Digitized by Google

BCU - Lausanne
1094148163

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monsieur BAYLE.

TOME TROISIÉME,

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.

N—Z.

A ROTTERDAM,

Chez REINIER LEERS,

MDCCIL

AVEC PRIVILEGE.

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

N.

ANNIUS † (JEAN) fameux Jacobin, qu'on apelle ordinairement ANNIUS de Viterbe, fut élevé à la charge de Maître du sacré Palais l'an 1499. Il mourut le 13. de Novembre 1502. à l'âge de 70. ans β. La ville de Viterbe se fait tant d'honneur d'être sa patrie, qu'elle fit reparer son épitaphe l'an 1618 *. C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'érudition pour ce tems-là: il savoit même les langues orientales ‡, & il composa des commentaires sur l'Ecriture ⸸. Il fut long tems Professeur en Theologie: mais rien n'a contribué autant à faire parler de lui, que l'édition (A) de quelques Auteurs fort anciens dont les ouvrages passoient pour perdus. Il est vrai que presque tous (B) les Savans firent peu de cas de cette publication, parce qu'ils connurent que ce n'étoient que des pieces supoſées. On en est plus persuadé presentement que jamais; & quoi qu'il s'éleve de tems en tems certains Auteurs (C) qui le protegent, il n'est pas jusques

† *C'est ainsi qu'il est nommé dans son épitaphe.* Altamura in Bibliotheca Dominican. pag. 223.

β *Il n'étoit donc pas né l'an 1437. comme Moreri l'assûre après Vossius de* Hist. Lat. pag. 609.

* *Altamura ubi supra.*

‡ *Leand. Albert. in descript. Italiæ, pag. m. 115.*

⸸ *Voiez en la liste dans l'épitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(*A*) *L'édition de quelques Auteurs fort anciens.*] Voici la liste des pieces qui sont contenuës dans cete compilation d'Annius: *Archilochi de temporibus Epitome lib. I. Xenophontis de Æquivocis lib. I. Berosi Babylonici de Antiquitatibus Italiæ ac totius orbis lib. V. Manethonis Ægyptii supplementa ad Berosum lib. I. Metasthenis Persæ, de judicio temporum, & Annalibus Persarum lib. I. Philonis Hebræi de temporibus lib. II. Joannis Annii de primis temporibus, & quatuor ac viginti regibus Hispaniæ, & ejus antiquitate lib. I. Ejusdem de antiquitate & rebus Ethruriæ lib. I. Ejusdem Commentariorum in Propertium de Vertumno sive Jano lib. I. Q. Fabii Pictoris de aureo sæculo, & origine urbis Romæ lib. II. Myrsili Lesbii de origine Italiæ, ac Turrhenia lib. I. M. Catonis fragmenta de originibus lib. I. Antonini Pii Cæsaris Augusti Itinerarium lib. I. C. Sempronii de Chorographia sive descriptione Italiæ lib. I. Joannis Annii de Ethrusca simul & Italica Chronographia lib. I. Ejusdem Quæstiones de Thuscia lib. I. Cl. Marii Aretii, Patricii Syracusani de situ insulæ Siciliæ lib. I. Ejusdem Dialogus in quo Hispania describitur.* La premiere édition de cet ouvrage est celle de Rome chez Eucharius Silber 1498. La seconde se fit à Venise la même année chez Bernardin Veneto; mais on n'y mit pas les commentaires de Jean Annius. Il s'en est fait depuis ce tems-là beaucoup d'autres en divers lieux: je me sers de celle d'Anvers 1552. in 8. L'Auteur dedia ces livres à Ferdinand & à Isabelle. Il leur dit qu'il les leur dedie, parce qu'ils furent decouverts au tems que leurs Majestez subjuguerent le Roiaume de Grenade. Il pretend les avoir trouvez à Mantouë, lors (*a*) qu'il y étoit avec son patron Paul de Campo Fulgose Cardinal de St. Sixte. L'ouvrage au reste n'est pas divisé en 27. livres, comme l'assûre Moreri, mais en 17. Cette faute n'est pas peut-être de Moreri, mais de ses imprimeurs.

(*B*) *Presque tous les Savans firent peu de cas.*] L'article d'Annius de Viterbe dans Vossius est fort bien rempli, & Mr. Moreri n'en a pas mal profité. De là vient qu'on trouve dans son Dictionaire un recit assez curieux & assez ample touchant ce Dominicain. On y voit le nom de plusieurs Savans qui l'ont refuté: mais on fera bien d'aller à sa source, c'est-à-dire à Vossius même, qui nomme encore d'autres censeurs, & qui cite leurs paroles. Pineda (*b*) en nomme plusieurs autres. André Schot a inseré dans l'un (*c*) de ses livres deux savantes digressions. La premiere est un morceau des origines d'Anvers publiées par Goropius Becanus. La seconde est la traduction de la censure que Gaspar Barreiros publia contre Annius. Il la publia d'abord à Rome (*d*) en Latin, & puis en sa langue maternelle qui étoit le Portugais. On a inseré cette censure selon l'édition Latine, dans la compilation d'Annius imprimée en Allemagne par les Commelins: mais André Schot nous la donne selon l'édition Portugaise qu'il a traduite en Latin. Don Nicolas Antonio n'a point sçu que Gaspar Barreiros eût publié en Latin cette critique: il ne parle que de l'édition Portugaise (*e*). Barreiros & Goropius Becanus font voir clairement la supoſition. La Popeliniere écrivit (*f*) aussi contre Annius; je ne sçai point si son écrit a vu le jour. Le savant Onuphre Panvini (*g*) se declara contre ces mêmes écrits; & l'on vit paroître à Boulogne l'an 1638. une lettre de Jean Baptiste Aguchi, où ces pretendus anciens Auteurs sont refutez d'importance. Le Pere Noris (*h*) a cité un homme (*i*) qui avoit écrit depuis peu contre cet ouvrage d'Annius. Je pense que Volaterran & Sabellic furent les premiers qui temoignerent que ces Auteurs leur paroissoient supoſez.

(*C*) *Certains Auteurs qui le protegent.*] Quand j'ai dit que la plupart des Savans considererent comme supoſées les pieces qu'Annius donna au public, je n'ai pas pretendu nier que des Auteurs bien celebres ne les aient prises pour legitimes. Vossius (*k*) nomme entre ceux-là Leandre Alberti, Nauclerus, Driedo, Valere Anselme, Jean Lucidus, Medina, & Sixte de Sienne. Si nous en croions Altamura (*l*), il leur faut associer Pineda; mais Theophile Rainaud (*m*) le compte entre ceux qui ont rejetté les écrivains d'Annius. Je trouve qu'Albert Krantz, & Sigonius qui plus est, ont tenu pour legitimes ces écrivains. Voici un passage de Sigonius: (*n*) *Quibus epitomis* (Catonis) *merito tantam ego tribuo auctoritatem, quantam incorruptis veteribus monumentis merito tribuenda est.* Un Dominicain d'Italie nommé Tomaso Mazza publia un (*o*) *in folio* à Verone l'an 1673. En voici le titre, *Apologia por Frate Gioanni Annio Viterbese.* Son principal but est de prouver que s'il y a eu là quelque fraude, il ne la faut point imputer à Annius: mais il passe plus avant; il soutient que ces ouvrages sont legitimes, & il tâche de repondre à toutes les objections. Cette apologie aiant été critiquée, le Pere Macedo s'éleva contre le critique, non (*p*) pas à dessein de soutenir que le Berose &c. publié par Annius soit le vrai Berose, mais pour faire voir qu'Annius n'a pas forgé ces manuscrits. Un apologiste plus moderne pretend l'un & l'autre; il se nomme Didimus Rapaligerus Livianus. Il publia à Verone l'an 1678. un ouvrage *in folio*, intitulé (*q*) *I Gothi illustrati; overo istoria de i Gothi*

(*a*) *Voiez l'épitre dedicatoire de ses questions: elle est à la page 594. de son livre à l'édition d'Anvers 1552. in 8.*

(*b*) *Lib. 7. de Salomo. cap. 27. num. 4. apud Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris n. 269. p. m. 164.*

(*c*) *Intitulé,* Hispaniæ Bibliotheca. *Voiez y la pag. 354. & suiv.*

(*d*) *Schottus in Hispania Bibliotheca pag. 355.*

(*e*) *Imprimée l'an 1557. Voiez la* Biblioth. Hispan. Script. *de Nicolas Antonio t. 1. p. 398.*

(*f*) *Histoire des histoires p. 109.*

(*g*) *In Antiquitatibus Veronensibus.*

(*h*) *In Cenotap. Pisanis p. 5. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1681.*

(*i*) *Il s'apelle François Sparaverius, & est de Veronne.*

(*k*) *De Hist. Latinis p. 609.*

(*l*) *In Biblotheca Dominic.*

(*m*) *Ubi supra.*

(*n*) *Sigonius de antiquo jure Italiæ, l. 1. c. 25. fol. m. 54. verso.*

(*o*) *Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1674. en parle.*

(*p*) *Voiez le Journal d'Italie du 26. de Janvier 1675.*

(*q*) *Voiez le 8. Journal d'Italie de l'an 1678. pag. 120.*

jusques aux Dominicains, qui pour la plupart ne tombent d'accord que ces Ouvrages sont illegitimes. Ils se contentent d'alleguer que leur Annius y proceda de bonne foi, & qu'il ne fut pas un (D) imposteur, comme on l'en accuse ordinairement. Un homme qui l'avoit vu disoit † que c'étoit un fou.

† Scaligerana, voce Annius.

NAOGEORGUS ‡ (THOMAS) nâtif de Straubinge dans la Baviere, vivoit au XVI. siecle. Il composa plusieurs vers (X) Latins, qui ne plaisent guere aux Catholiques Romains; car il y decrit satiriquement tous leurs abus. Un Docteur γ de Sorbonne qui publia l'an 1670. quelques traitez contre la fête du Roi-boit, observe que Naogeorgus n'a pas oublié de reprocher aux Catholiques les superstitions & les excés de cette fête. Le nom Allemand de cet Auteur étoit * *Kirchmaier*. C'étoit un homme qui entendoit (Y) assez bien le Grec. Il nâquit ⸸ l'an 1511. & mourut l'an 1578. ou environ.

‡ *Et non pas* Naogeorgius, *comme l'apelle Borrichius*; *ou* Neageorgius, *comme l'apelle Konig.*

γ *Jean Deslyons, Doien & Theologal de Senlis, pag.* 139. 241. 242. *citant le 4. livre du* Regnum Papisticum.

* *Epitome Biblioth. Gesneri.*

⸸ *Baillet, Jugemens sur les poëtes, n.* 1323. *pag.* 333.

L'une de ses pieces de theatre fut representée à Heidelberg sous une constellation si benigne, qu'on a pretendu que le ciel se declara (Z) en sa faveur. La chose merite d'être raportée.

NAPLES (JEANNE I. REINE DE) issuë de (A) Charles d'Anjou frere de St. Louïs Roi

thi antichi, dans lequel il ramasse toutes les raisons qu'il peut, pour faire voir que les écrivains qu'Annius a publiez sont legitimes; & qu'en tout cas ce Dominicain ne les a point fabriquez. On sçait, dit-il, que le Berose lui fut donné à Genes par le Pere George d'Armenie Dominicain, & qu'il avoit trouvé tous les autres hormis Manethon, chez un certain maître Guillaume de Mantouë. Ainsi quoi que nous ne sachions pas d'où il a tiré Manethon, nous devons croire qu'il ne l'a pas suposé: sa candeur à l'égard des autres lui doit servir de garant par raport à celui-ci. Or comme on l'accuse d'avoir produit des tables de marbre sur le pied d'antiques, quoi qu'il les eût lui-même forgées, ce même Auteur prend son parti là-dessus & fait voir que cette accusation est calomnieuse, puis que ces tables furent decouvertes, les unes avant la naissance d'Annius, & les autres par des gens qui les presenterent au Pape Alexandre VI. (a) *E tacciato per impostore d'alcune tavole di marmo dalle quali diede in luce la spiegazione. Se pero si deve ponderare la verita, con suoi argomenti quest' Autore libera dall' imposture de suoi Auversarii Annio, con provar evidentemente esser le due tavole da lui chiamate Libisoille dal luogo, ove furono trovate, state dissepellite molto tempo avanti che Annio nascesse. . . . . E in quanto alle due Cibelarie, e la Longobarica, furono da altri trovate e presentate ad Alessandro VI. per tacere dell' Osiriana che avanti che nascesse Annio, fu resa alla luce.*

(a) *Giornale* VIII. *de' Letterati* 1678. *pag.* 122.

(D) *Et qu'Annius ne fut pas un imposteur.*] Je viens de citer des gens qui ont travaillé à le defendre, & je renvoie mon lecteur à l'appendix (b) d'Altamura, où l'on trouve le nom de plusieurs autres apologistes. J'ai été surpris d'y voir qu'Altamura ne conoît aucun Auteur, qui avant *Petrus à Valleclausa* ait accusé d'imposture Annius de Viterbe. Souvenons nous que ce *Petrus à Valleclausa*, Auteur du livre *de immunitate Cyriacorum à censuris*, n'est autre que Theophile Rainaud. Or il est certain qu'avant lui une infinité d'Auteurs avoient accusé Annius d'être un imposteur. Voiez dans Moreri le passage d'Antonius Augustinus. Ce qu'il y a d'admirable est que dans un livre où Theophile Rainaud n'étoit pas de mauvaise humeur contre les Dominicains, comme quand il se deguisa sous le nom de *Petrus a Valleclausa*, il declare que veu la qualité de Dominicain que Jean Annius a portée, il aime (c) mieux le croire innocent. Finissons par les paroles d'un Lutherien, qui a cru que les Auteurs qu'Annius a publiez sont legitimes, & que si l'on y trouve des fautes, il ne faut point les imputer à ce Moine, mais à l'ignorance ou à la mauvaise foi des copistes & des traducteurs. *Quod enim*, dit-il (d), *per Deum immortalem, prodigium fuerit claustralem illum & minimè tam profunde doctum Monachum talia comminisci posse? Ais multa inesse ficta, minime pro iis actoribus. Nec nos negamus interpolatos universos illos auctores, ruptos, fractos, minime bona aut fide aut intelligentia translatos; tamen antiquitus ex legitimis verisque auctoribus exceptos, talia argumenta sunt, ut quæ contra afferuntur omnia evanescant. Vel unum Catonem mihi vide. Cense, recense, damna etiam ut libet, videbis tamen veri illius Catonis, & fateberis etiam, ingenium stilumque hic superesse, quos mentiri aut fingere non fuit talium hominum.*

(b) *Appendix Bibliotheca Dominic. pag.* 527.

(c) Fortassis tamen ab alio quopiam impositum est ipsi Annio, quem doli expertem fuisse malo existimare, cum Religiosum institutum Prædicatorum fit professus. *Th. Raynaudus de malis ac bonis libris n.* 269. *pag. m.* 164.

(d) *Barthius in Animadversionibus ad Gallum pag.* 61.

(X) *Il composa plusieurs vers Latins.*] Le plus celebre de ses poëmes est celui qui a pour titre *Bellum Papisticum*. Il le publia l'an 1553. & le dedia à Philippe Landgrave de Hesse. Il est en vers hexametres, & divisé en quatre livres. L'Auteur demeuroit à Bâle lors qu'il le fit imprimer. Il composa quelques tragedies qu'on pourroit nommer de controverse. Telle est celle qu'il intitula *Pammachius*, & qu'il dedia à Crammer Archevêque de Cantorberi; & dont le prologue commence par ces quatre vers:

Quid adferamus si vacat cognoscere
Spectatores, paucis exponam singula:
Pammachium, qui Romanus est Episcopus,
Euangelica doctrina cepit tedium.

Elle parut l'an 1537. Telle est encore celle-ci (e). *Incendia, sive Pyrgopolinices tragœdia, nefanda quorundam Papistarum facinora exponens.* Son *Mercator* (f) est du même genre. En voici tout le titre: *Mercator, seu judicium in qua* (tragœdia) *in conspectu ponuntur Apostolica & Papistica doctrina, quantum utraque in conscientia certamine valeat & efficiat, & quis utriusque futurus sit exitus.* Il (g) fit cinq livres de satires, & un abregé des dogmes ecclesiastiques, & quelques autres poësies.

(e) *Publiée à Wittemberg l'an* 1538.

(f) *Publié l'an* 1539.

(g) *Voiez Borrichius de Poëtis pag.* 134. *ou plutôt l'épitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(Y) *Qui entendoit assez bien le Grec.*] Il a traduit en Latin divers traitez de Plutarque, Dion Chrysostome, & les lettres de Synesius.

(Z) *Que le ciel se declara en sa faveur. La chose merite.*] Cette piece de theatre de Naogeorgus est intitulée *Haman*. Elle fut joüée à Heidelberg un 24. d'Août. Les (h) écoliers que l'Electeur entretenoit à ses depens furent les acteurs. Le theatre fut dressé à la cour du monastere des Cordeliers. Il y eut tant d'aparences d'une grosse pluie, pendant que le premier acteur se preparoit, qu'on desespera de representer la piece. Tout d'un coup les nuës se dissiperent; le soleil parut; & ce ne fut pas pour un moment, mais pour tout le tems de la representation. (i) *Ibi subito qui post nubila latuerat sol, quasi ad spectaculum invitatus ridens prorupit, nec usque dum ludi exacti essent vel minima nubecula locum concessit.* Elle ne fut pas plutôt achevée, que l'air redevint sombre, & il se maintint en cet état jusques bien avant dans l'hiver (k). Mr. Fabricius Professeur à Heidelberg raporte cela dans une dissertation où il soutient qu'il y a un bon usage de la comedie. Il opose cette observation à un certain bruit populaire, qui portoit que toutes les fois qu'on avoit voulu joüer une piece de theatre, il s'étoit elevé subitement une tempête. *Quoniam nuper inaudivi te nescio quas jactare observationes de tempestatibus quoties Comœdia edebantur ex improviso abortis, operæ pretium fuerit brevem tibi narrare historiolam qua & imaginaria tua experientia confutetur, & quid olim hic factum sit edocearis.* Le bon de cette remarque est, qu'on y aprend que ceux qui condamnent une pratique, ont accoutumé de suposer que les prodiges celestes se declarent en leur faveur. Ils persuadent cela aisément, & ils tienent ainsi les esprits dans la servitude. Le plus court sera toûjours de les engager à prouver le fait, ou de les combatre par des faits contraires.

(h) *C'étoit Frideric le pieux.*

(i) *Joh. Ludovicus Fabricius de ludis scenicis pag.* 101.

(k) Ipsa vero hora qua spectatores domum redierant redierunt & nimbi nec ab illo die (erat autem XXIV. Augusti) in adultam usque hiemem cessarunt. *Id. ibid.*

(A) *Issuë de Charles d'Anjou frere de St. Louïs.*] Ce Charles d'Anjou creé Roi de Naples & de Sicile par le Pape l'an 1266. ne fut possesseur paisible de ce Roiaume que par la defaite (l) de Mainfroi, & par celle (m) de Conradin. Il mourut l'an 1285. Charles le boiteux son fils lui succeda, & fut marié avec Marie de Hongrie sœur & heritiere de Ladislas IV. Roi de Hongrie. De ce mariage sortirent plusieurs enfans. L'aîné conu sous le nom de Charles Martel fut Roi de Hongrie: le second nommé Robert fut Roi de Naples: le troisiéme nommé Philippe a fondé la branche des Princes de Tarente: le quatriéme nommé Jean a fondé celle des Ducs de Durazzo. Robert Roi de Naples fut pere de Charles Duc de Calabre, qui mourut le 10. de Novembre 1328. & qui eut deux filles, savoir Jeanne qui fait le sujet de cet article, & Marie femme de Charles de Durazzo son cousin. Robert étoit donc aïeul de Jeanne: il l'institua son heritiere, &

(l) *Le* 26. *de Fevrier* 1266. Anselme, Hist. Genealog. pag. 336.

(m) *Le* 23. *d'Août* 1268. Id. ibid.

Roi de France, succeda au Roi Robert son grand-pere l'an 1343. Elle étoit (*B*) dejà mariée avec son cousin André fils de Charles Roi de Hongrie. Ils regnerent ensemble pendant trois ans *, au bout desquels on pretend qu'elle le fit étrangler; & si l'on en croit la chronique scandaleuse, ce fut à cause qu'il n'étoit pas un assez (C) bon mâle pour repondre au temperament de cette Princesse. Elle convola bientôt en (*D*) secondes noces, & éponsa Louïs † fils de Philippe

& mourut à Naples le 19. de Janvier 1343 (*a*). Pandolphe Collenuccio (*b*) s'est trompé, quand il a dit que Charles Duc de Calabre laissa trois filles. Tomaso Costo (*c*) a relevé cette faute dans ses suplémens à l'histoire de cet Auteur.

(*B*) *Elle étoit dejà mariée avec André.*] Voici une nouvelle faute de Collenuccio: il pretend (*d*) que Jeanne épousa André après la mort de Robert, & pour satisfaire au testament du defunt. Il faloit dire que Robert peu après la mort du Duc de Calabre, songea à marier sa petite-fille avec l'un des fils de Charobert Roi de Hongrie, son neveu. La proposition qu'il en fit au Roi de Hongrie fut acceptée. Charobert passa au Roiaume de Naples l'an 1333. avec André son second fils âgé de 7. ans. Les epousailles furent celebrées dans Naples avec une grande pompe le 26. de Septembre 1333. L'année suivante le Roi de Hongrie s'en retourna dans ses Etats, & laissa son fils à Naples auprès de Robert (*e*). Je n'ai point trouvé en quelle année le mariage fut consommé; peut-être le fut-il trop tôt, & peut-être cela fut cause de la foiblesse qui fut si fatale au mari. J'ai lû dans un Auteur Italien qu'il avoit 7. ans, lors qu'on lui fit épouser la Princesse Jeanne. Mais je trouve dans le Pere Anselme (*f*), qu'il étoit né le 30. de Novembre 1327. Il n'avoit donc pas encore six ans accomplis au tems de son mariage. Il y a beaucoup d'aparence qu'il le consomma de trop bonne heure, & qu'aiant une femme Italienne un peu plus âgée que lui, & par consequent beaucoup plus mûre au mariage, il ne put remplir ses devoirs sans s'énerver: ce qui donna lieu aux reproches de mollesse, dont nous parlerons dans la remarque suivante. Mr. de Sponde raporte qu'on dit que la Reine Jeanne commença à mepriser son mari, parce que n'aiant que 19. ans il ne la pouvoit contenter. (*g*) *Sunt porro qui dicant Joannam in contemptum viri devenisse, tum ob subbarbaros mores Hungaria, tum ob ignaviam, & quod usu Veneris libidini ejus non sufficeret adolescens tunc annorum undeviginti.* Si elle se plaignoit de lui lors qu'il avoit 19. (*h*) ans, pouvoit-elle en être contente lors qu'il n'en avoit que quinze? Quoi qu'il en soit ils étoient dejà en mauvais menage l'an 1343. La Reine de Hongrie mere d'André fit un voiage en Italie cette année-là, & s'en retourna fort mecontente des mœurs de sa belle-fille, & de la dure condition où elle trouva son fils. (*i*) *Elisabeth Regina mater Ludovici visitavit sedem Apostolicam, transivit per Apuliam, cui fuit obvius Andraas filius suus cum Johanna Regina conjorte sua: & ex Neapoli veniens fuit valde honorata etiam à populo Romano. Ex Neapoli rediit in Hungariam male contenta de moribus Johanna nurus sua, quam vidit male tractare Andream filium suum in regno Apulia.*

(C) *Qu'il n'étoit pas un assez bon mâle.*] Voions de quelle maniere Brantome narre cela. „ (*k*) Jeanne premiere fille (*l*) du Roi Robert . . . eut pour „ son premier mary Andreasse son cousin en (*m*) premier degré, & aprés avoir tenu le Royaume ensemble, elle s'en fascha, & estant tous deux en la ville „ d'Aversa elle l'envoya querir une nuit, sous couleur „ de luy vouloir parler d'affaires nouvellement advenues; & en allant à elle se rencontrant sous un poteau qui estoit là, fut pris & estranglé par la volonté & charge de la Reyne, audit poteau. Plusieurs „ disent parce qu'il ne fournissoit pas beaucoup au gré „ de la Reyne à ses besognes de nuit, encore qu'il fust „ jeune, gaillard & en bon point, ainsi que l'appetit „ desordonné de la Dame l'eust voulu; & se conte encore & à Naples & ailleurs, que ladite Dame faisant „ un cordon d'or un jour assez gros, Andreasse luy demanda pourquoy elle faisoit ce cordon, elle luy respondit en sousriant qu'elle le faisoit pour le pendre; „ elle en tenoit si peu de conte, qu'elle ne craignoit „ rien de luy tenir telles paroles, ausquelles Andreasse „ comme simple & bon homme qu'il estoit, n'y prit „ point garde; mais enfin l'effet s'en ensuivit.„ Montagne parlant contre ceux qui font tant de plaintes, de ce que les femmes ne se contentent pas de leur mari, dit entre autres choses: (*n*) *L'inconstance leur est à l'adventure aucunement plus pardonnable qu'à nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'inclination qui nous est commune à la varieté & à la nouveauté, & alleguer secondement sans nous, qu'elles achetent chat en sac. Jeanne Reyne de Naples fit estrangler Andreosse son premier mary, aux grilles de sa fenestre, avec un las d'or & de soye, tissu de sa main propre; sur ce qu'aux courvées matrimoniales, elle ne luy trouvoit ny les parties, ny les efforts assez répondans à l'esperance qu'elle en avoit conceuë, à voir sa taille, sa beauté, sa jeunesse & disposition; par où elle avoit été prise & abusée.* Un peu après il cite des vers (*o*) de Martial qui conviennent à cette Princesse; mais il ne dit pas tout ce qu'un Auteur moderne semble lui attribuer. Voici les paroles de ce moderne: „ (*p*) André Roi de Naples . . . ne voyoit jamais ni le coucher ni le lever „ du soleil; cet astre le trouvoit toûjours au lit; il se „ couchoit à bonne heure, & se levoit fort tard; aussi „ sa femme l'aimoit peu, parce qu'il n'estoit pas bon „ piqueur, dit Michel de Montagne *livre* 3. „ Notez que Brantome n'a fait que traduire Pandolphe Collenuccio, dont je ne cite que ces mots: (*q*) *La cagione per molti si dice che fu, perche detto Andreasso, ancor che fusse molto giovene, non era si bene sufficiente alle opere veneree, come lo sfrenato appetito della Regina haveria voluto.* Tomaso Costo (*r*) observe que Collenuccio est trop malin, & trop peu instruit des affaires pour meriter aucune creance. Il ajoûte 1. que Villani le Florentin n'a raporté cette histoire de la mort d'André, que sur le raport d'un Hongrois qui avoit été au service de ce pauvre Prince. 2. Que Petrarque a fait une description tout-à-fait desavantageuse des Barons Hongrois, qui gouvernoient les affaires sous Andreasso. 3. Que si nous joignons cela avec la haine qu'ils avoient pour la Reine Jeanne, on comprendra facilement que le recit du Villani est fort suspect de fausseté. 4. Que Boccace n'a point dit que cette Reine ait eu part à l'execution. (*ſ*) *Il Boccaccio ne' casi de gli huomini illustri da tutta la colpa à congiurati, e niente alla Reina.* Il me semble que Mr. de Mezerai a pris un milieu fort raisonnable. „ (*t*) André n'estant pas assez au gré de Jeanne, & s'estant „ fait couronner Roy par le Pape, pretendant que le „ Royaume luy appartenoit, quelques conjurez le firent lever la nuict d'auprès d'elle, & l'estranglerent „ à une fenestre. Charles Prince de Duras, qui estoit aussi du sang des Rois de Sicile, & avoit espousé Marie sœur de Jeanne, fut le conseiller & l'auteur „ de cette infame action. Jeanne n'en estoit pas innocente. Elle eut beau se lamenter; ses larmes & „ ses cris l'en justifierent bien moins, que son mariage subsequent avec Louïs son cousin germain, beau „ Prince & selon ses desirs, ne l'en convainquit. „

(*D*) *Elle convola bientôt en secondes noces.*] On étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. La Reine Jeanne étoit grosse, & acoucha d'un (*v*) fils le 26. de Decembre suivant. Elle épousa son second mari le 20. d'Août 1347 (*w*). Voilà les calculs de Tomaso Costo: ils ne font pas durer un an le veuvage de la Reine; mais il faut dire qu'il a mal marqué l'année de la mort d'André, & c'est une chose bien étrange que sur un fait de cette nature, les historiens ne raportent pas d'une maniere uniforme la circonstance du tems. Villani (*x*) assûre que l'on étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. Ceux qui pretendent que ce Prince étoit âgé (*y*) de 19. ans, & qu'il fut trois ans (*z*) avec sa femme depuis la mort de Robert, doivent suposer qu'il mourut l'an 1346. Il est neanmoins certain qu'on le fit perir l'an 1345. En voici la preuve demonstrative. La Reine Jeanne sa veuve quelques jours avant que d'accoucher (*aa*) pria le Pape d'être le parrain de l'enfant: le Pape lui fit là-dessus une reponse favorable (*bb*) datée d'Avignon le 1. jour de Fevrier l'an 4. de son Pontificat. Or il avoit eté creé Pape le 7. de Mai 1342. Il faut donc que sa reponse ait été faite le 1. jour de Fevrier 1346. & par consequent cette Princesse qui acoucha le jour de Noel, comme il paroit par une autre lettre (*cc*) du même Pape, acoucha le 25. de Decembre 1345. son mari n'est donc point mort l'an 1346. Voiez les actes que Mr. Baluze a publiez avec la vie des Papes qui ont siegé à Avignon, & qu'il a ornez de très-belles notes.

(*a*) *Tiré du Pere Anselme, Hist. Genealogique de la Maison de France, chap.* 14.

(*b*) *Pandolphe Collenuccio, Hist. del Regno di Napoli, lib.* 5. *fol. m.* 82. *verso.*

(*c*) *Tomaso Costo Cittadino Napoletano, Annotazioni e supplementi, fol. m.* 111.

(*d*) *Collenucc. ibid.*

(*e*) *Tom. Costo ibid. fol.* 108. *verso. Il cite Michel Ricci, & les deux Jean Villani, le Napolitain & le Florentin.*

(*f*) *Hist. Geneal. de la Maison de France, pag.* 343.

(*g*) *Spondanus ad ann.* 1345. *n.* 4.

(*h*) *Notez qu'il ne parvint pas à cet âge.*

(*i*) *Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Sicilia pag.* 69. *Sponde parle de ce voiage ad ann.* 1343. *n.* 6. *citant* Thurof. par. 3. cap. 4. Bonfin. 2. dec. 10.

(*k*) *Brantome, Vies des Dames illustres, pag.* 347.

(*l*) *Il faloit dire* petite-fille.

(*m*) *Il se trompe, ils étoient cousins issus de germain.*

(*n*) *Montagne, Essais, liv.* 3. *p. m.* 179.

* *Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Sicilia, pag.* 34. *Voiez la remarque* D.

† *Felinus Sandeus ubi supra.*

(*o*) Deinde experta latus, madidoque simillima loro Inguina, nec lassa stare coacta manu; Deseruit imbelles thalamos, mollemque maritum. *Martial. Epigr.* 57. *lib.* 7.

(*p*) *Cesar de Rochefort, Dictionaire general & curieux, pag.* 130. *col.* 1.

(*q*) *Collenuccio lib.* 5. *fol.* 82. *verso, edit. de Venise* 1601. *in* 4.

(*r*) *Ubi supra fol.* 111.

(*ſ*) *Ibid.*

(*t*) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 3. *p.* 30.

(*v*) *Il mourut enfant en Hongrie, où le Roi Louis frere d'André l'avoit fait porter.* Tomaso Costo, ib. fol. 112. verso.

(*w*) *Tiré de Tomaso Costo ibid. fol.* 112.

(*x*) *Apud Tomaso ubi supra fol.* 111.

(*y*) *Voiez ci-dessus col.* 1. *lettre g, le passage de Sponde.* (*z*) *Voiez Felinus Sandeus, cité dans le corps de cet article.* (*aa*) *Voiez les Vies des Papes qui ont siegé à Avignon, publiées par Mr. Baluze, à Paris* 1693. *tom.* 2. *pag.* 689. (*bb*) *Elle est raportée par Mr. Baluze* ibid. (*cc*) *Elle est raportée ibid. pag.* 690.

Philippe Prince de Tarente. Mais elle ne jouït pas tranquillement des douceurs de son second mariage; car Louïs Roi de Hongrie voulant venger la mort de son frere, passa au Roiaume de Naples avec de fort bonnes troupes l'an 1348. & la contraignit de se sauver en † Provence, où β elle vendit Avignon au Pape pour une somme très-modique. Son mari qui la suivit ne garda point la moderation (E) necessaire dans ses caresses; il y ruina sa santé, & mourut bientôt, si l'on en veut croire Collenuccio. Mais il est certain que cet Auteur va trop vite; car le second mariage de Jeanne dura 15. ans. Elle * fut rapellée dans son Roiaume dès que le Roi de Hongrie, qui l'avoit subjugué en peu de jours, s'en fut retourné chez lui, aiant fait pendre Charles de Durazzo ‡, le principal promoteur de la fin tragique du Roi André, & fort suspect d'être le galant de la Reine. Cette Princesse suivie de son mari rentra dans Naples au mois d'Août 1348. & recouvra une partie des villes; mais le Roi de Hongrie étant revenu l'an 1350. la mit un peu à l'étroit. Le Pape termina cette guerre à l'avantage de Jeanne; car il obligea le Roi de Hongrie à la laisser dans la possession paisible de ses Etats. Elle & son mari furent couronnez à Naples le jour de la Pentecôte 1352 ‡. Aiant perdu son époux l'an 1362. elle se remaria assez promtement avec l'Infant de Majorque, & lui fit trancher la tête (F) quand elle eut sçu qu'il avoit une Maîtresse. Enfin elle se maria l'an 1376. avec un Prince Allemand, & vêcut bien avec lui: mais Charles de Durazzo, General des troupes du Roi de Hongrie, le vainquit dans une bataille, & le fit prisonnier; ensuite de quoi la Reine Jeanne fut contrainte de se rendre. Lés uns disent qu'on la fit (G) pendre, & les autres qu'on l'étouffa sous un coissin. Ce fut l'an

† *Id. ib.*

β *Bouche, histoire de Provence.*

* *Tomaso Costo dans les suplemens sur Collenuccio, fol. 113. & suiv.*

‡ Era stato consapevole & consentiente alla morte d'Andreasso, e era opinione che ancor' egli havesse havuto commercio venereo con la Regina. *Pandolfo Collenuccio, Historia del regno di Napoli, l. 5. fol. m. 83.*

‡ *Id. ib.*

(E) *La moderation necessaire dans ses caresses.*] „ (a) Elle espousa aprés, & aussi-tost un de ses cousins fils du Prince de Tarante, qu'elle aymoit fort „ durant son mary, qu'elle traita bien & demeura „ avec elle trois ans en fort grande amitié, mais il „ mourut tout extenué de s'estre excessivement & „ trop souvent employé au service de la Reyne en fa- „ veur de la Dame Venus. „ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles se declare l'apologiste de la Reine sur ce chapitre, & voici le tour qu'il prend: (b) *Touchant à son cousin le fils du Prince de Tarente qui mourut par trop extenué, elle n'en peut mais, puis qu'on ne sçauroit engarder aucun qu'il ne s'enyvre de son vin propre, & aprés qu'en peut mais le vin s'il a donné la verve à son Maistre & beuveur, il ne l'en faut blasmer, sinon le maistre qui le boit. Je ne doute pas que la grande beauté de cette Reine, sa grace, sa majesté, ses façons, ses doux attraits & allechemens, embrassades & attouchemens ne fissent efforcer ce jeune homme à faire plus que ne pouvoit nature, mais ces efforts venoit de luy & non d'elle, car en cela on ne peut forcer de force l'homme, ny à coup de baston par maniere de dire, il faut que le tout vienne de l'humeur de l'homme, de sa force, de son effet & sur tout de son ardente convoitise; & quand bien tout cela ne seroit, & comment pouvoit-il mieux mourir qu'en servant sa Reyne & sa Dame, & luy monstrant l'ardente affection qu'il luy portoit, puis qu'il n'espargnoit point sa peine, ses forces, sa violence, & que pour la bien contenter, & luy donner du plaisir il mouroit pour l'amour d'elle, & dans le champ amoureux de son lit, où il avoit vaillamment combattu & exposé pour l'amour d'elle & si liberalement sa vie. On lit que Medor & Claridan lors qu'ils assaillirent si furieusement le camp de Charlemagne tuerent un Seigneur d'Albret dans sa tente, entre les bras de son amie qu'il tenoit cette nuit la couchee avec luy & embrassee, dont un chacun l'en estima tres-heureux de mourir si delicieusement. Que pouvoit donc estre ce Prince pour mourir si heureusement en bien servant sa Reyne, sa femme, & sa cousine.* Collenuccio (c) remarque que Louis ne conserva que trois ans la domination que son mariage lui avoit aquise: *Da tre anni stette il Re Lodovico Tarentino in signoria, e sfemmato per lo inordinato e frequente uso delle cose veneree con la Regina, che di quella sola era vaga, finalmente morì; ne molto stette la Regina, poi la sua morte, che prese il terzo marito, chiamato Giacomo Tarraconese infante di Majorica, il quale era tenuto il più leggiadro e bell' huomo, che in quel tempo si trovasse.* Mais Tomaso Costo (d) fait voir là-dessus l'ignorance ou la malice de cet Auteur. Louis épousa la Reine Jeanne l'an 1347. il fut couronné avec elle à Naples l'an 1352. & il ne mourut qu'en l'an 1362. & il se passa sous son regne plusieurs choses importantes, où il fit le devoir d'un brave Prince. Vous en verrez le detail dans Tomaso Costo.

(F) *Et lui fit trancher la tête quand elle eut sçu.*] Collenuccio ne l'affirme point, il se contente de dire que c'est l'opinion de quelques historiens. (e) *Morì questo Giacomo infra pochi anni, chi scrive per morte naturale, e chi dice che la regina li fece tagliar la testa per havere usato con un' altra femina. Come si sia egli morì, e la regina tolse il quarto marito.* Citons Brantome. „ (f) Elle epousa aprés pour son tiers mari un „ nommé Jaques de (g) Tarencen Infant de Major- „ que, qui estoit pour lors le plus deliberé Prince, „ dispos & beau personnage qui se trouvast en la pla- „ ce; qu'elle ne voulut pourtant qu'il portast titre de „ Roy, ains de simple Duc de Calabre, car elle vou- „ loit seule dominer, & ne vouloit pas avoir de com- „ pagnon, ainsi qu'elle faisoit bien, & luy monstra „ bien aussi, car ayant sceu qu'il s'estoit donné à une „ autre femme, malheureux qu'il estoit, car de plus „ belle n'en pouvoit-il choisir que la sienne, luy fit „ trancher la teste, & ainsi mourut. „ Ce qu'il y a de plaisant c'est que Brantome persuadé (h) que la Reine ne fit point mourir son troisiéme époux, ne laisse pas de dresser une longue apologie de ce pretendu suplice. *Pour le regard de son tiers mary*, dit-il (i), *l'Infant de Majorque auquel elle fit trancher la teste pour avoir violé son lit, & l'avoir quittée, pour avoir esté surpris sur une autre, encore qu'on die qu'il mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'histoire, mais passe, je veux qu'elle ait fait cette justice, n'avoit-elle pas raison d'en punir l'adultere, puis qu'il n'avoit pas plus de Loy, ny de puissance de la commettre en son endroit qu'elle à luy, car selon Dieu cette loy est commune, & rigoureuse aussi bien au mary qu'à la femme. Davantage s'il l'eût trouvée en cas pareil qu'en eût-il fait? Je m'en rapporte aux gens jaloux & chatouilleux en cela, encore qu'il ne fust Roy absolu, n'y ayant grade, ny autorité si non pour l'amour d'elle, il ne faut point douter qu'il ne l'eust fait mourir, & voilà pourquoy elle fit bien de luy faire patir la loy que par adventure, & sans doute infaillible il luy eust fait patir, qui est la cause qu'elle usa de son pouvoir Royal estant Reyne de soy & bien absolue. Et quand bien toutes ces raisons ne seroient, & qui est le juge tant doux soit-il qui n'eust condamné ce malheureux d'avoir violé sa foy a la plus belle Reyne & la plus grande Princesse & Dame du monde de ce temps, & de luy avoir faussé compagnie, & s'estre derobé pour aller habiter avec une autre qui ne la valoit pas en la moindre partie de son corps. Miserable qu'il estoit, c'estoit tout ainsi qu'un qui pour esteindre sa soif delaisse la nette & claire fontaine, pour aller boire dans un marais sale, bourbeux & tout vilain.*

(G) *Les uns disent qu'on la fit pendre.*] Charles de Durazzo maitre du Roiaume & de la personne de la Reine Jeanne, fit savoir au Roi de Hongrie l'etat des choses, & lui demanda ce qu'il feroit de cette Princesse. Le Roi de Hongrie „ (k) envoya à Charles „ deux de ses Barons pour le congratuler de sa vic- „ toire, & fit response qu'il devoit mener la Reyne „ au lieu propre auquel elle avoit fait estrangler An- „ dreasse, & qu'en ce mesme lieu & en mesme ma- „ niere il la fit prendre & estrangler, ce qui fut fait, „ & ce corps porté à sainte Claire à Naples, & aprés „ avoir esté trois jours morte sur terre fut enterree, „ & les deux Barons en ayant veu l'execution en por- „ terent les nouvelles en Hongrie. Aprés fut coupee „ la teste à Madame Marie seconde sœur de la Reyne, „ femme mal pudique & diffamée d'avoir esté partici- „ pante à la mort d'Andreasse. Cette Marie fut cet- „ te Dame qui fut femme de Robert d'Artois, & ay- „ mée de Boccace qui pour lors fleurissoit, pour la- „ quelle il escrivit en sa langue vulgaire ces deux li- „ vres tant excellens, la Flammette & Philocope. „ C'est la traduction que donne Brantome de l'Italien de Collenuccio: mais Tomaso Costo (l) observe 1. que Collenuccio est le seul qui dise que la Reine fut penduë. 2. Que la femme du Comte d'Artois s'apel- loit

(a) *Brantome ubi supra pag. 348. 349.*

(b) *Id. ib. pag. 353.*

(c) *Collenuccio ubi supra fol. 83. verso.*

(d) *Tomaso Costo ubi supra fol. 115. & seq.*

(e) *Collenuccio ubi supra fol. 83. verso.*

(f) *Brantome ubi supra pag. 349.*

(g) *L'Italien de Collenuccio,* chiamato Giacomo Tarraconese, *devoit être traduit,* nommé Jaques de Tarragone, *c'est-à-dire d'Aragon.*

(h) *Il raporte comme un fait auquel il ajoute foi, ce que raconte Froissard touchant la mort naturelle de l'Infant de Majorque.*

(i) *Brantome ibid. pag. 355.*

(k) *Id. ib. pag. 351.*

(l) In quanto al morire della Reina Giovanna, chi dice ch'ella fu strangolata, e chi affogata: ma impiccata lo dice solo il Collenuccio. *Tomaso Costo ubi supra fol. 121.*

l'an (*H*) 1382 *. Elle étoit âgée de 58. ans. Il y a des Historiens qui lui donnent de grandes loüanges, & qui nient la plûpart des faits que je viens de raporter. Voiez son éloge dans l'un † des livres du Pere Maimbourg. Consultez aussi Brantome, qui a fait tout ce (*I*) qu'il a pu pour l'excuser, quoi qu'il raporte fidelement les bruits satiriques qui courent d'elle. Il a fait mention d'un livre où on la compare avec Marie Stuart (*K*) Reine d'Ecosse; & il n'a pas oublié la courte & foudroiante reponse (*L*) qu'elle reçut du Roi de Hongrie. Il ne faut pas trop s'arrêter à la sentence (*M*) favorable que l'on pretend qu'elle obtint du Pape; car si elle l'obtint de

* *Mezerai abregé chronolog. tome 3. p. 119.*

† *Schisme d'Occident liv. 2. pag. 150. édit. de Holl.*

loit Jeanne, & non point Marie. 3. Qu'elle étoit niece & non pas sœur de la Reine. 4. Que celle qui a été loüée & aimée de Boccace n'étoit ni niece ni sœur de Jeanne, elle étoit fille naturelle du Roi Robert, *La Maria per cui scrisse il Boccac. fu figliuola bastarda del Re Ruberto avanti ch'ei fusse Re: vedilo chiaramente espresso nel principio del Filocopo* (*a*).

(*a*) *Tomaso Costo ubi supra.*

(*H*) *Ce fut l'an 1382.*] On ne le peut nier: il est donc un peu étrange que ses funerailles n'aient été celebrées dans Avignon par ordre du Pape que le 5. de Mai 1385. & que la nouvelle de sa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marseille par le même Pape qu'en ce tems-là. Mr. Baluze a raison de s'en étonner. Je raporte l'extrait qu'il nous donne du Journal de Jean le Fevre Evêque de Chartres, & sa reflexion. „(*b*) *Le „ cinquiesme jour le Pape fist dire une Messe de requiem „ solempnelle pour la Royne de Sicile Jehanne occise par „ Charles de Duras. La Messe dist le Cardinal de Cu„ sence, & prescha moult solempnelement. Le Roy fu „ à la Messe. Et puis le convoierent les Cardinaux de „ Cusence & d'Embrun.* Sed mirum est tum primùm „ in his regionibus auditum nuntium de morte istius „ Reginæ, quam constat anno saltem millesimo „ CCCLXXXII. occisam fuisse die XXII. mensis „ Maji. Et tamen primùm auditum hinc liquet, „ quòd paulò post verba quæ mox descripsimus ex „ diario Episcopi Carnotensis sequitur: *Item fut deli„ beré que on envoye à Marseille message souempnex à „ segnefier la mort de la Royne, & qu'il y ait sermon.* „

(*b*) *Stephanus Baluzius in notis ad vitas Paparum Avenionensium, p. 1257. 1258.*

(*I*) *Brantome .... a fait tout ce qu'il a pu pour l'excuser.*] Voiez (*c*) ce qu'il dit touchant la mort du second & du troisieme mari, & joignez y ce qu'il observe touchant celle du premier, & touchant cette multitude de mariages. (*d*) *Car quant à luy reprocher ces quatre maris, & pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puis que le mariage est si bon, & si saint, estant ordonné de Dieu; & aussi qu'il valoit bien mieux qu'elle se mariast qu'elle se bruslast, ou que pis est, qu'elle se prostituast & abandonnast à l'un & à l'autre, comme on a veu & voit-on de nostre temps plusieurs Reynes, Princesses, & grandes Dames, soit estans filles, soit estans veuves faire l'amour à outrance & paillarder avec qui bon leur sembloit, & semble de ceux de leur Royaume, plustost que de se marier, fuyant ce mariage saint & permis plustost que la paillardise defenduë, ce que la Reyne Jeanne n'a ensuivy, car pour le moins si elle brûloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses maris. Quand à Andreasse qu'elle fit mourir, on dit que c'estoit un Hongre yvrogne tres-dangereux & malicieux en faisant son simple & son niais, comme volontiers telles gens le font, plus que les habiles & honnestes, & qui la vouloit faire mourir pour estre seul Roy, mais elle gagna le devant & gagna à la prime, ainsi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prevenir que d'estre prevenu, & mesme en la matiere de vie.*

(*c*) *Ci-dessus remarque E, lettre b, & remarque F, lettre i.*

(*d*) *Brantome ubi supra pag. 352. 353.*

(*K*) *Où on la compare avec Marie Stuart.*] „(*e*) J'ay „ veu un livre fait en Angleterre, qui s'intitule l'A„ pologie ou deffense de l'honorable sentence, & tres„ juste execution de deffuncte Marie Stuard, derniere „ Reyne d'Escosse: en ce livre il se void plusieurs „ comparaisons de la Reyne Jeanne de Naples & la „ Reyne d'Escosse, tant de sa vie, ses mœurs, ses „ amours, & genre de mort; & les y voit-on peintes „ d'un mesme crayon, qu'il n'y a rien si semblable „ qu'elles deux à l'ouir parler.„ Il raporte en abregé le parallele de ces deux Reines qui est divisé en douze chefs.

(*e*) *Brantome, ibid. pag. 380.*

(*L*) *Reponse qu'elle reçut du Roi de Hongrie.*] La voici: „ (*f*) Ta vie desordonnée precedente, la Sei„ gneurie du Royaume que tu t'es toûjours retenuë „ entre tes mains, la vengeance de ceux qui avoient „ tué ton mary non poursuivie, l'autre mary qu'in„ continent tu as espousé, & l'excuse que tu m'as de„ puis envoyée sont pleines preuves que tu as esté par„ ticipante & complice de la mort de ton mary.„ Ceux qui la voudront voir en Latin n'ont qu'à lire ce qui suit: (*g*) *Johanna, inordinata vita precedens; retentio potestatis in regno; neglecta vindicta; vir alter susceptus; & excusatio subsequens; necis viri tui te probant fuisse participem & consortem.*

(*f*) *Id. ib. pag. 348.*

(*g*) *Felinus Sandeus, de Regibus Siciliæ, pag. 35. Collenuccio ubi supra fol. 83.*

(*M*) *La sentence favorable ... qu'elle obtint du Pape.*] Citons ces paroles du Pere Maimbourg: „ (*h*) Pour la mort de son premier mari Andre de „ Hongrie, que plusieurs luy ont imputée, elle s'en „ est pleinement justifiée, & par la justice très-rigou„ reuse qu'elle fit faire des meurtriers, sans que pas „ un d'eux l'ait jamais chargée dans les effroyables „ tourmens qu'ils souffrirent, & par son éloquente „ Apologie qu'elle fit elle-mesme en plein Consistoi„ re, devant le Pape Clement VI. & en presence de „ tous les Ambassadeurs des Princes Chrêtiens, avec „ tant de force & de netteté, que ce saint Pontife de„ clara, par un Acte authentique, non seulement „ qu'elle estoit innocente de ce crime, mais qu'on ne „ pouvoit même soupçonner qu'elle y eût jamais eu „ aucune part.„ Cet historien ne cite personne quant à ce fait particulier. Prenez garde que Brantome qui copie (*i*) de Froissard la harangue que cette Reine fit au Pape, & la reponse du Pape, ne dit rien de la sentence d'absolution. J'en dirai la raison bientôt: il se contente de dire (*k*) que le Pape s'engagea à la protection de l'heritier de cette Princesse. Remarquez aussi que la harangue que Froissard a mise à la bouche de la Reine Jeanne contient plusieurs faussetez. 1. Que Jeanne étoit fille de Robert. 2. Qu'elle ne se maria avec André de Hongrie qu'après la mort de Robert. 3. Qu'elle n'avoit eu de ce mari aucun enfant. 4. Qu'André etoit mort jeune à Aix en Provence. 5. Que son second mari tomba prisonnier entre les mains du Roi de Hongrie, & qu'il mourut en Hongrie où ce Roi l'avoit fait mener. 6. Que la fille qu'elle avoit euë de son second mariage, & qu'elle avoit mariée au Comte d'Artois, étoit morte en prison avec son mari, & qu'après cela la Reine Jeanne & son quatrième époux Othon de Brunswic firent un traité de paix, par lequel ils recouvrerent la liberté & le Roiaume de Naples, en cedant la Pouille & la Calabre au Prince Charles de Durazzo leur vainqueur. Ce sont de très-grans mensonges, comme on le peut conoitre par mes remarques precedentes, & par les choses que je vais dire. Les deux filles que la Reine Jeanne eut de son second mari moururent enfans. La femme du Comte d'Artois étoit niece de cette Reine, car elle étoit fille de Charles de Durazzo que le Roi de Hongrie fit mourir, & de Marie sœur de Jeanne. Cette Marie etoit morte depuis long tems, lors que sa sœur fut étranglée, & ainsi Mr. de Mezerai se trompe, quand il assûre (*l*) que la Reine Jeanne & sa sœur Marie se rendirent à Charles de Duras, qui *les fit étrangler toutes deux en prison.* Le Comte d'Artois & Jeanne sa femme moururent le 20. de Juillet 1387. comme porte leur epitaphe (*m*); & par consequent ils survêcurent à la Reine Jeanne. Et il est faux que cette Reine ait joui ni de son Roiaume, ni même de la liberté, depuis qu'elle se fut renduë au Duc de Durazzo. Concluons que sa harangue au Pape Clement est le pur ouvrage de Froissard, & que Brantome nous tend un panneau où il est tombé tout le premier quand il dit, (*n*) *Croyons donc Froissard qui a fait cette Reyne parler en confession au Pape, & a esté curieux de recueillir ces propres mots prononcez de sa bouche qui apertement a voulu ainsi declarer sa vie.* Achevons de raporter ce qu'il dit tout aussitôt, *je ne dis pas que* Froissard *ne touche quelques traits de sa vie, comme de la mort d'André & autres petits traits comme d'amour & d'autres, mais tant y a que jamais elle ne fut si mechante & debordée comme le dit ce bel & sot Historien Napolitain.*

Pour mieux conoitre les confusions de Froissard, il faut prendre garde qu'il supose que la Reine Jeanne fut trouver le Pape à Fondi, & que ce fut là qu'elle lui fit cette harangue. Il est certain que Clement VII. quitta l'Italie l'an 1379. pour aller sieger à Avignon. Comment donc est-ce que la Reine Jeanne lui auroit pu faire à Fondi une harangue, depuis la captivité où elle tomba l'an 1381. Au reste il ne faut pas s'etonner de ne trouver point dans Froissard la sentence d'absolution, car il est visible qu'il n'a pretendu parler que des choses qui se passerent entre Clement VII. & la Reine Jeanne. Or ce fut par Clement VI. qu'elle fut absoute, comme on le verra ci-dessous: mais tout ceci est fort brouillé. Brantome conte qu'on lit dans l'histoire

(*h*) *Maimbourg, Schisme d'Occident, l. 2. p. 151. 152. ad ann. 1382.*

(*i*) *E lo s'humilia moult devant le Pape* Clement à Fondy, *& se confessa à luy, & luy monstra toutes ses besognes & jeu sans vilainie (ce mot met en cervelle force autres fringants) Froissard use de ces propres mots, & luy descouvrit ses secrets, & puis luy commença ainsi son harangue, que je diray par mesmes mots dudit Auteur sans les changer.* Brantome, ubi supra, pag. 359.

(*k*) *Ibid. pag. 363.*

(*l*) *Mezerai, Abregé Chronolog. t. 3. p. 119. Brantome est dans la même erreur: voiez ci-dessus pag. 2174. remarque G, col. 2.*

(*m*) *On la trouve dans une Chapelle de l'Eglise de St. Laurent à Naples, en ces termes:* Hic jacent corpora Illustrium Dominorum Domini Roberti de Artois, & Domine Johanne Duracii, conjugum, qui obierunt anno Domini MCCCLXXXVII. die XX. mens. Julii. *Tomaso Costo ubi supra fol. 121.*

(*n*) *Brant. ib. p. 363.*

de Clement VI. on peut objecter qu'elle lui donna Avignon, ou peu s'en falut: si elle l'obtint de Clement VII. on peut dire que c'étoit un Antipape, qui aiant besoin de la bonne renommée des Princes qui suivoient son obedience, n'avoit garde de la condamner, ni de la laisser exposée à l'infamie. L'autre Antipape n'en usa pas de même, il la declara dechuë * de son Roiaume pour divers crimes, & principalement pour avoir tenu le parti de Clement † VII. Elle avoit une sœur dont Boccace fut (N) amoureux, à ce que disent quelques Auteurs. Je ferai voir qu'ils se trompent, & que Froissard a debité bien des mensonges ‡. On verra dans l'article suivant quels furent les successeurs de cette Reine. Sa mort fut vangée en Hongrie, si l'on en croit Brantome; mais quand il parle de cela il tombe (O) dans quelques erreurs. Au reste

l'histoire d'Anjou, que dans le (a) *grand schisme de l'Eglise . . . entre autres Princes qui tindrent pour Clement estoit le Roy de France, ses freres & la bonne Reine Jeanne . . . laquelle vint voir le Pape Clement, duquel & de tous les Cardinaux fut honnorablement receuë . . . & aprés qu'elle eut sejourné quelque temps, elle requit au saint Pere qu'il l'ouist en confession & l'absolvist de ses pechez, ce que le Pape volontiers & benignement luy accorda, comme certes elle ne devoit estre esconduite d'une si douce & agreable requeste. car elle meritoit bien une confession secrete, & auriculaire & oculaire, & une absolution & penitence legere & aisée à porter. Aprés cette confession faite en presence de sa Sainteté & du saint College des Cardinaux, ladite Reyne . . . remonstra les mauvais tours & ingratitudes que luy avoit fait son nepveu Charles de Durazzo, & comme par plusieurs fois il l'avoit voulue faire mourir pour avoir son bien, & pourtant elle desirant observer la derniere volonté de ses pere & ayeul, en la presence de toute la Noblesse assemblée, resigna & ceda tout és mains du Pape, tant les Royaumes de Sicile, Naples, les Duchez de Pouille, & Calabre, & la Comté de Provence. Tout cecy se raporte aux paroles de Froissard; ce que le Pape accepta bien gasté par son Conseil, elle adopta Louis d'Anjou pour fils, & luy furent faites chartes & lettres en forme autentique, mais pourtant le Pape eut en lettres de vendition le Comté d'Avignon d'elle. . . . Cela fait la Reyne prit congé du Pape & retourna en son Royaume, & Charles de Durazzo, au bout de quelque temps la prit prisonniere, & secretement la fit estouffer entre deux lits, ayant sceu l'adoption qu'elle avoit faite.* Si l'on s'arrêtoit à ce recit, l'on seroit tenté de croire que le fait dont parle le Pere Maimbourg apartient au Pontificat de Clement VII. & non pas au Pontificat de Clement VI. Mais je ne conseillerois à personne de faire fond ni sur le narré que Brantome tire de Froissard, ni sur le recit qu'il emprunte de l'histoire d'Anjou. On ne sçauroit les accorder l'un avec l'autre; les confusions & les brouilleries y sont entassées: fixons nous à ce que je m'en vais dire. Il est sûr que la Reine Jeanne aiant fait son apologie l'an 1348 devant le Pape & devant les Cardinaux, fut declarée (b) innocente de la mort de son mari; mais cette declaration fut donnée legerement, & il y a beaucoup d'aparence qu'elle fut l'effet de la passion qu'avoit le Pape de s'aquerir Avignon. En effet la même affaire aiant été discutée trois ans aprés, il falut que la Reine Jeanne avoüât qu'un sortilege l'avoit engagée à n'aimer point son epoux, & que cela donna le courage à plusieurs personnes de conspirer contre lui. Les Juges revêtus d'un grand esprit de douceur, declarerent qu'il ne faloit pas la tenir coupable de ce malheureux enchantement, ni de ses suites. Quand on a recours à de semblables machines dans un proces de cette nature, c'est une marque que les affaires de l'accusé vont très-mal. Il est visible que le Pape, le Juge choisi de ce procés, vouloit conserver à toute force le Roiaume de Naples à cette Princesse, & il ne le pouvoit faire sans la declarer innocente; car la treve qu'il moienna entre elle & le Roi de Hongrie l'an 1350. (c) portoit que si Jeanne se trouvoit coupable elle cederoit son Roiaume à ce Monarque, & que celui-ci n'y pretendroit rien si elle etoit innocente. Pesez bien toutes les paroles de Mr. de Sponde: (d) *Cum remissa ex pacto causa Joanna Regina ad judicium Sedis Apostolica, agrè inveniretur modus asserenda ejus innocentia, nec tamen justum videretur famam ejus diutiùs in dubium relinquere; demùm admissa est ejus excusatio de maleficio seu fascinatione, cujus vi fragilis ejus natura coacta fuisset minùs amare virum quàm deceret, indeque alii conspirare in eum ausi essent: productisque pluribus ejus rei testibus, declarata est à benevolis Judicibus innocens eorum omnium qua ex ejusmodi fascinatione secuta essent.* Le Pere Maimbourg n'a donc pas été un fidele historien: il n'a rien dit de la revision du procés.

(N) *Dont Boccace fut amoureux.*] Tomaso Costo a montré que cette maitresse de Boccace étoit la bâtarde du Roi Robert. Je l'ai cité ci-dessus (e). Brantome n'en savoit pas tant: il fait plusieurs reflexions sur cette amourette sans toucher à la principale, qui étoit de soutenir que Boccace n'avoit pas porté ses vœux jusques à la sœur legitime d'une grande Reine. Peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici quelques morceaux de Brantome. „ (f) S'il est vray ce qui est „ escrit de luy qu'il aymoit Marie sa sœur Comtesse „ d'Artois, & qu'il en eût fait ces deux livres de la „ Flammette & de la Philocope pour l'amour d'elle, „ il avoit obligation d'escrire plus amplement & hautement de toutes les deux sœurs qu'il n'a fait, car il „ l'eût sçeu mieux faire qu'homme du monde, pour „ le grand sçavoir qui estoit en luy (mais je crois, „ comme je tiens des grands discoureurs.) il n'a jamais eu tant de flammes de cette grande Dame comme il en a escrit, & s'est forgé en sa cervelle & fantaisie, ce beau sujet pour en escrire mieux, ainsi „ que volontiers font les Poëtes (g) & autres Composeurs, qui se plaisent à supposer de grands objets „ & les faire accroire au monde, afin qu'ils en escrivent mieux, & que le peuple lise leurs œuvres en „ leur plus grande admiration & plaisir, & en croye „ leur fortune telle. Davantage il est bien mal-aise à „ croire que cette belle grande Princesse se fut allée „ enflammer de telles flammes, comme il les écrit „ dans la Flammette, car vous diriez que cette Princesse est ravie de luy, qu'elle mourut pour luy, & „ qu'elle le court à force, vrayement oüy, car il estoit bien un si bel oiseau selon son pourtrait que j'ay „ veu à Florence, à Naples, & en une infinite d'endroits qui le montre nullement aymable & agreable, & aussi que son mary le Comte estoit bien plus „ desirable cent fois que l'autre. „ Brantome ajoûte que la Princesse auroit pu aimer non pas le corps de Boccace, *mais sa belle ame*, comme il a veu *plusieurs belles Dames aimer plusieurs savans personnages*: & là-dessus il nous conte ce que repondit une Dauphine qui avoit baisé un poëte (h) endormi, puis il continuë de cette maniere: (i) *Il est possible ainsi que cette Princesse Marie aymast de mesme Boccace, pour son beau-dire & sa bonne plume, pour la rendre excellente & immortelle par son rapport à tout le monde de ses belles vertus, mais le Galand n'en fit rien & la laissa trompée, & s'en alla escrire ces deux livres menteurs qui l'ont plus scandalisée qu'edifiée, combien qu'il n'en jouit onc: mais escrivains, Poëtes & courtisans volontiers publient leur valeur & leurs jouissances soient fausses ou vrayes, encore que j'ay connu aucuns Poëtes (k) qui ayent eu des bonnes faveurs, dont j'espere d'en parler.*

(O) *Quand il parle* de la vangeance de la mort de Jeanne, *il tombe dans quelques erreurs.*] Voici ce qu'il dit, „ (l) Aussi Dieu juste vengeur des morts innocentes vengea la sienne, & sur le Hongre, & sur „ Charles Durazzo, à qui Marguerite aisnée sœur de „ la Reyne Jeanne, arriere-fille du Roy Robert, luy „ estant allé à Bude & illec invité par la Reyne en un „ banquet, en feintes caresses pendant qu'il beuvoit „ luy fut donné un coup de hache sur le chinon du col „ par ordonnance de la Reyne, & fut ainsi tué. „ Les pechez de grammaire dont cette periode est parsemée, n'empêchent pas que nous ne voiions assez clairement que Brantome affirme quatre choses: 1. que *Charles Durazzo* fut tué *par ordonnance de la Reine* de Hongrie. 2. Que cette Reine s'apelloit Marguerite. 3. Qu'elle étoit la sœur ainée de la Reine Jeanne. 4. Qu'elle étoit arriere-fille du Roi Robert. Ce sont quatre mensonges, dont le dernier est de plus une grande contradiction (m) de Brantome. Lors que Charles de Durazzo alla en Hongrie après avoir fait mourir la Reine Jeanne, il y trouva deux Reines, savoir la veuve & la fille du feu Roi Louis. La veuve avoit nom Elizabeth, & étoit fille du Roi de Bosnie: la fille s'apelloit (n) Marie. Elles consentirent toutes deux que Charles fût couronné Roi de Hongrie: mais la mere donna ordre qu'on le tuât quelque tems après. (o) *Fu coronato in Alba Regale di volonta della Regina Isabetta, & del Re Maria sua figliuola, le quali ogni loro*

* *L'an* 1379. Per sententia privo del regno di Napoli la Regina Giovanna per molti delitti, e massimamente per haver prestato luogo e favore alla scisma, & havere prestato obedientia à Clemente VI. *Collennuccio ib. fol. 84. verso.*

† *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas VI. comme Collenuccio.*

‡ *Voiez la remarque M.*

(a) *Ubi supra pag.* 365. *& suiv.*

(b) *Voiez Sponde ad ann.* 1348. *n.* 3. *Il cite Jean Villani lib.* 12. *cap.* 114. *Matthieu Villani c.* 18. *& Summonte lib.* 3. *c.* 4.

(c) *Spondan. ad ann.* 1350. *n.* 6. *pag.* 505. *Il cite Matthieu Villani l.* 1. *c.* 89. 91. *& seqq.*

(d) *Idem ad ann.* 1351. *n.* 1. *p. m.* 509.

(e) *Remarque G, à la fin.*

(f) *Brantome ubi supra pag.* 370. 371.

(g) *Ceci confirme ce que j'ai dit dans l'article* Lotichius *pag.* 1871. *col.* 1. *& dans la remarque I de l'article* Malherbe.

(h) *Alain Chartier. Voiez la suite de la Critique generale du Calvinisme de Mr. Maimbourg, lettre* 18. *pag.* 591.

(i) *Brantome ubi supra pag.* 372.

(k) *Voiez la suite de la Critique generale du Calvinisme ubi supra pag.* 590. *& suiv.*

(l) *Brantome ubi supra pag.* 364. 365.

(m) *Il avoit dit que la Reine Jeanne étoit fille du Roi Robert.*

(n) *C'est celle que les Hongrois apellent le Roi Marie.* Collenuccio ibid. fol. 88. verso.

(o) *Collenuccio ibid. fol.* 89.

reste la barbarie que l'on exerça sur le malheureux André, est une marque qu'il s'étoit rendu odieux à d'autres gens (*P*) qu'à sa femme.

NAPLES (JEANNE II. REINE DE) issuë de (*A*) Charles d'Anjou frere de saint Louïs, étoit fille de ce Charles de Durazzo qui fit mourir la Reine Jeanne I. du nom. Elle nâquit l'an 1371. & fut mariée avec Guillaume * d'Autriche environ l'an 1403. Elle en demeura veuve l'an 1406 †. Ladislas son frere, Roi de Naples, étant mort sans laisser aucun enfant legitime l'an 1414. elle succeda au Roiaume, & épousa l'année suivante Jaques de Bourbon.

loro ragione li rinuntiarono ; ma poi andato a Buda, e con finte blanditie della Regina invitato ad un convito, mentre beveva li fu dato d'una secure nella coppa per ordinatione della Regina, e fu morto dell' anno 1386. *a di* 3. *di Giugno.* Voilà ce que nous aprend l'Auteur que Brantome suit. Nous en pouvons recueillir un nouveau mensonge de Brantome, car ce ne fut nullement pour venger la mort de Jeanne que la Reine de Hongrie fit tuer Charles de Durazzo. Elle ne pretendit satisfaire que son ambition, & celle du Roi Marie. Disons en passant qu'Urbain VI. qui s'attira plusieurs mauvais traitemens de la part de Charles, & qui l'excommunia, & le deposa l'an 1385. eut une joie incroiable de la nouvelle de sa mort. On dit (*a*) qu'il regarda avec un plaisir extrême le couteau encore sangiant avec quoi l'on tua ce Prince. Sa mort ne demeura pas impunie ; un Seigneur de son parti aiant surpris les deux Reines à la campagne (*b*), fit jetter Elizabeth dans la riviere. C'est une erreur (*c*) que de croire que le monde va toûjours de mal en pis ; car il est certain que le siecle (*d*) où nous vivons ne nous fait pas voir dans l'Occident une suite d'énormitez en peu d'années, semblable à celle que l'on y trouve depuis l'an 1345. jusqu'en 1390.

(*P*) *Odieux à d'autres gens qu'à sa femme.*] Il y a des historiens qui disent, que les menaces qu'il avoit faites de punir severement quelques Seigneurs de la Cour qui s'etoient mal comportez, de les punir, dis-je, severement dès qu'il auroit été couronné, exciterent ces coupables à conspirer contre lui. (*e*) *Occasio autem hujus sceleris specialiter fuisse dicitur quia ipse, tanquam virtuosus & audax, verbo & facto monstrabat se velle punire aliquos quos videbat criminosos & malè se habentes, quamprimum per coronationem plenum dominium dicti regni ad ipsum pervenisset. De quo malè sibi conscii & meritò formidantes cogitaverunt adversùs eum modo præmisso sibi ipsis præcavere.* Mais ne faloit-il pas que ces gens-là fussent animez d'une haine personnelle, outre l'envie de prevenir leur suplice, puis qu'ils se porterent à tant d'inhumanitez ? Ils le tourmenterent barbarement dans tous ses membres, & tant s'en faut qu'ils épargnassent les parties anonymes (*f*), ce fut à celles-là qu'ils s'acharnerent principalement. Les informations que Clement VI. fit faire contre les meurtriers, nous aprenent un detail que l'on ne peut lire sans horreur. (*g*) *Statim cùm per eos vocatus venit ad gayphum vel deambulatorium quod est ante cameram, aliqui posuerunt manus ad os, ne clamare non posset, & ita impresserunt illos ganteletos ferreos circa os ejus quod etiam vestigia & characteres apparebant post mortem. Alii verò funem in collo posuerunt ut strangularent eum, sicut etiam characteres post mortem ostendebant. Alii verò receperunt eum per genitalia, & adeo traxerunt quòd multi qui dicebant se vidisse retulerunt mihi quòd transcendebant genua. Alii capillos de capite evulserunt. Alii eum in pratum trahendo projecerunt. Alii dicunt quòd cum fune cum quo eum strangulaverant eum quasi suspensum in pratum projecerunt. Alii super eum cum genibus ascenderunt, & eum usque ad compassionem cordis oppresserunt. Et audivi quòd etiam de hoc vestigia exterius apparebant. Fuit etiam nobis dictum quod volebant eum projicere in puteum profundum, sicut projectus fuerat ille sanctus Jeremias in foveam, & postea dicere quod iverat extra regnum de consilio aliquorum fidelium sibi, qui disposuerunt postea capere & mittere Regi Ungariæ captivos ac si scirent ubi esset. Et perfecissent, nisi nutrix dicti Regis ocius occurrisset.*

(*A*) *Issuë de Charles d'Anjou frere de saint Louïs.*] Voici comment. Elle étoit fille de Charles de Durazzo III. du nom : celui-là étoit fils de Louis de Durazzo Comte de Gravine, qui avoit pour pere Jean de Durazzo frere de Robert Roi de Naples, & fils de Charles le boiteux, fils & successeur de Charles d'Anjou frere de saint Louis (*h*). Il est aisé de comprendre par cette suite genealogique, que Jean de Durazzo frere de Robert fonda la branche de Durazzo. Il mourut le 5. d'Avril 1335. & laissa trois fils, Charles, Louïs, & Robert.

Charles épousa Marie sœur de Jeanne Reine de Naples I. du nom : il fut (*i*) le conseiller & l'auteur de la mort du Roi André. (*k*) Il *fut établi Lieutenant General, & Gouverneur du Royaume de Naples,* lors que Jeanne se retira en Provence, *à la venuë dans l'Italie de Louïs Roi de Hongrie.* Il ne put resister aux Hongrois ; il fut vaincu, & pris, & decapité (*l*). D'autres (*m*) disent qu'il ne fit nulle resistance, & qu'il fut trouver le Roi de Hongrie avec les autres Seigneurs, pour lui rendre hommage, & que le Roi l'aiant convaincu de la mort d'André, le fit tuer, & puis pendre. Il l'en convainquit par une lettre que lui Charles de Durazzo avoit écrite au Comte d'Artois : *Dicendo al Duca di Durazzo che gli mostrasse il luogo, dove fu morto suo fratello. E benche il Duca negasse di saperlo il Re lo convinse con mostrargli una lettera scritta da esso Duca a Carlo d'Artois, intorno al trattato della detta morte, e chiamandolo traditore lo fece in quell' instante occidere e buttar dal medesimo verone, ond'era stato buttato Andrea* (*n*). Charles de Durazzo ne laissa point de fils, quoi qu'en dise Collenuccio ; mais seulement 4. filles.

Louïs de Durazzo son frere, Comte de Gravine, (*o*) *fut emprisonné au chasteau de l'Oeuf de Naples par le commandement de la Reyne Jeanne I. sur le soupçon qu'elle avoit qu'il vouloit empieter sur son Estat, & luy fit avaler du poison, dont il mourut l'an* 1362. *Il fut enterré au Monastere des Religieuses de Ste. Croix de Naples. Quelques-uns marquent sa mort au mois de Juin, & d'autres le* 22. *de Juillet.* Il laissa un fils nommé Charles qui se retira auprès de Louis Roi de Hongrie, auquel il rendit de très-grans services, étant General de ses armées contre les Venitiens. Il termina heureusement cette guerre, ce qui lui fit meriter le beau surnom *de la paix.* Ce fut lui que l'on envoia à Naples pour chasser la Reine Jeanne, lors que le Roi de Hongrie se vit sollicité par le Pape Urbain à s'emparer du Roiaume. (*p*) *Il n'est point d'obligation que* Charles *n'eût à* cette *Reine ; elle l'avoit élevé tendrement en sa Cour comme son propre fils ; elle l'avoit marié à la Princesse Marguerite sa niece ; elle le destinoit pour son successeur, & tenoit même encore ses enfans auprès d'elle. L'execrable passion de regner le rendit ingrat, & rompit tous ces liens.* Il fut *couronné Roi de Sicile à Rome au commencement de l'an* 1381. *Il marcha vers Naples, où ayant été reçu sans resistance, il assiegea la Reine dans le château de l'Oeuf, & la força enfin de se rendre, après avoir defait & pris Othon de Brunswic son mari ;* & la fit *étrangler en prison* l'an 1382. Cependant Louïs d'Anjou frere de Charles cinquiéme Roi de France, avoit été adopté par la Reine Jeanne, & couronné à Avignon par Clement VII. La nouvelle de la mort tragique de cette Reine, n'empêcha point qu'il n'amenât une belle armée dans le Roiaume de Naples, pour en chasser Charles ; mais il fut si malheureux que la disette ruina son armée, & qu'il mourut de chagrin l'an 1384 (*q*). Charles demeura par ce moien possesseur paisible. Il se brouilla avec le Pape ; & aiant été apellé par les Hongrois, dégoûtez du gouvernement de la fille & de la veuve de leur Roi, il s'en alla en Hongrie, & fut couronné par l'Archevêque de Gran. Il y perit bientôt par l'artifice de la Reine veuve, comme on l'a vu ci-dessus (*r*). Son fils Ladislas regna après lui, & vainquit Louïs II. Duc d'Anjou, qui tâchoit de se maintenir aux droits de son pere. Ce Ladislas fut un Prince brave & entreprenant ; & s'il eût vécu davantage, il auroit fait bien des choses. Il (*s*) mourut le 16. d'Août 1414. âgé de 38. ans. Nous verrons ci-dessous (*t*) comment on le fit mourir. Sa sœur Jeanne, dont nous parlons dans cet article, lui succeda.

Robert de Durazzo „(*v*) prit la qualité de Prince „de la Morée. Il fut arresté dans la ville d'Averse, „& conduit prisonnier en Hongrie avec le Comte de „Gravine son frere, par l'ordre du Roy d'Hongrie ; „& ayant esté mis en liberté l'an 1352. il vint en France, où estant arrivé il appella en duel Louis Roy „d'Hongrie, luy imputant d'avoir fait mourir à tort „& sans raison son frere Charles Duc de Duras. „Quelque tems aprés estant à la suite du Roy Jean, „il se trouva à la funeste bataille de Poitiers, où il „(*x*) mourut les armes à la main ; se defendant tres-„vaillamment le 19. de Septembre 1356.„

(*a*) Exultasse ferunt Urbanum ad nuncium mortis, cultrumque quo ictus fuerat ad se delatum, recenti sanguine respersum, avidissime conspexisse. *Pogius apud Felinum Sandeum de Regibus Siciliæ p.* 36.

(*b*) *Maimbourg, Schisme d'Occident, liv.* 3. *pag.* 223. *Il cite Thurosius & Bonfinius.*

(*c*) *Rampale a fait un discours contre cette erreur.*

(*d*) *C'est-à-dire le* XVII.

(*e*) *Prima vita Clementis VI. pag.* 146. *editionis Baluzianæ* 1693.

(*f*) *On se sert de ce terme pour éviter le long circuit de* parties qu'on ne nomme pas, ou que la pudeur defend de nommer.

(*g*) *Clemens VI. in collatione facta contra interfectores Andreæ, apud Baluzium, notis ad vitas Paparum Avenionensium pag.* 860.

(*h*) *Voiez le Pere Anselme, histoire genealogique de la Maison de France pag.* 354. *& suiv.*

HISTOIRE de la branche de Durazzo.

(*i*) *Mezerai Abregé Chronol. t.* 3. *p.* 30.

* *Corrigez le Pere Anselme* ubi infra *qui l'apelle* Duc d'Austrasie.

† *Pere Anselme, histoire general. de la maison de France pag.* 358.

(*k*) *Anselme, ibid. pag.* 355.

(*l*) *Collenuccio lib.* 5. *fol.* 83.

(*m*) *Tomaso Costo dans les suplémens sur Collenuccio fol.* 112. *verso qui cite Matthieu Villani.*

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Pere Anselme ubi supra pag.* 356. 357.

(*p*) *Mezerai, Abregé Chronol. tom.* 3. *pag.* 118.

(*q*) *Ibid. pag.* 128.

(*r*) *Dans la remarque O de l'article precedent.*

(*s*) *Anselme, ubi supra pag.* 359.

(*t*) *Dans la remarque E, au passage de Mezerai.*

(*v*) *Anselme ibid. pag.* 355.

(*x*) *Chron. de Frere Ptolomée de Luques.*

bon. Ce Prince n'aiant pu soufrir qu'elle menât une vie scandaleuse, lui arracha (*B*) son galant, & toute l'autorité. Mais il ne fut pas assez fin pour se maintenir contre les (C) ruses de cette Princesse: elle reprit le dessus, & le poussa si vivement qu'il fut contraint de s'en retourner en France, où il se fit Moine †. La Reine delivrée d'un tel mari, se trouva bientôt dans de nouveaux embarras; elle desobligea tellement le brave Sforce de Cotignole, qu'il sollicita Louïs d'Anjou à la conquête du Roiaume de Naples, & qu'il se mit à la tête des mecontens. Le Pape Martin V. favorisa Louïs d'Anjou, qui assiegeoit Naples par mer & par terre, & qui s'en seroit rendu le maître, si Alfonse d'Aragon n'eût envoié à la Reine un puissant secours. Il le fit à cause qu'elle lui avoit promis de l'adopter. Elle lui tint parole; mais elle fut si maltraitée de cet ingrat, qu'elle revoqua son adoption, & la transfera à Louïs d'Anjou γ. Ce Prince recouvra les villes qui tenoient pour l'Aragonois, & en usa si bien avec elle, qu'étant mort au mois de Novembre 1434 *, la douleur qu'elle en (*D*) conçut la fit mourir en peu ‡ de tems. Elle institua son heritier ⟊ René d'Anjou, qui n'eut pas la force de s'établir dans le Roiaume, & qui ne laissa à ses descendans qu'un vain titre de pretensions. Il étoit plus propre à rendre heureux un Etat tranquille qu'à subjuguer des sujets rebelles, & il donnoit plus de tems à la peinture (*D*Δ) qu'aux preparatifs d'une expe-

† *Brantome*, Vies des Dames illustres pag. 388. & suiv. *se moque cruellement de lui.*

γ *Voiez le P. Maimbourg, hist. du grand schisme l. 6.*

* *Et non pas 1431. comme l'assure Mezerai Abregé Chron. ad hunc ann.*

‡ *Le 2. de Fevrier 1435.*

⟊ *Il étoit frere de Louïs.*

(*B*) *Lui arracha son galant, & toute l'autorité.*] Quand elle alla chez son mari, „(*a*) Elle amena un „Gentilhomme Napolitain qui s'appelloit Pandolfo „Alopo, & le retourna l'ayant fait de sa main, & „nourry & créé son Chambellan: Chambellan estoit-„il de vray, car il la servoit bien, & ordinairement „en sa chambre jour & nuit, sinon sans grand ru-„meur du peuple & des Courtisans. Donc pour les „appaiser, & par l'advis de ses Estats, elle se resolut „de se marier, & espousa Jacques de Narbonne, ce „dit l'Histoire de Naples. Messire Olivier de la Mar-„che grand Seigneur & Historiographe veritable, le „nomme Jaques de Bourbon, que je crois plus vray, „car il estoit de ce temps, mais en mariage faisant „fut dit & contracté qu'il ne porteroit point titre & „nom de Roy, ains seulement de Prince, ou Duc, „ou Comte; mais il ne voulut rien porter que son „titre accoustumé. Sur ce les Capitaines de la Rey-„ne qui portoient haine & envie a ce Pandolfo son „mignon & à Sforce, luy mirent en teste de prendre „le nom de Roy, & le porter, parquoy estant allez „au devant de luy, le saluerent tous pour Roy, fors „ce brave Sforce, qui ne le nomma que Comte, à „raison de quoy par l'advis des autres fit prendre pri-„sonnier Sforce, & luy fit donner quelques traits de „corde, & fit trancher la teste au pauvre Pandolfo.... „Quant à la Reyne, il la mit à part, ne luy laissant „manier aucunes affaires, & la tenant comme en-„fermée & confinée en une chambre, & la menant „fort peu souvent en son lit & en sa compagnie, la re-„poussant loin de soy, jusques à luy dire force vilai-„nies, ce que la Reyne dissimula finement & fort „malicieusement.„ Brantome tire tout ceci de Pandolfe Collenuccio. (*b*) *Tutto il governo di se, della corte, e del regno pose in mano à Pandolfello Alopo Napolitano, Conte Camerlengo e bellissimo giovane, e suo creato, il quale ella sommamente amava; e havendolo menato seco quando andò a marito al Duca di* (*c*) *Sterlic, morto il Duca il rimenò a Napoli, e sempre lo tenne con publica infamia di venereo commercio con lei.... il* (*d*) *Conte Giacomo .... posta la Regina da parte non le lasciava maneggiar cosa alcuna, e in alcune camere quasi relegata la teneva, non ammettendola molte volte ne' anche a gli atti matrimoniali, e con repulse e villane parole da se lontana la teneva.*

Notez que Brantome s'est imaginé faussement, qu'il y avoit quelque discorde entre Olivier de la Marche & Pandolfo Collenuccio, touchant le mari de la Reine Jeanne. Il est aisé de voir qu'ils s'accordent: le premier dit que (*e*) *cette Reyne se maria à un moult bel & vertueux Chevalier du sang royal de France, & de la Maison de Bourbon de nom & d'armes; & se nommoit Messire Jaques de Bourbon, Comte de la Marche.* L'autre (*f*) dit, *elesse Giacomo di Narbona Provenzale, Conte della Marca, e di stirpe regale di Francia anco' egli.* Ils parlent tous deux du même homme, & le designent par des caracteres bien marquez: toute la difference consiste en ce que l'Auteur Italien le fait Provençal, & qu'il le nomme Jaques de Narbonne. Il se trompe sur le premier chef; mais je croi qu'il n'y a dans l'autre qu'une faute d'impression: on a mis *Narbona* au lieu de *Borbone*. Si les imprimeurs de Collenuccio ne l'ont point faite, il y a quelque apparence qu'elle étoit dans les Auteurs qu'il copia, & qu'elle y étoit par la negligence des imprimeurs, ou par celle des copistes. Ne quittons pas cette matiere sans relever deux fautes de Mezerai. *Quoi que Jeanne*, dit-il (*g*), *eût épousé en premieres noces Jaques de Bourbon fils de Jean Comte de la Marche, elle se gouvernoit neanmoins par le conseil de Pandolphe Alopo, & de Mutio Sforce souche des Sforces Ducs de Milan, que l'on disoit être de ses amis.* C'est suposer 1. que Jeanne n'avoit jamais été mariée, quand elle épousa Jaques de Bourbon. 2. Qu'elle épousa un autre mari après qu'elle eut perdu celui-là. Or l'une & l'autre de ces deux choses est fausse. Si je marquois les fautes de style, je ferois une 3. remarque contre cet Historien: l'arrangement de ses mots veut que nous pensions, que les Sforces Ducs de Milan passoient pour être les amis de Jeanne.

(*C*) *Se maintenir contre les ruses de cette Princesse.*] „(*h*) Si bien joüa elle son jeu qu'un Julio Cesar de „Capua qui avoit auparavant offensé la Reyne, pour „faire son accord s'offrit à elle de tuer son mary „Jacques: elle malicieuse & fine prit cette occasion „au poil, tant pour se venger de ce Julio, que pour „gagner les bonnes graces de son mary, & pour „recouvrer sa liberté premiere, fit semblant de luy „prester l'oreille en ce qu'il songeast bien en son fait, „& le faire sagement & seurement, & le remit au „bout de huit jours. Elle en ayant adverty le Roy „du tout, le fit cacher en son cabinet avec d'autres „les plus fideles bien armez; & finis lesdits huit „jours, elle fait venir en sa chambre à cachette ledit „Julio, à qui elle fit discourir assez haut de toute „la menée & la façon pour l'executer; ce qu'ayant „ouy Jacques sortit, & luy fit trancher la teste pu-„bliquement, ce qui luy donna occasion d'avoir la „Reyne en bonne opinion & estime d'amitié, & de „femme qui porta grande loyauté à son mary, & „*così si pigliano le volpe*, dit le proverbe Italien: donc „bien-tost aprés la mit au large, & luy donna la li-„berté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, & „s'esbattre & gouverner par tout à son plaisir; au „moyen dequoy estant un jour à un banquet fait à „poste, espiant le temps à propos, joüa si bien son „jeu par le moyen de ses amis & complices, qu'elle „se rendit la plus forte, & avec grande rumeur du „peuple & d'aucuns grands prindrent, tuerent & sac-„cagerent les Officiers François, & fit mettre le Roy „son mary dans le Chasteau del Ovo, où estant il „trouva moyen de s'embarquer sur une nef Genevoi-„se, qui d'avanture estoit là au port, & ayant accor-„de du prix, fut mené à Tarente, où estant la Rey-„ne l'envoya assieger; mais pour ce qu'il ne la pou-„voit tenir longuement la rendit, & la quitta, & s'en „alla en France, où s'adonnant à la Religion acheva „de passer le reste du monde.„

(*D*) *La douleur qu'elle en conçut la fit mourir.*] Ses regrets furent d'autant plus sensibles, qu'elle n'avoit pas repondu par un traitement honnête au respect qu'il lui avoit toûjours (*i*) porté.

(*D*Δ) *Il donnoit plus de tems à la peinture qu'aux preparatifs d'une expedition.*] Voici ce qu'un Auteur Italien a dit là-dessus. (*k*) *Qualis avorum memoria Renatus Neapolitanus Rex fuit. Hic enim pictura maxime delectabatur, & ob ejus studium res maximas conficere negligebat. Illum & familiares, & propinqui regulo admonebant, è dignitate regia non esse dies noctesque in pingendo consumere, semperque tabellas contemplari, & de figuratione corporum disceptare. Ad quos respondebat se non minus pictorem quam Regem natum esse. At quam melius consuluisset sibi & posteris suis, si tantam curam non egisset artis illius pulcerrimæ quidem, sed Regibus nunquam admodum necessariæ, profecto ex illo regio solio non excidisset, nec privatus in Galliam Narbonensem navigasset.* Joignons à ce temoignage celui d'un historien François. „(*l*) Il pas-„soit son temps à des peintures (1) telles & si excel-„lentes qu'on les voit encores à present en la ville „d'Aix. Il peignoit une perdrix quand on luy appor-„ta la nouvelle de la perte du Royaume de Naples, „&

(*a*) *Brantome, Dames illustres pag. 384.*

(*b*) *Pandolfo Collenuccio, hist. del regno di Napoli, lib 5. fol. 93. verso.*

(*c*) *Brantome ni Collenuccio n'ont pas entendu ce mot. L'Austriche, selon Baudrand, se nomme en Allemand* Oesterreich, *& l'on prononce* Esterich, *c'est de là que Collenuccio a tiré son* Duca di Sterlic, *& Brantome pag. 348. sa* Duchesse de Sterlich.

(*d*) *Idem Collenuccio ib. fol. 94.*

(*e*) *Olivier de la Marche, Memoires liv. 1. chap. 1. p. m. 76.*

(*f*) *Collenuccio ubi supra. fol. 93. verso.*

(*g*) *Mezerai, hist. de France, tome 2. pag. 627.*

(*h*) *Brantome ubi supra pag. 386.*

(*i*) Serò nimis exiguæ tam patientis & obsequentis filii habitæ curæ, mortisque ei summâ ingratitudine conciliatæ ingentibus gemitibus sese incusavit. *Spondan. ad ann. 1434. n. 16.*

(*k*) *Petrus Alcyonius in Medico legato posteriore de exilio.*

(*l*) *Matthieu, histoire de Louis XI. liv. 9. pag. m. 503.*

(1) *Michel de Montagne dit, au 2. liv. de ses Essais chap. 17. de la presomption, qu'estant à Bar le Duc, il vit presenter au Roy François II. un pourtraict que René Roy de Sicile avoit fait de soy.*

expedition. Le vrai successeur de cette Princesse fut Alfonse d'Aragon, duquel je parle dans l'article suivant. Personne ne nie qu'elle ne se soit (E) deshonorée par ses impudicitez. Brantome (F) l'en excuse très-mal. Ce fut peut-être pour les expier qu'elle fit du bien à

„& ne voulut pour cela tirer la main de la besongne, „tant son esprit y avoit de plaisir.„ Balzac aiant dit que Louis XIII. ne perdoit point son tems à des exercices peu convenables à un Roi, ajoûte ces paroles : (a) *Je ne doute point qu'il n'ait leu avec beaucoup de desdain l'histoire du Roy René, dernier Comte de Provence, qui fut trouvé achevant le crayon d'une perdrix, par celuy qui lui apporta la nouvelle de la perte de son Royaume de Sicile ; & je m'asseure que si Selim, Empereur des Turcs dans un tableau qu'il fit, & qu'il publia, n'eust figuré une* (1) *bataille qu'il avoit gaignée, il ne luy pardonneroit pas facilement d'avoir fait sçavoir au monde qu'il estoit peintre.* Mr. de Scuderi observe (b) que Selim envoia cette bataille *peinte de sa main aux Venitiens qui la conservent encore aujourd'hui dans leur thresor.* Cette occupation de Selim ne fait point de tort à sa memoire, car elle ne l'empêcha point de conquerir ; mais un semblable attachement flêtrit le bon Roi René qui perdit presque tous ses Etats. „(c) Un peintre aiant veu à Aix un tableau de la main „du Roi René de la Maison d'Anjou dit ingenument „apres l'avoir admiré, que c'étoit grand dommage que „ce René fut Roi, & qu'il ne fut pas peintre de son „metier.„ Notez que les Provenceaux (d) furent très-heureux sous ce Roi peintre qui vêcut (e) long tems.

(E) *Personne ne nie qu'elle ne se soit deshonorée par ses impudicitez.*] Alleguons d'abord ces paroles de Pandolfo Collenuccio : (f) *Fama lascio di se instabile e impudica, dicendosi di lei, che nella instabilità sola fu stabile, e che sempre era stata innamorata, havendo in piu modi e con molti la sua lascivia macchiata ; ma sopra tutto con Pandolfello Alopo, e Urbano Auriglia, e M. Giovanni Caracciolo gran Siniscalco, tutti tre Gentilhuomini, e molto destri, virtuosi, e costumati ; ma sopra ogni cosa di persona e effigie bellissima.* Brantome (g) a traduit cela de cette façon. „Or l'histoire de Naples dit que cette Reyne laissa un bruit „de femme impudique & mal arrestée, comme de „qui l'on disoit qu'elle estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoit point d'arrest, & qu'elle estoit tousiours „amoureuse de quelcun, ayant par plusieurs sortes & „avec plusieurs fait plaisir de son corps.„ Collenuccio est si reconu pour partial contre la Maison d'Anjou, que non seulement les historiens François, mais aussi quelques (h) Italiens condamnent sa malignité & ses medisances, & principalement à l'égard de la Reine Jeanne I. du nom. On le laisse passer, & on le suit même à l'égard de la II. Jeanne ; n'est-ce pas un signe manifeste que les impudicitez de la premiere sont douteuses, & que celles de la seconde sont incontestables ? Le passage que je vais citer est fort curieux. Comme Ladislas „(i) estoit trop debordé „aprés les femmes, & furieusement hay pour ses „cruautez, il fut empoisonné cette année d'une vilaine maniere: il prit la mort dans la source du plaisir „& de la vie. Un (k) Medecin dont il entretenoit la „fille, ayant donné à cette malheureuse une drogue „empoisonnée pour s'en froter, elle crut que c'estoit „un filtre pour donner plus de plaisir à son amant, „& de cette sorte se tua avec luy. Jeanne sa sœur II. „du nom, veuve de Guillaume d'Austriche, luy succeda. Elle avoit pour lors quarante-quatre ans, & „toutefois cet âge, bien loin d'avoir refroidy ses passions, les avoit enflammées dans le dernier excés.„ Voiez ce que je cite de Mr. de Sponde (l); & considerez que le Jesuite Maimbourg qui a tant fait le panegyriste & l'apologiste de la premiere Jeanne, avoue de celle-ci (m) qu'elle *deshonora son regne par une vie tout-à-fait scandaleuse ; & qu'enfin elle abandonna & sa personne & son Royaume* à Jean Caracciole, *celui de tous ses Favoris qu'elle aima le plus tendrement.*

(F) *Brantome l'en excuse très-mal.*] Voici ses termes : „(n) L'Histoire de Naples dit que cette Reine . . . estoit toûjours amoureuse de quelqu'un, „ayant par plusieurs sortes & avec plusieurs fait plaisir „de son corps, mais pour cela c'est le vice le moins „blasmable à une Reyne, grande Princesse & belle qui „soit point, & si est le moindre si qu'elle puisse avoir, „mais très-grand est-il celuy quand elle est mauvaise, „malicieuse, vindicative, tyranne, comme il y en a, „dont le pauvre peuple patit beaucoup, mais peu „pour ses amours : ainsi que j'ay oui discourir à un „grand de par le monde.„ C'est ainsi à peu près que Paul Jove tâche d'excuser la vie voluptueuse de Leon X. comme on l'a vu (o) ci-dessus. On a vu aussi nos reflexions sur cette espece d'apologie. Mais j'ajoûte qu'il y a une grande difference entre l'impudicité publique d'un Roi, & les amours scandaleuses d'une Reine. Il vaut mieux sans doute pour les sujets que leur Souverain les scandalise par la multitude de ses batars, que s'il les chargeoit d'impôts, & s'il les tyrannisoit: & il est très-possible qu'un Souverain furieusement debordé après les femmes maintienne l'ordre dans ses Etats, y fasse fleurir la justice, & le commerce, & ne foule aucunement ses sujets. J'avoue aussi que les peuples sont plus heureux sous une Reine impudique, si d'ailleurs elle les traite doucement, & sagement, que sous une Reine chaste, avare, cruelle, & ambitieuse; cela ne souffre point de difficulté. Mais il me semble qu'il est moralement impossible, que dans un païs où les loix de la religion, & les loix de l'honneur humain sont aussi severes contre l'impudicité d'une femme qu'elles le sont dans l'Occident, un Roiaume soit heureux sous une Reine qui foule aux pieds la pudeur, & la vertu la plus propre de son sexe. L'indulgence de l'honneur humain pour les amours illegitimes qui éclatent dans la vie d'un Monarque, nous empêche de conclure que puis qu'il lâche la bride à cette passion, il n'est point capable de se moderer sur d'autres choses : mais la severité de ce même honneur contre les impuretez publiques d'une femme quelle qu'elle soit, nous porte à croire qu'une Reine qui franchit cette barriere, est capable de toutes sortes d'excés. Il faut qu'elle ait perdu toute honte, qu'elle n'ait aucune sensibilité pour la gloire, qu'elle ait l'ame basse, puis qu'elle se peut resoudre à sacrifier son honneur & sa conscience, & l'estime du public à une passion criminelle qu'elle a conçue ou pour un de ses domestiques, ou pour un de ses vassaux. Les sujets peuvent-ils avoir quelque estime pour une Princesse dont ils se forment une telle idée, par un raisonnement si plausible? Peuvent-ils s'empêcher de la mepriser? & ce mepris n'est-il pas un mauvais levain de seditions? De plus il est presque inévitable que la conduite impudique d'une Reine n'entraine dans un semblable desordre toutes les femmes de sa Cour, & qu'il ne se repande par ce moien dans tout le Roiaume un relâchement pernicieux des loix de la bienseance & de la pudeur, qui contribuënt si fort à conserver sur la terre ce qui y reste de chasteté. Alors ce qu'on ne faisoit que mepriser devient odieux & execrable, à tous ceux qui s'interessent comme il faut au bien public. Que peut-on attendre de cela que des factions, & que des revoltes ? Le concubinage d'un Souverain n'est pas exposé aux mêmes inconveniens. L'ambition, l'envie de s'élever, une fausse idée de grandeur, ont presque toûjours plus de part à la chûte de ses favorites que l'amour, au lieu qu'une Reine galante n'est precipitée dans des desordres qui l'avilissent, que par la passion brutale du plaisir charnel. Joignons encore cette consideration. Une Reine qui s'abandonne à des galans devient leur esclave ; elle ne sauroit leur rien refuser, ce sont eux proprement qui regnent. Leur vanité, leurs autres passions, source feconde de desordres par elles-mêmes, deviennent encore plus funestes par la jalousie qu'ils excitent dans l'esprit des Grans. On tâche à les debusquer, on cabale, on se cantonne, on aigrit les peuples. Les sujets peuvent-ils être heureux sous un tel gouvernement ? L'experience confirme tout ce que je viens de dire; car l'histoire ne nous fournit presque point d'exemples de Reines galantes, & impudiques à bride abatue, dont le regne n'ait été très-malheureux. Quels troubles ne vit-on pas dans le Roiaume de Naples sous nos deux Jeannes ? Combien de guerres de toute nature ? combien de saccagemens? Ainsi nous pouvons conclure contre Brantome, que c'est un defaut capital, & un vice tres-blâmable dans une Reine, que de s'abandonner à l'impureté. C'est le defaut dont les suites sont le plus à craindre pour les peuples.

Un Jurisconsulte contemporain fit une pointe en langue Italienne contre la premiere Jeanne. Elle a été, dit-il (p), non pas la *Regina* (q), mais la *rovina* du Roiaume de Naples; & il courut un vers prophetique contre la seconde Jeanne, lequel portoit qu'elle seroit la destruction du païs. (r) *Della quale un verso profetico per il reame si diceva :*

Ultima Durazzi fiet destructio Regni.

Ce Jurisconsulte tenoit pour la loi Salique; il (s) condamnoit l'admission des femmes au thrône. Tout bien pesé & consideré, l'on seroit contraint d'avouer que les statuts

(a) *Balzac, dans son Prince chap.* 126. *p. m.* 88. 89.

(1) *Ce fut la bataille qu'il donna à Ismael Roi de Perse.*

(b) *Scuderi, illustre Bassa, to.* 1. *pag.* 326.

(c) *Le Pays, Nouvelles œuvres* 2. *partie liv.* 1. *lettre* 35. *pag. m.* 71. 72.

(d) *Voiez Matthieu ubi supra & Ruffi histoire de Marseille tome* 1. *pag.* 269. *& suiv.*

(e) *Il mourut l'an* 1480.

(f) *Collenuccio lib.* 5. *sub fin. fol.* 100. *verso.*

(g) *Ubi supra pag.* 395.

(h) *Tomaso Costo, Summonte &c.*

(i) *Mezerai, Abregé Chron. to.* 3. *pag.* 190. *ad ann.* 1414. *Voiez aussi sa grande histoire to.* 2. *p.* 627.

(k) *Collenuccio recite cela fort au long* ubi supra fol. 93. *& Brantome après lui* ubi supra pag. 404.

(l) *Dans la remarque G, lettre a.*

(m) *Maimbourg hist. du grand Schisme d'Occident livre* 6. *p. m.* 284.

(n) *Brant. ubi supra pag.* 395.

(o) *A la page* 1791.

CONSIDERATIONS sur les amours illegitimes des Reines.

(p) *Collenuccio ubi supra fol.* 86. *verso.*

(q) *C'est-à-dire non la Reine, mais la ruine.*

(r) *Id. ib. fol.* 92. *verso.*

(s) Ponendovi questi due versi in biasmo del feminil governo. *Regna regunt vulva, gens tota clamat simul ob. veh. Interitus regni est à muliere regi.* I quali versi in vulgar nostro suonono cosi, La vulva regge, ohime gridan le lingue Il feminil governo il regno estingue. *Id. fol.* 86. *verso.*

† Ci-dessus pag. 802.

à l'Eglise (G), & qu'elle permit à Capistran de vexer les Juifs. J'ai parlé ailleurs † de Caracciol l'un de ses galans. Ce que Brantome en a dit est tiré de Collenuccio. Il faut que je dise ici deux mots de (GΔ) Barthelemi Coglione.

NAPLES (ALFONSE I. DU NOM ROI DE) joignit par sa vigueur & par son adresse le Roiaume de Naples aux Etats dont il avoit herité, lors que Ferdinand son pere Roi d'Aragon mourut en l'année 1416. Jeanne II. du nom Reine de Naples, assiegée dans sa ville capitale par Louïs d'Anjou, recourut à nôtre Alfonse, & lui promit de l'adopter s'il la delivroit de ses ennemis. Alfonse qui venoit de se signaler en Sardaigne, ne laissa point échapper une si belle occasion de s'agrandir; il envoia sa flotte à Naples, fit lever le siege, & fut adopté par la Reine au mois de Septembre 1420. L'amitié ne dura gueres entre ce fils adoptif & la Reine Jeanne; l'adoption fut cassée au mois de Juin 1423. aprés de grosses querelles, qui s'étoient enfin converties en des actes d'hostilité très-violens. Louïs d'Anjou III. du nom fut adopté par cette Reine, & Alfonse prit le parti de s'en retourner en Espagne. Il s'embarqua à Naples au mois d'Octobre 1423. & prit Marseille en passant. Cette conquête fut duë au bon conseil qui lui fut donné de pousser sa pointe aprés qu'il eut pris le port; & d'attaquer la ville toute la nuit, sans donner aux habitans le loisir de se reconoître, & de revenir de leur premiere fraieur. Pendant son absence la faction d'Anjou reprit le dessus à Naples, mais comme la Reine Jeanne qui ne valoit pas grand' chose, étoit d'ailleurs obsedée par des gens qui ne cherchoient qu'à se debusquer, & dont les passions changeoient souvent d'interêt, la faction d'Aragon reprit des forces quand on s'y attendoit le moins. Alfonse se vit instamment sollicité à retourner. Le Duc d'Anjou mourut au mois de Novembre 1434. La Reine Jeanne le suivit quelques mois aprés. Ainsi tout favorisoit Alfonse, encore que le peuple de Naples eût proclamé Roi René d'Anjou, car ce n'étoit pas un competiteur redoutable. La France joüoit (A) de malheur en ce tems-là. Mais nonobstant toutes ces favorables dispositions, les commencemens de l'entreprise

statuts qui permettent que les Roiaumes tombent en quenouille, n'ont pas été sagement imaginez. Ce n'est pas que les femmes aient moins d'esprit, ou moins de capacité que les hommes; il y en a qui ont regné avec tant de gloire, & qui ont montré sur le thrône tant de courage, tant de sagesse, tant d'habileté, que les plus grans Rois meritent à peine de leur être comparez: mais par accident il se trouve que les Etats qui n'ont point la loi Salique, s'exposent à plusieurs desordres, dont celui-ci n'est pas le moindre; c'est que l'homme qui se marie avec l'heritiere, est presque toûjours sur le qui vive avec ses sujets & avec sa femme. Ils le regardent pour l'ordinaire comme le mari de la Reine, & non pas comme le Roi; elle n'est pas fâchée qu'ils le fassent, & quelquefois même elle ne lui donne pas le titre de Roi. C'est de là que vinrent mille desordres dans le Roiaume de Naples sous les deux Jeannes. Consultez l'histoire d'Angleterre sous la Reine Marie femme de Philippe II. Le pere & le grand-pere de celui-ci avoient passé par la même épreuve, l'un en Espagne, l'autre aux Païs-Bas.

(a) Spondan. ad ann. 1435. n. 3. pag. 831. *Il avoit dit ad ann. 1414. n. 6. pag. 734.* Successit in regnum soror ejus *Joanna* hujus nominis secunda, vidua Guillelmi Austrii, annum agens jam 44. sed amore cujusdam Pandolfelli Alopi Neapolitani conspicuâ formâ juvenis à multo tempore infamis.

(G) *Pour les expier qu'elle fit du bien à l'Eglise, & qu'elle.*] Mr. de Sponde dit cela expressément, par raport au peu de pompe avec quoi elle voulut être enterrée. *Sepulta est*, dit-il (a). *in Ecclesiâ Virginis Annunciatæ ignobili sepulturâ, ut ipsa jusserat, in pœnitentiam luxuriosæ vitæ quâ vehementer infamata est.* Voici ce que l'on ajoûte à l'égard du soin qu'elle prit des avantages de la foi. (b) *Inter vitia quibus fœdata est, egit & multa pia opera, tam in Ecclesiarum, quam in status regni utilitatem, quæ Summontius Neapolitanus enumerat. Inter quæ fuit, quòd potestatem fecit Fr. Joanni Capistrano insigni Ordinis S. Francisci professori, interdicendi Judæis usuras & alia ab Ecclesia prohibita; & cogendi ferre signum Thau, ut dignoscerentur à Christianis.* Un homme aussi ardent que ce Cordelier établi pour inspecteur sur la conduite des Juifs, & qui les oblige à porter sur eux la lettre Thau, afin qu'on les puisse conoître, a bien la mine de leur avoir fait souffrir plusieurs vexations.

(b) *Id. ib. ad ann. 1435. n. 3.*

(GΔ) *Deux mots de Barthelemi Coglione.*] Ce fut un des plus celebres Capitaines de son siecle. „(c) Il „étoit né aux environs de Bergame, & sa maison „avoit été passée toute entiere au fil de l'épée dans les „querelles des Guelphes & des Gibelins. Il avoit mandié jusqu'à l'âge de dix-huit ans, lors-que se trou„vant à Naples, & personne n'osant lui disputer „le prix de la lutte, ni de la course, à cause de sa „prodigieuse force & de son incomparable agilité, „Jeanne seconde Reine de Naples, qui n'estimoit „les hommes que par la vigueur du corps, en avoit „fait son mignon: mais il s'etoit bien-tôt lassé de cét „infame exercice, & s'étoit dérobé de la Cour pour „aler faire son aprentissage au métier des armes „sous le célebre Braccio.„ Je ne ferai rien de superflu si j'avertis mon lecteur que ce fait se trouve dans les éloges de Paul Jove, car la seule autorité de l'historien François n'empêcheroit point qu'on ne doutât de cela. Voici le Latin qui lui a servi d'original:

(c) *Varillas, anecdotes de Florence pag. 35.*

Fuit Coleo corporis statura erecta atque habili, adeoque formosus atque agilis ut Regina Joanna ingenio procaci mulier, avidaque virorum fortium Coleonis amore caperetur, quum eo spectante cunctos in palæstra jactuque ferrei vectis & saltu cursuque certantes cum magno spectantium plausu superaret (d). Vous conoîtrez par là le naturel de cette Reine. Elle voit pendant la solennité des jeux publics un avanturier de bonne mine, & d'une si bonne complexion qu'il gagne le prix de la lute, celui de la course, celui du saut, à tous ceux qui le lui disputent, il lance le javelot plus loin qu'eux tous. Elle ne s'informe d'autre chose, & le choisit pour son favori. Apliquez lui donc la fable de la jument raportée dans le Mercure galant de l'année 1675. si je m'en souviens bien, elle finit par cette moralité:

(d) *Jovius elogior. virorum bellica virtute illustrium lib. 3. pag. m. 237.*

Maintes conois qui trompent à leur mine,
Et sont du goût de la jument
Il n'importe qui ni comment
Pourveu qu'il ait bon rable & bonne echine.

(A) *La France joüoit de malheur en ce tems-là.*] S'il étoit permis aujourd'hui de dire de la fortune ce qu'en disoient les Païens, qui ne reconoissoient pas sous ce mot-là, avec autant d'évidence que nous, une direction très-sage & très-juste de la main de Dieu, on l'accuseroit d'avoir eu alors une partialité trop affectée pour l'Espagne contre la France: car on ne sauroit lire l'histoire du 15. & du 16. siecle, par raport aux affaires d'Italie, sans remarquer un ascendant & une superiorité de l'Espagne sur la France, qui doit encore aujourd'hui donner de la confusion aux François, & de la fierté aux Espagnols. Il faut admirer dans cette conduite le doigt de Dieu. C'est le pere commun de tous les peuples; il donne dans un siecle à une nation les benedictions temporelles, qu'il lui ôte dans un autre siecle. Le 15. & le 16. siecles ont amené le tour de l'Espagne pour le bien; le 17. a été son tour pour le mal. L'ascendant & la superiorité de la France avoient été assignez à ce siecle-là. Je ne fais que developper & que paraphraser ce texte de Mariana; (e) *Sic fortuna ludit in rebus humanis: sic nos nostraque versamur. Aragonio nimirum cœlum viam ad regnum sternebat cui nihil est arduum. . . . Multum ei familia* (Andegavensi) *superi per hæc tempora adversati videntur, Gallorum genti infensi, ac Aragoniis propitii. Sed est fere ut aliarum rerum sic felicitatis orbis: per varias gentes atque familias interrat, nulli propria (f).* Ce qui peut consoler la France, est qu'on la croioit infiniment plus redoutable que l'Espagne, & qu'à cause de cela on fit de plus fortes ligues pour l'empêcher de s'établir en Italie, que pour empêcher les Espagnols d'y conquerir des Roiaumes. Les autres Princes d'Italie espererent d'arrêter les Espagnols, & desespererent de resister aux François. C'est ce qui fera qu'en tout tems, & en ce siecle plus que jamais, les ligues contre la France seront difficiles à dissiper; la peur de chacun des membres leur servira de bon ciment.

(e) *Mariana lib. 21. c. 7.*

(f) *Confer quæ Horatius od. 29. lib. 3.* Fortuna sævo læta negotio & Ludum insolentem ludere pertinax, Transmutat incertos honores, Nunc mihi nunc alii benigna.

DANS le tems (g) qu'on rimprime cette page, j'aprens par les nouvelles publiques qu'un Duc d'Anjou second

(g) *On écrit ceci le 25. de Novembre 1700.*

le d'Alfonse furent très-malheureux. Il assiegea d'abord Gaiette, & fut pris dans une bataille navale † qu'il perdit contre les Genois, qui étoient venus secourir la place. On vit alors qu'il y a des gens qui ne sauroient avoir du malheur, puis que la bonne fortune sort β pour eux du milieu de l'adversité. Le Duc de Milan fut la principale cause de l'élevation d'Alfonse sur le thrône de Naples, le Duc de Milan, dis-je, dont Alfonse étoit prisonnier. Ce Duc ne se contenta pas de lui accorder la liberté, il lui fournit des troupes pour la conquête du Roiaume de Naples. Ce ne fut point l'affaire d'un jour; la presence de René γ d'Anjou soutint quelque tems son parti, mais enfin la ville de Naples tomba au pouvoir d'Alfonse l'an 1442. & ce fut la decision du different. Ce Prince entra en triomphe dans cette ville à la maniere des anciens Romains le 26. de Fevrier 1443. & trouva l'esprit d'Eugene IV. fort adouci à son égard. Il avoit été traversé par ce Pape pendant que la fortune ne s'étoit pas declarée; mais dès qu'elle eut jugé le procés au prejudice de la France, Eugene ne se piqua point de la vertu de Caton δ, il reconut Alfonse pour legitime possesseur du Roiaume de Naples, moiennant un certain tribut annuel. Cette conquête mit ce Prince dans une haute reputation, & lui donna lieu de faire sentir le poids de ses armes victorieuses aux Florentins, & à quelques autres peuples d'Italie: desorte qu'il se vit recherché de tous les Princes qui craignoient les armes Ottomanes. Il trouva tant de douceurs en Italie, qu'il ne se soucia point de retourner en Aragon. Ce fut un Prince qui eut de grandes qualitez, & qui fait beaucoup d'honneur à l'Espagne *. Il aima (B) extrêmement les lettres & les Savans, & l'on conte là-dessus (C) des choses fort singulieres. Il mourut à Naples le 27. de Juin 1458. âgé de 64. ans ‡, & laissa ses Etats d'Espagne à son frere, & le Roiaume de Naples à Ferdinand son batard ⸸. Ce que dit Mr. Moreri n'est pas vrai, „ qu'Antoine de Palerme a écrit une histoire fort exacte du Roi Alfonse intitulée *de factis & dictis Alphonsi*

† *Le 5. d'Août* 1435.
β *Voiez Jovian. Pontanus de Principe fol. m. 62.*
γ *Il arriva à Naples au mois de Mai* 1438.
δ Victrix causa Deis placuit, sed victa Catoni. *Lucanus l. 1. v. 128.*
* Princeps sua ætate clarissimus, nulli veterum posthabendus, Hispanæ gentis lumen decusque perpetuum. *Mariana l. 22. c. 18.* Voiez Varillas hist. de Charles VIII. l. 2. pag. 178. edit. de Hollande.
‡ *Jov. Pontan. de bell. Neapol. l. 1.*
⸸ *Tiré de l'histoire d'Espagne de Mariana.*

second fils du Dauphin de France, se trouve heritier non seulement de la couronne de Naples, mais aussi de tous les Etats de la Monarchie d'Espagne. Cela confirme ce que j'ai dit touchant le 17. siecle ramenant le tour des François, car c'est un siecle dont la derniere année confere à un Prince du sang de France tous les Etats du (a) Roi d'Espagne.

(B) *Il aima extrêmement les lettres & les Savans.*] Outre ce qui sera raporté dans la remarque suivante, je dois dire ici qu'il honora de son estime & de son amitié particuliere Laurent Valla, Antoine Panormita, George de Trebizonde, & Barthelemi Faccius. Mais il vaut mieux que Mariana le dise. (b) *Literas in pretio habuit, virisque eruditione præstantibus tantum tribuit, ut iis se inclinata quamvis ætate recoquendum praberet. Laurentio Valla familiariter est usus, Antonio Panhormita, Georgio Trapezuntio immortali laude viris. Bartholomæum Faccium cujus extant de rebus Alfonsi commentarii, mense novembri superiori (c) extinctum tulit ægerrimè.* Philelphe lui aiant porté ses satires, s'en retourna chargé de presens, & honoré de l'Ordre de Chevalerie. (d) *Philelphum poëtam ad se satyras diutissime evigilatas deferentem illasque canentem ac prope agentem, non prius quàm militia honore decoratum præmiisque auctum remisit.* Il entretint commerce de lettres avec Leonard Aretin, & tâcha de l'attirer auprès de soi. Mais la vieillesse & la mauvaise santé de ce savant homme ne lui permirent pas de profiter de ces offres. Pogge Florentin traduisit la Cyropedie de Xenophon par ordre d'Alfonse, & en fut largement recompensé. En un mot ce Prince attira chez lui des païs les plus éloignez un bon nombre de Theologiens, & en avança quelques-uns aux plus belles charges: sa Cour étoit pleine de toutes sortes de gens savans, qui se ressentoient de sa liberalité. Il (e) fit étudier (f) à ses depens beaucoup d'Ecoliers qui étoient de belle esperance, mais pauvres. J'oubliois Bracellius (g) qui a été l'un des Savans de sa Cour, & qui a laissé l'histoire des guerres de ce Monarque.

(C) *L'on conte là-dessus des choses fort singulieres.*] Pendant une maladie qu'il eut à Capouë, chacun s'empressa de lui aporter des choses qui pussent le divertir. Antoine Panormita (h) choisit des livres, & entre autres Quinte-Curce. Ce Prince écouta avec un si grand plaisir l'histoire d'Alexandre le grand, qu'il fut presque tout-à-fait gueri dès le premier jour qu'il prêta l'oreille à cette lecture; ce qui jetta les Medecins dans l'étonnement. Il continua cet exercice trois fois le jour, jusques à ce qu'Antoine Panormita eut achevé la lecture de cet Ecrivain: & depuis il railla les Medecins, il se moqua de leur Avicenne, & combla de loüanges Quinte-Curce. Aiant oui dire qu'on voioit auprès de Formium le tombeau de Ciceron, avec une épitaphe en vieux caracteres, il sentit un plaisir inconcevable, & se transporta sur les lieux tout incontinent, & arracha lui-même les broussailles qui étoient autour du sepulcre: on trouva non pas le nom de Ciceron, mais celui d'un M. Vitruve. (i) *Quod rex ut primum accepit lætitia pene perditus ire nihil cunctatus est, & sentibus rubisque primo tumulum purgans mox legere inceptans, non M. Tullii, sed M. Vitruvii epigramma esse comperit.* Au siege de Gaiete (k) comme on lui vint dire qu'on n'avoit plus de ces grosses pierres dont on chargeoit ses mortiers, & qu'on n'en pouvoit trouver qu'à une maison de campagne, qui selon la vieille tradition du païs avoit apartenu à Ciceron, il repondit qu'il aimoit mieux laisser inutile son artillerie, que de gâter ce qui avoit apartenu à un si grand homme. Nous (l) verrons ailleurs son respect pour Tite Live, & l'honneur qu'il fit au bras de ce grand Auteur, & à (m) la patrie d'Ovide. Il ramassa (n) avec un grand soin les medailles des Empereurs, & sur tout celles de Cesar, & les gardoit presque comme des reliques dans une cassete d'ivoire. Il portoit (o) toûjours avec lui dans ses voiages les commentaires de Cesar, & ne passoit point de jour sans y lire attentivement. Il prit (p) pour sa devise un livre ouvert. Ses soldats (q) connoissoient si bien son attachement pour les livres, que quand ils pilleient quelque place, ils couroient lui aporter à l'envi tout ce qu'ils en rencontroient. Un jour qu'on parloit de la perte des choses precieuses, il protesta (r) qu'il aimeroit mieux perdre ses pierreries, quelque reputation qu'elles eussent par tout le monde, que s'il se perdoit des livres quels qu'ils fussent. Il en (s) faisoit mettre toûjours auprès de son lit, & s'il s'éveilloit il se les faisoit donner pour y lire. Il alloit quelquefois (t) à pied aux leçons des Professeurs, encore que l'auditoire fût fort éloigné de son palais. Il croioit (v) avoir perdu la journée s'il la passoit sans lire: aussi ne souffroit-il pas que le tems marqué pour la lecture fût emploié à d'autres occupations, quelque accablé qu'il se vit d'affaires. (w) *Antonio poeta incredibili quadam voluptate operam dabat, aliquid ex priscorum annalibus referenti, quinetiam veterum ab eo scriptorum lectiones singulis diebus audiebat, ac licet multis magnisque interim gravaretur curis, nunquam tamen passus est horam libro dictam à negociis auferri.* Il avoit lu la Bible (x) avec les gloses & les commentaires 14. fois, & il en pouvoit reciter plusieurs passages par cœur. Un jour qu'il trouva sa Bibliotheque fermée (y), il n'eut pas la patience d'attendre que le Bibliothequaire fût de retour; il prit lui-même des instrumens pour arracher la serrure; & quelcun lui aiant demandé en style d'admiration, *s'il s'abaissoit à faire cela de ses propres mains?* il eut pour reponse cette autre demande, *croiez vous que Dieu & la nature aient donné des mains aux Rois pour rien?* Il lisoit avec une si grande attention (z) qu'il ne paroissoit point s'apercevoir que l'on dansât, & que l'on joüât des instrumens auprès de lui. Voici une grande marque du plaisir & de l'attention, avec laquelle il écoutoit une piece d'éloquence. Jannot Manetti (aa) Deputé des Florentins lui fit un jour une belle & longue harangue; le Roi non seulement eut toûjours les yeux fichez sur lui, mais il se tint si immobile, qu'il ne chassa pas même une mouche qui se posa sur son nés au commencement de la harangue. L'Orateur ne se lassoit point d'admirer cette patience; dès qu'il eut cessé de parler, Alfonse chassa la mouche qu'il avoit laissée en repos pendant tout ce long discours. On se moqueroit aujourd'hui d'une telle chose, & je croi qu'alors il y eut des gens qui s'en moquerent.

(a) *Charles II. mort le 1. de Novembre* 1700.
(b) *Mariana lib. 22. c. 18.*
(c) *C'est-à-dire en* 1457.
(d) *Anton. Panormit. de dict. & fact. Alphonsi l. 3. n. 11.*
(e) *Ex Ant. Panormit. ib. l. 2. sub fin.*
(f) *Ibid. n. 52.*
(g) Et qui bellorum ejus historiam non illepidè perscripsit Bracellius Ligur. *Jovius elog. l. 3.*
(h) *Voiez son ouvrage* de dictis & factis Alphonsi l. 1. n. 43.
(i) *Ibid. n. 47.*
(k) *Ibid. n. 48.*
(l) *Dans l'article de Tite Live.*
(m) *Dans l'article de ce Poëte.*
(n) *Idem Anton. Panormit. ibid. l. 1. n. 12.*
(o) *Ibid. n. 13.*
(p) *Ibid. n. 14.*
(q) *Ibid. n. 15.*
(r) *Idem l. 4. n. 34.*
(s) Cum libris sub sponda solitum dormire regem scimus experrectum illos cum lumine poscere ac lectitare. *Ib. n. 31.*
(t) *Ibid. l. 1. n. 39.*
(v) Diem illam in qua nihil legeret se perdidisse dicebat. Sed & cum audisset Vespasianum Cæsarem (*il faloit dire* Titum) eam diem se perdidisse solitum dicere in qua nihil quicquam alicui donasset, egisse gratias rex dicitur immortali Jesu Christo, quod eo modo nec diem ipse perdidisset. *Ib. n. 16.*
(w) *Jovian. Pontanus de Principe fol. m. 63.*
(x) *Panorm. ib. n. 17. Gratiani de casib. vir. p. 19. dit* quadragies *il se trompe.*
(y) *Panor. ib. n. 37.*
(z) *Idem l. 4. n. 15.*
(aa) *Idem l. 1. n. 46.*

„ *phonsi Regis* ; „ car l'ouvrage qui a ce titre n'est qu'un recueil des reponses sententieuses, des bons mots, & de quelques actions singulieres de ce Prince ; & quoi qu'on y voie avec les circonstances dans lesquelles il a dit ou fait ces choses, diverses particularitez de sa vie, on ne peut pas apeller un tel ouvrage *l'histoire exacte de ce Roi.* C'est une étrange negligence que celle de Paul Jove. Il a ignoré qu'Alfonse (*D*) fût le fils aîné de Ferdinand Roi d'Aragon, & eût été (*E*) marié, & eût regné beaucoup plus de vint-deux ans. Mr. Varillas a sans doute voulu parler de ce Prince dans sa preface des Anecdotes, quoi qu'il l'ait designé par une fausse chronologie. Ce qu'il en dit est fort (*F*) curieux. Il est faux que nôtre Alfonse ait envoié du secours à Scanderbeg pour le siege de Belgrade ; & s'il l'a une fois averti que les troupes Italiennes

(*D*) *Alfonse fût le fils aîné de Ferdinand.*] C'est ce que Mariana remarque d'une façon très-expresse, je raporte ses paroles, parce qu'elles contiennent un fait qui apartient à la vie de nôtre Alfonse. *Interea*, dit-il (*a*), *Valentia Rex Aragonius Alfonsi* MAJORIS *filii nuptias insigni celebrabat apparatu . . . Sponsam è Castella Sanctius Regius deduxit . . . nuptiæ confectæ pridie Idus Junii.* Dans le chapitre suivant il parle de cette maniere, *Alfonsum* NATU MAXIMUM *regni hæredem scripsit.* Les paroles d'Antoine Panormita meritent d'être raportées, parce qu'elles contiennent un fait singulier. „ Ferdinandus pater & ipse inclytus „ rex, moriens A phonsum filium iis pene verbis al- „ locutus fertur; *optime fili quoniam regna quæcunque „ dum Deo placuit obtinui, ad te* ÆTATIS PRÆRO- „ GATIVA *deferri & scio & volo, optarim eas modo „ terras quas ea parte Hispaniæ quam Castellam vocitant habemus, Joanni fratri tuo, si modo per te li- „ ceat relinquere. Quod ne molestè feras abs te peto, „ & si pateris etiam rogo.* „ Ferdinand souhaite de laisser quelques terres a son cadet, & prie en quelque façon Alfonse d'y consentir. Alfonse repond comme un Heros, que si tel est le bon plaisir de son pere, il consent de bon cœur que son frere soit l'heritier de la Couronne, & que pour lui il ne pretend y succeder qu'à titre de grace, & de faveur. (*b*) *Ego mi pater ac domine, satis intelligo istæc regna & tua ferè omnia ad me quidem pertinere, sed non aliter quam beneficio tuo. Idcirco & pluris semper voluntatem tuam & feci & facturus sum, quam ætatis privilegium. Imo vero si pro tua singulari prudentia regnis ita demum prospicis iri consultum, si Joannem regni successorem reliqueris, nihil recuso, quin ipsum vel ad omnia instituas hæredem: non aliter (mihi credas velim) voluntati per me tua usque ad postremum spiritum parebitur, quam divinæ.* Ne faut-il pas reconoître que Paul Jove prenoit un grand soin de s'instruire (*c*) des qualitez de ceux dont il composoit l'eloge? Je ne serois pas éloigné de croire qu'il trouva plus beau qu'un cadet fût devenu Roi, que si un Roi eût conquis un autre Roiaume.

(*a*) *Mariana lib. 20. c. 7. ad ann. 1415. pag. 223. edit. Mogunt. 1619. in 4.*

(*b*) *Anton. Panormitanus de dictis & factis Alphonsi lib. 2. n. 30.*

(*c*) Ad magnum imperium novumque regnum. . . veh mentissimè contendebat, postquam ipsum naturæ jus ad Joannem fratrem majorem natu paterni Tarraconensis imperii hæreditatem detulisset. *Jovius elog. bellica virt. illustr. l. 3.*

(*E*) *Et eût été marié.*] Nous avons cité Mariana pour ce fait, & voici un second temoin qui nous aprendra qu'Alfonse avoit rencontré une très-excellente femme. „ (*d*) Acceperat aliquando à Maria „ singularis exempli uxore literas quas cum semel at- „ que iterum attentissimè perlegisset, mox inquit, „ *institueram olim nihil de uxore extra thalamum dicere, „ ne benedicens uxorius aut immodestior haberer. At „ nunc mihi prorsus mutandum consilium, & quidvis „ homines obloquantur quocunque in trivio cuique obvio, „ sine modo & modestia de uxoris virtute atque constantia prædicandum.* „ Il avoit resolu de ne point parler du merite de sa femme, de peur qu'on ne l'en crût trop entêté ; chose que les personnes de son rang n'ont pas trop à craindre, mais après avoir lu la lettre qu'il en avoit reçuë, il change de resolution, il veut parler des vertus de son épouse en toute rencontre. Ce dessein est beau & honnête. Il auroit dû s'en souvenir quand il fit son testament, où il ne fit nulle mention de sa femme : à propos dequoi l'histoire dit qu'il avoit voulu la repudier, afin d'épouser sa concubine. (*e*) *Reginæ nulla mentio: fama fuit & magni viri testantur ea repudiata Lucretiam Alaniam pellicem ducere cogitasse.* Cette concubine avoit esperé que le Pape lui seroit favorable, & elle avoit fait un voiage à Rome avec l'equipage d'une Reine, mais elle n'obtint pas ce qu'elle avoit esperé (*f*). D'autres disent seulement qu'Alfonse l'auroit épousée, si la Reine étoit venuë à mourir. Cette Lucrece étoit une belle Napolitaine qui avoit sçu si bien enlacer ce bon vieillard, qu'elle en obtenoit tout ce qu'elle souhaitoit. (*g*) *Hæc est illa Lucretia, cujus per orbem terrarum amores fuere quàm notissimi. Eam Alphonsus adamatam propter formæ quâ præstabat excellentiam, suavissimis etiam pueli a illecebris senex ipse delinitus divitiis, opibus, authoritate ita extulerat, ut plerique arbitrarentur si Maria vita excessisset, legitimæ uxoris eam loco habiturum.* Je ne sçai pas bien de quelle femme nâquirent les deux filles d'Alfonse, qui furent avantageusement mariées par leur pere, l'une au Duc de Ferrare, l'autre au Duc de Sesse (*h*). Mariana convient que l'incontinence (*i*) a été un defaut d'Alfonse. Ferdinand qui lui succeda à la Couronne de Naples, étoit un batard qu'il avoit eu en Espagne (*k*), & qui n'eut pas trop de sujet de se loüer de Lucrece la derniere concubine d'Alfonse, car elle embrassa (*l*) la faction d'Anjou. Encore un coup n'est-il pas étrange que Paul Jove nous ait parlé du celibat de ce Prince. (*m*) *In cælibatu singularem cumque paucis incompertam liberi & tranquilli animi felicitatem reposuit, sic ut eum nunquam pœnituerit connubia rejecisse, quum filium Ferdinandum regiæ indolis ex nobili concubina in spem regni suscepisset.* Antoine Marie Gratiani n'a pas été dans l'erreur autant que Paul Jove, mais il ne s'en faut guere. Il a cru qu'Alfonse étoit demeuré bientôt veuf. (*n*) *Ex uxore quam juvenis duxit Castellæ Regis propinqui sui filia liberos non tulit, eaque brevi amissa cælebs inde permansit.*

(*d*) *Panormit. ubi supra n. 39.*

(*e*) *Mariana l. 22. c. 18.*

(*f*) *Mariana ib.*

(*g*) *Pontanus de bello Neapolit. l. 2. fol. m. 145. verso.*

(*h*) *Gratianus de casibus vir. illustr. pag. 23.*

(*i*) Id maxime intemperantiæ vitium in Alfonsi moribus accusare licet. *Mariana ibid.*

(*k*) Alfonso mortuo Ferdinandus succedit quem hæredem in regno Neapolitano Pater instituerat, natum Valentiæ in Hispania citeriore, atque ex muliere susceptum quam Valentiæ cum ageret in deliciis habuisset. *Pontanus ib. lib. 1. fol. 108.*

(*F*) *Ce que* Mr. Varillas *en dit est fort curieux.*] „ (*o*) Il n'y eut jamais de Roi, qui se mit plus en pei- „ ne de ce que l'on diroit de lui après sa mort, que le „ dernier Alphonse qui porta la Couronne de Naples. „ Il ne travailla pas seulement à gagner des batailles, „ & à faire de ces sortes d'actions qui tiennent du Ro- „ man : mais il eut encore soin, de chercher des plu- „ mes dignes de les écrire, & capables de les embe- „ lir. Il n'y en eut point de fameuse qu'il n'essayât „ de gagner ou de corrompre, & tous ceux qui avoient „ de la reputation reçurent de lui des pensions ou des „ presens, dans quelque contrée de l'Europe que la „ naissance ou la fortune les eût confinées. Cepen- „ dant il n'y a jamais eu de Monarque dont les defauts „ ayent été mieux particularisés que les siens. On n'i- „ gnore pas la moindre de ses foiblesses, & on a beau „ lire dans Pontanus, dans Panorme, dans Benedicti, „ & dans soixante quatre autres Historiens, qu'il pos- „ seda toutes les belles qualités qui forment les héros, „ personne ne le croit, & l'on aime mieux ajoûter foi „ à Bernardin Cerico, qui ne lui attribuë que des af- „ fections très-communes, quoi que ce Cerico soit „ d'ailleurs un très-pitoyable Historien. „ Je ne sçaurois me persuader que cela regarde le dernier Alfonse, qui étoit fils de Ferdinand le batard : car d'un côté son regne a été si (*p*) court, qu'il n'a point suffi à toutes ces grandes recherches de plumes dont nous parle Mr. Varillas ; & de l'autre ce Prince a été si visiblement deregié, & si depourvu de ces grandes qualitez qui effacent ou qui balancent les grans vices, que ce n'étoit pas un sujet propre à tant d'historiens dissimulateurs qui vouloient peindre un Heros. C'est Alfonse le grand-pere de celui-ci, qu'on peut regarder comme un sujet susceptible de cette sorte d'histoires. Voici ce que Mr. Varillas a dit (*q*) du dernier Alfonse, après avoir fait une description effroiable de la vie de Ferdinand ; „ Il ne reste qu'à remar- „ quer que son fils Alfonse second l'avoit imité & mê- „ me surpassé, en ce qu'il aportoit moins de precau- „ tions à cacher ses vices. Il n'observoit aucunes des „ loix divines ni des ecclesiastiques, & l'on ne conois- „ soit qu'il étoit Chretien, que parce qu'il avoit été „ batisé : l'enlevement des Dames les plus qualifiées & „ les plus honnêtes passoit chez lui pour galanteries : „ il apelloit la violence & les concussions les droits de „ la royauté, & l'on tenoit pour constant que c'étoit „ lui qui avoit conseille à son pere le massacre des Se- „ nateurs de Naples dans l'Eglise de Saint Leonard. „ Diroit-on d'un tel Prince, comme fait Mr. Varillas de celui dont il a parle dans la preface des Anecdotes, que l'historien qui n'a point été flatteur, nous a *particularisé ses defauts*, nous a fait conoître *la moindre de ses foiblesses*, & ne lui a donné *que des affections très-communes* ? Il est indubitable que l'Auteur des Anecdotes a parlé du Roi de Naples dont je traite dans cet article ; mais il ne faloit pas le designer par ces paroles, *le dernier Alphonse qui porta la Couronne de Naples*, car si l'on compte pour rien Alfonse II. son petit-fils, il n'y aura qu'un seul Alfonse qui ait été Roi de Naples, il sera donc inutile de l'apeller *le dernier*.

(*l*) *Idem fol. 145.*

(*m*) *Ubi supra.*

(*n*) *Gratian. ubi supra.*

(*o*) *Varillas, preface des Anecdotes de Florence.*

(*p*) *Il a duré environ un an.*

(*q*) *Dans la vie de Charles VIII. l. 3. pag. 281. édit. de Hollande.*

nes n'étoient pas moins redoutables à leurs hôtes qu'à leurs ennemis, ce n'a pas (*G*) été au tems de ce siege. Il étoit plus grand Roi que bon mari, & sur ses vieux jours il eut une concubine qu'il (*H*) auroit épousée, s'il avoit pu venir à bout de repudier sa femme.

Je viens de trouver un fait qui me semble très-curieux, & qui nous aprend la (*I*) cause de la mesintelligence du Roi Alfonse, & de son épouse. Il faudra dire quelque chose de ses (*K*) descendans, & des pretensions de la maison de la (*L*) Trimouille.

NAR-

(a) Par Mr. Guillet to. 2. pag. 83. ad ann. 1465. il cite Barlet lib. 7. & 8.

(b) Dans la remarque E, lettre e.

(c) Antonius Panormitanus avoit cette charge auprès d'Alfonse: et voici comme il parle dans l'article 41. du 4. livre. Ab ore Alphonsi nunquam omnino verbum obscœnum excidisse scimus, nunquam interio i membrorum ejus quempiam vidisse.

(d) On y lit à la 4. page ces paroles, Le force & contraint à leur honte commune de relever ce vergogneux secret de mariage; *quod recte factum sic appetit sciri, ut tamen erubescat videri.* Et à la page 10. celles-ci: *Si la loy divine defend à la femme de ne jetter les yeux ou les mains petulantes aux parties où la honte de son mary se cache, à moindre raison doit-il estre permis à l'enthousme de diviniguer qu'elle ait ce ressentiment de celles de son espoux.* Non enim (*disoit Quintilian*) societate conjugali omnia adeo miscentur, ut animus non habeat aliquod secretum.

(*G*) *Ce n'a pas été au tems de ce siege.*] Pour peu que mon lecteur soit penetrant, il devine qu'il y a des historiens qui ont assûré ce que je nie dans le texte de cette remarque; mais comme chacun n'est pas en état de deviner qui sont ces historiens, il est necessaire que je le leur dise. Voici donc ce que je trouve sous la citation de Barlet dans l'histoire (*a*) de Mahomet II. „ Scanderbeg entreprit le siege de Belgrade, ville d'Albanie que les Turcs avoient prise sur „luy. Pour en mieux venir à bout, il rechercha le „secours d'Alfonse, Roy de Naples, le plus zelé de „ses Alliés, & par des lettres expresses, luy demanda „entr'autres choses des Mineurs & des Canonniers, „luy disant avec un esprit d'enjouëment, & une liberté de vieux amis, que les soldats Albanois n'estoient propres qu'à battre des hommes, mais qu'il „sçavoit de bonne part que les Italiens avoient la force de battre des murailles. Alfonse luy envoya un „secours d'hommes, d'argent & d'artillerie, y ajoûtant pour réponse assés convenable, que les Italiens „qui alloient le joindre n'estoient pas seulement bons „à battre des hommes & des murailles, mais encore „à triompher des Dames d'Albanie, & que les Albanois se donnassent de garde de loger chés eux des „Conquerans domestiques, en pensant loger des amis „estrangers. Scanderbeg montra ces lettres à son armée, & en rit avec ses soldats. Mais il se repentit „d'avoir assiegé Belgrade, & jamais entreprise ne luy „a esté plus funeste. „ Il est visible qu'on a pris ici un Prince ou un tems pour un autre, car en 1465. il n'y avoit point de Roi de Naples qui eût nom Alfonse.

(*H*) *Il eut une concubine qu'il auroit épousée.*] Cela paroît par le passage de Mariana que j'ai raporté (*b*) ci-dessus. Mais ne croiez pas en consequence des amourettes de ce Prince que son Lecteur (*c*) ait dit une fausseté, lors qu'il a fait savoir au monde que son maître ne disoit jamais aucune parole sale, & ne laissa jamais voir certaines parties de son corps. Tous les dereglemens ne sont pas sans bornes; l'impudicité n'étend pas toûjours son regne jusques à la langue & aux yeux: & il ne seroit pas impossible qu'Alfonse & Lucrece eussent exclus reciproquement leur vûë de leurs amoureux mysteres. Il ne serviroit de rien de dire que quand on accorde le plus, on accorde le moins; il y a de bonnes reponses à faire à cette objection. Voiez le Capitulaire (*d*) de Sebastien Roulliard. Nôtre Roi de Naples croioit (*e*) qu'il n'y a point de folie plus outrée, que de chercher sa femme quand elle a quitté la maison, *hos maximè insanire dicebat qui uxorem à se digressam fugitivamque perquirerent.* C'est une marque qu'il n'auroit pas pris cette peine, si la Reine Marie son épouse l'avoit quitté. Il ne l'aimoit donc pas fort tendrement.

(*I*) *La cause de la mesintelligence du Roi Alfonse & de son épouse.*] Don Juan Vitrian qui a joint beaucoup de notes à sa version Espagnole des memoires de Philippe de Comines, soutient qu'une humeur fort soupçonneuse fait tourner la tête aux Dames, & rend beaucoup de services aux Monarques. (*f*) *Pasion es esta de los celos y sospechas, que à las Damas suele quitar el juizio, y à los Principes darlo en lo concerniente à su imperio.* Donna Juana de Castille, ajoûte-t-il, perdit son bon sens pour s'être remplie de soupçons jaloux envers Don Philippe son mari l'un des plus beaux hommes du monde. La Reine Donna Marie d'Aragon avoit un grand jugement, mais une semblable jalousie lui fit commettre mille fautes. Elle fit etrangler Donna Marguerite de Izar l'une de ses Dames qui passoit pour être la mere de Don Fernand I. Roi de Naples, & Lopes de Concut qu'elle soupçonnoit d'être le ministre des galanteries de son mari le Roi Alfonse V. & par là elle fut (*g*) cause que ce Prince s'en alla à Naples, & qu'il mourut sans l'avoir revuë. Voilà une chose qui nous fait comprendre pourquoi il ne fit aucune mention de la Reine dans son testament. Concluons qu'il faloit que le degoût reciproque fût bien étrange, puis qu'Alfonse aima mieux abandonner son Roiaume d'Aragon que de demeurer avec sa femme, & que celle-ci aima mieux n'avoir nulle part à la Couronne de Naples, que de retourner chez son mari. Ce fut un grand bonheur pour Alfonse de trouver dans l'Italie dequoi se dedommager des Etats qu'il abandonnoit au delà des Pyrenées, mais peut-être que s'il n'eût pas rencontré un bon établissement à Naples, il eût passé toute sa vie comme un Chevalier errant, plutôt que de se resoudre à regner dans l'Aragon avec sa femme. La necessité de vivre dans le mariage est quelquefois si pesante, que pour s'en delivrer on iroit au bout du monde. (*h*) *Ultra Sauromatas fugere hinc libet & glacialem Oceanum.*

(e) Panorm. l. 4. n. 8. (f) Vitrian, notes sur Philippe de Comines, chap. 1. lettre E. page 2. (g) Le hiço irse à Napoles, y morir sin jamas verla. Id. ib. page 3.

(h) Juven. Sat. 2. v. 1.

(*K*) *Dire quelque chose de ses descendans.*] Ferdinand I. son fils naturel lui succeda & fut marié deux fois, 1. avec Isabelle de Clermont, 2. avec Jeanne sœur du Roi d'Espagne. Les enfans du 1. lit furent Alfonse Duc de Calabre: Frederic Prince d'Altamura: Jean qui fut Cardinal: François Duc de Santangelo: Donna Beatrice femme de Matthias Roi de Hongrie; & Donna Leonora Duchesse de Ferrare. Il n'eut qu'une fille du 2. lit, savoir Donna Giovanna qui fut mariée au Roi Ferdinand II. son neveu. Il eut aussi quelques bâtards, & regna 35. ans, & mourut au commencement de l'an 1494. âgé de 71. années.

Alfonse II. Duc de Calabre son fils aîné lui succeda & eut pour femme Hippolite Marie fille de François Sforze Duc de Milan, & en eut deux fils & une fille, Don Ferdinand, Don Pietro, & Donna Isabella Duchesse de Milan. Ses trois bâtards furent Don Alfonse Duc de Bisegli, Don Cesar, & Donna Sancia femme de Geofroi Borgia. La peur qu'il eut de Charles VIII. le contraignit à resigner ses Etats à Don Ferdinand son fils aîné. Il ne regna qu'un an.

Ferdinand II. regna par l'abdication d'Alfonse II. son pere, & fut chassé du Roiaume par les François, & y fut retabli ensuite par le secours du grand Capitaine, mais il mourut de maladie bientôt après en 1495. Il ne laissa point d'enfans. Il avoit épousé sa tante Donna Giovanna.

Frederic fils de Ferdinand I. regna après Ferdinand II. & fut depouillé de ses Etats l'an 1501. sans que lui ni ses enfans y aient jamais été retablis (*i*).

(i) Tiré de Tomaso Costo au livre qui a pour titre Nomi delle Provincie citta . . . del regno di Napoli, de i Re che vi regnarono con le lor discendenze figurate in alberi &c.

(*L*) *Des pretensions de la maison de la (k) Trimouille.*] Pour en faire voir le fondement, je n'ai qu'à produire l'extrait d'un memoire, qui nous aprend quel fut le destin du Roi Frederic & celui de sa famille.

(k) C'est ainsi qu'on orthographie pour s'accommoder à la prononciation, mais la vraie & l'ancienne orthographe est Tremoille.

„ (*l*) Ce Prince après avoir regné quelques années „eut le malheur que Loüis XII. Roy de France & „Ferdinand Roy d'Arragon, dit le Catholique, firent „un Traitté pour le deposseder; leurs Armées entre„rent dans ce Royaume; ils s'en rendirent les Mal„tres, & le partagerent.

(l) Memoire concernant le droit de Monsieur de la Tremoille au Roiaume de Naples pag. 2. & suiv.

„ Ce Roy se voyant depossedé aima mieux se fier à „Loüis XII. dont la probité estoit universellement „connuë, qu'à Ferdinand le Catholique; il se retira „en France où il mourut. 1504.

„ Frederic s'etoit marié deux fois. La premiere, „avec Anne de Savoye, Fille d'Amé IX. Duc de Sa- 1478.
„voye & d'Yolande de France, Sœur de Louis XI. „De ce premier mariage il n'eut que Charlotte d'Ar„ragon. Cette Princesse, du vivant du Roy Frederic „son Pere, & pendant qu'il estoit paisible possesseur „du Royaume de Naples, fut mariée en France avec 1500.
„Guy XVI. Comte de Laval, un des plus grands „Seigneurs de l'Europe, & d'une des plus Illustres „Maisons.

„ Le Roy Frederic épousa en secondes nopces Isa„belle de Baux dont il eut trois Fils, Alphonse, Ce„sar & Ferdinand; & deux Filles, Isabelle & Julie; „de ces cinq Enfans, il n'y en eut que deux qui se „marierent; sçavoir, Ferdinand & Julie; cette der„niere avec Georges Marquis de Montferrat; elle 1533.
„mourut le jour que le Mariage devoit estre con„sommé.

„ Ferdinand, Duc de Calabre, deffendit la Ville de „Tarente, contre les Espagnols, qui la prirent, après „un long Siege; & nonobstant la Capitulation, qui „portoit, que ce Prince pourroit se retirer où bon „luy sembleroit, ils le conduisirent en Espagne, luy „firent épouser deux vieilles Princesses; La premie-

„re,

NARNI, Capucin Italien grand Predicateur, a fleuri au commencement du XVII. siecle. Quelques-uns croient que Balzac (*A*) parle de lui dans le passage que l'on verra ci-dessous. Il l'avoit * admiré en chaire, mais il ne l'admira pas sur le papier. Voiez la judicieuse critique qu'il a faite † des Sermons de ce Capucin. J'ai dit ailleurs φ qu'ils ont paru en François, & que d'Ablancourt qui les traduisit en ceda toute la gloire & toute l'utilité au Pere du Bosc. J'ai dit aussi ‡ que nôtre Narni & le pere de Mr. de Balzac se ressembloient. Je viens de consulter un Auteur qui m'a fait conoître que ce Moine se nommoit Jerôme Mautin de ⸸ Narni; qu'aprés s'être rendu celebre dans plusieurs villes d'Italie, & à Rome même, il fut choisi pour prêcher devant le Pape, & devant les Cardinaux; qu'il avoit toutes les parties necessaires à un excellent Predicateur, une mine majestueuse, un beau langage, une grande pureté de mœurs, & un zèle si vehement à censurer les defauts de l'homme, qu'il se rendoit odieux aux pecheurs impenitens. Quand il vit qu'il ne gagnoit rien (*B*) sur la corruption de ses auditeurs, il resolut de ne plus monter en chaire, & aiant obtenu cette permission, il se renferma dans sa cellule, & s'apliqua à faire l'histoire des Capucins: mais on se repentit de lui avoir accordé cette dispense, & on lui fit reprendre les fonctions de Predicateur. Il remonta donc en chaire, & eut le même chagrin qu'auparavant; ce fut de voir l'inutilité de ses censures & de ses exhortations, & qu'on ne venoit l'entendre que pour le plaisir des oreilles. Le mauvais état de sa santé lui procura enfin une entiere demission. Comme la reputation de sa bonne vie n'étoit pas moindre que celle de son éloquence, il fut enterré avec plus de pompe qu'aucun Moine de son Ordre ne l'avoit

* *Balzac, lettre 27. du 3. livre à Chapelain.*

† *Ibid.*

φ *Ci-dessus pag. 658. Voiez Colomiés Biblioth. choisie pag. 171.*

‡ *Ci-dessus pag. 464.*

⸸ *C'est le nom de sa patrie. Narni est une ville d'Italie.*

„re, Mencie de Mendosse veuve d'Henry de Nassau; „la seconde, Germaine de Foix veuve de Ferdinand „le Catholique; il n'eut point d'Enfans de ces deux „Femmes, & mourut en 1559.

„Alphonse, appellé l'Infant d'Arragon, vint de
1512. „Naples en France, ou aprés avoir reçû les honneurs
1515. „deûs à sa Naissance; il mourut sans Enfans, ainsi „que Cesar & Isabelle.

„De tous les Enfans de l'infortuné Frederic dernier Roy de Naples, il n'y a donc eu que Charlotte „d'Arragon fille de son premier Mariage, qui ait laissé posterité; elle eut de Guy XVI. Comte de La-
1522. „val, un Fils qui fut tué au combat de la Bicoque, „sans avoir esté marié; & deux Filles, Catherine & „Anne de Laval.

„Catherine fut mariée avec Claude de Rieux, qui „prit le nom de Laval, & dont la Maison a este entierement éteinte par le deceds de Guy XX. Comte „de Laval, mort sans avoir esté marié, en 1605.

„Anne de Laval, seconde Fille de Charlotte d'Ar-
1521. „ragon & de Guy XVI. fut mariée à François de la „Tremoille Fils de Charles de la Tremoille Prince de „Talmond, tué à la Bataille de Marignan, & Petit-Fils de Louis II. de la Tremoille, tué à celle de „Pavie.

„Il est constant que les Filles & leurs Descendans „succedent au Royaume de Naples; c'est pourquoy „Monsieur de la Tremoille a tout le droit à ce Royaume, comme descendant en ligne directe de Frederic d'Arragon dernier Roy de Naples; & ce, avec „d'autant plus de raison, que par le Contrat de Mariage de Charlotte d'Arragon avec Guy XVI. Comte de Laval, cette Princesse s'est reservée expressément pour elle, & ses descendans, tous les droits à „la succession du Roy Frederic & de ses Enfans, au „deffaut d'hoirs mâles; c'est aussi ce qui a obligé Messieurs de la Tremoille d'envoyer leurs Plenipoten-
1648. „tiaires aux Assemblees de Munster & de Nimegue
1678. „pour remontrer leur droit, & demander aux Mediateurs la justice qui leur estoit deuë; mais leur „ayant esté deniée, ils ont fait faire des Protestations.„ Voila ce que je tire d'un Memoire imprimé en France avec les preuves necessaires. Il fut montré aux Mediateurs de la paix à Nimegue l'an 1678. & à Rijswik l'an 1697. par Mr. Sanguiniere Conseiller au Châtelet de Paris, & Deputé de Mr. le Duc de la Trimouille. Vous verrez au commencement du 4. tome des (*a*) *Actes & Memoires des negotiations de la Paix de Nimegue* tout ce qui concerne la deputation de cet Envoié.

(*A*) *Que Balzac parle de lui dans le passage.*] „(*b*) Et „quand encore l'excellent Capucin du Pape Gregoire, „ayant presché un jour à Rome, de l'obligation de la „Residence, fit tant de peur à trente ou quarante „Evesques qui l'escoutoient, qu'ils s'enfuirent tous „des le lendemain en leurs Dioceses. Et quand une „autrefois la conversion de toute une ville fut le succez d'un de ses Caresmes; & qu'à la sortie de l'Eglise on crioit misericorde par les ruës; & qu'il fut „conté la semaine sainte, qu'il s'estoit vendu pour „deux mille escus de cordes à faire des disciplines, „quoy que ce ne soit pas une marchandise qui soit „fort chere; Dites moy, s'il vous plaist, que manquoit-il à ce pauvre Philosophe Chrestien, de l'essentiel de la Monarchie, & de la parfaite submission „qu'elle exige de la part de ceux qui obeissent? Ne „triomphoit-il pas avec ses haillons, & dans une robe „deschirée? Sa bassesse n'estoit-elle pas pleine de Grandeur, & environnée de Majesté? N'estoit-il pas „Maistre, & presque Tyran du Peuple qui luy donnoit l'aumosne?„ C'est un grand defaut que de designer les gens par des caracteres si vagues. Il y a eu 15. Papes nommez *Gregoire*: le moien de deviner en quel tems le *Capucin du Pape Gregoire* faisoit de si merveilleux exploits d'éloquence? Balzac qui croioit écrire non seulement pour le tems present, mais aussi pour les siecles à venir, ne devoit-il pas faire ensorte qu'aprés sa mort tous ses lecteurs pussent entendre qui sont les personnes qu'il a loüées? Le Pere Rapin a évité ce defaut. „(*c*) On parle d'un Capucin nommé (*d*) Philippe de Narny, qui sous le Pontificat „de Gregoire XV. preschoit à Rome avec tant de „force, tant d'action & tant de zéle, qu'il ne parloit „jamais (*e*) en public, qu'il ne fit crier par les ruës „misericorde au peuple, quand on sortoit de son Sermon. On dit mesme qu'ayant un jour presché devant le Pape de l'obligation qu'ont les Evesques de „resider, il épouvanta si fort par la vehemence de son „discours, trente Evesques qui l'entendirent, qu'ils „s'enfuyrent dès le lendemain dans leurs Dioceses.„

Il me semble que Pierre de Saint Romuald abuse du temoignage de Balzac, car il l'aplique à un autre Capucin qu'au Pere Narni. Il fait pis: il le falsifie, il y trouve des choses qui n'y sont pas. Chacun le conoîtra aisément, il ne faudra que comparer les paroles de Balzac avec celles-ci: „(*f*) Environ ce temps „le Pere Alphonse le Loup Capucin, natif de la ville „de Medina Sidonia, alla à Dieu. On disoit de Tollet Jesuite, qu'il enseignoit & de Panigarolle autre „grand Predicateur qu'il delectoit: mais de luy qu'il „touchoit les cœurs, & à bon droit: car Balsac asseure en ses Oeuvres diverses, qu'ayant presché un „jour devant le Pape Gregoire, touchant la residence des Evesques: il fit tant de peur à trente ou quarante Evesques qui l'escoutoient, qu'ils s'enfuirent „tous dés le lendemain en leurs Dioceses; comme „aussi que preschant à Salamanque la premiere Université d'Espagne huict cens Escoliers renoncerent „aux honneurs, aux richesses & aux plaisirs du monde, pour professer la vie Religieuse dans divers Ordres & sur tout dans celuy de Sainct François.„

(*B*) *Qu'il ne gagnoit rien sur la corruption.*] Ceci est bien éloigné du conte que Balzac a publié, & qu'on vient de lire. Je laisse aux personnes de loisir le soin de concilier ces choses: je me contente de raporter le temoignage de mon garant. (*g*) *Vitiorum increpatio & querela ita acris ac vehemens, ut iis, qui eisdem adhærescerent, cum nollent extrahi, gravis & molesta accideret: quamobrem ille, cum intelligeret aliquando, se operam perdere, & surdis, ut dicitur, fabulam canere, valetudinis excusatione, eo se munere abdicandi & in solitudinem aliquam abeundi potestatem sibi fieri postulavit: qua impetrata, totum se ad historiam sui ordinis scribendam contulit: sed rursus, ad eandem provinciam revocatus, cum, non minore libertate, in corruptos eorum mores, apud quos diceret, inveheretur; ita ab aliquibus audiebatur, ut qui delectationem ex eo quærere, non autem vitiorum, quibus laborabant, medicinam aliquam petere, aut oblatam accipere velle, fixum ac deliberatum haberent. Itaque in perpetuum, (præsertim infirma valetudine cum esset,) ejus vacationem muneris obtinuit.* Bien des gens ajoûteront plus de foi à Nicius Erythreus qu'à Balzac.

(*a*) *Imprimez à la Haie chez Adrian Moetjens l'an 1680.*

(*b*) *Balzac, Oeuvres diverses, discours 6. intitulé* Paraphrase, ou de la grande éloquence, *p. m.* 164.

(*c*) *Rapin, Reflexions sur l'éloquence de la chaire n. 15. de la 1. édition pag. 122. & n. 18. pag. 83. de l'édit. de Holl. 1686.*

(*d*) *Nicius Erythræus le nomme Jerôme.*

(*e*) *Balzac ne dit cela que d'un carême, & il ne dit point que ce fut à Rome.*

(*f*) *Pierre de St. Romuald abregé du thres. Chron. to. 3. pag. m. 385. ad ann. 1600.*

(*g*) *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. pag. 136.*

l'avoit jamais été. Dès qu'il fut mort on imprima ses Sermons, qui ne repondirent point à l'attente (C) du public: on s'en étoit fait une idée trop avantageuse. Cela leur fut fort contraire, & d'ailleurs ils étoient destituez des bons offices de l'action. Voilà ce que j'ai apris de Nicius Erythreus †.

† *In Pinacotheca 1. pag. 135. 136.*

☞ NAVARRE (MARGUERITE DE VALOIS REINE DE) sœur de François I. nâquit * dans la ville d'Angoulesme l'onziéme d'Avril 1492. Ce fut une Princesse de très-grand merite, & qui se fit admirer par sa vertu, par sa pieté, par son esprit, & par les productions de sa plume. Elle fut élevée ‡ à la Cour du Roi Louïs XII. avec des soins tout particuliers, & épousa le Duc d'Alençon au mois de Decembre 1509. Elle en devint veuve au mois d'Avril 1525 ⁑. Sa tendresse pour son frere le Roi François I. fut admirable. Elle alla en Espagne lors qu'il y étoit prisonnier, & lui rendit tous les services qu'une bonne, & habile sœur étoit capable de rendre. Elle lui fut très-utile dans les afaires (B) du gouvernement. Il eut aussi pour elle une amitié, & une consideration qui ne se peuvent exprimer, & il lui en donna des preuves avant (C) même qu'il eût recouvré la liberté. Il la maria l'an 1527. au Roi de Navarre Henri d'Albret II. du nom, & lui fit de grans avantages dans le contract (D) de mariage. Elle s'apliqua diligemment avec son mari à tous les soins qui pouvoient rendre leurs états plus (E) florissans qu'ils ne l'étoient, & il fut un tems qu'elle eût bien voulu y planter la refor-

* *Anselme, hist. geneal. pag. 183.*

‡ *Hilarion de Coste elog. des Dames illustres to. 2. p. 269.*

⁑ *Id. ib.*

(C) *Qui ne repondirent point à l'attente du public.*] J'ai observe la même chose à l'égard de Mr. Morus (a): on peut lui apliquer aussi bien qu'au Pere Narni ce passage de Nicius Erythreus: (b) *Liber ejus concionum, simul ac diem obiit, statim impressus apparuit; cui nihil tam obfuit, quam expectatio, quæ de ejus ingenio & eloquentia habebatur; quæ efficiebat, ut omnia quantumvis magna, minora expectatione viderentur. In quo etiam factum est palam, quanta in actione vis insit, & quam jure primas illi Demosthenes, secundas, & tertias dederit, cum ea deficiente oratio eadem alia esse existimetur.*

(a) *Ci-dessus pag. 2155. col. 2.*

(b) *Nic. Erythr. ubi supra.*

(A) *Tous les services qu'une bonne & habile sœur étoit capable de rendre.*] Servons nous des paroles de Brantome pour commenter ce texte-là. „(c) Lors „que le Roy fut si malade en Espagne estant prison- „nier, elle l'alla visiter comme bonne Sœur & amie, „sous le bon plaisir & sauf-conduit de l'Empereur, „laquelle trouva son Frere en si piteux estat que si elle „n'y fut venue il estoit mort, d'autant qu'elle recon- „noissoit son naturel & sa complexion mieux que tous „ses medecins, & le traitta & fit traitter selon qu'elle „le connoissoit, si bien qu'elle le rendit guery, aussi „le Roy le disoit souvent que sans elle il estoit mort, „dont il luy avoit cette obligation qu'il reconnoistroit „à jamais & l'en aymeroit comme il a fait jusques à „sa mort, aussi elle luy rendoit la pareille & de telle „amour que j'ay oüy dire qu'ayant sçeu son extreme „maladie, elle dit ces mesmes paroles. Quiconque „viendra à ma porte m'annoncer la guerison du Roy „mon Frere, tel courrier fut-il las, harassé, fangeux „& mal propre je l'iray baiser & accoler comme le „plus propre Prince & Gentilhomme de France, & „qu'il auroit faute de lit, & n'en pourroit trouver „pour se delasser je luy donnerois le mien & coucherois „plustost sur la dure pour telles bonnes nouvelles qu'il „m'apporteroit, mais elle en ayant sçeu la mort elle „en fit des lamentations si grandes, des regrets si cui- „sants, qu'oncques puis ne s'en put remettre, & ne „fit jamais plus son profit: (à ce que j'ay oüy dire „aux miens.) A cette fois qu'elle fut en Espagne, elle „parla à l'Empereur si bravement & si honnestement „aussi sur le mauvais traitement qu'il fit au Roy son „Frere qu'il en fust tout estonné. . . . Ces paroles „prononcées si gravement & de si grosse colere, don- „nerent à songer a l'Empereur, si bien qu'il se mode- „ra & visita le Roy & luy promit force belles choses „qu'il ne tint pas pourtant pour ce coup. Or si cette „Reyne parla bien à l'Empereur, elle dit encore pis à „ceux de son Conseil, où elle eut audience, & où elle „triompha de bien dire & bien haranguer, & avec une „bonne grace dont elle n'estoit point despourveüe. . . . „(d) Elle fit enfin tant que ses raisons furent trouvées „bonnes & pertinentes, & demeura en grande estime „de l'Empereur, de son Conseil, & de sa Cour.„

(c) *Brant. Memoir. des Dames illustres pag. 313. 314.*

(d) *Id. ib. pag. 315.*

(B) *Elle lui fut très-utile dans les afaires du gouvernement.*] Servons nous encore ici des paroles de Brantome. „(e) Son discours étoit tel que les Ambassa- „deurs, qui parloient à elle en estoient grandement „ravis & en faisoient de grands rapports à ceux de leur „Nation à leur retour, dont sur ce elle en soulageoit „le Roy son Frere, car ils l'alloient toujours trouver „aprés avoir fait leur principale Ambassade, & bien „souvent lors qu'il avoit des grandes affaires les re- „mettoit à elle en attendant sa definition & totale re- „solution, elle les sçavoit fort bien entretenir & con- „tenter de beaux discours, comme elle y estoit fort „opulente & fort habile à tirer le vers du nez d'eux, „dont le Roy disoit souvent qu'elle luy assistoit tres „bien, & le deschargeoit de beaucoup, aussi faisoient „elles à l'envy les deux Sœurs, à ce que j'ay oüy dire „à qui serviroit mieux leurs freres, l'une la Reyne „d'Hongrie, l'Empereur; & l'autre le Roy François; „mais l'une par les effets de la guerre & par la force, „& l'autre par l'industrie de son gentil esprit & par „douceur.„ Joignons à cela cet autre passage du même Auteur: (f) *Durant la prison du Roy son Frere elle assista fort à Madame la Regente sa mere à regir le Royaume, à contenter les Princes, les grands, & gagner la noblesse, car elle estoit fort accostable & qui gagnoit bien le cœur des personnes pour les belles parties qu'elle avoit en elle.*

(e) *Id. ib. pag. 312.*

(f) *Id. ib. pag. 316.*

(C) *Il lui en donna des preuves avant même qu'il eût recouvré la liberté.*] Il la substitua à sa mere (g) *pour estre Regente & Gouvernante du Daufin . . . avec les mesmes honneurs & pouvoirs comme il le declare par ces paroles* dans son Edit fait à Madrid au mois de Novembre 1525. „Et s'il advenoit que nostre dite Da- „me & mere par maladie & indisposition ou autre „empeschement, ou par mort (à quoy Dieu par sa „grace & bonté veille obvier) ne peust exercer le dit „Commandement autour de nostre dit fils, & autres „nos enfans: NOUS en ce cas voulons & ordonnons „que nostre tres-chere & tres-amée sœur unique Mar- „guerite de France Duchesse d'Alençon & de Berry, „en toutes choses concernant le dit commandement, „succede au lieu de nostredite Dame & mere, & fai- „re tout ce que cy-dessus est dit, & ait semblable „pouvoir, commandement, & authorité que nostre- „dite Dame & mere.„

(g) *Hilarion de Coste, élog. tom. 2. pag. 271.*

(D) *Et lui fit de grans avantages dans le contract de mariage.*] „(h) Par le traité de ce mariage passé au „Chasteau de S. Germain en Laye, le Roy François „promit & accorda qu'il sommeroit l'Empereur de „rendre à ce Prince son Royaume de Navarre, avec „les anciens ressorts d'iceluy; & qu'à son refus il luy „fourniroit d'une armée suffisante pour s'en rendre „maistre. Outre ce, le Roy luy donna en mariage les Duchez d'Alençon, de Berry, & le Comté d'Ar- „magnac, pour estre ce beau Comté propre aux des- „cendans, tant masles que femelles, qui sortiroient „de ce mariage.„

(h) *Id. ib.*

(E) *S'apliqua . . . à tous les soins qui pouvoient rendre leurs Etats plus florissans.*] Continuons d'entendre parler le Minime qui nous a fourni le commentaire des deux remarques precedentes. (i) *Ces nouveaux mariez se delibererent . . . . . . de mettre le Bearn en tout autre état qu'il n'estoit. Ce pays fertile & bon de sa nature . . . . . demeurant en assez mauvais estat, inculte & sterile par la negligence des habitans, changea bien tost de face par leur soin. On y attira de toutes les Provinces de la France des gens de labourage qui s'y accommoderent, amenderent & fertiliserent les terres: ils y firent embellir & fortifier les villes; bastir des Maisons & des Chasteaux; celuy de Pau entre autres, avec les plus beaux jardinages qui fussent pour lors en l'Europe. Apres s'estre bien logez, ils donnerent ordre à la Police de la vie, & aux Loix; ils establirent pour les differens de leurs sujets une Chambre pour les juger en dernier ressort; & firent reformer le (k) For d'Oleron, qui sert de Coustume & de Loy au pays, laquelle depuis sa derniere reformation, qui estoit de l'an 1288. avoit esté grandement depravée. Par leur conversation & leur Cour ils y rendirent le peuple plus civil. Et pour se garantir d'une nouvelle usurpation du costé de l'Espagne, ils se couvrirent de Navarrins, ville sur l'un des Gaves, qu'ils firent*

(i) *Id. ib. pag. 272. 273.*

(k) *Il faloit dire le Fors. Ce mot vient du Latin* forum.

reformation Ecclesiastique. Elle pancha beaucoup vers ce que l'on apelloit les nouvelles opinions, & protegea (F) ceux qui furent persecutez pour cette cause. Elle fit un livre qui fut censuré par la Sorbonne, & se vit exposée à l'indignation des Theologiens, desorte qu'il falut que

firent fortifier de bons rempars, de bastions, & de demy-lunes, selon l'art qui pour lors estoit en usage. Cet eloge est un des plus beaux qu'on puisse donner à cette Reine de Navarre.

(F) *Elle pancha beaucoup vers .... les nouvelles opinions, & protegea ceux qui furent persecutez.*] Les écrivains Catholiques, & les écrivains Protestans ne disputent point sur ce fait-là; ils en conviennent les uns & les autres. Alleguons premierement le temoignage de Theodore de Beze: je le tire de l'endroit où il raconte la premiere persecution que les Reformez soufrirent en France; ce fut celle de Meaux l'an 1523. (a) *Et fut telle l'issue de ceste persecution, que l'Evesque* de Meaux *se deporta de passer outre: Martial se desdit publiquement...... Fabri (b) fut retiré à Blois, & de la finalement à Nerac au Duché d'Albret par la faveur de la sœur unique du Roy, depuis Royne de Navarre, Princesse d'excellent entendement, & pour lors suscitee de Dieu, pour rompre autant que faire se pouvoit, les cruels desseins d'Antoine du Prat, Chancelier de France, & des autres incitans le Roy contre ceux qu'ils apelloient heretiques.* Le même Auteur aiant parlé de quelques personnes qui furent martyrisées, & mené sa narration jusqu'en 1533. continuë ainsi: „(c) En ces entrefaites Marguerite Royne de Navarre, sœur unique du Roy François, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour adoucir le Roy son frere: en quoy elle ne perdoit du tout ses peines, se servant de Guillaume Parui, Docteur de Sorbonne, Evesque de Senlis, & confesseur du Roy: lequel pour la gratifier, & non pour vray zele, qu'il eust à la Religion, feit imprimer les heures en François, apres avoir rongné une partie de ce qui estoit le plus superstitieux. Apres ceste impression, elle mesme mist en lumiere un traicte de son ouvrage en ryme Françoise, intitulé le Miroir de l'ame pechereſſe, ou il y avoit plusieurs traits non accoustumez en l'Eglise Romaine, n'y estant fait mention aucune de Saincts ny de Sainctes, ny de Merites, ny d'autre Purgatoire que le sang de Jesus Christ: & mesme la priere ordinairement appellee le Salve Regina, y estoit appliquee en François à la personne de Jesus Christ.... „(d) La Royne de Navarre poursuivant sa pointe, avoit si bien fait que Paris estoit garni de (e) trois excellens prescheurs, annonçant la verité un peu plus hardiment, qu'on n'avoit accoustumé. „

(a) *Beze hist. eccle-siast. liv. 1. pag. 5.*

(b) *C'est Jaques le Fevre d'Estaples.*

(c) *Id. ib. pag. 13.*

(d) *Id. ib. pag. 14.*

(e) *C'étoit Gerard Roussel Docteur de Sorbonne, & Bertault & Courault Moines Augustins.*

Nous allons voir un plus grand detail dans ce narré de Florimond de Remond: (f) *La Roine de Navarre, bonne, mais trop facile Princesse, leur presta l'oreille, receut leurs livrets, premierement par la main de ses Dames, fait traduire en François les prieres Latines de l'Eglise, par l'Evesque de Senlis, Confesseur du Roy. Elle luy parle des Lutheriens, luy discourt des articles de leur Religion, pensant la rendre plus doux & ployable: Ouvre par pitié ses maisons aux bannis & proscripts, commande qu'elles leur servent de retraite & azile. Cela est notamment marqué par tous les historiens de l'un & de l'autre party, que cette Princesse seule fut cause, sans y penser mal, de la conservation des Lutheriens François, & que l'Eglise qui depuis s'est attribue le nom de Reformee, n'en eut esté estouffée dans le berceau: Car outre qu'elle leur prestoit l'oreille à leurs propos, qui du commencement estoient specieux, & non si hardis que depuis: elle de bonne foy entretenoit à ses despens plusieurs d'entr'eux aux escholes, non seulement en France, mais aussi en Allemagne. Elle avoit un soin merveilleux à sauver & garentir ceux qui estoient en peril & danger pour la Religion, & secourir les refugiés à Strasbourg, & à Geneve. C'est là où elle envoya aux doctes en une seule fois quatre mille francs d'aumosne.... (g) J'ay leu dans le registre secret de nostre (h) Parlement, qu'estant entree en la Cour comme gouvernante, en l'absence du Roy son mary, elle fit une instante priere, afin que la Cour voulust mettre en liberté un nommé André Melancthon, accusé d'Heresie, & prisonnier en la Conciergerie du Palais, dont Philipe Melancthon, disoit-elle, Conseiller du Duc de Saxe l'avoit fort requise par ses lettres. Cet André fut celuy qui sous pretexte de regenter, vint annoncer la doctrine de son parent en l'Agenois, s'estant arresté en la ville de Tonneins, où il sema si à propos son heresie, conforme lors à la confession d'Ausbourg, qu'onques puis les racines n'en ont pu estre arrachees. Bref cette douce Princesse n'eut rien plus à cœur pendant ces neuf ou dix ans, qu'à faire evader ceux que le Roy vouloit mettre aux rigueurs de Justice. Souvent elle luy en parloit & à petits coups taschoit d'enfoncer dans son ame quelque pitié des Lutheriens.* Cet historien debite encore ceci: „(i) Roussel revenu de ses voyages, & receu en Bearn par cette bonne Princesse, & couché en l'Estat de sa maison: Elle prend plaisir de l'oüir discourir de la Religion. Il luy persuade de lire la Bible, lors grossierement tournee en François; ce qu'elle fit avec tel plaisir, qu'elle composa une traduction tragicomique, presque de tout le nouveau Testament, qu'elle faisoit representer en la salle devant le Roy son mary; ayant recouvert pour cet effet des meilleurs Comediens qui fussent lors en Italie. Et comme ces bouffons ne sont nais que pour donner du plaisir, & comme guenons devenir plaisans imitateurs des humeurs & volontez du maistre. Aussi ces gens reconnoissant l'inclination de la Roine parmy leurs jeux, entremeslent plusieurs rondeaux & virelais sur le sujet des Ecclesiastiques. Toujours quelque pauvre Moine ou Religieux avoit part à la Comedie & à la farce. Il sembloit qu'on ne se peust resioüir sans se mocquer de Dieu & de ses Officiers. Mais ces ris seront changez en larmes. Le Roy son mary Prince non moins bon & facile que la Roine sa femme, vint des Comedies aux presches, qu'on appelloit Exhortations, qui se faisoient dans sa chambre, tant par Roussel que par un Carme fugitif de Tarbe nommé Solon. Leurs presches, mesmement de Solon, qui estoit plus acre & poignant que son compagnon, regorgeoient d'injures contre le Pape, & les gens d'Eglise. Brave & courageux Moine, qui avant mourir depescha cinq femmes. Ils mesloient quelque apparence de pieté & devotion, avec l'ostentation de la pure intelligence de l'Evangile. Cela fut cause que les Cardinaux de * Foix, & de Gramont ne pouvant supporter ces façons extraordinaires du Roy qui n'alloit à l'Eglise que par acquit, se retirerent de sa Cour. Mais comme des comedies de sa sale, on l'avoit conduit aux exhortations de sa chambre: aussi de ces prieres on le fit descendre aux manducations dans la cave, ou pour le moins és lieux secrets de la monnoye, qui est sur la pente du talus du chasteau de Pau. Ainsi appelloient ils lors leurs ceremonies, laquelle à present ils nomment Cene. „ On ajoûte (k) que François I. *adverti de ce beau mesnage qui se faisoit à Pau*, se fâcha, & manda sa sœur; qu'elle le fut *trouver, conduite par le Seigneur de Buris, gouverneur de Guienne, frappé d'un pareil estourdissement*; qu'*à son arrivée* le Roi la gronda, *quoi qu'il l'aimast infiniment*; qu'elle *repondit en Catholique*, & que neanmoins elle proposa au Roi l'introduction d'une Messe reformée, que l'on apelloit la Messe à sept points; qu'elle lui fit ouïr les sermons de trois predicans Lutheriens; qu'à sa priere Roussel l'un d'eux, qui avoit été mis en prison, fut delivré; que le Roi fut (l) *aucunement esbranlé sur la proposition d'une Messe à sept points*, & que sans l'afaire des placards il eût été à craindre que les adresses de sa sœur ne fissent de grans progrès.

(f) *Flor. de Remond hist. de la naissance & progrés de l'heresie liv. 7. ch. 3. pag. m. 848.*

(g) *Id. ib. pag. 849.*

(h) *C'est-à-dire le Parlement de Bourdeaux.*

(i) *Id. ib.*

* *Florimond se trompe ici: il n'y avoit point de Cardinal de Foix: d'autres disent le Cardinal d'Armagnac. Voiez Hilarion de Coste ubi supra pag. 273.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib. pag. 854.*

(G) *Un livre qui fut censuré par la Sorbonne, & se vit exposée à l'indignation des Theologiens.*] Ce livre étoit intitulé *le miroir de l'ame pechereſſe*, & fut imprimé l'an 1533. J'en ai parlé ci-dessus (m). Les choses qu'il contenoit „(n) irriterent extremement la Sorbonne, & notamment Beda, & autres de son humeur, de sorte qu'ils ne se pouvoient tenir de luy bailler des atteintes en leurs sermons. Et notamment fut jouee au College de Navarre une Comedie, en laquelle on la transformoit en Furie d'Enfer: qui plus est, ils condamnerent son livre: dequoy s'estant plainte au Roy son frere, quelques uns des joueurs de ceste Comedie furent emprisonnez: & voulant savoir le Roy sur quelles raisons estoit fondee la condamnation de ce livre, l'Université de laquelle pour lors estoit Recteur un nommé Nicolas Cop, desadvoua expressément la Censure de Sorbonne, ce qui rabatit aucunement la furie de nos Maitres, & fortifia grandement le petit nombre des fideles. Pour lors aussi Jean Calvin au retour de ses estudes de Droict, se trouva dedans Paris, ou il accreut grandement l'œuvre du Seigneur non seulement enseignant la verité, mais aussi s'opposant aux heretiques, que le Diable s'efforçoit des lors de fourrer en l'Eglise, à savoir à ce malheureux monstre Michel Servet, niant entre autres blasphemes, la saincte Trinité, & l'Eternité du Fils de Dieu: lequel Servet aiant accordé de disputer avec Calvin, à certain jour „&

(m) *Dans la remarque F lettre c.*

(n) *Beze ubi supra pag. 13.*

que le Roi son frere emploiât son autorité pour refrener leur audace. Elle avoit pris des mesures qui l'eussent peut-être porté ‡ à favoriser la reformation, si l'extravagance de quelques écervelez qui afficherent des placards l'an 1534 ne l'eût aigri à un tel point qu'il devint ensuite un ardent persecuteur du † Lutheranisme. Elle fut obligée depuis ce tems-là de se menager, & se conduisit d'une maniere que les (*H*) Calvinistes ont condamnée hautement, & qui a fait dire aux

‡ *Voiez Beze hist. eccles. des Eglises liv. 1. pag. 15.*

† *On apelloit ainsi en France ce qui depuis fut nommé le Calvinisme.*

„ & heure, n'y osa toutefois comparoir. C'est lors „ aussi qu'il rembarra premierement les Libertins, esquels de nostre temps s'est renouvellee l'abominable „ Secte des Carpocratiens, ostans toute difference entre bien & mal. Advint en ce mesme temps, qu'estant la coustume de l'Université de Paris de s'assembler à la Toussaincts au Temple des Mathurins, & „ pour haranguer le Recteur: Cop duquel nous avons „ parlé, prononça une oraison, qui lui avoit esté bastie par Calvin d'une façon tout autre que la coustume n'estoit. Cela estant raporté au Parlement, le „ Recteur y fut appellé en intention de le retenir: & „ furent aussi envoyés des sergens au College de Forteret, ou Calvin demeuroit pour lors. „ C'est Theodore de Beze qui parle ainsi. Vous trouverez un beau narré sur cela avec toutes les circonstances du fait, dans une lettre (*a*) qui fut écrite par Calvin à François Daniel l'an 1533. Vous y trouverez entre autres choses, qu'aprés la satisfaction qui fut faite par le Recteur de l'Université, le Roi commanda que l'Evêque de Paris nommât ceux qui précheroient dans les Paroisses. Ce fut afin d'empêcher que les Sorbonistes ne continuassent à disposer de cela selon leur caprice, & à choisir les predicateurs qui etoient les plus emportez. (*b*) *Allatum est regium diploma, quo Parisiensi Episcopo permittitur præficere quos velit singulis parochiis concionatores, qui prius pro libidine illorum eligebantur, ut quisque erat clamosissimus & stolido furore præditus quem illi zelum vocant.* On a vu (*c*) ailleurs l'audace furieuse avec laquelle un Gardien de Cordeliers prêcha contre cette Reine.

(*H*) *Se conduisit d'une maniere que les Calvinistes ont condamnée hautement, & qui a fait dire aux Papistes.*] Theodore de Beze racontant les suites de la rigoureuse persecution à quoi les fideles furent exposez après l'afaire des placards, dit que „ (*d*) le plus grand mal fut „ que la plusspart des grans commença lors de s'accommoder à l'humeur du Roy, & peu à peu s'esloignerent tellement de l'estude des sainctes lettres, „ que finalement ils sont devenus pires que tous les autres: voire mesme la Royne de Navarre commença „ de se porter tout autrement, se plongeant aux idolatries comme les autres, non pas qu'elle approuvast „ telles superstitions en son cœur: mais d'autant que „ Ruffi, & autres semblables luy persuadoyent que „ c'estoient choses indifferentes: dont l'issue fut telle „ que finalement l'esprit d'erreur l'aveugla, aiant fourré en sa maison deux malheureux libertins, l'un nommé Quintin, & l'autre Pocques, les blasphemes & „ erreurs desquels avec une ample refutation se trouvent és œuvres de Jean Calvin. „ Il parle plus doucement d'elle dans ses *icones*; car aiant representé en peu de mots les bons services qu'elle avoit rendus aux Reformez, il se contente d'ajoûter qu'elle ternit un peu l'éclat de sa gloire par sa credulité les dernieres années de sa vie. (*e*) *Quamvis ipsius gloria nonnullam in ultima tandem ipsius ætate credulitas labem asperserit.* Bien des gens se persuadent que par complaisance pour le Roi son frere elle garda tous les dehors du Catholicisme, & avec une exactitude qui trompa ce grand Monarque. Lisez un peu ce qui suit: (*f*) *Le Connestable de Montmorency discourant . . un jour avec le Roy ne fit difficulté ny scrupule de luy dire que s'il vouloit bien exterminer les heretiques de son Royaume, il falloit commencer à sa Cour & à ses plus proches luy nommant la Reyne sa sœur, à quoy le Roy répondit ne parlons point de celle-là, elle m'ayme trop, elle ne croira jamais que ce que je croiray, & ne prendra jamais de Religion qui prejudicie à mon Estat.* Brantome venoit de dire (*g*) que cette Reine fut soupçonnee *de la Religion de Luther, mais pour le respect & amour qu'elle portoit au Roy son Frere qui l'aymoit uniquement & l'appelloit tousjours sa mignonne, elle n'en fit jamais aucune profession ny semblant, & si elle la croyoit, elle la tenoit toujours dans son ame fort secrette, d'autant que le Roy la haïssoit fort, disant qu'elle & toute autre nouvelle secte tendoient plus à la destruction des Royaumes, des Monarchies & dominations qu'à l'edification des ames.* D'autres croient qu'il n'étoit pas possible que François I. ignorât que la Reine de Navarre étoit Lutherienne au fond du cœur; les liaisons qu'elle avoit avec le parti, & la protection qu'elle accordoit aux fugitifs pour cette cause, n'étoient pas des choses qui pussent être inconuës au Roi de France. Il faisoit semblant de les ignorer, & il se paioit de l'exterieur d'une Princesse qu'il aimoit, & qu'il n'auroit pas voulu chagriner. Mais si elle adhera interieurement à la Communion de Rome, ce ne fut tout au plus que vers la fin de sa vie; car il est certain que (*h*) Roussel qu'elle fit Evêque d'Oleron, n'étoit rien moins (*i*) que Papiste, quoi qu'il ne passât pas jusqu'à la rupture ouverte. Quoi qu'il en soit, voions ce qu'un Ecrivain Catholique raporte de la fin de cette Reine. *Mais afin*, dit-il (*k*), *de n'obscurcir l'honneur & la gloire d'une si grande Princesse . . . . il est certain que quelques annees avant son decez, elle recognut sa faute, & se retira du precipice où elle estoit quasi tombee, reprenant sa premiere pieté & devotion Catholique, avec protestation jusques à sa mort qu'elle ne s'en estoit jamais separee: que ce qu'elle avoit fait pour eux, procedoit plustost de compassion, que d'aucune mauvaise volonté qu'elle eust à l'ancienne religion de ses peres. . . . . Estendue au lit de la mort, elle receut le corps de son Createur, & rendant l'ame, embrassant la Croix qu'elle avoit sur son lit comme j'ay ouy raconter à un bon religieux Cordelier nommé frere Gilles Caillau, qui luy donna l'Extreme onction, & l'assista jusques au dernier souspir. La Dame de Riberac bonne & vertueuse Dame, fille de la maison de Candalle, laquelle a esté nourrie auprés d'elle, m'a dit que Calvin . . . . l'exhorta souvent & par lettres, & par messagers, de vouloir maintenir la verité, & qu'elle le prin de la venir trouver, pour luy faire voir & cognoistre son erreur, & la remettre en la voye de salut.* Hilarion de Coste raconte que „ (*l*) sur „ les derniers ans elle frequentoit les Sacremens de „ Confession & de l'Autel en l'Eglise des Blancs-manteaux à Paris, où . . . . elle se confessoit à François le Picard . . . . Docteur en Theologie . . . . „ communioit de la main de ce saint personnage, „ aprés avoir ouy sa Messe & sa Predication. „ Il ajoûte qu'elle bâtit & fonda *à ses despens sur ses derniers jours* (1) *des Eglises & des Hospitaux, entre autres celle des Enfans rouges à Paris, où sont nourris & eslevez les enfans orphelins qu'elle fit nommer* les enfans de Dieu le Pere. Voici un temoignage encore plus fort: „ (*m*) Elle mourut bonne Chrestienne & Catholique „ contre l'opinion de plusieurs, mais quant à moy je „ puis affirmer moy estant petit garçon en sa Cour „ avec ma grand' mere & mere, n'en avoir veu faire „ aucun acte contraire, si bien que s'estant retirée en „ un monastere de femmes en Augoumois aprés la „ mort du Roy son Frere, qu'on appelloit Tusson, „ où elle fit sa quarantaine & sejour tout un Esté & y „ bastit un beau logis, souvent on luy a veu faire l'Office de l'Abbesse & chanter avec les Religieuses à leurs „ Messes & à leurs Vespres. „

Recueillons de tout ceci que *Mezerai* n'examina guere les choses, quand il écrivit (*n*) que la Reine de Navarre aiant été censuree par le Roi son frere (*o*) l'an 1535. lui *protesta de ne se plus éloigner de la Religion Catholique, & se montra mesme ennemie de ceux qui la choquoient; neantmoins sur la fin de ses jours qui fut l'an 1549. elle sembla se repentir de s'être repentie, & pria Calvin par lettres de la venir instruire & consoler.* Des faussetez si étranges donnent de grans prejugez contre cet Auteur; & si jamais il s'éleve quelques bons censeurs de ses histoires, je suis sûr qu'on s'étonnera qu'il ait pu se faire tant estimer. Remarquons lui par occasion deux autres fautes. Il dit (*p*) qu'aprés la retractation de Briçonnet (*q*), Jaques le Fevre se retira à Nerac vers la Reine Marguerite, & que Roussel étoit Evêque d'Oleron au tems qu'elle fut grondée par François I (*r*). Tout cela est faux. Briçonnet se retracta l'an 1523. & nôtre Marguerite ne fut mariée qu'en 1527. au Roi de Navarre Seigneur de Nerac: Roussel ne devint Evêque que long tems aprés la gronderie dont il s'agit.

Les paroles de Theodore de Beze que l'on a vuës au commencement de cette remarque, ont un grand besoin d'être éclaircies. Il fait entendre sans aucun detour que la Reine de Navarre se laissa gâter l'esprit par deux malheureux libertins dont Calvin refuta les illusions & les blasphêmes. Il ne faloit point s'exprimer ainsi, car Beze lui-même a reconu dans un autre livre, que cette Reine ne suivoit (*f*) point les dogmes mystiques de ces gens-là, & qu'ils ne l'avoient trompée que jusques au point de lui faire croire qu'ils étoient des gens de bien. Ce qu'il dit là rectifie le premier passage,

(*a*) *C'est la premiere dans le recueil des lettres de Calvin.*

(*b*) *Calvinus epist. 1. pag. m. 3.*

(*c*) *Ci-dessus pag. 1687. remarque B.*

(*d*) *Beza ubi supra pag. 22.*

(*e*) *Idem in Iconibus fol.* T iij.

(*f*) *Brant. Dames illustr. pag. 310.*

(*g*) *Id. ib. pag. 309.*

(*h*) *Le même que celui que Beze nomme Ruffi.*

(*i*) *Voiez Florimond de Remond ubi supra pag. 850. 851.*

(*k*) *Id. ib. chap. 4. pag. 855. 856.*

(*l*) *Hilarion de Coste ubi supra pag. 275.*

(1) *I. du Breuil en ses Antiquitez de Paris.*

(*m*) *Brantome ubi supra pag. 318.*

(*n*) *Mezerai abregé Chron. to. 6. p. 409.*

(*o*) *Il faloit dire l'an 1533.*

(*p*) *Id. ib. pag. 406.*

(*q*) *Evêque de Meaux.*

(*r*) *Id. ib. pag. 408.*

(*f*) *C'est ainsi que j'interprete ces paroles,* illorum mysterium non teneret, *du passage de Beze cité dans la page suivante lettre a. Ceux qui pretendroient qu'elles signifient qu'elle n'avoit point connu leur hypocrisie, me paroissent mal fondez: & si l'on veut qu'elles signifient qu'elle ne comprenoit rien dans le jargon de ces fanatiques, cela revient à mon sens.*

aux Papistes qu'elle étoit parfaitement revenuë de ses erreurs. On a des preuves qu'elle prenoit un (I) très-grand plaisir à la lecture de la Bible. Elle eut des chagrins à essuier de la part de son mari, & n'aimoit (K) pas qu'on lui parlât de la mort. La curiosité qui la poussa à considerer attentivement (L) une personne mourante fait bien conoitre qu'elle n'avoit pas sur la nature

passage, & auroit encore besoin d'adoucissement; car le terme de fasciner ou d'ensorceler est trop fort en cette rencontre, (a) *Offensa est iste libro in Libertinos edito Navarrena, quod ab illius horrenda secta Antesignanis duobus Quintino & Pocquesio quos nominatim Calvinus arguerat (rem pene incredibilem) eo usque fuisset fascinata, ut quum aliquam illorum mysterium non teneret, pro bonis viris illos haberet, ac prende sese quodammodo per eorum latus confossam arbitraretur.* Il ne faloit pas tant s'étonner de ce que la Reine ne se conformant point aux spiritualitez de ces devôts, & de ces mystiques, croioit neanmoins qu'ils étoient d'honnêtes gens, bien persuadez de ce qu'ils disoient, & penetrez d'un veritable desir de servir Dieu selon leurs lumieres. Sa charité la portoit à les proteger, & il ne lui étoit pas dificile de faire un fort bon usage de leurs maximes qui tendoient à vivifier l'homme interieur. Il se faut moins étonner de ce qu'elle se fâcha contre Calvin, qui avec ce style caustique qui lui etoit propre avoit maltraité des personnes qu'elle protegeoit & nourrissoit. Elle lui en fit faire des plaintes, & il lui ecrivit une (b) lettre respectueuse pour justifier sa conduite. Notez qu'au tems qu'il lui écrivit, c'est-à-dire le 20. d'Avril 1545. elle étoit encore reconue (c) pour la protectrice des Reformez.

(I) *Qu'elle prenoit un très-grand plaisir à la lecture de la Bible.*] Voiez dans la remarque F de (d) cet article les paroles de Florimond de Remond, & dans la remarque O de l'article de Marot ce qui fut ecrit à Catherine de Medicis, & fortifiez cela par le temoignage de Pierre Olhagaray. *Le Bearn*, dit-il (e), *fut l'asile des plus persecutés, & le Roy Henry ne permettoit qu'ils fussent travaillés. Jacques Faber Stapulensis lumiere de son temps, comme ses escrits sur la philosophie tesmoignent, y fut fort bien venu, & honnorablement pensionné de Marguerite, ceste sçavante Royne, la premiere du monde, c'est aussi si parfait que retira le Roy François son frere de la prison tousjours attentive a la lecture, notamment à celle de l'escriture S. ce que nostre (f) Elias en son recueil tesmoigne avoir marqué d'elle, estant en sa ville d'Appamyers, où il receut ceste grave exhortation de ceste brave & sage Princesse. Qu'il ne laissat aucun jour sans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre sacré, qui arrousant nos ames de la liqueur celeste, nous sert, disoit elle, de fidelles preservatifs, contre toute sorte de maux & tentations diaboliques.* L'Auteur raporte les termes dont Bertrand Elie s'est servi: je ne doute pasque plusieurs lecteurs ne soient bien aises de les savoir. *Cujus etiam manibus sanctissimum illud veteris novique Test. volumen, quod Bibliam appellant, nunquam vel raro exit, semper arctius ut verè Christianam decet intenta libellis: nihil unquam nisi divinum cogitat, suadetque adeo ut ipse etiam meminerim me aliquando ab ea cum Appamyam venissem humanissime submonitum, jussumque partem aliquam vel veteris vel Novi testamenti maximo affectu, orationis instar quotidie legere, quo sane ut ipsa ajebat, usque etiam postea experti sumus, nostra mens à vitio averteretur, & ad virtutes facilius accederet (g).*

(K) *Des chagrins à essuier de la part de son mari, & n'aimoit pas qu'on lui parlât de la mort.*] Hilarion de Coste debite, (h) que Henri II. Roi de Navarre „ ayant esté averty que l'on faisoit en la chambre de „ la Reyne sa femme quelque forme de priere & d'in„ struction contraire à celle de ses peres, il y entra „ resolu de chastier le Ministre, & trouvant que l'on „ l'avoit fait sauver, les ruines de sa colere tomberent „ sur sa femme qui en receut un soufflet, luy disant, „ *Madame vous en voulez trop sçavoir*, & en donna „ tout aussi tost avis au Roy François. „ Brantome aiant raporté quelques exemples de discorde matrimoniale entre des Princes, ajoûte ceci: „ (i) Et de frais „ le Roy Henry d'Albret avec Marguerite de Valois, „ comme je tiens de bon lieu, qui la traittoit tres„ mal, & eut encor fait pis sans le Roy François son „ frere qui parla bien à luy, le rudoya fort, & le me„ naça pour honorer sa femme & sa Sœur, veu le rang „ qu'elle tenoit „ Notez en passant le peu de cas qu'il faut faire de ce qu'on lit dans une épitaphe. Celle de cette Princesse fait lire en grans caractêres que son mari avoit vécu avec elle dans une concorde très-intime, CONCORDISSIMUS. J'ai dit quelque chose ailleurs (k) touchant les mensonges de ce genre-là.

(a) *Beza in vita Calvini ad ann. 1544.*

(b) *C'est la 62. lettre de Calvin.*

(c) Cum acceptis illis literis statim ad hanc responsionem me contulerim, qua eo tibi nomine à me satisfactum curarem, ne quid de eo affectu remitteres, quem erga pios hactenus abunde præ te tulisti & reipsa exhibuisti. *Calvin. epist. 62. p. m. 151.*

(d) *Lettre I.*

(e) *Pierre Olhagaray, histoire de Foix, Bearn & Navarre pag. 502.*

(f) *C'est un Auteur qui a fait en Latin l'histoire des Comtes de Foix.*

(g) *Elias fol. 103. apud Olhagaray ibid.*

(h) *Hilarion de Coste ubi supra pag. 274. Il cite* P. Matthieu.

(i) *Brantome ubi supra pag. 242.*

(k) *Dans la remarque G de l'article* Henricius.

Quant à l'autre partie du texte de cette remarque je m'en vais citer un passage de Brantome. „ (l) Cet„ te Reyne souloit souvent dire aux uns & aux autres „ qui discouroient de la mort & de la beatitude, par „ apres, tout cela est vray, mais nous demeurons si „ long-temps morts en terre avant que venir là. De „ sorte que j'ay oüy dire à ma mere, qui estoit l'une „ de ses Dames, & ma grand mere sa Dame d'hon„ neur, que lors que l'on luy annonça en son extremi„ té de maladie qu'il falloit mourir, elle trouva ce mot „ fort amer, & repeta aussi-tost ce que je viens de di„ re, & qu'elle n'estoit encore point tant sur-année „ qu'elle ne put encore bien vivre quelques années. „ Elle avoit herité cela de sa mere, comme vous verrez dans ce passage du même ecrivain. *Je ne veux alleguer*, dit-il (m), *que l'exemple de feue Madame la Regente, Mere du grand Roy François Premier. Ce fut en son temps, ainsi que j'ay ouy dire à aucuns & aucunes qui l'ont veuë & connuë, une tres-belle Dame & fort mondaine aussi, & fut la mesme en son âge decroissant, & pour ce, quand on luy parloit de la mort, elle haïssoit fort le discours jusques aux Prescheurs qui en parloient en leurs sermons: comme (ce disoit-elle) si on ne sçeut pas assez qu'on devoit tous mourir un jour; & que tels Prescheurs quand ils ne sçavoient dire autre chose en leurs sermons, & qu'ils estoient au bout de leurs leçons, comme gens ignares, se mettoient sur cette mort. La feue Reyne de Navarre, sa fille, n'aimoit non plus ces chansons & predications mortuaires que sa mere.* On a vu ailleurs (n) la foiblesse de Louis XI. sur un semblable sujet.

(L) *A considerer attentivement une personne mourante fait bien connoistre.*] Voici quelque chose de singulier: (o) *J'ay ouy conter d'elle*, c'est Brantome qui parle, *qu'une de ses filles de Chambre qu'elle aymoit fort, estant près de la mort, elle la voulut voir mourir, & tant qu'elle fut aux abois & au tombeau de la mort elle ne bougea d'auprès d'elle, la regardant si fixement au visage que jamais elle n'en osta le regard jusques après sa mort. Aucunes de ses Dames plus privées luy demanderent à quoy elle amusoit tant sa veuë sur cette creature trespassante; elle respondit qu'ayant tant ouy discourir à tant de sçavans Docteurs que l'ame & l'esprit sortoient du corps aussi-tost qu'il trespassoit; elle vouloit voir s'il en sortiroit quelque vent ou bruit ou le moindre resonnement du monde au desloger & sortir, mais qu'elle n'y avoit rien apperçeu. & disoit une raison qu'elle tenoit des mesmes Docteurs que leur ayant demandé pourquoy le Cygne chantoit avant sa mort, ils luy avoient respondu que c'estoit pour l'amour des esprits qui travailloient à sortir par son long col, pareillement disoit-elle, vouloit voir sortir ou sentir resonner & ouïr cette ame ou celuy esprit ce qu'il faisoit à son desloger; & adjousta que si elle n'estoit bien ferme en la foy, qu'elle ne sçauroit que penser de ce deslogement & departement du corps & de l'ame, mais qu'elle vouloit croire ce que son Dieu & son Eglise commandoient sans entrer plus avant en autre curiosité, comme de vray c'estoit une des Dames aussi devotieuses que l'on eut pû voir, & qui avoit Dieu aussi souvent en la bouche & le craignoit autant.* On pourroit faire bien des reflexions sur ce passage, mais contentons nous d'observer deux choses, l'une que cette Princesse est fort excusable d'avoir conçu l'esprit de l'homme comme un être qui se separe localement du corps dans le moment que l'homme expire; car c'étoit en ce siecle-là l'opinion universelle des Theologiens & des Philosophes, & c'est encore aujourd'hui l'opinion de tous les Docteurs qui ne sont pas Cartesiens. Ils suposent que l'ame est localement presente dans les organes du corps humain, & qu'elle y est coetenduë à la matiere qu'elle anime, mais qu'au moment de la mort elle cesse d'occuper ce lieu, & passe réellement & physiquement dans un autre. J'avouë que cela ne prouve pas que l'on doive croire que cette transmigration soit accompagnée de quelque bruit ou de quelque siflement, comme la Reine de Navarre se le figuroit; mais il n'est pas étrange qu'une Dame qui portoit plus loin ses vues que le commun, ait soupçonné qu'une substance subtile, invisible, & neanmoins actuellement etenduë, ait dû s'élancer hors du corps avec quelque espece de bruit, comme quand une fleche passe, ou que des liqueurs spiritueuses trouvent le moien de sortir par quelque fente du vase qui les renferme. L'autre chose que j'ai à dire est, que la Reine de Navarre se conduisoit dans ses doutes aussi sagement qu'on

(l) *Brantome ubi supra pag. 317.*

(m) *Idem Memoires des Dames galantes tom. 2. pag. 331.*

(n) *Ci-dessus pag. 1883. remarque O.*

(o) *Brant. Memoires des Dames illustres pag. 319. 320.*

ture de l'ame les idées qu'un vrai philosophe doit avoir, mais il y a de fort grans esprits & de fort grans philosophes qui n'ont pas pensé mieux qu'elle sur cet important chapitre. Son Heptameron qui est un livre dans le goût des nouvelles de Boccace, a des beautez en ce genre-là qui sont merveilleuses. Elle mourut (*M*) au mois de Decembre 1549. & fut honorée d'une infinité * d'éloges. De quatre enfans qu'elle avoit eus de son second mariage, † un fils & trois filles il ne restoit qu'une fille. J'en parle dans l'article suivant. Les deux autres étoient nées avant terme, & moururent le jour même de leur naissance. Le fils étoit mort à l'âge de deux mois ‡. Je destine une remarque à ce qui concerne les (*N*) écrits de cette Reine, & je n'oublierai pas l'attentat

* *Hilarion de Coste ib. pag. 275. 276. Thuan. lib. 6. pag. 117.*

† *Hilarion de Coste ibid. pag. 272.*

‡ *Id. ib.*

qu'on le puisse faire. Elle imposoit silence à sa raison, & à sa curiosité, & se soumettoit humblement aux lumieres revelées.

(*M*) *Elle mourut au mois de Decembre* 1549.] Ces paroles sont de Brantome (*a*), & il ajoûte qu'*elle mourut en Bearn au Chasteau* (*b*) *Dandaus*, & qu'*elle* (*c*) *prit sa maladie en regardant un Comete, qui paroissoit lors sur la mort du Pape Paul III. & elle mesme le cuidoit aussi, mais possible pour elle paroissoit, & soudain la bouche luy vint un peu de travers, ce que voyant son medecin Monsieur d'Escuranis l'osta de là & la fit coucher & la traitta, car c'estoit un Catarre, & puis mourut dans huit jours.* Brantome se trompe quant au lieu, & ne marque pas le jour. Le lieu où elle mourut est en Bigorre, & non pas dans le Bearn. Olhagaray (*d*) le nomme Eudos, d'autres (*e*) le nomment Odos. (*f*) *Odosii Bigerronum decessit*, dit Mr. de Thou. (*g*) *Fato functa est Odosii Tarbellorum*, dit Scevole de Sainte Marthe. Les paroles de Mr. de Thou n'ont pas été bien traduites par du Rier, ni celles de Sainte Marthe par Mr. Teissier. (*h*) Celui-là traduit *Ortez en Bigorre*, celui-ci *Tarbes en Gascogne*. Pierre de Saint Romuald (*i*) est celui qui s'est le plus abusé, car il veut que cette Reine soit morte en Bretagne. Je croi que Mr. de Sponde qui étoit de ces quartiers-là, marque mieux que tous les autres écrivains le nom du château où elle mourut. Il le nomme Audos. (*k*) *Apud Audossium castrum in Bigerronibus vitam finivit.* J'ai dit (*l*) ailleurs que les Parisiens prononcent la diphthongue *au* comme l'o: c'est ce qui aura trompé Mr. de Thou. On varie quant au jour de la mort de cette Reine. Le Pere Labbe (*m*) a marqué le 24. de Decembre; du Tillet (*n*) le 14; Mr. de Thou le 21. C'est à ce dernier sentiment qu'il se faut tenir, c'est la date qui a été marquée dans l'épitaphe de Marguerite. On y a marqué aussi qu'elle vécut 59. ans, mais cela ne peut s'accorder avec les historiens qui disent tous qu'elle étoit née au mois d'Avril 1492.

(*N*) *Ce qui concerne les écrits de cette Reine.*] Elle composa plusieurs ouvrages de poesie dont vous trouverez le titre dans (*o*) du Verdier Vau-Privas. Ils furent rassemblez en un corps par Jean de la Haye son valet de chambre, & publiez l'an 1547. sous le titre de *Marguerites de la Marguerite des Princesses, tres illustre Royne de Navarre.* Du Verdier Vau-Privas raporte très-bien ce titre, mais il fait de grosses fautes sur d'autres points; car il dit que les *œuvres poëtiques* de cette Reine *ont esté ramassées & mises ensemble apres son decez, à la diligence de Simon Sylvius dict de la Haye son valet de chambre, qui les a faict imprimer en un volume 8°. à Lyon par Jean de Tournes 1547.* J'ai vu cette édition, & j'ai pris garde que le privilege accordé par le Parlement à J. Sylvius dit de la Haye est de l'an 1546. Voilà donc une faute de du Verdier Vau-Privas, il nomme Simon celui qui s'apelloit Jean. Mais cette méprise est moins grossiere que celle-ci. Il pretend qu'un livre imprimé l'an 1547. parut après la mort de la Reine de Navarre. S'il avoit lu l'épitre (*p*) qui est au devant du livre, il n'auroit pas ignoré que cette Reine vivoit encore lors que Jean de la Haye qui est l'Auteur de cette epitre, fit imprimer les poesies de Marguerite de Valois. Mr. Moreri s'est trompé en quelque chose. Il a dit que cette Reine publia entr'autres ouvrages „ *la Marguerite des Marguerites*, qui contenoit des Poesies, & diverses autres Comedies. *Le miroir de l'ame pecheresse. Le triomphe de l'Agneau. L'Heptameron.* „ Il n'y a rien là qui soit exact. Le titre *la Marguerite des Marguerites* est faux: le veritable est *Marguerites* (*q*) *de la Marguerite des Princesses.* Pasquier (*r*) & beaucoup d'autres ecrivains ont fait cette même faute. Ces paroles *contenoit des Poesies & diverses autres Comedies*, ne valent rien, & je m'etonne que les reviseurs de Moreri ne s'en soient pas encore aperçus. Il n'y a point d'oposition entre poesies & comedies, car les comedies sont en vers la plupart du tems, & l'on n'en voioit presque point d'autres parmi les François en ce siecle-là. Il ne faloit donc pas indiquer une distinction entre les poesies & les comedies de la Reine de Navarre. Encore moins faloit-il dire *autres comedies*, puis que cela supose qu'on avoit deja indiqué des pieces qui étoient des comedies. Or c'est ce qu'on n'avoit point fait. Mais la méprise la plus considerable est de dire que le miroir de l'ame pecheresse, & le triomphe de l'Agneau sont deux ouvrages diferens de la pretenduë *Marguerite des Marguerites.* Ils n'en sont point diferens, l'un est le premier ouvrage qui paroisse dans le recueil intitulé *Marguerites de la Marguerite* &c. l'autre est (*s*) au feuillet 182. verso jusqu'au feuillet 212. du même recueil. Notez que du Verdier Vau-Privas aiant dit que Simon Sylvius avoit eu le soin de ramasser les poesies de la Reine de Navarre, a été cause d'une autre erreur de Mr. Moreri; car cela lui a fait croire (*t*) que Simeon Bosius dont on a de savantes notes sur les épitres de Ciceron à Atticus s'apelloit *de la Haye*, & avoit été valet de Chambre de Marguerite Reine de Navarre. On eût pu se garantir de cette méprise si l'on eût consideré, 1. que le valet de Chambre de cette Princesse étoit vieux (*v*) quand il publia les Marguerites &c. 2. Que Simeon Bosius mourut jeune comme Sainte Marthe cité par Mr. Moreri, nous l'aprend. Notez que (*w*) l'on imprima à Pau en 1552. in 4. une eclogue qui n'avoit point paru dans le recueil des Marguerites, & qui avoit été composée par la même Reine. Mr. Silvestre m'envoia de Londres en 1693. un exemplaire du *miroir de Marguerite Royne de Navarre* &c. Quelcun y avoit marqué de sa main que cette Princesse est l'Auteur d'un livre intitulé, *les meditations pieuses de l'ame Chrestienne*, qui fut traduit en Anglois par la Reine Elizabeth, & imprimé à Londres in 8. l'an 1548.

Parlons maintenant de l'Heptameron, & citons d'abord Brantome. „ (*x*) Elle fit en ses gayetez un „ livre qui s'intitule les nouvelles de la Reyne de Navarre, où l'on y voit un stile si doux & si fluant & „ plein de si beaux discours & belles sentences, que „ j'ay oüy dire que la Reyne Mere & Madame de Savoye estans jeunes se voulurent mesler d'en escrire „ des nouvelles apart à l'imitation de ladite Reyne de „ Navarre, sçachant bien qu'elle en faisoit, mais quand „ elles eurent veu les siennes, elles eurent si grand dépit des leurs, qui n'approchoient nullement des autres, qu'elles les jetterent dans le feu & ne les voulurent mettre en lumiere. . . . . Elle composa toutes ces nouvelles, la pluspart dans la littiere en allant par pays, car elle avoit de plus grandes occupations estant retirée. Je l'ay oüy ainsi conter à ma „ grand' mere qui alloit tousiours avec elle dans sa littiere comme sa Dame d'honneur, & luy tenoit l'escritoire, & les mettoit par escrit aussi-tost & habilement ou plus que si on luy eut dicté. „ Ceci refute les incertitudes de la Croix du Maine. Vous les verrez à la fin de ce que je m'en vais copier; *L'Heptameron*, dit-il (*y*), *ou sept journées de la Royne de Navarre, est un livre plein de diverses histoires, la pluspart fabuleuses, à l'imitation de Jean Bocace Florentin. Ce livre a esté remis en son vray ordre par Claude Gruget Parisien, & l'a intitulé l'Heptameron, ou histoire des Amants fortunez, des nouvelles de tres-illustre & tres-excellente Princesse Marguerite de Valois Royne de Navarre, &c. imprimé à Paris chez Gilles Robinot, l'an* (*z*) 1567. *Je ne sçay si ladite Princesse a composé ledict livre, d'autant qu'il est plein de propos assez hardis, & de mots chatouilleux.* Si la Croix du Maine eût lu l'épitre dedicatoire de l'edition de Claude Gruget, il n'eût pu former aucun doute; car ce Gruget s'adressant à Jeanne d'Albret fille unique de la Reine Marguerite lui expose qu'il a remis au premier état le livre des nouvelles de cette Reine, parce que la premiere edition en avoit *quasi changé toute la forme, & avoit omis ou celé le nom* de cette Princesse. *Cause*, ajoûte-t-il, *que pour le rendre digne de son Autheur, aussi tost qu'il fut divulgué, je recueillis de toutes parts les exemplaires que j'en peu recouvrer, escrits à la main, les verifiant sur ma copie: & fis en sorte, que je le reduisis*

(*a*) *Brant. ubi supra pag.* 318.

(*b*) *Je croi que Brantome avoit écrit* d'Audaus *ou plutôt* d'Audos, *& que les copistes ou les imprimeurs ont defiguré ce mot.*

(*c*) *Id. ib. pag.* 318.

(*d*) *Olhagaray ubi supra pag.* 505.

(*e*) *Hilar. de Coste ubi supra pag.* 275.

(*f*) *Thuan. lib. 6. pag.* 117.

(*g*) *Sammarth. elog. lib. 1. p. m.* 28.

(*h*) *Voiez Mr. Teissier elog. to. 1. pag. 17. & 19. edit.* 1696.

(*i*) *St. Romuald abregé du tit. chron. ad ann. 1549. pag. m.* 306.

(*k*) *Spondanus ad ann. 1549. n.* 12.

(*l*) *Ci-dessus pag. 1841. remarque A.*

(*m*) *Labbe Chron. to. 5. p.* 761.

(*n*) *Du Tillet Chronique abregée des Rois de France, p. m.* 196.

(*o*) *A la page 843. & 844. de sa Bibliotheque Françoise.*

(*p*) *Elle est adressée à Madame la Princesse de Navarre fille de la Reine Marguerite.*

(*q*) *Il faut noter que Marguerite est le nom d'une fleur, & que par metaphore on apelloit autrefois Marguerites, les discours fleuris, les complimens d'un tour relevé ou etudié, &c.*

(*r*) *Aux recherch. de la France liv. 7. ch. 5. p. m.* 614.

(*s*) *Dans l'édition de Paris chez Estienne Groulleau 1552. in 16.*

(*t*) *Voiez Moreri à l'article* Bois (Simeon du.)

(*v*) *Cela paroit par l'epitre dedicatoire.*

(*w*) *Du Verdier ubi supra pag.* 844.

(*x*) *Brant. ubi supra pag. 320. 321.*

(*y*) *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag.* 309.

(*z*) *Lors qu'il parle de Claude Gruget pag. 58. il ne marque que l'édition de 1561. chez Gilles Robinot, & notez que du Verdier Vau-Privas ubi supra pag. 844. ne cotte que l'édition de 1578 chez le même in 4.*

tentat de (O) l'Amiral de Bonnivet. Il seroit fort inutile d'avertir ici mon lecteur que l'*histoire de Marguerite de Valois Reine de Navarre sœur de François I.* imprimée † à Amsterdam en 2. volumes in 12. l'an 1696. est une brodure de fictions, & de chimeres romanesques depuis le commencement jusqu'à la fin, sur un petit fond de faits historiques. Il eût bien mieux valu que la personne qui a voulu abuser de son loisir pour forger de telles fables, l'eût emploié à donner la vraie & entiere histoire de cette illustre Princesse. Une telle histoire feroit plus d'honneur à cette Reine, que la qualité d'heroïne de Roman amoureuse d'un * Prince, dont elle ne savoit pas si elle seroit l'épouse, & avec qui elle ne fut jamais mariée. Il y a infiniment moins d'heroïsme dans une passion ‡ semblable inventée par l'écrivain, que dans la generosité avec laquelle nôtre Mar-

† *Suivant l'édition de Paris.*

* *Le Connetable de Bourbon.*

‡ *Notez que selon le train ordinaire des actions humaines, l'honnêteté est compatible avec l'amour d'une fille pour un homme qu'elle ne sait si elle pourra jamais épouser. Mais selon l'idée de la perfection un tel amour est contraire à l'honnêteté. Il ne doit donc point se trouver dans une fille faite à plaisir afin de servir de modele de perfection. C'est à quoi les faiseurs de Roman ne sauroient se conformer, car ils se sont donné pour regle que l'amour soit l'ame de leurs ouvrages.*

duisis au vray ordre qu'elle l'avoit dressé. Puis sous la permission du Roy, & vostre contentement, il a esté mis sur la presse, pour le publier tel qu'il doit estre. Tel present, continuë-t-il, *ne vous sera point nouveau, & ne serez que le recognoistre par heredité maternelle, toutesfois je m'asseure que le recevrez de bon œil, pour le voir par ceste seconde impression, remis en son premier estat: car (à ce que j'ai peu entendre) la premiere vous desplaisoit: non que celuy qui y avoit mis la main, ne fust homme docte, qu'il n'y eust prins peine, & si est aisé à croire qu'il ne l'a voulu déguiser ainsi sans quelque occasion, neantmoins son travail s'est trouvé peu agreable.* Ces endroits de l'épitre dedicatoire de Claude Gruget peuvent servir à deux fins; ils nous aprenent quelque chose de l'histoire de l'Heptameron, & refutent invinciblement tous ceux qui croient que la Reine de Navarre n'a pas composé ces nouvelles. Auroit-on osé parler à la Princesse sa fille comme on lui parle dans l'épitre dedicatoire, si ce livre étoit supolé, ou si l'on se fût donné la licence d'y ajoûter des pensées ou des expressions trop libres & chatouilleuses? Mr. de Thou ne doutoit point que la Reine Marguerite n'eût composé cet ouvrage, il ne le trouve point digne de la gravité, & de la derniere conduite de cette heroine; mais il l'en excuse sur le tems & sur le jeune âge où elle le composa. (a) *Ejus nomine & fabellarum volumen imitatione Joa. Bocatii editum circumfertur, si tempora & juvenilem ætatem, in qua scriptum est, respicias, non prorsus damnandum, certe gravitate tantæ heroinæ, & extrema vita minus dignum.* Le Sieur Sorel nie que cette Princesse soit l'Auteur de l'Heptameron. Je raporte ses paroles parce qu'elles contiennent un mauvais raisonnement qu'il est juste de refuter. „(b) Nous avons les nouvelles de la Reyne de Navarre, où il y a l'histoire „d'un Gentilhomme qui coucha avec sa mere, & qui „espousa apres la fille qu'il avoit eue d'elle, laquelle „fut sa sœur, sa femme, & sa fille tout ensemble. Il „y a là aussi beaucoup de contes execrables de Prestres & de Cordeliers, toutes lesquelles choses ne „furent jamais, & ont esté inventees par un Huguenot qui a composé le livre.„ La raison que cet écrivain allegue a deux grans defauts. En 1. lieu elle prouve trop; car si elle étoit bonne, il faudroit dire que Boccace, & plusieurs autres Italiens qui ont écrit des nouvelles, & qui les ont remplies de cent mauvaises actions de Moines étoient Lutheriens. En 2. lieu si c'etoit le propre d'un Huguenot d'ecrire de pareils contes, la Reine de Navarre auroit pu en écrire, car elle fut la bonne amie du parti, secretement pour le moins, pendant un assez bon nombre d'années.

Notez que l'Heptameron étoit devenu fort rare: cela fit que les Libraires d'Amsterdam le reimprimerent l'an 1698. Ils en firent deux éditions, l'une selon celle de Claude Gruget, l'autre metamorphosée en nouveau François. Celle-ci plaira aux étrangers qui n'entendent que le langage moderne, & à beaucoup de François ignorans & paresseux, qui n'ont pas même voulu prendre la peine de s'informer comment on parloit sous le regne de François I. Je dirai quelque chose (c) ailleurs contre la fausse & honteuse delicatesse de ces gens-là. L'autre édition sera la seule dont les François de bon goût & raisonnables voudront se servir.

Mais ne finissons pas sans faire une observation plus considerable. Voici une Reine sage, très-vertueuse, très-pieuse, qui compose neanmoins un livre de contes assez libres, & assez gras, & qui veut bien que l'on sçache qu'elle en est l'Auteur. Combien y a-t-il de Dames actuellement plongées dans les desordres d'une sale galanterie, qui pour rien du monde ne voudroient ecrire de cet air-là. Ce qu'elles écrivent, & même ce qu'elles disent est d'une pudeur extraordinaire; on diroit que leur imagination n'ose aprocher de cent lieuës les obscenitez; les discours tant soit peu libres qu'on entreprendroit de tenir en leur presence, les feroient rougir, & les armeroient d'un serieux qui sembleroit une extrême indignation. Il ne seroit pas impossible qu'interieurement elles fussent indignées, & que de semblables conversations leur deplussent; car il y a d'étranges inegalitez dans l'ame humaine, & beaucoup de disparates entre le cœur & l'esprit. Tel a plus de pureté dans le cœur & dans les mœurs que dans la langue, & que dans la plume. Un autre a le cœur gâté, une concubine ou deux, & en même tems un degoût extrême pour les contes de Boccace, pour les farces, & pour tout écrit qui ne porte pas le caractere d'une gravité rigide. Voilà le tour de son esprit, son goût ne va pas plus loin, & n'influë nullement sur ses mœurs, & sur son cœur. La Reine de Navarre n'etoit pas ainsi tournée; „(d) Elle composoit souvent des Comedies „& des Moralitez, qu'on appelloit en ce temps-là „des Pastorales qu'elle faisoit joüer & representer par „les filles de sa Cour. Elle aymoit fort à composer „des chansons spirituelles, car elle avoit le cœur fort „addonné à Dieu, aussi portoit elle pour sa devise la „fleur du soucy (e) . . . . . avec ces mots, *non inferiora secutus*, en signe qu'elle dirigeoit & tendoit „toutes ses actions, pensées, volontez & affections à „ce grand Soleil qui estoit Dieu, & pour cela la soupçonnoit-on de la Religion de Luther.„ Ces dernieres paroles sont très-notables, & sont autant d'honneur aux Reformez que de deshonneur aux Catholiques; mais ce n'est pas dequoi il s'agit ici. J'ai seulement à faire observer, qu'une Princesse toute remplie de l'amour divin ne laissoit pas d'exercer sa plume sur des matieres obscenes, comme sont celles de l'Heptameron.

(O) *L'attentat de l'Amiral de Bonnivet.*] Il aima nôtre Marguerite de Valois, & l'on raporte (f) que *la vertu de cette Princesse au lieu de surmonter la passion* de cet amant *en lui ôtant l'esperance*, lui fit *commettre des folies* qui n'eurent point de succés, & qui eussent été punies *si le Roi n'eût eu plus de condescendance pour lui, que de justice pour sa sœur.* Mr. Varillas qui me fournit ce fait-là a mis à la marge ces paroles: „Il l'avoit voulu forcer trois fois, dont elle se defendit si bien que la seconde fois il fut obligé de garder plus de cinq semaines la chambre, à cause des „égratignûres.„ Cet historien observe en un autre endroit, (g) que Charles-Quint pardonnant le (h) crime de Marie de Padilla voulut que la cause en fût énoncée dans l'abolition, mais que François I. *n'usa pas de la même formalité, dans l'action effrontée que l'amour fit commettre à Bonnivet. La Cour l'étant allé visiter dans une de ses terres, il eut l'adresse de loger une grande Princesse qu'il aimoit dans une chambre disposée de sorte qu'on y pouvoit entrer de la sienne par une trape, où il se coula la nuit: mais la Princesse s'étant éveillée au bruit qu'il fit en haussant la trape, appella ses femmes & ruina par leur presence le dessein de Bonnivet. Le Roy l'ayant sçu n'en fit que rire; & delogea même aussi-tôt pour épargner la honte qu'auroit eué son favori, si la Cour eût demeuré plus long-temps chez lui.* Brantome raconte cela avec une circonstance qui renverse la derniere partie du narré de Varillas; car il supose que François I. ne sçut point cette avanture. Il dit (i) que la Princesse s'en voulut plaindre au Roi son frere, mais que la veuve de Mr. (k) de Chatillon sa Dame d'honneur la porta à n'en point parler, & lui allegua les bonnes & sages raisons que la Reine de Navarre a raportées dans l'un de ses (l) contes. C'est sa propre avanture qu'elle recite dans ce conte-là. *Et si voulez sçavoir*, dit Brantome (m), *de qui la nouvelle s'entend, c'estoit de la Reyne mesme de Navarre, & de l'Amiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feuë (n) grande Mere: dont pourtant me semble que la dite Reyne n'en devoit celer son nom, puis que l'autre ne pût rien gagner sur sa chasteté, & s'en alla en confusion, & qui vouloit divulguer le fait, sans la belle & sage remonstrance, que luy fit cette dite Dame d'honneur Madame de Chastillon.* Brantome fut plus reservé dans l'éloge de l'Amiral de Bonnivet, il lui attribuë bien une entreprise racontée dans les nouvelles de la Reine de Navarre, mais il ajoûte qu'il ne dira pas le nom de la Princesse que ce Favori avoit tâché de surprendre.

(a) *Thuan. lib. 6. pag. 117. col. 2. D.*

(b) *Sorel, remarques sur le 13. livre du berger extravagant pag. 720.*

(c) *Dans l'une des remarques de l'article* Ossat.

(d) *Brantome ubi supra pag.* 308. 309.

(e) *Brantome dit ici que cette fleur a plus d'affinité avec le soleil qu'aucune qui soit, & se tourne de toutes parts là où il va depuis Orient jusques en Occident.*

(f) *Varillas hist. de François I. liv. 4. pag. 256. édit. de Holl.* 1690.

(g) *Id. ib. liv. 13. pag. 397.*

(h) *Voiez l'article de cette Padilla.*

(i) *Brantome, Dames galantes to. 2. pag. 154.*

(k) *Celui qui mourut à Ferrare de la blessure qu'il avoit reçuë à la bataille de Ravenne.*

(l) *C'est la 4. de la 1. journée de l'Heptameron.*

(m) *Id. ib. pag. 155.*

(n) *Elle avoit été donnée pour Dame d'honneur par François I. à la Reine de Navarre après la mort de Madame de Chastillon. Id. ib.*

Marguerite de Valois protegea effectivement plusieurs personnes de merite persecutées pour cause de (P) Religion.

☞ NAVARRE (JEANNE D'ALBRET REINE DE) fille de la precedente, a été l'une des plus illustres Princesses de son siecle. Elle n'avoit pas encore * onze ans lors que François I. la maria au Duc de Cleves. Ce mariage celebré à Chatelleraud avec (A) une pompe extraordinaire † le 15. de Juillet 1540. fut declaré nul quelque tems (B) après. Aussi avoit-il été conclu malgré les protestations de la fille, & contre la volonté d'Henri d'Albret, &

* *Spondan. ad ann. 1541. n. 5.*

† *Olhagaray. hist. de Foix, Bearn, & Navarre pag. 504. Mr. de Sponde s'est trompé d'environ un an: il a mis ce mariage au mois de Juin 1541.*

(P) *La generosité avec laquelle nôtre Marguerite... protegea . . . plusieurs personnes . . . persecutées pour cause de religion.*] Je n'examine point si Florimond de Remond avance sur de bons memoires (a) qu'elle protesta jusques à sa mort, *que ce qu'elle avoit fait pour* les sectateurs des nouvelles opinions, *procedoit plustost de compassion, que d'aucune mauvaise volonté qu'elle eust à l'ancienne religion de ses Peres.* Accordons qu'elle protesta cela sincerement, je soutiens qu'en ce cas-là il y avoit eu plus d'heroïsme dans sa compassion & dans sa generosité, qu'il n'y en eût eu si elle eût eté persuadée que les fugitifs qu'elle protegeoit étoient orthodoxes. Qu'une Princesse, ou qu'une autre femme fasse du bien à ceux qu'elle prend pour les domestiques de la foi, ce n'est point une chose extraordinaire, c'est même un effet assez commun d'une pieté mediocre. Mais qu'une Reine accorde sa protection à des personnes persecutées pour des opinions qu'elle croit fausses; qu'elle leur ouvre un asyle pour les garantir des flammes où l'on veut les faire mourir, qu'elle leur donne dequoi vivre, qu'elle soulage liberalement les ennuis & les incommoditez de leur exil: c'est une magnanimité heroïque qui n'a presque point d'exemples: c'est l'effet d'une superiorité de raison & de genie, à quoi presque personne ne peut monter: c'est savoir plaindre le malheur de ceux qui errent, & admirer en même tems la fidelité qu'ils ont pour les instincts de leur conscience: c'est savoir rendre justice à leurs bonnes intentions, & au zéle qu'ils temoignent pour la verité en general: c'est conoître qu'ils se trompent dans l'hypothese, mais que dans la these ils se conforment aux loix immuables & éternelles de l'ordre qui veulent que l'on aime la verité, & qu'on sacrifie à cet amour les commoditez temporelles & les douceurs de la vie; c'est en un mot savoir distinguer dans un même homme son oposition à des veritez particulieres qu'il ne conoît pas, & son amour pour la verité en general, amour qu'il fait éclater par son grand attachement aux doctrines qu'il croit veritables. Voilà le discernement que la Reine de Navarre savoit faire. Il est dificile à toutes sortes de personnes de parvenir à cette science, mais cela est sur tout dificile à une Princesse comme celle-ci, qui avoit été elevée dans la communion de Rome où l'on ne parloit depuis plusieurs siecles que de bûchers & que de potences contre les errans. Les prejugez de famille fortifioient puissamment tous les obstacles que l'éducation mettoit au devant de cette Princesse; car elle aimoit uniquement le Roi son frere persecuteur implacable de ceux qu'on nommoit heretiques, gens qu'il faisoit brûler sans misericorde par tout où la vigilance infatigable des mouchards les deterroit. Je ne sçaurois concevoir par quelles routes cette Reine de Navarre s'éleva à un si haut point d'équité, & de raison, & de bon sens; ce ne fut point par l'indiference de religion, puis qu'il est certain qu'elle eut beaucoup de pieté, & qu'elle étudioit la sainte Ecriture avec une aplication singuliere. Il falut donc que la beauté de son genie, & la grandeur de son ame lui decouvrissent un chemin que presque personne ne conoît. On me dira peut-être qu'elle n'eut à consulter que les idées primitives & generales de l'ordre, qui montrent très-clairement que les erreurs involontaires n'empêchent point qu'un homme qui aime de tout son cœur la divinité, telle qu'il l'a pu conoître après toutes les recherches possibles, ne doive passer pour serviteur du vrai Dieu, & que l'on ne doive respecter en lui les droits du vrai Dieu. Mais j'aurois bientôt repondu que cette maxime est elle-même un sujet de grandes disputes, tant s'en faut qu'elle soit claire & evidente. Outre que ces idées primitives ne se montrent guere à nôtre esprit qu'avec des limitations & des modifications, qui les obscurcissent en cent manieres, selon les diferens prejugez que l'on contracte par l'éducation. L'esprit de parti, l'attachement à sa secte, le zéle même de l'orthodoxie produisent une espece d'effervescence dans les humeurs de nôtre corps: & dès là le milieu par où la raison doit regarder les idées primitives, s'épaissit & s'obscurcit. Ce sont des infirmitez qui accompagneront nôtre raison pendant qu'elle dependra du ministere des organes. C'est pour elle la même chose que la basse & la moienne region de l'air, pais de vapeurs, & de meteores. Très-peu de gens peuvent s'élever au dessus de ces nuages, & (b) se poster dans la veritable serenité. Si quelcun faisoit cela, il faudroit dire de lui ce que Virgile disoit de Daphnis:

Candidus (c) insuetum miratur (d) lumen Olympi,
Sub pedibusque videt nubes & sidera Daphnis.

Et il ressembleroit moins à l'homme qu'aux natures immortelles, que l'on plaçoit sur une (e) montagne plus haute que la region des vents, & des nues &c. On n'a guere moins de besoin d'être au dessus des passions pour bien conoître un certain genre de veritez, que pour agir vertueusement. Or nous savons que cette montagne est l'emblême d'un homme de bien, qu'aucune passion ne tire du chemin de la justice.

(f) *Sed ut altus Olympi*
Vertex, qui spatio ventos hiemesque relinquit,
Perpetuum nulla temeratus nube serenum,
Celsior exsurgit pluviis auditque ruentes
Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat:
Sic patiens animus per tanta negotia liber
Emergit, similisque sui; justique tenorem
Flectere non odium cogit, non gratia suadet.

Je pretens avoir montré par un bel endroit l'heroïsme de la Reine de Navarre.

(A) *Celebré avec une pompe extraordinaire.*] Mr. de Sponde (g) remarque que le couronnement de Charles V. couta moins que ces noces-là; & il condamne avec raison l'humeur prodigue de François I. à l'égard de ces vaines magnificences. Guillaume Paradin a decrit (h) les *joustes* qui furent faites en ce tems-là, & les *palais triomfaux, & a l'antique, esquels estoient Chevaliers armez, qui tenoient le pas pour l'honneur chacun de sa Dame &c.* Voiez aussi les memoires (i) de Guillaume du Bellai.

(B) *Declaré nul quelque tems après. Aussi avoit-il été conclu malgré.*] Olhagaray (k) conte que François I. faisoit elever Jeanne d'Albret au Plessis à Tours, & ne lui permettoit pas *d'en partir;* car il craignoit que son pere ne la mariât à Philippe fils de l'Empereur. Il ajoûte qu'elle s'ennuioit mortellement en ce lieu-là, & qu'elle remplissoit *sa chambre de plaintes*, & de soûpirs. *Ce qu'oyant le Roy François, il la maria avec le Duc de Cleves sans le consentement de pere ny de mere . . . . sur quoi elle protestoit & fit protester en presence de Jean Sieur d'Abere* &c. . . . . *Aussi ce mariage forcé*, continuë cet Auteur, *n'eut autre fruict que les ceremonies . . . . . & nostre Prince (l) Henry fait condamner ce mariage, & la forme qui y avoit esté tenuë par l'authorité du Pape: de sorte qu'en l'Eglise cathedralle de Tours, bien tost apres, en un jour de Pasques, il fut declaré nul, & toutes parties mises en liberté de se marier à qui bon leur sembleroit. Parquoy le Duc de Cleves se maria avec la fille de Ferdinand Roy des Romains, frere de l'Empereur.* Notez en passant une faute de Mr. de Sponde. Il veut que Jeanne n'ait été degagée de son contrat, qu'à cause que le Duc de Cleves s'étoit marié avec la fille de Ferdinand.

Brantome debite un fait qui prouve que la Reine de Navarre, mere de la mariée, assista aux epousailles: la chose est curieuse. „ (m) Le jour que Madame la „ Princesse de Navarre fut mariée avec le Duc de Cle-„ ves à Chastelleraud, ainsi qu'il la fallut mener à l'E-„ glise dautant qu'elle estoit chargée de pierreries & „ de robbe d'or & d'argent, & pour ce pour la foi-„ blesse de son corps n'eut sçeu marcher, le Roy com-„ manda à Monsieur le Connestable de prendre sa pe-„ tite Niepce au col & la porter à l'Eglise, dont toute „ la Cour s'en estonna fort pour estre une charge peu „ convenable & honorable en telle ceremonie pour un „ Connestable, & qu'elle se pouvoit bien donner à un „ autre, dequoy la Reyne de Navarre n'en fut nulle-„ ment desplaisante, & dit voilà celuy qui me vouloit „ ruiner (n) autour du Roy mon Frere, qui maintenant „ sert à porter ma fille à l'Eglise. Je tiens ce conte de „ cette personne que j'ay dit, & que Monsieur le Con-„ nestable fut fort desplaisant de cette charge, & en „ eut un grand dépit pour servir d'un tel spectacle à „ tous, & commença à dire, c'est fait desormais de „ ma faveur, Adieu luy dis, comme il arriva, car „ aprés

(a) *Flor. de Remond ubi supra p. m. 856.*

(b) Munita tenere Edita doctrina sapientum templa serena. *Lucret. lib. 2. v. 7.*

(c) *Virgil. eclog. 5. v. 56.*

(d) *La plupart des editions disent* limen.

(e) *Celle d'Olympe. Voiez Apulée in libro de mundo p. m. 73. & les vers d'Homere qu'il cite.*

(f) *Claudian. de Mallii Theod. consulatu pag. m. 6. col. 2.*

(g) *Spondan. ad ann. 1541. n. 5.*

(h) *Guill. Paradin histoire de nostre temps liv. 4. pag. m. 406. & suiv.*

(i) *Au livre 8. ad ann. 1540. p. m. 909.*

(k) *Olhagaray, histoire de Foix, Bearn, & Navarre pag. 503. 504.*

(l) *C'est-à-dire le Roi de Navarre pere de la mariée.*

(m) *Brant. Memoires des Dames illustres pag. 311.*

(n) *Voiez la remarque H de l'article precedent.*

& de Marguerite de Valois ses pere & mere. Elle épousa à Moulins au mois d'Octobre 1548. Antoine de Bourbon Duc de Vendôme. Ils * *eurent dans les trois ou quatre premieres années de leur mariage deux fils qui moururent tous* (C) *deux au berceau par des accidens assez extraordinaires.* Elle se sentit grosse pour la troisiéme fois † l'an 1553. étant en Picardie avec son mari qui étoit gouverneur de cette province, & qui commandoit une armée contre Charles-Quint. Dès qu'Henri d'Albret son pere eut apris qu'elle étoit grosse, β il *la rapella auprés de lui.* Elle partit de Compiegne le 15. de Novembre, & arriva à Pau le 4. de Decembre, & accoucha d'un γ fils le 13. du même mois ζ. Elle fit paroître pendant les douleurs de l'enfantement un courage & une force (D) extraordinaire. Elle devint Reine de Navarre par la mort de son pere θ le 25. de Mai 1555. & eut aussi bien que son mari beaucoup d'indulgence χ pour la religion reformée, & il y a beaucoup d'aparence qu'ils n'eussent guere tardé à la professer publiquement, si ‡ les menaces du Roi de France, & celles que le Cardinal d'Armagnac leur faisoit de l'indignation du Pape ne les eussent tenus en bride. Le dessein de prevenir ⸸ les mauvaises intentions de Henri II. les obligea de faire un voiage à la Cour de France l'an 1558. Ils passerent par la Rochelle, & il arriva une chose pendant le sejour qu'ils y (E) firent qui est bien curieuse. Il est remarquable

* *Perefixe, hist. de Henri le grand pag. m. 13.*

† *Id. ib. pag. 14.*

β *Id. ib. pag. 15.*

γ *Qui fut ensuite Henri IV. Roi de France.*

ζ *Id. ib.*

θ *Olhagaray ubi supra pag. 508.*

χ *Voiez la remarque F.*

‡ *Id. ib. pag. 519.*

⸸ *Id. ib.*

„ aprés le festin & disner des nopces il eut son congé „ & partit aussi-tost. Je le tiens de mon frere aussi qui „ estoit lors Page à la Cour qui vit le mystere & s'en „ souvenoit tres-bien, car il avoit la memoire tres-„ heureuse. „

(C) *Moururent tous deux au berceau par des accidens assez extraordinaires.*] „ (a) Le premier estouffa „ de chaleur, parce que sa Gouvernante qui estoit „ frilleuse le tenoit trop chaudement; Le second per-„ dit la vie par la sottise d'une nourrice, car un jour „ comme elle se joüoit de cet enfant avec un Gentil-„ homme, & qu'ils se le bailloient l'un à l'autre, ils „ le laisserent tomber par terre, dont il mourut en „ langueur. „

(D) *Un courage & une force extraordinaire.*] Le Roi de Navarre son pere (b) lui promit de lui mettre entre les mains son testament dès qu'elle seroit accouchee, *mais a condition que dans l'enfantement elle luy chanteroit une chanson*, afin, *luy dit-il*, que tu ne me fasses pas un enfant pleureux & rechigné. *La Princesse le luy promit, & eut tant de courage, que malgré les grandes douleurs qu'elle souffroit, elle luy tint parole, & en chanta une en son langage Bearnois, aussi tost qu'elle l'entendit entrer dans sa chambre.* Voici les paroles de la chanson: (c) *Nostre Donne deou cap deou pon, adjouda mi en aquest' houre*, c'est-à-dire, *Nostre Dame du bout du pont, aidez moi à cette heure.*

(E) *Il arriva une chose pendant le sejour qu'ils firent à la Rochelle, qui est bien curieuse.*] Mr. Vincent a trouvé dans le journal de Pierre Pacteau un grand detail sur *la reception magnifique* qui fut faite par les Rochelois au Roi, & à la Reine de Navarre l'an 1558. Il y a trouvé aussi „ (d) ces propres termes: Pendant „ le temps que le Roy de Navarre a été en cette Ville, „ nous a été administrée la parole de Dieu en l'Eglise „ S. Barthelemy par son Predicateur lequel s'appel-„ loit Me. David, lequel a été trouvé sage & bon Pre-„ dicant. „ Mais voici l'avanture dont il s'agit dans cette remarque: „ (e) Pendant le sejour que le Roy „ & la Reine de Navarre firent à la Rochelle, il y „ vint une troupe de Comediens. Un jour auquel ils „ avoient une piece d'importance à representer (car „ ils l'avoient fait ainsi publier à cri public) le Roy „ & la Reine s'y rendirent avec leur Cour, & il y eut „ là-aussi, une affluence extraordinaire de Peuple. Ils „ representerent une femme malade a l'extremite, qui „ jettoit de grands soûpirs & demandoit instamment „ qu'on la confessât. Le Curé de la Paroisse fut ap-„ pelé: Il se presenta avec tout son appareil, & fit ce „ qu'il put: mais la malade se tourmenta toujours, „ & dit qu'elle n'étoit point bien confessée. D'autres „ Ecclesiastiques vinrent aprés le Curé, & ne reüssirent „ pas mieux que luy. Aprés eux, des Religieux de „ de tous les Ordres se presenterent aussi à leur tour, „ & n'epargnerent ni Reliques, ni Indulgences bien „ plombées, dont ils avoient de pleins sacs, & „ qu'ils lisoient une à une à la malade, laquelle pour „ dernier remede fut enfin revêtue de l'habit de Saint „ François. Rien de tout cela n'opera pour mettre „ sa conscience en repos: elle disoit, en se lamentant; „ Que tous, tant qu'ils étoient, ne savoient ce que „ c'etoit de bien confesser. Là-dessus, quelcun de sa „ connoissance s'avance sur le Teatre, & regardant „ de tous les côtez comme ayant un secret à dire qu'il „ ne vouloit pas qu'un autre entendit, il avertit la „ malade, qu'il connoissoit un homme qui la confes-„ seroit comme il falloit & la remettroit en bon etat, „ mais que le grand air etant nuisible à cet homme, „ il ne sortoit que la nuit. La malade prie & presse „ qu'on le luy fasse venir. Aprés avoir attendu quel-„ que temps, cet homme vint dans un habit ordinai-„ re, & s'approchant du chevet du lit de cette fem-„ me, il luy parla sans que les assistans pussent rien „ entendre de ce qu'il disoit: ils remarquoient seule-„ ment aux gestes de la malade, qu'elle paroissoit être „ fort contente. A la fin, il tira de sa poche un pe-„ tit Livre qu'il luy presenta, luy disant tout haut, „ que ce Livre-là contenoit des receptes infaillibles „ contre son mal, & que si elle en usoit, elle verroit „ dans fort peu de jours sa santé parfaitement reta-„ blie. Cet homme s'étant retiré, la malade se leve „ saine & entierement guerie; puis ayant fait deux ou „ trois tours sur le Teatre, elle dit aux assistans, Que „ cet inconnu avoit fait ce qui avoit eté impossible à „ tous les autres, & qu'il falloit avoüer que son Livre „ contenoit des receptes admirables, comme on le „ voyoit par le promt effet qu'elle en avoit ressenti: „ Que si quelqu'un d'eux étoit attaqué du même mal, „ elle leur conseilloit d'avoir recours à ce Livre lequel „ elle leur prêteroit volontiers, en les avertissant nean-„ moins auparavant, qu'en le touchant on le trouvoit „ un peu chaud, & qu'il en sortoit une odeur impor-„ tune sentant le fagot: Qu'au reste, si les assistans „ desiroient de savoir le nom de celle qui leur parloit & „ celuy du Livre, c'étoient deux enigmes qu'elle leur „ laissoit à deviner. Le Roy & la Reine de Navarre té-„ moignerent que cette piece de Teatre leur avoit „ plû; ce que fit aussi toute leur Cour, & à son exem-„ ple, un grand nombre des assistans, dont plusieurs „ avoient deja du degoût pour la Religion Romaine. „ Ils n'eurent pas de peine à comprendre, que cette „ malade étoit la Verité: que les premiers qui ne l'a-„ voient pas bien confessée, c'etoient ceux qui pre-„ noient la qualité de Docteurs & de Pasteurs, & qui „ au lieu de confesser la verité de Dieu la detenoient „ en injustice: Que ce dernier venu, étoit un des pre-„ tendus heretiques que la rigueur du tems contrai-„ gnit de se cacher, & qui seuls lorsqu'ils y étoient „ appellez confessoient comme il appartenoit, cette „ verite qu'ils avoient connue: Qu'enfin le Livre chaud „ & qui sentoit le fagot, etoit le N. Testament que „ l'on defendoit d'avoir chez soy en langue vulgaire, „ & d'y lire, à peine du feu. Mais ce qui étoit tant „ au gré des uns, deplut fort aux autres. Sur tout, „ les Ecclesiastiques s'en offenserent, & en allerent „ faire leurs plaintes au Roy de Navarre même, & „ ensuite aux Magistrats de la Ville qui parloient déja „ d'en informer. De sorte que ce fut aux Comediens „ à deloger sans bruit, & promtement: Et ils n'en au-„ roient pas ete quittes à si bon marché, s'il n'eût pas „ paru qu'ils etoient à ce Prince & à la Reine sa fem-„ me. „ Voiez la marge (f).

Il faut dire un mot sur le Predicateur David, qui suivoit la Cour de Navarre au voiage de Paris. C'étoit un Moine (g) qui étoit venu en Guienne avec le Marechal de saint Andre, lors qu'en 1555. ce Marechal fut *consulter de sa santé avec cest excellent Medecin Jules Cesar de l'Escale.* Les predications de ce Moine *resveillerent les esprits de plusieurs qui commencerent de s'assembler secretement.* Cela fit que l'Evêque d'Agen (h) *le contraignit de s'absenter. Mais Dieu se servit de cette absence envers la ville de Nerac, auquel lieu la predication fut estroite en la grande sale ou chasteau par le Roy & la Royne de Navarre, commençans à gouster aucunement la verité, qui print desiors telle racine en toute ceste contree là (combien qu'il ne fust encores mention d'aucun Ministre ordinaire) que jamais depuis elle n'en a peu estre arrachee.* Vous voiez là que dès l'an 1555 le Roi & la Reine de Navarre firent clairement conoitre leur panchant vers la reforme. Nous verrons divers faits de cette nature dans la remarque G.

(a) *Perefixe, hist. de Henri le grand p. m. 13.*

(b) *Id. ib. pag. 16.*

(c) *Hilar. de Coste éloges des Dames illustres to. 1. p. 614. Il cite* A. Favin en son histoire de Navarre.

(d) *Philippe Vincent, recherches sur les commencemens & les premiers progrés de la reformation en la ville de la Rochelle pag. 31.*

(e) *Id. ib. pag. 36. & suiv.*

(f) *Mr. Vincent* ib. Pag. 42. *conjecture que Jeanne d'Albret se* souvenant *de l'outrage fait à la Reine sa mere (voiez ci-dessus pag.* 2186. *lettre n)* voulut à son tour se servir aussi de la licence du Teatre pour lui faire dire des veritez que les Docteurs de Rome ne s'étoient que trop justement attirées, *mais par ce qui a été dit ci-dessus p.* 2186. *lettre, i on voit qu'elle ne faisoit qu'imiter sa mere qui s'etoit servie de pareils jeux de comedie.*

(g) *Beze hist. eccles. liv. 2. pag. 102.*

(h) *Id. ib.*

quable que la Reine Jeanne se montra plus tiede que son (F) mari soit pendant qu'ils furent à la Cour de France, soit après qu'ils furent retournez dans leurs états, mais qu'enfin il renonça tout-à-fait au Calvinisme, & en devint le persecuteur, & qu'elle en fit une profession ouverte, & s'en declara (G) la protectrice avec tout le zêle imaginable *. Ils retournerent en Bearn avant la mort de

(F) *Plus tiede que son mari.*] Brantome raconte (a) que le Roi de Navarre faisoit prêcher son Ministre David *où il passoit*, & qu'il *le mena à la Cour qui lors estoit à Fontainebleau*, & que le Roi Henri ne trouva point bon qu'il eût amené avec lui ce Ministre. *La Reyne de Navarre pourlors*, continue Brantome (b), *qui estoit jeune, belle & tres-honneste Princesse, & qui aymoit bien autant une danse qu'un sermon, ne se plaisoit point à cette nouveauté de religion, ny tant qu'on eust bien dit, & pour ce je tiens de bon lieu, qu'elle le remonstra un jour au Roy son mary, & luy dit tout à trac, que s'il se vouloit ruiner, & faire confisquer son bien, elle ne vouloit point perdre le sien, ny si peu qui luy estoit resté du Royaume des Roys ses predecesseurs, lesquels pour l'heresie avoient perdu le Royaume de Navarre.* Theodore de Beze ne s'éloigne pas de ceci. Voiez ses paroles dans la remarque suivante (c).

(G) *Elle ... se declara la protectrice* du Calvinisme.] Donnons ici un abregé du progrés que la Religion Reformée fit dans le Bearn sous cette Reine. Nous avons vu (d) ce qui fut fait à Nerac l'an 1555. Je trouve qu'en 1557. le (e) Sieur de saint Martin alla chercher à Geneve un (f) Ministre *pour la Cour du Roy* de Navarre, *auquel tous les domestiques prestoient l'oreille.* La Cour de France l'aiant sçu menaça le Roi de Navarre (g) de lui faire la guerre, s'il continuoit *de donner liberté à ceux de la Religion de prescher en Bearn publiquement à veuë d'œil:* Cela *fit qu'il pria fort honnestement le Ministre* Boisnormand *de se retirer ailleurs.* Le Ministre se retira, mais *il continua quelque temps apres a prescher, poussé par les prieres des courtisans à Mazeres lés Pau, maison des plus anciennes de Bearn, & des plus fidelles au party de ceux de la Religion.* Le Roi & la Reine de Navarre allant en France l'an 1558. prirent avec eux Pierre David, (h) *& le faisoient ordinairement prescher en habit de Prestre, sans surpelis.* Nous avons vu ci-dessus qu'il prêcha à la Rochelle; & il paroit par la (i) priere dont il se servoit au commencement & à la fin du sermon, que son langage étoit celui d'un Ministre. Ce Roi aiant vu Henri II. à Fontainebleau, (k) s'en retourna à Paris, & (l) *print courage jusques à se trouver en quelques assemblees parmi gens de basse condition. Qui plus est, estant advenu que deux Ministres de Paris furent surpris en leur chambre, l'un desquels fut lasché par des sergens, leur baillant quelques escus en la main, l'autre nommé Antoine Chandieu . . . fut emprisonné au Chastelet: ce Roy alla luy mesmes le lendemain l'advouer de sa maison, & l'en ramena sain & sauf.* Il assista (m) aux assemblees publiques du Pré aux Clercs, où l'on chantoit les Pseaumes de David. (n) Les Cardinaux de Bourbon & de Lorraine aiant promis un gros benefice à Pierre David, *il promit de remettre son maistre & maistresse en l'Eglise Romaine plus avant que jamais. Cela estant parvenu aux aureilles de son maistre, il le chassa.* Lors que ce Prince partit de Bearn avec son épouse, il laissa son fils (o) sous la direction de Susanne de Bourbon femme de Jean d'Albret, & sous celle de Louis d'Albret Evêque de Lescar. (p) *L'absence* du Roi & de la Reine *par le support des Regents quoy que Catholiques Romains, haussa le menton a ceux de la Religion: de sorte qu'ils dresserent de notables assemblées dans le païs avec la permission de ceux qui avoyent esté laissés au gouvernement du pais; chose*, dit l'original, *remarquable. Que par le moyen d'un enfant, d'un Evesque, d'une femme les principaux fondemens de la Religion fussent jettés en Bearn. Ceste nouvelle courut par tout; le Roy de Navarre en fit le fasché, combien qu'il eust donné le mot, de sorte qu'il consent que George Cardinal d'Armagnac s'en vint en Bearn & luy donne l'Estat avec Monseigneur le Prince de lieutenant general. Estant là arrivé, tant s'en faut que par une conference qu'il disoit vouloir faire en Bearn il empeschast les pretentions de ceux de la Religion, qu'au contraire ils se resolurent entre eux à ne se laisser emporter à la violence de leur lieutenant, qui commença de faire emprisonner Henry de Barran leur ministre qui avoit esté Jacopin, mais reservé sans offence quelconque, pour estre presenté au Roy à son retour, qui luy commanda de vacquer fidellement à l'exercice de la charge que Dieu luy avoit donnée.* Le Roi de Navarre s'étoit retiré de la Cour de France fort mecontent, & cela entre autres raisons à cause que l'on n'avoit eu aucun soin de ses interêts dans le traité de Cateau. Il retourna à Paris après la mort de Henri II. Il est vrai qu'il n'usa point de la promptitude que le Connetable de Montmorenci lui conseilloit; il arriva un peu tard, & ne sçut point maintenir ses privileges pendant la minorite de François II. Laissons parler Theodore de Beze. „(q) Il s'estoit mis finalement en chemin, & avoit promis merveilles aux „ministres des Eglises par lesquelles il passoit, & qui „lui remonstroient le devoir qu'il avoit, tant à l'estat „en general, qu'aux pouvres Eglises qu'il savoit estre „de si long temps, si mal traitees par ceux qui avoient „abusé des feuz Rois, mais estant aproché de la Cour, „combien qu'il fust tresbien accompagné pour s'emparer de l'authorité deuë à son rang, enquoy il eust „esté assisté de la faveur & des forces principales du „royaume, si est ce que se laissant gouverner à deux „de sa suite, à savoir au sieur d'Escars, & à l'Evesque de Mande, pratiqués par ses ennemis, apres „avoir souffert mille indignités à son arrivee, il ne fit „jamais seulement semblant de s'en ressentir, & apres „avoir assisté au sacre du Roy à Reins le XVIII. de „Septembre audict an fut renvoyé en son pais avec „commission de conduire la Royne d'Espagne seur „du Roy, au Roy d'Espagne son mary.„ Après qu'il eut conduit la Reine d'Espagne, (r) *il se retira en Bearn, & eut quelque temps en desdain la Cour, favorisant ouvertement ceux de la Religion, & un moyne administrant la Cene, avec le froc le jour de Pasques au temple de Pau, où il avoit presché le caresme, nommé Arnaud-guilhem Barbaste carme, il y voulut participer; combien que François le Gay rappelé en Bearn, la celebrast le mardy après en la maison de Casse, où beaucoup de noblesse accourut, & notamment une Dame de la maison de Carmaing qui avoit esté Nonain aux Casses.* Apres l'afaire d'Amboise le Roi de Navarre, & le Prince de Condé son frere reçurent ordre de venir à la Cour de France. Ils s'y rendirent. Le Prince fut mis en prison tout aussitôt, & auroit éte decapité, si François II. ne fût pas mort †. Le Roi son frere se trouva aussi dans une espece de detention. Il avoit temoigné avant ce voiage qu'il favorisoit hautement les Reformez. „(s) Il se plaignoit publiquement de la maison de Guise, & se trouvoit bien accompagné de gentilshommes faisans presque tous profession de la religion, „qui luy promettoient sous ceste querele toute aide „& secours. . . . . . Peu de jours (t) apres vint à „Nerac Theodore de Beze, que le Roy de Navarre „avoit envoyé querir à Geneve, lequel prescha dans „le temple, ce qui estonna merveilleusement les adversaires. . . . . (v) De ce temps aussi fut imprimee une supplication en François adressee au Roy de „Navarre, & autres Princes du sang, pour la liberté „du Roy & de la Royne, & du Royaume contre le „gouvernement usurpé par ceux de Guise, ce qui ne „feit qu'enflamber davantage le Cardinal, & dautant „que ce bruit estoit grand, le Cardinal d'Armagnac „vint aussi à Nerac, portant une grande bulle, par „laquelle le Pape excommunioit Boynormand, le sieur „de la Gaucherie, precepteur de Monsieur le Prince de Navarre, & leurs adherans, mais on ne tint „grand conte de luy, ni de ses benedictions qu'il feit „à l'entree de la ville, tout le monde s'en mettant à „rire. Le Roy de Navarre en ce temps se monstroit „fort affectionné à la religion, tant qu'il ne vouloit „plus de Messe, & ne parloit que de Dieu, (ne pensant comme chacun affermoit, qu'aux moyens d'avancer le regne de Jesus Christ). Mais la Royne „sa femme s'y portoit fort froidement, craignant de „perdre ses biens, & se faschant de laisser beaucoup „de choses du monde, pour se renger sous une plus „seure reigle de la pure religion, en quoy se cognut „à la fin l'abysme des jugemens de Dieu. Car le Roy „peu de temps apres quitta tout, par la seule venue du „sieur de Cursol, & depuis n'en a tenu grand compte. La Royne sa femme au contraire commença „peu apres d'en faire entiere profession avec telle perseverance, qu'elle a esté en exemple à toutes les „Princesses de la Chrestienté. Le Cardinal de Bourbon, & le sieur de Crussol vindrent aussi à Nerac „pour aider à la trame dressee contre les deux freres, „à l'arrivee desquels, tout alla au rebours. Car le „Roy & la Royne de Navarre feirent dire la Messe au „convent des Cordeliers, où ils assisterent, & contraignirent leur fils leur petit Prince de s'y trouver. „. . . . . (w) La Royne de Navarre apres le partement du Roy de Navarre son mari se retira en „Bearn, où elle fut advertie en peu de jours de la

(a) *Brantome vie des Capitaines François to. 3. pag. m. 237.*

(b) *Id. ib. pag. 238.*

(c) *Vers la fin de la 2. colonne de cette page.*

(d) *Dans la remarque E, lettre h.*

(e) *Olhagaray ubi supra pag. 517.*

FAITS concernant les progrés du Calvinisme par le moien du Roi & de la Reine de Navarre.

(f) *Nommé François le Guay dit le Beau-Normand, (Beze le nomme Boisnormand) & communement la Pierre.* Id. ibid.

(g) *Id. ib. Voiez aussi pag. 302.*

(h) *Beze ubi supra pag. 103.*

(i) *Vous la trouverez dans l'écrit de Mr. Vincent pag. 31. & suiv.*

(k) *Beze ubi supra pag. 140.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Ci-dessus pag. 2076. lettre c.*

(n) *Id. ib. pag. 103.*

(o) *Olhagaray ubi supra pag. 518.*

(p) *Id. ib.*

* *Outre tout ce qui sera dit dans la remarque G, je dirai ici qu'elle fit traduire en langue Basque le nouveau Testament, le catechisme & la liturgie de Geneve, & que cela fut imprimé à la Rochelle chez Pierre Hautin en beaux caracteres. Voiez Mr. de Thou* lib. 51. pag. 1058. & de vita sua lib. 2. pag. 1182. *où il raporte qu'il vit en 1582. à la Bastide de Clarence Jean Licarragues Ministre du lieu, & l'Auteur de la traduction susdite.*

(q) *Beze ubi supra liv. 3. pag. 226.*

(r) *Olhagaray pag. 520.*

† *Voiez la remarque H.*

(s) *Beze ubi supra pag. 324. ad ann. 1560.*

(t) *C'est-à-dire vers la fin de Juin 1560.*

(v) *Id. ib. pag. 325.*

(w) *Id. ib. pag. 326.*

de Henri II. cette absence du Roi de Navarre favorisa les Guises dans l'usurpation du gouvernement sous le regne de François II. Il ne se hata pas d'aller à Paris autant que le Connetable de Mont-

„prinse du Prince à Orleans, & des conjurations qui „se faisoient contre son mari, & comme quelques assemblees se faisoient en Espagne pour luy surprendre „sa principauté de Bearn, & le resídu de Navarre. „Voyant donc que la fiance qu'elle avoit euë aux hommes estoit perdue, & que tout secours humain luy „defailloit, estant touchee au vif de l'amour de Dieu, „elle y eut son recours, avec toute humilité, pleur & „larmes, comme à son seul refuge; protestant d'observer ses commandemens, de sorte qu'au temps de „sa plus grande tribulation, elle feit publique profession de la pure doctrine, estant fortifiee par François le Guay, autrement Boynormant, & N. Henry fideles ministres de la parole de Dieu, & remettant le tout sur sa misericorde, vestit un cœur viril „& magnanime allant visiter & envitailler pour long „temps sa place forte de Navarreins en Bearn. Car le „bruit estoit que les Espagnols la vouloient surprendre, auquel lieu elle entendit la maladie du (a) Roy, „& bien tost apres la mort, laquelle nouvelle receuë, „la feste (b) de Noël ensuivant elle feit derechef confession de sa foy haut & clair, & communiqua à la „saincte Cene du Seigneur. Et bien tost apres manda au Roy sadite confession de foy, bastie, escrite „& signee de sa main comme elle avoit un singulierement bel esprit.„

Ce que Theodore de Beze afirme, que le Roi de Navarre, depuis que le Sieur de Crussol l'eut engagé à s'en aller à la Cour de France, *ne tint pas grand compte* de la Religion Reformee, est un peu bien faux, car ce Prince après la mort de François II. se tint très-uni pendant quelque tems avec l'Amiral, & avec les autres chefs des Huguenots; & ce fut par leur moien qu'il obtint la charge de (c) *Lieutenant general representant la personne & l'autorité du Roi par tout le Roiaume*, & que la Regente Catherine de Medicis ne pourroit rien ordonner sans qu'il y eût consenti. Ils tirerent de cela un grand avantage. Je m'en vais le decrire avec les paroles de Mr. Maimbourg. „(d) Le „Navarrois qui s'étoit tout ouvertement declaré pour „eux, ne feignit point de dire un jour à l'Ambassadeur de Dannemark, qu'il pouvoit asseûrer son Maistre que dans un an il feroit prescher le pur Evangile par toute la France. Et comme celuy-cy, qui „estoit Lutherien, l'eût supplie que ce fust selon la „doctrine du Docteur Luther, & non pas selon celle „de Calvin: Antoine luy dit que ces deux Docteurs „estoient d'accord en quarante articles contre le Pape. & qu'ils n'estoient en different que sur deux ou „trois points; c'est pourquoy, qu'avant toutes choses les Lutheriens & les Calvinistes devoient s'unir „pour détruire la Papauté, & qu'aprés cela ils s'appliqueroient à chercher les moyens de s'accorder „entre eux. Une si haute declaration du Roy de Navarre inspira tant d'audace aux Huguenots, qu'ils „crurent que malgré tous les Edits ils pouvoient faire „impunément en public tous les exercices de leur „Religion, comme ils firent à la veuë de tout le monde à Fontainebleau, sans que personne osast s'y opposer, voyant qu'à la Cour on permettoit tout. En „effet, les Princes, & l'Admiral qui se tenoit fort asseûré que la Reine luy tiendroit parole, firent faire „le Presche dans les chambres qu'ils avoient au Chasteau, & l'on vit alors ... (e) l'heresie entrer comme „en triomphe dans le Palais des Rois Tres-Chrestiens, pour y etablir le trône de son empire; & l'on „peut dire que ce fut alors qu'elle y exerça une pleine & entiere domination, estant soustenue de l'autorité des deux premiers Princes du sang, & de la faveur de la Reine.„ Cet Auteur ajoûte (f) que *non seulement* la Reine *permit que les Ministres preschassent dans les appartemens des Princes, où tout le monde accouroit en foule pour les entendre; tandis qu'un pauvre Jacobin qui preschoit le Caresme à Fontainebleau estoit abandonné* (1): *mais elle voulut assister elle-mesme avec toutes les Dames aux Sermons de l'Evesque de Valence, qui preschoit tout ouvertement dans une des sales du Chasteau les nouveaux dogmes qu'il avoit tirez des heresies de Luther & de Calvin.* Conferez avec ceci la remarque F de l'article (g) du Chancelier de l'Hospital: vous y verrez que le bon état où furent les Reformez de France pendant l'annee 1561. proceda de l'attachement du Roi de Navarre à leur parti, & que la decadence de leurs afaires eut son origine dans le changement de ce même Roi. On le gagna par des esperances chimeriques du Roiaume de Sardaigne; on le fit tomber dans les pieges de l'amour, par les ruses d'une coquette fille d'honneur de Catherine de Medicis. Il passa du blanc au noir; il devint l'ennemi de ceux de la Religion, & il (h) voulut contraindre la Reine sa femme à les abandonner; mais il n'en usa de la sorte qu'après le colloque de Poissi (i). Elle y avoit assisté, & nous avons vu ailleurs (k) avec quel éclat elle fit prêcher au bourg d'Argenteuil le 29. de Septembre 1561. Notez qu'avant que de partir de Nerac pour la Cour de France au mois d'Août de la même année, elle avoit (l) donné *le couvent des Cordeliers, qui estoit alors tout vuide, pour y loger les Ministres, & y faire un College*; & qu'en passant par Perigueux, elle (m) *bailla en garde* le Ministre Brassier aux Chanoines qui l'avoient mis en prison, & les assûra *que si on luy faisoit mal quelconque ils en respondroient, ce qui le conserva pour ce coup.* Notez aussi qu'il y a beaucoup d'aparence que le Roi de Navarre ne changea qu'exterieurement, & qu'il ne devint persecuteur que dans la vuë d'obtenir les avantages que la Cour de Rome, & Philippe II. lui avoient fait esperer; car quand il vit que la mort alloit faucher ses esperances, il se demasqua. „(n) Il mourut repentant (ce disoient aucuns) d'avoir ainsi changé de religion, & resolu de remettre la reformée mieux que „jamais, ainsi qu'il le manda à Monsieur le Prince son „frere, par un sien Maistre d'Hostel, qu'on appelloit „Osquerque, qu'il avoit envoye vers luy le visiter. „Cela se disoit parmy aucuns de nous autres.„ Mr. de Thou (o), Mezerai (p), Varillas (q), & plusieurs autres historiens raportent en gros la même chose plus ou moins. Voiez aussi d'Aubigné *.

La fermeté avec laquelle Jeanne d'Albret resista & aux duretez de son mari, & aux sollicitations de Catherine de Medicis, a été raportée dans (r) un autre lieu. Continuons de raconter ce qu'elle fit pour sa religion. Elle s'en retourna en Bearn quelque tems après le changement de son mari, & aiant sçu qu'on avoit commis plusieurs violences contre les Huguenots au pais de Foix, (s) elle en *fut fort offencée, & en escrit de bonne ancre* au Sieur de Paillés, *& se souvenant de ses sujects de Foix, de Gibel, de Haute-rive & autres lieux, elle leur obtint un abolissement entier de tout ce qu'on leur imposoit, & les fortifia par ses lettres remplies de notables consolations, prinses de l'Escriture. Cela leur restora le cœur fort abbattu par les extremes afflictions passées: & voyant le Bearn resolu à vouloir son vouloir, elle deffendit absolument par tout l'exercice de la Religion Romaine, fit abbattre les Images & les Autels, & envoya à Geneve pour avoir le sieur du Merlin, & peu de temps apres à grand fraix elle rappela une vingtaine de Ministres Bearnois pour prescher en la langue du pays, & quelques † Basques pour instruire sa basse Navarre, & sur tout deffendit toutes processions publiques.* Le Cardinal d'Armagnac lui écrivit là-dessus une longue lettre le 18. d'Août 1563. Elle y fit une très-belle reponse *sur le champ* (t); & aiant (v) convoqué un Synode à Pau, elle fit voir ces deux lettres à tous les Ministres. Elle fit faire des reglemens pour la recette des deniers ecclesiastiques, & pour la reddition des comptes, & pour son academie, & commanda à son Senechal *de tenir les Assises par le pays de Bearn qui sont comme une espece de grands jours en France.* Pendant qu'elle étoit à la Cour de France l'an 1566. il se tint dans le Bearn (w) au mois de Juin *une assemblée de ceux de la Religion, où il fut conclu* de lui deputer Michel de Vignaux Ministre de Pau, *pour la supplier de vouloir proceder entierement à l'abolition des ceremonies de l'Eglise Romaine, & regler le pays selon les loix conformes à la saincte Escriture, & ce contre tous paillards, larrons, usuriers, yvrongnes, taverniers, joüeurs de Cartes, contempteurs de la discipline. Elle receust de fort bon œil le deputé, & tout aussi tost fit proceder en son conseil, à l'examen de toutes ses remonstrances, & au mois de Juillet elle y respondit par des lettres patentes, portant un certain reglement sur le temps, Que l'exercice estoit permis d'estre faits par ceux de la Religion, deffendant tous juremens, blasphemes, paillardises, jeux de hasard, dances dissoluës, publiques, ou particulieres, les processions publiques, l'enterrement dans les temples, & enjoignant au Senat Ecclesiastique estably par sa Majesté rechercher un bon nombre d'enfans propres aux lettres, & les entretenir au College aux despens du public, afin de servir à la Republique, & au procureur general de poursuivre les usuriers, ordonnant que les excommuniés qui demeureroyent plus d'un an, seroyent par le mesme Senat poursuyvis & amendés; Osta le moyen aux Ecclesiastiques de conferer les benefices, donnant puissance au patron de presenter tel que bon luy sembleroit, mais qu'il fist profession de la Religion:*

(a) *C'est-à-dire de François II.*

(b) *C'est donc le 25. de Decembre 1560. Notez qu'Olhagaray ubi supra pag. 530. dit que cette Reyne* avoit toujours fait profession de la Religion Romaine jusqu'en l'année 1565. laquelle au jour de Pasques à Pau, ayant publiquement protesté, fit la Cene. *Cette date 1565. est ou une faute des imprimeurs, ou une ignorance crasse de l'Auteur. Il devoit dire 1561.*

(c) *Maimb. hist. du Calvinisme pag. 189. édit. de Holl. ad ann. 1561.*

(d) *Id. ib. Voiez aussi Varillas, hist. de Charles IX. liv. 1. p. m. 37.*

(e) *Maimb. ib. p. 190.*

(f) *Id. ib. pag. 192.*

(1) *La Poplin. Dupleix &c. Brantosme.*

(g) *Ci-dessus pag. 1603.*

(h) *Voiez la remarque K de l'article* Henri IV.

(i) *La derniere seance de ce colloque fut le 26. de Septembre 1561.*

(k) *Ci-dessus pag. 1603. lettre g.*

(l) *Beze ubi supra liv. 5. pag. 793.*

(m) *Id. ib. pag. 794.*

(n) *Brant. ubi supra pag 244.*

(o) *Thuan. lib. 33. pag. 668.*

(p) *Mezer. abr. chron. tom. 5. pag. 64.*

(q) *Varill. hist. de Charles IX. to. 1. p. m. 267.*

* *D'Aubigné to. 1. liv. 3. chap. 10. pag. 220.*

(r) *Ci-dessus pag. 1533. lettre e.*

(s) *Olhagaray ubi supra pag. 535.*

† *Voiez la 2. colonne de la page precedente.*

(t) *Ces deux lettres sont tout du long dans l'histoire d'Olhagaray.*

(v) *Id. ib. pag. 552.*

(w) *Id. ib. pag. 563.*

Montmorenci le souhaitoit, & y étant enfin arrivé il ne fut nullement capable de s'établir dans l'exercice des droits que sa qualité de premier Prince du sang lui donnoit. On l'éloigna sous pretexte de conduire la † Reine d'Espagne jusques aux frontieres du Roiaume, & quand on le rapella lui & le Prince de Condé son frere, ce fut pour (*H*) les oprimer. La mort de François II. les sauva. Ils disputerent le terrain avec les Guises la premiere année du regne de Charles IX. & sans doute s'ils ne se fussent divisez, ils auroient eu tout l'avantage dans cette dispute, mais le Roi de Navarre s'étant ligué avec le parti Catholique y perit en peu de tems. Il mourut le 17. de Novembre 1562. de la blessure qu'il avoit reçuë au siege de Rouën le 25. d'Octobre de la même année. L'ambassade d'obedience que lui, & Jeanne d'Albret avoient envoiée au Pape Pie IV. l'an 1560. avoit été favorablement reçuë nonobstant les opositions du Roi d'Espagne *. Cette Reine maltraitée β par son mari depuis qu'il eut renoncé à la religion Protestante, se retira de la Cour de France, & arriva en Bearn malgré les (*I*) efforts qu'avoit faits Monluc pour l'arrêter au passage. Ce fut un homme qui lui voulut beaucoup de mal. Elle ne se contenta point d'établir dans ses états la religion reformée, elle y abolit aussi le Papisme, & se saisit γ des biens des Ecclesiastiques, & les destina à l'entretien des Ministres & des écoles ‡. Le Pape la cita à Rome l'an 1563. *& fit afficher la citation aux portes de Saint Pierre, & à celles de l'Inquisition, declarant si elle ne comparoissoit que ses terres & Seigneuries seroient proscrites, & que sa personne auroit encouru toutes les peines portées contre les heretiques:* mais la Cour de France trouva cette procedure si contraire aux libertez de l'Eglise Gallicane, qu'elle fit revoquer la citation ⸸. Cette Reine trouva beaucoup de desobeïssance dans ses sujets Catholiques, ils se rebellerent plusieurs fois, & l'on dit même qu'ils formerent une conspiration horrible pour la remettre elle & ses enfans entre (*K*) les mains du Roi d'Espagne qui les eût livrez à l'Inquisition; mais

† *Elizabeth de France fille de Henri II mariée à Philippe II. Roi d'Espagne l'an 1559.*

* *Spondan. ad ann. 1561. n. 6.*

β *Voiez ci-dessus pag. 1533. remarque K.*

γ *Gramond. histor. Gallia lib. 6. pag. m. 316.*

‡ *Mezerai, abregé de l'hist. de France to. 6. pag. m. 425.*

⸸ *Spondan. ad ann. 1563. n. 50. pag. m. 652.*

ligion: Ordonna la pension aux Ministres, & le reste reserva à sa venuë ou retour de la Cour. Aiant apris que Grammont (*a*) qui craignoit quelque desordre, avoit fait suspendre pour quelque tems la publication de ses patentes, elle retourna en Bearn, & dès qu'elle fut à Pau en quelque repos elle les fit pleinement executer. (*b*) Elle ordonna *des Commissaires pour se transporter par tout à proceder à la demolition des Images & des Autels de tous les lieux de sa souveraineté.* Les Catholiques Romains se souleverent en divers endroits, & formerent des conspirations, & furent domptez par la Reine. (*c*) Les Etats de Bearn assemblez à Pau lui demanderent instamment la revocation de ses patentes; mais elle leur accorda seulement une amnistie pour les *seditieux d'Oleron qui estoyent entre les mains du bourreau prest à les executer*, & *refusa du tout* les restrictions ou les modifications qu'on demandoit. Elle perdit ses états par la rebellion de ses sujets Catholiques soutenus des troupes de France pendant la troisiéme guerre, mais le Comte de Mongommeri les recouvra, & voulant (*d*) *finir ses trophées par une nouvelle victoire sur les scandales & impietez, il convoqua un Synode à Lescar le dixiéme d'Octobre 1569. où la discipline qui se voit dans la souveraineté* de Bearn *fut renouvellée.* Je m'imagine que la Reine renouvela aussi alors son edit touchant l'abolition de la Messe, & touchant la confiscation de tous les biens des Ecclesiastiques, & que c'est pour cela que presque tous les historiens (*e*) en mettent l'époque à l'an 1569. quoi que la veritable date soit du mois de Juillet 1566.

(*H*) *Ce fut pour les oprimer.*] Le Prince de Condé fut mis en justice, & condamné à perdre la tête, & l'on est persuadé qu'il l'auroit perduë par la main du bourreau, si François II. eût vécu un peu plus long tems. On conte que les Guises avoient persuadé à François II. de poignarder le Roi de Navarre, & qu'il le leur avoit promis, mais que le cœur lui manqua au moment de l'execution; on ajoûte qu'ils tâcherent de l'empoisonner, & que le coup aiant manqué, ils s'aviserent d'un autre expedient qui fut de le faire assassiner à la chasse (*f*). Voiez ci-dessus la remarque B (*g*) de l'article *Guise (François)*.

(*I*) *Malgré les efforts* de *Monluc.... Ce fut un homme qui lui voulut beaucoup de mal.*] Le Roi de Navarre quittant (*h*) *l'exercice de ceux de la Religion*, voulut contraindre la Reine sa femme d'en faire autant, *de sorte qu'estant un peu mal traittée en sa Cour, elle print le chemin de Bearn, où elle avoit trouvé bon de se retirer, non sans estre poursuivie par le sieur de Monluc, qui avoit prins charge de l'arrester à Nerac, dequoy elle estant advertie, en donna à ses sujects de Bearn des advis, qui soubs la conduite du sieur d'Audaux, l'allerent accueillir au rivage de la riviere de Garonne.* Theodore de Beze nous aprend une circonstance qui fait voir l'animosité de Monluc exprimée en des termes qui sentent plus le soldat qu'un gentilhomme raisonnable. Je raporterai un peu au long les paroles de l'historien, car elles contiennent un bel éloge de cette Reine. (*i*) *Dieu* suscita *aux pauvres affligez pour son nom . . entre autres aydes trois Dames, dont la memoire doit estre recommandable à jamais pour les grandes charitez qu'elles exercerent. L'une (k) & la premiere fut la Royne de Navarre verifiant par effect le dire du prophete, que les Roynes seroient les nourrissieres de l'Eglise de Dieu, combien que pour lors elle fust bien menacée & intimidée quelque Royne qu'elle fust en toutes les sortes, voire jusques à luy faire entendre qu'elle seroit divorcée par le Pape, privée de son Royaume & de tous ses biens, & condamnée pour le moins à perpetuelle prison. Quoy plus? Monluc enflé de la victoire obtenuë contre Duras & ayant oublié qu'il estoit un petit champignon accreu en peu de temps, osa bien dire publiquement qu'il esperoit qu'ayant achevé en Guienne le Roy luy commanderoit d'aller en Bearn, où il avoit fort grande envie d'essayer s'il faisoit aussi bon coucher avec les Roynes, qu'avec les autres femmes, parole vrayement digne d'un tel homme, mais trop indigne d'une telle Royne & Princesse laquelle Dieu reservoit dés lors à la conservation de ses pauvres enfans, en choses plus grandes encores, comme elle a monstré depuis jusques à la mort, se pouvant bien dire à bon droict que ce a esté une perle tresprecieuse au monde, & l'une des plus acomplies Roynes & Princesses en bon esprit, pieté & toutes rares vertus qui ayent jamais esté.* Olhagaray conte (*l*) qu'en 1568. le Cardinal de Lorraine *chargea Lossec, s'il ne pouvoit persuader le voyage de* France à la Reine de Navarre, *d'user de la voye de fait, & luy ravir le Prince son fils, à quoy le sieur de Monluc tenoit la main.* Ce dessein échoüa: la Reine aiant fait la cene le 6. de Septembre *passa le huitiéme la riviere de Garonne . . . . (m) à trois doits du nés du sieur de Monluc, qu'elle sceut endormir aux meilleurs coups, accompagnée seulement de cinquante gentilshommes, & presque tous ses domestiques. Et ce vieux & sçavant guerrier dressoit ses troupes à Villenabe d'Agenois lès Tonneins.* Voiez dans les memoires de Monluc (*n*) comment il s'excuse de ce qu'il n'empêcha point qu'elle ne passât cette riviere.

(*K*) *Qu'ils formerent une conspiration horrible pour la remettre . . . . . du Roi d'Espagne.*] L'Auteur de l'histoire (*o*) de l'édit de Nantes donne ce fait pour très-assûré & l'aplique à l'an 1564. Mr. de Thou (*p*) en raporte tout le detail très-bien circonstancié. Mr. de Sponde (*q*) regarde cela comme une chose peu certaine, ou plutôt comme une fable inventée par les Huguenots. Il dit (*r*) neanmoins qu'il a vu des lettres écrites par le Roi de France à Monluc, qui faisoient conoître qu'on avoit raporté à ce Monarque que le Roi d'Espagne offroit aux sujets de la Reine de Navarre certaines choses d'où l'on pouvoit conclure qu'il y avoit quelque complot sur le tapis. Cet historien venoit de dire que le Roi d'Espagne aiant été averti par la Cour de France de ce que le Pape avoit fait contre la Reine de Navarre, avoit repondu que bien loin de donner son aprobation à cette conduite de la Cour de Rome, il avoit ofert sa protection & son assistance contre tous ceux qui entreprendroient de se saisir des états de Jeanne d'Albret. Cette reponse de Philippe II. fut communiquée par Catherine de Medicis à la Reine de Navarre, qui en consequence de cela fit partir un gentilhomme pour remercier sa Majesté Catholique, & pour la prier de lui continuer sa bienveillance. Mr. de Sponde declare qu'il a vu les lettres

(*a*) *Id. ib. pag. 565.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib. pag. 569.*

(*d*) *Id. ib. pag. 622.*

(*e*) *L'historien de l'édit de Nantes to. 1. pag. 35. est de ceux-là.*

(*f*) *Voiez Olhagaray ubi supra pag. 525. & suiv. Mr. de Thou liv. 26. p. 522. Jurieu apolog. pour la reformat. tom. 1. pag. 444. & suiv.*

(*g*) *Pag. 1434.*

(*h*) *Olhagaray ibid. pag. 530.*

(*i*) *Beze ubi supra liv. 9. pag. 795. 796. ad ann. 1562.*

(*k*) *Les autres deux furent Madame d'Assier fille de messire Galliot grand maistre de l'artillerie de France, & mere du sieur de Cursol: & la troisiesme Madame de Biron.* Id. ib. pag. 796.

(*l*) *Olhagaray ubi supra pag. 574.*

(*m*) *Id. ib. pag. 575.*

(*n*) *Memoires de Monluc to. 2. pag. m. 242. & suiv.*

(*o*) *A la page 35. du 1. tome.*

(*p*) *Thuan. lib. 36. pag. 728.*

(*q*) *Spondan. ad ann. 1564. n. 8.*

(*r*) *Id. ad ann. 1563. n. 51.*

mais elle vint à bout de tous leurs complots, & l'on ne la vit jamais mollir, ni deroger aux prerogatives de l'autorité souveraine. Elle quitta ses états l'an 1568. pour aller joindre les chefs de ceux de la Religion. Elle s'aboucha à Cognac avec le Prince de Condé son beau-frere, & lui presenta † *son fils le Prince de Navarre qu'elle voua, tout jeune qu'il estoit à la deffence de la cause, avec ses bagues & joyaux, lesquels despuis furent engagés, pour ayder aux frais de l'armée, & elle escrivit aux Princes estrangers, & s'estant retirée à la Rochelle, elle manda en Angleterre à la Reyne un ample discours des desolations de la France, & de ses grandes miseres, la priant d'avoir compassion de tant de peuple oppressé sans cause, au milieu du Royaume de France, & croire qu'elle n'estoit portée à prendre les armes, qu'avec une grande & extreme necessité. Ce fut par le sieur de Chastelier qu'elle luy escrivit du 15. d'Octobre 1568.* Les Catholiques de Bearn profiterent de son absence, & avec les secours qu'ils reçurent de Charles IX. ils s'emparerent de presque tout le païs; mais le Comte de Mongommeri qu'elle y envoia reprit les places, & y retablit pleinement l'autorité de la Reine. Il fit mourir quelques chefs de la rebellion, quoi qu'ils eussent obtenu promesse de la vie en capitulant. La Reine ne voulut pas que cet article de la (L) capitulation fût observé, & en cela elle fut sans doute blâmable, & donna lieu à Monluc de faire bien du carnage au Mont de Marsan. Si quelque chose la pouvoit excuser ce seroit de dire, qu'en ce tems-là le violement des capitulations étoit si frequent qu'il ne passoit que pour un jeu. Il y a dans la vie de cette Princesse deux choses qui tiennent du prodige, l'une qu'elle ait eu assez de courage pour abolir la Messe dans ses états; l'autre que cela lui ait si bien reüssi, que les reglemens qu'elle fit contre le Papisme ont subsisté ou en tout ou en partie jusques à l'expedition que Louïs XIII. fit en personne dans le Bearn l'an 1620. Je croi bien qu'une Amazone, * la brave Penthesilée auroit osé abolir une religion qu'elle auroit cru fausse, mais en ces siecles-là l'on ne savoit pas ce que nôtre Jeanne d'Albret ne pouvoit pas ignorer. On ne sçavoit pas que les peuples dont on ruine les autels ont des directeurs de conscience qui les animent à la revolte, & qui trouvent cent moiens de former des conspirations contre la vie des Rois. S'il est surprenant que la Reine de Navarre ait été assez intrepide pour ne craindre pas de tels perils qu'elle conoissoit très-bien; il est encore plus surprenant qu'elle se soit maintenuë, environnée qu'elle étoit de deux puissans Princes, le Roi d'Espagne d'un côté, le Roi de France de l'autre, tous deux remplis d'une cruauté contre les sectaires qui a peu d'exemples, tous deux animez & encouragez ‡ par les fortes sollicitations de la Cour de Rome. Mais si elle eut toute la vigueur qu'il faloit avoir pour venir à bout des seditions de ses sujets, & pour triompher des forces que la Cour de France leur avoit envoiées, elle n'eut pas assez de prudence pour decouvrir la trahison qu'on lui dressoit sous la belle proposition du mariage du Prince son fils avec la sœur de Charles IX. Elle y donna les mains, & vint à Paris, & y fut empoisonnée, croit-on δ, pendant qu'elle travailloit aux preparatifs des noces. Ce fut le 10. de Juin 1572. qu'elle deceda: elle + couroit sa 44. année. Cette mort ne pouvoit venir que très-à-propos pour cette Princesse, qui auroit été inconsolable si elle eût vu la journée de la Saint Barthelemi, & entendu les reproches qu'on lui eût pu faire d'avoir été la cause innocente de la perte de tant de braves gens par le malheur qu'elle avoit eu de donner dans le panneau. Elle n'eut point

† *Olhagaray ubi supra pag. 578.*

* Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis Penthesilea furens, mediisque in millibus ardet. *Virgil. Æn. lib. 1. v. 490.*

‡ *Voiez Sponde ad ann. 1568. n. 26.*

δ *Voiez d'Aubigné to. 2. liv. 1. ch. 2. p. m. 531. & Olhagaray ubi supra pag. 617.*

+ *Thuan. lib. 51. pag. 1058.*

lettres (a) de ces deux Reines; & il conclut par ces paroles, *quam dubia sunt regum consilia! qu'il est difficile de juger de la conduite des Rois!* En voici un qui ecrit qu'il a ofert de s'oposer à tous ceux qui attaqueroient la Reine de Navarre, & cependant la Cour de France est avertie qu'il trame quelque chose contre les états de cette Reine.

(L) *Ne voulut pas que cet article de la capitulation fut observé, & en cela elle fut . . . blamable, & donna lieu à Monluc.*] Si je ne lisois ce fait que dans le libelle du furieux Louis Dorleans je ne le croirois point, car cet Auteur l'accompagne d'une calomnie si manifestement fausse, qu'il se rend indigne de toute creance. Il asûre dans la même page où il allegue l'action de Mongommeri, que la Reine de Navarre avoit été tout-à-fait denaturée. *Quel honneur*, dit-il (b), *a t'elle porté à la memoire du Roy Henry d'Albret son pere, d'avoir laissé rompre son tombeau à Castelgeloux! Et apres que les Huguenots eurent ravi ce carquant d'or, avec lequel on l'avoit enterré, en laisser le corps aux chiens qui en firent curée! Qui ne sçait au pays que les Catholiques recueillirent les os du pere, & les ensevelirent secrettement pour les sauver de la barbarie de ceste cruelle fille, & de ses pretendus reformez!* Voici la reponse qui fut faite par Mr. du Plessis à ce passage du Catholique Anglois: (c) *Le Roi Henri* d'Albret *fut enterré à Lescar en Bearn avec ses predecesseurs, où son corps & son tombeau sont tous entiers; Et par là jugés, ou l'ignorance du suppliant, ou la malignité insigne.* Nonobstant cela je dois dire que Louis Dorleans ne ment point sur ce qu'il raconte tout aussitôt du meurtre des prisonniers de Mongommeri; car s'il eût menti à cet égard-là, il eût été refuté par Du Plessis comme dans les autres faussetez qu'il debite. Or il est certain que Du Plessis a gardé un profond silence sur ce point particulier; & nous voions que Mr. de Thou marque expressément, que la capitulation obtenuë par Terride (d) portoit que la garnison sortiroit la vie sauve, & nommément Sainte Colombe, & les autres que l'on fit mourir depuis. La Popeliniere (e) historien Protestant fait le même aveu sans reserves, ni exceptions. D'Aubigné (f) biaise & chicane un peu; mais on s'aperçoit aisement qu'il n'est guere persuadé que ses detours soient valables. J'ai trouvé dans Mr. de Thou une lourde faute de geographie, que je marquerai par occasion. Il dit (g) que Mongommeri aiant traversé le Comté de Foix passa la Garonne à saint Gaudens, & peu après l'Ariege, & marcha à grandes journées vers la Bigorre. Il ne faut que jetter les yeux sur la moindre carte de France, pour voir manifestement que Mongommeri ne pouvoit passer la Garonne qu'après avoir passé l'Ariege. Voici le passage de Monluc qui me doit servir de preuve: „ (h) Sur „ quoy arriva Monsieur de Savignac, le Capitaine Fa„ bien, & quelques autres Gentils-hommes avec eux, „ me dire que ceux du (i) chasteau se vouloient ren„ dre, & voir si je trouverois bon que l'on les print à „ mercy, capitulant avec eux. Pource que je voyois, „ que monsieur de Savignac, & le Capitaine Fabien „ vouloient fort sauver Favas, & qu'ils vouloient luy „ faire bonne guerre, parce qu'il estoit en reputation „ d'estre bon soldat, je leur dis, qu'ils allassent capi„ tuler comme bon leur sembleroit, je signerois leur „ capitulation, combien que j'eusse bonne envie d'en „ faire une depesche. Voylà pourquoy, quand ils se „ furent departis de moy, je fis partir apres eux un „ Gentilhomme, pour aller parler secrettement aux „ soldats, & à quelques Capitaines, que comme „ on parlementeroit, qu'ils regardassent d'entrer par „ un costé ou autre, & qu'ils tuassent tout: Car il fal„ loit venger la mort des Gentils-hommes qui avoient „ esté massacrez si malheureusement à Navarreins. „ Parce que contre la foy promise on avoit dagué le „ sieur de Sainčte Colombe, & sept ou huičt autres, „ qui s'estoient rendus, vies sauves, à Orthez, lors „ que monsieur de Terride fut pris. On fit ceste exe„ cution sous pretexte qu'ils estoient subjets de la Roy„ ne de Navarre. „ La chose reüssit à peu près selon le desir de Monluc. Ses soldats escaladerent d'un côté pendant qu'on parlementoit de l'autre, ils entrerent, *& tuerent tout ce qui se trouva là dedans* (k).

(a) Vidimus de his literas earundem Reginarum, & Navarræ quidem propria ejus manu scriptas quæ id diserte testentur. *Spondan. ibid.*

(b) *Avertissement des Catholiques Anglois pag. m. 53.*

(c) *Memoires de Du Plessis Mornai to. 1. p. 638.*

(d) Capitibus inter Terridam & Mongomerium perscriptis comprehensi Sancolombus & vi alii torquati equites, qui vita salva dimitti debebant. *Thuan. lib. 45. p. 915. col. 1. D.*

(e) *Voiez son histoire des troubles liv. 8. fol. m. 244.*

(f) *Au tome 1. de son histoire liv. 5. ch. 14. pag. m. 420.*

(g) *Thuan. ubi supra.*

(h) *Monluc Memoires to. 2. liv. 7. pag. 369. 370.*

(i) *C'est-à-dire du Mont de Marsan.*

(k) *Id. ib. pag. 371.*

point trouvé d'assez fortes consolations dans la reponse qu'elle eût pu faire; qu'il n'étoit point vraisemblable que la mechanceté de Catherine de Medicis fût si étenduë, ni que Charles IX. jeune Prince dont l'emportement n'avoit point de bornes, fût capable d'une dissimulation si longue, si profonde, si artificieuse, & qu'après tout il faloit bien que le piege ne fût point † grossier, puis que les lumieres de l'Amiral de Coligni y avoient été trompées. La vertu de cette Reine fut très-grande, & quand nous ne la conoîtrions que par le desir qu'elle eut de (M) tirer bientôt sa future belle-fille du milieu de la corruption de la Cour de France, nous en aurions une très-haute opinion. Son testament contenoit des choses ‡ qui marquoient & la generosité de son ame, & sa prudence, & son zêle ardent pour la religion qu'elle professoit. J'examinerai ci-dessous γ ce que dit Moreri qu'*elle composa diverses pieces en prose & en vers*. Elle laissa un fils dont j'ai parlé en son * lieu, & une fille qui fut parfaitement son imitatrice en vertu, & en religion; car sa conduite fut très-sage, & très-reguliere au milieu des mauvais exemples de ce tems-là, & jamais aucun mariage (N) à condition d'aller à la Messe ne fut à son gré. Henri IV. son frere qui l'aimoit & qui la consideroit très-particulierement, l'exhorta en vain à se faire Catholique. Il la maria au Duc de Bar fils aîné du Duc de Lorraine l'an 1599. Elle ne trouva pas beaucoup de douceurs dans (O) cette alliance, & il faloit qu'elle allât faire ‡ la Cene hors de la ville de Nanci,

† *Mezerai*, abr. chron. to. 5. pag. m. 149. *pretend que si Dieu n'eût aveuglé ceux de la religion ils eussent facilement aperçu les couteaux qu'on aiguisoit pour les égorger.*

‡ *Vide Thuanum ubi supra.*

γ *Dans la remarque* 𝔔 *à la fin.*

* *Dans l'article* Henri IV.

(M) *Le desir qu'elle eut de tirer bientôt sa future belle-fille du milieu de la corruption.*] Voici l'extrait d'une lettre qu'elle écrivit à son fils pendant qu'elle étoit à la Cour de France, pour le marier avec Marguerite de Valois. „(*) Elle est belle, & bien avisée & de bonne grace; mais nourrie en la plus maudite & corrompuë compagnie qui fut jamais; car je n'en voy point qui ne s'en sente. Vostre cousine la Marquise en est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion. . . . . Ce porteur vous dira comme le Roy s'emancipe; c'est pitié. Je ne voudrois pour chose du monde que vous y fussiés pour y demeurer. Voila pourquoy je desire vous marier, & que vous & vostre femme vous vous retiriés de cette corruption: Car encore que je la croyois bien grande, je la trouve encore d'avantage. Ce ne sont pas les hommes icy qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes.„ Mr. Jurieu (†) s'est servi de ces paroles (a) pour faire voir la corruption où étoit alors la Cour de France.

(*) *Le Laboureur, addit. à Castelnau, to. 1. pag.* 903. 904.

(†) *Jurieu apolog. pour la reform. to. 1. pag. 413. 414. Il cite* Additions du Labour. liv. 3.

(a) *Il y a changé quelques expressions; mais sans que cela change le sens. C'est neanmoins un defaut d'exactitude.*

(N) *Aucun mariage à condition d'aller à la Messe ne fut à son gré.*] Il y a bien peu de Princesses à qui l'on ait proposé plus de partis qu'à Madame Catherine de Navarre sœur unique d'Henri IV. Voici un fort long detail sur ce sujet. Il m'est fourni par un homme qui pouvoit savoir ces choses, car il avoit été Ministre de cette Princesse. Il dit (b) qu'il y eut de grandes difficultez dans la negociation du mariage du Duc de Bar, tant à cause qu'elle ne se vouloit point *departir* de la religion où elle avoit été nourrie, que parce *qu'elle ne se pouvoit reduire à sortir hors de la France. Et de faict*, continuë-t-il (c), „ pour en dire ce qui en est à la verité elle avoit esté recherchee de plusieurs grands Princes, ausquels pour l'une ou l'autre de ces deux causes, & en tel endroit pour les deux ensemble, elle n'avoit point voulu consentir. Premierement pour reprendre cela de plus haut, dés aussi tost qu'elle fut nee, à sçavoir le 7. Fevrier l'an 1558. il fut parlé de la marier à François Monsieur qui a esté depuis Duc d'Alençon & Comte de Flandres, & ce par les peres Roys, Henry 2. Tres-Chrestien de France, & Antoine 1. Fidelissime (1) de Navarre. . . . . Lequel accord de ladite Madame Catherine ledit François Monsieur desira, & requist d'amener à effect l'an 1582. mais la difficulté estoit encore lors plus grande pour le faict de ladite Religion, attendu l'importunite qu'on en faisoit au Roy de Navarre son frere, pour le reduire par armes à estre Catholique. Aussi dés auparavant le Roy Henry 3. revenant de Pologne la desira: Et tient-on que si elle eust esté au voyage de Lyon à son retour, & que le Roy l'eust veuë, infailliblement il l'eust espousee: mais la Royne mere Catherine de Medicis la luy figura naine & contrefaicte, ce qui estoit tres-faux: car elle estoit de stature mediocre, & d'une belle taille: bien est vray qu'elle avoit une jambe un peu courte (qui est une note de ceux d'Albret, comme estoit Alain Sire d'Albret pere du Roy Dom Joüan bisayeul de ladite Princesse Catherine) ladite Royne mere fit à sa fillole ce bon office, voulant desadvancer le Roy de Navarre. . . . . . Ce grand party luy estant failly, le Duc de Lorraine (qui depuis a esté son beau pere) la rechercha (si le Roy l'eust eu aggreable) & s'en trouva le Roy de Navarre bien empesché. Estant sortie de la Cour, apres le Roy de Navarre son frere, elle fut fort aymee de feu Monsieur le Prince de Condé. Le Roy Philippe d'Espagne aussi en l'annee 80. l'envoya voir: promettoit au Roy de Navarre de grands advancements de sa part, jusques-là qu'il luy conseilloit de se faire Roy de la Gascongne, que pour cet effect il luy ayderoit d'hommes & d'argent, mesmes il tint par longue espace de temps huict cents mille ducats dans *Ochagavy*, village de la haute Navarre, au dessus de Roncevaux, si ledit Seigneur Roy de Navarre les eust voulu accepter pour faire la guerre en France. Cela estant failly, le Duc de Savoye l'an 83. y envoya par deux fois, avec promesse de ne luy empescher nullement sa Religion: son Agent arriva a Visezensac en Bigorre, dont estant esconduit, ledit Agent passa en Espagne, & par ceste occasion fut procede au mariage de l'Infante Catherine Michelle avec ledit Duc. L'an 86. le Roy d'Escosse envoya le sieur Melvin Escossois, le sieur de l'Isle Grossot François, & le sieur de Barthas, avec telle instance, que la Royne d'Angleterre luy en escrivit en ces termes, *Que si elle vouloit passer en son Isle, pour l'amour d'elle* (l'appellant sa sœur de France par un bon augure) *elle feroit que de son vivant elle se pouvoit asseurer d'estre Royne d'Angleterre apres son decez.* Le Prince d'Anhalt estant venu au secours du Roy son frere à son advenement à la Couronne de France, la demanda luy-mesme en persunne, mais par la necessité de la guerre qui estoit de toutes parts en la France, il s'en retourna comme il estoit venu, non sans mescontentement. Durant ces mesmes guerres deux Princes du sang la rechercherent encores, le Comte (d) de Soissons & le Duc de Montpensier: mais la proximité du sang, la diversité de Religion, & l'indisposition des affaires, ne pûrent laisser mettre à effect leurs bons desirs.„ Le même historien conte qu'après la ceremonie du mariage la Princesse Catherine (e) *monstroit tout le contentement possible . . . . estant venue à ce qu'elle en avoit accoustumé de dire*, (f) Grata superveniet quæ non sperabitur hora. *Estant ladite Dame tresbien instruite au Latin, qu'elle entendoit: & d'autant plus avoit elle apprehende ce vers Latin, que certains hommes avoient quelquesfois eschappé ces mots*, Que jamais elle ne seroit mariee: *D'autres luy avoient placqué un jour entre autres un hemistiche de contrecarre à un autre qu'elle avoit escrit de sa main en sa maison de Castelbezsat à Pau (que la Royne sa mere avoit faict bastir pour elle expressement) à sçavoir, sur une certaine esmotion là advenuë durant ces guerres dernieres; Voyant qu'il luy failloit venir trouver le Roy son frere, (ce que les Bearnois ne consentoient aisément) elle escrivit ces mots*, Quo me fata vocant. *Tout aussi tost s'estant lavee les mains pour se mettre à table, elle trouva l'emistiche tel*, Ne quo te fata vocarent. *Or c'estoit un equivoque par antiperistase pour la destourner de son voyage, & neantmoins ceux qui firent cela ny gaignerent rien, car elle estoit toute resoluë de venir en France trouver le Roy son frere, à son mandement.*

(b) *Cayet, Chronologie septenaire de l'histoire de la paix fol. 50. verso ad ann. 1598.*

(c) *Id. ib. fol. 51.*

(1) *Fidelissime, c'est le titre donné aux Roys de Navarre, comme celuy de Tres-Chrestien aux Roys de France.*

‡ *Matthieu, hist. de la paix to. 2. pag. m. 677. ad ann. 1604.*

(d) *Voiez ci-dessus pag. 755. remarque K.*

(e) *Id. ib. fol. 63. ad ann. 1599.*

(f) *C'est un vers d'Horace epist. 5. lib. 1. Voiez dans les Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg pag. 663. ce qui a été dit d'un mariage montré en éloignement, & comme l'empire à Galba par ces paroles* & tu Galba quandoque degustabis imperium.

(O) *Elle ne trouva pas beaucoup de douceurs dans cette alliance.*] Si elle étoit bonne Huguenote, son mari étoit bon Papiste. Ce diferent zêle de religion les avoit rendus fort tiedes par raport aux propositions de se marier ensemble, & avoit formé des dificultez (g) qui avoient fait trainer cette afaire *plus de deux ans durant. . . . Les deux parties estant peu contentes d'estre sacrifiées par leurs parents à des interests d'Estat, contre les sentiments de leur conscience.* Le zêle du mari s'émoussa pendant les six premiers mois du mariage; mais il fut si vif au bout de ce terme, que le Duc de Bar considera comme un grand peché l'action conjugale, & s'en abstint religieusement. Servons-nous des expressions de Mr. de Mezerai: „ (h) Il „s'estoit

(g) *Mezerai abr. chron. to. 6. pag. 194.*

(h) *Id. ib. pag. 222.*

† *Sammarth. elog. lib.* 1. *p. m.* 21.

‡ *Voiez la remarque N lettre e.*

* *Matthieu hist. de la paix to.* 1. *pag. m.* 198. *ad ann.* 1599.

Nanci, *& n'avoit que le Presche & les Prieres en sa maison pour elle & les siens.* Elle mourut au commencement de l'an 1604. faussement persuadée qu'elle étoit grosse. Le Duc de Lorraine & le Duc de Bar *la conjurerent en l'extremité de sa maladie de penser à son salut*, *mais elle leur dit qu'elle vouloit mourir comme elle avoit vescu*, & ainsi elle ne dementit point au dernier moment de sa vie la constance qu'elle avoit toûjours montrée pour sa religion, & qui avoit resisté aux tentations les plus fortes, & aux importunitez les plus opiniâtres qu'on ait jamais vuës. Elle avoit eu pour precepteur † le fils de Salmon Macrin, & entendoit bien ‡ la langue Latine. Nous examinerons une (P) pensée de Scaliger. C'est un grand mensonge que de dire comme on l'a fait dans un ouvrage public, que la Reine Jeanne d'Albret contracta un mariage de conscience avec un homme dont on (Q) ne dit pas le nom, & que d'Aubigné l'historien fut le fruit de ce mariage. Finissons par ces paroles de l'historien Pierre Matthieu *: Elle „ vouloit qu'on preferast la „ seureté de la conscience aux asseurances des honneurs, des grandeurs & de la vie mesme, & „ souloit dire à ceux de son party, que les armes ne se doivent poser, qu'avec ces trois condi- „ tions, ou d'une paix assûrée, ou d'une victoire entiere, ou d'une mort honneste ‡. „

☞ NA-

‡ Voici la note marginale de Pierre Matthieu, *Jeanne d'Albret, Royne de Navarre fit faire* 12. *medailles à la Rochelle, avec ceste inscription, Paix asseurée. Victoire entiere. Mort honneste.*

„ s'estoit laissé mettre tant de scrupules dans la con- „ science par son Confesseur, qu'il s'estoit separé de „ sa compagnie, & avoit pris l'occasion du Jubilé pour „ aller demander absolution du Pape, & dispense pour „ l'advenir. Le Pape luy refusa le dernier poinct tout „ à plat, à moins que Catherine ne se convertist, & „ pour l'autre il mit tellement à la gesne cette con- „ science timorée, qu'il promit de ne retourner ja- „ mais avec sa femme, mais de la repudier si elle ne „ se faisoit Catholique. Moyennant cette protestation „ il fut remis secretement dans la Communion des „ Fidelles, car pour y estre receu publiquement, la „ faute estant publique il eust falu subir une penitence „ de mesme. Deux paroles du Roy un peu vertes „ eussent bien obligé la Cour de Rome de lever toutes „ ces difficultez, & de laisser rejoindre le mary avec „ la femme; faute de cette vigueur, la pauvre Prin- „ cesse demeura quelque temps veuve au milieu de „ son mariage. „ Se peut-il rien voir de plus tyrannique que le joug que tant de Chretiens se sont laissé imposer par la Cour de Rome? Voici un Prince marié par le Duc son pere à une Dame authorisée de ses superieurs; voici des noces celebrées solemnellement, & benites par un Archevêque; & neanmoins voici un mari qui s'en va à Rome six mois après demander humblement pardon d'avoir osé jouir de sa femme, & la permission de le faire à l'avenir. Il obtient grace à des conditions très-rudes sur le premier point, on lui refuse durement tout le second. Voiez dans l'historien (a) de l'edit de Nantes toute la suite des chagrins & des degoûts que la Princesse Catherine fut obligée d'avaler. Il eût mieux valu que ceux qui avoient predit que son heure pour le mariage ne viendroit jamais, eussent été bons devins: la reponse qu'elle leur fit (b) que cette heure se presentant lors qu'on ne l'attendroit plus, causeroit une surprise très-agreable, fut moins juste qu'ingenieuse. On ne pouvoit point mieux apliquer cette maxime generalement parlant; car pour l'ordinaire une vieille fille qui n'esperoit plus de se marier, aprend avec joie qu'il se presente un parti, elle l'aprend, dis-je, avec d'autant plus de joie, que c'est une nouvelle non attenduë. Mais le destin particulier de la Princesse Catherine troubla l'ordre general.

(a) *Hist. de l'édit de Nantes to.* 1. *p.* 268. *& seq.*

(b) *Voiez ci-dessus pag.* 2197. *lettre e.*

Au reste je serois curieux d'aprendre si son mari auroit été exposé aux mêmes scrupules par raport à la jouissance d'une belle concubine, & si son confesseur auroit pu le gouverner dans l'adultere aussi magistralement, qu'il le gouvernoit dans le mariage contracté avec une femme heretique. Nous ne voions guere que le credit des confesseurs produise à l'égard des galanteries des Princes, ce qu'on observa dans la conduite du Duc de Bar. Ce n'est pas que les maîtresses des Princes ne soient fort sujettes à être congediées, mais les confesseurs en sont la cause très-rarement. Le degoût, la decouverte d'une infidelité, ou de quelque intrigue, les charmes d'un nouvel objet produisent pour l'ordinaire toutes les disgraces d'une favorite.

(P) *Nous examinerons une pensée de Scaliger.*] „ (c) Madame Catherine sœur du Roy Henry IV. es- „ toit fort vaine; elle m'a trompé, je ne croyois pas „ qu'elle seroit si constante en sa Religion qu'elle a „ esté. „ Voilà les paroles de Scaliger. Sa defiance étoit fondée sur ce qu'il avoit remarqué que cette Dame étoit entêtée de la grandeur, & avoit des sentimens fiers & hautains, & il est sûr que cela donnoit quelque sujet de conclure qu'elle se tourneroit du côté où elle trouveroit plus d'avantages & plus de grandeurs mondaines; c'est-à-dire qu'elle imiteroit Henri IV. qui en cas qu'elle eût abjuré sa religion, l'eût elevée à un très-haut point de credit, & l'eût mariée le plus avantageusement du monde; mais la voiant persister dans le Calvinisme, il étoit contraint (d) par des maximes d'état, à la negliger. Cependant comme il y a diverses especes de vanité, ou d'entêtement de grandeur, le raisonnement de Scaliger auroit pu être tourné d'un sens tout contraire. Il y a des gens fiers & ambitieux qui pour satisfaire leur vanité se plient à cent bassesses; mais d'autres ne trouvent point de plus beau moien de contenter leur passion, que de paroitre inflexibles, quelque dommage que leur roideur puisse trainer après soi. Il n'est point rare de voir des personnes de qualité très-vertueuses, & très-zêlées pour leur religion, & en même tems si jalouses de leur rang, & si actives pour se faire rendre bien des honneurs, qu'elles sont toujours sur le qui vive à cet égard-là. Madame de Turenne en est un exemple. On ne se souvient pas moins de sa vertu & de sa pieté, que des precautions exactes qu'elle prenoit pour ne donner aucune atteinte aux droits de l'Altesse, & aux preferences qu'elle pretendoit sur les Duchesses. Madame Catherine de Navarre pouvoit bien être frapée de cette espece d'entêtement, quelque vertueuse & pieuse qu'elle fût. Issue de tant de Rois, fille unique d'une Reine adorée par les Protestans, sœur de leur chef, qui fut ensuite Roi de France, se pouvoit-il faire qu'elle n'eût pas un ton de grandeur, & de fierté que Scaliger & plusieurs autres trouvoient trop vain? Il n'en faloit pas neanmoins conclure comme une chose certaine qu'elle changeroit de religion; car outre la compatibilité de ce caractere avec une forte persuasion de la verité de sa secte, & avec l'aversion des religions persecutrices de celle que l'on professe, aversion qui à le bien prendre fait bien souvent plus des trois quarts de l'amour qu'on a pour sa religion: outre cela, dis-je, la fierté n'est-elle pas quelquefois cause qu'on ne veut rien faire qui puisse nous exposer à des reproches d'inconstance? Je dis ceci sans adopter cette narration de Pierre Victor Cayet; (e) *Madame Catherine . . . . ne vouloit changer la Religion pretenduë reformée où elle avoit esté nourrie, à cause, comme elle disoit de sa feuë mere la Royne Jeanne de Navarre, dont elle tenoit la vie & toutes les actions par elle imitables: c'est une des causes qui la retenoit le plus en ladite Religion, comme elle a declaré plusieurs fois. D'ailleurs aussi elle apprehendoit le reproche de legereté en son aage, comme elle disoit, si elle changeoit de Religion, estant retournée à ceste là, apres avoir esté pour un temps Catholique.*

(c) *Scaligerana p. m.* 46.

(d) *Voiez l'histoire de l'édit de Nantes ubi supra pag.* 267.

(e) *Cayet. ubi supra fol.* 62.

(Q) *C'est un grand mensonge que de dire . . . que la Reine Jeanne d'Albret contracta un mariage de conscience, ...* dont d'*Aubigné l'historien fut le fruit.*] J'ai lu dans un livre (f) imprimé plus d'une fois, qu'*un Genealogiste eut ordre de faire descendre* Madame de Maintenon *de Jeanne d'Albret Reine de Navarre qui après la mort du Roy son Epoux, se maria en secret avec un de ses Gentilshommes, qui fut à ce qu'on pretend le pere de M. d'Aubigné, Grand pere de Madame de Maintenon.* Pour refuter invinciblement ce conte, il ne faut que prendre garde à ces deux points de chronologie; l'un, que le Roi de Navarre mari de Jeanne d'Albret, ne mourut qu'au mois de Novembre 1562. l'autre, que Mr. d'Aubigné naquit l'an 1550. comme il paroît par son épitaphe (g), que tout le monde peut lire au cloitre du temple de saint Pierre à Geneve. Il fit lui-même cette épitaphe un peu avant sa mort, à l'âge de 80. ans, & il mourut le 29. d'Avril 1630. d'où il resulte qu'il étoit né l'an 1550. Il le dit lui-même en propres mots (h) au commencement de son histoire. Il n'est donc pas possible qu'il soit fils de Jeanne d'Albret, & d'un homme épousé par cette Reine après la mort d'Antoine Roi de Navarre. Il y a dans le Mercure galant du mois de Septembre 1688. une

(f) *Galanteries des Rois de France to.* 2. *p.* 293. *édit. de Brusselles* 1694. *& pag.* 84. *édit. de Cologne* 1695.

(g) *Elle est dans l'histoire de Geneve de Mr. Spon pag.* 504. 505. *de l'édition d'Utrecht* 1685.

(h) *A la moitié du siecle seiziéme, au natal du livre & de l'Auteur.* D'Aubigné pag. 1.

☞ NAVARRE (Marguerite de Valois Reine de) bru de la precedente, & fille de Henri II. nâquit le 14. de (A) Mai 1552. Ce fut une Princesse qui eut infiniment plus d'esprit, & de beauté que de vertu. Son attachement extrême au Catholicisme, de quoi elle donna de très-fortes preuves (B) dès l'enfance, ne lui servit de rien par raport aux bonnes

une genealogie des d'Aubigné. Consultez la, vous n'y verrez ni ombre ni trace de la pretendue extraction raportée par l'Auteur que je refute. Si pour l'excuser on disoit qu'au lieu de Jeanne il devoit dire Marguerite, on ne se tromperoit pas moins grossierement; car Marguerite Reine de Navarre, mere de Jeanne, mourut (a) avant le Roi son mari, & avant que d'Aubigné vint au monde. Si l'on prenoit la chose d'un autre biais, en suposant qu'il étoit fils naturel du Roi de Navarre pere de Jeanne, on ne pourroit point être refuté par des raisons de chronologie, puis qu'il est certain que ce Prince ne mourut qu'en 1555. & qu'il avoit eu une (b) maîtresse. Mais on seroit refuté par toutes les choses que d'Aubigné a publiées (c) de son pere.

Après avoir refuté les mensonges qu'on a inserez dans les galanteries des Rois de France, il faut que je dise un mot touchant je ne sçai quelle tradition, qui porte que Jeanne d'Albret se remaria clandestinement, mais non pas sans l'aprobation de ses Ministres, ausquels elle confessa, dit-on, qu'elle ne pouvoit se contenir. Je n'ai oüi dire cela qu'à des gens qui n'avoient aucune sorte de preuve à m'alleguer: cela fit que je demandai un jour à un Avocat qui avoit une grande connoissance des histoires du XVI. siecle, s'il avoit rien lu touchant ce fait-là, dans les libelles que les Catholiques firent courir contre cette Reine de Navarre. Il me repondit que non, mais qu'il n'avoit pas lu tous les écrits de cette nature, ni même la principale partie, & qu'au reste il ne trouvoit rien là qui choquât la vraisemblance, ni qui fit du tort à la memoire & à l'honneur de Jeanne d'Albret; que la continence & l'incontinence étant plutôt des qualitez du temperament, que des qualitez morales, ce n'étoit point se donner un vice que de confesser qu'on étoit incontinent, & resolu à ne se servir que des remedes permis; qu'une telle resolution joint ensemble la chasteté, & l'incontinence; & que comme plusieurs Ministres en ce tems-là, pour mieux reüssir dans leurs disputes contre le vœu de celibat, avoient parlé de la continence sur le pied d'une faveur très-particuliere, & même extraordinaire de l'esprit de Dieu, il n'étoit pas plus honteux à la Reine de Navarre d'avouër son incontinence, qu'à un Chretien des premiers siecles d'avouër qu'il n'avoit pas le don des langues, ni le don de prophetie; & qu'enfin il étoit glorieux à cette Princesse d'avoir eu la conscience si tendre, qu'elle ne lui permettoit pas de satisfaire les besoins de la nature, par les voies que la parole de Dieu defend. Je lui repondis que s'il n'avoit point d'autres raisons à m'alleguer, il ne me tireroit pas de mes doutes, & que je ne l'avois consulté que pour savoir s'il avoit des autoritez ou imprimées, ou manuscrites; & que puis qu'il n'en avoit point, il ne serviroit de rien de parler plus amplement de cette matiere. Je n'ai trouvé depuis ce tems-là aucun éclaircissement, & j'avoue que je n'ai pu consulter, en composant cet article, aucun ouvrage où les actions de Jeanne d'Albret soient critiquées. Quoi qu'il en soit, je doute fort de la tradition, ou pour mieux dire je la crois fausse.

Je n'en ai trouvé aucun vestige dans Mr. le Laboureur, qui est l'un des historiographes de France le mieux instruit de cette espece de particularitez. Il savoit que cette Reine (d) fit un quatrain *sur le champ le 21. de Mai 1566. qu'elle alla voir l'imprimerie de Robert Estienne.* Il le raporte en ces termes:

Art singulier, d'icy aux derniers ans,
Representez aux enfans de ma race,
Que j'ai suivi des craignans Dieu la trace,
Affin qu'ils soient les mesmes pas suivans.

Il raporte aussi le sonnet que (e) *Robert Estienne qui estoit de la mesme Religion fit pour y repondre au nom de l'Imprimerie.* Il raporte (f) toute entiere une longue lettre que cette Dame écrivit au Prince son fils le 8. de Mars 1572. J'en ai cité quelque chose dans la remarque M. Il observe (g) qu'*elle parloit entre autres langues la Latine & l'Espagnolle.* Mais il ne dit rien de ce mariage clandestin. Au reste je ne doute point que le quatrain, & la lettre qu'il a inserez dans son livre, n'aient été cause que Mr. Moreri a dit que Jeanne d'Albret *composa diverses pieces en prose & en vers.* C'est nous la donner pour un Auteur, & c'est nous tromper; car les lettres qu'un Prince écrit, quelque belles qu'elles soient, ne passent pas pour une composition d'Auteur (h), à moins qu'elles ne reçoivent la forme d'un livre destiné à la Republique des lettres.

(a) *Au mois de Decembre 1549.*

(b) *Mr. de Perefixe,* hist. de Henri IV. p. m. 15. *remarque qu'en 1553. Jeanne d'Albret* avoit grand' envie de voir *le testament de son pere,* parce que l'on lui avoit raporté qu'il estoit fait à son desavantage en faveur d'une Dame que le bon homme avoit aimée.

(c) *Voiez son histoire aux endroits marquez dans la table sous le mot* Aubigné pere de l'Auteur.

(d) *Le Laboureur, addit. à Castelnau tom. 1. pag. 901.*

(e) *Ce ne pourroit pas être Robert Estienne pere de Henri, mais le frere de Henri.*

(f) *Ibid. pag. 902. & suiv.*

(g) *Ibid. pag. 901.*

(A) *Nâquit le 14. de Mai 1552.*] Hilarion de Coste citant Du Tillet lui donne ce jour natal. Le Pere Labbe, le Pere Anselme, & plusieurs autres le lui donnent aussi. On a donc lieu de croire qu'elle avoit plus de sept ans au mois de Juin 1559. & neanmoins elle assûre (i) qu'elle n'en avoit *qu'environ quatre ou cinq*, lors qu'elle fit une certaine repartie au Roi son pere, qui la tenoit *sur ses genoux pour la faire causer,* peu de jours *avant le miserable coup* (k) qui le fit mourir. Elle supose la même chose lors qu'elle dit (l) qu'en 1561. au tems du colloque de Poissi elle n'avoit que *sept à huict ans.* C'est un cas bien singulier que la fille d'un Roi de France ne sache pas à deux ans près quand elle est née. Des Princesses dont le jour natal est marqué dans les almanachs, dans les tailles douces qui se vendent chez les imagers, & dans une infinité de livres vulgaires, peuvent-elles ignorer ce que personne n'ignore; ou osent-elles se faire plus jeunes qu'elles ne sont? Ce petit trait de coquetterie peut servir à des bourgeoises, car on ne peut pas les dementir aisément; mais il ne sauroit être d'aucun usage aux filles des Rois. Il semble neanmoins que nôtre Reine de Navarre s'étoit si fort accoutumée à diminuer son âge, que par habitude elle suivit ce style-là en composant ses memoires.

(B) *Elle donna de très-fortes preuves* de son attachement au Catholicisme *dès l'enfance.*] Les particularitez qu'elle nous aprend là-dessus sont très-curieuses, & contiennent un morceau de l'inconstance bizarre de Henri III. Jamais homme n'eut plus d'aversion pour les Huguenots que ce Monarque, & cependant il avoit goûté avec zèle leurs sentimens, & avoit tâché de les inspirer aux autres. Nôtre Marguerite croit (m) qu'en ses *enfantines actions* il s'en trouveroit peut estre *d'aussi dignes d'estre écrites que celle de l'enfance de Themistocles* (n) *& d'Alexandre; l'un s'exposant au milieu de la ruë devant les pieds des chevaux d'un charretier qui ne s'estoit à sa priere voulu arrester; l'autre méprisant l'honneur du prix de la course s'il ne le disputoit avec des Rois.* Pour prouver cela elle allegue entre autres choses *la resistance que je fis*, dit-elle (o), „ pour „ conserver ma religion du temps du Colloque de „ Poissi, où toute la Cour estoit infectée d'heresie, „ aux persuasions imperieuses de plusieurs Dames & „ Seigneurs de la Cour, & mesmes de mon frere d'Anjou, depuis Roy de France, de qui l'enfance n'avoit „ peu éviter l'impression de la malheureuse Huguenoterie, qui sans cesse me crioit de changer de religion, jettant souvent mes heures dans le feu, & au „ lieu me donnant des Psalmes & prieres Huguenottes, me contraignant les porter; lesquelles soudain „ que je les avois je les baillois à Madame de Curton „ ma gouvernante, que Dieu m'avoit fait la grace de „ conserver Catholique, laquelle me menoit souvent „ chez le bon homme Monsieur le Cardinal de Tournon, qui me conseilloit & fortifioit à souffrir toutes „ choses pour maintenir ma religion, & me redonnoit des heures & des chappellets au lieu de ceux „ que m'avoit brusles mon frere d'Anjou. Et ses autres particuliers amis qui avoient entrepris de me „ perdre, me les retrouvant, animez de courroux „ m'injurioient, disants que c'estoit enfance & sottise „ qui me le faisoit faire; Qu'il paroissoit bien que je „ n'avois point d'entendement; Que tous ceux qui „ avoient de l'esprit, de quelque âge & sexe qu'ils fussent, oyants prescher la charité s'estoient retirez de „ l'abus de cette bigotterie. Mais que je seroïs aussi „ sotte que ma gouvernante. Et mon frere d'Anjou „ adjoustant les menaces, disoit que la Roine ma mere me feroit foüetter. Ce qu'il disoit de luy-mesme; car la Roine ma mere ne sçavoit point l'erreur „ où il estoit tombé. Et soudain qu'elle le sceut, le „ tansa fort luy & ses gouverneurs, & les faisant instruire les contraignist de reprendre la vraye, saincte, & ancienne Religion de nos peres, de laquelle „ elle ne s'estoit jamais departie. Je luy respondis à „ telles menaces fondante en larmes, comme l'âge de „ sept à huict ans où j'estois lors y est assez tendre, „ qu'il me fist foüetter, & qu'il me fist tuer s'il vouloit; que je souffrirois tout ce que l'on me sçauroit „ faire plustost que de me damner. „ Ajoûtez qu'à cause de la diversité de religion, elle eut beaucoup de repugnance à épouser Henri IV. Prouvons cela par un

(h) *Confer quæ supra pag. 892. remarque* C.

(i) *Memoires de la Reine Marguerite pag. 7.*

(k) *Il reçut ce coup dans un tournoi le 30. de Juin 1559.*

(l) *Ibid. pag. 12.*

(m) *Ibid. pag. 7.*

(n) *C'est d'Alcibiade & non pas de Themistocle qu'on a dit cela. Voiez Plutarque* in Alcibiade pag. 192. D.

(o) *Ibid. pag. 9. & suiv.*

bonnes mœurs. Elle fut mariée avec le Roi de Navarre le 18. d'Août 1572. peu de jours avant l'horrible massacre de la saint Barthelemi. On travailla peu après à rompre ce mariage, car † ceux qui avoient commencé le complot de la tuerie des Protestans furent fâchez de ce qu'on sauva la vie au Roi de Navarre & au Prince de Condé, ils virent par là *qu'ils avoient failli à leur principal dessein, n'en voulant point tant aux Huguenots qu'aux Princes du sang*, & *cognoissants* que le Roi de Navarre étant marié à la sœur de Charles IX. *nul ne voudroit attenter contre luy, ils ourdirent une autre trame*, ils persuaderent à Catherine de Meditis ‡ *qu'il failloit demarier* la Princesse Marguerite. Ce dessein échoüa par la (C) reponse que fit la nouvelle mariée lors qu'on lui eut demandé si elle étoit femme. Ce qu'elle repondit est bien éloigné des (D) medisances que l'on a pu lire dans des livres imprimez. Elle fut avertie par un gentilhomme Catholique nommé Miossans, * que son mari & son frere le Duc d'Alençon vouloient s'évader, & s'aller mettre à la tête

† *Memoires de la Reine Marguerite pag. 66. édit. de Paris 1628.*

‡ *Ibid. pag. 67.*

* *Ibid. pag. 69.*

un passage très-curieux: je le tire d'une lettre qui fut écrite à ce Prince. (a) *Elle m'a dit*, c'est Jeanne d'Albret qui parle touchant nôtre Marguerite, *que quand ces propos se sont commencez, que l'on sçavoit bien qu'elle estoit de la Religion qu'elle estoit, & bien affectionnée. Je luy ay dit que ceux qui avoient embarqué cecy, ne disoient pas cela, & que l'on me faisoit le fait de la Religion si aisé, & qu'elle mesme y avoit quelque affection: que sans cela je ne fusse entré si avant & que je luy supplois d'y penser. Les autresfois que je luy en avois parlé, elle ne m'en avoit répondu si absolument ny si rudement. Je croy qu'elle parle comme l'on l'a fait parler, & aussi que les propos que l'on nous avoit dit touchant son desir à la Religion, n'estoient que pour nous y faire entendre.*

(a) *Le Laboureur addit. à Castelnau tom. 1. pag. 904.*

(C) *La reponse que fit la nouvelle mariée, lors qu'on lui eut demandé si elle étoit femme.*] Servons nous de la narration de la Reine Marguerite. „(b) Ils vont persuader à la Roine ma mere qu'il me failloit demarier. En cette resolution, estant allée un jour de feste à son lever que nous devions faire nos Pasques, elle me prend à serment de luy dire verité, & me demanda si le Roy mon mary estoit homme, me disant que si cela n'estoit elle avoit moyen de me demarier. Je la suppliay de croire que je ne me cognoissois pas en ce qu'elle me demandoit (aussi pouvois je dire alors comme cette Romaine, à qui son mary se courrouçant de ce qu'elle ne l'avoit adverty qu'il avoit l'hallaine mauvaise, luy respondit qu'elle croyoit que tous les hommes l'eussent semblable, ne s'estant jamais approchée d'autre homme que de luy) mais quoy que ce fust, puis qu'elle m'y avoit mise j'y voulois demeurer; me doutant bien que ce qu'on vouloit m'en separer estoit pour luy faire un mauvais tour.„ Il n'y a nulle aparence que cette Princesse ait pu tenir sincerement de tels discours. Elle avoit plus de vingt ans; elle avoit été nourrie dans une Cour très-corrompuë en toutes manieres, & particulierement sur l'article de l'impudicité*. Voici comment un homme d'esprit nous caracterise cette Cour-là: (c) *La Saint André . . . fille de* Catherine de Medicis *est d'une vertu si apprivoisée que le Prince de Joinville ne luy apprendra rien de nouveau en l'épousant. Ce n'est pas là, continue-t-il, ce que je devois vous dire de surprenant, elle est belle, elle est parmy le grand monde où l'exemple autorise en quelque maniere; peu s'en faut qu'elle n'ait seize ans. C'est un âge où l'honneur d'une fille commence à joüir de ses droits: On en voit peu mesme qui portent leur continence jusques-là; & le bon sens ne veut pas que l'on soit surpris d'une chose que l'usage a rendu si familiere. Mais mon cousin, & voicy ce qui vous doit surprendre* &c. Jugez si nôtre Marguerite eût pu demeurer dans une ignorance dont la plus chaste de toutes les Vestales, & la plus sainte de toutes les Religieuses auroient pu à peine se glorifier aux tems les plus simples, & aux siecles les plus innocens. Consultez ce qu'on a dit (d) ci-dessus. Mais pour prouver que son recit n'est pas fidelle, & qu'elle en a retranché plusieurs circonstances, il sufit de dire que sa mere n'étoit point femme à se contenter d'une reponse aussi ambiguë & aussi oblique que celle-là Catherine de Medicis resolue à faire casser le mariage en cas qu'il n'eût pas été consommé, eût fait, ou eût fait-faire une seconde interrogation, qui eût mis sa fille en état d'éclaircir la chose, & qui lui eût donné des lumieres sufisantes pour cela, malgré l'ignorance profonde & tout-à-fait extraordinaire où elle se retranchoit. On lui eût apris la definition de l'homme, non pas selon les attributs d'animal raisonnable, comme dans les livres de philosophie, mais selon les attributs particuliers qui conviennent à la relation individuelle ou specifique de mari; & puis on lui eût fait faire des comparaisons exactes entre cette definition, & les choses qui s'étoient passées dans son lit nuptial. Vous ne vous conoissez pas en homme, dites-vous, soit; mais vous vous souvenez bien si &c. Le Roi de Navarre n'a-t-il pas &c? Repondez oui ou non. Voilà comment Catherine de Medicis eût pressé, ou fait presser la pretenduë ignorante; & quand même sa fille eût continué de declarer qu'elle ignoroit qu'on pût conoitre à telles enseignes, ou à tels signes, l'afaire qu'on lui demandoit, elle n'eût pas laissé de resoudre la question, & de l'éclaircir sufisamment à la Reine mere. Mais quelque tronquée que puisse être sa narration, nous en pouvons inferer que Catherine de Medicis fut pleinement convaincuë par les reponses de sa fille, qu'il n'y avoit pas le moindre lieu de faire un procés d'impuissance à son beau-fils. Je ne pense pas qu'on ait jamais osé dire que le mariage n'avoit pas été consommé; & neanmoins cette raison auroit été des plus fortes parmi celles qu'on recueillit avec tant de soin, lors qu'on proceda à le faire declarer nul. Mettons ici un passage du divorce satirique. (e) *Ce manifeste*, c'est Henri IV. que l'on fait parler, *apprendra quelque jour aux esprits amis de verité, ce que j'ay voulu taire tant par modestie à nostre Saint Pere, & au Cardinal de Joyeuse Commissaire par luy deputé pour m'ouir sur les causes de nostre repudiation; n'ayant sur vingt & deux chefs en son interrogatoire respondu chose qui luy puisse apporter deshonneur ni blasme, si ce n'est peut-estre sur celuy qu'il s'enquist de moy, si jamais durant le mariage nous avions eu communication ensemble: où je respondis contraint par la verité, que nous estions tous deux jeunes au jour de nos nopces, & l'un & l'autre si paillards, qu'il estoit plus qu'impossible de nous en empescher.* Ce qu'on dit là du temperament de Marguerite, s'accorde très-bien avec l'histoire de ses avantures. Or il n'y a rien de plus propre que cette espece de temperament, à reveiller une certaine curiosité qui chasse de très-bonne heure l'ignorance dont elle osa se vanter. C'est une curiosité dont les effets sont si prompts, que tout le monde s'en étonne. Lisez ces paroles de Mr. le Comte de Bussi: „(f) Vous avez oüi dire la passion de . . . . . pour son mari quand elle l'épousa. Cela est, dit-on, fort changé. La petite personne ne le peut plus souffrir. On dit pour l'excuser: *Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme.* Et cela fait demander à tout le monde, où une fille de treize à quatorze ans peut avoir appris comment il faut que les hommes soient faits pour être bien.„

* *Voyez ci-dessus pag. 2197. remarque M.*

(b) *Memoir. de la Reine Marguerite p. 67. 68.*

(c) *L'Auteur d'un Roman intitulé le Prince de Condé pag. 32. édit. de Holl. 1683.*

(d) *Pag. 1354. col. 2.*

(e) *Divorce satirique parmi les pieces imprimées avec le Journal d'Henri III. pag. m. 206. 207.*

(f) *Bussi lettre 316. de la 4. partie pag. 421. de l'édit. de Holl.*

(D) *Ce qu'elle repondit est bien éloigné des medisances que l'on a pu lire dans des livres imprimez.*] Que la diference est grande entre ce que Marguerite raconte de sa conduite, & ce que d'autres en ont publié! Elle s'attribuë sur la theorie du mariage toute l'ignorance des petits enfans; on auroit pu, à son dire, lui donner le change sans qu'elle s'en fût aperçuë. Mais lisez un peu ces paroles du divorce satirique: c'est, comme je l'ai deja dit, Henri IV. que l'on fait parler. „(g) Je n'ay pû fuir mon dommage, encore que le Roy Charles pour lors regnant, à qui l'humeur de sa sœur estoit prou connuë, m'en donna quelque sentiment dessous cet oracle, lors qu'asseurant les Huguenots, pour les attraper & les allecher d'une feinte paix, il protestoit sous mille sermens, qu'il ne donnoit pas sa Margot seulement pour femme au Roy de Navarre, mais à tous les heretiques de son Royaume. O Prophetie trop veritable, & digne d'une sainte & divine inspiration! s'il eust mis le general & non le particulier, & qu'au lieu des Huguenots seuls, il eust compris tous les hommes: car il n'y a sorte ou qualité d'iceux en toute la France avec qui cette depravée n'ait exercé sa lubricité; tout est indifferent à ses voluptez, & ne luy chaut d'aage, de grandeur, ni d'extraction, pourveu qu'elle soule & satisfasse à ses appetits, & n'en a jusques icy depuis l'aage d'onze ans desdit à personne, auquel aage Antragues, & Charins (car tous deux ont creu avoir obtenu les premiers cette gloire) eurent les premices de sa chaleur, qui augmentant tous les jours, & eux n'estants point suffisans à l'esteindre, encore „que

(g) *Divorce satirique pag. 189.*

tête de quelques troupes pendant que la Cour qui avoit accompagné jusques à Beaumont le Duc d'Anjou Roi de Pologne, retourneroit à Paris. Elle decouvrit ce dessein à Catherine de Medicis, & à Charles neuf, & leur fit promettre que l'on se contenteroit de prevenir l'évasion, sans faire aucun mal à ces deux Princes. On lui tint parole jusques à ce que l'on eût sçu le complot pour lequel † *La Mole & le Comte de Coconas* perdirent la vie, mais après cette decouverte on les arrêta, & *l'on deputa des Commissaires du Parlement pour les ouïr.* Marguerite *dressa par escrit ce que* son mari *avoit à repondre.* Elle fut très-mal dans l'esprit de Henri III. & très-bien dans le cœur de son autre frere le Duc d'Alençon. Ce Duc & le Roi de Navarre furent amoureux de Madame de Sauve, ce qui affoiblit beaucoup l'union qui avoit été entre eux. Bussi favori du Duc se rendit suspect d'être le galant de Marguerite, & l'on obligea cette Princesse à éloigner (E) la Torigni sa confidente. Elle en fut indignée comme d'une chose qui pouvoit * porter un grand *prejudice à sa reputation*, & en temoigna son ressentiment à son mari qui de son côté ne tint pas grand compte d'elle β. *Ils ne couchoient plus & ne parloient plus ensemble.* Elle sçut la resolution que son mari & son frere prirent de s'éloigner de la Cour. Le frere fut le premier qui γ s'évada: le mari en fit autant bientôt après, & δ partit sans dire adieu à sa femme. Henri III. s'imaginant qu'elle iroit les joindre, ou que si elle demeuroit en liberté à la Cour, elle seroit leur espion, la mit en arrêt. Elle reçut des lettres fort obligeantes de son mari, & quelques honnetetez du Roi son frere qui fut obligé d'agir de la sorte parce que le Duc d'Alençon ne vouloit point desarmer à moins qu'elle ne fût contente. Elle accompagna la Reine sa mere aux conferences qui se tinrent proche de Sens, & où l'on conclut ζ le traitté de paix du Duc d'Alençon. Après cela elle se voulut retirer auprès du Roi son époux qui la demandoit instamment, mais η Henri III. lui en refusa la permission. Elle fit sous le faux pretexte d'une incommodité un voiage aux eaux de Spa, afin de favoriser le dessein qu'on avoit mis dans la tête au Duc d'Alençon de se faire élire souverain du Païs-bas. Etant retournée en France elle temoigna tout de nouveau qu'elle souhaitoit d'aller trouver son mari. On y consentit enfin, & ce fut la Reine sa mere qui la mena ε au Roi de Navarre. Ce Prince fut les recevoir ‡ à la Reolle, & en usa bien avec sa femme pendant le sejour ⱡ que Catherine de Medicis fit en Gascogne. Ils l'accompagnerent jusques

† *Ibid. pag.* 74.
* *Ibid. pag.* 119.
β *Ibid.*
γ *En* 1576.
δ *Ibid. pag.* 129.
ζ *En* 1576.
η *Ib. pag.* 157. 162.
ε *L'an* 1578.
‡ *Ibid. pag.* 313.
ⱡ *Ibid. pag.* 315.

„ que Antragues y fist un effort, qui luy a depuis abre- „ gé la vie, elle jetta l'œil sur Martigues, & l'y arresta „ si long-temps, qu'elle l'enroolla sous son Enseigne, „ & en donnerent l'un & l'autre tant de connoissance, „ que c'estoit le discours & l'entretien commun de „ tous les soldats dans les armées où l'on connoissoit „ ledit Martigues outre sa valeur pour Colonel de l'In- „ fanterie.„ On ajoûte qu'après la mort de Martigues (a) *il falut que par l'entremise de Madame de Carnavalet, Monsieur de Guise en passât les mains, jeune Prince, brave & ambitieux, lequel commençant desja de construire cette machine qui trop-tost esbranlée luy chéra dessus, songeoit de parvenir de ses impudiques baisers aux nopces, & d'en fortifier ses pretextes & ses desseins, ayant rompu dextrement le traité de mariage d'elle & du Roy de Portugal desja fort advancé. . . . . . Elle adjousta tost apres à ses sales conquestes ses jeunes freres, dont l'un, à sçavoir François, continua cet inceste toute sa vie; & Henry l'en desestima tellement que depuis il ne la put aymer, ayant mesmes à la longue apperceu, que les uns au lieu d'arrester ses desirs augmentoient leurs furies, & qu'aussi mouvante que le Mercure elle branstoit pour le moindre object qui l'approchoit. Voila la pucelle que mes proches, & le bien commun, me firent prendre pour belle & bonne, à son grand mescontentement & de ses favoris, entre lesquels Antragues, comme le Mareschal de Retz m'a autrefois dit, faillit à mourir de regret, ou d'un lâchement de sang que la violence de la douleur de nous voir mariez luy provoquoit par divers endroits.* Voulez-vous un autre temoin, lisez le premier dialogue d'Eusebe Philadelphe Cosmopolite, vous trouverez ceci à la page 44. de l'édition d'Edimbourg 1574. „ (b) Et sur ce, le Roy faisant „ semblant de se fascher de tant de remises, blasphe- „ mant & despitant, jura, qu'il vouloit que le maria- „ ge se consommast sans plus tarder: que si le cardi- „ nal de Bourbon ne les vouloit espouser, il les mene- „ roit luy-mesme à un presche des Huguenots, pour „ les y faire espouser à un ministre: Et que par la „ mort-Dieu il ne vouloit pas que sa margot (car ainsi „ appelloit-il sa sœur) fut plus long temps en ceste „ langueur.

„ *Ali.* La bonne dame n'avoit garde d'avoir si long „ temps attendu: Monsieur son frere sçavoit bien qu'il „ avoit eu son pucellage.

„ *L'hist.* Je ne sçavois pas cela: Mais j'avois bien „ ouy dire qu'elle estoit preste d'accoucher dés lors „ que la Royne fut à Xainctes.

„ *Ali.* Il est ainsi je t'asseure. „

* (E) *A éloigner la Torigny sa confidente.*] Le Guast favori du Roi Henri III. lui representa (c) *qu'il ne falloit point laisser à des jeunes Princesses des filles en qui elles eussent si particuliere amitié.* & lui persuada si fortement cette maxime, que ce Monarque declara au Roi de Navarre, (d) *qu'il ne l'aimeroit jamais si dans le lendemain* la Torigni n'étoit éloignée. Le Roi de Navarre fut donc contraint de prier sa femme, & même de lui *commander* de faire sortir cette fille. La Reine de Navarre n'obeït qu'avec une extrême douleur. La Torigni (e) *partist le jour mesme*, & se retira *chez Monsieur Chastelas* son cousin. Le Roi quelque tems après, *pour faire* à sa sœur (f) *le plus cruel desplaisir qui se pourroit imaginer*, envoia des gens à la maison de Chastelas, *pour sous ombre de prendre* la Torigni *pour l'amener* à la Cour, *la noyer en une riviere qui estoit prez de là*: mais quelques cavaliers qui alloient joindre le Duc d'Alençon, delivrerent cette fille (g). On peut assûrer generalement parlant, que le principe sur quoi le Guast raisonna, est bon; car les Princesses ne pourroient jamais faire reüssir aucune intrigue de galanterie, si elles n'avoient des confidentes dans leur chambre; & c'est un sujet de soupçon que de voir beaucoup d'amitié entre elles, & les filles qui les servent. Une grande Dame veut être servie avec ponctualité, & se fâche, & gronde si l'on y manque. C'est le moien d'être peu aimée dans son domestique. La liberalité même n'est pas un moien fort sûr de s'y faire aimer, si on ne l'accompagne de caresses, & d'honnêtetez. Mais rarement s'abaisse-t-on jusques-là, si ce n'est dans certains cas de necessité, où l'on a besoin de la discretion & de la mediation de son monde. Les caresses ne sont pas alors épargnées: les ouvertures de cœur, les menagemens, & la familiarité disposent alors les inferieures a aimer leurs superieures, (h) *Facinus quos inquinat, æquat.* Il faut excepter de cette regle les Dames, qui par une sage conduite ont aquis une très-belle reputation; mais comme nôtre Reine de Navarre n'etoit pas de celles-là, on ne peut trouver etrange que ses liaisons intimes avec la Demoiselle de Torigni fussent suspectes à Henri III. Il est de la fine politique d'un Roi de mettre auprès de ses enfans non pas des personnes qui aspirent à leur confidence, mais des personnes qui se veuillent contenter d'être d'honnêtes espions. Aussi ne manque-t-on guere de choisir ainsi les gens, & d'éloigner ceux qui ne repondent pas à de telles intentions. Encore un coup, Henri III. n'auroit pas été blâmable de suivre le conseil qui lui fut donné, s'il n'eût eu en vuë que de corriger sa sœur, & de lui ôter quelques mauvais instrumens; mais la violence dont il usa ne sauroit être excusée; il voulut faire noier la confidente, & dès-là l'on peut soupçonner que ses motifs étoient criminels. Il vouloit satisfaire sa jalousie; il enrageoit de ce que son frere possedoit le cœur de la Reine Marguerite. La chronique scandaleuse porte qu'ils l'aimerent tous deux criminellement, & qu'ils en furent aimez de même l'un après l'autre; mais qu'enfin elle donna la preference au plus jeune, & non pas au droit d'ainesse. C'est un droit que les (i) femmes impudiques ne respectent pas beaucoup.

(a) *Ibid. pag.* 190.

(b) *Reveille-matin des François & de leurs voisins pag.* 44. *les interlocuteurs sont Philalithie, Alithie, & l'historiographe.*

(c) *Memoir. de la Reine Marguerite pag.* 117.

(d) *Ibid. pag.* 118.

(e) *Ibid. pag.* 119.

(f) *Ibid. pag.* 131.

(g) *Ibid. pag.* 135.

(h) *Lucan. Pharf. lib.* 5. *v.* 290.

(i) *L'Auteur du Roman du Prince de Condé suppose pag.* 110. *que ce Prince étant aimé de la Marechale de saint André qui avoit refusé le cœur du Roi de Navarre, ce Roi dit à la Marechale,* Je vois bien qu'estre mon cadet de sept ou huit ans est un grand avantage pour estre consideré de vous.

jusques à Castelnaudarri quand elle s'en retourna, & puis ils allerent faire leur résidence à Pau en Bearn, & se brouillerent bientôt tant à cause que Marguerite pressa son mari de disgracier un Secretaire, qu'à cause des (F) galanteries où il s'engagea. La raison pourquoi elle demandoit la disgrace de ce Secretaire merite bien d'être sçuë, (G) & nous donnera lieu d'observer l'injuste bizar-

(F) *Qu'à cause des galanteries où il s'engagea.*] L'amour qu'il conçut pour (a) Dayelle fille d'honneur de Catherine de Medicis, ne le brouilla point avec sa femme; mais quand la Reine Catherine fut partie, il se † mit *à rechercher Rebours, qui estoit une fille malicieuse, qui n'aimoit point* Marguerite, *& qui lui faisoit tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit* auprès de son mari. Elle demeura malade à Pau lors que le Roi de Navarre en partit; & comme (b) ce Prince *la perdant des yeux*, la *perdit aussi d'affection*, il *commença à s'embarquer avec Fosseuse.* Le Duc d'Alençon (c) en devint aussi amoureux. *Cela pensa convier* le Roi de Navarre *à vouloir du mal* à son épouse, car il crut qu'elle *y fist de bons offices pour son frere contre lui. Ce qu'ayant recognu elle pria tant son frere de desister*, qu'il ne parla plus à Fosseuse. Celle-ci pour ôter au Roi de Navarre qu'elle aimoit extrêmement, la jalousie qu'il avoit du Duc d'Alençon, (d) *s'abandonna tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle, que le malheur fut si grand qu'elle devint grosse. Se sentant en cet estat, elle change toute sorte de proceder avec moi*, c'est la Reine Marguerite qui parle, *& au lieu qu'elle avoit accoustumé d'y estre libre, & de me rendre auprez du Roy mon mary tous les bons offices qu'elle pouvoit, elle commence à se cacher de moy, & a me rendre autant de mauvais offices qu'elle m'en avoit fait de bons. Elle possedoit de sorte le Roy mon mary, qu'en peu de temps je le cognus tout changé. Il s'estrangeoit de moy, il se cachoit, & n'avoit plus ma presence si agreable qu'il avoit eu les quatre ou cinq heureuses années que j'avois passées avec lui en Gascogne pendant que Fosseuse s'y gouvernoit avec honneur.* Elle raconte ensuite que Fosseuse mit en tête au Roi de Navarre, *pour trouver une couverture à sa grossesse, ou bien pour se deffaire de ce qu'elle avoit, d'aller aux eaux de Aigues-caudes qui sont en Bearn.* Ce Prince pressa fort la Reine sa femme *d'y aller*, & lui dit *que sa fille (car il appelloit ainsi Fosseuse) avoit besoin d'en prendre pour le mal d'estomach qu'elle avoit, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'elle y allast sans* sa maîtresse; *que ce seroit faire penser mal où il n'y en avoit point.* Tout ce qu'il put obtenir fut *qu'il iroit avec elle deux de ses compagnes, Rebours & Villesavin, & la gouvernante. Elles s'en allerent avec lui, & moy*, dit (e) la Reine Marguerite, *j'attendis à (f) Baviere. J'avois tous les jours advis de Rebours (qui estoit celle qu'il avoit aimée, & estoit une fille corrompue & double, qui ne desiroit que de mettre Fosseuse dehors, pensant tenir sa place en la bonne grace du Roy mon mary) que Fosseuse me faisoit tous les plus mauvais offices du monde, mesdisant ordinairement de moy, & se persuadant si elle avoit un fils & qu'elle se pûst deffaire de moy, d'espouser le Roy mon mary. . . . Au bout d'un mois ou cinq semaines*, (g) nous *retournasmes à Nerac, où voyant que tout le monde parloit de la grossesse de Fosseuse, & que non seulement en nostre Cour, mais par tout le païs cela estoit commun, je voulus tascher de faire perdre ce bruit, & me resolus de lui en parler.* La Reine lui ofrit de la secourir, (h) & *de lui faire office de mere*, c'est-à-dire de la mener dans une maison écartée, & pendant que le Roi iroit à la chasse d'un autre côté, *de ne bouger de là qu'elle ne fust delivrée.* (i) *Elle au lieu de m'en sçavoir gré, avec une arrogance extrême me dit qu'elle feroit mentir tous ceux qui en avoient parlé; Que depuis quelque temps je ne l'aimois point, & que je cherchois pretexte pour la ruiner. Et parlant aussi haut que je lui avois parlé bas, elle sort toute en cholere de mon cabinet, & y va mettre le Roy mon mary; en sorte qu'il se courrouça fort à moy de ce que j'avois dit à sa fille, disant qu'elle feroit mentir tous ceux qui la taxoient, & m'en fit mine fort long temps, & jusques à tant que s'estans passez quelques mois, vint l'heure de son temps. Le mal lui prenant au matin au point du jour estant couchée en la chambre des filles, elle envoya querir mon Medecin, & le pria d'aller advertir le Roy mon mary; ce qu'il feit. Nous estions couchez en une mesme chambre en divers lits, comme nous avions accoustumé. Comme le Medecin lui dit ceste nouvelle, il se trouva fort en peine ne sçachant que faire, craignant d'un costé qu'elle fust descouverte, & de l'autre qu'elle fust mal secourue; car il l'aimoit fort. Il se resolut en fin de m'advouer tout, & me prier de l'aller faire secourir. . . . .* (k) *Je lui dis . . . que je m'y en allois, & y ferois comme si c'estoit ma fille; Que cependant il s'en allast à la chasse, & emmenast tout le monde, à fin qu'il n'en fust point ouy parler. Je la feis promptement oster de la chambre des filles, & la mis en une chambre escartée, avec mon Medecin & des femmes pour la servir, & la fis tres-bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne feit qu'une fille, qui encores estoit morte. Estant delivrée on la porta à la chambre des filles, où bien que l'on apportast toute la discretion que l'on pouvoit, on ne pûst empescher que le bruit ne fut semé par tout le chasteau. Le Roy mon mary estant revenu de la chasse la va voir, comme il avoit accoustumé. Elle le prie que je l'allasse voir, comme j'avois accoustumé d'aller voir toutes mes filles quand elles estoient malades, pensant par ce moyen oster le bruit qui couroit. Le Roy mon mary venant en la chambre me trouve que je m'estois remise dans le lit, estant lasse de m'estre levée si matin, & de la peine que j'avois eüe à la faire secourir. Il me prie que je me leve & que je l'aille voir. Je lui dis que je l'avois fait lors qu'elle avoit eu besoin de mon secours, mais qu'à cette heure elle n'en avoit plus affaire; Que si j'y allois je descouvrirois plustost que de couvrir ce qui en estoit, & que tout le monde me monstreroit au doigt. Il se fascha fort contre moy, & ce qui me desplust beaucoup, il me sembla que je ne meritois pas cette recompence, de ce que j'avois fait le matin. Elle le mit souvent en des humeurs pareilles contre moy.*

(a) *Memoir. de la Reine Marguerite pag.* 314.

† *Ibid. pag.* 321.

(b) *Ibid. pag.* 322.

(c) *Ibid. pag.* 346.

(d) *Ibid. pag.* 347.

(e) *Ibid. pag.* 350.

(f) *Il faloit dire à Bagnieres.*

(g) *Ibid. pag.* 352.

(h) *Ibid. pag.* 353.

(i) *Ibid. pag.* 354.

(k) *Ibid. pag.* 356.

On a vu ailleurs (l) qu'Andromaque femme du vaillant Hector, étoit si commode & si debonnaire, qu'elle donnoit à teter aux bâtards de son mari. Mais voilà une Reine de Navarre qui n'étoit guere moins commode; elle étoit presque l'accoucheuse des maîtresses de son époux. Avoüons que ceux qui ont tant blâmé la patience conjugale de ce Prince, devoient considerer qu'il étoit le plus indigne de tous les hommes d'avoir une épouse fidelle, & que sa conduite eût pu gâter dans sa femme les meilleures dispositions à la sagesse. Quelcun a dit (m) que *dans les causes ordinaires de separation, on donne le tort à la femme, mais que souvent le mari est cause que la femme a tort.* Cela convient en partie à Henri IV. Qu'il est petit dans cet endroit des memoires de la Reine Marguerite! Il y est beaucoup plus petit qu'il n'est grand en quelques autres rencontres. Qu'un Roi, que le chef d'un grand parti qui tient tête aux Guises, & à toute la Cour de France, s'en aille aux bains avec une Damoiselle qu'il a engrossée; qu'il se fâche contre sa femme qui a voulu s'informer de cette grossesse, afin de la mieux cacher; qu'il crie que c'est calomnier une fille, dont le tems fera paroitre l'innocence; que peu après il suplie très-humblement son épouse d'aller assister cette fille qui est en travail d'enfant, ce sont des choses d'une bassesse pis que bourgeoise.

(l) *Ci-dessus pag.* 248. *lettre i.*

(m) *Amusemens serieux & comiques pag.* 56. *édit. d'Amsterd.* 1699.

(G) *La raison pourquoi elle demanda la disgrace de ce Secretaire, merite bien d'être sçuë, & nous donnera lieu.*] Voici ce qu'elle raconte: „(n) Nous nous en „revinsmes à Pau en Bearn, où n'ayant nul exercice „de la religion Catholique, l'on me permit seulement „de faire dire la Messe en une petite chappelle qui n'a „que trois ou quatre pas de long, qui estant fort es„troitte estoit pleine quand nous y estions sept ou „huit. A l'heure que l'on vouloit dire la Messe l'on „levoit le pont du Chasteau, de peur que les Catho„liques du pays, qui n'avoient aucun exercice de la „religion, l'ouyssent. Car ils estoient infiniment de„sireux de pouvoir assister au sainct Sacrifice, dequoy „ils estoient depuis plusieurs années privez; & pous„sez de ce sainct & juste desir, les habitans de Pau „trouverent moyen le jour de la Pentecoste avant que „l'on levast le pont d'entrer dans le Chasteau se glis„sans dans la Chapelle, où ils n'avoient point esté des„couverts jusques sur la fin de la Messe, qu'entr'ou„vrans la porte pour laisser entrer quelqu'un de mes „gens, quelques Huguenots qui espioient à la porte „les apperceurent, & l'allerent dire au Pin Secretaire „du Roy mon mary, (lequel possedoit infiniment son „maistre, & avoit grande authorité en sa maison, „menant les affaires de ceux de la religion) lequel y „envoya des gardes du Roy mon mary, qui les tirant „hors & les battant en ma presence, les menerent en „prison, où ils furent long temps, & payerent une „grosse amende. Cette indignité fut ressentie infini„ment de moy, qui n'attendois rien de semblable. Je „m'en allay plaindre au Roy mon mary, le suppliant „faire lascher ces pauvres Catholiques qui n'avoient „point merité un tel chastiment pour avoir voulu, „aprez avoir esté si long temps privez de l'exercice „de

(n) *Memoir. de la Reine Marguerite pag.* 315. *& suiv.*

bizarrerie des intolerans. La guerre recommença contre ceux de la Religion, & ne fut guere avantageuse au Roi de Navarre. La Reine son épouse obtint que la ville de Nerac où elle faisoit son sejour † *fust tenuë en neutralité, & qu'à trois lieües prez de là il ne se fist point la guerre*, elle l'obtint, dis-je, *pourveu que le Roy son mari ne fust point dans Nerac*. Cette exception fut cause que le Marechal de Biron canona la ville un jour que le Roi de Navarre y étoit allé. Cela deplut extrêmement (*H*) à la Reine de Navarre. Elle eut encore d'autres chagrins depuis ce tems-là jusques au voiage qu'elle fit à la Cour de France l'an 1582. C'est à ce voiage qu'elle finit les memoires qu'elle a laissez de sa vie, (*I*) & dont j'ai tiré ce qu'on vient de voir. On a eu raison de dire

† *Ibid. pag.* 332.

„de nostre religion, se prevaloir de ma venuë pour „rechercher le jour d'une si bonne feste d'ouir la Messe. Le Pin se met en tiers, sans y estre appellé, & „sans porter ce respect à son maistre de le laisser res„pondre, prend la parolle, & me dit que je ne rom„pisse point la teste au Roy mon mary de cela, car „quoy que j'en peusse dire il n'en seroit fait autre „chose; Qu'ils avoient bien merité ce que l'on leur „faisoit, & que pour mes parolles il n'en seroit ny „plus ny moins; Que je me contentasse que l'on me „permettoit de faire dire une Messe pour moy, & „pour ceux de mes gens que j'y voudrois mener. Ces „parolles m'offenserent beaucoup d'un homme de „telle qualité, & suppliay le Roy mon mary, si j'es„tois si heureuse d'avoir quelque part en sa bonne „grace, de me faire cognoistre qu'il ressentoit l'indi„gnité qu'il me voyoit recevoir par ce petit homme, „& qu'il m'en feit raison. Le Roy mon mary voyant „que je m'en passionnois justement, le feit sortir & „oster de devant moy, me disant qu'il estoit fort marry „de l'indiscretion de du Pin, & que c'estoit le zele de „sa religion qui l'avoit transporté à cela, & qu'il „m'en feroit telle raison que je voudrois; Que pour „les prisonniers Catholiques, il adviseroit avec ses „Conseillers du Parlement de Pau ce qui se pourroit „faire pour me contenter. M'ayant ainsi parlé il alla „aprez en son cabinet, où il trouva le Pin, qui aprez „avoir parlé à lui le changea tout. De sorte que crai„gnant que je le requisse de lui donner congé, il me „fuit, & me fait la mine. En fin voyant que je m'o„piniastrois à vouloir qu'il chassâst du Pin ou moy, „celuy qui lui seroit le plus agreable, tous ceux qui „estoient là, & qui hayssoient le Pin, lui dirent qu'il „ne me devoit mescontenter pour un tel homme, „qui m'avoit tant offensee, que si cela venoit à la „cognoissance du Roy & de la Roine ma mere, ils „trouveroient fort mauvais qu'il l'eut souffert & tenu „prez de lui. Ce qui le contraignit en fin de lui don„ner congé. Mais il ne laissa à continuer de me faire „du mal, & de m'en faire la mine.„

Je croi qu'elle fit sur cela une infinité de reflexions, car c'étoit un cas qui lui devoit sembler fort étrange, & tout-à-fait injurieux; mais je croi que la reflexion la plus naturelle, la plus legitime, & la plus raisonnable qui eût pu se presenter à son esprit, fut la seule qu'elle ne fit point. Elle eût dû sur toutes choses aprendre par là combien étoit condamnable l'injustice de son aieul, & de son pere, & de ses freres, avec leurs édits barbares contre ceux de la Religion; & c'est à quoi sans doute elle n'eut garde de songer. Il y a même beaucoup d'aparence que les Catholiques de Bearn, qui avoient été batus & emprisonnez, persistoient à croire qu'on faisoit bien de persecuter les Huguenots, & de les priver de l'exercice de leur religion; car, disoient-ils aparemment, la Cour de France est orthodoxe, & celle de Navarre est heretique; celle-là donc doit persecuter, & celle-ci ne le doit pas(†). Allez representer au Sieur du Pin vos belles raisons, auroit-on pu leur repondre, il ne fera qu'une conversion de propositions; la Cour de Navarre est orthodoxe, celle de France est heretique; celle-là donc doit empêcher qu'on n'aille à la Messe, & celle-ci doit permettre qu'on aille au Prêche. Malheureux intolerans! il faut bien que vôtre maladie soit bizarre, puis que la peine du talion ne la guerit pas.

(†) *Voiez le commentaire philosophique sur* contrain les d'entrer, 1. *part. pag.* 187. *& suiv. &* 3. *part. pag.* 122. *& suiv.*

(*H*) *Le Marechal de Biron canona la ville. . . . . Cela deplut extrêmement à la Reine de Navarre.*] Je ne ferois point de commentaire sur ces paroles, si je ne trouvois ici une occasion de montrer que les meilleures histoires nous trompent. Voici le recit de la Reine de Navarre: (*a*) Le Marechal de Biron *fait tirer sept ou huit volées de canon dans la ville, dont l'une donna jusques au Chasteau; & ayant fait cela, part de là, & se retire, m'envoyant un trompette pour s'excuser à moy, & me mandant que si j'eusse esté seule il n'eust pour rien du monde entrepris cela; mais que je sçavois qu'il avoit esté dit en la neutralité* &c. Marguerite ne se paia point de ces excuses, & repondit au trompette (*b*) qu'elle étoit fort offensée de la conduite du Marechal de Biron, & qu'elle s'en plaindroit au Roi. Le Duc d'Alençon alla en Guienne quelque tems après, & aiant terminé la guerre civile, disposa le Marechal de Biron à (*c*) *prendre la charge de son armée de Flandre.* Il fit l'accord du Roi de Navarre & du Marechal de Biron, & voulut qu'*à la premiere venuë* ce Marechal *feit satisfaction à* la Reine Marguerite *par une honneste excuse de ce qui s'estoit passé à Nerac, & commanda* à cette Reine *de le braver avec toutes les rudes & desdaigneuses parolles* qu'elle *pourroit. J'usay*, dit-elle, *de ce commandement passionné de mon frere avec la discretion requise en telles choses, sçachant bien qu'un jour il en auroit regret, pouvant beaucoup esperer d'assistance d'un tel cavalier.* Voici la regle à quoi il faut comparer le recit des autres historiens; il ne peut être veritable qu'à proportion qu'il est conforme à celui de la Reine Marguerite, car elle savoit la chose mieux que personne, & rien ne l'engageoit à deguiser. Voions ce que dit Brantome: „(*d*) Pour plus „de bravade Monsieur le Mareschal fit lascher quel„ques volees de canon contre la ville, de sorte que „la Reine qui y estoit accouruë & mise sur les murail„les pour en avoir le passe-temps, faillit à en avoir sa „sa part, car une balle vint donner tout auprés d'elle, „ce qui l'irrita beaucoup tant pour le peu de respect „que Monsieur le Mareschal luy avoit porté de la ve„nir braver en sa place, que parce qu'il avoit eu com„mandement du Roi de ne s'approcher pour faire la „guerre de plus prez de cinq lieuës à la ronde du lieu „où seroit la Reyne de Navarre, ce qu'il n'observa „pour ce coup, dont elle en conceut une telle colere „& inimitié contre le Mareschal, qu'elle songea fort „de s'en ressentir & s'en venger. Au bout d'un an & „demy aprés, elle s'en vint à la Cour où étoit le Ma„reschal que le Roy avoit appellé à soy de la Guyen„ne, de peur de nouveau remuement, car le Roy de „Navarre menaçoit de remuer s'il ne l'ostoit de là. „La Reine de Navarre se ressentant dudit Mareschal „n'en fit cas en façon du monde, mais le desdaigna „fort, parlant par tout mal de luy, & de l'injure qu'il „luy avoit faite. Enfin Monsieur le Mareschal redou„tant la fureur & la haine de la fille & Sœur des Roys „ses maistres, & connoissant le naturel de cette Prin„cesse, songea de la faire rechercher, & sa grace, & „y faire ses excuses, & s'humilier, à quoy comme „genereuse elle ne contredit aucunement, & le prit „en grace & amitié, & oublia le passé.„ La premiere faute de cet Auteur est de dire que la Reine de Navarre courut risque de la vie sur les remparts. Elle n'eût pas oublié une circonstance de cette nature si cela eût été vrai. La seconde faute est d'étendre à cinq lieuës, ce qui n'en avoit que trois. La troisiéme faute est un peché d'omission, qui charge Biron d'avoir très-injustement excedé ses ordres. Il ne fit rien qu'il ne pût faire conformément aux instructions qu'il avoit reçuës de Henri III. car la neutralite accordée à la Reine de Navarre n'avoit lieu qu'au cas que son mari fût absent. La derniere erreur de Brantome est une faute de chronologie. Le Marechal de Biron fit sa paix en Guienne même; il est donc faux que la Reine Marguerite l'ait maltraité à la Cour de France 18. mois aprés, & qu'il l'ait apaisée alors par ses humiliations. Mr. de Mezerai se trompe en deux choses. Le Marechal de Biron, dit-il (*e*), *lascha quelques volées de canon contre la muraille, de dessus laquelle la Reyne Marguerite regardoit l'escarmouche, dont cette Princesse fut tellement offensée, qu'elle ne luy pardonna jamais.*

(*a*) *Memoir. de la Reine Marguerite pag.* 336.

(*b*) *Ibid. pag.* 338.

(*c*) *Ibid. pag.* 343.

(*d*) *Brantome, Memoires des Dames illustres pag.* 264. 265.

(*e*) *Mezerai abregé chronol. tom.* 5. *pag.* 246. *ad ann.* 1580. *Il dit pag.* 493. *du* 3. *tome de sa grande histoire,* qu'une volee de Canon donna demie brasse au dessous des pieds de cette Reyne.

(*I*) *Les memoires qu'elle a laissez de sa vie. . . . elle les adressa à Brantome.*] Auger de Maulcon Sieur de Granier les publia (*f*) à Paris l'an 1628. in 8. Il s'en est fait dans la suite quelques autres éditions. Il assûre dans la preface que le Baron de la Chastaigneraie est celui à qui la Reine Marguerite les adressa, & que ceux qui *croyent que l'adresse en soit faite à Monsieur de Rendan*, croient une chose qui n'est pas vraisemblable. Mr. Colomiés a très-bien prouvé (*g*) qu'ils sont adressez à Messire Pierre de Bourdeille Abbé de Brantome. Vous trouverez ses raisons dans le Dictionaire de Moreri.

(*f*) *Voiez la Bibliotheque choisie de Colomiés pag.* 173. *de la* 2. *édition.*

(*g*) *Idem Mélanges historiques pag.* 86. *& suiv.*

dire qu'elle les adressa à Brantome, & non pas à *Meßire Charles de Vivonne, Baron de la Chastaigneraye*, ou à *Monsieur de Rendan*. C'est un ouvrage qui merite d'être lu, & qui contient des choses assez singulieres, & il seroit à souhaiter qu'il s'étendît jusques aux dernieres années de la vie de l'Auteur. On y trouve beaucoup de pechez d'omission, mais pouvoit-on esperer que la Reine Marguerite y avoüeroit des choses qui eussent pu la fletrir? On reserve ces aveux pour le tribunal de la confession, on ne les destine pas à l'histoire. Il ne faut donc pas s'étonner de ne voir dans son ouvrage aucune ombre des galanteries où elle s'engagea *, & où elle engagea ses filles d'honneur, afin d'oposer à Catherine de Medicis une bonne contrebaterie. Mais pour reprendre le fil de la narration je dois dire, qu'en partant de la Cour de France l'an 1583. elle reçut un sanglant afront par (K) ordre du Roi Henri III. On a pu dire très-justement que son mari eut si peu de delicatesse sur le point d'honneur domestique qu'il ne se contenta point de fermer les yeux, il passa même jusques à l'aprobation des galanteries de sa femme. † *L'exercice qu'elle faisoit de l'amour n'estoit nullement caché: voulant par là que la publique profeßion sentist quelque vertu, & que le secret fust la marque de vice.* Henri IV. *eut bien-tost après à caresser les serviteurs de sa femme, elle à caresser les maitresses du Roi son mari.* Mais s'il fut blâmable en mille rencontres pour avoir eu cette basse complaisance, il fit paroître dans la conjoncture dont il s'agit ici beaucoup de vigueur & de sensibilité. Il demanda fortement à (L) Henri III. ou que l'afront de sa femme fût reparé, ou qu'il lui fût permis de ne la point recevoir. Il n'obtint ni

* *Voiez la remarque N de l'article* Henri IV.

† *D'Aubigné, hist. univers. to. 2. liv. 4. chap. 5. pag. 988. 989. ad ann. 1579.*

(K) *Elle recut un sanglant affront par ordre du Roi Henri III.*] Voici de quelle maniere Mezerai raconte cela: „ (a) Le Roy . . . . bannit d'auprés d'elle „ deux certaines Dames ses confidentes, rescrivant „ au Roy de Navarre de sa main propre, *qu'elles avoit „ chassées, comme une vermine tres-pernicieuse & non „ supportable auprés d'une Dame d'un tel lieu*: & à quel- „ ques jours de là, il luy commanda d'aller trouver „ son mary, sans permettre qu'elle luy vint dire Adieu. „ Sa haine passa encore bien plus outre: il envoya aprés „ elle un Capitaine des gardes avec soixante Archers, „ qui aprés avoir arresté son train par de-là Palaiseau, „ & foüillé dans sa litiere, jusqu'à luy faire abattre le „ masque, se saisit de son Escuyer, de son Medecin, „ & de son Apoticaire, tandis que sur un autre che- „ min Larchant alla prendre ces deux Dames. Il se „ fit amener toutes ces personnes à l'Abbaye de Fer- „ rieres prés de Montargis, les separa en diverses „ chambres, les interrogea chacun à part, de la vie, „ mœurs & conversation de sa sœur, & voulut avoir „ leurs depositions par écrit; au partir de là il en ren- „ voya quelques-uns à la Bastille, qui furent exami- „ nez par le Lieutenant du Prevost, & laissa aller sa „ sœur. „ Mr. Varillas (b) a narré cette avanture avec toutes les mêmes circonstances que Mr. de Mezerai. Je suis surpris qu'un historien Huguenot qui vivoit en ce tems-là, & à qui de pareilles choses n'échapoient guere, ait fait un recit beaucoup plus court que celui que l'on a pu lire au commencement de cette remarque. Considerez je vous prie, la brieveté du Sieur d'Aubigné, & le peu de raport qu'il y a entre sa narration & celle des autres eu égard aux circonstances du lieu. *La Roine de Navarre*, dit-il (c), *s'en estans retournee à la Cour † avec la Roine sa mere, il advint que cet esprit impatient ne demeura gueres sans offenser le Roi son frere & ses mignons, & faire parti dans la Cour avec ceux qui diffamoyent ce Prince, en lui imputant de tres-sales voluptez, ausquelles mesmes il sembloit que les Dames eussent interest. La dessus ceste Princesse receut quelques affronts, desquels le dernier fut que Salern capitaine des Gardes la fit demasquer à la porte Sainct Jaques, comme elle partoit de Paris pour s'en retourner en Gascongne trouver le Roi son mari, avec lequel pourtant elle estoit en tres mauvais mesnage.*

(a) *Mezerai hist. de France to. 3. pag. 546. 547.*

(b) *Varillas, hist. de Henri III. liv. 7. pag. 232. 233. édit. de Holl. ad ann. 1584. en quoi il se trompe, car la chose se passa au mois d'Aout 1583. Voiez les memoires de du Plessis Mornai to. 1. pag. 275.*

(L) *Il demanda fortement à Henri III. ou que l'afront de sa femme fût reparé, ou qu'il lui fût permis de ne la point recevoir.*] Voici ce que d'Aubigné raconte immediatement aprés le passage que je viens de raporter: „ (d) Le Roi de Navarre prenant advis de „ son Conseil en cet affaire, trouva par consentement „ de tous, qu'il devoit s'en ressentir, & pour cet ef- „ fect envoyer sommer le Roi, de lui faire une Justice „ notable, avec une clause qui sentist le deffi, ou au „ moins separation d'amitié en cas de refus: tous con- „ seillerent cela, & tous refuserent l'execution; hors- „ mis Aubigné: qui apres avoir remonstré comment „ il estoit accusé d'avoir sauvé son Maistre, & de quel- „ ques libres escrits & propos offensants; & que ce „ qui seroit supportable par un autre, seroit mortel „ par sa bouche; toutesfois voyant les passions de ce „ Prince offensé, il s'abandonna à faire le voyage: „ trouve le Roi à Sainct Germain, qui ayant donné au „ messager toutes apparences de terreur, l'ouyt ha- „ ranguer sur les interests que portoyent les injures „ des Princes; sur ce que cet acte d'infamie avoit esté „ joué en la plus splendide compagnie & sur l'eschaf- „ faut plus relevé de la Chrestienté. . . . . Tant y a

(c) *D'Aubigné hist. univ. to. 2. liv. 5. chap. 3. pag. 1083.*

† *D'Aubigné se trompe: Marguerite y alla seule & sans sa mere. Voiez ses Memoires, vers la fin.*

(d) *Id. ib.*

„ que non sur le refus de Justice, mais sur le delai „ qui sentoit le refus, le messager remit entre les „ mains du Roi l'honneur de son alliance, & celui de „ son amitié.„ Il raporte ensuite les menaces contenuës dans la reponse du Roi, la replique † vigoureuse qu'il y fit, ce qu'il repondit sur le même ton à la Reine mere, & la diligence avec laquelle il s'en retourna & prevint les assassins de la Cour de France. Cela étant, on ne pourroit pas nier qu'Henri IV. n'eût fait paroître son indignation avec toute la fermeté d'un Prince brave & magnanime. Mais nous allons voir un autre recit où il ne temoigne pas une si hardie resolution. „ (e) Le Roy de Navarre ayant receu ces- „ te (f) nouvelle à Nerac estima ne (g) la devoir re- „ cevoir, qu'il ne sceust la cause de ceste injure, qui „ faite & receuë en plain midi ne se pouvoit dissimu- „ ler. Pour en avoir donc ou esclaircissement ou re- „ paration se resolut d'envoyer M. du Plessis vers le „ Roy qui s'estoit eslongné jusques à Lyon, ou il le „ fut trouver en poste. Ceste negotiation espineuse „ & pleine de precipices de tous costez, ou il alloit „ d'un mari & d'une femme, en faict d'honneur, de „ telle qualité, & entre deux Roys l'un son Maistre & „ l'autre son Prince, se trouve toute entiere en ses „ Memoires, mais en voicy la somme. Ayant repre- „ senté au Roy l'atrocité du faict, le requit de la part „ du Roy de Navarre, de deux choses. L'une, *de „ luy vouloir declarer la cause de son indignation, qui „ l'avoit porté à telles indignitez contre sa femme, qui „ avoit l'honneur d'estre sa sœur; veu qu'à la moindre „ femme du monde on n'oste point l'honneur, qu'elle ne „ l'ait premierement perdu; Ce qu'il ne veut croire, combatu cependant de sa sagesse & moderation accoustu- „ mee. L'autre de luy vouloir en tous cas, & comme le „ Chef de la famille faire justice, & comme bon Mais- „ tre, conseiller ce qu'en un affaire si perplex il auroit à „ faire.* Le Roy tergiversoit, & peut estre se sentant „ coupable de trop de precipitation, voulut destour- „ ner la cause sur les Dames ci dessus, qu'il accusoit „ de mauvaise vie. Mais luy repliqua M. du Plessis: „ *Qu'il n'estoit pas là pour plaider leur cause; que le Roy „ son Maistre ne luy eust pas fait ce tort de l'envoyer en „ leur faveur. Qu'il estoit question de la Roine sa sœur, „ si elle avoit commis faute digne de tel afront, qu'il luy „ en demandoit justice; Si non, qu'il le supplioit de la „ luy faire de ceux qui estoyent autheurs de ce mauvais „ conseil, au deshonneur de la maison Royale & sienne.* „ . . . . . . (h) Qu'il avoit charge en somme de dire à „ S. M. qu'il avoit fait trop ou trop peu; Trop, si la „ faute estoit moins qu'extreme; Trop peu si l'esti- „ mant digne de perdre l'honneur, il le luy laissoit sur- „ vivre. *Lors conclut le Roy*; Qu'il se tenoit obligé au „ Roy de Navarre de la procedure qu'il y avoit tenue; „ Qu'il avoit une Mere & un frere interessez en cest „ affaire comme luy, ausquels il en vouloit communi- „ quer. . . . . . . Vit bien M. du Plessis, qu'il n'en „ pourroit tirer d'avantage; Mais luy restoit un scru- „ pule, que cependant la Roine sa sœur continuoit „ son chemin. Sur quoy il luy dit; *Mais que dira la „ Chrestienté Sire, si le Roy de Navarre la recoit, l'em- „ brasse sans scrupule, la luy renvoyant ainsi barbouillée!* „ Et luy repliqua le Roy; *Quoy! si non qu'il recevra „ la sœur de son Roy, que peut il moins faire! Mais d'un „ Roy juste & equitable*, dit M. du Plessis, *qui ne vou- „ droit pas requerir ceste obeissance d'un tel subject aux „ depends de son honneur & de son courage.* Et sur cela „ se resolut le Roy, d'escrire à la Roine sa mere, „ qu'elle

† *Il la raporte aussi dans la Confeßion Catholique de Sanci liv. 2. ch. 7. pag. 447. édit. 1699.*

(e) *Vie de Mr. du Plessis Mornai pag. 71.*

(f) *C'est-à-dire que la Reine Marguerite avoit reçu l'insulte dont il est parlé dans la remarque precedente.*

(g) *C'est-à-dire la Reine sa femme.*

(h) *Ibid. pag. 72.*

ni l'une ni l'autre de ces deux choses,& il fut contraint de recevoir Marguerite (M) dans Nerac avec toute sa fletrissure. Aiant été excommunié quelque tems après par le Pape Sixte, elle se servit de ce pretexte * pour le quitter, & pour lui faire la guerre. Elle se saisit *de l'Agenois qui lui avoit été donné en dot* †, mais elle trouva très-peu de sujets de satisfaction dans cette guerre, & se vit contrainte (N) de sortir d'Agen precipitamment, & de se sauver en Auvergne, où elle *acheva de*

* *Mezerai, hist. de France to. 3. pag. 596.*

† *Id. ib.*

„qu'elle la fist sejourner sur le chemin en quelque vil„le.„ L'issue de tout cela fut que Bellievre deputé au Roi de Navarre l'obligea enfin à recevoir son épouse, sans qu'on lui eût fait aucune satisfaction sur ses demandes. Lisez la lettre qui fut écrite à Mr. (a) de Montagne par Mr. du Plessis Mornai l'an 1584. En voici le commencement : „ (b) Monsieur, Nous „avons oui M. de Bellievre. A dire vrai, il n'a pro„posé autre satisfaction, que l'indignité faitte à la „Roine de Navarre, & l'authorite, & liberté qu'a un „Roi a l'endroit de ses subjets. Raison, comme „vous sçavés, qui tient plus du vinaigre, que de l'hui„le; & mal propre a une plaie si sensible, & en par„tie si nerveuse: &, je ne sçai si j'ose dire, peu con„venable a la grandeur de nos Princes François, qui „ont tousjours attrempé leur souveraine puissance, „d'une equite gracieuse ; & n'ont jamais disposé de „l'honneur de leurs moindres subjets, que de gré a „gré. Toutesfois le Roi de Navarre a voulu mons„trer qu'il aimoit mieux rendre le Roi satisfait, que „de l'estre en soi mesmes. Et pour cet effet, s'est „resolu de ploier son honneur sous le respect de ses „commandemens. Se resolvant d'aller voir & rece„voir la Roine sa femme, en sa Maison de Nerac.„

(a) *Michel de Montagne Auteur des Essais.*

(b) *Memoires de Du Plessis Mornai to. 1. pag. 297. 298.*

Mais voici une énigme qui m'embarrasse beaucoup. D'Aubigné assûre positivement qu'il fut le seul que l'on deputa, pour demander reparation de l'insulte, tous les autres aiant refusé de se charger d'une telle commission. Du Plessis Mornai n'affirme pas moins fortement qu'il fut le seul que l'on envoia à la Cour de France, pour la même afaire. D'Aubigné ne fait aucune mention de du Plessis, celui-ci n'en fait aucune de d'Aubigné, il se contente de dire que le Roi de Navarre (c) *parla premierement d'y envoier le Sieur de Frontenac*. On ne peut point suposer qu'il s'agisse de deux afaires, car encore qu'on puisse parler au nombre pluriel des afronts reçus par la Reine Marguerite, on ne peut nullement pretendre que d'Aubigné demanda reparation d'une insulte anterieure ou posterieure à celle qui obligea le Roi de Navarre à deputer Mr. du Plessis. L'un & l'autre des deux Auteurs qui racontent qu'ils ont été deputez, ont en vuë l'action du Capitaine des gardes qui arrêta la litiere de la Reine Marguerite, &c. On le nomme *Saliers* dans la vie (d) de du Plessis, & *Salern* dans l'histoire (e) de d'Aubigné. Cela fait voir qu'il est question du même homme, mais que par une faute d'impression, ou par quelque petit defaut de memoire son nom se trouve diversement orthographié ou terminé. J'avouë que selon Mr. du Plessis l'exploit de ce capitaine des gardes fut fait (f) à quatre lieuës de Paris (g) *entre Palaiseau & S. Cler*, & que selon d'Aubigné il fut fait *à la porte Sainct Jaques*. J'avouë aussi que la plainte & la demande de reparation fut faite le Roi étant à *Sainct Germain*, selon d'Aubigné, mais que selon du Plessis elle fut faite le Roi étant à Lion. Neanmoins je ne puis comprendre qu'en cette rencontre le Roi de Navarre ait envoié deux deputez à Henri troisiéme, puis que Mr. du Plessis assûre, qu'il fut le seul que l'on chargea de cette negociation. Si j'avois à me defier ou de la memoire, ou de la probité de l'un des deux, ce ne seroit point contre Mr. du Plessis que je formerois des soupçons. Je ne veux point pourtant decider au prejudice de l'autre. J'aime mieux suspendre mon jugement, & je ne suis pas assez satisfait de mes conjectures pour vouloir les mettre ici. Au reste je ne suis pas le premier (h) qui trouve de l'embaras dans le recit de cette avanture. Notez que d'Aubigné en donnant la seconde édition (i) de son ouvrage, pouvoit sçavoir ce que l'on raconte de contraire à son narré dans les Memoires (k) de du Plessis.

(c) *Ibid. pag. 275.*

(d) *A la page 71.*

(e) *A la page 1083.*

(f) *Vie de Du Plessis pag. 71.*

(g) *Memoir. de Du Plessis tom. 1. pag. 275.*

(h) *Voiez les notes sur la confession Catholique de Sanci liv. 2. ch. 7. pag. 469. édit. 1699.*

(i) *L'an 1620.*

(k) *Imprimez l'an 1624.*

(M) *Il fut contraint de recevoir Marguerite dans Nerac avec toute sa fletrissure.*] C'est ici que l'on pourroit apliquer au Roi de Navarre, le *parturiunt montes nascetur ridiculus mus*, s'il étoit vrai qu'il eût envoié au Roi de France, le cartel de defi que d'Aubigné nous racontoit (l) ci-dessus: mais si l'on reduit la chose aux termes de la negociation de Mr. du Plessis Mornai, on verra une chûte beaucoup moins honteuse. Le mauvais état de ses afaires ne permettoit pas que l'on fit le fier si à contre-tems. Bellievre deputé de Henri trois parloit avec d'autant plus de hauteur, que les garnisons que l'on avoit mises autour de Nerac lui faisoient croire que le Roi de Navarre n'oseroit rien refuser. Il falut donc que ce Prince se soumît bon gré mal gré qu'il en eût, & qu'il demandât comme une grace que pour le moins ces garnisons fussent renvoiées. Voici la suite du passage, que l'on a vu (m) ci-dessus, je veux dire des paroles d'une lettre de Mr. du Plessis Mornai. (n) „Se „resolvant d'aller voir & recevoir la Roine sa femme, „en sa Maison de Nerac : Seulement, qu'on levast „les garnisons qu'on avoit mises aux environs, tant „afin que cette reception n'eust aucune apparence de „force, que pour la seureté de leur sejour. Vous „sçavés s'il est civil de la recevoir en maison emprun„tee, ou incivil de demander liberté en la sienne. „M. de Bellievre toutesfois en à fait difficulte tres„grande; & de ce pas à esté despesché ce jourd'hui „M. de Clervant vers la Roine de Navarre & de là „tirera vers leurs Majestes, lesquelles, a mon advis, „se representans le fait passé, & le considerans en la „personne du Roi de Navarre, ne le voudront escon„duire en si petit accessoire; puis qu'en chose de telle „importance, il à cedé le principal. Jugés en quelle „pene ces gens nous mettent. Nous avions reduit „tout a meilleur point que presque il n'estoit a espe„rer, & maintenant ils marchandent sur un rien, & „nous font perdre credit, si nostre sincerité n'estoit „bien connuë envers nostre Maistre.„ Excusons donc pour le coup le Roi de Navarre, & ne faisons pas tomber sur cet endroit particulier de sa vie la censure qu'un historien moderne raporte : *Les malins*, dit-il, (o) „n'epargnerent pas son domestique. On „blamoit hautement la maniere dont il avoit aban„donné la Reine Marguerite à son humeur galante; „*plus indolent que l'Empereur Claude*, disoit-on, *il* „*souffroit que cette nouvelle Messaline reconnuë pour son* „*épouse légitime, le deshonorast tout publiquement. Vou*„*loit-il à ses propres depens apprendre à ceux, dont il* „*debauchoit les femmes, à devenir maris commodes !*„ S'il avoit reçu avec des marques d'estime son épouse deshonorée par l'afront public que le Roi son frere lui avoit fait, nous le pourrions accuser raisonnablement d'une indolence très-lâche, mais il n'en usa point de la sorte; il lui fit clairement conoitre qu'il la meprisoit, & ce fut l'un des motifs qui la porterent à rompre avec lui. Lisez ces paroles de la vie de Mr. du Plessis : (p) *La Royne Marguerite, soit qu'elle portast impatiemment d'estre* MESPRISÉE, *soit qu'elle retournast à ses vieilles coustumes, s'estoit jettée dans Agen, & de la faisoit la guerre pour la ligue.* Après tout il faut bien se souvenir, qu'il y a des Princes qui sont encore plus embarassez que les autres hommes sur le parti à prendre lors qu'ils sont chargez de cornes. C'est un personnage très-dificile à bien soutenir : la patience & l'impatience y sont un objet de moquerie, & l'on ne trouve pas aisément un juste milieu entre la severité de Henri VIII. & la debonnaireté de Henri IV. Que chacun se tienne pour dit dans les cas de cette nature le vieux dicton,

Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(N) *Et se vit contrainte de sortir d'Agen precipitamment.*] (q) „Elle y fut tres-mal servie par le moyen „de Madame de Duras, qui la gouvernoit fort, & „qui sous son nom faisoit des grandes exactions & „concussions, le peuple de la ville s'en aigrit, & sous „main en couva une liberté, & moyen de chasser & „leur Dame & ses garnisons, sur lequel mescontente„ment Monsieur le Mareschal de Matignon prit oc„casion de faire entreprise à la ville, ainsi que le Roy „en ayant sçeu les moyens luy commanda avec une „grande joye pour aggraver sa Sœur, (qu'il n'aimoit) „de plus en plus de déplaisirs: parquoy l'entreprise „qui pour la premiere fois avoit esté faillie fut me„née pour la seconde si dextrement par mondit Sieur „le Mareschal & les habitans, que la ville fut prise & „forcée en telle sorte & de telle promptitude, & „alarme, que tout ce que pût faire cette mal-heu„reuse Reyne, fut de monter en trousse derriere un „Gentil-homme, & Madame de Duras derriere un „autre, & se sauver de vitesse, & faire douze gran„des lieües d'une traitte, & le lendemain autant, & „se sauver dans la plus forte forteresse de la France „qui est Carlat.„ La Reine Marguerite observe au commencement de ses Memoires, *qu'il y a de l'erreur* dans

(l) *Dans la remarque L.*

(m) *Dans la remarque L, lettre b de cette page.*

(n) *Memoires de Du Plessis tom. 1. pag. 298.*

(o) *Le Vassor hist. de Louis XIII. liv. 1. pag. 54.*

(p) *Vie de Du Plessis pag. 90.*

(q) *Brantome Dames illustres pag. 254. 255.*

de consumer le reste de sa jeunesse avec des avantures plus dignes d'une femme qui avoit abandonné son mari, que d'une fille de France †. Lignerac *avec quelque Noblesse mal en ordre* la conduisit jusqu'à la ville de Carlat où son frere étoit Chatelain ‡. Henri III. fit ensorte que β les habitans se preparassent à la trahir. Elle en eut le vent, & s'évada, mais elle fut prise par le Marquis de Canillac, & menée au chateau d'Usson. Il devint amoureux d'elle, & se laissa tellement aveugler par ses beaux discours, qu'elle se rendit la plus forte dans la place, & l'en chassa γ. Ce fut dans cette forteresse qu'elle demeura recluse jusques à ce qu'elle vint à la Cour de France l'an 1605. On l'avoit sollicitée de consentir à la rupture de son mariage, elle refusa de le faire δ pendant la vie de la Duchesse de Beaufort, & puis elle y donna les mains, & ce fut elle qui commença les procedures par une requête presentée pour cette fin au Pape Clement VIII. La meilleure raison qu'elle allegua, étoit le defaut de consentement, & ne valoit rien; car outre que c'étoit declarer qu'elle avoit commis un grand parjure à la porte de l'Eglise de Nôtre-Dame ζ de Paris, où le Cardinal de Bourbon avoit fait les ceremonies du mariage, elle contredisoit manifestement ce qu'elle écrit dans ses memoires. On y trouve qu'elle rejetta η la proposition du demariage, & qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de temoigner à son mari sa tendresse, ses respects, son obeïssance, jusqu'à se trouver en personne à l'accouchement de ses maîtresses π, pour les assister de son mieux, & jusques à prendre tous les soins possibles de lui θ lors que les excés qu'il avoit faits avec d'autres femmes, le faisoient tomber en pâmoison. Son mariage aiant été neanmoins declaré nul, Henri IV. épousa Marie de Medicis. Lui & sa seconde femme firent un accueil très-honorable à nôtre Marguerite l'an 1605. ψ *Elle fut logée premierement au Chasteau de Boulogne, & puis à l'Hostel de Sens qu'elle quitta pour aller demeurer au faux-bourg de S. Germain, où elle fit bastir un Hostel repondant à la majesté des Rois dont elle estoit issuë.* Elle y mena une vie tout-à-fait diversifiée, ce fut un mêlange de (O) galanteries, & de devotions, & d'étude. Elle mourut le 27. de Mars 1615. On ne sauroit s'empêcher de condamner ses panegyristes, qui contre la notorieté publique ont suprimé hardiment ses defauts, & ses mauvaises actions; & il me semble que l'historien Scipion du Pleix n'est pas digne de toutes les censures dont on l'accable pour avoir parlé des batards de cette Reine. C'est ce que j'examinerai dans un autre ⸸ endroit, cet article n'étant dejà que trop long. Je ne finis pas sans dire que le sage & fameux Pibrac fut son Chancelier, (P) & son amant.

† *Id. ib. pag.* 598. *Voiez l'article* Usson.

‡ *Id. ib.*

β *Brantome Dames illustres pag.* 255.

γ *Id. ib. Voiez aussi d'Aubigné to.* 3. *liv.* 5. *ch.* 4.

δ *D'Aubigné ibid.*

ζ *Memoir. de la Reine Marguerite pag.* 49.

η *Ibid. pag.* 68. *Voiez la remarque C au commencement.*

π *Voiez la remarque F.*

θ *Ibid. pag.* 115.

ψ *Hilarion de Coste éloges des Dames illustres to.* 2. *p.* 306.

⸸ *Dans l'article* Usson, *où je rassemble plusieurs choses qui ont été dites des mauvaises mœurs de cette Reine.*

NAU-

dans ce recit de Brantome, mais nous ne sçavons pas comment elle l'eût rectifié. Voions de quelle maniere l'Auteur du divorce satirique a fait parler Henri IV. (a) *Elle se laisse derechef emporter à lubricité, & débordée sensualité, me quittant sans mot dire & s'en allant à Agen, ville contraire à mon party, pour y establir son commerce, & avec plus de liberté continuer ses ordures, mais les habitans presageans d'une vie infortune d'insolens succez, luy donnerent occasion de partir avec tant de haste, qu'à peine se put-il trouver un cheval de croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louage ni de poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la suivoient à la file, qui sans masque, qui sans devantier, & telle sans tous les deux, avec un desaroy si pitoiable, qu'elles ressembloient mieux à des garces de Lansquenetz à la route d'un Camp, qu'à des filles de bonne maison; accompagnée de quelque noblesse mal armée, qui moitié sans bottes, moitié à pied, la conduisirent sous la garde de Lignerac aux monts d'Auvergne dans Carlat, d'où * Marza son frere estoit Chastelain, place forte, mais ressentant plus sa tanniere de larrons, que la demeure d'une Princesse, fille, sœur & femme de Roi.* Il y a quelques circonstances dans le Scaligerana, qui ne sont point dans l'Auteur du divorce satirique. (b) *Elle se mit en croupe derriere un Gentil-homme sans coussin. Elle s'escorcha toute la cuisse, dont elle fut un mois malade, & en eut la fievre. Le Medecin qui la pensa est maintenant avec le Roy, elle luy fit donner les estrivieres. . . . . . Elle fut contrainte d'emprunter une chemise d'une chambriere au prochain lieu, jusques à ce qu'elle vint au commencement d'Auvergne à* (c) *Usson.* Observons en passant que l'on s'est donné trop de licence dans le Dictionaire general & curieux, car on y assûre (d) que Scaliger dit que le Medecin qui traita cette Princesse lors qu'elle se fut écorché la cuisse, *eut les étrivieres pour avoir trop parlé.* Ces dernieres paroles ne sont point dans mon édition du Scaligerana, & je ne croi pas qu'elles se trouvent dans les autres, ni que Cesar de Rochefort ait eu droit de les ajoûter de son cru, quoi qu'il soit bien aparent que Scaliger les sous-entendoit. Il ne faut point citer un Auteur, selon ce qu'on s'imagine probablement qu'il a voulu dire, mais selon ce qu'il a dit, car autrement les choses seroient bientôt multipliées, & falsifiées, & avant que celle-ci fût parvenuë à la quatriéme ou à la cinquiéme main, elle contiendroit que le Medecin avoit dit cela & cela, qu'il avoit fait un craion, & une espece de carte topographique.

(a) *Divorce satirique p.m.* 196. 197.

* *D'autres le nomment Marie.*

(b) *Scaligerana au mot* Navarre *pag. m.* 166.

(c) *Scaliger se trompe, elle n'alla à Usson qu'après avoir sejourné assez long tems à Carlat.*

(d) *Cesar de Rochefort, Dictionaire general & curieux pag.* 415. *col.* 1.

(e) *Mezerai abregé chronol. tom.* 6. *pag.* 316.

(O) *Une vie tout-à-fait diversifiée. Ce fut un mélange de galanteries, & de devotions, & d'étude.*] Mr. de Mezerai raconte, que la Reine Marguerite (e) s'étant mêlée *bien avant dans les intrigues pour decouvrir les menées du Comte d'Auvergne, en donna plusieurs advis au Roy, de sorte qu'il se resolut enfin de lui accorder la demande* qu'elle faisoit de pouvoir venir à Paris. Elle y arriva au mois d'Aout 1605. „ & on luy donna „ pour logement le Chasteau de Madrid, dans le bois „ de Boulogne. Elle y demeura six semaines, puis „ elle se vint loger à l'Hostel de Sens: mais là, luy „ estant arrivé un fascheux accident d'un de ses mi- „ gnons qui fut tué à la portiere de son carrosse, par „ un jeune Gentilhomme, desesperé de ce que ce „ galand avoit ruiné sa famille auprés de cette Prin- „ cesse: elle quitta cét Hostel infortuné, & en achepta „ un autre au fauxbourg saint Germain, proche de „ la riviere & du Pré aux Clercs, où elle commença „ de grands desseins de bastimens & de jardinage. „ Ce fut là qu'elle tint sa petite Cour le reste de ses „ jours, meslant bijarrement les voluptez & la devo- „ tion, l'amour des lettres & celui de la vanité, la „ charité chrestienne & l'injustice: car comme elle se „ picquoit d'estre veuë souvent à l'Eglise, d'entrete- „ nir des hommes sçavants, & de donner la dixme „ de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire d'a- „ voir tousjours quelque galanterie, d'inventer de „ nouveaux divertissements, & de ne payer jamais ses „ debtes. „

(P) *Le sage & fameux Pibrac fut son Chancelier & son amant.*] Voiez la remarque N de l'article d'Henri IV. J'ai lu dans Mr. de Thou (f) qu'en 1582. Pibrac lui communiqua le plan de la reponse qu'il vouloit faire à une lettre piquante, qu'il avoit reçuë de la Reine de Navarre, où cette Princesse lui reprochoit entre autres choses qu'il avoit trop de panchant vers l'amour, & qu'il avoit ôsé porter ses vuës jusques sur elle. Pibrac recitoit à Mr. de Thou avec tant d'ardeur les paroles qu'il vouloit mettre dans sa reponse, (g) qu'il donnoit sujet de croire que le reproche de Marguerite étoit bien fondé. Allez vous fier après cela à ces venerables Magistrats qui font des quatrains moraux si graves, & si sententieux que Caton même se feroit honneur de les avoir composez. Voici un passage des Memoires de la Reine Marguerite: (h) *Monsieur de Pibrac joüoit au double, disant à* cette Princesse *qu'elle ne devoit souffrir d'estre bravée d'un homme de peu comme* (i) *celui là, & quoy que ce fust qu'il falloit qu'elle le fist chasser, & disant au Roy* de Navarre, *qu'il n'y avoit apparence qu'elle le privast du service d'un homme, qui lui estoit si necessaire.* Ce qu'il *faisoit pour* la *convier à force de desplaisirs de retourner en France, où il estoit attaché en son estat de President & de Conseiller au Conseil du Roi.* Ajoûtons qu'aimant la Reine il ne pouvoit se resoudre à retourner à Paris sans elle.

(f) *Thuan. de vita sua lib.* 2. *pag. m.* 1186.

(g) Adeo accuratis verbis, tantaque contentione & affectus vehementia ut Margaritæ exprobrationi fidem astrueret. *Id. ib.*

(h) *Memoir. de la Reine Marguer. pag.* 321.

(i) *C'est-à-dire le Secretaire du Pin dont il a été parlé dans la remarque G.*

NAUCRATIS, ville d'Egypte fur le Nil. Quelques Auteurs l'ont placée fur le bras le plus (*A*) occidental de ce fleuve, mais tout le monde (*B*) n'eft pas de leur fentiment. C'étoit une (*C*) colonie des Milefiens, fi l'on en veut croire Strabon. Il n'eft pas * le feul qui l'ait

* *Eufebe, Etienne de Byzance, Suidas le difent auffi.*

(*A*) *Sur le bras le plus occidental de ce fleuve.*] Ce bras étoit celui qu'on apelloit *Oftium Canopicum*, l'embouchure de Canope, proche de laquelle Alexandre le Grand fit bâtir la ville d'Alexandrie. Il eft vifible qu'Herodote a placé Naucratis fur ce bras du Nil. Voiez dans le corps de l'article ce que je cite du chapitre 179. de fon 2. livre. Mr. de Saumaife (*a*) embraffe ce fentiment.

(*a*) *Salmaf. exercit. Plin. in Solin. pag.* 476.

(*B*) *Tout le monde n'eft pas de leur fentiment.*] En effet Pline (*b*) remarque que le bras du Nil, qui à caufe de la ville de Naucratis étoit nommé *Naucraticum*, venoit immediatement après celui de Canope. *Naucratis, unde oftium quidam Naucraticum nominant, quod alii Heracleoticum, Canopico, cui* PROXIMUM *eft, preferentes.* Qu'il y ait une faute tant qu'on voudra au mot *preferentes*, il fera toûjours vrai que felon Pline l'embouchure de Naucratis, & celle de Canope ne font pas la même. Tacite (*c*) eft tout-à-fait conforme à ce fentiment; car après avoir parlé de l'embouchure de Canope, il ajoûte, *Inde proximum amnis os dicatum Herculi, quem indigenæ ortum apud fe & antiquiffimum perhibent.* Denys le Periegete (*d*) affûre la même chofe. Mais voions un peu ce que dit Strabon. Il remarque (*e*) que l'embouchure Bolbitique eft la premiere après celle de Canope, & que la Sebennytique vient immediatement après la Bolbitique. Il eft en cela d'accord avec Pline, *proximo Alexandriæ Canopico*, dit (*f*) ce dernier, *deinde Bolbitino, Sebennytico*; d'où nous recueillirons en paffant que felon Pline, *Heracleoticum*, *Bolbitinum*, *Naucraticum oftium* font le même bras du Nil. Strabon ajoûte que les Milefiens entrerent avec 30. voiles dans l'embouchure Bolbitique, au tems de Pfammitichus & de Cyaxare, celui-là Roi d'Egypte, celui-ci Roi des Medes; & qu'aiant fait une defcente, ils bâtirent ce qu'on apelloit la muraille des Milefiens, Μιλησίων τεῖχος, lieu qui étoit entre l'embouchure Bolbitique & la Sebennytique. Une autre fois, pourfuit-il, ils firent voile vers la Province de Saïs, & aiant gagné un combat naval contre Inarus, ils bâtirent la ville de Naucratis un peu au deffus de Schedia. La ville de Saïs étoit, felon lui, plus éloignée du bras Bolbitique, que la ville de Sebennys. Il femble donc que puis qu'ils bâtirent Naucratis, après avoir conduit leur flote du côté de Saïs, il faudroit fe reprefenter Naucratis affez voifine de Saïs; & cela refuteroit non feulement ceux qui difent que Naucratis fut bâtie fur le bras le plus occidental du Nil, mais auffi ceux qui la pofent fur le fecond bras du Nil, à compter de l'Occident à l'Orient. Mais ce n'eft point par le lieu où les Milefiens firent voile, & où ils vainquirent Inarus, qu'il faut établir la veritable pofition de Naucratis, veu que Strabon s'explique lui-même, & nous donne une autre regle. Ils bâtirent, dit-il, Naucratis un peu au deffus de Schedia. Il s'agit prefentement de la pofition de Schedia. Mr. de Saumaife (*g*) met cette ville fur l'embouchure de Canope, mais il fe trompe: car Strabon a mis un canal entre cette embouchure & Schedia: & par confequent on pouvoit avoir bâti une ville au deffus de Schedia fur le fecond bras du Nil. La diftance d'Alexandrie à Schedia étoit d'environ 12. (*h*) ou 15. de nos lieuës. Voici une autre paffage de Strabon (*i*) qui merite d'être obfervé. Ceux qui remontoient le Nil depuis Schedia jufques à Memphis, rencontroient à leur droite Hermopolis, Momemphis &c. avec des canaux qui conduifoient au lac de Mareotis. A leur gauche ils rencontroient Naucratis fur la riviere dans le Delta même, & Saïs à quelque diftance du Nil. Voilà qui eft decifif contre la pofition de Naucratis fur l'embouchure la plus occidentale de ce fleuve. Je ne penfe pas que Mr. de Saumaife ait fongé à ce paffage de Strabon. Il n'avoit pas bien examiné l'autre, & il en a mal inferé que Naucratis étoit où Herodote l'a pofée, favoir fur l'embouchure de Canope la plus occidentale du Nil. Ce qu'il ajoûte que l'embouchure de Canope & celle d'Hercule font la même felon Strabon, Diodore de Sicile, Ptolomée, Solin & Ammien Marcellin, ne fert qu'à nous mieux convaincre de la confufion où les anciens écrivains nous ont laiffé la Geographie; les uns difant une chofe, & les autres affûrant tout le contraire. Voilà le feul fruit que l'on remporte la plupart du tems, après avoir bien fué à concilier ces gens-là; on met dans une grande évidence leurs égaremens & leurs tenebres.

(*b*) *Plin. l.* 5. *c.* 10.

(*c*) *Annal. l.* 2. *c.* 60.

(*d*) Heracleoticum nominat quod Canopico proximum fuit ut Dionyfius Periegetes cenfuit tefte Euftathio ad illius verfum 13. *Harduin. in Plinium tom.* 1. *pag.* 563.

(*e*) *Lib.* 17. *pag.* 551.

(*f*) *Ubi fupra.*

(*g*) *Exercit. Plin. pag.* 476.

(*h*) *De* 4. *fchœnes felon Strabon, or un fchœne felon Herodote l.* 2. *c.* 6. *contenoit* 60. *ftades: huit ftades font un mille pas. Voiez Strabon l.* 17. *p.* 553. *qui obferve que cette mefure varioit felon les lieux.*

(*i*) *Lib.* 17. *pag.* 552.

(*C*) *C'étoit une colonie des Milefiens.*] Voici une preuve de ce que je viens de remarquer. Herodote eft fi éloigné de dire comme Strabon, que les Milefiens bâtirent Naucratis après le combat naval qu'ils gagnerent fur Inarus, qu'il obferve (*k*) que le Roi Amafis (*l*) plein de bonne volonté pour les Grecs, confentit que ceux de cette nation, qui voudroient s'habituer à Naucratis, le puffent faire, & que ceux qui avoient l'humeur plus coureufe, & qui aimeroient mieux naviger deçà & delà, puffent bâtir des temples en certains lieux. Cet hiftorien ajoûte qu'en confequence de cette permiffion, plufieurs villes Greques bâtirent un temple à communs frais, & que les Milefiens en particulier bâtirent celui d'Apollon. Il infinuë que les lieux où étoient ces temples, devinrent autant de Comptoirs ou d'Etapes pour les marchandifes des Grecs; & qu'ainfi on derogea aux privileges dont la ville de Naucratis jouïffoit, d'être la feule ville marchande d'Egypte. Je ne croi pas qu'il foit aifé d'accorder avec ce paffage d'Herodote, celui que j'ai cité de Strabon dans la remarque precedente. Ce feroit beaucoup fi ce Geographe pouvoit être concilié avec lui-même. Il parle (*m*) de deux expeditions des Milefiens. Les fuites de la premiere furent qu'ils bâtirent en Egypte une ville qui fut nommée la muraille des Milefiens. Les fuites de la feconde furent qu'ils bâtirent en Egypte la ville de Naucratis. Il ne compte point les années qui coulerent entre ces deux entreprifes; mais il pofe la premiere fous Pfammitichus, & la feconde fous Inarus; & il donne Pfammitichus pour contemporain de Cyaxare Roi des Medes. Il s'enfuit de là que ceux de Milet firent leur premiere expedition d'Egypte entre la 37. Olympiade & la 40. car (*n*) c'eft le tems où les regnes de ces deux Princes concourent; & peut-être ne faut-il pas diftinguer cette expedition de celle dont parle (*o*) Herodote, lors qu'il conte que Pfammitichus aiant pris à fon fervice les Ioniens & les Cariens qui avoient debarqué en fon païs, furmonta par leur moien tous les autres Rois d'Egypte; après quoi il donna des terres à ces étrangers qui l'avoient fi bien fervi. Il eft vrai qu'ils furent placez (*p*) affez loin du lieu où s'établirent les Milefiens de Strabon. Quant à l'expedition qui fut faite du tems d'Inarus, elle doit tomber autour de la 80. Olympiade; c'eft le tems où les Egyptiens l'élurent pour Roi, afin de fe delivrer de la dure domination des Perfes. Or fi Naucratis n'eût été bâtie qu'après que ceux de Milet eurent vaincu Inarus, il faudroit que la fondation de cette ville fut pofterieure à l'expedition de Xerxes: d'où vient donc que Strabon (*q*) raporte que Charaxus frere de Sappho, trafiquoit de vin de Lesbos à Naucratis? Strabon n'avoit-il pas reconu qu'Alcée & Sappho fleurirent en même tems, c'eft-à-dire 150. ans plus ou moins avant qu'Inarus regnât? Il faut donc tenir pour mal digeré, & pour fort fufpect, ce qui a été dit de Naucratis par ce Geographe. Je croirois plutôt ce qu'en dit Eufebe, favoir qu'elle fut bâtie vers la fin de la 6. Olympiade, en même tems que Rome. Je voi (*r*) qu'Athenée fur le temoignage d'un écrivain natif de Naucratis, raporte qu'en la 23. Olympiade Heroftrate Marchand de cette ville, avoit accoutumé d'aller par mer en divers païs pour fon commerce. Cela ne fent point une ville bâtie depuis deux jours. Scaliger qui fe fie plus à Strabon qu'à Eufebe, accufe (*f*) celui-ci d'un prodigieux anachronifme; il trouve un *hiatus* d'environ 150. ans entre l'année de la fondation de Naucratis felon Eufebe, & l'année que cette ville fut effectivement bâtie; car il croit que les Milefiens la bâtirent environ la fin du regne de Pfammitichus, ou le commencement du regne de Cyaxare. Il cite Strabon, fans faire femblant de s'apercevoir de la victoire remportée fur Inarus: il tire donc une fauffe confequence de ce qu'il cite, veu qu'il eft manifefte que fi Naucratis n'a été bâtie qu'après la defaite d'Inarus, contemporain d'Artaxerxes Longuemain, il eft impoffible que Scaliger ait bien marqué le tems que cette ville fut fondée. Mr. de Saumaife (*t*) prend cet Inarus de Strabon pour une ville: fur ce pied-là ceux de Milet auroient pu bâtir Naucratis au tems que Scaliger a marqué. Mais où trouvera-t-on cette ville d'Inarus? Quels Geographes en ont parlé? Qu'on ne dife pas que cette ville étoit tout-à-fait obfcure; car Strabon en ce cas-là ne fe feroit pas contenté de la nommer: quand on dit tout court que des conquerans ont pris telle ou telle ville, on fupofe qu'elle eft conuë.

(*k*) *Herodot. lib.* 2. *c.* 178.

(*l*) *Il commença fon regne* 42. *ans après la mort de Pfammitichus.* Helvic. Chron.

(*m*) *Lib.* 17. *pag. m.* 551.

(*n*) *Voiez Helvicus dans fes tables Chronologiques.*

(*o*) *Lib.* 2. *c.* 52.

(*p*) *Un peu au deffus de la ville de Bubafte, fur l'embouchure de Pelufium qui eft la plus Orientale du Nil.* Herod. ib. c. 154. *Voiez ce qui fera cité de Diodore de Sicile dans la remarque D.*

(*q*) *Lib.* 17. *pag.* 556.

(*r*) *Lib.* 15. *pag.* 675.

(*f*) *Μέγα χάσμα ἀναχρονισμοῦ. Scalig. in Eufeb. Chron. pag.* 74.

(*t*) Expugnata Inaro condiderunt Naucratim. *Salmaf. exercit. in Solin. pag.* 476.

l'ait dit, mais il ne s'accorde pas avec lui-même, & il y a bien des raisons qui combatent son sentiment. Diodore de Sicile ne lui est point (D) favorable. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Naucratis a été une ville fort celebre. Herodote dit β qu'elle étoit anciennement la seule ville marchande qui fût en Egypte, & que pour lui conserver ce privilege, on ne souffroit pas qu'aucun navire marchand fût dechargé dans un autre port. Tous ceux qui abordoient à quelque autre embouchure du Nil étoient obligez de jurer qu'ils n'y avoient relâché que contre leur intention, & de partir pour l'embouchure de Canope sur le même bâtiment. Que s'ils ne pouvoient pas y arriver à cause des vents contraires, ils dechargeoient leurs marchandises dans des barques ausquelles ils faisoient remonter le Nil, & faire tous les circuits de cette riviere jusques à Naucratis. Ce n'est pas une petite avance pour prouver qu'il y avoit beaucoup de richesses dans cette ville, & un grand abord d'étrangers, que d'observer, comme fait le même Herodote, † que les courtisanes y prenoient un soin extrême d'être charmantes. Quoi que cet historien refute ceux qui ont dit que Rhodope gagna par ses prostitutions dequoi bâtir une des principales pyramides d'Egypte, il ne laisse pas d'avoüer qu'elle gagna des sommes immenses, & il insinuë assez clairement qu'elle fit son principal gain à Naucratis. Athenée l'accuse d'avoir confondu cette Rhodope avec Dorica. C'est celle-ci, selon Athenée, qui eut pour galant le frere de Sappho; mais selon Herodote, celle qui fut aimée du frere de Sappho s'apelloit Rhodope. Entre eux le debat. Athenée ‡ semble tirer avantage de ce que Naucratis sa patrie avoit produit de très-fameuses, & de très-belles filles de joie. Il n'oublie pas de faire mention γ d'Archidice qui au raport d'Herodote δ eut un grand renom par toute la Grece. Il ne la faut point distinguer de celle qui eut un procés avec son amant. J'ai parlé ailleurs ζ de ce que la courtisane Lamie pensoit sur le jugement qui fut rendu dans cette cause. Cette ville pretendoit avoir bonne part à la protection & à la faveur de Venus η, & se vantoit de posseder une image miraculeuse de cette Déesse, que l'on consacra dans son temple après qu'elle eut fait un grand miracle, pendant une violente tempête. L'histoire s'en trouvoit dans un livre composé par Polycharme touchant la Déesse Venus. Si l'on avoit ce livre l'on y verroit aparemment bien des choses, dont quelques contes de nos Legendaires ne sembleroient qu'une copie; & si l'on avoit l'ouvrage d'Apollonius Rhodius sur la fondation de Naucratis, il seroit aisé de faire un long & curieux article touchant cette ville. Origene θ a remarqué qu'on y adoroit particulierement le Dieu Serapis, quoi qu'anciennement on y eût adoré d'autres Dieux. Athenée κ raporte quelques coutumes qui s'y pratiquoient. Il n'est pas le seul Auteur qui y soit né. Polycharme λ, Julius Pollux μ, Lyceas ν, & selon quelques-uns, Philistus ξ & Aristophane ψ y étoient nez aussi. Philistus avoit composé χ quelque chose concernant cette ville. Elle a tiré infiniment plus de profit de ses poteries (E) & de son nitre, que de ses habiles gens, mais ceux-ci ont plus contribué à sa gloire.

NAUSICAA, ou NAUSICAE, fille d'Alcinous Roi des Phæaques dans l'Ile de Corcyre *, paroît avec beaucoup d'éclat dans l'Odyssée d'Homere. Le poëte lui a été fort liberal de ses faveurs, & l'a representée semblable à une Déesse ⸸ en corps & en ame, & a voulu que son Heros après avoir fait naufrage reçût d'elle le premier secours dont il eut besoin. Nu comme quand il vint au monde, il s'étoit couché par terre dans un lieu que les branches touffuës de deux arbres deroboient aux yeux des passans, & il y dormoit fort tranquillement par la grace de Minerve, lors que les cris de quelques filles l'éveillerent. C'étoient Nausicaa & ses servantes qui joüoient (A) à la paume, en attendant que le linge qu'elles avoient lavé & étendu

β Lib. 2. c. 179.

† Φιλέουσι δέ κως ἐν τῇ Ναυκράτι ἐπαφρόδιτοι γίνεσθαι αἱ ἑταῖραι. Gaudent autem quodammodo in Naucrate prostibula fieri gratiosa. Herod. l. 2. c. 135.

‡ Ἐνδόξους δὲ ἑταίρας καὶ ἐπὶ κάλλει διαφερούσας ἐτέκνωσεν ἡ Ναύκρατις. Celebres quoque meretrices & insigni forma tulit Naucratis. Athen. lib. 13. c. 7. pag. 596.

γ Id. ib.

δ Herod. l. 2. c. 135.

ζ Dans l'article Lamie, remarque Y.

η Athen. l. 15. c. 6. pag. 676.

θ Contra Celsum l. 5. pag. m. 257.

κ Pag. 149. 150. 675.

λ Athen. pag. 675.

μ Philostr. de Sophist. l. 2. Suidas.

ν Athen. pag. 616.

ξ Suidas.

ψ Heliodorus Atheniensis apud Athenæum l. 6. pag. 229.

χ Suidas.

* Aujourd'hui Corfou.

⸸ Ἀθανάτῃσι φυὴν καὶ εἶδος ὁμοίη. Immortalibus indole & forma similis. Homer. Odyss. l. 6. v. 16.

(D) *Diodore de Sicile ne lui est nullement favorable.*] Il nous (a) aprend que Psammitichus l'un des douze Princes qui gouvernerent l'Egypte pendant 15. ans, fut obligé pour se maintenir contre ses collegues, de prendre des étrangers à sa solde, par le moien desquels il gagna une bataille qui lui assujettit tout le Roiaume. Ces étrangers étoient Arabes, ou Cariens, ou Ioniens. Depuis ce tems-là il fit un grand cas des étrangers, soit qu'ils fussent à sa solde, soit qu'ils vinssent voir l'Egypte. Il fit alliance avec les Atheniens, & avec quelques autres nations Greques; & il fut le premier qui permit aux autres peuples de trafiquer en Egypte; car sous les regnes precedens tous les étrangers qui abordoient en ce païs-là, étoient ou tuez, ou reduits à l'esclavage. Or selon Athenée la ville de Naucratis étoit deja considerable en la 23. Olympiade: il n'est donc pas possible, selon l'hypothese de Diodore, qu'elle ait eté bâtie par ceux de Milet, veu que par cette hypothese aucun étranger n'abordoit impunément en Egypte avant le regne de Psammitichus, c'est-à-dire avant la (b) 30. Olympiade plus ou moins. Jugez si Eusebe trouveroit son compte dans cette hypothese, lui qui veut que Naucratis ait été bâtie par les Milesiens en la 6. Olympiade. Il n'y a que confusions dans tout ceci.

(E) *De ses poteries & de son nitre.*] Le passage où Athenée (c) parle de ces poteries n'a pas été bien traduit. Πολλοὶ δ' ἐν τῇ Ναυκράτει κεραμεῖς, ἀφ' ὧν καὶ ἡ πλησίον τῶν κεραμείων πύλη Κεραμικὴ καλεῖται. Il veut dire qu'il y avoit un grand nombre de potiers à Naucratis, & que la porte de la ville qu'on nommoit *la Ceramique*, avoit pris son nom de ce qu'elle étoit au voisinage des poteries. Au lieu de ce sens on tourne comme ceci, que le bras du Nil voisin de ces poteries avoit été apellé l'embouchure Ceramique. Dalechamp (d) a eu tant de complaisance pour cette version, qu'il s'en est servi pour changer dans un passage de Pline le mot *Canopicum*, en celui de *Ceramicum*. Il faut lire, dit-il, *Naucratis, unde ostium quidam Naucraticum nominant, quod alii Ceramicum, &c.* (*non Canopicum.*) S'il y avoit eu quelque changement à faire, ce n'eût pas été (e) *Canopicum*, mais *Heracleoticum*, qu'il auroit falu changer en *Ceramicum*. Mais comme Mr. de Saumaise (f) le montre fort bien, Athenée ne dit pas que l'embouchure du Nil sur laquelle Neucratis étoit bâtie, ait été nommée Ceramique. Je dirai par occasion qu'il y avoit dans Athenes une belle ruë (g) qu'on nommoit Ceramique, & un fauxbourg qui portoit le même nom. La ruë se nomme encore aujourd'hui comme anciennement; elle devoit son nom à un heros nommé Ceramus, qui étoit fils de Bacchus & d'Ariadne: mais le fauxbourg s'apelloit ainsi à cause que l'on y faisoit quantité de pots de terre. On passoit par là pour aller à l'academie. Pour ce qui concerne le nitre de Naucratis, je me contenterai de citer Pline (h).

(A) *Qui joüoient à la paume.*] Vous voiez qu'Homere se contente de faire divertir nôtre Nausicaa à ce jeu avec ses suivantes; mais une grammairienne nommée Anagallis (i) l'en a faite l'inventrice. Il est vrai qu'Athenée (k) la contredit, & qu'il supose qu'aiant été de Corcyre, elle a voulu favoriser sa compatriote Nausicaa. Il est vrai aussi qu'il semble que ce qu'on lui attribuë soit plutôt l'invention d'une danse, que celle du jeu de paume. Mais ces choses sont trop cachées sous l'obscurité des anciens tems.

(a) *Lib. 6. c. 2.* (b) *Helvicus commence ce regne à la 2. année de la 27. Olympiade. & sans doute il n'en exclut pas le tems que Psammitichus regnoit avec ses associez.* (c) *Lib. 11. pag. 480.*

(d) *Not. in Athen. ad pag. 480.*

(e) *Salmas. in exercit. Plinian. pag. 476.*

(f) *Ibid.*

(g) *Tiré d'Athenes ancienne & nouvelle de Guillet p. m. 112. 168.*

(h) Nitrariæ Ægypti circa Naucratim & Memphim tantum solebant esse, circa Memphim deteriores. *Plin. lib. 31. c. 10.*

(i) *Suidas in Ἀναγαλλὶς & in Ὀρχεῖς.*

(k) *Athen. lib. 1. c. 15. il la nomme Agallis.*

du au soleil fût sec. Ulysse avant toutes choses couvrit de feuilles ses parties naturelles, & puis alla voir ce que c'étoit. Sa vuë mit en fuite toutes ces pauvres filles, à la reserve de Nausicaa, qui avoit reçu de Mercure par inspiration l'assûrance d'attendre de pied ferme ce que l'homme nu auroit à dire. Ulysse craignant de la fâcher s'il lui embrassoit les genoux, lui fit son compliment d'un peu loin, & lui dit que la voiant si belle, il ne savoit si elle étoit une Déesse ou une femme; qu'heureux étoient son pere, sa mere, & ses freres, mais que plus heureux encore seroit celui qui l'épouseroit, & après un prelude si bien entendu il implora son assistance, sur tout par raport à sa nudité, & pria les Dieux de lui donner tout ce que son cœur souhaitoit, un mari, & des enfans, & la concorde domestique. Nausicaa lui repondit en fille de bonne maison, rapella ses servantes, & leur commanda de donner à boire & à manger à cet homme, & de lui laver le corps. Tout aussi-tôt elles le menerent au bain, & y aporterent des habits & de l'huile, & lui dirent de se laver dans la riviere; mais il les pria de s'écarter, leur representant qu'il auroit honte de se voir tout-à-fait nu parmi des filles. Alors elles se retirerent. Il se lava & se frotta tout son soû, il s'habilla, il revint trouver Nausicaa, & lui plut si fort, qu'elle dit à ses servantes qu'elle seroit ravie d'avoir un tel homme pour mari. Après qu'il eut mangé avec toute la † precipitation devorante d'un homme qui avoit jûné long tems, elle lui representa qu'il faloit qu'il vint à pied avec ses servantes jusques à un certain lieu proche de la ville, & qu'il attendît là jusques à ce qu'elle fût rentrée chez son pere avec toute sa suite. Elle lui en dit les raisons fort naïvement, qui étoient qu'elle ne vouloit pas donner sujet de causer aux medisans dont la ville étoit toute pleine, qui ne manqueroient pas de dire s'ils le voioient entrer avec ses servantes, qu'elle étoit allée se chercher ce mari-là; qu'ils feroient là-dessus cent malignes plaisanteries qui flétriroient sa reputation, d'autant plus qu'elle même se fâcheroit fort contre une autre qui sans l'aveu de pere & de mere, & avant la celebration des noces, coucheroit avec un homme. Ulysse se conformant à ces remontrances s'arrêta au lieu qui lui avoit été marqué, d'où il fut conduit invisiblement par Minerve (B) chez Alcinous, qui le reçut fort civilement. Il y revit Nausicaa ‡, qui l'exhorta à se souvenir quand il seroit de retour chez lui, qu'elle lui avoit sauvé la vie. Il repondit qu'il lui feroit chaque jour des vœux comme à une Déesse. On verra ci-dessous pourquoi je me suis étendu (C) sur cet épisode d'Homere. Il y a dans le cabinet du Sieur γ Nigri à Boulogne une medaille extremement rare de cette Heroïne.

Il y a des Auteurs * graves qui assûrent que Telemaque fils d'Ulysse fut marié avec nôtre Nausicaa, & qu'il en eut un fils, que les uns nomment Perseptolis, & les autres Ptoliportus.

NAUSITHOUS, Roi des Phæaques. Voiez l'article ALCINOUS.

☞ NAZIANZE (GREGOIRE DE) l'un des plus illustres Peres de l'Eglise au IV. siecle. J'en pourrois faire un très-long article, mais comme il me faudroit repeter ce qu'en ont dit de ‡ grans Auteurs dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde, & ont encore la grace de la nouveauté, je serai très-court. On a fait une faute de chronologie en censurant Gregoire de (A) Nazianze d'avoir écrit contre l'Empereur Julien. Quelques critiques trop delicats pretendent qu'il a corrompu la pureté de la langue Greque, (B) & donné lieu à la bar-

† Ἤτοι ὁ πῖνε καὶ ἦσθε πολύτλας δῖος Ὀδυσσεὺς, Ἁρπαλέως· δηρὸν γὰρ ἐδητύος ἦεν ἄπαστος. Atque ipse bibebat & edebat prudens divinus Ulysses, rapaciter jampridem enim cibum non gustaverat. *Id. ibid. v. 249.*

‡ Τῷ κέν τοι καὶ κεῖθι θεῷ ὣς εὐχετοῴμην αἰεὶ ἤματα πάντα. Sic enim tibi etiam illic velut Deo vota faciam semper diebus omnibus. *Odyss. 8. v. 467.*

γ *Spon, Voiage, to. 1. pag. 99. édit. de Holl. On en voit la figure dans le Voiage de Wheler.*

* *Aristoteles de republ. Ithacensi; & Hellanicus apud Eustath. in Odyss. lib. 16. Dictys Cretensis lib. 6. pag. m. 204.*

‡ *Mr. du Pin dans sa nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques to. 2. pag. 201. & suiv. édit. de Holl. & Mr. le Clerc au commencement du 18. tome de la Bibliotheque Universelle.*

(B) *Par Minerve chez Alcinous.*] C'est à quoi n'ont pas pris garde ni Charles Etienne, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui font Nausicaa l'introductrice d'Ulysse chez Alcinous. On y a pris garde dans Calepin; car au lieu de dire avec les autres, *in regiam patris sui eum perduxit*, on y a dit, *in regiam patris sui ire jussit.* Les deux vers de Martial qu'on cite,

Si mihi Nausicaä patrios concederet hortos,
Alcinoo possem dicere malo meos,

ne sont pas au 2. livre, comme on l'a dit, mais dans l'epigramme 31. du 12. livre, dans laquelle Martial louë les jardins de sa femme. J'ai relevé en un autre endroit (a) une erreur beaucoup plus grossiere que tout cela.

(C) *Je me suis étendu sur cet épisode.*] C'est afin de faire sentir par des traits qui sont à la portée de tout le monde, la naïveté d'Homere, & la diference qui est entre le caractere de son siecle, & celui du nôtre.

(A) *On a fait une faute de chronologie, en censurant Gregoire de Nazianze d'avoir écrit contre l'Empereur Julien.*] C'est Cuneus Professeur dans l'academie de Leide qui est tombé dans cette faute. Voici ses paroles: (b) *Fuit profectò, suis Græcorum quorundam, qui eâ tempestate Ecclesiam rexere, magna imprudentia. Etenim, uti causa sua servirent, principem Christianis infestum lacessebant, quem tolerare satius fuisset. Sunt in hominum manibus orationes eorum, in quibus, tanquam in scena, palam cum omnibus ludibrium fecere, & faciem illius, formamque corporis, atque gestus, tum alia fortuita, quæ vulgus & imperitissimus quisque notat, traxerunt in culpam. Qui viri, si meminissent temporum, quibus nati erant, sanè necessitati, qua pertinax regnum tenet, sine contumacia paruissent, &, quod magna prudentia est, obsequio mitigassent imperia.* Cela fut relevé dans un écrit qui parut l'an 1690. Un celebre Professeur, y trouve-t-on (c), a falsifié l'histoire, „ en accusant d'une fort grande imprudence les Prelats dont nous avons encore les invectives contre Julien. Il eust bien mieux valu, dit-il, adoucir la necessité des temps par une humble soumission, & suporter le chagrin de ce Prince contre les Chretiens, que de l'irriter encore davantage. „ N'est-ce pas supposer que S. Gregoire de Nazianze, & S. Cyrille, les seuls dont Cunæus a pu parler, ont publié leurs invectives du vivant de cet Empereur, ce qui est une fausseté toute visible, car S. Gregoire n'a écrit les siennes qu'après la mort de Julien, & S. Cyrille n'a vécu qu'assez long tems aprés la mort de ce Prince. Où est donc la grande imprudence de ces deux Prelats? „ Le Pere Petau dans l'épitre dedicatoire de son édition des œuvres de Julien, se fâcha beaucoup contre Cuneus, & lui reprocha entre autres choses l'ignorance chronologique raportée ci-dessus. Voici ce qu'il dit après avoir copié les mêmes termes Latins de Cuneus que j'ai alleguez: *Hæc ille non solum imprudenter talibus de viris, sed etiam imperite. Etenim Græci illi Patres, quos imprudentiæ arguit: quorumque contra Julianum extare orationes asserit, sunt omnino duo. Gregorius Nazianzenus; & Cyrillus, quorum alter haud paucis post Juliani obitum annis vixit, ac scripsit, alter æqualis quidem fuit illius. Sed eo mortuo στηλιτευτικοὺς illos duos conscripsit, ex quibus, cæterisque fide dignioribus liquet; fuisse Imperatorem istum multis, verisque vitiis praditum*, &c. Cuneus auroit pu repondre aux autres plaintes mordantes du Pere Petau; mais il eût été contraint de passer condamnation à l'egard de celle-ci.

(B) *Qu'il a corrompu la pureté de la langue Greque, & donné lieu à la barbarie des Theologiens Latins.*] J'ai lu cette plainte dans un ouvrage d'Alcyonius. Vous y trouvez un bel éloge de St. Gregoire, mais qui finit par ces termes: (d) *Utinam incorruptam Græcæ linguæ integritatem servasset in tanta rerum silva & tam magna librorum vi, certe sanctissimum illum pontificem omni laude cumulatum judicarem . . . . ex illius maxime scriptis barbariem irrepsisse in Theologiam Latinam arbitror. Nam veteres nostri interpretes mediocris literaturæ, nullius fere judicii homines cum animadverterent Theologum hunc frequenter usurpare voces quasdam novas easque non satis apte fictas, necesse sibi esse crediderunt illas latine reddere. atque hunc in modum sordida barbarie est lingua latina infuscata.* C'est le Cardinal Jean de Medicis qui parle.

(a) *Dans la remarque C de l'article d'Alcinous.*

(b) *Cunæus præfat. in Juliani Cæsares p. m. 119.*

(c) *Avis important aux Refugiez, pag. 43. 44.*

(d) *Petrus Alcyonius in Medice legato priore fol. c iij verso.*

barbarie des Theologiens Latins. Ils se plaignent aussi de ce qu'on substitua ses vers Grecs pour l'instruction de la jeunesse aux poësies des anciens Paiens (C) brûlées à l'instigation des Prêtres.

NEPHES OGLI. Ce nom signifie parmi les Turcs *fils du saint Esprit*, & on le donne à certaines gens qui naissent d'une façon extraordinaire, je veux dire d'une mere vierge. Il y a des filles Turques, dit-on, qui se tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme. Elles ne vont aux Mosquées que rarement; & lors qu'elles y vont elles y demeurent depuis neuf heures du soir jusques à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorsions de corps, & tant de cris, qu'elles épuisent toutes leurs forces, & qu'il leur arrive souvent de tomber par terre évanouïes. Si elles se sentent grosses depuis ce tems-là, elles disent qu'elles le sont par la grace du saint Esprit, & c'est pour cela que les enfans dont elles accouchent sont appellez *Nephes Ogli* ‡. Ils sont considerez comme des gens qui ont le (Z) don des miracles.

‡ *Georgievitz. cap. 1. Ita mihi narratum est, dit-il, à pedissequis eorum, nam nec ipse vidi, nec aliquis virorum eorundem huic spectaculo interesse potest.*

NESTORIUS, Evêque de Constantinople, fut deposé comme heretique dans le Concile d'Ephese l'an 431. La raison de cela fut qu'il soutenoit que la Sainte Vierge ne devoit pas être nommée la mere de Dieu. Il y a des gens qui pretendent que le sens auquel (A) il rejettoit cette épithete est raisonnable & orthodoxe, & qu'ainsi ce pretendu heresiarque fut condamné

(C) *Aux poësies des anciens Paiens brûlées à l'instigation des Prêtres.*] Continuons d'entendre le même Jean de Medicis. (a) *Audiebam etiam puer ex Demetrio Chalcondyla Græcarum rerum peritissimo, sacerdotes Græcos tanta floruisse auctoritate apud Cæsares Byzantios, ut integra illorum gratia complura de veteribus Græcis poemata combusserint in primisque ea ubi amores, turpes lusus, & nequitia amantium continebantur, atque ita Menandri, Diphili, Apollodori, Philemonis, Alexis fabellas, & Sapphus, Erinnæ, Anacreontis, Mimnermi, Bionis, Alcmanis, Alcæi carmina intercidisse. Tum pro his substituta Nazianzeni nostri poemata, quæ etsi excitant animos nostrorum hominum ad flagrantiorem religionis cultum, non tamen verborum atticorum proprietatem & græcæ linguæ elegantiam docent. Turpiter quidem Sacerdotes isti in veteres Græcos malevoli fuerunt, sed integritatis, probitatis, & religionis maximum dedere testimonium.*

(a) *Id. ib.*

(Z) *Qui ont le don des miracles.*] Un Moine qui a demeuré long tems en Turquie, assûre qu'on dit qu'il y a toûjours deux ou trois de ces *Nephes Ogli* dans la ville de (b) Brusczia, & que leurs cheveux ou les pieces de leurs habits guerissent toutes sortes de maladies. *Dicuntur tales*, ajoûte-t-il (c), *prodigiosè nasci, id est sine virili semine, & per consequens tota eorum vita & actio supernaturalis & mirabilis credenda est.*

(b) *C'est sans doute la ville de Prusse dans la Bithynie, le premier siege que l'Empire des Ottomans ait eu.*

(c) *Septemcastrensis de moribus Turcorum, pag. 47. apud Hottinger. Histor. Orient. pag. 295.*

(A) *Que le sens auquel il rejettoit cette épithete est . . . . orthodoxe.*] Voici de quelle maniere Nestorius expose son sentiment dans une lettre qu'il écrivit à Celestin Evêque de Rome: Il dit „ (d) qu'ayant trouvé dans Constantinople des personnes qui corrompoient la foi orthodoxe, il tâchoit de les guerir par „ les voyes de douceur, quoi que leur heresie approchât de celle d'Arius & d'Apollinaire, parce qu'ils „ faisoient degenerer l'union des deux natures en JESUS-CHRIST en confusion & en mélange, faisant naître de Marie la nature divine, & changer la „ chair de JESUS-CHRIST en sa divinité; que sur „ ce fondement ils donnoient à la Vierge Mere de „ Christ la qualité de Mere de Dieu; que ce terme, „ quoi qu'il soit impropre, pourroit se souffrir à cause de l'union du Verbe & de l'humanite, si l'on ne „ l'entendoit pas de la divinité, & si l'on ne supposoit „ pas que la Vierge est Mere du Verbe de Dieu; ce „ qui est insoutenable. „ Dans une autre (e) lettre *il loüe St. Cyrille d'avoir reconnu la distinction des deux natures en* JESUS-CHRIST; *mais il l'accuse de ruiner dans la suite cette verité, & de rendre la divinité passible & mortelle. Il avoüe que les deux natures sont unies, mais il soutient qu'on ne peut pas à cause de cette union attribuer à l'une des deux des qualitez qui n'appartiennent qu'à l'autre, & il pretend que toutes les fois que l'Ecriture Sainte parle de la passion & de la mort de* JESUS-CHRIST, *elle l'attribuë à la nature humaine, & jamais à la divinité.* St. Cyrille reconoît (f) que Nestorius avouë que le Verbe s'est incarné, & qu'il a été *dans le ventre de la Vierge* avec l'homme qui est né de Marie, mais que cet homme *n'est point Dieu naturellement, & que c'est l'homme qui est mort & qui est ressuscité.* *Nous confessons*, dit Cyrille (g), *que le Verbe de Dieu est immortel, & la vie même; mais nous croyons qu'il s'est fait chair, & que s'étant uni avec une chair animée d'une ame raisonnable, il a souffert en sa chair, comme il est dit dans l'Ecriture: & parce que son corps a souffert, on dit qu'il a aussi souffert, quoi qu'il soit d'une nature impassible; & parce que son corps est ressuscité, on dit qu'il est ressuscité. Mais Nestorius n'est pas de cet avis: car il dit, que c'est l'homme qui est ressuscité, & que c'est le corps de l'homme qui nous est proposé dans les saints Mysteres. Nous croyons au contraire, que c'est la chair & le sang du Verbe qui vivifie toutes choses.*

(d) *Du Pin, Bibliotheque des Auteurs Ecclesiast. to. 3. part. 2. pag. 287. édit. de Hollande.*

(e) *C'est la 2. reponse qu'il fit à St. Cyrille. Voiez Du Pin ibid.*

(f) *Du Pin ibid. pag. 289.*

(g) *Du Pin ibid.*

Il est facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une dispute de mots entre eux: car St. Cyrille ne pretendoit pas que le Verbe entant que Verbe eût souffert la mort; il reconoissoit que le Verbe *est d'une nature impassible*; mais il vouloit qu'à cause qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & ressuscité, on pût dire que le Verbe étoit mort & ressuscité. Il ne s'agissoit donc que d'un tour de phrase; la dispute ne rouloit point sur la chose même: Nestorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe entant que tel n'étoit point né de Marie, & n'étoit point mort sur la croix; mais qu'il s'étoit uni avec une chair formée dans le sein de la sainte Vierge, & qui avoit été crucifiée. Ils disputoient donc pour savoir si en consequence de ce dogme on pouvoit user de certaines phrases. Nestorius ne le vouloit pas, parce qu'il craignoit les suites de ces expressions. St. Cyrille le vouloit, parce qu'il craignoit les suites de la rejection de ces phrases. Ainsi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes, & animez d'un bon zéle; mais ils avoient le malheur de s'expliquer mal, & de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque esprit accoutumé à donner aux choses un mauvais tour, diroit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre; mais que se trouvant une fois dans la carriere comme deux fameux champions, ils ne voulurent pas temoigner que leur querelle roulât sur une vetille; ils auroient perdu le pretexte de se batre. Ils firent donc comme ces braves duellistes tireurs d'éclaircissemens, qui de peur qu'on ne les soupçonne de quelque foiblesse, ne veulent jamais convenir qu'ils n'aient pas offensé, ou qu'ils n'aient pas été offensez. En faisant satisfaction ils temoigneroient quelque envie de ne point degainer: & ils temoigneroient la même envie, s'ils aquiesçoient aux satisfactions. Quoi qu'il en soit, on peut retenir tout le dogme de l'union hypostatique, & rejetter neanmoins le titre de mere de Dieu; tant parce qu'il est fort propre à fournir aux Infideles une occasion de (h) plaisanter, comme faisoient les Chretiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele; que parce que dans un sens de rigueur il n'est pas vrai que la sainte Vierge soit mere de Dieu. Il est très-possible qu'un ange soit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle sorte que cet ange & ce corps humain fissent un homme, tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faisoient un. La femme qui concevroit, & qui nourriroit dans son sein le corps auquel cet ange seroit uni, seroit bien la mere de la personne qui resulteroit de l'union hypostatique de cet ange avec ce corps; mais elle ne seroit point la mere de l'ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel, quoi qu'elle fût la mere d'Abel. Disons la même chose de la sainte Vierge: elle est la mere de JESUS-CHRIST, mais non pas du Verbe, qui en s'unissant avec un corps a formé un tout qu'on apelle JESUS-CHRIST. Ce n'est donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypostatique, que de dire que la sainte Vierge doit être nommée la mere de JESUS-CHRIST, mais non pas la mere de Dieu: c'est seulement une preuve que l'on prefere le langage exact des philosophes au langage populaire, & aux (i) synecdoches des rhetoriciens. Je croi pourtant que Nestorius fut blâmable de s'oposer au torrent; il se devoit contenter de faire expliquer à ses adversaires ce qu'ils entendoient par

(h) *Ne pourroient-ils pas dire que Dieu selon les Chretiens a pere & mere, grand-pere, grande mere, bisaieul & bisaieule, & ainsi de toutes sortes de degrez de parenté, directs & collateraux? & puis dire comme Ciceron,* Si (*Saturnus*) est Deus, patrem quoque ejus, Cælum, esse Deum confitendum est. Quod si ita est, Cæli quoque parentes Dii habendi sunt, Æther, & Dies, eorumque fratres, & sorores: qui à genealogis antiquis sic nominantur, Amor, Dolus, &c. *De natura Deor. l. 3. p. m. 625.*

(i) *C'est une figure par laquelle on donne le nom du tout à la partie, ou le nom de la partie au tout, celui du genre à l'espece, ou celui de l'espece au genre &c.*

né très-injustement. Pour le moins faut-il avouër que les procedures de St. Cyrille son adversaire furent tout-à-fait irregulieres. On ne vit jamais un jugement (*B*) plus precipité, ni plus suspect de passion, que celui qui fut rendu dans le Concile d'Ephese contre nôtre Nestorius. Cependant

par mere de Dieu (*a*). St. Cyrille de son côté est fort blâmable, de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Nestoriens ce qu'ils entendoient par mere de CHRIST. On auroit epargné à l'Eglise bien des troubles, si l'on eût voulu s'entendre; il ne s'agissoit que de se donner reciproquement une bonne definition des mots. Je me souviens ici du (*b*) chapitre de l'art de penser, où l'on montre qu'il y a mille disputes qui cesseroient, pourvu que les disputans prissent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils emploient. Il me semble au reste que les abus par raport au culte de la sainte Vierge etoient à craindre également, soit qu'on l'apellât la mere de JESUS-CHRIST, soit qu'on l'apellât la mere de Dieu. Car jamais sans doute les devots les plus outrez n'ont cru que le Verbe, entant que tel, ait reçu de la sainte Vierge sa vie & sa substance, comme les enfans la reçoivent de leur mere. Et il est sûr qu'en pressant les consequences du titre de mere de J. CHRIST, comme on a pressé les consequences du titre de mere de Dieu, on auroit pu parvenir au culte de la sainte Vierge aussi promtement que l'on a fait, & au *O felix puerpera Nostra pians scelera Jure matris impera Redemptori.* J'en parlerai ci-dessous (*c*). Ceci refute ceux qui trouvent dans la conduite de Nestorius (*d*) quelque chose qui étoit capable de prevenir l'idolatrie. Voici un fait qui nous peut persuader, qu'au fond son sentiment etoit orthodoxe; c'est qu'il offrit (*e*) *d'apeller la Vierge Marie Mere de Dieu, pourveu que l'on condamnât l'erreur d'Apollinaris soutenuë par St. Cyrille.*

(*B*) *Un jugement plus precipité, ni plus suspect de passion.*] On n'emploia qu'une seance à citer Nestorius, à examiner ses ecrits, & ceux de Cyrille, à ouir des temoins, à le deposer. Celui qui presidoit à cette assemblée étoit St. Cyrille, la partie adverse de Nestorius. Il fit commencer le Concile sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du St. Siege, (*f*) *& malgré l'opposition de 68. Evêques qui demandoient que l'on attendit l'arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident.* Le Comte Candidien Commissaire de l'Empereur avoit demandé, (*g*) *que l'on attendit que les Evêques d'Orient fussent arrivez, disant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fit un Concile general, & non pas des assemblées particulieres & separées.* Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ses remontrances, il s'étoit retiré, & avoit fait aussitôt une protestation contre le Concile. St. Cyrille passant par dessus toutes ces protestations, & toutes ces remonstrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la premiere seance il fit condamner & deposer sa partie, quoi qu'elle eût promis de comparoître *au Concile quand tous les Evêques seroient assemblez.* Tout cela temoigne que l'Empereur n'ecrivit pas à Cyrille sans conoissance de cause, (*h*) qu'il *le consideroit comme l'auteur de ce trouble.* Ce ne fut pas sans raison qu'il lui reprocha *d'avoir troublé l'Eglise, d'avoir voulu diviser la Maison Imperiale, en écrivant separément aux Imperatrices, de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & sans prudence.*

Servons nous des paroles de Mr. du Pin, pour faire conoitre les irregularitez de St. Cyrille. (*i*) *On fait plusieurs objections contre la qualité de ce Concile, & sur la conduite qu'il a tenuë. On dit qu'il ne peut passer que pour une Assemblée tumultuaire & precipitée, où tout s'est fait par passion & par brigue, & non pas pour un Concile œcumenique. Que Saint Cyrille l'a tenuë malgré les Commissaires que l'Empereur avoit envoyez pour l'assembler; que non seulement Nestorius & ceux de son parti, mais encore plusieurs autres Evêques Catholiques s'y sont opposez; qu'il a affecté de ne point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bien-tôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendit; qu'il n'a pas même attendu les Legats du St. Siege, ni aucun des Evêques d'Occident; que son Synode n'a esté composé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Asie, devouez entierement à ses volontez. Que c'est lui seul qui a tout fait & tout reglé dans le Concile. Quoi qu'il fût ennemi de Nestorius, qu'il avoit même recusé pour Juge, à cause qu'il le consideroit comme son ennemi, Nestorius n'avoit-il pas la même raison de le recuser? La maniere dont il a agi contre Nestorius, & la precipitation avec laquelle il l'a fait condamner, semble faire croire qu'il n'y avoit que la passion qui l'animoit. Il fait citer Nestorius par deux fois dans un même jour. Nestorius repond qu'il est prêt de venir, quand les Evêques d'Orient & d'Occident seront arrivez, & que le Concile sera entier; qu'il ne refusoit pas d'être jugé, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ses ennemis seuls. Ces excuses paroissent raisonnables. Saint Chrysostome n'en avoit point allegué d'autres pour se dispenser de comparoitre devant le Synode de Theophile. Cependant Saint Cyrille imitant son oncle & son predecesseur Theophile, reçoit l'accusation, instruit le procés, dit le premier son avis contre son ennemi, & le fait condamner. C'est ce qu'Isidore de Damiete reprocha à St. Cyrille, en l'avertissant, „ que plusieurs se moc- „ quent de lui, & de la tragedie qu'il a jouée à Ephese; „ qu'on dit publiquement qu'il n'a cherché qu'à se ven- „ ger de son ennemi, qu'il a imité en cela son oncle Theo- „ phile, & que quoi qu'il y ait bien de la difference en- „ tre les personnes accusées, la conduite des accusateurs „ est la même; qu'il auroit mieux fait de se tenir en „ repos, & de ne pas se venger aux depens de l'Eglise de „ ses offenses particulieres, & d'exciter une discorde éter- „ nelle entre ses membres sous un faux pretexte de pie- „ té. „ Ce sont les propres paroles d'Isidore de Damiete, qui lui parle en ami. Gennade Evêque de Constantinople compare encore la conduite de St. Cyrille à celle de Theophile, & dit qu'il est le second fleau d'Alexandrie. La maniere dont la chose s'est jugée, semble encore prouver clairement que c'étoit la passion qui faisoit agir Saint Cyrille, & les Evesques de son parti; qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût condamner Nestorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venuë des Evesques d'Orient, de peur de n'être pas les maitres de faire ce qu'il leur plairoit; car dés la premiere seance, ils citerent par deux fois Nestorius, lurent les temoignages des Peres, les lettres de Saint Cyrille avec ses douze chapitres, & les écrits de Nestorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été concluë avec tant de precipitation: la moindre de ces choses meritoit une seance entiere. Comment a-t-on pu examiner en si peu de tems les douze propositions de Saint Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'eclaircissemens, & qui ont tant causé de disputes? Comment conferer tant de passages des Sermons de Nestorius avec ce qui les precedoit & les suivoit, pour en trouver le vrai sens? Comment pouvoit-on être assûré en si peu de temps du sentiment des anciens Peres? Toutes ces choses demandoient un long & un serieux examen de plusieurs jours: mais les Evêques du Concile avoient si peur de ne pas achever dans cette seule seance, qu'ils demeurerent enfermez depuis le matin jusqu'au soir, pour juger seuls cette affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La sentence qu'ils font signifier à Nestorius, est conçuë en des termes qui marquent la passion qui les animoit;* A Nestorius nouveau Judas. *N'étoit-ce pas assez de le condamner & de le déposer, sans l'insulter encore par des paroles injurieuses? Enfin ce Concile, bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des divisions & des scandales dans l'Eglise de* JESUS-CHRIST; *& il n'y en a point dont on puisse dire avec plus de verité ce que Saint Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de son tems, „ qu'il n'avoit jamais vu d'Assemblées d'Evêques qui „ eussent eu une fin heureuse; (k) qu'elles avoient toûjours „ augmenté le mal plûtôt que de le guerir; que les con- „ testations obstinées, & l'envie de vaincre & de domi- „ ner qui y regnent ordinairement, les rendoient préjudi- „ ciables, & qu'ordinairement ceux qui se mêloient de „ juger les autres, y étoient portez plûtôt par leur mau- „ vaise volonté, que par le dessein d'arrêter les fautes des „ autres. „ Cela semble convenir au Concile d'Ephese, plûtôt qu'à aucune autre Assemblée d'Evêques. L'histoire des troubles qui le suivirent le fait assez connoitre, & l'on peut dire que ces troubles ne furent appaisez que parce qu'on ne parla plus de ce qui avoit été fait dans le Concile.* Mr. du Pin n'a rien oublié pour repondre à ces objections; mais la matiere lui a été si peu favorable, qu'on peut dire que ses reponses sont la foiblesse elle-même.

Que n'a t-on une histoire de ce Concile par un Fra-Paolo! Et que ne pourroit-on pas observer dans un commentaire historique sur les paroles de St. Gregoire de Nazianze? Car il ne faut pas s'imaginer, que sous pretexte que dans les autres Conciles on n'a point usé d'une aussi grande precipitation, que le fut celle de Cyrille dans celui d'Ephese, les passions & les cabales y aient eu moins de part. Il est bien necessaire que le St. Esprit preside dans ces assemblées, car sans cela tout seroit perdu. Cette assistance extraordinaire, & beaucoup plus forte que la generale, doit nous rassûrer, & nous persuader fermement que le St. Esprit

(*a*) *Nestorius pouvoit dire que les Conciles ne s'étoient jamais servis du terme de mere de Dieu; mais neanmoins ce terme étoit en usage, desorte que le peuple de Constantinople accoutumé à l'entendre, fut extremement scandalisé quand sous Nestorius on prêcha qu'il ne faloit pas s'en servir. Voiez Du Pin ubi supra pag. 61.*

(*b*) *C'est le 12. de la 1. partie.*

(*c*) *Dans la remarque L.*

(*d*) *Voiez la remarque H. lettre o.*

(*e*) *Dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur pendant la tenuë du Concile d'Ephese. Voiez Du Pin p. 297. Nestorius étoit dejà deposé par les Evêques qui adheroient à St. Cyrille; mais celui-ci étoit aussi deposé par les Evêques qui adheroient à Jean d'Antioche.*

(*f*) *Du Pin ubi supra pag. 293. Il cite* Collect. de Lupus chap. 7.

(*g*) *Id. ib. pag. 294. Il cite* Collect. de Lupus chap. 9.

(*h*) *Id. ib. p. 292. Il cite 1. p.* Act. Conc. c. 31.

(*i*) *Id. ib. pag. 320. 321.*

(*k*) *Conferez avec ceci ce qu'on a dit des assemblées des états generaux de France dans la remarque B de l'article* Marillac *pag. 2060. lettre b.*

pendant Cyrille qui y presidoit, & qui fut l'ame de cette sentence tumultueuse, conserva son rang (C) & sa dignité, & dans toute la suite des siecles on l'a veneré comme un grand saint, au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, & que sa memoire est encore abominable. On n'a pas manqué de dire que le genre de sa mort porta l'empreinte (D) de la punition & de la malediction divine. Sa secte se multiplia prodigieusement, & subsiste encore. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle doit sa conservation à la tolerance qu'ont euë pour elle les Princes (E) Mahometans. Il y a des gens qui disent que d'autres Princes infideles l'avoient dejà

a fait son œuvre au milieu des dereglemens de la creature, & que des tenebres des passions il a tiré la lumiere de sa verité, non pas dans tous les Conciles, mais dans quelques-uns.

(C) *Conserva son rang & sa dignité.*] Nous avons vu dans la remarque precedente, qu'il n'attendit point à commencer le Concile que les Evêques d'Orient fussent arrivez. Ils arriverent cinq jours après la deposition de Nestorius, & celebrerent un Concile presidé par Jean d'Antioche, où St. Cyrille fut deposé. Chaque parti deputa à l'Empereur, pour lui rendre compte de l'état des choses. Les Evêques d'Orient lui envoierent une relation, où (a) *ils se plaignirent de ce qu'on leur avoit fermé la porte de l'Eglise de St. Jean, en sorte qu'ils avoient été obligez de faire leurs prieres dehors, & qu'en revenant ils avoient été maltraitez. Ils conjurerent l'Empereur de faire chasser d'Ephese Cyrille & Memnon chefs de cette persecution. Peu de temps après ils firent partir le Comte Irenée, à qui ils donnerent contre S. Cyrille une autre relation, sur une violence qu'ils pretendoient qu'on leur avoit faite, en les empêchant à coups de pierre d'entrer dans l'Eglise de St. Paul.* Le parti de Cyrille deputa à l'Empereur 3. Evêques: les Orientaux se contenterent de lui deputer le Comte Irenée, (b) *Qui fit tant qu'il persuada à ce Prince, que le Synode tenu par Saint Cyrille ne pouvoit pas passer pour un Concile legitime; & peu s'en falut qu'il ne confirmât ce qui avoit été fait par les Orientaux, & qu'il ne fit chasser Saint Cyrille. Mais Jean Medecin de l'Empereur, & ami de Saint Cyrille, étant venu, fit changer les choses de face, en gagnant la plupart des Ministres, dont les uns furent d'avis, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit legitime; les autres, qu'il faloit tout declarer nul, & faire venir des Evêques desinteressez pour examiner la cause de la Foi, & tout ce qui s'est passé à Ephese. Dans cet embarras, Theodose prit le parti d'approuver la déposition de Nestorius & celle de Saint Cyrille & de Memnon, à cause de leur cabale. . . . . Et il envoya le Comte Jean pour faire executer cet ordre, & pour reünir tous les Evêques en un seul Synode, après avoir chassé Nestorius, St. Cyrille & Memnon.* Le (c) parti de Jean d'Antioche aquiesça aux volontez de l'Empereur, mais l'autre y resista, desorte que le Comte Jean fut obligé de donner *Nestorius à la garde du Comte Candidien, & St. Cyrille à celle du Comte Jaques*; & d'écrire à l'Empereur (d) que *les esprits des Evêques lui paroissoient tellement aigris les uns contre les autres, qu'il ne voyoit aucun moyen de les reconcilier.* L'Empereur voulut que chaque parti lui envoiât des Deputez; il (e) leur donna audience à Chalcedoine, & parut fort favorable aux Orientaux, mais il commença (f) *peu-à-peu à s'indisposer contre eux . . . . son conseil étoit tout gagné. Acace de Berée dans une lettre rapportée dans le Recueil de Lupus chapitre 41. accuse Saint Cyrille d'avoir fait changer de sentiment à la Cour, en faisant donner de l'argent à un Eunuque Scolastique, & il dit même que cet Eunuque étant mort, & ayant laissé beaucoup d'argent, l'Empereur trouva un memoire qui portoit qu'il avoit reçu plusieurs livres d'or de St. Cyrille, qui lui avoient été fournies par Paul neveu de Saint Cyrille.* Mr. du Pin remarque qu'*on n'est pas obligé de croire ce que dit Acace de Berée, qui n'étoit pas des amis de Saint Cyrille.* Je le veux; mais quelle meilleure raison donneroit-t-on du promt changement de l'Empereur? Il reconoissoit pour (g) orthodoxes les Evêques de chaque parti, & cependant il prononce que (h) *Nestorius (i) avoit été justement deposé*, que St. Cyrille & Memnon demeureroient sur leur siege, & que tous les autres Evêques retourneroient aussi à leurs Eglises: il prononce, dis-je, cela peu après avoir paru favorable aux Orientaux qui s'étoient soumis à ses ordres; pendant que le parti de Cyrille avoit hautement refusé de s'y soumettre. Cette procedure sent fort l'effet de l'argent distribué par St. Cyrille aux Conseillers de l'Empereur: & voilà comment en quelques rencontres on est orthodoxe ou heretique, selon qu'on a, ou que l'on n'a pas des sommes d'argent à faire donner.

(D) *De la punition & de la malediction divine.*] „(k) Après le jugement du Concile Nestorius n'osa „plus retourner à Constantinople, mais se retira dans „son ancien Monastere d'Antioche, d'où il fut tiré „quatre ans aprés en 435. par ordre de l'Empereur, „pour estre relegué à Oasis. Mais les Barbares ayant „pris & ruiné cette ville, il fut obligé de se retirer en „Thebaïde dans la ville de Panopole, où on ne le „laissa pas long temps en repos; & on le fit changer „tant de fois de demeure, qu'il mourut en voyage, „brisé d'une chute. Evagre qui rapporte ces accidens, „tirez des lettres que Nestorius avoit écrites lui-mê„me dans son exil, dit qu'il a trouvé un Auteur qui „assuroit, qu'avant que Nestorius mourût, sa langue „avoit esté mangée des vers, en punition des blasphê„mes qu'elle avoit prononcez. Mais il n'appuye pas „cette circonstance, qui pourroit bien estre de „l'invention de cet Auteur anonyme, parce que l'on „a coutume de supposer que tous les Heretiques font „une fin tragique.„

(E) *A la tolerance qu'ont euë . . . les Princes Mahometans.*] J'ai dit quelque part (l) qu'ils ont eu beaucoup plus d'humanité que les Chretiens pour les autres Religions, & j'ai ajoûté que les diverses communions de l'Eglise Greque qui se sont conservées sous leur Empire, auroient été bientôt extirpées, si elles eussent vécu sous des Rois Chretiens qui n'eussent pas eu la même creance. C'étoit là qu'il auroit falu citer un Pere de l'Oratoire qui est de ce sentiment; mais comme je n'avois pas alors son passage sous la main, je me reservai à le raporter en un autre lieu. En voici une occasion fort naturelle. „(m) On „conclura encore de là avec la même évidence, com„bien ces loix Imperiales étoient necessaires pour la „conservation de l'Eglise, puis que l'Egypte & les „Provinces voisines furent tellement inondées & sub„juguées par les Eutychiens, qu'elles n'ont jamais „esté depuis ce tems-là bien soumises ou bien reünies „à l'Eglise Catholique. . . . . (n) Si les Empereurs „n'eussent maintenu la foi contre les Eutychiens, tou„te la terre en eût esté inondée. Ils ne s'étendirent „beaucoup dans les Provinces de l'Afrique, de l'Ethio„pie, & des pays les plus reculez de l'Orient, que „parce que les Empereurs de Constantinople n'en „estoient plus les maitres, ou ne l'avoient jamais esté. „J'aurois pu dire la même chose des Nestoriens: dès „qu'ils eurent esté foudroyez dans le premier Concile „d'Ephese, l'Empereur Theodose le Jeune fit à peu „près de semblables Edits contre eux; ils furent exi„lez avec Nestorius dans des solitudes affreuses; ils „s'y multiplierent presque à l'infini vers l'Orient & le „Nort, les Empereurs n'ayant pu les poursuivre au„delà des frontieres de leur Empire. Les Sarrazins, „ou les Mahometans se deborderent peu après dans „l'Afrique & dans toute l'Asie, arracherent je ne sçay „combien de Provinces à l'Empire Romain: & à la „faveur des Princes Mahometans, tous ces heretiques „donnerent à leurs sectes une étenduë incroyable. „Dieu ne conserva la foy Catholique que dans l'Em„pire Romain, & il le fit par les soins & les Edits des „Empereurs Chretiens & Catholiques. Sans ce se„cours du ciel les Eutychiens, les Nestoriens & les „Ariens, pour ne pas parler de tant d'autres sectes „anciennes, auroient occupé la plus grande partie „des Provinces de l'Empire Romain, comme ils oc„cuperent celles qui n'en estoient pas; & les Secta„teurs de toutes les nouvelles sectes, qui ne sont nées „que depuis cent ans, n'auroient plus trouvé d'Egli„se, de laquelle ils pussent naistre, & en suite s'en „séparer. Ils seroient venus au monde parmi les „Ariens, ou les Nestoriens, ou les Eutychiens; Ils „auroient esté infectez de ces mesmes erreurs depuis „leur naissance. Ils prendroient le Verbe pour une „pure creature, comme les Ariens; JESUS-CHRIST „pour un pur homme, comme les Nestoriens; & „pour eux aussi bien que pour les Eutychiens, JESUS-„CHRIST seroit Dieu, mais il ne seroit pas verita„blement homme. Pourquoy s'en prennent-ils donc „aux Empereurs ou aux Rois Chretiens, & à leurs loix „severes pour l'ancienne Religion, puis que ce n'est „que par leur secours que la providence les a delivrez „de toutes ces erreurs? Ils doivent au contraire ren„dre graces à celuy qui n'a pas permis qu'ils se soient „autant

(a) *Du Pin ubi supra pag. 297.*

(b) *Id. ib. pag. 301.*

(c) *Ibid. pag. 302.*

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid. pag. 303.*

(f) *Ibid. pag. 304.*

(g) *Ibid. 305.*

(h) *Ibid.*

(i) *Il avoit dejà reçu ordre de se retirer dans son Monastere.* Id. pag. 303.

(k) *Id. ib. pag. 61.*

(l) *Dans l'article Mahomet, pag. 1981. col. 1.*

(m) *Thomassin, de l'unité de l'Eglise, tome 1. 2. partie, chap. 9. pag. 374.*

(n) *Ibid. pag. 375. 376.*

dejà prise sous leur protection, pour faire depit (F) aux Orthodoxes. On a vu une chose assez singuliere dans les Païs-Bas depuis * l'an 1690. Presque en même tems que les Jesuïtes accuserent les (G) Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller l'heresie de Nestorius, un Ministre

(a) *Ibid. pag.* 376. 377.

(b) *Ci-dessus pag.* 1981.

* *On écrit ceci le* 10e *de Fevrier* 1696.

„autant éloignez de nous, que ces anciens deserteurs „de l'Eglise Catholique, qui s'en sont separez depuis „plus de mille ans, & ne sont pas encore tout-à-fait „revenus de leurs égaremens. . . . (a) Il ne faut pas „taire la cause de ce long retardement du retour des „sectes Orientales dans l'Eglise Catholique. C'est, „comme nous avons dit, leur dispersion dans les „Provinces & les Royaumes qui n'apartenoient plus à „l'Empire Chretien, mais aux Princes Arabes, aux „Rois de Perse, aux Mogols, ou Tartares. Les Evesques Catholiques, Grecs, ou Syriens, mais principalement les Missionnaires du saint Siege, ont toûjours fait quelques conversions & quelque progrés „parmi eux; mais tous ces efforts n'estant pas soutenus „de la puissance & de la faveur des Princes temporels, „ils n'ont pû avoir ni de l'étenduë, ni de la durée.„

Quand j'ai dit que les Mahometans avoient eu moins de rigueur pour les Chretiens, que ceux-ci pour les Heretiques, je me suis fortifié du temoignage d'un (b) Ministre. Presentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainsi mon sentiment devra paroître bien raisonnable, puis qu'il se confirme par la deposition de deux temoins d'un caractere si oposé. Ces deux temoins s'accordent sur une autre chose qui est un peu scandaleuse; car ils conviennent l'un & l'autre que si les Princes Chretiens n'eussent emploie la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthodoxie, les fausses Religions eussent inondé toute la terre. Ainsi quand nôtre Seigneur a promis de maintenir son Eglise contre les portes de l'Enfer, il n'auroit promis autre chose sinon qu'il susciteroit des Princes qui domteroient les ennemis de la verité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant, en les envoiant aux galeres, en les faisant pendre, &c. Il n'y a point de doctrine, quelque absurde qu'elle soit, qui par de semblables moiens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet: on veut (c) qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prediction qui n'est nullement d'un faux Prophete, *ma Religion durera autant que vos victoires.*

(c) Veritati maxime consonum est Muhammedis morientis præsagium, quod Ludovicus Vives (*de verit. rel. l.* 4. *in fine*) citat, tamdiu nempe legem suam duraturam, quamdiu victoriam suorum. Quod enim lex non in recti persuasione sed violentia consistat, victoriis cessantibus, legem quoque cessaturam satis conjicere potuit. *Samuel Schultetus in Ecclesia Muhammedana, pag.* 22.

Je ne puis me separer de Louïs Thomassin sans lui demander sur quoi il se fonde, quand il dit que l'heresie d'Eutyches auroit inondé toute la terre, si les Empereurs n'eussent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de si attraiant cette heresie? Favorisoit-elle les passions du cœur? Enervoit-elle la morale de l'Evangile? Point du tout: ce n'étoit point sur la doctrine des mœurs que cet heretique combatit les Orthodoxes: il les combatit sur un mystere que la raison ne comprend pas bien: mais il l'expliquoit d'une maniere qui est plus incomprehensible que celle des Orthodoxes, & manifestement absurde. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que les heresies d'Eutyches ne trouverent tant de sectateurs, que parce que les procedures des Conciles choquerent une infinité de gens, & qu'elles formerent un prejugé desavantageux contre le parti orthodoxe. Le Pere Thomassin suggere cette pensée: Les Syriens, dit-il (d), les Jacobites, les Armeniens, toutes sectes Eutychiennes, *ne voulurent plus nous nommer Catholiques, elles inventerent le nom de Melquites, c'est-à-dire de Royalistes, ou d'Imperialistes, comme si ce n'eût pas esté l'ancienne foy de l'Eglise, que les Catholiques eussent defenduë, mais celle de l'Empereur; & comme si c'eût esté la seule autorité Imperiale, & non celle du Concile de Chalcedoine composé de plus de six cens Evesques, qui nous eût arrêtez dans la foy & dans l'union de l'Eglise Catholique.* Cela temoigne que ces Heretiques s'imprimerent dans l'ame cette forte persuasion, que leur Patriarche avoit été opprimé par les factions qui se formerent contre lui à la Cour Imperiale. Faisons un semblable jugement de la secte de Nestorius. Une infinité de gens l'embrasserent par l'horreur qu'ils eurent de l'injustice, qu'ils crurent qu'on avoit faite à Nestorius, en le sacrifiant au credit de St. Cyrille. Ils ne purent se persuader qu'une cause qui triomphoit par des voies si irregulieres, & par une partialite si inique de l'Empereur, eût le droit de son côté. L'on verroit plus clair dans cette affaire, si l'on avoit les relations des Nestoriens, & celles des autres sectes; mais nous ne savons guere ces choses que sur le raport du parti victorieux, & nous en savons neanmoins assez, pour pouvoir juger que la puissance imperiale a eu toûjours trop de part aux decisions. Voiez avec quelle force Pighius combat le Concile (e) de Constantinople, où le Pape Honorius fut condamné comme fauteur du Monothelisme: & considerez cette apologie. Pighius „(f) ne dit rien contre ce Concile, qui ne se „pût dire contre le premier Concile de Nicée, & contre celui de Calcedoine: toutes ses objections etant „fondées sur ce que l'Empereur Constantin assista à „ce Concile avec ses Officiers, & qu'il y regla l'ordre „& la maniere de proceder. On ne peut nier que „Constantin I. n'en ait fait de même au Concile de „Nicée, & que dans celui de Calcedoine les Commissaires de l'Empereur ne se soient attribuez plus „d'autorite, & ne se soient plus mêlez de ce qui se „faisoit au Concile, que l'Empereur même en celui-„ci. Ainsi l'on ne peut donner atteinte à ce Concile; „qu'on ne la donne en même temps aux autres Conciles: & c'est vouloir renverser les plus solides fon„demens sur lesquels est établie nôtre foi, pour sou„tenir une pretenduë infaillibilite en la personne d'Ho„norius.„

SI LES heretiques oprimez dans les Conciles par l'autorité imperiale sont devenus opiniâtres à cause de cette opression.

(d) *Ubi supra pag.* 374.

(e) *Tenu l'an* 680. *C'est celui qu'on nomme le* 6. *Concile Oecumenique.*

(f) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. to.* 6. *p.* 67. *édit. de Hollande.*

(F) *Pour faire depit aux Orthodoxes.*] On dit que Cosroes Roi de Perse voulant chagriner l'Empereur Heraclius son grand ennemi, ôta aux Catholiques tous les temples qu'ils avoient dans ses Etats, & les donna aux Nestoriens. On ajoûte qu'Heraclius voiant les Nestoriens favorisez par le Roi de Perse, crut faire depit à ce Prince, en favorisant les heretiques qui étoient les plus contraires à ceux-là; & qu'ainsi il se mit à fomenter l'Eutychianisme, non directement, car il n'osoit point choquer de front le Concile de Chalcedoine, mais par l'aprobation qu'il donna au Monothelisme, qui faisoit partie des erreurs d'Eutyches. Lisez ce qui suit. (g) *Aumentò non poco l'Eresia de' Monoteliti la ragione politica, che ne scismi della religione per ordinario vi assiste, poscia che sendo Cosroe Re de' Persi capital nemico di Eraclio, protegeva, e procurava di dilatare la fazzione de' Nestoriani, e per far cosa di sommo dispetto ad Eraclio, levò à Cattolici le chiese tutte della Persia, e le diede a Nestoriani, dal che stimolato l'Imperatore Eraclio per render pari disgusto al Persiano, si mosse à tutto potere à fomentare la contraria Eresia di Eutichete, non in quanto alla sola natura di Cristo, per non opporsi affatto al Concilio Calcedonese, che l'havea definito; mà bensì in quanto alla sola volontà e operazione, errore parimente de gli Eutichiani.*

(g) *Le* 12. *Giornale de Letterati* 1678. *pag.* 135. *dans l'extrait d'un livre posthume de Jean Baptiste Tamagnini, Venitien, imprimé à Paris l'an* 1678. *& intitulé,* Celebris Historia Monothelitarum, atque Honorii controversia scrutiniis octo comprehensa.

(G) *Les Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller.*] S'étant (h) plaints *à l'Archevêque de Cambrai d'un grand nombre de calomnies qu'on avoit repanduës contre eux,* ce Prelat donna commission à Mr. Steyaert Docteur & Professeur en Theologie à Louvain, (i) *d'informer des bruits repandus contre* leur *doctrine &* leur *conduite.* Ce Docteur informa juridiquement (k) *sur une étiquete qui contenoit* 40. *chefs d'accusation,* dont voici le 18. (l) *Que les Peres de l'Oratoire ne veulent donner à la Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seulement de mere de* CHRIST. Voions un peu le progrés de cette maligne medisance. „(m) On ne peut douter qu'elle ne soit née à Mons; mais étant passée de „là aux Jesuites de Liege, ce sont eux qui l'ont em„ployée les premiers, pour empêcher que les Peres „de l'Oratoire ne fussent reçus dans cette ville. Pour „traverser la resolution du Chapitre qui avoit conclu „à les admettre, ils fabriquerent un memoire contre „ces Peres, qu'ils feignirent leur avoir esté apporté „par une personne digne de creance; & ayant feint „de deliberer de ce qu'ils en feroient, il fut resolu „que ne pouvant en conscience negliger les avis qu'il „contenoit, ils en devoient faire part au Chapitre. „Et ce fut le Pere d'Iserin qui fut chargé de le met„tre, comme il fit, entre les mains de Mr. l'Ecoli„tre. . . . Ils engagerent le Chapitre & les Bourg„mestres de Liege à ecrire au Magistrat de Mons, „comme parfaitement instruit de tous ces faits.„ La lettre du Chapitre porte (n) qu'il s'etoit repandu *un bruit que les Peres* de l'Oratoire *destinez pour venir à Liege. . . . sont profession de quelques particulieres & dangereuses opinions, enseignant diverses sentences reprouvées par la Sainte Eglise: Que J. C. n'est pas mort pour tous les hommes: Que la bienheureuse Vierge Marie est mere de J. C. mais pas de Dieu.* Le P. d'Iserin (o) alla à Mons aussi-tôt après, *& y sollicita les reponses que les Echevins de Mons devoient faire aux lettres du Chapitre & des Bourgmestres de Liege.* La reponse aux Bourgmaitres contenoit entre autres choses. (p) *Quant au culte de la Sainte Vierge, lesdits Ecclesiastiques ont dit que les Peres de l'Oratoire sont ennemis d'icelui, & le bruit*

(h) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert,* 1. *partie, pag.* 9. *Ce livre fut imprimé l'an* 1691.

(i) *Ibid. pag.* 3.

(k) *Ibid. pag.* 48.

(l) *Ibid. pag.* 64. & 68.

(m) *Ibid. pag.* 65.

(n) *Ibid. pag.* 65. 66.

(o) *Ibid. pag.* 67.

(p) *Ibid. pag.* 49.

tre de Rotterdam intenta le même procés à un Ministre (*H*) d'Utrecht. Le succés de l'une de ces deux accusations a été semblable à celui de l'autre. Les accusations (*I*) ont été mises à neant, sans que les accusateurs aient été censurez. Il semble que celles que l'on intenta à un tra-

bruit commun est tel. On ne doute point que (*a*) la reponse faite au Chapitre ne contienne le même chef. Qu'arriva-t-il? C'est que le Chapitre de Liege (*b*) *revoqua la permission donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville.* L'impression qu'avoient faite *dans les esprits les calomnies du memoire des Jesuites, confirmées par la reponse du Magistrat de Mons,* porta sans doute le Chapitre à ce changement; *& il y a tout sujet de croire que celle qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, est de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, & qui a plus contribué à les determiner à l'exclusion de ces Peres.... (c) Les Jesuites ont tellement mis le fort de leurs accusations dans le Nestorianisme qu'ils ont imputé aux PP. de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la repandre parmy le peuple, tant à Bruxelles qu'à Mons. . . . Le Pere Coemans Jesuite prêchant en (d) Flamand dans l'Eglise du Sablon pendant l'Octave de la Dedicace de cette Eglise, employa une partie de ses Sermons à irriter le peuple contre de pretendus Novateurs, qui, comme il l'assuroit, renouvelloient en ce temps l'heresie de Nestorius, qui consistoit à nier que la Sainte Vierge soit mere de Dieu.* On peut voir dans l'ouvrage que je cite des preuves fort amples, du soin qu'ont pris les Jesuites de decrier dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de francs Nestoriens.

(*a*) *Ibid. pag.* 67.
(*b*) *Ibid. pag.* 68.
(*c*) *Ibid. pag.* 69.
(*d*) *A Bruxelles l'an* 1690.

(*H*) *Un Ministre de Rotterdam intenta le même procés à un Ministre d'Utrecht.*] Voiez le livre intitulé *Apologie pour le Sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht, contre les accusations de Monsr. Jurieu.* Il fut imprimé l'an 1692. On y trouve 3. chefs d'accusation, dont le dernier enferme 4. heresies, savoir (*e*) le Pelagianisme, le (*f*) Nestorianisme, la (*g*) tolerance civile des sectes, & (*h*) l'heresie des Sacramentaires. Comme il ne s'agit ici que de la seconde, je ne parlerai point des trois autres. Voions donc seulement ce que l'accusé repond quant au Nestorianisme. Il declare nettement qu'il condamne cette heresie; mais qu'il en croit Nestorius innocent. *Dans l'Assemblée de la Haye,* dit-il (*i*), *faite pour examiner l'accusation de Mr. Jurieu contre Mr. Jaquelot, je me déclarai pour Nestorius contre Cyrille; mais je ne me declarai pas pour le Nestorianisme, contre le sentiment de l'Eglise. Je dis que Nestorius me paroissoit plus ortodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroissoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il est visible que si j'erre c'est une erreur de fait, & non pas un erreur dans le dogme. . . . . . (k) Mais, dira-t-on, quel interêt avez-vous à soûtenir la reputation de Nestorius, au prejudice de celle d'un Pere reconnu pour saint, & d'un Concile universel? L'interêt de la verité & de la justice. Je suis persuadé que quiconque lira sans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Nestorius, trouvera celui-ci ortodoxe, & celui-là heretique & Eutychien; ou qu'il conviendra du moins qu'il est incomparablement plus aisé de donner un sens ortodoxe aux propositions de Nestorius, qu'à celles de Cyrille. Je ne suis ni le seul ni le premier de ce sentiment; & quand il sera necessaire, on produira des Auteurs anciens & modernes (l), dont l'autorité partagera pour le moins le diferent entre ces deux Patriarches. Si Nestorius est donc ortodoxe & Cyrille heretique, le zéle pour la verité en general m'oblige à ne pas dissimuler celle-là en particulier: il faut nommer la lumiere lumiere, & les tenebres tenebres. De plus c'est une verité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Eglise Romaine. Le premier est, qu'elle aneantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolatrie dans l'Eglise Chretienne. Le second est qu'en convainquant les Peres du Concile d'Ephese de l'hérésie Eutychienne, également condamnée des Papistes & des Protestans, nous sapons le fondement du Papisme qui est l'autorité infaillible des Conciles Universels. La justice & la charité nous obligent aussi à défendre l'innocence oprimée, & à faire comprendre que Nestorius a pu être condamné par un Concile sans être coupable, & que les Theologiens modernes peuvent prendre le party de Nestorius, en rejettant les erreurs qu'on lui attribuë. . . . . (m) Pour ce qui regarde l'intention de Nestorius, je la juge innocente, parce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais Mr. Jurieu a choisi avec beaucoup d'autres le party du plus fort. Nestorius n'avoit ni la multitude, ni l'autorité pour lui: il succomba sous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choses dans l'ordre, qu'il soit heretique en depit qu'il en ait, & qu'on aille fouiller dans son cœur pour y trouver de méchantes intentions, dont on ne voit aucune trace ni dans ses actions, ni dans ses paroles.* Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il est plus contraire à Nestorius que son denonciateur. *J'ai prouvé dans mon Apologie,* dit-il (*n*), *que le titre de* Mere de Dieu *convient à la bien heureuse Vierge, & qu'il est fondé sur la parole de Dieu, & sur la nature du mystére; au lieu que Mr. Jurieu dans ses Lettres Pastorales se déchaine avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'Eglise, la regardant comme la source de la plus criminelle de toutes les heresies.* Quelques pages après il raporte le passage des Pastorales qu'il avoit en vuë; je le raporte après lui, tant pour l'instruction du lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garans, si l'on me chicane sur ce que j'ai dit de Nestoriut. Il (*o*) *fut sans doute temeraire, & à Dieu ne plaise que nous tombions dans sa pensée; si tant est qu'il ait mis deux personnes en* JESUS-CHRIST, *comme deux natures. Nous ne nions pas non plus que la Ste. Vierge ne puisse dans un bon sens être apellée* Mere de Dieu, *puis qu'elle est Mere de* JESUS-CHRIST *qui est Dieu. Mais ce fut pourtant aux Docteurs du cinquiéme siécle une temerité malheureuse, d'innover dans les termes. Nulle part la Vierge n'est appellée dans le Nouveau Testament* Mere de Dieu, *mais seulement* Mere de JESUS. *Il s'en faloit tenir là. Et ce nom de* Mere de Dieu *a quelque chose qui sonne mal, & qui est opposé à l'idée de Dieu, qui ne peut avoir de mere. Aussi Dieu n'a pas versé sa benediction sur la fausse sagesse de ces Docteurs. Au contraire, il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolatries de l'Antichristianisme ait pris son origine de là.* Finissons par ces paroles de Mr. Saurin. „ (*p*) Le zéle & charitable Mr. „ Jurieu, animé de son esprit denonciateur, veut que „ l'on m'examine sur cette matiere. Je le veux bien „ aussi. Je ne crains pas la touche comme lui. Je ne „ fuirai pas, comme il a fait en plusieurs Synodes. „ Je ne ferai pas joüer mille ressorts, & je ne mettrai „ pas en œuvre l'artifice & la violence, pour m'exemter „ de la loi imposée à tous les fidéles, & particulierement aux Theologiens, de rendre raison de leur „ foi. De bon cœur je dis Anathême, non pas à Nestorius, mais au Nestorianisme. „ Je ne dois pas oublier qu'avant que Mr. Saurin obtint des Synodes un temoignage d'orthodoxie, le public étoit fort persuadé de son Anti-Nestorianisme.

(*e*) *Apologie du Sieur Saurin p.* 72.
(*f*) *Ibid. pag.* 78.
(*g*) *Ibid. pag.* 88.
(*h*) *Ibid. pag.* 92.
(*i*) *Ibid. pag.* 78.
(*k*) *Ibid. pag.* 79.
(*l*) *Voiez l'article* Rodon.
(*m*) *Ibid. pag.* 82.
(*n*) *Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag.* 866.
(*o*) *Jurieu apud Saurin ibid. pag.* 869. *Voiez la* 16. *lettre Pastorale de l'an* 1687. *pag.* 364. *édit. in* 12. *Dans la* 4. *Pastorale de l'année suivante il parle encore plus fortement contre ceux qui introduisirent l'épithete de mere de Dieu.*
(*p*) *Saurin Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag.* 795. 796.

(*I*) *Les accusations ont été mises à neant, sans que les accusateurs.*] Les preuves que j'aporterai ne concernent que les Peres de l'Oratoire. Nous avons vu que l'un des articles de l'étiquette, sur laquelle Mr. Steyaert avoit une commission d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne veulent point donner à la sainte Vierge la qualité de mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une medisance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établissement qu'on leur avoit accordé. L'accusation en elle-même est des plus graves, selon les principes & les pratiques (*q*) de la Communion Romaine. On doit donc s'attendre à voir que le Commissaire n'a rien negligé pour decouvrir les auteurs de l'accusation; & cependant nous allons voir qu'il negligea tout. Voici comment on le pousse: „ (*r*) Il s'agissoit de savoir si „ les Peres de l'Oratoire sont de nouveaux Nestoriens, „ qui tiennent & enseignent à ceux qui sont sous leur „ conduite, que la Sainte Vierge n'est pas mere de „ Dieu; ou si on leur a calomnieusement imputé cette „ heresie, & par des bruits repandus par tout, & par „ des Sermons publics; & qui sont ceux qui la leur „ ont imputée. Quelle *forme juridique* avez-vous gar„ dé pour faire une enqueste, qui pust donner moyen „ à l'Archevêque qui vous avoit commis, ou de punir „ les Peres de l'Oratoire, s'ils se fussent trouvez cou„ paples d'une si damnable heresie; ou s'ils en estoient „ trouvez innocens, de leur faire faire reparation d'hon„ neur, par ceux qui les en avoient faussement accu„ sez, & soumettre leurs calomniateurs aux peines ca„ noniques? Mais c'est cette enqueste même que vous „ n'avez jamais voulu faire dans aucune forme juridi„ que, parce qu'on n'y auroit trouvé de coupables „ que les Jesuites, & quelques Echevins de Mons, „ qui leur ont presté leur nom, pour confirmer ce „ que les Jesuites de Liege avoient fait croire au Cha„ pitre de cette ville, *que les Peres de l'Oratoire du Pays-„ Bas de l'institution du Cardinal de Berulle, tenoient „ diverses sentences reprouvées par la Sainte Eglise; & „ entr'autres que la bienheureuse Vierge n'est pas mere de „ Dieu.*„

(*q*) *Voiez les difficultez proposées à Mr. Steyaert* 1. *partie, pag.* 106.
(*r*) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert ib. p.* 98.

traducteur des homelies de saint Chrysostome l'an 1693. furent mieux fondées, car il * écrivit une lettre à l'Archevêque de Paris *dans laquelle il reconoit que dans sa traduction, pour n'y avoir pas assez apporté d'application, il a fait des fautes qui contre son intention pourroient donner atteinte à ce qu'il y a de plus grand dans la Religion. C'est pourquoi il se sent obligé à en faire une retractation solennelle, pour mettre à couvert la reputation de sa Foi: declarant que ses fautes sont purement personnelles, & qu'elles ne* (I Δ) *doivent être attribuées qu'à lui seul.* Vous trouverez amplement dans le Dictionaire de Moreri ce qui concerne Nestorius & ses sectateurs: c'est pourquoi je n'en dirai rien. Consultez aussi Mr. du Pin, qui ne s'est pas bien trouvé (K) d'avoir soutenu le personnage d'historien équitable. Je veux croire que l'éloge de mere de Dieu a contribué aux honneurs extrêmes que l'on a rendus à la sainte Vierge; mais il me semble que l'on auroit pu tomber dans (*L*) les mêmes cultes, en ne se servant que du terme de mere de JESUS-CHRIST.

* *Beauval. hist. des Ouvrages des Savans Novemb. 1693. pag. 138.*

Il

„*Dieu.*„ On lui nomme ensuite (*a*) un Conseiller, qui est notablement interessé dans l'accusation, & qui *le pressa de le recevoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement justifié par la decouverte du premier Auteur de cette diffamation calomnieuse;* & on lui soutint que malgré les instances & les requêtes plusieurs fois reiterées de ce Conseiller, il s'est obstiné à ne faire aucune enquête. Laissons parler le Jansenisté. „(*b*) Une „accusation d'heresie, & d'une heresie aussi impie „qu'est celle de Nestorius, peut être une bonne cho„se & même necessaire, quand elle est vraye & bien „fondée; mais c'en est une abominable quand elle est „fausse. Or estant pressé par un homme d'honneur „de luy rendre justice sur cette accusation qu'on fai„soit tomber sur lui, vous luy avez dit que cela n'é„toit pas necessaire, en l'assûrant *qu'il n'y avoit quoy* „*que ce soit à la charge des Peres de l'Oratoire, ni de* „*leurs adherans pour le point de l'heresie Nestorienne;* „*& que le bruit qu'on en avoit fait vous paroissoit ex*„*travagant, nul de leurs adversaires n'ayant osé le sou*„*tenir, ni tenter d'en apporter des preuves.* Pour„quoi donc ne trouve-t-on rien de cela dans vôtre „avis (*c*)? Pourquoi n'y trouve-t-on point: *Que vous* „*avez reconnu que le 18. article de l'Enquête (qui est* „*que les Peres de l'Oratoire ne veulent point donner à la* „*Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seule*„*ment de mere de* CHRIST) *est une manifeste calom*„*nie contre ces Peres, nul de leurs adversaires n'ayant* „*osé la soutenir, ni tenter d'en apporter des preuves?* „Vous n'avez pu nier qu'on n'ait fait un grand bruit „de cette heresie Nestorienne, en l'imputant aux „Prestres de l'Oratoire: & sçachant bien que ce bruit „étoit faux, vous vous estes contenté de dire de vive „voix à un particulier, *qu'il vous a paru extravagant.* „Est-ce donc une simple extravagance, dont on n'ait „qu'à se moquer, & non une malice diabolique qu'il „faille punir, de faire courir le bruit qu'une Congre„gation de Prestres croit une chose, qu'ils ne pour„roient croire sans avoir perdu tout sentiment de Re„ligion? . . . (*d*) S'étant trouvé des gens assez me„chans pour imputer sans aucune preuve, une chose „si peu croyable, & si scandaleuse aux Peres de l'O„ratoire, il étoit de la derniere consequence, pour „appaiser les troubles de la ville de Mons, & dé„tromper le petit peuple de la mechante opinion „qu'on luy avoit donnée de ces Peres, de decouvrir „les auteurs de cette calomnie diabolique, afin de les „punir selon les Canons, & d'arrester par cette puni„tion ce debordement de medisance qui faisoit com„mettre tant de pechez. Pourquoy donc estant som„mé par des actes juridiques d'en faire l'information, „comme la charge que vous aviez acceptée vous y „obligeoit, l'avez-vous refusé? Pourquoy même ne „pouvant rien dire sur ce chef d'accusation, le plus „important de tous, qui ne fust à l'avantage des Pe„res de l'Oratoire, & à la confusion des Jesuites, „avez-vous pris le party de n'en rien dire du tout dans „vôtre avis? Voilà quelle a esté vôtre droiture, & vô„tre pretenduë exemption de toute partialité, dans ce „qui devoit être le principal point de vôtre commis„sion.„

(*a*) *Pag.* 99.

(*b*) *Ibid. pag.* 104.

(*c*) *C'est un écrit Latin de Monsr. Steyaert, où il rend compte de sa commission à l'Archevêque de Cambrai.*

(*d*) *Ibid. pag.* 106. 107. *Voiez aussi la* 2. *partie des difficultez. pag.* 161. 163. *& alibi.*

Cet Auteur aiant poussé de la sorte l'épée aux reins le Commissaire de l'Archevêque de Cambrai, & aiant mis dans la derniere evidence la maniere frauduleuse dont la commission avoit été exercée, indique le grand ressort de l'obliquité. *Ceux qui vous connoissent mieux,* dit-il (*e*), *que n'a fait M. l'Archevesque de Cambray, quand il vous a choisi pour cet emploi, ne s'étoient pas attendus à autre chose. Ils sçavent que la politique & l'amour de vôtre honneur vous font joüer deux personnages bien differens. Vous vous croiriez deshonoré, si dans la place où vous estes vous ne soutenez la saine doctrine de vôtre Faculté contre les mechantes opinions de ses adversaires; & c'est ce que vous avez fait dans plusieurs de vos Theses. Mais l'apprehension de vous attirer de fâcheuses affaires, qui pourroient troubler vôtre repos, vous fait ramper devant ces mêmes personnes dont vous condamnez les sentimens, parce qu'ils vous peuvent nuire par leur credit. Jamais cette politique n'a plus paru qu'en cette rencontre. Les Peres de l'Oratoire n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de vous nuire, & vous ne pouviez leur rendre justice sans blesser ceux qui auroient eu l'un & l'autre si vous ne les aviez menagez. Il falloit donc abandonner les plus foibles, pour ne se mettre pas mal auprès des plus forts. Il falloit affoiblir, ainsi que vous avez fait, les preuves de l'innocence des premiers, & favoriser les derniers, en dissimulant leurs horribles excés de medisance & de calomnie. C'est sçavoir vivre selon le monde. Mais ne craint-on point ce reproche du Dieu des Juges,* (1) usque quo judicatis iniquitatem, & facies peccatorum sumitis? *Jusques à quand jugerez-vous injustement? Jusques à quand aurez-vous égard au credit des pecheurs, en les faisant paroistre innocens, lors qu'ils sont les plus criminels? C'est ce que signifie cet Hebraïsme,* facies peccatorum sumere: *& c'est cette* acceptation de *personnes qui est si souvent & si severement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité, ou par quelque autre consideration humaine, on fait pancher la balance du costé de la partie qui a le plus de pouvoir, quoy que sa cause soit moins bonne, que celle de la partie qui est moins puissante.*

(*e*) *Ibid. pag.* 107.

(1) *Psalm.* 81.

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils connoissent le tort d'un accusateur; ils le detestent; ils en diront à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable; mais s'il peut nuire & deservir, ils se gardent bien, étant ses juges, de prononcer rien qui le flétrisse. Ils ont mille tours de souplesse pour esquiver, & pour laisser dans les afaires mille plis, & mille entortillemens. Ce qui montre que l'ascendant du credit sur la Justice est un mal presque incurable dans le genre humain; c'est ce qui fera que les personnes puissantes ne craindront jamais de semer des calomnies utiles. Voiez comment une calomnie finement conduite a fermé les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

NOTEZ que l'Archevêque de Cambrai par sa sentence definitive du 12. de Novembre 1692. a declaré innocens ces pretendus Nestoriens; mais il ne condamne nommement personne à leur faire reparation. Voiez le chapitre 6. du 8. tome de la morale pratique des Jesuites.

(*I Δ*) *Ne doivent être attribuées qu'à lui seul.*] L'Auteur qui se retracta de la sorte (*f*) se nomme Mr. Fontaine, & *a été autrefois comme Secretaire de Mr. Arnaud, & de Mr. de Sacy.* Ce fut ce qui donna lieu au Jesuite qui publia un écrit intitulé *le Nestorianisme renaissant*, de confondre le traducteur des homelies de saint Chrysostome avec Mrs. de Port-Roial; & de là vint que ce traducteur declara expressément qu'il n'y avoit que lui de coupable.

(*K*) Mr. du Pin *ne s'est pas bien trouvé.*] Je ne sçai pas bien le detail des afaires qui lui ont été suscitées; c'est pourquoi je n'en parle qu'en passant; & je renvoie mon lecteur à l'un de nos journalistes (*g*), qui en a touche quelques particularitez, & nommement l'accusation d'avoir trop favorisé Nestorius.

(*L*) *Tomber dans les mêmes cultes en ne se servant que du terme de mere de* JESUS-CHRIST.] J'ai dejà parlé de ceci dans la premiere remarque, mais je ne ferai pas mal d'y retoucher. Je croi pouvoir dire que les disputes de Nestorius & de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la Ste. Vierge que par accident. Ces deux Prelats ne se batoient pas sur un point de devotion: leur querelle ne regardoit point le culte; & suposé que dès ce tems-là l'on invoquât la Vierge Marie, Nestorius ne pretendoit point changer cet usage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. Il s'agissoit entre eux d'un dogme de speculation: l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de JESUS-CHRIST; l'autre craignoit que l'on ne voulût eriger en personne la nature humaine de nôtre Seigneur. Le culte n'etoit point interessé là dedans: (*h*) *Nestorius tout entêté qu'il paroissoit*

(*f*) *Hist. des Ouvrages des Savans Nov.* 1693. *pag.* 138.

(*g*) *Hist. des Ouvrages des Savans, mois de Novembre* 1692. *pag.* 140. 141. 142. *& mois de Mai* 1693. *pag.* 526. 527. 528. *Voiez aussi dans le Mercure historique, mois de Juin* 1693. *pag.* 660. *& suiv. le discours de Mr. de Lamoignon, Avocat General, demandant la supression du livre de Mr. Du Pin, ce qu'il obtint.*

(*h*) *Baillet, de la devotion à la Sainte Vierge, pag.* 3. *&* 4.

Plusieurs choses me persuadent le solidité de cette pensée, car plus je recherche les raisons qui ont pu favoriser les progrés du culte de la Vierge Marie, plus je trouve qu'il y a dans le naturel & dans le temperament humain (*M*) un fond très-bien disposé à faire germer ce culte, & à le faire croître prodigieusement, & je conclus de là que même sans le secours des épithetes qui lui ont

soit de son opinion, s'étoit tellement reduit à vouloir assurer à la Ste. Vierge *les honneurs qu'on lui rendoit publiquement, que dans sa disgrace il parut disposé à lui restituer la qualité de Mere de Dieu, plûtôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant de la lui refuser.* Ces paroles sont d'un Prêtre François qui a traité de la devotion à la Sainte Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avoue que Nestorius ne demandoit aucune diminution de culte; & il auroit pu reconoître que cet heretique retenoit tous les fondemens de culte que Cyrille eût voulu poser: car on ne sauroit fonder le culte de la Sainte Vierge, que sur la suposition que Dieu a fait envers elle dans le ciel, ce qu'un Roi d'élection feroit sur la terre, s'il declaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, soit reconuë pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera. Dès lors une telle femme seroit élevée à un rang qui la mettroit fort au dessus des Duchesses & des Princesses, & de toutes les personnes du Roiaume hormis le Roi: son credit n'auroit point de bornes. Les honneurs qu'on lui rendroit surpasseroient la soumission que l'on a pour tous les autres sujets. Ce n'est pas que l'on s'amusât à rechercher si elle seroit la mere de l'ame du Roi: on se contenteroit de la conoître pour la mere de celui qui regneroit, & de savoir qu'elle seroit en possession de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'aplication de ceci à Nestorius n'est pas mal aisée. Si en rejettant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de JESUS-CHRIST, il retient tous les fondemens du culte; car, dira-t-il, être mere de JESUS-CHRIST, c'est être mere de celui à qui *toute (a) puissance a été donnée au ciel & en terre*, & qui regne sur toutes choses, sur les Anges aussi bien que sur les hommes: & par consequent si Dieu a voulu que la mere de J. CHRIST fût revêtuë de la qualité de Reine mere, & de Reine regente, & qu'elle jouït pleinement de l'autorité maternelle sur son fils, elle est au dessus de toutes les creatures, & en état de repandre sur le genre humain tous les biens qu'elle voudra. Je ne voi point que Cyrille ait pu donner à la devotion pour la sainte Vierge une base plus solide que celle-ci (*b*). Ce ne fut point à l'égard de la nature divine, que JESUS-CHRIST le jour de son ascension declara que toute puissance lui étoit donnée; car comme Dieu il ne pouvoit rien aquerir, il étoit de toute éternité le maître de toutes choses. Ce fut donc entant qu'homme qu'il fut établi Plenipotentiaire; ce fut à son ame que Dieu confera cette puissance, entant qu'il voulut que tous les desirs de cette ame fussent efficaces & operatifs: & par consequent pour être assûré du credit universel de la sainte Vierge, il suffit de croire que l'humanité de JESUS-CHRIST ne refuse rien à sa mere, & qu'elle lui est aussi soumise que le meilleur fils le sauroit être. Si la devotion des Sociniens se tournoit jamais du côté des fêtes, des processions, des images, des pelerinages &c. ils feroient pour JESUS-CHRIST tout ce qu'on pratique dans l'Eglise Romaine pour sa sainte Mere. N'importe qu'ils ne le croient pas Dieu, il suffit qu'il regne avec une pleine puissance, & qu'il soit le dispensateur de tous les biens par l'institution de Dieu. Si Mr. Baillet prend la peine de reflêchir sur ce que je viens de dire, je m'assûre qu'il changera quelque chose à cet endroit de son ouvrage. (*c*) *Lors que l'Eglise a maintenu la sainte Vierge dans sa qualité de Mere de Dieu au Concile d'Ephese, contre l'injustice de l'Heresiarque Nestorius qui tâchoit de lui ravir ce glorieux titre, elle ne songeoit pas moins à conserver les fondemens de la devotion que les Fideles avoient pour cette Vierge Mere, qu'à établir la creance de l'unité de la personne dans* J. CHRIST. Peut-être me fourniroit-il des vuës que je n'ai pas, & qui me feroient changer d'opinion. Or voici comment je croi que par accident, les disputes de Nestorius & de Cyrille ont augmenté sur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mere de Dieu contesté pendant quelque tems, & enfin victorieux, & confirmé par les Canons des Conciles, fit plus d'impression qu'il n'en faisoit: il devint une grande affaire; le parti vaincu fut regardé comme impie, le parti vainqueur se regarda donc comme le patron de la pieté; on aima sa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une breche d'où l'ennemi avoit été repoussé, & où il pourroit donner un nouvel assaut. Parcourez l'histoire de l'Eglise, vous verrez que dans tous les siecles les disputes qui n'ont pas été victorieuses, n'ont servi qu'à redoubler les abus. J'en ai marqué la raison, & cela me fait souvenir des villes qui pour conserver leurs privileges, s'oposent à des édits onereux: elles fournissent un pretexte au Souverain de les brider par des citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la maxime *nunquam tentabis ut non perficias*, avoit bon nés. Voiez la marge (*d*).

(*a*) *Evangile de St. Matthieu chap. 28. v. 18.*

(*b*) *Notez ces paroles de Mr. Baillet ubi supra pag. 1. & 2.* Le rang que la qualité *de mere d'un Dieu* donne *à la sainte Vierge* au dessus des autres creatures, n'est pas établi seulement pour marquer le point de son élevation dans la gloire qu'elle possede. Nous le regardons encore comme un poste d'où elle peut avantageusement servir auprès de son Fils ceux qui sont appellez à la même gloire, par la grace de ce divin Sauveur.

(*c*) *Baillet ib. pag. 3.*

POUR confirmer ce qu'on vient de dire, que ceux qui attaquent de vieilles erreurs de religion, s'exposent à être cause par accident qu'elles s'enracinent davantage, j'observe que les sectateurs d'un faux culte peuvent être contrequarrez, ou pendant les plus forts accés de leur zêle, ou lors qu'un tiede relâchement les a conduits à l'indiference †. Craignez au premier cas ce qui arrive quand on s'opose aux emportemens d'une personne qui est au plus fort de sa colere. La resistance qu'on lui fait ne sert qu'à la rendre plus furieuse.

(e) Bacche bacchanti si velis adversarier,
Ex insana insaniorem facies, feriet sapius:
Si obsequare, unâ resolvas plagâ.

Au second cas vous aves à craindre d'éveiller le chien qui dort, je veux dire de ranimer une passion agonisante. Considerez un peu la conduite des maris dont l'amitié conjugale est presque éteinte. Ils possedent leurs femmes comme ne les possedant point. Ils ont pour elles & beaucoup d'indiference, & peut-être aussi beaucoup de haine. Mais si quelcun veut les leur ôter, s'ils aprenent en revenant au logis qu'elles se sont évadées sous la conduite de quelque galant, alors ils perdent patience; ils se sentent pleins d'ardeur pour les recouvrer; ils remplissent l'air de complaintes,

Ma pauvre femme helas! qu'est-elle devenuë (f)?

Ils mettent en campagne les sergens & les archers; ils s'engagent à des procés incommodes. Il n'y a plus de tiedeur, plus d'indiference dans leur fait. Ils se passoient de leurs femmes pendant qu'on ne leur en disputoit pas la possession; ils ne sauroient s'en passer depuis qu'on la leur conteste (*g*).

(*M*) *Il y a dans le . . . temperament humain un fond très-bien disposé à faire germer ce culte.*] La vie humaine n'est qu'un theatre de changemens, mais malgré cette inconstance il y a certaines choses qui étant une fois introduites, croissent à vuë d'œil, & durent pendant plusieurs siecles avec des progrés continuels. C'est ce qu'on ne peut pas dire des innovations qui tendent à reformer les abus publics, & à corriger les mauvaises mœurs. Les loix que l'on fait de tems en tems contre le luxe, & contre le jeu n'ont guere de force qu'au commencement: on se donne bientôt la hardiesse de les violer. Les reformations de religion s'établissent quelquefois à durer long tems par raport aux dogmes speculatifs, mais quant à la morale pratique, elles parviennent promptement à leur perfection, & au plus haut point de leur cruë, & à cela succede un relâchement très-rapide, & un état corrompu qui demanderoit une nouvelle reformation. Les bonnes mœurs des premiers Chretiens, leur sobrieté, leur chasteté, leur humilité &c. eurent leur plus grand éclat pendant la vie des Apôtres, & s'afoiblirent depuis ce tems-là de jour en jour, de sorte qu'au IV. siecle il n'y avoit pas une grande diference entre les mœurs des Chretiens, & les mœurs des autres gens. Les Reformez de France au XVI. siecle furent d'abord très-bien reglez dans la morale: ils renoncerent au jeu, au cabaret, aux juremens, à la dance &c. les statuts militaires que le Prince de Condé fit observer, au commencement des guerres civiles sous Charles IX. (*h*) furent admirables. Les soldats étoient obligez de vivre dans la derniere regularité, & l'on punissoit severement leurs moindres fautes; mais toutes ces belles choses durerent peu, & ressemblerent à ces enfans qui meurent dans le sein de leurs nourrices, (*i*) ou à ces plantes (*k*) qui croissent prodigieusement en peu de jours, & qui sont seches & mortes avant la fin de l'été. Il vaudroit mieux croitre (*l*) peu-à-peu à la maniere des arbres qui doivent vivre long tems. On donne sans peine la raison pourquoi une discipline rigide, & une grande reformation de mœurs est un feu de paille qui aquiert bientôt, & qui perd bientôt toute sa force, c'est que l'attachement à la modestie, à la temperance, à l'austerité est un état violent: or selon la maxime des philosophes un tel état

(*d*) Omittere potius prævalida & adulta vitia, quam hoc adsequi, ut palam fieret quibus flagitiis impares essemus. *Tacit. Annal. l. 3. c. 53.*

† *Si je ne parle pas des états moiens entre ces deux extremitez, c'est que chacun leur peut apliquer à proportion ce que je dis des extremitez.*

(*e*) *Plautus in Amphit. act. 2. sc. 2. v. 71.*

(*f*) *Voiez les memoires de la Duchesse Mazarin.*

(*g*) *Entre les remedes d'amour* Ovide de remedio amoris circa fin. *n'oublie pas celui de croire que l'on n'a point de rival:* At tu rivalem noli tibi fingere quemquam Inque suo solam crede jacere toro. Acrius Hermionem *&c. Voiez la suite ci-dessus pag. 1491. lettre a. Voiez aussi pag. 1944. lettre g.*

(*h*) *Voiez Varillas hist. de Charles IX. to. 1. p. m. 163. ad ann. 1562.*

(*i*) *Confer quæ supra pag. 168. col. 2.*

(*k*) *Les citrouilles par exemple.*

(*l*) Crescit occulto velut arbor ævo. *Horat. od. 12. lib. 1.*

ont été très-utiles, il eût pu s'enraciner de plus en plus, & fructifier en abondance. Au reste il ne faut pas que j'oublie que depuis la premiere édition de mon ouvrage, il a paru une histoire

état ne peut être de durée, *nullum violentum durabile.* Ils (a) entendent par *un état violent*, un état contraire aux inclinations de la nature, un lieu d'exil, une force externe & majeure qui fait qu'un corps n'est plus dans son élement, mais qui ne peut pas empêcher qu'il ne tende à y revenir, & qu'il ne combate cette force externe, & ne l'afoiblisse à chaque moment, de-sorte qu'il la surmonte bientôt, & se meut ensuite vers le lieu que sa pente naturelle lui fait souhaiter. Les corps pesans qu'on éloigne de la terre, & qui retombent dès que l'impulsion qui les en avoit éloignez a moins de force que la pesanteur interieure de ces corps, est l'exemple dont les philosophes se servent pour expliquer cette doctrine. Nous pouvons donc comparer la reformation des mœurs à l'impulsion qui fait monter une pierre. Les passions que la nature a données au genre humain, combatent incessamment la pratique de la morale severe, & font un poids qui ramene bientôt les hommes à leur premiere condition, si quelque retour de zéle, si quelque reforme les a élancez vers le ciel.

(a) *On parle ici selon la doctrine des philosophes Scholastiques.*

Quoi (b) qu'avec fourche on repousse nature,
Elle revient neanmoins à toute heure.

(b) Naturam expellas furca, tamen usque recurret. *Horat. epist.* 10. *lib.* 1.

D'où il faut conclure que l'innovation introduite dans le Christianisme, quand on y a établi le culte de la sainte Vierge 3. ou 4. cens ans (c) plus ou moins aprés l'ascension de JESUS-CHRIST, a été favorisée par les dispositions naturelles & machinales de l'homme, puis qu'elle a fait des progrés continuels & prodigieux, & qu'elle subsiste encore aujourd'hui avec tout autant de force qu'elle en ait jamais eu. On ne comprend pas que si elle n'avoit point trouvé de très-grandes convenances dans les passions humaines, elle eût pu tant prosperer destituée qu'elle étoit de l'apui de l'Ecriture, & de la bonne tradition. C'est ce qui a mu quelques curieux à rechercher quelles peuvent être ces modifications naturelles de l'ame de l'homme, qui ont fomenté l'innovation dont il s'agit, & voici le resultat de leurs recherches.

(c) *Voiez Mr. Basnage, histoire de l'Eglise liv.* 18. *chap.* 11.

CONJECTURE sur les causes du progrés du culte de la sainte Vierge.

En matiere de religion il n'y a rien qui s'ajuste mieux avec le genie grossier des peuples, que de leur representer le ciel comme semblable à la terre. C'est par là que les fantaisies & les caprices des poëtes sur le mariage des Dieux, sur leurs conseils, sur leurs divisions, sur leurs intrigues passerent si aisément pour des articles de foi parmi les Grecs, & ensuite parmi les Romains. On ne pouvoit pas élever l'homme jusques aux Dieux, on abaissa ceux-ci jusques à l'homme, & l'on forma par ce moien le point de rencontre, & le centre d'unité. Si l'on eût dit que Dieu gouvernoit le monde par de simples actes de sa volonté, & qu'il étoit seul dans le ciel, on n'eût pas pu satisfaire l'imagination des peuples: ils n'ont point d'exemples d'une telle chose. Mais dites leur qu'un Dieu assisté de plusieurs autres divinitez gouverne le monde, & que sa cour dans le ciel est magnifique, pompeuse, que chacun y a sa charge, & ne soufre point que d'autres empietent sur son emploi, vous persuaderez cela aisément, parce que l'esprit de l'homme est imbu d'idées semblables empruntées de ce qui se voit tous les jours au gouvernement des Etats, & à la cour des grans Rois. Une telle cour n'est point sans femmes; on y voit une Reine mere, une Reine regnante dont le credit est quelquefois aussi grand que celui du Roi. Ainsi les peuples adopterent facilement ce qu'on leur disoit de Cybele & de Junon, & parce qu'entre les hommes l'autorité d'une Reine doüairiere est ordinairement plus petite que celle d'une Reine regnante, de là vint que le culte de Cybele mere des Dieux fut moindre que celui de Junon sœur & femme de Jupiter. Cette femme de Jupiter avoit une infinité de temples (d), les uns sous un titre, & les autres sous un autre. Il ne s'en faut pas étonner, on la consideroit comme la Reine du monde, & comme une Reine qui se méloit du gouvernement, & d'ailleurs (e) c'est la coutume de rendre ses respects aux Dames avec plus de soin, & avec plus d'apparat qu'aux hommes de même condition.

(d) *Voiez Pausanias à la table des matieres au mot* Juno.

(e) *Voiez la remarque L de l'article* Junon.

C'est par de semblables prejugez que l'on a persuadé si aisément aux Chretiens sans aucun exemple, ni ordre, ni permission de l'Ecriture, sans aucune autorité de la tradition des premiers siecles, que les saints du Paradis sont perpetuellement occupez aux fonctions de mediateur entre Dieu & nous. On voit dans les cours des Princes, & à proportion dans celle des gouverneurs, & des Intendans, que rien ne se fait sans la recommandation d'un favori, ou d'un secretaire d'Etat, ou d'un maitre d'hôtel, ou d'une demoiselle suivante &c. On voit échouer cent fois (f) ceux qui negligent les intercesseurs, & qui se hazardent d'aller tout droit à la source: & il est absolument necessaire de se choisir quelques patrons subalternes. Rien n'a plus contribué que cela à faire passer en coutume le culte des saints; toutes les raisons d'un controversiste* Protestant ont bien de la peine à fraper un Huguenot, autant qu'un homme de Cour, & en general tous ceux qui savent un peu le manege de la vie, sont frapez du parallele qu'ils entendent faire à leur Curé entre la mediation des saints, & la recommandation des Officiers d'un grand Prince. Les notions populaires s'accommodent extrêmement d'une cour celeste, où les Anges, les Apotres, les Martyrs soient perpetuellement ocupez à recommander à Dieu les afaires de la terre, à solliciter l'expedition d'un arrêt, à faire souvenir de ceci ou de cela, comme l'on fait à la Cour des Princes.

(f) *Voiez ci-dessus la remarque E de l'article* Dassouci.

* non

Mais pendant que vous ne mettez au ciel que des Anges, & que des saints, solliciteurs & mediateurs, vous ne remplissez pas les idées populaires. Elles demandent une Reine aussi-tôt qu'un Roi (g); une cour sans femmes est quelque chose d'absurde, le goût naturel y trouve des irregularitez choquantes. Il étoit donc de l'ordre que les peuples aplaudissent à la nouvelle invention d'une mere de JESUS-CHRIST établie dans le ciel Reine des hommes, & des Anges, & de toute la nature. Cette hypothese remplissoit le vuide qui paroissoit auparavant dans la cour celeste, & en corrigeoit toute l'irregularité. La consequence de cela devoit être, que la devotion des peuples s'échaufât très-promptement pour cette nouvelle Reine toute-puissante, & toute-misericordieuse. On est prevenu generalement parlant & avec raison, que les femmes sont plus portées que les hommes aux actions de charité. Elles sont incomparablement plus officieuses que l'autre sexe envers les pauvres, envers les malades, envers les prisonniers, & s'il y a quelque grace à demander, comme la vie d'un deserteur, ce sont elles qui sollicitent, & qui s'empressent à attendrir ceux qui peuvent le sauver. On a donc dû se promettre un succés beaucoup plus certain en invoquant la sainte Vierge, que par toute autre invocation. Ne nous étonnons pas que les honneurs qu'on lui a rendus surpassent ceux que les Païens rendirent à Junon, car Junon ne reünissoit pas en sa personne la dignité de Reine mere & de Reine regnante, & d'ailleurs elle passoit pour fiere, pour chagrine, pour vindicative, au lieu que la sainte Vierge étoit tout ensemble la Reine mere, & la Reine épouse, exempte de tout defaut, & remplie d'une bonté ineffable. On sçait assez que les courtisans se refroidissent & se rebutent quand une Reine a trop d'orgueil, & trop de soin de punir. Voilà pourquoi Junon ne devoit pas avoir tant d'adorateurs, que si l'on eût été persuadé qu'elle n'aimoit qu'à faire du bien. Mon lecteur se represente deja l'empressement qu'eurent les peuples à contribuer à la construction des chapelles & des autels de la sainte Vierge, & à lui ofrir des pierreries & des ornemens de toute espece, car selon les idées populaires ce sont des choses qui plaisent aux femmes, & c'est par là que dans le monde on parvient à leur faveur. Or voici une nouvelle machine que ces liberalitez & ces offrandes ont fait fabriquer.

(g) *Pour fin une Cour sans Dames est une Cour sans Cour pour dire le vrai.* Brantome, eloge de François I. au 1. tome des memoires des Capitaines François pag. m. 281. 282.

Les Moines & les Curez s'étant aperçus que la devotion pour la sainte Vierge étoit un grand revenu à leurs cloitres, & à leurs Eglises, & qu'elle croissoit à proportion que les peuples se persuadoient plus fortement le credit & la bonté de cette Reine du monde, travaillerent avec toute leur industrie à augmenter l'idée de ce credit, & de cette inclination bien faisante. Les Predicateurs se servirent de toutes les hyperboles, & de toutes les figures que la Rhetorique peut fournir. Les legendaires ramasserent toutes sortes de miracles: les poëtes se mirent de la partie; on établit des (h) prix annuels pour ceux qui feroient un plus beau poëme à la loüange de la mere de Dieu. Ce qui fut d'abord une saillie d'orateur, ou un enthousiasme de poëte, devint ensuite un aphorisme de devotion. Les Professeurs en Theologie empaumerent ces matieres, & ne furent pas ceux qui les depraverent le moins. La coutume vint que dans les maladies desesperées & dans tous les autres dangers qui sembloient inévitables, on fit des vœux à nôtre Dame d'un tel & d'un tel lieu, comme aussi lors qu'on souhaitoit des enfans, ou quelque autre bien. Il arrive par tout, & parmi les infideles, & parmi les fideles que certains malades abandonnez des medecins, rechapent de leur maladie contre toutes les aparences, & que par des incidens imprevus on évite les infortunes

(h) *Il y en a à Roüen, à Caen &c.*

re † du Nestorianisme composée par le Pere * Louïs Doucin, & que l'on y trouve ‡ dans une note marginale ce que j'ai dit ⸸ ci-dessus touchant le mal entendu de Nestorius & de saint Cyrille. Cela y est accompagné de cette remarque, que *je m'appuye de l'autorité & du témoignage de M. Dupin Docteur de la Faculté de Paris, qui a dit à la vérité beaucoup de choses semblables, entre autres* que Nestorius dans sa déclaration *publiée avant le Concile d'Ephése* donne un bon sens à ce qu'il avoit avancé dans ses Sermons. *Mais que* je *ne dis pas que toutes ces choses ont été condamnées dans Mr. Dupin, & que luy-même les a retractées.* Je ferai là-dessus une (N) observation. Il ne sera

† Imprimée à Paris l'an 1698. in 4.

** Jesuite.*

‡ A la page 551. & 552.

⸸ Dans la remarque K.

nes qu'on ne croioit pas pouvoir éviter. On voit dans tous les pais du monde, que les femmes qui ont été steriles plusieurs années, conçoivent enfin. Les vœux dont je parle sont un merveilleux artifice; car s'ils ne delivrent pas, on a cent échapatoires; comme qu'ils n'avoient pas été faits avec une foi assez fervente &c. On ne tient pas regître de ces mauvais succés; on n'y laisse point faire attention. Si le malade guerit, si les femmes steriles deviennent grosses &c. on attribuë cela au vœu; la liste des miracles s'en trouve chargée à la nouvelle édition; les ofrandes se multiplient; la devotion se repand de plus en plus. Nous avons apris depuis peu par les gazettes, que le Roi d'Espagne qui fut à deux doigts de la mort vers la fin du mois de Septembre 1700. rechapa de ce peril; & parce qu'on lui avoit aporté entre autres objets de devotion, une image de nôtre Dame de Beelen qui n'est en vogue que depuis peu de tems, on attribuoit à l'efficace de cette image la convalescence. S'il ne fût pas retombé quelques semaines aprés, & d'une maniere qui l'a fait cesser de vivre le 1. de Novembre suivant, cette nôtre-Dame eût aquis une telle reputation, qu'elle eût effacé les autres; car les predicateurs eussent fait valoir ce miracle-là, par toutes les circonstances que la conjoncture des afaires generales leur pouvoit fournir abondamment. Ces Messieurs-là ont été les grans promoteurs du culte. Ce sont eux, je pense, qui ont commencé à dire que JESUS-CHRIST s'étoit reservé le jugement, & avoit laissé à sa mere toute la distribution des graces, moien sûr de faire passer du côté de la sainte Vierge tous les actes de la plus tendre devotion. Cette maxime n'est plus un simple essor de rhetoricien qui s'échaufe en chaire; elle est passée (a) dans les livres que l'on met entre les mains des devots. Y a-t-il rien de plus propre à fortifier le culte de la sainte Vierge, que de dire (b) que Dieu lui donne *une infinité de blancs signez, afin qu'elle distribuë selon son bon plaisir les choses qui appartiennent à Dieu?* C'est donc à elle qu'on est redevable du salut, & de tous les biens, & non pas à Dieu; car c'est elle qui choisit les gens, & qui les écrit avec telle gratification que bon lui semble dans l'espace vuide du brevet. Vous trouverez une infinité de semblables pensées dans l'ouvrage (c) que je cite. Les Paiens n'en usoient pas de la sorte envers Jupiter. Ils disoient (d) qu'à l'égard des punitions il se conduisoit selon les avis des autres Dieux; mais qu'il ne consultoit personne quand il vouloit faire du bien. C'est la conduite que des gens sages (e) ont conseillée aux Monarques, & nous voions que les Rois du monde sont les auteurs immediats des lettres de grace, & qu'ils commettent des juges pour condamner à la mort les criminels. Quand on se souviendra que la devotion pour la Vierge, est une source feconde de gain aux Eglises, & aux couvens, on verra bien la raison qui a fait faire un partage si diferent de celui-là entre JESUS-CHRIST & sa sainte mere, par raport aux signatures de justice, & aux signatures de grace (†). Rien de plus propre que cela pour rendre la sainte Vierge l'objet principal & presque unique des prieres, & des vœux, & des pelerinages, & même de l'amour, & de la reconoissance, & de tous les actes interieurs de la pieté. Considerons encore une fois la Cour des Princes, le grand modele de la plupart des religions. Il y a des Princes qui se laissent tellement posseder par un favori, qu'ils ne donnent aucune charge qu'à sa recommandation. Presentez leur un placet vous-même; étalez y vos services; demandez y humblement, mais comme une juste recompense, le gouvernement d'une ville, ils vous le refuseront. Que le favori parle pour vous le lendemain, ils vous l'accorderont sur le champ. Lors que les choses sont reduites sur ce pied-là dans une Cour, l'on a beaucoup plus de soin de gagner les bonnes graces du favori, que de gagner celles du Monarque; & l'on a raison d'en user ainsi, la prudence le veut. Je passe plus avant, & je dis que la justice, & que la raison veulent que ceux qui ont obtenu un gouvernement de ville par la voie dont j'ai parlé, s'en estiment redevables non pas au Prince leur maître, mais au favori du Prince, & qu'ils reservent toute leur reconoissance, & toute leur amitié pour le favori, comme pour la vraie cause de leur dignité. Le Prince en est seulement la cause éloignée, la cause indirecte, la cause par accident, la cause vague & generale. Il est la source de l'autorité, mais c'est un autre qui la determine, & qui l'aplique au profit & à l'avantage de tels & de tels. Vous voiez par cette image que dans l'hypothese des Docteurs qui disent, qu'aucun bien n'est repandu sur la terre qu'à la nomination, & qu'à la recommandation de la sainte Vierge, c'est à elle, & non pas à Dieu, que chaque particulier est redevable de sa fortune, & c'est pour elle, & non pas pour Dieu, qu'il doit avoir de l'amour & de la reconoissance. Il n'obtiendroit rien de Dieu, si la Vierge ne s'en méloit. C'est donc pour elle qu'il doit avoir de la devotion; cela est fondé dans le bon sens; les raisons en paroissent demonstratives ⸸. Se faut-il étonner après cela que les actes de religion aient pris dans le Catholicisme la forme qu'ils y ont prise? N'est-ce pas en bien deterrer les fondemens? Quoi qu'il en soit, le culte de la sainte Vierge est monté à des excés si énormes, & s'y maintient si hautement, que les Jansenistes qui ont voulu donner des avis sur ce sujet, n'y ont rien gagné; & pour un homme qui se conforme à leurs modifications, il y en a deux mille au pied de la lettre qui suivent le Pere Crasset (f). Considerez, je vous prie, les obstacles (g) que l'on a trouvez en Sorbonne, quand on y a censuré le livre d'une religieuse Espagnole. Le vrai moien d'arrêter le mal seroit d'interdire les panegyriques, & d'ordonner que les devots qui voudroient marquer leur reconoissance par des liberalitez, les envoiassent non pas aux chapelles de la sainte Vierge, mais aux hôpitaux. Un predicateur n'ignore pas que ses auditeurs ont assisté plusieurs fois aux panegyriques de nôtre Dame, & qu'ils ont lu les plus beaux sermons qui aient paru sur cette matiere. S'il veut donc se faire écouter, & admirer, il faut qu'il invente quelque trait nouveau, qui encherisse sur tout ce qui a été dejà dit; & voilà une source d'illusions. Le principal seroit de defendre sous peine de simonie à ceux qui desservent les autels privilegiez, & qui president au culte, de recevoir ni sou ni maille d'aucun devot. On feroit tarir par là les sources des legendaires, & des sermonaires, & des pretendus miracles. Mais ce chemin-là n'est-il pas impraticable? *Hoc opus hic labor est.*

(N) *Je ferai une observation* sur une note du Pere Doucin.] Quand je composai l'article de Nestorius, je savois en general qu'on avoit fait des afaires à Mr. du Pin, entre autres sujets, sur certaines choses qu'il avoit dites touchant cet heresiarque; mais je ne savois rien en detail, ni quant aux propositions que l'on avoit condamnées, ni quant aux retractations qu'il avoit été contraint de livrer. Je n'en sçai guere davantage presentement; toutes mes conoissances se reduisent à la note du Pere Doucin. Je dirai neanmoins que pour detruire les consequences du temoignage de ce Docteur de Sorbonne, il ne sufit pas de nous alleguer ses retractations; car il y a des gens qui se retractent dans la peur d'être oprimez, & il y en a qui le font parce que certains raisonnemens les ont éblouïs, qui sont cependant plus foibles que les preuves de leur premiere opinion. Suposé que Mr. du Pin ait changé de sentiment, il reste à savoir si c'est à cause qu'aiant examiné tout de nouveau la controverse du Nestorianisme, il a conu par des preuves interieures qu'il s'étoit trompé; ou si c'est à cause qu'il a compris en general, que puis que Nestorius fut condamné par un Concile œcumenique, il est du devoir d'un bon Catholique Romain d'aquiescer à cela, sans donner lieu à de malheureuses, & très-dangereuses distinctions du fait & du droit. En ce cas-là ses retractations n'empêchent pas que son premier sentiment n'ait quelque force en faveur de Nestorius; car on en peut conclure qu'un habile Theologien qui avoit examiné la matiere, a reconu par les preuves interieures, je veux dire par les preuves que les pieces du procés fournissent, qu'il y eut du mal entendu; mais j'avouë que cela ne forme pas un prejugé aussi puissant, que ce que le Pere Doucin raporte touchant les plaintes des anciens disciples de Nestorius. Ils soutinrent „(h) que la dispute entre ce Prélat & S. Cyrille n'étoit „qu'une

(a) Voiez Mr. Basnage ubi supra pag. 1082.

(b) Le Jesuite Osorius a dit cela dans un Sermon. Voiez Mr. Drelincourt repliquë à l'Evêque de Belley pag. 374.

(c) Voiez Mr. Drelincourt contre l'Evêque de Belley.

(d) Voiez Seneque nat. quæst. lib. 2. cap. 42. 43.

(e) *Ἐγὼ δέ φημι, ἀνδρὶ ἄρχοντι τὸ μὲν ἀναγκάζειν δεόμενον ἄλλοις προστακτέον εἶναι κολάζειν, τὸ δὲ τὰ ἆθλα ἀποδιδόναι, δι' αὑτοῦ ποιητέον.* Censeo itaque viro principi sic agendum, ut si quis eget coactione, hunc aliis puniendum tradat: cæterum cum præmia reddenda sunt his qui rem bene gesserunt, id per seipsum faciat. *Xenophon in Hierone pag. m. 584.*

(†) Notez qu'on pretend que la sainte Vierge distribuë non seulement toutes les graces, mais aussi qu'elle detourne très-souvent les actes de la justice de Dieu, & ainsi elle possede seule tout son domaine, & outre cela étend ses droits sur celui que J. CHRIST s'étoit reservé.

⸸ Notez qu'un Prince qui donne à la recommendation du favori ce qu'il refuseroit sans cela à un gentilhomme, ne donne point au gentilhomme; mais au favori. Il faut donc que la reconnoissance du gentilhomme soit pour le favori, & que le Prince ne pretende qu'à la gratitude du favori.

(f) Je me sers de cet exemple parce que le Jesuite Crasset est un de ceux qui ont le plus fortement condamné l'Auteur des avis salutaires de la vierge à ses devots indiscrets. Voiez Mr. Jurieu au preservatif pag. 108. & suiv. & Mr. Arnauld dans ses reflexions sur ce preservatif pag. 19.

(g) Voiez l'article Agreda.

(h) Doucin, hist. du Nestorianisme pag. 552.

fera pas inutile de raporter ce qu'un Ministre de Paris allegua contre un Evêque (O) qui sembloit accuser les Protestans de renouveler l'heresie de Nestorius à l'égard de l'épithete de mere de Dieu.

☞ NEVERS (Jean de Bourgogne Comte de) au XV. siecle, fut fort maltraité par le dernier Duc de Bourgogne (A) quoi qu'il eût l'honneur d'être son parent. Ce Duc * l'obligea de renoncer aux Duchez de Brabant, & de Limbourg, & aux terres d'Outre-Meuse par un contrat forcé le 22. de Mars 1465. Il le degrada aussi de l'Ordre (B) de la toison d'or. Ce Comte † mourut à Nevers le 25. de Septembre 1491. âgé de 76. ans ɸ. Il étoit né à Clameci le 25. d'Octobre 1415 ‡. Il avoit herité de son ⸸ oncle maternel la Comté

* *Labbe, tableaux genealogiques p. 263. Anselme hist. de la maison roiale pag. 218.*

† *Fabert hist. des Ducs de Bourgogne tom. 1. pag. 155.*

ɸ *Labbe ubi supra.*

‡ *Anselme ubi supra.*

⸸ *Charles d'Artois frere de Bonne d'Artois mere de ce Comte de Nevers.*

„ qu'une dispute de mots, & que l'explication donnée par luy-même à ses premiers Sermons étoit conforme à ce que nous croyons maintenant.... Bien davantage ils produisoient plusieurs de ses Ecrits où il se plaint que ses propositions (1) *ont été tronquées & falsifiées*, qu'on y a supprimé des mots essentiels, qu'on en a ajoûté d'autres qui n'étoient point de luy, qu'on en a raproché d'une maniere qui faisoit un sens tout opposé au sien, & que c'est par ces *détestables artifices que Célestin & les autres*, c'est à dire les Peres d'Ephése, *ont été surpris*, qu'il ne fait nulle difficulté de donner à Marie le nom de *Mere de Dieu*, pourvû seulement qu'on ne le prenne pas au sens d'Arrius, & d'Apollinaire. (2) Ce que Nestorius avoit dit, Helladius, Théodoret, Ibas, Irenée & les autres n'avoient point cessé de le répeter, qu'on avoit attribué à Nestorius mille autres faussetez, que ny luy ny personne qu'ils connûssent, n'avoit jamais ny partage le Christ, ny reconnu qu'un seul & unique Fils de Dieu; que le terme (3) d'*union hypostatique*, avoit été rejetté à la verité comme inconnu aux anciens, & comme signifiant une union nécessaire & purement naturelle entre les deux natures; mais que Cyrille luy-même s'étoit rendu à la force de ses raisons, en supprimant ce terme lors qu'on traitta de la paix des Eglises. „ Il est certain que pour degager Cyrille du fardeau que cela lui met sur les épaules, il faut recourir à l'infaillibilité des Conciles quant aux decisions sur le fait. Voiez les observations que le Pere Doucin a étalées pour la soutenir, & pour refuter les distinctions de Mrs. de Port-Roial.

(1) *Synodic. cap. 6.*

(2) *Synodic. c. 3. & 4.*

(3) *Oriental. object. ad Cyrill. anathem. 3.*

(O) *Un Ministre de Paris repondit à un Evêque qui sembloit accuser les Protestans de renouveler l'heresie de Nestorius.*] Voici les paroles de Mr. le Camus Evêque de Belley: il s'adresse à Mr. Drelincourt. „ (a) Vous me permettrez en passant, de vous dire que jamais je n'ay rencontré ce terme de Mere de Dieu dans vos Ecrivains, que vous-mesme qui semblez plus favorable à cette Divine Mere, l'evitez soigneusement, & comme un écueil, & que dans les Conferences & conversations que j'ay euës depuis trente ans, avec ceux de vostre Confession, j'y ay trouvé une telle aversion à ce titre, que jamais ils ne s'en servent, jusques là que quelques uns s'en trouvans pressez, me l'ont nié en se cabrans, comme si Mere de Christ & Mere de Dieu estoient deux choses, & que Christ ne fust pas Dieu: ce qui choque & heurte rudement l'union hypostatique, & la communication des Idiomes: vous y penserez, s'il vous plait. „ Mr. Drelincourt repondit 1. que (b) la creance des Eglises Reformées est parfaitement conforme à celle de l'ancienne Eglise, à l'égard des deux natures de Jesus-Christ, en unité de personne. 2. Qu'*encore que ce mot de* Mere de Dieu *ne se trouve point dans l'Ecriture, la chose qu'il signifie y est bien clairement* (c). 3. Qu'il y avoit plus de 10. ans qu'il avoit fait imprimer un opuscule *de l'honneur qui doit estre rendu à la Saincte & Bienheureuse Vierge*, dans lequel traité se trouvent ces propres paroles, *nous ne faisons point de difficulté de dire avec les Anciens, que la Vierge Marie est Mere de Dieu* (d). 4. Que Mr. l'Evêque de Belley aiant lu ce livre, & aiant dit neanmoins ce qu'il a dit, a publié (e) *une chose dont le contraire est d'une verité* evidente. 5. Qu'aucune *des creances* des Protestans ne peut être combatuë (f) *par ce titre de* Mere de Dieu, & qu'*aucun homme bien instruit en leur Religion ne se fera jamais tirer l'oreille pour dire que la* Vierge Marie est Mere de Dieu. 6. (g) „ Que si ce titre de *Mere de Dieu* ne se rencontre pas si souvent en nos Autheurs que celuy de *Mere de Jesus Christ*, ce n'est pas ni qu'ils soient si ignorans que de s'imaginer que ce soient deux choses differentes, & non pas deux expressions qui reviennent à un: ni qu'ils soient si impies que de croire que Jesus Christ n'est pas Dieu. Mais ils en usent de la sorte avec une saincte prudence. Ils considerent que graces à Dieu, ce Royaume n'est point affligé de la peste des Nestoriens. Et qu'il n'est pas besoin à present de chercher des precautions contre un erreur qui est aboly. Mais qu'il y a des gens qui *Deifient* la Vierge Marie, & qui en font une *Deesse*. Et qu'il est à craindre que les choses qui sont en elles mesmes les plus veritables, les plus sainctes & les plus innocentes ne servent à les entretenir en leur erreur. „ Enfin ce Ministre fait cette declaration: (h) *Je proteste devant Dieu & devant ses SS. Anges que je crois fermement que la Vierge est* Mere de Dieu. *Et que je suis prest de signer cette verité de mon propre sang. Neantmoins je declare avec toute liberté que de peur de donner de l'achoppement aux personnes ignorantes, je ne prens point plaisir à employer ces termes si ce n'est qu'en mesme temps j'en donne l'explication. Car tous ne sont pas capables d'eux-mesmes de comprendre ce que vos Ecoles & les nostres appellent* Communication d'Idiomes. *Au lieu d'attribuer à la personne ce qui convient aux deux natures, soit par mégarde, soit par une grossiere ignorance, ils attribuent à l'une des natures ce qui convient seulement à l'autre. Lors qu'ils entendent que la Vierge est* Mere de Dieu, *ils ne comprennent pas à l'abord qu'elle n'est point sa Mere entant qu'il est Dieu: Mais par une pensée confuse ils s'imaginent qu'elle est proprement Mere de sa Divinité comme de son humanité. J'ay rencontré des gens de vostre Communion qui concevoient cette qualité de* Mere de Dieu *de la façon la plus grossiere que l'on pourroit s'imaginer.*

(a) *Le Camus Evêque de Belley, reponse à Drelinc. pag. 83.*

(b) *Drelincourt, replique à la reponse de Mr. de Belley pag. 292.*

(c) *Id. ib. pag. 293.*

(d) *Id. ib. pag. 294.*

(e) *Ibid. pag. 295.*

(f) *Id. ib. pag. 296.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. Drelinc. ib. pag. 297.*

Ceci servira de confirmation aux choses qui ont été insinuées dans la remarque A touchant la crainte de Nestorius, que l'on n'abusât de l'épithete de mere de Dieu, & fera conoître en même tems les circonspections des Ministres, & leurs causes.

(A) *Il fut fort maltraité par le dernier Duc de Bourgogne .... son parent.*] Il étoit fils de Philippe de Bourgogne Comte de Nevers, de Rethel & d'Etampes qui fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415. & qui avoit pour pere Philippe le Hardi Duc de Bourgogne fils du Roi Jean. Ce Philippe Comte de Nevers epousa en secondes noces la fille du Comte d'Artois, & en eut deux fils, Charles & Jean (i). Celui-là mourut sans posterité legitime, celui-ci fait le sujet de cet article. Il est aisé de conoître le degré de sa parenté avec Charles le dernier Duc de Bourgogne, dès qu'on se souvient que Philippe le Hardi Duc de Bourgogne étoit le bisaïeul de ce Charles.

(i) *Tiré de Pontus Heuterus au livre 6. rerum Burgundicarum. Voiez aussi le Pere Labbe aux tableaux genealogiques pag. 262.*

(B) *Il le degrada aussi de l'Ordre de la toison d'or.*] Pierre Matthieu va nous aprendre là-dessus un fait important. *Philippe de Crevecœur Seigneur d'Esquerdes*, dit-il (k), *receut le collier de la Toison d'or en la premiere solemnité de l'ordre que le Duc Charles fit à Bruges apres la mort de son pere, lors que le Comte de Nevers en fut exautoré plus indignement que le respect de sa maison ne lui faisoit esperer d'un Prince son parent proche.* Sa note marginale vaut mieux que le texte; la voici: „ Le Duc Charles de Bourgongne renouvella l'ordre du Toison le 7. 8. 9. de May en la ville de Bruges, & fit mettre & marquer de noir la place où devoient estre mises les armes du Comte de Nevers avec ces paroles qui se lisent en une Chronique M.S. de la Bibliotheque du Roy. *Le Comte de Nevers adjourné par lettres patentes du tres-haut & tres-excellent Prince & mon redouté Seigneur, Monseigneur le Duc, seellées du seel de son ordre de la Toison à comparoir en personne au present chapitre, pour y respondre de son honneur touchant cas de sortilege, & abusans des saincts Sacrements de son Eglise, ne s'est presenté ne comparu, ainçois a fait defaut. Et pour eviter le procez & privation de l'ordre à faire contre luy, a renvoyé le collier, & pource a esté & est declaré hors de l'ordre & non appellé en l'offrande.* „ Un historien moderne (l) assûre, que *Philippe le bon faché de voir* nôtre Comte de Nevers dans le parti de Charles 7. Roi de France, *le fit biser de l'Ordre de la Toison.* Notez que ce Comte fut fait Chevalier (m) dans le neuviéme chapitre tenu à la Haie le 12. de Mai 1456. & que le premier chapitre tenu par le Duc Charles fut l'onziéme. Il fut tenu à Bruges l'an 1468 (n).

(k) *Pierre Matthieu, hist. de Louis XI. liv. onze p. m. 750.*

(l) *Fabert, histoire des Ducs de Bourgogne tom. 1. pag. 155.*

(m) *Gollut, Memoires de la Franche Comté pag. 738.*

(n) *Id. ib. pag. 740.*

† *Anselme ibid.*

‡ *Labbe ibid. pag. 264.*

Comté d'Eu l'an 1472 †. Il fut marié trois fois, & (C) ne laissa que deux filles legitimes, & ‡ trois bâtards.

NEUFGERMAIN (LOUÏS DE) Poëte François un peu fou, pour ne rien dire de pis, vivoit sous le regne de Louïs XIII. Il servoit de jouët au Duc d'Orleans, au Cardinal de Richelieu, & aux beaux esprits de ce tems-là. Il se qualifioit (A) *Poëte heteroclite de Monseigneur frere unique de sa Majesté.* Sa methode favorite étoit de faire des vers qui finissoient par les syllabes du nom de ceux qu'il loüoit. C'étoit une gêne qui lui faisoit debiter mille impertinences, & un galimatias si ridicule, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on se divertit à lui proposer des noms qui lui donnassent un peu d'exercice. Je ne sçai même si l'on ne se servoit pas de lui pour entremêler des traits satiriques parmi des loüanges, je veux dire que des gens plus ingenieux que lui l'aidoient quelquefois à faire ses vers. C'est ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer, à l'égard de ceux qu'il fit pour Messieurs Godeau & Conrart. L'un n'étoit pas d'une mine ni d'une taille avantageuse, l'autre ne savoit point de Latin; il semble donc qu'il y ait un peu de malignité dans leur éloge, & qu'un plus habile maître que Neufgermain y ait touché. J'en laisse le jugement à mes lecteurs. Ils trouveront (B) ci-dessous les vers dont je parle. Il n'y a guere de pieces dans les écrits de Voiture qui soient plus ingenieuses, que ce qu'il fit (C) pour se moquer de ce poëte heteroclite. La reponse de (D) Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus; le coup l'avoit étourdi: jamais il n'avoit moins sçu ce qu'il disoit qu'en cette rencontre.

☞ NE-

(C) *Il fut marié trois fois, & ne laissa que deux filles.*] I. L'an 1435. avec Jaqueline d'Ailli fille de Raoul Vidame d'Amiens & Seigneur de Pequigny, de laquelle il eut une fille qui fut femme de Jean Duc de Cleves. II. L'an 1475. avec Paule de Bretagne fille de Jean de Brosse Comte de Penthieure, de laquelle il eut une fille qui fut mariée à Jean d'Albret Sire d'Orval. III. L'an 1480. avec Françoise d'Albret fille d'Arnaud-Amanjeu Sire d'Orval (a), & sœur (b) de ce Jean. Elle n'eut point d'enfans.

(a) *Tiré du Pere Labbe, tableaux geneal. pag. 263. & du Pere Anselme pag. 218. & suiv.*

(b) *Pontus Heuterus ubi supra.*

(A) *Il se qualifioit* Poëte heteroclite de Monseigneur.] Qu'on ne s'aille pas imaginer que les beaux Esprits qui divertissoient par son moien le Duc d'Orleans, le Cardinal de Richelieu, &c. lui donnerent cette qualité sans qu'il l'acceptât: il est sûr qu'il la prenoit fort serieusement, & qu'elle étoit l'un de ses titres à la tête de ses ouvrages. En effet voici les termes du Privilege qu'il obtint du Roi pour l'impression de ses poësies l'an 1637. *Nostre bien Amé* LOUÏS DE NEUFGERMAIN, *nous a fait remonstrer qu'il desiroit faire imprimer pour la seconde fois la premiere partie, & aussi la deuxiesme partie d'un livre intitulé* les Poësies & Rencontres du Sieur de Neufgermain, Poëte heteroclite de nostre tres cher frere unique le Duc d'Orleans: *mais doute qu'autres le voulussent faire imprimer, ce qui tourneroit à son prejudice, requerant sur ce nos lettres:* A CES CAUSES *nous voulans gratifier le dit de Neufgermain luy avons permis & permettons &c.*

(B) *Ils trouveront ci-dessous les vers dont je parle.*] Raportons premierement ceux qu'il fit pour Mr. Conrart. Il l'apelle Conrat, soit que la prononciation des † Parisiens l'eût trompé à l'orthographe de ce nom, soit que la syllabe *rat* eût paru plus favorable que celle de *rart.*

† *C'est-à-dire de plusieurs Parisiens.*

A MONSIEUR CONRAT.

Les syllabes du nom finissans les vers.

Ainsi (c) que l'on parloit des rats de Tarascon,
Quelqu'un me dit, tout mont peut engendrer un rat,
A quoy je respondis, exceptez Helicon,
Car il est sacro-sainct, autre que (d) Monserat,
Et c'est sur Helicon que fut nourry Conrat.
Il sçait parler latin, il sçait parler gascon,
Grave, sententieux, disert, nunquam errat,
Jusques-là qu'il vainquit disputant dans Macon
Un Docteur Maconnois, & l'envoya au grat (e),
Chercher son Calepin pour se prendre à Conrat.
S'il ne harangue en chaire, il harangue en Balcon,
Zelateur de vertu, contraire au scelerat,
Puis boit l'eau d'Hipocrene à plein broc ou flacon,
Aux vivans & defuncts, fust-ce au grand Amurat,
Ayant soif & sans soif, cet excellent Conrat.
Il sçait de quel genre est dans Despautere Icon,
Seigner, taster le poux, appliquer le cerat:
Si quelque belle il voit, il dit, ô bon bocon!
Ses beautez admirant, & son bel apparat,
Puis de ses beaux discours les charme ce Conrat.
Plus qu'Orphée puissant, il peut sans Lexicon
Arrester de propos le soleil, dum migrat,
L'Aigle volant en l'air, le Duc & le Faucon,
Par terre le Lion, & l'escumant Verrat,
Baleines prendre en mer par ses accens Conrat.
Dans un livre il fait voir qu'au pris d'un patacon
Les testes des proscripts mit le Triumvirat:
Et comme il les jouoit à la chance & tricon,
Recompensant celuy qui hæc attulerat,
Tant est scientieux & rare ce Conrat.

(c) *Neufgermain, 2. partie de ses poësies & rencontres, pag. 102. 103.*

(d) *Il faloit dire* Monserrat. *Voiez ci-dessus pag. 2030. remarque D.*

(e) *Furetiere au mot* grat *nous aprend qu'envoier au grat signifie rebuter, chasser, envoier promener.*

Passons à ceux qu'il composa pour Mr. Godeau. On ne trouvera pas mauvais, je m'assûre, que je raporte ces deux exemples; car il en faloit raporter quelcun; puis qu'autrement presque personne dans les pais étrangers n'auroit pu avoir une idée juste du caractere de ce Poëte heteroclite.

A MONSIEUR GODEAU.

Les syllabes du nom finissans les vers.

La (f) belle & gentille Margo,
Trouvée n'aguere au bord d'eau,
Puisant, puisa un escargo,
Dont elle fit si bon chaudeau,
Qu'il n'en resta point à Godeau.
Dedans son lict en son gogo,
Encourtinée d'un rideau,
Remuant la gigue, ou gigo,
Chantoit un air en go, en d'eau,
En faveur de Monsieur Godeau.
Luy seul a trouvé le mago
D'éloquence, prose & rondeau;
Car plus charmant qu'un Larigo,
Mainte fête marche en bedeau;
Portant masses devant Godeau.
Venus luy donna son mago,
Atlas luy offrit son fardeau,
Diane, Taiol & Rago,
Et le beau Phebus, ce blondeau,
Donna ses (g) chevaux à Godeau.
D'un nom si divin, origo
Est, que liée d'un cordeau,
Disoit une pie, ou margo,
Got eo, sive God eo. (1)
Voyant marcher Monsieur Godeau.
Ses festins coustent un lingo,
En Nectar, lapin, besondeau,
Puis qu'ensemble à tirlarigo,
Beuvent, mangeans le fezandeau,
Apollon, Minerve, & Godeau.

(f) *Neufgermain ibid. pag. 125. 126.*

(g) *Faute d'impression aparemment au lieu de* cheveux.

(1) Incedo Deus.

(C) *Que ce que* Voiture *fit pour se moquer de ce Poëte.*] Il fit 1. une ballade *en faveur des œuvres de Neufgermain.* 2. Une reponse à la (h) *plainte des consones qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain.* 3. Une *requête à Monsieur de Puylaurens au nom de Neufgermain.* 4. Des *vers à la mode de Neufgermain à Monsieur d'Avaux, les lettres du nom finissans les vers.* Tout cela est plein d'esprit: la reponse à la plainte des consones fut faite sous le nom de Jupiter. C'est une excellente piece, neanmoins Mr. de Girac y trouva quelques defauts dont Mr. Costar eut bien de la peine à faire l'apologie, avec toutes ses adresses, & avec tous ses recueils.

(h) *Elle est parmi les poësies de Voiture. C'est Mr. Patris qui en est l'Auteur.*

(D) *La reponse de Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus.*] Mr. de Girac critiqua entre autres choses comme un mensonge ce que Jupiter assûroit touchant les voielles, c'est qu'elles avoient été mises toutes dans le nom de Neufgermain. Cela ne peut être vrai, qu'en suposant que ce nom s'orthographie *Neufgermain.* Vous allez voir l'étrange galimatias que le Poëte heteroclite fonda sur cette faute de Voiture.
„ (i) De quelque façon que vous le preniez, M. de
„ Voiture est toûjours blâmable. Car s'il n'a pas mis
„ un O, dans ce mot de *Neufgermain*, il s'est trom-
„ pé au conte, puisqu'il y manque une voyelle; s'il
„ l'a mis, il a mal fait de le mettre n'y devant pas
„ estre, comme luy reproche Neufgermain luy-mes-
„ me.

„ *Il bâtit en l'air des chasteaux,*
„ *Par diphtongue il fait mots nouveaux,*

(i) *Girac, Reponse à la Defense des Oeuvres de Voiture, section 26. pag. 196.*

„ *Par*

☞ NEVIZAN (JEAN) Jurisconsulte Italien nâtif d'Ast, fut disciple † de François Curtius Professeur dans l'Université de Padouë. Il publia entre autres ouvrages un (A) traité qu'il intitula *Sylva nuptialis*, où il fit paroître son inclination à debiter des plaisanteries, & une érudition assaisonnée de curiositez divertissantes. Il y entassa beaucoup de recueils de medisance contre le sexe. Quelques-uns disent que les femmes de Piemont n'entendirent point raillerie, & qu'elles se vengerent (B) de lui cruellement. Il ne fut jamais marié, mais il entretint une concubine, & en eut un fils qui fut Avocat, & qu'on depouilla (C) de tous ses biens, & qui pour surcroit de malheur passa de l'extrême pauvreté à la folie. Jean Nevizan deceda l'an 1540. Il avoit eu soin de marier sa concubine *.

† *Panzirole ubi infra c. 154.*

* *Tiré de Panzirole lib. 2. de claris legum interpretibus cap. 155.*

NI-

,, *Par ce de Nœufgermanise,*
,, *Et brouillant un nom glorieux*
,, *Bedelneufgermicopsantise* (a)
,, *Au mépris des hommes & Dieux.*
,, *Qui deus monstrer qu'en ce beau nom*
,, *Toutes voyelles sont si non*
,, *O, qui par sa forme Spherique*
,, *Environnant cet Univers,*
,, *Rend le caractere d'Afrique*
,, *Confrere de celuy d'Anvers.*,,

(a) *Notez que dans la reponse à la plainte des confones, Jupiter declare qu'il faut que ce poete ait nom* Bdelneufgermicopsant.

(A) *Un traité qu'il intitula* Sylva nuptialis.] Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris, a eu la bonté de m'écrire qu'il a une édition gothique de cet ouvrage, faite à Paris chez Kerver l'an 1521. qu'il n'est donc pas vrai que Nevizan l'ait achevé l'an 1522. comme l'assûre Mr. Simon (b), qui a fait une petite Bibliotheque des Jurisconsultes; que le titre de cette édition de Paris contient ceci; *Silva nuptialis, bonis referta non modicis, nunc te lector obnixe rogat ut se aspicias, deinde quod scriptum est legas, & protinus visis opusculi annotamentis, cum indice alphabetico contentorum narrativo, letaberis gaudio maximo*; que l'Auteur a ramassé tout ce que l'on dit pour & contre les femmes; qu'il y a bien des choses originales dans ce livre; qu'on y trouve que Dieu ne s'est fait homme, & n'a pardonné au genre humain, que parce que la sainte Vierge estoit belle. *Imo Deus optimus maximus ob pulcra & decora filia Jerusalem immaculatam virginitatem generi humano sibi infesto pepercit & homo factus est*; qu'on cite sur cela les conseils de Romanus avec la page, la ligne & le mot; qu'on y trouve aussi ces paroles: *si mulieri non satisfit de vestibus & carnibus, ipsa satisfacit de cornibus*: que Dieu, si l'on en croit Nevizan, ne precipita point tous les mauvais Anges en enfer; qu'il en mit quelques-uns dans les corps des femmes pour faire enrager les hommes. Tout est plein, ajoûte Mr. Marais, de pareilles choses dans cette compilation.

(b) *Conseiller au Presidial de Beauvais. Voiez le 15. Journal des Savans 1693. pag. m. 246. & 1695. pag. 270.*

Je ne croi pas que l'édition de Paris 1521. soit la premiere, & je m'étonne que Gesner & ses continuateurs aient été si negligens à l'égard du *Sylva nuptialis*. Ils n'en marquent aucune édition, ni aucune particularité; & cependant c'est un livre qui a passé pour très-curieux, & dont on a fait plusieurs éditions. J'ai celle de Lion *apud Antonium de Harsy* 1572. in 8. En voici le titre tout entier. *Sylva nuptialis libri sex, in quibus ex dictis Moder. materia Matrimonii, Dotium, Filiationis, Adulterii, Originis, Successionis, & Monitorialium plenissimè discutitur: Unà cum remediis ad sedandum factiones Guelphorum & Gibelinorum. Item modus judicandi & exequendi jussa Principum. Ad hæc, de authoritatibus Doctorum, privilegiisque miserabilium personarum. Quæ omnia ex quæstione, An nubendum sit, vel non, desumpta sunt. Joanne Nevizano Astensi, Jurisconsulto clarissimo, Authore. Omnia multò quàm antehac castigatiora: Indice etiam locupletissimo, ac Argumentis in singulos libros additis, auctiora reddita.* La premiere chose qu'on rencontre après ce titre, est une lettre du Jurisconsulte Achille Alionus à l'Auteur. Elle fut écrite l'an 1522. & commence ainsi: *Habuisti aliquot* (c) *ante annos, Joannes Nevizane vir clarissime, tuis genialibus atque ingenialibus Nuptiis, in amœnissima illa tua Sylva, frequentes quotquot palatum habent interioris hominis, literariis pabulis, ac versatili libri gerulaque mensa addictum, atque eductum. Qui, postquam absumpta fames, & amor compressus edendi, ita ad unum hilaritus tibi applausere, ut Alcinoi Phæacum regis epulum à Smyrnæo Marone illustratum: & Didonis convivium, à Nostrate Melesigene celebratum, longo postposuerint intervallo.* Cette lettre nous fait savoir que Nevizan avoit composé plusieurs additions qu'il ne vouloit point publier. Alionus l'exhorte à changer de resolution, & à donner au plutôt ce nouveau regale aux lecteurs curieux, & l'assûre que Gabriel de Laude Chancelier du Duc de Savoie sera son patron, & chassera aux tenebres de dehors, comme n'aians point la robe de noces tous ceux qui temoigneront quelque dégoût pour un tel ouvrage. *Est jam fama constans, te prioribus nuptiis ampliores ac longè ornatiores (si consummatis atque absolutis rebus accessio fieri potest) supercontinuasse: te tamen inaudito consilio atque insolenti ad eas neminem admissurum. . . . Is* (Gabriel Laudensis) *sibi assertor ac vindex comparatus, si quem viderit tuis accubantem Nuptiis, ex his quibus ob stomachi morositatem, etiam odoratissima pigmenta putere solent: tanquam non habentem indumentum nuptiale, in tenebras detrudet exteriores. Et tunc te vel rigidi legant Catones.* Après cette lettre d'Alionus vient l'épitre dedicatoire de l'Auteur à ce Chancelier de Savoie. On y voit que Nevizan avoit resisté aux pressantes sollicitations de ses amis, & qu'il leur avoit refusé la publication de ses suplémens, & qu'entre les raisons qui l'avoient porté à ne point les mettre au jour, celle-ci n'avoit pas été la moindre; (d) c'est que par de mauvais raports touchant son livre on avoit irrité contre lui beaucoup de femmes. Il se laisse neanmoins vaincre par les honnêtetez d'Alionus. Raportons le commencement de cette épitre dedicatoire: cela peut servir à faire conoître l'histoire du livre: *Petierunt à me, Cancellarie illustris, & propè quotidianis conviciis efflagitarunt plerique, ut lucubrationes & suppletiones quas ad Sylvam meam otiosiori studio glomeravi, in publicum ederem. Ingenuè fateor, repugnavi semper: adeò ut contra meos mores quibusdam sim visus nimis austerus. Non quòd me præteriret opus ipsum mutilum esse & mancum, quandoquidem impressorum incuria repentinè adeò emerserit, quòd fecit abortum: & si aliqui, In Sylvam ne ligna feras: quia copiosa videretur, assererent. Ego tamen illam introspiciens cogebar dicere, quàm pauper Achaia nostra est. Sed differebam, quia otium non daretur*, &c. Des six livres dont l'ouvrage est composé, les deux premiers roulent sur la these *qu'il ne faut point se marier*, & les deux suivans sur la these *qu'il faut se marier*. Et ainsi l'on ne peut pas dire que l'Auteur condamne le mariage; il ne fait que raporter les raisons du pour & du contre.

(c) *Cela prouve que le livre de Nevizan avoit été imprimé quelques années avant l'an 1521.*

(d) Accedebat quorundam sinistra ad mulieres relatio, qui de bono opere & in commendationem matrimonij, excuso me, nonnullas earum concitasset. *Nevizan. epist. dedic.* Je ne corrige point les fautes de l'édition dont je me sers.

(B) *Que les femmes de Piemont . . . . . se vengerent de lui cruellement.*] Je n'ai lu cela que dans le livre de François de Billon. C'est un livre qui fut imprimé à Paris l'an 1555. & qui a pour titre, *le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe femenin.* On y trouve ces paroles: ,,(e) Pour revenir à mes prisonniers, ,,le second, est un Messire Jan de Navizane (comme ,,lon dit Jurisconsulte, & quoy que soit mal con-,,seillé) lequel en la Vile de Thurin se montra si écer-,,velé que, quelques années y a, il machina une fur-,,prinse par luy peu apres gettée en evidente impres-,,sion Latine, au mespris du gentil Sexe cy dedans dé-,,coré, & en especial des Dames Piémontoises, qui ,,fut le Livre intitulé [La Forest de Mariage] toute ,,tendue de toiles de detraction. Lequel Livre, ayant ,,éte apperceû des Dames de Thurin, pour libelle ,,diffamatoire, son Autheur (icy prisonnier) fut in-,,continent empongné & honteusement par elles de-,,chacé a belles pierres. Vray est que certain temps ,,apres il obteint son Rappel de ban au moyen de l'o-,,beissance & honorable Amende qu'il leur veint faire ,,a genoux ployéz: Ayant attaché au front, pour si-,,gne apparent de penitence, les deux vers Latins qui ,,ensuyvent.

,, *Rusticus est verè qui turpia dicit de Muliere,*
,, *Nam scimus verè, quod omnes sumus de Muliere.*

,,Rustique & sot, dist il, qui blasonne la Femme: ,,Car nous sçavons que tous sommes de Femme. Ce-,,te Rhyme Latine ne doit estre tenue pour ridicule, ,,Car encores qu'elle n'ayt été faite de personage trop ,,prudent, elle fut faitte aumoins par Homme (com-,,me fort chaste) capable d'Esprit angelique. Consi-,,deré que depuis le cas tel que dit est, & jusques a ,,son trespas, il ne sceut onc trouver Femme (pour ,,vieille qu'elle feust) qui luy dressast la paille de son liét: ,,dequoy le bruyt n'est encores étaind par le païs. Ain-,,si le bon Messire Jan receût son propre guerdon d'a-,,voir prins peine a mesdire des Dames.

(e) *Billon, fort inexpugnable fol. 17. verso.*

(C) *Et qu'on depouilla* (f) *de tous ses biens.*] Panzirole me l'aprend, comme aussi que Nevizan eut un grand proces avec Paul Visca; qu'il mourut pendant la *litis-pendence*, & qu'il institua son heritier le Comte de Montafia. Je ne doute point qu'il ne fût parent de

(f) Bonis omnibus spoliatus ad extremam inopiam ac demum insaniam pervenit. *Panzirol. de claris legum interpret. l. 2. c. 155. p. m. 332.*

ce

NICOLLE (PIERRE) l'une des plus belles plumes de l'Europe, nâquit à Chartres l'an 1625. Sa famille y est considerable (A) depuis long tems. Il s'attacha au parti des Jansenistes, & il travailla de concert ‡ à plusieurs ouvrages avec Mr. Arnaud, dont il † *fut le fidelle compagnon dans les dix ou douze dernieres années* de sa retraite. Ce fut lui qui mit en (B) Latin les Provinciales de Mr. Pascal, & qui les accompagna d'un commentaire. Il ne suivit point Mr. Arnaud sortant du Roiaume l'an 1679. & il consentit même, dit-on, à une espece d'accommodement avec les Jesuïtes, qui consistoit à s'engager à ne rien faire contre eux, mais non pas à rompre avec ses anciens amis. L'un de ses plus beaux ouvrages est celui qui a pour titre *Essais de Morale*. Ce qu'il a écrit contre ceux de la Religion est fort subtil; jamais on n'avoit poussé avec tant de force les objections du schisme, & les difficultez de la voie de l'examen: mais plusieurs personnes sages estiment qu'il eût mieux valu suprimer cela, que de le donner au public; car outre que l'Eglise Romaine n'y gagne rien, puis que l'on retorque contre elle tous les argumens de Mr. Nicolle, ses ouvrages joints aux reponses qu'on lui a faites, peuvent fortifier malheureusement dans leurs mauvaises dispositions tous ceux qui ont du panchant (C) vers le Pyrrhonisme,

‡ *Voiez le livre, intitulé* Question curieuse, si Mr. Arnaud est heretique, *pag.* 150. *& suiv. édit.* 1695.

† *Ibid.*

ce Comte, car sa mere étoit (a) fille de Godefroi, Seigneur de Montafin.

(a) Joannes Nevizanus Astensis avum maternum habuit Gofredum Montafiæ dominum. *Id. ibid.* Il cite Nevizan *lib.* 4. *sylva nuptial. sub n.* 111.

(A) *Sa famille y est considerable.*] Je le prouve par le temoignage de Mr. Devizé. *Je ne vous parle point*, dit-il, (b) *de la Famille des Nicoles. Tout le monde vous dira qu'elle est très-ancienne à Chartres, & qu'il y a plus de deux cens ans qu'elle y fournit des Magistrats. Elle a presentement pour digne Chef le Lieutenant General de cette ville.* Un peu auparavant il avoit parlé de Mr. Nicolle, pere de celui qui est le sujet de cet article, & voici ce qu'il en dit. J'ai (c) à vous apprendre la mort de „ Mr. Nicole que la ville de „ Chartres avoit choisy pour son Avocat. C'est une „ perte considerable pour les Gens de Lettres. Quoy „ qu'il fust dans un âge fort avancé, il soûtenoit avec „ autant de fermeté que de politesse, la haute repu„ tation que ses pieces d'éloquence luy avoient acqui„ se. Il s'estoit attiré l'estime de quantité de person„ nes de la Naissance la plus relevée. Il complimen„ toit au nom de la Ville, leurs Altesses Royales lors „ qu'elles passoient par Chartres, & toûjours avec un „ applaudissement general. Il estoit pere de l'Illustre „ Mr. Nicole, connu de tout le monde par les excel„ lens Ouvrages d'erudition & de pieté qu'il met au „ jour depuis prés de trente années, entr'autres par „ *la Perpetuité de la Foy*, & nouvellement par *les Essais de Morale*. „

(b) Devizé, *Mercure Galant, du mois d'Octobre* 1678. *page* 22. *édit. de Hollande.*

(c) *Id. ib. pag.* 20.

(B) *Qui mit en Latin les Provinciales de Mr. Pascal.*] Il faudroit dire *les lettres au Provincial*, & non pas les Provinciales, si l'on aimoit mieux se conformer à l'exactitude qu'au caprice de l'usage. Mais laissant à part la grammaire, disons historiquement que Mr. Nicolle sous le faux nom de *Guilielmus Wendrockius*, est l'Auteur de la traduction Latine des lettres de Mr. Pascal contre les Jesuites, à laquelle il joignit un commentaire. Le Docteur de Sorbonne qui publia les (d) Prejugez legitimes contre le Jansenisme l'an 1686. ne savoit pas en quel tems Mr. Nicolle avoit publié cette version. Cette ignorance ne lui eût point fait de tort, s'il n'y eût pas apuié les raisons de sa conduite; mais parce qu'il en tira cet usage, on le releva un peu durement. Raportons ses paroles, & celles de son adversaire. „ (e) Ces Messieurs ont compilé nouvelle„ ment dans leur Venderokius, tout ce qu'ils ont écrit „ de plus subtil & de plus captieux pour la defense de „ Jansenius: ils l'ont mis en Latin, & l'ont publié „ dans l'Europe, sans craindre de troubler cette pro„ fonde paix, dont ils sont les zelateurs quand on écrit „ contre eux. Il est donc juste, que les enfans de lu„ miere tâchent de ne se laisser pas surpasser en pru„ dence, aux enfans de tenebres; ils se rendroient sans „ doute coupables d'une negligence très-criminelle, „ s'il avoient moins de zéle pour la defense de la ve„ rité, que les ennemis de l'Eglise en ont pour la de„ fense du mensonge. „ Monsieur Arnaud lui repondit ce que l'on va voir. (f) *Si nostre Docteur Savoyard avoit lû luy-mesme le livre, dont apparemment il ne parle que sur quelque mechant memoire qu'on luy en aura donné, il auroit sçu qu'il ne s'appelle point Venderokius, mais Wendrockius; que ce n'est point une compilation de ce qu'on avoit écrit de plus subtil pour la defense de Jansenius, mais une traduction en Latin des Lettres Provinciales, avec des Notes & des Dissertations, où les plus grands principes de la Morale Chrestienne sont expliquez d'une maniere aussi éloquente qu'édifiante & solide: Et que ce livre ayant esté fait & donné au public plus de dix ans avant la paix, rien n'est plus ridicule, que de supposer que c'est* NOUVELLEMENT *que ces Messieurs l'ont* compilé & publié par toute l'Europe sans craindre de troubler la paix: *comme s'il eust esté à craindre qu'on ne la troublât dix ans avant qu'elle fût faite. Cependant il triomphe aprés tant de faussetez & d'impertinences, & il en tire cette conclusion outrageuse*: Il est donc juste que les enfans de lumiere ne se laissent pas surpasser en prudence aux enfans de tenebres: Ils se rendroient sans doute coupables d'une negligence très-criminelle, s'ils avoient moins de zéle pour la defense de la verité, que les ennemis de l'Eglise en ont pour la defense du mensonge. *On laisse à ceux qui auront lû le Wendrock & le Docteur Savoyard, de mettre chacun des deux dans le rang qu'ils jugeront en leur conscience luy être dû, parmi les* enfans de lumiere, *ou parmi les* enfans de tenebres. . . . *Ce qui est certain, est que le Docteur Savoyard mettant sa prudence & son zéle à avoir écrit depuis la paix, sans se mettre en peine s'il la troubloit, il est très-faux qu'il ait pu estre porté à cette sorte de* prudence *par l'exemple de Wendrock qui n'a écrit que long-temps avant la paix.* Le Pere Honoré Fabri fameux Jesuite repondit à cet ouvrage de Mr. Nicolle: sa reponse fut imprimée (g) sous le faux nom de *Bernardus Stubrockius*. Il l'insera depuis toute (h) entiere dans un livre qu'il intitula *R. P. Honorati Fabri Societatis Jesu Theologi Apologeticus Doctrinæ moralis ejusdem Societatis.* Cet ouvrage de Stubrock fut mis dans l'Index, & ce qui est bien étrange celui de Wendrock n'y fut point mis, quoi que les Jesuites eussent tâché de l'y faire mettre, & que les lettres Provinciales y eussent été fourrées. C'est ce qui a fait dire à un Janseniste qu'on ne les y mit que parce qu'elles étoient en François, & sans nom d'Auteur &c. voici ses paroles „ (i) L'applaudissement general qu'on a donné aux „ Lettres Provinciales, & qu'on y donne encore, & „ le fruit que l'Eglise en a tiré, personne jusqu'à cet „ Auteur, n'ayant si bien decouvert les pernicieux re„ lâchemens des Casuistes modernes, sont un juste su„ jet de croire qu'elles ne se trouvent dans le Catalo„ gue des Livres defendus, que parce qu'elles avoient „ paru sans nom d'Auteur, sans Approbateur & sans le „ lieu de l'impression: ou bien encore parce qu'estant „ en langue vulgaire, on avoit apprehendé qu'elles ne „ fussent cause que le Peuple n'en estimast moins une „ celebre Societé, & non qu'on y eust trouvé aucune „ mechante doctrine, ni aucune calomnie. Une preu„ ve que cela doit estre ainsi est que ces mêmes Lettres „ ayant esté traduites en Latin par Guillaume Wen„ drock, avec des Notes qui en justifient les Citations. „ quoi que ce Livre eust esté deferé à l'Inquisition dans „ le même temps qu'on y defera *l'Apologie des Casuistes*, comme le temoigne le P. Fabry dans les *Nota in Notas*, en se promettant que le Livre de Wen„ drock n'échaperoit pas la Censure: *Nullus dubito*, „ (dit-il, parlant à Wendrock) *quin tuus in Catalogum* „ *Librorum prohibitorum referendus sit*: il s'est trouvé „ neanmoins qu'il a esté faux Prophete, le Livre de „ Wendrock n'ayant point esté censuré, & les *Nota in* „ *Notas* de ce Jesuite l'ayant esté. „ On avoue dans la nouvelle reponse qui a été faite aux Provinciales, que le livre de Wendrock eut un merveilleux succés. (k) *Ces lettres depuis la dixiéme, ne furent plus de pures attaques: car Pascal fut obligé luy-mesme de se mettre sur la defensive; parce que les Jesuites pretendirent avoir convaincu Port-Royal d'un très-grand nombre d'impostures sur lesquelles il n'eust pas esté honorable de se taire tout-à-fait. Mr. Nicole, sous le nom de Wendrok, vint quelque temps aprés au secours; ou plustost il fut lasché par le parti pour achever la deroute des Jesuites. Il le prit sur un ton bien haut dans les Commentaires Latins qu'il ajousta à sa traduction des Provinciales: il y a traité les Jesuites comme des miserables. Tout cela reussit au delà de ce qu'on pouvoit esperer.*

(d) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Juin* 1686. *art.* 3.

(e) *Prejugez legitimes contre le Jansenisme, preface page* †† 6.

(f) *Phantôme du Jansenisme, chap.* 1. *pag.* 4. *&* 5. *Cet Ouvrage fut imprimé l'an* 1686.

(g) *Voiez la* 4. *denonciation du peché philosophique, à la fin de la preface.*

(h) *Quatriéme denonciation du peché philosophique*, *p.* 22.

(i) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert*, 1X. *partie*, *p.* 40. 41.

(k) *Reponse aux Lettres Provinciales, ou Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, pag.* 21. *édition de Hollande* 1696.

(C) *Fortifier . . . . ceux qui ont du panchant vers le Pyrrhonisme.*] Je n'ai ici en vuë que deux ouvrages de Mr. Nicolle: l'un (l) a pour titre, *Prejugez legitimes contre les Calvinistes*; & l'autre (m) *les pretendus Refor-*

(l) *Imprimé à Paris l'an* 1671. *& en Hollande l'an* 1683.

(m) *Imprimé à Paris l'an* 1684. *& reimprimé en Hollande la même année. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres Novembre* 1684. *article* 1.

rhonisme, & qui ne considerent pas avec assez d'attention l'esprit & le caractere de la religion Chretienne. Son traité de l'unité de l'Eglise est de main de maître, & neanmoins il n'y a pas attaqué

Reformez convaincus de schisme. Je n'ai en voë dans le premier que le chapitre 14. où l'Auteur pretend montrer *que la voye proposée par les Calvinistes, pour instruire les hommes de la verité, est ridicule & impossible.* Il dit qu'il n'y a point d'homme qui se puisse faire instruire raisonnablement par cette voie, sans *s'assûrer en 1. lieu si les passages de l'Ecriture qu'on lui allegue, sont tirez d'un livre canonique. 2. S'ils sont conformes à l'original. 3. S'il n'y a point de diverses manieres de les lire qui en affoiblissent la preuve.* Après cela Mr. Nicolle deploie toutes les adresses de la rhetorique, pour faire voir en detail les difficultez qui se rencontrent dans la discussion de ces trois points. Il pousse cela beaucoup plus loin dans l'autre livre, où il pretend que ceux qui sortirent de la Communion Romaine au X V I. siecle, ne le purent faire sans une extrême temerité, à moins qu'ils n'eussent une connoissance exacte des raisons qui la favorisent, & de celles qui la combatent; & en general de toutes les objections qu'on peut former sur les passages de l'Ecriture alleguez de part & d'autre. Il montre ce qu'ils étoient obligez de faire, afin d'aquerir une certitude legitime qu'il faloit quiter l'Eglise Romaine, & se ranger dans la Communion des Protestans; & il fait entrer tant de discussions dans l'examen qui a dû conduire à une semblable certitude, qu'il n'y a point de lecteur qui ne comprenne que de 10. mille personnes on en trouveroit mal aisément quatre, qui pussent remplir ce devoir. Quel fruit a-t il recueilli de tant de meditations? Un avantage qui s'est terminé à sa personne; il s'est aquis la reputation d'un fin disputeur, & d'un Philosophe Theologien très-capable de soutenir une cause quelle qu'elle fût, & de pousser les difficultez aussi loin qu'elles peuvent l'être. Mais il n'a rien fait pour son parti; car Mr. Claude qui a repondu à son 1. livre, & Mr. Jurieu qui a repondu à l'autre, ont fait voir manifestement qu'on est exposé dans la Communion Romaine à toutes ces mêmes difficultez; & qu'il faut de plus s'y embarquer sur l'ocean de la tradition, & parcourir tous les siecles de l'Eglise, toute l'histoire des Conciles, & celle de la dispute sur l'autorité du Pape, inferieure aux Conciles selon quelques-uns, superieure selon quelques autres; desorte que la voie de l'autorité par où les Catholiques Romains font profession de se conduire, est le grand chemin du Pyrrhonisme. Un homme qui se veut assûrer legitimement, qu'il se doit soumettre à l'autorité de l'Eglise, est obligé de savoir que l'Ecriture le veut ainsi. Le voilà donc exposé (a) à toutes les discussions de Mr. Nicolle; & il faut de plus qu'il sache si la doctrine des Peres, & celle de tous les siecles du Christianisme est conforme à la soumission qu'il veut avoir. Il sera bien infatigable, s'il n'aime mieux douter de tout, que de s'engager à tant de recherches; & il sera bien subtil, si prenant toute la peine que cela demande, il rencontre enfin la lumiere. C'est donc une voie de (b) Pyrrhonisme. La reponse de Mr. Claude à Mr. Nicolle, intitulée (c) *Defense de la Reformation*, est un chef-d'œuvre. Il a non seulement bien retorqué les objections de son adversaire, mais aussi il les a directement éclaircies, d'une maniere qui édifie les bonnes ames, sans montrer aux Libertins la methode d'insulter la Religion. Bien des gens voudroient que l'on en pût dire autant de l'autre adversaire de Mr. Nicolle; mais on ne le sauroit faire sans le flater grossierement. Il ne s'est pas contenté d'enseigner aux Juifs (d), comment ils peuvent convaincre d'une insigne temerité ceux de leurs ancêtres qui embrasserent l'Evangile, & qui prononcerent en dernier ressort que la Synagogue etoit devenuë une fausse Religion; il nous a forgé je ne sai quelle distinction (e) grotesque d'examen de discussion, & d'examen d'attention, aussi absurde pour le moins que celle de la quantité formelle dans l'ordre à soi, & de la quantité actuelle dans l'ordre au lieu, *quantitas formalis in ordine ad se, & quantitas actualis in ordine ad locum*, dont les Ecoles Romaines retentissent; & il est tombé d'accord que les fidelles ne sont point conduits à l'orthodoxie par des preuves évidentes, mais par des preuves de sentiment, & qu'ils discernent la verité par le goût, & non point par des idées distinctes. Cette dispute a eu des suites: d'un côté Mr. Pellisson (f), & l'Auteur du commentaire sur *contrain les d'entrer*, & Mr. Papin (g) ont fait des livres où ils ont montré de plus en plus les difficultez insurmontables de la voie de l'examen; & de l'autre quelques Ministres se sont plaints fort vivement de la reponse qui a été faite à Mr. Nicolle, à l'égard du fondement de la foi. L'Auteur de cette reponse bien loin de se retracter, ou de faire quelque pas en arriere, s'est expliqué tout de nouveau avec plus de precision. Il vient de faire un gros livre, pour soutenir non seulement que les preuves de la divinité de l'Ecriture ne nous sont point proposées avec évidence par l'Esprit de Dieu qui nous convertit; & qu'il n'est point évident que Dieu nous revele dans sa parole tel & tel mystere; mais aussi que ceux qui mettent le fondement de la foi sur l'évidence du temoignage, enseignent une doctrine pernicieuse & très-dangereuse (h). Il y a des gens qui croient que c'est mener la Religion sur les bords du precipice, & que si les Celsus & les Porphyres l'avoient trouvée dans un tel poste, s'ils avoient eu à combatre des Docteurs Chretiens qui leur eussent fait tant d'avances, & tant d'aveux, on n'eût pu tenir un quart d'heure en leur presence. Je ne croi pas qu'ils aient raison, ni qu'ils aient assez medité sur la nature du Christianisme. Je ne sçai (i) pourtant ce qui pourra resulter de la dispute du Ministre de Rotterdam & du Ministre d'Utrecht; mais il me semble que si l'on étoit dans un tems de crise, & dans les conjonctures de l'effervescence des humeurs qui ont produit tant d'effets en divers siecles, on auroit de grands changemens à craindre: *Deus omen avertat.*

ESPERANCES de certaines gens que les disputes & les persecutions de religion cesseroient, si &c.

Il y a peut-être des gens qui souhaiteroient que la doctrine du Ministre de Rotterdam fût embrassée par tous les Docteurs. Ils s'imaginent qu'après cela on ne disputeroit plus, & que ce seroit le veritable tombeau des controverses: car comme on ne dispute point des goûts, on ne disputeroit point sur la Religion, dès que tous les Theologiens reduiroient au goût l'analyse de la foi. Je croi, diroit l'un, posseder la verité, parce que j'en ai le goût & le sentiment; & moi aussi diroit l'autre. Je ne pretens pas, diroit l'un, vous convaincre par des raisons évidentes, je sai que vous pourrez éluder toutes mes preuves; ni moi non plus, diroit l'autre. Ma conscience est convaincuë, diroit celui-ci, elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voie point clair dans ces matieres; & la mienne aussi, diroit celui-là. Je me persuade, continueroit le premier, que l'operation interieure de l'Esprit de Dieu m'a conduit à l'orthodoxie; & moi aussi, continueroit le second. Ne disputons donc plus, ne nous persecutons plus, s'entrediroient-ils. Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez pas repondre, je n'aurai point lieu d'esperer de vous convertir; car puis que vous ne pretendez pas que l'évidence soit le caractere des veritez theologiques, l'obscurité de vos raisons, & la foiblesse de vos preuves ne vous paroîtront jamais une marque de fausseté. Ce seroit donc vainement que je vous reduirois au silence. Vôtre goût vous tiendroit lieu de demonstration; tout de même qu'à l'égard des viandes nous nous fions plus à nôtre palais, & aux bons effets qu'elles produisent pour nôtre santé, qu'aux raisonnemens speculatifs d'un cuisinier ou d'un medecin; encore que nous ne sachions donner aucune raison pourquoi ces viandes nous plaisent, & nous fortifient. Convenons donc les uns & les autres de ne nous point inquieter, & contentons nous de prier Dieu les uns pour les autres. Voilà le fruit qui pourroit naître de cette doctrine, à ce que pretendent certaines gens qui se souviennent d'une maxime de St. Augustin; c'est que le discernement du vrai & du faux étant une chose très-difficile, il ne faut point s'emporter contre ceux qui errent. *Illi in vos saeviant*, dit-il (k) aux Manichéens, *qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, & quam difficile caveantur errores. Illi in vos saeviant, qui nesciunt quàm rarum & arduum sit, carnalia phantasmata piae mentis serenitate superare. Illi in vos saeviant, qui nesciunt cum quantâ difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. . . . . Illi in vos saeviant, qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat, ut ex quantulacunque parte possit intelligi Deus.* Voilà, dis-je, le fruit que ce dogme peut produire, si l'on en croit certaines personnes; *sed non ego credulus illis*: mais j'en doute un peu quand je considere que le Ministre (l) d'Utrecht, persuadé que l'Ecriture contient un temoignage evident de nos mysteres, n'aprouve pas que l'on persecute les heretiques, & qu'au contraire son antagoniste persuadé qu'on ne sauroit alleguer de bonnes (m) preuves ni de la divinite de l'Ecriture aux Infideles, ni du te-

(a) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres ubi supra pag.* 888.

(b) *Mr. Turretin le fils soutint de fort belles theses à Leide* Author & respondens, *l'an 1692. intitulées* Pyrrhonismus Pontificius, sive theses Theologico-Historicæ de variationibus Pontificiorum circa Ecclesiæ infallibilitatem. *Voiez aussi la dissertation de Mr. de la Placette de insanabili Romanæ Ecclesiæ scepticismo imprimée à Amsterdam l'an 1696. in 4. Les Journalistes de Leipsic en donnent l'extrait dans leur mois de Juin 1697. pag. 264. & seq.*

(c) *Elle fut imprimée à Rouën l'an 1673. & en Hollande l'an 1682.*

(d) *Voiez le livre de Mr. Jurieu intitulé*, Le vrai systême de l'Eglise, *imprimé à Dordrecht 1686. chap. 13. du 2. livre, pag. 333. & suiv.*

(e) *Ibid. chap. 22. pag. 402.*

(f) *Dans ses reflexions sur les differens de la Religion. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1686. art. 1.*

(g) *Ministre qui s'est fait Papiste. Voiez son livre intitulé*, La tolerance des Protestans, & l'autorité de l'Eglise. *Mr. de Beauval en parle dans l'hist. des Ouvrages des Sav. Janvier 1693. art. 7.*

(h) *Voiez le livre de Mr. Jurieu intitulé*, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise . . . contre les imputations & les objections de Mr. Saurin, *imprimé à Rotterdam 1695. Mr. Saurin est Ministre de l'Eglise Wallonne d'Utrecht.*

(i) *C'est ainsi que je parlai dans la 1. édition de cet Ouvrage lors que cette dispute n'étoit pas encore terminée, mais au tems de la 2. édition, c'est-à-dire en Decembre 1700. je puis dire qu'on n'en parle pas plus que des controverses du Flaccianisme oubliées depuis plus de cent ans.*

(k) *Augustin. contra epist. fundam. c. 2.*

(l) *Mr. Saurin.*

(m) *On entend par bonnes preuves celles qui conduisent à l'évidence.*

attaqué son adversaire (D) par les endroits les plus foibles : ce qui prouve manifestement qu'avec toute sa penetration il ne les decouvrit pas. Il est mort à Paris le 16. de Novembre 1695.

peu

temoignage de nos mysteres aux Sociniens, aprouve fort (a) que les Magistrats persecutent les heretiques. Quels travers d'esprit ! On ne doit compter sur rien, pendant qu'on suppose que les hommes agiront selon leurs principes, & qu'ils bâtiront consequemment tout leur systême. Ce n'est pas que je pretende que le Ministre d'Utrecht raisonne mal, quand il joint ensemble ces 2. choses, l'une qu'il y a dans l'Ecriture évidence de temoignage pour ceux que Dieu illumine, l'autre qu'il ne faut point établir de peines civiles contre ceux qui ne croient pas le mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation &c. je n'attribuë l'inconsequence qu'à son adversaire. Elle est visible; car si l'on convient d'un côté que l'on ne sauroit donner de bonnes (b) preuves que Dieu revele clairement l'existence de ses mysteres dans sa parole, on a grand tort de pretendre qu'un homme qui ne les croit pas merite de perdre ses biens, sa liberté, sa patrie: car il a pour lui les lumieres de la raison, & vous ne sauriez nier qu'il n'agisse raisonnablement, lors qu'il refuse de renoncer à ses lumieres, à moins qu'il ne paroisse qu'elles sont évidemment combatuës par le temoignage de Dieu. Il est prêt de sacrifier ses idées les plus distinctes, dès qu'il paroîtra clairement que l'autorité de Dieu le demande. Vous vous reconnoissez incapable de le lui faire paroître, & vous avouëz que la grace pourra bien l'en persuader, mais non pas le lui decouvrir évidemment. Tout ce donc que la raison & la charité exigent de vous, (c) c'est de prier Dieu pour lui, & de faire en sorte par les voies d'une instruction moderée, qu'il trouve moins de probabilité dans ses opinions que dans les vôtres. Si vous ne pouvez pas y reüssir, laissez-le jouir de son bien & de sa patrie, & n'allez pas armer contre lui le bras de son Souverain. Voilà des choses qui se suivent naturellement & clairement, & neanmoins le Ministre dont je parle ici les separe l'une de l'autre; tant il est incomparable en matiere de travers d'esprit. Car pour le dire en passant, y eut-il jamais de plus étrange bizarrerie que de crier autant qu'il a fait contre le commentateur philosophique, & puis d'adopter tout le fond de son systême ? On montreroit aisément que ses hypotheses (d) sont les plus propres du monde à confirmer celles du commentateur; mais on s'écarteroit trop de Mr. Nicolle. Revenons à lui.

Qu'on ne me dise pas que cet Auteur a assez gagné, puis que ses livres ont fait naitre de telles disputes entre les Ministres de Hollande. C'est un avantage chimerique par raport à sa Communion; & il a causé un mal réel dans le Christianisme, en excitant des contestations qui demontrent que ni par la voie de l'autorité, ni par la voie de (e) l'examen, on ne peut choisir un parti avec la satisfaction de se dire, qu'on a fait un bon usage de sa raison; car ce bon usage consiste à suspendre son jugement, jusques à ce que l'évidence des preuves se presente. Les esprits philosophes se reprocheroient comme un grand defaut, la facilité avec laquelle ils auroient cru les veritez qui ne leur auroient eté proposées qu'obscurément. Ils ne se pardonneroient pas d'avoir bien jugé un procés, s'ils l'avoient jugé avant l'examen severe de toutes les pieces des parties. Ils donnent le nom meprisable d'*opinateurs* à ceux qui prenent parti, sans y être comme forcez par des argumens incontestables. Ils soutiennent qu'on ne peut avoir par là qu'une fausse science; & ils disent que „ l'ignorance (f) vaut beaucoup mieux „ que cette fausse science, qui fait que l'on s'imagine „ sçavoir ce qu'on ne sçait point. Car comme St. Augustin a tres-judicieusement remarqué dans le livre de „ l'utilité de la creance, cette disposition d'esprit est tres-„ blâmable pour deux raisons: l'une que celuy qui s'est „ faussement persuadé de connoître la verité, se rend „ par là incapable de s'en faire instruire: l'autre que „ cette presomption & cette temerité est une marque „ d'un esprit qui n'est pas bien fait: *Opinari, duas ob* „ *res turpissimum est; quod discere non potest qui sibi jam* „ *se scire persuasit: & per se ipsa temeritas non bene affecti* „ *animi signum est.* Car le mot *opinari* dans la pureté „ de la langue Latine, signifie la disposition d'un esprit „ qui consent trop legerement à des choses incertai-„ nes, & qui croit ainsi sçavoir ce qu'il ne sçait pas. „ C'est pourquoi tous les Philosophes soûtenoient *sapientem nihil opinari*; & Ciceron en se blâmant luy-„ mesme de ce vice, dit qu'il estoit *magnus opinator.* „ Non seulement les Philosophes, mais tout le monde en general doit convenir de cette maxime, (g) *que ce n'est pas assez de dire vrai pour n'être pas temeraire : il faut encore sçavoir qu'on dit vrai. Celui qui soutiendroit que le nombre des sables de la mer est pair, pourroit dire vrai, mais il ne laisseroit pas d'être certainement coupable de temerité.* Ainsi le livre de Mr. Nicolle n'a été propre qu'à fomenter l'irresolution des esprits indifferens, & à donner de nouveaux pretextes aux Sceptiques de Religion. On pourroit peut-être dire du premier ouvrage qui a paru sur ces matieres, ce que les anciens disoient du premier navire, Plût à Dieu que l'arbre qui servit à le construire fût encore debout ! (h) Ciceron aplique cette pensée à la raison: *O utinam igitur, ut illa anus, optas*, - - - ne in nemore Pelio securibus Cæsa cecidisset abiegna ad terram trabes: *sic istam calliditatem hominibus dii ne dedissent! qua perpauci bene utuntur; qui tamen ipsi sæpe à male utentibus opprimuntur: innumerabiles autem improbe utuntur.* Mais comme les choses ont deux faces, il y a quelque sujet d'esperer que les esprits bien tournez profiteront d'une controverse si fâcheuse. Ils aprendront à renfermer dans ses bornes la maxime (i) de Mr. Descartes, touchant la suspension de nos jugemens. Ils aprendront à se defier des lumieres naturelles, & à recourir à la conduite de l'Esprit de Dieu, puis que nôtre raison est si imparfaite. Ils aprendront combien il est necessaire de s'attacher à la doctrine de la grace, & combien nôtre humilité plait à Dieu, puis qu'il a voulu nous mortifier jusques dans la possession de ses veritez; n'aiant pas permis que nous les discernassions par les mémes voies d'un examen philosophique, par lesquelles nous parvenons à la science de certaines choses.

(D) *Il n'y a pas attaqué son adversaire par les endroits les plus foibles.*] Mr. Nicolle publia un livre l'an 1687. qu'il intitula (k) *de l'Unité de l'Eglise, ou refutation du nouveau Systême de Mr. Jurieu.* Il y fit paroitre son savoir, son esprit, & son éloquence; & en habile homme il se prevalut de ce qu'il trouva de foible dans les opinions particulieres de l'Auteur du nouveau systême, mais il ne jugea pas à propos d'examiner les puissantes objections de ce Ministre contre la voie de l'autorité. Cela est un peu suspect d'artifice. On pourroit croire qu'un petit esprit n'auroit pas connu l'importance de ces objections, & qu'il les auroit meprisées par un orgueil mal fondé. On ne sauroit faire un semblable jugement de Mr. Nicolle; il avoit l'esprit trop juste & trop penetrant pour ne pas comprendre toute l'étenduë des objections qu'on lui avoit proposées sur cet article, soit par retorsion, soit directement. Il faut donc dire qu'il ne garda le silence, que parce qu'il savoit bien qu'il succomberoit sous le fardeau, s'il entreprenoit de repondre; il comprit fort bien que c'étoient des difficultez insurmontables, & que sa propre reputation, & l'interêt de son Eglise demandoient qu'il n'en parlât pas. D'où nous pouvons conclure (l) qu'il y a par tout bien des gens qui ne croient point tout ce qu'ils font profession de croire, ou qui demeurent persuadez que leur Religon est bonne, encore qu'ils sentent que sur certains points capitaux les objections de l'adversaire sont insolubles. Quoi qu'il en soit, Mr. Nicolle ne repondit point à tout le systême de Mr. Jurieu. Il y choisit (m) les endroits qui lui parurent faciles à emporter, & borna là son travail, hormis quelques objections qui n'en pouvoient être detachées, & à quoi par consequent il falut repondre. Il ne faut donc pas s'etonner de l'avantage qu'il remporta, & que son antagoniste ne lui ôta point en lui (n) repliquant. Mais il faut trouver un peu étrange, qu'il ne se soit pas aperçu du plus grand defaut du livre qu'il refutoit. Cet ouvrage étoit destiné à montrer que les Protestans ne meritent pas d'etre apellez schismatiques, & neanmoins il est très-propre à les en convaincre: car les principes de l'Auteur nous conduisent là necessairement, c'est que l'Eglise Romaine a toûjours apartenu à la vraie Eglise. Desorte que cet Auteur en bâtissant son systême, ruinoit lui-même la fin pour laquelle il le bâtissoit. Que peut-on voir de plus vicieux? Il ne s'arrêta pas là: il se fit des aphorismes & des maximes, & il en tira des consequences qui prouvent manifestement qu'on peut se sauver dans toutes les Religions. Et voilà un second defaut essentiel & capital dont Mr. Nicolle ne s'aperçut pas. Voiez le livre (o) intitulé *Janua Cœlorum reserata cunctis religionibus.* Vous y trouverez la demonstration de ce que je viens de dire touchant les defauts de ce systême. Les Ministres qui ont denoncé aux Synodes la fausse doctrine de Mr. Jurieu, n'ont pas oublié de se plaindre de quelques erreurs (p) qu'ils ont trouvées dans son systême de l'Eglise, mais ils ne se sont pas aperçus des principales: par exemple ils

n'ont

(a) *Voiez son traité des droits des deux Souverains, & sa 8. lettre du tableau du Socinianisme.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 2223. lettre m.*

(c) *Voiez la preface du suplément du commentaire philosophique, où l'on montre que l'obscurité des controverses est un argument invincible pour la tolerance. Voiez aussi l'histoire des Ouvrages des Savans, Janvier 1693. pag. 209. & suiv.*

(d) *Le commentateur a fait voir dans la preface de la 4. partie, qu'à l'égard des droits de la conscience qui erre, Mr. Jurieu en pensant la refuser, s'est refuté lui-même. On pourroit étendre cela sur d'autres articles.*

(e) *Son adversaire a renoncé à l'examen de discussion, & à la pretension des argumens évidens.*

(f) *Art de penser, 1. partie, ch. 3. pag. m. 54. 55.*

(g) *Nicolle, les pretendus Reformez convaincus de schisme, liv. 1. c. 2. p. m. 15.*

(h) *Cicero de nat. Deor. l. 3. c. 75. pag. m. 664.*

(i) *Touchant les effets funestes de cette maxime transportée dans la Religion, voiez les nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale, pag. 779. & suiv. Mr. Jurieu, Vrai systême de l'Eglise, pag. 373. & suiv. Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. art. 1. p. 889. & Juillet 1686. art. 1. p. 745. Voiez aussi les remarques de l'article* Pellisson.

(k) *Voiez l'article* Comenius *pag. 961. col. 1.*

(l) *Voiez la remarque D de l'article* Pellisson.

(m) *Il y trouva des erreurs de fait, & des raisons pitoiables.*

(n) *La replique est intitulée,* Traité de l'unité de l'Eglise & des points fondamentaux. *A Rotterdam 1688. in 8.*

(o) *Imprimé à Amsterdam 1692. in 4. J'en parle dans la remarque M de l'article* Comenius.

(p) *Voiez Mr. Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 6. & suiv.*

peu de jours après qu'on eut mis en vente son traité des Quietistes. Il entendoit les belles lettres. C'est à lui que l'on attribuë le *Delectus* (E) *epigrammatum*, qui a été imprimé diverses fois, & la savante preface qui l'accompagne. Au reste je m'étendrai * sur les suites de l'un de ses livres, parce que des gens de très-bon goût m'ont assûré que de tels faits accompagnez de remarques

* *Dans la remarque C.*

n'ont rien dit de cette proposition. (a) *Dieu ne sauroit permettre que de grandes societés Chretiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent long tems; au moins à juger des choses par l'experience nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé.* C'est renverser d'un seul coup de plume tout l'ouvrage de Luther & de Calvin; car puis qu'il est sûr que tous les dogmes de la Communion de Rome, pour lesquels ils ont trouvé necessaire de bâtir la reformation, subsistent depuis plusieurs siecles, il s'ensuit évidemment que ce ne sont pas des erreurs mortelles. Or il n'eût point falu se separer de cette Eglise, si aucune de ses erreurs n'eût été mortelle. Larebonius (b) a fait voir cela très-amplement. Pour voir donc les fautes & les bevuës dont ce systême est rempli, il faut lire non seulement la reponse de Mr. Nicolle, mais aussi *Janua Cœlorum reserata.*

Comment se peut-il faire, demandera-t-on, que cet ouvrage contienne tant d'imperfections, & que neanmoins il ait été regardé comme le chef-d'œuvre de son Auteur? Je vous renvoie à un petit livre (c) qui fut imprimé l'an 1691. vous y trouverez la reponse à cette demande. L'Auteur de ce petit livre aiant decrit le honteux état sous lequel Larebonius avoit fait paroître le nouveau systême de l'Eglise, se propose l'objection que vous allez voir: „(d) Mais pourquoi donc „a-t-on avoué autrefois que ce Systême de l'Eglise étoit „le chef-d'œuvre de ce Ministre? On ne s'en dedit „point, on avouë encore, que c'est celui de tous ses „livres où il a fait le mieux paroitre l'etenduë de son „imagination, & la faculté d'inventer des preuves, „& de pousser les difficultez. Tout cela se peut ren„contrer dans un ouvrage qui a d'ailleurs de très„grands defauts, & où l'Auteur ébloüi par le trop „grand effor qu'il s'est donné, n'a pas pris garde qu'il „alloit trop loin, qu'il passoit dans le camp des enne„mis, & qu'il entassoit plus de materiaux dans son „édifice que les fondemens n'en pouvoient porter. En „un mot il y a des gens qui donnent tour-à-tour deux „sortes d'admiration bien differentes; on s'étonne „qu'ayant decouvert tant de choses relevées, ils ne se „soient point aperçus de cent inconveniens, & de „mille contradictions qui sautent aux yeux des plus „stupides; & puis on s'étonne qu'ayant manqué de „lumiere pour des choses si faciles à remarquer; ils „en ayent eu pour de grandes decouvertes. Le Mini„stre dont je parle auroit pû contribuër fort utilement „à la construction d'un nouveau Systême, il auroit in„venté beaucoup de choses, & fourni beaucoup de „vuës, mais il auroit falu qu'un homme de jugement „en eût écarté toutes les pieces disparates, & qu'après „un bon triage il eût fait la liaison des parties.„

(E) *Le* Delectus épigrammatum . . . *& la savante preface.*] C'est „ (e) un recueil d'épigrammes La„tines, & de sentences Greques, Espagnoles & Ita„liennes, imprimé in 12. à Paris en 1659„ On y a mis à la tête (f) *une dissertation Latine sur les épigrammes qui merite son rang parmi ce qui s'est fait de meilleur sur l'art poëtique. C'est un Traité de la Beauté* Poëtique *dans lequel cet Auteur a eu dessein de distinguer la veritable & solide beauté, d'avec la fausse & l'apparente. . . . (g) Il s'est borné pour la recherche de cette beauté dans le genre Epigrammatique. Il y traite des vertus de l'Epigramme avec exactitude & beaucoup de discernement. Il fait voir que le nombre des excellentes Epigrammes est beaucoup plus petit que plusieurs ne se l'imaginent, & il met hardiment au rang des defectueuses celles dont le sujet est faux, fabuleux, equivoque, hyperbolique, decisif sur un point contesté, étranger, accidentel, tiré de loin, choquant, malhonneste, bas, vil, odieux. Il met au mesme rang celles qui ont de la malignité, celles qui ont trop de babil, celles qui sont vulgaires & triviales, celles qui ont des subtilitez pueriles, grotesques, & celles où les allusions & les jeux sur les mots paroissent affectez. Le P. Vavasseur a censuré divers endroits de cette Dissertation, & a trouvé à redire non seulement à quelques-uns de ses sentimens, mais encore à quelques mots (h) de sa Latinité (1).* Mr. Menage aiant parlé de quelques critiques qui condamnoient l'usage des pointes dans les vers, ajoûte, „(i) qu'on pretend que „c'est Monsieur Nicole ou Monsieur Lancelot qui a „le premier publié ce sentiment contre les pointes, „dans un recueil de vers & d'épigrammes des an„ciens.„ Mr. Menage ne savoit donc pas certainement que Mr. Nicolle fût l'Auteur de la preface qui est devant ce recueil. Notez que Mrs. de Port-roial ont publié plusieurs livres à l'usage de la jeunesse. C'étoit principalement en faveur de leurs Ecoliers, car il est certain qu'ils en avoient. La methode Latine, la methode Greque, le Jardin des racines Greques, l'art de penser, le *delectus epigrammatum* &c. sont des ouvrages qu'ils destinerent à l'instruction de quelques disciples qu'ils élevoient. Ils eurent en cela une guerre à soutenir contre les Jesuites, ce n'étoit donc pas sur les dogmes de la grace, & sur la morale relâchée que rouloient toutes les querelles de ces deux partis. Nous avons vu que le Pere Vavasseur critiqua Mr. Nicolle sur les qualitez de l'epigramme; il publia un fort beau traité sur ce sujet: l'on peut être très-assûré qu'il ne le fit, que pour avoir lieu de censurer la dissertation de Mr. Nicolle; il savoit bien qu'elle venoit de Port-roial. Avant lui le Pere Labbe s'étoit fait une grande affaire de contrequarrer les ouvrages de grammaire de ces Messieurs, qui le poussèrent un peu rudement dans une (k) preface. S'il l'en faut croire ils avoient plusieurs écoles. (l) *On me fit voir en même tems*, c'est lui qui parle, *un petit livre intitulé*, Le Jardin des racines Greques mises en François, avec un traité des Prepositions & autres particules indeclinables, & un recueil alphabetique des mots François tirez de la Langue Grecque, *& imprimé l'an* 1647. *par le soin, à ce qu'on disoit, de quelques Partisans du Jansenisme, pour servir d'instruction familiere, tant pour les petites Escholes, qu'ils avoient pour lors en trois maisons autour de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, que pour celles, qui estoient esparses en plusieurs Villages & Chasteaux voisins de cette grande Ville Capitale du Royaume, & ailleurs dans les Provinces. Nous avons eu en ce College de Clermont quelques Escholiers qui les y ont apprises & venu enseigner à leurs condisciples, comme aussi dans le College d'une des bonnes Villes de Picardie, qui n'est pas des plus esloignées de Paris.* Quelques pages après il nous aprend que le Roi venoit de casser toutes leurs Ecoles. Je raporterai un peu au long ce qu'il remarque: on y verra un effet de l'entêtement, & de la haine. Le Pere Labbe s'imaginoit que ces Messieurs etoient capables de causer mille desordres, par le petit recueil de mots François derivez du Grec qu'ils avoient joint au Jardin des racines Greques. Il representa (m) à l'Academie Françoise l'énormité de cet attentat, & soutint que cette secte de nouveaux Hellenistes devoit être reprimée. *J'ai qualifié*, dit-il (n), *leur dessein du nom de Secte, d'autant que ce qui a esté fait par les Hellenistes precedens, n'a point eu de suite, & n'a pas causé beaucoup de mal parmy nostre jeunesse Françoise: mais l'entreprise de ces Messieurs du Port-Royal, qui peuvent prendre pour devise*, Legio nomen nostrum est, *si elle avoit eu tout le succes qu'ils avoient pretendu, alloit directement à la ruine des langues Latine & Françoise, & sous pretexte d'apprendre du Grec à leurs Escholiers, les jettoit dans des absurditez & ignorances insupportables, qui nous eussent enfin rendus ridicules & mesprisables aux étrangers, & à toute leur posterité. Ils ont composé ce Recueil fameux en suite de leurs Racines rimées, & de leurs methodes Greque & Latine, afin que les jeunes gens, qu'ils nourrissoient (non seulement comme nous avons deja remarqué, dans les trois maisons voisines de l'Abbaye du Port-Royal des champs, que nous nommerons quand il en sera besoin, & en plusieurs autres petites escholes borgnes dans quelques Villages & Châteaux de la campagne aux environs de cette grande ville de Paris, mais encor au loin dans des Seminaires & Colleges des Villes & Provinces plus esloignées) peussent puiser, comme dans une fontaine publique & ouverte à tous ceux de leur party, les premiers principes & les origines les plus cachées de la Langue Françoise, apprenant par cœur avec un grand soin les mots, qu'ils pretendent avoir esté pris & tirez du Grec par nos Ancestres. Mais Dieu s'est opposé à leurs pernicieux desseins, ayant inspiré à nostre Tres-Chrestien Monarque* LOUIS XIV. *la resolution de destruire & empêcher toutes les assemblées illicites de cette Secte, où la jeunesse estoit instruite dans les maximes dangereuses du Jansenisme, & suçoit dès le berceau, pour ainsi dire, le laict d'une des plus damnables heresies, qui ayt jamais attaqué l'Eglise.* C'est se mettre en colere pour peu de chose, & voir dans la conduite de ses ennemis une entreprise pernicieuse qui n'est qu'un fantôme. Il est utile de recueillir les exemples de cette mauvaise preoccupation.

(a) *Jurieu Systême de l'Eglise. pag.* 236.

(b) *C'est sous ce nom que l'Auteur du* Janua Cœlorum reserata *s'est deguisé.*

(c) *Intitulé.* Nouvel avis au petit Auteur des petits livrets.

(d) *Nouvel avis au petit Auteur des petits livrets, p.* 60. 61.

(e) *Baillet, Jugement sur les poëtes, to.* 1. *n.* 1080. *pag.* 81.

(f) *Id. ib.*

(g) *Ibid. pag.* 82.

(h) *Il a reproché même quelques solecismes. La nouvelle reponse aux Provinciales aprend que Wendrock avec ses phrases de Ciceron tomboit quelquefois dans les solecismes.*

(1) *Voiez le P. Vavass. Tr. de l'Epigramme.*

(i) *Menagiana, pag.* 301. 302. *de la* 1. *édition de Hollande.*

Le Port-royal a eu de petites Ecoles.

(k) *Celle du Jardin des racines Greques.*

(l) *Labbe, preface de ses étymologies de plusieurs mots François. Ce livre fut imprimé à Paris in* 12. *l'an* 1661.

(m) *Dans l'épitre dedicatoire de ses étymologies.*

(n) *Ibid. Preface.*

ques sont du ressort de ce Dictionaire, & qu'ils formeront des varietez qui delasseront les lecteurs. C'est la veritable raison pourquoi ici, & dans quelques autres rencontres, j'en use comme je fais.

Le suplément que j'ai à donner à cet article ne concerne que certains (*F*) ouvrages de Mr. Nicolle desquels je n'avois pas fait mention.

NIDHARD * (JEAN EVERARD) confesseur de la Reine mere de Charles II. Roi d'Espagne, nâquit le 8. de Decembre 1607. au chateau de Falkenstein dans (*A*) l'Autriche. Il se fit Jesuïte le 5. d'Octobre 1631. & aiant fait toutes ses études il enseigna la Morale, la Philosophie, & le Droit Canon dans l'Academie de Grats. Il y eût enseigné la Theologie scholastique, si l'Empereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa (*B*) Cour. Il fut d'abord confesseur de l'Archiduchesse Marie Anne, & puis confesseur & precepteur de l'Archiduc Leopold †. Il suivit en Espagne cette Princesse, lors qu'elle y alla ‡ épouser le Roi Philippe IV. car l'Empereur Ferdinand ne voulut pas qu'elle changeât de confesseur. Le Roi d'Espagne fit tant de cas de ce Jesuïte, qu'il lui voulut procurer un chapeau de Cardinal l'an 1665. mais Nidhard le suplia de n'y point songer. Après la mort de ce Prince il fut honoré de la charge d'Inquisiteur general par la Reine Mere ⁑, & il eut beaucoup de part au gouvernement. Le parti qui se forma contre lui, & dont Juan d'Autriche fils naturel de Philippe IV. étoit le chef, devint si puissant, que malgré la protection dela Reine il falut que (*C*) son confesseur se retirât. Il

* *On prononce* Nitard.

† *Qui fut élu Empereur l'an 1658.*

‡ *L'an 1650.*

⁑ *Tiré de Nathanael Sotuel, Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu, pag. 441. 442. Voiez aussi l'epître dedicatoire de cette Bibliotheque.*

(*F*) *Certains ouvrages de Mr. Nicolle desquels je n'avois pas fait mention.*] „(*a*) La relation que M. de „Marca avoit faite à sa maniere, de tout ce qui avoit „été fait depuis l'année 1653. dans les Assemblées des „Evêques au sujet des cinq propositions, n'eut pas „plûtôt été divulguée au nom du Clergé; que M. Nicole surpris d'y trouver un tas de mensonges & „d'impostures, se sentit obligé de les faire connoitre, „pour empêcher que le monde ne fût seduit.„ Cet écrit de Mr. Nicolle „(*b*) avoit pour titre: *Belga Percontator: sive Francisci Profuturi Theologi Belgæ, super Narratione rerum gestarum in Conventu Cleri Gallicani circa Innocentii X. Constitutionem, Scrupuli, istius Narrationis opifici Propositi, 25. Februarii 1657.* „Quelques jours après l'on vit encore paroître deux „Disquisitions Latines du même Auteur, sous le nom „de Paul Irenée, où il demontroit qu'il n'y avoit „point d'heresie Jansenienne, & que c'étoit une pure „fiction, dont les Jesuites se servoient.„ Ces deux disquisitions furent suivies de (*c*) quatre autres en la même année. Il écrivit en 1662. contre la these dans laquelle les Jesuites de Paris avoient soutenu le 12. de Decembre 1661. (*d*) *que le Pape avoit la même infaillibilité que Jesus-Christ, pour decider les questions de fait, aussi bien que celles de droit.* Il montra „(*e*) combien „cette nouvelle opinion des Jesuites étoit contraire „aux Loix & aux usages de la France. Mais cet Ecrit „étant tombé entre les mains de quelqu'un qui y fourra des impertinences, & qui le fit imprimer sous le „titre de, *La defense des libertez de l'Eglise Gallicane „contre les Theses des Jesuites du College de Clermont, du „12. Decembre* 1661. cet ouvrage fut desavoüé & supprimé par les Jansenistes, qui substituerent en la place le prémier jour de Fevrier *Les pernicieuses consequences de la nouvelle heresie des Jesuites contre le Roi „& contre l'Etat:* auxquelles on ajouta une *Refutation des chicaneries, dont quelques Theologiens tâchent „d'eluder l'autorité des Conciles de Constance & de Basle.* Notez qu'on lui attribuë les (*f*) 18. lettres de l'heresie imaginaire qui parurent l'an 1664. & l'an 1665 (*g*).

Disons un mot de ses ouvrages posthumes. On imprima à la Haie en 1700. le tome dixiéme de ses essais de Morale, & l'on fit savoir que ceux qu'il chargea *de l'execution de ses volontez ont entre les mains differens Ecrits de cet Auteur celebre, qui n'ont point encore été imprimez, & qu'ils aporteront tous leurs soins pour les mettre incessamment au jour.* Voiez Mr. Bernard dans ses Nouvelles (*h*) de la Republique des lettres. Je ne sçai si l'on compte entre ces écrits (*i*) *la glose interlinaire & les notes Greques* que Mr. Nicolle *a écrites de sa main sur le texte Grec de Lycophron;* mais je croi bien que l'on y compte le traité de la Grace qu'il composa quelques années avant sa mort. On assûre dans l'histoire des cinq propositions qu'il le composa (*k*) *contre le systême de Jansenius, de Mr. Arnauld & du Pere Q. . . . & qu'il ne refute autre chose dans tout cet Ecrit que la nécessité* physique, *c'est-à-dire inévitable & absoluë de faire le mal qu'on fait: & que c'est pour la refuter qu'il reconnoist en tous les pecheurs une grace suffisante qui les tire de cette nécessité, en leur donnant un pouvoir* physique, *entier & absolu d'éviter le mal: pouvoir sans lequel ils ne sçauroient estre coupables de ce qu'ils font, & en vertu duquel il est vrai de dire des plus endurcis qu'ils peuvent s'abstenir du mal, autant qu'il est vrai qu'un homme d'honneur & qui est dans son bon sens pourroit, s'il vouloit, faire à la veüe de tout le monde les plus grandes extravagances. C'est l'exemple dont se sert M. Nicole.*

(*A*) *Nâquit . . . au chateau de Falkenstein.*] Le Bibliothecaire des Jesuites ne nous dit (*l*) rien de la religion du pere & de la mere de Jean Everard Nidhard; il se contente de nous aprendre qu'ils étoient nobles. Il y a des relations qui assûrent qu'ils étoient bons Lutheriens. Madame d'Aunoi aiant dit que les Ministres d'Etat eurent du chagrin de ce que la Reine mere (*m*) *avoit disposé sans leur participation d'une* (*n*) *charge très-importante, & en faveur d'un* (*o*) *étranger, & qui étoit né & avoit été nourri jusqu'à l'âge de quatorze ans dans la Religion Lutherienne*, met en marge ces paroles: „(*p*) Bien qu'il soit vrai qu'il eût été Lu„therien, & qu'on le lui objectât, il le nioit forte„ment, parce que cela l'auroit exclus de cette charge.„ Le Pere Sotuel dediant sa Bibliotheque des Jesuites au Cardinal Nidhard, parle bien d'une autre (*q*) maniere: *Quanto claræ memoriæ*, dit-il, *Genitor Eminentiæ vestræ à principibus Austriacis Commissarius Generalis constitutus ad expellendos ex hæreditariis ipsorum provinciis hæreticos, id ille ingenti animi fortitudine ac zelo præstitit, quantumvis non sine discrimine vitæ suæ, & jactura fortunarum non exigua.*

LE PERE Baron raconte (*r*) qu'il a oui dire à un personnage digne de foi, que nôtre Nidhard avoit été Capitaine de cavalerie, & qu'il étoit homme fait lors qu'il abjura le Lutheranisme qu'il avoit succé dès l'enfance.

(*B*) *Si l'Empereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa Cour.*] Madame d'Aunoi n'en parle pas de cette maniere; voici son recit. „(*s*) Entre plusieurs per„sonnes que l'Empereur donna à la Reine sa fille pour „l'accompagner, il choisit le Pere Jean Evrard Ni„tard, Jesuite Allemand, pour être son Confesseur. „Sa naissance étoit obscure, & son esprit servit pres„que seul à l'avancement de sa fortune; il l'avoit sou„ple & complaisant; il étudioit le caractere de ceux „dont il avoit besoin, & il ne s'eloignoit jamais de „leurs sentimens. Il fit ses études dans le College des „Jesuites de Vienne, il y prit l'habit de leur Ordre, „& ils l'envoyerent en suite dans quelques-unes de „leurs Maisons, qu'il gouverna fort bien. Lors qu'il „fut de retour à Vienne, il commença de s'y faire „connoître, & beaucoup de Dames de la Cour le pri„rent pour leur Directeur; elles n'ômirent rien pour „lui rendre de bons offices auprès de l'Empereur; & „elles lui en parlerent si avantageusement, qu'il vou„lut bien que la Reine l'emmenât avec elle.„ Il y a peut-être dans ce narré quelques circonstances qui ne sont pas veritables. J'en laisse l'examen au lecteur.

(*C*) *Malgré la protection de la Reine il falut que son confesseur se retirât.*] Les relations des differens de Don Juan d'Autriche & de la Reine Regente sont entre les mains de tout le monde, ainsi je n'en donne pas le detail. Madame d'Aunoi dont les ouvrages ont été reimprimez tant de fois, en a parlé fort nettement. C'est dommage qu'on ne puisse persuader au public qu'elle merite beaucoup de creance. On s'est laissé prevenir de la pensée que ses ouvrages ne sont qu'un mélange de fictions & de veritez; moitié Roman, moitié Histoire; & l'on n'a point d'autre voie de discerner ce qui est fiction d'avec les faits veritables, que de savoir par d'autres livres si ce qu'elle narre est vrai. C'est un inconvenient qui s'augmente tous les jours par la liberté qu'on prend de publier les amours secrettes, l'histoire secrette &c. de tels & de tels

(*a*) *Histoire du Jansenisme to. 2. pag. 329. édit. d'Amsterdam 1700.*

(*b*) *Ibid. pag. 331.*

(*c*) *Ibid. pag. 334. 335. 371. 374. 375.*

(*d*) *Ibid. tom. 3. pag. 3.*

(*e*) *Id. ib. pag. 6.*

(*f*) *Il y en a 10. qui ont pour titre* les imaginaires, *& 8. qui s'intitulent* les visionaires.

(*g*) *Voiez l'histoire des cinq propositions de Jansenius pag. 293.*

(*h*) *Mois d'Août 1700. pag. 213. 214.*

(*i*) *Voiez la preface de la Telemacomanie pag. m. 6.*

(*k*) *Histoire des cinq propositions pag. 139. 140. édit. de Liege 1695.*

(*l*) *C'est-à-dire dans l'article de Jean Everard Nidhard, mais vous verrez à la fin de cette remarque ce qu'il dit dans son épitre dedicatoire.*

(*m*) *Memoires de la Cour d'Espagne, 1. partie, p. 6. édit. de Holl.*

(*n*) *Celle d'Inquisiteur General.*

(*o*) *C'est-à-dire du Pere Nitard.*

(*p*) *Ibid. pag. 7.*

(*q*) *Notez qu'on pourroit pretendre qu'il n'est pas contraire à Madame d'Aunoi, car de ce que le pere du Jesuite Nidhard a été chargé de la commission de chasser les Lutheriens, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pu être Lutherien jusqu'en 1621. que son fils avoit 14. ans.*

(*r*) *Vinc. Baronius apolog. Ord. Præd. to. 1. pag. 524.*

(*s*) *Memoires de la Cour d'Espagne, 1. partie, p. 2. & 3.*

Il sortit de Madrid au milieu des * maledictions de la populace le 25. de Fevrier 1669. La Reine † *signa avec une contenance assurée* le Decret qu'on lui avoit porté *tout dressé pour cette expulsion.* On en verra (C Δ) ci-dessous le contenu, & afin de mieux sauver les aparences, elle donna une declaration le lendemain β *par laquelle sa Majesté faisoit entendre aux Ministres d'Etat, que n'aiant pu refuser au Pere Confesseur la permission qu'il lui avoit demandée plusieurs fois de se retirer, elle la lui avoit accordée, pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & qu'elle vouloit qu'on sçût qu'il y alloit avec tous les honneurs, tous les apointemens, & tous les emplois qu'il possedoit auparavant.* Il s'en alla à la Cour de Rome, (C Δ Δ) & y fut γ Ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès de Clement IX. Sous le Pontificat suivant il fit la charge d'Ambassadeur ordinaire de la même Couronne; & afin qu'il pût soutenir ce caractere avec plus d'éclat, il fut promu ‡ à la dignité d'Archevêque. Enfin il reçut le chapeau de Cardinal l'an 1672 δ. Il publia quelques écrits, & en prepara quelques autres pour l'impression, qui roulent tous sur la controverse de la conception (C Δ Δ Δ) immaculée de la sainte Vierge ⸸.

On

* *Bouhours ubi infra pag. 289. & suiv.*

† *Relation des diferens entre D. Jean d'Austriche & le Cardinal Nitard to. 2. pag. 13. édit. de Cologne 1677.*

β *Sortie d'Espagne du P. Nitard, traduite de l'Espagnol par le P. Bouhours. Voiez ses Opuscules, pag. 292.*

γ *Sotuel ubi supra.*

‡ *On le fit Archevêque titulaire d'Edesse.*

δ *Voiez le livre intitulé* Memoires des intrigues de la Cour de Rome depuis l'année 1669. jusques en 1676. *pag. 130. & suiv. édit. de Paris 1677.*

⸸ *Sotuel ibid.*

tels Seigneurs, fameux dans l'histoire. Les libraires & les auteurs font tout ce qu'ils peuvent, pour faire accroire que ces histoires secrettes ont été puisées dans des manuscrits anecdotes: ils savent bien que les intrigues d'amour, & telles autres aventures plaisent davantage quand on croit qu'elles sont reelles, que quand on se persuade que ce ne sont que des inventions. De là vient que l'on s'éloigne autant que l'on peut de l'air romanesque dans les nouveaux Romans; mais par là on repand mille tenebres sur l'histoire veritable, & je croi qu'enfin on contraindra les Puissances à donner ordre que ces nouveaux Romanistes aient à opter: qu'ils fassent ou des histoires toutes pures, ou des Romans tout purs, ou qu'au moins ils se servent de crochets pour separer l'une de l'autre, la verité & la fausseté (a).

(C Δ) *On verra ci-dessous le contenu* du decret de cette expulsion.] La Reine le signa „(b) disant qu'el„le n'avoit jamais souhaité que les choses utiles au „bien de l'Etat, & puis que celle-là y estoit convena„ble, elle vouloit bien qu'elle s'executât. Cela se fit „fort honnorablement; car pour marquer l'estime que „Sa Majesté faisoit de ce Religieux; le Decret estoit „conçû en ces termes. *Jean Everard Nitard, Reli„gieux de la Compagnie de* Jesus, *mon Confesseur, Con„seiller d'Estat, & Inquisiteur General, m'ayant sup„plié de luy permettre de se retirer hors de ce Royaume, „quoyque tres-satisfaite de sa vertu, & des autres bonnes „qualitez qu'il possede, aussi bien que de son zele & de ses „soins à me rendre service; ayant égard à l'instance qu'il „m'en a faite, & pour d'autres considerations, je luy „ay accordé la permission qu'il m'a demandée pour se re„tirer où bon luy semblera; mais desirant qu'il le fasse „avec toute la bienseance & l'honneur qui est dû à ses di„gnitez, & sur tout à son merite; j'ay resolu qu'il pren„ne le titre d'Ambassadeur extraordinaire de cette Cour „en Allemagne ou à Rome, lequel il luy plaira choisir, „sans se demettre d'aucune de ses Charges, ny des emo„lumens qu'il en retire. A Madrid le 25. Fevrier 1669.*

LA REYNE.

(C Δ Δ) *Il s'en alla à la Cour de Rome, & y fut Ambassadeur extraordinaire d'Espagne.*] Comme le Pere Sotuel que j'ai suivi a passé legerement sur l'état où se trouva d'abord le Pere Nidhard à la Cour de Rome, il faut supléer ce qui manque à son recit. „(c) Ce Re„ligieux se flattoit qu'il ne seroit pas plûtost arrivé à „Rome, qu'on le feroit Cardinal; mais faute de s'estre „muny de Lettres de creance pour son Ambassade, il „se trouva bien éloigné de son imagination. Tout ce „qu'il put faire, fut de donner avis à Madrid de son „arrivée à Rome, & de demander des Lettres en ver„tu desquelles il pust agir. On s'assembla plusieurs „fois sur cette proposition; & enfin, comme on con„noissoit le personnage, on luy envoya un ordre pour „faire decider la question de la Conception, & on luy „assigna environ quatre mille livres d'apointement; „avec quoy il fut fait Ambassadeur Capon. Mais le „Marquis de S. Romain, qui dans cette conjoncture es„toit nostre Ambassadeur ordinaire auprés de Sa Sain„teté, jugeant qu'il y alloit de la gloire de cette Cou„ronne, l'assista de tout son pouvoir: il luy presta son „train & son equipage, afin qu'il parut avec quelque „éclat; mais cela n'empescha pas qu'à la Cour de Ro„me on ne connust bien-tost quel homme c'estoit. Le Pape aiant à donner un chapeau de Cardinal aux Espagnols, demanda qu'ils lui (d) nommassent *des personnes qui en fussent dignes.* Le Conseil d'Etat lui en proposa trois: la Reine feignit d'aprouver ce choix, *& elle mesme en escrivoit au Pape & au Marquis de S. Romain*, mais par le même courier elle *demanda secretement au Pape qu'il lui accordast ce Chapeau pour le Pere Nitard.* Le Pape declara à ce Marquis „(e) que „le Pere Nitard n'avoit point de Chapeau à esperer, „& qu'il faloit de plus qu'il se démist à l'instant de sa „Charge d'Inquisiteur general en faveur de D. Diego „Sarmiento Valiadares President de Castille, qui avoit „été nommé pour cet employ; & c'estoit à quoy le „Pere Nitard ne vouloit nullement entendre. On dit „que le sujet de son obstination là-dessus, venoit de „ce que le Pere Salinas, son confident en ce Royaume, „luy avoit écrit, que les affaires s'y disposoient de tel„le sorte, qu'il pouvoit se flater d'y revenir bien-tôt, „& qu'il auroit un apartement dans le Palais, avec un „escalier derobé par lequel il pourroit, quand il vou„droit, aller voir la Reine, & qu'il gouverneroit la „Monarchie sans aucun trouble; si bien qu'il feroit „sagement de ne point se demettre de sa Charge d'In„quisiteur general. Cette Lettre luy flatoit si agrea„blement l'imagination, qu'il avoit resolu d'en suivre „le conseil, persuadé d'ailleurs qu'il seroit bien-tôt „Cardinal: Mais sur ces entrefaites le Marquis de S. „Romain fût luy signifier l'ordre de Sa Sainteté; si bien „que ce pauvre homme qui se flatoit d'estre Cardinal „& Regent d'Espagne, fût si surpris d'un changement „si subit qu'il en devint froid comme marbre; on dit „méme qu'il en tomba en defaillance, & qu'il fût plus „d'une heure à en revenir. On tient pour certain que „le General de son Ordre voyant qu'on le depossedoit „de toutes ses Charges, & que quand il vint à Rome „il ne s'estoit aquité de ce qu'il devoit à sa Reverence, „luy ordonna de sortir promptement de Rome & de „se retirer dans un Convent, qui en est proche, ap„pellé . . . . . & que dés qu'il y fût il congedia tous „ses domestiques, ... (f) Cette nouvelle (g) sur„prit la Reyne de telle sorte, qu'elle en eut la fiévre „tierce, dont elle fut fort mal.„

(C Δ Δ Δ) *Qui roulent tous sur la controverse de la conception immaculée.*] L'Auteur de l'apologie des Religieuses de Port-Roial imprimée l'an 1665. fit un fort joli paralléle entre la conduite du Pere Annat dans l'affaire du Jansenisme, & la conduite du Pere Nidhard dans la dispute de la conception immaculée. Il fit voir une infinité de conformitez entre ces deux Peres confesseurs, & entre les deux afaires qu'ils poursuivoient l'un en France, l'autre en Espagne. La seule diference qu'il trouve est que le Jesuite Nidhard (h) *ne paroist pas tout à fait si emporté que le Pere Annat*, (i) & *le surpasse mesme en subtilité.* Les Jesuites aiant obtenu *de sa Majesté Catholique qu'elle fit solliciter à Rome la definition de la Conception Immaculée*, on écouta *serieusement à Rome cette proposition*, mais *l'on se contenta de payer les Jesuites Espagnols d'une Bulle provisionnelle.* „Il est expressement defendu par cette Bul„le mesme sous peine d'excommunication d'accuser „de peché mortel ou d'heresie, ceux qui ne tien„droient pas l'opinion de la conception Immaculée: „& par là les Dominicains croyoient estre à couvert „des insultes des Jesuites. Mais le Pere Nidard . . . „a bien trouvé moyen de se delivrer de ce lien, & de „se mettre en liberté d'accuser les Dominicains d'he„resie, & de peché mortel. La defense, dit-il, que le „Pape en fait, n'est que contre ceux que le font *asser„tivement*, mais il n'est pas defendu de le faire *proble„matiquement, & en plusieurs autres manieres*; de sor„te que quand les Dominicains se plaindront qu'on „les traitte d'heretiques sur une question qui n'en peut „estre matiere, les Jesuites en seront quittes en di„sant qu'ils ne les appellent pas *assertivement* hereti„ques, mais *problematiquement, & en plusieurs au„tres manieres.* En suite de peur qu'on ne crust que „la doctrine de la Conception Immaculée n'estoit pas „plus certaine aprés la Bulle du Pape qu'elle l'estoit „auparavant, le bon Pere Nidard l'a fait monter par „ses raisonnemens jusqu'au comble de la certitude „humaine. Ce n'est rien pour luy que de soustenir „qu'elle est moralement certaine, parce que par là il

(a) *Conferez avec ceci ce qui est dit dans les Nouv. de la Rep. des lettres, Octobre 1684. art. 8. du Catalogue des livres nouveaux.*

(b) *Relation des diferens entre D. Jean d'Autriche & le Cardinal Nitard tom. 2. pag. 13. edit. de Cologne 1677.*

(c) *Relation des diferens ib. pag. 112.*

(d) *Ibid. pag. 113.*

(e) *Ibid. pag. 116. 117.*

(f) *Ibid. pag. 117.*

(g) *C'est-à-dire que le chapeau de Cardinal avoit été donné à Don Louis Fernandes de Portocarrero Doien de Tolede.*

(h) *Apologie pour les Religieuses de Port-roial 4. partie à la preface fol.* † 3.

(i) *Ibid. fol.* † † 2 *verso.*

On debite une plaisante raison (*D*) de l'amitié que conçut pour ce Jesuite la Reine mere du Roi d'Espagne.

NIGIDIUS FIGULUS (PUBLIUS) l'un des plus savans (*A*) hommes de l'ancienne

„ne seroit pas absolument impossible qu'elle fust fausse ce qui luy paroist un grand inconvenient. Il passe donc plus avant, & il soûtient en 2. lieu, qu'elle est *physiquement certaine*. Il semble qu'il auroit pû honnestement en demeurer là, & que c'estoit bien asses qu'il fust aussi certain que la Vierge est conceüe sans peché originel, comme il est certain que le Soleil éclaire. Mais le Pere Nidard ne se contente pas encore de ce degré, il veut que cette opinion soit *metaphysiquement certaine*, c'est à dire comme les premiers principes: Toute chose est, ou n'est pas; Le tout est plus grand que sa partie. Que peut-on desirer aprés cela? Le Pere Nidard neanmoins desire encore quelque chose de plus, parce qu'il n'y avoit rien que de naturel en toute cette certitude, or il estoit bien aise qu'elle eust quelque chose de surnaturel. Et c'est pourquoy il bastit un quatriesme degré, qu'il appelle *certitude infaillible*, en pretendant que cette doctrine est immediatement derivée d'une proposition de Foy. Que si vous demandez à ce bon Pere le fondement de toutes ces certitudes *morale, physique, metaphysique & infaillible*, qu'il attribuë à cette opinion: il vous dira tout simplement que c'est *que le Pape est infaillible dans l'institution des Festes & des Confrairies*. D'où il conclut que le Pape permettant ou ordonnant qu'on en institue en l'honneur de la Conception Immaculée, il faut que cette doctrine soit certaine en toutes ces manieres.„ L'apologiste des Religieuses ajoûte à cela que les Jesuites ont *distingué deux choses dans cette opinion*: la verité, *& la pieté, ou la* laudabilité. *Il n'est pas, disent-ils de Foy, qu'elle soit vraye, mais il est de Foy qu'elle est pieuse, & qu'elle est loüable. Et ainsi les Dominicains sont heretiques non parce qu'ils ne croyent pas cette opinion veritable, mais parce qu'ils ne la croyent pas pieuse.* Le Pere Nidard, continuë t-il, (*a*) fait *valoir autant qu'il peut le nouvel article de Foy de la* laudabilité *de l'opinion de la* Conception. Il montre *que les Dominicains estoient obligez de prononcer la formule* (*b*) *quelques sentimens interieurs qu'ils eussent de cette opinion. . . . . Il suppose que le Pape a droit de mettre les opinions dont il ne definit pas encore la verité, dans un certain degré qu'il appelle* d'indubitabilité *en defendant de les revoquer en doute directement ou indirectement, & de témoigner par aucun signe le doute qu'on en auroit. Il suppose que par la Bulle de la Conception, quoy que la verité de cette opinion ne soit pas definie comme de Foy, elle est pourtant placée dans ce degré d'indubitabilité.* Le Pape, *dit ce Pere Nidard*, veut que cette opinion soit indubitable: VULT illam esse indubitabilem, vult ut nemo dubitet. Il veut qu'on supprime tout ce qui pourroit faire revoquer en doute ce privilege de la sainte Vierge. VULT taceri quodcumque in dubitationem posset Virginis privilegium revocare. *Ce fondement posé il ajoûte que le silence des Dominicains & le refus qu'ils font de prononcer cette formule fait douter de ce privilege. Ainsi, dit-il, les Dominicains ne sont pas seulement blasmables lors qu'ils parlent, mais en se taisant mesme, ils ne laissent pas de s'opposer à l'ordre du Pape, parce qu'il y a un* silence parleur *& qui ne scandalise pas moins que les paroles.* Non tantùm loquentes culpantur Dominicani, sed etiam tacentes adversus totam Pontificis dispositionem obloquuntur. Quapropter est loquens silentium quod non minus quam vox ipsa producit scandalum. *Et de tout cela il conclut, qu'ils font un peché mortel par ce silence, & qu'on les doit contraindre à prononcer ce formulaire.* On ne peut douter, *dit-il*, que ce silence ne viole la Bulle, & qu'ainsi celuy qui viole la Bulle par son silence ne commette un peché mortel. Enfin il entreprend de prouver „(*c*) qu'il n'y a point de mensonge à prononcer exterieurement les paroles du Formulaire quoi que l'on ne croye rien de ce qu'il contient. Celuy, dit-il, qui parle conformement à une opinion probable, encore qu'il croye que le contraire est aussi probable ne ment point. Or il est probable que la Vierge est conceüe sans peché originel. Et partant les Dominicains peuvent parler conformement à cette opinion. Mais si leur esprit ne se pouvoit plier à juger probable l'opinion de la Conception Immaculée, que faudroit-il faire, & ne seroit-ce pas alors un mensonge? Non, dit le Pere Nidard, parce qu'il suffit de conformer son affection à ses paroles sans y conformer son entendement, *etiam cum retentione proprii judicii*.

(*a*) *Ibid. fol.* †† 3.

(*b*) *C'est-à-dire de se conformer à la coutume de plusieurs predicateurs Espagnols qui disent au commencement de leurs Sermons:* Loüé soit le saint Sacrement de l'Autel, & la pure & immaculée Conception de la Vierge Mere de Dieu conceüe sans peché originel dans le premier instant de son estre. *Ibid. fol.* †† *verso.*

(*c*) *Ibid. fol.* †† 3 *verso.*

J'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici une analyse des ouvrages du Pere Nidhard sur la conception immaculée. Voiez la marge (†).

(†) *Il est aisé de voir par cette analyse que le Pere Nidhard étoit fort rompu dans les discussions les plus abstraites, & les plus subtiles de l'Ecole.*

Mais il ne faut point que je passe sous silence que le Jacobin Vincent Baron aiant imputé à ce Jesuite les mémes choses à-peu-prés que l'on a luës ci-dessus, se retracta dans un autre ouvrage imprimé l'an 1666. & fit à ce Pere confesseur de la Reine mere de sa Majesté Catholique une reparation très-respectueuse. *Lætor*, dit-il (*d*), *datam mihi occasionem retractandi quæ temerè de illo scripseram, & quam ex nimiâ credulitate religiosissimo viro intuli injuriam sanè atrocem, quâ possum, resarciendi.* Il avoüe 1. Qu'il n'avoit point lu le livre qui portoit le nom du Pere Nidhard. 2. Qu'il s'étoit fié à la relation trompeuse d'un certain Auteur, qui pretendoit avoir tiré d'un ouvrage imprimé à Doüai, l'interpretation que ce Jesuite avoit donnée à la Bulle d'Alexandre VII. sur la conception de la sainte Vierge. 3. Qu'il avoit cherché chez les libraires de Paris l'ouvrage en question, & qu'il avoit fait prier les Dominicains de Doüai d'en faire tenir un exemplaire, mais qu'il n'avoit jamais pu recouvrer cet ouvrage-là, & qu'ainsi son sentiment est qu'on l'attribuë mal à propos au Pere Nidhard. Il donne diverses raisons de sa pensée qui ne sont guere convaincantes, & que je ne m'amuse point à examiner. Je raporterai seulement une chose qui fait conoître que le livre qu'il ne veut point attribuer au Confesseur de la Reine mere, est celui dont l'écrivain de Port-Roial a tiré ce qu'on a vu ci-dessus: (*e*) *Incideram in Authorem nescio quem: is fortè aliorum dictis, sicut ego ipse ejus lectione deceptus, quem citato loco adnotavi. Pontificii de Conceptione decreti propositam omninò interpretationem retulit ex libro hujus Authoris, ut narrabat, Duaci edito, asserentem Conceptionis Immaculatæ* Laudabilitatem *ex Pontificiis sanctionibus, Catholicis indubitatam, contendebat ad certitudinem fidei proximam, per quatuor gradus suprà Moralem, suprà Physicarum dignitatem, & Metaphysicarum demonstrationum, imo supra principiorum per se notorum, & indemonstrabilium evidentiam arcanum Immaculatæ Conceptionis provenisse: unde inferebat, quamvis ultima Alexandri VII. Constitutione cautum sit, ne secus sentientes damnentur, aut vexentur assertive & fide certâ, posse tamen illis notam erroris inuri, & pœnas problematice infligi.*

(*d*) *Vincent. Baron. apolog. ordinis prædicat. lib. 3. art. ultimo pag. 524. 525.*

(*e*) *Id. ib. pag. 525.*

(*D*) *Une plaisante raison de l'amitié que conçut pour ce Jesuite la Reine mere.*] C'est un conte que j'ai trouvé dans une lettre de Mr. Boursault: je n'y change rien. „(*f*) Le Cardinal Nitard (*g*) y alla par une route que personne n'avoit jamais prise, & que personne ne prendra peut-être jamais, & passa de la Compagnie de JESUS dans celle des Cardinaux qu'il trouva meilleure. La feuë Reine d'Espagne, Mére du Roy d'aujourd'huy, & Sœur de l'Empereur, le mena avec elle quand elle fut épouser Philippes IV. Cette Princesse, qui en Allemagne avoit une liberté honnête, & à qui l'on donnoit tout ce qu'elle pouvoit souhaiter, ne trouva pas les mêmes agrémens en Espagne. Tout y est si exactement mesuré que les Reines n'y ont à boire & à manger que ce qui est marqué par l'Officier general à qui ce soin est commis; & si elles ont soif entre les repas c'est d'un verre d'eau qu'on les regale. Elle eut de la peine à s'accommoder à une maniére de vie si différente de celle qu'elle avoit menée: Et le Pére Nitard qui étoit Jesuite, *ergo* habile homme, l'ayant adroitement remarqué, luy portoit luy-même tous les matins, en allant dire la Messe à Sa Majesté, une Bouteille du meilleur Vin qu'il pouvoit trouver, qu'il donnoit à une personne sûre, & que la Reine avoit le plaisir de boire quand elle croyoit en avoir besoin. L'assiduité du Pére à luy rendre ce petit service la toucha si fort qu'elle resolut de reconnoître un zéle si grand, si jamais son pouvoir répondoit à sa volonté: & en effet, aprés la mort du Roy ayant été declarée Régente, elle l'éleva à un si haut degré qu'ayant donné de la jalousie à D. Jean d'Autriche, & les Grands d'Espagne ayant demandé son éloignement, on ne pût l'en faire sortir qu'en le faisant (*h*) Cardinal & Ambassadeur Extraordinaire à Rome: où il mourut.„ Ce qu'on a dit qu'une fortune est une grande servitude, (*i*) *magna servitus est magna fortuna*, est principalement vrai dans une Reine d'Espagne qui a été élevée ou en France, ou en Allemagne, ou dans quelque autre païs de liberté pour le sexe.

(*f*) *Boursault, lettres nouvelles pag.* 378. 379. *édit. de Holl.* 1698.

(*g*) *C'est-à-dire à la fortune.*

(*h*) *Mr. Boursault se trompe en ceci, car le Pere Nidhard n'obtint le chapeau que 3. ans après sa sortie de la Cour d'Espagne.*

(*i*) *Seneca de consol. ad Polybium cap. 26. pag. m. 722.*

(*A*) *L'un des plus savans hommes de l'ancienne Rome.*] Aulugelle a exprimé cet éloge en plusieurs façons; il dit en un lieu, (*k*) *P. Nigidius homo in omnium bonarum artium disciplinis egregius*; en un autre,

(*k*) *Aulus Gellius noct. attic. l. 10. c. 11. Macrobe* Saturn. l. 6. c. 8. p. m. 565. *se sert des mêmes paroles en citant Nigidius.*

cienne Rome florissoit au même tems que Ciceron. Il composa plusieurs livres (*B*) sur divers sujets, mais on les trouva si subtils & si dificiles (C) qu'on les negligea. Quelques Ecrivains assûrent * qu'il entendoit parfaitement la medecine : je n'en trouve point de preuves. Les autres choses qu'ils en disent, sont attestées par les anciens, c'est qu'il étoit bon humaniste, bon philosophe (*D*), & grand (*E*) astrologue. Cela ne l'empêcha point de se mêler † du gouver-

tre, (*a*) *verba sunt hæc ipsa P. Nigidii, hominis in studiis bonarum artium præcellentis*, ou (*b*) *in disciplinis doctrinarum omnium præcellentis*; ailleurs, (*c*) *P. Nigidius homo impense doctus non minus arguto subtilique ἐτύμῳ interpretatur.* Il dit quelque part (*d*) qu'après Varron c'étoit le plus savant personnage qu'il y eût à Rome, mais dans un autre endroit (*e*) il l'affirme sans nulle exception. Servius a partagé de telle sorte la preeminence entre ces deux hommes, qu'il l'a donnée à Varron dans les matieres theologiques, & à Nigidius dans l'érudition humaine. L'un & l'autre, ajoûte-t-il, ont travaillé sur tous ces sujets. (*f*) *Nigidius Figulus solus post Varronem : licet Varro præcellat in Theologia, hic in communibus litteris : nam uterque utrumque scripserunt.* Je citerai d'autres éloges dans les remarques suivantes.

(*B*) *Il composa plusieurs livres sur divers sujets.*] Il en composa *de augurio privato: de animalibus: de extis: de vento:* Aulugelle les a citez quelquefois, mais non pas aussi souvent que le gros ouvrage de grammaire dont je parlerai bientôt. Macrobe (*g*) cite le 19. livre *de Diis* de Nigidius, qui avoit aussi écrit *de sphæra barbarica & græcanica*, comme Servius (*h*) l'assûre. Pline a cité souvent Nigidius, & quoi qu'il ne marque pas le titre des livres, on ne laisse pas de conoître qu'il se sert de ceux *de animalibus*, excepté dans un endroit (*i*) où selon toutes les aparences il a en vuë un ouvrage d'astronomie, le même peut-être dont le commentateur d'Aratus a cité plusieurs passages. Le livre *de animalibus* a été cité honorablement par Sammonicus Serenus : (*k*) *Quod ait Plinius de acipenseris squamis, id verum esse maximus rerum naturalium indagator Nigidius Figulus ostendit, in cujus libro de animalibus quarto ita positum est.* Le commentaire sur les épitres de Ciceron dans l'édition (*l*) de Mr. Grævius fournit une note attribuée (*m*) à Paul Manuce. Cette note est savante, mais on a tort d'y avancer comme les paroles de Macrobe, celles qu'il a raportées de Sammonicus, & l'on ne devoit pas conjecturer que Nigidius a écrit *de Diis*, ni se fonder uniquement sur (*n*) Arnobe, car nous avons là-dessus des (*o*) temoignages formels. On assûre dans la même note, que Donat temoigne que Nigidius avoit expliqué les comedies de Terence : *interpretatus est Comœdias Terentii teste Donato.* Mais Rutgersius (*p*) estime que tout ce que Donat allegue de Nigidius a été tiré des commentaires sur la Grammaire. Notez que Rutgersius (*q*) a recueilli tous les fragmens qu'il a pu trouver de Nigidius : il a même publié la traduction Greque d'un traité de cet Auteur faite par Jean Laurentius de Philadelphie. C'est une espece d'almanach où l'on marque jour par jour les presages du tonnerre.

(C) *On les trouva si . . . dificiles qu'on les negligea.*] Les paroles d'Aulugelle sont remarquables : (*r*) *Ætas M. Ciceronis & C. Cæsaris præstanti facundia viros paucos habuit : doctrinarum autem multiformium variarumque artium, quibus humanitas erudita est, columina habuit M. Varronem & P. Nigidium. Sed Varronis quidem monumenta rerum ac disciplinarum, quæ per litteras condidit, in propatulo frequentique usu feruntur. Nigidianæ autem commentationes non proinde in vulgus exeunt : & obscuritas subtilitasque earum tanquam parum utilis derelicta est. sicuti sunt quæ paulo ante legimus in commentariis ejus quos grammaticos inscripsit* Voilà un exemple en faveur de la maxime *qui non vult intelligi debet negligi.* Je croirois facilement que cette subtilité rebutante & tenebreuse convenoit sur tout à son traité de grammaire divisé en plusieurs (*s*) livres.

(*D*) *Il étoit bon philosophe.*] On ne sçauroit mieux le prouver que par ces paroles de Ciceron : (*t*) *Multa sunt nobis & in Academicis conscripta contra physicos, & sæpe P. Nigidio Carneadeo more, & modo disputata. Fuit enim vir ille cum cæteris artibus, quæ quidem digna libero essent, ornatus omnibus, tum acer investigator, & diligens earum rerum, quæ à natura involutæ videntur. Denique sic judico, post illos nobiles Pythagoreos, quorum disciplina extincta est quodammodo, quum aliquot sæcula in Italia, Siciliaque viguissent, hunc extitisse qui illam renovaret.* Cela nous aprend que Nigidius étoit le restaurateur du Pythagorisme, & qu'il se plaisoit à traiter les choses selon les manieres des Academiciens : il examinoit le pour & le contre, & decidoit peu. Notons ici une faute de la Popeliniere : (*v*) *Aussi dit-on que* Nigidius *renouvella par la Sicile & Italie la secte ja perdue des Pythagoriens.* C'est mal entendre Ciceron, qui avoit dit neanmoins fort clairement non pas que Nigidius renouvella cette secte en Sicile & en Italie, mais qu'autrefois elle avoit fleuri dans l'Italie & dans la Sicile. Notez qu'Eusebe a donné à Nigidius la qualité de philosophe Pythagoricien & celle de Magicien ; *Nigidius Figulus Pythagoricus & Magus in exilio moritur* (*w*). Dion va nous dire quelque chose sur la derniere. Apulée que je citerai aussi nous en dira davantage.

(*E*) *Et grand astrologue.*] Il étoit si consommé dans la connoissance des astres, & si heureux à faire des horoscopes, qu'on le soupçonna d'être magicien. On peut ce me semble donner ce sens à ces paroles de Dion : (*x*) *Νιγίδιος Φίγουλος βουλευτὴς παραχρῆμα αὐτῷ τὴν αὐταρχίαν ἐμαντεύσατο. ἄριστα γὰρ καὶ ἐκείνων τήν τε τοῦ πόλου διακόσμησιν, καὶ τὰς τῶν ἀστέρων διαφοράς, ὅσα τε καθ' ἑαυτοὺς γιγνόμενοι, καὶ ὅσα συμμιγνύντες ἀλλήλοις ἔν τε ταῖς ὁμιλίαις καὶ ἐν ταῖς διαστάσεσιν ἀποτελοῦσι, διέγνω· καὶ κατὰ τοῦτο καὶ αἰτίαν, ὡς τινας ἀπορρήτους διατριβὰς ποιούμενος, ἔσχεν. Infanti recens edito Nigidius Figulus Senator statim imperium vaticinatus est qui ea tempestate omnem cœli descriptionem, siderumque differentias, & eorum proprietates, quasque coitu, intervallorumve suorum ratione effectiones ea edunt, adeo callebat, ut arcanis studiis eum uti crederetur.* L'enfant nouveau né à qui il predit la monarchie fut l'Empereur Auguste. Cet historien debite que Nigidius aiant rencontré Octave lui demanda pourquoi il venoit si tard au Senat. C'est parce que ma femme est accouchée d'un garçon, repondit Octave. Vous nous avez donné un maître, s'écria tout aussitôt Nigidius. Cette exclamation troubla Octave jusques au point de lui faire prendre la resolution de tuer son fils ; mais l'astrologue l'en empêcha, lui aiant dit qu'il lui seroit impossible d'executer ce dessein. (*y*) Il n'est pas possible, lui dit-il, que cet enfant soit exposé à rien de semblable. Je ne crois pas que Dion raporte la chose bien exactement, car ce n'est point la coutume des grans astrologues de predire avant que d'avoir dressé les figures de nativité. Or c'est un travail d'aplication. On me repondra, que comme il y a des gens qui font des regles (*z*) d'arithmetique par les seules forces de la memoire, ou qui jouënt aux échecs sans damier & sans pions, rien n'empêche qu'un astrologue ne se represente une figure de nativité sans aucun objet qui frape sa vuë : & moi je replique en 1. lieu que les exemples de tels arithmeticiens, ou de tels joüeurs d'échecs sont fort rares ; & en 2. lieu que tous ces effets d'imagination demandent du tems, & une ame recueillie, & ne peuvent être des *impromtu*, comme le fut, si l'on en croit Dion, la reponse de Nigidius. Disons donc que l'historien estropie sa narration, il y a brouillé les circonstances : il faut croire que Nigidius aiant conu par la reponse d'Octave le moment de la naissance, medita sur cet horoscope, ou que même il le dressa à loisir, & qu'il fit ensuite la prediction. Suetone nous permet de croire que cela ne fut point fait si à la hâte. *Quo natus est die* (Augustus) dit-il (*aa*), *cum de Catilinæ conjuratione ageretur in curia, & Octavius ob uxoris puerperium serius adfuisset, nota ac vulgata res est, P. Nigidium comperta moræ causa, ut horam quoque partus acceperit, affirmasse, dominum terrarum orbi natum.*

L'objection que j'ai proposée contre Dion seroit moins forte, s'il avoit consideré Nigidius sous la qualité de magicien, puis qu'en ce cas-là l'on pourroit dire que son demon lui eût revelé subitement la destinée d'Auguste. C'est pourquoi il faut prendre garde que j'insiste principalement sur ce que Dion observe que Nigidius grand astrologue ne declara la prediction qu'en aprenant que le fils d'Octave étoit né à une telle heure. Mais je ne dois point passer sous silence, que ce que l'on conte des operations magiques

(*a*) *Id. Aul. Gellius lib.* 11. *c.* 11.

(*b*) *Id. lib.* 13. *c.* 24.

(*c*) *Id. lib.* 13. *c.* 10.

(*d*) Nigidius Figulus homo, ut ego arbitror, juxta M. Varronem doctissimus. *Id. lib.* 4. *c.* 9.

(*e*) P. Nigidius civitatis Romanæ doctissimus. *Id. lib.* 17. *c.* 7.

(*f*) *Servius in Virgil. Æn. lib.* 10. *v.* 175.

(*g*) *Macrob. Saturn. lib.* 3. *c.* 4. *p. m.* 391.

(*h*) *Servius in Georg. l.* 1. *v.* 19. & 43. & 218.

(*i*) *Plin. lib.* 6. *circa fin.*

(*k*) *Sammonicus Serenus apud Macrobium Saturn. l.* 2. *cap.* 12. *p. m.* 364.

(*l*) *A la page* 217. *du* 1. *volume ad familiares.*

(*m*) *On met à la fin de la note* P. Manutius in argum. ep.

(*n*) *Arnobius lib.* 3. *p. m.* 119. 123. 124. *cite Nigidius quant à des choses qui regardent les divinitez Paiennes.*

(*o*) *Celui de Servius in eclog.* 4. *v.* 10. *celui de Macrobe Saturn. l.* 3. *c.* 4. & *celui de Nonius Marcellus au mot* obsecundanter, & *au mot* liba. (*p*) *Janus Rutgersius, variar. lect. lib.* 3. *pag.* 269. (*q*) *Ibid pag.* 246. & *seq.* (*r*) *Aulus Gellius lib.* 19. *c.* 14. (*s*) *Nonius Marcellus au mot* nixurire *a cité le* 30. *si l'on en croit Rutgersius pag.* 265. *mais mon édition qui est celle de Paris* 1624. *a* 25. *Gellius l.* 10. *c.* 5. *a cité le* 29. (*t*) *Cicero de universitate, init. fol. m.* 379. *B.*

* Non humanarum modo literarum, sed & philosophiæ, & astrologiæ & rei medicæ consultissimus extitit. *Glandorp. Onom. pag.* 625. Il a été copié par celui qui a fait des additions à Charles Etienne, & puis par Lloyd & par Hofman.

† *Voiez la remarque* F.

(*v*) *La Popeliniere, hist. des histoires liv.* 5. *pag.* 302.

(*w*) *Euseb. in Chron. n.* 1973.

(*x*) *Dio, lib.* 45. *init. pag. m.* 306.

(*y*) *Ὅτι ἀδύνατόν ἐστι τοῦτό τι αὐτὸ παθεῖν.* Quod ei infanti tale quid evenire impossibile foret. *Id. ibid.*

(*z*) *Voiez le Journal des Savans du* 21. *de Novembre* 1678. *pag.* 416. *édit. de Holl.*

(*aa*) *Sueton. in Augusto c.* 94.

vernement, & de s'élever aux charges de la Republique, car il fut † preteur, & ζ senateur. Il seconda Ciceron avec beaucoup de (F) prudence à dissiper la conjuration de Catilina, & il lui rendit beaucoup de services dans les tems d'adversité. Il s'atacha aux interêts de Pompée contre Cesar *, ce qui le reduisit à la condition d'exilé tout le reste de sa vie, car il mourut ‡ dans son exil. Ciceron qui l'avoit toûjours ⸸ extremement consideré, lui écrivit une belle lettre de consolation l'an de Rome 707. C'est la 13. du 4. livre *ad familiares*. Nous trouvons dans saint Augustin la cause (G) du surnom de *Figulus*. Quelques critiques

† *Vives in August. de civit. Dei lib. 5. cap. 3. Glandorp. ubi supra.*

ζ *Dio lib. 45. circa init.*

* *Voiez Ciceron epist. 13. lib. 4. ad familiares.*

‡ *Euseb. in Chron. ad ann. 4. Olymp. 183. c'est-à-dire l'an 709. de Rome.*

⸸ *Voiez la remarque F vers la fin.*

supose presque toûjours quelque aplication du magicien à certaines ceremonies, sans quoi l'on ne pretend pas qu'il decouvre l'avenir. Je pourrois donc encore combatre de ce côté-là le narré de Dion.

REFLEXION sur ce que l'on conte de la prediction de Nigidius quant à l'Empire d'Auguste.

Je n'entre point dans la question si Nigidius faisant à son aise l'horoscope du fils d'Octave, predit effectivement qu'il deviendroit Empereur. Cette question en attireroit une autre; on voudroit savoir comment un bon astrologue peut decouvrir de pareils évenemens. Voilà l'ordre qu'il faut garder: il faut avant toutes choses établir le fait, & puis en chercher les causes; car c'est abuser de son loisir que d'examiner (a) comment se produisent certaines choses dont l'existence est douteuse. Si l'on étoit une fois bien assuré que le jour même de la naissance d'Auguste, son élevation à l'Empire fut predite par Nigidius, il seroit fort raisonnable de demander comment une telle prediction a pu se faire, & de chercher de bonnes reponses à cette demande. Il est vrai qu'il ne semble point possible de les trouver, car en 1. lieu il seroit absurde de dire que la connoissance de la vertu des étoiles peut reveler l'avenir. 2. Il paroit indigne de Dieu de se reveler à un homme qui ne se prepare à cette faveur que par le travail ridicule de dresser un horoscope. 3. Il ne paroit pas possible qu'un Ange revele des évenemens casuels, car s'il pouvoit les prevoir par sa science naturelle, il n'y auroit point de franc-arbitre, toutes nos pensées seroient aussi machinales que les mouvemens des corps: & s'il ne les prevoioit que par une science infuse, Dieu les lui auroit revelées afin qu'un miserable astrologue devint prophete, ce qui semble tout-à-fait indigne de la sagesse de Dieu. S'il étoit donc vrai que l'élevation d'Auguste eût été predite le jour même de sa naissance, il ne faudroit plus disputer du fait, & encore moins de la possibilité des predictions, car il n'y a rien de plus insensé que de combatre l'experience par les argumens de l'impossible: en convenant du fait, & après avoir tenté d'en decouvrir l'origine, il faudroit dire de bonne foi que la maniere ou la source de la prediction de Nigidius surpasseroit la portée de nôtre esprit, & qu'elle seroit inexplicable. Nous ne sommes pas reduits à ces termes; le *nota ac vulgata res est* de Suetone n'est point une forte preuve: il ne dit point qu'on ait divulgué cela avant qu'Auguste fût Empereur. S'il disoit, j'ai lu des actes publics & authentiques datez de son jour natal, qui temoignent que Nigidius avoit fait cette prediction, il allegueroit une preuve considerable; mais il se contente de dire qu'on a publié que Nigidius la fit. C'est de quoi je ne doute pas: je suis sûr qu'après qu'Auguste fut afermi sur le thrône, il courut une infinité de contes sur les presages de sa grandeur. On n'avoit garde d'oublier Nigidius qui avoit passé pour le plus celebre astrologue de ce tems-là. On le mit de la partie, on circonstancia son entretien avec Octave. Toute la ville en fut remplie, les orateurs, & les poëtes, & même les historiens en firent mention. Suetone en trouva des monumens: il en parla comme d'une chose manifeste: le mal est qu'il a oublié les dates, la chose la plus essentielle. C'est ainsi qu'il faut presser les historiens: donnez nous des preuves incontestables, leur faut-il dire, que la prediction de l'astrologue ait couru publiquement, lors même qu'il n'y avoit encore aucune aparence qu'elle dût être accomplie. Nous allons voir que Lucain fondé seulement sur la vraisemblance, conte mille belles choses du don prophetique de Nigidius.

(a) *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes n. 49.*

Voici une autre preuve de la grande reputation de Nigidius, par raport à l'astrologie. Lucain le compte parmi ceux qui presagerent les malheurs du peuple Romain lors qu'on étoit à la veille de la rupture entre Cesar & Pompée: il lui attribuë là-dessus une infinité de speculations.

At (b) Figulus, cui cura Deos, secretaque cœli
Nosse fuit, quem non stellarum Ægyptia Memphis
Æquaret visu, numerisque moventibus astra,
Aut hic errat (ait) nulla cum lege per ævum
Mundus, & incerto discurrunt sidera motu:
Aut, si fata movent, urbi, generique paratur
Humano matura lues &c.

Joignez à ceci le passage que je raporterai (c) de St. Augustin.

(b) *Lucan. Pharsal. lib. 1. v. 639.*

(c) *Dans la remarque G.*

Ce qu'Apulée raconte est considerable. Il dit qu'il a lu dans Varron que les Tralliens s'informerent par l'art magique quels seroient les évenemens de la guerre de Mithridate; & qu'un enfant qui consideroit dans l'eau la figure de Mercure recita cent soixante vers qui contenoient ce qui devoit arriver; & que Fabius aiant perdu cent deniers, alla consulter Nigidius, qui par la force de ses enchantemens fit dire à de petits garçons où l'on avoit enterré la bourse qui renfermoit une partie de ces deniers, & comment les autres avoient été distribuez, & que Caton le philosophe en avoit un: l'on ajoûte que Caton demeura d'accord qu'il l'avoit reçu d'un valet. (d) *Itemque Fabium, cum quingentos denarios perdidisset, ad Nigidium consultum venisse: ab eo pueros carmine instinctos indicasse ubi locorum defossa esset crumena, cum parte eorum, cæteri ut forent distributi: unum etiam denarium ex eo numero habere M. Catonem Philosophum. quem se à pedisequo in stipem Apollinis accepisse Cato confessus est.* Je voudrois bien savoir si Varron avoit joint à tous ces contes le jugement qu'il en faisoit, car c'étoit un homme dont l'erudition étoit incomparablement moins bornée que la credulité.

(F) *Il seconda Ciceron . . . à dissiper la conjuration de Catilina, & il lui rendit.*] La lettre qu'il reçut de Ciceron dans son exil contient ces paroles: (e) *Careo cum familiarissimis multis, quos aut mors eripuit nobis, aut distraxit fuga: tum omnibus amicis quorum benevolentiam nobis conciliarat per me quondam,* TE SOCIO, *defensa respublica.* La note de Corradus sur ce passage nous aprend que Nigidius (f) avoit écrit l'interrogatoire qu'on fit prêter aux denonciateurs de la conjuration. La lettre que j'ai citée finit ainsi: *Ego quæ pertinere ad te intelligam studiosissime omnia diligentissimeque curabo: tuorumque tristissimo meo tempore meritorum ergà me memoriam conservabo.* Plutarque observe que Ciceron fut animé contre les conjurateurs par Terentia sa femme, par Quintus son frere, & par Publius Nigidius son compagnon de philosophie, & son conseiller ordinaire dans les affaires d'Etat. (g) Ἡ δὲ Τερεντία . . . παρώξυνε ἐπὶ τοὺς ἄνδρας. ὁμοίως δὲ καὶ Κόϊντος ὁ ἀδελφὸς, καὶ τῶν ἀπὸ φιλοσοφίας ἑταῖρος Πόπλιος Νιγίδιος, ᾧ τὰ πλεῖστα καὶ μέγιστα παρὰ τὰς πολιτικὰς ἐχρῆτο πράξεις. *Terentia . . . in conjuratos incendit: Quintus item ejus frater & in philosophia socius P. Nigidius, cujus fere gravissimis in negotiis publicis utebatur consilio.* Joignez à cela le passage de Plutarque (h) où Ciceron reconoit qu'il concerta avec le philosophe Nigidius les plus importantes deliberations qui sauverent la Republique sous son Consulat. Aulugelle a raison de dire que Nigidius fut fort respecté par Ciceron à cause de son savoir & de son esprit, mais il devoit aussi dire qu'il le fut à cause de ses services. (i) *Verba sunt hæc ipsa P. Nigidii, hominis in studiis bonarum artium præcellentis: quem M. Cicero ingenii doctrinarumque nomine summe reveritus est.* Notez que quand Ciceron alla gouverner la Cilicie, Nigidius l'attendit à Ephese, Nigidius, dis-je, qui s'en retournoit à Rome après avoir exercé en ce pais-là un emploi public. Ces deux amis se revirent avec joie, & philosopherent amplement avec Cratippus très-illustre Peripateticien. J'observe cela comme une preuve des liaisons que Nigidius avoit avec Ciceron, & comme une marque qu'on l'emploioit aux afaires de l'Etat. (k) *Nigidius quum me in Ciliciam proficiscentem Ephesi expectavisset, Romam ex legatione ipse decedens, venissetque eodem Mitylenis me salutandi, & visendi causa Cratippus, Peripateticorum omnium, quos quidem ego audierim, meo judicio, facile princeps, perlibenter & Nigidium vidi, & cognovi Cratippum. At primum quidem tempus salutationibus, reliquum percontatione consumpsimus.*

(G) *La cause du surnom de* Figulus.] St. Augustin refutant l'astrologie par la raison que la fortune de deux jumeaux n'est pas la même, se propose la reponse de Nigidius à cette dificulté. Cet astrologue soutint que le mouvement des cieux est si rapide qu'encore qu'il y ait très-peu d'intervalle entre la naissance du premier de deux jumeaux & la naissance du dernier, ils naissent pourtant sous des points celestes bien diferens les uns des autres; & pour le prouver il tourna de toute sa force la rouë d'un potier, & y fit deux marques

(d) *Apuleius in apologia p. m. 301.*

(e) *Cicero epist. 13. lib. 4. ad familiares pag. 218. edit. Grav.*

(f) Quippe qui indicum dicta, interrogata, responsa perscripserit. *Corrad. in hunc locum Cicer.*

(g) *Plut. in vita Cicer. pag. 870. D.*

(h) *Id. an seni sit gerenda resp. p. 797. D.*

(i) *Aulus Gellius lib. 11. c. 11. où il raporte la diference que Nigidius mettoit entre* mentiri & mendacium dicere. *Nonius Marcellus* voce mentiri *pag. m. 445. raportant la même diference emploie le même éloge.* Mentiri & mendacium dicere quemadmodum distent P. Nigidius studiis bonarum artium præcellentissimus manifestissime separavit.

(k) *Cicero, de universitate initio, fol. m. 379. B.*

tiques assûrent sans beaucoup de fondement que Nigidius fit des (*H*) annales. Un certain Auteur assez inconu lui attribuë un traité des (*I*) remedes de l'amour. Je recueillirai dans une seule remarque les meprises (*K*) de Mr. Moreri; & celles de quelques autres Auteurs; mais je mettrai ici l'étrange bevuë du Pere Rapin. Il dit dans le paragraphe 13. de ses reflexions sur la philosophie, que Nigidius fut exilé par Auguste pour le crime de magie. Je ne pretens pas nier pour cela qu'il n'ait passé pour Magicien. Voiez à la fin de la remarque E le passage d'Apulée.

NIHUSIUS (BARTHOLD) a fait du bruit par ses (*A*) ouvrages au XVII. siecle; & je ne sai si l'on ne pourroit pas l'apeller *fameux converti, & fameux convertisseur* *. Il nâquit à Wolpe dans les Etats du Duc de Brunswic l'an 1589. & aprés avoir fait quelques études au College de Verden, & à celui de Goslar, il s'en alla à l'Academie de Helmstad environ l'an 1607. Comme il étoit mal pourvu d'argent †, il falut que pour subsister il cherchât un maître. Il se mit

* *Voiez la remarque B de l'article* Lambecius.

† Tenuis & inops, & ut vitam tolerare posset. . . Cornelio Martino Antwerpio, Logices Doctori, famulitium suum addixit *Calixtus. De arte nova, p. m.* 6.

marques pendant qu'elle tournoit. On crut que ces marques étoient imprimées sur la même portion de la rouë; mais on vit quand elle fut en repos, qu'elles étoient assez éloignées l'une de l'autre. Ce fut la raison pourquoi on le surnomma *potier*, *Figulus*. Voici les paroles de St. Augustin: (*a*) *Frustra itaque affertur nobile illud commentum de figuli rota, quod respondisse ferunt Nigidium hac quæstione turbatum, unde & Figulus appellatus est. Dum enim rotam figuli vi quanta potuit intorsisset, currente illa bis numero de atramento tanquam uno ejus loco summa celeritate percussit: deinde inventa sunt signa, quæ fixerat desistente motu, non parvo intervallo in rota illius extremitate distantia. Sic, inquit, in tanta cæli rapacitate, etiam si alter post alterum tanta celeritate nascatur, quanta rotam bis ipse percussi, in cæli spatio plurimum est. Hic sunt, inquit, quæcunque dissimillima perhibentur in moribus, casibusque geminorum. Hoc figmentum fragilius est quam vasa quæ illa rotatione finguntur.* St. Augustin a raison de croire que cette reponse n'est pas plus solide que les vases d'un potier. Il la refute solidement. Voiez aussi ses (*b*) commentateurs.

(*a*) *August. de civit. Dei lib.* 5. *c.* 3.

(*b*) *Louïs Vives & Leonard Coqueus.*

(*H*) *Que Nigidius fit des Annales.*] Vous trouverez de ses fragmens parmi ceux que Riccobon a recueillis des anciens historiens, & qu'il pretend que Tite Live a suivis. Vossius (*c*) declare qu'il n'est point de l'opinion de ce critique, mais qu'il faudroit neanmoins en être, s'il étoit vrai comme la Popeliniere l'assûre, que Nigidius a fait des Annales. L'autorité de la Popeliniere ne merite ici nulle consideration, vu les fautes qu'il a commises en peu de lignes. *Paul. Nigidius Figulus*, dit-il (*d*), *n'estoit de son temps moins estimé en sçavoir* que Varron. *Mais la confusion & obscurité de ses escrits lui firent perdre la vie & recommandation vers la posterité. Cause que ces Annales ne sont venues jusques à nous.* Il ajoûte ce que j'ai (*e*) deja refuté. Quel fond peut-on faire sur un homme qui s'imagine que le mot *Paulus* a été un prenom dans l'ancienne Rome, & qui ne sçait pas que le prenom de nôtre Nigidius étoit Publius? Plutarque le lui a donné (*f*) deux fois tout du long. Je doute fort que l'on ait bien pris la pensée d'Aulugelle. Il insinuë que Nigidius se rendit obscur à force de subtiliser: on n'entendit pas ses pointilleries de grammaire, & on les jugea inutiles, c'est pourquoi on laissa perdre ses écrits. Il n'y a point d'aparence que ses livres *de animalibus* aient peri par cette raison. Ils contenoient sans doute plusieurs recherches curieuses, & faciles à entendre. Ce qui nous en reste nous le peut persuader. A meilleur droit pouvons-nous croire que s'il eût fait des Annales, on les eût trouvées intelligibles. Rejetons donc ce qu'a dit la Popeliniere. Nous verrons (*g*) bientôt la source de ces pretenduës Annales.

(*c*) *Vossius de histor. Lat. lib.* 1. *c.* 12. *p.* 56.

(*d*) *La Popeliniere, histoire des histoires l.* 5. *p.* 301.

(*e*) *Dans la remarque D.*

(*f*) *Dans les passages cotez cidessus, remarque F.*

(*g*) *Dans la derniere remarque.*

(*I*) *Lui attribuë un traité des remedes de l'amour.*] Un lecteur judicieux profite de tout, c'est pourquoi je ne pense pas que cette remarque soit inutile; elle prouve par un exemple imprimé qu'il n'y a point de mensonges si grossiers, si extravagans, si sots que certains Auteurs fassent scrupule de les raconter serieusement. Voici le fait. „ (*h*) *Nigide*, *Ovide*, & „ *Samocratius*, ont fait quantité de volumes & graves „ escritz du remede de l'amour: mais le plaisir est „ qu'ilz inventerent bien remedes pour les autres, & „ n'en peurent trouver aucun pour eux mesmes: par„ ce que tous trois moururent, poursuiviz & detruitz, „ non pour les maulx qu'ilz commirent à Rome, „ mais pour les amours qu'ilz intenterent à Capue: „ Or que *Nigide* die ce qu'il aura trouvé, *Ovide* ce „ qu'il songe, & *Samocratius* ce qu'il luy plaira: car „ à la fin finalle, le meilleur remede qui se trouve en „ l'amour, est fuyr les conversations & s'esloigner des „ occasions: † par-ce qu'au fait d'amour, il s'en void „ bien peu (l'attendant) qui soient exemptz de ses „ liens, ou ceux qui le foyeront, peuvent vivre en „ liberté. „ Vous trouverez à la marge le nom & les qualitez de celui qui a dit cela: vous y trouverez aussi le titre de son ouvrage. Je puis bien vous dire qu'il le publia à Londres, mais non pas en quelle année; il le dedia à Charles Prince de Galles, fils unique du Roi d'Angleterre; d'où vous conclurez sûrement qu'il a vécu sous Jaques I. Faut-il qu'un passage qui finit par une très-bonne reflexion contienne de telles absurditez? Au reste cette jonction de *Nigide* avec *Ovide* me fait souvenir que Pierius Valerianus leur donne conjointement un même poeme. (*i*) *Ovidius eo volumine quod Halieuticon inscribitur, quod opus olim à Nigidio elucubratum ajunt.*

(*h*) *François Voilleret, Sieur de Florizel, Conseiller, Nottaire & Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France, pag.* 83. *du Frean des fleurs mesliees.*

† *Confer quæ supra pag.* 2260.

(*i*) *Pierius Valerianus hieroglyph. l.* 30. *apud Rutgersium ubi supra pag.* 289.

(*K*) *Les meprises de Mr. Moreri & celles de.*] Il a tort de dire que Nigidius fut envoié en exil pour des soupçons de magie, car il est certain que son exil ne consista qu'en ce qu'il n'osoit revenir à Rome depuis que Cesar y étoit le maitre. Il avoit suivi Pompée, & n'aiant pas obtenu son amnistie, il craignoit d'être immolé au ressentiment de Cesar. Voilà son exil. C'est un fait notoire à quiconque lit la 13. lettre du 4. livre de Ciceron *ad familiares.* Glandorp (*k*) ne raporte pas fidelement la pensée d'Aulugelle; il lui fait dire que l'obscurité & que la sublimité des écrits de Nigidius étoient cause qu'ils n'étoient guere conus. Il ajoûte que l'on cite le 24. livre des compositions de Grammaire de Nigidius. Cela est trompeur. Entend-il que l'on ne cite que celui-là, il s'abuse. Veut-il nous aprendre que pour le moins cet ouvrage comprenoit 24. livres: il s'abuse pareillement. Aulugelle en a cité le 29. Ces paroles de Glandorp *citantur.... præterea de annalibus*, contiennent une faute d'impression qui a été aparemment cause que plusieurs modernes ont érigé Nigidius en Annaliste. Il faloit dire *de animalibus*, & non pas *de annalibus.* Enfin Glandorp dit que Ciceron marque dans sa seconde Philippique que Nigidius mourut exilé. Je ne pense pas que cela se trouve dans cette harangue. On peut seulement inferer d'un (*l*) autre livre de Ciceron que Nigidius étoit mort. On a inseré dans le Dictionaire de Charles Etienne mot à mot ce que Glandorp a dit de Nigidius: & après cela Mr. Lloyd n'a rien changé à cet endroit de Charles Etienne, ni Mr. Hofman à cet endroit de Mr. Lloyd. Tant il est vrai que si l'on ne coupe pas le fil des generations, les fautes se perpetuent de livre en livre sans fin & sans cesse.

(*k*) *Glandorp. Onomast. pag.* 625.

(*l*) *De celui de universitate inis.*

(*A*) *A fait du bruit par ses ouvrages.*] Voici ceux qui sont venus à ma conoissance. *Prosphonematicus ad Senatores Brunswigios & Luneburgicos de Conrado Hornejo*, à Cologne 1646. in 8. *Morosophus, seu Vedelius in suo rationali prorsus irrationalis*, là même. *Synaclicus*, là même. *Epistola de cruce ad Thomam Bartholinum*, là même 1647. *Hypodigma quo diluuntur nonnulla contra Catholicos disputata in Cornelii Martini tractatu de analysi logica*, là même 1648. in 8. *Programmata duo ad Protestantium Academicos*, à Maience 1655. in 8. *Annotationes de communione Orientalium sub specie unica, in* 4. Cet ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1648. à la fin du livre de Leon Allatius, *De perpetua consensione Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis*, dont l'edition fut procurée par Nihusius. Il procura aussi l'edition des *Symmicta* du même Allatius, à Cologne l'an 1653. in 8. & de quelques autres pieces du même Auteur, à Cologne l'an 1645. entre autres du Traité qui a pour titre, *Confutatio fabulæ de Joanna Papissa ex monumentis Græcis*, auquel il joignit quelque chose. On publia l'an 1658. un livre in 8. dont voici le titre, *Bart. Nihusii tractatus chorographicus de nonnullis Asiæ Provinciis ad Tygrim, Euphratem, & Mediterraneum ac rubrum mare* (*m*). Je parlerai ci-dessous de sa nouvelle methode de controverse.

(*m*) *Le Sieur Witte* in Diario, ad ann. 1657. *fait mention de quelques traitez de Logique de Nihusius.*

mit au service de Corneille Martinus, qui enseignoit la Logique. Il demeura là quatre ans, & fit du progrés dans les sciences; car son maître ne l'occupoit pas de telle sorte qu'il ne lui laissât quelques heures pour étudier †, & qu'il ne prit même le soin de l'instruire. Le jeune homme se faisant aimer par ses bonnes qualitez, & par son esprit, fut recommandé à l'Evêque d'Osnabrug, & en obtint une pension. Il voulut temoigner sa reconnoissance, en faisant des vers sur le jour natal de ce Prelat, mais comme il n'étoit point Poëte, il se servit d'un (B) poëme d'emprunt, & le publia sous son propre nom. La liberalité de ce Mecene n'empêchoit point que Nihusius ne fût reduit à l'étroit, encore qu'il fit des repetitions aux plus riches écoliers, depuis qu'on lui eut conferé le grade de Maitre en Philosophie l'an 1612. Il balançoit entre l'étude de la Medecine, & celle de la Theologie, parce qu'il (C) craignoit une faction toute puissante, qui étoit contraire à ceux qui avoient été disciples de Martinus, & de Caselius. Il éprouva la mauvaise volonté de cette faction, lors qu'il voulut soutenir des theses de Metaphysique l'an 1614. On lui fit un sanglant affront, qui commença à le degoûter de l'Eglise Lutherienne. Deux ans après il fut donné pour precepteur à deux gentilshommes, qu'il amena à l'Academie d'Iene. Ensuite il obtint un semblable emploi à la Cour de Weimar *. Il y avoit de bons gages, & il y faisoit une figure honorable; neanmoins il en partit sans dire mot à personne, & s'en alla à Cologne, où il se fit Catholique environ l'an 1622. Il eut pour premier emploi la direction du College (D) des Proselytes. Il écrivit quelques lettres de controverse à Horneius & à Calixte ‡, où il mettoit tout son fort dans le besoin que les Chretiens ont d'un Juge qui decide de vive voix leurs disputes infailliblement; car l'Ecriture étant une loi qui ne peut parler que par le sens qu'on lui donne, & les controverses étant fondées sur les interpretations diverses que l'on donne à l'Ecriture, c'est une necessité, disoit-il, ou que jamais on ne termine les contestations des Chretiens, ou qu'il y ait dans l'Eglise une autorité parlante, à laquelle tous les particuliers soient obligez de se soumettre ⸸. Il mettoit cette autorité dans la personne du Pape: & quand on lui objecta la mauvaise vie de plusieurs Papes, il eut la hardiesse de retorquer cette objection (E) contre les Auteurs de l'Ecriture. La lettre qu'il écrivit à Calixte

† Quibus (*dyscapinis*) inter domestica ministeria, suo tanto hero & magistro quantus Cornelius erat, satis feliciter imbuebatur. *Ibid. pag.* 7.

* *Selon Vossius*, epist. 380. pag. 349. *il fut precepteur du celebre Duc de Weimar qui commandoit sous Gustave.*

‡ *Theologiens celebres à Helmstad.*

⸸ *Voiez l'article* Maimbourg, *pag.* 2003.

(*d*) *Ibid. pag.* 12.

(*B*) *Il se servit d'un poëme d'emprunt.*] L'Evêque d'Osnabrug qui l'aidoit à subsister, entra dans sa 43. année le 1. jour du mois de Juillet 1610. Il s'apelloit Philippe Sigismond, & il étoit de la maison de Brunswic. Ce fut Calixte qui fit le poëme dont Nihusius avoit besoin. (*a*) *Natalem ejus principis quadragesimum tertium carmine celebrare voluit. Sed quum avidiore esset venâ, quàm ut quicquam inde posset elicere, meam qualemcunque operam commodavi, carmenque confeci. quod ipsius nomine typis descriptum Principique oblatum fuit.* C'est Calixte qui le raconte.

(*a*) *Georgius Calixtus in digressione de arte nova, pag.* 7.

(*C*) *Une faction . . . qui étoit contraire à ceux qui avoient été disciples.*] Cette faction étoit composée de certaines gens qui vouloient qu'un Theologien ne fût ni bon Humaniste, ni bon Philosophe; c'est pourquoi ils fermoient l'entrée des emplois ecclesiastiques à ceux qui avoient apris les belles lettres sous Caselius, & la Philosophie sous Martinus. Cela n'embarrassoit pas mediocrement le jeune Nihusius; il n'osoit étudier en Theologie, il craignoit de trouver sur son chemin cette faction quand il voudroit une Eglise. Son menagement fut tel, que lors qu'il soutint des Theses dediées à l'Evêque d'Osnabrug, & accompagnées de quelques vers Grecs à la louange du Repondant, il ne voulut point permettre que l'Auteur de cet éloge y inserât le nom de Martinus. Il eut peur que le bien que l'on diroit de ce Philosophe n'irritât ces Messieurs-là. Il aima donc mieux être ingrat, que de s'exposer aux mauvais offices de ceux qui se pourroient un jour oposer à sa petite fortune. Calixte le blâme très-justement de cette conduite interessée, & il declare que c'étoit briguer la faveur d'un certain parti, auquel les honnêtes gens & les belles ames tâchoient de deplaire. (*b*) *Quod verebatur ne id sibi apud μισολόγους καὶ μισοσόφους inscitia patronos fraudi esset. Tanta erat ejus sive pusillanimitas, sive crescendi cupiditas, ut nomen viri eximii, e cujus domo & disciplinâ prodiisse gloria versi oportebat, tacere mallet, quam abjicere qualemcumque spem iis placendi, quibus ut displicerent recta & præstantes animæ totâ vitâ sese adlaborasse numquam diffitebuntur.* Il remarque qu'il y a toûjours dans le monde tantôt plus & tantôt moins de cette espece d'esprits bourrus, qui s'oposent à l'avancement de la jeunesse, à moins qu'elle n'ait fait ses études sous tels & tels. (*c*) *Non desunt sunt (quamquam vix unquam desunt, nisi quod alio atque alio tempore plus minusve possunt) qui accuratiora literarum & philosophiæ studia oderint, & cum Theologiâ conjungi nollent, ne in aliis admirari, quæ in se desiderarent, cogerentur. Et quum inter illos unus primario loco sederet, iis qui è summorum virorum Caselii & Cornelii disciplinâ prodierant, aditus ad officia & dignitatem muneris ecclesiastici vel omnino intercludebat, vel difficillimum saltem reddebat. Quæ res hominem meticulosum adeo terruit, ut sacra Theologiæ studia animo diffidente & vacillante tractaret.* Le malheureux Nihusius perdit toutes ses avances: sa politique ne lui servit de rien; la faction qu'il avoit tant menagée ne laissa pas de lui procurer une rude mortification, dont les suites furent fâcheuses, car il se degoûta dès lors du Lutheranisme. (*d*) *Anno 1614. insignis ei illata erat injuria disputaturo e lumine naturæ principiisque philosophicis de Deo. Quam tamen e fonte, quem digito ante indicavimus, manasse, & intelligentibus ac bonis omnibus, non minus quam ipsi, doluisse, numquam potuit ignorare. Et hæc, nisi vehementer fallor, animum ejus à reformatâ religione primùm capit abalienare.*

(*b*) *Ibid. pag.* 9.

(*c*) *Ibid. pag.* 8.

(*D*) *La direction du College des Proselytes.*] On élevoit dans ce College, aux depens de l'Archi-confrairie de la Sainte Croix, les jeunes gens qui s'étoient faits Catholiques; mais (*e*) il falloit que l'un des confreres eût eu part à leur conversion. Le Duc de Baviere étoit alors chef de cette confrairie: Albert d'Autriche l'avoit été auparavant, le Cardinal de Zollern Evêque d'Osnabrug avoit eu le premier de tous cette dignité. (*f*) *Mihi id negatum hactenus, ut pote cujus curæ ac sollicitudini perpetuæ demandatum Collegium, ubi selecti omnium Facultatum studiosi, ad fidem catholicam conversi, jamque à suis omni ope destituti, aluntur atque ad altiora diriguntur. & quidem sumtu Archifraternitatis S. Crucis, cujus caput hodie Elector Bavariæ &c.* Ces paroles sont tirées d'une lettre de Nihusius. On conoit par là avec quelle vigilance l'Eglise Romaine travaille depuis long tems à l'affaire des conversions.

(*e*) Ita tamen ut nemo in Collegium illud sive Seminarium recipiatur, nisi ab aliquo Architraternitatis istius membro in viam salutis adductus. *Nihusius, epist. ad Nicolaum Granium Helmstadii Physices Professorem, apud Calixtum ib. pag.* 16.

(*f*) *Id. ib.*

(*E*) *Retorquer cette objection contre les Auteurs de l'Ecriture.*] Maudit effet de l'entêtement! Un homme qui s'est engagé une fois dans une hypothese, & qui en a fait sa marote, n'épargne ni le sacré ni le profane pour la soutenir, & pour se tirer d'une objection. Il aime mieux qu'il en coûte quelque chose à l'Ecriture, que de souffrir qu'on le voie sans replique, & pourvu que ses sentimens soient à couvert de l'insulte, peu lui importe que les Ecrivains sacrez dechéent de leur credit. Il tâche de se sauver à leurs depens; il les expose à la breche, afin qu'on ne puisse le terrasser qu'en marchant sur eux, ou afin que le respect qu'on leur porte empêche l'attaque. Il se sert du stratagême qui fut si utile aux Espagnols, quand ils reprirent Maestricht l'an 1576. Ils mirent devant leurs soldats les femmes de (*g*) Wich, d'où il arriva que les habitans de Maestricht n'oserent tirer le canon sur les Espagnols; car ils craignirent de tuer leurs parentes, ou tout au moins leurs concitoiennes (*h*). Quoi qu'il en soit, quand Nihusius eut à repondre à Calixte, qui lui avoit dit qu'il n'étoit pas de la sagesse de Dieu d'établir la religion sur l'autorité de certaines gens, aussi perdus que les Papes l'ont été pendant des siecles entiers, il allegua que ceux qui ont fait la Bible étoient de fort mal honnêtes gens, ou à decouvert comme David, ou d'une maniere cachée peut-être. *Obje-*

(*g*) *C'est la partie de la ville qui est au delà du pont.*

(*h*) Captas quas potuère, loci mulieres ante sese statuunt objiciuntque: atque eo promoto veluti vallo subeunt pontem muliebriter clypeati, sclopos subter earum brachia axellasque in hostem collineantes. In quos dum explodere cives trepidant, ne consanguineas affinesve, populares certe suas, antequam Hispanos, impeterent, audiunt &c. *Strada de bello Belgico, decad.* 1. *l.* 8. *p. m.* 503. Voiez aussi Valere Maxime lib. 5. c. 1. n. 5.

lixte fut imprimée plus d'une fois. Cet illustre Professeur ne voulant pas lui repondre par écrit, prit le parti de le refuter dans son auditoire, & il en avertit par une affiche manuscrite les étudians. Cette affiche fut imprimée à l'insçu de son Auteur l'an 1625. & comme elle étoit assez piquante, elle irrita furieusement Nihusius, qui retourna quelque tems après dans le païs de Brunswic, pour être le Directeur d'un Couvent de Religieuses ‡. On le fit Abbé d'Ilfeld l'an 1629. lors qu'on eut ôté ce monastere à la Maison de Brunswic, qui en avoit fait une Ecole, où Michel Neander & ses successeurs avoient élevé de très-bons disciples. Il publia l'année suivante un livre Allemand, où il s'emporta beaucoup contre Calixte; & enfin on vit paroître son ouvrage favori l'an 1633. C'étoit une nouvelle (F) methode de confondre les heretiques †, qui fut refutée par Calixte fort doctement. Nihusius sçut si bien se faire valoir, qu'il parvint β à l'Evêché titulaire de Mysie, & qu'il fut fait Suffragant de l'Archevêque de Maience. Il en faisoit les fonctions lors qu'il mourut au commencement de Mars γ 1657. Il s'étoit fait des amis à Rome, & il procura en Allemagne l'édition * de quelques livres composez au delà des Monts. Je dois avertir que les Suedois ⸸ l'aiant chassé de son Abbaïe, il se refugia en Hollande, où il passa (G) plusieurs années. Il y frequentoit Vossius, & il lui disoit entre autres choses que la prin-

‡ *Monialibus Cœnobii Haldenslebiensis præpositus est. Calixtus ib. p. 26.*

† *Tiré de Calixte in digressione de arte nova.*

β *Tollenius, part. 3. Histor. pag. 165. apud Konig Bibliotheca vet. & nova pag. 577.*

γ *Id. ib. apud eumdem ibid.*

* *Voiez la remarque A.*

⸸ *Vossius, epist. 228. pag. 240.*

Objeceram ego, non esse probabile nec divinæ providentiæ, quæ suaviter omnia disponat & gubernet, consentaneum, certitudinem universæ doctrinæ quæ ad pietatem Deique cultum faciat, ab auctoritate & arbitrio hominum impiorum & flagitiosorum, quales aliquando integris seculis (audiatur de decimo testis Baronius) Romani Pontifices fuerint, suspendere: ab auctoritate, inquam, & arbitrio hominum, quos ipsi eorum clientes ac patroni, & inter hos princeps Baronius, monstra horrenda, apostaticos, fures & latrones, vitâ turpissimos, moribus perditissimos, usquequaque fœdissimos *ex re & vero proclament. Ut hoc telum declinet, de auctoribus Sacræ Scripturæ idem pronunciat.* Scripturæ, *inquit*, conditæ à meris hominibus, & partim apertè, ut erat David, partim forsan etiam occultè facinorosis (a). Il ne fut pas mal aisé au Professeur de Helmstad de le confondre (b), sur une si fausse & si detestable retorsion. Il y a bien de la difference entre un saint homme qui commet de grans pechez dont il se repent bientôt, & ceux qui demeurent toute leur vie dans le peché.

(F) *Une nouvelle methode de confondre les heretiques.*] Elle fut imprimée à Hildesheim sous ce titre, *Ars nova dicto sacræ Scripturæ unico lucrandi è Pontificiis plurimos in partes Lutheranorum, detecta nonnihil & suggesta Theologis Helmstetensibus, Georgio Calixto præsertim & Conrado Hornejo.* Calixte ne fit point un livre exprés pour la refuter, il se contenta d'y repondre par forme de digression, dans un ouvrage qu'il avoit alors sous la presse: c'étoit l'épitome de la Theologie morale. Il parut l'an 1634. Les Libraires de Francfort firent imprimer à part cette digression l'an 1652. elle fait un volume de 344. pages *in* 4. L'Auteur s'adresse aux Professeurs des Academies Catholiques d'Allemagne, & leur parle toûjours fort civilement. Il (c) observe que Nihusius n'est pas le premier qui ait forgé des methodes de controverse: il trouve que René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris en proposa une (d) particuliere l'an 1565. Il ajoûte que ce Docteur s'humanisa dans la suite, & publia un livre François (e) à Caen, pour montrer que les Protestans ne sçauroient être convaincus d'heresie, soit qu'on regarde leurs dogmes, soit qu'on regarde leur culte, & que le Concile de Trente qui les a condamnez n'est point exemt de defauts, & n'a pas eté reçu dans le Roiaume. Calixte ne doute point que cet ouvrage ne soit de René Benoît, car, dit-il, Mr. de Thou (f) nous aprend qu'Henri IV. resolu enfin d'aller à la Messe voulut être instruit par ce Docteur, qui s'étant rendu auprès du Roi pensa perdre son Benefice (g) comme fauteur des sectaires, & comme aiant prêché des choses contre la foi (h). Ces raisons ne me paroissent pas assez fortes, pour me faire croire qu'il faut imputer à René Benoît le livre imprimé à Caen. S'il en eût été l'Auteur, il n'eût pas gardé sa Cure de St. Eustache jusques à l'abjuration du Roi: les Docteurs de Sorbonne qui proposerent de l'excommunier, lors qu'il fut sorti de Paris pour aller trouver le Roi de Navarre, auroient insisté principalement sur ce livre, & non pas sur certaines choses qu'on pretendoit qu'il avoit prêchées. Je croi donc que par une ruse familiere aux écrivains de ce tems-là, quelque Auteur ou bon Huguenot, ou attaché par politique à Henri IV. publia ce livre sous le nom de René Benoît. Je sçai bien que ce n'est pas l'opinion de celui qui a composé l'onziéme volume de la Bibliotheque Universelle, car il (i) attribuë cet ouvrage sans balancer au Curé de St. Eustache. Revenons à l'histoire des methodes.

Calixte (k) remarque 1. qu'environ 40. ans après que René Benoît eut publié sa methode, le Pere Gonteri Jesuite se mit sur les rangs avec la sienne. Il fut suivi du Pere Arnoux, & du Pere François Veron aussi Jesuites. 2. Que Vedelius (l) est persuadé que le Cardinal du Perron traça le plan de la methode de ces Jesuites, qui consiste à obliger les Protestans à prouver sans l'aide des consequences, mais par les paroles formelles de l'Ecriture, ce qu'ils enseignent contre le Concile de Trente. 3. Qu'il ne sçauroit se persuader (m) que ce Cardinal ait goûté cette methode, si eloignée de celle que nous voions dans ses disputes contre le Roi Jaques. 4. Qu'en l'an 1605. Antoine Faure publiant un Code, y mit à la tête une nouvelle maniere de terrasser les heretiques. (n) *Codex Antonii Fabri Sebusiani, Senatoris & Consiliarii Sabaudici, quem à suo nomine Fabrianum inscripsit, bonum factum existimans, si in vestibulo voluminis hæreticos, quos vocat, insigni & majore, quam Jurisconsultorum captus esse solet, audaciâ consiceret. Cui conatui primum librum impendit; eliso tamen, ut accepimus, alterius Jurisconsulti, Jacobi videlicet Lectii, operâ & opposito scripto.* Tout demandeur, disoit-il, est obligé à la preuve, soit qu'il nie, soit qu'il affirme; c'est la maxime du Droit; il y est principalement obligé lors qu'il trouble ceux qui sont dans la possession paisible du bien qu'il demande. Ce Jurisconsulte conclut que les Protestans doivent prouver tout ce qu'ils nient, & que faute de produire de bonnes preuves, ils doivent être condamnez au desistement. Voilà en quoi consiste toute l'invention de Nihusius; ce n'est que la methode de prescription. (o) *Primum & præcipuum caput artis Nihusianæ, aut potiùs Fabrianæ, hoc ipsum est, probationem omnium eorum, quæ Pontificii hodie affirmant, declinare & à se alienam dicere, atque adeo nihil eorum, quæ de Pontificis principatu & infallibilitate, de sacrificio Christi in Missâ quà speciem & substantiam iterando, de statuis adorandis, de purgatorio, septem sacramentis, indulgentiis & plurimis similibus adserunt, vel è Scripturâ vel è traditione ecclesiasticâ probare velle: nempe quia ipsi sint in possessione suorum dogmatum; quin, ait, se & majores suos, cum quibus & nostri aliquando fecerint, ab aliquot seculis in possessione fuisse, suasque adeo de religione opiniones sive sententias usucepisse, vel, ut recentiores loquuntur, præscripsisse. Se igitur & suos non teneri ad probationem eorum, quæ ipsi doceant & affirment, sed probationis, & quidem prævalidæ vicem esse, quod affirment: nos verò teneri, ut quæ negamus, demonstremus, & quidem demonstremus è Scripturâ, id est, Scripturam continere negantes, ipsorum affirmantibus oppositas.* Voilà jusqu'où le Docteur Calixte a conduit l'histoire de ces Methodes. Voiez en la suite dans l'*historia Papatus* (p) de Mr. Heidegger. Au reste la refutation de Nihusius par Calixte plut beaucoup à Grotius. (q) *Bertholdo Nihusio de nova illa, quâ dissentientes impetit via, eruditè & prudenter respondit Calixtus libro de Arte nova, quem subjunxit libro de Theologia morali. Hoc anno Helmæstadii editum id opus. Summa hæc est, in iis quæ de rebus sive humanis sive divinis creduntur nulla esse possessionis privilegia: asserentibus incumbere, probationem. Probari autem non tantum quod totidem literis ostenditur, sed & quod per legitimas & homini non insano neque pertinaci fidem facturas illationes deducitur. . . . . Calixti librum ut legas rogo: multa sunt in eo utilia: multa ab aliis dicta quidem, sed à nemine exactiùs.* Je n'ai point vu la replique de Nihusius: je sçai seulement qu'il l'intitula (r) *Apologia contra Andabatam Helmestetensem.*

(G) *Il passa plusieurs années* en Hollande.] Il étoit à Amsterdam au mois de Mai 1634. & il y avoit dejà demeuré plus d'un an, si l'on en croit Vossius. (s) *Jam annus, & credo, ultra est, quod in urbe hac degit*

(a) *Calixtus ibid. pag.* 19.

(b) *Ibid. pag.* 20.

(c) *In digressione de arte nova, pag.* 126.

(d) *Dans un livre intitulé,* Stromata in universum organum Biblicum, seu panoplia adversus omnes nunc vigentes hæreses.

(e) *L'an* 1590.

(f) *Thuan. lib.* 106.

(g) *Il étoit Curé de St. Eustache.*

(h) *Thuan. lib.* 107.

(i) *Voiez la pag.* 546. *du tome* 11. *de la Bibliotheque universelle. Dans les pages suivantes vous trouverez le titre & l'abregé du pretendu livre de René Benoît.*

(k) *Calixt. ibid. pag.* 129.

(l) *In rationali Theologico.*

(m) *Calixt. ibid. pag.* 130.

(n) *Ibid. pag.* 156.

(o) *Ibid. pag.* 159. 160.

(p) *In Periodo septima n.* 218.

(q) *Grotius epist.* 339. *partis* 1. *pag.* 122. *Cette lettre est datée du* 2. *d'Août* 1634.

(r) *Voiez la* 380. *lettre de Vossius, pag.* 349.

(s) *Vossius, epist.* 228. *p.* 240. *datée d'Amsterdam le* 28. *de Mai* 1634.

principale raison qui le retenoit dans la Communion Romaine, étoit de voir que les Sectes qui s'en étoient separées ne prouvoient (H) rien par demonstration.

Nicolas

degit Bartholdus Nihusius, vir doctus, & subtilis, Lutheranus quondam, & Calixto Theologo perfamiliaris, postea Pontificius, atque ad Abbatis dignitatem evectus; sed ea, bello hoc Suevico exutus, & nunc exterris. Il y étoit encore l'an 1640. comme le même Vossius nous l'aprend, Vossius, dis-je, qui par un defaut de memoire dont il ne se faut pas étonner, s'imaginoit que le sejour de cet homme à Amsterdam n'avoit duré que trois ou quatre ans (a). Il y étoit encore l'an 1647. & l'an 1649. comme nous l'aprend la date des (b) lettres qu'il écrivit au Pere Morin.

(*H*) *Ne prouvoient rien par demonstration.*] On a deja vu que Vossius le trouvoit un homme docte & subtil: ajoûtons qu'il lui trouvoit aussi beaucoup de civilité & d'agrémens, (c) *vir doctus & perhumanus nec infacetus.* Nihusius entêté de sa nouvelle methode, & s'imaginant que personne ne lui pourroit resister, souhaita de conferer avec Vossius, & lui declara que pourvu que les Lutheriens ou les Calvinistes lui alleguassent quelque preuve qui ne lui laissât aucun doute, il redeviendroit Protestant. Qu'ils choisissent, disoit-il, telle matiere qu'il leur plaira, celle par exemple où ils croient être les plus forts, je ne leur demande qu'un bon argument; mais s'ils ne me peuvent alleguer que des probabilitez, ils trouveront bon que je leur soutienne qu'il faut retourner dans l'Eglise d'où nos ancêtres sont sortis. (d) *Poscit* [illegible]*, invictumque aliquid, quodque animum possit, aut debeat reddere,* [illegible]*. Negat opus de singulis disputare. Eligere suos Lutheranos, vel etiam Calvinianos, & quosvis alios, posse, ubi maximè existiment sua Ecclesia causam triumphare. Si unum viderit argumentum, velle redire ad eos, unde malum pedem extulerit. Sin disputando intelligant, nihil solidi crepare, quicquid hactenus obtenditur, æquum videri, ut redeamus ad Romana Ecclesia sinum.* Sa plus forte instance étoit celle-ci: Dites moi, Mr. Vossius, pourquoi vôtre pere quitta-t-il l'Eglise Romaine? donnez m'en une raison juste. Vossius lui alleguoit la diference qui se trouve entre cette Eglise, & l'Eglise primitive; mais après plusieurs discours il se fixoit à ceci: les Docteurs de l'Eglise Romaine interpretent de telle sorte l'Ecriture, qu'ils lui donnent un sens manifestement forcé, & quelquefois contradictoire, & en general très-éloigné de la doctrine des anciens Peres; & non contens de cela ils envoient au dernier suplice ceux qui ne veulent pas adopter de semblables interpretations: on a donc pu rompre justement avec de tels interpretes de la parole de Dieu, & former de nouvelles assemblées, tant afin d'avoir un culte selon sa conscience, qu'afin de conserver une vie qui peut être utile à la patrie, à l'Eglise, & à sa famille. (e) *Illo igitur poscente causam justam, cur parens meus à Romana abiret Ecclesia, respondi multa, de veteris, præsentis Romana Ecclesia discrimine. Sed tandem in eo pedem figebamus; Romana Ecclesia Doctoribus, ita scripturas interpretantibus, ut manifesta iis vis fiat, planeque abeant à primorum seculorum Doctoribus, imo interdum (ut in transubstantiationis dogmate) sensus interpretationi reclamet, manifestaque fit contradictio: Nec solum sic interpretantibus, sed etiam, nisi simpliciter (f) interpreteris, ferro te, & flamma perdere paratis: jure ab ejusmodi Doctoribus receditur, ac seorsim cultus Dei celebratur, partim conscientia studio, partim vita conservanda, quam Patria, Ecclesia, familia, & amicis conducibilem existimamus.* Quelque raisonnable que fût cette reponse, Vossius ne s'y fioit pas entierement; car il pria son bon ami Grotius d'examiner cette afaire, & de lui communiquer ses lumieres, *Si valetudo, si otium tibi, si res etiam tua sic ferant, ut hujusmodi tractes, quod arbitror: quæso paucis saltem perscribe, quid tibi de hac re videatur, & quam potissimum viam, cum istiusmodi hominibus insistendam putes.* On lui donna pour toute reponse (g) qu'il justifioit très-bien la separation des Protestans.

Il est clair que Nihusius avoit raisonné de cette maniere: Quand on se trouve dans une certaine Communion par l'éducation & par la naissance, les incommoditez que l'on y soufre ne sont pas une raison legitime de la quitter, à moins que l'on ne puisse gagner au change, c'est-à-dire, passer dans un poste où l'on soit fort à son aise; car que nous serviroit-il d'abandonner la Communion qui nous a produits, & qui nous a élevez, si en la quittant nous ne faisions que changer de maladie? Mettons la chose à l'essai, j'y consens; imitons ces pauvres malades qui étant las d'être au lit, s'imaginent qu'en se faisant mettre sur un fauteuil ils sentiront beaucoup de soulagement; sortons de l'Eglise Romaine; embrassons la Protestante: mais comme ces mêmes malades n'ont pas plutôt éprouvé que le fauteuil ne leur sert de rien, qu'ils se font remettre au lit; reprenons la profession du Papisme, dès que nous sentons que les Docteurs Protestans ne levent pas nos dificultez. Ils ne nous alleguent que des raisons disputables, rien de convainquant, nulle demonstration: ils prouvent & ils objectent; mais on repond & à leurs preuves, & à leurs objections: ils repliquent, & on leur replique; cela ne finit jamais. Est-ce la peine de former un schisme? Qu'avions-nous de plus incommode dans l'Eglise de nôtre naissance? Nous y manquions de demonstrations; on ne nous alleguoit rien qui mît nôtre esprit dans une assiete assurée; il trouvoit des objections à former contre tous les dogmes, & contre toutes les repliques à l'infini. C'étoit là nôtre grand mal: nous le trouvons dans l'Eglise Protestante; il ne faut donc pas y demeurer. Rentrons dans le corps qui a pour lui l'avantage de la possession; & s'il faut être mal logé, ne vaut-il pas mieux l'être dans sa patrie, & chez son pere, que dans les auberges des pais étrangers? Outre que la dispute est plus incommode dans le parti Protestant, que dans le parti Papiste. Celui-ci a devant soi tous ses ennemis: les mêmes armes qui lui servent pour attaquer & pour repousser les uns, lui servent pour attaquer & pour repousser les autres. Mais les Protestans ont des ennemis devant & derriere; ils ressemblent à un vaisseau qui est engagé au combat entre deux feux: le Papisme les attaque d'un côté, le Socinianisme les attaque de l'autre. Les armes dont ils se servent contre le Papisme nuisent au lieu de servir, quand ils ont à refuter un Socinien; car cet heretique emploie contre eux les argumens qui leur ont servi contre l'Eglise Romaine: desorte qu'un Protestant qui vient de combatre un Papiste, & qui se prepare à combatre un Socicien, est obligé de changer d'armure, du moins en partie. Voilà sans doute les chimeres dont Nihusius se repaissoit, & qui lui persuaderent que pour convaincre les Protestans qu'ils avoient quitté l'Eglise Romaine mal à-propos, il sufisoit de leur demander une preuve demonstrative de leur creance; je dis une preuve contre laquelle il n'y eût rien à repliquer, non plus que contre les demonstrations de mathematique. Il savoit bien qu'on ne le prendroit jamais au mot; les controverses de religion ne peuvent pas être conduites à ce degré d'évidence, la plupart des Theologiens en tombent d'accord. Un fameux Ministre vient de nous aprendre (h) que non seulement c'est une erreur très-dangereuse, que de soutenir que le saint Esprit nous fait conoitre évidemment les veritez de la religion, mais aussi que c'est un dogme rejetté jusques ici par les Protestans. Il soutient que l'ame fidelle embrasse ces veritez, sans qu'elles soient évidentes à sa raison, & même sans qu'elle conoisse qu'il est évident que Dieu les a revelées; & il dit que ceux qui veulent que pour le moins le St. Esprit nous fait voir évidemment le temoignage que Dieu a rendu à ces veritez, sont de pernicieux novateurs. Je suis bien assûré que Nihusius ne s'attendoit pas, que jamais on lui donnât l'argument demonstratif qu'il demandoit. A quoi songeoit-il donc, quand il promettoit de revenir au Lutheranisme moiennant une telle condition? Se conduisoit-il en homme grave? S'il eût été bien raisonnable, il eût pleinement aquiescé à la reponse qui lui fut faite par Vossius; elle est très-sensée & très-solide. Mais avoüons que Nihusius n'étoit pas toûjours fondé sur des chimeres: il apliquoit mal un bon principe: c'est celui-ci; *il ne faut point sortir d'où l'on est si le changement est inutile.* Le Ministre dont j'ai parlé tout-à-l'heure s'est servi de cet axiôme. Il est predestinateur rigide, & grand particulariste, & il gemit sous le fardeau des objections à quoi son systéme est exposé; mais il ne change pas d'hypothese, parce qu'il n'en trouve point qui le tire de l'opression. Il ne trouveroit rien qui contentât sa raison dans l'hypothese des Molinistes, ni dans les autres methodes relâchées d'expliquer la grace; il aime donc mieux demeurer comme il se trouve, que de prendre une autre situation qui ne le gueriroit pas (i). Cela est de très-bon sens.

(a) Abbatia sua à Sueco milite ejectus, ac inde in Bataviam profugus, ubi nunc tertium quartumve annum agit. *Vossius, epistola 380. pag. 349. datée du 12. d'Avril 1640.*

(b) *Voiez les lettres 69. & 74. dans le recueil intitulé,* Ecclesiæ Orientalis antiquitates.

(c) *Idem Vossius pag. 349.*

(d) *Idem epist. 228. pag. 240.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Il faut dire* similiter. *On a laissé plusieurs fautes comme celle-là dans les lettres de Vossius. On se trompoit à son écriture, & les correcteurs pour l'ordinaire ne s'attachent qu'aux fautes d'orthographe. Ils laissent passer un mot mis au lieu d'un autre, pourvu qu'il ne gâte pas le sens d'une maniere tout-à-fait absurde, & qui saute aux yeux sans qu'on y fasse attention.*

PARAPHRASE des pensées de Nihusius.

(g) Discessionis causa quæ abs te redditur optima est, non potuisse vivi sub tali dominatu, neque integras nationes aut magnas nationum partes ideo debuisse à conventibus abstinere. *Grotius, epist. 339. primæ partis, pag. 122.*

(h) *La question de droit est de savoir si M. Saurin a raison de dire, que* la Foi obtient sa certitude par la voie de l'évidence, particulierement dans la question de la divinité de l'Ecriture. *La question de fait est de savoir, si l'opinion de M. Saurin est l'opinion de toute l'Eglise Reformée; & si celle de M. Jurieu est nouvelle, particuliere à M. Jurieu, & à M. de Beaulieu son Maître & son Professeur. Sur la premiere question il n'est pas fort surprenant que M. Saurin ait souffert illusion, & se soit trompé. Il y a des erreurs plus grossieres, quoi qu'il n'y en ait gueres de plus dangereuses. Mais sur la seconde question, qui est celle de fait, on ne s'étonnera jamais assez qu'un homme qui s'érige en Auteur, tombe dans une telle faute, que d'appeller* opinion nouvelle, erreur naissante, *une opinion aussi ancienne que le monde, & aussi étendue qu'est la Religion Chrétienne, & qui jusqu'à nôtre siecle n'a été combattuë que par des heretiques.* Jurieu, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise contre les imputations de Mr. Saurin, pag. 3. édit. de Rotterdam 1695.

(i) *Voiez le livre intitulé,* Jugement sur les methodes rigides & relâchées d'expliquer la providence & la grace, *pag. 23.*

Nicolas Rittershusius accusé d'être le plagiaire de Nihusius, repondit (I) des choses qui meritent d'être pesées. L'Auteur du *memorabilia ecclesiastica sæculi decimi septimi* n'a pas bien marqué le tems où (K) Nihusius debita une nouvelle pensée sur l'invocation des saints.

☞ NYMPHODORE d'Amphipolis, Auteur d'un ouvrage que Clement d'Alexandrie a cité (A) deux fois, & qui ne se trouve plus, a fleuri on ne sçait quand. Le scholiaste d'Apollonius a cité le même ouvrage pour prouver que les * Tibareniens dès que leurs épouses étoient accouchées, se mettoient au lit, & s'y faisoient rendre par elles tous les services que les femmes recevoient ailleurs après leurs couches. Politien s'est fort (B) mepris sur les paroles de ce scholiaste.

* *Peuples situez sur le Pont Euxin. Voiez leur article.*

NO-

(I) *Il repondit des choses qui meritent d'être pesées.*] Sa charge (a) aiant demandé qu'il haranguât à la promotion d'un Docteur, il choisit pour le sujet de sa harangue le voiage d'Hannon. On l'accusa d'avoir copié une lettre que Nihusius avoit écrite sur cette matiere. Il repondit qu'il y avoit dixneuf ans que cette lettre lui avoit servi de guide; mais que rien n'avoit demandé qu'il citât Nihusius; car, ajoûtoit-il, je n'emploie point ses paroles; j'allegue les termes des Auteurs que j'ai consultez, & je les nomme: il n'y en a que deux qui m'aient servi, sans que j'aie pu les examiner. (b) *Tu Nihusii ne semel quidem mentionem facis. Fateor, nec causa fuit, cur allegarem cujus verbis non utor, sed semper auctorum quos ille citat, & illa ipsa verba non ex Nihusio, sed ex ipsis auctoribus excripsi, excepto Hieronymo & Transylvano anonymo. Illum ad manus non habui, hunc videre nunquam contigit.* Convenons que cette justification est très-valable à certains égards. Un Auteur qui remonte jusques aux sources, & qui verifie tous les passages que d'autres ont alleguez, devient un possesseur legitime. Il est en droit de ne citer que les écrits originaux qu'il a consultez; on feroit injuste de le nommer plagiaire, sous pretexte qu'il raporte les memes choses que d'autres. Je croi pourtant que la bonne foi, l'équité, la gratitude demanderoient que l'on reconût les obligations qu'on a aux écrivains qui nous ont montré les sources. Quand donc un Auteur est convaincu en sa conscience, que s'il n'eût point lu les dissertations de quelques modernes qui ont cité les anciens Auteurs, il eût ignoré à qui il se faloit adresser pour conoître les autoritez originales, il feroit très-bien d'aprendre au public le bon office que ces modernes lui ont rendu. Aiant fait cela dans une preface, il peut citer de son chef tous les anciens qu'il consulte, & agir en veritable proprietaire. Disons en passant que les écrivains qui se font une religion de citer jusques aux chapitres, & aux pages à l'égard de toutes les choses qu'ils empruntent de leur prochain, sont plus honnêtes que politiques. Ils negligent les interêts de la vaine gloire; ils se depouillent du plaisir d'être citez; car ils facilitent de telle sorte la verification, qu'il n'y a guere d'écrivain qui ne la fasse lors qu'il a besoin des mêmes preuves, ou des mêmes faits qui se trouvent dans leurs livres: après quoi il se contente de citer l'ancien Auteur. Mais s'ils alleguoient de belles choses sans dire d'où ils les prennent, en se contentant de marquer le nom des temoins, on n'oseroit guere debiter ces mêmes choses que sous leur autorité, à moins qu'on ne fût de la premiere volée. Ils se verroient donc aux marges d'une infinité de livres; on leur feroit long tems cet honneur. Combien y a-t-il de gens qui le font encore aujourd'hui à Alexander ab Alexandro, & à Celius Rhodiginus qui ont eu la politique dont nous parlons?

(a) *Thomasius de plagio literario p. 239.*

(b) *Nicol. Rittershusius epist. ad Georgium Richterum pag. 206. epistolarum Richterianarum.* Voiez Thomasius *de plagio literario* pag. 73. & 240.

Reflexion sur une certaine maniere de citer.

(K) *N'a pas bien marqué le tems où Nihusius debita une nouvelle pensée sur l'invocation des saints.*] Il dit qu'environ l'an 1614. Nihusius nouveau Papiste forgea une erreur nouvelle, qui étoit que les saints trepassez vivent encore à l'égard du corps, & qu'ainsi ils doivent être adorez dans leurs reliques. (c) *Novum cudit ac procudit Errorem, dum conatu magno quidem, sed irrito, probare nititur:* Sanctos hac vita defunctos, non esse mortuos vel quoad corpus, vel quoad reliquias seu exuvias corporis. *Formata enim quæstione: „An adorandi sint Sancti suis in reliquiis? affirmat, „quia, inquit, Sancti in exuviis corporum non sunt mor„tui, sed omnino vivunt adhuc.„* La consequence que ce proselyte tira de son hypothese alloit fort loin, puis que non content de prouver par là que les saints meritent nos adorations, il trouvoit une espece d'atheisme dans le sentiment contraire à son dogme, & il pretendoit que ceux qui nient que les corps des saints soient vivans, detruisent au fond la resurrection. (d) *Quoniam itaque Sancti suis in corporibus adhuc vivunt, certatim nos illuc agglomeremur, & adoremus amorosissimè, spem resurrectionis nostra simul quasi satiantes, & mortis metum puerilem abjicientes, nequaquam verò superbè quicquam ejus respuentes; hæreseos ac atheismi pars est, opinio illa feralis & luctuosa, de mortuis ac non viventibus Sanctorum corporibus, utpote resurrectionem impiè negans in recessu.* Mon Auteur ne marque pas si ces paroles sont tirées d'un ouvrage didactique, ou d'une harangue; mais je m'imagine que Nihusius parla ainsi dans quelque declamation. On nous renvoie à deux Auteurs qui (e) le refuterent; l'un se nomme Himmelius, & l'autre David Christien. On cite quelque chose de celui-ci, lors qu'on parle de la mort de Nihusius sous l'an 1657. & que l'on repete qu'environ l'an 1614. Il fut attiré à la Communion de Rome par le Jesuite Martin Becanus, & qu'il enseigna que les saints du paradis vivent encore dans leurs cadavres; pensée qu'il apella oracle divin, & lumiere claire dans un mystere profond, & philosophie plus sublime touchant le sommeil & la veille, que celle d'Aristote & des autres philosophes. David Christien avoue que c'étoit un nouvel oracle, non pas prophetique, mais poëtique, & si subtil qu'il a été inconu à tous les Peres, & n'a point été compris par Aristote, ni par Scaliger, ni par aucun autre des philosophes les plus penetrans, si ce n'est peut-être par Rodolphe Goclenius, qui a dit en quelque endroit qu'il reste dans les cadavres certaines portions de vie, dont Dieu formera un nouveau corps au tems de la resurrection. (f) *Oraculum novum hoc est, sed non Propheticum, Poëticum autem ac Nihusianum, tam subtile, ut nulli vel S. S. Patrum, vel Lutheranorum, vel Pontificiorum, visum fuerit; nec intellectum vel ab Aristotele, vel Scaligero, vel à quovis alio, acutissimo etiam Philosopho, nisi forsan à Rudolpho Goclenio, alicubi asserente: in humano corpore demortuo quasdam adhuc vitæ reliquias superesse, ex quibus in resurrectione novum corpus formandum sit.* En chemin faisant on verra ici une pensée de Goclenius bien creuse, & bien singuliere; mais c'est de celles-là qu'il est bon d'être informé, afin de conoître mieux l'etendue des bisarreries, & des visions de l'esprit humain. On peut conclure du fait que j'ai étalé dans cette remarque, que Nihusius étoit de ces esprits vifs & presomptueux, qui se laissent ébloüir facilement par le faux éclat d'un paradoxe, & qui travaillent avec chaleur à communiquer à tout le monde leur entêtement. Ils grossissent l'idée des petites choses; ils s'échauffent à les recommander, comme s'il s'agissoit d'une afaire de la derniere consequence, veritables antipodes du poëte Romain qui disoit,

Non (g) equidem hoc studeo bullatis ut mihi nugis
Pagina turgescat, dare pondus idonea fumo.

A ce signe peut-on conoître ceux qui entrent en lice montez sur le char de la vanité, (h) *Quos tulit in scenam ventoso gloria curru.*

Pour conoître la faute chronologique de l'Auteur du *memorabilia ecclesiastica*, il sufit de se souvenir que Nihusius n'abjura le Lutheranisme qu'environ l'an 1622.

(c) *Andreas Carolus memor. ecclesiast. sæculi decimi septimi lib. 2. cap. 18. pag. 351. ad ann. 1614.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Himmelius in tractatu de Natura invocationis Religiosa, pag. 520. 525. seqq. confer disput. inauguralem Dn. Davidis Christiani, de R. Pontificis infallib. & S. S. Canonisatione, pag. 66. seq.* Id. ib. pag. 353.

(f) *David Christianus ubi supra apud Andream Carolum ib. lib. 6. cap. 51. pag. 165. ad ann. 1657.*

(g) *Persius sat. 5. v. 19.*

(h) *Horat. epist. 1. lib. 2. pag. m. 284.*

(A) *Auteur d'un ouvrage que Clement d'Alexandrie a cité deux fois.*] (i) Νυμφόδωρος ὁ Ἀμφιπολίτης ἐν τρίτῳ νομίμων Ἀσίας. *Nymphodorus Amphipolitanus in tertio de legibus Asiæ.* (k) Νυμφόδωρος ἐν νομίμοις βαρβαρικοῖς. *Nymphodorus in libro de legibus barbaricis.* On ne peut raisonnablement douter qu'il ne s'agisse du même Auteur dans ces deux passages; mais il n'est pas si certain qu'ils se raportent au même livre. Je croi pourtant avec (l) Vossius que le traité des loix de l'Asie composé par Nymphodore, ne diferoit de l'ouvrage des loix des barbares, que comme une partie difere du tout. Cet ouvrage n'étoit pas petit, car le scholiaste (m) de Sophocle en a cité le 13. livre.

(B) *Politien s'est fort mepris sur les paroles de ce scholiaste.*] (n) Ἐν δὲ τῇ τῶν τιβαρηνῶν γῇ αἱ γυναῖκες ὅταν τέκωσι, τημελοῦσι τοὺς ἄνδρας ὥσπερ λεχοὺς ὡς ἱστορεῖ Νυμφόδωρος ἐν τισι νόμοις. C'est ce que dit le scholiaste d'Apollonius. Or voici les termes de Politien: (o) *Adsunt interpretes Apollonii scriptum id etiam à Nymphodoro in Tisinomis.* Selon cela Nymphodore auroit fait un livre intitulé *Tisinomi.* Mais rien n'est plus ridicule que cette suposition. Voici sans doute ce qui trompa Politien: son manuscrit du scholiaste ne faisoit qu'un mot de τισι & de νόμοις, car si les copistes eussent sé-

(i) *Clemens Alexandr. Stromat. lib. 1. pag. 312.*

(k) *Id. in admonit. ad Gentes pag. 43.*

(l) *Vossius, de histor. Græcis lib. 3. p. 393.*

(m) *Schol. Soph. in Oedip. Colon.*

(n) *Scholiastes Apollonii in lib. 2. Argonaut. v. 1012.*

(o) *Angelus Politianus epist. 16. lib. 1. fol. m. 26.*

NORADIN, fils de Sanguin Soudan d'Alep (*A*) & de Ninive, le surpassa en toutes choses, quoi que Sanguin eût été le plus puissant & le plus habile Prince que les Turcs eussent de son * tems. Noradin aiant partagé avec son frere † la succession de leur pere, qui avoit été tué par quelques-uns de ses Eunuques pendant qu'il assiegeoit Cologembar sur l'Euphrate l'an γ 1143. Noradin, dis-je, par ce partage fut Soudan d'Alep. Il se rendit en peu de tems l'un des plus puissans Princes de l'Asie. Il n'avoit rien de Turc & de barbare que le nom, & il avoit toutes les qualitez d'un grand Capitaine. Il étoit également sage, hardi, & heureux; le plus vigilant de tous les hommes, & le plus promt à se servir de toutes les conjonctures qui se presentoient pour executer une belle action. Les qualitez de l'honnête homme ne lui manquoient pas: il avoit de la probité, & même de la pieté selon les principes de sa fausse Religion. Un de ses premiers exploits fut la defaite de Josselin de Courtenai Comte d'Edesse, dont il ruina tellement les troupes, que Josselin eut beaucoup de peine à se sauver dans Samosate, où il arriva presque seul. La plupart de ses Etats tomberent sous l'obeïssance de Noradin, qui fit ensuite bien d'autres conquêtes, lors que la Croisade à qui St. Bernard avoit predit tant de bonheur, aiant échoüé d'une maniere desolante au siege de Damas l'an 1148. s'en fut retournée en Europe avec la derniere honte. Il sçut très-bien profiter d'une si belle occasion. Il entra avec une puissante armée dans la Principauté d'Antioche; gagna une bataille contre le Prince Raimond qui y fut tué; se rendit maître de la forteresse d'Harenc, & de la plupart des places; prit dans une embuscade le Comte d'Edesse dont j'ai déjà parlé, & le fit mourir dans les fers à Alep; chassa de tout le Comté les Grecs, ausquels la Comtesse & Baudoüin Roi de Jerusalem l'avoient resigné pour le defendre, & conquit la ville & l'Etat de Damas. Baudoüin s'oposa avec beaucoup de vigueur aux progrés de ce Conquerant, & le vainquit même plus d'une fois, & d'une maniere qui le fit admirer de son ennemi: car on assûre qu'aiant été empoisonné par son Medecin à l'âge de 32. ans ‡, Noradin ne voulut jamais tirer avantage de la consternation où cette mort avoit jetté tout le Roiaume, & qu'il dit avec autant de grandeur d'ame que de modestie, *qu'il faloit compatir à une si juste douleur & la respecter, puis qu'on pleuroit la mort d'un Prince qui n'avoit point son semblable au reste du monde.* Quelque tems après il se rendit maître de la ville de Panéade. En un mot il possedoit presque toute la Syrie avec la Mesopotamie, & il avoit étendu ses conquêtes jusqu'au delà de la Cilicie, dans les Etats même du Sultan d'Iconium, qu'il avoit vaincu en bataille. La fortune lui offrit une fort belle occasion de porter ses armes en Egypte, lors que Sanar qui en étoit Soudan recourut à sa protection, aiant été depossedé par Dorgan. Il envoia en Egypte de grandes forces sous la conduite de Syracon, General de ses (*B*) armées. Amauri Roi de Jerusalem donna du secours fort (*C*) mal à propos à Dorgan, qui lui avoit promis un gros tribut. Syracon parmi bien des vicissitudes fut obligé deux fois de quitter l'Egypte; mais enfin il s'en empara, après avoir fait assassiner Sanar, & après s'être fait établir Soudan en sa place par le Calife du grand Caire. Noradin dont il étoit la creature souffrit tout cela. Ce nouveau Soudan mourut en la même (*D*) année, laissant pour son successeur (*E*) le grand Saladin son neveu. Noradin mourut aussi en 1173. Sa veuve se maria avec Saladin, & son fils fut depouillé de ses Etats par le même Saladin ⁑.

* *Vers le milieu du 12 siecle.*

† *Il étoit l'aîné, & s'apelloit Cotebedein.*

γ *Et non pas en 1145. comme le dit Maimbourg to. 1. des Crois. pag. 305. édit. de Holl.*

‡ *En 1163.*

⁑ *Guill. Tyrius & alii, apud Maimb. hist. des Croisades, to. 1. & 2.*

paré ces deux paroles, il auroit vu aisément qu'elles signifient *in quibusdam legibus*, & il n'eût point fait la bevuë qu'on lui a tant reprochée. Notez que Rutgersius (*a*) peu content d'ἐν τισι νόμοις, a supposé qu'il faut lire ἐν ταῖς νόμοις. Sa conjecture est si vraisemblable, qu'on fera bien de la croire juste; mais il dit à tort que l'erreur de Politien a été suivie par Jean Hartungus; car tout le reproche qu'on peut faire à ce dernier, est qu'il (*b*) s'est servi de la leçon ἐν τισι νόμοις, leçon assez raisonnable, & qui a été adoptée par Hoelzlin dans l'édition d'Apollonius, posterieure à l'ouvrage de Rutgersius. Disons en passant qu'Hartungus qui a observé tant de fausses citations, en fait une de cette espece dans l'endroit que j'ai cité. Il y afirme que Celius Rhodiginus raporte sur le temoignage du Scholiaste d'Apollonius la sote coutume des Tibareniens. Cela n'est pas vrai: Rhodiginus (*c*) cite seulement Nymphodore.

(*A*) *Soudain d'Alep & de Ninive.*] Mais non pas d'Egypte, comme Mr. Huber (*d*) l'a debité. Mr. Perizonius (*e*) a relevé cette faute.

(*B*) *General de ses armées.*] Mr. Maimbourg (*f*) dit que c'étoit un petit homme, que son merite avoit élevé à la premiere charge du Roiaume, nonobstant la bassesse de sa naissance, & sa condition d'esclave. Mais Calvisius (*g*) assûre qu'il étoit frere de Noradin.

(*C*) *Fort mal à propos.*] Je me suis servi de cette expression pour faire honneur à bien des gens, qui attribuent à cela la perte de Jerusalem; ce qu'ils fondent sur ce que Saladin qui en chassa les Chretiens, trouva la partie liée entre eux & les Sarrazins, à cause des guerres que son predecesseur Syracon avoit essuiées en Egypte de la part du Roi Amauri. Cependant il ne faut pas oublier, que le commencement de ces guerres fut heureux à ce jeune Prince. Je voi des historiens qui le font la cause d'un mal plus present; car ils veulent que son expedition d'Egypte ait donné lieu à l'invasion d'Antioche par Noradin. Je parle de l'invasion où Boemond Prince d'Antioche, & Raimond Comte de Tripoli furent defaits, & tomberent prisonniers entre les mains de Noradin. Cluvier (*h*) met ceci après l'expedition de Syracon; mais Calvisius le met sous l'an 1165. & il ne met cette expedition que sous l'an (*i*) 1168.

(*D*) *Mourut en la même année.*] Mr. Maimbourg la marque 1168. mais il vaut mieux la marquer comme Calvisius 1170.

(*E*) *Son neveu.*] Ou plutôt son petit-fils, *nepos ex filio*, comme l'assûre Calvisius (*k*).

(*a*) *Rutgersius, variar. lection. lib. 4. c. 20. pag. 443.*

(*b*) *Joh. Hartungus, locorum memorabilium decuria 1. cap. 9. p. 658. tomi 2. Thesauri Gruteri.*

(*c*) *Celius Rhodigin. antiq. lection lib. 18. c. 30. pag. m. 1023.*

(*d*) *Histor. civilis to. 1. p. 475.*

(*e*) *Perizonius in Specimine errorum, pag. 129.*

(*f*) *Croisades to. 2. pag. 46.*

(*g*) *Ad ann. 1169.*

(*h*) *Jo. Cluverus, histor. epitome.*

(*i*) *Vide Calvisium ad ann. 1169.*

(*k*) *Ad ann. 1170.*

OBSE-

O.

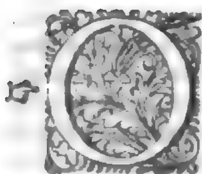BSEQUENS (JULIUS) Ecrivain Latin dont on ne sçait ni le siecle, ni la patrie. On conjecture seulement qu'il a vêcu quelque tems avant l'Empire d'Honorius. Scaliger † insinuë qu'il a vêcu avant le tems où saint Jerôme χ composa des suplémens sur la Chronique d'Eusebe. Frisius s'est lourdement (A) abusé. On ne sçait pas non plus au vrai la religion d'Obsequens, mais ce qui nous reste de son recueil des prodiges doit persuader qu'il étoit paien. Cet ouvrage étoit principalement une liste (B) des prodiges que Tite Live avoit inserez dans son histoire. Ce qui nous en reste commence au Consulat de Lucius Scipion, & de Caïus Lælius, c'est-à-dire vers (C) l'an 561. de Rome : nous en (D) avons plusieurs éditions. Lycosthenes a tâché de supléer ce qui s'est perdu de l'original. Mr. Moreri est (E) pitoiable dans sa citation.

OCHIN (BERNARDIN) fut un de ces Ecclesiastiques d'Italie qui sortirent de leur païs au XVI. siecle, pour embrasser la Religion Protestante. Il étoit de Sienne. Il avoit été d'abord Cordelier, & puis Capucin *. Il demeura dans l'Ordre des Capucins depuis l'an 1534. jusqu'en l'anneé 1542 ‡. Ceux qui ont dit qu'il en fut le (A) fondateur, ou l'un des quatre premiers qui s'y engagerent, se trompent : mais il est vrai qu'il en fut élu General. Je ne pense pas qu'il ait été confesseur ⁴ du Pape, comme quelques-uns l'ont dit. Il (B) observoit sa regle avec une merveilleuse austerité, & il prêchoit avec (C) un zêle incomparable ; & aparem-

† *Scalig. animadv. in Euseb. n. 1886. p. m. 147.*
χ *Il les composa sous l'Empire de Valens ; or Valens mourut l'an 379.*
* *Spondan. ad ann. 1547. n. 22.*
‡ *Idem ad ann. 1525. n. 27.*
⁴ *Voiez la remarque D à la fin.*

(A) *Frisius (a) s'est lourdement abusé.*] Il a dit que nôtre Obsequens vivoit du tems de Panetius & de Polybe, 240. ans avant JESUS-CHRIST. Cela ne peut être, puis qu'Obsequens fait mention d'Auguste.

(B) *Une liste des prodiges que Tite Live.*] Deux choses nous persuadent cela : 1. Ce recueil finit à l'an de Rome 743. comme les decades de Tite Live. 2. L'Auteur se sert bien souvent des mêmes termes que cet historien.

(C) *C'est-à-dire vers l'an 561. de Rome.*] Quelques auteurs placent là ce Consulat ; d'autres le mettent à l'an 563. Personne n'oseroit le mettre à l'an 505. & neanmoins Beatus Rhenanus a mis au titre de son édition, que ce qui nous reste d'Obsequens commence à l'an de Rome 505. Balthasar Boniface (b) a copié cette faute. Le savant Schefferus n'a pas ignoré (c) que ces deux auteurs disent cela ; cependant il ne les censure point ; il ne nous avertir pas de cette meprise. Elle se trouve aussi dans l'épitome de la bibliotheque de Gesner.

(D) *Nous en avons plusieurs éditions.*] Voici celles que Mr. Schefferus articule (d). Alde Manuce est le premier qui ait mis au jour cet ouvrage ; il le (e) publia à Venise l'an 1508. Beatus Rhenanus le fit imprimer six ans après à Strasbourg, avec quelques autres traitez. Asulanus beau-pere d'Alde Manuce en fit une nouvelle édition l'an 1518. Robert Etienne quelque tems après le publia à Paris. Jean Oporin l'imprima à Bâle l'an 1552. avec les suplémens de Lycosthenes, qui (f) étoit alors le correcteur & le directeur de l'imprimerie d'Oporin. On eut soin de distinguer par des asterismes ce qui étoit de la façon de Lycosthenes. L'année suivante Jean de Tournes imprimeur de Lion, contrefit cette edition d'Oporin, & garda exactement tous les asterismes. Mais puis que Vossius (g) parle d'une édition de Jean de Tournes, où le travail de Lycosthenes fut confondu avec celui d'Obsequens, sans nulle marque de distinction, on a lieu de croire que cet imprimeur se relâcha dans une édition suivante. Ce relâchement a été cause de plusieurs abus ; on (h) a cité comme des phrases d'un ancien auteur celles de Lycosthenes ; on a donné son autorité comme celle d'un ancien. L'édition (i) de Mr. Schefferus remedie à ce desordre ; tout ce qui vient d'Obsequens y est imprimé en caractere Romain, & les suplémens de Lycosthenes en caractere Italique. Donnons un exemple de l'abus. Alexander ab Alexandro afirme qu'au tems que Tarquin fut chassé de Rome, (k) un chien parla, & qu'un serpent aboia. Tiraqueau qui a indiqué les sources où cet Auteur avoit puisé, (l) observe que Tite Live a dit seulement qu'en ce tems-là un serpent tomba d'une statuë de bois. Julius Obsequens, ajoûte-t-il, a raporté ce prodige, & tout ce qu'Alexander ab Alexandro a dit ici. Mais c'est Lycosthenes, & non pas Alexander ab Alexandro qui raporte qu'un chien parla, & qu'un serpent aboia. Sans doute il avoit pris ce prodige dans Alexander ab Alexandro ; & voila que par une étrange *reciprocation* le copiste sert de preuve à l'original. N'est-ce point ce que l'école apelle *mutua causalitas* ?

(E) *Mr. Moreri est pitoiable dans sa citation.*] Il cite *Sebastien, Conrad.* in Quæst. p. 41. Cela fait croire que deux auteurs, dont l'un se nomme Sebastien, & l'autre Conrad, nous aprendront bien des nouvelles de Julius Obsequens, si nous voulons prendre la peine de les consulter. Mais ces auteurs-là sont à naître. Posons le cas que l'on eût cité Sebastien Corradus, on n'eût pas laissé de nous tromper ; car cet auteur ne nous donne que le nom tout simple d'Obsequens. On ne pourroit le citer que pour nous aprendre qu'il a cru qu'Orose a vêcu avant Obsequens. C'est le seul usage que Vossius (m) fait de la citation de Corradus.

(A) *Qu'il en fut le fondateur . . . se trompent.*] Zacharie Boverius (n) le prouve par des autoritez & par des raisons. Il dit entre autres choses qu'il est certain que l'Ordre des Capucins commença l'an 1525. & que plus de 300. personnes l'avoient embrassé avant qu'Ochin y entrat l'an 1534. Mr. Varillas (o) s'est servi de ces raisons pour refuter l'Evêque d'Amelia, qui a (p) dit la même chose que Theodore de Beze (q), savoir qu'Ochin a été le fondateur de l'Ordre des Capucins. Le suplément de Moreri raporte cet endroit de Varillas.

(B) *Il observoit sa regle avec une merveilleuse austerité.*] L'Evêque d'Amelia dans le chapitre que j'ai cité de l'histoire du Cardinal Commendon, observe qu'Ochin étoit veneré comme un saint, & qu'il pratiquoit exactement l'exterieur de la mortification. *Son âge*, dit-il, *sa maniere de vie austere, ces habit rude de Capucin, sa barbe qui descendoit jusqu'au dessous de sa poitrine, ses cheveux gris, son visage pasle & decharné, une certaine apparence d'infirmité & de foiblesse affectée avec beaucoup d'art, & l'opinion qui s'estoit repanduë par tout de sa sainteté, le faisoient regarder comme un homme extraordinaire. . . . Ce n'estoit pas seulement le peuple, les plus grands Seigneurs, & les Princes Souverains le reveroient comme un Saint. Lors qu'il venoit chez eux, ils alloient au devant de luy, ils le recevoient avec tout l'honneur, & toute l'affection imaginable, & le reconduisoient de mesme, lors qu'il partoit. Pour luy, il se servoit de tous les artifices qui pouvoient confirmer les bons sentimens qu'on avoit de luy. Il alloit toûjours à pié dans ses voyages ; & quoy qu'il fust d'un age, & d'une complexion fort foibles, on ne le vit jamais monté à cheval. Lors que les Princes le forçoient de loger chez eux, la magnificence des Palais, le luxe des habits, & toute la pompe du siecle, ne luy faisoit rien perdre de la pauvreté, ni des austeritez de sa profession. Dans les festins il ne mangeoit jamais que d'une sorte de viande, la plus simple & la plus commune, & ne buvoit presque point de vin. On le prioit de coucher dans de fort bons lits, & fort richement parez, pour se delasser un peu plus commodément des fatigues du voyage ; mais il se contentoit d'etendre son manteau, & de se coucher sur la terre. On ne sçauroit croire la reputation qu'il s'aquit, & les honneurs qu'il s'attira par toute l'Italie.*

(C) *Il prêchoit avec un zêle incomparable.*] Ecoutons encore l'Evêque d'Amelia. *On peut dire (r) qu'il avoit quelque savoir, mais il s'étoit plus attaché à l'éloquence, & à la beauté des paroles qu'à la doctrine, ou à la force du raisonnement. A peine avoit-il apris le Latin ; mais lors qu'il parloit sa langue naturelle, il expliquoit ce qu'il sçavoit avec tant de grace, tant de politesse,*

(a) *Joh. Jacobus Frisius in sua Bibliotheca apud Schefferum in præf. in Jul. Obsequentem.*

(b) *Balth. Bonifac. de scriptor. hist. Rom. Notez que Zeiller in* historicis parte 1. pag. 55. *ou le citant met 55. au lieu de 505.*

(c) *Voiez ce qu'il met après sa preface, & la premiere de ses notes.*

(d) *Dans la preface de son édition.*

(e) *Sur le Manuscrit que Jocundus de Verone lui avoit donné.*

(f) *Vossius de hist. Latinis pag. 711.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Voiez Vossius ib.*

(i) *A Amsterdam 1679. in 8.*

(k) Satis constat... canem loquutum fuisse, serpentemque latrasse. *Alex. ab Alexandro genial. dier. lib. 3. c. 15. p. m. 733.*

(l) *Tiraquellius not. in hunc locum Alex. ab Alexandro.*

(m) Sebastianus Corradus in quæstura sua p. 41. Videtur in alia fuisse sententia (*quam qua statuit antiquiorem Obsequentem Orosio*) quia utrumque nominans Orosium præmittit. *Vossius ubi supra.*

(n) *Dans ses Annales des Capucins, apud Spondan. ad ann. 1525. n. 27.*

(o) *Hist. de l'heresie, l. 17. p. 59. de l'édit. de Hollande.*

(p) *Antoine Marie Gratiani, histoire du Cardinal Commendon, liv. 2. chap. 9.*

(q) Bernardinus ille Ochinus maximi prius in Italia nominis monachus, & Capucinorum (quos vocant) Ordinis auctor. *Beza in Iconibus, in Petro Martyre.*

(r) *Mr. Varillas* hist. de l'heresie l. 17. p. 59. & 60. *a paraphrasé ce passage & le precedent avec sa liberté ordinaire.*

remment il ne songeoit à rien moins qu'à quitter son froc & son Eglise, lors que les conversations d'un Jurisconsulte Espagnol *, qui avoit pris goût en Allemagne à la doctrine de Luther, lui mirent des doutes dans l'esprit. Ce fut à Naples qu'il parla avec ce Jurisconsulte, & qu'il commença de prêcher des choses (D) qui paroissoient fort nouvelles. Il devint suspect, & il fut cité à la Cour de Rome †. Il y alloit; mais il trouva (E) à Florence Pierre Martyr son bon ami, auquel il communiqua les avis qu'il avoit reçus du hazard où il se mettroit en se livrant à la discretion du Pape. La chose bien examinée, ils resolurent tous deux de se retirer en païs de sûreté. Ochin partit le premier, & prit sa route vers Geneve; Martyr se mit en chemin deux jours après, & alla gagner la Suisse ‡. Un continuateur de Baronius assûre qu'Ochin fit provision d'une femelle qui le suivit à Geneve, & avec qui il se maria publiquement, afin de donner une preuve très-authentique de son renoncement à la Papauté ‡. Si l'on jugeoit de ce fait par quelques autres que le même Auteur debite, on ne croiroit pas qu'il (F) eût travaillé sur de bons memoires. Ochin

* *Il s'apelloit* Johannes Valdesius.

† *Spondan. ubi supra.*

‡ *Josias Simler in vita Petri Martyris, apud Melchior. Adam. pag.* 36.

‡ *Spondan. ubi supra.*

politesse, & tant d'abondance, que la douceur & la pureté de son discours ravissoient tous ses auditeurs. Lors qu'il devoit prêcher quelque part, (c'est toûjours l'Evêque d'Amelia qui parle) *le peuple y accouroit; les Villes entieres venoient pour l'entendre: il n'y avoit point d'Eglise assez vaste pour contenir la multitude. Le nombre des femmes estoit ordinairement plus grand que celui des hommes. Lors qu'il devoit passer par quelque ville, une infinité de gens alloient au devant de luy, pour écouter ses instructions.* Bzovius a renfermé en peu de mots un grand éloge: (a) *In tanta tum erat existimatione* (Ochinus) *ut unus optimus totius Italiæ concionator haberetur, ut qui admirabili quadam cum actione, tum lingua facundia auditorum animos quocunque vellet raperet, ac tanto magis quod vita doctrinæ resonaret.*

(D) *De prêcher des choses qui paroissoient fort nouvelles.*] Tomaso Costo (b) qui a fait l'histoire des troubles qui s'éleverent à Naples, lors qu'on voulut y établir le tribunal de l'Inquisition, pretend (c) que les sermons d'Ochin avoient jetté les semences de ces troubles. L'Evêque d'Amelia ne dit point qu'aucun heretique venu d'Allemagne, Jean Valdés par exemple, ait perverti ce Capucin; il veut que la vanité l'ait perdu, & que le depit de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, l'ait poussé à *lâcher fort adroitement dans ses Sermons quelques paroles, & quelques sentimens qui tendoient à decrier ou à diminuer l'autorité du Saint Siege* (d). Bzovius dit en general qu'Ochin lâcha quelque chose de travers dans un sermon, *quod pro concione quadam secus dicta effudisset* (e); & voici le commentaire qu'on a fait sur ces paroles: On pretend qu'un Dimanche des Rameaux il prêcha devant le Pape, & censura vivement son faste, en faisant un parallele entre Jesus-Christ & lui. On ajoûte qu'après le sermon un Cardinal avertit Ochin de la colere du Pape, & lui conseilla de s'enfuir incessamment. (f) *Nimirum (prout alii scripto consignarunt) quod in Dominica palmarum fastum Papæ Romani in ipsius præsentia ex suggestu acriter perstrinxerit (facta comparatione Domini Jesu in pauperi statu Hierosolymam ingredientis) & Pontificum Romanorum vitam. Qua concione finita unus Cardinalium Papam offensum esse ipsi significat, atque ut protinus præsenti periculo fuga sese eripiat suadet.* Il y en a qui ont dit qu'il ne proposa ses censures de l'orgueil & de la pompe de la Cour Papale, que comme des objections faites par les heretiques; mais qu'aiant donné à cela tout le tems que son sermon devoit durer, il finit sans refuter ces objections. L'Auteur dont j'emprunte cette remarque, debite qu'Ochin étoit confesseur & predicateur du Pape. (g) *Fuit is patria Senensis, conditione monachus, & Pontifici Rom. à sacris concionibus & confessionibus. Is ob parrhesiam qua motus in auribus summi Pontificis & totius Aulæ Romanæ Pontificiam arrogantiam & tyrannidem antichristianam, velut ex mente Lutheranorum, non addita objectionum, postquam eis studio præstitutam horam impendit, solutione, Italia cedere . . . necesse habuit.* Voilà bien des faits que je raporte sans les garantir pour vrais; car par exemple, j'ai lu dans le gros volume du docte Mr. Seckendorf (h), que l'on imprima en Allemagne vint sermons qu'Ochin avoit prêchez sous le froc, dans lesquels il s'en faloit peu qu'on ne trouvât la pure doctrine des Protestans sur la justification, sur les bonnes œuvres, sur la confession, sur la satisfaction, sur les indulgences, sur le purgatoire, & sur d'autres points. Il reste un petit scrupule; c'est de savoir si ces sermons furent imprimez en Allemagne, tout tels qu'ils avoient été prêchez en Italie. Quoi qu'il en soit, on les imprima à Nieubourg in 4. l'an 1545. traduits en Latin par Joseph Hochsteter.

(E) *Mais il trouva à Florence Pierre Martyr.*] Je croi qu'il s'en faut tenir à cela, car rien ne portoit Pierre Martyr à falsifier la circonstance du lieu: il l'a donc fidelement raportée dans les memoires sur lesquels sa vie a été écrite. C'est pourquoi Josias Simler qui a composé cette vie, est plus croiable que l'Evêque d'Amelia, qui (i) conte 1. qu'Ochin étoit à Verone *lors que l'ordre du Pape lui fut signifié.* 2. Que Matthieu Giberti Evêque de Verone lui conseilla de s'aller justifier. 3. Qu'Ochin qui ne suivoit ce conseil qu'avec quelque peine, *s'avança jusqu'à Boulogne où étoit alors le Cardinal Gaspar Contarini qui en étoit Legat.* 4. Qu'aiant trouvé ce Legat atteint d'une maladie qui l'empêcha de l'entretenir de ses afaires, *il resolut de s'enfuir,* & que *cette même nuit il jetta son froc, prit un habit seculier, & se refugia vers les Heretiques.* Mr. Varillas qui pretend qu'Ochin, avant que de sortir de Verone, consulta par lettres Pierre Martyr, a inventé aparemment cette circonstance. On peut la rejetter comme un mensonge, puis qu'il n'y a nul lieu de douter que ces deux hommes n'aient concerté de vive voix à Florence leur retraite vers les Protestans.

(F) *On ne croiroit pas qu'il eût travaillé sur de bons memoires.*] En effet Mr. de Sponde (k) recite très-mal les avantures d'Ochin. Il le fait d'abord un Arien, qui n'osa decouvrir son Arianisme dans une ville qui avoit fait mourir Michel Servet. Nous avons cité Sleidan, qui sur des choses de cette espece doit passer pour un temoin sans reproche devant tout le monde; nous l'avons, dis-je, cité assûrant qu'Ochin alla de Geneve à Augsbourg, avant que de faire le voiage d'Angleterre. Or il fit ce voiage l'an 1547. il n'étoit donc point sorti de Geneve à cause du suplice de Servet, car cet heretique ne fut brûlé qu'en 1553. Mr. de Sponde ajoûte (l) qu'Ochin suprimant ses sentimens par la raison dejà raportée, sortit de Geneve ou de son bon gré, ou parce, disent quelques-uns, que Calvin le fit chasser. Si Calvin l'avoit fait chasser, il ne lui auroit point rendu en l'année 1550. le bon (m) temoignage qu'il lui rendit; car il l'auroit fait chasser avant l'année 1547. qui fut celle où Pierre Martyr, & Ochin allerent en Angleterre. L'annaliste continuë ainsi: Ochin sortant de Geneve, se retira à Zurich, & en fut pareillement chassé peu après. La même avanture l'accueillit à Bâle: puis il passa en Angleterre avec Martyr, & en sortit sous le regne de Marie, & se retira en Allemagne; enfin en Pologne & dans la Transilvanie. Il y a là bien des fautes. Un homme qui sous une Reine Catholique est obligé d'abandonner l'Angleterre, y étoit allé sans doute sous un gouvernement Protestant. Il faut donc qu'Ochin soit allé en Angleterre sous le regne d'Edoüard: or avant que d'y aller il étoit sorti de Geneve, selon Mr. de Sponde, à cause qu'il craignoit le feu qui avoit brûlé Servet; il n'étoit donc sorti de Geneve pour le plutôt qu'en 1553. Comment donc seroit-il allé en Angleterre sous le regne d'Edoüard? Ce Prince mourut au mois de Juillet 1553. & Servet ne fut brûlé qu'au mois d'Octobre de la même année. L'annaliste est tombé ici dans une extrême neglicence. D'ailleurs il est faux qu'Ochin ait été chassé & de Zurich, & de Bâle, avant que de quitter l'Angleterre sous le regne de Marie. Il ne fut chassé de Zurich qu'en 1563. Il composa en Pologne, c'est Mr. de Sponde qui le dit, un dialogue contre la secte des Dieux de la Terre (il vouloit parler des Ministres Suisses, & des Ministres de Geneve) & puis quelques autres dialogues pleins d'atheïsme, dans lesquels non seulement il protegeoit la polygamie, mais aussi il attaquoit la sainte Ecriture, la Divinité de Jesus-Christ, la Trinité, & même la Divinité. Ceci non plus n'est point exact. Les dialogues dont il s'agit furent cause qu'on le chassa du païs des Suisses, & qu'il s'en alla en Pologne. Il ne les composa donc point en Pologne. Ils contiennent sans doute plusieurs erreurs, mais non pas des impietez; &

(a) *Bzovius ad ann.* 1542. *n.* 34.

(b) *Supplem. ad Mambrin. lib.* 4. *apud Spondan. ad ann.* 1547. *n.* 22.

(c) Eos seminatis ab impio Ochino dum ante aliquot annos publice concionaretur in Ecclesia Metropolitana falsis dogmatibus attribuat, quibus à mentibus & linguis hominum iis infectorum rescindis, Prorex Inquisitionis remedium afferre voluerit. *Spondan. ibid.*

(d) *Ant. Mario Gratiani ubi supra, p.* 205. *de la traduct. de Mr. Flechier, édit. de Paris in* 12.

(e) *Ad ann.* 1542. *n.* 34. *apud Bibliothecam Anti-Trinitariorum p.* 3.

(f) *Id. ib.*

(g) *Stanislaus Lubieniecius, hist. reformat. Polonica, lib.* 2. *c.* 5. *p. m.* 110. *Voiez aussi la Bibliotheque des Anti-trinitaires pag.* 2.

(h) *In hist. Lutheran. supplem. indicis* 1.

(i) *Hist. du Card. Commendon p.* 205. *& suiv.*

Fautes de Mr. de Sponde.

(k) *Ad ann.* 1547. *n.* 22.

(l) Cum non auderet eam ibi profiteri ubi Servetus illam igne luisset, sive sponte, sive ut quidam habent, à Calvino pulsus. *Ib.*

(m) Quos hac nostra ætate monachos habuit Germania, qui vel doctrina vel sanctitate cum Luthero, Bucero, Oecolampadio & similibus conferre se nisi nimis impudenter audeant? Quos Itali Bernardino Ochino & Petro Vermilio opponent? *Calvin. de scandalis, Opuscul. pag.* 96.

Ochin causa par sa fuite un chagrin (*G*) extrême au Pape. Il ne se fixa point à Geneve, il s'en alla à Augsbourg, & y publia quelques sermons. Il fit le voiage d'Angleterre avec Pierre Martyr l'an 1547 †. Crammer Archevêque de Cantorberi les avoit mandez tous deux, lors qu'après la mort de Henri VIII. il eut vu toutes choses preparées à l'introduction de la Reforme ‡. Les changemens qui se firent dans la Religion en ce païs-là après la mort du Roi Edoüard, contraignirent ces deux Docteurs d'en sortir. Ils repasserent la mer l'an 1553. & se retirerent (*H*) à Strasbourg γ. Ochin étoit à (*I*) Bâle l'an 1555. mais il fut apellé la même année à Zurich, pour y être Ministre d'une Eglise Italienne qui s'y forma. Elle étoit composée de quelques Refugiez de Locarno ξ, qui n'avoient pu obtenir dans leur patrie la liberté de professer la Reformation, à cause que les Cantons Suisses Catholiques s'y étoient oposez. Ochin souscrivit sans peine à la confession de foi de l'Eglise de Zurich, & trouva dans cette ville en la personne de Bullinger un très-bon ami *. Il servit l'Eglise Italienne de Zurich jusques en l'année 1563. Alors les Magistrats le chasserent, à cause de quelques dialogues qu'il avoit fait imprimer, qui contenoient entre autres erreurs (*K*) celle de la polygamie. Il se retira à Bâle, & fit prier les Ministres & les Professeurs du lieu d'obtenir des Magistrats qu'il lui fût permis de s'y arrêter. Quelques-uns le questionnerent sur la doctrine de ces dialogues; il leur repondit qu'il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux sur ces points, & il aquiesça même à la proposition qu'ils lui firent de donner une declaration nette & precise de sa foi, il y aquiesça, dis-je, à condition qu'ils lui obtiendroient la permission de passer l'hiver à Bâle avec ses enfans. Mais les Magistrats aiant ouï sa demande, & l'avis des Docteurs sur sa doctrine, ordonnerent qu'il eût à sortir incessamment, & qu'on delibereroit une autre fois touchant les dialogues mêmes, & touchant le deshonneur qu'il avoit fait à leur ville en les y faisant imprimer ⸸. André Dudithius se plaignit (*L*) à Theodore de Beze de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard, que l'on contraignit

† *Sleidan. lib. 19. fol. m. 538. verso.*

‡ *Simler ubi supra pag. 40.*

γ *Sleidan. lib. 25. fol. 721. verso.*

ξ *C'est un des quatre Bailliages que les Suisses possedent en Italie.*

* *Josias Simlerus in vita Bullingeri, fol. 28. verso.*

⸸ *Id. ib. fol. 38. verso & 39.*

& il n'est pas vrai qu'Ochin l'un des interlocuteurs, se reconoisse (*a*) toujours vaincu par l'adversaire qu'il se donne. Bzovius a fait quelques fautes semblables à celles-ci. Il veut (*b*) qu'Ochin contraint de sortir de Cracovie, se soit sauvé en Transilvanie; & y ait composé des dialogues, & que ces dialogues aient été traduits depuis en Latin par Castalion. C'est commettre trois fautes. Car 1. ces dialogues furent composez avant que l'Auteur allât en Pologne. 2. Il n'alla point de Pologne en Transilvanie. 3. Castalion étoit mort avant qu'Ochin sortît de Pologne.

(*G*) *Causa par sa fuite un extrême chagrin au Pape.*] Il fut si grand ce chagrin-là, que le Pape voulut decharger sa colere sur tout l'Ordre des Capucins: il eut envie de l'abolir, & il eut de la peine à s'apaiser, lors même qu'il eut conu que la faute étoit personelle, (*c*) *Cujus apostasia adeo animus Pontificis perculsus est, ut de extinguendo universo Ordine tractaverit, vixque placari potuerit cognita Ordinis innocentia.* Mr. Varillas (*d*) ne sauroit croire cela, parce qu'il lui semble que *Paul Trois . . . étoit trop habile politique, pour penser à donner à Ochin l'occasion de se vanter que les Catholiques l'avoient assez consideré, pour se vanger sur un Ordre entier de la perte qu'ils avoient faite en sa personne.* L'incredulité de cet Auteur est plus excusable, que la liberté qu'il a prise de paraphraser Mr. de Sponde; car il ne faut point douter qu'il n'ait eu cet original devant les yeux, quand il a parlé de nôtre Ochin. Considerez bien les paroles de Mr. de Sponde qui viennent d'être citées: y peut-on trouver que la colere de ce Pape proceda de l'impudence qu'Ochin avoit euë, de faire entrer dans son écrit *tout ce qu'il put s'imaginer de plus injurieux contre la religion qu'il venoit de renoncer, & de plus malin contre le Saint Siege en general, & contre la personne du Pape Paul Trois en particulier?* Cependant Mr. Varillas y a trouvé toutes ces choses. Je ne nie point que Mr. de Sponde n'ait observé (*e*) que l'apologie de ce Moine est pleine d'injures contre le St. Siege, & contre l'Eglise Catholique.

(*H*) *Et se retirerent à Strasbourg.*] Nous allons voir un historien dont l'exactitude ne vaut pas mieux que celle de Mr. de Sponde; je parle du Pere Maimbourg. Il pretend (*f*) qu'Ochin chassé d'Angleterre abandonna Pierre Martyr, & se retira dans la Pologne, afin d'avoir la liberté d'y professer l'Arianisme. *Ce fut là*, dit-il, *qu'il composa ses dialogues remplis de mille execrables blasphêmes contre* JESUS-CHRIST *& le Saint Esprit; mais comme il eut l'effronterie de prêcher pour la Polygamie, & de dedier au Roi Sigismond Auguste un livre où il pretendoit prouver qu'elle étoit permise, il fut contraint de quitter la Pologne où l'on s'éleva contre lui.* Ochin demeura en Suisse environ dix ans depuis son retour d'Angleterre, & il y auroit volontiers achevé ses jours, si l'on avoit voulu l'y soufrir avec la retractation qu'il promettoit: ce qui montre que le desir de professer librement l'Arianisme dans la Pologne ne lui tenoit guere au cœur. La seconde faute de cet écrivain consiste en ce qu'il va plus loin qu'il ne faut, dans la qualification des erreurs dont les dialogues d'Ochin sont parsemez. Enfin il ignore que le livre de la polygamie preceda le voiage de Pologne. Je doute fort qu'Ochin ait dedié à Sigismond un traité sur cette matiere. L'Evêque d'Amelia n'eût point oublié une circonstance si notable; les Sociniens n'en sauroient pas si peu de nouvelles: ils ne conoissent ce livre que pour avoir lu dans (*g*) Bzovius qu'Ochin le fit en Pologne, & le dedia au Roi. Je le repete, je ne doute point que Bzovius ne debite là un mensonge, & je ne croi point qu'Ochin ait jamais prêché la polygamie. Il se contenta, si je ne me trompe, d'écrire ce qu'il en pensoit; & s'il l'eût prêchée en Pologne, l'Evêque d'Amelia qui étoit alors sur les lieux l'auroit bien sçu, & l'auroit bien publié.

(*I*) *Ochin étoit à Bâle l'an 1555.*] Cela paroît par les lettres d'Olympia Fulvia Morata. *Salutem dic meis verbis tua familia & D. Bernardino Ocello quem in Christo valde diligo.* C'est la conclusion d'une lettre qu'elle écrivit d'Heidelberg à Curion le 7. jour de Mai 1555 (*h*). Curion demeuroit à Bâle. Il lui fit reponse le 26. d'Août suivant, & lui fit savoir qu'il s'étoit aquité de la commission: (*i*) *Tuo nomine salutavi . . . . Bernardinum Ocellum senem doctissimum & sanctissimum.* On lit dans une autre lettre: (*k*) *Audio Bernardinum Ocellum Senensem virum sincerè Christianum ex Anglia Genevam profugisse.* Cette lettre n'est pas de l'année 1555. comme on se le persuade dans la bibliotheque des Unitaires (*l*), mais de l'an 1554.

(*K*) *Entre autres erreurs celle de la polygamie.*] L'ouvrage contient 30. dialogues, dont le 21. est celui qui traite de la polygamie. Ochin les composa, & les publia en Italien: Castalion les mit en Latin, & les fit imprimer à Bâle l'an 1563. Quelques Senateurs de Zurich reçurent des lettres des païs étrangers, qui leur aprenoient qu'Ochin avoit publié un livre où il enseignoit des heresies, & nommément la polygamie. Cela fut cause que le Senat manda les Ministres: ceux-ci declarerent qu'aiant ouï dire qu'Ochin avoit sous la presse certains ouvrages qu'il vaudroit mieux qu'il suprimât, avoient été l'exhorter de se souvenir qu'il avoit promis de ne mettre rien au jour sans l'aprobation du Synode. Ils ajoûterent 1. qu'aiant sçu que son livre étoit imprimé, ils lui avoient fait leurs plaintes du mepris qu'il avoit eu pour leur remontrance. 2. Qu'il s'excusa sur ce que son livre étoit deja sous la presse, lors de leur premiere admonition. 3. Qu'encore (*m*) qu'il dispute pour & contre la polygamie, on voit assez clairement qu'il l'aprouve. 4. Qu'ils avoient reçu des lettres remplies de plaintes contre les autres dialogues, & qu'ils examineroient attentivement tout cet ouvrage. Ils exhorterent en particulier l'Auteur, avant & après la sentence du Senat, à éclaircir d'une maniere orthodoxe ses sentimens, mais ils ne gagnerent rien sur lui. La sentence portoit: (*n*) *Quoniam Ochinus contra leges & edicta Magistratuum librum publicasses quem* (*o*) *satius erat supprimi, & cujus nomine ecclesia & Respublica male audit, ideo se velle & jubere ut quam primum ex urbe & agro Tigurino discedas.*

(*L*) *André Dudithius se plaignit . . . de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard.*] Nôtre ouvrage n'étant pas

(*a*) Ita se iis gerens, ut quamvis omnia Catholica dogmata defendere præ se ferret, demum se tamen adversarii argumentis victum profiteretur. *Spond. ibid.*

(*b*) *Bzovius ad ann. 1542. n. 30. pag. 88.*

(*c*) *Spondanus ad ann. 1547. n. 22.*

(*d*) *Hist. de l'heresie liv. 17. pag. 64.*

(*e*) *Je cite ses paroles dans la remarque Q. lettre m.*

(*f*) *Maimbourg, hist. de l'Arianisme, to. 3. pag. 353. édit. de Holl.*

(*g*) Liber de polygamia in Polonia conscriptus, & Sigismundo II. Regi Poloniæ dedicatus, teste Bzovio sub an. 1542. n. 30. *Biblioth. Anti-Trin. pag. 5.*

(*h*) *Lib. 2. p. m. 168. La date de l'année n'y est point; mais la reponse de Curion datée 7. Calend. Septemb. 1555. fait assez conoître que j'ajoûte l'année qu'il faut.*

(*i*) *Curio ibid. pag. 169.*

(*k*) *Pag. 178.*

(*l*) *Pag. 3.*

(*m*) Quod dialogum de polygamia attinet, disputari in utramque partem, sed ita ut facile appareat quonam ipse inclinet, præsertim cum ita concludat, & moneat cum qui plures ducere volebat, ut si non possit se continere & una contentus esse, sequatur instinctum spiritus in hac re. *Simlerus in vita Bullingeri, fol. 39.*

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Parleroit-on ainsi de ce livre, s'il étoit tel que le represente le Pere Maimbourg, qui sans doute n'y avoit jamais jetté les yeux? Voiez la remarque P à la fin.*

traignit de s'en aller où il pourroit pendant la plus rude saison de l'année. Ochin (*M*) avoit alors 76. ans. Il se retira en Pologne; mais le Nonce Commendon l'en chassa bientôt, par l'édit qu'on lui accorda contre tous les heretiques étrangers. Ils se retirerent en divers lieux. Ochin s'en alla en Moravie, & y mourut peu après. La peste l'emporta, lui, (*N*) sa femme, ses deux filles, & son fils †, s'il en faut croire l'historien du Cardinal Commendon. On parle diversement des circonstances de (*O*) sa mort, & l'on ne s'accorde pas sur les heresies qu'il embrassa

† *Vie du Cardinal Commendon par Antoine Marie Gratiani l. 2. ch. 9.*

(*e*) *Je veux dire du bannissement d'Ochin; car du reste il avoue qu'on y condamna les dogmes de cet heretique.* Basileam igitur venit, ubi quum itidem suos errores damnatos videret, tandem ad suos sive Tritheitas, sive Arrianos, sive Samosatenianos se contulit. *Ne diroit-on pas qu'il sortit de Bâle de son bon gré? Cependant il eut ordre d'en sortir. La bonne foi souffroit-elle qu'on suprimât ce fait?*

COMPARAISON de l'objection de Dudithius, avec la reponse de Theodore de Beze.

pas un livre de controverse, on ne doit pas trouver mauvais que je dise que Theodore de Beze ne repondit point à Dudithius avec assez de bonne foi; il ne chercha qu'à paier d'esprit, & à jetter de la poudre aux yeux. On en va juger par le parallèle de l'objection & de la reponse. *Ochinum praeterea narras indicta causa, hyeme acri, decursa jam aetate senem cum uxore & liberis Tiguro ejectum.* Voila comment Beze (*a*) a raporté l'objection. Elle rend odieuse la sentence de Zurich par trois endroits. 1. Parce que la cause n'avoit pas été examinée. 2. Parce qu'on n'avoit eu aucun egard aux rigueurs de la saison. 3. Parce qu'on avoit exposé aux incommoditez de l'hiver un homme chargé d'années & de famille. Sur le 1. chef Beze repond, (*b*) que c'est une fausseté très-injurieuse à un Senat juste & pieux, que d'oser dire que la cause d'Ochin ne fut pas examinée: qu'il est vrai qu'on n'aprofondit pas trop chaque chose, mais que ce fut par le motif d'une très-grande clemence. Sur le 2. qu'Ochin (*c*) n'avoit pas une journée de chemin à faire. Sur le 3. (*d*) que plus il etoit âgé, plus il etoit criminel; & qu'au reste il avoit perdu sa femme. La 1. reponse est très-mauvaise; car il est sûr que le Senat de Zurich condamna Ochin non seulement sans l'entendre, mais aussi sans avoir fait examiner ses dialogues. Les Ministres consultez par le Senat ne repondirent rien de positif que sur la polygamie; ils dirent en general qu'on leur écrivoit des plaintes contre les dialogues d'Ochin, & ils promirent d'examiner mûrement la chose: mais en attendant que fit le Senat? Il ordonna qu'Ochin eût à s'en aller incessamment hors de la ville, & hors du Canton. Simler qui comme Professeur de Zurich avoit encore plus d'interêt que Theodore de Beze à tourner la chose du beau côté, la raconte precisément de la maniere que j'ai raportée. Dire que si l'on n'examina point chaque chose avec la derniere precision, ce fut l'effet d'une très-grande clemence, est un vain échapatoire dont tous les Juges du monde se peuvent servir également, lors qu'ils condamnent l'une des parties sans l'ouir. La 3. reponse n'est pas meilleure; elle va au renversement d'une maxime du sens commun, & qui est d'une pratique generale. On respecte la vieillesse jusques dans les criminels; & si deux hommes l'un âgé de 70. ans, l'autre de 40. étoient condamnez à la question, on l'ordonneroit moins rude au vieillard, qu'à l'autre. Ainsi le grand âge de nôtre Ochin servoit de beaucoup à rendre odieuse la sentence de Zurich, mais non pas à l'excuser. Si Theodore de Beze s'etoit bien servi de son esprit, il seroit demeuré d'accord de la maxime de Dudithius, & il auroit repondu qu'en effet les Magistrats de Zurich avoient eu egard à la vieillesse d'Ochin, & qu'ils ne se seroient pas contentez de la peine du bannissement, si c'eût eté un jeune homme. C'est ce qu'il faloit repondre, & non pas recourir à une maxime qui établit que plus les heretiques sont vieux, plus ils sont indignes de la clemence des Juges. La 2. reponse n'est point dans la bonne foi, car elle supose que toute la peine d'Ochin consista à faire cinq ou six lieuës. Cela seroit bon à dire, s'il eût pu trouver une retraite au voisinage; mais nous avons vu qu'il ne put y obtenir la permission d'y passer l'hiver. Beze le savoit bien; il n'ignoroit pas que Dudithius pouvoit donner à son objection un nouveau degré de force, par la conduite que l'on tint à Bâle. On n'a donc pas pu croire qu'on repondit bien à Dudithius; car le but de cet homme n'etoit autre que de reprocher aux Protestans de delà le Rhin, la severité qu'ils exerçoient sur leurs heretiques. Il allegue entre autres exemples celle dont la ville de Zurich s'étoit servie contre Ochin, en le banissant au beau milieu de l'hiver. On repond que cet exil ne l'exposa qu'aux fatigues de cinq ou six lieuës. Ochin donc trouva un asyle au bout de cinq ou six lieuës; car s'il n'y a point trouvé un asyle, mais au contraire un Senat bon Protestant qui l'a chassé, l'objection de Dudithius fondée sur la circonstance du tems, demeure dans toute sa force, par raport au but qu'il a de montrer qu'Ochin est un grand exemple de l'humeur severe des Evangeliques. Il est moralement impossible que Beze n'ait conu cela; cependant il a mieux aimé repondre comme il a fait, que de ne rien dire. Il s'est bien gardé de faire semblant d'avoir quelque connoissance de ce qui fut fait à Bâle (*e*): le peu d'étenduë du Canton de Zurich lui fournissoit une bluette de feu, un petit trait de subtilité; il s'en sert, & il espere sans doute qu'il en eblouira ses lecteurs.

(*M*) *Ochin avoit alors 76. ans.*] Pierre Perna l'assûre dans sa lettre à Czechovicius. Je ne l'ai point luë; j'ai seulement vu qu'on la cite (*f*). Sur ce pied-là Gratiani se tromperoit, lors qu'il avance qu'Okin se fit heretique à l'âge de 60. ans; *sans considerer*, dit-il (*g*), *ni son âge ni sa profession, ni le vœu de continence qu'il avoit fait, Prêtre, Capucin, & sexagenaire, il épousa d'abord une jeune fille.* Ochin sortit de son cloitre, & se retira à Geneve l'an 1542. Il n'avoit donc pas 60. ans, mais tout au plus 55. s'il est vrai que lors qu'en 1563. on le chassa de Zurich, il n'en avoit que 76.

(*N*) *La peste l'emporta, lui, sa femme . . . s'il en faut croire l'historien du Cardinal Commendon.*] Je me suis servi de cette reserve, parce qu'il se trompe à l'egard de la femme. Ochin étoit veuf lors qu'il fut chassé de Zurich; & il n'y a nulle aparence qu'il se soit remarié. C'est Theodore de Beze qui m'aprend qu'Ochin étoit veuf; il s'ingere même dans les jugemens impenetrables de la providence, & assûre en style theologique que la femme d'Ochin se cassa le cou, la justice divine poursuivant ce scelerat dans sa maison, avant que son impieté fût manifestée. *At uxorem & liberos habebat.* C'est une partie de l'objection de Dudithius. Voici ce que Beze repond: (*h*) *De uxore falsum est, quod ex bono Alciato sive quovis alio cognovisti. Fregerat enim collum horrendo Dei judicio domi impium senem persequente, priusquam foras productum esset ipsius scelus.* Stanislas Lubienietzki (*i*) raconte les dernieres heures d'Ochin en cette maniere: Ochin se retira dans la Moravie & dans la Pologne, & n'y fut point hors de la portée des lettres de Jean Calvin. Il s'en retourna en Moravie après l'edit du Roi Sigismond, qui l'an 1564. infligea la peine d'exil à tous ceux qu'on apelloit Tritheites, Ariens, &c. Il y eut des gentilshommes qui tâcherent de le retenir; mais il leur repondit qu'il faut obeir aux Magistrats, & qu'il leur obeiroit, quand même il devroit mourir dans les bois au milieu des loups. Pendant qu'il gagna païs, la peste tomba sur lui à Pinczow; il y reçut mille offices de charité chez un des Freres nommé Philippovius. Ses deux (*k*) fils & sa fille moururent de peste. Pour lui il en rechapa, & continua son voiage vers la Moravie, & mourut dans trois semaines à (*l*) Slavonia. Lubienietzki n'en sçait pas plus de circonstances. Je ne trouve point dans de bons Auteurs qu'Ochin ait jamais été en Transilvanie; car Mr. Maimbourg qui l'assûre n'est point en cela un temoin d'autorité. *Il fut contraint*, dit-il (*m*), *de quitter la Pologne . . . . & après avoir erré quelque tems encore dans la Transilvanie, il se retira enfin accablé de miseres & de pauvreté, dans un village où il mourut de peste, abandonné de tout le monde.* On cite l'Evêque d'Amelia, qui ne parle ni de cette pauvreté, ni de cet abandon general, & qui au contraire assûre (*n*) qu'Ochin trouva la fin de sa vie chez un de ses anciens amis. Il laissa considerablement du bien à ses heritiers, si l'on s'en raporte à Theodore de Beze. (*o*) *Ochinus . . . familia non mediocri sumptu circumducta tandem obiit, tam inops & egens scilicet, cui nec petere nec accipere unquam religio fuerat, ut plus fane reliquerit haeredibus, quam bona collegii nostri pars possideat.* C'est le dernier coup qu'on lui donne dans la reponse à Dudithius; il n'avoit jamais eu honte de demander & de prendre, & il avoit par là amassé bien des écus.

(*O*) *On parle diversement des circonstances de sa mort.*] J'en donne diverses preuves dans la remarque precedente. En voici une nouvelle: Les (*p*) annales des Capucins assûrent qu'il mourut bon Catholique. D'autres

(*a*) *Beza epist. prima, Oper. to. 3. pag. 190.*

(*b*) Delatus ad Magistratum, pro eo quod severam pœnam pro tantis sceleribus merebatur, non sane indicta causa (quod qui dicunt magnam justo & pio Magistratui injuriam faciunt) sed non ad vivum resectis omnibus, ut cum illo quam clementissime ageretur, jussus est è Tigurinorum agro facessere. *Beza ibid.*

(*c*) At hyems erat: nempe longa fuit non unius integri diei via. *Ibid.*

(*d*) At senex erat: tanto nocentior veterator. *Ibid.*

(*f*) Anno 1563. natus annos 76. (teste Petro Perna in epistola ad Czechovicium) à Tigurinis pulsus est. *Biblioth. Anti-Trinitar. p. 3.*

(*g*) *Vie du Cardinal Commendon p. 208.*

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *Histor. reformat. Polonicæ, lib. 2. c. 4. pag. 110. Voiez aussi Budzinius, Histor. Ecclesiar. Polonicar. MS. cap. 26. apud Biblioth. Anti-Trin. pag. 3.*

(*k*) *Gratiani dit au contraire* ses deux filles & son fils. (*l*) *Je croi qu'il faut dire* Slaucovia. (*m*) *Hist. de l'Arianisme to. 3. pag. 352.* (*n*) *Hist. du Card. Commendon, pag. 213.* (*o*) *Beza, epist. ad Dudithium ubi supra.* (*p*) Eum tamen immensa Dei benignitate ante mortem resipuisse, & hæreses abjurasse, ac peccata ritu Catholico confessum esse, denique vere pœnitentem obiisse, Annales Capucinorum multis diversorum testimoniis affirmant. *Spondanus ad ann. 1547. n. 22.* Il cite les Annales des Capucins ad ann. 1543. *Voiez la remarque A A.*

brassa depuis sa sortie de Suisse : les uns disent qu'il se fit Anabatiste, après avoir prêché hautement l'heresie de Macedonius * : les autres disent en general qu'il combatit le mystere de la Trinité. Les Antitrinitaires le comptent au nombre de leurs Auteurs. Il a (P) fait plusieurs ouvrages, dont la liste est inserée dans leur Bibliotheque : mais on a oublié de mettre dans cette liste l'apologie (Q) qu'il fit de son changement de Religion. Il l'adressa au Pape, & il la remplit de choses tout-à-fait injurieuses à la Catholicité. Cette piece ne demeura point sans repartie. L'aveu qu'il fit publiquement est remarquable. Il confessa † dans une preface, que s'il avoit pu sans risquer sa vie continuer à prêcher la verité de la maniere qu'il l'avoit prêchée pendant quelque tems, il n'auroit point quitté l'habit de son Ordre ; mais que ne se sentant pas assez de courage ‡ pour s'exposer au martyre, il s'étoit sauvé chez les Protestans. C'est à tort que quelques-uns ont assûré qu'il (R) étoit l'Auteur du livre *de tribus impostoribus*. On dit qu'il avoit promis (S) au Cardinal de Lorraine de convaincre de deux douzaines d'erreurs les Eglises Pro-

* *In Poloniam cum pervenisset dicitur palam illic oppugnasse hypostasim Spiritus Sancti. Sed nec illic ei diutius consistere licuit. Quare se in Moraviam ad Anabaptistarum conventicula recepit, & illic obiit. Simlerus ibid. fol. 40.*

† Non dissimulans manere se voluisse, modo Christum, etsi occultius & veluti obvelatum, prædicare sibi licuisset. *Dans la preface des Sermons qu'il avoit prêchez en Italie, & qui furent imprimez en Allemagne l'an 1545.* Voiez Seckendorf, *in supplementis indicis 1. Hist. Lutheran.*

‡ Cum se ad mortem sponte obeundam non satis firmum esse deprehenderet. *In eadem præfatione.*

D'autres (a) au contraire le font mourir non seulement *abandonné de tout le monde, & le plus miserable de tous les hommes*, mais aussi *en Athée*.

THEOPHILE Raynaud raconte qu'il y eut des gens qui furent choquez de ce qu'il avoit écrit qu'Ochin étoit mort miserablement dans la Communion des heretiques Ariens, & non pas martyr à Geneve dans la repentance de son apostasie. Ces gens-là porterent leurs plaintes à Jean de Montecalier General des Capucins. Cela fit qu'il lut (b) le livre de Theophile Raynaud ; mais il n'y trouva rien qui lui parût digne de censure. Vous voiez par là l'extrême bizarrerie des Capucins. Ils sont fâchez qu'on n'adopte pas les fables qui feroient acroire que Bernardin Ochin voulut rentrer dans leur Ordre, & qu'il fut tué pour cela. L'Auteur qu'ils deferérent à leur General observe, qu'en parlant de la malheureuse fin de cet heretique, il a suivi le narré d'André Frusius, & que Tossinien au 2. livre de l'histoire Seraphique ; Florimond de Remond au chapitre 5. du 3. livre de l'histoire de l'heresie ; Artus de Munster dans le martyrologe des Franciscains, sous le 4. de Janvier, au paragraphe 3. & en general tous ceux qui ont precedé (c) l'an 1630. ont parlé ainsi de la mort d'Ochin (d).

(P) *Il a fait plusieurs ouvrages dont la liste.*] Il publia 6. volumes de sermons en Italien ; une exposition de l'epitre de St. Paul aux Romains ; un commentaire sur l'épitre aux Galates ; un traité *de Cœna Domini contra Joachimum Westphalum ; Labyrinthi de prædestinatione & libero arbitrio* ; des (e) apologues ; un dialogue du Purgatoire, &c. Je ne croi point qu'il ait publié aucun ouvrage en Latin ; il composoit tout en Italien, & il trouvoit ensuite des traducteurs. Quelques-uns de ses ouvrages ont été traduits en diverses langues. Il n'y a qu'un jour que j'ai parcouru ses labyrinthes traduits en Latin : ils m'ont paru l'ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit fort net & fort penetrant. Ochin y montre avec une grande force, que ceux qui soutiennent que l'homme agit librement s'embarrassent dans 4. grandes difficultez ; & que ceux qui tiennent que l'homme agit necessairement, tombent dans 4. autres grans embarras ; si bien qu'il forme 8. labyrinthes, 4. contre le franc-arbitre, & quatre contre la necessité. Il se tourne de tous les côtez imaginables pour tâcher de rencontrer une issue, & n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une priere ardente adressée à Dieu, afin d'être delivré de ces abîmes. Neanmoins dans la suite de l'ouvrage il entreprend de fournir des ouvertures pour sortir de cette prison ; mais il conclut que l'unique voie est de dire comme Socrate, *unum scio quod nihil scio*. Il faut se taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative ni la negative, sur des points de cette nature. Voici le titre du dernier chapitre : *Qua via ex omnibus supradictis labyrinthis cito exiri possit, quæ docta ignorantia via vocatur.* D'Aubigné fait mention d'un livre de nôtre Ochin, & il en parle d'une maniere qui persuade que c'est une piece curieuse. Voici ses paroles : (f) *Premierement que le service fust en François, pourveu que l'on ostast quelques drolleries, qui eussent fait rire les gens ; comme de commencer la Messe par un &, & autres absurdités, qui sont proprement & subtilement écrites par Bernard Ochino, au traitté* della nativita della Missa. *Quant aux ornements, en ôter les plus ridicules ; & pour le reste, répondre à ce que dit ledit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur deguisée, & qui s'est faite religieuse*, per parer più Santa. Je pense que pour parler exactement, il eût falu dire non pas *au traité*, mais *au sermon* della nativita della Missa ; car en parcourant tout à l'heure les 12. sermons (g) d'Ochin sur la Cêne, j'ai trouvé que le 7. a pour titre, *Missa tragœdia, ac primum quomodo concepta, nata, baptizata fuerit.* Le 8. est intitulé, *Quemadmodum nutrita educataque fuerit Missa, adoleveritque & ornata, ditataque ad summam dignitatem præstantiamque pervenerit.* Le titre du 9. est, *Missæ accusatio ejusdemque responsio. & adversus eam acta.* Celui du 10. est, *Sententia à Deo contra Missam lata.* Cette maniere dramatique de prêcher sent trop le genie des Italiens. Sleidan observe qu'en 1549. il parut une satire sanglante contre Paul III. qui ne fut point composée par Ochin, quoi qu'on y eût mis son nom à la tête. Il en donne le precis. (h) *Prius quam decederet libellus exiit Italicus vehemens in illum atque gravis, titulo quidem Bernardini Ochini, sed ab aliis, ut creditur, compositus cum præfatione ad Ascanium Columnam quem ille profligarat.* J'ai dejà parlé des 30. dialogues qui furent cause du bannissement d'Ochin ; mais j'ajoûte ici que Mr. Simon en parle fort (i) pertinemment. Il reconoît que l'Auteur n'y a pas ouvertement declaré ses heresies antitrinitaires. (k) *Il ne s'y est pas declaré tout-à-fait Unitaire ; il y raporte seulement les raisons de part & d'autre. . . .* Dans le dialogue de la Trinité *il produit au long les raisons des Catholiques & des Antitrinitaires : il pousse fort loin les raisons de ces derniers, sous pretexte d'y repondre.* Bullinger (l) assûre que ces dialogues furent brûlez dans une ville considerable.

(Q) *L'apologie qu'il fit de son changement de Religion.*] L'un des continuateurs de Baronius (m) en parle de cette maniere. *Genevam appulsus apologiam de fuga sua ad Pontificem scripsit, maledicentiis & calumniis in sedem Apostolicam & Ecclesiam Catholicam Rom. refertissimam.* Le Cardinal Jean Pierre Caraffa qui fut depuis Pape sous le nom de Paul IV. fit une reponse à Ochin, qui a été inserée dans l'histoire des Theatins. *Contra Ochini apologiam nonnulli stylum acuerunt ; inter quos Joannes Petrus Caraffa Cardinalis Theatinus, qui deinde fuit Paulus Papa IV. parœneticam egregiam scripsit epistolam, quam Joannes Baptista Aserrarum Episcopus Historia Theatinorum inseruit* (n).

(R) *L'Auteur du livre* de tribus impostoribus] Celui qui a fait des notes sur la Religion du Medecin ne l'affirme point ; il se contente d'en douter, (o) *nescio an Bernhardinus Ochinus . . . an alius hujus auctor sit.* Micrælius (p) s'en contente aussi ; mais Scavenius l'affirme. Voiez ce que Rhodius dit là-dessus (q) vers la fin du livre *de Scriptoribus anonymis* de Placcius. Entre autres choses il declare qu'il ne sçait point, que personne ait jamais trouvé à redire aux autres 29. dialogues d'Ochin. Il est étrange qu'un savant homme comme lui ait pu declarer cela. J'ai raporté ci-dessus (r) beaucoup de faits qui justifient le contraire.

(S) *Qu'il avoit promis au Cardinal de Lorraine.*] Voici le fait tout tel que Simler (s) le raporte. Ochin rencontra ce Cardinal sur le chemin de Schaffouse, & lui dit qu'il étoit si malheureux qu'il se voioit condamné au bannissement, pour un livre qu'il n'avoit fait que dans la vuë de justifier contre les objections des adversaires, 30. veritez de difficile creance qu'il avoit trouvées dans la Religion Reformée. Il presenta au Cardinal quelques exemplaires de ses dialogues, & le pria de les vouloir lire. *Nous les verrons* (lui repondit-on) *& s'ils ne nous plaisent pas, nous les jetterons au feu.* Ochin ajoûta qu'il s'engageoit à convaincre de 24. erreurs les Eglises Reformées. *Otez-en vingt*, repondit le Cardinal, *il n'en restera que trop.* Beze raconte le même fait, & le donne comme une chose très-certaine ; mais il fait monter beaucoup plus haut le nombre des fausses doctrines qu'Ochin promettoit de refuter. Ce Cardinal meprisa un Moine qui retomboit

(a) Moreri est de ceux-là.

(b) Intitulé Judæ posteri, apostatæ à religiosis ordinibus.

(c) C'est la date qu'il donne aux Annales des Capucins composées par Boverius.

(d) Ex Theoph. Raynaudo syntagm. de libris propriis n. 23. pag. 42. Apopompæi. Voiez ci-dessous la remarque AA.

(e) Qui ont été traduits d'Italien en Allemand par Christophle Wirsungus.

(f) Confession Catholique de Sancy, l. 2. ch. 2. p. m. 390. 391. Voiez aussi le chap. 6. du 1. livre, pag. 346.

(g) Traduits en Latin, & imprimez à Bâle, avec les Labyrinthes du même Auteur.

(h) Sleidanus Histor. lib. 21. fol. m. 602. verso.

(i) Il se trompe de mettre à l'an 1562. la vocation d'Ochin à Zurich ; & d'attribuer à Melchior Adam la Vie de Bullinger ; elle a été faite par Josias Simler. *(k) Simon Histoire Critique des Commentat. du Nouv. Testam. ch. 55. pag. 831.* *(l) Apud Boxhorn. histor. univers. pag. 74. ad ann. 1552.* *(m) Spond. ad ann. 1547. n. 22.* *(n) Id. ib. Voiez aussi Varillas, histoire de l'heresie, liv. 17. p. m. 64.* *(o) In sect. 19. p. m. 126.* *(p) Syntagm. hist. eccles. p. m. 863.* *(q) Pag. 31.* *(r) Voiez les remarques F, H, & K.* *(s) Ubi supra fol. 40.*

Proteſtantes. Je trouve qu'on a ſouvent (*T*) outré les choſes qui le regardent. Mr. Varillas a debité (*V*) pluſieurs menſonges touchant cet ex-Capucin. Mr. Moreri (*X*) n'en a pas toûjours parlé juſte. Palearius * a donné de grans éloges à ce Moine.

* *Orat.* 3. *p.* 91. 92. *edit.* 1696. *Voiez auſſi pag.* 505.

On

tomboit ſi ſouvent en apoſtaſie. *Vix Baſilea egreſſo (quod narro ſcito me non ut rumorem incertum, ſed ut certam hiſtoriam narrare) occurrit Lotharingus Cardinalis ex Italia rediens, cui ſeſe operamque ſuam omnem obtulit, pollicitus ſeſe centum errores iſtorum inter quos tamdiu hæſiſſet hæreticorum demonſtraturum. Sprevit hominem toties apoſtatam Cardinalis* (*a*).

(*a*) *Beza ubi ſupra.*

(*T*) *On a ſouvent outré les choſes qui le regardent.*] Outre ce qui a été touché dans d'autres (*b*) remarques, je dirai ici qu'on ne raporte point fidelement ſa doctrine, quand on dit avec le Gratiani qu'*il tâchoit de prouver par des exemples, & par des raiſons tirées de l'Ecriture ſainte, & de la Politique, qu'il eſt à propos que chacun travaille à peupler le monde, & à ſe faire une famille nombreuſe; & que non ſeulement il eſt permis, mais qu'il eſt même ordonné aux Chretiens, d'épouſer autant de femmes qu'il leur plait* (*c*). Liſez le commencement du dialogue *de Polygamia*, vous verrez que l'état de la queſtion eſt celui-ci: *Un homme qui ſouhaite des enfans, & qui eſt marié à une femme ſterile, maladive, & avec laquelle il ne ſauroit s'accorder, peut-il en épouſer une autre, ſans repudier la premiere?* Ochin ſupoſe qu'on le conſulte ſur un tel cas de conſcience: il prend le parti de la negative; & après avoir mis dans la bouche de ſon conſultant les raiſons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir repondu foiblement d'aſſez bonnes choſes, il conclut par conſeiller de recourir à la priere, & par aſſûrer que ſi l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra: & enfin par dire que ſi Dieu ne donne point la continence, ni la foi neceſſaire pour la demander avec ſuccés, on pourra ſuivre ſans peché l'inſtinct que l'on conoîtra certainement venir de Dieu. Eſt-ce donc dogmatiſer que l'Evangile commande *aux Chretiens d'épouſer autant de femmes qu'il leur plait?* Ochin erre ſans doute, & introduit le Fanatiſme; mais comme il faut rendre juſtice à tout le monde, l'on doit convenir qu'il y a beaucoup de mauvaiſe foi dans les écrits qui parlent de ſa doctrine.

(*b*) *Ci-deſſus remarques* *F* & *H.*

(*c*) *Vie du Cardinal Commendon p.* 211.

(*V*) *Mr. Varillas a debité pluſieurs menſonges.*] Rangeons les par articles.

I. Je ne doute point que tout ſon recit des querelles de Calvin & d'Ochin ne ſoit un Roman qu'il a inventé ou derobé; mais je garantis pour très-veritable qu'il ſe trompe, lors qu'il affirme (*d*) qu'Ochin dans Geneve *s'en prit à la Trinité, qu'il renouvela l'hereſie des Ariens* . . . & qu'il *publia ſur ce ſujet cent extravagances par des libelles qu'il compoſoit en Italien, & que ſes amis traduiſoient en Latin.* On peut demontrer que cela eſt faux. Ochin étoit ſorti de Geneve avant l'année 1547. j'ai raporté les paroles de Sleidan qui nous en aſſûrent. Calvin parle de lui avec éloge dans un (*e*) livre qu'il publia l'an 1550. Il n'avoit donc point remarqué encore ces horribles hereſies d'Ochin: & de plus auroit-on envoié en Angleterre l'an 1547. un Capucin defroqué, dont on auroit conu le Tritheiſme ou l'Arianiſme? Mais il ne faut point d'autres preuves contre Varillas que les paſſages de Beze, qui temoignent qu'Ochin cacha très-long tems les hereſies qu'il avoit dans l'ame, & qu'on ne s'en aperçut que par l'impreſſion de ſes dialogues. Cette impreſſion ne preceda point l'année 1562. (*f*) *Sceleratus hypocrita Arrianorum clandeſtinus fautor, polygamiæ defenſor, omnium Chriſtianæ religionis dogmatum irriſor, quum eò tandem audacia erupiſſet ut ſua portenta in publicum ederet (juſto ſanè Dei judicio ne* LATERE *diutius tantum malum poſſet) delatus ad Magiſtratum* . . . *juſſus eſt à Tigurinorum agro faceſſere.* C'eſt par ces paroles que Beze commence à repondre aux plaintes de Dudithius. Ce paſſage montre clairement que l'on ne conut ce qu'Ochin avoit dans l'ame, que par l'impreſſion de ſes dialogues. L'amitié que Bullinger (*g*) eut pour lui juſques à cette édition, eſt une preuve inconteſtable du même fait. Beze parle rarement d'Ochin, ſans remarquer qu'il fut long tems hypocrite. (*h*) *Favit etiam illis*, ſed NIMIUM SERO *detectus, Bernardinus ille Ochinus, impuriſſimus hypocrita.* Lors qu'il dit que Pierre Martyr fit un voiage en Angleterre l'an 1547. & qu'Ochin l'y accompagna, il ajoûte, (*i*) *Maximi prius in Italia nominis monachus & Capucinorum (quos vocant) ordinis auctor, idemque quod* MULTIS *demum* POST *annis patefecit, ſceleratus hypocrita.*

(*d*) *Hiſt. de l'hereſie liv.* 17. *p. m.* 65.

(*e*) Celui de ſcandalis.

(*f*) *Beza ubi ſupra.*

(*g*) *Voiez ſa vie par Joſias Simler, fol.* 28. *verſo,* 39. *verſo.*

(*h*) *Epiſt.* 81. *oper. tomo* 3. *pag.* 295.

(*i*) *In Iconibus, in Petro Martyre.*

II. Voici un autre Roman: „ (*k*) Il eſt étonnant „ que Calvin ſe contenta de le faire chaſſer de Gene„ ve, & ne le mit pas entre les mains de la Juſtice pour „ être brûlé, comme il fit depuis à l'égard de Servet „ qui étoit tombé dans le même crime.„ Mr. Varillas cherche les raiſons de cette conduite inégale, & en donne deux ou trois, après quoi il ajoûte qu'*Ochin fut banni de Geneve par ſentence du Senat, & qu'il ſe retira à Bâle.* C'eſt être bien de loiſir, que de chercher les raiſons d'une chimere. Il faut premierement averer le fait, & puis on cherche les cauſes. Il eſt faux qu'Ochin ait eté banni de Geneve, & qu'il y ait fait conoître ſes hereſies.

(*k*) *Varillas, ubi ſupra.*

III. *Il auroit ſouffert* à Bâle, continuë Mr. Varillas, *une longue perſecution, à cauſe que les amis de Calvin y étoient fort puiſſans, ſi Bucer qui s'accommodoit avec toute ſorte d'heretiques, n'eût fait offrir par le Magiſtrat de Strasbourg une chaire de Theologie à Ochin, qu'il accepta. Le même Bucer l'emmena avec Vermilli en Angleterre.* Je n'ai eu ni le tems, ni les livres neceſſaires pour raſſembler de bonnes preuves contre ce narré de Varillas; mais je ſuis ſûr que les perſonnes raiſonnables ſe contenteront du ſilence de Sleidan. Ce fameux hiſtorien qui reſidoit à Strasbourg, ſe ſeroit-il contenté de dire (*l*), en parlant du voiage d'Angleterre de Pierre Martyr & de Bernardin Ochin, que ce dernier s'étoit retiré premierement à Geneve, & puis à Augsbourg? N'eût-il rien dit de cette chaire de Theologie que Bucer *auroit fait offrir par le Magiſtrat de Strasbourg*, & qu'Ochin *auroit acceptée?* Il n'oublie pas de marquer expreſſément que Pierre Martyr avoit été Profeſſeur dans la même ville. Je viens de rencontrer quelque choſe de plus preſſant. Ochin (*m*) étoit à Augsbourg l'an 1546. & y prêchoit en Italien. Il eſt très-faux que Bucer ait amené en Angleterre Ochin & Vermilli: il n'y alla qu'en 1549. Les deux autres y étoient allez ſur la fin de 1547.

(*l*) *Lib.* 19. *ad ann.* 1547.

(*m*) *Voiez Seckendorf. hiſt. du Lutheran. l.* 3. *p.* 613.

IV. *Le Duc de Sommerſet* (*n*). . . . n'eut pas ſujet d'être *content de leur conduite.* . . . *Ochin debita en ſecret ſes rêveries ſur le myſtere de la Trinité.* C'eſt une choſe dite à l'avanture, & dont on ne ſçauroit aporter des temoignages, & qui ne peut ſubſiſter avec l'éloge (*o*) qu'un des plus ardens Anti-Papiſtes d'Angleterre donne à Ochin.

(*n*) *Varillas ubi ſupra pag.* 66.

(*o*) Deum immortalem, quales illi duo ſenes peregrini, quos in urbem veſtram recepiſtis (*il parle à ceux de Zurich*) Petrus Martyr & Bernardinus Ochinus? Quæ duo luminaria? quorum alterum ſi aliæ haberent Eccleſiæ, magno theſauro & ornamento ditatæ & beatæ viderentur. Felix Anglia dum hæc paria habuit, miſera dum amiſit. *Balæus, præfat. in Act. Rom. Pontific.*

(*X*) *Mr. Moreri n'en a pas toûjours parlé juſte.*] I. Il a tort de dire qu'Ochin *prit l'habit de Religieux parmi les Capucins vers l'an* 1525. *ou* 26. il faloit dire l'an 1534. II. Ce ne fut pas en 1543. mais en 1542. qu'Ochin & Martyr ſe defroquerent. III. Perſonne que je ſçache n'a reproché à Ochin d'avoir ſoutenu la polygamie pour ſon interêt particulier, ou parce que *ne ſe contentant pas d'une femme il en voulut encore épouſer d'autres.* IV. Et il eſt faux que *pour juſtifier ſon libertinage & ſon incontinence,* il ait *publié que la polygamie étoit permiſe.* Lors qu'il publia ſes dialogues, il étoit veuf (*p*) & âgé de 76. ans. Il n'avoit que faire alors pour les interêts de ſa perſonne, & de ſes paſſions, que l'on permît la polygamie. Puis qu'il étoit veuf il pouvoit ſe marier ſelon les loix, & puis qu'il avoit 76. ans, une femme lui auroit taillé plus de beſogne qu'il n'en eût ſçu faire. Il auroit dû être content, & s'eſtimer un homme extraordinaire, s'il avoit pu à cet âge-là fournir à tous les beſoins d'une épouſe. Ainſi c'eſt ſans aucune ſorte de jugement, & avec une ignorance extrême des circonſtances, que Mr. Moreri debite que cet homme publia ce dogme, afin de juſtifier ſon envie d'avoir pluſieurs femmes. On a dit de certains Caſuiſtes relâchez, qu'ils n'avoient pas pour leur perſonne la même indulgence que pour les autres. On peut aſſûrer cela de quelques Auteurs qui ont ſoutenu la polygamie. Un certain (*q*) Lyſerus a ſacrifié ſon tems, ſa ſanté, ſa vie à la protection de ce dogme; & cependant il n'avoit aucun beſoin qu'on permît la pluralité des femmes, car on croit qu'il eût été bien embarraſſé, s'il en avoit eu ſeulement une. On n'a garde d'être aſſez injuſte pour dire que l'Auteur des Paſtorales a été dans les ſentimens de ce Lyſerus; il ſuffit de dire que ſa morale a été trop relâchée ſur cet article, & trop favorable à l'incontinence: je parle de la morale qu'il a debitée, lors qu'il a voulu (*r*) excuſer les Reformateurs, qui permirent à un Landgrave de Heſſe d'avoir deux femmes à la fois. Or de tous les Miniſtres, c'eſt peut-être celui qui avoit le moins de beſoin perſonnellement de polygamie. V. Il n'eſt point vrai qu'Ochin ſe rendit *le chef de ces infames Libertins qu'on nomma Polygamites.* Ces gens-là n'ont point fait de ſecte; & Ochin n'a pas laiſſé plus de diſciples que Lyſerus aſſemblez en corps. VI. Il eſt faux qu'Ochin ſoit ſorti de l'Allemagne, pour ſe retirer en Tranſilvanie; & plus faux qu'il ait fait cette retraite, parce qu'*il ne trouvoit pas* en Allemagne *de quoi ſatisfaire ſon ambition & ſa vanité.*

(*p*) *Voiez ci-deſſus la remarque L.*

(*q*) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, mois d'Avril* 1685. *article* 2.

(*r*) *Voiez l'article* Luther, *pag.* 1940.

Chaſſé

On n'a rien vu contre Florimond de Remond dans la premiere édition de cet article. Cependant c'est un écrivain qui n'a pas été exact sur (*Y*) le chapitre d'Ochin. C'est de lui que Bzovius a tiré que la femme de ce (*Z*) Moine fut reduite à gagner sa vie au metier de blanchisseuse. Mais il s'est encore plus amplement enrichi de la depouille de l'Annaliste des Capucins. Il lui emprunte une longue (*AA*) narration de l'apostasie, & du martyre pretendu de nôtre homme. Cela merite d'être consideré.

OCTA-

Chassé de Zurich il se refugia à Bâle, & on l'en chassa. On l'eût chassé pareillement de toutes les villes du monde, où les Ministres auroient eu quelque credit : ainsi il n'avoit pas à choisir, il n'avoit qu'à prendre la route de la Pologne, & à se jetter entre les bras des heretiques de ces quartiers-là. Si Dieu ne lui a point fait misericorde, ceux qui ont été si ardens à banir & à conseiller l'exil, auront à rendre compte de la perte de cette ame. V I I. Il ne falloit point citer *Prateolus V. Polig.* car il ne dit rien d'Ochin en cet endroit-là.

(*Y*) *Florimond de Remond . . . n'a pas été exact sur le chapitre d'Ochin.*] Il dit (*a*) que ce Moine quittant Geneve se retira à Zurich, & qu'on l'en chassa peu après, comme aussi de Bâle, *dequoi Dudithius se plaint dans l'Epistre qu'il escrit à Beze.* Cet homme chassé de Suisse, ajoûte-t-il, passa en Allemagne, puis en Pologne. *Il fit un livre de la Polygamie dedié au Roy Sigismond II. Cette doctrine fut par luy preschée dans Cracovie, comme escrit le Polonois Rescius. Tout le sexe feminin n'en prit pas l'alarme moins chaude en ces quartiers, que les Dames Romaines jadis trompées par le jeune Papirius. De sorte que le pauvre Okin qu'on accusoit avoir laissé sa femme à Geneve, bien qu'elle fust morte de sa cheute, fut contraint quitter la ville; & se retirer en Transilvanie. Il mit des Dialogues en lumiere, qu'on a veu depuis en diverses langues. Ce fut Castalio qui les fit Latins.* Tout cela est plein d'anachronismes & de faussetez, comme on s'en pourra convaincre en lisant ce que j'ai dit ou contre Mr. de Sponde, ou contre Mr. Varillas, ou contre d'autres copistes de Florimond de Remond, le munitionaire general des écrivains Catholiques qui parlent des reformateurs du X V I. siecle.

(*Z*) *Que la femme de ce Moine fut . . . . . blanchisseuse.*] Il n'y a rien sur quoi Florimond de Remond se plaise tant à goguenarder que sur les femmes des Moines. Voions comment il s'exprime sur le sujet present. *A leur arrivée à Zurich & à Basle*, dit-il (*b*) en parlant de Pierre Martyr, & de Bernardin Ochin, *on eut pour suspecte leur venuë. Le peuple estonné de voir ces deux grands Predicateurs dont le nom retentissoit par toute l'Italie, aborder là, craignoit que ce fussent des cauteleux Simons, qui se vinssent glisser dans leurs villes, pour bastir quelque trahison, & seduire les ames qu'ils avoient reduit. La compagnie que Bernard Okin trainoit avec luy, d'une belle & jeune garce Italienne, laquelle il avoit débauchée sous esperance du mariage, les asseura, & son vestement aussi : Car au lieu de son premier habit tissu de poil, il estoit converti à la soldade. Pour passer contract indissoluble avec l'Heresie, il passa contract avec cette fille, & l'espousa. C'est le nœud Gordien, par lequel s'attachent à ce parti ceux que les boüillons de l'orgueil & de la chair, vomissent hors des Convents. Cet Okin sejourna quelque temps dans Geneve avec sa femme, reduitte peu apres à gagner sa vie par des offices & services vils & abjets : Car ny l'un ny l'autre n'avoit apporté que peu de commoditez : Ce fut Madame d'Okin la lingere. . . . . .* (*c*) *Martyr avoit amené* (*d*) *en sa compagnie sa Nonnain pour soulager ses veilles & ses travaux. Il n'avoit pas fait comme Okin, qui saoulé de sa lavandiere, s'en estoit depesché : Car encor que Beze die qu'elle se rompit le col, appellant à tesmoin Alciat cét autre Arrien, qui fit tant de mal en Pologne, si est-ce que ce ne fut pas sans soupçon qu'Okin luy eust avancé ses jours, dont on ne voulut faire plus ample recherche, parce qu'encor il ne s'estoit declaré Arrien, & se monstroit bon frere en* C h r i s t. Voilà ce que cet historien ose dire sans alleguer aucune preuve ni petite ni grande, & sans citer qui que ce soit. Cela me dispense de toute autre critique.

Bzovius (*e*) a copié fidellement & mot à mot près de six pages de l'histoire de Pierre Martyr, & de Bernardin Ochin, qu'il a trouvée dans Florimond de Remond. Il n'a pas oublié l'endroit qui porte (*f*) *que Martyr eut mesme appetit que Luther, jettant sur ces Religieuses ses vœux, selon la coustume de ceux qui envoyent le froc aux orties : Aussi depuis il souspira tousiours pour ces filles renfermées, qui sous leurs voiles conservent plus facilement la beauté de leur teint.* Mais il n'a point copié, & je m'en étonne, cet autre endroit, bien que Pierre Martyr (*g*) „ fust ja appesanty d'années, ne „ pouvant encor refrener sa chair : Il s'en alla à Ge„ neve trouver une Religieuse, que le mesme appetit „ avoit tirée de son Convent, nommée Catherine Me„ rande, dont on lui avoit fait cas, laquelle il epousa. „ Il n'en vouloit point d'autres que de la depoüille des „ Monasteres. . . . . . Brence l'attaqua bien rude„ ment : Aussi s'apprestoit Martyr à la replique, pi„ qué de l'audace de Brence, qui l'avoit traitté peu „ Chrestiennement ; si, recreu des traites qu'il luy „ convenoit faire avec sa nouvelle Nonnain, il ne fust „ tombé malade, & mort en la mesme ville de Zurich. „

Au reste s'il étoit vrai qu'Ochin passa les Alpes avec celle qui fut ensuite son epouse, il faudroit juger charitablement qu'il ne la mena en Suisse, qu'à cause qu'il aprehendoit qu'autrement elle ne perdît l'occasion de se retirer de Babylone. Car il eût été bien simple & trop prevoiant s'il eût cru qu'il faloit se precautionner contre la disette de femmes en allant aux païs de reformation. Cette disette n'y est point à craindre non plus qu'aux autres climats du monde, & il devoit être très-persuadé qu'au cas que le mariage lui fût necessaire à l'âge de 55. ans, soit pour n'avoir pas à combatre les desirs de la nature, soit pour desabuser ceux qui auroient cru qu'il tenoit encore la validité des vœux monastiques, il se trouveroit assez de personnes officieuses qui lui procureroient une femme. On n'a point d'exemples, je croi, qu'aucun Moine converti soit demeuré dans le celibat faute de trouver avec qui se marier.

(*AA*) *Longue narration de l'apostasie & du martyre pretendu* d'Ochin. *Cela merite d'être consideré.*] Je m'arrêterai seulement à ce qui concerne le martyre. Bzovius raportant les propres paroles de Zacharie Boverius Auteur des annales des Capucins, raconte qu'Ochin demeurant à Geneve tomba malade, & sentit de grans remors qui l'obligerent à faire venir secretement un Curé du voisinage, qu'il lui confessa ses pechez, & lui demanda d'être reüni au giron de l'Eglise Catholique, vu qu'il se repentoit d'en être sorti, & d'avoir prêché l'heresie environ (*h*) 15. ans. Le Curé lui administra le Sacrement de penitence, & lui representa qu'il faloit donner une publique retractation de ses heresies. Ochin promit de le faire dès qu'il seroit gueri, ou s'il ne guerissoit pas, de declarer nettement sa conversion à ses disciples, & à ceux qui le venoient voir. Il fut absous & reüni à l'Eglise sous cette condition, il souhaita de communier; mais le Prêtre trouvant du peril à lui porter le viatique le consola par ces paroles de saint Augustin, *crede & manducasti, croiez & vous l'avez mangé.* Le malade ne tarda guere à declarer son changement aux disciples qui vinrent le voir, & les exhorta fortement à quitter comme lui les heresies qu'il leur avoit enseignées. Ils crurent qu'il rêvoit, mais aiant connu dans la suite qu'il parloit serieusement, ils en avertirent les Magistrats. Ceux-ci leur commanderent de s'informer s'il persistoit dans ce sentiment, & en ce cas-là de le tuer. Les disciples executerent cet ordre ; car dès qu'ils eurent entendu les beaux discours (*i*) qu'il leur tint touchant sa resipiscence, ils le poignarderent dans le lit. D'autres assurent que par un decret des Magistrats on le traîna hors de la ville, & qu'on le lapida. L'Annaliste des Capucins allegue le temoignage de sept personnes dont il marque les noms & les qualitez. On voit un Doge de Venise en tête de ces sept temoins ; les autres sont toutes personnes considerables ou par leur naissance, ou par les emplois qu'ils ont eus dans les Monasteres. Mais aucun d'eux n'assûre autre chose sinon qu'il a oui dire. On ajoûte à ces temoignages ce que Theodore de Beze a reconu (*k*), c'est qu'Ochin se montra enfin un grand hypocrite (*l*), mais comme Theophile Raynaud (*m*) l'a très-bien montré par une lettre (*n*) de Theodore de Beze, cette hypocrisie ne consistoit pas dans quelque retour au Catholicisme, mais dans l'adoption de l'heresie des Antitrinitaires &c. Notez je vous prie, avec combien peu de jugement les Moines composent les chroniques de leurs Ordres. Il y a des preuves literales & indubitables qu'Ochin se refugia auprès des sectaires de Pologne, & qu'il mourut dans ces quartiers-là: & neanmoins les Capucins ne font point scrupule de publier qu'il mourut martyr de la Catholicité dans Geneve, & trouvent étrange que l'on en doute : nous l'avons vu ci-dessus (*o*).

(*a*) *Flor. de Remond, hist. de l'heresie liv. 3. ch. 5. pag. m. 293. 294.*

(*b*) *Id. ib. pag. 293.*

(*c*) *Id. ib. pag. 296. 297.*

(*d*) *C'est-à-dire lors qu'il alla en Angleterre.*

(*e*) *Bzovius Annal. to. XX. pag. 87. & seq. ad ann. 1542. il cite l'Auteur qu'il copie.*

† *C'est-à-dire de l'édition in 4. de Florimond de Remond.*

(*f*) *Florim. de Remond ubi supra pag. 293.*

(*g*) *Id. ib. pag. 297.*

(*h*) *Notez cette date elle prouveroit qu'Ochin auroit été tué à Geneve l'an 1557. ou environ, & l'on peut prouver qu'il fut chassé de Zurich l'an 1563.*

(*i*) Quare mox illi arreptis pugionibus quos occultos gestabant in lecto jacentem & manus ad Cœlos tendentem confodiunt. Alii vero cum Magistratus edicto extra Urbem raptatum, lapidibusque obrutum fuisse tradunt. *Bzovius ad ann. 1542. n. 68. pag. 96.*

(*k*) *Beza in iconib. in Petro Martyre.*

(*l*) *Bzovius ad ann. 1542. n. 70. & sequent.*

(*m*) *Th. Raynaud. in Syntagm. de libris propriis n. 23. pag. 42. Apopompas.*

(*n*) *Celle qu'il écrivit à Dudithius : voiez la remarque L.*

(*o*) *Dans la remarque O, lettre b. pag. 2241.*

OCTAVIE, petite niece * de Jules Cesar, & sœur d'Auguste, a été l'une des plus illustres Dames de l'ancienne Rome. Elle fut mariée en premieres noces avec Claudius Marcellus, qui fut Consul l'an de Rome 704. & qui mourut peu après la guerre de Perouse. Elle se remaria bientôt avec (*A*) Marc Antoine; les amis communs † aiant souhaité ce mariage, comme une chose qui pouvoit affermir la paix que l'on venoit de conclure entre Auguste & Marc Antoine. Cette vertueuse femme étoit fort propre à produire ce bon effet: mais son mari s'abandonna tellement aux passions de Cleopatre, que rien ne fut capable de lui faire entendre raison. Avant qu'il tombât dans cet esclavage, les conseils de son épouse servoient de beaucoup η. Il la laissa en Italie θ après qu'il se fut abouché à Tarente avec Auguste l'an 717. & s'en retourna en Orient. Elle se mit en chemin quelque tems après pour l'aller trouver; & aiant sçu par les lettres qu'il lui écrivit qu'il souhaitoit qu'elle s'arrêtât à Athenes, elle s'y arrêta effectivement, jusques à ce qu'elle eût pleinement conu qu'il se moquoit d'elle. Alors elle retourna à Rome, & ne voulut point sortir du logis de son mari, comme Auguste le souhaitoit. Elle continua d'y demeurer, & d'avoir soin de toutes choses, tout comme si elle avoit eu un grand sujet de se louër de son époux κ. Elle temoigna aux enfans de Marc Antoine & de Fulvie la même affection qu'auparavant, & les éleva toûjours avec la même vigilance λ. Pour rien du monde elle n'eût voulu soufrir, que les injures π qu'elle reçut de Marc Antoine fussent la cause d'une guerre civile; & de là vint qu'en obeïssant à l'ordre qu'il lui fit signifier de sortir de sa maison, elle ne fondoit en larmes ‡, que parce qu'elle voioit qu'elle seroit regardée comme l'une des occasions de la guerre. Par une si belle conduite elle fit ⸸ beaucoup de tort à son mari malgré elle; car on conçut de l'indignation & beaucoup de mepris pour lui, en voiant qu'il lui preferoit une femme (*B*) comme Cleopatre. Cette guerre se termina comme chacun sçait, par la ruïne entiere

* *Elle étoit fille de Caius Octavius, & d'Atia fille d'Atius Balbus, & de Julie sœur de Jules Cesar.*

† *Plut. in Antonio pag. 929.*

η *Voiez la remarque A.*

θ *Id. Plut. pag. 932.*

κ *Id. ib. pag. 940.*

λ *Id. ib. pag. 941.*

π *Id. ib. pag. 940.*

‡ *Id. ib. pag. 942.*

⸸ *Voiez la remarque B, lettre h.*

(*A*) *Elle se remaria bientôt avec Marc Antoine.*] Les loix Romaines defendoient aux veuves de se marier pendant les dix premiers mois de leur veuvage; mais Octavie fut dispensée de ce reglement par un arrêt du Senat (*a*). Le bien public le demandoit; car on n'avoit que trop de sujets de craindre que Marc Antoine & Auguste ne se querellassent éternellement, & ne perpetuassent la guerre civile, si quelque bon mediateur n'entretenoit entre eux la concorde; & rien ne parut si propre que le mariage de Marc Antoine avec Octavie, à former cette heureuse mediation. C'est pourquoi l'on se hâta de le conclure, & l'on n'attendit pas même qu'Octavie (*b*) fût accouchée. On esperoit toutes choses de sa prudence & de sa beauté. (*c*) Τοῦτον ἅπαντες εἰσηγοῦντο τὸν γάμον, ἐλπίζοντες τὴν Ὀκταβίαν, ἐπὶ κάλλει τοσούτῳ σεμνότητα καὶ νοῦν ἔχουσαν, εἰς ταὐτὸ τῷ Ἀντωνίῳ παραγενομένην, καὶ στερχθεῖσαν, ὡς εἰκὸς, τοιαύτην γυναῖκα, πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσεσθαι καὶ σύγκρασιν. *Has nuptias suaserunt omnes, quod Octaviam sperarent, quæ excellentiæ formæ gravitatem & prudentiam habebat adjunctam, ubi Antonio conjuncta esset, atque ut talis fœmina haud dubiè ab eo adamata, omnium rerum ipsis salutem & concordiam allaturam.* Ce mariage fut fait l'an (*d*) 714. Trois ans après on vit l'accomplissement des esperances qu'on avoit conçuës. Auguste faisoit la guerre au fils de Pompée, & devoit être secouru par Marc Antoine. Celui-ci vint de l'Orient en Italie, bien plus pour s'informer de l'état des choses, & pour profiter des conjonctures, que pour seconder Auguste. Leur intelligence se refroidissoit de jour en jour; ils se plaignirent l'un de l'autre, & il etoit à craindre que cela n'allât plus loin; mais Octavie se mêla avec tant d'adresse de les reconcilier, qu'elle en vint à (*e*) bout. Plutarque circonstancie beaucoup mieux cela que ne fait Dion: il raporte qu'après que ces Triumvirs eurent fait la paix avec le fils de Pompée, l'un demeura en Italie, & l'autre s'en alla en Grece avec Octavie sa femme. Il passa l'hiver à Athenes avec elle; & aiant été aigri contre Auguste par quelques mauvais raports, il fit voile vers l'Italie; & parce qu'on lui refusa l'entrée du port à Brundusium, il fut aborder à Tarente, d'où il envoia Octavie vers Auguste. Cette Dame rencontra son frere en chemin, & le toucha si vivement, qu'il s'en alla tout apaisé à Tarente. L'entrevuë des deux beaux-freres fut accompagnée de mille demonstrations d'amitié. Voici les paroles de Plutarque: (*f*) Ἡ δὲ ἀπαντήσασα καθ' ὁδὸν Καίσαρι, καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικήναν ἐνετύγχανε, πολλὰ ποτνιωμένη καὶ πολλὰ δεομένη μὴ περιιδεῖν αὐτὴν ἐκ μακαριωτάτης γυναικὸς ἀθλιωτάτην γενομένην. νῦν μὲν γὰρ ἅπαντας ἀνθρώπους εἰς αὐτὴν ἀποβλέπειν, αὐτοκρατόρων δυεῖν, τοῦ μὲν γυναῖκα, τοῦ δὲ ἀδελφὴν οὖσαν. Εἰ δὲ τὰ χείρω κρατήσειεν, (ἔφη) καὶ γένοιτο πόλεμος, ὑμῶν μὲν ἄδηλον ὅτῳ κρατεῖν ἢ κρατεῖσθαι πέπρωται, τὰ δ' ἐμὰ ἀμφοτέρως ἄθλια. τούτοις ἐπικλασθεὶς ὁ Καῖσαρ, ἧκεν εἰρηνικῶς εἰς Τάραντα. *Hæc occurrens Cæsari in itinere, adjunctis illius amicis Agrippa & Mæcenate, convenit eum. Multis autem oravit questibus ne permitteret ex fortunatissima fœmina miserrimam se evadere. Nunc enim omnes mortales ait suspicere se duorum Imperatorum alterius conjugem, alterius sororem. Quod si deteriora consilia, inquit, valuerint, & extiterit bellum: utri vestrum, incertum est, in fatis sit vincere an vinci; mea verò sors utrinque erit misera. His fractus Cæsar venit pacatus Tarentum.*

(*a*) *Plut. in Antonio pag. 929. 930.*

(*b*) *Dio lib. 48. p. m. 429. ad ann. 714.*

(*c*) *Plut. ibid. pag. 929. F.*

(*d*) *Selon Calvisius l'an 713.*

(*e*) *Voiez Dion lib. 49. sub fin.*

(*f*) *Plut. in Antonio p. 931. E.*

(*B*) *Qu'il lui preferoit une femme comme Cleopatre.*] Ceux qui avoient vu Cleopatre deploroient plus que les autres l'aveuglement de Marc Antoine, parce qu'ils trouvoient qu'elle n'etoit ni plus belle, ni plus jeune qu'Octavie. Il étoit donc bien fou de ne pas lui preferer Octavie, qui la surpassoit infiniment en vertu & en sagesse. (*g*) Ῥωμαῖοι δὲ ᾤκτειρον οὐκ ἐκείνην ἀλλ' Ἀντώνιον, καὶ μᾶλλον οἱ Κλεοπάτραν ἑωρακότες, ὅτε κάλλει τῆς Ὀκταβίας ὅτε ὥρᾳ διαφέρουσαν. *Populum vero Romanum miserebat non ita illius,* (Octaviæ) *ut Antonii, atque impensius eos qui Cleopatram viderant, neque forma Octavia neque ætatis flore præcellentem.* L'admiration qu'on avoit pour Octavie, qui rendoit aux enfans & aux amis de son mari tous les bons offices qu'elle pouvoit, sans se ressentir de ses injures, nuisoit beaucoup à Marc Antoine; desorte que contre son (*h*) intention cette illustre Dame l'exposoit infiniment à la haine des Romains. Aussi dit-on qu'Auguste ne consentit au voiage d'Octavie vers son mari, que parce qu'il crut qu'elle en recevroit un grand affront: il savoit bien qu'une telle injure passeroit pour un sujet legitime de recommencer la guerre. Disons de plus qu'il ne doutoit pas qu'elle ne remplît d'indignation le peuple Romain contre Marc Antoine. (*i*) Ἐν δὲ Ῥώμῃ βουλομένης Ὀκταβίας πλεῦσαι πρὸς Ἀντώνιον ἐπέτρεψε Καῖσαρ, ὡς οἱ πλείους λέγουσιν οὐκ ἐκείνῃ χαριζόμενος, ἀλλ' ὅπως περιυβρισθεῖσα καὶ καταμεληθεῖσα, πρὸς τὸν πόλεμον αἰτίαν εὐπρεπῆ παράσχοι. *Romæ instituenti ad Antonium navigare Octaviæ annuit Cæsar, non, ut plerique tradunt, quo illi indulgeret: verùm quo contumelia affecta despectaque colorem præberet bello movendo honestum.* Quelque bonne opinion que Cleopatre eût de ses charmes, elle redoutoit extrêmement ceux d'Octavie; & c'est pour cela qu'elle recourut aux artifices les mieux étudiez, pour empêcher que Marc Antoine ne la laissât aprocher de lui. (*k*) Αἰσθομένη δὲ ἡ Κλεοπάτρα τὴν Ὀκταβίαν ὁμόσε χωροῦσαν αὐτῇ, καὶ φοβηθεῖσα μὴ τοῦ τρόπου τῇ σεμνότητι καὶ τῇ Καίσαρος δυνάμει προσλαβοῦσα τὸ καθ' ἡδονὴν ὁμιλεῖν καὶ θεραπεύειν Ἀντώνιον, ἄμαχος γένηται, καὶ κρατήσῃ παντάπασι τοῦ ἀνδρὸς, ἐρᾶν αὐτὴ προσεποιεῖτο τοῦ Ἀντωνίου. *At Cleopatra conferre secum pedem animadvertens Octaviam, veritaque ne cum gravitate morum & Cæsaris potentia placidam adjungens consuetudinem & Antonii observantiam, insuperabilis esset & semel potiretur viro, deperire simulabat se Antonii amore.* Elle faisoit croire à son galant qu'elle ne pourroit plus vivre s'il la quittoit; elle lui faisoit representer que c'étoit assez pour Octavie d'être femme legitime, pendant qu'elle Cleopatre Reine d'un si grand peuple, ne portoit que le nom de concubine; nom qu'elle vouloit bien (*l*) avoir, pourvu que l'absence de Marc Antoine ne la jettât pas dans le desespoir. (*m*) Ὀκταβίαν μὲν . . . τὸ τῆς γαμετῆς ὄνομα καρποῦσθαι· Κλεοπάτραν δὲ, τοσούτων ἀνθρώπων βασιλεύουσαν, ἐρωμένην Ἀντωνίου καλεῖσθαι· καὶ τοὔνομα τοῦτο μὴ φεύγειν μηδ' ἀπαξιοῦν ἕως ὁρᾶν ἐκεῖνον ἔξεστι καὶ συζῆν, ἀπελαυνομένην δὲ τούτου μὴ περιβιώσεσθαι. *Octaviam enim . . . nomine frui uxoris. Cleopatram verò, tam multorum*

(*g*) *Plut. ibid. pag. 942. D.*

(*h*) Ἔβλαπτε δὲ ἄκουσα διὰ τούτων Ἀντώνιον· ἐμισεῖτο γὰρ ἀδικῶν γυναῖκα τοιαύτην. Enimvero hisce rebus offecit invita Antonio. Invidia namque flagrabat, quod talem fœminam violaret. *Id. ibid. pag. 941.*

(*i*) *Id. ib. p. 940. B.*

(*k*) *Id. ib. C.*

(*l*) *Conferez ce que disoit Heloïse ci-dessus dans la remarque V de son article.*

(*m*) *Plut. ibid. D.*

entiere de Marc Antoine. La fortune sembloit promettre à Octavie le comble du bonheur humain. Elle avoit un fils d'un très-grand merite qui épousa la fille d'Auguste, & qui étoit regardé comme l'heritier presomptif de l'Empire. Mais il (C) mourut à la fleur de ses années; & ce fut un si rude coup pour la mere qu'elle ne s'en (D) put jamais consoler. Elle se plongea dans la solitude, & dans une affreuse melancolie pour le reste de ses jours. Elle mourut * l'an 744. laissant deux filles de son mariage avec Marc Antoine, qui furent mariées très-avantageusement †. Ceux qui disent qu'elle n'étoit point sœur (E) uterine d'Auguste, se trompent.

OCTA-

terum reginam mortalium, pellicem Antonii nominari: neque eam hoc defugere vel dedignari nomen, quoad aspicere illum & una liceat vivere: quæ si orbaretur, non ducturam ultra spiritum. Les amis de Marc Antoine lui conseillerent de renvoier en Egypte Cleopatre, qui l'avoit suivi jusqu'à Ephese lors que tout se preparoit à la derniere rupture: mais comme elle (a) craignoit qu'Octavie ne reconciliât encore une fois son frere avec son mari, elle gagna un homme qui persuada à Marc Antoine de la mener avec lui par tout. Son émulation étoit si forte, qu'étant à Athenes où Octavie avoit reçu de très-grans honneurs, elle fut très-liberale envers le peuple, pour en obtenir de semblables (b).

(C) Son fils *mourut à la fleur de ses années.*] Il s'apelloit Marc Claude Marcellus. Son éloge fut inseré dans l'Eneide avec tant d'adresse, & tourné d'une maniere si admirable, qu'il n'y a point de lecteur assez stupide pour n'en être pas frapé. Je l'ai lu plus de cent fois, & toûjours avec des transports d'admirations & le lisant encore au moment que j'écris ceci, je le trouve plus beau qu'il ne m'a jamais paru. Plusieurs excellens connoisseurs m'ont assûré qu'ils en jugeoient de cette maniere. On excusera donc, je m'assûre, la liberté que je prens de le raporter tout entier.

Atque (c) hic Æneas (una namque ire videbat
Egregium forma juvenem, & fulgentibus armis;
Sed frons læta parum, & dejecto lumina vultu)
Quis, pater, ille, virum qui sic comitatur euntem?
Filius? an-ne aliquis magna de stirpe nepotum?
Quis strepitus circa comitum! quantum instar in ipso est!
Sed nox atra caput tristi circumvolat umbrâ.
Tum pater Anchises lacrymis ingressus obortis:
O nate, ingentem luctum ne quære tuorum.
Ostendent terris hunc tantum fata; neque ultra
Esse sinent: nimium vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.
Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cum tumulum præterlabêre recentem!
Nec puer Iliacâ quisquam de gente Latinos
In tantum spe tollet avos: nec Romula quondam
Ullo se tantum tellus jactabit alumno.
Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello
Dextera! non illi quisquam se impunè tulisset
Obvius armato; seu cùm pedes iret in hostem;
Seu spumantis equi foderet calcaribus armos.
Heu miserande puer! si quâ fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris: manibus date lilia plenis:
Purpureos spargam flores, animamque nepotis
His saltem accumulem donis, & fungar inani
Munere.

La (d) recitation de ces vers fit fondre en larmes l'Empereur & Octavie; & il falut que Virgile leur aprit qu'on en étoit à la fin du livre, car sans cela on lui eût fait interrompre la lecture. Il fut largement recompensé. D'autres disent qu'Octavie s'evanouit à ces paroles, *tu Marcellus eris*, & qu'on eut beaucoup de peine à la faire revenir. Elle fit compter au Poëte une bonne somme pour chaque vers (e). Marcellus mourut l'an 731. (f) de Rome. Tous les Auteurs conviennent qu'il étoit fort jeune, mais il y en a peu qui marquent son âge avec precision. Properce (g) l'a fait: il lui a donné 20. ans, en quoi il est plus croiable que Servius (h) qui ne lui en donne que 18. Glandorp (i) se trompe assûrant que Servius lui en donne 23. Ailleurs (k) sans citer personne il dit que Marcellus mourut à l'âge de 24. ans.

(D) *Qu'elle ne s'en put jamais consoler.*] Les circonstances de son affliction meritoient bien, ce me semble, que tous les Historiens qui parlent d'elle & de son fils en dissent un mot; car elles ont un caractere de singularité qui a tout l'air d'un prodige. Octavie devint si misanthrope, qu'elle ne cherchoit que la solitude: la gloire même de son frere la fâchoit. Pour encourir son indignation, c'étoit assez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de son fils, & ne voulut point qu'on lui en parlât, & rejetta tous (l) les vers que l'on fit pour lui. Seneque est le seul Auteur qui nous aprenne ces choses. Il les particularise si bien, qu'il merite qu'on voie ici ses paroles. *Octavia Marcellum, cui & avunculus & socer incumbere cœperat, in quem onus imperii reclinare: adolescentem animo alacrem, ingenio potentem; sed & frugalitatis continentiæque in illis aut annis aut opibus non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantumcumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) inædificare voluisset, laturum. Benè legerat nulli cessura ponderi fundamenta. Nullum finem, per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit: nec ullas admisit voces, salutare aliquid afferentes: ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non ausa consurgere, sed allevari recusans: secundam orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè furebat: quia videbatur ad illius filium transisse, sibi promissa felicitas. Tenebris & solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit, & aures suas adversus omne solatium clausit, à solemnibus officiis seducta, & ipsam magnitudinis fraternæ nimis circumlucentem fortunam exosa, defodit se, & abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus, lugubrem vestem non deposuit; non sine contumeliâ omnium suorum, quibus salvis orba sibi videbatur* (m).

(E) *Qu'elle n'étoit point sœur uterine d'Auguste, se trompent.*] Plutarque est dans cette erreur: il (n) croit que nôtre Octavie étoit fille d'Ancharia premiere femme de Caïus Octavius, & qu'Atia seconde femme de cet Octavius étoit la mere d'Auguste. On le peut refuter par plusieurs raisons. Glandorp (o) en aporte deux qui sont fort bonnes: la 1. est fondée sur un passage de Ciceron, la 2. sur un passage de Dion. Ce dernier dit que Caïus Marcellus elevé au Consulat l'an (p) 703. étoit ennemi de Jules Cesar, quoi (q) qu'il fût son allié. Or cette alliance venoit du mariage de ce Marcellus avec Octavie; il faloit donc que la femme fût fille d'Atia, car si elle eût été fille d'Ancharia, elle n'eût point apartenu à Jules Cesar. Si Glandorp avoit confirmé cela par un passage de Suetone, sa preuve seroit devenuë demonstrative. Suetone nous aprend que Jules Cesar voulut marier Octavie femme de Caius Marcellus, & petite-fille de sa sœur, qu'il voulut, dis-je, la marier à Pompée. (r) *Ad retinendam autem Pompeji necessitudinem ac voluntatem, Octaviam sororis suæ neptem quæ C. Marcello nupta erat, conditione ei detulit.* Quant au passage de Ciceron, il porte que Lucius Philippe étoit marié avec une femme d'Aricia, laquelle avoit une fille qui étoit mariée à Caius Marcellus. Cette femme de Lucius Philippe (s) étoit la mere d'Auguste: il est donc incontestable que la femme de Caius Marcellus étoit la sœur uterine de cet Empereur; car pour me servir des paroles d'un Journaliste, *il n'entrera jamais dans l'Esprit de qui que ce soit qu'il fût faux*, que la femme de ce Marcellus fût fille de la femme de ce Philippe, *puis qu'il est contre le bon sens que Ciceron ait avancé en plein Senat une telle chose sans la bien savoir* (t). C'est dans la 3. Philippique que Ciceron dit cela: Lucius Philippe & Caius Marcellus étoient sans doute presens, comme le remarque Mr. (v) Perizonius. *Sed hoc clarissimi viri viderint, L. Philippus qui habet Aricinam uxorem, C. Marcellus qui Aricinæ filiam: quos certo scio dignitatis optimarum feminarum non pœnitere* (w). C'est par là que Ciceron finit la reponse à une objection de Marc Antoine contre Octave, une objection (x), dis-je, fondée sur ce que la mere d'Octave étoit née dans Aricia. Le temoignage de Suetone est formel contre Plutarque. (y) *Decedens Macedonia* (C. Octavius) *prius quam profiteri se candidatum consulatus posset, morte obiit repentina, superstitibus liberis, Octavia majore, quam ex Ancharia: & Octavia minore; item Augusto, quos ex Atia tulerat.* Voiez Mr. Perizonius (z) qui a mis toutes ces raisons dans un beau jour, afin de montrer l'erreur de Plutarque adoptée par Antonius Augustinus, par Juste Lipse, & par quelques autres Savans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des

 Lettres

* *Dio lib. 54. pag. 625.*

† *Voiez l'article* Antonia.

(a) *Φοβηθεῖσα τὰς δι' Ὀκταβίας πάλιν αὐτοῦ διαλύσεις.* Novam interprete Octavia timens reconciliationem. *Id. ibid. p. 941. F.*

(b) *Id. ib. p. 942. C.*

(c) *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 861.*

(d) Et constat hunc librum tanta pronuntiatione Augusto & Octaviæ esse recitatum, ut fletu nimio imperarent silentium: nisi Virgilius finem esse dixisset, qui pro hoc ære gravi donatus est, id est, massis. *Servius in Virgil. Æn. l. 6. v. 861.*

(e) Tres omnino libros recitavit, secundum videlicet, quartum & sextum, sed hunc præcipue ob Octaviam, quæ cum recitationi interesset, ad illos de filio suo versus, *Tu Marcellus eris*, defecisse fertur, atque ægrè refocillata, dena sestertia pro singulo versu Virgilio dari jussit. *Donatus in vita Virgilii.*

(f) *Dio lib. 53. circa fin.*

(g) *Propert. eleg. 17. lib. 3.*

(h) *Servius ubi supra.*

(i) *Gland. Onomast. pag. 233.*

(k) *Ibid. pag. 434.*

(l) *Ceci ne s'accorde pas avec ce que j'ai raporté dans la remarque precedente.*

(m) *Seneca, Consol. ad Marciam, c. 2. p. m. 736. 737.*

(n) *Plut. in Antonio, p. 929. D.*

(o) *Gland. Onomast. pag. 86.*

(p) *Selon d'autres l'an 704.*

(q) *Τῷ Καίσαρι καίπερ ἐξ ἐπιγαμίας προσήκων ἐχθρὸς ἦν.* Cæsaris quamquam cum eo ipsi affinitas intercedebat, inimicus erat. *Dio, lib. 40. pag. 166.*

(r) *Sueton. in Cæsare, c. 27.*

(s) *Sueton. in August. cap. 8.*

(t) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1685. art. 1. pag. 597.*

(v) *Ubi infra.*

(w) *Cicero, Philipp. 3. p. m. 781.*

(x) Ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio: cujus etiam naturalis pater, si vita suppeditasset, Consul factus esset. Aricina mater. *Id. ib. p. 781.*

(y) *Sueton. in August. cap. 4.*

(z) *Jac. Perizonius Animadvers. historic. p. 116. & seq.*

OCTAVIE, fille de l'Empereur Claude & de Messaline, nâquit (*A*) l'an 795. de Rome. Elle fut fiancée fort jeune à Lucius Silanus; mais cet accord fut rompu par les artifices ambitieux d'Agrippine, qui voulut la marier à son fils Neron. Il falut avoir des pretextes, & l'on n'en manqua point. Vitellius courtisan adroit & grand flateur, se chargea de cette affaire, & trouva des accusations (*B*) specieuses, en vertu desquelles il degrada Silanus de la dignité de Senateur. Octavie fut fiancée bientôt après avec le fils d'Agrippine, qu'elle épousa ensuite lors

Lettres s'arrêta beaucoup sur cette critique, en donnant l'extrait du livre de Mr. Perizonius. Il lui échapa une faute considerable, ce fut de dire (*a*) que la femme de Marcellus *étoit fille d'Aricina*. Cette expression signifie qu'*Aricina* étoit le nom de famille de cette femme, ce qui est très-faux, ce n'étoit que l'epithete qui lui convenoit à cause d'*Aricia* sa patrie. Le docte Manuce pretend que la mere d'Octavie n'étoit point née dans ce lieu-là, & il s'étonne qu'on l'ait surnommée comme l'on a fait. (*b*) *Miror autem Aricinam Atiam esse dictam, cum nec ipsa nec pater ejus Balbus Aricia natus esset, fuit enim, Suetonio teste, paterna stirpe Aricinus.* Il a grand tort de parler ainsi; car si Atius & sa fille n'eussent pas été d'Aricia, Ciceron n'eût pas manqué de se servir de cette preuve, pour dementir Marc Antoine qui reprochoit cette patrie à la mere d'Octavius. Il savoit trop bien l'art de refuter, & il mettoit trop habilement à profit jusqu'aux moindres avantages, pour avoir laissé passer à son adversaire un mensonge de cette nature. Puis donc qu'il est convenu du fait, & qu'il s'est borné à refuter la consequence que Marc Antoine en avoit tirée, ne doutons point que Manuce ne fasse ici une très-fausse remarque. Mais, dira-t-il, que ferons-nous du passage de Suetone? Je repons qu'il est semblable à une phrase dont les Ecrivains François se servent assez souvent. Ils disent qu'un tel est (*c*) originaire d'un tel lieu, & ils entendent non seulement que ses ancêtres en étoient, mais aussi qu'il y est né. J'avoue qu'au dernier sens cette expression n'est pas très-exacte. *Originaire* dans les Ecrivains puristes ne se raporte qu'à la patrie du pere ou du grand-pere &c. mais qui nous a dit que Suetone ait observé regulierement l'exactitude du style?

Mr. Perizonius a censuré avec beaucoup de raison le Sieur Tristan, qui a cru que la mere de Marcellus gendre d'Auguste ne se maria jamais avec Marc Antoine. Il se fonde sur les paroles de Seneque touchant l'affliction de cette Dame pour la mort de ce cher fils. (*d*) *Tout ce qui est dit ici d'Octavia* (c'est Tristan qui parle après avoir raporté le passage de Seneque) *ne me semble nullement se pouvoir entendre de celle des deux Octavia sœurs d'Auguste, qui fut mariée en secondes noces à Antoine. Car cette forme de vivre si particuliere & si sauvage, d'une femme qui noyoit ses jours dans les larmes, & estouffoit l'eclat & le lustre de la grandeur de sa maison dans les tenebres, dans la retraite, & dans la fuite de la societé & de la lumiere le plus qu'elle pouvoit, couvrant tout ce chagrin continuel de vestemens de dueil, ne se peut ajuster avec ce qui se dit de son mariage avec Marc Antoine, de ce qui s'en ensuivit, des honneurs & de l'amour tres-grand qu'Auguste lui porta, & qui lui furent faits ailleurs comme à Corinthe, où* Pausanias *en ses Corinthiques dit qu'il fut basty un Temple en son honneur, avec la reputation qu'elle avoit qu'elle merita d'avoir, d'estre forte, constante & vertueuse, & d'avoir elevé les sept enfans qu'elle avoit eus de Marc Antoine,* (*e*) *& qu'il avoit aussi de Cleopatre, comme s'ils eussent esté siens, quoi qu'il l'eust repudiée, & tout le reste de ce qui se remarque dans les Historiens d'avantageux d'elle.* Il croit donc que des deux sœurs qu'avoit Auguste, l'aînée épousa Marcellus, & tomba dans l'affliction dont parle Seneque, & la cadette se maria avec Marc Antoine. C'est une fausse doctrine, c'est même s'embarasser de rien; car si l'on se fût souvenu que le mariage d'Octavie avec Marc Antoine preceda d'environ 17. ans la mort du jeune Marcellus, on n'auroit eu nulle peine à concilier Seneque avec les autres Auteurs (*f*). Il y a dans le Journal (*g*) des Savans une docte *dissertation sur le veritable degre de consanguinité entre Auguste & Octavie.* Elle fut communiquée à l'Auteur du Journal par un habile (*h*) Antiquaire, qui étoit d'ailleurs un très-honnête homme. Il y établit nettement la verité, mais il raporte un peu de travers l'objection du Sieur Tristan. *L'Octavie de Marcellus*, dit-il (*i*), *que Suetone apelle la jeune Octavie* (1), *avoit deja esté proposée pour femme à Pompée par son grand oncle; tellement qu'elle a esté regardée deux fois comme un sujet de reconciliation. Et par là l'on peut repondre à l'objection de quelques modernes, qui pour avoir lû dans Seneque* (2) *que la veuve de Marcellus estoit inconsolable aprés la mort de son mary, ne veulent pas qu'elle se soit remariée à Marc Antoine: car on sçait que les personnes de ce rang sont ordinairement des victimes d'Etat. Octavie malgré son deuil fut obligée de consentir à ce second mariage en faveur du public, & pour les interests de son frere; & il y a bien apparence que du costé de Marc Antoine ce ne fut aussi que par pure politique, qu'il se resolut d'épouser une femme dont il avoit decrié l'origine. Aussi l'abandonna-t-il bien-tost aprés pour se donner tout entier à Cleopatre.* Vous voiez bien qu'il supose que le Sieur Tristan a cité Seneque, pour prouver que cette Dame fut inconsolable de la mort de son mari. Cependant on ne le cite, & on ne l'a dû citer, que pour montrer l'affliction extrême où la perte de son fils la precipita. Vous voiez aussi qu'il supose qu'Octavie se faisant une grande violence, épousa Marc Antoine au milieu de la douleur que Seneque a representée. Si vous consultez Seneque, vous trouverez le neant de cette suposition.

(*A*) *Naquit l'an 795. de Rome.*] Si l'on s'en raporte à Tacite; mais il y a quelque aparence qu'il s'est trompé. Il dit (*k*) qu'elle couroit sa 20. année lors qu'on la fit mourir, & que ce fut sous le Consulat de P. Marius, & de L. Atinius, c'est-à-dire l'an de Rome 815. Cela signifie donc qu'elle nâquit l'an 795. Mais comme il a mis (*l*) son mariage avec Neron sous le Consulat de D. Junius & de Q. Haterius, c'est-à-dire à l'an de Rome 806 il faut conclure qu'elle avoit alors pour le moins 12. ans, & qu'ainsi elle étoit née l'an 794. Joignez à cela que son pere la fiança avec Silanus la (*m*) premiere année de son Empire, c'est-à-dire l'an de Rome 793. & que Suetone (*n*) fait entendre que Britannicus nâquit après elle. Or Britannicus nâquit le 20. jour (*o*) de l'Empire de son pere.

(*B*) *Vitellius courtisan adroit . . . trouva des accusations specieuses.*] L'une des plus heureuses qualitez d'un homme de Cour est de pressentir d'un peu loin, qui sont ceux à qui la fortune prepare ses faveurs les plus insignes; car les services qui leur sont rendus par avance, pendant les dispositions où ils se trouvent à s'agrandir, leur inspirent une plus grande reconoissance, que ceux qu'on leur rend lors qu'ils sont dejà possesseurs de l'autorité. C'étoit le talent de Vitellius, de prevoir l'elevation que la fortune meditoit. Par ce talent il conut que l'Empereur Claude épouseroit Agrippine, & qu'elle feroit de son mari tout ce qu'elle souhaiteroit. L'adresse de la femme & la foiblesse du mari rendoient sûr ce pronostic. Il ne faut donc pas s'étonner que Vitellius ait mis tout en œuvre pour perdre Silanus; car l'interêt d'Agripine demandoit ce sacrifice: elle souhaitoit qu'Octavie fût en état d'être fiancée avec Neron, & il faloit pour cela que les fiançailles de Silanus fussent rompues. Silanus avoit une sœur dont la beauté, & l'humeur galante se faisoient fort remarquer. On ne pouvoit pas le convaincre d'en avoir joui; mais il n'avoit pas bien caché la passion qu'il sentoit pour elle. Cela donna lieu à Vitellius de l'ôter du nombre des Senateurs: il étoit Censeur, & cette charge lui donnoit le droit de degrader ceux qui se comportoient mal. Dès que Silanus eut reçu cette flêtrissure, Claude rompit les fiançailles, & l'obligea de se defaire de la Preture. Les paroles de Tacite nous aprendront tout ceci plus noblement que je ne le sçaurois dire. (*p*) *Igitur Vitellius nomine Censoris serviles fallacias obtegens, ingruentiumque dominationum provisor, quo gratiam Agrippinæ pararet, consiliis ejus implicari, ferre crimina in Silanum, cui sane decora & procax soror Junia Calvina haud multum ante Vitellii nurus fuerat: hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit. Et præbebat Cæsar aures, accipiendis adversum generum suspicionibus caritate filiæ promptior. At Silanus insidiarum nescius, ac forte eo anno prætor, repente per edictum Vitellii ordine senatorio movetur, quamquam lecto pridem senatu, lustroque condito. Simul affinitatem Claudius diremit; adactusque Silanus ejurare magistratum, & reliquus præturæ dies in Eprium Marcellum collatus est.* Silanus se tua le jour des noces de Claude & d'Agrippine: on banit sa sœur, & l'on ordonna des expiations pour leur inceste. Chacun s'en moquoit, vu que l'Empereur qui les faisoit faire avoit contracté depuis peu un mariage incestueux (*q*).

(*a*) *Nouvelles de la Republique des lettres ubi supra.*

(*b*) *Paulus Manutius in Cicer. Philipp. 3. p. m 782.*

(*c*) *Moreri se sert souvent de cette phrase.*

(*d*) *Tristan, Comment. historiques, vol. 1. pag. 54.*

(*e*) *Pourquoi Tristan ne dit-il rien des enfans de Marc Antoine & de Fulvie élevez par Octavie? Pourquoi ignore-t-il ce que dit Plutarque* in Antonio p. 955. *que des 7. enfans que Marc Antoine laissa, y compris les 2. filles qu'il avoit eues d'Octavie, l'aîné fut tué par Auguste, les six autres furent élevez par Octavie.*

(*f*) *Voiez Perizonius, ubi supra pag. 120. les Nouvelles de la Republique des lettres ubi supra pag. 598.*

(*g*) *Du 21. de Janvier 1686. pag. 25. & suiv. édit. de Holl.*

(*h*) *Mr. Rainssant, Medecin de Rheims, Garde des medailles du Cabinet du Roi.*

(*i*) *Journal des Savans ubi supra p. 27. 28.*

(1) *Suet. Jul. 27.*

(2) *Senec. Conf. ad Marc.*

(*k*) *Tacit. Annal. lib. 14. c. 64.*

(*l*) *Idem Annal. lib. 12. c. 58.*

(*m*) *Dio, lib. 60. pag. 668. apud Tillemont, hist. des Emper. tom. 1. pag. 1019.*

(*n*) *Sueton. in Claudio, cap. 27.*

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Tacit. Annal. lib. 12. cap. 4. ad ann.* 801.

(*q*) Die nuptiarum Silanus sibi mortem conscivit: sive eo usque spem vitæ produxerat; seu delecto die, augendam ad invidiam. Calvina soror ejus Italia pulsa est. Addidit Claudius, sacra ex legibus Tulli regis, piaculaque apud lucum Dianæ per pontifices danda. irridentibus cunctis, quod pœnæ procurationesque incesti id temporis exquirerentur. *Id. ibid. cap. 8.*

lors qu'il eut seize ans *; mais parce que Claude l'avoit adopté, on la *fit* † *passer en une autre famille par une adoption simulée*; car sans cela leur mariage eût été incestueux. Elle y fut fort malheureuse: son mari se (C) degoûta d'elle incessamment, & la repudia sous pretexte de sterilité. Poppée qu'il épousa tout aussi-tôt, suborna un homme qui λ accusa Octavie d'avoir eu un mauvais commerce avec l'un de ses esclaves. On mit les servantes de cette Princesse à la question, pour les faire deposer contre leur maitresse. Quelques-unes la chargerent, ne pouvant resister à la violence des tourmens: mais la plupart eurent la force de la declarer innocente; & il y en eut une qui se servit (D) d'une expression fort particuliere. Neanmoins Octavie fut releguée & mise sous bonne garde. Le menu peuple ordinairement plus hardi φ que ceux qui ont des charges à perdre, en murmura de telle sorte que Neron se resolut à la faire revenir. On ne sauroit exprimer la joie qui parut dans Rome pour ce rapel, ni les honneurs que fit le peuple à cette Princesse ‡. Poppée se crut perduë si elle ne la perdoit; c'est pourquoi elle se jetta aux pieds de Neron, & apuia ses prieres de tant de raisons de politique, qu'elle obtint ce qu'elle voulut ⁎. Neron engagea un homme qui l'avoit defait de (E) sa mere, à declarer

(C) *Se degoûta d'elle incessamment.*] Ses amis lui representerent le tort qu'il avoit de mepriser sitôt son épouse, & de la priver des caresses que le mariage exigeoit de lui. *Qu'elle se contente*, leur repondit-il, *de porter le nom de ma femme: c'est un ornement, c'est une dignité qui lui doit suffire.* La belle consolation! (a) *Octaviæ consuetudinem cito adspernatus, corripientibus amicis, sufficere illi debere respondit uxoria ornamenta. Eandem mox sæpe frustra strangulare meditatus, dimisit ut sterilem: sed improbante divortium populo, nec parcente conviciis, etiam relegavit. Denique occidit sub crimine adulteriorum, adeo impudenti falsoque, ut in quæstione pernegantibus cunctis, Anicetum pædagogum suum indicem subjecerit, qui dolo stupratam à se fateretur.* Ce fut sans doute un nouveau chagrin pour Octavie, que de voir Neron éperdûment amoureux d'une servante, & les têtes les plus sages fermant les yeux sur ce desordre: car on aimoit mieux qu'il assouvît sa lascivetè avec cette creature qui ne se méloit point d'affaires, que de le voir attaquer l'honneur des plus grandes Dames; comme il auroit fait infailliblement s'il ne se fût pas attaché à cette servante, car il n'étoit pas homme à se contenir, & sa femme lui étoit inutile. Il ne l'aimoit pas: soit par quelque antipathie naturelle, soit que les plaisirs permis lui parussent peu de chose, en comparaison des plaisirs illegitimes. Citons un Auteur Romain, afin de faire conoître l'antiquité de cette maudite delicatesse qui est si fort à la mode. (b) *Delapso Nerone in amorem libertæ cui vocabulum Acte fuit .... ne severioribus quidem principis amicis adversantibus, muliercula nulla cujusquam injuria cupidines principis explente: quando uxore ab Octavia nobili quidem, & probitatis spectata, fato quodam, an quia prævalent illicita, abhorrebat: metuebaturque ne in stupra feminarum illustrium prorumperet, si illa libidine prohiberetur.*

(D) *Qui se servit d'une expression fort particuliere.*] Tigellin (c) l'homme du monde le plus devoué aux sales & aux cruelles passions de Neron, assistoit à la torture des servantes d'Octavie, & les pressoit de confesser ce qu'on imputoit à leur maitresse. Il y en eut une qui lui repondit, (d) *Ses parties honteuses sont plus chastes que ta bouche.* Dion nous aprend qu'elle s'apelloit Pythias, mais il pretend qu'elle seule demeura fidelle à Octavie, & que toutes les autres la trahirent pour faire leur cour à Poppée. Il ajoûte que Pythias cracha au nés à Tigellin, en lui disant ce que j'ai déjà raporté. Les paroles Greques de Dion sont pour le moins aussi libres que les Latines de Tacite. (e) *Μόνη δ' ἡ Πυθιὰς οὐδέν τι κατεψεύσατο αὐτῆς, καίπερ πικρότατα βασανισθεῖσα, καὶ τέλος εἰς ὁ Τιγελλῖνος ἐνέκειτο αὐτῇ, προσέπτυσέ τι αὐτῷ καὶ εἶπε, Καθαρώτερον, ὦ Τιγελλῖνε, τὸ αἰδοῖον ἡ δέσποινά μου τοῦ σοῦ στόματος ἔχει. Sola Pythias, licet acerrimis tormentis coacta, noluit in eam mentiri: cumque Tigellinus instaret vehementius, faciem ejus conspuit, Mundior est, (inquit) Tigelline, vulva domina mea, quàm os tuum.* Au reste le domestique avec qui l'on pretendoit que cette Princesse avoit eu à faire, étoit un joüeur de flûte. (f) *Quemdam ex ministris Octaviæ impulit, servilem ei amorem objicere. Destinaturque reus cognomento Eucærus, natione Alexandrinus, canere tibiis doctus.* Les Musiciens sont des gens à bonne fortune, & je ne croi point que parmi les professions de cette volée, il y en ait aucune qui pût fournir autant de sujets que celle là, qui se soient rendus suspects aux Rois & aux Princes. Neanmoins Neron ne trouvoit pas vraisemblable cet adultere d'Octavie: la condition du personnage ne lui paroissoit point propre à colorer (g) les soupçons.

(E) *Neron engagea un homme qui l'avoit defait de sa mere.*] Cet homme si nous en croions Suetone (h) étoit le pedagogue de Neron, mais selon Tacite il commandoit la flote que cet Empereur avoit à Misene. Depuis que Neron l'eut emploié à faire perir Agrippine, il le (i) traita d'abord un peu froidement, & enfin il le hait: car la vuë de ceux à qui l'on a fait executer de grans crimes n'est pas agreable, on s'imagine qu'ils font de continuels reproches. Mais aiant besoin de lui pour une nouvelle execution il le caressa, il le fit ressouvenir du premier service, il en exaggera l'importance, & lui dit qu'il se presentoit une occasion d'en rendre un autre qui n'étoit pas moins necessaire, & qui n'exigeoit de lui qu'un simple aveu d'avoir couché avec Octavie. Il lui promit une bonne recompense, quoi qu'elle ne dût pas éclater d'abord, & il le menaça de le tuer en cas de refus. (k) *Accitum eum Cæsar operæ prioris admonet; solum incolumitati principis adversus insidiantem matrem subvenisse: locum haud minoris gratiæ instare, si conjugem infensam depelleret. Nec manu aut telo opus. Fateretur Octaviæ adulterium. Occulta quidem ad præsens, sed magna ei præmia, & secessus amœnos promittit; vel si negavisset, necem intentat.* Ce coquin promit de faire tout ce que l'on souhaitoit, & il debita même plus de faussetez qu'on n'en avoit demandées. Il fut bani en Sardaigne (l) pour la forme, mais il y vécut à son aise, & il y mourut de mort naturelle.

Il ne sera pas inutile, ce me semble, de faire une reflexion sur le narré de Suetone. On ne sçauroit contester à cet écrivain la gloire d'un bon abbreviateur, mais il outre quelquefois les regles de l'art; ce qui est cause que les intervalles & les distinctions des évenemens ne paroissent pas toûjours dans son ouvrage. En voici un exemple. (m) Il ne fait passer que par trois degrez l'injustice de Neron envers Octavie. Elle fut premierement repudiée comme sterile: & puis releguée parce que le peuple s'emportoit contre ce divorce; & enfin punie de mort sous pretexte d'adultere; quoi que tous ceux que l'on mit à la question eussent nié, & que le seul Anicet eût dit qu'il avoit couché avec elle par tromperie. Consultez Tacite, vous ne pourrez plus douter que Suetone n'ait fait ici quelques fautes. Selon Tacite les malheurs de cette Princesse doivent être ainsi arrangez. L'amour de Neron pour Poppée inspira à ce mari degoûté la pensée du divorce. Octavie fut donc repudiée comme sterile, & il épousa Poppée. Ensuite par les intrigues de celle-ci on fit un procés d'adultere à Octavie; ses servantes furent mises à la question; la plupart soutinrent qu'elle étoit honnête femme: neanmoins le divorce subsista; & après qu'elle eut (n) accepté quelques gratifications, on la relegua dans la Campanie, & on l'y mit en arrêt. Les murmures du petit peuple, ou quelques remors de conscience obligerent Neron à la rapeller. Cela plut si fort au peuple, que Poppée ne se crut pas en sûreté, à moins qu'Octavie ne perît. Elle interessa si adroitement l'Empereur à cette affaire, qu'il engagea Ani·et à se declarer coupable d'avoir joui d'Octavie. Après cela cette malheureuse Princesse fut transportée dans l'Ile de Pandaterie, où on ·a fit mourir. Il ne paroît pas qu'elle fût rentrée à Rome depuis son divorce; elle étoit encore (o) dans la Campanie, lors que le peuple donna tant de marques de rejouïssance pour son rapel: & comme ces rejouïssances pousserent Poppée à prier Neron de s'en defaire, & qu'elle le lui persuada, il est contre l'aparence que l'ordre pour le retour d'Octavie ait été executé. Ainsi ces paroles de Tacite (p) *conjugem revocavit Octaviam*, sont un peu trompeuses. Mais les fautes de Suetone sont bien plus inexcusables. Il est visible qu'il a confondu les évenemens, & qu'il a omis des choses que le dessein d'être court ne permettoit pas de suprimer. Quelle aparence

* *Tacitus, Annal. l. 12. c. 58.*

† *Dio, lib. 60. p. 687. apud Tillemont, to. 1. pag. 391.*

λ *Tacitus, Annal. lib. 14. c. 60.*

φ Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia, & ex mediocritate fortunæ pauciora pericula sunt. *Id. ibid.*

‡ *Id. ib. cap. 61.*

⁎ *Ibid.*

(a) *Sueton. in Nerone, cap. 35.*

(b) *Tacit. Annal. lib. 13. c. 12.*

(c) *Xiphilin. in Nerone, pag. m. 176.*

(d) Actæ ob id de ancillis quæstiones, & vi tormentorum victis quibusdam, ut falsa annuerent, plures perstitere sanctitatem dominæ tueri. Ex quibus una instanti Tigellino, castiora esse muliebria Octaviæ, respondit, quam os ejus. *Tacit. Annal. lib. 14. c. 60.*

(e) *Xiphil. ubi supra.*

(f) *Tacit. ubi supra.*

(g) Parum valebat suspicio in servo. *Tacit. ibid. c. 62.*

(h) *J'ai cité ses paroles ci-dessus remarque C.*

(i) Levi post admissum scelus gratia, dein graviore odio: quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur. *Id. ibid.*

(k) *Id. ib.*

(l) In Sardiniam pellitur, ubi non inops exsilium toleravit, & fato obiit. *Id. ibid.*

(m) *Voiez ses paroles dans la remarque C.*

(n) Domumque Burri, & prædia Plauti, infausta dona accipit. *Tacit. Annal. lib. 14. c. 60.*

(o) *Cela paroît par ces paroles de Poppée:* Vitam ipsam in extremum adductam à clientelis & servitiis Octaviæ, quæ plebis sibi nomen indiderint, ea in pace ausis quæ vix bello evenirent. Arma illa adversus principem sumpta. Ducem tantum defuisse, qui motis rebus facile reperiretur. Omitteret modo Campaniam & in urbem ipsam pergeret, ad cujus nutum absentis tumultus cierentur. *Tacit. ibid. cap. 61.*

(p) *Ibid. cap. 60.*

claser qu'il avoit couché avec Octavie, & là-dessus on la confina dans une Ile, & peu de jours après on la contraignit à se faire ouvrir les veines. On lui coupa la tête, que l'on alla presenter à sa rivale †. Neron changea bien de style; il s'étoit plaint qu'Octavie étoit sterile, mais alors il l'accusa d'avoir fait (*F*) perdre son fruit. Le sort de cette Princesse ne fut presque qu'une suite continuelle (*G*) de malheurs.

† *Tacitus ibid. cap.* 63. 64.

OENONE, fille d'un fleuve de Phrygie nommé Cebren ‡, & femme de Paris, étoit selon quelques-uns une insigne (*A*) Magicienne. D'autres se contentent de dire qu'elle conoissoit parfaitement sa vertu des herbes, & que ces lumieres lui furent (*B*) communiquées en échange de son pucelage. On dit aussi qu'elle avoit le don de prophetiser *. Avec cet avanta-ge

‡ *Apollodor. lib.* 3. *Parthenius in Eroticis, cap.* 4.

* *Apollodor. & Parthenius ibid.*

ce que le faux temoin de Neron ait deposé, qu'il s'étoit servi de fraude pour venir à bout d'Octavie? N'étoit-ce pas extenuer le peché de cette Princesse? Et ce n'étoit pas ce que Neron demandoit. Notez que le Sieur Tristan (*a*) supose qu'Octavie revint actuellement chez son mari, & même qu'elle fut rapellée de l'Ile *de la Pandatere*: le premier fait n'est pas vraisemblable, l'autre est très-faux.

(*a*) *Tristan, Comment. histor. to.* 1. *p.* 138.

(*F*) *D'avoir fait perdre son fruit.*] J'ai connu des gens qui trouvoient mauvais, que Tacite ait pris pour une contradiction les deux pretextes de la disgrace d'Octavie. (*b*) *At Nero præfectum in spem sociandæ classis corruptum, & incusata paulo ante sterilitatis oblitus, abactos partus conscientia libidinum, eaque sibi comperta, edicto memorat.* Neron repudiant Octavie se fonda sur la raison qu'elle étoit sterile: peu de tems après il declara qu'il savoit très-bien qu'elle avoit usé de remedes pour avorter. Il n'y a point là de contradiction. Quand on ne remarque pas qu'une femme mariée devienne grosse, on a raison de croire qu'elle est sterile: mais si l'on vient à decouvrir qu'elle se fait avorter, on ne se contredit point en niant qu'elle le soit. Où est donc la contradiction de Neron? Je repondis à ces critiques, que l'historien ne pretend pas que cet Empereur se soit contredit formellement; il a seulement pretendu qu'il y avoit beaucoup d'imprudence à se servir du pretexte des avortemens, peu après avoir allegué celui de sterilité. L'imprudence ne consistoit pas en ce que Neron donnoit lieu de croire qu'il étoit mal informé de la conduite d'Octavie, lors qu'il la repudia; car il auroit pu repondre que les plus habiles Princes n'ont pas bien souvent assez de lumieres, pour penetrer tous les secrets de la chambre de leurs femmes, & que le hazard leur decouvre quelquefois dans une heure, ce que leurs espions les plus vigilans avoient ignoré plusieurs années: tant le sexe a de ressources pour cacher ses galanteries. Mais voici où consistoit l'imprudence. C'est que Neron decouvroit manifestement l'injustice du divorce. Il aprenoit à toute la terre qu'il n'avoit point rendu à Octavie le devoir du mariage; car s'il le lui eût rendu, elle n'eût pas eu besoin de recourir aux avortemens pour cacher ses adulteres. Or n'est-ce pas une iniquité criante, que de repudier une femme pour cause de sterilité (*c*), après avoir vécu avec elle sans aucun commerce conjugal? C'est pourquoi Tacite ne dit rien qui fasse tort à son bon goût, quand il trouve du desordre entre le second pretexte de cet Empereur & le premier. N'oublions pas une chose qui aggrave l'iniquité de ce mari, c'est qu'il étoit persuadé de la vertu d'Octavie. On nous a conservé en espece les paroles dont il se servit, quand il crut que l'occasion d'épouser Poppée étoit venuë. *Ipsa principis verba referam*, dit Tacite (*d*), *quin* inquit *Nero deposito metu nuptias Poppææ ob ejusmodi terrores dilatas maturare parat, Octaviamque conjugem amoliri, quamvis modeste agat, & nomine patris, & studiis populi gravem!*

(*b*) *Tacit. ubi supra c.* 63.

(*c*) *Voiez ci-dessus pag.* 1431. *remarque A.*

(*d*) *Tacit. Annal. lib.* 14. *c.* 59.

(*G*) *Ne fut presque qu'une suite continuelle de malheurs.*] Les habitans de l'Ile où elle fut exilée furent plus touchez de sa disgrace, qu'ils ne l'avoient été de l'infortune des autres Dames Romaines qu'on avoit banies au même lieu. Celles-là étoient d'un âge plus avancé, & par consequent plus capable de les soutenir contre les revers de la fortune; & outre cela elles se pouvoient consoler par le souvenir de leur bonheur. Mais Octavie n'avoit guere que 20. ans, & avoit été toûjours malheureuse. Les premieres années de son mariage ne furent qu'un tems de dueil, à cause de la tritesse où son pere & son frere morts de poison la plongerent. Une concubine posseda toute l'affection de son mari: elle fut repudiée, & puis exposée à la haine violente de la nouvelle épouse; & enfin banie comme coupable d'un crime dont la note est plus affligeante que la mort. Neanmoins elle avoit bien de la peine à renoncer à la vie, quoi qu'elle se vît à toute heure sous le glaive des soldats qui la gardoient: & quand elle reçut ordre de se faire mourir, il n'y eut point de prieres qu'elle n'emploiât pour éviter cette heure fatale. Tout fut inutile; on la lia, & on lui ouvrit les veines; mais son effroi étoit tel que le sang ne couloit guere, desorte qu'il la falut étouffer par la vapeur d'un bain chaud. Tacite est un si grand maître dans la peinture des passions, que chacune de ses lignes est un trait inimitable. Servons-nous donc de ses expressions. (*e*) *Non alia exsul visentium oculos majore misericordia affecit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ, à Tiberio; recentior Juliæ memoria obversabatur, à Claudio pulsæ. Sed illis robur ætatis affuerat. Læta aliqua viderant, & præsentem sævitiam melioris olim fortunæ recordatione* (*f*) *allevabant. Huic primus nuptiarum dies loco funeris fuit, deducta in domum, in qua nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre, & statim fratre. Tum ancilla domina validior. Et Poppæa non nisi in perniciem uxoris nupta. Postremo crimen omni exitio gravius. Ac puella vicesimo ætatis anno, inter centuriones & milites, præsagio malorum jam à vita exempta, nondum tamen morte acquiescebat. Paucis dehinc interjectis diebus, mori jubetur: cum jam viduam se & tantum sororem testaretur, communesque* Germanicos *& postremo* Agrippinæ *nomen cieret*, qua incolumi infelix quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset. *Restringitur vinculis, venæque ejus per omnes artus exsolvuntur: & quia pressus pavore sanguis tardius labebatur, præfervidi balnei vapore enecatur.* Il a oublié de marquer qu'avant qu'elle fût épouse, elle avoit vu la mort violente de Messaline sa mere. C'est par là qu'elle commence le recit de ses infortunes dans la tragedie qui porte son nom, & que l'on imprime avec celles de Seneque. Elle le continue par (*g*) les duretez d'Agrippine doublement sa belle-mere, & d'une humeur infiniment propre à soutenir le caractere de marâtre, & de verifier tout ce que l'on dit de l'antipathie des femmes contre leurs brus. Si Homere ne pouvoit pas dire qu'il y a des gens à qui Jupiter ne verse que du mauvais (*h*) tonneau, il a pu pour le moins dire que Jupiter ne mêle que deux ou trois goutes du bon tonneau, dans la grande tasse qu'il leur fait boire remplie de la mauvaise liqueur. Tel a été le sort de nôtre Octavie, & cependant elle vouloit vivre: la mort lui paroissoit plus affreuse que toutes ses calamitez. Sa jeunesse doit faire excuser ce mauvais goût.

(*e*) *Id. ib. cap.* 63.

(*f*) *C'étoit suivre les preceptes d'Epicure. Bien des gens au contraire s'affligent dans l'adversité par le souvenir du bonheur qu'ils avoient eu, & disent avec un de nos poëtes,* Felicité passée Qui ne peus revenir Tourment de ma pensée Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir!

(*g*) Tulimus sævæ jussa novercæ, Hostilem animum, vultusque truces. Illa illa meis tristis Erinnys Thalamis Stygios prætulit ignes, Teque extinxit miserande pater.

(*h*) *Voiez l'article* Manichéens *pag.* 2024.

(*A*) *Une insigne Magicienne.*] Par la force de ses enchantemens la lune descendoit du ciel, les lions devenoient doux comme des moutons, & les rivieres couloient vers leur source. C'est Paris qui le debite comme un temoin oculaire.

Quod (*i*) *si vertenda spem mentis concipis hujus;*
Cur cessant herbæ, carmina curve tua?
Nam te nec Phœbi sollertior artibus ulla est;
Phœbeaque Hecates somnia vera vides.
Te cum sideribus, te cum deducere Lunam
Nubibus, & memini surripuisse diem.
Pascebam tauros: interque armenta leones
Obstupui placidos vocibus ire tuis.
Quid retro Xanthum, retro Simoënta vocatum
Adjiciam cursus non tenuisse suos?
Ipse pater Cebren, nata male tutus ab ore,
Cantatus quoties restitit inter aquas!

(*i*) *Dans la lettre que Sabinus feint qu'il reponde à celle qu'Ovide feint qu'Oenone lui avoit écrite.*

Il y a beaucoup d'aparence qu'Apollodore a écrit que cette Nymphe se mêloit de la Magie; on peut donc regarder comme une fausse leçon ces paroles du livre 3. (*k*) Ἡ γὰρ Οἰνώνη ἰατρικὴν καὶ μουσικὴν ᾔδει, *Siquidem Oenone medendi canendique artem callebat.* Si l'on met μαγικὴν à la place de μουσικὴν, on donnera un très-bon raisonnement à l'Auteur. Il venoit de dire qu'Oenone portoit des remedes à Paris dangereusement blessé: s'il ajoûte comme portent les éditions, *car elle exerçoit la Medecine & la Musique*, il charge d'une superfluité grossiere son raisonnement, mais s'il dit, *car elle exerçoit la Medecine & la Magie*, il le rend plus propre à être persuasif. Passerat a très-bien compris la chose, puis qu'il a tourné ainsi ce passage; *car elle entendoit parfaitement la Medecine & l'art d'enchanter les maladies* (*l*).

(*k*) *Apollodor. Biblioth. l.* 3. *pag.* 227.

(*l*) *Voiez Meziriac sur les Epitres d'Ovide, pag.* 460.

(*B*) *Lui furent communiquées en échange* (*m*) *de son pucelage.*] Lisez la lettre qu'Oenone écrivit à Paris; vous y trouverez que cette Nymphe se vante d'avoir été

(*m*) *Conferez ce qui est dit de Cassandre ci-dessus pag.* 820. *col.* 2.

ge de conoître l'avenir, elle ne manqua pas de prevoir que le voiage de son mari vers Helene seroit la cause d'une infinité de malheurs: c'est pourquoi elle fit tous ses efforts pour ôter de l'esprit de Paris cette entreprise. Voiant l'inutilité de ses remontrances, elle (C) lui predit qu'il seroit blessé, & qu'alors il seroit contraint d'avoir son recours à elle, comme à la seule personne qui eût le pouvoir de le guerir †. Quand il eut été blessé par Philoctete au siege de Troie, il se souvint de la prediction d'Oenone, & se fit porter sur le mont Ida, afin de recevoir le remede qu'elle seule lui pouvoit donner; mais il mourut avant que d'être à portée d'être soulagé par Oenone ‡. Et quelques-uns disent qu'afin d'avoir le plaisir de se venger, elle fit (D) si peu de diligence, qu'elle laissa à la mort assez de tems pour prevenir le remede; mais que neanmoins elle se desespera en voiant son mari mort. On conte cela (E) diversement, & l'on n'a pas oublié de dire qu'elle travailla de bonne heure aux moiens de se venger. Elle (F) y emploia son fils; les uns disent qu'elle l'envoia en Grece, pour y exciter les Princes à la guerre contre les Troiens: les autres disent qu'elle fit ensorte qu'il touchât le cœur d'Helene, afin de faire sentir à Paris les chagrins de la jalousie.

† Idem ibid.

‡ Idem ibid.

☞ OKOLSKI (SIMON) Religieux Dominicain vivoit au XVII. siecle. Il publia un livre intitulé *Orbis Polonus* qui merite d'être lu. Mr. le Laboureur l'a cité plus * d'une fois.

* Voiez sa relation du voiage de la Reine de Pologne 2. part. p. 50. 58.

☞ OLEN,

été recherchée par les Satyres, & par Faunus même, mais qu'elle eluda tous leurs amoureux desseins. Elle avoüe qu'Apollon lui enleva sa virginité, quoi qu'elle se defendit de son mieux, & qu'elle lui égratignât le visage. Enfin elle observe qu'elle ne demanda point en recompense ni de l'or, ni des pierreries, mais qu'Apollon lui communiqua tous les secrets de la Botanique; si bien qu'elle pouvoit faire mille cures admirables, sans que cela lui servit de rien pour se guerir de l'amour, n'y aiant point d'herbes qui soient capables de produire cet effet.

Me (a) fide conspicuus Troja munitor amavit.
Ille mea spolium virginitatis habet.
Id quoque luctando. rupi tamen ungue capillos;
Oraque sunt digitis aspera facta meis.
Nec pretium stupri gemmas aurumve poposci.
Turpiter ingenuum munera corpus emunt.
Ipse, ratus dignam, medicas mihi tradidit artes;
Admisitque meas ad sua dona manus.
Quaecumque herba potens ad opem, radixque medendi
Utilis in toto nascitur orbe, mea est.
Me miseram, quod amor non est medicabilis herbis!

Ovide n'observe pas trop le *decorum*, & la vraisemblance. De tels aveux ne se font gueres à un mari, & ce n'étoit pas le moien de faire que Paris se repentit de son inconstance. Aprendre qu'on a été pris pour dupe, qu'on a cru très-faussement cueillir la premiere fleur au lit nuptial, n'est pas une bonne nouvelle; les égratignures d'un côté, les secrets de la Medecine de l'autre ne reparent point la breche. A quoi songeoit donc Ovide? Quand il auroit joint le don de la (b) prophetie à la conoissance des herbes, dans les recompenses qu'Apollon distribua, il n'auroit pas assez doré la pilule. Clement Alexandrin n'a pas ignoré (c) que cette Nymphe se méla de prophetiser. Voiez en marge une conjecture sur ses paroles.

(C) *Elle lui predit qu'il seroit blessé.*] Conon a confondu les tems, & a choqué par ce moien la vraisemblance. Il supose (d) qu'Oenone ne fit cette prediction, & ne sortit de chez son mari, qu'après que Paris eut tué son fils Corythus. Il faut savoir que Corythus fils de Paris & d'Oenone étoit si bien auprès d'Helene, que Paris en conçut une jalousie violente qui le porta à se defaire de Corythus. Il n'est nullement vraisemblable qu'Oenone ait demeuré avec son mari, depuis qu'Helene eut pris possession du logis, & ainsi Conon s'est mal-à-propos embarrassé dans une chronologie differente de celle des autres Auteurs.

(D) *Elle fit peu de diligence.*] Le messager qui lui alla dire que Paris se faisoit porter sur le mont Ida, afin qu'elle le guerit de sa blessure, fut renvoié brusquement avec ces paroles de jalousie, *qu'il aille se faire penser à son Helene* (e). Un retour de tendresse fit bientôt repentir Oenone de sa brusquerie: elle resolut d'aller au devant de son mari avec les remedes necessaires; mais elle arriva trop tard. La reponse qu'elle avoit faite au messager, fut fidellement raportée à Paris, & (f) l'accabla de telle sorte qu'il expira sur le champ. La premiere chose que fit Oenone quand elle fut arrivée, fut de tuer d'un coup de pierre ce messager, parce qu'il avoit osé lui dire qu'elle étoit cause de la mort de Paris. En suite elle embrassa tendrement le corps de ce mari infidelle; & après bien des regrets, elle se passa sa ceinture au cou, & s'étrangla (g).

(E) *On conte cela diversement.*] Nous venons de dire qu'elle s'étrangla avec sa propre ceinture. Apollodore dit (h) simplement qu'elle se pendit. Parthenius (i) se contente de dire qu'elle se tua. Quintus Calaber (k) assûre qu'elle se jetta dans le bûcher où le corps de Paris fut brûlé. Lycophron dit (l) qu'elle se precipita du haut d'une tour. „ (m) Dictys de Crete raconte que Paris estant mort, ses parens firent porter son corps vers Oenone, afin qu'elle eust soing de le faire inhumer; mais qu'Oenone, ayant veu ce corps mort, fut tellement esmeuë, qu'elle perdit le sens, & se laissant peu à peu accabler à la tristesse, elle mourut de douleur, & fut ensevelie avecques Paris. Ce passage de Dictys me fait soupçonner que la traduction latine, quoy que fort ancienne, de cet autheur, n'est pas trop fidele, ou est corrompue en plusieurs endroits: car Tzetzes sur Lycophron dit clairement, que suivant l'opinion de Dictys, Oenone s'estrangla, & Cedrenus qui suit tousiours Dictys en tout ce qu'il rapporte de la guerre de Troye, fait aussi mourir Oenone du mesme genre de mort: dont je conjecture que ces deux autheurs avoient le livre de Dictys en Grec, & que la version Latine que nous avons ne s'accorde pas tousiours avec le texte Grec. „ Cette érudition étoit trop curieuse pour ne devoir pas être raportée toute telle qu'on la lit dans Meziriac. Au reste Quintus Calaber supose qu'Oenone traita son mari avec (n) la derniere inhumanité, lors que (o) prosterné à ses pieds, & rendant presque les derniers soupirs (p), il imploroit son assistance, & lui demandoit mille pardons de son infidelité; mais qu'ensuite elle eut un si grand regret de sa mort, qu'elle se jetta sur le bûcher, & se brûla toute vive avec le cadavre de Paris.

(F) *Elle employa son fils.*] Les reproches que le fleuve Cebren fit à Oenone sa fille, sur ce qu'elle aimoit un mari si infidelle, la pousserent tellement à la vengeance, qu'elle envoia Corythus son fils aux Princes Grecs, avec ordre de les exciter à la guerre contre Troie, & de leur servir de guide (q). Le Scholiaste de Lycophron (r) raporte cela. Conon (f) fait servir d'une autre maniere Corythus à la vengeance d'Oenone. Il dit que Corythus étoit encore plus beau que Paris son pere, & qu'il fut envoié à Helene par Oenone, tant afin de donner de la jalousie à Paris, qu'afin de chercher les occasions de perdre Helene. Celle-ci fut bientôt sensible aux charmes de Corythus, & se familiarisa avec lui beaucoup plus que Paris ne le souhaitoit. Le pere devint tellement jaloux de son fils, que l'aiant trouvé un jour auprès d'Helene, il le tua. Il faloit qu'Oenone fut née sous une constellation bien maligne; le moien qu'elle emploia pour se venger de sa rivale, lui coûta la vie de son fils unique, & ne servit qu'à faire passer des momens très-agreables à Helene. Quelques-uns (t) ont dit qu'à la verité Corythus fut aimé d'Helene, & qu'il l'aima reciproquement, & que Paris le tua; mais ils ne disent pas que sa mere l'eût suborné, afin de tendre des pieges à sa rivale; ils disent qu'il étoit allé au secours de Troie. D'autres (v) pretendent que Corythus étoit sorti des amours de Paris & d'Helene, ce qui est absurde; car depuis le rapt d'Helene jusqu'à la mort de Paris, il ne se passa pas assez de tems pour qu'aucun de leurs fils aquit l'âge necessaire à contenter une femme; & neanmoins Corythus fut tué à cet âge-là, comme il paroit par la jalousie de son pere, & par le commerce qu'il avoit avec Helene. Quoi qu'il en soit, voici un affreux (w) inceste de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(a) *Ovid. in epistola Oenones ad Parid.*

(b) *Selon Apollodore lib. 3. ce fut de Rhea qu'Oenone apris la divination.*

(c) Ἔλαβος ᾔδη καὶ Λαοκόων, καὶ Οἰνώνη, καὶ Βρένος ἐν Ἰλίῳ. Jam Helenus, & Laocoon, & Oenone, & Brenus in Ilio. *Clemens Alexandr. Strom. lib. 1. p. 334.* Au lieu de καὶ Βρένος, Canterus voudroit lire Κεβρῆνος. Il vaudroit encore mieux lire ἡ Κεβρῆνος, ce qui signifieroit, *Oenone fille de Cebren.* Voiez Canterus sur Lycophron v. 57.

(d) *Conon apud Photium num. 186. pag. 434. 436.*

(e) *Conon ibid.*

(f) *Parthenius in Eroticis, cap. 4.*

(g) *Conon ubi supra.*

(h) *Lib. 3. pag. 227.*

(i) *Ubi supra.*

(k) *Lib. 10. v. 467.*

(l) *In Cassandra. v. 61.*

(m) *Meziriac sur les Epitres d'Ovide, pag. 509.*

(n) *Quint. Calaber lib. 10. v. 306. & seq.*

(o) Ὁ δ' ἄρ' αἶψα παρὰ ποσσὶ γυναικός. Ipse vero statim ad pedes uxoris se abjecit. *Ib. v. 272.*

(p) Καὶ ῥ' ὀλιγοῦ [illegible]. Atque vix trahens animam hoc tandem sermone illam affatur. *Ibid. v. 283.*

(q) *Meziriac ubi supra pag. 508. citant le Scholiaste de Lycophron.*

(r) *Sur ces paroles de Lycophron, v. 58.* Στείλασα [illegible] χθονός. Misso juvene terrae proditore.

(f) *Ubi supra.*

(t) *Hellanicus in Troicis, & Cephalon Gergithius apud Parthenium cap. 34.*

(v) *Nicander apud Parthenium ibid.*

(w) *Selon la supposition que Corythus étoit fils d'Helene; car s'il n'eût été que son beau-fils, elle eût fait un crime que bien d'autres ont commis.*

☞ **OLEN**, poëte Grec plus ancien † qu'Orphée, étoit (*A*) de Xanthe ville de Lycie. Il composa plusieurs hymnes que l'on chantoit dans l'Ile de Delos aux grandes solennitez de la religion ‡, nommément en ζ l'honneur de la Déesse Lucine, qu'il η disoit être la mere de Cupidon. Il fut le premier θ qui assûra qu'Achaïe étoit venuë du païs des Hyperboréens à l'Ile de Delos. D'autres disent τ qu'il fut l'un des Hyperboréens qui fonderent l'oracle de Delphes, & qu'il y exerça le premier la fonction de Prêtre d'Apollon, je veux dire celle de rendre reponse aux consultans. Il les rendoit en vers hexametres. Il est parlé de lui dans un passage de Pausanias (*B*) que Romulus Amaseus n'a point corrigé. Il faudra faire (C) quelque remarque sur le suplément de Moreri.

OLYMPIAS, mere d'Alexandre le grand, donna de si violens (*A*) soupçons d'impudicité à Philippe Roi de Macedoine son mari, qu'il la repudia. On pretend même qu'elle lui avoit avoüé * qu'il n'étoit point pere d'Alexandre, & qu'elle (*B*) avoit eu à faire avec un serpent lors qu'elle conçut ce fils. Elle n'est point la seule † de qui l'on ait raconté ces commerces.

(*A*) *Etoit de Xanthe ville de Lycie.*] Qu'il fût Lycien nous l'aprenons d'Herodote & de Pausanias, mais ils ne marquent point de quelle ville il étoit. Vous en allez voir le nom dans ces deux vers de Callimaque

Οἱ (a) μὲν ὑπαείδουσι νόμον Λυκίοιο γέροντος
Ὅν τοι ἀπὸ Ξάνθοιο θεοπρόπος ἤγαγεν Ὠλήν.

Namque senis Lycii recinunt hi carmina sacra
A Xantho quondam quæ vates vexerat Olen.

(*B*) *Dans un passage de Pausanias que Romulus Amaseus n'a point corrigé.*] Le voici : (b) Λύκιος δὲ ὃς ἦν ἀρχαιότερος τὴν ἡλικίαν Δήλιος ὕμνους καὶ ἄλλους ποιήσας, καὶ ἐς Εἰλείθυιάν τε, εὔλινόν τε αὐτὴν ἀνακαλεῖ. *At Lycius qui* multo *suis ætate superior patria Delius hymnis & in alios* deos *& in Lucinam ipsam conscriptis Eulinon* (quasi dicas lanificam) *appellat.* Gregoire Gyraldi (c) conjecture qu'il faut lire Ὠλὴν au lieu de Δήλιος, mais ce n'est point là où il faut faire la correction, il la faut faire immediatement après Λύκιος δὲ, car au lieu de ὃς ἦν il faut lire Ὠλὴν, & puis au lieu de Δήλιος il faut mettre Δηλίοις. Cette conjecture m'étoit venuë dans l'esprit avant que je visse la nouvelle édition de Pausanias. Je l'ai consultée depuis, & j'y ai trouvé une note de Mr. Kuhnius qui explique ainsi le passage. Nous avons ici l'une des causes qui ont produit bien des Auteurs chimeriques, car voici un très-ancien poëte, un Lycius de Delos qui ne doit son existence qu'à une erreur de copiste.

(C) *Quelque remarque sur le suplément de Moreri.*] I. C'est une faute que de dire simplement qu'Olen étoit *de la ville de Dyme dans l'Achaïe*, car il est bien vrai que Suidas le nomme Δυμαῖος *Dymæus*, mais il ajoûte qu'il vaut mieux le faire natif de Xanthe dans la Lycie, comme Callimaque, & le Polyhistor l'ont declaré. II. Il n'y a guere d'exactitude dans ces paroles, *on chantoit dans l'Ile de Delos* les hymnes d'Olen *pendant les ceremonies que l'on y faisoit pour les malades, en jettant sur eux la poussiere que l'on ramassoit sur le sepulcre de la deesse Ops ou Cybele que les Grecs appelloient Hecaerge.* Ceci peut avoir été copié dans un livre de Gyraldus (d), où nous lisons que les hymnes d'Olen se chantoient à Delos pendant que les cendres qui étoient au sepulcre d'Opis surnommée Hecaerge, étoient jettées sur une troupe innombrable de malades qui se tenoient auprès de l'autel. On cite Herodote, & l'on ajoûte que Pausanias a dit (e) presque la même chose, mais il est certain que Gyraldus s'est laissé tromper par la mauvaise version de Laurent Valla. Le texte Grec d'Herodote (f) ne veut point dire cela : il est un peu embrouillé, & l'on peut l'entendre d'une maniere très-oposée au sens de Valla, comme il paroit par une autre traduction que l'on a mise à la marge. Herodote ne dit point qu'Ops, ou Opis fut surnommée Hecaërge, il ne parle point d'Ops la mere des Dieux, mais d'une fille qui vint du païs des Hyperboréens à l'Ile de Delos avec une autre fille nommée Arge. Ces deux filles firent ce voiage pour ofrir à Lucine les dons qui lui avoient été destinez (g) afin d'obtenir un prompt & heureux accouchement. Pausanias ne dit presque rien de toutes ces choses, pourquoi donc assûre-t-on qu'il raconte presque tout ce qu'on supose qu'Herodote a dit? Le Continuateur de Moreri seroit peut-être bien embarrassé si on l'obligeoit à prouver que la Déesse Cybele a eu le surnom d'*Hecaërge*, c'est-à-dire qui a la vertu d'operer de loin: mais si la ceremonie dont il parle étoit vraie, ne trouverions-nous pas dans le paganisme un jour des cendres aussi bien que dans le Papisme, & cela avec des caracteres de superstition fort singuliers? Toutes sortes de malades eussent esperé la guerison par l'efficace des cendres prises sur le tombeau d'Opis, mais il eût falu qu'ils fussent proche de l'autel, & ainsi l'epithete d'Hecaërge ne vient point ici à propos. Voiez les savantes notes de Mr. Spanheim (h) sur Callimaque, vous y trouverez de fortes preuves qu'Hecaërge étoit non l'épithete de Cybele, ou de cette Opis qui fut l'une des filles Hyperboreennes qui aporterent des ofrandes à Delos, mais le nom d'une camarade d'Opis dans ce voiage.

(*A*) *De si violens soupçons d'impudicité.*] Justin n'en dit pas davantage (i) dans le 5. chapitre du 9. livre; mais dans un autre endroit il assûre que la chose fut portée jusques a la conviction, & que le divorce eut ce fondement. (k) *Namque mater ejus Olympias confessa viro suo Philippo fuerat, Alexandrum non ex eo se, sed ex serpente ingentis magnitudinis concepisse. Denique Philippus ultimo prope vitæ suæ tempore*, filium suum non esse *palam prædicaverat. Quæ ex causa Olympiadem, velut stupri compertam, repudio dimiserat.* Il y a des femmes galantes qui sont douces & commodes à leurs maris; cela efface une partie du peché: mais Olympias étoit bourruë (l) & chagrine : c'étoit donc une rude charge pour Philippe, d'avoir à souffrir tout à la fois la mauvaise humeur, & les adulteres de son epouse.

(*B*) *Et qu'elle avoit eu à faire avec un serpent.*] Outre le temoignage de Justin que l'on vient de lire, je puis alleguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand serpent étendu sur Olympias pendant qu'elle dormoit; que le Roi aiant vu cela par une petite fente de la porte, (m) perdit l'œil qu'il apliqua à cette fente; qu'il sentit aussi depuis ce tems-là que son amitié pour Olympias diminuoit; qu'il ne coucha plus avec elle que rarement, soit qu'il craignit qu'elle ne l'enforcelât, soit qu'il respectât la Divinité qui sous la figure de serpent venoit caresser la Reine. (n) Ὤφθη δὲ ποτε καὶ δράκων, κοιμωμένης τῆς Ὀλυμπιάδος, παρεκτεταμένος τῷ σώματι. καὶ τοῦτο Φιλίππου τὸν ἔρωτα καὶ τὰς φιλοφροσύνας ἀμαυρῶσαι λέγουσιν, ὡς μηδὲ φοιτᾶν ἔτι πολλάκις παρ' αὐτὴν ἀναπαυσόμενον. εἴτε δείσαντα τινὰς μαγείας αὐτῷ καὶ φάρμακα τῆς γυναικὸς, εἴτε τὴν ὁμιλίαν, ὡς κρείττονι συνούσης, ἀφοσιούμενον. *Visus est draco etiam ad dormientis Olympiadis corpus exporrectus: idque præcipue Philippi erga eam amorem & familiarem consuetudinem ajunt extenuasse, ut rarò cubitum ad illam commearet, quia vel timeret fascinationes ejus & veneficia, vel consuetudinem ejus, ut quæ consuesceret cum majore, devitaret.* On dit aussi qu'Eratosthene a debité qu'Olympias ne decouvrit qu'à Alexandre ce beau secret, & qu'elle attendit à lui en faire confidence qu'il s'en allât à la guerre. Rendez vous digne, ajoûta-t-elle, de vôtre naissance. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς (ὥς Ἐρατοσθένης φησὶ) προπέμπουσα τὸν Ἀλέξανδρον ἐπὶ τὴν στρατείαν, καὶ φράσασα μόνῳ τὸ περὶ τὴν τέκνωσιν ἀπόρρητον, ἐκέλευσεν ἄξια φρονεῖν τῆς γενέσεως. *Olympias (ut Eratosthenes est autor) quum euntem ad bellum prosequeretur Alexandrum, arcanum ortum ejus soli detexit, hortata ut pro natalibus gereret animos* (o). Notez que selon Justin le commerce du serpent & d'Olympias ne fut qu'une réverie. Cette Reine (p) songea qu'un grand serpent jouissoit d'elle la nuit qu'elle conçut Alexandre. Un de nos meilleurs critiques en commentant ce passage de Justin, observe qu'il y avoit des serpens dans la Macedoine qui s'aprivoisoient de telle sorte, que les femmes les mettoient autour du bras & autour du cou, en guise de bracelets & de coliers, ou afin de se divertir, ou afin de se rafraichir. Il allegue là-dessus l'autorité de Lucien. (q) *Hoc autem non abs re fuerit meminisse, (nam ex nihilo, ut ajunt, nihil) reperiri in Macedonia serpentes, qui tam facile mansuefieri possint, ut ex iis olim & puellæ & matronæ sibi armillas, sibi monilia facerent, vel ut animulas suas oblectarent, vel ad corpusculum frigerandum. Hujus rei auctorem citare possum Lucianum in Alexandro, sive Pseudomanti.* Lucien ne parle ni de ces bracelets, ni de ces coliers; mais il dit des choses qui ne sont pas moins surprenantes. Il assûre que les femmes de Pella nourrissoient de grands serpens si aprivoisez qu'elles leur donnoient à teter,

† Pausanias, lib. 9. pag. 302.
‡ Herodot. lib. 4. cap. 35.
ζ Pausanias lib. 1. pag. 16.
η Id. lib. 9. pag. 302.
θ Id. lib. 5. pag. 154.
τ Id. lib. 10. pag. 320. 321.
* Voiez la remarque A.
† Voiez la remarque H.

(a) Callimachus, hymno in Delum, v. 304. pag. 132. edit. Grav. 1697.
(b) Pausanias lib. 8. p. 253.
(c) Pro Delios Olena legendum. Lilius Gregor. Gyraldus de poëtar. histor. dialogo 3. init. p. m. 118.
(d) Gyraldus ubi supra.
(e) Idem fere scribit Pausanias. Id. ibid.
(f) Herodot. lib. 4. cap. 35. p. m. 236.
(g) Ἀντὶ τοῦ ὠκυτόκου. Pro partu maturando. Id. ibid. pag. 235.
(h) Ezech. Spanhemius in Callimachi hymnum in Delum pag. 503.

(i) Cujus (Attali) sororem nuper expulsa Alexandri matre Olympiade propter stupri suspicionem, in matrimonium receperat. Justin. lib. 9. cap. 5.
(k) Idem lib. 11. cap. 11.
(l) Ἡ τῆς Ὀλυμπιάδος χαλεπότης, δυσζήλου καὶ βαρυθύμου γυναικός. Olympiadis acerbitas suspiciosæ mulieris, & tristis. Plutarch. in Alexandro, pag. 669. A.
(m) Ἀποβαλεῖν δὲ τῶν ὄψεων αὐτὸν τὴν ἑτέραν, ἣν τῷ τῆς θύρας ἁρμῷ προσβαλὼν κατώπτευσεν ἐν μορφῇ δράκοντος συνευναζόμενον τῇ γυναικὶ τὸν θεόν. Amisisse vero eum alterum oculum, quem rimæ ostii admovens Deum conspexit serpentis figura cum uxore sua concubantem. Plut. in Alex. initio, pag. m. 665.
(n) Id. ib.
(o) Id. ib.
(p) Qua nocte eum mater Olympias concepit, visa per quietem est cum ingenti serpente volutari. (d'autres disent voluptari.) Justin. l. 12. c. 16.
(q) Tanaquillus Faber, in Justin. pag. 291. edit. Graviana 1683.

ect. Ceux qui prétendent que Nectanebe (C) chassé d'Egypte, & refugié à la Cour de Macedoine, debaucha Olympias, se trompent. Elle fut si indignée contre son mari lors qu'il épousa une autre femme, qu'elle anima Pausanias à le tuer. Elle voulut bien qu'on sçût la part qu'elle avoit (D) à ce parricide. Au commencement elle ne fut pas fâchée † qu'on s'imaginât que Jupiter l'avoit engrossée d'Alexandre; mais dans la suite elle se moqua de cette opinion. Cela paroît par une lettre qu'elle (E) écrivit à ce Prince, quand elle sçut qu'il se disoit hautement

teter, & qu'ils couchoient avec les enfans. Il conjecture que la tradition qui couroit d'Olympias fut fondée sur cette raison. (a) Ἐνταῦθα ἰδόντες δράκοντας παμμεγέθεις, ἡμέρους πάνυ, καὶ τιθασούς, ὡς καὶ ὑπὸ γυναικῶν τρέφεσθαι, καὶ παιδίοις συγκαθεύδειν, καὶ πατούμενους ἀνέχεσθαι, καὶ θλιβομένους μὴ ἀγανακτεῖν, καὶ γάλα πίνειν ἀπὸ θηλῆς κατὰ ταὐτὰ τοῖς βρέφεσι, πολλοὶ δὲ γίνονται τοιοῦτοι παρ' αὐτοῖς, ὅθεν καὶ τὸν περὶ τῆς Ὀλυμπιάδος μῦθον διαφοιτῆσαι πάλαι εἰκὸς, ὁπότε ἐκύει τὸν Ἀλέξανδρον, δράκοντός τινος, οἶμαι, τοιούτου συγκαθεύδοντος αὐτῇ, ὠνοῦνται τῶν ἑρπετῶν ἓν τὸ κάλλιστον, ὀλίγων ὀβολῶν. *Ibi cùm immani magnitudine dracones conspicerent, cicures ac mansuetos, adeò ut à mulieribus alerentur, & cum pueris cubarent, & se conculcari sustinerent, neque se premi indignè ferrent, denique infantum more lac è papilla sugerent (quales apud illos sunt permulti) unde verisimile est olim de Olympiade fabulam increbruisse, quando concumbente cum illa hujusmodi puto quopiam dracone, Alexandrum conceperat, unum ex his serpentibus, qui esset pulcherrimus, paucis obolis emunt.* Selon Plutarque (b) les femmes de ce païs-là se servoient de ces serpens pendant la fête de Bacchus; car elles affectoient de la celebrer avec tous les signes du plus furieux fanatisme. Elles faisoient donc en sorte que ces bêtes se glissassent sur les thyrses qu'elles portoient à la main, & sur les couronnes qu'elles portoient à la tête; elles croioient par là faire plus de peur aux hommes. Il remarque qu'Olympias se piquoit plus que les autres d'être transportée de fureur durant cet anniversaire. (c) Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς μᾶλλον ἑτέρων ζηλώσασα τὰς κατοχὰς, καὶ τοὺς ἐνθουσιασμοὺς ἐξάγουσα βαρβαρικώτερον, ὄφεις μεγάλους χειροήθεις ἐφείλκετο τοῖς θιάσοις. *Olympias autem, præ cæteris motum lymphaticum æmulans, & fanaticum peragens ritum horridiore spectaculo, serpentes mansuefactos trahebat thiasis ingentes.*

(C) *Que Nectanebe ... debaucha Olympias se trompent.*] Nous aprenons de Plutarque (d) que Nectanebe ou Nectanabe abandonnant Tachus son parent, qui lui avoit donné le commandement de son armée, se fit declarer Roi d'Egypte (e), & qu'Agesilaus prit son parti. Les Perses le vainquirent, & le chasserent d'Egypte. Les uns pretendent qu'il se sauva en Ethiopie; d'autres disent qu'il s'en alla à la Cour de Macedoine, parce qu'il crut que le Roi Philippe l'assisteroit puissamment contre les Perses: mais il fut, dit-on, si meconoissant du bon accueil que lui fit ce Prince, qu'il n'oublia rien pour joüir d'Olympias, & qu'il recourut même aux prestiges de la Magie où il étoit un grand maître (f). Il fit succomber par ce moien cette Reine, & la rendit mere d'Alexandre. On ajoûte que Philippe en decouvrit quelque chose, & que depuis ce tems-là sa femme lui fut très-suspecte d'adultere, & que ce fut la veritable raison pourquoi il la renvoia. Ce sont toutes fables. La chronologie nous montre qu'Alexandre étoit âgé de six ans, lors que Nectanebe fut chassé de son Roiaume. Je tiens ceci du docte Freinshemius, & je lui en donne tout l'honneur. *Nec desunt*, dit-il (g), *qui* fabulosum id quidem; non tamen adulterium matris falso jactatum *adserant.* Quippe pulsum Ægypti regno Nectanebum, non, ut vulgo arbitrantur, in Æthiopias concessisse; sed quum adversus vim Persicam in Philippo maxime præsidium speraret, in Macedoniam vectum, magicis præstigiis inlusisse Olympiadi, torumque hospitis temeravisse. Suspectam quidem exinde Philippo, neque aliam tam intimam divortii quod inter eos sequutum est, caussam, pro comperto postea fuisse. . . . . (h) *Ceterum Nectanebi fuga temporibus hisce non congruit: sexennis enim jam erat Alexander, quum ille ab Ocho victus, avitis opibus excideret.*

(D) *Qu'on sçût la part qu'elle avoit à ce parricide.*] La honte de son divorce, & le nouveau mariage de son mari (i) la piquerent si vivement, qu'elle exhorta le Roi d'Epire son frere à faire la guerre à Philippe. Elle en seroit venuë à bout, si Philippe ne l'eût prevenuë en mariant sa fille avec ce Monarque (k). Elle poussa Pausanias à l'assassinat de son mari; elle fit tenir des chevaux tout prêts à cet assassin; & la nuit même qu'elle rentra dans la Macedoine pour assister aux funerailles de ce Prince, elle fit mettre une couronne sur la tête de Pausanias attaché en croix. Au bout de quelques jours elle lui fit des funerailles; elle lui bâtit un tombeau, & inspira au peuple la religion d'un anniversaire en l'honneur de ce meurtrier. Ensuite elle fit tuer la fille que son mari avoit euë de Cleopatre; elle la fit, dis-je, tuer sur le giron de sa mere, & puis elle fit pendre la mere en sa (l) presence. Enfin elle consacra à Apollon le poignard dont Pausanias s'étoit servi pour tuer Philippe, & voulut que ce poignard portât le nom qu'elle avoit eu dans son enfance. Elle fit toutes ces choses si publiquement, qu'on auroit dit qu'elle craignoit qu'il n'y eût pas de bonnes preuves que c'etoit elle qui les faisoit faire. Voiez si j'ai bien entendu Justin. (m) *His stimulis irarum utrique (n) Pausaniam, de impunitate stupri sui querentem, ad tantum facinus impulisse creduntur. Olympias certe fugienti percussori equos quoque præparatos habuit. Ipsa deinde, audita regis nece, cum titulo officii ad exequias cucurrisset, in cruce pendentis Pausaniæ capiti, eadem nocte qua venit, coronam auream imposuit: quod nemo alius audere, nisi hac, superstite Philippi filio, potuisset. Paucos deinde post dies, refixum corpus interfectoris super reliquias mariti cremavit, & tumulum ei eodem fecit in loco, parentarique eidem quotannis, incussa populo superstitione, curavit. Post hæc Cleopatram, à qua pulsa Philippi matrimonio fuerat, in gremio ejus prius filia interfecta, finire vitam suspendio coegit, spectaculoque pendentis ultionem potita est, ad quam per parricidium festinaverat. Novissime gladium, quo rex percussus est, Apollini sub nomine Myrtalis consecravit: hoc enim ante Olympiadis parvulæ fuit. Quæ omnia ita palam facta sunt, ut timuisse videatur, ne facinus ab ea commissum non probaretur.*

(E) *Par une lettre qu'elle écrivit à ce Prince.*] Il avoit pris le titre de fils de Jupiter Hammon en écrivant à sa mere: voici la reponse qu'il reçut. *De grace mon fils, tenez vous en repos, ne soiez pas mon accusateur auprès de Junon, elle me fera quelque grand mal, puis que dans vos lettres vous me reconnoissez pour sa rivale.* Nous ne savons cela que par Aulugelle, car nous n'avons point le livre de Varron d'où il l'avoit copié, ni plusieurs autres écrits où l'on en faisoit mention. Voici les paroles d'Aulugelle: (o) *In plerisque monumentis rerum ab Alexandro gestarum, & paulo antè in libro M. Varronis, qui inscriptus est* Orestes vel de insania, *Olympiadem Philippi uxorem festivissimè rescripsisse legimus Alexandro filio. Nam quum is ad matrem ita scripsisset; Rex Alexander Jovis Hammonis filius Olympiadi matri salutem dicit. Olympias rescripsit ad hanc sententiam:* Amabo, *inquit*, mi fili, quiescas: neque deferas me neque criminere adversum Junonem. Malum mihi prorsum illa magnum dabit, quum tu me litteris tuis pellicem illi esse confiteris. Freinshemius se trompe, quand il assûre qu'Olympias écrivit à Alexandre qu'elle n'avoit point merité d'être exposée au ressentiment de Junon; (p) *Missaque epistola petivisse* ne se nihil tale commeritam odiis Junonis objectare pergeret. Moreri qui n'alloit jamais aux sources, a raporté infidelement le precis de cette lettre, pour s'être fié à la traduction (q) de Freinshemius. Je ne nie point que les paroles d'Olympias n'aient l'air d'une raillerie; mais au fond si l'on vouloit s'arrêter au pied de la lettre, on soutiendroit fort & ferme que cette Princesse ne nie point ses anciennes habitudes avec Jupiter, & qu'elle veut seulement que son fils ne s'en vante pas, de peur que Junon qui peut-être les ignoreroit sans cela, ou ne s'en mettroit pas en peine pendant qu'on n'en feroit point de bruit, ne reveillât toute la fureur de sa jalousie, en voiant ce nouveau batard de son mari prôner par toute la terre les faveurs d'Olympias. Puis donc qu'à suivre le sens literal on ne trouveroit rien davantage dans les paroles d'Aulugelle, il n'est pas permis de les citer en Italique, comme si l'on y trouvoit formellement qu'Olympias ait protesté de son innocence. Les (r) termes dont Plutarque (s) s'est servi signifient seulement qu'elle vouloit que son fils se tût: or il y a une grande difference entre dire, *je ne veux pas que l'on m'accuse devant Junon*, & dire *je n'ai rien fait dont Junon se doive fâcher.* Elien raconte une chose qui temoigne que cette Reine fit un jour une reflexion pleine de pitié, sur la foiblesse qu'Alexandre avoit fait paroître de vouloir passer pour un Dieu. Aprenant qu'il étoit mort depuis quelques jours sans être encore (t) enterré, elle s'écria, *O mon pauvre fils, vous avez fait tous vos efforts pour avoir pla-*

(a) *Lucianus in Pseudomanti pag.* 863. *to.* 1. *edit. Salmuriensis* 1619.

(b) *Plutarch. ubi supra.*

(c) *Id. ibid.*

(d) *Id. in Agesilao, pag.* 617.

(e) *Voiez l'article* Tachus.

(f) *On lit de certain Magicien dit Nectanabus, lequel ayant faict un nombre de navires & galleres de cire, à mesure qu'il les submergeoit en de l'eau dans un grand bassin, les vaisseaux de ses ennemis couroient la même fortune.* Vigenere sur la statuë d'Esculape de Philostrate, fol. 157. to. 2. édit. in 4.

(g) *Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium l.* 1. *c.* 1. *n.* 15.

(h) *Id. ib. n.* 19.

(i) *Il épousa Cleopatre fille d'Attalus, selon Justin* lib. 9. cap. 5. *ou niece, selon Plutarque* in Alexandro, *& Diodore de Sicile*, lib. 16. c. 94.

(k) *Tiré de Justin lib.* 9. *c.* 7.

† *Voiez les remarques A & B.*

(l) *Les paroles de Justin souffrent ce sens, mais on peut aussi les entendre comme si Olympias n'avoit fait que voir Cleopatre penduë.*

(m) *Id. ib. pag. m.* 204. 205.

(n) *C'est-à-dire Olympias & Alexandre son fils.*

(o) *Aulus Gellius lib.* 13. *cap.* 4.

(p) *Freinshemius, Supplem. l.* 1. *c.* 1. *n.* 20. *Il cite Agel.* 13. 4.

(q) *Faite par du Rier, & jointe au Q. Curce de Vaugelas.*

(r) *C'est-à-dire ceux qu'il attribuë directement à Olympias.*

(s) Ἕτεροι δὲ φασιν αὐτὴν ἀφοσιοῦσθαι καὶ λέγειν, Οὐ παύσεταί με διαβάλλων Ἀλέξανδρος πρὸς τὴν Ἥραν. Alii hoc illam ajunt abdicasse ac dixisse, Non desinet Alexander in crimen me apud Junonem vocare. *Plutarch. ubi supra.*

(t) *Voiez Elien var. histor. lib.* 12. *c.* 64.

ment fils de Jupiter, & qu'il se (F) faisoit traiter de Dieu. Antipater fut brouillé presque toûjours avec elle pendant l'absence d'Alexandre; & il étoit bien difficile qu'une femme aussi soupçonneuse †, & d'aussi mauvaise humeur que celle-là, s'accordât avec celui qui commandoit dans la Macedoine. C'étoit l'emploi qu'Alexandre avoit donné à Antipater, lors qu'il partit pour la conquête de l'Asie. Après la mort de ce Conquerant sa mere fut obligée de se retirer en Epire, d'où Polyperchon la rapella six ans après. Aridée & sa femme Eurydice qui regnoient dans la Macedoine voulurent l'empêcher d'y rentrer: mais leurs efforts furent inutiles; les Macedoniens se declarerent pour elle, & par son ordre ils * se defirent de l'un & de l'autre. Elle fit mourir Nicanor frere de Cassander, & aiant choisi cent illustres Macedoniens amis du même Cassander, elle les fit tous massacrer. Cette cruauté lui fit bientôt perdre l'amitié de ses sujets, tout le monde se souvint alors des dernieres paroles d'Antipater: & l'on regardoit comme un oracle, l'exhortation qu'il avoit faite en mourant de (FΔ) ne point soufrir qu'une femme montât jamais sur le thrône. Olympias se defiant donc de la bonne volonté du peuple, alla s'enfermer

† *Voiez la remarque A, lettre l.*

* *Voiez ci-dessus pag. 1198. au texte.*

re parmi les Dieux, & vous n'avez pas même l'honneur de la sepulture qui est commun à tous les mortels. [illegible] (a) [illegible] *Tu vero quum inter cælites locari volueris, & id perficere summo studio conatus sis, nunc neque illorum quidem, quorum omnibus mortalibus æquale & par jus est, particeps fieri potes, terræ sepulturæque.* Cela me fait souvenir de la raillerie du Sophiste Theocrite (b), qui aprenant la mort d'Alexandre dit à ses compatriotes, aiez bon courage Messieurs, puis que vous voiez les Dieux mourir plûtôt que les hommes.

(F) *Fils de Jupiter, & qu'il se faisoit traiter de Dieu.*] Cette usurpation des honneurs divins tendoit à diverses choses, & entre autres à disculper Olympias, qui passoit pour s'être mal gouvernée sur le chapitre de la chasteté. Voici mon temoin; il nous aprendra en même tems la venalité des oracles du Paganisme. Nous allons voir qu'Alexandre fit corrompre les Prêtres de Jupiter Hammon, pour les engager à repondre ce qu'il souhaitoit touchant la paternité de Jupiter. (c) *Igitur Alexander cupiens originem divinitatis acquirere, simul & matrem infamiâ liberare, per præmissos subornat antistites, quid sibi responderi velit. Ingredientem templum statim antistites ut Hammonis filium salutant. Ille lætus dei adoptione hoc se patre censeri jubet. Rogat deinde, an omnes interfectores parentis sui sit ultus; respondetur, patrem ejus nec posse interfici, nec mori; regis Philippi peractam plene ultionem esse.* J'ai dit ailleurs (d) qu'une fine politique le poussa à vouloir passer pour un Dieu: il l'avoue à son pere dans un des dialogues de Lucien (e). J'ai dit aussi qu'il étoit plus reservé envers les Grecs, touchant cette pretension, qu'envers les barbares; mais je dois ajoûter ici qu'il abandonna enfin ce menagement; il voulut que les villes Greques fissent des decrets concernant sa divinité. Les resolutions qu'elles prirent là-dessus furent differentes; le decret de Lacedemone fut conçu en ces termes. *Puis qu'Alexandre veut être Dieu, qu'il le soit.* (f) [illegible] *Itaque aliis aliter statuentibus, Lacedæmonii decretum ejusmodi fecerunt: Quoniam Alexander Deus esse vult, esto Deus.* L'Auteur que je cite n'a point sçu tout ce que firent les Atheniens; il ne nous parle que de leur oposition au decret (g) que Demades leur proposa, qu'Alexandre fût desormais le 13. des grans Dieux. Il fut condamné à l'amende, pour avoir osé proposer cette impieté. Elien n'en savoit pas davantage; mais il est fort aparent que Demades ne desista point de son entreprise, & que le decret passa (h) enfin. Il representa aux Atheniens qu'ils prissent garde de ne pas perdre la terre, en voulant trop soigneusement conserver le ciel. Erasme n'a point compris la pensée de cet Orateur. *Quum Athenienses*, dit-il (i), *vellent Alexandro divinos honores decernere, videte inquit* (Demades) *ne dum cælum custoditis, terram amittatis. Alexander enim ambiebat monarchiam. Absurdum autem erat eos sic alium donare cælo, ut ipsi terra sua pellerentur.* Erasme supose que Demades s'oposoit aux honneurs divins d'Alexandre, & il le fait raisonner confusément. Ce sont deux fautes. La verité est que Demades conseilloit cette deification, & qu'il se fondoit, sur ce qu'il étoit à craindre qu'Alexandre ne conquît l'Attique, pour châtier ceux qui lui auroient refusé le ciel. Voiez Diogene Laërce au livre 6. pag. 345. vous y trouverez que les Atheniens decernerent à Alexandre la divinité de Bacchus. [illegible] *Atheniensibus Alexandrum Liberum Patrem decernentibus, & me, inquit* (Diogenes) *Serapin facite.* J'ai dit dans la remarque E de l'article de ce conquerant, qu'il n'y a guère d'aparence qu'il ait pu être fermement persuadé de sa pretenduë nature divine; car il avoüoit que deux choses l'avertissoient principalement qu'il étoit homme: il couchoit avec des femmes; & il dormoit, & il croioit que c'étoient deux infirmitez incompatibles avec la divinité. Mais comment pouvoit-il donc croire que Jupiter l'eût engendré? Une blessure l'avertit aussi qu'il étoit homme, & il en prit occasion de railler un peu les flateurs qui lui conferoient la divinité.

C'est du vrai sang, & non de l'humeur telle
Qui coule aux Dieux de nature immortelle,

leur dit-il (k), en leur montrant ce qui sortoit de sa blessure. Quelques-uns disent que ce ne fut point lui mais Callisthene qui emploia cette raillerie. Voiez à l'égard de tout ceci le commentaire de Freinshemius sur le chapitre 7. du 4. livre de Quinte-Curce. Ce que Zonare raconte que ce Prince se voiant prêt à mourir se voulut jetter dans l'Euphrate, afin de persuader au monde sa translation au ciel, n'est point destitué de toute aparence: car de quel manege ne s'étoit-il point servi, pour persuader qu'il étoit un Dieu, & pour établir le culte de sa pretenduë divinité? *Jamque omnibus præparatis quod olim prava mente conceperat tunc esse maturum, quonam modo cælestes honores usurparet, cœpit agitare. Jovis filium non dici tantum se, sed etiam credi volebat, tanquam perinde animis imperare posset ac linguis. Itaque more Persarum Macedonas venerabundos ipsum salutare prosternentes humi corpora* (l) &c.

Le Sieur Naudé me fournit ici une matiere de critique. *Alexandre*, dit-il (m), *fit croire . . . que lors qu'il vint au monde la Deesse Diane assista si assiduement aux couches d'Olympias, qu'elle ne songea pas à secourir le temple qu'elle avoit en Ephese, lequel dans cet intervalle fut entierement consommé par un* (n) *fortuit embrasement. . . . . Certains captifs lui ayant donné la connoissance du remede dont on se pouvoit servir contre les fleches empoisonnées des Indiens, il fit croire auparavant que de le publier; que Dieu le lui avoit revelé en songe. Mais cette insatiable cupidité l'ayant conduit jusques à se faire adorer, il reconnut enfin par les remontrances de Callisthenes, par l'obstination des Lacedemoniens, & par les blessures qu'il recevoit tous les jours en combatant, que toutes ses forces ne seroient jamais suffisantes pour pouvoir établir cette nouvelle Apotheose, & qu'il faut une plus grande fortune pour gagner une petite place dans le ciel, que pour dompter icy bas & dominer toute la terre.* Il n'est pas vrai qu'Alexandre ait fait acroire que Diane, trop occupée aux couches d'Olympias, laissa brûler le temple d'Ephese. Ce fut la pensée d'un historien (o) dont Plutarque s'est moqué: personne ne dit qu'elle vienne d'Alexandre. Les Lacedemoniens s'oposerent-ils à sa deification? Ne firent-ils pas un decret en (p) sa faveur? & quoi qu'ils le tournassent malignement, on ne peut pas dire qu'ils aient été un obstacle à son dessein.

(FΔ) *L'exhortation* qu'Antipater *avoit faite en mourant de ne point soufrir qu'aucune femme.*] C'est un fait que (q) Diodore de Sicile nous a conservé. Lambin insera dans l'un de ses livres tout le chapitre où cet ancien historien étale les barbaries d'Olympias, & sans doute il ne l'insera que pour donner plus de poids à la conclusion. (r) *Talibus & tam atrocibus, atque injustis facinoribus iram suam explens* (Olympias) *citò hoc efficit, ut Macedones ejus crudelitatem abominarentur. Omnes enim Antipatri verba memoria repetebant, qui tanquam oracula fundens, & vaticinans, Macedones moriens hortatus est,* UT NE UNQUAM MULIEREM SINERENT REGNI CLAVUM TENERE. *Hactenus Diodorus.* Or voici ce qu'il ajoûte pour justifier cette remontrance d'Antipater: *Præclarè verò Antipater. Nam si mulieres omnes jure civili propter infirmitatem*

(a) *Ælian. ibid. l. 13. c. 30.*

(b) *Clem. Alexandr. Admonit. ad gentes pag. 61.*

(c) *Justin. lib. 11. c. 11. pag. m. 241. 242. Voiez aussi Oros. lib. 3. c. 16.*

(d) *Dans* l'article Macedoine, *remarque E.*

(e) *Lucian. to. 1. pag. m. 256.*

(f) *Ælian. var. hist. lib. 2. c. 19.*

(g) *Id. lib. 5. cap. 12. Voiez aussi Athenée lib. 6. pag. 251.*

(h) *Voiez Plutarque* in vita Lycurgi Oratoris, pag. 842. *Clement d'Alexandrie* Admonit. ad gentes, pag. 61. *St. Chrysostome* Homil. 26. in poster. ad Corint. (*où par megarde il attribuë aux Romains, ce qu'il devoit dire des Atheniens, comme Saumaise le remarque* in Lamprid. Alexandr. Sever. cap. 63.) *St. Cyrille* in Julian. lib. 6.

(i) *Erasm. Apophthegm. l. 6. p. m. 499.*

(k) [illegible] Jaculo crus ictus multis concurrentibus eorum qui ipsum sæpenumero solebant Deum salutare, renidente vultu, hoc quidem, inquit, sanguis est, ut videtis, non ille, *Humor, qui supe-rum manat de corpore divum.* Plut. in Apophtheg. pag. 180. D.

(l) *Q. Curtius lib. 8. c. 5.*

(m) *Naudé, Coups d'Etat, ch. 3. p. m. 318.*

(n) *Il n'étoit pas fortuit, puis qu'un maraud confessa qu'il avoit mis le feu à ce Temple afin de faire parler de soi.*

(o) *Voiez l'article* Fontarabie, *pag. 1255. lettre i.*

(p) *Voiez ci-dessus Elien, lettre f.*

(q) *Diodor. Sicul. lib. 19. cap. 11.*

(r) *Dionys. Lambin. in Cornel. Nepot. pag. 345. edit. Paris. 1569.*

fermer dans Pydne, dès qu'elle eut apris l'arrivée de Cassander. Elle y fut assiegée, & reduite par la faim à capituler. On lui promit la vie; mais Cassander n'observa point cet article de la capitulation. Il assembla le peuple, & demanda ce que l'on feroit de cette Princesse. Sur cela ceux qu'il avoit subornez, & qui étoient les proches parens des personnes qu'elle avoit fait mourir, demanderent qu'elle fût punie de ses cruautez. On eut égard à leurs plaintes, on la condamna au dernier suplice *. Elle le souffrit (G) courageusement, & avec des marques de pudeur. Je n'ai lu que dans un moderne, que le serpent qui eut à faire avec elle, lui laissa des tâches sur le corps qui ne s'effacerent (H) jamais. C'est de la mere d'Auguste qu'on a dit cela.

☞ ORE-

* *Tiré de Justin lib. 14. cap. 5. & 6. Voiez aussi Diodore de Sicile l. 19. chap. 51.*

(a) Voiez Matagonis de Matagonibus adversus Italogalliam sive Antifrancogalliam Antonii Matharelli pag. 245. 246.

(b) C'est un Ouvrage où il condamne la regence des femmes. Voiez ci-dessus pag. 1611. 1613.

mitatem consilii in tutorum sunt potestate, neque suarum rerum gerendarum sunt domina aut arbitra, & quod mulier sine tutore auctore promiserit, id ratum non est, neque debetur, quanto minus debet mulieri respub. procuratio, & regni administrandi potestas permitti, aut committi? & si viri interdum, quorum maximè propria est fortitudo, quique sapientiores & cordatiores solent esse natura, imperium adepti, tamen licentia corrumpuntur, ac depravantur: quid à mulieribus, quibus nihil natura finxit mollius, neque mobilius, neque infirmius, expectandum? On ne peut point condamner plus fortement la conduite de ces peuples qui mettent entre les mains les femmes l'autorité souveraine; & neanmoins Lambin publia son livre à Paris avec privilege du Roi, & le dedia même à Charles IX. lors que Catherine de Medicis étoit la toute-puissante. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait eu alors de telles pensées; la mauvaise conduite de cette Reine étoit capable de les inspirer à ceux mêmes qui auroient été les moins prevenus de la loi Salique; mais il faut s'étonner qu'il ait eu assez de courage pour publier ce qu'il pensoit, & que sa hardiesse ne lui ait pas fait du prejudice. On ne prit pas garde à sa reflexion, & de là vint que François Hotman (a) demanda à ses adversaires pourquoi ils faisoient un si grand bruit contre sa (b) *Francogallia* imprimée au delà des Alpes, & ne disoient rien contre Lambin, dont l'ouvrage avoit été imprimé dans Paris même.

(G) *Elle souffrit courageusement* le dernier suplice, *& avec des marques de pudeur.*] Tant il est vrai que les ames les plus perdues renoncent plus aisément à la vertu, qu'aux aparences de la vertu. Voici une femme repudiée pour ses adulteres, & d'ailleurs coupable des plus grans crimes, qui donne ses derniers soins à faire ensorte que ses habits, quand elle sera par terre, derobent la vuë de tout ce que la pudeur defend de montrer. (c) *Insuper exspirans capillis os, veste crura contexisse fertur, ne quid posset in corpore ejus indecorum videri.* Un pareil soin est moins admirable dans Polyxene, qui étoit une jeune fille, & une personne très-vertueuse. Euripide n'a pas manqué d'observer qu'elle donna très-bon ordre que sa chûte fût accompagnée de toutes les bienseances (d).

(e) Ἡ δὲ, καὶ θνήσκουσ', ὅμως
Πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν,
Κρύπτουσ', ἃ κρύπτειν ὄμματ' ἀρσένων χρεών.

Hac vero etiam moriens, tamen
Magnam sollicitudinem habuit decenter ut caderet,
Et occultaret, qua occultare oculos virorum convenit.

Pline le jeune observe la même chose touchant la grande Vestale, que Domitien fit condamner à être enterrée toute vive. (f) *Quinetiam quum in illud subterraneum cubiculum demitteretur, hasissetque descendenti stola, vertit se, ac recollegit. Cumque ei carnifex manum daret, adversata est, & resiluit: fœdumque contactum quasi planè à casto puroque corpore novissima sanctitate rejecit: omnibusque numeris pudoris,* πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν. Je ne dis rien de l'Amazone Penthesilée, car le poëte qui remarque qu'en mourant elle tomba de cheval étenduë tout de son long sans rien montrer, nous permet de croire que le hasard dirigea ainsi les choses.

(g) Ἡ δ' ἅμα μίγη κονίῃ, καὶ ὀλέθρῳ,
Εὐσταλέως ἤριπε κατ' οὔδεος· οὐδέ οἱ αἰδὼς
Ἤσχυνε δέμας ἠΰ· τὸ δ' ἐπὶ νηδὺν μακρόν.

Qua mox cum pulvere & morte commiscetur,
Compositè cadens ad terram, nec pudor
Formosum corpus dedecorat, sed extenditur in latum ventrem.

Mais que dirons-nous de Cesar le plus impudique de tous les hommes, qui eut neanmoins une precaution semblable à celle de Polyxene? *Utque animadvertit undique se strictis pugionibus peti, toga caput obvolvit: simul sinistra manu sinum ad ima crura deduxit quo honestius caderet, etiam inferiore corporis parte velata* (h). Il faut dire que non seulement l'impudicité trouve des bornes dans les personnes qu'elle domine, mais aussi qu'il y a des gens fort dereglez dans leurs actions, qui dans leurs paroles, & dans tout le reste de l'exterieur observent religieusement les loix de la bienseance (i).

(c) Justin. lib. 14. sub finem.

(d) Elle eut d'ailleurs le courage de se voir donner le coup. Voiez Monsieur Drelincourt à la page 126. de son Achilleus index, *3. édition. Vous y trouverez une exquise & ample érudition sur Polyxene.*

(e) Euripides in Hecuba, vers. 568. pag. m. 35. Voiez aussi Ovide Metam. l. 13. *où il dit de Polyxene,* Tunc quoque cura fuit partes velare tegendas Cum caderet, castique decus servare pudoris.

(f) Plinius epist. 11. lib. 4. pag. m. 240.

(g) Quintus Calaber in Supplem. Homeri lib. 1. v. 619. p. m. 168.

(h) Sueton. in Casare, cap. 82.

(i) Conferez l'article Naples, *pag. 2183. remarque H.*

Quant au courage qu'Olympias fit paroître le dernier jour de sa vie, en voici une belle description: (k) *Sed Olympias ubi obstinatos venire ad se armatos vidit, veste regali, duabus ancillis innixa ultro obviam procedit. Qua visa, percussores attoniti fortuna majestatis prioris, & tot in ea memoria occurrentibus regum suorum nominibus, substiterunt; donec à Cassandro missi sunt, qui eam confoderent, non refugientem gladium, nec vulnera, aut muliebriter vociferantem, sed virorum more fortium, pro gloria veteris prosapia, morti succumbentem, ut Alexandrum posses etiam in moriente matre cognoscere.* Cela montre que ceux qui disent que la cruauté est une marque de lâcheté, & qu'il n'y a rien de si rampant qu'une ame barbare & criminelle quand elle n'a plus de ressource, peuvent être combatus par de grans exemples.

(k) Justin. lib. 14. c. 6. pag. m. 318. 319.

(H) *Des taches sur le corps qui ne s'effacerent jamais.*] Savaron est le moderne dont je veux parler: je raporterai ses paroles, après avoir mis ici le texte de Sidonius Apollinaris qu'il a commenté.

Magnus (l) Alexander, nec non Augustus, habentur
Concepti serpente Deo: Phœbumque, Jovemque
Divisere sibi: namque horum quasiit unus
Cynifsa sub Syrte patrem maculis genitricis.
Alter Phœbigenam sese gaudebat haberi,
Paonis jactans Epidauria signa draconis.

La note de Savaron sur le 4. de ces six vers contient ceci: *Hac de Alexandro dicta sunt, non de Augusto, ut vir (m) doctus scribit, qui quidem Alexander quarebat patrem suum insignitum serpentis maculis, quibus insignita erat Olympias mater, quia cum Jupiter Hammon sub specie serpentis concubuerat, & serpentinas maculas inusserat sui concubitus testes. Idem, de Accia Augusti matre, Sueton. cap. 94.* Il a raison de soutenir que ce vers concerne Alexandre & non pas Auguste. Mais où a-t-il lu qu'Olympias porta sur son corps les marques de l'animal dont Jupiter prit la forme? Personne n'en fait mention: je croi donc que les taches dont parle le poëte sont celles de la reputation de cette Reine: il veut dire sans doute qu'Alexandre chercha son pere dans le temple de Jupiter Hammon, afin d'effacer ces taches, c'est-à-dire, afin de mettre à couvert l'honneur de sa mere. Les paroles de Justin que j'ai (n) citées, nous conduisent à ce sens-là. J'avois fait cette observation avant que de consulter le commentaire de Freinshemius, où j'ai trouvé la même censure de la pensée de Savaron. (o) *Nescio num ita potius accipiendus sit Sidonius Carm. 2. 124. ubi dicit quasisse Alexandrum* Cynifsa sub Syrte patrem maculis genitricis: *quam, ut explicat Vir doctissimus, de maculis à concubitu draconis, in matris corpore relictis. ut nimirum Sidonius velit, eum per infamiam matris, quam eo modo adulterii ream agebat, Hammonem sibi patrem quasivisse. Certe enim de maculis ejus generis serpentinis nihil recordor legisse, quod ad Olympiadem pertineat.* S'il s'agissoit d'Atia mere d'Auguste, il faudroit parler autrement, car nous lisons dans Suetone que les marques qu'elle eut sur son corps après avoir cru qu'un serpent l'avoit connuë, l'empêcherent tout le reste de sa vie d'aller au bain; elle n'osoit paroître avec une nudité si bigarrée. Cette avanture est si étrange, & si étonnante, que si elle étoit certaine, elle mettroit à bout tous les esprits forts. Qu'on me permette de la copier. (p) *In Asclepiadis Mendetis Θεολογουμένων libris lego, Atiam, cum ad solemne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum catera matrona dormirent, obdormisse, draconemque repente irrepsisse ad eam, pauloque post egressum, illamque expergefactam quasi à concubitu mariti purificasse se, & statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam exigi, adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit.* Si de telles histoires n'avoient été debitées qu'une fois, & que dans un siecle philosophe, on oseroit moins s'en moquer; mais quand on fait reflexion qu'aiant commencé de se montrer aux tems fabuleux, elles ont été renouvellées en divers siecles, on ne balance point à soutenir que les fictions poëtiques leur ont donné la naissance, & que la flaterie en a fait tirer diverses copies, tantôt en faveur de celui-ci, tantôt en faveur de

(l) Sidon. Apollinaris, Carm. 2. v. 121.

(m) C'est-à-dire Casaubon in Sueton. August. cap. 94.

(n) Dans la remarque F. lettre c.

(o) Freinshemius in Q. Curtium lib. 4. c. 7. n. 25.

(p) Sueton. in Augusto cap. 94.

OREGIUS (AUGUSTIN) grand philosophe, fut chargé par le Cardinal * Barberin Legat de Boulogne, d'examiner si Aristote avoit enseigné la mortalité de l'ame. L'intention de ce Legat étoit de faire interdire par le Pape les leçons sur Aristote à l'égard de cette matiere, en cas qu'on le reconût coupable de cette impieté. Mais Oregius l'en declara innocent. Voiez son livre † *de immortalitate animæ*. Il en fit un *de Angelis*, & un autre *de Operibus sex dierum* que l'on imprima à Rome l'an 1632.

* *Celui qui depuis fut Pape sous le nom d'Urbain VIII.*

† *Au chap. 5. consultez.* *Bromondus* Philos. Christ. de anima *pag. 761.*

ORICELLARIUS (BERNARD) Florentin, allié des γ Medicis, eut part aux plus belles charges ɳ de sa patrie. Il florissoit vers la fin du XV. siecle. Ce qu'on citera dans les remarques temoigne que ses ouvrages étoient d'un bon stile. Il a écrit avec beaucoup ‡ de partialité l'expedition de Charles VIII. en Italie. Je ne pense pas qu'il le faille distinguer ‡ de Bernard OCRICULARIUS, dont Erasme a dit une chose qui (*A*) merite d'être sçuë. Pierius Valerianus (*B*) a fait mention de nôtre Bernard, & Pierre Crinitus (C) aussi. Jean de la Casa de celui-là.

γ *Voiez la remarque B.*

ɳ Vir consularis gravissimus. *Poccianti de Scriptor. Florent. pag. 32.*

‡ Quæ in historia moderatio scriptori probo conveniens, & alienus à studiis partium animus desiderantur. *Mabill. Musæi Ital. to. 1. pag. 169.*

‡ *Konig en fait deux Auteurs.*

Les (*a*) Messeniens debiterent qu'Aristomene naquit d'un Dieu metamorphosé en serpent. Les Sicyoniens divulguerent la même chose d'Aristodamas. Les Romains furent bien-aises que leur Scipion participât au même avantage qu'Alexandre : & puis il se trouva des flateurs qui en honorerent Auguste. Une telle naissance sembloit si glorieuse, que l'Empereur Galerius fils d'un (*b*) paisan se (*c*) l'attribua, pour se donner du merveilleux. Remarquez que Scipion étoit bien aise que l'on crût cela de sa mere; & je ne sçai si les habiles Romains n'aidoient pas un peu à fomenter cette opinion : car dans l'état où Annibal avoit reduit Rome, il étoit à souhaiter que les erreurs populaires relevassent les esperances, & fissent regarder Scipion comme un homme destiné des Dieux à de grandes choses. Voici de belles paroles de Tite Live. (*d*) *Fuit enim Scipio, non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus : pleraque apud multitudinem aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens : sive & ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque velut sorte oraculi missa, sine cunctatione assequeretur. Ad hoc jam inde ab initio preparans animos, ex quo togam virilem sumpsit, nullo die prius ullam publicam privatamque rem egit, quam in Capitolium iret, ingressusque ædem consideret : & plerumque tempus solus in secreto ibi tereret. Hic mos, quem per omnem vitam servabatur, seu consulto, seu temere, vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, stirpis eum divinæ virum esse; retulitque famam, in Alexandro Magno prius vulgatam, & vanitate & fabula parem, anguis immanis concubitu conceptum, & in cubiculo matris ejus persæpe visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repente, atque ex oculis elapsam. His miraculis numquam ab ipso elusa fides est : quin potius aucta arte quadam, nec abnuendi tale quicquam, nec palam affirmandi. Multa alia ejusdem generis, alia vera, alia assimulata, admirationis humanæ in eo juvene excesserant modum : quibus freta tunc civitas, ætati haudquaquam maturæ tantam molem rerum tantumque imperium permisit.* Il y a de grandes Maisons dans l'Europe, qui pretendent être issues du commerce d'une femme avec quelque esprit. Le Marechal de Bassompierre conte cela du chef de sa race. Voiez ses memoires, & le Comte de Gabalis. Voiez aussi l'article de Platon.

(*A*) *Erasme a dit une chose qui merite.*] Il ne put jamais l'engager à parler Latin : ce n'est pas qu'Ocricularius ne sçût cette langue, c'est à cause qu'il en avoit étudié les finesses & les beautez, & qu'il craignoit d'être barbare, s'il se hazardoit à la parler sur le champ. Erasme raconte cela au sujet d'un apophthegme de Pollion. Cet Orateur reconoissoit qu'en bien plaidant il avoit aquis la facilité de plaider, & qu'en plaidant souvent il s'étoit rendu moins capable de bien plaider. Il arrive la même chose à ceux qui parlent souvent Latin; ils aquierent la facilité de parler, & ils perdent l'habitude de parler exactement & poliment. (*e*) *Pollio dicebat*, Commode agendo factum est, ut sæpe agerem : sed sæpe agendo factum est ut minus commode, quia scilicet assiduitate nimia facilitas magis quam facultas, nec fiducia sed temeritas paratur. *Quod accurate factum velimus, raro faciendum est. Hac ratione duci videntur Itali quidam eruditi, qui licet pulchre calleant Latine, tamen vix unquam adduci possunt ut in familiari congressu Latine loquantur. At si quando compellit necessitas, dicunt exacte, quasique de scripto. Novi Venetiæ Bernardum Ocricularium civem Florentinum, cujus historias si legisses, dixisses alterum* (*f*) *Sallustium, aut certe Sallustii temporibus scriptas. Nunquam tamen ab homine impetrare licuit, ut mecum Latine loqueretur : subinde interpellabam, surdo loqueris vir praclare, vulgaris linguæ vestratis tam sum ignarus quam Indicæ. Verbum Latinum nunquam quivi ab eo exsundere.* Cette precaution des Italiens a duré long tems, car nous aprenons de Scioppius que Paul Manuce ne se laissoit arracher qu'avec mille peines 3. ou 4. mots Latins : ce qui faisoit que les Allemans qui l'alloient voir, faisoient plus de cas de leur science que de la sienne. Ils parloient Latin plus facilement que lui, d'où ils concluoient qu'il ne les égaloit pas. Le Pere Maffée n'osa soutenir la conversation avec le même Scioppius, parce qu'il auroit falu repondre en Latin. La repugnance de ces Messieurs ne venoit pas tant de ce qu'ils auroient eu de la peine à s'expliquer, que de la crainte de s'accoutumer aux barbarismes, qui sont presque inevitables à ceux qui parlent Latin en conversation. Je m'assûre qu'on ne sera pas fâché de trouver ici les paroles de Scioppius après le passage d'Erasme. La conformité des matieres m'autorise à les raporter. (*g*) *Nihil non faciunt* (Itali) *ut evitent omnia, unde aliquid infuscandæ & contaminandæ orationis periculi ostenditur. Latine igitur nunquam loquuntur, quod fieri vix posse persuasum habeant, quin quotidianus ejus linguæ usus, ad instar torrentis lutulentus fluat, & cujusquemodi verborum sordes secum rapiat, quæ postea quodam familiaritatis jure, sic se scribentibus ingerant, ut etiam diligentissimos fallant, & haud dubie pro Latinis habeantur. Hoc eorum consilium cum haud intelligant Transalpini, id eorum inscitiæ perperam adsignant. Sic recte Paulo Manutio usu venit, ut quoniam vix tria verba Latina in familiari sermone proferre poterat, eum Germani complures, qui loquentem auditum ad eum venerant, vehementer præ se contemnerent. Huic tamen nemo, qui sanus sit, ad puritatis & elegantiæ latinæ summam quicquid defuisse dixerit. . . . .* (*h*) *Mihi quoque Petrus Maffeus Jesuita nomini atque famæ parum respondere visus est, cum ad eum Romæ undeviginti abhinc annis salutatum venissem. Neque enim inducere animum poterat, ut Latine mihi respondendi aleam subiret. Postea vero lecta, relectaque ejus historia, quam de rebus per Lusitanos in India gestis condidit, consilium hominis sibi parum fidentis, labemque nomini suo metuentis intelligere mihi visus sum, quod etiam facere non potui, quin prudentissimum judicarem.* Je croi pouvoir dire que Mr. de Thou se regla sur la conduite de ces Puristes d'Italie, car je trouve ces paroles dans un moderne. (*i*) *Le Jesuite Maffée . . . disoit le Breviaire en Grec, de crainte que les solecismes, & la façon de parler, basse & simple, dans laquelle l'Ecriture Sainte s'est exprimée, comme dit Origene* (1), *n'alterassent l'elegance & la beauté du stile que nous admirons dans ses écrits : Par la mesme raison, M. de Thou, qui a parlé Latin avecque l'abondance & la majesté de Tite Live, ne respondoit jamais aux harangues & aux complimens qu'on luy faisoit en cette langue, que par truchement.*

(*B*) *Pierius Valerianus a fait mention.*] C'est en parlant des esperances trompeuses de Jean Oricellarius fils de Bernard. Il aspiroit au Cardinalat sous Leon X. & plus encore sous Clement VII. mais après divers delais qui le chagrinerent sans lui faire perdre patience, la mort vint enfin faucher toute sa fortune (*k*) & presente & à venir. (*l*) *Eodem in albo reponendus Joannes Oricellarius summa vir integritatis, quique litterarum studia vel à teneris unguiculis sectari cœperat, & apud Bernardum patrem eruditissimum virum, & apud Medicæos hujusmodi studiis in ea domo florentibus educatus fuerat. Erat is Leoni Decimo Pont. Max. amitinus frater, neque ullus erat, qui tum morum, tum litteratura, nobilitatis, & consanguinitatis gratia non eum speraret ad Cardinalatus apicem in horas evehendum. Sed fortuna illi quosdam opposuerat. . . .* (*m*) *Adridere mox Joanni visa sors melior. . . . Hic igitur Oricellarius, dum se totum litterarum studiis vestiisset, & fortunæ demum fallacias declinasse haud temere sibi persuadet, dumque Clemens de more quodam suo cunctator ordinandi hominis diem de die ducit. Ille in rapidissimam illapsus febrem magna doctorum hominum spei præreptus est.*

(C) *Pierre Crinitus aussi.*] Le Poccianti (*n*) aiant raporté

(*a*) Velandæ ignominiæ repertitum ex antiquis fabulis de dracone commentum : idem enim olim de Aristomene Messenios, de Aristodamo Sicyonios jactavisse. *Freinshem. Supplem. in Quint. Curtium, lib. 1. c. 1. n. 17.*

(*b*) *Aurel. Victor. in Epitome, p. m. 222.*

(*c*) Is insolenter affirmare ausus est matrem more Olympiadis Alexandri Magni creatricis compressam dracone semet concepisse. *Id. ibid.*

(*d*) *T. Livius l. 26. p. m. 442. Voiez aussi Aulugelle lib. 7. c. 1.*

(*e*) *Erasm. Apophth. lib. 8. pag. 634. edit. 1556.*

(*f*) *Voici ce que le Poccianti pag.* 33. de Scriptor. Florent. *dit de Bernardus Oricellarius:* Dictavit quinetiam Florentinas historias, quas adeo phrasi extulit eloquentissima, quod (teste Michaele Urbinate) ipsum Salustium superasse videatur.

Pourquoi quelques savans ne veulent point parler Latin.

(*g*) *Scioppius in judicio de stilo historico, pag. m. 57.*

(*h*) *Id. ib. pag. 58.*

(*i*) *Girac, Reponse à la Defense des Oeuvres de Voiture, sect. 18. pag. 120.*

(1) Παρὰ τὸ σολοικοφανὲς καὶ εὐτελὲς φράσεως τῆς γραφῆς.

(*k*) *Il fut gouverneur du Chateau St. Ange sous Clement VII.* Pier. Valerian. de literator. infelicitate lib. 2. p. m. 74.

(*l*) *Id. ib. pag. 73.*

(*m*) *Ibid. pag. 74.*

(*n*) *Poccians. ubi supra pag. 32.*

Casa avoit une sœur qui fut mariée avec un Oricellarius. Les fils de cette sœur eurent soin de la sepulture, & des Ecrits de leur oncle. Je ne remarque cela qu'afin d'avoir lieu de corriger une faute qui (D) concerne Naogeorgus.

Mr. de Thou fait mention d'un Horace ORICELLARIUS Florentin qui s'enrichit prodigieusement dans les Gabelles de France, & qui se voiant odieux à cause de ce grand gain s'en retourna en son païs. Le grand Duc le deputa pour son mariage avec une fille du Duc de Lorraine l'an 1588 ‡.

ORIGENE, l'un des plus fecons Ecrivains, & l'un des plus rares genies qui aient fleuri dans l'Eglise primitive, a vêcu au troisiéme siecle. On parle si amplement de lui dans le Dictionaire de Moreri, & l'on y indique * tant d'Auteurs aisez à trouver, qui decrivent toute son histoire, que je ne dois faire ici qu'un petit article. Je me borne à ces 4. choses. J'indique 1. deux † Auteurs François qui nous instruisent pleinement des actions, & des opinions d'Origene. Je dis en 2. lieu, qu'une remarque de Mr. Daillé sur ce (A) que Mr. Cottibi avoit cité Saint

‡ *Thuan. lib. 92. pag. 230.*

* *Sur tout dans l'édition de Hollande.*

† *La Motte*, Vie de Tertullien & d'Origene, imprimée à Paris l'an. 1675. in 8. *Du Pin*, Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, to. 1. p. 121. & suiv. edit. de Hollande 1690. in 4. *Le Moreri de Hollande n'indique pas ces deux Auteurs.*

raporté que les lettres de Marsile Ficin, & celles de Pierre Crinitus rendent temoignage au savoir & à l'esprit de Bernard Oricellarius, ajoûte; *Posteritati transmisit (teste eodem Chrimeto) in primis libros quos de urbe Roma intitulaverat, in quibus admodum elaboravit in illustrandis atque observandis antiquorum monumentis.*

(D) *Une faute qui concerne Naogeorgus.*] Par l'inscription *(a)* du tombeau de Jean de la Casa, il paroit qu'Horace ORICELLARIUS eut soin de dresser ce monument à son oncle maternel. *Horatius Oricellarius avunculo optimo merito P.* Un Auteur Allemand observe que les vers Latins qui furent faits par Jean de la Casa, contre ceux qui l'accusoient d'avoir loüé la sodomie, ne se trouvent point dans le recueil de ses ouvrages intitulé *Joannis Casa Latina monumenta.* Il *(b)* croit qu'Alexandre Strozza Inquisiteur de la foi fut cause que ces vers furent ôtez du recueil. Il raporte la permission d'imprimer qui fut accordée par cet Inquisiteur le 7. de Juin 1564. & il dit qu'Hannibal Oricellarius rassembla ces monumens de Jean de la Casa. Il nous donne les vers suprimez; & il s'imagine *(c)* que l'Auteur les fit pour repondre à la satire que Naogeorgus avoit ajoûtée à la 2. édition du *regnum Papisticum.* Il se trompe, car Jean de la Casa ne fit ce poëme, que pour ôter aux Allemans les mauvaises impressions que Vergerio leur donnoit de lui, en l'accusant d'avoir fait l'éloge de la sodomie. Voici un passage qui prouve manifestement qu'il ne se plaint point d'une satire publiée par un Allemand, mais des discours d'un fugitif.

Quare habere transfuga
De me fidem noliste perditissimo:
Sed enecate eum indies magis siti,
Pedoribusque & esuritionibus:
Quod belle adhuc fecisse vos existimo,
Virtute natio & fide atque industria
Et literis clara, ingeniique gloria (d).

Paul Vergerio est le fugitif dont il parle. Voiez à la fin de l'Anti-Baillet le discours en prose que Jean de la Casa fit contre lui.

(A) *Une remarque de Mr. Daillé sur* .... Saint Origene.] Mr. Cottibi Ministre de Poitiers aiant changé de religion l'an 1660. écrivit une lettre à son Consistoire, où il donnoit quelques raisons de son changement. On pria Mr. Daillé de lui repondre [illegible] il le fit avec une grande exactitude. Sa reponse fut imprimée avec la lettre de l'Ex-Ministre l'an 1660. sous ce titre, *Lettre escrite à M. le Coq Sieur de la Talonniere sur le changement de religion de Monsieur Cottiby.* Il remarqua entre autres choses que le nouveau converti qui se méloit de parler de Peres, & de prôner l'ancienne Eglise, avoit peu de conoissance de ce païs-là. On l'en convainquit par diverses preuves, dont la seconde est tirée de l'éloge de saint qu'il avoit donné à Origene. *(e) Ce langage le trahit, & montre qu'il est étranger, & dans la republique des Antiquaires, qui ne parlent pas ainsi d'un homme condamné par un Concile œcumenique; & sur tout dans les archives des Papes, où tant s'en faut que le pauvre Origene ait pû obtenir le titre de Saint, que dés l'an 494. il y fut nommé schismatique, & tous ses livres, excepté quelques-uns en petit nombre, condannés par Gelase* (1) *premier. Il n'y a pas encore tout à fait deux cens ans, que Jean Pic, Comte de la Mirandole, ayant publié à Rome entre ses neuf cens propositions*, qu'il est plus raisonnable de croire le salut d'Origene, que sa dannation, *les Maistres en Theologie l'en reprirent, disant*, que cette conclusion est temeraire, & blâmable, qu'elle sent l'heresie, & est contraire à la determination de l'Eglise universelle; *comme il le rapporte luy mesme dans son Apologie* (2). *Que n'eussent ils point fait, s'il eust mis Origene entre les Saints, comme a fait Mr. Cottiby! eux qui ne peurent souffrir qu'il doutast de sa perdition, ni qu'il jugeast qu'il y avoit plus d'apparence de le croire sauvé, que danné!* Voilà ce qu'on apelle une critique victorieuse: & quand nous ne sçaurions point d'ailleurs que le Ministre de Poitiers n'avoit point d'autre conoissance de la doctrine des Peres, que celle qu'il avoit aquise par la lecture de quelques Controversistes, cette remarque de Mr. Daillé nous en convaincroit. Continuons l'histoire de cette censure; nous y aprendrons qu'un Auteur surpris en faute, & manifestement convaincu de s'être trompé, n'a point de meilleur parti à prendre que d'avouer de bonne grace la dette, ou au moins de ne dire mot; car presque toûjours les efforts qu'il fait pour se disculper, sont de pures extravagances. Mr. Cottibi *(f)* repondit, que peut-être le titre de saint ne se trouvoit pas dans l'original de sa lettre, *ou qu'il le laissa passer dans la foule par un trait de plume*, plaçant Origene *au milieu de beaucoup d'autres* anciens Peres *à qui cét Epithete de Saint est veritablement deuë.* Ce sont deux échapatoires qu'on refuta invinciblement. On soutint que *Saint Origene* se trouvoit dans l'original écrit de la propre main de l'*Auteur*, & l'on prouva qu'il n'avoit pu y être mis par megarde. *Qui croira*, dit Mr Daillé *(g)*, *qu'il n'ait copié au net, & leu & releu plus d'une fois une lettre qu'il écrivoit à un Consistoire, dont il abandonnoit & la religion & le ministere? Une lettre où il entreprenoit de leur persuader de suivre un exemple, qu'il n'ignoroit pas les devoir saisir de douleur & d'indignation? Une lettre, dont par consequent il ne pouvoit douter, qu'elle ne fust exactement examinée par des personnes irritées, & en colere contre luy? Asseurément ou il n'a pas le sens commun, ou il a bien touché, & limé cette lettre, & en a reveu plusieurs fois la copie avant que de l'envoyer, pour n'y rien laisser, qui peust donner sujet ou de moquerie à ceux qui ne l'aimoient pas, ou de degoust à ceux qui l'affectionnoient. Et neantmoins aprés tout cela ce* Saint Origene *est demeuré dans sa lettre, telle qu'il l'a envoyée & que nous l'avons veuë. Certainement l'auteur ne savoit donc pas, que ce n'est pas-là la qualité legitime d'Origene. S'il l'eust sceu il l'eust ostée de sa lettre. Et s'il n'a pas sceu un secret, qui est commun parmy ceux qui frequentent le pais de l'antiquité, je ne vois pas, comment je me puis fier aux promesses qu'il me faisoit &c.* La suite de l'apologie de Cottiby est plus mauvaise, car il se jette sur le lieu commun de la haine des Ministres pour les saints, & dit cent choses hors de propos, comme l'on va voir. „ *(h)* Mais comme il semble que les Ministres soient gagez pour faire la guerre aux Saints, „ vous avez crû, qu'il estoit de vostre devoir d'attaquer celuy-cy, quoy qu'il n'en eût que l'exterieur & „ l'apparence, car c'est assez de paroistre sous cet habit & d'en prendre le nom, pour n'estre plus à couvert de vos coups; si vous contestez cette glorieuse „ qualité à ceux qui l'ont hautement meritée, & dont „ l'Eglise chante tous les jours les loüanges, ce n'est „ pas merveille, que vous ne l'ayez pû souffrir dans „ un homme à qui elle ne l'a jamais deferée. Aussi „ n'ay-je garde d'estre surpris de vostre procedé. Et je „ trouve qu'en effet vous avez grand interest de vous „ opposer à ce que le nombre des Saints n'augmente; „ vous prevoyez avec raison, que plus il y en aura „ dans le Ciel, & plus vostre party aura d'ennemis, „ & l'Eglise d'intercesseurs. Je voudrois seulement „ que des gens qui font dire à Saint Paul que (3) *les* „ *enfans des Fideles sont Saints dés le ventre de leurs meres*, ne refusassent pas cét eloge, à celui qui estoit „ Fils d'un Pere & d'une Mere, non seulement Fideles, mais Martyrs, & qui aprés avoir luy-mesme „ dans sa plus tendre jeunesse, souffert persecution „ pour le nom de Jesus-Christ, temoigna desirer „ avec tant de pieté & d'ardeur, de couronner ses „ premiers travaux de la gloire du Martyre. (4) Celebel

(a) *Voiez Imperialis in Musæo histor. pag. 28. Ghilini Theatr. parte 1. pag. 79.*

(b) *Daniel Francus, Disquisit. Academ. de Papistarum indicibus librorum prohibitorum pag. 111.*

(c) Scripserat in istum *Casa* juvenilem, ut ipse quidem excusat, librum Thomas Naogeorgus, satyram regno papistico secundæ editionis quæ Basileæ 1559. prodiit, adjectam. In hunc ergo *Casa* sequenti, quod subjiciemus carmine insurrexit. *Id. ibid. pag. 109.*

(d) *Ces vers sont la conclusion du Poëme raporté par Daniel Francus. Il se trouve dans le 1. tome* Deliciarum poëtarum Italorum pag. 702.

(e) *Daillé, Lettre à Mr. le Coq, pag. 70. 71.*

(1) *Conc. Rom. Gelas. T. 3. Concil. p. 662. col. 2. B. C.*

(2) *Joan. Pic. Apol. c. 7. p. 199.*

(f) *Cottibi. Replique à Mr. Daillé, pag. 221. 222.*

(g) *Daillé, Replique à Adam & à Cottibi, 3. partie, chap. 9. pag. 190.*

(h) *Cottibi ubi supra, pag. 222. & suiv.*

(3) *Dans la forme d'administrer le Baptesme.*

(4) *Erasmus.*

„ bel esprit de l'authorité duquel vous vous servez avec estime, en avoit tant luy-mesme pour la sagesse de Socrate, que toutes les fois qu'il pensoit à ce grand Homme, peu s'en falloit, que dans son ravissement il ne s'écriast, *S. Socrate priez pour nous*; Ce ne seroit donc pas un crime irremissible, quand mon ame auroit esté touchée de quelque veneration pour les vertus d'un Chrestien, que l'Evangile rend pretieuses, puis que les yeux de vostre amy se sont laissez éblouir par les actions d'un Payen, qui n'estoient apres tout que *des pechez éclattans* (1) : Si quelques uns ont trouvé des tâches dans le Soleil, je ne m'estonne pas que ce Docteur ait eû les siennes, & je ne feray point son Apologie apres que les Conciles ont fait son procez. Je diray neantmoins avec ce noble Escrivain (2) qui s'offrit de le deffendre publiquement dans Rome à l'âge de 24. ans, qu'Origene en avoit plus de 60. premier que de se determiner dans ses Escrits, & qu'il a pû avoir des erreurs sans estre Heretique, ne les ayant jamais retenuës avec opiniâtreté, ny deffenduës par la rebellion, puis qu'elles n'ont esté condamnees qu'aprés sa mort, & que mesme, il en avoit fait penitence durant sa vie. C'est donc en vain, que vous tâchez d'animer contre moy tout ce qu'il y a de *Maistres en Theologie*, ce jeune Comte me r'asseure, qui m'apprend, qu'il avoit le Pape de son costé (3), avec un grand nombre de ceux qui composoient le Senat Apostolique, pendant que quelques Esprits envieux murmuroient de ses propositions. En tout cas, si par vostre credit & par vos soiicitations, j'avois à tomber dans la disgrace du Sacré Conclave, j'aymerois encore mieux, que ce fût pour avoir mis innocemment un Docteur extraordinaire dans le Catalogue des Saints, sans approbation & sans aveu, que pour m'estre opposé comme vous à la gloire de ceux qu'il a canonisez, tâchant par le plus sacrilege de tous les attentats, d'en effacer les noms & du Calendrier de l'Eglise, & de la memoire des hommes. „ Cela ne meritoit point d'autre reponse que celle-ci, Aprenez (a) lui *quelle difference il y a dans le stile de la Cour & de l'Eglise Romaine entre un* Consistoire, *& un* Conclave. *C'est une faute pardonnable à un novice. Le mal est, que dans tous ces égaremens, où il s'emporte hors de la route de nôtre dispute, il n'a pu rien trouver, qui nous face voir, que ce soit le stile des hommes savans dans l'antiquité, de dire Saint Origene.*

Le Pere Adam se voulut méler de l'apologie de Cottibi sur cet article, & s'en aquita si mal, qu'on ne vit jamais peut-être des tours de Sophiste plus impertinens. Le passage que je m'en vais citer est un peu long; mais comme il contient des faits qui apartiennent à l'histoire d'Origene, & que d'ailleurs il pourra servir de remede aux écrivains qui se jettent à travers champs, je n'en ai voulu rien retrancher. Voici donc comment Mr. Daillé parle au Jesuite Jean Adam : „ (b) Sentant que ce lieu (c) est fascheux, vous vous gardez bien d'y faire ferme; & comme vous estes hardy & deliberé tout ce que le peut estre un homme de vôtre robbe, abandonnant ce poste incommode vous vous jettez sur moy à belles injures à vôtre ordinaire. (4) m'accusant d'ignorance & *d'une audace magistrale, qui n'est qu'une tumeur, & non pas une science & un embonpoint.* Puis (5) m'ayant prié de peser ce que vous m'allez dire, vous me faites une leçon de la difference qu'il y a entre les personnes errantes, & les erreurs, où vous mêlez S. Augustin & S. Jerosme, Jansenius & S. Cyran, & leurs opinions. De là vous tombez sur Origene, & sur les erreurs dont il a été soupçonné, & notamment de l'Arianisme, dont vous dites que Saint Athanase l'a mis à couvert. Puis (6) vous loüez l'incomparable innocence de sa jeunesse, sa chasteté, son zéle; vous dites (7), que si j'ay lu l'histoire, je say bien que voyant conduire les Martyrs au supplice, il sortoit de sa maison, & se jettant à genoux devant *les bourreaux, les conjuroit de luy couper la teste avecque les autres Chrétiens.* Vous dites encore que je say bien qu'il a rempli le monde de ses Ouvrages; que son pere & sa mere ont été Martyrs; & *que souvent sa mere tirant le rideau de son lit lors qu'il dormoit, baisoit la poitrine de son fils avec ces paroles, Je baise le temple du Saint Esprit.* Vous nommez Saint Gregoire de Neocæsarée, Chrysostome & Basile, qui l'ont fort estimé: (je laisse passer Chrysostome, bien que plus jeune, devant S. Basile, pour vous montrer que je ne suis pas si chagrin, que vous voulez le faire croire) vous me demandez quelle raison j'ay pour prouver, que ce grand homme soit mort sans faire penitence, & m'alleguez un vieux conte pour refuter cette opinion. Voilà l'abbregé de vôtre dispute sur l'affaire d'Origene. Sur quoy je vous diray premierement, que vous me faites tort de m'imputer de savoir, qu'il ayt prié les bourreaux de luy couper la teste. C'est ce que je ne savois pas, n'en ayant rien vu dans Eusebe (8), qui traitte son histoire fort au long dans le sixiesme livre. Vous m'accusez aussi avec la méme injustice, de savoir que *sa mere* luy baisoit la poitrine pendant qu'il étoit endormi. J'ay bien appris d'Eusebe que Leonidas son pere l'avoit quelquefois ainsi caressé en son enfance, luy baisant l'estomac avec respect, comme un sanctuaire au dedans duquel étoit consacré le Saint Esprit, & qu'il se disoit heureux d'avoir un si admirable enfant. Sans doute vous aurez trouvé ces histoires en la forme que vous les debitez, dans le mesme Auteur qui vous a appris qu'Athanase avoit été autrefois grandement loüé & estimé par les Ariens. Mais la plus cruelle de toutes les injures que vous me faites, est que pour avoir occasion de debiter ces lieux communs, & ces histoires, vous m'accusez (9) d'avoir creu, & asseuré comme une chose certaine, qu'Origene est damné. *Vous faites passer* (me dites (10) vous) *les defauts de sa doctrine jusqu'à sa personne, parlant mesme de sa damnation, comme si vous aviez été par avance dans les enfers, & que vous y eussiez trouvé Origene*; & deux pages plus bas (11), *je ne sauroïs souffrir*, dites-vous, *que vous preniez le party de ceux qui soutiennent qu'Origene est damné*; & à la fin du chapitre, *vous avez pris*, dites-vous, *l'opinion de ceux qui tiennent qu'Origene est damné.* . . . Mais metrant à part ces excez de vôtre passion, qui vous a dit que je tiens qu'*Origene est damné?* Où est-ce que j'ay declaré que ce soit là mon sentiment? A Dieu ne plaise qu'une si injuste presomption me soit jamais entrée dans l'esprit. Je laisse au Seigneur ses secrets, & ne suis pas si hardi que de m'emanciper à definir ce que nul homme ne peut savoir avec une certitude de foy. Mais au reste, s'il nous est permis de juger de ces choses par les apparences, je croy d'Origene ce que j'en souhaite, que Dieu, dont les misericordes sont infinies, luy a pardonné ses erreurs, & n'a pas laissé perir avecque les infideles, un vaisseau qu'il avoit orné de tant de dons admirables, & dont tout ce que nous avons de veritables ouvrages ne respire qu'une foy, & une pieté singuliere, & où les erreurs mesmes, dont ils sont quelquesfois tachez (car on ne le peut nier) sont toûjours accompagnées d'une modestie & d'une humilité ravissante; pour ne point parler de ses vertus & de la pureté de sa vie. C'est là mon sentiment, & je n'en ay jamais eu d'autre; & ceux qui m'ont connu particulierement, savent à quel point j'ay toûjours admiré ce grand & incomparable esprit; & ce que j'en ay écrit en quelques endroits de mes petits Ouvrages en peut faire foy. Si j'ay rapporté ce qu'écrit (12) le Comte de la Mirandole, que les Theologiens de Rome ne peurent souffrir qu'il doutast de la damnation d'Origene, je ne l'ay fait, comme il paroist, que pour montrer combien les Maistres Docteurs, dont Mr. Cottiby a embrassé la communion, sont éloignez du stile qui donne le nom de *Saint* à ce personnage. Ce n'est pas que j'approuve aucunement leur presomption inhumaine. Si j'ay noté la qualité de *Saint* que Mr. Cottiby luy a donnée, je l'ay notée comme une marque de son ignorance dans les choses de l'Antiquité, & dans la façon dont ceux qui les savent ont accoutumé d'en parler. Je ne l'ay point accusé d'avoir peché en cela contre la foy, ni contre la bonté des moeurs. L'ignorance de l'Antiquité n'est incompatible ni avec l'une, ni avec l'autre; je luy permets de bon cœur d'avoir d'Origene des sentimens aussi avantageux qu'il luy plaira. Mais les loix de vôtre Eglise, & celles de son stile, & l'usage commun & public de tous les savans; c'est-à-dire la loy souveraine de leur langage, ne luy permettant pas de dire *Saint Origene*; quelque opinion qu'il ait de sa personne, il ne sauroit parler ainsi sans temoigner l'ignorance que je luy ay reprochée. „

On trouve mille exemples de cette nature dans les écrits polemiques; & comme je l'ai dejà dit plus d'une fois, on ne feroit pas mal de les rassembler. Cela ne feroit pas inutile pour refrener la licence que tant d'Auteurs se donnent, de s'écarter à droite & à gauche de l'état de la question. Je ne sçai si les autres exemples égaleroient celui-ci en pieces hors d'œuvre.

(1) *S. August.* splendida peccata.

(2) *Joan. Picus Mirandula Concl. in Apolog. concl. 7.*

(3) Summi Pontificis & ex Apostolico Senatu complurium judicio contentus, videbar facile & odium posse negligere, & convicia hominum improborum. *In præfat. Apol.*

(a) *Daillé s'adressant au Pere Adam, ubi supra pag. 191.*

(b) *Daillé ibid.*

(c) *C'est-à-dire la supposition que Cottibi étoit tombé dans une équivoque.*

(4) *Ad.* p. 267.

(5) *Ibid.* p. 268.

(6) P. 269.

(7) P. 270.

(8) *Euseb. Hist. l. 6. c. 2. p. 203. A.*

(9) *Ad.* p. 267.

(10) *Ad.* p. 269.

(11) *Pag.* 271.

(12) *L. à M. de la Tal. p. 70. 71.*

Digitized by Google

depuis peu une observation (B) très-solide sur l'un des dogmes d'Origene. Si l'Auteur du *Janua cœlorum reserata* (C) l'avoit emploiée, il auroit donné de nouvelles forces à l'une de ses ob-

(B) *Une observation très-solide sur l'un des dogmes d'Origene.*] Avant que de raporter les paroles du Ministre, je copierai celles de son adversaire, qui ont donné lieu à sa reflexion. (a) *C'est une faute considérable de comparer l'opinion d'Origene, touchant la non éternité des peines, avec le dogme des Sociniens sur cet article. Origene ne nioit pas l'immortalité de l'ame, & n'a jamais enseigné que les méchans dûssent être anéantis. Or les Sociniens croyent que les méchans perissent corps & ame par la mort. L'erreur d'Origene est dangereuse, mais au moins elle n'a rien d'impie, mais l'opinion Socinienne est l'impieté Epicurienne.* Voici la censure de ce passage: „ (b) Il y a plus de danger pour la Morale, à dire *les reprouvez seront sauvez un jour*, qu'à dire, *ils seront anéantis.* Origene a mis les Démons & les damnez, à peu près au même rang, où les Papistes mettent les fidéles & les régenerez, qui meurent chargez d'un grand nombre de péchez veniels, & qui n'ont pas de quoi faire dire des Messes pour abreger, ou pour adoucir leurs peines dans le Purgatoire, dont le feu ne différe de celui de l'enfer qu'en durée. Ainsi les Libertins qui persévérent dans leur libertinage & dans leurs crimes jusqu'à la mort, peuvent à peu près avoir, selon la Théologie d'Origene, les mêmes craintes & les mêmes espérances, que les meilleurs Catholiques ont, selon la doctrine de leurs Prêtres & de leurs Moines. Le tems n'est rien en comparaison de l'eternité. Un enfer temporel ne peut pas être mis en paralléle avec un paradis éternel. Il est vrai que les maux présens effacent dans l'esprit des mondains l'idée des biens à venir; & que le sentiment de ceux-là est ordinairement plus vif & plus fort, que le desir & l'espérance de ceux-ci. Mais cela vient de la folie & de la corruption des hommes, & non pas de la nature des objets. De plus, il faut savoir que les maux à venir sont à peu près considerez comme les biens à venir, c'est-à-dire, que les étourdis & les brutaux ne sont guére touchez ni des uns ni des autres; mais les sages & les gens à reflexion, envisagent de près les peines & les joyes de l'autre vie, & s'en font une juste idée. D'où il suit, que les gens de la premiere espéce ne seront pas plus effrayez de l'enfer ou du Purgatoire dont Origene les menace, qu'encouragez & consolez par la fin de leurs suplices, & par la jouissance d'une béatitude éternelle dans le Paradis, que ce Docteur leur fait esperer: & qu'au contraire, ceux qui ont des pensées plus sérieuses & plus profondes, jugeront des biens & des maux futurs par leur durée, & se resoudront sans peine à traverser quelques siécles de mauvais tems, s'ils sont assûrez de trouver au delà une éternité de bonheur & de joyes infinies. Pour la doctrine des Sociniens, elle ne donne point d'autre consolation aux pécheurs endurcis, que leur anéantissement. Or de la maniere dont les hommes sont faits, ils aiment mieux être malheureux & heureux successivement, que de n'être point du tout. Et selon la droite raison, il y a infiniment plus d'avantage à être éternellement comblé de bonheur, après avoir souffert quelque tems, qu'à rentrer dans le néant, & à se voir ainsi privé pour jamais d'une beatitude infinie, dont on pouvoit s'assûrer la possession, & que l'on ne perd que par sa negligence. . . . (c) L'erreur d'Origene pourra inspirer le mépris de la repentance à quelques-uns, & celle des Sociniens pourra en retenir d'autres dans l'impieté. Cependant l'une & l'autre est très-pernicieuse; & c'est avoir un faux poids & une fausse mesure, & une acception de personnes trop visible, de dire que l'erreur d'Origene, quoi que dangereuse, n'a rien d'impie; mais que l'opinion Socinienne est l'impieté Epicurienne. Si Origene avoit anéanti les reprouvez après un long Purgatoire, sa Théologie seroit moins indulgente aux pécheurs inpénitens que celle des Sociniens, qui les anéantissent sans leur avoir fait soufrir aucune peine considérable (d). Mais le Paradis qu'il leur promet au bout de leur enfer, & qui les rendra éternellement semblables aux Apôtres, aux Martyrs, & aux plus grands Saints, est un puissant contrepoids contre la terreur d'un supplice, qui fera place à des joyes & à des felicitez eternelles. „

Si l'on veut savoir la cause de cette acception de personnes, on n'aura qu'à lire ces paroles du même Auteur: (e) *La charité que l'on a pour* ceux qui sont morts depuis plusieurs siecles *ne coûte gueres: parce que leur merite n'excite pas nôtre jalousie & nôtre envie, & que nous ne les regardons pas comme nos concurrens. Mais pour juger charitablement d'un adversaire, qui parle & qui écrit contre nous, & dont la réputation offusque nôtre gloire, il faut un peu mortifier l'amour propre; & c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme Mr. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origene, & qu'il a des ennemis personnels dans le party Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolérance pour celui-là, que pour ceux-ci.* On s'est servi plusieurs fois de cette pensée, pour donner raison de la conduite de ceux qui ont soutenu que Sophocle, Euripide, Aristophane, Aristote &c. ont surpassé de beaucoup Corneille, Racine, Moliere, Descartes, &c.

(a) *Jurieu apud Saurin ubi infra.*

(b) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 688.*

(c) *Saurin ibid. pag. 690.*

(d) *Il semble que Mr. Saurin tombe d'accord de ce qu'avance son adversaire, que les Sociniens enseignent que l'ame des méchans est anéantie au même moment qu'ils meurent. Ce n'est pas ainsi que la doctrine de cette secte est raportée ci-dessous pag. 2258. lettre a. Mais il est vrai que Mr. Saurin s'exprime d'une maniere qui peut signifier qu'il n'impute point cela à la secte.*

(e) *Saurin ib. p. 688.*

(C) *Si l'Auteur du* Janua cœlorum reserata *l'avoit emploiée.*] Cet Auteur montre par plusieurs preuves, que Mr. Jurieu raisonnant consequemment, doit enseigner que le Socinianisme ne damne pas. L'une de ses raisons est tirée de ce que ce Ministre avouë, que les Ariens ont aparteanu à l'Eglise dans laquelle le salut se peut obtenir. Cette raison seroit foible, si les doctrines des Sociniens qui n'ont pas été enseignées dans l'Arianisme étoient mortelles. C'est pourquoi l'Auteur du *Janua cœlorum* se propose cette objection, & il montre que posé le cas que les heresies communes aux Sociniens & aux Ariens ne soient pas mortelles, l'on ne sauroit soutenir raisonnablement, que les doctrines particulieres aux Sociniens meritent la damnation. Parcourant ces heresies particulieres, il commence par la rejection de l'éternité des enfers, & il met en fait que l'on n'oseroit damner Origene ni Arnobe, precisément à cause de cette erreur. *Quis auderet*, dit-il (f), *morti æternæ addicere Origenem, ideò præcisè quod de divina misericordia magnificentius sentire volens, crediderit tandem fore ut omnes mali, ne Diabolis quidem exceptis, satis pœnarum Deo dederint, & Deum placatum experiantur? At hoc multo plus videtur nocere justitiæ divinæ quàm dogma Socinianum de annihilatione reproborum post longas pœnas, nam destructio illa si minùs pœna genus est gravius, ut quidam existimant, quàm æternitas infelix, rationem tamen habet pœnæ, ideoque non officit juribus severi & justi Legislatoris. Quidquid id est nemo præjudiciis exutus, & ad rectæ rationis amussim rem expendens, doctrinam mortalem judicabit, si quis veritus lædere divinas perfectiones, malit sibi Deum repræsentare ut judicem ultimo supplicio reos afficientem, quam ut judicem vitæ reorum parcentem quò per multos annos exquisitis cruciatibus & perpetuis eos torquendo, longiore alieni doloris spectaculo fruatur: nemo, inquam, solidè ratiocinatus talem opinionem mortalem crediderit, qui semel agnoverit Arrianam hæresim non esse mortalem. Quis auderet Arnobium in Inferis collocare, quia crediderit animas reproborum flammis ultricibus tandem penitùs consumi?* Vous voiez bien qu'il observe que le dogme d'Origene donne plus de bornes à la justice divine, que le dogme des Sociniens, puis que ceux-ci mettent à la fin des peines un acte de severité, savoir l'annihilation du pecheur, au lieu qu'Origene y met un acte d'une souveraine bonté, savoir le transport des esprits damnez dans la jouïssance de la souveraine beatitude; vous voiez bien, dis-je, qu'il observe cette diference; mais il ne la develope pas avec autant d'exactitude que Mr. Saurin l'a developée. Bien davantage il se fait une objection qu'il eût pu ruiner par la remarque de Mr. Saurin, & neanmoins il se sert d'une toute autre reponse. Il supose (g) qu'on lui dira que la rejection de la Trinité n'est pas aussi pernicieuse à la Republique, que la rejection de l'éternité des peines; & il se contente de repondre qu'il ne faut point juger par cette regle, si une heresie est fondamentale, ou si elle ne l'est pas; car autrement il faudroit dire que (h) des erreurs très-grossieres & très-honteuses ne seroient qu'une vetille, attendu qu'elles sont très-propres à tenir en bride les citoiens. Voilà toute sa reponse. Il a oublié ce qu'il y avoit de meilleur à dire sur cette objection; il n'a point dit que le sentiment d'Origene est plus pernicieux à la Republique, que celui des Sociniens; le sentiment, dis-je, d'Origene, que Mr. Jurieu (i) regarde comme une erreur digne d'excuse. Si Larebonius avoit fait la reflexion de Mr. Saurin, il auroit tiré à brûle-pourpoint sur son adversaire. Raportons encore un passage du Pasteur d'Utrecht. „ (k) Mr. Jurieu veut bien *excuser les erreurs d'Origene à cause de son grand zéle: mais si quelcun nous venoit aujourdhui debiter les rêveries de cet ancien, Mr. Jurieu ne se croiroit obligé à aucun support.* Si ces rêveries sont des hérésies & des impietez, qui changent l'enfer en un purgatoire, & qui anéantissent par ce moien la crainte des peines éter-

(f) *Carus Larebonius, in Janua cœlorum reserata, p. 96. 97.*

(g) *Ibid. pag. 97.*

(h) Alioquin mutatis vicibus pro innocuis deberemus habere errores non paucos crassissimos atque fœdissimos, unde multum emolumenti capit Respublica, in multas perturbationes casura per introductionem quarumdam veritatum. *Ib.*

(i) *Apud Saurin ubi supra pag. 682.*

(k) *Saurin ibid. pag. 683. 684.*

objections. 4. Qu'il y a beaucoup de Theologiens dans la Communion de Rome, qui croient que ce Pere est (D) dans les Enfers.

Depuis la 1. édition de ce Dictionaire il a paru deux ouvrages qui m'obligent à donner quelques suplémens à cet article. L'un intitulé *Parrhasiana* fut publié à Amsterdam l'an 1699. par un savant homme qui s'est deguisé sous le nom de Theodore Parrhase. L'autre a été imprimé

à

„ éternelles, & la crainte de Dieu, pourquoi les doit-„ on supporter dans Origene? Où est le grand zèle de „ ce Docteur, s'il a été herétique & Docteur d'heré-„ sie? Si ces erreurs n'étoient pas fondamentales dans „ Origene & dans le troisiéme siécle, par quelle ma-„ chine sont-elles devenues fondamentales dans le dix-„ septiéme siécle, & dans les Docteurs modernes? „ Nous verrons bien-tôt qu'il y a de la différence en-„ tre l'opinion d'Origene, & celle des Sociniens sur les „ peines de l'enfer, & que cette différence, dont Mr. „ Jurieu veut tirer de l'avantage pour Origene, lui est „ tout-à-fait desavantageuse. „

Si l'Auteur du *Janua cœlorum* ne s'est pas servi de ses avantages, Mr. Saurin d'autre part a laissé passer à son homme deux grosses fautes: l'une est d'avoir imputé aux Sociniens qu'ils enseignent que l'ame meurt avec le corps; l'autre que leur sentiment sur la destruction de l'ame est l'impieté Epicurienne. La 1. de ces deux fautes est un mensonge, ou plutôt une calomnie (a). La 2. est une ignorance inexcusable. La secte Socinienne n'enseigne pas que les mechans ne soufriront rien après cette vie; elle dit seulement que leurs peines cesseront enfin par l'aneantissement de leur ame. Et quand même il se trouveroit (b) quelque Auteur Socinien, qui enseigneroit que leur ame est aneantie dès qu'elle quite le corps, son sentiment ne seroit pas celui d'Epicure; car ce philosophe croioit d'un côté que les Dieux n'ont aucune part ni à la mort, ni à la vie des hommes; & de l'autre, que l'ame meurt avec le corps, parce qu'elle ne consiste que dans un certain mélange d'atômes. Le Socinien au contraire dont nous parlons, soutiendroit que les ames des mechans sont d'une nature à durer toûjours après cette vie, & qu'elles ne cessent d'être que parce que Dieu les aneantit en punition de leurs fautes. Les Docteurs les plus orthodoxes sur la nature de l'ame, conviennent que Dieu la peut aneantir à toute heure. Notez que rien ne peut nous dispenser de cette regle de l'équité naturelle, qu'on ne doit point attribuer à une secte les sentimens de quelques particuliers.

(D) *Qui croient* qu'Origene *est dans les enfers.*] Nous avons dejà vu les plaintes qui furent faites contre Pic de la Mirande, qui soutenoit un sentiment oposé. Le Jesuite Etienne Binet publiant un livre à Paris l'an 1629. touchant le salut d'Origene, n'osa se declarer pour l'afirmative qu'en tremblant. Il prit le parti de donner à cette afaire la forme d'une revision de procés. Il fit ouir des temoins; il fit plaider pour & contre, & intervenir les *conclusions des gens du Roi du Ciel.* Enfin il fit prononcer cet arrêt: (c) VEU *tout ce qui a esté dit de part & d'autre, & les Conclusions des gens du Roy du Ciel, il a esté dit, que l'affaire sera appointée au conseil secret de Dieu, & à luy reservée la sentence definitive. Et neanmoins par provision, & au profit d'Origene, a esté dit, que tout bien balancé, les preuves qui le sauvent sont plus fortes & mieux concluantes que celles qui le damnent, partant il y a plus d'apparence de le croire sauvé que damné.* Les temoins qu'il fait ouir pour Origene sont (d) Jaques Merlin, & (e) Erasme. Les Avocats qu'il fait plaider pour le même Pere, sont (f) Genebrard, & Jean Pic (g) de la Mirande. Après cela *le grand Cardinal Baronius* (h) *au nom du Cardinal Bellarmin, & de tous ceux qui sont contre Origene,* harangue les Juges pour demander la condamnation de l'accusé, dont il étale les heresies & les crimes. Voici quelques-unes de ses heresies: 1. Que (i) les ames avoient peché avant qu'elles fussent dans les corps. 2. Qu'après (k) la resurrection les corps des saints seroient ronds & lumineux comme le soleil. 3. Que le soleil, la lune, & les étoiles sont vivantes. 4. *Qu'au* (l) *jour du jugement les Anges gardiens seront chastiez, s'ils n'ont bien fait leur devoir à la garde des hommes commis aux soings de leur charité.* 5. *Que* (m) *devant la creation de ce monde il y en avoit eu plusieurs autres, & que quand celui-ci seroit reduit en poussiere, on en creeroit plusieurs les uns apres les autres.* 6. Que (n) les étoiles sont des livres où l'on trouve *la bonne fortune des humains, que les Anges y font l'horoscope des hommes, & y apprennent leur bonne advanture, & qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre, ny violenter sa volonté.* 7. *Que* (o) *la terre est un gros animal* † *capable de bien & de mal, & en suite digne de recompense ou de chastiment, & de là vient que Dieu la benit, ou la maudit; selon qu'elle se comporte bien ou mal, & se rend capable de l'un ou de l'autre.* 8. „ Qu'a-„ pres le jour du jugement, les femmes seront trans-„ formées en hommes, & les corps humains en ames „ tres-pures, & que ce ne seront plus hommes compo-„ sez d'os & de chairs glorieuses; mais que tous ne se-„ ront que des esprits tous purs, & comme des anges „ du ciel. „ La grande raison de Baronius est celle-ci: „ (p) Le Concile general ne s'est pas contenté à l'or-„ dinaire de condamner sa doctrine, mais a passé „ jusques là que de condamner sa personne, & a fou-„ droyé l'anatheme sur sa personne propre, & l'a con-„ damné par son nom (1), & voicy les paroles du „ saint Concile. L'Empereur ayant requis, *ut cum* „ *erroribus suis autor ipse Origenes damnaretur.* Le S. „ Concile (2) ayant meurement consideré l'affaire, „ & invoqué l'assistance du S. Esprit, enfin prononça „ ces paroles, ou plustost ces esclats de tonnerre. En „ premier lieu il (3) lança dix anathemes contre la ve-„ nimeuse doctrine d'Origene, puis passant outre dit, „ *Anathema etiam ipsi Origeni qui dicitur Adamantius.* „ Il ajousta expres ce dernier mot, afin qu'on ne „ creust pas que ce fust de l'autre Origene qu'il par-„ loit, mais de celuy qui estoit le vray Origene, qu'il „ couvroit d'anatheme, comme un homme perdu, „ condamné & damné. „ Voions un trait de l'éloquence de ce tems-là. Binet supose que Baronius se prevalant d'une vision qui est raportée dans le Pré spirituel, parla de cette maniere. (q) *Faudra-t-il enfin arriver à cette extremité, que je sois forcé d'ouvrir les enfers, pour vous faire voir qu'Origene y est, autrement on ne le croira pas? seroit-ce pas assez d'avoir monstré son forfait, sa mort malheureuse, l'arrest de sa condamnation par les Empereurs, par les Papes, par les Saints, & par le Concile 5. general, outre les autres, & quasi par la bouche de Dieu mesme! Mais puis qu'il ne reste plus que de descendre aux enfers pour faire voir ce perdu, & cet Origene damné; allons, Messieurs, je suis content de le faire, pour mener l'affaire jusques au bout, & allons de par Dieu en enfer pour voir s'il y est ou non, & pour enfin decider cet affaire. Le S. Concile 5. general* (4), *a cité un livre, & a authorisé en le citant, qu'il estoit livre digne de fournir de bonnes preuves & valables pour s'en servir à fortifier les decisions du Concile au fait des images. Pourquoy ne nous en servirons nous pas apres luy pour vuider ce differend, qui n'est desia d'ailleurs que trop esclarcy & vuidé? Là il est dit qu'un bon homme se trouvant en peine sur le salut de l'ame d'Origene, apres des ardentes prieres d'un saint vieillard, vit ouvertement comme un espece d'enfer à descouvert, il reconnut là les Heresiarques qu'on luy nomma tous nom par nom, & au milieu il y vit Origene qui estoit là damné parmy les autres, & chargé d'horreur, de flammes, & de confusion.* Raportons quelque chose de ce qui fut repondu à l'objection qu'on vient de lire. „ (r) L'E-„ glise fonde elle ses Canons sur des visions d'un Her-„ mite, elle qui enseigne que les visions des particu-„ liers jamais n'obligent personne à les croire, & que „ jamais on ne fonde un article de Foy sur la vision „ de quelque particulier. De façon que je veux que „ le Pré spirituel rapporte, qu'un bon Abbé a veu „ Origene en enfer: mais est-ce le premier qui a esté „ trompé? & de quel Origene parle-il, du nostre, ou „ de celuy qui estoit infame? & de quelle authorité est „ ce livre du Pré spirituel? mettons le cas que le 7. „ Concile general l'ait cité en quelque chose, com-„ me au fait des images, est-ce à dire pourtant qu'il „ l'ait canonizé en tout ce qui y est, & combien de „ simplicitez sont dans ce livret, qui semblent ridi-„ cules, & que les sages ont de la peine de croire. „ Encore ce petit mot: (s) *On nous allegue une vision d'un simple Abbé, & moy je vous allegue icy une vision d'une grande sainte nommée* (5) *Mechtilde, à laquelle Dieu revela qu'il ne vouloit pas que le monde sceust ce qu'estoit enfin devenu Samson, Salomon, & Origene, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus sages, & aux plus sçavans de ce monde, les tenant en suspens dans cette incertitude.*

NOTEZ que Robert de Corceone Cardinal Anglois qui florissoit au commencement du XIII. siecle, fit un livre sur la question si Origene est sauvé. Baleus en parle.

(a) *On en avertit cet Auteur l'an 1690. dans l'Avis sur le Tableau du Socinianisme pag. 44.*

(b) *Il s'en trouve quelques-uns.*

(c) *Etienne Binet, du salut d'Origene, pag. 468.*

(d) *In præfat. ad Origenem, ann. 1512.*

(e) *In Vita Origenis.*

(f) *In Origen.*

(g) *Apologia, q. 7. de salute Origenis.*

(h) *Binet pag. 155. le cite,* Annal. tom. 3. an. 533. &c.

(i) *Binet p. 158. ex S. Leone epist. decret. 11.*

(k) *Idem p. 160. & suiv. ex Niceph. l. 17. c. 27. Præf. in Conc. 5. Constantinop.*

(l) *Origen. hom. 20. in Num. apud Binet pag. 166.*

(m) *Orig. in c. 1. Eccl. ex Methodio & Genebr. apud Binet pag. 168.*

(n) *Origen. in Genes. Philocal. c. 25. apud Binet pag. 168.*

(o) *Origen. hom. 4. in Ezech. apud Binet ibid.*

† *Confer quæ supra pag. 1715. remarque D.*

(p) *Binet pag. 191.*

(1) *Baron. an. 400. an. 538. an. 553.*

(2) *5. Synod.*

(3) *Niceph. lib. 17. c. 27. 28. Sur. 11. Jann. Cedren. in Annal. Cassiod. 1. div. inst. Prat. spirit. c. 26. Baron. an. 532.*

(q) *Binet pag. 195. & suiv.*

(4) *Baron. an. 531. Mosch in Prat. c. 26.*

(r) *Binet pag. 129.*

(s) *Idem pag. 219.*

(5) *Lib. vita S. Mecht. edit. an. 1617.*

à Paris l'an 1700. & s'intitule *histoire des mouvemens arrivez dans l'Eglise au sujet d'Origene & de sa doctrine*. Le Pere Doucin Jesuïte est l'Auteur de celui-ci. On trouve dans le Parrhasiana quelques reflexions sur la dispute des Manichéens, & des Orthodoxes. Elles sont precedées d'une observation aussi équitable † qu'on la pouvoit esperer d'un très-honnête homme, elles sont, dis-je, precedées d'un jugement tout-à-fait conforme à l'équité, à la verité, & à la raison touchant les vuës dans lesquelles je me suis donné la liberté de raporter les objections des Manichéens, & d'avoüer que la lumiere naturelle ne fournit pas aux Chrétiens dequoi les resoudre, soit qu'on suive le systême de saint Augustin, soit qu'on suive celui de Molina, & des Remonstrans, soit qu'on recoure à celui des Sociniens. Theodore Parrhase soutient le contraire, & pretend qu'un Origeniste * peut *fermer la bouche aux Manichéens. . . Si un homme de cette sorte*, continuë-t-il, *peut reduire un Manichéen au silence, que ne feroient pas ceux, qui raisonneroient infiniment mieux que les Disciples* d'Origene? Nous examinerons ci-dessous ce qu'il (E) supose que *pourroit dire un Origeniste après avoir lu toutes les Objections des Manichéens*. Quant à l'ouvrage du Pere

† *Parrhasiana pag.* 302.

* *Ibid. pag.* 304.

(E) *Nous examinerons . . . . . ce qu'il supose que pourroit dire un Origeniste.*] Quoi que les raisonnemens qu'il lui prête soient courts & serrez, je croi neanmoins que j'en garderai toute la force si je les reduis à ces trois propositions. 1. (*a*) Dieu „ nous a „ fait libres, pour donner lieu à la Vertu, & au Vice, „ au blâme & à la loüange, à la recompense & aux „ peines. „ 2. Il (*b*) *ne damne personne simplement pour avoir peché, mais pour ne s'être pas repenti.* 3. *Les* (*c*) *maux physiques & moraux* du genre humain sont d'une durée si courte en comparaison de l'éternité, qu'ils ne peuvent pas empêcher que Dieu ne passe *pour bienfaisant & pour ami de la vertu.* C'est dans cette derniere proposition que se trouve toute la force de l'Origeniste, & voici pourquoi, c'est qu'il supose que les tourmens de l'enfer ne dureront pas toûjours, & que Dieu après avoir jugé (*d*) que les creatures libres ont *assez soufert, les rendra ensuite éternellement heureuses.* Le bonheur éternel qui leur sera conferé remplit l'idée d'une misericorde infinie, quand même il auroit été precede de plusieurs siecles de soufrance; car plusieurs siecles ne sont rien en comparaison d'une durée infinie, & (*e*) *il y a infiniment moins de proportion entre* le tems que cette terre doit durer *& l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années. . . .* „ (*f*) Parmi les hommes, ceux qui traitent un enfant „ de quelque incommodité, & qui le guerissent par un „ remede amer, ne font que rire des plaintes qu'il fait „ de cette amertume; parce qu'ils savent qu'en très-„ peu de temps il ne la sentira plus, & que le reme-„ de lui fera du bien. Il y a infiniment plus de dispro-„ portion entre Dieu & les hommes les plus éclairez, „ qu'il n'y en a entre eux & les enfans les plus simples. „ Ainsi nous ne pouvons pas nous étonner raisonnable-„ ment que Dieu regarde les maux que nous souf-„ frons, comme presque rien; lui qui seul a une idée „ complette de l'éternité, & qui regarde le commen-„ cement & la fin de nos souffrances comme infini-„ ment plus proches, que le commencement & la fin „ d'une minute. Il faut raisonner de même des Vices „ & des actions vicieuses, qui à l'égard de Dieu ne du-„ rent pas longtemps, & qui dans le fonds ne chan-„ gent rien dans l'Univers. Si un Horloger faisoit une „ Pendule, qui étant montée une fois allât bien pen-„ dant une année entiere, excepté deux ou trois se-„ condes, qui ne seroient pas égales, lors qu'elle com-„ menceroit à marcher, pourroit-on dire que cet Ou-„ vrier ne se piqueroit pas d'habileté, ni d'exactitude „ dans ses Ouvrages? De même si Dieu redresse un „ jour, pour toute l'éternité, les desordres que le „ mauvais usage de la Liberté aura causé parmi les „ hommes, pourra-t-on s'étonner qu'il ne les ait pas „ fait cesser, pendant le moment que nous aurons été „ sur cette Terre? „

(*a*) *Parrhasiana pag.* 306.

(*b*) *Ibid. pag.* 307.

(*c*) *Ibid. pag.* 308.

(*d*) *Ibid. pag.* 312.

(*e*) *Ibid. pag.* 309.

(*f*) *Ibid. pag.* 310. 311.

Voions ce qu'un Manichéen pourroit repondre à ce discours d'un Origeniste.

I. La premiere chose qu'il pourroit dire est, que nous ne trouvons point dans nôtre esprit l'idée de deux sortes de bonté, dont l'une consiste à faire un present dont on prevoit les mauvais efets sans qu'on les arrête quoi qu'on le puisse, & l'autre à faire une grace tellement conditionnée qu'elle servira toûjours à l'avantage de celui qui la reçoit. Il n'est pas besoin que j'avertisse, que par l'idée de la bonté on n'entend pas une bonté imparfaite telle qu'elle se rencontre dans le cœur de l'homme pecheur, mais une bonté que les abstractions de Logique detachent de tout defaut. Cette bonté ideale n'est point un genre qui ait au dessous de soi les deux especes que j'ai decrites. Son attribut essentiel & distinctif est de disposer son sujet à faire des biens, qui par les voies les plus courtes & les plus certaines dont il se puisse servir, rendent heureuse la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté ideale exclut essentielement & necessairement tout ce qui peut convenir à un être malicieux. Or il est certain qu'un tel être se porteroit aisément à repandre des faveurs dont il sauroit que l'usage deviendroit funeste à ceux à qui il les communiqueroit. On parle d'un certain Romain qui faisoit present de très-beaux habits à ceux à qui il vouloit du mal.

(*g*) *Eutrapelus, cuicunque nocere volebat,*
Vestimenta dabat pretiosa: beatus enim jam
Cum pulchris tunicis sumet nova consilia & spes:
Dormiet in lucem: scorto postponet honestum
Officium: nummos alienos pascet: ad imum
Thrax erit, aut olitoris aget mercede caballum.

C'est-à-dire: „ (*h*) Quand Eutrapelus vouloit nuire à „ quelqu'un, il n'en savoit pas de meilleur moyen que „ de luy envoyer des habits magnifiques: car, disoit-„ il, cet homme-là se croyant déja le favori de la For-„ tune, en prenant ces beaux habits, formera de nou-„ veaux desseins, & concevra de nouvelles esperances. „ Il dormira jusqu'à midi, il préferera une Courtisa-„ ne à tous ses devoirs les plus honnestes: il prendra „ le soin de faire profiter à ses dépens l'argent de son „ voisin, & il sera enfin reduit à estre Gladiateur, ou „ valet de Jardinier, & menera au marché un cheval „ chargé d'herbes. „ Les mauvais Princes qui chercheroient les moiens de satisfaire adroitement la passion qu'ils auroient conçuë de ruiner un grand Seigneur, lui donneroient avec joie le gouvernement d'une Province, s'ils savoient qu'en abusant de cette charge il se rendroit le plus odieux de tous les hommes, & le plus digne d'un châtiment exemplaire; mais un Heros de Roman formé pour être un modele de la perfection roiale, un Prince, dis-je, tiré d'après les idées encore plus exactement que le (*i*) Cyrus de Xenophon, ne tendra jamais un piege par ses liberalitez. Veut-il donner des charges? il choisit les plus convenables à ceux qu'il souhaite de gratifier, & ne leur donne point celles dont il conjecture qu'ils s'aquiteroient très-mal. Il donne promptement, c'est un caractere de bonté (*k*) qui multiplie le bienfait. Il n'engage pas à de longues sollicitations ceux qui lui demandent quelque chose, cela detruit le merite du bienfait (*l*), & ne convient qu'à une bonté si mediocre qu'elle n'est presque point digne d'être distinguée de la dureté. Ceux qui nous ont donné le portrait du Cardinal Mazarin, y ont mis comme un grand defaut l'habitude qu'il avoit contractée de faire trainer si long tems l'execution de ses promesses, que tout le plaisir se consumoit dans l'esperance, & qu'on trouvoit ses faveurs toutes estropiées par les efforts avec quoi il avoit falu les lui arracher. (*m*) *Promissis largus, quibus moleaties non fietis; aut si impleverit, fastidio & mora diu libratum beneficium improbe extortum elumbavit, longo voto consumens gaudia.* Si l'on avoit voulu faire son panegyrique, & lui attribuer par adulation une liberalité achevée, l'on auroit dit que sa promptitude à obliger prevenoit les sollicitations, & qu'elle épargnoit à ses cliens la honte d'une requête. (*n*) *Illud atque in vulgus, Principem obiisse . . . . liberalem in primis, & qui raro exemplo hujus ævi preces antevertetet, ut consuleret accipientium pudori.* Un panegyriste qui s'attacheroit à la perfection en idée pour l'attribuer à ses heros, ne manqueroit pas de faire entrer dans le caractere de leur liberalité une liaison indissoluble entre donner l'art de bien user d'un present, & donner le present même.

On voit par là quelles sont les proprietez de la bonté ideale, ce qu'elle exclut, ce qu'elle renferme. Or en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoier la felicité de la creature après (*o*) plusieurs siecles de misere, ni lui donner un franc arbitre dont il étoit très-certain qu'elle feroit un usage qui la perdroit.

(*g*) *Horat. epist.* 18. *lib.* 1. *v.* 31.

(*h*) *Je me sers de la version de Mr. Dacier.*

(*i*) Cyrus ille à Xenophonte non ad historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii. *Cicero ad Q. fratrem epist.* 1. *lib.* 1. *fol. m.* 98. *D.*

(*k*) Bis dat qui cito dat.

(*l*) Gratia quæ tarda est, ingrata est, gratia namque Cum fieri properat, gratia grata magis. *Ausonius epigr.* 82. Voiez aussi l'épigramme 83. & les Auteurs que l'on cite dans le commentaire sur ces paroles d'Ausone à l'édition d'Amsterdam 1671.

(*m*) *Priolus de rebus Gallicis lib.* 11. *sub fin. pag. m.* 392.

(*n*) *Famian. Strada prolus.* 2. *lib.* 2. *p. m.* 255. *Il parle de Leon X.*

(*o*) *Il sera parlé de ceci au paragraphe IV.*

Pere Doucin, je me contente de dire que l'on y trouve un grand & curieux detail sur les matieres énoncées dans le titre, & outre cela un abregé de la vie d'Origene. On ne peut le lire sans deplorer

droit. Si elle lui eût demandé un tel present, il n'auroit point pu le lui accorder sans dementir son essence. A plus forte raison n'a-t-il point pu le lui donner sans qu'elle le demandât. L'auroit-elle bien voulu prendre si on l'avoit consultée? & si elle avoit conu quelles en seroient les suites; n'auroit-elle pas crié plutôt (a),

(a) Hostibus eveniant talia dona meis.

Que tels presens soient pour mes ennemis?

Mais si la bonté infinie du Createur lui permettoit de donner aux creatures une liberte dont elles pourroient faire un mauvais usage aussitôt qu'un bon usage, il faudroit pour le moins dire qu'elle l'engageroit à veiller de telle sorte sur leurs demarches qu'elle ne les laisseroit pas actuellement pecher. Son amour infini pour la vertu, sa haine infinie pour le vice, sa sainteté en un mot uniroit ses interêts avec ceux de la bonté, & par le concours de ces deux divins attributs le mauvais usage du franc arbitre seroit detourné toutes les fois qu'il seroit prêt à éclorre. Les peres qui ne peuvent refuser à un enfant la permission de marcher seul, ou de monter une échelle à bras, ou d'aller à cheval, lors qu'il est visible qu'il tombera si l'on n'y prend garde, ne manquent jamais de donner ordre que de quelque côté qu'il chancelle il trouve toûjours un appui. Si une bonte finie, & qui ne peut pas concilier invisiblement son secours avec les forces d'un petit enfant, empêche toûjours quand elle le peut, qu'il ne tombe, ou qu'il ne se blesse avec un couteau qu'il a falu lui accorder pour faire cesser les pleurs, combien plus devroit-on être persuadé que Dieu auroit prevenu le mauvais usage du franc arbitre, lui qui est infiniment bon, infiniment saint, & qui peut infailliblement (b) incliner la creature vers le bien, sans donner atteinte aux privileges de la liberté. C'est ainsi qu'un Manichéen pourroit repondre à l'Origeniste sur la premiere des trois propositions qu'on a veues ci-dessus. On voit bien sans que je le dise qu'il se serviroit quelquefois des argumens qu'on apelle *ad hominem*.

(b) *Voiez ci-dessus pag. 2040. col. 1.*

Pour ce qui est de la raison alleguée par l'Origeniste, qu'il faloit accorder la liberte à la creature afin *de donner lieu à la Vertu & au Vice, au blâme & à la loüange, à la recompense & aux peines*, on la pourroit très-bien refuter & facilement. Il sufiroit de repondre que bien loin qu'une semblable raison ait dû obliger un être infiniment saint, & infiniment liberal à donner le franc arbitre aux creatures, elle devoit au contraire l'en detourner. Le vice & le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cause infiniment sainte, il faut qu'ils y trouvent bouchées toutes les avenuës, tout y doit être loüable; la vertu y doit occuper tellement les postes que la qualité opposée ne s'y puisse jamais fourrer. Et comme tout doit être heureux dans l'empire d'un souverain être infiniment bon & infiniment puissant, les peines n'y doivent point avoir lieu. On ne doit point trouver en voiageant dans ce vaste empire une vallée de larmes, ni un vestibule tel que celui dont un grand poete a donné cette description.

Vestibulum (c) ante ipsum, primisque in faucibus Orci,
Luctus, & ultrices posuêre cubilia curæ:
Pallentesque habitant morbi, tristisque senectus:
Et Metus, & malesuada Fames, & turpis Egestas,
(Terribiles visu formæ) Lethumque, Laborque:
Tum consanguineus Lethi Sopor: & mala mentis
Gaudia, mortiferumque adverso in limine Bellum:
Ferreique Eumenidum thalami, & Discordia demens,
Vipereum crinem vittis innexa cruentis.

(c) *Virgil. Æn. lib. 6. v. 273.*

Sans traverser des espaces remplis d'horreur, on doit rencontrer d'abord les theatres de la felicité.

Devenêre (d) locos lætos, & amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.
Largior hic campos æther, & lumine vestit
Purpureo: solemque suum, sua sidera norunt.

(d) *Id. ib. v. 638.*

La vertu, la loüange, les faveurs peuvent fort bien exister sans que le vice, le blâme, & les peines aient aucune autre existence que celle qu'on nomme ideale & objective. L'Origeniste ne le peut nier, puis qu'il reconoit une felicité éternelle pour toutes les creatures libres, qui succedera à quelques siecles de soufrance. La vertu, la loüange, les bienfaits auront lieu pendant la durée infinie de ce bonheur, mais le vice, le blâme & les peines n'y auront aucune existence hors de l'entendement. Si l'Origeniste repond, que ces bienfaits ne seroient pas une recompense au cas que les creatures n'eussent point été doüées de liberté, nous repliquerons qu'il n'y a nulle proportion entre une felicité eternelle, & le bon usage que l'homme fait de son franc arbitre, c'est pourquoi le bonheur éternel que Dieu fait sentir à un honnête homme, ne peut point être considere proprement parlant comme une recompense, c'est une faveur, c'est un don gratuit. On ne peut donc pas pretendre selon l'exactitude des termes, que le franc arbitre a dû être conferé aux hommes afin qu'ils pussent meriter le bonheur du Paradis, & l'obtenir à titre de recompense. Ce langage pourroit avoir lieu tout aussi bien quand même il n'y auroit qu'une subordination entre la vertu & le bonheur éternel, c'est-à-dire, une liaison de pensées necessairement vertueuses dans laquelle le bonheur suivroit & la vertu precederoit. Je laisse à dire que plus la felicité éternelle seroit éloignée de la notion de recompense, plus marqueroit-elle le caractere d'une bonte infinie.

II. La reponse à la seconde proposition ne nous arrêtera guere. Le Manichéen ne manqueroit pas d'observer que l'impenitence n'étant autre chose, qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les gens qu'à cause qu'ils ne se repentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont peché. J'avouë que generalement parlant c'est une marque de misericorde, que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute: mais quand on promet de pardonner sous la condition du repentir à des gens dont on est très-assûré de l'impenitence, on ne promet rien proprement parlant, & l'on est tout aussi resolu à les châtier, que si l'on ne leur ofroit aucune grace: si vous vouliez tout de bon les exempter de la peine, vous les empecheriez d'être impenitens, chose très-facile à celui qui est le maitre des cœurs. Voilà encore des argumens *ad hominem*.

III. A l'égard de la troisieme proposition, & de ses preuves, le Manichéen pourroit demander d'abord si l'Origeniste oseroit bien determiner la durée des tourmens qui precedent l'éternite bienheureuse. On n'oseroit la determiner, car non seulement on l'ignore, mais aussi on craindroit ou de la faire trop courte, ou de la faire trop longue. Si on la faisoit trop courte, comme par exemple de cent ans, on craindroit d'être accusé de lâcher la bride aux pecheurs; & si on la faisoit d'un million d'années on craindroit de ne point donner une juste image de la misericorde de Dieu, & de ne point lever tout le scandale de la cruauté pretenduë de la doctrine des enfers. On ne se fie donc guere à la nullité de proportion entre la durée d'un million de siecles, & une durée infinie, & l'on ne voit pas que ce soit resoudre la dificulté que de dire, *qu'il y a infiniment moins de proportion entre* la durée de la Terre, *& l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années*. Ce qui se peut assûrer de ces cent millions d'années, se peut aussi assûrer d'autant de millions de siecles qu'il y a de goutes d'eau dans l'Ocean. Ce nombre de siecles multiplié tant qu'il vous plaira est une chose finie, or il n'y a nulle proportion entre le fini & l'infini; il n'y en a donc aucune entre quelque nombre de siecles que ce soit & l'éternité. Cependant personne ne peut s'empêcher de juger que la justice divine seroit moins severe, si elle faisoit cesser au bout de cent ans le malheur des reprouvez pour les introduire au paradis, que si elle ne faisoit ce changement qu'au bout de cent mille siecles. Quelque effort que l'on fasse sur son esprit, on ne sçauroit satisfaire la raison en lui disant, qu'à la verité Dieu s'apaisera enfin, mais que ce ne sera qu'après que les peines infernales telles qu'on les decrit ordinairement auront duré autant de millions d'années qu'il y a de goutes d'eau dans la mer. Ce nombre d'années qui n'est rien en comparaison de l'éternité, paroit neanmoins une durée très-longue quand il est considere en lui-même, & par raport à la personne soufrante. D'où que cela vienne, soit qu'il faille dire que nôtre raison est trop sotte pour pouvoir être trompée, soit qu'il y ait réellement quelque source d'illusion & de sophisme dans les idées du tems, on ne peut ôter de l'esprit d'un Philosophe ne raisonnant qu'en Philosophe, que le suplice d'une creature continué pendant cent mille millions de siecles est incompatible avec la souveraine bonté du createur. On doit suposer que l'Origeniste sent bien cela, & que c'est pour cette raison qu'il n'oseroit dire que le purgatoire des damnez sera d'une si longue durée. Or voici comment il me semble qu'un Manichéen le pourroit presser. Vous trouveriez de la cruauté dans un suplice si long, prenez seulement la moitié de cette durée, & si vous y trouvez autre chose qu'une diminution de rigueur, vous

vous

plorér le sort bizarre de l'esprit humain. Les mœurs d'Origene étoient d'une pureté admirable; son zèle pour l'Evangile étoit très-ardent. Il ruïnoit sa santé à force de jûnes, & de veilles: afamé

vous abusez vous même, car 50. mille millions d'années ne diferent de cent mille millions que du plus au moins, & l'on ne passe pas de la cruauté à la souveraine bonté par la simple diminution de la cruauté: les qualitez (a) *in summo gradu*, la chaleur par exemple exclut absolument tous les degrez de froideur, il faut donc que la bonté *in summo gradu* excluë tous les degrez quelconques de la qualité oposée. Vous ne pouvez donc parvenir à la suprême bonté de Dieu, qu'en suprimant jusqu'à la derniere minute les suplices des enfers. Car ce que Dieu peut être un moment, il le peut être deux heures, & deux siecles, & dans toute l'éternité; mais ce qui seroit incompatible avec sa nature dans l'éternité, l'est aussi dans chaque instant de la durée des choses. Les qualitez de la creature sont susceptibles du plus & du moins, & ne sont jamais parfaites, mais nous les apellons parfaites lors que ce qui leur manque n'est pas fort sensible. Nous loüons la justesse d'un horloger, lors que sa pendule ne se detraque dans deux ou trois secondes sur une année; mais la justesse d'un Ouvrier souverainement parfait exclut absolument toutes exceptions; sa bonté, sa sainteté, sa sagesse &c. sont absolument simples, & sans nul mélange des qualitez contraires, je dis sans le plus petit mélange qui se puisse concevoir, ou qui puisse être dans la nature des choses.

IV. L'idée de cette bonté exclut tous les defauts qui se rencontrent presque toûjours dans la maniere dont les hommes font du bien les uns aux autres. Les uns se plaisent aux (b) delais, les autres ne peuvent se rendre utiles que par des detours, & ils sont contraints malgre eux de faire passer par le mal ceux qu'ils veulent mener au bien. Les peres qui ne peuvent corriger qu'à coups de foüet les mauvaises inclinations d'un enfant, lui font sentir la douleur des coups de verge; mais ils s'en garderoient bien s'ils étoient persuadez qu'une complaisance sans bornes serbit un moien plus efficace de correction. Ils le contraignent d'avaler une medecine, qui lui causera des tranchees, & dont l'amertume lui sera insuportable; mais ils n'en useroient pas de la sorte, s'ils savoient un autre moien de le guerir. Ils se serviroient du sucre, & de tout ce qui seroit le plus à son goût, s'ils esperoient de trouver là un meilleur remede. Ne pouvant éviter de lui faire prendre une potion desagreable, ils en adoucissent l'amertume le mieux qu'ils peuvent (c) par de petites tromperies, & quoi qu'ils regardent comme une foiblesse ridicule les plaintes qu'il fait du mauvais goût d'une medecine, persuadez qu'ils sont qu'*en très-peu de tems il ne le sentira plus, & que le remede lui fera du bien*, nonobstant cela, dis-je, ils lui épargneroient de tout leur cœur cette courte peine, & le gueriroient par les liqueurs les plus savoureuses du monde, s'ils le pouvoient. Il n'est pas besoin d'être pere pour sentir de telles dispositions dans son ame. Il n'y a ni medecin ni apothicaire, qui ne fasse des excuses de ce que les remedes sont amers, & qui ne proteste que s'il étoit possible de leur donner le goût de la sausse la plus excellente, que les meilleurs cuisiniers sachent faire, on n'y epargneroit point son industrie; mais qu'une necessité que tout l'art humain ne peut surmonter, oblige à faire prendre des medecines desagreables. Il est sûr que ce langage est sincere lors même que l'on s'en sert auprès d'un malade que l'on n'avoit jamais vu. Demandez à un chirurgien qui remet le bras à une personne inconuë, *si vous pouviez faire cette operation sans causer aucune douleur, ne la feriez-vous pas de cette maniere?* il vous repondra que cette question est inutile, & qu'on doit tenir pour indubitable qu'un homme de sa profession qui sçauroit panser une plaie en deux manieres également bonnes, mais l'une douloureuse, l'autre agreable, & qui prefereroit celle-là à celle-ci, seroit un monstre de cruauté, un tigre, un Cannibale qu'il faudroit faire expirer incessamment sur une roué. Les maitres d'école pour l'ordinaire n'ont pas l'esprit bien tourné, cependant je doute qu'il y en ait d'une pedanterie assez sauvage, pour aimer mieux emploier le foüet que les caresses, lors même qu'ils seroient certains que la douceur & la complaisance feroient faire autant de profit à leurs disciples que les châtimens. Ne donne-t-on pas des friandises (d) à de petits écoliers pour vaincre leur repugnance; recourir aux gronderies & à la ferule sans necessité, je veux dire sans que cela soit plus profitable que les caresses & que les presens, c'est être brutal.

On pourroit amplifier à perte de vuë cette induction, & de là naitroit une consequence qui decontenanceroit un Origeniste, car on en pourroit conclure que les idées de l'experience & les idées metaphysiques s'accordent à nous montrer que faire du mal à quelcun, lors-même que ce n'est que pour peu de tems, & pour en tirer un grand bien, est une chose incompatible avec la bonté, à moins qu'il ne soit impossible de trouver un chemin droit par où l'on puisse mener ce quelcun de bien en bien constamment & invariablement. On a beau donc dire que les peines des damnez n'ant duré un certain tems, qui sera fort court en comparaison de l'éternité, seront suivies d'un bonheur qui ne finira jamais; cela ne laisse pas de paroitre d'autant plus incompatible avec la bonté de Dieu, que c'est une bonte infinie & souverainement parfaite, qui ne peut soufrir la moindre diminution, ni la moindre interruption sans cesser d'être parfaite. Souvenons nous de la doctrine des Scholastiques sur la nature des premieres qualitez. La chaleur (e) *in summo gradu*, ou *ut octo*, comme ils s'expriment, n'est plus une qualité premiere, simple, & dans la perfection, dès qu'elle est mêlée avec le plus petit degré de froid qui puisse exister. Elle passe dès lors dans la nature des secondes qualitez, ou des qualitez composées: les essences consistent *in indivisibili*, dans un point indivisible; pour peu que vous en ôtiez, vous les detruisez entierement. Il leur faut tout ou rien, & ainsi quelque mince que puisse être le mélange de la qualité malfaisante avec la bonté, cette bonté perd l'essence de la bonté parfaite; elle change d'espece, & se trouve apartenir à l'espece des qualitez imparfaites. Je mets en marge (f) l'axiôme philosophique qui prouve cela. Il faut donc que si les Origenistes se veulent tirer d'afaire, ils ajoûtent une nouvelle heresie aux precedentes; il faut qu'ils soutiennent qu'il a eté impossible à Dieu de conduire les creatures libres à un bonheur éternel, sans qu'au prealable elles soufrissent les miseres de cette vie, & puis pour un certain tems les infernales. Ils pourroient alleguer que tout de même que les poissons ne peuvent vivre dans l'air, ni les hommes sous les eaux, les esprits ne sçauroient vivre dans le paradis pendant qu'ils sont chargez de la crasse, que leur union avec la matiere élementaire leur communique; qu'il faut donc les en purger dans les fournaises infernales, après quoi ils sont en état de vivre heureux dans les regions celestes. Selon cette suposition la bonté de Dieu peut subsister toute entiere avec les tourmens de la creature, tout comme l'amitié d'un operateur se conserve entierement pour la personne qu'il taille, quoi qu'il lui fasse soufrir de très-cruelles douleurs, dont il ne lui est pas possible de l'exempter. Mais si l'on recouroit à cette hypothese, on ne feroit qu'adopter une partie de l'erreur des Manichéens; on sauveroit la bonté de Dieu aux depens de sa puissance, on admettroit la matiere comme un principe increé, & si essentielement mauvais que Dieu n'en pourroit rectifier les defauts. Ce seroit donc non pas repondre aux dificultez des Manicheens, mais les faire triompher. Les observations qui ont été faites sur le mal physique, par raport à la bonté de Dieu, se peuvent facilement apliquer au mal moral par raport à la sainteté divine.

V. Il faut prendre garde que si Origene pouvoit repondre aux objections des Manichéens, il ne s'ensuivroit pas que l'on pourroit les resoudre à plus forte raison par des principes beaucoup meilleurs, & plus orthodoxes que les siens. Car tout l'avantage qu'il peut trouver dans cette dispute, procede des faussetez qui lui sont particulieres, donnant d'un côté beaucoup d'étenduë aux forces du franc arbitre, & substituant de l'autre à l'éternité malheureuse qu'il suprime une felicité éternelle. Le plus fort argument des Manicheens est fondé sur l'hypothese que tous les hommes à la reserve de quelques-uns seront damnez éternellement.

VI. Il n'y a personne aujourd'hui qui donne si peu de prise aux Manicheens que la secte de Socin, mais ce n'est qu'à cause qu'elle s'est plus éloignée que les autres de l'hypothese des (g) particularistes. Or pendant qu'elle n'ira pas encore plus loin, elle ne sera pas plus heureuse que l'Origenisme dans cette dispute; elle y succombera si elle ne joint à ses autres impietez, celle de dire que la matiere est un principe dont Dieu ne peut disposer que jusques à un certain point, & que hors de là il faut qu'il cede à sa resistance, & qu'il s'accommode aux defauts incorrigibles qu'il y rencontre. Si les Sociniens ne se chargent pas encore de ce blaspheme, ils se verront reduits à l'absurde, je veux dire à nier des veritez d'experience: voici comment. Ils nient l'éternité de l'enfer, parce qu'ils ne sçauroient com-

(a) *Je parlerai encore de ceci ci-dessous lettre e.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 2259. lettre m. Ces delais sont quelquefois si ennuians que l'on demande enfin comme une grace la promptitude du refus.* Jam, satis est, finem ô Cæsar pro munere posco Remque meam seu dàs, perfice, sive negas. *Voiez Balzac entret. 27. pag. m. 276.*

(c) Pueris absinthia tetra medentes Cùm dare conantur, priùs oras pocula circùm Contingunt mellis dulci flavoque liquore. Ut puerorum ætas improvida ludificetur Labrorùm tenùs, intereà perpotet amarum Absinthi laticem; deceptaque non capiatur; Sed potiùs tali facto recreata valescat. *Lucret. lib. 1. v. 935. & lib. 4. v. 11.*

(d) Ut pueris olim dant crustula blandi Doctores, elementa velint ut discere prima. *Horat. sat. 1. lib. 1.*

(e) *Confer quæ suprà lettre a.*

(f) Bonum ex integra causa, malum ex quocunque defectu.

(g) *Ce sont ceux qui pressent avec le plus de rigueur le sens literal de saint Paul sur le dogme de la predestination absoluë, & de la necessité de la grace, & de la perte du franc arbitre.*

afamé † du martyre il soutint avec une constance incroiable les tourmens dont les persecuteurs de la foi (F) se servirent contre lui, tourmens d'autant plus insuportables qu'on les faisoit durer long tems, car on évitoit avec un grand soin † *qu'il n'expirast dans la torture.* Son esprit fut grand, beau, sublime; son savoir, & sa lecture très-vastes, & neanmoins il tomba dans un * *prodigieux nombre d'heresies dont il n'y en a aucune qui ne soit monstrueuse*, & aparemment il n'y tomba qu'à cause qu'il avoit tâché de sauver ‡ *de l'insulte des Payens* les veritez du Christianisme, & de les rendre *même croyables aux Philosophes*; *ce qu'il desiroit avec une ardeur extrême, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertit tout l'Univers.* Tant de vertus, tant de beaux talens, un mont si plein de zêle n'ont pas empêché qu'il ne soit mort heretique, & que sa memoire ne soit en horreur à une infinité de Chretiens. Peu de personnes dans la communion de Rome osent douter de sa damnation éternelle. Or combien y a-t-il de Docteurs voluptueux, & mondains, paresseux, & pleins de vices, & en même tems très-orthodoxes, qui reçoivent tous les jours mille & mille benedictions pour leur fermeté inebranlable dans la vraie foi? Tant les jugemens de Dieu sont impenetrables! On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs d'Origene aient quelque liaison, elles semblent être la production d'un esprit vague & irregulier; mais il vaut mieux dire qu'elles (G) coulent d'une même source, & que ce sont des faussetez de systême, &

† *Voiez ci-dessus pag. 2256. col. 1.*

† *Doucin histoire de l'Origenisme pag. 81.*

* *Id. ib. pag. 36.*

‡ *Id. ib. pag. 37.*

comprendre qu'elle s'accorde avec la bonté infinie de Dieu. Ils ne comprennent pas que cette bonte soit compatible avec un enfer de cent fois cent mille millions d'années. Tant de siecles de soufrance leur paroissent une cruauté horrible. Mais comme de cette cruauté on ne parviendra jamais jusqu'à la bonté infinie par le retranchement de mille siecles (a), & puis encore de mille &c. pendant que l'on laissera de reste quelques années de tourment, il faudra dire si l'on veut éviter les inconsequences, que sous un Dieu infiniment bon, il ne peut point y avoir d'enfer. Cela prouve trop, on ne comprend point après cette these, qu'il puisse y avoir des maladies, & des chagrins parmi les hommes. Vous posez donc des principes d'où s'ensuit la fausseté, & même l'impossibilité de ce qui existe très-certainement, & dont on ne fait que de trop fâcheuses experiences. Direz-vous que sous les meilleurs monarques il y a & des cachots, & des tortures, & des gibets, & des bourreaux qui font souvent des executions? On vous repondra qu'aucune de toutes ces choses n'auroit lieu, si ces monarques avoient la force d'inspirer à tout le monde une ferme resolution de se comporter comme il faut. Quel moien de se tirer de ce labyrinthe, si Dieu dispose de la matiere comme bon lui semble, & s'il est l'auteur libre des loix qui assujetissent l'homme aux maladies, & aux deplaisirs? On sera donc obligé de dire pour le degager, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut, & que la matiere contient des semences de mal qui germent ou d'une maniere ou d'autre, bongré malgre qu'il en ait, & quelque combinaison ou quelque tissu qu'il fasse de corpuscules.

(a) *Voiez en les preuves ci-dessus pag. 2260. col. 2. & pag. 2261.*

VII. C'est ainsi qu'il faut aprendre leur devoir à ceux qui veulent assujetir la Theologie à la philosophie. Il faut leur montrer les consequences absurdes de leur methode, & les ramener par là à cette maxime de l'humilité Chretienne, c'est que les notions metaphysiques ne doivent point être nôtre regle pour juger de la conduite de Dieu, mais qu'il faut se conformer aux oracles de l'Ecriture. Quant à ceux qui pourroient craindre quelque peril pour la vraie foi, de ce qu'on montre que par les seules lumieres philosophiques nous ne pouvons pas resister aux objections des Manichéens, je les renvoie aux éclaircissemens que je dois mettre à la fin de ce volume.

(F) *Les tourmens dont les persecuteurs de la foi se servirent contre lui.*] De tous les illustres martyrs qui perirent sous la (b) septiéme persecution, (c) *nul ne fut attaqué avec plus d'opiniâtreté qu'Origene. . . . Il fut jetté dans un noir cachot, (1) attaché par le cou à un large collier de fer, étendu durant plusieurs jours sur une espece de chevalet, qui à force de lui écarter les pieds, lui disloqua les membres de telle sorte, que le reste de sa vie se passa dans les douleurs. Il avoit alors soixante & sept ans. . . . Chaque jour on inventoit de nouvelles cruautés, que lui même a racontées dans ses lettres, ausquelles les anciens nous renvoient, mais qui se sont perdües depuis. Souvent on le menaçoit de le brûler peu à peu, & à diverses reprises, & jamais dans ce cruel & long martyre, qui dura autant qu'on en peut juger jusqu'à la mort de Dece, il ne lui échappa rien qui ne fust digne d'un soldat de Jesus-Christ. Heureux si rendant l'ame dans un si glorieux combat, il eût pû laver de son sang les erreurs de sa doctrine. Mais Dieu ne le permit pas.* (2) Il souffrit beaucoup, *dit S. Epiphane*, & il n'arriva point au terme où le martyre conduit. *Il toucha la couronne de la main, sans se la pouvoir mettre sur la teste, & celui à qui pour être martyr, il n'a ce semble manqué que d'expirer dans les tourmens, dont il a porté les marques jusqu'à la mort, est un hérésiarque rejetté & abhorré par l'Eglise, parce qu'il n'a pas [illegible] comme elle. Mais on ne doit plus s'en étonner, lors [illegible] dans les actes du saint Prêtre Pionius, qui souffrit pour lors à Smyrne; qu'à costé de lui brûloit un Marcionite, dont la secte, pour inspirer le desir du martyre, n'étoit pas moins hérétique, parce que ces faux martyrs mouroient attachés à leurs erreurs. Ce qui fait le Martyr, dit excellemment S. Augustin, ce n'est pas le suplice; mais la foy qui le fait endurer. Or il n'y a plus de foy dans celui qui s'éleve contre la doctrine de l'Eglise. Où sont ceux de ce caractere, qu'on nous veut donner pour des saints, quoy qu'on ne voye rien dans leur vie qui aproche ni des vertus, ni des souffrances des martyrs, mais seulement une opiniâtreté beaucoup mieux marquée que celle des anciens Hérésiarques?*

(b) *Celle de l'Empereur Decius l'an 250.*

(c) *Doucin histoire de l'Origenisme pag. 81. & suiv.*

(1) *Euseb. l. 6. c. 39. Niceph. l. 5. c. 32.*

(2) *L. de Ponderib. & mensuris.*

J'ai raporté ce long passage du Pere Doucin sans en ôter la reflexion, car j'ai cru qu'elle serviroit de suplément aux choses que j'ai raportées ci-dessus (d) touchant la querelle qui fut faite à Mr. Maimbourg à l'égard des martyrs Marcionites. J'ai cru encore que cela me fourniroit une occasion de remarquer, que les voies les plus faciles du discernement de la bonne cause nous échapent tôt ou tard. Il seroit bien plus à la portée du peuple de conoître à certaines marques exterieures quelle est la vraie religion, que d'entrer dans un examen severe de la doctrine. Or entre les marques exterieures, la constance des martyrs est le plus capable de faire impression. Elle fut tout-à-fait utile à l'avancement de la foi Chretienne: leurs cendres furent la semence des justes, & donnerent une infinité d'éleves à l'Evangile. Mais cette preuve devint équivoque après que le Christianisme se fut partagé en diverses communions: elles eurent toutes leurs martyrs, & ainsi pour n'être pas abusé, il faloit entrer dans la discussion de la doctrine, & renoncer à cette voie abregée de la verité, une telle communion a des martyrs, donc elle est bonne.

(d) *Dans la remarque E de l'article Marcionites.*

(G) *Il vaut mieux dire que les erreurs d'Origene coulent d'une même source.*] C'est dans ses trois (e) livres des principes qu'il les a (f) *developées & etablies, & tellement liées l'une avec l'autre qu'on les y voit toutes naitre d'un seul principe.* „(g) Il est aisé de démontrer, „premierement que dans les livres des Principes, ce „qui est héretique & digne de censure, n'est ni une „ni deux propositions de celles qui sont étrangeres au „sujet, c'est le corps même de la Doctrine, c'est la „substance de l'ouvrage, ce sont les propositions fon-„damentales sur lesquelles tout le systême porte, & „qu'on ne sçauroit detacher, sans renverser tout l'e-„difice. On peut démontrer en second lieu, que les „mêmes erreurs qui infectent les livres des Principes, „se trouvent répandües dans tous les autres du même „auteur: de maniere que c'est par tout le même esprit „qui regne, par tout les mêmes idées qui se mani-„festent. Pour les lui ôter, il faut détruire jusqu'aux „premiers élemens de sa Doctrine. . . . . (h) Tel est „le sort de quiconque ose tenter une nouvelle route „en matiere de Religion: une suite épouvantable d'a-„bimes & de précipices s'ouvrent sous chaque pas „qu'il fait. Plus il a d'esprit, plus l'envie de raisonner „consequemment lui fait dévorer d'absurditez; & ce „qui d'abord ne paroissoit qu'une singularite legere, „& indigne d'être relevée, devient enfin le renverse-„ment général de tous les dogmes. Tant il est funes-„te d'inventer, lors qu'il s'agit simplement de croire. L'Auteur qui me fournit ces paroles dit ceci en un autre endroit: „(i) Ce qui merite principalement d'ê-„tre observé, c'est la liaison imperceptible & neanmoins

(e) *Il les composa l'an 217. Voiez le Pere Doucin ubi infra.*

(f) *Doucin hist. de l'Origenisme pag. 31.*

(g) *Id. ib. pag. 36.*

(h) *Id. ib. pag. 37.*

(i) *Id. ib. pag. 323. & suiv.*

& qui forment une chaine de consequences. Quelques-uns de ses sectateurs les pousserent jusqu'aux sensualitez que l'on a vuës (*H*) depuis parmi les Molinosistes. Mais cet Origenisme charnel ne dura guere, & fut plus aisé à detruire que l'Origenisme spirituel qui étoit une maniere (*I*) de Quietisme. Il ne faut pas oublier que l'une des choses qui donnerent le plus de cours à la secte d'Origene, fut que ses erreurs paroissoient capables de refuter (*K*) les Manichéens qui em-

„ moins réelle de toutes ces Erreurs, dont l'une a obligé son Auteur de se jetter dans l'autre, & d'imaginer en même temps cette effroyable multitude de „ nouveautez dont son Systéme est composé. Car „ comme S. Jerôme l'a fort bien dit, en traitant de „ cette matiere, il ne faut pas croire qu'Origene ait „ été un insensé ni un esprit foible; (1) & la plûpart „ de ceux qui l'ont lû n'y auroient pas trouvé ces fréquentes contradictions dont ils l'accusent, s'ils s'étoient plus appliquez à l'étudier. Il est vrai que le „ Livre des Principes, tel que nous l'avons aujourd'hui, n'est pas toujours bien d'accord avec le reste de „ ses ouvrages; Mais ce n'est pas à l'Auteur qu'on s'en „ doit prendre (2). Personne n'ignore les peines que „ Rufin s'est données pour ôter de sa Traduction ce „ qui lui paroissoit capable de la faire condamner en „ Occident. Ce n'est que de cette façon qu'Origene „ combat quelquefois en Latin les mêmes Erreurs qu'il „ établit en Grec dans ses autres Livres. Du reste on „ ne le trouvera point du tout contraire à lui-même, „ pourveu qu'on remonte à la source de ses idées, & „ qu'on cherche, pour ainsi dire, la clef de ses Ecrits; „ car il y en a une assurément, & il ne faut pas s'imaginer que tant d'Heresies différentes soient autre „ chose que les suites d'un premier égarement, qu'il „ ne paroit point qu'on se soit jusqu'icy assez attaché „ à decouvrir. „ Le Pere Doucin propose en suite ses conjectures, & la maniere dont *il conçoit l'enchainement de la doctrine* d'Origene. Cela merite d'être lu dans l'original.

(*H*) *Jusqu'aux sensualitez que l'on a vuës depuis parmi les Molinosistes.*] Je me servirai des propres termes du Pere Doucin. Ils sont remplis de semences de reflexion, & indiquent l'usage qu'on en peut faire par raport au tems present. „ (*a*) Tandis que les Contemplatifs sans étude donnoient inconsiderément „ dans toutes les chiméres d'Origene; d'autres plus „ éclairés qu'eux, mais aussi plus corrompus, en apperçurent les consequences tres favorables à leurs „ déreglemens; & de ce que la chair n'étoit plus regardée que comme la prison de l'esprit, & nullement comme une partie de nous-mêmes, sanctifiée „ par l'union qu'elle a avec Jesus-Christ, & destinée à „ regner avec lui dans la gloire, ils conclurent que les „ souillures de la chair n'étoient pas capables d'ôter à „ l'esprit sa pureté, ni le priver de la grace du Créateur. On voit assez à quelles abominations conduit „ ce détestable principe, qui forma dans l'Orient une „ seconde secte d'Origenistes si décriés pour leurs désordres, qu'on leur donna le nom *d'infames* & de *débordés* (3). Ce double Origenisme, l'un charnel & l'autre spirituel a pour témoin S. Epiphane. Ainsi on „ ne le prendra pas pour l'invention d'un historien, „ qui cherche dans les siecles passés des portraits de ce „ qui se voit dans le nôtre. Beaucoup moins doit-on „ le regarder comme une occasion ménagée pour avoir „ lieu de s'expliquer sur les affaires présentes. . . . . „ Si l'execrable Molinos tout opposé qu'il étoit au „ chaste Origene, n'a pas laissé de devenir comme lui „ le chef d'une hérésie spirituelle, & d'une hérésie charnelle, il ne faut pas s'en étonner. (4) L'heresie la plus „ spirituelle, pour peu qu'elle ait d'affinité avec la regle des mœurs, & de raport à la pratique, ouvre le „ chemin aux plus monstrueux desordres. Tel soupire & s'accuse lui-même, aprés avoir commis une „ méchante action, que je n'ay pû éviter, dit-il, Dieu „ m'ayant refusé la grace. Tel autre, de ce que Dieu „ lui a ôté les moiens d'éviter cette même action, conclut qu'elle ne sçauroit donc être criminelle, & il la „ commet sans rougir. La difference de l'un à l'autre „ n'est souvent que dans la maniere de parler. Celui-cy parle comme il pense, & celui-là comme il veut „ qu'on pense de lui. „

(*I*) *Cet Origenisme charnel . . . fut plus aisé à detruire que l'Origenisme spirituel qui étoit une maniere de Quietisme.*] „ (*b*) Ce qui semblera incroiable, & qui merite „ neanmoins d'être soigneusement remarqué, une hérésie charnelle (*c*) est moins à craindre pour l'Eglise, „ que celles où l'on ne voit rien que de tres reglé dans „ les mœurs. Il n'en faut point d'autres preuves que „ celle du double Origenisme. Le charnel dura tres „ peu, & fut abhorré de tout le monde, ceux-mêmes „ qui en étoient infectés n'oserent produire aux yeux des „ hommes une doctrine si affreuse, au lieu que l'Origenisme spirituel, dont les sectateurs, selon (5) S. „ Epiphane même étoient irréprochables du côte de la „ pureté, ne put être éteint qu'aprés plus de deux siecles, tant la probité de ceux qui en faisoient profession, „ cachoit d'aheurtement & d'orgueil sous les apparences specieuses d'une pieté exemplaire. „

J'ai encore besoin de ce passage du Pere Doucin. (*d*) *Evagre. . . . Diacre de l'Eglise de Constantinople . . . . étoit allé à Jerusalem, & de là en Egypte s'y confiner dans la solitude . . . . il n'étoit rempli que de son Origene. . . . „ A peine fut-il dans son desert que les Moines Origenistes connoissant ce qu'il valoit, le mirent à leur tête, & c'est la raison pourquoi l'Eglise l'a condamné depuis comme un des chefs de cette Secte. Son occupation étoit d'écrire des livres Spirituels, qu'on estimoit infiniment, & dont les fragments qui restent encore aujourd'hui sont effectivement tres-beaux. Par ce moyen l'erreur fit des progrés inconcevables, S. Epiphane ne tarda pas à s'en apercevoir, & S. Jérôme avertissoit de son coté les fidelles d'y prendre garde. „ Evagrius, disoit il, cet homme venu du Nord, qui de sa solitude „ écrit des lettres à tout l'Univers, qui envoie des instructions aux vierges, des instructions aux Moines, des instructions à celle dont le nom semble exprimer les ténebres & la noirceur de l'hérésie, (c'est de Melanie qu'il „ parle) s'est avisé de publier un livre de Maximes, par „ lesquelles il pretend ôter à l'homme tout sentiment des „ passions. „ Voila justement la pretenduë perfection des Quietistes. „ C'est à dire, ajoute S. Jérôme, que de „ son homme parfait Evagre en fera ou un Dieu ou une „ pierre. „*

(*K*) Les *erreurs* d'Origene *paroissoient capables de refuter les Manichéens.*] C'est ici principalement qu'il est à propos que je me serve de paroles empruntées. (*e*) Pallade fut *éleve* d'Evagre *dans la vie Monastique.* Il *sçut réussir pour le moins aussi bien que* lui dans l'art de faire valoir une secte. „ Les femmes, & sur tout celles qui avoient de la lecture, aimoient à l'entretenir, & resistoient moins que les autres à son artificieux langage. Sa coutume étoit de commencer par „ leur rendre suspecte la creance Orthodoxe, en la „ representant comme remplie d'absurditez, dont on „ ne pouvoit la sauver que par les principes d'Origene. „ Il leur demandoit par exemple: (6) Quel mal a fait un „ tel enfant, que vous voyez tourmenté & possedé par „ le démon? A quel âge ressusciterons-nous? Sera-ce „ au même âge que nous serons morts &c. . . . . „ (*f*) C'est ainsi que Pallade faisoit gouter l'Origenisme „ comme un systéme necessaire à expliquer d'une maniere simple & aisée ce qui avoit paru jusques-là „ comme l'écueil de nôtre Religion. Une doctrine „ ainsi exposée par les premiers hommes du siecle, „ pouvoit-elle n'avoir pas un grand succés, sur tout „ dans la disposition où les esprits étoient alors? On „ ne cherchoit qu'à répondre aux Manichéens, dont „ la secte étoit devenuë plus nombreuse & plus florissante que jamais. S'il n'y a qu'un seul Dieu, disoient ces hérétiques, Tout-puissant, & infiniment „ bon; Comment peut-il permettre ce déluge de „ maux qui arrivent dans le monde, & que tant de „ gens en soient accablez dés leur naissance, tandis „ que les autres naissent dans la prosperité, & dans „ l'affluence des biens? Quelque absurde que parût le „ dogme des deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais, également puissans & indépendans l'un de „ l'autre, il avoit trouvé neanmoins une multitude infinie de Sectateurs, qui sans cela ne croyoient pas „ pouvoir rendre raison des maux qui arrivent en cette vie. On sçait les mouvemens que S. Augustin „ s'est donné pour les satisfaire là-dessus. On sçait „ encore que Pélage qui vint ensuite, & dont le dogme fut d'abort tres goûté, s'appliqua singulierement „ à lever cette espece de scandale, & à repondre à la „ question si rebatuë alors: D'où vient le mal, & quelle „ en est l'origine? Or cette origine de nos maux, & „ de la diversité de ce que chacun a à souffrir, personne ne l'expliquoit avec plus de vrai-semblance que „ les Docteurs Origenistes.

Notez que l'Origeniste (*g*) du ***Parrhasiana*** fait succeder une éternelle beatitude aux tourmens que souffriront les damnez pendant quelques siecles. Cela leve la plus accablante de toutes les dificultez des Manicheens, je veux dire l'éternité du mal moral & du mal physique des enfers. Mais le pere Doucin rapor-

te

(1) Non est fatuus Origenes. Et ego novi. Contraria sibi loqui non potest. *Hier. Apol. l.* 2.

(2) Quæ cùm legissem contulissemque cum Græco, illicò animadverti quæ Origenes de Patre & Filio & Spiritu sancto impiè dixerat, & quæ Romanæ aures ferre non poterant, in meliorem partem ab interprete commutata. *Hier. Apol. l.* 1. Si ideò interpretaris ut eum hæreticum arguas, nihil de Græco mutes. *Ib. lib.* 2.

(*a*) *Doucin ubi supra pag.* 139.

(3) *Hæres.* 63. & 64. Horum vero hæresis ad Epiphanis dogma conformata videtur, de quo in gnosticorum secta sermonem antea fecimus . . . nuptias repudiant neque tamen ob scænis libidinibus modum ullis adhibent, adeoque omni genere spurcitiæ & corpus suum, & mentem animumque contaminant. *Ib.*

(4) *Voi ce que dit Mr. Huet pour prouver qu'il n'y a eu qu'un seul Origene.*

(*b*) *Doucin ib. p.* 141.

(*c*) *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes, section* 189. 190.

(5) Nam licet nullum sectatoribus suis usum turpitudinis imponat. *Hæres.* 64.

(*d*) *Doucin ubi supra pag.* 177. & *suiv.*

(*e*) *Id. ib. pag.* 180.

(6) *Hier. Ep.* 27.

(*f*) *Doucin ibid. pag.* 182.

(*g*) *Voiez la remarque E pag.* 2259. *lettre d.*

embarrassoient beaucoup par leurs objections les Orthodoxes. L'un des meilleurs livres de cet Auteur est sa reponse au Philosophe Celsus, on l'a publiée (*L*) en François l'an 1700. Voiez la marge *.

OROBIO (ISAAC) Medecin Juif, mort à Amsterdam en 1687. Voiez la Bibliotheque Universelle †.

OROSE (PAUL) en Latin *Orosius*, Prêtre Espagnol, a fleuri au commencement du V. siecle. Consultez Moreri; car pour ne repeter point ce qu'il a dit, je ne ferai point l'histoire de cet Auteur, je me contenterai de corriger quelques fautes qui le concernent. Ceux qui l'ont fait Moine, & (*A*) qui ont placé sa mort à l'an 471. se sont trompez encore plus que ceux qui l'ont (*B*) fait Paien, & autant que ceux qui l'ont fait Evêque. Il est faux que saint Augustin l'ait prié *de faire l'Histoire* (C) *des plus grans évenemens arrivez depuis* JESUS-CHRIST

te autrement la doctrine d'Origene, & ne la fait pas si commode pour repondre à ces heretiques, car il soutient qu'elle rejettoit également l'eternite bienheureuse, & l'éternité malheureuse. (*a*) Outre qu'Origene „trouvoit de la cruauté à faire durer toûjours la „peine des damnés, cette éternité de peines lui pa„roissoit opposée au caractere essentiel de toutes les „choses créées, qui est l'instabilité. Il vouloit donc „qu'autant que Dieu est incapable de changement au„tant la Creature fût incapable d'être fixée à rien de „permanent & d'éternel, soit pour le bien, soit pour „le mal. Ainsi il prétendoit qu'aprés que tous les es„prits purifiés de leurs taches seroient rentres dans la „Divinité (1) dont ils sont des écoulemens, selon lui, „il leur arriveroit tout de nouveau de se détacher de „son sein, comme des étincelles qui sortent d'une „fournaise, & qu'en punition de cette (2) légereté ils „seroient condamnés à rentrer dans de nouveaux „corps: que pour cela il faudroit creer de nouveaux „mondes, & qu'ainsi durant toute l'éternité ce ne se„roient que revolutions périodiques semblables à cel„les des saisons.„ La note marginale du Pere Doucin merite d'être raportée, car elle nous aprendra qu'il y avoit dans l'Origenisme un rameau du Spinozisme, savoir l'identité de tous les esprits avec la Divinité. Voici donc ce que cet Auteur observe après avoir cité les paroles de Saint Jerôme: „ (*b*) Remarquez que Ruf„fin a retranché cet endroit de sa traduction. Lisez „le dernier chapitre du l. 3. où ces paroles, *& erit* „*Deus omnia in omnibus*, sont expliquées fort au long. „Saint Jerôme poursuit. *Ne parvam esse putaremus* „*impietatem eorum quæ præmiserat, in ejusdem volumi*„*nis (quarti) fine conjungit omnes rationabiles naturas,* „*id est, Patrem & Filium & Spiritum sanctum, Ange*„*los, Potestates, Dominationes, cæterasque Virtutes, ip*„*sum quoque hominem secundum animæ dignitatem unius* „*esse substantiæ.* . . . . . *Et qui in alio loco Filium &* „*Spiritum sanctum non vult de Patris esse substantia, ne* „*divinitatem in partes secare videatur, naturam omni*„*potentis Dei Angelis hominibusque largitur. Ex quo* „*concluditur (inquit) Deum & hæc quodammodo unius* „*esse substantiæ. Unum addit verbum, quodammodo,* „*ut tanti sacrilegii crimen effugeret.* Voyez l. 3. c. „16.„

(*L*) *On a publié en François la reponse* d'Origene *au Philosophe Celsus.*] Mr. (*c*) Bouhéreau si conu par les doctes lettres que Mr. le Fevre de Saumur lui a écrites, est l'Auteur de cette version. Nos Journalistes (*d*) aiant assez fait conoitre le merite de ce travail, il n'est pas necessaire que j'en parle. Je dirai seulement une chose qui confirmera une observation que j'ai faite plusieurs fois, c'est qu'il ne faut pas se fier beaucoup aux discours de conversation. J'avois oui dire à quantité de personnes, que des gens de poids dans l'Eglise reformée de Paris, & nommément Mr. Claude avoient deconseillé à Mr. Bouhéreau la version Françoise de ce livre-là, parce qu'il n'étoit pas à propos que tout le monde pût voir les objections du Philosophe Paien, & les comparer avec les reponses d'Origene. Mais Mr. Bouhéreau n'en parle pas de cette maniere. Il dit (*e*) *que des personnes d'un mérite distingué*, & *le fameux Mr. Claude* entre autres, *croyoyent* (‡) *qu'il étoit dangereux de mettre Origéne entre les mains de tout le monde, à cause de quelques sentimens singuliers qui lui ont été reprochez de tout tems.* Voilà une extrême difference entre ce que j'avois oui dire tant de fois, & ce que Mr. Bouhereau mieux instruit du fait que personne nous aprend lui-même. Mais quoi qu'il ne parle pas de cette raison pretenduë du conseil de Mr. Claude, il est pourtant vrai que nos Journalistes (*f*) l'ont raportée, & condamnée. Ils avoient sans doute oui dire la même chose que moi. On m'avoit dit aussi que le traducteur se persuade qu'on retabliroit tout entier le livre de Celsus, si l'on joignoit ensemble tous les passages qu'Origene en a alleguez. Mais puis qu'il n'observe point cela ni dans sa preface ni dans ses remarques, je me defie de ceux qui m'ont fait ce conte. Rien ne sauroit marquer plus solidement la bonne foi d'Origene: pourquoi donc ne l'auroit-on pas recommandé par cet endroit-là dans la preface de la version?

(*A*) *Ceux qui l'ont fait Moine, & qui ont placé sa mort.*] Vous trouverez leurs noms dans Philippe Elssius, duquel la credulité meritoit bien cette censure du Pere Labbe: (*g*) *Ut omittam fabulosos quosdam Hispanos scriptores, quos citat sequiturque Philippus Elssius, qui Augustinianis suis Eremitis accenset, vitamque ejus prorogat usque ad annum 471. quo centenario majorem in Carthagine Spartaria in Hispaniis obiisse contendit, atque inde Romam asportatum & in Ecclesia S. Eusebii, ubi patruus ejus jacebat, sepultum. Sed hæc penitus incertæ dubiæque fidei. Quid quod & nonnulli Legionensem Episcopum fuisse putent!*

(*B*) *Qui l'ont fait Paien.*] Le Pere Garasse a commis cette bevuë, & cela dans une occasion où il veut convaincre les impies par le temoignage des infideles. *La seconde merveille de nature*, dit-il (*h*), *que je ramene en tesmoignage seront les pommes cendreuses de Gomorrhe, & la statuë de sel, deux authentiques actions qui ont pour deposans non seulement les Historiens sacrez, & les Peres qui ont escrit sur le 19. chapitre de la Genese, mais encore tous les Historiens profanes qui parlent du lac Asphaltite, comme sont Josephe, Solin, Orosius, Pline, & Tacite.* Remarquez une autre bevuë de Garasse: il dit faussement que Solin, Pline & Tacite ont parlé de la statuë de sel.

(C) *Des plus grans évenemens ... depuis* JESUS-CHRIST.] „ (*i*) La ville de Rome aiant été prise en 410. par „ Alaric Roi des Goths, les Paiens voulant rendre „ les Chrétiens odieux, les accusoient d'être cause de „ ce malheur, & de toutes les autres calamitez qui „ accabloient l'Empire Romain. Ce fut pour les dé„ fendre de ce reproche, que Paul Orose entreprit à la „ priere de Saint Augustin de faire l'histoire des plus „ grands évenemens arrivez depuis JESUS-CHRIST „ jusqu'à son temps, pour montrer qu'il étoit toû„ jours arrivé de tems en tems de grands malheurs „ dans le monde, & que l'Empire Romain n'en avoit „ jamais été plus exemt que depuis la naissance de Je„ sus-Christ.„ Je raporte un peu au long les paroles de Mr. du Pin, parce que mes lecteurs y pourront conoitre l'occasion & le but de cet ouvrage d'Orose; mais on me permettra d'observer que St. Augustin ne se borna point aux évenemens qui avoient paru depuis la naissance de JESUS-CHRIST; il demanda un recueil universel des plus grans malheurs dont la memoire se fût conservée dans les histoires. *Præceperas mihi*, c'est Orose (*k*) qui lui tient ce discours, *uti adversus vaniloquam pravitatem eorum, qui alieni à civitate dei, ex locorum agrestium compitis & pagis pagani vocantur, sive gentiles, quia terrena sapiunt: qui cum futura non quærant, præterita autem aut obliviscantur, aut nesciant, præsentia tamen tempora veluti malis extra solitum infestissima, ob hoc solum, quòd creditur CHRISTUS, & colitur deus, idola autem minus coluntur, infamant: præceperas ergo, ut ex omnibus, qui haberi ad præsens possunt, historiarum atque annalium fastis, quæcunque aut bellis gravia, aut corrupta morbis, aut fame tristia, aut terrarum motibus terribilia, aut inundationibus aquarum insolita, aut eruptionibus ignium metuenda, aut ictibus fulminum plagisque grandinum sæva, vel etiam parricidiis flagitiisque misera, per transacta retrò sæcula reperissem, ordinato breviter voluminis textu explicarem.* Des 7. livres dont le volume d'Orose est composé, il n'y a que le dernier qui traite des évenemens posterieurs à JESUS-CHRIST. Outre cela je doute un peu que l'Auteur se soit engagé à faire voir, que jamais l'Empire Romain n'avoit été plus exemt des grans malheurs que depuis le Christianisme. Il auroit eu bien de la peine à le prouver. Il me semble que Gennadius represente mieux les pretensions de l'historien; il montre, dit-il, que la Religion Chretienne est cause que la Republique Romaine qui ne meritoit pas de

(*a*) *Doucin ubi supra pag.* 338.

(1) In libro quoque tertio περὶ ἀρχῶν & post disputationem longissimam ad extremum intulit, *& erit Deus omnia in omnibus*, ut universa natura corporea in eam redigatur substantiam quæ omnibus melior est, in divinam scilicet, qua nulla est melior. *Origen. apud Hier. Ep. ad Avit.*

(2) *Hier. ep. ad Avitum, & Apol.* 2.

(*b*) *Doucin ibid. pag.* 339.

(*c*) *Il est de la Rochelle. C'est* l'Elias Bohereilus *des épitres de Tanaquil le Fevre.*

(*d*) *Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans, Dec.* 1699. *pag.* 519. *& les Nouvelles de la Rep. des lettres, Janvier* 1700. *pag.* 3.

(*e*) *Dans sa preface.*

(‡) *Voiez contre une semblable pensée ce qui a été dit dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Juin* 1686. *pag.* 691.

(*f*) *Ubi supra pag.* 522. *& pag.* 11.

* *Son traité de la priere qui n'avoit jamais été imprimé, le fut en Grec & en Latin à Oxford l'an* 1686. *Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Juin* 1686. *art.* 8. *On y debite selon la preface, qu'Isaac Vossius en avoit acheté le manuscrit à Stockholm: la verité est, comme je l'ai apris depuis ce tems-là par une lettre de Mr. Huet qui me fut montrée, que Vossius l'aporta à Stockholm, l'aiant acheté environ l'an* 1636. *de Mr. Rams Medecin de la Reine de Boheme, lequel l'avoit acheté des soldats qui avoient pillé la bibliotheque de Worms.*

† *Au* 7. *tome pag.* 289. *& suiv.*

(*g*) *Philippus Labbe, Dissert. de Script. Eccles. to.* 2. *pag.* 175.

(*h*) *Garasse, Somme theologique pag.* 192.

(*i*) *Du Pin, Nouv. Biblioth. tome* 3. *pag.* 156. *édition d'Amsterd.*

(*k*) *In proœmio libri* 1. *Voiez aussi la conclusion de l'Ouvrage.*

CHRIST, & qu'Orose ait composé cette histoire depuis (D) la mort de saint Augustin. On ne sauroit contredire raisonnablement Isaac Casaubon, sur le mepris qu'il (E) avoit pour cet ouvrage, qui est neanmoins assez utile, & dont on a fait (F) plusieurs éditions. Je me sers de celle de Cologne 1572. qui ne contient pas autant de notes de François Fabrice que je voudrois.

On

de durer, dure neanmoins encore †. Je sçai bien qu'Orose defie les infideles de lui montrer aucun tems, où l'on eût vu des prosperitez aussi admirables que celles que l'on avoit vuës sous Honorius; mais cela ne justifie point ce que je veux critiquer ici. (a) *Ex quo utcunque concesserim, ut licenter Christiana tempora reprehendantur, si quid à conditione mundi usque ad nunc simili factum felicitate doceatur. Manifestavimus, ut arbitror, atque ostendimus non magis verbo pene quam digito innumera bella sopita, plurimos extinctos tyrannos, compressas, coangustatas, addictas, exinanitasque immanissimas gentes minimo sanguine, nullo certamine, ac pene sine cade.* Peut-être que Mr. du Pin en parlant du plan d'Orose, se souvenoit d'un passage d'un autre Pere, mais non pas si distinctement qu'il pût s'empêcher de le donner à Orose. On met en fait dans ce passage que l'Evangile avoit affoibli la fureur des guerres, qui avoient causé tant de ravages dans le monde avant les Apôtres. (b) *Quanquam ista quæ dicitis bella Religionis nostra ob invidiam commoveri, non sit difficile comprobare, post auditum Christum in mundo non tantum non aucta, verum etiam majore ex parte furiarum compressionibus imminuta. Nam cum hominum vis tanta magisteriis ejus acceperimus ac legibus, malum malo rependi non oportere; injuriam perpeti quam irrogare esse præstantius; suum potius fundere, quam alieno polluere manus & conscientiam cruore: habet à Christo beneficium jamdudum orbis ingratus, per quem feritatis mollita est rabies, atque hostiles manus cohibere à sanguine cognati animantis occœpit.* Ce raisonnement d'Arnobe se peut reduire à ceci: Ceux qui ont embrassé l'Evangile ont apris à souffrir l'injure, & à ne point oposer la force à la force; ils ont depouillé les sentimens de la violence; ils sont devenus doux & paisibles; ainsi depuis la publication de l'Evangile l'effusion du sang humain, & les fureurs de la guerre sont d'autant moindres qu'auparavant, qu'un bon nombre de personnes ont fait profession de la foi Chretienne. Arnobe ajoûte que si les guerres n'ont pas cessé, c'est à cause que tous les hommes n'ont point suivi les preceptes de JESUS-CHRIST. (c) *Quod si omnes omnino, qui homines se esse non specie corporum, sed rationis intelligunt potestate, salutaribus ejus pacificisque decretis aurem vellent commodare paulisper, & non fastu & supercilio luminis, suis potius sensibus, quam illius commonitionibus crederent: universus jam dudum orbis mitiora in opera conversis usibus ferri, tranquillitate in mollissima degeret, & in concordiam salutarem incorruptis fœderum sanctionibus conveniret.* Un Auteur qui prendroit ici l'un pour l'autre, je veux dire qui donneroit à Orose ce qui apartient à Arnobe, avanceroit aisément qu'Orose montre que *l'Empire Romain n'avoit jamais été plus exemt* des grans malheurs, *que depuis la naissance de* JESUS-CHRIST. Mais il est bon d'observer qu'Arnobe ne prouve point du tout cela; car outre qu'un simple raisonnement sans aucune deduction de faits, n'est point capable de repondre aux plaintes que faisoient alors les Paiens, il faut convenir qu'Arnobe nous allegue là une preuve fort legere. Qu'une partie des habitans d'un vaste Empire renoncent à la vengeance, & cultivent soigneusement l'esprit debonnaire de l'Evangile, cela peut-il être cause que les étrangers ne ravagent cet Empire, & qu'ils n'y aportent des confusions, & des malheurs qu'on n'y sentoit pas auparavant? Or voilà quelle étoit la plainte qu'Arnobe (d) pretend refuter. Il allegue d'autres raisons fort pertinentes contre ce même reproche des Paiens, & contre celui qu'ils fondoient sur les pestes, & sur les famines à quoi l'Empire Romain étoit exposé; mais avoüons aussi qu'il emploie des raisonnemens si scandaleux, que je ne croi pas qu'Epicure ni Lucrece eussent pu combattre si fortement la providence qu'il la combat, ni tourner plus en ridicule ceux qui attribuent à la colere de Dieu les malheurs du genre humain.

(D) *Depuis la mort de saint Augustin.*] Le Jesuite André Schot a été dans cette erreur. *Defuncto*, dit-il (e), *hac mortali vita S. Augustino Roma degebat, ubi* septem contra Gentes libris *res Græcorum Romanorumque domi militiaque gestas fideliter eo potissimum consilio contexuit, quo ethnicorum calumniam qua Christianis mala calamitatesque temere imputabat refelleret . . . floruit autem anno à natu Christo* CCCCXL. Saint Augustin mourut l'an 430. Or il est certain qu'Orose (f) mit la derniere main à son livre, lors que Vallia Roi des Goths étoit sur le point de faire un traité de paix avec l'Empereur Honorius, c'est-à-dire l'an 416. Les dernieres paroles de son histoire sont adressées à St. Augustin, comme à un homme plein de vie; & nous aprenons d'un autre passage (g) que St. Augustin n'avoit publié encore que les dix premiers livres de la cité de Dieu, lors qu'Orose travailloit à son ouvrage, selon le plan que ce saint lui avoit fourni.

(E) *Sur le mepris qu'avoit* Casaubon *pour cet ouvrage.*] Il l'a temoigné en des termes très-honnêtes, & avec bien des éloges pour le zéle d'Orosius. (h) *Orosium ex quo multa in hoc sermone describit, scriptorem alioquin optimum & zelo domus Dei plenum, si nimia facilitatis in talibus credendis postulaverimus, non decrunt viri præstantissimi, quorum exemplo factum tueamur: non rationes validissima, quibus sanctum virum ῥᾳθυμίας, & nimia credulitatis, reum peragamus. Taceo rerum Romanarum ignorationem aliquando mirificam: etiam Baronio teste non semel.* Lipse n'a point gardé les mêmes mesures; car après avoir dit qu'Orose a cru que Tibere avoit empoisonné Drusus, il ajoûte, (i) *At me non valdè movent ejusmodi scriptores legitima historia (dicam vatis quorundam auribus) dehonestamenta.* Ailleurs après avoir regretté la perte de quelques livres de Tacite, il s'écrie en l'apostrophant, (k) *Adeo bonis illis patribus cura otiumque fuit describere Orosios & Vopiscos & hujusmodi quisquilias pra tuo auro.* Cette saillie de Lipse me plait moins que la censure moderée de Casaubon & de Vossius. Ce dernier se contente de nous aprendre qu'Orose ignoruit le Grec; qu'il peche souvent contre la chronologie, & qu'il s'attache trop aux bruits populaires. (l) *Est Orosius scriptor planè utilis: sed qui scriptores Græcos non legerit: uno Græcarum literarum expers fuerit. In temporibus etiam crebrò fallitur. Ut vel illa ostendunt, quæ in eo castigavit Scaliger in animadversionibus Eusebianis. Sæpius etiam vulgares sectatur opiniones, quam historicum* (m). *Perquirat, cujus est omnia ad veritatis trutinam expendere.*

(F) *On a fait plusieurs éditions.*] L'histoire de Paul Orose a été imprimée à Paris en 1506. chez Petit. C'est Mr. du Pin qui l'assûre (n). Gesner (o) ne parle pas de cette édition. La plus ancienne dont il parle est celle de Paris 1524. *apud Joan. Parvum aut Petrum Viduvaum in folio.* Il ajoûte qu'on en fit une plus correcte à Cologne l'an 1536. *apud Cervicornum in* 8. & puis une autre dans la même ville l'an 1542. *apud Jasparem Genepaum in* 8. J'ai vu celle-ci: Jean Cæsarius en fit l'épitre dedicatoire, & donna quelques corrections du texte. François Fabricius de Duren, publiant ce livre (p) l'an 1561. parla de deux éditions precedentes qui étoient pleines de fautes; l'une de ces deux éditions doit être (q) de l'an 1526. car voici les paroles de Fabricius: (r) *Hoc dico, dolendum fuisse, tanti viri tam fructuosam Historiam adeo mendose hactenus in manibus versari. Contulerat eam cum aliquot manuscriptis exemplaribus ante annos XXV. Gerardus Bolsuinge: laboravit deinde in eadem emendanda doctiss. vir Johannes Cæsarius: sed profecto necesse est, ut vel eorum exemplaria non fuerint diligenter satis descripta, vel ipsi parum accurate opus perspexerint. Tot menda relicta ab illis deprehendi, postquam eorum libros cum tribus manuscriptis conferre cœpi.* L'an 1572. le même Fabrice publia tout de nouveau l'histoire d'Orose, à Cologne chez le Libraire dont il s'étoit servi onze années auparavant, & (s) y joignit l'apologie *de Arbitrii libertate.* Le Pere Labbe (t) a parlé de cette édition comme faite l'an 1574. Mr. du Pin (v) la raporte à l'an 1582. Le Pere Labbe (w) fait mention d'une édition de Paris 1526. & d'une édition de Maience 1615. *cum notis Latis & Schotte, quam nondum vidi*, ajoûte-t-il. Je croirois facilement qu'il s'est glissé quelques erreurs dans les chifres, & qu'ainsi pour une édition on nous en produit deux ou trois. Par exemple l'édition de Mr. du Pin 1506. & celle du Pere Labbe 1526. ne me paroissent differentes que par une faute d'impression. J'en laisse le jugement à ceux qui peuvent trouver toutes sortes d'éditions, & les confronter ensemble.

MR. VAN DALE Medecin de Haerlem, & celebre par son traité *de oraculis* &c. a eu la bonté de m'avertir

(†) Ostendit magis Christianæ observantiæ esse quod contra meritum suum Resp. Romana adhuc duraret, & pace culturæ Dei pacatum retineret imperium. *Gennadius in vita Orosii.*

(a) *Orosius lib.* 7.

(b) *Arnobius lib.* 1. *pag.* 5.

(c) *Id. ib. pag.* 6.

(d) Nam quod nobis objectare consuestis bellorum frequentium caussas, vastationes urbium, Germanorum & Scythicas irruptiones, cum pace hoc vestra & cum bona venia dixerim, quale sit istud quod dicitur, calumniarum libidine non videtis. *Id. ibid. pag.* 5.

(e) *Bibliotheca Hispanica, pag.* 206.

(f) *Voiez la conclusion de son histoire.*

(g) *Orosius in proœmio historia.*

(h) *Casaub. exercit.* 1. *in Baronium n.* 12. *p. m.* 85.

(i) *Lipsius in Tacit. Annal. lib.* 4. *pag. m.* 193.

(k) *Id. in lib.* 5. *Annal. Taciti, pag.* 232.

(l) *Vossius de histor. Latinis, pag.* 217.

(m) *Il y a ici une grosse faute d'impression: Vossius avoit dit sans doute,* quam Historici officium requirat, *ou quelque chose de semblable. Plus bas il y a ce me semble une autre faute:* Haut inutilis Orosius. Sed Tranquillus ad Tacitum?

(n) *Du Pin ubi supra.*

(o) *In Biblioth. fol.* 539. *verso.*

(p) *A Cologne apud Maternum Cholinum, in* 8.

(q) *Elle l'est en effet: je l'ai vuë & maniée: elle est de Cologne apud Eucherium Cervicornum in fol.*

(r) *Franciscus Fabricius Marcodurarus, in epistola nuncupatoria Orosii.*

(s) *Voiez Vossius de histor. Latinis, pag.* 218.

(t) *De Scriptor. ecclesiast. tom.* 2. *pag.* 176.

(v) *Ubi supra.*

(w) *Ubi supra pag.* 175.

Digitized by Google

On croit qu'Orose avoit donné à son ouvrage le titre *de miseria hominum*. C'étoit un titre fort juste, & qui convient à l'histoire en general (G) comme l'a très-bien remarqué un Auteur fort judicieux.

OSMAN, Empereur des Turcs, fut exclus de la succession d'Achmet son pere à cause de son bas âge: mais comme Mustapha son oncle mis sur le thrône après la mort du Sultan Achmet † au mois de Novembre 1617. se montra bientôt indigne de ce haut rang, on le remis dans sa cellule, & l'on confera l'Empire à Osman. Il voulut signaler son regne par une grande expedition contre la Pologne; mais il y fut très-malheureux. Cela lui fit concevoir de l'aversion pour les Janniffaires; & l'on crut que sous pretexte d'un voiage de devotion, il cherchoit un bon moien de casser cette milice. Ils le previnrent; car ils se mutinerent (A) de telle sorte l'an 1622. qu'ils le renverserent du thrône, *non sine Theseo*, je veux dire que les ressorts de la Religion

† *Voiez le Mercure François to. 5. pag. m. 185. de l'an 1617. & p. 211. de l'an 1618.*

tir qu'il a une édition d'Orose faite à Venise *opera & expensis Bernardini Veneti de Vitalibus anno ab incarnatione Domini M CCCCC die XII. Mensis Octobris regnante Domino Augustino Barbadico.*

(G) *Un titre fort juste, & qui convient à l'histoire en general comme l'a . . . . . remarqué un Auteur.*] Cet Auteur est Jaques Bongars: voiez la preface qu'il a mise au devant de l'édition qu'il a faite de plusieurs historiens des Croisades. Il avertit son lecteur qu'il n'y a que des impies, & de mechans hommes qui puissent faire valoir comme un prejugé contre la vertu les mechancetez, les superstitions, & les impietez qui se rencontrent dans ces Ecrivains, car, ajoûte-t-il, les historiens ne raportent pas ce qu'il faudroit faire, mais ce que l'on fait. *Annalium conscriptores*, dit (a) l'un d'eux, *non qualia optant ipsi, sed qualia ministrant tempora, mandare solent literis ex officio.* L'histoire est le miroir de la vie humaine, or la condition de la vie humaine est que le nombre des mechans & des impies, tout de même que celui des fols soit infini; l'histoire n'est autre chose que le portrait de la misere de l'homme. (b) *Est humana vita speculum, Historia: humana verò vita, ea ratio, ut non stultorum tantum, sed improborum etiam atque impiorum infinitus sit numerus. Itaque recte omninò suam Paulus Orosius de* (1) Miseria hominum *inscripsit. Etenim quid aliud Historia? cujus in ipso limine, primi parentis stultum cupedinem, impium animum horreas: mox madefactam sanguine fraterno magnam Matrem: inde in omne scelus præcipitatum genus humanum. . . . . Itaque, ex usu & multitudine qui patrocinium vitiis quærit, is omnium ætatum, omniumque gentium historiographos, is hodie hominum universitatem, à se habeat. Idem verò fiat: cum de Veritate, cum de Virtute quæritur, illud discessionum locum non habere:* Hæc pars major esse videtur: *ideo enim pejor, quia major.* Remarquez bien ce que dit Bongars, que dès l'entrée de l'histoire on rencontre la folie & l'impieté du premier homme, c'est le premier pas des lecteurs; & qu'au second pas ils marchent sur une terre baignée du sang que le frere a fait sortir du corps du frere avec la vie. Quelle conformité entre la fondation de l'Univers & celle (c) de Rome! J'ai raporté ailleurs (d) la reflexion que faisoit Malherbe sur l'action de Cain.

(A) *Ils se mutinerent de telle sorte.*] Le detail qu'on trouve de cette action dans l'histoire du Cavalier Nani, n'est pas trop prolixe pour être inseré ici. „(e) La nation Turque n'a rien de moderé ny de mediocre dans ses passions; ou elle adore ses Princes comme des Dieux, ou elle les fait mourir comme des tyrans. L'Empereur Osman qui commandoit à de si vastes Estats, estoit en la premiere fleur de son âge, & n'ayant pas eu les succés qu'il attendoit dans la Pologne, ny la gloire qu'on avoit fait esperer à ses armes, il haïssoit extremement les Janissaires, leur attribuoit les mauvais succés, & les accusoit d'estre aussi timides dans le Camp, qu'ils estoient insolens à Constantinople. Après avoir fait la paix à des conditions peu avantageuses, il publia qu'il vouloit faire un voyage à la Meque, par un motif de Religion, que quelques-uns crurent un discours en l'air, & un pretexte pour avoir occasion de demeurer plus long temps en repos dans le Serail. D'autres croyoient qu'il couvroit par là le dessein qu'il avoit d'éloigner les Janissaires de la Capitale; de les conduire en Asie, & de les livrer aux Spahis, qui sont leurs concurrens & leurs ennemis; de les licentier, & de former une nouvelle milice. On chargeoit desja le bagage sur les galeres; on y portoit les tentes & les pavillons, avec de grands tresors, pour servir à ce voyage, & pour honorer par de riches dons le sepulcre de leur Prophete; quand les Janissaires commencerent à se representer les uns aux autres dans leurs conferences, les incommoditez d'un si long voyage, & les commoditez qu'ils abandonnoient. Ce qui les fâchoit le plus, c'est qu'ils s'imaginoient qu'estant ainsi éloignez, ils seroient d'autant plus exposez à la haine & à la cruauté d'Osman. Dans leurs quartiers ils passerent d'abord du murmure à la sedition: peu commencerent, mais tous suivirent, & se rendirent en la place de l'Hippodrome au nombre de trente mille. De là une partie courut à la maison du Coza, c'est ainsi que s'apelle le Precepteur du Sultan, que l'on croyoit l'instigateur de ce voyage; & comme ils ne le trouverent pas, ils s'en vengerent sur sa maison, qu'ils pillerent; les autres faisant de grands cris s'en allerent au Serrail, & y demanderent les testes du Visir, du Chislar Aga, & du Coza. Ceux qui estoient dans le Serrail non seulement estoient depourveus de forces, mais de conseil; & ceux qui par leur autorité eussent pu s'oposer à ces seditieux, estoient l'objet de leur haine, & les mesmes qu'ils demandoient pour déchirer. L'Empereur leur fit dire, pour les appaiser, qu'il revoquoit son voyage: mais cela n'eust servi de rien pour dissiper cette multitude, qui ne s'appaise pas mesme quand on lui accorde les choses qu'elle prend pour pretexte de sa mutinerie, & elle ne se seroit point separée, s'il ne fust survenu une grande pluye, qui fut regardée par cette nation superstitieuse, comme un augure sinistre. Peut-estre que cette furie se seroit terminée vers la nuit, si quelques hommes de la Loy, qui sont fort respectez par le vulgaire ignorant, n'avoient incité de nouveau les Janissaires, & prononcé qu'Osman estoit décheu de l'Empire, pour avoir violé l'Alcoran par des actions sacrileges. Après cela ayant perdu toute sorte de respect envers leur Prince, ils chasserent à coups de pierres leur Aga, qui leur representoit leur serment de fidelité, & rebuterent Cussain Bassa qui leur offroit trois cens mille sequins, en cas qu'ils voulussent s'arrester. Encore que le Serrail eust esté extraordinairement fortifié pendant la nuit, ils ne laisserent pas de le forcer. Ils tuerent d'abord quelques Eunuques avec le Chislar Aga leur Chef, & chercherent ensuite Mustafa oncle d'Osman, qui autrefois avoit plûtost servi de Fantôme, que de veritable Chef à l'Empire. Ils coupoient la teste à tous ceux qui ne leur enseignoient pas où il estoit, sans s'informer s'ils le sçavoient, ou s'ils ne le sçavoient pas. Enfin ayant conjecturé par de certains indices, qu'il pouvoit estre dans une cave soûterraine, ils l'y chercherent, & le trouverent comme demy mort, y ayant desja deux jours qu'on ne luy donnoit point à manger, lors qu'on luy annonça qu'on le vouloit faire Empereur: il demanda avant toutes choses qu'on luy donnast quelques gouttes d'eau; mais à peine fut il sur le trône, qu'il temoigna que sa soif n'estoit point entierement appaisée, & qu'il falloit l'étancher par le sang de son neveu. Osman s'estoit caché: mais ayant esté trouvé sur le soir, il fut gardé par le Bustangibassi, & conduit en la maison de l'Aga des Janniffaires, où se trouva Cussain Bassa. La pitié commençoit à succeder à la colere dans l'esprit de quelques-uns, voyant tomber d'un si haut rang, dans une si grande infortune, ce jeune Prince, qui voulant achever de les gagner, offroit cinquante sequins à chacun des Janniffaires. Plusieurs se rendoient à une telle proposition, & leurs Chefs consultoient ensemble par quels moyens ils le pourroient sauver, & retablir dans le trône, quand la multitude furieuse le leur arracha des mains, & le presenta à Mustapha. Osman les yeux baignez de larmes, demandoit la vie à son oncle, luy representant la bonté dont il avoit usé envers lui, en le conservant pour le trône, contre la coutume des Ottomans. Mais selon l'usage des Barbares, qui font le destin auteur de leurs crimes, Mustapha s'en excusoit, & disoit, qu'il sçavoit bien qu'il avoit ordonné plusieurs fois qu'on le fit mourir; mais que Dieu ne l'avoit jamais permis. De cette maniere il fut abandonné aux Janniffaires, & conduit dans les sept Tours au

„ travers

(a) *Guillaume de Tyr.*

(b) *Bongarsius, præfatione ad gesta Dei per Francos, in fine.*

(1) *Ita in antiquissimo libro inscriptam Orosii historiam vidimus.*

(c) *Dans la remarque E de l'article* Cain.

(d) Fraterno primi maduerunt sanguine muri. *Lucan. Pharf. lib. 1. v. 95.*

(e) *Nani, histoire de Venise, liv. 4. p. 126. du 2. tome, édit. de Holl. selon la version de Tallemant.*

Digitized by Google

gion y eurent part *. Mustapha qui fut retabli le fit mourir, & gouverna si sotement, qu'on le deposa † encore une fois. Cette seconde deposition doit être mise sur le (B) compte de l'Alcoran; car elle fut faite en consequence d'un decret du Pape des Turcs: c'est ainsi qu'on peut justement nommer le Mufti.

* *Voiez la remarque A.*

† *Notez que la 1. deposition consista en ce qu'on le contraignit de dire qu'il renonçoit volontairement à l'Empire. Osman dans la lettre qu'il écrivit à Louis XIII. dit que Mustapha s'étoit depouillé lui-même de sa dignité, & l'avoit meprisée. Cette lettre est raportée dans le Mercure François ad ann.* 1618. pag. 208. 209.

„OSSAT (ARNAUD D') se trouva sans pere, sans mere, & sans bien à l'aage de „neuf ans. Il fut mis quelques années aprés au service d'un Seigneur de Castelnau de Magnoac „au Diocese d'Auch, qui estoit aussy orphelin, & il fit ses estudes avec lui: mais il le surpassa „bientost. Aprés qu'ils eurent achevé leurs estudes, le tuteur de (A) ce jeune Seigneur voulut „l'envoyer à Paris; & il estima ne pouvoir mieux faire que de le confier à la conduite de *Mr. Ar-„naud d'Ossat son precepteur & pedagogue*, ainsy qu'il est porté par le compte que ce tuteur rendit à „son neveu. Par ce moyen il devint maistre de son maistre. Ce fut en l'année 1559. qu'ils arri-„verent à Paris, le Vendredy cinquiesme jour de May. On luy envoya (B) ensuite deux „autres enfans, cousins germains de ce jeune Seigneur. Ils demeurerent à Paris sous la conduite „de Mr. d'Ossat jusques au mois de May 1562. & pour lors Mr. d'Ossat les renvoiant en Gas-„cogne, en escrivit à leur oncle en des termes (C) qui meritent d'être sçus. Mr. d'Ossat „ayant suivy le barreau, il fut cognu & estimé de beaucoup de personnes de marque, & en-„tr'autres de Messire Paul de Foix, qui estoit pour lors Conseiller au Parlement de Paris. Son „merite & ses amis luy procurerent une charge de Conseiller au Presidial de Melun, dont il „estoit

„travers, des execrations du peuple qui ayant éprouvé „pendant son regne la famine, la peste & la guerre, l'a-„voit en horreur comme la cause de tous ces maux: & il „ne fut pas si-tost arrivé dans cette prison, que l'on luy „trancha la teste.„ On trouve dans le Mercure François (a) une relation beaucoup plus ample que celle-ci de la mort d'Osman, & qui ne s'accorde pas en tout avec le Cavalier Nani. Je n'en tirerai que deux choses: l'une que les gens de la loi & la milice (b), firent savoir à Osman qu'il ne pouvoit aller à la Mecque, sans contrevenir à la loi de Mahomet. Ils avoient obtenu du Mufti cette decision par écrit: Osman n'y eut point d'égard, & dechira le papier. L'autre est qu'aprés l'élection de Mustapha. Il y eut certaines personnes qui (c) crierent par la ville, *Vive Mustapha Sultan des Turcs*, & qui lurent dans une feuille de papier les causes de la deposition du Sultan Osman, *disant que c'estoit parce qu'il estoit Jaour, c'est-à-dire infidelle, & qu'il vouloit mettre l'Empire des Turcs entre les mains des chiens de Chretiens, ce qu'ils disoient pour le rendre plus odieux au peuple.*

(a) *Tome* 8. *p.* 357. *& suiv. ad ann.* 1622.

(b) *Mercure François ibid. pag.* 360.

(c) *Ibid. pag.* 366.

(B) *Sur le compte de l'Alcoran.*] Mustapha étoit un Prince imbecille. Le premier Vizir & les autres Favoris donnerent un très-beau nom à cette foiblesse; ils la nommerent sainteté, devotion, resignation aux ordres de Dieu. Ils l'obligeoient à lever les yeux vers le ciel, quand il se montroit en public, & ils supposoient des miracles. Le Mufti ne donna point dans le panneau. Il fit publier que l'Alcoran faisoit defense d'obeïr à un insensé, & que sous le regne d'un tel Monarque toutes les prieres étoient inutiles, tous les mariages étoient invalides. Il falut donc que l'on deposât Mustapha. On mit en sa place Amurath frere d'Osman. (d) *Il qual* (Mustafa) *era huomo stolido, e la stolidezza di lui si spacciava per santità, e rassegnatione in Dio da Davet Primo Visir, e dagli altri coreggiani, facendolo sempre guardar in cielo, quando usciva in publico, e fingendo miracoli: fu deposto, havendo il Mufti promulgato, che l'Alcorano vietava l'obbedienza ad un Re insensato, durante il quale erano inefficaci l'orationi, e invalidi i matrimonii.* Il n'y a point de nation au monde qui parle plus avantageusement de ses Monarques, & de l'obeïssance qui leur est duë, que les Turcs: ils ne savent rien de toutes ces grandes disputes des Politiques de l'Occident, sur l'origine de la Souveraineté: ils ne parlent point de contract original entre les peuples & les Rois; ils n'examinent point si le droit de commander émane du peuple, ni jusqu'où on le communique. A leur dire la meilleure forme de gouvernement est le pouvoir despotique du Monarque; c'est un degré pour monter aux meilleures places du Paradis, que de mourir en obeïssant au Sultan (e). Qui ne croiroit après cela que le thrône du Grand Seigneur est posé sur des fondemens inébranlables; & neanmoins si nous consultons l'histoire, nous trouverons qu'il n'y a point de Monarques, dont l'autorité soit plus fragile que celle des Empereurs Ottomans. On ne se contente pas de se mutiner contre eux, de les dethrôner, de les étrangler avant que la sedition finisse; on se sert aussi d'autres moiens: on les depose fort bien par des procedures juridiques; on delibere tranquillement & gravement sur leur destinées on recueille les suffrages; & on les condamne à une prison perpetuelle. C'est ce que l'on fit à Mahomet IV. l'an 1687. & nous avons vu qu'en 1622. la même chose fut decretée contre Mustapha. L'Alcoran est consulté là-dessus, comme

(d) *Giornale de Letterati du* 28. *de Janvier* 1675. *p.* 3. *dans l'extrait des* Memorie istoriche de Monarchi Ottomani di Giovanni Sagredo Cavaliere, *imprimez à Venise l'an* 1673. *in* 4.

(e) *Voiez Ricaut, Etat present de l'Empire Ottoman, liv.* 1. *ch.* 1. *&* 2.

autrefois à Rome les propheties de la Sibylle: & si l'on peut mettre dans ses interêts le chef de la Religion, on peut s'assûrer d'un bon succés. Si le Mufti prononce que la loi de Dieu ne permet point de reconoitre pour legitime un Prince malade, sot, malheureux, (f) prisonnier, c'est autant ou plus que si le Pape excommunie un Prince Chretien.

(f) *Ne' libri di Mahometto si vieta l'obbedienza à Re fatti prigioni per obligarli à difendersi.* Giornale de Letterati ubi supra p. 4.

(A) *Le tuteur de ce jeune Seigneur.*] Ce disciple de Mr. d'Ossat s'apelloit Jean de Marca, issu de la Maison de Marca en Bearn, par Hierôme de Marca fils de Pierre de Marca & de Marguerite d'Andoins. Hierôme estoit Capitaine de cinquante Arbaiestriers, & gouverneur de Furnes en Flandres, comme il conste de son contract de mariage avec Dame Ameline de Riviere Dame de Doublet & de la Palisse, & de plusieurs autres terres aux environs de Castelnau de Magnoac; ledit contract passé en Cominge le 12. Fevrier 1341. par lequel il est convenu entr'autres choses que ledit Hierôme fera sa residence ordinaire sur les biens de ladite Dame. De ce mariage sortit un fils appellé Pierre de Marca, qui fut accordé en mariage avec Dame Catherine de Mun, fille de Bernard de Mun & de Paule de Sariac le 7. May 1398. Je n'ay pas connoissance de la suite de cette genealogie. Mais j'ay (g) copié sur les originaux tout ce que j'ay mis cy-dessus.

(g) *C'est-à-dire Mr. Baluze. Apliquez cette note par tout où besoin sera dans cet article.*

Le nom de Marca, qui est le veritable nom de cette famille, fut changé en celui de la Marque, par l'autorité de Mr. d'Ossat. Et voicy comme cela se fit. A la superscription de la premiere lettre qu'il escrivit de Paris au tuteur de son disciple, qui paroit par ses lettres avoir esté un homme de grande consideration, il mit: *A Monsieur Thomas Marca.* Mais parce qu'il trouva que c'estoit trop Provincial, il changea, & l'appella en suite *Monsieur la Marca*, & enfin *Monsieur de la Marque.* Et c'est ainsi qu'on les appelle aujourdhui. Mais feuë Madame de la Marque Marguerite d'Espenan fit appeller un de Messieurs ses enfants, qui se destinoit à l'Eglise, *le Prieur de Marca.* J'ay une lettre de cette Dame escrite à son fils le Prieur le 12. Decembre 1659. par laquelle elle luy dit que feu Mr. de la Marque son mary lui a souvent raconté la genealogie de la Maison de Marca en Bearn fort exactement, & comment ceux de Castelnau en estoient issus, & qu'il avoit apris toutes ces choses de son pere, qui avoit plus de cent ans quand il mourut. Mr. d'Ossat estant à Rome Cardinal envoia à la Marque son portrait, qui y est encore.

(B) *On lui envoia ensuite deux autres enfans.*] Desquels Mr. d'Ossat âgé pour lors de 23. ans escrivant à leur oncle le 27. Decembre 1559 il luy dit: *Quant à moy, je vous promets que je fourniray à vos neveus de bonne doctrine & de bon exemple, & aussi des autres choses qui seront en ma puissance tant que la vie me durera, laquelle j'abandonneray plustost qu'endurer qu'ils ayent la moindre necessité de chose que je cognoisse leur estre necessaire.*

(C) *En des termes qui meritent d'être sçus.*] Les voici: *Au reste Monsieur, quant à ce que me remerciez de la peine que j'ay prinse pour vos nepveus, je recognoy en cella vostre honnesteté accoustumée; laquelle fait que je tien pour bien employé tout le travail & la peine que j'ay eué à l'entretenement d'iceux; vous asseurant, Monsieur, que la conscience ne me remordra jamais à faulte d'y avoir fait tout ce que j'ay sceu & peu.* Par où l'on voit ce bon cœur & ce bon sens de Mr. d'Ossat, qui se faisoit deja remarquer en des choses de petite consequence.

N 2

Digitized by Google

„ estoit encore revestu en l'an 1588. comme il conste d'une procuration par luy envoyée à Paris, „ pour recevoir une gratification que le Roy luy avoit accordée. Dans le Brevet du Roy pour „ cette gratification, il est appellé Abbé de Nostre Dame de Varennes, qui est une Abbaye au „ Diocese de Bourges. Par où il est aysé de juger que ceux-là se sont trompez, qui (CΔ) ont escrit „ qu'il estoit Doyen de Varenes au Diocese de Rhodez, lors qu'il fut fait Evesque de Rennes. „ Le reste de sa vie est assez cognu *. Il y a plusieurs lettres originales de Mr. d'Ossat de la fin „ de l'année 1584. dans la Bibliotheque de Mr. Colbert, lesquelles n'ont pas encore esté impri- „ mées. Elles sont escrites au Roy & à la Reyne & autres †.

* *Cet article & les remarques qui en dependent sont un memoire communiqué par l'illustre Mr. Baluze. On n'y change rien.*

† *Ibidem.*

La meilleure édition des lettres de ce Cardinal est celle de Paris 1698. in 4. Mr. Amelot de la Houssaie y a joint des notes, & une vie de l'Auteur très-exacte, & dressée avec beaucoup de discernement. On doit lui savoir bon gré de n'avoir point voulu suivre le mauvais conseil de ceux qui étoient d'avis (D) qu'il reformât le langage de Mr. d'Ossat. C'est une chose honteuse à la nation qu'il se trouve tant de gens en France qui ne sçauroient soufrir le style du XVI. siecle, mais ce mauvais goût n'est pas si universel qu'il ne se trouve encore bien des lecteurs qui veulent que l'on conserve les écrits de ce tems-là tels que les Auteurs les ont composez. Cela paroit par la crainte

(CΔ) *Ceux là se sont trompez, qui ont escrit qu'il estoit Doyen de Varennes au Diocese de Rhodez.*] Il y a quelque chose à rectifier dans cet endroit du memoire de Mr. Baluze, comme me l'aprend un (a) livre qui a paru depuis la premiere édition de ce Dictionaire. Mr. Amelot de la Houssaie remarque (b) que le premier benefice que d'Ossat *ait jamais eu est le prieuré de Saint Martin du Vieux-Bellesme*, qui lui fut donné par le Cardinal de Joyeuse *au mois de Janvier ou de Fevrier de l'an 1588.* & que pour ce qui regarde l'Abbaye de Nôtre-Dame de Varennes il ne la posseda jamais, *quoique véritablement il y eut été nommé par Henri III.* Les preuves sur quoi Mr. Amelot de la Houssaie se fonde paroissent fortes. La derniere est prise de ce qu'on assûre dans l'oraison funebre de ce Cardinal, (c) *qu'ayant accepté de bonne foi un benefice considerable, qu'Henri III. lui avoit donné, & qu'y étant né quelque dificulté sur la possession, il s'en demit aussi-tot, sans vouloir contester avec personne. Et c'est probablement de l'Abbaye de Varennes qu'il est parlé dans cette Oraison: & par consequent,* ajoûte Mr. Amelot, *ceux là se sont trompez eux-mêmes, qui ont écrit, qu'on s'est mépris en disant, que Monsieur d'Ossat étoit Doyen de Varen au diocese de Rhodez, ainsi qu'il se qualifie lui-même dans la Requeste* qu'il presenta au Pape au nom d'Henry IV. (d) *comme son Procureur & Deputé special dans l'afaire de son absolution.*

(a) *La vie du Cardinal d'Ossat au devant de l'edition de ses lettres procurée par Mr. Amelot de la Houssaie d'an 1698.*

(b) *Amelot de la Houssaie, vie du Cardinal d'Ossat pag. 5.*

(c) *Id. ib. pag. 6.*

(d) *Id. ib. pag. 5.*

(D) *De n'avoir point voulu suivre le mauvais conseil de ceux qui étoient d'avis qu'il reformât le langage de Mr. d'Ossat.*] Voici comment il s'exprime dans son avertissement au lecteur: „On n'a rien changé au langage, & ceux qui ont dit le contraire parmi le monde, sont ceux mêmes qui vouloient qu'on le changeât; & qui fâchez qu'on n'ait pas suivi leur avis, „ont semé malignement ce bruit, pour decrediter „cette Edition auprès de ceux qu'ils savent être les „admirateurs du Cardinal d'Ossat, comme sont particulierement tous les Gens-d'Etat. Et je me suis „d'autant plus roidi contre ce mauvais conseil, qu'il „m'a toûjours semblé, que ce seroit defigurer le stile „nerveux d'un personage, qui etoit né pour la negociation, & dont la diction est toute consacrée à l'usage du Cabinet; que de le faire parler autrement „qu'il n'a parlé & qu'il n'a écrit. Outre qu'on n'auroit pas eû pour mon langage le même respect que „l'on a pour celui de ce grand Cardinal. Temoin ce „que M. Despreaux a dit d'un Académicien de l'Academie Françoise, qui avoit remanié quelques Vies „de Plutarque traduites en François par Amyot. Temoin encore le refus, que je sai que plusieurs des „plus habiles Libraires de Paris firent, il y a douze „ans, d'imprimer les Memoires de Comines, qu'une „Dame de bon esprit avoit mis en meilleur François. „Tant il est vrai, que le monde est invinciblement „persuadé, qu'il y a des livres, auxquels on ne peut „retoucher sans les gâter; & qui ressemblent à ces „Beautez naturelles, qui ne brillent jamais davantage „que dans leur negligé. *Verbum non ampliùs addam.*„ Je crois que Comines, Montagne, & quelques autres écrivains dont les principales beautez sont inseparables de leur style, seront à couvert des attentats des traducteurs. Je crois aussi que la traduction qu'on a faite en nouveau François de l'Heptameron de la Reine de Navarre sera rejettée (e) par les personnes de bon goût, mais je crois en même tems que les Libraires se donneront plus de liberté à l'égard de quantité d'autres livres, ils en feront des éditions retouchées & corrigées quant aux phrases qui auront vieilli, & par là ils fomenteront de plus en plus la fausse delicatesse, & la faineantise d'une infinité de gens. car c'est une honte à ceux qui se mêlent de lire, de ne vouloir pas sçavoir comment leurs aïeux parloient. Cet abus s'augmente, & se fortifie tous les jours: on ne veut plus lire ce qui s'ecrivoit sous le regne de Louis XIII. Il faut si l'on veut trouver des acheteurs que les libraires fassent rafraichir ou renouveler le style des ecrits de ce tems-là. C'est ce qu'ils firent en 1699. a l'égard de l'histoire du dernier Duc de Montmorenci (f) composée par le Sieur du Cros. Il y a long tems qu'ils se servent de cette pratique. J'ai vu une edition de Josephe traduit en François par Genebrard laquelle les libraires de Paris avoient fait purger de plusieurs mots, & de plusieurs expressions antiques, & cependant je ne pense pas qu'il y eut 30. ans que Genebrard étoit mort. Ils ont pris la même liberté sur le Plutarque d'Amyot, ce que le Sieur Sorel desaprouve avec beaucoup de justice: *Il suffit*, dit-il (g), *de sçavoir que le langage d'Amyot a esté estimé des plus vigoureux de son Siecle; Qu'on luy fait tort de le penser corriger en luy ostant quelques vieux mots, & en substituant d'autres en leur place: C'est luy oster toute sa force & toute sa naiveté; Neantmoins il est arrivé que des Libraires de Paris, firent il y a quelques années une impression de cette Traduction ancienne en grand Volume; & qu'on en osta des vieux mots d'un costé & d'autre. Il a semblé à quelques Personnes que cela rendoit ce Livre plus agreable à la Lecture, & qu'on avoit bien fait de le permettre: Mais d'autres se figurent qu'il faudroit avoir plus de veneration pour les bons & anciens Livres, & que c'est un sacrilege d'avoir touché à celuy-cy de cette sorte, veu mesmes que ceux qui estoient employez à cet Ouvrage, en estoient peu capables. On croit qu'il faut laisser l'ancienne traduction, comme elle est, ou en faire une autre toute entiere, si on pretend en pouvoir faire une meilleure à la mode de ce temps-cy.* Il n'aprouve pas même qu'on ait alteré l'original de Joinville. Raportons ses paroles: „(h) de vray l'on trouve dans „l'Histoire de Joinville, une grande marque de la „simplicité de son Siecle, & que les Hommes de „sa condition sçavoient fort peu comment il falloit „arranger un Discours; Neantmoins je croy qu'on „nous a fait tort d'avoir changé quantité de vieux „mots dans son Livre, comme cela se voit en diverses impressions, parce que ce n'est plus le mesme Ouvrage, mais une entiere traduction de vieil „Langage en Langage moderne. Cela pourra estre „cause enfin de nous faire perdre l'original, de sorte qu'on ne verra plus au naif comment on parloit au temps qu'il a esté composé. Il valoit bien „mieux laisser tout en son premier estat; S'il y avoit „des endroits qui ne fussent plus intelligibles, on „eust mis leur explication en marge, ou bien en „suite avec des Annotations; Cela auroit fait un agreable assortiment par cette diversité.„ Il avoit dit à-peu-prés la même chose dans la page 252. & notez qu'en cet endroit là il remarque que *l'Histoire de Commines*, aussi bien que *celle de* Joinville a eté imprimée *de diverses manieres*, & que l'on y a changé *des mots dont on croyoit que l'usage estoit aboly.* Vous verrez dans un passage d'Estienne Pasquier combien est ancienne cette coutume parmi les François. „(i) Pareille faute trouvons nous aux anciens manuscrits „de nostre Roman de la Rose: en chacun desquels „le langage François est tel qu'il estoit lors qu'ils „furent copiez, horsmis la rime des vers, ausquels „ils ne peurent donner aucun ordre. Voire y trouverez vous je ne sçay quoy du ramage de ceux „qui en furent copistes, je veux dire de leur Picard, Normand, Champenois. Qui sont choses „ausquelles le Lecteur doit avoir grand esgard premier que d'y interposer son jugement.„

(e) *Voiez ci-dessus pag. 2190. col. 1.*

(f) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres Dec. 1699. pag. 670. & suiv.*

(g) *Sorel Biblioth. Françoise pag. 220. edit. de Paris 1667.*

(h) *Id. ib. pag. 321. 322.*

(i) *Pasquier, recherches de la France liv. 8. ch. 44. pag. 756. edit. de Paris 1621. in fol. J'ai corrigé 3. fautes d'impression, rime au lieu de ruine, & peurent au lieu de peuvent, & ramage au lieu de ravage.*

Digitized by Google

crainte qu'eurent les libraires de Paris de ne pas trouver leur compte à imprimer en nouveau François les memoires de Philippe de Comines. On le verra ci-dessous dans la remarque D. Je voudrois que Mr. Amelot de la Houssaïe n'eut pas même voulu changer l'orthographe de l'Original : il est contre la vraisemblance que Mr. d'Ossat ait bigarré de tant d'accens circonflexes son écriture, & qu'il ait suprimé la lettre s en tant de lieux. Ce defaut de vraisemblance ne plait point à un lecteur qui a le goût de l'exactitude. Je ne veux point passer sous silence ce que Mr. de Wicquefort pensoit (E) du merite de nôtre d'Ossat. Voiez aussi Mr. Perrault dans la 2. partie ‡ des hommes illustres du XVII. siecle.

OTHON III. n'avoit qu'environ douze ans, lors qu'il succeda à son pere decedé en 983. Cela fut cause que les commencemens de son empire ne furent pas exemts de troubles: mais tous ces desordres furent heureusement dissipez ; & lors que son âge lui permit de commander par lui-même, il fit voir qu'il étoit très-digne de ce poste. Il avoit eu pour precepteur le fameux Gerbert natif d'Auvergne *, qu'il fit Archevêque de Ravenne, & puis Pape sous le nom de Silvestre II. Les plus fâcheuses affaires qu'il eut sur les bras furent à Rome, où Crescentius vouloit retenir pour lui la souveraine puissance, & d'où il chassa le Pape Gregoire V. proche parent de (A) l'Empereur. Il se prepara à une vigoureuse defense, lors qu'il aprit que ce Prince marchoit vers Rome pour le châtier : mais il ne resista gueres ; il fut contraint de se rendre dans peu de jours, avec l'Antipape qu'il avoit créé. Celui-ci fut foüetté, aveuglé, & enfin tué par la populace, avant que (B) l'Empereur eût eu le loisir de le condamner. On verra quelle fut la peine (C) de Crescentius. Ceci arriva l'an 998. Le Pape Gregoire V. retabli en même tems, mourut quelques mois aprés ; & ce fut alors qu'Othon éleva au Pontificat Silvestre II. Les Romains enhardis par l'absence de l'Empereur, qui s'en étoit retourné en Allemagne, se brouillerent tout de nouveau ; car ils n'aimoient pas à dependre des Allemans. Il falut qu'Othon travaillât encore une fois à remettre le calme dans cette ville ; mais il s'y prit mal : il espera que pourveu qu'il se montrât *sola majestate armatus*, chacun rentreroit dans son devoir, &

‡ *A la page 12. & suiv. de l'edit. de Holl.*

* *Du Chesne, Vie des Papes.*

(d) *Voiez l'hist. de Baviere par Blanc, tome 2. pag. 138.*

(e) *Petr. Damian. ep. 2. ad Cad. Ciaconius, Sigonius apud Maimbourg, Decad. de l'Empire liv. 2.*

(f) *Heiss, hist. de l'Empire, tome 1. p. m. 122.*

(g) Antipapa a vulgo virgis cæsus, oculis privatus, & demum confossus, priusquam de eo Otto sententiam tulit.

(h) *Ex Setho Calvisio.*

(i) *Glaber, lib. 1. & Ditmar. l. 4. apud Maimb. Decad. de l'Empire, liv. 2.*

(k) *Voiez la remarque B de l'article* Babelot.

(l) *Maimbourg ibid. p. m. 123.*

(m) *Hist. de l'Empire, to. 1. p. m. 122.*

(E) *Ce que Mr. de Wicquefort pensoit du merite de nôtre d'Ossat.*] Il a fait en cela beaucoup d'honneur à son jugement. Voici ses paroles: (a) *Je n'ai rien à dire* d'Arnauld Cardinal d'Ossat ; *parce qu'on n'en sçauroit parler sans luy faire tort, puis qu'Antoine Muret, le plus eloquent personnage de son temps, demeure court, en voulant faire son eloge, dans son oraison funebre. Je n'en diray autre chose, sinon que jamais Ministre ne fit entrer dans son employ tant d'affection, tant de zele, tant d'application, ny tant de fidelité pour le service du Roy, son Maistre, que fit ce Prelat. Pour ce qui est de son habilité, on en peut juger par ce que nous avons de ses negotiations, dont le public est obligé aussy bien que de plusieurs autres excelents traités, a feu Messieurs du Puy, l'honneur & l'ornement de nostre Siecle. On voit des preuves de son adresse en la negotiation, qu'il fit avec le Granduc de Toscane pour la restitution de l'Isle d'If: en celle qu'il fit avec Clement VIII pour la reconciliation du Roy Henry IV. avec l'Eglise Romaine, pour la declaration de la nullité du mariage du mesme Roy, qui subsistoit depuis prés de trente ans avec la Reine Marguerite de Valois, & pour la dispense du mariage de Catharine de Bourbon, sœur de Henry, avec le Duc de Bar, & pour plusieurs autres affaires fort importantes & tres-difficiles. Ses dépesches ne sont pas moins necessaires à un Ambassadeur, qui pretend reüssir en son employ, que la Bible & le Cours de Droit le sont aux Theologiens & aux Jurisconsultes, qui veulent reüssir en leur profession.* Ce jugement a été rendu avec connoissance de cause ; car Mr. de Wicquefort entendoit tres-bien ces matieres là, & il cite si souvent les letres de Mr. d'Ossat, qu'il paroit qu'il les avoit luës, & relues avec attention. Il lui faut pardonner la meprise où il est tombé quand il a cru que Muret fit une oraison funebre de ce Cardinal. Il y avoit long tems que cet orateur étoit mort quand le Jesuite Gallutius prononça à Rome en 1604. l'oraison funebre d'Arnaud d'Ossat. Notons que le Sieur Naudé recommande fort aux politiques la lecture des mêmes letres que Mr. de Wicquefort trouvoit excellentes. (b) *Omnium meritò censentur utilissima dignissimaque, quæ Politicorum mentibus atque oculis perpetuò observentur*, Cardinalis Ossati *Epistolæ: utpote quæ gravissimò ac planè familiâ culmo exarata sunt, feracissimoque gravissimarum rerum ac sententiarum ingeniò, nusquam laxæ, nusquam molles, semper æquales, semper lectoris animum demulcentes, detinentésque jucundissimâ rerum ac rationum varietate.*

(a) *Wicquef. de l'Ambassadeur liv. 2. section 17. p. m. 423. 424. Voiez aussi la section 10. du même livre, & la section 7. du 1. livre pag. 173.*

(b) *Naudæus bibliogr. politica pag. 558. edit. Cronii 1692.*

(A) *Proche parent de l'Empereur.*] Il s'apelloit Brunon, & étoit fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie & de Suaube, lequel Othon étoit fils de Ludolphe, & petit-fils d'Othon I. desorte que Brunon étoit arriere-petit-fils d'Othon I. aieul d'Othon III. Ceux qui l'ont fait precepteur d'Othon I. ont (c) été relancez d'une étrange sorte. Quelcun pourroit douter que le Critique ait eu raison, de donner la qualité de Duc de Baviere à Othon fils de Ludolphe ; car il est certain d'un côté que la Baviere donnée par Othon I. à son frere Henri demeura aux descendans de ce Henri, & de l'autre qu'Othon fils de Ludolphe fut Duc de Suabe aprés son pere: mais il est d'ailleurs certain qu'Othon II. pendant une guerre qu'il eut avec Henri Duc de Baviere II. du nom, donna la Baviere à Othon fils de Ludolphe (d).

(c) *Vide Specimen errorum à Perizonio vulgatum anno 1693. pag. 119.*

(B) *Avant que l'Empereur eût eu le loisir.*] Il y en a qui (e) disent que le peuple se saisit de l'Antipape avant qu'Othon eût été reçu dans Rome, qu'on lui arracha les yeux, qu'on lui coupa les oreilles & le nés, qu'on le mit sur un âne la tête tournée vers la queue, & qu'*Othon à qui l'on ouvrit en suite les portes, le relegua dans le fond de l'Allemagne où il mourut peu de tems aprés de douleur.* Voila comment les uns assurent de l'Antipape une partie de ce que les autres disent de Crescentius. Il y en a qui (f) disent que ce fut Othon qui fit couper le nés, & crever les yeux à l'Antipape, & qui le fit jetter du haut du chateau saint Ange. Ces variations dégoûtent cruellement de l'étude de l'histoire, & font le deshonneur du genre humain ; car si l'homme valoit quelque chose, il y auroit entre les historiens une entiere uniformité sur des faits aussi eclatans que ceux-ci. Mais comment plusieurs historiens s'accorderoient-ils, puis que bien souvent un seul ne sauroit s'accorder avec lui-même. Consultez le Theatre de Mathias: vous y verrez dans la page 888. (g) *que l'Antipape fut foüetté, aveuglé & enfin tué par le peuple avant qu'Othon l'eût condamné* ; & dans la page suivante vous trouverez, *que l'Empereur ayant fait couper le nés & arracher les yeux à l'Antipape, le precipita du haut en bas du Capitole. Imperator anno Christi 998. Romam profectus est. Antipapam nasis & oculis privavit, & de Capitolio præcipitem dedit, uti supra prolixius diximus.* Ces dernieres paroles sont bien étranges ; l'Auteur se cite lui-même faussement, car il avoit dit tout autre chose que ce qu'il raporte en cet endroit.

(C) *Quelle fut la peine de Crescentius.*] On le fit monter sur un âne, la tête tournée vers la queue, & on le promena en cet etat par toute la ville : puis on lui coupa divers membres, & on le pendit. Ses complices furent châtiez les uns d'une maniere, les autres d'une autre (h). Voici de quelle façon (i) quelques Ecrivains racontent la chose. Crescentius s'étant defendu dans la forteresse de Rome le plus qu'il lui fut possible, tâcha de prevenir sa perte en s'allant jetter aux pieds d'Othon ; mais ce Prince le fit ramener au chateau, afin de l'y prendre de vive force. Crescentius s'y defendit en desesperé ; enfin on donna l'assaut, on gagna la place, on fit tout passer au fil de l'épée, *à la reserve de Crescentius qui fut pris fort blessé, & precipité sur le champ du plus haut de la forteresse, traîné par les boües, & puis pendu à un gibet si haut* (k) *qu'il pût être vû de toute la ville* (l). Selon Mr. Moreri il ne fut que decapité, mais Mr. Heiss (m) dit que tant lui que douze de ses complices, furent pendus au plus haut arbre qu'on put trouver.

Digitized by Google

& il éprouva tout le contraire. Il fut un exemple qu'il ne faut jamais qu'un Prince expose sa majesté desarmée, à la discretion d'une populace mutine. Le peuple de Rome se prevalut tellement de ce qu'Othon n'avoit presque aucunes troupes avec lui, qu'on l'enferma dans son palais; & si Hugues Marquis de Toscane, & Henri Duc de Baviere ne fussent accourus à Rome, & n'eussent amusé le peuple par diverses propositions d'accommodement, jusques à ce qu'ils eussent fourni à l'Empereur les moiens de s'évader, on ne sait pas ce qu'il seroit devenu dans la captivité qui lui étoit inevitable. Ceci arriva en 1001. Or comme ce Prince ne manquoit pas de bonnes troupes en Italie, où il n'étoit retourné que pour en chasser les Sarrasins, sur lesquels il avoit repris Capouë, il ne tarda gueres à rentrer (D) dans Rome si fort & si puissant, qu'il la châtia à sa fantaisie. Il reprit le chemin de l'Allemagne au commencement de l'année 1002. mais il mourut à Paterne, avant que d'être sorti de l'Italie, le 28. de Janvier de la même année. On attribuë sa mort à des gans empoisonnez, que la veuve de Crescentius, l'une des plus belles femmes de son tems, lui donna, pour se vanger de son manque de parole. Il lui avoit fait une promesse de mariage, pour joüir d'elle; & puis il s'étoit moqué de cette promesse, quand il se fut assez diverti *. Il n'avoit pas été heureux (E) en femmes; car celle qu'il avoit † épousée joignit à ses impudicitez un autre crime, pour lequel il la fit brûler; & celle (F) qu'il n'épousa pas lui donna la mort. Ceux qui disent que le College des sept Electeurs fut établi de son tems, se trompent β, soit qu'ils en attribuent l'établissement à Othon même, soit qu'ils l'attribuent au Pape Gregoire V. On a plus de raison de dire que la Pologne fut érigée en Roiaume par cet Empereur, comme je l'ai dit dans l'article de Boleslas I. On a conté des merveilles de la (G) penitence de nôtre Othon. Il étoit devot γ jusqu'à entreprendre des pelerinages; & l'on dit même δ qu'il avoit promis de se faire Moine. Je ne voudrois pas alleguer pour une marque de sa devotion, l'habit où il avoit fait mettre toute ‡ l'Apocalypse en broderie.

OTTOBONI (PIERRE) nâtif de Venise, a été Pape dans le XVII. siecle sous le nom d'ALEXANDRE VIII. Marc Ottoboni son pere, Grand Chancelier de Venise, acheta des lettres de Noblesse qui lui coûterent cent mille ducats en 1646. Pierre Ottoboni aiant fait ses études premierement à Venise, & puis à Padouë, & reçu le bonet de Docteur en Droit dans la derniere de ces deux villes, s'en alla à Rome âgé de vingt ans. Il eut sous le Pape Urbain VIII. le gouvernement de Terni, de Rietti, & de Citta Castellana, & la charge d'Auditeur de Rote. Il reçut le chapeau de Cardinal sous Innocent X. en l'année 1652. Deux ans après il fut fait Evêque de Bresse. Il fut Dataire sous Alexandre VII. & enfin il fut élu Pape le 6. d'Octobre 1689. à la place d'Innocent XI ‡. La guerre qui étoit violemment allumée entre la Maison d'Autriche & la France, ne contribua pas peu à l'élection d'Ottoboni, parce que les Cardinaux neutres craignirent avec raison de trop commettre la Religion Catholique, si l'on créoit un Pape qui fût né sujet du Roi d'Espagne, comme étoit le dernier mort, dont la partialité contre la France avoit fait un bien infini aux Protestans. Ils crurent donc qu'Ottoboni, qui étoit d'ailleurs un sujet papable, seroit plus propre qu'un autre aux conjonctures d'alors, à cause qu'il étoit Venitien. Le seul avantage que la France tira de cette élection, est que le Pape Alexandre VIII. anima si puissamment les Venitiens à la guerre contre les Turcs, & les assûra d'une si bonne assistance, qu'il fit évanoüir la paix que l'Empereur auroit souhaité de conclure avec la Porte, pour emploier toutes ses troupes contre les François. Du reste Alexandre VIII. ne songea (A) qu'à l'agrandissement de sa famille. Les demêlez de la Cour de Rome

* *Tiré de Maimbourg, decadence de l'Empire l. 2.*

† *Marie d'Aragon. Voiez son article.*

β *Voiez en les preuves dans Maimbourg decad. de l'Empire l. 2.*

γ *Voiez l'article Boleslas I.*

δ *Calvisius ad ann. 1001. Christi.*

‡ *Mathias Theatr. hist. pag. m. 986.*

‡ *Mercure Galant du mois d'Octobre 1689.*

(D) *Il ne tarda gueres à rentrer.*] Après avoir bien pesé la narration de plusieurs historiens, il m'a semble évident que Mathias s'est trompé, lors qu'il a dit qu'Othon se voulut retirer en Allemagne, afin d'y lever une armée qui le pût mettre en état de punir la rebellion des Romains, mais qu'il mourut en chemin. Sur ce pied-là il seroit mort sans s'être vengé; or cela est contraire aux bons Auteurs (a). Neanmoins il y auroit beaucoup de temerité à mettre ceci au nombre des fautes; car l'histoire de ce moien tems est si brouillée, & a passé par tant de mauvaises mains, qu'on trouve des autoritez sur le pour, & sur le contre, & sur mille sortes de variations. Cela m'ôte beaucoup de materiaux; car si je me hazardois de condamner ceux qui raportent un fait d'une certaine maniere, on ne manqueroit pas de temoins à m'oposer. Il est presque impossible de mentir (b) sur ces siecles-là. Racontez selon vôtre caprice & à tout hazard les circonstances de quelque fait, il arrivera rarement qu'aucun Auteur ne vous favorise.

(E) *Heureux en femmes.*] En general il semble que le sexe lui ait porté malheur; car outre ce que j'ai touché concernant son épouse, & sa maitresse, j'ai lu quelque part que ce fut (c) pour l'amour de cette maitresse, je parle de la veuve de Crescentius, qu'il entra dans Rome si mal accompagné, que peu s'en falut qu'il n'y rencontrât une prison perpetuelle. Ajoûtez (d) que Theophanie sa mere, fille d'un Empereur de Constantinople, le rendit odieux à bien des Grands, & qu'après la mort (e) de sa mere étant élevé par Adelaïde son aieule, il se crut obligé de l'éloigner d'auprès de lui. Ce ne fut point aparemment par le conseil des plus sages de sa Cour, mais enfin il crut que le bien de ses affaires le demandoit. Cela ne l'empêchoit point de donner des gouvernemens à des femmes; pendant son voiage de Rome en 996. il donna celui de Saxe à Mathilde sa tante maternelle, & puis à sa sœur Adelaïde après la mort de Mathilde.

(F) *Celle qu'il n'épousa pas.*] Un historien nommé Glaber dit qu'Othon l'épousa. Ce qui est certain c'est qu'après l'avoir admise dans son lit, il se degoûta d'elle & la quitta.

(G) *De la penitence.*] On pretend qu'il jûnoit quelquefois toute la semaine horsmis le Jeudi, & qu'il pleuroit à chaudes larmes pour expier ses pechez. Le Latin le dira mieux; (f) *Plurima ingemiscens facinora noctis silentio, vigiliis & orationibus intentus, lacrimarum quoque rivis abluere non destitit, sæpenumero omnem hebdomadam excepta quinta feria jejunium producens, in eleemosynis valdè largus.* Joignez à ceci ce qui a été raporté (g) ailleurs touchant ses pelerinages.

(A) *Ne songea qu'à l'agrandissement de sa famille.*] Ce qu'on a dit des bêtes (h) que jamais elles ne sont plus dangereuses que quand elles mordent en mourant, se peut fort bien dire du Nepotisme. Comme il joüoit de son reste sous Alexandre VIII. il ramassoit toutes ses forces pour mieux devorer. On pouvoit dire de l'oncle; il est vieux, il se hâte sçachant qu'il a peu de tems. Mr. Menage faisoit un conte qui viendra ici à propos. (i) *Alexandre VIII.* (disoit-il) *élu Pape à 79. ans, & qui en trois sepmaines avoit deja élevé tous ses neveux, demanda à quelqu'un de ses familiers ce qu'on disoit de lui. Il lui repondit qu'on disoit qu'il ne perdoit point de tems sur l'avancement de sa famille. Il dit* Oh! oh! sono vinti tre hore e mezza, *il est vingt trois heures & demie.* C'est avoir enterré la Synagogue avec honneur, que d'en avoir usé comme il a fait envers un abus que son successeur devoit abolir. Le grand âge n'est peut-être pas la seule raison qui a obligé le Pape Ottoboni à user d'une si grande diligence, pour

(a) *Voiez Ditmar. apud Calvisium ad ann. 1001. 1002.*

(b) *C'est-à-dire d'avancer des choses sans preuve, ou sans temoignages.*

(c) *Huber. Historia Civil. t. 1.*

(d) *Voiez l'histoire universelle de Jean Claver in Othone III.*

(e) *Arrivée en 989. selon Claver, ou en 991. selon Calvisius, Matthias &c.*

(f) *Ditmar. l. 4. apud Maimb. ubi supra pag. 128.*

(g) *Dans la remarque Y de l'article* Boleslas I.

(h) Ut quam maxime mortiferi esse morsus solent morientium bestiarum, sic plus negotii fuit cum semiruta Carthagine quam integra. *Florus l. 2. c. 15.* Raportez à cela ces paroles de Seneque *Controv. epis. 9.* In gladiatoribus quoque conditio dura victoris est cum moriente pugnantis. Nullum magis adversarium timeas quam qui vivere non potest occidere potest. Concitatissima est rabies in desperatione, & morte ultima in furorem animus impellitur.

(i) *Voiez le Menagiana p. 208. édit. de Holl.*

Rome avec la France ne lui tinrent (*B*) guere au cœur. Il ne fit qu'amuser les Miniſtres de Louïs XIV. & tout d'un coup il fit voir par la publication d'une (*C*) Bulle peu avant ſa mort, qu'il n'avoit fait que les jouër. Dans l'eſperance de le trouver favorable on changea de ſtyle en France; on avoit dit peu de bien d'Innocent XI. pendant quelque tems, & puis on en avoit dit beaucoup de mal: les Poëtes & les Orateurs commencerent de reprendre l'encenſoir pour celui qui lui ſucceda. Mais ils éprouverent que pour jouër au plus ſûr, il faudroit à l'égard des loüanges ſe regler ſur la maxime que Solon vouloit (*D*) que l'on conſultât, pour decider du bonheur d'une perſonne. Le Cardinal Pierre Ottoboni étoit ſi âgé quand on le fit Pape, qu'il ne faut pas s'étonner que ſon regne ait été court. Il n'a pas duré plus de quinze ou ſeize mois; car ce Pape mourut le premier jour de Fevrier 1691. On fit courir (*E*) une prediction ſur ſa mort qui a bien l'air d'une fourberie.

OVIDE NASON (PUBLIUS) Chevalier Romain, a été l'un des meilleurs poëtes du ſiecle d'Auguſte. J'ai quantité de recueils pour ſon article, mais je ne puis les mettre en œuvre preſentement: je n'en donnerai qu'une petite partie. Il avoit reçu de la nature une ſi forte diſpoſition à verſifier, qu'il renonça pour l'amour des Muſes à tous les ſoins qu'il faloit prendre, quand on vouloit parvenir aux dignitez. Mais ſi l'inclination à la poëſie éteignit en lui tout le feu de l'ambition, elle nourrit au contraire, & augmenta celui de l'amour. Il fut adonné furieuſement (*A*) au plaiſir venerien, & ce fut preſque ſon ſeul vice. Il ne ſe contenta pas d'aimer,

&

pour combler de biens toute ſa famille; il conſideroit peut-être que Rome avoit eu le tems d'oublier un peu les deſordres du Nepotiſme, qui n'avoient point paru ſous le long regne d'Innocent XI. Les plaintes pouvoient donc être émouſſées à cet égard, & il avoit à faire à des ſujets qui avoient eu le loiſir de ſe repoſer de leurs anciennes fatigues. Je ſonge dans ce même moment aux filouteries des flateurs, & à la ſoupleſſe avec laquelle en vrais joüeurs de gobelets, ils font piroüeter les choſes les plus ſacrées: mais afin que cette critique qui ne vient nullement de mon propre fond, ait plus de poids & d'autorité, je la prens d'un livre fait & imprimé à Paris avec privilege. „Entre (*a*) les loüanges qu'il (*b*) donne à Innocent XI. „celle qu'il releve le plus eſt d'avoir tenu ſes neveux „dans une condition privée, à l'imitation du Sauveur „qui ne connoiſſoit point d'autres parens, que ceux „qui faiſoient la volonté de ſon Pere. Alexandre huitieme ayant eu des vuës opposées à celles de ſon predeceſſeur, Palatio a trouvé le moyen de juſtifier les „ſoins empreſſez qu'il prit de combler les ſiens de biens „& d'honneurs, & a ſoutenu qu'en cela ce Pape avoit „ſuivi l'exemple du même Sauveur, qui honora de la „communication de ſon ſacerdoce ſes proches ſelon „la chair, & les charges de la diſpenſation de ſon Evangile: tant l'éloquence eſt fertile en inventions, quand „il s'agit de flater les paſſions de ceux qui commandent, & d'excuſer ce qu'il y a de plus irregulier dans „leur conduite.„

(*a*) *Journal des Savans du 15. Decembre 1692. pag. 731. édit. de Holl.*

(*b*) *C'eſt-à-dire Jean Palatius Auteur d'un livre en 5. volumes in folio imprimé à Veniſe l'an 1691. ſous le titre de* Geſta Pontificum Romanorum.

(*B*) *Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent guere au cœur.*] L'affaire étoit neanmoins d'aſſez grande conſequence, pour meriter que l'on ſe hâtat de la conclure: & ſi Alexandre VIII. avoit eu autant de zéle pour les interêts de la chaire de St. Pierre, que pour ceux de ſa famille, l'attention qu'il faiſoit au peu de tems qu'il avoit à vivre, l'eût porté beaucoup plus à terminer promtement les demêlez de la France, qu'à enrichir promtement ſa parenté. En differant il a laiſſé à ſon ſucceſſeur la gloire d'avoir retabli en France l'autorité du Pape ſur l'ancien pied; ce qu'il eût été impoſſible de faire, ſi l'on eût attendu que le Roi de France eût été en paix avec ſes voiſins. La bonne politique vouloit que la Cour de Rome ſe prevalût des affaires épineuſes de la France; & c'eſt ce qu'a fait fort habilement Innocent XII. Certains fanatiques qui avoient fait eſperer que la Ligue formée contre la France en 1688. ſeroit funeſte à la Papauté, & que la ruine prochaine du Catholiciſme commenceroit par la reformation de la Cour de France, ſont bien éloignez de leur compte, puis que cette Ligue a été cauſe que la France eſt devenuë plus Papiſte qu'elle n'étoit en 1682. & en 1688. & par conſequent que le Papiſme a reparé l'une de ſes breches. Fou qui ſe fie à de telles gens.

(*C*) *Par la publication d'une Bulle peu avant ſa mort.*] La Bulle étoit toute prête dès le 4. jour du mois d'Août 1690. car elle eſt datée de ce jour-là; mais elle ne fut publiée que le 30. de Janvier 1691. Elle foudroie tout ce qui fut fait au prejudice de l'autorité du Pape, dans l'Aſſemblée du Clergé de France l'an 1682. Si elle ne fut pas publiée plutôt, c'eſt que le Pape vouloit amuſer Louïs XIV. & en tirer quelques avantages; mais quand il ſe vit au bord du ſepulcre, il ne menagea plus rien, il lâcha ſa Bulle. Cela ſervit de beaucoup aux explicateurs de ſaint Malachie; on ne ſavoit comment apliquer à Pierre Ottoboni le ſymbole *pœnitentia glorioſa*, qui lui convient dans les predictions de ce pretendu prophete. On n'étoit pas content de dire que l'élection de ce Pape s'étoit faite le jour de St. Brunon, ou qu'il avoit eu le nom de Pierre; or voilà deux Saints dont la penitence a été tout-à-fait glorieuſe; cela, dis-je, ne contentoit pas, & paroiſſoit trop forcé & trop amené de loin: mais la Bulle fit dire qu'enfin Alexandre VIII. s'étoit repenti glorieuſement, du ſuport qu'il avoit eu pour la Cour & pour le Clergé de France (*c*). J'obſerve ici que le Decret de l'Inquiſition du 7. Decembre 1690. contre 31. propoſitions, chagrina les Theologiens de l'Egliſe Gallicane. Voiez la lettre (*d*) d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome.

(*c*) *Voiez le Journal de Leipſic 1691. pag. 151.*

(*d*) *Elle contient 66. pages in 12. dans mon édition, qui eſt la 2. Il y a au titre, Jouxte la Copie imprimée à Toulouſe 1691.*

(*D*) *La maxime que Solon vouloit que l'on conſultât.*] Cette maxime eſt qu'on ne peut juger avant qu'un homme ſoit mort, s'il eſt heureux; car ceux qui nous paroiſſent heureux, ſe verront peut-être dans les plus horribles miſeres, avant que de ſortir de ce monde. Ovide (*e*) a fort bien exprimé cette penſée de Solon. L'inſtabilité ou l'obliquité du cœur humain, devroit faire qu'à l'égard des loüanges on attendit à les donner que les gens ne fuſſent plus. On s'épargneroit le changement de langage, & bien d'autres choſes auſſi. Salvien n'a pas ignoré cette maxime. (*f*) Sapientia, *inquit ſermo divinus*, in exitu canitur. *Cur eam non dixit cani in pueritia, non in juventute, non in ſtatu rerum incolumium, non in proſperitatibus ſecundarum? Scilicet quia in his omnibus quicquid laudatur incertum eſt. Quamdiu enim quis ſubjacet mutationi, non poteſt cum ſecuritate laudari. Et ideo, ut ait*, ſapientia in exitu canitur. *Exiens enim quis de incertis periculorum, certum meretur evaſa omni rerum varietate ſuffragium: quia tunc ſtabilis & firma laus eſt, quando meritum non poterit jam perire laudati.* Sapientia, *inquit*, in exitu canitur.

(*e*) Sed ſcilicet ultima ſemper Expectanda dies homini: dicique beatus Ante obitum nemo ſupremaque funera debet. *Ovid. Metamorph. l. 3.*

(*f*) *Salvianus contra avaritiam lib. 4. p.m. 145.*

(*E*) *On fit courir une prediction.*] Un François dont je tais le nom, avoit écrit de Geneve à ſes amis de Hollande, vers le commencement de l'hiver de l'année 1690. qu'à Milan un homme avoit été chez ſon Confeſſeur, pour lui dire, *qu'il ſe ſentoit proche de ſa fin; qu'il mourroit dans 2. jours, ſon frere dans 4. le Pape à Noël, & le Roy de France à Pâques.* Le Nouvelliſte ajoûtoit que les deux freres étoient morts au tems marqué. Dès qu'on ſçut que le Pape n'étoit point mort à Noël, on laiſſa tomber la nouvelle: mais on la releva pendant le ſiege (*g*) de Mons; & pour lui donner du poids, on ne parla plus du jour de Noël à l'égard du Pape; l'homme de Milan, diſoit-on, a ſeulement dit que le Pape mourroit dans quelques ſemaines. Il ſeroit à ſouhaiter que quelcun ſe donnât la peine de tenir regitre de ces ſottes predictions. Si on les avoit marquées an par an dans les chroniques, nous ſerions peut-être aujourd'hui moins ſujets à nous en laiſſer leurrer.

(*g*) *Au mois de Mars 1691.*

(*A*) *Adonné furieuſement au plaiſir venerien.*] Il nous aprend lui-même les forces qu'il avoit reçuës de la nature à cet égard-là, & l'uſage qu'il en avoit fait.

Exigere (h) à nobis anguſta nocte Corinnam,
Me memini numeros ſuſtinuiſſe novem.

Il ſe trouvoit frais & gaillard le matin après avoir paſſé toute une nuit dans les plaiſirs de l'amour, & il ſouhaite de mourir en goûtant actuellement cette volupté. Rien ne lui paroît plus convenable à la vie qu'il a menée que de la finir dans un pareil exercice.

Sæpe (i) ego, laſciva conſumto tempore noctis,
Utilis & forti corpore mane fui.

(*h*) *Ovid. amor. lib. 3. eleg. 7. p.m. 146.*

(*i*) *Id. ib. lib. 2. eleg. 10. pag. 126.*

Google

& de faire des conquêtes de galanterie, il aprit aussi au public l'art d'aimer, & l'art de se faire aimer; c'est-à-dire qu'il reduisit en systême une science pernicieuse, dont la nature ne donne que trop de leçons, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles, & celui des pauvres maris principalement. On l'exila pour avoir écrit de tels livres; mais selon toutes les aparences ce fut plutôt le pretexte, que la veritable (A) cause de son exil. Il emploia inutilement toutes les finesses de son esprit pour apaiser l'Empereur; rien ne fut capable d'obtenir sa grace. Il mourut au païs des Getes, où on l'avoit confiné. Des trois femmes qu'il épousa il repudia * les deux premieres, & se loüa fort de la troisiéme †. Il y a eu des critiques (B) qui ont meprisé sa Latinité.

* Ovidius, lib. 3. Tristium, eleg. 10.

† Id. ibid. l. 1. eleg. 3. & alibi.

Felix, quem Veneris certamina mutua perdunt?
Di faciant, leti causa sit ista mei?
Induat adversis contraria pectora telis
Miles, & aeternum sanguine nomen emat.
Quaerat avarus opes; & quae lassarit arando
Aequora, perjuro naufragus ore bibat.
At mihi contingat Veneris languescere motu;
Cùm moriar, medium solvar & inter opus:
Atque aliquis nostro lacrymans in funere dicat,
Conveniens vitae mors fuit ista suae.

Que peut-on dire, que peut-on concevoir de plus propre à exprimer les fureurs d'un temperament lascif jusques aux derniers excés? Je ne pense pas que la courtisane Laïs (a) qui mourut de la maniere qu'Ovide trouvoit si heureuse, eût voulu que cela lui arrivât. Les écrits d'amour de ce poete sont les plus obscenes qui nous restent de l'antiquité. Ce n'est pas que l'on y trouve les expressions sales qui se voient dans Catulle, dans Horace, dans Martial, ni les infamies du peché contre nature dont ces trois poetes ont parlé fort librement; mais la delicatesse & le choix des termes dont Ovide s'est piqué rendent ses ouvrages plus dangereux, puis qu'au reste ils representent d'une façon tres-intelligible, & tres elegante toutes les friponneries & toutes les impuretez les plus lascives de l'amour. Il n'en parle point sur la foi d'autrui, mais comme de choses qu'il a pratiquées. Il est vrai qu'en faisant son apologie dans le lieu de son exil, il protesta qu'il n'avoit point fait les actions qu'il avoit decrites, & que l'esprit avoit eu beaucoup plus de part que le cœur à ses narrations. Il se vante de n'avoir point eu de galanteries qui eussent servi de matiere à la medisance, & que même parmi la petite bourgeoisie il n'y avoit point de gens à qui il eût donné lieu de douter, s'ils etoient les peres des enfans de leurs epouses.

Sed (b) neque me nuptae didicerunt furta magistro:
Quodque parùm novit, nemo docere potest.
Sic ego delicias, & mollia carmina feci,
Strinxerit ut nomen fabula nulla meum.
Nec quisquam est adeo media de plebe maritus,
Ut dubius vitio sit pater ille meo.
Crede mihi; mores distant à carmine nostro.
Vita verecunda est, Musa jocosa mihi.
Magnaque pars operum mendax & ficta meorum
Plus sibi permisit compositore suo.
Nec liber indicium est animi, sed honesta voluptas,
Plurima mulcendis auribus apta ferens.

Pour accorder cela avec l'elegie 19. du 2. livre de ses amours, il faudroit dire que ce qu'il y narre de soi-même est une fiction d'esprit. Il exhorte là le mari de son amie à être jaloux, & à ne lui point derober par son indolence les douceurs les plus exquises de sa bonne fortune. Il veut trouver dans cet homme-là non pas un mari commode, mais un rival:

Quid (c) mihi cum facili, quid cum lenone marito?
Corrumpit vitio gaudia nostra suo.
Quin alium, quem tanta juvet patientia, quaeris?
Me tibi rivalem si juvat esse, veta.

Il est sûr que bien des poetes ont raconté comme leurs bonnes fortunes en ce genre-là, ce qui n'etoit que des fictions de leur esprit, mais nous ne saurions determiner si Ovide est dans le cas. Nous sommes trop eloignez du siecle où il a vécu, & nous ne pouvons pas douter qu'aprés (d) coup certaines gens ne se vantent d'innocence, qui sont pourtant criminels.

(A) *Plutôt le pretexte que la veritable cause de son exil.*] Il reconoit en plusieurs endroits de ses ouvrages, que les deux sources de son malheur furent qu'il avoit composé des livres sur l'art d'aimer, & qu'il avoit vu quelque chose. Il n'explique point ce que c'etoit, mais il fait entendre que ses livres contribuerent moins que cela à sa disgrace; car il supose que s'etant plaint à l'Amour qu'aprés avoir travaillé à etendre son empire, il n'en avoit obtenu d'autre recompense que d'être exilé parmi les barbares, l'Amour lui repondit, vous savez bien que ce n'est point ce qui vous a fait le plus de tort.

Usque (e) hac, sic utinam defendere cetera posses,
Scis aliud quod te laeserit, esse magis.

Il se compare au malheureux Actéon.

Cur (f) aliquid vidi? cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi est?
Inscius Actaeon vidit sine veste Dianam,
Praeda fuit canibus non minus ille suis.

Il repete en divers lieux (g) la même plainte, d'avoir vu sans y penser le crime d'autrui, & il declare (h) qu'il ne lui est point permis de reveler ce mystere. On a tâché de le deviner: plus il a gardé le silence, plus a-t-il fait naitre l'envie de penetrer ce secret. Quelques-uns se persuadent qu'il avoit surpris Auguste en flagrant delit avec Julie sa fille, & ils confirment cela par un passage de Suetone, où ils pretendent trouver que Caligula meprisoit sa mere, parce qu'il croioit qu'elle étoit née de l'inceste d'Auguste avec Julie. *Alteram subjiciunt alii, nempe eum vidisse Augustum turpiter cum Juliâ filiâ jacentem. . . . Cui opinioni favere visus est Caligula, dum matrem suam spernebat, quasi ex incesto concubitu Augusti, cum filia sua Julia, prognatam* (i). Il est sûr que Suetone (k) raporte que Caligula ne vouloit point reconoitre qu'Agrippa fût son aieul maternel; il le trouvoit de trop basse condition, & il soutenoit que sa mere etoit fille de l'Empereur Auguste & de Julie: mais cette raison ne lui donnoit point de mepris pour Agrippine sa mere; car au contraire il l'eût meprisée, s'il se fût imaginé qu'elle fût née legitimement. L'Abbe de Marolles (l) assûre sur le temoignage de Suetone, qu'on tenoit que la mere de Caligula etoit née de l'inceste de Julie avec Auguste. Mais il n'est pas vrai que Suetone dise cela. Il dit seulement que Caligula le publioit. Le même Abbe (m) conte qu'Ovide fut exilé, pour avoir lu à Julie petite-fille d'Auguste les derniers vers de son Art d'aimer, & pour avoir vu Auguste prenant trop de privautez avec cette jeune Princesse. Il y a lieu de douter de toutes ces conjectures; car Ovide n'aiant oublié aucune sorte de soumissions & de flateries dans les vers qu'il composoit durant son exil, & qu'il envoioit à Rome, n'y aiant, dis-je, rien oublié de tout ce qui lui paroissoit le plus capable d'adoucir Auguste, il ne faut pas croire qu'il ait affecté d'y mettre ce qui etoit le plus propre à entretenir le chagrin de cet Empereur. Or si l'on supose que l'indignation d'Auguste étoit fondée sur ce que le poëte l'avoit vu commettre des infamies, l'on doit supposer qu'Ovide n'eût pu manquer de lui deplaire furieusement, par l'affectation de dire que ses yeux temoins d'un secret qu'il n'oseroit reveler, étoient la cause de son exil.

(B) *Des critiques qui ont meprisé sa latinité.*] Passerat avoué qu'il avoit professé long tems les belles lettres, sans avoir expliqué aucun ouvrage d'Ovide, parce qu'il voioit regner une mauvaise prevention contre ce poëte: (n) *Inveteravit enim opinio, vulgique fama percrebuit, eum poëtam esse non multa doctrina, humilisque & nimium luxuriantis styli; atque etiam, si diis placet, Latinae linguae elegantiam nitoremque in eo requiri: adeò ut Italus quidam vel hac re imprimis nobilis, cum humanioribus literis unicum gnatum imbueret, illa miro artificio contexta mutata ter quinque volumina forma in patrium sermonem converterit, ne, si Latinè legeret, ex Ovidii scriptis sordes & barbariem colligeret beata pueri vena, quae jam tum ad exemplum Maronis properabat.* Balzac n'ignoroit point le goût bizarre de cet Italien. *Je savois*, dit-il (o), *que sous le Pontificat de Leon X. un Gentilhomme (p) Venitien, estimé extraordinairement par Fracastor, & du nom duquel il a nommé son Dialogue de la poëtique, avoit de coustume le jour de la feste de sa naissance de brusler solennellement les œuvres de Martial, & d'en faire un sacrifice annuel aux Manes & à la memoire de Catulle. Et je n'ignorois pas qu'un autre delicat du mesme temps soustenoit que la corruption de la langue avoit commencé en la personne d'Ovide, dont il traduisit tout exprés les Metamorphoses, pour l'usage de son fils; afin qu'il pust apprendre la fable, sans danger de la locution, & qu'en cherchant les richesses de la poësie, il* ne

(a) Voiez ci-dessus pag. 1748. lettre b.

(b) Id. lib. 2. Tristium pag. 156.

(c) Idem Amor. lib. 2. eleg. 19. in fine pag. 139.

(d) C'est-à-dire quand ils voient qu'on se sert contre eux du temoignage de leurs propres poësies.

(e) Ovidius, de Ponto, lib. 3. epist. 3.

(f) Idem lib. 2. Tristium.

(g) Inscia quod crimen viderunt lumina plector: Peccatumque oculos est habuisse meum. Id. ibid. lib. 3. eleg. 5.

(h) Perdiderint cum me duo crimina, carmen & error, Alterius facti culpa silenda mihi est. Id. ibid. lib. 2. Et quid praeterea peccarim quaerere noli, Ut pateat sola culpa sub arte mea. Id. lib. 2. de Ponto, epist. 9.

(i) Brietius, de poët. Lat.

(k) Sueton. in Calig. c. 23.

(l) Dans la Vie d'Ovide.

(m) Dans ses notes sur les derniers vers du 3. livre de arte amandi, qu'il n'a point traduits en François, tant ils sont sales.

(n) Passeratius, Orat. & praefat. pag. m. 218. 219.

(o) Oeuvres diverses, p. m. 406.

(p) Il s'appelloit André Naugerius. Voiez Strada prolus. 5. lib. 2. pag. m. 334. 335.

Digitized by Google

Latinité. Ils auroient fait mal leur cour à (C) Alfonse Roi de Naples, Je renvoie plusieurs choses à l'endroit où je (D) censure Mr. Moreri.

Le

ne hazardast pas la noblesse du stile dans une lecture contagieuse. Scaliger (a) remarque que Pierre Victorius & Lambin ont fort meprisé Ovide. Un autre savant critique (b) sans nommer personne se plaint de ce même goût.

(C) *Mal leur cour à Alfonse Roi de Naples.*] Ce Prince étant avec son armée au voisinage de Sulmone, demanda si l'on étoit sûr qu'Ovide y fût né, & comme on lui eut repondu que cela etoit certain, il salua cette ville, & temoigna sa reconnoissance au Genie d'un païs qui avoit produit un si grand poëte. Il ajoûta qu'il renonceroit volontiers à une partie de ses etats, pour faire revivre cet homme-là, dont la memoire lui étoit plus chere que la possession de l'Abruzze. *Urbem salutavit, gratiasque genio loci egit, in quo tantus olim poëta genitus esset, ac cujus laudibus cum non pauca disseruisset, tandem fama ejus magnitudine commotus. Ego inquit huic regioni quæ non parva regni Neapolitani, nec contemnenda pars est, libenter cessarim, si temporibus meis datum esset hunc poëtam ut haberent, quem mortuum pluris ipse faciam, quam omnis Aprutii dominatum (c).*

(D) *A l'endroit où je censure Mr. Moreri.*] Sa I. faute est de mal raporter le distique où nôtre poëte declare qu'il fera honneur à sa patrie.

Mantua (d) Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Pelignæ (e) dicar gloria gentis (f) ego.

En II. lieu c'est un barbarisme effroiable, que de dire qu'il *etoit de (g) la famille equestre.* III. Il n'est pas vrai qu'il dise *au* 1. *des Tristes*, Eleg. 2. qu'*etant jeune il porta les armes sous Marc Varron, quand il fit le voiage d'Asie.* Les 2. vers que Moreri cite ne contiennent point cela. Les voici:

Non peto quas quondam petii studiosus Athenas,
Oppida non Asiæ, non mihi visa prius.

Les meilleures editions mettent *non loca visa prius*, au lieu de *non mihi visa prius*: ces deux leçons reviennent à la même chose, ainsi je ne vois pas comment Ciofanus qui a suivi la seconde, a pu trouver dans ce distique une preuve qu'Ovide porta les armes sous Marc Varron, avec lequel il etoit allé en Asie. & qu'en etant revenu, il fit un voiage à Athenes pour y etudier. *Sub M. Varrone, qui cum Asiam petiit militavit: inde reversus studii causa Athenas se contulit. Qua de re sic lib. 1. Trist.* Non peto quas quondam, &c. (h). Chacun voit que ce distique ne sçauroit prouver ni qu'Ovide ait porté les armes sous Marc Varron, ni qu'il ait eté en Asie avec lui, ni qu'il ait fait ce voiage avant que d'aller à Athenes. Le poëte priant les Dieux de faire cesser la tempête, leur represente entre autres choses qu'il est sur mer pour un sujet affligeant, pour s'en aller dans la Scythie, & non pas pour aller en Grece, ou en quelque endroit qu'il eût deja vu. IV. Il n'est pas vrai qu'*au sentiment de Seneque*, il ait *plaidé quelques causes* dans le barreau. Quand on cite Seneque tout court, on pretend citer le philosophe. & sans doute Mr. Moreri n'a point eu d'autre pretention: cependant on ne trouve rien dans Seneque le philosophe qui puisse prouver qu'Ovide ait plaidé. On trouveroit plutôt cela dans le pere de Seneque, mais il s'en faut bien qu'on ne l'y trouve; car on y voit seulement que nôtre poëte étudia l'art oratoire sous Arellius Fuscus, & qu'il declama dans son ecole avec beaucoup de succès. (i) *Hanc controversiam memini me videre* Nasonem *declamare apud Rhetorem Arellium Fuscum cujus auditor fuit. . . . . . Oratio ejus jam tum nihil aliud poterat videri quam solutum carmen. Adeo autem studiose Latronem audivit, ut multas ejus sententias in versus suos transtulerit. . . . Tunc autem cum studeret, habebatur bonus declamator. Hanc certe controversiam ante Arellium Fuscum declamavit, ut mihi videbatur longe ingeniosius, excepto eo quod sine certo ordine per locos discurreret.* Mr. Moreri est aparemment redevable de cette faute à Mr. l'Abbé de Marolles (k), qui a cité Seneque pour prouver qu'Ovide a plaidé dans le barreau. Le fait est certain, mais au lieu de recourir au pretendu temoignage de Seneque, il faloit citer Ovide même, qui assûre qu'il a soutenu la cause de quelques personnes accusées au Tribunal des Centumvirs. & qu'aiant été choisi pour arbitre de quelques procès, il les termina en homme d'honneur.

Nec (l) male commissa est nobis fortuna reorum
Usque decem decies inspicienda viris.
Res quoque privatas statui sine crimine judex;
Deque mea fassa est pars quoque victa fide.

V. On n'a pas dû dire qu'*après la mort de son pere il s'adonna entierement à la poësie*; car il ne marque point cette circonstance dans le recit de sa conduite. Il dit seulement (m) que pour deferer aux remontrances de son pere, il refrena dans son enfance l'inclination à faire des vers, & qu'il s'attacha aux emplois qui convenoient aux jeunes gens de sa condition. Il (n) remarque même la mort de son frere aîné comme une chose qui preceda son retour sur le Parnasse; mais il ne dit rien de semblable touchant la mort de son pere. Comment eût-il pu en parler ainsi, puis qu'il reconoit qu'il se rengagea bientôt à la poesie, & que son pere (o) vécut 90. ans? VI. L'Empereur ne l'*envoya* point *en exil dans la Province de Pont en Asie.* Il le relegua à Tomes ville d'Europe sur le Pont Euxin, vers les embouchures du Danube. VII. Il ne faloit pas raporter sans la censurer, l'opinion de ceux qui disent *que ce fut pour avoir fait l'amour à Julie fille d'Auguste, qu'il aimoit sous le nom de Corinne.* Cette opinion est fort ancienne, Sidonius Apollinaris l'aprouve.

Et (p) te carmina per libidinosa
Notum Naso tenet, Tomosque missum,
Quondam Cæsareæ nimis puellæ
Falso nomine subditum Corinnæ.

Mais Alde Manuce (q) l'a refutée par trois raisons. La premiere est qu'Ovide ne cesse de repeter que son exil vient de deux causes, savoir de ses vers galans, & d'une faute qu'il ne dit pas, (r) & qui fut fortuite & involontaire. C'est ce qu'on ne pourroit dire d'un commerce de galanterie lié avec la fille d'Auguste, & poussé jusques à la jouissance. Nôtre poëte en vint jusques-là avec sa Corinne, comme il nous l'aprend lui-même (s).

Singula (t) quid referam? nil non laudabile vidi:
Et nudam pressi corpus ad usque meum.
Cætera quis nescit? lassi requievimus ambo.
Proveniant medii sic mihi sæpe dies.

La seconde raison d'Alde Manuce est empruntée de ce qu'Ovide etoit fort jeune quand il servoit sa Corinne,

Carmina (v) cum primùm populo juvenilia legi;
Barba resecta mihi bisve semelve fuit.
Moverat ingenium totam cantata per Urbem
Nomine non vero dicta Corinna mihi.

Voila des vers qui signifient qu'Ovide n'avoit qu'environ vingt ans, lors qu'il chanta ses amours pour la pretendue Corinne. Or il en avoit cinquante lors qu'Auguste l'exila. Quelle aparence que cet Empereur ait eté si lent à decouvrir le commerce de sa fille avec un poëte, & à le punir? Enfin Manuce remarque qu'Ovide n'eût point fait mention de sa Corinne avec tant de complaisance dans les vers qu'on vient de lire, si elle eût eté la cause de la disgrace qu'il deplore si tristement. VIII. Je ne conois point ceux qui ont dit *qu'il s'adressoit à Livie* femme d'Auguste, *& que ce fut pour elle qu'il composa son art d'aimer.* Ils meritoient d'etre refutez plus fortement que Sidonius Apollinaris. IX. Ceux qui disent que la *ville nommée Tomes* auprès de laquelle *il fut enterré*, s'apelle aujourd'hui (w) Kiour, ne se trompent pas moins grossierement, que ceux qui disent qu'elle se nomme Tomisuar. C'est pourquoi Mr. Moreri ne devoit pas raporter ces choses, sans avertir son lecteur qu'elles sont fausses. La ville de Tomes où Ovide fut relegué, étoit (x) en deçà du Danube à l'egard de l'Italie. Cela ne convient ni à Kiovie située sur le Borysthene, ni à Temiswar ville de Transilvanie. X. Ce que Moreri raporte touchant le tombeau d'Ovide, trouvé à *Sabarie ou Stainen Autriche sur la Save*, est tout plein de faussetez, comme je le ferai voir un jour. XI. Ce fut en 1540. & non pas en 1548. que la Reine de Hongrie montra la plume de nôtre poëte. (y) *Isabella Pannoniæ Regina circiter annum* M. D. X L. *Ovidii calamum ex argento Taurunt, quæ est urbs inferioris Pannoniæ, ostendit Petro Angelio Bargæo, qui hoc ipsum mihi narravit, cum hac inscriptione* OVIDII NASONIS CALAMUS; *qui non multo ante id tempus sub quibusdam antiquis ruinis fuerat repertus. Eum Regina ipsa plurimi faciebat, & veluti rem sacram, carum habebat.* J'ai dit dans l'article de cette Reine qu'elle étoit sçavante.

(a) Petrus Victorius de Ovidio non veritus sit dicere, cum ut oratione & versibus, ita vita & moribus enervatum . . . Non longe ab hac temeraria sententia discedit Dionysius Lambinus, qui imperitissime eum malum Latinitatis auctorem vocat. *Scalig. in Confutat. fabulæ Burdonum pag. 217.*

(b) *Muret sur Seneque*, Quæst. nat. l. 3. c. 27.

(c) *Jovianus Pontanus de Principe, fol. 54. verso Oper. to. 1. edit. Florent.* 1510. *in* 8.

(d) Ovid. *Amor. l.* 3. *eleg.* 15.

(e) *Ovide étoit de Sulmone au païs des Pelignens.*

(f) *Au lieu d'*ego, *il y a* eo *dans Moreri.*

(g) *On a corrigé cela dans l'édition de Hollande.*

(h) *Hercules Ciofanus in Vita Ovidii.*

(i) *Seneca pater, controvers.* 10. *sive* 2. *libri* 2. *p. m.* 153.

(k) *Dans la Vie d'Ovide.*

(l) *Ovid. Trist. lib.* 2. *pag. m.* 150.

(m) Sæpe pater dixit, studium quid inutile tentas? Mæonides nullas ipse reliquit opes. Motus eram dictis, totoque Helicone relicto, Scribere conabar verba soluta modis. Sponte sua carmen numeros veniebat ad aptos. Et, quod tentabam scribere, versus erat. *Ovidius, Trist. l.* 4. *eleg.* 10.

(n) *Id. ib.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Carm.* 23. *v.* 157. *Savaron aprouve cette opinion not. ib. & in epist.* 10. *l.* 2.

(q) *In vita Ovidii.*

(r) *Voiez la remarque A. lettres f & g.*

(s) *Il se flatoit d'être le pere de l'enfant dont elle étoit grosse;* Et tamen aut ex me conceperat, aut ego credo Est mihi pro facto sæpe, quod esse potest. *Ovid. Amor. l.* 2. *eleg.* 13.

(t) *Ovid. in Amorib. lib.* 1. *eleg.* 5.

(v) *Id. lib.* 4. *Trist. eleg.* 10.

(w) *Il faloit dire* Kiow, *ou* Kiovie. *Hofman a dit aussi* Kiour. *Mr. de Marolles dans la Vie d'Ovide a dit* Xiovie.

(x) Ne timeam gentes quas non bene submovet Ister. *Id. ibid. lib.* 2. *Voiez aussi lib.* 3. *eleg.* 10.

(y) *Hercules Ciofanus in Vita Ovidii, pag. m.* 29.

Le plus bel ouvrage d'Ovide est celui des Metamorphoses. L'Auteur en jugeoit ainsi, & c'est de là qu'il esperoit principalement l'immortalité de son nom. Il predit que cet (E) ouvrage resisteroit au fer, & au feu, à la foudre, & aux injures du tems. Cette prediction n'a point été dementie jusques ici. L'exorde de ce poëme est un des plus beaux endroits que l'on y trouve. C'est une description du cahos, & de la maniere dont l'univers en fut tiré. Il n'y a rien de plus net & de plus intelligible que cette belle description, si l'on ne s'arrête qu'aux phrases du poëte; mais si l'on examine ses dogmes, on les trouve mal liez, & contradictoires; c'est un cahos plus afreux que celui qu'il a decrit. Cela me donne l'occasion de m'aquiter d'une promesse que j'ai * faite. J'examinerai si les idées (F) des anciens qui ont parlé du cahos ont été

* *Dans la remarque H de l'article* Anaxagoras.

(E) *Il predit que cet ouvrage resisteroit au fer, & au feu.*] Voici les neuf vers qui en font la conclusion:

(a) *Ovid. Metam. lib. 15. in fine.*

Jamque (a) opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.
Cùm volet illa dies, quæ nil nisi corporis hujus
Jus habet, incerti spatium mihi finiat ævi:
Parte tamen meliore mei super alta perennis
Astra ferar, nomenque erit indelebile nostrum.
Quaque patet domitis Romana potentia terris,
Ore legar populi: perque omnia secula famâ,
Si quid habent veri vatum præsagia, vivam.

(F) *J'examinerai si les idées des anciens qui ont parlé du cahos ont été justes, & s'ils ont pu dire que cet état ne subsistoit plus.*] Pour traiter ceci avec ordre il faut donner d'abord la description qu'Ovide nous a laissée du cahos. Ce n'est qu'une imitation ou bien qu'une paraphrase de ce qu'il avoit trouvé dans les livres des anciens Grecs:

(b) *Ibid. lib. 1. v. 5.*

Ante (b) mare & terras, & quod tegit omnia cœlum,
Unus erat toto naturæ vultus in orbe,
Quem dixêre Chaos; rudis indigestaque moles:
Nec quicquam, nisi pondus iners, congestaque eodem
Non bene junctarum discordia semina rerum.
Nullus adhuc mundo præbebat lumina Titan,
Nec nova crescendo reparabat cornua Phœbe,
Nec circumfuso pendebat in aëre tellus,
Ponderibus librata suis: nec brachia longo
Margine terrarum porrexerat Amphitrite.
Quaque erat & tellus, illic & pontus, & aër.
Sic erat instabilis tellus, innabilis unda,
Lucis egens aër: nulli sua forma manebat.
Obstabatque aliis aliud: quia corpore in uno
Frigida pugnabant calidis, humentia siccis,
Mollia cum duris, sine pondere habentia pondus.

Vous voiez que l'on entendoit par le cahos une masse informe de matiere où les semences de tous les corps particuliers etoient pêle mêle avec la derniere confusion. L'air, l'eau, & la terre se trouvoient par tout ensemble; tout etoit en guerre, chaque partie s'oposoit à chaque partie; le froid, & le chaud, l'humidité & la secheresse, la legereté & la pesanteur etoient aux prises dans un seul & même corps par toute la vaste etendue de la matiere. Or voici comment Ovide supose que cet état de confusion fut debrouillé:

(c) *Id. ib. v. 21.*

Hanc (c) DEUS, *& melior litem natura diremit.*
Nam cœlo terras, & terris abscidit undas,
Et liquidum spisso secrevit ab aëre cœlum.
Quæ postquam evolvit, cæcoque exemit acervo,
Dissociata locis concordi pace ligavit.
Ignea convexi vis & sine pondere cœli
Emicuit, summâque locum sibi legit in arce.
Proximus est aër illi levitate, locoque.
Densior his tellus, elementaque grandia traxit,
Et pressa est gravitate sua. Circumfluus humor
Ultima possedit, solidumque coercuit orbem.
Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille DEORUM,
Congeriem secuit, sectamque in membra redegit:
Principio terram, &c.

Vous voiez qu'il dit que cette guerre des elemens confondus & brouillez ensemble fut terminée par l'autorité d'un Dieu qui les separa, & leur assigna à chacun sa place; posant le feu dans la region la plus elevée, la terre dans la plus basse, l'air immediatement au dessous du feu, & l'eau immediatement au dessous de l'air, & formant ensuite un lien d'amitié & de concorde entre ces quatre elemens separez ainsi de lieu. Par consequent l'analyse du discours de nôtre poëte se reduit à ces six propositions.

(d) Unus erat toto naturæ vultus in orbe.

I. Avant qu'il y eût un ciel, une terre, & une mer, la nature étoit un tout (d) homogene.

(e) Nec quicquam nisi pondus iners &c.

II. Ce tout n'étoit qu'une (e) lourde masse où les principes des choses etoient entassez confusément & sans nulle symmetrie, & d'une maniere discordante.

III. La chaleur se batoit avec le froid dans le même corps: l'humidité & la secheresse en faisoient autant: la legereté & la pesanteur n'en faisoient pas moins.

IV. Dieu fit cesser cette guerre en separant les combatans.

V. Il leur assigna des habitations distinctes selon la legereté, ou la pesanteur qui leur étoit propre.

VI. Il forma entre eux une très-bonne alliance.

Voici en gros les defauts qui se rencontrent dans cette doctrine d'Ovide. Je ne sçai point si elle a jamais été critiquée, ou si les commentateurs ont examiné quelquefois philosophiquement cet endroit des Metamorphoses; mais il me semble qu'il leur eût été facile de s'apercevoir,

En I. lieu, que la premiere proposition ne s'accorde guere avec la seconde; car si les parties d'un tout sont composées de semences, ou de principes contraires, ce tout ne peut point passer pour homogene.

En II. lieu, que la seconde proposition ne s'accorde pas avec la troisiéme; car on ne peut pas dire qu'un tout où il y a autant de legereté que de pesanteur, ne soit qu'une masse pesante.

En III. lieu, que cette masse pesante ne peut point être considerée comme sans action, *pondus iners*, puis que les principes contraires y sont mêlez sans symmetrie, d'où il s'ensuit que leur combat actuel doit être suivi de la victoire des uns ou des autres.

En IV. lieu, que les trois premieres propositions étant une fois veritables, la quatrieme & la cinquiéme sont superflues; car les qualitez elementaires sont un principe sufisant pour debrouiller un cahos sans l'intervention d'une autre cause, & pour placer les parties ou proche du centre ou loin du centre, à proportion de leur pesanteur ou de leur legereté.

En V. lieu, que la quatrieme proposition est fausse par un autre endroit; car depuis la production des cieux, & de l'air, & de l'eau, & de la terre, le combat du froid & du chaud, de l'humidité, & de la secheresse, de la pesanteur & de la legereté est aussi grand dans un même corps qu'il ait pu être jamais.

En VI. lieu, que par la raison qui vient d'être dite la sixiéme proposition est fausse.

D'où paroit que la description du cahos, & de son developement est composée de propositions plus oposées les unes aux autres, que les elemens n'étoient oposez entre eux pendant le cahos.

Il n'est pas necessaire de s'étendre sur l'exposition de chacune de ces faussetez d'Ovide, mais il y en a quelques-unes qui demandent un assez long éclaircissement.

REFUTATION de la doctrine du cahos entant qu'elle supose qu'il a été homogene.

I. Je dis donc qu'il n'y a rien de plus absurde que de suposer un cahos qui a été homogene pendant toute une eternité, quoi qu'il eût les qualitez élementaires, tant celles qu'on nomme alteratrices qui sont la chaleur, la froideur, l'humidité, & la secheresse, que celles qu'on nomme motrices qui sont la legereté & la pesanteur, celle-là cause du mouvement en haut, celle-ci cause du mouvement en bas. Une matiere de cette nature ne peut point être homogene, & doit contenir necessairement toutes sortes d'heterogeneïtez. La chaleur & la froideur, l'humidité & la secheresse ne peuvent pas être ensemble sans que leur action & leur reaction les tempere, & les convertisse en d'autres qualitez qui font la forme des corps mixtes; & comme ce temperament se peut faire selon des diversitez innombrables de combinaisons, il a falu que le cahos renfermât une multitude incroiable d'especes de composez. Le seul moien de le concevoir homogene seroit de dire, que les qualitez alteratrices des élemens se modifierent au même degré dans toutes les molecules de la matiere, desorte qu'il y avoit par tout precisément la même tiedeur, la même molesse, la même odeur, la même saveur &c. mais ce seroit ruiner d'une main ce que l'on bâtit de l'autre; ce seroit par une contradiction dans les termes apeller cahos l'ouvrage le plus regulier, le plus merveilleux en sa symmetrie, le plus admirable en matiere de proportions qui se puisse concevoir. Je conviens que le goût de l'homme s'accommode mieux d'un ouvrage diversifié, que d'un ouvrage uniforme; mais nos idées ne laissent pas de nous aprendre que l'harmonie des qualitez

Digitized by Google

été justes, & s'ils ont pu dire que cet état de confusion ne subsistoit plus. Je ferai voir que le combat

litez contraires conservée uniformement dans tout l'univers seroit une perfection aussi merveilleuse que le partage inegal qui a succedé au cahos. Quelle science, quelle puissance ne demanderoit-elle pas cette harmonie uniforme repanduë dans toute la nature? Il ne sufiroit pas de faire entrer dans chaque mixte la même quantité de chacun des quatre ingrediens, il faudroit y mettre des uns plus des autres moins, selon que la force des uns est plus grande ou plus petite pour agir (a) que pour resister, car on sçait que les philosophes partagent dans un degré diferent l'action & la reaction aux qualitez elementaires. Tout bien compté il se trouveroit que la cause qui metamorphosa le cahos l'auroit tiré non pas d'un état de confusion, & de guerre, comme on le supose, mais d'un état de justesse qui étoit la chose du monde la plus accomplie, & qui par la reduction à l'équilibre des forces contraires les tenoit dans un repos équivalent à la paix. Il est donc constant que si les poëtes veulent sauver l'homogeneité du cahos, il faut qu'ils effacent tout ce qu'ils ajoûtent concernant cette confusion bizarre des semences contraires, & ce melange indigeste & ce combat perpetuel des principes ennemis.

REFUTATION du cahos entant qu'on supose qu'il a duré un tems infini.

II. Passons leur cette contradiction, nous trouverons assez de matiere pour les combatre par d'autres endroits. Recommençons l'attaque de l'éternité. Il n'y a rien de plus absurde que d'admettre pendant un tems infini le melange des parties insensibles des quatre élemens, car dès que vous suposez dans ces parties l'activité de la chaleur, l'action & la reaction des quatre premieres qualitez, & outre cela le mouvement vers le centre dans les particules de la terre, & de l'eau, & le mouvement vers la circonference dans celles du feu & de l'air, vous établissez un principe qui separera necessairement les unes des autres ces quatre especes de corps, & qui n'aura besoin pour cela que d'un certain tems limité. Considerez un peu ce qu'on apelle la phiole des quatre elemens. On y enferme de petites particules metalliques, & puis trois liqueurs beaucoup plus legeres les unes que les autres. Brouillez tout cela ensemble, vous n'y discernez plus aucun de ces quatre mixtes; les parties de chacun se confondent avec les parties des autres, mais laissez un peu vôtre phiole en repos, vous trouverez que chacun reprend sa situation: toutes les particules metalliques se rassemblent au fond de la phiole, celles de la liqueur la plus legere se rassemblent au haut; celles de la liqueur moins legere que celle-là & moins pesante que l'autre se rangent au troisiéme étage, celles de la liqueur plus pesante que ces deux-là, mais moins pesante que les particules metalliques se mettent au second etage, & ainsi vous retrouvez les situations distinctes que vous aviez confonduës en secoüant la phiole; vous n'avez pas besoin de patience, un tems fort court vous suffit pour revoir l'image de la situation que la nature a donnée dans le monde aux quatre elemens. On peut conclure en comparant l'univers à cette phiole, que si la terre reduite en poudre avoit été mêlée avec la matiere des astres, & avec celle de l'air, & de l'eau, en telle sorte que le mélange eût été fait jusqu'aux particules insensibles de chacun de ces élemens, tout auroit d'abord travaillé à se degager, & qu'au bout d'un terme prefix, les parties de la terre auroient formé une masse, celles du feu une autre, & ainsi du reste à proportion de la pesanteur & de la legereté de chaque espece de corps.

(a) Calor, qui maximè est activus, minimus est in resistentia; è contrario autem siccitas minor in activitate, major in resistentia; frigus, quod secundo loco est activum, tertio est resistitivum: humor denique penultimo loco activus, secundo resistitivus. *Arriaga disput. 3. de generat. sect. 11. n. 178. pag. m. 500.*

On peut se servir encore d'une autre comparaison, & suposer que le cahos étoit semblable à du vin nouveau qui fermente. C'est un etat de confusion: les parties spiritueuses, & les terrestreitez se broüillent ensemble: on ne sçauroit discerner ni à la vuë ni au goût ce qui est proprement vin, & ce qui n'est que du tartre ou de la lie. Cette confusion excite un combat furieux entre ces diverses parties de matiere. Le choc est si rude que le vaisseau est quelquefois incapable de le soûtenir, mais deux ou trois jours plus ou moins viennent à bout de cette guerre intestine. Les parties grossieres se degagent, & tombent par leur pesanteur. Les plus subtiles se degagent aussi & (b) s'évaporent par leur legereté, & le vin se trouve de cette maniere dans son etat naturel. Voila ce qui seroit arrivé au cahos des Poëtes. La contrarieté des principes mêlez ensemble confusement y eut produit une violente fermentation, mais qui au bout d'un certain tems eut été cause de la precipitation des corps terrestres, & de l'exaltation des parties spiritueuses, & en un mot de l'arrangement convenable à chaque corps eu egard à sa pesanteur & à sa legereté.

(b) On trouve toûjours du vuide dans le tonneau après que la fermentation est cessée: preuve évidente que plusieurs parties se sont fait jour par les pores, ou par les fentes du tonneau.

Il n'y a donc rien de plus contraire à l'experience & à la raison que d'admettre un cahos d'une durée éternelle, quoi qu'il enfermat toute la force qui a paru dans la nature après que le monde a été formé. Car il faut bien prendre garde que tout ce que nous apellons loix generales de la nature, loix du mouvement, principes mechaniques est la même chose que ce qu'Ovide & les Peripateticiens nomment chaleur, froideur, humidité, secheresse, pesanteur, legereté. Ils ont pretendu que toute la force, & toute l'activité de la nature, tous les principes de la generation, & de l'alteration des corps étoient compris dans la sphere de ces six qualitez. Puis donc qu'ils les ont admises dans le cahos, ils y ont reconu necessairement toute la même vertu qui fait dans le monde les generations, & les corruptions, les vents, les pluies, &c.

SI C'ETOIT raisonner consequemment que de recourir à Dieu pour debrouiller le cahos.

III. De là nait une autre objection qui n'est guere moins solide que les precedentes. Ovide & ceux dont il a paraphrasé les sentimens, recouroient au ministere de Dieu sans necessité pour debrouiller le cahos; car ils y reconoissoient toute la force interieure, qui étoit capable d'en separer les parties, & de donner à chaque element la situation qui lui convenoit: pourquoi donc après cela faisoient-ils intervenir une cause externe? N'étoit-ce point imiter ces mauvais Poëtes qui dans une piece de theatre se servoient d'un Dieu de machine pour denoüer un très-petit embaras? Il faut pour bien raisonner sur la production du monde, considerer Dieu comme l'Auteur de la matiere, & comme le premier & le seul principe du mouvement. Si l'on ne peut pas s'élever jusques à l'idée d'une creation proprement dite, on ne sçauroit éviter tous les écueils, & il faut de quelque côté qu'on se tourne, debiter des choses dont nôtre raison ne sçauroit s'acomoder: car si la matiere existe par elle-même, nous ne comprenons pas bien que Dieu ait pu, ou qu'il ait dû lui donner du mouvement. Elle seroit independante de toute autre chose quant à la realité d'exister: pourquoi donc n'auroit-elle pas la force d'exister toûjours dans le même lieu à l'egard de chacune de ses parties? pourquoi seroit-elle contrainte de ceder aux desirs d'une autre substance quant au changement de situation? Joignez à cela que si la matiere avoit été muë par un principe exterieur, ce seroit un signe que son existence necessaire & independante seroit separée & distincte du mouvement, d'où il resulte que son etat naturel est d'être en repos, & qu'ainsi Dieu n'auroit pu la mouvoir sans introduire du desordre dans la nature des choses, n'y aiant rien de plus convenable à l'ordre que de suivre l'institution eternelle & necessaire de la nature. C'est de quoi je parle plus amplement en d'autres (c) endroits. Mais de toutes les erreurs où l'on tombe après qu'on s'est égaré en rejetant la creation, il n'y en a point de plus petite, ce me semble, que de suposer que si Dieu n'est point la cause de l'existence de la matiere, il est du moins le premier moteur des corps, & en cette qualité l'auteur des proprietez elementaires, l'auteur de l'arrangement, & de la forme que nous voions dans la nature. La suposition qu'il est le premier moteur de la matiere, est un principe qui donne naturellement cette consequence, c'est qu'il a formé les cieux & la terre, l'air & la mer, & qu'il est l'architecte de ce grand & merveilleux edifice qu'on apelle monde. Mais si vous lui ôtez cette qualité de premier moteur, si vous assûrez que la matiere se mouvoit independemment de lui, & qu'elle avoit d'elle-même la diversité des formes; qu'à l'egard de quelques-unes de ses parties son mouvement tendoit vers le centre, & qu'à l'égard des autres il tendoit vers la circonference; qu'elle contenoit des corpuscules de feu, & des corpuscules d'eau, & des corpuscules d'air, & des corpuscules de terre, si dis-je, vous assûrez tout cela avec Ovide, vous emploiez Dieu inutilement & mal à propos à la construction du monde. (d) La nature se pouvoit fort bien passer du ministere de Dieu, elle avoit assez de forces pour separer les particules des elemens, & pour mettre ensemble celles qui étoient de la même classe. Aristote a fort bien compris cette verité, & il a eu sur ceci la vue beaucoup meilleure que Platon, qui admettoit dans la matiere elementaire anterieurement à la production du monde un mouvement dereglé. Aristote fait voir que cette suposition se detruisoit elle-même, puis qu'à moins de recourir au progrès à l'infini, il faloit dire qu'il y avoit un mouvement naturel dans les elemens. S'il etoit naturel, les uns tendoient donc au centre, & les autres à la circonference; ils se rangeoient donc de la maniere

(c) Voiez ci-dessus pag. 1838. & suiv. Voiez aussi pag. 1555. remarque A.

(d) Conferez ce qui a été dit ci-dessus page 223.

combat des quatre élemens ne cessa point au tems de la production du monde, comme ils le supposent, qu'il le faloit pour former le monde que nous avons aujourd'hui; il y avoit donc un monde au tems de ce mouvement qu'on pretendoit être deregle, & anterieur au monde, ce qui est contradictoire. Voici ses paroles : il est necessaire que je les produise, afin de faciliter la voie de l'examen à ceux qui voudiont se convaincre si j'en tire ou non le sens veritable. (a) Τὸ αὐτὸ δὲ τοῦτο συμβαίνει ἀναγκαῖον κἂν εἰ καθάπερ ἐν τῷ Τιμαίῳ γέγραπται, πρὶν γενέσθαι τὸν κόσμον, ἐκινεῖτο τὰ στοιχεῖα ἀτάκτως· ἀνάγκη γὰρ ἢ βίαιον εἶναι τὴν κίνησιν, ἢ κατὰ φύσιν. εἰ δὲ κατὰ φύσιν ἐκινεῖτο, ἀνάγκη κόσμον εἶναι, ἐάν τις βούληται θεωρεῖν ἐπιστήσας. τό, τε γὰρ πρῶτον κινοῦν ἀνάγκη κινεῖν αὐτὸ, κινούμενον κατὰ φύσιν· καὶ τὰ κινούμενα μὴ βίᾳ, ἐν τοῖς οἰκείοις ἠρεμοῦντα τόποις, ποιεῖν ἥνπερ ἔχουσι νῦν τάξιν· τὰ μὲν βάρος ἔχοντα, ἐπὶ τὸ μέσον· τὰ δὲ κουφότητα, ἀπὸ τοῦ μέσου· ταύτην δ' ὁ κόσμος ἔχει τὴν διάταξιν. *Hoc idem accidat necesse est, & si, ut in Timæo est scriptum, elementa inordinatè movebantur antea, quàm Mundus ortus esset. Motum enim aut violentum, aut secundum naturam esse, necesse est. Quòd si secundum naturam movebantur, Mundum esse necesse est, si quispiam velit cum diligentia contemplari. Primum namque movens movere necesse est, ipsum secundum naturam suorum motum, & ea, quæ moventur non vi in suis quiescentia locis, eum, quem nunc habent ordinem facere: ea quidem, quæ pondus habent, ad medium: ea verò, quæ levitatem habent, à medio sursum pergentia motu. Hunc autem ordinem Mundus habet.* Il observe consequemment à cela & avec beaucoup de raison, qu'Anaxagoras (b) qui n'admettoit point de mouvement qui eût precedé la premiere formation du monde, avoit vu plus clair que les autres dans cette matiere.

(a) Aristoteles de cœlo lib. 3. cap. 2. pag. m. 370. G.

(b) J'ai cité les paroles d'Aristote ci-dessus pag. 1139. lettre f.

Les Peripateticiens d'aujourd'hui les plus zélez pour l'orthodoxie Evangelique, ne sçauroient rien condamner dans ce discours d'Aristote; car ils avouent que les qualitez alteratrices & motrices des quatre elemens, sufisent à la production de tous les effets de la nature. Ils n'y font intervenir Dieu que comme conservateur de ces facultez elementaires dont il est la premiere cause, ou bien ils ne l'y font intervenir que par un concours general; & ils conviennent qu'à cela près elles font tout, & sont en qualité de cause seconde le principe complet de (c) toutes les generations. Un Theologien Scholastique avoueroit donc sans peine, que si les quatre elemens avoient existé independemment de Dieu avec toutes les facultez qu'ils ont aujourd'hui, ils auroient formé d'eux-mêmes cette machine du monde, & l'entretiendroient dans l'etat où nous la voions. Il doit donc reconoître deux grans defauts dans la doctrine du cahos: l'un & le principal est, qu'elle ôte à Dieu la creation de la matiere, & la production des qualitez propres au feu, à l'air, à la terre & à la mer: l'autre, qu'après lui avoir ôté cela, elle le fait venir sans necessité sur le theatre du monde pour distribuer les places aux quatre elemens. Nos nouveaux philosophes qui ont rejetté les qualitez & les facultez de la physique Peripateticienne trouveroient les mêmes defauts dans la description du cahos d'Ovide; car ce qu'ils apellent loix generales du mouvement, principes de mechanique, modifications de la matiere, figure, situation & arrangement des corpuscules, ne comprend autre chose que cette vertu active & passive de la nature que les Peripateticiens entendent sous les mots de qualitez alteratrices, & motrices des quatre elemens. Puis donc que suivant la doctrine de ceux-ci ces quatre corps situez selon leur legereté, & leur pesanteur naturelle sont un principe qui sufit à toutes les generations, les Cartesiens, les Gassendistes, & les autres philosophes modernes doivent soutenir que le mouvement, la situation & la figure des parties de la matiere sufisent à la production de tous les effets naturels, sans excepter même l'arrangement general qui a mis la terre, l'air, l'eau, & les astres où nous les voions. Ainsi la veritable cause du monde, & des effets qui s'y produisent, n'est point diferente de la cause qui a donné le mouvement aux parties de la matiere, soit qu'en même tems elle ait assigné à chaque atôme une figure determinée comme le veulent les Gassendistes, soit qu'elle ait seulement donné à des parties toutes cubiques une impulsion qui par la durée du mouvement reduit à certaines loix, leur feroit prendre dans la suite toutes sortes de figures. C'est l'hypothese des Cartesiens. Les uns & les autres doivent convenir par consequent, que si la matiere avoit été telle avant la generation du monde qu'Ovide l'a pretendu, elle auroit été capable de se tirer du cahos par ses propres forces, & de se donner la forme de monde sans l'assistance de Dieu. Ils doivent donc accuser Ovide d'avoir commis deux bevuës, l'une est d'avoir suposé que la matiere avoit eu sans l'aide de la Divinité les semences de tous les mixtes, la chaleur, le mouvement &c. l'autre est de dire que sans l'assistance de Dieu elle ne se feroit point tirée de l'état de confusion. C'est donner trop & trop peu à l'un & à l'autre, c'est se passer de secours au plus grand besoin, & le demander lors qu'il n'est pas necessaire.

(c) Il faut excepter l'ame de l'homme.

Reflexion sur une pensée de Mr. Descartes touchant la maniere dont le monde eût pu être fait.

Je sçai qu'il y a des gens qui n'aprouvent pas la fiction que Mr. Descartes (d) avance touchant la maniere dont le monde auroit pu être formé. Les uns s'en moquent, & la croient injurieuse à Dieu, les autres y trouvent ou des faussetez ou des impossibilitez. On peut repondre aux premiers qu'ils n'entendent point cette matiere, & que si elle leur étoit conuë ils avouëroient que rien n'est plus propre à donner une haute idée de la sagesse infinie de Dieu, que de dire que d'une matiere tout-à-fait informe, il eût pu faire nôtre monde dans un certain tems, par la seule conservation du mouvement une fois donné, & reduit à un petit nombre de loix simples & generales. Pour ce qui concerne ceux qui contestent les details de Mr. Descartes, comme s'ils enfermoient des choses contraires aux loix de la mechanique, & à l'etat effectif que les Astronomes ont decouvert dans les tourbillons des cieux, je me contente de leur repondre, que cela n'empêche pas qu'il n'ait raison quant au gros de son hypothese, & je suis bien persuadé que Mr. Newton le plus redoutable de tous les critiques de Mr. Descartes, ne doute point que le systême effectif du monde ne puisse être la production d'un petit nombre de loix mechaniques etablies par l'auteur de toutes choses; car dès que vous suposez des corps determinez à se mouvoir par des lignes droites, & à tendre ou vers le centre, ou vers la circonference toutes les fois qu'ils se trouvent obligez à se mouvoir circulairement à cause de la resistance des autres corps, vous etablissez un principe qui formera necessairement beaucoup de varietez dans la matiere, & s'il ne forme pas ce systême-ci, il en formera un autre.

(d) Voiez les principes de Descartes partie 3. n. 46. & seq.

Observation sur l'hypothese d'Epicure.

Il n'est pas jusqu'à la folle & extravagante hypothese des Epicuriens, qui n'ait dequoi fabriquer un certain monde. Passez leur une fois les diferentes figures des atomes avec la force inalienable de se mouvoir selon les loix de la pesanteur, & de se reprimer les uns les autres, & de reflechir ou d'une telle ou d'une telle maniere, selon qu'ils se choquent ou diametralement ou de biais, vous ne sçauriez plus nier que la rencontre fortuite de ces corpuscules ne puisse former des masses où il y aura des corps durs, & des corps fluides, du froid, & du chaud, de l'opacité, & de la diaphaneité, des tourbillons, &c. Tout ce qu'on peut leur nier est, que le hazard puisse produire un assemblage de corps tel que nôtre monde, où il y ait tant de choses qui perseverent si long tems dans leur regularité, & tant de machines d'animaux mille fois plus industrieuses que celles de l'art humain, qui demandent necessairement une direction intelligente.

Examinons par occasion une pensée du Sieur Lami medecin de la Faculté de Paris, aussi grand partisan des atômes, qu'adversaire des Peripateticiens, & de Descartes. Tout cela paroit par son ouvrage (e) *de principiis rerum*. Or voici ce qu'il repond à une objection que l'on propose ordinairement contre l'hypothese d'Epicure. On argumente par cette comparaison, jamais en joignant ensemble des caracteres à l'aventure, on ne composeroit le poeme de l'Iliade, donc la rencontre casuelle des atômes ne pourroit jamais produire un monde. Il repond qu'il y a une extrême diference entre ces deux choses. L'Iliade ne se peut former que par la jonction precise, & determinée d'un certain nombre de caracteres: la methode de la composer est donc unique entre une infinité de manieres d'arranger des caracteres, il ne faut donc point trouver étrange que le hazard ne puisse jamais rencontrer cette voie unique entre une infinité d'autres. Mais pour faire un monde generalement parlant, celui-ci, ou d'autres, il n'est pas besoin que les atômes se rencontrent & se combinent d'une certaine maniere precise, unique, & determinée, car de quelque maniere qu'ils s'accrochent ils formeront necessairement des assemblages de corps, & par consequent un monde. Il ne s'arrête pas là, il tourne d'un autre biais la comparaison. Quelque casuele que puisse être, dit-il, la jonction de plusieurs lettres, elles font necessairement des syllabes & des paroles, donc la rencontre fortuite des atômes formera necessairement des corps. Si vous lui dites que ces mots formez au ha-

(e) Le Journal de Leipsic 1682. pag. 155. en donne l'extrait, & marque qu'il fut imprimé à Paris l'an 1680. mais c'etoit une date rafraichie; Je lus ce livre l'an 1678. & il n'étoit point nouveau.

zard

Digitized by Google

posent, & je montrerai qu'en tout cas ils auroient dû excepter le genre humain de leur regle

zard n'ont aucune signification, il vous repondra que c'est à cause que les mots ne signifient que ce qu'il a plu à l'homme, & que de là vient que pour être significatifs il faut qu'ils soient arrangez conformement à l'institution humaine: mais que la vertu des atômes étant independante de l'homme, ils produisent des effets considerables, & qui peuvent attirer son admiration quel que puisse être leur arrangement (a). Il n'est pas fort necessaire de discuter tout ceci: on peut lui accorder une partie de ses pretensions, & nier en même tems que nôtre monde où il y a tant de choses regulieres, & qui tendent à de certaines fins, puisse être l'effet du hazard. Notez qu'Epicure étoit obligé de reconoitre un coup de hazard aussi admirable pour le moins que le sauroit être l'Iliade composée par la rencontre fortuite de certaines lettres. Il donnoit aux Dieux la figure d'homme, & il les croioit éternels. Il faloit donc qu'il avoüat que la rencontre fortuite des atômes, dont les premiers hommes furent composez, avoit copié fidelement un certain original déterminé & unique, savoir la figure qu'avoient les Dieux. Il faut voir ce que Ciceron a dit là-dessus: (b) *Hoc dico, non ab hominibus formæ figuram pervenisse ad Deos: Dii enim semper fuerunt, & nati nunquam sunt, siquidem æterni sunt futuri. At homines nati: antè igitur humana forma, quàm homines eâ quâ erant formâ Dii immortales. Non ergo illorum humana forma, sed nostra divina dicenda est. Verùm hoc quidem, ut voletis: illud quæro, quæ fuerit tanta fortuna, (nihil enim ratione in rerum natura factum esse vultis) sed tamen quis iste tantus casus, unde tam felix concursus atomorum, ut repentè homines Deorum formâ nascerentur? Semina Deorum decidisse de cœlo putamus in terras, & sic homines patrum similes extitisse? vellem diceretis: Deorum cognationem agnoscerem non invitus. Nihil tale dicitis: sed casu esse factum ut Deorum similes essemus.* Cette ressemblance entre les Dieux & les hommes formée par un cas fortuit est plus étonnante, que ne le seroit de voir qu'un enfant qui apliqueroit selon ses petits caprices un craion sur un morceau de papier, formeroit une image de Cesar aussi ressemblante, & aussi bonne, que le plus excellent portrait que Michel Ange eût pu faire de Cesar.

(a) *Tiré du chapitre 39. du 3. livre de Guillaume Lami* de rerum principiis.

(b) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m.* 132.

IV. La derniere observation qui me reste à developer, concerne ce que dit Ovide que la guerre des quatre élemens qui avoit été continuelle dans le cahos, fut terminée par l'autorité du Dieu qui forma le monde. N'est-ce pas pretendre que depuis ce tems-là les élemens se tiennent en paix? Et n'est-ce pas une pretension très-mal fondée, & dementie par l'experience? La guerre a-t elle jamais cessé entre le chaud & le froid, l'humidité & la secheresse, la legereté & la pesanteur, le feu & l'eau &c? Puis qu'Ovide se conformoit à l'hypothese des quatre élemens, il devoit sçavoir que l'antipathie de leurs qualitez subsiste toûjours, & qu'il n'y a jamais entre elles ni paix ni tréve, non pas même lors qu'elles composent le temperament des corps mixtes? Elles n'y entrent qu'après un combat où elles se sont reciproquement estropiées; & s'il y a des momens où leur combat est interrompu, c'est à cause que la resistance des unes est precisement egale à l'activité des autres. N'en pouvant plus, elles reprenent haleine, toûjours prêtes à se harceler, & à se détruire mutuellement dès que leurs forces le permettront. L'équilibre ne peut pas durer long tems, car à toute heure il vient du secours ou aux unes ou aux autres, & il faut de toute necessité que l'une perde ce que l'autre gagne. Ainsi Ovide voioit encore que comme au tems du cahos leur combat regnoit par tout, & jusqu'aux petits recoins du même mixte: (c) CORPORE IN UNO *frigida pugnabant calidis, humentia siccis, mollia cum duris, sine pondere habentia pondus.* Les loix de ce combat sont que le plus foible soit entierement ruiné selon toute l'étenduë de la puissance du plus fort. La clemence ni la pitié n'y ont point de lieu; on n'y écoute aucune proposition d'accommodement. Cette guerre intestine prepare la dissipation du composé, & tôt ou tard elle en vient à bout. Les corps vivans y sont plus sujets que les autres, & succomberoient bientôt si la nature ne leur fournissoit des ressources; mais enfin le contraste de la chaleur naturelle, & de l'humide radical leur devient mortel. La force du tems qui consume tout, & qu'Ovide decrit (d) si bien au 15. livre des Metamorphoses, n'est fondée que sur le combat des corps. Nôtre poete en faisant cette description ne se souvint plus de ce qu'il avoit debité dans le chapitre du cahos. On n'a donc qu'à comparer le commencement de son ouvrage avec la fin, pour le convaincre de contradiction. Il assûre dans le premier livre que la discorde des élemens fut étoufée, & il dit dans le 15. qu'ils se detruisent tour-à-tour, & que rien ne persevere dans le même état.

REFUTATION de la doctrine d'Ovide en ce qu'elle supose que la guerre des élemens cessa lors que le cahos fut debrouillé.

(c) *Ovid. Metam. lib.* 1.

(d) Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas Omnia destruitis, vitiataque dentibus ævi Paulatim lenta consumitis omnia morte. *Ovid. Met. lib.* 15. v. 234.

Hæc (e) quoque non perstant, quæ nos elementa vocamus.

. . . .

. . . .

(f) Omnia fiunt
Ex ipsis, & in ipsa cadunt: resolutaque tellus
In liquidas rarescit aquas; tenuatus in auras
Aëraque humor abit; dempto quoque pondere rursus
In superos aër tenuissimus emicat ignes.
Inde retro redeunt, idemque retexitur ordo:
Ignis enim densum spissatus in aëra transit;
Hic in aquas; tellus glomerata cogitur undâ.
Nec species sua cuique manet: rerumque novatrix
Ex aliis alias reparat natura figuras.

(e) *Id id.* v. 237.

(f) *Ibid.* v. 244.

Il raporte ensuite plusieurs exemples des conquêtes que les eaux font sur la terre, & la terre sur les eaux &c. Où est donc cette pacification qu'il a prônée dans son 1. livre? Voiez la marge (†).

(†) *Qu'on ne dise pas pour l'excuser de contradiction qu'il fait parler ici le Philosophe Pythagoras, car la plupart des choses qu'il lui fait dire sont ou des histoires, ou des sentimens conformes aux hypotheses de ceux qui expliquoient par les qualitez des elemens les generations & les corruptions.*

Quand même il ne se feroit pas contredit, nous pourrions le censurer avec beaucoup de raison; car le monde devant être un theatre de vicissitudes, rien n'auroit été plus mal à-propos que de mettre en paix les quatre élemens: & bien loin que la cessation du cahos eût dû finir leurs querelles, il auroit falu commencer à les mettre aux prises les uns avec les autres, s'ils eussent été de bonne intelligence pendant le cahos. C'est par leurs combats que la nature devient feconde: leur concorde la rendroit sterile, & sans la guerre impiacable qu'ils se livrent par tout où ils se rencontrent, on ne verroit point de generations. La production d'une chose est toujours (g) la ruine d'une autre. *Generatio unius est corruptio alterius.* C'est un axiôme de Philosophie. Il eût donc falu qu'Ovide presupposât que le Dieu qui assigna des places distinctes aux quatre élemens, leur ordonna de se batre sans quartier, & de s'ériger en conquerans très-ambitieux qui emploiassent toutes sortes de moiens, pour envahir les etats de leurs voisins. Le souhait de Didon auroit dû être semblable au commandement qu'il leur fit.

Nunc (h), olim, quæcunque dabunt se tempore vires,
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis, pugnent ipsique nepotes.

Ils se conduisent effectivement comme s'ils avoient reçu cet ordre, & que leur passion la plus ardente fût de le bien executer. Le froid etend sa sphere le plus qu'il peut, & y detruit son ennemi. Le chaud lui rend la pareille, & tour-à-tour ces deux qualitez se rendent maîtresses de la campagne, l'une l'hiver & l'autre l'été, & imitent ces armées victorieuses qui après le gain d'une bataille decisive contraignent leur ennemi de se sauver dans ses citadelles, l'y poursuivent, l'y assiegent, & le reduisent aux abois. Le froid se sauve pendant l'eté dans les cavernes & dans les creux souterrains, & afin de n'être pas entierement oprimé il redouble les eforts de sa resistance, & se fortifie le mieux qu'il peut par la vertu que l'on nomme antiperistase; le chaud fait la même chose pendant l'hiver. Les Philosophes élementaires qui expliquent ainsi les effets de la nature, nous disent que chaque qualité s'efforce de subjuguer de telle maniere les sujets qu'elle combat, que non contente de les rendre ses vassaux, & de leur faire porter ses livrées, elle veut les transmuer en sa propre condition, *omne agens*, disent-ils, *intendit sibi assimilare patiens.* Peut-on voir une animosité plus guerriere, & plus ambitieuse que celle-là? Empedocle se trompoit en associant aux quatre élemens l'amitié & l'inimitié, (i) celle-là pour unir, & celle-ci pour desunir. On lui accorde que l'union & la desunion des parties sont très-necessaires pour les productions de la nature, mais il est sûr que l'amitié n'y a nulle part: la seule discorde, & la seule antipathie des élemens assemble des corps en un endroit, & les disperse en un autre. Il ne faut donner ces deux qualitez d'Empedocle tout au plus qu'aux corps vivans; mais l'air & le feu, l'eau & la terre n'ont pas d'autre adjoint que l'inimitié.

(g) Nam quodcunque suis mutatum finibus exit Continuo hoc mors est illius quod fuit ante. *Lucret. lib.* 1. v. 671.

(h) *Virgil. Æn lib.* 4. v. 627.

(i) *Voiez Aristote au livre* 8. *de sa Physique chapitre* 1. *& Diogene Laerce lib.* 8. n. 76. *& ibi Aldobrandinus & Menagius.*

Les corps vivans s'aquitent très-bien de l'ordre qu'Ovide devoit suposer que l'auteur du debrouillement du cahos donna de s'entre-detruire, car il est vrai au pied de la lettre qu'ils ne se nourrissent que de destruction: tout ce qui sert à l'entretien de leur vie perd sa forme, & change d'état & d'espèce. Les vegetaux font perir la constitution & les qualitez de tous les sucs dont ils peuvent s'emparer. Les animaux exercent le même ravage sur toutes les choses qui leur servent

Digitized by Google

regle (G) generale, puis qu'il eſt aſſujeti aux confuſions & aux contrarietez les plus afreuſes qui

d'aliment. Ils s'entre-mangent les uns les autres, & il y a pluſieurs eſpeces de bêtes qui ne ſe font la guerre que pour devorer l'ennemi qu'ils auront tué. Les hommes en certains païs n'en uſent pas autrement, & ils ſont par tout de grans deſtructeurs. Je ne parle point ici des carnages qui procedent ou de l'ambition, ou de l'avarice, ou de la cruauté, ou de telles autres paſſions qui cauſent les guerres, je ne parle que des effets du ſoin que l'on a de nourrir ſon corps. L'homme à cet égard eſt un principe ſi ruineux & ſi deſtructif, qu'au cas que tous les autres animaux le fuſſent autant à proportion, la terre ſeroit incapable de leur fournir aſſez de vivres. Quand on voit dans les ruës & dans les places des grandes villes cette multitude prodigieuſe d'herbes, & de fruits, & d'une infinité d'autres choſes deſtinées à la nourriture des habitans, ne diroit-on pas, en voilà pour une ſemaine? S'imagineroit-on que cet étalage ſe devra renouveler chaque jour? Croiroit-on qu'une fente auſſi petite que la bouche humaine fut un goufre, & un abyme qui engloutit tout cela en peu de tems? Il n'y a que l'experience qui le puiſſe perſuader. On a publié depuis peu le Saintevremoniana; j'y ai trouvé ces paroles: (a) *On dit qu'il y a* dans Paris *juſqu'à quatre mille vendeurs d'huitres, que l'on y mange chaque jour, quinze cens gros bœufs, & plus de ſeize mille moutons, veaux ou cochons, outre une prodigieuſe quantité de volaille & de gibier.* Jugez de ce qui arrive dans les païs où les gens ſont plus carnaciers, & plus grans mangeurs.

(a) A la page 193. édit. de Holl. 1701.

Telle étant donc la condition de la nature que les êtres ſont produits, & conſervez par la ruine les uns des autres, il ne faloit pas aſſûrer que la guerre des elemens fut pacifiée lors que le monde commença (†), & que le cahos finit. Il ſuffiſoit de dire que la ſituation & les forces des combatans furent reglées & balancées de telle ſorte que leurs hoſtilitez continuelles ne produiroient point la deſtruction de l'ouvrage, mais ſeulement des viciſſitudes qui auroient leurs agrémens, *per queſto variar natura è bella* comme diſent les Italiens. Quelques-uns peut-être s'imagineront que la guerre n'aiant point ceſſé par l'arrangement des principes, ce ne fut point tant une ceſſation du cahos, qu'une ébauche de debrouillement, & qu'aprés que cette ébauche, c'eſt-à-dire, nôtre monde aura duré un certain nombre de ſiecles, elle ſera ſuivie d'un monde beaucoup plus beau, d'où la diſcorde ſera bannie. Et ils pretendront peut-être que Saint Paul (b) confirme leur ſentiment, lors qu'il dit que toutes les creatures ſoupirent aprés la delivrance de l'état de vanité & de corruption où elles ſe trouvent. Ils diront ce qu'il leur plaira, je ne m'amuſerai point à examiner leurs penſées.

(†) Voiez dans le tome 18. de la bibliotheque univerſelle pag. 23. une remarque contre ce qu'a dit Gregoire de Nazianze dans ſa 12. harangue que l'Univers s'entretient par la paix.

(b) Epitre aux Romains ch. 8. v. 19. & ſuiv. c'eſt un paſſage qui donne bien de la peine aux commentateurs.

Notez que dans les principes de mechanique dont les nouveaux Philoſophes ſe ſervent pour expliquer les effets de la nature, il eſt plus aiſé de comprendre que par la phyſique des quatre élemens la guerre perpetuelle que ſe font les corps. Car toute l'action des ſix qualitez élementaires n'étant autre choſe ſelon la nouvelle Philoſophie que le mouvement local, il eſt clair que chaque corps combat tout ce qu'il rencontre, & que les parties de la matiere ne tendent qu'à ſe choquer, qu'à ſe briſer, qu'à ſe comprimer les unes les autres, ſelon toute la rigueur des loix du plus fort.

(G) *Excepter le genre humain de leur regle generale, puis qu'il eſt aſſujeti aux confuſions.*] Mais ſi renonçant aux raiſons qu'on a étalées dans la remarque precedente, l'on accordoit qu'Ovide a pû ſoûtenir generalement parlant que les creatures ont été tirées du cahos, on ne laiſſeroit pas de pouvoir pretendre qu'il n'auroit pû dire en particulier, que l'homme ait été compris ſous cette faveur. Je ne conſidere ici que les vûes que l'on peut avoir quand on eſt deſtitué des lumieres de la revelation. En cet état-là peut-on s'empêcher de croire, que les horreurs du cahos ſubſiſtent encore à l'égard de l'homme? Car mettant à part le combat perpetuel des qualitez élementaires qui regne un peu plus dans ſa machine que dans la plupart des autres êtres materiels, quelle guerre n'y a-t-il pas entre ſon ame & ſon corps, entre ſa raiſon & ſes ſens, entre ſon ame ſenſitive & ſon ame raiſonnable? La raiſon devroit calmer ce deſordre, & pacifier ces diferens inteſtins; mais elle eſt juge & partie, & ſes arrêts ne ſont point executez, & ne ſont qu'augmenter le mal (‡). C'eſt ce qui a obligé l'un des plus ſolides, & des plus brilians eſprits du XVII. ſiecle, de preferer à la condition de l'homme celle des moutons. Liſez ce qui ſuit:

(‡) Touchant les plaintes qu'on a faites contre la raiſon, voiez les nouvelles lettres contre Mr. Maimbourg pag. 755. & ſuiv. & ci-deſſous dans la remarque E de l'article Pauliciens quelques paſſages de Ciceron.

Cependant (c) nous avons la raiſon pour partage
Et vous en ignorez l'uſage.
Innocens animaux n'en ſoiez point jaloux
Ce n'eſt pas un grand avantage.
Cette fiere raiſon dont on fait tant de bruit
Contre les paſſions n'eſt pas un ſeur remede,
Un peu de vin la trouble, un enfant la ſeduit,
Et dechirer un cœur qui l'appelle à ſon aide,
Eſt tout l'effet qu'elle produit.
Toûjours impuiſſante & ſevere
Elle s'oppoſe à tout, & ne ſurmonte rien.
Sous la garde de vôtre chien
Vous devez beaucoup moins redouter la colere
Des loups cruels & raviſſans,
Que ſous l'autorité d'une telle chimere
Nous ne devons craindre nos ſens.

(c) Madame des-Houlieres, idylle des Moutons pag. 32. 33. édit. d'Amſt. 1694.

Voilà ce qu'on trouve dans les poëſies de Madame des Houlieres. On y voit auſſi que l'état des creatures inanimées lui ſemble meilleur que le nôtre. Voions ce qu'elle dit en parlant à un ruiſſeau:

Avec (d) tant de bonheur d'où vient vôtre murmure?
Helas vôtre ſort eſt ſi doux!
Taiſez-vous ruiſſeau, c'eſt à nous
A nous plaindre de la nature.
De tant de paſſions que nourrit nôtre cœur
Apprennez qu'il n'en eſt pas une
Qui ne traine aprés ſoi le trouble, la douleur,
Le repentir ou l'infortune.
Elles dechirent nuit & jour
Les cœurs dont elles ſont maitreſſes

. . . .

De toutes ſortes d'unions
Que nôtre vie eſt éloignée!
De trahiſons, d'horreurs & de diſſenſions
Elle eſt toujours accompagnée.
Qu'avez-vous merité, ruiſſeau tranquille & doux
Pour être mieux traité que nous

. . . .

Enfin dans cet horrible gouffre
De miſere & de vanité
Je me perds; & plus j'enviſage
La foibleſſe de l'homme & ſa malignité,
Et moins de la divinité
En lui je reconnois l'image.

(d) La même dans l'idylle du Ruiſſeau pag. 119. 120.

Les vers que je m'en vais raporter nous fourniſſent une nouvelle preuve du cahos où le genre humain eſt demeuré: les choſes les plus opoſées, la lumiere & les tenebres ne ſe quittent point dans l'homme; elles s'entre-ſuivent en lui; elles ſe talonnent: moins on ſçait, plus croit on ſavoir; plus on ſçait, plus ſent on ſon ignorance, plus s'expoſe-t-on à s'écarter du droit chemin. Peut-on être le ſujet ou le theatre d'un conflict plus capricieux?

Que (e) l'eſprit de l'homme eſt borné!
Quelque tems qu'il donne à l'étude,
Quelque penetrant qu'il ſoit né
Il ne ſait rien à fond, rien avec certitude:
De tenebres pour lui tout eſt environné;
La lumiere qui vient du ſavoir le plus rare
N'eſt qu'un fatal éclair, qu'un ardent qui l'égare.
Bien plus que l'ignorance elle eſt à redouter.
Longues erreurs qu'elle a fait naitre
Vous ne prouvez que trop que chercher à connoître
N'eſt ſouvent qu'aprendre à douter.

(e) La même aux reflexions diverſes p. 94. 95.

Je n'aurois jamais fait ſi je voulois recueillir tout ce qui s'eſt dit de bon ſur la contrarieté des pieces qui compoſent l'homme. Le Comte de Buſſi Rabutin aſſûre: „(f) Qu'il lui ſouvient toujours ſur cela de „ce que diſoit le Pere Senault: Que l'ame & le corps „avoient de grandes liaiſons enſemble, que cependant ils ſe contrarioient toujours: & qu'en un mot, „c'étoient deux ennemis qui ne ſe pouvoient quitter, „& deux amis qui ne ſe pouvoient ſouffrir. Il n'y a „rien de mieux dit, ni de plus veritable.„ Je trouve plus de hardieſſe, ou plus de vivacité, mais non pas plus de bon ſens, quoi que j'y en trouve beaucoup, dans ce paſſage de Balzac: (g) *Mais de qui penſez vous, Mon Reverend Pere, que ſoient* ces paroles-cy? „Nous „ſommes compoſez de deux Ennemis qui ne s'accordent jamais: La partie ſublime de noſtre Ame eſt „touſiours en guerre avec la partie inferieure. Diſons „davantage, L'HOMME EST FAIT D'UN DIEU „ET D'UNE BESTE, QUI SONT ATTACHEZ ENSEMBLE. *Si vous devinez l'Auteur de ces quatre lignes, je vous eſtimeray auſſi grand Mage, que ceux „qui prédirent la naiſſance du Roi Sapores.* „

(f) Buſſi Rabutin lettre 31. de la 4. partie pag. 53. de l'édit. de Holl.

(g) Balzac, diſſertation au Reverend Pere Dom André de ſaint Denys Theologien de la Congregation des Reverends Peres Feuillans, à la fin du Socrate Chretien p. m. 193. 194.

Ll

qui aient pu être dans le cahos. Il faudroit être bien dupe pour s'imaginer qu'un certain poëme de

Il y a d'excellentes choses sur cette matiere dans deux harangues de Gregoire Palamas Archevêque de Thessalonique au XIV. siecle. Elles sont *par forme de dialogue, plaidoyer, & jugement, l'ame accusant le corps, & le corps au contraire se defendant, & ne niant simplement, mais colorant son faict: avec la sentence des juges.* J'emploie les termes de Claude Despence qui fit une traduction Françoise de ces deux declamations, & la publia à Paris *in* 8. l'an 1570. Du Verdier Vau-Privas (*a*) en raporte quelques morceaux. Je m'en vais copier un long passage où il y a de très-bonnes choses, & quelques fautes aussi. „ (*b*) Les Philoso„phes . . . . . ne sçavoient pas quelle étoit la dispo„sition des ressorts qui font mouvoir le cœur de „l'homme, & n'avoient aucune lumiere ni aucun „soubçon de l'étrange changement qui s'étoit fait en „luy, par lequel la raison etoit devenuë esclave des „passions. . . . . . Il est vrai qu'ils sont excusables „de n'avoir pas connu la cause du changement qui „s'étoit fait dans l'homme; mais ils ne le sont point „du tout de n'avoir pas aperçu ce changement; car „il est pardonnable à des personnes qui vivent sans re„flexion, de ne pas sçavoir ce qui se passe au dedans „d'eux-mêmes, mais que les curieux observateurs de „la nature, que des hommes qui mettoient leur prin„cipale application à s'étudier & à se connoître, „n'ayent pas remarqué que ce n'étoit plus la raison qui „conduisoit & gouvernoit l'homme, cela est incom„prehensible. En effet, comment peut-on concevoir „que des gens éclairez n'ayent pas decouvert par leur „lumiere & par leurs propres experiences, que la rai„son avec tout son pouvoir & toute son industrie, „ne sçauroit détruire une passion qui s'est enracinée „dans le cœur de l'homme, ni par le secours d'aucun „âge, ni par la force d'aucun exemple, ni par la „crainte d'aucun malheur, & qu'ils n'ayent pas vû ce „que voyent & ce que sentent les personnes les plus „grossieres. Un peu d'attention à ce qu'ils éprou„voient eux-mêmes étoit donc capable de leur faire „connoître l'état de la raison, de les convaincre de „sa foiblesse, & de leur faire comprendre que l'hom„me qui étoit dans la partie la plus élevée de l'ame, „qui habitoit cette region tranquille & lumineuse, „d'où il voyoit & regloit le dedans & le dehors de luy„même, est maintenant plongé dans les sens, d'où il „goûte les plaisirs, comme s'il etoit né pour eux. Ils „auroient vû encore que quoique la raison ait perdu „le pouvoir qu'elle avoit dans l'homme, elle n'avoit „pas neanmoins entierement perdu sa lumiere; qu'il „luy en reste assez pour luy marquer ses devoirs.„ Mr. Esprit est l'Auteur qui a parlé de la sorte dans un ouvrage qu'il publia l'an 1678. Tout ce qu'il debite sur la foiblesse & sur l'esclavage de la raison est très-vrai, mais il a tort d'accuser en general les Philosophes de n'avoir pas reconu cette servitude, & de n'avoir eu aucun soupçon de la cause qui l'a produite; car il est indubitable que plusieurs Paiens avoient là-dessus les lumieres qu'il supose qu'ils n'avoient pas. Je sçai bien que les Stoïques parloient de l'empire de la raison avec trop de faste, & que l'idée de leur sage leur échaufoit l'imagination à un tel point qu'il leur échapoit des choses qui aprochoient de l'extravagance, non pas en ce qu'ils suposoient qu'étant delivré des passions, il suivroit les loix de l'ordre, & de l'honête constamment & invariablement, mais en ce qu'ils suposoient qu'il étoit possible à l'homme d'extirper toutes les passions vicieuses. C'étoit là leur grande erreur, c'est en cela qu'ils faisoient paroître leur ignorance sur la condition humaine. L'autre partie de leur dogme étoit de bon sens, sçavoir que si l'homme avoit une fois dompté ou deraciné (*c*) ses passions, il n'auroit aucune peine à pratiquer la vertu, & à parvenir à la perfection. Mr. Esprit en tout cas devoit se fixer sur eux, & n'étendre pas ses censures autant qu'il lui a plu de les étendre. Qui lui avoit dit que les Philosophes n'ont pas conu que l'ame de l'homme est plongée dans les sens? Ciceron l'ignoroit-il dans ces paroles du 3. livre de la Republique que saint Augustin nous a conservées, & qui contiennent une description si vive de la servitude de l'ame sous l'empire des passions? (*d*) *Homo non ut à matre, sed ut à noverca natura editus est in vitam, corpore nudo, & fragili, & infirmo, animo autem anxio ad molestias, humili ad timores, molli ad labores, prono ad libidines, in quo tamen inesset tanquam* OBRUTUS *quidam divinus ignis ingenii, & mentis.* N'a-t-il eu *aucune lumiere ni aucun soubçon de l'étrange changement qui s'étoit fait en* l'homme *par lequel la raison étoit devenuë esclave des passions?* Que veulent donc dire les paroles que le même saint Augustin nous a conservées, où Ciceron paroît aprouver les anciens Prophetes du Paganisme, qui avoient cru que la naissance de l'homme étoit la peine (*e*) d'un peché commis dans une autre vie? N'aprouve-t-il pas une pensée qu'il avoit luë dans Aristote, que l'union de l'ame avec le corps étoit une punition semblable au suplice dont quelques anciens voleurs s'étoient servis, c'étoit d'attacher des corps vivans (*f*) avec des cadavres, bouche contre bouche, ventre contre ventre, & ainsi des autres parties? N'étoit-ce pas reconoître que l'ame étoit reduite pour ses pechez à la condition miserable qu'elle éprouve dans le corps? N'étoit-ce pas considerer le peché comme la cause qui l'avoit degradée de son état naturel, & de sa premiere noblesse. Raportons ce beau passage de Ciceron. (*g*) *Ex quibus humanæ vitæ erroribus, & ærumnis fit, ut interdum veteres illi sive vates, sive in sacris, initiisque tradendis divinæ mentis interpretes, qui nos ob aliqua scelera suscepta in vita superiore, pœnarum luendarum caussa natos esse dixerunt, aliquid vidisse videantur; verumque sit illud, quod est apud Aristotelem, simili nos affectos esse supplicio, atque eos, qui quondam, cum in prædonum Etruscorum manus incidissent, crudelitate excogitata necabantur: quorum corpora viva cum mortuis, adversa adversis accommodata, quam aptissime colligabantur: ita nostros animos cum corporibus copulatos, ut vivos cum mortuis esse conjunctos.* Enfin je ne comprens pas d'où vient que Mr. Esprit assûre, que les Philosophes ont ignoré que la puissance de la raison s'est perduë, & que sa lumiere s'est neanmoins conservée. Euripide le Philosophe du theatre n'a-t-il pas dit qu'après avoir medité long tems sur la corruption des hommes, il a trouvé que ce n'est point selon la disposition de l'entendement qu'ils pechent, mais parce que conoissant le bien ils s'en detournent les uns par paresse, & les autres par l'amour des voluptez. Il met ces belles maximes dans la bouche de Phedre.

Ἤδη (*h*) ποτ' ἄλλως νυκτὸς ἐν μακρῷ χρόνῳ
Θνητῶν ἐφρόντισ', ᾗ διέφθαρται βίος.
Καί μοι δοκοῦσιν οὐ κατὰ γνώμης φύσιν
Πράσσειν κάκιον. Ἔστι γὰρ τό γ' εὖ φρονεῖν
Πολλοῖσιν, ἀλλὰ τῇδ' ἀθρητέον τόδε.
Τὰ χρήστ' ἐπιστάμεσθα, καὶ γιγνώσκομεν,
Οὐκ ἐκπονοῦμεν δ'. οἱ μὲν ἀργίας ὕπο,
Οἱ δ' ἡδονὴν προθέντες ἀντὶ τοῦ καλοῦ
Ἄλλην τιν'.
Jam sæpe mecum *aliàs noctis in longo tempore*
Cogitavi, quomodo corrupta sit hominum vita.
Et mihi videntur non secundum animi naturam: sed
praeter eam
Deterius facere. est enim recta rerum *cognitio*
Multis. Sed sic spectanda sunt *hæc.*
Bona quidem *tenemus, & novimus:*
Sed non facimus: alii quidem propter ignaviam,
Alii vero anteponentes voluptatem honesto,
Aliam aliquam.

Peut-on mieux representer que par ces paroles d'Ovide l'incapacité où est la raison de nous faire faire ce qu'elle nous fait aprouver?

Concipit (i) interea validos Æetias ignes,
Et luctata diu, postquam ratione furorem
Vincere non poterat; Frustra Medea repugnas;
Nescio quis deus obstat, ait.
. . . .
. . . .
Excute (k) virgineo conceptas pectore flammas,
Si potes, infelix. Si possem, sanior essem;
Sed trahit invitam nova vis: aliudque Cupido,
Mens aliud suadet. Video (*l*) meliora, proboque
Deteriora sequor.

Prenez garde, s'il vous plait, qu'elle impute à quelque Dieu cette impulsion à laquelle il ne lui est pas possible de resister. C'étoit le denoument ordinaire des Paiens (*m*) dans les passions qui entrainoient l'homme malgré les lumieres de son esprit, & la conoissance de ses veritables interêts. Ils trouvoient là quelque chose de divin, & presque toûjours la punition de quelque peché antecedent, ce qui montre qu'ils n'etoient point aussi ignorans que Mr. Esprit le supose, & qu'ils flairoient en quelque façon ce que les Theologiens nous enseignent de la perte du franc arbitre amenée par le peché, & de l'abandon de ceux qui abusent des graces de Dieu.

J'aurois pu citer au lieu d'Ovide plusieurs écrivains qui avoient philosophé de profession; mais il m'a paru beaucoup plus propre à faire voir la meprise de Mr. Esprit, car l'on est moins excusable d'ignorer ce qui se trouve dans un tel poete, que d'ignorer ce qu'ont dit

(*a*) *Voiez la page 175. & suiv. de la Bibliotheque Françoise.*

(*b*) *Esprit, preface du livre de la fausseté des vertus humaines.*

(*c*) *Voiez les nouvelles lettres contre Maimbourg pag. 758.*

(*d*) *Voiez les fragmens de Ciceron recueillis par André Patricius p. m. 70. Il cite ceci comme tiré de saint Augustin lib. 4. contra Pelagium.*

(*e*) *Voiez la remarque K de l'article* Tullie.

(*f*) *Confer quæ supra pag. 1791. lettre* i, *où je raporte un passage de Virgile.*

(*g*) *Cicero in Hortensio apud Augustinum ubi supra. Voiez les fragmens recueillis par André Patricius p. m. 102, 103.*

(*h*) *Euripides in Hippolyto v. 375. p. m. 359. Notez que Farnabe* in Ovidii Metam. lib. 7. v. 11. *attribue faussement ceci à la Medée d'Euripide.*

(*i*) Ovidius *Metam. lib. 7. v. 9.*

(*k*) *Id. ib. v. 17.*

(*l*) *Elle avouë dans Euripide qu'elle conoit bien les crimes qu'elle vout commettre, mais que sa colere a plus de force que ses connoissances.* Καὶ μανθάνω μὲν οἷα τολμήσω κακά, Θυμὸς δὲ κρείσσων τῶν ἐμῶν βουλευμάτων. Et intelligo quidem qualia *sint ea* mala, *quæ* sum ausura. Sed ira est potentior meis consiliis. *Euripid. in Medea v. 1078. pag. 319.*

(*m*) *Voiez la remarque T Δ de l'article* Helene.

Digitized by Google

de Vetula est (H) un ouvrage d'Ovide. J'en raporterai * quelques vers afin que ceux qui n'ont point ce livre-là puissent juger de la veine de l'Auteur.

* *Dans la lettre* e *de cette page.*

dit les Auteurs Grecs. J'aurois pu aussi entasser plusieurs temoignages très-capables de nous convaincre que l'on a fort bien conu que le genre humain croupit encore dans le cahos, mais les descriptions les plus fortes des Orateurs, ou des Poëtes, ou des Philosophes Paiens ne peuvent pas nous donner une idée aussi vive de cela que celle que Saint Paul nous en a laissée. Il sufit donc de jetter les yeux sur la peinture que ce grand Apôtre dirigé par la verité éternelle nous presente dans son Epitre aux Romains, *Je n'approuve pas ce que je fais*, dit-il (a), *parce que je ne fais pas ce que je veux: mais je fais ce que je condamne. Que si je fais ce que je ne veux pas faire, je consens par là à la loy*, & je reconnois *qu'elle est bonne. Maintenant donc ce n'est plus moy qui fais ces choses, mais c'est le peché qui habite en moy. Car je sçay qu'il n'y a rien de bon en moy, c'est à dire dans ma chair; parce qu'encore que je trouve en moy la volonté de faire le bien, je ne trouve point le moyen de l'accomplir. Car je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je ne veux pas. Que si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moy qui le fais, mais c'est le peché qui habite en moy. Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moy une loy* qui s'y oppose, *parce que le mal reside dans moy. Car je me plais dans la loy de Dieu selon l'homme interieur. Mais je sens dans les membres de mon corps une autre loy qui combat contre la loy de mon esprit, & qui me rend captif sous la loy du peché qui est dans les membres de mon corps. Malheureux que je suis! qui me delivrera de ce corps de mort?*

(a) *Epitre aux Romains ch. 7. v. 15. & suiv. je me sers de la traduction de Mons.*

Notez que je n'ai consideré le cahos de l'homme que selon la guerre intestine que chacun sent en soi-même. Si j'avois consideré les discordes qui regnent de peuple à peuple, & même de voisin à voisin avec toutes les hypocrisies, & les fraudes, & les violences &c. qui s'y mêlent, j'aurois eu un champ bien vaste, & bien fertile en confirmations de ce que j'avois à prouver.

(H) *Bien dupe pour s'imaginer qu'un certain poëme* de Vetula *est d'Ovide.*] On conte que ce poëte desesperant d'être rapellé de son exil, composa ce livre, & donna ordre qu'on l'enterrât avec lui (b). On ajoûte (c) que ce poëme aiant été trouvé dans un cimetiere public aux fauxbourgs de la ville de Dioscurias, fut porté à Constantinople par ordre du Roi de Colchide, & que Leon Protonotaire du sacré Palais & Secretaire de l'Empereur (d) Vatace le publia. Il est divisé en trois livres, & l'on veut qu'il ait été intitulé *de Vetula* à cause de l'aventure que l'Auteur recite dans le second. Il aimoit passionnément une jeune fille qui étoit une beauté achevée, & il avoit engagé par ses presens une vieille femme à le servir dans cette passion. Elle avoit été la nourrice de cette belle, & aprés avoir representé plusieurs fois les embarras de l'entreprise, elle avoit enfin assûré l'amant qu'à une telle heure il trouveroit sa maitresse au lit dans un tel lieu où il faudroit entrer doucement, & sans chandelle. Ovide transporté du plus violent amour qu'on puisse sentir, se glissa au lit marqué, mais dans tout son livre des Metamorphoses il n'avoit point parlé d'un changement aussi étrange que celui dont il s'aperçut alors, car au lieu de ce detail de beautez dont son imagination étoit remplie, il trouva tout le detail de la vieillesse. Ce fut à cause que la nourrice s'étoit mise dans ce lit-là. Le depit & la rage qui le saisirent furent extremes. Il faut l'entendre.

(b) *Leo Protonotarius in prafatione librorum de Vetula.*

(c) *Glossator ejusdem operis de Vetula.*

(d) *Autrement Jean Ducas. Il fut Empereur depuis l'an 1222. jusqu'en 1255.*

Heu (e) mihi! tanta meis regnans dulcedo medullis
Quàm modicum mansit! Reperi contraria votis.
Vertitur in luctum cythara sonus, inque stuporem
Deliciarum spes, moritur fax ignis amoris.
Si quid erat, quod erat, ventoso turbine misso,
Feceras arrectum, subitò languitque caditque:
Sopitur virtus, frigescunt omnia membra.
Credere quis posset, quod virgo, quattuor implens
Nuper olympiades, adeò citò consenuisset?
Nunquam tam modico Rosa marcuit. In nova formas
Corpora mutatas cecini, mirabiliorque
Non reperitur ibi mutatio, quàm fuit ista:
Scilicet, ut fuerit tam parvo tempore talis,
Taliter, in talem vetulam mutata puella!
Heu quàm dissimiles sunt, Virginis artubus, artus!
Accusant Vetulam, membrorum turba senilis,
Collum nervosum, scapularum cuspis acuta,
Saxosum pectus, laxatum pellibus uber,
Non uber, sed tam vacuum, quam molle; velut sunt
Bursa pastorum: Venter sulcatus aratro.
Arentes clunes macredine, crudaque crura,
Inflatumque genu, vincens adamanta rigore.
Accusant vetulam membrorum marcida turba.
Concitus exurgo, cœpi firmare, quod illam
Appeterem ferro: sed mens ad se revocavit
Virgineam famam, quæ scandala ne pateretur,
Contimui; quamvis omnis spes ejus habenda
Jam desessisset. Sic dextra quievit, amorque
Extinctus, vivum potuit superare dolorem.

(e) *Ovidius de vetula lib. 2. cap. 30. & 31. pag. m. 48.*

La jeune fille se maria, & devint veuve au bout de 20. ans (f) aprés un grand nombre de couches frequentes qui avoient fait de grans ravages sur sa beauté. Elle se montra alors très-disposée à se marier avec Ovide: il y consentit; mais tout bien compté il ne trouva pas que ce fût une faveur proprement dite. Il n'avoit qu'une vieille en sa puissance. Cela lui fit prendre la resolution de changer de vie, & de s'attacher à des études solides.

(f) Postquam viginti circiter annos cum sponso fuerat, partuque effœta frequenti & sua jam facies dispendia parturiendi senserat. *Ib. ib. cap. 34. pag. 50.*

Ce poëme & un autre qui a pour titre *Brunellus Vigelli*, seu *speculum stultorum* furent imprimez à Wolfembutel l'an 1662. Celui qui eut soin de cette edition assûre dans sa preface datée du 13. de Decembre 1661. qu'il y avoit près de deux cents ans qu'ils avoient été imprimez dans la ville de Cologne. Naudé ne connoissoit pas cette premiere édition, car il dit que ce pretendu poëme d'Ovide (g) *A esté imprimé deux fois, la premiere separement & sans nom de ville, ni d'Imprimeur l'an 1534. & la seconde* inter Ovidii erotica & amatoria opuscula *publiez à Francfort l'an 1610. avec une preface qui n'est pas à mespriser.* Il remarque (h) que Robert Holcot a raporté *plusieurs vers* de cet Ouvrage *en son Commentaire sur la Sapience, leçon 60. de la vieille édition de Venise, & 61. de celle de Basle* (i), sans nier ni assûrer qu'Ovide en fût le vrai pere: *An sit liber Ovidii, Deus novit, quamvis à Leone Protonotario Sacri Palatii Vastasii Principis, referatur liber ille extractus de sepulchro Ovidii, unde testamentum Ovidii nuncupatur; dicit enim quod inventus fuit in cœmiterio Publico, in quodam sepulchro, in suburbano Dioscori Civitatis, quæ est caput Regni Colchorum; & quia ibi non erat copia Latinorum, eo quod Armenici linguam Latinam non intelligunt, Rex Colchorum misit illum librum Constantinopolim, ubi erat copia Latinorum. Refert etiam quod inter antiquorum sepulchra unum inventum est, in quo epigramma fuit scriptum litteris Armenicis, cujus inscriptio sic sonabat, Hic jacet Ovidius ingeniosissimus Poetarum, obiit autem anno Christi XVIII. sicut refert Guillelmus de Enango in Chronico suo, tertio anno, unde constat quod si veraciter liber suus erat, fuit pulcherrima prophetia de Christo.* Il n'est pas necessaire d'être grand clerc pour pouvoir jurer sans nulle ombre de temerité, qu'Ovide n'a jamais fait un poëme aussi barbare que celui-là, & que c'est la production d'un Chretien du bas empire.

(g) *Naudé dialogue de Mascurat pag. 226.*

(h) *Ibid. pag. 225.*

(i) *Notez que Naudé censure Seldenus qui dans son traité de Diis Syris pag. m. 31. cite pour ceci la leçon 21. d'Holcot sur la Sapience.*

PACHECO

Digitized by Google

P.

PACHECO (ALVAREZ) Colonel Espagnol, parent * du Duc d'Albe, servoit sous lui dans le Païs-Bas, & avoit été envoié à Flessingue tant pour y être Commandant, que pour y faire hâter la construction d'une Citadelle en 1572. mais avant qu'il debarquât on s'étoit dejà soulevé, on avoit dejà chassé la garnison Espagnole. Il tomba donc comme des nuës, & se vit à la discretion de l'ennemi. On le fit pendre sans quartier, & sans écouter la remontrance que veu sa noblesse on le decolât, puis qu'on ne vouloit point lui sauver la vie pour le prix qu'il en offroit. Treslon indigné † contre le Duc d'Albe, ne voulut rien relâcher: il falut que Pacheco franchît le pas avec deux autres Espagnols. Meursius raconte la chose assez amplement; mais il a confondu ce Pacheco avec un fameux β Ingenieur que le Duc d'Albe avoit amené d'Italie; & qui s'apelloit Paciotti. Il supose que celui qui fut pendu s'apelloit *Paciottus*. Mr. du Maurier observe quelques (A) autres meprises concernant nôtre Espagnol, qui étoit aparemment de la famille des Cardinaux Pacheco, dont Moreri fait mention.

☞ **PADILLA** (MARIE DE) maîtresse de Pierre le cruel Roi de Castille, étoit élevée chez Alfonse d'Albuquerque lors qu'elle donna de l'amour à ce Monarque pendant l'expedition d'Asturie. L'un des freres du Roi avoit pris les armes dans ce païs-là; cette revolte soutenuë par un autre frere dans l'Aragon pouvoit avoir de fâcheuses suites, c'est pourquoi la Cour jugea qu'il faloit y remedier fort promptement; le Roi marcha en personne avec une armée vers l'Asturie γ. La femme de Don Alfonse d'Albuquerque fut de ce voiage. Marie de Padilla l'une des filles qu'elle avoit à son service en fut aussi, & toucha par sa beauté le cœur farouche du Monarque. Elle ne le fit pas soupirer long tems; car ils coucherent ensemble δ pendant le voiage. Jean de Hinistrosa oncle maternel de la fille leur avoit servi ζ de mediateur & de confident. Ce fut l'an 1352. Le Prince étoit dejà fiancé avec Blanche de Bourbon η fille de Pierre I. du nom Duc de Bourbon, & sœur de la θ belle-fille du Roi de France; mais quoi que (A) sa fiancée fût aussi belle que sa maîtresse, & d'une maison infiniment plus illustre, il n'avoit aucune impatience de consommer le mariage, il ne trouvoit point bon qu'Albuquerque κ le pressât sur cet article, Albuquerque, dis-je, qui aprehendoit que les parens de la Padilla ne montassent au premier degré de la faveur. Enfin les noces furent celebrées au commencement de Juin 1353. sans aucune pompe ‡. Il y avoit dejà quelque tems que la Favorite étoit accouchée d'une fille ⸸. Le Roi conçut bientôt un très-grand degout pour son épouse, car dès le troisiéme jour d'aprés les noces il se prepara à courir vers sa maîtresse, qu'il avoit laissée dans une forteresse au bord du Tage.

* *Strada dec. 1. l. 7. ad ann. 1572.*

† *A cause que ce Duc avoit fait mourir le frere de ce Treslon l'an 1568.*

β Se maxime Albanum lædere existimabat, si munitionum artificem tam insignem, belli egregium ministrum & propinquo sanguinis nexu, tempore tam alieno eriperet. *Meurs. Guill. Auriac. l. 6.*

γ *Mariana, ubi infra.*

δ Eo in itinere Regis animus Mariæ Padillæ quæ in Albuquerquii familia educabatur, eximia pulchritudine captus, cum ea ad S. Facundi oppidum stupri consuetudinem habere cœpit, sponsæ immemor, novisque amoribus amens. *Mariana, de rebus Hispania l. 16. c. 17. p. m. 80. ad ann. 1352.*

ζ Internuncius, pravæque consuetudinis conciliator. *Id. ibid.*

η *Le Pere Anselme, hist. geneal.* *pag. 260.*

θ *Elle avoit épousé le fils du Roi Jean qui fut Charles V.*

κ *Id. ib. c. 17. p. 81.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Id. ib. p. 80.*

(A) *Quelques autres meprises.*] Voici comment il parle (a): „ Au sujet de ce Pacheco je ne puis assez „ admirer la diversité d'opinions, que j'ai remar„ quées dans les Historiens les plus renommez, qui „ ont écrit des affaires des Païs-Bas; car Grotius dit „ qu'il étoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, „ Meursius & Emanuel de Meteren conviennent qu'il „ étoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il „ eut la tête tranchée, & les autres écrivent qu'il fut „ pendu. D'un autre côté Meursius nomme ce sup„ plicié parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que „ tous les autres l'apellent Pacheco, confondant ce „ Pacheco avec François Paciotty d'Urbin, Comte de „ Montefabro, si excellent dans les fortifications & „ dans les machines de guerre (b), qu'ayant fait bâtir „ la citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des „ cinq bastions de la forteresse, par ordre du Duc „ d'Albe, afin que le nom de ce grand homme se con„ servât perpetuellement. Les 4. autres bastions fu„ rent nommez le Duc, Ferdinand, Toledo & Albe, „ des divers noms de ce Duc, sans en nommer au„ cun du nom du Roi Philippe son maître. Enfin „ pour revenir à ce Pacheco, Emmanuel de Mete„ ren, quoi qu'Historien fort exact, le nomme Pier„ re Pacheco, bien que Famiano Strada mieux instruit „ l'apelle Alvarés. „ A proprement parler, on ne peut point mettre Grotius parmi les historiens qui disent que Pacheco fut pendu. *Secuti Hollandia oppidum*, dit-il (c), *Flissingani quos surgentis arcis aspectus & præsidium adventans commoverat; Bacieco Allobroge, operum Albanicorum peritissimo curatore ad supplicium rapto, in causam descendunt.* Ne l'apelleroit-il pas Savoiard, pour avoir lu que le Duc d'Albe l'obtint du Duc de Savoie? (d) *Impetraverat à Duce Sabaudia Franciscum Paciottum Urbinatem, Montisfabri Comitem arcium bellicarumque machinarum peritissimum.* Mr. de Thou nous fournit une nouvelle variation; car il dit (e) que Pierre Paciotus fut tué dans l'emotion populaire, & qu'on mit sa tête au bout d'une pique, & puis sur les murailles de la ville. Que sçait-on s'il n'a point pensé que c'étoit le même ingenieur qu'il avoit nommé (f) *Paciottus Allobrox*, en parlant de la citadelle d'Anvers? Il nous aprend que ce Paciottus avoit fait bâtir depuis peu la citadelle de Turin, sous les ordres du Duc Emanuel Philibert. Voilà peut-être d'où Grotius avoit pris le terme *Allobrox*, qui ne convient point à ce fameux ingenieur, car il étoit d'Urbin. Un confrere (g) de Strada donne à celui qui fit construire la citadelle d'Anvers le nom d'Isidore Paciottus, & remarque qu'il laissa deux fils qui furent d'excellens ingenieurs; l'un nommé Vido Ubaldus fut tué à la prise de Calais l'an 1596. l'autre nommé Frideric (h) étoit dans Amiens l'année suivante, lors que les François reprirent la ville.

(A) *Quoi que sa fiancée fût aussi belle, & d'une naissance.*] Voici les paroles de Mariana: (i) *Vix Castella Rex nuptiarum celebritate peracta, novam nuptam fastidivit, in Padilla amorem effusus, si regia stirpi compararetur, ignobilis, neque majori forma pulchritudine. Tanti plerumque est præpostera animum libidini mancipari.* Il dit ailleurs (k) qu'elle étoit très-belle, & tres-sage, & que les Ambassadeurs du Roi la choisirent entre les six filles du Duc de Bourbon, comme la plus digne d'être son épouse: (l) *E sex quas habebat, eam expetituri quam regio toro idoneam fore maximè judicarent. Blanca concedente patre delecta.* Notez que ce Duc de Bourbon avoit sept filles, mais puisque l'aînée (m) etoit dejà mariée, il ne faut pas blâmer Mariana de n'avoir parlé que de six. Il ne faut point non plus pointiller sur ce que les autres sœurs de Blanche n'étoient pas toutes en âge nubile (n), car cela n'eût point empêché les Ambassadeurs de preferer l'une des plus jeunes à toutes les autres, si elle leur eût paru mieux faite & plus belle.

(a) *Du Maurier, Memoires, pag. 48.*

(b) *Du Maurier a tiré ceci de Strada, decad. 1. l. 7.*

(c) *Annal. lib. 2. pag. 50. edit. in 12. ann. 1658.*

(d) *Strada dec. 1. l. 6.*

(e) Petro Pacioto quem Albanus arci exstruendæ præfecerat, in tumultu occiso, cujus caput conto præfixum & pro mœnibus statutum est. *Thuanus l. 54.*

(f) *Thuanus lib. 41.*

(g) *Angelus Gallucciu de bello Belg. pars. 1. l. 8. Mr. de Thou* lib. 116. pag. 747. *l'apelle aussi Isidore.* (h) *Galluc. ibid. lib. 9.* (i) *Mariana de rebus Hispania lib. 16. c. 18. init. p. m. 81.* (k) Lectissima forma, sanctissimis moribus, prudentiaque. *Id. ibid. lib. 17. c. 4. pag. 100.* (l) *Id. ib. lib. 16. c. 17. pag. 79.* (m) *Elle fut mariée l'an 1337. à Charles de France qui fut le Roi Charles V. Voiez le P. Anselme, hist. genealog. pag. 260.* (n) *Mariana lib. 17. c. 4. dit que Blanche fut empoisonnée en 1361. âgée de 25. ans. Elle n'avoit donc que 16. ans lors que les Ambassadeurs de Don Pedro Roi de Castille la choisirent en 1352. donc entre ses cinq cadetes il y en avoit au dessous de l'âge nubile.*

Digitized by Google

Tage. La Reine sa mere, & la Princesse Eleonor sa tante aiant été averties de son dessein le conjurerent de n'en user pas ainsi, & lui representerent (B) les consequences de cette conduite. Il ne fut point touché de leurs prieres, ni de leurs raisons: il nia seulement qu'il eût formé ce dessein, & partit secretement tout aussi-tôt. Plusieurs Courtisans le suivirent resolus de s'accommoder à ses passions, bien plus qu'à lui remontrer ce qu'il devoit faire. Il s'en trouva neanmoins qui s'apliquerent fortement à le faire revenir auprès de sa femme, & qui obtinrent cela de lui; mais dès qu'il eut passé deux journées avec elle, il fut entraîné vers la concubine par la force de sa passion *. On crut qu'il y avoit (C) là du sortilege; d'autres crurent qu'il soupçonna d'infidelité son épouse, & que de là vint qu'il ne la pouvoit soufrir. De jour en jour il ajoûta de nouveaux degrez aux indignes traitemens dont il usoit envers elle, & enfin † il la fit empoisonner l'an 1361. Tout le monde deplora le sort de cette Princesse enlevée ainsi du monde à l'âge de 25. ans γ. La favorite mourut peu après à Seville π, & fut enterrée dans un ‡ Monastere qu'elle avoit fait bâtir. Ses funerailles furent faites par tout le Roiaume comme si elle eût été une Reine legitime, & l'on éleva (D) ses enfans comme heritiers presomptifs de la couronne ‡. Elle avoit joui d'une (E) faveur toute-puissante. Diego de Padilla son frere χ fut élevé à la charge de grand

* Id. ib. cap. 18.

† Id. ib. lib. 17. cap. 4.

γ Id. ib.

π Id. ib. cap. 5.

‡ In Studilli Monasterio. Id. ibid.

‡ Id. ib.

χ Id. ib. lib. 16. cap. 18.

(i) Histoire Chronologique d'Espagne par Made. ***. to. 2. pag. 272. 273. édit. de Rotterdam 1694.

(k) Mariana lib. 17. cap. 5.

(l) Id. ib. cap. 3.

(m) Id. ib. lib. 16. c. 17.

(n) Id. ib. cap. 18. pag. 84.

(o) Id. ib. cap. 21. pag. 90.

(p) Voiez Mariana au chapitre 18. du 16. livre.

(q) Id. ib. pag. 82. 83.

(r) Joannem Padilliam Villagerum regulum in Friderici fratris locum D. Jacobi Magistrum substituendum curavit, & quidem conjugem contra superioris temporis exempla. Novum exemplum legibus, moribusque validius fuit: ab eoque initium susceptum ut conjuges iidem & Magistri essent. Mariæ in gratiam quæ novi Magistri soror erat majorum instituta violata. *Mariana l. 16. c. 20. pag. 86.*

(B) *Et lui representerent les consequences de cette conduite.*] Elles lui dirent qu'il joüoit à perdre non seulement sa reputation, mais aussi tous ses Etats; que les François lui feroient la guerre pour venger l'injure que son épouse recevoit; que cela donneroit lieu aux Castillans de se soulever; & qu'on ne craint plus d'attaquer les gens dès qu'on s'imagine que le ciel les abandonne à cause des crimes qu'ils ont commis. Ce n'est qu'une image informe des pensées de Mariana: raportons les donc suivant ses termes. (a) *Regina mater, Eleonora amita regis consilio indicato, eum remotis arbitris per omnia numina & quidquid in terris sanctum est, ne se, regnum, fortunas, nominis existimationem præcipiti temeritate perditum eat, profusis lacrymis obtestantur. Quid orbi sermonem, Gallis arma injuriam non laturis, civibus dissidiorum materiam daret? Ignorare videlicet integra probitatis fama humana imperia constare, quos destitui a numine, quibus infensum cœlum esse, semel fuerit persuasum, in eos homines mala omnia quasi facto agmine impetum dare.*

(a) Mariana lib. 16. c. 18. p. 81.

(C) *On crut qu'il y avoit là du sortilege. d'autres crurent qu'il soupçonna.*] Il se repandit un bruit qu'on avoit ensorcelé Don Pedro, & qu'une ceinture empoisonnée par le malefice d'un Juif faisoit voir à ce Monarque la figure d'un dragon. (b) *Non amplius biduo apud eam* (Blancam) *substitit, tanto impudici amoris impatientia vesamaque ut injectam carminibus amentiam fama vulgaverit: zona Judæi cujusdam arte medicata draconis specie regiis oculis objecta.* Quelques-uns soupçonnerent que le Roi n'avoit point conçu de l'aversion pour son epouse sans un sujet legitime, puis qu'elle s'étoit laissé debaucher par Frideric frere de Don Pedro, & qu'elle en avoit eu un fils la tige de la maison des Henriques. Mariana rejette ces deux sentimens, & il regarde (c) le second comme une impudence & une temerité. (d) *Neutrum nobis verisimile visum est: ac credam potius ubi teter amoris flamma pectori insederit, non alia philtra amatoria quærenda neque alias offensionis caussas praepostere excogitandas, ut juvenis animus in furorem agi & de potestate mentis exisse videretur.* Il a raison de dire que l'amour que ce Monarque avoit conçu pour la Padilla suffisoit à lui renverser l'esprit, & à le remplir de haine pour son épouse. Un dereglement tel que celui-là est une source feconde; cent autres desordres en peuvent naître. J'admire que Mariana ait oublié ce que l'on a dit de cette ceinture. Le Roi (e) *faisoit mille indignitez à Blanche, à la persuasion d'une Damoiselle qu'il entretenoit, nommée Padille, laquelle lui donna à entendre que la Royne par despit d'elle avoit faict faire à un enchanteur Juif une ceincture garnie de boutons d'or pour lui donner, tellement charmée que soudain qu'il l'auroit ceincte il perdroit toute force & entendement: & tombant par ce moien en la puissance de sa femme elle le gouverneroit à l'advenir & tout son Royaume entierement selon sa fantaisie.* L'Auteur de (f) l'histoire des Favorites a paraphrasé tout à son aise ce beau conte. Il dit que le lendemain des noces la Reine donna au Roi (g) *une ceinture de pierreries de grande valeur, & d'un ouvrage ingenieux*, que (h) Marie de Padille aiant *apris de qui Dom Pedro la tenoit la demanda pour en faire imiter l'ouvrage;* qu'elle *avoit pratiqué pour se faire des remparts contre* l'inconstance du cœur des Rois, *un Juif Magicien declaré qui par sa noire & abominable science faisoit des crimes aussi horribles que son ame. Ce fut à ce Disciple des Demons*, continue-t-on, *qu'elle confia la Ceinture de D. Pedre, & le charme qu'il mit dessus fut tel, que lors qu'il s'en voulut servir il crut être ceint & piqué d'un serpent & fit des cris épouvantables. Il ne faloit pas des artifices si malins pour perdre une Reine déja si malheureuse, Marie de Padille & toutes ses Creatures dirent au Roi que ce present de son Epouse étoit une faveur mortelle qu'elle n'avoit pas empoisonnée en un jour. Ce discours & l'effroyable effet de la Ceinture lui donnérent un redoublement d'aversion pour la Reine, qu'il se promit de fuir éternellement.* Je n'eusse pas allegué un si long passage de l'histoire des Favorites, si je n'eusse sçu qu'on a debité la même chose dans une histoire toute pure, je veux dire dans un ouvrage où l'on n'a fait que copier les historiens sans prendre la liberté de joindre aux évenemens les fictions de son esprit. Lisez ce passage: „(i) Dieguo de Valera écrit qu'entre plusieurs bijoux que la Reine Blanche avoit apportez de „France, étoit une riche ceinture dont elle fit present à son epoux, & que Marie de Padille l'ayant „entre ses mains, trouva un Juif Magicien qui mit „un tel charme dessus, que quand le Roi la voulut „porter, il lui sembla qu'il étoit ceint d'une couleuvre, & que s'en etant plaint à ses favoris, presque „tous parents de Marie de Padille, ils lui persuaderent, que c'étoit un pernicieux present de la jeune „Reine, ce qui augmenta son aversion, & porta le „mepris qu'il avoit pour elle à la derniere extremité.„

(b) Id. ib. pag. 82.

(c) Quibusdam suspicio fuit temeraria sane & impudens regem non sine caussa à Blanca uxore repente alienatum: vitiumque illi à Friderico fratre illatum. *Id. ib.*

(d) Id. ib.

(e) Paul Emyle livre 9. dans la vie de Charles V. p. m. 548. Je me sers de la traduction de Jean Regnart.

(f) Imprimée à Amsterdam 1697.

(g) Hist. des Favorites pag. 8.

(h) Ibid. pag. 9.

(D) *Et l'on éleva ses enfans comme heritiers presomptifs de la couronne.*] C'est ce que dit Mariana. (k) *Filii regio cultu, & in spem paterni regni educati.* Je pense qu'elle n'eut qu'un fils & trois filles. Le fils s'apelloit Alfonse & nâquit à Tordesilla l'an 1359. Sa naissance aporta au Roi une joie extraordinaire, mais qui fut bientôt changée en grand deuil, car il ne vécut pas beaucoup. Garsias de Tolede grand Maître de l'Ordre de Saint Jaques fut destiné à l'élever (l). Beatrice l'aînée de tous les enfans nâquit à Cordouë l'an 1353. (m). Constance la seconde fille nâquit l'année suivante. Elle fut mariée avec le Duc de Lancastre fils du Roi d'Angleterre (n). La troisiéme fille eut nom Isabelle & nâquit à Tordesilla l'an 1355. (o).

(E) *Elle avoit joui d'une faveur toute-puissante.*] Ses freres & ses parens furent élevez aux dignitez, & avoient un credit extrême à la Cour (p). Rien ne se faisoit dans le Roiaume que selon leurs vuës; les Grands & les freres mêmes du Roi tâchoient de s'insinuer aux bonnes graces de la Favorite, & n'épargnoient pour cela ni presens, ni soumissions. (q) *Omnino se Rex & rempublicam Mariæ propinquis gubernandum tradiderat: eorum arbitratu belli & pacis consilia gerebantur: proceres ipsique Regis fratres tempori servire, atque ad fortunæ motum se movere: ad Mariæ gratiam donis, officiis, assentatione aditum certatim captare.* En faveur de cette femme on fouloit aux pieds les coutumes les plus anciennes, lors même qu'elles avoient beaucoup de connexité avec les principes de la Religion. Ne fut-ce pas pour l'amour d'elle que l'on rendit compatible la grande maîtrise de l'Ordre de St. Jaques avec le mariage (r)? C'étoit un grand desordre, il faut l'avouër, & un grand sujet de scandale & de mecontentement pour les peuples. Ceux qui lisent ces sortes de choses en sont moins scandalisez que la plupart des personnes qui les voient. Mais prenez garde que j'établis mon oposition entre ceux qui lisent beaucoup, & ceux qui ne lisent presque rien. Ceux-ci se figurent que la corruption de leur tems est quelque chose d'extraordinaire. Ils s'imaginent que les autres pais n'y sont pas sujets, & que les autres siecles en ont été garantis. C'est ce qui les fait le plus murmurer; mais ceux qui savent par la lecture de l'histoire que les desordres de leur tems sont communs à tous les siecles, & à toutes les nations plus ou moins, ceux-là, dis-je, prenent patience, ils sont

Digitized by Google

grand Chambellan en l'année 1353. & à la dignité de grand maître de l'Ordre de Calatrava l'année suivante. Jean de Padilla son autre frere ‡ fut fait grand Maître de Saint Jaques à la place de Don Frederic frere du Roi l'an 1354. Son mariage ne l'empêcha point d'être promu à cette maîtrise, quoi qu'il n'y eût point d'exemple qu'elle eût été possedée par des hommes mariez. Gardons nous pourtant de croire que la Padilla ait joüi de sa faveur sans aucun mêlange de chagrin, souvenons nous qu'en 1357. une autre maîtresse parut plus aimable qu'elle aux yeux de Don Pedro le cruel. Ce Prince † s'abandonna de telle sorte à la passion qu'il conçut pour Alfonsa Coronella, qu'il ne songeoit plus à nôtre Marie γ. On conçoit fort aisément que cela fut rude pour la premiere maîtresse. Que dirons-nous des inquietudes qu'elle dût sentir pendant que Don Pedro fut si amoureux (F) d'une belle veuve, que pour en jouir il lui fit acroire qu'il n'étoit point marié, & qu'il pouvoit l'épouser. Il l'épousa en effet, & s'il la quitta bientôt, ce ne fut point sans avoir donné de rudes allarmes au cœur de sa concubine. Je ne renvoie point mon lecteur à l'histoire des Favorites imprimée * l'an 1697. car ce qu'on y dit de nôtre Padilla est sophistiqué de mille contes romanesques. Ce n'est point dans de tels ouvrages qu'il faut chercher la verité, mais dans des Auteurs comme Mariana. Notez qu'il confesse qu'il ne manquoit rien que la chasteté à cette femme pour meriter la couronne: *fœmina*, dit-il ⸸, *præter injuriam pellicatus magnis animi & corporis dotibus, dignaque imperio.*

‡ *Id. ib. cap. 20. pag. 86.*

† *Id. ib. lib. 17 cap. 1. pag. 94.*

γ In ea Urbe (*Hispali*) Alfonsæ Coronellæ amorious ita indulsit ut præ illa Padillis contemptui esset. *Id. ibid.*

* *A Amsterdam chez Paul Marret.*

⸸ *Id. ib. lib. 17. cap. 5. pag. 101.*

PADILLA (JEAN DE) l'un des chefs de la sedition qui s'éleva dans la Castille l'an 1520. On dit que sa femme l'engagea à cette revolte, & qu'elle s'y étoit engagée à cause qu'elle l'avoit (A) vu en songe grand Maître de Saint Jaques. On ajoûte qu'elle avoit une servante qui se (B) mêloit de sorcelerie, & qui lui predisoit une grande élevation. Quoi qu'il en soit il n'y eut dans cette ligue aucun Seigneur qui temoignât plus de zêle (C) que cette Dame, pour faire perdre la couronne à Charles-Quint. Elle pilla des Eglises, afin d'avoir de l'argent pour

sont faits à la fatigue, ils s'endurcissent aux matieres de scandale. C'est pour eux que la domination des concubines des Princes n'est pas un sujet d'indignation, ils en connoissent trop d'exemples. Mais ceux qui ne lisent pas se scandalisent furieusement de voir qu'une favorite impudique soit idolatrée des courtisans, parce qu'elle est la distributrice de toutes les charges. Voiez (a) l'article de Diane de Poitiers.

(F) *Don Pedro fut si amoureux d'une belle veuve.*] (b) Elle s'appelloit Jeanne de Castro, & avoit été mariée à Don Diegue de Haro. (c) Sa beauté & sa pudicité etoient extraordinaires. Le Roi en devint amoureux, & n'esperant point de satisfaire sa passion qu'en qualité de mari, il feignit de n'être pas marié, & il allegua des preuves de l'aversion avec laquelle il avoit epousé Blanche de Bourbon. Deux Evêques furent consultez, & declarerent que ce mariage étoit nul. Ensuite de cette sentence il se hâta d'épouser la veuve: il en fut bientôt degoûté, il ne demeura auprès d'elle que peu de jours: quelques-uns même disent qu'il la quitta dès le lendemain des noces (d). Elle se trouva pourtant enceinte & eut un fils qui lui servit de consolation, mais qui fut bien baloté de la fortune. (e) *Copia fastidium ut antea faciente, paucis apud novam nuptam diebus moratur, sunt qui una tantum nocte dicant. . . . Joannes filius ex iis nuptiis procreatus est matri solamen, fortunæ ludibrium futurus.*

(A) *A cause qu'elle l'avoit vu en songe.*] Voions ce qu'Antoine de Guevara lui écrivit. (f) *Je sai bien que la premiere assemblée se fit dans vostre maison, auquel lieu s'alluma ce feu, lequel vous avez tousiours soufflé & entretenu. Parquoy maintes fois me suis enquis, quelle occasion vous avoit esmeu d'ainsi esmouvoir en ceste sorte le Royaume, à quoy m'a esté respondu par vos parens & amys, que ce a esté parce que songeastes ou devinastes voir vostre mary grand Maistre de la Commanderie de Sainct Jaques, ce qu'estant ainsi vray a esté à vous grand folie, & non moindre resverie; car possible au lieu de luy bailler ceste Commanderie, ou l'Ordre, qui est une croix, luy mettrons sus une autre croix.* N'est-ce pas une chose deplorable, que le songe d'une femme ait pu produire tant de desordres, & tant de saccagemens par tout un Roiaume? Le premier qui donna le branle à cette grande revolte, fut Don Fernand d'Avalos; il gagna la Dame dont nous parlons. La Dame y entraîna son mari, qui aiant gagné Don Pedro Giron, mit les choses dans un tel mouvement, qu'on ne (g) parloit pas de moins que d'ériger en Republique chaque grande ville de Castille. (h) *Fernand d'Avalos fut le premier inventeur de la rebellion, & suis assez informé qu'elle fut pratiquée en vostre maison: de sorte qu'on luy agença le bois, mais vous mistes le feu dessoubz.* Cette guerre civile est donc de celles dont les causes sont frivoles.

(B) *Une servante qui se mêloit de sorcelerie.*] C'est ce que Guevara lui reproche. (i) *L'on nous a dit de par deça, qu'avez une esclave grande sorciere, laquelle vous a dit & confirmé, que de brief vous serez Royne & vostre mary Roy. & si succederez aux Roys d'Espaine Don Charles & Dame Ysabeau. Que s'il est ainsi que vous adjoustez foy à telles resveries, ce que je ne puis croire, donnez vous garde du Diable, & de ses tromperies & cautelles.* Dans une autre lettre il lui parle de cette façon: (k) *On dict d'avantage que vous avez une esclave blanche, ou bien une esclave folle qui est grande sorciere: & dict-on que elle vous a dict & asseuré que dans peu de temps on vous donnera de l'excellence au travers du Chapperon comme à une Princesse, & à vostre mary de l'Altesse: de sorte que vous pretendez succeder à la Royne nostre souveraine Dame, & vostre mary se promect tenir le lieu de Charles le Quint.*

(C) *Plus de zêle que cette Dame pour faire perdre.*] C'est beaucoup dire; car Don Antonio de Acugna Evêque de Zamora, fut si fougueux dans cette revolte, qu'à l'âge de 70. ans il agissoit comme auroit pu faire le plus jeune & le plus determiné brigadier d'armée. Don Antonio de Guevara lui écrivit une lettre, dont on ne sera pas fâché de voir ici des morceaux. *Faire des soldats Prestres*, lui écrivit-il (l), *c'est chose qui se peut permettre; mais faire des Prestres soldats, c'est un fait scandaleux, ce que ne dirons pas que vous Seigneur l'avez permis, ains que vous mesmes l'avez fait: veu qu'avez amené plus de troys cens Prestres de Zamore pour combattre Tordesilles: & comme bon Prelat au commencement de la quaresme, qu'ils se devoient occuper à confesser, les emmenastes commencer ceste guerre. En l'assaut que donnerent les Chevaliers & Gouverneurs du Royaume aux vostres, vy par mes propres yeux un Prestre lequel estant derriere un carneau, mis par terre avec une hacquebute, onze des nostres, & c'estoit le bon qu'au temps, qu'il visoit pour les frapper, les benissoit avec la hacquebute, & apres les despeschoit avec le boulet. Si vy aussi pareillement qu'avant que la bataille fut finie, ce gentil Prestre receut un coup de trait au front, tellement que sa mort fut si subite, qu'il n'eut temps seulement de se confesser, & moins encore de se signer. . . . .* (m) *Souventesfois je vous ay veu ayant une pertuisanne sur vostre espaule, & oncques je ne vous vy le livre à la main, ny estole au col, & si n'obmettray pas à dire cecy, qu'aux soldats qui battoient la forteresse de Ampudie, & qui tomboient du haut en bas leur disiez ainsi: courage, enfans, courage, dessus, dessus, montez, montez, & combattez vaillamment, comme bons champions, & si vous mourez que mon ame soit logée avec la vostre, puis qu'avez si juste entreprinse, & demande sans fainte. Or vous sçavez bien, Seigneur Evesque, que les soldats qui en ce lieu là mouroient estoyent excommuniez du Pape, traitres au Roy, commoteurs du Royaume, sacrileges, brigans, ennemys de la Republique, & source de ses mutineries. Parquoy assez evident est, que l'Evesque qui tels propos tenoit, n'estoit pas trop craintif, ny scrupuleux de perdre son ame, puis qu'il aymoit mourir à la soldadesque, & je ne m'esmerveille que vieille mourir comme desesperé soldat, celuy qui ne se prise oncques de son estat.* La Dame Marie de (n) Padilla étoit donc bien emportée, si elle égaloit la fureur de ce Prelat. Il y eut quelques autres femmes qui entrerent dans cette faction, *& qui furent des plus échauffées, ainsi comme nous avons vu*, c'est Brantome (o) qui parle, *en nos guerres civiles de la Ligue, lesquelles on n'eust sçu dire pourquoi, sinon* qu'elles

(a) *A la remarque N.*

(b) *Mariana ubi supra lib. 16. c. 18.*

(c) Vidua, cui forma comparari nulla poterat, insigni pudicitiæ laude viduitatis incommoda sustentabat. *Id. ib.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Epistres dorées liv. 1. pag. m. 186. Cette lettre est datée du 10. de Mars 1522. La même chose se trouve dans une lettre du 3. livre pag. m. 21. datée du 15. de Janvier 1522.*

(g) *Brant. Capitaines étrangers, to. 1. pag. 173. Il tire cela de la lettre de Guevara, p. m. 172. liv. 1.*

(h) *Guevara liv. 3. pag. 21.*

(i) *Ibid. liv. 1. pag. 187.*

(k) *Guevara liv. 3. pag. 22.*

(l) *Id. ib. liv. 1. pag. 170.*

(m) *Ibid. pag. 171.*

(n) *C'est ainsi que Guevara la nomme. D'autres la nomment Donna Maria Pedrecco, comme nous l'apprend Brantome ubi supra pag. 174. Apparemment Guevara lui donnoit le nom de son mari. Le Comte de la Roca hist. de Charles-Quint, pag. 55. la nomme Marie Pacheco. C'est à quoi il se faut tenir.*

(o) *Brantome ibid. pag. 174.*

pour entretenir la sedition; mais elle commit ce sacrilege (D) devotement. La conduite d'un Curé envers (E) Padilla est digne d'être raportée. Ce fut à Tolede * que la rebellion de cet homme, & celle de son épouse obtinrent le plus de credit. Ils étoient l'un & l'autre d'une maison fort illustre. Le mari n'avoit guere de merite: la femme ne valoit guere, quoi qu'elle se mît à un très-haut prix; car elle étoit extremement presomptueuse †. Il fut defait auprès de Villalar, & tomba entre les mains du vainqueur. On lui fit couper la tête deux jours après λ. Sa femme se sauva en Portugal ‡. Elle se nommoit Marie Pacheco, & étoit fille de Tendillos de Mendoza, si nous en croions Paul Jove ↓, qui dit aussi qu'elle étoit savante.

* *La Comte de la Roca, histoire de Charles-Quint, p. m. 40.*
† *Id. ib.*
λ *Id. ib. pag. 54.*
‡ *Id. ib. pag. 56.*
↓ Quum Maria Paceca Tendilii Mendocii filia eruditi ingenii & virilis animi mulier, Padiliæ conjugis vexillum ne concitatæ multitudini deesset dux gerendo bello sustulisset. *Paul. Jovius hist. lib. 19. fol. m. 7. verso.*

☞ **PADILLA** (Louïse de) Comtesse d'Aranda au XVII. siecle, a été extremement loüée par les Espagnols, comme on le verra dans un (F) passage de Don Juan de Lastanosa que je vais copier.

☞ **PAGEAU** (N.) un des plus illustres Avocats du Parlement de Paris, mourut au mois de Juillet 1683. μ *dans un age, qui estoit encore peu avancé.* Son éloge tiré d'un manuscrit qui a pour titre *Portraits des Avocats* se trouve φ dans le Mercure galant, & dans un ouvrage ψ du Pere Bouhours.

μ *Mercure galant, mois de Juillet 1683. pag. 128.*
φ *Ibid. pag. 128. & suiv.*
ψ *Intitulé maniere de bien penser dans les ouvrages d'esprit pag. 395. & suiv. édit. de Holl.*

PAYS (René le) a passé pour bel Esprit. Il étoit de Bretagne; mais il n'a guere paru que dans la (A) Province de Dauphiné. Il y avoit un emploi dans les Finances. Ses *amitiez,*

qu'elles avoient été embabouinées de quelques Prescheurs & seducteurs par leurs presches & persuasions. Faites attention à ces dernieres paroles, & notez que l'Evêque de Zamora fut enfin pris & étranglé (a).

(D) *Elle commit ce sacrilege devotement.*] Il vaut mieux que ce soit Brantome qui nous raconte cela, que si je traduisois son style. „ (b) L'on raporte un „ pareil encore & plus plaisant trait que fit Donna „ Maria de Padilla, l'une des honnêtes Dames d'Espa„gne, & des plus affectionnées à la rebellion, qui se „ fit en Espagne au commencement du regne de l'Em„pereur Charles, ainsi que Dom Antoine Guevarra „ le raconte; laquelle ayant faute d'argent pour la sol„de de ses soldats, prit tout l'or & l'argent des reli„ques de Tolede; mais ce fut avec une ceremonie „ sainte & plaisante, entrant dans l'Eglise à genoux, „ les mains jointes, couverte d'un voile noir, ou pour „ mieux dire d'un sac mouillé selon Rabelais, piteuse, „ marmiteuse, battant son estomach, pleurant & sou„spirant, deux grandes torches allumees devant elles „ & puis ayant fait gentiment son pillage, elle se re„tire aussi gentiment en mesme ceremonie, pensant „ & croyant fermement que par cette triste ceremo„nie, ou plustost hypocrisie, Dieu ne lui en sçauroit „ mauvais gré. Il y a là bien à rire, qui pourroit voir „ joüer le mesme mystere. Mais le meilleur fut (dit „ le conte) que les larrons, quand ils derobent quel„que chose, ils le font avec une grande joye & alle„gresse, & quand on les punit ils pleurent: cette „ Dame au contraire en desrobant pleuroit, & si on „ l'eust punie, il eust fallu par consequent qu'elle se „ fust prise à rire, au contraire des autres larrons, „ comme il se voit. „ Les premieres paroles de ce passage font conoitre que l'Auteur venoit de parler d'un fait semblable. Tout lecteur curieux voudra savoir ce que c'est; ainsi en faveur de ceux qui ne pourroient pas consulter Brantome à l'heure même, je mets ici ce qu'il avoit raconté. Antoine de Leve estant au siege de Pavie, (c) *& ayant faute d'argent pour contenter & payer ses soldats, mesmes les Lansquenets mutinez, il s'advisa de la ruse dont les histoires en parlent, sans que je la dise encore; mais la plus plaisante fut (racontent les Espagnols)* que tomò toda la plata consagrada de los Templos, prometiendo todas vezes con voto solemne a los santos, que si quedava vencedor, cosas harto majores que las que tomava, de que hizo batir dinero grosamente. *C'est-à-dire, il prit l'argent sacré des Temples, promettant toutesfois avec vœu solemnel aux saints, choses plus grandes que celles qu'il prenoit, s'il demeuroit vainqueur, & puis de cet argent il en fit battre de la monnoye grossierement. Mais il pratiqua par apres le proverbe,* passato il pericolo, gabbato il santo, *& n'en paya jamais rien. Quel payeur de debtes: & il se disoit dans Pavie encore de mon jeune temps, qu'il laissa la debte à payer, & le vœu pour accomplir à l'Empereur, puis que cela estoit pour ses affaires qu'il l'avoit emprunté & employé.*

(E) *La conduite d'un Curé envers Padilla.*] Continuons à nous servir des paroles de Brantome. „ (d) Un „ Curé du village de Mediane. . . . . affectionna si „ fort Dom Juan de Padilla, un des principaux chefs „ mutinez, que tous les Dimanches à son prosne il ne „ failloit de le recommander d'un Pater noster & d'un „ Ave Maria; & pour la sainte sedition dont il estoit „ grand fauteur, & continua les prieres l'espace d'un „ mois, au bout duquel la fortune voulut que les trou„pes dudit Padilla vinrent à passer par le village dudit „ Monsieur le Curé, qui luy mangerent ses poülles, „ & son lard, & beurent son vin; & qui plus est, luy „ emmenerent sa chambriere. Le Dimanche d'apres „ il en fit sa plainte en son prosne, & leur raconta „ tout le dommage que ces troupes luy avoient faits „ & sur tout de sa chambriere Catherine, la nommant „ tout à trac, & admonestant le peuple de ne suivre „ plus le party de Padilla, mais celuy du Roy, don„nant au Diable tous ses partisans & seditieux, & les „ conjurant tous de crier vive le Roy, & meure Pa„dilla, ce qui fut fait, & renvoya tous les autres à „ tous les Diables. Force pareils traits avons-nous veus „ aussi se faire en nos guerres de la Ligue, selon les „ despits & mescontentements des personnes qui „ avoient été pillees, qui renioient cette sainte Ligue „ & belle union comme le Diable. „ Afin qu'on voye si Brantome se donnoit trop de licence, soit en abregeant, soit en amplifiant les Auteurs qu'il copioit, je raporterai mot à mot la narration de Guevara, traduite par le Medecin Guterry. „ (e) Un Curé Biscain demy fol *mit si fort son* affection à Jehan de Padille, que „ tous les Dimanches à son prosne disoit ainsi. Mes „ freres, je vous recommande un *pater* & un *Ave* „ *Maria*, pour la saincte sedition, & populaire emo„tion, afin que jamais elle ne puisse cesser, & vous „ recommande un autre *pater* pour la majesté du Roi „ Jehan de Padille, afin que Dieu le vueille prosperer, „ & autant pour la Royne sa femme; car pour vous „ en dire verité, ceux icy sont nos vrays & naturels „ Rois: & tous les autres jusques à present sont esté „ tyrans. Durerent les prieres bien pres de trois sep„maines, lesquelles expirees, vint à passer par ce vil„lage Jehan de Padille avec sa gendarmerie; & comme „ les soldats qui prindrent logis en sa maison, luy eus„sent enlevé sa chambriere, luy eussent beu son vin, „ & ne l'eussent oublié à luy manger & lard & poulaille, „ & quelle qu'il eust, dist le Dimanche ensuyvant au „ prosne: Vous sçavez mes Freres, comme ceste sep„maine a passé par ici Jehan de Padille, & croys que „ n'estes pas ignorans comme les soldats qui logerent en „ ma maison, ne m'ont laissé une seule poulle, me „ ayant aussi mangé mon lard, & beu mes quatre feuil„lettes de vin, & sur tout les malheureux m'ont em„mené, comme sçavez, ma pauvre Catherine. Je „ vous dy cecy, mes amys, afin que doresnavant ne „ priez point pour luy, mais pour le Roy Don Charles, „ & pour la Royne Madame Jehanne sa mere, lesquels „ font nos Roys naturels. „

(F) *Dans un passage. . . . que je vais copier.*] „ (f) J'ai „ oüi deux sortes de lecteurs se plaindre des Ouvrages „ de Baltazar Gracian. Les uns se plaignent sur la ma„tiere, & les autres sur le stile: ceux là, parce qu'ils „ estiment infiniment ses livres; & ceux cy, parce „ qu'ils voudroient qu'ils fussent un peu plus à leur usa„ge. Les premiers, & entre eux le fenix de notre „ siecle, la savante Comtesse d'Aranda (1), dont le nom „ reste écrit de six plumes immortelles, se formali„sent de ce que des matieres si hautes, & qui ne sont „ propres que pour des Heros, deviennent communes „ par l'impression: en sorte que le moindre Bourgeois „ peut avoir pour un écu des choses qui, à-cause de leur „ excellence, ne sauroient être bien en de telles mains. „ Cette plainte me fait souvenir de ceux qui trouverent mauvais que Mr. du Pin publiât en nôtre langue une nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. Voiez la derniere page de sa preface, & les nouvelles (g) de la Republique des lettres.

(A) *Que dans la Province de Dauphiné.*] C'est pour cela que Mr. Allard l'a mis dans le catalogue des Ecrivains de cette Province: *La plus grande partie de ses Ouvrages,* dit-il (h), *sont Dauphinois, conçus dans Grenoble ou dans Valence.* L'on a pu en user ainsi sans s'écarter de la coutume; car ceux qui composent la Bibliotheque d'un certain païs, y mettent presque toûjours les etrangers qui sejournoient dans ce païs-là en composant ou en

(a) *Le Comte de la Roca ib. pag. 56.*
(b) *Brantome, Capitaines etrangers, to. 1. pag. 127. 128. Il a pris cela de la lettre que Don Antonio de Guevara ecrivit à cette Dame. Elle est au 1. livre des epistres dorées de cet Auteur, pag. 184. de la traduction Françoise, imprimée à Anvers l'an 1591.*
(c) *Brant. ibid. pag. 126. 127.*
(d) *Brant. ubi supra pag. 175. Il emprunta cela des epistres dorées de Guevara, liv. 1. p. m. 173.*
(e) *Guevara liv. 1. p. 173.*
(f) *Juan de Lastanosa, preface sur le traité de Gracian intitulé le* Discret. *Voiez la preface de Mr. Amelot de la Houssaie sur l'homme de Cour.*
(1) *Donna Luisa de Padilla.*
(g) *Mois de Juin 1686. art. 4. pag. 658.*
(h) *Allard, Bibliotheque de Dauphiné, pag. 169.*

Digitized by Google

amitiez, amours & amourettes imprimées l'an 1664. furent l'admiration des Provinces, & meriterent même (*B*) l'aprobation de la capitale. Il y eut des Dames de la premiere qualité qui les lurent avec beaucoup de plaisir, & qui s'informerent du Libraire comment l'Auteur étoit fait. Dès qu'il eut sçu que la Duchesse de Nemours avoit eu cette obligeante curiosité, il lui envoia une description de sa personne. Cet écrit est intitulé, *Portrait de l'Auteur des amitiez, amours, & amourettes.* Il est mêlé de vers & de prose. Le style en est enjoüé, comme celui de l'ouvrage qui avoit plu à cette Princesse. Le succés de ce premier livre encouragea Mr. le Pays à donner de l'occupation aux Imprimeurs; mais sa Zelotide n'aiant pas été goûtée, il modera son ardeur, & ne se montra au public que de tems en tems. La lettre qu'il écrivit à Mr. du Gué Intendant de Dauphiné, lors que l'on faisoit la recherche des faux nobles, passa pour bonne. Il y prouva la (C) noblesse de sa Muse issuë de celle de Voiture; & il rassembla divers faits curieux concernant la genealogie des poëtes considerez comme poëtes. Il ne fit qu'imiter l'un des plus beaux épisodes de la Clelie de Mademoiselle de Scuderi. Quelque tems après il publia un nouveau recueil de pieces. Il paroit par quelques-unes de ses lettres qu'il avoit été en Hollande & en Angleterre. Les relations qu'il a faites de ces païs-là sont trop folâtres, & bien injustes; & il y a mêlé des reflexions un peu (*D*) serieuses qui sont très-fausses. Cela fait du tort au nom

en publiant des livres. Ce passage de l'Auteur des Amitiez & des Amourettes ne sera pas hors de propos, (†) *Quelle aparence qu'un genie aussi élevé que celui de* VOTRE ALTESSE, *un genie à qui les plus beaux genies de nostre siecle rendent tous les jours leurs hommages, & qui passe à la Cour pour une source de lumiere, ait pu trouver quelque chose d'agreable dans le Recueil de mes bagatelles, & dans les Ouvrages d'un homme nourry dans les tenebres de la Province? Un esprit originaire de Bretagne, transplanté en Gascogne, & en suite dans les montagnes du Dauphiné, auroit-il pu produire des fruits qui eussent satisfait un goust si fin & si delicat? Non,* MADAME, *je ne le dois pas croire; ma presomption seroit trop grande, & je craindrois de vous faire un outrage.*

(†) *Le Pays dans sa lettre à la Duchesse de Nemours, où il lui fait son portrait.*

(*B*) *Meriterent même l'aprobation de la capitale.*] Les Parisiens pardonnent facilement la production d'un bon livre à un Provincial qui a fait un long sejour dans Paris: mais ils trouvent fort mauvais qu'une personne qui n'est jamais sortie de sa Province soit un bon Auteur. Ils regardent cela comme une entreprise de dangereuse consequence; on diroit qu'ils s'imaginent que c'est sortir de l'ordre, & se soustraire à l'autorité legitime de ses superieurs, & ériger dans la Republique des Lettres la secte des Independans, qui est si odieuse dans l'Eglise. Ils furent donc peu disposez à juger favorablement des amitiez & des amourettes de nôtre Auteur; car c'étoit un livre qui leur venoit du païs des Allobroges: c'étoit la production d'un Auteur né en Bretagne, & transplanté d'abord dans la Guienne, & puis sur les montagnes de Dauphiné. Voilà les Ecoles où il étoit devenu le disciple de Voiture, & où il avoit formé le dessein de se porter pour son successeur. Ainsi les prejugez ne lui étoient guere favorables: neanmoins son livre eut un grand debit dans Paris. Il trouva quantité d'aprobateurs & à la Cour & à la ville. Sans que pour cela je pretende soutenir qu'il n'y fut pas censuré, & meprisé de plusieurs personnes. Lisez ces paroles de Mr. Gueret, (*a*) *Tandis que l'un fera de mechans poulets pour sa Margoton, qu'un autre écrira de mauvaises plaisanteries à son boucher, ils ne feront point d'attentats contre l'Etat.* Il en veut aux lettres de Mr. le Pays, & à celles de Mr. de Montreuil. Dans la page suivante il n'est pas si desobligeant, mais ses éloges sont bien maigres. *Parce qu'*Amours, dit-il, Amitiez & Amourettes *a passé pour un titre assez agreable, s'ensuit-il que* Fleurs, Fleurettes & passetems *soit reçu de même sorte?* Mr. Despreaux a dit quelque chose contre Mr. le Pays. Le coup fut reçu de bonne grace, on ne vit point Mr. le Pays s'emporter, ni se dechaîner en injures, comme firent la plûpart de ses compagnons de disgrace. Il repondit (*b*) honnêtement & modestement. Au reste ce que j'ai dit de Paris, je le pense de l'ancienne Rome: je ne croi pas qu'au siecle de Ciceron, ou au siecle de Pline le jeune les Romains eussent trouvé bon que les poëtes & les orateurs d'au delà des Alpes, & d'au delà des Pyrenées eussent fait de beaux ouvrages, avant que d'avoir quitté leur païs natal.

(*a*) *Parnasse reformé, pag. m. 113.*

(*b*) *Voiez sa lettre à Mr. du Tiger. C'est la 1. du 2. livre de la 2. partie des nouvelles Oeuvres.*

Pour confirmer par une preuve authentique ce que j'ai dit du grand succés du premier ouvrage de nôtre Auteur, je n'ai qu'à citer un Journaliste qui ne flate point. Voyons l'exorde de l'extrait qu'il a donné d'un autre (*c*) ouvrage de cet Ecrivain. (*d*) *Les* Amours, Amitiez & Amourettes *de Mr. le Pays furent si bien reçües dans tout le joly monde, que l'on concevra une agreable idée de ce demeslé de l'esprit & du jugement, dès que l'on sçaura qu'il en est l'auteur. On publia que l'Amour luy avoit donné une plume de ses aisles pour écrire ses amours; & il a fait autrefois quereller si ingenieusement l'amour & la raison, qu'il n'aura pas tout oublié icy aucune des raisons de l'esprit.*

(*c*) *Intitulé,* Demeslé de l'esprit & du jugement, *imprimé à Paris 1688.*

(*d*) *Basnage de Beauval, hist. des Ouvrages des Savans, Sept. 1688. art. 15. p. 119*

(C) *La noblesse de sa Muse.*] La lettre qu'il publia sur ce sujet fut inserée depuis dans l'édition (*e*) des nouvelles oeuvres; elle est intitulée *Titres de noblesse de la Muse Amourette à Monseigneur du Gué Conseiller ordinaire du Roi &c.* Quelcun qui l'avoit luë pendant qu'elle etoit nouvelle, m'assûra que l'intention de l'Auteur étoit de prouver qu'il étoit noble du chef de sa Muse, & qu'ainsi l'on ne devoit pas lui demander d'autres titres de noblesse, ni pretendre le taxer à moins qu'il n'en produisit. Mais aiant lu cet ouvrage, je n'y trouvai rien qui marquât cette intention. Je ne saurois dire si cet Auteur étoit noble, car il y a si long tems que je n'ai lu ses ouvrages, que je ne saurois me souvenir des endroits où il pourroit avoir dit soit en propres termes, soit en mots équivalens, *je suis gentilhomme.* Je me souviens de l'endroit où il fait mention d'une querelle de son frere: ce qu'il en dit est d'un gentilhomme, mais une infinité de roturiers vivant noblement ne parleroient pas là-dessus d'un ton moins ferme. Voici ce qu'il dit en repondant à une (*f*) lettre de consolation: (*g*) *Le soin que vous avez pris de la querelle de mon frere, & la bonté que vous avez de la vouloir pacifier, sont des obligations que je ne sçaurois jamais reconnoître. J'ay bien du regret que ce petit desordre lui soit arrivé: mais comme il doit avoir de la prudence à ne s'attirer point de mauvaises affaires, il doit aussi avoir de la vigueur à les pousser quand elles luy sont faites mal à propos; & jamais je ne luy pardonnerois, s'il luy en restoit quelque infamie.*

(*f*) *Elle lui fut écrite pendant l'affliction où il étoit d'avoir perdu une sœur. La maniere dont il exprime sa douleur, & la tendresse qu'il avoit pour la defunte, est d'un bon cœur & d'un honnête homme. Voiez la lettre 42. & 43. du 2. livre.*

(*g*) *Le Pays, amitiez, amours & amourettes, liv. 2. lettre 42. pag. 164. édit. de Holl. 1665.*

(*D*) *Des reflexions . . . . très-fausses.*] (*h*) „C'est „une chose dont je ne me puis consoler, qu'on souffre „les Juifs à Amstredam, & qu'on n'y souffre pas les „Catholiques. A Paris les maisons de debauche ne „craignent pas tant le Commissaire du quartier, qu'à „Amstredam celles où l'on celebre la Sainte Messe. Cependant „j'ay remarqué que la politique est icy la plus „forte ennemie qu'ait nostre Religion. Les Hollandois „ne haïssent pas tant Rome que Madrid: & je „croy qu'ils aymeroient mieux obeir à Alexandre VII. „qu'à Philippes IV. Cela est si vray, que dans une compagnie, „où nous estions dernierement, quelqu'un „ayant dit par galanterie, qu'un Ministre avoit depuis „peu obtenu permission de prescher à Madrid; que „l'inquisition y alloit estre supprimée, & que le Roy „Catholique estoit sur le point de se faire Huguenot; „un vieux Hollandois respondit brusquement, & de „l'abondance du cœur, que si l'Espagne se rendoit „Huguenote, la Hollande seroit contrainte de se rendre „Catholique. Aprés cela, Monsieur, jugez s'ils „sont fort attachez à leur Religion, & s'ils haïssent „si fort la nostre. On peut dire qu'ils ne haïssent rien „que la domination Espagnole.„ La lettre d'où je tire ces paroles n'est point datée, c'est le defaut general (*i*) de cette espece d'ouvrages, mais on peut savoir par les circonstances qu'elle fut écrite l'an 1662. Jugez par là si nôtre Auteur entendoit bien ce qu'il disoit. Ne diroit-on pas qu'il dressa cette relation sur quelque livre composé au tems du Duc d'Albe, ou avant la fin de la treve qu'Henri IV. fit conclure entre Philippe III. & les Provinces Unies? En ce tems-là les Ecrivains medisans pouvoient pretendre que les Hollandois haïssoient plus la domination, que la religion des Espagnols; & je ne doute point qu'on n'ait dit cela dans plusieurs livres. Mais il est certain que quand Mr. le Pays etoit en Hollande, on n'y avoit plus de haine pour la nation Espagnole: la haine n'avoit duré qu'autant que la crainte; or il y avoit long tems que la crainte etoit dissipée. Depuis la prise de Boisleduc, de Maestricht, & de Breda, & la guerre qui fut declarée à l'Espagne par Louis XIII. les Provinces Unies furent assûrées de ne retomber jamais sous le joug des Espagnols: elles etoient plus inquietées de la crainte qu'ils ne fussent trop abaissez, & que la France ne profitât trop de l'abaissement, que de la peur qu'ils

(*h*) *Le Pays ibid. lettre 38. du 2. livre, pag. 153. 154.*

(*i*) *Ne prenez pas ce mot au pied de la lettre; la date se trouve quelquefois dans ces Ecrits-là.*

nom François. Il étoit de l'Academie (*E*) d'Arles. Il fut honoré de l'estime (*F*) du Duc de Savoie, qui le fit Chevalier de Saint Maurice. Il écrivit une lettre (*G*) fort jolie sur ce sujet. Il se plaint souvent (*H*) de la fortune; & il ne lui dit pas moins d'injures que les poëtes du Paga-

qu'ils ne recouvrassent ce qu'ils avoient perdu. Cette inquietude contribua autant que toute autre chose au traité qu'elles conclurent à Munster avec Philippe IV. & depuis ce tems-là elles ont eu plus de veritable cordialité pour les Espagnols, que pour les François. Cela étoit naturel, & dans l'ordre de la bonne politique. Il n'est pas besoin de refuter cet Auteur à l'égard des plaintes qu'il fait de la contrainte des Catholiques d'Amsterdam, ni à l'égard de ses mauvaises & satiriques plaisanteries contre les femmes (*a*) Angloises, & contre les (*b*) Hollandoises.

(*a*) *Dans la lettre 36. du 2. livre.*

(*b*) *Dans la lettre 38. du même livre.*

(*E*) *Il étoit de l'Academie d'Arles.*] C'est une Academie de beaux Esprits établie sur le modele de l'Academie Françoise. On n'y entre non plus que dans celle de Paris qu'en le demandant. Mr. le Pays aiant sçu que l'on souhaitoit de l'y recevoir, & que la demande qu'il faloit faire pour cela selon les statuts, seroit favorablement écoutée, écrivit à ces Messieurs, & fut reçu dans leur corps tout aussi-tôt. Sa lettre est datée de Grenoble le 12. de Mai 1668. elle (*c*) est dans la 2. partie de ses nouvelles œuvres, avec le (*d*) remerciment qu'il écrivit à l'Academie.

(*c*) *C'est la lettre 38. du 1. livre.*

(*d*) *Daté de Grenoble le 12. Juin 1668. C'est la lettre 39. du même livre.*

(*F*) *De l'estime du Duc de Savoie.*] Si je m'en souviens bien il dedia sa Zelotide à ce Duc, qui lui écrivit une lettre fort obligeante. La reponse qu'il fit à ce Prince le 5. de Mars 1666. est la lettre 19. de la 2 partie des nouvelles œuvres. Il fit un voiage à Turin l'an 1670. & voici ce qu'il raporte des honneurs qu'il y reçut. (*e*) „ Sans vanité, ou avec vanité si vous voulez, je puis vous assûrer que j'ay esté receu tres-obligeamment de leurs Altesses Royales. L'on m'a convié de leur part pour voir la St. Hubert à la Venerie. Ce sera une Feste tres-magnifique. Les Dames y courront le Cerf avec des equipages tout brodez d'or & de pierreries. Apres la prise il y aura durant deux jours, Cadeaux, Bals, Ballets, Concerts, & Opera. On s'y prepare depuis long tems: mais apres tout cela me croirez-vous quand je vous diray, que S. A. R. a fait marquer pour moi une chambre dans le Palais, & ordonne qu'on me donnât des chevaux de son Ecurie pour la course? „

(*e*) *Le Pays, nouvelles Oeuvres, 2. partie, livre 1. lettre 41. pag. 105. édit. de Holl.*

(*G*) *Une lettre fort jolie sur ce sujet.*] Il fut fait (*f*) *Chevalier de la main du Marquis de saint Damien:* il eut *pour parrain* l'un des fils de ce Seigneur: un autre fils du même Seigneur *fit l'honneur & le regale de la fête.* C'est à celui-ci qu'il demanda fort galamment le revenu de quelque Commanderie, puis qu'autrement il se voioit hors d'état d'accomplir le vœu d'hospitalité. Voici des morceaux de sa lettre; souvenons nous qu'il écrit au grand Prieur de l'Ordre de St. Maurice. *Puis que vous êtes mon Superieur*, lui dit-il (*g*), *& que j'ai l'honneur d'estre un de vos freres, je dois de tems en tems rendre à V. E. un compte exact de ma conduite. Je serois bien malheureux, si les Alpes qui nous separent, me mettoient à couvert des lumieres de vostre direction. Dans mon eloignement j'en ay plus de besoin que les autres, & je vous supplie, Monsieur, pour le repos de ma conscience de m'assister de vos salutaires conseils, & de me lever quelques scrupules que j'ay touchant l'observation de mes vœux. Pour celuy de chasteté, graces aux rigueurs des belles, je le garde religieusement. Pour l'obeissance jusqu'icy je l'ay bien observée, & mes Superieurs qui ne m'ont rien commandé, ne peuvent pas s'en plaindre. Pour l'hospitalité, c'est le point qui fait mes scrupules, & sur lequel je sens de tres-cruels remords; car enfin, Monsieur, je ne l'observe point. Ce n'est pas que je n'aye grande inclination à estre Hospitalier: mais le peut-on estre quand on n'a point de maison où loger ses Hostes, ny de fonds pour les regaler? Il me semble, Monsieur, qu'en faisant ce dernier vœu, je fis tacitement celuy d'estre Commandeur, puis qu'on ne peut l'observer sans une Commanderie. Cela vous doit faire songer à m'en procurer quelqu'une, & mesme des meilleures, afin que mon vœu en soit mieux executé. . . .* (*h*) *D'ailleurs en me faisant Commandeur, on fera taire mille gens ridicules, qui me viennent faire des questions impertinentes touchant la Croix que je porte. Il y en a d'assez sots pour me venir dire,* Combien, mon cher Monsieur, gagnez-vous tous les ans à porter cette Croix? *Je vous avouë qu'alors je ne sçay que leur repondre. . . . . Quand j'auray une Commanderie, j'auray de quoy contenter tout le monde; je pourray satisfaire au vœu d'hospitalité, & l'on me laissera en patience sur le revenu de ma Croix. Ayez la bonté, Monsieur, de repondre à mes raisons, & de guerir mes scrupules, & vous mettrez en repos l'ame de celuy de tous vos Freres, qui est avec le plus de respect.*

(*f*) *Idem lettre 43. du même livre, pag. 112. datée de Grenoble le 20. de Mai 1671.*

(*g*) *Ibid. pag. 110.*

(*h*) *Ibid. pag. 112.*

(*H*) *Il se plaint souvent de la fortune.*] Ce defaut est presque une maladie épidemique dans la Republique des Lettres: il n'y a guere d'Auteurs qui ne se plaignent de l'ingratitude de leur siecle. Ceux qu'on apelle beaux Esprits se signalent par dessus les autres dans cette espece de plainte. Il leur semble que ce ne seroit pas se donner des airs, que de convenir que la fortune les a regardez de bon œil. On diroit qu'ils craignent que s'ils paroissoient contens de ses faveurs, le public ne prît cela pour un aveu qu'ils sont sans merite; car il y a un lieu commun fort ancien qui nous aprend qu'elle est aveugle; & qu'elle choisit très-mal les objets de son amour. Lisez bien toutes les lettres de Balzac, vous y aprendrez deux choses, l'une qu'il avoit un revenu fort honnête qui lui permettoit de regaler ses amis, & de leur donner d'excelentes soupes &c. & d'avoir pour lui-même les commoditez de la vie dans l'un des plus delicieux endroits du Roiaume: l'autre qu'il se regardoit comme une personne confinée dans un desert, & tellement persecutée de la mauvaise fortune, qu'on diroit que ses traits les plus perçans & les plus empoisonnez avoient été mis à part contre lui. Que peut-on conclure de ces deux choses, sinon qu'il avoit trop bonne opinion de soi-même? car un homme veritablement modeste, quelque merite qu'il ait, se persuade qu'il est dignement recompensé, dès qu'il a de quoi remplir ses besoins. Ainsi tous ces lieux communs que nos beaux Esprits, & tant d'autres Ecrivains poussent contre la fortune, sont dans le vrai un pompeux éloge des grandes & des belles qualitez dont ils s'imaginent être remplis. Il y a donc là dedans un peu trop de vanité. Ajoûtons qu'assez souvent ces sortes de plaintes sont beaucoup plus une marque de l'ingratitude des Auteurs envers leur siecle, qu'un temoignage de l'ingratitude du siecle envers les Auteurs: car ordinairement ceux qui se sont mis le plus à leur aise, sont ceux qui murmurent davantage contre les caprices de la fortune, & contre les injustices du tems.

Je dis ceci en general: je n'en fais point l'aplication à nôtre Mr. le Pays: je ne sai pas assez son histoire, pour pouvoir dire s'il avoit fait une fortune dont il se dût contenter: mais il me semble qu'il ne devoit pas trouver étrange, que les autres gens d'affaires se poussassent plus que lui; car un Financier à billets doux, à sonnets & à madrigaux, ne doit point pretendre de meriter la faveur de ses superieurs, & leur recommandation pour être promu aux grans emplois, comme il la meriteroit en s'attachant ponctuellement ainsi que les autres à ce precepte de Mr. Despreaux:

Pren (i) moi le bon parti: laisse là tous les livres.
Cent francs au denier cinq combien font-ils? Vingt livres.
C'est bien dit. Va, tu sçais tout ce qu'il faut sçavoir.
Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvoir!
Exerce-toi, mon fils, dans ces hautes sciences.
Prens au lieu d'un Platon le Guidon des Finances,
Sçache quelle Province enrichit les Traitans:
Combien le sel au Roi peut fournir tous les ans.
Endurcy-toi le cœur: Sois Arabe, Corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire."

(*i*) *Despreaux Satire 8.*

Etudier la politesse, emploier des jours entiers à une lettre galante, corriger cent fois un sonnet ou une chanson, jusques à ce que la chûte en soit heureuse, bien tournée, bien tendre, bien passionnée, n'est pas le moien de suplanter un rival, ou de l'empêcher qu'il ne vous suplante, j'entens un rival quant aux emplois qui dependent des directeurs des Finances, ou des Fermiers generaux. Si c'étoit un rival de maîtresse, bon. On aprendroit mieux à le suplanter en donnant son tems à une lettre galante, qu'en le donnant à une regle d'arithmetique. Encore faut-il s'arrêter dans ce parallele aux effets immediats; car si vous m'alliez alleguer qu'en s'apliquant à regler des comptes, on se rend plus propre à s'enrichir qu'en s'apliquant à une piece de galanterie, & qu'un rival qui sera plus riche, sera preferé au bel Esprit, je ne disputerai plus. J'ai lu quelque part que (*k*) *Ludovic Sforce disoit qu'un bel Esprit estoit une mauvaise condition à un soldat, & qu'il ne recevoit pas aisément à son service ceux qui s'en piquoient.* Le Marechal de Gassion étoit aussi de ce sentiment, il fut un jour si choqué des reflexions de l'Abbé de la Riviere, qui vouloit que S. A. R. le Duc d'Orleans levât le siege de Courtrai, que (*l*) „ son depit échauffant sa brusquerie, il lui rompit en visiere, & lui dit ces mots: *Monsieur l'Abbé, les beaux esprits sont de pauvres engins pour la guerre.* „ Ils ne sont guere plus propres pour les finances generalement parlant.

(*k*) *Silhon, Ministre d'Etat, liv. 1. ch. 13.*

(*l*) *L'Abbé de Pure, Vie du Marechal de Gassion, to. 4. ch. 4. p. 36. ad ann. 1646.*

Mais enfin venons au fait: parlons des plaintes de nôtre

Digitized by Google

Paganisme. Ce sont des lieux communs où la vanité a pour l'ordinaire un peu trop de part. Au

(a) C'est la 1. du premier livre de la 2. partie des nouvelles Oeuvres. Elle est écrite à Mad. la Comtesse de . . . & sans date.

nôtre Auteur contre son destin. La (a) lettre chagrine contre la fortune n'est pas mal tournée, ni mal fournie de pensées. En voici quelques morceaux. „ Je suis ne sous une certaine estoile dont on ne sauroit surmonter la malignité, & je suis si convaincu du pouvoir de cette estoile ennemie, que je l'accuse de toutes mes disgraces, & n'en sçay jamais mauvais gre à personne. Ainsi, Madame, quand vous n'obtiendrez pas ce que vous sollicitez pour moy avec tant de chaleur & avec tant d'adresse, je ne laisserai pas d'estre toute ma vie obligé à une amitié si genereuse & si agissante. Ce n'est pas d'aujourdhui que les entreprises qu'on fait pour m'avancer sont inutiles. Vous vous souvenez, &c. . . . Durant ma jeunesse j'ai fait comme les autres; j'ay cherché la Fortune avec un esprit inquiet; j'ay examiné les lieux par où elle passoit le plus souvent, & j'ay tâché de me trouver sur son passage. Allant au devant d'elle, j'ay cru que comme elle est aveugle, elle me pousseroit mesme sans y prendre garde: mais je m'imagine qu'elle a eu des yeux pour moy, puis qu'elle a sceu si bien éviter toutes mes approches. J'ay fait ce que j'ay pû pour lui faire ma Cour. Remarquant dans le monde qu'elle maltraitoit les gens de Lettres, & qu'elle caressoit les hommes d'affaires, pour lui plaire j'ay forcé mon inclination; j'ay donné toute mon occupation aux Finances, & n'ay donné que mon divertissement aux Muses. Cependant mes soins & mes peines ont esté inutiles, jusques icy je n'ay pû la trouver favorable. Puis que l'on a fait de la Fortune une Divinité aveugle: mais une Divinité pourtant à laquelle le monde rend un culte qui a un peu l'air de Religion, je m'imagine qu'on peut croire sans heresie, que cette Déesse a parmy ses Creatures des Eleus & des Reprouvez, qui sont heureux ou malheureux par son choix, & sans devoir rien à leur conduite. Depuis que j'ay connu qu'elle m'a mis au nombre des derniers, je cherche toutes sortes de moyens pour m'en consoler. . . . Si mes reflexions ne vous estoient pas ennuyeuses, j'en ferois beaucoup d'autres auparavant que de finir cette Lettre; je vous parlerois encore avec plus de chaleur contre les caprices de la fortune. Sçachez au reste que je ne la hay pas tant, pour ne m'avoir point élevé, que je la hay pour avoir abaissé nostre incomparable amy. Je le trouve bien plus malheureux que moy. On ne sçauroit tomber de si haut, sans sentir toute sa vie le coup d'une si cruelle chûte. Mais pour moy qui ay toûjours rampé, jamais je n'ay pu tomber. Tout le mal qui m'est arrivé, est quelque foiblesse qui me reste, pour avoir fait inutilement quelques efforts dans le dessein de m'élever. Nostre cher Amy est bien plus à plaindre, & je le plains d'autant plus qu'il meritoit moins sa disgrace. Quand je voy un Estourdy que la Fortune abandonne, je n'en suis pas plus surpris que de voir precipiter un aveugle qui marche sans guide: Mais quand je voi la Fortune renverser un homme appuyé d'une prudence solide, je ne sçaurois assez pester contre son injuste cruauté. Le mal est, qu'on ne peut gueres se mettre en estat d'éviter ses injustices. C'est une Divinité qui se jouë de ses Adorateurs comme de ses ennemis; elle fait souvent du mal à ceux qui la fuyent. A la Cour, elle vous suscitera un envieux qui noircira vos actions, un rival qui vous mettra mal auprès du Prince. A la campagne, elle detachera une pierre d'un rocher, elle fera élever par un Aigle une Tortuë qui vous écrasera. Elle se moque presque également des Autels que luy dressent les Courtisans, & du mepris qu'elle reçoit des Philosophes. Helas! si la sagesse & la vertu pouvoient nous mettre à l'abry de ses coups, les honnestes gens ne la craindroient gueres; on ne verroit que les stupides & les mechans au nombre des malheureux: mais les gens de bien & d'esprit semblent estre les plus exposez à son pouvoir. Tous les yeux de la prudence ne sont point assez perçans, pour penetrer dans les ressorts qui font mouvoir sa roue. Les mouvemens nous en sont cachez, & comme nous ne sçaurions en connoistre la cause, nous ne sçaurions en éviter les effets. Cela estant, ce seroit une folie que de s'en affliger. Nous devons souffrir ses mouvemens, & les regarder comme ceux des astres. Un homme qui se tourmenteroit pour une Eclypse de Soleil ou de Lune, passeroit pour un extravagant. Celuy qui s'afflige du changement de la Fortune n'est gueres plus raisonnable.„ Il decrit dans une autre (b) lettre le chagrin qu'il essuia à Fontainebleau, en sollicitant une affaire où il ne reüssit pas. On lui avoit retranché mille écus, & il ne put faire casser ce retranchement. *Depuis que je suis à Fontainebleau*, dit-il, *je pers chaque jour neuf ou dix heures regulierement dans une salle fort triste, où veritablement j'ay pour Compagnons force gens plus considerables que moy, qui n'y sont pas receus avec plus de ceremonie, ny expediez avec plus de diligence. . . . . . . Pour tâcher d'adoucir* mon chagrin, *quelquefois je songe qu'un homme qui viendroit sans affaires, & avec une ame indifferente dans la salle où tant de monde attend si impatiemment, auroit bien du plaisir à voir nos differentes postures. Les uns révent, les autres pestent, les uns se promenent, les autres sont appuyez contre les murailles, & au moindre bruit que fait la porte du Patron, tous jettent les yeux de ce coté-là, & quand il n'en sortiroit qu'un Laquais, on luy fait de profondes reverences. Si ce Laquais dit que le Patron a quelque legere incommodité, d'abord toutes les affaires tombent malades; & le malheur est que lors que le Patron est guery, les miennes ne s'en portent gueres mieux. Quelquefois enfin il paroist comme un éclair; alors tout le monde le suit, l'accable, & veut se faire entendre. Je tâche à luy parler comme les autres: mais ma foible voix se perd parmy la foule, & n'est pas entenduë. Souvent pour soulager mon chagrin, je vais repaistre mes yeux des charmes de Fontainebleau, & des beautez de la Cour. Tantost je vais voir les filles de la Reine, & tantost les chambres & les Galeries du Château. Aprés cela je me promene le long des Canaux, où je m'enfonce dans l'obscurité des Bois. Mais le retranchement de mes mille écus empoisonne tous les plaisirs que je veux prendre; il ternit les yeux & le teint de Mesdames de Soubize, de Brissac, & de S. Geran; de Mesdemoiselles de Lancie, de la Mark, & de Rouvroy; il efface l'éclat des Tapisseries, les peintures & les dorures des plus riches appartemens; il trouble l'eau des Canaux, des Fontaines, & des Cascades; il seche les feuilles & les fleurs des Ormeaux, des Tillaux & des Orangers.*

(b) La 30. du 2. livre de la 1. partie des nouvelles Oeuvres. Elle est écrite de Fontainebleau le 23. d'Août à Mr. le Comte de Lionne. L'année n'y est pas.

DESCRIPTION des sollicitations d'affaires à la Cour.

Je n'ai point vu les vers qu'il a faits (c) *sur un arrêt qui l'écrasa en le condamnant à rendre compte pour un homme qui avoit dissipé les deniers de Sa Majesté*, mais j'en ai bonne opinion, quand je considere qu'ils font partie d'un recueil de poësies, où l'on trouve une piece qui a merité l'estime d'un fin conoisseur, qui ne prodigue nullement ses loüanges. *On pourroit y en ajoûter une troisiéme*, dit-il (d), *que* Mr. le Pays *a fait l'éloge* du tabac: *ce qui contribuera beaucoup sans doute à en augmenter la ferme & le debit. Il a fait deux poëmes sur cette matiere disgraciée, & il a trouvé l'industrie d'y mesler tant d'agrémens, & d'en relever si bien les vertus, que l'on verra desormais cette plante parmy les fleurs du Parnasse.* Pour entendre tout ce passage il faut savoir que l'Auteur avoit dejà allegué deux autres raisons: je les raporte parce qu'elles servent à l'histoire de celui qui fait le sujet de cet article. „ Outre les raisons prises du fond du procés, il y en a deux qui sembloient devoir mettre Mr. le Pays à couvert d'une si terrible condamnation. L'une, qu'il ne s'est point enrichy depuis 30. ans qu'il est dans les fermes du Roy. L'autre, qu'il est trop bel Esprit pour s'engager dans des comptes & dans des calculs de finances. „ Il est permis, je m'assûre, de conjecturer qu'un poëte qui a si bien reüssi à faire l'éloge du tabac, exprime tres-bien dans le même tome son chagrin contre l'injustice d'un cruel arrêt. Les Muses d'un homme ne sont jamais plus éloquentes, ni plus vives, ni plus fecondes en pensées que dans de semblables occasions. Ce ne sont pas des conjonctures à quoi l'on doive apliquer le *cura leves loquuntur, ingentes stupent*. Je laisse neanmoins à ceux qui ont lu ces pieces à decider, si l'on doit dire de Mr. le Pays ce qu'il a écrit à un Comte. „ (e) Ce seroit dommage, Monsieur, que vous n'eussiez pas du chagrin. Vous en faites un usage si agreable, & vostre Lettre m'en a fait voir une si belle peinture, que j'aurois presentement regret que vous eussiez gagné le procés qui cause vostre inquietude. *Neque Dii neque Dea faciant ut te Fortuna in deliciis habeat.* Si j'estois Seneque, vous seriez mon Lucilius, & je vous ferois un semblable compliment. En effet, Monsieur, n'aurois-je pas raison de vous parler ainsi, aprés avoir leu les choses chagrines & plaisantes que vôtre pretendu malheur vous a fait écrire? . . . Ouy, Monsieur, vos peines m'ont fort diverty, parce que vous les expliquez si bien, qu'assûrement elles ne vous font gueres de mal. Si vous en estiez accablé, comme vous dites, vous n'en parleriez pas ainsi à vostre aise.„ Costar étoit à-peu-prés du même goût. *Il n'y a qu'une seule chose*, disoit-il (f), *que* les

(c) Voiez l'hist. des Ouvrages des Savans mois de Sept. 1688. pag. 132.

(d) Basnage de Beauval, hist. des Ouvrages des Savans ib. p. 133.

(e) Le Pays, nouvelles Oeuvres, 2. partie, liv. 1. lettre 9. Elle est écrite au Comte du Bouchage, & datée le 12. de Juin 1668.

(f) Costar, Apologie, pag. 131.

Au reste il a bien voulu que l'on sçût qu'il étoit grand (I) patineur. La lettre qu'il écrivit à une Dame qui s'étoit vantée du souflet qu'elle lui avoit donné, est assez maligne *. Ce pourroit bien être une épitre qui a été faite à plaisir, & qu'il n'écrivit à personne; & ce ne seroit pas la seule avanture qui paroît imaginaire parmi les faits qu'il raporte. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ne vit jamais sa maîtresse nuë comme (K) la main, & qu'il ne le suposa que pour avoir lieu de debiter plusieurs *concetti*. Il perdit un fâcheux † procés peu d'années avant sa mort, & mourut à Paris le 30. d'Avril 1690. Il parut une satire ‡ contre lui l'an 1670.

PA-

les plus severes puissent blâmer dans les plaintes que fait Monsieur de Balzac de ses maladies & de ses disgraces, *c'est qu'elles sont trop eloquentes, & trop curieusement recherchées. Et certes il y employe un si grand nombre de jolies pensées, qu'il me fait souvenir du Comedien Apellés, qui pendant que Caligula le faisoit fouëtter, crioit d'un son si harmonieux, que ce mechant Prince,* (a) *pour allonger le contentement qu'il en recevoit, fit durer davantage le supplice de ce malheureux. Il n'y avoit qu'un Caligula qui fust capable d'une telle barbarie: Mais je pense qu'il s'est rencontré des gens qui sans estre barbares estoient tellement sujets à leur plaisir, qu'ils se rejouissoient presque de la sciatique & de la gravelle de nostre Orateur, lors qu'ils lisoient dans quelques-unes de ses Lettres* &c. Il en raporte plusieurs extraits, aprés quoi il dit: (b) *La pluspart de toutes ces choses sont si plaisamment imaginées, que je serois ennemi declaré de la joye publique, s'il estoit vray que je les trouvasse mauvaises, comme l'asseure mon adversaire.*

(I) *Que l'on sçût qu'il etoit grand patineur.*] Il devoit cacher ce defaut, car il est un peu bourgeois. Consultez le Dictionaire de Furetiere, vous y trouverez non seulement la definition, mais aussi la condamnation de cette maniere d'agir. La definition contient ces paroles: „ (c) On dit aussi qu'on *patine* „ une femme quand on lui manie les bras, le sein &c.„ La condamnation contient celles-ci: „ Il n'y a que les „ paisannes & les servantes qui se laissent *patiner*. Ce „ n'est point la mode de *patiner* parmi le beau monde. „ . . . . Les Provinciaux sont de grands *patineurs*. „ Furetiere a raison de dire cela des Provinciaux; il auroit pu ajoûter que ce defaut regne plus ou moins dans les Provinces de France, selon qu'elles sont plus eloignées ou moins éloignées de Paris, & qu'il est beaucoup moins commun dans les villes, qu'à la campagne; & plus en usage dans les petites villes, que dans les grandes villes. C'est une preuve que cela ne se regle point sur les idées de la morale, mais sur celles de la politesse, ou du bel air. On en a une autre preuve notable; c'est que l'impudicité poussée à bout, portée jusqu'au dernier acte, est plus ordinaire dans les villes que dans les villages, & plus commune dans les grandes villes que dans les petites. C'est le contrepied de la patinerie. Disons en passant que la politesse du siecle d'Auguste, n'empêchoit pas que les jeunes filles de Rome n'eussent à se garantir de la main du patineur; elles se servoient de leurs ongles, mais c'étoient des ongles (d) bien rognez. J'ai cité (e) ailleurs un passage où aparemment il s'agit d'un Provincial qui avoit demeuré long tems à Paris, & qui croioit neanmoins que pour se faire valoir auprès des Marquises, il faloit les patiner. Raportons cela encore une fois, & ajoûtons y la suite. „ (f) M. M... „ alloit en Bretagne avec Mad. la Marquise de Lavar- „ din, pour voir Mad. de Sévigny. Il étoit dans le „ carosse de la Marquise, & dans le chemin, *per non* „ *parer troppo coglione*, lui contoit des douceurs, & lui „ prenoit les mains pour les baiser. Mad. de Lavar- „ din lui dit en riant, Monsieur vous recordez donc „ pour Mad. de S....? Le même se trouvant avec „ Mad. la Comtesse de la Suze, lui manioit les mains; „ elle lui dit ce vers de M. Scarron: *Les patineurs* „ *sont gens insupportables*; auquel il repondit aussi-tost „ par le vers qui suit: *Même aux beautez qui sont très-* „ *patinables*.„

Vous ne prouvez pas, me dira-t-on, ce qu'il faut prouver. Un peu de patience; on sera bientôt à la preuve. Elle se voit dans plusieurs lettres de Mr. le Pays, & nommément au 1. livre de ses Amitiez, à la lettre 24. où il dit à sa Caliste. *Je ne laissai pas de vous craindre, quoi que vous fussiez* (g) *nuë & desarmée, quoi qu'aparemment vous n'eussiez point ce maudit poinçon, avec lequel vous punissez* SI SOUVENT *mes petits emportemens.* Ce que l'on va lire fournit une preuve encore plus évidente. Je le tire d'une lettre qu'il écrivit à une Dame, qui s'étoit vantée de lui avoir donné un souflet. „ Desabusez-vous, ma „ chere Madame, la gloire de m'avoir maltraité n'est „ pas si grande que vous pensez. J'ai eu vingt Mai- „ tresses, qui estoient encore plus fieres que vous, qui „ sçavoient mieux repousser mes attaques, & qui pour- „ tant ne s'en vantoient pas. Vous n'estes qu'une No- „ vice en matiere de cruauté, & vostre Suivante mes- „ me pourroit encore vous en faire des leçons. Pour „ de moindres libertez Catin m'a traité plus cruelle- „ ment; vous ne m'avez donné qu'un soufflet, elle „ m'en a donné plus de douze; vous ne m'avez arra- „ ché qu'un ruban, elle m'a arraché la moitié de mes „ cheveux, & cependant elle n'en a jamais rien dit à „ personne. Vous ressemblez en vanité à Monsieur „ vôtre grand cousin; il n'a jamais veu à la guerre „ qu'une miserable occasion, dont il fait la relation à „ tout le monde: vous n'avez peut-estre jamais mal- „ traité que moy, & vous en faites l'histoire à toute la „ ville: mais au moins si vous ne mesliez point la fa- „ ble à l'histoire; si vous disiez bien comment tout se „ passa, j'endurerois vôtre vanité, & ne me plaindrois „ pas de vostre indiscretion. A quoy bon toute cette „ fanfaronnerie de fierte? Pourquoy diminuer par vos „ discours l'excés de la hardiesse que je pris? Pour- „ quoy augmenter l'aigreur des injures que vous me „ dites, & la pesanteur du soufflet que vous me don- „ nâtes? Eh, Madame, s'il vous en souvient, les in- „ jures ne furent pas fort aigres, & le soufflet ne fut „ gueres pesant. En bonne justice je meritois davan- „ tage, & quand vous auriez fait tout ce que vous „ avez dit, vous n'auriez fait que la moitié de vôtre „ devoir. Cependant vous le sçavez bien; dans l'a- „ me vous eûtes peur de vous estre trop emportée; „ vous craignites que je ne fusse plus irrité que vous, „ & à la fin vous prites un air à me persuader que ma „ hardiesse ne vous offenceroit plus: mais vostre dou- „ ceur ne m'appaisa point; & quand je vis vostre resis- „ tance s'affoiblir si-tost, je méprisay une victoire si „ aisée. Confessez la verité; voilà, Madame, ce qui a „ causé vôtre rage; mon mépris vous a choquée, & vous „ avez cru qu'il le falloit cacher sous l'apparence du vos- „ tre (h).„ La lettre qui precede celle-ci n'est pas moins maligne: elle fut écrite à une Dame qui trouvoit Mr. le Pays trop familier: elle merite d'être luë, & peut servir de leçon à plusieurs personnes qui en ont besoin.

(K) *Qu'il ne vit jamais sa maîtresse nuë comme la main.*] Il l'assûre sans aucun detour. „ (i) Enfin, „ Caliste, toutes vos ruses furent inutiles. Je trouvai „ hier au soir le lieu où vous vous baignâtes... De „ grace pourquoi tant de soin à vous cacher? En ve- „ rité vous ne montrâtes point de parties honteuses; „ & s'il en parut, ce furent les genoux & les autres „ membres de vostre sœur & de vostre cousine, qui „ devoient estre honteux de paroître en presence des „ vostres. Mais pour vous, quoi que vous montras- „ siez tout, vous ne montrâtes rien qui ne soit beau, „ rien qui ne vous soit glorieux. Je reconnus alors „ que les parties que vous teniez cachées, ne cedoient „ point à celles que vous laissiez voir; & je demeurai „ d'accord en moi-même, qu'il y avoit des belles qui „ auroient plus de raison à se cacher le nez, que vous „ n'en avez à cacher vos fesses.„ Le reste de cette lettre est un tissu de pensées assez jolies, pour me faire croire qu'il feignit cette avanture, afin de se procurer une occasion de les publier. Quelque privilege que puisse avoir le beau sexe dans plusieurs Provinces de France, de se donner honnêtement plusieurs libertez qui le deshonoreroient en Italie, je suis sûr que la maîtresse de Mr. le Pays, ni la sœur & la cousine de cette Caliste, ne se baignoient pas dans une riviere sans chemise ni linceul, les unes à la vuë des autres; & cela avec si peu de precaution, qu'un homme les pût surprendre en cet état, & comparer à son aise les parties les plus secretes de l'une, avec les parties les plus secretes des autres. Je doute que les paisanes mêmes se donnent jamais tant de licence. A plus forte raison doit-on juger que des filles qui portoient sans trop d'abus le titre de Demoiselles, ne secouërent jamais jusqu'à ce point-là les loix pudiques de l'honnêteté. Si elles se deshabilloient entierement pour jouir mieux de la fraicheur, elles attendoient sans doute l'obscurité de la nuit. On n'en use pas aujourd'hui comme au tems (k) de Diane. Disons donc de cette lettre de Mr. le Pays, & de plusieurs autres petits ouvrages de même nature, qu'on y debite comme des choses arrivées, ce qui n'est qu'une invention de l'Auteur.

(a) *Suetone ne dit point cela: il dit seulement,* Cum assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit: collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem. *Sueton. in Calig. c.* 33.

(b) *Costar, ib. p.* 113.

(c) *Dictionaire de Furetiere au mot* Patiner.

(d) Nos convivia, nos prœlia virginum Sectis in juvenes unguibus acrium, Cantamus vacui. *Horat. Ode* 6. *lib.* 1. Ailleurs il dit qu'elles se defendoient mal contre ceux qui tâchoient de les baiser. *Dum flagrantia detorquet ad oscula Cervicem, aut facili sævitiâ negat, Quæ poscente magis gaudeat eripi, Interdùm rapere occupet?* Id. Od. 12. l. 2. Voiez aussi Od. 9. lib. 1.

(e) *Dans l'article* Lycurgue, *pag.* 1813. *lettre g.*

(f) *Suite du Menagiana pag.* 378. 379. *il s'agit là de Mr. Menage même.*

(g) *Il supose qu'il l'avoit surprise au bain.*

* *Voiez la remarque I.*

† *Voiez la remarque H.*

‡ *Imprimée, si je ne me trompe, ou à Grenoble ou à Lion. Il étoit fort mal traité dans ce petit imprimé.*

(h) *Le Pays, nouvelles Oeuvres, 1. partie, liv. 2. lettre 3. p. m.* 107. 108.

(i) *Le Pays, Amitiez Amours & Amourettes, liv. 1. lettre 24. p. m.* 22.

(k) *Voiez Ovide Metamorph. lib. 2. v. 461. & lib. 3. v.* 179.

PALEARIUS (Aonius) l'un des plus honnêtes hommes du monde, & l'un des bons Ecrivains du XVI. siecle, étoit né à Veroli ‡, ville (AΔ) Episcopale dans la Campagne de Rome. Il devint habile & en Latin, & en Grec; & il joignit à la connoissance des belles lettres celle de la bonne Philosophie, & de la Theologie; & pour se perfectionner de plus en plus il parcourut presque toute l'Italie, & se mit sous la discipline des plus excellens Professeurs qu'il y pût trouver. Il passa six années toutes entieres à Rome, avant † que cette ville fût prise par l'armée de Charles-Quint, & il y retourna diverses fois après cette desolation. Il donna des marques publiques de ses progrés, par un beau poëme sur l'immortalité β de l'ame, & il s'aquit l'estime des (A) Savans & des beaux Esprits de ce tems-là. S'étant retiré en Toscane, il choisit la ville de Sienne pour son sejour fixe. Il y fut fait Professeur aux belles lettres, & y eut un grand nombre d'Ecoliers. Il s'y maria aussi à l'âge de 34. ans avec une jeune fille, qu'il aima passionnément toute sa vie, & qui lui donna γ quatre enfans. Son repos fut un peu troublé par les querelles que lui fit un de ses collegues, fâché de voir sa reputation obscurcie sous l'éclat de celle de Palearius. Mais Pierre Aretin vint bientôt à bout (B) de cet envieux. Il s'éleva ensuite une autre tempête bien plus terrible. Antoine Bellantes noble Siennois, accusé de plusieurs malversations, se tira d'affaire par le moien du beau plaidoié que Palearius fit pour lui. Quelque tems après il accusa quelques Moines d'avoir pillé son aieule, & se servit encore de l'éloquence de Palearius pour soutenir son bon droit. Les defendeurs aiant juré qu'ils n'avoient rien enlevé à la bonne femme, furent mis hors de cour & de procés; mais ils garderent un très-vif ressentiment contre l'Avocat de leur partie, & recoururent à leurs artifices ordinaires pour le perdre. Ils le diffamerent comme un impie, & prêcherent contre lui sur ce ton-là. Il fit son apologie avec tant de force & avec tant d'éloquence, que l'accusation s'évanouït. Neanmoins il s'ennuia des persecutions où il se voioit exposé, & sortit de Sienne, & fut s'établir à (C) Luques, d'où au bout de quelques années il se transporta à Milan. Les Magistrats l'y appellerent, & lui donnerent des marques de leur estime, en lui accordant diverses * immunitez, outre une bonne pension. Par malheur pour lui un Cardinal qui avoit été Dominicain & Inquisiteur severe, devint Pape † après la mort de Pie IV. Il voulut signaler par le suplice de quelques fameux heretiques les commencemens de son regne, & pour cet effet il ordonna que la cause de Palearius fût revuë. Cet habile homme fut pris à Milan, & mené à Rome, où il fut facilement convaincu d'avoir parlé en (D) faveur des Lutheriens, & contre l'Inquisition. Il

‡ De là vient son surnom Verulanus.

† Palearius, epist. 4. lib. 1. pag. 406.

β Voiez la remarque E.

γ Deux garçons & duo[illegible] filles.

** L'an 1559.*

† Sous le nom de Pie V.

(AΔ) *Ville Episcopale dans la campagne de Rome.*] Je n'entens point ces paroles de la preface que je citerai ci-dessous: *Natus est Aonius Verulis (oppidum id est Latii Episcopalis)* & je conjecture que celui qui parle ainsi, avoit sous les yeux un livre où il y avoit *urbs Latii Episcopalis*, & qu'aiant mis *oppidum* au lieu de *urbs* il a oublié de mettre *Episcopale* au lieu d'*Episcopalis*.

(A) *Il s'aquit l'estime des Savans & des beaux Esprits.*] La preface qui a été mise au devant de la nouvelle édition des Oeuvres d'Aonius Palearius, nous aprend le nom de quelques personnes dont il fut aimé & consideré. *Summo in honore fuit Palearius apud viros ætatis istius principes: Petrum Bembum, Jacobum Sadoletum, Franciscum Sfondratum, Ennium Philonardum, Ecclesiæ Romanæ Cardinales; Janum Benedictum Lampridium, Marcum Antonium Flaminium, Andream Alciatum.* Pour savoir le nom de plusieurs autres de ses amis, il ne faut que jetter les yeux sur la liste qui a été imprimée au bout de ses lettres dans la derniere édition. On y trouve le nom de ceux qui lui écrivoient, & à qui il écrivoit. On trouve dans la même édition après la preface, le bon temoignage que plusieurs Savans lui ont rendu; mais puis que l'on n'y rencontre pas ces vers de Baptiste Pigna, j'ai cru que je ferois bien de les raporter:

Aoni (a) decus Aonum sororum,
Quos mihi dedit aureos libellos
Recepi tuos, aureos libellos
Qui desiderium omnibus relinquunt
Quo magis relegunt magis legendi,
Intentis oculis libenter hausi.
Immortalem animam probas in ipsis.
Ipsi secula sempiterna, & esse
Immortalem operam tuam probabunt.

(a) Jo. Baptista Pigna. Carmin. lib. 3. p. m. 81.

(B) *Pierre Aretin vint bientôt à bout de cet envieux.*] Si je ne me trompe, ce ne fut point afin de venger Palearius, mais ou pour se venger lui-même, ou pour contenter son esprit de medisance. (b) Senis *primum exagitari cœpit insanis contentionibus nescio cujus professoris,* (*ipse* Machum Blateronem *vocat*) *qui putabat tantum decedere de suo honore, quantum Aonii virtutibus & meritis dabatur. Quamquam hunc morionem ignobilem brevi compescuit mordax ingenium Petri Aretini, qui stolidum pecus omnium ludibriis sannisque exposuit in fabula quadam vulgari idiomate conscripta, & Venetiis publico spectaculo exhibita.* Palearius se plaint fort de cet ennemi; il en parle comme d'un franc ignorant, qui avoit enseigné la langue Latine dans Sienne avec si peu de capacité, que ses propres Ecoliers avoient eu pour lui beaucoup de mepris. Lors que Palearius écrivoit cela, cet homme enseignoit à Luques, & tâchoit (c) par ses medisances d'empêcher que son adversaire n'y fût apellé. Nous verrons dans la remarque suivante que ses efforts furent inutiles. (d) *Machus Blatero, is de quo hominibus nostris fabula data est ab Aretino, lepidè & festivè scripta, homo impudentissimus, & pura veraque Latinitatis tàm ignarus, quàm ii qui trans Taurum incolunt: Senis quamdiu fuit, magnas mihi turbas fecit, veritus ne munus interpretationis scriptionum Latinarum mihi demandaretur: in qua cum ille infeliciter multos annos laborasset, apud eruditiores juvenes nihil aliud fuerat assequutus, quàm turpissimum infantiæ nomen: Is nunc Lucæ est: utinam tam cognitus, quàm Venetiis, ubi & fabula acta est, & Machus ludibrio habitus.*

(b) Præfat. Operum Aonii Palearii edit. 1696.

(c) Palearius epist. 17. lib. 3. pag. 500.

(d) Ibid. pag. 499.

(C) *Et se retira à Luques.*] Il y fut apellé par les Magistrats pour y enseigner les belles lettres; & s'il accepta cette charge (e), ce ne fut point à cause des agrémens qu'il trouvoit à enseigner, mais parce qu'il n'avoit pas le revenu qui lui étoit necessaire pour soutenir les depenses de sa famille. Sa femme aimoit à paroître; ses enfans ne haïssoient pas le faste; il falut donc contre son inclination qu'il se mit à regenter, & avec la crainte que cet exercice n'apetissât son esprit, & n'émoussât la vigueur qu'il se sentoit pour des études plus relevées. Il n'est pas le seul qui s'est vu reduit à cette contrainte, & que les depenses domestiques ont forcé de soupirer sous le fardeau des repetitions, & des leçons. Lisez les paroles de cet Auteur: il s'exprime bien. (f) *Moriar si non me angunt putidissimæ interpretationes meæ, sive Græcæ, sive Latinæ, in quas veluti in pistrinum detrusi me, non tàm imprudentiâ, quam necessitate. Ego enim, ut ex meis studiis nosse potuisti, semper judicavi obscurum & for[illegible] iis, quorum ingenio aliquid fieri potest illustrius, si interpretandis scriptis aliorum humiles ac demissi, quasi servitia ancillentur. Sed cùm mihi res domi esset angusta, uxor lauta, liberi splendidi, & propterea magnos sumptus facerem, mancipavi propè me iis studiis, à quibus semper abhorrui.*

(e) Cum Lucenses homines honestissimi propositis præmiis invitarent me singulorum dierum unius horæ usurâ ad interpretandum, accepi conditionem duram mihi & asperam, & vero etiam odiosam. Palearius epist. 4. lib. 4. p. 509.

(f) Ibid.

(D) *D'avoir parlé en faveur des Lutheriens, & contre l'Inquisition.*] Les Moines qui tâcherent de le perdre à Sienne, le decrioient comme un heretique, parce qu'il declaroit assez nettement qu'il desaprouvoit certaines superstitions. Outre cela ils n'aprouvoient pas le livre qu'il avoit fait sur le (g) merite de la mort de JESUS-CHRIST. Dans l'Apologie qu'il fut obligé de faire, il ne feignit point de dire que les Docteurs Allemans qui suivoient Luther, étoient loüables en certaines choses, & que l'Inquisition étoit destinée à faire perir les hommes doctes. Son (h) affaire fut terminée à l'amiable, & il fut dit que l'on jetteroit au feu

(g) Cet ouvrage s'est perdu. Il étoit en Italien. Voiez en le plan dans la 3. harangue de Palearius, pag. 90. 91.

(h) Præfat. Operum Palearii.

Il fut condamné (E) au feu, & la sentence fut executée sans aucune misericorde l'an 1566 *. On a plusieurs pieces de sa façon tant en vers qu'en prose. La meilleure édition est celle du Sieur Wetstein à Amsterdam 1696.

PALINGENIUS (MARCEL) est fort conu par un poëme divisé en 12. livres, & intitulé (A) *Zodiacus vitæ*. Il y travailla † plusieurs années, & le dedia à Hercule d'Est II. du nom Duc de Ferrare. Quelques-uns disent qu'il fut (B) Medecin de ce Prince. D'autres le mettent ‡ au nombre de ces Lutheriens savans, que la Duchesse de Ferrare Renée de France recevoit dans sa Cour, & honoroit de sa protection. Il est certain qu'il a parlé contre les Moines, & contre les abus de l'Eglise avec une extrême liberté; & de là vient qu'il paroît dans ‡ l'*Index librorum prohibitorum* entre les heretiques de la premiere classe, sur le pied de Lutherien. On dit même que son cadavre (C) fut deterré, & brûlé sous pretexte d'heresie. Neanmoins il se declara bon Catholique à la fin de son épitre dedicatoire; car il soumit toutes (D) ses pensées à la censure de l'Eglise. Elles ne sont pas toutes d'une nature à pouvoir plaire aux Protestans: il pousse

* *Tiré de la Preface qui est au devant des Oeuvres de Palearius, à l'édition d'Amsterdam 1696.*

† Opus nostrum . . . . in duodecim libros digestum, multosque per annos elaboratum, Celsitudini tuæ donamus. *Epist. dedicat.*

‡ *Voiez Seckendorf. Hist. Lutheran. lib. 2. p. 122. n. 5. ad ann. 1528. Il cite les Annales de Scultet pag. 148.*

‡ *Pag. 765. edit. 1667. in fol.*

feu tous les exemplaires de son Apologie. Il s'en conserva neanmoins trois, dont il garda l'un: son adversaire en garda un autre: le troisiéme fut celui que Pierre Victorius avoit eu (*a*). L'exemplaire qui demeura entre les mains de l'accusateur servit à la conviction d'Aonius; car voici ce que l'on y trouve en faveur des Protestans. (*b*) *Germanos vocas Oecolampadium, Rotherodamum, Melanchthonem, Lutherum, Pomeranum, Bucerum, & cæteros qui in suspicionem vocati sunt? Ego verò ex Theologis nostris tam stupidum arbitror esse neminem, qui non intelligat & fateatur, permulta esse in his quæ ab illis scripta sunt, digna prorsus omni laude: sunt enim graviter, accuratè & syncerè scripta, repetita vel ex patribus illis primis, qui præcepta nobis salutaria reliquerunt: vel ex commentationibus Græcorum, & nostrorum hominum.* Raportons aussi ce qu'il dit de l'Inquisition. (*c*) *Quòd nisi indicto concilio spes bonis injecta esset, negotium felix & salutare à Pontificibus, à Cæsare, à Regibus unà susceptum iri, ut magnis consessibus omnium gentium, omnium nationum celeberrimi conventus peragantur, desperaremus omnino tantarum perturbationum finem ullum unquam futurum: desperaremus posse fieri, ut sica ista districta in omnes scriptores, de manibus eorum extorqueatur, qui vel levissimis de causis crudelissimè ferire didicerunt: à quibus appetitus fuit aliquando vir omnium sanctissimus & integerrimus, Sadoletus meus.* Lors qu'il fit cette apologie, il n'y avoit que (*d*) fort peu de tems qu'Ochin s'étoit évadé: nous devons donc croire qu'elle fut faite l'an 1542. ou l'an 1543. Palearius étoit dès lors un bon Protestant; mais il ne disoit pas tout ce qu'il pensoit. On trouva l'an 1596. un livre écrit de sa main, intitulé *Testimonium ad gentes & nationes quæ invocant nomen Domini nostri Jesu Christi*, suivi d'un plus long Traité qui a pour titre, *Actio ex declaratione testimonii in Pontifices Romanos & eorum Asseclas. Ad Principes Christianos, & Præfectos Concilio, in quibus habitat Spiritus Dei.* Il composa cet ouvrage un peu avant l'ouverture du Concile de Trente: son intention étoit de le faire presenter à cette Assemblée par les Ambassadeurs de l'Empereur. C'est un plaidoié en bonne forme pour la cause des Protestans. Il n'a vu le jour qu'en l'année (*e*) 1606. On y trouve deux sentimens qu'ils n'aprouvent pas; l'un que le mariage est un Sacrement; l'autre qu'un Chretien ne doit pas jurer, non pas même devant les Juges (*f*).

(*E*) *Il fut condamné au feu . . . . . l'an 1566.*] Celui qui publia l'*Actio in Pontifices* l'an 1606. nous aprend que Palearius fut brûlé à Rome environ l'an 1558. (*g*) & qu'il declara hautement quelle étoit sa foi. On se trompe à l'égard du tems. Celui qui a fait la preface de la nouvelle édition, montre clairement qu'il faut s'en tenir à Mr. de Thou (*h*), qui dit que ce savant homme fut brûlé l'an 1566. Par là on refute Simler, qui dit (*i*) que ce martyr fut decapité l'an 1570. Voilà une erreur de chronologie, & une erreur sur l'espece du suplice. J'ai ouï dire qu'il fut brûlé pour son livre de l'immortalité de l'ame; mais cela est faux. Il n'y a rien dans ce beau poëme que les Catholiques Romains puissent condamner. Quelcun écrivit d'Italie à Marc Velserus, que cet ouvrage n'étoit point d'Aonius Palearius. Je ne sai point ce qu'on repondit à Velserus, qui demanda tout aussi-tôt à quel Auteur donc il faloit l'attribuer (*k*). Nous avons vu ci-dessus que Pigna loue Palearius d'avoir composé ce poëme: tous les Bibliographes le lui donnent. Je voi dans l'epitome de Gesner qu'il fut imprimé à Lion l'an 1536. Jaques Sadolet Evêque de Carpentras écrivit (*l*) à Gryphius, pour l'exhorter à l'imprimer. Il écrivit aussi à l'Auteur une lettre (*m*), où il donne de grans éloges à cet ouvrage. Palearius lui en avoit envoié un exemplaire (*n*) d'une edition peu correcte, & l'avoit prié de faire ensorte que Gryphius le reïmprimât. On ne sauroit recommander un ouvrage plus avantageusement à un imprimeur, que Sadolet recommanda celui-ci à Sebastien Gryphius. Je ne raporte qu'une partie de l'éloge. (*o*) *Numerus porro carminis is est, ut videatur Lucretium velle imitari, redolet enim antiquum illud; sed ita sapore humanitatis conditus est, ut asperitate demissa, vetustatis tamen autoritas salva remaneat. Atque hæc in universum. Illa jam partium singularum propria, nihil non accuratè, quove judicium & diligentiam adhibitam esse non pateat: multaque præterea ubique nitentia ingenii & venustatis luminibus, &, quod ego pluris quam reliqua omnia facio, Christiana mens, integra, castaque religio, erga Deum ipsum honos, pietas, studium; in eo libro vel maximè, non solum docere mentes errantium, sed etiam animos incendere ad amorem puræ religionis possunt.*

(*A*) *Divisé en 12. livres, & intitulé Zodiacus vitæ.*] *Hoc est de hominis vita, studio, ac moribus optime instituendis libri XII.* Chacun de ces 12. livres porte le nom d'un des signes du Zodiaque. Je ne doute point que ce ne soit la raison pourquoi l'Auteur se qualifie *poëta stellatus*. Scaliger le pere (*p*) a censuré fortement, & avec beaucoup de raison, ce me semble, le peu de raport qui se trouve entre les matieres de chaque livre, & les qualitez du signe du Zodiaque qui en est le titre. Je dirai en passant que Barthius a fait un poëme (*q*) à l'imitation de celui-là. Il lui a donné pour titre *Zodiacus vitæ Christianæ, Satyricon pleraque omnia veræ sapientiæ mysteria singulari suavitate enarrans.* Il l'a divisé en douze livres dont chacun porte le nom d'un signe du Zodiaque. Il ne s'est pas mis en peine d'observer quelque raport entre les matieres de chaque livre, & la vertu que l'on attribuë à chacune de ces 12. constellations.

(*B*) *Qu'il fut Medecin de ce Prince.*] Scevole de sainte Marthe l'assure (*r*); je n'oserois le nier: je me contente de dire que ce poëte n'étoit point conu du Duc de Ferrare quand il lui dedia son livre; car il expose dans son épitre dedicatoire qu'aiant sçu par la renommée l'erudition de ce Duc, il avoit pris la hardiesse de l'aborder, après l'esperance d'un bon accueil que Brasavolus lui avoit donnée. (*s*) *Quid mihi cum principe qui alienis oculis videt? ore loquitur alieno? illum volo qui per se possit cervum discernere vello: cui non ausint maligni homines dicere candida de nigris, & de candentibus atra. Talem igitur cùm te esse omnes prædicent, Dux illustriss. audacter ad te profectus sum: eo maximè quòd Antonius Musa Brasavolus, vir singulari doctrina integritateque conspicuus, qui excellentiam tuam fidelissimè colit, mihi de te spem optimam attulit: quippe qui doctrinam, humanitatem, liberalitatemque tuam mirificè apud me commendavit. Cujus verbis tantum habes fidei, quantum dici possit. Ego igitur suadente*, &c. Notez qu'il n'est point dans le catalogue des medecins poëtes compilé par Bartholin.

(*C*) *Que son cadavre fut deterré & brûlé.*] J'ai lu cela dans Melchior Adam: *Edidit præterea*, dit-il (*t*) parlant de Christophle Wirsungus, *Marcelli Palingenii Stellatensis (cujus cadaver, propter pietatis doctrinam in Italia exhumatum concrematumque fuit) poëmata doctissimis adjectis commentariis.*

MAIS voici un temoin plus authentique, le Gyraldi qui vivoit en ce tems-là, & dans le païs où la chose s'étoit passée, assure que l'on sevit contre les cendres de ce poëte. (*v*) *post ejus mortem in ejus cineres sævitum est, ob impietatis crimen.*

(*D*) *Il soumit toutes ses pensées à la censure de l'Eglise.*] Il avouë qu'aiant raporté le sentiment des Philosophes, il a dit peut-être des faussetez, mais qu'il n'en est pas responsable. Il vaut mieux l'entendre lui-même. (*w*) *Si tamen in tanto opere aliquid fortè reperiatur quod à nostra religione aliquantum dissentire videatur,*

(*a*) *Ibid.*

(*b*) *Palearius, Oratione 3. pag. 83.*

(*c*) *Ibid. pag. 91.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *L'année ni le lieu de l'édition ne paroissent pas au titre; mais nous aprenons du Journal de Leipsic du mois de Janvier 1696. pag. 44. qu'il fut imprimé à Leipsic l'an 1606.*

(*f*) *Voiez l'Avertissement au Lecteur.*

(*g*) Circiter annum Domini 1558. (ut ejus amicus quidam mihi narravit) Mediolani captus, vinctus, & Romam missus est, ubi fidei suæ confessione fortiter edita, flammis adjudicatus est.

(*h*) *Thuan. Histor. lib. 39. pag. m. 779.*

(*i*) *In Epitome Biblioth. Gesner.*

(*k*) *Voiez les Lettres de Velserus, pag. 878.*

(*l*) *Sa lettre se trouve dans l'édition d'Aonius Palearius 1696. pag. 564.*

(*m*) *Elle se trouve ib. pag. 562.*

(*n*) *Voiez la 2. lettre du 3. livre de Palearius pag. 434.*

(*o*) *Sadoletus epist. ad Gryph. pag. 565. Operum Palearii, edit. 1696. Elle est aussi entre les lettres de Sadolet pag. 184. edit. Lugd. 1554.*

(*p*) *Jul. Cæsar Scaliger, Poët. lib. 6. p. m. 731. 732.*

(*q*) *Imprimé à Francfort l'an 1623. in 8.*

(*r*) *Dans le titre de sa traduction Françoise de quelques endroits de Palingenius, apud du Verdier Vau-Privas Bibl. Françoise, pag. 842.*

(*s*) *Palingen. Epist. dedicat.*

(*t*) *Melch. Adam in vitis Philosophorum, pag. 253.*

(*v*) *Gyrald. de poet. suor. tempor. dial. 2. p. m. 569.*

(*w*) *Palingen. Epist. dedicator.*

pousse trop loin quelquefois les objections des libertins, & les étale d'une maniere qui temoigne qu'il ne les condamnoit pas. A cela près son Zodiaque est rempli de bonnes choses, & d'une satire bien philosophique * contre les mauvaises mœurs, & contre les faux prejugez. On a une infinité d'éditions (E) de ce poëme; mais je ne voi personne qui ait connoissance de celle que Christophle Wirsungus accompagna † d'un commentaire. Il est un peu étrange qu'un Poëte de ce merite paroisse si peu dans ce grand nombre d'éloges que les Italiens ont publiez des Ecrivains de leur nation. Sa qualité d'heretique en est cause aparemment. Quoi qu'il en soit on ne conoît guere la vie de ce personnage. Il étoit l'Auteur favori du Sieur Naudé.

Il y a un homme de lettres qui croit que Marcellus Palingenius est un faux nom sous lequel Marsile Ficin s'est deguisé. Il fortifie sa conjecture par un passage où Ficin γ se donne deux peres, *se duos habuisse patres, Ficinum Medicum, & Cosmum Medicen; ex illo natum, ex isto renatum.* Il me persuaderoit facilement que le nom *Palingenius* n'étoit point le nom de famille de l'Auteur du *Zodiacus vitæ*, mais un nom grecisé selon la mode de ce tems-là. Neanmoins je ne puis croire que cet ouvrage soit de la façon de Ficin, vu ce que nous aprend le Gyraldi δ de la procedure faite contre les cendres de l'Auteur de ce poëme.

PALLAVICINO (FERRANTE) Auteur de quelques Ecrits satiriques, qui lui firent perdre la tête sur un échafaut. Je n'ai rien à ajoûter à ce qu'en a dit Moreri, si ce n'est qu'on trouve un abregé de sa vie à la tête de la nouvelle version ζ de son divorce celeste.

☞ PANORMITA (ANTOINE) nâtif de η Palerme dans la Sicile, & issu de la famille θ *Beccatelli* illustre depuis long tems à κ Boulogne, fut l'un des habiles hommes du XV. siecle. Se trouvant recommandable par ses bonnes mœurs, & par sa science, il fut ofrir ses services à Philippe Duc de Milan, & en fut reçu avec de grans temoignages de bonté & de liberalité. Il lui enseigna l'histoire, & il fit des leçons publiques qui lui valurent une pension de 800. écus par an. Il fut ensuite Secretaire d'Alfonse Roi de Naples, & (A) son principal homme d'étude. Les querelles d'érudition qu'il eut avec Laurent Valla, firent couler de part & d'autre des torrens d'injures, dont leurs ennemis communs se divertirent beaucoup. Il attendit à se marier (B) qu'il fût âgé, & il épousa une belle fille pour qui il sentoit une tendresse particuliere: il en eut des enfans qui laisserent posterité ‡. Ce fut un homme de très-bonne ǂ humeur, & qui

tur, mihi minimè imputandum censeo. Nam dum aliquando de rebus philosophicis loquor, diversorum philosophorum opiniones refero, præsertim Platonicorum. Quæ si falsa sunt, non ego, sed ipsi reprehendi debent: cum mea sit intentio, a catholica fide nunquam declinare. Quo circa in omnibus quæ scripsi, orthodoxæ Ecclesiæ me humiliter subjicio: ejusque censuram, ut virum Christianum decet, libenter accipio. Après cela l'Inquisition ne pouvoit pas en bonne justice proceder contre sa personne, ni le declarer heretique; cette note ne devoit tomber tout au plus que sur sa doctrine; car c'est l'opiniatreté, & non pas l'erreur que l'on condamne dans une personne.

(E) *Une infinité d'éditions de ce poëme.*] Les Auteurs de l'*index librorum prohibitorum* cotent celle de Bâle 1537. & observent qu'elle avoit suivi celle d'Italie, mais ils ne marquent ni l'année ni le lieu de celle-ci (a). Je me sers de celle de 1569. *in* 8. où il n'y a ni nom d'Imprimeur, ni lieu d'impression. La table alphabetique des matieres y est fort ample. Elle étoit deja dans l'édition de 1537. comme Gesner (b) l'a observé. Son abbreviateur ne parle pas du commentaire de Wirsungus ni sous le mot *Palingenius*, ni sous celui de Wirsungus. Mr. Moreri assûre que cet ouvrage *a été traduit en François & en d'autres langues.* La Croix du Maine dit seulement que Scevole de sainte Marthe promettoit l'entiere version de cet Auteur, en aiant publié une partie. Voici ses paroles, (c) *Comme il a monstré par ses bien limées & polies imitations du docte Poete Italien* Marcel Palingene, *lequel il a traduit avec tant de grace, que cela a detourne plusieurs d'y mettre la main, qui auparavant s'estoient deliberez de le traduire en nostre langue. Il promet de continuer toute la version entiere du Zodiaque dudit Palingene, mais il n'en a fait imprimer encores qu'une partie, avec ses autres poesies Françoises, qu'il a intitulées,* Ses premieres œuvres, *contenans quatre livres d'imitations & traductions recueillies de divers Poetes Grecs & Latins, imprimées à Paris chez Frederic Morel l'an* 1569. A cela s'accorde du Verdier, qui dit (d) que Scevole de sainte Marthe a publié un *recueil de plusieurs discours tirez du Zodiaque de la vie de Marcellus Palingenius Medecin du Duc de Ferrare, traduits* par lui *en vers François.* Si l'on eût demandé à Mr. Moreri quels sont les autres (e) poëmes de cet Italien, on l'auroit un peu embarrassé.

(A) *Secretaire d'Alfonse. . . . & son principal homme d'étude.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces phrases de Paul Jove, (f) *Panhormita Alfonso adhæsit, secretioris sermii magister, & studiorum, expeditionumque omnium terra marique perpetuus comes.* Voiez la remarque C de l'article de ce Prince (g), & joignez y si vous voulez ce passage de Jovien Pontan; (h) *Rex Alfonsus statim post prandium, vel Antonium Panhormitam, vel è doctis aliquem audiebat, ut qui dignum judicaret animum quoque cibo suo post pastum corporis reficiendum esse.* Notez que ce Prince fit expedier à Panormita des lettres de naturalité, & de bourgeoisie Napolitaine, & qu'il le fit son conseiller, & President de la Chambre roiale (i).

(B) *Il attendit à se marier qu'il fût âgé.*] C'est ce que Paul Jove remarque. *Senex*, dit-il (k), *uxorem duxit Arcellam sibi magnopere dilectam, liberosque suscepit quorum honesta soboles Neapoli visitur.* Le Roi aiant oui dire que Panormita s'alloit marier blâma d'abord ce dessein, car il jugea que son secretaire ne pouvant pas s'attacher tout à la fois & à son épouse, & à ses livres perdroit le plaisir d'étudier, mais quand il eut sçu que cette épouse étoit & belle & honnête, il changea de sentiment, il crut que les douceurs de ce mariage compenseroient celles de l'étude. Panormita conte lui-même cette particularité: (l) *Cum audisset Rex me uxorem esse ducturum, primò improbavit, arbitratus de cætero literis simul & uxori me operam dare non posse, ac proinde vera solidaque literarum voluptate cariturum. Sed cum mox audisset, me Leonaram Aureliam virginem probam, nobilem ac formosam duxisse, approbavit, literarum commoda, & honesti conjugii suavitatem in æquo ponens.* Je croi que *Aureliam* est une faute ou de copiste ou d'imprimeur, & qu'il faut lire *Arceliam*, car l'épitaphe de cette femme dans les poësies de Jovien Pontanus est precedee de ce titre (m) *Lauræ Arceliæ uxoris Antonii Panhormitæ* (tumulus). Je ne sçai d'où Mr. Varillas avoit pris les particularitez que l'on va lire, *Antoine de Palerme. . . . avoit été fort moderé les soixante & dix premieres années de sa vie, mais à la soixante & onziéme, une belle fille de Naples, qui s'apeloit Marcilla, lui donna de l'amour, & le fit penser au mariage. Il en eut plusieurs enfans, & mourut dix ans aprés avec si peu de douleur & de distraction, qu'un moment avant que d'expirer, il fit son épitaphe* (n). Mr. Varillas ne nomme pas bien la maitresse de Panormita, & il gâte par une hyperbole trop outrée ce qu'a dit Paul Jove touchant le tems où Panormita fit son épitaphe: (o) *æger vitaque diffidens in supremo morbo hoc carmen composuit.* Cela signifie seulement que cet Auteur la composa pendant une maladie dont il n'esperoit point de guerir, & dont il mourut en effet. S'il est vrai comme Jovien Pontanus semble le dire (p) que Panormita, & Theodore de Gaza moururent presque en même tems, on peut croire que Mr. Varillas ne se trompe point quant à l'âge de Panormita, mais il se tromperoit quant à la durée du mariage, puis qu'il est sûr que Panormita se maria du vivant d'Alfonse, & que ce Prince mourut l'an 1458. & Theodore de Gaza vingt ans aprés.

* *Voiez Baillet, Jugemens sur les poëtes, to. 3. pag. 149.*

† *Voiez la remarque* C.

γ *Ficinus epist. dedicator. ad Laurent. Medicen in libr. de vita tom. 1. p. m. 482.*

δ *Voiez la remarque* C.

ζ *Imprimée à Amsterdam 1696. & faite par un homme de beaucoup d'esprit & de merite.*

η *Hieron. Ragusa, elog. Siculorum pag. 33.*

θ *Jovius, elog. c. 12. pag. 33.*

κ *C'est pour cela qu'il est apellé par quelques-uns* Antonius Bononia.

‡ *Jovius ibid.*

ǂ Imprimis facetus. *Facius de rebus gestis Alfonsi lib. 3. pag. 103.*

(a) *Dites la même chose de Gesner, & de ses Abbreviateurs.*

(b) *In Biblioth. fol. 492.*

(c) *La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag. 453.*

(d) *Du Verdier Vau-Privas, Bibliotheque Françoise, pag. 842.*

(e) *Il composa quelques poëmes, & entre autres celui qui a pour titre,* Zodiacus vitæ. *Moreri au mot* Palingene.

(f) *Paulus Jovius, elog. c. 12. pag. 33.*

(g) *Ci-dessus pag. 2181. lettre* m.

(h) *Jov. Pontanus de convivio. pag. 143. apud Leonard. Nicodemum addiz. alla bibl. Napolet. pag. 21. 22.*

(i) *Nicolo Toppi, bibl. Napoletana pag. 24.*

(k) *Jovius ubi supra pag. 34.*

(l) *Panormita de dictis & factis Alfonsi lib. 3. n. 27. pag. 63. edit. Hanov. 1611.*

(m) *Jovian. Pontan. tumulorum lib. 2. fol. m. 83. verso.*

(n) *Varillas, Anecdotes de Flor. pag. 165.*

(o) *Jovius ubi supra.*

(p) *Voiez la derniere remarque n. VII.*

qui rendit celebre dans Naples le (C) Portique, où plusieurs personnes d'esprit s'assembloient pour discourir avec lui de mille choses. Il étoit le meilleur poëte de son tems, & (D) il reçut de l'Empereur Sigismond la couronne poëtique selon les anciennes ceremonies. D'ailleurs il entendoit la jurisprudence, il écrivoit bien en prose, & il étoit un bon orateur *. Il fut emploié à des (E) afaires d'état, tant à cause de son habileté, qu'à cause de la reputation de sa sagesse. Il fut deputé aux Venitiens l'an 1451. par le Roi Alfonse, pour leur demander l'os du bras de Tite Live ‡. Cela lui fut accordé. Il vendit une (F) terre pour acheter cet historien. Il se fit lui-même une épitaphe (G) qui est une preuve de sa presomption, & de son orthodoxie en

même

* *Id. ib.*

‡ *Voiez l'article* Tite Live.

(C) *Qui rendit celebre dans Naples le Portique.*] Jovien Pontanus son disciple introduit dans l'un de ses dialogues un Sicilien qui demande à un habitant de Naples où est ce Portique, (a) *quanam quaso bone civis Antoniana est porticus?* On repond *Antonium ne hospes requiris, an eam qua ab illo porticus Antoniana dicitur?* Raportons la replique du Sicilien; on y trouvera le caractere des conversations de Panormita; elles tenoient du genie de Socrate. (b) *Et porticum ipsam nosse, & Antonium videre cupio, audio enim pomeridianis horis illic conventum haberi literatorum hominum. Ipsum autem Antonium quanquam multa dicit, plura tamen sciscitari quàm docere solitum: nec tam probare qua dicantur, quàm Socratico quodam more irridere differentes. Auditores verò ipsos magis voluptatis cujusdam eorum qua à se dicantur plenos domum dimittere, quàm certos rerum earum qua in quastione versentur.* Joignons à ceci un fragment de la replique du Napolitain. (c) *Hac, illa est porticus in qua sedere solebat ille senum omnium festivissimus. Conveniebant autem docti viri, nobilesque item homines sanè multi. Ipse quòd in proximo habitaret, primus hic conspici, interim dum Senatus, ut ipse usurpabat, cogeretur, aut jocans cum pratereuntibus, aut jocum aliquid succinens, quo animum oblectaret.* Comme Panormita étoit un homme à bons mots, je croi que l'on pourroit dire que si la mode des recueils terminez en ana eût regne en ce tems-là comme elle regne depuis (d) quelque tems, nous aurions un livre intitule *Panormitaniana*, qui nous aprendroit beaucoup de choses. On peut sans doute comparer les assemblées de ce portique aux Mercuriales de Mr. Menage. Voulez-vous des preuves que Panormita ait dit de bons mots; lisez l'ouvrage de Pontanus *de Sermone*, vous y en verrez quelques-uns, vous y trouverez entre autres une pensée qui est devenue fort commune, c'est que pour faire un bon menage, il faudroit allier ensemble une femme aveugle & un mari sourd. (e) *Antonius Panhormita suavis admodum vir interrogatus ad rem uxoriam jucunde concorditerque agendam, quibus nam maximè opus esse duceret? sumpto argumento à frequentia molestiarum ac magnitudine, qua in vita contingerent conjugali: duobus tantum opus esse respondit, vir ut aurium surditate teneretur, uxor verò ut oculis esset capta: ne altera videlicet inspiceret qua à marito intemperanter fierent plurima, alter ne audiret oblatrantem assiduo domi uxorem.*

(a) *Id. in dialogo Antonius inscr.*

(b) *Id. ib. pag.* 1196.

(c) *Id. ib. pag.* 1198. *Voiez le aussi de Sermone l. 6. c. 4. pag.* 1741.

(d) *On écrit ceci l'an* 1697.

(e) *Jovian. Pontanus de Sermone lib. 3. c. 17. pag.* 1645. 1646.

(D) *Le meilleur poëte de son tems, & il reçut . . . la couronne poëtique.*] Il passe pour le premier (f) restaurateur de la poësie Latine, & voici le compliment que Faccius lui a fait sous la personne de Guarinus: (g) *Quod in cateris partibus te antecedam, in eo tibi planè non assentior, prasertim cum tu Juris consultus & Eques sis: cumque plures Rhetores his temporibus inveniantur satis clari, poëta autem illustris prater te nullus, qui quidem Sigismundo Imperatore propter optimum de te judicium, consensu omnium excitatum, laurea corona more majorum donatus sis, qua res usque adhuc nostrum contigit nemini.* Vossius a mal entendu ces paroles; il a crû qu'elles signifient que personne avant Panormita n'avoit reçu la couronne poëtique. C'est une erreur; si Faccius eût voulu dire cela, il eût debité un gros mensonge, car où est l'homme qui ne sçache la solemnité du couronnement poëtique de Petrarque? Mais voici le compliment de Guarinus, l'Empereur vous a couronné à la maniere de nos ancêtres, & depuis ce tems-là nul de nous autres sçavans n'a obtenu cet honneur. Ce sens est bien éloigné de celui de Vossius: raportons ce qu'il a dit: (h) *Panormita hic à Bartholomao Facio initio lib. de humana vita felicitate* poeta, atque eques præclarus *nominatur: & mox*, clarus & singularis poeta, & jurisconsultus. *Ac paullò post ait Sigismundo Imp. laurea donatum corona, more majorum, qua res usque ad id tempus contigisset nemini.*

(f) Obliteratam nedum languescentem in Italia poëticam restituit in antiquam pene formam. *Id. de Sermone lib. 6. c. 4. p. m.* 1738.

(g) *Barthol. Faccius de hum. vita felicitate circa init. p. m.* 108.

(h) *Vossius de histor. Latin. lib.* 3. *p.* 593.

(E) *Emploié à des afaires d'état tant à cause.*] Lisez ces paroles de Faccius (i) *misit igitur Otolinus ad Alphonsum qui peteret ad se mitti quempiam ex iis quibus fidelioribus uteretur qui cum de deditione ageret, & nominatim Antonium Panhormitam, quem poëtam non insuavem Mediolani apud Philippum in magna gratia & dignitate cognoverat: cumque non tantum propter prudentiam, sed multo etiam magis propter aquitatis opinionem, & quod illum ab Alphonso apprime diligi acceperat.* Vous trouverez dans l'historien que je cite la harangue, que Panormita fit aux habitans de Caiete au nom d'Alfonse, & celle qu'il fit aux Venitiens pour les feliciter de la paix.

(i) *Faccius ubi supra pag.* 102. 103. *apud Leon. Nicodemum addiz. alla bibliot. Napolet. p.* 22. 23.

(F) *Il vendit une terre pour acheter* Tite Live.] „ (k) On sçait que le Becchatelli, dit Bologna, de Palerme fut obligé de vendre une terre qu'il avoit pour „ pouvoir acheter un Tite Live écrit de la main du „ Pogge Florentin qui emploia ce prix de son livre à „ acheter une autre terre pres de Florence vers l'an „ 1455.„ Ces paroles sont de Mr. Baillet qui nous donne pour son garand la page 154. du traité des bibliotheques composé par Mr. le Gallois. J'ai consulté ce traité-là, & j'y ai trouvé une traduction Françoise de la lettre qui fut écrite sur ce sujet au Roi Alfonse. La voici: (l) *Sire vous m'avez mandé de Florence que les oeuvres de Tite Live écrittes en belles lettres sont à vendre, & qu'on en veut six vingt écus. Je supplie vostre Majesté de me faire apporter cet Auteur, que nous avons coutume d'appeller le Roy des livres; & je ne manqueray pas d'en envoyer le prix. Mais je desire sçavoir de vostre prudence qui fait mieux de Poge ou de moy, luy qui pour achepter une metairie prez de Florence vend Tite Live, & moy qui pour l'acheter écrit de sa main vends mon fonds. Vostre bonte & vostre modestie m'ont persuadé de vous faire cette question familiere. Portez-vous bien, & triomphez.* Si vous voulez voir les reflexions du Sieur le Gallois vous n'avez qu'à lire ce qui suit: „ (m) Il „ me semble qu'un si grand Roi ne devoit pas souffrir „ qu'un si honneste homme vendit son bien pour avoir „ Tite Live. Il devoit comme un Prince genereux le „ luy donner liberalement. Et je ne trouve pas non „ plus que (n) Pecatel ait eu raison de blâmer Poge de „ vendre Tite Live, puis qu'il en pouvoit avoir deux „ copies, ou du moins qu'il pouvoit l'avoir leu tant de „ fois qu'il n'en avoit plus besoin.„

(k) *Baillet, Jugem. des Sav. to.* 1. *pag.* 546.

(l) *Gallois, traité des Biblioth. pag.* 154. 155.

(m) *Id. ib. pag.* 155.

(n) *Il faloit dire Beccatel.*

J'ai trois petites notes à faire. I. Il n'est pas vrai que Panormita declare qu'il achete du Pogge ce manuscrit; il insinue au contraire fort clairement que le Tite Live du Pogge étoit dejà vendu, & que le prix avoit dejà été emploie à l'aquisition d'une metairie. Mettons ici sa lettre latine, afin qu'on voie le peu de fidelité de celui qui l'a traduite en François. (o) *Significasti mihi nuper ex Florentia extare Titi Livii opera venalia, literis pulcherrimis, libro pretium esse cxx. aureos. Quare Majestatem tuam oro, ut Livium quem Regem librorum appellare consuevimus, emi meo nomine, ac deferri ad nos facias. Interim ego pecuniam procurabo quam pro libri pretio tradam. Sed illud à prudentia tua scire desidero, uter ego an Poggius melius fecerit; is ut villam Florentia emeret, Livium vendidit quem sua manu pulcherrimè scripserat: ego ut Livium emam fundum proscripsi. Hac ut familiariter à te peterem suasit humanitas & modestia tua. Vale, & triumpha.* En II. lieu il n'est pas vrai que Panormita blâme le Pogge; il laisse à juger au Roi Alfonse s'il y a plus de prudence à vendre un livre pour acheter une terre, qu'à vendre une terre pour acheter un livre; & quant à lui il ne prononce quoi que ce soit. III. L'excuse fondée sur ce qu'on pouvoit avoir tant lu Tite Live, *qu'on n'en avoit plus besoin*, est chimerique. On n'aprend point par cœur un ouvrage de cette nature quoi qu'on le lise diverses fois, & il ne peut être inutile à moins qu'on le sçache presque par cœur.

(o) *Anton. Panormita epistol. lib.* 5. *apud Naudé addit. à l'hist. de Louis XI. pag.* 88.

(G) *Une épitaphe qui est une preuve de sa presomption & de son orthodoxie.*] Elle contenoit ces 4. vers,

Quarite Pierides alium qui ploret amores,
Quarite qui regum fortia facta canat.
Me pater ille ingens hominum sator atque redemptor,
Evocat & sedes donat adire pias.

c'est-à-dire, O Muses cherchez un autre poëte qui fasse des vers d'amour, & qui chante les belles actions des Rois, car pour moi je m'en vais au paradis, le grand Dieu createur & redempteur des hommes m'y apelle. Le Gyraldi n'a regardé cette épitaphe que par le mauvais endroit, (p) il y a vu l'arrogance, mais non pas la foi de l'Auteur. Je ne pense pas qu'il y ait trouvé quelque principe d'heterodoxie, sous pretexte que le purgatoire en fut exclus.

(p) Senex diem obiit hocque sibi moriens epitaphium arrogantiæ plenum condidisse legi. *Gyraldus de poët. sui tempor. dial.* 1.

même tems. Il soufrit avec beaucoup de constance les longues (*H*) douleurs à quoi la dificulté d'uriner l'assujetit, & il raisonnoit admirablement sur l'adversité, & sur la prosperité. Le public a vu quelques-uns de † ses écrits; mais son poéme Latin intitulé *Hermaphroditus* n'a point vu le jour. C'est une piece (*I*) si remplie de saletez que Pogge même la desaprouva. Mr. Moreri n'a pas fait beaucoup (*K*) de fautes considerables. Celles de Mr. Varillas ne sont point en si grand nombre: voiez les dans la remarque B.

† *On imprima à Venise en 1553. cinq livres de ses lettres, deux harangues, & quelques vers. Voiez la derniere remarque.*

PARA-

(*H*) *Soufrit avec beaucoup de constance les longues douleurs. . . . & il raisonnoit admirablement sur l'adversité.*] Jovien Pontan son disciple me servira ici de caution; il parle comme temoin oculaire. (*a*) *Vidimus Antonium Panhormitam multos annos termina & urinæ difficultatem tam sedate ferre, ut etiam dissimulare videri posset ægritudinem.* Il dit en un autre livre que Panormita étoit toûjours gai, soit que ses affaires allassent bien, soit qu'elles allassent mal; son principe étoit de raporter tout à Dieu, & de suposer que les causes du malheur & du bonheur nous sont cachées, & qu'il y a bien des accidens qu'on croit malheureux qui ne le sont pas, puis que ce ne sont que des occasions que la providence nous offre de faire paroître nôtre constance. (*b*) *Quid erat latis in rebus Antonio jucundius? quid rursus in turbatis atque asperis gratius? Incredibilis quædam in ejus oratione vis inerat res humanas contemnendi, ferendique fortuitos casus æquo animo, quippe cum omnia referret ad Deum, diceretque latére nos & bonorum, & malorum causas. Pleraque autem videri quæ non essent mala, ut quæ objecta nobis essent à Deo, quò humana in iis constantia fortitudoque enitesceret. Quotum enim fortem inveniri, si quieta & secura omnia nobis forent? natos esse homines ad comparandam virtutem, ad excolendos animos, neminem autem sine laboribus plurimis posse hoc assequi, sed decipi opinione, nimisque demissè, ac molliter nobiscum nos ipsos agere: quæ fluant aquas salubriores esse, magisque probari: quæ verò restagnent, noxias ac pestilentes esse. . . . . Optimo itaque & fortissimo cuique labores ac molestias offerri à Deo, eamque veluti materiam præberi in qua sese exerceat, cum excellentia hominum cæterorum. Tum Imperatores ipsi quos præcipuè ament, & quorum virtus est prospectior, iis gravissima & periculosissima quæque demandent. Atque hanc quidem ipsam, non quæ prædam quæritares, maximè illustrem militiam esse. Et verò ignavi esse, imbecilli, desidis, odisse labores, fugitare molestias, velleque in ocio, ac sub umbra marcescere.* Il n'y a rien de plus beau que ces lieux communs, & ils sont très-veritables dans la condition où se trouve le genre humain; mais reconnoissons en même temps, qu'ils suposent que c'est une condition bien bizarre, car qu'y a-t-il de plus étonnant & de plus incomprehensible, que de voir l'homme reduit à un tel état, que pour éviter de plus grans maux il doit être malheureux? pourquoi n'est-il pas conduit de bien en bien jusques à la perfection? pourquoi faut-il que le chagrin, que la douleur, que la misere soient la route la moins desavantageuse qu'il puisse tenir? Les Paiens n'avoient rien de bon à dire contre cette difficulté, & ils ont été assez stupides pour n'y songer guere. C'est par la revelation que l'on peut s'en debarasser.

(*a*) *Jovian. Pontanus de fortitudine lib. 2. fol. m. 51.*

(*b*) *Id. in Dialogo* Antonius *sut. pag. m. 1197.*

(*I*) *Son* Hermaphroditus *est une piece si remplie de saletez que Pogge même la desaprouva.*] Il fut dedié à Cosme de Medicis, qui en fit faire plusieurs copies (*c*) dont quelques-unes sont encore dans la Bibliotheque de St. Laurent. La raison pourquoi on le dedia à ce grand homme fut parce que sans s'arrêter au jugement du vulgaire, il se plaisoit à la lecture de cet ouvrage lascif. L'auteur fait lui-même cette remarque, car voici son debut: (*d*) *Hermaphroditi libellus incipit ad Cosmum Florentinum ex illustri progenie Medicorum virum clarissimum. Quod spreto vulgo libellum æquo animo legat, quamvis lascivum & secum una priscos viros imitetur.* Mr. Magliabecchi (*e*) a un exemplaire manuscrit de ce poéme. On écrivit en ce tems-là beaucoup de lettres touchant cette poësie. (*f*) Guarin de Verone en ecrivit une à Jean Lamola où il donne de grans éloges à l'Hermaphrodite, & a son Auteur. Mr. Magliabecchi a le manuscrit de cette lettre. Le Gyraldi trouve fort étrange que ce poëme ait été loüé: *Legi*, dit-il (*g*), *ejus ætatis quorundam epistolas quibus Hermaphroditus illius multis laudibus commendatur, sed quare nescio. Dicam ego vobis sanè quid sentio, nec is mihi poeta bonus, nec bonus Orator; quæ enim soluto & pedestri sermone ejus scripta legi, luxuriantis magis quam bonæ frugis referta videntur, ut impudicas & prostitutas ejus Musas mittam.* Vous voiez que non seulement il deteste l'impureté de cette piece, mais qu'il en meprise aussi les vers. Pogge n'avoit point donné cette etenduë à sa critique; il avoit loüé les inventions, le sel, & les ornemens de l'ouvrage, mais il en avoit condamné les obscenitez, & il avoit conseillé à l'auteur de travailler desormais à des sujets plus convenables à un Chretien. (*h*) *Delectatus sum, me hercle, varietate rerum & elegantia versuum: simulque admiratus sum res adeo impudicas, adeo ineptas tam venustè tam compositè a te dici, atque ita multa exprimi turpiuscula, ut non enarrari sed agi videantur: nec ficta à te jocandi causa, ut existimo, sed acta existimari possint. Laudo ego doctrinam tuam, jucunditatem carminis, jocos ac sales. . . . . pro charitate tamen qua omnibus debitores sumus, unum est quod te monere & debeo & volo, ut scilicet deinceps graviora quidem mediteris, hæc enim quæ adhuc edidisti, vel ætati concedi possunt, vel licentia jocandi. . . . . scis enim non licere idem nobis qui Christiani sumus, quod olim poëtis qui deum ignorabant.* Panormita repondit au Pogge, & lui allegua bien des raisons ou pour se justifier, ou pour s'excuser (*i*). Pogge lui repliqua & lui soutint qu'il faut pratiquer l'honnêteté non seulement dans les actions, mais aussi dans ce qu'on écrit (*k*). D'où l'on peut conclurre qu'il se repentoit d'avoir emploié sa plume à des productions lascives pendant sa jeunesse (*l*). Finissons par les paroles d'un Ecrivain Hollandois qui a lu ce sale poëme de Panormita: (*m*) *de Hermaphrodito quod dicit* (Gyraldus) *non est de nihilo: ego enim legi manu descriptum, (neque enim unquam est typis excusus) adeo spurcum, adeo abominabilem, ut nihil supra. Versus deinde ipsi vix sunt tolerabiles, tantum abest ut laudem aliquam mereantur. Inscribitur autem Hermaphroditus, eo quod utriusque sexus membra genitalia utriusque libelli omnem materiam faciant. Hæc qui patienter legit, ne illum oportet esse hominem frugi.*

(*c*) *Leonardo Nicodemo ubi supra pag. 21.*

(*d*) *Voiez Nicodemo ibid. p. 20.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *C'est ainsi que je corrige le* Gravino Veronese, *que je trouve dans Nicodemo ibid.*

(*g*) *Lil. Gregor. Gyraldus de poëtis sui tempor. dial. 1. pag. 385. apud Nicodemum ibid.*

(*h*) *Poggius epist. pag. 131. 132. apud Nicodemum ib. p. 21.*

(*i*) *Nicodem. ib.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) Dal che si comprende ch'esso si pentisse delle facezie, e dell' altre cose meno oneste che in gioventu scritte avea. *Nicodemo ib.*

(*m*) *Author Anonymus notarum ad poëmata Sannazari pag. 202. 203. edit. Amstel. 1689.*

(*K*) *Mr. Moreri n'a pas fait beaucoup de fautes considerables.*] I. Au lieu de dire comme il a fait que Panormita etoit *natif de Bologne*, & originaire de Sicile, il faloit dire tout le contraire. (*n*) Mr. Varillas aussi le fait natif de Boulogne. II. Il ne faloit pas assûrer que *Philippes Seigneur de Milan l'attira chez lui*, il eût mieux valu assûrer que Panormita fit offre de son esprit à Philippe Duc de Milan: (*o*) *Quum Philippo Mediolanensium principi fertilis ingenii industriam obtulisset, tanta liberalitate susceptus est ut &c.* Ces paroles sont de Paul Jove l'un des Auteurs citez par Moreri. III. Pourquoi dit-il que Panormita ne se donna au Roi de Naples, qu'après la mort du Duc de Milan? Paul Jove n'insinuë-t-il (*p*) pas le contraire? IV. J'ai montré ailleurs (*q*) la fausseté de ces paroles de Moreri, *il écrivit avec soin l'Histoire de ce Roi.* Cette pretenduë histoire n'est qu'un recueil des apophthegmes, & de quelques faits memorables d'Alfonse, *de dictis & factis Alfonsi Regis Aragonum libri quatuor.* Ce Prince en (*r*) recompensa l'Auteur par un present de mille écus. V. On nous trompe quand on dit que *nous avons diverses éditions* de cette histoire *avec les remarques & les commentaires d'Eneas Silvius*, car ces pretendus commentaires ne sont autre chose qu'un recueil d'actions ou de sentences semblables à celles d'Alfonse, faites ou dites par d'autres Princes. Notez en passant une faute de Vossius. Il a cru que l'écrit de Panormita, & celui de Silvius avoient eté imprimez toûjours (*s*) separément, jusques à ce que Marquard Freherus les publia en parallelisme. C'est un abus dont il auroit pu se garantir, en consultant la Bibliotheque de Gesner; il y eût vu que dans l'édition de Bâle 1538. on entrelaça par chapitres (*t*) ce que Panormita avoit fait, & ce qu'Enée Silvius avoit recueilli. Paul Jove ne l'ignoroit point, il dit en parlant du livre de Panormita, (*v*) *quem pius pontifex exemplis paribus* INTERTEXTIS *nobiliorem reddidisse videtur.* Je ne blâme point dans Vossius le mot *Commentariis*, dont il se sert en parlant du livre d'Enée Silvius, car ce mot-là en Latin a beaucoup plus d'étenduë que nôtre terme de commentaire. VI. Puis qu'aucun des trois Auteurs que Moreri cite ne le dit, il n'avoit point droit de dire, *qu'il est seur* que Panormita *survecut le Roi Alfonse, mort en 1458.* & qu'*il y a apparence*, qu'il ne mourut *qu'après l'an 1460.* VII. C'est mal prouver cette aparence que d'alleguer une lettre écrite à Panormita par Philelphe l'an 1458. car sans doute il reçut beaucoup de lettres l'année même de

(*n*) *Varillas, Anecdot. de Florence pag. 165.*

(*o*) *Jovius ubi supra.*

(*p*) Verum eo (*Philippo*) gravissimis bellis occupato, Panhormita Alfonso adhæsit. *Id. ibid.*

(*q*) *Ci-dessus pag. 2181. au texte.*

(*r*) *Jovian. Pontanus de liberalitate, fol. m. 97.*

(*s*) Utrumque opus SEORSIM antea excusum παραλλήλως atque emendatius in Germania prodiit (*Hanoviæ anno 1611.*) cura Marquardi Freheri. *Vossius de histor. Latinis pag. 593.*

(*t*) Cum Æneæ Sylvii commentariis quæ capitatim cum Alphonsinis contendunt. *Gesn. bibl. fol. 62. verso.*

(*v*) *Jovius ubi supra pag. 34.*

PARACLET, Abbaïe de filles dont la fondation est duë à Pierre Abelard. Ce savant homme s'étant fait Moine dans l'Abbaïe de St. Denys, après que les parens d'Heloïse l'eurent fait vilainement mutiler, se brouilla plus d'une fois avec ses confreres; & enfin il eut à craindre qu'on ne le livrât au bras seculier, à cause qu'il avoit dit que St. Denys l'Areopagite n'avoit pas converti la France. Il se sauva sur les terres de Thibaud Comte de Champagne, & se tint auprès de Provins, dans une cellule qui dependoit des Moines de Troies. Quelque tems après aiant obtenu de l'Abbé de St. Denys la permission de se retirer dans quelque ermitage qu'il lui plairoit, pourvu qu'il ne relevât point d'aucune Communauté, il se choisit une retraite fort solitaire au Diocese (*A*) de Troies. Il y bâtit β une chaumine sur un fond qu'on lui donna, & avec la permission de l'Evêque il fit de cette chaumine un Oratoire, qu'il consacra à la Trinité. Ses Ecoliers l'aiant sçu accoururent de toutes parts à ce desert, & s'y dresserent des huttes, bien contens de vivre d'herbes & de racines, & d'être pour ainsi dire au pain & à l'eau, pourvu qu'ils pussent profiter des leçons de ce fameux Professeur. Il ne pouvoit foüir la terre, & il avoit honte de mendier; il trouva donc à propos de subsister par sa langue, en reprenant son ancien metier, puis que ses disciples lui vouloient fournir ce qui lui étoit necessaire pour sa subsistence. Ils firent plus, car ils agrandirent l'Oratoire, & le bâtirent de bois & de pierre. Alors Abelard lui donna le nom de Paraclet, pour conserver la memoire des consolations qu'il avoit reçuës dans ce desert. La jalousie de metier qui animoit depuis long tems contre lui Alberic de Rheims, & Ludolfe de Lombardie, s'étoit furieusement reveillée, quand ils virent que tant d'Ecoliers s'étoient rangez autour de lui, nonobstant les incommoditez du lieu, & au mepris des Maîtres qu'ils pouvoient trouver si commodément dans les villes. Ils cherchoient donc les occasions de le chagriner, & n'oublierent point celle que le titre de Paraclet leur fournissoit. Ils dirent que c'étoit une nouveauté, & qu'il ne devoit pas être plus permis de consacrer des Eglises au St. Esprit, qu'à Dieu le Pere. Cela mit en rumeur un très-grand nombre de gens: mais la persecution fut infiniment plus terrible, lors que ces deux personages eurent mis dans leurs interêts St. Bernard & St. Norbert, qui se piquoient de beaucoup de zele, & de l'esprit de reformation. Il n'y eut pas moien de tenir contre de tels adversaires. Abelard leur quita la partie, & s'en alla en basse Bretagne, où les Moines de l'Abbaïe de St. Gildas de Ruys l'avoient élu pour leur Chef. Le Paraclet demeura vuide, jusques a ce que l'Abbé de saint Denys eut chassé de leur Couvent les Religieuses d'Argenteuil. Heloïse leur Prieure ne sachant où donner de la tête, fut ravie que son ancien mari lui cedât le Paraclet. Le Pape Innocent II. confirma cette donation † en l'année 1131. & voilà l'origine de l'Abbaïe du Paraclet. Heloise en fut la premiere Abbesse. On lui fit de grans γ biens en peu de tems. Les Abbesses qui lui ont succedé ont été assez souvent des plus anciennes Maisons du Roiaume. Vous en voiez la liste dans les Oeuvres * d'Abelard, depuis la premiere fondation qui tombe sur l'an l'an 1130. jusques à l'année 1615. Mais on n'a pas trouvé à propos d'y remarquer que Jeanne Chabot, qui mourut le 25. de Juin 1593. professa hautement la Religion Protestante, *sans neanmoins se marier, ni quitter son habit* ‡ *de Religieuse, qu'elle retint toûjours quoi qu'on l'eût chassée de son Abbaye.* Au reste c'est une difficulté qu'on regarde comme une chose de consequence, que de savoir s'il faut dire (*B*) *Paraclet* ou *Paraclit*. Pour n'oublier pas qu'Heloïse sçut beaucoup de Grec, les Religieuses ont accoutumé de faire l'Office en cette langue le jour de la Pentecôte ⸸.

β Ibi à quibusdam terrâ mihi donata, assensu Episcopi terræ Oratorium quoddam in nomine Sanctæ Trinitatis ex calamis & culmo primum construxi. *Abalard. Oper. pag.* 28.

† *Tiré de la lettre d'Abelard qui contient l'histoire de ses malheurs.*

γ Plus ut arbitror uno anno in terrenis commodis sunt multiplicatæ, quam ego per centum si ibi permansissem. *Ib. pag.* 34.

* *Not. Andr. du Chesne in histor. Calamit. Abalardi.*

‡ *Maimb. hist. du Calvin. pag.* 464.

⸸ *Aub. Miræus in Schol. ad Henr. Gandavens. de script. Eccles. pag.* 165.

PARE'

de sa mort. Notez que je ne veux point nier qu'il n'ait vecu jusques après l'an 1460. je condamne seulement la temerité d'un Auteur qui afirme ce que ses temoins n'afirment pas. Voici ce qui me fait croire que Panormita mourut après l'an 1460. Je trouve dans le même dialogue, où il est dit qu'il étoit mort (*a*) depuis peu, qu'il n'y avoit pas long tems (*b*) que Theodore le Grec étoit decedé. Or je m'imagine que ce Grec ne difere point de Theodore de Gaza, qui mourut (*c*) l'an 1478. donc. Je n'allegue point ce qu'on lit au même dialogue, qu'il y avoit un (*d*) peu plus d'un siecle qu'il étoit arrivé dans l'Ile *Ænaria* un incendie, car le calcul de Pontanus n'est point exact; cette irruption de feu arriva (*e*) l'an 1301. VIII. Il faloit citer le Mire *in Auctario* & non pas *in Aug.* je mets cette faute sur le compte des correcteurs d'imprimerie. Mais celle d'avoir cité le Mire est sur le compte de l'auteur. Il étoit fort inutile de le citer puis que le peu qu'il a dit de Panormita se voit dans Paul Jove. Je pourrois critiquer le rang que l'on a donné à nôtre *Panormita*: on parle de lui sous le mot *Antoine*, ce n'étoit point sa place.

(*A*) *Dans le Diocese de Troies.*] En faveur de ceux qui veulent savoir le detail, j'ajoûte que le Paraclet fut bâti dans la paroisse de Quincey, sur la petite riviere d'Arduzon, proche de Nogent sur Seine. La lettre du Pape Innocent II. à Heloïse touche la plupart de ces particularitez. (*f*) *Heloisa Abbatissa cæterisque sororibus in Oratorio quod in pago Trecensi, in Parrochia Quinceio, supra fluvium Arduconem situm est.* La Chronique de Guillaume de Nangis en dit ceci, (*g*) *Construxerat Monasterium in Episcopatu Trecensi juxta Nogentum super Sequanam, in quodam prato ubi legere solitus fuerat.* Cette derniere circonstance est contraire à la (*h*) narration d'Abelard, selon laquelle il est certain qu'il n'enseigna dans le lieu où il bâtit l'Oratoire, qu'après l'avoir bâti. On peut, ce me semble, compter trois stations d'Abelard sur les terres de Thibaud Comte de Champagne; car premierement il s'y retira avec la permission des Moines de St. Denys, & y fit leçon à un grand nombre d'Ecoliers. Cela fut interrompu par le coup de foudre dont le Concile de Soissons le frapa en 1121. Aiant été renvoié au Cloitre & s'y étant fait des affaires au sujet de Denys l'Areopagite, il se sauva de nuit à Provins, & demeura dans une cellule, jusques à ce qu'il eût terminé ses differens avec les Moines de St. Denys; après quoi aiant permission de vivre dans telle solitude qu'il voudroit, il se transporta au lieu où il bâtit l'Oratoire. On sut qu'il vivoit là dans une grande retraite (*i*); les Ecoliers y accoururent, & il se remit à faire leçon. Il ne paroit nullement qu'il se soit retiré au même lieu la premiere, & la troisiéme fois, & l'on peut inferer plûtôt de sa narration, que ces deux retraites étoient éloignées l'une de l'autre: ainsi Guillaume de Nangis pourroit bien s'être trompé.

(*B*) *S'il faut dire* Paraclet *ou* paraclit.] Cette question n'auroit pas été fort agitée, si ce mot ne se fût trouvé mêlé dans le service divin. C'est là-dessus que l'on a fondé la dispute; les uns aiant soutenu qu'il faloit prononcer *Paracletus*, & les autres aiant tenu bon pour *Paraclitus*. Ceux-ci ont remporté hautement une victoire complete. Pasquier (*k*) raconte une chose assez curieuse. *L'ignorance du commun peuple le (l) nomma Paraclit. Comme aussi ay-je veu qu'en mes jeunes ans dedans les Eglises on appelloit le S. Esprit* Spiritum Paraclytum, non Paracletum, *deux mots du tout contraires, car l'un signifie flateur & l'autre consolateur. Mesmes peu apres que je vins au Palais, un Maistre Jean Sabelat Chanoine de Chartres, homme nourry aux bonnes lettres, prononçant en la celebration de sa Messe le Paraclet & non Paraclit, il en fut suspendu à divinis, par l'Evesque, dont il en apella comme d'abus, & pour le soustenement de sa cause fit un tres docte manifeste, que j'eus en ma possession quelque temps: & depuis fut la* cause

(*a*) Nuper paucos antequam morbo aggravaretur dies. *Pontanus in dialogo Antonius pag.* 1198.

(*b*) Et Theodorus Græcus qui diem nuper obiit. *Id. ib. pag.* 1237.

(*c*) *Gesner in Biblioth. fol.* 613. *verso.*

(*d*) Centum ante annis aut paulo amplius. *Id. ibid. pag.* 1231.

(*e*) *Scipio Mazzella, de balneis puteolanis p. m.* 255.

(*f*) *Du Chesne, not. in hist. calamitat. pag.* 1177.

(*g*) *Apud eumd. ib.*

(*h*) *Voiez sa lettre intitulée* Historia calamitatum.

(*i*) Oratorium quoddam in nomine Sanctæ Trinitatis ex calamis & culmo primum construxi. Ubi cum quodam Clerico nostro latitans, illud vere Domino poteram decantare, ecce elongavi fugiens & mansi in solitudine. Quod cum cognovissent scholares, cœperunt undique concurrere. *Abal. p.* 28.

(*k*) *Il parle de l'Oratoire d'Abelard.*

PARE' (AMBROISE) en Latin *Pareus*, nâtif de Laval au païs du Maine. Je n'ajoûte que trois choses à l'article que Moreri en a donné ; c'est qu'il étoit de la Religion, & qu'il fut sauvé du (*Y*) massacre de la Saint Barthelemi par une grace particuliere de Charles IX. & qu'il eut bien des obstacles (*Z*) à lever quand il publia ses livres de medecine. Il s'étoit exprimé trop grassement.

Un écrivain moderne raconte deux choses : l'une † qu'Ambroise Paré étant chirurgien de François II. avoüa en confidence à l'Amiral de Coligni, que le mal d'oreille de ce Monarque étoit extremement dangereux ; l'autre qu'on le soupçonna * d'avoir mis du poison dans l'oreille de ce Prince *lors qu'il le pansoit*. L'Auteur dont je parle ajoûte à l'une & à l'autre de ces deux choses beaucoup de particularitez : les croira qui voudra. Je n'en ai rien trouvé dans les bons historiens ; je sçai seulement que Beaucaire a raporté ce qui concerne les soupçons touchant le poison. Mr. de Sponde λ le raporte après lui, & ne paroît point y ajoûter foi.

† *Vie de Caspar de Coligny pag. 220. édit. 1686.*

* *Ibid. pag. 221.*

λ *Spondan. ad ann. 1560. n. 20.*

PAREUS (DAVID) fameux Theologien Reformé, nâquit à Francostein dans la Silesie le 30. de Decembre 1548. Jean Wængler son pere, fils d'un riche païsan ξ, le fit d'abord étudier à Francostein, puis il le mit en aprentissage chez un apotiquaire à Breslaw, & puis en aprentissage chez un cordonnier. Mais cet enfant n'étoit pas né pour de si petites choses, & comme dit l'Auteur de sa vie, le Dieu qui preside aux Muses ne l'abandonna pas aux caprices d'une marâtre, qui étoit cause de cet indigne traitement. Le bonhomme Jean Wængler lui fit reprendre ses études l'an 1564. & l'envoia à Hirschberg dans le voisinage, où il y avoit un college dont un savant homme nommé Christophle Schilling ⁊ étoit recteur. Ce fut là que nôtre jeune Ecolier aquit le nom de *Pareus*, (*A*) tiré du Grec par allusion à celui de sa famille. C'étoit assez la coutume de ce tems-là, & en particulier celle de Schilling. La mauvaise humeur de la belle-mere s'apaisa un peu sans doute, à cause qu'il ne falut point paier la pension de David ; car il s'entretenoit par le moien (*B*) d'un preceptorat, & par l'argent qu'il recevoit d'un des principaux ‡ du lieu, toutes les fois qu'il lui presentoit des vers. Son Regent ne se contenta pas de lui ôter le nom paternel, il lui ôta aussi le Lutheranisme, en lui faisant entendre raison sur la presence

ξ *Qui vécut plus de cent ans & qui se vit plus de 20. enfans tous vivans.* Philipp. Pareus in vita Davidis Parei.

⁊ *Nous parlons de lui en son lieu.*

‡ *Albert Kindler Seigneur de Zackenstein, qui depuis fut gouverneur de la Lusace.*

cause accordée entre eux par quelques amis de l'Evesque, afin qu'il ne servit de risée au peuple (*a*). Il y a deux choses à reprendre dans ce discours de Pasquier ; I. il est faux que ceux qui ne prononcent point *paracletus*, pretendent prononcer *paraclytus*. Ils pretendent prononcer *paraclitus*, & dire toute la même chose que ceux qui prononcent *paracletus*. La question ne roule que sur cette difficulté de grammaire, savoir si l'η des Grecs doit repondre à l'e ou à l'i des Latins. II. παράκλυτος ne signifie pas un flateur, mais en general un homme de mauvaise renommée. Garasse (*b*) n'a eu garde d'épargner ici Etienne Pasquier ; il l'a insulté avec sa hauteur ordinaire, & lui a soutenu que la langue Greque n'a point de *paraclytus*, *& que si ce mot se pouvoit composer par analogie, il ne signifieroit pas* un flateur, *mais il signifieroit ou bien* un homme infame, ou un homme honoré par dessus ses merites. L'apologiste de Pasquier fit contre cela un fort mauvais personnage ; car au lieu d'avoüer que son client s'étoit trompé, il prit le parti de le soutenir, & ne sçut pas même inventer beaucoup de fausses raisons : ce qu'il repliqua fut également court & mauvais. Il dit (*c*) qu'on trouve dans le grand Etymologique & dans Scapula, que Paraclitus par un υ Grec signifie un flateur. J'ai un Scapula *in folio* imprimé à Bâle l'an 1605. j'y trouve παράκλυτος à la page 810. & cela refute le Pere Garasse ; mais j'y trouve que ce mot signifie *infamis, famosus*, ce qui refute le patron d'Etienne Pasquier. Mais pour revenir à la dispute generale, disons que Mr. Thiers a fait un traité *de retinenda in Ecclesiasticis libris voce* PARACLITUS, où il nous aprend beaucoup de choses curieuses, comme que „(*d*) dès le 9. siecle cette dispute fut agitée par les Evêques de France & d'Allemagne, à l'occasion d'un Grec qui étant venu à la „Cour, & ayant entendu chanter dans la Chapelle du „Roy *Paraclitus Spiritus Sanctus*, remontra qu'il faloit „dire *Paracletus*.„ Ses remontrances furent inutiles ; *On n'osa* (*e*) *rien changer dans la prononciation de ce mot, parce que c'étoit l'usage de lire ainsi, & qu'il ne faloit rien innover*. Mr. Thiers ajoûte qu'en 1526. la Faculté de Theologie de Paris faisant la censure des oeuvres d'Erasme, le condamna entre autres choses sur ce qu'il avoit soutenu qu'on devoit écrire *Paracletus*.

(*Y*) *Qu'il fut sauvé du massacre.*] Ce que Brantome dit là-dessus est trop remarquable pour ne devoir pas être raporté. (*f*) Le Roi *quand il fut jour ayant mis la tête à la fenestre de sa chambre, & qu'il voyoit aucuns dans le fauxbourg Saint Germain qui se remuoient & se sauvoient, il prit une grande harquebuse de chasse qu'il avoit, & en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'harquebuse ne tiroit si loin ; incessamment crioit, Tuëz, Tuëz, & n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre Ambroise Paré, son premier Chirurgien, & le premier de la Chrestienté, & l'envoya querir, & venir le soir dans sa chambre & garderobbe, luy commandant de n'en bouger, & disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde, fust ainsi massacré.*

(*Z*) *Bien des obstacles à lever.*] Je ne change rien aux expressions de l'Auteur qui m'aprend cela. *Ambroise Paré*, dit-il (*g*), *Chirurgien de trois Rois consequutivement, docte & expert, qui a mis en lumiere beaucoup de bonnes & belles oeuvres lesquelles furent pour quelque temps empeschées d'estre imprimées & mises en lumiere par le college des doctes Medecins de Paris, non pour aucun erreur qu'on y eust reconu touchant l'art duquel il traitoit. Mais parce qu'en son livre de la generation, en aucuns passages par inadvertence, il en avoit escrit un peu irreveremment, & apres qu'il eut corrigé, il ne se trouva plus d'opposition.*

(*A*) *Le nom de* Pareus *tiré du Grec.*] Son pere s'apelloit *Wangler*. Or *Wange* en Allemand signifie la même chose que παρειὰ en Grec, c'est-à-dire la jouë. Παρεῦς fut donc formé ἀπὸ τῆς παρειᾶς, *quasi dicas* GENIUS *Wangler*. Le fils de Pareus dont je tire cette remarque, dit (*h*) que son pere resista autant qu'il put à ce changement de nom, mais qu'il falut enfin s'y soumettre lors que Zacharie Ursin l'eut aprouvé. Il ajoûte que la plupart des gens écrivent *Pareus*, & qu'ils font mal, *Quia*, dit-il, *τὸ ει Græcorum transit in ē longum apud Latinos, ut Ἠλεῖοι Elei, Αἰνείας Æneas, Ἀλφειὸς Alphēus, λύκειον Lycēum, μουσεῖον Musēum, πρυτανεῖον Prytanēum, & id genus alia non pauca.* Quant au nom de batême *David*, il fut donné à son pere, dit-il, à cause qu'il étoit né le 30. Decembre, qui est un jour consacré à David, *Penultima Decembris die qua* DAVIDI *est sacra . . . . & parentibus sic placuisse liberis suis, quoquot illis nascerentur ea imponere nomina quæ præ se ferrent solemnes fasti ad ipsum nativitatis diem.* Tout le monde ne sait pas qu'il y ait un jour de saint David dans le Kalendrier.

(*B*) *Par le moien d'un preceptorat.*] L'exactitude de l'historien n'est pas ici des plus grandes. Il dit que (*i*) David Pareus passa deux ans à Hirschberg, trois mois aux depens de son pere, & le reste du tems precepteur chez un honnête bourgeois qu'il nomme. Peu après on conte que le Seigneur de Zackenstein fut fort liberal envers lui, qu'il le nourrit (*k*) gratuitement, à cause des vers dont la mort de son fils aîné fut honorée par ce jeune homme, & qu'ensuite il lui donnoit de l'argent pour chaque poëme qu'il lui prescrivoit à faire. Ce même historien parle d'une lettre de ce Seigneur, où il souhaitoit de savoir si le Pareus qui avoit été logé chez lui il y avoit 25. ans, (*l*) *quem ante annos XXV. hospitem domesticum habuisset*, étoit celui par les soins duquel la Bible Allemande avoit été imprimée. N'est-ce pas mettre un corps en deux lieux tout à la fois ? David Pareus fut envoié à Hirschberg l'an 1564. il reçut la lettre de ce Seigneur l'an 1589. il logeoit donc chez lui l'an 1564. Il ne fut donc pas 21. mois precepteur chez Jaques Schilder. On trouve par tout de semblables fautes.

(*a*) *Pasquier, recherches de la France, livre 6. chap. 17. p. m. 511.*

(*b*) *Recherche des Recherches livre 3. sect. 12.*

(*c*) *Defense pour Etienne Pasquier pag. 795.*

(*d*) *Voiez le Journal des Savans du 16. Decembre 1669.*

(*e*) *Ibid. ex Haimone Episcopo Alberstad.*

(*f*) *Brantome, memoires, tom. 4. discours de Charles IX.*

(*g*) *Louis Guyon, diverses leçons tom. 2. livre 2. chap. 8. pag. 298.*

(*h*) *Philipp. Pareus in vita David. Parei pag. m. 5.*

(*i*) In ea schola vixit biennium trimestri spatio sumptibus parentis, reliquo tempore pædagogi officio functus apud civem honestum Jacobum Schilderum. *Id. ib. pag. 8. ad ann. 1564.*

(*k*) Convictum, quod filio defuncto epicedio carmine parentasset, gratuitum facile dedit. *Ibid.*

(*l*) *Ibid. pag. 45.*

presence réelle, aussi bien qu'à ses autres Ecoliers. Cela mit mal dans leurs affaires & le maître, & le disciple; celui-là fut chassé de son Ecole à l'instance du Ministre du lieu, celui-ci pensa être desherité par son pere, dont il eut toutes les peines du monde à extorquer la permission d'aller au Palatinat, encore qu'il se servît d'une raison qui est ordinairement toute-puissante, c'est qu'il acheveroit par ce moien ses études sans qu'il en coutât rien à la famille. Aiant enfin obtenu cette permission il suivit son maître, qui avoit été apellé par l'Electeur Palatin Frideric III. pour être Principal dans la nouvelle Ecole d'Amberg. Le viatique que son pere lui fournit fut si mince, qu'il fut quelquefois obligé de demander la passade. Peu après son arrivée à Amberg en 1566. il fut envoié avec dix de ses camarades à Heidelberg par leur commun maître, qui leur donna de si bonnes recommandations, qu'ils entrerent tous dans le college de la Sapience, dont Zacharie Ursin, Professeur en Theologie, étoit Directeur. L'Academie d'Heidelberg étoit alors très-florissante dans toutes les Facultez, & ainsi il ne manqua rien à Pareus pour faire des progrés considerables dans les langues, dans la Philosophie, & dans la Theologie. Il fut reçu Ministre en 1571. & envoié au mois de Mai dans un village nommé Schlettenbach, où il se trouva fort embarassé, à cause que les Protestans & les Catholiques Romains (C) y étoient en mauvaise intelligence. Il étoit neanmoins prêt à s'y marier avant que l'hiver s'aprochât, lors qu'on le rapella à Heidelberg pour la Regence de la troisiéme classe. Cette vocation fit évanouïr tout le projet de mariage; & il s'aquitta si bien de son emploi, qu'au bout de deux ans il fut promu à la Seconde: mais il y renonça au bout de six mois, afin de reprendre les fonctions du ministere, qu'il alla exercer à Hemsbach dans le Diocese de Worms. S'ennuiant de loger au cabaret, il se maria quatre mois après son arrivée avec la sœur de Jean Stibelius ‡ Ministre de Heppenheim. Les noces furent celebrées le 5. de Janvier 1574. Il perdit cette Eglise en 1577. parce qu'après la mort de l'Electeur Frideric III. Louïs son fils, grand zelateur du Lutheranisme, établit des Ministres Lutheriens dans ses Etats à la place des Reformez. Pareus se retira sur les terres du Prince Jean Casimir, frere de cet Electeur, & fut Ministre à Ogersheim auprès de Franckental pendant trois ans, & puis à Winzingen (D) auprès de Neustad. Ce voisinage lui fut d'autant plus utile & agreable, que le Prince Casimir avoit fondé une Ecole illustre à Neustad l'an 1578. où il avoit établi tous les Professeurs chassez d'Heidelberg. L'Electeur Louïs étant mort l'an 1583. le Prince Casimir eut seul la tutele de Frideric IV. son neveu, & l'administration du Palatinat. Alors les Ministres Reformez furent retablis, & l'on donna à Pareus la seconde profession au college de la Sapience à Heidelberg. Cela se fit au mois de Septembre 1584. Il commença deux ans après à s'ériger en Auteur, par l'impression de la Methode *Ubiquitariæ controversiæ*. Il fit imprimer la Bible Allemande à Neustad avec des notes l'an 1589. ce qui le commit violemment avec un Lutherien de Tubinge nommé Jaques André. Il devint le premier Professeur du college de la Sapience au mois de Janvier 1591. & Conseiller du Senat Ecclesiastique au mois de Novembre 1592. L'année suivante il fut reçu solennellement Docteur en Theologie. Il avoit eu dejà diverses prises avec les Ecrivains de la confession d'Augsbourg; mais celle de l'an 1596. fut des plus considerables. Elle produisit une apologie pour Calvin, que l'on avoit accusé de favoriser le Judaïsme, dans l'interpretation de plusieurs passages de l'Ecriture. Deux ans après il fut honoré de la profession Theologique du Vieux Testament dans l'Academie, par où il se delivra * des fatigues épouvantables qu'il lui avoit falu essuier pendant quatorze ans,

à

‡ *Voiez dans la remarque C de l'article* Ursin (Zacharie) *une meprise de Mr. de Thou qui interesse ce Stibelius.*

* Ha[illegible] om[illegible] invit[illegible] eam in se suscepit, pertæsus scilicet Sisyphiarum molestiarum quas in annum decimum quartum ærumnabili prorsus cura in collegio volvisset effrenem juventutem gubernando. *Philip. Pareus in vita Dav. Parei pag. 53. edit. in 8. Gen. 1641. cum Comm. in Mathæum.*

(C) *Les Protestans & les Catholiques Romains y étoient en mauvaise intelligence.*] Il avoit falu emploier la force pour soutenir les pretensions de l'Electeur Palatin, contre celles de l'Evêque de Spire; celui-ci soutenoit que la collation des Benefices dans la Communauté d'Alfestad apartenoit à son Chapitre: l'Electeur en tomboit d'accord, mais il soutenoit que puis que le patronage étoit à lui, les collateurs étoient obligez selon la paix de Passau, de lui presenter des Pasteurs dont la Religion lui fût agreable. Sur ce droit il établit la Religion Reformée dans cette Communauté, & envoia Pareus à la paroisse de Schlettenbach. Les Catholiques lui fermerent les portes de l'Eglise; mais on les enfonça, & l'on renversa ensuite les statuës & les autels. Après quoi le grand embarras de Pareus fut de faire nettoier l'Eglise, car (a) les uns renvoioient aux autres la peine d'en ôter les decombres. Le Recteur de l'Université d'Heidelberg fait allusion à tout cela dans son programme pour les obseques de Pareus; *Ad pastoratum*, dit-il (b), *Schlettenbacensem . . . . . missus, ibidem cum statuis & altaribus acri duello primus conflictatus.* Pareus fut aussi le premier Pasteur de Hemsbach, & y trouva le peuple beaucoup plus docile (c): car après que l'Electeur Palatin, qui comme patron de cette paroisse resolut de la reformer, eut fait enfoncer les portes de l'Eglise, Pareus en fit ôter toutes les Images, & les fit brûler du consentement du peuple. C'est à quoi le programme du Recteur avoit égard dans ces paroles: (d) *Hinc anno 73. Ecclesiæ Hemsbacensi (& hic iconomachus futurus* LEO *non imperator sed Pastor) Minister præfectus.* L'occasion qui porta le Prince à établir la Reformation en ce lieu-là est fort singuliere. Le Curé aiant bu toute la nuit de devant Pâques, cuvoit son vin le lendemain au tems de l'Office. Eveillé enfin par le Marguillier il va à l'Eglise, & après le chant il monte en chaire, recite son exorde, se met à genoux selon la coutume pour reciter (e) l'Oraison Dominicale, & s'endort. Le peuple croit que cette longue genuflexion vient d'un zéle fort recueilli, mais la trop longue durée oblige le Marguillier à tirer le Prêtre par la robe. Il se leve moitié endormi, & s'écrie en jurant qu'il ne peut prêcher, (f) *ich kan beym Sacrament nicht predigen.* L'Evêque de Worms averti de ce scandale fit emprisonner le Curé, & lui en substitua un autre qui avoit sept batars. Les noces de Pareus celebrées en face d'Eglise, furent un spectacle que l'on n'avoit jamais vu dans la paroisse de Hemsbach; pour des concubines, & des batars de Prêtres tant qu'il vous plaira, ce n'étoit pas un spectacle qui tint du prodige comme l'autre. Le peuple au reste s'aprivoisa aisément à la nouveauté, aiant sçu ce que St. Paul regle sur le mariage de l'Evêque. (g) *Celebrata sunt nuptiæ d. 5. Januarii Hemsbaci: ubi antehac nullus Ecclesiæ Minister sponsus vel maritus fuit. Portenti igitur simile habebatur matrimonium Pastoris Ecclesiæ eo loci, ubi nunquam nisi sacrificulorum concubinas, coquillas, & scortilla viderant. Verum percepta in Concionibus doctrina Apostoli:* (1) Oportet Episcopum esse unius uxoris virum: *Et* (2) Episcopus sit unius uxoris vir: liberos habens fideles: *& vernaculis Sacramentorum liturgiis auditis, matrimonium & ministerium novi Pastoris cuncti approbaverunt.*

(D) *Winzingen auprès de Neustad.*] Paul Freherus (h) assûre que David Pareus fut Ministre de Neustad; mais Philippe Pareus qui ne lui donne qu'une Eglise au voisinage de Neustad, est plus croiable que le Continuateur de Boissard cité par Freherus, il est, dis-je, plus croiable tant sur cela, que sur les honneurs de Jean Wængier pere de David Pareus. Selon Freherus Jean Wængler fut President des Echevins dans sa patrie, mais il fut seulement Echevin, *assessor Scabinatus*, selon Philippe Pareus.

(a) Expurgationem ruderum ab his & ab illis frustra quærebat novus Pastor. *Ib. pag.* 24.

(b) *Ibid. pag.* 96.

(c) Nemine refragante è plebe quæ sese omnimodis docilem præbuit: idola templi consentiente populo removit & Vulcano obtulit. *Ib. pag.* 27.

(d) *Ibid. pag.* 96.

(e) *C'est l'Ave Maria qu'il faloit dire: Pareus le fils pourroit bien s'être trompé en quelques autres petites circonstances, pour n'avoir pas sçu les ceremonies Romaines.*

(f) Per sacramentum (*c'est le grand juron des Allemans*) non possum concionari. *Ib. pag.* 26.

(g) *Ibid. pag.* 32.

(1) 1 *Tim.* 3. 2.

(2) *Tit.* 1. 17.

(h) *Paul. Freher. in Theatro pag.* 413.

à conduire la jeunesse qui étoit entretenuë au college de la Sapience; fatigues si terribles, que le bon Zacharie Ursin s'estimoit heureux d'avoir été exilé par les Lutheriens, puis que cet exil le delivroit (DΔ) de cette miserable carriere. Pareus passa en 1602. à la profession Theologique du Nouveau Testament, vacante par la mort de Daniel Tossanus. Sa reputation s'augmenta de telle sorte de jour en jour, qu'on voioit venir du fond de la Hongrie & de la Pologne plusieurs Etudians pour l'amour de lui. Il publia divers commentaires sur l'Ecriture, & entre autres un sur l'épitre (E) de St. Paul aux Romains, qui fut extremement desaprouvé en Angleterre, à cause qu'il contient des maximes un peu anti-monarchiques. On celebra à Heidelberg en 1617. le Jubilé Evangelique, avec beaucoup d'éclat pendant trois jours. Ce ne furent que harangues, que disputes, que poëmes, que sermons, sur la grace que Dieu avoit faite à l'Eglise cent ans auparavant de la delivrer du joug du Papisme. Pareus fit pour sa part quelques Ecrits là-dessus, qui l'exposerent aux attaques des Jesuites de Maience, ausquels il falut repliquer. Mais cette querelle ne fut point la plus ‡ fâcheuse qu'il eût euë. On le voulut envoier l'année suivante au Synode de Dordrecht, selon le desir de Messieurs les Etats Generaux; mais il s'en excusa † sur les infirmitez de sa vieillesse, qui ne lui permettoient point de s'engager à un long voiage, ni à une nouvelle nourriture. Il eût été fort propre d'ailleurs à cette Assemblée; car il étoit grand ennemi des (F) nouveautez en matiere de doctrine. Depuis ce tems-là ce venerable vieillard n'eut gueres de tranquillité. Il craignit ce qui arriva à l'Electeur son maître, pour avoir accepté la couronne de Boheme. Il se faisoit je ne sçai combien de fâcheux presages, fondez sur diverses choses qu'il avoit vues soit en veillant, soit en dormant; car il ajoûtoit foi (G) aux songes: & pendant qu'il voioit travailler aux fortifications d'Heidelberg, il disoit que c'étoit peine perduë.

‡ Voiez la remarque G.

† Idem ἐκτόδημον senem emaciatum longinquioris itineris exoticæque diætæ impatientem D. Pareum in Academia domi servavit. Ib. pag. 66.

(DΔ) *Le delivroit de cette miserable carriere.*] Les paroles dont se sert Philippe Pareus sont tout-à-fait energiques. (a) *Quantumvis pauper & debilis sim & non prospiciens ullum peregrinationis aut exilii portum, tamen gaudebo me dimitti ex meo ergasulo. Non possum amplius δυσμεταχείριστον & ἀχάλινον illam juventutem regere. Defessus enim sum & infirmus factus.*

(E) *Sur l'épitre de St. Paul aux Romains qui fut extremement desaprouvé en Angleterre.*] Le Roi Jaques le fit brûler par la main du Bourreau; l'Université d'Oxford le condamna de la maniere la plus flêtrissante. Voiez en les procedures dans un livre de Grotius, intitulé *Votum pro pace Ecclesiastica.* Le Sieur Konig nous renvoie à la page 754. d'un (b) abregé de l'histoire universelle, dans lequel je ne trouve que 544. pages, quoi que mon édition soit la troisiéme, & de l'an 1661. J'y trouve une faute dans l'Indice, car sous le mot *David Pareus* on est renvoié à la page 715. 745. & 755. je ne sai si le Sieur Konig n'auroit pas été trompé par là. Quoi qu'il en soit, les endroits où j'ai trouvé David Pareus qui sont à la page 509. 535. & 536. ne disent rien de la flêtrissure de son commentaire sur l'epitre aux Romains. Il y eut un Theologien Anglois nommé David Owen qui le refuta. Philippe Pareus lui repondit, & tâcha de justifier son pere. Voiez (c) les *Anti* de Mr. Baillet, & l'apologie (d) de Mr. Arnauld pour les Catholiques, où l'on aprend que David Pareus fut justifié, entre autres moiens par celui dont se servent les Jesuites, quand ils se voient accusez de corrompre la Morale Chretienne. Ils montrent qu'ils ne sont ni les premiers, ni les seuls qui aient enseigné ceci ou cela.

(F) *Grand ennemi des nouveautez en matiere de doctrine.*] Voiez ce qui sera dit dans la remarque suivante touchant son antipathie pour les Ramistes. Cette trempe d'ame lia une amitié tout-à-fait intime, entre lui & un Theologien de Franeker nommé Sibrandus Lubbertus, qui s'oposoit vigoureusement aux promoteurs des nouvelles manieres de parler & d'enseigner. Pareus (e) l'apelloit son ame, & ne lui donnoit pas de mauvais exemples, car il ne souffroit nullement que l'on s'écartât du catechisme de son Professeur Ursin, comme s'en écarterent je ne sai quels Theologiens, qui (f) ajoûterent jusqu'à trois sortes d'imputations à ce qui avoit été posé par Ursin pour la matiere de nôtre justification devant Dieu, savoir l'imputation de la mort de JESUS-CHRIST, l'imputation de sa justice actuelle & la sainteté habituelle. Il y eut aussi des dissensions en l'année 1604. sur une question de ce même catechisme Palatin, c'est la 76. où il est traité de l'efficace de la sainte Cêne. Pareus comme un brave champion de la doctrine reçuë, ne souffrit point qu'on la changeât. Ces innovations (g) étoient selon lui un enlevement des bornes de la verité, qui doivent être sacrées & immuables. Celles qui separent les heritages le sont bien; & il crut que les atteintes qu'on donnoit au catechisme étoient le presage d'une desolation prochaine, ce qu'il (h) exprima par ces deux vers.

Aula ruit: Politia ruit: ruet & Catechesis;
Ante fores nostram quis jam neget esse ruinam.

On a beau dire que par là Pareus introduisoit le principe de l'autorité en la place de celui de l'examen, & que c'étoit emploier les machines du Papisme contre ses freres, après les avoir decriées comme des choses abominables: on a beau se recrier que cette conduite ressemble au stratagême des Troiens:

Mutemus (i) clipeos, Danaumque insignia nobis
Aptemus. Dolus an virtus quis in hoste requirat?

On a beau, dis-je, declamer cela, & en tirer mille reproches de contradiction; ceux qui savent la vertu toute puissante du *distinguo*, ceux qui se souviennent du *distingue tempora & conciliabis scripturas*, ceux qui ont fait reflexion qu'il y a certaines maximes dont on peut bien se passer pour un certain tems, mais où il faut enfin revenir, & que l'abus n'ôte pas l'usage, laisseront crier & tempêter ces declamateurs. Representez vous un cercle suspendu à l'entrée d'une maison, moitié dehors, moitié dedans; faites le tourner sur son centre, vous verrez qu'à mesure qu'il sortira de la maison par l'une de ses moitiez, il y rentrera par l'autre. Il en va de même de certains principes dans la societé humaine; c'est un faire le faut: & après tout la plus grande des intolerances n'est point celle du bras seculier, c'est celle de ces esprits remuans qui s'érigent mal-à-propos en reformateurs. Nôtre (k) Pareus disoit de telles gens avec Luther, *A Doctore glorioso, & Pastore contentioso, & inutilibus quæstionibus liberet Ecclesiam suam Dominus.*

(G) *Il ajoûtoit foi aux songes.*] Son fils nous aprend qu'il a trouvé dans le journal de son pere divers songes, & autres observations augurales. En voici un trait. Pareus écrivit (l) dans son journal au 26. de Decembre 1617. qu'il avoit songé qu'un chat lui égratignoit le visage, & qu'assûrement c'étoit un songe augural, *sine dubio ominosum.* Deux jours après aiant reçu la premiere feuille d'un livre qui s'imprimoit à Maience, il dit que c'étoit le chat qui devoit l'egratigner, & chargea de cette explication ses éphemerides. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Jesuites de Maience écrivirent violemment contre lui. Mais ce qu'il eut à souffrir de la part de Scaliger fut un coup bien plus (m) pesant. Il eût mieux fait de ne pas mesurer sa plume avec un tel Chronologue, *impar congressus Achilli:* mais il avoit un peu la maladie de se mêler de trop de matieres. Ce qui le consola fut de voir son adversaire sous la peine du talion. Ses Muses s'en reveillerent & accoucherent de cette épigramme:

Nobiliore (n) canum jactans se stirpe Molossus
Forte viatorem dum petit ore minax,
A cane degenere incautus miser ipse necatur:
Hanc Nemesim justam quis neget esse Deum?

Il veut parler des insultes du mechant Scioppius: sur quoi il est bon d'ouir aussi Philippe Pareus. *Nactus præterea fuit*, dit-il (o), *nobilem adversarium in studiis Chronologicis, superciliosissimum Criticum* JOSEPHUM SCALIGERUM *Julii Cæsaris à Burden filium, qui satyrica protervia erga* PAREUM *usus jure αὐθεντικωτάτῳ eo ipso tempore infamiæ notam pene indelebilem ab Apostatico quodam Alastore coactus fuit subire (p).* Il ne faut pas passer sous silence que Philippe Pareus attribuë à son pere une grande debonnaireté, & une douceur insigne. Il faut avouër en effet qu'il n'étoit pas de ces Theologiens intraitables, qui ne veulent rien

(a) *Phil. Pareus in vita Davidis Parei.*

(b) *C'est celui de Jean Laëtius: il le publia pour la 1. fois en 1642. J'ai verifié que la 1. edition contient plus de pages que la 3.*

(c) *Au 2. volume n. 128.*

(d) *Au chap. 4. de la 1. partie.*

(e) Animam suam appellavit. Amavit autem eum præcipuè ob rotundum ingenium in tuenda ὀρθοδοξίᾳ: quippe qui non passus fuerit à sciolis mutari terminos doctrinæ receptos, intrepidoque animo iis sese opposuerit qui in consueta forma loquendi ac docendi quicquam mutare præsumerent. *Philip. Pareus pag.* 106.

(f) *Ibid. pag.* 102.

(g) Theologos illos qui *καινοδοξίας* aut *καινοφωνίας* in dogmatibus vel phrasibus affectarent, nec servarent ex præcepto Apostoli *ὑποτύπωσιν ὑγιαινόντων λόγων*, dicere solebat movere veritatis terminos qui deberent esse immobiles atque sacrosancti. *Ib. pag.* 101.

(h) *Ibid. pag.* 103.

(i) *Virg. Æn. l. 2. v.* 389.

(k) *Ibid. pag.* 103.

(l) *Philippus Pareus ib. pag.* 65.

(m) Eo conflictu, non solum optimo patri sed omnibus passim viris doctis, si palpones & canes venaticos alios excipias, nihil unquam ægrius indigniusve accidisse probe recordor. *ibid. pag.* 107.

(n) *Ib. pag.* 108.

(o) *Ibid. pag.* 107.

(p) *Voiez les nouv. lettres contre le Calvinisme de Maimb. tom. 1. pag.* 182. 183.

perduë. Se souvenant des livres qu'il avoit publiez contre le Pape, il regardoit comme une affreuse calamité de tomber entre les mains des Moines; c'est pourquoi il écouta le conseil de se retirer en un lieu de sûreté. Il choisit pour sa retraite Anweil dans le Duché de Deux-Ponts, proche de Landau, & y arriva au mois d'Octobre 1621. Il en sortit quelques mois après pour se rendre à Neustad, & de là il voulut encore retourner à Heidelberg, aimant mieux mourir dans son (H) *Pareanum*, & être enterré auprès des Professeurs de l'Academie, qu'en tout autre lieu. Il eut cette consolation; car aiant rendu l'ame dans son logis le 15. de Juin 1622. à l'âge de près de 74. ans, il reçut les honneurs de la sepulture, tels que les Academies d'Allemagne les rendent à leurs Supôts. Ses œuvres *Exegetiques* ont été recueillies en trois volumes *in folio*. Il publia plusieurs traitez contre le Cardinal Bellarmin, & laissa un fils nommé Philippe, dont il sera parlé ci-après, & qui a composé une Vie de son pere, d'où j'ai tiré ce qu'on vient de voir. Je n'y ai rien trouvé touchant sa dispute (HΔ) avec le Jesuïte Jean Magirus.

† *Dans ses premiers livres il prenoit le nom de Jean Philippe.*

PAREUS (PHILIPPE †) fils du precedent, nâquit à Hemsbach au Diocese de Worms le 24. de Mai 1576. Il a été un des plus laborieux grammairiens que l'Allemagne ait jamais produits. Il commença ses études à Neustad, & les continua à Heidelberg, & puis aux * depens de l'Electeur Palatin dans les Academies étrangeres. Il alla voir celle de Bâle en 1599. Il passa ensuite à Geneve, où il demeura plus d'un an. Il en vit quelques autres en passant, & se fit considerer par tout, tant à cause de son savoir, qu'à cause de la grande veneration que l'on avoit pour son pere. Il eut beaucoup d'accés à Paris auprès du celebre Casaubon †. Il fut fait Recteur du college de Neustad en l'année 1610. & posseda ‡ cette charge jusques à ce que les Espagnols s'étant rendus maîtres de la ville au mois de Juillet 1622. lui ordonnerent de vuider le païs incessamment. Sa Bibliotheque fut pillée. Il avoit dejà publié plusieurs (A) livres, qui font foi de son aplication prodigieuse, & de son attachement particulier pour (B) les comedies de Plaute. Ce qu'il y

* *Theatr. Freheri pag. 501.*

† *Daniel Pareus, mst. in Musaeum, vers. 1.*

‡ *Ipse in Vita Davidis Parei.*

rien sacrifier au bien de la paix; l'*Irenicon* qu'il publia temoigne tout le contraire : mais de pretendre qu'il n'ait pas écrit d'un style chargé d'injures, & d'expressions emportées en plusieurs rencontres, c'est assurément se faire une sorte d'illusion qui est fort commune. Chacun s'imagine qu'il n'y a d'injures piquantes que celles qui sont dites à lui & aux siens. Pareus étoit d'ailleurs ennemi des moindres innovations, comme on l'a vu dans la remarque precedente. Or bien que ce soit souvent l'origine d'un très-grand mal en matiere de religion, que de s'éloigner tant soit peu de la commune traditive, on ne dira jamais que ceux qui sont si alertes contre les moindres écarts soient douëz de beaucoup de tolerance, quelques éloges qu'on veuille donner d'ailleurs à l'importance de leurs services. Ramus (a) étoit insoportable à Pareus, pour avoir osé remuër les bornes de nos anciens; & voici une épigramme dont il le regala:

Quæ (b) mutas perdis, dixit Democritus, & quæ
Servas in physicis sunt, Epicure, mea.
Nonne idem Aristoteles in Ramum mastiga dicat
Quæ mutas, perdis: quæ retines mea sunt!

Enfin Pareus eut à écrire contre tant de gens, qu'il n'étoit gueres possible qu'il ne contractât l'habitude du langage injurieux. Ceux qui savent ce que c'est que batre le fer dans la Republique des Lettres, m'entendent bien.

(a) Novellam artem quæ à Ramo sectario nomen jactat perpetuo rejecit. Huic nimium quantum succensuit ideò quod per eam diceret antiquos artis terminos moveri, nihil suo loco relinqui, ingenia juventutis ad *αὐθάδειαν* καὶ *φιλονεικίαν* traduci. *Philipp. Pareus ubi supra pag. 21.*

(H) *Dans son* Pareanum.] Aiant acheté une maison dans un fauxbourg d'Heidelberg en l'année 1607. Il y fit bâtir au jardin un apartement pour y placer sa Bibliotheque & son Etude, & c'est ce qu'il apella *Pareanum*. Ce fut ensuite le nom de tout ce logis, toute la ville l'apelloit ainsi. L'Electeur voulut que cette maison joüit de privileges & d'immunitez. Pareus y fit mettre au frontispice deux inscriptions, l'une Latine, & l'autre Allemande (c). Or puis que son fils espere, après les ravages qui furent faits par les troupes de la Ligue Catholique dans le Palatinat, que cette maison gardera (d) le titre de *Pareanum*, il faut croire qu'elle étoit demeurée en son entier. Je ne sçai ce qu'elle est devenuë depuis, mais je la croi ruinée à l'heure qu'il est: la pauvre ville d'Heidelberg a été si desolée par les troupes de France l'an 1689. & l'an 1693. qu'il n'y a nulle aparence que la maison de Pareus subsiste encore. Remarquons en passant qu'on diroit que certaines villes ont été bâties sous une maligne constellation. Elles sont également malheureuses de quelque côté que les choses tournent, Heidelberg ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur, & pour lui avoir été fidelle, n'en est-il pas un exemple?

(b) *Ibid. pag. 22.*

(c) *Ibid. pag. 55.*

(d) Quo nomine incolis civitatis statim innotuit, & à posteris, si bene ominor, eam gratiam retinebit. *Ib.* Il écrivit la vie de son pere l'an 1626.

(HΔ) *Touchant sa dispute avec le Jesuïte Jean Magirus.*] Pareus prononça une harangue à Heidelberg le 23. de Mars 1602. *de Jesuitarum strophis circa Canonem Sacræ scripturæ.* Il soutint aussi une these l'an 1603. sur l'autorité Canonique de l'Ecriture, & sur l'infaillibilité de l'Eglise, & pria les Jesuïtes de Spire de se trouver à cette dispute. Aucun d'eux n'y comparut, mais Magirus aiant écrit a Pareus le 7. de Septembre 1603. cela fit naitre un procés dont les pieces virent le jour. Voici la suscription & l'exorde de la lettre de Magirus: *Clarissimo viro Domino D. Pereo Doctori & Professori Facultatis pro tempore Decano in Academia Heydelbergensi. Nudius tertius venit ad Collegium nostrum adolescens, ingenio præservido, moribus linguaque protervus: is ita narrabat a te missum se esse ut & disputationem primam de S. S. authoritate adversus Jesuitarum imposturas quam examinandam proposueras ad diem 26. Augusti nobis redderet, simulque ad eam disputationem nos humaniter invitares.* Il signa *salutis tuæ cupidus Joannes Magirus.* Pareus repondit, & emploia cette suscription, *Clarissimo viro Domino Joanni Magiro Societatis Jesu dictæ Concionatori apud Spirenses, amico suo in Christo.* Il se plaignit que Magirus l'avoit mal-traité dans ses sermons par des invectives, & il fit une remarque sur ce que ce Jesuite l'avoit nommé *Pereus* au lieu de *Pareus*. *Si amanuensis sphalma est, transeat: si studium tuum ut pereundi verbo me pungeres, illiberale est, ac si quis pro Magiro Magarum diceret.* Cet ouvrage de Pareus fut imprimé l'an 1604. *typis Voegelianis*, & contient *disceptatio epistolaris Joannis Magiri Jesuitæ Concionatoris, & Davidis Parei Christiani Theologi de authoritate Divina & Canonica S. S. deque absoluta Ecclesiæ infallibilitate. De S. S. authoritate adversus Jesuitarum imposturas. Exegesis disputationis de authoritate Divina & Canonica, &c. adversus Jesuitarum strophas & imposturas.* Mr. Bachelier des Marets (e) m'a fourni tout ce que je viens de raporter.

(e) *De quo supra pag. 1146. lettre g.*

(A) *Dejà publié plusieurs livres.*] Outre ceux dont je raporte les titres dans la remarque suivante, il avoit publié en 1616. *Calligraphia Romana, seu Thesaurus phrasium linguæ Latinæ*; & en 1615. *Electa Symmachiana, Lexicon Symmachianum, Calligraphia Symmachiana*, & quelques autres ouvrages en divers tems.

(B) *Attachement particulier pour les comedies de Plaute.*] Il ne s'étoit pas contenté de les publier avec des notes l'an 1609. il avoit aussi publié un *Lexicon Plautinum* en 1614. des *Analecta Plautina* en 1617. un traité *de imitatione Terentiana, ubi Plautum imitatus est*, en 1617. une seconde édition de Plaute en 1619. & des *Electa Plautina* en 1620. Il faut éclaircir ce que j'ai dit de la 1. édition de *Plaute*. Je n'ignore pas qu'elle n'ait au titre l'an 1610. mais puis que parmi les remercimens ou les éloges qui furent écrits à l'Auteur sur cet ouvrage, il y en a qui sont datez de l'année 1609. il n'y a nul lieu de douter que l'an 1610. ne soit une de ces anticipations que les Libraires ont mis en usage. S'ils se contentoient de cela, ils ne causeroient pas tant de brouilleries à ceux qui recueillent les diverses éditions. Mais combien de fois s'émancipent-ils de rafraichir la premiere page de leurs livres, afin de les faire passer pour nouveaux? Quelquefois même ils osent marquer que c'est une nouvelle édition, & cela multiplie etrangement en idée, & même dans les catalogues des Bibliotheques, les éditions d'un ouvrage. Il publia à Francfort en 1641. la troisiéme édition de son Plaute. Les Prolegomenes qui y sont sur la vie de ce Poëte, sur le caractere de

Desordre causé par les Libraires qui rimpriment la 1. page des livres.

y eut de mauvais exemple, c'est qu'il s'éleva entre lui & Jean Gruterus, Professeur à Heidelberg, une (C) querelle furieuse à l'occasion de Plaute. J'ai dejà dit * que nôtre Pareus prit en main la cause de feu son pere contre David Owen, qui avoit fait imprimer à Cambridge en 1622. un *Anti-Paraus*. Il lui repondit peu de tems aprés par un *Anti-Owenus* †. Il a été Recteur de divers colleges, & il l'étoit encore de celui de Hanaw (*D*) l'an 1645. comme il paroît par l'épitre dedicatoire de son *Lexicon criticum*, imprimé cette année-là à Nuremberg. Ce n'est qu'un gros *in octavo*, mais qui a couté beaucoup de travail, *ærumnabili labore congestus*, comme dit l'Auteur. Il a écrit aussi quelques commentaires sur l'Ecriture, & quelques ouvrages de Theologie. Nous allons dire quelque chose de son fils Daniel.

PAREUS (DANIEL) fils du precedent, marcha sur les tracés de son pere, & s'apliqua comme lui de tout son cœur à l'étude des Humanitez. Il étoit assez bon Grec, & il publia quelques (*A*) ouvrages. Il fut malheureusement tué (*A*Δ) par des voleurs de grans chemins, pendant la vie de son pere. Vossius le consideroit (*B*) beaucoup, & s'emploioit à lui trouver des Libraires qui voulussent faire imprimer ses ouvrages.

☞ PARRHASIUS (JANUS) né à Cosenze dans le Roiaume de Naples ∧ l'an 1470. suivit la coutume des Humanistes de ce tems-là, qui changeoient leurs noms en d'autres beaucoup plus conformes au Paganisme qu'au Christianisme. Il se fit nommer ‡ *Aulus Janus Parrhasius*, au lieu de *Johannes Paulus Parisius*. Il entendoit bien les belles lettres, & ⊥ il en fut Professeur avec beaucoup de reputation dans la ville de Milan. Il eut la satisfaction de voir dans son auditoire le General Trivulce, qui étoit âgé de 60. ans. Il y avoit des agrémens extraordinaires dans (*A*) sa prononciation. La liberté qu'il se donna de censurer ceux qui regentoient les classes

* *Dans la remarque E de l'article precedent.*

† *Il manque au curieux recueil de Mr. Baillet.*

∧ *Nicolò Toppi, biblioteca Napoletana p. 112.*

‡ *Sertorio Quattromani, dell' origine e principio della Città di Cosenza apud Nicodemum, addizioni alla biblioteca Napoletana pag. 89.*

⊥ *Paulus Jovius, in elog. c. 127. pag. 270.*

de sa versification, & sur la qualité de ses railleries, ont été mis tous entiers à la tête du Plaute *in usum Delphini*.

(*C*) ***Entre lui & Jean Gruterus une querelle furieuse.***] Gruterus aiant attaqué Pareus, celui-ci publia bientôt sa reponse en 1620. sous le titre de *Provocatio ad Senatum Criticum pro Plauto & Electis Plautinis*. Ils s'échaufferent de plus en plus, sans que la consideration des maux qui leur pendoient à tous sur la tête, par la ruïne dont le Palatinat étoit menacé, fût capable de leur inspirer quelque sorte de moderation; tant ces Messieurs les Philologues & les Grammairiens sont faciles à se fâcher, & difficiles à appaiser. La longue preface que nôtre Pareus a mise à la tête de ses *Analecta Plautina*, imprimez à Francfort en 1623. est datée du mois d'Octobre 1621. c'est-à-dire qu'il la remplit de fiel & de violence, à la veille des desolations qui ruinerent & leurs Academies & leurs Bibliotheques, & qui reduisirent leurs personnes à de grandes extremitez. L'exil ne rabatit rien de cette humeur emportée; car ces *Analecta* imprimez depuis la dispersion, sont tous parsemez de grosses injures contre Gruterus. Ce n'étoient que represailles; car Gruterus en avoit usé d'une maniere si emportée, que l'on compta jusques à 136. injures atroces dans un de ses livres contre Philippe Pareus. Ce fut le Jesuite (*a*) Jaques Gretserus qui se plut à composer cette liste. On y voit Pareus traité d'âne, de mulet, de verrat, de belier, de bouc, de porc, de *sterceteus Grammaticalis cella inquilinus* &c. Gruterus étoit disposé depuis long tems à se brouiller avec l'autre; car voici ce qu'il écrivit à (*b*) Goldast le 19. de Juin 1601. *Miraberis carmen tui Parei qui me nondum invisit ex quo à vobis abiit, nuper autem factus est Rector scholæ civitatis sic satis magnæ, ut alios rogat scilicet qui se non potest.*

(*D*) *De Hanaw l'an 1645.*] Cela montre que Paul Freherus s'est trompé, lors qu'il a dit (*c*) que Pareus étoit mort environ l'an 1643. Le Sieur Witte dans la 2. partie de son *Diarium Biographicum*, n'a fait apparemment qu'abreger Freherus, quant à ce qui regarde nôtre Philippe; au moins s'accorde-t-il avec lui pour placer sa mort à l'an 1643. S'ils avoient jetté les yeux sur le *Lexicon Criticum*, ils y eussent vu au frontispice le visage de l'Auteur tel qu'il étoit la 70. année de son âge; d'où ils eussent conclu qu'il n'est pas mort à l'âge de 67. ans, comme ils le disent tous deux; & s'ils avoient consulté la fin de l'épitre dedicatoire, ils eussent vu qu'il étoit encore plein de vie le 24. d'Août 1645. Chose étrange! il paroît moins laid dans la figure de 1645. que dans celle de 1641. qui est à la tête de la troisiéme édition de Plaute. Mr. Rivet dans un livre (*d*) qu'il composa l'an 1646. parle de lui comme d'un homme vivant. Il l'étoit encore l'an 1647. comme il paroît par les épitres dedicatoires des œuvres *Exegetiques* de son pere, qu'il fit imprimer cette année-là à Francfort en 3. volumes, *in folio*.

(*A*) *Il publia quelques ouvrages.*] L'an 1627. il fit imprimer le poëme de Musée sur les amours de Hero & de Leandre, avec des notes toutes farcies de citations & de phrases Greques, ou tirées de la plus vieille Latinité. Il publia aussi en la même année un gros *in quarto*, qu'il dedia à l'Université d'Oxford, & qui a pour titre *Mellificium Atticum*: c'est un recueil de sentences redigées en lieux communs, & tirées des Auteurs Grecs. Il publia en 1631. un autre ouvrage (*e*) intitulé *Medulla Historiæ Ecclesiasticæ*, & des notes avec un Lexicon sur Lucrece; mais la vie de Lucrece qu'il y ajoûta n'est pas de sa façon; il ne fit qu'ôter quelque chose à celle que Gifanius avoit faite. Si le Scholiaste Dauphin avoit pris garde à cela, il ne se seroit pas arrêté à Daniel Pareus comme à la source; par raport à la vie de Lucrece, qu'il a mise au devant de son commentaire sur ce Poëte. Il feroit remonté jusques à Gifanius. Il y a un *Spicilegium subcisivum* de notes de Daniel Pareus sur Quintilien, dans l'édition de Quintilien de Londres 1641. *in* 8.

(*A*Δ) *Il fut tué par des voleurs de grans chemins.*] C'est ce que j'aprens de Guillaume Frey dans les vers qu'il fit sur le *Lexicon criticum* de Philippe Pareus. *Cessit Avus fatis; furum scelerata nepotem*, dit-il, *trajecit medius cuspide turma viis.* Mais d'autres disent qu'il fut tué à la prise de Keiserslauteren au Palatinat. Voiez Gisbert Voetius au 3. tome du *Politica Ecclesiastica* page 164. 165.

(*B*) *Vossius le consideroit beaucoup, & s'emploioit.*] Cela paroît par une lettre (*f*) qu'il lui écrivit, lors qu'on disoit en Hollande que plusieurs villes vouloient ériger des (*g*) Academies à l'exemple d'Amsterdam. Il lui fit entendre qu'en ce cas-là on lui pourroit procurer une profession. Il lui renouvella (*h*) les mêmes offres de service quelque temps aprés, & lui rendit compte des soins qu'il s'étoit donnez, & qu'il vouloit se donner encore pour trouver un imprimeur à l'histoire de l'Eglise. C'étoit un ouvrage de Daniel Pareus. On lui avoue que le Maire avoit refusé de s'en charger, sous pretexte qu'il n'en savoit pas la grosseur, & que ses presses étoient dejà fort occupées. (*i*) *La-Merium conveni ipse, ac postea idem filius fecit. Sed nihil promittere voluit, qui nesciret de magnitudine libri. Solet ille magis capi iis, quæ minoris sunt molis: Addebat jam prælum fervere multis & variis.* On fait esperer que si celui-là persiste dans son refus, aprés la declaration qu'on lui a faite qu'on ne demande pas qu'il se hâte, d'autres feront imprimer le livre agreablement. Mais on ne laisse pas de faire savoir qu'il n'y a point de païs au monde, où il soit plus difficile qu'en Hollande de trouver des imprimeurs, excepté dans ces deux cas; l'un si l'Auteur paie tous les frais de l'impression; l'autre si la copie est un Ouvrage de querelle, ou de bagatelle; car il n'y a rien qui se vende mieux que les livres de cette nature. (*k*) *Quod si is difficilem se prabeat, non deerunt, ut spero, alii, qui libenter id faciant. Dissimulare tamen non possum, nusquam difficilius esse typographum reperire, quam apud nos, nisi quis suis sumptibus librum edat. Fit hoc ob rerum omnium summam caritatem, quam causat grave & diuturnum bellum, quod nobis est cum hoste potentissimo. Sola excipio ἔριστικὰ, & nugalia quibus nihil vendibilius, ut ipsi non dissimulant typographi* (*l*). Cette lettre de Vossius nous aprend que Daniel Pareus seroit bientôt precepteur chez le Comte d'Isenbourg. Voiez la lettre 31. vous y verrez que nôtre Pareus dedia un (*m*) livre à Vossius.

(*A*) *Dans sa prononciation.*] C'étoit en cela principalement qu'il surpassoit tous les autres Professeurs.

(*a*) *Voiez Theoph. Raynaud Erotemat. pag. 115.*

(*b*) *Voiez le Recueil des lettres écrites à Goldast imprimé à Francfort l'an 1688. pag. 73.*

(*c*) *Theatr. pag. 501.*

(*d*) *Rivetus, Grot. Discuss. Oper. to. 3. pag. 1163.*

(*e*) *Voiez la remarque F de l'article* Alting (Henri.)

(*f*) *C'est la 100. pag. 135. edit. Londin. 1693.*

(*g*) *En traduisant mot-à-mot les termes dont on se sert en Hollande, il faudroit dire* Ecoles Illustres.

(*h*) *Voiez sa lettre 317. pag. 307.*

(*i*) *Vossius, epist. 317. pag. 307.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Si Vossius eût écrit quand j'écris ceci l'an 1696. il eut eu encore plus de raison de dire cela. On peut excuser les Libraires comme ci-dessus dans l'article* Craterus *pag. 976. lettre a.*

(*m*) *Il lui dedia son Lucrece.*

classes dans le Milanez, les irrita de telle sorte qu'ils firent une conspiration horrible contre sa reputation : ils le difamerent comme un homme qui aimoit impudiquement ses écoliers. Ce mauvais bruit qui deplaisoit extremement aux Milanois, le contraignit à quitter son (B) poste. Il fut attiré à Rome par Leon X. pour la profession publique des belles letres. Il y amena Basile Chalcondyle frere de sa femme, & fils de Demetrius Chalcondyle Professeur en langue Greque à Milan. Il ne jouït pas long tems de la charge que le Pape lui avoit donnée; perdu des goutes il se vit contraint de se retirer en son païs, où il mourut peu après †. Il laissa ses livres à Antoine * Seripande son bon ami, qui lui fit bâtir un tombeau dans les Augustins de Naples γ. La pauvreté ∂ fut une des causes qui l'obligerent à sortir de Rome. Il a été amplement loüé par Henri Etienne dans une τ épitre dedicatoire. On l'accuse d'avoir cité des Auteurs qu'il n'avoit point vus. Vous trouverez cette accusation ‡ dans une lettre d'André Alciat qui a été imprimée à Utrecht l'an 1697. avec plusieurs autres tirées de la bibliotheque de Mr. Gudius. Le même Alciat se plaignoit de ↓ n'avoir pas recouvré un manuscrit de Juvenal qu'il lui avoit prêté. Nous avons une harangue (C) où il fait beaucoup de plaintes contre la fortune. Je raporterai quelques (D) autres faits en critiquant Mr. Moreri.

PAR-

(a) *Cunctos nostri seculi doctores erudito rerum omnium* (b) *qua explicaret apparatu, ac una praesertim rotunda pronuntiationis gloria superavit.* Pierius Valerianus observe que (c) la belle voix de Parrhasius attiroit un grand concours d'auditeurs.

(B) *Le contraignit à quitter son poste. Il fut attiré à Rome.*] Paul Jove que j'ai suivi dans ce narré laisse ici un vuide que l'on peut remplir en consultant une harangue de Parrhasius. Elle nous aprend que ce Professeur sortit de Milan pour s'en aller à Vicence où on lui offroit de meilleurs gages, & que lors que les Etats des Venitiens furent ravagez par les troupes de la ligue, il se retira en son païs, d'où (d) Thomas Phedre l'auroit fait venir à Rome, si le Pape Jules II. ne fût pas mort. Ce qui ne fut qu'un projet sous Jules II. devint une vocation effective sous Leon dixiéme. (e) *Ut ex animo gavisus est* (Phaedrus) *ubi certior à me factus audivit, in Gallia citeriore portum jam me tenere, Mediolanique publicè conductum profiteri. Quid! quum sequutus uberiora stipendia, Vicetiam commigrassem: Germanis, Gallis, Hispanis, caeterisque barbaris nationibus, infestis signis irrumpentibus in Venetiam, dii boni, quàm de nobis erat anxius! quàm non aliter saluti nostra timebat quàm si ipse vocaretur in partem discriminis! Extant ab eo ad me tum data epistola, testes inquietis animi, quousque rescivit elapsum me per medios hostes in patriam secessisse. Nec ita quidem de nobis cogitandi finem fecit, auctorque Julio secundo fuit ut nos huc evocaret. Sed eo maturè defuncto, Leoni decimo per Janum Lascarim, virum ad promerendum homines natum, mihi jam conciliato, calcaria sponte currenti (quod aiunt) admovit. In urbem reverso quàm praesto mihi fuit!* &c. Il venoit de dire qu'étant à Rome sous le Pontificat d'Alexandre VI. il pensa être envelopé dans les malheurs de Bernardin Cajetan, & de Silius Sabellus avec qui il avoit eu des liaisons, & que Thomas Phedre lui conseilla de se delivrer du peril en se retirant ailleurs.

(C) *Une harangue où il fait beaucoup de plaintes contre la fortune.*] C'est celle qui m'a fourni les faits de la remarque precedente. Il dit que la fortune ne cesse de lui faire la guerre pour le contraindre d'avouër qu'il est vaincu, mais que les maux qui l'accablent ne l'obligent point à passer cette confession. (f) *Continenter enim (si nescitis) assiduumque mecum Fortuna bellum gerit, obnixéque contendit oppresso mihi victoria confessionem extorquere. Rursus ego, tametsi cumulatis stragibus obrutus, extrema tamen experiri malo quàm tantulum de jure meo remittere, nedum manus dare.* Il expose que n'aiant pas voulu étudier en jurisprudence comme avoient fait ses ancêtres, il (g) encourut l'indignation de son pere, qui ne voulut plus fournir aux depenses de ses études. Il assûre qu'il a perdu cinq fois sa bibliotheque, qu'il fut contraint d'abandonner sa patrie lors que les François envahirent le Roiaume de Naples, qu'il perdit en peu de tems sa mere, son pere, ses deux freres, & tous ses enfans. Il regrette beaucoup Theophile & Basile Chalcondyle ses deux beaux-freres qui étoient morts jeunes, & qui promettoient de grandes choses (†).

On a publié une lettre qu'il écrivit à Basile Chalcondyle un peu avant que l'afaire de sa vocation à Rome fût concluë. Il expose dans cette lettre deux aflictions domestiques qui venoient de tomber sur lui. La premiere étoit que la veuve de son frere, après avoir refusé pendant trois ans comme une autre Penelope tous ceux qui la recherchoient, avoit épousé clandestinement un certain Caputus, & avoit pillé tout le patrimoine de ses enfans: (h) *Expilata penitus hereditate parvorum liberûm.* L'autre étoit que la fille de son frere s'étoit laissé faire un enfant à un Avocat, qui étoit veuf de la sœur de cette fille. Pour éviter la peine de mort que l'un & l'autre avoient à craindre dans un tel cas d'inceste, ils s'étoient mariez clandestinement, personne n'aiant été admis au secret des noces que la mere de la fille enceinte. Cela ne pouvant pas les garantir du peril à moins que le Pape ne leur accordât une dispense, Parrhasius emploia tous ses amis pour obtenir de Leon X. cette faveur, & pour faire moderer les frais. (i) *Itaque cum eo deducta res esset, ut utrique moriendum foret, conscia tantum νυμφίου matre concubitum confarreant, atque sic honesto nomine nefandum crimen velant. Verum ne sic quidem, quin ferro cadant, effugient; nisi Deus aliquis eos aspexerit, id est, a summo Pontifice veniam incestus inscriptis impetraverint; ut furtivum dedecus professo matrimonio diluatur. Ad hanc rem velim omnes ingenii tui nervos intendas, utarisque gratia ac auctoritate Lascaris, Phadri, Citrariique, & omnium denique amicorum; ut exleges has nuptias, ad evitandum paratae cadis periculum, Pontifex privilegio justas ratasque faciat, indicta pro copiarum facultate mulcta. Accessit hoc enim meis aerumnis, ut opes ne tanta saltem sint, qua possint impendia sustinere. Quas ob res abs te primum peto, suppliciterque (si pateris) oro, omni studio ut cures impetrandam (quam dixi) veniam. Deinde ut quam minimum poteris impendas.* Il se plaint que ses autres infortunes sont accompagnées de celle-ci, c'est qu'il est trop pauvre pour soutenir la depense de cette afaire. Il suplie donc très-instamment son beau-frere Chalcondyle de n'oublier rien pour obtenir la dispense au plus juste prix qu'il se pourra. On lui fit reponse que la dispense étoit accordée, & qu'il faloit qu'il se hâtât de venir à Rome pour la chaire de Professeur que le Pape lui donnoit à deux cens ducats par an; qu'il n'oubliât point de porter l'argent à quoi la dispense étoit taxée, & que peut-être quand il seroit arrivé, ses amis pourroient faire ensorte qu'il fût exempt de tant de frais (k).

On demandera peut-être d'où vient que Parrhasius s'informe combien coutera la dispense, car il le pouvoit savoir par le livre de la taxe de la Chancellerie Apostolique. Mais il faut prendre garde qu'outre ce qui est marqué dans ce tarif, on fait savoir (l) qu'il faut s'accorder toûjours avec le Dataire.

(D) *Quelques autres faits en critiquant Mr. Moreri.*] I. Il ne faloit pas dire que Parrhasius chassé de Milan, & incommodé *de la goute se retira à Cosenza*, car en sortant de Milan il s'en alla à Vicence pour y enseigner les humanitez. La guerre l'en fit sortir: il se retira en son païs; & ensuite il fut Professeur à Rome. C'est-là, si nous en croions Paul Jove, que la goute le maltraita tellement, qu'elle le força de s'en aller à Cosenze. (m) *In Urbem venit; sed tantis suggestius honore diu perfrui non potuit, articulari morbo membra omnia saevissime deformante, unde ei maturatus in patriam reditus cum vita exitu contigit.* Parrhasius dans la harangue que j'ai citée, & qu'il recita à Rome, nous aprend que l'année precedente il avoit été plus tourmenté de la goute que jamais. Il ne dit point que cela lui eût inspiré la pensée de s'en retourner en son païs. (n) *Quum solito gravius articulari morbo torquerer anno superiori, tuo hortatu T. Phadre, incredibiles omnium membrorum cruciatus animi vigore superavi: quumque mea magis interesset ex hoc ergastulo teterque carcere primo quoque tempore emitti, in tuam gratiam penè revixi.* Je n'allegue point cela pour mettre en doute ce que dit Paul Jove, car je sçai fort bien que les douleurs de la goute & l'indigence contraignirent Parrhasius à se retirer de Rome. L'etat miserable où il se trouva reduit est contenu dans ces paroles de Valerianus. (o) *Is dum assiduis vigiliis, &*

longa

(a) *Paulus Jovius, elog. c. 127. pag. 270.*

(b) *C'est un solecisme: je ne sai s'il échapa à Paul Jove, ou aux Imprimeurs.*

(c) Ad cujus jucundam vocem undique concurrebatur. *Pier. Valerianus de infel. literator. pag. 25.*

(d) *Professeur en Rhetorique & Chanoine de Latran.*

(e) *Janus Parrhasius, in orat. ante praelectionem epistol. Ciceronis ad Atticum: elle est page 141. & suiv. du livre de* quaesitis per epistolam *edit. 1567. Voiez y la page 145.*

(f) *Id. ib. pag. 142.*

(g) Indulgentis alioqui in me patris animum depravarit (*fortuna*) ne sumptus ad ocia Musarum suppeditaret tanquam relicta à majoribus trita semita degeneri quod, ut illi, leges ediscere neglexissem. *Id. ibid. pag. 143.*

(†) *Voiez Barthius in Theb. Statii lib. 4. pag. 1008.*

(h) *Epist. ad Gudium pag. 137. edit. Ultraj. 1697.*

† *Tiré de Paul Jove, ibid.*

* *Frere du Cardinal Jerome Seripande.*

γ *Voiez le Museum Italicum du Pere Mabillon tom. 1. pag. 110.*

∂ *Voiez dans la remarque D les paroles de Pierius Valerianus.*

τ *A Louïs Castelvetro, au devant du livre de Parrhasius* de quaesitis per epistolam *que Henri Etienne publia l'an 1567.*

‡ *Gudii epist. pag. 91.*

↓ *Ibid. pag. 85.*

(i) *Ibid. pag. 137. 138.*

(k) *Ex epistola Basilii Chalcondyla ad Parrhasium ibid. pag. 139.*

(l) Et praeterea componendum semper est cum Datario. *Taxa Cancell. pag. 4. edit. 1701.*

(m) *Paulus Jovius, in elog. c. 127. p. m. 271.*

(n) *Parrhasius ubi supra pag. 145.*

(o) *Pierius Valerianus de litteratorum infelicitate lib. 1. pag. m. 25.*

PARTHENAI, ville de Poitou sous le ressort du Presidial de Poitiers. Elle fut souvent prise & reprise durant les guerres de Religion au XVI. siecle. Les Protestans s'y retirerent le jour de la bataille de † Moncontour; mais ne croiant pas qu'ils y pussent faire ferme, ils l'abandonnerent à l'aproche des troupes du Duc d'Anjou. Ils s'en étoient rendus maîtres l'année precedente; & ils avoient même fait pendre Malo qui commandoit dans le Chateau ‡. La raison de cette rigueur fut qu'il avoit eu l'audace de se defendre contre une armée. L'histoire du Sieur d'Aubigné aprend qu'ils échouërent plus d'une fois l'an 1588, dans le dessein de surprendre cette place. Ils y ont été en grand nombre depuis l'Edit de Nantes, comme on le peut juger par la plainte mal (*A*) fondée du Clergé de France, & par la reponse que Mr. Drelincourt fit à cette plainte l'an 1656. Les Seigneurs de Parthenai sont γ Chanoines honoraires seculiers de St. Martin de Tours. N'oublions pas que Parthenai est * la capitale du petit païs de Gastine, & de la Duché de la Meilleraye.

La Seigneurie de Parthenai fut reünie à la couronne l'an 1422. par le decés (*B*) de Jean l'Archevêque.

PARTHENAI, famille. Elle a subsisté long tems, & avec éclat. Le dernier mâle de cette illustre Maison a été Jean de Parthenai-l'Archevêque, Seigneur de ⸸ Soubise, qui ne laissa qu'une fille, savoir Catherine de Parthenai mere du Duc de Rohan, Chef des armées Huguenotes en France sous le regne de Louïs XIII. On verra ci-dessous un article pour cette Dame. Quelques-uns croient que les Seigneurs de Parthenai prirent le surnom de l'Archevêque, parce

- † *Le 3. d'Octobre 1569.*
- ‡ *La vraie & entiere hist. des troubles liv. 4. pag. 131.*
- γ *Mercure Galant de Fevrier 1695. pag. 21.*
- * *Du Val Traité de la France pag. 144.*
- ⸸ *Voiez son article sous le mot* Soubise.

longa lectionis laboribus maceratur, in eam incidit articularis morbi truculentiam, ut per annos aliquot nil præter linguam in universo corpore haberet incolumem, siderato propemodum utroque crure, ut nullis pedum officiis uti posset. Lacertisque præ dolore, & contractione redditis inutilibus, magna insuper inopia, & egestate oppressus, rerum demum omnium desperatione ductus, relicta Roma in Calabriam cùm secessisset, in febrim subito incidit, qua diu vexatus, miserabilique eo cruciatu superatus expiravit. Notez que Mr. Moreri bien loin de remplir le vuide que Paul Jove avoit laissé, l'a rendu plus grand. II. Il est faux que Parrhasius n'ait publié que deux ouvrages, si l'on supose comme fait Mr. Moreri qu'*il publia des commentaires sur Claudien, & sur le poëme d'Ovide, in Ibin*, car il mit au jour quelques fragmens d'antiquité lors qu'il professoit à Milan. C'est ce qu'Alde Manuce (*a*) raporte dans le 4. livre de sa Grammaire. C'est une chose un peu étrange qu'on ne puisse nullement savoir par les amples additions de Nicodeme à la Bibliotheque de Naples de Nicolo Toppi, quels sont les ouvrages que Parrhasius publia. On n'y trouve pas même bien nettement qu'il ait donné au public le (†) commentaire sur Claudien. Toutes les éditions que Nicodeme raporte des ouvrages de ce Critique sont posterieures à sa mort. Ce que l'on trouve de bien marqué quelquefois, est qu'une partie des écrits de Parrhasius ont été mis en lumiere par les soins d'autrui. Ce fut Bernardin Martiranus qui publia le commentaire sur l'art poëtique d'Horace; le titre du livre raporté par (*b*) Nicolo Toppi nous aprend cela en termes formels, & neanmoins cet Auteur assûre que Parrhasius le publia. (*c*) Nicodeme ne lui laisse point passer cette faute. III. Il n'y a aucune aparence que Parrhasius ait publié un commentaire sur l'Ibis d'Ovide. On ne voit personne qui se vante d'avoir vu ce commentaire, c'est pourquoi le Sieur (*d*) Nicodeme regarde comme un mensonge ce que Paul Jove raporte, (*e*) *Edidit commentarios in . . . . . Nasonis Ibin.* (*f*) Jean Matthieu Toscan, (*g*) le Gaddi, (*h*) le Barri, Mr. Moreri & plusieurs autres suivent en cela Paul Jove. Une autre raison me persuade qu'ils se trompent, c'est que Mr. de Boissieu aiant recherché soigneusement tous les Auteurs qui avoient écrit sur ce poëme d'Ovide, ne fait aucune mention du commentaire de Parrhasius, quoi qu'il (*i*) raporte une longue liste d'autres commentateurs. Bien plus il ne met Parrhasius qu'au nombre de quelques critiques qui ont corrigé par occasion quelques passages d'Ovide. Notez que Parrhasius avoit composé un très-grand nombre d'ouvrages, & que la plupart n'ont point été imprimez. Consultez les additions de Nicodeme.

(*A*) *Par la plainte mal fondée.*] Afin qu'on ne croie pas que je me sers de cette épithete par prejugé de parti, je ferai le paralléle de la plainte & de la reponse. Mr. l'Archevêque de Sens qui parloit pour tout le Clergé, s'exprima de cette maniere: „ (*k*) Dans „ la ville de Partenai, SIRE, la pieté des Catholiques „ fut contrainte l'Eté dernier de ceder à la violence „ des ennemis de ce saint mystere. On les vit par une „ affectation tout-à-fait irreligieuse, entreprendre de „ faire un convoi funebre dans l'instant même de la „ procession, qui se faisoit pour honorer selon les „ loix de l'Eglise, un Sacrement qui est le centre de „ nôtre Religion. Ils troublerent tout le cours de cet„ te sainte ceremonie, par une rencontre maligne„ ment concertée; & les Catholiques qui veulent se si„ gnaler par leur modestie, en même tems que leurs „ mauvais freres tâchent de se rendre considerables par „ l'insolence, furent contraints de ceder la place à la „ multitude de ces profanes & de ces impies, & de „ s'en retourner à l'Eglise, avec le deuil & la tristesse „ sur le visage. . . . . Fut-il jamais, SIRE, une pa„ reille hardiesse, & V. M. pourroit-elle souffrir dans „ son Royaume une injure si outrageuse à l'honneur „ du fils de Dieu? Non, SIRE, nous ne le saurions „ croire, & nous devons être persuadez qu'elle vange„ ra, comme nous le lui demandons, la querelle du „ Dieu vivant. „ Il suffira de raporter le precis de la reponse; (*l*) c'est que le second Dimanche d'Avril on aporta à Partenai de deux grandes lieuës loin le corps d'un Gentilhomme, pour être enterré après le second Prêche; que comme toute la compagnie alloit à l'enterrement, on reconut par quelques tentures auprès de la citadelle, qu'une procession devoit passer par là; qu'on s'arrêta tout court; & que n'aiant point d'autre passage pour aller au cimetiere qui est près du château, il fut jugé à propos d'envoier avec tout le respect possible en la Paroisse de Sainte Croix, d'où la procession devoit partir, pour savoir de Messieurs les Chanoines, s'ils desiroient que le convoi s'arrêtât où il étoit, jusques à ce que la procession fût passée; ou si leur procession n'étant pas encore prête à partir, ils trouveroient bon que ce convoi passât outre; qu'ils repondirent que l'on pouvoit achever l'enterrement, & que leur procession ne partiroit pas si-tôt; qu'en effet elle ne partit qu'une demie heure apres que tout le convoi fut passé; que pour temoigner une entiere deference, ceux de la Religion demeurerent en leur cimetiere, jusques à ce que toute la procession fût achevée, & que toutes les tapisseries fussent detenduës; & qu'ainsi on ne pouvoit dire avec verité, qu'elle fût rentrée confuse par la rencontre du convoi funebre, veu qu'elle n'étoit pas encore sortie, & qu'elle ne sortit que long tems apres que ce convoi fut passé; qu'on fut plusieurs jours sans ouïr parler de cette affaire; mais qu'enfin le Baillif de Partenai, esprit violent & échauffé par des boutefeux, s'adressa à Mr. Filleau Avocat du Roi à Poitiers, qui faisoit gloire de persecuter les Protestans en toute rencontre; qu'on assigna plusieurs du Consistoire de Partenai au Presidial de Poitiers, pour se voir condamner à l'amende pour avoir troublé la procession; mais que Mr. de la Meilleraye arrêta le cours de cette injuste poursuite, & que ceux-là même qui l'avoient commencée en eurent honte; desorte que la chose en demeura là. J'ai retenu les expressions de l'Auteur.

Auroit-on repondu avec cette confiance, si la chose n'eût pas été certaine? Voici donc une erreur de fait qui est de nôtre ressort. Nous laissons au lecteur la peine de reflechir sur les tempêtes horribles, qu'un Orateur vehement est capable d'exciter pour rien (*m*).

(*B*) *Par le decés de Jean l'Archevêque.*] Il (*n*) avoit vendu cette Seigneurie au Duc de Berri, *son usufruict retenu tant qu'il vivroit. . . . . Il n'avoit aucuns enfans & a ceste cause l'année de son dict deces Messire Jacques de Harcourt qui avoyt espousé sa niepce le voulut mettre hors ladicte Seigneurie, & Chastel de Partenay, mais il en fut empesché par les habitans qui se mirent en defense & occirent ledict de Harcourt.*

- (*a*) *Apud Barrium lib. 2. de antiquitate & situ Calabriæ pag. 1050. ostante Nicodemo ubi supra pag. 88.*
- (†) *Consulte Barthius ubi supra pag.* 1007.
- (*b*) *Nicolo Toppi, biblioт. Napolet. pag.* 112.
- (*c*) *Nicodemo ubi supra pag.* 87.
- (*d*) *Ibid.*
- (*e*) *Jovius. ubi supra pag.* 271.
- (*f*) *In Peplo Italiæ l. 3. pag. 63. 64. apud Nicodemum ubi supra pag.* 88.
- (*g*) *De scriptoribus non Ecclesiasticis to. 2. p. 181. apud eumd. ib. pag.* 87.
- (*h*) *De antiquitate & situ Calabria apud eumd. ib. pag.* 88.
- (*i*) *Dionysius Salvagnius Boessius comment. in Ibin p. 2. & 3.*
- (*k*) *Remontrance du Clergé de France en 1656. pag. m. 20.*
- (*l*) *Voiez la lettre d'un habitant de Paris à un de ses amis de la campagne sur la remontrance du Clergé pag. 133. & suiv. édit. in 8. Mr. Drelincourt le Ministre de Paris est l'Auteur de cette lettre.*
- (*m*) *Voiez la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg lettre 23. pag. 93. & suiv. de la 3. édition.*
- (*n*) *Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine 4. partie chap 7. fol. m. 137.*

parce qu'ils étoient issus d'un Archevêque de Bourdeaux. On veut même que cet Archevêque de Bourdeaux soit Josselin de Parthenai, mort en 1086. & que Guillaume de Parthenai qui prit le surnom de l'Archevêque environ l'an 1100. ait été son fils. D'autres † raportent cette origine à un Archambaut Archevêque de Bourdeaux, predecesseur de Josselin: mais comme cet Archambaut aiant été deposé devint Seigneur de Saint Maixent, & que l'on ne trouve aucune personne de ce nom, ni aucun Seigneur de Saint Maixent dans la famille de Parthenai, cette opinion est peu vraisemblable. „ * La branche aînée de Parthenai avec tous ses biens, fondit „ en la Maison de Melun Tancarville, dont est issuë par alliance celle de Longueville; & les „ Seigneurs de Soubise étoient separez de la souche dés environ l'an 1330. que Guy l'Archevêque „ frere puiné de Jean Sire de Parthenai fut Seigneur de Soubise. On a toûjours cru avec beau-„ coup de probabilité que ceux de Parthenai étoient de Lezignem, dont ils ont porté les Armes, „ brisées à cause de la puînesse d'une bande de gueules: mais il faudroit qu'ils en fussent sortis „ avant l'an mille, parce que depuis ce tems-là on en a la suite jusques à Jean l'Archevêque „ Seigneur de Soubise „ aieul maternel du Duc de Rohan. On remarque dans la vie de ce Duc imprimée l'an 1667. que sa mere étoit la principale heritiere de la Maison de Lusignan.

PARTHENAI (ANNE DE) femme d'Antoine de Pons Comte de Marennes, & fille de Jean de Parthenai-l'Archevêque & de (*A*) Michelle de Saubonne, a été une Dame de beaucoup d'esprit & de beaucoup d'érudition. Elle fut l'un des principaux ornemens de la Cour de Renée de France, fille de Louïs XII. & Duchesse de Ferrare. Or on sait qu'il y avoit peu de Cours au monde aussi polies que celle-là. Anne de Parthenai γ non contente d'étudier le Latin, entreprit avec tant d'ardeur l'étude de la langue Greque, qu'elle pouvoit se servir facilement des livres Grecs. Sa curiosité poussa jusques aux livres de Theologie. Elle s'aquit beaucoup d'habitude dans les Saintes Lettres, & prenoit un singulier plaisir à raisonner presque tous les jours sur ces matieres avec les Theologiens. Les Auteurs du tems ne lui épargnerent pas leurs éloges: ils prirent l'encensoir pour elle mille & mille fois, & n'oublierent ζ pas de dire qu'elle chantoit divinement, & qu'elle entendoit en perfection toute sorte de Musique. Voiez l'épitre dedicatoire que j'ai citée ✠. La faveur qu'elle possedoit auprès de la Duchesse de Ferrare, & les lumieres theologiques dont elle s'étoit pourvuë, la rendront sans doute suspecte de Calvinisme aux Catholiques qui liront ceci. Mais je ne veux pas qu'ils en demeurent aux simples soupçons: je vais leur citer un Auteur (*B*) qui les convaincra qu'elle étoit bonne Huguenote, & digne sœur de Soubise qui fut l'un des piliers du parti. Son époux fut obligé (C) d'abandonner la Cour de Ferrare.

PARTHENAI (CATHERINE DE) fille & heritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque Seigneur de Soubise, niece de la precedente, fut mariée en 1568. η au Baron du Pont, & puis en 1575. à René de Rohan II. du nom; duquel étant demeurée veuve l'an μ 1585. elle ne songea qu'à bien élever sa famille. Ses soins eurent tout le succés qu'elle s'en pouvoit promettre; car l'aîné de ses fils fut le celebre Duc de Rohan, qui a soutenu le parti de ceux de la Religion en France avec tant de force pendant les guerres civiles, sous le regne de Louïs XIII. Son second fils étoit le Duc de Soubise. Elle eut trois filles: Henriette, qui mourut en 1624. sans avoir été mariée; Catherine, qui épousa ‡ un Duc de Deux-Ponts, & qui fit cette belle reponse à Henri IV. son soupirant, ⸸ *Je suis trop pauvre pour être vôtre femme, & de trop bonne Maison pour être vôtre Maîtresse*; & Anne qui ne fut jamais mariée, & qui survêcut à tous ses freres & sœurs, & se rendit très-illustre par sa pieté & par son savoir. On entend assez que je

Marginal notes (left):

† *Du Chesne Annotat. sur les œuvres d'Alain Chartier.*

* *Le Laboureur, addit. aux Memoires de Castelnau to. 1. pag. 805.*

γ Non modo in Latinis literis quibus ab ipsis incunabulis naviter operam dedisti, sed in Græcis quoque ita profecisti, ut Græcos autores intrepide evolvas. *Gyraldus epist. dedicat. Dialogi 2. Histor. Poet.*

ζ Quid nunc memorem qualis sis in dignoscendis & modulandis carminibus, quali venustate canas & gratia? Quantum denique in omni Musica profeceris id ejus disciplinæ periti prædicant. *Id. ibid.*

η *Thuan. lib. 61.*

μ *Le Pere Anselme & Moreri son copiste disent 1586. J'ai suivi l'Auteur de la vie du Duc de Rohan.*

‡ *L'an 1605. elle mourut en 1607.*

⸸ *Voiez les observ. sur les amours d'Alcandre, & la Clef.*

Marginal note (right):

✠ *Voiez aussi Clement Marot dans son* epistre perdue au Jeu contre Madame de Pons *pag. 206. & suiv. édit. de la Haie* 1700.

(*A*) *Et de Michelle de Saubonne.*] C'étoit une Demoiselle de Bretagne, qui avoit été l'une des Dames d'honneur de la Reine Anne de Bretagne. Elle épousa par la faveur de cette Reine en l'année 1507. Jean l'Archevêque V. du nom Seigneur de Soubise, chef de la Maison de Parthenai. Cette même Reine la choisit pour Gouvernante de Renée de France sa fille, Duchesse de Ferrare (*a*). On voit dans la 3. lettre de Rabelais quelque chose qui concerne cette Gouvernante. „ Monsieur de *Limoges* qui estoit à Ferrare Ambassadeur „ pour le Roi, voyant que ledit (*b*) Duc sans l'avertir „ de son entreprise s'estoit retiré vers l'Empereur, est „ retourné en France. Il y a danger que Madame *Renée* en souffre fascherie. Ledit Duc lui a osté Mada-„ me de *Soubise* sa Gouvernante, & la fait servir par „ Italiennes, *qui n'est pas bon signe.* „ Cette lettre fut écrite l'an 1536.

(*B*) *Un Auteur qui les convaincra.*] „ Quant à la „ ville de Pons, le seigneur du lieu cependant que „ Dame Anne de Partenay sa premiere femme, & „ sœur du Sieur de Soubise, vescut, estoit amateur de „ vertu & de la verité, ayant tellement profité en la „ lecture des lettres saintes, qu'à grand peine se fust-„ il trouvé homme de la robe qui le secondast avec tel „ zele, que lui-mesmes prenoit bien la peine d'ensei-„ gner ses pauvres subjects „ desquels il en edifia plu-„ sieurs tant des Officiers que d'autres en sa ville de „ Pons. Mais incontinent apres le decez de cette bon-„ ne Dame tant vertueuse, Dieu lui ayant tellement „ osté l'entendement, qu'en secondes nopces il epou-„ sa l'une des plus diffamées Damoiselles de France, à „ savoir Marie de Monchenu apellée la Dame de Massy; il lui osta quand & quand le reste de son sens & „ jugement; de sorte que sans autre occasion quelcon-„ ques il devint deslors en un instant ennemi & per-„ secuteur de la verité, qu'il avoit si bien cognuë & „ tant avancée. (*c*) „ Pour confirmer ce que Theodore de Beze vient de dire, touchant l'ascendant de la vertueuse Anne de Parthenai sur son mari, je m'en vais raporter le passage de Gregoire (*d*) Gyraldi, où il temoigne que cette Dame & le Comte de Marennes son époux, s'attachoient aux mêmes études avec les mêmes progrés. *Quid porro dicam qua charitate & amore, ac potius pietate prosequaris illustrem virum tuum, jure tuum, ut qui eisdem quibus tu studiis & virtutibus post militares artes sit ornatissimus!* Ce Comte étoit premier gentilhomme de la chambre du Duc de Ferrare; & Gyraldi lui a dedié le 4. dialogue de son histoire des poëtes.

(C) *Fut obligé d'abandonner la Cour de Ferrare.*] C'est de lui sans doute qu'il faut entendre ces paroles d'un de nos Historiens (*e*): „ Si le Roi François jugea „ qu'à bon titre Monsieur de Pons avoit este chasse de „ Ferrare, pource qu'il se disoit estre d'aussi bonne „ Maison que ceux (*f*) d'Aest, n'estant raisonnable puis „ qu'il vivoit du pain de Madame de Ferrare, & à ses „ gages qu'il feit telle comparaison, encores que le-„ dict feu Roy tint la Maison de Pons aussi ancienne „ que celle d'Aest: aussi n'est-il pas supportable que „ ceux de la Maison de Guise, qui ne sont grans & „ gras que de la substance & de la graisse de la Maison „ de France, se viennent à comparer aux Princes de „ ladicte Maison. „ C'est une grande imprudence à ceux qui sont au service de quelcun, de se comparer à lui. S'ils le surpassent en noblesse ils doivent faire semblant de n'en rien savoir. Cela est sur tout necessaire auprès des souverains: leurs parens doivent oublier qu'ils soient leurs parens.

(*a*) *Voiez les notes sur les lettres de Rabelais p. 85.*

(*b*) *C'est-à-dire le Duc de Ferrare.*

(*c*) *Theodore de Beze, hist. Ecclesiast. to. 1. l. 2. pag. 201. (& non pas 199. comme on la marque dans le livre) ad ann. 1559.*

(*d*) *Gyrald. epist. dedicator. Dialogi 2. Histor. Poetarum.*

(*e*) *Le President de la Place, de l'estat de la Religion liv. 2. fol. 63.*

(*f*) *Il faut dire* Est.

je parle de la celebre ANNE DE ROHAN †, qui soutint avec tant de constance toutes les incommoditez du siege de la Rochelle. Le courage de sa mere fut encore plus merveilleux, puis que malgré sa grande vieillesse, elle suporta avec une fermeté prodigieuse la necessité où elle se vit reduite, de vivre pendant trois mois de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. Ce miserable état ne l'empêcha pas d'écrire à son fils, qu'il continuât comme il avoit commencé, & que la consideration des extremitez où elle se voioit reduite, ne le *fit relâcher de rien au prejudice de son party, quoi qu'on lui pût faire souffrir* *. Elle & sa fille refuserent d'être comprises dans la capitulation, & demeurerent prisonnieres de guerre. Elles furent ‡ menées au chateau de Niort le 2. de Novembre 1628. Il y en a qui disent que Catherine de Parthenai étoit alors âgée (*A*) de 91. ans; mais d'autres ne lui en donnent que 70. La Croix du Maine m'aprend qu'elle s'entendoit (B) fort bien en poësie. Il ne faut pas oublier le fâcheux procés (C) d'impuissance que son premier mari eut sur les bras. Si ce qu'un fort habile homme a dit ⸸ est certain, que l'on *parloit de Mademoiselle de Parthenai Dame de Soubise* comme d'une Auteur, *avant qu'on eut connu dans le monde Madame de Rohan*, il faudroit qu'elle eût composé dans (*D*) une grande jeunesse.

Quelques-

† *Voiez son article.*

* *Histoire du Duc de Rohan pag. 99. édit. de Holl. 1667.*

‡ *Merc. Franc. to. 14. p. 716.*

⸸ *Baillet, Auteurs deguisez. pag. 255.*

(*A*) *Etoit alors âgée de 91. ans.*] Le Pere Anselme a été dans cette opinion, puis qu'en nous donnant (*a*) la posterité de Pierre de Rohan dit le Marechal de Gié, il met en marge vis-à-vis de nôtre René de Rohan II. du nom, que Catherine de Parthenai sa femme *mourut au Parc en Poitou le 26. Octobre 1631. âgée de 94. ans.* Moreri a dit la même chose, si ce n'est qu'au lieu de *Parc* il a mis *Parc.* Mais l'Auteur (*b*) de l'histoire du Duc de Rohan remarque en parlant du siege de la Rochelle, & de la faim qu'elle y souffrit, qu'elle étoit âgée de soixante-dix ans. Ce n'étoit pas un lieu à lui ôter des années, & qui auroit voulu être flatteur auroit dû plûtôt lui en donner, que lui en ôter. Cependant il y a beaucoup d'apparence que cet Auteur l'a faite plus jeune qu'elle n'étoit; car dès l'année 1574. on joüa une Tragedie de sa composition. Il est rare de voir des femmes de 16. ans composer des Tragedies; & quand cela leur arrive, un la Croix du Maine ne l'ignore pas, & ne s'en tait pas. J'insiste moins sur l'impuissance vraie ou fausse du Baron du Pont, laquelle faisoit la matiere d'un procés en 1572. Une fille est plus capable de faire des enfans à 14. ans, que de composer des Tragedies à 16. Mais ce que Mr. Varillas remarque ne seroit pas une preuve à rejetter. Il dit (*c*) qu'en 1562. *Le Vicomte de Rohan menoit les troupes du Languedoc & du Dauphiné qu'il avoit levées à la sollicitation de Soubise, qui lui promettoit en mariage sa fille unique.* Un homme qui est en âge de lever & de commander des troupes, peut-il compter beaucoup sur le mariage d'une fille de quatre ans? Mais ce qui suit seroit plus fort. Dès l'an 1567. cette fille unique étoit mariée au Baron du Pont; car on voit parmi les Seigneurs qui allerent joindre l'Amiral après la bataille de St. Denys, (*d*) un Soubise qui n'étoit autre que ce Baron. J'ai dit que cela *seroit* plus fort, & non pas que cela est plus fort, parce que je me fie plus à une lettre que j'ai reçuë, qui porte que l'heritiere de Soubise fut mariée au Baron du Pont en 1568. qu'à l'exactitude des historiens pour ces minuties. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bon Pere Anselme s'est abusé; car le mariage de Jean de Parthenai avec Antoinette Bouchard d'Aubeterre, pere & mere de la Dame dont nous parlons, se fit le 3. Mai 1553. Elle nâquit donc pour le plûtôt en 1554. & ne pouvoit être âgée que de 77. ans, lors qu'elle mourut en 1631. D'autre côté puis qu'elle fut mariée en 1568. elle avoit plus de 70. ans lors du siege de la Rochelle.

(*a*) *Histoire des grands Offic. pag. 353.*

(*b*) *On croit que c'est Mr. Fauveles du Toc.*

(*c*) *Hist. de Charles IX. l. 3. init.*

(*d*) *D'Aubigné to. 1. pag. 372. De Thou liv. 42. pag. 854. Varillas, hist. de Charles IX. l. 7.*

(*B*) *Qu'elle s'entendoit fort bien en poësie.*] *Cette Dame,* dit-il (*e*), *est beaucoup à priser pour son excellence & grandeur d'esprit duquel ses escrits rendent assez de preuve, sans en avoir d'autre temoignage; car elle a escrit & composé plusieurs Tragedies & Comedies Françoises & entre autres la Tragedie d'Holoferne, laquelle fut representée en public à la Rochelle l'an 1574. ou environ; elle n'est encores imprimée. Elle a composé plusieurs Elegies ou complaintes sur la mort de Monsieur le Baron du Pont son premier mari, & encores de Monsieur l'Amiral & autres grands Seigneurs & illustres personnages. Elle a traduit les preceptes d'Isocrate à Demoniq non encores imprimez. Elle florit,* poursuit-il, *cette année 1584. Je n'ai pas de ses autres compositions pour n'avoir point ces heur de la cognoistre.*

(*e*) *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag. 478.*

(*C*) *Le fâcheux procés d'impuissance.*] Cela ne doit point être mis sur le compte de nôtre Catherine de Parthenai, mais sur celui de sa mere. Ce ne fut point la femme qui mit en justice son mari, ce fut la bellemere qui se declara partie contre son gendre: ainsi quoi qu'on ne puisse raisonnablement douter des confidences secretes de la fille pour la mere, il faut pourtant convenir que la reflexion de Mr. Des-Preaux (*f*)
ne regarde point l'heritiere de Soubise.

(*f*) *Satyre 8.*

Jamais la Biche en rut n'a pour fait d'impuissance
Trainé du fond des bois un Cerf à l'audience;
Et jamais Juge entr'eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

S'il est d'un côte étonnant que lors que les Dames Protestantes se distinguoient par la reformation des mœurs, aussi bien que par celle des dogmes, une des principales (*g*) du parti se soit avisée de susciter un proces qui n'etoit gueres édifiant; on doit considerer de l'autre que la lecture continuelle de la Bible, étoit alors plus capable de communiquer certaines inclinations: car on etudioit alors avec plus de zêle l'esprit des saints Patriarches, & celui de leurs épouses, parmi lesquelles il a regné un ardent, quoi que très-chaste desir de laisser posterité. La Dame de Soubise pouvoit avoir outre cela un motif de zêle par un autre endroit. La Religion Protestante n'étoit pas encore bien affermie; on travailloit violemment à la perdre; il faloit donc perpetuer par toutes voies duës & raisonnables les familles, qui comme la sienne en avoient ete les colomnes. Mais que dirons-nous de la curiosite des Dames de la Cour de France au sujet de cette affaire? Avant que de raporter ce que les historiens en disent, je dois avertir que le proces fut terminé par le massacre de la St. Barthelemi, où le gendre de Soubise perdit la vie. Ecoutons presentement Mr. Varillas: (*h*) *La resistance du Baron du Pont-Kuellevé (i) fut si longue, que ceux qui ne le virent succomber qu'après avoir été percé comme un crible, lui rendirent le temoignage qu'il étoit plus qu'homme dans le combat, s'il ne l'étoit point assez dans le lit nuptial. Il avoit epousé l'heritiere de Soubise, & la mere de sa femme lui avoit fait intenter un procés en matiere d'impuissance qui n'etoit point encore jugé. Son corps fut traîné jusques devant la porte du Louvre, où la pitié qu'il devoit inspirer n'empêcha pas plusieurs Dames de la Cour de regarder curieusement, s'il ne paroitroit aucune marque du defaut qu'on lui reprochoit.* Ceux qui entendent le Latin verront à la marge, avec quelle noblesse d'expressions (*k*) Mr. de Thou raporte ce fait. Il semble d'abord que d'Aubigne y a commis une bevuë, comme s'il avoit dit de Soubise ce qu'il ne devoit dire que de son gendre. *Berni & Soubize furent trainez morts & arrangez devant le Louvre, exposez à la veuë des Dames qui en ce dernier contemploient s'il estoit incapable de mariage, pource qu'il en estoit en procés.* Mais quand on sçait que le gendre se fit apeller comme son beau-pere, on ne peut tout au plus condamner cet historien que de n'avoir pas inseré quelque mot de distinction, comme les autres ont fait. Mezerai seroit tout autrement inexcusable, *Qui le pourroit croire,* s'ecrie-t-il à la page 156. du 5. tome de son abregé chronologique, *de tant de vaillans hommes* (il venoit de nommer les grands Seigneurs massacrez à la St. Barthelemi, & il n'avoit point passé sous silence François de Quellevé, c'est-à-dire, le mari de l'heritiere de Soubise) *pas un ne mourut l'épée à la main que Guerchi.* Il est beaucoup plus en faute dans sa grande histoire; car non seulement il apelle ce mari Charles de Quelleve-Pontivy, ce qui est confondre deux personnes en une, mais il attribuë à la femme l'action d'impuissance qui fut intentée au Baron du Pont. C'est l'avoir en quelque façon flêtrie, ce que Mr. de Thou n'avoit point fait; car il n'avoit donné cette accusation & cette poursuite qu'à la belle-mere. Voiez l'article *Quellenec.*

(*D*) *Dans une grande jeunesse.*] Car elle perdit le nom de Mademoiselle de Parthenai en 1568. par son mariage

(*g*) *Voiez dans les remarques de l'article* Soubise, *le grand zêle de cette Dame.*

(*h*) *Hist. de Charl. IX. to. 2. pag. 276. édit. de Holl.*

(*i*) *Il faut dire* Quellenec. *Voiez l'article de ce nom.*

(*k*) Eadem calamitas Baudineum Acierii fratrem, Pluvialium & Bernium involvit, crudeliter à militibus regiis occisos, nec non Carolum Quelleveturn Pontium Armoricæ Regulum qui Catharinam Parthenæam Joannis Subisii filiam & hæredem in uxorem duxerat, sed à Parthenææ matre frigiditatem generi caussâ de dissolvendo matrimonio lite aliquanto ante tempore intentata neque dum finita. Itaque cum corpora eorum siculi à percussoribus singuli occidebantur ante arcem Regisque Reginæ ac totius aulici comitatus conspectum abjicerentur, frequentes è gynæceo fœminæ, nequaquam crudeli spectaculo eas absterrente, curiosis oculis nudorum corpora inverecunde intuerantur, & in Pontio præcipue aciem defigebant, si qua ratione frigiditatis illius caussam aut notas pervestigare possent. *Thuan. l. 52. pag. m 1076.*

Quelques-uns ont cru qu'elle a fait une apologie (*E*) pour Henri IV. qui au fond n'eſt qu'une piquante ſatire.

** Il avoit deux filles, dont l'une fut Religieuſe à Port-roial, l'autre mariée à Mr. Perier.*

† Vie de Mr. Paſcal par Madame Perier pag. 5.

PASCAL (BLAISE) l'un des plus ſublimes eſprits du monde, nâquit à Clermont en Auvergne le 19. de Juin 1623. Il n'eut jamais d'autre precepteur que Monſieur ſon pere, qui étoit un fort (*A*) ſavant homme, habile Mathematicien, & Preſident à la Cour des Aides de ſa Province, & d'ailleurs rempli d'une tendreſſe extraordinaire pour cet enfant, ſon fils * unique. Cette tendreſſe le porta à quitter ſa charge, & à s'établir à Paris l'an 1631. afin de vaquer plus utilement à l'inſtruction de ſon fils, qui dès l'enfance donna des preuves d'un eſprit fort au deſſus du commun; car † *il vouloit ſavoir la raiſon de toutes choſes, . . . & il ne pouvoit ſe rendre qu'à ce qui lui paroiſſoit vrai evidemment, de ſorte que quand on ne lui diſoit pas de bonnes raiſons, il en cherchoit lui-même; & quand il s'étoit attaché à quelque choſe, il ne la quittoit point qu'il n'en eût trouvé quelqu'une qui le put ſatisfaire.* Il étoit à craindre qu'avec un tel tour d'eſprit il ne ſe precipitât au libertinage; neanmoins il fut toûjours éloigné de ce defaut: il diſtingua exactement toute (*B*) ſa vie les droits de la foi d'avec ceux de la raiſon. Ce que l'on conte de la maniere dont il aprit (C) les Mathematiques, ſemble tenir du miracle, auſſi bien que les progrés qu'il

mariage avec le Baron du Pont, & ne pouvoit avoir alors que 14. ans, puis que le mariage de ſon pere & de ſa mere ſe fit au mois de Mai 1553. Voiez la remarque A ſur la fin.

(*E*) *Une apologie pour Henri IV.*] On l'a imprimée comme un ouvrage de la Ducheſſe de Rohan dans les nouvelles editions du Journal de Henri III. Voici comment d'Aubigné parle de cette piece;

(a) Confeſſ. Cathol. de Sancy liv. 1. chap. 5.

„(*a*) Qui veut voir diſputer cette matiere plus doctement, qu'il liſe l'apologie du Roi compoſée par Mr. „Cahier étant lors Miniſtre de Madame: le Roi me la „montra comme ſtyle de Madame de Rohan: c'eſt „une apologie en prevarication, laquelle Roquelaure „oyant lire s'écria, ô mortbieu! que ceux qui ont „écrit cela ſcavent de nos nouvelles! Quelques-uns „en accuſent la Ruffie, parce qu'après avoir diſcouru de l'humeur du Roi, qui eſt de punir les ſervices „& de recompenſer les offenſes, il dit à ceux qui ſe „plaignent de ſa Majeſté, vous devez vous plaindre „de vous, non de lui; car ayant conu ſon naturel, ſi „vous vouliez des recompenſes il faloit les meriter „par œuvres dignes.„ Qui que ce ſoit qui ait compoſé cette apologie, c'eſt une perſonne d'eſprit, & je doute fort que Pierre Victor Cayet fût capable de donner un tel tour à des mediſances. Mr. Varillas n'a point compris à qui l'on en veut dans cette ſatire, car en parlant d'Antoine Roi de Navarre il dit, (*b*) *Que Catherine de Parthenai mere du fameux Duc de Rohan lui a reproché de n'avoir jamais fait de bien qu'à ceux qu'il craignoit.* Ce n'eſt point à ce Prince, mais au Roi Henri IV. ſon fils qu'on fait ce reproche dans la ſatire attribuée à cette Dame.

(b) Dans l'Avertiſſement du tome 5. de l'hiſt. de l'hereſie.

(*A*) *Monſieur ſon pere qui étoit un fort ſavant homme.*] Il s'apelloit Etienne PASCAL. Il étoit né l'an 1588. (*c*) *à Clermont en Auvergne de l'une des bonnes Maiſons de la Province. Son pere avoit été Treſorier de France à Riom, & ſa mere qui portoit pareillement le ſurnom de Paſcal, étoit fille du Senechal d'Auvergne à Clermont.* Etienne Paſcal (*d*) *quitta la Province, après avoir fait paſſer ſa charge de Preſident à l'un de ſes freres, & ſe retira à Paris comme en un lieu favorable* au deſſein qu'il avoit formé de bien élever ſon fils. Il ſe joignit (*e*) à Mr. de Roberval, pour repondre aux objections de Mr. Deſcartes, contre un ouvrage de Mr. de Fermat, *de maximis & minimis*; mais il n'eut guere de part aux ſuites de cette diſpute, car il s'éloigna de Paris, (*f*) *& ſe retira loin du commerce public, de peur que ſa preſence n'irritât quelques puiſſances offenſées, & qu'elle ne les portât à faire quelque choſe au préjudice de ſa liberté. La diſgrace où il croyoit être tombé n'étoit que la ſuite de celle de l'un de ſes intimes amis, qui avoit été arrêté & conduit à la Baſtille, pour quelques troubles excitez à l'Hôtel de ville. Mr. Paſcal perſuadé de la droiture du cœur de ſon amy, avoit remarqué qu'il y avoit plus de malheur que de crime dans la maniere dont il avoit donné occaſion au trouble. Il ne s'étoit pas contenté de parler en faveur de ſon amy, il avoit encore oſé prendre la défenſe de diverſes perſonnes injuſtement traitées par la vexation de quelques Officiers intereſſez. Il avoit appris de plus que cette affaire avoit été rapportée avec des circonſtances très-odieuſes à Mr. le Chancelier Seguier. C'eſt pourquoi la crainte d'avoir deplû à ce premier Magiſtrat du Royaume, l'avoit fait écarter pour prévenir les effets de ſon reſſentiment. Il demeura environ un an dans ſon éloignement, juſqu'à ce que Mr. le Cardinal de Richelieu informé de ſon merite, & du ſujet de ſa retraite par Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, & par Mr. le Chancelier même, le fit revenir en 1639. & l'établit peu de tems après Intendant de Normandie à Rouen.* Il mourut l'an (*g*) 1651. Il étoit devenu ami de Mr. Deſcartes.

(c) Baillet, vie de Deſcartes to. 1. page 332.

(d) Id. ib.

(e) Id. ib. pag. 331. ad ann. 1638.

(f) Id. ib. pag. 339. 340.

(g) Id. ib. pag. 332.

(*B*) *Les droits de la foi d'avec ceux de la raiſon.*] Voici ce que l'on nous conte dans ſa vie compoſée par Madame Perier ſa ſœur. „(*b*) Il avoit eſte juſ„qu'alors (*i*) preſervé par une protection de Dieu par„ticuliere de tous les vices de la jeuneſſe, & ce qui eſt „encore plus eſtrange à un eſprit de cette trempe, & „de ce caractere, il ne s'eſtoit jamais porté au liberti„nage pour ce qui regarde la Religion, ayant tous„jours borné ſa curioſité aux choſes naturelles. Il „m'a dit pluſieurs fois qu'il joignoit cette obligation „à toutes les autres qu'il avoit à mon pere, qui ayant „luy-meſme un très-grand reſpect pour la Religion, „le luy avoit inſpiré dès l'enfance, luy donnant pour „maximes que tout ce qui eſt l'objet de la foy ne le „ſçauroit eſtre de la raiſon, & beaucoup moins y eſtre „ſoûmis. Ces maximes qui luy eſtoient ſouvent rei„terées par un pere pour qui il avoit une très-grande „eſtime, & en qui il voyoit une grande ſcience, ac„compagnée d'un raiſonnement fort net & fort puiſ„ſant, faiſoient une ſi grande impreſſion ſur ſon „eſprit, que quelques diſcours qu'il entendît faire „aux libertins, il n'en eſtoit nullement émû; & quoy „qu'il fût fort jeune, il les regardoit comme des „gens qui eſtoient dans ce faux principe, que la rai„ſon humaine eſt au deſſus de toutes choſes, & qui „ne connoiſſent pas la nature de la foy: & ainſi cet „eſprit ſi grand, ſi vaſte & ſi rempli de curioſitez, „qui cherchoit avec tant de ſoin la cauſe & la raiſon „de tout, eſtoit en meſme temps ſoûmis à toutes les „choſes de la Religion comme un enfant, & cette „ſimplicité a regné en luy toute ſa vie: deſorte que „depuis meſme qu'il ſe reſolut de ne plus faire d'au„tre eſtude que celle de la Religion, il ne s'eſt jamais „appliqué aux queſtions curieuſes de la Theologie; & „il a mis toute la force de ſon eſprit à connoître & „à pratiquer la perfection de la Morale Chreſtienne, „à laquelle il a conſacré tous les talents que Dieu luy „avoit donnez.„

(b) Vie de Paſcal, pag. 12. 13.

(i) C'eſt-à-dire juſqu'à l'âge de 24. ans.

(C) *La maniere dont il aprit les Mathematiques ſemble tenir du miracle.*] Son pere l'aiant vu extraordinairement enclin (*k*) *aux choſes de raiſonnement*, craignit que la conoiſſance des Mathematiques *ne l'empêchât d'aprendre les langues. Il ſe reſolut donc de lui ôter autant qu'il pourroit* toute idée de Geometrie; *il ferma tous les livres qui en traitoient, & il s'abſtenoit même d'en parler en ſa preſence avec ſes amis.* Il ne put neanmoins refuſer aux importunes curioſitez de ſon fils cette reponſe generale: *la Geometrie eſt une ſcience qui enſeigne le moyen de faire des figures juſtes, & de trouver les proportions qu'elles ont entre elles:* mais *en même tems il lui defendit d'en parler, & d'y penſer davantage.* Sur cette ſimple ouverture l'enfant (*l*) ſe mit *à rêver à ſes heures de recreation*, & à faire des figures ſur les carreaux de la chambre avec du charbon. Il cherchoit les proportions des figures, il ſe fit lui-même des definitions, & des axiômes, & puis des demonſtrations; *& il pouſſa ſes recherches ſi avant qu'il en vint juſqu'à la 32. propoſition du premier livre d'Euclide.* Car ſon pere l'aiant ſurpris un jour au milieu de ces figures, *& lui ayant demandé ce qu'il faiſoit, il lui dit qu'il cherchoit telle choſe, qui étoit juſtement* cette propoſition d'Euclide. *Il luy demanda en ſuite ce qui l'avoit fait penſer à cela, & il repondit que c'eſtoit qu'il avoit trouvé telle autre choſe; & ainſi en retrogradant & expliquant toûjours par ſes noms de barre & de rond il en vint juſqu'aux definitions & aux axiomes qu'il s'eſtoit formez.* Vous trouverez tout ceci plus amplement avec ſes ſuites dans les Auteurs que je cotte en marge (*m*). J'ai raporté ailleurs un fait qui aproche un peu de cela, & qui concerne le Pere Maignan. Voiez la remarque D de ſon article.

(k) Preface de l'équilibre des liqueurs. Voiez auſſi Madame Perier, vie de Paſcal pag. 6.

(l) Il n'avoit alors que 12. ans. Mad. Perier ib. & la preface de l'équilibre des liqueurs.

(m) Preface de l'équilibre des liqueurs. Madame Perier vie de Paſcal. Mr. Baillet, enfans celebres pag. 305. & ſuiv.

qu'il y fit (*D*) en très-peu de tems. Mais ce qu'on assûre de (*E*) sa pieté, † & de son humilité,

† *Voiez la remarque G.*

(*D*) *Les progrès qu'il y fit en très-peu de tems.*] Mr. le Pailleur aiant sçu ce qu'on vient de lire, conseilla à Mr. Pascal le pere qui le lui avoit raconté, de ne plus géner son fils. Mr. Pascal suivit ce conseil, & donna les Elemens d'Euclide à l'enfant, qui „ (*a*) l'entendit „ tout seul sans avoir jamais eu besoin d'aucune expli- „ cation, & il y entra d'abord si avant qu'il se trou- „ voit deslors regulierement aux conferences qui se „ faisoient toutes les semaines, où tous les plus habi- „ les gens de Paris s'assembloient pour y porter leurs „ Ouvrages, ou pour examiner ceux des autres. Le „ jeune Monsieur Pascal y tint délors sa place aussi bien „ qu'aucun autre, soit pour l'examen, soit pour la „ production. Il y portoit aussi souvent que person- „ ne des choses nouvelles, & il est arrivé quelquefois „ qu'il a decouvert des fautes dans des propositions „ qu'on examinoit, dont les autres ne s'estoient point „ apperceus. Cependant il n'employoit à l'estude de „ la Geometrie que ses heures de recreation, aprenant „ alors les langues que son pere luy monstroit. Mais „ comme il trouvoit dans ces sciences la verité qu'il „ aimoit en tout avec une extréme passion, il y avan- „ çoit tellement pour peu qu'il s'y occupât, qu'à l'âge „ de seize ans il fit un Traité des Coniques, qui passa „ au jugement des plus habiles pour un des plus grands „ efforts d'esprit qu'on puisse s'imaginer. Aussi Monsieur „ Descartes qui estoit en Hollande depuis long temps, „ l'ayant leu, & ayant oui dire qu'il avoit esté fait par „ un enfant âgé de seize ans, ayma mieux croire que „ Mr. Pascal le pere en estoit le veritable Auteur, & „ qu'il vouloit se depouiller de la gloire qui luy ap- „ partenoit legitimement pour la faire passer à son fils, „ que de se persuader qu'un enfant de cet âge fût ca- „ pable d'un Ouvrage de cette force, faisant voir par „ cet éloignement qu'il temoigna de croire une chose „ qui estoit très-veritable, qu'elle estoit en effet in- „ croyable & prodigieuse. A l'âge de dix-neuf ans il „ inventa cette machine (*b*) admirable d'Arithmeti- „ que, qui a été estimée une des plus extraordinaires cho- „ ses qu'on ait jamais veuë. Et ensuite à l'âge de vingt- „ trois ans ayant veu l'experience de Torricelli, il en „ inventa, & en fit un très-grand nombre d'autres „ nouvelles.„ N'oubiions pas cette marque de la force prematurée de ce grand genie. „ (*c*) Lors qu'il „ n'avoit encore qu'onze ans, quelqu'un ayant à table „ sans y penser frappé un plat de fayance avec un cou- „ steau, il prit garde que cela rendoit un grand son, „ mais qu'aussi-tôt qu'on mettoit la main dessus, ce „ son s'arrêtoit. Il voulut en mesme temps en sça- „ voir la cause; & cette experience l'ayant porté à en „ faire beaucoup d'autres sur les sons, il y remar- „ qua tant de choses, qu'il en fit un petit Traité qui „ fut jugé très-ingenieux & très-solide.„

(*a*) *Preface de l'équilibre des liqueurs. Voiez aussi Madame Perier ibid. pag. 8. & suiv.*

(*b*) *Il en presenta une au Roi, & une à Mr. le Chancelier, & puis il en donna une à Mr. Carcavi. Voiez Baillet vie de Descartes tom. 2. pag. 378.*

(*c*) *Preface de l'équilibre des liqueurs.*

Voici une chose qui merite d'être raportée. Un homme d'esprit qui a raillé finement (*d*) ceux qui ont fait la preface (*e*) que j'ai citée, introduit Mr. Descartes se servant de ces paroles: „ (*f*) Cet homme est heureux „ en matiere de reputation. On fit autrefois accroire „ à bien des gens, qu'il avoit composé & tiré du seul „ fond de son esprit un livre des Coniques à l'âge de „ seize ans: ce livre me fut envoié, & avant que d'en „ avoir lû la moitié, je jugeai (1), qu'il avoit fort appris „ de M. des Argues; ce qui me fut confirmé incontinent „ aprés, par la confession qu'il m'en fit lui-même (*g*).„ L'Auteur qui fait parler de la sorte Mr. Descartes lui fait aussi-tôt cette reponse. (*h*) *Ce que vous dites là me surprend un peu: car dans la preface d'un traité de l'Equilibre des Liqueurs imprimé aprés la mort de M. P. . . . on cite votre témoignage sur cet article, & il n'est pas tout-à-fait conforme à celui que vous me rendez maintenant: car on n'y parle point du secours qu'il avoit tiré de M. des Argues. On y dit seulement, que la chose vous parut si incroiable, & si prodigieuse, que vous ne voulûtes pas la croire. Que vous vous persuadâtes, que M. P. . . . le pére étoit en effet l'Auteur de l'ouvrage, & qu'il en avoit voulu faire honneur à son fils.* Mr. Descartes replique: *Je ne sçai pas ce que l'on m'a fait penser ou dire dans cette Preface: mais je sçai bien, que je ne vous dis rien maintenant, que je n'aie écrit en propres termes au* (2) *P. Mersenne, dés que j'eûs vû l'ouvrage.* On me permettra sans doute de dire, que l'Auteur de ce dialogue ne raporte pas exactement ce qui fut écrit par Mr. Descartes au Pere Mersenne. Les paroles de la lettre sont celles-ci: „ (*i*) J'ai receu aussi l'Essay touchant „ les Coniques, du fils de M. Pascal, & avant que d'en „ avoir lû la moitié, j'ay jugé qu'il avoit apris de Mon- „ sieur des Argues, ce qui m'a esté confirmé inconti- „ nent aprés par la confession qu'il en fait luy-même.„ Cela signifie manifestement que Mr. Pascal un peu aprés la moitié de son ouvrage, avouë qu'il a profité des lumieres de Mr. des Argues: mais les paroles du dialogue veulent dire clairement que Mr. Pascal écrivant à Mr. Descartes lui fit cette confession, ce qui porte à croire que ce jeune homme aiant oui dire que ce Philosophe le soupçonnoit d'avoir profité des instructions de Mr. des Argues, lui écrivit une lettre pour lui avouër la justice de ce soupçon. Voilà quelles sont les consequences naturelles du raport que fait le Dialogiste: il faut donc conclure qu'il met son lecteur hors du bon chemin, & qu'il le pousse à se faire une fausse idée du fait. L'objection ne laisse pas d'être bien forte contre la preface de l'équilibre; car enfin Mr. Descartes n'écrit au Pere Mersenne quoi que ce soit qui temoigne qu'il admirât le jeune Pascal, il ne lui donne aucun eloge, il ne dit point que l'ouvrage des Coniques lui ait paru bon, il n'en dit ni bien ni mal. Où est donc ce temoignage qu'on pretend qu'il ait rendu (*k*) *que la chose étoit en effet incroiable & prodigieuse?* Il est, dira-t-on, dans une autre lettre qui n'a jamais été imprimée. Il faut qu'on ajoûte, & qui ne fut pas écrite au Pere Mersenne; car si elle lui avoit été écrite, Mr. Baillet l'auroit citée, & ne se seroit pas contenté de nous renvoier à la preface de l'équilibre des liqueurs. Mr. Baillet nous aprend 3. choses. 1. Que Mr. de Roberval, Mr. le Pailleur, & les autres amis de Messieurs Pascal, furent fâchez de ce que Mr. Descartes avoit écrit au Pere Mersenne. (*l*) *Et qu'ils se récriérent contre une opinion qui ne leur paroissoit pas assez obligeante pour un enfant d'un si rare mérite: En quoy ils furent suivis de Messieurs de Port-Royal, qui firent donner sur ce point un avis à M. Clerselier, aprés qu'il eût rendu public ce temoignage de M. Descartes par la premiere édition de ses lettres.* 2. Que ce grand Philosophe se reglant sur le vraisemblable, ne put se persuader qu'un jeune enfant fût l'Auteur d'un si bon livre. Il manda donc *sans artifice la chose comme il la croyoit.* Il aima mieux chercher à l'ouvrage *un Auteur parmi les plus consommez d'entre les Mathematiciens, que de s'exposer à perdre pour d'autres occasions la creance qu'il avoit acquise sur les esprits qui le connoissoient sincere, par la facilité qu'il auroit eu à croire une chose qu'il n'auroit pas été en état de faire croire aux autres sur sa simple parole. C'est pourquoy lorsqu'ensuite de quelques éclaircissemens il vit qu'il étoit hors d'apparence de rien attribuer de cet ouvrage à son amy M. des Argues,* „ *il* (3) *aima* „ *mieux croire que M. Pascal le Pére en étoit le veritable* „ *Auteur, que de se persuader qu'un Enfant de cét âge* „ *fût capable d'un ouvrage de cette force.*„ 3. Que (*m*) *c'est aussi le Vray-semblable qui avoit pû engager Monsieur Descartes dans cette erreur de fait, lors que se souvenant de la liaison de M. des Argues avec Messieurs Pascal, & voyant dans le Traité du jeune Auteur de seize ans des choses qu'il croyoit avoir vûës peu de tems auparavant dans l'écrit de M. des Argues, il jugea que celuy-cy pouvoit avoir eu part à ce Traité, d'autant plus volontiers que le jeune Pascal y alleguoit M. des Argues.*

(*d*) *Voiez le livre intitulé*, Voyage du monde de Descartes. *pag. 191. 192. édit. de Holl.*

(*e*) *Celle de l'équilibre des liqueurs.*

(*f*) *C'est-à-dire Mr. Pascal.*

(1) *Tom. 2. Let. 38.*

(*g*) *Voiage du monde de Descartes p. 188.*

(*h*) *Ibid. pag. 189.*

(2) *Tom. 2. Let. 38.*

(*i*) *Descartes to. 2. lettr. 38. p. m. 217.*

(*k*) *Preface de l'equilibre des liqueurs.*

(*l*) *Baillet, vie de Descartes to. 2. pag. 40. ad ann. 1639. 1640.*

(3) *Preface de l'équilibre des liqueurs.*

(*m*) *Id. Baillet, ibi. pag. 41.*

L'on ne sçauroit bien juger de cette dispute, jusques à ce que l'on soit éclairci de ces deux choses; l'une s'il est vrai que Mr. Descartes renonçant à son premier jugement, ait écrit que Mr. Pascal le pere avoit fait passer à son fils la gloire de ses Coniques. C'est ce qui ne paroit point par ses lettres imprimées, ni par ses lettres manuscrites que Mr. Baillet a consultées, ni par aucun autre document circonstancié. On n'a là-dessus que le temoignage vague de ceux qui ont publié l'équilibre des liqueurs. L'autre chose dont il faut être éclairci, est de savoir en quels termes il est fait mention de Mr. des Argues dans le traité de Mr. Pascal. S'il y est simplement nommé, Mr. Descartes a eu grand tort de soutenir que Mr. Pascal avoué qu'il a apris de Mr. des Argues. Mais si Mr. Pascal y fait cet aveu, ses amis & ceux de son pere ont eu grand tort de se plaindre de Mr. Descartes.

(*E*) *Ce qu'on assûre de sa pieté.*] J'en parlerai ci-dessous (*n*) plus amplement: je n'en touche ici qu'une preuve. (*o*) *Dans les quatre dernieres années de sa vie, comme il ne pouvoit travailler, son principal divertissement étoit d'aller visiter les Eglises où il y avoit des reliques exposées, ou quelque solemnité, & il avoit pour cela un Almanach spirituel qui l'instruisoit des lieux où il y avoit des devotions particulieres; & il faisoit tout cela si devotement, & si simplement que ceux qui le voyoient en étoient surpris, ce qui a donné lieu à cette belle parole d'une personne très-vertueuse & très-éclairée, que la grace de Dieu se fait connoître dans les grands esprits par les petites choses, & dans les communs par les grandes.*

(*n*) *Dans la remarque G.*

(*o*) *Mad. Perier ubi supra pag. 40.*

milité, n'eſt guere moins merveilleux. Après avoir travaillé avec ardeur aux (F) experiences de la nouvelle Philoſophie, il abandonna cette étude, & † *toutes les autres connoiſſances, pour s'apliquer uniquement à l'unique choſe que* JESUS-CHRIST *apelle neceſſaire.* Il n'avoit pas encore 24. ans, lors que la lecture de quelques Ecrits de pieté lui fit prendre cette ſainte reſolution. La patience qu'il fit paroître dans ſes maladies qui furent longues & frequentes, doit être auſſi un ſujet (G) d'étonnement, & l'on ne doit guere moins admirer ſa diſpoſition envers ceux qui l'offen-

† *Ibid. pag.* 12.

(F) *Aux experiences de la nouvelle Philoſophie, il abandonna cette étude.*] La premiere experience qu'il fit fut celle de Torricelli: il la reitera pluſieurs fois, (a) *& en tira pluſieurs conſequences pour la preuve deſquelles il fit pluſieurs nouvelles experiences, en preſence des perſonnes les plus conſiderables de la ville de* (b) *Rouën où il étoit* (c) *alors* ..... *il les fit imprimer en l'année 1647. & en fit un petit livret qu'il envoya par toute la France, & en ſuite dans les pais étrangers.* ... *Cette même année il fut averti d'une penſée qu'avoit eué Toricelli que l'air eſtoit peſant, & que ſa peſanteur pouvoit eſtre la cauſe de tous les effets qu'on avoit juſqu'à lors attribuez à l'horreur du vuide. Il trouva cette penſée tout à fait belle; mais comme ce n'eſtoit qu'une ſimple conjecture & dont on n'avoit aucune preuve; pour en connoiſtre ou la verité ou la fauſſeté, il fit pluſieurs experiences* .... *qui ne le ſatisfaiſant pas entierement il medita dés la fin de cette même année 1647. l'experience celebre qui fut faite en 1648. Le ſuccés de cette experience qu'il reitera depuis pluſieurs fois* ..... *le confirma tout à fait dans la penſée de Toricelli de la Peſanteur de l'Air, & lui donna lieu en ſuite d'en tirer pluſieurs conſequences trés-belles & trés-utiles, & de faire encore pluſieurs autres experiences qu'il mit dans un grand Traité qu'il compoſa en ce temps-là, où il expliquoit à fond toute cette matiere, & où il reſolvoit toutes les objections que l'on faiſoit contre lui. Mais ce Traité a eſté perdu; ou plutoſt comme il aimoit fort la brieveté, il l'a reduit luy-meſme* aux deux petits Traitez qui ont paru après ſa mort, & dont l'un eſt intitulé *de l'Equilibre des Liqueurs*, & l'autre *de la peſanteur de la maſſe de l'air.*

Il faut remarquer ici le reproche qu'on lui a fait, de n'avoir pas eu pour Mr. Deſcartes la reconoiſſance qui lui etoit duë. Servons nous du dialogiſme d'un Auteur moderne. „ (d) M. Deſcartes m'interrompit „ en cet endroit, & me demanda, ce que c'etoit que „ cette experience de M. P. .... Je lui repondis, „ que c'étoit celle qui ſe fit en 1648. ſur le puy de „ Domme avec le Tube de Torricelli, où le vif argent „ ſe trouvoit à une bien moindre hauteur ſur le ſommet de la montagne, qu'au milieu, & au pied; d'où „ l'on avoit conclu evidemment la peſanteur de l'air. „ Cela s'apelle, reprit M. Deſcartes, l'Experience de „ M. P. .... C'eſt donc, parce qu'il l'a executée, „ ou plûtôt parce qu'il l'a fait executer par M. Perrier; „ car aſſurement, ce n'eſt pas, parce qu'il l'inventa, „ ni parce qu'il en previt le ſuccez. Et ſi cette experience devoit porter le nom de ſon Auteur, on eût „ pû à plus juſte titre l'appeller (1) l'Experience de „ Deſcartes. Car ce fut moi qui le priai deux (e) ans „ auparavant, de la vouloir faire, & qui l'aſſurai du „ ſuccez, comme étant entierement conforme à mes „ Principes, ſans quoi il n'eût eu garde d'y penſer, „ étant d'une opinion contraire. „ Mr. Baillet a confirme la juſtice de ce reproche, car voici ce qu'il nous aprend ſous l'année 1647. (f) *M. Deſcartes ravi de l'entretien de M. Paſcal, trouva que toutes ces experiences etoient aſſez conformes aux principes de ſa Philoſophie, quoi que M. Paſcal* (2) *y fût encore alors oppoſé par l'engagement & l'uniformité d'opinions où il étoit avec M. de Roberval & les autres qui ſoutenoient le Vuide. Mais pour le recompenſer de ſa converſation, il luy donna avis* (3) *de faire d'autres experiences ſur la maſſe de l'air, à la peſanteur duquel nous avons déja remarqué qu'il rapportoit ce que les Philoſophes du commun avoient attribué vainement à l'horreur du vuide* (4). *Il l'aſſura du ſuccez de ces experiences quoi qu'il ne les eût point faites, parce qu'il en parloit conformément à ſes principes. M. Paſcal qui n'étoit pas encore perſuadé de la ſolidité de ſes principes, & qui luy promit dés lors quelques objections contre ſa matiere ſubtile, n'auroit peut-être pas eu grand égard à ſon avis, s'il n'eût été averti vers le même tems d'une penſée toute ſemblable qu'avoit eue le Sieur Torricelli. Les experiences qu'il fit de la peſanteur de* (5) *l'air en 1648. ſur ces avis ſe trouverent fort heureuſes: mais il aima mieux en ſçavoir gré au Sieur Torricelli qu'à M. Deſcartes, qui s'eſt vû privé de ſa reconnoiſſance, ſoit dans* (6) *ſa lettre à M. de Ribeyre premier Preſident de la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand, où il fait l'hiſtoire de ſes experiences, ſoit dans la preface que l'un de ſes amis a faite à ſon traité poſthume de l'Equilibre des liqueurs, & de la peſanteur de l'air.* Vous voiez qu'on ne juſtifie pas Mr. Paſcal à l'egard de Mr. Deſcartes, comme on venoit de le faire à l'egard de Torricelli par ces paroles: „ (g) Le bruit de ſes „ experiences étant repandu dans Paris, on les avoit „ confonduës avec celles d'Italie: & dans cette confuſion les uns attribuoient tout à M. Paſcal, les autres „ ne lui attribuoient rien. Pour informer le public de „ la choſe dans toutes ſes circonſtances, & pour rendre la juſtice qui étoit duë à tous ceux qui avoient „ part à cette invention, M. Paſcal s'etoit reſolu l'année ſuivante de faire imprimer une relation exacte „ des experiences qu'il avoit faites en Normandie; & „ il avoit mis à la tête une preface, où il énonçoit celles d'Italie dont il ne connoiſſoit pas encore l'Auteur, & dont il n'avoit pu dire le nom, qu'on n'avoit ſçu à Paris que depuis que le Cavalier del Pozzo „ avoit mandé de Rome que c'etoit le celebre Torricelli, qui mourut vers le même tems. Cette ſuppreſſion apparente du nom d'une perſonne que M. „ Paſcal preferoit d'ailleurs à tous les Geometres de „ l'Antiquité, donna lieu à quelques-uns de le ſoupçonner d'avoir voulu ſe rendre Plagiaire de Torricelli, & de croire même, quoi que fauſſement, „ qu'il l'étoit auſſi du fameux Capucin le Pere *Valerien* „ *Magni* (h). „

Incontinent après toutes ces experiences qui confirmerent Mr. Paſcal dans l'opinion de la peſanteur de l'air, il (i) s'adonna à des études plus ſerieuſes, *qui le dégoûterent tellement des Mathematiques, & de la Phyſique qu'il les abandonna abſolument. Car quoy qu'il ait fait depuis un Traité de la Roulette ſous le nom d'Ettonville, cela n'eſt pas contraire à ce que je dis, parce qu'il trouva tout ce qu'il contient par hazard, & ſans s'y appliquer, & qu'il ne l'écrivit que pour le faire ſervir à un deſſein entierement éloigné des Mathematiques, & de toutes les ſciences curieuſes, comme on le pourra dire quelque jour* (k).

(G) *La patience qu'il fit paroître dans ſes maladies* ..... *eſt un ſujet d'etonnement.*] Madame ſa ſœur en raporte pluſieurs particularitez; je n'en copierai qu'une. „ (l) Il joignit à cette ardente charité „ pendant ſa maladie une patience ſi admirable, qu'il „ edifioit & ſurprenoit toutes les perſonnes qui étoient „ autour de luy, & il diſoit à ceux qui luy temoignoient avoir de la peine de voir l'état où il eſtoit, „ que pour luy, il n'en avoit pas, & qu'il apprehendoit meſme de guerir: & quand on luy en demandoit la raiſon, il diſoit, c'eſt que je connois les dangers de la ſanté, & les avantages de la maladie. Il „ diſoit encore au plus fort de ſes douleurs, quand „ on s'affligeoit de les lui voir ſouffrir, ne me plaignez point, la maladie eſt l'état naturel des Chretiens, parce qu'on eſt par là comme on devroit „ toûjours être dans la ſouffrance des maux, dans la „ privation de tous les biens, & de tous les plaiſirs „ des ſens, exempt de toutes les paſſions qui travaillent pendant tout le cours de la vie, ſans ambition, „ ſans avarice, dans l'attente continuelle de la mort. „ N'eſt-ce pas ainſi que les Chretiens devroient paſſer „ la vie, & n'eſt-ce pas un grand bonheur quand on ſe „ trouve par neceſſité dans l'etat où l'on eſt obligé „ d'être, & qu'on n'a autre choſe à faire qu'à ſe ſoumettre humblement & paiſiblement. C'eſt pourquoy je ne demande autre choſe, que de prier Dieu „ qu'il me faſſe cette grace. Voilà dans quel eſprit il „ enduroit tous ſes maux. „ L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres a fait ſur cela quelques reflexions, & ſur l'avantage que l'on peut tirer de la devotion extraordinaire d'un ſi excellent Mathematicien, & d'un ſi grand Philoſophe. Elle ſert, dit-il, à refuter les Libertins; (m) *ils ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que de petits eſprits qui ayent de la pieté.* On ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit rare de voir une grande devotion dans les perſonnes qui ont une fois goûté l'étude des Mathematiques, & qui ont fait dans ces ſciences un progres extraordinaire. Je ne ſçai ſi l'on n'en peut pas dire ce que l'Abbé Furetiere diſoit des Procureurs. „ (n) Il y a des Saints qui ont eté „ Avocats, Sergens, Comediens (o) même, enfin il „ n'y a point de profeſſion, ſi baſſe qu'elle puiſſe être, „ dont il n'y ait eu des Saints; mais il n'y en a point „ de

(a) *Preface de l'équilibre des liqueurs.*

(b) *Son pere y étoit Intendant.*

(c) *C'eſt-à-dire l'an 1646. Voiez Mr. Baillet vie de Deſcartes tom. 2. pag.* 328.

(d) *Voiage du monde de Deſcartes pag.* 188.

(1) *Lett. 77. de Deſcartes, tom.* 3.

(e) *Mr. Deſcartes ſe trompe d'un an; il en pria Mr. Paſcal à Paris l'an 1647. & l'experience fut faite l'an 1648. Voiez Mr. Baillet vie de Deſcartes tom. 2. pag. 330. Je citerai ſes paroles tout incontinent.*

(f) *Baillet vie de Deſcartes to. 2. pag.* 330.

(2) *Letr. Mſ. à Merſ. du 4. Avril* 1648.

(3) *Tom. 3. des letr. pag. 443. & 438.*

(4) *Mr. Auzout pretend avoir donné le même avis à M. Paſcal dans le même tems.*

(5) *V. les letr. Mſſ. de Deſc. à Merſ. du 13. Decem. 1647. du 9. Fevrier 1648. du 31. Janvier 1648. & du 4. Avril 1648.*

(6) *Du 12. Juillet* 1651.

(g) *Baillet ibid. pag.* 329.

(h) *La ſuite de ce paſſage où l'on aprend la conviction de ce Capucin, ſe voit ci-deſſus page 1969. remarque B.*

(i) *Preface de l'équilibre des liqueurs vers la fin. Voiez auſſi Madame Perier ubi ſupra pag.* 12.

(k) *Voiez Madame Perier ubi ſupra pag.* 24. 25.

(l) *Mad. Perier ibid. pag.* 44.

(m) *Nouvelles de la Republ. des lettres Decembre 1684. au catalogue des livres nouveaux n.* 2.

(n) *Furetiriana pag. 144. édit. de Holl.*

(o) *Mr. Chappuzeau dans ſon Theatre François obſerve qu'il eſt ſorti un Martyr d'entre les Comediens, & qu'un St. Geneſt dont l'Egliſe celebre la fête le 31. d'Août, a fini ſes jours par une glorieuſe tragedie.*

l'offensoient, & envers ceux qui manquoient à l'obeïssance qu'on devoit au Roi. Il étoit insensible à la faute de ceux-là, & irreconciliable (*H*) pour ceux-ci. Il mourut à Paris le 19. d'Août 1662. âgé de 39. ans & deux mois *. Il travailloit depuis long tems à un ouvrage contre les athées, & contre tous ceux qui n'admettent pas les veritez de l'Evangile. Il ne vêcut pas assez pour donner la forme aux materiaux qu'il assembloit. Ce qu'on en trouva parmi ses papiers a été rendu public, & a été admiré. Il y met dans un très-beau jour une pensée dont Arnobe (*I*) s'est servi, c'est que ceux qui croient un Dieu peuvent être heureux éternellement, s'ils

* *Tiré de sa vie composée par Madame Perier sa sœur. Cette vie est à la tête des Pensées de Mr. Pascal à l'édition d'Amsterdam 1684.*

„ de Procureurs. „ On parle d'un Curé qui adopta une maxime semblable à celle de Mr. Pascal, mais ce fut envers un autre, & non pas envers lui-même. Je me souviens qu'on met en question dans les serées de Bouchet, (*a*) *Si un Curé fit bien de ne vouloir pas prier pour la santé d'un sien paroissien, qui l'avoit envoyé querir pour prier Dieu qu'il le remist en santé? Car le Curé luy ayant demandé en quel temps il estoit meilleur Chrestien, ou en santé, ou en maladie, & le malade luy ayant respondu que c'estoit quand Dieu le visitoit. Il vaut donc mieux, repliqua son Curé, que tu demeures ainsi, à fin que tu sois plus homme de bien.* L'action de ce Curé n'est pas des plus difficiles; mais s'il avoit souhaité pendant une forte maladie que l'on priât Dieu qu'elle durât, il eût fait un coup surprenant.

(a) Bouchet, Serée 33. pag. 224. édit. de Lion 1618. in 8.

Il y eut dans la conduite de Mr. Pascal quelques autres choses qui ne sont pas moins singulieres que ses maximes sur la santé. „ (*b*) Les conversations ausquelles il se trouvoit souvent engagé, quoy qu'elles „ fussent toutes de charité, ne laissoient pas de luy donner quelque crainte qu'il ne s'y trouvât du peril; mais „ comme il ne pouvoit pas aussi en conscience refuser „ le secours que les personnes luy demandoient, il „ avoit trouvé un remede à cela. Il prenoit dans les „ occasions une ceinture de fer pleine de pointes, il „ la mettoit à nud sur sa chair, & lors qu'il luy venoit „ quelque pensée de vanité, ou qu'il prenoit quelque „ plaisir au lieu où il étoit, ou quelque chose sembla„ble, il se donnoit des coups de coude pour redou„bler la violence des piqueures, & se faisoit ainsi sou„venir luy-même de son devoir. „ Il avoit toûjours dans l'esprit (*c*) *ces deux grandes maximes, de renoncer à tout plaisir & à toute superfluité. Il les pratiquoit dans le plus fort de son mal avec une vigilance continuelle sur ses sens, leur refusant absolument tout ce qui leur estoit agreable: & quand la necessité le contraignoit à faire quelque chose qui pouvoit luy donner quelque satisfaction, il avoit une addresse merveilleuse pour en detourner son esprit, afin qu'il n'y prit point de part: par exemple, ses continuelles maladies l'obligeant de se nourrir delicatement, il avoit un soin très-grand de ne point goûter ce qu'il mangeoit.* Il (*d*) n'avoit nulle attache pour ceux qu'il aimoit, & il conseilloit aux autres de ne souffrir jamais (*e*) *de qui que ce fût qu'on les aimât avec attachement: que c'étoit une faute sur laquelle on ne s'examine pas assez, parce qu'on n'en conçoit pas assez la grandeur; & qu'on ne consideroit pas qu'en fomentant & souffrant ces attachemens, on occupoit un cœur qui ne devoit être qu'à Dieu seul: que c'étoit luy faire un larcin de la chose du monde qui luy étoit la plus pretieuse.* Il trouvoit à redire *en des discours* que faisoit sa sœur, & qu'elle croioit très-innocens. *Si je disois quelquefois*, dit-elle (*f*), *par occasion que j'avois veu une belle femme, il se faschoit & me disoit qu'il ne faloit jamais tenir ces discours devant des laquais ni de jeunes gens, parce que je ne sçavois pas quelle pensée je pourrois exciter par-là en eux.* Il avoit tant d'humilité que le Curé de St. Etienne du Mont qui le vit dans toute sa derniere maladie disoit à toute heure, (*g*) *c'est un enfant, il est humble, il est soumis comme un enfant.* Par cette même vertu, (*h*) *on avoit une liberté toute entiere de l'avertir de ses defauts, & il se donnoit aux avis qu'on lui donnoit sans resistance.* Aiant embrassé un genre de vie detaché du monde à l'âge de 30. ans, il se regla sur la maxime (*i*) *de renoncer à tout plaisir & à toutes superfluitez; & c'est dans cette pratique qu'il a passé le reste de sa vie. Pour y reüssir il commença dès lors, comme il fit toûjours depuis, à se passer du service de ses domestiques autant qu'il pouvoit. Il faisoit son lit luy-méme, il alloit prendre son disner dans la cuisine & le portoit à sa chambre, il le raportoit, & enfin il ne se servoit de son monde que pour faire sa cuisine, pour aller en ville, & pour les autres choses qu'il ne pouvoit absolument faire.* Enfin pour choisir entre plusieurs autres maximes de Mr. Pascal, qui paroissent sans doute un peu bien outrées aux gens du monde, quelque chose d'assez singulier, je dois dire qu'il n'aprouvoit pas qu'un homme emploiât les phrases, *j'ai dit, j'ai fait* &c. Voiez la derniere remarque.

(b) Mad. Perier ib. pag. 22.

(c) Ibid. pag. 25.

(d) Ibid. pag. 34.

(e) Ibid. pag. 35.

(f) Ibid. pag. 32.

(g) Ibid. pag. 41.

(h) Ibid.

(i) Ibid. pag. 19.

(*H*) *Irreconciliable pour* les rebelles.] „ (*k*) Il avoit „ un si grand zéle pour la gloire de Dieu, qu'il ne „ pouvoit souffrir qu'elle fut violée en quoy que ce „ soit; c'est ce qui le rendoit si ardent pour le service „ du Roy, qu'il resistoit à tout le monde lors des „ troubles de Paris, & toûjours depuis il appelloit des „ pretextes toutes les raisons qu'on donnoit pour ex„cuser cette rebellion, & il disoit que dans un Etat „ étably en Republique comme Venise, c'estoit un „ grand mal de contribuer à y mettre un Roy, & op„primer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée; „ mais que dans un Etat où la puissance Royale est „ établie, on ne pouvoit violer le respect qu'on luy „ doit que par une espece de sacrilege, puis que c'est „ non seulement une image de la puissance de Dieu, „ mais une participation de cette mesme puissance, à „ laquelle on ne pouvoit s'opposer sans resister visi„blement à l'ordre de Dieu; & qu'ainsi l'on ne pou„voit assez exaggerer la grandeur de cette faute, ou„tre qu'elle est toûjours accompagnée de la guerre ci„vile, qui est le plus grand peché que l'on puisse „ commettre contre la charité du prochain; & il ob„servoit cette maxime si sincerement, qu'il a refusé „ dans ce temps-là des avantages très-considerables „ pour n'y pas manquer. Il disoit ordinairement qu'il „ avoit un aussi grand éloignement pour ce peché-là, „ que pour assassiner le monde, ou pour voler sur les „ grands chemins; & qu'enfin il n'y avoit rien qui fût „ plus contraire à son naturel, & sur quoy il fût moins „ tenté. Ce sont là les sentimens où il estoit pour le „ service du Roy; aussi estoit-il irreconciliable avec „ tous ceux qui s'y opposent; & ce qui faisoit voir „ que ce n'estoit pas par temperament ou par attache „ à ses sentimens, c'est qu'il avoit une douceur ad„mirable pour ceux qui l'offensoient en particulier. „ En sorte qu'il n'a jamais fait de difference de ceux„là d'avec les autres, & il (*l*) oublioit si absolument „ ce qui ne regardoit que sa personne, qu'on avoit „ peine à l'en faire souvenir, & il falloit pour cela cir„constancier les choses. Et comme on admiroit quel„quefois cela, il disoit, ne vous en étonnez pas, ce „ n'est pas par vertu, c'est par oubly réel, je ne m'en „ souviens point du tout. Cependant il est certain „ qu'on voit par là, que les offenses qui ne regardoient „ que sa personne, ne luy faisoient pas de grandes im„pressions, puis qu'il les oublioit si facilement; car „ il avoit une memoire si excellente, qu'il disoit sou„vent qu'il n'avoit jamais rien oublié des choses qu'il „ avoit voulu retenir. „ Si cela & les autres choses que j'ai raportées sont veritables, il faut convenir necessairement que Mr. Pascal étoit un prodige, & si je m'osois servir de cette expression, je le nommerois un individu paradoxe de l'espece humaine. Il merite qu'on doute s'il est né de femme; il le merite, dis-je, mieux que ce grand Philosophe de Sicile, que Lucrece (*m*) a regalé de cette loüange. Une chose peut diminuer l'admiration de la haine qu'il portoit aux seditieux; c'est qu'il s'éleva de son tems une guerre dans le Roiaume la plus injuste qu'on vit jamais, & la plus prejudiciable au bien de la Monarchie. A la vuë des suites terribles qu'eut la sedition où les Parisiens se porterent l'an 1648. pour remettre en liberté quelques Magistrats, il n'y a point d'honnête homme qui ne conçût de l'horreur contre les soulevemens, & qui ne raisonnât à-peu-près comme Balzac, & même avec moins de menagement pour le Prince de Condé, le chef funeste de la revolte (*n*). *On commance ici à se rassûrer*, dit-il (*o*), *depuis que le siege de Cognac est levé, & nous n'aprehendons plus tant pour nostre Province. Mais quand la paix se feroit demain, cette courte guerre y laissera une longue memoire des maux qu'elle a faits. Si on reforme, & si on regle ainsi les Estats, bien-heureux sont les Estats qu'on laisse dans la corruption & dans le desordre! Le Heros de Monsieur d'Ablancourt a esté le mien; mais nous detestons également la guerre civile, & ne la pardonnons pas mesme à Jules Cesar, quoy que nous traduisions ses Commentaires.* Au reste les amis de Mr. Pascal se glorifient beaucoup, d'être sectateurs de la doctrine qui condamne la rebellion. Voiez ce que Mr. Arnauld (*p*) a cité du second tome des Essais de Morale.

(k) Ibid. pag. 36.

(l) On lui peut donc apliquer ce que Ciceron in orat. pro Ligario sub fin. *dit à Cesar*, qui oblivisci nihil soles præter injurias.

(*m*) Nil tamen hoc habuisse viro præclarius in se, Nec sanctum magis, & mirum, carumque videtur. Carmina quinetiam divini pectoris ejus Vociferantur & exponunt præclara reperta; Ut vix humana videatur stirpe creatus. *Lucret. lib. 1. v. 730.*

(n) C'est-à-dire de la guerre à quoi les barricades de l'an 1648. donnerent lieu peu-à-peu.

(o) Balzac lettre 25. à Conrart liv. 2. pag. m. 148. 149. la lettre est datée du 20. de Novemb. 1651.

(p) Arnauld apologie pour les Catholiques 1. partie ch. 11. pag. 136.

(*I*) *Une pensée dont Arnobe s'est servi.*] Ce Pere avouë aux Paiens que les promesses de JESUS-

s'ils ont raison, & ne perdent rien s'ils se trompent: mais un athée ne gagne rien s'il a raison, & se rend malheureux éternellement s'il se trompe. Les lettres Provinciales de Mr. Pascal ont passé, & passent encore (K) pour un chef-d'œuvre. Quelques Auteurs ont nié mal à-propos qu'il y

Christ ne peuvent être prouvées, puis qu'elles regardent un bien à venir; mais il ajoûte qu'entre deux choses incertaines; il vaut mieux choisir celle qui nous donne des esperances, que celle qui ne nous en donne point. On verra plus clairement la force de cette raison dans les paroles originales. (a) *Sed & ipse* (Christus) *quæ pollicetur, non probat. Ita est. Nulla enim, ut dixi, futurorum potest existere comprobatio. Cum ergo hæc sit conditio futurorum, ut teneri & comprehendi nullius possint anticipationis attactu; nonne purior ratio est, ex duobus incertis, & in ambigua expectatione pendentibus, id potius credere, quod aliquas spes ferat, quam omnino quod nullas? In illo enim periculi nihil est, si quod dicitur imminere, cassum fiat & vacuum; in hoc damnum est maximum, id est salutis amissio, si cum tempus advenerit, aperiatur non fuisse mendacium.* Mr. Pascal developpe bien cette pensée, & se sert heureusement des proportions entre une gageure, & le hazard de perte & de gain, qui font qu'un parie sans imprudence. Voiez le (b) chapitre 6. de ses Pensées: on les imprima l'an 1669. munies de plusieurs aprobations qui en font l'eloge. Huit ans aprés il parut un livre (c), où ce raisonnement de Mr. Pascal fut poussé avec beaucoup d'etendue, & avec beaucoup de force. L'Auteur avoit été peu frapé de la critique du dessein de Mr. Pascal, faite par le defenseur du Pere Bouhours. Cet Apologiste finit ses censures par la critique de ce passage. „ (d) Il est certain que „ Dieu est ou qu'il n'est pas, il n'y a point de milieu. „ Il y a un cahos infini entre ces deux extremitez. Il „ se joue un jeu à cette distance infinie où il arrivera „ croix ou pile. Que gagerez-vous? Par raison vous „ ne pouvez dire que Dieu est; par raison vous ne „ pouvez le nier. Ne blâmez donc point de fausseté „ ceux qui ont fait un choix, car vous ne sçavez pas „ s'ils ont tort ou s'ils ont mal choisi. Non direz- „ vous; mais je les blâmeray d'avoir fait non ce „ choix, mais un choix; & celui qui prend croix & „ celuy qui prend pile ont tous deux tort. Ouy, re- „ partiray-je, mais il faut parier, cela n'est pas volon- „ taire, & ne parier point que Dieu est, c'est parier „ qu'il n'est pas. Lequel prendrez-vous? Pesons le „ gain & la perte en prenant le party de croire que „ Dieu est. Si vous gagnez vous gagnez tout, si vous „ perdez vous ne perdez rien. Que si vous dites qu'il „ est incertain si vous gagnerez, & qu'il est certain „ que vous hasardez les plaisirs de cette vie que vous „ pariez, & que l'infinie distance qui est entre la cer- „ titude que vous exposez, & l'incertitude de ce que „ vous gagneriez, égale le bien fini que vous exposez „ certainement à l'infini qui est incertain. Cela n'est „ pas ainsi, tout joüeur hasarde avec certitude, pour „ gagner avec incertitude, sans pecher contre la rai- „ son. „ Voici comment il a refuté cela. (e) *Taisez-vous, Paschase, je perds patience de vous entendre traiter la plus haute de toutes les matieres, & appuyer la plus importante verité du monde, & le principe de toutes les veritez, par une idée si basse & si puerile, par une comparaison du jeu de croix & pile, plus capable de faire rire que de persuader; & par un raisonnement si defectueux, & appuyé sur des fondemens incertains, & peut-estre entierement faux. Je ne diray pas que vous avez fait d'abord une avance qu'un homme sage ne devroit pas faire; & je ne sçai pas avec quelle conscience vous pouvez dire à un Libertin, que par raison on ne peut assûrer que Dieu est. Je connois bien des gens qui se scandaliseroient estrangement de vous entendre tenir ce terrible langage; & qui ne voudroient pas parier pour la Theologie du Directeur qui vous souffre ces façons de parler. A la bonne heure si vostre raison morale estoit bonne, mais à la honte & de sa Theologie & de vôtre Morale, elle ne conclut rien du tout; parce que toute sa force depend de la verité de cette proposition, que tout joüeur hasarde avec certitude pour gagner avec incertitude, sans pecher contre la raison. En verité, Paschase, si la Divinité estoit aussi problematique que cette proposition, nous serions en mauvais termes. Tous les peres & les maris qui ne veulent pas que leurs enfans ou leurs femmes joüent, seroient Athées nez, & vous soustiendroient avec opiniâtreté, qu'il est fort deraisonnable de hazarder un argent qu'on a certainement dans sa poche, avec lequel on peut vivre exempt de misere, pour en gagner un incertain, & s'exposer comme il arrive souvent, à n'avoir ny l'un ny l'autre. Mais j'avois oüi dire que vous estiez si grand ennemi des Casuistes relâchez: d'où vient que non seulement vous ne condamnez pas le jeu, mais que vous voulez faire dependre la Religion & la Divinité du jeu de croix & pile?* Cette refutation est foible, & ne merite pas d'être examinée: il suffit de renvoier le lecteur au chapitre de Mr. Pascal que j'ai cité, & à l'Ecrivain qui en fit une belle paraphrase huit ans aprés. Je me contente d'une observation qui fera juger que l'ami du Pere Bouhours manquoit ou de justesse, ou d'équité. Il regarde comme une avance scandaleuse, contraire à la sagesse & à la conscience, & digne des foudres d'un bon Directeur, ces paroles de Mr. Pascal, *par raison vous ne pouvez dire que Dieu est.* Il supose que c'est avouër à un Libertin, *que par raison on ne peut assûrer que Dieu est.* L'explication est très-fausse. Mr. Pascal ne lui avouë point une telle proposition; il veut seulement ne la point combatre, & s'en prevaloir pour engager les athées à sortir de leur état. Il est clair comme le jour que les paroles de Mr. Pascal adressées au Libertin, sont équivalentes à celles-ci, *vous soutenez que par raison vous ne pouvez dire que Dieu est.*

(a) *Arnobius adversus gentes lib. 2. pag. m. 44.*

(b) *Il est intitulé,* qu'il est plus avantageux de croire que de ne pas croire ce qu'enseigne la Religion Chretienne.

(c) *Intitulé* Traité de Religion contre les Athées, les Deistes, & les nouveaux Pyrrhoniens, *& imprimé à Paris chez Lambert Roulland 1677. in 12.*

(d) *L'Abbé de Villars, traité de la delicatesse, dialogue 5. pag. 115. 116. édit. de Holl.*

(e) *Id. ib. pag. 116.*

(K) *Les lettres Provinciales ..... pour un chef-d'œuvre.*] Voiez les loüanges que Mr. Perrault a données (f) à cet ouvrage: elles ont determiné les meilleures plumes Françoises qui soient parmi les Jesuites, à refuter ces lettres-là par un (g) livre qui fut suprimé en France aussi-tôt qu'il y parut l'an 1694. & que les Libraires de Hollande ont reimprimé. De tant de livres qu'on a publiez contre les Jesuites, il n'y en a point qui leur ait fait plus de tort & plus de chagrin que ces lettres au Provincial. Elles ont été traduites en plusieurs langues. Mr. Nicolle (h) sous le nom de Guillaume Wendrock Theologien de Saltsbourg les mit en Latin, & y ajoûta des notes & quelques dissertations. D'autres les mirent en Anglois, en (i) Italien, & en (k) Espagnol. J'en ai vu une édition in 8. à 4. colonnes, qui contiennent le François, le Latin, l'Italien & l'Espagnol, deux colonnes dans une page, & deux colonnes dans l'autre; ensorte qu'en ouvrant le livre on les voit toutes quatre à la fois.

Voici quelques recueils qui nous feront voir ce que l'on juge de la nouvelle reponse des Jesuites aux Provinciales, les effets qu'elle a produits, & diverses choses qui apartiennent à l'histoire de ces deux livres: „ (l) Au bout de quarante ans on a vu naître des cen- „ dres de tant d'Apologies foudroiées une nouvelle „ Apologie des excès des Casuistes, Apologie d'autant „ plus dangereuse que l'Auteur y cache plus adroite- „ ment son but & son dessein, & qu'il y met en œu- „ vre tout ce que sa rhetorique lui a pû fournir d'or- „ nemens & d'artifices capables d'éblouir & de seduire „ le Lecteur. On est bien informé qu'elle a été im- „ primée contre l'avis du R. P. de la Chaise, contre la „ defense expresse de feu M. l'Archevêque de Paris, „ contre toutes les lois de la Police. On l'a répandu „ avec profusion & avec une ardeur extrême. On l'a „ fait traduire en Latin par une des meilleures plumes „ de la Societé. On l'a fait mettre en Italien par un „ autre: & par ces divers moiens on en a multiplié „ les Editions, on en a rempli le monde. Les Im- „ pressions qu'ils en ont fait faire en France, en Hol- „ lande, en Flandres & ailleurs, & le soin qu'ils ont „ pris de le recommander & d'en faire acheter à leurs „ devots & à leurs devotes, font justement apprehen- „ der que ce Livre n'ait deja fait beaucoup de ravage „ dans un tems où le relâchement n'est deja que trop „ en credit & trop appuié. On avoit esperé que le S. „ Siege ne laisseroit pas courir impunément un ouvra- „ ge si dangereux; mais il faut que le nombre des „ grandes affaires qui sont depuis quelques années à „ Rome sur le tapis, ait fait renvoier à un autre tems „ l'examen d'un Livre rempli de beaucoup de faits & „ de citations, qu'on ne peut verifier qu'avec beau- „ coup de loisir. „ C'est ainsi que parle l'Auteur (m) anonyme qui a refuté la *reponse aux lettres Provinciales, ou Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe*, c'est ainsi, dis-je, qu'il parle dans son épitre dedicatoire. Voions cet endroit de sa preface: „ *Les Entretiens de Cleandre* „ *& d'Eudoxe*, dont le bruit commun fait le P. Daniel auteur, sont donc la derniere ressource de la „ Societé. Il a fallu près d'un demi-siecle pour pro- „ duire un tel chef-d'œuvre & pour en former l'Ou- „ vrier: & dès qu'il a paru au monde, les cris de joye „ qu'ils ont fait retentir par tout, ont bien fait voir „ que c'étoit là le Prophete qu'ils attendoient; & son „ ouvrage, le salut de la Compagnie. S'ils s'étoient „ flattés

(f) *Dans le 1. tome du parallele des anciens & des modernes.*

(g) *Intitulé* Reponse aux lettres Provinciales de L. de Montalte, ou entretiens de Cleandre & d'Eudoxe. *Voiez en l'extrait dans l'histoire des Ouvrages des Savans Nov. 1694. pag. 113. & suiv.*

(h) *Voiez l'article* Nicolle, *remarque B.*

(i) *Cosimo Brunetti Gentilhomme Florentin est l'Auteur de la version Italienne.*

(k) *Gratien Cordero, de Burgos est l'Auteur de la version Espagnole.*

(l) *Epitre dedicatoire de l'apologie des lettres Provinciales de Louis de Montalte pag. 8. edit. de Rouën 1697.*

(m) *On croit que c'est Dom Petitdidier Benedictin de la congregation de saint Vannes.*

y ait eu des arrêts de (KΔ) condamnation contre elles. On a publié que les derniers jours de sa maladie il detesta † cet ouvrage, & se repentit d'avoir (L) été Janseniste; mais cela s'est

† *Voiez la remarque L vers la fin.*

„ flattés d'entrainer le public dans ces mêmes sentimens d'estime, & de le forcer, par le brillant de cette nouvelle Défense, de se declarer contre M. Pascal, ce n'est pas à moi à dire s'ils ont été trompés ou non. Cependant je suis fort trompé moi-même, si malgre ce nouvel effort les Provinciales ne sont pas toujours en possession d'être les delices des gens d'esprit, & un original presque inimitable. Quant à Wendrock, son illustre defenseur, il sera jusqu'à la fin des siecles un souverain Antidote contre le poison de la Morale corrompuë, un Livre où les principes les plus importans de toute la Morale Chrétienne sont etablis & defendus de la maniere du monde la plus solide & la plus agréable, & une Apologie des Provinciales que tous les efforts de la Societe n'affoibliront jamais. „

Je croi pouvoir dire que quand même l'ouvrage du pere Daniel seroit encore plus ingenieux, & mieux raisonné qu'il ne l'est, il ne feroit pas revenir les admirateurs des Provinciales. Lisez là-dessus les paroles qu'un écrivain qui étoit assez critique, & assez porté naturellement à la censure la plus mordante a inserées dans l'une de ses compilations. *Il paroit depuis quelque tems*, dit-il (a), *une Réponse aux Lettres Provinciales, qui les bat entierement en ruine, & qui cependant ne leur fera pas grand mal. Comment cela se peut-il faire? C'est que, quoique cette Réponse fasse voir évidemment les injustices outrées, les médisances atroces, les faussetez injurieuses hardiment répanduës dans toutes ces Lettres, contre une des plus celebres Societez, qui soutiennent les interêts de l'Eglise; cependant il y a si long-tems qu'elles ont mis par leur tour plaisant & enjoué le parti des Rieurs (grand & fort petit) de leur côté, qu'elles sont en possession d'une autorité & d'un credit qu'il sera tres difficile de leur ôter. Les Jesuites auront beau rendre des services considerables à l'Eglise & au Public; . . . . . bien des gens ne laisseront pas de lire avec un esprit de facile crédulité les Lettres Provinciales, & ne voudront pas seulement voir la Réponse, ni même en entendre parler. En verité la prévention est en cette occasion un jugement bien injuste, bien cruel, & bien opiniatre, puisque (quoique ces Lettres aient été condamnées par les Papes, par les Evêques, par les Docteurs, & brûlées par la main du Bourreau par des Arrets du Parlement & du Conseil d'Etat) elle s'est mise en une telle possession des esprits, qu'elle résiste à toutes ces Puissances.* Il est certain que le zèle des Anti-Molinistes s'est rallumé pour les Provinciales depuis la reponse du Pere Daniel. Ils les ont fait rimprimer avec de (b) nouveaux *appendix*, ils ont donné à cela beaucoup d'attention. Lisez ce qui suit: „ (c) Vous savez que feu M. *Nicole*, sous le nom de *Wendrock* avoit publié en latin les *Lettres Provinciales* avec des Notes de sa façon fort amples. Cet Ouvrage a été depuis peu traduit en François, & l'on pretend que c'est par une Dame de Paris. Il a été imprimé à Lyon, en 3. Volumes *in* 12. La Cour en ayant été informée, le Roi ordonna qu'on en saisit les Exemplaires. Cela s'exécuta avec fracas; mais sans succès. On alla chez les Associez du Sieur *Anisson* soupçonnez de cette Impression, qui, à ce qu'on prétend, en furent avertis assez à tems, pour en détourner les Exemplaires; de sorte qu'on n'en a trouvé aucun. On en voit ici (Paris) qu'on vend présentement neuf livres; c'est à dire, le double de ce qu'ils se vendoient auparavant. Il y a un Avertissement à la tête du premier Volume, dans lequel l'Auteur dit, qu'il a fait cette Traduction, à cause que les *Entretiens* du P. *Daniel*, qui parurent en 1694. contre les *Lettres Provinciales* attaquent en François un Auteur, qui a écrit en Latin, & qu'il est bon que tout le monde puisse juger de ce different. Il y a ensuite une Histoire des Lettres Provinciales, qui n'est presque autre chose, que les quatre Préfaces Latines de Wendrock. A la fin, on raporte l'intrigue, qui fut ménagée à Bourdeaux, pour faire condamner les Lettres de Wendrock, par le Parlement. „

(a) Richelet, les plus belles lettres Françoises sur toutes sortes de sujets to. 2. pag. 322. 323. édit. d'Amsterdam 1698. Il avertit que celui qui a fait la lettre dont ce passage est tiré s'apelle Mr. Bordelon.

(b) Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Août 1699. pag. 202.

(c) Nouvelles de la Republique des lettres, Janvier 1700. pag. 113.

(KΔ) *Ont nié mal à-propos qu'il y ait eu des arrêts de condamnation contre* les lettres Provinciales.] Un Ministre aiant dit (d) qu'*on a brulé & laceré par la main du bourreau la Censure de la Morale des Jesuites écrite par les Ecrivains de Port-Royal, les lettres Provinciales, & les autres livres qui ont censuré cette Morale destestable*; voici ce qui lui fut repondu: „ (e) Mais où Mr. Jurieu s'égare-t-il? Car outre qu'on ne sçait point qu'on ait brûlé aucune Censure de la Morale des Jesuites faite par les Ecrivains de Port Roial: & qu'il est faux en géneral qu'on ait brûlé & laceré par les mains du Bourreau les autres livres qui ont censuré cette Morale, ni même les lettres Provinciales: quand tout cela seroit véritable: ce n'est pas par l'autorité de l'Eglise, mais par une autorité purement seculiere que cela auroit été fait. Et par consequent il ne le faudroit pas réprocher à l'Eglise. „ L'Auteur qui parle de la sorte s'est nommé l'Abbé Richard, & c'est un fort bon ami des Jansenistes. Comment donc peut-il ignorer ce qui regarde le destin des Provinciales dans un point si important? Devoit-il si fort negliger les écrits que les Jesuites oposerent à celui-là? Lui sied-il bien de n'avoir jamais jetté les yeux sur l'arrêt du Parlement d'Aix qu'ils imprimerent à la fin de leurs reponses aux lettres Provinciales? Voici la teneur de l'arrêt: (f) „ LA COUR aprés avoir ouy le raport des Commissaires qui ont veu & examiné lesdites Lettres, & veu icelles, les a declarées & declare diffamatoires, calomnieuses & pernicieuses au public: Et en consequence ordonne qu'elles seront remises entre les mains de l'executeur de la haute Justice, pour estre par luy brûlées sur le Pilory de la place des Prescheurs de cette ville d'Aix, a fait & fait inhibitions & deffenses à tous Imprimeurs de plus en mettre sous la Presse ny autres de semblable nature, à tous Marchands Libraires & autres de quelque condition & qualité qu'ils soient d'en tenir, vendre ny debiter à peine de punition corporelle: leur enjoint de les remettre sans delay par devers le Greffe, pour estre suprimées sous même peine: ordonne que des contreventions en sera informé par le premier Juge Royal ou Huissier de la Cour, pour les informations raportées estre procedé contre les coupables, par la declaration des peines susdites: & afin que nul n'en pretende cause d'ignorance, sera le present Arrest leu & publié à son de trompe par tous les lieux & carrefours de cette ville d'Aix. FAIT au Parlement de Provence seant à Aix, & publié à la Barre le neuvieme Fevrier, mil six cens-cinquante-sept. „ L'auteur de l'histoire des cinq propositions de Jansenius nous aprend (g) qu'*entre les ouvrages de Port-Roial deux des plus considérables sont ceux qui parurent en Latin; l'un sous le nom de* Paul Irénée, *pour justifier Jansenius en niant le Fait; l'autre sous le nom de* Wendrokius, *qui contenoit une traduction Latine des Lettres au Provincial avec des Notes ou Dissertations du mesme Auteur, qu'on sçait estre M. Nicole. Ces deux Livres ayant esté donnez à examiner par ordre du Roy à treize Docteurs de la Faculté de Paris, dont quatre estoient Evesques & les autres pour la pluspart Professeurs en Théologie, furent condamnez au feu par un Arrest du Conseil d'Etat rendu sur l'Avis signé de ces treize Censeurs, dont voicy les termes:* „ Nous soussignez députez par ordre du Roy pour porter nostre jugement du Livre qui a pour titre *Lettres Provinciales de Loüis de Montalte* &c. après l'avoir diligemment examiné, nous certifions que les herésies de Jansenius condamnées par l'Eglise y sont soutenuës & défenduës: & cela non seulement dans ces Lettres, mais encore dans les *Notes de Guillaume Wendroti*, & dans les *Disquisitions de Paul Irenée* qui y sont jointes. . . . . Nous témoignons de plus que la médisance & l'insolence sont si naturelles à ces trois Auteurs, que . . . . . & qu'ainsi ce Livre est digne des peines que les loix décernent contre les Libelles diffamatoires & heretiques. Fait à Paris ce 7. de Septembre de l'année 1660. „ Jugez par là si le Critique du Ministre est excusable d'avoir nié une chose apuiée sur de tels faits.

(d) Jurieu, prejugez tom. 1. pag. 387.

(e) Critique des prejugez de Mr. Jurieu pag. 304.

(f) Responses aux lettres Provinciales pag. 517. 518. édit. de Liege 1658.

(g) Hist. des cinq propositions liv. 3. pag. 175. 176.

(L) *Qu'il se repentit d'avoir été Janseniste, mais cela s'est trouvé faux.*] Voici un passage tiré d'une lettre du Pere Bouhours écrite à un Seigneur de la Cour l'an 1668. „ (h) Qui ne sçait presentement que Mr. Paschal est l'Auteur des *Provinciales*, & qu'il estoit engagé dans le party lors qu'il écrivoit? Si quelqu'un doutoit d'une verité aussi constante que celle-là, il seroit aisé de l'en convaincre par le temoignage de M. Paschal mesme, que nous savons de bonne part (1) avoir abjuré le Jansenisme à la mort. „ Les Jansenistes soutinrent qu'il n'étoit point vrai que Mr. Pascal eût fait cette abjuration. Lisez ces paroles de la reponse qu'ils firent à l'apologie de l'Archevêque d'Ambrun: elles indiquent un écrit où ce fait fut refuté par des preuves convaincantes. „ (i) Il n'est pas necessaire non plus de detruire en particulier tout ce qui a esté refuté ailleurs par des traitez exprez, comme ce qu'il impute à Mr. Pascal sur une pretenduë attestation de M. le Curé de St. Estienne,

(h) Lettre à un Seigneur de la Cour pag. 21. 22. édit. de Paris 1668. in 4.

(1) Cela est attesté par un écrit, signé de la main de M. le Curé de S. Estienne du Mont, qui assista M. Paschal à la mort. Ces écrit est entre les mains de M. l'Archevêque de Paris.

(i) Pieces sur le Nouveau Testament de Mons to. 1. pag. 498. édit. de Cologne 1669. in 8.

s'est trouvé faux, sans que neanmoins on puisse nier qu'il n'y ait eu (*L* Δ) quelque discorde entre lui, & Mrs. de Port-roial. J'oublíois de dire que c'est de lui que les Jansenistes (*M*) ont apris à se designer par *on*.

PASOR

„ tienne, d'avoir abjuré le Jansenisme, que l'on a fait „ voir estre faux par des preuves convainquantes, qui „ sont le sujet d'une lettre imprimée en suite de la „ refutation de l'Ecrit du Pere Anat sur le Mandement „ de Mr. d'Alet. „ Le Pere Bouhours aiant inseré sa lettre dans un recueil d'opuscules, qu'il publia à Paris l'an 1684. en retrancha ce qui concerne cette abjuration. Cela temoigne qu'il en avoit reconu la fausseté. Cependant il avoit assûré ce fait d'une maniere bien positive dans la premiere édition, & il renvoioit à une preuve authentique. Qui n'y auroit été atrapé?

LE JESUITE Corneille Hazart dans la reponse au factum des parens de Jansenius assûra, (*a*) que *les Lettres Provinciales ont été retractées & detestees par son propre auteur, quand il étoit empéché d'ajuster son compte avec son Sauveur*. Voici comment on lui replique. „ Autre fausseté non moins grossiere, que „ Mr. Pascal ait retracté & deteste les Lettres Provin„ ciales avant que de mourir. C'est aux Jesuites, qui „ l'ont avancée dans leurs Theses, & qui la repandent „ dans le monde, à en donner des preuves. Il y a „ plus de 20. ans qu'on a fait voir par un Ecrit impri„ mé qui est demeuré sans Reponse, que ce que Mr. „ Pascal avoit dit à son Confesseur dans sa derniere „ maladie, d'un petit different entre lui & ses amis, „ avoit été mal pris par ce Confesseur, comme il l'a „ avoüé depuis. Mais ce qui est indubitable, est que „ cela ne regardoit en aucune sorte les Lettres Pro„ vinciales. „ Ces paroles sont de Mr. Arnauld: on a lieu de croire qu'elles sont très-veritables, puis qu'un écrivain ami des Jesuites a observé, (*b*) que Mr. Pascal qui avoit changé d'opinion sur les principales matieres de ses Provinciales, & qui *ne pouvoit pas douter qu'il ne fust obligé de se retracter publiquement là-dessus, pour desabuser ceux que ses Lettres avoient engagez ou pouvoient engager à l'avenir dans sa premiere opinion. . . . (c) ne s'est jamais mis en devoir d'en informer le Public, pas mesme à la mort, quoi qu'il en ait eu tout le temps.*

(*a*) *Voiez le 8. volume de la Morale pratique pag. 465.*

(*b*) *L'Abbé du Mas, histoire des cinq propositions pag. 202.*

(*c*) *Id. ib. pag. 203.*

(*L* Δ) *Il y ait eu quelque discorde entre lui & Mrs. de Port-roial.*] On voit dans l'histoire des cinq propositions que cette discorde roula sur deux points, sçavoir sur la signature du formulaire, & sur les variations dont il accusoit les Jansenistes.

I. Il avoit dit dans la 17. & dans la 18. de ses lettres qu'il n'y avoit point (*d*) de *contestation sur le Droit, mais uniquement sur le Fait*; & qu'on se croioit obligé d'aquiescer à la decision du Pape *au regard du point de Droit.* (*e*) „ Mais il passa quelque temps apres à „ l'extrémité opposée, qui estoit de croire que le sens „ de Jansénius, qu'il ne distinguoit point du sens de „ la Grace efficace par elle-mesme, avoit effective„ ment esté condamné par les Constitutions des Pa„ pes: que c'estoit néanmoins une verite de Foy, la„ quelle il n'est pas permis d'abandonner: qu'ainsi les „ Papes en la condamnant s'estoient trompez, non „ sur le Fait, mais sur le Droit mesme. Delà Mr. „ Pascal concluoit qu'il estoit impossible en cette oc„ casion de séparer le Fait d'avec le Droit: que la signa„ ture des défenseurs de Jansénius estoit trompeuse, „ à moins qu'ils n'y protestassent expressément de ne „ vouloir point condamner ce sens-la; & qu'enfin ils „ ne pouvoient pas en conscience faire autrement. „ C'est ce que nous apprenons en partie d'un Ecrit de „ Mr. Pascal, & en partie des réponses que les Théo„ logiens de Port-Royal y ont opposées. Il composa „ cet Ecrit à l'occasion de la signature du Formulaire „ de † l'assemblée par les Religieuses de Port-Royal. „ En le signant elles avoient dit: *Nous embrassons sin„ cérement & de cœur tout ce que Sa Sainteté* (Alexan„ dre VII.) *& le Pape Innocent X. ont décidé tou„ chant la Foy. & rejettons toutes les erreurs qu'ils ont „ jugé y estre contraires:* Mais elles n'ajoustoient pas „ expressément qu'elles exceptassent le sens de Jansé„ nius. Elles croyoient l'avoir assez excepté, & n'y „ avoir donné nulle atteinte; parce qu'elles s'estoient „ excusées dans leur signature de rendre témoignage „ d'autre chose que *de la pureté de leur Foy:* par où „ elles faisoient entendre tacitement qu'elles ne di„ soient rien touchant le fait de Jansénius. Cependant „ Mr. Pascal commença *non seulement à blasmer libre„ ment cette signature; mais mesme il fit un Ecrit où il „ prétendoit prouver qu'elle n'estoit pas sincere.* Ce sont „ les termes des Théologiens de Port-Royal, dans la „ (1) *Lettre d'un Ecclésiastique à un de ses amis sur le „ sujet de la Déclaration de Mr. le Curé de St. Estien„ ne* &c. Cette Lettre dattée du 15. Juillet 1666. est „ au bout d'un Ecrit de Port-Royal intitulé, *Refuta„ tion du Livre du P. Annat contenant des Réflexions „ sur le Mandement de Mr. l'Ev. d'Alet &c.* Et dans „ un autre Ecrit de l'année suivante intitulé *Défense de „ la foy des Religieuses de P. R. 2. Partie*, ils répetent „ encore plus distinctement ce qu'ils avoient dit dans „ la Lettre. „

(*d*) *Id. ib. pag. 195.*

(*e*) *Ibid. pag. 196. Voiez la chose autrement tournée dans l'histoire du Jansenisme to. 2. pag. 515. ad ann. 1661.*

(†) *C'est-à-dire de l'assemblée du Clergé de France.*

(1) *P.* 80.

II. (*f*) *Il n'avoit pas moins changé de pensée touchant le fait des Jansenistes, que touchant celuy de Jansénius. Car au lieu qu'en écrivant les Lettres Provinciales il assûroit, parlant d'eux, que leur doctrine sur la Grace n'avoit jamais changé, & qu'ils n'en avoient point eu d'autre que l'Ecole de St. Thomas; il les accusa ouvertement dans la suite d'avoir tenu depuis les Constitutions un langage différent de celuy qu'ils tenoient auparavant. Voicy ce qu'ils en racontent eux-mesmes dans leur* Lettre d'un Ecclesiastique à un de ses amis, *&c.* (2) „ Il „ crut mesme que ce n'estoit pas seulement dans cet„ te occasion de la signature des Filles de Port-Royal „ qu'on avoit paru peu sincere; mais qu'on pourroit „ encore trouver le mesme defaut dans les divers Ecrits „ qui avoient esté faits dans la suite de l'affaire qui „ trouble la paix de l'Eglise depuis si long-temps: „ qu'on avoit eû égard en écrivant à l'utilite presente; „ & que, comme elle avoit changé selon les divers „ temps, les Ecrits ne paroissoient pas tout-à-fait „ conformes. Ainsi il luy sembla qu'il eust esté à pro„ pos de les revoir tous, & de les réduire à une par„ faite conformité d'expressions. Pour y exciter plus „ fortement Mrs. de Port-Royal il fit un autre Ecrit, „ dans lequel il pretendoit leur faire voir l'avantage „ qu'ils donnoient à leurs ennemis par cette diversité, „ & qu'on les pourroit convaincre d'avoir parlé plus „ (3) facilement depuis les Bulles qu'auparavant. „ *La réponse des Jansenistes a esté que Mr. Pascal se trompoit, lors qu'il s'imaginoit voir de la contrarieté entre leurs ouvrages d'avant & d'aprés les Bulles, parce qu'il n'y en avoit effectivement aucune. Et pour marquer la cause de son erreur, ils assûrent que*, sans consulter luy-mesme les preuves de ce qu'il avançoit, il se contenta des Memoires que luy fournissoient quelques-uns de ses amis, qui ne regarderent pas d'assez prés (4) les passages dont ils les composoient. *D'où il est arrivé, ajoustent-ils*, qu'il n'a pû eviter de tomber dans un assez grand nombre de méprises, & qu'il y a dans son Ecrit des histoires toutes fabuleuses, qui servent (5) de fondement à ces prétenduës contrarietez qu'il leur imputoit; & des dialogues où l'on fait dire aux gens de part & d'autre des choses dont il n'a jamais esté parlé. *C'est-à-dire que, de l'aveu des Jansenistes, Mr. Pascal fit alors contre eux la mesme chose qu'il avoit fait en leur faveur dans les Provinciales, si l'on en croit leurs adversaires & les siens.*

(*f*) *Hist. des cinq propositions pag. 203.*

(2) *P.* 81.

(3) *Il paroit que* facilement *a esté mis là pour* foiblement *par une erreur de copiste, ou d'imprimeur.*

(4) *Pag.* 81.

(5) *Pag.* 82.

Tout ceci dans l'histoire des cinq propositions est accompagné de plusieurs remarques qui embarrasseroient peut-être un apologiste de Mr. Pascal.

(*M*) *Les Jansenistes ont apris à se designer par* on.] (*g*) *Il pretendoit qu'un honneste homme devoit éviter de se nommer, & mesme de se servir des mots de* je, *& de* moy, *& il avoit accoustumé de dire sur ce sujet, que la pieté Chretienne aneantit le* moy *humain, & que la civilité humaine le cache & le supprime. Ce n'est pas*, ajoûte l'Auteur (*h*) de l'Art de penser, *que cette regle doive aller jusqu'au scrupule; car il y a des rencontres où ce seroit se gesner inutilement, que de vouloir éviter ces mots; mais il est toûjours bon de l'avoir en veuë, pour s'éloigner de la mechante coutume de quelques personnes, qui ne parlent que d'eux-mesmes, & qui se citent par tout, lors qu'il n'est point question de leur sentiment.* De là est venu aparemment que les Jansenistes de France ont tant affecté de se servir de la particule *on*. Un de leurs adversaires a pretendu reconnoitre à cette marque, que le livre (*i*) d'un anonyme qu'il refutoit leur devoit être attribué. Voici comme il parle, après avoir raporté une forte preuve de l'attachement de cet anonyme pour Messieurs de Port-Royal: „ (*k*) Que „ si on trouve qu'elle ne suffise pas, & qu'on en veuil„ le une plus grossiere, tout le monde connoit leurs „ *on*, que c'est la maniere dont ils se citent l'un l'au„ tre, eux-mesmes, que personne ne s'en etoit servi „ avant eux, & qu'il n'y a encore guere qu'eux qui „ s'en servent. Non seulement il ne les cite jamais „ autrement; *comme on a dit dans la Grammaire* (6) „ *raisonnée; comme on l'a remarqué dans l'Art de pen„ ser; on a parlé de cela dans la Grammaire generale:* „ mais

(*g*) *Art de penser 3. partie chap. 19. n. 6. p. m. 350. Voiez aussi les pensées de Mr. Pascal chap. 29. n. 27.*

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Il est intitulé*, Reflexions sur l'usage present de la langue Françoise, ou remarques nouvelles & critiques sur la politesse du langage. *A Paris* 1689. *in* 12.

(*k*) *L'Abbé de St. Real discours de la Critique chap. 10. pag. 223. édit. de Lion* 1691.

(6) *Pag.* 256. 318. 523.

PASOR (MATHIAS) Professeur en Theologie à Groningue, né à Herborn dans la Comté de Nassau le 12. d'Avril 1599. étoit fils de George PASOR, qui après avoir enseigné la Theologie & la langue Hebraïque pendant 19. ans à Herborn, fut apellé à Franeker l'an 1626. pour y être Professeur en langue Greque, & y mourut le 10. de Decembre 1637. Nôtre Mathias avoit dejà fait de bons progrés à Herborn, lors que la peste fut cause qu'on l'envoia à Marpourg en 1614. Il y passa très-mal son tems; les Professeurs le fuioient comme un malheureux pestiferé; & il y eut quelques * écoliers qui lui firent cent insultes, & qui le batirent, pour se venger de ce que son pere se trouvant Recteur à Herborn quand ils y commirent quelques desordres, leur fit paier une amende. Il fut contraint d'abandonner cette ville, & il retourna l'année suivante à Herborn, où il s'apliqua beaucoup à l'étude. Il alla à Heidelberg l'an 1616. & y trouvant toutes sortes de bons Professeurs il y profita extremement. Il trouva même les moiens de diminuer la depense de sa famille; car il enseignoit en chambre les Mathematiques & l'Hebreu, & il entra precepteur chez un honnête homme d'Heidelberg. Il se fit tellement conoître par plusieurs actes Academiques, qu'il espera de remporter une profession qui vint à vaquer; il l'espera, dis-je, quoi que l'un des antagonistes eût beaucoup plus d'amis que lui. Par un bonheur assez extraordinaire son esperance ne le trompa point; il fut declaré Professeur en Mathematique le 23. d'Avril 1620. Il fut contraint peu après de prendre la fuite, à cause de l'invasion du Palatinat. L'orage étant un peu passé il alla continuer ses fonctions à Heidelberg, & essuia dans cette malheureuse ville toutes les incommoditez & tous les perils qu'on se peut imaginer. Il n'en sortit qu'après que les troupes de Tilli l'eurent saccagée l'an 1622. Il s'en alla à Herborn à travers mille difficultez, & se resolut l'an 1624. à faire un voiage en Angleterre. Il fit des leçons particulieres à Oxford, tant sur l'Hebreu que sur les Mathematiques, & alla faire un tour en France avec quelques Allemans. Il passa l'hiver à Paris, & ouït entre autres leçons celles de Gabriel (A) Sionite, Professeur en Chaldée, & en Arabe. Etant retourné en Angleterre pendant l'été de l'an 1625. il trouva l'Université d'Oxford dans une grande dissipation. La peste en étoit la cause. Lors que le mal fut passé, il trouva des écoliers à instruire soit en Theologie, soit dans les langues Orientales; & il aima mieux demeurer là qu'aller en Irlande, avec le savant Usserius qui lui offroit sa table, & une pension honnête. La requête qu'il presenta tendant à ce qu'il fût fait Professeur aux langues Orientales, fut favorablement écoutée; desorte qu'il commença cette profession le 25. d'Octobre 1626. Il l'exerça jusques à ce qu'en 1629. il fut apellé à Groningue pour une profession en Philosophie. Il en commença les fonctions le 27. d'Août de la même année. Six ans après il fut revêtu de la profession des Mathematiques, & l'an 1645. de celle de Theologie: ce qui fut cause qu'il n'alla point à Harderwic, où on lui avoit offert la charge de Professeur ordinaire en Theologie & en Hebreu. Il reçut le Doctorat en Theologie à Groningue le 21. d'Octobre 1645. & se defit de la profession des Mathematiques; mais il garda celle de Morale. Il fit un voiage en son païs de Nassau l'an 1653. & poussa jusqu'à Heidelberg, où il reçut mille honnêtetez de l'Electeur Palatin †. Il vécut jusques au vingt-huitiéme de Janvier 1658. Il ne fut jamais (B) marié, & son celibat fut sans reproche ‡. Il ne publia pas (C) beaucoup de livres; les deux raisons qu'il en donne

* Studiosi nonnulli memores mulctæ sibi ob petulantiam Herbornæ à patre Rectore irrogatæ, me innocentem & minime ferocem sed meticulosum depositionis in Academiis Germanicis receptæ occasione, verberibus & contumeliis variis affecerunt. *Mathias Pasor in vita sua p. m. 22.*

† *Tiré du journal de sa vie composé par lui-même, & imprimé à Groningue l'an 1658. in 4.*

‡ *Ex orat. funebri.*

„ mais il ne parle pas de lui-mesme que sous ce mesme terme dans sa Preface; *en revoyant cet Ouvrage on s'est cru obligé; on a cru qu'il estoit plus à propos.* J'ai ouï dire à un excellent homme, que cette maniere de parler de soi-mesme par ce terme d'*on*, (a) estoit une espece de pluriel équivalant au *nous* dont se servent les Rois, & les autres Puissances. Nostre Critique en convient en quelque sorte, en disant qu'au lieu d'*on* on écrivoit autrefois *homs* (1), ce qui vouloit dire *hommes; de sorte*, ajoûte-t-il, *que* on dit *est la mesme chose que* hommes, *ou* les hommes disent. Cet Illustre croyoit pourtant, que *ces Mrs.* ne se servoient pas de cette maniere par vanité; mais que c'estoit seulement par sincerité, pour marquer qu'ils ne faisoient rien, où plusieurs n'eussent part, & qu'ainsi ils ne pourroient pas mettre à leurs livres un nom particulier d'Auteur, sans blesser l'exacte verité, puis qu'il n'y en a point qui soit entierement l'Ouvrage d'un seul. Que de nommer aussi tous ceux qui y ont travaillé, cela auroit d'autres inconveniens, & qu'on les évite tous également par ce misterieux *on*, que je n'aurois jamais cru sans cet habile homme, qui renfermât tant de choses. „ Voyez la marge (z).

(A) *Celles de Gabriel Sionite.*] Il y avoit dejà quelques années que ce Professeur avoit cessé ses leçons, parce que personne n'alloit les entendre. Il reprit ses exercices à la priere de nôtre Pasor, mais il n'alla point faire ses leçons dans le College royal, il les fit chez lui (b). Chose étrange! un grand Roiaume, une ville comme Paris ne fournissoit pas 3. auditeurs à un Professeur si celebre dans les païs étrangers, que Bangius (c) savant Danois n'accepta une profession en Hebreu à Coppenhagen, qu'à condition qu'on lui donneroit le tems de s'aller perfectionner à Paris sous cet homme-là. Et voici un Professeur d'Heidelberg qui souhaite d'être disciple de ce même homme, pendant qu'il n'y a pas deux ecoliers à Paris qui se soucient de l'entendre. Les hommes sont ainsi faits: ils vont chercher loin les mêmes choses qu'ils negligeroient, s'ils les avoient à la porte.

(B) *Il ne fut jamais marié.*] On (d) remarque très-expressément dans son Oraison funebre, qu'il ne vécut point garçon en vertu de quelque vœu particulier, ou par aversion pour un mariage bien assorti; car au contraire il en étoit l'apologiste, & le panegyriste, quoi qu'il deplorât qu'une condition si utile & si necessaire, instituée dans l'état même d'innocence, eût eté assujettie par le peché à tant de difficultez. Ce qui fit donc qu'il ne se maria pas, fut que les premieres années de sa jeunesse eurent besoin d'exemption à l'égard des soins domestiques; qu'ensuite il se trouva dans un état de persecution, & d'exil; qu'après cela il sentit sa santé un peu delabrée; enfin qu'il avoit conçu beaucoup d'esperance de Jean George Pasor fils de son frere.

(C) *Il ne publia pas beaucoup de livres.*] Il revit avec soin deux ou trois ouvrages de son pere, qui sont d'un usage merveilleux aux écoliers & aux proposans: je parle du *Lexicon Novi Testamenti*, du *Manuale Novi Testamenti*, & de la Grammaire Greque du Nouveau Testament. Son pere a fait quelques autres livres, l'oraison funebre de Piscator, l'analyse des mots difficiles d'Hesiode, *Collegium Hesiodeum*, &c. Pour ce qui est de Mathias Pasor, je ne pense pas qu'on ait vu de lui que des Theses, ou des idées generales de quelques sciences. On a eu grand tort de publier le journal qu'il avoit dressé de sa vie: il faloit ou le suprimer, ou du moins en retrancher plusieurs minuties: car par exemple etoit-il besoin que le public sçût que le cabaret où les Professeurs d'Heidelberg traiterent en corps Mathias Pasor, avoit (e) des épées pour enseigne? Etoit-il necessaire qu'on sçût qu'à (f) Hanaw, dès le commencement d'un grand repas il fut obligé de quitter la table, à cause qu'il se trouvoit mal, & qu'il avoit besoin de rendre quelque peu de bile? Mais je ne m'étonne pas qu'on publie de tels journaux, puis que dans les oraisons funebres des Professeurs,

(a) *Voiez Mr. de St. Evremont, Oeuvres mêlees, to. 4. pag. m. 136. où il se moque de l'abus d'on.*

(1) *Pag. 342.*

(z) *Le 2. tome des melanges de Vigneul-Marville qui m'est tombé entre les mains depuis l'impression de la feuille precedente, contient ceci à la page 200. de l'edition de Rotterdam. 1701.* M. Pascal disoit de ces Auteurs, qui parlant de leurs Ouvrages, disent, *mon Livre, mon Commentaire, mon Histoire, &c.* qu'ils sentent leurs bourgeois qui ont pignon sur rue, & toûjours un *chez moi* à la bouche. Ils feroient mieux, ajoûtoit cet excellent homme, de dire, *nôtre Livre, nôtre Commentaire, nôtre Histoire &c.* Vû que d'ordinaire il y a plus en cela du bien d'autrui que du leur.

(b) *Ex vita Mathiæ Pasoris pag. 41.*

(c) *Voiez son article.*

(d) *Abdias Widmarius, Ministre du saint Evangile, & Professeur en Theologie à Groningue est l'Auteur de cette oraison funebre.*

(e) Partim universi in prandio honorario lauto, instituto ad signum ensium. *pag. 54.*

(f) In prandio lauto nihil ventriculo arridebat, imo sub initium mensæ surgere coactus sum & bilem evomui. *Ib. pag. 55.*

donne (D) sont admirables, & devroient servir de regle à beaucoup de gens; à moi tout le premier.

☞ **PATERCULUS** (*Caius Velleius) historien Latin sous l'Empire de Tibere. Il y a beaucoup d'aparence qu'il nâquit l'an † de Rome 735. Ses (A) ancêtres furent illustres par leur merite & par leurs charges. Il étoit ⊕ Tribun de soldats lors que Caius Cesar petit-fils d'Auguste s'aboucha avec le Roi des Parthes dans une Ile de l'Euphrate l'an 753. Il commanda la cavalerie en Allemagne sous Tibere, ξ & il accompagna ce Prince pendant neuf années consecutives dans toutes ses expeditions. Il en reçut ‡ des recompenses honorables. On trouve qu'il fut élevé à la (B) preture, mais non pas à des dignitez plus relevées. Les loüanges (C) qu'il donne à Sejan font conjecturer avec quelque vraisemblance ↓ qu'il fut regardé comme l'ami de ce favori, & par consequent qu'on l'envelopa dans sa ruïne. Il composa un abregé

* *D'autres disent* Publius, *ou* Marcus.

† *Voiez les* Annales Velleiani *de Mr. Dodwel à la tête de l'édition de Paterculus d'Oxford* 1693. *in* 8.

⊕ *Vell. Patercul. lib.* 2. *c.* 101.

ξ *Voiez la remarque B.*

‡ *Voiez la même remarque.*

↓ *Dodwel, ubi supra n.* 30.

(*h*) Quo tempore Capito patruus meus vir ordinis Senatorii Agrippæ subscripsit in C. Cassium. *Vell. Patercul. lib.* 2. *c.* 69.

seurs, on voit ordinairement une description fort exacte de tous les symptômes de leur derniere maladie; si un tel jour ils suerent, s'ils furent constipez, ou pressez d'une diarrhée &c.

(D) *Les deux raisons qu'il en donne sont admirables.*] La 1. est qu'il ne vouloit pas être cause que la jeunesse se detournât de la lecture des bons livres que l'on a deja; la 2. qu'il ne vouloit pas mettre en risque l'argent des Libraires, qui bien souvent font des frais pour des impressions qui ne se vendent que fort lentement, ou qui même leur demeurent éternellement dans le fond d'un magasin. *Nolui*, dit-il (*a*), *nimis multa scribere, 1. ne juventutem abstraherem à lectione graviorum Authorum quos per Dei gratiam habemus. 2. Ne miseris typographis imponeretur, qui sæpe magnos sumptus impendunt libris nunquam vel tardè admodum distrahendis.*

(A) *Ses ancêtres furent illustres.*] Voici ce qu'il dit, en parlant de la guerre sociale: (*b*) *Neque ego verecundia domestici sanguinis gloriæ quidquam, dum verum refero, subtraham. quippe multum Minatii Magii, atavi mei, Asculanensis, tribuendum est memoriæ: qui nepos Decii Magii, Campanorum principis, celeberrimi & fidelissimi viri, tantam hoc bello Romanis fidem præstitit, ut cum legione, quam ipse in Hirpinis conscripserat, Herculaneum simul cum T. Didio caperet, Pompeios cum L. Sulla oppugnaret, Cosamque occuparet. cujus de virtutibus cum alii, tum maxime dilucideque Q. Hortensius in Annalibus suis retulit. cujus pietati plenam populus R. gratiam retulit; ipsum viritim civitate donando, duos filios ejus creando prætores, cum seni adhuc crearentur.* Il y a là quelque chose de fort singulier touchant les degrez de generation. Paterculus né l'an de Rome 735. compte pour son quatriéme aieul Minatius Magius qui à la tête d'une legion qu'il avoit levée assiegea & prit des villes environ l'an 664. & qui étoit petit-fils de Decius Magius dont la fidelité pour les Romains fut si éclatante dans Capouë l'an 538. D'un côté voilà cinq generations dans l'espace de 71. ans, & de l'autre n'en voilà que deux dans l'espace de 126. années. Il y a ce me semble plus de dificultez dans les cinq generations que dans les deux, & peut-être faudroit-il conjecturer qu'*atavus* a été fourré par les copistes à la place d'*avus*, ou bien qu'*atavus* ne se prenoit pas regulierement en toutes rencontres pour l'aieul du bisaieul. Mr. Dodwel a entendu bisaieul (*c*) par *atavus*. Si la conjecture dont je parle étoit vraie il faudroit dire que Paterculus n'étoit issu de Decius Magius que du côté maternel, car il n'y a point de doute que le Caius Velleius dont il fait mention dans le chapitre 76. du 2. livre ne fût son grand-pere paternel, & diferent de Minatius Magius. Raportons ce passage afin de faire conoître tout ce que l'on sçait de ses ancetres. (*d*) *Quod alieno testimonium redderem, eo non fraudabo avum meum. quippe C. Velleius, honoratissimo inter illos CCCLX. judices loco à Cn. Pompeio lectus, ejusdem, Marcique Bruti ac Tironis præfectus fabrûm, vir nulli secundus, in Campania, digressu Neronis à Neapoli, cujus ob singularem cum eo amicitiam partium adjutor fuerat, gravis jam ætate & corpore, cum comes esse non posset, gladio se ipse transfixit.* Il se presente ici un petit scrupule. Paterculus avoit un frere qui s'apelloit Magius Celer: il est donc très-vraisemblable que du côté paternel ils descendoient de Decius Magius. Les éditions donnent le surnom de Velleianus à ce Magius Celer, mais on pretend que cette épithete (*e*) n'est qu'une invention des critiques, & qu'on ne la trouve point dans le manuscrit. Mr. Dodwel (*f*) observe que s'il étoit vrai que Magius Celer eût eu le surnom de Velleianus, ce seroit une preuve manifeste que par adoption il seroit passé de la famille Velleia dans celle des Magius. On pourroit dire en ce cas-là qu'il eût été adopté par un parent maternel issu de Decius Magius de pere en fils. Le savant homme que je cite n'admettroit point cette hypothese; il pretend que nôtre Paterculus (*g*) apartenoit du côté du pere à la famille Magia, & que le nom de Velleius ne lui convenoit qu'en vertu de quelque adoption. Mais notez que son grand pere s'apelloit Velleius. Cet historien avoit un oncle paternel (*h*) qui s'apelloit *Capito* & qui étoit Senateur, & qui se joignit à Agrippa pour deferer Cassius meurtrier de Cesar. Faisons aussi conoitre son frere. (*i*) *Cæsar ad alteram Belli Delmatici molem animum atque arma contulit. in qua regione quali adjutore legatoque fratre meo, Magio Celere Velleiano, usus sit, ipsius patrisque ejus prædicatione testatum est, & amplissimorum honorum, quibus triumphans eum Cæsar donavit, signat memoria.* Il fut preteur comme on le verra au commencement de la remarque suivante. Je dirai ci-dessous quelque (*k*) chose de leur pere.

(B) *Qu'il fut élevé à la preture.*] Ce fut en l'année qu'Auguste mourut. Il nous l'aprend lui-même & avec un tour d'expression qui temoigne la subtilité de son esprit. (*l*) *Quo tempore mihi fratrique meo, candidatis Cæsaris, proxime à nobilissimis ac sacerdotalibus viris, destinari prætoribus contigit: consecutis, ut neque post nos quemquam D. Augustus, neque ante nos Cæsar commendaret Tiberius.* Mettons ici d'autres passages où il expose les progrés de sa fortune. *Habuit in hoc quoque bello*, dit-il (*m*) parlant de la guerre contre les Dalmates & contre les Pannoniens sous l'an 759. *mediocritas nostra speciosi ministri locum. Finita equestri militia, designatus quæstor, nec dum senator æquatus senatoribus, etiam designatus tribunus plebis partem exercitus ab Urbe, traditi ab Augusto, perduxi ad filium ejus. in quæstura deinde, remissa sorte provinciæ, legatus ejusdem ad eundem missus.* Voici ce qu'il dit ailleurs: (*n*) *Hoc tempus me functum ante tribunatum castrorum, Ti. Cæsaris militem fecit. quippe protinus ab adoptione missus cum eo præfectus equitum in Germaniam, successor officii patris mei, cælestissimorum ejus operum per annos continuos IX. præfectus aut legatus, spectator & pro captu mediocritatis meæ adjutor fui.* J'ai dejà (*o*) dit qu'il parut dans le triomphe de Tibere avec des marques glorieuses. Hankius (*p*) met ce triomphe à l'an de Rome 744. Il l'anticipe de 20. ans ou plus, & il ignore que Paterculus faisoit ses premieres campagnes l'an 753. Comment eût-il pu paroitre l'an 744. dans un triomphe avec des marques d'honneur qu'il ne merita que par des services assidus auprès de Tibere (*q*) après ses premiers faits d'armes?

(C) *Les loüanges qu'il donne à Sejan.*] Voiez le chapitre 127. & le 128. de son second livre. Je n'en tirerai qu'une chose, c'est qu'il montre par de grans exemples qu'un Prince peut partager les soins du gouvernement avec un Ministre. (*r*) *Raro eminentes viri non magnis adjutoribus ad gubernandam fortunam suam usi sunt; ut duo Scipiones duobus Læliis, quos per omnia æquaverunt sibi; ut D. Augustus M. Agrippa, & maxime ab eo, Statilio Tauro. quibus novitas familiæ haud obstitit, quo minus ad multiplices consulatus triumphosque, & complura eniterentur sacerdotia. etenim magna negotia magnis adjutoribus egent.* Ce passage & quelques autres semblables fournissoient une très-belle dorure aux panegyristes du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin. On changea de langage, & de maximes après la mort de ce dernier, je l'ai observé (*s*) ailleurs. N'oublions pas une pensée de la Mothe le Vayer. *On le blasme*, dit-il (*t*), *& avec grand sujet, d'avoir . . . . . donné des éloges ridicules non seulement à Tibere, mais mesme à son Favori Sejan, dont il expose par deux fois le merite comme d'un des premiers & des plus vertueux personnages qu'ait eu la Republique Romaine. Mais qu'a-t-il fait en cela qui n'arrive vraisemblablement à tous ceux qui mettront la main à la plume avec dessein de donner dés leur vivant au public l'Histoire de leur temps?* Cette reflexion est juste: il n'est presque pas possible d'être sincere lors qu'on parle des Princes vivans, ou de ceux de qui les fils regnent encore.

(*a*) *Ubi supra pag.* 58.

(*b*) *Paterculus lib.* 2. *c.* 16.

(*c*) Avos similiter *Vellei* fuisse necesse erat *Minatii Magii filios* siquidem *atavus* ipse fuerat Minatius. *Dodwellus ann. Velleian. n.* 7.

(*d*) *Vell. Paterculus lib.* 2. *c.* 76.

(*e*) *Dodwell. ubi supra.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) Eritque adeo *gentile* auctoris nostri nomen *Magius*, *Velleius adscititium ex adoptione* in familiam *Velleiam*. Id. ib.

(*i*) *Id. ib. c.* 115. *Joignez à cela ce qu'il dit au chap.* 121. quem (*Tiberium in triumpho*) mihi fratrique meo, inter præcipuos præcipuisque donis adornatos viros, comitari contigit.

(*k*) *Dans la derniere remarque n. III.*

(*l*) *Id. ib. c.* 124.

(*m*) *Id. ib. cap.* 111.

(*n*) *Id. ib. cap.* 104. *ceci regarde l'an* 757. *de Rome.*

(*o*) *Dans la remarque A lettre i.*

(*p*) *Hankius de scriptor. rerum Roman. to.* 1. *pag.* 70.

(*q*) *Voiez Paterculus lib.* 2. *cap.* 101. 104. 121.

(*r*) *Id. ib. cap.* 127.

(*s*) *Voiez les nouvelles lettres de la critique generale de Maimbourg pag.* 81. *& suiv.*

(*t*) *La Mothe le Vayer ubi infra pag.* 194.

abregé de (D) l'histoire Romaine qui est très-curieux, & il promettoit une histoire plus * étenduë. Les éloges qu'il donne à Tibere sont excessifs, & il entendoit si bien l'art de flater cet Empereur, qu'on croit qu'il n'oublia pas (E) de dire du mal de Germanicus. Il n'est pas vrai qu'un Annaliste de Rome ait été (F) nommé Cneius Velleius, comme Glandorp se l'imagine. J'aurai quelques fautes à marquer à (G) Mr. Moreri.

PATIN (GUY) Professeur en Medecine au College Roial de Paris, a été un homme de beaucoup d'esprit & de beaucoup de savoir. Voiez son éloge à la tête de ses Lettres. Elles sont si conuës par tout le monde, que cela me donne dispense de parler de son merite. Il suffit de faire savoir qu'on en pourra être instruit dans la preface que j'ai indiquée. On seroit trop delicat si l'on trouvoit à redire, que l'Auteur de cet éloge n'ait point donné l'histoire de Guy Patin. C'est ainsi qu'en usent les faiseurs d'éloge: ils ne s'amusent presque jamais à nous aprendre

* *Patercul. lib. 2. c. 48. 103. & passim alibi.*

(D) *Il composa un abregé de l'histoire Romaine qui est très-curieux.*] Le commencement s'en est perdu: c'étoit une idée generale des anciens tems. La Mothe le Vayer ne se trompe point dans ce que vous allez lire: „ (a) Le souvenir des païs qu'il avoit veû estant „ Tribun militaire, & voiageant par les Provinces de „ Thrace, de Macedoine, d'Achaïe, de l'Asie Mineure, d'autres regions encore plus Orientales, & „ sur tout de l'un & l'autre rivage du Pont-Euxin, luy „ fournissoit de tres-agreables divertissemens d'esprit. „ L'on peut juger de là que s'il eust écrit cette Histoire entiere & estenduë qu'il promet si souvent, nous „ y aurions leû une infinité de choses tres-considerables, comme rapportées par celuy qui en auroit esté „ témoin oculaire, & en partie executeur. Dans ce „ peu qui nous reste de celle-ci, où il ne represente „ rien que par abregé, l'on y remarque neantmoins „ beaucoup de particularitez d'autant plus estimables, „ que c'est le seul lieu où elles s'apprennent, par le „ silence des autres Historiens, ou par la perte si ordinaire d'une partie de leurs travaux. Le style de „ Velleius Paterculus est tres-digne de son siecle, qui „ est encore celuy du beau langage. Il excelle sur tout „ quand il blasme ou loué ceux dont il parle; ce qu'il „ fait aux plus beaux termes, & avec des expressions „ les plus delicates qu'on voie dans aucun autre Historien ou Orateur. . . . . (b) Nous n'avons rien de „ plus pur dans toute la Latinité, ni de plus digne des „ temps d'Auguste & de Tibere. „ N'est-il pas étrange qu'un ouvrage aussi digne que celui-là d'être conservé precieusement, & dont à cause de sa brieveté on pouvoit faire des copies sans beaucoup de peine, ait pensé perir? On pretend que le manuscrit de Morbac sur lequel Rhenanus donna la premiere édition (c) de cet Auteur, étoit l'unique (d) qui fût au monde. De plus on observe (e) qu'hormis Priscien nul ancien Auteur n'a parlé de Paterculus. Les modernes lui ont rendu infiniment plus de justice. Ils l'ont publié plusieurs fois avec des notes, ou avec des commentaires. Les François l'ont mis en leur langue. Mr. Doujat prit cette peine en faveur de Monsieur le Dauphin l'an 1679. & afin que son travail fût une histoire suivie il suplea ce qui manquoit à Paterculus. Je ne parle point en particulier ni de l'édition de Lipse à Leide 1591. *in* 8. ni de celle de Sckegkius à Francfort 1602. *in* 12. ni de celle de Gerard Vossius à Leide 1639. *in* 12. ni de celle de Boeclerus à Strasbourg 1642. in 8. ni de l'édition *variorum* à Leide 1653. *in* 8. ni de plusieurs autres. Je dis seulement que les *Annales Velleiani* de Mr. Dodwel, à la tête de l'édition d'Oxford 1693. sont un morceau de literature où l'on voit une extréme connoissance de l'antiquite.

Notons que Paterculus fit cet ouvrage (f) l'an 782. de Rome, le 16. de (g) l'Empire de Tibere.

(a) *La Mothe le Vayer au traité des historiens pag. 193. 194. du 3. tome édit. in 12. Ce qu'il dit des voiages de Paterculus est au chapitre 101. du livre 2.*

(b) *Id. ib. pag. 197.*

(c) *A Bâle l'an 1520.*

(d) *Voiez la preface du Paterculus imprimé à Oxford l'an 1693.*

(e) *Dodwell. ubi supra n. 30.*

(f) *Patercul. lib. 1. c. 8.*

(g) *Id. lib. 2. c. 126.*

(E) *Qu'il n'oublia pas de dire du mal de Germanicus.*] Un savant critique n'en demeure point d'accord: il soûtient que ce passage, (h) *Quo quidem tempore ut pleraque ignave Germanicus*, n'est point correct, & qu'au lieu d'*ignave* il faut lire *gnave*. Il se fonde (i) sur des raisons qui me paroissent solides, car enfin il est très-vrai qu'en d'autres endroits Paterculus (k) a donné des loüanges à Germanicus. Quoi qu'il en soit, ses menagemens injustes pour les passions de Tibere se font sentir par le soin qu'il a de passer legerement sur les actions éclatantes de Germanicus, & même d'en suprimer la plupart, & de donner des atteintes à la gloire d'Agrippine, & des autres personnes que l'Empereur n'aimoit pas. Voici comment Juste Lipse l'en a censuré. (l) *Ex antiquis bilem mihi etiam movet Vellejus Paterculus. Ælium Sejanum omnibus virtutibus accumulat, & quasi in theatro plena manu dilaudat. Os historici! at nos eum scimus natum & exstinctum exitio generis humani. Liviam Augustam, post multas laudes, diis quam hominibus similiorem feminam concludit. Jam de Tiberio, flagitium sit si usquam aliter quàm ut de Jove immortali loquatur. Hæc liber & ingenuus animus qui ferat? Contrà ut Germanici Cæsaris virtutes ubique callidè dissimulat? Ut Agrippinam, & quibus aliis infensior Tiberius credebatur, obliquè premit? Quid multa? Non aliquid quàm mancipium aulæ agit. Dices, intuta illis temporibus veritas fuit. Fateor. Sed vera scribere si non licuit, falsa non debuit. Nemo silentii causam reddit.*

(h) *Patercul. lib. 2. c. 125.*

(i) *Voiez les notes de Boeclerus sur ce passage de Paterculus.*

(k) *Patercul. lib. 2. cap. 116. 129.*

(l) *Justus Lipsius lib. 5. epistol. quæst. epist. 11. pag. m. 599. to. 1.*

(F) *Ait été nommé Cneius Velleius.*] Voici les paroles de Glandorp: (m) *Cn. Velleius, historicus cujus Annales citantur apud Gellium lib. 18. cap. 12. quo tempore in repub. vixerit, non comperi.* Il y a dans cet endroit d'Aulugelle à l'édition de Henri Etienne *Cn. Vellius in Annalibus.* Voilà dejà une faute de Glandorp, *Velleius* au lieu de *Vellius*. En voici une autre: il faut lire dans Aulugelle *Gellius* & non pas *Vellius*, car sans doute il cite là le même Auteur qu'il a cité au chapitre 13. du 8. livre, & au chapitre 21. du 13. livre sous le nom de *Cn. Gellius*. Vossius (n) pretend que Glandorp a conjecturé qu'au lieu de *Cn. Vellius* il faut lire *Cn. Gellius* dans le chapitre 12. du 18. livre d'Aulugelle, mais les paroles de Glandorp que l'on vient de voir montrent manifestement que cela est faux. Si Vossius avoit dit que selon les conjectures de Glandorp l'annaliste Gellius ne difere point de ce Cneius Gellius contre lequel (o) Caton le Censeur plaida, il auroit eu beaucoup de raison, car Glandorp s'exprime ainsi: (p) *Fors idem est annalium scriptor cujus librum 3. citat Gellius 13. capite* [illegible] *&* (q) *15.* Il n'y a rien là qui se raporte au passage où l'édition de Henri Etienne met *Cn. Vellius*.

(m) *Glandorp. Onomast. pag. 887.*

(n) *Vossius de histor. Lat. lib. 1. c. 8. p. 34.*

(o) *Aul. Gell. lib. 14. c. 2.*

(p) *Glandorp. ubi supra pag. 380.*

(q) *On ne sait ce que Glandorp a voulu dire par ce 15. & soit qu'il entende livre, soit qu'il entende chapitre il s'abuse.*

(G) *Quelques fautes à marquer à Mr. Moreri.*] I. Les modernes sont en peine, dit-il, s'il fut apellé Cajus, Marcus, ou Publius en son premier nom. Cette phrase ne vaut rien, elle porte à croire que Paterculus fut premierement conu sous l'un de ces noms, & qu'il le quitta ensuite pour en prendre un autre. Cet usage est fort commun parmi les modernes; l'un des guerriers François du XVII. siecle fit parler de lui sous le nom de Comte de Bouteville, & puis sous celui de Duc de Luxembourg. On ne doit rien penser de semblable touchant nôtre historien eu égard au nom de Caius, ou de Publius, &c. On gardoit toûjours ces sortes de noms. En un mot Mr. Moreri devoit dire ou *prenom*, ou *nom propre*, & non pas *premier nom*. II. Il ne faloit pas avancer que Paterculus *étoit originaire de Naples*; où a-t-on trouvé cela? Il dit que (r) son *atavus* étoit d'Asculum, & que l'aieul de cet *atavus* étoit chef des Campanois, (s) *Campanorum principis*. Ailleurs (t) il assûre que son aieul ne voioit rien au dessus de lui dans la Campanie. Il n'y a rien là de particulier touchant la ville de Naples, & je m'étonne que Mr. Dodwel (v) ait voulu pretendre que cette ville etoit la patrie du grand pere de Paterculus, car c'est ce qu'on ne peut conclurre de ce que ce bon vieillard se tua soi-même, ne pouvant accompagner Tibere qui se retiroit de Naples. Mr. Doujat (w) est tombé dans ces deux fautes de Mr. Moreri, c'est aparemment comme son copiste; d'où nous pouvons recueillir qu'un Auteur de Dictionaire a souvent l'honneur d'être consulté & copié par des personnes qui en savent plus que lui, tant on aime à ne point prendre la peine de rassembler des materiaux quand on en trouve des tas tous faits. III. Il est bien vrai que Paterculus fut successeur de son pere (x) au commandement de la cavalerie, mais ce ne fut pas avant que d'avoir été *Tribun militaire*: il avoit dejà eté (y) Tribun de camp, charge qui étoit au dessus de celle de simple Tribun de soldats. IV. Il n'eut point son pere pour collegue en aucune charge. V. *Magius Celer Velleianus* étoit son frere, & non pas son pere. VI. Nous ne trouvons point qu'il ait ete *Lieutenant General de Tibere dans les Armées d'Allemagne & de Hongrie*, mais (z) en Dalmatie. VII. Et alors son frere qui etoit (aa) absent ne pouvoit pas être son collegue.

(r) *Patercul. lib. 2. c. 16.*

(s) *Id. ib.*

(t) *Id. ib. cap. 76. Voiez ci-dessus la remarque A lettre b.*

(v) *Dodwell. in synopsi chronolog. ad calcem annal. Velleian.*

(w) *Doujat, preface de la traduction de Paterculus.*

(x) Missus cum eo (*Tiberio*) præfectus equitum in Germaniam successor officii patris mei. *Patercul. lib. 2. c. 104.*

(y) Functum ante tribunatu castrorum. *Id. ibid.*

(z) *Id. ib. c. 115.*

(aa) *S'il eût été present, se seroit-il contenté de dire que son frere avoit eu l'avantage d'être avec Tibere?*

dre d'où est un homme, ni comment il s'est poussé; & ils ne parlent de ses actions qu'au cas qu'elles se raportent d'une façon distinguée aux vertus dont ils le louënt. Il est donc necessaire que je dise que nôtre Patin nâquit à * Houdan en Bray à 3. lieuës de Beauvais ‡ l'an 1602. Il ne se vante point d'être de bonne maison; il parle à peu près (*A*) de sa famille comme Horace parle de la sienne. Il fut sans doute l'artisan de sa fortune, & je sçai de † bonne part qu'il a été correcteur d'imprimerie. Il n'est pas facile de decider, s'il vaudroit mieux que les lettres qu'on a de lui eussent (*B*) été destinées au public par leur Auteur, que d'avoir été composées sans façon pour l'usage particulier de ceux à qui il les écrivoit: mais de quelque façon qu'on en juge, je suis sûr que l'on conviendra qu'il est bon qu'elles soient sorties de dessous la presse. Ce n'est pas qu'elles ne fassent beaucoup de tort à la ville de Paris (*C*), qu'elles representent comme

* *Patin, lettre 293. pag. 561. du 3. tome édit. de Geneve 1691.*

‡ *Selon son éloge il mourut septuagenaire l'an 1672.*

† *Monsieur* DRELINCOURT *Professeur en Medecine à Leide me l'a apris.*

(*A*) *A peu près de sa famille comme Horace.*] Je suis fils de bonnes gens, *dit-il* (*a*), „que je ne voudrois pas avoir changé contre de plus riches. J'ai „céans leurs portraits devant mes yeux, je me souviens tous les jours de leur vertu, & suis bien-aise „d'avoir vû l'innocence de leur vie qui étoit admirable. On ne vit pas comme cela dans les villes, & „particulierement à Paris. Je ne vois plus que de la „vanité, de l'imposture & de la fourberie. Dieu nous „a reservés pour un siecle fripon & dangereux.„ Voions ce qu'Horace disoit de son pere:

(b) Purus & insons
(Ut me collaudem) si vivo, & charus amicis,
Caussa fuit pater his, qui macro pauper agello,
Noluit in Flavi ludum me mittere magni,
. . . .
Nec timuit, sibi ne vitio quis verteret, olim
Si praco parvas, aut (ut fuit ipse) coactor
Mercedes sequerer: neque ego essem questus. Ob hoc nunc
Laus illi debetur, & à me gratia major.
Nil me pæniteat sanum patris hujus: eoque
Non, ut magna dolo factum negat esse suo pars,
Quòd non ingenuos habeat clarosque parentes,
Sic me defendam: longè mea discrepat istis
Et vox & ratio. Nam si natura juberet
A certis annis ævum remeare peractum,
Atque alios legere ad fastum, quoscumque parentes
Optaret sibi quisque; meis contentus, honestos
Fascibus & sellis nollem mihi sumere: demens
Judicio vulgi.

(*a*) *Patin, lettre 293. p. m. 561. du 2. tome.*

(*b*) *Horat. Sat. 6. lib. 1. v. 68.*

(*B*) *S'il vaudroit mieux que ses lettres eussent été destinées au public.*] S'il les eût faites pour les publier, il les eût remplies d'érudition, & d'observations exactes sur l'histoire des Savans, & sur celle de leurs ouvrages: car il avoit une très-belle memoire, beaucoup de lecture, & une excellente Bibliotheque. Il n'eût pas debité des choses mal examinées, & selon qu'elles s'offroient à son imagination: en un mot nous trouverions moins de faussetez dans son ouvrage; mais aussi nous n'y verrions pas au naturel son esprit, & son genie; nous n'y rencontrerions pas tant de faits curieux, ni tant de traits vifs & hardis qui divertissent, & qui font faire de solides reflexions. On fit un choix parmi ses lettres qui fut publié à Geneve l'an 1683. & reimprimé bientôt en Hollande. Le debit encouragea un Libraire de Geneve à publier celles qui avoient été rebutées au premier triage: il les joignit avec les premieres, & donna par ce moien un recueil en 3. volumes l'an 1691. Il fut contrefait en Hollande peu de tems après. Il eût mieux valu qu'on l'eût contrefait en Allemagne, parce que les Libraires Allemans ont la loüable coutume de faire ajoûter de bonnes tables aux livres qu'ils reimpriment, & jamais ouvrage n'en eut un plus grand besoin que celui-ci. On n'eut pas de peine à s'apercevoir que tout n'y est pas veritable: voici le jugement qu'en porta l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres. „(*c*) Il „est bon que les Lecteurs soient avertis, que tous les „bons mots, ou tous les contes qu'il rapporte, ne „sont point vrais. Il y en a où il paroit une effroyable malice, & une hardiesse prodigieuse à donner „un tour criminel à toutes choses. On seroit fort „blâmable de croire ces endroits-là, sous pretexte „qu'ils sont imprimez. Tout ce qu'on en peut recueillir est, que Mr. Patin les écrivoit à son Ami, „comme une chose qu'il avoit oui dire à d'autres, & „pour suivre la coûtume qu'il observoit depuis longtemps, de s'entretenir avec lui par lettres, comme il auroit fait s'ils se fussent promenez ensemble. „On sçait bien que dans la conversation on parle tout „aussi-tôt d'une chose qui court par la ville, sans „qu'elle soit vraye, que d'une nouvelle qui est vraye. „Et quand on a l'humeur satyrique comme il faut „convenir que l'avoit Mr. Patin, on releve plus soigneusement ce qui se debite au desavantage du prochain, que ce qui se dit à sa loüange.„ Mr. Menage en jugea de même. (*d*) *Les Lettres de* Guy Patin *sont remplies de faussetez. Nous en remarquâmes un grand nombre Mr. Bigot & moi. Mr. Patin ne prenoit pas de precaution dans ce qu'il écrivoit, & la preoccupation lui faisoit croire mille choses qui n'étoient pas.* Voiez le Journal de Leipsic au mois de Mai 1684 (*e*). On fait esperer (*f*) les lettres Latines de Guy Patin, qui seront accompagnées d'un *bel & savant eloge* composé *par Mr. Thevenneau Medecin de Nevers.*

(*c*) *Nouvelles de la Republique des lettres, Avril 1684. art. 1. pag. m. 115. 116.*

(*d*) *Menagiana, pag. 279. de la 1. édit. de Holl.*

(*e*) *Pag. 248. & seq.*

(*f*) *Voiez la preface des lettres de Guy Patin édit. 1691.*

(*C*) *Ville de Paris qu'elles representent comme infectée d'une corruption.*] On ne finiroit jamais si l'on vouloit recueillir toutes ses plaintes sur un tel sujet: bornons nous donc à ce qu'il observe sur le crime de ces femmes impudiques qui font perir leurs enfans. „(*g*) On „fait ici un grand bruit de la mort de Mademoiselle de „Guerchi; on avoit mis prisonniére dans le Châtelet „la sage-femme, elle a été traduite dans la Conciergerie par Arrêt de la Cour. Le Curé de S. Eustache „a refusé sepulture au corps de cette Dame: on dit „qu'on l'a porté dans l'Hôtel de Condé, & qu'il y a „été mis dans la chaux, afin de le consommer plûtôt, „& qu'on n'y puisse rien reconnoitre, si on en venoit „à la visite: la sage-femme s'est assez bien defenduë „jusques à present, mais *aliæ admovebuntur machinæ, „aliæ artes adhibebuntur ad eruendum verum:* je crois „qu'elle sera mise à la question: les Vicaires generaux „& les Penitentiers se sont allez plaindre à Monsieur „le Premier President, que depuis un an six cents femmes de conte fait, se sont confessées d'avoir tué & „étouffé leur fruit, & qu'ils y ont particulierement „pris garde, sur l'avis qu'on leur avoit donné.„ Puis que j'ai entamé cette avanture, il faut que j'en fasse voir la suite. (*h*) *Il court icy un libelle* (*i*) *de huit pages in 4. par lequel il est prouvé*, que le crime dont la Dame Constantin sage-femme est depuis peu accusée, n'est qu'une suite de la doctrine des Jesuites, & aussi pour detromper les Dames qui se laissent abuser par cette erreur, sous pretexte que ces Peres l'enseignent dans leurs livres. *On dit que la sage-femme se defend fort bien, elle avouë que Madame de Guerchi est morte chez elle, mais qu'elle ne luy a donné aucun breuvage, qu'elle vint chez elle fort malade, où elle mourut en criant cruellement, qu'elle a oui parler d'un certain breuvage que ladite Dame avoit pris, mais qu'elle ne savoit ce que c'étoit, ni qui l'avoit fait.* . . . (*k*) *La Dame Constantin sage-femme est encore dans le Chatelet en prison, elle doit être demain interrogée, N. & le Large ont receu assignation pour y venir repondre de leurs faits & de la deposition qu'ils ont donnée*, an ut ibi fatis cedat pædore carceris, & metu lethalis supplicii confecta? *On dit qu'elle se defend bien, & qu'il n'y a point assez de preuve contre elle pour la condamner à mort, mais on attend des monitions que l'on va faire publier par toutes les paroisses de la ville & Faux-bourgs de Paris: d'autres disent que l'on la veut sauver, & qu'elle est trop bien recommandée par les plus grands. Neantmoins on croit bien qu'elle merite la mort & au delà, & que si on la pendoit, elle ne mourroit pas innocente: on dit que sa maison étoit un bordel public, & que quantité de garses alloient accoucher là dedans*, vel abortum passuræ. . . . . (*l*) *Le Mecredi 14. Juillet la Dame Constantin sage-femme a été condamnée au Chatelet, à être penduë & étranglée, après avoir été mise à la question, d'où elle a appellé, & a été transferée en la Conciergerie: on croit que la semaine prochaine, la sentence sera confirmée à la Tournelle.* . . . . . (*m*) *La sage-femme est toûjours prisonniere, on dit que ce ne sera que pour la semaine prochaine, & que Monsieur le Procureur General appelle contre elle de sa sentence* à minima; *qu'il veut donner de rudes conclusions contre elle, qu'elle devroit être brulée toute-vive, si elle ne nomme tous ses complices.* Enfin il aprend à son ami dans une lettre (*n*) datée du 16. d'Août 1660. que la Constantin fut penduë „*damnata* „*fuit laqueo infelix obstetrix & suffocata*, en belle compagnie à la Croix du Tiroir (*o*).„ Nous avons vu la conclusion de la tragedie tant à l'égard de l'acoucheuse, qu'à l'égard de l'acouchée; mais voions une partie

(*g*) *Patin, lettre 184. datée du 22. de Juin 1660. Voiez la page 113. du 2. tome.*

(*h*) *Id. lettre 185. pag. 119. du même tome.*

(*i*) *Il fut brûlé par la main du bourreau à la Croix du Tiroir par Ordonnance du Lieutenant Civil.* Id. lettre 190. pag. 142. 143.

(*k*) *Id. lettre 187. pag. 130. 131.*

(*l*) *Id. lettre 188. datée du 16. Juillet 1660. pag. 136.*

(*m*) *Id. lettre 190. pag. 144.*

(*n*) *La 194. pag. 161. du 2. tome.*

(*o*) *Je croi que c'est d'elle que l'Abbé de Marolles parle dans le passage qui sera cité cidessous pag. 2318. lettre* I. *Conferez avec cela les Memoires de Chavagnac pag. m. 210.*

me infectée d'une corruption effroiable, & comme remplie de creatures qui aiant fait tout ce qu'il faloit

(g) *Id. ib.*

(h) *Nous dirons ci-dessous pag. 2316. col. 1. que l'usage des avortemens est fort ancien. Voiez les commentateurs de Minucius* Felix in editione Ouzeliana *sur ces paroles:* Sunt quæ in ipsis visceribus medicaminibus epotis, originem futuri hominis extinguant, & parricidium faciant antequam pariant.

tie des preliminaires touchant celle-ci. Je ne les garantis pas pour veritables; s'ils sont faux, prenez vous en à l'Ecrivain que je cite. (a) „Le Duc de „Joyeuse adressa ses vœux à Mademoiselle de Guerchi, (b) compagne de Mademoiselle de Pons qui le „sacrifia bien-tôt après au Commandeur de Jars, de „la Maison de Rochechouard. . . . (c) Elle quitta le „Commandeur de Jars pour s'abandonner à Jeannin „de Castille, Tresorier de l'Epargne, & elle se conduisit avec si peu de retenuë que la Reine la chassa „de la Cour. Le Duc de Vitry ne laissa pas de s'embarquer avec elle, & de la traiter avec autant de „respect que si elle eût été toûjours fort chaste, quoy „qu'elle eût eu deja quatre ou cinq enfans de plusieurs „peres. Elle devint grosse encore une fois, & le Duc „voulut qu'elle se fit acoucher pour conserver sa reputation, qu'il ne croyoit pas aussi perduë qu'elle „etoit. Elle eut beau lui dire qu'elle seroit ravie d'avoir ce gage de son amitié, il voulut absolument „qu'elle fit perir ce fruit de leurs amours, & lui envoya une sage femme qu'on nommoit la Constantin, qui voulut la faire acoucher par force, mais „elle mourut dans l'operation, & la Constantin fut „penduë. Le Duc de Vitry demeura inconsolable de „sa mort, & conserva si cherement sa memoire, qu'il „s'embarqua depuis avec une coureuse, parce qu'elle „lui ressembloit. Cette femme s'étant enrichie de „ses bien-faits épousa ensuite le Marquis de Goudron, „cadet de la maison de Gamache.„ Ces citations ne m'écartent pas de mon sujet autant que l'on s'imagine; car elles contiennent des preuves du texte de cette remarque, ou en tout cas elles fortifient ce que Guy Patin debite. Outre que je ne me fais pas une affaire d'être critiqué comme un trop long citateur, pourvu que j'épargne à une bonne partie de mes lecteurs le deplaisir de n'être instruits qu'à demi, ou la peine d'aller chercher la suite des choses en sautant de livre en livre. Mais quoi qu'il en soit, voici une citation mieux alliée avec le narré de Mr. Patin.

(a) *Galanteries des Rois de France, tom. 2. pag. 198. édit. de Bruxelles 1694.*

(b) *Cela veut dire qu'elle étoit fille d'honneur de la Reine mere Anne d'Autriche.*

(c) *Id. ib. pag. 210.*

Mr. de Thou raporte qu'en 1557. on fit une loi qui condamnoit à la mort comme coupables de parricide toutes les femmes qui auroient caché ou leur grossesse, ou leurs couches, & qui n'aporteroient pas des attestations touchant l'état où leur enfant seroit né, si d'ailleurs on avoit des preuves qu'il auroit été enterré sans ceremonie, & sans avoir reçu le batême. (d) *Ea lege sancitum, ut quæ graviditatem partumve celasset, neque alterutrius testationem aut de edito fœtu seu vivo seu mortuo proferret, si cum lavacro justisve exsequiarum privatam probationibus constaret, de illa tanquam parricidii rea ultimum supplicium sumeretur.* Depuis ce tems-là ce crime fut puni plus severement qu'aucun autre, & afin que personne ne pretendît cause d'ignorance, les Juges faisoient toûjours inserer dans l'arrêt de condamnation que l'ordonnance seroit publiée à son de trompe, dans toutes les villes où il y avoit des tribunaux de justice, & que les Curez la publieroient (e) au prône les jours de fête dans tous les bourgs & villages. Neanmoins ce crime continua d'être plus commun que tous les autres; car Mr. de Thou temoigne qu'il se passoit peu de semaines, où les Juges criminels de Paris ne missent sur la sellette une ou plusieurs femmes accusées de ce parricide: tant la honte a de force, puis que dans un sexe timide elle prevaut sur la crainte du gibet, & sur les remords de la conscience. (f) *In nullum crimen ab eo tempore severius vindicatum fuit. Ac ne qua ignorantiæ excusatio prætexeretur, sententiis judicum semper additum est, ut lex in inferioribus tribunalibus palam & per plateas urbium publica præconis voce promulgaretur, & per oppida ac pagos à curionibus coram populo diebus festis recitaretur. Nihilominus nullum frequentius crimen etiam hodie est, nec ulla fere septimana abit, quin in classe, quæ de judiciis capitalibus cognoscit, una pluresve tam horrendi flagitii reæ producantur; adeo malus pudor in verecundo & impotenti sexu supplicii terrorem, & quod omni corporis pœna gravius est, conscientiæ morsus vincit.* Il est bon de raporter ce qui donna lieu à cette loi. On avoit été averti que plusieurs femmes pour éviter l'infamie tuoient leurs enfans en acouchant, & les jettoient ou dans la riviere, ou dans le privé, ou les enterroient dans un lieu profane, sans les avoir initiez au Christianisme par le batême. Celles qui étoient poursuivies en justice pour ce crime, disoient aux Juges, que la honte ne leur avoit pas permis de decouvrir qu'elles fussent grosses, mais qu'au reste contre leur desir leurs enfans étoient nez morts. Elles se tiroient d'affaire par là; on n'avoit point de preuves que le contraire fût vrai, & le plus grand nombre des Juges opinoient qu'elles fussent mises à la question. Si elles la souffroient sans avouer qu'elles eussent mis à mort l'enfant, elles étoient dechargées de toute peine. L'on crut donc que l'impunité faisoit croître ce desordre. On sollicita une loi très-rigoureuse; on l'obtint, elle fut executée severement, & neanmoins le mal ne fut point gueri. Ecoutons Mr. de Thou: (g) *Altera lex in speciem severa, sed quæ impiis & abominandis parricidiis, quæ antea impunita, nunc etiam post legem conditam nimis frequentia sunt, pœna constituta est, postulante Senatu promulgatur V. Non. Martias. Fœminæ, quæ viros non habebant, ubi ex furtivo complexu conceperant, malo pudore territæ utero celato ad extremum partus fere enecabant, geminato scelere famæ consulere se existimantes, & enecatos aut in sterquilinium seu profluentem abjiciebant, aut loco profano defossos perdebant, atque ita necessaria sacri lavacri religione ac sepulturæ honore privabant. Quod si quando res in judicium deduceretur, pudorem, quominus culpam confessæ essent, caussatæ mortuos se enixas dicebant, & ita deficientibus aliunde probationibus debitam inhumano sceleri pœnam effugiebant. Nam judicum in hujusmodi caussis incertæ plerumque erant & vagabantur sententiæ, cum ad mortem alii tanti criminis reas damnarent; alii, quod sæpius accidebat, pronioribus ad misericordiam animis, quæstionum violentiæ subjiciendas censerent, ut vivosne an mortuos fœtus enixæ essent ex ipsarum confessione constaret; quam si obstinato animo ferrent, liberæ dimittebantur (h).*

(d) *Thuan. lib. 19. pag. 395. ad ann. 1557.*

(e) *Voiez la remarque D A, à la fin.*

(f) *Id. ib.*

Ceci confirme puissamment quelques-uns des dogmes de l'Auteur (i) des Pensées sur les Cometes. Car qui oseroit nier après avoir lu cet endroit de Mr. de Thou, que les idées du point d'honneur ne soient la plus forte digue qui arrête le torrent de l'incontinence? Qui oseroit soutenir generalement parlant, que les loix de la religion soient un remede plus efficace, ou aussi efficace que celui-là? Si la religion avoit plus de force sur les femmes que le point d'honneur, en trouveroit-on un si grand nombre qui étouffent leurs enfans? N'est-ce pas un meurtre plus atroce, plus barbare, que de tuer un bon vieillard au coin d'un bois? Y a-t-il de crimes plus énormes, & plus contraires à la nature, que celui de ces malheureuses meres? Elles sont persuadées qu'en perdant leur fruit, elles commettent un parricide plus detestable aux yeux de Dieu, que l'action de ceux qui volent & qui tuent sur les grans chemins. Celles dont parlent Mr. de Thou & Mr. Patin sont d'ailleurs persuadées pour la plupart, qu'elles ôtent à leurs enfans la vie éternelle, & qu'elles les precipitent aux limbes, où ils souffriront pendant toute l'éternité la peine de dam. Cette persuasion éleve leur crime à un degré d'atrocité qui n'est pas imaginable: cependant elles le commettent au mépris de Dieu, & en depit de leur religion, & cela pour ne point perdre leur part à l'honneur humain: il faut donc que cet honneur ait plus de force sur elles que l'instinct de la conscience, & que toutes les loix divines. Il a même plus de force que la crainte de la mort; car depuis la loi severe dont Mr. de Thou fait mention, elles s'exposoient au dernier suplice, & il étoit fort probable qu'elles en seroient punies: & cependant cette loi executée très-souvent ne servoit de rien; ces parricides étoient toûjours aussi frequens que jamais. Que peut-on dire de plus convainquant pour prouver la domination du point d'honneur, & la force imperieuse qu'il a sur nos ames? Peut-on nier qu'il ne fût tout seul capable de contenir l'impureté dans les bornes où on la voit enfermée? Ce n'est point son affaire d'empêcher les crimes cachez; c'est celle de la conscience: mais lors que ces crimes cachez traînent après eux des suites que l'on derobe malaisément aux yeux du public, il est d'une grande force pour les prevenir. Telle est l'incontinence d'une personne de l'autre sexe non mariée. On a beau dire que l'art des avortemens n'est pas loin de sa perfection, & que si l'on en excepte celui de guerir les maladies veneriennes, il n'y en a point qu'une malheureuse industrie, excitée par les besoins d'une infinité de gens, ait mieux poussé que celui-là; on ne sçauroit nier que les suites dont je parle ne soient bien embarrassantes. Combien y a-t-il de femmes qui après mille inquietudes, & mille incommoditez, & après s'être bien droguées, n'ont pu empêcher que leur faute ne fût conue? Le parricide ne la cache pas toûjours, il sert quelquefois à la rendre plus infame & plus funeste, par le suplice dont il est puni: desorte que si une violente passion, & une irruption furieuse du temperament n'ôtent tout-à-fait la raison, on se donne garde de s'exposer à des suites incommodes

COMPARAISON des forces de la conscience avec celles du point d'honneur.

(i) *Voiez les articles 162. 163. des pensées sur les cometes.*

faloit pour peupler la terre, font ensuite tout ce qu'il faut pour peupler (D) les limbes. Celà me donnera lieu de parler † d'une ordonnance de Henri II. qui étoit si rigoureuse qu'il pouvoit arriver

† *Voiez la remarque* C.

des & perilleuses comme celles-là. D'où l'on doit conclure que puis que Mr. de Thou & Mr. Patin declarent, qu'un grand nombre de personnes franchissent cette barriere, il faut (a) que le sexe soit violemment tourmenté. Remarquez bien qu'ils ne parlent que de celles qui tuent le fruit. Si les confesseurs nous donnoient la liste de celles qui se precautionnent de meilleure heure, & avant que l'ame soit arrivée, ils ne se borneroient pas à six cens par an dans une ville comme Paris; ville à ce que disent les voiageurs deproccupez, moins impure que la plupart des Capitales de l'Occident. Au reste ces avortemens prematurez ou prevenus, sont un veritable parricide selon les bons casuistes. Lisez le passage de Tertullien (b) que je mets en marge. Guy Patin l'avoit indiqué au Lieutenant Criminel, lors qu'on faisoit le procès à la Constantin.

(a) *Voiez les Pensées sur les Cometes ubi supra.*

(b) Nobis vero homicidio semel interdicto, etiam conceptum utero dum adhuc sanguis in hominem delibatur, dissolvere non licet: homicidii festinatio est prohibere nasci, nec refert natam quis eripiat animam, an nascentem disturbet: homo est & qui est futurus; etiam fructus omnis jam in semine est. *Tertull. in Apologet.* c. 9. Patin, lettre 188. pag. 137. le cite. Ce qu'il cite pag. 144. du même Tertullien *de anima cap.* 25. est hors de propos.

Je me souviens d'avoir oüi mettre en question, si pour épargner tant de crimes à celles qui n'ont pas la force de se contenir, & pour sauver à la Republique tant de sujets qu'on lui ôte, il ne seroit pas necessaire d'énerver un peu l'empire du point d'honneur; c'est-à-dire de diminuer notablement l'ignominie d'une femme non mariée qui fait des enfans: car on remarque que dans les païs moins delicats sur cette affaire, & où de telles personnes trouvent aisément à se marier, & se produisent dans les compagnies la tête levée, les avortemens sont beaucoup plus rares; les Juges sont moins occupez à punir celles qui étoufent leurs enfans. Un homme grave repondit tout aussi-tôt, & prouva par de très-bonnes raisons, que le remede seroit pire que le mal, & qu'il n'y a rien que la Republique doive maintenir avec plus de soin que la crainte du deshonneur, lors qu'elle est liée à des actions criminelles comme dans le cas present. C'est pour cela, disoit-il, que les Magistrats doivent être extremement reservez à infliger une note d'infamie. Un homme flétri perd le frein qui le retenoit dans son devoir, & l'on craint moins l'infamie, lors qu'on la voit mettre à tous les jours. (c) *Da principio si hanno in grande horrore gli infami, mentre si veggono misti tra gli altri Cittadini: ma con l'assuefarsi a tolerarli, pare, che si di giorno in giorno si allegerisca la macchia, che quasi al fine svanisca in tutto. Così viensi à poco à poco à porre in uso nella Città il trascurare l'infamia, errore d'ogni altro più grave, e più pericoloso per il viver Civile. Però stimo io bene l'andar lento à dichiarar publicamente infami i rei, quando la nota, con cui si segnano, non sia perpetua per terrore degli altri. Perche, se ben l'infamia nasce propriamente dalla operatione, di chi commesse il misfatto; nondimeno non bene manifesta da tutti si discerne, finche publica dichiaratione non vi si aggiunga.* Mais puis que j'en ai tant dit, on me permettra d'ajoûter encore ce petit mot. Voulez-vous voir clairement combien la force du point d'honneur est superieure à celle de la conscience, considerez l'une des six cents femelles qui avoient defait leur enfant. La religion les en detournoit par plusieurs motifs: elle leur montroit le parricide, la damnation eternelle de l'enfant, l'injustice de leur intention, & le bon usage qu'il faloit faire de leur faute. Elles vouloient conserver la reputation de femmes d'honneur: ce dessein étoit injuste, c'étoit un vol, une usurpation toute pure d'un bien qui ne leur apartenoit pas: c'étoit même une usurpation destinée à un très-mauvais usage, à tromper le public en general, & un mari en particulier; car elles souhaitoient d'être en état de se donner à un homme comme une fille chaste & pudique, & sans nulle tare. Le profit qu'elles pouvoient tirer de laisser conoître leur faute, étoit grand par raport à leur salut; elles en pouvoient tirer mille raisons d'humilité, & de contrition. Le point d'honneur n'eut qu'à se montrer, il renversa tout ce grand nombre de bateries. Ne faut-il pas reconoître qu'il est mille fois plus fort que la conscience. L'Auteur Italien est encore ici pour moi. (d) *Però si deverà à giudicio mio asserire, che assolutamente la religione sia più atta à render gli huomini giusti, & innocenti: ma che all' incontro per lo rispetto degli interessi, e per la ripugnanza degli affetti, i quali quasi venti contrarii, turbano il mare della vita civile, più operi per la felicità Morale il zelo dell' Honore. Perche gli huomini sono più facili à moversi à bene operare per lo premio dell' Honore, & à guardarsi dal mal fare per la macchia della infamia, che si veggono innanzi à gli occhi, che per le promesse di premii, ò pur di castighi futuri, e lontani.*

(c) *Lodovico Zuccolo, Academico Filopono di Faenza, discorso dell' honore, capitolo* 22. *p.* 122. *edit. Veneta* 1623.

(d) *Id. ib. Capitolo* 20. *p.* 106.

(D) *Pour peupler les limbes.*] Ceci n'a guere besoin de commentaire après ce qu'on vient de dire: on ajoûtera neanmoins un passage de Mr. Drelincourt. *Il semble*, dit-il (e) en parlant aux Missionnaires, *que quelques Maîtres de vos Ecoles soient effectivement descendus dans les entrailles de la terre; & qu'ils en ayent exactement reconnu & visité toutes les cachetes. Leur opinion la plus commune est,* (1) *qu'il y a sous la terre quatre lieux differens, ou un lieu profond divisé en quatre parties. Ils disent que le plus bas lieu, c'est l'Enfer, où sont toutes les ames des dannez, & où seront aussi leurs corps apres la resurrection; & là où aussi doivent estre renfermez tous les Demons. Que le lieu le plus proche de l'Enfer, c'est le Purgatoire où se purgent les ames: mais plutôt où elles satisfont à la justice de Dieu par leurs souffrances. Ils veulent que dans ces deux lieux-là il y ait un même feu & des ardeurs égales; & que toute la difference ne soit qu'au regard de la durée. Ils estiment que joignant le Purgatoire est le Limbe des petits enfans qui meurent sans Sacrement; & que le quatrième lieu est le Limbe des Peres: c'est-à-dire que c'est le lieu où ont esté recueillies les ames des Justes qui sont morts avant la mort de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Ils tiennent que ce lieu-là est vuide à present: de sorte que c'est une maison à louër.* Selon cette doctrine le limbe des petits enfans est devenu le vestibule des enfers depuis l'ascension de JESUS-CHRIST, car il a falu compter pour rien après ce tems-là le limbe des Peres. On pourroit donc faire ici la même demande que fit autrefois le Philosophe Cynique, en voiant (f) l'entrée d'une petite maison, *où est le logis de cette porte?* C'est que cette entrée étoit fort grande. Les frontieres des enfers doivent être d'une plus grande étendue que tout le Roiaume, ce qui est bien monstrueux. Mettez ensemble tous les enfans qui perdent la vie sans avoir reçu le batême, soit qu'ils meurent depuis leur naissance, soit qu'ils perissent par de fausses couches volontaires ou involontaires, vous aurez sans doute les deux tiers du genre humain. Le nombre des avortons seroit étonnant si on le sçavoit, quand même on ne compteroit que les victimes du point d'honneur, celles de (g) la jalousie, & celles de la (h) mollesse. De tout tems on s'est mêlé de ce crime par toute la terre: il seroit facile de le prouver; contentons nous de deux temoignages. Considerez ces paroles de Juvenal: (i) *Cum tot abortivis fecundam Julia vulvam solveret*, & ailleurs;

Sunt (k) quas eunuchi imbelles, ac mollia semper
Oscula delectent, & desperatio barbæ,
Et quod abortivo non est opus.

Ovide s'étoit recrié avant Juvenal sur ce grand crime, & il avoit même representé le peril à quoi s'exposoient celles qui le commettoient.

Quid (l) juvat immunes belli cessare puellas,
Nec fera peltatas agmina velle sequi;
Si sine Marte suis patiuntur vulnera telis,
Et cæcas armant in sua fata manus?

. . . .

Hoc neque in Armeniis tigres fecere latebris:
Perdere nec fœtus ausa leæna suos.
At teneræ faciunt, sed non impune, puellæ.
Sæpe, suos utero quæ necat, ipsa perit.
Ipsa perit, ferturque toro resoluta capillos:
Et clamant, Meritò, *qui modocunque vident.*

Vous verrez d'autres passages de ce Poëte dans la remarque DΔΔ. Ceci me fournit de nouvelles preuves pour la force du point d'honneur. Les moiens dont on se servoit en ce tems-là pour faire perir l'enfant étoient dangereux à la mere; ils ôtoient souvent la vie à l'un & à l'autre, & neanmoins les jeunes filles aimoient mieux courir le risque de mourir, que celui d'être diffamées. Encore aujourd'hui celles qui attendent trop, perissent sous le remede quelquefois, temoin la Demoiselle de Guerchi. Notez que celles qui gardent leur fruit accouchent sans faire aucun cri, à moins qu'elles ne soient dans un lieu où elles ne craignent pas de se diffamer par la decouverte du mystere. Nouvelle preuve de la force inconcevable du point d'honneur. Il suprime les effets de la douleur la plus vive dans un sexe tendre qui gemit, qui pleure, qui crie pour la moindre chose.

On disoit un jour à un Missionaire, vous ne sauriez dire des limbes ce que les Poëtes disoient des enfers, que c'étoit une petite maison, (m) *Domus exilis Plutonia.* Il ne faut pas beaucoup de place, repondit-

(e) *Drelincourt, dialogue sur la descente de Jesus-Christ aux enfers pag.* 309. *édit.* 1664.

(1) *Voiez le Cardinal Bellarmin en son traité du* Purgatoire.

(f) *Diogenes Laerce l.* 6. *n.* 57. *le raporte autrement.* Myndum profectus (*Diogenes Cynicus*) cum videret magnificas portas & urbem modicam, viri, inquit, Myndii portas claudite, ne urbs vestra egrediatur.

(g) *C'est-à-dire que dans les païs où la polygamie est permise les femmes d'un même mari s'entre-jouënt mille tours pour empêcher la fecondité les unes des autres.*

(h) *C'est-à-dire qu'il y a des femmes mariées qui pour conserver leur embonpoint, ou pour épargner la depense font perdre leur fruit. On pretend que certains Casuistes leur prêtent la main.*

(i) *Juven. Sat.* 2. *v.* 32.

(k) *Id. Sat.* 6. *v.* 364. *Voiez aussi v.* 593.

(l) *Ovidius Amorum lib.* 2. *eleg.* 14.

(m) *Horat. od.* 4. *lib.* 1.

arriver qu'elle exposoit à la mort une femme qui n'étoit point coupable d'avoir fait perir son fruit. Nous verrons là-dessus l'observation d'un (DΔ) celebre jurisconsulte, & nous raporterons un passage de Henri Etienne qui nous aprendra entre (DΔΔ) autres choses, que cette loi si rigoureuse

repondit-il, pour des embrions: mais, repliqua-t-on, combien y a-t-il d'enfans de 4. ou 5. ans qui vont aux Limbes? & de plus ne savez-vous pas que les embrions & tous les enfans ressusciteront hommes faits? Alors comme alors, repondit-il; ne vous en mettez pas en peine. Le monde est assez grand.

Au reste il y a des gens qui trouvent que Virgile, qui a reconu les limbes, auroit dû les partager en deux portions. L'une pour les enfans qui meurent avant que de naître, l'autre pour ceux qui meurent dans le berceau. Le grand nombre des premiers meritoit bien une classe particuliere, disent ces gens-là; d'où vient donc que ce grand Poete n'a rien dit de ces pauvres creatures?

Continuò (a) auditæ voces, vagitus & ingens,
Infantumque animæ flentes in limine primo,
Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos
Abstulit atra dies, & funere mersit acerbo.

(a) *Virgil. Æn. lib. 6. v. 426.*

(DΔ) *L'observation d'un celebre jurisconsulte.*] Il dit que l'utilité des loix ne doit pas être suspenduë, sous pretexte de quelques inconveniens qu'elles produisent, & il raporte là-dessus ce que disoit Caton, qu'il n'y avoit point de loi qui fût commode à tous les particuliers. Voici les termes de Bodin: (b) „ Je confesse bien qu'il vaut mieux absoudre le coulpable, que de condemner l'innocent: mais je dis que celuy qui est convaincu de vives presomptions, n'est pas innocent, comme celuy qui fut trouvé l'espee sanglante pres du meurtry n'ayant autre que luy, & autres conjectures, que nous avons remarquees. C'est pourquoy le Roy Henry second fist un Edict en ce Royaume, fort salutaire, publié & enregistré le quatriesme de Mars, l'an mil cinq cens (c) cinquante six, par lequel il veut, que la femme soit reputee avoir tué son enfant, & punie de mort, si elle a celé sa grossesse, & son enfantement: & que son enfant soit mort sans baptesme, & qu'elle n'ait prins tesmoignage de l'un ou de l'autre, & ne seront creuës de dire que l'enfant est mort-né. Ce qui a de puis esté pratiqué par plusieurs arrests. . . . . Et neantmoins il se peut faire, que la femme pour conserver son honneur, aura celé son fruict, & sa grossesse, & son enfantement, & que l'enfant qu'elle eust volontiers nourry, soit mort en la delivrance: mais d'autant qu'on a veu que sous ceste couverture que l'enfant estoit mort-nay, on commettoit plusieurs parricides, il a esté resolu sagement que telle presomption suffit, pour proceder à peine de mort, pour venger le sang innocent. Car il ne faut pas pour un inconvenient, qui n'adviendra pas souvent, qu'on laisse à faire une bonne loy, (1) & pour ceste cause je fus d'advis qu'une de Muret pres Soissons, fut condemnee à mort, ayant celé sa grossesse, & sa delivrance, & enterré son enfant en un jardin, le mois de Mars M. D. LXXVIII. „ Je sçai que l'auteur de la gazette Flamande de Haerlem a debité dans l'article de Paris il n'y a pas fort (d) long tems, que l'on avoit donné ordre que cet édit de Henri II. fût remis dans sa premiere vigueur, & qu'il fût lu au prône les jours de fête dans toutes les paroisses. Je ne sçai si les autres gazettiers en ont fait mention, mais je ne me souviens point d'avoir trouvé cette nouvelle ni dans le Mercure politique, ni dans les lettres Historiques. Elle auroit pourtant pu fournir bien des reflexions.

(b) *Bodin, Demonomanie des Sorciers liv. 4. ch. 5. pag. m. 447. 448.*

(c) *A commencer l'année après Pâques.*

(1) *l. 3. & 4. de legib. ff. 9. Sic Cato dicebat nullam legem satis commodam omnibus esse.*

(d) *Je croi que ce fut l'an 1698.*

(DΔΔ) *Un passage de Henri Etienne qui nous aprendra entre autres choses.*] Parce que ces autres choses peuvent servir de confirmation & de suplément aux remarques precedentes, je ne me suis pas contenté de raporter ce qui concerne l'impunité des personnes de condition, j'y ai joint aussi plusieurs faits & plusieurs notes que cet écrivain étale avant que de dire que l'acception de personnes avoit lieu dans l'execution de l'ordonnance de Henri II. Le tems où il écrivoit temoigne assez clairement qu'il avoit en vuë les punitions qui suivirent cette ordonnance. *Quant aux femmes meurdrieres de leurs enfans*, dit-il (e), ... „ le nombre est grand tant de celles qui sont meurdrieres de leurs enfans si tost qu'ils sont venus au monde, que de celles aussi qui exercent telle cruauté contr'eux avant mesme qu'ils y soyent venus. Et premierement quant à celles-ci, il est certain que leur meschanceté est fort ancienne. Car nous oyons le poëte Grec Phocylide expressément avertir les femmes qu'elles se donnent garde de commettre tels actes. Et mesmement Ovide, payen aussi bien que lui, en fait grand reproche à une femme, ajoustant plusieurs belles remonstrances. Item nous oyons comment Hippocrat entr'autres choses, desquelles il fait serment qu'il se gardera, met ceste-ci, de ne presenter point aux femmes ce dont elles puissent gaster le fruit de leur ventre. Or se pratique ceste meschanceté pour deux raisons: par les unes, pour la crainte qu'elles ont d'estre congnues femmes au lieu de filles, ou generalement, de peur qu'elles ne soyent descouvertes avoir faict leur emploite où il n'estoit licite, soyent mariees, soyent veufues: par les autres, pour la crainte qu'elles ont d'abbreger le terme de leur (f) jeunesse: & particulierement pour crainte de ce que dict Ovide,

Scilicet ut careat (g) rugarum crimine venter,
Sternetur pugnæ tristis arena tuæ?

„ Et quant à ce que j'ay dict de l'abbregement de la jeunesse, ce mesme poete aussi le tesmoigne: disant, *Adde quòd & partus faciunt breviora juventæ Tempora.* Et sans son tesmoignage nous en voyons tous les jours l'experience devant nos yeux. J'ay ouy parler aussi de quelques damoiselles, voire en ay congneu, qui n'ont point faict difficulté de porter des bustes aux despens du fruict qui estoit en leur ventre: & pour ne perdre l'honneur d'avoir le corps gent, ne faisoyent point de conscience de perdre ce qui leur devoit estre aussi cher que la vie. Car je parle de celles mesmement qui n'estoyent enceintes d'ailleurs que d'où il falloit. Quant à celles qui sont meurdrieres de leurs enfans aussi-tost qu'ils sont sortis du ventre, les jettans ou les faisans jetter, il y a quelques annees que les monasteres des nonnains en eussent fourni bon nombre d'exemples (aussi bien que de celles qui les meurdrissent en leur ventre) voire desia du temps de Pontanus: tesmoin ceci qu'il dit, *Quod quidem execrationis genus maximè sacerdotes attingit, quæ Deo virginitatem quum voverint, pollutis tamen votis, rituque sacerdotali perjuranter atque incestè contaminato, gravidæ factæ, ne scelus pateat, execrabiliori conantur scelere illud ipsum prohibere ac corrigere: dum aut medicamentis adhibitis abortionem procurant, aut partum statim ipsum exanimant, terraque aut cloacis clam infodiunt.* Or quand je di qu'on en eust trouvé bon nombre il y a quelques annees, je n'enten pas qu'on fust en peine aujourdhuy d'en trouver si on en avoit affaire, mais bien que le nombre en estoit plus grand alors qu'à present: tant pource que le nombre aussi des nonnains estoit plus grand, que pource qu'elles avoient plus grande peur d'estre deshonnorees, voire mesme chapitrees, si elles estoyent convaincues d'avoir joué de la navette, qu'elles n'ont maintenant, que leurs peres (h) confesseurs ne sont pas tant des fascheux, ains au-contraire eux-mesmes en un besoin voudroyent estre les premiers de la partie. Outre plus ce qu'elles voyent plusieurs qui estoyent auparavant nonnains comme elles, estre mariees (i) publiquement, & s'en trouver bien, les fait un peu mieux penser à leurs consciences quant à entreprendre tels meurdres. Mais il faut confesser que ceste meschanceté passe bien outre les cloistres, jusques aux filles à marier qui sont aupres de leurs pere & mere, ou en la garde de leurs parens: & mesmement celles de bonne maison: jusques à maintes femmes veufves aussi. Ce que ledict Pontanus n'a pas celé non plus, touchant celles de son temps. car il adjouste à ce que je vien d'alleguer de luy, *Nec verò monstrosa hac feritate sacerdotes tantùm, verumetiam viduæ ac nubiles puellæ splendidissimæque etiam fœdantur familiæ.* Il est avenu aussi souvent à des (k) chambrieres de faire le tour, & c'est à celles-ci ordinairement, non pas aux autres, que s'adressent messieurs de la justice. (suyvant le proverbe que nous avons allegué ci dessus

(e) *Henri Estienne apologie d'Herodote liv. 1. ch. 18. p. 223. & suiv. édit. d'Anvers 1568. in 8.*

(f) *Voiez ci-dessus pag. 2316. lettre b: mais notez qu'Henri Estienne fait ici une grosse faute, car il aplique ces 2. vers d'Ovide aux meres qui font perir leur fruit par d'autres raisons, que par celle de couvrir leur crime. Voiez à la page suivante lettre c, que cette crainte rugarum ventris n'est pas la crainte d'effacer quelques agrémens corporels, mais la crainte de porter des marques convaincantes d'une grossesse precedente.*

(g) *Voiez la page suivante lettre c.*

(h) *Henri Estienne s'abuse ici, car de son tems les desordres des monasteres, & la connivence des confesseurs étoient moindres qu'autrefois. Les reproches des Protestans avoient excité quelque sorte de honte & de vigilance.*

(i) *Je ne comprens pas cette raison de Henri Estienne, car où il parle des nonains qui s'étoient faites Protestantes, ou de celles à qui le Pape avoit permis de se marier, & rien de tout cela ne paroît propre à porter une religieuse enceinte à sauver son fruit, se declarer grosse n'est pas le moien d'obtenir du Pape la dispense de ses vœux.*

(k) *Voiez ci-dessus pag. 1769. col. 1. pourquoi les servantes sont plus sujettes que d'autres à la corruption.*

reuse ne fit perir que des servantes. Ces mêmes lettres de Patin temoignent en particulier que le symbole de l'Auteur n'étoit pas chargé de (E) beaucoup d'articles, & qu'il avoit beaucoup de ten-

„ fus de Juvenal, *Dat veniam corvis, vexat censura „ columbas.*) Car il me souvient d'avoir veu pendre „ à Paris asses souvent des chambrieres pour ce crime „ (mais nulles d'autre qualité) & notamment ay sou- „ venance d'avoir veu faire és escoles de medecine „ l'anatomie d'une chambriere qui avoit esté pendue „ pour ce mesme forfaict, asçavoir pour avoir jetté „ son enfant dedans des latrines. . . . . (a) Or n'y a „ il personne qui peust sçavoir d'avantage de tels se- „ crets que les sagefemmes: n'estoit que la maniere „ est aujourdhuy de les aller querir en leurs maisons, „ & apres leur avoir bandé les yeux, les mener au „ logis où est la femme qui en ha besoin, & est alors „ masquee ou autrement bouchee, de peur d'estre „ congnue par elles, ausquelles il est force de des- „ bander alors les yeux. . . . . (b) Il est bien vray „ qu'aujourdhuy maintes dames n'ont besoin d'en ve- „ nir jusques là, par le moyen de plusieurs preserva- „ tifs qui les gardent de devenir grosses.„ Il y a quelques fautes dans ce passage de l'apologie d'Herodote, comme on le verra si l'on prend la peine de lire mes observations marginales. Cela seul me pourroit servir d'excuse de l'avoir raporté si au long.

(a) Henri Estienne ib. pag. 225.

(b) Id. ib. pag. 226.

Le premier passage d'Ovide qu'Henri Estienne a cité (c) est dans l'elegie 14. du 2. livre des amours, & nous fait conoître qu'on savoit communement à Rome, en ce siecle-là, une chose qu'un vieux apotiquaire, qui avoit lu beaucoup de livres de chirurgie & de medecine, m'avoüa qu'il ne savoit point avant qu'il eût vu un livre nouveau que je lui avois prêté. Il me dit en me le rendant qu'il y avoit apris deux observations très-curieuses dont il n'avoit pas encore entendu parler, & qui concernent les marques à quoi l'on peut conoitre si une femme a eu des enfans. Mr. Lamy Medecin de la Faculté de Paris est l'Auteur du livre en question. Or voici ce qu'il raporte: (d) „ Cette „ femme (e) avoit eu des enfans, & avant que de „ l'ouvrir, & sans soubçonner rien de ce que nous „ trouvâmes, nous le reconnûmes par des marques „ certaines. Madame la Marche Maistresse Sage Fem- „ me de l'Hostel-Dieu y étoit presente. Elle a une „ capacite singuliere dans sa Profession, & beaucoup „ d'esprit & de discernement pour toutes choses. Je „ luy demandé sa pensée sur beaucoup de questions, „ touchant les marques de virginité; je voulus sçavoir „ à quoy elle avoit connu d'abord, que cette femme „ que nous allions ouvrir, avoit eu des enfans. Elle „ me fit observer les plis du ventre, & comme je lui „ répliqué qu'il se pouvoit faire qu'elle eust esté hy- „ dropique, ou qu'elle eut eu le ventre enflé par d'au- „ tres causes que par la grossesse, & que les mesmes „ plis fussent restez. Pour me convaincre, elle me „ fit voir & à toute la compagnie, ce que les Sages- „ femmes appellent entr'elles le déchirement de la „ fourchete, qui est une dilaceration de l'entrée de „ l'orifice externe vers l'anus qui se fait toûjours à la „ sortie du premier enfant, & qui par consequent est „ une marque indubitable de l'accouchement qui a „ precedé.„ De ces deux marques d'accouchement la premiere est plus terrible sans comparaison que la seconde à une fiancee qui passe pour fille, car elle a tout lieu d'esperer que son époux ne conoitra point la seconde, & tout lieu de craindre qu'il conoitra l'autre. Et par là nous entendons le vers d'Ovide, beaucoup mieux que par les commentateurs, & nous conoissons clairement pourquoi les filles Romaines s'exposoient à un peril si redoutable, afin d'éviter *rugarum crimen*, que les rides de la peau du ventre ne manifestassent leur crime. C'étoient donc des rides beaucoup plus à craindre que les rides du visage, & il ne faut point douter qu'on n'en sçache communement les consequences dans nôtre siecle, comme on les sçavoit dans celui d'Auguste, & que cela ne laisse de grans soucis aux personnes mêmes qui ont été secouruës de (f) Lucine avec le plus grand secret du monde. Leurs invocations conçues selon le formulaire des prieres que l'on adressoit à (g) Laverna.

(c) Ci-dessus pag. 2317. lettre g.

(d) G. Lamy dissertation contre la nouvelle opinion qui pretend que tous les animaux sont engendrez d'un œuf, pag. 218. & suiv. Cette dissertation fut imprimée avec quelques autres traitez du même Auteur à Paris 1678. in 12.

(e) C'est-à-dire une femme dont on avoit fait l'anatomie.

(f) Déesse qui presidoit aux enfantemens.

(g) Déesse qui étoit la patrone des vols & des entreprises qu'on vouloit cacher.

Labra (h) movet, metuens audiri: Pulchra Laverna
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri:
Noctem peccatis & fraudibus objice nubem.

Leurs invocations, dis-je, parfaitement exaucées selon l'esprit de cette formule, ne rassûrent point contre les aproches d'un nouvel époux qui ne s'atend point à trouver des rides, ou des replis, & de là vient qu'on recourt aux drogues le plutôt qu'il est possible. Henri Estienne avoit raison d'observer que de son tems (i) *maintes dames avoient plusieurs preservatifs qui les gardoient de devenir grosses.* L'ancienne Grece & l'ancienne Rome n'étoient que des novices dans ce mauvais art en comparaison du XVI. siecle, & l'on veut que le siecle XVII. ait surpassé encore le precedent, neanmoins on y a mis en pratique les plus grossieres & les plus dangereuses manieres dont Ovide ait fait mention. Lisez Mr. l'Abbé de Marolles sur ce passage d'Ovide: (k) *Vestra quid effoditis subjectis viscera telis! Pourquoy vous percez, vous les entrailles avec de petits traits aigus!* C'est une chose estrange, dit-il, „ (l) qu'une si damnable invention ait esté mise en „ usage de si longue main, & qu'elle ait esté renou- „ vellee de nos jours. Une mauvaise femme con- „ vaincuë de ce crime abominable, apres avoir tué la „ mere, ne croyant que tuer l'enfant dans son ven- „ tre, a esté chastiée & punie exemplairement à Paris, „ la mesme annee que j'ay composé ce Livre.„ Quelque ingenieuses que puissent être les passions, qui sont soutenues par le point d'honneur, les risques sont grans encore aujourd'hui pour une fille ou pour une veuve, qui laisse aller le chat au fromage; car assez souvent les preservatifs se trouvent trop courts; le neuviéme mois tombe sur le dos, & c'est là le Diable, c'est la scene la plus facheuse de toutes. J'en prens à temoin ces vers de Madame des Houlieres:

(h) Horat. epist. 16. lib. 1. v. 60.

(i) Henri Estienne ubi supra pag. 226.

(k) Ovidius eleg. 14. lib. 2. Amorum v. 27.

(l) L'Abbé de Marolles, remarques sur le 2. livre des Amours d'Ovide pag. 169. 170. Ce livre fut imprimé l'an 1661.

(m) BALADE à Mademoiselle D***

Ores est temps de vous donner conseil
Sur les perils où beauté vous expose.
Fille ressemble à ce bouton vermeil
Qu'en peu de jours on voit devenir rose.
Tant qu'est bouton on voudroit en jouir,
Nul ne le voit sans desirs de rapine.
Dés que Soleil l'a fait épanouir,
On n'en tient conte, un matin le ruine,
De rose alors ne reste que l'épine.
Lorsqu'un amant, l'exemple est tout pareil,
Fait voir desirs à quoy pudeur s'oppose,
Si l'on ne fuit, l'amour est un Soleil,
Point n'en doutez, par qui fleur est éclose.
Alors en bref on voit s'évanouir
Transports & soins par qui fille peu fine
Présume d'elle, & se laisse éblouir.
Mépris succede à l'amour qui décline;
De rose alors ne reste que l'épine.
Plus de commerce avecque le sommeil,
Ou si par fois un moment on repose,
Songe cruel donne fâcheux réveil;
Cent & cent fois on en maudit la cause.
Voir on voudroit dans la terre enfoüir
Tendre secret duquel on s'imagine
Qu'un traistre ira le monde réjouir.
Parle-t-on bas, on croit qu'on le devine,
De rose alors ne reste que l'épine.

E N V O I.

Galans fâchez donneurs de gabatine.
J'ay beau prescher qu'on risque à vous oüir,
A coqueter toute fille est encline,
Plûtost que faire approuver ma Doctrine
On fileroit chanvre sans le roüir,
Mais quand tout bas faut appeller Lucine,
De rose alors ne reste que l'épine.

(m) Poësies de Madame des Houlieres pag. 134. 135. édit. d'Amsterdam 1694.

(E) *Le symbole de l'Auteur n'étoit pas chargé de beaucoup d'articles.*] Raportons ces paroles de son éloge: (n) „ Il disoit les choses avec un froid de „ Stoïcien, mais il emportoit la piece, & sur ce cha- „ pitre il eût donné des leçons à Rabelais. On disoit „ qu'il avoit commenté cet Auteur, & qu'il en savoit „ tout le fin. C'est ce qui le fit accuser d'être un peu „ libertin. La verité est qu'il ne pouvoit souffrir la „ bigoterie, la superstition & la forfanterie: mais il „ avoit l'ame droite & le cœur bien placé: il étoit „ passionné pour ses amis, affable & officieux envers „ tout le monde, & particulierement envers les Estran- „ gers & les Savans.„ Prenez bien garde que pour repondre à l'accusation de libertinage, l'Auteur de l'eloge ne dit pas que Mr. Patin fût dans le fond bien persuadé de l'orthodoxie chretienne; on se contente de nous assûrer qu'il haïssoit la superstition, & qu'il étoit honnête homme. Voiez les Nouvelles (o) de la Republique des lettres. Ce n'est pas ainsi qu'on repond pour le Prince de Condé, on opose à sa renommée la declaration qu'il fit en mourant. (p) *Je n'ai jamais douté des mysteres de la religion, quoi qu'on ait dit, mais j'en doute moins que jamais.* On dira peut-être que les libraires de Geneve ont fourré dans cet ouvrage de Mr. Patin tout ce que bon leur a semblé, mais cette pensée seroit ridicule.

*(n) Avis au lecteur au devant des lettres de Guy Patin fol. * 6. verso.*

(o) Mois d'Avril 1684. art. 1. pag. m. 116. 117. Voiez aussi le Journal de Leipsic 1684. pag. 251.

(p) Voiez son Oraison funebre prononcée par Mr. l'Evêque de Meaux le 10. de Mars 1687. p. 56. 57. édit. de Holl.

tendresse pour ses enfans. Il ne faut que cela pour refuter l'imposture énorme (F) qu'un Ecrivain Allemand a publiée. On a observé que Guy Patin (G) ressembloit à Ciceron. Il mourut l'an 1672. & laissa un fils qui s'est rendu fort (H) illustre, & qui excelloit dans la connoissance

(k) *On lui trouva un Polype dans le cœur & 1 dans l'aorte dont il étoufa. Je l'ai sçu de Monsieur Drelincourt Professeur à Leide, à qui un Professeur de Padoue qui étoit à la suite des Ambassadeurs de Venise l'avoit dit. Je parle des Ambassadeurs qui arriverent en Hollande au mois de Mars 1696. pour aller feliciter S. M. B. Ils furent avec toute leur suite à la leçon de Mr. Drelincourt le 2. d'Avril de la même année, & lui firent cent civilitez, comme il le meritoit bien.*

(F) *L'énorme imposture qu'un Ecrivain Allemand a publiée.*] Il s'apelle *Axtius.* Il a debité *dans une lettre sur l'antimoine, jointe à un Traité* de arboribus coniferis *à Iene en* 1679. que Monsieur Patin voulut *empoisonner son propre fils avec l'antimoine qu'il croyoit être un poison, mais qui contre son attente le guerit heureusement* (a). Charles Patin s'étant plaint de cette injure à la Faculte de Medecine d'Iene, obtint toute la satisfaction qu'il pouvoit pretendre, car la Faculté ordonna au Medecin Axtius de se retracter publiquement. *Salaberrima Facultas illum* (b) *παλινῳδίαν cantare coëgit, quam supressa calumnia typis mandatam ad me transmisit*, c'est Charles Patin (c) qui parle, *his verbis:* Editioni Tractatus hujus de arboribus, Benevole lector, subjunxeram Epistolam de Antimonio, cui relationem de Illustrissimo Guidone Patino inserueram: Quia autem certo comperi illam falsam, & ab ipsius malevolis sine dubio effictam esse, Epistolam rursus imprimi curavi, fabulam expunxi, & Manibus celeberrimi illius viri injuriam factam esse aperte profiteor.

(a) *Tiré de l'éloge de Guy Patin, à la tête de ses lettres.*

(b) *Il eût falu dire παλινῳδίαν.*

(c) *Carolus Patinus in Lyceo Patavino pag.* 102. 103.

(G) *Que Guy Patin ressembloit à Ciceron.*] „ Feu „ Monsr. Hugetan Avocat de Lion qui le connoissoit „ particulierement, trouvoit qu'il donnoit de (d) l'air „ à Ciceron dont on voit la statuë à Rome (e). „ Cela me fait souvenir qu'on a dit, que le Chancelier de l'Hôpital ressembloit à Aristote: (f) *Specie fuit augusta, vultu gravi & tranquillo, qui ut ex veteri numismate apparuit Aristotelis faciem plane referret.*

(d) *Cette phrase est fort en usage à Geneve & dans ces quartiers-là, pour dire res*sembler à quelcun.

(e) *Tiré du même éloge.*

(f) *Sammarthanus, elog. L.* 1. *pag. m.* 59.

(H) *Un fils qui s'est rendu fort illustre.*] Il s'apelloit Charles PATIN. Il nâquit à Paris le 23. de Fevrier 1633. Il fit des progrés si surprenans, qu'il soutint des theses Greques & Latines sur toute la Philosophie l'an 1647. Son Professeur (g) qui étoit un Irlandois, & qui n'entendoit point la langue Greque, rebuta durement ces theses quand on le pria de vouloir les examiner; mais voiant que le jeune homme se preparoit à les soutenir sans Cathedrant, il fut contraint de presider à la dispute, pour ne point prostituer sa reputation. Le Nonce du Pape, 34. Evêques, & plusieurs personnes de qualité de la Cour & de la ville assisterent à cette these. Le Repondant soutint le choc pendant cinq heures en l'une & en l'autre langue, & fut reçu Maître és Arts glorieusement. Il étudia en Droit par complaisance pour un oncle maternel Avocat au Parlement; il prit ses licences à Poitiers au bout de 16. mois, & il fut reçu Avocat au Parlement de Paris. Il emploia six années à cette étude, mais il ne pouvoit renoncer à celle de la Medecine; son inclination l'y avoit toûjours porté. Il ne lui fut donc pas difficile de s'accommoder aux volontez de son pere, qui étoient qu'il abandonnât la Jurisprudence, & qu'il se voüat à la profession de Medecin. Il goûta sans peine les belles raisons qu'on lui allegua, fortifiées du temoignage de Marescot. Ce celebre Medecin se reconnoissoit redevable de trois choses à sa profession, qu'il n'auroit jamais obtenuës par la prêtrise à quoi son pere le destinoit. Il avoit joüi d'une parfaite santé jusqu'à l'âge de 82. ans; & il avoit gagné cent mille écus, & l'amitié intime de plusieurs personnes illustres. (h) *Artem deseres decernensque non Magistratibus tantum sed Regibus ipsis & Imperatoribus leges praescribentem: Sapientissimos tandem quosque ab ore tuo pendentes, tanquam submissis arbitrio currentes. Recordaris, mi Stoice* (sic quippe ob nescio quam *ἀπάθειαν* me compellare solebat) *Marescottum nostrum tria se sacra arti nostra debere professum, quidvis consisse, si propositum à Parentibus sacerdotium suscepisset, sanitatem athleticam aetatis anno LXXXII. centum aureorum millia, atque intimam innumerorum illustrium amicitiam.* Dès que Charles Patin eut été reçu Docteur en Medecine, il s'attacha à la pratique, & en eut beaucoup. Il fit des leçons en Medecine à la place du Professeur Lopez, qui étoit allé à Bourdeaux. Aiant craint d'être emprisonné s'il demeuroit davantage en France, il voulut se retirer en Hollande. (i) *Excedere patria consultius fuit, quam libertatis discrimen subire.* Mais les armateurs d'Ostende incommodoient tellement la navigation, qu'il s'en retourna du Havre de Grace à Paris, & prit ensuite la route du Palatinat. Il s'arrêta quelque tems à Heidelberg, & puis il fit des voiages en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Suisse, & en Italie. Il s'étoit fixé à Bâle; mais la guerre que les François & les Allemans se faisoient sur ces frontieres lui deplut si fort, qu'il se transporta en Italie avec toute sa famille. On le fit Professeur en Medecine à Padouë l'an 1676. trois ans aprés il fut honoré de la dignité de Chevalier de saint Marc. Il aprit en 1681. que le Roi de France le vouloit recevoir en grace; & peut-être seroit-il retourné à Paris, si on ne lui eût donné à Padouë la premiere chaire de Chirurgie, avec une augmentation de gages. J'ai tiré ceci d'un livre qu'il publia à Padouë l'an 1682. intitulé, *Lyceum Patavinum, sive Icones & vitae Professorum Patavii 1682. publice docentium.* Il mourut (k) dans cette ville-là l'an 1694. laissant deux filles qui se sont renduës celebres (l) par les ouvrages qu'elles ont donnez au public. Sa femme (m) aussi a été Auteur. Voici la liste des Ouvrages qu'il a publiez depuis l'an 1662. jusqu'en 1682. *Itinerarium Comitis Brienna: Parisiis*, 1662. in 8. *Familia Romana ex ant. numismatibus: Paris.* 1663. *fol. Traité des tourbes combustibles: Paris*, 1663. *in* 4. *Introduction à l'histoire des medailles: Paris*, 1665. *& Amsterdam*, 1667. in 12. *Imperatorum Romanorum Numismata: Argentina*, 1671. *fol. Thesaurus Numismatum: Amstelodami*, 1672. *in* 4. *Quatre relations historiques: Basle*, 1673. *& Lyon*, 1674. *in* 12. *Prattica delle medaglie: Venezia*, 1673. *in* 12. *Suetonius illustratus: Basilea*, 1675. *De numismate antiquo Augusti & Platonis: Basilea*, 1675. *in* 4. *Encomium moria Erasmi, cum fig. Holbenianis: Basil.* 1676. *in* 12. *De optima Medicorum secta: Patavii*, 1676. *in* 4. *De Febribus, Patavii*, 1677. *in* 4. *De Avicenna, Patavii*, 1678. *in* 4. *De Numismate ant. Horatii Coclitis:* 1678. *in* 4. *De Scorbuto: Patavii*, 1679. *in* 4. *Judicium Paridis: Patavii*, 1679. *in* 4. *Le pompose feste di Vicenza: Padoua*, 1680. *in* 4. *Natalitia Jovis: Patavii*, 1681. *in* 4. *Quòd optimus Medicus debeat esse chirurgus: Patavii*, 1681. *in* 4. *Lyceum Patavinum, Patavii*, 1682. *in* 4. C'est lui-même qui nous a donné cette liste dans son *Lyceum Patavinum.* Il a oublié ses *epistola ad Eggelingium de numismatibus quibusdam abstrusis Imperatoris Neronis*, publiées à Breme l'an 1681. avec les reponses (n) d'Eggelingius. Il a fait depuis ce tems-là une traduction Latine de l'introduction à la science (o) des Medailles, qui a été imprimée (p) l'an 1683. *Dissertatio Therapeutica de Peste*, à Augsbourg 1683. *in* 4. *Commentarius in tres inscriptiones Gracas Smyrna nuper allatas*, à Padouë 1685. *in* 4. *Commentarius in antiquum monumentum Marcellina*, là même 1688. *in* 4. *Commentarius in antiquum Cenotaphium Marci Artorii Medici*, là même 1689. *in* 4. Il eut part à l'édition du *Thesaurus numismatum Petri Mauroceni*, faite à Venise l'an 1683. & il y joignit quelques notes. J'ai oublié peut-être quelques-uns de ses ouvrages. Je dois ajoûter que ses Relations historiques furent imprimées en Hollande l'an 1695. & que son introduction à la science des medailles fut reimprimée (q) à Paris la même année. Ce livre fut censuré par Mr. Sallo la premiere fois (r) qu'il fut imprimé. L'Auteur repondit à cette censure par un Ecrit intitulé, *Lettre d'un ami de Mr. Patin, sur le Journal des Sçavans du* 23. *Fevrier* 1665. Mr. Sallo en parlant de cette lettre (s), continua de traiter Mr. Patin avec beaucoup de mepris. Cela mit fort en colere Guy Patin, comme il paroit par ces paroles de sa lettre 351. Je les raporte un peu au long, parce qu'elles nous aprennent entre autres faits la raison qui empêcha Charles Patin de continuer son apologie. „ (t) Je ne sçay si vous avez receu certaine espece de „ Gazette, qu'on apelle *le Journal des Savans*, de la„ quelle l'Autheur s'estant plaint d'un petit article con„ tre mon fils Charles, sur la medaille qui fut icy faite „ l'an passé pour les Suisses, il y a repondu; je vous „ ay envoyé sa reponse, laquelle est sage & modeste: „ ce nouveau Gazetier y a repliqué, & y a parlé en „ ignorant & en extravagant, en quoy il n'eût point „ manqué de reponse forte & aigre avec de bonnes „ raisons, si on n'eût prié Carolus de surseoir sa re„ plique, & menacé d'une lettre de cachet. La ve„ rité est que Monsieur Colbert prend en sa protection „ les Auteurs de ce Journal, que l'on attribuë à Mon„ sieur de Salo Conseiller en Parlement, à Monsieur „ l'Abbé

(g) *Il s'appelloit* Rogerius Omoloy.

(h) *Carolus Patinus ubi supra p.* 83. 84.

(i) *Id. ib. pag.* 91.

(l) *Voiez le Journal de Leipsic de l'an* 1684. *pag.* 587. *& celui de l'an* 1691. *pag.* 337. *&* 547. *Nouvelles de la Republique des lettres mois d'Avril* 1685. *pag.* 452.

(m) *Nouvell. de la Rep. des lettres ib. pag.* 453.

(n) *Voiez le Journal de Leipsic* 1684. *pag.* 35.

(o) *Je me sers du titre qu'il emploie dans sa liste, quoi que le vrai titre soit,* Introduction à l'histoire par la connoissance des Medailles. (p) *A Amsterdam in* 12. (q) *Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Decembre* 1694. *pag.* 174. (r) *Voiez le Journal des Savans du* 23. *Fevrier* 1665. *p. m.* 150. (s) *Dans le Journal du* 9. *Mars* 1665. *p. m.* 202. (t) *Guy Patin lettre* 351. *pag.* 34. 35. *du* 3. *tome. Voiez aussi les pages* 33. 54. 62. 64. 73. *du même volume.*

noissance des medailles. Il avoit perdu son fils aîné, pour qui il avoit obtenu * en 1667. la survivance de sa chaire de Professeur, & qui n'eut pas la † reconnoissance qui étoit duë à l'affection d'un si bon pere. Ce fut un grand surcroit d'affliction, dans le chagrin où il étoit de la disgrace (I) de son autre fils.

☞ PATRICE (AUGUSTIN) En Latin β *Patricius*, Chanoine de Sienne, & puis maître des ceremonies de la chapelle du Pape, & enfin Evêque de Pienza dans la Toscane, a fleuri vers la fin du XV. siecle. Le Cardinal François Piccolomini Archevêque de Sienne, qui a été Pape sous le nom de Pie III. lui donna ordre de composer un abregé des actes du Concile de Bâle. Nous verrons ci-dessous de quelle maniere (Z) cela fut executé. Ce n'est pas le seul ouvrage d'Augustin Patrice. Il en composa un autre touchant les ceremonies de la chapelle du Pape. Il fut Secretaire de ce Cardinal François Piccolomini dans la legation d'Allemagne sous le Pontificat de Paul II γ.

PATRICE (FRANÇOIS) Evêque de Gaiète, nâtif de Sienne, debita beaucoup de lecture dans ses livres *de regno & Regis institutione*, & dans ceux *de Republica institutione*. Il florissoit au XV. siecle. On le confond δ quelquefois avec un autre François PATRICE, grand Philosophe anti-Peripateticien, qui étoit né ζ sur les terres des Venitiens l'an 1529. θ ou l'an 1530. & qui mourut à Rome le 6. de Fevrier ‡ 1597. Consultez Mr. Moreri, & plus encore Mr. ⸸ Teissier. Ils m'ont prevenu presque sur toutes les choses que j'aurois pu dire, & ainsi je me contente de recueillir (A) quelques erreurs, & d'observer quelque chose sur les éditions.

* *Voiez sa lettre 455. pag. 337. du 3. tome.*

† *Voiez sa 535. lettre, pag. 539. du même tome.*

β *Cela doit s'entendre aussi des Patrices des deux articles suivans.*

γ *Tiré de Spondanus ad ann. 1431. n. 9. p. m. 805.*

δ *Voiez la remarque A.*

ζ *A Clisso dans l'Istrie selon Mr. de Thou* lib. 119. pag. 817.

θ *Son effigie au devant des discussions peripateticiques porte qu'il convoit sa 51. année l'an 1580. & il dit au commencement de sa* nova philosophia de Universis *qu'il écrivoit l'an 1588. le 58. de son âge.*

‡ *De Thou ibid.*

⸸ *Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou.*

„ l'Abbé de Bourzé, à Monsieur de Gomberville, à „ Monsieur Chapelain &c. si bien que Carolus est con- „ seillé de differer sa reponse, & même par l'avis de „ Monsieur le premier President, qui l'a ainsi desiré; „ (on en dit une cause particuliere, sçavoir qu'il n'est „ pas bien avec Monsieur Colbert depuis le procés de „ Monsieur Fouquet) nous verrons cy-aprés si ces „ pretendus Censeurs, *sine suffragio populi & Quiritum*; auront le credit & l'authorité de critiquer ainsi „ tous ceux qui n'écriront pas à leur goût. Sommes- „ nous du tems de Juvenal, qui a dit hardiment, *Dat* „ *veniam corvis, vexat censura columbas!* Une chose „ neanmoins nous console; c'est que nous n'avons „ point tort, & que les sçavans & intelligens sont de „ nôtre avis, mais ces Messieurs abusent de leur cre- „ dit. La Republique des lettres est pour nous, mais „ Monsieur Colbert est contre; & si mon fils se de- „ fend, on dit qu'on l'envoyera à la Bastille; il vaut „ mieux ne pas écrire. „

(I) *De la disgrace de son . . . fils.*] Charles Patin la deplora; il veut que la calomnie en ait été la vraie cause; mais il ferme le rideau sur tout cela. *Cùm ecce ἀτυχία, dit-il (a), veriùs διαβολήν, & calumniam dixero, me præcipitem egit, & κακῶν Ἰλιάδα intulit. Timanthem (b) imitari liceat, benigne lector, qui cùm mœstos pinxisset adstantes, & tristitiæ omnem imaginem consumsisset, ob Iphigeniam stantem ad aras perituram, patris vultum velavit quem satis mœstum pingere desperabat. Velum hic protendamus, seu dolore commoti ob fortunas perditas, seu charitate ob invidorum nequitiam.* Son pere n'a pas été si mysterieux; il particularise certaines causes ou plutôt certains pretextes, je ne sçai quels livres de contrebande trouvez dans l'etude de son fils. Il vaut mieux le laisser parler. *(c) Tout le monde le plaint, personne ne l'accuse, & hors de quelques fripons de Libraires, il est aimé de tout le monde. Cependant il est absent, & nous l'avons obligé de s'y resoudre malgré sa Stoïcité. Il avoit toûjours esperé que la justice du Roy s'étendroit jusques à luy: mais nos ennemis ont eu trop de credit. Cependant pour adoucir nôtre playe, on dit 1. que c'est par contumace que son procés luy a été fait, comme à un homme absent qui n'a pu se defendre. 2. Que ç'a été par commission souveraine & particuliere sans droit d'appel, ce qui est extraordinaire, & marque d'autant plus le dessein qu'on avoit de le perdre. 3. Que la plupart des Juges ont reçu des lettres de cachet & de recommandation, sur ce qu'on avoit besoin d'un exemple. . . . . 4. On allegue que c'est un homme de grand credit, qui étoit nôtre partie secrette, qui poussoit à la roüe & qui briguoit contre nous; parce qu'on a trouvé parmi ces livres, quelques volumes du Factum de Monsieur Fouquet, & de l'Histoire de l'entreprise de Gigeri. . . . . On a nommé trois livres, savoir un plein d'impieté; c'est un livre Huguenot intitulé* l'Anatomie de la Messe, *par Pierre du Moulin Ministre de Charenton; comme si l'Inquisition étoit en France. C'est un livre de six sous. Paris est plein de tels livres; & il n'y a gueres de Bibliotheques où l'on n'en trouve, & même chez les Moines. . . . . Le second étoit un livre, à ce qu'ils disent, contre le service du Roi; c'est* le Bouclier d'Etat, *qui s'est vendu dans le Palais publiquement, & auquel on imprime ici deux reponses. Le troisiéme est* l'Histoire Galante de la Cour, *qui sont de petits libelles plus dignes de mepris que de colere. Je pense que ces trois livres ne sont qu'un pretexte, & qu'il y a quelque partie secrette qui en veut à mon fils, & qui est la cause de nôtre malheur.* Dans tout cela vous ne voiez rien qui aille au fait, c'est-à-dire à la cause que l'on debitoit dans Paris comme la vraie raison de la disgrace. On disoit 1. que Charles Patin fut envoié en Hollande, avec ordre d'acheter tous les exemplaires des Amours du Palais Roial; & de les brûler sur les lieux, sans en épargner aucun. 2. Qu'un grand Prince lui fit donner cette commission, & lui promit de recompenser ses peines. 3. Que ce commissionaire aiant acheté tous les exemplaires, ne les brûla pas, & en fit entrer un bon nombre dans le Roiaume. Voilà le bruit commun: je ne sai pas s'il est bien fondé.

(a) *Carolus Patinus in Lyceo Patavino pag. 91.*

(b) *Il eût falu dire* Timanthem.

(c) *Guy Patin, lettre 468. pag. 370. du 3. tome.*

(Z) *De quelle maniere cela fut executé.*] Augustin Patrice se servit entre autres ouvrages de deux gros livres, dont le Cardinal de saint Marc lui prêta un exemplaire. Il assûre qu'il les a vus à Bâle où ils étoient gardez avec un soin tout particulier, comme l'on gardoit anciennement ceux des Sibylles, & que Jean de Segovie Espagnol de nation nommé Cardinal de saint Calixte par le Concile de Bâle, homme qui s'obstina dans le schisme jusques à la mort, est l'Auteur de ces deux compilations. Il ajoûte qu'il se servit d'une histoire que Dominique Cardinal de Ferme avoit faite de la premiere partie de ce Concile. Ce Cardinal y assista jusqu'au tems de la rupture entre Eugene IV. & cette assemblée. Notez que l'ouvrage d'Augustin Patrice n'est point imprimé. Mr. Rigault le prêta en manuscrit (d) à Mr. de Sponde (e).

(A) *De recueillir quelques erreurs, & d'observer.*] GESNER (f) n'avoit nul sujet de croire que François Patrice le Siennois, ne differoit pas peut-être de *Franciscus Lucius Durantinus*, Auteur d'un ouvrage *de optima Republica gubernatione*, imprimé à Venise l'an 1522. Il devoit dire que ce sont deux écrivains; car l'ouvrage de ce Lucius n'est divisé qu'en trois livres, dont le dernier est destiné en partie à celebrer la Republique de Venise; mais l'ouvrage de Patrice est divisé en neuf livres, & n'a rien de particulier pour les Venitiens. Dans l'épitome de Gesner (g) on confond François Patrice l'anti-Peripateticien avec l'Evêque de Gaiete. On a fait la même faute dans le catalogue d'Oxford; car on y donne à un même Auteur les discussions peripatetiques &c. & les livres *de regno*, & *de republica institutione*. Dans l'épitome de Gesner on nous donne deux autres Patrices qui ne sont que des chimeres; car le pretendu *Fridericus Patricius Venetus* n'est autre que le Philosophe qui attaqua Aristote. Cela paroit clairement de ce qu'on lui donne (h) les mêmes livres qui venoient d'être donnez à *Franciscus Patricius Senensis.* On ne peut comprendre qu'il y ait des compilateurs si destituez d'attention: dans la même colonne d'une page ils disent que *Franciscus Patricius Senensis* a composé des discussions peripatetiques, & dix dialogues en Italien, *de legenda scribendaque historia ratione*, & que *Fridericus Patricius Venetus* a fait les mêmes dialogues en Italien, & les discussions peripatetiques. Ils nous parlent d'un *Franciscus Patricius* dont les commentaires furent mis en abregé, & imprimez à Paris. C'est le même Auteur dont ils venoient de donner l'article, c'est, dis-je, *Franciscus Patricius, Senensis.* Le Sieur KONIG merite quelque censure: Il n'a point connu Patrice le Siennois, & il aplique à l'autre Patrice un passage de Barthius qui ne lui peut convenir. Prenez bien garde que selon lui (i) le Patrice dont il parle mourut à Rome l'an 1597. & qu'il le caracterise de telle sorte, qu'on

(d) *Il l'avoit pris à la bibliotheque du Roi.*

(e) *Tiré de Mr. de Sponde ad ann. 1431. n. 9. pag. m. 805.*

(f) *Gesnerus, in Biblioth. fol. 250. & 253. verso.*

(g) *Pag. 242.*

(h) *Dans l'épitome de Gesner.*

(i) *Konig. Biblioth. pag. 612.*

éditions. J'ajoûterai ſeulement que François Patrice le Philoſophe (*B*) ſe plaint fort de ſa deſtinée.

Il

qu'on ne ſçauroit y méconnoître l'anti-Peripateticien. C'eſt donc une abſurdité que de pretendre que ſelon Barthius il fut decolé. On le verra ſans peine pour peu qu'on jette la vuë ſur ces paroles de Barthius: (*a*) *Sed quid coacervemus plures? cum hanc rationem* (*b*) æra pulſandi, *neque aliam potuiſſe inducere videam qui horum clangorum meminerunt, è quibus Pindarum & Steſichorum cum aliis jam olim produxit, & inde Juvenalem enarravit Franciſcus Patritius lib. II. de Regno & Inſt. Regia, vir omnino meliore fato dignus, quam qui in patria ſua ſecuri capite truncatus fuerit, anno M. CCCC. XLVII. aut paucis ante, ſcribente Raphaële Volaterrano lib. XXI. Comm. Urbanor.* Peut-on apliquer à un homme mort (*c*) l'an 1597. un paſſage où il eſt parlé d'un homme decapité l'an 1447. ou un peu auparavant? Je ne penſe pas que Barthius commette ici une erreur de chronologie, puis qu'encore que Volaterran n'ait point marqué en quelle année ce Patrice fut puni de mort, il deſigne aſſez que ce fut vers ce tems-là. Aiant fait mention de Gregoire de Tiferne, & d'Antoine Panormita il ajoûte, (*d*) *Joannes Auriſpa ſecretarius apoſtolicus ſub Eugenio inter eruditos non admodum ignobilis ea tempeſtate. Patricii quoque Senenſis, qui in factione civitatis ſecuri percuſſus fuit, magnopere commendatur oratio ſimul & eruditio. Petrus Candidus Nicolai V. Magiſter Brevium fuit.* C'eſt deſigner que l'on parle d'un Patrice qui floriſſoit ſous Eugene IV. & qui n'étoit point en vie ſous Nicolas V. J'avouë que cela n'eſt point convaincant; mais en tout cas ſi Barthius n'a point rencontré l'année il eſt excuſable, & l'on doit lui pardonner mieux cette faute que celle qu'il a commiſe, en ſupoſant qu'un Auteur decapité l'an 1447. eſt le même François Patrice de Sienne qui a compoſé les livres *de regno & inſt. regia*. Celui-ci vivoit ſous (*e*) Sixte IV. auquel même il dedia ſon traité *de Republica, & Reipublicæ inſtitutione*. Notez que Volaterran au 5. livre (*f*) de ſon ouvrage nous fait entendre que le Patrice que les Siénois decapiterent, fut ainſi puni pendant la guerre qu'ils eurent avec Picinin qui s'empara d'une de leurs villes, d'où ils le chaſſerent aſſiſtez du Pape Calixte. Or ce Pape ne fut élu qu'en 1455. Mr. MORERI a tort de n'avoir pas dit, que Patrice le Sienois a été Evêque de Gaiete. Il lui donne l'Evêché *de Carriati dans la Calabre*; aparemment une faute d'impreſſion qu'il n'a point connuë dans le livre d'Aubert le Mire, l'a jetté dans l'illuſion. Il avoit lu dans cet Auteur (*g*) *Franciſcus Patritius, Senenſis, præſul Caretanus*, & ne ſentant pas qu'il faloit lire *Caietanus*, il eſt allé chercher cette Prelature à Cariati dans la Calabre. C'eſt ſur l'autorité du même Ecrivain qu'il a placé ce Prelat au commencement du XVI. ſiecle: il ne l'eût pas fait, s'il eût ſçu que François Patrice élevé à l'Evêché de Gaiette (*h*) par Pie II. mourut l'an 1494. Si Mr. Moreri qui nous renvoie à (*i*) Ughelli l'avoit conſulté, il y auroit vu cela. Ce qu'il dit après le Mire ſur les éditions des ouvrages de ſon pretendu *Evêque de Carriati*, demande un petit ſuplement. L'édition Latine des 9. livres *de Regno*, & des 9. livres *de Republica* faite à Paris l'an 1519. eſt accompagnée des notes de Jean Savigni, (*k*) *Cum Joannis Savignei ſcholiis. . . . cum ejuſdem annotationibus.* Les ſcholies ſe raportent aux livres *de Regno*, & les notes aux livres *de Republica*. Un certain Nicodon de Saimmaixent (*l*) publia les livres de la Republique à Paris l'an 1580. *in* 16. & y ajoûta les ſommaires des chapitres, & les citations des Auteurs. Jean le Blond Seigneur de Branville fit des extraits de tous ces ouvrages de Patrice, & les publia en François à Paris l'an 1550. comme nous l'aprend du Verdier (*m*). Mr. Joli (*n*) obſerve que ce Jean le Blond mit en François *un extrait ou un recueil des plus belles maximes du livre* d'Eraſme, de inſtitutione principis Chriſtiani, & que cet extrait fut imprimé à Paris l'an 1546. avec l'abregé de la Republique de François Patrice. Il obſerve encore que cet extrait fut compoſé *par Gilles d'Aurigni, dit le Pamphile, Avocat en Parlement*; & qu'on l'imprima à Paris l'an 1543. avec un abregé de la Republique de François Patrice. Nous trouvons dans la Bibliotheque de du Verdier (*o*), que *Jean du Fercy Chevalier de Dur-Eſcu conſeiller du conſeil privé du Roi, a traduit de Latin le premier livre des eſcrits de François Patrice Sienois Eveſque de Cayette traictans du regne, ou domination d'un ſeul, dicte Monarchie, & de l'inſtitution d'un bon Roi*, à Paris 1577. *in* 8. Il y a une traduction Françoiſe des 9. livres de la Republique imprimée à Paris l'an 1610. *in* 8. l'Auteur de cette verſion ſe nomme le Sieur de la Mouchettiere. Je ne ſçaurois dire ſi les notes que l'on trouve à la fin de chaque chapitre ſont l'ouvrage du Traducteur, ou ſeulement la verſion des notes de Jean Savigni. Qui ne s'imagineroit ſur tant d'éditions que l'ouvrage eſt admirable? & neanmoins les bons connoiſſeurs l'ont traité avec mepris. (*p*) *Eodem fermè* (*q*) *tempore Franciſcus Patricius Senenſis Farraginem quandam exemplorum ſub Reipublicæ titulo, puerorum credo uſui ac chriarum in Scholis compoſitioni, evulgavit: tantum diſſimilis alteri Franciſco Patricio Romano* (*r*), *qui non nihil pariter de hac re inter opuſcula juvenilia protulit; quantum noctua Aquilæ, aut anſer diſpar eſt olori.*

VOUS trouverez dans le traitté de l'origine de l'imprimerie de Paris, que l'édition que Jean Savigni fit faire ne lui plut point, quoi que l'impreſſion eût été faite *en bonnes lettres*. Elle étoit pleine de fautes, & cela (*ſ*) le chagrinoit d'autant plus qu'il avoit pris beaucoup de peine *pour corriger celles qui étoient dans le manuſcrit*. Car il faut ſçavoir que cette édition fut faite *ſur un manuſcrit que Jean Prévoſt, Conſeiller au Parlement, avoit apporté d'Italie.* D'où peut-être l'on pourroit conclure que cette édition de Paris eſt la premiere.

(*B*) *Patrice le Philoſophe ſe plaint fort de ſa deſtinée.*] Il regrette les 7. ans qu'il avoit paſſez dans l'Ile de Chypre, éloigné de ſes études, & occupé à des affaires dont tout le profit étoit pour d'autres. S'étant laſſé d'un travail ſi peu profitable pour lui-même, il s'attacha à Philippe Mocenigo Archevêque de cette Ile, & après avoir été quelque tems chez lui, il le ſuivit à Veniſe, & puis à Padouë (*t*). S'étant replongé agreablement dans les études, il travailla à la vie d'Ariſtote; mais ſa malheureuſe deſtinée le tira de cette douce occupation, & le transporta en Eſpagne, lui qui dès l'âge de 9. ans n'avoit preſque fait que courir de lieu en lieu par mer & par terre. (*v*) *Ecce me fati quædam vis, quæ me novem annorum puerum, ad hanc uſque ætatem, peregrinationibus continuis terraque marique exercuerat, in Hiſpanias abripuit.* Il fut de retour à Veniſe au bout de ſix mois, & mit la derniere main à la vie d'Ariſtote. Cet ouvrage comprenoit auſſi un jugement ſur les écrits de ce Philoſophe: c'eſt en un mot le premier (*w*) volume des diſcuſſions peripatetiques. Voilà ce que nous aprend l'épitre dedicatoire de ce volume. Celle du 2. nous decouvre que l'Auteur trouva un aſyle à la Cour du Duc de Ferrare, & un emploi à ſouhait, puis qu'on lui permit d'enſeigner dans l'Academie de Ferrare la Philoſophie de Platon. (*x*) *Cui melius labores meos dicarem*, c'eſt ainſi qu'il parle à Antoine Montecatin, premier Secretaire d'Alfonſe d'Eſt II. du nom; . . ., *quam ei viro qui me peſſum Cyprico bello datum, peſſimorumque hominum ingratitudine, fraudibus, inſidiiſque agitatum: perque multos annos fortuna adverſiſſima fluctibus actum in portum recepit, in Sereniſſ. Principis hujus familiam interpoſuit. Platonicam philoſophiam, in ſingulare hujuſce Academiæ ornamentum publice profiteri dedit?* Voilà des plaintes fortement pouſſées en peu de mots contre la malignité de ſes envieux, & contre la dureté de ſon ſort. Il repete la même choſe dans l'épitre dedicatoire du 4. tome; car en s'adreſſant à un Evêque qui avoit été autrefois ſon camarade d'étude à Padouë, il lui aprend la retraite qu'il avoit trouvée après beaucoup de malheurs dans la ville de Modene, & comment Ferrare lui ſervoit enfin de port. (*y*) *Neque enim locorum diſtantia, qua tu quidem per Italiam perque Galliam: ego verò per Dalmatiam, per Græciam, per Aſiam, ac demum per Hiſpaniam atque Galliam diſjuncti poſtea ſemper fuimus, potuit eam oblivioni tradere, neque ex animis noſtris eradere fortuna diſpar, quæ te in arduis ſemper negotiis ac magnis, magnorum principum habuit, donec ad eam dignitatem, qua nunc frueris, longè meritò es evectus. Ego verò pauperie preſſus, dum aliena commoda curo, mea non curo, continuis itineribus terraque marique exercitus, Cypria clade oppreſſus, atque ingratiſſimorum peſſimorumque hominum fraudibus inſidiiſque circumventus, Mutinæ in patria tua te abſente, apud veteres amicos, apudque Alexandrum Baranzanum equitem, ac Tarquiniam Molziam ſingularem totius ſeculi fœminam, primum reſedi, poſtea è marinis, fortunæque fluctibus in hunc portum ſum devectus.* Je ne trouve point qu'il ait profeſſé à Padouë, comme (*z*) Lorenzo Craſſo, & après lui Mr. Moreri le diſent. Il valoit mieux ſuivre Mr. de Thou (*aa*), qui raconte que Patrice aiant profeſſé 17. ans à Ferrare s'en alla (*bb*) à Rome, attiré par Clement VIII.

Quelcun me parloit ainſi l'autre jour: Patricius étoit né à Cliſſe dans l'Iſtrie, comme l'aſſure Mr. de Thou, &

(*a*) Barthius in lib. 2. (*& non pas* 1. *comme dit Konig*) Thebaidos Statii pag. 437.

(*b*) *Il s'agit des baſſins qu'on faiſoit ſonner au tems des éclipſes de la lune.*

(*c*) *Dans les jugemens des ſavans ſur les poëtes tom.* 1. *n.* 1062. *pag.* 45. *il eſt dit que François Patrice (c'eſt le Philoſophe opoſé à Ariſtote) eut le cou coupé à Rome l'an* 1597.

(*d*) *Volaterran. Commentar. Urbanor. lib.* 21. *p. m.* 773.

(*e*) *Qui fut elevé au Papat l'an* 1471.

(*f*) *Pag. m.* 158.

(*g*) *Miræus, de ſcriptoribus ſeculi XVI. pag.* 22.

(*h*) *Le* 23. *de Mars* 1460. Ughelli ubi infra.

(*i*) *Ughelli, Italia Sacra, to.* 1. *pag.* 588.

(*k*) *Epitome Bibliot. Geſneri.*

(*l*) *Ibid.*

(*m*) *Bibliot. Franc. pag.* 406.

(*n*) *Joly, Codicille Chretien, à la preface pag.* 35. *édition* 1666.

(*o*) *A la page* 689. 690.

(*p*) *Naudæus Bibliogr. polit. pag. m.* 21.

(*q*) *C'eſt-à-dire au tems que parut un livre de Robortel, & le traité de Jerôme Vida* de republica. *Naudé ſe trompe, car le livre de Patrice fut dedié au Pape Sixte IV. Robortel, & Vida vivoient encore après le milieu du XVI. ſiecle.*

(*r*) *Naudé ſe trompe, ce Patrice n'étoit point Romain, il étoit né ſur les terres de Veniſe.*

(*ſ*) *A la page* 187.

(*t*) *Voiez l'épitre dedicatoire du* 1. *tome des diſcuſſions peripatetiques.*

(*v*) *Ibid.*

(*w*) *Il fut imprimé à Veniſe* 1571. *in* 4.

(*x*) *Patricius epiſt. dedicator.* 2. *tomi diſcuſſ. peripatet. pag.* 177. *edit. Baſil.* 1581. *in fol.*

(*y*) *Id. in epiſt. dedicatoria* 4. *tomi diſcuſſ. peripatet. ad Benedictum Manzolium epiſcopum Regienſem pag.* 363.

(*z*) *Lor. Craſſo elogii d'huom. letter. to.* 2. *pag.* 61.

(*aa*) *Thuanus l.* 119. *pag.* 817.

(*bb*) *Lor. Craſſo ib. & Moreri mettent la profeſſion de Rome avant la pretenduë de Padouë.*

Il se deguisa sous le nom † de François Mutus à la tête des *disceptationes contra Theodori Angelutii calumnias.* Cet Angelutius Medecin celebre avoit entrepris contre lui la defense d'Aristote. Il y a dans la derniere édition du Dictionaire de Moreri un nouvel article (C) sur quoi j'ai une remarque à faire.

☞ PATRICE (ANDRÉ) fut un des savans personnages qui nâquirent en Pologne au XVI. siecle. Il étudia à Padouë, & s'aquit l'estime des plus illustres professeurs de ce païs-là, & nommément celle de Sigonius, & de Paul * Manuce. Il publia des (D) ouvrages qui le rendirent celebre, & il obtint de bons Benefices en son païs. Il fut Prevôt de l'Eglise de Warsovie, Archidiacre de celle de Wilna, & enfin Evêque de Wenden. Le Roi de Pologne Estienne Battori aiant recouvré la Livonie dont les Moscovites s'étoient emparez, y fit ériger en Evêché la ville de Wenden, & donna cette prelature à nôtre Patrice, qui n'en jouït pas long tems, car il mourut bientôt aprés. Ce fut l'an 1583 ‡.

PAUL (LE PERE) Religieux Servite, & Theologien de la Republique de Venise. Cherchez SARPI.

PAULICIENS. C'est ainsi qu'on nomma les Manichéens dans l'Armenie, lors qu'un certain Paul se rendit leur chef au VII. siecle. ‡ „Ils parvinrent à une si grande puissan„ce (1) ou par la foiblesse du gouvernement, ou par la protection des Sarrazins, ou même „par la faveur de l'Empereur Nicephore trés-attaché à cette Secte, qu'à la fin persecutez par „l'Imperatrice Theodore, femme de Basile, (2) ils se trouverent en état de bâtir des villes, & de

† *Naudaus de fato & vita termino pag. m. 27.*

* *Voiez les trois lettres que Paul Manuce écrivit à André Patricius. Ce sont la 19. & la 20. du 4. livre, & la 6. du 3.*

‡ *Tiré de Simon Starovolscius in elogiis centum Polonorum pag. 27. 28.*

‡ *Mr. de Meaux, hist. des variations, l. 11. n. 13. p. m. 128.*

(1) *Cedrenus tom. 2. pag. 480.*

(2) *Ibid. pag. 541.*

& il y a une forteresse nommée Clisse dans la Dalmatie: il pourroit donc être que *Franciscus Patricius Dalmata* ne differât point de celui-ci, encore que Mr. Teissier (a) veuille qu'on *prenne bien garde de ne pas confondre* FRANÇOIS PATRICE *dont nous parlons avec. . . .* FRANÇOIS PATRICE *né dans l'Esclavonie qui est l'Auteur d'un livre intitulé*, Esposìtione delli oracoli di Leone Imperatore (b). Je repondis positivement qu'il n'y a là nulle distinction à faire. Mr. de Thou dans le premier livre *de vita sua* donne l'épithete de *Dalmata* à *Franciscus Patricius* l'Auteur des discussions peripateti ues. Je ne fus pas si resolu sur ces paroles du livre de Mr. Teissier, (c) *sa nouvelle Philosophie sur la matiere des universaux.* C'est mal traduire, me dit-on, le *nova de universis Philosophia* de Mr. de Thou. Cette traduction Françoise veut dire que ce Philosophe proposa de nouveaux dogmes sur les cinq voix de Porphyre, le genre, l'espece, la difference, le propre, & l'accident; & il n'y a point d'aparence qu'il ait pris la peine de refuter les Scholastiques sur de telles choses dans tout cet ouvrage. Je n'osai rien decider.

PRESENTEMENT je sçai ce que c'est que le livre que Mr. Teissier a nommé *nouvelle Philosophie sur la matiere des universaux.* Ce n'est pas ainsi qu'il faloit traduire le titre Latin de cet ouvrage; car il ne s'agit point du tout des universaux, ou des cinq voix de Porphyre dans cet ecrit-là. C'est un in folio dont l'édition de Venise 1593. *apud Robertum Meiettum*, a ce frontispice: *Nova de Universis philosophia libris quinquaginta comprehensa. In qua Aristotelica methodo non per motum, sed per lucem & lumina ad primam causam ascenditur. Deinde nova quadam ac peculiari methodo tota in contemplationem venit divinitas. Postremo methodo Platonica rerum universitas à conditore Deo deducitur. Auctore Francisco Patricio Philosopho eminentissimo, & in celeberrimo Romano Gymnasio summa cum laude eandem philosophiam publice interpretante, quibus postremo sunt adjecta Zoroastris oracula CCCXX. ex Platonicis collecta. Hermetis Trismegisti libelli & fragmenta quotcunque reperiuntur ordine scientifico disposita. Asclepii discipuli tres libelli. Mystica Ægyptiorum à Platone dictata, ab Aristotele excepta, & perscripta philosophia. Platonicorum dialogorum novus penitus à Francisco Patricio inventus ordo scientificus. Capita demum multa in quibus Plato concors, Aristoteles vero Catholica fidei adversarius ostenditur.* Vous avez pu voir que le titre ne promet que 50. livres, cependant l'on trouve l'ouvrage divisé en 4. parties, dont la premiere contient 10. livres, la seconde 22. la troisieme 5. & la quatrieme 32. ce qui fait en tout 69. livres. L'auteur intitule la premiere *Panaugia*, la seconde *Panarchia*, la troisiéme *Pampsychia*, & la quatriéme *Pancosmia.* Il traite les questions les plus sublimes de la physique & de la metaphysique, & cela sur des hypotheses tout-à-fait extraordinaires. Il debite bien des paradoxes, mais non pas sans faire paroître une profondeur de genie très-admirable. Il dedia cet ouvrage au Pape Gregoire XIV. l'epitre dedicatoire est datee de Ferrare le 5. d'Août 1591. Ce livre fut censure, (d) & il falut que l'auteur se retractât. C'est ce qu'il fit peu avant sa mort (e).

(C) *Un nouvel article sur quoi j'ai une remarque à faire.*] Ce nouvel article est celui de PATRICIUS (François) & se trouve à la page 133. de l'édition de Paris 1699. Il contient ceci: que ce François Patricius *a vecu dans le XVII. siecle*, qu'il *a ecrit en Italien une Histoire de la Poesie, divisée en dix livres*; qu'il *s'est contenté de faire l'Historien dans cet Ouvrage, sans beaucoup s'étendre sur les regles de l'Art*; qu'il *eut la tête coupée à Rome l'an 1597.* On cite Janus Nicius Erythreus *in Pinacotheca I. p. 204. & 205.* Ma premiere observation sera que ce François Patricius ne devoit point être le sujet d'un nouvel article, puis qu'il ne difere aucunement du François Patritius le philosophe qui est dans la page 134. Les preuves de cela sont demonstratives, car il est de la derniere évidence que Nicius Erythreus au lieu cité ne parle que de François Patrice l'adversaire d'Aristote, & qu'il en dit deux ou trois choses que Moreri attribuë au Patrice de la page 134. Il est certain aussi qu'Erythreus a donné à Patrice un ouvrage *de arte poetica*, ouvrage qui est le même que celui où, si nous en croions le Pere Rapin cité par Mr. Baillet (f), l'on se contente *de faire l'Historien, sans s'étendre beaucoup sur les regles de l'art*: pour le dire en passant, il y a beaucoup d'aparence que ce Jesuite ne connoissoit guere cet écrit de François Patricius. C'est un ouvrage divisé en deux (g) decades, dans la premiere desquelles l'auteur agit en historien, & dans la seconde en disputeur qui (h) fait suer Aristote. Ma seconde observation est, que puis qu'on ne vouloit dire de cet ouvrage qu'une chose desavantageuse, il ne faloit point citer le seul Janus Nicius Erythreus qui en a parlé fort avantageusement. (i) *Edidit de scribenda historia tres dialogos, & de arte poetica totidem decadas, quibus precium statui pro illorum æstimatione vix potest.* Il ne faloit pas non plus observer que cette composition-là est divisée en 10. livres, car Erythreus supose qu'elle contenoit trois decades. Je croi qu'il se trompe, mais il est sûr qu'elle en contient deux. Enfin on n'a pas dû dire que Patricius fut decapité, car cela est faux, & ne se trouve nullement dans l'auteur qu'on cite. Placer au XVII. siecle un homme qu'on croit avoir eu la tête coupée l'an 1597. est une faute qui doit être mise sur le compte des Imprimeurs, mais non pas celle de dire (k) que Gayete est dans la Calabre.

(D) *Il publia des ouvrages qui le rendirent celebre.*] Il avoit cultivé soigneusement l'étude des humanitez, & il écrivoit en Latin assez poliment. Tout cela paroît dans ses commentaires sur deux Oraisons de Ciceron, & dans les harangues qu'il fit au Roi de Pologne Etienne Battori, pour le feliciter au nom du Clergé de Warsovie d'avoir batu trois fois l'armée des Moscovites. La peine qu'il se donna, & qui fut sans doute très-grande de recueillir les fragmens de Ciceron, fit conoître de très-bonnes choses, qu'une infinité de gens de lettres n'auroient pas pu decouvrir dans la dispersion où elles étoient avant qu'il les eût recueillies. Les ouvrages de Ciceron que les injures du temps nous ont fait perdre, étoient des plus beaux qu'il eût composez. Plusieurs des passages que l'on en trouve dans saint Augustin & ailleurs sont admirables; mais combien y a-t-il de gens doctes qui n'eussent pas été les chercher en ces endroits-là? C'est donc un grand avantage pour eux qu'André Patrice ait rassemblé ces fragmens. Il composa aussi quelques ouvrages de controverse, *Parallela Ecclesiæ Orthodoxæ cum Synagoga Hæreticorum. De vera & falsa Ecclesia libri quinque* (l).

(a) *Teissier, éloges to. 2. pag. 279. édit. 1696.*

(b) *Voiez Hankius de scriptor. Byzantinis parte 1. pag. 417.*

(c) *Ubi supra pag. 277.*

(d) *Thuan. lib. 119. pag. 817.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Au 1. tome du jugement sur les poëtes n. 1062. pag. 45.*

(g) *Della poëtica deca istoriale. Della poëtica deca disputata. Cet ouvrage fut imprimé à Ferrare l'an 1586.*

(h) *Lorenzo Crasso, elogi to. 1. pag. 62.*

(i) *Nicius Erythræus Pinac. 1. pag. 204. 205.*

(k) *Cela se trouve au Dictionaire de Moreri à l'édition de Hollande 1698. & à celle de Paris 1699. dans l'article de Patritius Autheur du livre* de regno & regis institutione.

(l) *Voiez Starovolscius in elog. centum Polonorum pag. 26.*

„ de prendre les armes contre leurs Princes. Ces guerres furent longues & sanglantes sous l'em-„ pire de Basile le Macedonien, c'est-à-dire à l'extremité du IX. siecle.„ On avoit fait neanmoins un si grand (*A*) carnage de ces heretiques sous l'Imperatrice Theodore, qu'il sembloit qu'ils ne seroient jamais en état de se relever. On croit que les predicateurs qu'ils envoierent dans (*B*) la Bulgarie, y établirent l'heresie Manichéenne, & que † *c'est de là qu'elle se repandit bien-tôt aprés dans le reste de l'Europe.* Ils condamnoient le culte des Saints, (*C*) & les images de la croix: mais ce n'étoit point là leur principal caractere. Leur doctrine fondamentale étoit celle des deux principes coëternels, & independans l'un de l'autre. Ce dogme donne d'abord de l'horreur, & par consequent il est étrange que la secte Manichéenne (*D*) ait pu seduire tant de monde. Mais d'autre côté on a tant de peine (*E*) à repondre à ses objections sur l'origine du mal, qu'il ne faut pas s'étonner que l'hypothese des deux principes, l'un bon & l'autre

† *Hist. des variations ib. n.* 16. *pag.* 131.

(*A*) *Un si grand carnage de ces heretiques.*] Il en est parlé dans le suplément (*a*) de Moreri: on y cite le Pere Maimbourg, dont voici les propres paroles. „(*b*) Theodora .... se resolut de procurer efficacement la conversion de ces Pauliciens, ou d'en delivrer l'Empire, s'ils s'opposoient opiniâtrement à leur veritable bonheur. .... Il est vrai que ceux à qui elle en donna la commission, & des forces pour y travailler, en userent avec trop de rigueur & de cruauté; parce qu'au lieu de s'appliquer d'abord à les ramener doucement, & avec charité, à la connoissance de la verité, ils se saisirent de ces miserables, qui étoient epars dans les villes, & dans les bourgades; & l'on dit qu'ils en firent mourir près de cent mille hommes dans toute l'Asie, par toutes sortes de supplices, ce qui obligea tout le reste à s'aller rendre aux Sarrasins, qui sceurent bien s'en servir quelque tems aprés contre les Grecs. Mais l'Imperatrice qui n'eut point de part à cette inhumanité de ses Lieutenans, ne laissa pas d'en tirer cet avantage, que l'Empire du moins fut nettoyé de cette vermine durant son regne de quatorze ans.„ Voilà des manieres de convertir tout-à-fait Mahometanes, & qui confirment ce que l'on a dit ailleurs (*c*), que les Chretiens ont été infiniment plus cruels que les sectateurs de Mahomet, contre ceux qui n'étoient pas de leur Religion.

(*a*) *Sous le mot* Pauliciens.

(*b*) *Maimbourg, hist. des Iconoclastes liv.* 6. *p.* 263. *édit. de Holl. ad ann.* 845.

(*c*) *Dans l'article* Mahomet. *pag.* 1975. 1981.

(*B*) *Les predicateurs qu'ils envoierent dans la Bulgarie.*] Pierre (*d*) de Sicile qui fut envoié par l'Empereur Basile le Macedonien *à Tibrique en Armenie, une des places de ces heretiques, pour y traiter de l'échange des prisonniers .... (e) decouvrit durant le tems de son Ambassade, qu'il avoit esté resolu dans le conseil des Pauliciens, d'envoyer des Predicateurs de leur secte dans la Bulgarie, pour en seduire les peuples nouvellement convertis. La Thrace voisine de cette Province estoit il y avoit déja long-temps infectée de cette heresie. Ainsi il n'y avoit que trop à craindre pour les Bulgares, si les Pauliciens les plus artificieux des Manicheens entreprenoient de les seduire; & c'est ce qui obligea Pierre de Sicile d'adresser à leur Archevesque le livre (f) dont nous venons de parler, afin de les premunir contre des heretiques si dangereux. Malgré ses soins, il est constant que l'heresie Manichéenne jetta de profondes racines dans la Bulgarie.*

(*d*) *Mr. de Meaux, hist. des variat. l.* 11. *n.* 14.

(*e*) *Ibid. n.* 16.

(*f*) *C'est un livre qui a pour titre* Historia de Manichæis. *Raderus l'a traduit de Grec en Latin. Il le publia à Ingolstad avec des notes l'an* 1604. *in* 4.

(*C*) *Le culte des Saints & les images de la croix.*] „(*g*) Pierre de Sicile nous raporte qu'une femme Manichéenne seduisit un laique ignorant nommé Serge, en luy disant que les Catholiques honoroient les Saints comme des Divinitez, & que c'estoit pour cette raison qu'on empeschoit les laiques de lire la Sainte Ecriture, de peur qu'ils ne decouvrissent plusieurs semblables erreurs.„ Voiez ce qu'on a cité du Pere Maimbourg dans le suplément de Moreri.

(*g*) *Histoire des variations ibid. n.* 15.

(*D*) *Ait pu seduire tant de monde.*] Nous avons vu ailleurs (*h*) avec quel empressement le Pape Leon avertit tous les Evêques, de ne souffrir pas que ces heretiques condamnez au bannissement par les loix Imperiales, trouvassent aucun refuge. Cette heresie ne laissa pas de se maintenir, & il falut la persecuter par des loix beaucoup plus severes: il falut condamner au dernier suplice tous ceux qui en feroient profession: & neanmoins elle (*i*) *se conserva & se repandit. L'Empereur Anastase, & l'Imperatrice Theodore femme de Justinien la favoriserent. On en voit les sectateurs sous les enfans d'Heraclius, c'est-à-dire au septiéme siecle en Armenie.* Nous avons deja parlé des grans progrés qu'elle y fit; nous avons vu que le massacre de cent mille Pauliciens ne l'empêcha pas de se repandre de la Thrace dans la Bulgarie. Elle infecta ensuite beaucoup de personnes dans plusieurs Provinces de France. Consultez Mr. de Meaux (*k*). Lambert Daneau observe qu'elle faisoit du ravage dans la Perse, dans la Syrie, & dans la Mesopotamie sous l'Empereur Anastase, & dans la Sicile sous le Pape Gregoire le Grand. (*l*) *Romam ipsam occupavit hac haresis, unde tamen expulsa est à Leone Pontifice Romano circa annum à Christo passo* 414. *In Arabia tamen, Perside & Ægypto maximè viguit potuitque, unde postea Mahumetismus tanquam ex serpentis viperaque ovo enatus & exclusus. Diutissimè etiam subsistit. Nam & Anastasii Imperatoris temporibus adhuc in Perside, Mesopotamia, & Syria grassabatur apertè: & Gregorii Magni Pontificatu in Sicilia, id est, annos post Manetem mortuum plus quàm* 340. *ut apparet ex Gregorii epist.* 6. *lib.* 4. *& P. Diaconi lib.* 15. *Historia. ubi Indaganam eorum Episcoporum commemorat.* Je n'oserois affirmer qu'elle se soit repanduë dans les Provinces de l'Orient, où l'on decouvre le dogme des deux principes parmi quelques peuples infideles; car ils pourroient l'avoir reçu par d'autres canaux que par les Manichéens. J'aprouve la pensée de Louis Thomassin. *Les relations qu'on nous donne souvent de l'Asie nous y decouvrent,* dit-il (*m*), *encore presentement quelques Manicheens au de-là des bornes de l'ancien Empire Romain. Je ne puis pas dire trop affirmativement, que ce soient aussi les restes, ou les descendans de ceux, qui ayant esté si souvent proscripts de tout l'Empire Romain, se retirerent dans les Provinces voisines. Il y a en cela de la probabilité, mais non la mesme certitude que quand nous disions la mesme chose des Ariens, des Nestoriens & des Eutychiens. Ceux-cy sont vrayement heretiques, qui n'ont pu prendre naissance que de l'Eglise Catholique en leur tems; dont ils dechirerent les entrailles pour en sortir. Mais les Manicheens estoient venus originairement de l'Orient, comme descendans des anciens Idolâtres, qui admettoient aussi les deux prémiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal, comme on peut lire dans Plutarque, & dans plusieurs autres Historiens profanes.*

(*h*) *Dans l'article* Manichéens, *remarque E.*

(*i*) *Histoire des variat. ib. n.* 13.

(*k*) *Hist. des variations liv.* 11.

(*l*) *Lambert. Dan. notis in Augustin. de haresib. cap.* 46. *fol. m.* 119. *verso.*

(*m*) *Thomassin de l'unité de l'Eglise tom.* 1. *partie* 2. *chap.* 9. *pag.* 378.

(*E*) *Tant de peine à repondre aux objections* des Manichéens *sur l'origine du mal.*] J'ai (*n*) preparé mes lecteurs à voir ici trois observations, que j'aurois mises dans l'article des Manichéens, si je n'avois voulu éviter d'être trop long en cet endroit-là. Aquitons nous de nôtre promesse, & ne frustrons pas l'attente de ceux qui auront envie de suivre nôtre renvoi. Je mettrai à part ci-dessous (*o*) la 2. & la 3. observation. Mais voici la premiere:

Les Peres de l'Eglise, qui ont si bien refuté les Marcionites, les Manichéens, & en general tous ceux qui admettoient deux principes, n'ont guere bien repondu aux objections qui se raportent à l'origine du mal. Ils auroient dû abandonner toutes les raisons *à priori*, comme des dehors de la place qui peuvent être insultez, & qu'on ne sçauroit garder. Il faloit se contenter des raisons *à posteriori*, & mettre toutes ses forces derriere ce retranchement. Le Vieux & le Nouveau Testament sont deux parties de revelation qui se confirment l'une l'autre: puis donc que ces heretiques reconoissoient la divinité du Nouveau, il n'étoit pas mal aisé de leur prouver la divinité du Vieux, aprés quoi il étoit facile de ruiner leurs objections, en montrant qu'elles combatoient l'experience. Il n'y a, selon l'Ecriture, qu'un bon principe; & cependant le mal moral & le mal physique se sont introduits dans le genre humain: il n'est donc pas contre la nature du bon principe qu'il permette l'introduction du mal moral, & qu'il punisse le crime; car il n'est pas plus évident que 4. & 4. sont 8. qu'il est évident que si une chose est arrivée, elle est possible. *Ab actu ad potentiam valet consequentia*, est un des plus clairs & des plus incontestables axiômes de toute la Metaphysique. Voilà un rampart imprenable, & cela suffit pour rendre victorieuse la cause des Orthodoxes, encore que leurs raisons *à priori* pussent être refutées. Mais le peuvent-elles être, me dira-t-on? Oui, repondrai-je: la maniere dont le mal s'est introduit sous l'empire d'un souverain être infiniment bon, infiniment saint, infiniment puissant, est non seulement inexplicable, mais même incomprehensible; & tout ce que l'on oppose aux raisons pourquoi cet être a permis le mal, est

(*n*) *Dans l'article* Manichéens *pag.* 2026. *lettre f.*

(*o*) *Dans les remarques G & H.*

l'autre mauvais, ait ébloui plusieurs anciens Philosophes, & trouvé tant de sectateurs dans le Christianisme, où la doctrine qui aprend l'inimitié capitale des demons pour le vrai Dieu, est toûjours

est plus conforme aux lumieres naturelles, & aux idées de l'ordre, que ne le sont pas ces raisons. Examinez bien ce passage de Lactance; il contient une reponse à une objection d'Epicure. (a) *Deus, inquit* Epicurus, *aut vult tollere mala, & non potest; aut potest, & non vult; aut neque vult, neque potest; aut & vult & potest. Si vult, & non potest, imbecillis est, quod in Deum non cadit. Si potest, & non vult; invidus; quod æque alienum à Deo. Si neque vult neque potest; & invidus & imbecillis est; ideoque neque Deus. Si vult & potest, quod solum Deo convenit; unde ergo sunt mala? aut cur illa non tollit? Scio plerosque Philosophorum, qui providentiam defendunt, hoc argumento perturbari solere, & invitos pene adigi, ut Deum nihil curare fateantur, quod maxime quærit Epicurus. Sed nos ratione perspecta, formidolosum hoc argumentum facile dissolvimus. Deus enim potest, quicquid vult; & imbecillitas, vel invidia in Deo nulla est: potest igitur mala tollere, sed non vult; nec ideo tamen invidus est. Idcirco enim non tollit, quia & sapientiam (sicut docui) simul tribuit, & plus boni, ac jucunditatis in sapientia, quam in malis molestiæ. Sapientia etiam facit, ut etiam Deum cognoscamus, & per eam cognitionem immortalitatem assequamur; quod est summum bonum. Itaque nisi prius malum agnoverimus, nec bonum poterimus agnoscere. Sed hoc non vidit Epicurus, nec alius quisquam; si tolluntur mala, tolli pariter sapientiam; nec ulla in homine virtutis remanere vestigia; cujus ratio sustinenda & superanda malorum acerbitate consistit. Itaque propter exiguum compendium sublatorum malorum maximo, & vero, & proprio nobis bono careremus. Constat igitur, omnia propter hominem proposita, tam mala, quam etiam bona.*

(a) *Lactant. de ira Dei cap. 13. pag. m. 548.*

On ne pouvoit pas raporter de meilleure foi toute la force de l'objection; Epicure lui-même ne l'auroit pas proposée avec plus de netteté, ni avec plus de vigueur. Voiez la marge (*b*). Mais la reponse de Lactance est pitoiable; elle est non seulement foible, mais pleine d'erreurs, & peut-être même d'heresies. Elle supose qu'il a falu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pas pu nous communiquer ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on rien voir de plus monstrueux que cette doctrine? Ne renverse-t-elle pas tout ce que nous disent les Theologiens sur le bonheur du Paradis, & sur l'état d'innocence? Ils nous disent qu'Adam & Eve dans ce bienheureux état sentoient sans aucun mélange d'incommodité toutes les douceurs que leur presentoit le jardin d'Eden, sejour delicieux & plein de charmes où Dieu les avoit placez. On ajoûte que s'ils n'eussent pas peché, eux & tous leurs descendans eussent joui de ce bonheur, sans être sujets ni aux maladies ni aux chagrins, & sans que jamais les élemens ni les animaux leur eussent été contraires. Ce fut leur peché qui les exposa au froid & au chaud, à la faim & à la soif, à la douleur & à la tristesse, & aux maux que certaines bêtes nous font. Bien loin donc que la vertu & la sagesse ne puissent convenir à l'homme sans le mal physique, comme l'assure Lactance, il faut soutenir au contraire que l'homme n'a été sujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la sagesse. Si la doctrine de Lactance étoit bonne, il faudroit suposer necessairement que les bons Anges sont sujets à mille incommoditez, & que les ames des bienheureux passent alternativement de la joie à la tristesse: desorte que dans le sejour de la gloire, & au sein de la vision beatifique, on ne seroit pas à couvert de l'adversité. Rien n'est plus contraire que cela au sentiment unanime des Theologiens, & à la droite raison. Il est même vrai qu'en bonne Philosophie, il n'est point du tout necessaire que nôtre ame ait senti du mal, afin de goûter le bien, ou qu'elle passe successivement du plaisir à la douleur, & de la douleur au plaisir, afin qu'elle puisse discerner que la douleur est un mal, & que le plaisir est un bien. Et ainsi Lactance ne choque pas moins les lumieres naturelles, que les lumieres theologiques. Nous sçavons par experience que nôtre ame ne peut pas sentir tout à la fois le plaisir & la douleur: il faut donc necessairement que pour la premiere fois elle ait senti ou la douleur avant le plaisir, ou le plaisir avant la douleur. Si son premier sentiment a été celui du plaisir, elle a trouvé que cet état étoit commode, quoi qu'elle ignorât la douleur; & si son premier sentiment a été celui de la douleur, elle a trouvé que cet état étoit incommode, encore qu'elle ignorât le plaisir. Supofez que son premier sentiment ait duré plusieurs années de suite sans aucune interruption, vous comprendrez que pendant tout ce tems-là, elle s'est trouvée ou dans un état commode, ou dans un état incommode. Et ne m'alleguez point l'experience: ne me dites pas qu'un plaisir qui dure long tems devient insipide, & que la douleur à la longue devient suportable; car je vous repondrai que cela procede du changement de l'organe, qui fait qu'encore que ce sentiment continué soit le même quant à l'espece, il ne l'est pas quant au degré. Si d'abord vous avez eu un sentiment de 6. degrez, il n'en aura plus 6. au bout de deux heures, ou au bout d'un an, mais seulement ou un degré, ou un quart de degré. C'est ainsi que la coutume émousse la pointe de nos sentimens; leurs degrez repondent à l'ébranlement des parties du cerveau; cet ébranlement s'affoiblit par les frequentes repetitions, & de là vient que les degrez du sentiment diminuent. Mais si la douleur ou la joie nous étoient communiquées selon le même degré cent ans de suite, nous serions aussi malheureux, ou aussi heureux la centiéme année que le premier jour. Ce qui prouve manifestement que la creature peut être heureuse par le bien continué, ou malheureuse par le mal continué, & que l'alternative dont parle Lactance est une mauvaise solution. Elle n'est fondée ni sur la nature du bien & du mal, ni sur celle du sujet qui les reçoit, ni sur celle de la cause qui les produit. Le plaisir & la douleur ne sont pas moins propres à être communiquez le 2. moment que le premier, & le 3. moment que le second, & ainsi de tous les autres. Nôtre ame en est aussi susceptible aprés les avoir sentis un moment, qu'avant que de les sentir, & Dieu qui les donne n'est pas moins capable de les produire la 2. fois que la premiere. Voilà ce que nous aprennent les idées naturelles que nous avons de ces objets. La Theologie Chretienne confirme cela invinciblement, puis qu'elle nous dit que les tourmens des damnez seront éternels & continus, aussi vifs au bout de cent mille ans que le premier jour; & qu'au contraire les plaisirs du Paradis dureront éternellement & continûment, sans que jamais leur vivacité se rallentisse. Je voudrois bien sçavoir si en suposant une chose très-aisée, sçavoir qu'il y eût deux soleils au monde, dont l'un se levât lors que l'autre se coucheroit, il ne faudroit pas conclure que les tenebres seroient inconuës au genre humain. Selon la belle Philosophie de Lactance, il faudroit aussi conclure que l'homme ne conoîtroit pas la lumiere, il ne sçauroit pas qu'il est jour, qu'il voit les objets &c. Voiez la marge (*c*).

(*b*) *Notez que cette objection d'Epicure ne regarde pas le mal moral: elle seroit encore plus embarrassante si elle le regardoit.*

On peut sentir l'un des contraires sans avoir jamais senti l'autre.

Pourquoi la coutume émousse le sentiment.

Ce que je viens de dire prouve invinciblement, ce me semble, que l'on ne gagneroit rien contre nos Pauliciens, si on leur representoit que Dieu n'a mêlé les biens & les maux, qu'à cause qu'il a prevu que le bien tout pur nous paroîtroit fade dans peu de tems. Ils repondroient que cette proprieté n'est point contenuë dans l'idée que l'on a du bien, & qu'elle est directement oposée à la doctrine ordinaire sur le bonheur du Paradis. Et pour ce qui est de l'experience qui ne nous aprend que trop; 1. Que les joies de cette vie ne sont sensibles, qu'à proportion qu'elles nous delivrent d'un état fâcheux: 2. Qu'elles traînent aprés soi le degoût pour peu qu'elles durent; ils soutiendroient que ce phenomene est inexplicable, si l'on ne recourt à leur hypothese des deux principes. Car si nous ne dependons, diront-ils, que d'une cause toute-puissante, infiniment bonne, infiniment libre, & qui dispose universellement de tous les êtres selon le bon plaisir de sa volonté, nous ne devons sentir aucun mal, tous nos biens doivent être purs, nous n'y devons jamais trouver le moindre degoût. L'Auteur de nôtre être s'il est infiniment bienfaisant, se doit faire un plaisir continuel de nous rendre heureux, & de prevenir tout ce qui pourroit troubler ou diminuer nôtre joie. C'est un caractere essentiellement contenu dans l'idée de la souveraine bonté. Les fibres de nôtre cerveau ne peuvent pas être cause que Dieu affoiblisse nos plaisirs; car selon vous il est l'auteur unique de la matiere, il est tout-puissant, rien n'empêche qu'il n'agisse selon toute l'étenduë de sa bonté infinie: il n'a qu'à vouloir que nos plaisirs ne dependent pas des fibres de nôtre cerveau, & s'il veut qu'ils en dependent il peut conserver éternellement ces fibres dans le même état: il n'a qu'à vouloir ou qu'elles ne s'usent pas, ou que le dommage qu'elles souffrent soit reparé promtement. Vous ne pouvez donc expliquer nos experiences que par l'hypothese des deux principes. Si nous sentons du plaisir, c'est le bon principe qui nous le donne; mais si nous ne le sentons pas tout pur, & si nous en sommes bientôt degoûtez,

(*c*) *Je citerai ci-dessous dans la remarque G un passage de Plutarque que l'on peut apliquer contre les reponses de Lactance.*

toûjours accompagnée de la doctrine qui aprend la rebellion & la chûte d'une partie des bons Anges. Cette hypothese des deux principes auroit fait aparemment plus de progrés, si l'on en avoit donné

goûtes, c'est parce que le mauvais principe traverse le bon. Celui-ci lui rend la pareille; il fait ensorte que la douleur soit moins sensible par l'accoutumance, & qu'il nous reste toûjours quelque ressource dans les plus grands maux. Cela & le bon usage qu'on fait souvent de l'adversité, & le mauvais usage qu'on fait souvent du bonheur, sont des phenomenes qui s'expliquent admirablement selon l'hypothese Manichéenne. Ce sont des choses qui nous conduisent à suposer que les deux principes ont passé une (a) transaction qui limite reciproquement leurs operations. Le bon ne peut pas nous faire tout le bien qu'il souhaiteroit: il a falu que pour nous en faire beaucoup, il consentit que son adversaire nous causât autant de mal; car sans ce consentement le cahos seroit toûjours demeuré cahos, & aucune creature n'eût jamais senti le bien. Ainsi la souveraine bonté trouvant un meilleur moien de se satisfaire à voir le monde tantôt heureux; tantôt malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un accord qui a produit le mélange de bien & de mal que nous voions dans le genre humain. En donnant à vôtre principe la toute-puissance, & la gloire de jouir seul de l'éternité, vous lui ôtez celui de ses attributs qui passe devant tous les autres, car l'*optimus* precede toûjours le *maximus* dans le style des plus savantes nations, quand elles parlent de Dieu: vous supofez que n'y aiant rien qui l'empêche de combler de biens ses creatures, il les accable de maux; que s'il en éleve quelques-unes (b) c'est afin que leur chûte soit plus rude; nous le disculpons sur tout cela, nous expliquons sans qu'il y aille de sa bonté tout ce qu'on peut dire de l'inconstance de la fortune, & de la jalousie de Nemesis, & de ce jeu continuel dont Esope fait l'occupation de Dieu: (c) il éleve les choses basses, disoit Esope, & il abaisse les choses hautes. Il n'a pu tirer, disons-nous, un meilleur parti de son adversaire: sa bonté s'est étenduë autant qu'elle a pu; s'il ne nous fait pas plus de bien, c'est qu'il ne peut pas: nous n'avons donc pas sujet de nous plaindre.

Qui n'admirera & qui ne deplorera la destinée de nôtre raison? Voilà les Manicheens qui avec une hypothese tout-à-fait absurde & contradictoire, expliquent les experiences cent fois mieux que ne font les orthodoxes, avec la supofition si juste, si necessaire, si uniquement veritable d'un premier principe infiniment bon, & tout-puissant.

Faisons voir par un autre exemple le peu de succés de la dispute des Peres contre ces heretiques, par raport à l'origine du mal. Voici un passage de St. Basile: (d) *At neque à Deo ipsum malum profluxisse, pium est dicere: propterea quod nihil contrariorum à contrario suo gignitur -- at si nec ingenitum, inquies, ipsum malum nec à Deo profluxit, unde naturam sortitur? Nam mala esse nemo particeps vitæ contradixerit. Quid igitur est dicendum: nempe malum non essentiam viventem animamque præditam esse: Sed affectionem animæ, virtuti contrariam: desidiosis ac inertibus, propterea quòd à bono deciderunt, inditam. Noli itaque malum forinsecus circumspicere, atque inquirere, neque quandam naturam Principem malignitatis imaginare, sed malitiæ quisque suæ seipsum Autorem agnoscat. Nam semper ea, quæ nobis eveniunt, partim à natura proficiscuntur, ut senectus, ut infirmitas: partim suâ sponte proveniunt, quales sunt casus inopini alienis principiis accidentes -- partim verò in nobis ipsis sunt collocata, ut cupiditates spernere, aut voluptatibus modum non ponere, continere iram, aut manus injicere in eum qui injuriâ lacessivit, vera dicere aut falsa, mansuetum moribus esse ac moderatum, aut fastu superbum arrogantiaque elatum. Quorum itaque tute Dominus es, horum principia non aliunde quærere velis, sed quod propriè malum est, id ab ultronea & voluntaria electione sumpsisse principium scito, &c.* Le Theologien (e) Allemand qui raporte ce passage, a raison de dire que ce Pere accorde aux Marcionites plus qu'il ne doit; car il ne veut pas même avouër que Dieu soit l'auteur du mal physique, comme sont les maladies & la vieillesse, ni de cent choses qui nous viennent de dehors, & qui arrivent inopinément. Ainsi pour se tirer d'un embarras, il adopte des erreurs, & peut-être même des heresies. Mais voici un autre defaut de sa reponse; il s'imagine qu'il se tirera d'affaire, en disculpant la providence, pourvu qu'il assûre que les vices ont leur origine dans l'ame de l'homme. Comment ne voioit-il pas que c'est fuir la difficulté, ou donner pour solution la chose même en quoi consiste la principale difficulté? La pretension de Zoroastre, de Platon, de Plutarque, des Marcionites, des Manichéens, & en general de tous ceux qui admettent un principe naturellement bon, & un principe naturellement mechant, tous deux éternels & independans, est que sans cela on ne sçauroit dire par quelle voie le mal est venu au monde. Vous repondez qu'il y est venu par l'homme: mais comment cela, puisque, selon vous, l'homme est l'ouvrage d'un être infiniment saint, & infiniment puissant? L'ouvrage d'une telle cause ne doit-il pas être bon? Peut-il être que bon? N'est-il pas plus impossible que les tenebres sortent de la lumiere, qu'il n'est possible que la production d'un tel principe soit mechante? C'est là où est la difficulté. Saint Basile ne pouvoit pas l'ignorer; pourquoi donc dit-il si froidement qu'il ne faut chercher le mal que dans l'interieur de l'homme? Mais qui est-ce qui l'y a mis? L'homme même en abusant des graces de son Createur, qui étant la souveraine bonté l'avoit produit dans un état d'innocence. Si vous repondez cela, vous donnez dans *la petition du principe.* Vous disputez avec un Manichéen, qui vous soutient que deux createurs contraires ont concouru à la production de l'homme, & que l'homme a reçu du bon principe ce qu'il a de bon, & du mechant principe ce qu'il a de mal, & vous repondez à ses objections en supofant que le createur de l'homme est unique, & souverainement bon. N'est-ce pas donner vôtre propre these pour reponse? Il est clair que saint Basile dispute mal: mais comme d'ailleurs c'est une affaire qui met à bout toute la Philosophie, il devoit se retirer dans son fort, c'est-à-dire qu'il devoit prouver (f) par la parole de Dieu que l'auteur de toutes choses est unique & infini en bonté & en toutes sortes de perfections; que l'homme étant sorti de ses mains innocent & bon, a perdu son innocence, & sa bonté par sa propre faute. C'est là l'origine du mal moral & du mal physique. Que Marcion & que tous les Manichéens raisonnent tant qu'il leur plaira, pour montrer que sous une providence infiniment bonne & sainte, cette chûte de l'homme innocent n'a pu arriver, ils raisonneront contre un fait, & par consequent ils se rendront ridicules. Je supose toûjours que ce sont des gens que l'on peut reduire par des argumens *ad hominem*, à reconoître la divinité du Vieux Testament. Car si l'on avoit à faire ou à Zoroastre, ou à Plutarque, ce seroit une autre chose.

Afin qu'on voie que ce n'est pas sans raison que je debite, qu'il ne faut oposer à ces sectaires que la maxime *ab actu ad potentiam valet consequentia*, & que ce petit enthymême, *cela est arrivé, donc cela ne repugne point à la sainteté & à la bonté de Dieu*, j'observe que l'on ne peut se commettre à la dispute sur un autre pied sans quelque desavantage. Les raisons de la permission du peché qui ne sont point prises des mysteres (g) revelez dans l'Ecriture ont ce defaut, quelque bonnes qu'elles soient, qu'on peut les combatre par d'autres raisons plus specieuses, & plus conformes aux idées que l'on a de l'ordre. Par exemple si vous dites que Dieu a permis le peché afin de manifester sa sagesse, qui éclate davantage dans les desordres que la malice des hommes produit tous les jours, qu'elle ne feroit dans un état d'innocence, on vous repondra que c'est comparer la divinité ou à un pere de famille qui laisseroit casser les jambes à ses enfans, afin de faire paroître à toute une ville l'adresse qu'il a de rejoindre les os cassez; ou à un Monarque qui laisseroit croître les seditions, & les desordres par tout son Roiaume, afin d'aquerir la gloire d'y avoir remedié. La conduite de ce pere & de ce Monarque est si contraire aux idées claires & distinctes, selon lesquelles nous jugeons de la bonté & de la sagesse, & en general de tous les devoirs d'un pere & d'un Roi, que nôtre raison ne sçauroit comprendre que Dieu puisse en user de même. Mais, direz-vous, les voies de Dieu ne sont pas nos voies. Tenez vous en donc là; c'est un texte de l'Ecriture (h), & ne venez plus raisonner (i). Ne nous venez plus dire que sans la chûte du premier homme, la justice & la misericorde de Dieu seroient demeurées inconuës; car on vous repondra qu'il n'y avoit rien de plus facile que de faire conoître à l'homme ces deux attributs; la seule idée de l'être souverainement parfait aprend clairement à l'homme pecheur, que Dieu possede toutes les vertus qui sont dignes d'une nature infinie à tous égards. A combien plus forte raison eût-elle apris à l'homme innocent que Dieu est infiniment juste? Mais il n'eût puni personne: c'est par là même que l'on eût conu sa justice; c'eût été un acte continuel, un exercice per-

(a) *Dans la remarque I pag. 2331. col. 1. on aporte une explication qui ne supose nul accord.*

(b) Tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant. *Claudian. in Rufinum lib. 1. circa init.*

(c) *Voiez l'article* Esope *page 1175.*

(d) *Basilius Magnus Hexaëm. homil. 2. apud Tobiam Pfannerum system. Theologiæ gentilis cap. 9. pag. m. 253.*

(e) *Tobias Pfanner. ibid.*

(f) *Voiez l'article* Manichéens *page 2026. col. 2. & ci-dessus page 2323. remarque E.*

(g) *Raportez ici ce qu'a dit un Pere de l'Eglise,* Felix culpa quæ talem meruit habere redemptorem.

(h) *Esaie chap. 55. v. 8.*

(i) *Voiez ci-dessous la remarque KΔΔ vers la fin*

donné le detail moins grossierement, & si on ne l'avoit pas accompagnée de plusieurs pratiques odieuses *, ou s'il y eût eu (F) alors autant de disputes qu'aujourd'hui sur la predestination, dans

perpetuel de cette vertu: personne n'auroit merité d'être puni, & par consequent la supression de toute peine eût été une fonction de justice. Repondez moi s'il vous plait. Voilà deux Princes dont l'un laisse tomber ses sujets dans la misere, afin de les en tirer quand ils y auront assez croupi, & l'autre les conserve toûjours dans un etat de prosperité. Celui-ci n'est-il pas meilleur, n'est-il pas même plus misericordieux que l'autre? Ceux qui enseignent la conception immaculée de la sainte Vierge, prouvent demonstrativement que Dieu deploia sur elle sa misericorde, & le benefice de la redemption plus que sur les autres hommes. Il ne faut pas être Metaphysicien pour savoir cela: un villageois conoit clairement que c'est une plus grande bonté d'empêcher qu'un homme ne tombe dans une fosse, que de l'y laisser tomber, (a) & de l'en tirer au bout d'une heure; & qu'il vaut mieux empêcher qu'un assassin ne tue personne, (b) que de le faire rouer après les meurtres qu'on lui a laissé commettre. Tout ceci nous avertit qu'il ne se faut point commettre avec les Manichéens, sans établir avant toutes choses le dogme (c) *de l'élevation de la foi & de l'abaissement de la raison.*

Ceux qui disent que Dieu a permis le peché, parce qu'il n'auroit pu l'empêcher sans donner atteinte au libre arbitre qu'il avoit donné à l'homme, & qui étoit le plus beau present qu'il lui eût fait, s'exposent beaucoup. La raison qu'ils donnent est belle, on y voit un je ne sçai quoi qui eblouit, on y trouve de la grandeur: mais enfin on la peut combattre par des raisons qui sont plus à la portée de tous les hommes, & plus fondées sur le bon sens, & sur les idées de l'ordre. Sans avoir lu le beau traité de Seneque sur les bienfaits, on conoit par la lumiere naturelle qu'il est de l'essence d'un bienfaiteur de ne point donner des graces dont il sçait qu'on abuseroit de telle sorte, qu'elles ne serviroient qu'à la ruine de celui à qui il les donneroit. Il n'y a point d'ennemi si passionné, qui en ce cas-là ne comblât de graces son ennemi. Il est de l'essence d'un bienfaiteur de n'épargner rien, pour faire que ses bienfaits rendent heureuse la personne qu'il en honore. S'il pouvoit lui conferer la science de s'en bien servir, & qu'il la lui refusât, il soutiendroit mal le caractere de bienfaiteur: il ne le soutiendroit pas mieux, si pouvant faire que son client n'abusât pas des bienfaits, il ne l'en empêchoit pas en le guerissant de ses mauvaises inclinations (d). Ce sont des idées aussi conues du peuple que des Philosophes. J'avoue que si l'on ne pouvoit prevenir le mauvais usage d'une faveur qu'en rompant les bras & les jambes à ses clients, ou qu'en leur mettant les fers aux pieds au fond d'un cachot, on ne seroit pas obligé de le prevenir; il vaudroit mieux leur refuser le bienfait: mais si on le pouvoit prevenir en changeant le cœur, & en lui donnant du goût pour les bonnes choses, on le devroit faire: or c'est ce que Dieu feroit aisément s'il le vouloit. Remarquez bien ce que Ciceron opose à ceux qui alleguent que ce n'est pas la faute de Dieu, si les hommes n'usent pas bien de ses graces. (e) *Huic loco sic soletis occurrere, Non idcirco non optimè nobis à diis esse provisum, quod multi eorum beneficio perversè uterentur: etiam patrimoniis multos malè uti: nec ob eam causam eos beneficium à patribus nullum habere. Quis istuc negat? aut quæ est in collatione ista similitudo? nec enim Herculi nocere Deianira voluit, cum ei tunicam, sanguine Centauri tinctam, dedit: nec prodesse Pheræo Jasoni, is qui gladio vomicam ejus aperuit, quam sanare medici non potuerant. MULTI ENIM, ETIAM CUM OBESSE VELLENT, PROFUERUNT, ET CUM PRODESSE, OBFUERUNT. Ita non fit ex eo, quod datur, ut voluntas ejus, qui dederit, appareat: nec, si is, qui accepit, bene utitur, idcirco is, qui dedit, amicè dedit.* Il n'y a point de bonne mere qui aiant permis à ses filles d'aller au bal, ne revoquât cette permission si elle étoit assûrée qu'elles y succomberoient à la fleurette, & qu'elles y laisseroient leur virginité: & toute mere qui sachant certainement que cela ne manqueroit point d'arriver, les laisseroit aller au bal, après s'être contentée de les exhorter à la sagesse, & de les menacer de sa disgrace si elles revenoient femmes, s'attireroit pour le moins le juste blâme de n'avoir aimé ni ses filles, ni la chasteté. Elle auroit beau dire pour sa justification, qu'elle n'avoit point voulu donner quelque atteinte à la liberté de ses filles, ni leur temoigner de la defiance: on lui repondroit que ce grand menagement étoit fort mal entendu, & sentoit plutôt une marâtre irritée, qu'une mere; & qu'il auroit mieux valu garder à vue ses filles, que de leur donner si mal à propos un tel privilege de liberté, & de telles marques de confiance. Ceci fait voir la temerité de ceux qui nous donnent pour raison, le menagement qu'ils disent que Dieu a eu pour le franc arbitre du premier homme. Il vaut mieux croire & se taire, que d'alleguer des raisons qu'on peut refuter par les exemples dont je viens de me servir. Cotta dans un livre de Ciceron aporta tant d'argumens, contre ceux qui disent que la faculté de raisonner est un present que les Dieux ont fait à l'homme, que Ciceron ne se sentit pas capable de resoudre ces difficultez; car s'il s'en fût trouvé capable il les auroit refutées; son esprit d'Academicien étoit dans son element, lors qu'il pouvoit faire voir qu'on peut soutenir le pour & le contre à l'infini. Puis donc qu'il a laissé sans reponse les raisons de Cotta, il faut croire qu'il n'a sçu que dire contre. Ciceron étoit cependant un des plus excellens genies qui aient jamais été. Cotta aiant fait voir que la raison est complice de tous les crimes, & qu'ainsi les Dieux auroient dû nous la donner s'ils avoient voulu nous faire du mal (f), se proposa la solution ordinaire, qui est que les hommes abusent des faveurs du ciel. *Sed urgetis identidem hominum esse istam culpam, non deorum . . . . in hominum vitiis ait esse culpam* (g). Il replique qu'il faloit prevenir l'abus, & donner à l'homme une raison qui chassât le mal: qu'on ne sçauroit excuser ceux qui donnent ce qu'ils savent devoir être pernicieux. Il prouve cela par plusieurs exemples. (h) *Eam dedisses hominibus rationem, quæ vitia, culpamque excluderet. Ubi igitur locus fuit errori Deorum? nam patrimonia spe bene tradendi relinquimus, quâ possumus falli: Deus falli qui potuit? An ut Sol in currum cùm Phaëthontem filium sustulit? aut Neptunus, cùm Theseus Hippolytum perdidit, cùm ter optandi à Neptuno patre habuisset potestatem? Poëtarum ista sunt: nos autem philosophi esse volumus, rerum auctores, non fabularum. Atque ii tamen ipsi Dii poëtici si scissent perniciosa fore illa filiis, peccasse in beneficio putarentur. Et si verum est quod Aristo Chius dicere solebat, Nocere audientibus Philosophos iis qui bene dicta male interpretarentur: posse enim asotos ex Aristippi, acerbos è Zenonis scholâ exire. Prorsus, si qui audierunt vitiosi essent discessuri, quòd perversè philosophorum disputationem interpretarentur; tacere præstare philosophis, quàm iis qui se audissent, nocere. Sic si homines rationem bono consilio à Diis immortalibus datam, in fraudem, malitiamque convertunt, non dari illam, quàm dari humano generi melius fuit, ut si medicus sciat eum ægrotum, qui jussus sit vinum sumere, meracius sumturum, statimque periturum, magnâ sit in culpa: sic vestra ista Providentia reprehendenda, quæ rationem dederit iis, quos scierit eâ perversè & improbè usuros. Nisi forte dicitis eam nescivisse. Utinam quidem; sed non audebitis: non enim ignoro quanti ejus nomen putetis?* Avec ces raisons il est facile de montrer que le libre arbitre du premier homme, qu'on lui conservoit sain & entier dans des circonstances où il s'en devoit servir à sa propre perte, à la ruine du genre humain, à la damnation éternelle de la plupart de ses descendans, & à l'introduction d'un effroiable deluge de maux de coulpe, & de maux de peine, n'étoit point un bon present. Jamais nous ne comprendrons qu'on ait pu lui conserver ce privilege par un effet de bonté, & pour l'amour de la sainteté. Ceux qui disent qu'il a falu qu'il y eût des êtres libres (i) afin que Dieu fût aimé d'un amour de choix, sentent bien dans leur conscience que cette hypothese ne contente pas la raison: car quand on prevoit que ces êtres libres choisiront non pas le parti de l'amour de Dieu, mais le parti du peché, on voit bien que la fin que l'on se seroit proposée s'évanouit; & qu'ainsi il n'est nullement necessaire de conserver le franc arbitre. J'examinerai encore ceci dans la remarque KΔΔ. Voiez à la marge (k) nôtre leçon.

(F) *S'il y eut eu alors autant de disputes qu'aujourd'hui sur la predestination.*] Si les Manichéens en demeuroient là, ils renonceroient à leurs principaux avantages. Car voici des objections bien plus terribles. 1. On ne conçoit pas que le premier homme ait pu recevoir d'un bon principe la faculté de faire le mal. Cette faculté est un vice; tout ce qui peut produire le mal est mauvais, puis que le mal ne peut naître que d'une cause mauvaise: & ainsi le franc arbitre d'Adam est sorti de deux principes contraires; entant qu'il pouvoit se tourner du côté du bien, il dependoit du bon principe, mais entant qu'il pouvoit embrasser le mal, il dependoit du mauvais principe. 2. Il est impossible de comprendre que Dieu n'ait fait que permettre

* *Voiez la remarque B de l'article Manichéens.*

(a) *Voiez Garasse, Somme Theologique pag. 430.*

(b) Cur omnium crudelissimus tam diu Cinna regnavit? At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedirique ne tot summos viros interficeret, quàm ipsum aliquando pœnas dare. Summo cruciatu, supplicioque Varius homo importunissimus periit: sed, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat, illos conservari meliùs fuit, quam pœnas sceleris Varium pendere. *Cicero de nat. Deorum l. 3. p. m. 679.*

(c) *Mr. Amyraut a fait un livre qui porte ce titre.*

(d) *Voiez sur tout ceci la remarque E de l'article d'Origene.*

(e) *Cicero de nat. Deorum l. 3. p. m. 658. Joinez à ceci ce qui a été dit de l'Eutrapelus d'Horace dans l'article d'Origene pag. 2259 lettre g.*

(f) *Comme il étoit tard il feint que Balbus ne repondit pas à Cotta, & renvoia la partie à un autre jour, qui ne vint jamais.* Quoniam advesperascit dabis diem nobis aliquam ut contra ista dicamus. *Cotta repond qu'il souhaite d'être refuté, & qu'il l'espere.* Ego vero & opto redargui me Balbe, & ea quæ disputavi disserere malui quam judicare. & facile me à te vinci posse certo scio. *Cicero de natura Deorum lib. 3. sub fin.*

(g) Non ut patrimonium relinquitur, sic ratio homini est beneficio deorum data, quid enim potius hominibus dedissent si iis nocere voluissent. *Id. ibid. p. m. 658.*

(h) *Ibid.*

(i) *Voiez le traité de Morale du Pere Malebranche.*

(k) Sancta illa & profunda fidei mysteria non pari passu cum causis naturalibus ambulant, eoque rectius illa & creduntur clausis oculis, & intelliguntur; I segreti del ciel sol colui vede, che serra gli

dans lesquelles les Chretiens s'accusent les uns les autres, ou de faire Dieu auteur du peché, ou de

occhi, e crede. *Francifcus Redi, de gener. infectorum.*

mettre le peché; car une simple permission de pecher n'ajoûtoit rien au franc arbitre, & ne faisoit pas que l'on pût prevoir si Adam perfevereroit dans son innocence, ou s'il en decherroit. Outre que par les idées que nous avons d'un être creé, nous ne pouvons point comprendre qu'il soit un principe d'action, qu'il se puisse mouvoir lui-même, & que recevant dans tous les momens de sa durée son existence & celle de ses facultez, que la recevant, dis-je, toute entiere d'une autre cause, il crée en lui-même des modalitez par une vertu qui lui soit propre. Ces modalitez doivent être ou indistinctes de la substance de l'ame, comme veulent les nouveaux philosophes, ou distinctes de la substance de l'ame, comme l'assûrent les Peripateticiens. Si elles sont indistinctes, elles ne peuvent être produites que par la cause qui peut produire la substance même de l'ame: or il est manifeste que l'homme n'est point cette cause, & qu'il ne le peut être. Si elles sont distinctes, elles sont des êtres créez, des êtres tirez du neant, puis qu'ils ne sont pas composez de l'ame, ni d'aucune autre nature préexistente; elles ne peuvent donc être produites que par une cause qui peut créer. Or toutes les sectes de philosophie conviennent que l'homme n'est point une telle cause, & qu'il ne peut l'être. Quelques-uns (a) veulent que le mouvement qui le pousse lui vienne d'ailleurs, & qu'il puisse neanmoins l'arrêter, & le fixer sur un tel objet. Cela est contradictoire; puis qu'il ne faut pas moins de force pour arrêter ce qui se meut, que pour mouvoir ce qui se repose. La creature ne pouvant donc pas être muë par une simple permission d'agir, & n'aiant pas elle-même le principe du mouvement, il faut de toute necessité que Dieu la meuve; il fait donc quelque autre chose que de lui permettre de pecher. 3. Cela se prouve par une nouvelle raison, c'est qu'on ne sçauroit comprendre qu'une simple permission tire du nombre des choses purement possibles, les évenemens contingens, ni qu'elle mette la Divinité en état d'être certainement assûrée que la creature pechera. Une simple permission ne sçauroit fonder la prescience divine. C'est ce qui engage la plupart des Theologiens à suposer, que Dieu a fait un decret qui porte que la creature pechera. C'est selon eux le fondement de la prescience. D'autres veulent que le decret porte, que la creature sera mise dans les circonstances où Dieu a prevu qu'elle pecheroit. Ainsi les uns veulent que Dieu ait prevu le peché à cause de son decret, & les autres qu'il ait fait le decret à cause qu'il avoit prevu le peché. De quelque maniere qu'on s'explique, il s'ensuit manifestement que Dieu a voulu que l'homme pechât, & qu'il a preferé cela à la durée perpetuelle de l'innocence, qu'il lui étoit si facile de procurer & d'ordonner. Accordez cela si vous pouvez avec la bonté qu'il doit avoir pour sa creature, & avec l'amour infini qu'il doit avoir pour la sainteté. 4. Que si vous dites avec ceux qui se sont le plus aprochez de la methode qui disculperoit la providence, que Dieu n'a point prevu la chute d'Adam, vous ne gagnez que peu de chose; car pour le moins il a sçu très-certainement que le premier homme courroit risque de perdre son innocence, & d'introduire dans le monde tous les maux de peine & de coulpe qui ont suivi sa revolte. Ni sa bonté, ni sa sainteté, ni sa sagesse n'ont pu permettre qu'il hazardât ces évenemens; car nôtre raison nous convainc d'une maniere très-évidente qu'une mere qui laisseroit aller ses filles au bal, lors qu'elle sçauroit très-certainement qu'elles y courroient un grand risque par raport à leur honneur, temoigneroit qu'elle n'aime ni ses filles, ni la chasteté: & si l'on supose qu'elle a un preservatif infaillible contre toutes les tentations, & qu'elle ne le donne point à ses filles en les envoiant au bal, on conoit avec la derniere évidence qu'elle est coupable, & qu'elle se soucie peu que ses filles gardent leur virginité. Poussons la comparaison un peu plus loin. Si cette mere alloit à ce bal, & si par une fenêtre elle voioit, & elle entendoit l'une de ses filles, se defendant foiblement dans le coin d'un cabinet, contre les demandes d'un jeune galant; si lors même qu'elle verroit que sa fille n'auroit plus qu'un pas à faire, pour aquiescer aux desirs du tentateur, elle n'alloit pas la secourir, & la delivrer du piege, ne diroit-on pas avec raison qu'elle agiroit comme une cruelle marâtre, & qu'elle feroit bien capable de vendre (b) l'honneur de sa propre fille? Or voilà l'image de la conduite que les Sociniens font tenir à Dieu (B). Ils ne peuvent pas dire qu'il n'a conu le peché du premier homme que sur le pied d'un évenement possible; il a sçu toutes les demarches de la tentation, & il a dû sçavoir un moment avant qu'Eve succombât, qu'elle s'alloit perdre; il a dû, dis-je, le conoître avec cette certitude, qui fait que l'on est inexcusable, si l'on ne remedie pas au mal, & que l'on ne peut pas dire, *j'avois lieu de croire que cela n'arriveroit pas; il me restoit beaucoup d'esperance.* Il n'y a point de gens un peu experimentez, qui sans voir ce qui se passe dans le cœur, & sans le conoître que par des signes, ne pussent être assûrez qu'une femme est prête à se rendre, s'ils voioient par une fenêtre comment elle se defend; lors qu'en effet sa chute est prochaine. Le moment du consentement est precedé de certains indices où ils ne se trompent point. A plus forte raison Dieu qui conoissoit toutes les pensées d'Eve, à mesure qu'elles se formoient, (les Sociniens ne lui ôtent pas cette conoissance) ne pouvoit pas douter qu'elle n'allât succomber. Il a donc voulu la laisser pecher; il l'a, dis-je, voulu dans le tems même qu'il prevoioit ce peché avec certitude. Le peché d'Adam a été encore plus certainement prevu; car l'exemple d'Eve donnoit des lumieres pour mieux prevoir la chute de son mari. Si Dieu avoit eu à cœur la conservation de l'homme, & celle de l'innocence, & l'expulsion de tous les malheurs qui devoient être la suite infaillible du peché, n'eût-il pas du moins fortifié le mari, après que la femme fut tombée? Ne lui eût-il pas donné une autre femme saine & entiere, au lieu de celle qui s'étoit laissé seduire? Disons donc que le systême Socinien en ôtant à Dieu la prescience, le reduit à la servitude, & à une forme de gouvernement qui est pitoiable, & ne leve pas la grande difficulté qu'il faloit lever, & qui force ces heretiques à nier la prevision des évenemens contingens (c).

Je vous renvoie à un Professeur (d) en Theologie encore (e) vivant, qui a montré clair comme le jour, que ni la methode des Scotistes, ni celle des Molinistes, ni celle des Remontrans, ni celle des Universalistes, ni celle des Pajonistes, ni celle du Pere Malebranche, ni celle des Lutheriens, ni celle des Sociniens ne sont capables de soudre les objections de ceux qui imputent à Dieu l'introduction du peché, ou qui pretendent qu'elle n'est point compatible avec sa bonté, ni avec sa sainteté, ni avec sa justice; desorte que ce Professeur ne trouvant pas mieux ailleurs, demeure dans l'hypothese de St. Augustin, qui est la même que celle de Luther & de Calvin, & que celle des Thomistes, & des Jansenistes; il y demeure, dis-je, (f) *incommodé des difficultez* étonnantes qu'il a (g) étalées, & *accablé de ces pesanteurs* (h). Depuis que Luther & Calvin ont paru, je ne pense pas qu'il se soit passé d'année où l'on ne les ait accusez de faire Dieu auteur du peché. Le Professeur dont je parle avoue qu'à (i) l'egard de Luther cette accusation est juste: les Lutheriens d'aujourd'hui pretendent la même chose touchant Calvin. Les Catholiques Romains la pretendent à l'égard de l'un & de l'autre. Les Jesuites la pretendent à l'égard de Jansenius. Ceux qui sont un peu équitables & moderez, ne prenent point pour un acte de mauvaise foi la protestation que fait l'adversaire, qu'il n'impute point à Dieu le peché de l'homme, qu'il ne l'en fait point l'auteur: ils veulent bien convenir qu'il n'enseigne point cela formellement, & qu'il ne voit pas tout ce que son dogme signifie; mais ils ajoûtent que *protestatio facto contraria nihil valet*, & que s'il prend la peine de definir exactement, ce qu'il faudroit que Dieu eût fait, afin d'être l'auteur du peché d'Adam, il trouvera que selon son dogme Dieu a fait tout ce qu'il faloit faire pour cela. Vous faites donc, ajoûtent-ils, tout le contraire d'Epicure; il nioit au (k) fond qu'il y eût des Dieux, & il disoit pourtant qu'il y en avoit. Vous au contraire, vous niez par vos paroles que Dieu soit l'auteur du peché; mais dans le fond vous l'enseignez.

Venons enfin au texte de cette remarque. Les disputes qui se sont élevées dans l'Occident parmi les Chretiens depuis la Reformation, ont si clairement montré qu'on ne sçait à quoi se prendre, quand on veut resoudre les difficultez sur l'origine du mal, qu'un Manichéen feroit aujourd'hui plus terrible qu'autrefois, car il nous refuteroit tous les uns par les autres. Vous avez épuisé, nous diroit-il, toutes les forces de vôtre esprit. Vous avez inventé la science moienne, comme un Dieu de machine qui vint debrouiller vôtre cahos. Cette invention est chimerique; on ne com-

(a) *Le Pere Malebranche au traité de la nature & de la grace.*

(b) *Voiez ci-dessous pag. 2328. lettre a.*

(B) *Je parle encore de ceci dans la 1. colonne de la page suivante.*

(c) *Voiez Mr. Arnauld*, Réflexions sur le systême du P. Mallebranche livre 1. chap. 13. pag. 256. & suiv. *où il montre qu'à moins que Dieu ne combine par des volontez particulieres les volontez de l'homme, & les mouvemens de la matiere; les évenemens qu'on apelle contingens, seroient tels même à l'égard de Dieu.*

(d) *On écrit ceci au commencement d'Avril 1696.*

(e) *Jurieu, jugement sur les Methodes rigides & relachées d'expliquer la providence & la grace.*

(f) *Id. ib. pag. 23.*

(g) *Pag. 19. 20. 21. & 22.*

(h) *Ibid. pag. 23.*

(i) *Après avoir raporté les sentimens de Luther il dit*, Hæc omnia abdicamus & horremus ut religionem omnem pessundantia & Manicheissimum spirantia. *Petrus Jurieu de pace inter Protestantes ineunda pag. 214.* Voiez Mr. de Meaux dans l'addition à l'Histoire des variations.

(k) Epicurum verbis reliquisse Deos, re sustulisse. *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 123.* Voiez aussi Lactance *libro de ira Dei cap. 4.*

de lui ôter le gouvernement du monde. Les Paiens pouvoient mieux répondre que les Chretiens aux (G) objections Manichéennes; mais quelques-uns de leurs Philosophes * s'y trouvoient

* *Voiez la remarque G.*

comprend point que Dieu puisse voir l'avenir ailleurs que dans ses decrets, ou que dans la necessité des causes. Cela n'est pas moins incomprehensible selon la Metaphysique, qu'il est incomprehensible selon la Morale, qu'etant la bonté & la sainteté elle-même, il soit l'auteur du peché. Je vous renvoie aux Jansenistes; voiez comment ils foudroient vôtre science moienne, & par des preuves directes, & par la retorsion de vos argumens; car elle n'empêche pas que tous les pechez, & tous les malheurs de l'homme ne soient du choix libre de Dieu, & qu'on ne puisse comparer Dieu (*absit verbo blasphemia*, voiez la marge) à une mere (a) qui sachant certainement que sa fille donneroit son pucelage, si en tel lieu & à telle heure elle étoit sollicitée par un tel, menageroit l'entrevuë, & y meneroit sa fille, & la laisseroit là sur sa bonne foi. Les Sociniens accablez de l'objection, tâchent de s'en delivrer en niant la prescience; mais ils ont la honte de voir que leur hypothese avilit le gouvernement de Dieu, sans le disculper, & qu'elle n'évite la comparaison de cette mere que du plus au moins. Voiez la page precedente. lettre B. Je les renvoie aux Protestans qui les terrassent & qui les abiment. Quant aux decrets absolus, source certaine de la prescience, voiez, je vous prie, de quelle maniere les Molinistes & les Remontrans les combatent. Voilà un Theologien aussi resolu que Bartole, qui confesse presque la larme à l'œil, (b) *qu'il n'y a personne qui soit plus incommode que lui des difficultez* de ces decrets, & qu'il ne demeure en cet état que parce qu'aiant voulu se transporter dans les methodes de relâchement, *il se trouve encore accablé de ces mêmes pesanteurs.* Il s'est expliqué (c) encore avec plus de force sur tout cela; & vous ne sçauriez nier qu'il n'ait refuté invinciblement toutes ces methodes: & par consequent il ne vous reste aucune ressource, à moins que vous n'adoptiez mon systême des deux principes. Par là vous vous tirerez d'affaire; toutes les difficultez se dissiperont: vous disculperez pleinement le bon principe, & vous comprendrez que vous ne ferez que passer d'un Manicheisme moins raisonnable, à un Manicheisme plus raisonnable; car si vous examinez vôtre systême avec attention, vous reconoitrez qu'aussi bien que moi vous admettez deux principes, l'un du bien, l'autre du mal; mais au lieu de les placer, comme je fais, dans deux sujets, vous les combinez ensemble dans une seule & même substance, ce qui est monstrueux & impossible. Le principe unique que vous admettez a voulu (d) de toute éternité, selon vous, que l'homme pechât, & que le premier peché fût une chose contagieuse; qu'elle produisît sans fin & sans cesse tous les crimes imaginables sur toute la face de la terre; en suite dequoi il a preparé au genre humain dans cette vie tous les malheurs qui se peuvent concevoir; la peste, la guerre, la famine, la douleur, le chagrin, & après cette vie un enfer où presque tous les hommes seront eternellement tourmentez, d'une maniere qui fait dresser les cheveux quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, & s'il aime la sainteté infiniment, ne faut-il pas reconoitre que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon & parfaitement mauvais, & qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualitez oposées, & de donner tout le bien à un principe, & tout le mal à l'autre principe? L'histoire humaine ne prouvera rien au desavantage du bon principe. Je ne dis pas comme vous que de son bon gré, de sa pure & franche volonté, & parce uniquement que tel a été son bon plaisir, il a soumis le genre humain au peché & à la misere, lors qu'il ne tenoit qu'à lui de le rendre saint & heureux. Je supose qu'il n'a consenti à cela que pour éviter un plus grand mal, & comme à son corps defendant. Cela le disculpe. Il voioit que le mauvais principe vouloit tout perdre; il s'y est oposé autant qu'il a pu, & (e) par accord il a obtenu l'état où les choses sont reduites. Il a fait comme un Monarque qui pour éviter la ruine de tous ses Etats, est obligé d'en sacrifier une partie au bien de l'autre. C'est un grand inconvenient, & qui souleve d'abord la raison, que de parler d'un premier principe, & d'un être necessaire, comme d'une chose qui ne fait pas tout ce qu'elle veut, & qui est contrainte de se soumettre par impuissance aux conjonctures; mais c'est encore un plus grand defaut (f), que de se pouvoir resoudre de gaieté de cœur à faire le mal, lors qu'on peut faire le bien. Voilà quel pourroit être le langage de cet heretique. Finissons par le bon usage à quoi je destine ces remarques.

(a) *Cette comparaison a choqué plusieurs personnes de la religion: mais je les prie ici de considerer que ce n'est que rendre le change aux Jesuites & aux Arminiens qui font les comparaisons les plus horribles du monde entre le Dieu des Calvinistes, disent-ils, & Tibere, Caligula &c. il est bon de leur montrer qu'on peut les batre par de telles armes.*

(b) *Jurieu, Jugement sur les Methodes pag. 23.*

(c) *Voiez la remarque I.*

(d) *Selon les Molinistes il a decreté de mettre les hommes dans les circonstances où il savoit très-certainement qu'ils pecheroient, & il auroit pu ou les mettre dans des circonstances plus favorables, ou ne pas les mettre dans celles-là.*

(e) *Dans la remarque I on propose une autre voie que celle de la transaction, pag. 2331. col. 1.*

(f) *Voiez ce qui sera cité de Plutarque & de Ciceron dans la remarque suivante.*

Il est plus utile qu'on ne pense d'humilier la raison de l'homme, en lui montrant avec quelle force les heresies les plus folles, comme sont celles des Manicheens, se jouent de ses lumieres, pour embrouiller les veritez les plus capitales. Cela doit aprendre aux Sociniens qui veulent que la raison soit la regle de la foi, qu'ils se jettent dans une voie d'egarement, qui n'est propre qu'à les conduire de degré en degré jusques à nier tout, ou jusques à douter de tout, & qu'ils s'engagent à être batus par les gens les plus execrables. Que faut-il donc faire? Il faut captiver son entendement sous l'obeissance de la foi, & ne disputer jamais sur certaines choses. En particulier il ne faut combatre les Manichéens que par l'Ecriture, & par le principe de la soumission, comme fit saint Augustin. (g) *Leurs Docteurs qui estoient Philosophes ou plutost Sophistes, faisans profession de ne suivre que la raison, sans rien deferer à l'autorité, embarrassoient fort aisément par leurs raisonnemens, & les fausses subtilitez de la Philosophie purement humaine, ceux qui n'avoient pas assez de science pour y repondre, & ne pouvoient leur opposer que l'Ecriture & l'autorité de l'Eglise, à laquelle il appartient de l'interpreter selon son vray sens. De sorte que promettans à leurs disciples de leur decouvrir la verité par la seule lumiere naturelle du bon sens & de la raison, & faisans passer pour erreur tout ce qui est au dessus d'elle, comme sont nos mysteres, ils en pervertissoient plusieurs. Et c'est ce qui fit que (1) Saint Augustin, qui sçavoit tout le fort & le foible de cette secte, écrivit contr'eux son excellent livre de l'utilité de la foy, & de la necessité qu'il y a de croire, principalement dans les choses surnaturelles, & qui appartiennent à la Religion.*

(G) *Les Paiens pouvoient mieux repondre .... aux objections Manichéennes.*] Je ne parle pas absolument de tous les Paiens; car nous avons vu ailleurs (h) que le Philosophe Melissus, qui ne reconoissoit qu'un principe de toutes choses, n'eût sçu repondre aux difficultez de Zoroastre qui reconoissoit deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais. S'il n'y a qu'un principe, & si ce principe est essentiellement bon, d'où vient que les hommes sont assujettis à tant de miseres? D'où vient qu'ils sont si mechans (i)? Qu'a-t-il gagné s'il a fait le monde pour l'amour d'eux? (k) *An hæc, ut fere dicitis, hominum causâ à Deo constituta sunt; sapientumne? propter paucos ergo tanta est facta rerum molitio: an stultorum? at primum causa non fuit cur de improbis bene mereretur: deinde quid est assecutus, cùm omnes stulti sint sine dubio miserrimi, maximè quòd stulti sunt? Miserius enim stultitiâ quid possumus dicere? Deinde quod ita multa sunt incommoda in vita, ut ea sapientes commodorum compensatione leniant: stulti nec vitare venientia possint, nec ferre præsentia.* Si cet unique principe que vous admettez est mechant de sa nature, d'où vient que l'homme peut jouïr de tant de plaisirs (l)? & qu'il les peut recevoir en foule par tous ses sens, comme par autant de portes? D'où vient la passion avec laquelle il les recherche? D'où vient l'industrie inépuisable avec laquelle il les multiplie, & il en invente de nouveaux? D'où vient même que non seulement il a l'idée de l'honnêteté; mais aussi qu'il se fait parmi les hommes beaucoup d'actions vertueuses & charitables? Il est impossible, diront les Manichéens, de donner raison de ces phenomenes, si l'on ne supose que deux Principes, l'un bon & l'autre mauvais, ont reglé les conditions du mariage de nôtre corps & de nôtre ame, & en general tout ce qui concerne la direction de l'Univers. Melissus & Parmenide n'etoient pas les seuls à qui ces difficultez pussent faire de la peine, les Stoïciens aussi s'en trouvoient fort embarrassez; les Stoïciens, dis-je, qui sans nier qu'il y eût beaucoup de Dieux, les reduisoient tous à Jupiter (m), comme au souverain dispensateur des evenemens. C'est à lui qu'ils attribuoient la providence, & ils le reconoissoient pour un être infiniment bon, & infiniment prudent. C'est sur cela que Plutarque s'est fondé dans les objections qu'il leur a faites, tirées de la misere du genre humain. Il n'y a pas un homme sage, dit-il (n), „ni n'en y eut jamais dessus la terre, „& au contraire innumerables millions d'hommes malheureux en toute extremité, en la police & domi„nation de Jupiter, duquel le gouvernement & l'ad„ministration est tres-bonne. Et que pourroit-il plus „estre contre le sens commun, que de dire, que Ju„piter gouvernant souverainement bien, que nous „soyons souverainement malheureux? Si donc, ce „qui n'est pas seulement loisible de dire, il ne vouloit „plus estre ni sauveur, ni delivreur, ni protecteur, „ains tout le contraire de ces belles apellations-là, on „ne

QUELLE utilité il faut tirer de la dispute raportée ci-dessus.

(g) *Maimbourg, histoire de St. Leon, liv. 1. pag. 16. 17. édit. de Holl.*

(1) *Aug. de utilit. cred.*

(h) *Dans l'article* Manichéens *pag. 2015. & suiv.*

(i) *Voiez l'article* Manichéens *pag. 2015.*

(k) *Cicero de nat. Deorum l. 1. p. 31.*

(l) Siquidem Deus est, unde mala? bona vero unde, si non est? *Boet. de consol. lib. 1. prosa 4. pag. m. 11. Voiez ce qu'on citera de Ciceron dans l'article* Pericles *remarque I.*

(m) *Voiez Plutarque adversus Stoicos pag. 1075.*

(n) *Ibid. je me sers de la version d'Amiot œuvres Morales de Plutarque pag. 707. tom. 2. édition de Geneve 1621. in 8.*

voient embarassez. Il faudra marquer en quel sens les Orthodoxes semblent admettre deux pre-

„ne sauroit plus rien ajouster de bien à ce qu'il en a, „ni en nombre ni en quantité, ainsi comme ils disent, „là où les hommes vivent en toute extremité miserablement & meschamment, ne recevant plus le vice „aucun acroissement, ni la mal-heureté aucun avancement. Et toutefois encore n'est-ce pas là le pis „qu'il y ait, ains se courroucent à Menander, de ce „qu'il a dit, comme Poëte, par ostentation,

„*L'estre trop bon est cause de grands maux.*

„disans que cela est contre le sens commun. Et cependant eux font Dieu, qui est tout bon, la cause „de tous les maux: car la matiere n'a peu produire „le mal de soi, parce qu'elle est sans qualité, & toutes „les diversitez qu'elle a, elle les a de ce qui la remue „& qui la forme, c'est-à-dire, la raison qui est dedans, qui la remue & la forme, n'estant pas idoine à se former & se remuer soi-mesme; tellement qu'il est force que le mal vienne en estre „ou de rien, & de ce qui n'est pas, ou s'il c'est par „quelque principe mouvant, que ce soit par Dieu: „car s'ils pensent que Jupiter ne domine pas sur „ces parties, & n'use pas de chacune selon sa „propre raison, ils parlent contre le sens commun, & feignent un animal duquel plusieurs des „parties n'obeissent pas à sa volonté, usans de leurs „propres actions & operations, ausquelles le total ne „donne point d'incitation, ni n'en commence point „le mouvement: car il n'y a rien si mal composé entre les creatures qui ont ame, que contre sa volonté ou ses pieds marchent, ou sa langue parle, ou sa „corne frape, ou sa dent morde, dont il est force „que Dieu soufre plusieurs choses, si contre sa volonté les mauvais mentent & commettent d'autres crimes, rompent les murailles des maisons pour aller „desrober, ou s'entretuent les uns les autres. Et si, „comme dit Chrysippus, il n'est pas possible que la „moindre partie se porte autrement que comme il „plaist à Jupiter, ains toute partie animée, & qui a „ame vivante, s'arreste & se remue ainsi que lui la meine „& la manie, & arreste & dispose. Mais encore est ceste „parole de lui pernicieuse: car il estoit plus raisonnable de dire que innumerables parties, par force, pour „l'impuissance & foiblesse de Jupiter, fissent plusieurs „choses mauvaises contre sa nature & volonté; que de „dire qu'il n'y ait ni malefice, ni intemperance aucune, dont Jupiter ne soit cause.„ Remarquez bien cette conclusion: s'il faloit choisir entre deux maux, ou que Jupiter manquât de puissance, ou qu'il manquât de bonté, Plutarque estime qu'il faudroit prendre le premier parti, & qu'il vaut mieux (a) dire que Dieu n'a pas toute la force necessaire, à empêcher qu'il ne se fasse des crimes, que de pretendre que c'est lui qui les fait commettre. Ciceron se prevalut du même dogme des Stoïques, touchant la toute-puissance de Jupiter, pour combattre la providence; comme si la seule excuse que l'on pourroit alleguer de tant de desordres qui arrivent sur la terre, étoit de dire que Dieu ne peut pas songer à tout. Si c'étoit la seule excuse, les Stoïciens manqueroient absolument d'apologie; car ils pretendoient que la puissance de Jupiter étoit infinie. Voici les paroles de Ciceron: (b) *At subvenire certe potuit* (Deus), *& conservare urbes tantas, atque tales. Vos enim ipsi dicere soletis, nihil esse quod Deus efficere non possit, & quidem sine labore ullo: ut enim hominum membra nulla contentione, mente ipsa ac voluntate moveantur, sic numine Deorum omnia fingi, moveri, mutarique posse. Neque id dicitis superstitiosè, atque aniliter, sed physicâ, constantique ratione. Materiam enim rerum ex qua, & in qua omnia sint, totam esse flexibilem, & commutabilem, ut nihil sit, quod non ex ea quamvis subitò fingi, convertique possit. Ejus autem universæ rectricem, & moderatricem divinam esse Providentiam: hanc igitur, quocunque se moveat, efficere posse quicquid velit. Itaque, aut nescit quid possit, aut negligit res humanas, aut quid sit optimum, non potest judicare.* Il venoit de dire que (c) la ruine de Corinthe devoit être attribuée à Critolaus, & celle de Carthage à Asdrubal, & non pas à la colere de Dieu; puis que selon les Stoïciens Dieu ne se courrouce jamais, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait dû venir au secours de ces deux villes. On poussoit tellement à bout les Stoïciens, qu'on les contraignit de soutenir que le vice étoit utile; car autrement, disoient-ils, il n'y eût pas eu de vertu. (d) *** *Homines fecisse dicatur: tantam vim esse ærumnarum & malorum. Adversus ea Chrysippus quum in libro περὶ προνοίας quarto dissereret, Nihil est prorsus istis, inquit, imperitius, nihil insipidius, qui opinantur bona esse potuisse, si non essent ibidem mala. Nam quum bona malis contraria sint; utraque necessarium est, opposita inter se & quasi mutuo adverso quæque fulta nisu, consistere. Nullum adeò contrarium sine contrario altero. Quo enim pacto justitiæ sensus esse posset, nisi essent injuriæ? aut quid aliud justitia est, quàm injustitiæ privatio? quid item fortitudo intelligi posset, nisi ex ignaviæ oppositione? quid continentia nisi ex intemperantia? quo item modo prudentia esset, nisi foret contrà imprudentia? proinde, inquit, homines stulti cur non hoc etiam desiderant ut veritas sit & non sit mendacium? namque itidem sunt bona & mala, felicitas & infortunitas, dolor & voluptas. Alterum enim ex altero, sicuti Plato ait, verticibus inter se contrariis deligatum est. Sustuleris unum; abstuleris utrumque.*

Voions avec quelle force Plutarque les a refutez. „(e) Donques faut-il inferer, que il n'y a point de „bien entre les Dieux, puis qu'il n'y peut avoir de „mal, ni apres que Jupiter aura resolu toute la matiere en soy, & sera devenu un, ayant osté toutes „autres diversitez & diferences, ce ne sera donc plus „rien que le bien, atendu que il n'y aura plus rien de „mal. Et il y aura accord & mesure en une danse „sans que personne y discorde, & santé au corps humain sans que nulle partie d'icelui en soit malade ni „dolente: & il ne se pourra faire qu'il y ait de la vertu sans le vice. . . . Et m'esbahis qu'ils ne disent „aussi que la Phthise, quand on crache les poulmons, „a este mise en avant pour le bon portement, & la „goutte pour la bonne disposition des pieds, & „qu'Achilles n'eust pas esté chevelu, si Thersites „n'eust esté chauve: car quelle difference y a-il entre „ceux qui alleguent ces folies & resveries-là, & „ceux qui disent que la dissolution & paillardise n'a „pas inutilement esté mise sus pour la continence, & „l'injustice pour la justice, afin que nous prions aux „Dieux que tousiours il y ait de la meschanceté,

„*Et qu'il y ait tousiours des menteries,*
„*Propos rusez & fines tromperies.*

„Si ces choses-là ostées, la vertu s'en va quand & „quand perdue & perie. Mais veux-tu encore voir ce „qu'il y a de plus galant & de plus elegant en sa gentille invention & deduction? Tout ainsi, dit-il (f), „que les Comedies ont quelquefois des epigrammes „ou inscriptions ridicules, lesquelles ne valent rien „quant à elles, mais neanmoins elles donnent quelque grace à tout le poëme: aussi est bien à blasmer „& ridicule le vice quant à lui; mais quant aux autres „il n'est pas inutile. Premierement donc c'est chose „qui surpasse toute imagination de fausseté & absurdité, de dire que le vice ait esté fait par la divine providence, ni plus ni moins que le mauvais Epigramme a esté composé par la volonté expresse du poëte. „Car comment, si cela est vrai, seront donc plus les „Dieux donneurs des biens que des maux? Et comment est-ce que le vice sera plus ennemi & haï des „Dieux? Et que pourrons-nous plus respondre à ces „sentences-ici des poëtes qui sonnent si mal aux aureilles religieuses,

„*Dieu fait sortir en estre quelque cause,*
„*Quand d'afliger du tout il se dispose*
„*Une maison:*

„Et ceste autre,

„*Lequel (g) des Dieux les a ainsi poussez*
„*A contester en termes courroucez?*

„Et puis un mauvais Epigramme orne & embellit la Comedie, & sert à la fin à laquelle elle est ordonnée & destinée, qui est de plaire & donner à rire aux spectateurs. Mais Jupiter que nous surnommons pere & „paternel, souverain juridique, & parfait ouvrier, „comme dit Pindare, n'a point composé ce monde „comme une farce grande, variable, & de grande „science, ains comme une ville commune aux hommes & aux Dieux, pour y habiter avec justice & vertu en commun acord heureusement. Et quel besoin estoit-il à ceste sainčte & venerable fin de brigands „& larrons, de meurtriers, de parricides, ni de Tyrans? Car le vice n'estoit point une entree de morisque plaisante, ni galante & agreable à Dieu, & „n'a point esté atache aux affaires des hommes pour „une recreation par maniere de passe-temps, pour „faire rire, ni pour une gausserie, chose qui n'aporte pas seulement une ombre de celle tant celebree „concorde & convenance avec la nature. Et puis le „mauvais Epigramme ne sera qu'une bien petite partie de la Comedie, & qui occupera bien fort peu de „lieu en icelle, & si n'y abondent pas telles ridicules „compositions, ni ne corrompent & gastent pas la „grace des choses qui y sont bien faites: là où tous les „affaires humaines sont tous remplis de vice, & toute „la vie des hommes, depuis le commencement du „preambule jusques à la fin de la conclusion, est des-

(a) Μεῖον γὰρ ἦν ἐπιεικέστερον ἀσθενείᾳ καὶ ἀδυναμίᾳ τοῦ Διὸς ἐκβιαζόμενα τὰ μέρη, πολλὰ δρᾶν ἄτοπα παρὰ τὴν ἐκείνου φύσιν καὶ βούλησιν· ἢ μήτε ἀκρασίαν εἶναι, μήτε κακουργίαν, ἧς οὐκ ἔστιν ὁ Ζεὺς αἴτιος. Tolerabilius enim erat infinitas partes dicere Jovi ob ejus imbecillitatem vi facta agere multa improbè contra ipsius naturam & voluntatem, quàm nullam esse libidinem, nullum scelus, quod non Jovi autori imputandum esset. *Plut. ibid. pag.* 1076. *E.*

(b) *Cicero de nat. Deor. l.* 3. *p. m.* 703.

(c) Critolaüs, inquam, evertit Corinthum, Carthaginem Asdrubal. Hi duos illos oculos oræ maritimæ effoderunt, non iratus alicui, quem omninò irasci posse negatis, Deus &c. *Id. ibid.*

(d) *Aulus Gellius lib.* 6. *cap.* 1. *les asterisques qu'on marque ici temoignent qu'il a une lacune dans cet endroit d'Aulugelle.*

(e) *Plut. ubi supra pag.* 1065. *je me sers de la version d'Amiot.*

(f) *C'est-à-dire Chrysippe au* 2. *livre de la nature.*

(g) *Iliad. liv.* 1.

premiers (H) principes, & en quel ſens on ne peut pas dire que ſelon les Manichéens Dieu ſoit l'auteur (I) du peché. Nous critiquerons auſſi un moderne, qui a nié que la doctrine qui fait

„ordonnee, depravee & perturbee, & n'y en a partie aucune qui ſoit pure & irreprehenſible, ains eſt „la plus laide & plus mal-plaiſante farce qui ſoit au „monde (a).„ Allez lire dans Plutarque la ſuite de ce paſſage, vous y trouverez d'autres raiſons qui refutent ſolidement le paradoxe des Stoïciens touchant l'utilité du vice. Et neanmoins il faut reconoître qu'ils avoient raiſon à quelques égards; car par exemple, qu'y a-t-il de plus utile que le luxe pour la ſubſiſtance de pluſieurs familles, qui mourroient de faim, ſi les grands Seigneurs & les Dames ne faiſoient que peu de depenſe? Nos Pauliciens ſe pourroient ſervir de ce phenomene, pour prouver leurs deux principes, le mauvais, diroient-ils, a produit le luxe; le bon principe y a conſenti en échange de quelque choſe de bon, que ſon adverſaire lui a permis de produire; & outre cela il s'eſt reſervé le droit de tirer quelques avantages de la mauvaiſe production. Mais s'il avoit été ſeul, jamais le luxe ni aucun autre vice n'euſſent exiſté parmi les hommes: la vertu toute pure eût fait nôtre bien, nos deſirs & nôtre felicité.

Pour dire ceci en paſſant, perſonne ne doit s'étonner que Ciceron & Plutarque aient attaqué de la ſorte les Stoïciens; car encore que cette ſecte de Philoſophes admît (b) deux principes, Dieu & la matiere, Dieu comme l'agent, & la matiere comme le patient, ils ne croioient pas que la matiere fût un principe mauvais. Ils étoient en cela plus orthodoxes qu'Arnobe. *Quid enim*, dit-il (c), *ſi prima materies quæ in rerum quatuor elementa digeſta eſt, miſeriarum omnium cauſas ſuis continet in rationibus involutas.*

Le gros des Paiens n'avoient pas à craindre les objections que j'ai raportées; car leur Religion publique rouloit ſur ces deux pivots; l'un qu'il y avoit des Dieux bienfaiſans, & d'autres Dieux malfaiſans, & qu'en general les Dieux n'avoient pas toûjours les mêmes paſſions; qu'ils s'apaiſoient, & qu'ils ſe mettoient en colere; qu'ils paſſoient d'un parti à l'autre; qu'ils s'engageoient les uns à favoriſer un peuple, les autres à le perſecuter; en un mot (d) que l'un s'opoſoit à l'autre. Par cette ſupoſition on pouvoit auſſi aiſément expliquer l'hiſtoire humaine, que par celle de Zoroaſtre. Arnobe a refuté avec beaucoup de vigueur ces deux eſpeces de Dieux, les uns bienfaiſans, & les autres malfaiſans; mais il eſt allé trop loin, car il s'eſt ſervi d'un principe très-favorable au Manicheïſme. Il dit ſans aucune reſtriction, que la nature de Dieu ne lui permet point d'inquieter perſonne: d'où viennent donc, lui eût-on pu demander, les peſtes & les famines? Les Chretiens ne les apellent-ils pas les fleaux de Dieu? Quoi qu'il en ſoit, raportons ce qu'il a dit: (e) *Quod dici à vobis accepimus, eſſe quoſdam ex Diis bonos, alios autem malos, & ad nocendi libidinem promptiores: illiſque ut proſint, his vero ne noceant, ſacrorum ſollemnia miniſtrari: quanam iſtud ratione dicitur, intelligere confitemur non poſſe. Nam Deos benigniſſimos dicere, leneſque habere naturas, & ſanctum, & religioſum & verum eſt: malos autem, & lævos nequaquam ſumendum eſt auribus; ideò quoniam divina illa vis ab nocendi procul eſt dimota & disjuncta natura. Quidquid autem potis eſt cauſam calamitatis inferre, quid ſit primùm videndum eſt, & ab Dei nomine longiſſima debet diſteritate ſeponi. Itaque ut vobis commodemus aſſenſum, dextrarum, ſiniſtrarumque rerum Deos eſſe fautores, ulla nec ſic ratio eſt, cur alios alliciatis ad proſpera, alios verò, ne noceant ſacrificiis commulceatis & præmiis. Primùm quòd Dii boni malè non queunt facere, etiam ſi nullo fuerint honore mactati. Quidquid enim mite eſt, placidumque natura, ab nocendi procul eſt uſu, & cogitatione diſcretum: malus verò comprimere ſuam ferociam neſcit, quamvis gregibus mille, & mille alliciatur altaribus. Neque enim in dulcedinem vertere amaritudo ſe poteſt: aut ariditas in humorem, calor ignis in frigora: aut quod rei cuicumque contrarium eſt, id quod ſibi contrarium eſt, ſumere in ſuam atque immutare naturam. Ut ſi manu viperam mulceas, venenato blandiaris aut ſcorpio, petat illa te morſu, hic contractus aculeum figat: nihilque illa proſit alluſio, cùm ad nocendum res ambæ non ſtimulis exagitentur irarum, ſed quadam proprietate naturæ. Ita nihil prodeſt promereri velle per hoſtias Deos lævos, cùm ſive illud feceris, ſive contrà non feceris, agant ſuam naturam, & ad ea quæ facti ſunt ingenitis legibus, & quadam neceſſitate ducantur. Quid quod iſto modo utrique Dii deſinunt eſſe ſuis in viribus, & ſuis in qualitatibus permanere. Nam ſi bonis ut proſint, res divina conficitur, aliis autem ne noceant, iiſdem rationibus ſupplicatur: ſequitur ut intelligi debeat, nihil dexteros profuturos, nulla ſi acceperint munera, fierique ex hoc malos: malos autem ſi acceperint, nocendi poſituros mentem, fierique ex hoc bonos. Atque ita producitur res eo, ut neque hi dexteri, neque illi ſint lævi: aut, quod fieri non poteſt, utrique ipſi ſint dexteri, & utrique iterum lævi.* Quoi que ce paſſage d'Arnobe favoriſe les Manichéens, il contient une remarque qui les embarraſſe, & qui renverſe tout leur culte; car la raiſon pour laquelle ils admettoient un mauvais principe, étoit qu'ils ne croioient pas que le bon principe pût faire de mal: ils croioient donc que l'autre ne pouvoit faire de bien: ainſi tout leur ſervice divin étoit inutile; le Dieu bienfaiſant n'eût jamais puni leur irreligion, & ils ne pouvoient jamais ſe rendre propice le Dieu malfaiſant. Arnobe pouſſe très-bien cette objection contre les Paiens; mais ils auroient pu lui repondre que les tyrans les plus feroces font une très-grande diſtinction entre ceux qui les honorent, & ceux qui les mepriſent; & que les Rois les plus debonnaires font la même diſtinction entre ceux qui les reſpectent, & ceux qui les offenſent; & qu'à proportion c'eſt ainſi qu'il faut juger des Divinitez bienfaiſantes, & des Divinitez malfaiſantes. Je ne penſe pas que le ſyſtême de Zoroaſtre, ni celui des Manichéens ſouffre qu'à raiſonner conſequemment on ſe ſerve de cette replique.

(H) *Les Orthodoxes ſemblent admettre deux premiers principes.*] C'eſt une opinion repanduë de tout tems dans le Chriſtianiſme, que le Diable eſt l'auteur de toutes les fauſſes religions; que c'eſt lui qui pouſſe les heretiques à dogmatiſer, que c'eſt lui qui inſpire les erreurs, les ſuperſtitions, les ſchiſmes, l'impudicité, l'avarice, l'intemperance, en un mot tous les crimes qui ſe commettent parmi les hommes: que c'eſt lui qui fit perdre à Eve & à ſon mari l'état d'innocence: d'où s'enſuit qu'il eſt la ſource du mal moral, & la cauſe de tous les malheurs de l'homme. Il eſt donc le premier principe du mal; mais neanmoins comme il n'eſt pas éternel, ni increé, il n'eſt pas le premier principe mechant au ſens des Manichéens. Cela fourniſſoit à ces heretiques je ne ſçai quelle matiere de ſe glorifier, & d'inſulter les orthodoxes. Vous faites bien plus de tort que nous au bon Dieu, leur pouvoient-ils dire; car vous le faites la cauſe du mauvais principe, vous pretendez que c'eſt lui qui l'a produit, & qu'aiant pu l'arrêter dès le premier pas, il lui a laiſſé prendre ſur la terre un ſi grand empire, que le genre humain aiant été diviſé en deux citez, (f) celle de Dieu & celle du Diable, la premiere a toûjours été fort petite, & pendant pluſieurs ſiecles ſi petite, qu'elle n'avoit pas 2. habitans contre l'autre deux millions. Nous ne ſommes pas obligez de chercher la cauſe qui fait que nôtre mauvais principe eſt mechant; car quand une choſe increée eſt telle ou telle, on ne peut pas dire pourquoi elle l'eſt; c'eſt ſa nature, on s'arrête là neceſſairement: mais pour ce qui eſt des qualitez d'une creature, on en doit chercher la raiſon, & on ne la peut trouver que dans ſa cauſe. Il faut donc que vous diſiez que Dieu eſt l'auteur de la malice du Diable, qu'il l'a produite lui-même toute formée, ou qu'il en a jetté le germe & la ſemence dans le fond qu'il a creé. Or c'eſt faire mille fois plus de tort à Dieu, que de dire qu'il n'eſt pas le ſeul être neceſſaire & independant. Cela ramene les objections étalées ci-deſſus touchant la chute du premier homme. Il n'eſt donc pas neceſſaire d'y inſiſter davantage. Il faut humblement reconoître que toute la philoſophie eſt ici à bout, & que ſa foibleſſe nous doit conduire aux lumieres de la revelation, où nous trouverons l'ancre ſûre & ferme. Notez que ces heretiques abuſoient des paſſages de l'Ecriture ſainte où le Diable eſt apellé (g) Prince de ce monde, & Dieu (h) de ce ſiecle.

(I) *Que ſelon les Manichéens Dieu ſoit l'auteur du peché.*] Le ſtyle des Orthodoxes ne varie point là-deſſus: il eſt fixé de tems immemorial à cet uſage, qu'être Manichéen, & faire Dieu auteur du peché, ſont deux expreſſions qui ſignifient la même choſe; & lors qu'une ſecte Chretienne accuſe les autres de faire Dieu auteur du peché, elle ne manque jamais de leur imputer à cet égard le Manicheïſme. Cette accuſation eſt juſte en un certain ſens, puis qu'il eſt vrai que les ſectateurs de Manes reconoiſſoient pour la cauſe du peché un être éternel: mais ſi vous tournez la medaille, vous trouverez un autre ſens, ſelon lequel ils peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du peché; car ils peuvent ſoutenir qu'il n'y a que le bon principe qui merite le nom de Dieu, & que ce grand & beau nom ne doit jamais être donné au mauvais principe, & par conſequent que leur hypotheſe eſt celle de toutes qui éloigne le plus de Dieu toute participation au mal. Toutes les autres l'y envelopent, com-

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 2324. & ſuiv. ce que j'ai dit contre Lactance: tout ce que Plutarque dit ici fortifie admirablement la refutation de la doctrine de ce Pere.*

(b) *Diog. Laertius lib. 7. n. 134. Voiez là-deſſus les commentateurs, & Lipſe,* Phyſ. Stoic. lib. 2. diſſert. 2.

(c) *Arnob. lib. 1. adverſus gentes pag. 6.*

(d) Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem. Mulciber in Trojam, pro Trojâ ſtabat Apollo: Æqua Venus Teucris, Pallas iniqua fuit. Oderat Ænean proprior Saturnia Turno: Ille tamen Veneris numine tutus erat. Sæpè ferox cautum petiit Neptunus Ulyſſem: Eripuit patruo ſæpè Minerva ſuo. *Ovidius Triſt. l. 1. eleg. 2.*

(e) *Arnobius lib. 7. pag. m. 228. 229. Voiez le paſſage d'Aulugelle dans l'article* Manichéens *page 2024. lettre d.*

(f) *Voiez les livres de St. Auguſtin* de civitate Dei.

(g) *Evang. de St. Jean chap. 14. v. 30.*

(h) *II. Epitre aux Corinth. chap. 4. v. 4.*

fait Dieu auteur du peché conduise à l'irreligion. Il a même dit que cette doctrine éleve Dieu au

comme le Ministre que j'ai cité ci-dessus le reconoît. Pourveu qu'on supose, *dit-il* (a), „ que Dieu s'est fait „ un plan de tous les évenemens de l'eternité, & que „ dans ce plan, il a bien voulu que tous les maux, les „ desordres & les crimes qui regnent au monde y entrassent, c'est assez. Jamais on ne persuadera à personne „ que tant de crimes se soient fourrez par hazard dans „ le projet de la Providence. Et s'ils y sont entrez par „ la disposition de la très-profonde sagesse de Dieu, soit „ qu'on appelle cette disposition, ou permission, ou „ volonté, on ne satisfera jamais les esprits temeraires, & jamais on ne fera voir clairement que cela „ s'accorde bien avec la haine que Dieu d'ailleurs fait „ paroître pour le peché. On n'empêchera jamais que „ les Libertins n'accusent le Christianisme de faire „ Dieu auteur du peché; car le sens commun de tous „ les hommes va là; c'est à croire que celui qui pouvoit empêcher la chute du premier homme tout aussi „ facilement comme il l'a permise, & qui a ouvert „ toutes les voyes dans lesquelles les hommes se sont „ égarez, les pouvant fermer si facilement, peut être „ consideré comme auteur d'un mal qu'il devoit empêcher selon ses principes & la haine qu'il a pour le „ mal, & qu'il eût pu arrêter sans aucune peine. „ Il supose en suite qu'on lui objecte la science moyenne, & il repond „. Cela ne diminuë rien de la difficulté. Car „ je pourrai toûjours dire, puis qu'ainsi est que Dieu „ avoit prevu qu'Adam posé dans ces circonstances se „ perdroit lui & une infinité de millions d'hommes, „ par son libre arbitre, & que cependant il l'a posé „ dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le „ premier auteur de tous les maux. Un Souverain qui „ sauroit avec une parfaite certitude, qu'en mettant „ un homme l'épée à la main dans une foule il y excitera une sedition, & causera un combat dans lequel dix „ mille hommes seront tuez, pourroit dans toute la „ rigueur de la justice être consideré comme le premier „ auteur de tous ces homicides. Il ne satisferoit jamais personne en disant, je n'ai point donné ordre „ à cet homme de fraper de l'épée, je ne lui ai point „ commandé d'exciter de sedition; au contraire je „ lui ai defendu, je n'ai point poussé son bras pour „ tuer, ni formé sa voix pour solliciter au combat. „ On lui dira toûjours vous saviez bien & avec certitude, que cet homme posé dans ces circonstances „ causeroit tous ces malheurs. Il ne tenoit qu'à vous „ de le poser dans des circonstances plus favorables, „ d'où il seroit venu toutes sortes de biens. Je suis assuré qu'il n'auroit rien à repondre qui fût capable „ d'arrêter les murmures. Et si l'on veut parler sincerement, on avouëra que l'on ne sauroit rien repondre „ pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain. . . . . (b) Enfin il n'y a pas jusqu'au Dieu de „ Socin qu'on ne puisse accuser d'être auteur du peché. . . . (c) Pour conclure je soutiens qu'il n'y a „ aucun milieu commode depuis le Dieu de St. Augustin, jusqu'au Dieu d'Epicure qui ne se mêloit de „ rien, ou jusqu'au Dieu d'Aristote dont les soins ne „ descendoient pas plus bas que la sphere de la Lune. „ Car tout aussi-tost qu'on reconnoît une providence „ generale & qui s'étend à tout, de quelque maniere „ qu'on la conçoive, la difficulté renaît, & quand on „ croit avoir fermé une porte, elle rentre par une autre. „ C'est parler net que cela. Mais si le Dieu des Manichéens, je veux dire le bon principe qu'ils apelloient Dieu par excellence, se fût presenté à l'esprit de ce Ministre, ne l'eût-il pas obligé à s'exprimer un peu autrement, & à confesser que leur hypothese disculpe Dieu; car elle attribuë tout le mal au mauvais principe. Il ne sera pas inutile de savoir ce qu'il repond à ses censeurs. „ (d) On trouve aussi parmi ce „ fatras, *ajoûte Mr. Jurieu*, une observation sur ce „ que j'ai dit quelque part, que quelque methode que „ l'on suive on ne levera jamais parfaitement les scrupules, que les objections des profanes jettent dans „ l'esprit, au sujet de la providence de Dieu sur le peché. Si ces Messieurs savent un moyen d'éclaircir „ parfaitement ces difficultez, ils nous obligeront de „ nous le donner. „

(a) Jurieu Jugement sur les Methodes rigides & relâchées pag. 68. 69.

(b) Ibid. pag. 72.

(c) Ibid. pag. 73.

(d) Jurieu, 2. apologie pag. 30. col. 2. apud Saurin, examen de la Theologie p. 340.

Vous avez tort, me dira-t-on, de reconnoître que l'hypothese des Manichéens disculpe Dieu; car s'ils pretendent qu'il a transigé avec le mauvais principe, comme vous le disiez (e) tantôt, il a consenti à l'introduction du mal, il s'est engagé par contract à le souffrir, & il a voulu positivement que tous les crimes, & tous les malheurs du genre humain fussent produits. Cela est plus à sa charge, que si l'on disoit avec les Sociniens qu'il n'a point sçu si la creature libre pecheroit; & que s'il en a voulu courir les risques, il a eu beaucoup d'esperance que les lumieres qu'elle possedoit, & ses menaces la detourneroient de mal faire. Je ne pense pas qu'un Manicheen trouvât là beaucoup de difficulté: car en 1. lieu il pourroit dire que Dieu n'a passé cette transaction, que parce que sans cela il n'eût jamais pu faire du bien à la creature. Il y a donc une grande difference entre le Manicheïsme & le Socinianisme. Les Sociniens avouënt que Dieu pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût ni criminel, ni malheureux, l'a laissé tomber dans le crime & dans la misere; mais le Manicheïsme supose que Dieu n'a consenti à cette chûte que par une pure necessité, & pour éviter un plus grand mal. En 2. lieu on pourroit nier que Dieu ait jamais transigé avec le mauvais principe, & soutenir qu'il s'opose de toutes ses forces sans fin & sans cesse au peché, & à la misere de la creature, afin de la rendre parfaitement sainte, & parfaitement contente: mais que le mauvais principe agissant de son côté avec toute sa puissance, pour un dessein tout contraire, il resulte de ce choc continuel le mélange de bien & de mal que l'on voit au monde; comme l'action & la reaction du froid & du chaud produisent une qualité moienne. Apliquez ici ce que disent les Scholastiques, sur la nature des mixtes resultante du combat des élemens. Je sçai bien que l'une & l'autre de ces deux explications creusent un abîme affreux de difficultez absurdes; mais il n'est plus question ici que de sçavoir si cette hypothese disculpe Dieu: or ces miserables heretiques pretendent que toute difficulté est petite, en comparaison de celle qui naît de le faire auteur du peché; & il est sûr que tous les Chretiens abhorrent de l'en reconoître la cause.

(e) Ci-dessus page 2325. col. 1. Voiez aussi l'article Manichéens, *pag. 2026. col. 1.*

Les Jesuites soutiennent (f) *qu'il seroit mieux d'être athée, & ne point reconoître de divinité, que de rendre les honneurs suprêmes à une nature* qui defend à l'homme de faire le mal, & qui neanmoins le lui fait commettre, & puis l'en punit. Ils soutiennent *que le Dieu d'Epicure est plus innocent, & s'il faut parler de la sorte plus Dieu* que ne seroit celui-là. *Et lors que les Marcionites & les Manichéens se sont avisez de faire un second Dieu auteur de tous les maux, ils en ont adoré un autre qui donnoit tous les biens, là où le votre*, disent les Jesuites à ceux de la religion, *est pire que les hommes.* Ceux à qui l'on fait ces reproches ne rejettent point ces consequences, ils ne rejettent que le principe; ils soutiennent seulement qu'on ne peut sans une infame calomnie les accuser de faire Dieu auteur du peché (g). Les mêmes Jesuites pretendent que la doctrine de Calvin sur la predestination traine après soi des consequences, (h) *qui detruisent absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & en suite conduisent tout droit à l'Atheïsme.* Le Ministre qui a repondu à Mr. Maimbourg, le convainc d'avoir raporté infidelement la doctrine de Calvin. Il en faloit demeurer là; car quand on ajoûte que Mr. Maimbourg a tiré une fausse consequence de la doctrine qu'il a imputée à Calvin, on raisonne pitoiablement: mon lecteur en va juger. (l) *Outre cela je dis qu'il conclut mal, & qu'il n'est rien de plus absurde & de moins Theologien, que la consequence que le Sieur Maimbourg veut tirer de la doctrine de ces Theologiens.* C'est qu'elle detruit absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & ensuite conduit tout droit à l'atheïsme. *Il ne fut jamais rien dit de plus inconsideré. Prenons les choses au pis. Si cette doctrine* détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, *c'est parce qu'elle nous represente un Dieu cruel, injuste, punissant & chastiant par des supplices éternels des creatures innocentes. Et c'est precisément ce que veut dire le Sieur Maimbourg que cela detruit l'idée de Dieu, parce que l'idée de Dieu renferme les attributs de la douceur, de la justice & de l'equité. Mais en conscience ce qui nous donne l'idée d'un Dieu severe, tyran, usant de ses droits avec une rigueur excessive, conduit-il les hommes à l'Atheïsme? . . . . . C'est une pensée folle de dire qu'une hypothese conduit à l'Atheïsme, laquelle fait entrer Dieu en (k) toutes choses, le fait estre la cause de tout, le pose comme l'unique but de toutes ses propres actions, & l'éleve au dessus de la creature, jusqu'à en pouvoir disposer selon des regles qui paroissent mesme injustes au sens de la chair. Tant s'en faut que cette opinion des* Superlapsaires *conduise à l'Atheïsme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'elevation où elle peut estre conceuë. Car elle aneantit tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce systeme n'est lié d'aucune espece de loix à l'egard de la creature, mais il en peut disposer comme bon luy semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle voye qu'il luy plaist, sans qu'elle soit en droit de la contredire.*

SI LA doctrine qui feroit Dieu auteur du peché conduiroit à l'atheïsme.

(f) Le Pere Adam apud Daillé, Replique à Adam & à Cottibi part. 2. chap. 1. pag. 2. & 3.

(g) Voiez Mr. Daillé dans tout ce chapitre.

(h) Maimbourg, hist. du Calvinisme liv. 1. p. m. 73. voiez aussi pag. 56.

(l) Jurieu, Apologie pour les Reformateurs 1. part. chap. 19. pag. 245. 246. édit. in 4.

(k) Et cependant le Spinozisme qui enseigne que toutes choses sont Dieu lui-même, est un atheïsme execrable.

au plus haut faîte de grandeur qui se puisse concevoir. Les anciens Peres n'ont pas ignoré que la question

Voici bien la plus monstrueuse doctrine, & le plus absurde paradoxe qu'on ait jamais avancé en Theologie, & je serois fort trompé si jamais aucun celebre Theologien avoit dit une telle chose. On s'est tourné de tous les côtez imaginables, pour expliquer de quelle maniere Dieu influë dans les actions des pecheurs: on a gardé l'hypothese de la predestination absoluë, lors qu'on a cru qu'elle ne faisoit nul tort à la sainteté de Dieu; mais dès que l'on s'est imaginé qu'elle lui donnoit atteinte, on l'a quittée. Ceux qui n'ont point vu que le libre arbitre soit incompatible avec la predetermination physique, ont enseigné constamment cette predetermination; mais ceux qui ont cru qu'elle le ruinoit, l'ont rejettée, & n'ont admis qu'un concours *simultanée* & indifferent. Ceux qui ont cru que tout concours est contraire à la liberté de la creature, ont supose (a) qu'elle étoit seule la cause de son action. Rien ne les a determinez à le suposer, que la pensée que tous les decrets par lesquels la providence s'engageroit à concourir avec nôtre volonté, (b) rendroient necessaires les évenemens, & feroient que nos actions criminelles ne seroient pas moins un effet de Dieu, qu'un effet de la creature. Ils n'ont point trouvé leur compte à dire que le peché n'est pas un être, que ce n'est qu'une privation & un neant qui n'a point de cause efficiente, mais une cause *deficiente* (c). Enfin on en est venu jusqu'à soutenir, que Dieu ne sçauroit prevoir les actions libres de la creature. Pourquoi tant de supositions? Quelle a été la mesure, quelle a été la regle de tant de demarches? C'est l'envie de disculper Dieu; c'est qu'on a compris clairement qu'il y va de toute la religion, & que dès qu'on oseroit enseigner qu'il est l'auteur du peché, on conduiroit necessairement les hommes à l'atheisme. Aussi voit-on que toutes les sectes Chretiennes qui sont accusées de cette doctrine par leurs adversaires, s'en defendent comme d'un blasphême horrible, & comme d'une impieté execrable, & qu'elles se plaignent d'être calomniées diaboliquement. Et voici un Ministre qui nous vient dire fort gravement que c'est un dogme, *qui pose la Divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle puisse être conçue.* C'est l'éloge qu'il ne craint pas de donner à une doctrine qui *nous represente un Dieu cruel, injuste, punissant & châtiant par des suplices éternels des creatures* INNOCENTES. Il interpelle nôtre conscience, pour sçavoir si l'idée d'un Dieu tyran nous conduit à l'atheisme. Prenant *les choses au pis*, c'est-à-dire suposant que Maimbourg ait eu raison d'avancer que (d) selon Calvin, *Dieu a creé la pluspart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'ayent merité par leurs crimes, mais parce qu'il luy plaist ainsi, & qu'il n'a preveu leur damnation que parce qu'il l'a ordonnée avant que de prevoir leurs crimes;* suposant, dis-je, que Maimbourg accuse très-justement Calvin de dire que ceux qui souffrent les suplices éternels sont *des* (e) *creatures innocentes*, & par consequent que Dieu est l'auteur de leur peché, Mr. Jurieu ne peut souffrir que Maimbourg concluë; *Donc la doctrine de Calvin detruit l'idée que l'on doit avoir de Dieu, & en suite conduit tout droit à l'Atheisme.* Il ne se contente pas de pretendre qu'il (f) *ne fut jamais rien dit de plus inconsideré* que l'est cette conclusion, il la traite de (g) *pensée folle*, & (h) *d'ignorance*, & il dit qu'elle temoigne que Maimbourg est *un* (i) *pauvre Philosophe & un miserable Theologien*, & qu'il (k) *n'est rien de plus absurde & de moins Theologien* qu'une telle *consequence*. C'est un grand defaut dans la controverse que celui que l'on reproche à Ovide (l), *Nescire quod bene cessit, relinquere: nescire desinere.* Ce Ministre avoit fort bien justifié les *Superlapsaires*, en (m) montrant ce qu'on leur impute à tort, & en declarant qu'ils desavoüent la consequence qu'on leur reproche de faire Dieu auteur du peché. Il faloit se retirer du champ de bataille après ce coup, & n'être pas assez temeraire pour soutenir que quand même ils feroient Dieu *cruel, injuste, punissant & châtiant par des suplices éternels des creatures innocentes*; c'est-à-dire que quand même ils feroient Dieu l'auteur du peché, & neanmoins le Juge severe qui puniroit ce peché éternellement dans la personne qui n'en seroit pas coupable, ils ne conduiroient pas les hommes à l'atheisme: mais qu'au contraire ils éleveroient la Divinité au plus haut degré de gloire où elle puisse être conçuë. D'où vient donc, lui devons-nous demander, que toutes les sectes Chretiennes évitent comme l'écueil le plus dangereux de toute la Theologie, l'aveu que Dieu soit l'auteur du peché? D'où vient que l'idée seule d'un tel dogme fait horreur? Il faut avoüer qu'il y a des gens heureux: si un autre Ministre avoit dit de telles choses, ses lecteurs en auroient été scandalisez; on lui auroit fait desavoüer cela comme une impieté, & peut-être que je suis le seul qui ait pris garde à cette étrange doctrine.

Mais enfin, dit-il (n), plus on mêle Dieu dans tout, plus on supose qu'il existe, & qu'il est puissant. C'est donc raisonner en insensé que de dire, *Dieu est l'auteur du peché, donc il n'y a point de Dieu:* il est donc faux que cela puisse conduire à l'Atheisme. La pauvre defaite! A ce compte les anciens Poëtes qui attribuoient à Jupiter & aux autres Dieux (o) toutes sortes de pechez, & nommément (p) celui de pousser les hommes au mal, sans neanmoins dire que le même Dieu qui les y poussoit les en châtioit, n'auroient pas avancé des choses capables de ruiner l'idée de Dieu, & d'éteindre la religion, & de faire des athées. Notez qu'il n'y a point de difference entre commettre soi-même un crime, lors que l'on en a les instrumens, & le commettre par les instrumens d'un autre. Il est clair à tout homme qui raisonne que Dieu est un être souverainement parfait, & que de toutes les perfections il n'y en a point qui lui conviennent plus essentiellement que la bonté, la sainteté, & la justice. Dès que vous lui ôtez ces perfections, pour lui donner celles d'un Legislateur qui defend le crime à l'homme, & qui neanmoins pousse l'homme dans le crime, & puis l'en punit éternellement, vous en faites une nature en qui l'on ne sçauroit prendre nulle confiance, une nature trompeuse, maligne, injuste, cruelle: ce n'est plus un objet de religion: de quoi serviroit de l'invoquer, & de tâcher d'être sage? C'est donc la voie de l'atheïsme. La crainte que la religion inspire doit être mêlée d'amour, d'esperance, & d'une grande veneration: quand on ne craint un objet que parce qu'il a le pouvoir & la volonté de faire du mal, & qu'il exerce cruellement & impitoiablement cette puissance, on le hait, & on le deteste. Ce n'est plus un culte de religion. N'est-ce pas exposer la religion à la moquerie des Libertins, que de representer Dieu comme un être qui fait des loix (q) contre le crime, lesquelles il fait violer lui-même, pour avoir un pretexte de punir? On n'ôtera point à cette nature l'existence, pendant qu'on suposera qu'elle est auteur du peché: cela est évident; car toute cause doit necessairement exister quand elle agit: mais on la reduira à l'univers, ou au Dieu des Spinozistes, à une nature qui existe & qui agit necessairement, sans sçavoir ce qu'elle fait, & qui n'est intelligente que parce que les pensées des creatures sont ses modifications.

Il y a une autre chose à reprendre dans la doctrine particuliere de ce Ministre. *Tant s'en faut*, dit-il (r), *que cette opinion des* Superlapsaires *conduise à l'Atheisme, qu'au contraire elle pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut estre conceuë. Car elle aneantit tellement la creature devant le Createur, que le Createur dans ce systeme n'est lié d'aucune espece de loix à l'esgard de la creature, mais il en peut disposer comme bon luy semble, & la peut faire servir à sa gloire par telle voye qu'il luy plaist, sans qu'elle soit en droit de le contredire. Cette opinion est d'ailleurs pleine d'incommoditès, je l'avouë, & elle a des duretés qu'il est difficile de digerer. C'est pourquoy l'hypothese de Saint Augustin est sans doute preferable.* Quel étrange dogme voit-on ici! quoi! un Professeur en Theologie ose debiter, qu'il y a des hypotheses indubitablement preferables à celle qui *pose la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élevation où elle peut être conceuë!* N'est-il pas certain que tout ce que nous faisons, & tout ce que nous pensons doit avoir pour but non seulement la gloire de Dieu, mais aussi la plus grande gloire? Nos opinions & nos actions ne doivent-elles point tendre *ad majorem Dei gloriam!* Ce ne doit pas être la devise d'une compagnie particuliere, mais celle de tous les Corps, & de toutes les Communautez, mais celle de tous les particuliers. Ainsi un Theologien qui avouë d'un côté que le systême des Supralapsaires tend à la plus grande gloire de Dieu, & y parvient mieux que toute autre suposition, & qui soutient de l'autre que *l'hypothese de St. Augustin est sans doute preferable*, tombe dans une pensée profane & blasphematoire. Cette profanation ne se peut pas excuser sur *les duretez* du systême des Supralapsaires, *qu'il est difficile de digerer;* car sous pretexte de quelques difficultez de plus ou de moins, il ne doit pas être permis de preferer la moins grande gloire de Dieu à la plus grande, & de *poser* le souverain être dans *un degré* inferieur *de grandeur & d'élevation.* Si le systême

(a) *Durand de St. Portien & plusieurs autres celebres Theologiens le suposent. Voiez un traité de Mr. de Launoi inseré en abregé dans les Essais de Theologie de Mr. Papin imprimez l'an 1687.*

(b) *Voiez le livre du Capucin Louis de Dole, intitulé* Disputatio quadripartita de modo conjunctionis concursuum Dei & creaturæ ad actus liberos ordinis naturalis, præsertim vero ad pravos, adversus prædeterminantium & assertorum scientiæ mediæ modernorum opiniones. *Ce livre fut imprimé à Lion l'an 1634. in 4.*

(c) *Voiez contre tout ceci les Essais de Theologie de Mr. Papin, au traité contre la predetermination physique.*

(d) *Jurieu ubi supra pag. 241.*

(e) *Id. ib. pag. 246.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid. pag. 247.*

(i) *Ibid.*

(k) *Ibid. pag. 245.*

(l) *Seneca apud Senecam, controvers. 28. pag. m. 272.*

(m) *Jurieu, ibid. pag. 244. 245.*

(n) *Voiez le ubi supra pag. 246. 247.*

(o) Nec multo absurdiora sunt ea quæ poëtarum vocibus fusa, ipsâ suavitate nocuerunt, qui & ira inflammatos, & libidine furentes induxerunt Deos, feceruntque ut eorum bella, pugnas, prælia, vulnera videremus: odia præterea, dissidia, discordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes, effusas in omni intemperantiâ libidines, adulteria, vincula, cum humano genere concubitus, mortalesque ex immortali procreatos. *Cicero l. 1. de nat. Deor. fol. 281. D.*

(p) *Voiez la remarque C de l'article* Egialée, *& la remarque T & TΔ de l'article* Helene.

(q) *Notez qu'en soutenant comme font les Reformez que l'homme est seul la cause de son peché, la distinction qu'ils aportent entre Dieu legislateur & dispensateur des évenemens, est bonne quoi qu'en dise Mr. Pufendorf pag. 290. de son* jus feciale divinum &c.

(r) *Jurieu ubi supra pag. 246.*

question de (K) l'origine du mal ne fût très-embarrassante. Ils n'ont point pu la resoudre par l'hypothese des Platoniciens (KΔ) qui au fond étoit une branche de Manicheïsme, puis qu'el-
le

systême de St. Augustin étoit uni & facile, on ne seroit pas si surpris du mauvais goût de l'Auteur; mais il avoue lui-même (a) qu'il y trouve des pesanteurs accablantes, & qu'il ne se tient sous ce fardeau, que parce que les methodes relâchées ne l'en peuvent delivrer. Par la même raison il devroit être Supralapsaire; car si la supoition des Jesuites ne leve pas les embarras du systême de St. Augustin, il est clair que l'hypothese de St. Augustin ne leve pas les duretez des Supralapsaires. Quand tout est bien compté & pesé, il se trouve que ceux-ci, & ceux qu'on nomme *Infralapsaires* soutiennent au fond la même chose: ils ne sçauroient se faire grand mal les uns aux autres: les argumens *ad hominem* & les retorsions les tirent de tout. Vous avez ici en petit le caractere de ce Docteur: il n'y a nulle justesse dans ses censures, nulle liaison dans ses dogmes: tout y est plein d'inconsequences; l'inegalité, les contradictions, les variations regnent dans tous ses ouvrages. Ceux qui prendroient la peine de les éplucher, trouveroient à tout moment une matiere de critique comme celle-ci.

Concluons qu'un Manichéen qui prendra droit sur le soin extrême que l'on a d'inventer des hypotheses qui disculpent Dieu, & en tout cas de ne convenir jamais qu'on le fasse auteur du peché, soutiendra toûjours hardiment & fierement que cet écueil est plus terrible que tout autre. Considerez bien ce que l'on a dit contre Chrysippe qui soutenoit, (b) *Que ce n'est point inutilement qu'il y a des personnes inutiles, dommageables, malheureuses: s'il est ainsi*, replique Plutarque (c), *quel est Jupiter? J'entens celui de Chrysippus, s'il punit une chose qui n'est ni de soi-mesme, ni inutilement: car le vice, selon l'opinion de Chrysippus, seroit totalement irreprehensible, & à l'oposite Jupiter luimesme seroit à reprendre, s'il fait le vice estant inutile, & s'il le punit l'ayant fait non inutilement.*

(K) *Les .... Peres n'ont pas ignoré que la question de l'origine du mal ne fût très-embarrassante.*] Un passage d'Origene me tiendra lieu de toutes les citations que je pourrois avancer. (d) Εἴπερ ἄλλος τις τόπος τῶν ἐν ἀνθρώποις ἐξετάσεως δεόμενος, δυσθήρατός ἐστι τῇ φύσει ἡμῶν, ἐν τούτοις ϗ ὁ τῶν κακῶν ταχθείη ἂν γένεσις. *Si quis alius est locus in rebus humanis, scrutatu difficilis naturæ nostræ; inter hos meritò numerari potest malorum origo.*

(KΔ) *L'hypothese des Platoniciens qui au fond étoit une branche de Manicheïsme.*] Je ne veux considerer ici cette hypothese que selon qu'elle a été expliquée par Maxime de Tyr dans son traité sur la question (e) *d'où viennent les maux puis que Dieu est l'auteur des biens?* Cet Auteur supose que pour conoitre la cause des biens qui sont dans le monde, il n'est pas necessaire d'aller à l'oracle, & qu'il est assez visible qu'ils viennent de Dieu, (f) & que les maux ne peuvent descendre du ciel où il n'y a point de natures envieuses; mais que pour conoitre d'où viennent les maux, on a besoin d'aller aux devins, c'est-à-dire de consulter Jupiter, Apollon, ou telle autre divinité qui prophetise, & qui prend soin des choses humaines. Il fait ensuite un denombrement des miseres à quoi nôtre corps est assujeti, & en conclut (g) que l'homme est la plus infortunée de toutes les creatures.

Οὐδὲν ἀκιδνότερον γαῖα τρέφει ἀνθρώποιο,
Nil nutrit tellus homine infelicius uno.

Puis il considere les maux sans nombre qui persecutent nôtre ame, & il pretend que la reponse des Dieux fatidiques qu'on a consultez, est que les hommes ont grand tort d'imputer à Dieu la cause de leurs infortunes, puis qu'ils en sont eux-mêmes les artisans par leur propre faute. Il se sert de deux vers d'Homere pour representer cela, (h) Τί ἂν ἐν πρὸς ταῦτα ἀποκρίναιτο ὁ Ζεύς, ἢ ὁ Ἀπόλλων, ἢ τις ἄλλος μαντικὸς θεός; ἀκούσωμεν τοῦ ὑποφήτου λέγοντος,

Ἐξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι. οἱ δὲ ϗ αὐτοὶ
Σφῇσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσι.

Quid quæso ad ista aut Jupiter, aut Apollo respondebit, aut alius fatidicus Deus? Audiamus quid eorum interpres dicat:

Asscribunt superis homines mala, cum tamen ipsi
Criminibus propriis sibi talia damna crearint.

Le ciel & la terre, continuë-t-il, sont deux lieux trèsdiferens. Il n'y a point de maux dans le ciel; & il y a sur la terre un mélange de maux & de biens, mais de telle sorte que les biens descendent du ciel, & que les maux naissent d'une depravation qui est naturelle à la terre, & qui comprend deux especes dont l'une consiste dans les qualitez de la matiere, & l'autre dans la liberté de l'ame. (i) ὡς τὰ μὲν ἀγαθά, ἐπιῤῥεῖν ἐκ τῆς ἑτέρας, τὰ δὲ κακά, ἐξ αὐτοφυοῦς μοχθηρίας ἀνίσχειν. διττὴ δὲ αὕτη, ἢ μὲν ὕλης πάθος, ἢ δὲ ψυχῆς ἐξουσία. *Ita ut bona quidem, è cœlo venient: mala vero ex innata illi (terræ) improbitate oriantur. Improbitas vero ea duplex est: aut enim corrupta materia affectio est, aut animæ licentia.*

Quant à la premiere de ces deux sortes de depravation il dit, qu'il faut considerer la matiere comme le sujet sur quoi un bon artisan travaille. Toutes les beautez qu'elle aquiert doivent être attribuées à l'art. mais s'il y a des ouvrages sur la terre qui ne soient pas comme il faut, on ne doit point imputer à l'art ces irregularitez, car l'intention de l'artisan ne s'éloigne point de l'art non plus que celle du legislateur ne s'écarte de la justice, & il faut même se souvenir que l'intelligence divine est bien plus heureuse à toucher au but que l'art humain. Après cela il emploie une comparaison, c'est que dans la mechanique il y a des choses qui sont l'objet principal de l'art tendant à son but, & des choses qui pas elles-mêmes resultent de l'ouvrage, & qui ne sont point l'effet de l'art, mais une dependance de la modification de la matiere. Telles sont les étincelles qui volent deçà & delà lors qu'on frape sur l'enclume une piece de fer chaud. Elles n'entrent point dans le but que les marechaux se proposent, ce sont des suites accidentelles, qui resultent de leur action sans qu'ils y tendent, & qui ne sont annexées qu'à la qualité du fer. Il faut dire aussi que les maux qu'on voit sur la terre ne sont point l'ouvrage de l'art divin, l'ouvrier tend premierement & directement à la construction du monde, mais il arrive que ces maux-là émanent necessairement de son travail. L'Auteur ajoûte une remarque qui n'est pas trop bien liée avec celle-là. Il dit que l'ouvrier donne le nom de conservation du monde aux maux dont nous nous plaignons, & que nous nommons ruines & ravages. Il pretend que l'architecte du monde se propose la conservation du tout, & qu'il faut qu'en faveur du tout les parties soient afligées. (k) Ταῦτα ὁ τεχνίτης καλεῖ σωτηρίαν τοῦ ὅλου· μέλει γὰρ αὐτῷ τοῦ ὅλου. τὸ δὲ μέρος ἀνάγκη κακοῦσθαι ὑπὲρ τοῦ ὅλου. *Ea consummationem totius vocat opifex. Quia totum respicit, cujus causa necesse est corrumpi partes.* Les pestes, les tremblemens de terre, les inondations, les feux du mont Etna ne font du mal qu'à quelques parties du tout, & servent à la production de quelques autres; car comme l'a dit Heraclite, celles-ci vivent de la mort de celles-là, & celles-là meurent de la vie de celles-ci. La mort de la terre fait vivre le feu: celle du feu fait vivre l'air: celle de l'air fait vivre l'eau: celle de l'eau fait vivre la terre (l). Pourquoi donc souteniez-vous, eût-on pu dire à Maxime de Tyr, que les maux physiques du genre humain ne sont pas de l'intention, ou de l'art de Dieu? S'ils sont si necessaires à la conservation du tout, & si l'ouvrier se propose la conservation du tout, ne faut-il pas qu'il les ait en vuë? Cette objection ne doit pas nous empêcher de dire que selon l'hypothese de ce philosophe les pestes, les famines, & les autres infortunes du genre humain, sont involontaires à l'égard de Dieu, & qu'elles ne sont entrées dans l'ouvrage que comme des suites inevitables des dispositions de la matiere (m). Voions ce qu'il dit sur l'autre espece de depravation, c'est le mal moral. Il dit (n) que la puissance de l'ame en est la mere & la nourrice, & qu'aiant falu former une terre qui produisît des plantes & des animaux, & qui contint les maux dans son sein, ce fut là que les maux banis des cieux furent logez; que les animaux furent divisez en deux especes, sçavoir les bêtes & les hommes; qu'il falut que les hommes surpassassent tous les autres animaux, & fussent inferieurs à Dieu; que cette inferiorité ne consiste pas en ce qu'ils meurent, car leur mort n'est que le commencement d'une autre vie immortelle; que Dieu pour les rendre inferieurs (o) à la nature divine inventa ceci; il plaça l'ame dans un corps mortel comme un cocher sur un chariot; il lui mit les rênes en main, & lui permit de courir où elle voudroit. Il lui donna la force de conduire ce chariot selon les regles de l'art, ou contre les regles. Elle le dirige, & reprime l'impetuosité des chevaux, mais ceux-ci ignorent toutes les regles, & se tournent les uns d'un côté, les autres de l'autre, les uns vers l'intemperance, les autres vers la temerité, & la fureur,

(a) *Ci-dessus page 2328. lettre b.*

(b) *Plut. de Stoicor. repugn. pag. 1051.*

(c) Ποῖός τις ὁ Ζεύς, λέγω δὲ τὸν Χρυσίππου, κολάζων πρᾶγμα, μήτ' ἀφ' αὑτοῦ, μήτ' ἀχρήστως γινόμενον; ἡ μὲν γὰρ κακία πάντως ἀνέγκλητός ἐστι κατὰ τὸν τοῦ Χρυσίππου λόγον· ὁ δὲ Ζεὺς ἐγκλητέος, εἴτ' ἄχρηστον οὖσαν τὴν κακίαν πεποίηκεν, εἴτε ποιήσας οὐκ ἀχρήστως, κολάζει. Qualis est Jupiter (de Chrysippeo loquor) rem puniens neque ultro neque inutiliter factam? nam Chrysippi ratio efficit vitia omnino culpanda non esse, sed Jovem; sive is fecit vitia, quæ nihil prodessent: sive punit, cum fecisset non inutilia. *Id. ib.*

(d) *Origenes contra Celsum lib. 4. p. 207.*

(e) Τῷ θεῷ τὰ ἀγαθὰ ποιοῦντος, πόθεν τὰ κακά. Cum Deus bona faciat, unde sint mala. *C'est la matiere de la 25. dissertation de Maxime de Tyr.*

(f) Οὐ γὰρ ἐξ οὐρανοῦ μὰ Δία, οὐκ ἐξ οὐρανοῦ. φθόνος γὰρ ἔξω θείου (*voiez ci-dessous lettre o*) χοροῦ ἵσταται. Non enim è cœlo me hercules, non è cœlo. Exulat enim illic invidia. *Maxim. Tyrius dissert. 25. pag. m. 253.* (g) *Id. ib. pag. 255.* (h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib. pag. 256.*

(k) *Id. ib. pag. 257.*

(l) *Voiez sur cette doctrine d'Heraclite les notes de Daniel Heinsius* in Maximum Tyrium pag. 110. *& ci-dessus pag. 2277. lettre f, où Ovide fait debiter le même dogme par Pythagoras.*

(m) *Voiez une semblable pensée dans la remarque T de l'article* Chrysippe.

(n) *Maxim. Tyrius ubi supra pag. 257.*

(o) *Ceci est absurde & impie, & ne s'accorde point avec ce que l'Auteur a dit ci-dessus lettre f qu'il n'y a point d'envieux au ciel. Notez que selon la conjecture de Heinsius il faut joindre θείου avec χοροῦ dans ce passage.*

le admettoit deux principes, ils ont été obligez de recourir aux privileges de la liberté de l'homme; mais plus on fait reflexion sur cette maniere de denoüer la dificulté, plus éprouve-t-on que les lumieres (KΔΔ) naturelles de la Philosophie fournissent dequoi serrer & embrouiller davantage ce nœu gordien. Un savant homme pretend que les Pythagoriciens donnerent lieu à cette question

fureur, les uns sont lâches & paresseux, ainsi le chariot poussé deçà & delà met en trouble le cocher, qui se laissant vaincre court vers le lieu où l'entraine le plus fougueux des chevaux. Il le precipite dans la gourmandise, & dans l'impudicité, si le cheval le plus fort tourne de ce côté-là, & ainsi du reste. Voilà toute la solution de ce philosophe Platonicien.

Elle est defectueuse par deux endroits; car 1. Il reconoit deux principes, Dieu & la matiere, l'un très-bon à la verité, mais qui (a) ne sçauroit corriger toute la depravation de l'autre. Cette depravation naturelle & absolument incorrigible est la source des maux physiques, & l'occasion du mal moral; elle donne au corps humain une inclination si violente vers les vices & vers les crimes, que l'ame y est entrainée comme par des chevaux feroces qui prenent le frein aux dens. En 2. lieu Maxime de Tyr ne sauve pas la souveraine bonté, & la souveraine sainteté de Dieu. Un bon & vertueux pere ne feroit jamais monter un cheval fougueux à ses enfans, & ne les enverroit jamais à l'armée, s'il prevoioit avec certitude, ou si seulement il jugeoit avec une grande probabilité, que nonobstant leur adresse ils tomberoient & se tueroient, & que nonobstant leur education le metier des armes les rendroit les plus infames de tous les hommes. Cette hypothese en un mot donne des bornes à la puissance de Dieu, & laisse ses autres attributs exposez aux objections Manicheennes; & ainsi sans avoir les commoditez de l'hypothese des Chretiens sur le franc arbitre, elle en a les incommoditez.

(a) *Conferez avec ceci les paroles de Juste Lipse raportées ci-dessus pag. 926. lettre f, & pag. 1139. lettre i. Voiez aussi pag. 1140. lettre e.*

(KΔΔ) *Plus on fait reflexion .... plus éprouve-t-on que les lumieres naturelles ..... fournissent dequoi.*] J'en ai fait l'experience en relisant cet article quand il a falu le preparer pour la seconde édition. Il m'est venu des pensées que je n'avois pas auparavant, (b) & qui me convainquent tout de nouveau, & plus fortement que jamais que la meilleure reponse qu'on puisse faire (c) naturellement à la question, *pourquoi Dieu a-t-il permis que l'homme pechat*, est de dire *je n'en sçai rien, je croi seulement qu'il en a eu des raisons très-dignes de sa sagesse infinie, mais qui me sont incomprehensibles*. Par cette reponse vous arréterez tout court les disputeurs les plus opiniâtres, car s'ils veulent continuer à discourir, vous les laisserez parler seuls, & ils se tairont bientôt. Que si vous entriez en lice avec eux, & vous engagiez à leur soutenir que les privileges inviolables du franc arbitre ont été la vraie raison qui a porté Dieu à laisser pecher les hommes, vous seriez contraint de les satisfaire sur les objections qu'ils vous feroient, & je ne sçai pas comment vous pourriez en venir à bout, car enfin ils vous pourroient oposer deux choses qui paroissent très-evidentes à nôtre raison.

(b) *Voiez aussi les nouvelles remarques de l'article d'Origene pag. 2259. 2260.*

(c) *C'est-à-dire sans consulter la revelation, mais seulement les idées philosophiques.*

I. La premiere est que Dieu aiant donné l'être aux creatures par un effet de sa bonté, il leur a donné aussi sous le caractere d'une cause bienfaisante toutes les perfections qui conviennent à chaque espece. Il faut donc dire qu'il a temoigné plus d'amour à celles qui ont reçu de lui des qualitez fort excellentes, qu'à celles qui en ont reçu de moins excellentes. C'est donc par une bonté particuliere qu'il a conferé aux hommes le franc arbitre, puis que cette qualité les met au dessus de tous les êtres qui sont sur la terre. Or on ne sçauroit concevoir qu'une nature bienfaisante donne un present de distinction, sans avoir envie de contribuer plus notablement au bonheur de ceux à qui il le fait, & par consequent il faut qu'elle fasse ensorte qu'ils en retirent cet avantage, & qu'elle les empêche, s'il se peut, d'y trouver leur desolation & leur ruine entiere. Que s'il n'y a point d'autre moien d'empêcher cela, que de revoquer sa donation, il la faut casser, & c'est par là qu'on peut retenir beaucoup mieux que par toutes les autres routes la qualité de patron, & de bienfaiteur. Ce n'est point changer à l'égard du donataire, c'est conserver sans aucune ombre de variation la bienveuillance avec laquelle on lui avoit fait le present. La même bonté qui porte à donner une chose que l'on juge capable de rendre heureuses les personnes qui en joüiront, porte à l'ôter dès qu'on observe qu'elle les rend malheureuses; & si l'on a le tems & les forces necessaires, on n'atend pas à retirer ce present qu'il ait dejà été cause du malheur, on le retire avant qu'il ait nui. Voilà où nous menent les idées de l'ordre, & les notions par lesquelles nous pouvons juger de l'essence, & des caracteres de la bonté en quelque sujet qu'elle se rencontre, createur ou creature, pere, maitre, roi &c. De là nait la matiere de ce dilemme; ou Dieu a donné aux hommes le franc arbitre par un effet de sa bonté, ou sans aucune bonté. Vous ne pouvez dire que ce soit sans nulle bonté: vous dites donc que c'est avec beaucoup de bonté; mais il resulte de là necessairement qu'il a dû les en depouiller à quelque prix que ce fût, plutôt que d'attendre qu'ils y trouvassent leur damnation éternelle par la production du peché, montre qu'il abhorre essentielement. Et s'il a eu la patience de leur laisser entre les mains un si funeste present, jusques à ce que le mal fût arrivé, c'est un signe, ou que sa bonté étoit changée, avant même qu'ils fussent sortis du bon chemin, ce que vous n'oseriez dire; ou que le franc arbitre ne leur avoit point été donné par un effet de bonté, ce qui est contre la suposition accordée dans le dilemme que l'on a vu ci-dessus.

Il y a des menagemens d'une obligation étroite: on ne s'en doit dispenser que dans les cas de necessité; mais lors que ces cas arrivent, l'on doit se mettre au dessus de tous ces menagemens. Un fils qui verroit son pere tout disposé à se jetter par la fenêtre, soit dans un accés de phrenesie, soit dans le moment d'un furieux chagrin, feroit fort bien de l'enchainer, s'il ne pouvoit le retenir autrement. Si une Reine tomboit dans l'eau, le premier laquais qui l'en pourroit retirer en l'embrassant, ou en la prenant par (d) les cheveux, dût-il lui en arracher plus de la moitié, feroit fort bien d'en user ainsi; elle n'auroit garde de se plaindre qu'il lui eût manqué de respect. Et quelle excuse plus vaine pourroit-on jamais alleguer de ce qu'on auroit soufert qu'une Dame bien ajustée tombât dans un precipice, que de dire qu'il auroit falu pour la retenir mettre en desordre ses rubans & sa coiffure? Dans de pareilles occasions la contrainte & la violence qu'on fait aux gens est un effet de bonté, & faiût-il même les arracher malgré eux de la gueule de la mort, ce seroit un office de charité que de les en arracher, au hazard de leur disloquer un membre, si l'on ne pouvoit les sauver à moins. Ils seront les premiers à vous en remercier quand leur passion sera passée. La maxime que (e) sauver un homme qui veut perir c'est la même chose que si on le tuoit, ne vaut rien en cette rencontre, & les plus grans partisans de la tolerance vous avoüeront que le pretendu commandement *contrain les d'entrer* devroit être executé au pied de la lettre, si l'unique moien sûr & infaillible de sauver les heretiques étoit de les faire aller ou au prêche ou à la Messe à coups de fourche. J'en prens à temoin le commentateur philosophique. *Si je voiois*, dit-il (f), *devant la porte d'une maison un homme qui se mouillât pendant une grosse pluie, & qu'aiant pitié de lui je voulusse le délivrer de l'incommodité où je le verrois, je me pourrois servir de ces 2. moiens, ou de le prier d'entrer dans la maison, ou de le prendre par le bras, si j'étois plus-fort que lui, & de le pousser dedans. Ces 2. manieres sont également bonnes pour obtenir l'éfet que je me proposerois, qui seroit d'empêcher que cét homme ne se mouillât, peu importe qu'il entre de gré ou de force sous un toit, car soit qu'il y entre de son pur mouvement, soit qu'il attende qu'on l'en prie, soit qu'on l'y pousse de vive force, il est également à couvert de la pluie. S'il en alloit de même quant à éviter l'Enfer, j'avoüe que nos Convertisseurs seroient bien fondez; car s'il suffisoit pour cela d'être sous les voutes d'une Eglise, peu importeroit qu'on y entrât de bon gré, ou que l'on y fût trainé pieds & poings liez, & ainsi il faudroit gager les plus-forts manœuvres, ou portefaix qui soient au monde pour saisir les Héretiques dés qu'ils se montreroient à la ruë, & les charrier sur le cou dans l'Eglise la plus-prochaine, voire même il faudroit enfoncer leurs portes avec des petards, si le cas y échéoit, & les aller tirer du lit pour les transporter vitement dans quelque Eglise.* Ce que nous avons dit touchant le droit que l'on a en vertu des loix de la charité de chagriner, & violenter les gens que l'on preserve de la mort par ce moien, est encore plus veritable à l'égard des peres. Ils oublieroient tous leurs devoirs s'ils n'ôtoient pas à un fils un couteau ou une épée dont ils le verroient sur le point de se mal servir

(d) *C'est ainsi qu'on retira une fois la Reine Christine qui étoit tombée dans un lac proche de Stockholm. Il me semble que St. Amant a fait glisser cette avanture dans son poëme de Moyse sauvé.*

(e) Invitum qui servat idem facit occidenti. *Horat. de arte poët. sub fin.*

(f) *Commentaire philosophique sur* contrain les d'entrer *3. part. pag. 57. & suiv.*

question épineuse. Ils cherchoient en toutes choses les superlatifs, c'est-à-dire que par leurs interrogations ils tendoient à la conoissance de ce qui occupe le plus haut degré dans chaque espece. Ils demandoient, par exemple, qu'est-ce qu'il y a de plus fort, de plus ancien, de plus commun, de plus veritable? On repondoit à l'égard du dernier point que (KΔΔΔ) les hommes sont mechans, & que Dieu est bon. Cela fit naître cette autre demande, d'où peut venir que Dieu étant bon, les hommes sont criminels? La solution de cette dificulté a paru très-importante à † Simplicius.

† *Voiez la remarque KΔΔΔ à la page suivante, lettre c.*

PAU-

vir pour se blesser. Ils seroient obligez malgré ses pleurs à lui arracher ces presens, & s'ils le voioient prêt à se perdre pour toute sa vie dans quelque commerce ils l'en devroient retirer par force, en implorant même l'autorité du bras seculier. S'ils negligent là-dessus le bien de leurs fils, & s'ils alleguent qu'ils ne veulent pas user de contrainte, comme si c'étoient des esclaves, ils font paroître ou qu'ils n'ont aucune amitié, ou qu'ils en ignorent les veritables fonctions.

Toutes ces choses nous montrent évidemment, que ceux qui voudroient soumettre au jugement de la raison la conduite de la providence de Dieu, par raport à la permission du premier peché, perdroient infailliblement leur cause, s'ils n'avoient point d'autres moiens que de dire que les privileges de la liberté ne devoient pas être violez. Quoi, leur repondroit-on, vous concevez Dieu comme le pere des hommes, & vous dites neanmoins qu'il aime mieux leur épargner le court & petit chagrin de les contraindre à renoncer à une conversation agreable où ils étoient prêts d'abuser de leur liberté, que de leur épargner la damnation éternelle qu'ils encourent par l'abus de leur franc arbitre? Où trouvez-vous de telles idées de la bonté paternelle? Menager le franc arbitre, s'abstenir soigneusement de gêner l'inclination d'un homme qui va perdre pour jamais son innocence, & se damner éternellement, vous apellez cela une observation legitime des privileges de la liberté? Vous seriez moins deraisonnables, si vous disiez à un homme qui seroit tombé proche de vous, & qui se seroit cassé la jambe, *ce qui nous a empêchez de vous garantir de cette chute est que nous craignions de defaire quelques plis de vôtre robe, nous en respections trop la symmetrie pour entreprendre de la troubler, & il nous a paru plus legitime de vous laisser exposé à une fracture d'os.*

Je ne nie point que la permission de se servir d'une chose, & d'en abuser (a) n'ait eu quelquefois le caractere d'une faveur très-speciale; mais alors cette permission emporte avec elle l'impunité de l'abus. Cela donc ne sert de rien dans la cause qui s'agite ici. Voiez la marge (†).

II. Mais la seconde chose qui me reste à proposer fera plus de peine encore que l'autre aux defendeurs. J'ai raisonné jusques ici sur ce principe, quand ceux qu'on aime ne peuvent être garantis ou de la mort, ou de l'infamie, ou de quelque autre grand mal, à moins qu'on ne leur fasse sentir une peine plus petite, on est obligé de la leur faire sentir. La complaisance, la tolerance qu'on auroit pour leurs caprices, ou pour leurs mauvaises inclinations, seroit moins un acte de bonté, qu'un acte de cruauté; & comme ils seroient les premiers à s'en facher quand ils auroient pu examiner les consequences, ils seroient aussi les premiers à remercier du mal qu'on leur auroit fait si utilement. L'évidence de ces propositions saute aux yeux de tout le monde, & l'on ne sçauroit douter qu'Adam & Eve n'eussent consideré comme une nouvelle faveur aussi grande que les precedentes, les facades que Dieu leur auroit données pour les empêcher de tomber.

Voilà surquoi roulent les principes de ma premiere observation; mais presentement je me sers d'un autre moien, j'accorde aux adversaires tout ce qu'ils demandent, je consens qu'ils établissent que puis que l'homme avoit reçu le privilege de la liberté, il lui en faloit laisser la possession & l'usage à pur & à plein, & ne lui faire pour rien du monde la moindre contrainte. Je consens qu'on dise que ce n'étoit pas le tems de sauver une personne en la tirant par les bras, ou par les cheveux, en la jettant par terre, & en lui disant, (b) *il t'est dur de regimber contre l'aiguillon.* Que la liberté fut une barriere absolument inviolable, & un privilege auquel il ne fut permis de donner aucune atteinte, j'y consens. N'y avoit-il pas assez de moiens avec tout cela de prevenir la chute de l'homme? Il ne s'agissoit point de s'oposer à un mouvement corporel: c'est une oposition chagrinante: il ne s'agissoit que d'un acte de volonté. Or tous les Philosophes crient que la volonté ne sçauroit être contrainte, *voluntas non potest cogi*, & il y a contradiction à dire qu'une *volition* soit forcée, car tout acte de la volonté est volontaire essentiellement. Or il est infiniment plus facile à Dieu d'imprimer dans l'ame des hommes tel acte de volonté que bon lui semble, qu'il ne nous est facile de plier une serviete, donc &c. Voici encore une observation plus victorieuse. Tous les Theologiens conviennent que Dieu peut procurer infailliblement un bon acte de volonté dans l'ame humaine (c) sans lui ôter les fonctions de la liberté. Une delectation prevenante, la suggestion d'une idée qui afoiblisse l'impression de l'objet tentant, mille autres moiens preliminaires d'agir sur l'esprit, & sur l'ame sensitive, font qu'à coup sûr l'ame raisonnable fait un bon usage de sa liberté, & se tourne vers le droit chemin sans y être poussée invinciblement. Calvin ne nieroit pas cela à l'égard de l'ame d'Adam pendant le tems d'innocence, & tous les Theologiens de l'Eglise Romaine, sans en excepter les (d) Jansenistes, l'avoüent à l'égard de l'homme pecheur. Ils reconoissent qu'il peut meriter quoi qu'il n'agisse qu'avec une grace ou efficace par elle-même, ou sufisante à un tel degré qu'elle est infailliblement suivie de son effet. Il faut donc qu'ils reconoissent qu'une assistance fournie de Dieu à Adam si a-propos, ou tellement conditionnée qu'infailliblement elle eut empêché qu'il ne tombât, se fut très-bien accordée avec l'usage du franc arbitre, & n'eût fait sentir aucune contrainte, ni rien de desagreable, & eût laissé l'occasion de (e) meriter.

Voilà donc les defendeurs chassez de tous leurs retranchemens. Diront-ils pour leur derniere ressource que Dieu ne doit rien à la creature, & qu'il n'a pas été obligé de lui fournir une grace necessitante, ou infaillible? Mais pourquoi donc disoient-ils tantôt qu'il a dû avoir des menagemens pour la liberté humaine? S'il a dû conserver à l'homme cette prerogative, & s'abstenir d'y toucher, il doit donc quelque chose à son propre ouvrage. Mais laissant là cette instance *ad hominem*, ne peut-on pas leur repondre que s'il ne doit rien à la creature, il se doit tout à lui-même, & qu'il ne peut agir contre son essence. Or il est de (‡) l'essence d'une sainteté, & d'une bonté infinie & qui peut tout, de ne point soufrir l'introduction du mal moral & du mal physique.

Oui, repliqueront-ils enfin, mais (f) *la chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as tu ainsi faite?* C'est bien dit, & voilà où il faloit se fixer. C'est revenir au commencement de la lice; il auroit falu n'en point partir, car il est inutile de s'engager à la dispute, si après avoir couru quelque tems l'on est obligé de s'enfermer dans sa these. Le dogme que les Manichéens attaquent doit être consideré par les orthodoxes comme une verité de fait, revelée clairement, & puis qu'enfin il faudroit tomber d'accord qu'on n'en comprend point les causes ni les raisons, il vaut mieux en convenir dès le debut, & s'arrêter là, & laisser courir comme de vaines chicaneries les objections des Philosophes, & n'y oposer que le silence avec le bouclier de la foi.

(KΔΔΔ) *Que les hommes sont mechans, & que Dieu est bon. Cela fit naitre cette autre demande.*] Daniel Heinsius est le sçavant homme qui m'aprend ceci. (g) *Antiquissima Pythagoricorum disputatio, & ab iis potissimum quos ἀκουσματικοὺς vocabant Pythagorici, qui tria quærere solebant: Primo, τὸ τί ἐςι, secundo, τὸ τί μάλιςα, tertio, τὸ τί δεῖ πράτ|ειν....* (h) *In qua quæstione tota constabat septem sapientum philosophia, qui nihil aliud quærebant quam τί μάλιςα. Nec quid bonum sed quid optimum, nec quid difficile sed quid difficillimum. Notum est illud ex Plutarch. Symposio septem sapientum. . . . . Sic cum quæreretur, quid verissime diceretur, respondebant, ὅτι πονηροὶ οἱ ἄνθρωποι, ὅτι ἀγαθὸς ὁ θεός. Unde primo manavit πρόβλημα tale, Τοῦ θεοῦ ἀγαθοῦ ὄντος πόθεν κακοὶ οἱ ἄνθρωποι. Quod testantur versiculi apud Jamblichum Hippodamantis antiqui poëta, qui in laudem hujus quæstionis scribebat:*

Ὦ θεῖοι πόθεν ἐςὶ, πόθεν τοῖοί δ' ἐγένοντο;
Ἄνθρωποι πόθεν ἐςὶ; πόθεν κακοὶ ὧδ' ἐγένοντο;

Unde hoc dimanavit, Θεοῦ τὰ ἀγαθὰ ποιοῦντος, πόθεν τὰ κακά. Heinsius dit tout cela dans ses notes sur une dissertation que j'ai (i) citée ci-dessus, & dont j'ai donné le titre. Il ajoûte que Maxime de Tyr l'Auteur

(a) *L'Empereur Nerva permit ces deux choses au pere d'Herodes Atticus qui avoit trouvé un thrésor chez lui. Voiez les commentaires de Tristan to. 1. pag. 357. & les voiages de Mr. Spon to. 2. pag. 164. édit. de Holl.*

(†) *La bonne maniere de conferer un bienfait n'est pas de permettre qu'on en abuse, mais d'y joindre l'art de s'en servir. Sans cela un present est un corps sans ame, comme Horace* epist. 4. lib. 1. ad Tibullum *l'insinuë:* non tu corpus eras sine pectore: dii tibi formam, Dii tibi divitias dederant ARTEMQUE fruendi.

(b) *Actes des Apôtres chap. 9. v. 5.*

(c) *Voiez la remarque FΔ de l'article* Marcionites.

(d) *C'est-à-dire en prenant droit sur ce qu'ils soutiennent qu'ils condamnent les propositions de Jansenius au sens que le Pape les a condamnées.*

(e) *A l'égard de la raison fondée sur ce qu'il faloit laisser à l'homme les moiens de meriter la recompense, voiez ci-dessus pag. 2260. vers la fin de la 1. colonne.*

(‡) *C'est-à-dire qu'il le semble ainsi aux lumieres de nôtre foible raison.*

(f) *Epitre aux Romains ch. 9. v. 20.*

(g) *Daniel Heinsius not. in Maximum Tyrium, pag. 106.*

(h) *J'ai sauté ce qui est ici dans l'original, je l'ai trouvé en desordre, & je conjecture que les imprimeurs y suprimerent plusieurs lignes.*

(i) *Dans la remarque KΔ.*

PAULINA (Lollia). Voiez les remarques * de l'article Lollius.

PEYRAREDE (Jean de) gentilhomme † Gascon, & (A) Protestant, faisoit de bons vers Latins, & entendoit bien la Critique. Il se fit conoitre à Paris vers le commencement du regne de Louïs XIV. Il publia des remarques sur Terence, & des hemistiches qui achevoient les vers imparfaits de l'Eneïde, à quoi il joignit quelques vers. Il dedia cet ouvrage à la Reine de Suede β. Ses corrections & ses conjectures critiques sur Florus ont merité l'aprobation de la Mothe le Vayer qui les a suivies assez souvent, & qui l'a (AΔ) cité avec honneur. On parle quelquefois de lui dans les lettres de Balzac. J'en citerai un passage qui lui est fort (B) honorable. On aprend dans une lettre γ qu'il écrivit de Paris le 20. d'Avril 1641. à Isaac Vossius, qu'il commençoit à sentir les infirmitez de la vieillesse, & que pendant 30. années il avoit été accablé de la mauvaise fortune, ou occupé à faire valoir son bien. Il paroit par cette lettre qu'il avoit un fils.

PEYRE (Jaques d'Auzoles ζ la) gentilhomme ↓ Auvergnat, l'un des plus ridicules Ecrivains du XVII. siecle, nous aprend à la tête de ses livres qu'il étoit fils de Pierre d'Auzoles, & de Marie Fabri d'Auvergne. Il ne meritoit pas que de savans (Γ) hommes le refutassent, & cependant il eut cet honneur. On se moque de lui comme il faut dans ‡ un ouvrage

* *Pag.* 1858. *col.* 1.

† *Il s'apelloit* nobilis Aquitanus *dans ses ouvrages, comme l'Abbé de Marolles le remarque au denombrement des Auteurs qui l'ont obligé.*

β *Voiez l'Abbé de Marolles, ibid.*

γ *Elle est la 324. de celles qui ont été écrites à Jean Gerard Vossius.*

ζ *Il n'est pas vrai comme on l'assûre dans Moreri qu'il s'apellât* d'Auzoles la Reine.

↓ Nobilis Arvernas. *Ludov. Jacob. ubi infra.*

‡ *Au tome* 2. *des* Anti *pag.* 236. *& suiv.*

teur de cette dissertation a examiné cette matiere à cause d'une doctrine de Platon (a) sur trois attributs de Dieu: 1. que Dieu est bon essentielement & la bonté même, 2. qu'il est immuable, 3. qu'il est la verité même. Le premier attribut signifie non seulement que Dieu est bon, mais aussi qu'il produit le bien, puis qu'il est l'idée du bien, & que l'idée du bien est la cause qui produit le bien. Or parce que les Platoniciens assûroient que toute idée est Dieu, ils ne reconoissent point d'idée du mal, ni par consequent de cause du mal. De là naissoit la question d'où vient le mal. (b) *Ex primo sequitur, Deo si talis sit, convenire non tantum bonum κατὰ δύναμιν, sed etiam κατ' ἐνέργειαν, nec tantum ut bonus sit, sed etiam ut efficiat bonum: quia idea boni est. Idea autem boni, boni quoque causa est & exemplar. Porro cum Ideam mali tollant Platonici, quia, ut Parmenides dicebat, πᾶσα ἰδέα θεός ἐστι, sequiturut quaeratur, Unde mala proficiscantur.* Enfin Heinsius observe qu'on a cru que cette question est très-importante à la pieté, & il nous renvoie au commentaire de Simplicius sur Epictete. Les paroles de ce commentateur m'ont paru si remarquables que j'ai pensé qu'elles serviroient d'ornement à cet endroit de mon Dictionaire. Les voici donc: (c) *Περὶ τῆς ὑποστάσεως τοῦ κακοῦ ὁ λόγος μὴ καλῶς διαρθρωθεὶς, καὶ τῆς περὶ τὸ θεῖον ἀσεβείας αἴτιος γίνεται, καὶ τὰς τῶν ἠθῶν εὐαγωγίας τὰς ἀρχὰς διατρέπει, καὶ πολλαῖς καὶ ἀλύτοις ἀπορίαις ἐνέβαλε τοὺς μὴ καλῶς αἰτιολογοῦντας αὐτήν. Εἴτε ἀρχήν τις λέγοι τὸ κακὸν, ὡς εἶναι δύο τῶν ὄντων ἀρχὰς, τό, τε ἀγαθὸν, καὶ τὸ κακὸν, πολλὰ καὶ μεγάλα ἄτοπα συμβαίνει. Disputatio de natura atque ortu malorum, non bene explicata tum impietatis erga Deum causa exstitit, tum morum honestaque disciplina principia perturbavit: tum multis, iisque inexplicabilibus dubitationibus involvit eos, qui causas illius non veras reddiderunt. Nam sive quis malum à Deo conditum, sive principium esse dicat, ut duo sint principia rerum bonum & malum: multa magnaque absurditates sequuntur.* Il touche là trois grans inconveniens, car il assûre que la fausse explication de l'origine du mal a été cause de l'impieté, & a confondu les principes de la doctrine des moeurs, & a jetté dans plusieurs doutes insolubles ceux qui ont mal raisonné sur cette matiere. Il refute avec une force & avec une solidité admirable l'hypothese des Manicheens considerée en general: il la refute encore mieux à l'égard des explications particulieres dont ils se servoient. Mais quand son tour vient d'éclaircir & de prouver son hypothese, il ne contente pas si pleinement son lecteur. Il se sert de la même methode que les anciens Peres, c'est-à-dire qu'il ne donne point d'autre cause de l'origine du mal que le franc arbitre de l'ame humaine. C'est le seul parti qu'il pouvoit prendre, il faut passer par là necessairement, après quoi l'on se trouve au milieu d'un carrefour dont voici ce que disoit un docte Abbé à Paris, il n'y a pas fort long tems. J'ai quatre chemins autour de moi, celui des Calvinistes, celui des Jansenistes, celui des Thomistes, & celui des Molinistes. Je sçai bien celui qu'il ne faut pas prendre, mais non pas celui qu'il faut prendre. *Quem fugiam habeo quem sequar non habeo*, la premiere route est contraire au Concile de Trente, la seconde aux constitutions des Papes, la troisiéme à la raison, & la quatriéme à St. Paul. Les non-Catholiques Romains se peuvent tirer plus facilement de cet embarras, en preferant l'autorité de St. Paul à celle des Papes, & des Conciles.

(A) *Et Protestant.*] Il l'étoit jusqu'à la delicatesse du zèle, si l'on veut tirer des conjectures d'une lettre de Mr. de Balzac à Mr. Conrart. (d) *Mais qui vous a dit*, lui demande-t-il, *que j'avois de l'aversion pour les Huguenots? Ce ne sauroit estre ny Mr. Conrart, ny Mr. de Saumaise, ny Mr. Daillé, que j'ay tant louëz, & tant celebrez; que j'ayme, que j'honore, que j'estime si parfaitement, & par une profession si publique. Il faut sans doute que le bon Monsieur de Peyrarede n'ait pas voulu faire difference entre la raillerie, & le serieux, & que dans la liberté de nostre conversation il ait pris au criminel quelque parole qui venoit d'une intention innocente. Sans m'enfoncer en matiere plus avant, je vous proteste, mon cher Monsieur, que je n'ay pas plus d'aversion pour les Huguenots, que vous en avez pour les Catholiques.*

(AΔ) *Et qui l'a cité avec honneur.*] (e) „ J'ai suivi „ l'interpretation du docte Monsieur Peyrarede „, dit-il dans ses notes sur le 19. chapitre du 2. livre. Ailleurs il se sert d'une autre epithete encore plus relevée. *Ces paroles*, dit-il (f), *sont assez obscures, je les ai interpretées selon l'exposition de l'illustre Monsieur Peyrarede.* L'Abbé de Marolles le cite souvent dans ses remarques sur Stace.

(B) *Un passage qui lui est fort honorable.*] „ Le „ Courrier de Vendredy m'apporta des nouvelles de „ notre Monsieur de Peyrarede. Sçavez-vous bien „ que son nom fait desja beaucoup de bruit à Paris, „ & que les Celtes admirent les Aquitains? Ou, s'il „ vous plaist que je le vous die d'une autre façon, & „ que je parle d'un Poëte poëtiquement, le Dieu de „ Seine est estonné d'ouïr si bien chanter les Muses de „ la Dordonne. Pour moy, je suis ravy de leur derniere composition: & si les ames des bien-heureux „ pouvoient estre évoquées par les charmes des beaux „ vers, je ne doute point que celle du Duc de Brezé ne „ descendist du Ciel, à l'heure même qu'on luy diroit:

„ - - - - *Tu nube serena*
„ *Stellato fulgens apice, & radiante coronâ,*
„ *Ad tua Sacra veni, qua multo Regia luctu*
„ *Concelebrat, sacrique Chori, sanctusque Senatus, &c.*
„ *Aspice ut ipsa gemens, ingenti affixa feretro,*
„ *Horridaque & laceris luget Victoria pennis,*
„ *Quae quondam tua castra, tuas comitata triremes,*
„ *Hesperio toties mutas dum sanguine Pontum,*
„ *Deseruit tua signa semel: nunc cladis acerba*
„ *Invidiam leuire velit, fatisque malignis*
„ *Imputat, infandaque excusat crimina cladis, &c.*

„ Vistes-vous jamais rien de plus noble, ni de plus „ pathetique, que cette pauvre Victoire, affligée de „ la mort de ce brave Duc? Quel spectacle de la voir „ avec ses habits tout deschirez, & ses aisles toutes „ rompuës, faire penitence de la faute qu'elle croyoit „ avoir faite; de la voir attachée, & comme cloüée „ à ce grand cercueil, qu'elle baigne de ses larmes! „ Elle ne se peut consoler du malheur arrivé à Orbitello: elle voudroit bien en pouvoir accuser le mauvais destin: elle, &c. (g) „ C'est ce que Mr. de Balzac écrivit le 4. de Decembre 1646.

(Γ) *Que de sçavans hommes le refutassent.*] Son petit livre *de la vie perdurable de Melchisedech* imprimé l'an 1622. fut refuté par le Jesuite Salian. Son *Job* imprimé l'année suivante fut refuté par le Capucin Bolduc, & par le Jesuite Petau (h). Il eût dû remercier ce Jesuite, & non pas avoir l'imprudence de l'attaquer par un ouvrage de chronologie qu'il intitula *disciple des tems.* C'est de lui qu'on parle sans le nommer dans la preface de la 2. partie du *Rationarium temporis* du Pere Petau, où l'on dit que de tant d'ouvrages de chronologie, qui avoient paru jusques à ce tems-là, il n'y en avoit point de plus miserable que celui

(a) *In lib.* 2. *de Republica.*

(b) *Heins. ibid. pag.* 107.

(c) *Simplicius in hac enchiridii Epicteti verba cap.* 34. *Ὥσπερ σκοπὸς οὐ τίθεται πρὸς τὸ ἀποτυχεῖν, οὕτως οὐδὲ κακοῦ φύσις ἐν κόσμῳ γίνεται.* Quemadmodum aberrandi causa meta non ponitur: sic nec mali natura in mundo existit.

(d) *Balzac lettre premiere à Conrart, liv.* 1. *pag. m.* 25. 26.

(e) *La Mothe le Vayer, remarques sur Florus pag.* 910. *Voiez aussi pag.* 842.

(f) *Id. ib. pag.* 933.

(g) *Balzac lettr. choisies,* 2. *part. livre* 3. *lettre* 37. *p. m.* 378.

(h) *Voiez les Anti de Mr. Baillet to.* 2. *pag.* 240. 241.

ouvrage de Mr. Baillet, en parlant du livre qu'il intitula † *Anti-Babau*. Il mourut d'apoplexie * à Paris le 19. de Mai 1642. J'ai dit quelque chose de lui dans l'article de Balzac π, & je vais donner une preuve de la petitesse (*Z*) de son genie.

PEYRERE (Isaac la) nâtif de Bourdeaux, s'est rendu fameux par son traité des Preadamites, (*A*) qui fut imprimé en Hollande l'an 1655. & qu'une foule (*A*Δ) d'Auteurs refuterent tout aussitôt. Il étoit alors de la religion, & il avoit une charge chez Mr. le Prince de Condé. Quoi qu'il n'eût point mis son nom à la tête de cet ouvrage, on l'en connoissoit neanmoins pour l'Auteur, & de là vint qu'on l'emprisonna dans le Païs-Bas (*B*) Espagnol. Il ne trouva point de meilleur moien de sortir d'affaire, que de rejetter son dogme sur le principe des Protestans, & que de promettre d'aller à la Messe. Il fut à Rome, & y reçut ‡ un bon accueil d'Alexandre VII. Il publia selon la coutume les motifs de son changement. Il y eut des Catholiques qui s'en (*B*Δ) moquerent. Il a passé les dernieres années de sa vie dans la ⸸ retraite. Il avoit été en Dannemarc à la suite de Mr. de la Thuillerie Ambassadeur de France, &

† *C'est une reponse à une lettre du Pere Bolduc.*

* *Ludov. Jacob, Biblioth. Pontificia pag. 343.*

π *Pag. 468, lettre a.*

‡ *Voiez la remarque B.*

⸸ *Voiez la remarque D.*

celui qui avoit pour titre *Sainte Chronologie*. La-Peire en étoit l'Auteur, comme aussi d'un petit *in folio* imprimé l'an 1629. & intitulé *la sainte Geographie, c'est-à-dire exacte description de la terre, & veritable demonstration du Paradis terrestre*. Je m'étonne que Vossius n'ait point placé cet Auteur dans sa longue liste des Chronologues.

(*Z*) *Une preuve de la petitesse de son genie.*] L'Abbé de Marolles me la fournit. *Mr. le Febvre Chantereau*, dit-il (*a*), *maintient que la commune façon de compter les années de nostre Seigneur, est la meilleure, & preferable à toutes les autres, contre les sentimens de Scaliger, du Pere Petau, & des autres qui admettent quelques années de plus, ou qui en retranchent quelques-unes: & comme je vis qu'en cela il donnoit des loüanges à feu Mr. de la Peyre Jaques d'Anzoles, & que j'ay aussi fort connu, je m'en étonnai un peu, parce que ce bon-homme, quoy qu'il s'y fust extremement apliqué, n'y avoit pas un genie merveilleux; ce qui me fut aisé de connoistre de l'opinion qu'il avoit conceuë qu'on pourroit ne donner à l'année que trois cents soixante-quatre jours, au lieu de trois cents soixante-cinq, & de quelque chose de plus, afin qu'elle commençast tousjours par un Dimanche, & qu'elle finist tousjours par un Samedy. Sans mentir, il falloit bien qu'il n'entendist pas admirablement sa science: car si en cela on vouloit suivre son sentiment, il se trouveroit que bien-tost le mois de Janvier se trouveroit en la saison du mois d'Aoust, parce que l'année auroit tousjours un jour & quelques heures de moins: ce qui estant perdu sur les mois, il faudroit infailliblement qu'ils changeassent de saison: mais il ne pût jamais entendre cela, & s'en mit en d'étranges coleres, d'où j'inferois que Mr. de la Peyre n'estoit donc pas si merveilleux qu'il pensoit l'estre dans la science dont il faisoit profession.* Il observa quelquefois dans ses disputes ce qui se pratique dans les exploits des plaideurs; car il declara où il avoit fait élection de domicile. (*b*) Il data son Antibabau, *A Paris de la maison de Mr. Couturier, homme de bien & d'honneur, où il faisoit sa demeure* le 5. d'Août 1631. Cela ne sent-il pas bien son petit esprit?

(*A*) *Des Preadamites qui fut imprimé en Hollande l'an* (*c*) *1655.*] Mr. Heidanus fut accusé d'avoir eu part à l'impression de ce livre; mais il s'en justifia, & jamais l'accusateur n'osa repliquer. C'est ce que j'aprens de Petrus ab Andlo. (*d*) *Ignorantiam Maresii sequitur ejus effrons & immane mendacium, quavis pœna dignissimum.* Eum *scilicet* qui familiam ducit inter hodiernos Cartesianos, obstetricatum fuisse editioni libri de Præadamitis inscripti. *Sed cum vir ille doctissimus detestandam hanc calumniam publice à se fit amolitus in parte secunda suarum considerationum de Sabbatho & die Dominica pag. 31. Nec ille*, qui, *ut inquit Maresius*, olim per indirectum id exprobraverat, *cujus gonorrhœam & profluvia hic lambere ac resorbere voluit noster, quicquam respondere potuerit, hoc maledicentissima lingua spiculum inter scruta rejiceremus, nisi dudum in auctoris caput recidisset cum immortali ejus ignominia.* Vous trouverez dans le suplément de Moreri le plan du livre des Preadamites.

(*A*Δ) *Et qu'une foule d'Auteurs refuterent tout aussitôt.*] L'Auteur du suplément de Moreri n'a nommé que quatre (*e*) personnes qui écrivirent contre le systême des Preadamites. Voici un catalogue plus ample. Jean Conrad Dannhawerus Professeur en Theologie à Strasbourg y publia *Præadamita utis, sive fabula primorum hominum ante Adamum conditorum explosa*. Jean Micrælius Professeur en Philosophie & Recteur du College à Stetin, fit voir le jour à un écrit (*f*) contre la Peyrere. Jean Henri Ursin fit imprimer à Francfort *novus Prometheus Præadamitarum plastes ad Caucasum relegatus & religatus*. Samuel des Marets Professeur en Theologie à Groningue y fit

(*a*) *Marolles, Memoires p. 271. 272.*

(*b*) *Baillet, ubi supra pag. 242.*

(*c*) *Notez que j'ai vu dans le catalogue d'une bibliotheque qui fut venduë à Leide le 1. d'Octobre, 1696. ce livre des Preadamites comme imprimé in 8. l'an 1653. & l'on ajoûte ces paroles* editio optima.

(*d*) *Petrus ab Andlo animadv. ad vindicias dissertationis pag. 10.*

(*e*) *Mr. Morin:* (c'est Morin l'astrologue) *Antoine Hulse Auteur du* non ens præadamiticum: *J. Pythius, & J. Hilpert.*

(*f*) *Il fut imprimé à Stetin.*

imprimer, *Refutatio fabulæ præadamiticæ absoluta septem prioribus quæstionibus cum præfatione Apologetica pro αὐθεντίᾳ sacræ scripturæ*. Jean Hilpert Professeur à Helmstad fit imprimer à Amsterdam *disquisitio de præadamitis*: le *non ens præadamiticum* d'Antoine Hullius fut imprimé chez Jean Elzevier à Leide. Philippe le Prieur fit imprimer à Paris, *animadversiones in librum præadamitarum*. Il y prit le nom d'*Eusebius Romanus*. Tous les livres qu'on vient de cotter furent imprimez l'an 1656. comme le remarque (*g*) Thomas Bangius, qui ajoûte que la Peyrere lui avoit montré son manuscrit à Coppenhagen l'an 1645. *Neutiquam tamen*, continuë-t-il, *persuadere nobis unquam potuimus eò temeritatis dilapsurum virum alias humanum & ingeniosum ut hoc commentum publicis typis excudendum daret, nisi res ipsa nostris oculis exposita fuisset.* Mr. Crenius (*h*) observe que Calovius & Schotanus ont disputé fortement contre l'hypothese preadamitique, celui-là dans le 3. volume de ses lieux communs, celui-ci dans sa Bibliotheque de l'histoire sainte. Il dit aussi (*i*) que l'on trouve dans l'edition du *Prometheus præadamitarum* de Jean Henri Ursin, *doctissimorum quorumdam Gallorum in librum de præadamitis nota censoria*, & que (*k*) Philippe le Prieur donna une autre édition de son ouvrage à Paris l'an 1658. dans laquelle il loüe son Antagoniste d'avoir embrassé l'Eglise Romaine. Bangius ne parla point d'un traité imprimé à Leide l'an 1656. sous ce titre, *Responsio exetastica ad tractatum incerto autore nuper editum cui titulus* Præadamitæ. *Autore J. Pythio Ministro Jesu Christi in Swartewael.*

(*B*) *Qu'on l'emprisonna dans le Païs-Bas Espagnol.*] L'an (*l*) 1655. „ l'Evêque de Namur fit publier une „ Censure du livre des Pre-Adamites, fait par le Sieur „ la Peyrere, toutefois sans le nommer, parce qu'il „ ne s'en estoit pas dit l'Autheur, encore qu'on ne le „ sceust que trop. Mais il en fut bien plus mal-traité „ pour le mesme sujet, estant à Bruxelles au mois de „ Fevrier (*m*) 1656. Trente hommes armez entre„ rent d'insulte dans sa chambre & l'enleverent; puis „ l'ayant mené par de longs & divers destours des ruës „ de Bruxelles, ils le jetterent enfin dans la tour de „ Turemberg, & cela du consentement de l'Archiduc „ Leopold. On luy dit que c'estoit de l'authorité de „ Monsieur le Grand Vicaire de l'Archevesque de Mali„ nes. Enfin aprés avoir demeuré quelque temps en „ cette tour, il en sortit par le credit de son Maistre „ Mr. le Prince de Condé, & aussi-tost par son advis „ s'en alla à Rome se jetter aux pieds du Pape, & se „ soûmettre entierement à sa volonté, luy & son li„ vre, devenant par ce moyen Catholique avec tout „ le bon succés qu'il pouvoit souhaiter. C'est ce qu'il „ a rapporté luy-mesme dans sa requeste au trés„ Saint Pere le Pape Alexandre VII. „ Voiez la remarque E.

(*B*Δ) *Des Catholiques qui s'en moquerent.*] Lisez ce passage d'une lettre que Guy Patin écrivit le 9. d'Avril 1658. „ L'Auteur du Livre des Préadamites, „ nommé Isaac de la (*n*) Pereire, Gascon, est ici de „ retour de Rome. Il a fait imprimer un petit Livre „ in 4. dans lequel il rend raison de son changement „ de Religion, (on appelle cela en termes d'école, „ Abjurer son hérésie) & il a desavoüé son Livre des „ Préadamites. J'ay vû ce Livre, mais il ne se vend „ pas bien. On dit que le Pape luy a donné une pe„ tite Abbaye, & que le Mazarin luy a encore promis „ quelque nouvelle faveur du Ciel, ou du Purgatoire. „ Il est ici attendant cette grace, aussi avidement que „ vous vous pouvez l'imaginer d'un Gascon, qui a „ peur de mourir de faim, & qui n'a changé de Reli„ gion que pour faire fortune & meilleure chere, aux „ dépens de qui il appartiendra. Il se produit ici „ comme s'il etoit quelque grand faiseur de miracles, „ ou débiteur de pardons . . . . (*o*) Un Gascon, sa„ vant,

(*g*) *Thomas Bangius, in cœlo Orientis exercit. II. quæst. 8. pag. 134. apud Thomam Crenium fasc. 2. exercitationum philologico-historicarum pag. 13.*

(*h*) *Thomas Crenius ibid.*

(*i*) *Id. ib. pag. 8.*

(*k*) *Id. ib. pag. 10.*

(*l*) *Pierre de Saint Romuald, Journal Chronologique & Historique, 25. Decembre p. m. 675.*

(*m*) *Mr. Moreri se trompe donc, quand il dit que la Perere se retracta par un livre imprimé à Rome l'an 1655. ses imprimeurs ont mis 1555.*

(*n*) *Il faloit dire* la Peyrere.

(*o*) *Patin lettre 117. pag. 454. 455. du 1. tome.*

& il y composa (C) deux relations qui ont vu le jour. Le *Menagiana* (D) fait mention de lui, comme on le verra ci-dessous. Le fragment de lettre que je produirai (E) aprendra quelques circonstances bien curieuses.

PEIRESC (NICOLAS CLAUDE FABRI, SEIGNEUR DE) Conseiller au Parlement d'Aix, nâquit en Provence ‡ le 1. de Decembre 1580. Je pourrois joindre beaucoup de choses à celles que Moreri en a dites, mais le peu d'espace qui me reste eu égard aux lettres de l'Alphabet qui suivent le P, me contraint de suprimer beaucoup d'articles, & de passer legerement sur beaucoup d'autres. Je dirai seulement que jamais homme ne rendit plus de services à la Republique des Lettres que celui-ci. Il en étoit pour ainsi dire le Procureur General : il encourageoit les Auteurs, il leur fournissoit des lumieres & des materiaux, il emploioit ses revenus à faire acheter, ou à faire copier les monumens les plus rares, & les plus utiles. Son commerce de lettres (A) embrassoit toutes les parties du monde : les experiences philosophiques, les raretez de la nature, les productions de l'art, l'antiquariat, l'histoire, les langues étoient également l'objet de ses soins, & de sa curiosité. Vous trouverez le detail de toutes ces choses dans sa Vie, composée élegamment & savamment (B) par Pierre Gassendi. Il ne sera pas inutile de remarquer que cet homme si celebre par toute l'Europe, & dont la mort fut pleurée par tant de Poëtes & en tant (C) de langues, & mit en deuil pompeusement les Humoristes de

‡ *Dans le village de Beaugencier, que Gassendi nomme en Latin* Belgenserium.

„ vant, courtisan. Huguenot converti qui vient de „ Rome, est fort propre à ce badinage, & à jouer „ une telle Comédie. „

(C) *Deux relations qui ont vu le jour.*] Il les fit pour la Mothe le Vayer son ami : l'une est celle de Groenland; l'autre celle d'Islande : elles sont toutes deux assez curieuses. J'ai cité quelque chose de la derniere dans l'article *Jonas (Arngrimus)*. Il la dedia à Mr. le Prince de Condé; & il temoigne dans l'epitre dedicatoire qu'il a dessein d'ecrire la vie de ce Heros. Je pense qu'il est Auteur de la relation de la bataille de Lens.

(D) *Le* Menagiana *fait mention de lui.*] (a) „ Isaac „ de la Peyrere de Bordeaux est l'Auteur d'un livre in„ titulé les *Préadamites*, où il pretend faire voir „ qu'Adam n'est pas le premier de tous les hom„ mes. Ce bon homme demeuroit en pension à „ Nostre-Dame des Vertus chez les Peres de l'Ora„ toire. Il etoit toûjours entété de ses Préadami„ tes, & aparemment qu'il est mort dans cette fan„ taisie. Il auroit eté bien aise, s'il avoit sçu qu'il „ y a un Rabin qui a fait mention du Precepteur „ d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Rabin, & c'est „ tout dire. Lors que le livre des Preadamites parut, „ il fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. „ Je priay l'Auteur qui étoit de mes amis, de me l'en„ voyer avant qu'il fût mis en lumiere. Il comprit ma „ raillerie, & me l'envoya avec ce vers d'Ovide, en „ changeant le mot d'*urbem* en celui d'*ignem*.

„ *Parve, nec invideo, sine me, liber ibis in ignem* (b). „

Voiez les Mélanges (†) de Vigneul Marville à la page 144. du premier tome.

(E) *Un fragment de lettre . . . . . aprendra quelques circonstances.*] Comme je me fie peu à Pierre de St. Romuald, j'ai voulu sçavoir d'un gentilhomme de beaucoup de merite, qui étoit alors chez Mr le Prince de Condé, si ce bon Feuillant narre bien la chose. Voici la reponse qui m'a été faite. „ Je croi „ vous pouvoir parler juste sur ce que vous me deman„ dez, parce que Mr. de la Peirere etoit fort de mes „ amis. Il fut arrêté à Bruxelles dans le tems que „ vôtre Auteur raporte : mais l'anecdote de cela est „ que feu Monsr. le Prince entra dans cette affaire, „ par le moyen d'un Jesuite son Confesseur, qui ai„ moit Monsr. de la Peirere à sa religion près, dont „ il vouloit qu'il changeât. On remua donc la ma„ chine du Preadamite; on l'arrêta, & on lui fit crain„ dre les suites de ce livre, s'il ne changeoit de reli„ gion. Le bon homme qui n'etoit pas obstiné sur „ ce qui s'apelle religion, en changea bien-tôt, & son „ maitre lui donna de quoi aller querir son absolution „ à Rome, dont il ne faisoit pas grand cas. Il revint „ chez son maitre qui a toûjours eu de l'amitié pour „ lui, & qui l'a entretenu depuis son retour en France, „ chez les Peres de l'Oratoire à Paris. Je l'ai vu là „ souvent, & trouvé trés-peu Papiste: mais fort en„ tête de son idée des Preadamites, sur quoi il a écrit „ & parlé à ses amis en secret jusques à sa mort. Le „ Procureur General de cet Ordre qui est de mes amis, „ & qui l'aimoit, m'a donné à diner avec lui, & lui „ fit avoüer qu'il écrivoit toûjours des livres, qu'il „ m'assura tout bas qui seroient brûlez dès que le bon „ homme seroit mort. La Peirere étoit le meilleur „ homme du monde, le plus doux, & qui tranquille„ ment croyoit fort peu de chose. „

(A) *Son commerce de lettres embrassoit.*] J'ai sçu par une (c) lettre de Mr. l'Abbé Nicaise, que Mr. Thomassin Mazaugues (*) Conseiller au Parlement d'Aix, a *par devers lui* dix mille lettres qui furent trouvées parmi les papiers de Mr. de Peiresc, & qu'il en fait un triage: qu'il y en a quantité que ce fameux Senateur avoit reçues d'Holstenius, du Pere Kircher, du Cavalier del Pozzo, de Mr. de Saumaise, de Seldenus, de Camdenus, de Pignorius, de Gualdo, de Mrs. du Puy, de Mr. Rigaut, & de plusieurs autres Savans, desquelles il pourroit faire un juste volume *in 4.* sous le titre d'*Epistolæ virorum eruditorum quæ extant ad Peireskium.* Vous trouverez des choses curieuses touchant ces lettres au commencement du *Menagiana*, 2. édition. Voici un passage de Balzac qui ne sera point ici allegué mal à propos. „ (d) Je de„ meure d'accord avec vous, de ce que vous dites de „ plus haut & de plus magnifique de vostre ami; & si „ vous me permettez de me servir en François d'une „ parole empruntée de Grece, j'ajouste que nous „ avons perdu en ce rare personnage *une piece du nau„ frage de l'antiquité, & les reliques du siecle d'or.* „ Toutes les vertus des temps heroïques s'estoient re„ tirées en cette belle ame. La corruption universel„ le ne pouvoit rien sur sa bonne constitution, & le „ mal qui le touchoit ne le souilloit pas. Sa genero„ sité n'a esté ni bornée par la mer, ni enfermée au „ deçà des Alpes: elle a semé ses faveurs & ses cour„ toisies de tous costez: elle a receu des remercimens „ des extremitez de la Syrie, & du sommet mesme „ du Liban. Dans une fortune mediocre il avoit les „ pensées d'un grand Seigneur, & sans l'amitié d'Au„ guste il ne laissoit pas d'estre Mecenas. „ Encore un autre passage. (e) *Feu Monsieur de Malherbe estoit un de ses particuliers amis, & m'en parloit quelquefois; mais seulement comme d'un homme extremement curieux, grand amateur de relations & de nouvelles, grand chercheur de medailles & de manuscrits, grand faiseur de connoissance aux pais estrangers, grand admirateur de tous les Docteurs de Leyden &c.*

(B) *Sa vie composée . . . . par Pierre Gassendi.*] Cet ouvrage est fort estimé. Quelcun pretend neanmoins que plusieurs choses n'y ont pas été bien (f) raportées: je croi que cela regarde les endroits où il s'agit de Saumaise. Un Medecin (g) de Castres qui a recueilli quelques faits dont Gassendi n'avoit point parlé, oublia d'autre côté divers éloges de Mr. de Peiresc, que Colomiés a inserez dans sa (h) *Gallia Orientalis.*

(C) *La mort fut pleurée . . . en tant de langues.*] Naudé me fournira tout le commentaire de ce texte. „ (i) Je voudrois . . . . t'entendre un peu discourir „ sur cette fameuse Academie des *Humoristes*, où com„ me disoit un jour Monsieur le Baron de *Rians*, l'on „ avoit celebré les obseques de son oncle Monsieur „ l'Abbé & Conseiller *Peyresk*, en plus de quarante „ sortes de langues toutes differentes. . . . (k) Tu „ peux bien juger de l'estime que l'on fait à Rome de „ cette Academie, puis que cet ornement de la Fran„ ce, ce grand fauteur des hommes de lettres, cet „ abysme de sçavoir Monsieur *Peyresk*, en avoit vou„ lu estre, & que comme il avoit honoré cette fameu„ se Academie de son nom, elle voulut aussi recipro„ quement honorer sa memoire, par des devoirs que „ jusques-là elle n'avoit rendus qu'à ceux par qui elle „ avoit esté gouvernée, & ce encores à cause de leur „ vertu & doctrine extraordinaire. „ Naudé cite là-dessus Mr. Gassendi, qui dit qu'outre l'Oraison funebre que Mr. Bouchard y prononça en Latin, on (l) y recita plusieurs éloges du defunt en vers Italiens, Latins & Grecs; apres quoi Naudé observe que le Baron

(a) *Il faloit dire* Isaac la Peyrere. *Mr. Moreri le devoit ainsi nommer & non* la Perere.

(b) *Suite du* Menagiana *pag. 38. edit. de Holl.*

(†) *Il y est nommé* de la Peyrere.

(c) *Datée de Dijon le 21. de Fevrier 1696.*

(*) *De quo supra pag. 2077. remarque B. Il me fit l'honneur de m'écrire le 4. de Fevrier 1699. un grand detail sur cela, que j'eusse inseré ici à la fin de cette remarque A, si je n'eusse cru que le public le verra dans la preface de l'élite de ces lettres avant que la 2. édition de ce Dictionaire soit achevée. Cette élite s'imprime à Geneve.*

(d) *Balzac lettre à Mr. l'Huillier. C'est la 2. du 2. livre de la 1. partie des lettres choisies, p. 48. édit. de Holl.*

(e) *Id. lettre 13. à Chapelain livre 2. p. m. 73.*

(f) Multa perperam nescio quo fato, in vita Peireskii à Gassendo relata, alias fortasse docebimus. *Clementius in vita Salmasii.*

(g) *Pierre Borel: son* Auctarium ad vitam Peirescii *fut imprimé à la Haie l'an 1655.*

(h) *Pag. 175. & seq.*

(i) *Naudé, Dialogue de Mascurat p. 138.*

(k) *Id. ib. pag. 139.*

(l) Et carmina quidem in defuncti laudem Italicè, Latinè, Græcè recitârunt lectissima totius urbis ingenia: funebrem verò orationem copiosam sanè, & elegantem pronunciavit Joannes Jacobus Buccardus delectus ad id muneris. *Gassend. in vita Peireskii lib. 6. pag. m. 349.*

* de Rome, étoit inconnu (*D*) à plusieurs François, hommes de merite & d'érudition. Il mourut le 24. de Juin 1637. Les Astrologues avoient predit qu'il (*E*) auroit femme & enfans, & neanmoins il ne fut jamais marié.

☞ PELIAS, fils de Neptune & de Tyro fille de Salmonée, fut nourri † par une jument. Il regna dans la Thessalie avec beaucoup d'injustice, car après avoir (*A*) usurpé le thrône il s'y maintint ou par la mort, ou par la persecution de ceux qui avoient le droit de leur côté. Il n'osa point emploier la violence contre Jason son neveu, qui alla lui redemander ‡ la couronne de son pere, il aima mieux éluder la justice de cette demande en proposant à ce jeune Prince une expedition pieuse, & très-propre à le combler de reputation. Ce fut la conquête de la toison d'or. Jason

* *Voiez la remarque B.*

† *Ælian. hist. lib. 12. c. 42.*

‡ *Pindarus od. 4. Pythior.*

ron de Rians *qui parle de 40. langues*, & Mr. Gassendi *qui ne fait mention que de trois, ont tous deux raison; car*, dit-il (*a*), *l'on ne celebra les louanges de Monsieur Peyresk dans l'Academie, & en presence des Cardinaux, qu'en trois langues; mais l'on adjousta par apres au recueil qui en fut imprimé à Rome cette Panglossie*, sive generis humani Lessus in funere delicii sui Nicolai Claudii Fabricii Perescii, *laquelle contient effectivement les éloges de ce grand personnage, en quarante idiomes; & peu s'en faut que je ne dise aussi en autant de characteres differens. D'où* Scipion de Grammond, *qui estoit present à cette ceremonie, & qui mourut quelque temps apres à Venise, prit occasion de composer ces vers, pour tesmoigner combien cette Panglossie estoit advantageuse, tant audit Sieur Peyresk qu'à la ville de Rome:*

Indus, Arabs, Medus, Gallus, Germanus, Etruscus,
Anglus, Idumæus, Sarmata, Grajus, Iber,
Et quicunque venit gelido de cardine, & usto,
Eoisque plagis, occiduisque sonus;
Omnes Fabricio concordi voce parentant,
Qui norat proprios reddere cuique sonos.
Proh superi! quanta est Romana potentia, quæ nunc
Tot populis, & tot gentibus ora aperit.
Romana verè nunc clauditur orbis in urbe,
Cui tam multifido competit ore loqui.

Balzac temoigne quelque mepris pour la (*b*) Panglossie. „(*c*) A quoy songe le Seigneur Jean (*d*) Jaques avec „son espouvantable tiltre de *Panglossie*? Pour aller „jusqu'à quarante, il faut qu'il y en ait vingt-trois „que Scaliger ignoroit, & que l'ame du Parnasse soit „louée en Basque & en bas Breton. Voilà dequoy faire une musique enragée sur vostre Parnasse. C'est „introduire les Barbares dans ce lieu sacré, & n'estre „pas moins coupable que ceux qui ouvroient les portes d'Italie aux predecesseurs du Roy de Suede.„ Voiez aussi ce qu'il dit dans deux (*e*) autres lettres au même Mr. Chapelain.

(*D*) *Etoit inconnu à plusieurs François . . . . de merite.*] Balzac m'en fournit la preuve. (*f*) „Croyez-„vous au reste, que Monsieur de la Rochefou-„caut n'avoit jamais ouï parler de nostre Mr. de Pei-„resc, & que force autres personnes qui ne sont ni „barbares, ni ignorans, ne le connoissoient non plus „que luy? Vous voyez par là que sa reputation estoit „bonne, mais que c'est le Seigneur Italien qui a en-„trepris de la faire grande, & que sa Panglossie est „plustost un effet de ses sollicitations, qu'un devoir „volontaire dont les peuples se soient avisez.„ Voici un second passage: (*g*) *Je suis très-persuadé du merite de Monsieur de Peyresc; mais c'est de sa reputation que je vous parlois, & vous sçavez qu'il y a un* donum famæ *que tous les doctes ne possedent pas, & qui fait connoistre ceux qui le possedent, non seulement du Senat & de l'Ordre des Chevaliers, mais encore du menu peuple & des artisans.*

(*E*) *Les Astrologues avoient predit.*] Gassendi l'adversaire redoutable de ces gens-là, ne manque point de leur marquer cette chasse; car aiant indiqué le jour & l'heure de la naissance de son Heros, il ajoûte, (*h*) *Quod attingo solum, ne videar circa temporis circumstantiam non fuisse satis diligens; non verò ut faciam hariolandi ansam conjectoribus, quò jam post viri obitum, certiùs quàm antè, fata retexant. Etenim mirum dictu est, quàm multa mentiti Astrologi fuerint, seu annos spectes, quibus non vixit; seu uxorem, & liberos, aliaque, quibus caruerit; seu cætera multa, quæ est consequutus.* Il faut donc corriger l'endroit du *Menagiana*, où nous trouvons ces paroles: „(*i*) Mr. Pei-„resc avoit laissé à Mr. Gassendi cent volumes à choi-„sir dans sa Bibliotheque; & il falut obliger le fils par „la voye de la Justice à executer le testament de son „pere.„

(*A*) *Après avoir usurpé le thrône il s'y maintint ou par la mort, ou par la persecution de ceux.*] Le Roiaume apartenoit à Eson & non pas à Pelias. Cela paroît par leur genealogie. (*k*) Eson étoit fils de Cretheus qui avoit (*l*) Eole pour pere, mais Pelias étoit fils (*m*) de Neptune, & d'une fille de Salmonée frere (*n*) de

(*a*) *Naudé ib. p. 141.*

(*b*) *On a tort de la nommer* Pandeglossie *dans Moreri, & puis dans les éditions de Hollande de mettre* Lessas, *au lieu de* Lessus.

(*c*) *Balzac, lettre 26. à Chapelain, livre 4.*

(*d*) *C'est-à-dire Bouchard qui fit l'oraison funebre, où il se nomma* Joannes Jacobus Buccardus.

(*e*) *La 28. du 4. livre, & la 1. du 5.*

(*f*) *Balzac lettre 2. du 5. livre à Chapelain pag. 205. 206.*

(*g*) *Id. lettre 4. du même livre p. 212.*

(*h*) *Gassendus, in vita Peireskii lib. 1. circa init.*

(*i*) *Menagiana, pag. 2. de la 1. édit. de Holl. Cette faute a été corrigée dans la 2. édition.*

(*k*) *Apollodor. lib. 1. p. m. 45.*

(*l*) *Id. ib. pag. 27.*

(*m*) *Id. ib. pag. 45.*

(*n*) *Id. ib. p. 27. 43.*

Cretheus. J'ajoûte que le Roiaume avoit été donné à Eole tant pour lui que pour sa posterité par Jupiter.

(*o*) *Τάν ποτε*
Ζεὺς ὤπασε λαγέτᾳ
Αἰόλῳ, καὶ παισὶ τιμάν.

Quod (regnum) *olim Jupiter dedit populorum duci Æolo & liberis ut esset illis decus.* Ainsi selon les loix de la succession, il apartenoit non à Pelias qui ne descendoit d'Eole que par sa mere, mais à Eson qui en descendoit par la ligne masculine. Notez qu'Eson & Pelias étoient freres uterins, car Tyro fille de Salmonée, après avoir eu de Neptune (*p*) deux jumeaux, Pelias, & Neleus, se maria (*q*) avec Cretheus son oncle, & lui donna trois garçons, Eson, Amythaon, & Pheres. Il est clair que Pelias étant monté sur le thrône à l'exclusion d'Eson, étoit un usurpateur. Eson & sa femme le redouterent de telle sorte, qu'ils n'oserent élever Jason leur fils; mais dès qu'il fut né ils (*r*) le firent porter secretement dans l'antre de Chiron, & publierent qu'il étoit mort, & afin de mieux tromper le tyran, ils firent toutes les ceremonies des funerailles. Ils sauverent par ce moien leur enfant, mais ils ne se garentirent pas eux-mêmes de la cruauté de Pelias, car il contraignit (*s*) Eson à boire du sang de taureau, il donna ordre que l'on fît mourir Amphinome femme d'Eson, & il fit tuer Promachus leur fils. Ce fut pendant le voiage des Argonautes, & sur un faux bruit qui avoit couru de leur mort. Notez qu'Amphinome (*t*) s'étant retirée vers les Dieux penates de Pelias, & aiant fait contre lui mille imprecations, se poignarda elle-même. D'autres (*v*) disent qu'elle se pendit. Je ne parle point de la violence de Pelias envers (*w*) Sidero la belle-mere de Tyro. Il la tua sur l'autel même de Junon; ce fut pour venger sa mere Tyro qui avoit été fort mal traitée par cette marâtre. (*x*) *Τελειωθέντες δὲ ἀνεγνώρισαν τὴν μητέρα, καὶ τὴν μητρυιὰν ἀπέκτειναν* (*y*) *σιδηρῷ. Κακουμένην γὰρ γνόντες ὑπ' αὐτῆς τὴν μητέρα, ὥρμησαν ἐπ' αὐτήν. Ἡ δὲ φθάσασα, εἰς τὸ τῆς Ἥρας τέμενος κατέφυγε. Πελίας δὲ ἐπ' αὐτῶν τῶν βωμῶν αὐτὴν κατέσφαξε. Καὶ καθόλου διετέλει τὴν Ἥραν ἀτιμάζων. Qui* (Pelias & Neleus) *cum ad justam integramque ætatem pervenissent, agnita matre, novercam, quòd ejus opera parentem male affectam percepissent, facto in eam impetu occiderunt: quæ, tametsi intra Junonis templum confugere antevertisset, eam tamen Pelias super aram ipsam jugulavit: & in omnibus rebus Junonem negligebat.* L'Auteur qui m'aprend cela ajoûte une chose qui ne sera pas ici hors de propos, c'est que Pelias & Neleus freres jumeaux vécurent en dissention, & que Neleus succomba & fut contraint d'aller chercher une autre demeure: (*z*) *Ἐστασίασαν δὲ ὕστερον πρὸς ἀλλήλους, καὶ Νηλεὺς μὲν ἐκπεσών, ἧκεν εἰς Μεσσήνην, καὶ Πύλον κτίζει: Atqui postea inter se discordiam exercere non destiterunt. Neleus demum regno pulsus Messenam commigravit, & Pylo urbe condita &c.* Diodore de Sicile (*aa*) fait mention de cette discorde des deux freres, & il remarque que Pelias aiant obtenu la ville d'Iolcos, & les pais adjacens leva une armée, & la mena au Peloponnese. Pausanias (*bb*) raconte que Neleus s'enfuit d'Iolcos parce qu'il redoutoit Pelias.

(*B*) *En proposant à ce jeune Prince une expedition pieuse, & très-propre.*] Une infinité d'Auteurs s'accordent à dire, qu'il ne favorisa le dessein des Argonautes, que parce qu'il crut que ce seroit le moien de se defaire de son neveu Jason, dont le merite lui faisoit peur. Citons seulement Valerius Flaccus. Le passage sera un peu long, mais n'importe, puis qu'on y verra un autre fait, c'est-à-dire l'étenduë des Etats de ce tyran.

Hæmoniam (*cc*) *primis Pelias frenabat ab annis:*
Jam gravis, & longus populis metus: illius omnes,
Ionium quicunque petunt: ille Othryn & Hæmum,
Atque imum felix versabat vomere Olympum.
Sed non ulla quies animo, fratrisque paventi
Progeniem, divûmque minas: hunc nam fore regi
Exitio vatesque canunt, pecudumque per aras
Terrifici monitus iterant: super ipsius ingens

(*o*) *Pindar. Pythior. ode 4. pag. m. 341.*

(*p*) *Apoll. ib. p. 43.*

(*q*) *Id. ib. pag. 45.*

(*r*) *Pindar. ubi supra.*

(*s*) *Diodor. Siculus lib. 4. c. 51. p. m. 241. Voiez aussi Apollodore ubi supra pag. 69.*

(*t*) *Id. ib.*

(*v*) *Apollod. ibid.*

(*w*) *Diodore de Sicile lib. 4. c. 70. pag. 257. lui donne ce nom, & par là Meziriac sur les épîtres d'Ovide pag. 541. a corrigé plusieurs passages.*

(*x*) *Apollod. ib. p. 45.*

(*y*) *Lisez* Σιδηρὼ *suivant la correction de Meziriac approuvée par Mr. le Fevre de Saumur dans ses notes sur Apollodore pag. 268.*

(*z*) *Id. ib.*

(*aa*) *Diod. Sicul. ubi supra pag. 258.*

(*bb*) *Pausan. lib. 4. pag. 112.*

(*cc*) *Valer. Flaccus Argon. lib. 1. v. 22.*

Jason s'engagea à cette entreprise. Le bruit aiant couru qu'elle lui avoit été funeste, Pelias devint plus hardi † dans ses cruautez. Il en fut puni par les artifices de Medée, ses propres filles l'égorgerent * sous l'esperance qu'elle leur donna de le faire rajeunir. Il souhaitoit si ardemment qu'elle lui rendît ce service qu'il lui dit, ‡ *Je vous permets de m'écorcher tout vivant pourvu que vous me remettiez dans l'état d'un petit garçon.* Quelques-uns disent qu'elle lui redonna la jeunesse effectivement. Ciceron est de ceux-là, je ne (C) pense point que tout exprès il ait voulu prendre

† Voiez la remarque A.

* Voiez Diodore de Sicile liv. 4. ch. 52. & suiv.

‡ Voiez les paroles de Varron dans la remarque C.

Instat fama viri, virtusque haud læta tyranno.
Ergo anteire metus, juvenumque exstinguere pergit
Æsonium: letique vias, ac tempora versat.

Pindare, si je ne me trompe, est le seul (a) qui nous aprenne que Pelias fit entrer dans cette entreprise les interêts de la religion, & qu'il anima son neveu par ce beau motif. (b) *Voicy la substance du discours* de ce grand poete, je me servirai des paroles de Meziriac. *Jason ayant atteint l'aage de vingt-ans, sortit de l'antre de Chiron, & revint au logis de son pere Æson, ou il fut visité d'un grand nombre de ses parens, entre lesquels estoient ses oncles Pheres, & Amythaon, & ses cousins germains Acastus & Melampus. Il employa cinq jours entiers à les festiner, & à se resjouir avec eux, & le sixiesme jour, avec toute ceste compagnie il s'alla presenter à Pelias, & le somma de luy restituer le Royaume qui luy appartenoit legitimement. Pelias le voyant si bien accompagné fut contraint de filer doux, & luy respondit, qu'il estoit prest à luy ceder le Royaume; mais qu'il l'exhortoit d'executer auparavant une entreprise autant pieuse que glorieuse, qui estoit d'aller en Colchos pour appaiser les Manes de Phryxus, & raporter en Thessalie la toison d'or, d'autant qu'il y avoit fort long temps que l'ombre de Phryxus lui apparoissoit souvent de nuit, l'admonestoit d'envoyer quelcun en Colchos pour appeller trois fois son ame sur son sepulchre, & pour en rapporter la toison d'or, & qu'ayant consulté l'oracle là dessus, Apollon luy avoit ordonné la mesme chose. Il adjousta que n'eust esté son extreme vieillesse, luy mesme eust voulu faire ce voyage: mais que Jason n'avoit aucune excuse legitime pour s'en exempter, attendu qu'il estoit en la fleur de ses ans, & en un aage ou le desir d'acquerir de la gloire devoit avoir plus de pouvoir sur luy, que la vaine ambition de regner. Au reste qu'il luy promettoit & juroit solemnellement de luy remettre le Royaume, aussi tost qu'il seroit de retour.*

(C) *Ciceron est de ceux-la: je ne pense point que tout exprés . . . . . comme Muret se l'imagine.*] Faisons faire ici à Mr. Menage l'office de commentateur. „(c) Cette Fable d'Eson rajeuni par les enchantemens „de Medée est amplement recitée dans le septiéme li„vre des Metamorphoses d'Ovide. Mais ce qu'Ovi„de dit d'Eson en ce livre, Plaute dans son (d) Pseu„dolus le fait dire de Pelias à un Cuisinier:

„*Quia sorbitione faciam ego te hodie meâ,*
„*Item ut Medea Peliam concoxit senem;*
„*Quem medicamento & suis venenis dicitur*
„*Fecisse rursus ex sene adolescentulum;*
„*Item ego te faciam.*

„Ciceron dit la mesme chose sous le nom du Vieux „Caton, dans le Dialogue de la Vieillesse: *quò qui„dem me proficiscentem haud sanè quis facilè retraxerit; „nec si tamquam Peliam recoxerit.* Cependant, si l'on „en croit Ovide & Apollodore, Pelias ne fut point „rajeuni par Medée. Il fut, à la persuasion de Me„dée, égorgé & tué par ses filles, qui pensoient le „rajeunir de la mesme façon que Medée avoit rajeuni „un vieux Belier. Muret au chapitre dixiéme du li„vre sixiéme de ses Diverses Leçons, croit que Plau„te & Ciceron ont affecté cette méprise de noms; „Plaute, dans la personne d'un Cuisinier,

„*Qui ne lisoit Metamorphose aucune,*

„& Ciceron dans celle d'un Vieillard, à qui la me„moire manque souvent. Et en cela il a esté suivi par „Camerarius, par Schioppius, par Freherus, & par „plusieurs autres Critiques. Pour moi, je suis tres„persuadé que Plaute & Ciceron ont parlé tout de „bon, & que ce qu'ils disent de Pelias, avoit esté dit „par quelques Auteurs anciens, qu'ils ont suivi, com„me Ovide en a suivi d'autres.„ Mr. Menage ajoûte que *ce qu'Ovide dit d'Eson, pere de Jason, Pherecyde & Simonide l'avoient dit de Jason mesme, comme nous l'apprenons de l'Argument de la Medée d'Euripide:* Φερεκύδης δὲ καὶ Σιμωνίδης φασὶν, ὡς ἡ Μήδεια ἀνεψήσασα τὸν Ἰάσονα, νέον ποιήσειε. . . . . *Ainsi vray-semblablement quelque Ancien avoit écrit que Pelias avoit esté rajeuni par Medée, de mesme que son frere Eson. . . . Et Plaute & Ciceron ont suivi cét Ancien, comme Ovide a suivi l'Auteur du Poëme intitulé* Νόστοι, *c'estadire* Les Retours; *car nous apprenons de l'Argument de la Medée cy-dessus allegué, que cét Auteur avoit écrit d'Eson dans ce Poëme, ce qu'Ovide en a escrit dans ses Metamorphoses.*

Je ne sçaurois me persuader que Plaute aît avancé un mensonge afin de garder les bienseances, ou le vraisemblable: on auroit beau me dire cent & cent fois qu'il sied bien à un cuisinier sur le theatre de falsifier une histoire. Mais je croirois encore plus malaisément ce que l'on supose de Ciceron, qu'il a cru que le *decorum* exigeoit de lui qu'il fit broncher la memoire de Caton, vieillard plein de gravité. Il vaut mieux imputer cette meprise à Ciceron même, si meprise y a: & c'est aussi l'une des ressources de Muret. (e) *Tale aliquid hic quoque comminiscendum est: nam aut decorum id & consentaneum Catoni credidit, quod & memoria vacillare* γεροντικὸν ἐστιν, *& interdum habet aliquid gravitatis in magnis viris minus accurata fabularum & talium rerum cognitio: aut hoc quoque inter* μνημονικὰ *Ciceronis* ἁμαρτήματα *numerandum est.* Il n'est guere possible de refuter la pretension de Mr. Menage, car les anciens raportoient si diversement les avantures mythologiques, qu'il n'est pas hors d'aparence que quelques-uns aient debité que Pelias fut actuellement rajeuni. Mais, dira-t-on, s'il avoit reçu de Medée ce bon office, ç'auroit été avant la discorde qui s'éleva entre elle & Jason. Or quelle aparence qu'avant ce tems-là elle eût voulu conferer un si grand bienfait au meurtrier du pere & de la mere de son époux. Cette objection est foible, puis que la plupart des Auteurs suposent qu'il ne fit point mourir le pere de Jason. La tradition la plus commune est qu'Eson pere de Jason fut rajeuni par Medée, & il y a des (f) Auteurs qui disent qu'il mourut possesseur paisible de son Roiaume, & qu'il laissa la tutele de son fils à Pelias. Nous avons vu (g) que ce dernier jura solemnellement qu'il restitueroit le Roiaume dès que Jason seroit de retour. Pourquoi ne croirions-nous pas qu'il y eut des écrivains qui assûrerent qu'il tint sa parole. Dès là on pourroit dire sans dificulté que Medée le rajeunit à la priere de Jason. Ce qu'il y a de bien certain est qu'il reste encore des temoignages de la passion avec laquelle il souhaita qu'elle lui fit ce plaisir. Consultez Diodore de (h) Sicile dans l'endroit où il raconte comment Medée agissant en fanatique, & faisant acroire qu'elle venoit du païs Hyperboréen pour rendre heureux Pelias & son Roiaume, persuada à ce Prince qu'elle avoit ordre de lui redonner la fleur de jeunesse. Mais sur tout lisez ces paroles de Varron: (i) *Peliam Medea permisisse ut se vel vivum deglubéret, dummodo redderet puellum.* Observons que les funerailles de Pelias furent celebrées avec beaucoup de magnificence, & que Jason fut l'un des Heros qui disputerent le prix dans les jeux funebres de cette ceremonie (k). N'est-ce pas un signe que Pelias étoit mort reconcilié avec son neveu? Il est un peu étrange qu'on ait debité qu'elle rajeunit son mari Jason, car il étoit fort jeune lors qu'il l'épousa; & si elle eut le chagrin quelques années après de le voir tout disposé à un second mariage (l), ce fut à cause qu'elle commençoit à vieillir. Peut-être qu'un coup de plume donné de travers ou par l'Auteur, ou par le copiste, a été cause qu'enfin il y a eu tradition que cette femme rajeunit Jason. Si au lieu d'écrire Αἴσων on écrivit Ἰάσων il arriva que le fils, & que l'époux se trouva au lieu du pere & du beau-pere, je veux dire au lieu du bon homme Eson que Medée rajeunit. Cette faute d'écriture ne seroit que la transposition d'une lettre, & j'avoüe qu'on est plus sujet à cette sorte de transposition en imprimant qu'en écrivant, mais neanmoins les Auteurs & les copistes ne s'en garantissent pas autant qu'il seroit à souhaiter. On auroit donc quelque lieu de croire que ceux qui ont dit que Medée rajeunit Jason, se fonderent sur un livre où par megarde le mot Ἰάσων s'étoit glissé à la place du mot Αἴσων. On ne peut pas pretendre cela à l'egard de (m) l'Ecrivain cité par Mr. Menage, car la suite du discours montre qu'il parle du rajeunissement de Jason. Je croi que Mr. Menage auroit cité Lycophron, s'il s'étoit souvenu de ces paroles: (n) καὶ λέβητι θερμανθεὶς δέμας οὐκ ἀζημίως ἤμαρψεν ἱερὸν κώδιον: *Et in lebete corpus excoctus non impune cepit arietis vellus.* Sur quoi Canterus a fait cette note, *Jasonem à Medea recoctum fuisse, notum est.*

Notez que si une femme avoit le don qu'on attribuoit à Medée, ce seroit principalement pour son mari

(a) Voiez Benoit sur Pindare od. 4. Pyth. pag. 355.

(b) Meziriac sur les épitres d'Ovide pag. 542. 543. ce discours de Pindare est dans l'ode 4. des Pythiques.

(c) Menage, observat. sur Malherbe pag. 349. 350.

(d) C'est au vers 80. de la 2. scene du 3. Acte pag. m. 541.

(e) Muret. variar. lect. lib. 6. cap. 10. p. m. 983.

(f) Scholiastes Homeri in Odyss. lib. 12. il cite Pherecydes. Voiez Meziriac ubi supra pag. 535.

(g) Dans le passage de Pindare ci-dessus lettre b.

(h) Diodor. Sicul. lib. 4. c. 52. 53. Voiez aussi Hygin cap. 24.

(i) Varro, in Marcipore apud Nonium Marcellum v. puellos p. m. 158.

(k) Pausan. lib. 5. pag. 165.

(l) Diodor. Sicul. ibid. c. 55. pag. 244.

(m) L'Auteur de l'argument de la Medée d'Euripide.

(n) Lycophron v. 1313.

prendre l'un pour l'autre, comme Muret se l'imagine. Jason en usa (*D*) genereusement avec les filles de Pelias, & il laissa même le Roiaume au fils de cet usurpateur.

☞ PELIAS étoit le (*E*) nom † de la lance dont on fit * present à Pelée le jour de ses noces. Il s'en servit β dans les combats, & il la donna à son fils Achille qui la rendit extraordinairement celebre. Elle étoit si pesante γ qu'il n'y avoit que lui qui la pût darder. Elle fut faite d'un frêne que Chiron coupa sur la montagne de Pelion ζ. Voiez Pline ‡.

PELLISSON (PAUL) a été l'un des plus beaux esprits du XVII. siecle. La même raison qui m'a empêché de donner un long article de Mr. Menage, est cause ⸸ que je suis ici fort court. Tout ce que je pourrois dire de l'honneur particulier (*A*) que l'Academie Françoise fit à Mr. Pellisson, & de la loüange qu'il merita pendant les persecutions qui lui furent faites, pour avoir été au service de Mr. Fouquet, tout cela, dis-je, & plusieurs autres endroits de sa vie ne trouveroient ici aucun lecteur qui n'en eût encore la memoire toute fraîche. Il ne seroit pas moins superflu de raporter son aplication à ce que l'on apelloit en France la grande affaire; car les plaintes & les railleries des Protestans là-dessus sont conuës de tout le monde. On est peut-être moins instruit d'une circonstance qui m'a été assûrée par quelques personnes, c'est qu'il eût voulu que la grande affaire des conversions eût été toûjours conduite selon la route qui avoit été suivie plusieurs années, sans aucun recours à ces Dragonnades, qui seront éternellement l'horreur des honnêtes gens, de quelque nation, & de quelque religion qu'ils soient. Il travailloit depuis long tems à un grand ouvrage de controverse sur l'Eucharistie, qu'il n'eut pas le tems d'achever. Il en a (*B*) paru quelque chose après sa mort. On y trouve la subtilité de son esprit; c'est tout ce qu'il y pouvoit mettre. On la trouve aussi dans ses (*C*) reflexions sur les differens de la religion, où il n'eut garde d'oublier ce que l'Eglise Romaine pretend être le grand écueil

† *Ovidius Metam. l. 13. & alibi.*

* *Scholiast. Homeri in Iliad. lib. 16. v. 140.*

β *Id. ib.*

γ *Homer. ibid.*

ζ *Id. ib.*

‡ *Plin. lib. 16. c. 13. p. m. 248.*

⸸ *L'éloge & l'abregé de la vie de Mr. Pellisson se trouvent dans plusieurs livres nouveaux qui courent par toute la terre, comme le Mercure Galant, le Journal des Savans, le Mercure Historique, les Lettres Historiques &c.*

ri qu'elle le feroit valoir. Ainsi tout consideré je ne trouverois plus si étrange que l'on eût dit que Medée redonna la vigueur de la jeunesse, non seulement (*a*) aux nourrices de Bacchus, & à leurs maris, à Eson son beau-pere, à Pelias frere d'Eson, mais aussi à son époux Jason. Il est plus étonnant qu'elle s'oubliât: pourquoi soufroit-elle qu'on lui pût dire *Medice cura teipsum*, puis que vous rajeunissez les autres, d'où vient que vous ne vous defaites pas de votre vieillesse? cela vous feroit pour le moins aussi utile que le rajeunissement de vôtre mari. Je finis cette remarque par l'observation d'une meprise d'Alde Manuce le jeune. Il (*b*) a dit que Pelias étoit le pere de Jason.

(*D*) *En usa genereusement avec les filles de Pelias, & il laissa même le Roiaume au fils.*] Elles étoient trois: Jason les maria fort avantageusement: Alcestis l'ainée de toutes fut femme d'Admetus. La seconde s'apelloit Amphinome, & fut mariée avec Andremon. La troisiéme eut pour mari Canas Roi des Phoceens, & fils de Cephale, elle se nommoit Evadne (*c*). Je tire cela de Diodore de Sicile. Cet historien (*d*) observe que Jason établit Acaste fils de Pelias sur le thrône de son pere, & neanmoins peu auparavant il avoit narré que (*e*) Pelias n'aiant point de fils craignoit d'être detrôné par son frere. Qu'on ne dise point pour l'excuser qu'il remarque que les narrations fabuleuses sont toutes pleines de variations; il n'observe cela qu'afin qu'on ne le condamne point si l'on trouve qu'il n'est pas toûjours d'accord avec les autres Auteurs, (*f*) *Καθόλου γὰρ τοὺς παλαιοὺς μύθους οὐχ ἁπλῆν οὐδὲ συμπεφωνημένην ἱστορίαν ἔχειν συμβέβηκε. Διόπερ οὐ χρὴ θαυμάζειν ἐάν τινα τῶν ἀρχαιολογουμένων μὴ συμφώνως ἅπασι τοῖς ποιηταῖς καὶ συγγραφεῦσιν εὑρίσκωμεν: In priscis enim fabulis nulla omninò simplex & per omnia sibi consentiens est historia. Haud ergò mirandum est, si in antiquitatibus illis recensendis cum poëtis & scriptoribus aliis non ubique nobis conveniat.* Mais je ne croi pas qu'il ait pretendu que cette remarque dût servir à sa justification, en cas qu'il se contredit lui-même; s'il avoit eu cette pretension, il auroit été blâmable. Disons donc hardiment qu'il merite ici un peu de censure, car il ne devoit pas adopter dans la page 233. l'opinion de ceux qui disoient que Pelias n'avoit point de fils, & dans la page 243. une opinion toute contraire. Du moins auroit-il dû avertir que les uns disoient une chose, & les autres une autre. Au reste il a eu sujet de remarquer que ses narrations n'étoient pas conformes à celles des autres Ecrivains. Nous en avons ici un exemple, car nous trouvons dans Apollodore (*g*) qu'Alcestis pendant la vie de Pelias fut mariée à Admetus, qui avoit rempli les conditions dificiles (*h*) que Pelias exigeoit de ceux qui la recherchoient. Apollodore (*i*) donne quatre filles à Pelias, & les nomme l'une après l'autre. Hygin (*k*) lui en donne cinq, & en raporte les noms. Pausanias (*l*) conte que les filles de ce Prince desolées du malheur qu'elles avoient eu de le tuer en pensant le rajeunir, abandonnerent le pais, & se retirerent en Arcadie: elles y moururent, & y furent enterrées. Cet Auteur parle de leur tombeau, & il ajoûte qu'aucun des poëtes qu'il a lus n'a dit comment elles s'apelloient, mais que le peintre Micon avoit marqué sur leur portrait les noms *Asteropée*, & *Antinoe*. Il observe ailleurs (*m*) que l'une d'elles s'apelloit Alcestis dans la representation des funerailles de Pelias. Je m'étonne qu'il n'eût point lu les ouvrages d'où Apollodore & Diodore avoient tiré le nom de ces filles, ou qu'il n'eût point lu ces deux Auteurs. Notons que la femme de Pelias s'apelloit (*n*) Anaxibie, & qu'elle étoit fille de Bias. D'autres (*o*) la nomment Philomaque, & la font fille d'Amphion.

(*E*) *Etoit le nom de la lance.*] Dans Homére c'est seulement une épithete prise du lieu où Chiron coupa le frêne. (*p*) *Πηλιάδα μελίην: Peliadem Fraxinum.* (*q*) *Πηλιὰς μελίη: Pelias fraxinus.* Les Latins convertirent en nom propre cette épithete.

(*A*) *L'honneur particulier que l'Academie Françoise.*] „L'ACADEMIE FRANÇOISE ayant desiré d'entendre en pleine Assemblée la lecture de cet (*r*) ouvrage, qui n'estoit encore que manuscrit; quelques jours après, elle ordonna de son propre mouvement, en faveur de l'Auteur; Que la premiere place qui vaqueroit dans le corps, luy seroit destinée, & que cependant il auroit droit d'assister aux Assemblées, & d'y opiner comme Academicien: avec cette clause; Que la mesme grace ne pourroit plus estre faite à personne, pour quelque consideration que ce fust.„ Vous trouverez ces paroles (*s*) dans l'histoire de l'Academie Françoise; elles y sont suivies du remerciment que cet Auteur prononça dans cette Assemblée le 30. de Decembre 1652.

(*B*) *Il a paru quelque chose* de son ouvrage sur l'Eucharistie.] Voiez l'extrait que Mr. de Beauval en donne dans son histoire (*t*) des ouvrages des Sçavans, & celui de Mr. Cousin (*v*).

(*C*) *Dans ses reflexions sur les differens de la religion.*] La premiere partie de cet ouvrage fut imprimée à Paris en 2. volumes in 12. l'an 1686. Voiez l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles (*w*) de la Republique des lettres. L'année suivante l'Auteur le fit rimprimer avec l'addition d'un nouveau tome, intitulé *Reponse aux objections d'Angleterre & de Hollande, ou de l'autorité du grand nombre dans la Religion Chrétienne.* Voiez le Journal des Sçavans (*x*). Quelque tems après il y joignit un autre tome, divisé en 4. parties, & intitulé *Les chimeres de Mr. Jurieu: Reponse generale à ses lettres pastorales de la seconde année contre le livre des reflexions, & examen abregé de ses propheties.* On devine facilement les avantages qu'un esprit aussi delié que celui-là put remporter sur un interprete chimerique de l'Apocalypse. On a rimprimé en Hollande tous ces ouvrages de Mr. Pellisson. Voiez le Journal de Leipsic (*y*). Ils composent les 3. premieres parties des reflexions sur les differens de la Religion. La 4. partie fut publiée à Paris l'an 1692. & a pour titre, *De la tolerance des religions. Lettres de Mr. de Leibniz & reponses de Mr. Pellisson.* Voici la note marginale que l'on trouve à la premiere page. *Ces Objections sont de Mr. de Leibniz, assez connu par son merite. Elles furent envoyées en France par Madame la Duchesse d'Hanover à Madame l'Abbesse de Maubuisson sa sœur. On n'en sçavoit point l'Auteur en ce temps-là.* Ceux mêmes qui sçavent par mille preuves l'étendue de genie de Mr. Leibniz, ne peuvent assez admirer qu'il puisse

(*a*) *Eschylus in nutricibus Bacchi apud Autorem Argumenti Medea Euripidis.*
(*b*) *Aldus Manutius P. F. in Ciceron. de Senectute sub fin.*
(*c*) *Tiré de Diodore de Sicile ubi supra cap. 54. pag. 243.*
(*d*) *Id. ib.*
(*e*) *Id. ib. c. 41. pag. 233.*
(*f*) *Diodor. Sicul. lib. 4. pag. 172. edit. Henr. Stephani 1559.*
(*g*) *Apollod. lib. 1. p. 51. Hygin. c. 51.*
(*h*) *Il demandoit qu'on lui amenât un chariot attelé d'un lion & d'un sanglier. Apoll. ib.*
(*i*) *Apollod. ib. p. 45.*
(*k*) *Hygin. cap. 24.*
(*l*) *Pausan. lib. 8. pag. 245.*

(*m*) *Id. lib. 5. p. 165.*
(*n*) *Apollod. ibid. Hygin. c. 14. pag. m. 44. & cap. 51. pag. 98.*
(*o*) *Apoll. ibid.*
(*p*) *Homer. Iliad. lib. 16. v. 143.*
(*q*) *Id. ib. lib. 21. versu 277.*
(*r*) *C'est-à-dire de l'histoire de l'Academie Françoise. Cet ouvrage de Mr. Pellisson a toûjours passé pour un chef-d'œuvre. Voiez Mr. Baillet, Jugemens des Savans tom. 2. pag. 163.*
(*s*) *A la page 369. édit. de Paris 1672. in 12.*
(*t*) *Mois d'Août 1694. pag. 513. & suiv.*
(*v*) *Dans le 20. Journal des Savans 1694.*
(*w*) *Mois de Juillet 1686. art. 1. Voiez aussi le Journal des Savans du 29. d'Avril 1686.*
(*x*) *Du 12. d'Avril 1688. pag. 540. édit. de Holl.*
(*y*) *Mois de Novembre 1689. pag. 564. & au suplément tom. 1. pag. 609.*

écueil des Protestans, je veux dire les difficultez de la voie de l'examen. Cet écueil, si écueil y a, est plutôt celui de (D) Rome, que celui de Geneve, comme je l'ai dit ailleurs. J'en parle

puisse écrire aussi purement en François que ces objections sont écrites. Il est de ces hommes rares qui ne trouvent point de bornes dans la sphere du merite humain: ils la remplissent toute.

(D) *Plutôt l'écueil de Rome que celui de Geneve, comme je l'ai dit ailleurs.*] Voiez l'article de Mr. Nicolle (a), vous y trouverez que ce Docteur après avoir objecté de grandes difficultez, n'a pu repondre à celles qu'on lui a faites. L'ordre vouloit qu'il satisfît aux objections qu'on lui retorqua, & qu'il nettoiât la voie de l'autorité. Les embarras, ou pour me servir d'un vieux terme très-expressif, les *encombriers* qu'on y avoit entassez demandoient incessamment tout le travail de ses mains; & cependant il renvoia cette affaire à une autre fois, & même il n'osa pas y engager sa parole positivement. Voici comment il (b) s'exprima: *Au reste M. Jurieu traitant dans son livre deux questions principales, l'une du Systême de l'Eglise, l'autre de l'Analyse de la foi, je n'ai dessein dans ce Traité de m'attacher qu'à la premiere, en y joignant les consequences qui y ont du raport, & que M. Jurieu traite en divers endroits, & principalement dans son 3. livre. On verra dans la suite s'il y aura la même utilité à traiter de l'Analyse de la foi. Mais la question de l'Eglise est assez importante pour être examinée separément, & par un ouvrage à part. Et c'est ce qu'on s'est proposé de faire ici.* Une infinité de gens ont jugé que ce partage fut fait avec artifice. L'une des deux pieces fut prise, & l'autre laissée; c'est que l'une promettoit que pour le moins la victoire seroit disputée, au lieu que l'autre menaçoit d'une defaite inevitable. Sur quoi il y a des gens qui ont conclu que Mr. Nicolle savoit très-bien que la voie de l'autorité n'est qu'une chimere. D'autres plus sages se sont contentez de croire, qu'il ne doutoit point que ce ne fût le chemin que Dieu a marqué aux simples, quoi qu'il ne soit pas possible de satisfaire aux objections des Protestans: de sorte que son silence ne doit point passer pour une preuve d'hypocrisie; mais pour un effet de cette prudence qui ne permet pas qu'on fasse conoître aux heretiques qu'il y a des veritez importantes, qu'on ne peut bien soutenir contre les difficultez des adversaires. Je ne me mêle point de juger de ce qui se passe dans le cœur de l'homme; je n'ai donc garde de dire que Mr. Nicolle n'étoit pas persuadé de ce qu'il a dit dans l'un de ses livres. „ (c) Dieu n'a pas seulement livré le monde „ corporel aux disputes des hommes, selon l'Escritu„ re: mais par un effet bien plus terrible de sa justice, „ il leur a même en quelque sorte abandonné les di„ vins mysteres, & les veritez saintes qu'il leur a re„ velées, en permettant qu'elles fussent exposées à leur „ contradiction, qu'elles devinssent le sujet de leurs „ contestations, & que des Sophistes temeraires s'en „ joüassent avec insolence dans leurs discours & dans „ leurs écrits. Il est vray que l'on ne peut pas tout à „ fait dire de ces sortes de disputes, ce que le sage dit „ de celles qui ont pour objet les choses de la nature, „ que les hommes par toutes leurs recherches n'arri„ vent jamais à en connoistre la verité: *Mundum tra„ didit disputationibus eorum, ut nunquam inveniant „ opus quod operatus est.* Il est certain au contraire „ qu'elle ne laisse pas de paroistre, & même d'éclater „ parmy les nuages que l'on tâche de repandre pour „ l'obscurcir, & que les personnes humbles, sinceres, „ & intelligentes ne laissent pas de la decouvrir parmy „ ces embarras de questions & de fausses subtilitez dont „ on s'efforce de l'enveloper. „ Cela signifie que la controverse sur la voie de l'autorité, & sur la voie de l'examen, n'est pas une de ces choses que Dieu a livrées à la dispute des hommes, sans leur permettre de decouvrir jamais ce qu'il a fait. Or quelques-uns s'imaginent que Mr. Nicolle croioit le contraire: il avoit mille objections terrassantes contre la voie de l'examen: il savoit qu'on les retorque contre la voie de l'autorité, & qu'on y en joint de nouvelles qu'il lui étoit impossible de resoudre. Il croioit donc que la voie par laquelle il faut discerner les veritez revelées, est toute semblable aux ouvrages de la nature, sur lesquels Dieu nous permet de disputer, sans souffrir (d) que nous en decouvrions jamais le mystere. Encore un coup je n'ai pas la temerité de juger de la conscience d'autrui.

(a) *Remarque C.*

(b) *Nicolle, de l'unité de l'Eglise, à la fin de la preface.*

(c) *Prejugez legitimes contre les Calvinistes, à la preface.*

(d) Mundum tradidit disputationibus eorum, ut nunquam inveniant opus quod operatus est. *Salomon in Ecclesiaste cap. 3. v. 11.*

Mr. Pellisson n'a pas été plus heureux que Mr. Nicolle, à l'égard de la defensive. J'avoue qu'il n'a pas eu beaucoup de peine à ruiner la distinction de l'examen d'attention, & de l'examen de discussion, & quelques autres; mais enfin il s'est trouvé court comme ses confreres, quand il a falu resoudre la retorsion, & aplanir les difficultez de la voie de l'autorité. De sorte que nous pouvons (e) repeter ici qu'il eût mieux valu pour l'une & pour l'autre Eglise, de ne remuer jamais cette question. (f) *Rien n'est plus pernicieux que la methode de Mr. Nicole. Car enfin s'il pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la verité par la voye de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verroit bien-tôt qu'il n'a travaillé qu'à établir le Pyrrhonisme, & par consequent qu'à ruiner la Religion. Chacun feroit alors ce raisonnement. Il est impossible de trouver la verité par la voye de l'examen. C'est de quoi Mr. Nicole nous a convaincus. Il est évident qu'on ne sauroit la trouver par la voye de l'autorité, & ceci est tout autrement certain que le reste. Quel autre parti donc y a-t-il à prendre, que de renoncer pour un bon coup à l'esperance de jamais conoitre cette verité que tant de gens cherchent, & qu'il paroit bien que personne ne sauroit trouver? C'est là l'effet naturel de la methode de Mr. Nicole, d'où l'on peut conclure combien elle est pernicieuse. Car enfin rien n'est plus opposé à la Religion que le Pyrrhonisme. C'est l'extinction totale, non seulement de la foi, mais de la raison, & rien n'est plus impossible que de ramener ceux qui ont porté leur égarement jusqu'à cet excés.* Ces paroles sont d'un habile homme (g) qui a medité long tems, qui possede à fond l'art de raisonner, & qui a fait à Mr. Nicolle plusieurs objections nouvelles. Car non seulement il montre qu'afin d'emploier avec prudence la voie de l'autorité, il faut conoître quelle est l'Eglise qui possede l'autorité; mais aussi que les raisons de Mr. Nicolle nous conduiroient necessairement à la doctrine de la probabilité dans toute son étenduë. Ce dernier point seroit fort contraire à Mr. Nicolle, qui a combatu si solidement le dogme de la probabilité. L'autre point embrasse une infinité de discussions. On ne peut conoître où reside l'autorité, qu'en examinant quelles sont les marques de l'Eglise qui la possede. (h) *Il faut savoir le nombre precis de ces marques. Il faut savoir non seulement qu'il y en a tant, mais encore qu'il n'y en a pas davantage.* Il faut savoir si ceux qui en comptent cent, sont plus raisonnables que ceux qui en comptent quinze, ou douze, ou dix, ou six, ou seulement quatre. Quand on aura fixé le nombre des marques, il faudra examiner si elles conviennent à l'Eglise Romaine, plûtôt qu'à l'Eglise Greque. Tout cela demande un long travail, & une suite penible de discussions: desorte qu'aiant voulu éviter la voie de l'examen, on s'y retrouve neanmoins necessairement.

Il est à craindre qu'il ne s'éleve un tiers parti, qui enseignera que les hommes ne sont conduits à la vraie religion ni par la voie de l'autorité, ni par la voie de l'examen, mais les uns par l'éducation, & les autres par la grace. L'éducation sans la grace & sans examen persuade simplement. La grace avec l'éducation, & quelquefois sans l'éducation & sans examen, ou avec un examen superficiel, persuade salutairement. *Gratia Dei sum quod sum*, doit dire chaque orthodoxe: par la grace de Dieu je suis ce que je suis. Je suis orthodoxe *par (i) grace, & cela non point de moi, c'est le don de Dieu, non point par mes œuvres,* par des recherches, par des discussions, *afin que nul ne se glorifie.* Que l'examen soit facile ou du moins possible; qu'il soit malaisé ou même impossible, une chose est très-certaine, c'est (k) que personne ne s'en sert. La plupart des gens ne sçavent point lire: parmi ceux qui sçavent lire la plupart ne lisent jamais les ouvrages des adversaires: ils ne conoissent les raisons de l'autre parti, que par les morceaux qu'ils en trouvent dans les écrits de leurs Auteurs. Ces morceaux ne representent qu'imparfaitement & très-foiblement les droits du parti contraire. Pour conoître la force des objections, il faut les considerer placées dans leur systême, liées avec leurs principes generaux, & avec leurs consequences, & leurs dependances. Ce n'est donc point examiner les sentimens de son adversaire, que de comparer simplement la reponse de nos Auteurs avec l'objection qu'ils raportent; c'est juger de la force d'une roue par les seuls effets qu'elle peut produire étant detachée de sa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abusivement. Pour ce qui est des Docteurs qui mettent le nés dans les ouvrages de l'adversaire, ils emploient toutes les forces de leur esprit non pas à chercher s'il a raison, mais à trouver qu'il a tort, & à inventer des reponses. Toutes les reponses qu'ils inventent leur paroissent bonnes, parce qu'ils ne se defont jamais de la forte persuasion qu'il est heretique. Cela non plus ne sauroit être nommé examen qu'abusivement. La premiere

(e) *Voiez l'article* Nicolle, *remarque D.*

(f) *La Placette, traité de la conscience, p. 377. Il avoit dit dans la page 370.* Que rien n'est plus faux, rien plus pernicieux que cette objection *de Mr. Nicolle:* qu'elle roule sur des suppositions très-certainement contraires à la verité, & qu'elle n'est propre qu'à bannir la certitude de la foi & de la Morale, & à établir un Pyrrhonisme universel dans la Religion.

(g) *Ci-devant Ministre en Bearn, & presentement à Copenhagen.*

(h) *La Placette, ib. p. 372.*

(i) *Conferez l'Epitre aux Ephesiens chap. 2. v. 8. & 9.*

(k) *Notez que c'est le discours non pas de l'Auteur de ce livre, mais de ce tiers party qu'on pourroit craindre. Il faut noter cela en plusieurs autres endroits.*

parle encore ci-dessous, & je dirai par occasion qu'il y a des gens qui trouvent fort vraisemblable, que presque personne ne se sert jamais de la voie de l'examen proprement dit, quoi qu'on en parle beaucoup. Je ne sçai même si l'on ne pourroit pas assûrer que les obstacles d'un bon examen, ne viennent pas tant de ce que l'esprit est vuide de science, que de ce (E) qu'il est plein de prejugez. On auroit tort d'imputer aux Protestans les bruits qui coururent, que Mr. Pel-

miere chose qu'il faudroit faire, si l'on vouloit bien examiner, seroit de douter de sa religion; mais on croiroit offenser Dieu si l'on formoit là-dessus le moindre doute; on regarderoit ce doute comme une funeste suggestion de l'Esprit malin: ainsi l'on ne se met point dans l'etat où St. Augustin remarque qu'il se faut mettre, quand on veut bien discerner l'orthodoxie d'avec l'heterodoxie. Il faut, selon lui, se depouiller de la pensée que l'on tient dejà la verite. (a) *Ut autem facilius mitescatis, & non inimico animo vobisque pernicioso mihi adversemini, quovis judice me impetrare à vobis oportet, ut ex utraque parte omnis arrogantia deponatur. Nemo nostrum dicat jam se invenisse veritatem: sic eam quaeramus, quasi ab utrisque nesciatur. Ita enim diligenter & concorditer quaeri poterit, si nullà temerarià praesumtione inventa & cognita esse credatur.* Ceux qui disent que la corruption du cœur empêche l'homme heretique de trouver la verité, se trompent souvent s'ils entendent (b) que l'inclination à l'ivrognerie, à la paillardise, & aux autres plaisirs du corps, ou bien l'orgueil, l'avarice, &c. seduisent son jugement; mais ils ne se trompent pas, s'ils entendent que sa préoccupation l'empêche de decouvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des Orthodoxes, tout plein de cette persuasion qu'il possede la verite, & qu'il offenseroit Dieu, s'il s'imaginoit que les preuves du parti contraire sont solides. Il croit agir en fidelle serviteur de Dieu, s'il regarde ces raisons comme des sophismes, & s'il emploie toute l'attention de son ame à inventer des reponses; & il ne sçauroit croire que ses reponses soient mauvaises, puis que selon lui elles combatent l'erreur, & sont destinées au maintien de la verité. Il se trompe, s'il s'imagine qu'il a bien examiné le systême de l'autre parti. Mais dites moi, je vous prie, les Orthodoxes n'ont-ils pas une semblable persuasion, quand ils examinent la cause des heretiques? Les uns & les autres sont semblables aux plaideurs: ils ne trouvent jamais solides les raisons de leurs parties; ils ont beau lire & relire les papiers qu'elles produisent, ils croient que ce ne sont que des chicanes; & après même que les Juges subalternes & souverains les ont condamnez, ils croient avoir raison, ils en apelleroient à un autre tribunal s'il y en avoit. D'où vient cela? N'est-ce pas de ce qu'ils examinent tout avec une forte prevention d'avoir la justice de leur côte? Rien n'est plus capable de nous convaincre de l'inutilité de tout examen qui ne se fait pas sans prevention, que ce qui arrive tous les jours aux nouvellistes. Ils se persuadent que le parti qu'ils épousent, a la justice de son côté, & ils souhaitent passionnément qu'il triomphe. Ils sentiroient un chagrin mortel, si quelque lumiere vive se presentoit à leurs yeux, qui les convainquit du droit & de la bonne fortune du parti contraire. Voici l'effet de ces passions. Ils ne lisent les manifestes & les relations de l'ennemi que comme des faussetez; quelque probables que soient ses raisons, ils les rejettent; ils apliquent tout leur esprit à considerer ce que l'on y peut repondre. Or pendant qu'ils sont attentifs aux aparences specieuses de la reponse, & nullement attentifs au beau côté de l'objection, ils n'aquierent jamais d'autre conoissance que celle qui flate leurs prejugez. S'il court de mauvaises nouvelles, ils sont incredules; ils inventent cent raisons pour les combatre; ils ne s'apliquent qu'à cela. S'il en court de bonnes; leur credulité n'a point de bornes (c); les aparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuve; ils travaillent ardemment à apuier ces aparences; ils éloignent de leur imagination les aparences contraires, & ils passent ainsi l'année sans chagrin & sans inquietude, graces à leur industrie qui ecarte les objets desagreables, & qui crée en eux de beaux fantômes de jour en jour. Il n'y a qu'une évidence incontestable qui les puisse detromper; & s'ils s'examinent profondément, ils se pourront rendre temoignage qu'ils se paient des mêmes raisons pour se flater, dont ils ne tiendroient nul compte si elles étoient alleguées en faveur de l'ennemi. N'est-il pas vrai que si l'on n'examine pas mieux le pour & le contre dans les matieres de religion, que dans les affaires du tems, cela ne merite pas le nom d'examen? Et n'est-il pas vrai que le même esprit qui regne ordinairement dans les Nouvellistes, ardemment affectionnez à un parti, regne dans la plupart des personnes passionnées pour leur religion? Une bataille perdue afflige le nouvelliste: une bataille gagnée lui donne un très-grand plaisir. C'est pour cela qu'il épuise toutes les forces de son esprit à se convaincre que la bataille est gagnée; & si les preuves du contraire ne sont pas incontestables, s'il y a trois probabilitez à alleguer pour le gain, contre 10. ou 12. probabilitez pour la perte, il se convainc qu'elle est gagnée. On n'a pas moins de plaisir dans une dispute de religion, lors qu'on croit que l'adversaire est batu: on n'auroit pas moins de chagrin si l'on voioit son triomphe. Ainsi de part & d'autre le chagrin à éviter, le plaisir à se procurer, empêchent que l'on n'examine equitablement, & font qu'on emploie double poids, & double mesure.

(a) *August. contra epist. fundam. c. 3.*

(b) *Voiez le commentaire Philosophique sur* contrain les d'entrer, *part. 2. chap. 10. pag. 548. & suiv. & part. 4. pag. 217. & suiv.*

CONSIDERATION des prejugez des nouvellistes.

(c) *Notez qu'il y a une autre sorte de nouvellistes: ils sont ingenieux à s'affliger; ils croient ce qu'ils craignent, & non pas ce qu'ils souhaitent.*

Voilà ce qu'on pourroit craindre qu'un tiers parti ne vint avancer, soutenant le droit & niant le fait; soutenant qu'il faut se conduire par la voie de l'examen, & que neanmoins personne ne marche par cette voie. Quoi qu'il en soit la difference est fort grande dans l'evenement; car au lieu que ceux qui errent deviendroient peut-être Orthodoxes, s'ils n'etoient persuadez qu'ils le sont dejà, les Orthodoxes se garantissent peut-être de l'heresie, parce qu'ils retiennent fermement la prevention qu'ils sont Orthodoxes.

(E) *De ce qu'il est plein de prejugez.*] Ceci n'a guere besoin de commentaire après ce qu'on vient de lire. L'exemple des plaideurs & des nouvellistes dont je viens de me servir, est très-propre à faire comprendre qu'un homme qui est juge & partie, est peu en état de bien discerner la verite & la fausseté. Il y a deux fortes raisons qui ont établi, qu'il soit defendu à l'homme de soutenir ces deux personnages tout à la fois: l'une est prise du danger qu'il y auroit qu'il ne prononçât en sa faveur, lors même qu'il conoitroit son injustice; l'autre vient du peril qu'il y auroit qu'il ne crût avoir raison, lors même que la bonne cause de sa partie seroit aisée à conoitre. Dans les disputes de religion chacun est juge & partie: car on n'examine point les raisons de son adversaire après s'être revêtu d'un esprit sceptique & pyrrhonien; on croiroit commettre un crime si l'on se mettoit en cet état: on examine donc étant bien persuadé, que la Religion que l'on professe est la seule veritable. Et nous voilà presque dans les passions des nouvellistes exposées ci-dessus. Trois probabilitez du côté de nôtre preoccupation prevalent sur 10. ou 12. de l'autre côté; & cela parce que l'attention de nôtre esprit se porte infiniment plus vers les probabilitez qui plaisent, que vers celles qui chagrinent. Mr. Nicolle confirme cette pensée. (d) *Quelque infinie que soit la disproportion qu'il y a entre Dieu & les creatures; entre les choses éternelles & les temporelles, on ne laisse pas de preferer tous les jours à Dieu & aux biens éternels les moindres plaisirs, & les moindres interests du monde; parce que l'on sent vivement ces interests & ces plaisirs, & qu'au contraire on ne conçoit Dieu & les choses éternelles que foiblement. C'est en cette même maniere que l'esprit se laisse emporter par les plus vaines lueurs, & les plus mauvaises raisons. Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement. Car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, & qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raisons n'y peuvent trouver d'entrée. La pluspart des questions ne se doivent decider, que par la comparaison des raisons de part & d'autre. Et c'est presque toujours estre temeraire, que de se determiner sur celles d'un seul parti. Mais qu'il est aisé de s'égarer dans cette comparaison, ou de n'y proceder pas de bonne foy! Combien y en a-t-il qui n'ont pas assez d'etendue d'esprit, pour comprendre tant de choses tout à la fois? S'ils s'attachent à la consideration d'une raison, ils oublient les autres, & ainsi ils ne les comparent pas veritablement. C'est leur application presente qui les determine, & c'est leur passion qui les applique; & par consequent c'est leur inclination & non leur lumiere qui est le principe de leur persuasion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, est qu'estant si facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur & l'illusion, il est très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connoissent point les defauts qui les y ont engagez, & que n'ayant point d'autres yeux spirituels pour les discerner, ils jugent d'eux-mêmes & des autres choses par ces yeux mêmes qui sont malades.* Ita fit ut animus de se ipso tum judicet, cum id ipsum quo judicat ægrotet. Prenez bien garde 1. qu'en certains cas la verité qui nous fâche est si mani-

(d) *Nicolle, preface des Prejugez legitimes, pag. * 4. édit. de Holl.*

Pellisson refusa de se (F) confesser pendant sa derniere maladie. Son frere aîné mourut jeune, & avoit dejà pris * place entre les Auteurs. Cette famille a produit plusieurs (G) personnes illustres.

PENELOPE, fille d'Icarius frere de Tyndare Roi de Lacedemone, fut femme d'Ulysse, & se rendit si celebre par sa chasteté, qu'on la propose en exemple encore aujourd'hui, & qu'elle est passée en proverbe. On dit † qu'Ulysse l'obtint par les bons offices de Tyndare, en recompense d'un ‡ bon conseil qu'il avoit donné. D'autres ⁂ disent qu'il la gagna à la course, Icarius aiant declaré à ceux qui lui demandoient sa fille, qu'il la donneroit à celui qui courroit le mieux :

manifeste, que l'on ne sçauroit venir à bout de la meconoitre. 2. Qu'il y a des procés civils, & des controverses où la verité est si difficile à deméler de la fausseté, que les Juges les plus desinteressez, & que les Pyrrhoniens mêmes les plus habiles ne sçauroient de quel côte se tourner. Il est donc vrai que les prejugez & les passions n'aveuglent pas en toutes rencontres, & que les difficultez de l'examen sont quelquefois dans les objets.

(F) *Refusa de se confesser.*] Plusieurs personnes, aprés avoir lu la gazette de Rotterdam du Lundi 16. Fevrier 1693. crurent que tout le memoire qu'on y avoit insere concernant Mr. Pellisson, etoit une piece forgee dans la même ville, & que l'Auteur de cette gazette, par des raisons de prudence, n'avoit pu se dispenser de publier ce memoire. Cette opinion n'étoit pas exactement vraie; car il est certain qu'on avoit reçu en Hollande plusieurs lettres écrites de France, qui assuroient que tout Paris etoit choque de la maniere dont Mr. Pellisson avoit refusé de se confesser. Ainsi ces paroles de la gazette, (a) *Mr. Pellisson passa hier de ce monde à l'autre, sans avoir voulu entendre personne sur le sujet de la Religion, sans communion & sans confession*, n'etoient pas de l'invention du grand & mauvais Nouvelliste sur qui les soupçons tomberent. Cela étoit fondé sur diverses lettres qu'on avoit reçuës de France. Mais, dira-t-on, ces lettres n'avoient-elles pas été ecrites par des Protestans de Paris? Je n'en sçai rien; je sçai seulement que les Catholiques de Paris furent les premiers qui debiterent cette nouvelle, & qui en murmurerent. Mademoiselle de Scuderi intime amie du defunt, fut affligée de ce bruit, & pria Mr. de Meaux de lui aprendre la verité. Ce Prelat lui écrivit une lettre qui fut imprimée. Il parut d'autres ecrits & en France & en Hollande, & peu après on ne parla plus de cela. Ce qu'il y eut d'incontestable, fut que Mr. Pellisson mourut sans avoir communié, & sans s'être confesse. Il y eut là-dessus trois sortes de jugemens, comme il arrive presque toûjours. Les amis de Mr. Pellisson soutinrent conformément au narré de Mr. de Meaux, qu'il avoit mande un Confesseur; mais que sa fluxion le suffoqua avant que l'heure marquée à ce Confesseur fût venuë. Ses ennemis donnerent le plus mauvais tour qu'ils purent à toutes les circonstances. Les personnes neutres se contenterent de dire qu'il faloit laisser toute cette affaire au juge des cœurs, & n'affirmerent que le fait, sçavoir que Mr. Pellisson ne s'étoit pas confesse. Quant au reste, ils condamnerent ceux qui debiterent qu'il mourut (b) SANS AVOIR VOULU ENTENDRE PERSONNE SUR LE SUJET DE LA RELIGION; car cela supose qu'il y eut des gens qui se presenterent pour lui parler de Religion, & qu'il refusa de les entendre. Or, disent-ils, cela est très-faux. Ils ajoûtent qu'il est arrive à plusieurs personnes (c) pieuses, d'avoir differé leur confession & leur communion dans leurs maladies; soit parce qu'elles ne croioient pas être aussi malades qu'elles l'étoient; soit parce que des raisons de famille demandoient qu'on ne les crût pas au bord de la fosse. De tels delais où la conscience n'a point de part, peuvent être cause qu'un homme meure sans confession. Quoi qu'il en soit, on alleguera sans doute contre Mr. Pellisson un historien (d) Catholique, dont l'ouvrage fut imprimé à Paris avec privilege du Roi l'an 1694. Vous trouverez ces paroles à la page 223. du 2. tome : (e) *On parloit diversement de la Religion de Paul Pellisson; les uns disoient qu'il n'en avoit aucune; qu'il ne faisoit que s'accommoder au tems; & que selon lui la Religion du Prince & celle qui servoit le plus à son ambition étoit toujours la meilleure. D'autres l'ont cru Protestant dans l'ame, & d'autres, Catholique de bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a professé ces deux Religions en divers tems de sa vie, & qu'il a paru zélé dans l'une & dans l'autre. Mais à l'heure de sa mort il n'en professa aucune ouvertement; car il ne voulut point participer aux Sacremens de l'Eglise Romaine, ni n'osa se dire Huguenot, mais il persista jusqu'à la fin dans un silence profond, dont il n'y a que Dieu qui sache les causes.* Mais ceux qui sçavent que cela n'est point dans l'édition de Paris, n'oseront produire ce temoin. J'ai sçu que l'edition de Hollande contient plusieurs choses, à quoi Mr. de Riencourt ne songea jamais. Notez que l'edition de Hollande contient au titre; *A Paris, chez Claude Barbin, au Palais 1694. avec privilege du Roi.* Ceux qui la trouveront dans quelque Bibliotheque d'ici à 40. ans, pourront-ils sçavoir qu'elle est suposée? Ne croiront-ils pas de bonne foi que tout ce qu'elle contient, fut publié à Paris par un Correcteur des Comptes? Et si quelcun leur objecte que son edition ne contient pas ce profond silence, cette (f) rejection des Sacremens &c. & qu'ils falsifient l'histoire publique, ne produiront-ils pas un exemplaire qui fera voir aux yeux de mille temoins, A PARIS CHEZ CLAUDE BARBIN &c.? Prendra-t-on la peine de faire nommer des Experts pour la verification des editions? Nullement: chacun suivra ses prejugez, & prendra pour l'edition suposée celle qui ne lui agreera pas. D'où l'on peut conoitre combien il est difficile à l'homme d'éviter l'erreur, au milieu de tant de tenebres que l'on repand par avance sur les annees à venir. Nos predecesseurs n'ont pas moins songé à nous seduire, que l'on songe presentement à tromper la posterité. Et si pendant qu'un Auteur est plein de vie on ose falsifier ses ouvrages, qui nous repondra que les manuscrits des Peres aient été respectez? Qui nous repondra qu'il n'y ait des gens qui souffrent persecution, pour soutenir l'artifice d'un corrupteur de Bibliotheque?

(G) *Plusieurs personnes illustres.*] „ (g) De la famille des *Pellissons* sont sortis *Raimond Pellisson* premier „ President à Chambery: *Pierre Pellisson* second President au mesme lieu: *Thomas Pellisson* Mareschal des „ logis de la Compagnie des Gendarmes de Guy de „ Maugiron, Gouverneur de Chambery, & Grand-„ Prevost de Dauphiné: *Benoist Pellisson* seul Greffier „ Civil & Criminel du Parlement de Dauphiné, il y „ a six vingts ans, charge si considerable qu'elle est „ maintenant divisée en neuf, dont chacune vaut onze mil escus: *Jean Pellisson* de Condrieu Principal „ du College de Tournon, qui a fait un Epitome de „ la Grammaire Latine que *Despautier* (h) a augmentee, & composa le premier la Grammaire Latine „ & ses regles, avec l'institution des enfans en un College, imprimée à Lion 1530. *in* 16. par Thibaut „ Payen, selon *du Verdier* en sa Bibliotheque Françoise. Il a aussi fait l'Eloge du Cardinal de Tournon, „ imprimé à Lyon chez Gryphius l'an 1534. *in* 4. Je „ pourrois encore faire icy un denombrement de „ beaucoup d'hommes illustres, sortis de cette ancienne famille depuis quatre cents ans, qui ont paru tant dans les Armes que dans la Justice, avec „ leurs illustres alliances, & parler d'un *Louis Pellisson*, „ dont le President *Faber* a temoigné le grand sçavoir, „ par l'honorable mention qu'il en a fait au Traité *de* „ *erroribus pragmat.* & en celuy *de conjecturis*, chap. „ 10. Comme aussi de *Pierre* & *Jean-Jaques Pellissons*, Conseillers au Parlement de Tolose & Chambre de l'Edict de Castres, hommes de sçavoir exemplaire, dont le premier a este si grand joüeur d'Eschecs, qu'un Italien très-sçavant en ce jeu, & qui „ cherchoit son semblable, ayant joüé avec luy *incognito*, & estant gagné, profera ces paroles: O. è, „ *il diabolo, o il Signor Pellissono.* . . . . . La famille „ des *Pellissons* est aussi descenduë (i) par les femmes „ de celle de *du Bourg*, celebre par le grand Anne *du* „ *Bourg* Conseiller au Parlement de Paris, & par Antoine *du Bourg* Chancelier de France sous François I. „ & de celle des *Cavaignes* (dont mesme elle a herité) & du President *Mansencal*. . . . . J'en dirois „ d'avantage, si *Jean Possehus* n'avoit fait un livre exprés des loüanges de *Raimond Pellisson*, & de la ville de Chamberry, imprimé à Lyon chez Gryphius. „ L'Auteur dont j'emprunte ce long passage, nous aprend dans un autre lieu (k) que Claude Pellisson fut *Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem il y a* (l) *deux cens ans*, & que les Pellissons *sont sortis d'un Procureur General Anglois du Prince de Galles, lors qu'il étoit en Guyenne.*

(a) *Gazette de Rotterdam du 16. de Fevrier 1693. à l'article de Paris du 9. de Fevrier.*
(b) *Ci-dessus lettre a.*
(c) *Mr. Pascal s'étant confessé durant sa derniere maladie allarma ses amis, & fut cause que les Medecins l'accuserent d'aprehension. Sur quoi il dit;* J'eusse voulu communier, mais puis que je vois qu'on est si surpris de ma confession, j'aurois peur qu'on ne le fût davantage. C'est pourquoy il vaut mieux differer, & Monsieur le Curé ayant esté de cet avis, il ne communia pas. *Voiez sa Vie p. 43. Dans le tems qu'on rimprime cette feuille au mois de Janvier 1701. les gazettes de Hollande publient que Mr. Roze Secretaire du cabinet & Mr. Stouppe Lieutenant general sont morts à Paris sans avoir reçu aucun sacrement. On n'en tire point de consequence contre leur catholicité.*
(d) *Mr. de Riencourt, Correcteur des Comptes.*
(e) *Riencourt, histoire de Louis XIV. pag. 223. 224.*

* *Il est Auteur d'un livre anonyme intitulé* Mélange de divers problêmes, *imprimé à Paris l'an 1647. in 12. Voiez les Antiquitez de Castres de Pierre Borel.*
† *Apollodorus, Biblioth. lib. 3. pag. m. 217. 218.*
‡ *Voiez dans l'article d'Helene au texte pag. 1489. ce qu'il conseilla à Tyndare touchant le mariage d'Helene.*
⁂ *Pausanias lib. 3. pag. 93.*
(f) *Car il* NE VOULUT *point participer aux Sacremens de l'Eglise Romaine.* Riencourt ubi supra.
(g) *Pierre Borel, thresor des Antiquitez Gauloises & Françoises pag. 233.*
(h) *Cet Auteur si connu dans les ecoles de France y porte le nom de* Despautere *& non pas de* Despautier. *Bien loin d'avoir augmenté l'ouvrage de Jean Pellisson, celui-ci abregea le Despautere. Voiez l'epitome de la Bibliotheque de Gesner.*
(i) *Voiez l'histoire de l'Academie Françoise p. m. 61.*
(k) *Ibid. pag. 377.*
(l) *Ce livre de Pierre Borel fut imprimé l'an 1655.*

mieux : Ulysse fut celui-là. On le pourroit donc comparer à ceux qui courent un Benefice, & qui l'emportent pour avoir eu de meilleurs chevaux. Il ne put jamais se resoudre à demeurer à Lacedemone, comme son beau-pere le souhaitoit : il reprit le chemin d'Ithaque, & fut suivi par son épouse. Ce qu'elle fit lors que son pere courant après eux les attrapa en (A) chemin, merite d'être observé. Ces nouveaux mariez s'aimerent fort tendrement, desorte qu'Ulysse fit tout ce qu'il put pour n'aller pas au siege de Troie †: mais toutes ses ruses furent inutiles, il falut se separer de sa chere femme qui lui avoit donné un garçon. Il fut vingt ans sans la revoir. Pendant cette longue absence elle se vit recherchée par un grand (B) nombre de personnes qui la pressoient de se declarer; mais elle éluda (C) leurs poursuites jusques au retour de son mari, qui les extermina tous. On loüe avec beaucoup de raison la prevoiance qu'elle eut de ne vouloir pas traiter Ulysse comme son mari, avant que de s'être bien éclaircie (D) qu'il étoit Ulysse. Sa vertu quoi que chantée par le plus grand de tous les poëtes, & par une infinité d'écrivains, n'a

† *Voiez l'article* Ulysse.

(A) *Ce qu'elle fit lors que son pere courant après eux les attrapa en chemin.*] Icarius n'aiant pu persuader à son gendre de demeurer à Lacedemone, tâcha d'obtenir de sa fille qu'elle voulût bien y demeurer; mais ses prieres ne purent point la porter à lui faire un aussi grand sacrifice, que l'est celui de preferer la maison du pere à la maison de l'époux. Elle partit donc avec Ulysse, pour s'en aller à Ithaque. Son pere s'étant aperçu de cette évasion, monta sur son chariot, courut après eux, & les atteignit, & renouvella ses prieres auprès de sa fille. Ulysse fatigué de cette persecution declara à Penelope, que si elle le vouloit suivre de bon gré, il en seroit fort aise; mais que si elle aimoit mieux s'en retourner à Lacedemone, il ne s'y oposeroit pas. Quoi que Penelope ne repondît rien, & qu'elle se contentât de baisser son voile, Icarius ne laissa pas de decouvrir tout ce qu'elle avoit dans l'ame; il comprit très-clairement qu'elle vouloit suivre son mari. Il y donna les mains, & fit ériger en ce lieu-là une statuë de la pudeur. (a) Ὀδυσσεὺς δὲ τέως μὲν ἠνείχετο, τέλος δ' ἐκέλευε συνακολουθεῖν Πηνελόπην ἑκοῦσαν, ἢ τὸν πατέρα ἑλομένην ἀναχωρεῖν ἐς Λακεδαίμονα. καὶ τὴν ἀποκρίνασθαι φασὶν οὐδὲν, ἐγκαλυψαμένην δὲ πρὸς τὸ ἐρώτημα, Ἰκάριον μὲν, ἅτε δὴ συνέντα ὡς βούλεται ἀπιέναι μετὰ Ὀδυσσέως, ἀφεῖναι· ἄγαλμα δὲ ἀναθεῖναι Αἰδοῦς. ἐληλύθει γὰρ τῆς ὁδοῦ προϊοῦσα ἤδη τὴν Πηνελόπην λέγεται ἐγκαλύψασθαι. *Ulysses tandem victus hominis importunitate, puellæ optionem dedit, vel se ut sequeretur, si id mallet; vel cum patre Lacedæmonem rediret: ibi illam ajunt nihil sanè respondisse, sed faciem tantum velasse: Icarium cùm sibi probè nosse videretur, quid illa animi haberet, ut cum Ulysse abiret, permisisse: signum vero pudoris ea in via parte dedicasse; quò Penelope, cum faciem velavit, pervenerat.* Voilà des traits bien marquez du caractere d'une honnête femme. La raison veut qu'une épouse suive son époux : la nature le demande. Cependant si on laisse à son choix ou d'aller avec son mari, ou de demeurer auprès d'un pere qui souhaite passionnément de la retenir, elle doit être saisie d'une pudeur qui l'empêche de parler, & qui laisse seulement conoître par des signes le parti qu'elle veut prendre. La modestie & la bienseance de son sexe ne permettent pas qu'elle declare sa pensée hardiment, & sans rougir. Icarius étoit un peu trop deraisonnable; il demandoit une preference qui ne s'accorde ni avec les loix de la nature, ni avec les droits matrimoniaux. Comme toutes choses sont instructives dans la parole de Dieu, on a observé que le Psalmiste n'emploie pas beaucoup de raisons pour persuader à une fille, qu'il faut preferer à la maison de son pere la maison de son mari. Il seroit fort inutile de s'étendre en raisonnemens, pour persuader une telle chose: c'est pourquoi le Saint Esprit se contente de promettre à cette fille, qu'elle sera heureuse en enfans, & que son mari l'aimera:

Escoute (b) fille en beauté nonpareille,
Enten à moi, & me preste l'oreille:
Il te convient ton peuple familier,
Et la maison de ton pere oublier.
Car nostre Roi, nostre souverain Sire
Moult ardemment, ta grand' beauté desire:
Doresnavant ton Seigneur il sera,
Et de toi humble obeissance aura.
(c) . . . .
Ne plains donc pas de quitter pere & mere,
Car en lieu d'eux mariage prospere
Te produira beaux & nobles enfans,
Que tu feras par tout Rois triomphans.

Ce Pseaume est très-beau, lors même qu'on le detache de son sens mystique, & qu'on ne le considere simplement que comme une piece de poësie. Mais voici une traduction beaucoup plus belle, que ne l'est presentement le vieux Gaulois de Clement Marot:

Tuque (d) adeo regina audi; & rem pectore conde:
Nec mea dicta nega placidas demittere in aures:
Jam nunc & patriam & patrem obliviscere, jam nunc
Ex animo caros penitus depone propinquos:
Unum oculis specta, unum animo complectere regem:
Regem oculis animoque, tuo qui pendet ab ore,
Unius & pulchris defixus vultibus hæret.
Hunc dominum agnosce, & supplex venerare: nec ille
Officio, studioque tibi concedet.
. . . .
Neu desiderio nimium tangare tuorum
Virgo, tibi dulcem patrisque & matris amorem
Leniet adnascens sobolis generosa propago:
Quos regere imperio terras, totumque per orbem
Adspicies populos sceptris frænare superbos.

(a) *Pausanias lib. 3. p. 104.*

(b) *Pseaume 45. selon la version de Marot.*

(c) *Il y a ici une promesse, qu'on lui feroit de beaux presens, & qu'elle seroit magnifiquement vêtuë, mais cette promesse ne dit rien de nouveau pour une fille du Roi d'Egypte. Voiez tout le passage que je saute.*

(d) *Psalm. 45. selon la version de Buchanan.*

(B) *Recherchée par un grand nombre de personnes.*] Voici les paroles d'un sçavant commentateur. (e) *Selon Homere le nombre des poursuivans de Penelope, arrivoit jusques à 108. veu qu'il dit Odyss. 16. qu'il y en avoit 52. de l'Isle de Dulichium, 24. de l'Isle de Same, 20. de l'Isle de Zacynthe, & 12. d'Ithaque, tous lesquels nombres estant assemblez font justement 108. Encore Eustathius sur le 1. de l'Odyssée augmente bien la somme; car il dit suivant l'opinion de quelques-uns, qu'ils estoient bien 300.* Meziriac fait cette remarque pour justifier la traduction de ces paroles d'Ovide, *quid . . . . . alios referam*, qu'il a expliquées par *j'en laisse plus de cent.* Voions tout le passage d'Ovide.

Dulichii (f), Samiique, & quos tulit alta Zacynthos,
Turba ruunt in me luxuriosa proci.
Inque tua regnant nullis prohibentibus aula,
Viscera nostra tua dilacerantur opes.
Quid tibi Pisandrum, Polybumque, Medontaque (g) dirum,
Eurimachique avidas, Antinoique manus,
Atque alios referam? quos omnes turpiter absens
Ipse tuo partis sanguine rebus alis.
Irus egens pecorisque Melanthius author edendi
Ultimus accedunt in tua damna pudor.

(C) *Elle éluda leurs poursuites.*] „ (h) Homere au „ 2. & au 19. de l'Odyssée raconte que Penelope, pour „ se delivrer de l'importunité de ses poursuivans, leur „ declara qu'elle ne se marieroit point, jusques à ce „ qu'elle eust achevé une toile qu'elle faisoit, pour en- „ veloper le corps de son beau-pere Laërte, quand il „ viendroit à mourir. Ainsi elle les entretint trois „ ans durant, sans que sa toile s'achevast jamais, à „ cause qu'elle deffaisoit la nuit ce qu'elle avoit fait le „ jour: d'où est venu le proverbe, la toile de Penelope „ dont on use parlant des ouvrages qui ne s'achevent „ jamais. „ Voilà le commentaire de Meziriac sur ces paroles d'Ovide:

Nec (i) mihi quærenti spatiosam fallere noctem,
Lassaret viduas pendula tela manus.

(D) *Avant que de s'être bien éclaircie qu'il étoit Ulysse.*] Meziriac après le passage que j'ai raporté ailleurs (k), où l'on voit qu'Helene se laissa tromper à la ressemblance qu'elle trouva entre Paris & son mari, nous aprend ce que l'on va lire. *Eustathius* (l) sur le 23. de l'Odyssée *remarque que Penelope se gouverna bien plus prudemment; car encor qu'il luy semblast qu'elle reconnoissoit Ulysse, si est-ce neanmoins qu'elle ne luy fit aucune caresse, & ne voulut point coucher avec luy, jusques à ce qu'il luy eust dit beaucoup de particularitez, & qu'il luy eust donné plusieurs marques, pour l'asseurer qu'il estoit vrayement son mary, & qu'elle ne pouvoit estre trompée.* Cette precaution de Penelope doit servir de regle dans toute occasion semblable; & si l'on commettoit un adultere pour n'avoir pas attendu un plein éclaircissement, on seroit blâmée avec justice. C'est ce que Mr. Basnage vient de remarquer dans un beau livre qu'il a donné au public. *Suposons*, dit-il (m), *une femme qui transportée d'amour pour son veritable mari, court avec empressement à celui qu'elle prend pour lui: cette femme n'a point dessein de se tromper; on ne sçauroit*

(e) *Meziriac, sur les épitres d'Ovide pag. 101.*

(f) *Ovidius in epist. Penelopes ad Ulyssem.*

(g) *Meziriac pag. 100. fait voir qu'il faut lire,* Quid tibi Pisandrum, Polybum, Amphimedontaque dirum.

(h) *Meziriac ubi supra pag. 40.*

(i) *Ovidius in epist. Penelopes ad Ulyssem.*

(k) *Dans l'article* Helene *pag. 1491. lettre f.*

(l) *Meziriac ubi supra pag. 488.*

(m) *Basnage, traité de la conscience to. 1. livre 1. p. 85. édit. d'Amsterdam 1696.*

n'a pas laissé d'être exposée à la medisance. Quelques-uns ont dit que si ses galans échouërent, ce fut à cause qu'ils (E) aimoient mieux faire bonne chere aux depens d'Ulysse, que de coucher avec sa femme. D'autres disent qu'effectivement ils (F) coucherent avec elle, & que le Dieu Pan

sçauroit blâmer son ardeur; elle est legitime si elle tombe sur son veritable mari: en un mot son ignorance est involontaire, & n'est causée que par un tendre empressement. Cependant si c'est un adultere qui a embrassé cette femme, pourra-t-on l'excuser? Son ardeur & sa precipitation ne lui donneront-elles aucune confusion; Ne les condamnera-t-on point? L'Auteur de la Critique de Mr. Maimbourg est du même sentiment, ou peu s'en faut. J'ajoûte cette restriction, parce qu'il donne à entendre, que si cette femme ne rejette pas l'examen par quelque motif blâmable, elle doit être excusée. Voici ses paroles: „ (a) Je mets en fait que si une femme trompée par la ressemblance qui seroit entre son „ veritable mari, & un autre homme, accordoit à cet „ autre homme tous les privileges du mariage, elle „ ne donneroit aucune atteinte à sa chasteté. Qu'on „ crie tant qu'on voudra, *au Paradoxe*, je le dis, & „ je le repete, une telle femme ne feroit aucune injure réelle à son mari, & il seroit le plus injuste de „ tous les hommes, s'il l'accusoit d'avoir violé la foi „ conjugale; bien entendu qu'elle n'auroit pas aidé à „ se tromper. Car si l'impatience de recouvrer un „ mari, la faisoit passer par dessus tous les soupçons „ qui s'éleveroient dans son ame, à la veuë d'un homme qui ressembleroit à son mari, & qui se produiroit sous ce titre; si de peur de ne goûter pas sans „ remords les plaisirs du mariage, elle se dispensoit „ de le bien examiner: en un mot si à force de souhaiter que ce fust son veritable mari pour les raisons „ que j'insinuë, elle venoit à le croire, imposant silence à tout ce qui la tenteroit d'en douter, je rabatrois fort de la bonne opinion que j'aurois conçue de son merite, & franchement je ne blâmerois „ pas trop son époux, s'il ne la croyoit chaste qu'à „ demi, & s'il comptoit son honneur parmi ceux qui „ sont chancelans. . . . . (b) La ressemblance naturelle qui se trouve entre deux hommes n'est presque jamais si parfaite, qu'elle ne se démente en „ quelque chose, d'où l'on peut conclure qu'une femme qui s'y laisse tromper, agit fort legerement. „ En cela même l'excuse ne lui manque point; car „ où trouve-t-on des femmes qui fassent difficulté de „ recevoir leur mari après quelques mois d'absence, „ si premierement il n'avere sa qualité de mari? Le „ voyant entrer dans leur chambre sur la brune, avant „ qu'il y ait des chandelles, ne lui vont-elles pas au devant, & ne sont-elles pas prêtes à lui temoigner „ toutes sortes de complaisance, sans s'informer d'autre chose? Quelcun les blâme-t-il en cela? Si on ne „ les blâme pas, pourquoy blâmer une pauvre malheureuse trompée par un imposteur, qui auroit eu „ toutes les apparences du mari, que l'on en peut „ voir dans une chambre mal éclairée? Il est clair que „ si on la blâme, on doit blâmer toutes les femmes „ qui en usent ainsi avec leurs veritables maris; car selon la droite raison on ne juge pas des choses par le „ succès, & devant Dieu deux actions semblables dans „ leur cause ne changent point d'espece, quoy que „ l'une reüssisse par accident, & que l'autre par accident ait de malheureuses suites. „ La solution de cette difficulté est de dire, que toute personne qui se conduit precipitamment est blâmable, soit qu'il en resulte du mal, soit qu'il n'en resulte pas. Pour agir raisonnablement, il faut bien examiner tout ce que l'on fait.

(a) *Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique generale de Maimbourg, pag. 277. 278.*

(b) *Id. ib. pag. 285. 286.*

Je remarquerai en passant une precaution de Seneque; il affirme qu'un homme qui conoît sa femme, persuadé que c'est la femme d'un autre, commet un adultere, & que la femme est innocente. Mais il ne retourne pas la proposition; il ne dit pas qu'un homme qui conoîtroit la femme d'autrui, en croiant que c'est la sienne, ne pecheroit pas. Je mets en marge (c) les paroles de Seneque; elles prouveroient que Jacob ne commit pas un adultere la premiere fois qu'il conut Lea; mais que Lea commit ce crime; car elle sçavoit très-bien qu'elle n'étoit pas la femme de Jacob.

(c) Si quis cum uxore sua tanquam cum alienâ concumbat, adulter erit, quamvis illa adultera non sit. Aliquis mihi venenum dedit, sed vim suam remixtum cibo perdidit: venenum illud dando, scelere se obligavit, etiam si non nocuit. Non minùs latro est, cujus telum oppositâ veste elusum est. Omnia scelera etiam ante effectum operis, quantum culpæ satis est, perfecta sunt. *Seneca de constantia Sapientis cap. 7. pag. m. 683.*

Je reviens à Penelope. Ceux qui auront conoissance d'un certain endroit de l'Hexameron rustique, croiront peut-être qu'il ne faut guere admirer ses precautions, veu qu'Ulysse se rendit suspect par le grand empressement qu'il temoigna de jouir d'elle. (d) *Ce qui me fait croire qu'Homere a voulu employer ici ce bel artifice, c'est l'impatience où il fait voir Ulysse au vingt-troisiéme livre, d'en venir aux dernieres privautez avec sa femme. Elle ne l'avoit pas presque encore bien reconnu, & à peine lui avoit-il dit trois mots, qu'il commande brusquement & tout transporté à sa nourrice Euriclée, de leur aller preparer le lit pour se coucher.* Voilà ce que conte Mr. de la Mothe le Vayer, Auteur de l'Hexameron rustique. C'est nous inspirer la pensée, dira-t-on, que Penelope se defia de cette ardeur, & qu'elle s'imagina que cet homme ne faisoit tant le hâté, que parce qu'il avoit à craindre que la decouverte de son imposture ne le frustrât de ses desirs. Sans examiner ce qui se peut dire contre ces raisonnemens, je me contenterai d'une observation. La Mothe le Vayer nous trompe: il n'entend point ce qu'il allegue d'Homere; s'il eût bien examiné cet endroit de l'Odyssée, il eût sçu qu'Ulysse ne demandoit pas qu'on lui preparât un lit où il pût coucher avec Penelope. Il demanda simplement un lit pour s'aller coucher, puis que sa femme ne daignoit s'aprocher de lui, & qu'elle en usoit si cruellement. Voici ses paroles:

(d) *Hexameron rustique pag. m. 104. 105.*

Δαιμονίη, (e) περὶ σοί γε γυναικῶν θηλυτεράων
Κῆρ ἀτέραμνον ἔθηκαν Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες.
Οὐ μέν κ' ἄλλη ὧδε γυνὴ τετληότι θυμῷ
Ἀνδρὸς ἀφεσταίη, ὅς οἱ κακὰ πολλὰ μογήσας
Ἔλθοι ἐεικοστῷ ἔτεϊ ἐς πατρίδα γαῖαν.
Ἀλλ' ἄγε μοι μαῖα στόρεσον λέχος, ὄφρα καὶ αὐτὸς
Λέξομαι. ἦ γὰρ τῇγε σιδήρεος ἐν φρεσὶ θυμός.
Infelix, tibi quidem supra fœminas mulieres,
Cor durum posuerunt [dii] cœlestes domos habitantes.
Non quidem alia sic mulier toleranti animo
A viro procul staret, [ac recederet] qui ei mala multa passus
Venisset vigesimo anno in patriam terram.
Sed age, mihi nutrix sterne lectum; ut & ipse
Dormiam: certè enim huic [est] ferreus in pectoribus animus.

(e) *Homer. Odyss. lib. 23. pag. m. 704.*

La froideur de Penelope pour Ulysse choqua Telemaque; il en censura sa mere aussi librement que s'il n'eût parlé qu'à une sœur: *Malheureuse mere*, lui dit-il (f), *vous êtes impitoyable, aucune femme ne se conduiroit envers son mari comme vous faites. Vous avez toûjours le cœur plus dur qu'une pierre.* On ne sçauroit accuser Homere d'avoir violé le vraisemblable; car un tel langage est assez commun dans la bouche des grans garçons. Mais il n'auroit pas dû copier le naturel si fidelement. Il auroit falu faire parler Telemaque selon les idées du respect.

(f) *Ibid. pag. 700.*

(E) *Qu'ils aimoient mieux faire bonne chere.*] Horace supose que Tiresias ne donna point à Ulysse d'autre raison de la chasteté de Penelope. Si (g) vôtre patron *aime les femmes, n'attendez pas qu'il vous prie, allez au devant & offrez lui avec un visage guai & content vôtre Penelope.* Voila ce que l'on conseille à Ulysse; & voici sa reponse. *Quoi vous imagineriez-vous que je pusse faire consentir Penelope à cela? Penelope, qui a esté si sage & si vertueuse, que les longues poursuites de tous ses Amans n'ont jamais pu la fléchir.* Tiresias replique, *C'est que toute cette jeunesse qui estoit chez elle n'aimoit pas à donner beaucoup, & ne songeoit pas tant à l'amour qu'à la cuisine. Voilà pourquoy vostre Penelope a esté si sage. Mais si elle avoit une fois tâté d'un bon vieillard, & qu'elle eust partagé avec vous le profit, elle en seroit si friande, qu'elle ne le quiteroit non plus qu'un chien de chasse quite une peau toute sanglante.* Mr. Dacier qui traduit ainsi les vers d'Horace y a fait ce commentaire. „ (h) Tiresias ne donne à Ulysse d'autre raison de la sagesse de sa femme, que l'avarice de ses amants. Et ce qui rend cecy fort plaisant, c'est qu'il est fondé sur une plainte que Penelope leur fait elle-mesme, dans le XVIII. Liv. de „ l'Odyssée: *qu'ils sont fort injustes: & que quand plusieurs rivaux poursuivent une personne en mariage, ils „ font des sacrifices à leurs depens, & donnent des cadeaux & de beaux presents aux amis de leur Maistresse, au lieu de manger son bien.* Ce reproche les piqua: ils s'aviserent donc de luy envoyer l'un une robe, l'autre un colier, celuy-cy des pendants d'oreille, celuy-là un bracelet, &c. Mais jusques alors „ (& c'est long temps aprés la conversation qu'Ulysse „ a icy avec Tiresias) ils n'avoient pas pensé à luy faire le moindre petit present. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils eussent si mal reüssi auprés d'elles & „ je ne veux pas d'autre preuve, pour faire voir la „ fausseté de ce que d'autres Auteurs ont écrit, qu'elle les avoit tous favorisez. „ J'ai raporté (i) quelques vers d'Ovide, qui temoignent que les soupirans de Penelope faisoient un furieux degât chez elle.

(g) Scortator erit, cave te roget: ultrò Penelopen facilis potiori trade: putasne, Perduci poterit tam frugi, tamque pudica, Quam nequiêre proci recto depellere cursu? Venit enim magnum donandi parca juventus. Nec tantùm Veneris, quantùm studiosa culinæ. Sic tibi Penelope frugi est: quæ si semel uno De sene gustârit, tecum partita lucellum Ut canis à corio nunquam absterrebitur uncto. *Horat. Sat. 5. l. 2. v. 75.* Nos numerus sumus & fruges consumere nati Sponsi Penelopes. *Id. epist. 2. l. 1.*

(h) *Dacier sur Horace tom. 7. pag. 421. edit. de Holl.*

(i) *Dans la remarque B.*

(F) *Qu'effectivement ils coucherent avec elle, & que le Dieu Pan.*] Quelques modernes ont pris plaisir

Pan fut le fruit de leurs amours : mais quelques Auteurs ont mieux aimé dire qu'elle conçut Pan lors que Mercure deguisé en bouc lui ôta par (F Δ) force sa virginité. C'est une opinion assez gene-

sir à compiler de faux temoignages là-dessus. Lucius Jean Scoppa (a) cite en premier lieu ce passage des Priapées:

Ad vetulam tamen (b) ille suam properabat : & omnis
Mens erat in cunno Penelopeia tuo.
Quæ sic casta manes, ut jam convivia visas:
Utque fututorum sit tua plena domus.
E quibus ut scires quicunque valentior esset,
Hæc es ad arrectos verba locuta procos:
Nemo meo melius nervum tendebat Ulysse:
Sive illi laterum, seu fuit artis opus.
Qui quoniam periit, modò vos intendite: qualem
Esse virum sciero, vir sit ut ille meus.

Puis il cite ces paroles d'Acron (c), *Penelope meretrix fuit, quæ amatores suos sua pulcritudine luxuriosos reddebat.* Après cela il ajoûte que le Poëte Lycophron (d) a dit, *Penelopen concubitum omnium procantium passam, ex eorum uno genuisse filium nomine Pana: quod cum reditu cognovisset Ulysses statim abiit ad insulam Cortinam, & ibidem obiit.* Ensuite il assûre que Duris de Samos a debité, *Penelopen prostituto pudore consuetudinem cum omnibus procis habuisse: unde natus Pan qui caprinis pedibus* Tragosceles *vocabatur.* François Floridus Sabinus a fait un (e) chapitre sur cette matiere: il trouve étrange que Petrarque (f) ait ajoûté foi à Homere en faveur de Penelope, après avoir été assez équitable pour rejetter en faveur de Didon l'autorité de Virgile. Il remarque que ces deux Poëtes ont également reüssi, l'un à faire passer Penelope pour honnête femme, quoi qu'elle fût impudique, l'autre à faire croire que Didon étoit une malhonnête femme, quoi qu'elle eût vêcu très-chastement. Il observe que Penelope a été nommée βασσάρα καττύουσα par Lycophron, & il ne trouve pas bon que Tzetzes ait dementi ce Poëte. (g) *Durius Samius antiquus scriptor, cujus Plutarchus Pliniusque aliique non pauci egregii scriptores mentionem faciunt, idem asserit, ut Joannes Tzetzes Lycophronis interpres ait, quamvis eum communi Græciæ caussa favens mentiri dicat. Illam vocem καττύουσαν, πορνεύουσαν, hoc est scortantem exponens. Inquit autem: νῦν δὲ βασσάραν λέγει τὴν Πηνελόπην, καττύουσαν δὲ, ἀντὶ τοῦ πορνεύουσαν. Δοῦρις γὰρ ὁ Σάμιος ἐν τῷ περὶ Ἀγαθοκλέους, φησὶ αὐτὴν συγγενέσθαι πᾶσι τοῖς μνηστῆρσι, καὶ γεννῆσαι τὸν τραγοσκελῆ Πᾶνα. ὅπερ οὐκ ἀληθεύει, ὁ γὰρ Ἑρμοῦ καὶ ἄλλης Πηνελόπης. καὶ ἕτερος δὲ Πᾶν Διὸς καὶ Ὕβρεως. Id est,* nunc *Bassaram* dicit Penelopen, καττύουσαν autem, hoc est *scortantem.* Duris enim Samius in libro de Agathocle ipsam cum omnibus procis coïisse, ac Pana hircina crura habentem genuisse inquit. Quod verum non est. Hic enim Mercurii & alterius Penelopes filius fuit: alter autem Pan Jovis & Hybreos. Il pretend qu'Homere par ce jeu de l'arc que Penelope proposa à ses galans, a designé l'amoureux mystere, & l'essai qu'elle voulut prendre de leurs forces. (h) *Quid verbis opus est? cum & ipse Homerus cujus præconio Penelopes laus constat, ex suis operibus id colligi posse voluerit? An forte ille propositus procis arcus aliud significat quam eam, ut juvenum vires experiretur, id præcipuè certamen quo se juvenes exercerent delegisse? At hoc quidem vel ex eo patet, quod his verbis νευρὴν ἐντανύσαι, id est* nervum intendere, *ad id quod volebat exprimendum, accommodatis admodum, frequenter utitur.* Il pretend qu'Ovide aiant penetré toute la pensée d'Homere, nous a fait sçavoir que Penelope mit à cette épreuve ses galans: (i) *Nam & Ovidius Homerum idem innuisse vult, cum ait libro primo amorum,*

Penelope vires juvenum tentabat in arcu
Qui latus argueret, corneus arcus erat.

Il n'a garde d'oublier ni le passage d'Horace, ni celui des Priapées que j'ai dejà raportez, & il finit par le temoignage d'Herodote (k).

Dempsterus cite beaucoup d'Auteurs, mais sans nulle exactitude. Aiant à prouver que (l) Pan étoit fils de Mercure & de Penelope, & que Mercure se changea en bouc lors qu'il jouit de cette femme, ce qui fit que les pieds de Pan furent semblables à ceux des chêvres, il cite (m) deux épigrammes de l'Anthologie, & un passage (n) d'Ausone, qui ne nous aprenent sinon que les pieds de Pan étoient ainsi faits; mais non pas que cela vint de la figure que son pere prit en couchant avec Penelope. N'est-ce pas se moquer du monde que de se servir de telles autoritez? Il dit qu'un ancien historien nommé Lysander, a raconté les mêmes choses que Duris touchant la mauvaise vie de Penelope: & il ajoûte que Tzetzes (o) raporte qu'Ulysse ne pouvant souffrir l'infamie de son domestique, s'en retourna chez Circé, & fut tué par Telemaque son fils; & que Pausanias nous aprend qu'Ulysse repudia son épouse à cause de ses adulteres, & se retira à Sparte, & peu après à Mantinée où il mourut. Dempsterus attribuë au mari ce que Pausanias (p) ne raporte que de la femme. Enfin il dit qu'on peut reconoître les adulteres de Penelope aux presens qu'elle accepta, & au mariage qu'elle contracta avec le meurtrier de son mari: outre que pour n'être pas trompée dans son choix, elle decouvroit par une très-bonne épreuve celui qui étoit le plus vigoureux de tous les galans. (q) *Probaturque impudicitia ex eo,* quod à procis munera acceperit, *quod meretricii animi certissimum argumentum, Homer. lib.* 18. *Odyss. &* mariti sui Ulyssis interfectori nupsit, *ex quo connubio natus Italus Iul. Hygin. fab. capit.* 127. *Et ob id, ipse Ulysses apud Sabinum poetam in responsoriis Epistolis:*

Tot juvenes inter, tot vina liquentia semper,
Hei mihi! quid credam? pignore casta manes?

: . . . . *Et procerum habito delectu, ut fortiori, valentiorique posset concumbere, arcu tentabat singulos. Auctor incertus Priapeiorum carminum.* Fiez vous davantage aux citations de Meziriac. Il y a des Auteurs, dit-il (r), *qui escrivent que Penelope durant l'absence d'Ulysse fit un faux bond à son honneur, & qu'elle devint mere du Dieu Pan: Mais ces auteurs sont partagez en deux opinions. Les uns disent que Pan estoit fils de Mercure & de Penelope. De cette opinion est Herodote l.* 2. *Plutarque au traité des oracles qui ont cessé. Le Scholiaste de Pindare en l'argument des Pythiques. Probus sur la* 4. *Eglogue de Virgile. Lucian au dialogue de Pan & de Mercure: & le Scholiaste de Theocrite sur le* 7. *Idylle: Mais ces deux derniers adjoustent, que (s) Pan eut affaire avec Penelope ayant pris la forme d'un bouc, d'où vint que Pan nasquit avec des cornes, & des pieds de chevre: . . . . . Les autres disent que Penelope s'abandonna à tous ses poursuivans, & que de leur semence meslée, nasquit le Dieu Pan. Ainsi Lycophron appelle Penelope* βασσάραν σεμνῶς καττύουσαν, Puttain paillardant honorablement. *Tzetzes* dit là-dessus, Δοῦρις ὁ Σάμιος (t) &c. . . . . . *Certains Scholies (v) non encor imprimez, sur la Syringue ou Fleuste de Theocrite, touchent les deux opinions, disans que Pan, selon quelques-uns, estoit fils de Mercure & de Penelope, & selon les autres, de Penelope & de tous ses poursuivans.* Notez que Claude du Verdier (w) s'est mis en colere contre Lycophron: il ne lui peut pardonner d'avoir dit que Penelope se prostitua: il le refute par son propre Scholiaste, & par ces paroles d'Ovide, *Penelope mansit, quamvis custode careret, Inter tam multos intemerata procos.*

(F Δ) *Lors que Mercure deguisé en bouc lui ôta par force sa virginité.*] Vous trouverez ce conte dans Lucien avec cette circonstance notable que Mercure avoit oublié qu'il eût fait ce coup. Pan le fut trouver pour se faire reconoitre, & ne se voiant reçu que d'un air moqueur, il tabla ses preuves; ne vous souvenez-vous pas, lui demanda-t-il, d'avoir autrefois forcé une fille de condition dans l'Arcadie? à quoi bon mordre vos doigts, & hesiter si long tems? c'étoit Penelope fille d'Icare. Elle m'a dit que mes cornes & mes pieds de bouc viennent de ce que vous vous cachâtes sous les aparences de cet animal pour jouïr d'elle. (x) Par Jupiter, repondit Mercure, il me revient dans la memoire que j'ai fait quelque chose de cette nature. Voilà un defaut de memoire bien surprenant. Les exemples d'oubli divin qui ont été alleguez par le defenseur de Voiture sont moins étranges que celui-là. Costar raporte que Jupiter fut mal servi de sa memoire en quelques rencontres. *Je ne me souviens plus,* dit-il (y), *du nom du Dieu, qui eut tant de peine à luy remettre en l'esprit le merveilleux expedient qu'il avoit autrefois trouvé, pour accorder deux Arrests du Destin qui se contredisoient manifestement. Et, en passant, ce fut dans cette affaire qu'il fit tant d'effort, qu'il en sua d'ahan, & que de cette sueur naquirent les choux cabus.* Je ne sçai pas si quelques Auteurs ont dit qu'il oublia quelquefois ses bonnes fortunes d'amour. Elles étoient si nombreuses, que sa memoire y eût pu broncher,

(a) *Lucius Joannes Scoppa. Parthenopæus Collectaneorum lib.* 1. *c.* 32. *ce livre fut imprimé l'an* 1507.

(b) *C'est-à-dire Ulysse.*

(c) *Acron, in* 2. *epist. Horatii lib.* 1.

(d) *Il n'est pas vrai que Lycophron dise cela.*

(e) *C'est le* 2. *du* 3. *livre des* Lectionum subcisivarum *de Franciscus Floridus Sabinus.*

(f) *Dans un poëme Italien intitulé* i Triumfi, *titre qu'il a emprunté (à ce que dit Floridus) d'un Poëte Grec, qui au raport de Lactance* lib. 1. cap. 11. Divinarum institutionum *avoit fait un livre intitulé* Triumphus Cupidinis.

(g) *Floridus Sabinus ibid.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib. Ce passage d'Ovide est dans la* 8. *élegie du* 1. *livre des Amours.*

(k) Ἐκ ταύτης γὰρ, *inquit de Penelope loquens,* καὶ Ἑρμέω λέγεται γενέσθαι ὑπὸ Ἑλλήνων ὁ Πᾶν, *hoc est,* ex hac enim & Mercurio Pan à Græcis genitus dicitur. *Id. ibid.* Le passage d'Herodote est au chapitre 145. du 2. livre. (l) Ex adulterio eum susceptum à Mercurio, matre Penelope. *Dempsterus, in Paralipomenis ad antiquitates Romanas Rosini lib.* 3. *c.* 2. *pag. m.* 432. (m) *La* 84. *& la* 85. *du chap.* 12. *du* 4. *livre.* (n) Auson. eidill. 3. Mosella v. 174. *Dans l'édition d'Ausone d'Amst.* 1671. *c'est* edyll. 10. v. 172.

(o) *In Lycophron.*

(p) *Voiez la remarque H.*

(q) *Dempsterus ibid. pag.* 433.

(r) *Meziriac sur les épitres d'Ovide pag.* 117.

(s) *Il faloit dire Mercure.*

(t) *Voiez la suite de ce passage ci-dessus lettre g.*

(v) *Joignez à ceci ces paroles de Barthius in Statium to.* 1. *pag.* 334. 335. Quam (*Penelopen*) cum omnibus procis rem habuisse scripserunt, & inde natum *Panem*, nomine à multis Patribus ducto. Scholiastes Theocriti in Idyllium A. Τὸν Πᾶνα οἱ μὲν λέγουσιν υἱὸν Πηνελόπης, καὶ πάντων τῶν μνηστήρων, καὶ διὰ τοῦτο λέγεσθαι καὶ Πᾶνα.

(w) *Claudius Verderius, Censura in auctores pag.* 45.

(x) Νὴ Δία μέμνημαι ποιήσας τι τοιοῦτον. Per Jovem memini me tale quiddam facere. *Lucian. in Deor. dialog.* 22. 1. *p.* 176.

(y) *Costar defense de Voiture p. m.* 116.

generale que ne pouvant pas joüir d'elle ils (G) s'adresserent à ses servantes, & les debauchèrent. Les habitans de Mantinée contoient qu'elle mourut (H) dans leur ville. Ceux qui disent qu'Homere ne l'a tant loüée que (I) parce qu'il étoit de ses descendans, ne raisonnent pas fort juste. On verra dans la remarque où je traite de ceci que Penelope survêcut à Ulysse, & qu'elle se remaria. Je parlerai en particulier de la loüange dont (K) Ausone l'a couronnée.

broncher; cependant je ne pense pas qu'on ait des exemples de ses oublis sur ce chapitre. C'est Mercure que l'on pourroit alleguer sur ce sujet-là. Notez en passant que Costar avoit pris ce conte dans Rabelais: son adversaire le lui reproche, *J'ai trouvé cette sueur bien froide*, lui dit-il (a), *& Rabelais de qui vous avez pris une pensée si ingenieuse, a pû passer autresfois pour un excellent bouffon, maintenant il fait rire bien peu de personnes.*

(a) *Girac Reponse à la defense de Voiture pag. 92.*

(G) *Ils s'adresserent à ses servantes.*] C'est ce qu'on peut lire dans l'Odyssée: on y voit aussi qu'après qu'Ulysse eut fait mourir les galans de son épouse, il commanda que les servantes qui avoient deshonoré la maison par leurs impudicitez, fussent batuës de coups d'épée jusques à ce qu'elles en mourussent; mais Telemaque les croiant dignes d'une mort plus ignominieuse, les fit pendre.

Θεινέμεναι (b) ξίφεσιν τανυήκεσιν, εἰς ὅ κε πασέων
Ψυχὰς ἐξαφέλησθε, καὶ ἐκλελάθωντ' Ἀφροδίτης
Τὴν ἄρ' ὑπὸ μνηστῆρσιν ἔχον, μίσγοντό τε λάθρῃ.

. . . .

Τοῖσι (c) δὲ Τηλέμαχος πεπνυμένος ἦρχ' ἀγορεύειν.
Μὴ μὲν δὴ καθαρῷ θανάτῳ ἀπὸ θυμὸν ἑλοίμην
Τάων αἳ δὴ ἐμῇ κεφαλῇ κατ' ὀνείδεα χεῦαν,
Μητέρι θ' ἡμετέρῃ, παρά τε μνηστῆρσιν ἴαυον.
Ὣς ἄρ' ἔφη, καὶ πεῖσμα νεὸς κυανοπρῴροιο &c.
Diverberate ensibus longe acutis, donec omnium
Animas auferatis, & obliviscantur Veneris,
Quam sub procis habebant, dum clam miscerentur.

. . . .

His vero Telemachus prudens incepit dicere,
Absit vero jam pura morte animam ut auferam
His, quæ jam capiti opprobria offuderunt,
Matrique meæ, apudque procos dormierunt.
Sic dixit: & funem navis nigram proram habentis &c.

(b) *Homerus Odyss. lib. 22. p. m. 688.*

(c) *Id. ib. pag. 690.*

Il est remarquable que de 50. servantes, il n'y en eut que (d) douze qui s'abandonnassent aux amans de leur maitresse. Il ne faut pas oublier qu'au sentiment d'Aristote, ceux qui laissoient la Philosophie pour s'attacher aux autres sciences ressembloient aux amans de Penelope. Quelques-uns trouvent de l'excés dans cette pensée. (e) *Cum Aristoteles* NIMIO *philosophiam studio complectebatur, asserere non dubitabat eos qui reliquas artes consectarentur, hanc vero negligerent, esse Penelopes procis similes, qui ut Homerus, cum domina potiri nequivissent, ad ancillas divertebant.* Cette comparaison cloche; car ces gens-là ne preferoient point les servantes à la maîtresse, comme ceux qui negligent la Philosophie pour s'apliquer à d'autres études: ils ne faisoient la cour aux servantes que parce que la maîtresse les rebutoit. Selon Plutarque ce fut Bion qui emploia la comparaison. (f) Ἀστεῖος δὲ καὶ Βίων ἔλεγεν ὁ φιλόσοφος, ὅτι ὥσπερ οἱ μνηστῆρες τῇ Πηνελόπῃ πλησιάζειν μὴ δυνάμενοι, ταῖς ταύτης ἐμίγνυντο θεραπαίναις. οὕτω καὶ οἱ φιλοσοφίας μὴ δυνάμενοι κατατυχεῖν, ἐν τοῖς ἄλλοις παιδεύμασι τοῖς οὐδενὸς ἀξίοις ἑαυτοὺς κατασκελετεύουσι. *Urbanum est etiam Bionis philosophi dictum, qui ajebat, sicut Penelopes proci quum non possent cum Penelopa concumbere, rem cum ejus ancillis habuissent: ita qui philosophiam nequeunt apprehendere, eos in aliis nullius pretii disciplinis sese conterere.*

(d) *Τάων δώδεκα πᾶσαι ἀναιδείης ἐπέβησαν, Οὔτ' ἐμὲ τίουσαι οὔτ' αὐτὴν Πηνελόπειαν.* Harum duodecim omnes impudentiæ se dediderunt, Neque me honorantes, neque ipsam Penelopen. *Id. ibid. pag. 683.*

(e) *Lucius Joannes Scoppa collectaneorum lib. 5. c. 32.*

(f) *Plutarchus de liberis educandis. pag. 7. C.*

(H) *Qu'elle mourut* à Mantinée.] Pausanias (g) me fournit la preuve dont j'ai besoin: je me servirai des paroles de Meziriac, elles sont une fidelle version. (h) *Pausanias descrivant l'un des chemins qui alloient de la ville de Mantinée, à celle d'Orchomene*, dit ceci. *Du costé droit du chemin on voit une butte un peu relevée, que les Arcadiens disent estre le sepulchre de Penelope: mais ils ne s'accordent pas à ce qui est escrit en la poesie qu'on appelle Thesprotide: car là il est dit qu'apres le retour d'Ulysse de Troye, Penelope fit un fils à Ulysse, qui eut nom Ptoliporthes; au lieu que les Mantiniens asseurent, qu'Ulysse ayant convaincu Penelope d'avoir elle mesme attiré ses poursuivans en sa maison, il la chassa d'aupres de soy, & qu'elle se retira d'abord à Sparte, & quelque peu de temps apres elle alla demeurer à Mantinée, où elle acheva le reste de ses jours.*

(g) *Lib. 8. pag. 247.*

(h) *Meziriac ubi supra pag. 116. 117.*

On assûre dans le 1. tome (i) du Chevræana que Pausanias *dit qu'Ulysse, étant de retour de Troye,* Penelope *qui avoit eu la derniere complaisance pour ses amans accoucha d'un fils nommé* (k) Polyporthe; *que son mary repudia fort honteusement cette galante* &c. Il est clair que Pausanias ne dit point cela, des deux traditions qu'il allegue, l'une avantageuse, l'autre desavantageuse à la memoire de cette Dame, celle qui étoit avantageuse portoit qu'Ulysse depuis son retour de Troie avoit eu de Penelope ce fils-là. Mais Mr. Chevreau pretend que Pausanias raconte qu'elle en étoit grosse du fait des galans, & qu'elle fut repudiée à cause de cette infamie.

(i) *A la page 388. édit. de Holl.*

(k) *Il faloit dire Ptolyporthe.*

(I) *Qu'Homere ne l'a tant loüée que parce.*] Meziriac aiant raporté ce que disent quelques Auteurs touchant l'impudicité de cette Dame, se propose une objection, & la refute de cette maniere: (l) *Quant à ce qu'on pourroit opposer à tous ces autheurs, qu'il n'y a point d'apparence qu'Homere nous ait proposé pour un vray miroir de chasteté, & ait donné tant de loüanges à une femme impudique, & digne sur toutes d'estre blasmée, il y a deux fort bonnes responses. La premiere qu'Homere, qui selon l'opinion de plusieurs, vivoit du temps de la guerre de Troye, devint extremement amoureux de Penelope, & que pour son subjet il demeura longuement en Ithaque, comme l'asseure Hermesianax dans Athenée l. 13. c. 8. C'est pourquoy il ne faut pas s'estonner, s'il se monstre si passionné à chanter les loüanges d'Ulysse & de Penelope. L'autre response est, qu'il y en a qui tiennent, qu'Homere estoit de la race d'Ulysse, estant fils de Telemaque & de Polycaste ou Epicaste fille de Nestor. Ainsi dans un petit livre Grec, intitulé, le combat ou la dispute d'Homere & d'Hesiode, on trouve que l'Empereur Adrian demandant à la prophetesse Pythie quelle estoit la patrie d'Homere, & quels estoient ses pere & mere, il luy fut respondu,*

(l) *Meziriac ubi supra pag. 118.*

Ἄγνωστόν μ' ἔρεαι γενεὴν καὶ πατρίδα γαῖαν
Ἀμβροσίου σειρῆνος, ἔθος δ' Ἰθακήσιός ἐστι.
Τηλέμαχος δὲ πατὴρ, καὶ Νεστορέη Ἐπικάστη
Μήτηρ, ἥ μιν ἔτικτε βροτῶν πολὺ πάνσοφον ἄνδρα.
Tu veux sçavoir de moy l'extraction cachée
De ce chantre divin, & sa patrie aussi;
Ithaque est son pais, Telemaque est son pere,
La fille de Nestor, Epicaste aux beaux yeux
Est celle dont nasquit le plus sage des hommes.

Ces deux reponses sont foibles; car si Homere eût été long tems à Ithaque pour faire l'amour à Penelope, il le faudroit mettre au nombre de ces galans dont il a dit tant de mal: car à moins que de se joindre à leur troupe, il auroit fait une figure bien triste, & il se seroit même exposé à plusieurs affronts perilleux. Ce n'étoient point des gens à souffrir qu'un particulier fit l'amour à Penelope, sans concerter avec eux. Ajoûtez que ceux qui aiment une femme, s'avisent très-rarement de prendre pour le heros de leur poëme le mari de cette femme. De plus si Homere eût sçu que Penelope se prostitua à ce grand nombre de galans, l'amour qu'il eût eu pour elle l'eût poussé à la diffamer, bien loin d'être une raison qui le portât à lui donner tant d'éloges. La jalousie, le depit, la honte d'avoir aimé une femme qui s'étoit deshonorée, & qui ne l'avoit pas distingué d'une foule d'adorateurs mal-honnêtes gens, l'eussent violemment animé à la decrier. Enfin j'observe qu'il ne faut point recourir à d'autre raison qu'à celle-ci. Ulysse étoit le heros du poëme; il faloit donc necessairement que son épouse y parût comme une heroine, ou pour le moins en honnête femme. Ce seroit pecher contre les regles les plus essentielles, que de ne point suprimer toutes les actions honteuses de la femme de son Heros. Meziriac ajoûte (m) qu'*Ulysse ayant esté tué par Telegonus, Minerve conseilla à Telemachus, & à Penelope, & à Telegonus, de porter son corps vers Circé, en l'Isle d'Æea, & de l'y ensevelir: & que par l'advis de la mesme Déesse, Telegonus espousa Penelope, & Telemachus se maria avec Circé: que de Telemachus & de Circé nasquit Latinus, dont les Latins furent ainsi nommez: mais que de Telegonus & de Penelope sortit Italus, qui donna son nom à l'Italie.* Voilà de beaux conseils, & bien dignes de Minerve: si Penelope les avoit suivis, je trouverois plus croiables ceux qui lui donnent une extrême debonnaireté pour ses soupirans, que ceux qui la representent si fidelle à son mari. Ce seroit trop que d'épouser le meurtrier involontaire d'Ulysse; mais elle auroit fait pis que cela, si l'on en croioit Hygin, car elle auroit épousé le fils d'Ulysse.

(m) *Ibid. pag. 119. Il cite Hyginus cap. 127. & il avoit dit qu'au rapport d'Eustathius sur le 16. de l'Odyssée,* Le Colophonien qui a escrit les Retours, dit qu'enfin Telemachus espousa Circé, & que Telegonus espousa Penelope.

(K) *De la loüange dont Ausone* (n) *l'a couronnée.*] Mettons ici un morceau des Entretiens de Balzac. „ (o) Les baisers de Penelope n'estoient presque pas „ connus

(n) Intemerata procis, & tot servata per annos, Oscula vix ipsi cognita Telemacho. *Ausonius epigr. 135. p. m. 83.*

(o) *Balzac, entretien 39. pag. m. 372.*

PERAXYLUS. C'est le nom que se donna *Arnoldus Arlenius*, pour designer en Grec sa patrie *. Ce fut un homme fort studieux, grand Grec, & qui recherchoit avec une peine incroiable les vieux Manuscrits. Mr. de Thou † parle de lui sous l'année 1561. & declare qu'encore qu'il lui ait été impossible de deterrer le lieu & le jour de la mort d'Arlenius, il croit la devoir placer en ce tems-là. Il remarque que ce savant homme avoit consacré toutes ses veilles au bien du public, & que la posterité lui seroit toûjours redevable de l'édition de Josephe qu'il avoit donnée en Grec, sur l'excellent manuscrit de Don Diego de Mendoza Ambassadeur de Charles-Quint à Venise. Il ajoûte qu'on ne voioit que là les livres contre Appion, & qu'Arlenius étant sorti de chez Don Diego, lors que ce Seigneur partit de Venise, se retira à Bâle, & y exerça ses talens quelques années, & se servit heureusement du travail de Henri Etienne. Il faudra voir ce qu'en dit (*A*) Mr. Teissier. Le traducteur de Mr. de Thou a été assez (*B*) negligent sur cet endroit. J'ai enfin averé que l'on a pris pour des ouvrages (*C*) imprimez, les esperances que Gesner avoit données de cet Auteur. Je m'étonne que Swert & Valere André n'aient eu nulle conoissance de Peraxylus. Il a été plus conu en Italie qu'au Païs-Bas. Voiez comment Corradus (*D*) le louë.

* *Village de la Campine, situé au delà d'une petite riviere qui passe par Bois-le-Duc, & qui se nomme la Diese.*

† *Sub fin. l. 28.*

PEREIRA (GOMEZIUS) Medecin Espagnol, a vécu au XVI. siecle. Il se piqua de l'esprit de contradiction; car il affectoit de combatre les doctrines les mieux établies, & de soutenir des paradoxes. La liberté de philosopher étoit pour lui un grand charme; il s'en servit amplement, & jusqu'à l'abus. La matiere premiere (*A*) dont les sectateurs d'Aristote faisoient tant de bruit, fut l'un des monstres qu'il se proposa d'exterminer. Ce qu'il mettoit à la place de cette

„ connus à Telemaque son fils, parce que son fils estoit un autre que son mari, auquel elle reservoit „ tous ses baisers. Ces paroles ont plu à Monsieur le „ Marquis de Montauzier, & je me doutois bien „ qu'elles luy plairoient. Mais il veut sçavoir, dites „ vous, le lieu où je les ay prises, & il veut absolument le sçavoir de moy, sans que vous vous en mesliez. . . . . . Ce qui a plu à un homme dont tous „ les plaisirs sont honnestes, est la traduction, ou plustost la paraphrase de ce vers, qu'un Poëte Latin (*z*) „ imita autrefois d'un Poëte Grec:

„ *Oscula vix ipsi cognita Telemacho.*

„ Je pourrois adjouster à la paraphrase qui est courte, un commentaire qui ne seroit pas long, & je „ suis d'avis de le faire, puis que vous m'invitez à „ parler. „ Ce commentaire comprend ces paroles: Marie de Medicis (*a*) *que nous sçavons n'avoir pas esté moins chaste, que les Poëtes nous figurent leur Penelope, avoit encore cecy de commun avec Penelope. Croiriez-vous bien que durant les quatre années de sa regence, elle ne baisa pas une seule fois le Roy son fils? Je l'ay appris d'un vieux Courtisan de ce temps-là, qui se donna la liberté de luy dire, que ces marques exterieures d'affection estoient necessaires pour se faire aimer, & particulierement des enfans, parce que d'ordinaire les effets les touchent moins que les apparences.*

(*z*) *Voiez ici le même esprit de Balzac dont j'ai parlé ci-dessus pag. 1352. lettre b: il évite de nommer Ausone afin qu'on se fasse une plus grande idée de son savoir.*

(*a*) *Balzac ubi supra pag.* 374.

(*A*) *Ce qu'en dit Mr. Teissier* (*b*).] Citant le Gyraldi (*c*) il observe qu'Arlenius *a composé de belles épigrammes Greques & Latines, & qu'il eût excellé en la poësie, s'il ne se fût attaché à des études plus serieuses.* Il ajoûte sans citer qui que ce soit, que les œuvres imprimées d'Arlenius sont les traductions suivantes: *Dionis Coccei Romana Historia libri duodecim. Olympiodori Philosophi Platonici & Peripatetici, Commentarii ad Aristotelis Commentaria. Sermones quidam ex Plutarcho de moribus à nemine antehac versi. Plurima Orationes Chrysostomi, Theodoreti, & aliorum S. S. Patrum antea non visa. Lycophronis Alexandram sive Cassandram, & Isaaci Tzezis in eam Commentaria edidit & recognovit.*

(*b*) *Teissier, additions aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag.* 214.

(*c*) *De Poët. sui temporis l.* 2.

(*B*) *A été assez negligent sur cet endroit.*] Il a traduit *Arnoldus Arlenius* (*d*) par *Arnaud de Lens.* Il a dit que cet Arnaud fut nommé Praxyle d'un nom qu'il s'étoit fait lui-même, & que l'exemplaire qu'il suivit dans l'édition de Josephe apartenoit à Diego Austado Mendosse. I. En vertu de quoi veut-il qu'*Arlenius* & *de Lens* soient le même nom? II. Pourquoi suprime-t-il la cause du nom *Peraxylus*, que Mr. de Thou avoit exprimée? *Trans Diesam amnem qui Silvam seu Boscum-Ducis alluit vico ignobili natus, indeque nomine ingeniose ab ipso effecto Peraxylus nuncupatus.* III. Pourquoi change-t-il *Peraxylus* en Praxile? IV. A qui en veut-il avec son Diego *Austado*? Que ne disoit-il Hurtade? J'avertis que je ne m'adresse point à lui, quant aux choses qui peuvent dependre du peu de soin des correcteurs d'Imprimerie, & que je n'ai vu sa version que dans le livre de Mr. Teissier.

(*d*) *L'édition de Francfort de 1625. dit* Artenius.

(*C*) *Pour des ouvrages imprimez les esperances.*] J'ai consulté le Pere Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin, aux endroits où ils nous donnent la liste des œuvres de St. Chrysostome; j'y ai trouvé le nom de beaucoup de traducteurs, mais jamais le nom d'Arnoldus Arlenius. Je ne l'ai point trouvé non plus dans les Auteurs qui traitent des éditions & des traductions de Dion. Dès là j'étois presque convaincu, qu'Arlenius n'a jamais fait sortir de dessous la presse les versions marquées par Mr. Teissier. Or en cherchant la cause de cette erreur, j'ai trouvé qu'il la faut rejetter toute sur les abbreviateurs de Gesner. Ils assûrent positivement qu'Arlenius a traduit du Grec de Plutarque quelques traitez de Morale, que personne n'avoit encore mis en Latin; qu'il a aussi traduit 22. livres de l'histoire Romaine de Dion Cocceius; les commentaires d'Olympiodore sur les Meteores (*e*) d'Aristote, & quelques sermons & traitez de Chrysostome, de Theodoret, &c. Quand je remonte jusques à Gesner, je trouve que ces traductions n'étoient qu'une moisson en herbe, *Expectamus*, dit-il (*f*), *ab Arlenio nostro, si Deus vitam extenderit, quosdam ex Plutarcho &c.* Ceux qui ont abregé Gesnerus disent bien qu'Arlenius a traduit ces livres; mais ils ne disent pas que ces traductions aient été publiées. Ils marquent seulement qu'il fit imprimer Lycophron avec les Commentaires de Tzetzes, à Bâle l'an 1545. & (*g*) puis Josephe dans la même ville, avec une preface, mais sans aucune traduction.

(*e*) *Il faut lire* ad Aristotelis meteora, *& non pas* ad Aristotelis commentaria.

(*f*) *Bibliot. fol. 92. verso.*

(*g*) *Gesner marque l'édition de Josephe à l'an 1544.*

(*D*) *Voiez comment Corradus le louë.*] Il en parle en ces termes; (*h*) *Ita quidem* (postulabantur interpretationes Epistolarum Ciceronis) *ut Arnoldus Arlenius homo eruditissimus ex Germania ad me Regium usque venerit, & me suo, Joannis Opporini, Joannis Strathii, Magni Gruberi, aliorumque doctissimorum hominum nomine sit hortatus, eas ut primo quoque tempore foras darem.*

(*h*) *In quastura pag. 100. edit. Lugd. Batav. 1667.*

(*A*) *La matiere premiere . . . fut l'un des monstres.*] Arriaga l'un des plus subtils Scholastiques du XVII. siecle, nous aprend les objections que l'on faisoit là-dessus à nôtre Pereira, & la foiblesse de quelques-unes de ces objections. (*i*) *Recentiores nonnulli referunt quendam Gomesium Pereiram in sua Antoniana Margarita, negantem omnino materiam primam: contra quem plura congerunt argumenta, quæ oportet examinare, ne rem certam incertis fundeamus rationibus. . .* (*k*) *Hæc argumenta non urgent Gomesium.* On lui objectoit entre autres choses que si sa doctrine étoit veritable, il ne seroit pas permis de venerer les ossemens ou les reliques des Saints; car après leur mort il ne resteroit aucune matiere qui leur eût apartenu. C'est l'une des 5. objections qu'il pouvoit resoudre fort aisément, si l'on en croit Arriaga, qui observe (*l*) que l'on ne comprenoit pas le sentiment de ce Philosophe. Il se croit donc obligé de le raporter fidelement, & puis il l'attaque par d'autres raisons. Pereira, dit-il, n'étoit pas assez insensé, pour soutenir que les formes n'étoient point reçuës dans un sujet, & que l'homme n'étoit composé que d'ame. Il disoit seulement que le sujet à quoi les ames & les autres formes substantielles sont unies, est un composé des 4. élemens, & non pas une matiere premiere, & il attribuoit aux élemens la même simplicité, que l'on attribuë à la matiere premiere dans l'École d'Aristote. (*m*) *Fatetur hic Author libentissimè, in homine* (*& idem est de aliis mixtis*) *ultra formam substantialem dari aliquod subjectum recipiens illam formam: neque enim tam amens erat hic Author, ut in homine & animantibus nihil aliud præter animam agnosceret, & post mortem illius nihil remanere doceret quod esset veneratione dignum*

(*i*) *Rod. de Arriaga disputat. 2. Physica. Sect. 1. p. m. 217.*

(*k*) *Ibid. pag.* 218.

(*l*) Hæc argumenta non urgent Gomesium, multo aliter opinantem de entibus naturalibus quam isti Authores censeant. *Ib.*

(*m*) *Id. ib.*

cette matiere ne valoit * pas mieux, que ce qu'il en bannissoit. Il traita fort mal Galien sur la doctrine des fievres. Mais ce qu'il y eut de plus surprenant dans ses paradoxes, fut qu'il enseigna que les bêtes sont des machines, & qu'il rejetta l'ame sensitive qu'on leur attribuë. On peut voir toutes ces choses dans le livre qu'il intitula (*B*) *Antoniana Margarita.* On pretend que Mr. Descartes lui a derobé le paradoxe sur l'ame des bêtes, & que Pereira n'en a pas été l'inventeur. Il faudra voir ce qui se trouve (C) là-dessus dans les Nouvelles de la Republique des lettres,

* *Voiez la remarque A.*

dignum in Sanctis, & in quo manerent plura accidentia, quæ prius fuerant in homine vivo, posturetque cadavera nihil esse reale, sed apparens & deludens sensus nostros, vel saltem nihil illorum antea fuisse, quo satisfacit ferè omnibus argumentis in oppositum. Verum in hoc recedit hic Author à vera & recepta sententia, quod illud commune subjectum non dicit esse materiam primam, sed ex quatuor elementis unitis, & inter se permixtis putat coalescere. Elementa autem ipsa omnino adstruit simplicia, sicut nos materiam primam vel formam substantialem dicimus essentialiter simplicem. Selon Arriaga la 3. des cinq objections avoit quelque force contre ce sentiment de Pereira, car elle prouvoit qu'un des élemens produit d'un autre, étoit une chose faite de rien naturellement. Pereira s'embarrassoit peu de cela: il (*a*) soutenoit qu'il y a des creatures qui ont la puissance de créer, en quoi Arriaga trouve qu'il avoit raison.

(*a*) Respondet Gomesius falsum esse nullam creaturam posse creare, nec facile hanc solutionem redargues ut infra patebit. *Id. ibid.*

(*B*) *Le livre qu'il intitula* Antoniana Margarita.] Il fit allusion dans ce titre au nom de son pere, & à celui de sa mere. Voici ce que l'on en trouve dans l'ouvrage de Don Nicolas Antonio. (*b*) *Antoniana Margarita, opus Physicis, Medicis ac Theologis utile & necessarium*, Medinæ Campi 1954. fol. Francofurti deinde 1610. . . . Item *nova veterisque Medicina experimentis & evidentibus rationibus comprobata primam partem, sive Antoniana Margarita secundam, quæ quidem Medica est post priorem illam Philosophicam.* Hæc scilicet pars de *Febribus* tractat, cujus febris essentiam, causas & species esse usque in hæc tempora ignota dilucide (uti Author ipse ait) demonstrat, *Galenumque non dolo sed ignorantia excæcatum potissimum suis de hac re scriptis medicis posteris imposuisse evidenter docet.* Un Anonyme (*c*) écrivit en Espagnol contre lui l'an 1556. L'*Antoniana Margarita* est un livre qui est devenu fort rare. Il étoit à la Bibliotheque de Mr. Briot qui fut venduë à Paris l'an 1679. Mr. Faure l'y acheta: il l'eut pour deux louis, & il me dit en me le montrant, qu'il n'avoit pas cru qu'on le laisseroit aller à si bon marché. Je pense que cet exemplaire est passé avec toute la Bibliotheque de Mr. Faure dans celle de Monsieur de Rheims.

(*b*) *Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hispania tom. 1. pag. 414.*

(*c*) Adversus hanc scripsit Anonymus Hispanum opusculum ita nuncupatum, *Endecalogo contra Antoniana Margarita*, Medinæ Campi 1556. 8. *Id. ibid.*

La Bibliotheque (*d*) des Ecrivains Medecins m'aprend que nôtre Pereira se nommoit *Georgius Gomez*, & que son *Antoniana Margarita, in qua omnium pene morborum discursus proponuntur*, fut imprimée à (*e*) Medine chez Antoine Grasbeet l'an 1554. & l'an 1587. & qu'il publia dans la même ville en 1558. un autre ouvrage in fol. intitulé *nova veraque Medicina Christiana ratione comprobata.* Il y a de grosses fautes dans ce que Konig debite en parlant de cet Auteur. *Bruta*, dit-il (*f*), *sensu pradita esse opere operoso & 30. annis elaborato, cui titulus* Antoniana Margarita, *ostendere conatus est.* Tout le monde ne devine pas que la particule *non* a été omise après *pradita*; & c'est une énigme, ou une matiere de risée pour ceux qui ne s'aperçoivent pas de cette omission. Ils sont capables de prendre Pereira pour le plus grand fou de la terre, puis qu'il a été capable de se tourmenter 30. ans durant à prouver que les animaux ont une ame sensitive. Ceux qui devinent l'omission n'évitent pas tous les pieges; on tâche de leur faire acroire que ce Medecin Espagnol n'a eu en vuë dans cet ouvrage de 30. ans, que de prouver que les bêtes ne sentent point. Il n'est pas vrai qu'il ne traite que de cela, ce n'est qu'une très-petite partie de l'ouvrage. *Ex eo*, continuë Konig, *omnia* Cartesium *hausisse qua de brutorum anima commentatus est*, Olaus Borrichius in epistola quadam *ass.* Double fausseté. Nous verrons bientôt que Mr. Descartes avoit rejetté l'ame des bêtes, avant que d'avoir oui dire qu'il y eût eu dans le monde un tel Pereira. Pour le moins est-il sûr que le livre de cet Espagnol n'auroit pu fournir à Mr. Descartes, que la pensée generale de la rejection du sentiment des animaux. Tout le reste est particulier au Philosophe François, & ne coule ni des hypotheses, ni des explications de Pereira. Nicolas Antonio n'a point parlé de la reponse aux objections de Palacios publiée par Pereira l'an 1555.

(*d*) *Lindenius renovatus pag.* 328.

(*e*) *Methymna Duelli.* Ib.

(*f*) *Konig, Biblioth. vetus & nova pag.* 619.

(C) *Ce qui se trouve là-dessus dans les Nouvelles de la Republique des lettres.*] (*g*) „ Les plus fins eussent parié qu'il n'y auroit jamais un homme assez fou pour oser soutenir (*h*) le contraire. Il s'en trouva un pourtant au siecle dernier, qui osa dire ce paradoxe, dans le païs du monde où l'on auroit le moins soupçonné qu'une doctrine si nouvelle prendroit naissance. On m'entendra bien, si j'ajoute seulement, que ce fut un Medecin Espagnol qui publia cette doctrine à *Medina del Campo* l'an 1554. dans un livre qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qu'il a intitulé *Antoniana Margarita*, pour faire honneur au nom de son pere, & à celui de sa mere. Qui auroit jamais deviné que l'Espagne, où la liberté des opinions est moins soufferte, que celle du corps ne l'est en Turquie, produiroit un Philosophe assez temeraire, pour soutenir que les animaux ne sentent pas? Cela valoit bien la peine d'en parler ici, pour la rareté du fait; & il est juste que nous ne supprimions point le nom de ce galant homme, qui a été le premier Auteur, que l'on sçache, de cet inouï paradoxe. Il s'apelloit *Gomesius Pereira*, & vivoit dans le dernier siecle, & non pas dans le douziéme, comme l'a dit un Docteur en Theologie nommé *l'Abbé de Gerard*, dans ses Entretiens sur *la Philosophie des gens de Cour.* Ce Gomesius Pereira fut vivement attaqué par un Theologien de Salamanque nommé *Michel de Palacios*, & lui repondit vivement sans demordre de ce qu'il avoit avancé, *que les bêtes sont des Machines.* Mais il ne fit point de secte, son sentiment tomba aussitôt. On ne lui fit point l'honneur de le redouter, de sorte qu'il n'étoit gueres plus connu à nôtre siecle, que s'il n'eût jamais été mis au monde, & il y a beaucoup d'apparence que Mr. Descartes qui lisoit peu, n'en avoit jamais oui parler. On veut neanmoins qu'il ait puisé dans ce Medecin Espagnol l'opinion qu'il a euë touchant les bêtes, car en disant cela on croit lui ravir la gloire de l'invention, & c'est toûjours autant de gagné sur lui.„ Quelque tems après on vit paroître dans ces mêmes Nouvelles l'extrait d'une lettre que l'Auteur avoit reçuë de Paris, & qui contenoit entre autres choses ce que je m'en vais copier. (*i*) *Il n'est pas vrai, comme vous le dites dans la page 23. que le sentiment de Mr. Descartes sur l'ame des bêtes, n'est que de ce temps, car on a disputé de cela autrefois, comme il parois par ce passage de Saint Augustin* de quantitate animæ *chap.* 30. Quod autem tibi visum est non esse animam in corpore viventis animantis, quamquam videatur absurdum, non tamen doctissimi homines quibus id placuit DEFUERUNT, neque nunc arbitror DEESSE. L'Auteur reçut une autre lettre qui l'avertit que cette opinion de Mr. Descartes étoit beaucoup plus ancienne que St. Augustin. Ce fut Mr. du Rondel qui écrivit cette lettre. L'extrait en fut inseré dans les Nouvelles du mois d'Octobre 1684. Je m'en vais le copier, & pour la satisfaction des lecteurs je mettrai en marge, dans quels livres on pourra trouver les autoritez citées. (*k*) „ Ce n'est pas seulement du temps de Saint Augustin, qu'on a douté de l'ame des bêtes; c'est aussi du temps des Cesars, c'est-à-dire, plus de trois cens ans avant ce Pere de l'Eglise. Les Stoiciens ne parloient d'autre chose; jusqu'à soutenir dans leurs Ecoles, qu'il n'y avoit que de la ressemblance entre nos actions, & celles des bêtes, & que dans les bêtes & dans les hommes, il y avoit une nature absolument differente. Ne vous allez pas imaginer, s'il vous plait, qu'ils ne disoient cela, que de certaines actions dont nous n'avons que peu ou point de sentiment; comme de la digestion, de la sanguification, de la conception, &c. Ils l'entendoient aussi des passions les plus vives, les plus vehementes, & les plus sensibles. Un lion, selon eux, ne se mettoit point en colere, quoi qu'il dechirât en pieces tout ce qu'il trouvoit devant lui dans l'Arene. C'est qu'il étoit dans les fremissemens & les bouillons de son sang, que par malheur ou autrement, des objets peu convenables à la nature de cet animal, avoient brouillé & effarouché. (*l*) *Impetus habent fera, rabiem, feritatem, incursum; iram quidem non magis quam luxuriam.* Pourquoi cela, à vôtre avis? C'est, Monsieur, qu'il arriva à un lion de la connoissance de Seneque, de sauver un malheureux, sans pretendre qu'on lui en sçut gré, ni „ sans

(*g*) *Nouvelles de la Repub. des lettres, Mars 1684. article 2. pag. 20. & suiv.* Il y a beaucoup d'aparence que Furetiere avoit pris d'ici ce que l'on trouve à la page 27. du *Furetiriana édit. de Bruxelles.* On y a mis *Antonima* pour *Antoniana.*

(*h*) *C'est-à-dire que les bêtes ne sentent pas.*

(*i*) *Nouv. de la Rep. Août 1684. art. 1. pag. 555. 556.*

(*k*) *Ibid. mois d'Oct. 1684. art. 11. pag. 838. & suiv.*

(*l*) *Senec. lib. 1. de ira c. 3.*

lettres, & n'oublier pas qu'on y affirme une fausseté touchant l'époque de cette opinion de Mr.

(a) Id. de benef. l. 2. c. 19.

(b) Id. de ira lib. 1. c. 3.

(c) Plut. de Placit. Philos. lib. 5. c. 20. p. m. 909.

(d) Nouvelles de la Republ. des lettres Avril 1685. pag. 435.

(e) Mr. du Rondel dans un memoire qu'il m'a fait la grace de m'envoier au mois de Mars 1696. J'ai ajoûté les citations que l'on verra à la marge.

(f) Voiez Macrobe sur tout ceci in somnium Scipionis lib. 1. cap. 12.

„ sans avoir eu aucune envie de bien faire; (a) *Quia nec voluit facere, nec bene faciendi animo fecit.* Et d'ailleurs, c'est que si les bêtes eussent été capables de se courroucer, elles auroient aussi été capables de pardonner. Or comme la clemence est un effet de la raison, & que les bêtes n'en ont point, ces Stoïciens concluoient que les bêtes n'étoient point susceptibles de colere, ni de toute autre passion. (b) *Irasci non magis sciunt quàm ignoscere; & quamvis rationi inimica sit ira, nusquam tamen nascitur, nisi ubi rationi locus est. Tota ferarum ut extra, ita intra, forma humanâ dissimilis est.* Cependant, Monsieur, un Cynique a dit tout cela plus de trois cens ans avant les Stoïciens de Rome. Il a cru & a enseigné en termes formels que les bêtes n'avoient ni sentiment ni connoissance. C'est dommage, n'est-ce pas, que Pereira n'ait sçu tout cela? Il l'auroit bien fait valoir contre ceux qui l'accusoient de debiter une nouveauté étrange, & il se seroit bien moqué de la grande literature de ses adversaires. Voici les paroles du Cynique: (c) *διὰ δὲ τὸ*, il parle des bêtes, *τὰ μὲν πυκνότητα, τὰ δὲ πλεονασμῷ τῆς ὑγρασίας μήτε διανοεῖσθαι μήτε αἰσθάνεσθαι*; qu'à cause de l'épaisseur de leur temperament, & de la trop grande abondance de leur humidité, elles ne peuvent avoir de connoissance ni de sentiment. Je ne garantis pas ce raisonnement de Diogene.„ On trouve dans les Nouvelles d'Avril 1685. la retractation du premier extrait. Lisez ce qui suit. (d) *Celui qui nous avoit avertis que St. Augustin temoigne que de son temps on soutenoit que les bêtes n'ont point d'ame, nous a écrit depuis peu qu'ayant consulté le Chapitre 30. du livre de* quantitate animæ, *où on lui avoit dit que cela étoit contenu, il avoit trouvé qu'il n'y étoit nullement question du sentiment de Gomesius Pereyra. Ainsi voilà à cet égard ma remarque rehabilitée & justifiée, sçavoir* qu'avant Gomesius Pereira personne n'avoit enseigné que les bêtes sont des machines. *Il ne resteroit plus qu'à mettre en question si les passages de Mr. du Rondel rapportez dans les Nouvelles d'Octobre prouvent bien ce qu'il pretend.* Ces dernieres paroles obligerent Mr. du Rondel à recueillir plusieurs preuves. Il vouloit m'en faire part; mais il a trouvé qu'elles s'étoient égarées; il ne s'est sauvé de cette dissipation que ce qu'on va lire.

(e) „ Il est certain que Diogene a dû ne point croire d'ame dans les bêtes par les principes de sa Physique, & par la fin de sa Morale. Selon lui, il y a des êtres & des demi êtres. C'est par leur propre essence, que les premiers sont ce qu'ils sont, & c'est par participation ou par imitation, comme on parle chez les Cyniques, que les seconds peuvent passer avec les premiers. Ces seconds sont de deux sortes. Les uns imitent l'esprit & affectent le mouvement circulaire, & les autres imitent l'ame, & se meuvent en ligne droite: *τὰ μὲν Νοῦν μιμοῦνται καὶ κύκλῳ κινοῦνται, τὰ δὲ ψυχὴν ἐπ' εὐθείας.* Au mot de mouvement circulaire, vous devinez bien vite qu'il faut que ce soit les orbes des cieux. C'est cela même; mais sur tout c'est le Cercle Lactée, auquel les Cyniques, aussi bien que d'autres Philosophes, assignoient l'origine des passions, *ἀφ' οὗ τὸ παθητικὸν ἄρχεσθαι σῶμα.* Mais de la maniere que les anciens decrivoient la descente des ames au travers de ces cercles, il est impossible que les bêtes ayent pu avoir de veritables passions. Car en passant par la sphere de Jupiter, une ame se revêtoit d'ambition, comme de nonchalance dans celle de Saturne, de fierté dans celle de Mars, de l'envie de gagner dans celle de Mercure, &c. (f) . . . De sorte que comme on ne remarque point semblables passions dans les bêtes, du moins de la maniere qu'elles se remarquent dans les hommes, il faloit qu'elles n'eussent point d'ame, sejour ordinaire des passions, ou qu'elles n'eussent seulement que des passions approchantes & contrefaites, & par quelque hasard d'imitation. C'est pour cela que les Cyniques rangeoient les bêtes parmi les corps qui se meuvent en ligne droite, c'est-à-dire, parmi les corps pesants qui tendent vers la terre. Effectivement la nature des bêtes est toûjours la même, & toûjours dans sa determination ordinaire. Il n'y a ni difference, ni varieté dans leurs occupations. Elles sont toutes condamnées à même regle, & leur capacité ne s'étend gueres plus loin qu'à se loger & à se nourrir. C'est pourquoi on a dit d'elles, qu'elles n'avoient que de basses, pesantes & deprimées inclinations, & que la Nature les avoit faites exprès pour pancher vers la terre. *Prona sunt, & ex ipsa quoque suspiciendi difficultate à superis recesserunt, nec ullam divinorum corporum similitudinem aliqua sui parte meruerunt, nihil ex mente sortita sunt, & ideò ratione caruerunt, duo quoque tantum adepta sunt, sentire vel crescere,* dit Macrobe (g) avec cette restriction de Virgile, *Quantum non noxia corpora tardant Terrenique hebetant artus*, parce que, ajoûte-t-il, *in animalibus hebescit usus animæ* DENSITATE *corporis*, ce qui semble être traduit de Diogene, qui dit que *les animaux ne peuvent connoître ni sentir, à cause de* L'EPAISSEUR *& de l'abondance de leur humidité.* Voyez Plutarque livre 5. chap. 20. Il semble, dis-je, que Macrobe ait traduit Diogene, & il y a assez d'aparence puis qu'il se sert du même mot: mais je ne sai pas bien si Virgile, avec son (h) *noxia corpora*, a visé à ce que Diogene dit en suite, *que les bêtes sont comme des furieux dechus de la raison, διανοεῖσθαι τοῖς μεμηνόσι, παρεξισταμένοις τοῦ ἡγεμονικοῦ.* Car bien que *noxia* emporte avec soi dommage & perte, neanmoins *μεμηνότες* paroît signifier davantage. Aussi un Commentateur Cynique, pour nous le faire bien concevoir, l'explique-t-il, par l'image des Energumenes & des Possedez. Il affirme qu'au sortir des corps, lors que les ames cherchent à se placer, si elles ne rencontrent que des sujets où la raison n'ait point sejourné, les ames les suivent & les harcellent, & ne les informent jamais comme un corps organique destiné pour elles, *ὥσπερ οἱ εἰληχότες ἡμᾶς Δαίμονες.* Voilà, me direz-vous, des pensées Platoniques, & qui ne reviennent gueres à ce que l'on s'imagine du Cynisme. Je n'y saurois que faire. C'est le Cynique Salluste qui le dit; & puis Diogene n'étoit pas si eloigné du Platonisme qu'on se le figure ordinairement. Un certain Tiberianus nous aprend dans son Socrate, que Diogene s'étoit saisi de tout le patrimoine philosophique de Platon: *memores Platonis sententia, cujus hereditatem Diogenes Cynicus invadens, nihil ibi plus* (1) *aureâ linguâ invenit.*

(g) Id. ib. cap. 14. pag. m. 55.

(h) Virgil. æn. lib. 6. v. 731.

(1) C'est l'art de bien vivre. On cite ce passage de Tiberianus à-propos du Rameau d'or de Virgile.

„ Mais ce que je vous dis de Diogene, paroîtra encore plus dans la fin de sa Morale. Selon lui, pour vivre comme il falloit en ce monde, il falloit être insensible; & bien que cela paroisse étrange & même impossible, il faut pourtant que ce Philosophe soit parvenu à cet état de Philosophie, car l'antiquité est trop formelle là-dessus, pour y avoir été trompée. Je ne sai s'il se servit pour cela des leçons de Chiron, desquelles parle Maxime de Tyr. Je ne sai pas non plus, si ce fut sur les regles d'Antisthene, qui est l'Auteur de l'Apathie: mais *comme il étoit un Ange de Jupiter, envoyé aux hommes pour leur aprendre ce que c'est du bien & du mal*, à ce que pretend Epictete, je croirois bien qu'il ne s'en raporta qu'à soi-même, & qu'il n'écouta que son cœur. Comme il avoit coutume de dire qu'*il falloit opposer la raison aux passions, le courage à la fortune, & la nature aux coutumes*, il entra enfin dans les desseins de la Nature, & s'imagina que pour être un veritable enfant de cette bonne mere, il faloit ressembler aux bêtes, qui en sont une image si naive & si fidelle dans les lieux de leur naissance. Diogene donna donc dans cette opinion, & s'y maintint par la pauvreté, par le jeune & par les ascetiques qu'il a eu l'honneur d'inventer. On dit qu'Alexandre le Grand, à la veille de conquerir les Indes, & sûr deja de ses destinées, eut le courage de souhaiter être Diogene. Tant la securité lui parut digne d'envie! Tant l'état des Cyniques lui sembla surpasser la Nature! (i) *Disputare cum Socrate licet, dubitare cum Carneade, cum Epicuro quiescere, hominis naturam cum Stoïcis vincere, cum* CYNICIS EXCEDERE. A dire vrai, c'est un état assez étrange que cette insensibilité, & il a toûjours coûté bien cher à quiconque y est arrivé; *istuc nihil dolere, non sine magnâ mercede contigit, immanitatis in animo, stuporis in corpore:* mais c'est un état bien commode pour les malheurs de cette vie. Et qui est-ce des Payens qui n'eût pas été bien aise, qu'on eût dit de lui ce qu'on a (k) dit de certains peuples que vous connoissez? *Victui herba, vestitui pelles, cubile humus. Id beatius arbitrantur, quam ingemere agris, illaborare domibus, suas alienasque fortunas spe metuque versare. Securi adversus homines, securi adversus Deos, rem difficillimam assecuti sunt, ut illis ne voto quidem opus sit.„*

(i) Seneca de brevitate vita cap. 14. pag. m. 711.

(k) Cicero Tuscul. quæst. lib. 3.

Si j'avois souvent à fournir à mes lecteurs une érudition adoptée aussi rare, & aussi profonde que celle-là, quel relief ne pourrois-je pas donner à ce Dictionaire! Nous raporterons (l) des passages d'Aristote qui semblent prouver qu'il a pris les bêtes pour des machines.

(l) Dans la remarque M.

Mr. (D) Descartes. Si ce dogme est fort étrange il ne s'en faut pas étonner; car de tous les objets physiques il n'y en a point de plus abstrus, ni de plus embarassant que l'ame des bêtes. Les opinions extrêmes sur ce sujet sont ou absurdes, ou très-dangereuses; le milieu qu'on y veut garder est insoutenable. J'espere qu'on excusera la liberté que je vais prendre, de vuider ici un reservoir de recueils touchant les dogmes des anciens (E) & des modernes, sur la nature de cette ame. Plusieurs

(D) *Une fausseté touchant l'époque de cette opinion de Mr. Descartes.*] (a) „ Gomesius Pereira n'ayant „ point tiré son paradoxe de ses veritables principes, „ & n'en ayant point penetré les consequences, ne „ peut pas empêcher que Mr. Descartes ne l'ait trou„ vé le premier par une methode Philosophique. Il „ ne laisse pourtant pas d'être fort probable, qu'il l'a „ trouvé sans l'avoir cherché; il commença apparem„ ment & finit ses meditations, sans songer à l'ame „ des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il „ en avoit euë dès son enfance; & ce ne fut qu'en „ considerant les suites de son principe, touchant la „ distinction de la substance qui pense, & de la sub„ stance étenduë, qu'il s'apperçut que la connoissance „ des animaux renversoit toute l'œconomie de son „ Systême. Peut-être même qu'il eut besoin qu'on lui „ fit cette objection, & qu'avant cela elle ne lui vint „ point dans l'esprit. C'est donc par pure necessité „ qu'il a soutenu que les bêtes ne sentent point. S'il „ eût pu sauver ses principes sans cela, il n'eût jamais „ attaqué une opinion qui non seulement avoit tou„ jours paru indubitable à toute la terre, mais qui est „ aussi revêtuë d'une évidence presque invincible.„ Pour sçavoir si cet Auteur s'est trompé, il faut joindre à ce passage l'éclaircissement qu'il en donna. On le trouve à la fin de sa preface, c'est-à-dire qu'il fut publié en même tems que le passage qui avoit besoin d'être éclairci. (b) *J'ai dit dans le second article de ces Nouvelles, que Mr. Descartes* commença apparemment & finit ses Meditations, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit euë dès son enfance. *Ce seroit une erreur de fait, si j'entendois parler de ses six celebres Meditations, qui furent dediées à la Sorbonne, & contre lesquelles on forma tant d'objections, car le Traité* de la Methode, *imprimé l'an* 1637. *avant ces six Meditations, fait voir clairement que Mr. Descartes croyoit deja, que les bêtes n'ont point d'ame. Je declare donc que par les Meditations de Mr. Descartes, je n'ay pas entendu celles qu'il dedia à la Sorbonne. Mon sens est qu'il acheva apparemment de bâtir dans son imagination un nouveau systême, sans songer à l'ame sensitive des animaux. Or je ne doute pas qu'avant que de publier sa* Methode, *il n'eût deja achevé dans son esprit la construction de son Ouvrage.* Nonobstant cette explication il est certain que cet Auteur s'est trompé, car l'hypothese des automates est une des plus anciennes speculations de Mr. Descartes, comme il paroît par les preuves que Mr. Baillet en a donnees. Voici ses paroles. (c) *Supposer que ces Ouvrages de M. Descartes sont de l'an* 1619. *c'est donner à son sentiment* de l'ame des bêtes *plus de vingt ans d'ancienneté au delà de l'époque, à laquelle ses Adversaires & quelques Sçavans avec eux avoient tâché de le fixer. Quand on sçaura que c'est dans ces Ouvrages de sa jeunesse que l'on a trouvé ce sentiment, on cessera peut-être de dire „ qu'il commença „ & finit ses* Meditations *sans songer à l'ame des bêtes, „ & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit euë „ dès son enfance. On ne croira plus que ce ne fut qu'en „ considerant les suites de son principe, touchant la dis„ tinction de la substance qui pense, & de la substance „ étenduë, qu'il s'apperçut que la connoissance des ani„ maux renversoit toute l'œconomie de son systême.„ On ne se persuadera plus que l'obligation de repondre aux objections qu'on luy a formées sur ce sujet, luy ait fait naître une pensée dont il n'a été redevable qu'à la liberté de son esprit. Il n'étoit encore dans aucune necessité de soutenir que les bêtes n'ont point de sentiment, puis qu'il n'avoit pas le don de prevoir ce qui pourroit lui arriver vingt ans aprés. Il n'avoit pas alors de principes à sauver, n'en ayant encore établi aucun pour la Philosophie nouvelle: au moins n'avoit-il encore lu à cet âge, ni saint Augustin, ni Pereira, ni aucun Auteur de qui il auroit pu prendre le sentiment de l'ame des bêtes. Cinq ou six ans aprés, M. Descartes étant retourné de ses* (1) *voyages à Paris, decouvrit ce sentiment à quelques-uns de ses amis, & leur fit reconnoître qu'il ne pouvoit s'imaginer que les bêtes fussent autre chose que des Automates. De sorte que ceux qui trouveront de la difficulté à lui attribuer ce sentiment dès l'an* 1619. *en auront moins pour croire que cette opinion lui est venuë dans l'esprit au plus tard vers l'an* 1625. *Ils ne refuseront peut-être pas de s'en tenir au temoignage de M. Descartes* (2), *qui nous apprend qu'elle lui étoit venuë quinze ou seize ans avant qu'il eût donné ses Meditations Metaphysiques. Au reste cette opinion des Automates est ce que M. Pascal estimoit le plus dans la Philosophie de Mr. Descartes.* L'honnêteté de Mr. Baillet a été si grande, qu'il a refuté l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres sans le nommer, & qu'au contraire il l'a nommé, lors qu'il a été question d'une pensée qui lui paroissoit loüable. C'est en quelque façon un excés de ceremonie prejudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la Republique des lettres: c'est y introduire les œuvres de surerogation: il doit y être permis de nommer ceux qu'on refute: il suffit de s'éloigner de l'esprit d'aigreur, injurieux, & malhonnête.

(a) *Nouvelles de la Republique des lettres, Mars* 1684. *pag.* 22.

(b) *Ibid. à la fin de la preface.*

(c) *Baillet, vie de Descartes tom.* 1. *pag.* 51. 52.

(1) *V. la lettr. Ms. d'Isaac Beeckman au P. Mersenne en* 1631. *d'où l'on juge que dès long-tems auparavant il avoit debité son dogme des Automates à ses amis de Paris.*

(2) *Conferez les Traitez MSS.* Thaumantis Regia, *faits en sa jeunesse: & un autre qu'il cite dans sa Methode, comme fait long-tems auparavant, avec les lettres du* 3. *tome pag.* 63. *du* 2. *tom. pag.* 9. 37. 230.

Raportons aussi cet autre passage de Mr. Baillet: il concerne la même matiere. (d) „ Plusieurs ont cru „ que M. Descartes avoit déterré la fameuse opinion „ de l'ame des bêtes . . . . dans le livre de *Gomesius* „ *Péreira.* . . . Mais on a trés-grande raison de dou„ ter que M. Descartes ait jamais oui parler de ce „ Péreira, & que son livre qui a toujours été assez ra„ re, soit aisement tombé entre les mains d'un hom„ me aussi peu curieux de livres & de lectures, qu'é„ toit nôtre Philosophe. C'est tout dire pour lever „ les doutes sur ce sujet, que M. Descartes n'avoit pas „ encore vu le livre de Péreira l'année d'aprés la pu„ blication de ses (3) Meditations métaphysiques, & „ qu'il avoit deja fait connoitre son sentiment sur l'a„ me des bêtes plus de quinze ou vingt ans aupara„ vant, selon ce qu'on en a dit au premier livre de „ cette histoire. D'ailleurs, comme l'a fort bien re„ marqué (4) M. Bayle, Pereira n'ayant pas tiré son „ paradoxe de ses veritables principes, & n'en ayant „ point penetré les consequences, il ne peut pas em„ pêcher que M. Descartes ne l'ait trouvé le premier „ par une methode philosophique. Ce dogme au reste „ n'étoit pas né avec Pereira: & du tems de (5) saint „ Augustin il étoit agité par de tres-sçavans hommes, „ comme une chose qui ne laissoit pas de se bien sou„ tenir, malgré l'apparence d'absurdité que le vul„ gaire y trouvoit. Cette opinion étoit encore plus „ ancienne que S. Augustin, que Seneque même, & „ que les premiers Cesars (6), selon l'observation de „ M. du Rondel, qui la fait remonter jusqu'aux Stoï„ ciens & aux Cyniques.„

(E) *Touchant les dogmes . . . . sur l'ame* des bêtes.] Presque tous les anciens Philosophes ont enseigné que cette ame étoit raisonnable. Il faloit donc qu'ils crussent qu'elle ne differoit de celle de l'homme que selon le plus & le moins. Anaxagoras établissoit cette difference-là en ce que l'homme peut expliquer ses raisonnemens, & que les bêtes ne peuvent pas expliquer les leurs. (e) Ἀναξαγόρας πάντα ζῶα λόγον ἔχειν τὸν ἐνεργητικόν, τὸν δ' οἱονεὶ νοῦν μὴ ἔχειν τὸν παθητικόν, τὸν λεγόμενον τοῦ νοῦ ἑρμηνέα. *Anaxagoras omnia animalia habere mentem agentem: non item patientem, qui est mentis quasi interpres.* Pythagoras & Platon ne s'eloignoient pas de cette pensée; puis qu'ils disoient que l'ame des bêtes raisonnable effectivement, (f) n'agit pas neanmoins selon la raison, à cause que la parole lui manque, & que ses organes ne sont pas bien proportionnez. Il seroit à souhaiter que Plutarque, qui sçavoit donner aux matieres une si noble étenduë quand il vouloit, n'eût pas été si Laconique en cette rencontre: mais quelque serré que soit son langage, il ne sçauroit nous mettre en suspens à l'égard du dogme de Pythagore. On conoît assez clairement que selon ce Philosophe, l'ame des bêtes ne differe point substantiellement de l'ame de l'homme; car il enseignoit la transmigration des ames, c'est-à-dire qu'elles passoient indifferemment du corps d'un homme dans celui d'un animal, & du corps d'un animal dans celui d'un homme. Il n'y a guere de dogme qui ait eu plus de sectateurs que celui-là. Je ne pense pas qu'il y ait des Philosophes qui aient parlé plus avantageusement de l'ame des bêtes que Porphyre. Il leur a donné non seulement la raison, mais aussi la faculté de faire entendre leurs raisonnemens; & il a cru que leur langage a été intelligible à quelques personnes, & que l'homme ne les surpasse qu'en ce qu'il possede un raisonnement plus raffiné. (g) *Porphyrius lib.* 3. *de abstinentia statuit naturam omnibus animantibus, quibus sensum & memoriam dedit, rationem quoque, imò & orationem, tam internam quàm externam, tribuisse:*

(d) *Baillet, ibid. to.* 2. *pag.* 537.

(3) *Il manda au P. Mersenne qu'il n'avoit jamais vu ce livre, lettr. Ms. du* 23. *Juin* 1641.

(4) *Nouvell. de la Rep. des lettr.* 1684. *tom.* 1. *pag.* 22.

(5) *Tom.* 2. *pag.* 12. *Nouvelles de la Republique des lettr. August. cap.* 30. de Quantitate Animæ.

(6) *Nouv. de la Repub. ibid. pag.* 291.

(e) *Plutarch. de Placitis Philosoph. lib.* 5. *c.* 20. *pag.* 908.

(f) Οὐ μὴν λογικῶς ἐνεργεῖν, παρὰ τὴν δυσκρασίαν τῶν σωμάτων καὶ τὸ μὴ ἔχειν τὸ φραστικόν. Non tamen ea agere secundum rationem, idque fieri ob incommodum corporum temperamentum & quia loquela destituuntur. *Id. ib. pag.* 909.

(g) *Conimbricenses in Physic. Aristotel. lib.* 2. *c.* 9. *quæst.* 3. *art.* 1. *pag. m.* 225.

Plusieurs trouveront que j'en dis trop : mais les savans jugeront que je ne dis pas le quart de ce qu'ils pourroient donner sur cette matiere. Ils jugeront la même chose à l'égard des autres endroits

buisse : addidque, Apollonium Tyanaeum, Melampum, Tiresiam, & Thaletem, brutorum sermones dijudicasse atque intellexisse : quos nihil mirum si non intelligamus ipsi, qui plurimarum etiam nationum linguam minime calleamus. Asserit itaque bruta rationem participare, neque per eam ab illis hominem simpliciter distingui, sed quòd homini perfectum rationis acumen insit, illis imperfectum. Il prouve cela par des raisons, & par des autoritez : il cite Empedocle, Platon, & Aristote. (a) *Confirmat istiusmodi dogma in primis ex mutua significatione, qua inter se bruta utuntur, quod in avibus potissimùm apparet, quae sibi occinunt vicissimque respondent. Deinde, ex admirabili solertia, curaque in futurum prospiciendi, utilia consectandi, declinandi adversa. Praeterea, testimonio Empedoclis & Platonis, atque etiam Aristotelis, quos idem censuisse, ex eorum dictis scriptisque haberi ait.* Ceux qui raportent ces termes ne conviennent pas (b) qu'Aristote soit cité bien à propos ; ils pretendent qu'il n'accorde aux bêtes qu'une image, ou qu'une copie de raison : & ils se moquent de ce pretendu langage intelligible à Tiresias, & à Melampus &c. sur quoi ils remarquent qu'un Rabin a suivi l'erreur de Porphyre, & qu'il a cru que Salomon entendoit le même langage. (c) *Quod item addebat Porphyrius, bruta inter se colloqui, & a quibusdam intelligi, non ita est, etsi ita esse crediderit quidam ex Hebraeis doctoribus, teste Abulensi ad capit. 3. libr. 3. Regum, quaest. 11. asserens, eorum voces percalluisse Salomonem.* Peut-être ne leur seroit-il pas bien facile de faire voir, que leur Aristote ait etabli une difference substancielle entre l'ame des brutes & celle de l'homme ; car de dire qu'il n'a point cru que les bêtes se conduisent par raison, ne seroit pas une bonne preuve ; puis qu'il est certain que les enfans & les frenetiques ont une ame de la même espece, que les personnes les plus raisonnables, & qu'il paroit plus de raison dans la plupart des animaux, que dans les enfans d'un an, & que dans les frenetiques. On pourroit donc croire qu'Aristote ne reconoissoit qu'une difference du plus au moins entre l'ame de la bête, & celle de l'homme, c'est-à-dire, que la difference des organes faisoit, selon lui, que l'ame de l'homme raisonnoit subtilement, & facilement, & que celle de la bête ne raisonnoit que d'une façon confuse. On confirmeroit cela par la pretension de ceux qui disent (d) qu'il n'a point cru l'immortalité de l'ame.

Il faut prendre garde à une chose ; c'est qu'on ne trouve pas que les anciens, lors qu'ils ont quité ou le style poëtique, ou le style d'orateur, aient reconu une veritable difference entre l'ame humaine & la matiere. Je ne parle pas de la matiere crasse, pesante, palpable ; mais de celle que les Chymistes nomment esprits, & qui est aussi essentiellement corps & matiere, que la bouë & la chair le peuvent être. Selon cela on ne devoit point penser que l'ame des bêtes & celle de l'homme differassent autrement que du plus au moins, & selon divers degrez de subtilité ; & par consequent on a dû croire que la seule disposition des organes, est cause que la raison ne se developpe pas dans les animaux comme dans l'homme. Galien sans doute a été dans ce sentiment ; car il n'a point cru que nôtre ame fût incorporelle ; il ne la distinguoit point de la chaleur naturelle, & de l'harmonie du temperament (e). Je sçai bien que plusieurs ont dit que l'ame de l'homme descendoit du ciel ; mais cela ne prouve † pas qu'ils l'aient cruë immaterielle. Outre que les Stoïciens ont enseigné que toutes les ames sans exception decouloient de la même source. (f) *Persuasum iis, à Deo, id est Mundi animâ, animam hanc esse. Laërtius :* (1) Τὰς τῶν ὅλων ψυχῆς μέρη εἶναι τὰς ἐν τοῖς ζώοις : Animae universi, partes esse animantium Animas. *Omnisamus animantium? omnium : sed alia aliis magis participant, ut sunt corpora & instrumenta. Est Socraticum :* (2) Mundi animam, fontem animarum omnium esse. *Sed illam, quae ratione uteretur, cognatam & participem, imò jam partem divinitatis esse. Plutarchus :* (3) Ἡ δὲ ψυχὴ μετασχοῦσα νοῦ καὶ λογισμοῦ, οὐκ ἔργον ἐστὶ τοῦ Θεοῦ μόνον, ἀλλὰ καὶ μέρος, οὐδ᾽ ὑπ᾽ αὐτοῦ, ἀλλ᾽ ἀπ᾽ αὐτοῦ, καὶ ἐξ αὐτοῦ γέγονεν : Anima mentis & ratiocinationis consors, non opus solum Dei ; sed & PARS est ; neque ab ipso, sed ex ipso est facta. *Enimverò etiam alia (hac ratione) partes Dei, id est mundana anima : sed ista scilicet eximiè, & quae proximè vim naturamque ejus referret.* Pouvoient-ils donc croire que l'ame des bêtes fût destituée du sentiment ? Je ne pense pas qu'ils l'aient cru ; & si Seneque l'a dit dans les passages que le docte Mr. du Rondel raporte, il s'est refuté lui-même visiblement dans quelques autres. Lisez la derniere lettre, vous y trouverez qu'il ne refuse aux animaux que la raison, la sagesse, le vrai bien, la felicité : mais non pas le sentiment. (g) *In quo non potest beata vita esse, nec id potest quo beata vita efficitur : beata autem vita bonis efficitur : in muto animali non est quo beata vita efficitur : ergo in muto animali bonum non est. Mutum animal* SENSU *comprehendit praesentia : praeteritorum reminiscitur, cùm id incidit, quo sensus admonetur : tanquam equus reminiscitur viae, cùm ad initium ejus admotus est. In stabulo quidem nulla viae, quamvis saepè calcatae, memoria est. . . Nec illud nego, ad ea quae videntur secundùm naturam, magnos esse mutis animalibus impetus & concitatos, sed inordinatos ac turbidos. Nunquam autem aut inordinatum est bonum, aut turbidum. Quid ergo, inquis, muta animalia perturbatè & indispositè moventur ? Dicerem illa perturbatè & indispositè moveri, si natura illorum ordinem caperet : nunc moventur secundùm naturam suam. Perturbatum enim id est, quod esse aliquando & non perturbatum potest. Sollicitum est, quod potest esse securum. Nulli vitium est, nisi cui virtus potest esse. Mutis animalibus talis ex suâ naturâ motus est. Sed ne te diu teneam, aliquod erit bonum in muto animali, erit aliqua virtus, erit aliquid perfectum : sed quale ? nec bonum absolute, nec virtus, nec perfectum. Haec enim rationalibus solis contingunt, quibus datum est scire, quare, quatenus, quemadmodum. Ita bonum in nullo est, nisi in quo ratio.* Seneque pose un principe qui nous fera voir en quel sens il dit ailleurs, que les animaux ne se mettent point en colere, & qu'ils ne sont pas capables de conferer un bienfait. Il supose qu'une nature qui n'est pas susceptible des deux contraires, ne l'est ni de l'un ni de l'autre : d'où il conclut que les bêtes n'étant pas capables d'agir selon l'ordre, & selon les regles de la raison, & ne pouvant pas avoir la vertu, ne font rien qu'on puisse nommer dereglé, deraisonnable, action vicieuse. Voila pourquoi il ne nomme point colere la violence ou la fureur des lions ; car selon les Stoïciens les passions étoient un vice, & par consequent elles ne pouvoient tomber que dans un sujet qui possede la vertu & la raison, & qui est capable de parvenir à la perfection du sage. Voiez la remarque H Δ. Dans une autre (h) lettre il établit fortement que les bêtes sentent : il n'eût pas pu s'exprimer plus clairement, s'il eût été de l'opinion de nos Scholastiques. Il va même plus loin qu'eux ; car il soutient qu'elles sentent leur sentiment. (i) *Qualis ad nos pervenit animi nostri sensus, quamvis naturam ejus ignoremus, ac sedem, talis ad omnia animalia constitutionis suae* SENSUS. *Necesse est enim id* SENTIANT, *per quod alia quoque* SENTIUNT : *necesse est* SENSUM *ejus habeant, cui parent, à quo reguntur. Nemo non ex nobis intelligit esse aliquid, quod impetus suos moveat : quid sit illud, ignorat : & conatum sibi esse scit : quid sit, aut unde sit, nescit. Sicut infantibus, sic quoque animalibus, principalis partis suae* SENSUS *est, non satis dilucidus, non expressus.* En cela il ne fait que suivre les principes de sa secte. C'est le propre des animaux, à ce que disoient les Stoïciens, de souhaiter leur conservation, & de savoir que la nature les recommande à eux-mêmes. (k) Τὴν δὲ πρώτην ὁρμήν φασι τὸ ζῶον ἴσχειν ἐπὶ τὸ τηρεῖν ἑαυτό, οἰκειούσης αὐτῷ τῆς φύσεως ἀπ᾽ ἀρχῆς, καθά φησιν ὁ Χρύσιππος ἐν τῷ πρώτῳ Περὶ τελῶν, πρῶτον οἰκεῖον λέγων εἶναι παντὶ ζώῳ τὴν αὐτοῦ σύστασιν, καὶ τὴν ταύτης συνείδησιν. *Primam autem hanc animantis appetitionem fuisse dicunt, seipsum tuendi atque servandi, naturâ sibi ipsum ab initio conciliante, ut Chrysippus ait in primo De finibus, primum proprium cuique animanti dicens sui ipsius fuisse commendationem, hujusque conscientiam.*

Quant aux Cyniques (l), le passage de Plutarque que Mr. du Rondel raporte, contient nettement qu'au dire de Diogene les bêtes ne sentoient pas. Je voudrois voir un peu plus au long la doctrine de ce Philosophe, car ce que Plutarque nous en dit est fort obscur ; le commencement & la conclusion y detruisent le milieu. Elles participent à l'intelligence ; voilà le commencement. Elles sont affectées à-peu-près comme les fous ; voilà la fin. Les fous & les maniaques ne sentent-ils pas ? Si on les eût comparées aux malades de lethargie, ou d'apoplexie, il y eût eu quelque liaison dans le discours. Quoi qu'il en soit, raportons tout le passage. (m) Διογένης, μετέχειν μὲν αὐτὰ τοῦ νοητοῦ καὶ ἀέρος, διὰ δὲ τὸ τὰ μὲν πυκνότητι, τὰ δὲ πλεονασμῷ τῆς ὑγρασίας, μήτε διανοεῖσθαι, μήτε αἰ-

(a) *Ibid.*

(b) Quod autem asserebat Porphyrius, ex Aristotelis doctrina colligi, existimasse illum bruta ratione pollere ; falsum est : nisi rationem sumat pro rationis imitatione, quam solam brutis quibusdam Aristoteles attribuit, tum loco citato (*c'est-à-dire* lib. 4. de histor. animal. c. 9.) tum 1. Metaphy. c. 1. *Ibid. art.* 3. *pag.* 227.

(c) *Ibid.*

(d) *Pomponace a soutenu cela fortement. Voiez le discours de la Mothe le Vayer sur l'immortalité de l'ame : il est au 4. tome de ses œuvres, édit. in 12.*

(e) *Voiez le livre intitulé* Nic. Nancelii Trachyeni Noviodunensis de immortalitate animae velitatio adversus Galenum, *imprimé à Paris l'an* 1587. *in* 8.

† *Voiez ci-dessous pag.* 1928. *remarque* O.

(f) *Lipsius, Physiolog. Stoicorum lib.* 3. *dissert.* 8. *pag. m.* 984.

(1) *In Zen.*

(2) *Apul. de Dogm. Plat.*

(3) *Quaest. Platonic.*

(g) *Senecà epist.* 124. *p. m.* 477.

(h) *C'est la* 121. *où il prouve cette these,* omnibus animalibus esse constitutionis suae sensum.

(i) *Idem epist.* 121. *pag.* 467.

(k) *Diog. Laertius in Zenone lib.* 7. *n.* 85 *pag. m.* 416.

(l) *Je parle ainsi en supposant que le Diogene dont Plutarque a raporté le sentiment est le Cynique, de quo re vide infra pag.* 1056. *remarque* D.

(m) *Plut. de Placit. Philos. l.* 5. *c.* 20. *pag.* 909. *Voici la version d'Amyot.* Diogenes *que les animaux* ont bien quelque ENTENDEMENT, mais que pour la grossesse & espesseur de leur temperament, & pour l'abondance de leur humidité, ils n'ont ni discours de raison ni sentiment, ne plus ne moins que ceux qui sont furieux, parce qu'ils ont le cerveau blessé, & l'usage de la raison empesché,

droits où je suis un peu prolixe. Je ferai ensuite quelques (*F*) reflexions. Je remarquerai que Vossius ne conoissoit point d'Auteur, qui avant Pereira (*G*) eût soutenu que les animaux ne sentent point. On verra dans la même remarque avec un peu d'étenduë l'opinion de cet Espagnol. C'est en vain que l'on s'efforce de trouver dans Aristote les semences de la (*H*) doctrine de Mr. Descartes,

θάνεσθαι, προσφερῶς δὲ αὐτὰ διακεῖσθαι τοῖς μαινομένοις, παρηλλαχότος τοῦ ἡγεμονικοῦ. Diogenes, rationis & aëris partem ea percipere, sed vel ob crassitiem vel ob abundantiam humoris neque intelligere neque sentire: ac fere affecta esse eo modo quo sunt insanientes, qui de mentis exiverunt potestate. Quel que puisse être le dogme de Diogene sur ce point-là, il est sûr que l'antiquité fournit beaucoup plus de gens qui le combatent, que de gens qui s'en aprochent. Plutarque a fait un traité (*a*) exprès pour montrer que les animaux raisonnent. L'ouvrage où il examine (*b*) si les animaux terrestres ont plus d'industrie que les animaux aquatiques, tend au même but. J'en tirerai une observation qui me paroit importante. L'Auteur voulant refuter ceux qui disent que comme il y a des animaux raisonnables, il faut aussi qu'il y en ait d'irraisonnables, soutient que par la même raison on pourroit dire qu'il doit y avoir des animaux qui ne sentent pas, comme il y en a qui sentent. Notez qu'il supose que jamais personne n'avoit avancé cette derniere division de l'animal; il la donne comme l'exemple d'un dogme que l'on ne seroit jamais reçu à produire. Son argument est ce qu'on apelle *reductionem ad absurdum*. Voici ses paroles: (*c*) *Εἰ δέ τις ἀξιοῖ μὴ κολοβὸν εἶναι τὴν φύσιν, ἀλλὰ τὴν ἔμψυχον φύσιν ἔχειν, τὸ μὲν, λογικὸν, τὸ δὲ, ἄλογον· ἕτερος ἀξιώσει τὴν ἔμψυχον φύσιν ἔχειν· τὸ μὲν, φανταστικὸν, τὸ δὲ, ἀφαντασίαστον. καὶ τὸ μὲν, αἰσθητικὸν. τὸ δὲ, ἀναίσθητον· ἵνα δὴ τὰς ἀντιζύγους ταύτας καὶ ἀντιθέτους ἕξεις καὶ στερήσεις περὶ ταὐτὸ ἡ φύσις ἔχῃ μέσον ἰσορροπούσας. εἰ δὲ ἄτοπος ὁ ζητῶν τοῦ ἐμψύχου τὸ μὲν, αἰσθητικὸν, τὸ δὲ, ἀναίσθητον εἶναι. καὶ τὸ μὲν, φανταστικὸν, τὸ δὲ, ἀφαντασίαστον. ὅτι πᾶν τὸ ἔμψυχον αἰσθητικὸν εὐθὺς εἶναι καὶ φανταστικὸν πέφυκεν. οὐδ᾽ οὗτος ἐπιεικῶς ἀπαιτήσει τὸ μὲν λογικὸν εἶναι τοῦ ἐμψύχου, τὸ δὲ ἄλογον. Quod si quis postulat, ne natura sit manca, debere animatorum alia rationem habere, alia esse bruta: invenietur qui eodem jure flagitet, animalium alia debere esse vi imaginandi prædita, alia ea carere: alia sensum habere, alia non habere: scilicet ut oppositas habitibus istis privationes æqualibus veluti momentis natura habeat. Quod si hoc postulare absurdum est, cum quodvis animal simul & sentiendi & imaginandi vim nanciscatur: ne hoc quidem recte postulabitur, esse animalium alia ratione prædita, alia bruta.* Peu après il refute les Stoïques, par une remarque de la même force. Les bêtes, disoient-ils, n'ont point de passions; leurs desirs ne sont point desirs, mais quasi desirs &c. Que repondriez-vous donc, leur dit-il, si quelques-uns s'avisoient de dogmatiser qu'elles ne voient, & qu'elles n'entendent pas; mais que leur vuë est quasi vuë. (*d*) *Οὐκ οἶδε τί χρήσονται τοῖς λέγουσι μηδὲ βλέπειν μηδὲ ἀκούειν, ἀλλ᾽ οἱονεὶ βλέπειν αὐτὰ, καὶ οἱονεὶ ἀκούειν· μηδὲ φωνεῖν, ἀλλ᾽ οἱονεὶ φωνεῖν· μηδὲ ὅλως ζῆν, ἀλλ᾽ οἱονεὶ ζῆν. Nescio quid responsuri sint iis, qui animalia etiam non videre, non audire, non vocem emittere, sed quasi videre, quasi audire, quasi vocem edere, denique omnino non vivere, sed duntaxat quasi vivere dicerent.* Cela montre que Plutarque étoit persuadé, que jamais aucun Philosophe n'avoit rejetté l'ame sensitive des bêtes. Il faloit donc qu'il entendît l'opinion de Diogene autrement, que nous n'entendons le sentiment de Pereira.

De peur d'être trop prolixe, je renvoie à un autre (*e*) lieu la suite de cette compilation.

(*F*) *Je ferai ensuite quelques reflexions.*] Je les renvoie à l'article de Rorarius.

(*G*) *Vossius ne connoissoit point d'Auteur qui avant Pereira eût soutenu.*] Il observe qu'il y a eu des Philosophes qui n'ont reconu nulle distinction entre la pensée & le sentiment. Il faloit conclure de là (*f*) ou que les bêtes raisonnoient, ou qu'elles ne sentoient point (*g*). La derniere partie de l'alternative, ajoûte-t-il, n'a plu à personne, que je sache, dans l'antiquité; mais elle a été soutenuë dans le XVI. siecle par Gomesius Pereira. (*h*) *Hoc constituto, consequitur, vel bestias non habere sensum, cum non habeant rationem; vel eas, cum sensu prædita sint, etiam rationales esse. Prior sententia, quod sciam, veterum placuit nulli. Sed avorum nostrorum temporibus amplexus illam fuit Gometius Pereira, Philosophus ac Medicus Hispanus, in opere triginta à se annis elaborato; quod, ab Antonii, & Margaritæ, parentum suorum, nominibus,* Antonianam Margaritam *inscripsit. Eandemque opinionem tuetur in Margarita hujus apologia, qua objectionibus Michaëlis à Palacios, Theologi Salmanticensis, respondet. Utrobique docet, (ut verbis ejus utar) illos motus brutales, quicunque in brutis visuntur, non fieri à brutis videntibus, aut audientibus, aut gustantibus, seu per quemcumque alium sensum exteriorem, seu interiorem, vitaliter sensificè immutatis: sed vel ab speciebus objectorum inductis in eorum organis, nostris sensitivis similibus, cum præsentia sunt sequenda, vel fugienda: vel à phantasmatis, cum hæc absunt. Nimirum censet ea, quæ nos facultati sensitivæ tribuimus, proficisci à quadam sympathia, & antipathia: quemadmodum enim succinum trahit paleas, magnes ferrum; sic muta animantia trahi à speciebus rerum amicarum: à natura quippe hanc vim esse inditam rebus, ut non omnia moveat, sed res certas: itaque, re amica præsenti, maxillas animantis natura moveri ad illam recipiendam: re præsenti inimica, easdem natura refugere cibum, planeque adversari. Quod si natura voluisset sensum mutis dare animantibus, daturam etiam fuisse mentem: at ea sic habitura fuisse animas indivisibiles, eoque à corpore separabiles.* Considerez bien deux choses; l'une qu'il n'expliquoit point par les principes de la Mechanique les mouvemens des animaux, mais par les qualitez occultes de l'antipathie, & de la sympathie; l'autre qu'il rejettoit l'ame sensitive, parce qu'il ne croioit pas qu'une chose materielle, divisible & mortelle fût capable de sentir: d'où il concluoit que si les bêtes avoient une ame doüée de sentiment, elle n'étoit pas corporelle. Quand on lui representoit les actions des bêtes, celles d'un chien par exemple, il repondoit qu'il n'étoit pas necessaire qu'elles procedassent d'une faculté sensitive, puis qu'autrement les Peripateticiens auroient tort de n'expliquer point par une ame raisonnable, tant d'actions que fait un chien semblables à celles de l'homme. Il avoit l'adresse de se prevaloir des endroits foibles de la cause de ses adversaires. C'est ce qui sauve presque toûjours ceux qui s'engagent à soutenir des absurditez. (*i*) *Ictibus hosce levi amictu exire se posse Pereira arbitratur. Putat enim, ut nos non ideo rationem tribuimus bestiis, quia tam multa actibus faciant simillima humanis: ita neque iis adscribendum esse sensum, etsi, quæ agant, simillima sint actibus animæ sensitivæ. Nec eo movetur, quòd tam dissimiles sint animantium actus, imò contrarii prorsus: quia, ut ait, natura etiam pro rebus, in quas agit, contraria operetur. Unde Poëta (k):*

Limus ut hic durescit, & hæc ut cera liquescit,
Uno eodemque igni.

Sed longum esset omnia ex opere tam operoso hominis & acuti & docti, adferre pro ridicula sententia, quam diximus. J'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici un échantillon de la doctrine & du genie de cet Espagnol.

(*H*) *De trouver dans Aristote les semences de la doctrine de Descartes.*] Le Pere Pardies a tâché de les y trouver. *Il ne sera pas peut-être inutile*, dit-il (*l*), *d'examiner un peu quelques endroits d'Aristote, pour voir si dans un si grand Philosophe on ne trouveroit point quelque chose qui pût autoriser une opinion, qui paroit maintenant si nouvelle & si extraordinaire.* Après cela il cite ceci, tiré du chapitre 9. du livre *de Spiritu*. „Que „la chaleur soit un effet de la nature, cela ne peut „pas souffrir grande difficulté: mais il est difficile „de comprendre, comment la nature des corps „sçait employer si à propos la chaleur, & s'en servir „comme d'un instrument pour donner à chaque cho„se ce qu'elle doit naturellement avoir, & imprimer „sur chacune son caractere particulier, avec autant „de justesse que si ces corps avoient de la connoissan„ce & de la raison. Et (1) certainement il n'est pas „possible que toutes ces choses se fassent ainsi sans „connoissance, & sans la conduite du raisonnement: „mais d'ailleurs on ne voit pas comment on peut „attribuer à des natures materielles la faculté de con„noitre. D'attribuer tout cet artifice à la force du „feu, des esprits, ou des corps les plus subtils; „c'est ce qui ne se peut nullement: mais de dire aussi „qu'au dedans de ces corps il se trouve quelque „principe qui ait cette faculté de connoitre, c'est ce „qui passe toute admiration. Et nous avons le même „sujet d'etonnement à l'égard de l'ame même des „animaux, puis qu'elle est de même nature que le „feu & les esprits.„ *On voit par ce passage*, c'est le Pere

(*a*) *Περὶ τοῦ τὰ ἄλογα λόγῳ χρῆσθαι.* Bruta animalia ratione uti.

(*b*) *Πότερα τῶν ζώων φρονιμώτερα, τὰ χερσαῖα ἢ τὰ ἔνυδρα.* Terrestriane an aquatilia animalia sint callidiora?

(*c*) *Plutarchus de solertia animalium circa init. pag. m. 960. C.*

(*d*) *Id. ib. p. 961. E. Vous trouverez la traduction d'Amyot ci-dessous dans la remarque H Δ.*

(*e*) *A l'article* Rorarius.

(*f*) *Vossius, de origine, & progressu idololatriæ l. 3. c. 41. pag. m. 939.*

(*g*) *Voiez Franciscus Valesius de sacra Philosophia c. 55. pag. m. 274. où il dit un mot en passant contre Pereira sans le nommer.*

(*h*) *Vossius ibid.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *C'est-à-dire Virgile eclog. 8. v. 80.*

(*l*) *Ignace Gaston Pardies, de la connoissance des bêtes n. 69. pag. m. 136.*

(1) *V. Interpretem Latinum hujus loci.*

Descartes, & l'on n'est pas mieux fondé quand on nous renvoie au 4. livre des Tusculanes de Ciceron, & au temoignage de Porphyre, de Proclus, &c. Il n'y a nulle (HΔ) conformité entre le dogme des automates, & ce que disent ces anciens Auteurs.

☞ PEREZ

Pere Pardies (*a*) qui parle, *qu'Aristote avoit très-bien connu la difficulté qu'il y a, d'attribuer aux corps & aux bestes des connoissances. Mais ce qu'il n'a fait que proposer ici par voye d'admiration, il semble qu'il l'ait assuré nettement en un autre endroit, où en parlant des animaux, il dit ces paroles expresses.* (1) De tous les animaux il n'y a que l'homme seul qui ait la faculté de penser. Homo unus ex numero animalium omnium vim obtinet cogitandi. . . . . Et quoi que les autres animaux soient pourveus de memoire, & capables de discipline, il n'y a pourtant que l'homme qui puisse se ressouvenir. *Par ces paroles qu'Aristote a repetées mot à mot dans un autre (2) endroit, il semble qu'il ait accordé aux bestes la connoissance, puis qu'il les reconnoit pourveuës de memoire; & que s'il les prive de connoissance, ce n'est que de cette sorte de connoissance, qui se fait avec une reflexion particuliere dans les deliberations, & dans la recherche que nous faisons pour nous ressouvenir. Mais il est certain qu'Aristote a distingué autrement la memoire & la reminiscence; car selon lui la memoire ne consiste que dans une* (3) image, & une representation imprimée sur la substance de l'endroit du corps où est le sens commun, à peu prés de même que les figures sont representées sur de la cire par l'impression des cachets. *de sorte qu'avoir la memoire de quelques choses*, c'est avoir les figures des choses ainsi representées (4). *Au lieu que la reminiscence emporte outre cela une certaine perception de l'esprit, qui fait qu'en se ressouvenant*, on sçait cela même qu'on se ressouvient: *ce qui est commun à toute sorte de pensées, puis qu'il est impossible de penser sans sçavoir que l'on pense. Ainsi Aristote disant que les bestes ne se ressouviennent nullement, & qu'il n'y a que l'homme qui ait la faculté de se ressouvenir, il ne faut point trouver étrange, s'il a dit aussi, que l'homme seul entre tous les animaux étoit capable de penser. Ce Philosophe a donc cru que les bestes n'avoient point de veritables pensees. Il ne reste après cela, sinon qu'Aristote ait reconnu que les bestes étoient des automates, & qu'elles ne se mouvoient que par machine, & par des ressorts preparez. Et c'est aussi ce qu'il a dit bien clairement; car voici comme il parle, expliquant comment se fait le mouvement des animaux.* Comme ces machines qu'on apelle automates, *dit-il* (5), dès lors qu'on les remuë tant soit peu d'une certaine maniere, font incontinent leurs mouvemens par la force des ressorts debandez. . . . . Aussi les animaux se meuvent de même, aiant des os & des nerfs comme autant d'instrumens disposez par l'industrie de la nature, qui font en eux ce que font dans les machines les pieces de bois & de fer avec leurs ressorts. *Il dit la même chose ailleurs.* Il peut se faire, *dit-il* (6), que dans les animaux une chose en meuve une autre, & que leurs corps soient comme ces merveilleux automates: car en effet, ils sont composez de membres qui ont cette faculté, mesme lors qu'ils sont en repos, *de pouvoir faire certains mouvemens aussi-tost qu'on les y determine. Et comme dans ces machines* il n'est nullement besoin que quelqu'un y touche actuellement, quand elles font leurs mouvemens, pourveu qu'on les ait auparavant touchées: *aussi on en peut dire autant des animaux.*

Ces passages font beaucoup d'honneur à Aristote. Ils temoignent 1. qu'il a conu la mechanique que la nature a pratiquée dans le corps des animaux, & qu'elle y exerce journellement. 2. Qu'il a conu la difficulté inconcevable de la pensée de la matiere; mais enfin il n'a jamais avancé ni comme une chose constante, ni comme une suposition, que les bêtes ne sentent point: il ne les a pas depouillées de la pensée, en prenant ce mot comme le prenent les Cartesiens: mais en le prenant dans un sens particulier, pour ce que l'on nomme meditation, reflexion, deliberation. Il n'y a nulle aparence qu'il ait defini la memoire comme le Pere Pardies l'assûre; car cette definition ne met point de difference entre l'imagination & la memoire. Et en tout cas les bêtes ne seront jamais des machines, pendant qu'elles se pourront former l'image d'un objet absent: c'est ce qu'emporte la memoire, selon l'explication même du Pere Pardies. Enfin ce Jesuite n'a eu aucun droit de se pourvoir, contre la critique qui été faite (*b*) du traducteur d'Aristote. Βουλεύεσθαι est une espece de pensee, & non pas en general la pensée; desorte qu'encore que l'homme fût seul capable du βουλεύεσθαι, comme le veut Aristote, il ne s'ensuivroit pas qu'il fût le seul qui pensât.

(*a*) *Pardies ubi supra n. 72. pag. 140.*

(1) *Hist. animal. c. 1.*

(2) *De Mem. & Rem. cap. 2.*

(3) *De Mem. & Rem. cap. 1.*

(4) *Ibid.*

(5) *De Animal. motione cap. 7.*

(6) *2. De gen. anim. c. 1. post med.*

(*b*) *Par Scaliger. Voiez Pardies, ibid. n. 72. pag. 140.*

(HΔ) *L'on n'est pas mieux fondé quand on nous renvoie au 4. livre des Tusculanes de Ciceron. . . . . Il n'y a nulle conformité.*] Un savant Prelat qui a écrit contre Descartes l'accuse de n'avancer aucune doctrine que l'on ne voie dans les Auteurs qui l'ont precedé. Voici ses preuves à l'égard du dogme de l'ame des bêtes. (*c*) *Quid hoc est vero, quod* (1) *apud Ciceronem legimus, bestias simile quiddam facere perturbationum animi, in perturbationes non incidere, quod hæ eveniant solum ex aspernatione rationis, qua carent bestiæ? quid aliud, inquam, suadet hoc nobis, quam bestias mera esse automata? nam si perturbationibus carent, neque herum diligit canis, neque lupum ovis reformidat: imo, nec cibum appetunt, nec dolorem fugiunt, nec mortem timent; sed ex concita cæca materia motu id facere videntur quod non faciunt. Scribit conceptis verbis* (2) *Plutarchus credidisse Diogenem brutas animantes, neque intelligere, neque sentire: quod & confutavit* (3) *Porphyrius. Scribit* (4) *Proclus animalia tantum rationalia anima esse prædita; additque decretum esse à Platone animam vere esse eam quæ ratione polleat, cæteras simulacra animarum. At nemo doctrinam hanc vel tradidit apertius, vel fusius propugnavit, quam Gometius Pereira.* On voit là quatre autoritez, celle de Ciceron, celle de Plutarque, celle de Porphyre, & celle de Proclus. Examinons les un peu l'une après l'autre, & laissons Pereira qui fait la clôture des paroles du savant Prelat, laissons le, dis-je, puis que nous en avons assez parlé dans les remarques qui precedent celle-ci.

I. Le passage de Ciceron n'est point une bonne preuve, il ne contient autre chose que la distinction que les Stoïciens mettoient en avant, & que l'on a vuë (*d*) ci-dessus. Ils pretendoient que les passions & la raison étoient deux choses contraires, & qu'ainsi elles ne pouvoient avoir qu'un même sujet; elles ne pouvoient donc convenir qu'aux animaux raisonnables; elles ne convenoient donc point aux bêtes. (*e*) *Illud animorum corporumque dissimile est quod animi valentes morbo tentari non possunt, corpora possunt. Sed corporum offensiones sine culpa accidere possunt, animorum non item, quorum omnes morbi & perturbationes ex aspernatione rationis eveniunt. Itaque in hominibus solum existunt. Nam bestiæ simile quiddam faciunt, sed in perturbationes non incidunt.* C'est ainsi que Ciceron represente une partie des (*f*) subtilitez Stoïciennes sur la doctrine des passions. Ce qu'il dit ne signifie en nulle maniere que les Stoïciens ôtassent aux animaux les sentimens que nous apellons amour, haine, colere, &c. Ils reconoissoient que les animaux font quelque chose de semblable à ce que font les hommes qui se mettent en colere, qui s'abandonnent au plaisir, ou à la peur, ou à quelque autre passion; mais ils pretendoient que cet état-là n'étoit point réellement ou amour, ou haine, ou colere, ou en general une passion dans les animaux; car pour être tel, disoient-ils, il auroit falu que les bêtes y fussent tombées par le mepris de la raison. Or elles sont irraisonnables, & par consequent la raison n'est point leur regle, elles ne font rien qui tende ou à s'écarter de cette regle, ou à s'y conformer; puis donc que les passions naissent dans l'homme parce qu'il s'écarte de la raison qui est sa regle, & puis que leur nature consiste à être contraires à la raison qu'il doit suivre, il faut conclure que ce qui se passe dans les bêtes qui ressemble aux passions, n'est pas neanmoins une passion. C'est à quoi aboutissoient les subtilitez des Stoiciens. C'étoit proprement une dispute de mots, & pour le moins est il fort certain qu'ils ne nioient pas que ce que les autres Philosophes nommoient colere, ou amour, ou crainte dans les animaux ne fut un sentiment effectif. Ils ne nioient pas qu'un chien ne conût son maître, & qu'une brebis ne conût un loup comme une chose dont il faloit s'éloigner. Je ne m'arrêterai pas au recueil des preuves qui pourroient mettre ce fait-là dans la derniere évidence. Il sufit de dire que ceux qui ont le plus afecté de refuter ce qu'il y avoit de paradoxe dans le systême des Stoïciens, ne leur ont jamais reproché qu'ils reduisissent les bêtes à la condition des automates. Les auroit-on épargnez sur un tel dogme?

II. Le passage de Plutarque a dejà été examiné (*g*) ci-dessus. On a dejà vu qu'il est obscur, & composé de parties discordantes. J'ajoûte que l'on y voit manifestement une extréme oposition entre la doctrine de

(*c*) *Petrus Daniel Huetius cens. philosophiæ Cartesianæ cap. 8. pag. 208. edit. Paris. 1689.*

(1) *Cicero. Tuscul. libr. 4.*

(2) *Plutarch. De placit. Philos. libr. 5. c. 20.*

(3) *Porphyr. De abst. ab anim. libr. 3.*

(4) *Procl. in Platon. Philos. libr. 5. c. 1.*

(*d*) *Pag. 2353. col. 2.*

(*e*) *Cicero Tuscul. lib. 4. fol. m. 267. C.*

(*f*) Habes ea, quæ de perturbationibus enucleate disputant Stoici, quæ logica appellant, quia disseruntur subtilius. *Id. ibid.*

(*g*) *Pag. 2353. littera m.*

☞ PEREZ (Joseph) en Latin *Perezius*, Religieux Espagnol, & Professeur en Theologie dans l'Université de Salamanque, s'est fort apliqué à illustrer l'histoire d'Espagne, & principale-

de Diogene & celle de Mr. Descartes. Celle-là établissoit que les bêtes sont composées de corps & d'ame, & que si leur ame ne sent pas & ne raisonne pas actuellement, c'est à cause que l'epaisseur des organes, & l'abondance des humeurs la reduisent à la condition des foux. Mr. Descartes ne reconoit dans les bêtes aucun principe sensitif; il ne les compose que de matiere, il les fait un corps sans ame. Notez que si la doctrine de ce Diogene avoit quelque probabilité, ce ne seroit que touchant les bœufs, & les pourceaux &c. mais elle paroît ridicule quand on l'aplique aux hirondelles, aux mouches, aux abeilles, & aux fourmis dont les organes sont incomparablement plus minces, & moins humides que ceux de l'homme.

III. Le passage de Porphyre nous arrêtera un peu plus. Le savant Prelat assûre que ce Philosophe a refuté ce que Diogene disoit des bêtes, qu'elles n'avoient ni intelligence, ni sentiment; mais il est certain que Porphyre ne refute qui que ce soit qui eût dit qu'elles etoient insensibles. Son silence à cet egard-là est une preuve formelle que jamais personne n'avoit debité encore ce paradoxe, car comme rien n'est plus contraire au but que Porphyre se proposoit dans tout cet ouvrage, il n'eût eu garde d'oublier la refutation de cette hypothese. Il travailloit à prouver qu'il ne faut point se nourrir de la chair des animaux; il trouvoit plusieurs inconveniens dans cet usage, & nommément (a) l'introduction à la barbarie. Il ramassoit toutes sortes de reponses aux objections de ses adversaires. Or quelle objection y avoit-il aussi forte que de dire que les bêtes ne sentent point? N'est-il pas sûr que cela posé l'on ne seroit pas plus cruel (b) en tuant un bœuf, qu'en arrachant des naveaux? Voici une autre consideration qui me persuade que Porphyre n'avoit point oui parler du paradoxe que l'on pretend qu'il a refuté. Il pose comme un principe avoüé de tout le monde (c) que les bêtes ont du sentiment, & il en tire cette consequence, (d) *elles sont donc raisonnables*, & il trouve dans cette consequence les argumens les plus specieux qu'il puisse alleguer en faveur de son entreprise. Il se propose cette objection, (e) *puis que la nature animale renferme des sujets raisonnables, il faut aussi qu'elle en renferme d'irraisonnables*, & il repond comme Plutarque, ou plutôt il copie presque mot à mot 3. ou 4. pages de Plutarque sans le nommer. Ce qu'il lui derobe contient nommément ce qu'on a vu ci-dessus dans la (f) remarque E. Ce sont deux passages qui temoignent demonstrativement qu'en ce tems-là tous les philosophes s'accordoient à dire qu'il n'y a point d'animal insensitif. Amyot a si mal traduit le premier qu'il est impossible d'y rien comprendre; il a mieux reussi dans le second. Je raporte ses paroles, & je dirai ci-dessous pourquoi je les mets ici. „(g) Et quant à ceux „qui parlent de cela si lourdement & si impertinemment, que de dire que les animaux ne se rejouissent, ni ne se courroucent, ni ne craignent point, „que l'arondelle ne fait point de provision, & que „l'abeille n'a point de memoire, mais qu'il semble „seulement que l'arondelle use de provoyance, que „le Lion semble se courroucer, & la biche trembler „de peur, je ne sai pas ce qu'ils respondroyent à ceux „qui leur mettroyent en avant, qu'il faudroit donc „aussi dire, qu'ils ne voyent, & qu'ils n'oyent point, „& qu'ils n'ont point de voix, mais seulement qu'il „semble qu'ils voyent & qu'ils oyent, & qu'ils ont „voix, & brief qu'ils ne vivent pas, mais qu'il semble qu'ils vivent: car dire l'un, ne seroit pas plus „contre toute manifeste evidence, que l'autre.„ J'ai copié ce passage afin de fortifier la consequence que j'en ai tirée, qui est que le dogme des automates étoit consideré alors non pas comme un dogme qui eût jamais été avancé, mais comme un dogme que les Stoïques ne pourroient pas refuter, si quelcun se mettoit en tête de se servir de cette objection pour les batre de leurs propres armes. Plutarque, me dira-t-on, & Porphyre, se servent du mot λέγοντες qui est le participe du tems present. Il y avoit donc des personnes qui faisoient actuellement cette objection aux Stoïciens. Je repons que le traducteur François de Plutarque comme l'on vient de le voir, s'accorde en cela avec (h) Xylander aprouvé par le docte (i) Holstenius, que le mot λέγοντες se doit prendre au tems futur conditionné. La grammaire le soufre, & l'histoire le demande en cet endroit-ci; car ces deux grans defenseurs de la raison des animaux, Plutarque & Porphyre auroient sans doute disputé contre le dogme des automates, s'ils eussent sçu qu'il avoit ou qu'il

(a) *Porphyr. de abstinentia lib. 3. cap. 20. pag. 125. edit. Cantabrig. 1655. Voiez aussi cap. 19. pag. 122.*

(b) *On ne nie pas que cela accoutumeroit l'homme à l'effusion du sang, & le disposeroit à sentir moins de compassion, & à être plus dur & barbare envers ceux de son espece.*

(c) *Id. ib. cap. 21.*

(d) *Id. ib. cap. 1. pag. 101. & cap. 21. 22. & alibi.*

(e) *Id. ib. cap. 7. pag. 109.*

(f) *Pag. 1354. lettre c & d.*

(g) *Plutarque, quels animaux sont les plus avisez pag. m. 472. de la version d'Amyot édit. de Geneve 1621. in 8.*

(h) *Traducteur Latin de Plutarque.*

(i) *Dans sa traduction Latine de Porphyre de abstinentia.*

avoit eu des partisans. Or ils n'en disent quoi que ce soit.

IV. Quant à Proclus, il est bien vrai qu'il assûre que selon Platon l'ame raisonnable est proprement ame, & que les autres ames ne sont que des images ou des simulacres d'ames; mais il dit en même tems qu'elles participent à la conoissance, & à la vie, & que les animaux raisonnables ne sont pas les seuls qui participent à l'entendement, que tous les autres animaux douez d'imagination, & de memoire, & de sentiment, y participent aussi. N'est-ce pas enseigner fort clairement que l'ame des bêtes est sensitive, & telle en un mot que les sectateurs d'Aristote nous la depeignent? Quoi que ce passage de Proclus soit un peu long, je ne laisserai pas de le mettre ici tout entier, afin qu'on n'ait aucun doute sur le sens qu'il y faut entendre, & qu'on ne puisse point hesiter s'il a pu servir de prelude ou non à la doctrine Cartesienne touchant les bêtes: (k) Καὶ ὅλως πολλαχοῦ δῆλός ἐστι καὶ ὁ Πλάτων ψυχὴν τὴν λογικὴν εἶναι τιθέμενος, τὰς δὲ ἄλλας, εἴδωλα ψυχῶν καλέσας· οὗ καὶ αὐτὰς νοερὰς καὶ ζωτικάς, μετὰ τῶν ὅλων παράγουσαι τὰς περὶ τὰ σώματα ζωάς. νοῦ δὲ οὐ μόνον τὰ λογικὰ ζῷα μετέχειν συγχωρήσομεν, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων, ὅσα γνωστικὴν ἔχει δύναμιν· φαντασίαν λέγω, καὶ μνήμην, καὶ αἴσθησιν· ἐπεὶ καὶ ὁ ἐν Φιλήβῳ Σωκράτης, εἰς τὴν νοερὰν ἄγει τὰ τοιαῦτα πάντα σειράν. *Denique multis in locis constat & ipsum Platonem statuere illam ratione-praditam animam, veram esse animam, alias vero, animarum esse, simulacra, quatenus sunt & illa intellectuales & vivifica, cum ipsis universis producentes illas vitas, qua circa ipsa corpora,* & *in ipsis corporibus sunt. Concedemus autem non solùm animalia ratione-pradita participare Mentem: sed etiam alia, quacumque cognoscendi-facultatem habent. Phantasiam autem dico, & memoriam, & sensum. Quoniam & ille Socrates, qui in Philebo* disputans introducitur, *hujusmodi omnia ad intellectualem rerum seriem reducit.* Pour mieux faire entendre ceci j'observerai, que dans la doctrine Platonique il y avoit entre l'ame & l'entendement une diference qui ne ressemble pas mal à la diference que les Peripateticiens mettent entre l'espece & le genre. Les Platoniciens disoient que quatre choses anterieures les unes aux autres, savoir l'essence, la vie, l'entendement, & l'ame avoient precedé les corps, que la vie participoit à l'essence, que l'entendement participoit à la vie, & à l'essence, & que l'ame participoit à l'entendement, à la vie, & à l'essence, & avoit outre cela la raison comme sa nature particuliere. C'est ce qu'on apelleroit dans l'école la diference specifique de l'ame. (l) Τεττάρων τοίνυν τούτων ὄντων πρὸ τῆς σωματικῆς ὑποστάσεως αἰτίων, οὐσίας, ζωῆς, νοῦ, ψυχῆς. ψυχὴ μὲν ἁπάντων μετέχει τῶν πρὸ αὐτῆς, τὸν μὲν λόγον, κατὰ τὴν ἑαυτῆς ἰδιότητα λαχοῦσα, τὸν δὲ νοῦν, καὶ τὴν ζωήν, καὶ τὸ ὄν, ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων αἰτίων. *Cum igitur ha quatuor causa sint ante corpoream hypostasin, Essentia, Vita, Mens, Anima, Anima quidem, particeps-est omnium eorum, qua sunt ante ipsam, ipsam quidem rationem, secundum suam proprietatem sortita, Mentem vero, & Vitam, & ipsum Ens ab antiquioribus causis* adepta. Ainsi l'ame pouvoit concourir en quatre manieres à l'arrangement de tous les êtres posterieurs. Elle etendoit jusqu'aux corps ses influences entant qu'elle existoit; elle les etendoit jusqu'aux plantes entant qu'elle vivoit, & jusqu'aux bêtes entant qu'elle participoit à l'entendement, & jusqu'aux premieres natures susceptibles de la raison avec les autres attributs, entant qu'elle etoit raisonnable. Pour ce qui est de l'entendement qui avoit precedé l'ame, & qui etoit la plenitude de la vie, & même de l'être, il influoit en trois manieres dans l'œconomie de l'Univers. Il illuminoit (m) par sa vertu specifique tout ce qui est doüé de la faculté de conoitre: & il concouroit à communiquer la vie à un plus grand nombre de choses, & l'essence à tout ce que l'être avoit formé. Les bêtes étoient comprises dans la classe des creatures qui recevoient l'irradiation de sa vertu. Cela est manifeste par les paroles dont Proclus se sert en parlant de ce que fait l'ame entant qu'elle participe à l'entendement: (n) Καθ' ὃ μὲν τὸ ὂν τὸ ἑαυτῆς, τὰ πάντα (ὑφίστησι) καὶ μέχρι σωμάτων· κατὰ δὲ τὴν ζωήν, πάντα τὰ λεγόμενα ζῆν, καὶ μέχρι τῶν φυτῶν. κατὰ δὲ τὸν νοῦν, πάντα τὰ γνωστικὴν ἔχοντα δύναμιν, καὶ μέχρι τῶν ἀλογωτάτων. *Secundum quidem ipsum ipsius Anima Ens, omnia* (constituit) *vel usque ad ipsa corpora. Secundum vero vitam, omnia qua vivere dicuntur, & usque ad ipsas plantas. Secundum vero Mentem*

(k) *Proclus in Platonis Theologiam lib. 3. c. 1. pag. 118. edit. Hamburg. 1618. in fol. ex versione Æmilii Porti.*

(l) *Id. ib. pag. 129.*

(m) Νοῦς . . . . τριχῶς διακοσμεῖ τὰ πάντα, τῆς μὲν νοερᾶς ἰδιότητος ἅπασι τοῖς γνωστικοῖς ἐλλάμπων τὴν δύναμιν. Mens . . . trifariam omnia digerit ipsius quidem intellectualis proprietatis facultatem omnibus cognoscendi vim habentibus per suam illuminationem largiens. *Id. ibid.*

(n) *Id. ib.*

cipalement pour ce qui concerne l'Ordre des Benedictins. Il publia ‡ des dissertations ecclesiastiques l'an 1688. où il refuta certaines choses que le Pere Papebroch avoit avancées dans les Prolegomenes de son mois d'Avril ; il le trouva trop rigide à (Z) l'égard des actes de saint Eleuthere, mais il avoüa qu'on faisoit bien de retrancher plusieurs écrits apocryphes qui ont couru touchant les Saints. Il n'y a pas ‡ long tems qu'il est mort *.

☞ PERGAME, ville d'Asie dans la Mysie, devint fort celebre sous les Rois qui succederent à Philetærus. Sa situation étoit (A) très-avantageuse. † Ce fut d'abord une forteresse bâtie sur une montagne. Lysimachus l'un des successeurs d'Alexandre y enferma ses thresors, & en confia le gouvernement à une personne qui profitant des conjonctures, s'en apropria (B) la possession, comme on le verra ci-dessous. La magnifique (C) bibliotheque que les Rois de Pergame

tem omnia quæ cognitionis præditam facultatem habent, & usque ad ipsa maxime bruta.

Rien ne seroit plus facile que d'entasser des autoritez qui prouveroient clairement, que lors que Platon dit que l'ame des bêtes est un simulacre d'ame, il n'a point pretendu leur ôter le sentiment. Voiez Plotin au chapitre 11. du 1. livre de la 1. Enneade. Considerez aussi ces paroles d'un Platonicien moderne : (a) *Irrationalem animam Platonici non tam substantiale aliquid, quam accidentale quiddam esse putant, quasi rationalium* VESTIGIUM *animarum, in quo* SENSUS *quidem sunt, sed per diversa corporis instrumenta divisi atque patibiles.* J'ai donné (b) ailleurs l'analyse de quelques endroits de la 25. dissertation d'un philosophe Platonicien, qui marque très-clairement ce qui distingue l'ame des bêtes d'avec l'ame humaine, mais il se contente d'ôter la raison aux bêtes (c), & leur laisse le sentiment.

(Z) *Trop rigide à l'égard des actes de saint Eleuthere, mais il avoüa.*] Saint Eleuthere Evêque (d) d'Ecane, & sainte Anthie sa mere ont eu un grand nom dans l'Eglise Greque, depuis que leurs reliques furent portées de Rome à Constantinople sous l'Empire d'Arcadius. Leurs actes furent écrits par Leonce & par Theodule qui vivoient en ce tems-là, dit-on. Mais le Pere Papebroch n'est pas de ce sentiment, il les regarde comme suposez, & il prouve sa pensée par plusieurs raisons. Il n'a pas laissé de les publier sous le 18. d'Avril. Sa critique a paru trop rigoureuse au Pere Perez qui a tâché de le refuter, loüant d'ailleurs le travail immense des Jesuites qui publient les *Acta Sanctorum*, & qui en rejettent plusieurs. *Pleraque enim (fatendum est) Sanctorum acta*, dit-il, *circumferebantur, partim apertè falsa, partim tenebris densissimis obsita quæ ab doctissimis patribus admodum falce juxta & face egere videbantur* (e). Il a falu enfin convenir que Melchior Canus a jugé fort sainement des Ecrivains legendaires, lors qu'il a dit que la vie des anciens Philosophes a été écrite avec plus de jugement, que celle des Saints du Christianisme. On y regarde de plus près depuis ce tems-là : les actes des nouveaux Saints ne sont pas chargez de tant de choses choquantes, il est pourtant vrai qu'on s'y neglige encore un peu trop. Voici la suite d'un passage que j'ai raporté (f) ailleurs : *Ce qui est plus à rire ma Commere (dit la femme d'un procureur de la paroisse Sainct Germain) c'est qu'en allant à l'Eglise des Carmes deschaussez j'entendis crier la vie & miracles de Madame Saincte Therese, j'en voulus acheter une afin de pouvoir gaigner les indulgences : mais comme je fus retournée au logis mon mari commença à lire & fut estonné qu'on avoit attribué deux peres à Saincte Therese, le premier le Roy Dom Bermude, & le second Alonse Sanchez de Cepede* (g). On supose que ce discours fut tenu à l'occasion de la canonisation de sainte Therese l'an 1622. L'Auteur du livre n'étoit pas de la Religion, il parle très-mal des Protestans.

(A) *Sa situation étoit très-avantageuse.*] Principalement à cause de la commodité des rivieres. (h) *Longeque clarissimum Asiæ Pergamum quod intermeat Selinus, præfluit Cetius profusus Pindaso monte.* C'est Pline qui dit cela. Je m'étonne qu'il n'ait point parlé du Caïque autre riviere qui passoit proche de Pergame, & la seule dont Strabon ait fait mention en décrivant cette ville. (i) Παραῤῥεῖ δ' ὁ Κάϊκος καὶ τὸ Πέργαμον διὰ τοῦ Καΐκου πεδίου προσαγορευομένου, σφόδρα εὐδαίμονα γῆν διεξιών, σχεδὸν δέ τι καὶ τὴν ἀρίστην τῆς Μυσίας. *Pergamum præterfluit Caicus per campum valdè opulentum: qui Caicus dicitur, ac ferè optimam partem Mysiæ.*

(B) *S'en apropria la possession.*] La personne dont je parle s'apelloit Philetærus. Il étoit Eunuque depuis son enfance, & cela par un cas fortuit. Sa nourrice qui l'avoit porté à une pompe funebre, fut si pressée dans la foule des spectateurs, que les testicules de l'enfant en furent tout écrasez. (k) Συνέβη γὰρ ἔν τινι ταφῇ θέας οὔσης, καὶ πολλῶν παρόντων, ἀποληφθεῖσαν ἐν τῷ ὄχλῳ τὴν κομίζουσαν τροφὸν τὸν Φιλέταιρον, ἔτι νήπιον, συνθλιβῆναι μέχρι τοσοῦδε, ὥστε πηρωθῆναι τὸν παῖδα. Ἦν μὲν δὴ εὐνοῦχος. *Nam spectaculo quodam funebri, in magna hominum frequentia, nutrix eum gestans etiamnum infantem in turba hominum deprehensa, adeò fuit oppressa, ut pueri etiam colliderentur genitalia. Erat ergo eunuchus.* Il fut si bien élevé qu'il se rendit capable des beaux emplois & il faloit bien qu'il passât pour honnête homme, puis que Lysimachus lui confia le gouvernement de la forteresse où étoient tous ses thresors. Philetærus s'aquita fidelement de cette charge, jusques à ce qu'il se vit persecuté par les calomnies d'Arsinoe femme de Lysimachus. Dès lors il commença à se soustraire de l'obeïssance de ce Prince, & à prendre des mesures pour se maintenir dans l'independance qu'il usurpoit. Les conjonctures lui furent très-favorables. Lysimachus accablé de divisions domestiques se vit contraint de faire mourir son fils Agathocles. Cela ne l'empêcha point d'être oprimé par Seleucus Nicator : & enfin il fut tué par la trahison de Ptolomée Ceraunus. Pendant ces troubles Philetærus s'affermit dans la possession de Pergame, il joüa d'adresse & amusa de paroles & de complimens le parti qui lui paroissoit le plus redoutable, desorte que pendant 20. ans il demeura maître & du château & de l'argent de Lysimachus. Son (l) neveu Eumenes fut son heritier, & agrandit sa domination en s'emparant de plusieurs endroits autour de Pergame. Il gagna une bataille auprès de Sardes contre Antiochus fils de Seleucus, & mourut après 22. ans de domination (m). Attalus son cousin germain qui lui succeda prit le nom de Roi. Voiez l'article suivant. Les Chronologues mettent à l'an 468. de Rome le commencement de la domination de Philetærus. Il (n) vecut 80. ans. Quelques-uns disent (o) que sa mere s'apelloit Boa, & qu'elle étoit de Paphlagonie, courtisane de profession, & joüeuse d'instrumens. Il (p) nâquit à Teïe sur le Pont Euxin.

(C) *La magnifique bibliotheque.*] Commençons cette remarque par ces paroles de Mr. Lomeier : (q) *Attalus & Eumenes Pergami Reges nobilem bibliothecam conquisitis undique, supra ducenta millia exemplaribus, in hædinis pellibus, quæ ab hoc loco pergamena dicta sunt, descriptis, construxisse feruntur.* Il cite Pline au 2. chapitre du 35. livre : mais on n'y trouve que ceci, *an priores cœperint Alexandriæ & Pergami Reges qui bibliothecas magno certamine instituere non facile dixerim.* Cette citation de Pline n'est donc pas juste. Ce n'est pas que cet Auteur dans un autre endroit ne nous aprenne que l'on trouva à Pergame l'art de preparer des peaux pour s'en servir à la place du papier. (r) *Mox æmulatione circa bibliothecas regum Ptolemæi & Eumenis, supprimente chartas Ptolemæo, idem Varro membranas Pergami tradidit repertas.* Nous aprenons là que l'émulation du Roi d'Egypte & du Roi de Pergame à qui dresseroit une plus belle bibliotheque, fut cause que le Roi d'Egypte fit interdire le transport du papier, ce qui donna lieu à l'invention du parchemin. St. Jerôme doit être allegué en cet endroit : *Chartam*, dit-il (s), *defuisse non puto, Ægypto ministrante commercia, & si alicubi Ptolemæus maria clausisset, tamen Rex Attalus membranas à Pergamo miserat, ut penuria chartæ pellibus pensaretur. Unde & Pergamenarum nomen ad hunc usque diem, tradente sibi invicem posteritate, servatum est.* Quant au nombre des livres dont parle Mr. Lomeier il faut recourir à Plutarque (t), qui a dit que Marc Antoine fit present à Cleopatre de la bibliotheque de Pergame où il y avoit deux cent mille volumes. Le Pere Jacob, dans son traité des bibliotheques à la page 28. de la 1. partie, assûre très-faussement que Strabon a dit que cette bibliotheque contenoit 280. mille volumes. Le Sieur le Gallois (v) dit encore plus faussement que Pline les fait monter à un plus grand nombre. Lipse fait une difficulté indigne de lui sur les paroles de Plutarque. Strabon, dit-il (w), qui écrivoit sous Tibere, nous assûre que la bibliotheque de Pergame subsistoit encore

(a) *Marsilius Ficinus in Compendio in Timæum Platonis cap. 41. pag. m. 1058. operum Platonis.*

(b) *Dans la remarque K Δ de l'article* Pauliciens.

(c) Ἄλογον, ἄφρονα, ἀλλόφθογγον, ἀνόητον. Θεοῦ ἀρετῆς ἄμοιρον, ὑπ' αἰσθήσεως ἐφημέρου βαρυνόμενον καὶ ἀφροντιστούμενον, ἐχυρὸν μὲν τῷ σώματι, ἀμήχανον δὲ τῷ λογισμῷ. Sine ratione aut prudentia: ita ut alterum in perniciem alterius natum, improvidum, divinæ virtutis expers, soloque sensu in diem gauderet & duceretur: corporis viribus excelleret, intellectu autem nihil posset. *Maxim. Tyrius pag. 258.*

(d) *Æcana en Latin, c'étoit une ville d'Italie.*

(e) *Tiré de Daniel Papebroch in responsione ad exhibitionem errorum pag. 303. 304.*

(f) *Dans la remarque BB de l'article d'Hadrien VI.*

(g) *Caquet de l'accouchée, seconde journée pag. 7.*

(h) *Plinius, lib. 5. c. 30. p. m. 611.*

(i) *Strabo, lib. 13. pag. 429.*

(k) *Ibid. pag. 428.*

‡ *En Latin à Salamanque.*

‡ *On écrit ceci au mois de Septembre 1697.*

* *Tiré de la reponse du Pere Papebroch ad exhibitionem errorum art. 11. n. 232. 233.*

† *Strabo, lib. 13. pag. 428. 429.*

(l) *Fils d'Eumenes frere de Philetærus.*

(m) *Tiré de Strabon lib. 13. pag. 428. 429.*

(n) *Lucianus in Macrobiis.*

(o) *Athen. lib. 13. pag. 577. B.*

(p) *Strabo, lib. 12. pag. 374.*

(q) *Lomeier, de bibliothecis cap. 6. pag. 96.*

(r) *Plinius, lib. 13. c. 11. pag. m. 78. 79.*

(s) *Hieronymus, epist. ad Chromat. Jovin. & Euseb.*

(t) *Plutarchus in vita Marci Antonii.*

(v) *Gallois, traité des biblioth. pag. 27.*

(w) *Lipsius, syntagm. de biblioth. c. 4.*

Pergame dresserent, & le temple (D) d'Esculape furent les principaux ornemens de cette ville. Vous trouverez dans Moreri qu'elle fit batir * un temple à l'Empereur Auguste, & à la ville de Rome, & que Galien en *étoit natif*. Plusieurs autres hommes illustres y naquirent. Strabon ‡ vous dira qui ils étoient. Ajoûtez y Oribasius † medecin de Julien l'apostat.

☞ PERGAME (ATTALE ROI DE) succeda l'an 512. de Rome à Eumenes son (A) cousin, qui avoit été le successeur de Philetære leur oncle. Il se donna le titre de Roi

* *Tacite ann. l. 4. c. 37. nous l'aprend*, Cum divus Augustus sibi atque urbi Romæ templum apud Pergamum sisti non prohibuisset.

‡ *Strabo lib. 13. pag. 429. 430.*

† *Eunapius in vita Oribasii.*

(a) *Strabo, lib. 13. pag. 429.*

(b) *C'est ainsi qu'il faloit traduire, & non pas comme Lipse ubi supra*, Eumenes urbem instruxit, & donariis ac bibliothecis, uti nunc est, eleganter excoluit. *Le Sieur le Gallois* ubi supra *adopte toutes ces pensées de Lipse sans le citer.*

(c) *Vitruvius in præfat. libri 7.*

(d) *La suite des paroles de Vitruve ne se peut entendre que de Ptolomée Philadelphe.*

(e) *Harduinus in Plin. lib. 35. c. 2. pag. 175.*

(f) *Jaquelot, de l'existence de Dieu pag. 126.*

(g) *Id. ib. pag. 127.*

(h) *Martial. epigr. 17. lib. 9.*

(i) *Tacit. Annal. lib. 3. c. 63. ad ann. 775.*

(k) *Id. ib. cap. 60.*

toute telle que le Roi Eumenes l'avoit dressée. Elle n'avoit donc pas été transportée à Alexandrie pour être donnée à Cleopatre: ou bien il faut dire qu'Auguste qui defit la plupart des choses que Marc Antoine avoit faites, la fit reporter à Pergame, ou qu'après l'avoir perdue sous Marc Antoine, on en fit dresser une autre toute semblable. Voilà ce que l'on apelle *nodum in scirpo quærere*; car Strabon ne veut pas dire que Pergame avoit encore la bibliotheque & les autres embellissemens dont Eumenes l'avoit ornée, il veut dire seulement qu'elle n'avoit pas été agrandie depuis Eumenes. Ce Prince, dit-il, lui donna toute l'étendue qu'elle a aujourd'hui. C'est le sens du texte Grec: (a) Κατεσκεύασε δ' οὗτος τὴν πόλιν, καὶ τὸ Νικηφόριον ἄλσει κατεφύτευσε, καὶ ἀναθήματα, καὶ βιβλιοθήκας, καὶ τὴν ἐπὶ τοσοῦτον κατοικίαν τοῦ Περγάμου τὴν νῦν οὖσαν ἐκεῖνος προσεφιλοκάλησε. *Hic urbem adornavit, & lucum Nicephorium consevit, ac donaria & bibliothecas & habitationis locum in Pergamo tantum quantus hodieque est constituit luculenter* (b). Lipse est mieux fondé dans son objection contre Vitruve. (c) *Reges Attalici magnis philologiæ dulcedinibus inducti cum egregiam bibliothecam Pergami ad communem delectationem instituissent, tunc item Ptolemæus, infinito zelo cupiditatisque incitatus studio, non minoribus industriis ad eundem modum contenderat Alexandriæ comparare.* Voilà les paroles de Vitruve, elles signifient nettement que Ptolomée (d) Philadelphe orna d'une belle bibliotheque la ville d'Alexandrie à l'envi de celle que les Rois de Pergame avoient dressée dans la capitale de leurs Etats. Lipse trouve là avec raison une fausseté. La bibliotheque d'Alexandrie fut dressée avant que les Rois de Pergame qui amasserent des livres fussent au monde. Cela ne ruine point ce que dit Pline sur l'émulation de Ptolomée, & d'Eumenes, car sans doute le Roi d'Egypte qui vivoit du tems d'Eumenes, vit avec chagrin que les soins du Roi de Pergame étoient capables d'effacer la gloire de la bibliotheque d'Alexandrie. Notez que l'emulation de ces Princes fit naitre plusieurs impostures en fait de livres comme le remarque Galien. (e) *Scribit Galenus, Comment. 1. in lib. Hippocr. de natura hum. inter Alexandriæ & Pergami reges, contentionem fuisse, quis plura veterum volumina compararet. Tum vero multos ab hominibus pecuniæ avidis falsis auctorum nominibus libros inscriptos esse, quo vetustatis plurimum iis & auctoritatis accederet.* Je viens de trouver dans un beau livre, (f) *qu'on croit que les Rois de Pergame commencerent à donner* l'ornement d'une bibliotheque *à leur ville, & qu'Attalus composa sa bibliotheque 22. ans avant celle d'Alexandrie.* Je ne critique point l'Auteur de ce livre, car ce qu'il assûre qu'on croit cela est vrai sans doute à l'égard de bien des gens: plusieurs personnes peuvent être dans cette persuasion. Je dis seulement qu'elles se trompent. Le premier des Rois de Pergame qui fut nommé Attalus, est posterieur de quelques années à la mort de Ptolomée Philadelphe à qui la bibliotheque d'Alexandrie devoit ses commencemens. On ajoute dans le même livre, (g) *que la bibliotheque des Rois de Pergame fut aportée à Rome.* Je voudrois qu'on eut cité un temoin.

(D) *Et le temple d'Esculape.*] Cette divinité est surnommée *Pergamcenne* dans (h) Martial, & nous aprenons d'un historien Romain que lors que l'on fit à Rome la recherche des faux asyles, les preuves de l'asyle de l'Esculape des Pergaméens furent trouvées valables. (i) *Consules super eas civitates quas memoravi, apud Pergamum Æsculapii compertum asylum retulerunt: ceteros obscuris ob vetustatem initiis niti.* On ne sçauroit lire Tacite à cet endroit-là sans se souvenir de la recherche des faux nobles qui est si necessaire en France de tems en tems. Mais on auroit tort de croire que celle des faux asyles ne fut pas plus importante. Il s'étoit glissé un tel abus à cet égard dans les villes Greques, que les Magistrats ne pouvoient plus exercer la rigueur des loix; tous les criminels, tous les debiteurs trouvoient des lieux de refuge; la populace les y protegeoit, & s'en faisoit un devoir comme d'un article de Religion. (k) *Crebrescebat enim Græcas per urbes licentia atque impunitas asyla statuendi: complebantur templa pessimis servitiorum: eodem subsidio obærati adversum creditores, suspectique capitalium criminum receptabantur. Nec ullum satis validum imperium erat coërcendis seditionibus populi, flagitia hominum ut cærimonias deum protegentis.* Pour remedier à ce desordre on (l) commanda que toutes les villes qui avoient des temples privilegiez envoiassent à Rome les preuves de leurs asyles. Quelques-unes (m) de ces villes connoissant l'usurpation y renoncerent. Plusieurs autres se confiant sur de vieilles traditions, ou sur des services rendus au peuple Romain envoierent des Deputez. Le Senat leur donna audience; mais quand il fut las des contes que l'on produisoit, & des factions qui se formoient, il renvoia cette enquête aux Consuls. (n) *Audita aliarum quoque civitatum legationes. Quorum copia fessi patres, & quia studiis certabatur consulibus permisere, ut perspecto jure, & si qua iniquitas involveretur, rem integram rursum ad Senatum referrent.* Les Consuls ne furent pas fort rigides, ils admirent comme très-bons plusieurs titres de noblesse qui n'étoient fondez que sur des chimeres: car par exemple ils reçurent comme une preuve authentique ce que les Ephesiens leur dirent, qu'on voioit encore l'olivier sur quoi Latone s'apuia en accouchant d'Apollon. (o) *Esse apud se Cenchrium amnem, lucum Ortygiam, ubi Latonam partu gravidam & oleæ quæ tum etiam maneat adnisam, edidisse ea numina, deorumque monitu sacratum nemus.* On ne seroit pas aujourd'hui moins indulgent si l'on s'avisoit de faire produire à chaque paroisse les preuves de ses devotions, & de ses reliques. La connoissance que l'on a de l'aveuglement avec lequel le paganisme soutenoit ses traditions, ne fait pas ouvrir les yeux sur la vanité des contes qui se debitent dans tous les lieux qui se vantent d'une devotion privilegiée.

Polybe nous va fournir une reflexion aussi bonne que celle-là. (p) Prusias aiant vaincu Attalus entra dans Pergame, & fut offrir à Esculape un sacrifice pompeux, après quoi il s'en retourna à son camp. Le lendemain il fit piller tous les temples, & il chargea lui-même sur ses épaules la statue (q) d'Esculape à laquelle il avoit immolé des victimes, & qu'il avoit invoquée le jour precedent. C'est ce que Polybe apelle l'action d'un furieux & d'un enragé. (r) Ἅμα μὲν θύειν καὶ διὰ τούτων ἐξιλάσκεσθαι τὸ θεῖον προσκυνοῦντα καὶ λιπαροῦντα τὰς τραπέζας καὶ τοὺς βωμοὺς ἐξάλλως, ὅπερ ὁ Προυσίας εἰώθει ποιεῖν, γονυπετῶν καὶ γυναικιζόμενος· ἅμα δὲ ταῦτα καὶ λυμαίνεσθαι καὶ διὰ τῆς τούτων καταφθορᾶς τὴν εἰς τὸ θεῖον ὕβριν διατίθεσθαι, πῶς οὐκ ἄν εἴποι τις εἶναι θυμοῦ λυττῶντος ἔργα καὶ ψυχῆς ἐξεστηκυίας τῶν λογισμῶν. *Etenim simul victimas cadere, deosque propitios orare, omnemque aram ac lapidem exquisito quodam genere adorare & venerari flexis genibus & muliebri superstitione, quod Prusias facere solebat, atque interim eadem fana labefactare, eorumque eversione contumeliam diis facere, quis neget id esse rabie perciti hominisque de statu mentis deturbati?* Je suis sûr que Polybe auroit parlé moins durement de ceux qui auroient pillé les temples sans en avoir jamais invoqué les divinitez. Ce qu'il dit que Prusias entra dans Pergame, est compatible avec ce que Diodore de Sicile raconte que ce Prince n'esperant plus de se rendre maître de la personne d'Attale, se mit à piller le temple de Nicephore qui n'etoit pas loin de la ville (s). Mais voici quelque chose de plus fort contre Polybe, me dira-t-on. Le Roi Eumenes dans la harangue qu'il fit au Senat de Rome declare formellement qu'il fut assiegé dans Pergame, & qu'il eut le bonheur d'empêcher que la ville ne fut prise. (t) *Quod miserrimum est in bello, obsidionem passus sum, Pergami inclusus cum discrimine ultimo simul vitæ regnique, liberatus deinde obsidione, cum alia parte Antiochus, alia Seleucus circa arcem regni mei castra haberent, relictis rebus meis tota classe ad Hellespontum L. Scipioni Cos. vestro occurri, ut eum in trajiciendo exercitum adjuvarem.* Je repons que ni Polybe ni Diodore de Sicile ne parlent point de ce qui fut fait sous le Roi Eumenes. Ils parlent d'un siege de Pergame posterieur à ce tems-là, & soutenu par Attale Philadelphe contre Prusias Roi de Bithynie. Voiez Appien. (v).

(A) *A Eumenes son cousin.*] Philetære avoit deux freres: le plus âgé se nommoit Eumenes; l'autre se nommoit Attale. Le fils de celui-là eut le même nom que son pere, & succeda à Philetære. Le fils d'Attale

(l) Igitur placitum ut mitterent civitates jura, atque legatos. *Id. ibid.*

(m) Quædam quod falso usurpaverant sponte omisere multæ vetustis superstitionibus, aut meritis in populum Romanum fidebant. *Id. ibid.*

(n) *Id. ib. cap. 63.*

(o) *Id. ib. c. 61.*

(p) Προυσίας μετὰ τὸ νικῆσαι τὸν Ἄτταλον, μετὰ τὸ παρελθεῖν πρὸς τὸ Πέργαμον. Prusias victo Attalo, Pergamum ingressus. *Polybius in excerptis à Valesio editis p. 169.*

(q) *Faite excellemment par Phylomachus* τεχνίτου ὑπὸ Φυλομάχου κατεσκευασμένον. Id. ibid. *Diodore ubi infra l'apelle* Phyromachus: *c'est le nom d'un excellent statuaire qui florissoit dans la 120. Olympiade selon Pline lib. 34. c. 8.*

(r) *Polyb. ib.*

(s) *Diodorus Siculus in excerptis à Valesio publicatis pag. 336. Il remarque que Prusias en enleva tous les Dieux & nommément Esculape.*

(t) *Titus Livius lib. 37. p. 711.*

(v) *Appian. in Mithridat. circa init.*

Roi (B) qu'ils n'avoient point pris, & il crut le pouvoir faire sans arrogance après la gloire qu'il avoit aquise en gagnant une bataille † contre les Gaulois. Il fit alliance avec les Romains * dans un tems où un tel ami leur étoit fort necessaire, car outre qu'ils avoient à repousser Annibal dans l'Italie, il faloit qu'ils tinssent tête à Philippe Roi de Macedoine qui s'étoit declaré leur ennemi. Attale prit le parti des Romains avec beaucoup de chaleur, & fut attaché à leurs interêts tout le reste de sa vie. Il fit un voiage à Athenes pour nuire au Roi de Macedoine. Les Atheniens lui firent de (C) grans honneurs. Il fit un autre voiage en Grece β à l'âge de plus de 70. ans afin de procurer des alliez aux Romains contre le Roi de Macedoine. Il harangua les (D) Thebains avec tant de force afin de les engager dans cette ligue, que son ardeur un peu trop grande pour un vieillard lui causa ou un vertige, ou une fluxion qui ne lui permit pas de continuer sa harangue. Il tomba évanoui au milieu de son discours, & s'étant embarqué peu de jours après il s'en retourna à Pergame, où il mourut γ en peu de tems après un regne δ de 44. années. Il ζ vécut 72. ans. Ce fut un Prince qui aima ‡ les philosophes, & qui se servit de ses richesses en homme d'honneur, & en homme magnanime. Il fut fidelle à ses alliez, il vequit en fort bonne intelligence (E) avec sa femme, & il éleva très-bien ses quatre fils ⟊. EU-

† *Voiez la remarque β.*

* *L'an 542. Voiez Tite Live lib. 26. p. m. 451.*

β *Tite Live lib. 33. pag. 610.*

γ *L'an 556. de Rome.*

δ *Livius, ibid. Polybius in excerptis Valesianis pag. 103.*

ζ *Polybius ibid.*

‡ *Voiez l'article* Lacyde.

⟊ *Ex eodem Polybio ibid.*

d'Attale s'apella Attale & fut successeur d'Eumenes (a). Si le Pere Labbe (b) avoit lu Strabon attentivement, il ne l'auroit pas cité comme aiant dit qu'Attale fut *frere & successeur* d'Eumenes. Cette faute a eté copiée par Mr. (c) Moreri. Je m'étonne que Mr. Menage n'ait point remarqué une faute de Diogene Laërce que Mr. (d) Valois avoit censurée. Cet historien des Philosophes assûre (e) qu'Eumenes étoit fils de Philetære. Il faloit dire *neveu*: c'est la qualité que Strabon & Athenée lui donnent. Je raporte les paroles du dernier parce qu'elles nous aprenent un fait curieux, c'est que cet Eumenes mourut de trop boire. (f) *ὑπὸ μέθης ἀπέθανεν Εὐμένης ὁ Περγαμηνὸς ὁ Φιλεταίρου τοῦ Περγάμου βασιλεύσαντος ἀδελφιδοῦς, ὡς ἱστορεῖ Κτησικλῆς ἐν τρίτῳ χρόνων. Eumenes Pergamenus (g) Philetæri qui Pergami regnavit ex fratre nepos, ebrietate periit ut refert Ctesicles libro tertio de temporibus.* Notez qu'Athenée s'est servi encore (h) ailleurs du même mot *βασιλεύσας*, en parlant de Philetere.

(B) *Le titre de Roi qu'ils n'avoient point pris.*] Strabon nous l'aprend d'une maniere precise: (i) *Ἀναγορευθεὶς βασιλεὺς οὗτος πρῶτος νικήσας Γαλάτας μάχῃ μεγάλῃ. Hic primus rex salutatus est cum magna pugna Galatas vicisset.* Polybe avoit dejà assûré la même chose: (k) *Νικήσας γὰρ μάχῃ Γαλάτας, ὃ βαρύτατον καὶ μαχιμώτατον ἔθνος ἦν τότε κατὰ τὴν Ἀσίαν, ταύτην ἀρχὴν ἐποιήσατο, καὶ τότε πρῶτον αὑτὸν ἔδειξε βασιλέα. Superatis enim prælio Gallis, quæ gens maxime terribilis ac bellicosissima tum in Asia erat, tum primum regium nomen palam sibi adscivit.* Tite Live a adopté le même fait: (l) *Victis deinde prælio uno Gallis quæ tum gens recenti adventu terribilior Asiæ erat, regium adscivit nomen cujus magnitudini semper animum æquavit.* Ces trois temoignages me paroissent preferables à l'autorité de Justin, & à celle de Diogene Laërce; car en 1. lieu Justin commet une faute qui prouve qu'il ne s'est pas informé exactement de ce qu'il faloit sçavoir. Il dit qu'Eumenes étoit Roi de Bithynie. Voilà ce qu'il peut fournir à ceux qui refuseroient de croire que nôtre Attale ait pris le premier le titre de Roi. Eumenes son predecesseur, pourroient-ils dire, n'est-il pas qualifié Roi (m) par l'historien Justin? Mais, repondrai-je, commandoit-il dans la Bithynie? Ne commandoit-il pas dans Pergame? Vôtre Justin pourra-t-il se disculper s'il ne recourt à quelques critiques qui lisent *Nicomedes*, & non pas *Eumenes* dans le passage en question? En 2. lieu comme Diogene Laërce ne traite pas historiquement de Pergame, & qu'il ne parle d'Eumenes que par accident, il ne faut point croire qu'il ait recherché avec quelque soin si ce Prince s'apelloit Roi; il lui a sufi de sçavoir qu'Eumenes avoit dans Pergame l'autorité souveraine, cela dis-je lui a sufi, pour se servir d'une expression qui signifie la roiauté. Il a dit (n) qu'Eumenes aiant comblé de bienfaits Arcesilas, fut le seul de tous les Rois à qui cet Auteur dedia des livres. Le passage d'Athenée que j'ai cité n'est pas une chose à m'oposer. On y trouve que Philetære regna dans Pergame; mais cela ne veut pas dire qu'effectivement il se qualifioit Roi. Lisez les historiens modernes des Ducs de Savoie, des Electeurs de Baviere, ou de Brandebourg, &c. vous y trouverez souvent les mots *regner*, *regne* qui ne signifient qu'une autorité exercée sous le nom de Duc, ou d'Electeur. Les medailles qui donnent à Philetærus le titre de Roi, (o) si l'on en croit Goltzius, sont plus fortes contre Strabon, en cas qu'elles ne soient point suposées. Celles que Mr. (p) Spanheim a vuës ne le qualifient pas ainsi. Au reste la victoire d'Attale sur les Gaulois fut remportée (q) la derniere année de la 134. Olympiade. C'est l'an 512. de Rome.

(C) *Les Atheniens lui firent de grans honneurs.*] Toute la ville, hommes & femmes, & les prêtres avec leurs habits sacerdotaux furent au devant de lui. Peu s'en falut qu'on ne contraignit les Dieux à lui rendre le même honneur. C'est Tite Live qui me fournit cette pensée: (r) *Rex Piræeum, renovandæ firmandæque cum Atheniensibus societatis causa trajecit. Civitas omnis obviam effusa cum conjugibus ac liberis, sacerdotes cum insignibus suis intrantem urbem, ac dii propè ipsi exciti sedibus suis exceperunt.* Il remarque qu'Attalus trouva plus conforme à sa dignité de communiquer par écrit ses propositions, que de commettre sa modestie à la necessité d'étaler lui-même ses services, & de recevoir d'un peuple flateur une infinité d'aplaudissemens. L'historien explique à merveilles cette pensée: (s) *In concionem extemplò populus vocatus, ut rex quæ vellet, coràm ageret: deinde ex dignitate magis visum, scribere eum, de quibus videretur: quàm præsentem aut referendis suis in civitatem beneficiis erubescere, aut significationibus acclamationibusque multitudinis, assentatione immodica pudorem onerantis.* La guerre fut concluë contre Philippe Roi de Macedoine. Ce fut alors que pour honorer Attalus on proposa d'ajoûter une nouvelle tribu aux dix anciennes, & de la nommer Attalide: (t) *Ingenti consensu bellum adversus Philippum decretum. Honores regi primùm Attalo immodici, deinde & Rhodiis habiti: tum primùm mentio illata de tribu, quam Attalida appellarent, ad decem veteres tribus addenda.*

(D) *Il harangua les Thebains avec tant de force.*] Ceci est assez singulier pour meriter que l'on voie les propres paroles du Plutarque: (v) *Καὶ μάλιστα παρελθὼν ὁ Τίτος, ὡς οὐκ ἔχων τὴν πόλιν, ἐπεῖθεν ἑλέσθαι τὰ Ῥωμαίων, Ἀττάλου τοῦ βασιλέως συναγορεύοντος αὐτῷ καὶ συνεξορμῶντος τοὺς Θηβαίους. ἀλλ' Ἄτταλος μὲν, (ὡς ἔοικεν) τοῦ γήρως προθυμότερον ἑαυτὸν τῷ Τίτῳ ῥήτορα παρέχειν φιλοτιμούμενος, ἐν αὐτῷ τῷ λέγειν προσπεσόντος ἰλίγγου τινὸς ἢ ῥεύματος, ἄφνω τὴν αἴσθησιν ἐπιληφθεὶς ἔπεσεν, καὶ μετ' οὐ πολὺ ταῖς ναυσὶν εἰς Ἀσίαν ἀποκομισθεὶς ἐτελεύτησεν. Titus (w) inde, quasi urbe non potiretur, affatus eos est, suadens ut in partes Romanorum discederent adjuvante Attalo & Thebanos incitante. Sed Attalus quidem, quum præter ætatem, (ut mihi quidem videtur) majore contentione oratorem Quintio præstare vellet, & vertigine quadam vel pituita esset in media oratione correptus, collapsus est, nec multis diebus pòst in Asiam navibus devectus expiravit.* Voiez dans Tite Live (x) comment Eumenes fils d'Attalus representa cet accident au Senat Romain, après avoir étalé en peu de mots les services que son pere avoit rendus à la Republique Romaine.

(E) *En fort bonne intelligence avec sa femme.*] Elle étoit de Cyzique, & de condition roturiere, & se nommoit Apollonias. Elle aquit le caractere de Reine, & le conserva toute sa vie non par les (y) adresses d'une courtisane; mais par sa modestie, par sa probité, par sa prudence, par sa gravité. Elle aima tendrement ses quatre fils, & leur conserva son affection jusques à sa mort, quoi qu'elle survequit plusieurs années à son mari. Cette clause n'est pas superflue, car il n'arrive que trop souvent que des Reines douairieres fassent des cabales au prejudice de leurs enfans. Le Roi Attalus son fils l'honora beaucoup; ce fut un spectacle que l'on admira dans Cyzique que de le voir lui & son frere mener par la main leur mere dans tous les temples, & dans tous les autres lieux de la ville. Cela leur attiroit mille loüanges, & mille benedictions (z). On ne feroit pas si surpris de voir aujourd'hui de semblables choses dans l'Occident.

(a) *Strabo, lib. 13. pag. 429.*

(b) *Labbe, Chronologue François to. 2. pag. 300. ad ann. Romæ 512.*

(c) *Au mot* Eumenes.

(d) *Henricus Valesius notis ad excerpta Polybii pag. 19.*

(e) *Diog. Laert. l. 4. in Arcesilao n. 48.*

(f) *Athen. lib. 10. pag. 445.*

(g) *On met ici Attali dans la traduction de Dalechamp.*

(h) *Athen. lib. 13. pag. 577.*

(i) *Strabo, ubi supra.*

(k) *Polybius lib. 18. in excerptis Valesianis pag. 103.*

(l) *Titus Livius lib. 33. pag. m. 610.*

(m) Rex Bithyniæ Eumenes. *Just. lib. 27. c. 3.*

(n) *Ἐχορήγει αὐτῷ πολλὰ Εὐμένης ὁ τοῦ Φιλεταίρου· διὸ καὶ τούτῳ μόνῳ τῶν ἄλλων βασιλέων προσεφώνει. Diogen. Laert. l. 4. n. 38.*

(o) *Voiez Valesius notes ad excerpta Polybii pag. 19.*

(p) *Ezech. Spanhemius de præst. & usu numismat. pag. 468.*

(q) *Valesius ubi supra.*

(r) *Titus Livius lib. 31. p. 572.*

(s) *Id. ib.*

(t) *Id. ib. pag. 573.*

(v) *Plutarch. in vita Flaminii pag. 372. B.*

(w) *C'est-à-dire Titus Quinctius Flaminius qui étoit alors Consul.*

(x) *Titus Livius lib. 37. pag. 710. 711.*

(y) *Οὐχ ἑταιρικὴν προσφερομένη πιθανότητα.* Non meretriciis illecebris. *Polyb. ubi infra.*

(z) *Polybius in excerpt. Valesian. pag. 113. 114.*

EUMENES l'aîné de tous lui succeda. Il étoit d'un temperament infirme, mais d'une grandeur de courage qui supléoit à la foiblesse de son corps. Il aimoit la gloire souverainement, il fut magnifique, & il combla de bienfaits plusieurs villes Greques, & plusieurs particuliers. Il étendit au long & au large les bornes de ses états, & ne fut redevable de cet agrandissement qu'à son industrie, & qu'à la prudence. Il sçut si bien contenir (F) ses freres dans leur devoir, qu'ils concoururent avec lui au bien de l'état sans se laisser jamais entrainer à des entreprises factieuses †. Il

† *Ex eodem Polybio ibid. pag. 166. & seq.*

(F) *Il sçut si bien contenir ses freres dans leur devoir qu'ils.*] Polybe nous donnant le caractere d'Eumenes marque pour le dernier trait de distinction, que ce fut un Prince qui se conduisit si habilement envers ses freres, qu'ils furent les instrumens de la sûreté de son regne. Il ajoûte qu'on voit rarement cela. (a) Ἀδελφοὺς ἔχων τρεῖς καὶ κατὰ τὴν ἡλικίαν καὶ πρᾶξιν πάντας τούτους συνέσχε πειθαρχοῦντας αὐτῷ, καὶ δορυφοροῦντας καὶ σώζοντας τὸ τῆς βασιλείας ἀξίωμα, τοῦτο δὲ σπανίως εὕροι τις ἂν γεγονός. *Fratres cum haberet tres & ætate & industria pollentes, eos in officio omnes continuit & morigeros custodesque regni ac dignitatis suæ habuit satellites. Quod raro admodum contigisse reperias.* Il a raison de dire que c'est une chose (b) rare: l'histoire est toute remplie des cruelles guerres, que les Princes ont eües à soutenir ou contre leurs freres, ou contre leurs propres enfans. Desorte que ceux qui l'ont lue avec reflexion, ont pu bâtir cet aphorisme, *qu'un Roi qui a des freres & des enfans a plus de peine à gouverner sa famille, qu'à gouverner son Roiaume.* S'il previent les guerres civiles, ce n'est pas sans des precautions penibles, & continuelles; & s'il ne les previent pas, quels soins ne doit-il point prendre pour les terminer? à quelle inquietude, à quels perils ne se voit-il pas exposé? La politique des Turcs fait horreur, elle sacrifie inhumainement à celui qui regne ou la vie, ou la liberté de tous ses freres; mais c'est un mal necessaire: car sans cela on exposeroit un vaste Empire aux desolations les plus affreuses. Voiez les meditations historiques de Camerarius au chapitre 88. du 1. volume. Quoi qu'il en soit ne regardons pas comme un bonheur, mais plutôt comme l'effet d'une prudence consommée soutenuë par un grand merite, la concorde où le Roi Eumenes fit vivre ses freres. Il étoit d'autant plus difficile de les contenir dans leur devoir, qu'ils étoient environnez de mauvais exemples. La Syrie, & l'Egypte étoient cruellement dechirées par des disputes de succession. La maison roiale dans la Macedoine fut ensanglantée par la jalousie de l'autorité. Ce fut un siecle abominable. On ne voioit qu'attentats horribles des freres contre les freres, & des peres contre les enfans, ou des enfans contre les peres. Cela étoit fort capable de tenter les freres du Roi de Pergame. Leur mere avoit bien sujet de s'estimer très-heureuse de les voir si bien unis. (c) Ἀπολλωνίδα οὖν τὴν Κυζικηνὴν, Εὐμενοῦς δὲ τοῦ βασιλέως μητέρα, καὶ τριῶν ἄλλων, Ἀττάλου καὶ Φιλεταίρου καὶ Ἀθηναίου, λέγουσι μακαρίζειν ἑαυτὴν ἀεὶ καὶ τοῖς θεοῖς χάριν ἔχειν, οὐ διὰ τὸν πλοῦτον, οὐδὲ διὰ τὴν ἡγεμονίαν, ἀλλ' ὅτι τοὺς τρεῖς υἱοὺς ἑώρα τὸν πρεσβύτατον δορυφοροῦντας, κἀκεῖνον ἐν μέσοις αὐτοῖς δόρατα καὶ ξίφη φοροῦσιν, ἀδεῶς διαιτώμενον. *Apolloniadem Cyzicenam, Eumenis regis matrem ac trium præterea filiorum Attali, Philetari, & Athenæi, prædicasse subinde se beatam, diisque egisse ajunt gratias, non propter divitias vel imperium: sed quòd tres filios videret natu maximi esse satellites, eumque in medio ipsorum gladios hastasque ferentium absque metu versari.* Attalus l'aîné des trois freres qui ne regnoient pas, étoit celui qui avoit le plus de part aux grandes affaires. Il temoigna, je l'avoue, beaucoup d'amitié à Eumenes en diverses occasions. Le sachant fort afligé de la conduite que les (d) villes du Peloponnese avoient tenuë, il n'oublia rien pour les engager à lui en faire satisfaction (e). Il donna le nom (f) d'Eumenie à une ville pour faire honneur à son frere: en un mot il eut le surnom de *philadelphe*; mais neanmoins il étoit suspect au Roi, & avec raison, comme Tite Live va nous l'aprendre. Cet historien raconte qu'après la (g) conquête de la Macedoine Attalus, qui avoit très-bien servi les Romains dans cette fameuse expedition, vint à Rome avec de secretes esperances de suplanter son propre frere, & qu'il auroit fait éclater toute cette intrigue, si le medecin qui l'accompagnoit ne l'en avoit detourné. Or ce medecin étoit un homme qu'Eumenes lui avoit donné, & qui avoit ordre de l'observer. C'étoit proprement l'espion du Roi. On le donna par un principe de defiance bien fondée. (h) *Suberat & secreta spes honorum præmiorumque ab senatu, quæ vix salva pietate ejus contingere poterant. Erant enim quidam Romanorum quoque non boni auctores, qui spe cupiditatem ejus elicerent: eam opinionem de Attalo & Eumene Romæ esse, tanquam de altero Romanis certo amico, altero nec Romanis, nec Persi fido socio. Itaque vix statui posse, utrum quæ pro se, an quæ contra fratrem petiturus esset, ab senatu magis impetrabilia forent: adeò universos omnia & huic tribuere, & illi verò negare. Eorum hominum (ut res docuit) Attalus erat, qui quantum spes spopondisset cuperent, ni unius amici prudens monitio velut frænos animo ejus gestienti secundis rebus imposuisset. Stratius cum eo fuit medicus, ad idipsum à non securo Eumene Romam missus speculator rerum, quæ à fratre agerentur, monitorque fidus si decedi fide vidisset. Is ad occupatas jam aures solicitatumque jam animum cùm venisset, aggressus tempestivis temporibus rem prope prolapsam restituit.* Je ne raporte pas les raisons solides que ce medecin emploia pour contenir Attalus dans son devoir. Je dis seulement qu'elles meritent d'être luës dans Tite Live, & qu'aparemment celle-ci ne fut pas la moins touchante. On representa (i) que le Roi Eumenes étoit vieux & sans enfans, & qu'ainsi la porte de la succession legitime seroit ouverte bientôt à Attale. Il faut sçavoir qu'en ce tems-là le fils d'Eumenes n'avoit pas été reconu. Il n'y avoit que trois ou quatre ans, qu'il s'étoit passé des choses qui temoignoient que l'amitié fraternelle étoit combatuë par l'ambition dans le cœur d'Attale. Le Roi Eumenes aiant été dangereusement blessé de deux coups de pierre proche de Delphes, s'étoit fait porter à l'Ile d'Egine. On le pensoit si secretement qu'il n'y avoit presque personne qui sçut au vrai s'il étoit en vie. Ainsi le bruit de sa mort courut par tout. Attale y ajoûta foi avec plus de promptitude qu'un bon frere n'auroit fait. Il parla en Roi à sa belle sœur femme d'Eumenes, & au gouverneur de la citadelle. Pour couper court il se montra trop habile à succeder. Eumenes ne l'ignora point, & quoi qu'il eut resolu de soufrir cela sans en marquer son ressentiment, il ne se put abstenir de reprocher à son frere dès la premiere conversation cette impatience excessive d'epouser la Reine. Tite Live n'en dit pas davantage, mais la verité est, si nous en croions d'autres Auteurs, qu'Attale coucha effectivement avec la Reine. (k) *Compotem jam sui regem, amici postero die deferunt ad navem: inde Corinthum, à Corintho per Isthmi jugum (l) navibus traductis, Æginam trajiciunt. Ibi adeò secreta ejus curatio fuit, admittentibus neminem, ut fama mortuum in Asiam perferret. Attalus quoque celerius quàm dignum concordia fraterna erat, credidit. Nam & cum uxore fratris, & præfecto arcis, tanquam jam haud dubius regni hæres est locutus. Quæ postea non fefellere Eumenem: & quanquam dissimulare & tacite habere id patique statuerat, tamen in primo congressu non temperavit, quin uxoris petendæ præmaturam festinationem fratri objiceret. Romam quoque fama de morte Eumenis perlata est.* Plutarque a converti tout ceci en matiere de panegyrique tant pour Eumenes que pour Attalus: il avoit besoin d'y donner ce tour, car il faisoit un traité de l'amitié fraternelle dans lequel la maison roiale de Pergame devoit paroitre de bon exemple, après ce qu'il avoit deja dit (m) de la mere des quatre freres. Pour moi je trouve le reçit de Tite Live plus vraisemblable. Voici le narré de Plutarque. (n) „ Ayant entendu qu'il venoit de la marine vers la „ ville pour se conseiller à l'Oracle d'Apollo, & l'assaillans par derriere, lui jetterent de grosses pier„ res, qui l'assenerent sur la teste & sur le col: dont „ il fut tellement estourdi, qu'il en tomba par terre „ tout pasmé, de maniere qu'on pensa qu'il fust mort, „ & en courut le bruit par tout, tant que quelques „ uns de ses serviteurs & amis mesmes coururent jus„ ques en la ville de Pergame en porter la nouvelle, „ comme de chose à laquelle ils avoyent esté presens. „ Parquoi Attalus, le plus aagé de ses freres, homme „ de bien, & qui s'estoit tousjours plus fidelement & „ plus loyaument que nul autre porté envers son fre„ re, fut non seulement declaré Roy, & couronné „ du diademe royal, mais qui plus est, il espousa la „ Roine Stratonice femme de son frere, & coucha „ avec elle: mais depuis quand les nouvelles arrive„ rent qu'Eumenes estoit vivant, & qu'il s'en venoit, „ posant

(a) *Polybius in excerptis à Valesio editis pag. 169.*

(b) *Confer quæ supra pag. 1075. lettre g. & pag. 1089. lettre a.*

(c) *Plutarch. de fraterno amore pag. 480. C.*

(d) *Elles avoient renversé par decret public toutes les statues d'Eumenes.* Polyb. in excerpt. pag. 133.

(e) *Polyb. ibid.*

(f) *Stephanus voce Εὐμένεια.*

(g) *En 585.*

(h) *Titus Livius lib. 45. pag. 877.*

(i) Haud ambiguum propediem regnaturum eum infirmitate ætateque Eumenis esset nullam stirpem liberûm habentis. (Nec dum enim agnoverat eum, qui postea regnavit.) Quid attineret vim afferre rei suæ sponte mox ad eum adventuræ? *Id. ibid.*

(k) *Id. lib. 42. p. 815.*

(l) *Voici un fait remarquable: on transporta un vaisseau par terre d'un des Golfes du Peloponnese à l'autre. Cela s'est fait en d'autres rencontres.*

(m) *Voiez ci-dessus lettre c.*

(n) *Plutarque de l'amitié fraternelle pag. 273. (dans l'edition Greque & Latine c'est à la page 489.) je me sers de la version d'Amyot.*

Il se tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, & il en tira de grandes utilitez. Il amena en personne * une bonne flote au Consul Flamininus pendant la guerre contre Philippe Roi de Macedoine. Il excita les Romains à faire la guerre à Antiochus, & il éprouva que les † principes sur lesquels il raisonnoit en leur donnant ce conseil étoient fort justes, car il fut gratifié de plusieurs provinces (G) qui furent ôtées à Antiochus après β la bataille de Magnesie. Il excita les mêmes Romains à la guerre contre Persée Roi de Macedoine γ, & il fit pour cela un voiage exprès à Rome. En s'en retournant par Delphes où il vouloit faire un sacrifice δ il fut blessé dangereusement par des assassins que Persée avoit apostez. Il n'en mourut pas, mais le bruit de sa mort se repandit jusqu'à Pergame. Il dissimula en partie le ressentiment qu'il eut ζ de ce qu'Attale son frere s'étoit montré un peu trop ardent à succeder. Il n'assista point à la guerre contre Persée η, & quelques-uns disent qu'il se rendit suspect aux Romains. N'oublions pas qu'il perdit une bataille navale par un stratagême (H) d'Annibal, & qu'il y pensa perir. Il étoit alors en guerre avec Prusias Roi de Bithynie. Il mourut (I) fort âgé l'an 596. laissant θ la tutele de son fils, & l'administration du roiaume à son frere ATTALE. Celui-ci à proprement parler regna jusques à sa mort. Il commença sa regence par une action glorieuse, ce fut de ‡ retablir Ariarathe dans le roiaume de Cappadoce. Il se signala ⁑ par plusieurs autres actions, & mourut l'an 516. ensuite de quoi son pupille ATTALE regna seul. Il fut (K) surnommé *Philometor*:

* *Titus Livius lib. 34. p. 632.*
† *Voiez Tite Live lib. 35. pag. 651.*
β *Elle se donna l'an de Rome 563.*
γ *Id. Livius lib. 42. p. 813.*
δ *Id. ib. pag. 815.*
ζ *Voiez la remarque F.*
η *Livius lib. 44. pag. 853.*
θ *Strabo, lib. 13. pag. 429.*
‡ *Polybius ubi supra pag. 168.*
⁑ *Voiez la remarque des fautes de Moreri.*

„ posant le diademe, & reprenant la javeline, comme il avoit acoustumé de porter à la garde de son „ frere, il lui alla au devant avec les autres gardes, & „ le Roy le receut humainement, salua & embrassa la „ Roine avec grand honeur & grandes caresses: & „ ayant vescu longuement depuis sans plainte ni suspicion quelconque, finalement venant à mourir il „ consigna & laissa son royaume & sa femme à son „ frere Attalus. Mais que fit Attalus apres sa mort? „ il ne voulut jamais faire nourrir aucun de ses enfans „ que Stratonice sa femme lui porta, & si en eut plusieurs, ains nourrit & esleva le fils de son frere defunct, jusques à ce qu'il fut en aage d'homme, & „ lors lui-mesme lui mit sur la teste le diademe royal, „ & l'apella Roy. „

(G) *Gratifié de plusieurs provinces qui furent ôtées à Antiochus.*] Après que ce Prince eut été contraint d'accepter la paix aux conditions que les Romains lui imposerent, tous les aliiez des Romains chercherent à profiter de ses depouilles. On écouta leurs demandes, & voici ce qui leur fut repondu: (a) *Decem legatos more majorum senatum missurum ad res Asiæ disceptandas, componendasque: summam tamen hanc fore, ut cis Taurum montem quæ intra regni Antiochi fines fuissent, Eumeni attribuerentur, præter Lyciam Cariamque, usque ad Mæandrum amnem, ea civitatis Rhodiorum essent. Cæteræ civitates Asiæ, quæ Attali stipendiariæ fuissent, eadem Eumeni vectigal penderent: quæ vectigales Antiochi fuissent, ea libera atque immunes essent.* Après un temoignage si formel il ne seroit pas necessaire d'ouir Ciceron: je le citerai pourtant, pour remarquer une faute qu'il a commise: *Antiochum illum magnum*, dit-il (b), *majores nostri magna belli contentione terra marique superatum intra montem Taurum regnare jusserunt: Asiam qua illum multarunt, Attalo ut is regnaret in ea, condonaverunt.* Ciceron se trompe sur le nom du Roi qui obtint du peuple Romain un si beau present. Ce fut Eumenes & non Attalus qui le reçut. Je ne sçai point (c) si quelque commentateur a observé cette meprise, mais je viens d'en consulter deux qui au lieu de la remarquer ont commis une autre faute. ATTALO, dit Manuce (d), *Eumenis fratri qui eam postea populo Romano moriens testamento legavit.* (e) Un autre dit ATTALO *Pergami Regi qui moriens populum Romanum fecit hæredem.* Il n'est pas vrai qu'Attalus frere d'Eumenes ait reçu du peuple Romain les provinces qui furent ôtées à Antiochus, & il est faux qu'il les ait renduës au peuple Romain par son testament. Celui qui choisit un tel heritier etoit Attalus fils d'Eumenes. Le Pere Abram fait une autre faute: il croit que Ciceron parle d'Antiochus Epiphanes, & que (f) cet Antiochus fut vaincu par Lucius Scipion; il se trompe. Antiochus Epiphanes ne regna qu'après Seleucus Philopator successeur d'Antiochus le grand, & ce fut d'Antiochus le grand que les Romains triompherent sous les auspices de Lucius Scipion. Au reste l'erreur de Manuce n'est qu'une copie de celle de Valere Maxime. (g) *Liberalis populus Romanus magnitudine muneris, quod Attalo regi Asiam dedit dono. Sed Attalus etiam testamenti æquitate gratus, qui eandem Asiam populo Romano legavit.*

Notez que quand je fis cet article l'édition des Oraisons de Ciceron que Mr. Grævius a procurée ne paroissoit pas encore. Elle a paru depuis, (h) je l'ai consultée en relisant tout ceci avant que de le donner aux imprimeurs, & j'ai trouvé que la faute du Pere Abram, celle de Manuce, & celle de Ciceron ont été marquées par Mr. Grævius. Voiez la page 78. & 79. du 5. tome.

(H) *Il perdit une bataille navale par un stratagême d'Annibal.*] Antiochus ne se sentant point capable de proteger Annibal contre les Romains qui lui demandoient de le leur livrer, l'avertit de prendre la fuite. Annibal se retira dans l'Ile de Crete, & puis à la Cour de Prusias Roi de Bithynie, & lui inspira la hardiesse de rompre la paix que les Romains avoient établie entre lui & nôtre Eumenes. Les suites de cette rupture incommoderent d'abord Prusias; il fut batu par terre, & obligé de tenter si une bataille navale lui seroit plus favorable (i). Il la gagna, & voici comment. Annibal fit enfermer dans des pots de terre toutes sortes de serpens, & donna ordre de jetter ces pots dans les vaisseaux de l'ennemi. On suivit cet ordre, & l'on gagna la victoire, car les équippages d'Eumenes furent consternez de se trouver au milieu de tant de serpens. (k) *Cum Prusias terrestri bello ab Eumene victus esset, & prælium in mare transtulisset, Annibal novo commento auctor victoriæ fuit. Quippe omne serpentium genus in fictiles lagenas conjici jussit, medioque prælio in naves hostium mittit. Id primum Ponticis ridiculum visum, fictilibus dimicare, qui ferro nequeant. Sed ubi serpentibus repleri naves cœpere, ancipiti periculo circumventi, hosti victoriam cessere.* Cornelius Nepos raconte cela plus amplement, & observe que (l) l'intention principale d'Annibal fut de faire perir Eumenes, & pour cet effet il faloit être assûré sur quel vaisseau il etoit. On le decouvrit en depêchant une chaloupe sous pretexte de lui porter une lettre; après cela Annibal commanda aux officiers des vaisseaux de s'attacher principalement à celui d'Eumenes, ils le firent, & ils l'auroient pris s'il ne se fût retiré à force de voiles. Les autres vaisseaux de Pergame se batirent vigoureusement, mais les serpens que l'on y jetta les obligerent à s'enfuir. (m) Les Romains aiant sçu ces choses envoierent des Ambassadeurs en Asie pour pacifier ces deux Princes, & pour demander à Prusias de leur livrer Annibal, qui prevint l'effet de cette demande en s'empoisonnant (n). Ce fut environ l'an 570. de Rome.

(I) *Il mourut fort âgé.*] Il vecut 82. ans si nous en croions Lucien. (o) Ἄτταλος δὲ, ὁ ἐπικληθεὶς Φιλάδελφος, τῶν Περγαμηνῶν καὶ οὗτος βασιλέων, πρὸς ὃν καὶ Σκιπίων ὁ τῶν Ῥωμαίων στρατηγὸς ἀφίκετο, δύο καὶ ὀγδοήκοντα ἐτῶν ἐξέλιπε τὸν βίον. *Attalus, cognomento Philadelphus, rex etiam Pergamenorum, ad quem etiam Scipio Romanorum imperator venit, duos & octoginta annos natus è vita migravit.* Je ne doute point que Lucien ne fasse ici une faute. Le general Romain dont il parle est sans doute Lucius Scipion l'Asiatique qui defit Antiochus. Or en ce tems-là Attale ne regnoit point.

(K) *Il fut surnommé* Philometor.] (p) „ A cause „ de l'amitié qu'il avoit pour sa mere qui même fut „ cause de sa mort, car comme il lui creusoit un „ tombeau, il fut frapé du soleil, & mourut en sept „ jours. „ Afin qu'on sache d'où Mr. Dacier a pris cette circonstance je citerai ces paroles de Justin: (q) *Matri deinde sepulcrum facere instituit, cui operi intentus morbum ex solis fervore contraxit, & septima die decessit.* Sa mere s'apelloit (r) Stratonice, & étoit fille d'Ariarathe Roi de Cappadoce: elle fut mariée avec Eumenes (s) un peu après la victoire que les Romains remporterent sur Antiochus à Magnesie. Au reste puis que (t) Strabon, (v) Appien,

(a) *Titus Livius lib. 37. p. 713. Voiez le passage de Strabon que je citerai dans la remarque contre Moreri.*
(b) *Cicero in oratione pro Sextio p. m. 92.*
(c) *Voiez les dernieres lignes de cette remarque.*
(d) *Paulus Manutius in orat. Cicer. pro Sextio pag. 93.*
(e) *Nicolaus Abramus in eamd. orat. pag. 100.*
(f) Antiochum Epiphanem sive illustrem de quo auspiciis Luc. Scipionis Asiatici superato Appianus in Syriacis, &c. *Id. ibid.*
(g) *Valer. Maximus l. 5. c. 2. n. 3. in externi.*
(h) *C'est-à-dire l'an 1699.*
(i) *Justin. lib. 32. c. 4.*
(k) *Id. ib.*
(l) Classiarios convocat (*Hannibal*) hisque præcipit, omnes ut in unam Eumenis regis concurrant navem, à ceteris tantum satis habeant se defendere. Id facilè illos serpentium multitudine consecuturos. Rex autem quâ nave veheretur, ut scirent se facturum: quem si aut cepissent, aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore. *Cornel. Nepos in vita Hannibalis p. m. 369.*
(m) *Id. ib.*
(n) *Justinus & Cornelius Nepos ubi supra.*
(o) *Lucian. in Macrobiis p. 637. to. 2. edit. Salmur.*
(p) *Dacier, remarques sur l'ode 1. du 1. livre d'Horace p. m. 14.*
(q) *Justin. lib. 36. cap. 4. pag. m. 537.*
(r) *Strabo, lib. 13. pag. 429.*
(s) *Livius lib. 38. pag. 733.*
(t) *Strabo, ibid.*
(v) *Appianus in Mithrid.*

lometor: il aima extremement (*L*) l'agriculture, & il en fit même des livres. Il † fut fort cruel. Il envoia de riches presens à Scipion (*M*) devant Numance, & mourut fort peu après environ l'an 621. & comme il n'avoit point d'enfans il institua * son heritier le peuple Romain. Aristonicus batard ‡ d'Eumenes voulut se moquer de ce testament, & se porta pour successeur legitime; il gagna même quelques batailles, mais il fut vaincu & pris ‡ l'an de Rome 623. Ainsi finit le roiaume de Pergame qui dans une assez petite durée étoit devenu fort puissant, & où la magnificence fut si éclatante qu'elle passa en (*N*) proverbe. Il faudra marquer quelques fautes (*O*) du Moreri.

PER-

pien, & plusieurs autres lui donnent le surnom de Philometor, je m'imagine que Plutarque (*a*) par une erreur de memoire lui donne celui de Philopator, C'est dans la vie des Gracques. Ailleurs il le nomme Philometor. Voiez le passage que je cite dans la remarque suivante. Volaterran avoit raporté assez bien ce qui concerne les Rois de Pergame, mais il gâte tout quant au dernier. Il pretend que par contre-verité on l'apella Philometor: (*b*) *Is Philometor ex scelere per antiphrasin cognominatus est quod matrem interfecerit.* Qui pis est il cite Justin comme aiant dit que ce Prince aiant fait mourir sa mere, & puis sa femme secretement, laissa croître ses cheveux & sa barbe pour cacher son crime. Justin dit toute autre chose.

(*L*) *Il aima extremement l'agriculture.*] Ce ne fut pas sa premiere inclination, & il semble que ce fut un effet de melancholie. Il avoit fait mourir (*c*) plusieurs personnes illustres, après quoi il s'enfonça dans un chagrin extraordinaire; il se couvrit, pour ainsi dire, de sac & de cendres; & puis il abandonna le soin des affaires, & ne s'occupa que de la culture de son jardin. Mais il ne quitta point la cruauté, car il se plaisoit principalement à cultiver les herbes les plus venimeuses, il en distilloit les sucs, qu'il mêloit ensuite avec des remedes salutaires, & il envoioit ces sortes de compositions à ses amis comme un present. Voici mon Auteur: (*d*) *In Asia rex Attalus florentissimum ab* (*e*) *Eumene patruo acceptum regnum, cædibus amicorum, & cognatorum suppliciis, fœdabat, nunc matrem anum, nunc Beronicem sponsam, maleficiis eorum necatas confingens. Post hanc scelestam violentiæ rabiem, squalidam vestem sumit: barbam capillumque in modum reorum summittit: non in publicum prodire, non populo se ostendere, non domi lætiora convivia inire, aut aliquod signum sani hominis habere, prorsus ut pœnas pendere manibus interfectorum videretur. Omissâ deinde regni administratione, hortos fodiebat, gramina seminabat, & noxia innoxiis permiscebat, eaque omnia veneni succo infecta, velut peculiare munus, amicis mittebat.* Joignons à cela ces paroles de Plutarque: (*f*) Ἄτταλος ὁ φιλομήτωρ ἐκήπευε τὰς φαρμακώδεις βοτάνας, οὐ μόνον ὑοσκύαμον καὶ ἐλλέβορον, ἀλλὰ καὶ κώνειον καὶ ἀκόνιτον καὶ δορύκνιον αὐτὸς ἐν τοῖς βασιλικοῖς σπείρων καὶ φυτεύων, ὀπούς τε καὶ καρποὺς αὐτῶν, ἔργον πεποιημένος εἰδέναι καὶ κομίζεσθαι καθ' ὥραν. *Attalus Philometor herbas venenosas colebat, non tantum hyoscyamum & helleborum, sed & cicutam, aconitum, dorycnion, ipse in hortis regiis seminans & plantans: liquoresque & semina & fructus horum elaborabat cognoscere, ac suo quæque tempore colligere.* Attalus changea cette occupation, & (*g*) s'apliqua à la fonte des metaux. Ses livres d'agriculture n'étoient pas inconus à Varron (*h*), à (*i*) Pline & à (*k*) Columella. Le Pere Hardouin observe que ce Prince selon le temoignage de Galien entendoit toutes sortes de remedes, & en composa des livres. (*l*) *Haud diversum ab eo puto Attalum esse eum, quem Medicum appellat Plinius in indice l. 32. & 33. cum hunc ipsum Pergamenorum regem, omnis generis medicamentorum perquam studiosum fuisse Galenus affirmet, l. 1. κατὰ γένη, c. 13. p. 657. & l. 1. de antidotis c. 1. p. 865. De medicinis ex animalibus scripsisse, l. 10. de facult. simp. medic. c. 1. p. 275.* Mr. Menage (*m*) donne à un autre ce qui concerne les jardins de cet Attalus.

(*M*) *De riches presens à Scipion devant Numance.*] Je n'ai lu cela que dans Ciceron. (*n*) *Quo in loco Dejotarum talem erga te cognovisti, qualis rex Attalus in P. Africanum fuit, cui magnificentissima dona, ut scriptum legimus, usque ad Numantiam misit ex Asia, quæ Africanus inspectante exercitu accepit.* A quoi songe le Pere Abram (*o*) quand il dit que Tite Live ne s'accorde pas avec Ciceron? Là-dessus il cite un passage du (*p*) 58. livre de Tite Live, qui temoigne que Scipion aiant reçu de grans presens d'Antiochus les montra à toute l'armée, & voulut que le Questeur en chargeât ses livres de compte. Ciceron a-t-il pretendu parler du Scipion qui vainquit Antiochus?

(*N*) *La magnificence* de Pergame .... *passa en proverbe.*] Lisez les commentateurs d'Horace sur ces paroles: (*q*) *Attalicis conditionibus Nunquam dimoveas ut trabe Cypria Myrtoum pavidus nauta secet mare.* Considerez aussi ces passages de Properce:

Nec (*r*) *mihi tunc fulcro sternatur lectus eburno,*
Nec sit in Attalico mors mea nixa toro.
Attalicas (*s*) *supera vestes, atque omnia magnis,*
Gemmea sint ludis, ignibus ista dabis.

On pretend que les tapisseries ne furent conuës à Rome que depuis (*t*) que l'on y eut transporté celles d'Attalus dont le peuple Romain fut heritier. Servius (*v*) assûre qu'elles furent inventées à la Cour des Rois de Pergame, & qu'on les nomma: (*w*) *aulæa, ab aula Attali.* Il se trompe sur ce dernier point, car les Romains ne les nommerent ainsi que parce qu'en Grec elles se nommoient (*x*) αὐλαίαι. Quoi qu'il en soit les tapisseries Attaliques étoient celebres. (*y*) *Quid illa attalica, tota Sicilia nominata, ab eodem Heio peripetasmata emere oblitus es?* Le Roi Attalus fut l'inventeur de la broderie d'or: (*z*) *aurum intexere in eadem Asia invenit Attalus Rex.* Consultez ce passage de Silius Italicus:

Quæ (*aa*) *radio jactat Babylon, vel murice picto,*
Læta Tyros, quæque Attalicis variata per artem,
Aulæis scribuntur acu.

Pline (*bb*) fait souvent mention du prix excessif que le Roi Attale achetoit les bons tableaux.

(*O*) *Quelques fautes du Moreri.*] J'ai égard ici à l'edition de Hollande. I. Il n'est pas vrai qu'Attale premier du nom *ait étendu ses conquetes dans l'Asie jusques au mont Taurus.* Ce fut sous Eumenes que le roiaume de Pergame eut cette étenduë, & cela par la liberalité des Romains. Avant cela c'étoit un petit Etat, comme je vais le prouver. (*cc*) Συνεπολέμησε δὲ καὶ οὗτος (Εὐμένης) Ῥωμαίοις πρός τε Ἀντίοχον τὸν μέγαν, καὶ πρὸς Περσέα, καὶ ἔλαβεν ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων ἅπασαν τὴν ὑπ' Ἀντιόχῳ τὴν ἐντὸς τοῦ Ταύρου. Πρότερον δ' ἦν τὰ περὶ Πέργαμον οὐ πολλὰ χωρία μέχρι τῆς θαλάττης τῆς κατὰ τὸν Ἐλαΐτην κόλπον, καὶ τὸν Ἀδραμυττηνόν. *Hic quoque* (Eumenes) *Romanorum socius fuit in bellis adversus Antiochum Magnum, & Perseum: accepitque à Romanis quidquid Asiæ intra Taurum Antiochus possederat: cùm antè sub Pergami ditione fuissent pauca quædam loca usque ad mare, juxta sinum Elaiticum & Adramyttenum.* Le Pere Labbe a fait faire cette faute à Mr. Moreri, car voici ses citations touchant Attale. (*dd*) „ *Justin 27. Tite Live 34. Polybe 5.* où il dit qu'il estendit ses conquêtes dans „ l'Asie jusques au Mont Taurus.„ Je n'ai point trouvé cela au 5. livre de Polybe, mais seulement qu'Attale pendant la guerre contre Achæus contraignit les habitans de plusieurs villes à se declarer pour lui. Ce n'est point ce qu'on apelle conquêtes: il ne paroît point qu'après son retour à Pergame ces villes lui aient été soumises. II. Il ne faloit pas se contenter de la citation des trois auteurs du Pere Labbe, puis qu'ils ne disent rien de l'amitié des quatre freres qu'on *propose ordinairement pour modele de l'union qu'il y doit avoir entre les freres.* Il faloit citer pour cela Plutarque comme avoit fait le Pere Labbe (*ee*). III. La femme d'Attale mere de ces 4. freres s'apelloit (*ff*) Ἀπολλωνίς. Il ne faloit donc pas l'apeller *Apollonia*, mais *Apollonis*, ou *Apollonide*. IV. L'article d'Attalus second est pitoiable. On y debute par dire qu'il *fut premierement envoié par son frere Eumenes à Rome l'an 596. où il obtint tout ce qu'il souhaitoit du senat.* Copie pure du Pere (*gg*) Labbe. Cet Attalus avoit plus de 60. ans au tems qu'on marque; il ne faloit donc point commencer par là son histoire, vu les choses memorables qu'il avoit faites auparavant. V. Je ne pense pas qu'il ait été Ambassadeur de son frere à Rome l'an 596. & je m'imagine qu'on a confondu les tems: on a transporté à cette année le voiage qu'il fit à Rome après la prise du dernier Roi de Macedoine environ l'an 584. VI. Il est absurde de citer Polybe *li. 5.* & Justin *li. 36.* puis qu'ils ne disent rien de cet Attalus. Notez que l'histoire de Polybe ne s'étendoit pas jusqu'à l'an 596. de Rome. VII. Attalus troisiéme étoit surnommé *Philometor*, & non pas *Philo-*

† *Voiez la remarque L.*
* *Florus lib. 2. c. 20. & multi alii.*
‡ *Justin. l. 36. c. 4.*
‡ *Id. ib.*
(*a*) *Plut. in vita Gracchor. pag. 830.*
(*b*) *Volaterr. l. 13. p. m. 497.*
(*c*) *Voiez les excerpta Diodori Siculi publiez par Henri Valois p. 370.*
(*d*) *Justin. ubi supra.*
(*e*) *Justin se trompe, il devoit dire* ab Attalo.
(*f*) *Plut. in Demetrio p. 897. D.*
(*g*) Ab hoc studio, ærariæ artis fabricæ se tradit cerisque fingendis, & ære fundendo procudendoque oblectabatur. *Justin. ubi supra.*
(*h*) *Il en parle dans le 1. chapitre du 1. livre de re rustica.*
(*i*) *Plin. lib. 18. c. 3.*
(*k*) *Columella lib. 1. cap. 1. mais au lieu de lire* Attalus & Philometor, *lisez* Attalus Philometor. *Voiez le P. Hardouin in indice Pliniano pag. 100.*
(*l*) *Harduinus ib.*
(*m*) *Voiez la remarque B de l'article* Lacyde.
(*n*) *Cicero, in oratione pro rege Dejotaro p. m. 647.*
(*o*) *Abramus, commentar. in Orat. Cic. pro Dejotaro p. 441.*
(*p*) *Nous n'avons de Tite Live que jusqu'au l. 45.*

(*q*) *Horat. ode 1. lib. 1.*
(*r*) *Propertius eleg. 13. l. 2. Voiez aussi* eleg. 32. ejusdem libri.
(*s*) *Idem eleg. 17. lib. 3. Voiez aussi* eleg. 5. l. 4.
(*t*) *Voiez le commentaire* variorum *sur Virgile, Georg. l. 3. v. 20.*
(*v*) Ideo *aulæa* dicta sunt quod primum in aula Attali, Regis Asiæ qui populum Romanum scripsit hæredem inventa sunt. *Servius in Æn. l. 1. v. 697.*
(*w*) *Servius in hæc verba Georgic. l. 3. v. 25.* Purpurea intexti tollunt aulæa Britanni.
(*x*) *Voiez Plutarque in vita Themistoclis.*
(*y*) *Cicero in Verrem lib. 6. fol. m. 70. B.*
(*z*) *Plinius lib. 8. c. 48. p. m. 231. il dit au ch. 3. du 33. livre* Attalicis jampridem aurum intexitur invento regum Asiæ.
(*aa*) *Silius Italicus lib. 14. p. m. 636.*
(*bb*) *Plin. lib. 7. c. 38. & lib. 34. & 35.*
(*cc*) *Strabo, l. 13. p. 429.*
(*dd*) *Labbe, Chronol. Franc. to. 2. p. 300. ad ann. Romæ 512.*
(*ee*) *Labbe, ubi supra p. 336. ad ann. 556.*
(*ff*) *Strabo l. 13. p. 429.*
(*gg*) *Labbe p. 365. ad ann. 596.*

Digitized by Google

PERGE, ville de Pamphylie, auprès de laquelle sur un lieu fort élevé † l'on bâtit un temple de Diane. Il étoit fort ancien, * & on l'avoit en grande veneration: & quoi que la Diane d'Ephese surpassât la Diane de Perge, celle-ci ne laissoit pas d'avoir bonne part à la devotion des peuples. Il s'y faisoit β tous les ans une assemblée; c'est alors sans doute que l'on chantoit les Hymnes que Damophila contemporaine de Sappho avoit composées en l'honneur de cette Déesse, & qui se chantoient encore au tems γ d'Apollonius de Tyane. Il y a plusieurs medailles θ qui parlent de la Diane de Perge, Περγαία Ἄρτεμις. C'est une des villes où St. Paul λ annonça la foi. Le fameux geometre Apollonius μ Pergeus, dont on a un livre des sections coniques, en étoit nâtif. Elle est à present en mauvais état; le siege π Archiepiscopal en a été transferé à Attalia, l'une des 14. villes qui en dependoient auparavant. Perge est à huit milles de la mer.

† *Strabo l. 14. pag. 459.*

* Pergæ fanum antiquissimum & sanctissimum Dianæ scimus esse, id quoque à te nudatum & spoliatum esse, ex ipsa Diana quod habebat auri detractum atque ablatum esse dico. *Cicero in Verrem orat. 6.*

β *Strabo ibid.*

γ *Voiez Philostr. in ejus vita l. 1.*

θ *Spanhem. de præst. & usu numism. pag. 782.*

λ *Actes des Apôtres chap. 13. & 14.*

μ *J'ai donné son article.*

π *Baudrand Geogr.*

PERIANDRE, Tyran de Corinthe. On l'a mis au nombre des sept Sages de la Grece, mais on auroit eu plus de raison de le ranger parmi les plus mechans hommes qui aient jamais été: car il changea le gouvernement (*A*) de sa patrie, il en oprima la liberté, il y établit pour lui la puissance monarchique φ, & afin de se maintenir dans l'usurpation χ, il fit mourir les principaux de la ville, les croiant capables de remettre les affaires au premier état. Le jour d'une fête solennelle il ‡ ôta aux femmes tous leurs ornemens, & les emploia à faire faire la statuë d'or qu'il (*B*) avoit voüée. Il commit inceste (*C*) avec sa mere; il tua sa femme à coups de pied pendant qu'elle étoit enceinte; il fit brûler ses concubines dont les calomnies l'avoient irrité contre son épouse; il se fâcha tellement de ce que son second ⸸ fils pleura la mort de sa mere, qu'il

φ *Diog. Laertius lib. 1. n. 98.*

χ *Herodotus lib. 5. c. 92. pag. m. 324.*

‡ *Diog. Laert. ib. n. 96.*

⸸ *Il se nommoit Lycophron. Voiez son article, où je raconte ce qu'en dit Herodote.*

Philopator. Cette faute aussi se trouve dans le Pere (*a*) Labbe. Mais ce qu'il y a de plus blâmable c'est d'avoir fourré entre ces trois Attalus un Attalus *Philadelphe*, sans avertir que ce n'est pas un nouvel Attale. L'omission de cet avertissement fait croire au lecteur que cet Attalus *Philadelphe* est diferent des trois autres, & neanmoins il est le même qu'Attalus second. Nous allons voir si son article est comme il faut. VIII. On n'y distingue point ce qu'il fit avant qu'être Roi, d'avec ce qu'il fit sous le regne de son frere: il n'y a point de lecteurs qui n'aient droit de s'imaginer que tout ce que l'on raconte fut fait par Attale depuis qu'il fut établi Tuteur de son neveu *avec le titre de Roi*. Or cela est faux. IX. Ce ne fut point lui qui *soutint le siege de Pergame contre Antiochus*. Nous avons vû (*b*) que le Roi Eumenes étoit en personne dans Pergame pendant le siege. X. Il ne fit point la guerre à Persée Roi de Macedoine: il faloit dire qu'il assista à cette guerre commé alié des Romains. XI. Strabon & Appien qu'on cite ne disent point qu'Attale fit prisonnier Prusias. XII. Ni qu'il envoia des presens à Scipion Emilien devant Numance. XIII. Ni qu'il perit par les embûches de son neveu Attale. Il étoit mort avant que ce Scipion allât à Numance.

(*A*) *Il changea le gouvernement de sa patrie.*] Diogene Laërce l'assûre formellement. Οὗτος πρῶτος, dit-il (*c*), δορυφόρους ἔσχε, καὶ τὴν ἀρχὴν εἰς τυραννίδα μετέστησε. *PRIMUS hic armatis circumseptus incessit, magistratumque ad tyrannidem transtulit.* Aldobrandin remarque sur ces paroles, que si l'on en croit Aristote, il faut donner à Periandre l'invention de la plupart des moiens qui établissent & qui maintiennent la tyrannie. (*d*) *Omnium autem earum rerum quæ ad tyrannidem faciunt constituendam & conservandam, auctorem fuisse Periandrum Cypseli filium, tum aliis locis, tum præcipue eodem lib. 5. polit. ait cap. 11.* Τὰ τοι, inquit, τὰ (*e*) πολλά φασι καταστῆσαι Περίανδρον. Mr. Menage sur ces mêmes paroles de Laërce cite Suidas, qui assûre que Periandre eut 300. gardes, & qu'il defendit aux Corinthiens d'avoir des valets, & de vivre sans rien faire. Il inventoit toûjours quelque chose pour les occuper, & il mettoit à l'amende ceux qu'il trouvoit assis aux places publiques: il craignoit qu'ils ne machinassent quelque chose contre lui. Disons neanmoins qu'Herodote ne lui attribuë point la premiere institution de la tyrannie; mais à Cypsele qui aiant regné 30. années dans Corinthe fort durement, laissa toute son autorité à Periandre son fils. Τυραννεύσας δὲ ὁ Κύψελος, τοιοῦτος δή τις ἀνὴρ ἐγένετο· πολλοὺς μὲν Κορινθίων ἐδίωξε, πολλοὺς δὲ χρημάτων ἀπεστέρησε, πολλῷ δ' ἔτι πλείστους τῆς ψυχῆς (*f*). *Cypselus vero tyrannide potitus, talis extitit ut Corinthiorum multos insequutus sit, multos pecunia, longe plurimos anima privaverit.* Celui-ci d'abord fut moins rude que son pere, & puis beaucoup plus cruel.

(*B*) *La statuë d'or qu'il avoit voüée.*] Remarquez ici une preuve fort sensible du desordre où les fausses religions laissent le cœur & l'esprit. Elles ne corrigent point l'inclination au peché. Voici Periandre qui fait des vœux, & qui n'ose se dispenser de les accomplir, lors même qu'il n'a point d'argent (*g*). Il croit donc qu'il y a des Dieux; il croit une providence: cependant il se souille dans l'inceste, & dans le sang innocent, il tuë sa femme &c. Passons aux desordres de l'esprit. Ce même tyran ne craint pas le châtiment de ses incestes, & de ses meurtres, mais il craint que s'il n'offroit pas aux Dieux une masse d'or qu'il leur a promise, ils l'accableroient de maux, ils le puniroient severement. Bien plus, il se persuade qu'encore qu'il n'accomplisse son vœu que par un vol très-injuste, & qui met au desespoir toutes les femmes de Corinthe, la statuë d'or qu'il consacre ne laissera pas de plaire aux Dieux, & de le sauver des malheurs qu'ils eussent versez sur sa tête, s'il n'eût pas offert le simulacre qu'il avoit voüé. Excepté la violence faite à l'honneur & à la foi, il n'y en a point de plus rude aux honnêtes femmes, que de les depouiller de leurs ornemens. La passion d'être bien mise & bien parée, a toûjours eu une grande force dans le sexe. (*h*) *Φιλόκοσμον genus femineum est: multasque etiam insignis pudicitiæ, quamvis nulli virorum, tamen sibi scimus libenter ornari. . .* (*i*) *Ut taceam de maurinum pretiis, candore margaritarum, rubri maris profunda testantium, smaragdorum virore, ceraunniorum flammis, hiacynthorum pelago, ad quæ ardent & insaniunt studia matronarum.* Je ne remarqué cela que pour rendre plus odieux l'esprit tyrannique du pretendu Sage de la Grece. Voiez la remarque D.

(*C*) *Il commit inceste avec sa mere.*] Elle s'apelloit (*k*) Cratea: quelques-uns disent (*l*) que ne pouvant reprimer les mouvemens impetueux de sa passion, elle proposa à son fils de coucher secretement avec une femme très-amoureuse de lui, & qui ne vouloit pas être reconuë. Il y aquiesça, & ainsi il eut à faire avec sa mere sans le sçavoir; car Cratea s'étoit mise au lit, où la pretenduë amante dont elle avoit parlé à son fils se devoit trouver. Ce commerce dura long tems sur le même pied; mais enfin Periandre voulut savoir qui étoit cette personne dont il avoit si souvent joui. Il fit cacher quelcun dans la chambre, & lors que sa mere s'alloit coucher, il vint à elle avec un flambeau. Il l'auroit tuée sur le champ, si un Genie qui lui aparut ne l'en avoit empêché. Depuis ce tems-là il vécut comme un furieux, il fut cruel, & il fit mourir plusieurs personnes. Pour ce qui est de Cratea, elle fit bien des complaintes sur sa destinée, & se tua. D'autres ne content pas ainsi l'avanture: ils veulent bien (*m*) que le commerce de Periandre avec sa mere ait été couvert sous les voiles d'un profond secret, mais non pas qu'il ait ignoré qu'il couchoit avec sa mere. Ils soutiennent que le jeu lui plut beaucoup, & qu'il ne fut en colere que parce que son inceste fut decouvert. Il dechargea son chagrin sur ses sujets, & se comporta depuis tyranniquement.

APRES que sa mere se fut tuée, il discontinua d'honorer la Déesse Venus, & de lui ofrir des sacrifices, mais enfin à cause de quelques songes de Melisse sa femme, il recommença la pratique de ce culte. C'est ce que Plutarque observe au commencement de son banquet des sept sages, & il supose que le jour de ce festin fut celui où Periandre recommença de sacrifier à cette Déesse.

(*a*) *Labbe ib. p. 391. ad ann. 621.*

(*b*) *Dans la derniere remarque de l'article precedent, à la fin.*

(*c*) *Diog. Laert. in Periandro n. 98. l. 1.*

(*d*) *Aldobrandinus in Diog. Laert. ib.*

(*e*) *Il ne faloit donc pas qu'Aldobrandin emploiât le mot* omnium. *Ce qu'il cite d'Aristote le refute.*

(*f*) *Herodot. lib. 5. cap. 92. pag. 324.*

(*g*) Ἔφορος ἱστορεῖ ὡς εὔξαιτο, εἰ νικήσειεν Ὀλύμπια τεθρίππῳ, χρυσοῦν ἀνδριάντα ἀναθεῖναι. νικήσας δὲ, καὶ ἀπορῶν χρυσίου &c. Ephorus in historia, vovisse illum tradit, si Olympia quadriga vicisset, auream statuam deo sacraturum, victoria verò potitum, & auro egentem, &c. *Diogen. Laert. ubi supra n. 96. pag. 60.*

(*h*) *Hieronymus, epist. ad Gaudentium de Pacatula institut. p. m. 268.*

(*i*) *Idem epist. ad Demetriadem de servanda virginitate pag. 291.*

(*k*) *Diog. Laert. lib. 1. n. 96.*

(*l*) *Parthenius in Eroticis cap. 17.*

(*m*) *Aristippus, apud Diogen. Laertium ubi supra.*

qu'il le chassa, & qu'il le desherita. Il forma un vilain plan de vangeance contre les habitans de Corcyre: ce fut d'envoier leurs jeunes † garçons au Roi Alyattes pour être châtrez; & quand il eut sçu que le vaisseau qui portoit ces innocentes victimes avoit relâché à Samos, & que cette jeunesse avoit été preservée du malheur à quoi il la destinoit, il en conçut un si grand chagrin qu'il en mourut. Il étoit alors âgé d'environ 80. ans *. Il y en a qui disent qu'il eut à faire avec sa femme depuis (D) qu'elle fut morte; brutalité qui n'est guere moins horrible que celle de ce Monarque Lydien qui mangea (E) sa femme. Quelques Auteurs β sont assez simples, pour mettre cette action de Periandre au nombre des grans exemples de l'amitié conjugale. Il regna 44. ans, selon Aristote γ, ou 40. selon Diogene ζ Laërce. Il florissoit environ la 38. Olympiade τ. Mr. Moreri a (F) fait quelques fautes.

On trouve dans un ouvrage d'Heraclide certaines choses qui ne sont pas desavantageuses à Periandre. S'il defendit aux habitans de Corinthe d'avoir des valets, il leur defendit aussi de vivre voluptueusement. Ce n'est pas une mauvaise loi. Il n'imposa aucune taxe à personne, & se contenta de certains peages provenans de la vente & de l'entrée & de la sortie des marchandises. Il haïssoit les mechans, & il faisoit noier toutes les personnes qui s'apliquoient ‡ au maquerellage. Enfin il établit un senat, & il regla la depense de ceux qui le composoient ⸸.

PERI-

† *Diogene Laerce ne limite point le nombre. Herodote l. 3. c. 48. le fixe à trois cens, des meilleures familles de l'Ile.*

* *Tiré de Diogene Laerce in vita Periandri lib. 1.*

β *Ravisius Textor, in Officina, lib. 5. c. 3. au titre* de amore conjugali *p. m. 553. & plusieurs autres apres lui.*

γ *Aristot. Polit. l. 5. c. 12.*

ζ *Ubi supra n. 98.*

τ *Ibid.*

‡ *C'est ainsi que je traduis* [illegible]. *Cragius entend par là les prostituées.*

⸸ *Tiré d'Heraclides* de Politiis *pag. 17. edit. Cragii 1593. in 4.*

(D) *Avec sa femme depuis qu'elle fut morte.*] Voici un des contes d'Herodote: il le fait en raportant l'injustice que les femmes de Corinthe soufrirent sous Periandre. (a) Ce Tyran envoia consulter l'oracle des Morts, pour aprendre des nouvelles d'un certain depôt. Sa femme Melissa aparut, & declara qu'elle se garderoit bien de reveler ce secret, car j'ai grand froid, dit-elle, je suis toute nuë, les habits avec lesquels on m'a enterrée ne me servent de rien, parce qu'ils n'ont pas été brûlez. Pour prouver, continua-t-elle, que ce que je dis est veritable, il me suffit d'observer que Periandre a mis son pain dans un four froid. Ce discours raporté à Periandre lui parut très-vrai, parce qu'il se ressouvint d'avoir eu à faire avec Melisse, après même qu'elle eut rendu l'ame. (b) [Greek text illegible] *Hac Periandro renunciata, ob illud argumentum fidem fecere, quod ipse cum Melissa quamvis defuncta coierat.* Il fit donc publier que toutes les femmes de Corinthe eussent à se rendre au temple de Junon. Elles obeirent, & se parerent de tout ce qu'elles avoient de plus beau, comme pour un jour de fête; mais les gardes que l'on fit cacher dans le temple les depouillerent toutes sans exception: les maitresses & les servantes furent traitées de la même sorte. Tous leurs habits furent brûlez sur le tombeau de Melisse. Cette femme étoit fille de Procles Tyran d'Epidaure, & du côté de sa mere elle apartenoit à de grans Seigneurs qui regnerent dans presque toute l'Arcadie (c). Un Auteur dans Athenée ne parle pas si avantageusement de la qualité de Melisse: il (d) assûre que Periandre en devint fort amoureux, la voiant verser à (e) boire à des ouvriers.

(E) *Monarque Lydien qui mangea sa femme.*] Le Sieur de Rampalle voulant prouver que nôtre siecle ne surpasse point en vices le tems passé, raporte entre autres exemples d'intemperance la voracité de Maximin, celle d'Albinus, celle de Phagon, & celle d'Astidamas; & puis il dit que (f) *Cambyses Roi de Lydie soupa une nuit de sa femme.* Il se trompe à l'égard du nom; je ne pense pas que l'on trouve qu'aucun Roi de Lydie se soit apellé Cambyses; & en tout cas il n'est pas vrai que celui qui devora sa femme s'apellât ainsi. Il s'apelloit Cambles. C'étoit un grand mangeur & un grand buveur. L'historien qui en parle insinuë qu'il commit ce crime sans sçavoir ce qu'il faisoit, & qu'il ne conut la barbarie, que parce qu'il sentit dans sa bouche la main de sa femme en s'eveillant. Il se tua, quand il sçut que son action étoit conuë. (g) [Greek text illegible] *Xanthus in Lydiacis narrat Camblem Lydorum olim regem, edacem, bibacem, gulosum fuisse, noctuque uxorem suam in frusta dissectam vorasse: deinde crastino mane, repertâ conjugis manu, quae ad ejus os haserat, re cognita, & in vulgus sparsa, seipsum jugulasse.* J'ai bien de la peine à croire que cela ne soit pas semblable aux contes de vieille, où les Geans mangeurs d'hommes sont si mêlez.

(F) *Moreri a fait quelques fautes.*] Je ne touche pas à ses pechez d'omission: chacun les pourra conoître en comparant son *Periandre* avec le mien. I. Il supute mal, lors qu'il dit que Periandre commença son regne *en la* 38. *Olympiade*, & mourut en la 48. après avoir regné 44. ans. Il auroit pu dire cela, si Periandre aiant succedé à son pere au commencement de l'Olympiade 38. étoit mort sur la fin de l'Olympiade 48. Mais en ce cas-là il auroit falu marquer cette precision. II. Il ne faloit pas citer Eusebe, car il ne donne point la durée de 44. ans au regne de Periandre. Il en met le commencement au 1. an de l'Olympiade 38. & la (h) fin au premier an de l'Olympiade 48. Je trouve une grosse faute dans ces paroles de Scaliger: (i) *Obiit* (Periander) *anno ultimo Olympiadis* XLVIII. *Tyrannidem obtinuit an.* XL. *auctore Laërtio. Ergo ejus initium an. primo Olympiadi* XXXVIII. *ut hic recte assignatum.* Il est faux, selon Eusebe, que Periandre soit mort la derniere année de l'Olympiade 48. Mais si Eusebe avoit mis la mort de ce Prince sous cette année-là, il ne s'accorderoit pas avec Diogene Laerce, qui ne l'a fait regner que 40. ans. Scaliger s'exprime mieux 5. pages (k) après. III. Periandre ne *repondit* point *à ceux qui demandoient pourquoi il retenoit la domination, qu'il étoit aussi dangereux de la quiter, que de la perdre.* Cette reponse est equivoque & embarrassée; elle est fausse dans tous les cas où l'on perd la domination avec la vie; car ceux qui la perdent de cette façon ne courent plus aucun risque. Il faloit dire qu'il repondit, il y a autant de danger à se defaire volontairement de la tyrannie, qu'à s'en laisser depouiller par ses ennemis. En François nous n'avons pas le privilege de parler obscurément. Il faut se precautionner contre la critique, beaucoup mieux que les anciens ne le devoient faire. Je dis cela parce que je mets ici les termes de l'original. (l) [Greek text illegible] *Rogatus aliquando cur in tyrannide persisteret; quia, inquit, & sponte & invitum cedere aque periculosum est.* IV. A quoi bon citer (m) Sosicrate, qui ne dit rien de ce que l'on met dans l'article de Periandre, & qui est même d'un sentiment oposé à celui que l'on adopte touchant l'âge de ce tyran? Il (n) le fait mourir 41. ans avant la 49. Olympiade. Je sçai bien qu'en changeant la ponctuation (o) on aprocheroit son sentiment de celui d'Eusebe. Mais Mr. Moreri savoit-il cela? Et faut-il citer les gens sur des leçons disputées? Cela n'est permis qu'à ceux qui ont averti, qu'ils adoptent la correction d'un tel ou d'un tel Critique.

Voici des paroles de Balzac qui se raportent à la reponse de Periandre. (p) *Le danger n'est pas moindre de se deffaire de la tyrannie, que de s'en saisir. Phalaris* (r) *estoit tout prest de la quitter; mais il demandoit un Dieu pour caution qui lui respondist de sa vie, s'il se depouilloit de son autorité; & ç'a tousjours esté une commune opinion, que ceux qui ont pris les armes contre leur Pays, ou contre leur Prince, sont en quelque façon reduits à la necessité de malfaire, pour le peu de seureté qu'ils trouvent à faire bien. Ils n'osent devenir innocens, de peur de se mettre à la mercy des loix qu'ils ont offensées, & continuent leurs fautes, à cause qu'ils ne pensent pas qu'on se contentast de leur repentance.* Ce fut l'une des maximes dont Mecene se servit, lors qu'Auguste deliberoit avec lui & avec Agrippa, s'il rendroit au peuple Romain la liberté. Agrippa lui conseilla de le faire, & Mecenas de ne le point faire. Raportons ici les recueils du savant Meibomius. *Tangit Xiphilinus*, dit-il (q), *ex parte caussam, qua motus Maecenas, Augusto suaserit, ut imperium retineret.* Regnum nempe justum & legitime comparatum imprimis conducere rerum magnitudini *gubernanda:* nec aliud discordantis patriae remedium esse, quam ut ab uno, *ut loquitur Tacitus Ann. lib.* IV. *cap.* IX. *unumque Reip. corpus* unius praesidis nutu, quasi anima & mente regatur, *ut monet Florus lib.* IV. *cap.* III. *Potior tamen*,

(a) *Herodot. lib. 5. c. 92.*

(b) *Id. ib. p. m. 325.*

(c) *Diog. Laert. lib. 1. n. 94.*

(d) *Pythanetus lib. 3. de Ægina apud Athen. lib. 13. p. 589.*

(e) [Greek text illegible] Operariis vinum ministrantem. *Ibid.*

(f) *Rampalle, que le monde ne va pas en empirant pag. 94.*

(g) *Athen. lib. 10. c. 3. pag. 415.*

(h) *Il ne marque que la fin du gouvernemens monarchique de Corinthe: mais c'est la même chose que la mort de Periandre.*

(i) *Scaliger, animadv. in Euseb. n. 889. p. m. 84. col. 1.*

(k) *Ibid. n. 929. pag. 89.*

(l) *Diogen. Laertius ibid. n. 97.*

(m) *Dans la 2. édition de Hollande on a mis Socrate.*

(n) *Apud Diogen. Laertium ibid. n. 95.*

(o) *Voiez Menage in Laertium lib. 1. n. 95. p. 55.*

Du peril à quoi s'exposent les tyrans qui abdiquent.

(p) *Balzac au chapitre 45. du Prince. p. m. 33. 34.*

(r) *Phalar. in Epist.*

(q) *Joannes Henricus Meibomius in vita Maecenatis p. 87. 88.*

PERIBEE, en Latin *Peribæa*, fille d'Alcathous Roi de Megare, femme de Telamon Roi de Salamine, & mere d'Ajax. Voiez la remarque C de l'article *Telamon*.

PERICLES a été l'un des plus grans hommes qui aient paru dans l'ancienne Grece. Ses ancêtres tant du côté paternel que du maternel, étoient fort illustres. Il fut élevé avec tous les soins imaginables, & il eut entre autres maîtres Zenon d'Elée, & Anaxagoras, deux des plus illustres Philosophes qui enseignassent dans Athenes. Il aprit du dernier entre autres choses à craindre les Dieux (*A*) sans superstition, & à donner une cause des éclipses qui rendit une fois

tamen, & altera caussa fuit, quam Suetonius adducit, loco quem (a) *dixi, quod Augustum*, si privatus viveret, non sine periculo fore *conferet*. *Eam etiam inculcat Zonaras; quod qui semel imperitarint, tuto privatam vitam agere nullo modo possint. Quo sensu jam olim Periander interrogatus, quar non deponeret imperium, respondit:* Quoniam per vim imperanti, etiam ultro imperio abire periculosum, *ut ex Xenophontis lib. de Memorabil. Socrat. refert Stobæus Serm.* XLI. *Quin & Mæcenas ipse in Orat. apud Dionem, non alia ratione depositionem imperii Augusto dissuadet, quam quod ostendat* neminem Senatui populoque reddita Rep. ipsi parciturum, qui multos offenderit. Hos enim rerum summam ad se trahendo, id acturos, ut se vel ulciscantur, vel ipsum sibi adversantem è medio tollant. *Docet id exemplis Pompeji, Julii Cæsaris, Marii ac Syllæ: quos abdicata potestas vel pessumdederit, vel pessum datura fuisset, si diutius vixissent.* On peut ajoûter à cela une reponse de Solon. Ses amis trouvoient fort étrange que le nom de Monarchie lui fît peur, & qu'il n'osât se servir des conjonctures pour aquerir l'autorité souveraine. Il leur repondit, (b) *La Principauté & la tyrannie sont bien un beau lieu, mais il n'y a point d'issuë pour en sortir quand on y est une fois entré.* Personne, ce me semble, n'a mieux reüssi sur cette pensée que Xenophon. Il introduit un tyran qui fait une description fort vive des malheurs de sa condition; ensuite dequoi Simonide lui demande, Pourquoi y demeurez-vous? pourquoi ne la quittez-vous? Ecoutez bien la reponse: c'est là le plus grand malheur de la tyrannie, qu'il n'y a point de moien d'y renoncer. Comment voulez-vous qu'un tyran qui a abdiqué rende les sommes qu'il a pillées; dedommage ceux qu'il a mis en prison; fasse revivre tant de gens qu'il a tuez? Si l'on a jamais un juste sujet de se pendre, c'est lors qu'on exerce la tyrannie. Le passage Grec charmera ceux qui le pourront entendre. Faisons leur donc le plaisir de le raporter, (c) *Καὶ πῶς (ἔφη) ὦ Ἱέρων, εἰ οὕτω πονηρόν ἐστι τὸ τυραννεῖν, καὶ τοῦτο σὺ ἔγνωκας, οὐκ ἀπαλλάττῃ οὕτω μεγάλου κακοῦ; οὔτε σὺ οὔτε ἄλλος μὲν δὴ οὐδεὶς πώποτε ἑκὼν εἶναι τυραννίδος ἀφεῖτο, ὅσπερ ἂν ἅπαξ κτήσαιτο; Ὅτι (ἔφη) ὦ Σιμωνίδη, ταύτῃ ἀθλιώτατόν ἐστιν ἡ τυραννίς· οὐδὲ γὰρ ἀπαλλαγῆναι δυνατὸν αὐτῆς ἐστί. πῶς γὰρ ἄν τις ποτὲ ἐξαρκέσειε τύραννος ἢ χρήματα ἐκτίνων ὅσους ἀφείλετο, ἢ δεσμοὺς ἀντιπαράσχοι ὅσους δὴ ἐδέσμευσεν, ἢ ὅσους κατέκανε, πῶς ἂν ἱκανὰς ψυχὰς ἀντιπαράσχοιτο ἀποθανουμένας; ἀλλ' εἴπερ τῷ ἄλλῳ, ὦ Σιμωνίδη, λυσιτελεῖ ἀπάγξασθαι, ἴσθι (ἔφη) ὅτι τυράννῳ ἔγωγε εὑρίσκω μάλιστα τοῦτο λυσιτελοῦν ποιῆσαι. μόνῳ γὰρ αὐτῷ οὔτε ἔχειν οὔτε καταθέσθαι τὰ κακὰ λυσιτελεῖ. Et qui fit, inquit Hieron, ut si adeo misera res est tyrannidem gerere, idque te non fugit, non abjicias tam ingens malum? Neque tu, neque alius quisquam unquam lubens tyrannidem deposuit, ubi semel nactus est. Quoniam, inquit, ô Simonides, isto nomine miserrima est tyrannis, quod ab ea non licet discedere. Quomodo enim quisquam tyrannus unquam sufficerit ad pecuniam rependendam iis quos spoliavit? aut quomodo vincula rependet iis quos detrusit in vincula? aut quomodo restituet tot animas extinctas iis quos occidit? Sed si cuiquam alteri, ô Simonides, expedit laqueo finire vitam, scito, inquit, me compertum habere, ut id faciat nulli magis expedire quàm tyranno, quandoquidem huic uni mala nec retinere nec deponere expedit.* Denys le Tyran disoit qu'au lieu de retourner à cheval à la condition privée, il faloit s'y laisser trainer par les pieds. Tite Live raporte cela; mais il y joint une autre pensée qui énerve la premiere, *ultima primis obstant*, & qui detruit le lieu commun que je traite ici. On en va juger; car je raporte tout le passage. (d) *Sed evocatum eum* (e) *ab legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis, ac muliebri spiritu, admonet sæpe usurpatæ Dionysii tyranni vocis: qua pedibus tractum, non insidentem equo relinquere tyrannidem dixerit debere. Facile esse momento quo quis velit, cedere possessione magnæ fortunæ: facere & parare eam, difficile atque arduum esse. Paululum sumeret spatii ad consultandum ab legatis: eo uteretur ad accersendos ex Leontinis milites, quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, omnia in potestate ejus futura. Hæc muliebria consilia Andronodorus neque tota aspernatus est, neque extemplò accepit.* Il n'est pas necessaire de suposer que la 2. maxime est de Denys; car selon toutes les aparences elle est de cette femme ambitieuse que Tite Live fait parler. Ciceron remarque (f) que ce tyran n'eût pu renoncer à sa condition, & à sa mauvaise vie sans se perdre.

(*A*) *A craindre les Dieux sans superstition.*] Le peuple d'Athenes s'allarmoit mal-à-propos, dès qu'il paroissoit en l'air quelque phenomene peu commun. Il s'imaginoit que c'étoient des signes de la colere des Dieux. Le Philosophe Anaxagoras delivra Pericles de cette crainte, en lui expliquant par des raisons naturelles l'aparition de ces meteores. Ainsi il lui inspira une religion plus raisonnable, qui n'étoit pas inquietée par des fraieurs superstitieuses, & qui esperoit tranquillement les faveurs celestes. (g) *Οὐ μόνον δὲ ταῦτα τῆς Ἀναξαγόρου συνουσίας ἀπέλαυσε Περικλῆς, ἀλλὰ καὶ δεισιδαιμονίας δοκεῖ γενέσθαι καθυπέρτερος, ὅσην πρὸς τὰ μετέωρα θάμβος ἐργάζεται τοῖς αὐτῶν τε τούτων τὰς αἰτίας ἀγνοοῦσι, καὶ περὶ τὰ θεῖα δαιμονῶσι καὶ ταραττομένοις δι' ἀπειρίαν αὐτῶν. ἣν ὁ φυσικὸς λόγος ἀπαλλάττων, ἀντὶ τῆς φοβερᾶς καὶ φλεγμαινούσης δεισιδαιμονίας, τὴν ἀσφαλῆ μετ' ἐλπίδων ἀγαθῶν εὐσέβειαν ἐνεργάζεται. Nec verò hunc solum fructum tulit Pericles Anaxagoræ usus, verùm omni etiam liberavit eum superstitione, quæ terrorem ex rebus æthereis imprimit ignorantibus earum causas, & iis qui rerum divinarum metu pavent, percelluntur que rudes earum: quem eximens naturalis ratio, pro terrifica & æstuante superstitione, securam inserit cum bona spe religionem.*

Ce que Plutarque raconte ensuite de ces paroles, merite d'être allegué. On aporta un jour à Pericles une tête de belier où il n'y avoit qu'une corne. Ce belier étoit né dans une maison de campagne de Pericles. Le devin Lampon declara que c'étoit un signe que la puissance des deux (h) factions qui étoient alors dans Athenes, tomberoit toute entre les mains de la personne chez qui ce prodige étoit arrivé. Anaxagoras s'y prit d'une autre maniere. Il fit la dissection de ce monstre, & y trouvant le crane plus petit qu'il ne devoit être, & d'une figure ovale, il expliqua la raison pourquoi ce belier n'avoit qu'une corne, & pourquoi elle étoit née au milieu du front. On admira cette methode de donner raison des prodiges; mais quelque tems après on admira Lampon, quand on vit abatuë la faction de Thucydide, & toute l'autorité entre les mains de Pericles. L'historien dit là-dessus que le devin & le philosophe pouvoient être tous deux fort raisonnables, l'un pour avoir deviné l'effet, l'autre pour avoir deviné la cause. C'étoit l'affaire du philosophe, ajoûte-t-il, d'expliquer d'où & comment cette corne unique s'étoit formée; mais c'étoit le devoir du devin de declarer pourquoi elle avoit été formée, & ce qu'elle presageoit. Car ceux qui disent que dès que l'on trouve une raison naturelle, on aneantit le prodige, ne prenent point garde qu'ils detruisent les signes artificiels aussi bien que les celestes. Les fanaux que l'on allume sur les tours, les quadrans solaires &c. dependent de certaines causes, qui agissent selon certaines regles, & neanmoins ils sont destinez à signifier certaines choses. Voilà ce qui se peut dire de plus specieux & de plus fort, en faveur du dogme vulgaire qu'Anaxagoras vouloit combatre. Afin qu'un phenomene de la nature soit un prodige, ou un signe de quelque mal à venir, il n'est point du tout necessaire que les philosophes n'en puissent donner aucune raison; car quoi qu'ils le puissent expliquer par les vertus naturelles des causes secondes, il est très-possible qu'il ait été destiné à presager. N'explique-t-on point par des raisons naturelles la lumiere des fanaux? Cela peut-il empêcher qu'ils ne soient un signe de la route que les pilotes doivent prendre? Avoüons donc que Plutarque a soutenu l'opinion commune aussi doctement, qu'on la puisse soutenir. La cause efficiente trouvée n'exclut point la cause finale, & la supose même necessairement, dans toute action dirigée par un être qui a de l'intelligence. Sur quoi donc se fondent les Philosophes, quand ils soutiennent que les éclipses étant une suite naturelle du mouvement des planetes, ne peuvent pas être un presage de la mort d'un Roi, & que le debordement des rivieres

(a) *C'est-à-dire in Octavio cap.* 28. *Meibomius cite le chap.* 29.

(b) *Καλὸν μὲν εἶναι τὴν τυραννίδα χωρίον, οὐκ ἔχειν δὲ ἀπόβασιν.* Præclarum fundum tyrannidem esse, sed non habere exitum. *Plut. in Solone pag.* 85.

(c) *Xenophon in Hierone, sive Tyrannico pag.* 533. *edit. Henr. Stephani* 1581.

(d) *T. Livius lib.* 24. *pag. m.* 390.

(e) *C'est-à-dire Andronodore que l'on exhortoit dans Syracuse à se defaire du trop grand pouvoir dont il s'étoit emparé.*

(f) Atque ei ne integrum quidem erat ut ad justitiam remigraret civibusque libertatem & jura redderet. His enim se adolescens improvida ætate irretierat erratis, eaque commiserat ut salvus esse non posset si sanus esse cœpisset. *Cicero Tuscul.* 5. *fol.* 275. *C.*

(g) *Plut. in Pericle p.* 154. *B.*

REFLEXION sur la doctrine des presages.

(h) *Celle de Pericles, & celle de Thucydide, fils de Milesius.*

fois un très-bon office (B) aux Atheniens. On fut assez injuste pour le soupçonner (B Δ) d'atheïsme sous pretexte qu'il avoit apris à fond la doctrine de ce Philosophe. Il se signala par un courage

rivieres étant un effet naturel des pluies, ou de la fonte des neiges, ne peut pas être un presage d'une sedition, d'un dethrônement, ou de tels autres malheurs publics? Je repons à cette demande, qu'ils se fondent sur ce que les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un évenement contingent, à moins qu'une intelligence particuliere ne les destine à cette fin. Il est visible que les loix de la nature laissées dans leur progrés general n'auroient jamais élevé des tours, n'auroient jamais allumé des feux sur ces tours pour l'utilité des pilotes. Il a falu que des hommes s'en soient mêlez; il a falu que leurs volontez particulieres aient apliqué la vertu des corps d'une certaine façon, qui se raportât à la fin qu'ils se proposoient. D'autre côté il est visible que les loix de la nature laissées dans leur progrés general ne sçauroient produire des meteores, ou un debordement de rivieres qui avertissent les habitans d'un Roiaume qu'au bout de 2. ou 3. ans il s'élevera une sedition qui renversera la Monarchie de fond en comble. Il est visible qu'il faut qu'une intelligence particuliere forme ou ces meteores, ou ces grandes inondations, afin que ce soient des signes du changement du gouvernement. Or dès là ce sont des choses dont la Physique ne peut point donner de raison; car ce qui depend des volontez particulieres de l'homme ou de l'ange, n'est point l'objet d'une science: la philosophie n'en peut point marquer les causes. D'où il s'ensuit 1. qu'un évenement dont la physique donne la raison, n'est point un presage de l'avenir contingent, & qu'un tel presage n'est point une chose qu'on puisse expliquer par les loix de la nature. Afin donc que Plutarque puisse dire raisonnablement que le devin & le philosophe rencontrerent bien, l'un la cause finale, l'autre la cause efficiente, il faut qu'il supose qu'un esprit particulier disposa de telle sorte le crane de ce belier, que le cerveau se retrecissant, & aboutissant en pointe vis-à-vis du milieu du front, ne produisit qu'une corne qui sortit par cet endroit-là. Il faut aussi qu'il supose que cet esprit modifia de cette façon le cerveau de ce belier, afin que la ville d'Athenes fût avertie que la faction de Pericles oprimeroit la faction de Thucydide, & qu'elle obtiendroit seule tout le pouvoir. Mais cette suposition étant contraire aux idées qui nous aprenent qu'il n'y a que Dieu qui conoisse les évenemens contingens, ne peut être admise, & ainsi l'on ne sçauroit adopter le dogme vulgaire des presages, sans reconoitre que Dieu produit par miracle, & par une volonté particuliere tous les effets naturels que l'on prend pour des pronostics. Selon cette suposition, les miracles proprement dits seroient presque aussi frequens que les effets naturels, absurdité prodigieuse! N'oubliez pas que si Dieu eût voulu faire un miracle, pour avertir les Atheniens que l'une de leurs cabales seroit éteinte, il n'auroit pas eu besoin d'étrecir le crane de ce belier. Il eût produit une corne au milieu du front sans rien changer dans le cerveau, & cela eût mieux marqué le prodige. Quoi qu'il en soit, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aie un peu reflechi sur une pensée de Plutarque assez specieuse pour être capable de sembler solide à la plupart des lecteurs.

(B) *Une cause des éclipses qui rendit une fois beaucoup de service aux Atheniens.*] Raportons un passage de Plutarque: il concerne une expedition navale au commencement de la guerre du Peloponnese. „(a) Comme il fut prest à faire voile estans ja tous „ses gens embarquez, & luy mesme monté dedans „la galere Capitainesse, il advint que le Soleil eclipsa soudainement, & le jour faillit: ce qui effroya „merveilleusement toute la compagnie, comme si „c'eust esté un fort sinistre & dangereux presage. „Parquoy Pericles voyant le pilote de sa galere tout „esperdu, & ne sachant qu'il devoit faire, estendit „son manteau, & luy en couvrit les yeux, puis luy „demanda si cela luy sembloit mauvaise chose. Le „pilote lui respondit, que non: & adonc lui dit Pe„ricles, Il n'y a autre difference entre cecy & cela, „sinon que le corps qui fait ces tenebres est plus „grand, que mon manteau qui te bouche les yeux.„ Quintilien observe que Pericles delivra alors d'une grande crainte les Atheniens, (b) *An verò cum Pericles Athenienses Solis obscuratione territos, redditis ejus rei causis, metu liberavit: aut cùm Sulpitius ille Gallus in exercitu L. Pauli de Lunæ defectione disseruit, ne velut prodigio divinitus facto militum animi terrerentur, non videtur esse usus oratoris officio?* Valere Maxime ne supose pas comme Plutarque que Pericles fût sur la flote; il veut que cette leçon astronomique ait été faite au milieu d'Athenes. (c) *Cùm obscurato repentè sole inusitatis perfusa tenebris Athenæ sollicitudine agerentur, interitum sibi cælesti denuntiatione portendi credentes; Pericles processit in medium, & quæ à præceptore suo Anaxagora pertinentia ad solis & lunæ cursum acceperat, disseruit: nec ulterius trepidare cives suos vano metu passus est.* Frontin parle de l'explication de la foudre, & non pas d'une explication d'éclipse. *Pericles*, dit-il (d), *cùm in castra ejus fulmen decidisset, terruissetque milites, advocata concione, lapidibus in conspectu omnium collisis, ignem excussit, sedavitque turbationem, cùm docuisset similiter nubium attritu excussum fulmen.*

(a) *Amyot dans la traduction de la vie de Pericles pag.* 615. 616. *de l'édition de Vascosan* 1567. *in* 8.

(b) *Quintil. instit. Orator. lib.* 1. *cap.* 10. *p. m.* 55.

(c) *Valerius Maximus lib.* 8. *c.* 11. *n.* 1. *extern.*

(d) *Frontin. Strateg. lib.* 1. *c.* 12.

Si tous les generaux des Atheniens avoient eu pour maître le philosophe Anaxagoras, le malheur qui arriva devant Syracuse à la flote Athenienne, ne seroit pas arrivé. Elle étoit prête à faire voile pour se retirer, mais la lune s'étant éclipsée, le general Nicias fit diferer le depart, ce qui fut la cause de la ruine de la flote. Laissons parler Plutarque. Cette éclipse „(e) aporta une grande frayeur à Nicias & à ses „semblables, qui par ignorance & superstition redou„toient telles aparences. Car quant à l'eclipse & „obscurcissement du Soleil, qui se fait toujours en „la conjonction de la Lune, le commun peuple pres„que de ce temps là en avoit desia conoissance, & „entendoyent aucunement que cela se fait par le corps „de la Lune: mais l'eclipse de la Lune mesme, que „c'est qu'elle rencontre qui l'obscurcit ainsi, & com„ment estant au plein elle vient tout soudain à per„dre sa clarté & se muer en toutes sortes de cou„leurs, cela n'estoit pas facile à comprendre, & le „trouvoyent fort estrange, tenans pour tout certain „que c'estoit signe de quelques grands mal-heurs, dont „les dieux menaçoyent les hommes. Car Anaxago„goras le premier qui a escrit le plus certainement & „le plus hardiment de l'illumination & de l'obscurcis„sement de la Lune, n'estoit pas alors ancien, ni son „invention encore divulguee, ains estoit tenue secret„te conue de peu de gens, qui ne l'osoyent commu„niquer qu'avec crainte à ceux desquels ils se fioyent „fort bien, à cause que le peuple ne pouvoit lors en„durer les philosophes traitans des causes naturelles, „que l'on apelloit alors Meteorolesches, comme qui „diroit, disputant des choses superieures qui se font „au ciel ou en l'air, estant avis à la commune qu'ils „atribuoyent ce qui apartenoit aux dieux seuls à certai„nes causes naturelles & irraisonnables, & à des puis„sances qui font leurs operations non par providence „ne discours de raison volontaire, ains par force & „contrainte naturelle: à raison dequoi Protagoras en „fut banni d'Athenes, Anaxagoras en fut mis en pri„son, dont Pericles eut bien afaire à le retirer.„ C'est une grande matiere à reflexion que ce que l'on voit dans ces paroles de Plutarque.

(e) *Plut. in Nicia pag.* 538. *je me sers de la version d'Amyot.*

(B Δ) *Pour le soupçonner d'atheïsme sous pretexte.*] Je vous citerai sur cela un Auteur de poids. (f) ἤκουσε δὲ διδασκάλων, Ἀναξαγόρου μὲν ἐν φιλοσόφοις, ὅθεν, φησὶν Ἄντυλλος, καὶ ἄθεος ἠρέμα ἐνομίσθη, τῆς ἐκεῖθεν θεωρίας ἐμφορηθείς. *Doctores autem audivit in Philosophia quidem, Anaxagoram: unde etiam, Antyllo teste, atheus paulatim haberi cœpit, quòd illius philosophiæ disciplinam avidiùs hausisset.* Voiez ci-dessous dans la remarque M à la fin un passage de Plutarque. En voici un autre de Diodore de Sicile. (g) Διόπερ ἐκκλησίας συναχθείσης περὶ τούτων, οἱ μὲν ἐχθροὶ τοῦ Περικλέους ἔπεισαν τὸν δῆμον συλλαβεῖν τὸν Φειδίαν, καὶ αὐτοῦ τοῦ Περικλέους κατηγόρουν ἱεροσυλίαν. πρὸς δὲ τούτοις Ἀναξαγόραν τὸν σοφιστὴν διδάσκαλον ὄντα Περικλέους, ὡς ἀσεβοῦντα εἰς τοὺς θεοὺς ἐσυκοφάντουν. συνέπλεκον δ' ἐν ταῖς κατηγορίαις καὶ διαβολαῖς τὸν Περικλέα, διὰ τὸν φθόνον, σπεύδοντες διαβαλεῖν τὴν τἀνδρὸς ὑπεροχήν τε καὶ δόξαν. *Advocatâ igitur ob hoc concione, malevoli Periclis suasores populo existunt, ut Phidiam comprehendant, ipsumque Periclem sacrilegii requirant. Anaxagoram præterea sophistam, qui præceptor Periclis erat, quòd impiè de diis sentiat, criminantur. Eisdem interim criminibus & calumniis etiam Periclem involvunt, hoc unicè agentes, ut excellentem viri auctoritatem & gloriam calumniis suis convellerent ac labefactarent.* Cet Auteur ajoûte que Pericles ne trouva point de meilleur moien de conjurer cette tempête, que d'engager la Republique à une guerre d'importance. Il conoissoit (h) le genie, & le naturel des peuples. Ils font cas d'un grand personnage, quand ils sont embarrassez d'une grande guerre, mais

(f) *Marcell. in vita Thucyd.*

(g) *Diodor. Siculus lib.* 12. *cap.* 39. *p. m.* 433.

(h) *Id. ib.*

courage intrepide, & par une force * d'éloquence extraordinaire qui s'étoit nourrie & armée dans la science de la nature; & il s'accommoda de telle sorte au goût du peuple selon les tems, qu'il s'aquit une autorité presque aussi (C) grande sous un gouvernement Republicain, que s'il eût

* Voiez la remarque C.

mais les douceurs de la paix les plongeant dans l'oisiveté, ils lâchent la bride à leurs jalousies, & lui suscitent quelque procés criminel.

(C) *Une autorité presque aussi grande . . . . . que s'il eût été Monarque.*] On a dit que son éloquence lui avoit aquis cet empire. (a) *Pericles felicissimis naturæ incrementis, sub Anaxagora præceptore summo studio perpolitus & instructus, liberis Athenarum cervicibus jugum servitutis imposuit: egit enim ille urbem, & versavit arbitrio suo. Cumque adversus voluntatem populi loqueretur, jucunda nihilominus & popularis ejus vox erat. Itaque veteris comœdiæ maledica lingua, quamvis potentiam viri perstringere cupiebat, tamen in labris ejus hominis melle dulciorem leporem fatebatur habitare: inque animis eorum, qui illum audierant, quasi aculeos quosdam relinqui prædicabat.* Valere Maxime ajoûte qu'il n'y avoit point d'autre difference entre Pisistrate & Pericles, sinon que l'un exerçoit la tyrannie par les armes, & l'autre sans armes. *Quid enim inter Pisistratum & Periclem interfuit, nisi quod ille armatus, hic sine armis tyrannidem gessit?* Pour donner un plus grand poids à ce temoignage de Valere Maxime j'observe qu'il l'a copié de Ciceron: (b) *Quid Pericles? de cujus dicendi copia sic accepimus, ut quum contra voluntatem Atheniensium loqueretur pro salute patriæ, severius tamen id ipsum, quod ille contra populares homines diceret, populare omnibus, & jucundum videretur, cujus in labris veteres comici etiam quum illi maledicerent, quod tum Athenis fieri licebat, leporem habitasse dixerunt, tantamque in eo vim fuisse, ut in eorum mentibus qui audissent, quasi aculeos quosdam relinqueret. At hunc non declamator aliquis ad clepsydram latrare docuerat, sed, ut accepimus, Clazomenius ille Anaxagoras vir summus in maximarum rerum scientia. Itaque hic doctrina, consilio, eloquentia excellens, quadraginta annos præfuit Athenis, & urbanis eodem tempore, & bellicis rebus.* Nous avons ici une preuve de ce que j'aurai à dire, touchant la licence que se donnoient les poëtes comiques contre Pericles. Leurs traits satiriques donnent du relief aux éloges qu'ils n'ont pu lui refuser, par raport à son éloquence. Si l'on veut savoir le nom des poëtes qui l'ont loüée, il ne faudra que consulter Ciceron: il nous aprend (c) qu'Eupolis a dit que la Déesse de la persuasion avoit son siege sur les levres de Pericles, & que l'éloquence de cet homme laissoit un aiguillon agreable dans le cœur de ses auditeurs. (d) *Non quemadmodum de Pericle scripsit Eupolis, cum delectatione aculeos etiam relinqueret in animis eorum à quibus esset auditus.* Diodore de (e) Sicile, & Pline le jeune nous ont conservé les paroles mêmes de ce comique. (f) *Nec me præterit summum oratorem Periclem sic à comico Eupolide laudari,*

Πρὸς δέ γ' αὐ τούτῳ τάχ' ὁ
Πειθώ τις ἐπεκάθιζε τοῖσι χείλεσιν.
Οὕτως ἐκήλει, καὶ μόνος τῶν ῥητόρων,
Τὸ κέντρον ἐγκατέλειπε τοῖς ἀκροωμένοις.

Vous trouverez dans le Scholiaste d'Aristophane ces mêmes vers d'Eupolis avec quelques autres qui les precedent, & qui font l'éloge de l'éloquence de Pericles, éloquence qui plaisoit, que l'on admiroit, & que l'on craignoit: (g) *Hujus suavitate maxime hilaratæ sunt Athenæ, hujus ubertatem & copiam admiratæ, ejusdem vim dicendi terroremque timuerunt.* Elle charmoit par sa douceur: elle donnoit de l'admiration par son abondance: elle épouvantoit par sa force. Ne trouvons donc pas incroiable qu'elle ait fait regner Pericles au milieu d'une Republique. Ses paroles ont été comparées au tonnerre. (h) *Qui* (Pericles) *si tenui genere uteretur, nunquam ab Aristophane poëta fulgurare, tonare, permiscere Græciam dictus esset.* Ce passage de Ciceron a été paraphrasé par le jeune Pline. (i) *Adde, quæ de eodem Pericle comicus alter,* ἤστραπτ', ἐβρόντα, ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα. *Non enim amputata oratio & abscissa, sed lata, & magnifica, & excelsa tonat, fulgurat, omnia denique perturbat ac miscet.* La premiere fois que Ciceron publia son livre il attribua ces paroles à Eupolis; mais il reconut sa meprise dans un autre ouvrage. (k) *Mihi quidem gratum, & erit gratius si non modo in libris tuis sed etiam in aliorum per librarios tuos Aristophanem reposueris pro Eupoli.* Nous ne voions que l'éclair & le tonnerre dans la citation d'Aristophane; mais nous verrons aussi la foudre si nous consultons Plutarque. *Les Comedies*, dit-il, *que feirent jouer les poëtes de ce temps là, esquelles il y a plusieurs paroles dites de luy, les unes à bon escient, les autres en jeu & avec risee, tesmoignent que ce fut pour son eloquence principalement que luy fut donné le surnom* d'Olympien; *car ilz disent qu'il tonnoit, qu'il esclairoit en haranguant, & qu'il portoit sur la langue une foudre terrible.* Je me sers de la version d'Amyot, & je mets le Grec en marge (l). L'Auteur ajoûte une reponse de Thucydide qui confirme bien cela. *Comme Archidamus Roy de Lacedæmone luy demandast un jour, lequel luctoit le mieulx de luy ou de Pericles, il luy respondit, Quand je l'ay jetté par terre en luctant, il sçait si bien dire en le niant, qu'il fait croire aux assistans qu'il n'est point tumbé, & leur persuade le contraire de ce qu'ilz ont veu.*

Ne finissons pas encore ce qui concerne l'éloquence de Pericles. Quelques-uns veulent qu'il soit le premier qui ait écrit ses harangues, avant que de les reciter. (m) Πρῶτος γραπτὸν λόγον ἐν δικαστηρίῳ εἶπε, τῶν πρὸ αὐτοῦ σχεδιαζόντων. *Primus scriptam orationem habuit in judicio, cum illi qui ipsum antecesserant ex tempore dicerent.* C'est à tort ce me semble que Corradus se figure (n) que cela veut dire qu'il lisoit son manuscrit; car une harangue luë n'est guere propre à produire les effets que l'on attribuë à l'éloquence de cet orateur. Du tems de Quintilien on avoit encore quelques harangues de Pericles, mais cet habile rheteur les trouvant disproportionées à la haute reputation de ce grand homme, aprouvoit le sentiment (o) de ceux qui les regardoient comme un ouvrage supofé. (p) *Cicero in Bruto negat ante Periclem scriptum quicquam quod ornatum oratorium habeat: ejus aliqua ferri. Equidem non reperio quicquam tanta eloquentiæ fama dignum: ideoque minus miror esse qui nihil ab eo scriptum putent: hæc autem quæ feruntur, ab aliis esse composita.* Mais rien n'empêche qu'une harangue mediocre recitée par un excellent orateur n'enleve le monde. L'action fait presque tout. Voiez la remarque C de l'article *Narni*. Finissons par un passage de Thucydide, qui nous aprend que Pericles aiant le don & de refrener les Atheniens quand ils étoient trop hardis, & de leur donner du courage quand ils ne l'étoient pas assez, étoit dans le fond le Roi d'une Republique titulaire. (q) Ὁπότε γοῦν αἴσθοιτό τι αὐτοὺς παρὰ καιρὸν ὕβρει θαρσοῦντας, λέγων κατέπλησσεν ἐπὶ τὸ φοβεῖσθαι, καὶ δεδιότας αὖ ἀλόγως, ἀντικαθίστη πάλιν ἐπὶ τὸ θαρσεῖν, ἐγίγνετό τε λόγῳ μὲν, δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή. *Quoties itaque intelligebat eos quippiam intempestive ferociterque conantes, orationis acrimonia deterrebat: quoties ab re formidantes, rursus ad fiduciam erigebat. Denique verbo quidem, popularis status, re autem ipsa, penes primarium virum principatus erat.* Plutarque (r) a merveilleusement paraphrasé ce passage de Thucydide: il y joint fort à propos ce que dit Platon sur la force de l'éloquence: il observe aussi que les poëtes se moquoient de la Republique qui accordoit tant de pouvoir à un seul homme, & qu'ils exhortoient Pericles à s'engager par serment à ne tyranniser point. Αὐτὸν δ' ὀμνύναι μὴ τυραννήσειν κελεύοντες, ὡς ἀσυμμέτρου πρὸς δημοκρατίαν καὶ βαρυτέρας περὶ αὐτὸν οὔσης ὑπεροχῆς. ὁ δὲ Τηλεκλείδης παραδεδωκέναι φησὶν αὐτῷ τοὺς Ἀθηναίους πόλεών τε φόρους, αὐτάς τε τὰς πόλεις, τὰς μὲν δεῖν, τὰς δ' ἀναλύειν· λάϊνα τείχη, τὰ μὲν οἰκοδομεῖν, τὰ δὲ αὖτε πάλιν καταβάλλειν, σπονδὰς, δύναμιν, κράτος, εἰρήνην, πλοῦτόν τ' εὐδαιμονίαν τε. *Ipsumque jubent, ut cujus sint immodicæ opes & intolerabiles liberæ civitati, tyrannidem se usurpaturum abjurare. Teleclides permisisse ei refert Athenienses urbium tributa, ipsasque adeo urbes has ligare, illas solvere: muros lapideos nunc extruere, nunc eosdem demoliri, fœdera, opes, vires, pacem, opulentiam fortunasque omnes* (f).

N'OUBLIONS pas qu'avec une force de genie peu commune il s'est servi très-heureusement de ses lumieres philosophiques, pour donner un grand relief à son éloquence. Les hautes speculations, & les profondeurs physiques & metaphysiques dont il avoit nourri son esprit par les leçons d'Anaxagoras, eussent été un obstacle à plusieurs autres qui auroient voulu aquerir la gloire de grans orateurs. Mais pour lui, il y trouva un excellent suc qui donna à ses harangues une force merveilleuse. Platon nous aprend cette belle particularité: ses phrases sont magnifiques; elles charmeront ceux qui entendent le Grec. (t) Πᾶσαι ὅσαι μεγάλαι τῶν τεχνῶν, προσδέονται ἀδολεσχίας καὶ μετεωρολογίας φύσεως πέρι. τὸ γὰρ ὑψηλόνουν τοῦτο καὶ πάντῃ τελεσιουργὸν ἔοικεν ἐντεῦθέν ποθεν εἰσιέναι. ὃ καὶ Περικλῆς πρὸς τῷ εὐφυὴς εἶναι ἐκτήσατο. προσπεσὼν γὰρ, οἶμαι, τοιούτῳ

(a) *Valerius Maximus lib. 8. cap. 9. pag. m. 699. 700.*

(b) *Cicero de Oratore lib. 3. fol. m. 95. B.*

(c) Πειθὼ quam vocant Græci, cujus effector est orator, hanc Suadam appellavit Ennius. Ejus autem Cethegum medullam fuisse vult, ut quam deam in Periclis labris scripsit Eupolis sessitavisse, hujus hic medullam nostrum oratorem fuisse dixerit. *Id. in Bruto pag. m. 104.*

(d) *Id. ib. pag. 62.*

(e) *Diod. Siculus lib. 12. c. 40. p. m. 434.*

(f) *Plin. epist. 20. l. 1. pag. m. 60.*

(g) *Cicero in Bruto pag. 91.*

(h) *Id. in Oratore fol. m. 118. B.*

(i) *Plin. ubi supra pag. 61.*

(k) *Cicero ad Atticum epist. 6. l. 12. p. m. 301. 302.*

(l) Αἱ μέντοι κωμῳδίαι τῶν τότε διδασκάλων σπουδῇ τε πολλὰς καὶ μετὰ γέλωτος ἀφεικότων φωνὰς εἰς αὐτὸν, ἐπὶ τῷ λόγῳ μάλιστα τὴν προσωνυμίαν γενέσθαι δηλοῦσι, βροντᾶν μὲν αὐτὸν καὶ ἀστράπτειν ὅτε δημηγοροίη, δεινὸν δὲ κεραυνὸν ἐν γλώσσῃ φέρειν λεγόντων. At comœdiæ, quòd qui ea tempestate docebant eas, & serias & ridiculas voces in eum multas ejacularentur, traxisse ex vi dicendi eum ostendunt hoc cognomen (*Olympii*) Tonare enim & fulminare concionantem, & vehemens eum in lingua fulmen dicebant gerere. *Plut. ibid. pag. 156. B.*

(m) *Suidas in* Περικλῆς.

(n) *Corradus in Brutum Ciceronis p. 77.*

(o) *Plutarque ibid. temoigne que Pericles ne laissa point d'autres Ecrits que des Arrêts.*

(p) *Quintil. instit. Orator. lib. 3. c. 1. p. m. 115.*

(q) *Thucydides lib. 2. pag. 141. edit. Francof. 1614. in fol.*

(r) *Plut. ubi supra pag. 161.*

(f) *Id. ib.*

(t) *Plato in Phædro p. m. 1237. A, B.*

eût été Monarque. Il est vrai qu'il ne fut pas à couvert des railleries (D) satiriques de la Comedie. Les poëtes le diffamerent sur plusieurs choses, & nommément sur ses amours pour Aspasie. La debauche des femmes fut l'un des vices qu'on lui * reproche le plus. Il suporta patiemment (E) ces medisances, & il auroit pu passer pour heureux, s'il n'avoit pas été exposé

* *Voiez la remarque F.*

τούτῳ ὄντι Ἀναξαγόρᾳ, μετεωρολογίας ἐμπλησθεὶς, καὶ ἐπὶ φύσιν νοῦ τε καὶ ἀνοίας ἀφικόμενος (ὧν δὴ πέρι τὸν πολὺν λόγον ἐποιεῖτο Ἀναξαγόρας) ἐντεῦθεν εἵλκυσεν ἐπὶ τὴν τῶν λόγων τέχνην τὸ πρόσφορον αὐτῇ. *Magna qualibet artes exercitatione dialectica, contemplationéque sublimium in natura rerum indigent. Ipsa enim mentis sublimitas, & vis efficax in quavis re perficienda, hinc quodammodo proficisci videntur: quod Pericles ad ingenii acumen adjunxit. Anaxagora namque hujusmodi rerum indagatoris familiaritate fretus contemplationi se tradidit mentisque & dementia naturam illam comprahendit, de qua Anaxagoras diffusè differuit. Unde ad dicendi artem quod ipsi conducere videbatur, traduxit.* Ciceron qui avoit en vuë, ce me semble, ce passage de Platon, n'en exprime pas toute la sublimité. *Pericles*, dit-il (a), *primus adhibuit doctrinam, quamquam tum nulla erat dicendi, tamen ab Anaxagora physico eruditus exercitationem mentis à reconditis abstrusisque rebus ad causas forenses popularesque facile traduxerat, hujus suavitate* &c. (b).

(D) *Des railleries satiriques de la Comedie.*] Cratinus, Teleclide, Eupolis, Platon le Comique, & Dexippus le fronderent. Plutarque ne se contente pas de le dire; il raporte aussi (c) leurs paroles. Mr. le Fevre de Saumur remarque (d) que Cratinus *estoit ferme & hardy en ses compositions*, Et que *la liberté de son style n'epargnoit pas mesme les premiers officiers de la Republique, le grand &* l'Olympien *Pericles*. Voions aussi ce qu'il dit en un autre endroit. „(e) Hermippe fit une chose que S. Augustin ignoroit sans doute: Car ce grand Docteur, qui ne sçavoit pas tant de Grec qu'on pourroit bien croire, & qui estudioit „plus soigneusement les *matieres de la grace*, que „l'histoire Grecque, & les Poëtes Comiques, dit en „quelque endroit de la *Cité de Dieu*, que jamais la „licence du theatre ne fut assez effrontée pour offenser Pericles: mais que Terence n'avoit pas fait scrupule d'offenser Jupiter mesme (ce passage se trouve „dans l'Eunuque) Il se trompoit donc; Car Hermippe „fit des vers contre Pericles.„ Jamais censure ne fut plus injuste que celle-ci; car il est très-faux que St. Augustin ait dit ce que le Critique de Saumur lui impute. Il a cité un long passage, où l'on deplore que le grand Pericles n'ait pas ete epargné par les poëtes du theatre. (f) *Quid autem hic senserint Romani veteres, Cicero testatur in libris, quos de Republica scripsit, ubi Scipio disputans ait, Nunquam comœdiæ nisi consuetudo vitæ pateretur, probare sua theatris flagitia potuissent. Et Græci quidam antiquiores vitiosæ suæ opinionis quandam convenientiam servaverunt, apud quos fuit etiam lege concessum, ut quod vellet comœdia nominatim, vel de quo vellet, diceret. Itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus, quem illa non attigit, vel potius quem non vexavit, cui pepercit? Esto: populares homines improbos, in repub. seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit. Patiamur, inquit, etsi hujusmodi cives, à censore melius est quam à poëta notari: sed Periclem, cùm jam suæ civitati maxima autoritate plurimos annos domi & bello præfuisset, violari versibus, & eos agi in scena non plus decuit, quàm si Plautus, inquit, noster voluisset, aut Nevius, Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere. Deinde paulò post nostræ, inquit, contrà duodecim tabulæ cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt, si quis actitavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret, flagitiumve alteri. Præclarè. Judiciis enim ac Magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut respondere liceat, & judicio defendere. Hæc ex Ciceronis quarto de Republica libro ad verbum excerpenda arbitratus sum, nonnullis propter faciliorem intellectum vel prætermissis, vel paululum commutatis.* Cette faute de Mr. le Fevre doit aprendre à tous les Auteurs à se defier de leur memoire, & à n'alleguer jamais une chose, sans consulter tout de nouveau les livres où l'on se souvient de l'avoir luë. Il avoit lu dans St. Augustin que les Romains n'eussent pas permis que leurs Comedies offensassent Scipion, quoi qu'ils permissent que Terence choquât Jupiter: ses idées se brouillerent; il mit Pericles à la place de Scipion, & par cette metamorphose il se crut très-bien fondé à railler St. Augustin. Voions les paroles de ce Pere de l'Eglise; elles sont belles & sensées; elles reprochent aux Legislateurs Romains un très-grand defaut; ils defendirent aux poëtes de medire des Magistrats; mais ils leur permirent de se moquer de leurs Dieux. (g) *At Romani sicut in illa de Repub. disputatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbè & irreligiosè. Quos cùm scirent non solùm patienter, sed etiam libenter poëtarum probris maledictisque lacerari, se potius hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege muniverunt, illorum autem ista etiam sacris solennitatibus miscuerunt. Itane tandem Scipio laudas, hanc poëtis Romanis negatam esse licentiam, ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestræ curiæ, quàm Capitolii, imò Roma unius quàm cœli totius: ut linguam maledicam in cives tuos exercere poëtæ etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo Senatore, nullo Censore, nullo Principe, nullo Pontifice prohibente jacularentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret.* Arnobe avoit fait deja le même reproche aux Gentils. Voiez la marge (h): ses paroles meritent bien d'être luës.

(E) *Il suporta patiemment ces medisances.*] Nous ne lisons point qu'aucun des poëtes qui le maltraiterent, en ait été châtié. Il y a pourtant beaucoup d'aparence qu'il eût été bien facile à un homme d'un si grand credit, de punir l'audace de ces gens-là. On le touchoit par les endroits les plus sensibles: car on traitoit Aspasie de concubine impudente & chaude; on la traitoit, dis-je, de cette façon sur le theatre. (i) Ἐν δὲ ταῖς κωμῳδίαις Ὀμφάλη τε νέα καὶ Δηιάνειρα καὶ πάλιν Ἥρα προσαγορεύεται. Κρατῖνος δ' ἄντικρυς παλλακὴν αὐτὴν εἴρηκεν ἐν τούτοις, Ἥραν τέ οἱ Ἀσπασίαν τίκτει, καὶ καταπυγοσύνην παλλακὴν κυνώπιδα. *In comœdiis nova Omphale & Deianira, alias Juno nominatur. Cratinus diserte pellicem appellavit hisce versibus:*

Junonem Aspasiam parit,
Et impudicam & pellicem, inverecundamque.

La politique avoit quelque part à cette indolence; car si Pericles avoit travaillé à fermer la bouche aux poëtes, il eût éclairé les Atheniens sur une chose qu'il etoit de son interêt qu'ils ne vissent pas: ils eussent senti qu'ils ne retenoient que de nom le gouvernement Republicain, & que dans le vrai toute la puissance étoit reünie en une seule personne. Rien n'est plus capable d'empêcher le peuple de s'apercevoir de l'extinction de la liberté, que la permission qu'on lui laisse de medire impunément, de ceux qui possedent la realité de la puissance monarchique, sous des noms qui n'ont rien d'odieux. Il importoit donc à Pericles de mepriser la licence du theatre: mais n'attribuons pas uniquement à l'artifice cette patience; il y entroit de la grandeur; car jamais un homme aussi courageux & aussi vif qu'il l'étoit, n'eût suporté les injures avec la patience que l'on vit en lui, s'il n'eût eu une force d'ame extraordinaire. Lisez cet endroit de sa vie. (k) *On compte, qu'il y eut quelquefois un meschant effronté, qui fut tout un jour à l'oultrager de paroles diffamatoires en pleine place, & luy dire toutes les injures dont il se pouvoit adviser: ce qu'il endura patiemment sans jamais luy respondre un seul mot, depeschant ce pendant quelque affaire de consequence, jusques au soir qu'il se retira tout doulcement en son logis, sans se monstrer alteré en façon quelconque, combien que cest importun la le suyvist tousiours, en luy disant tous les oultrages qu'il est possible de dire: & comme il fut prest à entrer dedans son logis, estant desja nuict toute noire, il commanda à l'un de ses serviteurs qu'il prist une torche, & qu'il allast reconduire cest homme, & l'accompagner jusques en sa maison.* La force de son courage & sa patience se montrerent d'une façon éminente, au commencement de la guerre du Peloponnese. Les ennemis ravageoient l'Attique; & comme il n'étoit pas en état de les repousser, il se contenta de pourvoir à la sûreté d'Athenes. On murmuroit contre lui de cette conduite; on faisoit des vers piquans contre lui; on le dechiroit; on le menaçoit. Il meprisa ce dechaînement, & se conduisit avec la derniere tranquillité selon ses lumieres. Ἐχρῆτο τοῖς αὐτοῦ λογισμοῖς,

(a) *Cicero in Bruto p. m. 72. 73.*

(b) *Vous trouverez la suite ci-dessus pag. 2367. lettre g.*

(c) *Plut. in Pericle pag. 153. 154. 160. 165. 170.*

(d) *Vie des Poëtes Grecs pag. m. 90.*

(e) *Ibid. pag. 81. 82.*

(f) *August. de civit. Dei lib. 2. c. 9. p. m. 166.*

(g) *August. ib. c. 12. p. 180. 181.*

(h) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorem, ut quibus expellitis à vobis, eisdem ab his legibus propulsaretis injurias. Majestatis sunt apud vos rei, qui de vestris sequius obmurmuraverint aliquid regibus. Magistratum in ordinem redigere, Senatorem aut convitio prosequi, suis esse decrestis periculosissimum pœnis. Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret, de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli Dii sunt apud vos superi inhonorati, contemptibiles, viles: in quos jus est à vobis datum, quæ quisque voluerit dicere: turpitudinum jacere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas. *Arnob. l. 4. p. 150. 151.*

(i) *Plut. in Pericle p. 165. D.*

(k) *Amyot dans la traduction de la vie de Pericles p. 554.*

posé à d'autres maux; mais il éprouva par bien des endroits la malignité de la fortune, & principalement dans (F) son domestique *, car il fut malheureux & en femme, & en enfans. Il

* Tiré de Plutarque dans la vie de Pericles.

μοῖς, ἀρχῆς φροντίζων τῶν καταβοώντων καὶ δυσχεραινόντων. καί τοι πολλοὶ μὲν αὐτῷ τῶν φίλων δεόμενοι προσέκειντο, πολλοὶ δὲ τῶν ἐχθρῶν ἀπειλοῦντες καὶ κατηγοροῦντες. πολλοὶ δ' ᾖδον ᾄσματα καὶ σκώμματα πρὸς αἰσχύνην, ἐφυβρίζοντες αὐτοῦ τὴν στρατηγίαν, ὡς ἄνανδρον καὶ προϊεμένην τὰ πράγματα τοῖς πολεμίοις. ἐπεφύετο δὲ καὶ Κλέων ἤδη διὰ τῆς πρὸς ἐκεῖνον ὀργῆς τῶν πολιτῶν πορευόμενος ἐπὶ τὴν δημαγωγίαν... πλὴν οὐδενὸς ἐκινήθη τῶν τοιούτων ὁ Περικλῆς, ἀλλὰ πρᾴως καὶ σιωπῇ τὴν ἀδοξίαν καὶ τὴν ἀπέχθειαν ὑφιστάμενος (a). *Sua sequens consilia, contempsit obstrepentes & stomachantes: quamvis multi eum amici obtunderent precibus, multi minitarentur adversarii insectarenturque, multi carmina canerent & dicteria probrosa, convitiisque incesserent ejus imperium ut molle & prodens hostibus rempubl. Et verò etiam Cleon, incensam conspiciens in illum civitatem, mordebat eum, auram popularem captans. . . . . . Verum istorum movit Periclem nihil: sed comiter & tacitè tulit ignominiam & invidiam.* Quel courage! Quelle constance! Quelle force ne voit-on point là!

(F) *Il éprouva la malignité de la fortune . . . dans son domestique.*] La femme qu'il epousa étoit sa parente, & avoit été dejà mariée à Hipponicus, dont elle avoit eu un garçon. Pericles eut d'elle deux fils, & s'en degoûta. Elle de son côté n'étoit pas contente de lui, & consentit sans aucune peine à épouser l'homme qu'il lui proposa (b). Je ne croi point qu'elle eût tout le tort; car Pericles se gouvernoit d'une maniere qui donnoit à son epouse un juste sujet de se fâcher. Il aimoit ailleurs; car pour ne rien dire (c) de Chrysilla dont il fut peut-être amoureux pendant qu'il étoit mari, il est certain qu'il entretenoit Aspasie. Il en étoit si coiffé qu'il l'epousa, quoi qu'elle fût dans une mauvaise reputation. Les medisans divulguerent mille choses qui etoient fort propres à aigrir l'esprit de sa femme, & peut-être ne mentoient-ils pas en tout. Ils disoient que Phidias le plus excellent sculpteur du monde, & l'intendant general de tous les ouvrages que Pericles faisoit faire pour l'ornement de la ville, attiroit chez lui les Dames, sous pretexte de leur montrer le travail des plus grans maitres; mais dans le vrai afin de les debaucher, & de les livrer à Pericles. (d) Πάντα δ' ἦν σχεδὸν ἐπ' αὐτῷ, καὶ πᾶσιν ἐπεστάτει τοῖς τεχνίταις διὰ φιλίαν Περικλέους. καὶ τοῦτο τῷ μὲν φθόνον, τῷ δὲ βλασφημίαν ἤνεγκεν, ὡς ἐλευθέρας τῷ Περικλεῖ γυναῖκας εἰς τὰ ἔργα φοιτώσας ὑποδεχομένου τοῦ Φειδίου. δεξάμενοι δὲ τὸν λόγον οἱ κωμικοὶ, πολλὴν ἀσέλγειαν αὐτοῦ κατεσκέδασαν, εἴς τε τὴν Μενίππου γυναῖκα διαβάλλοντες, ἀνδρὸς φίλου καὶ ὑποστρατηγοῦντος. εἴς τε τὰς Πυριλάμπους ὀρνιθοτροφίας, ὃς ἑταῖρος ὢν Περικλέους, αἰτίαν εἶχε ταῶνας ὑφιέναι ταῖς γυναιξὶν αἷς ὁ Περικλῆς ἐπλησίαζε. *Omnia fere his ob Periclis necessitudinem curabat, artificibusque praerat omnibus: id quod huic convitia, illi conflavit invidiam, quasi ingenuas matronas, ad spectanda opera commeantes, in gratiam Phidias Periclis reciperet. Eos rumores excipientes comici, insolentem lasciviam ei impegere, ac Menippi uxorem amici atque in bello legati improperavere. Pyrilampisque avium vivaria, cui, quum familiaris Periclis esset, infligebatur, ipsum mulieribus quibus consuesceret Pericles, subjicere pavones.* „ (e) Les poëtes Comiques prenans l'occa„sion de ce bruit, espandirent à l'encontre de luy for„ce paroles injurieuses & diffamatoires, le calumnians „qu'il entretenoit la femme d'un Menippus, qui estoit „son amy & son lieutenant en guerre, & luy met„tans sus aussi que Pyrilampes l'un de ses familiers „nourrissoit des oyseaux, & notamment des (f) pans, „qu'il envoyoit secrettement aux femmes dont Peri„cles jouissoit.„ Si Pericles n'étoit pas content de sa femme, il l'étoit encore moins de son fils ainé. C'étoit un garçon d'un fort mauvais naturel; il étoit prodigue, & se plaignoit éternellement de l'œconomie de son pere: ses plaintes redoublerent, après qu'il se fut marié avec une femme qui faisoit beaucoup de depenses. Il emprunta de l'argent au nom de son pere; & aiant vu que Pericles au lieu de rembourser cette somme, mit en justice celui qui l'avoit prêtée, il se dechaina horriblement contre lui. Servons nous des paroles d'Amyot. „ (g) *Le jeune homme* Xan„tippus estant griefuement indigné contre son pere, „alloit mesdisant de luy en public par la ville, comp„tant par une maniere de moquerie les occupations „ausquelles il vaquoit & passoit son temps quand il „estoit en son privé, & les propos qu'il tenoit avec „des Sophistes & maistres de Rhetorique: car com„me il fust aduenu, qu'en un jeu de pris l'un des „champions qui combatoyent à qui lanceroit mieulx „le dard, eust par (h) meschef attaint & tué un Epi„timius (i) Thessalien, il alloit par tout racomptant „que Pericles avoit tout un jour esté à disputer avec „Protagoras le Rhetoricien, a sçavoir qui devoit estre „jugé coulpable de ce meurtre, selon la vraye & droit„turiere raison, le dard, ou celuy qui l'avoit lancé, „ou bien ceulx qui avoient dressé le jeu de pris. Da„vantage Stesimbrotus escrit, que le bruit qui courut „par la ville, que Pericles entretenoit sa femme, fut „semé par Xantippus mesme. Tant y a, que ceste „querelle & dissenssion entre le pere & le filz dura, „sans jamais se reconcilier, jusques à la mort.„ Il y a dans cette version d'Amyot une équivoque très-obscure. *Pericles entretenoit sa femme.* Etoit-ce sa propre femme? Etoit-ce la femme de Stesimbrotus? Etoit-ce la femme de Xanthippus? Le premier sens, quelque ridicule qu'il soit, est le plus conforme de tous à la grammaire Françoise. Ce n'est point celui de Plutarque. L'historien a voulu dire que ce fut Xanthippus qui divulgua que sa femme avoit été debauchée par Pericles. On ne devineroit jamais cela, ni par les paroles Greques de Plutarque, ni par la version Latine; il faut le deviner par un autre endroit de l'historien. Il dit dans la page 160. que Pericles fut accusé d'avoir eu à faire avec sa bru; qu'il en fut, dis-je, accusé par Stesimbrotus. (k) Στησίμβροτος ὁ Θάσιος δεινὸν ἀσέβημα καὶ μυθῶδες ἐξενεγκεῖν ἐτόλμησεν εἰς τὴν γυναῖκα τοῦ υἱοῦ κατὰ τοῦ Περικλέους. *Quum Stesimbrotus quoque Thasius, atroci scelere & fabuloso Periclem asperserit in filii conjugem admisso?* Moiennant ce passage l'on peut entendre celui-ci, qui autrement seroit une énigme. (l) Πρὸς δὲ τούτοις, καὶ τὴν περὶ τῆς γυναικὸς διαβολὴν ὑπὸ τοῦ Ξανθίππου φησὶν ὁ Στησίμβροτος εἰς τοὺς πολλοὺς διασπαρῆναι. *Infamiam etiam a sua ipsius uxore Stesimbrotus per Xanthippum memoria prodidit vulgatam.* En comparaison de ce chagrin domestique celui dont je vais parler n'est point grand; mais consideré sans parallêle il n'est point petit. Pericles (m) avoit un maitre d'hôtel qui regloit avec tant d'œconomie toute la depense de la maison, qu'on n'eût pas pu être plus en garde contre les frais superflus chez les plus petits bourgeois. Ces manieres épargnantes faisoient murmurer le fils de Pericles, & toutes les femmes du logis. N'étoit-ce pas un rabatjoie pour le maitre? On peut croire assez raisonnablement, que Pericles ne s'estima point heureux de perdre ce fils ainé, qui lui donnoit si peu de satisfaction; car la nature nous porte à aimer mieux la vie d'un fils que sa mort, quoi qu'il ne fasse pas son devoir. Mais on peut être assûré que ce grand homme vit avec douleur que la peste lui enlevoit son second fils, le seul enfant legitime qui lui restât. Il conserva sa constance à la mort de son ainé, & à celle de sa sœur, & à celle de la plupart de ses amis & de ses parens: mais il ne put retenir ses larmes, quand il fut frapé de ce dernier coup. (n) *Il n'en rabaissa de rien la grandeur & haultesse de son courage, quelques malheurs qui luy survinssent, ny ne le veit on jamais plorer, ny mener dueil aux funerailles d'aucun de ses parents ou amis, jusques à la mort de Paralus le dernier de ses enfans legitimes: car la perte de celuy la seul lui attendrit le cueur: encore tascha il à se maintenir en sa constance naturelle, & se conserver en sa gravité accoustumee; mais comme il luy vouloit mettre un chapeau de fleurs sur la teste, la douleur le forcea quand il le veit au visage, de maniere qu'il se prit soudainement à escrier tout hault, & espandit sur l'heure grande quantité de larmes; ce qu'il n'avoit jamais fait* (o) *en toute sa vie.* Cela me fait souvenir d'un Roi d'Egypte dont parle Herodote (p), & d'une omission de Valere Maxime. (q) *Pericles intra quatriduum duobus mirificis adolescentibus filiis spoliatus, iis ipsis diebus & vultu pristinum habitum retinente, & oratione nulla ex parte infractiore concionatus est. Ille verò caput quoque solito more coronatum gerere sustinuit, ut nihil ex vetere ritu propter domesticum vulnus detraheret.* Je compte pour un notable desavantage les demarches que fit Pericles en faveur de son batard. Il avoit fait faire une loi qui fut la ruine de plusieurs personnes; & puis en faveur de ce batard il demanda qu'on la cassât; & il n'obtint cette grace que par la pitié qu'on eut de ses infortunes. Ὅτι δὲ δυ-

(a) Plut. in Pericle pag. 170. D & E.

(b) Ibid. pag. 165.

(c) Αὐτὸς δὲ (Ἴων) ἐν τοῖς ἐλεγείοις ἐρᾶν μὲν ὁμολογεῖ Χρυσίλλης τῆς Κορινθίας, Τελέου δὲ θυγατρός. ἧς καὶ Περικλέα τὸν Ὀλύμπιον ἐρᾶν φησι Τηλεκλείδης ἐν Ἡσιόδοις. Fatetur ille (Jon) sanè in elegis suis dilectam à se fuisse Chrysillam Corinthiam, Telei filiam, cujus amore captum quoque fuisse Periclem Olympium ait Teleclides in Hesiodis. Athen. lib. 10. p. 436. F.

(d) Plut. ib. p. 160. C.

(e) Amyot dans la version de la vie de Pericles pag. 577.

(f) Ces oiseaux étoient alors d'un grand prix. Voiez Athenée lib. 14. c. 20. pag. 654. 655.

(g) Amyot ibid. pag. 617. 618.

(h) Il faloit dire par megarde. Voiez Girac Replique à Costar p. 438. il y a au Grec ἀκουσίως, c'est-à-dire involontairement.

(i) Amyot n'a rien entendu ici, il faloit dire qu'Epitimius tua par megarde un cheval, ἵππον, dit Plutarque ἀκοντίῳ πατάξαντος Ἐπιτίμιον τὸν Φαρσάλιον ἀκουσίως καὶ κτείναντος. Voiez Girac ibid. qui daube d'importance Costar.

(k) Plut. in Pericle p. 160. E.

(l) Id. ib. p. 172. B.

(m) Id. ib. pag. 162.

(n) Amyot ubi supra pag. 618.

(o) Cela ne s'accorde point avec les larmes que l'on raporte qu'il repandit pendant le procés d'Aspasie. Voiez la remarque M pag. 2377. lettre h & i.

(p) Lib. 3. c. 14. il raconte que Psammenitus ne pleura point la misere de sa fille, & celle de son fils, & qu'il pleura en voiant celle d'un de ses amis. Voiez là même ce qu'il repondit quand on lui demanda la raison de cette conduite. Voiez aussi Montagne au chap. 2. du 1. livre de ses Essais.

(q) Val. Maxim. lib. 5. cap. 10. *Voiez aussi Elien* var. hist. l. 9. c. 6. *Notez que Protagoras dans Plutarque* de consolat. ad Apollon. p. 118. *raporte la même chose que Valere Maxime, si ce n'est qu'il met* 8. *jours entre la mort de l'un des fils, & la mort de l'autre.*

Il y a une reflexion à faire sur les (G) medisances qui coururent contre lui. Il mourut la 3. année de la * guerre du Peloponnese, après une longue maladie qui lui avoit (H) affoibli le jugement. Neanmoins un peu avant que d'expirer il dit une chose très-sensée, & qui a fait faire à Plutarque une reflexion (I)* solide sur la nature de Dieu, mais cet Auteur alloit trop loin: il outroit

* Thucydides lib. 2. pag. m. 118. c'étoit la 3. de la 87. Olympiade.

(f) Plut. de Herodoti malignitate pag. 855. F.

τῷ τὸν κατὰ τούτων ἰσχύσαντα τὸν νόμον, ὑπ᾽ αὐτοῦ πάλιν λυθῆναι τοῦ γράψαντος, ἡ παροῦσα δυστυχία τῷ Περικλεῖ περὶ τὸν οἶκον, ὡς δίκην τινὰ δεδωκότι τῆς ὑπεροψίας καὶ τῆς μεγαλαυχίας ἐκείνης, ἐπέκλασε τοὺς Ἀθηναίους· καὶ δόξαντες αὐτὸν νεμεσητά τε παθεῖν, ἀνθρωπίνων τε δεῖσθαι, συνεχώρησαν ἀπογράψασθαι τὸν νόθον εἰς τοὺς φράτορας, ὄνομα θέμενον τὸ αὑτοῦ (a). *Quum esset igitur res indigna, ut quæ contra tam multos vim habuerat, ab eodem lex qui tulerat eam, rursus abrogaretur: præsens Periclis clades domestica (ut qui pœnam luisse jam fastus & arrogantiæ illius sua videretur) infregit populum Atheniensem, putavitque eum, Deorum oppressum invidia, esse humanitate allevandum, quare indulsit ei ut in curia sua nothus conferretur nomine paterno.* Une faveur a bien de mauvais côtez lors qu'elle coûte cela. Quel chagrin de se figurer les reflexions de toute une ville sur la conduite d'un homme, qui aiant fait une loi dont l'importance vouloit qu'on sacrifiât une partie des habitans, je veux dire qu'on les reduisît à l'esclavage, demande ensuite qu'on la revoque pour ses interêts particuliers? La loi dont je parle portoit que tous ceux qui n'étoient point nez de pere & de mere Atheniens, fussent reputez batards. En execution de quoi il y eut près de cinq mille bourgeois qui furent vendus.

(a) Plut. in Pericle p. 172. E.

(G) *Une reflexion à faire sur les medisances qui coururent contre lui.*] Cette reflexion est de Plutarque: elle tend à faire voir l'incertitude de l'histoire: c'est un des moiens de l'époque dans le systême du Pyrrhonisme historique. Plutarque aiant raporté les medisances des poetes contre Pericles, & la calomnie enorme de Stelimbrotus, s'écrie qu'il est malaisé de parvenir à la verité. Les Auteurs contemporains l'étouffent ou la pervertissent, les uns par haine, & par jalousie, les autres par amitié & par un esprit flateur. Ceux qui viennent après eux rencontrent le tems passé, comme une barriere qui les exclut de la conoissance des veritables évenemens. (b) Οὕτως ἔοικε πάντῃ χαλεπὸν εἶναι καὶ δυσθήρατον ἱστορίᾳ τἀληθές, ὅταν οἱ μὲν ὕστερον γεγονότες τὸν χρόνον ἔχωσιν ἐπιπροσθοῦντα τῇ γνώσει τῶν πραγμάτων, ἡ δὲ τῶν πράξεων καὶ τῶν βίων ἡλικιῶτις ἱστορία, τὰ μὲν φθόνοις καὶ δυσμενείαις, τὰ δὲ χαριζομένη καὶ κολακεύουσα, λυμαίνηται καὶ διαστρέφῃ τὴν ἀλήθειαν. *Tanta molis est & difficultatis assequi ex historia veritatem, quum posteriores, antequam cognoscant res, præveniantur tempore: æqualis rerum gestarum & hominum historia partim invidia & odio, partim gratia & adulatione opprimat & pervertat veritatem.* Plutarque conoissoit par experience ces difficultez. Il a été obligé de dire (c) que la cause de la guerre du Peloponnese n'est guere conuë. Qu'est ce qui le sera donc? La raison pourquoi cette cause étoit obscure a lieu en mille occasions. La gloire & la puissance de Pericles le rendoient odieux, & de là vint que les medisans inventerent cent mensonges contre lui. Ils voulurent à toute force lui imputer les malheurs de cette guerre: les uns inventerent ceci, les autres cela; A quoi voulez-vous qu'un lecteur se determine, au milieu de tant de sortes de medisances? Dès qu'on le vit exposé à la haine de la multitude, il s'éleva plusieurs esprits satiriques qui sacrifierent à cette haine, comme à un mauvais genie, les victimes qu'ils jugerent les plus convenables: (d) Καὶ τί ἄν τις ἀνθρώπους σατυρικοὺς τοῖς βίοις καὶ τὰς κατὰ τῶν κρειττόνων βλασφημίας ὥσπερ δαίμονι κακῷ τῷ φθόνῳ τῶν πολλῶν ἀποθύοντας ἑκάστοτε, θαυμάσειεν. *Et quidem quis miretur, petulanti hominum lingua, si maledicta in principes invidiæ multitudinis, tanquam malo dæmonio, assidue consecraverint.* Or ils n'en trouverent point de plus propres que les injures qui le diffamoient. Je sçai bon gré à Plutarque du peu d'égard qu'il a eu aux pretensions des Megariens (†), quoi qu'elles fussent apuiées du temoignage d'Aristophane. Ils étoient partie dans cette affaire contre Pericles, & l'on peut dire d'Aristophane & de tous les poëtes comiques de ce tems-là, ce que l'on a dit depuis peu d'un Auteur (e) moderne, *qu'ils ne sont capables que de faire douter des veritez les plus claires quand ils les avancent.* Si Plutarque vivoit aujourd'hui, il assureroit que nôtre posterité aura mille peines à discerner les histoires veritables de nôtre tems; car on publie tant de faussetez, & l'on offre tant de victimes au mauvais demon de la haine & de l'envie des peuples, que si les satiriques d'Athenes revenoient au monde, ils se regarderoient comme des novices. D'ailleurs on publie tant d'éloges, que les flateurs de ce païs-là, s'ils resuscitoient, seroient convaincus qu'ils n'ont été que des écoliers.

(b) Id. ib. p. 160. E.

(c) Ibid. p. 169. A.

(d) Idem p. 160. D.

(†) Ils disoient que l'enlevement de deux garces d'Aspasie avoit engagé Pericles à cette guerre. Voiez ci-dessus la remarque M.

(e) De l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld. Voiez l'article Arnauld pag. 369. lettre g.

Je me souviens d'un très-beau passage de Plutarque (f) où Pericles est mêlé. Quand on est certain d'un fait, mais non pas de l'intention de l'auteur, c'est une conduite mechante & maligne que de diriger ses conjectures vers le côte des mauvais motifs. C'est ce qu'ont fait les poetes comiques: ils ont assuré que Pericles alluma la guerre du Peloponnese pour l'amour de la courtisane Aspasie, & à cause de Phidias, & (g) nullement par la noble & la courageuse ambition d'abatre le faste des Peloponnesiens, & de ne ceder quoique ce soit à ceux de Lacedemone. Ceux qui ne pouvant disconvenir qu'une action ne soit loüable fouillent dans les intentions du cœur, & supoient qu'elles ont été mauvaises, sont montez au plus haut sommet de l'envie, & de la malignité. Ἐν μὲν γὰρ τοῖς εὐδοκιμοῦσιν ἔργοις καὶ πράγμασιν ἐπαινουμένοις αἰτίαν φαύλην ὑποτιθέναι, καὶ κατάγειν ταῖς διαβολαῖς εἰς ὑποψίας ἀτόπους περὶ τῆς ἐν ἀφανεῖ προαιρέσεως τοῦ πράξαντος, αὐτὸ τὸ πεπραγμένον ἐμφανῶς οὐ δυνάμενος ψέγειν .... δῆλον ὅτι φθόνου καὶ κακοηθείας ὑπερβολὴν οὐ λέλοιπεν (h). *Præclaris enim & laudatis factis atque rebus maligni caussam qui subjiciunt vitiosam, calumniandoque in sinistras abducunt suspiciones de latente ejus qui rem gessit consilio, quando ipsum factum palam vituperare non possunt ..... hos liquet ad summam invidentiam & nequitiam nihil sibi fecisse reliquum.* Je voudrois bien sçavoir si Duris de Samos, & Theophraste attribuerent à Aspasie les deux guerres que les poetes lui imputerent. Harpocration les cite de la même maniere qu'il allegue Aristophane. (i) Δοκεῖ δὲ δυοῖν πολέμων αἰτία γεγονέναι, τοῦ τε Σαμιακοῦ, καὶ τοῦ Πελοποννησιακοῦ ὡς ἔστι μαθεῖν παρά τε Δούριδος τοῦ Σαμίου, καὶ Θεοφράστου ἐν τῷ τετάρτῳ τῶν Πολιτικῶν, καὶ ἐκ τῶν Ἀριστοφάνους Ἀχαρνέων. *Duorum bellorum, Samiaci & Peloponnesiaci caussa censetur: ut è Duride Samio, Theophrasti libro quarto Politicorum, & ex Aristophanis Acharnensibus cognoscere licet.* Mais que sçait-on s'ils l'assuroient de leur chef, ou s'ils raportoient cela comme l'opinion des envieux de Pericles, & comme celle des poëtes?

(g) Amyot a fort mal traduit ceci. Là où au contraire, dit-il, ce n'avoit esté ni par ambition ni par opiniastreté, ains plustost pour rabatre l'orgueil des Peloponnesiens, & ne ceder en rien à ceux de Lacedemone. Il y a au Grec p. 856. A, ὑπὸ φιλοτιμίας τινὸς καὶ φιλονεικίας μᾶλλον εἰς τὸ ῥῆξαι τὸ φρόνημα Πελοποννησίων, καὶ μηδενὸς ὑφεῖσθαι Λακεδαιμονίοις ἐθελήσαντος.

(h) Id. ib. p. 856. A.

(i) Harpocrat. in Ἀσπασία, p. m. 79.

(H) *Longue maladie qui lui avoit affoibli le jugement.*] „(k) Il fut attaint de la peste, non pas si violente ne si aguë que les autres, ains foible & lente, „& qui par long traict de tems, & avec plusieurs „changemens luy amortit peu à peu la force & vigueur de son corps, & surmonta la gravité de son „courage & de son bon jugement: & pourtant Theophrastus en ses morales, au lieu où il dispute si les „meurs des hommes se changent selon leurs avantures, & si les passions & afflictions du corps les peuvent tant alterer, qu'elles les facent issir hors des „lices & des bornes de la vertu, recite que Pericles „en ceste maladie monstra un jour à l'un de ses amis, „qui l'estoit allé visiter, ne sçay quel charme preservatif, que les femmes luy avoient attaché comme „un carcan autour du col, pour luy donner à entendre qu'il estoit fort mal, puis qu'il enduroit qu'on „lui applicast une telle folie.„ J'ai cité le Grec de Plutarque dans l'article (l) *Desbarreaux*. Il y a sans doute une faute dans le chapitre où Elien conte que Pericles, Callias, & Nicias aiant mangé tout leur bien avalerent un grand verre de ciguë. Ce fut la (m) derniere santé qu'ils se porterent, ne voulant plus vivre après qu'ils ne pouvoient plus faire bonne chere. Si la memoire d'Élien ne l'a point trompé, il faut dire que ses copistes ont écrit Pericles au lieu d'Epicles: car nous lisons dans (n) Athenée qu'Antocles & Epicles aiant resolu de vivre ensemble, & sacrifiant toutes choses à la volupté, s'ôterent la vie avec un verre de ciguë, lors qu'ils virent que tout leur argent étoit depensé.

(I) *Une reflexion solide sur la nature de Dieu.*] Immediatement après les paroles que j'ai raportées dans la remarque precedente, selon la version d'Amyot, vous lisez ceci: „(o) A la fin, comme il fut arrivé „bien près de passer le pas de la mort, les plus gens „de bien de la ville, & ceulx qui estoyent demourez „encore vivans de ses amis, estans autour de son lict, „se meirent à parler de sa vertu, & de la grande „puissance & authorité qu'il avoit euë, en pesant la „grandeur de ses faicts, & comptant le nombre des „victoires qu'il avoit emportées: car il avoit gaigné „neuf batailles estant Capitaine general d'Athenes, & „en avoit erigé autant de trophées à l'honneur de son „païs, & devisoyent de toutes ces choses entre eulx: „comme

(k) Amyot ubi supra pag. 620. 621.

(l) Page 1037. lettre g.

(m) Κώνειον τελευταῖον πρόποσιν ἀλλήλοις προπιόντες ὥσπερ ἐκ συμποσίου ἀνέλυσαν. Cicutam invicem propinantes extremam potionem quasi è convivio ad inferos migrarunt. Ælian. varia hist. l. 4. c. 23.

(n) Athen. lib. 12. pag. 537.

(o) Amyot ubi supra pag. 621. 622.

outroit l'idée de la bonté souveraine, il ne vouloit pas que jamais elle pût nuire, & il aimoit mieux

„comme s'il ne les eust point entendues, pensans „qu'il eust ja perdu tout sentiment: mais au contrai„re, ayant encore l'entendement sain, il avoit tout „bien note: si se prit à leur dire, qu'il s'esmerveil„loit comme ilz louoyent si haultement ce qui luy estoit „commun avec plusieurs autres Capitaines, & en „quoy la fortune mesme avoit sa part, & cependant „ilz omettoient à dire ce qui estoit en luy le plus beau „& le plus grand: c'est que nul Athenien, pour oc„casion de luy, n'avoit onques porté robbe noire.„ Voici la reflexion de Plutarque. (a) *Si me semble que cela seul rendoit son surnom d'Olympien, c'est à dire, divin ou celeste, lequel autrement estoit trop arrogant & trop superbe, non odieux ny envié, ains plustost bien seant & bien convenable pour avoir eu la nature si benigne & tant debonaire, & en si grande licence avoir conservé ses mains pures & nettes, ne plus ne moins que nous reputons les (b) Dieux pour estre autheurs de tous biens, & cause de nulz maulx, dignes de gouverner & regir tout le monde: non pas comme disent les poëtes, qui mettent noz esprits en trouble & en confusion par leurs folles fictions, lesquelles se contredisent à elles mesmes, attendu qu'elz appellent le ciel, où les Dieux habitent, sejour tres asseuré, & qui point ne tremble, & n'est point agité de vents, ny offusqué de nuees, ains est tousjours doulx & serein, & en tous temps egalement esclairé d'une lumiere pure & nette, comme estant telle habitation propre & convenable à la nature souverainement heureuse & immortelle: & puis ilz les descrivent eux mesmes, pleins de dissensions, d'inimitiez, de courroux & d'autres passions, qui ne conviennent pas seulement à hommes sages & de bon entendement.* Tout ce que Plutarque nous dit là contre les poëtes est très-bon, & très-solide: le reste est une beauté trompeuse, ce sont des fleurs empoisonnees, & qui couvrent un serpent, *latet anguis in herba.* On s'imaginera peut-être que je veux dire qu'il y a là-dessous quelques semences du faux dogme d'Epicure touchant la tranquilité des Dieux, exemte de haine, & de colere; mais ce n'est point cela: ce n'est point le venin d'Epicure, c'est celui du Manicheïsme que Plutarque nous presente. Nous avons vu ailleurs (c) qu'il s'est declaré hautement pour le dogme des deux principes. Il y revient ici par la reflexion sur la reponse de Pericles. Il ne veut point comme Epicure, que Dieu jouïsse d'un repos de faineant; il lui attribue l'action & la providence; mais ce n'est qu'une providence bienfaisante, distributrice de faveurs, & de bonheur. Ce n'est pas une providence qui s'irrite quelquefois, qui punit & qui châtie, qui accable de miseres le genre humain. Il n'aprouve pas que Pericles porte le surnom d'Olympien, c'est-à-dire de divin & de celeste, parce que son éloquence éclairoit, tonnoit, lançoit la foudre, mais parce que son credit ne fut jamais emploié à la vengeance, & ne fit jamais porter le deuil à quelque famille. Le goût de Plutarque n'étoit pas le plus commun: une infinité de gens reconoissoient mieux la divinité de Jupiter (d) dans la foudre & dans le tonnerre, que dans la distribution des biens; les ceremonies de religion dans le Paganisme se raportoient beaucoup plus à detourner l'infortune qu'on craignoit d'enhaut, qu'à s'attirer les faveurs que l'on en pouvoit attendre. Il regnoit neanmoins une idée generale dans les esprits, qu'aucune chose n'étoit plus conforme à la nature divine que de faire du bien. L'épithete de très-bon precedoit celle de très-grand, lors qu'on loüoit Jupiter. (e) *Sed ipse Jupiter, id est juvans pater, quem conversis casibus appellamus a juvando Jovem, à poëtis Pater Divumque, hominumque dicitur; à Majoribus autem nostris Optimus, Maximus, & quidem antè Optimus, id est beneficentissimus, quàm Maximus: quia majus est, certeque gratius prodesse omnibus, quàm opes magnas habere.* Consultez la remarque G de l'article *Jupiter.* Plutarque raporte que le Roi Amasis aiant à resoudre plusieurs questions où l'on cherchoit le (f) superlatif, je veux dire le souverain degré des choses, par exemple qu'est ce qu'il y a de plus ancien, de plus grand, de plus sage, de plus beau, de plus commun, de plus utile, de plus pernicieux? repondit quant aux deux derniers articles, *Dieu & le Demon.* (g) *Τί ὠφελιμώτατον; θεός. Τί βλαβερώτατον; δαίμων. Quid utilissimum? Deus. Quid damnosissimum? Genius.* Pour le dire en passant voilà le dogme des deux principes, & même ce que les Chretiens disent du Diable, ou du Demon. Je ne sçai si l'on a pris garde à ces paroles, ou à cette idée du *δαίμων* des anciens. Je reprens le fil. Le Philosophe Antipater definissoit Dieu (h) un animal heureux, immortel, & bon à l'homme. Il n'y avoit point de gens qu'on fût si enclin à deïfier, que ceux qui étoient les inventeurs des choses utiles. (i) *Persæus ejusdem Zenonis auditor, eos dicit esse habitos Deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum esset inventa, ipsasque res utiles & salutares Deorum esse vocabulis nuncupatas: ut ne hoc quidem diceret, illa inventa esse Deorum, sed ipsa divina.* C'etoit le chemin de l'apotheose si l'on en croit Pline. (k) *Deus est mortali juvare mortalem, & hæc ad æternam gloriam via. Hac proceres iere Romani: hac nunc cœlesti passu cum liberis suis vadit maximus omnis ævi rector Vespasianus Augustus, fessis rebus subveniens. Hic est vetustissimus referendi bene merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribantur. Quippe & omnium aliorum nomina Deorum, & quæ supra retuli siderum, ex hominum nata sunt meritis.* D'autres tournant la chose d'une maniere plus raisonnable, disoient que les Dieux avoient inspiré à l'homme l'invention des arts.

> *Κεῖνοι (l) γὰρ τέχνας πολυκερδέας ἀνθρώποισι*
> *Δῶκαν ἔχειν, καὶ πάντα ἐπιφραζοντες ἐδίδαξαν.*
> *Illi etiam artes multum lucrosas hominibus*
> *Dederunt habere, & omnem solertiam docuerunt.*

Enfin on disoit que (m) la meilleure methode d'imiter les Dieux étoit de faire du bien, & que jamais l'homme ne s'aprochoit davantage de la nature divine, que lors qu'il sauvoit un homme. *Homines ad Deos nulla re propius accedunt*, disoit Ciceron à Jules Cesar vers la fin de l'oraison pour Ligarius, *quam salutem hominibus dando. Nihil habes nec fortuna tua majus, quàm ut possis, nec natura tua melius, quàm ut velis conservare quamplurimos.* Voici ce que les Scythes representent à Alexandre: si tu és un Dieu, tu dois faire du bien aux hommes, & non pas leur ôter ce qu'ils possedent; (n) *si Deus es, tribuere mortalibus beneficia debes, non sua eripere.* La bonne Theologie s'accorde avec toutes ces idées des anciens Paiens. Il y a cent passages de l'Ecriture qui temoignent que Dieu est infiniment plus porté à user de misericorde, qu'à se servir de rigueur. Joignez à cela les belles paroles de Gregoire de Nazianze, qui nous aprenent que l'homme devient un Dieu à son prochain miserable lors qu'il le soulage. (o) *Γίνου τῷ ἀτυχοῦντι θεὸς, τὸν ἔλεον θεοῦ μιμησάμενος. οὐδὲν γὰρ οὕτως ὡς τὸ εὖ ποιεῖν, ἄνθρωπος ἔχει θεοῦ. Esto misero Deus Dei misericordiam imitando. Nihil enim tam ex Deo habet mortalis quàm ut beneficia largiatur.*

Strabon a limité cette pensée, il veut que la vie heureuse, c'est-à-dire celle qu'on passe à des jours de fêtes, à se rejouir, à philosopher & à chanter, soit une meilleure imitation de la nature divine que ne l'est la distribution des bienfaits. Ses paroles meritent d'être raportées. (p) *Εὖ μὲν γὰρ εἴρηται καὶ τοῦτο, τοὺς ἀνθρώπους τότε μάλιστα μιμεῖσθαι τοὺς θεοὺς, ὅταν εὐεργετῶσιν· ἄμεινον δ' ἂν λέγοι τις, ὅταν εὐδαιμονῶσι· τοιοῦτον δὲ τὸ χαίρειν, καὶ τὸ ἑορτάζειν, καὶ τὸ φιλοσοφεῖν, καὶ μουσικῆς ἅπτεσθαι. Bene quidem dictum est, homines tum maximè Deum imitari, cùm beneficia conferunt: rectius autem diceretur, cum feliciter vivunt: id autem fit gaudendo, dies festos agitando, philosophando, musicam* TRACTANDO.

J'ai lu dans le voiage du Chevalier Drach, que les habitans de la nouvelle-Albion prenoient les Anglois pour des Dieux, & qu'ils leur rendoient les honneurs divins, parce *que leur montrans leurs playes, ils en recevoient des emplâtres & des onguens qui les guerissoient.* Les Espagnols au contraire furent pris pour des Dieux dans l'Amerique, à cause du mal qu'ils faisoient par leurs canons. On prit leur navire pour un oiseau qui les eût portez du ciel en terre (q). Cela montre que deux choses oposées font conoitre Dieu à l'homme; l'une est le pouvoir qu'il a de faire du mal, & qu'il exerce si severement, l'autre est la bonté avec laquelle il repand mille bienfaits sur le genre humain. On pourroit mettre en question, si l'une de ces deux choses se fait mieux conoitre que l'autre. Tacite pretend que les Dieux ont plus à cœur de punir l'homme, que de le laisser en repos. *Nec enim unquam*, dit-il (r), *atrocioribus populi Romani cladibus magisve justis judiciis approbatum est, non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.* Un Journaliste soutient que les effets de la bonté sont plus étendus que les effets de la punition. Voici ses paroles: (s) *De toutes les vertus de Dieu, c'est* la bonté, *qui seroit la plus visible, si les hommes se servoient de reflexion. Quelle bonté n'est-ce pas d'avoir attaché du plaisir à toutes les actions necessaires, & de nous avoir rendus susceptibles du plaisir en une infinité de façons. On a beau dire que nous sommes encore plus susceptibles du chagrin & de la douleur, cela n'est pas vrai, & quand cela seroit vrai, nous ne de-*

(a) *Id. ib. pag.* 622. 623.

(b) *Καθάπερ τὸ τῶν θεῶν γένος ἀξιοῦμεν, αἴτιον μὲν ἀγαθῶν, ἀναίτιον δὲ κακῶν πεφυκὸς, ἄρχειν καὶ βασιλεύειν τῶν ὄντων, οὐχ ὥσπερ οἱ ποιηταί.* Sicut dignam arbitramur deorum gentem, quæ per se est propitia, & nullius autor mali, ut rebus præsit & moderetur, non ut poëtæ. *Plut. ibid. p.* 173. *C.*

(c) *Dans l'article* Manichéens *page* 2023. *Voiez aussi la remarque G de l'article* Pauliciens.

(d) Cœlo tonantem credidimus Jovem regnare. *Horat. Od.* 5. *lib.* 3. Namque Diespiter Igni corusco nubila dividens &c. *Id. Od.* 34. *l.* 1.

(e) *Cicero de natura Deorum lib.* 2. *pag. m.* 330.

(f) *Confer quæ supra pag.* 2335. *au texte, & lettre g.*

(g) *Plut. in septem sapientum convivio p.* 153. *A.*

(h) *Ζῶον μακάριον καὶ ἄφθαρτον καὶ εὐποιητικὸν ἀνθρώπων.* Plut. de repug. Stoic. pag. 1051.

(i) *Cicero ib. lib.* 1. *pag.* 60. Virgile *Æn. lib.* 6. *v.* 663. s'est contenté de les placer aux champs Elysées. *Inventas aut qui vitam excoluere per artes Quique sui memores alios fecere merendo.*

(k) *Plin. lib.* 2. *c.* 7. *p. m.* 143. 144.

(l) *Oppian. l.* 2. *ἁλιευτικῶν.*

(m) *Strabo lib.* 10. *pag. m.* 322. *je raporte ses paroles ci-dessous lettre p.*

(n) *Q. Curtius lib.* 7. *c.* 8. *n.* 16. *Voiez Freinshemius ibi. raportant plusieurs sentences semblables.*

(o) *Nazianz. Orat. de amore pauperum.*

(p) *Strabo lib.* 10. *pag.* 322.

(q) *Voiez la Mothe le Vayer, discours de l'histoire.*

(r) *Tacit. hist. lib.* 1. *c.* 3.

(s) *Nouvelles de la Republique des lettres Août* 1684. *article* 6. *p. m.* 603. 604.

mieux imputer le mal à une autre cause. Nous verrons à ce sujet l'une de ses preuves de la ma-

devrions pas pour cela meconnoitre la grande bonté de Dieu, puis qu'il nous seroit aisé de voir que les plaisirs dont nous jouissons, viennent des loix qu'il a posées dans la nature, & qu'au contraire la plûpart de nos chagrins viennent du mauvais usage que nous faisons de nôtre raison. Mais il n'est pas vrai que dans ce monde l'homme souffre plus de maux que de biens, c'est nôtre ingratitude, nôtre orgueil, & nôtre humeur insatiable qui nous fait parler de la sorte. Falso queritur de natura sua genus humanum, *a fort bien dit un celebre Historien dans la preface de la Guerre de Jugurtha. Le genre humain est plus heureux qu'il ne merite, & il est vrai au pied de la lettre que pour une douleur l'homme sent mille plaisirs, excepté peut-être un petit nombre d'ames malheureuses, qu'un Payen assûreroit avoir été produites par les destinées dans quelque moment de depit.* Notez en passant que la diference qu'il observe, & qu'il fonde sur les suites du mauvais usage que nous faisons de la liberté, ne pourroit pas contenter des adversaires difficiles, car ils diroient que cela même que l'homme abuse de sa raison pour se chagriner mal-à-propos, est un grand malheur, & doit être mis necessairement dans le partage des afflictions, desorte que si l'on fait le paralléle des biens & des maux que la providence fait à l'homme, il ne faut pas moins compter les maux qui naissent de la foiblesse de nôtre raison, que les maladies, la faim, le froid, &c.

Ovide remarque (a) qu'il y a plus de beaux jours dans l'année que de jours sombres: l'on peut dire aussi que les jours où l'homme se porte bien sont en plus grand nombre que les jours où il est malade. Mais peut-être aussi qu'il y a autant de mal dans 15. jours de maladie, que de bien dans 15. mois de santé; car le bien n'est bien qu'à proportion qu'on le sent: or on ne sent guere la santé, quand on en jouit sans interruption. Prenez bien garde que je considere la santé comme separée des autres plaisirs, dont elle laisse jouir. Le Journaliste que j'ai cité eût pu alleguer un beau passage de Ciceron, où aprés un denombrement exact des utilitez que l'homme tire des plantes & des animaux, on observe qu'il semble que la providence ait travaillé pour les voluptez du genre humain, comme si elle eut eté Epicurienne, (b) *Ex quibus tanta percipitur voluptas ut interdum Pronœa nostra Epicurea fuisse videatur.* Quoi qu'il en soit, l'homme se porte plus naturellement à reconoître le caractére de la nature divine dans les effets de la bonté, que dans les distributions des peines, & du malheur. On a reconu les bontez de la providence dans les services que les grans hommes ont rendus à leur patrie. (c) *Multos praterea & nostra civitas & Gracia tulit singulares viros, quorum neminem nisi juvante Deo talem fuisse credendum est. . . . . nemo igitur vir magnus sine aliquo afflatu divino unquam fuit.* Et Seneque dit en general que personne n'est homme de bien, & grand homme sans l'assistance de Dieu. (d) *Bonus vir sine Deo nemo est. An potest aliquis supra fortunam, nisi ab illo adjutus, exsurgere? ille dat consilia magnifica, & erecta. In unoquoque virorum bonorum,* (Quis Deus incertum est) habitat Deus. . . . . *Si hominem videris interritum periculis, intactum cupiditatibus, inter adversa felicem, in mediis tempestatibus placidum, ex superiore loco homines videntem, ex aequo deos: non subibit te veneratio ejus? non dices: ista res major est altiorque, quàm ut credi similis huic, in quo est, corpusculo possit? Vis istuc divina descendit: animum excellentem, moderatum, omnia tanquam minora transeuntem, quidquid timemus optamusque ridentem, calestis potentia agitat. Non potest res tanta sine adminiculo numinis stare. Itaque majore sui parte illic est, unde descendit.* Quant aux maux, on se servoit de mille detours pour ne les attribuer pas à Dieu: on se faisoit un fantôme que l'on apelloit fortune à qui l'on imputoit ses disgraces: on se representoit je ne sçai quels êtres malfaisans de leur nature; & nous voions ici Plutarque qui nous declare que les Dieux ne font que du bien. Ailleurs il se moque de Chrysippe, qui attribuoit le mal à la negligence & à la mechanceté des genies que Jupiter preposoit à certaines choses. (e) Τὸ δὲ φαύλους δαίμονας ἐκ προνοίας ἐπὶ τὰς τοιαύτας ἐπιστασίας καθίστασθαι πῶς οὐκ ἔστιν ἔγκλημα τοῦ θεοῦ, καθάπερ βασιλέως κακοῖς καὶ ἐμπλήκτοις σατράπαις καὶ στρατηγοῖς διοικήσεις ἐπιτρέποντος, καὶ περιορῶντος ὑπὸ τούτων ἀμελουμένους καὶ παροινουμένους τοὺς ἀρίστους; καὶ μὴν εἰ πολὺ τὸ τῆς ἀνάγκης μέμικται τοῖς πράγμασιν, οὔτε κρατεῖ πάντων ὁ θεός, οὔτε πάντα κατὰ τὸν ἐκείνου λόγον διοικεῖται. *Malos autem genios à providentia his prafici muneribus, qui non sit vitio vertendum Deo, qui tanquam rex malis & vacordibus satrapis ac prafectis provincias man-*

(a) Si numeres anno soles & nubila toto, Invenies nitidum sæpius isse diem. *Ovid. Trist. l. 5. eleg. 8. Voiez la remarque D de l'article* Xenophanes.

(b) *Cicero, de nat. Deorum lib. 2. pag. m. 549. Conferez ce que David au Pseaume 8. observe de la bonté avec laquelle Dieu fait servir les animaux à l'utilité de l'homme, & ce que dit Seneque de benefic. lib. 4. cap. 5. 6. & 7.* usque in delicias amamur. *Je raporte plus au long cela dans la remarque D de l'article* Xenophanes.

(c) *Cicero ibid. pag. 559.*

(d) *Seneca epist. 41. p. m. 236. Voiez le aussi epist. 73. p. 305.*

(e) *Plut. de Stoic. repugn. pag. 1051. D.*

daverit, patiaturque ab his despici & contumeliose tractari optimos? Et quidem, si multum necessitatis admixtum rebus est: neque omnia Deus habebit in sua potestate, neque omnia secundum ejus rationem gubernabuntur. Ailleurs encore il accuse d'une maligne impieté un (f) historien, pour avoir fait dire à Solon, *Est-ce à moi qu'il faut demander si l'homme est heureux, moi qui sai que tous les Dieux sont envieux & turbulens.* (g) Τοῖς δὲ θεοῖς λοιδορούμενος ἐν τῷ Σόλωνος προσωπείῳ ταῦτα εἴρηκεν, ὦ Κροῖσε, ἐπιστάμενόν με τὸ θεῖον πᾶν ἐὸν φθονερόν τε καὶ ταραχῶδες ἐπειρωτᾷς ἀνθρωπηΐων πέρι πρηγμάτων. ἃ γὰρ αὐτὸς ἐφρόνει περὶ τῶν θεῶν, τῷ Σόλωνι προστριβόμενος, κακοήθειαν τῇ βλασφημίᾳ προστέθεικε. *Diis autem maledicens sub persona Solonis: Me, inquit, gnarum omne numen invidum esse ac tumultuosum, de rebus humanis interrogas. Suam enim de diis Soloni tribuens sententiam, malignitatem impio sermoni adjunxit.* Je suis sûr qu'il se fût moqué de la glose mitigée des anciens Prêtres de l'Etrurie. Ils attribuoient à Jupiter deux sortes de foudre, l'une favorable, l'autre funeste, & ils pretendoient qu'il ne lançoit la seconde que par le conseil des autres Dieux; mais que de son propre mouvement, & sans l'avis de personne il lançoit l'autre. Cela n'eût pas contenté Plutarque: il ne croioit pas qu'une bonté comme celle des Souverains debonnaires suffit à Dieu. Les bons Princes se plaisent à distribuer eux-mêmes les graces, & à donner à leurs Ministres la commission de châtier; ils usent (h) de promtitude quand ils recompensent, & de lenteur quand ils punissent. Ils font du bien avec joie, & du mal avec regret. C'est ressembler à un pere; mais encore un coup cette glose des Toscans eût fort deplu à Plutarque: il eût dit peut-être de leur Jupiter ce que d'autres disent d'un Empereur (i) qui a fort persecuté le Christianisme, & qui ne voulut pas commencer la persecution sans l'avis d'autrui. (k) *Placuit ergo amicorum sententiam experiri. Nam erat hujus malitia. Cùm bonum quid facere decrevisset, sine consilio faciebat, ut ipse laudaretur. Cùm autem malum quoniam id reprehendendum sciebat, in consilium multos advocabat, ut aliorum culpa adscriberetur quidquid ipse deliquerat.* C'est une finesse, c'est un artifice de vieux politique. Je m'en raporte à Pie IV. quand on le pressoit de terminer les disputes de la preseance entre les Ambassadeurs du Roi très-Chretien, & ceux du Roi Catholique, il se servoit de delais, & enfin il leur conseilla de s'en remettre à la decision du sacré College. Il ne voulut pas s'exposer seul aux mauvaises suites du jugement, & il plaisanta même sur ce qu'il se conformoit à la conduite de Jupiter. (l) *Ad extremum utrique occulte suadere ut ad sacrum Cardinalium Collegium causam integram remitterent: interea à publicis in Pontificio sacello caremoniis abstinerent. Ratus eà ratione ob diversa Cardinalium studia producendum infinitè judicium, se certè à ferenda sententia necessitate, atque adeò ab invidia subtrahendum. Nempe imitandum Principi Jovem facetè dicebat: qui (ut est vetus Etruscorum disciplina commentum) ex duplici fulminum genere, prosperum ipse per se, at infaustum adhibito Deorum consilio contorquere solitus sit.*

C'est donc ainsi que l'esprit de l'homme, trop borné pour comprendre clairement que les miseres & les crimes dont la terre est toute couverte, puissent compatir avec l'être infiniment bon, s'est precipité dans l'hypothese des deux principes. Voilà ce que je voulois dire touchant l'observation de Plutarque.

J'ajoûte encore ce petit mot. Le proverbe Grec (m) *je tiens pour Dieu tout ce qui me nourrit*, fait plus d'illusion qu'on ne s'imagine. Voiez la reponse (n) qui fut faite à Philippe de Comines, & celle d'un chirurgien à un moine de saint Denys. „(o) Il est „certain qu'avant Charles VIII. la verole étoit in„connuë en France; l'armée de ce Prince en perit „presque toute; parce que ce mal n'étant pas encore „connu, on n'y pouvoit aporter de remede; ce qui „fait voir que ce n'étoit pas la lepre. La necessité y „avoit fait trouver des remedes, ce qui a enrichi „quantité de Chirurgiens, un desquels fort reconois„sant de ce bonheur, s'en alla un jour à saint Denis, „& s'agenouilla devant la statuë de Charles VIII. „pour lui en rendre grace: mais comme un Moine „lui eut dit qu'il se trompoit, & que ce n'étoit pas „l'image d'un Saint: Taisez-vous, mon Pere, repon„dit-il, je sçai bien ce que je fais, il est bien Saint „pour moi, puis qu'il m'a fait gagner trente mille li„vres de rente; ainsi c'est une action de justice à moi „de l'en remercier.„ L'Auteur du *Moyen de parvenir* ne fait pas la somme si grande, & il nomme le chi-

(f) *C'est Herodote.*

(g) *Id. de malignit. Herodoti pag. 857. 858.*

(h) Sed piger ad pœnas princeps ad præmia velox, Quique dolet quoties cogitur esse ferox. *Ovidius de Ponto lib. 1. eleg. 2.*

(i) *C'est Diocletien.*

(k) *Lactantius de mortibus persecutorum cap. 11. p. 99. 100. de la belle édition de Mr. Bauldri. Voiez ses notes & celles de Columbus ib. parte 2. pag. 287.*

(l) *Famianus Strada dec. 1. lib. 4. pag. m. 175. Voiez Seneque* nat. quæst. lib. 2. cap. 41. & seq. *Confer qua supra pag. 2218. lettre d & e.*

(m) Τὸ γὰρ τρέφον με τοῦτ' ἐγὼ κρίνω θεόν.

(n) *Voiez l'article* Gregoire I. *p. 1385. lettre a.*

(o) *Furetiriana pag. 113. édit. de Holl.*

malignité (IΔ) d'Herodote, & ce que l'on y a repondu. Cette preuve est tirée de l'humeur

Chirurgien. Voici ses paroles. (a) *Vous me faites souvenir de ce Moine de S. Denys en France, qui voulut faire l'entendu, voyant maistre Thierre de Hery à genoux, tourné vers la figure de Charles VIII. Le Moine luy dit; Monsieur mon amy vous faillez, ce n'est pas l'image d'un Sainct que celle devant qui vous priez. Je le sçai bien, dit-il, je ne suis pas si beste que vous, je connois que c'est la representation du Roy Charles VIII. pour l'ame duquel je prie, parce qu'il a apporté la verole en France; ce qui m'a fait gaigner six ou sept mille livres de rente.* Il ne faut point finir sans citer Virgile. Il étoit fort disposé à deifier ses bienfaiteurs: ses terres aiant eté épargnées par une grace particuliere d'Octavius, il le qualifia Dieu.

O (b) Melibœe. DEUS nobis hæc otia fecit:
Namque erit ille mihi semper Deus: illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.

Le bon Maturin Cordier (c) par une fraude pieuse bien pardonnable, faisoit acroire à ses petits Ecoliers que ces paroles étoient fort devotes. Il les traduisit en vers François qui commencent par. *Melibée ce bien nous vient d'un Dieu seul sage.* Ce n'étoit point la pensée de Virgile, il ne parle que (d) d'Auguste.

(IΔ) *L'une de ses preuves de la malignité d'Herodote, & ce que l'on y a repondu. Cette preuve est tirée de .... jalousie* &c.] Voiez les paroles de Plutarque que j'ai raportées (e) ci-dessus. Je m'étonne qu'il se soit borné à la reponse que Solon fit au Roi Cresus, & qu'il n'ait pas pour le moins insinué que l'on trouve dans Herodote plusieurs passages semblables. Il eût fortifié par là son accusation: il eut fait sentir qu'on ne pourroit pas justifier Herodote, en alleguant que ce petit trait de medisance contre les Dieux étoit échapé de sa plume par inadvertance: il eût fait conoitre qu'un homme qui revient souvent à la même reflexion, est tout penetré du venin qu'elle renferme, & de l'envie de le repandre, & d'en infecter ses lecteurs. Il est certain qu'Herodote a repeté fort souvent la même maxime qu'il avoit fait debiter à Solon. Voiez (f) ci-dessus ce qu'il a mis dans la bouche d'Artaban; & voici ce qu'il supose qu'un Roi d'Egypte écrivit à Polycrate tyran de Samos; *J'aprens avec joie qu'un homme qui est mon ami soit heureux. Mais vos grandes prosperitez ne me plaisent point, car je sçai combien la divinité est envieuse.* (g) Ἐμοὶ δὲ αἱ σαὶ μεγάλαι εὐτυχίαι οὐκ ἀρέσκουσι, τὸ θεῖον ἐπισταμένῳ ὡς ἔστι φθονερόν. *Tuæ magnæ prosperitates mihi non placent, qui intelligo* QUAM INVIDUM NUMEN SIT. Henri Etienne qui justifie le mieux qu'il peut cet historien à l'égard de plusieurs autres reproches, ne s'amuse point à repousser l'accusation de Plutarque sur ce point-ci. Je n'ai pas trouvé qu'il fasse semblant de l'avoir sçuë. Il a ramassé soigneusement plusieurs maximes & plusieurs observations d'Herodote, qui peuvent être des preuves d'orthodoxie pieuse sur le chapitre de la providence, & il a mis même dans cette classe un endroit du 7. livre où Artaban insiste beaucoup sur le naturel envieux de Dieu. Artaban (h) represente que la divinité ne jette ses foudres que sur les grans corps, car, ajoûte-t-il, elle se plait à oprimer tout ce qui est éminent. (i) Φιλέει γὰρ ὁ θεὸς τὰ ὑπερέχοντα πάντα κολούειν. *Gaudet enim Deus eminentissima quæque deprimere.* De là vient qu'une grande armée est batuë par une petite, lors que Dieu (k) portant envie jette la terreur ou la foudre. Ainsi quelques-uns ont été precipitez dans la misere autrement que ne portoit leur dignité, car Dieu ne soufre nullement qu'autre que lui ait grande opinion de soi-même. (l) Δι' ὧν ἐφθάρησαν ἀναξίως ἑωυτῶν· οὐ γὰρ ἐᾷ φρονέειν ἄλλον μέγα ὁ θεὸς ἢ ἑωυτόν. *Propterea quidam secus ac dignitas sua postulabat in calamitatem inciderunt, quia Deus neminem alium quam seipsum sinit magnifice de se sentire.* Voilà l'un des exemples que Henri Etienne donne de la pieté d'Herodote, pieté, dit-il, aussi grande qu'elle pouvoit être dans un homme destitué de la lumiere Evangelique. Il veut même que ces sentimens d'Herodote sur la puissance & la providence de Dieu, soient ceux que les Chretiens en doivent avoir: il veut qu'il soit impossible d'en rien dire de plus divin que ce qu'en a dit cet historien. (m) *Multa sententiæ sive* γνῶμαι *tum quas aliis locis adhibuit, tum quas narrationibus vel præfixit, vel tanquam corollaria adjunxit, tanta illum pietate præditum fuisse testantur, quanta in hominem Christianæ religionis ignarum cadere potest: imo vero ea de divina potentia providentiaque sensisse quæ Christianum sentire & deceat & oporteat. Hujusmodi sunt hæc in Thalia,* SED *profecto..... Consideremus & hæc ex Polymnia* VIDEN' *ut Deus (n) .... quid, obsecro, de [illegible] potentia divinius istis dici potuit?* Il raporte ensuite quatre vers (o) Grecs, qui reviennent à quelques paroles d'Horace (p) qu'il raporte aussi, & qui signifient que Dieu peut changer le haut en bas, & que Dieu abaisse les grans, & eleve les petits, & il conclut que les louanges que l'on donne à cette sentence-là sont très-legitimes; mais qu'Herodote va beaucoup plus loin. *& meritò quidem certè illam veteris poëtæ sententiam laudibus extollunt: sed quanto tamen ulterius progreditur hic noster historicus?* Je ne puis comprendre par quel éblouïssement d'esprit Henri Etienne prend ici les choses un peu de travers. Il n'en voit que le beau côté, il ne fait aucune attention au defaut le plus visible. Il se laisse charmer à la grande idée qu'Herodote donne de la puissance de Dieu, & il ne s'aperçoit pas qu'une puissance dirigée par la jalousie de la prosperité d'autrui, ne peut être qu'une qualité odieuse, & defectueuse. C'est là le nœu de l'objection de Plutarque.

Camerarius qui avant Henri Etienne avoit entrepris de justifier Herodote, avoit bien senti où étoit le mal; mais il n'avoit point trouvé d'autre remede que de donner le change, & de traiter de vaine chicanerie le point principal de l'objection. Voici ses paroles: (q) *Nam quòd exagitat* (Plutarchus) *præclaram sententiam de instabili & incerta fortuna rerum humanarum, quam Herodotus* (1) *Soloni attribuerit (cui quidem similes & alibi leguntur) nimia sapientia & pietati hominis concedatur? qui veritus sit, ne si ita de Deo loquamur, ut humanus intellectus quæ dicuntur percipere possit, parum pii esse videamur. Cur ergo Deo oculos, manus, pedes, aures attribuimus? cur dicimus Deum irasci? cur ulcisci? etiam vereri profectò, tentare, pœnitere, lætari, dolere.* πόῤῥω γὰρ λύπας καὶ χαρᾶς ἱδρῦσθαι τὸ θεῖον. *sine quibus illa ne intelligi quidem possunt. Quid Xenophon? (quo nemo fuit numinis colentior, nemo observantior, nemo impietatis erga Deum acrior hostis) nonne eandem sententiam ponere non dubitavit in præclaro illo opere suo historia rerum Græcarum? sic enim ait* (2), ὁ θεὸς δὲ, ὡς ἔοικε, πολλάκις χαίρει τοὺς μὲν μικροὺς μεγάλους ποιῶν, τοὺς δὲ μεγάλους μικρούς. *Hæc igitur sacrilega est in Herodoto sententia, quæ secundùm hominum intelligentiam* φθονερὸν *dixit esse* τὸ θεῖον. *Sed hæc quàm sint futilia quis non videt?* Il est clair qu'il donne le change; car on n'avoit point blâmé Herodote d'avoir dit que la condition des choses humaines est très-fragile, on le blâma d'avoir dit que l'humeur jalouse de Dieu est la cause de cette grande fragilité; & il n'est nullement necessaire pour representer à l'esprit humain les inconstances de la fortune, de recourir à une image qui nous fasse concevoir la divinité comme un être qui porte envie au bonheur des hommes. De plus il y a une très-grande diference entre les choses que d'autres Auteurs, & même l'Ecriture Sainte ont attribuées à Dieu, & la jalousie qu'Herodote lui impute. Un œil, & des mains, la colere, le repentir, la joie, la crainte peuvent servir d'image pour representer au peuple la conduite de la providence, car nous n'envisageons point ces choses comme des foiblesses incompatibles avec l'honnête homme, & avec un excellent Prince. Etre jaloux de sa gloire, & n'en point soufrir l'usurpation ne passe point pour un defaut parmi les hommes, on croit même que c'est une qualité digne des grans Rois, & des Heros. Voilà pourquoi l'Ecriture ne fait point dificulté de donner à Dieu une telle jalousie. Mais être jaloux du bonheur d'autrui, & ruiner les gens parce que leur prosperité nous fait sentir les morsures de l'envie, c'est une des plus honteuses qualitez qui se puissent concevoir, les plus lâches artisans ne sçauroient soufrir qu'on les en accuse. Très-peu de gens peuvent éviter cette maladie; mais personne n'ose confesser qu'il en soit atteint. On avoüera hautement qu'une noble émulation d'égaler, ou de surpasser le merite & la gloire des grans hommes nous anime à de beaux projets; mais non pas que la jalousie des prosperitez d'un voisin nous engage à travailler à sa perte. Camerarius n'est donc pas trop excusable d'avoir emploié les comparaisons qu'il a mises en avant. Les expressions de Xenophon ne peuvent guere servir à justifier Herodote, car si elles signifient que Dieu se donne souvent le plaisir de bouleverser la disposition des choses, par la reduction des grans à la condition des petits, & par l'élevation des petits à la condition des grans, si elles signifient dis-je, que Dieu fait cela à ses heures de recreation, & que c'est son jeu de paume, à peu près comme les Princes se divertissent d'un côté à faire tuer de grosses bêtes dans des combats de taureaux, pendant que de l'autre ils comblent de caresses un petit chien; elles sont aussi impies que les phrases d'Herodote.

(a) *Moyen de parvenir pag. m. 578. 579.*

(b) *Virgil. Eclog. 1. v. 6.*

(c) *Voiez ses Colloques.*

(d) *Conferez le 19. vers,* Sed tamen iste Deus qui sit, da, Tityre, nobis, *avec le 43. & suivans,* Hic illum vidi juvenem, Melibœe, quotannis Bis senos cui nostra dies altaria fumant. Hic mihi responsum primus dedit ille petenti: Pascite, ut ante, boves, pueri, submittite tauros.

(e) *Pag. 2372. lettre g.*

(f) *Pag. 384. lettre o.*

(g) *Herod. lib. 3. cap. 40. pag. m. 178.*

(h) *Ibid.*

(i) *Id. lib. 7. cap. 10. pag. 388. Mr. de Valois in Amm. Marcell. lib. 14. c. 11. p. 59. cite ceci comme tiré du 6. livre d'Herodote.*

(k) Ἐπεάν σφι ὁ θεὸς φθονήσας. Quoties Deus iis quibus invidet. *Ibid.*

(l) *Ibid.*

(m) *Henr. Stephanus in apologia pro Herodoto, præfixa editioni Latinæ Herodoti Francof. 1595. in 8. p. 24. 25.*

(n) *Il met ici ce que j'ai cité du 7. livre d'Herodote chap. 10.*

(o) *Ils sont d'Hesiode.*

(p) Valet ima summis Mutare, & insignem attenuat Deus, Obscura promens. *Horat. od. 34. lib. 1.*

(q) *Joach. Camerarius proœmio in Herodot. pag. 5. edit. Genev. 1618. in fol.*

(1) *Clione, c. 32.*

(2) *Hellenicôn l. 5.*

meur jalouse, & de l'esprit envieux à quoi cet historien pretend que la nature divine est sujette. Valere

rodote. Ce seroit donc justifier une impieté par une impieté. Mais rien ne demande que l'on donne ce sens-là aux paroles de Xenophon. On peut leur donner un sens raisonnable en suposant qu'il a voulu dire, que Dieu se plait à cette frequente vicissitude des conditions, parce que sa qualité de juge, & de pere commun des hommes exige cela de lui. (z) Les grans abusent de leur puissance, il faut donc que la chute de quelques-uns serve de leçon, & qu'elle previenne le mal qu'ils auroient pu faire, & qu'elle console ceux qu'ils chagrinoient. Et puis que la condition humaine ne soufre pas que tous les hommes soient dans les grans postes en même tems, il faut que l'élevation roule, & que le pere commun du genre humain en dispose tantôt en faveur des uns, tantôt en faveur des autres. Le tour de monter doit venir pour les petits, comme celui de descendre doit arriver pour les grans. Il est vraisemblable que Xenophon se representoit ainsi la chose, & qu'il ne s'arrêtoit pas à la simple idée de la suprême autorité qu'on voioit par là que Dieu avoit sur les biens de la fortune. Il ne seroit point digne de l'être souverainement parfait de ne renverser les grandeurs humaines, & de n'élever les petits, qu'afin de marquer sa puissance. Il n'y a point de Prince qu'on ne blamât justement, si par une pure ostentation de ses forces il s'occupoit à faire aplanir des montagnes, combler des valées, dessecher ici des marais, inonder ailleurs des campagnes sablonneuses. Il faut se proposer en cela l'utilité du public, autrement ce n'est que faste & que luxe tyrannique; ce n'est qu'un sujet de scandale ou de justes plaintes. Lisez ces paroles de Salluste: (a) *Nam quid ea memorem, quæ nisi iis, qui videre, nemini credibilia sunt, à privatis compluribus subversos montes, maria constructa esse quibus mihi ludibrio videntur fuisse divitiæ, quippe quas honeste habere licebat, per turpitudinem abuti properabant.* Lisez aussi ces paroles de Suetone touchant l'Empereur Caligula: (b) *In extructionibus prætoriorum atque villarum omni ratione posthabita, nihil tam efficere concupiscebat quam quod posse effici negaretur. Et jacta itaque moles infesto ac profundo mari, excisæ rupes durissimi silicis, & campi montibus aggere æquati, & complanata fossuris montium juga, incredibili quidem celeritate, cum mora culpa capite lueretur.* Et pour joindre le moderne avec l'ancien, lisez aussi un passage qui concerne Mr. Fouquet: (c) *Fouquetus . . . . . . Lucullianis sumptibus naturam possessor domuit, & contumaciam situs repugnantem in delicias suas mansuescere coegit nullo læso, nisi se & area Regia.* Je ne doute point que Xenophon n'ait donné un sens orthodoxe à la maxime qu'il a avancée. Il avoit trop bien profité des leçons de son (d) Professeur, pour être capable de dire que si Dieu se plait à élever les petits, & à renverser les grans, c'est afin de se divertir, ou de faire montre de sa puissance. Il croioit sans doute que Dieu ne faisoit cela que pour les utilitez publiques du genre humain, & par consequent Camerarius l'a cité mal-à-propos en faveur de son Herodote censuré d'avoir imputé à Dieu une humeur jalouse, cause du renversement des prosperitez humaines. Notez qu'il n'importe point à la terre ni aux rochers d'être ou dans un valon, ou dans un lieu élevé. Ce sont des corps insensibles, toutes sortes de situations leur sont également bonnes, ou indiferentes. L'eau n'est ni plus ni moins malheureuse quand elle suit la pente d'un lit de riviere, que quand on la force à s'élancer d'un tuiau jusques aux nuës; mais la ruine d'un Monarque, la disgrace d'un premier ministre, & tels autres renversemens des prosperitez mondaines abyment dans le chagrin un tres-grand nombre de gens. Il y auroit donc moins de desordre à renverser la situation de quelques endroits de la terre, par le seul motif de satisfaire ses fantaisies & d'étaler ses richesses, qu'à precipiter les hautes fortunes des hommes par le seul motif de se divertir, ou de faire voir ce que l'on peut. Concluez de là que tous ceux qui ont pensé judicieusement de la providence, ont entendu la maxime de Xenophon au sens que j'ai raporté. Ils ont cru sans doute que la ruine des grandeurs étoit un acte de justice, où l'infortune de quelques particuliers étoit compensée par un plus grand avantage du public.

Le tour que Mr. de Valois a pris pour justifier Herodote, est un peu plus ingenieux que celui des autres apologistes. Voiez son commentaire sur un endroit où Ammien Marcellin nous donne la description de la déesse Nemesis. Cet historien aiant parlé de la fin tragique de quelques grans criminels, ajoûte: (e) *Hæc & hujusmodi quædam innumerabilia ultrix facinorum impiorum, bonorumque præmiatrix aliquoties operatur Adrastia, (atque utinam semper) quam vocabulo duplici etiam Nemesim appellamus: . . . . . Hæc ut regina causarum, & arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans: voluntatumque nostrarum exorsa interdum alio, quàm quò contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit. Eademque necessitatis insolubili retinaculo mortalitatis vinciens fastus tumentes incassum, & incrementorum detrimentorumque momenta versans, ut novit, nunc erectas mentium cervices opprimit & enervat: nunc bonos ab imo suscitans, ad bene vivendum extollit.* Vous voiez bien qu'il supose que cette deesse preside aux vicissitudes d'élevation & d'abaissement qui se voient dans le cours des choses humaines, & que c'est elle qui dirige ce jeu de bacule dont j'ai parlé quelque part (f) au sujet d'une reponse d'Esope toute pareille à la maxime de Xenophon; mais n'oublions pas qu'il supose aussi qu'elle dispense cette alternative (g) avec une souveraine equité. Mr. de Valois observe 1. qu'on la nomme Nemesis, parce qu'elle rend à un chacun ce qui lui est dû. 2. Que Platon au 4. livre *de republica* la nomme la messagere de la justice. 3. Que Dion Chrysostome dans sa harangue 64. a remarqué, que la fortune en tant qu'équitable a été nommée Nemesis, τὸ ἴσον αὐτῆς Νέμεσις. *Æquitas ejus* (Fortunæ) *Nemesis dicta est.* 4. Que les anciens ont attribué à Dieu une certaine puissance qui mortifioit les orgueilleux, & qui ruinoit toutes les choses sublimes. 5. Que cette puissance étoit nommée, ou envie φθόνος, ou indignation νέμεσις. 6. Que l'indignation ou *nemesis*, a beaucoup d'affinité avec l'envie, & que dans le 2. livre de la morale d'Aristote elle tient le milieu entre l'envie, & le vice qui fait qu'on se rejouit du malheur d'autrui (h). 7. Qu'Herodote sur ce fondement a fait dire à Solon que toutes les divinitez sont envieuses, & à Artaban que Dieu étoit envieux. (i) *Artabanus apud eumdem Herodotum in lib. 7. iisdem verbis alloquitur Xerxem:* ὁ δὲ θεὸς γλυκὺν γεύσας τὸν αἰῶνα, φθονερὸς ἐν αὐτῷ εὑρίσκεται ἐών. At Deus qui suavi perfruitur ævo, invidus ipse esse deprehenditur. *Quæ quidem Herodoti verba immerito reprehendit Plutarchus.* 8. Que Plutarque a censuré sans raison (k) ces paroles d'Herodote; car si *nemesis* est attribuée à Dieu justement, pourquoi l'envie φθόνος ne lui seroit-elle pas attribuée? l'un de ces vices n'est pas plus petit que l'autre parmi les hommes: mais quand ces sortes de choses sont dites de Dieu, elles se depouillent de tout defaut, & on les doit interpreter d'une façon favorable; & si l'on ne le faisoit pas, Plutarque lui-même seroit convaincu du même peché, puis qu'il a dit dans la vie de Paul Emile, (l) Οὐδενὶ γὰρ ὡς τῶν μεγάλων ἐπίφθονον, πλὴν εἴ τι δαιμόνιον. . . . . . &c (m); c'est-à-dire, selon la version d'Amyot: „ Æmilius estoit „ publiquement loué, benit & honoré de tout le monde, & de nul homme de bien haï ni envié. Si ce „ n'est qu'il y ait quelque Dieu, duquel le propre office soit oster toujours & retrencher quelque chose „ des trop grandes & excessives prosperitez humaines, „ en meslant & diversifiant la vie de l'homme du sentiment de bien & de mal, a fin qu'il n'y en ait pas „ un qui la passe entierement pure & nette de tout „ malheur, ains que, comme dit Homere, ceux là „ soyent reputez bien heureux, ausquels la fortune a „ contrepezé le bien avec le mal. Ce que je dis, &c. „ Vous verrez ci-dessous (n) la suite de ces paroles.

Faisons quelques notes sur cette apologie que Mr. de Valois a voulu faire. Je dis en 1. lieu que tous les Auteurs Paiens qui donnent à la divinité les fonctions de Nemesis, ne sont pas blamables; car ceux qui les lui donnent selon les idées que nous avons vuës dans le passage d'Ammien Marcellin, ou suivant cette égalité, & cette équité dont parle Dion Chrysostome, ne lui donnent rien d'indigne, ou qui ait besoin d'être depouillé d'une imperfection morale. Mais il y a eu je ne sçai combien de poëtes, & d'orateurs, & d'autres gens qui ont entendu par Nemesis une nature chagrine, qui n'avoit point de plus grand plaisir que de renverser les grandeurs humaines, & d'empoisonner de quelque infortune les évenemens qui pouvoient donner le plus de joie aux illustres personnages. En ce sens-là il étoit aussi impie de se servir du mot νέμεσις, que de se servir de celui de φθόνος par raport à Dieu; & ainsi Mr. de Valois n'a point dû pretendre qu'on peut excuser le dernier par le premier. Je dis en 2. lieu que le chapitre de la morale d'Aristote, où il nous renvoie, ne lui est pas favorable. Il est vrai que l'on y trouve qu'il y a trois sortes d'envie, deux aux extremitez, & une au milieu. Celle du milieu est apellée νέμεσις, *nemesis*, & consiste à être fâché qu'un homme

(z) *Confer quæ supra pag. 1920. remarque F.*

(a) *Sallust. de bello Catilin. p. m. 28. Voiez aussi pag. 53. dans la harangue de Catilina,* Quis mortalium, cui virile ingenium est, tolerare potest illis divitias superare, quas profundant in extruendo mari, & montibus coæquandis, nobis rem familiarem etiam ad necessaria deesse?

(b) *Sueton. in Calig. cap. 37.*

(c) *Priolus de rebus Gallicis lib. 9. cap. 2. pag. m. 320. 321.*

(d) *C'étoit Socrate.*

(e) *Amm. Marcellin. lib. 14. cap. 11. pag. m. 59. 60.*

(f) *Ci-dessus pag. 1175. remarque I.*

(g) Jure quodam sublime numinis efficacis . .; substantialis tutela . . . quam Theologi veteres fingentes justitiæ filiam ex abdita quadam æternitate tradunt omnia despectare terrena. *Id. ibid. pag. 59.*

(h) *Ex Henrico Valesio in Marcellin. pag. 59.*

(i) *Valesius ib. pag. 60. On verra à la fin de cette remarque pourquoi je cite ce passage.*

(k) *Notez que Mr. de Valois ne range pas bien ce discours, car Plutarque ne censure point les paroles d'Artaban, mais celles de Solon que Mr. de Valois avoit citées avant que de citer celles d'Artaban.*

(l) *Plut. in Paulo Æmilio p. 273. F.*

(m) *Ex Valesio ib.*

(n) *Pag. 2375. lettre c.*

Digitized by Google

Valere Maxime est tombé dans une erreur qu'il ne faudra pas laisser passer, & qui nous donnera lieu de mettre ici un (K) aphorisme de politique. La sœur de Cimon s'avisa un jour de critiquer

homme qui n'est pas digne d'être heureux soit pourtant heureux. L'extremité en excés s'apelle φθόνος, & consiste à être fâché qu'il y ait des gens heureux. L'extremité en defaut s'apelle ἐπιχαιρεκακία, & consiste à se rejouir du malheur d'autrui (a). Cette doctrine n'est pas fort juste, & a été fort bien refutée par le commentateur Eustratius. Il fait voir qu'un homme qui se rejouit du mal d'autrui, s'aflige du bien d'autrui, & par consequent que la passion nommée φθόνος, & la passion nommée ἐπιχαιρεκακία apartiennent aux mêmes personnes, & non pas l'une à celui-ci, l'autre à celui-là. Ce ne sont donc pas deux extremitez au milieu desquelles on puisse placer la passion apellée νέμεσις. Mais laissant là cette dispute, je me contente d'observer que le style populaire, à quoi l'on se conformoit dans les matieres de religion, n'admettoit pas ces distinctions scrupuleuses qu'Aristote a emploiées en traitant de la morale, & qui ne sont la plupart du tems que des abstractions de logique. Il ne faut donc pas s'imaginer que la nature, ou le caractere de la Déesse Nemesis ait eu pour regle dans l'esprit de ceux qui la redoutoient, & qui parloient de sa conduite, la diference que ce philosophe a marquée entre νέμεσις l'indignation, & φθόνος l'envie. Disons en 3. lieu, que rien ne peut être plus prejudiciable au dessein de l'apologiste, que les secours qu'il a pretendu tirer de la morale d'Aristote; car selon ce philosophe le mot φθόνος signifie le chagrin qu'on a du bonheur d'autrui en general, soit que la personne heureuse merite de l'être, soit qu'elle ne le merite pas. On apelle φθονερὸς celui qui est sujet à cette passion (b). Il surpasse celui qu'on nomme νεμεσητικός, c'est-à-dire qui ressent ce que l'on apelle νέμεσις, le chagrin de la prosperité des indignes. Or il est certain qu'Herodote a donné à Dieu l'épithete de φθονερὸς, donc par la doctrine d'Aristote il est plus coupable que s'il ne se fût servi que du terme de *nemesis*, ou de *nemesiticus*. C'est donc fournir des preuves aux accusateurs d'Herodote, & non pas à ses defenseurs, que d'alleguer le 2. livre de la morale d'Aristote. A quoi songeoit donc Mr. de Valois? n'avoit-il pas oublié son exactitude ordinaire, puis que voulant soutenir que φθόνος, & νέμεσις sont aussi vicieuses l'une que l'autre parmi les hommes, il a confirmé sa pensée par la doctrine de ce philosophe? Je dis en 4. lieu, qu'il a grand tort d'assûrer que lors que l'envie ou telles autres imperfections sont attribuées à Dieu, elles perdent ce qu'elles ont de vicieux, & qu'il faut les interpreter favorablement. Cela ne doit point s'étendre jusques aux imperfections morales, ou jusques à cette espece de defauts que nous jugeons incompatibles avec l'honnête homme. Telle est la fraude, la cruauté, la trahison, & cette espece d'envie lâche qui ne peut soufrir la prosperité de personne, & qui porte à persecuter tout ce qui excelle. Tous les blasphêmes des poëtes, & tous les dogmes impies sur quoi les cultes de la religion paienne étoient fondez, & que les Peres de l'Eglise refutent très-solidement, seroient excusables si la maxime de Mr. de Valois étoit reçuë. Rejettons la donc, & ne nous amusons pas à interpreter au sens figuré les expressions d'Herodote. Disons plutôt qu'il a pris le terme d'envie dans un sens odieux. Il faut juger de cela comme des murmures que les Paiens repandoient contre le ciel dans leurs disgraces. Le mal qu'ils disoient de la fortune, la cruauté dont ils accusoient les Dieux s'entendoient non dans un sens allegorique, mais dans un sens literal: ils pretendoient les ofenser en paroles, comme ils pretendoient les ofenser en actions quand ils lapidoient des temples: le peuple Romain purifioit-il l'idée de cruauté, la depouilloit-t-il de quelque chose de vicieux quand il murmuroit contre la fortune au tems du triomphe de Paul Emile? Servons-nous des paroles de Plutarque qui suivent immediatement celles qu'on a vuës (c) ci-dessus. Elles concernent proprement la Déesse Nemesis, ou cette pretenduë vertu divine qu'Herodote apelloit envie. „Ce que je dis, pour „autant qu'Æmylius avoit quatre fils, deux qu'il avoit „donnez à adopter en autres familles .... & deux „autres qu'il avoit eus d'une seconde femme, lesquels „il retenoit pour lui en sa maison, & estoyent enco„re tous deux fort jeunes, dont l'un mourut en l'age „de quatorze ans, cinq jours avant le triomphe de „son pere, & l'autre mourut aussi trois jours apres „la pompe du triomphe, en l'aage de douze ans: „tellement qu'il n'y eust si dur cœur en toute la ville „de Rome, à qui ce grand accident ne fist pitié, & „à qui ceste cruauté de la fortune ne fist frayeur & „horreur, & ayant esté si importune, que de mettre „en une maison triomphale, pleine d'honneur & de „gloire, de sacrifices & de liesse, un si piteux dueil, „& mesler des regrets & des lamentations de mort „parmi les cantiques de triomphe & de victoire.„ Il est si vrai qu'on prenoit le mot d'envie au sens literal le plus odieux, qu'il se trouva des gens sages qui pour s'oposer à cette impieté se mirent à dire nettement, & expressément que les Dieux n'étoient point sujets à cette passion. Nous avons vu (d) ci-dessus la remarque d'un celebre Platonicien, & nous voions dans Stobée quatre vers de Phocylide qui declarent qu'il n'y aucune envie parmi les Dieux ἄφθονοι οὐρανίδαι &c. f. Je dirai en dernier lieu que Plutarque ne peut pas être complice de la faute d'Herodote, puis qu'il n'a parlé qu'en doutant, il se sert d'un *si*, il se borne à un certain Dieu dont la commission particuliere, ou le partage seroit de traverser le bonheur de l'homme. Mais Herodote afirme que tous les Dieux sont jaloux & turbulens. Concluons que l'entreprise de Henri Valois de justifier Herodote, & de repousser la censure de Plutarque, n'a pas été fort heureuse.

(a) *Voiez la morale d'Aristote lib. 2. ch. 7. pag. m. 19. & la paraphrase d'Andronicus pag. m. 110.*

(b) Ὁ μὲν γὰρ νεμεσητικὸς λυπεῖται ἐπὶ τοῖς ἀναξίως εὖ πράττουσιν· ὁ δὲ φθονερὸς ὑπερβάλλων τοῦτον ἐπὶ πᾶσι λυπεῖται. Nam qui ad indignandum propensus est is dolet eorum rebus secundis qui eis indigni sunt. Invidus hunc superans, rebus omnibus secundis contabescit. *Arist. ubi supra.*

(c) *Pag. 2374. lettre m.*

(d) *Pag. 2333. lettre f.*

Il a donné à un passage (e) d'Herodote un tout autre sens que moi. J'en avertis ici mon lecteur, & j'avouë que sa traduction est plus literale que celle de Laurent Valla que j'ai (f) suivie. J'avois quelque scrupule de m'en servir, mais considerant d'un côté qu'Henri Etienne ne l'a point critiquée, & de l'autre, qu'elle fait raisonner Herodote plus finement, & plus nettement, je la preferai à celle que le docte Henri Valois a suivie. Peut-être ai-je eu tort.

(K) L'erreur de Valere Maxime *nous donnera lieu de mettre ici un aphorisme.*] Il dit qu'Aristophane dans l'une de ses Comedies introduit Pericles revenant des Enfers, & declarant qu'il ne faut pas nourrir le lion, mais que si on le nourrit, & si on le laisse croitre, il faut lui obeïr. (g) *Aristophanis quoque altioris est prudentia praceptum, qui in comœdia introduxit remissum ab inferis Atheniensem Periclem, vaticinantem, non oportere in urbe nutriri leonem; sin autem sit alitus, obsequi ei convenire. Monet enim, ut pracipua nobilitatis & concitati ingenii juvenes refrenentur. Nimio verò favore ac profusa indulgentia pasti, quò minus potentiam obtineant, ne impediantur: quòd stultum sit, & inutile, eas obtrectare vires, quas ipse foveris.* C'est Eschyle & non pas Pericles qui dit céla dans Aristophane. Voici les vers de ce Poëte:

Οὐ (h) χρὴ λέοντος σκύμνον ἐν πόλει τρέφειν,
Μάλιστα δὲ λέοντα μὴ 'ν πόλει τρέφειν.
Ἢν δ' ἐκτραφῇ τις, τοῖς τρόποις ὑπηρετεῖν.
Catulum ne alas leonis in republica,
Ac maxime ipsum leonem ne alas ibi.
Quod si quis alitus; obsequendum moribus.

Cette traduction est d'Erasme: il observe (i) que Valere Maxime cite ce passage, mais il ne le censure (k) point d'avoir pris Pericles pour Eschyle. Il entend mieux cette sentence que Valere Maxime ne l'a entenduë; celui-ci raisonne de cette façon; puis que vous avez élevé un homme vous devez considerer sa puissance comme vôtre ouvrage; vous seriez donc fous si vous tâchiez de la detruire, & même vous ne pourriez pas en venir à bout. Ce raisonnement est pitoiable. Ce ne fut jamais la pensée du poëte Grec. Il vouloit dire sans doute que pour éviter les malheurs qui naissent de l'oposition que l'on veut former à une puissance que l'on a trop laissé croitre, il vaut mieux ceder au torrent. *Admonet ænigma*, ce sont les paroles d'Erasme (l), *non esse fovendam potentiam quæ leges posset opprimere: quod si forte talis quispiam extiterit, non esse è rep. decertare cum illo, quem nequeas nisi magno reip. malo devincere. Tyrannus aut ferendus est, aut non recipiendus.* On fait une grande faute dans les Republiques, quand on laisse parvenir à une trop grande autorité un sujet factieux & entreprenant. Mais c'est une faute encore plus grande de s'oposer à cet homme, après qu'on l'a laissé devenir le maitre. Il y a cent abus qu'on doit empêcher de s'introduire; mais quand ils se sont fortifiez, c'est bien souvent un moindre mal de les tolerer, que d'en entreprendre la reformation. Ceux qui l'entreprenent sont presque toûjours comme Sylla (m), ils se servent d'un remede pire que le mal. Un historien a dit avec beaucoup de bon sens, qu'il eût mieux valu laisser en repos la Republique malade, & blessée, que de la remuer pour lui faire prendre des remedes, & pour mettre un apareil à ses plaies. (n) *Expediebat quasi ægra sauciaque Respublica requiescere quomodocumque, ne vulnera curatione ipsa rescinderentur.* Je pourrois citer cent choses sur les

(e) *Ci-dessus pag. 2374. lettre i.*

(f) *Dans l'article d'Artaban pag. 384. lettre o.*

(g) *Valer. Maximus, lib. 7. c. 2. n. 7. in externis.*

(h) *Aristophanes in Ranis, act. 5. sc. 4. p. m. 264.*

(i) *Erasm. Adag. 77. chil. 2. centur. 3. p. m. 451.*

(k) *Leopardus,* Emendat. l. 8. c. 12. *& Pighius* Comment. in hunc locum Val. Maximi. *en censurent Valere Maxime.*

(l) *Erasmus ibid.*

(m) Ingratus Sylla, qui patriam durioribus remediis quam pericula erant, sanavit. *Seneca de beneficiis, l. 5. c. 16.*

(n) *Florus, lib. 3. cap. 23. Voiez les lettres de Balzac à Chapelain pag. 107.*

quer la conduite de Pericles, & ne s'en trouva pas bien. La reponse qu'il lui fit nous fait conoître qu'il (L) avoit l'esprit present. J'ai fait esperer qu'on verroit ici l'histoire (M) de la fameuse ASPASIE, & je tiendrai ma parole. Voiez la remarque M. Je ferai aussi un petit recueil

les inconveniens de certains remedes qu'on veut aporter aux maux publics, mais cela sentiroit trop la recherche des lieux communs.

(L) *La reponse* de Pericles à la sœur de Cimon *fait conoître qu'il avoit l'esprit present.*] Il y avoit une grande oposition d'interêts & de parti entre Cimon & Pericles. Celui-ci devint superieur à l'autre, & le fit banir (a). Ce ne fut pas son seul avantage, il contribua au rapel de Cimon. Cette marque de credit pour faire les choses & pour les defaire, ne fit qu'augmenter la jalousie dans la famille de Cimon: les victoires de Pericles augmenterent encore cette passion. C'est pourquoi Elpinice sœur de Cimon, peu contente des eloges qu'on donnoit aux victoires de Pericles, ne fut pas assez maîtresse de son depit pour ne les pas critiquer; il la rembarra en lui alleguant un vers qui portoit, ne vous fardez pas, vous etes trop vieille pour cela. Rapoltons les paroles de Plutarque traduites par Amyot. (b) *Ayant doncques Pericles subjugué la ville de Samos, il s'en retourna à Athenes, la ou il feit honorablement inhumer les os de ceulx qui estoient morts en cette guerre, & luy mesme fit le blason funebre à leur louange selon la coustume, dont il fut merveilleusement estimé: de sorte que quand il descendit de la chaire ou il avoit harengué, les autres Dames de la ville luy venoyent baiser les mains, & luy mettoient des chapeaux de fleurs & des couronnes sur la teste, comme lon fait aux champions victorieux, quand ils retournent des jeux ou ilz ont emporté le pris. Mais Elpinice s'approchant de luy, Vrayement, dit-elle, ce sont de beaux faicts que les tiens, Pericles, & bien dignes de chapeaux de triumphe, de nous avoir perdu beaucoup de bons & vaillans citoyens, non point en guerroyant les Medois, Phœniciens & Barbares, comme fait mon frere Cimon: ains en destruisant une cité qui est de nostre propre nation & nostre alliee. A ces paroles respondit* (c) *Pericles tout doulcement, en riant, ce vers d'Archilochus,*

Si vieille estant ne te perfume plus.

Qu'eût-on pu choisir de plus propre à mortifier cette Dame? On parle d'une autre reponse qui n'est pas si glorieuse à Pericles. Il etoit l'un des accusateurs de Cimon dans une affaire capitale. Elpinice fut le suplier très-humblement de ne pas nuire à son frere, *Vous êtes trop vieille*, lui repondit-il, *pour réussir dans une telle sollicitation.* (d) Ἐλθούσης δὲ πρὸς αὐτὸν τῆς Ἐλπινίκης καὶ δεομένης, μειδιάσας εἶπεν, Ὦ Ἐλπινίκη, γραῦς εἶ, ὡς πράγματα τηλικαῦτα δρᾶσαι. *Quum autem eum supplex Elpinice, ridens, at enim anus es, inquit, Elpinice: anus es nimium, quam ut res tantas transigas.* Cela ne veut-il pas dire, si vôtre jeunesse me pouvoit persuader qu'en m'accordant la jouissance de vôtre corps, vous paieriez les services que je rendrois à vôtre frere, je le servirois; mais vous n'étes point d'un âge à me faire souhaiter cette marque de reconoissance, vous n'obtiendrez donc rien de moi? On pourroit repondre deux choses pour Pericles; la premiere qu'il ne parloit pas serieusement, la seconde qu'il n'avoit en vue que le mepris que feroient de la vieillesse d'Elpinice les autres personnes qu'elle tâcheroit de flechir. Une belle & jeune solliciteuse de procés vient à bout de mille choses, que les prieres d'une vieille femme n'obtiennent point. Plutarque observe que nonobstant cette reponse, Pericles ne soutint l'accusation que foiblement, & par maniere d'acquit. D'autres disent qu'il trouva Elpinice fort à son goût, & qu'il jouït d'elle en recompense des bons offices qu'il rendit à Cimon. Les paroles que je cite nous aprenent que cette femme n'etoit pas fort difficile à gagner, car elle couchoit avec son frere. (e) Καὶ Κίμωνος δ' Ἐλπινίκῃ τῇ ἀδελφῇ παρανόμως συνόντος, εἶθ' ὕστερον ἐκδοθείσης Καλλίᾳ, καὶ φυγαδευθέντος, μισθὸν ἔλαβε τῆς καθόδου αὐτοῦ ὁ Περικλῆς τὸ τῇ Ἐλπινίκῃ μιχθῆναι. *Cùm Cimon Elpinice sorore, quam post nuptum Callia dedit, contra leges abuteretur, exilioque damnatus fuisset, ejus reditus mercedem Pericles accepit Elpinices concubitum.* Sans compter qu'elle s'abandonna à un (f) Peintre. Notez 1. qu'Athenée (g) fonde sur le temoignage d'Antisthene supose qu'elle gagna le suffrage de Pericles pour le retour de son frere en lui accordant le deduit. 2. Que selon Plutarque elle reçut de Pericles la reponse de rebut à cause de sa vieillesse, en le sollicitant pour un procés criminel de Cimon (h) anterieur au tems dont parle Athenée. Il est bon de noter cela, car si Plutarque eût parlé d'une sollicitation posterieure au rapel de Cimon, nous aurions sujet de croire que Pericles ne fut favorable à cet exilé, que pour s'aquiter de ce qu'il devoit à Elpinice. La reponse raportée par Plutarque nous conduiroit à ce sentiment. Elpinice se souvenant que ses dernieres faveurs accordées à Pericles l'avoient engagé à consentir que Cimon fût rapellé, se fût encore adressée à lui pour le prier de ne pas nuire à son frere embarrassé dans un procés criminel; mais Pericles lui auroit fait une reponse dont le sens seroit, *N'esperez rien de vos sollicitations, vous n'êtes plus ce que vous étiez lors que l'amoureux deduit que vous m'accordâtes me porta à rendre de bons offices à vôtre frere, vous etes présentement trop vieille, pour meriter que je fasse un pareil échange de courtoisie avec vous*: mais comme je l'ai deja dit, Plutarque supose que cette reponse fut faite avant l'ostracisme de Cimon. Quoi qu'il en soit nous aprenons d'Athenée (i) que nôtre Pericles fut fort adonné à l'amour.

(M) *Qu'on verroit ici l'histoire d'*ASPASIE.] (k) Cette femme étoit de Milet: elle marcha sur les traces de Thargelie, qui par sa beauté & par son esprit avoit gagné l'affection des principaux Grecs de l'Ionie, & les avoit engagez à favoriser le Roi de Perse. Aspasie étoit si habile que Socrate alloit chez elle, & y amenoit ses amis (l). Parlons plus clairement, & disons que ce fût elle qui lui enseigna la Rhetorique, & la Politique. (m) Ἀσπασία μοι τοι ἡ σοφὴ τοῦ Σωκράτους διδάσκαλος τῶν ῥητορικῶν λόγων. *Aspasia sapiens fœmina Socratis in eloquentia studiis magistra.* Πλάτων ἐν τῷ Μενεξένῳ τὸν Σωκράτην παρ' αὐτῆς φησὶ μαθεῖν τὰ πολιτικά. *Plato in Menexeno testatur, Socratem ab ea didicisse politica* (n). Ce qu'il y a de plus admirable, est que ceux qui la frequentoient menoient chez elle leurs femmes, pour leur faire entendre ses discours & ses leçons, & neanmoins elle nourrissoit dans sa maison plusieurs courtisanes. (o) Τὰς γυναῖκας ἀκροασομένας οἱ συνήθεις ἦγον εἰς αὐτήν, καίπερ οὐ κοσμίου προεστῶσαν ἐργασίας, οὐδὲ σεμνῆς, ἀλλὰ παιδίσκας ἑταιρούσας τρέφουσαν. *Fœminasque ad audiendam eam duxerunt familiares: licet officinam tractaret parum decoram & honestam, quæ puellas ad quæstum corpore faciendum aleret.* Elle entendoit bien la Politique, & l'on disoit que Pericles s'attachoit à elle, parce qu'elle avoit une grande intelligence des maximes du gouvernement; mais il y eut d'autres causes qui formerent leur liaison. L'amour fut de la partie: Pericles n'aimoit point sa femme, & la ceda de fort bon cœur à un autre, & puis il se maria avec Aspasie, & l'aima passionnément. L'historien (p) dont j'emprunte tous ces faits raporte comme une preuve fort singuliere de cet amour, une chose qui passeroit aujourd'hui pour une preuve très-ridicule. Pericles, dit-il, n'alloit jamais au Senat, & n'en revenoit jamais sans donner un baiser à Aspasie. (q) Αὐτὸς δὲ τὴν Ἀσπασίαν λαβών, ἔστερξε διαφερόντως· καὶ γὰρ ἐξιών, ὥς φασι, καὶ εἰσιὼν ἀπ' ἀγορᾶς, ἠσπάζετο καθ' ἡμέραν αὐτὴν μετὰ τοῦ καταφιλεῖν. *Aspasiam uxorem duxit, quam mire dilexit, nam, sive exiret, sive rediret à foro, salutabat semper eam osculo.* Cet Auteur peut-être n'a pas bien pris ce qu'il avoit lu sur ce sujet. J'aimerois mieux dire comme (r) l'insinuë l'Auteur d'Athenée, que Pericles alloit voir Aspasie deux fois le jour, & qu'il la baisoit en entrant & en sortant. Ce qui nous renvoie au tems qu'il ne l'avoit pas encore epousée. On a debité qu'il chassa sa femme, & que logeant avec Aspasie fille de joie de Megare il se plongea dans la volupté, & qu'il depensa pour cette garce une bonne partie de son bien. (s) Περικλέα δὲ τὸν Ὀλύμπιον φησὶν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικὸς ἐν τῷ περὶ ἡδονῆς, ὡς ἀπήλλαξεν ἐκ τῆς οἰκίας τὴν γυναῖκα, καὶ τὸν μεθ' ἡδονῆς βίον προείλετο, ᾤκει τε μετὰ Ἀσπασίας τῆς ἐκ Μεγάρων ἑταίρας, καὶ τὸ πολὺ μέρος τῆς οὐσίας εἰς ταύτην κατανάλωσε. *Periclem Olympium Heraclides Ponticus scribit, libro de voluptate, exactâ domo uxore voluptati se tradidisse, cum Aspasia scorto Megarico (t) habitasse, & magnam rei familiaris partem in eam dilapidasse.* Cette femme après la mort de Pericles s'attacha à un personnage de basse naissance, & l'eleva aux premieres charges de la Republique (v). Ce qui temoigne que l'adresse de son esprit, & sa bonne langue ne trouvoient rien d'impossible. Il faloit bien qu'elle entendît l'art de parler, puis que plusieurs Atheniens furent ses disciples de Rhetorique. Elle s'aquit une telle reputation, que le jeune Cyrus donna le nom d'Aspasie (w) à une maîtresse qu'il aimoit & qu'il estimoit uniquement. Nôtre Aspasie fut cause que la Republique d'Athenes ataqua les Samiens. Ils étoient en guerre avec les Milesiens

(a) *Plut. in Pericle, pag. 157.*

(b) *Amyot dans la version de la vie de Pericles, pag. 601. 602. édit. de Vascosan in 8.*

(c) Ταῦτα τῆς Ἐλπινίκης λεγούσης, Περικλῆς μειδιάσας ἀτρέμα, λέγεται τὸ τοῦ Ἀρχιλόχου πρὸς αὐτὴν εἰπεῖν, Οὐκ ἂν μύροισι γραῦς ἐοῦσ' ἠλείφεο. Sic fata Elpinice, subrisit Pericles, & submisse hoc ei respondit Archilochi, *Quando anus es, ungi minus tibi convenit.* Plut. in Pericle, pag. 167.

(d) *Id. ib. p. 157. E.*

(e) *Athen. lib. 13. p. 589. F.*

(f) *A Polygnotus. Voiez Plutarque in Cimone, pag. 480.*

(g) *Ubi supra.*

(h) *Plut. in Pericle, p. 157. E. Voiez le aussi in vita Cimonis, p. 487. E. où il cite Stesimbrotus historien contemporain.*

(i) Ἦν δ' οὗτος ἀνὴρ πρὸς ἀφροδίσια πάνυ καταφερής. Fuit quidem ille ad Venerem multum propensus. *Athen. ib.*

(k) *Plut. in Pericle, pag. 165.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Athen. l. 5. p. 219. Voiez aussi Lucien de saltatione, p. m. 923. tomi 1.*

(n) *Harpocration, voce* Ἀσπασία.

(o) *Plut. ibid. C.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Id. ibid. D.*

(r) Ἀντισθένης δὲ ὁ Σωκρατικὸς ἐρασθέντα φησὶν αὐτὸν Ἀσπασίας, δὶς τῆς ἡμέρας εἰσιόντα καὶ ἐξιόντα ἀπ' αὐτῆς ἀσπάζεσθαι τὴν ἄνθρωπον. Antisthenes Socraticus narrat amatorem illum Aspasiæ, bis quotidie salutaturum ad eam introire, exireque inde solitum. *Athen. lib. 13. pag. 589. E.*

(s) *Idem lib. 10. pag. 533.*

(t) *Elle étoit de Milet selon Plutarque. Peut-être qu'Heraclide la surnomme de Megare, parce qu'elle y avoit tenu bordel avant que d'aller à Athenes.*

(v) *Plut. ibid. Voiez aussi Harpocration ubi supra & les notes de Valois.*

(w) *Voiez la remarque C de l'article* Cyrus.

recueil de quelques erreurs qui (*N*) se raportent à cette femme. Je n'oublierai point les fautes

lesiens pour la ville de Priene, dont chaque parti se vouloit attribuër la possession. Les Samiens remporterent la victoire. Ainsi Aspasie pour servir ses compatriotes pria Pericles de faire declarer les Atheniens contre ceux de Samos (*a*). On dit aussi qu'elle fut la cause de la guerre de Megare, qui fut le commencement de celle du Peloponnese; & que le motif d'Aspasie est bien honteux. Quelques jeunes Atheniens aiant trop bu s'en allerent à Megare, & y enleverent une fameuse prostituée. Les Megariens enleverent par represailles deux filles de joie d'Aspasie. Voilà le sujet de sa colere: c'est ce qui fit, disoit-on, qu'elle emploia tout son credit pour faire que l'on attaquât les Megariens, à quoi Pericles étoit assez disposé. (*b*) *Μεγαρεῖς δὲ . . . . . τὰς αἰτίας εἰς Ἀσπασίαν καὶ Περικλέα τρέπουσι, χρώμενοι τοῖς περιβοήτοις καὶ δημώδεσι τούτοις ἐκ τῶν Ἀχαρνέων στιχιδίοις. Πόρνην δὲ Σιμαίθαν, ἰόντες Μεγαράδε νεανίαι κλέπτουσι μεθυσοκότταβοι· κᾆθ' οἱ Μεγαρῆς ὀδύναις πεφυσιγγωμένοι, ἀντεξέκλεψαν Ἀσπασίας πόρνα δύο. Megarenses verò . . . . . caussam omnem in Aspasiam detorquent & Periclem, allegantque celebratos & vulgatos hosce versus Aristophanis ex Acharnibus.*

Juvenes profecti Megaram ebrii auferunt
Simætham ex scortatione nobilem:
Megarensis hinc populus dolore percitus,
Furatur Aspasiæ duo scorta haud impiger.

Plutarque eût bien fait de raporter les deux vers qui suivent ces quatre, car ils contiennent la conclusion que le poëte tire de ce recit, c'est que trois garces furent cause (*c*) que toute la Grece fut en guerre.

Κἀντεῦθεν ἀρχὴ τοῦ πολέμου κατεῤῥάγη
Ἕλλησι πᾶσιν, ἐκ τριῶν λαικαστριῶν.
Hinc initium belli prorupit
Universis Græcis, ob tres meretriculas.

Athenée (*d*) qui a raporté les six vers d'Aristophane, venoit de dire que l'école d'Aspasie avoit peuplé de filles de joie tout le païs. (*e*) *Καὶ Ἀσπασία δὲ ἡ Σωκρατικὴ ἐνεπορεύετο πλήθη καλῶν γυναικῶν, καὶ ἐπλήθυνεν ἀπὸ τῶν ταύτης ἑταιρίδων ἡ Ἑλλάς, ὡς καὶ ὁ χαρίεις Ἀριστοφάνης παρασημαίνεται λέγων τὸν Πελοποννησιακὸν πόλεμον, ὅτι Περικλῆς διὰ τὸν Ἀσπασίας ἔρωτα, καὶ τὰς ἁρπασθείσας ἀπ' αὐτῆς θεραπαίνας ὑπὸ Μεγαρέων, ἀνεῤῥίπισε τὸ κατὰ Μεγαρέων ψήφισμα τὸ δεινόν.* Dalechamp tourne ainsi ce Grec: *Aspasia Socratica formosas mulieres, & eas quidem multas, Athenis prabuit. Jam inde scortis abundavit Gracia, ut indicat facetus Aristophanes, Peloponnesiaci belli caussam explicans, nempe ob amorem Aspasia, & raptas à Megarensibus ejus ancillas, Periclem decretum luctuosum illud de bello Megarensibus indicendo, velut ignem flabello, excitasse, & accendisse:* N'oublions pas les deux crimes dont Aspasie fut accusée par le comedien Hermippus: ce ne furent pas des medisances de theatre, ou de comedie, car Hermippus (*f*) se porta pour accusateur dans toutes les formes devant les Juges: il l'accusa d'impieté, & d'attirer chez elle des femmes pour les plaisirs de Pericles. Je ne sçai pas bien si l'on pretendit qu'elle eût fait ce maquerelage depuis que Pericles l'eut épousée: en ce cas-là le second crime eût été aussi extraordinaire que le premier; car il est presque aussi rare qu'une femme serve de maquerelle à son époux, qu'il est rare qu'elle soit sans religion. Pendant que la cause fut plaidée Pericles emploia tant de prieres, & tant de pleurs auprès des juges, qu'il obtint l'absolution d'Aspasie. Il n'espera pas la même grace pour Anaxagoras que l'on avoit accusé d'irreligion en même tems, sous pretexte qu'il expliquoit les (*g*) meteores par des raisons philosophiques: il le fit sortir d'Athenes pour le tirer du peril. (*h*) *Ἀσπασίαν μὲν οὖν ἐξῃτήσατο, πολλὰ πάνυ παρὰ τὴν δίκην, ὥς Αἰσχίνης φησίν, ἀφεὶς ὑπὲρ αὐτῆς δάκρυα, καὶ δεηθεὶς τῶν δικαστῶν. Ἀναξαγόραν δὲ, φοβηθεὶς, ἐξέπεμψε καὶ προὔπεμψεν ἐκ τῆς πόλεως. Ac Aspasiam quidem eripuit Pericles precibus, pro qua vim lacrymarum in causa dicenda (ut scribit Æschines) profudit, obsecravitque judices: Anaxagoram trepidans ablegavit, atque ex urbe deduxit.* Athenée cite un autre Auteur qui raporte la même fait, & qui observe que Pericles courant risque de la vie avoit moins versé de larmes, qu'il n'en versa dans le peril d'Aspasie. (*i*) *Καὶ φευγούσης ποτὲ αὐτῆς γραφὴν ἀσεβείας, λέγων ὑπὲρ αὐτῆς, πλείονα ἐδάκρυσεν, ἢ ὅτε ὑπὲρ τοῦ βίου καὶ τῆς οὐσίας ἐκινδύνευεν. Et cùm impietatis accusata fuisset, orationem pro illa habuisse, effusius lacrymantem, quàm cùm vita ac fortunarum periculum adiisset.* Mr. le Fevre dans la vie des Poëtes Grecs à la page 81. enveloppe cette accusation d'Aspasie sous des paroles que tout le monde n'entend pas. *Aspasie*, dit-il, ... *merite bien cêt honneur, puisqu'elle fut la maistresse d'un homme qui fut maistre de l'Attique, & des Isles de la mer Egée: puisqu'elle fut la Junon de l'Olympien Periclés: Puisqu'elle faisoit des vers & des harangues: & puisqu'enfin elle sçavoit autant de rhetorique qu'en sçavoit Prodicus & Gorgias le grand* Cymbaliste *de Grece. Mais elle sçavoit bien encore autre chose, que je ne vous dirois jamais, si je n'avois resolu de vous parler d'*H E R M I P P E *Poëte Comique, qui vivoit en mesme temps qu'elle. Cet Hermippe . . . . . fit des vers contre Periclés, & accusa mesme Aspasie de faire un certain mestier que Periclés ne haïssoit point. Ce mestier, c'est ce qui m'embarasse; Voyons pourtant si on ne sçauroit s'expliquer honnestement sur un si sale sujet. Disons, Monsieur, qu'elle faisoit pour Periclés ce que Livie faisoit pour Auguste, lors qu'il estoit dégousté, & que les nuits luy sembloient trop longues, &c.* Ce que Mr. le Fevre dit de Livie se trouve dans Suetone au chapitre 71. de la vie d'Auguste. *Circa libidines hæsit, postea quoque ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undique* E T I A M A B U X O R E *conquirerentur.* Amyot a representé naïvement le sens de Plutarque: je raporte ses paroles, afin qu'on voie toute l'étenduë du crime dont Aspasie fut accusée: on verra qu'elle debauchoit non pas des esclaves, & des étrangeres, mais les femmes nobles d'Athenes. (*k*) *Environ ce mesme temps fut aussi Aspasia accusée de ne croire point aux Dieux, estant l'accusateur Hermippus faiseur de Comedies, qui la chargea davantage qu'elle servoit de macquerelle à Pericles, recevant en sa maison des bourgeoises de la ville, dont Pericles jouissoit. Diopithes au mesme temps meit en avant un decret, Que lon feist inquisition des mescreans qui n'adjouxtoyent point de foy aux choses divines, & enseignoyent certains propos nouveaux touchant les effects qui se font en l'air & au ciel, tournant la suspicion sur Pericles à cause d'Anaxagoras.* Voiez ci-dessus la remarque *B Δ*.

(*N*) *De quelques erreurs qui se raportent à* Aspasie.] Quintilien s'est trompé, raportant les questions qui furent faites à la femme de Xenophon. On lui demanda: *Si l'or de vôtre voisine etoit meilleur que le vôtre, lequel aimeriez-vous mieux le vôtre ou le sien?* Le sien, repondit-elle. *Si ses habits & ses ornemens étoient plus riches que les vôtres, aimeriez-vous mieux les siens que les vôtres?* Oui, repondit-elle. *Mais si son mari étoit meilleur que le vôtre, l'aimeriez-vous mieux que le vôtre?* Elle fut toute honteuse de cette demande, & ne repondit rien. Ciceron (*l*) raporte cela, & dit clairement que ces questions furent faites par Aspasie à la femme de Xenophon. Mais Quintilien assûre qu'elles furent faites à Aspasie par la femme de Xenophon. (*m*) *Ut apud Æschinem Socraticum male respondit Aspasia Xenophontis uxor: quod Cicero his verbis transfert.* Vossius (*n*) a critiqué cette faute, & s'est trompé à son tour; car il a cru que Quintilien admettoit (*o*) deux Aspasies. Ce n'est point en cela que consiste la meprise; mais en ce que l'on a cru que l'Aspasie mentionnée dans le livre de Ciceron, étoit femme de Xenophon. Mr. Colomiés a censuré cette faute de Quintilien (*p*), & a observé que (*q*) Brusonius l'a suivie. Je ne sçaurois me persuader que cette bevuë vienne d'ailleurs que des copistes; je croi que Quintilien avoit dit *apud Æschinem Socraticum male respondit Aspasia Xenophontis uxor.* Un copiste presque demi sçavant se sera imaginé qu'il faloit mettre *Aspasiæ:* il aura cru que Quintilien avoit raporté le nom propre de la femme de Xenophon. Notez qu'Aspasie aiant reduit la femme par ses demandes captieuses à n'oser repondre, s'adressa tout aussi-tôt au mari, & lui faisant les mêmes questions, le fit rougir dès la troisiéme, & le reduisit au même silence; après quoi elle fit à tous deux une leçon bien sensée (*r*). Le docte Leopardus ne sçavoit pas que Quintilien, comme nous l'avons aujourd'hui, a été cause de l'erreur de Brusonius; il s'est contenté de reprendre le moderne. *Idem Brusonius*, dit-il (*f*), *eodem capite: Aspasia, inquit, Xenophontis uxor quum esset (ut muliebre ingenium est) rerum alienarum appetens atque invida, interrogata, si vicina tua &c.* Voilà une faute que Leopardus n'a point critiquée. Brusonius de sa pure autorité vient suposer qu'Aspasie femme de Xenophon étoit avare & envieuse. Où a-t-il trouvé cela? Est-il permis de forger de telles choses? A quoi bon sa parenthese? Au reste aiant montré à un sçavant Humaniste ma petite correction de Quintilien, il la trouva bonne, & me fit voir quelques jours après dans son édition de Quintilien *Variorum*, que Turnebe a dejà ainsi corrigé l'endroit.

(*a*) *Plut. ibid. pag.* 165. 166.

(*b*) *Id. ib. p.* 168. *E.*

(*c*) *Notez que Plutarque n'adopte point ce fait-ci. Voiez la remarque G, col.* 2.

(*d*) *Athen. lib.* 13. *pag.* 570.

(*e*) *Id. ib. pag.* 569. 570.

(*f*) *Ἀσπασία δίκην ἔφευγεν ἀσεβείας, Ἑρμίππου τοῦ κωμῳδοποιοῦ διώκοντος, καὶ προσκατηγοροῦντος ὡς Περικλεῖ γυναῖκας ἐλευθέρας εἰς τὸ αὐτὸ φοιτώσας ὑποδέχοιτο.* Aspasia violatæ religionis est rea facta, accusatore comœdiarum scriptore Hermippo: objecit præterea eam liberas fœminas, quibus illudebat Pericles, recipere. *Plutarch. p.* 169. *D.*

(*g*) *Ψήφισμα Διοπείθης ἔγραψεν, εἰσαγγέλλεσθαι τοὺς τὰ θεῖα μὴ νομίζοντας, ἢ λόγους περὶ τῶν μεταρσίων διδάσκοντας, ἀπερειδόμενος εἰς Περικλέα δι' Ἀναξαγόρου τὴν ὑπόνοιαν.* Rogationem tulit Diopithes, nomina ut deferrentur eorum qui esse deos negarent, aut qui sermones de rebus æthereis ferrent, ea suspicione perstringens Anaxagoræ causa Periclem. *Id. ibid.*

(*h*) *Id. ibid. E.*

(*i*) *Athenæus lib.* 13. *pag.* 589. *ex Antisthene Socratico.*

(*k*) *Amyot dans la traduction de la Vie de Pericles, p. m.* 608.

(*l*) *Cicero de inventione, lib.* 1. *fol. m.* 30. *A.*

(*m*) *Quintil. lib.* 5. *cap.* 11. *p. m.* 243.

(*n*) *Vossius, Institut. oratoriar. lib.* 3. *c.* 5. *p. m.* 406.

(*o*) Quintiliani lapsus in duabus Aspasiis. *Id. ibid. in indice rerum & verborum.*

(*p*) Falsus est Fabius, quique eum secutus est Brusonius in Apophthegm. *Colomesius notis ad Quinctil. p. m.* 224. *opuscular.*

(*q*) *Voici tous les titres de cet Auteur:* L. Domitius Brusonius, Contorsinus, Lucanus. *Il a fait un recueil d'apophthegmes, sous le titre de* Septem facetiarum libri.

(*r*) *Voiez Ciceron ubi supra.*

(*f*) *Leopardus, emendat. lib.* 12. *cap.* 13.

fautes de Monsieur Moreri (O), ni celles de son continuateur, ni celles d'un autre écrivain Fran-

Suidas a dit faussement que Pericles eut d'Aspasie deux garçons, Xanthippe & Paralus. Il les eut de son autre femme.

Lloyd a derobé à nôtre Aspasie un passage de Xenophon qui l'auroit pu rendre bien glorieuse; Lloyd, dis-je, qui nous debite qu'il s'agit là d'une Aspasie femme de Cleobule. Il se trompe visiblement; car en 1. lieu l'interlocuteur de Xenophon ne s'apelle pas Cleobule, mais Critobule. En 2. lieu Socrate qui est l'autre interlocuteur ne parle point de la femme de Critobule; il parle d'Aspasie la Rhetoricienne, la savante, il dit qu'elle donnera à Critobule de meilleurs preceptes, que lui Socrate n'en sauroit donner. (a) *Συστήσω δὲ σοι ἐγὼ καὶ Ἀσπασίαν ἣ ἐπιστημονέστερον ἐμοῦ σοὶ ταῦτα πάντα ἐπιδείξει. Ego tibi exempli causa Aspasiam constituam, quæ doctius hæc omnia quam ego tibi monstrabit.*

(a) *Xenophon, in Oeconomico, pag. m.* 482.

Un commentateur de Minutius Felix n'est point exact dans les paroles que l'on va lire. (b) *De Pythagora referunt Diogenes Laërtius lib.* 8. *& Lucianus in Gallo eum dixisse se primum fuisse Æthalidem Mercurii filium, inde Euphorbum Panthi filium, mox Aspasiam nobile Periclis scortum, deinde Cratem Cynicum.* Voila trois demenagemens consecutifs de Pythagoras: il passa du corps d'Æthalide dans celui d'Euphorbus; puis dans celui d'Aspasie, & enfin dans celui de Crates. Si le commentateur étoit exact, on trouveroit cette liste toute entiere dans Diogene Laerce, & toute entiere dans Lucien; mais on n'en trouve qu'une partie dans l'un, & une partie dans l'autre. C'est une mauvaise maniere de citer. Je compte cela pour la 1. meprise de cet Auteur. La 2. consiste en ce qu'il raporte mal le narré de Diogene Laerce, où l'on trouve que Pythagoras se vantoit d'avoir été successivement Æthalide, Euphorbus, Hermotime, Pyrrhus, Pythagoras. 3. Il ne raporte pas mieux la narration de Lucien; car s'il l'avoit bien copiée, il auroit dit que l'ame de Pythagoras fut premierement dans le corps d'Euphorbus, puis dans celui de Pythagoras; puis dans celui d'Aspasie; puis dans celui de Crates; ensuite dans celle d'un Roi &c. & enfin dans celle d'un coq. 4. Pour agir raisonnablement, il ne faloit pas citer sur cette matiere un homme qui ne fait que badiner, & qui prend un siecle posterieur à Pythagoras: il ne faloit citer que ceux qui raportent ce que Pythagoras disoit lui-même, en parlant de la part qu'il avoit eue aux transmigrations de l'ame.

(b) *Ouzelius in Minutium Felicem, pag.* 325. *edit.* 1672. *in* 8.

Les fautes de Mr. Moreri ne sont pas en fort grand nombre. Je ne le critique que sur une chose; c'est qu'il a dit qu'Aspasie étoit *tres-savante en Philosophie & en Eloquence, & sur tout en Poesie.* Je ne pretens pas disputer à cette femme ni la science philosophique, ni l'art de parler, ce n'est point à cet égard que je m'érige en censeur de Mr. Moreri. Je dis seulement qu'il a eu tort de donner la poesie, pour la science en quoi Aspasie excelloit le plus. Cela est si faux, qu'il y a lieu de douter qu'elle ait jamais fait des vers. Je pense qu'Athenée est le seul Auteur que l'on pourroit alleguer, si l'on vouloit soutenir qu'elle a entendu la poesie: mais le temoignage de cet Auteur est bien foible pour cela; car il ne dit autre chose, sinon qu'on avoit des vers qui étoient attribuez (c) à Aspasie, & qu'Herodicus avoit publiez. Pour marquer juste en quoi elle a excellé, il faut s'arrêter à la rhetorique; c'étoit son fort. Pericles ne dedaignoit pas de reciter (d) les harangues qu'elle composoit. Elle entendoit mieux la politique que la philosophie, & puis que Pericles la consultoit sur l'art de regner, il ne faut pas trouver étrange que d'autres grands politiques fassent un grand cas des conseils de femme. J'ai dit ci-dessus qu'elle enseigna cette science au grand Socrate.

(c) *Ἐν τοῖς φερομένοις εἰς αὐτὴν ἔπεσιν ἅπερ Ἡρόδικος ὁ Κρατήτειος παρέθετο.* In carminibus ipsi attributis, & ab Herodico Cratetio publicatis. *Athen. lib.* 5. *p.* 219. Gyraldus *de Poëtis Græcis pag.* 370. *edit.* 1696. dit qu'Athenée parle des vers d'Aspasie en d'autres endroits que lui Gyraldus ne cite pas. Je n'ai point eu le tems d'averer cela.

(d) *Plato in Menexeno, p. m.* 517.

(O) *Les fautes de Monsieur Moreri.*] I. Je doute que les maitres qui enseignerent la philosophie à Pericles, fussent *jaloux* de la *connoissance universelle* qu'il s'en *aquit.* Les trois (e) Auteurs que Mr. Moreri cite ne parlent point de cela. Je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur: cependant je n'ose dire que Mr. Moreri l'ait inventée, ou que l'Auteur moderne qui aura pu la lui fournir, en soit l'inventeur; je dis seulement que la possession où il s'est mis de ne citer rien que d'une maniere vague, m'empêche de m'inscrire en faux contre plusieurs faussetez, & m'oblige à ne proposer qu'un doute. II. Puis que Plutarque n'a dit autre chose, sinon que Pericles remporta une victoire sur les Sicyoniens (f) à Nemea, d'où vient que Mr. Moreri assûre que cette bataille fut donnée *près le fleuve de Nemea?* III. En tout cas cette riviere n'est point assez considerable pour être nommée un fleuve. Les fautes qui suivent se trouvent dans le suplément. IV. Pericles ne *fortifia point l'Isthme de Corinthe d'une bonne muraille.* On a confondu des choses qui different extremement l'une de l'autre. Il fit bâtir à Athenes ce qu'on appelloit *la* (g) *longue muraille.* C'étoit plutôt l'affaire des habitans du Peloponnese de fortifier l'Isthme de Corinthe, que celle des Atheniens. V. Plutarque & Herodote sont mal citez: le dernier ne fait aucune mention ni des apophthegmes, ni des actions de Pericles; & l'autre ne dit qu'une partie des choses qui sont narrées dans le suplément. Le beau mot *amicus usque ad aras*, n'étant point dans la vie de Pericles, il faloit citer le (h) livre où Plutarque le raporte. VI. L'article du fils de Pericles est très-mauvais: personne ne le sauroit lire sans croire que ce personnage commandoit en chef la flote des Atheniens, qui defit celle de Lacedemone aux Iles Arginuses. *Il fit des merveilles dans cette expedition*, nous dit-on, *& brûla la flote des ennemis.* C'est ainsi qu'il eût falu s'exprimer, si l'on eût parlé d'un homme qui eût eu lui seul le commandement. On venoit de dire que *les Atheniens le choisirent pour prendre la place d'Alcibiade.* Cela est encore plus trompeur pour ceux qui n'ignorent pas qu'Alcibiade (i) avoit été Capitaine general des Atheniens. La verité est que (k) l'on choisit à la place d'Alcibiade dix Generaux, & que le fils de Pericles fut l'un de ces dix. Xenophon l'assûre très-nettement, & il ne dit point que la flote Lacedemonienne fut brûlée; il dit seulement (l) qu'elle fut batue, & qu'elle se retira diminuée de 70. vaisseaux. Notez que le Commandant de jour dans cette bataille n'étoit point Pericles; c'étoit (m) Thrasybule. Si l'on m'objecte que le suplement de Moreri ne laisse pas ignorer que Pericles avoit des collegues, car on y trouve qu'*il fut condamné avec les sept autres Capitaines de l'armée à perdre la tête*, je repons que cela n'empêche pas que ma censure ne soit juste. Un Auteur qui se contredit par l'emploi de certaines phrases qui s'entre-detruisent, narre mal un fait, brouille & trompe son lecteur. Voici une nouvelle tromperie. Un lecteur que cette derniere phrase auroit pu desabuser de la pensée qu'il auroit eue, que Pericles commandoit en chef, ne croira-t-il pas qu'il n'y avoit que 8. Commandans sur cette flote? Il se trompera donc, car ils étoient dix: il est vrai qu'on n'en condamna que huit à perdre la vie. Il eût donc falu s'exprimer ainsi, *il fut condamné avec sept autres.* Xenophon (n) observe qu'on n'en fit mourir que six, & que les deux autres étoient absens. C'étoit lui ou Diodore de Sicile qu'il faloit citer dans le suplement, & non pas Plutarque qui n'a parlé qu'en passant (o) du fils de Pericles, & sans circonstancier les causes de son suplice. Elles furent si injustes, que jamais peut-être sous les Monarchies les plus despotiques il ne s'est rien vu de plus enorme. On fit mourir six Generaux qui venoient de remporter la plus insigne victoire, que les Grecs eussent jamais remportée sur les Grecs, & qui s'étoient signalez en bien d'autres occasions; on les fit, dis-je, mourir, à cause qu'ils n'avoient pas enterré ceux qui étoient morts dans le combat; & l'on n'eut aucun égard à la raison qui les disculpoit. On n'écouta point ce qu'ils alleguerent pour leur defense: c'est que ceux qu'ils avoient chargez de ce soin, furent batus d'une tempête qui les empêcha d'executer cette (p) commission. Socrate l'un de leurs Juges s'oposa (q) vigoureusement à cette injustice; mais ses raisons ne furent pas écoutées. La maniere dont ces braves gens souffrirent la mort, fut très-propre à rendre execrable cette iniquité. Diomedon parla pour tous; & au lieu d'imprecations ou de plaintes; au lieu d'étaler leurs services si mal reconus, il se contenta de souhaiter que leur suplice fût heureux à la patrie, & de prier l'assemblée d'accomplir les vœux qu'ils avoient faits pour obtenir la victoire. (r) *Τὰ μὲν περὶ ἡμῶν κυρωθέντα συνοίσειε τῇ πόλει· τὰς δ' ὑπὲρ τῆς νίκης εὐχὰς ἐπειδήπερ ἡ τύχη κεκώλυκεν ἡμᾶς ἀποδοῦναι, καλῶς ἔχει ὑμᾶς φροντίσαι, καὶ τῷ Διὶ τῷ σωτῆρι καὶ Ἀπόλλωνι καὶ ταῖς σεμναῖς θεαῖς ἀποδοῦναι. τούτοις γὰρ εὐξάμενοι, τοὺς πολεμίους κατεναυμαχήσαμεν. Quod in capita nostra jam decretum est, id faustum ac felix civitati huic eveniat. At vota pro victoria Diis nuncupata, quia fortuna reddere nos prohibuit, vos accurare pium & honestum est. Jovi igitur servatori & Apollini & venerandis Deabus illa persolvitote. Horum enim numina invocato hostes profligavimus.* L'historien qui me fournit ces paroles, y ajoûte une reflexion sur la fureur qui porta le peuple à cette injustice; le peuple, dis-je, animé par des orateurs. (s) *Οὕτω δὲ ὁ δῆμος τότε*

(e) *Plutarque*, en sa vie; *Diodore de Sicile*, lib. 12. *Thucidide*, lib. 2. 3. & seq.

(f) *Ἐν δὲ Νεμέᾳ*, apud Nemeam. *Plutarch. in Pericle*, *p.* 163. *D.*

(g) *Μακρὸν τεῖχος*, longum murum. *Id. ib. pag.* 160. *init.*

(h) *C'est le traité* de vitioso pudore, *p. m.* 531. *Voiez aussi Aulugelle lib.* 1. *c.* 3.

(i) *Voiez Plutarque dans la vie d'Alcibiade p.* 210.

(k) *Voiez Xenophon lib.* 1. *de gestis Græcorum, p. m.* 259. *Voiez aussi Diodore de Sicile l.* 13. *c.* 100.

(l) *Xenophon ibid. pag.* 262.

(m) *Diodor. Siculus lib.* 13. *c.* 97.

(n) *Xenophon ubi supra pag.* 265.

(o) *Plut. in vita Periclis, sub fin. pag.* 172.

(p) *Voiez Xenophon ibid. pag.* 263.

(q) *Voiez la vie de Socrate composée par Mr. Charpentier pag. m.* 168. *& suiv.*

(r) *Diod. Siculus lib.* 13. *c.* 102. *p. m.* 553. *C'est à la page* 221. *de l'édition Greque & Latine* 1604. *in fol.*

(s) *Id. ib.*

François (P) touchant Pericles. J'aurai là une occasion de faire observer les injustices & les desordres qui (P Δ) regnoient souvent sous l'état republicain des Atheniens.

L'ex-

συμφερόντως, καὶ παροξυνθεὶς ἀδίκως ὑπὲρ τῶν δημαγωγῶν, τὴν ὀργὴν ἀπέτεινεν εἰς ἄνδρας οὐ τιμωρίας ἀλλὰ πολλῶν ἐπαίνων καὶ στεφάνων ἀξίους. Tam perditè tunc populus insanivit, ut ab Oratoribus *præter jus & fas exacerbatus, iram suam in viros, non modò nullâ pœnâ, sed magnis insuper laudibus & coronis dignos, exoneravit.* Mais faut-il donner ce nom à de telles gens ? N'a-t-on pas defini l'orateur, *un honnête homme qui entend l'art de parler*, (a) *vir bonus dicendi peritus ?* Il ne faut donc point donner le nom d'orateur, ou celui de predicateur à un brouillon, à un factieux, à un scelerat qui abuse de son éloquence & de la force de ses poumons, pour pousser le peuple à des violences. On a vu ailleurs (b) que Thomas Hobbes voulant inspirer aux Anglois quelque degoût pour l'esprit Republicain, fit une version de Thucydide. Cette pensée n'étoit pas mauvaise; mais il eût encore mieux fait s'il eût composé un ouvrage de l'état interieur d'Athenes. L'histoire que nous avons de ce peuple n'est guere propre qu'à imposer; elle nous frape par son bel endroit; nous y sommes éblouïs par les batailles de Marathon, & de Salamine, par des armées de mer & de terre; par des conquêtes; par l'opulence des habitans; par la pompe des spectacles; par la somptuosité des édifices publics. Tout cela nous porte à croire que de vivre sous une autre forme de gouvernement, c'est être esclave. Mais si l'on voioit une histoire où ces choses ne fussent touchées que legerement, & qui étalât avec beaucoup d'étenduë les tumultes des assemblées; les factions qui divisoient cette ville; les seditions qui l'agitoient; les sujets les plus illustres persecutez, (c) exilez, punis de mort au gré d'un harangueur violent, on se persuaderoit que ce peuple qui se piquoit tant de liberté, étoit dans le fond l'esclave d'un petit nombre de cabalistes qu'il apelloit Demagogues, & qui le faisoit tourner tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'ils changeoient de passions: à-peu-près comme la mer pousse les flots tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, (†) selon les vens qui l'agitent. Vous chercheriez en vain dans la Macedoine qui étoit une Monarchie, autant d'exemples de tyrannie que l'histoire Athenienne vous en presente. En voilà trop; la digression est un peu longue. Voiez la remarque P Δ.

(P) *Les fautes d'un autre Ecrivain François.*] Il n'a point mis son nom à la tête de son ouvrage. C'est un livre qui fut imprimé à Paris en 2. volumes *in* 12. l'an 1669. & qui a pour titre *Histoire generale de la Grece.* On y trouve (d) que Phidias fut accusé *d'avoir en sa possession plusieurs deniers sacrez, qui lui avoient été donnez par Pericles. . . .* Que les Atheniens (e) *imposerent ce sacrilege à Pericles, & qu'ils accuserent Anaxagore le Philosophe son Precepteur d'en être complice, & de lui avoir donné ces enseignemens.* Cet Auteur n'a pas bien compris l'historien qu'il copie; car voici ce que nous lisons dans Diodore de Sicile. On (f) accusa Phidias d'avoir detourné une grande somme d'argent au sçu de Pericles, qui lui avoit donné à faire la statuë de Minerve. Là-dessus les ennemis de Pericles pousserent le peuple à mettre en prison Phidias, & à faire informer contre Pericles touchant un tel sacrilege. Ils accuserent aussi Anaxagoras de dogmes impies, & envelopperent Pericles dans la même accusation. On ne sçauroit soutenir qu'un historien, qui represente ce fait de la maniere que l'Auteur moderne le represente, ne le falsifie, & ne le deguise notablement. Quelques pages après il dit (g) que Pericles aiant fait l'oraison funebre qui se trouve *au second livre de Thucidide . . . . fut si accueilli de caresses & de courtoisies par les Dames Atheniennes, qu'au sortir de la tribune elles l'embrasserent, luy baiserent les mains, & couronnerent sa teste de fleurs, comme s'il retournoit triomphant des Jeux Olympiques.* C'est confondre les tems: la harangue de Pericles raportée par Thucydide, fut prononcée en l'honneur de ceux qui avoient été tuez au commencement de la guerre du Peloponnese. Mais alors les Dames ne firent point de caresses à l'orateur. Si nôtre moderne avoit bien examiné Plutarque qu'il cite, il auroit sçu que Pericles reçut ces caresses après l'oraison funebre, qu'il recita (h) pour ceux qui avoient perdu la vie dans la guerre de Samos. Il se passa environ 10. (i) ans depuis l'une de ces harangues jusqu'à l'autre. Voions une autre meprise de cet Auteur. Après avoir raporté les évenemens des deux premieres campagnes de la guerre du Peloponnese, il dit que Pericles fâché des reproches du peuple (k), harangua le Conseil d'Athenes, & representa plusieurs choses qui ne firent pas

(a) *Voiez Quintilien lib.* 12. *c.* 1. *p. m.* 552.

(b) *Ci-dessus pag.* 1571. *au texte.*

(c) Hos libros tum scripsisse dicitur (*Thucydides*) quum à Rep. remotus, atque id quod optimo cuique Athenis accidere solitum est, in exilium pulsus esset. *Cicero de Oratore lib.* 2. *fol.* 73. *D.*

(†) *Confer quæ supra pag.* 1104. *lettre f.*

(d) *Hist. generale de la Grece, tom.* 2. *pag.* 390.

(e) *Ibid. pag.* 391.

(f) *Diod. Siculus lib.* 12. *c.* 39.

(g) *Ibid. pag.* 409.

(h) *Voiez la remarque L, lettre b.*

(i) *La guerre de Samos se fit dans la* 84. *Olympiade, & celle du Peloponnese commença en la* 87.

(k) *Hist. generale de la Grece pag.* 413.

beaucoup d'impression sur les esprits, puis que (l) *ce grand homme fut condamné à une amende pecuniaire. Mais*, ajoûte l'historien (m), il fut *éleu derechef General de l'armée d'Athenes, duquel honneur il ne jouit pas long tems, car il mourut deux ans & six mois après.* Il auroit donc vécu jusqu'à la 5. année de la guerre du Peloponnese; & neanmoins selon Thucydide (n) qui le sçavoit bien, il mourut deux ans & six mois après le commencement de cette guerre. Si l'on épluchoit ainsi toute cette histoire generale de la Grece, je pense qu'on y trouveroit par tout de telles erreurs.

(P Δ) *Les injustices & les desordres qui regnoient souvent parmi les Atheniens.*] Voiez dans la remarque O ce que j'ai dit sur cela par forme de digression. Je n'y ajoûterois rien si je ne sçavois qu'il y a eu des personnes à qui cette digression a été desagreable, & qui ont même assûré que j'étois le seul qui eût fait une remarque de telle nature. Il leur faut montrer qu'ils n'ont guere lu, & que les autoritez qu'on leur pourroit alleguer ne leur sont pas plus favorables que la raison. Je dis la raison; car quelle bonne idée peut-on avoir d'un gouvernement où les factions oposées des declamateurs étoient un mal necessaire. (o) *Ὁ μὲν οὖν Μελάνθιος εἴτε παίζων εἴτε σπουδάζων, ἔλεγε διασώζεσθαι τὴν Ἀθηναίων πόλιν ὑπὸ τῆς τῶν ῥητόρων διχοστασίας καὶ ταραχῆς. οὐ γὰρ ἀποκλίνειν ἅπαντας εἰς τὸν αὐτὸν τοῖχον, ἀλλὰ γίνεσθαί τινα τοῦ βλάπτοντος ἀνθολκὴν ἐν τῇ διαφορᾷ τῶν πολιτευομένων. Sanè Melanthius, sive serio id, sive joco, Atheniensium civitatem conservatam fuisse dixit oratorum dissidiis atque turbis. Ita enim non in unum universos parietem inclinasse, sed eorum qui rempublicam tractabant in dissidio quippiam fuisse quod repelleret à damnosa parte urbem.* Comparez un peu, je vous prie, deux passages d'Aristote, celui où il decrit les dereglemens des Democraties, & celui où il remarque comment la ville d'Athenes étoit parvenuë au gouvernement democratique. Vous trouverez en conferant ces deux passages, qu'il a falu qu'il ait regardé comme une vraie tyrannie le gouvernement qui fut établi dans Athenes après les victoires remportées sur les Perses. Il dit (p) que depuis que Solon eut commis la souveraine autorité à des juges choisis par le peuple, on flata le peuple comme on flate les tyrans; qu'Ephialtes & Pericles diminuerent l'autorité de l'Areopage; que Pericles rendit mercenaires les magistratures, & que les autres demagogues imitant ces exemples introduisirent la democratie que l'on vit enfin. Il pretend qu'on ne suivit pas en cela l'esprit de Solon: mais que l'orgueil des habitans après la gloire qu'ils aquirent dans la guerre contre les Perses, & les mauvaises qualitez des demagogues produisirent cet effet. Le voilà donc qui avouë que la democratie regnoit dans Athenes, c'est-à-dire selon la description qu'il a donné de cette forme de gouvernement en (q) un autre endroit de son ouvrage, un état où toutes choses, les loix mêmes dependent de la multitude érigée en tyran, & gouvernée par les flateries de quelques declamateurs. Ce que Boece met en la bouche de la philosophie, n'est-il pas bien avantageux aux Atheniens? (r) *Si cujus oriundus sis patriæ reminisceris, non uti Atheniensium quondam, multitudinis imperio regitur: sed εἷς κοίρανός ἐστιν, εἷς βασιλεύς: quæ frequentia civium non* DEPULSIONE *lætatur.* On ne peut guere rien voir de plus satirique contre le peuple d'Athenes, que les vers de Jules Cesar Scaliger qui ont plu extremement à un docte Professeur en histoire, dans l'Université d'une ville imperiale. Je remarque cela afin qu'on voie qu'un Professeur qui étoit aux gages d'une Republique, ne s'est point cru obligé de menager le gouvernement d'Athenes. Il ne se contente pas de raporter l'invective de Scaliger le pere, & de la munir d'éloges, il la fortifie d'exemples, & d'une apostrophe de Demosthene à Minerve. O Deesse, dit cet orateur prêt a s'en aller en exil, d'où vient que vous aimez tant trois bêtes très-importunes, la choüette, le dragon, & le peuple? (s) *Cùm nulla cœna tam parca sit, in qua non hilaritatis poculum circumeat; propinabo ejus loco lepidissimos hosce versus* Julii Scaligeri *de insaniente* Atheniensium *vulgo:*

Nulla est, puto Respublica nativè vera,
Commentitia, fictave cogitatione,
Aut stultitiâ aut nequitiâ Atticâ priores.
Ita consiliis flagitiisque Demagogos
Tetris nugivorum excruciasse cerno plebem:
Fecem pelagi turbine turbulentiorem.
Justos opibus, patria & exuisse vita.

(l) *Ibid. pag.* 415.

(m) *Ibid. pag.* 416.

(n) *Thucydides lib.* 2 *p. m.* 118.

(o) *Plutarch. de audiend. poëtis pag.* 20. *C.*

(p) *Arist. ortel. politic. lib.* 2. *cap.* 12. *pag. m.* 352.

(q) *Id. ib. lib.* 4. *c.* 4. *pag.* 278.

(r) *Boetius de consol. philos. lib.* 1. *p. m.* 16. *Voiez les notes de Renatus Vallinus sur cet endroit de Boece.*

(s) *Christophorus Adamus Rupertus dissertat. in Valerium Maximum lib.* 1. *cap.* 1. *pag.* 33. 34. *edit. Noriberg* 1663.

Nihil

L'expedition de Samos dont je touche les motifs dans l'une * de mes remarques, fut de toutes les actions de Pericles celle que les écrivains empoisonnerent † avec le plus de malignité. Plutarque vous l'aprendra, mais il a omis une circonstance odieuse qu'il eût pu trouver dans Alexis le Samien au second livre des confins de Samos. Cet Auteur avoit observé, que les garces qui suivirent Pericles dans cette expedition firent un gain si (*Q*) considerable, qu'elles bâtirent à Samos le temple de Venus surnommée des roseaux, ou des marais. C'étoit reprocher à ce General qu'il avoit mal observé la discipline militaire.

** Ci-dessus page 2377. lettre a.*

† Voiez Plutarque dans la vie de Pericles pag. 166. & suiv.

☞ PERIERS (BONAVANTURE DES) nâtif de Bar sur Aube en Bourgogne, fut valet de chambre de Marguerite de Valois Reine de Navarre & sœur de François I. γ. On a de lui un volume de poësies Françoises, qui fut imprimé après sa mort × à Lion par Jean de Tournes l'an 1544. *in* 8. & la traduction ξ de l'*Andria* de Terence, & plusieurs contes (*A*) en prose sous le titre de *nouvelles recreations* †. Je n'ai jamais vu son *cymbalum mundi* qui (*B*) est, dit-on, un ouvrage très-impie. Il fit une malheureuse fin, car ‡ *il se tua avec une espée qu'il se mist*

γ La Croix du Maine, biblioth. Franc. pag. 56.

× Du Verdier Vauprivas, biblioth. Franc. pag. 131.

ξ En vers François.

† La Croix du Maine ibid.

‡ Id. ib. pag. 57.

Nihil solemnius hoc postremo; & exemplo est Diomedon *apud* Valerium nostrum, *qui* non ad meritum supplicium ductus nihil aliud locutus est, quam ut vota pro incolumitate exercitus ab ipso nuncupata solverentur. *Fertur, cum* Demosthenes *jam exulaturus urbe cederet, extensis versus arcem manibus exclamasse:* O Domina Polias (*ita Minervam cognominabant*) quid ita gaudes tribus molestissimis bestiis, Noctua, Dracone & Populo.

(*Q*) *Les garces .... firent un gain si considerable qu'elles bâtirent.*] Athenée est l'Auteur qui nous aprend ces particularitez. (*a*) Ἄλεξις δ᾽ ὁ Σάμιος, dit-il, ἐν δευτέρῳ ὅρων Σαμιακῶν τὴν ἐν Σάμῳ Ἀφροδίτην, ἣν οἱ μὲν ἐν Καλάμοις καλοῦσιν, οἱ δὲ ἐν Ἕλει, φησὶν, ἑταῖραι ἱδρύσαντο αἱ συνακολουθήσασαι Περικλεῖ, ὅτε ἐπολιόρκει τὴν Σάμον, ἐργασάμεναι ἱκανῶς ἀπὸ τῆς ὥρας. *Alexis Samius libro secundo de Samiorum finibus, scribit, adem Veneris in Samo, quam in arundinibus quidam vocant, alii in palustribus, meretrices Periclem secutas, cum obsideret Samum, adificasse, ingenti quasitu prostituta forma ditatas.* Admirons ici l'aveuglement de l'esprit humain: voilà des prostituées consciencieuses, qui conferent à la religion une partie considerable de l'argent qu'elles ont gagné par leurs infames débauches. A qui les peut-on mieux comparer qu'à ces Financiers, qui après s'être enrichis du sang, & de la sueur des peuples, font bâtir une chapelle magnifique, & decorent de leurs offrandes le maitre Autel de la Cathedrale?

(a) Athenaus lib. 13. c. 4. pag. 572.

Si (b) l'on vient à chercher pour quel secret mystere
Alidor à ses frais bâtit un monastere.
Alidor, dit un fourbe, il est de mes amis,
Je l'ai connu laquais, avant qu'il fût Commis:
C'est un homme d'honneur, de pieté profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde.

(b) Boileau, sat. 9.

Tous les Paiens n'ont pas manqué de discernement comme ceux de Samos. Croiez-vous que l'Empereur Alexandre eût voulu permettre que les courtisanes de Rome emploiassent une partie de leur gain à la construction d'un temple? Il ne voulut pas même soufrir que le tribut des femmes publiques, & des maquereaux fût porté dans son épargne: il ordonna qu'on le fit servir aux reparations de l'amphiteatre &c. (*c*) *Lenonum vectigal & meretricum, & exoletorum in sacrum ararium inferri vetuit, sed sumptibus publicis ad instaurationem theatri, circi, amphitheatri & stadii deputavit.*

(c) Lampridius in Alexandro Severo cap. 24. pag. m. 917. 918. tom. 1. histor. Augusta scriptor.

(*A*) *Plusieurs contes en prose sous le titre de* nouvelles recreations.] La Croix du Maine debite que *les deux premiers autheurs de cet ouvrage sont Jaques Peletier du Mans, Medecin & Philosophe, & Nicolas Denisot surnommé le Conte d'Alsinois.* Etienne Pasquier en parle autrement dans une lettre qu'il écrivit à Tabourot Sieur des Accords auteur du livre des bigarrures. Je trouve, lui dit-il, (*d*) „ qu'en ceste seconde impression, vous appropriez à Jacques Pelletier les faceties de Bonaventure du Perier. Vous me le pardonnerez, mais je croy qu'en ayez de mauvais memoires. J'estois l'un des plus grands amis qu'eust Pelletier, & dans le sein duquel il desploioit plus volontiers l'escrain de ses pensées. Je sçay les livres qu'il m'a dit avoir faits. Jamais il ne me feit mention de cestuy. Il estoit vrayement Poëte, & fort jaloux de son nom, & vous asseure qu'il ne me l'eust pas caché: Estant le livre si recommandable en son sujet, qu'il merite bien de n'estre non plus desavoüé par son autheur, que les facecies Latines de Poge Florentin. Du Perier est celuy qui les a composées, & encores un autre livre intitulé *Cimbalum mundi*: Qui est un Lucianisme, qui merite d'estre jetté au feu avec l'hauteur s'il estoit vivant.„ Ce qu'on doit tenir pour certain est que cet Auteur n'a pas composé tous les contes qui se voient dans ses nouvelles recreations. Il ne peut pas avoir fait celui qui est le premier dans l'edition que Mr. Voet a indiquée. C'est celle de Rouën 1606. chez Raphaël du Petit-Val. On assûre dans le premier conte que l'on publie cet ouvrage bien à propos, afin de fournir aux Dames une lecture divertissante pendant les guerres civiles qui causoient tant de maux publics. Des Periers ne pouvoit point parler de la sorte, car il mourut long tems avant les premieres guerres civiles de France. Raportons le jugement de ce celebre Theologien. (*e*) *Eum* (librum) *carptim percurrens, offendi nihil aliud esse quam* colloquia prava; *hoc est, narrationes & dissertationes, meris morologiis, vanitatibus, obscœnitatibus, nominis divini abusibus refertas, quo quidem nemini nisi Epicureis (quibus voluptas summum bonum) placere potest. Et tamen librum cum auctore in cœlum tollit, quisquis prafationem prafixit. .... suffecerit ex prima novella qua instar praambuli est, annotasse, quod dicat se libellum illum opportunè tunc edere, ut in mediis bellis civilibus & publicis calamitatibus habeant unde se oblectent imprimis matrona & virgines, quas ad lectionem nominatim scurrilium qua ibi occurrunt, contentiosè invitat. Summam autem & maximè convenientem huic vita nostra doctrinam esse:* Bene vivere & lætari; *quod postea interpretatur:* ridere. Des Periers ne fut pas le seul qui composa de semblables contes. Les neuf matinées du Seigneur de Cholieres sont de la même trempe, *gaillardes & recreatives*, & bien pleines d'obscenitez. Je pense que la premiere édition est celle de l'an 1585. à Paris chez Jean Richer in 8. avec privilege du Roi.

(d) Pasquier, lettres liv. 8. to. 1. pag. 493. édit. de Paris 1619. in 8.

(e) Gisb. Voetius disput. theolog. vol. 1. pag. 200.

(*B*) *Son* cymbalum mundi *qui est, dit-on, un ouvrage très-impie.*] Il l'écrivit *premierement en Latin*, & puis il le traduisit *en François sous le nom de Thomas du Clevier, imprimé à Paris l'an 1537*. La Croix du Maine (*f*) qui s'exprime ainsi assûre que c'est un ouvrage *detestable & rempli d'impietez*. Nous avons déjà vû qu'Etienne Pasquier en faisoit le même jugement. J'ai trouvé une espece d'analyse de ce *cymbalum mundi* dans la Bibliotheque Françoise de du Verdier-Vauprivas, & parce que la plupart de mes lecteurs ne pourroient pas recourir commodement à cette Bibliotheque, j'ai cru qu'ils me sçauroient fort bon gré des extraits que je leur en fournirois. (*g*) „ Thomas du Clevier a traduict de Latin en François un traicté intitulé Cymbalum mundi: contenant quatre Dialogues Poetiques, fort antiques, joyeux & facetieux. impr. à Lyon in 16. par Benoît Bonnyn 1538. Je n'ay trouvé autre chose en ce livre qui merite d'avoir esté plus censuré que la Metamorphose d'Ovide, les dialogues de Lucian, & les livres de folastre Argument & fictions fabuleuses. Au Premier Dialogue l'autheur introduict Mercure Bryphanes, & Curtalius, lesquels se trouvans en une hostellerie d'Athenes à l'enseigne du Charbon Blanc, où Mercure d'aventure arrivé descendu du ciel de la part de Jupiter qui luy avoit baillé un livre à faire relier, ces deux bons frippons pendant qu'il s'en estoit allé à l'esbat tirent d'un paquet qu'il avoit laissé sur le lict ce livre, le desrobent & en son lieu en mettent un autre contenant tous les petits passe-temps d'amour, & les folies de Jupiter, comme, quand il se feit Taureau pour ravir Europe: Quand il se desguisa en Cygne pour aller à Leda: Quand il print la forme d'Amphitryo, &c. .... Au second Dialogue sont introduicts quelques Philosophes cerchans des pieces de la pierre Philosophalle parmy le sable du theatre, où autresfois comme ils estoyent disputans, Mercure la leur ayant monstrée ces resveurs l'importunerent tant par leurs prieres que ne sçachant à qui la donner entiere il la brisa, & mit en poudre, puis la respandit parmy l'arene à fin qu'un chacun en eust quelque peu, leur disant qu'ils cerchassent bien & que s'ils en trouvoyent seulement une piece ils feroyent merveilles, transmuëroyent les metaux, romproyent les barres des portes ouvertes, gueriroyent ceux qui n'ont point de mal, „im-

(f) Bibliot. Franc. pag. 56. 57.

(g) Du Verdier Vauprivas Biblioth. Franc. pag. 1177.

Digitized by Google

mist dans le ventre estant devenu furieux & insensé. Divers Auteurs parlent (C) de ce desespoir. Mr. Allard debite que nôtre Bonavanture s'apelloit Perier, & qu'il étoit *de l'Ambrunois*, & qu'il *a écrit en vers une apologie pour Marot absent, contre Sagon l'an* 1580. † Il est sûr qu'il fit cette apologie, mais non pas cette année-là : il étoit mort avant l'année 1544.

† *Allard, Biblioth. de Dauphiné pag. 172.*

☞ PEROT (NICOLAS) en Latin *Perottus*, nâtif de Sassoterrato en Italie, a été l'un des plus doctes personnages du XV. siecle. Il étoit d'une famille qui avoit (A) été autrefois illustre en son païs, mais elle étoit tombée dans un état assez obscur, comme on le peut recueil-lir

„ impetreroyent facilement des Dieux tout ce qu'ils „ voudroyent, pourveu que ce fust chose licite & qui „ deust advenir, comme apres le beau temps la pluye, „ fleurs & serain au printemps, en esté poussiere & „ chaleurs, fruicts en Automne, froid & fanges en „ hyver: en quoy l'autheur se mocque du vain labeur „ des Alchimistes. . . . . (a) Au troisiesme Dialo- „ gue est prins & poursuivy le propos du premier tou- „ chant le livre desrobé à l'autheur de tous larrecins, „ intitulé. *Quæ in hoc libro continentur : Chronica re- „ rum memorabilium quas Jupiter gessit antequam esset „ ipse. Fatorum præscriptum : Sive, eorum quæ futura „ sunt, certa dispositiones. Catalogus Heroum immor- „ talium, qui cum Jove vitam victuri sunt sempiter- „ num.* Par là l'autheur se mocque premierement „ des Payens idolatres & de leur faux Dieu Jupiter, „ comme voulant dire qu'il n'a oncques esté, ou s'il „ a esté, il estoit homme, & ne feit onc actes admi- „ rables ne tels que fabuleusement on a escrit de luy. „ Par le second chef du tiltre du livre il se gabe du „ Destin, & fatale necessité & tacitement de l'Astro- „ logie judiciaire. Et par le troisiesme, de ceux qui „ pour leur grandeur s'estiment comme Dieux. En- „ apres il fait discourir Mercure des memoires & char- „ ges que les Dieux & Deesses luy ont baillé chacun „ particulierement à faire en terre en ce voyage, & „ le mesme Mercure par la vertu de quelques parolles „ qu'il marmonne faict qu'un cheval nommé Phlegon „ parle & raisonne avec son palfrenier. Au quatries- „ me & dernier Dialogue, deux chiens . . . . . devi- „ sent ensemble de plusieurs choses plaisantes. „ Il ne paroît point que du Verdier Vau-Privas ait trouvé aucun venin dans cet ouvrage, mais seulement le ridicule de la religion paienne &c. La plupart des autres lecteurs ont pretendu que sous pretexte de se moquer du Paganisme, Bonaventure des Periers avoit attaqué la veritable religion. Le Pere Mersenne en a jugé de la sorte. Cet homme-là, dit-il, étale les fables de Jupiter, & de Mercure, &c. & se veut par là fraier le chemin à tourner en ridicule la foi Catholique, & à rejetter les plus grandes veritez que nous disions, & que nous croiions de Dieu. (b) *Per quas* (fabulas) *fidem catholicam irridere, & ea quæ de Deo verissima esse dicimus & credimus, rejicere velle videtur.* Il dit que Bonaventure des Periers, ne fut que le traducteur François du *cymbalum mundi*, & que c'étoit un fripon d'une impieté achevée, *impiissimum nebulonem*, & que bien des gens l'ont cru athée. Mr. Voet qui n'avoit point vu cet ouvrage-là ne decide point sur l'atheïsme de l'auteur; il l'en decharge même, en cas que le *cymbalum mundi* ne soit qu'une moquerie du purgatoire, & de plusieurs autres inventions des Chretiens. Il ajoûte qu'il est possible qu'un homme seme l'atheïsme, ou l'épicureïsme dans des ouvrages badins, & pleins de fictions, & qu'on se serve de cette ruse afin que si l'on étoit poursuivi, l'on eût des échapatoires. Il ajoûte aussi que dans une piece de theatre intitulée *Iphigenie*, l'on peut se moquer d'Hecate qui avoit trois formes, & fronder les Dieux qui demandent des victimes humaines, & percer de mille censures les prêtres qui conseillent ces sacrifices. On peut avoir pour but de tourner en ridicule la Trinité & la passion du fils de Dieu, & d'ouvrir la porte au Deïsme ou à un Socinianisme Mahometan; mais on peut soutenir aussi en cas de besoin, que ceux qui le prenent de la sorte sont des calomniateurs, & que l'on n'a fait que plaisanter sur les fables du paganisme. Raportons les paroles de Voetius, elles insinuent qu'il s'étoit passé quelque chose de semblable sur le theatre de quelque ville de Hollande. (c) *Quibus reponi potest : nihil vetare, quin Lucianum omnesque prophanos & impios poetas atque antiquos litteriones imitando quis subdolè Atheismum, Epicureismum, Gentilismum hominum animis instillet ; quamvis stylum ludicris ambiguitatibus, & jocis, item mimesibus, prosopopœiis &c. ita moderetur, ut si quis hæc ad examen revocet, colore aliquo eludere & elabi possit. Quomodo meminimus à Sceptico-Libertinis & Epicureis nebulonibus alicubi in Belgio omnem pietatem & fidem Christianam dicteriis quibusque apud homines traductam esse, exempli gratia. Tragœdia scribitur, & in theatro exhibetur tit.* Iphigenia : *in quâ Ethnica illa, de Hecate triformi, de diis sanguine humano, idque ex consilio sacerdotum, placandis perstringuntur. Si quis pius metuat (ut quidem autores illos novit) eos mysterium Trinitatis, & redemptionis nostræ per sanguinem Christi velle deridendum proponere & sic Epicureismo, Deismo, aut Turco-Socinismo viam munire : quomodo hoc evincet ; cum promptum semper sit effugium ; rideri tantum fabulas Gentilium.*

(a) *Id. ib. pag. 1178.*

(b) *Mersennus in Genesim pag. 669. apud Voetium ubi supra pag. 199.*

(c) *Voetius ubi supra.*

Les reflexions de ce Professeur en Theologie sont très-raisonnables; il y a deux manieres de se moquer des superstitions, l'une très-bonne, l'autre très-mauvaise. Les Peres de l'Eglise qui ont étalé tout le ridicule des fausses divinitez sont très-loüables, car ils se proposoient d'ouvrir les yeux aux Paiens, & de confirmer les fideles. Ils n'ignoroient pas qu'en inspirant du mepris & de l'aversion pour le paganisme, ils fortifioient l'attachement à la vraie foi, & donnoient de bonnes armes aux Chretiens contre le choc des persecutions. Mais Lucien qui s'est tant moqué des faux dieux du paganisme, & qui a repandu tous les agrémens imaginables sur la description qu'il a faite des folies & des impostures de la Religion des Grecs, ne laisse pas d'être digne de detestation, puis qu'au lieu de faire cela par un bon motif, il n'a cherché qu'à contenter son humeur moqueuse, & qu'à ouvrir la carriere à son style satirique, & qu'il n'a point temoigné moins d'indiference, ou moins d'aversion pour la verité que pour le mensonge. Voilà deux modeles, celui des Peres de l'Eglise, & celui de Lucien, qui peuvent servir à faire juger raisonnablement de plusieurs satires qui ont été faites dans ces derniers siecles contre les abus de religion. Rabelais doit être consideré comme un copiste de Lucien, & je pense qu'il faut dire la même chose de Bonaventure des Periers, car je trouve que les (d) Protestans ne sont pas moins en colere contre le *cymbalum mundi*, que les Catholiques. Il faut seulement prendre garde qu'il s'est glissé dans le Christianisme une infinité d'abus qui sont si semblables aux desordres du paganisme, que l'on ne sçauroit écrire contre les Paiens, sans fournir un grand pretexte à plusieurs devots de dire que la religion Chretienne a été percée par les flancs de la religion paienne. C'est à ceux qui donnent lieu à ces reproches à examiner en leur conscience quelle a été leur intention, & s'ils ont eu effectivement pour but que l'on trouvât dans leurs descriptions des anciens desordres le portrait des abus modernes. On accuse quelques Protestans Anglois non-conformistes de n'avoir decrit fort vivement la corruption de l'ancien clergé Romain, qu'afin de faire des peintures qui rendissent odieux l'état present des Episcopaux. On nous aprend dans (e) la vie de Milton, que son histoire d'Angleterre jusques à Guillaume le conquerant fut imprimée l'an 1670. mais non pas telle qu'il l'avoit écrite, car les censeurs en effacerent plusieurs endroits où il decrivoit la superstition, le faste, & les ruses des Ecclesiastiques qui avoient vecu sous les Rois Saxons. Les Reviseurs du manuscrit s'imaginerent que cela portoit contre le clergé de Charles II. On ajoûte (f) que Robert Howard aiant sçu qu'on l'accusoit d'avoir foüetté dans un certain livre le clergé d'Angleterre sur le dos des prêtres paiens, & sur celui des prêtres Papistes, repondit malignement & subtilement, qu'avoit-il à faire là, pourquoi se trouvoit-il là (g)?

(C) *Divers auteurs parlent de ce desespoir.*] Raportons seulement les paroles de Henri Estienne: (h) „ Je „ n'oublieray pas Bonaventure Des periers, l'auteur „ du detestable livre intitulé *cymbalum mundi*, qui, „ nonobstant la peine qu'on prenoit à le garder (à cau- „ se qu'on le voyoit estre desesperé, & en delibera- „ tion de se desfaire) fut trouvé s'estant tellement en- „ ferré de son espee sur laquelle il s'estoit jetté, l'ayant „ appuyee le pommeau contre terre, que la pointe „ entree par l'estomach sortoit par l'eschine. „ Voiez aussi Jean Chassanion au chapitre 24. (i) du 1. livre des histoires memorables des grans & merveilleux jugemens & punitions de Dieu.

(A) *D'une famille qui avoit été autrefois illustre en ce païs là.*] L'inscription d'un monument qui lui fut dressé l'an 1624. porte que la ville de Sassoterrato fut delivrée de la tyrannie par ses ancêtres, & qu'elle leur étoit

(d) *La Croix du Maine que j'ai cité ci-dessus, & Henri Etienne dont on verra les paroles dans la remarque suivante.*

(e) *Toland vie de Milton pag.* 138.

(f) *Id. ib.*

(g) *On se souviendra peut-être ici de la Comedie du pedant joüé, où quand on lui parle de la rançon de son fils il demande si souvent,* que Diable alloit il faire dans cette galere?

(h) *Henri Estienne apolog. d'Herodote chap.* 18. *sub fin. p. m.* 231. *Voiez aussi chap.* 26. *pag.* 309.

(i) *A la page* 170. *de l'édition de Geneve* 1586. *in* 8.

lir † du peu de bien qu'il avoit, & de sa premiere profession, qui fut celle d'enseigner la langue Latine. Il s'en aquita heureusement, & il attira dans son école un grand concours de disciples. Il mit dans un meilleur ordre & dans une methode plus courte les rudimens du Latin, & les publia en cet état au grand avantage de ses écoliers. Il alla ensuite à Rome, & y étudia la langue Greque avec une forte aplication. Il voulut faire savoir au public les progrés qu'il y avoit faits, & il entreprit pour cela de mettre Polybe en Latin. Cette traduction (B) fut fort estimée. Il s'engagea à un autre ouvrage où il repandit toute la moisson de ses lectures. Ce fut un commentaire (C) sur Martial; mais comme il se trouva revêtu d'une charge relevée, & d'une dignité

† Huic quum deessent opes, corporis vires municipali frugalitate, atque duritia constitutæ, perpetuis lucubrationum vigiliis minimè defuerunt. Juvenis in ludo pueros honestos docuit &c. *Jovius elog. cap. 18. pag. m. 45.*

étoit redevable de sa liberté, & de son bonheur (*a*). Jaques Philippe Tomasini nous va expliquer ce fait. Il dit (*b*) que pendant qu'Innocent VI. tenoit son siege dans Avignon, les villes d'Italie qui apartenoient au patrimoine de saint Pierre, étoient exposées à mille malheurs. Les seditions y étoient frequentes; chaque lieu avoit son tyran. Innocent VI. pour remedier à ces desordres, donna le gouvernement de cette province au Cardinal Gilles Albornoti, homme qui entendoit bien l'art militaire, & qui par bien d'autres qualitez étoit fort propre à s'aquiter dignement de cette charge. Il fit la guerre à tous ces petits tyrans qui oprimoient le païs, & fut très-bien servi en cela par André PEROT, & nommement dans la construction des forteresses que l'on voit encore à Sassoferrato, qui assûrerent tellement le repos de ce lieu-là, que ceux qui l'avoient tyrannisé un fort long tems, ne purent plus esperer de s'y retablir. Ce Perot fut pere de Justine PEROT, fille illustre par son esprit, & par son attachement aux lettres. Petrarque eut pour elle beaucoup d'estime, & repondit à un sonnet qu'elle lui avoit adressé, & que l'on trouve dans (*c*) le *Petrarcha redivivus* de Tomasini. Voiez aussi les (*d*) *Mescolanze* de Mr. Menage. Notez que le Tomasini nomme cette Demoiselle JUSTINA DE LEVIS PEROTTA, & qu'il dit (*e*) qu'André de Levis Perot son pere étoit de la maison de Levis l'une des plus nobles, & des plus illustres qui soient en France, & que cette extraction se justifie non seulement par de vieux titres, mais aussi par des lettres que les Seigneurs de cette maison avoient écrites de France à Rome à Torquato Perot Camerier du Pape Urbain VIII. Ils reconnoissoient dans ces lettres qu'il étoit issu de la même souche qu'eux, (*f*) *quibus* (litteris) *illum unius secum ejusdemque radicis & familiæ ingenuè agnoscunt.* Si cela est vrai, il faut convenir que nôtre Archevêque de Siponto étoit de bonne maison, car celle de Levi est des plus nobles qui soient en France. J'ai lu dans un livre (*g*) qui fut imprimé à Paris l'an 1657. qu'elle *tire son origine de Levy*, l'une *des douze lignées d'Israël, de laquelle est issuë la Vierge Marie, que Messieurs* (*h*) *de Vantadour nomment leur cousine.*

(B) *Cette traduction* de Polybe *fut fort estimée.*] Il la fit par ordre du Pape Nicolas V. On trouva qu'elle surpassoit les traductions de Thucydide, de Diodore de Sicile, de Plutarque, & d'Appien, & il y eut des personnes envieuses qui s'imaginerent qu'elle venoit d'un ancien Auteur, & que Perot l'avoit volée. (*i*) *Non defuère tamen ex æmulis, qui ejus auctoris traductionem antiquissimam fuisse, furtoque surreptam existimarint, quòd Thucydidem, Diodorum, Plutarchum, & Appianum, clarissima ingeniorum certamine conversos, unus Polybius egregiâ fide Latinus, æquabili, & predulci Romani sermonis puritate prorsus antecedat.* Il peut être vrai que nôtre Perot surpassa les traducteurs qui avoient paru quelque tems auparavant, & que pour un homme qui vivoit lors que les études de l'érudition ne commençoient qu'à renaître, il fit un chef-d'œuvre; mais absolument parlant, & même en comparaison des traducteurs du XVI. siecle, son ouvrage ne peut pas monter jusqu'à la mediocrité, & ainsi Mr. Varillas ne pouvoit mieux faire conoître son ignorance par raport aux belles lettres, qu'en paraphrasant, comme il a fait, ce que Paul Jove vient de nous dire. „(*k*) Son coup d'essai fut la traduction de Polybe, où „il reüssit si admirablement, que l'on a douté, si c'é„toit lui qui l'avoit faite, & s'il n'avoit point trouvé „quelque ancienne traduction du même Polibe, qu'il „eût fait imprimer sous son nom .... (*l*) celui qui „fit son Epitaphe, eut raison de n'y mettre que ces „paroles, Ci gît le traducteur de Polybe; car si l'ou„vrage est de Perroty, personne de tous ceux, qui „ont fait parler les Grecs en Latin, non seulement „ne lui sauroient être comparés, mais n'a même rien, „qui en aproche.„ Quelle honte n'eût-on pas pu faire à cet ecrivain en lui montrant ce que Casaubon a dit de cet ouvrage de Perot? Il n'a point nié que ce traducteur de Polybe ne fût docte, & en Latin & en Grec (*m*) selon la portée de ce tems-là, & qu'on ne le pût considerer comme un borgne qui regnoit dans le païs des aveugles, mais il l'accuse de s'être fort mal aquitte de la commission de Nicolas V. *Jam ille eruditus Italus, quo ipse* (Nicolaus Quintus) *usus est interprete, partim sæculi vitio, partim propria culpa, provinciam sibi demandatam, ita gessit malè; facilè ut appareat, non ob singularem aliquam eruditionem, in Græcis præsertim literis, Polybium interpretari fuisse jussum; sed quia nemo erat qui ampliùs sciret, velut coclitem inter cæcos captum, qui in vacuam stationem pro tempore substitueretur* (*n*). On feroit absurde de soupconner que Casaubon parloit de la sorte par quelque motif d'envie; car dequoi lui pouvoit servir la diminution de la gloire d'un personnage qui étoit mort depuis plus d'un siecle? & nous voions qu'il avouë que les endroits de Polybe que Perot avoit entendus, étoient traduits avec tant d'adresse qu'ils avoient tout l'air d'un original. *Nicolaus Perottus*, dit-il (*o*), *Literarum Latinarum, quas perdiu docuit, exquisitè, ut illa erant tempora, fuit peritus, & cumprimis curiosus. .... Erat præterea in hoc viro non vulgaris industria in* Græcis *ita vertendis (quæ quidem intelligeret) ut nullum persæpè* Græci Idiomatis *in* Latinâ *ejus Versione vestigium appareret; quam interdum esse opus αὐτοφυὲς dicas, non alienus* Interpretationem. *Quòd si par fides responderet, inter excellentissimos* Interpretes *poterat sine dubio* Perottus *recenseri. Nemo enim illis temporibus* Italorum *erat, qui amplius* Græcè *sciret, quam hic* Interpres: *pauci qui tantum, quantum ille.* Il merite donc d'être cru en ce qu'il censure dans l'ouvrage de ce traducteur. Il pretend que c'est une copie qui ressemble si peu à l'original, que Polybe y est tout defiguré. (*p*) *Nos verò affirmamus*, Perottum *à fidelis* Interpretis *laude tantum abesse, quantum qui longissimè. Nullo enim pacto ferendus aut excusandus est hic* Interpres, *homo* Bellicarum rerum & totius Tacticæ *adeo rudis & imperitus, ut qui in cæteris partibus* Historiæ Polybianæ *multa nesciret, in descriptionibus* Præliorum *omnia ignoraret, omnia peccaret; atque eâdem operâ tanto* Scriptori, *quod erat ferè præcipuum ejus decus, adimeret. Omnino prælium nullum, facinus militare nullum, à* Polybio *fuerat paulò diligentiùs narratum, in quo gravissima & momenti maximi peccata ab hoc* Interprete *non sint admissa.* Il le blâme ailleurs d'avoir inseré dans sa traduction plusieurs paroles de Tite Live à la place des pensées de Polybe, & de n'avoir presque point traduit de periode (*q*) sans y commettre des fautes. (*r*) *Non nescimus fuisse olim, & nunc quoque esse quibus Perotti versio, propter aliquam Latinitatis speciem, mire arrideat. Sed quò ista Latinitas si deest fides, abest veritas? Nihil dicam de locis infinitis quos propterea aut transiit, aut male interpretatus est Perottus, quia vel codices erant corrupti, vel occurrebat dictio aut phrasis aliqua minus vulgaris: cujusmodi multas sanè habet Polybius. Verum ubi nihil erat ejusmodi, quis ferat longè adeo ab auctoris sui verbis discedentem? aut quis neget flagitium esse insigne, tot locis verba, periodos, atque adeo pericopas integras è Livio desumpsisse, & lectoribus Græcæ linguæ imperitis obtrusisse pro Polybianis? ubi fides? ubi pudor? in tanta igitur errorum omnis generis copia, singula velle persequi, quod petiverunt à nobis nonnulli, ejus sit hominis, qui vetus dictum velit tollere in lente unguentum.* Qu'auroit dit Mr. Varillas, si ses amis lui avoient montre combien ses sentences étoient contraires à celles d'un conoisseur aussi excellent, & d'un critique aussi éclairé que Casaubon? Si dès la premiere fois qu'il s'émancipa à faire des jugemens temeraires, on l'eût corrigé par un semblable moien, on lui eût rendu un très-bon service. Notez que Perot n'a point traduit tout ce qui nous reste de Polybe. On n'avoit deterré encore que les cinq premiers livres de son histoire. C'est à quoi le traducteur borna son travail. L'abregé des 12. livres suivans, & les *excerpta legationum* ont été trouvez depuis. Outre cette traduction Perot a donné celle du serment d'Hippocrate.

(C) *Un commentaire sur* (*s*) *Martial.*] Il l'intitula *Cornucopia.* J'ai dejà (*t*) dit pourquoi il ne le publia pas. Ce fut son neveu Pyrrhus PEROT qui le donna au public après la mort de l'Auteur. Il fit sçavoir dans la preface qu'il n'y avoit ajoûté que fort peu de choses, si ce n'est qu'il

(*a*) Voiez Ughelli Ital. sacr. tom. 7. pag. 1169.

(*b*) Jac. Phil. Tomasinus in Petrarcha redivivo pag. 111.

(*c*) A la page 111. 112.

(*d*) A la page 279. & suiv. de l'edition de Rotterdam 1692.

(*e*) Tomasin. ibid. pag. 110.

(*f*) Id. ib.

(*g*) Intitulé l'estat present de la France. Voiez y la page 439.

(*h*) C'est une branche de la maison de Levi.

(*i*) Jovius elog. cap. 18. pag. m. 45. 46.

(*k*) Varillas Anecd. de Florence pag. 170.

(*l*) Ibid. pag. 171.

(*m*) Partem illius (*Polybii*) librorum aliquam nactus (*Nicolaus Quintus*) ejus in Latinum sermonem transferendæ, viro Græcæ & Romanæ linguæ ut erat captus ejus ætatis non ignaro, munus delegavit. *Casaub. epist. dedicat. Polybii.*

(*n*) Casaubon. ib.

(*o*) Id. in præfat. ad lectorem.

(*p*) Id. ib.

(*q*) Multa quidem in singulis fere periodis Perottus perperam interpretatur. *Idem in commentario in Polybium pag. 112.*

(*r*) Id. ib. pag. 60.

(*s*) Ce n'est que sur les spectacles & sur le 1. livre des épigrammes de Martial.

(*t*) Dans le corps de l'article.

té Ecclesiastique fort éminente, il ne jugea point à-propos de publier ce commentaire. Cela lui parut au dessous de lui, & peu convenable au *decorum* de sa dignité d'Archevêque, à cause des impuretez qui sont dans Martial *. On publia cet ouvrage après sa mort. L'Auteur avoit eu beaucoup de part aux bienfaits, & à l'estime du Cardinal Bessarion, mais on dit que par une très-grande (D) imprudence il l'empêcha de parvenir au Papat. L'Empereur Frideric troisiéme lui donna dans la ville de Boulogne † la couronne poëtique, & l'honora de la qualité de son conseiller. Cette dignité étoit beaucoup moins réelle que le gouvernement de Perouse, & de l'Umbrie β qui fut donné à Perot, & que l'Archevêché de ‡ Siponto où il fut promu ⸸ le 17. d'Octobre 1458. Il fit bâtir une maison de plaisance proche de Sassoferrato, & lui donna le nom (E) de *Fugicura*, pour signifier que c'étoit une retraite qui le delassoit de la fatigue des afaires,

* *Tiré de Paul Jove ibid.*

† *Ughelli Ital. sacr. to. 7. pag. 1168.*

β *Jovius ibid.*

‡ *Le nom moderne de cet Archevêché est Monfredonia, mais en Latin on dit toujours* Archiepiscopus Sipontinus.

⸸ *Id. ib.*

qu'il avoit donné plus d'étenduë à l'explication de quelques endroits obscenes que son oncle n'avoit touchez qu'en passant. (a) *Nihil fere de meo addidi, prterquam quod loca quadam, qua ille, quoniam impuritate quadam atque obscœnitate verborum castis ac pudicis auribus execrabilia viderentur, cursim breviterque tetigerit, ipse latius exposui.* On peut recueillir de là que Mr. du Cange s'est trompé lors qu'il a dit, (b) que l'Evêque de Siponto Nicolas Perot publia en 1470. un gros volume de commentaires de la langue Latine, *cui Cornucopia nomen indidit cum duobus singularum dictionum indicibus, Graco altero, altero Latino qui justi Dictionarii vicem prastant.* Il faut se souvenir que nôtre Perot vêcut jusqu'en 1480. Gesner remarque que le *Cornucopia* a été imprimé à Venise par Aldus, & à Bale par Curion, & Valderus plus d'une fois in folio. Il oublie le principal, il ne marque point l'année de la premiere impression. Je ne sçaurois supléer cela, je puis dire seulement que l'édition de Strasbourg 1506. surpassoit la precedente, ou les precedentes, & que celle de Venise 1513. fut plus exacte que celle de Strasbourg (c). Gesner ajoûte que cet ouvrage est fort docte: (d) *Plena Philologia & eruditionis varia, ex optimis quibusque veterum densissima testimonia citans, multiplici cum ad rerum, tum ad vocabulorum cognitionem usu.* On accuse Perot d'avoir copié ce que d'autres avoient dit, & de ne les avoir pas nommez. (e) Martinius le lui reproche après l'avoir convaincu d'avoir derobé un passage de Laurent Valla, & voici ce qu'il observe dans sa preface: *Ambrosius Calepinus .... judicio usus barbara à Latinis segregavit, & auctoritate veterum verba sua firmavit: rectius, quàm Perottus qui suum copia cornu diligenter quidem, at latenter, contexuit, ut eorum nomina à quibus sua sumpserat, ferè subiiceret.* Bien des gens seront surpris de trouver dans ce passage la bonne foi de Calepin preferée à celle de Nicolas Perot, car il a couru de grosses plaintes contre Calepin comme contre un impudent plagiaire de Perot. (f) „ Pour specifier quelque chose de plus particulier sur la conduite de Calepin, il est bon de sçavoir que n'étant pas „ homme de Lettres, il ne songeoit à rien moins „ qu'à se faire Auteur, jusqu'à ce qu'ayant vû la *Corne* „ *d'abondance* de Nicolas Perrot, & qu'ayant appris „ que cet homme sembloit vouloir desavoüer & abandonner ce fruit de ses études seculieres & profanes, „ & renoncer à la qualité de Pere dans la pensée que „ celle d'Archevêque en seroit deshonorée, il crut „ pouvoir profiter de ce dégoût, & il voulut inserer „ cet Ouvrage dans son Dictionnaire comme s'il en „ eût été l'Auteur. Floridus Sabinus (1) dit qu'il le „ fit d'une maniere tout-à-fait pitoyable, parce qu'il „ fit fondre cette Corne d'abondance parmy une infinité d'ordures qu'il avoit ramassées des plus méchants „ Auteurs des siecles barbares & ignorans. Il ajoûte „ que cela contribua d'un côté à celebrer le merite de „ Perrot & à faire rechercher son Livre dans sa source, & d'un autre à faire connoitre l'impertinence „ de Calepin & l'impureté de son Dictionnaire. C'est „ aussi le jugement qu'en portent l'Auteur Anonyme „ de l'Apologie pour les Poëtes Latins (2), l'Auteur „ Allemand de la Bibliographie curieuse (3), & le „ sieur Leonard Nicodeme dans ses Additions sur le „ Toppi (4).

(D) *Par une très-grande imprudence il empêcha* le Cardinal Bessarion *de parvenir au Papat.*] Voici de quelle maniere Mr. Varillas a raconté cette avanture. L'on sçait, dit-il (g), que ce Cardinal „ auroit été „ Pape après Paul II. sans l'imprudence de Nicolas „ Perroty .... qui lui servoit de Conclaviste. Un „ soir, que Bessarion etudioit suivant sa coûtume, „ sans se mettre en peine des intrigues de ses Colégues; trois Cardinaux chefs d'autant de brigues dans „ le Conclave, qui s'étoient enfin acordés pour son „ élection, alerent à sa celule, & demanderent à lui „ parler. Perroty se figura, qu'ils ne vouloient autre „ chose, que briguer les sufrages de son Patron; & „ comme il le connoissoit assez, pour être persuadé, „ que les solicitations de ces Cardinaux seroient inutiles en ce point, il crût qu'il ne faloit point interrompre l'étude de Bessarion. Il refusa donc obstinément de les introduire, & d'avertir son Patron, „ qu'ils le demandoient. Et ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette avanture fut, que plus Perroty se „ vit prié, caressé, conjuré, menacé, plus il se roidit à tenir la porte fermée, parce qu'il se confirma „ d'autant plus dans sa présuposition chimérique, „ qu'ils ne faisoient instance, pour entrer, qu'afin de „ mandier la seule voix, qui leur manquoit, pour „ celui d'entr'eux, dont ils etoient convenus. La contestation dura si long-temps, que la patience des „ trois Cardinaux étant lassée, ils dirent entr'eux, „ qu'il n'y avoit pas d'aparence d'élever au Saint Siége „ un homme, qui non seulement ne leur sauroit point „ de gré de son élection, mais encore les feroit dependre du caprice de ses domestiques, lors-qu'ils auroient à lui parler. Alors le dépit & l'indignation, „ leur firent prendre d'autres mesures: & comme le „ Cardinal Riaire fut celui, qui flata le plus leur imagination dans cét instant, ils l'elurent Pape, quoi „ qu'ils eussent concerté auparavant, de ne donner „ leur voix à aucun Religieux, & que Riaire eût été „ Cordelier. Le plaisir qu'ils pensoient tirer du regret qu'auroit le Cardinal Bessarion, d'avoir perdu „ la Papauté par la faute de son Conclaviste, les porta „ à lui faire savoir comme la chose s'etoit passée. Mais „ Bessarion n'en changea ni de visage ni de façon d'agir avec eux, & se contenta de dire à Perroty, qu'il „ l'avoit empêché de le faire Cardinal. „ Il n'y a guere d'endroits qui soient plus propres que celui-ci à nous donner à conoitre la licence que cet ecrivain prenoit de joindre ses fantaisies ou ses conjectures aux histoires qu'il tiroit des autres auteurs. Tout ce long narré qu'il nous donne est la paraphrase de ce Latin de Paul Jove. (h) *Paulo morte sublato, in comitiis fatalis casus tanta spei Fortunam avertit. Ferunt enim tres summa auctoritatis Cardinales, quum eo decreto, ut Pontificem salutarent, abditum in cella conclavis adissent, nec admitterentur à Nicolao Perotto janitore, quod tum vir ineptus lucubranti parcendum diceret, usque adeò stomachatos, ut sese indignanter avertentes; respondentes, Ergo nec prensanti, nec roganti quidem, summa dignitas erit inculcanda: ut quum è calo suffragia expectet, superbis demum ac stolidis janitoribus pareamus? statimque suffragia Xysto detulisse, quo repentè renunciato, adoratoque Bessarion dixisse fertur: Hac tua, Nicolae, intempestiva sedulitas, & tiaram mihi, & tibi galerum eripuit.* J'ai raporté cette narration Latine afin qu'en la comparant avec celle de l'auteur François, on puisse voir les circonstances qu'il a cousuës au texte qui lui servoit d'original. Il les a forgées lui-même tout comme bon lui a semblé, & cela n'est point suportable. Les historiens derniers venus ne doivent pas embellir un fait. Il faut qu'ils le donnent tout tel qu'ils le lisent dans les auteurs. Notez en passant que s'il étoit vrai que cet Ecrivain François eût lu tous les manuscrits qu'il cite, dequoi l'on doute beaucoup, on ne laisseroit pas d'avoir lieu de croire qu'il debite mille choses de son invention; car s'il a osé broder Paul Jove qui est un auteur imprimé, combien plus se seroit-il cru permis de romaniser des relations manuscrites qu'il n'a indiquées que d'une façon très-vague. Le Gyraldi (i) attribuë à une autre cause le malheur qui en voulut à Bessarion, mais il fait mention aussi de ce qu'on raconte du conclaviste Perot, & il est beaucoup plus court que Paul Jove sur cet incident. Mr. Menage (k) supose que Perot fit cette faute dans le conclave où Paul II. fut élu. Je croi qu'il est moins croiable sur cette circonstance du tems que les deux (l) auteurs Italiens que j'ai alleguez.

(E) *Et lui donna le nom de* Fugicura.] Mr. Moreri n'a rien compris à tout ceci, & l'a tellement falsifié qu'on n'y trouve ni rime ni raison. Il n'y a pourtant rien

(a) *Pyrrhus Perottus in prafat. cornucopia apud Gesner. bibl. fol. 523.*

(b) *Du Cange, praf. Glossarii Latin. pag. XLI.*

(c) *Voiez Borrichius in Analectis ad cogitata de lingua Latina in appendice pag. 42.*

(d) *Gesner. ubi supra.*

(e) *Matthias Martinius in lexico philolog. voce* sarcina.

(f) *Baillet jugem. des sçavans to. 4. pag. 47. & 48. Voiez aussi to. 3. pag. 64. & Borrichius ubi supra.*

(1) *Franc. Florid. Sab. Apolog. l. I. pag. 111.*

(2) *Ap. Obert. Giffan. pag. 505. item ap. G. M. Konig. Biblioth. V. & N. pag. 153.*

(3) *Bibliogr. cur. Philologic. hist. pag. 28.*

(4) *In additionib. ad Biblioth. Neapolit. Nic. Topp. pag. 184.*

(g) *Varill. Anecd. de Flor. pag. 174. 175.*

(h) *Jovius in elog. cap. 24. p. 57. 58.*

(i) *Gyrald. de poet. suor. tempor. dialogo 1. pag. m. 551.*

(k) *Menag. Mescolanze pag. 280.*

(l) *Paul Jove, & Lilius Gregorius Gyraldus.*

afaires, & où il vivoit sans souci. Il mourut en ce lieu-là † l'an 1480. Il avoit été brouillé avec (F) Domitius Calderinus. La nature lui avoit donné une qualité fort propre à le mener loin, c'est qu'aiant ouï parler de quelque chose inconuë, * il s'apliquoit uniquement à rechercher ce que c'étoit: il renonçoit à toute autre afaire, & au dormir même pour mieux courir après celle-là. Torquato PEROT qui étoit de la même famille, & qui fut Camerier d'Urbain VIII. & Evêque d'Ameria, lui fit β ériger un monument dans la grande Eglise de Sassoferrato l'an 1624. avec une belle inscription γ, qui temoigne entre autres choses que les Papes Eugene IV. Nicolas V. Calixte III. & Pie II. l'aimerent beaucoup, à cause principalement qu'il s'étoit très-bien emploié à la reünion de l'Eglise Greque pendant le Concile de Ferrare. Le même Torquato avoit dessein δ de procurer une nouvelle édition des œuvres de nôtre Nicolas Perot, qui consistent en traductions, en lettres, en harangues, en commentaires sur Stace, sur Martial &c. Il devoit aussi faire imprimer les éloges qu'il avoit composez des hommes illustres de Sassoferrato. Il est Auteur de quelques vers Italiens qui ont été imprimez avec ceux d'Antoine Brunus ζ.

☞ PERROT (FRANÇOIS) Auteur d'un livre Italien que Bellarmin refuta. Voiez la remarque A de l'article suivant, vers la fin.

☞ PERROT (NICOLAS) Sieur d'Ablancourt, l'un des bons & des beaux esprits de son siecle, nâquit à η Châlons sur Marne le 5. d'Avril 1606 θ. Il étoit d'une famille fort distinguée (A) dans la Robe, & il fut élevé avec un soin tout particulier. ‡ On l'*envoia étudier au College de Sedan*, & il repondit de telle sorte aux instructions de ses maîtres, ⸸ qu'*à treize ans il avoit fait heureusement* (B) *toutes ses humanitez. Alors son pere le rappella auprés de luy,* &

† *Jovius ubi supra.*

* *Volaterr. lib. 21. p. m. 776.*

β *Jovius ib.*

γ *Elle est toute entiere dans Ughelli ib.*

δ *Allatius in apibus urbanis.*

ζ *Id. ib.*

η *Et non pas à Vitry le* François *comme on l'assure dans le Menagiana pag. 324. de la 1. édit. de Holl.*

θ *Vie de Mr. d'Ablancourt au 2. tome des œuvres de Mr. Patru pag. 334. édit. de Holl. 1692.*

‡ *Ibid. pag. 335.*

⸸ *Ibid.*

rien de plus clair que ces paroles de Paul Jove: (a) *Excessit è vita senex apud Sentinum in villa viridariis & fontibus peramœna, quam à pingui otio Fugicuram appellavit.* Mr. Moreri mét *Figurica* au lieu de *Fugicura* dans les vers mêmes de Myrteus qu'il raporte, & qui roulent sur l'allusion à la fuite du souci.

(F) *Il fut brouillé avec Domitius Calderinus.*] Le passage que je vais citer d'Alexander ab Alexandro nous aprendra une chose que Paul Jove n'a point marquee, & qu'il auroit dû marquer, c'est que Nicolas Perot a fait des leçons publiques à la jeunesse de Rome. Lui & Calderinus expliquoient en même tems quelques endroits de Martial, & cherchoient plutôt à se contredire, qu'à bien expliquer ce poëte: de là naissoient des torrens d'injures, & de verbiage, & après tout on entendoit moins le sens de Martial que s'ils se fussent temus dans le silence. (b) *Nicolaus Perottus Sipontinus præsul, homo fuit accurato ingenio, & lectione multa exercitus: cum Domitius Calderinus, vir, ut in ea tempestate, doctus, & æmulatione doctrinæ, & morum dissimilitudine odium habebat: jurgiisque & conviciis apud suos sectatores plerunque incessebat, sæpiusque apud studiosos in invidiam illum trimenque vocabat: & ut sunt fere ingenia, in explicandis auctoribus si quid in controversiam veniret, uterque potius, quo pacto diversus ab altero dissentiret, quam quid vera lectionis esset, rimabatur. Cum autem in scholis Romæ eodem tempore Martialis apophoreta publice lectitarent, cujus hoc distichon fuit:*

In precio scopas testatur palma fuisse,
Ocia sed scopis nunc analecta dabunt.

Ita istos versus uterque interpretatus est, (†) *ut post multa deblatterata verba, vix aliquem sensum illorum ex dictis elicere queas, cum modo mendum in versu postremo fuisse alter asseveret, & pro ocia, precium poni oportere, modo afaresa, non ab à privativa, sed intentiva dicta esse affirmet: alter ita pleraque nugalia jurgiis & maledictis plena effundat, ut equidem singula enarrare & referre pigeat.* Voici un autre passage qui nous fait sçavoir que Perot examina & critiqua dans ses lettres les notes de Calderin sur les épigrammes de Martial, & qu'on accusa Calderin d'avoir été plagiaire de Perot. (c) *Domitii Calderini in Martialem commentarios notans, quamvis suppresso nomine, & furta ex scriptis patrui sui, subdis: Recognosci autem furta facillime poterunt ex errorum multitudine, cujus commentarii ejus undique scatent, quorum bonam partem patruus meus duob. epistolarum, Romanarum scilicet ac Perusinarum, præclaris voluminibus ostendit.* Angelus Sabinus aiant des querelles de plume avec Calderin, fut assisté par Perot. Celui-ci fut designé sous le nom de Fidentinus dans les écrits de Calderin, & l'autre sous le nom de Brotheus. Voiez le Gyraldi au premier dialogue (d) *de poëtis suorum temporum.*

(A) *Il étoit d'une famille fort distinguée dans la Robe.*] Paul PERROT de la Salle son pere, *fameux par ses ouvrages en vers & en prose*, & qui *avoit part à la composition du Catholicon*, étoit petit-fils d'Emile PERROT Conseiller au Parlement, & fils de Nicolas PERROT Conseiller de la grand' Chambre. *Il fit ses études à Oxfort où il embrassa la religion Protestante, & repassant en France*, il se retira à Chaalons *où étoit alors une partie du Parlement de Paris* dont Cyprien PERROT *son aisné étoit Conseiller.* Il se maria à Chaalons à une fille bien noble, Anne des Forges dont il eut nôtre Nicolas Perrot Sieur d'Ablancourt, & deux filles dont l'aînée fut mere de Mr. Fremont d'Ablancourt (e) dont je parlerai (f) ci-dessous. Cyprien Perrot oncle de celui qui fait le sujet de cet article fut pere de Jean PERROT president des Enquêtes, qui laissa un fils Cyprien PERROT qui a été Maître des Requetes. Les Perrots de Geneve, le bon Perrotto de Fra Paolo, Mylord Perrot qui fut en faveur pendant quelque tems auprès de la Reine Elizabeth, *les Perrots de la Malmaison dont il y a eu un Prevôt des Marchans; le beau Perrot de la Princesse de Conti, sont tous sortis d'une même souche.* Christophle de Thou premier President au Parlement de Paris avoit épousé une Perrot. Mr. le Chancelier Boucherat étoit petit-fils d'une autre Perrot, *sans parler de beaucoup d'autres alliances dans la Robe* (g). Voilà ce que j'ai tiré d'une lettre manuscrite. La vie de Mr. d'Ablancourt composée par Mr. Patru peut servir de preuve imprimée. Elle commence par ces paroles: (h) „ La famille des Perrots „ est ancienne dans le Parlement, & alliée de tout ce „ qu'il y a de plus illustre dans la Robe. „

Mr. de Thou (i) compte entre ceux qui furent tuez au massacre de la St. Barthelemi Denys PERROT très-digne fils d'Emile Perrot Conseiller au Parlement de Paris, & autant illustre par sa probité, que par sa science. On a vu (k) ailleurs que je ne crois pas que cet Emile Perrot soit diferent de celui qui fait une très-belle figure dans les lettres de Bunel.

Le bon Perrotto de Fra Paolo dont la lettre manuscrite fait mention, est sans doute le même François PERROT qui paroît dans le 82. livre (l) de l'histoire de Mr. Thou, comme l'auteur d'un écrit où la bulle du Pape Sixte contre le Roi de Navarre étoit refutée. Cet écrit avoit pour titre *Aviso piacevole dato alla bella Italia:* (m) „ Ce Livre (qui a esté refuté par Bellarmin) „ est une Censure de la Cour de Rome; mais dont „ le stile est si beau, que les Italiens même l'ont ad- „ miré. L'Autheur est un François nommé Perrot, „ qui, au raport de M. de Thou dans son Histoire, „ sur l'année 1585. accompagna en sa jeunesse Gabriel „ Aramont, Ambassadeur de sa Majesté vers Solyman. „ Depuis, estant venu en Italie, il y fit des habitudes „ considérables. Il y connut, entr'autres grands hom- „ mes, le Pere Paul, Théologien de la Republique de „ Venise, à qui il voüa une si grande affection, qu'il „ la lui continua jusques à la mort. Les Italiens de „ leur côté en faisoient une estime particuliere, le „ traitant ordinairement de vrai Israëlite, à cause de „ sa candeur & de sa debonnaireté. Nous avons aussi „ de ce M. Perrot une Traduction Italienne de la „ Verité de la Religion Chrétienne de M. du Plessis- „ Mornay, imprimée à Saumur l'an 1612. Parmi nos „ François, Loüis des Masures dans ses Poëmes La- „ tins, Hubert Languet dans ses Lettres à Philippe „ Sidney, & M. de Liques dans la Vie (n) de M. „ du Plessis, parlent de lui avec éloge. „

(B) *A treize ans il avoit fait .... toutes ses humanitez.*] Je ne ferois point de remarque là-dessus, si je n'avois à relever un defaut qui est très-commun parmi les faiseurs d'éloge. Ils se plaisent à encherir les uns sur les autres, & par ce moien ils gâtent la verité. Le Sieur Richelet (o) ne trouvant pas assez admirable que d'Ablancourt eût achevé ses humanitez

a

(a) *Jovius elog. cap. 18. p. 46.*

(b) *Alexander ab Alexandro genial. dier. lib. 4. cap. 21. pag. 1157. edit. Lugd. Batav. 1673.*

(†) *Tiraqueau fait là-dessus cette note:* Perottus in Cornucopia secus interpretatur, quam hic accusatur.

(c) *Gesner ubi supra.*

(d) *Pag. 532. operum Gyraldi edit. Lugd. Bat. 1696.*

(e) *Tiré d'une lettre que Mr. Fremont d'Ablancourt m'écrivit le 14. d'Avril 1693.*

(f) *Dans la remarque D.*

(g) *Tiré de la même lettre.*

(h) *Oeuvres de Patru to. 2. pag. 334. édit. de Holl. 1692.*

(i) *Thuan. lib. 52. pag. m. 1077.*

(k) *Ci-dessus pag. 1234. remarque A.*

(l) *Pag. m. 33. ad ann. 1585.*

(m) *Colomiés biblioth. choisie pag. 20. & 21.*

(n) *A la page 13. Il y est qualifié* Seigneur de Mezieres Parisien.

(o) *Richelet vie des Auteurs François pag. XXXIV. édit. de Holl. 1699.*

& luy donna un habile homme, non seulement pour repasser toutes ses estudes, mais aussi pour luy donner quelque teinture de Philosophie. Au bout de trois ans ou environ que durerent ces exercices, on l'amena à Paris, où pendant cinq ou six mois il estudia en Droit. A dixhuit ans il fut receu Avocat au Parlement, & frequenta le Barreau. Il s'en dégoûta bientôt, & fit clairement conoitre sa repugnance pour la Robe. Cela deplut à son oncle Cyprien Perrot † *Conseiller de la Grand' Chambre*, mais il l'en consola fort avantageusement par l'abandon de la Religion Protestante dans laquelle il étoit né. Il l'abjura * à 20. ans, & ne voulut pas neanmoins suivre les intentions de cet oncle qui étoient *de le jetter dans l'Eglise, sur l'esperance d'en faire un jour un tres-grand Prédicateur. Il passa cinq ou six années dans les divertissemens des personnes de son âge* β, *sans negliger tout-à-fait les Lettres* γ. *Il fit alors la Préface de l'honneste femme en faveur de son ami* le Pere Du Bosc. Cette Preface *un des chef-d'œuvre de nôtre Langue* eut à peine été publiée, δ *qu'à l'âge de vingt-cinq à vingt-six* (C) *ans il luy prit envie de reprendre la Religion qu'il avoit quittée, & dont les impressions ne furent jamais bien effacées de son esprit.* „ ζ Pour ne rien faire qu'avec connoissan-„ce, il se mit à estudier premierement la Philosophie, & en suite la Théologie, & prit pour „maistre Monsieur Stuart Ecossois & Lutherien, mais du reste tres-sçavant homme. Il tra-„vailloit avec tant d'empressement & d'ardeur, qu'il donnoit douze & quinze heures par jour à „l'estude, sans rien dire de son dessein à qui que ce soit, & passa ainsi prés de trois ans. . . . „Il partit. . . de Paris pour s'en aller en Champagne, où il fit sa seconde abjuration dans le „Temple du village d'Helme, auprés de Vitry; & presque aussitost il s'en alla en Hollande, „pour laisser passer les premiers bruits de ce nouveau changement. Il fut prés d'un an à Leyde, „où il apprit la langue Hebraïque, & fit amitié avec M. de Saumaise. De Hollande il passa en „Angleterre.„ Il revint à Paris, & après avoir demeuré 5. ou 6. semaines chez Mr. Patru, *il* η *se logea prés de Luxembourg, & fit venir* (D) *auprés de luy deux de ses neveux.* Il menoit „χ une vie fort agreable, & quoy-qu'il donnast la plus grande partie de son loisir à ses livres; „il ne laissoit pas de voir les compagnies. Il voyoit les Dames, & tout ce qu'il y avoit à Paris „d'hommes illustres pour les lettres. Il ne se passoit gueres de journées qu'il n'allast chez Mes-„sieurs Dupuy, à ce célébre reduit où tous les curieux & tous les sçavans abordoient. . . . „‡ En l'année 1637. au mois de Septembre il fut reçu dans l'Academie Françoise avec un ap-„plaudissement général. Il entreprit presque aussi-tost la traduction de Tacite. . . Mais tandis „qu'il travailloit à cette pénible traduction, il fut contraint de quitter Paris pour aller dans la „province veiller sur son bien, qui n'estoit pas grand, & que la guerre diminuoit tous les jours. „Il rompit donc son ménage, & se retira avec sa sœur à sa terre d'Ablancourt, où jusqu'à la „mort il est toûjours demeuré. Dans les commencemens de sa retraite à la campagne, il ve-„noit assez souvent passer l'hiver à Paris. . . . Mais enfin il abandonna Paris tout-à-fait, & n'y „vint plus que pour faire imprimer ses ouvrages. . . . ⸸ Il avoit toute sa vie esté travaillé de „la gravelle. Il fut même un temps qu'il ne pouvoit aller ni à cheval, ni en carosse, & que „pour marcher il avoit besoin d'un baston. Mais s'estant mis pour faire exercice à labourer son „jardin, ce travail diminua de beaucoup son mal, & loy rendit en quelque sorte ses forces: „tel-

† *Ibid. pag.* 336.
* *Ibid.*
β *Ibid.*
γ *Ibid. pag.* 337.
δ *Ibid.*
ζ *Ibid. pag.* 338.
η *Ibid. pag.* 339.
χ *Ibid.*
‡ *Ibid. pag.* 340.
⸸ *Ibid. pag.* 341.

à 13. ans, ajoûte la Philosophie aux humanitez. Nous pouvons rectifier sa faute, puis que nous avons la vie de cet illustre composée par Mr. Patru; mais si nous n'avions que Richelet, nous croirions fort bonnement tout ce qu'il avance, & nous reciterions cela comme une espece de prodige, car il y avoit six classes au College de Sedan: on n'y faisoit les promotions des écoliers qu'une fois l'année, & le cours de Philosophie duroit pour le moins deux ans.

(C) *A l'âge de vingt-cinq à vingt-six ans il lui prit envie de reprendre la Religion qu'il avoit quittée.*] Le continuateur de Moreri en tirant de Mr. Patru l'article de d'Ablancourt, a bronché en cet endroit. Il n'a pas pris garde que son original met trois années entre le commencement du dessein & l'execution: il assûre que nôtre Perrot quitta l'Eglise Catholique à l'âge de 25. ans, & s'en alla en Hollande, & fut près d'un an a Leide, & fit amitié avec Saumaise. Sa premiere faute l'a fait tomber dans une seconde, car il supose que d'Ablancourt sortit de Leide, avant que d'avoir 26. ans accomplis, c'est-à-dire, avant le 5. d'Avril 1632. Mais alors Saumaise n'étoit point à Leide, il n'y arriva(*) que sur la fin de la même année. Il est presque impossible de deranger un évenement, sans commettre tout de suite quelques autres anachronismes.

(*) *Antonius Clementius in vita Salmasii pag.* XLII.

(D) *Et fit venir auprès de luy deux de ses neveux.*] Ils étoient fils de sa sœur aînée, & s'apelloient Fremont. (a) „Jamais enfans n'eûrent une éducation „plus heureuse. Le second est mort; mais Mr. de „Fremont d'Ablancourt, qui estoit l'aisné des deux, „a bien fait voir qu'on n'avoit pas travaillé sur un „fonds sterile. C'est luy qui a fait le Dialogue des „lettres de l'Alphabet, & le Supplément de l'Histoire „veritable, qui se voyent à la fin du Lucien de son „oncle, & qui furent si bien reçûs du public. Un „des grands Princes de l'Europe l'a recherché pour „en faire le Gouverneur de son fils; & les importans „emplois dont il s'est si dignement aquité font assez „connoistre sa suffisance & son esprit.„ Mr. Patru pouvoit ajoûter à cela l'estime qu'eut Mr. de Turenne pour Mr. Fremont d'Ablancourt. Ce fut Mr. de Turenne qui lui procura la qualité d'Envoié de France à la Cour de Portugal après le traité des Pyrenées, & celle de Resident de France à Strasbourg l'an 1675. Ce Resident retourna en France aprés la mort de son patron, & y vécut tranquillement dans la lecture des bons livres, & dans le commerce des gens d'esprit, jusques à ce que le dernier coup des persecuteurs l'obligea à chercher la liberté de conscience dans les pais etrangers. Il s'arrêta à Groningue pendant quelque tems, après quoi il vint s'etablir à la Haie, & y fut extremement consideré de Monsieur le Prince & de Madame la Princesse d'Orange. Il fut même gratifié d'une pension avec le titre d'historiographe. Il est mort à la Haie il y a environ (b) six ou sept ans. C'étoit un homme de merite, fort zéle pour la religion Protestante, & qui ne dedaigna point de composer un catechisme François. Il sçavoit une infinité de ces choses qui sont bonnes à debiter dans une conversation, & il les debitoit de fort bonne grace. La douceur qui paroissoit dans ses manieres fit qu'on ne lut pas sans étonnement un petit livre qu'il publia (c) contre Mr. Amelot de la Houssaie l'an 1686. Il se fâcha, & il s'emporta beaucoup plus qu'on n'eût pu l'attendre d'un homme de sa gravité, & de son âge, & qui avoit quitté sa patrie pour la religion. Plusieurs personnes tâcherent de l'excuser sur la tendresse qu'il conservoit pour son cher oncle Mr. d'Ablancourt; mais comme il ne s'agissoit point de sçavoir si cet oncle avoit été honnête homme, & qu'il ne s'agissoit seulement que de sçavoir si sa traduction de Tacite meritoit d'être blâmée, au lieu de joüir de la grande reputation où elle étoit, il me semble qu'on eût pu faire son apologie plus tranquillement. Il publia quelques Dialogues l'an 1684. On en parla dans les nouvelles (d) de la Republique des lettres. Il n'y a que peu (e) de jours que ses memoires contenant l'histoire de Portugal depuis le traité des Pyrenées de 1659. jusqu'à 1668. sont en vente. Ils sont dignes d'être lus.

(a) *Oeuvres de Patru ubi supra pag.* 339.

(b) *On écrit ceci en Janvier* 1701.

(c) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres mois de Dec.* 1686. *pag.* 1460. *& suiv.*

(d) *Mois de Mars au catalogue des livres nouveaux n.* IV. *pag.* 90. *& suiv.*

(e) *On écrit ceci en Janvier* 1701.

,, tellement qu'il souffroit toute sorte de voiture, & quitta méme le baston, que pourtant il re-,, prit bientost aprés. . . . En l'année 1664. au commencement du mois d'Octobre, les dou-,, leurs de la gravelle le prirent avec tant de violence, qu'on croyoit à tous momens qu'elles al-,, loient l'emporter. Toutefois au bout de trois ou quatre jours elles luy donnerent quelque re-,, lasche. ,, Mais elles le reprirent peu aprés, † *& luy durerent jusqu'à la mort . . . Il supporta de si* (E) *longues & de si vives douleurs avec beaucoup de constance. Il fut assisté pendant toute sa maladie du Ministre de Vitry, & de M. du Bosq, célebre Ministre de Caën, relegué alors à Châlons. Enfin il mourut entre les bras de sa sœur & de son neveu d'Ablancourt, le* 17. *Novembre, âgé de cinquante-huit ans, * huit mois & douze jours.* On peut voir dans le Moreri le catalogue de ses ouvrages qui consistent presque tous en traductions. La raison pourquoi il aima mieux être traducteur qu'auteur, merite bien d'être (F) raportée, & aussi la raison pourquoi il croioit que les Princes devoient (G) savoir le Latin. Il ne fut jamais marié: φ *il n'estoit pas de complexion fort amoureuse, & son humeur un peu brusque n'estoit pas bien propre à l'amour.* ,, ‡ Il dor-,, moit, il mangeoit, & travailloit indifferemment à toutes les heures, soit du jour, soit de la ,, nuit. Mais lors qu'il avoit travaillé environ deux heures, il se délassoit, ou en se promenant, ,, ou en faisant quelque lecture agréable, & au bout d'une demi-heure de relasche il retournoit à ,, son travail. Son écriture estoit tres-mauvaise, & jusques-là, que sur le déclin de l'âge bien ,, souvent il ne pouvoit luy-même la lire. Il beuvoit peu de vin à son ordinaire, mais il avoit la ,, teste forte, & le portoit bien, & ne s'en est jamais senti. . . . ‡ Il estoit fils d'un homme ,, qui en sa vie avoit fait cent mille vers, cependant il n'en a jamais pu faire deux de suite. ,, Sa conversation étoit (H) admirable. Il profita beaucoup des conseils de ses amis (I) pour la correction de ses travaux, mais non pas tant qu'il auroit pu faire s'il avoit eu moins de hâte de s'en retourner

† *Ibid. pag.* 342.

* *Il faloit dire sept.*

φ *Ibid. pag.* 349.

‡ *Ibid. pag.* 347.

‡ *Ibid.*

(E) *Il supporta de si longues . . . . douleurs avec beaucoup de constance.*] On ne trouve point dans le recit de Mr. Patru ce que je m'en vais citer du Menagiana. (a) ,, Mr. d'Ablancourt . . . . . etudioit ,, l'hyver au dessus d'un four (b) chez un Patissier. ,, Environ sa (c) soixante & troisieme année, se sen-,, tant pressé de la pierre, dont son Pere etoit mort, ,, il voulut venir à Paris dans le dessein de se faire tail-,, ler: mais considerant que n'etant que le mois de ,, Novembre, il seroit obligé d'attendre au prin-,, temps, & que la depense seroit grande; il prit la ,, resolution de s'abstenir de manger, pour voir finir ,, plutost ses maux; & l'executoit. Neanmoins, com-,, me on le pressoit de manger, il se laissa persuader: ,, mais il étoit trop tard, & il mourut.,, Aparemment Mr. Patru auroit suprimé cette circonstance, quand même il auroit bien sçu qu'elle etoit certaine.

(a) *Menagiana pag.* 324. 325. *de la* 1. *édit. de Holl.*

(b) *Voiez le Menagiana pag.* 397.

(c) *Il y a ici de l'abus, car d'Ablancourt n'a pas vécu tout-à-fait* 59. *ans.*

(F) *La raison pourquoi il aima mieux être traducteur qu'auteur merite d'être raportée.*] (d) ,, Son ge-,, nie approchoit fort du genie de Montagne; & s'il ,, eust voulu travailler de luy-même, il ne luy man-,, quoit rien de tout ce qu'il faut pour cela. Il avoit ,, l'imagination tres-feconde, & l'esprit rempli de ,, toutes les belles connoissances. Mais quand on lui ,, en a quelque fois parlé, il disoit qu'il n'estoit ni ,, Predicateur, ni Avocat pour faire ou des Plaidoyers ,, ou des Sermons; que le monde estoit plein de li-,, vres de politique; que tous les discours de Morale ,, n'estoient que des redites de Plutarque & de Sene-,, que; & que pour servir sa patrie, il valoit mieux ,, traduire de bons livres, que d'en faire de nou-,, veaux, qui le plus souvent ne disoient rien de nou-,, veau.,,

(d) *Patru ubi supra pag.* 345. 346.

(G) *Pourquoi il croioit que les Princes devoient sçavoir le Latin.*] Il disoit (e) qu'il etoit bon qu'ils aprissent cette langue, *parceque par là ils apprenoient des Anciens des choses qu'on ne pouvoit leur dire; & qu'ils pouvoient voir les honnêtes gens de l'Antiquité faire le procés aux Princes qui ne font pas leur devoir.* Il y a du sel dans cette pensée, & je ne sçai quoi de brillant qui peut eblouir & charmer ceux qui n'examinent pas le fond des choses. Un trait de censure bien marqué donne beaucoup d'agremens à une peinture morale, & sur tout lors que les grandeurs humaines sont l'objet de cette censure. Nous voici dans le cas. La pensée de Mr. d'Ablancourt impose par cet endroit, elle en tire sa principale beauté, mais ce n'est qu'une beauté exterieure. Examinez bien ce qu'il dit, portez y la sonde, vous trouverez que cela ressemble à du bois doré. Ce n'est qu'aparence, ce n'est qu'ornement superficiel. Il n'y a point de nation savante qui ne dise aux Princes leurs veritez en leur langue maternelle, & qui ne les puisse instruire de leurs devoirs tout comme les livres Latins. Comment est-ce, je vous prie, que les livres de l'ancienne Rome peuvent faire la leçon aux Princes modernes? Ce n'est pas en leur disant *vous avez fait en cela & en cela une injustice, & une très-grande faute.* Ce n'est que par la censure des injustices & des fautes qui se commettoient anciennement. Mais manque-t-on aujourd'hui de livres écrits en langue vulgaire qui representent très-fortement les devoirs d'un Prince, & qui dechirent la memoire de ceux qui ont mal regné, ou depuis peu en d'autres païs, ou autrefois dans le païs même ou ces livres se composent? Ne considerons point les sermons, ni les ouvrages de politique. Arrêtons nous aux historiens, à Mezerai, par exemple, qui vivoit en même tems que d'Ablancourt. J'avoue qu'il n'a point donne l'histoire du tems ou il a vecu, mais il s'en aproche infiniment plus que Tite Live, ni que Tacite, ni qu'aucun autre des anciens auteurs Latins, & il censure avec beaucoup de liberté, & de force la mauvaise administration des Rois de France qui lui passent par les mains. Eux & leurs Ministres sont fouettez dans son histoire comme de petits écoliers quand la verité le demande. Mr. Varillas en use avec la même liberté lui qui étoit si flateur envers les contemporains, & ce sont pour l'ordinaire les plus grans flateurs du tems present (f) qui censurent avec le plus de hauteur les fautes passées. Ainsi la raison pourquoi Mr. d'Ablancourt pretend que les Princes doivent sçavoir le Latin, est fausse. Elle est d'autant plus mauvaise, qu'il ne pouvoit pas ignorer que depuis plus de cent ans on n'avoit cessé de traduire les écrits de l'ancienne Rome, & s'il jugeoit si utile que les Princes entendissent cette langue, pourquoi leur fournissoit-il un si beau pretexte de ne la pas etudier? Ils n'avoient qu'à dire que ses traductions les en dispensoient. Il ruinoit donc par sa conduite sa propre these.

(e) *Menagiana pag.* 389. 390.

(f) *Voiez ci-dessus pag.* 2063. *lettre g.*

(H) *Sa conversation étoit admirable.*] ,,(g) En sa ,, jeunesse il estoit autant enjoüé qu'on le peut être. ,, Ce n'estoit que vivacité, ce n'estoit qu'esprit; & ,, tout cela avec ce certain tour qui ne se prend que ,, dans le beau monde . . . . sa gayeté luy dura jus-,, ques à la mort. Le fauxbourg Saint Germain luy ,, avoit donné la connoissance de tous ces Seigneurs ,, qui composoient la Cour de M. le Prince, & qu'on ,, appelloit en ce tems-là les (h) petits Maistres. Mais ,, M. de Colligny & M. de la Moussaye le cherissoient ,, infiniment. Quand les uns ou les autres passoient ,, à Vitry ou à Châlons, ou en quelque lieu qui ne fust ,, pas bien loin de luy, il falloit l'avoir, & un repas ,, n'eust pas esté bon, si M. d'Ablancourt n'en eust ,, esté. A la table, dans une conversation, on ne ,, pouvoit le tarir. Il parloit beaucoup, mais il n'en-,, nuyoit jamais: c'estoient toujours choses nouvel-,, les, toujours choses agreables. Il sembloit qu'il ,, eust estudié tout ce qu'il disoit, tant ses railleries es-,, toient justes; mais ses railleries repoussoient sans ,, jamais fascher personne.,, Confirmons cela par un passage du Menagiana. (i) *M. d'Ablancourt . . . . disoit de si bonnes choses & si agréables dans la conversation, que M. Pelisson disoit qu'il auroit été à souhaiter qu'il eust toujours eu un Greffier à ses côtez, pour écrire tout ce qu'il disoit.*

(g) *Patru ubi supra pag.* 349.

(h) *Vigneul Marville a donc raison quand il dit dans ses mélanges pag.* 324. *du* 1. *tome, que* Mr. le Prince de Condé avoit de ces petits-Maitres. *Ce qu'il dit sur l'origine & le caractere de ces gens-là est curieux. Joignez y ce que le continuateur de la Bruyere, ou le Theophraste moderne en dit pag.* 322. *& suiv. de ses nouveaux caracteres sur les mœurs, édit. de Hollande. Consultez aussi les diversitez curieuses de Mr. Bordellon* 10. *part. pag.* 359. *édit. de Holl.*

(I) *Il profita beaucoup des conseils de ses amis . . . mais non pas tant qu'il auroit pu faire.*] Ce que je vais dire est non seulement une partie considerable du caractere, & de l'histoire des etudes de nôtre Perrot: mais aussi une instruction qui pourra servir à d'autres Auteurs, s'ils évitent ce qu'il y a de defectueux dans cet exemple.

(i) *Menagiana pag.* 325. *de la* 1. *édit. de Holl.*

retourner chez lui quand il faisoit imprimer. † *Sa maniere de traduire n'a pas plu à tout le monde, quoy-qu'elle ait esté admirée de tous les illustres de nôtre siecle. Il est vray que quelquefois il prend quelque liberté.* Il en a fait l'apologie dans ses *Préfaces*, * & montré *qu'il s'est proposé la vraye idée d'un bon traducteur qui doit rendre le sens de l'original, sans luy rien oster, ni de sa force, ni de ses graces. C'est ce* . . . qu'il *a si heureusement pratiqué; & ses expressions vives & hardies sont si éloignées de toute servitude, qu'en lisant ses traductions, on pense lire des originaux, & non pas des traductions.* C'est ainsi que l'on en parle dans son éloge; mais tout le monde ne convient point ‡ qu'il n'ait pris que des libertez permises. Il avoit une science fort étenduë, (K) & il s'étoit attaché d'une façon très-particuliere à l'étude de la Bible. Nous verrons quelles étoient ses (L) pensées touchant l'immortalité de l'ame. Voiez son éloge composé par Mr. Patru. J'en ai tiré presque tout ce que je viens de dire; il en contient plusieurs autres qui ne seront pas desagreables à ceux qui veulent beaucoup de detail sur les personalitez des hommes illustres. Notez que Mr. Patru attribuë à celui-ci les plus excellentes qualitez morales que l'on puisse souhaiter.

† *Ibid. pag.* 345.

* *Ibid.*

‡ *Voiez Mr. Baillet jugem. des sçavans to. 4. n.* 950. *Mr. Menage apelloit la traduction de Tacite de Mr. d'Ablancourt la belle infidelle.* Menagiana pag. 324. de la 1. édit. de Holl.

PERSE

(a) *Patru ubi supra pag.* 346. 347.

ple. (a) *Dans les commencemens il n'avoit point d'autre conseil que Monsieur Patru. Mais depuis qu'il connut Monsieur Conrart & Monsieur Chapelain, il prenoit aussi leurs avis, mais sur tout de Monsieur Conrart avec lequel il revoyoit tous ses ouvrages, & d'autant plus volontiers que ne sçachant ni Grec ni Latin il luy donnoit moins de peine. Car lors qu'il venoit à Paris pour faire imprimer, il avoit toûjours haste de s'en retourner; & par cette raison, quand on luy faisoit des difficultez, il s'en défendoit avec beaucoup de chaleur & comme en colere, parce que ces difficultez luy donnoient à travailler, & reculoient par consequent son retour. Et cette humeur le gagna si fort, que sur la fin de ses jours, & dans ses dernieres traductions il ne consultoit, ou du moins ne croyoit plus personne. Ce n'estoit en luy ni présomption ni vanité: ce n'estoit que promptitude, & une envie précipitée de se décharger de son fardeau. Car du reste, quand son livre estoit imprimé, il recevoit librement tous les avis qu'on luy donnoit, & pressoit même ses amis de luy en donner pour s'en servir à la seconde édition. Et à ce propos il est bon de rapporter une particularité assez notable. Il avoit jusques alors repassé tous ses ouvrages avec Monsieur Patru: mais depuis son Arrian qu'ils examinerent ensemble d'un bout à l'autre en huit ou dix aprés-disnées, il a fait toutes les premieres impressions de ses livres sans luy en rien communiquer, parce qu'il le tourmentoit trop. Il en usa ainsi pour son Lucien: mais lors qu'il fut imprimé, & qu'on l'eût donné au public, il pria ce cher ami de le revoir. Ce cher ami le revit, & luy envoya ses Remarques: il les passa presque toutes; & pour celles dont il n'estoit pas d'accord, il s'en rapporta à Monsieur Conrart, ou à Monsieur Chapelain. Monsieur Patru les prit tous deux, & tous ensemble ils réglerent toutes les difficultez: tellement que la seconde édition qui s'est faite sur ces observations est beaucoup plus correcte que la premiere.*

(b) *Id. ib. pag.* 348. 349.

(K) *Une science fort étenduë, & il s'étoit attaché . . . . . à l'étude de la Bible.*] „ (b) Il avoit l'esprit „vif & penetrant. Quand il se mettoit sur quelque „difficulté, il en voyoit aussi-tost le fond. Il sçavoit „la Philosophie, la Theologie, l'Histoire, & toutes „les belles Lettres. Il sçavoit l'Hebreu, le Grec, le „Latin, l'Italien & l'Espagnol. Il estoit fort bien in„struit de sa religion, & plus instruit qu'il n'eust esté „à desirer pour son salut. Mais tant de diverses con„noissances, cette doctrine si profonde ne luy avoit „ni appesanti l'esprit, ni troublé ou obscurci le juge„ment. Il voyoit clair en toutes choses, & dans les „Auteurs anciens aussi-bien que dans les modernes. „Sur le déclin de ses jours il ne lisoit presque plus que „l'Ecriture sainte, les Relations & les Histoires du „nouveau monde, mais sur tout l'Ecriture Sainte, „qu'on peut appeller ses plus tendres & ses dernieres „amours. Il en avoit tous les bons Commentateurs, „soit géneraux, soit particuliers. Il n'y avoit diffi„culte en toute la Bible qu'il n'eust penetrée, & dont „il ne sceust le fort & le foible.„

(c) *Oeuvres de Patru ubi supra pag.* 355.

(d) *On le trouve tout entier dans le 2. tome des Oeuvres de Mr. Patru pag.* 354. *& suiv.*

(e) *Ibid. pag.* 356.

(f) *Ibid. pag.* 357.

(L) *Quelles étoient ses pensées sur l'immortalité de l'ame.*] Aiant soutenu dans une conversation, (c) *que c'étoit la Religion, & non pas la raison naturelle, qui nous aprenoit l'immortalité de l'ame*, il fit un (d) discours qu'il envoia à Mr. Patru pour justifier son sentiment. Il assûre dans ce discours, „ (e) Que la par„faite connoissance de nos ames est au dessus de la „force ordinaire de nos esprits, & qu'il n'y a point „de raisons qui puissent prouver qu'elles sont immor„telles.„ Il raporte les principales de ces raisons, & ajoûte *qu'elles sont bonnes à la verité pour confirmer en sa créance une ame qui est déja éclairée de la grace, mais qu'elles ne sont pas capables de vaincre un esprit qui n'a point d'autre lumiere que celle de la nature.* Il parle (f) de l'aveuglement des Philosophes *en cette matiere*, & de la confusion de la doctrine d'Aristote dans ce point-là, & il pretend qu'il ne s'en faut pas étonner, (g) *la lumiere de l'Evangile n'avoit pas encore éclairé le monde; & cette verité estant comme elle est au dessus de la raison des hommes, avoit besoin d'une aide surnaturelle pour estre connuë. . . . . Il faut que que tu demeures d'accord*, dit-il (h) à Mr. Patru son ami, *que c'est la foy qui nous fait Chrestiens, & non pas la raison naturelle; & qu'il m'est permis de dire, parlant en Physicien, que la résurrection ne se peut pas faire, pourveu que je croye que Dieu par sa puissance infinie peut faire des choses qui sont impossibles à la nature. Si bien que je n'ay point parlé d'autre sorte que je devois, quand j'ay dit que le discours humain ne me pouvoit faire comprendre que nos ames sont immortelles, & que c'estoit l'Ecriture Sainte & les révelations que Dieu a faites à son Eglise qui m'avoient appris cette verité, qui est le fondement de toute nôtre Religion.* Après cela il soutient que son opinion est beaucoup meilleure qu'elle ne seroit, si elle étoit apuiée sur des preuves philosophiques. „ (i) Tu crois l'immortalité de l'ame, „à cause que ta raison te le fait voir ainsi, & moy „contre mon sens: je crois que nos ames sont im„mortelles, parce que nôtre Religion me comman„de de le croire de la sorte. Considere ces deux „sentimens; & tu avouëras sans doute que le mien „est beaucoup meilleur. Le tien n'est pas seulement „Catholique. . . . . (k) Comme . . . . il ne suffit „pas pour estre vertueux de faire de bonnes actions, „mais il faut encore que nos intentions soient inno„centes, & que ce que nous faisons parte d'un bon „mouvement: aussi n'est-ce pas assez pour estre Ca„tholique, de ne rien révoquer en doute de tout „ce que l'Eglise veut que nous tenions pour cer„tain; il faut avec cela que nous croyions en Chres„tiens, & que l'humilité soit cause de nostre Foy, „& non pas la présomption. . . . . (l) Ce n'est pas „avoir une parfaite confiance en Dieu, que de se „reposer sur nôtre raison des choses qu'il veut que „nous croyions. Encore si nôtre raison ne nous „trompoit jamais, & si nous avions une parfaite „connoissance des choses mesmes qui tombent sous „nos sens, peut-estre que nôtre temerité seroit sup„portable; & il ne se faudroit point étonner, si ne „trouvant rien icy bas capable de nous arrester, nous „nous portions à la recherche de ce qui est au dessus „de nous. Mais tu sçais mieux que moy ce que „c'est que la science des hommes; & qu'il y a enco„re tant de choses en la nature où la Philosophie ne „voit goute, que nous avons bien sujet de nous dé„fier de nos forces & de nostre raison. Il n'appar„tient qu'à un Philosophe de trois jours de faire tou„tes les questions aisées. Ceux qui pénétrent plus „avant dans la connoissance des choses, y rencontrent „bien plus de difficulté: souvent deux opinions con„traires se trouvent également vray-semblables; & „s'ils en embrassent quelqu'une, c'est plustost par in„clination que par raison. L'homme ne sçauroit ju„ger assûrément de quoy que ce soit; sa raison le „trompe aussi-bien que ses sens: nous vivons parmi „les erreurs & les doutes; & nous n'avons point icy „bas de veritez bien certaines, que celles que Dieu a „revelées à son Eglise. Promene-toy par toutes les „écoles des Philosophes, considere ce qu'on y fait, „& ce qu'on y enseigne: icy tu trouveras de la pré„somption, là de l'opiniastreté, mais par tout de l'i„gnorance, de l'erreur, & de la foiblesse. Certes nous „avons besoin de nôtre imbecillité pour demeurer „en nôtre devoir. . . . . (m) Si nôtre raison est telle„ment foible, que les moindres difficultez l'arrestent, „& qu'à tout propos elle se trompe & se meprend; „gardons-nous bien de nous fier à la conduite de cet„te

(g) *Ibid. pag.* 358.

(h) *Ibid.*

(i) *Id. ib. pag.* 361.

(k) *Ibid. pag.* 362.

(l) *Ibid. pag.* 363.

(m) *Ibid. pag.* 364.

PERSE (CAÏUS *) a été un des plus savans (A) hommes de son tems. Il fut Questeur † l'an de Rome 608. & Preteur deux ans après. Le poëte Lucilius le redoutoit; & il avoüa de

„te aveugle, & d'établir nôtre créance sur un si mauvais fondement. Ce n'est pas en nos argumens qu'il faut que nous nous assûrions, mais en celuy qui a fait le ciel & la terre. . . . . (a) Souvenons-nous toûjours que c'est en Dieu qu'il faut que nous croyions, & non pas en nous-mêmes, & que de se servir de nôtre raison en ce qui regarde les choses divines, ce seroit faire comme ce Cynique, à qui ce n'estoit pas assez de la lumiere du Soleil, mais qui cherchoit en plein midi un homme de bien avec de la chandelle.„

Mr. Descartes & ses plus fidelles sectateurs pourroient trouver à redire dans quelques-unes des pensées que je viens de raporter, mais ce ne seroit qu'en agissant comme simples Philosophes; car dès qu'ils se considereroient comme Chretiens, ils aprouveroient parfaitement les hypotheses de d'Ablancourt. Ils sont persuadez que leurs preuves de l'immortalité de l'ame sont demonstratives, ils trouveroient donc mauvais qu'il ait cru que les lumieres naturelles ne fournissent point de bonnes preuves de cette immortalité: mais tout cela n'iroit qu'à le regarder comme heterodoxe en Philosophie: ils avoüeroient d'ailleurs qu'en qualité de Chretien (b) il avoit la plenitude de l'orthodoxie. La persuasion fondée sur les lumieres de la nature, doit être considerée dans un Chretien comme l'éloquence dans un Philosophe, ou comme les agrémens dans une histoire, (c) ou comme la beauté dans un athlete. Ce sont des choses dont la privation n'est pas un grand mal, quoi qu'il ne soit pas desavantageuse de les posseder. (d) *A Philosopho si afferat eloquentiam, non asperner: si non habeat, non admodum flagitem.* C'est un avantage que de pouvoir concilier les veritez de la Religion Chretienne avec les principes des Philosophes, c'est un bien qu'on ne doit point negliger, & que l'on doit faire profiter autant que l'on peut; mais il faut être toûjours très-resigné à le perdre sans regret, lors qu'on ne peut pas l'étendre jusqu'aux doctrines où il ne sçauroit atteindre, & qui par l'essence du mystere sont au dessus de la portée de nôtre raison. Il faut être disposé à l'égard de ce bien-là, comme les personnes sages sont disposées à l'égard de la fortune. Si elle fixe ses faveurs, on en est bien aise, si elle s'enfuit on s'en console. Je la louë, disoit Horace (e), quand elle sejourne chez moi, mais dès que je la vois prête à m'abandonner je lui restitue ses presens, & je m'envelope de ma vertu. C'est ce que font les veritables Chretiens quand il s'agit des lumieres philosophiques. Si après avoir prouvé quelque dogme de Religion, elles le combatent, & vont rendre leurs services au dogme contraire, nous les laissons aller, disent-ils, & nous nous envelopons de nôtre foi. C'est un voile épais & impenetrable à toutes les injures de l'air, c'est-à-dire, à tous les assauts de la raison naturelle. Mr. d'Ablancourt en usoit ainsi. On ne peut rien voir de plus sensé ni de plus solide que ses reflexions sur la nature de la foi, & sur le bon usage qu'il faut faire des incertitudes de la raison: la certitude de la foi divine surpasse celle de la science. On seroit donc très-injuste si l'on pretendoit qu'un fidelle a besoin d'être assuré par des preuves philosophiques que son ame ne mourra pas. N'est-ce pas assez qu'il en soit certain par sa soumission à l'autorité de Dieu, & par la ferme persuasion où il est qu'il n'y a point de fondement aussi immuable & aussi inebranlable que la parole de Dieu? Et ne faut-il pas qu'un Chretien, s'il veut agir en Chretien, croie l'immortalité de l'ame à cause que Dieu nous promet la felicité éternelle? S'il croioit l'immortalité de l'ame à cause des raisons philosophiques, il ne feroit point un acte de foi, & c'est pourtant ce qu'il doit faire, s'il veut remplir les devoirs de la Religion, & être agrable à Dieu. Dans un acte de foi on n'a nul égard aux lumieres de la nature, on les met à part, & l'on ne se fonde que sur la veracité de Dieu. Voiez ce que disent les Scholastiques dans la dispute si l'opinion, la science & la foi peuvent être en même tems dans nôtre esprit par raport au même objet.

J'ai ici une très-belle occasion de raporter un passage que j'ai promis (f) ci-dessus. Mr. Locke s'est vu à-peu-près dans les mêmes termes que nôtre Mr. d'Ablancourt, on l'a blâmé d'avoir dit que les lumieres naturelles ne prouvoient point clairement l'immortalité de l'ame. Voions sa reponse: „(g) L'accusation que vous me faites de rendre moins croiable l'immortalité de l'Ame & la Résurrection du corps est fondée sur cette proposition, que l'immaterialité de l'ame ne peut pas être démontrée par la Raison. Ainsi le fonds de vôtre raisonnement revient à ceci: que la Révelation divine devient moins croiable, dans tous les articles qu'elle propose, à proportion que la Raison humaine est moins en état de la soûtenir. Selon vous, Dieu promet-il quelque chose au genre humain, qu'il veut que l'on croie? Sa promesse devient croiable, si la Raison peut démontrer qu'elle est vraie, indépendemment de l'autorité de celui qui la propose. Mais si la Raison ne le peut pas démontrer, cette promesse devient moins croiable. Cela veut dire que la fidelité de Dieu n'est pas un fondement assez ferme & assez sûr, pour s'y reposer, sans le concours du témoignage de la Raison; & que Dieu n'est pas croiable sur sa parole (ce qui soit dit sans blaspheme) à moins que ce qu'il révele ne soit en soi-même si croiable, qu'on en puisse être persuadé sans révelation. Je n'aurois pas crû pouvoir trouver cela, dans un Livre fait pour défendre le mystere de la S. Trinité. Vous dites que vous ne doutez pas que Dieu ne puisse donner l'Immortalité à une substance materielle; mais vous croiez que l'évidence de l'Immortalité diminue beaucoup, lors qu'on la fait dépendre entierement de la volonté de Dieu, qui rend immortelle une substance, qui ne l'est pas d'elle-même. Je réponds à cela, qu'encore que l'on ne puisse pas montrer que l'Ame est immaterielle, cela ne diminue nullement l'évidence de son Immortalité, si Dieu l'a révelée; parce que la fidelité de Dieu est une démonstration de la verité de tout ce qu'il révele; & que le manquement d'une autre demonstration ne rend pas douteuse une proposition demontrée. Car où il y a une démonstration claire, il y a autant d'évidence qu'une verité, qui n'est pas évidente d'elle-même, en peut avoir. . . . . . (h) Ceux qui reçoivent la Révelation divine, peuvent-ils juger cette proposition moins croiable: que les corps des hommes vivront eternellement, après la résurrection; que la même proposition appliquée à l'Ame? si cela est, il faudra consulter la Raison, pour savoir jusqu'où l'on en doit croire Dieu; & son témoignage tirera toute sa force de l'évidence de la Raison; ce qui est déclarer que la Révelation n'est point croiable, dans les veritez surnaturelles, où l'evidence de la Raison lui manque.„

On verra dans l'article de Pomponace plusieurs choses qui concernent cette matiere; mais notez ici qu'il y a eu bien des Scholastiques qui ont soutenu que les raisons naturelles de l'immortalité de l'ame ne sont pas convaincantes. (i) *Naturæ rationes Henricus atque Scotus probabiliter suadere ajunt, non necessario demonstrare.* Cajetan qui avoit rejetté cette pensée hautement & fierement (k), l'adopta enfin, je crois, dit-il, que nôtre ame est immortelle, mais je ne le sçai pas: (l) *se credere quidem animam rationalem incorruptibilem esse, at nescire tamen.* Lui & Scot & Jandun après avoir examiné toutes les preuves que Thomas d'Aquin avoit alleguées, ont decidé qu'elles n'étoient pas demonstratives, (m) *Pronunciarunt tandem rem non esse demonstratam, sed creditam.* Scot (n) a repondu à toutes ces preuves de Thomas d'Aquin. Celui-ci a proposé 21. raisons probables pour la mortalité de l'ame. Jandun en a ajoûté plusieurs autres.

(A) *Un des plus savans hommes.*] Ciceron en parle deux ou trois fois. Il introduit (o) l'orateur Crassus qui declare qu'à l'imitation du poëte Lucilius, il ne souhaite ni des juges tout-à fait ignorans, ni des juges très-sçavans: & à ce propos il nous dit que Perse, l'un de ceux que ce poëte ne vouloit pas avoir pour lecteurs, étoit à-peu-près le plus savant personnage qu'on eût vu à Rome. *Nam ut Cajus Lucilius homo doctus & perurbanus dicere solebat ea quæ scriberet neque ab indoctissimis neque ab doctissimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortasse quàm ipse de se; quo etiam scripsit; Persium non curo legere, hic enim fuit, ut noramus; omnium fere nostrorum hominum doctissimus; Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, sed nihil ad Persium; sic ego si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed multo minus apud vos, malo enim non intelligi orationem meam, quàm reprehendi.* Ailleurs (p) Ciceron declare qu'il n'est point de l'humeur de Lucilius; il voudroit que Perse fût en état de le lire. *Nec enim ut noster Lucilius recusabo quo minus omnes mea legant. Utinam esset ille Persius; Scipio vero & Rutilius multo etiam magis, quorum ille judicium reformidans Tarentinis ait se & Consentinis & Siculis scribere.* Pline s'étant voulu servir de

* *Pline le nomme* Manius, *dans l'édition du Pere Hardouin. Voiez la remarque A.*

† *Selon Vossius de Poët. Latin. p. 41.*

(a) *Patru ubi supra pag. 365.*

(b) *Confer quæ supra pag. 1047. remarque M.*

(c) Lucianus in libello de hac re, unum ait esse opus Historiæ, unumque finem, utilitatem: jucundum verò si & ipsum sequatur, melius hoc esse: perinde atque in athleta vires requiruntur, forma ac venustas laudantur. *Famian. Strada prolus. 2. lib. 2. pag. m. 223.*

(d) *Cicero de finib. lib. 1. fol. m. 215. A.*

(e) Laudo manentem: si celeres quatit Pennas, resigno quæ dedit, & mea Virtute me involvo. *Horat. od. 29. l. 3.*

(f) *Pag. 1047. col. 2.*

(g) *Locke, 3. Replique à Mr. Stillingfleet pag. 418. apud Parrhasiana tom. 1. pag. 388. Voiez aussi Nouvelles de la République des lettres, Nov. 1699. pag. 510.*

(h) *Parrhasiana ibid. pag. 391.*

(i) *Melch. Cann. locor. commun. lib. 12. cap. ult. p. m. 724.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib. pag. 725.*

(n) *Id. ib. pag. 727.*

(o) *Cicero de Oratore, lib. 2.*

(p) *De finib. lib. 1. circa init.*

de bonne foi qu'il n'écrivoit pas pour de telles gens, & qu'il cherchoit des lecteurs qui ne fussent pas aussi doctes que celui-là. Quelques-uns crurent que Perse fit la † harangue qui fut prononcée par le Consul Caïus Fannius, contre Caïus Gracchus l'an 631. de Rome. La raison de ce sentiment fut * que Fannius n'étoit qu'un mediocre Orateur, & que sa harangue étoit si belle, que d'autres crurent que plusieurs grands personnages y avoient contribué chacun selon sa portée. Dès lors ce n'étoit pas une chose sans exemple qu'un homme fît un discours, & qu'un autre le recitât. Neanmoins Ciceron refute ceux qui ne donnoient point cette harangue à Fannius. Quelques-uns par une étrange erreur de chronologie (B) ont confondu nôtre Perse avec le poëte dont je vais parler.

PERSE (en Latin AULUS PERSIUS (A) FLACCUS) poëte satirique sous l'Empire de Neron, étoit nâtif de (B) Volterre dans la Toscane. Il étoit Chevalier Romain, parent & allié des personnes du premier rang. Il étudia jusqu'à l'âge de 12. ans à Volterre, & puis il continua ses études à Rome sous le grammairien Palemon, sous le rheteur Verginius, & sous un philosophe Stoïcien nommé Cornutus, qui conçut pour lui une amitié si particuliere, qu'il y eut toûjours entre eux une liaison très-intime. Perse a immortalisé dans ☞ ses ouvrages cette liaison, & la reconnoissance qu'il avoit pour les bons offices de cet ami. Il s'expliqua encore plus fortement sur ce sujet par un codicille, car il lui legua sa bibliotheque & beaucoup ‡ d'argent: mais Cornutus ne se prevalut que des livres, & laissa l'argent aux heritiers ⸸. Il conseilla à

† *Alii à C. Persio literato homine scriptam esse ajebant, illo quem significat valde doctum esse Lucilius; alii multos nobiles quod quisque potuisset in illam orationem contulisse. Cicero in Bruto.*

* *Eam suspicionem propter hanc causam credo fuisse, quod Fannius in mediocribus Oratoribus habitus esset, oratio autem vel optima esset illo quidem tempore orationum omnium. Id. ibid.*

☞ *Persius, Satira 5. passim.*

‡ *Vint-cinq mille écus selon le calcul de quelques-uns. Voiez la preface de la traduction de Perse du Jesuite Tarteron.*

⸸ *C'est-à-dire aux sœurs de Perse.*

de la pensée de Lucilius, a mieux aimé la prendre dans Ciceron que dans sa source; & il paroit qu'il a eu égard à un passage de Ciceron, où la chose étoit raportée avec des explications differentes de celles que l'on vient de voir. *Præterea*, c'est Pline (a) qui parle, *est quædam publica etiam eruditorum rejectio. Utitur illa & M. Tullius extra omnem ingenii aleam positus, & (quod miremur) per advocatum defenditur.* (b) Nec doctissimis: Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo. *Quod si hoc Lucilius qui primus condidit styli nasum dicendum sibi putavit: si Cicero mutuandum, præsertim cum de Republica scriberet, quanto nos causatius ab aliquo judice defendimus.* Ce passage de Ciceron étoit sans doute dans la preface de ses livres de la Republique; il pensoit alors non comme dans le 1. livre *de finibus*, mais comme dans le 2. livre *de oratore*. Ces variations ne doivent pas nous surprendre, car il y a matiere & matiere. Il est plus surprenant que toutes les fois qu'il a parlé de cette pensée de Lucilius, il ait amené divers personnages oposez à Perse; tantôt c'est *Lælius Decimus*, tantôt ce sont *les Siciliens & les Tarentins*, tantôt c'est *Junius Congus*. Cela peut venir ou de ce que Lucilius avoit entassé dans un même lieu plusieurs personnes, dont la penetration ne lui étoit point redoutable, ou de ce qu'il emploia la même pensée en divers endroits, tantôt contre celui-ci, tantôt contre celui-là: car l'oposition à un homme dont on declare qu'on craint la critique à cause de sa grande érudition, peut fournir incessamment un trait satirique, contre ceux qu'on souhaite de faire passer pour des ignorans, ou pour des demi-savans. C'est à quoi Lucilius visoit incomparablement davantage qu'à loüer le sçavoir de Perse. Il a pu dans l'un & dans l'autre de ces deux cas donner lieu à Ciceron, de diversifier les personnages oposez à Perse: ainsi le Pere Hardoüin a fort bien fait de chasser du texte de Pline *Lælimus Decimus*, pour y maintenir en vertu des meilleurs & des plus anciens manuscrits *Junius Congus*. Voiez la remarque F de l'article de Lucilius.

(B) *Quelques-uns ont confondu.*] (c) Fungerus prenant fort mal à-propos pour une façon de parler proverbiale ces paroles de Ciceron, *nihil ad Persium*, s'est imaginé encore plus mal à-propos qu'il s'agissoit là de Perse, poëte satirique né vers la fin de l'Empire de Tibere. C'est Vossius qui a remarqué ces deux fautes. Il deplore le grand nombre de semblables bevuës qu'il avoit trouvées dans les anciens & dans les modernes. *Vellem*, dit-il (d), *ut juventus hinc videat quàm necessaria sit doctrina temporum, cujus neglectu spisse fœdeque peccatur à viris alioqui non ineruditis. Quamquam nec tanti id foret, si unus ille (Fungerus) sic exorbitaret. Sexcenta id genus poteram ex aliis adferre, plusculа etiam ex veteribus ipsis.*

(A) *Aulus Persius Flaccus.*] Ceux qui ont dit qu'on lui a donné le surnom de *Flaccus*, à cause qu'il a imité Horace, n'ont pas pris garde que son (e) pere portoit le même surnom, & n'ont pas mieux rencontré que quand ils ont dit qu'il a été apellé Severus à cause qu'il faisoit profession de la Philosophie Stoïque. C'est Casaubon (f) qui me fournit ces deux remarques. Il croit à l'égard de la seconde qu'une inscription trouvée à Volterre a donné lieu à l'erreur. Voici l'inscription, *A. Persius A. F. Severus V. an.* VIII. M. III. D. XIX. Cela supose que ceux que ce grand Critique censure, ont pretendu que le titre de *Severus* avoit été donné à Perse à la maniere d'un surnom de famille, & sur ce pied-là ils pourroient être censurez; mais s'ils n'avoient consideré ce titre que comme une épithete semblable à celle d'*ardens* que Juvenal (g) a donnée à Lucilius, il n'y auroit point lieu ce me semble de trouver mauvais qu'ils eussent jetté les yeux sur l'attachement du poëte à la Philosophie Stoïque, ni de pretendre qu'ils eussent eu quelque égard à l'inscription de Volterre. Personne n'a été plus digne que ce poëte-ci de l'éloge de severité, veu le ton imperieux de ses invectives & de ses censures: c'est la raison que Barthius a donnée de cet éloge. On a eu donc grand tort de lui apliquer la rigoureuse reprimende de Casaubon. C'est à Magyrus (h) que j'en veux presentement; car après avoir raporté ces paroles de Barthius, (i) *Severum veteres libri ab auctoritate castigandi & invectione in malos mores nominant*, il ajoûte, *sed videtur huic vanissimo commento occasionem præbuisse inscriptio illa memoria avorum Volaterris inventa, ubi Aul.* PERSII *cujusdam octennis pueri fit mentio, cui cognomen fuit Severo. Casaub.* not. ad Persii vitam. Cette aplication ne paroit point judicieuse.

(B) *Nâtif de Volterre.*] C'est de quoi tous les Auteurs ne demeurent point d'accord; l'Etrurie & la Ligurie sont en procés là-dessus. Perse se pourroit vanter d'avoir bonne part à la destinée d'Homere; deux grandes provinces disputent à qui l'aura. L'Etrurie fonde son droit sur le temoignage de (k) quelques anciens qui disent que Perse étoit de Volterre. La Ligurie fonde le sien sur ces (l) paroles:

Mihi nunc Ligus ora
Intepet, hibernatque meum mare, qua latus ingens
Dant scopuli, & multa littus se valle receptat
Lunai portum est opera cognoscere cives.

Elle pretend que le poëte parle de sa patrie, & par consequent qu'il étoit né dans le *Portus Lunæ*, qu'on nomme aujourd'hui le Golfe *della Spetie*. Don Gasparo Massa a traité doctement cette controverse, dans une dissertation imprimée à Genes l'an 1667. *della vita, origine, è patria di Aulo Persio Flacco.* Comme il croit que la ville (m) qu'on apelloit *Luna*, étoit située dans la Toscane, il n'a garde d'accorder que ç'ait été la patrie de nôtre poëte; car peu lui importeroit que Perse ne fût pas né à Volterre, si d'ailleurs il ne pouvoit pas le ravir à la Toscane, pour le revendiquer à la Riviere de Genes. Il le fait donc naître à Tigulia proche du *Portus Lunæ*, située dans la Ligurie à 80. (n) stades de Luna. Remarquez bien qu'on distingue entre la ville de Luna & le Port de Luna. Louis Aprosio est dans les mêmes sentimens que Gasparo Massa, comme sa dissertation *della patria d'A. Persio*, imprimée à Genes l'an 1664. le temoigne. Voiez le fond qu'on peut faire sur le Sieur Moreri; il pretend qu'Aprosio *soutient que Perse étoit de Volterre*, & que *Gaspar Massa dit qu'il étoit de Luna ou de la Spezzia.* Cela est très-faux par raport à l'Aprosio, & très-peu exact par raport au Massa. Au reste quoi que les raisons de ces deux Messieurs ne soient pas de celles à quoi on ne replique rien de bon, elles sont assez probables, & si j'avois à choisir j'aimerois mieux me ranger à leur sentiment (o), qu'à celui d'Eusebe. J'avertirai mon lecteur que le Soprani non content d'avoir mis Perse dans la liste (p) des Ecrivains de la Ligurie, & d'en avoir donné quelques raisons, a fait imprimer à la fin de son ouvrage les deux discours que j'ai citez.

(a) *In pref.*

(b) *C'est ainsi que le Pere Hardouin corrige. Les autres éditions portent*, Hæc doctissimum Persium legere nolo, Lælium Decimum volo.

(c) *In nova proverbior. farragine, apud Vossium instit. Orat. l. 4. c. 11. & de poët. Lat. p. 41.*

(d) *De poët. Lat. ibid.*

(e) *Sueton. in vita Persii.*

(f) *Notis in vitam Persii.*

(g) *Sat. 1. C'est ainsi que Perse a donné celle de vafer à Horace, & Ovide celle de* doctus *à Catulle, &c.*

(h) *Eponymolog. Critic. p. 648.*

(i) *VI. Adversar. 1.*

(k) *L'Auteur de la Vie de Perse; Eusebe* in Chron. *Cassiodore* in Fast.

(l) *Pers. Sat. 6. v. 6.*

(m) *Pag. 40.*

(n) *Aprosio della patria d'A. Persio, pag. 14.*

(o) *C'est celui de Bartholomi Fontius dans son commentaire sur Perse, imprimé à Venise en 1491. & d'Hipolyte Landinelli,* Nell' origine di Luni cap. 11. *apud Michael. Justiniani* Scritt. Liguri pag. 108.

(p) *Imprimée à Genes in 4. l'an 1667.*

à la mere de son ami de suprimer quelques poësies, que son fils avoit composées au commencement de sa jeunesse. Il jugea sans doute qu'elles ne repondroient pas à la grande reputation de celles qui avoient paru, & qui avoient été reçuës du public avec tant d'admiration, que les exemplaires en furent d'abord enlevez. Voilà un modele à proposer à ceux qui publient tant de mauvais livres posthumes, sous l'esperance que la gloire du defunt leur servira de saufconduit. On suprima entre autres ouvrages de Perse, les vers qu'il avoit faits sur Arrie, cette illustre Dame Romaine, qui se tua pour donner exemple à son cher époux. Mr. Moreri (C) s'est imaginé faussement que c'étoit une satire contre Arrie. C'étoit plutôt un éloge, & l'on n'en sauroit raisonnablement douter, après l'amitié étroite de l'Auteur pour Thrasea gendre d'Arrie, * sa parente. Il étudia avec Lucain sous Cornutus, & se fit tellement admirer par ce condiscíple, que quand Perse recitoit ses vers, Lucain avoit de la peine à retenir ses acclamations. Exemple rare parmi des poëtes de même volée: trop commun quelquefois (C Δ) par artifice & par vanité. Perse ne conut Seneque que fort tard, & ne put jamais goûter son esprit. Il fut bon ami, encor (C Δ Δ) meilleur fils, meilleur frere & meilleur parent. Il fut fort chaste quoi que beau garçon: il fut sobre, doux comme un agneau, & susceptible de honte tout comme une jeune

(C) *Mr. Moreri s'est faussement imaginé.*] Je ne pense pas qu'il faille chercher ailleurs la cause de sa meprise que dans ces paroles: (a) *Scripserat in pueritia Flaccus . . . . paucos in sororem Thrasea & in Arria matrem versus qua se ante virum occiderat.* Les Critiques (b) ont ainsi corrigé cela, *in socrum Thrasea Arria matrem*, ou *Arriam* (c) *matrem*. La preposition (d) *in* est équivoque; elle se prend quelquefois pour *contre*, & quelquefois pour *sur*. Or pour peu qu'on y prenne garde, on verra qu'elle doit être entendue ici de la seconde maniere; car quelle aparence que Perse ait écrit des vers contre une Dame qui etoit de ses parentes, & mere de la femme du meilleur de ses amis, & fameuse pour être morte de la maniere du monde la plus heroique, selon les idees de la secte où nôtre poete avoit ete eleve? L'amitie de Perse & de Thrasea gendre de cette Dame dura pres de dix ans; ce qui signifie comme Casaubon le remarque, que Perse ne vécut qu'environ dix ans depuis l'etroite amitie qu'il contracta avec Thrasea. Or comme il n'a vécu que 28. ans, chacun voit que leur amitie commença pendant que Perse etudioit en Philosophie sous Cornutus (e): & aparemment ce fut depuis l'acquisition d'un tel ami qu'il fit les vers en question. L'âge de 18. ans & même celui de 20. porte fort bien le nom *pueritia* dans les Auteurs de la meilleure latinite. Rangeons ici tout de suite les autres fautes de Moreri. Il dit que Perse *avoit composé un livre contre Arria que son maitre Cornutius lui fit bruler.* En tout cas ce ne seroit point un livre, mais un petit nombre de vers, *paucos versus*. Son maître ne s'apelloit point Cornutius, mais Cornutus; & ce ne fut qu'apres la mort de l'Auteur qu'il conseilla à sa mere la supression de ces vers, & celle de tous les autres que son fils avoit composez dans sa jeunesse. (f) *Omnia autem Cornutus auctor fuit* MATRI *ejus ut aboleret.* Par là nous convaincons d'une faute l'auteur de l'epitre qui sert de preface à la nouvelle version de Perse. Voici ce qu'il dit: (g) „ Il s'avisa de composer sur (h) cela „ des vers qui n'étoient (i) point du tout à la loüan„ ge d'une epouse si genereuse & si fidele: mais il sui„ vit conseil, suprima les vers & fit bien. „ Moreri nomme Virginius Fulvius le rhetoricien sous lequel Perse étudia. Il devoit l'apeller Verginius Flaccus. Il dit que ce pretendu *Virginius Fulvius, & Rhemnius Palemon avoient eu soin de l'éducation de Lucain.* A quoi bon cette remarque, puis qu'on ne devoit rien dire de l'amitié de Lucain pour Perse? Mais outre cela aucun des Auteurs qu'on cite ne parle de cette pretenduë education. C'est à l'égard de Cornutus, que l'Auteur de la vie de Perse remarque qu'il enseigna Lucain & Perse dans le même tems. Nous verrons ci-dessous (k) la faute chronologique de Mr. Moreri.

Mr. MARAIS a eu la bonté de m'aprendre que Mr. Moreri pourroit bien avoir pris de Mr. (†) Geffrier ce qu'il a dit d'Arrie; car la reputation de cette Dame a été si chere à ce Mr. Geffrier, *que pour reparer le tort* qu'il pretend que Perse lui avoit fait, il a fait imprimer à la tête de sa traduction un sonnet que le Pere le Moine a composé en l'honneur d'Arrie, & qui se trouve dans sa galerie des femmes fortes.

(C Δ) *Trop commun quelquefois par artifice & par vanité.*] C'est ce qu'un auteur moderne a expliqué fort galamment, & sans pretendre que la conduite de Lucain fût exemte de ce defaut. Perse, dit-il (l), s'accommoda „ bien mieux de Lucain, (m) qui s'é„ toit peut être insinue dans son esprit à force de se „ recrier aux beaux endroits de ses Satyres, en disant „ souvent & avec admiration. *Voila ce qui s'apelle d'ex„ cellentes pieces!* Car quelque modeste qu'on soit „ on se laisse aisement prendre aux appas de ces aplau„ dissemens si flateurs donnez tout haut en pleine as„ semblée par un bon connoisseur. Lucain n'avoit-il „ pas en cela ses veües, MONSIEUR? Ne s'atten„ doit-il point au retour? Les poëtes & les Auteurs, „ vous le sçavez, donnent rarement en ce genre rien „ pour rien; & quand ils en viennent les uns avec les „ autres aux prises des complimens & des louanges, „ ils ne s'epargnent pas; ils se portent & s'alongent „ des bottes d'une grande force. Nous en connois„ sons aujourd'hui vous & moi qui passent en bra„ voure de bel esprit, si j'ose ainsi parler, pour les „ Bouttevilles de ce tems: ils defient les plus habiles, „ &, soit par rencontre, ou par des duels formez, „ que le Roi ne defendit jamais, ils s'escriment à qui „ mieux mieux, & ne se menagent nullement sur tout „ ce qui se peut dire de part & d'autre d'obligeant & „ d'honnête; & cela par ecrit, même imprime, afin „ que la posterite n'en doute pas: dans ces sortes de „ duels le plus foible est toûjours l'aggresseur, c'est lui „ qui envoie ou qui porte même le cartel de deffi. „ Cette metaphore est d'Horace, MONSIEUR, & „ elle doit vous sembler du moins aussi plaisante qu'el„ le est hardie; vous la trouverez dans l'Epitre à Flo„ rus. Pour moi si le titre d'Ecrivain me rendoit „ friand de loüange, j'aimerois mieux que toute au„ tre, celle qui me viendroit d'un bon auteur que je „ ne connoitrois point du tout, pas même de nom, „ que je n'aurois jamais veu, & qui n'auroit nul „ interêt à me loüer: il n'y auroit rien là de sus„ pect.„

(C Δ Δ) *Il fut bon ami, encor meilleur fils, meilleur frere, meilleur parent.*] L'auteur qui me fournit ces paroles, m'en fournira aussi le commentaire. *Cela vous étonne*, dit-il (n), *& peut-être avez-vous vos raisons: mais rien n'est pourtant plus vrai. & ceux qui l'ont le mieux connu disent de lui.* (o) *qu'on pourroit en cela le proposer pour exemple. En effet, il avoit une amitié solide & effective pour ses sœurs, & une tendresse respectueuse pour Fulvia sa mere quoi que remariée: & s'il étoit extremement pupille quand son pere mourut; s'il n'avoit que sept ou huit ans quand elle fit cette . . . . le mot de, folie, m'est presque échapé, mais il faut user de retenuë en faveur de celles qui en viennent là; il n'etoit déja que trop éclairé pour concevoir que cela n'étoit pas plaisant: car la raison s'ouvre beaucoup dans ces conjonctures, elle devient animée, & n'attend pas toûjours le tems prescrit pour faire ses reflexions, sur tout, quand elle se trouve dans un sujet assez bien disposé à la satyre. Mais il faut tout dire* MONSIEUR, *le second mary* (p) *mourut bientôt & laissa Perse dans la suite en état de respecter & d'aimer sa mere d'aussi bonne foi qu'il le faisoit, n'étant encor qu'enfant. Je ne sçay si Fulvia prit grand soin de l'éducation de son fils, & si elle ne s'aimoit point un peu trop pour ne pas negliger une affaire de cette importance: c'est de quoi je ne repondrois pas, car les secondes noces detournent fort de ces sortes de soins, & même, le jeune veuvage, mais de quoi je puis repondre, c'est que ce Chevalier Romain, quelque jeune qu'il fût ne negligea rien pour se rendre aussi parfait que je viens de vous le depeindre.* Joignons à ce joli commentaire ces paroles de Suetone; *Reliquit circa H-S XX. matri & sorori. . . . . Cornutus sublatis libris pecuniam sororibus, quas frater heredes fecerat, reliquit.* Que penserons-nous d'un historien qui dans le même feuillet où il assûre deux fois que Perse n'avoit qu'une sœur, remarque que Perse laissa son bien à sa mere & à sa sœur, & institua ses sœurs ses heritieres?

(a) *Sueton. in vita Persii.*

(b) *Casaubon. not. in vitam Pers.*

(c) *Gronovius in eamd. vitam in edit. Sueton. Graviana.*

(d) *Voiez Casaubon in Pers. Sat. 1. pag. 110.*

(e) Cum primum pavido custos mihi purpura cessit, Bullaque succinctis laribus donata pependit, Me tibi supposui. *Pers. ad Cornutum Sat. 5.*

(f) *Sueton. ubi supra.*

(g) *Epitre au devant de la traduction de Perse par le Pere Tarteron.*

(h) *C'est-à-dire sur l'action d'Arria.*

(i) *C'est une erreur que je refute.*

(k) *Dans la remarque E.*

(†) *De quo infra remarque D à la fin.*

(l) *Epitre au devant de la traduction de Perse du Jesuite Tarteron.*

(m) Lucanus adeo mirabatur scripta Flacci, ut vix retineret se illo recitante à clamore quin illa esse vera poëmata diceret. *Sueton. in vita Persii.*

* Ipse etiam decem fere annis summe dilectus apud Thrasea est, ita ut peregrinaretur quoque cum eo aliquando, cognatam ejus Arriam (*fille de celle qui se tua*) uxorem habente. *Sueton. in vita Persii.* Au lieu de *dilectus apud Thraseam*, Lipse *in Annal. Tacit. lib.* 16. corrige *dilectus à Pato Thrasea.*

(n) *Epitre au devant de la traduction nouvelle des Satires de Perse & de Juvenal par le Pere Tarteron.*

(o) Pietatis erga matrem & sororem & amitam exemplo sufficientis. *Sueton. in vita Persii.*

(p) Pater ejus Flaccus pupillum reliquit moriens, annorum fere sex. Fulvia Sisennia mater nupsit postea Fusio, Equiti Romano: & eum quoque extulit intra paucos annos. *Id. ibid.*

jeune fille : tant il est vrai qu'il ne faut pas juger des mœurs d'un homme par ses écrits ; car les satires de Perse sont devergondées, & toutes remplies d'aigreur & de fiel. On croit qu'il n'épargna pas même le cruel Neron, & qu'il l'avoit designé d'une maniere (*D*) si intelligible, que Cornutus

(*D*) *Designé* Neron *d'une maniere si intelligible.*] Il s'etoit servi de ces paroles dans sa premiere satire ;

Auriculas asini Mida rex habet.

Cornutus voulut qu'il les changeât en celles-ci.

Auriculas asini quis non habet ? (*a*)

(*a*) *Sueton. in vita Persii.*

Si Cornutus trouvoit là Neron designé trop visiblement, sa precaution étoit sage, quoi que peut-être cet Empereur ne fût pas encore sorti de ses bons jours qui durerent cinq ou six ans. Mais d'où vient que ce correcteur ne toucha point aux quatre vers inserez dans cette même satire, & empruntez d'une tragedie de Neron ? Y avoit-il lieu de le craindre, si l'on disoit *le Roi Midas a des oreilles d'âne*, lors qu'impunément on pouvoit donner ses vers pour le modele d'une poësie ridicule ? Je trouve là quelque sorte de difficulté, & peut-être ces quatre vers,

Torva (*b*) *Mimalloneis implerunt cornua bombis,*
Et raptum vitulo caput ablatura superbo
Bassaris, & Lyncem Mænas flexura corymbis
Evion ingeminat : reparabilis adsonat Echo,

(*b*) *Persius sat. 1. v. 99.*

n'étoient tout au plus qu'une raillerie indirecte, cachée, & tout-à-fait oblique : car si Neron eût été l'Auteur de ces vers, comment auroit-on osé les raporter mot à mot pour s'en moquer, puis qu'on corrigea l'*auriculas asini Mida rex habet !* La disparate est trop étrange ; d'un côté beaucoup de poltronnerie, ou de l'autre beaucoup de temerité. Achevons de debiter tous nos scrupules. Il me semble que Cornutus gâte la pensée de son ami sans necessité, ses allarmes me paroissent mal fondées. Perse s'étant fait representer qu'il est dangereux de censurer les defauts d'autrui, & qu'il ne devoit pas même en parler à une fosse, repond qu'il dira du moins à son livre enfoui sous terre ce qu'il a vu, sçavoir que le Roi Midas avoit des oreilles d'âne.

Men' mutire nefas, nec clam nec cum scrobe ? nusquam.
Hic tamen infodiam. Vidi, vidi ipse, libelle,
Auriculas Asini Mida rex habet.

C'est une allusion manifeste à l'histoire (*c*) du barbier de Midas très-conuë de Neron ; il n'y avoit donc pas beaucoup d'aparence que ce Prince trouvât mauvais qu'on raportât fidelement le bel endroit de cette histoire, *auriculas asini Mida rex habet.* Si vous changez ces paroles en celles-ci *auriculas asini quis non habet* ; ce n'est plus le propre texte du barbier, ce n'en est qu'une imitation vague. Si l'on me dit qu'il vaut mieux affoiblir la grace d'une pensée, que d'irriter un tyran, je reviens à ma premiere charge, *pourquoi n'ôtez-vous les quatre vers ; vous devez contraindre l'Auteur à les abolir, non seulement s'ils sont empruntez d'un poëme de Neron, mais aussi quand ils ne contiendroient que quelques-unes de ses phrases.* En effet on doit tenir pour certain que Malherbe se seroit choqué de ces vers de Mr. Despreaux, quand même il n'y auroit pas été nommé :

(*c*) Secedit humumque Effodit, & domini quales aspexerit aures Voce refert parva, terræque immurmurat haustæ. *Ovid. Metamorph. lib. 11. v. 186.*

Irai-je (*d*) *dans une ode en phrases de Malherbe,*
Troubler dans ses roseaux le Danube superbe,
Delivrer de Sion le peuple gemissant,
Faire trembler Memphis & palir le Croissant,
Et passant du Jourdain les ondes allarmées
Cueillir *mal à propos* les palmes Idumées ?

(*d*) *Despreaux, Satire 9.*

Mr. Despreaux ne nomme personne quand il dit,

Tout (*e*) *chantre ne peut pas sur le ton d'un Orphée,*
Entonner en grands vers la discorde étouffée :
Peindre Bellone en feu tonnant de toutes parts,
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts.

(*e*) *Id. ib.*

Neanmoins qui doute que cela ne soit capable d'émouvoir la bile de quiconque y reconoîtra les termes ? Il me semble donc que le *torva Mimalloneis* &c. ne sauroit être ni un fragment des poësies de Neron, ni une parodie, ou une imitation de ses vers : car encore un coup s'il n'étoit pas homme à entendre raillerie sur le *auriculas asini Mida rex habet*, qui étoit une vieille histoire, il ne faloit pas esperer qu'il endurât qu'on fit des centons ridicules composez de ses expressions. C'est pourquoi n'en deplaise au vieux Scholiaste, je ne souscrirai point à ces paroles de Mr. Despreaux, jusques à ce que l'on ait levé mes scrupules. *Examinons Perse*, dit-il (*f*), *qui écrivoit sous le regne de Neron. Il ne raille pas simplement les Ouvrages des Poëtes de son tems, il attaque les vers de Neron même. Car enfin tout le monde sait, & toute la Cour de Neron le savoit, que ces quatre vers* torva Mimalloneis &c. *dont Perse fait une raillerie si amere dans sa premiere satire, étoient des vers de Neron. Cependant on ne remarque point que Neron, tout Neron qu'il étoit ait fait punir Perse, & ce tyran ennemi de la raison, & amoureux comme on sait de ses Ouvrages, fut assez galant homme pour entendre raillerie sur ses vers, & ne crut pas que l'Empereur en cette occasion dût prendre les interêts du Poëte.* Je laisse là ce scrupule-ci. Casaubon pretend que les quatre vers en question étoient d'une (*g*) tragedie intitulée (*h*) *les Bacchantes*, & pour prouver que Neron avoit composé une telle piece, il cite Dion qui dit seulement que Neron fit le Musicien à la representation des Bacchantes. Est-ce une preuve qu'il les eût faites ? Outre que les vers hexametres n'avoient pas lieu, ce me semble, dans les tragedies, & cependant les quatre vers dont il s'agit sont hexametres. Si ce docte commentateur avoit comparé sa pensée touchant *torva Mimalloneis* avec sa preface sur la 4. satire, je doute qu'il eût persisté dans cette pensée. En effet on assûre dans cette preface que le but principal de Perse, en faisant la 4. satire, etoit de censurer la conduite de Neron ; mais qu'afin de ne se point faire des affaires, il deguisa tellement son but, qu'il ne se servit d'aucun trait qui designât la personne de ce Prince, & qu'il se menagea une retraite, en cas que l'on vint à l'accuser d'avoir eu en vuë le gouvernement. Casaubon remarque aussi que cette satire fut composée, avant que Neron eût fait conoître tout son mauvais naturel. *Cujus* (satiræ quartæ) *etsi præcipuus erat Scopus in Neronem invehi, atque ipsum satirico sale defricare . . . sic tamen poëta in hoc argumento indignationi suæ habenas laxavit, ut neque palam neque plenis velis in flagitiosissimum principem inveheretur, verum tectè & longè mollius quam vel natura ipsius ferebat, vel Neronis flagitia ac scelera merebantur. Nos autem putamus tum scriptam esse hanc satiram cum nondum totus innotuerat Nero, cujus principium laude digna habuit multa . . . Probè verò norat Persius cum ad hanc satiram scribendam se accingeret, quantam rem & quàm periculosam moliretur. Quamobrem consilio prudentissimo hoc argumentum Platonis imitatione sibi tractandum censuit, non solum nominibus inde petitis, sed etiam sententia propemodum universa ; ut si quis forte Corycæus aut Cercops nomen ipsius deferret, probabili excusatione posset factum suum defendere quasi exercendi tantum stili causa petitum è libris summi philosophi argumentum latinis versibus tentasset complecti. Quare etiam ab omnibus illum videmus abstinuisse, quæ Neronis personam propriè erant denotatura.* N'y a-t il pas lieu d'être surpris qu'un homme qui est dans ce sentiment, ait cru que Perse osa tourner en ridicule les vers de Neron, & qu'il ne se servit d'aucun voile, mais qu'il les cita mot à mot ? C'est, dira-t-on, que ce Prince ne se soucioit gueres de sa qualité de poëte : mais il faudroit en donner de bonnes preuves, ou n'avancer point cela ; car pour l'ordinaire (*i*) chacun est amoureux de ses poësies. La couronne ni le sceptre ne guerissent pas de ce defaut ; & nous savons en particulier que Neron étoit plus sensible (*k*) à la censure de sa musique, qu'à celle de ses crimes. C'est un prejugé qu'entant que poëte il n'étoit pas peu mal endurant. Ne banit-il point Cornutus, (*l*) & ne pensa-t-il pas le faire mourir, pour avoir osé dire que Neron feroit trop de vers, s'il en composoit quatre cens livres, & que l'exemple de Chrysippe n'etoit pas à alleguer, puis que les livres de ce Philosophe etoient utiles à la vie humaine ? N'entra-t-il pas en jalousie de metier contre Lucain, & ne lui fit-il pas defendre (*m*) de composer des poësies ? *Lucanum propria caussa accendebant, quod famam carminum ejus premebat Nero, prohibueratque ostentare, vanus adsimulatione* (*n*). De quoi Lucain fut si indigné, qu'il s'associa avec les conspirateurs qui tâcherent de tuer ce Prince.

(*f*) *Id. discours sur la Satire.*

(*g*) Hinc intelligimus Bacchas Neronis ejusdem argumenti fuisse cum Bacchis Euripidis. *Casaub. in 1. Satir. Persii pag. 142.*

(*h*) Sunt autem Neronis versus ex ejus Bacchis, cujus carminis etiam Dio nominatim facit mentionem. *Id. ib. pag. 140. Vide etiam pag. 134.*

(*i*) Scripsit summo vir ingenio & scientia singulari Philosophus artifices omnes opus suum adamare, Poëtas tamen præcipue. *Menag. epist. dedic. Carmin.*

(*k*) Nihil æque doluit, quam ut malum se citharædum increpitum. *Sueton. in Nerone, cap. 41.*

(*l*) *Xiphilin. in Nerone.*

(*m*) *Id. ib. & Tacit. Ann. l. 15. c. 49.*

(*n*) *Tacitus, ibid.*

Je ne finirois jamais, si je m'engageois à citer tous ceux (*o*) qui croient que les quatre vers que Perse tourne si cruëllement en ridicule, étoient de Neron. Je me contente de citer les notes qui ont été ajoûtées à la nouvelle version de Petrone. (*p*) *De tout temps il a été permis de critiquer les mauvais ouvrages qui paroissent en public. Les defauts de l'esprit sont attaquables par tout, & cette liberté est aussi ancienne que le monde. Le* Torva &c. *qu'on lit dans* (*q*) *Juvenal, temoigne que Neron même, tout cruel qu'il etoit, a entendu raison là-dessus, & qu'il n'a jamais songé à faire un crime d'Etat des critiques qui ont paru contre ses Ouvrages : Il n'a été chagrin que contre ceux qui faisoient mieux des vers que lui.*

(*o*) *Vous en trouverez un dans la remarque G A.*

(*p*) *Pag. 24 du 1. tome, edit. de Holl. 1694.*

(*q*) *Il faloit dire Perse.*

NOTEZ

Cornutus jugea à propos d'y reformer quelques termes *. Il mourut âgé de (E) 28. ans.
Ses panegyristes (F) auront beau faire & beau dire, il sera toûjours vrai qu'il a écrit durement
& obscurément. On pourroit presque le nommer le (G) Lycophron des Latins. Scaliger le
pere, & plusieurs autres excellens Critiques † disent beaucoup de mal de lui. Peut-être se jet-
tent-ils dans une extremité moins suportable, que ne le seroit une grande estime pour ce poëte.
Notez que la dureté du tems où il a vécu (G Δ) ne peut point servir d'excuse à l'obscurité de
son

NOTEZ que la vie de Perse composée (a) par Suetone, à ce qu'on croit, ne nous aprend pas que le *torva Mimallonei*s eût du raport à Neron. Elle ne donne point d'autre exemple de la liberté que prit ce poete de le critiquer, que le vers où il avoit mis *Mida rex*, & que Cornutus lui fit corriger. Il n'y a donc qu'un seul temoin touchant le *torva Mimallonei*s, c'est le vieux Scholiaste de Perse. Un Auteur Anglois qui a fait de bonnes notes sur les satires de ce poete, ne decide pas comme font tant d'autres que Neron ait composé les quatre vers dont il s'agit : *Sive à Nerone*, dit-il (b), *sive ab alio quopiam nobili Romano composita*. Mr. Marais m'a indiqué ce passage du commentateur Anglois. Il m'a écrit aussi que le Sieur Gefiner qui publia à Paris en 1658. une traduction ou paraphrase Françoise de Perse, assûre que ces quatre vers étoient de Neron.

(E) *Agé de 28. ans.*] Cela paroît par les Consulats de sa mort & de sa naissance. Il naquit *Fabio Persico, L. Vitellio Coss.* le 4. de Decembre, & il mourut *Rubrio Mario, Asinio Gallo Coss.* le 24. de Novembre. Or comme ces deux Consulats ne sont éloignez l'un de l'autre que de 28. ans, il s'ensuit que Perse a vécu 28. ans, à quelques jours prés. Ainsi l'Auteur de sa vie suputa très-mal, lors qu'après avoir marqué avec tant de precision le jour & l'année de sa mort & de sa naissance, il mit sa mort à l'an 30. de son âge. St. Jerôme ne s'est pas trompé d'autant, mais neanmoins il n'a pas été d'une exactitude assez precise. Il le fait naître l'an 2. de la 203. Olympiades & mourir l'an 29. de sa vie, le second de la 210. Olympiade. Cela ne peut être vrai qu'en apliquant sa naissance aux premiers mois de l'année, & sa mort à des mois plus avancez: or outre que St. Jerôme ne fait point ces distinctions, nous avons vu que Perse est né au mois de Decembre, & qu'il est mort au mois de Novembre. Je suis plus surpris de l'acquiescement de Scaliger au calcul de St. Jerôme, que de l'erreur même de St. Jerôme. Scaliger trouve que ce Pere a compté avec raison 29. ans depuis le nombre 2050. jusques au nombre 2078. Il trouve aussi 29. ans entre les deux Consulats que j'ai marquez ci-dessus; mais il eût mieux fait de n'y en trouver que 28. Le premier de ces Consulats tombe sur l'an 34. de JESUS-CHRIST, le 20. de Tibere, & le 786. de Rome: l'autre tombe sur l'an 62. de JESUS-CHRIST, le 8. de Neron, & le 814. de Rome. C'est selon la chronologie de Calvisius. Mr. Moreri n'a rien d'exact sur ceci. Il met la naissance de Perse à la fin de l'an 32. de JESUS-CHRIST, & sa mort *à l'âge de 29. ans, au IX. du regne de Neron & le 62. de Grace.* Pour pouvoir dire cela avec quelque ombre de raison, il faloit ajoûter qu'il étoit mort au commencement de la 62. année de l'Ere Chretienne; mais alors on eût dit une fausseté, puis qu'il mourut le 24. de Novembre. Il est donc certain selon le calcul de Mr. Moreri, que Perse seroit mort âgé de prés de 30. ans. De plus l'an 32. de JESUS-CHRIST repond, selon lui, à l'an 18. de (c) Tibere: or il est certain que depuis l'an 18. de Tibere jusques au 9. de Neron il s'est passé 31. ans: il faudroit donc que Perse fût mort à l'âge de 31. ans. L'edition de ce païs-ci met sa mort à l'an 26. de Grace. C'est par une transposition de chiffres qui n'est que trop ordinaire aux Imprimeurs. Augustin Oldoini a fait des fautes pueriles dans son calcul touchant la vie de Perse. Il (d) le fait naître l'an 795. de Rome, & mourir à l'âge de 33. ans, sous la 9. année de l'Empire de Neron. Il veut que le tems de sa naissance reponde à la 203. Olympiade, & à la 22. année de l'empire de Tibere. Consultez Calvisius, vous verrez que la 1. année de la 203 Olympiade est la 785. de Rome, & que la 9. de Neron est la 815. de Rome, & qu'entre la 22. de Tibere & la 9. de Neron il n'y a que 28. ans.

J'AI sçu par une lettre de Mr. Marais que le Sieur Geffrier met la mort de Perse en la 203. Olympiade l'an 785. de Rome, & le 22. de l'empire de Tibere.

(F) *Ses panegyristes.*] Je mets de ce nombre-là Isaac Casaubon (e). Je tombe d'accord que les loüanges qu'il repand sur Perse, sont moins pures que celles que Quintilien & que Martial lui ont données; il y entremêle quelques censures; mais après tout il lui trouve beaucoup de merite, & de beaux talens; & il se rend son champion contre le grand Jules Scaliger, en s'humiliant neanmoins avec beaucoup de respect aux pieds du thrône de ce redoutable antagoniste. Je ne toucherai de leur dispute que ce qui regarde l'obscurité de nôtre poete. Casaubon s'étonne que Scaliger en ait parlé plus d'une fois, lui à qui rien n'étoit obscur: mais il me semble que c'est donner dans le sophisme que les logiciens apellent *ignorationem elenchi*, & qui n'est pas moins commun parmi les Critiques que parmi les Philosophes. Scaliger ne pretendoit pas que nôtre Perse fût obscur pour lui, au contraire, (f) il declare qu'il l'entendoit depuis un bout jusques à l'autre; il dit seulement qu'autrefois ce poëte étoit mis au nombre des choses inconuës, & il l'accuse d'impertinence pour avoir écrit afin d'être lu, mais non pas afin d'être entendu. Peu s'en faut qu'on ne l'insulte de ce que les interpretes avoient frustré son attente, en dissipant toutes les tenebres qu'il avoit répanduës de propos deliberé sur ses écrits, afin d'y être eternellement enseveli, & eternellement admiré des sots.

Omnia (g) enim stolidi magis admirantur amantque
Inversis quæ sub verbis latitantia cernunt.

Les eloges que Quintilien & Martial lui donnent, me font souvenir de ceux qu'on donne à deux de nos poëtes François. (h) *Ce n'est point la quantité d'Ouvrages qui donnent l'immortalité. Deux feuilles de papier ont fait passer Perse jusques à nous: l'Abbé de Cerisi ira plus loing avec sa seule Metamorphose des yeux de Philis en Astres, que beaucoup d'Auteurs qui occupent de grandes places dans nos Bibliotheques, & le Temple (i) de la mort forcera mieux la rigueur des tems, que les six cens volumes de l'Evêque du Bellay.* Cela ne s'accorde pas mal avec ces deux vers Latins.

Sæpius (k) in libro memoratur Persius uno,
Quam levis in tota Marsus Amazonide.

A quoi se raporte fort bien ceci, (l) *Multum & vera gloria quamvis uno libro Persius meruit.*

(G) *Le Lycophron des Latins.*] J'ai lu quelque (m) part que le sens des importuns volumes des *Thalmudistes est si fort ignoré de nous, par l'envie qu'ils ont portée à leurs successeurs, qu'on pourroit couper & deschirer leurs livres avec plus de raison qu'un Pere ne faisoit les Satyres de Perse, disant que puis qu'il n'avoit pas voulu être entendu sur l'escorce & au dehors comme les autres écrivains, il vouloit voir au dedans s'il étoit plus intelligible.* Voici un autre passage où Lycophron & Perse sont accouplez. (n) *Il faudroit pour mon regard fendre le livre de Tritheme par le beau milieu, comme quelcun fit autrefois le poëme de la Cassandre de Lycophron, pour voir ce qu'il y avoit au dedans, puis qu'on n'y pouvoit rien discerner par le dehors. Ou bien comme on dit aussi avoir fait St. Hierosme des Satyres de Perse, dont ne pouvant assez bien comprendre à son gré les enigmes & obscuritez, intellecturis (o) ignibus ille dedit.* Je voudrois une bonne caution pour cette derniere historiette, & pour les autres aussi: car je voi que Casaubon s'appuie sur le temoignage de St. Jerôme pour refuter les censeurs de Perse (p).

VOICI encore une observation que Mr. Marais m'a fournie. L'éloge du commentaire de Jean Bond se trouve dans un endroit où on ne l'iroit jamais chercher, car c'est dans la (q) preface de l'*Aloisia Sigea Toletana Satyra Sotadica*. Les paroles qui contiennent cet éloge contiennent encore mieux une description de l'obscurité de Perse; *Gratulare tibi Aule Persi, Obvolvisti te ipse caeca nocte, videri nolebas, altam versibus & versuum sensibus profudisti caliginem. Nolebas intelligi: forte & tu te non intelligebas. Non fecerunt ad te nox & caligo ut excurrerent (Joannes Bond) venit, vidit, discussit noctem & caliginem. Perspectum id omne habet, ut tuis loquaris, quod latet arcanâ non enarrabile fibrâ. Eripuit tibi te urgenti conspectum. Latebas intra te, ne te curiosa & erudita inveniret sagacitas. Eras ipse involucrum tibi. Quis vero fuit furor ille tuus?* Au reste ce commentaire de Jean Bond sur Perse fut imprimé un an après la mort de l'Auteur par les soins de Roger Prowse son gendre. J'ai l'edition de Londres 1614. Si c'est la premiere, comme je me l'imagine, nous pouvons savoir que Jean Bond mourut l'an 1613. Le *Diarium* du Sieur Witte n'en dit rien.

(G Δ) *Ne peut point servir d'excuse à l'obscurité de son style.* Je suis fâché de ne pouvoir être du sentiment

* *Tiré de sa Vie composée par Suetone, à ce qu'on croit.*

† *Voiez les Poetes de Mr. Baillet n. 1158.*

(a) *Elle est à la fin du traité de Suetone* de claris rhetoribus.

(b) *Joannes Bond in Pers. Sat. 1. pag. m. 24.*

(c) *Il dit dans l'article de Tibere que cet Empereur mourut l'an 23. de son regne, & le 37. de grace.*

(d) *Athenæ. Ligust. p. 80. 81.*

(e) *Dans les Prolegomenes du commentaire qu'il publia sur cet Auteur à Paris in 8. l'an 1605. On l'a inseré dans l'edition de Juvenal & de Perse en Hollande 1695. in 4.*

(f) Persius filus morosus, & ille ineptus qui cum legi vellet quæ scripsisset, intelligi noluit quæ legerentur, quamquam nunc à nobis omnia intelliguntur. At fuit tempus cum inter ignota haberetur. *Jul. Cæsar Scaliger Poetic. lib. 6. cap. 6. p. m. 773. Voiez aussi le ch. 97. du 3. livre pag. 343.*

(g) *Lucretius, lib. 1. v. 642.*

(h) *Guerre des Auteurs, pag. 139.*

(i) *Mr. Habert de l'Academie Françoise en est l'Auteur.*

(k) *Martial. Epigr. 29. l. 4.*

(l) *Quintil. lib. 10. cap. 1.*

(m) *Au 1. tome des Conferences du Bureau d'Adresse.*

(n) *Vigenaire, traité des chifres, pag. 12.*

(o) *Ex Ovidio. Trist. l. 4. eleg. 10.*

(p) Certe aliud Quintilianus judicabat cum vera laude dignum pronunciaret, aliud Hieronymus cum disertissimum satiricum vocaret. *Casaubon. ubi supra.*

(q) *Celle de mon édition d'Aloisiæ &c.* Satyra Sotadica *ne contient point ce que Mr. Marais a trouvé dans son édition.*

son style, comme quelques-uns le pretendent. Il y a des genealogistes (*H*) Italiens qui veulent que les Falconcini de Volterre descendent de son pere.

PERSONA (CHRISTOPHLE) Romain de naissance, & † Prieur du couvent de sainte ‡ Balbine, de l'Ordre γ des Guillelmites, sur le mont Aventin, a été recommandable dans le X V. siecle par l'intelligence du Grec. On dit qu'il * le fut aprendre dans la Grece même. Il a traduit en Latin Agathias, & quelques (*A*) autres Auteurs. On assûre ⸸ qu'il mourut de peste l'an 1486. Vossius parle de lui (*B*) avec le dernier mepris. On dispute neanmoins

† *Jovius, Elog. cap.* 116.

‡ *Gesner dans sa Bibliotheque dit*, Sainte Albine.

γ *Id. ib.*

* *Konig, Biblioth. vet. & nova.*

⸸ *Id. ibid. Baillet, Jugem. to.* 3. *n.* 812.

ment de l'Auteur de la preface qui m'a fourni deux commentaires si agreables à lire. *Je sçai bien*, dit-il (*a*), *que Perse n'est pas d'abord si intelligible, & qu'il ne tenoit qu'à lui de s'exprimer plus nettement, mais le moyen, sous le regne de Neron? C'étoit un terrible homme qui n'entendoit nullement raillerie; & comme il avoit droit plus que personne de prendre pour lui ce qu'il y pouvoit avoir dans une satyre de plus fin & de plus piquant, pour peu que cela eût été clair, je ne suis pas surpris de voir que Perse ait affecté d'être enigmatique & mysterieux. Ainsi quand Jules Scaliger le traite de Docte febricitant, apparament il n'y pense pas; & je suis seur que ce critique si fier & si redoutable eût été lui même saisi de violens frissons, & eût tremblé de tout son corps à la seule veuë de Neron. J'admire même l'audace de Perse, d'avoir une fois voulu se joüer à cet Empereur: car ce petit bout de vers* Auriculas Asini Mida Rex habet *étoit mis exprés pour lui. C'en etoit fait de Perse si le sage, le discret Cornutus n'eût supprimé le nom propre, & n'eût substitué à la place un mot auquel a part tout le genre humain. Je ne conçois pas même comment ce philosophe depuis exilé par le Tyran, pour n'avoir pas cru en conscience devoir aprouver le dessein de son poëme, soufrit que son disciple s'exposât à produire avec un esprit malin pour modele de vers achevez, le* Torva Mimalloneis &c. Voici deux observations sur ce passage.

(*a*) *Epitre au devant de la traduction du Pere Tarteron.*

I. Il est évident à tous ceux qui lisent Perse avec attention, qu'il est obscur non par politique, mais par le goût qu'il s'étoit donné, & par le tour qu'il avoit fait prendre à son genie; car si la crainte de se faire des afaires à la Cour l'eût engagé à couvrir sous des nuages épais ses conceptions, il n'auroit pris ce parti que dans les matieres qui eussent eu quelque raport à la vie du tyran. Mais on voit qu'il entortille ses paroles, & qu'il recourt à des allusions & à des figures énigmatiques, lors même qu'il ne s'agit que d'insinuer une maxime de morale dont l'explication la plus claire n'eût sçu fournir à Neron le moindre pretexte de se fâcher. Je n'en donne point d'exemples: je renvoie mes lecteurs aux satires mêmes de cet Ecrivain: elles ne font qu'un petit livret; chacun pourra s'éclaircir en peu de tems si j'ai raison, ou si je me trompe. Que si l'on aime mieux ne prendre pas cette peine, & s'en raporter au jugement d'un docte critique, on n'aura que faire d'aller plus loin. Voici l'arret. (*b*) *Obscuritatis huius diversas afferre caussas possumus, easque certissimas. in auctore sunt aliqua, alia extra illum, quædam in interpretibus. Non negabo perobscura quædam esse in quarta, prima quoque: sed poëtæ facile ignosco, cum cogito crudelissimi & Ζηνώνειον tyranni, in quem illa erant, metu, de industria atramenti sepiarum aliquid esse affusum: neque dubito sapientissimum præceptorum Cornutum scribenti adfuisse, qui vetus verbum crebro illi insusurraret,* Ἀγνοῶν. . . . *Cum scribit idem* *βουγάϊος, verecundia virginalis Parthenian nostrum fuisse: aliud agens caussam nos docet cur ille locus tenebricosè fuerit tractatus, cui vix alius toto libro obscuritate par, obscœnitate similis nullus.* *illam dico è quarta.* At si unctus cesses. *Etiam illud ultrò concedimus, nonnulla Persii loca tropis parum usitatis & audacioribus esse offuscata. huius quoque non culpam, sed caussam, ita enim dicere æquius, ingenio poëtæ assignamus: quod cùm esset magnum, magna sectabatur.* . . . (*c*) *Fuit præterea Flaccus noster ὁ φιλόσοφος ..., sed amans brevitatis: quæ res obscuriorem est ubi illum reddit.* Voilà quatre sources par où Casaubon fait sortir les obscuritez de Perse. 1. Il avoit peur de Neron. 2. Il étoit pudique. 3. Son genie etoit grand. 4. Il aimoit la brieveté. Faloit-il reduire ces quatre causes à la premiere, comme l'on a fait dans la preface de la nouvelle version?

(*b*) *Casaub. in prolegomenis ad Persium fol. m. e ij.*

(*c*) *Id. ib. fol. e iij.*

II. Après avoir dit que Perse s'expliquoit obscurément parce qu'il craignoit Neron, il ne faloit point supposer que le *torva Mimalloneis* &c. etoient des vers de ce Prince. Il ne sufit pas de dire qu'on ne conçoit pas comment Cornutus endura cela, il faut decider qu'il n'y eût point consenti, & que Perse n'avoit point besoin de correcteur. Sans cela vous amenez une disparate monstrueuse, & qui semble surpasser tous les caprices, & toutes les extravagances de l'esprit humain.

(*H*) *Des genealogistes Italiens.*] Voici une raison que François Stelluti (*d*) emploie pour prouver que Perse etoit de Volterre. On tient, dit-il, par tradition que la famille des Falconcini descend de Flaccus Chevalier Romain pere de Perse, & cela est d'autant plus vraisemblable que le nom de Perse s'est conservé dans cette famille, & y a paru constamment depuis plus de trois siecles en çà. On repond que Perse n'eut ni frere ni enfans; que le surnom Flaccus étoit repandu dans plusieurs villes d'Italie, & que c'est à Genes que l'on a eu pendant plus de quatre cens ans la noble & illustre famille de Perse. Voiez la Dissertation de Gasparo Massa dont j'ai parlé ci-dessus. Hippolite Landinelli (*e*) dit qu'on montre à Volterre une maison qu'on pretend avoir été celle de Perse.

(*d*) *Vie de Perse, au devant de la paraphrase Italienne du même poëte.*

(*A*) *Et quelques autres Auteurs.*] Il mit en Latin l'histoire des Goths composée par Procope; mais ceux qui assûrent avec Paul (*f*) Jove qu'il traduisit aussi l'histoire que le même Procope a composée de la guerre des Perses, & de la guerre des Vandales, se trompent. Ce qu'il publia de Procope fit conoître l'imposture (*g*) de Leonard Aretin: j'en parle ailleurs (*h*). Il fit plusieurs autres versions; celle (*i*) des livres d'Origene contre Celsus; celle de 25. homelies de St. Chrysostome; celle de quelques traitez de St. Athanase, & de quelques traitez de Theophylacte. Elles ne sont pas fort bonnes; mais ni Paul Jove, ni tant d'autres qui parlent de lui, ne sauroient être excusables de n'en dire rien. Mr. du Pin est trop honnête homme, pour trouver mauvais que je dise qu'il y a quelque obscurité dans ces paroles de son 1. tome. (*k*) *Le Traité* d'Origene *contre Celse* est *divisé en* 8. *livres qui ont esté publiez en Grec, il y a long tems avec la traduction de Gelenius, & des notes d'Eschelius, & d'un nommé Christophle Persona, imprimé à Rome en* 1471. *& depuis très-correctement en Angleterre l'an* 1658. En 1. lieu je remarque que le changement d'Hoeschelius en Eschelius est trompeur: il porte à croire qu'il y a un Ecrivain qui a nom Eschelius, & qui differe du savant homme d'Ausbourg, à qui le public est redevable de l'édition de plusieurs livres en langue Greque. 2. Mr. du Pin fait entendre clairement que Persona n'a point fait une traduction de ce livre d'Origene, mais seulement quelques notes pour l'éclaircir. Cependant nous aprenons de Gesner (*l*), que cet Auteur dedia à Sixte I V. sa version Latine des huit livres d'Origene contre Celsus. En 3. lieu les paroles de Mr. du Pin signifient que ces huit livres furent imprimez à Rome l'an 1471. en Grec, avec la traduction de Gelenius, & avec des notes d'Eschelius & de Persona. C'est ce qu'on ne doit pas dire; car Gelenius a vécu au 16. siecle, & l'édition Greque avec la version de Gelenius n'a paru qu'en 1605. Ce fut un present d'Hoeschelius.

(*e*) *Nell' origine di Luni cap.* 11. *apud Mich. Justiniani* Scritt. Liguri pag. 108.

(*f*) *Jovius Elog. c.* 9.

(*g*) *Id. ib. & cap.* 116.

(*h*) *Ci-dessus pag.* 324. *remarque F.*

(*i*) *Gesner. Biblioth.*

(*k*) *Du Pin, Bibl. des Auteurs Eccl. to.* 1. *pag.* 133. *edit. de Holl.*

Mettons ici un bon suplément que Mr. Simon nous fournit. Les imprimeurs y ont fait deux grosses fautes, ils ont mis l'an 1581. au lieu de l'an (*m*) 1481. & Suschelius au lieu de Hoeschelius. „ (*n*) Nous aprenons de Theodore Gaza, (1) que le Pape Nicolas V. envoya exprés un homme à Constantinople, pour en raporter les Livres qu'il a écrits contre Celse, & qu'aussitôt qu'il les eut reçûs, il promit une bonne recompense à celui qui les traduiroit en Latin. Mais ce Pape étant mort, ils ne furent imprimés à Rome en Latin seulement, qu'en 1581. sous le Pontificat de Sixte I V. Gaza qui n'atendoit pas la même recompense de Sixte, que de son Predecesseur engagea Christofe Persona Prieur de S. Balbine à les mettre en Latin: & nous n'en avons point eu d'autre version jusqu'à ce que Suschelius les ait publiés en Grec & en Latin à Ausbourg sur d'autres Mss. Grecs, qu'il avoit trouvez dans les Bibliotheques d'Allemagne. Enfin Spencerus Protestant Anglois en a donné une fort belle Edition à Cambrige en 1658. qui n'est point diférente de celle d'Ausbourg, parce qu'il n'a eu aucuns Mss. Grecs. Il s'est contenté de retoucher la Version en quelques endroits, & d'y ajouter de nouvelles Notes.„

(*l*) *Gesn. Biblioth. fol.* 167. *verso.*

(*m*) *Je suppose que Mr. Simon avoit écrit* 1481. *& non pas comme Mr. du Pin* 1471.

(*n*) *Simon, lettres choisies, pag.* 94. *édit.* 1700.

(1) *Theod. Gaz. epist. ad Christop. Person.*

(*B*) *Vossius parle de lui avec le dernier mepris.*] La publication du Grec de Procope, dit-il, fut un present d'autant plus considerable, que l'on n'en avoit que

moins à qui l'aura : les Augustins veulent qu'il soit de leur Ordre ; mais les Servites le reclament, & le mettent au catalogue de leurs Auteurs ‡.

☞ PETAU (DENYS) en Latin *Petavius*, né à Orleans l'an 1583. entra dans la societé des Jesuïtes l'an 1605. Il regenta la rhetorique dans leur College de Paris, & puis la Theologie † avec une capacité extraordinaire. Ce fut l'un des plus savans personnages de l'Europe. Je ne marquerai point le caractere de sa vaste & de sa profonde érudition, car on peut trouver cela dans un livre β assez nouveau & qui est chez tous les libraires. On peut consulter aussi ✠ l'oraison funebre de ce Jesuïte composée en Latin par Henri Valois, & lire dans le γ *Gallia Orientalis* un ample recueil de diverses choses qui ont été dites de lui, avec le titre de la plupart de ses ouvrages, & le tems qu'ils ont été imprimez. On en trouve aussi le titre avec la date de la plupart dans le Dictionaire de Moreri. Mr. Baillet a recueilli quantité de choses qui concernent ce grand Auteur. Voiez le 3. volume de ses jugemens des savans au chapitre 513. & le 4. volume au chapitre 921. & le 5. volume sur les poëtes au chapitre 1474. Il me sufira d'avoir indiqué ces sources, & j'ajoûterai seulement 1. que Denys Petau mourut à Paris ⊥ l'onziéme jour de Decembre 1652. treize semaines après son antagoniste (*A*) Mr. de Saumaise ; 2. que sans y

penser

‡ *Prosper Mandosius Biblioth. Romana, centur. 1. n. 82. pag. 59.*

† *Alegambe, Bibl. Scriptor. Societ. pag. 96.*

β *Les éloges des hommes illustres par Mr. Perrault, to. 1. pag. 63. & suiv. édit. de Holl. 1698.*

✠ *Elle est dans les vies des hommes illustres recueillies par Guillaume Bats, & imprimées à Londres l'an 1681.*

γ *Pag. 217. & seq.*

⊥ *Gazette de Paris du 14. Decembre 1652. où l'on remarque entre autres éloges qu'il fut demandé par plusieurs Princes & particulierement par Urbain VIII. mais qu'il refusa cet honneur tant par modestie que pour obeir à Louis XIII.* qui crut être du bien & de la gloire de son Royaume d'y retenir un si grand homme.

* *Et non pas de Novembre comme dit le Pere Labbe, Chronol. Franc. tom. 5. pag. 894.*

que de mauvaises versions. Il ajoûte que le très-impertinent Christophorus Persona a omis beaucoup de choses, & debité plutôt ses songes que les pensées de l'historien. (*a*) *Estque hoc egregii viri* (Davidis Heschœlii) *beneficium eo majus, quòd Latini interpretes toties abeant à Græcis: imprimis ineptissimus ille Christophorus Persona quatuor rerum Gothicarum libros vertit; si vertisse, & non pervertisse dici is debet, qui multa adeò omittit, & in iis, quæ refert, toties nobis sua narrat somnia.* Je raporte ailleurs (*b*) une meprise de Vossius, que Sandius son critique n'a pas relevée. Vossius assûre (*c*) que les voleries de Leonard Aretin sur un livre de Procope, determinerent Persona à traduire Agathias. Il faloit dire qu'elles le determinerent à mettre en Latin cet ouvrage de Procope. (*d*) *Procopium Latinè loquentem fecit, non dubia in Leonardum Aretinum conflata invidia, qui suppresso Græci autoris nomine Gothicam historiam tanquam è variis scriptoribus decerptam pro sua Juliano Cæsarino Cardinali qui ad Varnam ab Amurathe cæsus perit, nullo pudore nuncuparat.* Vossius citant ce passage s'est livré lui-même aux Censeurs.

(*A*) *Après son antagoniste Mr. de Saumaise.*] La guerre qu'ils se firent fut très-longue & très-violente; on n'auroit pas pu apparier des athletes plus capables de resister l'un à l'autre que ces deux-là. C'est dommage qu'ils n'aient pas écrit avec moins d'emportement. Leur querelle directe commença, si je ne me trompe, un peu après que Saumaise eut publié son commentaire sur le traité de Tertullien *de pallio* l'an 1622. Le Pere Petau se cachant sous le faux nom d'*Antonius Kercoëtius Aremoricus*, (*e*) critiqua ce commentaire. On lui repondit par un ouvrage imprimé (*f*) l'an 1623. & intitulé *Confutatio animadversorum Antonii Cercoëtii ad Claudii Salmasii notas in Tertullianum de pallio. Auctore Francisco Franco J. C.* Il repliqua par un écrit divisé en 3. parties, dont la premiere fut imprimée à Paris l'an 1622. & les deux autres successivement l'année suivante dans la même ville. Le titre de la premiere est, *Antonii Kerkoëtii Aremorici Mastigophorus primus, sive elenchus confutationis quam Claudius Salmasius sub ementito nomine animadversis Kerkoëtianis opposuit.* La seconde est intitulée, *Antonii Kerkoëtii Aremorici Mastigophorus secundus, sive elenchi confutationis . . . . pars secunda*; & la troisiéme, *Antonii Kerkoëtii Aremoriti Mastigophorus tertius, sive elenchi confutationis . . . . pars tertia.* Je ne sçai point si sa replique fut refutée, mais je sçai que depuis cette premiere irruption il ne cessa de chercher son adversaire, & de le combatre par tout où il le trouvoit. Ceux qui connoissent le naturel de Saumaise s'imaginent aisément qu'il se defendoit, & qu'il attaquoit à son tour. Il fit de beaux vers Latins que Mr. Menage a inserez dans l'un de ses livres, comme je l'ai observé (*g*) ci-dessus, & qui rouloient sur une chose que l'on a dite des singes. Scaliger s'étoit servi de la même comparaison (*h*) non seulement contre Lydyat, mais aussi contre Scioppius. *Scioppius*, dit-il (*i*), *scripsit adversus Jesuitas: il veut monter trop haut, & est ridicule comme le singe, qui tant plus monte-t-il haut, tant plus montre-t-il le derriere.* L'auteur de l'apologie d'Etienne Pasquier contre Garasse se servit des vers Latins de Saumaise sans le nommer, il en donna une maniere de paraphrase, & il en raporta en espece quelques-uns. Voici le passage: (*k*) „ On raconte un „ plaisant Apologue d'un singe, que je puis grande„ ment bien approprier aux humeurs, & actions de „ Garasse, qui ne sont que de vrayes singeries. Un „ jour un vieux singe tout pelé par dehors, mais „ fourré de malice au dedans, afficha par tous les „ carrefours de la Republique des guenons, & ma„ gots, que quiconque desiroit voir un beau specta„ cle, se trouvast à heure precise en tel endroit, & „ qu'il se promettoit de leur donner du passe-temps. „ Le jour arrivé chacun se prepare, de tous costez „ singes, petits & grands, guenons, guenones, ma„ gots, arrivent à foule au lieu destiné : jamais on „ n'avoit veu un tel concours.

„ *Conveniunt omnes, Cercopitheci, Simiæ,*
„ *Clarinæ pecudes, omne genus Cercopium:*
„ *Quæ sunt caudata, quæ sine caudis ambulant,*
„ *Similes hominibus bestiæ turpissimæ.*
„ *Erat inter illos ingens expectatio:*
„ *Quidnam editurus, & miri novi foret,*
„ *Tam grandium Minator ille* SIMIUS.

„ Chacun prend sa place, & furent long-temps à at„ tendre le farceur : En fin apres les avoir tenus en „ suspens l'espace de quatre ou cinq heures, il arrive, „ & monte sur un arbre qui luy devoit servir de thea„ tre, se promene de branche en branche, redescend, „ remonte, va au feste de l'arbre, retourne en bas, „ & enfin apres avoir fait ses quinze tours, il com„ mence à tourner le dos à l'assistance, & leur mon„ tra son derriere, se mocquant par cét acte de ceux „ qui se fioient aux promesses d'un singe. Poggius „ dit qu'un certain Histrion joüa le mesme trait en la „ Ville de Boulongne, mais nous en avons un exem„ ple tout nouveau en Garasse. „ Ce qu'on nous dit là de *Poggius* fut apliqué à Laurent Valla, & peut-être Mr. Menage auroit-il cité cela, si sa memoire le lui avoit presenté. Voici le conte avec son aplication: (*l*) *Persimilis est* Valla *noster homini ridiculo : qui cum aliquando se ex quadam turri volaturum certo die profiteretur : & populus ad id spectaculum convenisset : homines suspensos variis alarum ostentationibus ad noctem usque detinuit. Deinde omnibus volatum cupide exspectantibus : populo culum ostendit. Ita Laurentius noster post multas atque ingentes verborum pollicitationes ; post tantam expectationem promissorum : tandem non quidem culum, ut ille, sed volantis cerebri insaniam, & pergrandem ignorantiæ supellectilem ostendit.*

On ne sçauroit nier que le Jesuïte Petau n'ait fait paroître trop de fierté & trop d'aigreur, non seulement contre Saumaise, mais aussi contre Scaliger, & contre bien d'autres gens. On a eu raison de faire une parenthese pour cela dans l'article de ce Jesuïte à l'édition du Moreri de Hollande. Je m'étonne que Mr. Perrault ait mieux aimé paraphraser un endroit de la harangue de Henri Valois, que de le suprimer entierement : (*m*) *Tanta ejus viri* (Scaligeri) *auctoritas omnium prope præjudicio roborata Petavium nostrum à scribendo minime deterruit. Immo vero ipsum eo magis impulit, ut quæ ab illo emendatore temporum peccata fuerant, ipse in suis de doctrina temporum libris emendaret. Non quod illius viri gloriæ obtrectaret ; sed ne plerique forte auctoritate Scaligeri inducti, minime discussa rei veritate, in errorem præcipites laberentur.* C'est ce que dit Henri Valois, & voici les paroles de Mr. Perrault : (*n*) L'ouvrage de Scaliger *étoit regardé comme une regle à laquelle tout le monde devoit se conformer. Cela n'empécha pas le Pere Petau d'entreprendre le même travail, & de corriger par son Livre de la Doctrine des temps beaucoup de fautes qui se trouvent dans celuy de la Correction des temps de Scaliger, ce qu'il fit en gardant toutes les loix de l'honnesteté que les gens de Lettres se doivent les uns aux autres; en sorte que sans obscurcir la gloire de son predecesseur, il s'en est acquis une tres-grande dans la même science.* Si vous lisez (*o*) un passage de Mr. Morus & un autre de Guy Patin, vous n'aurez pas si bonne opinion de l'honnêteté de cet adversaire de Scaliger.

(*a*) *Vossius de Histor. Græcis, p.* 269. 270. Voiez-le aussi *de arte historica, pag.* 94.

(*b*) *Ci-dessus page* 324.

(*c*) *Vossius de hist. Lat. pag.* 558.

(*d*) *Jovius Elog. cap.* 116. *pag.* 258.

(*e*) *Cette critique sous le titre* d'Animadversorum liber *fut imprimée à Rennes l'an* 1622. *in* 8.

(*f*) *A Paris, & non pas à Middelbourg comme le titre l'assûre.*

(*g*) *Pag.* 1608. *lettre m.*

(*h*) *Voiez ci-dessus pag.* 1608. *lettre n.*

(*i*) *Scaligerana voce* Scioppius *p. m.* 222.

(*k*) *Deffense pour Estienne Pasquier liv. 1. section 7. pag.* 93. *& suiv.*

(*l*) *Poggius invectiv. lib.* 1.

(*m*) *Henricus Valesius in orat. funebri Dionysii Petavii pag.* 682. *collect. Batesiana.*

(*n*) *Perrault, hommes illustres to.* 1. *pag. m.* 65. 66.

(*o*) *Voiez les nouvelles lettres contre Maimbourg pag.* 182.

penser & contre son intention, il a rendu (*B*) beaucoup de service aux Sociniens. 3. Que l'on a

(*B*) *Sans y penser . . . . il a rendu beaucoup de service aux Sociniens.*] Copions un long passage de Mr. Simon. Il concerne ce fait-là, & il contient d'autres choses, qui apartiennent à l'article du Pere Petau. (*a*) „ J'ay apris de M. Hardy, que M. de l'Aubespine avoit aussi eu quelques demêlez avec le P. Petau, & qu'il l'avoit menacé de faire condamner quelques-unes de ses notes sur Saint Epiphane, mais je suis persuadé que ce sçavant Jesuite se seroit bien defendu. S'il y a quelque chose à reprendre dans les livres de Petau, c'est principalement dans le deuxiéme Tome de ses dogmes Theologiques où il paroit favorable aux Ariens: il est vrai qu'il a adouci dans sa preface ces endroits-là; mais comme le corps du livre demeure dans son entier, & que la preface qui est une excellente piece n'est venuë qu'aprés coup, on n'a pas tout à fait remedié au mal que ce livre peut faire en ce tems-ci où les nouveaux Unitaires se vantent que le P. Petau a mis la tradition de leur côté. J'ay vû ici des gens qui croyent que Grotius qui avoit de grandes liaisons avec Crellius & quelques autres Sociniens a surpris ce sçavant Jesuite; mais il n'y a aucune vrai semblance, qu'un homme aussi habile qu'étoit Petau se soit laissé tromper par Grotius qui étoit son ami. Il est bien plus probable qu'il a écrit de bonne-foy ses pensées. Il seroit de l'honneur de la Societé de continuer les dogmes de leur Confrere, sur tout le reste de la Theologie en suivant sa methode qui est excellente. Il est certain qu'il avoit eû lui-même ce dessein: car j'ay vû le projet qu'il avoit fait là-dessus, & j'ay connu par-là sa maniere d'étudier, dont je pourray vous entretenir dans une autre lettre. Un de mes amis m'a assuré qu'il ne passoit point parmi les Jesuites pour un habile Theologien, & qu'il avoit été obligé souvent d'avoir recours à d'autres Peres de sa maison, lorsqu'il s'agissoit d'un raisonnement de Theologie. Plusieurs des (*z*) nôtres disent la même chose du Pere Morin qui est en effet un pauvre homme pour le raisonnement. Mais quoyqu'on dise du Pere Petau dans sa Societé, je le trouve par tout admirable. Peut-on rien voir de plus charmant que son beau latin dans des matiéres si épineuses? J'aurois seulement souhaité, qu'il n'eût pas été si diffus dans ses expressions. L'on ne sçauroit être trop resserré lorsqu'il s'agit de dogmes. Il faut éviter les longues parafes autant qu'il est possible: c'est en quoy a excellé le P. Sirmond qui avoit trouvé le secret de s'expliquer en peu de mots & avec netteté. Il étoit neanmoins fort inferieur au P. Petau pour ce qui est de l'érudition.„ Mr. Simon n'a pas tort de dire que la preface du Pere Petau ne fut pas un bon remede, car elle n'a point empéché les Sociniens, & les nouveaux Ariens de tirer beaucoup d'avantages des recueils de ce Jesuite sur la tradition des trois premiers siecles. Ces recueils encouragerent Sandius à faire un ouvrage qui a chagriné les orthodoxes, & qui leur a donné beaucoup d'exercice. Voiez les nouvelles de la Republique des lettres (*b*) dans l'extrait d'un livre de Mr. Bullus Docteur Anglois. Voiez aussi Mr. Jurieu au tableau du Socinianisme page 124. & 363. Mais notez que ce Ministre aiant voulu se prevaloir du temoignage du Pere Petau le falsifia, & que Mr. l'Evêque de Meaux ne lui laissa point passer cette faute. Vous en allez voir la preuve.

(*a*) *Simon lettres choisies pag.* 12. & 13.

(*z*) *C'est-à-dire les Peres de l'Oratoire, car Mr. Simon étoit parmi eux quand il écrivoit ceci.*

(*b*) *Mois de Sept.* 1685. *au catalogue des livres nouveaux n.* 4. *Voiez aussi les Nouvelles de Juin* 1685. *art.* 1. *p.* 511. & *celles de Juin* 1684. *art.* 8. *pag.* 399. *de la* 2. *édit.*

(*c*) *Enfin la Theologie* des anciens Peres; c'est Mr. Jurieu qui parle, *a été si imparfaite* sur le dogme de la Trinité, *que le Jesuite Petau a été contraint d'avouër en propres termes, qu'ils ne nous en ont donné* (1) que les premiers lineamens. Voici la reponse de Mr. de Meaux. „(*d*) Aprés cela fiez-vous à vostre Ministre quand il vous cite des passages. Non, Mes Freres, il ne les lit pas, ou il ne les lit qu'en courant: il y cherche des difficultez & non pas des solutions: de quoy embroüiller les esprits, & non de quoy les instruire, & il n'épargne rien pour vous surprendre. Comme quand pour vous faire accroire, (2) *que la theologie des Peres estoit imparfaite* sur le mystére de la Trinité, il fait dire au P. Petau *en propres termes, qu'ils ne nous en ont donné que les premiers linéamens.* Mais ce sçavant Auteur dit le contraire à l'endroit que le Ministre produit, qui est la Préface du Tome II. des dogmes théologiques. Car il (3) entreprend d'y prouver que la doctrine catholique a toûjours esté constante sur ce sujet; & dés le premier chapitre de cette Préface il démontre, que le *principal & la substance du mystére* a toûjours esté bien connu par la tradition; que les Peres des premiers siecles *conviennent avec nous dans le fond, dans la substance, dans la chose mesme, quoy que non toûjours dans la maniére de parler:* ce qu'il continuë à prouver au second (4) chapitre par le temoignage de Saint Ignace, de Saint Polycarpe, & de tous les anciens docteurs: enfin dans le troisiéme (5) chapitre qui est celuy que le Ministre nous objecte en parlant de Saint Justin, celuy de tous les Anciens qu'on veut rendre le plus suspect, ce sçavant Jesuite décide que ce Saint Martyr *a excellemment & clairement proposé ce qu'il y a de principal & de substantiel dans ce mystére:* ce qu'il prouve aussi (6) d'Athenagoras, de Theophile d'Antioche, des autres *qui tous ont tenu*, dit-il, *le principal & la substance du dogme sans aucune tache*; d'où il conclut que s'il se trouve dans ces saints docteurs quelque passage plus obscur, c'est à cause qu'ayant à traiter avec *les Payens & les Philosophes, ils ne déclaroient pas avec la derniére subtilité & précision l'intime & le secret du mystére dans les livres qu'ils donnoient au public; & pour attirer ces Philosophes, ils le tournoient d'une maniére plus conforme au Platonisme qu'ils avoient appris: de mesme qu'on a fait encore long-temps aprés dans les Catéchismes qu'on faisoit pour instruire ceux qu'on vouloit attirer au Christianisme, à qui au commencement on ne donnoit que les premiers traits*, ou comme le Ministre le traduit, *les premiers linéamens des mystéres:* non qu'ils ne fussent bien connus, mais parce qu'on ne jugeoit pas que ces ames encore infirmes en pussent soûtenir tout le poids; en sorte qu'on jugeoit à propos de les introduire dans un secret si profond avec un ménagement convenable à leur foiblesse: voilà *en propres termes* ce que dit ce Pere. Vostre Ministre luy fait dire tout le contraire *en propres termes.* Il luy fait dire que *la théologie estoit imparfaite* à cause qu'il dit qu'elle se temperoit, & qu'elle s'accommodoit à la capacité des ignorans, & il prend pour ignorance dans les maistres le sage tempérament dont ils se servoient envers leurs disciples.„ Mr. de Meaux venoit de dire (*e*) que *la sçavante preface du Pere Petau est le denoüement de toute sa doctrine sur cette matiere.* Je croi que c'est un denoüement aussi raisonnable qu'un trés-habile homme le pouvoit donner; mais empéche-t-il qu'on ne voie que ce Jesuite s'est contredit, ou qu'il est tombé dans cet embarras de variations, qui ne manque point d'accabler ceux qui changent d'interêts & de motifs pendant le cours de leurs écritures. Il avoit eu pour but de representer naivement la doctrine des trois premiers siecles. Il n'avoit point deguisé l'opinion des Peres qui avoient eu de fausses notions sur le mystere des trois personnes. Il ne s'étoit piqué que de raporter l'état des choses, & d'y joindre les explications les plus naturelles que les mots pouvoient avoir. C'étoit aprendre au public que plusieurs Peres de la primitive Eglise avoient debité des faussetez bien absurdes sur la generation du verbe, & sur les mysteres annexez à celui-là. Ceci donnoit une forte atteinte à l'autorité des canons du Concile de Nicée. On en pouvoit conclure que l'article de la Trinité n'est pas un dogme fondamental dans la religion, puis que ceux qui avoient erré sur cette matiere n'avoient pas laissé d'être sauvez. Les nouveaux Antitrinitaires pouvoient tirer de là plusieurs consequences. Le Pere Petau en fut averti, & se trouva obligé d'aporter quelque remede à ce mal. Il fit sa preface dans cette vuë; son but, ses motifs passerent du blanc au noir; il ne fut plus question que de soutenir l'orthodoxie des Peres, il falut leur faire amende honorable, en un mot il falut se contredire. Mr. Jurieu a passé par la même épreuve. Il fit une lettre (*f*) pastorale où tous ses efforts aboutirent à ruiner le fondement de l'histoire des variations. Il avoit besoin pour cela que les Peres eussent erré dans les points les plus importans de la foi Chretienne. Il les mit le plus bas qu'il put, il s'étendit sur les idées absurdes qu'ils avoient de la Trinité. Il ne songea qu'à son interêt present, & il lui fut impossible de se retenir. Mais quelque tems aprés (*g*) il eut à combatre ceux qui disent que le dogme de la Trinité n'est point necessaire au salut, & qu'ainsi l'on doit tolerer les Sociniens. Il eut besoin alors que les Peres eussent été orthodoxes; il soutint aussi qu'ils l'avoient été; il les fit plus blancs que neige; il se declara leur apologiste, leur panegyriste, & enfin l'accusateur (*h*) de ceux qui les meprisoient, & qui s'apuioient sur son exemple. C'est se jouer du public, & s'exposer à être couvert de honte: ses variations n'ont pas empéché qu'on ne lui prouvat (*i*) qu'il avoit sauvé malgré lui les Sociniens.

(*c*) *Jurieu 6. lettre Pastorale de la* 3. *année pag.* 134. *édit. in* 12.

(1) *Theolog. dogm. Tom.* 2. *præfat. cap.* 3.

(*d*) *Bossuet, premier Avertissement aux Protestans n.* 27. & 28. *pag.* 28. *édit. de Holl.*

(2) *Lett. VI. p.* 45.

(3) *Theol. dogm. tom. II. Præf. cap.* 1. *n.* 10. 12.

(4) *Ibid. c.* 2.

(5) *Ibid. c.* 3.

(6) *Ibid. n.* 3.

(*e*) *Bossuet ib. n.* 25. *pag.* 25.

(*f*) *La* 6. *de la* 3. *année, elle est datée du* 15. *de Novembre* 1688.

(*g*) *Voiez sa* 6. & 7. *lettre du tableau du Socinianisme imprimé l'an* 1690.

(*h*) *Voiez Mr. Saurin dans son examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag.* 670. & *suiv.*

(*i*) *Voiez le livre intitulé Janua cœlorum reserata pag.* 126. & *seq.*

a dit que les Jesuïtes lui sçurent très-mauvais gré de la maniere dont il parla (C) des hypotheses de saint Augustin touchant la Grace. 4. Que ses *dogmata theologica* qui étoient fort chers & fort rares, ne le sont plus depuis la nouvelle édition que l'on en a faite † à Amsterdam augmentée de divers traitez.

☞ PETIT (JEAN) Professeur en Theologie dans l'Université de Paris au commencement du XV. siecle, s'aquit beaucoup de reputation par son éloquence & par son savoir, mais il abusa quelquefois de ses talens pour soutenir de mauvaises causes. Il parla * pour l'Université de Paris devant le Conseil du Roi l'an 1406. Ce fut pour montrer que le Cardinal de Chalant Legat du Pape Benoît s'étoit plaint à tort contre ceux qui s'étoient soustraits de l'obedience de ce Pape. *Il conclud à ce que* cette soustraction *fût d'oresnavant gardée & executée . . . & l'Eglise Gallicane delivrée des exactions injustement introduites par la Cour Romaine.* Le Conseil du Roi renvoia l'affaire au Parlement. Elle y fut plaidée à la grand' chambre β le 7. de Juin de la même année. Jean Petit y harangua tout à son aise: son discours fut long, & aussi fort qu'on le pouvoit souhaiter. Le Parlement ne prononça rien, mais il fut contraint γ quelque tems après à rendre un Arrêt qui favorisa les demandes de l'Université. Jean Petit fut de la celebre Ambassade que la France envoia en Italie pour la pacification du schisme, & ‡ il harangua dans Rome le 20. de Juillet 1407. Tout va bien jusqu'ici; nous le voions emploier sa langue pour des sujets legitimes; mais nous en verrons bientôt un mauvais usage. Le Duc de Bourgogne aiant fait assassiner le Duc d'Orleans frere unique de son Roi, fut assez hardi pour avoüer cette action, crime atroce dans toutes (A) ses circonstances. Il ‡ rentra dans Paris comme en triomphe, & il demanda audience afin de montrer qu'il avoit eu de bonnes raisons de faire tuer le Duc d'Orleans. Il choisit pour son Orateur nôtre Jean Petit (B), ame venale & venduë à l'iniquité, qui

(C) *Que les Jesuïtes lui sçurent très-mauvais gré de la maniere dont il parla . . . de la grace.*] On a debité dans le monde que les chagrins qu'ils lui firent le penserent obliger à sortir de leur maison. Mais ils soutiennent que c'est une fable. Citons un livre imprimé. Dom Denys de sainte Marthe Benedictin observe (a), qu'on pretend que le Pere Petau retracta dans son 10. livre du 1. tome de ses dogmes, ce qu'il avoit dit dans le livre 9. en faveur de la doctrine de St. Augustin. Mais quelcun a repondu (b) que cela est faux, & que *la Societé n'a jamais fait de peine là-dessus à ce sçavant vieillard, & que si elle eust eu à lui en faire elle s'y seroit prise autrement, car au lieu de l'obliger à se retracter dans le 10. livre, elle lui eust fait corriger le 9. puisque c'étoient les livres d'un même tome:* d'où l'on conclut (c) *que le P. Petau n'a jamais songé à demenager, & que c'est un petit conte de la fabrique des Jansenistes dont le P. de Ste. Marthe n'est ici que l'écho.* Ce qu'il y a de certain est qu'on a cité dans les écrits des Jansenistes (d) quelques passages du Pere Petau, qui sont favorables à l'hypothese des Augustiniens, & que l'on a soutenu que ce Jesuïte écrivant contre les amis de Jansenius avoit renoncé à ses premiers sentimens. Lisez ce passage de l'histoire du Jansenisme, „(e) le P. Petau . . . . ne se put dispenser de venir au „secours de ses Confreres, pour defendre contre ses „propres sentimens & aux depens de sa reputation, „l'honneur & la doctrine de sa Compagnie. Celui-ci „fit d'abord un traité de la Loi & de la Grace, con„tre Jansenius, qui parut cette année; puis il tacha „de refuter ce que M. Fromond avoit écrit contre sa „Dissertation de la Liberté. Et cet Ouvrage vint en „lumiere vers la fin de la même année, avec ce titre: „*Elenchus Theriaca Vincentii Lenis, sive Liberti Fromon„di, Doctoris Lovaniensis. Parisiis* 1648. Voila ce que l'on raconte sous l'année 1648. Le passage que l'on va lire concerne l'an 1651. (f) *le P. Denis Petau Jesuite, qui apres avoir enseigné dans ses Dogmes Theologiques la doctrine de Saint Augustin, comme celle de l'Eglise, que chacun devoit suivre; y avoit renoncé pour defendre les interêts & les opinions de sa Compagnie, entreprit d'expliquer suivant Molina la distinction que met Saint Augustin entre la Grace, par laquelle on fait,* auxilium quo, *qui est la Grace efficace; & entre la Grace, sans laquelle on ne peut rien,* auxilium sine quo non, *qui est la Grace suffisante. Il intitula cet Ecrit:* Dissertatio brevis de Adjutorio SINE QUO NON & de adjutorio QUO; ad mentem B. Augustini.

(A) *Crime atroce dans toutes ses circonstances.*] J'en ai parlé dans (g) l'article de ce Duc, mais sans toucher à un fait qui aggrave prodigieusement l'atrocité de ce meurtre. Le Moine de saint Denys qui a fait l'histoire de Charles VI. que Mr. le Laboureur a mise en François assûre, que les Princes du sang n'eurent pas plutôt apris que le Bourguignon avoit fait assassiner le Duc d'Orleans, (h) *qu'ils detesterent une si execrable trahison,* & qu'ils *en souhaiterent déja l'autheur dans les tourmens éternels que meritoit l'atrocité de son crime. Ce qui les épouventoit encore d'autant plus,* ajoûte-t-il, *de la noirceur d'ame du Bourguignon, c'est qu'il y avoit fort peu de temps, que non seulement il s'estoit reconcilié, mais qu'il avoit fait une alliance d'amitié fraternelle avec le Duc d'Orleans. Ils l'avoient encore tout recemment confirmée, & par Lettres & par serment, jusques là d'en prendre à témoin Dieu mesme, & de communier ensemble. Ils paroissoient extremement unis dans la conduite de la guerre, dont ils s'estoient chargez, ils avoient deffendu l'honneur l'un de l'autre dans les mauvais succez qui leur arriverent, il sembloit qu'ils n'eussent qu'un mesme interest, & pour plus grand signe d'union & d'amour, le Duc de Bourgogne sçachant que le Duc d'Orleans son Cousin estoit indisposé, il l'avoit visité avec toutes les marques, je ne diray pas de civilité, mais de tendresse, & mesmes il s'estoit laissé retenir pour venir disner chez luy le lendemain, qui estoit un Dimanche. Les autres Princes du Sang qui sçavoient cela, ne purent concevoir qu'une extreme indignation d'un si horrible procedé, aussi refuserent-ils d'entendre ses excuses, ils se retirerent tous en larmes du Conseil du Roy, & le lendemain, comme il vint à la Chambre du Parlement, ils luy en firent deffendre l'entrée.* L'Orateur de la veuve (i) fit bien valoir ces circonstances. Notez ici combien la nature humaine sçait allier dans une même ame toutes les bassesses de l'hypocrisie, avec l'audace la plus insolente & la plus superbe. Il n'y eut jamais de Prince plus fier ni plus courageux que le Duc Jean de Bourgogne: il fut surnommé *sans peur.* Cependant quelles fourberies, quelles dissimulations ne trouve-t-on pas dans sa conduite? En voici une. Il se rendit à l'Eglise où le corps du Duc d'Orleans avoit été porté. (k) *Il contrefit autant l'affligé qu'aucun autre, il prit le deuil par apres comme tous les Princes, & il n'eut point de honte d'assister avec eux au convoi qui se fit en l'Eglise des Celestins où ce Duc de son vivant avoit ordonné sa sepulture.* Il ne leva le masque que lors qu'il vit (l) qu'on alloit resoudre dans le conseil du Roi de mettre en prison Robert de Canni soupçonné (m) de l'assassinat.

(B) *Ame venale & venduë à l'iniquité.*]. Il n'y a point de plus grande tache dans le regne de Charles VI. que l'impunité triomphante de l'assassin du Duc d'Orleans. Cette tache est beaucoup moins celle du Roi, que celle de son roiaume; car la plupart du tems ce malheureux Prince n'avoit pas l'usage de la raison, il n'étoit donc pas responsable des desordres de l'Etat. C'est la nation Françoise qu'on doit blâmer: elle ne prêta point main forte aux Princes qui demanderent la vengeance de ce forfait: elle se partagea d'une maniere qui rendit plus redoutable le parti de l'assassin, que l'autre parti. La ville de Paris où l'on massacra le frere unique du Roi, est sur tout blâmable de n'avoir point travaillé à la punition de ce crime: il ne tenoit qu'à elle que le Bourguignon ne fût traité selon l'exigence du cas. On auroit tort de reprocher à l'Université de Paris qu'un de ses Professeurs en Theologie fut assez mechant pour se rendre l'apologiste de ce meurtre; elle n'aprouva point les mauvais principes de ce furieux declamateur, elle seconda l'Evêque qui les condamna authentiquement dès qu'il y eut quelque sûreté à le faire. C'est ce qu'on verra dans la remarque suivante. Ne finissons point cele-

† *L'an 1700. Voiez ce qu'en dit Mr. Bernard dans ses Nouvelles de la Republique des lettres, Août 1700. pag. 180. & suiv.*

* *Histoire de Charles VI. par un Moine de St. Denys traduite en François par Mr. le Laboureur liv. 26. chap. 2. pag. 543.*

β *Id. ib. pag. 544.*

γ *Id. ib. chap. 3. pag. 547.*

‡ *Id. liv. 27. ch. 16. pag. 606.*

‡ *Id. ib. liv. 27. chap. 27. pag. 631.*

(a) *Voiez le livre intitulé* la conduite qu'ont tenuë les Peres Benedictins depuis qu'on a attaqué leur edition de S. Augustin *pag. 56.*

(b) *Voiez le même livre pag. 57. & suiv.*

(c) *Ibid. p. 58. 59.*

(d) *Voiez ci-dessus pag. 424. lettre c, & l'histoire abregée de la congregation de auxiliis pag. 73. & suiv. edit. 1687.*

(e) *Hist. du Jansenisme to. 1. pag. 247. ad ann. 1648. Voiez aussi pag. 377. 378. ad ann. 1650.*

(f) *Ibid. pag. 505. ad ann. 1651.*

(g) *Ci-dessus pag. 671.*

(h) *Histoire de Charles VI. traduite en François par Mr. le Laboureur liv. 27. chap. 23. pag. 627.*

(i) *Ibid. liv. 28. chap. 10. pag. 666.*

(k) *Id. ib. liv. 27. chap. 22. pag. 625.*

(l) *Id. ibid. chap. 23. pag. 626.*

(m) *Il haïssoit le Duc d'Orleans, parce que sa femme avoit été long tems aimée de ce Duc.* Id. ibid.

qui soutint dans la grande sale de l'hôtel roial de saint Paul le 8. de Mars 1408. que le meurtre de ce Duc étoit legitime †. Son * plaidoié fut rendu public : l'honneur du Duc d'Orleans y fut dechiré avec plus de rage, que son corps ne l'avoit été par les assassins. La veuve du Duc le fit refuter par l'Abbé de saint Denys ‡ qui plaida pour elle, & pour la memoire du defunt, devant le Conseil du Roi avec beaucoup d'éloquence l'onziéme de Septembre 1408. La doctrine de l'Orateur du Duc de Bourgogne étoit si (C) énorme, & si capable d'introduire toutes sortes de confusions dans l'Etat, qu'elle fut condamnée par l'Evêque de Paris dès que la faction de ce Duc se trouva plus foible. Les Procureurs de ce Prince en apellerent au Pape, ↓ & il écrivit lui-même au Concile de Constance pour recommander la cause de Jean Petit : ses Ambassadeurs & ses partisans soutinrent que les propositions condamnées ne se trouvoient (D) pas dans le livre de ce Docteur ; les Commissaires du Concile casserent la sentence de l'Evêque de Paris.

Gerson

† *Id. ib.*

* *Vous en trouverez le precis dans le Moine de St. Denys l. 27. c. 27. & vous le verrez tout entier dans Monstrelet liv. 1. ch. 38. 39.*

‡ *Id. ib. liv. 28. ch. 10. pag. 660. 661.*

↓ *Voiez la remarque D.*

celle-ci sans dire que Jean Petit fut fort assûré de l'aprobation du peuple, quand il s'engagea à la defense d'une cause si detestable, & il voioit d'ailleurs qu'il parleroit pour un Prince que le Roi même redoutoit. Il est sûr que Charles VI. (a) envoia le Comte de saint Paul au Bourguignon, *pour luy offrir Audience publique avec impunité pour sa personne, & l'on ne luy demanda, sinon qu'il livrast les Assassins pour leur faire faire leur procez en Justice; mais il le renvoya bien loin de ses esperances, puis qu'il fallut traiter avec honneur de la reparation d'une action pire que scelerate, qui obligea le Roy de luy envoyer à Amiens le Duc* de Berry *& le Roy* de Sicile. *Le noble Duc* de Bourbon *estoit nommé pour estre de cette Ambassade, mais il s'en excusa genereusement, il ne voulut pas mesme demeurer à la Cour, il demanda congé pour se retirer chez luy, & il aima mieux renoncer à la part qu'il avoit au Gouvernement, que de consentir à composer avec l'Estat, du meurtre de son Neveu, qui luy fit dire hautement, & par plusieurs fois, à ce que l'on m'a asseuré, qu'il ne verroit jamais de bon oeil, l'autheur d'une trahison si lasche & si infame.* Ces deux considerations, je veux dire la faveur du peuple, & le credit du Duc de Bourgogne ne disculpent point l'avocat. Au reste la raison pourquoi le peuple se soucioit peu de la punition de l'assassin, étoit la haine qu'on avoit conçue contre le Duc d'Orleans auteur de plusieurs impôts. Cette haine fut cause qu'on se rejouit de sa mort, & qu'on aplaudit le Duc de Bourgogne; tant il est vrai qu'on a plus à coeur ses interêts particuliers & domestiques, que les loix fondamentales de l'Etat. (b) *Tantum nimirum ex publicis malis sentimus quantum ad privatas res pertinet : nec in eis quicquam acrius quam pecuniæ damnum stimulat.* Montagne connoissoit bien ce defaut. *Ils n'en veulent point à la cause en commun,* dit-il (c), *& entant qu'elle blesse l'interest de tous, & de l'estat : mais luy en veulent, seulement en ce qu'elle leur touche en privé. Voila pourquoy ils s'en picquent de passion particuliere, & au de là de la justice & de la raison publique.* Non tam omnia universi, quàm ea, quæ ad quemque pertinent, singuli carpebant. L'impunite du Duc de Bourgogne étoit une plaie mortelle faite à la justice, à l'autorité, & à la majesté de l'Etat. Qu'importe, les particuliers ne la sentoient point, ils n'en voioient que de loin les consequences pernicieuses : chacun esperoit de les éviter. Mais les impôts du Duc d'Orleans tomboient sur chaque bourgeois. Voilà d'où vint qu'on se mit si peu en peine de venger sa mort. Nous verrons bientôt que la populace de Paris sçut prendre le change, après que l'Evêque eut condamné l'apologie du Duc de Bourgogne.

(C) *La doctrine* de Jean Petit *étoit si énorme . . . . qu'elle fut condamnée par l'Evêque de Paris.*] Avant la condamnation (d) il y eut beaucoup de personnes doctes & vertueuses qui furent scandalisées des propositions de ce Professeur en Theologie, & qui en craignirent *de tres-dangereuses consequences si elles n'estoient censurées. En mon particulier*, c'est un Moine de St. Denys qui parle, *j'avois plusieurs fois temoigné beaucoup d'étonnement de ce que l'Evesque de Paris, & l'Inquisiteur de la Foy, avoient negligé d'entreprendre une cause si prejudiciable aux bonnes moeurs & au service de Dieu, mais on m'avoit toûjours répondu, que la formidable authorité du Duc de Bourgogne les en avoit empeschez, & qu'ils avoient agy prudemment, de laisser cette peste comme ensevelie dans un profond silence, plûtost que de hazarder de la voir authoriser par le credit de ce Prince. Cela ne parut que trop veritable dans son temps, car cette seureté si desirée ne parut pas si-tost, qu'ils enjoignirent aux Supposts de la venerable Université de Paris, sous les peines portées par le Droict, d'apporter & de representer sans differer, tout ce qu'ils avoient par écrit dans leurs feuilles & dans leurs Recueils, de la proposition dudit Jean Petit, pour servir à la pretenduë justification du Duc de Bourgogne. Ils firent assembler dans la grande Salle de l'Evesché, les plus celebres Docteurs & Bacheliers en Theologie, & les Docteurs de l'un & l'autre Droit, par l'advis desquels on put examiner ce qu'il y avoit d'erroné: & apres y avoir vacqué par plusieurs jours avec toute la diligence que demandoit l'interest de la Foy, le seiziéme de Janvier, ils éleurent entre toute cette nombreuse Compagnie, seize Docteurs choisis dans les Colleges de Paris, qui firent l'Extraict des Theses & des Propositions alleguées par ce Docteur, qu'ils jugerent condamnables en la forme qui s'ensuit.* Cet historien raporte en suite 9. propositions de Jean Petit avec la censure qui en fut faite, & puis il ajoûte : (e) „ Tel fut l'advis de tous les Docteurs „ & Regens là assemblez, & que toute cette Piece de „ Maistre Jean Petit estoit indigne d'un homme d'es„ prit, & mesme d'estre rapportée ; c'est pourquoy, „ le vingt-troisiéme de (f) Fevrier, ledit Evesque, & „ l'Inquisiteur de la Foy, assemblez en la Salle de „ l'Evesché, en presence de plusieurs Prelats, de „ grands Docteurs, & d'une grande foule de Peuple, „ jugerent à propos de la censurer, comme erronée „ qu'elle estoit, en la Foy & dans les moeurs, & de „ la condamner comme scandaleuse qu'elle estoit, en „ plusieurs façons, à estre brûlée au Parvis Nostre-„ Dame. Deux jours apres, l'execution s'en fit, eux „ presens, sur un échaffaut dressé à cét effet, devant „ une grande multitude d'assistans, apres que Maistre „ *Benoist Gencien*, fameux & celebre Docteur, eut „ tout haut & fort doctement, fait voir l'enormité de „ ces opinions. „ Vous allez voir un exemple de l'esprit changeant des peuples : (g) *Ce fut un sensible affront au Duc de Bourgogne, qui apprit par une experience necessaire pour l'exemple, combien il est honteux & reprochable aux Grands de degenerer de la gloire de leur naissance; mais son plus grand depit fut d'entendre, que cette folle justification l'avoit rendu odieux aux plus sages & aux plus modestes, qu'il en estoit mocqué & méprisé, que le petit peuple & la canaille en faisoient à present des risées, & qu'il estoit la fable publique, & le sujet de mille chansons satyriques, où l'on le traitoit publiquement de traistre & d'assassin.*

Notez que Gerson (h) Chancelier de l'Université travailla beaucoup à procurer cette censure. Il prêcha même souvent contre les propositions de Jean Petit, & (i) il refuta *au nom de l'Université, en presence du Roi toutes les parties du discours & du livre* de ce Professeur. Notez aussi que les neuf propositions censurées se peuvent reduire à celle-ci : (k) „ Qu'il est per„ mis à toute personne, & mesme loüable & méri„ toire de tuër de son autorité particuliere un Tyran ; „ & qu'on peut employer pour cét effet toutes sortes „ de voyes, jusqu'aux trahisons & aux flateries, pour „ le faire tomber dans les embusches qu'on luy a pré„ parées, nonobstant toutes les alliances & tous les „ sermens qu'on auroit pû faire. „

(D) *Soutinrent que les propositions condamnées ne se trouvoient pas dans le livre de ce Docteur; les Commissaires du Concile.*] Il n'y avoit point d'autre biais à prendre; car à moins que de renoncer à toute honte, on ne pouvoit point nier que la censure de ces 9. propositions ne fût legitime. Il falut donc faire ce qu'ont fait les Jansenistes long tems depuis; il falut, dis-je, se retrancher dans la distinction du fait & du droit, & soutenir que les 9. propositions ne se trouvoient pas dans le livre de Jean Petit. C'est à quoi l'on ne manqua pas. Lisez ce qui suit, je remonte un peu plus haut, afin que mon lecteur se puisse instruire plus amplement de cette afaire.

(l) „ Comme cette (m) Sentence estoit extresmement „ honteuse au Duc de Bourgogne, la justification du„ quel on brusloit dans ce Livre, avec un éternel op„ probre de son nom, ses Procureurs en appellerent au „ Saint Siége. (1) Le Duc, pour se rendre le Pape fa„ vorable, entreprit de le proteger. . . . (2) Mais com„ me il sceût qu'on l'avoit arresté à Fribourg avant qu'il „ pust passer dans le Comté de Bourgogne, il récrivit

(a) *Id. ib. pag. 617.*

(b) *Annibal ad Carthaginienses apud Livium lib. 30. sub fin. p. m. 566.*

(c) *Montagne, essais liv. 3. ch. 10. pag. m. 410. 411.*

(d) *Histoire de Charles VI. liv. 33. chap. 28. pag. 931. 932.*

(e) *Id. ib. pag. 933.*

(f) *Ce fut en 1414. à commencer l'année au mois de Janvier.*

(g) *Id. ib.*

(h) Cancellarius contra Joannis Parvi assertiones concionatur sæpius, has accurato & diligenti studio expendit, & detectos in iis contra fidem errores configit. Tum curante potissimum Gersone errorum censura à Theologiæ facultate & Parisiensi Episcopo confecta est. *Joh. Launoius, histor. Gymn. Navarr. pag. 481.*

(i) *Maimbourg, hist. du grand schisme liv. 5. pag. m. 236.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Ibid. pag. 237.*

(m) *C'est-à-dire celle de l'Evêque de Paris.*

(1) *J. Juvenal.*

(2) *Cod. Victor. apud Spond.*

Gerson apella de leur (E) jugement au Concile, & n'obtint pas toute la satisfaction qu'il pouvoit pretendre legitimement. Cette assemblée fit voir qu'un Prince qui a des forces est un très-bon protecteur d'un heretique. La decision qu'elle fit fut vague, & ne donna nulle atteinte ni au livre de Jean Petit, ni au Bourguignon. Le Roi de France n'eut pas le (F) même menagement, il fit condamner ce libelle avec la derniere severité, & il chassa de Paris plusieurs Docteurs qui

„ au Concile, en répondant à l'avis qu'il en avoit receû de la fuite du Pape, que ne luy ayant promis sa protection qu'au cas qu'il voulust tenir la parole qu'il avoit donnée. (1) il estoit résolu maintenant de l'abandonner, puis qu'on n'estoit pas satisfait de sa conduite, & d'adherer en tout au Saint Concile. Aprés avoir ainsi adroitement disposé les esprits, il ajousta, qu'il estoit averti que ses ennemis avoient entrepris de le diffamer, sous prétexte de faire condamner par le Concile certaines propositions héretiques, qu'on attribuoit au défunt Docteur Jean Petit, qui avoit défendu sa cause en homme de bien; que comme il y alloit de son honneur, il supplioit les Peres, qu'avant que de rien définir sur un point de cette importance, & de condamner le Livre de ce Docteur, on examinast, en presence de ses Ambassadeurs, si en effet ces propositions estoient de luy, ou si elles n'estoient pas fabriquées malicieusement par d'autres, qui taschoient de les faire condamner sous le nom de ce célebre Professeur, & mesme sous le sien. (2) Le Concile ordonna pour cela des Commissaires, qui furent les Cardinaux d'Albano, d'Aquilée, de Florence, & d'Ailly. Les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, qui avoient fait, par leurs intrigues, un puissant parti, & qui avoient à leur teste Martin Porrée Evesque d'Arras, & Docteur en Theologie, récuserent d'abord le Cardinal Pierre d'Ailly, comme ayant esté Maistre de Jean Gerson, qu'ils prenoient pour leur principale partie, & soustenoient hardiment que ces propositions que l'Evesque de Paris avoit condamnées, comme estant du Docteur Jean Petit, dans son Livre intitulé, *Justification du Duc de Bourgogne*, ne s'y trouvoient point dans les termes qu'on les produisoit; que c'estoit Jean Gerson, qui estant envieux de la gloire que le Docteur Petit s'étoit aquise dans l'Université, les avoit formées à sa fantaisie, pour les tourner en un sens heretique, qu'eux-mesmes condamnoient les premiers; mais que de la maniere dont elles estoient conceües dans le Livre de leur Docteur, ils estoient tout prests de prouver qu'elles estoient tres-Catholiques. (3) D'autre part, le Cardinal d'Ailly qu'on avoit récusé, se joignit aux Docteurs Jean Gerson & Jourdan Morin, & tous trois protestoient qu'il n'y avoit rien de plus faux, (4) que ce que les Ambassadeurs de Bourgogne osoient avancer; qu'il ne falloit qu'avoir des yeux, sçavoir lire, & entendre le François, pour voir que ces Propositions condamnées, & sur tout celle à laquelle on avoit réduit toutes les autres, non seulement estoient de Jean Petit, mais aussi qu'elles contenoient toute la substance, & tout le precis de son libelle, où il ne fait autre chose que les establir, par ses preuves prétenduës, & par ses faux raisonnemens. Enfin, aprés de longues contestations sur ce point, où il s'agissoit seulement d'un fait tout manifeste, que les Bourguignons nioient toûjours opiniastrément, les trois Cardinaux Commissaires, qui estoient pour eux, prirent un tres-mauvais expedient. Car d'une part, ne pouvant approuver de si méchantes propositions, & de l'autre, ne voulant pas condamner l'Avocat du Duc de Bourgogne, (5) ils s'aviserent de dire que l'Evesque de Paris estoit Juge incompetent en cette cause qui appartenoit au Saint Siege; & là-dessus ils casserent sa Sentence. „ Leur jugement fut publié à son de trompe dans le parvis de l'Eglise cathedrale de Paris (a). Vous trouverez dans un ouvrage de Gerson, par quelles intrigues la faction Bourguignone vint à bout de tout cela. *Instituit inter Volucrem & Monimum, id est, inter se & fratrem suum dialogum, ubi καθ' ἕκαστα & singillatim exponit, quibus molitionibus Burgundiones usi sunt ut Parisiensis censura cassa & irrita declararetur (b).*

(E) *Gerson apella de leur jugement au Concile, & n'obtint pas toute la satisfaction.*] Il auroit voulu sans doute que le Concile confirmât la sentence de l'Evêque de Paris, en condamnant nommément le livre qui avoit servi d'apologie au Duc de Bourgogne; mais c'est ce qu'on ne fit point. (c) „ Soit qu'on n'eust pas à Constance le libelle de Jean Petit, & qu'on n'en eust que l'extrait contenant ses Propositions; ou que l'ayant, on ne voulust pas l'examiner, pour ne desobliger personne, comme (6) l'Empereur le conseilloit; on se contenta, suivant son avis, de s'attacher seulement à la doctrine en général, & de condamner la Proposition fondamentale, qui contenoit en substance toutes les autres; ce qu'on fit en ces termes. *On a remontré à ce Saint Concile, qu'on avoit enseigné certaines propositions erronées & tres-scandaleuses, tendant au renversement de l'estat de toute la Republique, entre lesquelles on luy a presenté celle-cy. (7) Tout Tyran peut & doit licitement & meritoirement estre tué, par qui que ce soit de ses vassaux, ou de ses sujets, employant mesme pour cela les embusches, les flateries, & les feintes caresses, nonobstant toute sorte de sermens, & quelque alliance qu'on ait fait avec luy, & sans attendre la Sentence ou le commandement de quelque Juge que ce puisse estre. Le Saint Concile, pour exterminer cette erreur; declare & definit, aprés une meure deliberation, que cette doctrine est contre la Foy & les bonnes mœurs, & la reprouve & condamne comme heretique, scandaleuse, & donnant lieu aux fraudes, tromperies, mensonges, trahisons, & aux parjures. De plus, il definit & declare, que ceux qui soustiennent opiniastrément cette doctrine tres-pernicieuse, sont heretiques, & que comme tels, ils doivent estre punis selon l'Ordonnance des Saints Canons.* Voilà le Decret du Concile, qui pour certaines considerations, & sur tout pour ne pas desobliger le Duc de Bourgogne, ne voulut pas en cette cause joindre le fait avec le droit. „

Cette conduite fut d'autant plus chagrinante pour Jean Gerson, (d) qu'il avoit été accusé d'agir non par l'amour de la verité, mais à cause des querelles qu'il avoit euës avec Jean Petit. On lui avoit aussi reproché d'avoir reduit à une seule proposition toute la doctrine de cet homme, & puis d'en avoir fait neuf (e) quand il eut sçu que les examinateurs n'ignoroient pas qu'il avoit tronqué l'opinion de son adversaire. Il s'exposa de telle sorte à la haine de la maison de Bourgogne, qu'il courut beaucoup de perils après la tenuë du Concile. (f) Il n'eut point la liberté d'aller reprendre à Paris sa charge de Chancellier. Il fut contraint de se retirer par des chemins detournez; il fut se cacher quelque tems dans les montagnes de Bavjere, après quoi il traversa le païs des Suisses, & se rendit à Lion, où il s'arrêta jusques à sa mort.

(F) *Le Roi de France ... fit condamner ce libelle avec la derniere severité, & il chassa de Paris.*] La narration qu'on va lire commence par le dernier de ces deux faits. (g) „ Nos Docteurs qui estoient à Constance, (8) craignant ce qui arriva, que les Cardinaux Commissaires ne favorisassent les Bourguignons, avoient écrit à leurs Confreres à Paris, qu'ils fissent en sorte que l'Université se joignoist en cause à leur Evesque, pour faire confirmer sa Sentence contre la doctrine de Jean Petit: mais il se trouva que plusieurs de ce grand Corps s'estant laissé corrompre par le parti de ce Docteur & du Duc de Bourgogne, firent une si grande cabale contre eux, qu'ils empescherent qu'ils n'obtinssent ce qu'ils demandoient. Les bons Docteurs, & principalement ceux de l'illustre Sorbonne & de Navarre, toûjours fortement attachez au bon parti, que Gerson defendoit avec beaucoup de zele & de force, en ayant fait leur plainte au Roi; Sa Majesté, pour purger l'Université de ces esprits brouillons qui troubloient l'Eglise & l'Estat, envoya faire commandement à plus de quarante des plus mutins de sortir de Paris le jour mesme, sur peine de la vie. .... Aprés cela, pour empescher que l'on ne fist revivre une si abominable doctrine en sauvant l'écrit qui la contient, Sa Majesté envoya au Parlement sa Déclaration contre les erreurs contenuës dans le libelle de (9) Me. Jean Petit, intitulé, *La justification du Duc de Bourgogne*, avec ordre de lacerer en pleine audience tous les exemplaires qu'on en pourra trouvêr, & defense à qui que ce soit d'en retenir aucun, sur peine de confiscation de corps & de biens, ordonnant que cette Déclaration soit enregistrée avec la Sentence de l'Evesque „ de

(1) *Act. Victorin. apud Spond.*

(2) *T. 5. Hist. Un. pag. 299. ex Monstrel. J. Juvenal. Cod. Victor.*

(3) *J. Juvenal.*

(4) *Cod. Victor.*

(5) *J. Juvenal.*

(a) Dati sunt à Concilio & selecti judices, qui repugnante Gersone, & aliis qui ab ejus stabant partibus, Parisiensem censuram abrogarunt, politicis potius quam Theologicis rationibus ducti. Censuræ abrogatio & lecta & publicata est buccis concrepantibus in propylæo Ædis beatæ Mariæ Paris. Hæc Juvenalis Ursinus ut vidit, ita & retulit in Historia Caroli VI. *Jo. Launoius ubi supra pag.* 489.

(b) *Id. ib.*

(c) *Maimbourg, ubi supra pag.* 240.

(6) *Cod. Victor.*

(7) *Act. Concil. Const. Sess.* 15.

(d) *Spondanus ad ann.* 1415. *n.* 51. *pag.* 752.

(e) Sentiens nihilominus Gersonius Theologos illos agnovisse fraudem in truncatione propositionum Parvi illas alias novem conclusiones proposuerit. *Id. ibid.*

(f) *Launoius ubi supra pag.* 490.

(g) *Maimbourg ubi supra pag.* 242. 243.

(8) *Jean Juvenal. pag.* 328. *de l'Impress. du Louvre.*

(9) *Hist. Univ. t.* 5. *p.* 300. Quam M. Joannes Parvi nuncupatus justificationem Ducis Burgundiæ fecit appellari, ejus quaternos & particulas apud quemcumque inveniri poterunt, &c. Prædicta Propositio M. J. Parvi in sese, & in suis assertionibus principaliter intentis & in ea contentis est abolenda atque damnanda tanquam in fide erronea, &c. & eam sic abolemus & damnamus, &c. Quam justificationem D. Ducis Burgundiæ appellavit complures in se errores pestiferos continentem, & quæ in tantum in dictis villa & Diœcesi Parisiensi publicata extitit, quod venditioni publicè exposita & à pluribus empta fuerit. *pag.* 301.

qui s'oposoient au bon dessein qu'avoient les autres d'interesser l'Université à la cause de l'Evêque. Mais deux ans après il falut que ce Prelat fit revoquer (G) sa sentence pour complaire au Duc de Bourgogne. Jean Petit † mourut l'an 1411. à Hedin ville qui apartenoit à ce Duc. Il s'y étoit refugié craignant les fils du Duc d'Orleans qui vouloient le faire convaincre d'heresie. Il * n'étoit point Cordelier comme quelques-uns l'ont dit, mais un Prêtre seculier.

PHAON, de Mitylene dans l'Ile de Lesbos, étoit un bel homme, qui se fit extraordinairement aimer du sexe. La pauvre Sappho y fut prise comme bien d'autres, & le trouva si peu traitable qu'elle s'en desespera, comme nous le dirons dans son article. Les poëtes avec leur coutume de recourir au miracle à tout bout de champ, ont feint que cette beauté toute-puissante sur les cœurs des Dames, lui avoit été donnée par la Déesse Venus, comme une recompense des services qu'elle en avoit reçus, lors qu'il étoit maître de navire. Il la prit β un jour dans son bâtiment sans s'informer qui elle étoit, & la passa avec toute sorte de promtitude où (A) elle voulut. Il ne demanda rien γ pour sa peine, mais il ne laissa pas d'être bien paié. Venus lui fit present d'un vase δ d'albâtre rempli d'un onguent, dont il ne se fut pas plutôt frotté, qu'il devint le plus beau de tous les hommes. Il mit en feu les femmes de Mitylene. La jeunesse lui ζ revint, & ce qui s'ensuit. Il en abusa, & il lui en coûta enfin la vie; car on le tua sur le fait θ, je veux dire, surpris en adultere. Quelques-uns ont dit que la vertu d'une (B) certaine herbe fut cause de l'amour que Sappho conçut pour lui.

PHASELIS, ville maritime dans la Lycie λ sur les confins de la Pamphylie. Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens: c'est pour cela qu'elle ‡ fut ruinée par Publius Servilius, après les victoires qu'il remporta sur ces Corsaires. Elle étoit dans un pitoiable état (C), lors que Pompée y aborda après la bataille de Pharsale. On assûre qu'elle fut bâtie par Mopsus ↓. On a fort parlé de cette ville à l'occasion d'une grace (D) miraculeuse que

† *Monstrelet lib. 1. cap. 39. apud Spondan. ad ann. 1408. n. 1. p. 704.*
* *Spondan. ib. p. 703.*
β *Elien, Hist. div. liv. 12. chap. 17.*
γ *Palæphatus de fabul.*
δ *Elien ib.*
ζ *Palæphatus ib. Lucian. Dialog. mort. to. 1. pag. 234.*
θ *Elien ubi supra.*
λ *Strabo, lib. 14. pag. 458. Voiez aussi T. Live lib. 37. cap. 23.*
‡ Nec mari submovisse contentus validissimas urbes eorum & diutina præda abundantes, Phaselin & Olympon evertit, Isaurumque ipsam arcem Ciliciæ. *Florus lib. 3. c. 6.*
↓ *Pomponius Mela lib. 1. cap. 14.*

„ de Paris, contenant le droit & le fait joints ensemble, dans la condamnation des erreurs tres-pernicieuses du libelle de Me. Jean Petit, intitulé. *La justification du Duc de Bourgogne*, qui commence „ par ces paroles, *Pardevers la tres-noble & la tres-haute Majesté Royale*, & qui a esté exposé publiquement (1) en vente dans Paris & ailleurs. Tout „ cela fut enregistré au Parlement le quatriéme de Juin „ de l'année mil quatre cens seize; & le seiziéme „ de Septembre de la mesme année, il fit, à la requeste de l'Université, un sanglant Arrest contre „ tous ceux qui oseroient encore soustenir la doctrine de ce détestable libelle, les déclarant soûmis à „ toutes les peines qui sont deües aux criminels de „ leze-Majesté.„

On s'aperçoit aisément que Mr. Maimbourg porte quelques botes aux Jansenistes.

(G) *Que ce Prelat fit revoquer la sentence.*] On vit dans l'affaire de Jean Petit ce qu'on a vu de tout tems: tolerance, condamnation, absolution &c. à mesure que le Prince son protecteur étoit le plus fort ou le plus foible. Son credit étoit à bas dans Paris l'an 1414. On proceda rigoureusement contre son apologiste. Il pouvoit tout ce qu'il vouloit dans la même ville l'an 1418. On cassa toute la censure. Citons un auteur de ce siecle-là. *En ce temps*, dit-il (a), *fut faite à Paris une Procession generale, où estoient ceux de l'Université, & principalement les Vicaires de l'Evesque de Paris lors malade à S. Omer. Lesquels Vicaires revocquerent là, en plain Sermon, presens ceux qui là estoient, la condamnation que ledit Evesque avoit fait autrefois contre la proposition de Maistre Jehan Petit, contre l'honneur du Duc de Bourgongne; en reparant quant à ce son honneur & loyauté, comme vray champion de la Couronne de France: & firent apparoir du pouvoir qu'ils avoient de l'Evesque en ceste partie, & tant que le Duc de Bourgongne fut content.*

(A) *Où elle voulut.*] Il y a un passage de Lucien qui nous aprend, non pas où elle se fit porter, mais où elle s'embarqua. (b) Μῶν καὶ σὺ τοῦτο ἔπαθες ὁ Φάων τὴν Ἀφροδίτην ἐκ Χίου διαπορθμεύσας εἶτα σοι εὐξαμένῳ ἔδωκε νέον εἶναι καὶ καλὸν ἐξ ὑπαρχῆς καὶ ἀξιέραστον. *Num tu quoque*, demande Simylus à Polystrate, *ut & Phaon ille Venerem è Chio transvexisti, ut optanti tibi illa dederit juvenescere, ac denuo formosum atque amabilem fieri?* On pourroit recueillir de ces paroles, que Phaon demanda pour recompense le retour de sa jeunesse & de sa beauté; mais Palæphatus ne dit rien qui nous donne cette idée; il dit que Phaon avoit été marinier toute sa vie, & qu'il n'avoit jamais fait aucune malhonnêteté à personne, ni rien fait paier pour le passage aux pauvres gens: qu'à cause de cela on l'admiroit dans l'Ile de Lesbos; que Venus s'étant deguisée en vieille femme, se mit dans son bâtiment; qu'il lui fit faire le trajet en diligence, & qu'il ne lui demanda point de paiement; mais que de vieux qu'il étoit, elle le rendit un beau jeune homme. Servius (c) touche cette histoire, & y ajoûte cette particularité empruntée de deux poëtes (d) comiques, que Phaon fit bâtir un temple à Venus sur la montagne de Leucade, d'où une femme dont il étoit fort aimé s'étoit jettée dans la mer. Au reste, Lucien a cru que Phaon (e) étoit de l'Ile de Chio, & s'est trompé aparemment.

(B) *La vertu d'une certaine herbe.*] C'est une chose étrange qu'on ne veuille pas que Sappho ait pu devenir passionnée d'un homme, par la seule force du temperament. Vous voiez que Pline en donne pour cause un principe aussi fabuleux que l'onguent de Venus: il a bien raison de dire que la vertu de cette herbe tient du monstre. (f) *Portentosum est quod de ea traditur, radicem ejus alterutrius sexus similitudinem referre, raram inventu: sed si viris contigerit mas, amabiles fieri. Ob hoc & Phaonem Lesbium dilectum à Sappho. Multa (g) circa hoc non Magorum solum vanitates, sed etiam Pythagoricorum.* Il s'agit de l'eryngium blanc, apellé par les Latins *centum capita*. Du Pinet traduit *chardon à cent têtes*.

(C) *Dans un pitoiable état lors que Pompée.*] Si nous en croions Lucain il y avoit plus de gens dans le vaisseau de Pompée, que dans cette ville.

(h) *Te primum parva Phaseli*
Magnus adit. Nam te metui vetat incola rarus,
Exhaustæque domus populis, majorque carina
Quam tua turba fuit.

Et neanmoins Strabon qui vivoit après Pompée, parle de Phaselis comme d'une ville considerable, & à trois ports. Il avoit égard aparemment (i) à ce qu'elle avoit été, mais il auroit dû ne pas s'exprimer au tems present. (k) Εἶτα Φασηλὶς, τρεῖς ἔχουσα λιμένας, πόλις ἀξιόλογος. *At deinde Phaselis, tres habens portus, urbs memorabilis.*

(D) *Grace miraculeuse que l'on pretendoit qu'Alexandre.*] Commençons par citer Josephe, qui aiant decrit le passage de la mer rouge se sert de cette remarque: (l) *Nul ne se doit esmerveiller de cecy comme de choses incroyables, si la mer a fait voye aux hommes premiers, qui pour lors n'estoient pas encores fort rusez à controuver quelque malice, & qui estoient en danger de leurs vies, soit que cela ait esté fait par le bon vouloir de Dieu, ou par le gré de la Nature: veu qu'il n'y a pas fort long temps, que la mer de Pamphylie a fait ouverture aux Macedoniens sous la conduite d'Alexandre le Grand, qui n'avoient point d'autre chemin pour passer: puisque Dieu avoit deliberé de se servir d'Alexandre & de ses gens pour destruire le Royaume de Perse: dequoy tous ceux qui ont redigé par escrits les faits de ce Roy, rendent tesmoignage. Mais je laisse à un chacun sa liberté d'en penser ce que bon luy semblera.* Il n'est pas vrai que tous les Historiens d'Alexandre aient traité de miracle la maniere dont il passa le detroit de Pamphylie auprès de Phaselis. Nous allons citer un grand Auteur, qui fait clairement conoître qu'il n'arriva rien de miraculeux en cette rencontre: (m) *La facilité avec laquelle* Alexandre *courut au long de la coste de Pamphilie, a donné occasion & matiere à plusieurs Historiens d'amplifier les choses à merveilles, jusques à dire que ce fut un expres miracle de faveur divine, que ceste plage de mer se sousmit ainsi gracieusement à luy, veu qu'elle*

(1) Publicæ venditioni exposita, quæ sic incipit. *Pardevers, &c. pag.* 302.
(a) *Jean le Fevre Seigneur de St. Remi, hist. de Charles VI. chap. 88. pag. 124.*
(b) *Lucian. Dialog. mortuor. tom. 1. pag. 234.*
(c) *Servius in Æn. 3. v. 279. Corrigez dans l'edit. de Leide 1680.* Venerem mutatam in navis formam, *comme ceci*, in anus formam.
(d) *Menander & Turpilius.*
(e) *In Navigio to. 2. pag. 696.*
(f) *Plinius l. 22. c. 8.*
(g) *Le Pere Hardouin nous renvoie sur cela à un livre faussement intitulé* Kiranidum Kirani *pag. 37.*
(h) *Lucanus lib. 8.*
(i) *Notez qu'il n'y a nulle aparence que depuis la bataille de Pharsale jusqu'au tems de Strabon cette ville eût été reparée.*
(k) *Strabo lib. 14. pag. 458.*
(l) *Joseph. antiq. Judaic. liv. 2. sur la fin. Je me sers de la traduction de Genebrard, parce qu'il faudra que je le cite bientôt pour une autre chose.*
(m) *Plutarque en la vie d'Alexandre chap. 6. pag. m. 154. 155. je me sers de la version d'Amyot. Vous trouverez ce passage dans la page 673. & 674. de l'édition de Plutarque Greque & Latine.*

que l'on pretendoit qu'Alexandre y avoit reçuë des Dieux. Je ferai sur ce sujet une remarque comme je m'y * suis engagé.

* A la page 1957. au texte.

☞ PHOE-

qu'elle a autrement tousiours accoustumé de tourmenter & travailler fort asprement ceste coste-là, tellement que bien peu souvent elle cache & couvre des pointes de roc, qui sont toutes de rangs assez drues le long du rivage, au dessoubs des hauts rochers droicts & coupez de la montagne. Et semble que Menander mesme en une sienne comedie tesmoigne ceste miraculeuse felicité, quand il dit en se joüant:

Ceçy me sent son grand heur d'Alexandre,
Car si quelqu'un je cherche, il se vient rendre
Incontinent devant moy de luy-mesme:
Si par la mer, qui maint homme faict blesme,
Il me convient aucun lieu traverser,
Je puis ainsi que sur terre y passer.

Toutesfois Alexandre mesme en ses epistres, sans autrement en faire si grand miracle, escrit simplement qu'il avoit passé par mer le pas qu'on appelloit vulgairement l'Eschelle, & que pour le passer, il s'estoit embarqué en la ville de Phaselide. On doit savoir gré à Plutarque d'avoir fait mention des lettres de ce Conquerant, car elles decident tout; elles convainquent d'imposture, ou de mensonge tous ceux qui ont decrit ce passage, comme quelque chose de surnaturel, & comme un miracle insigne. S'il y eût eu là quelque prodige, & quelque faveur extraordinaire d'enhaut, Alexandre n'eût pas manqué d'en faire mention dans les lettres qu'il écrivit, touchant cette marche de son armée. Aucune raison de politique ne l'engageoit à se taire sur un évenement si admirable, & plusieurs motifs importans le poussoient à en parler. Rien ne pouvoit être pour lui d'une consequence plus decisive, que de convaincre toute la terre que les Dieux s'étoient declarez visiblement en sa faveur, qu'ils lui soumettoient les élemens les plus indociles, & que la nature renonçoit à ses coutumes, afin de hâter la ruine du Roi des Perses. Il devoit donc écrire lui-même sur ce grand miracle à sa mere, à Antipater, à tous les peuples de la Grece, & par tout où il souhaitoit d'être conu. Il devoit prendre bien garde que ses lettres fussent revêtues de tout ce qui les pouvoit rendre authentiques; & cependant ce qu'il écrivit là-dessus fut le plus simple du monde. Qu'on ne dise pas qu'il ne vouloit rien devoir qu'à sa valeur; cela n'est pas vrai: nous avons fait voir dans son (a) article que la politique eut beaucoup de part à la furieuse ambition qu'il temoigna de passer pour Dieu. Toute sa conduite declare qu'il ne souhaitoit rien avec tant d'ardeur, que de voir les peuples persuadez de l'ascendant de sa fortune, & du bonheur invariable de sa destinée. On va mille fois plus loin avec cette reputation, qu'avec celle d'un très-brave & d'un très-habile Capitaine; car enfin tout le monde sçait que la valeur & que la prudence d'un General ont des bornes; mais on s'imagine que rien n'arrête les Conquerans pour qui la fortune s'est hautement declarée, & qui ont le ciel & la terre, la mer & les vents à leur devotion. (b) *Queis militat æther, Et conjurati veniunt ad classica venti.* Desorte que l'interêt principal, l'interêt le plus essentiel des Conquerans, est de passer pour des personnes que Dieu destine aux grandes revolutions, & qu'il favorise de ses miracles. Si cela nous fait rabatre quelque chose de leur gloire, par raport à leur courage ou à leur genie, ils en sont dedommagez avec usure par d'autres endroits. L'etenduë de leurs conquêtes, le nombre de leurs victoires, la rapidité avec laquelle les grans exploits s'executent lors que la fortune les dirige, & qu'elle se charge presque de tout, sans se soucier du concours de la prudence, tout cela, dis-je, est un objet d'admiration cent fois plus éblouissant, que ces conquêtes bornées & mediocres qui ne sont duës qu'à la prudence la plus consommée, & qu'à l'intrepidité. Où sont les vertus humaines qui puissent nous inspirer le même respect, la même veneration, la même estime que nous concevons naturellement pour ceux que nous regardons comme des vaisseaux d'élite, destinez de Dieu à la fondation des Empires, ses favoris, ses mignons? On est bien plus admiré sur ce pied-là, que si l'on ne se recommandoit que par la prudence, & par le courage. Remarquez enfin qu'il y a des choses independantes de la valeur, & de la sagesse d'un Conquerant. Ces qualitez-là ne sont point capables d'entrouvrir la mer & les fleuves pour le passage d'une armée. Quand donc on avoue que la mer & les rivieres se sont entrouvertes en sa faveur, & que par miracle elles ont fait place à ses troupes, on ne lui derobe point ses loüanges pour en orner la fortune; car tout le monde est persuadé que le courage & l'habileté d'un grand Capitaine ne sont point capables de produire ces effets; toute la terre le regarderoit comme un insensé, ou se moqueroit de lui, s'il osoit dire qu'il avoit trouvé l'invention de faire passer une grande armée au travers d'un bras de mer, sans pontons & sans navires. On ne sauroit donc deviner de bonnes raisons qui eussent pu determiner Alexandre à suprimer le miracle dont il s'agit: il faut donc conclure que s'il n'en fit point de mention dans les lettres qu'il écrivit concernant sa marche, ce fut à cause qu'il ne s'y étoit rien passé d'extraordinaire.

(a) *Voiez l'article* Macedoine *remarque G, & celui d'Olympias remarque F.*

Si Alexandre a pu avoir des raisons de suprimer un miracle fait en sa faveur.

(b) *Ces paroles sont de Claudien in 3. Consulat. Honorii Augusti v. 95. Cela regarde un prodige qui fit gagner à Theodose la victoire sur Eugene l'an 394. Voiez Mr. Flechier, vie de Theodose l. 4. p. 479. édit. in 12. & Barthius in Claudian. pag. 509. & suiv. Voici tout le passage de Claudien:* O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris Æolus armatas hiemes, cui militat æther, Et conjurati veniunt ad classica venti.

Je fortifie mon raisonnement par une très-bonne observation. Les Princes les plus ambitieux, les guerriers les plus avides de loüanges, ne sont pas aussi inventifs (c) que leurs flateurs, ni aussi ingenieux qu'un Panegyriste, à l'égard des choses qui peuvent donner du relief à la gloire d'un conquerant. Puis donc que les flateurs d'Alexandre, puis que les orateurs & les poëtes qui l'ont encensé ont dit que la mer de Pamphylie retira ses flots, pour faciliter le passage de son armée, & qu'il se fit là un grand miracle, nous devons croire qu'ils étoient persuadez qu'en prenant ce tour, ils travailleroient plus utilement à éterniser sa gloire, & qu'ils la rendroient plus admirable. Il ne songea pas lui-même à cette invention; il n'égaloit pas en cette espece de ruses la fecondité des beaux esprits, celle des flateurs, celle des rhetoriciens. C'est pourquoi il écrivit simplement & ingenûment de quelle maniere il avoit franchi ce passage. S'il avoit usé de ruse, s'il avoit tû le prodige par la crainte de diminuer sa gloire, en avoüant que les Dieux l'avoient secondé, les flateurs auroient bien sçu quel étoit son goût sur cette affaire; ils s'y fussent accommodez, & n'eussent jamais parlé du miracle. Si nous avions tous les vers, & toutes les pieces volantes qui parurent là-dessus pendant la vie de ce Prince, nous y verrions bien des chimeres: mais comme presque toûjours le sort de ces petits livres est de perir aussitôt ou même plutôt que leurs Auteurs, la posterité n'en a point été fatiguée. Il ne nous reste que la reduction que des Ecrivains plus graves y firent; & il n'est pas mal-aisé en consultant un habile Geographe, de se faire une juste idée de cette avanture. Strabon nous dit que le mont Climax est si proche de la mer de Pamphylie, qu'il n'en est separé que par un petit chemin que l'on peut passer à pied, quand cette mer est tranquille, mais qui est tout couvert d'eau quand cette mer est agitée. Alexandre plein de confiance en sa fortune, donna ordre que son armée passât par cet endroit-là, sans attendre la belle saison qui eût fait écouler les eaux. Les soldats passerent aiant de l'eau jusques au nombril: voilà tout le miracle. (d) *Περὶ Φασηλίδα δ' ἐστὶ τὰ κατὰ θάλατταν στενὰ, δι' ὧν Ἀλέξανδρος παρήγαγε τὴν στρατιάν· ἔστι δ' ὄρος Κλῖμαξ καλούμενον· ἐπίκειται δὲ τῷ Παμφυλίῳ πελάγει, στενὴν ἀπολεῖπον πάροδον ἐπὶ τῷ αἰγιαλῷ, ταῖς μὲν νηνεμίαις γυμνουμένην, ὥστε εἶναι βάσιμον τοῖς ὁδεύουσι, πλημμύροντος δὲ τοῦ πελάγους, ὑπὸ τῶν κυμάτων καλυπτομένην ἐπὶ πολύ. ἡ μὲν οὖν διὰ τοῦ ὄρους ὑπέρβασις, περίοδον ἔχει καὶ προσάντης ἐστὶ, τῷ δ' αἰγιαλῷ χρῶνται κατὰ τὰς εὐδίας. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος εἰς χειμέριον ἐμπεσὼν καιρὸν, καὶ τὸ πλέον ἐπιτρέπων τῇ τύχῃ, πρὶν ἀνεῖναι τὸ κῦμα ὥρμησε, καὶ ὅλην τὴν ἡμέραν ἐν ὕδατι γενέσθαι τὴν πορείαν συνέβη, μέχρι ὀμφαλοῦ βαπτιζομένων. Apud Phaselidem sunt ad mare angustia, per quas exercitum traduxit Alexander. Est enim ibi mons Climax, Pamphylio incumbens mari, & propter litus arctum relinquens transitum: qui tranquillo mari nudatur, & à viatoribus perambulari potest: mari exundante, fluctibus admodum obtegitur. Alexander autem hybernam incidit in tempestatem, cumque fortunæ maximam eventus partem crederet, antequam defluerent undæ profectus est: itaque contigit, ut totum diem milites per aquam iter facerent usque ad umbilicum in eam demersi.* D'autres disent que les vents de Midi qui avoient soufflé plusieurs jours, & qui avoient inondé tout le chemin jusqu'au pied de la montagne, cesserent dès qu'Alexandre parut, & qu'il s'éleva un vent de Nord qui chassa les eaux vers le rivage. Freinshemius (e) cite les Auteurs qui ont parlé de cela, je m'en vais copier son texte & ses citations. (1) *Parte exercitus ad Pergensium urbem per montes præmissa; ceteros ipse per litus ducebat, qua Climax mons Pamphylio mari imminens angustam euntibus semitam relinquit, quoties mare tranquillum est; at quum æstus incubuit, fluctibus operitur. Idque hyeme frequens & prope perpetuum est. At Alexander nihil æque ac moram metuens, exercitum per æqua, per iniqua, eodem ardore atque impetu rapiebat.*

(c) *Accommodez à ceci ces paroles de Pline le jeune in paneg. Traj. c. 55.* Ingeniosior est ad excogitandum simulatio veritate, servitus libertate, metus amore.

(d) *Strabo, lib. 14. pag. 458.*

(e) *Supplem. in Q. Curtium lib. 2. c. 11. n. 18. Voiez aussi son Index sur Q. Curce au mot* Pamphylia.

(1) *Strabo lib. 14. Curt. 5. 3. 22. 6. 3. 16. Artemon in Seneca suasor. 1. Arrian. 1, 8, 8. Eustath. in Dionys. v. 855. & 865. Appian. li. 2. de bell. civil. Joseph. antiquit. lib. 2. extremo. Plutarch. c. 27. & 28.*

☞ PHOEBADIUS, Evêque d'Agen au IV. siecle, temoigna un très-grand zèle pour l'orthodoxie, & contre l'Arianisme. Il fit un livre * contre la seconde (A) formule de foi qu'Osius & Potamius avoient dressée à Sirmich l'an 357. Il assista au Synode de Rimini l'an 359. & defendit jusques à la fin de ce Concile la formule de foi de Nicée, & refusa de signer celle qu'on y proposoit. „ † Ni la crainte ni les menaces ne pûrent le faire changer de resolution: „ mais le Gouverneur Taurus voïant qu'il ne pouvoit surmonter sa constance par ce moïen, usa „ de prieres, & le conjura avec larmes de prendre les voïes les plus douces, pour délivrer un „ grand nombre d'Evêques qui étoient enfermez depuis sept mois dans une ville, où ils étoient „ fort incommodez par la rigueur de l'hyver & par la disette de toutes choses. . . . Phebadius „ répondit, qu'il étoit prêt d'aller en exil, & de souffrir toutes sortes de supplices plûtôt que de „ faire ce qu'on lui demandoit, & qu'il ne recevroit jamais une Formule de Foi faite par les Ariens. „ Quelques jours se passerent dans cette contestation; mais enfin voïant qu'il n'y avoit pas „ moïen d'avoir la paix, il se relâcha, aprés qu'Ursace & Valens eurent declaré que la Profes- „ sion de Foi qu'ils proposoient, étoit Catholique, & que ceux à qui elle ne sembleroit pas suf- „ fisante, pouvoient y ajoûter ce qu'ils jugeroient à propos. „ On y ajoûta des propositions orthodoxes, & nommément celle-ci, que le Fils de Dieu n'étoit pas une creature; mais Ursace & Valens y firent glisser qu'il n'étoit pas une creature comme les autres, & ils obtinrent par cette fraude les signatures qu'ils souhaitoient. ‡ *Phebadius étant de retour en son païs, fut un des Evêques qui eurent le plus de regret de leur faute, & qui la repareront par les declarations & par les protestations qu'ils firent contre ce qu'ils avoient fait par surprise. Il assista au Concile de Valence en 374. Nous avons une Lettre de Saint Ambroise qui s'adresse à lui & à Delphinius Evêque de Bordeaux. Saint* Jerôme

* *Du Pin Biblioth. to. 2. pag. 107. édit. de Holl.*

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

bat. Continui per eos dies Austri flaverant, qui mare in litus propellentes, omnia itineris vestigia altis paludibus opplens: adsidua etiam magnaque pluvia, ut ventis istis spirantibus solet, ruebant. Sed adventante Alexandro subito exortus Aquilo cœlum purgavit imbribus, undas rejecit in mare, & Macedonibus transitum aperuit. Sic quoque unius (z) diei itinere per incerta vada emergendum fuit; aqua ad umbilicum ferme pertingente. Tantam in periculis Alexandri fiduciam, ut ab ipsius ingenio profectam non dubito; ita frequentibus prodigiis & ominibus auctam confirmatamque fuisse crediderim: postquam decreto numinis, clarissimis maximisque rebus se destinari conjecit. Josephe n'a guere de jugement, lors qu'il compare le passage de la mer rouge avec celui de la mer de Pamphylie. Il a esperé que le miracle d'Alexandre persuaderoit aux Grecs celui de Moïse; mais il devoit craindre qu'on n'attribuât à des raisons naturelles le passage de la mer rouge, comme celui de la mer de Pamphylie est attribué aux vents de Nord. Si Genebrard s'étoit servi d'une injure moins atroce, il ne faudroit pas blâmer la remarque qu'il a faite sur ces paroles de Josephe, (a) *Les Egyptiens furent frustrez de leur attente ne sçachans qu'une telle ouverture & voye n'estoit pas faite pour tous, ains pour les Hebrieux seulement qui s'enfuyoient pour se sauver, & non pour les ennemis qui les poursuivoient en deliberation de les ruiner & saccager.* Voici sa note. „ (b) D'ici tu peux cognoistre „ combien est execrable l'impieté de Joachim Vadian, „ qui a osé escrire en ses commentaires sur Mela que „ Moyse attendit l'opportunité du temps auquel la mer „ rouge devoit monter en l'Ocean & laisser le fond „ sec, comme advient deux fois le jour au mont de „ S. Michel en Normandie. Car outre ce que Dieu a „ voulu monstrer sa puissance en cecy, la mer rouge „ par flux & reflux ou par descendant & montant, ne „ laisse jamais son auge, estant tousiours pleine & „ couverte d'eaux de fond en comble, comme il est „ certain par les Geographies & cartes marines. „ Josephe devoit s'abstenir d'autant plus soigneusement de son paralléle, qu'il y avoit lieu d'aprehender que les Philosophes Grecs ne se prevalussent de ce que l'histoire sainte remarque, que (c) Dieu *fit reculer la mer toute la nuict par un vent fort violent.* Voilà donc, pouvoient-ils dire, deux miracles qui se ressemblent, & qui sont tous deux l'ouvrage du vent. Il se leva pour Alexandre un vent de Nord qui fit retirer dans son lit les eaux de la mer: un autre vent fit pour Moïse la même chose. Plusieurs Ecrivains pour donner du merveilleux aux conquêtes de l'armée Macedonienne, ont pris pour miracle un vent de Nord qui lui fut utile par un cas fortuit. L'historien des Hebreux en (d) usa de même. Afin donc de prevenir ces objections, Josephe eût dû éviter le paralléle dont il s'est servi mal à propos. Un Scholiaste Dauphin l'en censure fortement. (e) *Ut imperite, ne dicam impie, fecisse Josephus videatur, qui narrato Israëlitarum transitu per rubrum mare, quo credibile probaret esse miraculum, simile quiddam Alexandro contigisse agnoscit, & ab omnibus affirmari tradit qui res ejus gestas literis mandarunt.*

(z) *Strabo lib. 14.*

(a) *Josephe ubi supra selon la version de Genebrard.*

(b) *Genebrard à la marge de sa traduction de Josephe vers la fin du 2. livre des antiquitez Judaïques, fol. 53. édit. de Paris 1604. in 8.*

(c) *Exode chap. 14. v. 21.*

(d) *Attribuez tout ceci à ces Philosophes Grecs dont on a parlé.*

(e) *Michael le Tellier notis in Q. Curtium lib. 5. capite ipso undecimo pag. 193.*

Notez qu'il est bien facile d'indiquer une difference capitale entre ce qui se passa proche de Phaselis, & ce qui se fit en Egypte. Le vent qui repoussa la mer rouge fut precedé d'une action humaine, qui fait voir que Dieu intervint là-dedans d'une façon speciale. (f) *Moïse avoit étendu sa main sur la mer.* De plus il y eut là une chose que l'on ne sauroit imputer au vent; la mer s'entrouvrit, les Israëlites la passerent à pied sec aiant les eaux *comme une muraille à droite & à gauche.* Si l'on veut que le vent ait causé cette ouverture, il faudra que l'on convienne qu'il n'étoit pas naturel, c'est-à-dire qu'il ne soufloit que sur une très-petite portion de la mer, & que laissant en repos les eaux à droite & à gauche, il fit un chemin au milieu; il ne chassa que les eaux qui se trouvoient dans cet entre-deux, & soutint les autres de chaque côté. Si l'on me demande pourquoi il fut necessaire que ce vent souflât toute la nuit, puis que Dieu n'a nul besoin des causes secondes pour dessecher en un moment un bras de mer, je repons que ce n'est pas aux creatures de prescrire à leur Createur les manieres de sa conduite. Outre que peut-être ceux qui disent, que les miracles de l'ancienne loi étoient produits à l'occasion des volontez d'une creature, ne se trompent pas. Voiez ce que le Pere Mallebranche & Mr. Arnauld (g) pensent là-dessus. Si l'Ange qui étoit chargé de la conduite du peuple Juif eût éte la cause occasionnelle de tous les miracles de Moïse, il ne faudroit point s'étonner que l'action des corps, la violence de vents, &c. y aient été emploiées. On peut satisfaire par ce principe à plusieurs difficultez. Un Paien diroit peut-être, selon le langage de ceux qui faisoient tant de mention du genie des Empereurs, que le genie d'Alexandre fit cesser le vent de Midi, & forma un vent de Nord le jour que ce Conquerant vouloit passer sur le rivage de Phaselis. Mais pour nous persuader cela il faudroit que l'on nous montrât, qu'en cas qu'Alexandre se fût tenu coi dans la Macedoine, un vent de Nord n'eût point succedé au vent de Midi le jour qu'il fit marcher son armée sur ce rivage. C'est une chose qu'il est impossible de prouver, & de conoître. On peut bien comprendre que ces Genies des Empereurs pourroient en se servant de leur Physique *applicando activa passivis*, arrêter un vent, & en faire un autre; mais on ne peut pas savoir s'ils le font ou en un tel lieu, ou en un tel tems.

(A) *Il fit un livre contre la seconde formule.*] Cet ouvrage s'est conservé. Vous en trouverez le precis dans (h) Mr. du Pin. Le Pere Labbe nous aprend que Pierre Pithou est le premier qui l'ait publié. (i) *Primum prodiit studio Petri Pithœi cum aliquot aliorum Veterum Galliæ Theologorum scriptis, Parisiis apud Nivellium 1586. in 4. hoc titulo: liber contra Epistolam sive edictum sub nomine Constantii Imp. emissum in Synodo Mediolanensi.* Il ajoûte qu'il a été inseré depuis dans les éditions de la bibliotheque des Peres; & que Barthius l'a orné de notes. Mr. du Pin compte aussi pour la premiere édition celle qui fut procurée par Pierre Pithou, mais il la place sous l'an 1589. Jean Darnalt au chapitre 5. de ses antiquitez d'Agen parle d'une édition precedente. *Cette Epistre de* Phœbadius, dit-il (k), *fut trouvée de nostre temps, & aussitost mise en lumiere par Robbert Estienne, & depuis par Nivelle an 1586.* Que ceux qui ont des bibliotheques examinent s'il a raison.

(f) *Exode ubi supra. Voiez la dissertation de Mr. le Clerc mentionnée dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'Octobre 1695. pag. 59. 60.*

(g) *Mr. Arnauld publia l'an 1685. une dissertation sur la maniere dont Dieu a fait les miracles de l'ancienne loi par le ministere des Anges. Il y refute le Pere Mallebranche.*

(h) *A la page 107. & 108. du 2. tome de sa bibliotheque des Auteurs Ecclesi. édit. de Holl.*

(i) *Labbe de script. Ecclef. to. 2. p. 221.*

(k) *Darnalt Procureur du Roi au Presidial d'Agen, Antiquitez d'Agen fol. 32. verso édit. de Paris 1606. in 8.*

Jerôme nous assure dans son Livre des Hommes illustres, que Phebadius vivoit encore de son tems †, *& qu'il étoit dans une extrême vieillesse. Il ajoûte qu'il avoit composé quelques autres Ouvrages, avec celui dont nous avons parlé. La memoire de ce Saint est particulierement honorée à Agen, où on le nomme communément* (B) Saint Fiari.

☞ PHEDRE, en Latin *Phædrus*, Auteur de cinq livres de fables en vers Latins ïambiques, étoit ‡ Thrace de nation. Il fut mis en liberté par (*A*) Auguste, & * il vécut jusqu'après la mort de Sejan. Il ‡ avoit été oprimé par ce Favori de Tibere. Il se represente comme un homme qui ne s'étoit point (*B*) soucié d'amasser du bien. Tous les Critiques ne conviennent pas qu'il soit le même que celui que l'on rencontre dans une (*C*) épigramme de Martial. Il est à noter que Casaubon qui étoit si docte, n'aprit qu'il y eut un (*D*) Phedre parmi les anciens

† *C'est-à-dire l'an 392. que saint Jerôme écrivoit ce livre. Voiez le Pere Labbe* dissert. de scriptor. Eccles. tom. 2. pag. 221.

‡ *Phædrus in præfat. lib. 3.*

* *Voiez Schefferus in vita Phædri.*

‡ *Voiez le même Auteur ib.*

(*B*) *Particulierement honorée à Agen, où on le nomme communément* Saint Fiari.] Les metamorphoses du nom de cet illustre Prelat sont etranges. (*a*) *Sulpice Severe l'appelle Fegadius. Dans S. Jerome & dans le Traducteur Grec de son livre, il est appellé Sebadius. . . . Il y a dans S. Ambroise Fygadius.* Arnalt deplore ces changemens, & la destruction de l'Eglise consacrée à cet Evêque. (*b*) *Nous dirons en passant, avec quelque autre, que le nom de ce sainct Evesque a esté si peu heureux, parmi les siens, qu'aujourd'huy il se trouve tellement alteré, & changé non seulement parmi le vulgaire, mais encores ez livres de sa propre Eglise, que les uns le nomment* Fœdarium *les autres* Phœbadium *&* Feudarium, *Esbionius l'appelle* Sebaudium, *vulgairement sainct Fiary. J'adjousteray à ceste alteration, & changement de nom: que les injures du temps, & du siecle, ont esté si grandes, & deplorables, qu'on abbatit premierement, & razé de fons en comble, son Eglise dans ceste ville. Et le lieu où elle souloit estre, a esté converti à un indigne, & prophane usage.* Theodore de Beze raconte une chose assez curieuse qui appartient à l'année 1561. „(*c*) En ce temps „à Jean Barrelles ministre de Toulouze estant demeu„ré malade à Agen, où il fut medecine, preschoit en „plein jour en la maison de Roussanes conseillier, & „creut tellement l'assemblée de jour en jour, que „finalement le XVI. de Mars il prescha dans un pe„tit temple nommé S. Fiari, jadis Evesque d'Agen & „tresdocte personnage ayant escrit contre les Arriens „du temps de S. Jerome, comme icelui-mesme le „tesmoigne en un traitté qu'il a fait des docteurs ec„clesiastiques, où son nom est mal escrit, à savoir „*Sebadius* au lieu de *Fedarius*. En ce temple il y „avoit un sepulchre de marbre qu'on disoit estre du„dit Evesque, duquel les nourrisses avoient acoustu„mé de racler ce qu'elles en pouvoient avoir pour „l'avaller dans leur potage afin d'avoir abondance de „laict. Et toutesfois il y a une petite ville pres de „Toulouze, nommée Benerque sur la riviere de † Re„ge: auquel lieu le vingtcinquiéme d'Avril jour de „la feste dudit sainct Fiari, les circonvoisins ont „acoustumé de toute ancienneté de s'assembler en ar„mes de peur (disent-ils) que ceux d'Agen, ausquels „ils maintiennent avoir desrobé le corps de ce sainct „ne le viennent requerir. A eux en soit le debat, „mais tant y a que ce sepulchre estant finalement ou„vert à Agen, on n'y trouva qu'un test avec les dents, „bien entier veu le long espace de temps, à savoir „de plus de douze cens ans que ledit Evesque doit „avoir esté là enseveli.„

(*A*) *Mis en liberté par Auguste.*] Dans le titre de ses fables il est apelé *Augusti Libertus*. Lipse, André Schot, Dempsterus, Borrichius, & plusieurs autres Critiques entendent par là que Tibere l'affranchit (*d*). Mais Florent Chretien, Vossius, Schester, &c. aiment mieux entendre que ce fut Auguste. Je me range à ce dernier sentiment, quoi que j'avoue que les preuves qu'on en peut donner ne soient pas demonstratives. Ce qu'il y a de certain c'est, que nôtre Phedre raconte comme temoin oculaire certaines choses qui s'etoient passées sous Auguste. Voiez la fable 11. du 3. livre: mais non pas la 8. du 5. livre où il est parlé de Bathyllus; car Vossius (*e*) a tort de dire que Phedre parle de cela comme l'aiant vu.

(*B*) *Qui ne s'etoit point soucié d'amasser du bien.*] Voiez la preface de son 3. livre: il y met cela entre les choses qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poëte:

Quamvis in ipsa natus sim pene schola,
Curamque habendi penitus corde eraserim,
Et laude invita in hanc vitam incubuerim,
Fastidiose tamen in cœtum recipior.

Voiez aussi (*f*) la 5. fable du livre 5.

(*C*) *Que l'on rencontre dans une epigramme de Martial.*] Voici les paroles de ce poëte:

Dic (*g*) *Musa quid agat Canius meus Rufus?*
Utrumne chartis tradit ille victuris
Legenda temporum acta Claudianorum?
An quæ Neroni falsus adstruit scriptor?
An æmulatur improbi jocos Phædri?

La note de Scriverius sur le dernier de ces 5. vers est la plus injurieuse du monde à ceux qui pensent que Martial parle de nôtre Phedre: (*h*) *Possunt ne magis decoquere de judicio, ac magis ludere de otio suo viri docti, qui existimant Fabulatorem Phædrum a Clarissimo Pithœo editum, & cujus Avienus quidam, sive Avianus, in præfatione Fabularum suarum Æsopiarum ad Theodosium meminit, hunc eundem esse, de quo loquitur Martialis? Volunt nos credere scilicet, Libertum illum Augusti Cæsaris fuisse, stilo atque tempore parem proximumve Laberio vel Publio Mimo. & quidem, quantum conjiciunt, sub Tiberio vixisse, atque adeo post Seianum damnatum. Nugæ. Certe, nisi vehementer fallor, ævo illo dignus censeri minime potest scriptor iste, cuicui tandem ille ætatem & libertatem debeat.* Scriverius se vante de pouvoir prouver son sentiment par plusieurs raisons, & il observe entre autres choses que Perot Archevêque de Siponto est l'Auteur de (*i*) l'une des fables qu'on a publiées sous le nom de Phedre. Il est certain que la fable que Perot assûre qu'il a tirée d'Avienus, & mise en vers iambiques, ne differe presque en rien de l'autre. *Allusit ad fabulam*, dit il dans son commentaire sur l'epigramme 77. (*k*) du 1. livre de Martial, *quam nos ex Avieno in Fabellas nostras adolescentes Iambico carmine transtulimus:*

Olim quas vellent esse in tutela sua
Divi legerunt arbores &c (*l*).

Mais les Critiques n'ont pas manqué de juger que ce Prelat se l'attribuoit injustement. Quoi qu'il en soit, l'on a raison d'être surpris qu'un livre d'autant d'agrémens que celui de Phedre ait été si peu conu pendant plusieurs siecles. Posons le cas que Martial en parle, nous n'aurons que deux (*m*) Auteurs qui aient parlé de lui. J'ai dit ailleurs (*n*) que Seneque n'en avoit nulle conoissance, & je m'en vais dire que Casaubon a eté long tems dans les mêmes termes. Cela doit diminuer un peu nôtre admiration à l'egard de l'obscurité qui a couvert pendant tant d'années le nom & la gloire de Quinte Curce. Ajoûtons que Paterculus a eu le même destin. Voiez ci-dessus page. 2313. lettre e.

(*D*) *Casaubon . . . . n'aprit qu'il y eut un Phedre.*] Voici ce qu'il écrivit à Pierre Pithou: *Ex epistola tua primum de Phædro Augusti liberto cognovi: nam plane mihi ante id nomen incognitum, prorsusque de eo quo scriptore quæ scripsit vel legi nihil, vel si est aliter non memini.* Cette lettre de Casaubon fut ecrite l'an 1596. qui est le tems où Pierre Pithou publia à Troies les fables de Phedre. Il en envoia un exemplaire au Pere Sirmond qui etoit alors à Rome. Ce Jesuite le montra aux savans de Rome, & ils jugerent d'abord que c'étoit un livre supose; mais l'aiant examine de plus prés ils changerent de sentiment, ils crurent y rencontrer les caracteres du siecle d'Auguste. On va voir cela en Latin. (*o*) *Memini equidem Jacobum Sirmundum narrare mihi solitum, cum Petrus Pithœus hos Phædri Æsopiarum fabularum quinque libros* (*p*) *Lutetiæ edidisset primum, & ad se Romam pro veteri amicitia muneri misisset; perculsos illico Romanos novitate voluminis, atque, ut geni est* emunctæ naris, natura nunquam verba cui potuit dare, *suspicari cœpisse num quidnam partus iste recens ac suppositicius esset, qui tanto intervallo appareret, tamque delituisset diu: veruntamen libro perlecto toto, neminem dubitasse, quin ætatem redoleret Augusti, ac summam illam facilitatem stili & scripturæ, & beatam copiam repræsentaret; tuncque vixisset auctor, cum laus bene loquendi temporum potius, quam hominum fuit; ibique etiam apud Cæsarem servisset, ubi sedem ac domicilium eruditio collocasse videretur; quia in domo filiæ & nepotes, intimi & familiares, servi & liberti literas egregie didicissent.* Ces paroles sont d'un Jesuite qui tout aussitôt fait des reflexions sur ce passage de Seneque, *æsopeos logos intentatum Romanis ingeniis opus.* Il pretend que Seneque ne se fonde point sur ce que Phedre n'étoit pas de Rome, mais de la Thrace.

(*a*) *Du Pin ubi supra pag.* 109.

(*b*) *Arnalt ubi supra fol.* 33.

(*c*) *Beze hist. Eccles. liv.* 5. *pag.* 790. 791.

† *Il faloit dire d'Ariege.*

(*d*) *Voiez les notes de Schefferus in Phædrum init.*

(*e*) *Vossius de poët. Latinis pag.* 38.

(*f*) *Il y dit* Hujus respectu fabulæ deterritus, periculosum semper vitavi lucrum.

(*g*) *Martial. epigr.* 20. *lib.* 3.

(*h*) *Scriverius in Mart. epigr.* 20. *lib.* 3. *pag. m.* 88.

(*i*) *C'est la* 18. *du* 3. *livre dans l'édition dont je me sers, qui est celle de Hambourg* 1673.

(*k*) *Et non pas la* 20. *du* 3. *livre comme l'assûre Mr. Menage dans ses Mescolanze pag.* 280.

(*l*) *Vous trouverez toute la suite dans Mr. Menage ibid.*

(*m*) *Avienus en parle, comme l'observe Scriverius dans les paroles raportées ci-dessus.*

(*n*) *Dans l'article d'Esope pag.* 1176. *col.* 1. *Voiez ci-dessous les paroles du Jesuite Vavasseur.*

(*o*) *Franciscus Vavassor de ludicra dictione pag.* 206. 207.

(*p*) *Ce fut à Troies en Champagne qu'il le publia.*

anciens Auteurs, que lors que Pierre Pithou publia les fables de Phedre. Depuis cette premiere édition qui est de l'an 1596. il s'en est fait plusieurs autres avec des notes des plus grans Critiques. Voiez en la liste dans la preface de Jean Scheffer sur cet Auteur, & joignez y l'édition † de l'an 1698. que Mr. Burman a procurée, & qui contient avec les notes de Mr. Gudius qui n'avoient jamais paru, les commentaires tout entiers de Conrad Rittershusius, de Nicolas Rigault, de Nicolas Heinsius, de Jean Scheffer, & de Jean Louïs Prasch, avec des extraits de quelques autres commentaires. La traduction Françoise que Mr. Moreri louë vient de Port-roial. Quelque bonne qu'elle soit (*E*) Mr. le Fevre de Saumur y a trouvé bien des fautes.

† D'Amsterdam chez Henri Wetstein.

☞ PHEDRE (THOMAS) Professeur en éloquence dans Rome vers la fin du XV. siecle, & au commencement du XVI. passa pour le Ciceron (*A*) de son tems. Il * fut Chanoine de Latran, & garde de la Bibliotheque Vaticane. Il ‡ fut redevable du commencement de sa fortune à la representation de l'Hippolyte de Seneque, où il joüa le personnage de Phedre. De là vint aussi qu'on l'apella Phedre. La cause de sa (*B*) mort eut des singularitez. Allant un jour par la ville monté sur sa mule, il rencontra des bœufs sauvages qui trainoient un grand chariot. Sa mule s'efaroucha & le renversa par terre. Il fut si heureux que le chariot passa sur lui sans le blesser: il se trouva situé dans l'intervalle des rouës; mais la fraieur & la chûte lui gâterent tellement la masse du sang, qu'il contracta une maladie dont il ne guerit jamais. S'il eût vêcu davantage il eût publié aparemment (C) quelques livres, qui confirmeroient peut-être

** Parrhasius de quæsitis per epistolam pag. 34.*

‡ Voiez la remarque A.

Thrace; il refute solidement ceux qui recourent à une telle explication, & il croit ou que Seneque fut mal servi de sa memoire, ou que les successeurs de Tibere firent promptement exterminer le livre de Phedre parce qu'ils y voioient representée leur tyrannie, & qu'ainsi Seneque ne connoissoit point cet ouvrage. Ce dernier parti ne me plairroit point; car si cet ouvrage avoit été suprimé par cette raison, Seneque s'en seroit souvenu plus facilement. Laissons parler le Jesuite: (*a*) *Miror vehementer, cur affirmarit Seneca, Æsopios logos esse intentatum Romanis ingeniis opus: cum Phædrum tunc haberet, quem opponere posset toti Græciæ. Nam quod, clarissima lumina superioris sæculi duo, Petrus Pithœus & Justus Lipsius prodiderunt, vere id a Seneca dictum; quia Phædrus non genere aut ortu Romanus, sed Thrax, sicut ipse testatum reliquit, esset: minus ea probabilis videtur expositio Senecæ. Quasi vero Romanis ingeniis opus intentatum, sit quidquam aliud, quam Latinis literis nondum illustratum nec elaboratum opus: aut comœdia fuerit carmen intactum Romanis, quamvis id solus natione Afer Terentius tractasset: aut si percenseret Seneca, qui philosophiam scriptores Latine explicassent; de eo se numero eximeret ipse; propterea quod natione foret Hispanus, patria Cordubensis. At non exemit Quintilianus, qui quo loco de Philosophis egit Latinis, his illum potissimum annumeravit; cum inter oratores, & poëtas, & alios diversi generis scriptores potuisset referre. Citius dixerim Senecam vel parum hic attendisse, quid scriberet: vel istud, ut alia, oblitum prorsus, memoriæ vitio peccasse.* . . . . (*b*) *Illud verisimilius, iniquissimis Tiberii, Caligulæ, Claudii, Neronis temporibus, cum scripta edictis abolerentur & senatusconsultis, si cui poëtæ aut historico verbum excidisset opportunum delationi & calumniæ; cum ne liberæ quidem relictæ cogitationes; & opinio tacita de principe, sicunde vel ex vultu argui posset, majestatis rea fieret: libellum fabularem, cujus in apologis plerisque mera illius sæculi tyrannis notaretur, suppressum fuisse continuo, ac evanuisse tandem, & ignoratum a Seneca, & reliqua posteritatis oculis subductum.* N'oublions pas que Gabriel Faërne, si l'on en croit Mr. de Thou, n'en usa pas honnêtement (*c*). Il avoit le manuscrit de Phedre, & il se garda bien de s'en vanter, ou de le communiquer au public. La raison de cela fut qu'il auroit diminué le prix des fables qu'il avoit faites en vers Latins sur l'original d'Esope, s'il avoit apris au monde qu'un pareil ouvrage de Phedre affranchi d'Auguste subsistoit encore. N'oublions point non plus la remarque de Mr. Perrault sur cet endroit de Mr. de Thou. On la trouve dans la preface qu'il a mise au devant d'une traduction en vers François, qu'il a faite des fables de ce Faërne, & publiée à Paris l'an 1699. Voici ses paroles: „La beauté du stile dont Faërne a „écrit ces Fables l'a fait nommer le second Phedre, „quoy qu'il n'en ait jamais veu les Ouvrages, qui ne „sont venus à nostre conoissance que plus de trente „ans aprés sa mort; car ce fut Monsieur Pithou qui „l'ayant trouvé manuscrit dans la poussiere d'une an„cienne Bibliotheque, le donna au Public au com„mencement de ce siecle. Monsieur de Thou qui fait „dans son Histoire une mention fort honorable de „nostre Auteur, pretend que Phedre ne luy a pas esté „inconnu, & mesme il le blâme de l'avoir supprimé „pour cacher les larcins qu'il luy a faits; mais ce qu'il „avance n'a aucun fondement & ne peut luy avoir esté „suggeré, que par la forte persuasion où sont tous les „Amateurs outrez de l'Antiquité qu'un Auteur mo„derne ne peut pas faire rien d'excellent, s'il n'a un „Auteur ancien pour modelle. Des cent Fables que „Faërne a mises en vers latins, il n'y en a que cinq „que Phedre ait traittées, & de ces cinq il n'y en a „qu'une ou deux où la maniere de les traitter soit un „peu semblable, ce qui n'est arrivé que par l'impos„sibilité qu'il y a que deux hommes qui travaillent sur „un mesme sujet ne se rencontrent pas quelquefois „dans les mesmes pensées ou dans les mesmes expres„sions.„ La derniere partie de ce passage, est une justification de Faërne aussi pleine qu'il l'auroit pu souhaiter.

(a) Id. ib. pag. 207.

(b) Id. ib. pag. 208.

(c) Thuanus lib. 28. sub finem p. m. 578. ad ann. 1561. Du Rier a mal traduit ces paroles de Mr. de Thou, Si Phædri cujus sive imitatione sive æmulatione luserat, nomen non dissimulasset, *par* s'il n'eût point caché le nom de Phedre sur lequel il s'étoit joüé.

(*E*) *Mr. le Fevre de Saumur y a trouvé bien des fautes.*] Il publia de très-bonnes notes sur Phedre l'an 1657. & il étoit dejà fort celebre par son érudition; neanmoins le docte Schefferus n'avoit pas ouï parler de lui l'an 1660. Il conut alors & le nom de cet Auteur, & le merite de son Phedre par une lettre (*d*) qu'il reçut de Gronovius. *Mihi sane*, dit-il (*e*), *adeo ad Diem illum Faber fuit ignoratus, ut illius nihil ante, ac ne notas quidem in scriptorem nostrum nisi sero, ut prædixi viderim vel legerim.* J'observe cela afin qu'on voie que les plus savans personnages sont inconus quelquefois les uns aux autres, quoi qu'ils fleurissent en même tems.

(d) Schefer. præfat. in 2. edition. Phædri.

(e) Id. ib.

(*A*) *Passa pour le Ciceron de son tems.*] Citons Erasme qui nous aprendra des choses assez curieuses touchant ce Phedre. (*f*) *Romæ . . . . . cognovi & amavi* (*g*) Petrum Phædrum, *linguâ veriùs quàm calamo celebrem: mira erat in dicendo tum copia, tum autoritas. Magna felicitatis pars est* Romæ *innotuisse, ille primùm innotuit ex* Senecæ Tragœdia, *cui titulus* Hippolytus, *in qua repræsentavit personam* Phædræ, *in area, quæ est ante Palatium Cardinalis* Raphaelis Georgiani. *Sic ex ipso Cardinale didici, unde &* Phædro *cognomen additum. Is obiit minor annis, ni fallor, quinquaginta, dictus sui seculi* Cicero. Voici le temoignage que Pierius Valerianus a rendu à l'éloquence de nôtre Phedre: (*h*) *Neque diu felix fuit Thomas Phædrus affluentissimum eloquentiæ flumen, quo non alius eo tempore orando clarior, neque vehementior fuit. Romanæ ipse quoque cathedræ decus, & ornamentum.* Joignez à cela ce que je cite de Parrhasius dans la remarque C, & le temoignage de Pierre Bembus: c'étoit un bon juge en matiere de bien dire: il louë beaucoup l'éloquence de nôtre Thomas; c'est dans la 3. lettre du 4. livre datée de Venise le 13. de Janvier 1505. Tirons en une particularité. On lui avoit écrit que Phedre devenoit gros; tant mieux, dit-il, nous pouvons donc le traiter à la maniere des anciens heros, *illum certe possumus heroum more* ἄνδρα μέγαν dicere.

(f) Erasmus epist. 5. lib. 23. pag. 1210.

(g) Parrhasius & Pierius Valerianus le nomment Thomas.

(h) Pierius Valerian. de litterat. infelicit. lib. 1. pag. 25.

(*B*) *La cause de sa mort eut des singularitez.*] Vous les allez voir bien exprimées dans ces paroles de Pierius Valerianus. (*i*) *Quàm verò miserabiliter, quàmque inopino mortis genere surreptus interiit, dum scilicet mula media urbe vehitur junctis factus obviam bubalis, qui visendæ magnitudinis carrucam trahebant: Consternata siquidem mula, bubalisque identidem perterrefactis, simul ab ea calcitrosa excussus est tam magna corporatura vir, quantum hominem nostis, simul à plaustro superatus, quamvis in rotarum medium intervallum incidens elisionem evitarit, corrupto tamen præ timore, & gravi casu intra viscera sanguine, multa inde longa, & occulta valetudinis incommoda perpessus, in ejusmodi ærumna vita functus est.*

(i) Id. ib.

(*C*) *Il eût publié aparemment quelques livres.*] On sera bien aise d'en sçavoir les titres que Parrhasius nous

être ce que l'on a dit que sa langue † valoit mieux que sa plume. Parrhasius son collegue qui lui avoit une * infinité d'obligations le regreta extremement. Je ne sçai si ce fut Phedre qui fit le sermon (D) qu'Erasme a si justement critiqué. Vossius a cru que ce Professeur Romain est l'Auteur des antiquitez (E) de l'Hetrurie qui ont paru sous le faux nom de Prosper.

† *Voiez la remarque A.*

* *Voiez la remarque B de l'article Parrhasius.*

☞ PHERON Roi d'Egypte, fils & successeur de Sesostris, n'entreprit aucune guerre, & devint aveugle en punition de l'audace qu'il avoit euë de lancer un dard sur les eaux du Nil. Elles étoient hautes de plus de 18. coudées sur les campagnes, & le vent y excitoit de grosses ondes. Le Roi voiant cela fit l'action que je viens de raporter, & perdit la vuë tout aussi-tôt. Il fut dix ans en cet état, & puis il sçut par un oracle que le tems de son malheur alloit expirer, & qu'il recouvreroit la vuë pourveu que ses yeux fussent lavez de l'urine d'une femme qui n'eût jamais eu afaire qu'avec son mari. Il commença par se servir de l'urine de son épouse, & n'en tira aucun avantage. Il emploia ensuite celle des autres femmes, & enfin il recouvra la vuë. Il fit conduire dans une certaine ville les femmes dont il avoit emploié l'eau inutilement, & les fit brûler toutes, & la ville aussi, après quoi il épousa celle à qui il étoit redevable de sa guerison, & consacra dans les temples plusieurs monumens de sa gratitude envers les Dieux, & nommément (A) deux obelisques dans le temple du Soleil hauts de cent coudées, & larges de huit. Un homme de Memphis que les Grecs nommerent Protée regna après lui ‡. Cet article se trouvant dans le Dictionaire de Moreri, j'avois resolu de le passer sous silence; mais j'ai changé d'avis après avoir vu la liberté qu'on se donne de falsifier ce fait. La critique que j'ai voulu faire de cette licence, a demandé que je misse sous les yeux de mes lecteurs une exposition fidelle de ce vieux conte, afin qu'on la comparât (B) avec la fausse copie que les écrivains modernes osent en donner.

‡ *Tiré d'Herodote lib. 2. cap. 111. 112. p. m. 129. 130. Voiez aussi Diodore de Sicile lib. 1. cap. 59.*

PHI-

nous a conservez, c'est pourquoi je m'en vais copier ce que l'on va lire. C'est un grand éloge de Phedre, mais souvenons nous que celui qui parle est un Orateur qui avoit reçu de lui plusieurs bienfaits. (a) *Quis est in hoc orbis terrarum domicilio (cujus antiquum scenæ decus instauravit) quis in hac excultissima academia, (quæ Phædro rhetore cælum vertice contingebat) quis adeo barbarus à Musis abest & Gratiis, qui ad extincti Phædri nomen ubertim non fleat? O detestandam fati importunitatem. Siles, heu, T. Phædre, vox illa tua jucundè sonora: illa arguta linguæ suadela, quæ mentes hominum in omnes affectus impellebat, quæ Romanam facundiam à Goticis usque temporibus amissam restituit. Ubi nunc est ille gestus cum sententiis congruens? Ubi illa incorrupti Latini sermonis integritas? Quis ultimam manum tot inchoatis operibus impones? quæ (non secus ac Apellis illa decantatissima Venus) interrupta pendent: lucuentissima scilicet orationes, Apologia Ciceronis in obtrectatores, quam mihi paucis ante diebus quam cæpisset ætuare, domi sua per summam voluptatem legit: Annalium breviarium, quo res omnes à populo Romano gestas complexus est: in Horatii poeticam vigilantissima commentaria: in Plauti comœdias scrupulosissima quæstiones.* Si nous sçavions la date de cette harangue, nous sçaurions l'année de la mort de Phedre. Notez que Volaterran après avoir indiqué la suite des anciennes guerres s'exprime ainsi. (b) *Bellorum igitur hujusmodi excursum T. Phædri nostri ex magnaparte diligentia collectum, non ab re fuerit simul ordine repetisse.*

(a) *Janus Parrhasius, in orat. ante prælectionem epist. Cicer. ad Atticum pag. 145. 146.*

(b) *Volaterr. comm. urban lib. 38. pag. m. 1459.*

(D) *Le sermon qu'Erasme (c) a si justement critiqué.*] Ce sermon fut prononcé devant le Pape Jules II. le Vendredi saint. Erasme l'ouït, & n'en fut point édifié; le predicateur ne se piqua que de paroltre Ciceronien. Erasme (d) ne le nomme point, mais on peut croire qu'il designe l'un des Professeurs en éloquence dont il avoit dit ceci: (e) *Florebant id temporis Romæ præter cæteros dicendi laude Petrus Phædrus & Camillus hoc ætate minor, sed eloquendi viribus major, nisi quod ille jam hujus laudis arcem occuparat.*

(c) *Voiez son Ciceronianus pag. m. 39. & seq.*

(d) Nomen Oratoris non edam ne cui videar hominis probi & eruditi famam arrodere voluisse. *Erasm. in Ciceroniano p. 39.*

(e) *Id. ib. pag. 38.*

(E) *Vossius a cru que* Phedre *est l'Auteur des antiquitez de l'Hetrurie.*] Voici ses paroles: (f) *Fuere qui fœtum crederent Guilielmi Postelli. Sed verus auctor est Thomas Fœdrus qui vixit anno* CIↃ CCCC XC. On a fait beaucoup de tort à Vossius dans le traité de Placcius *de scriptis anonymis*; car après avoir cité les paroles que je viens de raporter, & celles qui les precedent, on ajoûte celles-ci. (g) *Cujus Thomæ ulteriorem nullam nec apud ipsum, nec apud Gesnerum, aliosve illius generis auctores invenio mentionem. Verum enim vero non opus est ut de eo multum hic solliciti simus, cum non illum, sed ipsum* CURTIUM INGHIRAMIUM, *qui fragmenta illa primus ac si Scornelli prope Vulterram ea sub terra invenisset, Florentia publicavit, parentem hujusce suppositiții figmenti fuisse prolixè docuerit* Leo Allatius *in suis ad dictas antiquitates annotationibus, Parisiis 1640. & biennio post Romæ iterum excusis.* Tout ce Latin est imprimé en Italique de la même maniere que les paroles que l'on a copiées de Vossius, & rien ne marque qu'il faille faire quelque distinction entre la premiere partie du passage & la derniere; il n'y a donc point de lecteurs qui n'aient droit de s'imaginer que Vossius dit tout cela; on peut donc croire qu'il ignoroit tout ce que Parrhasius, Erasme & Pierius Valerianus raportent de Phedre. Le pis est qu'on peut juger qu'il a été assez étourdi pour dire dans la même page, que Thomas Phedre est le vrai auteur d'un livre que Curtius Inghiramius a composé. Au reste Vossius a été cause par sa mauvaise orthographe que Konig (h) a multiplié un auteur en deux, il nous donne Thomas Foedrus pour un auteur diferent de Thomas Phædrus, & nous renvoie à Hallervord.

(f) *Vossius de histor. Latinis lib. 1. cap. 9. in fine, pag. 41.*

(g) *Placcius, de scriptis anonymis, in appendice p. 30.*

(h) *Voiez sa Bibliotheca vetus & nova pag. 310. & 618.*

(A) *Et nommément deux obelisques dans le temple du Soleil.*] Mr. Marsham (i) croit qu'ils sont à Rome tous deux, & que l'un est celui que Sixte V. fit élever devant l'Eglise de St. Pierre. Il croit aussi que Caligula fit porter à Rome l'un de ces deux obelisques. Il se fonde sur des passages de Pline qui ne signifient point cela. Voici ce que Pline dit dans l'édition du Pere Hardouïn, où la mauvaise leçon que Mr. Marsham a suivie est corrigée. (k) *Tertius (obeliscus) Romæ in Vaticano Caii & Neronis principum Circo, ex omnibus unus omnino fractus est imitatione ejus, quem fecerat Sesostridis filius Nuncoreus. Ejusdem remanet & alius centum cubitorum, quem post cæcitatem visu reddito, ex oraculo Soli sacravit.* Vous allez voir de quelle maniere Mr. Marsham cite ce passage. (l) *Plinio appellatur* Nuncoreus Sesostridis filius *ille, qui Obeliscum* centum cubitorum post cæcitatem (visu reddito ex oraculo) Soli sacravit. Ejusdem remanet & alius Romæ (in Vaticano Caii & Neronis principum Circo) ex omnibus unus omnino fractus est in molitione. Et notez que Pline (m) ne marque point que l'obelisque qui fut aporté à Rome sous Caligula fût l'un des deux obelisques du fils de Sesostris.

(i) *Marsham. Chron. Can. seculo 15. pag. m. 413. 414.*

(k) *Plin. lib. 36. cap. 11. p. m. 299.*

(l) *Marsh. ubi supra.*

(m) *Plin. lib. 36. cap. 9. p. 296. 297.*

(B) *Afin qu'on la comparât avec la fausse copie que les écrivains modernes osent en donner.*] Ce n'est pas à Mr. Chevreau que j'en veux, car il n'a point falsifié (n) la narration d'Herodote. Il est vrai qu'il y ajoûte une circonstance, c'est que la femme qui rendit la vuë à Pheron étoit une jardiniere: l'historien Grec qu'il cite ne dit point cela, mais cette addition n'est d'aucune consequence, & il est vrai au fond qu'un ancien historien (o) qu'il ne cite pas a donné à cette femme la qualité de jardiniere. La reflexion qui accompagne le narré dans le Chevræana, n'est point blâmable. Il est permis à un auteur qui raporte ce qu'il a lu d'y joindre des moralitez, il faut seulement qu'il prene garde que les lecteurs ne soient point en peine si elles viennent de lui, ou si elles sont attribuées à l'auteur cité. Mr. Chevreau ne nous laisse pas en suspens, nous comprenons sans aucune peine que c'est lui & non Herodote qui dit „(p) S'il se trouvoit aujourd'hui quelque Pheron, que le remede dont il „guerit fut en usage, & la même peine renouvellée, „beaucoup de femmes pourroient ne pas craindre de „mourir de froid.„ Voilà une glose qui convient au texte, car il ne faut point douter que cette histoire de Pheron ne soit un conte ou une invention satirique contre les femmes. Mes lecteurs n'ont pas besoin qu'on les avertisse, 1. Qu'il n'y a point eu d'oracle qui ait predit qu'un Roi aveugle depuis dix ans cesseroit de l'être bientôt après. 2. Qu'il n'est pas vrai

(n) *Voiez la 2. partie du Chevræana pag. 395. édit. de Holl.*

(o) *Diodore de Sicile au chapitre 59. du 1. livre.*

(p) *Chevræana ib. pag. 396.*

que

PHILETAS, grammairien, critique & poëte, étoit de l'Ile de Cos, & vivoit au tems d'Alexandre le grand, & de Ptolomée I. du nom Roi d'Egypte, qui le donna pour precepteur à son fils Ptolomée * Philadelphe. Il publia plusieurs poësies, dont il ne nous reste que des morceaux dans Athenée, & dans quelques autres (*A*) anciens Auteurs qui l'avoient cité. Il avoit tellement reüssi dans l'élegie, que plusieurs lui donnerent la seconde place en ce genre de versification. Il n'est pas certain que Properce, bon juge de ces choses-là, se soit contenté de lui (*B*) donner le second rang. Or comme l'élegie étoit principalement emploiée dans des occasions de tristesse, & dans les disgraces des amans, on ne sauroit disconvenir que Philetas n'eût un talent tout particulier pour soutenir par sa mine, & par tout l'exterieur de sa personne, le caractere des poëmes où il excelloit, & pour prevenir le defaut des occasions qui fait que les Muses s'engourdissent. Il étoit si petit & si menu, qu'il fut obligé de mettre du plomb (*C*) à ses souliers, afin que le vent ne l'emportât pas. C'étoit le moien de n'encourir point le reproche qu'on fait si souvent aux Predicateurs de Carême, lors qu'avec un teint frais & vermeil ils gemissent de la corruption du monde, & deplorent le mepris qu'on a pour les loix de la mortification. Cela leur conviendroit mieux, s'ils étoient aussi maigres que nôtre Philetas. D'ailleurs on comprend sans peine que très-souvent il pouvoit avoir raison de soupirer pour les cruautez de sa † Battis; car un air comme le sien, un corps tellement attenué & decharné que le moindre coup de vent le pouvoit renverser par terre, n'étoit pas une fort bonne lettre de recommandation en fait d'amour. C'étoit peut-être ce qui l'avoit rendu si habile dans l'élegie. Aparemment il n'avoit eu gueres de bonnes fortunes, il avoit de perpetuelles rebuffades à essuier. Quoi qu'il en soit ce ne fut ni à ses bonnes, ni à ses mauvaises fortunes en matiere d'amour, que l'on imputa cet aneantissement étique qui enfin l'ôta du monde; ce fut à ses veilles & à ses études qu'on l'imputa dans (*D*) son épitaphe: ce qui seroit beaucoup plus avantageux à sa memoire qu'il

* Suidas. Voiez aussi Strabon l. 14. p. 452.

† Nec tantum Coo Battis amata viro. *Ovid.*

(*f*) *Voiez Barthius in Claud. epist. ad Probin. pag.* 967.

(*g*) *Propert. l.* 2. *eleg.* 34.

(*h*) *Id. l.* 3. *eleg.* 8.

(*i*) *Id. l.* 3. *eleg.* 1. *Il y a un autre passage* el. 6. l. 4. *où il donne ces deux poëtes, Philetas le premier. Stace* Silv. 1. 1. *nomme Philetas avant Callimachus.*

(*k*) *Ælian. var. hist. l.* 10. *c.* 6.

(*l*) *Istor. de Poët. Grec. pag.* 231.

(*m*) *Phot. cap.* 239.

(*n*) *Athen. l.* 12. *c.* 13. *pag.* 552.

(*o*) *Ælian. var. hist. lib.* 9. *cap.* 14. *Voiez aussi l.* 10. *c.* 6.

que l'urine d'une femme chaste ait jamais rendu la vuë. On est donc assez persuadé parmi les Chretiens, que tout ce qu'Herodote nous debite en cet endroit-là est une fable, & l'un de ces contes que l'on forgeoit dans les siecles d'ignorance, pour les mêmes fins à-peu-près que les apologues, ou que les fictions d'Esope, je veux dire afin d'inspirer la crainte des Dieux, & de censurer les mauvaises moeurs. La raillerie y entroit aussi quelquefois, & les mauvaises plaisanteries contre les femmes. On n'oublia point cet article dans l'historiette de Pheron. Mais nos modernes la trouvant trop simple, & habillée avec trop de negligence, se sont mis en frais pour l'enjoliver. On la trouve dans le Saint-Evremoniana parée de cette façon: „(*a*) Qu'un „Roi nommé *Pheron* étant devenu aveugle, & deman„dant à l'Oracle un remede pour guerir, il lui ordon„na de l'urine d'une femme fidelle à son mari, que „la sienne & toutes les autres de son Royaume man„quant de cette vertu, il avoit été obligé de depêcher „des Ambassadeurs pour en chercher dans les Royau„mes voisins; qu'aprés des recherches infinies le ha„zard lui en avoit donné une qui le guerit, qu'ayant „commencé par faire brûler sa femme il épousa celle „qui lui avoit rendu la vûe; qu'à la verité elle ne fut „pas si chaste dans la suite, & que le Roi lui deman„dant pourquoi elle avoit été fidelle à son premier „mari, elle lui répondit naïvement, que *personne ne* „*lui avoit jamais rien demandé.*„ Que Boccace, & Douville mettent dans un conte tout ce qu'ils peuvent imaginer de plus plaisant, on ne doit point s'en formaliser. Ils travaillent sur un fond qui est tout à eux, ils sont donc les maitres de la broderie; mais quand on raporte une histoire consignée dans les meilleurs livres qui nous restent de l'antiquité, il n'est plus permis de l'embellir d'une nouvelle parure par un suplément de circonstances inventées depuis deux jours. C'est neanmoins ce que l'on a fait dans le Saint-Evremoniana. C'est un livre dont on assûre (*b*) que Mr. de St. Evremont n'est point l'Auteur, & qu'il desavouë depuis le commencement jusques à la fin. Il y a pourtant de très-bonnes choses dans cet ouvrage, & qui semblent avoir été exprimées sur son modele, mais qui que ce soit qui l'ait composé, Mr. de Vigneul Marville lui apliqueroit sans crainte cette leçon, (*c*) *Plus un Ecrivain a de ces particularitez* que l'on trouve dans Brantome, *plus il s'éleve au dessus du commun & se rend utile au Public. Ceux qui les debitent doivent seulement prendre garde qu'elles soient vraies, & bien fondées:* CAR *il n'est point permis à un Ecrivain de forger des chimeres pour orner son Histoire.*

Disons en passant que ce n'est pas la premiere fois que les auteurs & les libraires ont suposé des ouvrages à Mr. de Saint-Evremont. Cette ruse commence d'être usée, & l'on ne sçauroit songer à cela sans comparer cet illustre auteur à cet homme à qui sept femmes devoient aller dire, (*d*) *nous mangerons nostre pain, & nous vestirons de nos habillemens: seulement que ton nom soit reclamé sur nous, oste nostre opprobre.*

(*A*) *Anciens Auteurs qui l'avoient cité.*] Parthenius (*e*) emprunte de lui la seconde de ses avantures amoureuses. Etienne de Byzance le cite aux mots ἄγραι & φλιοῦς. Il est cité trois ou quatre fois dans le grand *Etymologicum*. Stobée raporte quelque chose de ses *pægnia* dans le discours qui contient les matieres de consolation παραμυθητικά. Je supose que le Philetas qu'ils citent est celui de Cos, car je ne sçache point que celui d'Ephese, qui ne nous est conu que par Suidas, ait fait des livres. Je n'ai garde de dire comme font plusieurs que Claudien a cité Philetas dans ce vers, *Fors juvat audentes, Coi sententia vatis*; car on (*f*) ne sçait pas certainement s'il faut lire Coi plutôt que Cei, ou que Chii, ou que Prisci.

(*B*) *Lui donnerent la seconde place. . . . . . Il n'est pas certain que Properce . . . . . se soit contenté de lui donner le second rang.*] J'en fais juge quiconque aura un peu consideré ces trois passages de Properce:

Tu (*g*) *satius memorem musis imitere Philetam,*
Et non inflati somnia Callimachi.
Inter (*h*) *Callimachi sat erit placuisse libellos,*
Et cecinisse modis Coe poëta tuis.
Callimachi (*i*) *manes & Coi sacra Phileta*
In vestrum quæso me sinite ire nemus.

Je ne demande pas que l'on entende ces passages comme Joseph Scaliger les explique, car je croi qu'il se trompe quand il pense que Properce deconseille l'imitation du bouffi Callimachus; & quand au lieu de *Coe poëta tuis*, il lit *pure poeta suis*, pour en conclure que Properce regarde Philetas comme celui de tous les poëtes dont les vers étoient les plus doux. Je ne demande pas tout cela; je suis sûr que sans de telles machines on sentira que tout bien compté, Properce ne place point Philetas au dessous de Callimachus. Je ne sçai pourquoi Elien (*k*) a mis Philetas entre les poëtes heroïques, ni pourquoi Lorenzo (*l*) Crasso fait dire à Callimachus que Philetas est au second rang en fait d'elegie. C'est Quintilien que l'on doit citer; *Elegia princeps habetur Callimachus*, dit-il dans le chapitre 1. du 10. livre de ses institutions, *secundas confessione plurimorum Philetas occupavit.* Voiez aussi Proclus dans les extraits de sa *Chrestomathia* que Photius (*m*) nous a conservez.

(*C*) *Du plomb à ses souliers.*] Il mettoit des bales de plomb à ses pieds, si nous en croions Athenée (*n*); ou des semelles de plomb à ses souliers, si nous en croions les Auteurs qu'Elien copie, (*o*) quoi qu'il n'ajoûte point de foi à leur conte. La raison de son incredulité est qu'un homme qui n'auroit pas eu la force de resister au vent, n'auroit pas été capable de porter une si pesante chaussure.

(*D*) *Dans son épitaphe.*] On doit à Athenée la conservation de ce fait particulier. *Vous courez risque*, dit-il (*p*), en adressant la parole à un curieux qui ne touchoit

(*a*) *Saint Evremoniana pag.* 132. 133. *édit. de Holl.*

(*b*) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevrier* 1701. *pag.* 145.

(*c*) *Vigneul Marville, Mélanges d'histoire & de litterature to.* 2. *p.* 159. *édit. de Holl.*

(*d*) *Esaie, chap.* 4. *v.* 1.

(*e*) *On a mal cité Parthenius* in Erat. *dans Moreri à l'article* Philetas. *Il faloit* in Erot. *c'est-à-dire* in Eroticis.

(*p*) Κινδυνεύεις ὦ ξένε διὰ ταύτας τὰς φροντίδας ὥσπερ ὁ Κῷος Φιλητᾶς ζητῶν τὸν καλούμενον ψευδολόγον τῶν λόγων, ὁμοίως ἐκείνῳ διαλυθῆναι· ἰσχνὸς γὰρ πάνυ τὸ σῶμα διὰ τὰς ζητήσεις γενόμενος ἀπέθανεν, ὡς τὸ πρὸ τοῦ μνημείου αὐτοῦ ἐπίγραμμα δηλοῖ. Ξεῖνε Φιλητᾶς εἰμί· λόγων ὁ ψευδόμενός με ὤλεσε, καὶ νυκτῶν φροντίδες ἑσπέριαι. Est itaque periculum ne ob has curas aliquando ut Philetas Cous pervestigans rationum mentientem dictam exolutus pereas: Nam corpore ob id studium valde attenuato is obiit, quod insculptum ejus monumento declarat hoc epigramma Hospes, Philetas sum mendax & captiosa ratio Me perdidit, vespertinæque ac nocturnæ studiorum curæ. *Athen. l.* 9. *pag.* 401.

qu'il ne l'est, s'il avoit travaillé pour des choses bien importantes; mais le pauvre homme usa ses forces & sa santé † à courir après les sophismes captieux & entortillez des Logiciens, & nommément après celui qu'on apelloit le menteur, qui n'étoit qu'une (E) subtilité puerile. On croit qu'il donna à l'un de ses poëmes le titre de *Telephe*, parce que son pere s'apelloit ainsi. C'est sous ce titre que le Scholiaste ‡ d'Apollonius en parle; mais selon Vossius à la page 401. de ses historiens Grecs, ce Scholiaste parle d'un poëme qui s'apelloit *Templum*.

† *Athen. lib. 9. Suidas.*

‡ *In libr.*

+ *apud Andr. Schottum in Procli Chrestom.*

☞ PHILYRA, fille de l'Ocean, fut si sensible aux declarations d'amour qui lui furent faites par Saturne qu'elle lui fit part de la derniere faveur. Rhea femme de Saturne y fut trompée quelque temps; mais enfin se doutant de quelque chose elle éclaira de si près la conduite de ces deux amans, qu'elle les surprit sur le fait. Saturne pour se cacher prit (*A*) la forme d'un cheval, mais Philyra fut si confuse qu'elle (*B*) quita le païs, & qu'elle s'en alla errer par les montagnes des Pelasges, où elle acoucha du Centaure Chiron β. Le regret qu'elle eut d'avoir mis au monde un tel enfant composé de la nature de cheval, & de la nature humaine, l'obligea à prier les (C) Dieux de la changer en quelque autre chose. Ils exaucerent sa priere, & la metamorphoserent en γ arbre.

β *Tiré d'Apollonius Argon. lib. 2. v. 1235. & seq.*

γ *Celui que nous apellons tilleul. Voiez la remarque C.*

☞ PHILISTUS, historien Grec nâtif de Syracuse, eut beaucoup de part à l'amitié du tyran Denys, & κ l'aida considerablement à établir sa domination. Il obtint de lui le gouvernement de la citadelle de Syracuse. On croit même qu'il joüissoit de la mere de ce tyran au sçu du fils. Il dechut de sa faveur après s'être marié sans la participation de ce Prince avec la fille de Leptines μ son frere, & aiant été bani il choisit la ville d'Adria pour sa retraite. Il fut rapellé après la mort de ce tyran; ceux qui persuaderent au jeune Denys de le faire revenir étoient contraires à Dion *, & craignoient que Platon ne changeât l'esprit du tyran, & ils jugerent que personne ne seroit plus propre que Philistus à traverser ce philosophe. Ils ne se tromperent point, car dès que Philistus se vit retabli, il s'apliqua à être contraire à Platon, & il porta le tyran à chasser Dion ⸸. Celui-ci se trouva bientôt en état de faire la guerre à Denys, & il l'as-

κ *Plutarch. in Dione pag. 962.*

μ *C'est-à-dire frere de Denys.*

* *Il étoit frere de la seconde femme du vieux Denys.*

⸸ *Tiré de Plutarque ubi supra pag. 962. 963.*

touchoit jamais à aucune viande, sans s'être informé depuis quel tems elle avoit le nom qu'on lui donnoit, *d'user vôtre vie à ces sortes de recherches, comme Philetas usa la sienne à examiner un sophisme, car cette étude lui attenua le corps de telle maniere qu'il en mourut. Cette inscription de son tombeau nous le temoigne* &c. Muret dans ses notes sur la 1. elegie du 3. livre de Properce, allonge un peu plus qu'il ne faloit le temoignage d'Athenée; car il fait dire à cet Auteur que Philetas perdit la vie pour avoir trop étudié, & pour s'être chagriné de n'avoir pu decouvrir la solution d'un sophisme. Athenée ne parle point de ce chagrin. Si Muret en avoit parlé par conjecture, on n'auroit rien à lui dire; mais il se faut faire une religion de ne point imputer aux gens ce qu'ils n'ont point dit. Le lecteur a bien à faire de confondre nos paraphrases, nos gloses, nos conjectures, avec le texte des anciens que nous citons (z).

(*E*) *Qu'une subtilité puerile.*] Le sophisme que les Grecs nommoient ψευδόμενον, est apellé *mentiens* par Ciceron au 2. livre *de divinatione*. C'est l'un des plus renommez qu'Eubulide (*a*) successeur d'Euclide ait produits. Il consistoit en certains termes qui semblent se detruire eux-mêmes, ou comme dit le Jurisconsulte Africanus (*b*), c'est une maniere de raisonner *qua quicquid verum esse constitueris, falsum esse reperitur*. En voici un exemple (*c*): *Si vous dites que vous mentez, & si en le disant vous dites la verité, vous mentez, or vous dites que vous mentez, & en cela vous dites la verité, donc vous mentez, en disant la verité.* C'est un syllogisme où par la raison même qu'un homme dit la verité, on lui prouve qu'il ne la dit pas. On peut faire le même sophisme en suposant qu'un homme qui se parjure, jure qu'il se parjure, car tout à la fois il jure la verité, & par consequent il ne se parjure point, & il jure une fausseté, & par consequent il se parjure. On tiroit les mêmes consequences contradictoires de ce que le poëte Epimenide Candiot de nation, avoit dit que tous les Candiots étoient menteurs. Les Stoïciens donnerent tête baissée dans ces fausses subtilitez de la secte de Megare. Les Logiciens d'aujourd'hui mettent quelquefois en jeu les propositions qu'ils apellent *seipsas falsificantes*; telle est celle-ci, *semper mentior*, je mens toûjours. Il est clair qu'il ne faut qu'un peu de bon sens pour conoitre l'illusion de ses sortes de sophismes, & neanmoins Aristote (*d*) declare fort serieusement que *le menteur* jette dans une extrême perplexité. J'aime beaucoup moins lui entendre dire cela, que de voir Seneque (*e*) qui se moque de la multitude de livres qui avoient été faits sur ce sophisme, *quid me detines in eo quem tu ipse pseudomenon appellas, de quo tantum (f) librorum compositum est, ecce tota mihi vita mentitur, hanc coargue, hanc ad verum, si acutus es, dirige.* Voiez ci-dessus la remarque D de l'article *Euclide*.

(z) *Confer quæ supra dans la remarque B de l'article* Pheron.

(*a*) *Diog. Laert. l. 2.*

(*b*) *L. qui quadring. 88. ad leg. Falc.*

(*c*) *Voiez Ciceron Academ. 4.*

(*d*) *Ethic. Nicom. l. 7. c. 3. Voiez ci-dessus pag. 1185. col. 2.*

(*e*) *Seneca, epist. 45.*

(*f*) *Chrysippe avoit fait 11. livres là-dessus.* Diog. Laert. in ejus vita.

(*A*) *Saturne . . . . . . prit la forme d'un cheval.*] Virgile ajoûte qu'il se sauva avec toute la vitesse de ses jambes, & qu'il fit retentir de hennissemens tout le (*g*) Pelion.

Talis (h) & ipse jubam cervice effundit equina
Conjugis adventu pernix Saturnus, & altum
Peliona hinnitu fugiens implevit acuto.

Cela est vraisemblable. Un mari surpris en flagrant delit par sa femme est si exposé à une grêle d'injures, & à un tonnerre de criailleries qu'il ne sçauroit mieux faire que de s'enfuir. Quelques-uns disent (*i*) que Saturne prit la forme de cheval pour joüir de Philyra. La presence de sa femme n'en fut donc point cause. Peut-être se servit-il de cette ruse par precaution. Il craignoit la vigilance de Rhea, & il chercha par avance à la tromper.

(*B*) *Philyra fut si confuse qu'elle quitta le païs.*] On ne s'accorde point sur la scene de cet acte. Quelques-uns la mettent (*k*) dans la Thrace, d'autres dans (*l*) la Thessalie, d'autres dans une Ile du Pont Euxin. Apollonius (*m*) est de ce dernier sentiment, & puis qu'il fait fuir Philyra jusques dans la Thessalie, jugez s'il lui donne une honte mediocre.

Ἠ (*n*) δ' αἰδοῖ χῶρόν τε καὶ ἤθεα κεῖνα λιποῦσα
Ὠκεανὶς Φιλύρη, εἰς οὔρεα μακρὰ Πελασγῶν
Ἦλθ'.

Sed loco & sedibus illis relictis pudore
Philyra Oceani filia in celsos Pelasgorum montes
Migravit.

Il y en a qui pretendent que Saturne (*o*) la convertit en jument, afin de lui épargner la honte de son forfait. Notez qu'il étoit alors en prosperite: il joüissoit (*p*) de son Roiaume, son fils Jupiter étoit encore en nourrice; mais on pretend que même après qu'il eut été dethrôné, & qu'il se fut refugié en Italie il se plongea dans la debauche des femmes.

Advena (q) quos profugus gignens, & equina libido
Intulit Italiæ: Tuscis namque ille puellis
Primus adhinnivit simulato numine mœchus.
Mox patre deterior silvosi habitator Olympi
Juppiter, incesta spurcavit labe Laconas.

Cela est assez vraisemblable; car comme on l'a remarqué (*r*) ailleurs, l'exil des Rois impudiques n'est pas un remede d'amour. Au reste ce passage de Prudence n'est point conforme aux vers qu'on va lire:

Credo (s) pudicitiam Saturno Rege moratam
In terris visamque diu: cum frigida parvas
Præberet spelunca domos, ignemque laremque
Et pecus & dominos communi clauderet umbra.

(C) *A prier les Dieux de la changer en quelque autre chose.*] Hygin pretend qu'elle s'adressa à Jupiter; mais comme Apollonius remarque que Chiron nâquit pendant l'enfance de Jupiter, il vaut mieux dire que ce ne fut point à lui nommément que Philyra eut recours, car il n'y a nulle aparence qu'elle ait attendu qu'il fut devenu le maître du ciel par l'expulsion de Saturne. (*t*) *Philyra postquam inusitatam speciem se peperisse vidit, petit ab Jove ut se in aliam speciem commutaret, quæ in arborem Philyram hoc est tiliam commutata est.*

(*g*) *Montagne de la Thessalie.*

(*h*) *Virgil. Georg. lib. 3. v. 92.*

(*i*) *Pherecydes apud Scholiast. Apollonii in lib. 2. v. 1237.*

(*k*) *Hyginus cap. 138.*

(*l*) *Philargyrius in Virgil. Georgic. l. 3. v. 93.*

(*m*) *Apollon. lib. 2. v. 1236.*

(*n*) *Id. ib. v. 1242.*

(*o*) Adventante uxore se in equum, illam in equam convertit, atque ita uterque effugerunt. *Philargyr. ubi supra.*

(*p*) *Apollon. ib. v. 1237.*

(*q*) *Prudent. in Symmach. l. 1. v. 56.*

(*r*) *Dans l'article* Basine *pag. 495. au texte.*

(*s*) *Juvenal. sat. 6. init.*

(*t*) *Hyginus cap. 138.*

l'affieges enfin dans la Forteresse de Syracuse, & batit la flote que Philistus avoit amenée au secours des affiegez, † la premiere année de la 107. Olympiade *. Les uns disent que Philistus aiant (A) perdu la bataille se tua soi-même, les autres qu'il tomba au pouvoir de ses ennemis qui le firent mourir cruellement. C'étoit un homme de merite à ne le considerer que du côté de l'esprit, & de la science, & de la plume, & même ‡ de la bravoure; mais les qualitez de son cœur n'étoient pas dignes d'estime, puis qu'il emploioit ses talens à cacher ǂ sous de beaux pretextes les injustices de la tyrannie. On trouveroit quelque sorte de generosité dans sa conduite, si (B) l'amour propre n'y eût pas été mêlé. Entre plusieurs livres (C) qu'il composa on fit cas principalement de son (D) histoire de Sicile. Il imita le style concis de Thucydide,

(A) *Que Philistus se tua soi-même, les autres que ses ennemis le firent mourir cruellement.*] Je ne sçaurois mieux faire que de raporter la narration de Plutarque: (a) *Ayans vaincu Philistus, ils se porterent cruellement & barbarement envers luy. Il est bien vray, que Ephorus escrit qu'il se desfit luy-mesme quand il vid que sa galere estoit prise: mais Timonides qui fut tousjours quand & Dion, depuis le commencement que ces choses se firent, escrivant au philosophe Speusippus, dict qu'il fut pris au vif, parce que sa galere donna en terre, & que les Syracusains luy osterent premierement sa cuirasse & le mirent tout nud, & apres lui avoir faict & dit plusieurs vilenies, luy couperent la teste, puis en baillerent le corps aux jeunes enfans, leur commandans qu'ils le trainassent tout le long du quartier de la ville nommee Acradine, & qu'ils l'allassent puis apres jetter dans les quarrieres. Et Timaeus l'outrageant encores d'avantage, dict que les petits enfans en attacherent le corps mort par la jambe dont il estoit boiteux, & qu'ils le trainerent par toute la ville, où il fut injurié & outragé par tous ceux de Syracuse, estans bien aises de voir trainer par la jambe celuy qui avoit dit qu'il ne falloit pas que Dionysius (z) s'enfuist de la tyrannie sur un cheval leger, ains qu'il falloit qu'on l'en tirast par la jambe, plustost que d'en sortir volontairement. Et toutesfois Philistus recite ceste parole non comme dicte à Dionysius par luy, (b) ains par un autre.* Diodore de Sicile (c) est de ceux qui content que Philistus se tua pour ne pas tomber vivant entre les mains des ennemis, & pour s'épargner les tourmens & l'ignominie qu'ils lui eussent fait soufrir. Notez que le combat fut opiniâtre, (d) & que la valeur de Philistus mit l'avantage dans son parti au commencement; mais enfin il se vit environné de plusieurs vaisseaux ennemis qui faisoient tous les efforts imaginables pour le prendre. Le même historien (e) raporte que l'on fit à son cadavre toutes sortes d'indignitez, & qu'on le laissa sans sepulture. Il observe 1. que Philistus rendit de très-grans services aux deux Denys, & avec une fidelité beaucoup plus grande que celle de tous leurs autres fauteurs. 2. Que le tyran ne trouvant personne qui pût remplir dignement la place que la mort de Philistus le plus brave de ses amis laissoit vacante, se decouragea, & ofrit à Dion la moitié de son Roiaume, & puis toute sa couronne. 3. Que Philistus (f) avoit fait paroitre beaucoup de courage dans une expedition de terre, & que le jeune Denys lui avoit donné le commandement de toutes ses forces navales, dès qu'il avoit sçu que les habitans de Syracuse avoient élevé Heraclide grand ami de Dion à une semblable charge.

(B) *Quelque . . . generosité dans sa conduite, si l'amour propre.*] Le tyran Denys l'avoit honoré de son afection, & de ses bienfaits, & ensuite il l'avoit bani. On voit presque toûjours qu'un historien suit plutôt le ressentiment present d'une injure, que le souvenir des faveurs passées; c'est-à-dire, que s'il compose son ouvrage pendant l'exil à quoi son patron & son bienfaiteur l'a condamné, il dit plus de mal de lui que de bien. Philistus en usa tout autrement: il écrivit une histoire pendant sa disgrace, & il n'y temoigna point qu'il eût changé d'affection envers Denys: il le menagea, il l'excusa, il le loüa. On eût dit qu'il écrivoit dans Syracuse, sous la faveur de ce Prince, & au milieu des beaux emplois qu'il en avoit obtenus. Si les bons offices que les Monarques reçoivent de la plume d'un historien au prejudice de la verité, pouvoient être quelquefois loüables, ce seroit sans doute lors qu'il les rend aux personnes mêmes qui l'ont bani. Il y a de la grandeur d'ame à conserver plus soigneusement le souvenir d'un bienfait, que le souvenir d'une injure; mais puis que Philistus flata Denys par l'esperance d'être rapelé à Syracuse, cet interêt personel, ce mélange d'amour propre gâte son action, & gardons nous bien de dire comme a fait (g) Pausanias que cela l'excuse.

(C) *Plusieurs livres qu'il composa.*] Suidas (h) lui attribuë un traité de l'art oratoire; *Ægyptiaca* en 12. livres, *Res Sicula* en onze livres; quelques harangues & une entre autres touchant la ville de Naucratis; l'histoire de Denys le tyran; trois livres sur la Theologie des Egyptiens; un traité sur la Libye, & sur la Syrie. Il observe d'abord que Philistus étoit de Naucratis, ou de Syracuse; cela me fait craindre qu'il ne reduise deux Auteurs à un. Il y a dans son catalogue bien des ouvrages qui ne conviennent guere à nôtre Philistus, & que j'attribuerois volontiers à quelque Philistus né à Naucratis. Le Jesuïte Ragusa (i) citant Constantin Lascaris admet deux Philistus l'un de Syracuse ou de Naucratis, & l'autre de Syracuse. Le premier, dit-il, étoit allié du tyran Denys, & mourut dans une guerre contre les Carthaginois: il écrivit plusieurs choses touchant la Sicile. Le second fut exilé par le vieux Denys, & composa dans son exil une bonne partie de son histoire. *Plura scripsit de rebus Ægyptiacis lib. 12. de Sicanicis lib. 11. item de Baccho: de Theologia Ægyptiorum lib. 6. de Syria & Libya.* Tout cela ne peut servir qu'à augmenter la confusion, puis qu'après avoir donné deux Philistus, on coupe ce qu'il faloit laisser entier pour l'un ou pour l'autre; on change les (k) circonstances, & l'on attribuë au Syracusain ce qu'il valoit mieux attribuer à celui dont la patrie est douteuse.

(D) *On fit cas principalement de son histoire de Sicile.*] Elle étoit divisée en deux parties: la premiere (l) comprenoit en 7. livres ce qui s'étoit fait pendant plus de 800. ans, & finissoit à la prise d'Agrigente, c'est-à-dire, à l'an 3. de la 93. Olympiade; car ce fut alors que cette ville fut subjuguée par les Carthaginois. L'autre partie en 4. livres commençoit (m) au regne du vieux Denys, c'est-à-dire, où la premiere finissoit; car ce Denys se rendit maître de Syracuse l'année d'après la prise d'Agrigente. Voilà les onze livres *rerum Sicularum* que Suidas donne à Philistus; mais de plus il lui a donné l'histoire particuliere du tyran Denys en six livres. Vossius pretend que Ciceron dans le passage que je vais citer, ne considere que la division que j'ai raportée ci-dessus, savoir celle de l'histoire de Sicile en deux parties; l'une de 7. livres, & l'autre de 4. (n) *Siculus ille* (Philistus) *capitalis, creber, acutus, brevis, pene pusillus Thucydides: sed utros ejus habueris libros (duo enim sunt corpora) an utrosque, nescio. Me magis de Dionysio delectat: ipse est enim veterator magnus & perfamiliaris Philisto Dionysius.* Ce sentiment de Vossius est peut-être fort raisonnable; mais peut-être aussi que Ciceron mettoit d'un côté les deux parties de l'histoire generale de Sicile, & de l'autre l'histoire particuliere du tyran Denys, de laquelle Suidas a fait mention. Il semble que Denys d'Halicarnasse favorise un peu plus ceux qui voudroient assûrer, que l'histoire du tyran n'est point diferente de la 2. partie de l'histoire de Sicile, que ceux qui diroient le contraire (o). Quoi qu'il en soit, nôtre Philistus consideré comme historien ne deplaisoit pas à Ciceron, & par consequent on peut regarder comme des personnes degoutées, ou trop delicates ceux qui le meprisoient. (p) *Dionysii mater ejus qui Syracusanorum tyrannus fuit ut scriptum apud Philistum est, & doctum hominem & diligentem & æqualem temporum illorum, quum prægnans hunc ipsum Dionysium alvo contineret, somniavit se peperisse Satyriscum.* Ceux qui peseront les loüanges que Ciceron a données à Thucydide, compteront pour beaucoup que tout aussi-tôt il ait declaré que Philistus imita très-bien Thucydide: (q) *Hunc consecutus est Syracusius Philistus, qui quum Dionysii tyranni familiarissimus esset ocium suum consumpsit in historia scribenda* MAXIMEQUE *Thucydidem est, sicut mihi videtur,* IMITATUS. Quintilien (r) assûre que Philistus est plus clair que Thucydide. C'est un bel éloge, car enfin l'obscurité est un grand defaut, & qui peut bien balancer les grans avantages que l'on donne à Thucydide sur Philistus. Peut-être trouverions-nous si nous pouvions comparer les écrits de celui-ci avec ceux de Thucydide, que Denys d'Halicarnasse (s) a placé Philistus un peu trop au dessous de l'autre. Au pis aller ce sera toûjours pour Philistus un titre honorable, que d'avoir été

† *Id. ib. pag. 970. 973.*

* *Diodor. Sicul. lib. 16. c. 16.*

‡ *Voiez la remarque A vers la fin.*

ǂ *Id. ib. p. 974. G. Voiez la remarque B.*

(a) *Plutarch. in Dione pag. 973. je me sers de la version d'Amyot.*

(z) *Confer quæ supra pag. 2365. lettre d.*

(b) *Diodore de Sicile lib. 14. c. 8. pag. 571. suppose que Philistus dit cela.*

(c) *Diodor. Siculus lib. 16. c. 16. p. m. 748.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. pag. 747.*

(g) *Εἰ δὲ καὶ Φίλιστος αἰτίαν δικαίαν εἴληφεν, ἐπελπίζων τὴν ἐν Συρακούσαις κάθοδον ἀποκρύψασθαι τῶν Διονυσίου τὰ ἀνοσιώτατα.* Nam si Philistus venia dignus habetur qui cum Syracusas se restitutum iri speraret multa Dionysii flagitia dissimulavit. *Pausanias lib. 1. pag. 13.*

(h) *Suidas in Φίλιστος.*

(i) *Hieronymus Ragusa in elogiis Siculorum pag. 232. 233.*

(k) *Philistus mort à la guerre ne se batit point contre les Carthaginois, mais contre les troupes de Dion de Syracuse.*

(l) *Diodorus Siculus lib. 13. c. 103. pag. m. 554.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Cicero ad Quintum fratrem epist. 12. lib. 2.*

(o) *Voiez Denys d'Halicarnasse epist. ad Pompeium pag. m. 261.*

(p) *Cicero lib. 1. de divinat. fol. 307. A.*

(q) *Id. lib. 2. de Oratore fol. 73. D.*

(r) Philistus quoque meretur qui turbæ quamvis bonorum post hos authorum eximatur, imitator Thucydidis, & ut multo infirmior ita aliquatenus lucidior. *Quintil. lib. 10. cap. 1. pag. m. 469.*

(s) *Dionys. Halicarn. epist. ad Pompeium pag. 261. & 262. Voiez aussi pag. 190.*

cydide, & il évita jufqu'à l'excés (E) les digreffions. L'hiftorien Timée l'a fort mal traité. Plu-

été nommé *le petit Thucydide* par Ciceron. Ceux qui donnerent l'éloge de petit Moliere à un Comedien de Paris, ne crurent pas le louer mediocrement.

Notons deux fautes que l'on a commifes fur le *pene pufillus Thucydides* de Ciceron : l'une a été critiquée par Voffius, & l'autre par un Jefuite. Un fçavant commentateur a cru que Philiftus n'aiant guere écrit en comparaifon de Thucydide, a été qualifié de la forte par Ciceron. C'eft un abus. (a) *Id referri eo minime debet quod præ Thucydide pauca admodum fcripferit, quæ* (1) *Paulli Manucii fententia eft, (nam longe aliud apparet ex iis quæ ex Suida & Diodoro adduximus) fed quia non paullo quidem inflatior fit Thucydide, ut Fabius* (2) *quoque cenfet, attamen imitetur eum non infeliciter.* Un Auteur qui a recueilli les fautes des grans perfonnages, s'eft imaginé que Ciceron avoit parlé de Thucydide avec beaucoup de mepris, & l'avoit nomme petit Thucydide. Voici la refutation de cette bevuë. (b) *Ifto fere pacto hallucinatum fuiffe virum doctum, qui de erroribus magnorum virorum fcripfit, illico fenfi, ut hic iftius liber in manus meas incidit. Is pagina nonagefima extrema ait, Thucydidem hiftoricum videri ne enarratorem quidem interdum, ideoque pæne pufillum Ciceroni dictum. Non animadvertit fcriptor, tum profecto aliud agens, neque quemquam ab ullo vocari folere pæne parvum, aut pæne magnum, fed omnino parvum, aut magnum; neque ibi apud Tullium, ubi pæne pufillus Thucydides dicitur, ufurpari hoc de Thucydide.* Le Pere Vavaffeur fait voir enfuite que Ciceron parle de nôtre Philiftus.

(a) *Voffius de hiftor. Græcis l. 1. c. 6. p. 27.*

(1) *Notis ad eum Ciceronis locum.*

(2) *Lib. 10. cap. 1.*

(b) *Francifcus Vavaffor de ludicra dictione pag. 166. 167.*

Il me refte encore une chofe à obferver. Ciceron temoigne que l'hiftoire de Denys lui plaifoit bien plus que l'autre ouvrage de Philiftus, parce que Denys avoit été un grand fourbe, & qu'il avoit vecu familierement avec cet hiftorien. Voffius craignant que cela ne pût fervir de pretexte pour medire de Ciceron, prend foin d'éclaircir la chofe. Ciceron, dit-il, ne loue pas le cœur de Philiftus, il ne cherche dans cette hiftoire que l'utilité qui peut revenir de la connoiffance des fourberies du tyran. (c) *Non animum Philifti laudavit Tullius, fed utilitatem libri prædicavit : atque id imprimis quidem propter prudentiam quam ex vafri adeo tyranni vita capere effet: fed & propter dictionem quam Thucydideæ æmulam fuiffe etiam ex fecundo de oratore cognofcimus, ac propterea idem in Bruto* &c. Ces dernieres paroles font très-inutiles, pour ne rien dire de pis; car il ne s'agiffoit pas de difculper Ciceron fur le plaifir qu'il prenoit à lire Philiftus; mais fur ce qu'il en prenoit davantage à lire l'hiftoire du tyran Denys. Il ne fert de rien pour juftifier ce goût de dire que Philiftus écrivoit bien. Nous ne favons pas que ce talent ait été plus remarquable dans fon hiftoire de Denys, que dans l'autre. Difons donc que Voffius a mieux aimé fe preparer une tranfition, que de raifonner comme il faloit. Ceux qui fçavent combien il eft difficile de compofer d'une maniere liée, je veux dire en menageant bien les tranfitions, & d'obferver neanmoins très-exactement les precifions de la dialectique, ne s'étonneront pas tant que les fautes de la nature de celle que je viens de remarquer, foient fi frequentes dans les Auteurs.

(c) *Voffius ubi fupra pag. 27.*

Quant au refte l'apologie de Ciceron par Voffius eft très-folide. Tout homme curieux, & principalement s'il fe mêle des affaires de la Republique, fera du goût de cet illuftre Romain, fans choquer la probité. Il aimera mieux lire l'hiftoire particuliere d'un fin politique, grand fcelerat, hardi & fubtil ufurpateur, que des hiftoires generales, & fur tout lors que ceux qui l'ont compofée ont vecu dans la familiarité du tyran. Ils deguiferont les chofes, m'allez-vous dire, ils donneront bon un tour aux crimes de leur heros. C'eft ce que Philiftus pratiqua. Je vous repondrai qu'un Lecteur intelligent demêle ces artifices, & qu'il en fçait profiter. Je ne doute pas que plufieurs perfonnes ne donnaffent pour recouvrer ce feul livre de Philiftus, quatre ou cinq des anciens Auteurs qui font parvenus jufques à nous. Il nous aprendroit bien des chofes inconnuës. Nous ne connoiffons guere Denys le tyran que par des actions de cruauté, & de defiance. Ce n'eft là qu'une très-petite partie de fon portrait. Un homme qui fe rend maitre d'une puiffante Republique, & qui fe maintient plufieurs années dans l'ufurpation malgré cent obftacles, eft ordinairement d'un caractere où il entre plufieurs bonnes qualitez phyfiques. Nous ignorons ce mélange à l'égard de ce Denys, & le detail de fa conduite, & plufieurs defauts des Syracufains. Il feroit utile de voir de quelle maniere Philiftus peignoit ces chofes. La maxime *intereft reipublicæ cognofci malos*, fe doit étendre jufques-là. Qui n'entend qu'une partie n'entend rien, ou ne peut pas bien juger; & s'il jugeoit bien ce ne feroit que par un coup de hazard.

(E) *Il évita jufqu'à l'excés les digreffions.*] C'eft un defaut que de fe plaire à s'écarter de fon fujet; l'hiftorien Theopompe en a été cenfuré (d) avec raifon; mais il ne s'enfuit pas que ce foit une vertu que de fe plaire à ne quitter jamais fa matiere principale, c'eft outrer une bonne chofe (e), c'eft la gâter. Il y a un milieu entre ces extremitez, comme Theon l'a remarqué judicieufement. (f) *Οὐ γὰρ ἁπλῶς χρὴ (παρεκβάσεις) πάσας παραιτεῖσθαι, καθάπερ ὁ Φίλιστος· ἀναπαύει γάρ τινα διάνοιαν τῶν ἀκροατῶν· ἀλλὰ τὰς τηλικαύτας τὸ μῆκος, ἥτις ἀπαλλοτριοῖ τὴν διάνοιαν τῶν ἀκροωμένων, ὥστε δεῖσθαι πάλιν ὑπομνήσεως τῶν προειρημένων, ὡς Θεόπομπος ἐν ταῖς Φιλιππικαῖς. Neque enim oportet fimpliciter fugere digreffiones, quod Philiftus facit: quia in hac animus auditorum acquiefcit. Verum illas, quæ adeò funt prolixæ, ut abducant auditorum animos, ut neceffe fit ea, quæ antè dicta funt, in memoriam revocari: cujufmodi digreffionibus utitur Theopompus in Philippicis.* Vous voiez qu'il blâme Philiftus de ne point faire de digreffions, & qu'il dit qu'il en faut faire quelquefois, & qu'elles fervent de repofoir. Il a raifon: un peu de varieté eft neceffaire dans tous les ouvrages d'efprit, & l'on remarque que les Ecrivains les plus reguliers ne font pas ceux qui fe font lire le plus agreablement. Je pourrois indiquer des hiftoires qui font bailler fouvent les lecteurs, & même dormir quoi que l'Auteur les ait écrites avec une obfervation exacte des regles de l'art, un ftyle grave, ferré, correct, fententieux; une narration dechargée d'incidens, & de minuties; aucun detail, aucun écart; toûjours fur la ligne droite, parce (g) qu'elle eft la plus courte. D'autres écrivains fortant quelquefois de la gravité, foit à l'egard du langage, foit à l'egard des matieres, & ne faifant point fcrupule de s'écarter de leur chemin pour faire place à un épifode, font une hiftoire qui tient perpetuellement en haleine le lecteur. Il fe trouve à la fin avant qu'il ait eu le tems de s'ennuier. Je n'examine point fi c'eft une preuve de l'une de ces deux chofes plutôt que de l'autre, ou que les regles font fauffes, ou que l'efprit des lecteurs eft faux. Je m'arrête au fait, & je m'en raporte à la remarque d'un homme de très-bon goût. *Quelle prodigieufe diftance*, dit-il (h), *entre un bel ouvrage, & un ouvrage parfait ou regulier; je ne fçay s'il s'en eft encore trouvé de ce dernier genre. Il eft peut-être moins difficile aux rares genies de rencontrer le grand & le fublime, que d'éviter toute forte de fautes. Le Cid n'a eu qu'une voix pour luy à fa naiffance, qui a été celle de l'admiration; il s'eft vû plus fort que l'autorité & la politique qui ont tenté vainement de le détruire, il a réüni en fa faveur des efprits toûjours partagez d'opinions & de fentimens, les Grands & le peuple; ils s'accordent tous à le fçavoir de memoire, & à prévenir au theatre les Acteurs qui le recitent. Le Cid enfin eft l'un des plus beaux Poëmes que l'on puiffe faire; & l'une des meilleures critiques qui ait été faite fur aucun fujet, eft celle du Cid.* Voilà le plus bel exemple qu'on puiffe citer de l'infufifance des regles. L'Auteur du Cid n'en obferva prefque aucune. L'Academie Françoife l'en declara infracteur, & cependant il charma & il charme encore le public. Il perdit la caufe devant les maîtres, & il la gagna par tout ailleurs: il en apella au peuple comme l'Horace qui avoit tué fa fœur, & qui fit caffer à ce Tribunal la fentence des Juges d'Office. Les Effais de Montagne font un autre exemple de l'irregularité heureufe. Si l'on mettoit dans ce livre là beaucoup de methode, l'on en ôteroit les principaux agrémens.

(d) *Voiez l'article* Theopompe *aux remarques.*

(e) Infani fapiens nomen ferat, æquus iniqui Ultra quam fatis eft virtutem fi petat ipfam. *Horat. epift. 6. l. 1.*

(f) *Theo in progymnafm. cap. 4. pag. m. 44.*

(g) A puncto ad punctum linea recta eft omnium breviffima.

(h) *La Bruyere Caracteres de ce fiecle, au chapitre des ouvrages de l'efprit pag. m. 76. 77.*

Au refte je n'ai pas tout l'interêt que l'on s'imagine à juftifier les digreffions, car la partie hiftorique de cet ouvrage eft mille fois plus conforme aux manieres de Philiftus, qu'à celles de Theopompe; & pour ce qui eft de mon commentaire, je n'ai pas befoin d'apologie s'il contient plufieurs digreffions. C'eft une efpece d'ouvrage qui les demande, ou qui les foufre naturellement. C'eft une compilation, c'eft ce que l'on nomme *mifcellanea*. La varieté eft de l'effence de ces fortes de compofitions, & doit être principalement permife à ceux qui (i) n'efperent pas de prevenir autrement l'ennui du lecteur. Notez que pour dire juftement qu'une digreffion eft trop longue, il ne fufit pas d'alleguer qu'elle remplit plufieurs pages, il faut de plus que chaque chofe y occupe trop de terrain; car quelque court que vous foiez fur chacune, la jonction de plufieurs vous rendra prolixe. (k) *Solet enim effe quadam partium brevitas quæ longam tamen efficit fummam.* Je me fers de cette penfée de Quintilien dans un autre fens que lui.

(i) Liber fuit & opufculis varius & metris: ita folemus qui ingenio parum fidimus fatietatis periculum fugere. *Plinius epift. 21. lib. 8.*

(k) *Quintilianus lib. 4. cap. 2. pag. m. 183.*

Digitized by Google

Plutarque l'en censure, (F) quoi que d'ailleurs il blâme Ephore d'avoir donné des éloges à Philistus.

☞ PHILLA, l'une des plus illustres Dames de l'antiquité, étoit fille d'Antipater Gouverneur de Macedoine pendant l'absence d'Alexandre. Elle eut † beaucoup d'esprit, & fut très-capable des grandes afaires. Elle proportionnoit si adroitement sa conduite aux humeurs diverses de ceux qu'il faloit remettre ou contenir dans leur devoir, qu'elle empêcha qu'une armée toute remplie d'esprits factieux & turbulens ne se soulevât: elle marioit à ses depens les filles pauvres, & s'oposoit avec tant de force aux opresseurs de l'innocence, qu'elle mit hors de danger plusieurs personnes qui alloient être accablées par leurs calomniateurs. Son habileté ne fut pas le fruit de l'experience, car n'étant encore qu'une jeune fille, elle se voioit consultée dans les affaires de la plus haute importance par Antipater son pere, l'un des plus sages politiques de ce tems-là ‡. Nous conoîtrions le detail de l'habileté de cette Princesse β, si nous avions tous les livres de Diodore de Sicile, mais nous avons perdu les endroits de son histoire où il le donnoit. Philla en premieres noces γ épousa Craterus δ, celui que les Macedoniens aimerent le plus entre tous les Capitaines d'Alexandre. Elle se remaria ζ à Demetrius après la mort de Craterus, & fut bien la principale (A) des épouses de son second mari; mais elle n'eut pas beaucoup de part à son amitié: c'étoit un Prince voluptueux η, qui avoit en même tems plusieurs maîtresses dont quelques-unes avoient couru les lieux publics. Il eut du degoût θ pour Philla sous pretexte qu'il étoit plus jeune qu'elle, & neanmoins il fut fou de la courtisane κ Lamie qui étoit sur le retour. Philla mourut d'une maniere tragique, car aiant apris que Demetrius avoit perdu ses états, elle n'eut point le courage de le voir comme un miserable fugitif, λ & s'empoisonna en maudissant la fortune d'un tel époux, qui avoit été moins constante à le favoriser qu'à le mal traiter *. Elle eut de lui τ un fils & la fameuse χ Stratonice qui fut femme de Seleucus, & que Seleucus ceda à son fils Antiochus ξ. Une niece de la defunte (B) occupa bientôt sa place.

PHILOMELE, General des Phocéens au commencement de la guerre qu'on nomma sacrée, ne trouva point de meilleur expedient pour resister aux ennemis (AΔ) de sa patrie, que de s'emparer du temple de Delphes. Il fit un voiage à Lacedemone pour communiquer ce dessein à Archidamus ‡, qui lui repondit qu'il ne pouvoit pas le seconder ouvertement dans cette entreprise, mais qu'il lui fourniroit secretement de l'argent, & des soldats. Avec ce secours Philomele s'empara du temple, & fit main basse sur ceux qui lui resisterent. Il fut attaqué peu après par les Locriens, & les batit. Cette victoire lui enfla de telle sorte le courage, qu'il ôta du temple de Delphes les ordonnances des Amphictyons. Il contraignit la Prêtresse à lui fournir un oracle. La reponse qu'il reçut ne pouvoit manquer de lui plaire; car elle portoit que tou-

tes

† *Diodor. Siculus lib. 19. c. 59. p. m. 1013.*

‡ *Id. ib. pag. 1014.*

β *Voiez Diodore de Sicile ib.*

γ *Id. ib. pag. 1013.*

δ *Plut. in Demetrio p. 895. A.*

ζ *Diodor. Siculus, & Plutarchus ibid.*

η *Plut. ib.*

θ *Id. ibid. p. 902. C.*

κ *Voiez l'article* Lamie, *pag. 1756. remarque B.*

λ *Id. ib. pag. 911.*

* *Μισοῦσα τὴν τύχην αὐτοῦ βεβαιοτέραν ἐν τοῖς κακοῖς οὖσαν ἢ τοῖς ἀγαθοῖς, πιοῦσα φάρμακον ἀπέθανε.* Fortunam ejus execrata quæ in adversitatibus esset quam secundis rebus stabilior, atque hausto veneno extincta est. *Id. ib.*

τ *Id. ib. pag. 906. E. Il se nommoit Antigonus.* Id. ibid. *pag. 915.*

χ *Id. ib. p. 903. D.*

ξ *Id. ib. pag. 907.*

‡ *Il étoit Roi de Lacedemone.*

(F) *Plutarque censure* Timée, *quoi que d'ailleurs il blâme Ephore &c.*] „ Mais Timæus prenant pour couleur & occasion non injuste de mesdire, l'affection, la diligence & la fidelité que Philistus avoit tousiours monstré à l'entretenement & deffense de la tyrannie, s'emplit à cœur saoul d'outrages & de vilenies qu'il luy dit en cest endroit. Or quant à ceux qu'il avoit de fait outragez, s'ils furent inhumains jusques à perdre par couroux le sentiment des cruautez qu'ils lui faisoient, à l'aventure leur estoit-il pardonnable: mais ceux qui depuis sa mort en ont escrit les gestes, qui ne furent oncques offencez de luy en sa vie, & qui doivent en escrivant user de raison, il me semble que le soing de leur estime & bonne reputation requerroit qu'ils ne lui reprochassent point outrageusement & avec une sotte moequerie, les adversitez & malheurs qui peuvent par fortune aussi-tost avenir au plus homme de bien du monde qu'à luy. Aussi peu sagement faict Ephorus de loüer Philistus, lequel combien qu'il soit tres-ingenieux à pallier de belles excuses, beaucoup de meschans actes & de mauvaises mœurs, & si éloquent à inventer des raisons fardées de paroles honnestes, ne se sçauroit-il lui mesme, encores qu'il y emploiast tous ses cinq sens de nature, sauver de ceste charge, qu'il n'ait esté l'homme du monde qui a le plus favorisé les tyrans, & qui a tousiours aimé, sur tout desiré & admiré principalement les delices, la puissance, les richesses & les alliances des tyrans: mais celuy qui ne loüe les actes de Philistus, ny aussi ne luy reproche ses miseres & calamitez, tient le vray moyen qu'il faut tenir à un historiographe (z). „ Ce que Plutarque touche de ces *alliances des tyrans*, se confirme par ces paroles de Cornelius Nepos: (a) *Philistum historicum Syracusas reduxit hominem amicum non magis tyranno quam tyrannidi*, & par celles de Denys d'Halicarnasse. *Philistus Thucydidem sequitur moribus exceptis: hic enim liber est & animi magnitudinis ac gravitatis plenus: ille tyrannorum & aliorum cupiditati plus nimio subservit (b).*

(A) *Et fut bien la principale des épouses de* Demetrius.] Il en eut plusieurs en même tems; nôtre Philla: Eurydice (c) issuë de Miltiades, & veuve d'Ophelles Roi de Cyrene: Deidamie (d) fille d'Æacide Roi d'Epire, & sœur de Pyrrhus. La plus estimée, & la plus autorisée de toutes étoit Philla; je voudrois que celui qui m'aprend cela eût imputé cette distinction

(z) *Plut. in Dione pag. 974.*

(a) *Cornel. Nepos in vita Dionys.*

(b) *Dionys. Halicarn. ubi supra pag. 190.*

(c) *Plut. in Demetrio p. 894. E.*

(d) *Id. ib. p. 900. B.*

au grand merite de cette Dame, mais il ne l'impute qu'à la gloire d'Antipater & à celle de Craterus. (e) *Πολλαῖς ἅμα συνὼν γυναιξὶν ἐν ἀξιώματι μέγιστον εἶχε καὶ τιμῇ Φίλαν, δι' Ἀντίπατρον τὸν πατέρα, καὶ διὰ τὸ προσυνῳκηκέναι Κρατερῷ. Multas uno tempore conjuges habebat* (Demetrius) *quarum erat maxima in dignatione & honore Phila, tum propter patrem Antipatrum, tum quòd etiam matrimonio juncta fuisset Cratero.* Je ne doute point qu'Antigonus considerant que ces deux raisons rendoient Philla un bon parti, n'ait été poussé par ces motifs à la choisir pour sa bru. La disproportion de l'âge rebuta furieusement Demetrius; mais son pere lui dit à l'oreille un passage d'Euripide où il changea quelque chose. Le sens étoit qu'en depit de la nature il faut épouser une femme qui nous aporte du bien. (f) *Ἀπροθύμως δ' ἔχοντι, λέγουσι πρὸς τὸ οὖς Εὐριπίδειον εἰπεῖν, Ὅπου τὸ κέρδος, παρὰ φύσιν γαμητέον· ὑποβάλλοντα τι τῷ δουλευτέον εὐθυρρημόνως. Abhorrenti vero dicitur in aurem hoc Euripideum insusurrasse,*

Ubi lucrum suadet, reluctetur licet
Natura, ducas conjugem.

Ubi Ducas conjugem, pro Servias, scitè subjecit. Il y a beaucoup d'aparence que Demetrius estimoit Philla, & qu'il ne la laissoit point manquer des temoignages exterieurs de sa consideration; mais qu'il ne la gardoit pas pour ses plaisirs. Notez qu'il (g) la deputa à Cassander pour justifier la conduite qu'il avoit tenuë envers Plistarque qui s'en plaignoit extremement. C'est un signe qu'il jugeoit sa femme propre à la negociation. Notez aussi qu'il se mit fort en colere (h) de ce que les Rhodiens donnerent au Roi d'Egypte un vaisseau qu'ils avoient pris, où étoient la lettre que Philla lui écrivoit & les belles hardes qu'elle lui envoioit.

(B) *Une niece de la defunte occupa bientôt sa place.*] Elle étoit fille de Ptolomée & d'Eurydice sœur de Philla, & se nommoit Ptolemais (i). On l'avoit accordée à Demetrius (k) du vivant de Philla. Il en eut un fils qui eut nom Demetrius, & qui fut Roi de Cyrene (l). C'est sans doute celui dont j'ai fait mention dans l'article d'Arsinoe.

(AΔ) *Aux ennemis de sa patrie.*] C'étoient les Thebains: car ils avoient fait condamner à une amende exorbitante les Phocéens par le Senat des Amphictyons, & ils étoient sur le point de faire ordonner que si elle n'étoit pas paiée, les terres des Phocéens seroient confisquées au profit d'Apollon (m).

(e) *Id. ib. pag. 894. 895.*

(f) *Id. ib. pag. 895.*

(g) *Id. ib. p. 904. A.*

(h) *Id. ib. pag. 898. Voiez aussi Diodore de Sicile l. 20. c. 94.*

(i) *Id. ib. p. 911. F.*

(k) *Id. ib. pag. 904.*

(l) *Id. ib. pag. 915.*

(m) *Diodor. Sicul. l. 16. c. 23.*

tes les choses qui lui feroient agreables lui étoient permises. Il se fit donner un acte de cette revelation, & la fit lire publiquement, afin qu'on sçût qu'il agiroit desormais sous l'autorité & avec l'aprobation de Dieu, quelque chose qu'il entreprît. Il envoia des Ambassadeurs à tous les peuples de la Grece. Les Atheniens & les Lacedemoniens (A) s'allierent avec lui; mais les Thebains & quelques autres se liguerent contre. De là nâquit la guerre sacrée. Philomele ne toucha point aux thresors du temple; il se contenta d'imposer de grosses taxes aux habitans de Delphes, gras des depouilles de devotion des autres peuples. Il se mit en campagne avec une belle armée, & il batit les Locriens. Si cette victoire servit d'un côté à lui enfler le courage, & à l'ôter aux vaincus, elle lui attira de l'autre un plus grand nombre d'ennemis. Se voiant donc obligé à leur oposer plus de forces, il renonça au menagement qu'il (B) avoit eu pour le temple; il en ôta plusieurs thresors. Aiant promis une grosse solde aux étrangers qui s'enrolleroient sous lui, il leva facilement beaucoup de troupes, encore que ceux qui avoient de * la conscience refusassent de le servir. Il entra dans le païs ennemi, & fut heureux dans les premieres rencontres: mais peu après il y eut une occasion où il falut qu'il se batît en retraite par des chemins si peu favorables, que ne voulant point être pris, & ne voiant pas qu'il pût l'éviter qu'en se tuant, il se precipita d'un rocher. Onomarque son frere lui succeda. Phayllus son autre frere succeda à

* Τῶν μὲν ἐπιεικῶν ἀνδρῶν οὐδεὶς ἀπεγράψατο πρὸς τὴν στρατείαν διὰ τὴν πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν· οἱ δὲ πονηρότατοι καὶ θεῶν διὰ τὴν πλεονεξίαν καταφρονοῦντες, προθύμως συνέτρεχον πρὸς τὸν Φιλόμηλον. *Modestorum tamen virorum nullus eam in militiam nomen suum est professus, quòd pietas erga deum aliud suadebat. Interim deterrimus quisque, deosque lucri sui gratiâ nauci habens, cupidè Philomelo sese aggregat.* Diod. Sicul. lib. 16. cap. 30. p. 759. edit. Lat. in 8.

(A) Les Atheniens & les Lacedemoniens s'allierent avec lui.] Cette histoire nous aprend l'une des coûtumes de la politique des Etats. On a dejà vu que (a) le Roi de Lacedemone bien loin de deconseiller à Philomele l'invasion du temple de Delphes, l'y encouragea, & lui en fournit les instrumens. Il ne sauva les aparences qu'en empêchant qu'on ne pût prouver, qu'il avoit pris hautement le parti de Philomele. Il donna ordre que l'autorité publique ne parût pas dans les secours d'hommes & d'argent qu'il fournit au general Phocéen. Comme le succés de l'entreprise n'étoit pas sûr, la prudence demandoit sans doute qu'on ne commît pas la gloire de Lacedemone, par des demarches publiques contre l'interêt de la religion: mais parce que l'invasion de ce temple pouvoit nuire au peuple (b) qui se faisoit alors le plus redouter à tous ses voisins, la politique vouloit qu'on favorisât le dessein impie de ceux qui vouloient subjuguer l'Oracle de Delphes. Voilà l'origine de la conduite du Roi de Lacedemone. Lors que le dessein eut été executé, on leva le masque; on se ligua hautement avec Philomele, quoi qu'on dût avoir pour ennemis ceux qui declaroient qu'ils prenoient les armes afin de remettre en liberté l'Oracle de Delphes, & afin de punir l'impieté & le sacrilege des Phocéens. La ville d'Athenes, & celle de Lacedemone furent les plus promtes, & les plus ardentes à soutenir les usurpateurs du temple, soit pendant la vie de Philomele qui commença de le piller, soit pendant l'administration de ses successeurs qui en profanerent tous les thresors, ces anciens, & ces riches monumens de la pieté de tant de nations, & de tant de Princes. Cependant la ville d'Athenes se piquoit de religion; celle de Lacedemone s'en piquoit aussi. Les fêtes, les vœux, les sacrifices y étoient une grande affaire. Malheur à quiconque auroit osé dogmatiser la moindre chose contre le culte des Dieux: le plus grand Philosophe du monde auroit couru risque de la vie, s'il avoit eu cette audace. D'où vient donc que les Phocéens ont trouvé un si bon apui, & de si fidelles alliez dans ces deux villes, aprés avoir commis une action impie; aprés avoir profané, & desolé le plus grand objet que l'on pût voir de la devotion de toute la Grece, & même de la devotion des barbares? En voici la raison: c'est qu'ils n'eussent pu être châtiez de leur impieté, sans que la gloire & la puissance des Thebains devinssent plus formidables qu'auparavant. Or les interêts politiques du peuple d'Athenes & du peuple de Lacedemone demandoient l'affoiblissement des Thebains: encore donc que l'interêt de la religion voulût que les Phocéens fussent châtiez, on trouva plus à propos de les soutenir, & de se liguer avec eux contre les Thebains chefs d'une espece de croisade, levée pour la liberté d'Apollon. De tout tems on a preferé le bien temporel de l'Etat, à celui de la religion.

EXEMPLE que le bien temporel de l'Etat est preferé à la religion.

(a) Dans le corps de cet article.

(b) Aux Thebains.

Diodore de Sicile (c) observe que les Phocéens fournirent à ceux d'Athenes, & à ceux de Lacedemone plus de subsides, que le paiement des troupes n'en demandoit. Ce n'étoit donc pas une alliance onereuse, mais elle etoit bien odieuse; car chacun s'apercevoit qu'Athenes & Lacedemone participoient au profit du sacrilege. Elles fournissoient des troupes aux Phocéens, & recevoient d'eux un subside plus que suffisant à la solde de ces troupes. Il y eut une autre affaire qui donna sujet de causer contre les Atheniens. Denys Tyran de Sicile envoioit en Grece quelques simulacres d'or & d'ivoire, qu'il avoit dessein de consacrer au temple de Delphes, & au temple de Jupiter Olympien. Iphicrates commandoit alors une flote Athenienne auprès de Corcyre. Il prit entre autres vaisseaux ceux qui portoient ces simulacres, & demanda à ses maîtres ce qu'il en feroit. Le peuple assemblé sur cette proposition, fit un decret qui ordonna à Iphicrates de ne pas examiner de si près ce qui concerne les Dieux; mais d'avoir un soin extrême de la subsistence des troupes. (d) Περιτυχὼν ταῖς ναυσὶ ταύταις ὁ Ἰφικράτης καὶ κρατήσας αὐτῶν, διεπέμψατο πρὸς τὸν δῆμον, ἐπερωτῶν τί χρὴ πράττειν. οἱ δ' Ἀθηναῖοι προσέταξαν αὐτῷ μὴ τὰ τῶν θεῶν ἐξετάζειν, ἀλλὰ σκοπεῖν ὅπως στρατιῶται διατρέφωνται. *Iphicrates in naves, quæ dona votiva portabant, fortè fortuna incidens, in potestatem redactas Athenas mitteret, cum hac sciscitatione, quid facto nunc opus esset? populusque contra, non scrupulosè Deorum res examinare, sed quomodo militem alat, providere, ipsum juberet.* Il comprit si bien ce que cela vouloit dire, qu'il fit vendre les simulacres tout de même que les autres marchandises que ses armateurs avoient enlevées. On en fit de sanglans reproches (e) aux Atheniens; & Diodore remarque qu'ils pilloient ainsi Apollon par mer & par terre, quoi qu'ils le reconussent pour leur fondateur. Il observe aussi la bizarrerie de Lacedemone. Cette ville pretendoit être redevable de sa gloire & de sa prosperité aux Oracles d'Apollon, & neanmoins elle se confedera avec les impies qui saccagerent le temple de Delphes. Ainsi va le monde. Ainsi ira-t-il toûjours. (f) Ἀθηναῖοι μὲν οὖν περὶ τὸ θεῖον τοιαῦτα ἔπραξαν, καὶ ταῦτ' εὐχόμενοι τὸν Ἀπόλλωνα πατρῷον αὐτῶν εἶναι καὶ πρόγονον. Λακεδαιμόνιοι δὲ τῷ περὶ Δελφοὺς μαντείῳ χρησάμενοι, καὶ τὴν θαυμαζομένην παρὰ πᾶσι πολιτείαν διὰ τούτου κτησάμενοι, καὶ περὶ τῶν μεγίστων ἔτι καὶ νῦν τὸν θεὸν ἐπερωτῶντες, ἐτόλμησαν τοῖς τὸ ἱερὸν συλῶσι κοινωνῆσαι τῆς παρανομίας. *Hæc tum Athenienses in Numen committere non verebantur, qui tamen Apollinem Deum patrium & progenitorem suum esse gloriari solebant. Lacedæmonii etiam, quamvis Rempublicam suam cunctis gentibus admirabilem Delphici oraculi consilio instituissent, deque rebus maximis (ut ad hanc usque tempestatem factitant) Dei voluntatem exquirerent, cum profligatissimis tamen fani expilatoribus sacrilegæ impietatis societatem inire non dubitant.*

(c) Diod. Sicul. lib. 16. c. 58.

(d) Id. ib. pag. 453. la version Latine de ces paroles dans l'édition in 8. est à la page 781.

(e) Voiez dans Diodore de Sicile ibid. la lettre que Denys le tyran leur écrivit.

(f) Id. ib.

(B) Il renonça au menagement qu'il avoit eu pour le temple.] Citons Diodore de Sicile. (g) Ὁ Φιλόμηλος ἔχων μισθοφόρων ἀθροίζων πλῆθος, προσδεόμενος δὲ τοῦ πολέμου χρημάτων πλειόνων, ἠναγκάζετο τοῖς ἱεροῖς ἀναθήμασιν ἐπιβαλεῖν τὰς χεῖρας καὶ συλᾶν τὸ μαντεῖον. (h) *Philomelus majore conductitii militis robore se confirmare statuit. At quia majores bellum sumptus flagitabat, donariis sacris manus injicere coactus, templum deprædatur.* C'est dire fort nettement que Philomele n'épargna point les thresors, ou les *ex voto* & autres dons du temple de Delphes. Cependant Diodore de Sicile dans le même livre assûre tout le contraire. Je ne sçai point si l'on a pris garde jusqu'ici à cette contradiction. (i) Τῶν δὲ προγεγενημένων στρατηγῶν ὁ μὲν πρῶτος ἄρξας Φιλόμηλος ἀπέσχετο τῶν ἀναθημάτων, ὁ δὲ δεύτερος προσαγορευόμενος μὲν Ὀνόμαρχος ἀδελφὸς δ' ὢν Φιλομήλου πλεῖστα τῶν τοῦ θεοῦ χρημάτων κατεδαπάνησε, τρίτος δὲ Φάϋλλος ὁ ἀδελφὸς Ὀνομάρχου στρατηγήσας οὐκ ὀλίγα τῶν ἀναθημάτων κατέκοψεν εἰς τὰς τῶν ξένων μισθοφοράς. (k) *Priorum sanè ducum, qui primus imperium gesserat, Philomelus à sacris templi donariis se continuerat, successor verò ejus & frater Onomarchus plurimum de consecratis Deo ad belli sumptus convertit. Tertius inde Phaylius Onomarchi frater, dum Prætoris munere fungitur, non pauca de repositis in templo, ad persolvendum conductitiis stipendia, concidit.*

(g) Diodorus Sicul. lib. 16. pag. 430. 431. edit. Hanov. 1604.

(h) Ceux qui n'ont que l'édition Latine de 1611. in 8. trouveront ceci au ch. 30. du 16. livre pag. 759.

(i) Idem Diodor. ib. pag. 452.

(k) A la page 780. de l'édition in 8.

à Onomarque. Ceux-ci acheverent d'enlever les thresors du temple. On garda d'abord quelques mesures; mais enfin on le pilla entierement, sans que les Atheniens ni les Lacedemoniens se departissent de l'alliance †. Ces choses arriverent du tems de Philippe de Macedoine, pere d'Alexandre le grand. L'historien qui les raconte n'oublie pas la fin (C) tragique de ceux qui commirent ces sacrileges.

Il a même remarqué que la justice divine poursuivit severement β les femmes qui oserent se parer des ornemens que leurs maris avoient enlevez du temple de Delphes; mais il n'a point fait mention d'une baladine à qui un (D) present de cette nature fut très-fatal. Justin observe qu'encore que l'action des Phocéens parût execrable à tout le monde, on conçut pourtant moins d'indignation contre eux, que contre γ ceux qui les reduisirent à cette necessité δ. L'envie, ou la haine d'une action atroce se partage de cette façon ordinairement, & cette distribution n'est pas trop injuste; car ceux qui contraignent un homme à se porter à un coup de desespoir, agissent avec plus de liberté que lui. Pausanias fait une remarque qu'il ne sera pas inutile de raporter. Philomele, dit-il, aiant conseillé aux Phocéens de piller le temple de Delphes, & s'étant servi de plusieurs raisons plausibles, fit goûter extrêmement sa proposition *, soit que Dieu les eût aveuglez, soit que naturellement ils preferassent le gain à la Religion. Il nous aprend ζ que Philomele étoit de Ledon ville de Phocide, & que le temple fut pillé l'an 4. de la 105. Olympiade.

☞ PHLEGON, surnommé η *Trallianus*, composa plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que (A) peu de chose. Il étoit afranchi de l'Empereur Hadrien. Ceux qui ont cru θ qu'il l'étoit d'Auguste n'avoient jamais lu ses livres. Il a vêcu pour le moins jusqu'à ‡ l'an 18. de l'Empire d'Antonin Pius, car il fait mention ⸸ des Consuls de cette année-là, qui est posterieure de 142. ans à la mort d'Auguste. Il eut un afranchi qui (B) fut Auteur. On croioit que l'histoire

(a) Ubi supra c. 57. pag. 779. 780.

(b) Id. ib. pag. 780.

(c) Voiez les Pensées sur les Cometes n. 118. Voiez aussi ces paroles de Seneque au chap. 7. du 7. livre des bienfaits. Injuriam sacrilegus Deo quidem non potest facere, quem extra ictum sua divinitas posuit: sed punitur, quia tanquam Deo fecit. Opinio illum nostra, ac sua, obligat pœnæ.

(d) C'est environ 20. millions.

(e) Idem Diodor. ib.

(f) Ibid.

(g) Plutarch. de Pythiæ oraculis pag. 397. 398.

(h) Suidas in Φλέγων.

(i) Id. ib.

(k) Photius, Biblioth. n. 97. pag. 265.

(l) Suid. ib. anonymus in descript. Olymp.

(m) Phot. ibid.

(n) Origenes lib. 2. contra Celsum.

(o) Maximus in Schol. ad Dionysii Areopag. epist. 7. apud Meursium not. ad Phlegontem pag. 170.

(p) Voiez Meursius ibid. pag. 169.

(q) Salmas. in Spartian. histor. Adriani c. 16. pag. m. 151. tom. 1.

† Tiré de Diodore de Sicile lib. 16. c. 23. & seq. ad Olympiadem 106.

β Voiez la remarque A de l'article Callirhoe *à la fin, & la remarque Q de l'article* Helene.

γ C'étoient les Thebains.

δ Justin. lib. 8. c. 1.

* Εἴτε τὴν γνώμην σφίσι τοῦ θεοῦ βλάψαντος, εἴτε καὶ αὐτοῖς πεφυκόσιν ἐπίπροσθεν εὐσεβείας τὰ κέρδη ποιεῖσθαι. Sive quod mentem Deus à rectis consiliis avertisset, seu quod is populus suapte natura religioni solitus esset quæstum anteponere. *Pausan. l. 10. p. 318.*

ζ Id. ibid. pag. 317.

η Cela signifie natif de Trallis (ville de Lydie.)

θ Suidas in Φλέγων raporte ce sentiment.

‡ C'est l'an de Grace 156.

⸸ Phleg. de rebus mirabilib. cap. 10.

(C) *N'oublie pas la fin tragique de ceux qui commirent ces sacrileges.*] Cette observation de l'historien (a) ne doit point passer pour superstitieuse; car encore que le temple de Delphes fût consacré à un faux Dieu, c'étoit neanmoins une impieté & un sacrilege que de le piller, lors qu'on croioit qu'Apollon étoit un vrai Dieu. Il n'y a que le vrai Dieu, je l'avouë, qui puisse faire changer de nature aux choses profanes, elles ne peuvent devenir sacrées que par son institution. Ainsi tous les dons qui avoient été consacrez au temple de Delphes, avoient retenu leur premier état. Les tuiles d'or que le Roi Cresus (b) y avoit fait consacrer, n'étoient que de l'or; il étoit autant permis d'en faire de la monnoie, que d'en faire d'un lingot venant de la mine; cela, dis-je, étoit permis en pareil degré, pourveu que l'on ne fût pas de la Religion paienne: mais quand on croioit que les dons du temple de Delphes étoient un bien consacré à Dieu, on ne pouvoit s'en saisir sans commettre un sacrilege proprement dit, que le vrai Dieu seul juge infallible de la qualité des actions, & l'unique distributeur des peines & des recompenses, trouvoit digne de ses châtimens; je parle des châtimens que les Juifs eussent meritez (c) s'ils eussent pillé le temple de Salomon.

Afin qu'on voie quelle étoit la devotion des anciens Paiens pour les faux Dieux, je remarquerai en passant que l'or & l'argent tiré du temple de Delphes dans cette occasion, & converti en monnoie, monta à dix (d) mille talens (e). Quelques-uns disent que ce que les Phocéens en tirerent, egale ce qu'Alexandre trouva depuis dans les thresors du Roi Darius (f).

(D) *D'une baladine à qui un present de cette nature.*] C'est-à-dire un present tiré des depouilles du temple de Delphes. Nôtre Philomele donna la couronne d'or des Cnidiens à la danseuse Pharsalie. Belle destination, & bien conforme à la fin que les Cnidiens s'etoient proposée! *Non hos quæsitum munus in usus.* Quel saut de la voute d'un temple sur la tête d'une telle femme! Quoi qu'il en soit, la baladine n'en fut pas bonne marchande: elle passa de la Grece en Italie, & un jour qu'elle dansoit à Metapont dans le temple d'Apollon, il y eut de jeunes gens qui se ruerent sur sa couronne, & qui firent tant d'efforts pour s'ôter les uns aux autres cette proie, qu'ils mirent en pieces le corps de Pharsalie. C'est Plutarque (g) qui le raconte.

(A) *Composa plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que peu de chose.*] Il fit une histoire des Olympiades divisée en 16 livres. (h) C'étoit une histoire (i) universelle, qui s'étendoit depuis (k) la premiere Olympiade jusques (l) à la 229. On la cite tantôt sous le nom d'Olympiades, tantôt sous le nom de Chroniques. Photius a joint ensemble ces deux titres, ἀνεγνώσθη, dit-il (m) Φλέγοντος Τραλλιανοῦ . . . Ὀλυμπιονικῶν καὶ χρονικῶν συναγωγή. *Lecta mihi Phlegontis Tralliani . . . Olympicorum & Chronicorum collectio.* Origene (n), & Maxime (o) l'ont citée sous le titre de Chroniques: Etienne de Byzance l'a fait aussi (p), mais il l'a citée beaucoup plus souvent sous le nom d'Olympiades. Mr. de Saumaise (q) a cru que les Chroniques de Phlegon, étoient peut-être un ouvrage à part, & divisé en 8. livres; mais auroit-il dit cela s'il avoit pris garde au titre raporté par Photius, & aux citations que l'on trouve dans Origene, & dans Maxime? Celui-là cite le 13. ou le 14. livre des Chroniques, & celui-ci le 14. pour prouver par le temoignage d'un paien les mêmes faits qu'Eusebe raporte (r) comme contenus dans le 13. livre des Olympiades de Phlegon. Je ne pense pas que ces paroles de Suidas, τὰ πραχθέντα πανταχοῦ, *res ubique gesta*, doivent être detachées de ce qui precede, & raportées uniquement à ce qui suit; car elles conviennent parfaitement à l'histoire des Olympiades dont il venoit de parler. Mais si je m'écarte en cela de l'opinion de (s) Saumaise, je ne la rejette point quant à ceci, c'est qu'il faut croire que Suidas a voulu dire que Phlegon composa un autre ouvrage divisé en 8. livres, qui contenoient aussi τὰ πραχθέντα πανταχοῦ, *res ubique gestas.* Il arrive assez souvent que l'histoire generale soit composée selon des methodes differentes, par un même Auteur. Photius qui avoit lu (t) les cinq premiers livres des Olympiades de Phlegon, raporte un sommaire de la 177. Olympiade où ils finissoient. On peut juger de toute la piece par cet echantillon, & il faut reconoître avec Vossius que si l'on avoit cette Chronique, on l'emploieroit très-utilement à éclaircir beaucop de choses; mais cela ne prouve pas que Photius ait eu tort de condamner les minuties sur lesquelles Phlegon s'étoit étendu, avec des (v) details qui fatiguoient les lecteurs, & qui couvroient de leur ombre les faits les plus memorables. On peut donc desaprouver quelque chose dans ce passage de Vossius: (w) *Non penitus probare possum quod idem* (Photius) *reprehendit anxiam illam curam in Olympiadibus recensendis, atque iis annotandis quæ singularum tempore contigerunt. Imo vero utinam totum Chronicon extaret. Multum enim lucis absque dubio priscæ inde Ecclesiæ temporibus accederet.* Les paroles de Photius que je citerai dans la remarque E, nous feront voir que ce qu'il censure n'a pas été bien representé par Vossius. Il ne nous reste de cet ouvrage de Phlegon qu'un fragment, qui ne remplit pas tout-à-fait 6. pages dans l'édition de Leide 1622. in 4. Son traité περὶ μακροβίων, *de longævis* est assez court, & il y a de l'aparence (x) qu'on ne l'a pas tout entier; car on n'y voit rien touchant certaines persones illustres qui ont fort vêcu. Quant à son traité περὶ θαυμασίων, *de rebus mirabilibus*, il contient 135. chapitres la plupart très-courts, & il est mutilé au commencement. Voilà les debris qui nous restent. Xylander les mit en Latin, & les publia à Bâle avec le Grec, & avec des notes l'an 1568. Meursius en fit à Leide une nouvelle édition accompagnée de ses remarques l'an 1622. Vous trouverez dans Suidas le titre d'une partie des autres écrits de Phlegon.

(B) *Il eut un afranchi qui fut Auteur.*] Cela se prouve par ces paroles de Spartien: (y) *Legisse me apud* Ælium

(r) Voiez la remarque D.

(s) Salmas. ib.

(t) Phot. ubi supra pag. 268.

(v) Je raporte les paroles de Photius dans la remarque E. *(w) Vossius de histor. Græcis lib. 2. cap. 11. pag. m. 219.* *(x) Vossius ubi supra.* *(y) Ælius Spartianus in vita Severi cap. 20. pag. m. 632. tom. 1.*

l'histoire d'Hadrien qui (C) parut sous le nom de Phlegon avoit été composée par Hadrien même. Phlegon * parle comme temoin oculaire de la resurrection d'une fille. Consultez Mr. de Tillemont †. On pretend qu'il a parlé des (D) tenebres qu'il y eut pendant la passion de nôtre

* *Phlegon. ib cap. 1.*
† *Tillemont, hist. des Empereurs to. 2. pag. 467. édit. de Bruxelles.*

Ælium Maurum Phlegontis Tralliani libertum memini, Septimium Severum immoderatissime cum moreretur latatum quod duos Antoninos pari imperio reipublica relinqueret. André Schottus (a) a pretendu mal à-propos qu'il y avoit une faute dans ce passage, & qu'il faloit lire *apud Ælii Hadriani libertum Phlegontem Trallianum.* Il s'étonne que les Critiques n'eussent pas fait encore cette correction: (b) *quod mendum magnos ævi nostri Criticos fugisse quos nihil pæne fugit, equidem miror: sed & posteris spicas relinquunt non inviti.* Son étonnement est mal fondé, car il n'y a nulle aparence que Spartien ait cité Phlegon en cet endroit-là. Quel moien de s'imaginer que cet afranchi d'Hadrien ait survécu à Severe, qui mourut 74. ans après Hadrien? Voiez (c) Vossius qui s'est servi de cette raison chronologique contre André Schottus. Les imprimeurs ont fait bien des (d) fautes en ce lieu-là.

(C) *L'histoire d'Hadrien qui parut sous le nom de Phlegon avoit été composée par Hadrien même.*] J'ai deja fait cette remarque en un (e) autre lieu, mais je la repete ici, & j'y joins les propres paroles de Spartien. (f) *Famæ celebris Adrianus tam cupidus fuit ut libros vitæ suæ scriptos à se libertis suis literatis dederit, jubens ut eos suis nominibus publicarent: nam Phlegontis libri Adriani esse dicuntur.* Ces paroles ont été prises de travers par un Auteur Allemand; voici ce qu'il dit, (g) *Eos* (libros de mirabilibus, Olympiadibus & longævis) *tanti æstimavit Hadrianus, famæ percelebris cupidus ut pro suis venditarit, ut colligere licet ex Ælio Spartiano* in vita Hadriani. Quel renversement! On attribuë à l'Empereur Hadrien d'avoir mis son nom à la tête des écrits de Phlegon, & on allegue pour cela un Auteur qui dit qu'Hadrien fit mettre au titre de son ouvrage le nom de Phlegon. Ne quittons point ceci sans relever une faute de Mr. Moreri. Il en a fait peu qui meritassent plus que celle-là d'être corrigées. *Phlegon,* dit-il, *afranchi de l'Empereur Adrien eut beaucoup de part en l'amitié de ce Prince, qui publia une histoire de sa vie sous son nom. C'est lui qui raporte dans son 14. livre que la quatriéme année de la 202. Olympiade* &c. Ces mots sont si mal rangez que pour les entendre il faut aller au devin; ils signifient selon les loix de nos grammairiens, que cet Empereur mit son nom à l'histoire qu'il publia de sa vie; mais ce sens est un mensonge, & n'est point conforme à l'intention de Moreri. Or dès là que ces paroles sont contraires à la grammaire, on les peut entendre comme si cet Empereur avoit publié l'histoire de Phlegon sous le nom de Phlegon, ou comme s'il l'avoit publiée sous le nom de lui Hadrien. Voici une autre faute. L'arrangement des mots amene tous les lecteurs à ce sens-ci, que l'évenement de cette quatriéme année de la 202. Olympiade se trouve dans le 14. livre de l'histoire publiée par Hadrien. C'est donc tromper le lecteur, car s'il s'échape de ce piege, il tombera dans un autre, il pensera que nôtre Phlegon ne composa qu'un ouvrage.

(D) *On pretend qu'il a parlé des tenebres qu'il y eut pendant la passion de nôtre Seigneur.*] Comme le livre qui contenoit les paroles sur quoi l'on fonde cette pretension ne subsiste plus, la meilleure chose que je puisse faire est de raporter le temoignage d'Eusebe; c'est un Ecrivain qui n'assûre pas d'une façon vague que Phlegon ait dit ceci ou cela: il en cite les propres termes. (h) Γράφει δὲ καὶ λέγει ὁ τὰς Ὀλυμπιάδας ..... περὶ τῶν αὐτῶν ἐν τῷ ιγ, ῥήμασιν αὐτοῖς τάδε. τῷ δ' ἔτει τῆς σβ Ὀλυμπιάδος ἐγένετο ἔκλειψις ἡλίου μεγίστη τῶν γνωριζομένων πρότερον, καὶ νὺξ ὥρᾳ ϛ τῆς ἡμέρας ἐγένετο, ὥστε καὶ ἀστέρας ἐν οὐρανῷ φανῆναι, σεισμός τε μέγας κατὰ Βιθυνίαν γενόμενος τὰ πολλὰ Νικαίας κατεστρέψατο, καὶ ταῦτα ὁ δηλωθεὶς ἀνήρ. C'est-à-dire selon la version de St. Jerome: (i) *Scribit vero super his & Phlego qui Olympiadarum egregius supputator est, in tertio decimo libro ita dicens:* quarto autem anno CCII. Olympiadis magna & excellens inter omnes quæ ante eam acciderant, defectio solis facta: dies hora sexta in tenebrosam noctem versus, ut stellæ in cœlo visæ sint, terræque motus in Bithynia Nicææ urbis multas ædes subverterit. *Hæc supradictus vir.* Vous voiez qu'Eusebe pretend que ces paroles de Phlegon, se raportent aux prodiges qui accompagnerent la crucifixion de Jesus-Christ. Plusieurs autres Peres de l'ancienne Eglise ont pretendu la même chose, mais c'est une pretension exposée à quelques dificultez, dont la principale à mon avis consiste en ceci. Jamais homme ne fut plus avide que Phlegon (k) de

(a) *And. Schottus observat. humanar. lib. 2. c. 19. p. 57.*
(b) *Id. ib.*
(c) *Vossius de histor. Lat. lib. 2. cap. 2. pag. 176.*
(d) *Ils ont mis deux fois* Trullanus *au lieu de* Trallianus. *Ils ont mis* anno *au lieu de* uno. *Ils ont oublié divers mots.*
(e) *Ci-dessus pag. 1458. lettre d.*
(f) *Spartianus in Adriano cap. 16. p. m. 150.*
(g) *Tobias Magirus, eponymolog. Critic. pag. 659. edit. 1687.*
(h) *Euseb. in Chron. ad Olymp.* σβ, *pag. 202. edit. Scaligeri Amstel. 1658.*
(i) *Voiez la même édition de Scaliger pag. 158.*
(k) Ex quo loco appareat quale fuerit argumentum librorum Olympiadum Phlegontis. Nam sub quaque Olympiade, quid toto orbe gestum esset recensebat, prodigia præcipue & monstra, resque alias mirabiles memorabilesque. *Salmas. in Spart. pag. 152. tom. 1.*

compiler les évenemens merveilleux, & d'y observer les circonstances surnaturelles. Comment seroit-il possible qu'un homme de cette humeur n'eût point remarqué, ce qu'il y avoit de plus prodigieux dans l'eclipse dont on veut qu'il parle, je veux dire qu'elle arriva le jour de la pleine lune? Cette objection fut sans doute proposée, & aparemment quelques-uns n'y trouverent point de meilleure solution que d'afirmer qu'il avoit marqué cette circonstance. (l) Φλέγων ἱστορεῖ ἐπὶ Τιβερίου Καίσαρος ἐν πανσελήνῳ ἔκλειψιν ἡλίου γεγονέναι: *Narrat Phlegon imperante Tiberio Cæsare solis eclipsin plenilunio contigisse.* Ces paroles d'Africain sont raportées par Syncellus, & vous y voiez positivement que Phlegon raporte qu'il y eut sous l'empire de Tibere une éclipse de soleil au temps de la pleine lune. Mais il est très-faux que Phlegon ait dit cela: s'il l'avoit dit, Eusebe n'eût pas manqué de le raporter, & nous ne lirions pas dans un ouvrage d'Origene que Phlegon avoit omis cette circonstance. (m) *Et Phlegon quidam in Chronicis suis scripsit in principatu Tiberii Cæsaris factum: sed non significavit in luna plena factum.* Il n'a point dit non plus, (n) m'objectera-t-on, que cette éclipse arriva pendant la nouvelle lune: je repons qu'il n'avoit garde de le dire, puis que c'est une chose qui se supose d'elle-même: l'observation de Philoponus ne sert de rien; car c'est une fausse glose: il pretend que Phlegon aiant parlé d'une éclipse, qui ne ressembloit point à celles qui avoient été observées jusques alors, a indiqué les tenebres de la passion de Jesus-Christ. (o) Ἐγένετο ἡλίου ἔκλειψις οὐκ ἐγνωσμένων πρότερον ..... καὶ ἐγνῶσθαι τὴν τοιαύτην ἔκλειψιν τοῖς πρότερον χρόνοις. *Contigit eclipsis solis cujusmodi nulla ante cognita est .... superioribus non esse cognitam eclipsim hujusmodi.* On voit là des marques d'une inclination trop forte à faire parler les gens selon l'interêt de son parti, aux depens de la bonne foi. Phlegon n'a point dit en general, que cette éclipse étoit d'une autre nature que toutes les precedentes: une expression vague comme celle-là soufriroit plusieurs interpretations, & pourroit être detournée à l'avantage de la cause de Philoponus. Il s'est servi d'une phrase limitée, il a marqué que cette éclipse surpassoit quant à la grandeur celles qui avoient été observées auparavant. On remplit toute la force de cette expression, pourveu qu'on supose qu'il s'agit là d'une éclipse qui arriva pendant le perigée de la lune, & qui fut centrale. Une telle éclipse arrive si rarement, qu'un historien qui raporte de telles choses selon l'impression qu'elles font sur les esprits, & non pas selon les observations exactes d'un astronome, qui a consulté les Ephemerides de tous les siecles, auroit bien pu faire la remarque que Phlegon a faite. Voiez ce que les historiens de France observent touchant l'éclipse du 2. d'Octobre 1605.

Notez qu'il n'est pas certain que Phlegon dise que le tremblement de terre qui renversa plusieurs maisons dans la ville de Nicée, arriva en même tems que l'éclipse. Il n'a peut-être marqué sinon que ces deux évenemens furent observez en la même année. Si vous voulez à toute force qu'il ait designé le même jour, vous vous jettez dans une autre dificulté; car il faudra que vous suposiez que la lumiere du soleil disparut en plein midi dans la Bithynie, & par consequent que les tenebres de la passion de nôtre Seigneur furent generales par toute la terre. Ce sentiment a été toujours combatu (p) par des personnes qui n'avoient aucun dessein de faire du prejudice à l'orthodoxie, & il est sujet à une dificulté dont on a bien de la peine à soutenir la pesanteur; car comment peut-on comprendre (q) que si cette obscurité fût arrivée dans tout le monde, Phlegon eût été le seul ou (r) presque le seul qui en eût parlé? Souvenons nous que Mr. Huet (s) blâme Kepler d'avoir soutenu, que l'éclipse de Phlegon doit être placée sous le 24. de Novembre de la 2. année de la 202. Olympiade.

Passons à une autre espece de critique. Eusebe pretend que Phlegon écrivit cela au 13. livre de son histoire. Origene (t) dit que ce fut ou au 13. ou au 14. Maxime (v) n'a cité que le 14. Meursius croit que la citation de Maxime est la bonne, & voici pourquoi. Phlegon, dit-il (w), voulut enfermer 15. Olympiades dans chaque livre; mais n'aiant pas assez vécu pour achever le dernier, il y mit seulement 4. Olympiades. Le calcul nous montre qu'il a du traiter de la 202. dans le 14. livre, c'est donc dans ce livre-là qu'il a parlé de l'éclipse. La suputation de Meursius est juste, mais

(l) *Africanus apud Georgium Syncellum in Chronographia citante Huetio demonstr. Evangel. propos. 3. p. m. 49.*
(m) *Origenes in Matthæum tract. 35.*
(n) Atque neque interlunio factum id adnotavit. Quare rem in medio reliquit. *Huet. ib.*
(o) *Philoponus de mundi creatione lib. 2. apud Huet. ib.*
(p) *Voiez Antonius Bynæus de morte Christi lib. 5. p. 405. & seq.*
(q) *Voiez Vossius harmon. Evangel. lib. 2. c. 10. pag. 322.*
(r) *J'ajoute cette restriction parce que Mr. Huet ubi supra pag. 51. dit que l'historien Tallus en parla aussi, à quoi il joint le temoignage des Chinois raporté dans l'histoire de la Chine par Hadrien Gresson.*
(s) *Huet, ubi supra pag. 49.*
(t) *Origen. contra Celsum lib. 2.*
(v) *Maximus Schol. ad epist. 7. Dionys. Areopag.*
(w) *Meursius, not. ad Phlegont. pag. 170.*

nôtre Seigneur. Photius le blâme de s'être trop arrêté à des minuties, & d'avoir recueilli trop de reponses des oracles. Cette censure est (E) trop judicieuse pour ne devoir pas être raportée.

PHRÆA † (JEAN) savant Anglois, enseigna les belles (A) lettres en Italie avec beaucoup de reputation. Il ‡ traduisit de Grec en Latin quelques traitez de Xenophon, & quelques livres de Diodore de Sicile. Avant cela il avoit traduit un π discours de Synesius. Ce fut son (B) coup d'essai. Le Pape Paul II. fut si content de la traduction que ce docte Anglois lui dedia, qu'il le voulut faire Evêque de φ Baths; mais la mort ne permit point à Jean Phræa de jouïr de cette faveur. Il * mourut (C) l'an 1465. avant que d'être installé. On crut que son concurrent l'empoisonna ↓.

Phræa

† *Voiez la remarque A.*

‡ *Vossius de Histor. Latinis pag. 634.*

π *L'éloge de la chauveté.*

φ *En Angleterre.*

* *Id. ib.*

↓ Veneno à competitore extinctum fuisse suspicio erat. *Id. ibid.*

mais il supose faux; car cette distribution de 15. Olympiades à chaque livre est une chimere, veu que Photius (a) assûre que les cinq premiers livres de Phlegon, s'étendoient jusqu'à la 177. Olympiade. Mr. de Saumaise auroit eu autant de besoin que Meursius, de se souvenir de ce passage de Photius, car faute de le savoir, il (b) s'est figuré que Phlegon partagea de telle maniere son ouvrage, que les onze premiers livres contenoient chacun 14. Olympiades, & que les cinq derniers en contenoient chacun 15. Tout cela est faux, mais voici une conjecture assez raisonnable. Phlegon partagea cette histoire en 16. parties à peu près égales: il trouvoit des materiaux de plus en plus à mesure qu'il s'aprochoit de son tems, c'est pourquoi chacun de ses derniers livres ne comprenoit qu'un très-petit nombre d'Olympiades, au lieu que les cinq premiers en contenoient 177. C'est ainsi que l'abregé chronologique de Mezerai (c) contient dans le 1. tome le regne de 31. Rois & l'espace de 518. ans, & au dernier tome le seul regne d'Henri IV. On peut faire une semblable remarque sur toutes les histoires d'un peuple (d) divisées en livres. On voit beaucoup plus d'années dans les premiers que dans les derniers. Si Mr. de Saumaise eût consideré celà, il eût laissé en repos le passage d'Etienne de Byzance qu'il a pretendu corriger. *In voce* (e) Ὀλύμπιον, dit-il (f), *citat* (Stephanus) *Phlegontem ἐν πεντεκαιδεκάτῳ Ὀλυμπιάδων: in quo nisi fallor mendosæ sunt editiones, legendum enim ἐν ἕκτῳ καὶ δεκάτῳ Ὀλυμπιάδων. Cujus emendationis hæc ratio est. Meminerat eo libro Phlegon Olympii ab Hadriano vel potius sumptibus Hadriani ab Atheniensibus ædificati. Atqui ejus rei mentionem non nisi ultimo libro, id est decimo sexto facere poterat Phlegon. Nec enim ultra tempora Hadriani Olympiadas suas contexuit.* Cette critique est fondée sur deux raisons qui ne valent rien, la premiere est que Phlegon n'a pu parler d'un édifice bâti aux depens de l'Empereur Hadrien, que dans le livre où il traitoit des Olympiades qui apartenoient au regne de cet Empereur. La seconde est, qu'il n'a fait l'histoire de ces Olympiades que dans son dernier livre. Si vous voulez bien conoître la fausseté de la premiere raison, vous n'avez qu'à considerer que les meilleurs annalistes emploient souvent des observations incidentes, où ils raportent & ce qui a precedé, & ce qui s'est fait depuis. S'ils parlent de l'incendie d'une ville, ils ne font point dificulté d'observer qu'elle avoit été fondée par un tel, florissant en un tel temps, ni de dire par anticipation que 30. ans après on la rebâtit. Ils se plaisent sur tout à ces anticipations, lors qu'elles servent à louër le Prince regnant. Il est donc très-possible que Phlegon ait parlé d'un *Olympeium*, sous une Olympiade anterieure à l'Empire d'Hadrien son maitre, & son bienfaiteur; car en traitant d'une chose arrivée dans l'Ile de Delos avant que ce Prince regnât, il a pu dire que le lieu où elle fut faite reçut ensuite un grand honneur, puis que les Atheniens y bâtirent un édifice qu'ils nommerent (g) la nouvelle Athenes d'Hadrien, à cause que cet Empereur leur avoit fourni l'argent necessaire. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ne perdoit aucune occasion de louër ce Prince, & qu'il en parloit *en tems & hors tems.* C'est pourquoi Mr. de Saumaise n'a pas raisonné comme il faloit. Je veux croire neanmoins que Phlegon parla de la construction de cet édifice sous l'année même qu'elle fut faite, mais cela ne prouve pas qu'il en ait parlé dans son dernier livre. Toutes les aparences veulent qu'il se soit plus étendu sur le regne d'Hadrien, que sur les tems precedens. C'est là pratique constante de tous les historiens. Disons donc qu'aparemment son 15. & son 16. livre n'embrassoient que les Olympiades pendant lesquelles Hadrien fut sur le thrône, & ainsi que la 2. raison de Saumaise n'est pas meilleure que l'autre. On pourroit lui faire encore un procés. Il assûre que l'ouvrage de Phlegon ne s'étendoit pas au delà du regne de cet Empereur, cependant le Pere Pagi (h), & quelques autres sçavans soutiennent que l'Olympiade 229. y étoit toute, d'où il s'ensuit que les trois ou quatre premieres années de l'empire d'Antonin y étoient aussi.

(a) *Photius ubi supra.*

(b) *Salmas. ubi supra pag. 151.*

(c) *De l'édition de Hollande divisée en 6. volumes in 12.*

(d) *Voiez l'histoire de France de Gaguin, de Paul Emile &c.*

(e) *Il faloit dire Ὀλυμπιεῖον.*

(f) *Salmas. ibid.*

(g) *Steph. Byzantinus v. Ὀλυμπιεῖον.*

(h) *Pagi dans sa critique de Baronius ad ann. 136. n. 4.*

(E) *Cette censure* de Photius *est trop judicieuse pour ne devoir pas être raportée.*] La voici en son entier. (i) *Ἔστι δὲ τὴν φράσιν οὔτε λίαν χαμαιπετής, οὔτε τὸν ἀττικὸν ἐς τὸ ἀκριβὲς διασώζων χαρακτῆρα. ἄλλως τε δὲ καὶ ἡ περὶ τὰς Ὀλυμπιάδας, καὶ τὰ ἐν αὐταῖς τῶν ἀγωνισμάτων ὀνόματα, καὶ τὰς πράξεις, καὶ ἡ περὶ τοὺς χρησμοὺς ἄκαιρος φιλοπονία τε καὶ φιλοτιμία, εἰς κόρον ἀπάγουσα τὸν ἀκροατήν, καὶ μηδὲν ἄλλο τῶν ἐν τῷ λόγῳ προέχειν συγχωροῦσα, ἀηδῆ τε σχεδὸν τὸν λόγον δεικνύει, καὶ χάριτος οὐδὲν ἔχειν παρίστησι. χρησμοῖς δὲ παντοίοις ἐς ὑπερβολὴν ἐστὶ κεχρημένος. Auctoris stylus neque omnino humi serpit, neque Atticum usquequaque characterem servat. Alioquin illa nimis putida ipsius accuratio atque diligentia in Olympiadibus percensendis, singulorumque certaminum nominibus, & rebus gestis, atque ipsis etiam oraculis referendis, non tædium modo lectori adfert, dum per eam reliqua omnia in hoc libro obteguntur, neque apparere sinuntur: verumetiam injucundum propemodum reddit sermonem, quique gratiæ nihil habere judicetur. Et vero omnis generis Deorum responsa sine modo inculcat.*

(i) *Photius Biblioth. n. 97. pag. 268.*

(A) *Enseigna les belles lettres en Italie.*] C'est cè que j'aprens d'une épître (k) dedicatoire de Beatus Rhenanus. *Is Joannes Phraa*, dit-il, *quod non sine publico Britanniæ, quam nunc Angliam vocant, honore dixerim: utramque linguam egregie percalluit, bonas literas summa cum laude non paucos annos, idque in Italia professus.* Prenez bien garde qu'on le nomme *Phraa*, & non pas *Phreas*, ou *Phreus* comme Vossius (l) l'apelle. Il prend lui-même le titre de *Joannes Phraa*, à la tête de l'ouvrage dont je vais parler.

(k) *Celle de la version de l'encomium calvitiei. Voiez la remarque B.*

(l) *Vossius de hist. Lat. pag. 634.*

(B) *Ce fut son coup d'essai.*] Il nous aprend dans l'épitre dedicatoire, qu'il n'avoit point voulu suivre la methode des autres traducteurs. Ils commencent par quelque Auteur qui ne soit pas difficile; & lors que l'âge & le travail leur ont donné plus de forces, ils entreprennent des versions plus malaisées. Il ne blâme pas cette conduite; mais il declare qu'il a cru devoir choisir un chemin tout oposé à celui-là, & commencer par Synesius, l'un des plus obscurs Ecrivains que l'on puisse voir. Chacun doit conoître, ajoûte-t-il, ce qui lui est propre; & il faut bien que Synesius soit difficile, puis que de tant de Savans qui ont traduit de Grec en Latin, il n'y en a point qui ait entrepris de le traduire. Voions ses paroles. (m) *Nos vero visi nonnullis persuasi rationibus, quas nunc consulto prætereo libes, conversum ordinem magis ad doctrinam conducere arbitramur: ea tamen modestia hanc nostram defensamus opinionem, ut neque mihi ipsi arrogare, neque quod secus alii senserint, id vitio illis dare velim. Suis enim quisque in rebus, quid magis, quidve minus sibi conducat, explorator est, & judex optimus. Itaque mihi in hoc à reliquis dissentienti, à Synesio summo philosopho, autoreque gravissimo, interpretationis initium auspicari placuit. Quos autem hic scripsit libros, tot ac tantis obstructi sunt difficultatibus, ut haud sciam si qua alia apud Græcos extent volumina, quæ cum his aut sententiarum perplexitate, aut obscuritate verborum ausim conferre. Cujus profecto rei argumentum est non mediocre, quod in tanto numero interpretum, quos nostra, quosve prior ætas vidit, nemo unquam inventus sit, quod sciam, qui hujus autoris opus aliquod attigerit.* Ce que Phræa choisit à traduire parmi les écrits de Synesius, fut l'éloge de la chauveté. Beatus Rhenanus fit imprimer cette traduction à Bâle l'an 1515. & y joignit un commentaire. Le Pere Labbe, ni Mr. du Pin n'en font point mention.

(m) *Jo. Phraa in epist. dedicat. encomii calvitiei.*

(C) *Il mourut l'an 1465.*] C'est une chose étrange que Mr. Moreri aiant raporté fidelement cette date (n), ait dit neanmoins que *Phreas vivoit dans le XIV. siecle.*

(n) *Par une transposition de chiffres on a mis 1456. au lieu de 1465. dans l'edition de Hollande.*

Phræa fut membre du College † de Bailleul à Oxford. On dit que sa traduction de Diodore de Sicile fut un bien que (D) Pogge s'apropria.

☞ PIASECKI (PAUL) en Latin *Piasecius*, Evêque de Premislie dans la Pologne, a vêcu au XVII. siecle. Il π publia en 1646. *une belle histoire de tout ce qui s'est passé dans le Roiaume* de Pologne *depuis Estienne Batthory jusqu'à* cette année-là. Il y insera *par accident les principales affaires de la Chrestienté.* Mr. le Laboureur dont j'emprunte ces paroles, nous aprendra ci-dessous ce qu'il jugeoit de cet (Z) ouvrage.

PICARDS. C'est ainsi qu'on a nommé les sectateurs d'un certain homme qui vers le commencement du XV. siecle outra l'erreur des Adamites à l'égard de la nudité. Il s'apelloit Picard, & il passa de Flandres en Allemagne, & penetra jusqu'en Boheme. On a dit qu'il trompoit les gens par des prestiges. Tant y a qu'en peu de tems il eut un grand nombre de sectateurs, hommes & femmes. Il leur ordonnoit d'aller toûjours nuds; c'étoit demander plus que ne faisoient les Adamites de saint Epiphane, qui se contentoient de se depouiller dans leurs assemblées. Il se qualifioit * fils de Dieu, & pretendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoié au monde par son pere, afin d'y retablir la loi de nature, qui consistoit principalement, disoit-il, en deux choses, la communauté des femmes, & la nudité de toutes les parties du corps. Il se cantonna dans une Ile de la riviere de Lusmik à sept lieuës de Thabor, la place d'armes du fameux Zisca. Pour ses pechez il y eut une quarantaine de ses sectateurs qui aiant usé de main mise, attirerent sur toute la troupe le bras & l'épée de ce redoutable General. Ces 40. Adamites étant allez en parti, pillerent quelques maisons de campagne, & tuerent plus de 200. personnes. Là-dessus θ Zisca fit attaquer l'Ile, s'en empara, & fit passer au fil de l'épée tous les Picards, à la reserve (A) de deux ausquels il sauva la vie, afin d'aprendre de leur bouche quelle étoit leur religion. On dit qu'encore qu'il n'y eût point de mariages reglez parmi eux, aucun homme ne couchoit avec une femme sans la permission du Chef de la Secte. Il faloit que celui qui se sentoit de l'inclination pour quelcune la prît par la main, & l'amenât à Picard, auquel il disoit, *Mon esprit s'est échauffé pour celle-ci* ‡; Picard lui repondoit, *Allez, croissez & multipliez.* Un des grans principes de ces gens-là étoit, qu'il n'y avoit qu'eux au monde qui fussent libres; le reste des hommes étant des esclaves, & sur tout lors qu'ils cachoient leurs parties naturelles. C'est ce que vouloient signifier ces femmes Picardes qu'un Seigneur de Boheme tint en prison pendant quelque tems. Elles disoient que ceux qui portoient des habits, & principalement ceux qui portoient des hauts de chausse, ne devoient pas être estimez libres. Elles accoucherent en prison; & aiant été condamnées au feu avec leurs maris, elles le souffrirent en riant & en chantant ⸸. Il s'est trouvé parmi (B) les Anabaptistes quelques rêveurs, qui ont voulu renouveller l'extravagance

(D) *Un bien que Pogge s'apropria.*] Lisez ces paroles: (a) Burton hist. linguæ Gr. p. 55. *ait Johannem Phraam Anglum Colleg. Baliolensis Socium Diodori 6. libros vertisse, illamque versionem Poggium nactum fuisse, & pro suo in publicum extrusisse, idque testari quoque* Brian Twyn. Antiq. Oxon. l. 3.

(Z) *Ce qu'il jugeoit de cet ouvrage.*] Il trouve que ce Prelat n'étoit pas assez informé de quelques affaires de France: *Hors cela*, dit-il (b), *c'est une piece digne des veilles d'un homme de sa condition; car il est tres-fidele, & abhorre si genereusement la flatterie, qu'il n'épargne non-plus les fautes du Roy* (z) *deffunct, que celles de son fils qui regne aujourd'huy, qu'il n'encense que bien-apropos. L'ambition de la maison d'Austriche y est notée; il blâme l'injustice de ses procedez, & loue fort ingenuément le sujet de nos armes, & le dessein des alliances que nous avons faites, pour nous opposer à l'entreprise qu'elle meditoit sur tous les Estats de l'Europe.* Voici ce qu'un Auteur Allemand a jugé de cet ouvrage: (c) *Quæ nostram ætatem spectant, ea* Paulus PIASECIUS *in* chronicis gestorum in Europa singularium *luculentiùs subministrat; negant tamen* PIASECIO *in omnibus securè fidem adhiberi aliqui, & certum est, non esse ipsum ab omni in historia errore immunem.* Cette histoire de Piasecki a été reimprimée à Amsterdam sur l'edition de Pologne. La maniere dont Mr. Amelot de la Houssaie la cite dans ses notes sur les lettres du Cardinal d'Ossat, & ailleurs, est une preuve qu'il l'estime.

(A) *A la reserve de deux.*] Mr. Varillas (d) pretend que l'on ne sauva aucun homme; mais que l'on sauva les *femmes qui se trouverent grosses.* Il ajoûte qu'elles *ne voulurent point apres leur accouchement renoncer au libertinage de leur secte, & qu'on fut contraint de les condamner au feu, où elles se jetterent en riant.* Je ne sçai pourquoi il s'écarte de la narration d'Enée Silvius, où l'on voit que Zisca ne fit quartier qu'à deux hommes, *Adamitas omnes gladio delevit, duobus tantum reservatis, ex quibus gentis superstitionem cognosceret.* Peut-être a-t-il voulu rectifier cette narration par un autre endroit de cet historien, où il est parlé de quelques femmes Adamites qui accoucherent en prison, & qui souffrirent avec joie le suplice du feu: mais cet endroit-là ne sçauroit justifier Mr. Varillas, puis que l'on y voit que ces femmes étoient en prison avec leurs maris, & qu'elles furent condamnées au feu avec eux. Pour ajuster toutes les parties de cette piece, il faut suposer ou que tous les Adamites n'étoient pas dans l'Ile qui fut forcée par Zisca, ou que l'on en avoit emprisonné quelques-uns avant que Zisca fit ce massacre. Si l'on nie ces deux cas, il sera faux qu'il n'ait épargné que deux Adamites. Au reste les Protestans (e) l'ont fort loüé de cette action.

(B) *Parmi les Anabaptistes quelques rêveurs.*] J'ai touché ceci dans l'article des Adamites, & j'ai même allegué Lindanus qui n'est pas un Auteur fort accredité. Mais voici un temoin beaucoup plus digne de creance; c'est Lambert Hortensius (f) dans sa Relation des tumultes des Anabaptistes, dediée aux Magistrats d'Amsterdam, pendant que la memoire de ces choses étoit encore toute fraiche. Il dit que le 13. de Fevrier 1535. il se fit une assemblée de sept hommes & de cinq femmes, à Amsterdam chez Jean Sibert, ruë des Salines. L'un de ces hommes nommé Theodoret Sartor se disoit Prophete; il se coucha par terre pour prier Dieu; & aiant achevé sa priere, il dit à l'un de ses confreres qu'il avoit vu Dieu dans sa majesté; qu'il avoit parlé à lui; que du Paradis il étoit descendu dans les Enfers; & que tout consideré il avoit sçu que le jour du jugement arrivoit. On se rassembla le même jour; & aprés avoir donné 4. heures à la priere & à des explications, voilà le prophete qui ôte son casque & sa cuirasse, & qui les jette au feu avec le reste de ses armes, & se montre nud à toute la compagnie. Il ordonne aux autres d'en faire autant: chacun obeït avec tant d'exactitude, que l'on ne laisse pas même sur sa tête un bout de ruban pour tenir les cheveux nouëz. On jette tout au feu, pour en offrir à l'Eternel un holocauste. Aussi-tôt le prophete ordonne que l'on le suive, & que l'on fasse comme lui. Ils sortent tous, & s'en vont courir les ruës avec des cris effroiables, *Va, va, va, divina vindicta, divina vindicta, divina vindicta!* Malheur, malheur, malheur, vengeance celeste, vengeance celeste, vengeance celeste! Le peuple épouvanté de ces hurlemens, croit la ville prise par l'ennemi, & sort en armes. La troupe nuë est saisie, & menée devant les Juges, & rejette avec dedain les habits qu'on lui aporte. Cependant le feu faisoit du ravage dans le logis d'où cette infame procession étoit partie, & l'on eut beaucoup de peine à l'éteindre. Le 28. de Mars on fit mourir les sept hommes; & au bout de quelques jours on punit de la même sorte neuf de leurs complices. Un Ministre nommé Gui de Bres raporte cette histoire dans un (g) livre

† *Voiez la remarque D.*
π *Le Laboureur, Relation du voiage de la Reine de Pologne 2. part. pag. 117.*
* *Varillas, Hist. du Wiclefian. 2. part. pag. 43. & Hist. de l'Heres. l. 2. ad ann. 1420.*
θ *Jean Slechta dans une lettre qu'il écrivit à Erasme l'an 1519. & qui est la 20. du 14. livre des lettres d'Erasme, assure que Picard communiqua ses erreurs à Zisca & à toute son armée.*
‡ In hanc spiritus meus concaluit.
⸸ *Ex Ænea Silvio de origine Bohemor. c. 41.*
(a) *Henricus à Sycestem in epistola de Plagiariis p. 70. à la fin des* amœnitates theologico-philologicæ *de Mr. Almeloveen.*
(b) *Le Laboureur, voiage de la Reine de Pologne 2. part. pag. 117. ce voiage fut composé l'an 1646.*
(z) *C'est-à-dire du Roi de Pologne.*
(c) *Maurit. de princip. jur. publ. c. 2. n. 25. apud Magirum eponymolog. p. m. 661.*
(d) *Varillas Hist. du Wiclefianisme 2. part. p. 43. & Hist. de l'heresie liv. 1. ad ann. 1420.*
(e) *Voiez Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité pag. 512. & Rivet, remarques sur la reponse au Mystere d'iniquité 1. part. pag. 594.*
(f) *Il étoit Recteur du College de Naerden, son livre fut imprimé à Bâle l'an 1548.*
(g) *Il a pour titre* la racine, source, & fondement des Anabaptistes ou Rebaptisez de nostre temps. *Voiez aussi l'histoire des Anabaptistes imprimée à Amsterdam l'an 1695. pag. 96. & suiv. On a mis par transposition de chiffres à la page 95. l'an 1553. au lieu de 1535.*

gance des Picards par raport à la nudité. Ces sortes de gens n'ont pas été moins en horreur aux Protestans qu'aux Catholiques, comme le reconoît le Cardinal † Hosius. Cependant les Freres de Boheme (C) ont été nommez *Picards*, encore qu'ils n'eussent rien de commun avec ceux qui furent exterminez par Zisca presque *à la façon de l'interdit*. Ceux qui * pretendent que Tandeme avoit renouvellé au XII. siecle l'heresie des Adamites, comme Picard la renouvela dans le XV. ne parlent pas exactement, puis qu'il n'est pas vrai que Tandeme β commandât à ses sectateurs de ne porter point d'habit. On a plus de raison de le dire des Turlupins, comme nous le dirons en son lieu.

☞ PICCOLOMINI (ALEXANDRE) Archevêque de Patras & Coadjuteur de Siene, merite d'être compté parmi les hommes illustres du XVI. siecle. Il étoit de Siene, & de la même famille γ que le Pape Pie II. Sa science fut fort étenduë, comme il le fit voir par les livres (A) qu'il composa sur plusieurs sortes de sujets. Cependant je ne voudrois pas qu'on ajoûtât foi rigoureusement à tout ce qu'en (B) disent ses panegyristes. Il se servit de sa langue maternelle en écrivant des ouvrages de philosophie, & il passe pour le (C) premier qui en ait usé de la sorte. Le traité qu'il publia par ordre de François de Medicis grand Duc de Toscane touchant la reformation du Calendrier, η remporta l'aprobation des plus habiles. Il fut fort loüable d'avoir sçu joindre les bonnes mœurs, & une vie très-exemplaire avec la theorie des Mathematiques, & de la Physique θ. Au reste il s'attacha fermement aux opinions ς d'Aristote. Il fut de χ l'Academie des *infiammati* de Padouë. La gravité de ses mœurs, ni la forte aplication à des ouvrages de philosophie, n'empêcherent pas qu'il ne composât quelques pieces (D) de Theatre. Elles furent fort estimées. Il mourut à Siene le 12. de Mars ‡ 1578. âgé de soixante & dix ans, & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale ⅃. Ce que Mr. de Thou (E) dit de lui est assez cu-

† Lib. de utriusque speciei commun. apud Prateol. v. Pikardi.

* Morreri au mot Adamites.

β Voiez son article.

γ Thuanus, histor. lib. 65. p. 233.

η Joh. Imperialis in Musao histor. pag. 82. 83.

θ Id. ib. pag. 82.

ς Id. ib.

χ Ghilini teatr. parte 1. pag. 8.

‡ Il ne vivoit donc pas en 1600. comme Moreri l'assure.

⅃ Imperial. ubi supra.

vre contre les Anabaptistes imprimé en 1565. Il n'a pas bien entendu la maniere de datter à la Romaine, *tertio Id. Februarii, quinto Kal. Mart.* dont Hortensius se sert; car il a traduit *le 3. Fevrier, & le 5. de Mars.* Il raporte fidelement le reste, si ce n'est qu'il dit que ces gens-là furent mis à la question, & puis batus & frapez. L'original Latin ne parle pas de la question, & il faloit entendre par le mot *percutiuntur* le dernier suplice.

(C) *Les Freres de Boheme ont été nommez Picards.*] On donnoit ce nom à tous ceux qui s'oposoient le plus fortement au Papisme dans la Boheme; car voici de quelle façon Sleidan divise les Bohemiens: (a) *Ad Bohemos quod attinet, sic habet. A morte Joannis Husi in tres potissimum sectas divisus est populus. Una est eorum qui Pontificem Romanum ut Ecclesia Principem, & Christi Vicarium agnoscunt: altera eorum, qui cœnam Domini percipiunt integram, & in Missis nonnulla recitant lingua populari; cateris autem in rebus à Pontificiis nihil differunt: tertia est eorum qui dicuntur Picardi; Pontificem hi Romanum & clientelam ejus omnem appellant Antichristum, & meretricem illam in Apocalypsi depictam; prater biblica scripta nihil recipiunt; Sacerdotes & Episcopos sibi deligunt ipsi; matrimonio nemini interdicunt; mortuis nullas faciunt exequias; dies festos & ceremonias habent perpaucas.* Mais Rudiger dans son histoire des Freres de Boheme, rejette (b) le nom de Picards qu'on leur imposoit, & il conjecture que leurs ennemis le leur donnerent, *afin de les deshonorer par un si infame titre, comme si nous n'eussions été*, dit-il, *que de miserables restes de l'impudique Picard*, qui renouvellant *l'ancienne heresie des Adamites, introduisoit & des nuditez, & des actions infames.* Cette conjecture est assez probable.

(A) *Par les livres qu'il composa.*] Le Ghilini a fait mention de ceux-ci: (c) *La Filosofia morale: la Theorica de' pianetti: l'Instituzione dell' huomo: l'institutione del Prencipe Christiano: della grandezza dell' acqua e della terra: Parafrasi sù la Rettorica d'Aristotile: Della creanza delle donne: delle stelle fisse: due Comedie cioè l'Alessandra e l'Amor Costante: la Sfera: i sonetti: Traduzione della poetica d'Aristotile: annotazione sopra la medesima poetica d'Aristotile: Tesoro dell' huomo in tre parti diviso tratta del buon nome, e nella terza fa menzione dell' amor sopranaturale.* Vossius (d) observe que nôtre Piccolomini fit imprimer à Venise en 1565. un commentaire Latin sur les questions mechaniques d'Aristote. Il louë beaucoup cet Auteur: (e) *Philosophus planè eximius fuit; tum ob ingenium, & industriam; tum quia feliciter adeò Mathesin, & philosophiam, conjunxit. Utrâque sanè excelluit; ut praclara tot ejus opera ostendunt.*

(B) *A tout ce qu'en disent ses panegyristes.*] Je croi qu'il y a de l'hyperbole dans ce passage de Thevet. „(f) De vray c'estoit le personnage, qui par escrit déployoit une divine eloquence, & avoit une grace à bien parler si admirable, qu'il sembloit plustost charmer les aureilles de ses auditeurs, que leur persuader par artifice de bien-disance ce qu'il avoit deliberé de leur faire entendre. Aux langues il ne devoit à homme de son temps aucune chose, soit pour l'antiquité & proprieté de la langue Hebraïque, soit pour l'elegance & douceur de l'Oraison Latine, laquelle il avoit si bien accommodée, qu'impossible eut esté à Ciceron & autres excellens Orateurs de representer plus naïvement leurs intentions, que faisoit ce docte Alexandre. A la Theologie, Jurisprudence, Medecine, Mathematiques & Philosophie il a donné si vive atteinte, qu'il n'y a eu point, secret, coin ou recherche qu'il n'ait diligemment fureté, ainsi que pourront témoigner ceux qui ont eu ce bon-heur de frequenter & converser avec luy, & jetter la veuë sur ses non moins doctes que rares escrits: sur tout est fort loüée la facilité, de laquelle il usoit, pour rendre aisée & intelligible l'exposition des autheurs qu'il avoit pris en main, pour éclaircir, quelques difficiles qu'ils peussent estre. Qu'on prenne ses Commentaires (g) qu'il a fait sur les meteores & autres livres d'Aristote, on trouvera qu'avec telle dexterité il a sondé le gué de son autheur, qu'à peine Aristote mesme eut sceu plus familiairement découvrir son opinion, que l'a representé nostre Picolomini."

(C) *Pour le premier qui en ait usé de la sorte.*] L'Imperialis l'en blâme comme d'une chose qui avilissoit les sciences, & qui ne s'accordoit pas avec le respect que l'on doit avoir pour la langue de l'ancienne Rome. *Efferbuit mire*, dit-il (h), *ingenium Alexandri Piccolominii Senensis in cogendo sub Etruscis vexillis agmine scientiarum omnium, quo intentato alias facinore immortalem sibi pararet in Italica celebritate triumphum. Memorabilis profectò industria nisi trito proteri sermone rerum apices praclarissimarum esset, contemptum ipsarum quendam apud viliores inducere, & quod magis interest, esset Latina locutionis majestatem ac studium abdicare qua ultro utilissima quaque comprehensa & consignata esse palam est.* Voiez ce que Boccalin (i) fait representer sur le Parnasse par nôtre Alexandre. Il y a des gens qui seroient bien aises que la clef des sciences ne fût point communiquée au peuple. Ils voudroient que tous les livres de philosophie, & d'érudition fussent en Latin; & que la Republique des lettres traitât les livres de l'antiquité comme l'Eglise Romaine a traité souvent l'Ecriture. Elle n'en permet la lecture en langue vulgaire qu'avec mille precautions. C'est un sanctuaire fermé aux profanes. Voiez la plainte (k) que Mr. du Pin a refutée dans la preface de sa nouvelle bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques.

(D) *Quelques pieces de theatre: elles furent fort estimées.*] Citons Jean Imperialis: (l) *Neque tamen his dicatus gravioribus muniis abstinuit interdum à lusibus poetarum comitas concinnando fabulas, quarum insigniores dua amoris constantis, & Alexandri titulo feruntur impressa, in quibus sic excelluit, ut ideo comicorum Italicorum princeps Trajani Boccalini judicio censeatur.* Je croi qu'en vertu de ces paroles, Mr. Menage auroit pu mettre nôtre Piccolomini dans la (m) liste des Ecclesiastiques qui ont composé des vers d'amour.

(E) *Ce que Mr. de Thou dit de lui.*] Il suivit en Italie Paul de Foix que Charles IX. y envoia en Ambassade l'an 1573. Cet Ambassadeur passant à Siene alla voir nôtre Piccolomini, & le trouva occupé à la revi-

(a) Sleid. liv. 3. Voiez aussi Mr. de Thou au livre 6. & la lettre de Jean Slechta parmi celles d'Erasme lib. 14. pag. 675.

(b) Pag. 148.

(c) Ghilini, teatro d'huomini letterati, tom. 1. pag. 8.

(d) Vossius de scient. Mathemat. pag. 302.

(e) Id. ib.

(f) Thevet, éloge des hommes illustres to. 8. ch. 3. p. 32. 33. édit. in 12. 1671.

(g) Les abreviateurs de Gesner disent seulement qu'il a traduit les commentaires d'Alexandre d'Aphrodisée sur les 4 livres des meteores d'Aristote.

(h) Imperialis in Musao histor. p. 82.

(i) Boccalini, ragguagli di Parnaso Centur. 1. cap. 73. p. m. 221. 222.

(k) On en fait mention dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Juin 1686. art. 4. pag. 653. Voiez un passage de Ciceron in oratione pro Muræna raporté par Erasme sous l'adage cornicum oculos configere. C'est le 75. de la 3. centurie de la 1. chiliade, p. m. 123.

(l) Imperial. in Musao histor. p. 83.

(m) Elle est au ch. 145. de l'Anti-baillet tom. 2.

curieux, & de bon exemple pour les personnes d'étude: il en parle comme temoin oculaire. Il faudra que je (F) critique son traducteur.

☞ PICCOLOMINI (FRANÇOIS) étoit de Siene, & de la même famille que le precedent. Il a été un très-fameux Philosophe au XVI. siecle. Quoi qu'il fût fort jeune lors qu'il regentoit la Logique dans l'Academie de Siene, il ne laissa pas de s'attirer l'admiration de toute la ville par la force de ses leçons. Il professa ensuite la Philosophie dans l'Université de (A) Macerata, & puis pendant dix années dans l'Academie de Perouse. Sa reputation devint si grande qu'on le voulut avoir à Padouë pour le même emploi. Il y obtint la chaire de Professeur extraordinaire en Philosophie l'an 1560. & au bout d'environ quatre ans celle de Professeur ordinaire en la même Faculté. Il publia sur Aristote plusieurs commentaires que l'on estima beaucoup à cause de la clarté & de la subtilité que l'on y voioit briller. Il tâcha de retablir la philosophie (B) Platonique, & de montrer que dans le fond elle s'accordoit avec celle d'Aristote †. Il eut pour Antagoniste le fameux Jaques Zabarella, & il publia quelque chose contre lui. Je dirai ailleurs (C) en quoi il le surpassoit. * Aiant pris garde que les disputes que les Professeurs faisoient faire l'après-midi étoient une source de divisions & de querelles, il les suprima sagement; il prit ce parti avec d'autant moins de repugnance, qu'il ‡ jouïssoit d'une pension de 14. cent florins. Trop heureux s'il eût pu remedier aux querelles de sa famille, comme à celles de ses Ecoliers, mais il eut des fils qui s'entre-haïrent si violemment, & qui valurent si peu qu'ils plongerent sa vieillesse dans mille inquietudes. Il renonça aux fonctions de Professeur après les avoir glorieusement remplies (D) pendant 53. ans, & se retira à Siene où il mourut

† *Tiré de Jaques Philippe Tomasin, elog. 1. parte pag. 208. & seq.*

* *Id. ib.*

‡ *Ceci signifie que les Professeurs tiroient quelque gain de ces disputes.*

revision de ses écrits sur Aristote. Tous les Domestiques de ce bon vieillard étoient dehors, ce qui fut cause que n'étant pas averti de la visite de l'Ambassadeur, il fut surpris tout couché. Je raporte en Latin ce qu'il lui dit touchant la consolation qu'il trouvoit dans la lecture au milieu des infirmitez de la vieillesse. (a) *Dum in urbe esset Foxius, Alexandrum Picolomineum veneranda canicie senem in ædibus suis invisit, quem culcitra incumbentem, & Aristoteli suo, hoc est à se diversis explicationibus illustrato, recognoscendo vacantem improvisus invenit. Nam solus erat, & famuli huc illuc per festum diem diversi abierant. Quod ille anxietate summa excusavit, & gratias Foxio pro tam honorifica salutatione egit, tum sedere jussis qui cum Foxio aderant, in iisque Thuano. Multa de studiis suis disseruit, eorumque se demum in ea ætate dulcissimum fructum capere dixit, aliis oblectamentis deficientibus quibus aliæ ætates innocenter & citra offensam gaudere possunt. Quod cum dicebat, non tam senectuti solatium quærere dicebatur, quam adolescentes qui aderant, qua humanitate erat, ad desidiam vitandam & Philosophiæ studia capessenda exemplo suo cohortari.*

(a) *Thuanus de vita sua lib. 1. p. m. 1170. col. 1.*

(F) *Que je critique* le *traducteur* de Mr. de Thou.] Comparons sa traduction avec les paroles latines de Mr. de Thou. *Alexandre Picolomini*, dit-il (b), *vouloit faire croire qu'il étoit de la famille d'Æneas Silvius lequel ayant été élevé au pontificat se fit apeller Pie II.* Voici le Latin de Mr. de Thou: (c) *Alexand. Picolomineus Æneæ Silvii qui pontifex Pius II. dici voluit, Gentilis &c.* Il est évident que Mr. de Thou afirme que nôtre Alexandre étoit parent de Pie II. mais le traducteur lui impute d'avoir avancé une medisance très-injurieuse à la memoire de ce docte Sienois, il lui impute de l'accuser d'une fausse pretension à ce parentage. Si la bevuë est énorme par le prejudice qu'elle fait à un illustre, elle l'est aussi par l'extrême facilité avec laquelle on pouvoit entendre le vrai sens de l'original. On ajoûte que *Jean Baptiste Sacristain, Deiphobe Archiprestre & ses autres freres (d) lui firent un éloge honorable.* Je ne croi pas qu'on traduise fidelement ces mots de Mr. de Thou, *in majore patriæ urbis templo sepultus, & honorifico à Jo. Baptista æditu, Deiphobo Archipresbytero aliisque fratribus elogio ornatus.* Je me persuade que par *aliis fratribus* il faut entendre les autres chanoines de la Metropolitaine de Siene, & non pas les freres d'Alexandre Piccolomini.

(b) *Apud Teissier Eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 484. 485.*

(c) *Thuan. histor. lib. 65. p. 233. ad ann. 1578.*

(d) *C'est-à-dire à Alexandre Piccolomini.*

(A) *Dans l'Université de Macerata, & puis . . . . à Perouse.*] Il étoit sorti de Siene pour aller à Macerata à l'âge de 25. ans, & il songeoit plutôt à se mettre sur les bancs comme disciple, qu'à monter en chaire comme Professeur; mais à peine se fut-il montré à Macerata qu'on lui confera la premiere chaire de philosophie. C'est le narré de (e) l'Imperialis. Il ne dit rien qui insinuë ce que Tomasin afirme, c'est que Piccolomini fut Professeur en Logique à Siene avant que d'aller à Macerata. L'Imperialis ajoûte qu'il ne demeura qu'un an dans cette derniere ville, & que se voiant apellé par ceux de Perouse, il embrassa cette occasion de faire paroitre sa capacité sur un theatre plus noble. Pendant les dix ans qu'il y enseigna la philosophie, il publia un volume *de Morali Philosophia* qui fut admiré: (f) *Tantis omnium cœtuum laudibus exceptum, cum nihil eo, vel ad efformandos mores utilius, vel ad Rempublicam recte gerendam accommodatius, vel ad omnem bonorum, malorumque notitiam suavius excogitari possit.* Le Pere le Moine (g) a parlé de cet ouvrage avec estime, & en a critiqué quelques endroits. Prenez un peu garde à ce titre, *Francisci Piccolominei Senensis universa philosophia de moribus nunc primum in decem gradus redacta & explicata. Venetiis in fol.* 1583. Il semble signifier que la premiere édition est de l'an 1583. En ce cas-là l'Imperialis nous trompe lors qu'il dit, que cet Auteur professant la philosophie à Perouse publia ce livre, & merita par ce bel ouvrage (h) d'être attiré à Padouë; car selon le compte de l'Imperialis il commença de la professer à Padouë à l'âge d'environ 37. ans, c'est-à-dire, l'an 1557. Pour disculper cet historien, il faudroit que ce Philosophe eût publié sa morale avant l'année 1557. & qu'ensuite il l'eût redigée dans un autre ordre inconnu jusques alors. La publiant en cet état à Venise l'an 1583. il auroit pu mettre au titre ce qu'on a vu, quoi que ce ne fût qu'une seconde édition. Notez qu'il insera dans sa morale imprimée l'an 1583. un traité de la methode, où il combatit son collegue & son émule Zabarella. Celui-ci se defendit, mais Piccolomini revint à la charge par un livre qu'il intitula, *Comes politicus adversus Jacobum Zabarellam.*

(e) *Jo. Imperialis in Musæo historico, pag. 114.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Dans ses peintures morales.*

(h) Hoc unum effecit postea ut gravissimo Venetorum judicio ad Patavinum Gymnasium fuerit convocatus. *Imper. ubi supra.*

(B) *De retablir la philosophie Platonique.*] Selon l'Imperialis il ne s'apliqua à cette étude qu'après avoir renoncé aux fonctions de Professeur; mais selon le Tomasini il y travailla & par ses leçons & par ses écrits à Padouë même. Voici les paroles de l'Imperialis; (i) *Hac igitur egregie navata Venetiis opera per annos duos & viginti patriam sibi tandem visendam censuit, in qua extremos etiam spiritus hausit. At interim pluribus ad magnum Etruriæ Ducem (k) legationibus perfunctus plurimisque honoribus auctus amœnissimæ Platonis philosophiæ vacare cœpit, quam etiam commentariis exornandam susceperat, ipsumnamque dicere solitum accepimus, Platonis & Aristotelis philosophiam duos quasi oculos humani aciem intellectus dirigere, quorum alterutro si quis careat Cyclopis instar in hac rerum universitate labatur necesse est: sed communia fata præclaros hosce illius conatus interciderunt.* Voiez à la marge les paroles du (l) Tomasini, & faites vous-mêmes les comparaisons qu'il faut.

(i) *Id. ib. pag. 115.*

(k) *Il fait mention de l'une de ces deputations dans l'épître dedicatoire de son livre* de rerum definitionibus *datée de Siene l'an* 1600.

(l) Platonicam disciplinam fere collapsam & legendo & scribendo in integrum restituere conatus est, illud in primis enitens ut Platonem cum Aristotele in pluribus conciliaret. *Tomasin. elog. parte* 1. *pag.* 209.

*(C) *Je dirai (m) ailleurs en quoi il surpassoit* Zabarella.] Mais il faut que je dise ici qu'il lui étoit inferieur à certains égards. Il n'aprofondissoit pas les matieres comme lui, il voltigeoit des unes aux autres, il ne les presentoit pas tant comme un vin à boire, que comme un vin à goûter. Voilà ce me semble la pensée de l'Imperialis. *Piccolomineus*, dit-il (n), *oratione quidem utitur expedita, gravi, & illaborata, cæterum sententiarum nexu frequentior quam forte conveniat, excurrit enimvero, nec in conclusionibus hæret, novis at subinde doctrinæ cumulis urget, ut libanda potius quàm gustanda propositorum veritas offerri videatur, propterea bene sentientium calculis sancitum, hujus scripta magis provectiorum auribus inservire, illius autem juniorum.*

(m) *Dans l'une des remarques de l'article* Zabarella.

(n) *Imper. ubi supra.*

(D) *Remplies pendant* 53. *ans.*] Tomasin l'assure; mais on ne peut l'accorder avec Jean Imperialis qui nous conte que ce Professeur demeura un an à Macerata, dix à Perouse, & vingt deux à Padouë. Cela ne fait que 33. ans. Ne m'allez pas dire qu'il a oublié la profession en Logique exercée à Siene, car elle n'a pu

rut (E) fort âgé: il laissa beaucoup de bien à ses heritiers †. Ses funerailles temoignerent d'une façon singuliere l'estime que les Sienois avoient conçue pour lui; car toute * la ville prit le deuil, & l'on ferma tous les tribunaux. Il avoit été disciple du fameux Zimara β, & condisciple de Felix Perette qui fut Pape sous le nom de Sixte V. & qui se glorifia toute sa vie (F) d'avoir pu repondre à ses objections dans une These publique.

† *Ex eodem ibid.*

* Fœlix etiam quod insolito civium squalore, justitio, lacrymis ejus in patria funus elatum. *Imper. in Musæo hist. pag.* 115.

β *Id. ib. pag.* 114.

☞ PIENNE (JEANNE DE HALLUIN DEMOISELLE DE) fille d'honneur de Catherine de Medicis, fut passionnément aimée de François ‡ de Montmorenci fils aîné du Connetable Anne de Montmorenci. Il lui fit une promesse de mariage sans (A) en rien dire ni à son pere ni à sa mere, tant il craignoit qu'ils ne s'oposassent à son dessein. Il n'y a point d'aparence qu'ils y eussent jamais consenti quoi que cette Demoiselle fût d'une naissance très-illustre, & que sa beauté & sa vertu la rendissent recommandable; mais il y eut une raison particuliere qui les poussa à former des opositions éclatantes à cet engagement, c'est qu'Henri II. voulut bien que sa fille naturelle veuve du Duc de Castro épousât l'amant de la Demoiselle de Pienne. L'ambition du Connetable trouvoit trop son compte dans cette alliance, pour lui permettre de soufrir que l'engagement de son fils aîné passât pour bon. Il mit donc tout en œuvre pour le faire rompre, & se trouvant auprès de Henri II. dans la plus haute faveur où jamais sujet se soit vu auprès de son Roi, il porta ce Prince à emploier tous les moiens imaginables pour faire declarer nulle la promesse que la Demoiselle de Pienne pouvoit alleguer. ⸸ *Cette affaire devint la plus grande de la Chrestienté, par le concours des desseins que le Pape* Paul IV. *avoit de pratiquer l'alliance* de cette fille de Henri II. *desja vefve d'un Italien petit fils de Pape, avec un autre Italien son Neveu.* . . . *Ce seul interest du Pape fit toute la difficulté de la dispense qu'on lui demanda, & que* François de Montmorenci fut solliciter en personne. Le Roi ne crut pas *que le Pape deut rien refuser à sa consideration, dans un temps si favorable que celuy de la Ligue qu'ils traittoient ensemble contre l'Espagne.* Neanmoins Paul IV. se (B) montra si dificile, que le Roi fut obligé de recourir à d'autres ex-

‡ *Qui fut fait Mareschal de France l'an* 1559.

⸸ *Le Laboureur, additions à Castelnau tom.* 2. *pag.* 419.

pu durer 20. ans, puis que Piccolomini n'en avoit que 25. lors qu'il fut pourvu de la profession en philosophie à Macerata. Le Ghilini (a) adopte les 53. ans de Tomasin, il est en tout cas plus digne d'excuse que Paul Freher, (b) qui les adopte après avoir assûré que François Piccolomini fut fait Professeur à Macerata à l'âge de 25. ans, qu'il ne garda qu'un an cette profession, qu'il n'exerça celle de Perouse que dix ans, & celle de Padoue que 22. Voilà les égaremens où l'on tombe quand on incorpore ensemble des narrations oposées.

(E) *Où il mourut fort âgé.*] Tomasin & l'Imperialis s'accordent à lui donner 84. ans de vie: ils ont oublié de marquer l'an mortuaire; mais nous l'aprenons par la date de son épitaphe dans le (c) Ghilini, c'est l'an 1604. L'Imperialis observe que ce venerable vieillard (d) eut le bonheur de n'avoir jamais besoin de lunettes.

(F) *Qui se glorifia toute sa vie d'avoir pu repondre.*] Je vous donnerai ce fait tout tel qu'on le trouve dans l'Imperialis. (e) *Et quidem Fœlix adhuc Minorita quod semel propositarum in templo Thesium ex utraque philosophia publicum impugnatorem fortitus erat Franciscum, factus porro pontifex ejus diei memoriam recolebat, sibi dignissimum reputans cum acerrimo, ut ipse ajebat, ingenio in celebri consessu haud segniter doctrina atque ingenii gloriam sustinuisse.*

(A) *Il lui fit une promesse de mariage sans en rien dire ni à son pere ni à sa mere.*] Mr. le Laboureur qui avoit (f) *les Originaux de toutes les Procedures* raconte, qu'elles *commencerent par l'Interrogatoire des deux Amans fait au Louvre* le 5. d'Octobre 1556. que *Jeanne de Halluyn la premiere appellée dit estre âgée de* 19. *à* 20. *ans*, & qu'il y avoit 5. ou 6. ans que Messire François de Montmorency „ luy avoit parlé de Ma-„ riage au Palais de Paris ou à S. Germain, où *leurs* „ *Propos furent qu'il la prenoit à femme & elle répondit* „ *qu'elle le prenoit à mary. Bien dit qu'auparavant il* „ *luy en avoit plusieurs fois parlé, mais ne le vouloit* „ *accepter, par ce qu'elle le voyoit bien fort jeune, &* „ *aussi qu'elle craignoit que M. le Connestable le trouvast* „ *mauvais; à quoy il répondoit qu'il attendroit si long-*„ *temps, & qu'il lui seroit si obeyssant qu'il le lui feroit* „ *trouver bon: & qu'elle ne l'eut point declaré si ledit* „ *S. de Montmorency n'en eut parlé à cause du Mariage* „ *de Mad. de Castre.* Elle dit encor n'avoir receu au-„ cun don ny present en nom de Mariage, & que „ tout s'estoit passé en parole, sans témoin & sans „ qu'elle en eut parlé à aucun parent. Qu'il luy en „ avoit escrit durant sa Prison, mais qu'elle avoit „ brûlé les lettres, *qu'il en avoit continué les propos de-*„ *puis son retour & mesmement en l'Abbaye de Vaulni-*„ *sant dernierement qu'il y estoit: & mesme le jour d'hier* „ *au logis de M. le Connestable il lui reposa encore lesdits* „ *propos, & la pria ne se fascher point. Elle adjousta* „ *ne sçavoir que ledit Mariage fust clandestin & deffen-*„ *du, & qu'elle pensoit bien qu'il se put marier quoy* „ *qu'il eut pere & mere, par ce que le Mariage est de* „ *Dieu, & les Ceremonies de l'Eglise.* Au surplus elle „ s'en rapporta au S. de Montmorency & signa sa ré-„ ponse. Celle de ce Seigneur fut toute pareille, & „ aprés avoir dit estre âgé de 26. ans, il avoüa tout, „ jusques à luy avoir encore promis le soir precedent „ de l'épouser en luy parlant de la peine où il estoit; „ sinon qu'estant enquis si ayant pere & mere il ne „ sçavoit pas qu'il ne pouvoit contracter Mariage sans „ leur consententement, il dit, *que quand il fit cette* „ *folie il ne consideroit pas toutes ces choses-là, & que* „ *l'âge ne le portoit pas, & s'il avoit à le faire à cette* „ *heure il y penseroit davantage.* . . . . (g) Ces Dé-„ positions furent envoyées à Rome avec tout ce qu'on „ put ramasser d'authoritez de l'Escriture Sainte & des „ Peres contre les Mariages faits sans le consente-„ ment des Parens, & le Pape receut le tout assez „ benignement d'abord, fit grand accueil au S. de „ Montmorency & luy promit toute sorte de satis-„ faction: mais il feignoit ou bien il n'avoit pas en-„ core pensé à cette occasion d'allier sa Maison à celle „ de France, qui luy fit tirer l'affaire en longueur pour „ en favoriser les moyens.„ Dans un acte de protestation que Mr. de Montmorenci fit dresser chez le Cardinal du Bellai à Rome le 23. de Mars 1557. il declara: (h) *Que depuis cinq ans & davantage s'estant par chaleur de jeunesse engagé d'amitié envers Damoiselle Jeanne de Halluin dite de Piennes, & contracté Mariage par paroles de present, sans consentement du Roy & de ses Pere & Mere: depuis ce temps là le Roy & son Pere ayans resolu son Mariage avec Diane de France, il seroit venu à Rome par leur ordre pour avoir Absolution & Dispense du Pape, depuis quatre mois qu'il en auroit tousiours solicité S. S. & mesme justifié sa demande par une Dispense par elle accordée en cas pareil. Surquoy il auroit esté amusé d'esperances, & remis à une Congregation de Theologiens & Canonistes appellez le* 23. *de ce mois avec les Cardinaux, Archevesques, & Evesques, sous pretexte de rendre la chose plus juridique; mais en effet, comme il auroit appris de bonne part, pour nuire à son dessein, contre les promesses du Pape, qui auroit favorisé les opinions pour sa Partie adverse quoy que non requerante, fait mauvaise mine & maltraité ceux qui concluoient à son Absolution, & donné toutes sortes de Preuves de luy estre contraire. C'est pourquoy ayant advis de la renonciation de la Damoiselle de Piennes: il proteste contre tout ce que le Pape pourroit ordonner à l'advenir contre la liberté qu'il prétend de se pouvoir marier, & demande l'enregistrement des Supliques par luy presentées à cette fin à sa S. comme aussi de la Dispense par luy accordée en cas pareil.* Les plaintes qu'il fait de la conduite du Pape sont fondées sur les choses que l'on verra (i) ci-dessous.

(B) *Paul IV. se montra si difficile que le Roi fut obligé.*] Voions la suite des paroles de Mr. le Laboureur. Le Pape (k) *retint long-temps à Rome* François de Montmorency, *le remettant de Congregation en Congregation, tant que le jeu estant découvert, & le Roy & le Connestable frustrez de leur esperance de son costé, ne voulans pas avoir le démenty d'une chose qui n'auroit tant éclaté qu'à leur desavantage, ils firent dresser un Edict* fait

(a) *Ghilini teatro to.* 1. *pag.* 62. *Le Sieur Witte in diario biogr. ad ann.* 1604. *ne parle que de* 50. *ans.*

(b) *Freher, in theatro pag.* 1498.

(c) *Id. ib.*

(d) Ex eo fœlix in tanto senio quod oculorum vim nullo unquam chrystalli subsidio juvit. *Imper. ubi supra.*

(e) *Imper. ibid. pag.* 114.

(f) *Le Laboureur, addit. aux Memoires de Castelnau to.* 2. *pag.* 419.

(g) *Id. ib. pag.* 420. *Notez ces paroles de Brantome dans l'eloge du Connestable de Montmorenci tom* 2. *de ses memoires pag.* 137. Ainsi que M. le Connestable luy avoit moyenné ... le mariage entre luy & ... la fille naturelle du Roy Heary ... & comme le pere le luy annonça, & le jour des nopces, Monsieur de Montmorency luy fit responce, qu'il ne pouvoit entendre à cela, dautant qu'il avoit promis à Mademoiselle de Pienne. Qui fut estonné ce fut le bon homme, qui eut plus de recours à ses larmes &c.

(h) *Le Laboureur ib. pag.* 432.

(i) *Dans la remarque B.*

(k) *Id. ib. pag.* 420.

expediens. Il publia un édit qui declaroit nuls les mariages clandestins, & il fit mettre dans un Couvent la Demoiselle de Pienne, & l'on extorqua d'elle une declaration de desistement, & enfin

fait exprès & qui fut publié & verifié, par lequel les Mariages clandestins furent declarez nuls: & d'autre part on se servit de l'authorité pour faire quitter prise à la pauvre Damoiselle; qu'on enferma au Convent des Filles Dieu à Paris, & laquelle dans la crainte d'estre plus mal traittée, & dans le desespoir du succez de ses esperances, se laissa encore persuader que le S. de Montmorency avoit eu dispense du Pape.

Pour bien conoître le pouvoir qu'eurent sur ce Pape les interêts de famille, il ne faut point perdre de vuë ce point capital, c'est que Paul IV. vouloit procurer à son neveu le mariage de la fille naturelle de Henri II. & qu'il ne pouvoit y reüssir en declarant nulle la promesse qui avoit été faite à la Demoiselle de Pienne. Nous verrons qu'il souhaita en cette rencontre que l'autorité papale fût amoindrie, & qu'on lui ôtat un droit dont il eût été fort jaloux dans un autre cas. Le bien particulier de sa famille lui tint plus au cœur que les privileges du papat, soit qu'il crût que ses successeurs sçauroient bien se relever du prejudice qu'il leur vouloit faire, soit qu'il ne considerât que le tems present, & qu'il preferât absolument les avantages personels à ceux du saint Siege. L'afaire étoit poursuivie de la part de la France avec beaucoup de chaleur: on n'y oublioit rien. On presenta (a) l'acte par lequel la Demoiselle de Pienne renonçoit à ses pretentions, & l'edit des mariages clandestins. On recouvra (b) *le double d'une dispense* que le Pape *avoit concedée en semblable fait.* Voici un passage de la relation que (c) le Docteur de la Haye envoia au Connetable: La chose est curieuse: Paul IV. envoia (d) *querir dès l'heure M. le Dataire pour entendre comme cette Dispense avoit esté expediée; s'émerveillant de cela, & encore plus de ce qu'elle estoit tombée en nos mains; à quoy fut répondu par ledit S. Dataire, qu'elle avoit esté accordée en pleine signature, & par S. S. mesme: dont se pouvoit souvenir, estant de telle nature S. S. qu'elle voyoit & vouloit entendre plus que nul de ses Predecesseurs ce qui se faisoit en sa signature. Dont demeura toute estonnée S. S. demandant audit S. Dataire quel moyen il y avoit de retracter ladite Dispense, chose que ledit S. Dataire lui dit ne se pouvoir faire, dautant qu'elle estoit desia entre les mains des Parties, & qu'en vertu d'icelle ils estoient mariez.* Donnons aussi quelques extraits du resultat de la premiere congregation qui fut tenuë pour la dispense de ce mariage. (e) Le Pape y presida: on y apella aussi *plusieurs Theologiens & Canonistes: . . . le Pape commença,* & aprés avoir proposé le fait, il dit: (f) „ Nous demandons si le „ Mariage contracté par paroles de present, qui est „ vray Mariage, vray Sacrement selon l'avis des plus „ Saints Theologiens, s'il peut estre deslie & rompu „ par nous, j'entens où la conjonction charnelle n'est „ point intervenuë. Puis adjousta cecy, & ne vous „ amusez, je vous prie, aux faits & exemples de nos „ Predecesseurs, que je proteste ne vouloir ensuivre, „ sinon dautant que l'authorité de l'Escriture & la rai„ son des Theologiens vous induira à ce faire. Il dit „ encore ce qui s'ensuit; je ne fay doute que mes Pre„ decesseurs & moy n'ayons pu faillir quelquefois, „ non seulement en ce fait, mais en plusieurs autres, „ & toutefois nous ne sommes du tout à condamner; „ car Dieu conduit tellement son Eglise qu'il luy cache „ pour un temps plusieurs choses, lesquelles puis apres „ il revele: ce que Christ luy-mesme nous a assez in„ sinué, comme quand il disoit à S. Pierre, ce que je „ fais maintenant tu ne l'entens pas, mais tu l'enten„ dras puis apres. Et en un autre lieu il disoit j'ay „ beaucoup de choses à vous dire, lesquelles vous ne „ pouvez comprendre pour cette heure, mais l'Esprit „ qu'envoyera mon Pere en mon Nom vous enseigne„ ra tout. Qui sçait donc maintenant si ce que Dieu „ a laisse inconnu le passé aux autres touchant l'indis„ solubilité du S. Mariage, il le veut maintenant de„ clarer par nous? parquoy taschez, mes freres & en„ fans, à ce que vous m'aidiez en cette affaire, & „ sans vous arrester à ce qu'a fait un tel & tel de mes „ Predecesseurs, comme j'ay desia dit, voyez s'il n'est „ point vray qu'ils n'ayent assez entendu ce que nous „ voulons maintenant rechercher touchant cette in„ dissolubilité de Mariage. Cecy achevé il adressa sa „ parole à l'Archevesque Cousance autrefois Nonce en „ la Cour de l'Empereur, & luy commanda de deli„ berer, lequel fit tout son effort à montrer que tel „ Mariage ne se pouvoit aucunement deffaire; auquel „ le Pape fit plusieurs demonstrances d'avoir tres„ agreable son opinion: qui poussa ledit Archevesque „ à dire encore beaucoup plus qu'il n'avoit pas deli„ beré, comme il appert assez tant par ses Escritures, „ que par les Conferences qu'il en avoit tenuës, par „ tant de souf-ris, de clinemens d'œils, de teste, & „ par certains frappemens de mains: adjousta encore „ de dire cecy tout haut, que ledit Archevesque avoit „ fait bien entendre cette affaire. Apres luy parla „ l'Evesque Antoniellus, homme fort ancien & ve„ nerable, lequel fut d'avis tout contraire à l'autre, „ & en peu de paroles donna & prouva cette con„ clusion, que le Pape pouvoit ce dont il estoit „ question; auquel le Pape fit telle réponse, qu'il „ ne le remercioit ja de tant de Puissance qu'il luy „ vouloit donner en cette part. Et pour ce que le„ dit Evesque s'estoit aidé de quelques lieux de S. „ Thomas, le Pape adjousta de dire cecy, que S. „ Thomas avoit pu dire plusieurs choses estant jeu„ ne, lesquelles il avoit puis apres retractées estant „ venu à meilleure connoissance, adjoustant cette au„ thorité de S. Paul, quand j'estois petit je parlois „ comme un petit, mais quand je suis devenu hom„ me, j'ay delaissé ce qui estoit d'enfant. Il adjousta „ puis apres de dire cecy: ce n'est pas sans cause „ que je vous donne cet avertissement, mais afin „ que nul de ceux qui auront à deliberer, ne fasse „ fondement de telles authoritez dudit S. Thomas, „ lesquelles il auroit dites en jeunesse. Apres celuy„ cy delibera M. le Sacriste, lequel fut de mesme „ avis avec l'Evesque Antoniellus, à sçavoir que le „ Pape pouvoit & devoit rompre tels Mariages quand „ la cause estoit raisonnable: & pour ce qu'en ses „ preuves qui furent assez longues & non moins „ doctes, il luy avint de dire quelque chose du „ Docteur Durant touchant l'affaire du Mariage, que „ nous ne recevons pas; ce qu'il recitoit seulement „ comme de l'autre, & non qu'il voulust deffendre „ son opinion, le Pape comme desia offensé de sa „ deliberation, se courrouca fort contre luy, com„ me s'il eut esté Autheur ou Deffenseur de l'erreur „ de Durant. Et où ledit Sacriste se voulut excuser „ envers S. S. il luy ferma la bouche avec injures „ & grandes menaces, disant par plusieurs fois qu'il „ meritoit estre chastié: & qu'en particulier il luy „ diroit davantage. Ce qui intimida tellement les „ autres, que plusieurs d'eux penserent de changer „ du tout leurs deliberations. „

(a) *Le Laboureur, ubi suprà pag. 424.*

(b) *Ibid. pag. 425.*

(c) *Ibid. pag. 424.*

(d) *Ibid. pag. 426. Voiez aussi la remarque D.*

(e) *Ibid. pag. 427.*

(f) *Ibid.*

Il n'y eut que sept personnes qui opinerent dans cette congregation: (g) on reserva *les autres pour estre ouïs une autrefois.* Les Cardinaux en sortirent trés-mal contens, & l'on pouvoit comprendre, (h) *Sans autre intelligence de ce qui s'y estoit fait . . . qu'il n'y estoit point moins de trouble survenu qu'il intervient ordinairement entre les Brebis quand leur Pasteur est feru & blessé: car chacun se partit fort estonné quasi la larme en l'œil l'un deçà l'autre delà, sans pouvoir dire ou referer à quelqu'Amy ou Serviteur qu'il put avoir, comme ce fait estoit passé & quelle resolution y avoit esté prise.* Le Cardinal du Belay & Mr. de Montmorenci aiant fait savoir au Conservateur de Naples, qu'attendu l'edit du Roi l'on se pourroit bien passer de la dispense du Pape, & qu'il eût à se souvenir, (i) *que moins de chose que cela fut cause de faire retirer l'Allemagne, & l'Angleterre de l'obeissance qu'ils portoient au S. Siege,* ce Conservateur fit dire par le Dataire aux Cardinaux Caraffe & de Pise, „ (k) qu'il s'ébahissoit „ grandement de la maniere de proceder de S. S. & „ qu'il n'eut jamais creu qu'elle eut voulu faire le Ju„ ge & Partie en cet endroit, & qu'elle n'eut estimé „ que le S. Esprit fust aussi bien en la teste d'autruy que „ en la sienne, déprisant l'opinion d'un chacun, avec „ peu de Dignité d'elle & de ceux ausquels comman„ doit parler & donnoit commission de librement di„ re ses veux sans mal respect ou faveur aucune, & „ que pour moins d'occasion que la presente, par la „ pertinacie du Cardinal Gaietan, l'Allemagne estoit „ és termes tels que un chacun voyoit, sans grande „ esperance d'amendement si ce n'est par la seule gra„ ce de Dieu. Et qu'ils considerassent bien la teneur „ dudit Edict, en vertu duquel avec la Censure de la „ Sorbonne, & l'authorité de l'Ordinaire, sans autre „ Dispense de S. S. mondit S. de Montmorency pour„ roit se rendre libre & prendre telle femme que „ bon luy sembleroit. „ Cela fut representé au Pape, & ne le fit point changer de conduite. D'où l'on peut conclure que la Cour de France traitoit cette negociation comme la plus grande afaire: mais que le Pape ne trouvoit pas moins important à ses interêts de ne rien conclure là-dessus. Si l'on avoit deux ou trois volumes in folio, qui continssent des

(g) *Ibid. pag. 429.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid. pag. 430. 431.*

(k) *Id. ib.*

fin on brava le Pape, (C) car le mariage de François de Montmorenci & de la fille de Henri II. fut celebré avec pompe, quoi que la dispense n'eût pas été accordée. Le Pape fit un aveu qui merite (D) d'être raporté. Il entra beaucoup de mauvaise foi dans (E) ces procedures, & le fils

relations semblables à celle du Docteur de la Haye, & à celle (a) du Cardinal du Bellay, ce seroit l'un des plus curieux ouvrages que l'on pût mettre dans une bibliotheque.

(a) *Mr. le Laboureur la raporte toute entiere ubi supra pag. 432. & suiv.*

(C) *On brava le Pape, car le mariage .... fut celebré .... quoi que la dispense n'eût pas été accordée.*] „ (b) Le Roi & le Connestable ne creurent pas „ se pouvoir mieux vanger du peu de cas que le Pape „ avoit fait de leur recommandation que de passer ou„ tre au Mariage en vertu de l'Edict contre les Maria„ ges clandestins, & la feste ne s'en fit qu'avec plus de „ magnificence & de ceremonie à l'arrivée du S. de „ Montmorency au mois de May 1557. la Cour estant „ à Villiers-Cotretz. „

(b) *Id. ib. pag. 437.*

(D) *Le Pape fit un aveu qui merite d'être raporté*] Ce fut dans la congregation dont j'ai parlé ci-dessus. *Je n'ignore pas*, dit-il (c), *que les Papes mes Predecesseurs n'ayent donné assez de Dispenses là-dessus, ils sont devant Dieu pour en rendre compte. S'ils ont davanture failly, je ne veux les ensuivre, par ignorance le pourroient-ils avoir fait, & ce Siecle-là pourroit n'avoir bien connu ce que les autres Siecles vont ouvrans, selon la parole de* JESUS CHRIST scietis autem postea, &c. non potestis omnia portare modò, &c. Veniet Paracletus, &c. *Et pour ce qu'il se dit que j'ai donné une Dispense en cas semblable, je ne voudrois pas que cela fut pour porter prejudice à la matiere, car Dieu sçait que je ne l'ay jamais entenduë. En signature y a une tourbe de Gens, Prelats, Referendaires & autres qui crie qui deçà qui delà, un Pape decrepit ne peut entendre bien par le menu à toutes choses: quant à moy, je proteste ne l'avoir jamais entenduë, & si y a plus, que quand j'aurois comme homme erré en une chose ou autre, je ne voudrois y perseverer.* Voilà un morceau d'une relation du Cardinal du Bellay, que Mr. le Laboureur a inserée dans ses additions aux memoires de Castelnau, & voilà aussi un homme qui se fondoit sur une dispense bien infirme, car le Pape même qui la lui avoit accordée declara au sacré College, qu'il n'avoit jamais entendu cette question là, & qu'à son âge il ne pouvoit pas prêtre l'oreille aux details parmi les clameurs, qui retentissent au lieu où l'on signe les expeditions. Cependant l'homme qui avoit obtenu cette dispense se croioit bien marié; mais si elle étoit nulle, il ne faisoit que commettre des adulteres toutes les fois qu'il jouïssoit de sa femme. Rien ne paroissoit honteux à Paul IV. pourvu qu'il trouvât des pretextes de ne pas invalider le mariage de Mr. de Montmorenci.

(c) *Ibid. pag. 433.*

(E) *Il entra beaucoup de mauvaise foi dans ces procedures.*] Rien n'étoit plus propre au dessein du Pape, que de pouvoir dire que la Demoiselle de Pienne demandoit l'accomplissement du mariage. Afin donc de le desarmer de ce côté-là, on se munit d'un bon acte par lequel il paroissoit qu'elle n'avoit nulle pretension sur Mr. de Montmorency. Mais pour obtenir d'elle une semblable declaration, il falut lui faire acroire que le Pape avoit dejà expedié la dispense. C'est pourquoi son galant ne fit point scrupule de lui écrire cette fausseté. Voici sa lettre, elle est aussi seche que les billets qu'il lui écrivoit auparavant étoient doux & tendres. „ (d) MADEMOISELLE „ DE PIENNES, ayant connu l'erreur où j'estois tom„ bé sans y penser, & estant déplaisant d'avoir offen„ sé Dieu, le Roi, Monseigneur & Madame la Con„ nestable; j'ai fait entendre à nostre Saint Pere le Pa„ pe comme les choses sont passées entre nous deux, „ & demandé de cela pardon à S. S. lequel m'a de sa „ bonté & clemence accordé, & entant qu'il estoit „ besoin dispensé, pour me remettre en ma premie„ re liberté: dont je vous ay bien voulu avertir. Et „ aussi pour nous oster tous deux hors des malheurs „ & peines où nous sommes, je me départs de toutes „ les paroles & promesses de Mariage qui sont passées „ entre nous deux, desquels par ladite Dispense nous „ demeurons déchargez, & vous en quitte; vous „ priant bien-fort faire le semblable en mon endroit, „ & prendre tel autre Party pour vostre aise que bon „ vous semblera. Car je suis resolu n'avoir jamais „ plus grande ne plus particuliere communication, „ ne intelligence avec vous; non pas que je ne vous „ aye en estime de sage & vertueuse Damoiselle, & „ de bonne part, mais pour satisfaire à mon devoir „ & eviter les malheurs & inconveniens qui nous en „ pourroient avenir: & sur tout pour donner occasion „ à S. Majesté & à mesdits S. & Dame d'oublier l'of„ fense que je leur ay faite; tant pour le reparer, que „ essayer me rendre digne de leurs bonnes graces; „ que pour satisfaire à ce que je leur dois par com„ mandement de Dieu: auquel je supplie vous avoir, „ Madamoiselle de Piennes, en sa sainte & digne gar„ de. De Rome ce 5. Février. Celuy que trouverez „ prest à vous faire service MONTMORENCY. „ François de la Porte gentilhomme de Mr. de Montmorenci, un Maître des Requêtes, & un Secretaire du Roi *garnis* de deux Notaires au Chastellet se transporterent au Couvent où la Demoiselle avoit été enfermée. L'ouverture leur en fut faite (e) *en vertu d'une lettre signée de la propre main du Roy. Ils firent venir la Damoiselle*, & aprês qu'elle eut lu tout haut la lettre de Mr. de Montmorenci, le Sieur de la Porte lui dit, *Mademoiselle tout ce que j'ay à vous dire viens de la part de M. de Montmorency, & le vous diray, s'il vous plaist, pour ce qu'il m'a commandé & donné charge d'ainsi le faire. Vous avez veu par sa lettre que maintenant vous avez leuë, combien il estime avoir grandement offensé Dieu ..... (f) a supplié tres-humblement S. S. de luy pardonner l'offense qu'il avoit commise par les propos de Mariage d'entre vous, & le dispenser & lui & vous de vous pouvoir marier ailleurs quand bon vous semblera; ce que nostre saint Pere le Pape a fait, & par ce moyen remis M. de Montmorency & vous en vos premieres libertez, comme il vous escrit par sa lettre que vous ay presentement baillée & à cette cause, & lui estant dispensé, & par sa Dispense libre & en sa premiere liberté de se marier ailleurs que avec vous quand bon lui semblera: je vous declare par son commandement qu'il vous quitte de tous propos & promesses de Mariage qui pourroient cy-devant en façon quelconque avoir esté entre vous deux, & vous prie & requiers de sa part, que vous ayez pareillement à me declarer si vous ne l'en quittez pas aussi de la vostre. A quoy par ladite de Piennes, ayant les larmes aux yeux & en plorant, a esté dit & répondu, en telles paroles. M. de la Porte, j'aime beaucoup mieux que la rompture des promesses de M. de Montmorency & de moy vienne de sa part que de la mienne. Il montre bien par les propos que me tenez maintenant de sa part qu'il a le cœur moindre qu'une femme, & n'est pas ce qu'il m'avoit tant de fois dit, qu'il perdroit plustost la vie que changer de volonté. Il m'a bien abusée, je voy bien qu'il aime mieux estre riche que homme de bien.* Cette reponse ne contenant rien de positif, le Sieur de la Porte revint à la charge, & insista principalement sur la dispense papale, & voulut qu'on s'expliquât nettement: „ A quoy par ladite Damoiselle en „ plorant comme dessus ont esté dits tels mots, Hé! „ M. de la Porte quelle réponse voulez-vous que je „ fasse? M. de Montmorency a-il bien eu le cœur de „ m'escrire une telle lettre? „ Seconde reponse aussi vague que la premiere, mais la troisiéme question fut si precise qu'il falut que la Demoiselle vint au fait. *M. de la Porte*, dit-elle (g), *puis que le vouloir de M. de Montmorency est de me quitter des promesses de Mariage d'entre luy & moy, & que maintenant il me quitte, je ne veux & ne puis empescher qu'il ne fasse ce qu'il lui plaira, & ne puis avoir volonté contraire à la sienne.* Le Sieur de la Porte ne fut pas assez content de cette troisiéme reponse, il insista encore, & obtint enfin ce qui suit: „ (h) M. de la Porte, puis que M. de Mont„ morency me quitte maintenant des promesses de „ Mariage qui ont esté faites entre lui & moy, s'il es„ toit fils de Roy, ou Prince, m'ayant escrit ce qu'il „ m'a escrit par sa lettre que vous m'avez maintenant „ baillée, je ne le voudrois épouser, & l'en quitte. „ Toutefois je m'émerveille de la façon dont il m'es„ crit par cette lettre que me venez de bailler presen„ tement, & ne puis bonnement croire qu'il l'aye es„ crite; veu qu'il avoit bien accoutumé de m'escrire „ d'autre langage & d'autre stile. „ On lui repliqua que l'on avoit vu écrire de sa propre main à Mr. de Montmorenci toute cette lettre. En se retirant la Demoiselle fit quelques efforts de courage pour excuser les pleurs qu'on lui avoit vu verser. Mais il lui fut impossible de paroître fiere: tout ce qu'elle dit sentoit l'humiliation, la douleur, & le regret de n'épouser pas cet amant volage. On dit ordinairement par plaisanterie, ou par galanterie qu'une maîtresse se fait arracher avec mille repugnances le terrible *oui* qu'elle doit repondre à la question, *consentez-vous à être la femme d'un tel?* mais il est fort vraisemblable que jamais un *oui* de cette nature ne fut plus penible, que celui que la Demoiselle de Pienne repondit à la question

(d) *Ibid. pag. 421.*

(e) *Ibid.*

(f) *Id. ib. pag. 422.*

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid. pag. 423.*

fils du Connetable en sentit quelques remors de conscience qui (F) l'obligerent de demander absolution au Pape Pie IV. La Demoiselle se maria (G) quelque tems après avec un homme très-inferieur au galant qu'elle avoit perdu. Nous voions ici par un grand exemple, que les passions d'un Prince qui sont cause très-souvent de plusieurs abus, servent quelquefois de remede aux desordres de l'état. L'édit qui declara nuls les (H) mariages clandestins amena dans le roiaume une très-bonne & une très-salutaire jurisprudence; mais ce ne fut point par la consideration du

tion, *consentez-vous que Mr. de Montmorenci ne vous épouse pas?*

Il se passa une autre chose où selon toutes les aparences il se parjura. Voici ce que c'est: étant revenu de Rome (a) il donna une *Declaration par escrit par devant les premieres personnes du Conseil* du Roy, *comme il n'y avoit point entre luy & la Damoiselle de Piennes de Mariage veritablement contracté par paroles de present, mais seulement une stipulation entr'eux de le faire croire, pour tascher par ce moyen de le faire agréer au Connestable son Pere.* Il (b) afirma par serment que cette declaration écrite de sa propre main *contenoit verité*, & que s'il avoit demandé une dispense au Pape en lui avoüant plus qu'il ne faloit, ç'avoit été dans l'esperance de l'obtenir facilement, au moien de quoi il n'eût pas paru qu'il eût d'abord fait acroire une chose fausse; mais qu'aiant trouvé à Rome beaucoup de dificultez, il s'étoit enfin resolu à declarer à sa Majesté & au Connetable la verité de la chose. C'est comme s'il eût dit, je n'avois point promis mariage à la Demoiselle de Pienne, j'étois seulement convenu avec elle de dire que nous nous étions donné une promesse reciproque: nous n'avions point d'autre intention que de porter par ce mensonge mon pere & ma mere à consentir à ce mariage. Aiant debité plusieurs fois cette fausseté il me fâchoit de m'en dedire, & pour n'être pas contraint de varier, j'aimai mieux demander au Pape une dispense, & je persistai à mentir auprès du saint Pere; mais n'aiant pu éviter les variations par cette voie, je reconois enfin que mes discours étoient faux, & je jure devant les principaux membres du conseil du Roi, & l'atteste par écrit que j'ai menti pendant long tems afin de tromper mon pere & ma mere, le Pape &c. Ne faut-il pas que l'ambition soit bien tyrannique pour engager les gens à de telles confessions? Et y a-t-il aucune aparence que cet amant n'ait pris avec sa maitresse si jeune & si belle, qu'un engagement si mince? Les scrupules dont il fut rongé, comme on va le voir, justifient mon opinion †.

(a) *Ibid. pag.* 437.

(b) *Ibid. pag.* 439.

† *Ajoûtez à cela les discours que tint la Demoiselle de Pienne au Sieur de la Porte comme on l'a vu dans la page precedente.*

(F) *Quelques remors de conscience qui l'obligerent de demander une absolution.*] „(c) Il n'en fut autre chose tant que le Pape & le Roy vesquirent, mais soit que le Mareschal de Montmorency en fit depuis quelque scrupule, & qu'il attribuast le peu de succez de plusieurs grossesses de sa femme, qui n'eut qu'un enfant vivant, de plusieurs qu'elle conceut, & qui mourut incontinent aprés, ou pour quelqu'autre raison, il eut derechef recours au S. Siege & envoyá une Suplique au Pape Pie IV. aprés la mort de Paul, dont j'ay le Memoire original; par laquelle il exposa comme par surprise d'amour il s'estoit cy-devant engagé de parole de Mariage avec la Damoiselle de Piennes, à condition neantmoins d'y faire consentir son Pere & non autrement: ce que n'ayant pu obtenir, ladite Damoiselle l'auroit librement quitté de sa promesse tant de vive voix que par declaration en Justice signée d'elle en presence de témoins, en laquelle elle auroit persisté jusques aujourd'huy: & luy se seroit marié, & neantmoins à cause des assertions par luy faites demandoit Absolution à cautele, & que la Commission fust adressée à l'Evesque de Paris: le Pape Pie IV. qui n'avoit pas les mesmes interests de son Predecesseur n'y apporta point tant de façon & luy envoya une bonne & ample Dispense. . . . . (d) Cette Dispense mit sa conscience en repos & ne changea pas le sort de son Mariage, qui continua d'estre sterile.„ Mr. le Laboureur par des raisons de famille etoit fort enclin à justifier autant qu'il étoit possible ceux de la Maison de Montmorenci, neanmoins il semble croire qu'il n'étoit pas veritable que la promesse dont il s'agit n'eût été faite que sous condition: (e) *Si ce Mariage de Diane de France avec le Mareschal Duc de Montmorency*, dit-il, *fut avantageux & glorieux tout ensemble selon le Monde, on a justement douté qu'il ait esté agréable à Dieu pour avoir esté contracté avec plus de violence que de Justice, au prejudice d'un engagement d'affection & de parole de la part du Mareschal avec Jeanne de Hallwin.*

(c) *Id. ib. pag.* 439.

(d) *Ibid. pag.* 440.

(e) *Id. ib. pag.* 419.

(G) *La Demoiselle se maria quelque tems après avec un homme très-inferieur.*] C'est Brantôme qui me l'aprend, & c'est une parenthese qu'il a inserée dans le narré qu'il nous donne de la restitution des places du Duc de Savoie. Ce qu'il dit est une preuve que l'amour se fourre par tout, & sert de ressort aux afaires les plus importantes de l'Etat. Il y avoit au conseil du Roi quelques têtes sages qui étoient d'avis qu'on ne rendit point au Duc de Savoie toutes les villes qu'il redemandoit. Le Roi de Navarre (f) *debatit qu'il faloit faire cette restitution resolument; autrement il n'auroit point le Royaume de Sardaigne sans compromis: & que M. de Savoye lui avoit mandé & promis qu'il lui aideroit beaucoup à l'endroit du Roy d'Espagne. . . . . . Pour fin, aprés force altercations, le plus foible party emporta le plus fort: & pour ce fut dépesché en Piémont, du Bois de Vincennes, aprés la prise de Bourges, comme je vis le seigneur d'Alluye (Florimond Robertet) l'un des quatre Secretaires des commandemens; lequel estoit fort amoureux pour lors de Mademoiselle de Piennes* (g) . . . . *qu'il desiroit fort épouser. Et le Roy de Navarre lui promit que s'il faisoit bien le negoce à son contentement, qu'il la lui feroit épouser; où il n'y avoit nulle apparence autrement sans cette faveur; d'autant que cette Damoiselle estoit fille de l'une des meilleures Maisons de France, & des plus honnestes, & qui avoit refusé en son temps de si hauts & si grands partys, qu'il n'y avoit point de raison qu'un petit Secretaire des commandemens l'épousast: qui l'épousa pourtant aprés plus par humeur & caprice qu'il en prit à la fille, que par raison. Ainsi je l'ay veu dire à force gens de nostre Cour alors, & connu; & non par la faveur du Roy de Navarre, car il estoit mort plus d'un an avant: mais ce fut luy pourtant, qui premier lui tint le menton à cet amour, & l'y encouragea, & l'y assista le plus qu'il put, ainsi qu'en ces choses à la Cour les grands y peuvent & servent beaucoup, mesme leurs compagnons & amis particuliers.* Le Roi de Navarre sçut très-bien choisir ses instrumens, puis qu'il se servit d'un homme très-amoureux qu'il remplissoit de l'esperance de posseder l'objet aimé.

(f) *Brantome memoir. apud le Laboureur ubi supra tome 1. pag.* 848.

(g) *Tout cet espace que je laisse vuide contient une parenthese dans le texte de Mr. le Laboureur laquelle ne serviroit à rien ici.*

(H) *L'édit qui declara nuls les mariages clandestins amena dans le Roiaume une très-bonne & une très-salutaire jurisprudence.*] Un des plus habiles Avocats du Parlement de Paris raisonne très-bien là-dessus dans sa lettre à Robert & à Fournier professeurs en Droit à Orleans, & il se fâche de ce que la loi n'étoit pas assez severe. Il auroit voulu qu'on n'en eût pas fait à demi, & qu'absolument tous les mariages contractez à l'insçu ou contre le gré des peres eussent été annullez. Voici le commencement de sa lettre. „(h) L'EDICT des mariages a esté publié en nostre Cour de Parlement, grand certes & magnifique, mais plus grand si vous entendiez le motif. Par ce que quelques uns de ceux qui tiennent des premiers lieux de la France en ont esté cause. L'on dict que la plus part des mauvais exemples provient ordinairement des choses qui furent autrefois sainement & sainctement ordonnees, qui se tournent avec le temps en abus. Au contraire, jamais ne fut bonne loy, qui ne soit provenuë de quelque scandale. Il faut que la maladie soit venuë, avant que l'on trouve le remede. Quant à cest Edict chacun s'en esjoüit comme beau & digne d'un Roy. Moy seul, comme un autre Timon & Misanthrope, le pleure, gemis, & lamente, non que je ne sois bien aise de l'authorité que l'on donne aux peres dessus leurs enfans, mais par ce que je suis marry que l'on ne leur en octroye d'avantage, & que tout ainsi qu'Alexandre le grand estant arrivé en l'Asie, ne s'amusa de desnoüer les entre-las du nœud Gordien, comme les autres Princes qui y avoyent passé devant luy, ains pour en venir plustost à chef le coupa tout à fait: aussi que l'on eust franchy le pas, & que par une ordonnance faicte du commun consentement de l'Eglise Gallicane, on eust declaré tous mariages des enfans nuls, esquels il n'y auroit que les simples paroles de present, sans l'authorité & consentement des peres & meres. En cest endroit j'ay pitié de nostre France, qui ne fut jamais lasse de reduire toutes les choses Ecclesiastiques

(h) *Pasquier lettr. liv. 3. pag.* 113. *du 1. tome.*

du bien public que Henri II. fit naître une loi si juste, ce fut pour les interêts particuliers de son favori, & pour n'avoir pas l'afront † de succomber sous les intrigues artificieuses du Pape. La maison de Guise contribua puissamment (I) aux opositions que François de Montmorenci rencontra à la Cour de Rome.

† *Voiez la remarque G.*

☞ PI-

(*a*) *Id. ib. pag.* 112. 113.

(*b*) *Confer quæ supra pag.* 1490. *col.* 1.

(*c*) *Dans les cas d'enlevemens on fait bien du bruit les premiers jours, on recourt à la justice, on ne parle que de châtiment, mais peu-à-peu l'on s'adoucit; la proie demeure au ravisseur, elle est declarée de bonne prise. Le pis est qu'il arrive assez souvent qu'il se fait craindre. On aprehende qu'après s'être bien diverti avec sa maitresse, il ne la quitte, & ne la plante là pour reverdir. Il se fait prier, & devient le maitre des conditions du contract.*

„siastiques en une bonne & loüable discipline, & „qu'en ce faict-cy elle n'ait osé y mettre la derniere „main.„ Ce qu'il ajoûte contient des remarques de fort bon sens; mais sa conclusion est trop rigoureuse, car il voudroit qu'on punit de mort ceux qui par belles paroles auroient attiré quelcun ou quelcune aux pieges du mariage. *Nos ancestres*, dit-il (*a*), *cognoissans combien c'estoit chose de mauvais exemple, qu'un enfant au dessous de vingt-cinq ans fust estimé marié par les paroles de present au prejudice de l'authorité paternelle, introduisirent en l'action de Rapt (que nous appellons vulgairement* Raptum in parentes*) qui est incogneuë à toutes autres nations. Par laquelle on permettoit aux peres & meres, voire aux tuteurs d'accuser devant le Juge Royal celuy ou celle qui par telle affeterie de paroles auroit attiré & suborné à un mariage l'un de leurs enfans, & est ceste poursuite de telle puissance & effect que pendant le cours d'icelle, elle suspend & arreste toutes les procedures que l'on pourroit faire par devant un Official & juge d'Eglise pour la validité du mariage. Mais quel fruit avez vous jamais rapporté de ceste accusation? Non autre, sinon que comme vrays François nous sommes du commencement plus forts que les hommes, mais en fin plus foibles que femmes. Chacun sur la premiere pointe de ceste poursuitte se remuë chaudement, les juges mesmes semblent infiniement favoriser ceux qui en font plainte. Mais au partir de là vous ne veites jamais que l'on en ait fait une punition exemplaire, & que pour fin de compte celuy-là qui a commis le rapt ne demeure victorieux, & de la justice, & de la famille affligee; demeurant avec le temps en plaine possession de celle qu'il a ravie. De ma part j'estime, ou que du tout il ne falloit introduire entre nous ceste accusation, ou qu'il estoit de besoin de la terminer par la mort de celuy qui avoit forfait; à fin qu'en la dissolution de sa vie, se trouvast aussi la fin & dissolution de son mariage.* Peut-être n'écrivit-il pas tout ce qu'il pensoit, peut-être vouloit-il parler de ceux qui ne se contentent pas de seduire un jeune cœur, mais qui l'engagent aussi à se laisser enlever. S'il a omis par inadvertance cette partie de la definition du rapt, & que neanmoins il l'ait euë dans l'esprit, sa conclusion ne peut point passer en France pour trop severe, car les François punissent de mort tous ceux qui enlevent une fille soit qu'elle y consente soit qu'elle n'y consente pas. Je croi que cette jurisprudence n'étoit pas encore établie quand Pasquier écrivoit sa lettre aux deux professeurs d'Orleans. Je me figure qu'on l'a établie depuis, sur ce qu'on a vu que la loi qui ne punissoit que les ravisseurs d'une fille non consentante ne servoit presque de rien. Elle étoit facilement éludée, il n'étoit point mal aisé de faire avouër après coup qu'on y avoit consenti, un tel aveu sauvoit la vie à un homme, on ne vouloit point se reprocher de ne l'avoir point sauvée à une personne qui protestoit que l'amour l'avoit poussé à recourir à l'enlevement: on se voioit flétrie, chargée de mille soupçons, en danger de ne plus trouver un bon parti, & de n'être considerée que comme les restes d'un autre après avoir été quelque tems (*b*) au pouvoir d'un ravisseur, & tout cela bien consideré tant par la fille que par les parens faisoit resoudre à éloigner le suplice, & il ne faloit pour cela que se declarer consentante: l'afaire se terminoit donc tout comme celles (*c*) dont parle Pasquier, & ainsi les enlevemens étoient une chose très-ordinaire: l'ancienne loi devint inutile, il en falut faire de plus rigoureuses, qui n'eussent aucun égard aux declarations que feroient les filles d'avoir consenti à être enlevées. Il fut trouvé à-propos de punir leur consentement; car l'impunité n'est propre qu'à multiplier ces mauvais exemples: les premiers qui réüssissent encouragent les suivans, & enfin l'on n'a plus de honte de passer par un chemin que plusieurs autres ont tenu, & dont ils se trouvent bien. Conferez avec ceci ce que l'on a dit dans la remarque de l'article *Ariosta*.

(*d*) *Pasquier ibid. pag.* 113.

(*e*) *Est-ce pas rendre ma vieillesse tres-malheureuse, que non seulement je voye ce fat, à demy miserable, pour estre follement lié, mais que pour toute consolation je n'ay recours qu'à le rendre du tout miserable, par une exheredation que la loy met entre mes mains?* Id. ibid. pag. 114.

(*f*) *Id. ib.*

Nôtre Avocat examine la permission que donnoit l'édit (*d*) *aux peres & meres d'exhereder leurs enfans lesquels auront esté si mal advisez que d'entrer en ce lien de mariage sans leur vouloir.* Il montre que ce n'est pas un remede ni une consolation; mais une nouvelle (*e*) calamité: & il soutient que le veritable remede (*f*) est qu'une ordonnance de Concile *declare ces mariages du tout nuls.* Il allegue l'Ecriture, les Peres, le droit Romain, le droit François sous le Roi Charles le Chauve, & il dit qu'il *ne trouve point qu'il y ait eu depuis Concile qui ait esté ceste belle jurisdiction aux peres à l'endroit de leurs enfans. Bien sçai-je*, continue-t-il, „Que depuis quelques centaines d'ans „quelques Moines rapetasseurs de vieilles gloses, nous „ont insinué ceste barbare & brute opinion, que de „droict Canon le consentement des peres & meres „n'estoit requis aux mariages de leurs enfans que par „honneur, & non de necessité. Ceux-cy firent per„petuelle profession de celibat. Et à la mienne vo„lonté que tout ainsi que ce sage Roy de Sparte Age„silaus estant par quelque sien amy surpris faisant „l'enfant avec ses enfans, le pria de suspendre son ju„gement de ce qu'il avoit veu jusques à ce qu'il fut „pere: aussi que tous ces Moines ne se fussent empes„chez d'interposer leur opinion sur le fait des maria„ges, puis que leur vœu & reigle les dispensoit d'es„tre peres. Cela a fait qu'ils ont mesuré l'affection „paternelle, à la leur propre, je veux dire à l'affec„tion commune & triviale (*g*).„ Je m'étonne qu'il ait oublié de dire, que la permission d'exhereder n'inspire pas assez de crainte à de jeunes amoureux; car il y a tant de peres qui ont pardonné facilement la faute d'un mariage contracté en depit d'eux, & il y a si peu d'exemples de peres qui aient gardé leur ressentiment toute leur vie, & qui l'aient temoigné par leur testament, que l'on se flate de l'esperance de rentrer bientôt en grace. On compte beaucoup sur la force que la nature (*h*) a donnée à l'amitié paternelle, & l'on sçait bien qu'une courte mortification expie de grandes fautes auprès d'un pere, *pro peccato magno paulum supplicii satis est Patri* (*i*).

(*g*) *Id. ib. pag.* 117.

(*h*) O nimium potens Quanto parentes sanguinis vinclo tenes Natura! quàm te colimus inviti quoque! *Seneca in Hippolyto act.* 4. *v.* 1114.

(*i*) *Terent. in Andria act.* 5. *sc.* 3. *in fine.*

La critique que Pasquier a faite est au fond un grand éloge de l'édit de Henri II. car puis que ce savant Avocat voudroit que l'on eût puni plus severement la rebellion des enfans mineurs, il louë, & il aprouve les nouveaux degrez de peine à quoi on l'avoit soumise. Et de plus il faut sçavoir qu'il declare que ce qui manque là-dedans doit émaner de l'autorité Ecclesiastique, & non pas de la roiale.

REFUTATION de ceux qui tâchent de justifier les mariages clandestins & le rapt.

Qu'on ne dise pas que cet édit est prejudiciable aux personnes dont les peres sont si avares, ou si capricieux qu'ils ne veulent jamais consentir au mariage de leurs enfans. Cette objection n'est point raisonnable, il n'y a point de loi (*k*) qui soit commode absolument à tous les particuliers, il faut donc se contenter que les édits remedient aux plus grans maux. Or il y a infiniment plus d'enfans qui par chaleur & folie de jeunesse se veulent marier mal à-propos, qu'il n'y a de peres qui veuillent s'oposer à des mariages bien assortis. Il vaut donc mieux que les loix refrenent la liberté des enfans, que si elles diminuoient l'autorité paternelle. Outre qu'après un certain âge l'édit de Henri II. ne gênoit point les enfans. Qu'on ne dise point non plus, que la liberté de se marier sans l'aveu des peres est une occasion de faire fortune pour d'honnêtes gens qui n'ont point de bien. C'est ce que j'ai oui dire à quelques Anglois, qui tâchoient de faire l'apologie du privilege de quelques temples de Londres, où les Prêtres peuvent donner la benediction nuptiale sans l'observation des formalitez preliminaires, & legitimer par là les mariages les plus clandestins. On a vu par ce moien, me disoit-on, que le patrimoine d'une très-riche heritiere est fondu dans une famille qui rampoit, & qui a fleuri depuis glorieusement, & a fait honneur à la patrie. On pourroit justifier par une semblable raison l'impunité des enlevemens. Mais ce ne sont que de mauvaises apologies; car il n'y a point de si grans abus qui ne puissent être commodes à quelque particulier. Faut-il pour cela se donner garde de les abolir? Peut-on être veritablement honnête homme, peut on avoir un vrai merite lors qu'on cherche à s'enrichir en ôtant aux peres le droit que les loix divines & les loix humaines leur donnent sur leurs enfans? Si l'on compte bien l'on trouvera que pour un homme de merite qui a fait fortune par cette voie, il y en a vingt qui n'ont eu que l'art de se faire aimer par un exterieur, & par des cajoleries qui ont ébloui une jeune fille ou trop simple, ou mecontente de la severité d'une mere, d'un tuteur &c. & il faut bien que l'on ait compris la fausseté des apologies du privilege de ces temples, puis qu'il n'y a pas long tems que les gazettes nous ont apris que le Parlement d'Angleterre travailloit à le casser.

(*k*) *Voiez ci-dessus pag.* 2317. *citation* (1).

(I) *La maison de Guise contribua puissamment aux opositions.*] „(*l*) La presence du Duc de Guise à Ro„me,

(*l*) *Le Laboureur ubi supra tom.* 2. *pag.* 437.

☞ PIGHIUS (Albert) né à Campen dans l'Over-Issel, est compté parmi les habiles hommes du XVI. siecle, Moreri en a parlé amplement, mais il n'a point observé une erreur grossiere de Louïs (*A*) Guicciardin qui va être censurée, ni la laideur (*B*) effroiable, & la mauvaise prononciation d'Albert Pighius. Les pechez de commission (C) de Mr. Moreri sont

„me, & la jalousie d'authorité qui estoit entre luy & „le Connestable, donna dautant plus de lieu de douter „qu'il traversoit de sa part cette Dispense, que c'estoit „pour faire un Mariage trop avantageux à la Maison „de Montmorency pour les interests de la sienne. Luy „& le Cardinal son frere avoient une estroite alliance „avec le Pape Paul IV. & toute la Maison des Caraf- „fes, ils avoient esté les principaux Autheurs de la „rupture de la Tréve avec l'Espagne en leur faveur, „& le Connestable y avoit resisté. C'est pourquoy il y „avoit apparence qu'ils faisoient agir le Pape, & que „si d'eux-mesmes ils ne luy avoient proposé de de- „mander Dame de France pour quelqu'un de ses Ne- „veux, qu'ils luy firent esperer de la pouvoir obtenir „par le moyen des difficultez qu'il feroit à la Dispen- „se, & qu'ils luy firent gouster l'appuy que ses Pa- „rens en recevroient. Ainsi ils n'eussent pas seule- „ment rompu un Mariage de grande importance à la „Maison de Montmorency, mais ils en auroient fait „valoir un autre avec une Maison tres-noble, mais „inégale en biens & en grandeur.„ Les Guises trouvoient tant d'utilitez dans le mariage de François de Montmorenci avec la Demoiselle de Pienne, comme Mr. le Laboureur le montre, qu'on doit être très-certain qu'ils firent tout le manege dont cet Auteur parle; & s'ils n'eussent point poussé à la roue, & prevenu Paul IV. il n'y a point d'aparence que ce fin & rusé Pontife eût été si peu le maître de ses passions. Vous avez vu (*a*) de quelle maniere il temoignoit sa partialité par des brusqueries, & par des emportemens contre ceux qui n'opinoient pas selon ses desirs. C'est qu'en laissant à un chacun la liberté des sufrages, il ne voioit aucun moien de parvenir à son but, c'est-à-dire à l'execution des projets que Mrs. de Guise lui mettoient en tête. Sans cela il se seroit possedé, il auroit caché son jeu, & auroit persuadé à beaucoup de gens qu'un zêle de discipline l'obligeoit à ne donner point d'atteinte aux saints canons, lors même qu'il s'agissoit d'obliger le Roi très-Chretien, & de donner à la puissance Papale une étenduë que ses predecesseurs lui avoient donnée plus d'une fois. Mr. Esprit eût trouvé en ce cas-là dans la conduite de ce Pape un exemple de la fausseté des vertus humaines.

(*a*) *Dans la remarque B.*

(*A*) *Erreur grossiere de Louïs Guicciardin.*] Après avoir dit qu'Albert Pighius, grand Theologien, & grand Mathematicien, comblé d'honneurs & de richesses par les Papes Hadrien VI. Clement VII. & Paul III. quitta l'Italie, retourna en son païs, & y mourut glorieusement au bout de quelques années, on ajoûte que plusieurs Auteurs n'ont pas laissé d'assûrer qu'il mourut l'an 1530. à Boulogne par la chute d'un pont. On observe que Paul Jove est le premier qui a conté ce mensonge, & que Surius & quelques autres l'ont copié aveuglement: & là-dessus on censure la temerité des mauvais copistes. (*b*) *Paullus tamen Jovius, quem secuti sunt postmodùm Frater Laurentius Surius, & alii quidam Scriptores, qui non institutâ priùs collatione, néque adhibitâ ullâ consimili diligentiâ, (digni sanè hoc nomine qui reprehendantur) alienâ fide subnixi ad alios sese perpetuò referunt: Paullus (inquam) Jovius, libro historiarum suarum vigesimo sexto, Albertum hunc, multò antea tempore, anno scilicet Christi 1530. & in ipsa Caroli Quinti Cæsaris inauguratione, fortuita pontis ruinâ Bononiæ mortuum perhibet.* Voilà une censure bien placée! Guicciardin condamne aigrement ceux qui adoptent les relations d'un Auteur sans examiner si elles sont vraies, il les traite, dis-je, de haut en bas, & il fait lui-même très-grossierement la faute dont il les blâme. Car s'il eût voulu prendre la peine de consulter Paul Jove, & Frere Laurent Surius, il eût vu qu'ils ne disent point que Pighius perdit la vie l'an 1530. Il faut donc qu'il ait copié aveuglement quelques Ecrivains qui attribuoient cette fausseté à ces deux Auteurs. J'ai consulté Paul Jove à l'endroit que Guicciardin cite, & je n'y ai rien trouvé qui se raportât à l'affaire; j'ai cherché l'endroit où il fait la description du couronnement de Charles Quint, & j'y ai seulement trouvé que Pighius fut l'un de ceux qui tomberent lors que le pont s'abatit. (*c*) *Ibi plerique militibus immixti, fœdo casu procidentes, sese pilis atque securibus induerunt; inter quos fuit Albertus Pigius Belga theologus Lutheromastix, minima tamen pro tumultu clades incidit.* Un homme qui marque que la chute de ce pont fit plus de bruit que de mal, & qui ne dit pas que Pighius le seul qu'il nomme de ceux qui tomberent, y fut tué, declare assez nettement que ce Docteur en rechapa. Notez qu'il le nomme *Lutheromastix*, ce qui convainc Guicciardin d'une nouvelle bevûë, car il (*d*) accuse Paul Jove d'avoir accusé Pighius de Lutheranisme. Le reproche qu'il a fait à Surius est très-mal fondé, puis que ce Chartreux (*e*) copie fidelement Paul Jove, & qu'il dit de plus en un autre endroit que Pighius (*f*) ne mourut qu'en l'année 1543. J'ajoûte que Paul Jove observe que la pieté de Pighius le preserva des suites funestes de cette chute. (*g*) *Quum id volumen* (de hierarchia) *commentaretur* . . . . . . *eum è summo vitæ periculo certissimum Dei maximi numen eripuit. Bononiæ enim in celeberrima pompa, quum transeunte coronato Cæsare Carolo Quinto, pars lignei pontis juxta Cæsarem turba pondere corruisset, Albertus tignorum, atque hominum ruina ita oppressus est, ut probitatis, ac instituti operis merito servaretur. Obiit nondum senex in patrio solo, sacerdotiis à Clemente, & Paulo liberaliter honestatus.* Hospinien repondant à ceux qui tiroient un prejugé contre la doctrine de Zuingle de ce que l'Auteur perit de mort violente, emploie entre autres raisons celle de la recrimination. Il nomme quelques personnes zelées pour le Papisme qui avoient fini leurs jours tragiquement. Il met Pighius de ce nombre-là. *De Pigghio aliqui scribunt*, dit-il (*h*), *fuisse illum in tumultu oppressum in magna hominum frequentia una cum pecunia illa quam à Papa & Cardinalibus propter operam suam in causa pontificia defendenda collocatam, acceperat.* Les historiens qui se prevalent d'un faux bruit se rencontrent dans toutes les Communions. L'orthodoxie ne guerit pas ce defaut. Voiez dans la remarque F un Theologien de la confession d'Ausbourg complice de la fausseté d'Hospinien.

(*b*) *Ludovicus Guicciardinus, in descriptione Belgii Provinciarum pag. m. 237.*

(*c*) *Paulus Jovius historiar. lib. 27. fol. m. 111. verso.*

(*d*) Lutheranismi insuper, etsi injustissimè quidem, eum insimulasset: cùm (ut diximus) à doctrinâ Lutheri fuerit alienissimus, adeoque summus illius hostis & antagonista. *Ludov. Guicciardin. ubi supra.*

(*e*) *Surius, commentar. pag. m. 239. ad ann. 1530.*

(*f*) *Id. ib. pag. 491. ad ann. 1543.*

(*g*) *Jovius in elogiis, c. 105. pag. 246.*

(*h*) *Hospinian. histor. sacrament. tom. 2. pag. 210.*

(*B*) *La laideur effroiable & la mauvaise prononciation.*] Paul Jove pretend que la nature se joüa de Pighius avec quelque sorte d'impudence, elle lui couvrit d'un visage affreux le sçavoir illustre & l'éloquence Chretienne qu'elle lui donna. (*i*) *Magna hercle naturæ illudentis inverecundia, excellentem doctrinam cum illustri eloquentia conjunctam si Christiani scriptoris decus spectetur, multa infaceti oris truculentia opertam, in Alberto Pighio conspeximus.* . . . . . *In differendo vultus Scythico more contusus & enormis, & aspero gutture vox educta, & graviter resonantis nasi tumultus, totam ferè sapientiæ gloriam deformabant.*

(*i*) *Jov. in elog. pag. 245.*

(C) *Les pechez de commission de Mr. Moreri sont assez considerables.*] I. Je ne decide point sur la question si le pere de Pighius étoit gentilhomme; mais j'ose bien assûrer que Mr. Moreri prend l'affirmative un peu temerairement. Le mot *patricius* sur quoi il se fonde est équivoque; il signifie ordinairement quand on s'en sert pour les familles modernes, un homme dont les ancêtres ont eu les charges de Senateur, ou de Bourgmaitre &c. Les familles Patriciennes dans les villes Imperiales & en quelques autres endroits, sont quelquefois nobles, mais qu'elles le soient, ou non, on les nomme Patriciennes, pourvu qu'elles aient possedé de pere en fils les magistratures pendant quelque tems. Voilà peut-être en quoi consistoit toute la *Gentilhommerie* du pere de (*k*) Pighius. Je n'ignore pas que Pighius possedoit (*l*) plusieurs belles Seigneuries, & qu'ordinairement c'est une marque d'extraction noble; mais comme ce n'en est pas une preuve demonstrative, je ne prononcerai rien positivement. Il me sufit d'avoir remarqué le sens ambigu du mot qui a servi d'original à Mr. Moreri. II. C'est une expression condamnable que de dire, *Marc de Benevent avoit corrompu les sentimens d'Alphonse touchant la situation du huitiéme cercle.* Il y a là deux bevuës, car il faloit dire que ce personnage avoit corrompu (*m*) l'hypothese d'Alphonse touchant le mouvement du 8. ciel. III. Cette autre expression, *il écrivit en 1538. une Apologie du Concile general que le Pape* Paul troisiéme *avoit publiée*, est absurde, car ce Pape ne publia point une apologie du Concile, mais une bulle pour la celebration d'un Concile. IV. Cette apologie de Pighius ne fut pas recompensée par le *present de deux mille ducats*, & par *la prevôté de St. Jean d'Utrecht*, puis que Pighius reçut ces deux gratifications (*n*) l'an 1535. trois ans avant la publication de l'apologie. V. Dire qu'il mourut à Utrecht le 24. Decembre 1543. n'est pas bien traduire Valere

(*k*) Albertus Pighius Campensis Transisalanus patricio sanguine natus. *Valer. Andreas bibl. Belg. pag. 38.*

(*l*) *Voiez la remarque F.*

(*m*) *Les paroles de Valere André ubi supra p. 39. que Moreri a cru traduire sont*, positionem Alphonsinam de motu octavi orbis depravantem.

(*n*) *Valer. Andreas ibid.*

sont assez considerables. Beze a dit que Pighius fit un livre contre Calvin pour (D) être promu au Cardinalat. D'autres afirment que la lecture des ouvrages de Calvin donna (E) diverses atteintes à l'orthodoxie de Pighius sur le merite des œuvres, & sur la justification du pecheur. D'autres pretendent que Pighius examinoit les ouvrages de Calvin avec une telle passion de les refuter, qu'à force de fuïr les doctrines de cet adversaire, il se jettoit dans une autre extremité. Ils disent qu'il suivit les traces des Pelagiens, & que c'est ce qui a obligé le Cardinal Bona † d'avertir qu'il faut manier avec precaution les œuvres de Pighius. Son traité du franc arbitre contre Calvin, & celui du peché originel ont été mis par l'inquisition d'Espagne dans la liste des ouvrages defendus. Possevin * a donné avis à ses lecteurs que cet homme-là dans les matieres du peché originel, & de la grace a des sentimens qui deplaisent aux theologiens, parce qu'il semble s'être éloigné de la doctrine de saint Augustin aprouvée par l'Eglise. Je raporterai quelques remarques qui ont été faites contre Jean Gerhard, (F) & qui contiennent des particularitez

† *Albertus Pighius ita pressa Pelagianorum sectabatur vestigia ut opera ejus cautè legenda meritò censuerit Cardinalis Bona. Narratio Chronol. Causa Michaelis Baji pag. 192. to. 2. oper. Baii édit. 1696.* Voiez la remarque G lettre e & f.

* *Possevin. in apparatu.*

Valere André qui a dit *obiit*, VII. *Kalend. Januarii, anni ineuntis* CIↃ IↃ XLIII. Ce Latin veut dire que Pighius deceda le 26. de Decembre 1542. Valere André ne se trompe point, & ainsi Mr. de Sponde a fait une faute lors qu'il a dit que Pighius & Eckius moururent l'an 1543. dans l'espace d'un mois. Il met la mort d'Eckius au 10. de Fevrier (a). Swert (b) met celle de Pighius au 29 de Decembre 1543. en quoi Bullart (c) le copie. Ils se trompent, car une (d) lettre du Cardinal Sadolet datée du 17. de Juin 1543. fait mention de la mort de Pighius. Voiez la remarque F.

(D) *Pour être promu au Cardinalat.*] Les gens de bien ajoute Beze, mepriserent cet ouvrage de Pighius, & Satan trompa l'Auteur. Voilà quelle fut sa recompense. (e) *Adversus Albertum Pighium Campensem, sophistam illius ætatis facilè principem, à quo etiam fuerat pro Antagonista delectus, ex quo videlicet reportata insigni victoria, galerum mox, à Pontifice consequeretur. At ille hoc suo labore frustratus, id unum assequutus est quod merentur veritatis hostes, nempe ut & doctis sanisque hominibus fœteret, & ab ipso Satana deciperetur.*

(E) *La lecture des ouvrages de Calvin donna diverses atteintes.*] Theophile Raynaud aiant posé qu'il y a des heretiques qu'on ne sauroit lire sans quelque danger lors qu'on n'a pas une érudition profonde, mais qu'il y en a d'autres qui debitent si grossierement leurs erreurs, qu'on n'a rien à craindre lors même qu'on n'est pas fort docte; cet Auteur, dis-je, aiant posé une fois ce fondement, met en jeu Luther & Calvin. Il met celui-là dans cette premiere classe des heretiques, & celui-ci dans la seconde, & Pighius pour un exemple parlant. (f) *Qua ratione Lutherus, qui ubique stercora, & carnum crepat, suamque animi impotentiam ubique prodit, minorem legentis periculum exposcit, quàm Calvinus, cujus in scribendo vafrities, etiam mediocriter doctis fraudi esse queat, ut in Alberto Pighio est deprehensum, quem constat ex lectione librorum Calvini impactum non rarò esse in scopulos: tametsi homo erat non ineruditus, quod edita ab eo volumina testatum faciunt.* Un Protestant (g) Anglois assûre que Pighius est tout-à-fait orthodoxe dans l'article de la justification. Un autre Protestant du même pais observe, que les Papistes accusent Pighius de s'être gâté à la lecture de Calvin, mais que Pighius a soutenu qu'il n'avoit puisé sa doctrine que dans l'écriture sainte. (h) *Dicunt* Pontificii Pighium, *alioqui* Catholicum Doctorem, *seductum ex Lectione librorum* Calvini. *At* Pighius *ipse testatur, sententiam suam se è lectione* Scripturarum *hausisse: O* Calvinum *vel Adversariorum testimonio beatum, cujus* Scripta *tantum cum* Sacris Scripturis *consensum retinent, si quod* Pontificius Doctor *celeberrimus fatetur se ex* Sacræ Scripturæ *lectione habuisse, id alii* Pontificii *lectioni librorum* Calvini *tribuant. Profectò nisi* Scholasticorum *sententia cum manifestis Scripturis pugnasset, nunquam illam deseruisset* Pighius. Joignons un Ministre François à ces deux Anglois: „(i) Le Cardinal Roffensis, „& Pighius qui écrivirent aussi contre Luther, pri„rent le parti de la grace, & même le dernier soûtint „que nous n'étions point justifiez *par aucune justice* „*inherente, qui fût au dedans de nous:* mais il fut „violemment repoussé par le (1) Doyen de l'Universi„té de Louvain, qui lui reprocha qu'il avoit abandon„né lâchement la doctrine qu'ils avoyent reçûe en„semble dans l'Ecole d'Adrien sixiéme. Et qu'il s'é„toit laissé corrompre en lisant l'institution de Calvin.„ J'ai parcouru tout à l'heure le traité *de fide & justificatione*, qui est la 2. des neuf controverses que Pighius fit imprimer à Cologne l'an 1542. sous le titre de *controversiarum præcipuarum in comitiis Ratisponensibus tractatarum, & quibus nunc potissimum exagitatur Christi fides & religio, diligens & luculenta explicatio*, & j'y ai trouvé des choses qui ne me permettent pas de comprendre, que l'on ait pu dire que son sentiment sur la justification est entierement semblable à celui des Protestans. Il emploie toutes ses forces à les refuter, & il dit en propres termes que les bonnes œuvres sont ce à quoi Dieu prend garde principalement en justifiant & sauvant les hommes. *Ad amorem nostrum atque opera præcipuum a Deo & majorem quam fidei respectum haberi in donando nobis justificationis & salutis gratiam.* C'est le sommaire qu'il a mis en marge au feuillet 63. *verso*, & il a mis au feuillet suivant celui-ci, *opera nostra coram Deo esse meritoria:* J'ai verifié que la doctrine du texte s'accorde parfaitement avec le sommaire de la marge. Nous verrons (‡) ci-dessous que Calvin l'accuse d'être un vrai Pelagien.

(F) *Quelques remarques qui ont été faites contre Jean Gerhard, & qui contiennent des particularitez.*] L'Auteur de ces remarques étoit d'Utrecht, & Avocat de profession, & se nommoit *Gisbertus Lappius à Waveren.* Il les envoia à Nihusius qui les insera dans son *Hypodigma* imprimé l'an 1648. Elles sont une critique piquante d'un passage de Jean Gerhard Professeur en Theologie à Iene. Le passage est au tome 5. des lieux communs de ce Professeur, à la section 14. où l'on refute la 14. marque que Bellarmin a donnée de la vraie Eglise, savoir que ceux qui la combatent, meurent miserablement. Jean Gerhard retorque cela contre Bellarmin, & parle de la mort infortunée des persecuteurs de la religion Protestante, & met Pighius en ce rang-là. *Eodem anno* CHRISTI CIↃ IↃ XLIII, dit-il, *mortuus est Albertus Pighius, Papatûs defensor non postremus; de quo scribunt, fuisse illum in tumultu oppressum, in magna hominum frequentia, unà cum pecunia, quam à Papa, & Cardinalibus propter operam suam, in causa Pontificia defendenda collatam, acceperat.* Le critique prouve par les paroles de Paul Jove dont je me (k) suis servi, que cette chûte d'un pont apartient à l'an 1530 & qu'elle ne fit point perir Albert Pighius. On ajoûte que la liberalité du Pape envers lui est posterieure à l'an 1530. desorte qu'au pis aller il n'auroit pas pu être écrasé sous les ruines de ce pont avec son argent, comme le supose le Theologien d'Iene. On fait voir après cela qu'Albert Pighius (l) *Præpositus & Archidiaconus Ecclesiæ Divi Johannis, liber Dominus in Midrecht, Wilnes, Cudelsteert, Zevenhoven, Tamen; Dominus in Achtienhoven, Blocklant, Nuysthoorn*, mourut bien muni des sacremens de l'Eglise, & avec une très-grande presence d'esprit le 26. de Decembre 1542. dans une maison magnifique qu'il possedoit à Utrecht. (m) *Ultrajecti in ædibus claustralibus, quas in immunitate collegiata Ecclesiæ Divi Johannis magnificas possidebat.* Cette date du jour, & de l'an est contenuë dans la lettre que Jean Vorstius de Lombeca Doien de la Cathedrale d'Utrecht, & l'un des executeurs du testament d'Albert Pighius, écrivit le 29. de Decembre 1542. à Gerard Hamont Prieur de la Chartreuse de Cologne. On donne un extrait de cette lettre. J'y trouve une particularité considerable. C'est que Pighius se sentant piqué au vif par un ouvrage de Bucer, en fut si ému que nonobstant sa maladie il travailla tous les jours à sa justification, sans que les remonstrances de personne gagnassent sur lui qu'il eût plus d'égard au mauvais état de sa santé. Il ne voulut jamais interrompre la composition de sa reponse à ce livre de Bucer, & cela fut cause qu'il mourut plutôt. L'ouvrage demeura imparfait, & fut imprimé (n) pourtant. Voici les termes de la lettre du Doien: (o) *Hoc adjiciam, præfatum Præpositum, D. Pighium, libello quodam, nomine Buceri emisso, quo eum acrius punxit, ita, durante sua ægritudine, fuisse commotum, ut nullâ persuasione induci potuerit, ut aliqua suæ valetudinis habita ratione, Apologiam quamdam responsivam edere, & indies scribere, voluerit omittere. Quam quidem, inchoatam tantum, morte præventus, reliquit: quæ certe indubitata fuit causa celerioris*

(a) *Spondanus, ann Eccles. ad ann. 1543. n. 12. pag. m. 479. Il a copié cela de Surius, excepté le jour de la mort d'Eckius que Surius ne marque point.*

(b) *Swert. Ath. Belg. pag. 115.*

(c) *Bullart, Academ. des Sciences to. 2. pag. 14.*

(d) *Voiez la page 686. des lettres de Sadolet édit. de Lion 1554.*

(e) *Beza in vita Calvini ad ann. 1543.*

(f) *Theoph. Raynaudus de malis ac bonis libris n. 453. p.m. 263.*

(g) *Mornæus, antidot. contra merita cap. 7. sect. 1. apud Pope Blount censf. author pag. 418.*

(h) *Episc. Carleton. Consens. Eccles. Cathol. contra Tridentin. cap. 3. apud Pope Blount ib.*

(i) *Basnage, histoire de la religion des Eglises reformées to. 2. pag. 39. édit. 1690. in 12.*

(1) *Tapperus.*

(‡) *Dans la remarque G à la fin.*

(k) *Voiez la remarque A.*

(l) *Gisbertus Lappius à Waveren apud Nihusium in Hypodigmate pag. 339. 340.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Voiez Cochlæus in actis Lutheri ad ann. 1542. fol. m. 322.*

(o) *Apud Nihusium ibid. pag. 340.*

tez assez propres à cet article, & je n'oublierai point de remarquer que Pighius est (G) accusé de plagiat, & que ceux † qui ont écrit contre lui demeurent d'accord qu'il avoit de l'éloquence, & de l'esprit, & toutes les qualitez d'un bon sophiste, ou d'un très-bon avocat des mauvaises causes; qu'il savoit donner un tour odieux aux doctrines de ses adversaires, & bien declamer dans les endroits où il pouvoit exciter contre eux l'indignation du lecteur, par le moien de certains principes qui se font goûter aisément aux peuples; qu'il savoit cacher les mauvais endroits de sa cause, y faire le fier, & recourir à certains derangemens qui faisoient perdre de vuë le point de la dificulté; qu'en general il sçavoit traiter les matieres avec beaucoup de methode. Il ne manqua pas d'inserer dans une † preface ce que ses antagonistes avoüoient touchant ses beaux dons.

‡ *Calvin. Zuerr, &c.*

† *Voiez Cochlans in actis & scriptis Lutheri ad ann. 1542. sub fin. fol. m. 322.*

PYLADE, nâtif de (A) Cilicie, a été un très-fameux Pantomime à Rome sous l'empire d'Auguste. Il perfectionna par (B) de nouvelles inventions l'art de danser une piece de theatre,

rioris ejus decessus. Eandem Apologiam, sic inchoatam, curato visitari, ac deinde typis excudi. Sur ce que Gerhard debite que les Cardinaux donnerent bien de l'argent à Pighius, on repond qu'il y a beaucoup d'aparence qu'ils ne lui marquerent qu'en belles paroles leur estime, & leur bienveuillance. On cite deux lettres, l'une du Cardinal Sadolet écrite l'an 1539. & l'autre du Cardinal Marcel Cervin écrite de Rome le 27. d'Octobre 1542. Sadolet assûre Albert Pighius qu'il le recommandera au Pape & aux Cardinaux, Cervin promet de representer au Pape les services, & les besoins de Pighius, & proteste que s'il pouvoit lui fournir de quoi satisfaire ses creanciers, il le feroit de bon cœur: (a) *Quantum verò attinet ad æs alienum tuum, si ejus dissolvendi facultas in mea potestate esset posita, non laborares. Et tamen, quamvis S. S. D. N. multis magnisque hoc tempore impensis simul gravatur, non deero, tua merita atque necessitates commemorare, & juvare rem tuam familiarem, quantum potero.* Enfin on remarque que Pighius s'étoit apauvri dans la poursuite de plusieurs procés, dont le principal fut celui qu'il soutint vigoureusement contre l'Empereur, & contre la Cour de la Province, qui lui contestoient la haute jurisdiction de la Prevôté de saint Jean.

(a) *Ibid. pag. 342. 343.*

Quand on suit de près toutes ses demarches on ne peut s'empêcher de dire, que c'étoit un homme qui s'intriguoit, & un assez grand *facendaire*. Je me sers de ce vieux mot qui me paroît expressif, & que j'ai trouvé dans (b) de bons auteurs qui vivoient au commencement du 17. siecle. Je voudrois qu'on l'eût conservé, & je m'étonne qu'il ne soit pas dans Nicot, ni dans Monet, ni dans Furetiere. Mais il y a plusieurs autres mots aussi notables que celui-là qu'ils n'ont point connus.

(b) *Mr. Du Plessis Mornai s'en sert quelquefois.*

(G) *Pighius est accusé de plagiat.*] C'est Calvin qui l'en accuse. Les listes qu'on a vuës jusqu'ici des plagiaires n'en disent rien. Pighius commença son livre du franc arbitre par la liaison de la connoissance de Dieu & de la connoissance de l'homme. Il avoit trouvé cette methode dans l'institution de Calvin, & il s'en servit sans reconoître d'où il l'avoit prise. Calvin le blâme d'en avoir usé de la sorte, & ne comprend pas le fondement d'une si grande familiarité. Il n'en trouve point d'autre que le droit de prescription, vû qu'il y avoit long tems que Pighius exerçoit cette pillerie. (c) *Miror quâ fronte ausus fuerit, nulla mei mentione facta, tam familiariter sumere de meo libro, quod in suum transcriberet. Neque enim quo jure id faciat, video: nisi fortè præscriptionem obtendas, quia sic facere pridem solitus sit. Nam in magno illo libro, quem adversus nostram confessionem edidit, integras sæpe ex Institutione mea paginas, ubi visum est, infercit, ac suo commodo sic adaptat, quasi aliunde non sumpsisset. Velim nunc scire quo jure aut titulo mea sic pro suis usurpet. Si qua magna esset inter nos necessitudo, ego hanc confidentiam amicitiæ non difficulter concederem. Sed nunc huic veniæ non est locus. An quia hostis sum, se jus direptionis in omnia mea habere putat? At hoc prædæ genus nullo, nec jure, nec more, defendi potest. Unus ergo prætextus restat, homini docto potuisse non minus venire in mentem quæ dixeram, quàm mihi prius venerant. Sed lectores obsecro, si tantum habeant otij, ut caput primum libri Pighiani cum primo Institutionis meæ capite conferant. Nihil dico: nisi quod non sine risu ac stomacho perspicient nimis perditam hominis impudentiam. Quod si ulterius pergere libeat, percurrant quæ de Justificatione tractat in altero illo opere, & ad sextum Institutionis meæ caput exigant: mirum si bilem continere queant. Neque enim clanculum furatur aut carpsim: neque artificio tegere ita studet suas rapinas, ut apud se natum videatur, quod apud me legis, sed ita palam mea ad verbum recitat, ut videatur paginas ipsas totas pigritia assuisse, quò describendi laborem fugeret. Si fateretur authorem, cum diceretmutuari: nunc quid causari potest, quo minus plagiarius palam vocetur?* Vous voiez qu'on l'accuse d'avoir volé mot à mot des pages entieres de l'institution de Calvin, pour les coudre à son ouvrage, sans cacher, ou sans deguiser son vol. C'est une securité étonnante; mais on ajoûte pour l'excuser, qu'il se contentoit de plaire à ceux qui ne consultoient jamais les écrits de l'autre parti, & qui recevoient pour bon tout ce qui se publioit contre la secte Protestante: (d) *Mirabitur quicunque leget, unde tantus hominis stupor: qui nihil veritus sit, in ipso statim vestigio deprehendi. Ego verò dum omnia bene reputo, habeo quod pro hominis excusatione dicam: eum securitate magis quam socordia, id fecisse. Satis enim habuit, si modò iis placeret, qui non minori religione a nostris abstinent, quam facilitate omnia laudant ac mirantur, quæ nos quovis modo impugnant.* Notez que Calvin ne reconoît pas que ses ouvrages aient communiqué à Pighius quelque portion d'orthodoxie, & qu'il le traite de Pelagien. (e) *Hoc totum non modo Pelagii scholam redolet, sed mera est Pelagianæ impietatis magna ex parte professio. . . . . (f) Quòd autem toties cum Pelagianis nihil se habere commune jactat, nescio quos hic Pelagianos comminiscatur. Neque enim tantùm cum iis, quos describit Augustinus, multa habet similia, sed eorum quibusdam multò est deterior. . . . . (g) Ergo, ut aliquando claudatur hic liber, frustra, aut se à Pelagio disjungere conatur Pighius, cujus societate eum teneri implicitum tam apertè demonstravimus: aut nos Manichæo, aliisque hæreticis adjungere, à quibus non minus dissidemus, quàm ipse ab orthodoxo Ecclesiæ sensu.*

(c) *Calvin. respons. contra Pighium de libero arbitrio pag. 140. Opuscul. theolog.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. pag. 163. 164.*

(f) *Id. ib. pag. 188. col. 1.*

(g) *Id. ib. pag. 191. col. 1.*

(A) *Nâtif de Cilicie.*] C'est ce qu'on voit clairement dans Suidas: la suite où il avoit marqué peut-être le nom de la patrie, est une obscurité que les Critiques n'ont pas encore dissipée. Boulenger (h) s'est imaginé une oposition chimerique entre ceux qui font Pylade Cilicien, & l'Anthologie qui le fait venir, dit-il, de la ville de Thebes en Egypte; sur quoi il allegue ces paroles:

Βάκχας
Ἐκ Θηβῶν ἰταλὴν ἤγαγε πρὸς θυμέλην
Ἀνθρώποις Πυλάδης.

Id est quando Bacchas ex Thebis ad pulpitum Italicum hominibus Pylades adduxit. Cela ne veut dire sinon que Pylade fit voir aux Romains la representation d'une chose qui s'etoit faite à Thebes. On n'a jamais pretendu marquer par là qu'il fût de Thebes, ou qu'il y eût demeuré avantque de venir en Italie; & de plus il est evident qu'il ne s'agit ici que de Thebes dans la Beotie, où Bacchus & ses fêtes avoient leurs principales stations. Au reste ἰταλὴν πρὸς θυμέλην est fort bien traduit par *ad pulpitum Italicum*, *sur la scéne ou sur le theatre d'Italie*, mais ceux qui ont traduit (i) *Italicum ad sacrificium*, ont bronché très-lourdement.

(h) *Julius Cæsar Bulengerus de Theatro lib. 1. c. 43. fol. m. 115. & 117. verso. La remarque E lettre i aprend d'où ces vers Grecs sont tirez.*

(i) *Cette faute est dans l'Anthologie de l'edition de Lubin in 4. pag. 760.*

(k) Pylades Cilix Pantomimus, quum veteres ipsi canerent & saltarent, primus Romæ chorum sibi & fistulas præcinere fecit. *In Chron. Euseb. ad ann. 1995.*

(B) *Par de nouvelles inventions.*] J'ai marqué en gros dans l'article de Bathyllus le changement qui arriva sous Auguste aux danses des Pantomimes. Mais pour entrer ici un peu plus dans le detail, je dois dire que Pylade, si nous en croions St. Jerôme (k), est le premier qui à Rome ait dansé au son des flageolets, & au chant du Chœur, & qu'avant lui les Pantomimes dansoient & chantoient eux-mêmes tout à la fois. Mr. de Saumaise (l) ne consent point à tout cela: il montre que dès le tems de Livius poëte & comedien, on épargna au danseur la fatigue de chanter lui-même, & (m) qu'on lui donna un garçon qui chantoit, pendant qu'un autre joüoit de la flûte; mais il demeure d'accord que Pylade est le premier qui ait fait servir à sa danse le chant du Chœur, & le son des flageolets, *fistulas & chorum sibi saltanti ut præcineret curavisse.* A quoi s'accorde ce qu'il repondit lors qu'Auguste lui demanda ce qu'il avoit joint à la danse, (n) Αὐλῶν συρίγγων τ' ἐνοπὴν, ὁμαδόν τ' ἀνθρώπων, *le son des flageolets & des flûtes, & la symphonie des hommes*; c'est qu'avant lui il n'y avoit qu'une flûte destinée

(l) *Salmas. in Vopiscum pag. 836. edit. Lugd. Batav. in 8.*

(m) *Valer. Maxim. l. 2. c. 4. p. m. 161. Voiez aussi Lucien de Saltatione p. m. 925. tom. 1.*

(n) *C'est le 13. vers du 10. livre de l'Iliade.*

tre, comme je l'ai dejà dit dans l'article de Bathyllus. Il fit même † un livre sur cette matiere. On pourra juger de l'habileté avec laquelle il executoit son art, si l'on considere qu'Auguste l'aiant rapellé à Rome *, d'où il avoit été chassé par cabale, fit un si grand plaisir au peuple, que ce fut l'une des raisons pour lesquelles on cessa d'être fâché de quelques loix incommodes que cet Empereur avoit faites. D'autres β n'attribuent point au credit d'une faction contraire le bannissement de Pylade; ils disent que ce fut une peine qu'Auguste lui infligea, à cause qu'il avoit montré au doigt (C) un des spectateurs. Mais il pourroit être que Mecenas, qui favorisoit Bathyllus le rival de Pylade, se servit de cette occasion pour éloigner celui-ci. Pylade eut un autre concurrent (D) nommé Hylas, qui avoit été son disciple. Macrobe nous aprend γ sur cela diverses particularitez: comme qu'il y eut un soulevement populaire δ au sujet de cette concurrence; & qu'un jour Hylas dansant un cantique dont la fin étoit *le grand Agamemnon*, exprima la chose par les gestes d'une personne qui mesureroit une haute taille. Pylade pour le critiquer s'étant écrié, *Vous le faites haut, mais non pas grand*, fut contraint par l'assemblée à danser le même cantique. Il le fit; & lors qu'il en fut *au grand Agamemnon*, il prit la posture d'un homme qui meditoit ζ. Un jour qu'il dansoit la tragedie d'*Hercule furieux*, quelques personnes trouverent que ses pas n'alloient pas bien; il ôta son masque & dit aux rieurs, *Fous que vous êtes, ne voiez-vous pas que je represente un fou?* Il jetta des fleches ce jour-là dans la mêlée des spectateurs; il en jetta aussi lors qu'il joüa ce personnage dans la chambre d'Auguste. Ce Prince ne se fâcha point d'être traité de la même sorte que le peuple Romain. Toutes ces choses ont incomparablement plus de grace dans l'original η, les curieux feront fort bien d'y avoir recours. On trouve des épigrammes (E) dans l'Anthologie à l'honneur de nôtre Pylade. Il laissa des disciples qui se qualifierent successivement de son nom. On voit sous Trajan un Danseur θ nommé Pylade particulierement aimé de ce Prince. On en voit un autre que λ Didius Julianus fit danser dans le palais où Pertinax venoit d'être massacré. Galien parle d'un Pantomime nommé Pylade ‡, dont il decouvrit qu'une femme étoit éperdûment amoureuse, & qui sans doute est l'un de ceux-là. Les inscriptions de ⸸ Gruterus parlent de quelques Pantomimes qui avoient ce même nom.

† *Athen. l. 1. c. 17. Suidas in* Πυλάδης.
* *Dio lib. 54.*
β *Sueton. in Augusto c. 45.*
γ *Macrobius Saturn. l. 2. c. 7.*
δ *Voiez la remarque E de l'article Bathyllus.*
ζ Nihil magis ratus magno duci convenire quam pro omnibus cogitare. *Macrob. ib.*
η *Apud Macrobium ib.*
θ *Xiphil. in Trajan.*
λ *Id. in Did. Juliano.*
‡ *Voiez Vossius* inst. poet. l. 2. pag. 184. *il refute Brodæus qui a dit sur l'Anthologie qu'il n'y a eu que deux Pantomimes nommez Pylade.*
⸸ *Voiez Scaliger in Euseb. pag. 169. Salmas. in Vopisc. pag. 834. edit. in 8.*

☞ PIN (Jean du) en Latin *Pinus*, Evêque de Rieux au XVI. siecle, étoit de Toulouse. Il alla chercher en Italie la culture de l'esprit, il étudia l'éloquence & la jurisprudence dans Boulogne, & il y publia des livres (*A*) qui le firent estimer. Ceux qu'il publia depuis confirmerent & augmenterent sa reputation. Il s'attachoit à la politesse (*B*) du style Latin. Il fut conseiller au Parlement de Toulouse, & Ambassadeur de France je ne sçai où, mais je croi que ce fut en Italie. Je ne m'exprimerois pas de cette maniere vague, & je circonstancierois mieux les choses si j'avois ses livres, ou si les Auteurs qui parlent de lui & que j'ai pu consulter, avoient marqué quelques faits touchant son histoire; mais ils en sont les plus ignorans du monde. Catel son

destinée à l'usage des Pantomimes, & pour lui on en fit servir plusieurs. On aprend de Lucien que la danse de ces gens-là se faisoit aussi au son de plusieurs autres instrumens, *cithara*, *cimbalorum*, & de certains batemens de pied qui, au sentiment de Saumaise, servoient à la même chose que le mouvement des mains, qu'on nomme aujourd'hui batre la mesure. Le même Auteur a (*a*) observé que ce fut principalement sous Auguste que la danse parvint à sa perfection. C'est un éloge pour Pylade, (*b*) *qui ferebatur mutasse rudis illius saltationis ritum qua apud majores viguit, & venustam induxisse novitatem.*

(C) *Montré au doigt un des spectateurs.*] Auguste étoit donc bien indulgent pour les siffleurs, car ce spectateur siffloit Pylade. (*c*) *Pyladem urbe atque Italia summoverit quod spectatorem à quo exsibilabatur demonstrasset digito, conspicuumque fecisset.* Si aujourd'hui (*d*) à Paris un Comedien se vangeoit de ces gens-là à la maniere de Pylade, il n'en seroit pas repris. Les nouvelles publiques nous aprennent qu'on a fait en France de terribles reglemens contre les siffleurs, dont l'audace étoit montée au plus haut point. Le placet qu'un poëte presenta au Roi, pour faire ensorte que l'on reprimât leur fureur, est une fort jolie piece de poësie. Elle a paru dans le Mercure galant, & puis dans le recueil que l'on publie tous les mois à la Haie. L'on a inseré dans le *Furetieriana* une épigramme sur l'origine des sifflets. On attribuë cette piece à un Auteur fort illustre par ses tragedies, mais la reputation du bel Esprit qu'on y maltraite est si bien établie, que cela ne lui sçauroit faire de tort (*e*). Dans l'édition de Hollande on a mis (*f*) *Historien*, au lieu d'*Histrion*.

(D) *Un autre concurrent nommé Hylas.*] Voici comme parle Macrobe: (*g*) *Hylam discipulum usque ad æqualitatis contentionem eruditione provexit: populus deinde inter utriusque suffragia divisus est.* Quelques sçavans (*h*) prenent cet Hylas & Bathyllus pour une même personne: ils disent que le premier nom lui fut imposé parce qu'il tenoit dans le cœur de Pylade son maitre, le même rang qu'Hylas avoit eu dans celui d'Hercule. En un mot ils se figurent ici un commerce de pederastie. Tout cela me paroit amené de loin, froid & forcé. Personne n'a dit que Bathyllus ait été l'écolier de Pylade, comme Macrobe dit qu'Hylas le fut. Contentons nous donc de dire qu'aparemment l'un a été confondu avec l'autre, quant à l'affaire qui porta Auguste à gronder Pylade, & croions d'ailleurs qu'Hylas & Bathyllus ont été deux Pantomimes differens. Voiez la remarque E de l'article *Bathyllus*.

(E) *Des épigrammes dans l'Anthologie.*] Celle (*i*) que Boulenger & Lubin ont mal expliquée, attribuë à Pylade des mains qui disent tout, παμφώνους. On feroit un gros recueil, si l'on entreprenoit de rassembler tous les passages où les anciens ont heureusement representé le langage manuel des Pantomimes; contentons nous de mettre ici ce Latin de Cassiodore (*k*), *His sunt addita Orchestarum loquacissimæ manus, linguosi digiti, silentium clamosum, expositio tacita*, & ce Grec de Nonnus, (*l*) Νεύματα μῦθον ἔχων, παλάμην στόμα, δάκτυλα φωνήν. *Nutus sermonem habens, manum os, digitos vocem.* N'en disons pas davantage; laissons là St. Cyprien (*m*) avec son *cui ars sit verba manibus expedire.*

(*A*) *Il y publia des livres qui le firent estimer. Ceux qu'il publia depuis.*] Il fit la vie de (*n*) Philippe Beroalde le pere, & celle de Catherine de Siene; ces deux ouvrages furent imprimez à Boulogne l'an 1505. Une lettre & des épigrammes qu'il composa à la loüange de Codrus Urceus, furent imprimées avec les œuvres de ce Codrus Urceus. Il fit aussi un traitté *de vita aulica*; son livre *de claris fœminis*, des femmes illustres, fut imprimé à Paris l'an 1521. *in folio* (*o*). Celui de la vie de Saint Roch fut imprimé à Paris *in 4. apud Joannem Parvum.* Il étoit alors *Senator Tolosanus & Orator Regius* (*p*). L'*Allobrogicæ narrationis liber* fut imprimé à Venise *in 4.* l'an 1516. & puis à Paris par Badius en la même année (*q*).

(*B*) *Il s'attachoit à la politesse du style.*] Prouvons cela par un passage d'Erasme. (*r*) *Posset inter hujus laudis* (Tullianæ dictionis) *competitores numerari*, (Joannes Pinus) *nisi & hunc negotiorum tumultus & ecclesiastica dignitas à studiis avulsisset. Olim certè præclarum sui specimen dedit, quùm Bononiæ Musarum sacra coleret. Nunc episcopum audio factum, quid accesserit eloquentiæ nescio. Fieri potest ut plus accesserit eruditionis quam dignitatis.*

(*a*) Οὐ πάλαι ἀρξαμένη ἐς τοσοῦτον κάλλος ἐπιδεδωκέναι, ἀλλὰ κατὰ τὸν Σεβαστὸν μάλιστα. *Lucian. ubi supra apud Salmasium ib. pag. 836.*
(*b*) *Macrob. Saturn. l. 2. c. 7.*
(*c*) *Sueton. in Aug. c. 45.*
(*d*) *On écrit ceci l'an 1696.*
(*e*) *Voiez les lettres historiques du mois de Mars 1696. pag. 288. 289.*
(*f*) *Furetieriana pag. 72.*
(*g*) *Macrob. ubi supra.*
(*h*) *Isaacus Pontanus, in illum locum Macrobii.*
(*i*) *Anthol. l. 4. c. 25. n. 8. pag. m. 760*
(*k*) *Lib. 4. variorum.*
(*l*) *Dionys. l. 7. v. 18.*
(*m*) *Lib. de spectac.*
(*n*) *Et non pas Pierre comme dans Moreri.*
(*o*) *Ex epitome bibl. Gesneri pag. 485. vel ex Vossio de hist. Latin. pag. 662.*
(*p*) *Du Verdier Vau-Privas in supplemento epitomes bibl. Gesneri pag. 53.*
(*q*) *Id. ib.*
(*r*) *Erasmus in Ciceroniano pag. m. 74.*

son compatriote le conoissoit si peu qu'il a fait un anachronisme (C) pitoiable en parlant de lui. Je ne sçaurois dire en quel tems Du Pin fut fait Evêque de Rieux, ni quand il mourut, je sçai seulement qu'il jouïssoit de cet Evêché en 1530. & (D) qu'il n'a point passé l'année 1538.

PINEAU (SEVERIN) en Latin *Pineus*, nâtif de † Chartres, publia à Paris où il exerçoit la chirurgie, un livre Latin en 1598. qui a été reimprimé plusieurs fois *. Il y traite des marques du pucelage des filles, & c'est aparemment ce qui a donné le plus de cours à cet Ecrit. On assûre que (Y) la traduction qui en fut faite en Allemand, & publiée à Francfort vers le commencement du XVII. siecle, fut proscrite par les Magistrats: ils ne trouverent pas bon que ces matieres fussent traitées en langue vulgaire. L'Auteur composa d'abord son livre en François, & le voulut publier en cette (Z) langue; mais quand il eut vu que les essais qu'il en montra à quelques personnes, ne servirent qu'à les exciter ou à des discours lascifs, ou à de mauvaises plaisanteries, il resolut de ne s'adresser qu'aux gens doctes; & il mit à la fin de sa preface ces vers d'un ancien ‡: *Odi profanum vulgus, & arceo: Favete linguis: carmina non prius Audita, Musarum sacerdos Virginibus puerisque canto.*

Gabriel du PINEAU, en Latin *Pinellus*, Conseiller au Presidial d'Angers, a été un homme celebre. Il mourut à Angers l'an 1644. dans sa 73. année θ.

☞ PINET (ANTOINE DU) Seigneur de Noroy vivoit au XVI. siecle, & (A) publia plusieurs livres. Il ⸸ étoit de Bezançon, & il fit paroître par quelques-uns de ses ouvrages qu'il avoit du zêle pour la religion Protestante. Cela paroît principalement dans les notes (B) qu'il ajoûta

(C) *Catel . . . . a fait un anachronisme pitoiable.*] Consultez dans ses memoires (a) de l'histoire du Languedoc le catalogue des Evêques de Rieux, vous y trouverez Jean du Pin deux degrez plus haut que *Pierre Louys de Voltan Evesque* de Rieux *en l'an* 1515.

(D) *Il jouïssoit de cet Evêché en 1530. . . . . il n'a point passé l'année 1538.*] Le premier de ces deux faits se peut prouver par une lettre (b) que Sadolet écrivit *Pino Rivensi Episcopo* le 1. de Mars 1530. elle contient des loüanges exquises de nôtre du Pin, auquel l'Auteur envoioit un exemplaire de sa premiere production qui étoit un commentaire sur le Pseaume 90. Le second fait se prouve par les vers d'Hubert Sussanneau *in obitum Pini Rivorum Episc. cum interfuisset ejus funeri.* Ils sont au feuillet 41. verso des quatre livres *Ludorum* de cet Auteur à l'édition de Paris *apud Simonem Colinæum* 1538. in 8. On aprend là que les funerailles de ce Prelat furent faites à Toulouse avec une grande pompe.

(Y) *On assûre que la traduction*] J'aprens cette particularité dans une lettre qui fut écrite à Goldast, & qui est la 172. du recueil imprimé à Francfort en 1688. Un de ses amis nommé Segeth lui écrivant de Hanaw le 5. d'Août 1607. le prie de lui acheter cette version quoi qu'elle coûte, & il marque qu'il souhaite d'autant plus de l'avoir, qu'il a oui dire que le debit en avoit été defendu. *Si in libellum quendam Severini (c) Pevini de dignoscendis virginibus è Gallica in Germanicam linguam verso incidas, eum mihi quocunque pretio compares, quod cum gratiarum actione reddetur. Audio istic apud Spiessium excusum, & interdictum ejus venditione, quod fateor mihi calcar addidit ad poscendum.*

(Z) *Et le voulut publier en cette langue, mais quand il eut vu.*] Son intention étoit bonne: il avoit dessein de rendre service aux Juges, qui se trouvoient fort souvent embarrassez dans certaines causes où le sexe étoit complaignant, tantôt d'avoir encore sa virginité, tantôt de ne l'avoir plus. Au premier cas on se plaignoit d'être mariée à un impuissant, & au second d'avoir été violée. Il pouvoit y avoir de l'abus dans ces deux especes de plainte; il pouvoit y en avoir aussi dans l'information du fait; car ou bien les Matrones & autres Experts nommez d'office pour visiter les parties, ne conoissoient pas assez la nature, ou bien ils usoient de tricherie. Voilà pourquoi le Sieur Pineau se crut obligé de faire part au public de ses decouvertes, & de les rendre intelligibles à ceux qui n'entendoient pas le Latin. Mais d'autres raisons le firent changer de dessein. Voici ce qu'il nous aprend. (d) *Te autem monitum volumus (amice lector) hoc opusculum primum nos Gallicum fecisse, sicque in publicum proditurum decrevisse ad eorum sublevationem, qui judicibus & parentibus referre debent de conformatione naturali, aut vitiata pudendorum virginum nuptarum aut innuptarum, quarum hæ maximam vim à procis integritati suæ: illæ vero nullam à maritis aut saltem sponsis imbecillioribus & fatuis illatam fuisse conqueruntur. Sed cum primas delineationes quibusdam exposuissemus, cognovissemusque horum alios ad lasciviam, alios ad vaniloquium & procacitatem potius quam ad fructum aliquem ex eo sibi & reipublicæ utilem colligendum expetere, instituti nostri rationem mutavimus, atque in sermonem Latinum convertimus, philiatrisque solis & literati hominibus devovimus Horatii exemplo impulsi (e).* Notez que son livre comprend deux parties. Dans la 1. il examine les marques de la virginité; & il soutient dans la 2. qu'il y a deux (f) os qui se separent lors que les femmes accouchent. Il exhorte les medecins & les chirurgiens à se souvenir de son hypothese, soit afin de faciliter la disjonction de ces deux os; soit afin de les rejoindre après que l'enfant est né. (g) *Propterea mulieres in utero habentes, & pueros adhuc in eo degentes ac stabulantes non sic negligendos esse hortamur, sed omni auxilio & arte juvandos, ut non minus saltem diligentes se præbuisse videantur Medici & Chirurgi in partibus dilatandis, per quas exit fœtus de utero matris, quam quum editus est, in iisdem constringendis solliciti sunt. Quod fit apte & convenienter, si medicamenta emollientia qua voles forma parata symphysibus prædictorum ossium pubis & ilium adhibita fuerint, ut natura docet, atque ipsamet quantum potest, præstat. Quæ ossa his in symphysibus adeo vehementer constricta sunt reliquo vitæ tempore, ut citius alibi, puta, in medio sui frangerentur, quam à causa quadam procatarctica ab invicem diducerentur, quæ tamen tempore partus distrahuntur.*

(A) *Et publia plusieurs livres.*] Les plus considerables ne sont que des traductions Françoises. Je parlerai de la meilleure dans la derniere remarque de cet article. Les autres sont celle de (h) la troisiéme partie des lettres de Don Antonio de Guevara, & celle du *Traicté* du même Guevara *des travaux & privileges des galeres.* Celle des (i) *Commentaires de P. André Mathiol Siennois, sur l'histoire des Plantes de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe*, à Lion in folio (k) l'an 1566. Celle *des secrets miracles de nature de Levin Lemne, Medecin de Zirisee*, à Lion (l) 1567. Celle des *Lieux communs de la Saincte escriture, recueillis par Wolfang Musculus en 66. tiltres*, à Geneve par Eustace Vignon in folio 1577 (m). Celle de la *Taxe des parties casuelles* &c. j'en parlerai dans la remarque suivante. Quant aux livres qu'il a composez en voici de controverse, *la Conformité des Eglises reformées de France, & de l'Eglise primitive en police & ceremonies*, à Lion 1564. in 8 (n). *Sermons sur l'Apocalypse* (o). Voici un ouvrage d'une autre espece. (p) *Plants, pourtraicts & descriptions de plusieurs villes & forteresses tant de l'Europe, Asie, Afrique que des Indes & terres neufues, leurs fondations, antiquitez, & maniere de vivre: Avec plusieurs cartes generales & particulieres servans à la Cosmographie jointes à leurs declarations. Le tout mis par ordre region par region*, à Lion par Jean d'Ogerolles l'an 1564. in folio. On verra dans la remarque C une observation critique contre cette compilation.

(B) *Les notes qu'il ajoûta à la traduction Françoise de la taxe de la Chancellerie de Rome.*] Voici le titre de l'ouvrage. *Taxe des parties casuelles de la boutique du Pape, en Latin & en François, avec annotations prinses des Decretz, Conciles, & Canons tant vieux que modernes, pour la verification de la discipline anciennement observée en l'Eglise, le tout accreu & reveu. Par A. D. P.* L'épitre dedicatoire *à tous les fideles Chretiens* est datée *de Lyon* le 26. de Mars 1564. J'en vais copier un endroit afin qu'on juge de la liberté de paroles que l'Auteur a prise. C'étoit la coutume de ce temps-là. (q) *Qui est la cause pourquoy leur ay seulement mis au devant le taux de leurs ames, selon que leur Dieu Terrestre les a mis à prix: à ce que voyans & le train qu'on fait d'eux, & de leurs consciences, & la tyrannie où ils sont reduits, & le danger qui y est, ils levent les yeux en haut, & cognoissans, en fin, la grace que Dieu fait à ceux qu'il delivre de telle servitude.*

Et

(a) *A la page* 1035.

(b) *Elle est au 4. livre des lettres de Sadolet pag. 150. edit. Lugdun. 1554. in 8.*

(c) *Lisez* Pinæi.

(d) *Severinus Pinæus, in præfat. ad Lector. pag. 22.*

(e) *Il met ici les vers d'Horace raportez à la fin du corps de cet article. L'aplication de ces vers est conforme au titre qu'on a donné à un livre* De organis generationis. *On l'a intitulé* Sacra Eleusinia patefacta. *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juillet 1684. pag. 535. mais prenez garde que Reinerus Rolfincius qui est l'Auteur de ce livre ne l'intitula pas de la sorte. Ce fut par un tour de libraire que son ouvrage fut produit comme nouveau sous ce titre-là l'an 1684. & sans nom d'Auteur.*

† Carnutensis, *& non pas* Cornutensis, *comme dans Drandius, ou* Camutensis *comme dans* Lindenius renovatus.

* *Lindenius renovatus marque jusqu'à 8. éditions.*

‡ *Horace Od. 1. l. 3.*

θ *Voiez Mr. Menage remarques sur la vie de Guillaume Menage pag. 333. où il donne le catalogue des livres publiez, & non publiez de ce Pineau.*

⸸ *La Croix du Maine bibl. Franç. pag. 19.*

(f) *L'os pubis & l'os ilium.*

(g) *Id. ib. p. 21. 22.*

(h) *Du Verdier Vau-Privas bibl. Franç. pag. 76. qui dit que ces deux versions furent imprimées ensemble à Lion in 4. l'an 1560.*

(i) *Id. ib. pag. 78.*

(k) *La Croix du Maine page 19.*

(l) *Id. ib. pag. 20.*

(m) *Du Verdier Vau-Privas ubi supra pag. 78.*

(n) *Id. ib. pag. 75.*

(o) *Id. ib. pag. 76.*

(p) *Id. ib. pag. 75.*

(q) *Pinet, épitre dedicat. de la taxe des parties casuelles &c.*

ajoûta à la traduction Françoise de la taxe de la Chancellerie de Rome. Il debita des chimeres

Et à fin que Dataires, Auditeurs, Bullistes, Romanesques, Copistes, Banquiers expeditionnaires, & toute telle dragée de gens ne pensast qu'on ait icy prins, Qui pro quo, *j'ai mis au vray le texte latin de la taxe de la chambre Papale, avec la traduction françoise, y adioustant quelques annotations pour servir à l'Eglise. Car le contenu du texte est si vilain, & si detestable que je vous supplieray, mes freres, me pardonner de l'avoir presenté à une compaignie si saincte que la vostre, ou on n'oyt resonner que Cantiques, Psalmes & louanges au Seigneur nostre Dieu. Mais il convient monstrer au vilain sa vilenie, & au fol sa folie, de peur qu'on ne soit estimé semblable à luy.* On peut aisément conjecturer qu'un homme qui parle ainsi dans son épitre liminaire, s'est exprimé fort cruëment lors qu'il a glosé un texte aussi favorable à l'invective que l'est celui de la taxe de la Chancellerie Romaine. Je voudrois que toutes les notes de du Pinet ne sentissent pas le controversiste, & qu'il y en eût quelques-uns qui expliquassent certaines façons de parler qui reviennent trés-souvent. Mais je m'imagine qu'il n'étoit pas assez versé dans le droit Canon, ni dans le style de la cour de Rome pour savoir bien demeler ces obscuritez. Il voulut dès l'entrée de son commentaire indiquer le prix des taxes, & fut obligé d'avouër que cela passoit ses forces. Il n'y a point de lecteurs qui puissent se contenter de ce qu'il a dit. Je m'en vais vous en convaincre. Les trois monnoies dont on fait mention dans ce tarif Apostolique de Rome, sont *turonenses, ducatus*, & *carlinus*. Du Pinet a traduit ces mots par *tournois d'or*, *ducat de chambre*, & *carlin*; sur quoi il donne cette note: (a) „ Quant au tour„nois d'or, les uns le prennent pour une livre pari„sis: les autres tiennent que c'est un escu vieux: d'au„tres ont opinion qu'il vaut un Philippus. En som„me je n'ay encores eu aucune certitude de ceste mon„noye, encores que le Tournois de chambre vaille „ordinairement une reale: le ducat vaut un pistolet, „ & quatre solz tournois: le carlin vaut quatre solz.„ Ceux qui se plaisent à bien entendre tout ce qu'ils lisent ont besoin d'une explication beaucoup meilleure que celle-là, & il est certain que c'étoit l'un des endroits que l'Auteur des notes devoit le mieux éclaircir, si cela lui avoit été possible. On rimprima son travail (b) à Leide l'an 1607. On l'a rimprimé à Amsterdam avec une nouvelle preface l'an 1700. L'Auteur de cette preface nous avertit, qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour évaluer à nos monnoies les tournois, les ducats & les carlins qui sont emploiez dans la taxe de la Chancellerie du Pape; mais qu'on n'a pu recevoir aucun éclaircissement, & que si l'on en reçoit on le mettra dans une nouvelle édition. On allegue ce que du Pinet a observé sur la valeur des trois monnoies, & l'on ajoûte que l'Auteur des notes sur la confession de Sanci assure qu'à la fin du livre des taxes de la Chancellerie Romaine, (c) *il y a un Tarif qui evaluë le gros à 4. sols Tournois, le Ducat à 40. sols & le Carolus à huit blancs.* L'Auteur de ces notes observe cela en commentant une partie de ce passage de d'Aubigné. „(d) Il y a un autre livre lequel ceux dont j'ay tantost „parlé, ont fort voulu extirper: mais le Saint Siege ne „le permettroit jamais. . . . . . C'est le livre des „taxes: où un bon Catholique voit les pechés à bon „marché, & sçait en un coup, pour combien il en „doit estre quitte. Celuy qui aura desloré une vier„ge doit six gros. Quiconque aura connu charnel„lement, & toutesfois de gré à gré, sa propre me„re, sa sœur, sa cousine germaine, ou sa comme„re de baptesme, il en est quitte pour cinq gros. „Toutesfois si cela est connu en l'Eglise, il en faut „six. Pour avoir tué son pere ou sa mere, il faut „un ducat & cinq carlins.„ Sur ces paroles *cinq gros* le commentateur debite que cela se trouve au feuillet 36. verso. Il entend sans doute l'édition que d'Aubigné avoit marquée, qui est celle de *Paris* (e) 1570. *par Toussaint Denis, ruë Saint Jaques, à la croix de bois, & qui a pour titre* Cancelaria Apostolica; car voici sa note sur les paroles *c'est le livre des taxes.* „(f) *Taxa Cancellaria Apostolica, & Taxa Pœniten„tiaria itidem Apostolica.* Imp. à Paris avec Privilége „du Roi pour trois ans en 1520. chez Toussains De„nis, ruë St. Jaques à la Croix de bois, ayant au „frontispice les Armes ou l'Ecu de France, & celles „de la Maison de Medicis, dont étoit Leon dixiéme.„ Il pretend que *ce même livre traduit en François l'an 1564. par Antoine du Pinet, imprimé la même année in 8. à Lyon chez Jean Saugrain, & réimprimé avec le (g) Latin à Leyden en 1607. sous le titre de:* Taxe des Parties casuelles de la boutique du Pape, *se trouve condamné parmi les Anonymes de la Lettre A. dans le Catalogue des livres deffendus en 1685. par Mandement de M. l'Archevêque de Paris, sans que les Auteurs de ce Catalogue ayent crû devoir faire mention de l'Original Latin, Gothique: à cét égard, c'est que le Livre de du Pinet est François & chargé d'Annotations, où il ne tient pas à l'Auteur de faire voir beaucoup de turpitude dans l'ancien livre des Taxes, au lieu qu'outre que ces Messieurs ont peut-être crû que cet Original ne se trouvoit plus, ils n'ont sans doute osé en ordonner la suppression eu égard aux deux grandes Autoritez dont il est muni. Du reste, la* Taxe de la Chancellerie *&c. a été réimprimée en 1613. avec la Pragmatique Sanction.* Il me permettra, je m'assûre, de l'avertir que le livre que du Pinet a traduit n'est point le même que celui que d'Aubigné cite. Il n'y a point de monnoie nommée *gros* dans la taxe que du Pinet a traduite & commentée. L'on n'y trouve point le chapitre *des dispenses perpetuelles* que d'Aubigné marque, ni quoi que ce soit touchant la taxe de ceux qui auront commis inceste avec leur mere, leur sœur &c. Or puis que l'Auteur des notes affirme que ces gens-là ne sont taxez qu'à cinq gros au feuillet 36. verso, il faut croire que d'Aubigné ne ment point. D'où peut donc venir que du Pinet, ni ceux qui ont rimprimé sa traduction & son commentaire, n'ont point conu cette autre taxe beaucoup plus infame que celle qu'ils ont eu soin de faire imprimer? Je m'étonne bien de cela, & je le trouve blâmable de n'avoir pas averti de quelle édition il se servoit. Le commentateur de d'Aubigné nous donne pour la premiere édition celle de Paris 1520. Mais je sçai que l'on imprima à Boisleduc en 1664. chez Etienne du Mont un livre Flamand traduit du Latin, & intitulé *Taxa Cancellaria Apostolica, & Taxa sacra pœnitentiaria Apostolica*, sur l'édition de Leon X. faite à Rome l'an 1514. La traduction Flamande fut collationnée à cette édition de Rome, de quoi un secretaire de la ville de Boisleduc donna un certificat. Je sçai aussi qu'un (h) Professeur en Jurisprudence dans l'Academie de Francker, publia en 1651. avec des notes une *Taxa Cameræ Apostolicæ*, qui difere de l'ouvrage imprimé à Boisleduc.

Si ce que d'Aubigné allegue se trouve effectivement dans cet ouvrage des taxes qu'il a cité, il y a lieu d'être surpris qu'un pareil livre ait vu le jour, & que depuis même que les Protestans en ont tiré la matiere de tant de triomphes, il ait été reimprimé authentiquement. Raportons le reproche que fait là-dessus un Ministre de Paris à l'Evêque de Belley. (i) „ Je n'o„serois dire de ce Livre tout ce qu'en a écrit le Doc„teur (1) Despense, jusques à luy appliquer ces paroles,
„ *Prostat & in quæstu pro meretrice sedet.*
„ Tant s'en faut que l'on ait honte parmi vous de ce „ livre qui convie les Marchands au son de la Trom„ pette, que l'on ne cesse de le publier & de l'exposer „ en vente. J'en ay veu jusques à trois editions de „ Paris. La premiere est de l'an 1520. qui a esté sou„ vent citée par les nostres. La seconde est de l'an „ 1545 (2). Et la troisieme est de l'an 1625. par celui „ là mesme qui imprime vos livres (3). J'ay parmi „ mes livres l'édition de 1520. & celle que nous avons „ ouy publier l'an 1625. Je les ay confrontées & les „ ay trouvées conformes. Et particulierement ces „ paroles qui crient vengeance devant Dieu. *Et nota „ diligenter quod hujusmodi gratiæ & dispensationes non „ conceduntur pauperibus, quia non sunt, ideo non pos„ sunt consolari.* C'est-à-dire, *Et notez diligemment* „ (& de fait la chose le merite) *que de telles graces & „ dispenses ne se concedent point aux pauvres: car parce „ qu'ils n'ont pas dequoy ils ne peuvent estre consolez.* „ Ces paroles-là dis-je qui se trouvent au feuillet 23. „ de l'ancienne edition de 1520. se trouvent aussi en „ la page 208. de la nouvelle Impression de 1625. Et „ ceux qui ont l'edition de l'an 1545. les rencontre„ ront au feuillet 130.„

Si l'on eût demandé à d'Aubigné d'où pouvoit venir que la Cour de Rome si decriée pour son avarice, n'avoit taxé qu'à 20. sols tournois l'inceste du premier rang, il eût repondu sans doute que des vendeurs à qui une marchandise ne coûte rien trouvent mieux leur compte à la laisser à vil prix, qu'à la tenir chere; car le bon marché en fait debiter une quantité beaucoup plus grande, & ainsi ils se dedommagent amplement & avec usure par le grand nombre d'acheteurs qu'ils font venir, & dont la plupart se passeroient de l'emplete si elle coûtoit excessivement. Mais qu'on ne s'y trompe pas: la taxe marquée dans cet ouvrage-là, n'est pas tout ce qu'il faut debourser. Il faut trai-ter

(a) *Du Pinet taxe des parties casuelles pag. 7.*

(b) *Notez que cette édition de Leide n'est point conforme par tout à l'édition de Lion 1564.*

(c) *Notes sur la Confession de Sanci pag. 101. édit. 1699.*

(d) *Confession de Sanci liv. 1. ch. 2. pag. 66.*

(e) *Faute d'impression aparemment pour 1520.*

(f) *Notes sur la Confession de Sanci pag. 100. 101.*

(g) *Cela signifie que l'édition de 1564. ne contenoit pas le Latin, mais il est sûr qu'elle le contient.*

(h) *Nommé Laurent Banckius.*

(i) *Drelincourt, replique à la responsé de Mr. de Belley pag. m. 370. 371.*

(1) In Epist. ad Titum cap. 1. Digress. 2. *Vous trouverez cela en la pag. 479. de l'Impress. de Paris 1619. chez Claude Morel.*

(2) *Apud Galeotum à Prato.*

(3) *Apud Gervasium Alliot.*

res bien extravagantes sur la genealogie de quelques (C) maisons. Ce que l'on a le plus estimé entre ses écrits est la (D) traduction de Pline.

☞ PINSSON (FRANÇOIS) Professeur en Droit à Bourges, fut installé dans cette charge le 8. de Fevrier 1611. Il avoit dejà enseigné les Institutes dans la même ville pendant quelque tems. Il fut si exact dans l'exercice de sa profession que jamais il ne manqua aux leçons qu'il devoit faire, & plutôt que d'y manquer il faisoit cinq lieuës assez souvent pour revenir de sa maison de Campagne, & se trouver à l'auditoire à l'heure qu'on l'attendoit. Il enseigna fort long tems le Droit canon, & il eut toûjours cinq ou six cens écoliers. Il mourut à Bourges l'an 1643. âgé de 63. ans. Il épousa en premieres noces Marie Bengy fille (A) d'Antoine Bengy dont je parle ci-dessous, & en secondes noces N. d'Amours. Il n'eut des enfans que de

ter outre cela avec le dataire, & l'accord se regle selon que l'on a du bien (a).

(C) *Il debita des chimeres fort ridicules sur la genealogie de quelques maisons.*] Un de nos meilleurs historiographes parlant de François d'Agoult Comte de Sault, (b) *le plus grand Seigneur de Provence, & l'un des plus grands Capitaines de son temps*, & fort attaché au parti des Huguenots, *pour lequel il fut tué avec Jean d'Agoult son frere à la bataille de S. Denys* l'an 1567. Cet historiographe, dis-je, donnant l'éloge de ce Seigneur s'exprime ainsi: (c) „ Il estoit vaillant, ge-„ nereux, magnifique & de grand esprit, il aimoit les „ Lettres, & ce fut en sa (†) consideration, qu'Antoine „ du Pinet S. de Noroy ramassa dans son Traité des „ Villes & Forteresses du monde, des Traditions ba-„ dines touchant l'origine de la Maison de Sault, pour „ en faire un Roman plus incroyable que les Apolo-„ gues & les entretiens des hommes avec les bestes, „ & par lequel la reputation de cet Autheur auroit esté „ ruinée s'il ne l'avoit deffenduë par la Traduction des „ Oeuvres de Pline. Je ne croy pas que la Poesie „ permit de pareilles fictions, tant celle-là tient du „ merveilleux & de l'incroyable, aussi bien que la Fable „ du Berold de Saxe, pretendu Ancestre des Ducs de „ Savoye, & du Ferry Bortleistickel que le Hableur „ de Thevet fait le premier chef de la Maison illustre „ des Chabots: & c'est une chose estrange qu'il en „ couste tousiours l'honneur à quelque fille de Roy ou „ d'Empereur pour fondement d'une fausse transmi-„ gration. Tout ce qu'on peut dire pour excuser du „ Pinet, c'est qu'il escrivoit dans un temps où l'on „ debitoit des Phantosmes pour Ayeux à ceux, qui „ ayans perdu la memoire de ceux dont ils estoient „ issus, fournissoient pour les habiller des Traditions „ & des contes de Vieilles dont les Flateurs faisoient „ des Mysteres avec les allusions qu'ils cherchoient „ dans le Nom & dans les Armes des familles; ne „ sçachans pas que les Armoiries & les Surnoms ont „ leur terme borné, & ne se défians pas qu'il succe-„ deroit à un Siecle ignorant un autre Siecle assez „ éclairé, tel qu'est le nostre, pour penetrer jusques „ dans les Pays estranges, où ils ont esté chercher les „ premiers Heros de chaque Race. Celuy que du „ Pinet a choisi pour celle d'Agoult est un Hugues „ Prince de Tric, Estat imaginaire dans la Pomeranie, „ que sa valeur & sa beauté rendirent digne de l'a-„ mour de l'Infante Valdugue, fille du Roi Valdugue „ de Pomeranie, qui en eut un fils, que cette Prin-„ cesse Prisonniere faisant descendre d'une fenestre, „ pour le mettre entre les mains d'un Paysan qui le „ devoit porter à sa Nourrice, une Louve survint qui „ le ravit malgré sa resistance & l'emporta dans sa „ tanniere avec ses Louveteaux. Elle l'allaita jusques „ au lendemain que le Roy la trouvant à la chasse, la „ poursuivit, la tua avec les petits, & trouva l'Enfant „ envelopé dans de riches draps; lequel il fit baptiser, „ & ayant découvert l'Histoire de sa naissance le ren-„ dit legitime par le Mariage de sa fille avec le Prince „ Hugues, qu'elle laissa Veuf peu de temps aprés, & „ qui estant allé faire la Guerre aux Grecs se remaria „ avec la fille de l'Empereur de Constantinople où il „ s'habitua & en eut plusieurs enfans. Wolf, c'est-„ à-dire Loup, de Tric son fils du premier lit, ainsi „ nommé en memoire d'un si merveilleux accident, „ epousa Sidrac fille du Roy de Russie, & son fils „ aisné du mesme Nom ayant pris Alliance avec une „ Princesse de Saxe, vint avec Berold de Saxe au ser-„ vice du Roy d'Arles (de Bourgogne) & conquit la „ Terre & Vallée de Sault en Provence où il bastit le „ Chasteau d'Agoult qui servit de Surnom à sa Poste-„ rité qui quitta celuy de Tric. Il adjouste que le „ Pays de Sault luy fut infeodé l'an 1200. Voila un „ beau pot pourry d'Histoire, de Cronologie, & de „ Cosmographie tout ensemble, & le tout fondé sur „ ce que les Armes d'Agoult sont, non pas une Louve „ comme elles auroient deu estre, mais un Loup avec „ les marques de sa Masculinité, & sur ce que quelques-„ uns de cette Maison se surnommerent diversement „ dans les Tiltres Latins *de Agouto, & de Tritis*, à „ cause de la Terre de Trez ancien partage des Vicom-„ tes de Marseille qui leur escheut par Mariage.

Ce n'est pas le seul endroit où Mr. le Laboureur declame très-justement contre les impertinences absurdes des genealogistes. Voiez la page 801. du 1. tome de ses additions aux Memoires de Castelnau, vous y trouverez que du Chesne a desabusé la maison de la Rochefoucaut, *avec honneur pour elle aussi bien que pour luy, des impostures ignorantes & badines de frere Estienne de Lezignem: qui fait sortir plus de tribus de sa (d) Mellusine que Dieu n'en promit à Abraham.* Voiez aussi la page 559. du 2. tome où il dit, qu'en 1560. René de Sanzay, *bastit avec Jean le Feron, Roy d'Armes de France, cette Genealogie de la Maison de Sanzay, composée de prés de cinquante degrez de generation presque tous cottez par années avec les noms, surnoms & Armes des femmes, & tous noms, familles & Armes, vray fantosmes. . . . Frere Estienne de Lusignan Cordelier ayant eu communication de ce beau travail, s'en servit pour son grand dessein de ce Roman des 67. Maisons illustres sorties de celle de Lusignan, plus incroyable que celuy de Mellusine; de la Cuve de laquelle il faisoit couler comme d'une Fontaine publique de la Noblesse & du Sang de Lusignan à qui en vouloit.* Voiez la marge (e).

(D) *La traduction de Pline.*] Je croi que la 1. édition est de l'an 1562. à Lion en 2. volumes in folio. Du Verdier Vau-Privas ne marque que celle de l'an 1566. *à Lyon par Claude Senneton.* Je me sers de la quatriéme qui est de Paris, *chez Jean Houzé* 1608. On peut dire sans flater nôtre du Pinet, qu'il a merité beaucoup de loüanges par cette version. Il y prit beaucoup de peine: il consulta les vieux manuscrits & les vieilles éditions de Pline; il corrigea, il collationna là-dessus ce qu'il composoit: il fit un grand nombre d'annotations marginales: il dressa deux tables fort amples: il composa *un traité des poix & des mesures antiques reduites à la façon des François*, & le mit au devant de sa traduction. Cela demandoit une infinité de veilles. Je sçai bien qu'il a commis quantité de fautes, dont quelques-unes sont très-absurdes. Il (f) „ a fait deux Gentils-hommes Romains „ de deux especes de marbre, l'un nommé *Lapis Numidicus*, & l'autre *Simandicus*. C'est au chapitre pre-„ mier du trente-cinquiéme livre. „ Celui dont j'emprunte cette remarque ajoûte, *qu'il a observé un grand nombre d'autres fautes de cêt Auteur, qui ne laisse pas d'avoir travaillé fort utilement au reste.* Pour peu qu'on soit équitable, & que l'on conoisse la dificulté de l'entreprise, on sera incomparablement plus disposé à estimer cet Auteur à cause de tant d'endroits où il a bien rencontré, qu'à le mepriser à cause de ses bevuës. Lisez sa preface, on y peut conoitre qu'il a bien vu d'où dependoient les dificultez, & les secours necessaires.

(A) *Fille d'Antoine Bengy.*] Cet Antoine Bengy Ecuier Sieur de Puy-Vallée, fut tiré du Barreau à l'âge de 26. ans pour succeder à Cujas dans la profession en droit à Bourges l'an 1595. Il l'exerça avec beaucoup d'assiduité jusques en l'année 1616. qui fut celle de sa mort. Il eut jusqu'à deux mille écoliers. Il dicta entre autres choses le traité des benefices jusques au chapitre 4. qui est *de oneribus & immunitatibus Ecclesiarum.* J'en parlerai (g) ci-dessous. Il fut Echevin de Bourges l'an 1603. & l'an 1604. Le discours qu'il fit à l'ouverture de ses leçons l'an 1600. fut imprimé en la même année à Bourges sous ce titre *Concio funebris in memoriam defuncti Joannis Mercerii Juris utriusque Doctoris in Schola Biturigum* (h). Il est l'Auteur d'une epitaphe de Cujas qui ne se trouve

(a) *Voiez la remarque C de l'article* Parrhasius.

(b) *Le Laboureur, addit. aux memoires de Castelnau to. 2. pag. 511.*

(c) *Id. ib.*

(†) *Je m'imagine que ce Comte de Sault etoit l'un de ceux dont du Pinet veut parler dans sa preface de la traduction de Pline, quand il dit,* durant quinze mois que j'ai sué apres le labeur *de cette version*, j'ay esté souvent malade & pressé de quelques affaires pour le service d'aucuns grands Seigneurs à la devotion desquels je suis.

(d) *Voiez ce qu'il dit de Mellusine ib. pag. 702. 703.*

(e) *En ce temps-là*, dit Mr. le Laboureur pag. 320. du 2. tome, *on n'avoit point la methode de dresser les Genealogies sur les Tiltres, on se contentoit de traditions & de contes de Vieilles pour suppléer au défaut de la memoire, à peine sçavoit-on son grand Pere par les Regles; & au dessus de cela on recevoit pour veritable tout ce qu'il plaisoit à certains faux Antiquaires & veritables Visionnaires, tels que Jean le Maire de Belges, l'Autheur du Roman du Chevalier du Cygne, composé en faveur de la Maison de Cleves, Forcatel Jurisconsulte, Autheur du Montmorency Gaulois, frere Estienne de Lusignan grand Imposteur, & Jean le Feron, lequel je n'accuseray que de legere creance, & qui presta son nom comme Roy d'armes à plusieurs Genealogies faites à plaisir, comme fit à son exemple Bernard de Girart S. du Haillan, Genealogiste de l'Ordre du S. Esprit.*

(f) *La Mothe le Vayer hexamer. rustique p. m. 30.*

(g) *Dans la remarque B de l'article suivant, au titre du premier livre que François Pinsson l'Avocat fit imprimer.*

(h) *On joignit à cette Oraison funebre* honestorum virorum lamenta Latinis Græcis & Gallicis versibus scripta. *Tout cela fait 38. pages in 4.*

de la premiere. On fait esperer la * publication de ce qu'il dicta dans les écoles de Bourges l'an 1625. *ad Philippi Imperatoris rescripta*, & son commentaire sur les épitres du Pape Honoré III. & son oraison funebre recitée à l'ouverture des écoles de Bourges l'an 1643. par Mr. de Roye, qui fut ensuite Professeur en Droit à Angers †.

☞ PINSSON (FRANÇOIS) fils du precedent, naquit à Bourges le 5. d'Avril 1612. & après y avoir fait toutes ses études, & pris même ses licences il vint à Paris, où il se fit recevoir Avocat le 5. de Novembre 1633. Il suivit d'abord le Chatelet, ensuite il s'attacha au Palais & y fut fort emploié, & sur tout pour les matieres beneficiales. Il fit imprimer plusieurs livres sur ces matieres. On verra ci-dessous le catalogue (*B*) de tout ce qu'il a donné au public, & l'on en pourra justement conclure qu'il avoit beaucoup de capacité, & beaucoup de reputation. Il fut Batonnier (C) de la Communauté des Avocats & des Procureurs du Parlement en 1682. & il fut reçu l'un des 24. Docteurs honoraires de la Faculté des Droits de Paris à la place de Mr. Boscager le 25. de Fevrier 1688. Il mourut sous-Doien de la compagnie des Avocats le 10. d'Octobre 1691. à l'âge de plus de 79. ans, & fut enterré à saint Etienne du Mont. Il a laissé plusieurs enfans ‡, & entre autres Mr. PINSSON des Riolles Avocat au Parlement de Paris, homme de merite, & fort conu des savans, & l'un des plus officieux amis que l'on puisse voir. Il travaille entre autres choses à la vie des Professeurs de Bourges.

PYRRHON, Philosophe Grec, nâtif d'Elide au Peloponnese, fut disciple d'Anaxarque, & l'accompagna jusques aux Indes β. Ce fut sans doute à la suite d'Alexandre le grand, d'où l'on peut conoitre en quel tems il a fleuri. Il avoit γ exercé le metier de peintre, avant que de s'attacher à l'étude de la Philosophie. Ses sentimens ne differoient guere (*A*) des opinions d'Arcesilas; car il s'en faloit bien peu qu'aussi bien que lui il n'enseignât l'incomprehensibilité

* *Mr. Pinsson des Riolles son petit-fils a dessein de faire imprimer cela.*

† *Tiré d'un Memoire manuscrit.*

‡ *Tiré du même Memoire.*

β *Diog. Laertius in Pyrrhone, lib. 9. init. n. 61.*

γ *Id. ib.*

re imprimée que dans le recueil des *privileges & antiquitez de Bourges* de Jean Chenu, mais non pas dans la derniere collection des ouvrages de Cujas en dix volumes faite par Mr. Fabrot. Il fit en 1614. une epitaphe du Marechal de la Châtre qui n'a point été imprimée. Notez qu'il avoit été Conseiller au siege de la Prevôté de Bourges. Il laissa entre autres enfans un fils qui a été Conseiller & Avocat du Roi au Presidial de Bourges, & puis Avocat du Roi au Bureau des Finances, & qui épousa en 1618. Françoise Chenu fille de Jean Chenu fameux Avocat qui a composé beaucoup de livres (*c*).

(*c*) *Tiré d'un Memoire manuscrit.*

(*B*) *Le catalogue de tout ce qu'il a donné au public.*] Il m'a paru si bien dressé que je le donne tout tel que je l'ai reçu. „ Le premier ouvrage que François Pinsson ait publié, est son traitté des benefices Ecclesiastiques en Latin, qu'il acheva après la mort de Mr. Bengy son ayeul maternel, c'est la raison pour laquelle le tiltre de ce livre est ainsi conceu: *Antonii Bengei in Alma Biturigum Academia Antecessoris primicerii, & Francisci Pinssonii Parisiensis Advocati ejusdem ex filia Nepotis Tractatus de Beneficiis Ecclesiasticis ex definitione desumptus ad usum fori Gallici & libertatum Ecclesiæ Gallicanæ accommodatus, Parisiis sumptibus Antonii de Sommaville 1654. in folio*, dedié à Mr. le premier President de Bellievre. Il a reveu, corrigé & augmenté cet ouvrage considerablement qui est prest d'être imprimé, en ayant mesme obtenu un privilege de Monsieur le Chancelier. Il fit imprimer en 1663. chez François Muguet *in 4. Sancti Ludovici Francorum Regis Pragmatica Sanctio, & in eam historica præfatio & Commentarius* dediez au Roy. En 1666. il fit imprimer celle de Charles sept sous ce tiltre: *Caroli Septimi Francorum Regis Pragmatica Sanctio cum glossis Domini Cosmæ Guymier Parisini supremæ Galliarum curiæ Senatoris, & Inquisitionum præsidis, & additionibus Philippi Probi Biturici ad Pragmatica Sanctionis & Concordatorum dissidia componenda; accedunt historia Pragmaticæ Sanctionis & Concordatorum, annotationes marginales, & veterum instrumentorum supplementa, opera & studio Francisci Pinssonii Biturici Advocati Parisiensis, Parisiis apud Franciscum Clouzier 1666. in folio*, dediée au Roy. Il repondit en 1674. aux traittez qui parurent en ce temps-là sous le tiltre de *l'Abbé Commendataire*, ouvrage qui parut en deux petits volumes *in 12.* imprimez à Cologne chez Nicolas Schouten en 1673. l'un sous le nom du Sieur des Bois Docteur en Droit que l'on pretend être Dom Gabriel Gerberon Moine Benedictin, & la seconde partie en 1674. sous le nom du Sieur Fromont que l'on dit être de Dom .... Delfau aussi Benedictin. Cette reponse n'a paru que manuscrite, & doit être inserée dans la nouvelle édition de son traitté des benefices. En 1668. le 18. Decembre il fit une consultation, imprimée depuis dans le second volume de son traitté des regales, pour montrer que le Roy en vertu du traitté de Paix d'Aix la Chapelle contenant le delaissement de la ville d'Ath, est fondé d'avoir la place forte de Condé, comme estant des dependances de la Chastellenie d'Ath. Depuis le 17. Juin 1669. il en fit une seconde imprimée au mesme endroit & qui est une suitte de la precedente, par laquelle il montre que l'accroissement de la ville de Condé doit appartenir au Roy, comme le corps de la place. En l'année 1673. il fit imprimer des notes sommaires sur les induits accordez au Roy, imprimez en deux volumes *in 12.* chez Charles de Sercy, dediez au Roy. En l'année 1681. il fit imprimer ses notes sur le corps de Droit Canonique, qui se trouvent parmi les œuvres de maitre Charles du Molin au quatriéme volume de cette derniere édition avec ce tiltre *Francisci Pinssonii Biturici Parisiensis Advocati Manuale juris Pontificii Cæsarei & Gallici, compactum ex annotationibus Caroli Molinæi ad jus Pontificium sive Canonicum; adversariis Gabrielis* (*d*) *du Pineau Senatoris Andegavensis ad Molinæanas annotationes, animadversionibusque ejusdem Pinssonii ad utrumque; in quibus jus quotidianum & forense exhibetur ex libertatum Ecclesiæ Gallicanæ uberiori penu: Constitutionum Regiarum tùm antiquiorum, tùm recentiorum inexhausto fonte, & superiorum Galliæ tribunalium decretorio stylo.* Ces notes sont dediées à Mr. Colbert, *in folio* à Paris chez Guignard &c. Enfin en l'année 1688. il fit imprimer chez Jean Guignard & Antoine Dezallier en deux volumes *in 4.* son traitte singulier des regales (*e*) ou des droits du Roy sur les benefices Ecclesiastiques, dedié au Roy. Il joignit à cet ouvrage la Conference sur l'Edit du Controlle & la Declaration des insinuations Ecclesiastiques (*f*), avec plusieurs autres instructions sur les matieres beneficiales, dediée à Monsieur l'Advocat general de Lamoignon, & à Monsieur de Lamoignon de Batville Intendant de Languedoc. Il a encore eu part à l'édition des ouvrages de Maître Antoine Mornac, imprimez en quatre volumes *in folio*, chez Antoine de Sommaville en l'année 1654. & aux deux dernieres des œuvres de Maitre Charles du Molin. Il a fait aussi quelques remarques sur le livre de Monsieur du Bois Avocat au Parlement, intitulé *Maximes du Droit Canonique*, qui ont été publiées avec ce livre plusieurs fois, chez Jean Guignard en deux volumes *in 12.* en 1678. 1684. &c. par Maitre Denis Simon, Conseiller au Presidial & Assesseur en la Marechaussée de Beauvais (*g*). „

(C) *Il fut Bâtonnier de la communauté des Avocats.*] En faveur de ceux qui pourront lire ceci sans avoir le Dictionaire de Furetiere, je donnerai l'explication du mot *bâtonnier*. „ (*h*) Bastonnier, en termes de Palais, est un ancien Avocat qu'on choisit tous les ans selon l'orde du tableau, pour être le Chef de la Communauté des Avocats & Procureurs, pour être maître de leur Chapelle & de leur Confrairie, & presider au siege qu'ils tiennent pour l'entretenement de la discipline du Palais & des reglemens. C'est à lui aussi qu'appartient la commission des charges des Juges inferieurs pendant leur interdiction. „

(*A*) *Ne differoient guere des opinions d'Arcesilas.*] Si je suivois ponctuellement Ascagne d'Abdere, je dirois qu'il n'y avoit nulle difference entre ces deux Philosophes.

(*d*) *C'est celui dont j'ai parlé ci-dessus pag. 2426.*

(*e*) *Voiez en l'extrait dans le Journal de Leipsic au 1. tome du suplément pag. 570. & seq.*

(*f*) *Les Journalistes de Leipsic s'excusent sur une très-bonne raison de ne donner pas l'extrait de cette partie de l'ouvrage; quia, disent-ils ibid. pag. 574.* nec res nec verba facile intelligi possunt ab iis qui extra Galliam vivunt, & tabem illam fori Ecclesiastici, litesque innumeras, ut & dissensiones ignorant quæ non solum inter partes fervent, sed & sæpe inter Parlamentum & Tribunal regium.

(*g*) *Tiré du même Memoire manuscrit.*

(*h*) *Dictionaire de Furetiere au mot* Bastonnier.

bilité de toutes choses. Il trouvoit par tout & des raisons d'affirmer, & des raisons de nier: & c'est pour cela qu'il retenoit son consentement après avoir bien examiné le pour & le contre, & qu'il reduisoit tous ses arrêts à un *non liquet*, *soit plus amplement enquis*. Il cherchoit donc toute sa vie la verité, mais il se menageoit toûjours des ressources pour ne tomber pas d'accord qu'il l'eût trouvée. Quoi qu'il ne soit pas l'inventeur de cette methode de philosopher, elle ne laisse pas de porter son nom: l'art de disputer sur toutes choses, sans prendre jamais d'autre parti que de suspendre son jugement, s'apelle le *Pyrrhonisme*: c'est son titre le plus commun. C'est avec raison qu'on le deteste (B) dans les Ecoles de Theologie, où il tâche de puiser de nouvelles

(a) *Diog. Laertius lib. 9. n. 61.*

(b) *Voiez Gassendi, in libro proœmiali de Philosophia universè cap. 8. p. m. 24. Voiez aussi Aulugelle ubi infra.*

(c) *Il faut entendre ceux de la 2. Academie fondée par Arcesilas.*

(d) *Aulus Gellius lib. 11. cap. 5.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Voiez Vossius de Philosophor. sectis pag. 107.*

(g) *Voiez le passage d'Aristocles apud Eusebium prapar. Evangel. lib. 14. cité par Vossius ib. pag. 106.*

(h) *Voiez Diogene Laerce à la fin de la vie de Pyrrhon.*

(i) *C'est un mot de Simonide, ces gens-là ne sont pas assez fins pour être trompez par un homme comme moi. Balzac disoit la même chose des filles de son village. Agesilaus se plaignoit d'avoir à faire à des ennemis qui n'entendoient point la guerre, ses ruses étoient inutiles, il ne pouvoit tromper des troupes mal aguerries. Voiez Plutarque dans sa vie vers la fin.*

losophes. (a) *Γενναιότατα δοκεῖ φιλοσοφῆσαι τὸ τῆς ἀκαταληψίας καὶ ἐποχῆς εἶδος εἰσαγαγών, ὡς Ἀσκάνιος ὁ Ἀβδηρίτης φησί. Nobilissime philosophiam tractasse videtur, commentus modum quo de omnibus nihil decerneres, neque quicquam comprehendi posse diceret, ut Ascanius Abderites auctor est.* C'est assûrer nettement que selon Pyrrhon la nature des choses étoit incomprehensible: or c'etoit le dogme d'Arcesilas. Neanmoins j'ai mieux aimé laisser entre eux quelque difference, parce que l'esprit des Pyrrhoniens ne supose pas formellement l'incomprehensibilité. On (b) les a nommez Sceptiques, Zetetiques, Ephectiques, Aporetiques, c'est-à-dire *examinateurs*, *inquisiteurs*, *suspendans*, *doutans*. Tout cela montre qu'ils suposoient qu'il étoit possible de trouver la verité, & qu'ils ne decidoient pas qu'elle étoit incomprehensible. Vous trouverez dans Aulugelle qu'ils condamnoient ceux qui assûrent qu'elle l'est; & voilà, selon cet Auteur, la difference des Pyrrhoniens & des (c) Academiciens: en tout le reste ils se ressembloient parfaitement, & ils se donnoient les uns & les autres les noms (d) que j'ai raportez. (e) *Cum hac autem consimiliter tam Pyrrhonii dicant quàm Academici; differre tamen inter sese & propter alia quadam, & vel maximè propterea existimati sunt, quòd Academici quidem ipsum illud nihil posse comprehendi, quasi comprehendunt; & nihil posse discerni, quasi discernunt: Pyrrhonii ne id quidem ullo pacto videri verum dicunt, quòd nihil esse verum videtur.* Sextus Empiricus (f) a trouvé une autre difference; Arcesilas pretendoit que la suspension fût bonne naturellement, & que l'affirmation fût mauvaise naturellement; mais selon Pyrrhon elles ne l'étoient qu'en aparence, *οὐ κατὰ φύσιν ἀλλὰ κατὰ φαινόμενον, non secundum naturam, sed secundum id quod apparet.* Dans le fond l'un n'étoit pas pour le doute avec plus d'ardeur que l'autre; & rien n'étoit plus facile que de les mettre d'accord. Il ne faloit que leur demander qu'ils s'expliquassent nettement & sincerement (g).

(B) *Qu'on le deteste dans les Ecoles de Theologie, où il tache.*] C'est par raport à cette divine science que le Pyrrhonisme est dangereux; car on ne voit pas qu'il le soit guere ni par raport à la Physique, ni par raport à l'Etat. Il importe peu qu'on dise que l'esprit de l'homme est trop borné, pour rien decouvrir dans les veritez naturelles, dans les causes qui produisent la chaleur, le froid, le flux de la mer, &c. Il nous doit suffire qu'on s'exerce à chercher des hypotheses probables, & à recueillir des experiences; & je suis fort assûré qu'il y a très-peu de bons Physiciens dans nôtre siecle, qui ne se soient convaincus que la nature est un abime impenetrable, & que ses ressorts ne sont conus qu'à celui qui les a faits, & qui les dirige. Ainsi tous ces philosophes sont à cet egard Academiciens & Pyrrhoniens. La vie civile n'a rien à craindre de cet esprit-là; car les Sceptiques ne nioient pas (h) qu'il ne se falût conformer aux coutumes de son païs, & pratiquer les devoirs de la Morale, & prendre parti en ces choses-là sur des probabilitez, sans attendre la certitude. Ils pouvoient suspendre leur jugement sur la question, si un tel devoir est naturellement & absolument legitime; mais ils ne le suspendoient pas sur la question, s'il le faloit pratiquer en telles & telles rencontres. Il n'y a donc que la Religion qui ait à craindre le Pyrrhonisme: elle doit être appuiée sur la certitude; son but, ses effets, ses usages tombent dès que la ferme persuasion de ses veritez est effacée de l'ame. Mais d'ailleurs on a sujet de se tirer d'inquietude; il n'y a jamais eu, & il n'y aura jamais qu'un petit nombre de gens, qui soient capables d'être trompez par les raisons des Sceptiques. La grace de Dieu dans les fidelles; la force de l'education dans les autres hommes; & si vous voulez même, (i) l'ignorance, & le panchant naturel à decider, sont un bouclier impenetrable aux traits des Pyrrhoniens, quoi que cette secte s'imagine qu'elle est aujourd'hui plus redoutable qu'elle n'étoit anciennement. On va voir sur quoi elle fonde cette étrange pretension.

Il y a environ deux mois qu'un habile homme me parla fort amplement d'une conference où il avoit assisté. Deux Abbez dont l'un ne sçavoit que sa routine, l'autre étoit bon Philosophe, s'échaufferent peu-à-peu de telle sorte dans la dispute, qu'ils penserent se quereller tout de bon. Le premier avoit dit assez froidement, qu'il pardonnoit aux Philosophes du Paganisme d'avoir flotté dans l'incertitude des opinions; mais qu'il ne pouvoit comprendre que sous la lumiere de l'Evangile il se trouvât encore de miserables Pyrrhoniens. Vous avez tort, lui repondit l'autre, de raisonner de cette façon. Arcesilas, s'il revenoit dans le monde, & s'il avoit à combattre nos Theologiens, seroit mille fois plus terrible qu'il ne l'étoit aux Dogmatiques de l'ancienne Grece: la Theologie Chretienne lui fourniroit des argumens insolubles. Tous les assistans ouïrent cela avec beaucoup de surprise, & prierent cet Abbé de s'expliquer davantage; & ne douterent pas qu'il ne lui fût échapé un paradoxe qui ne tourneroit qu'à sa confusion. Voici ce qu'il repondit en s'adressant au premier Abbé. Je renonce aux avantages que la nouvelle Philosophie vient de procurer aux Pyrrhoniens. A peine conoissoit-on dans nos Ecoles le nom de Sextus Empiricus; les moiens de l'époque qu'il a proposez si subtilement n'y étoient pas moins inconus que la terre Australe, lors que Gassendi (k) en a donné un abregé qui nous a ouvert les yeux. Le Cartesianisme a mis la derniere main à l'œuvre; & personne parmi les bons Philosophes ne doute plus, que les Sceptiques n'aient raison de soutenir que les qualitez des corps qui frapent nos sens, ne sont que des aparences. Chacun de nous peut bien dire, *je sens de la chaleur à la presence du feu*, mais non pas *je sai que le feu est tel en lui-même qu'il me paroit*. Voilà quel étoit le style des anciens Pyrrhoniens. Aujourd'hui la nouvelle Philosophie tient un langage plus positif: la chaleur, l'odeur, les couleurs &c. ne sont point dans les objets de nos sens; ce sont des modifications de mon ame; je sçai que les corps ne sont point tels qu'ils me paroissent. On auroit bien voulu en excepter l'étendue & le mouvement, mais on n'a pu; car si les objets des sens nous paroissent colorez, chauds, froids, odorans encore qu'ils ne le soient pas, pourquoi ne pourroient-ils point paroitre étendus & figurez, en repos & en mouvement, quoi qu'ils n'eussent rien de tel (l)? Bien plus; les objets des sens ne sçauroient être la cause de mes sensations: je pourrois donc sentir le froid & le chaud; voir des couleurs, des figures, de l'étenduë, du mouvement, quoi qu'il n'y eût aucun corps dans l'Univers. Je n'ai donc nulle bonne (m) preuve de l'existence des corps. La seule preuve qu'on m'en peut donner doit être tirée (n) de ce que Dieu me tromperoit, s'il imprimoit dans mon ame les idées que j'ai du corps, sans qu'en effet il y eût des corps; mais cette preuve est fort foible; elle prouve trop. Depuis le commencement du monde tous les hommes, à la reserve peut-être d'un sur deux cens millions, croient fermement que les corps sont colorez, & c'est une erreur. Je demande, Dieu trompe-t-il les hommes par raport à ces couleurs? S'il les trompe à cet égard, rien n'empêche qu'il ne les trompe à l'égard de l'étenduë. Cette derniere illusion ne sera pas moins innocente, ni moins compatible que la premiere avec l'être souverainement parfait. S'il ne les trompe point quant aux couleurs, ce sera sans doute parce qu'il ne les pousse pas invinciblement à dire, *ces couleurs existent hors de mon ame*, mais seulement, *il me paroit qu'il y a là des couleurs*. On vous soutiendra la même chose à l'égard de l'étenduë; Dieu ne vous pousse pas invinciblement à dire *il y en a*, mais seulement à juger que vous en sentez, & qu'il vous paroit qu'il y en a. Un Cartesien n'a pas plus de peine à suspendre son jugement sur l'existence de l'etenduë, qu'un païsan à s'empêcher d'affirmer que le soleil luit, que la neige est blanche, &c. C'est pourquoi si nous nous trompons en affirmant l'existence de l'étenduë, Dieu n'en sera pas la cause, puis que selon vous il n'est point la cause des erreurs de ce païsan. Voilà les avantages que ces nouveaux Philosophes procureroient aux Pyrrhoniens, & à quoi je veux renoncer.

(k) *Dans son livre* de fine Logicæ, cap. 3. *à la page 72. & suiv. du 1. volume de ses Oeuvres édit. de Lion, 1658.*

(l) *L'Abbé Foucher proposa cette objection dans sa critique de la recherche de la verité: le Pere Mallebranche n'y repondit pas. Il en sentit bien la force. Voiez la citation suivante.*

(m) *Le Pere Mallebranche montre dans un éclaircissement sur la recherche de la verité,* Qu'il est très-difficile de prouver qu'il y a des corps, & qu'il n'y a que la Foi qui puisse nous convaincre qu'il y a effectivement des corps.

(n) *Voiez le chapitre 28. du traité de Mr. Arnauld* des vrayes & des fausses idées, *où il refute le susdit éclaircissement du Pere Mallebranche par des raisons toutes tirées de cette source.*

Tout

les forces, qui ne sont que des chimeres : mais il peut avoir ses usages pour obliger l'homme par le

Tout aussi-tôt l'Abbé Philosophe declara à l'autre que pour esperer quelque victoire sur un Sceptique, il faut lui prouver avant toutes choses que la verité est certainement reconoissable à quelques marques. On les apelle ordinairement *criterium veritatis.* Vous lui soutiendrez avec raison que l'evidence est le caractere sûr de la verité, car si l'évidence n'étoit pas ce caractere, rien ne le seroit. Soit, vous dira-t il, c'est là où je vous attens, je vous ferai voir des choses que vous rejettez comme fausses, qui sont de la derniere évidence? I. Il est évident que (a) les choses qui ne sont pas differentes d'une troisieme, ne different point entre elles : c'est la base de tous nos raisonnemens, c'est sur cela que nous fondons tous nos syllogismes, & neanmoins la revelation du mystere de la Trinité nous assûre que cet axiôme est faux. Inventez tant de distinctions qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime ne soit pas dementie par ce grand mystere. II. Il est evident qu'il n'y a nulle difference entre individu, nature, personne : cependant le même mystere nous a convaincus que les personnes peuvent être multipliées, sans que les individus, & les natures cessent d'être uniques. III. Il est évident que pour faire un homme qui soit réellement & parfaitement une personne, il suffit d'unir ensemble un corps humain & une ame raisonnable. Cependant le mystere de l'Incarnation nous a apris que cela ne suffit pas. D'où il s'ensuit que ni vous ni moi ne saurions être certains si nous sommes des personnes; car s'il étoit essentiel à un corps humain & à une ame raisonnable unis ensemble de constituer une personne, Dieu ne pourroit jamais faire qu'ils ne la constituassent: il faut donc dire que la personalité leur est purement accidentelle. Or tout accident est separable de son sujet en plusieurs manieres; il est donc possible à Dieu de nous empêcher par plusieurs moiens, d'être des personnes, quoi que nous soions composez de corps & d'ame: & qui nous assûrera qu'il ne se sert pas de quelcun de ces moiens pour nous depouiller de la personalité ? Est-il obligé de nous reveler toutes les manieres dont il dispose de nous? IV. Il est evident qu'un corps humain ne peut pas être en plusieurs lieux tout à la fois, & que la tête ne peut pas être penetrée avec toutes ses autres parties sous un point indivisible, & neanmoins le mystere de l'Eucharistie † nous aprend que ces deux choses se font tous les jours: d'où il s'ensuit que ni vous ni moi ne saurions être certains si nous sommes distinguez des autres hommes, & si nous ne sommes pas à l'heure qu'il est dans le Serrail de Constantinople, dans le Canada, dans le Japon, & dans chaque ville du monde, sous diverses conditions en chaque lieu. Dieu ne faisant rien en vain creëroit-il plusieurs hommes, lors qu'un seul lui peut suffire creé en divers endroits, & revêtu de diverses qualitez selon les lieux? Cette doctrine nous fait perdre les veritez que nous trouvions dans les nombres; car on ne sçait plus ce que c'est que deux & trois; nous ne savons ce que c'est qu'identité, que diversité. Si nous jugeons que Jean & Pierre sont deux hommes, ce n'est qu'à cause que nous les voions en divers lieux, & que l'un n'a pas tous les accidens de l'autre. Mais par le dogme de l'Eucharistie ce fondement de distinction est tout-à-fait nul. Il n'y a peut-être qu'une seule creature dans l'univers multipliée par la production en divers lieux, & par la diversité des qualitez: nous faisons de grandes regles d'Arithmetique, comme s'il y avoit beaucoup de choses distinctes (b). Chimeres que tout cela. Non seulement nous ne savons plus s'il y a deux corps; nous ignorons même s'il y a un corps & un esprit : car si la matiere est penetrable, il est clair que l'étenduë n'est qu'un accident du corps; & ainsi le corps selon son essence est une substance non étenduë; il peut donc recevoir tous les attributs que l'on conçoit dans l'esprit, l'entendement, la volonté, les passions, les sensations: il n'y a donc plus de regle qui nous fasse discerner si une substance est spirituelle de sa nature, ou si elle est corporelle. V. Il est évident que les modes d'une substance ne peuvent point subsister sans la substance qu'elles modifient; & neanmoins le mystere (‡) de la transubstantiation nous a fait sçavoir que cela est faux. Cela confond toutes nos idées; il n'y a plus de moien de definir la substance; car si l'accident peut subsister sans aucun sujet, la substance à son tour pourra subsister dependemment d'une autre substance à la maniere des accidens: l'esprit pourra subsister à la maniere des corps, comme dans l'Eucharistie la matiere existe à la maniere des esprits: ceux-ci pourront être impenetrables, comme la matiere est là penetrable. Or si en passant des tenebres du Paganisme à la lumiere de l'Evangile, nous avons apris la fausseté de tant de notions évidentes, & de tant de (c) definitions certaines, que sera-ce quand nous passerons des obscuritez de cette vie à la gloire du Paradis? N'est-il pas bien aparent que nous aprendrons la fausseté de mille choses qui nous paroissent incontestables ? Profitons de la temerité avec laquelle ceux qui vivoient avant l'Evangile ont affirmé comme veritables certaines doctrines évidentes, dont les mysteres de nôtre Theologie nous ont revelé la fausseté.

(a) Quæ sunt idem uni tertio sunt idem inter se.

† *Notez que c'est un Abbé qui parle. Je suis obligé d'ajoûter ici cet avis dans cette 2. édition, parce que j'ai sçu que plusieurs personnes de la religion ont été choquées de voir le mystere de la Trinité, & celui de l'Incarnation mis en rang avec le dogme de la presence réelle & celui de la transubstantiation.*

(b) *Notez que si un corps peut être produit en plusieurs lieux, tout autre être, esprit, lieu, accident &c. pourra être multiplié de même, & ainsi on n'aura point une multitude d'êtres, on reduira tout à un seul être creé.*

(‡) *Voiez la note marginale precedente.*

(c) *Ceux qui tiennent la transubstantiation mettent l'essence de la matiere dans la faculté de recevoir l'étenduë, & ainsi de l'essence de toutes choses: rien d'actuel: tout capacité passive: or cette capacité peut convenir à l'esprit &c. cela confond toutes les definitions.*

Passons à la Morale. I. Il est évident qu'on doit empêcher le mal si on le peut, & qu'on peche si on le permet lors qu'on le peut empêcher. Cependant nôtre Theologie nous montre que cela est faux : elle nous enseigne que Dieu ne fait rien qui ne soit digne de ses perfections, lors qu'il soufre tous les desordres qui sont au monde, & qu'il lui étoit facile de prevenir. II. Il est évident qu'une creature qui n'existe point, ne sauroit être complice d'une action mauvaise. III. Et qu'il est injuste de la punir comme complice de cette action. Neanmoins nôtre doctrine du peché originel nous montre la fausseté de ces évidences. IV. Il est evident qu'il faut preferer l'honnête à l'utile, & que plus une cause est sainte, moins elle a la liberté de postposer l'honnêteté à l'utilité. Cependant nos Theologiens nous disent que Dieu aiant a choisir entre un monde parfaitement bien reglé, & orné de toute vertu, & un monde tel que celui-ci, où le peché & le desordre dominent, a preferé celui-ci à celui-là, parce qu'il y trouvoit mieux les interêts de sa gloire. Vous m'allez dire qu'il ne faut point mesurer les devoirs du Createur à l'aune de nos devoirs. Mais si vous le faites vous tomberez dans les filets de vos adversaires. C'est là où ils vous veulent, leur grand but (d) est de prouver que la nature absoluë des choses nous est inconue, & que nous n'en conoissons que certains raports. Nous ne savons pas, disent-ils, si le sucre est doux en lui-même, nous savons seulement qu'il nous paroit doux quand on l'aplique sur nôtre langue. Nous ne savons pas si cette action est honnête en elle-même & par sa nature, nous croions seulement qu'à l'égard d'un tel, par raport à certaines circonstances elle a l'exterieur de l'honnêteté. Ce n'est plus cela à d'autres égards, & selon d'autres raports. Voiez donc à quoi vous vous exposez, en leur disant que les idées que nous avons de la justice, & de l'honnête souffrent exception, & sont relatives. Songez encore que plus vous éleverez les droits de Dieu au privilege de n'agir pas selon nos idées, plus vous ruinerez le seul moien qui vous reste de prouver qu'il y a des corps: ce moien est que Dieu ne nous trompe point, & qu'il le feroit, si le monde corporel n'existoit pas. Montrer un spectacle à tout un peuple, sans qu'il se passât rien hors de l'esprit, seroit une tromperie: *distinguo*, vous repondra-t-on, si un Prince le faisoit, *concedo*, si Dieu le faisoit *nego*, car les droits de Dieu sont tout autres que ceux des Rois. Outre que si les exceptions que vous faites aux principes de Morale sont fondées sur l'infinité incomprehensible de Dieu, je ne pourrai jamais m'assûrer de rien: car je ne pourrai jamais comprendre toute l'étenduë des droits de Dieu. Je conclus en cette maniere. S'il y avoit une marque à laquelle on pût conoitre certainement la verité, ce seroit l'evidence : or l'évidence n'est pas une telle marque, puis qu'elle convient à des faussetez ; donc.

(d) *Le fort de leur Logique, ou de leur Topique, se reduisoit à un moien.* C'est celui de la relation, le huitiéme dans l'ordre des dix, & par lequel ceux de cette Secte font voir que nous ne jugeons des choses que par comparaison, ce qu'ils énoncent en ces termes, *πάντα πρός τι, omnia sunt ad aliquid.* La Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, tom. 5. pag. 217.

L'Abbé à qui tout ce long discours s'adressoit eut bien de la peine à s'abstenir des interruptions: il ne l'écouta qu'avec des marques de souffrance, & quand il vit qu'on ne parloit plus, il se mit dans (e) une étrange colere contre les Pyrrhoniens, & n'epargna pas le raporteur des difficultez qu'ils puisent dans les systêmes de Theologie. On lui repliqua modestement qu'on savoit bien que ce n'étoient que des sophismes, & de très-petites difficultez ; mais qu'il seroit juste que ceux qui font tant les fiers contre les Sceptiques, n'ignorassent pas l'état des choses. Vous avez cru jusques ici, continua-t-on, qu'un Pyrrhonien ne sauroit vous embarrasser, repondez moi donc: vous avez 45. ans, vous n'en doutez pas, & s'il y a quelque chose dont vous soiez assûré, c'est que vous êtes la même personne à qui l'on donna l'Abbaïe de . . il y a 2. ans. Je vais vous montrer que vous n'avez point de bonne raison d'en être certain. J'argumente sur les principes de nôtre Theologie. Vôtre ame a eté créée: il faut donc qu'à chaque moment Dieu lui renouvelle l'existence, car la conservation des creatures

(e) *Comparez ceci avec ce que la Mothe le Vayer raconte dans la 2. partie de sa Prose chagrine, au 9. tome de ses Oeuvres.*

le sentiment de ses tenebres, à implorer (C) le secours d'enhaut, & à se soumettre à l'autorité de la foi. Comme ce que je raporte * d'une conference où deux Abbez disputerent sur le Pyr-

* *Dans la remarque B.*

res est une creation continuelle. Qui vous a dit que ce matin Dieu n'a pas laissé retomber dans le neant l'ame qu'il avoit continué de créer jusques alors, depuis le 1. moment de vôtre vie? Qui vous a dit qu'il n'a point creé une autre ame modifiée (a) comme étoit la vôtre? Cette nouvelle ame est celle que vous avez presentement. Faites moi voir le contraire: que la compagnie juge de mon objection. Un savant Theologien qui etoit là prit la parole, & reconut que la creation étant une fois supolée, il étoit aussi facile à Dieu de creer à chaque moment une nouvelle ame, que de reproduire la même; mais que neanmoins les idées de sa sagesse, & plus encore les lumieres que nous puisons dans sa parole, nous peuvent donner une certitude legitime que nous avons la même ame en nombre aujourd'hui, que nous avions hier, avant hier &c. & il conclut qu'il ne faloit point s'amuser à la dispute avec des Pyrrhoniens, ni s'imaginer que leurs sophismes puissent être commodément éludez par les seules forces de la raison; qu'il faloit avant toutes choses leur faire sentir l'infirmité de la raison, afin que ce sentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui est la foi. C'est la matiere de la remarque suivante.

(C) *Obliger l'homme . . . . à implorer le secours d'enhaut.*] Un moderne qui avoit fait une etude plus particuliere du Pyrrhonisme, que des autres sectes, le regarde (b) comme le parti le moins contraire au Christianisme, & celui *qui peut recevoir le plus docilement les mysteres de nôtre religion.* Il confirme son sentiment par quelques raisons, après quoi il parle ainsi: (c) *Ce n'est donc pas sans sujet que nous croyons le systeme Sceptique, fondé sur une naifve reconnoissance de l'ignorance humaine, le moins contraire de tous à nostre creance, & le plus approprié à recevoir les lumieres surnaturelles de la Foi. Nous ne disons en cela que ce qui est conforme à la meilleure Theologie, puis que celle de* (1) *Saint Denys n'enseigne rien plus expressement que la foiblesse de nostre esprit, & son ignorance à l'égard sur tout des choses divines. C'est ainsi que ce grand Docteur explique ce que Dieu mesme a prononcé par la bouche de ses Prophetes,* (2) *qu'il a estabili sa retraite dans les tenebres. Car cela estant, nous ne sçaurions nous approcher de luy, que nous n'entrions dans ces mysterieuses tenebres, d'où nous tirons cette importante leçon, qu'il ne se peut connoistre qu'obscurément, couvert d'enigmes ou de nuages, & selon que dit l'eschole, en l'ignorant. Mais comme ceux qui ont fait de tout temps profession d'humilité & d'ignorance, s'accommodent bien mieux que les autres avec ces tenebres spirituelles: les Dogmatiques au contraire, qui n'ont jamais eu de plus forte apprehension que celle de faire paroistre qu'ils ignorent quelque chose, s'y perdent incontinent, & leur presomption d'avoir assez de lumiere d'entendement pour surmonter toute sorte d'obscurité, fait qu'ils s'aveuglent d'autant plus qu'ils croyent s'avancer dans des tenebres que nostre humanité ne sçauroit penetrer. Quoi qu'il en soit, je trouve que la Sceptique n'est pas d'un petit usage à une ame Chrestienne, quand elle luy fait perdre toutes ces opinions magistrales que Saint Paul deteste si fort.* Il s'est étendu plus exactement & plus fortement sur cela dans (d) un autre livre.

Quand on est capable de bien comprendre tous les moiens de l'époque qui ont été exposez par Sextus Empiricus, on sent que cette logique est le plus grand effort de subtilité que l'esprit humain ait pu faire; mais on voit en même tems que cette subtilité ne peut donner aucune satisfaction: elle se confond elle-même; car si elle étoit solide, elle prouveroit qu'il est certain qu'il faut douter. Il y auroit donc quelque certitude, on auroit donc une regle sûre de la verité. Or cela ruine le systême; mais ne craignez pas qu'on en vienne là, les raisons de douter sont elles-mêmes douteuses: il faut donc douter s'il faut douter. Quel cahos, & quelle gêne pour l'esprit! Il semble donc que ce malheureux état est le plus propre de tous à nous convaincre que nôtre raison est une voie d'égarement, puis que lors qu'elle se deploie avec le plus de subtilité, elle nous jette dans un tel abime. La suite naturelle de cela doit être de renoncer à ce guide, & d'en demander un meilleur à la cause de toutes choses. C'est un grand pas vers la religion Chretienne, car elle veut que nous attendions de Dieu la connoissance de ce que nous devons croire, & de ce que nous devons faire: elle veut que nous captivions nôtre entendement à l'obeïssance de la foi. Si un homme s'est convaincu qu'il n'a rien de bon à se prometre de ses discussions philosophiques, il se sentira plus disposé à prier Dieu, pour lui demander la persuasion des veritez que l'on doit croire, que s'il se flatte d'un bon succés en raisonnant, & en disputant. C'est donc une heureuse disposition à la foi, que de conoître les defauts de la raison, & de là vient que Mr. Pascal, & quelques autres ont dit que pour convertir les Libertins, il faut les mortifier sur le chapitre de la raison, & leur aprendre à s'en defier. Calvin est admirable sur cette pensée, car voici ce qu'il expose dans la Liturgie † du Batême, c'est-à-dire voici par où il commence les leçons que l'on doit faire aux Postulans du Christianisme. *En* (e) *cela donc* Dieu *nous admoneste de nous humilier & nous desplaire en nous mesmes: & en ceste maniere il nous prepare à desirer & requerir sa grace, par laquelle toute la perversité & malediction de nostre premiere nature soit abolie. Car nous ne sommes point capables de la recevoir, que premierement nous ne soyons vuides de toute fiance de nostre vertu, sagesse, & justice, jusques à condamner tout ce qui est en nous. Or quand il nous a remonstré nostre malheur, il nous console semblablement par sa misericorde, nous promettans de nous regenerer par son Sainct Esprit en une nouvelle vie, laquelle nous soit comme une entree en son Royaume. Cette regeneration consiste en deux parties, c'est que nous renoncions à nous mesmes, ne suivans point* NOSTRE PROPRE RAISON, *nostre plaisir & propre volonté: mais que* CAPTIVANS NOSTRE ENTENDEMENT *& nostre cœur à la sagesse & justice de Dieu, nous mortifions tout ce qui est de nous & de nostre chair: puis apres, que nous* SUIVIONS LA LUMIERE DE DIEU, *pour complaire & obtemperer à son bon plaisir, comme il nous le monstre par sa Parole, & nous y conduit par son esprit.* Quoi qu'il en soit il y a d'habiles gens qui soutiennent, que rien n'est plus oposé à la Religion que le Pyrrhonisme. (f) „ C'est l'extinction totale, non „ seulement de la foi, mais de la raison, & rien „ n'est plus impossible que de ramener ceux qui „ ont porté leur égarement jusqu'à cet excés. On „ peut instruire les plus ignorans. On peut convaincre les plus entêtés, on peut persuader les plus incredules. Mais il est impossible, je ne dirai pas de „ convaincre un Sceptique, mais de raisonner juste „ contre lui, n'etant pas possible de lui opposer aucune preuve, qui ne soit un sofisme, le plus grossier même de tous les sofismes, je veux dire une „ petition de principe. En effet il n'y a point de „ preuve qui puisse conclure, qu'en supposant que „ tout ce qui est évident est veritable, c'est-à-dire „ qu'en supposant ce qui est en question. Car le Pyrrhonisme ne consiste proprement, qu'à ne pas admettre cette (g) maxime fondamentale des Dogmatiques. „ Voiez Vossius (h) qui aiant dit que le Pyrrhonisme & l'Epicureïsme sont fort contraires à la religion Chretienne, confirme son sentiment par un passage de Clement Romain. (i) *Hinc Nicetas de se, & fratre Aquila in epitome Clementis Romani, de gestis B. Petri pag. 56. ed. Adr. Turnebi, in Latina Perionii tralatione ex Parisiensi editione Sonnii fol. 596.* Ἠκριβώσαμεν δὲ καὶ τὰ φιλοσόφων, ἐξαιρέτως τὰ ἀσεβέστατα. λέγω δὴ τὰ Ἐπικούρου καὶ Πύρρωνος, ἵνα καὶ μᾶλλον ἀνατρέπειν δυνάμεθα. Accuratè etiam ea inquisivimus, quæ a philosophis traduntur: præcipuè illa, quæ maximè repugnant pietati erga Deum: Illa, inquam, Epicuri ac Pyrrhonis, quò magis ea refellere possemus. *Nempe Nicetas quidem fuerat Epicureus: Aquila verò Pyrrhonios erat secutus, ut apud ipsum est Clementem in octavo Recognitionum libro* (3), *quod opus Græcè non exstat, sed Latinè ex tralatione Rufini Aquilejensis.*

Notez que la Mothe le Vayer exclut les Pyrrhoniens de la grace qu'il a faite à plusieurs anciens Philosophes: ce qu'il nous va dire contient quelques faits qui apartiennent à cet article. (k) „ Je tiens pour desesperé le salut de Pyrrhon, & de tous ses disciples „ qui ont eu les mesmes sentimens que luy touchant „ la Divinité. Ce n'est pas qu'ils fissent profession d'Atheïsme, comme quelques-uns ont cru. On peut „ voir dans (4) Sextus Empiricus qu'ils admettoient „ l'existence des Dieux comme les autres Philosophes, „ qu'ils leur rendoient le culte ordinaire, & qu'ils ne „ nioient pas leur providence. Mais outre qu'ils ne se „ sont jamais determinez à reconnoistre une cause „ premiere, qui leur fist mepriser l'Idolatrie de leur „ temps; il est certain qu'ils n'ont rien cru de la Nature Divine qu'avec suspension d'esprit, ni rien „ confessé de tout ce que nous venons de dire qu'en „ doutant, & pour s'accommoder seulement aux loix „ & aux coustumes de leur siecle, & du païs où ils „ vi-

(a) *C'est-à-dire avec la reminiscence qu'il eût reproduite s'il avoit continué de créer l'ame de l'Abbé.*

(b) *La Mothe le Vayer, de la vertu des Païens, au tome 5. de ses Oeuvres pag. 219. Voiez aussi les dissertations de l'Abbé Foucher sur la Philosophie des Academiciens.*

(c) *La Mothe le Vayer ibid. pag. 231.*

(1) *Lib. 1. de myst. th. c. 1. & 2.*

(2) Posuit tenebras latibulum suum.

(d) *Dans la 1. partie de la Prose chagrine, au 9. tome de ses Oeuvres.*

† *Notez que cette liturgie est en usage dans les Eglises de la Confession de Geneve, & ainsi les maximes qu'elle contient doivent passer pour le sentiment general de ces Eglises, & non pas pour l'opinion particuliere de Jean Calvin.*

(e) *C'est-à-dire en nous disant qu'il nous faut renaître.*

(f) *La Placette, traité de la conscience, pag. 377.*

(g) *Cette maxime étoit autrefois plus invincible, entre les mains par exemple des Stoiciens, qu'elle ne l'est depuis qu'on peut soutenir* ad hominem *aux Theologiens, qu'il y a des propositions évidentes qui sont fausses. Voiez ci-dessus pag. 2430 la dispute des deux Abbez.*

(h) *Vossius de Philosophorum sectis, pag. 107. 108.*

(i) *Id. ib. pag. 108.*

(3) *Fol. 81. 6.*

(k) *La Mothe le Vayer, de la vertu des Païens, pag. 226.*

(4) *Lib. 3. Pyr. hyp. c. 1.*

* *Apud Diogenem Laertium ubi supra n. 62.*

† *Diog. Laert. ib. n. 61.*

‡ *Ne prenez pas ceci à la rigueur: il aimoit mieux sans doute la santé que la maladie &c.*

Pyrrhonisme, pourroit faire de la peine à bien des lecteurs, je destine à ce point-là un bon éclaircissement qui sera mis à la fin de cet Ouvrage. Il faut prendre pour de mauvaises plaisanteries, ou plutôt pour des impostures, les contes d'Antigonus Carystius *, que Pyrrhon ne preferoit rien à rien, & qu'un chariot & un precipice ne l'obligeoient point à faire un pas en arriere ou à côté, & que ses amis qui le suivoient, lui sauverent fort souvent la vie. Il n'y a nulle aparence qu'il (D) ait été fou jusqu'à ce point-là; mais on ne doit pas douter qu'il n'enseignât que † l'honneur & l'infamie des actions, leur justice & leur injustice, dependoient uniquement des loix humaines, & de la coutume. Quelque abominable que soit ce dogme, il coule naturellement de ce principe Pyrrhonien, que la nature absoluë & interieure des objets nous est cachée, & que l'on ne peut être assûré que de ce qu'ils nous paroissent à certains égards. L'indifference (E) de Pyrrhon fut étonnante: il n'aimoit rien, ‡ & ne se fâchoit de rien; & jamais homme ne fut plus persuadé que lui de la (F) vanité des choses. Quand il parloit il se

(f) Stobæus sermone 118.

„ vivoient. Par consequent puis qu'ils n'ont pas eu „ la moindre lumiere de cette foi implicite, sur laquelle nous avons fondé l'esperance du salut de quelques Payens, qui l'ont possedée conjointement avec „ une grace extraordinaire du Ciel, je ne voi nulle „ apparence de croire qu'aucun Sceptique ou Pyrrhonien de cette trempe ait pu éviter le chemin de l'Enfer. „

(a) La Mothe le Vayer ibid. pag. 213. 214.

(1) Diog. Laert. Photius in Bibl.

(D) *Qu'il ait été fou jusqu'à ce point-là.*] Citons encore Mr. de la Mothe le Vayer. (a) *Je sçay bien qu'Antigonus Carystius disoit que Pyrrhon ne se fust pas voulu détourner ni pour un chariot, ni pour un precipice, ni pour la rencontre d'un chien enragé, & que ses amis seuls le preservoient de tous ces inconveniens. Mais pourquoi croirons-nous plûtost cet Antigonus, qu'Ænesidemus qui a écrit huit livres de la secte* (1) *des Pyrrhoniens, & qui assûre que leur Chef ne commit jamais aucune de ces extravagances? Certes elles ont si peu d'apparence, & il est si difficile de s'imaginer comment un si grand nombre de Philosophes les auroient approuvées, que je ferois conscience d'y deferer, quand elles ne seroient contredites par personne, & que le reste de la vie de Pyrrhon ne les convaincroit point de fausseté. En effet, on tombe d'accord qu'il vescut près de quatre-vingts dix ans, & qu'il passa la meilleure partie de ce temps-là dans les voyages, ayant esté trouver les Mages de Perse, & s'estant abouché dans l'Inde avec les Gymnosophistes. Est-il vrai-semblable qu'un homme qui se precipitoit dans toute sorte de dangers, fust arrivé jusques à un si grand âge? Et qu'il eust pu avoir par tout assez d'amis pour le delivrer de tant de perils, qui sont presque inévitables à ceux qui vont par le monde avec le plus d'adresse & de prevoyance? Quoi qu'il en soit, on le doit considerer comme Fondateur d'une grande Compagnie, & par consequent qui estoit sans doute recommandable en beaucoup de façons. Voire mesme quand il n'y auroit que ce que nous lisons dans sa vie, qu'il fut creé Souverain Pontife par ceux de son païs, cela seroit suffisant pour monstrer la calomnie de ses ennemis, n'y ayant nulle apparence qu'on eust donné une si importante charge à un homme qui eust esté sujet à de si grands caprices. . . . .* (b) *Il ne composa jamais rien, de sorte qu'on ne peut pas juger de sa capacité par ses œuvres. Mais outre ce que nous en pouvons presumer sur sa grande reputation, le seul privilege d'immunité que la ville d'Elis sa patrie accorda en sa consideration à tous les Philosophes, & l'honneur que lui firent les Atheniens* (c) *de luy donner des lettres de bourgeoisie, qu'ils n'accordoient qu'à peu de personnes, nous font assez comprendre ce qui estoit de son merite.*

(b) La Mothe le Vayer ibid. pag. 227.

(c) Nous verrons dans la remarque H que cela est faux.

(E) *L'indifference de Pyrrhon.*] Je n'en raporterai qu'un exemple. Anaxarque étant tombé dans un fossé, y fut vu de Pyrrhon sans en recevoir aucun secours. Pyrrhon passa outre sans daigner lui tendre la main. On le blâma avec justice; car il auroit dû aider en cet état un homme inconu; à plus forte raison devoit-il aider son Professeur. Vous allez voir que le maître en sçavoit plus que le disciple sur ce point-là; car non seulement Anaxarque ne se plaignit point de Pyrrhon, & n'aprouva point qu'on le censurât; mais aussi il le loüa de cet esprit indifferent, & qui n'aimoit rien. Que pourroit-on faire de plus surprenant sous la discipline de la Trape? (d) Καί ποτε Ἀναξάρχου εἰς τέλμα ἐμπεσόντος, παρῆλθεν μὴ βοηθήσας. τινῶν δὲ αἰτιωμένων, αὐτὸς Ἀνάξαρχος ἐπῄνει τὸ ἀδιάφορον καὶ ἄστοργον αὐτοῦ. *Et cùm aliquando Anaxarchus in scrobem incidisset, ille pertransiit nihil ei opem ferens. Idque cùm plerique culparent, Anaxarchus ipse laudabat, ut indifferenter & sine affectu se habentem.* Ceci me fait souvenir d'une repartie que l'Abbé de St. Real a raportée. *Je pourrois,* dit-il (e), *vous faire la reponse d'un ancien, à qui quelqu'un reprochant que pour un Philosophe il faisoit bien peu de cas de la Philosophie;* & c'est cela même, *repliqua-t-il*, qui s'apelle philosopher. Voilà qui est digne & de Pyrrhon, & d'Anaxarque.

(d) Diog. Laert. ubi supra n. 63.

(e) Cesarion, ou Entretiens divers, p. 31. 32. édit. de la Haie.

Raportons encore ce petit mot. Pyrrhon soutenoit que mourir & vivre c'étoit toute la même chose. Pourquoi donc ne mourez-vous pas, lui demanda-t-on; parce, repondit-il, qu'il n'y a nulle difference entre la mort & la vie. Diogene Laërce ne fait point mention de cela; mais Stobée nous l'a conservé. (f) Πύῤῥων ἔλεγε μηδὲν διαφέρειν ζῆν ἢ τεθνάναι· καί τις εἶπε πρὸς αὐτόν, τί οὖν οὐκ ἀποθνήσκεις; ὁ δὲ, Ὅτι, εἶπεν, οὐδὲν διαφέρει. *Pyrrhon ajebat, nihil interesse inter vitam & mortem. Et cùm quidam ad eum diceret, cur igitur ipse non moreris? Quia nihil interest, respondit.* Qu'on ne dise pas qu'il eût oublié ses maximes, si le danger de la mort eût été present. Qu'on ne dise pas,

Era fuor de perigli un sacripante,
Ma ne perigli havea cara la vita.

Il fit voir tout le contraire dans un grand peril de naufrage. Il fut le seul que la tempête n'étonna point; & comme il vit les autres saisis de crainte & de tristesse, il les pria d'un air tranquille de regarder un pourceau qui étoit là, & qui mangeoit à son ordinaire: voilà, leur dit-il, quelle doit être l'insensibilité du Sage. (g) Τῶν γὰρ ἐμπλεόντων ἐσκυθρωπακότων ὑπὸ χειμῶνος, αὐτὸς γαληνὸς ὢν ἀνέῤῥωσε τὴν ψυχὴν, δείξας ἐν τῷ πλοίῳ χοιρίδιον ἐσθίον, καὶ εἰπὼν, ὡς χρὴ τὸν σοφὸν ἐν τοιαύτῃ καθεστάναι ἀταραξίᾳ (h). *Navi aliquando vehebatur, & cùm socii tempestate afflicti mœstiores essent, ipse tranquillo animo porcellum in navi edentem ostendebat, dicens,* oportere sapientem tali animi tranquillitate esse.

(g) Conferez avec ceci la doctrine de Diogene le Cynique, dont Mr. du Rondel parle ci-dessus pag. 2351. col. 2.

(h) Diog. Laert. ib. n. 68.

(F) *Persuadé que lui de la vanité des choses.*] Il meprisoit sur tout la nature humaine, & il ne se lassoit point de repeter les paroles où Homere la compare aux feuilles. (i) Θαυμάζειν αὐτὸν, καὶ συνεχὲς λέγειν,

(k) Οἵη περ φύλλων γενεὴ, τοίηδε καὶ ἀνδρῶν.

Miratum eum (Homerum) *assiduèque pronuntiare solitum ejus versiculum*, tale quidem genus est hominum, quale est foliorum. Selon Gassendi il aimoit ce parallèle (l), à cause qu'il y trouvoit la mortalité des hommes, & cette inconstance de leurs opinions, qui les fait tourner comme des feuilles au gré des vents. (m) Il faisoit grand cas des autres endroits d'Homere, où les hommes sont comparez avec les oiseaux, & avec les mouches; & où l'on decrit leurs infirmitez, & leurs puerilitez. (n) Καὶ ὅσα συντείνει εἰς τὸ ἀβέβαιον, καὶ κενόσπουδον ἅμα καὶ παιδαριῶδες τῶν ἀνθρώπων. *Sicut & cætera illius, quibus infirmitas & inania studia atque pueriles hominum motus indicantur.* Je m'étonne qu'on ne dise pas qu'il estimoit infiniment cette sentence d'Homere:

(i) Id. ib. n. 67.

(k) C'est le 146. vers du 6. livre de l'Iliade.

(l) Quasi exinde significetur non hominum modo, perinde ac foliorum natura caduca, sed opinio quoque inconstans & perinde mutabilis ac minimo vento sunt arborum folia mobilia. *Gassend. de Logica fine cap. 2. pag. m. 70.*

(m) Diog. Laert. ib. n. 68.

(n) Id. ib.

Τοῖος γὰρ νόος ἐστὶν ἐπιχθονίων ἀνθρώπων,
Οἷον ἐπ' ἦμαρ ἄγῃσι πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε.
Talis enim ipsorum est hominum mens terricolarum.
Qualem ipsis hominum & divum pater indit in horas.

Elle signifie que l'esprit des hommes est journalier, & que Dieu leur donne leur provision de raison comme une espece de pain quotidien, qu'il renouvelle chaque matin. Cela quadre merveilleusement avec l'hypothese des Pyrrhoniens: ils cherchoient toûjours; ils ne faisoient ferme nulle part; à toute heure ils se sentoient prêts de raisonner d'une nouvelle maniere, selon les variations des occurrences. Un certain Docteur en Theologie en fait autant, si l'on en croit son adversaire: (o) sur tout il ne lui pardonne point ses variations, & ses contradictions perpetuelles. Il lui fait voir qu'il établit des principes selon le besoin qui le presse; & que dès qu'ils commencent à l'incommoder, il en subroge de tout contraires: & pour copier ses expressions, il lui reproche de *raisonner au jour la journée*, & selon la passion qui

(o) Hist. des Ouvrages des Savans, Octobre 1694. pag. 72. dans l'extrait du livre de Mr. Saurin, intitulé. Examen de la Theologie de Mr. Jurieu.

se mettoit peu en peine si on l'écoutoit, ou si on ne l'écoutoit pas; & encore que ses auditeurs s'en allassent †, il ne laissoit point de continuer. Il tenoit menage avec sa sœur, & partageoit avec elle les plus petits soins (G) domestiques. Ceux qui disent qu'il obtint la bourgeoisie d'Athenes pour avoir tué (H) un Roi de Thrace, se trompent grossierement. Je n'ai pas beaucoup de fautes à reprocher (I) à Mr. Moreri.

† *Diog. Laert. ubi supra n. 62.*

PYRRHUS, fils d'Achille & de Deidamie, fille de Lycomedes Roi de l'Ile de Scyros, nâquit dans cette Ile peu avant la guerre de Troie. Il y fut élevé jusqu'à ce qu'Ulysse & Phenix l'en * vinrent tirer, pour l'amener à ce fameux siege après la mort de son pere. Il y alla nonobstant les pleurs de son (A) aieul maternel. On avoit apris aux Grecs qu'ils ne prendroient jamais Troie sans le fils d'Achille. Sa grande jeunesse fut cause (B) qu'on lui donna le nom de

* *Sophocl. in Philoct. Voiez aussi Homere Odyss. lib. 11.*

qui est de tour à commander dans son ame, & neanmoins ce Docteur est fort decisif: il nie, il affirme magistralement & promtement. Les Sceptiques n'étoient pas plus reservez là-dessus qu'il y est hardi. Il faudroit n'empieter pas sur leurs droits, & leur laisser le privilege de raisonner au (a) jour la journée, ils se l'attribuent dans Ciceron. Au reste l'inconstance des opinions & des passions est si grande, qu'on diroit que l'homme est une petite Republique qui change souvent ses Magistrats.

(a) *Tuscul. lib. 5. fol. 273. D.*

(G) *Les plus petits soins domestiques.*] Il (b) portoit à vendre des poulets, des cochons de lait &c. au marché, & il balioit la maison, & y nettoioit les meubles, tout comme s'il eût été la servante du logis. C'est que tout lui etoit indifferent; il ne croioit pas qu'une chose valût mieux que l'autre. *Τὰ ἐπὶ τῆς οἰκίας καθαίρων ἀδιαφόρως, domique indifferenter munditiem curans* (c). Il se dementoit quelquefois, car il se fâcha un jour contre sa sœur; & lors qu'on lui remontra que son chagrin ne s'accordoit pas avec l'indolence dont il faisoit profession, pensez-vous, repondit-il, que je veuille mettre en pratique pour une femme cette vertu? *Χαλεπήνας τι περὶ τῆς ἀδελφῆς πρὸς τὸν ἐπιλαβόμενον εἰπεῖν, ὡς οὐκ ἐν γυναίῳ ἡ ἐπίδειξις τῆς ἀδιαφορίας. Cum sorori quandoque succensuisset, argueretque illum quispiam ut immemorem instituti sui, non, inquit, muliercula documentum erit nostræ indifferentiæ.* Ne vous allez pas imaginer qu'il vouloit dire qu'il ne renonçoit pas à l'amour; ce n'etoit point sa pensée: il vouloit dire que toutes sortes de sujets ne meritoient pas l'exercice de son dogme de ne se fâcher de rien. La cause de sa colere etoit fort indigne d'un Philosophe, & principalement d'un tel Philosophe; il se fâcha contre sa sœur parce qu'il avoit été contraint d'acheter les choses dont elle eut besoin pour offrir un sacrifice; un ami qui avoit promis de les fournir avoit manqué à sa parole. C'est ce que nous aprenons d'Eusebe. (d) *Φιλίστας δὲ τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ θυούσης, ἔπειτα τῶν φίλων τινὸς ὑποσχομένου τὰ πρὸς τὴν θυσίαν, καὶ μὴ παρασχόντος, τοῦ μέντοι Πύῤῥωνος πριαμένου, καὶ ἀγανακτοῦντος, ἐπειδή τις ὁ φίλος ἔλεγεν, ὡς οὐ ποιοῖτο σύμφωνα τοῖς λόγοις, οὐδ᾽ ἄξια τῆς ἀπαθείας· εἰπεῖν αὐτὸν, ἐν γοῦν γυναικὶ οὐ δεῖ τὴν ἀπόδειξιν αὐτῆς ποιεῖσθαι. καίτοι δικαίως ἂν εἶπεν ὁ φίλος, ὅτι ματαία καὶ ἐν γυναικὶ, καὶ κυνὶ, καὶ πᾶσιν. Cum Philista ejus soror sacrificium adornaret, quendam ex amicis, qui res ad illud necessarias pollicitus fuerat, promissis non stetisse. Pyrrhonem igitur eos sumptus facere coactum, graviter id acerbeque cum ferret, ex suo illo amico audisse, parum se omnino suorum ex decretorum præscripto facere, atque ab omni perturbatione vacuum ostendere. Tum enimvero Pyrrhonem homini reposuisse, hujus rei fidem in muliercula causa fieri non debere. Cui sane amicus ille suus merito respondere, in muliere, in cane, in reliquis omnibus inane totum hoc disputandi genus futurum.* Dans ces dernieres paroles l'Auteur a fait allusion à la reponse que fit Pyrrhon, quand on le railla d'avoir pris la fuite pour se garantir d'un chien qui le poursuivoit; il est difficile, repondit-il, de depouiller l'homme. (e) *Ἀντίγονος ὁ Καρύστιος κατὰ τοὺς αὐτοὺς γενόμενος χρόνους, καὶ ἀναγράψας αὐτῶν τὸν βίον, φησὶ τὸν Πύῤῥωνα διωκόμενον ὑπὸ κυνὸς, ἀναφυγεῖν ἐπί τι δένδρον· σκωπτόμενον δ᾽ ὑπὸ τῶν παρόντων, εἰπεῖν ὡς χαλεπὸν εἴη τὸν ἄνθρωπον ἐκδῦναι. Antigonus Carystius, qui sub eadem vivebat tempora, quique illorum vitam conscripsit, Pyrrhonem commemorat, ut sese insequenti cani eriperet, quandam ad arborem confugisse: qua de causa cum ab iis qui aderant, videretur, ægre admodum hominem exui respondisse.*

(b) *Diog. Laert. ib. n. 66.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Aristocles, apud Eusebium Præparat. Evangel. lib. 14. cap. 18. p.m. 763.*

(e) *Idem Aristocles ibid.*

(H) *La bourgeoisie d'Athenes pour avoir tué le Roi de Thrace, se trompent.*] La conformité de nom a été cause de ce mensonge. Un certain Python (f) disciple de Platon obtint des Atheniens la bourgeoisie, pour (g) avoir tué Cotys Roi de Thrace. C'est de là que vient le mensonge de ceux (h) qui disent que nôtre Pyrrhon fit ce meurtre, & qu'il obtint cette recompense

(f) *Plut. adversus Colotem, circa fin. pag. 1126. Voiez aussi* de laudando seipso, *p. 542. &* de gerenda republ. *pag. 816.*

(g) *Demosthenes adversus Aristocratem, pag. m. 445.*

(h) *Diocles le dit dans Diogene Laerce ubi supra n. 65.*

(I) *Je n'ai pas beaucoup de fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] Cinq seulement. I. Ces paroles, Pyrrhon *pretendoit que les hommes ne faisoient rien que par coutume*, sont absurdes. Il n'étoit pas assez fou pour dire cela; il sçavoit bien qu'il y avoit des Philosophes qui soutenoient la difference naturelle entre la vertu & le vice, & qu'une infinité de personnes faisoient cent choses pour se conformer aux loix. Voici comment il se faloit exprimer. Pyrrhon soutenoit que réellement aucune chose n'étoit ceci ou cela; & que la nature des choses dependoit des loix & de la coutume; c'est-à-dire que les hommes par leurs loix & par leurs coutumes établissoient, que certaines choses fussent bonnes, loüables, mauvaises, blâmables, &c. C'etoit sa doctrine. Si Diogene Laërce ne l'a pas ainsi entenduë, tant pis pour lui. Je parle de la sorte parce que ses termes ne sont pas si clairs, que l'on puisse soutenir qu'ils veulent dire, *les hommes par leurs loix & par leurs coutumes font que chaque chose est telle ou telle.* (i) *Καὶ ὁμοίως ἐπὶ πάντων, μηδὲν εἶναι τῇ ἀληθείᾳ, νόμῳ δὲ καὶ ἔθει πάντα τοὺς ἀνθρώπους πράττειν· οὐ γὰρ μᾶλλον τόδε ἢ τόδε εἶναι ἕκαστον. Eadem ratione & de omnibus, nihil vere esse: cæterum lege atque consuetudine cuncta homines facere. Neque enim esse quicquam istud potius quam illud.* II. Je ne sçai où l'on a trouvé *qu'il n'aimoit point qu'on l'interrompit dans ses meditations philosophiques.* Diogene Laërce ne dit point cela, quoi qu'il le fasse amateur de la solitude; & (k) il dit même que ceux qui l'interrogeoient, n'étoient jamais mecontens de la reponse. III. Cette faute est assez legere en comparaison de celle-ci. *Cependant on avoue qu'il vécut quatre-vingts dix ans.* C'est pretendre qu'un homme qui se divertit à être seul, & qui n'aime pas lors qu'il medite que l'on vienne l'interrompre, ne doit pas vivre long tems. Presque tous ceux qui meditent souhaitent passionnément qu'on leur laisse la liberté de le faire tout de suite; car la moindre interruption fait perdre du tems à se remettre dans les voies: & si un homme souhaite la solitude, & s'ennuie dans les compagnies, on lui allonge la vie, en lui permettant d'être seul autant qu'il veut. Concluons que Mr. Moreri s'est servi d'un *cependant* trèsmal placé. IV. Nous ne trouvons point que Pyrrhon ait obtenu la bourgeoisie d'Athenes. On a copié cette faute de la Mothe le Vayer (l). V. Si on l'avoit copié fidelement sur une autre chose, cette remarque seroit dejà achevée. Il a dit (m) que par le huitiéme moien de l'epoque, qui est celui de la relation, les Pyrrhoniens *font voir que nous ne jugeons des choses que par comparaison.* Mr. Moreri ajoûte à cela le terme de prejugez; *les Sceptiques*, dit il, *pretendent que nous ne jugeons que par prejugez ou par comparaison.* Mauvaise disjonctive; car le moien dont il s'agit là ne concerne point les prejugez; il ne concerne que les jugemens que nous faisons des qualitez relatives: telles sont la pesanteur, la dureté, la grandeur, la petitesse, &c.

(i) *Diog. Laert. ubi supra n. 61. pag. 581.*

(k) *Ibid. n. 64.*

(l) *Voiez la remarque D.*

(m) *La Mothe le Vayer, de la vertu des Païens, tome 5. pag. 217.*

(A) *Nonobstant les pleurs de son aieul maternel.*] Ciceron nous aprend cette particularité dans le chapitre 20. de son livre de *amicitia*, à la page 515. de l'édition de Mr. Grævius. *Rectè etiam*, dit-il, *præcipi potest in amicitiis, ne intemperata quadam violentia (quod persæpe fit) impediat magnas utilitates amicorum, nec enim (ut ad fabulas redeam) Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter suum impedientem, audire voluisset.* Langius pretend qu'il y a là une erreur ou volontaire, ou involontaire; mais il se trompe. Voici ses paroles, on les trouve à la page 515. de l'édition de Mr. Grævius. *Quod de* Neoptolemo *Lælius ait, omnes de* Achille *narrant. Itaque vel errat per memoriam Cicero: vel, quod potius credo, de industria Lælio, ut illa ætate, Græcanicarum fabularum ignorationem concedit: quod etiam in Catone majore factum videmus; tametsi iste jam senex Græcis litteris sedulam operam navaverit.*

(B) *Fut cause qu'on lui donna le nom de Neoptoleme.*] Pausanias (n) en raporte une autre raison qui est pitoiable; savoir que Phenix lui donna ce nom, parce qu'Achille

(n) *Lib. 10. pag. 843.*

de ‡ Neoptoleme; comme la couleur de ses cheveux β avoit été (C) cause qu'on l'avoit apellé Pyrrhus. Il se montra digne du sang dont il étoit né; car il fut brave, brutal & feroce. Ses beaux faits d'armes, & ses bons conseils, ont été aussi admirables qu'il a plu à Homere γ long tems après, & à d'autres poëtes. L'un de ses plus beaux combats fut contre δ Eurypyle fils de Telephe. Il le tua; & cette victoire lui plut si fort, qu'à cette occasion il institua ζ la danse qu'on nomma Pyrrhyque. Les danseurs devoient être armez de toutes pieces. Il fut plus hardi que tous les autres quand il fut question de se η mettre dans le cheval de bois; & par l'exemple de son intrepidité il les delivra de la crainte dont ils se trouvoient saisis. La nuit de la prise il fit un carnage épouvantable θ, & massacra même barbarement (D) le Roi Priam, sans respecter ni sa vieillesse, ni la sainteté du lieu où il le trouva refugié. Avec la même barbarie il precipita du haut κ d'une tour le petit Astyanax fils d'Hector; & ce fut lui qui immola de ses propres mains Polyxene λ sur le tombeau d'Achille. Il n'eut pas la même dureté pour Andromaque veuve du vaillant Hector; il s'accommoda de quelques restes de beauté qu'il lui trouva, & en fit sa femme μ ou sa concubine. Les Auteurs sont partagez sur le païs où il alla après le saccagement de Troie; les uns disent qu'il s'alla mettre en possession du Roiaume paternel, qui étoit Phthia ν dans la Thessalie; les autres soutiennent qu'il s'en alla tout droit en Epire ξ, qu'il s'y établit, & qu'il y fonda un Etat. On dit qu'Helenus fils de Priam, & bon devin, qui lui échut dans le partage des prisonniers, lui π conseilla de s'en retourner par terre, à cause des horribles tempêtes dont il prevoioit que la flote Greque seroit batuë. On trouve assez aparent que Pyrrhus suivit ce conseil, quand on voit que durant sa route il fit la guerre à Harpalicus ρ dans la Thrace. Il épousa la belle Hermione φ fille de Menelas & d'Helene; mais ce mariage ne fut point heureux; Hermione n'eut ‡ point d'enfans, & devint jalouse d'Andromaque, qui avoit donné un fils à Pyrrhus. La jalousie lui inspira le dessein * de se defaire de sa rivale, & de joindre la mort du fils avec celle de la mere: mais elle y trouva des obstacles; & comme son dessein avoit éclaté, & qu'elle craignoit le ressentiment de son mari, elle prêta volontiers l'oreille à Oreste, qui lui proposa de l'enlever, de la remener à son pere, & de l'épouser. Aussi bien lui avoit elle été promise (E) avant qu'à Pyrrhus. D'autres disent qu'Oreste voulant se venger de son rival, recourut à des moiens beaucoup plus funestes que n'auroit été de lui enlever une femme, avec laquelle on ne faisoit pas bon menage †, & qu'il lui ôta (F) ou lui fit ôter la vie dans le temple même

‡ *Eustath. in Il. 19.*

β *Servius in Æn. 2. v. 469.*

γ *Odyss. lib. 11. Quintus Calaber l. 7. 8.*

δ *Quint. Calab. ib.*

ζ *Hesychius, & Scholiastes Pindari in Pyth. Od. 2.*

η *Homer. Odyss. 11.*

θ *Virgil. Æn. lib. 2. v. 500. 550. Quint. Calab. lib. 13. Vide etiam Pausan. l. 10. pag. 343.*

κ *Pausan. lib. 10. pag. 342.*

λ *Euripid. in Hecub. Lycophr. Ovidius Metam. lib. 13. Seneca in Troad. Hygin. cap. 110.*

μ *Virgil. Æn. l. 3. v. 319. & ibi Servius.*

ν *Euripid. in Troad. Dictys l. 6. Homer. Odyss. l. 4.*

ξ *Pausan. l. 1. p. 10. Pindar. Nem. 7. Justin. l. 17.*

π *Servius ubi supra.*

ρ *Voiez le succès de cette guerre dans l'Article d'Harpalicus, & apud Hygin. c. 193.*

φ *Hygin. c. 123.*

qu'Achille son pere avoit commencé fort jeune à porter les armes.

(C) *La couleur de ses cheveux avoit été cause.*] Il y en a qui disent (a) qu'on le nomma Pyrrhus par une autre raison; sçavoir parce que son pere s'apelloit Pyrrha (b), pendant qu'il étoit deguisé en fille à la Cour de Lycomedes. Ce fait ne devoit pas être fort connu aux grammairiens, puis que Tibere les voulant embarrasser par des questions épineuses, leur demandoit (c) entre autres choses, comment s'apelloit Achille sous l'habit de fille.

(D) *Et massacra même barbarement le Roi Priam.*] Virgile decrit la chose en très-beaux termes:

(d) Hæc dicens, altaria ad ipsa trementem
Traxit, & in multo lapsantem sanguine nati
Implicuit comam læva, dextraque coruscum
Extulit, ac lateri capulo tenus abdidit ensem.
Hæc finis Priami fatorum: hic exitus illum
Sorte tulit.

L'autel dont il est ici parlé est celui (e) de Jupiter Hercéen. Il est vrai que tous les Auteurs ne convenoient pas qu'on y eût tué Priam: quelques-uns (f) disent qu'il fut tiré de son palais par Neoptoleme; & qu'aiant été traîné au tombeau d'Achille, il fut decapité, & que sa tête fut portée au bout d'une pique par toute la ville. D'autres (g) soutiennent qu'on l'arracha du temple de ce Jupiter, & qu'ensuite Pyrrhus le rencontrant à la porte de son palais, le tua. Il semble que d'autres (h) aient dit que ce fut auprès d'un autel de Mercure que Pyrrhus lui ôta la vie; c'est ainsi que le docte (i) Meziriac interprete ces paroles de Quintus Calaber, *Ἑρμείω πέλε βωμῷ.* Rhodoman les traduit *ad aram Jovis Hermæi*; mais il y a beaucoup d'aparence qu'il faut corriger ce texte, en mettant *Ἑρκείω, Hercai*, au lieu de *Ἑρμείω.* Voiez les notes de Dausquejus sur ce poëte à la page 35.

(E) *Lui avoit-elle été promise avant qu'à Pyrrhus.*] Ovide (k) raporte que Tyndare son aïeul maternel l'avoit promise à Oreste durant la guerre de Troie, en l'absence de Menelas, qui pendant le même (l) tems promit à Pyrrhus de la lui donner. Sophocle cité par (m) Eustathius l'avoit ainsi debité dans une tragedie que nous n'avons plus. Euripide (n) dit au contraire qu'Hermione fut promise à Oreste par Menelas, afin d'empêcher qu'Oreste ne la tuât, comme il avoit tué Clytemnestre sa propre mere. Ce fut donc huit ans après la prise de Troie, que cette promesse de mariage se fit. Dans une autre (o) tragedie Sophocle arrange les avantures tout autrement; il dit que Menelas promit Hermione à Oreste avant le voiage de Troie; & qu'il la promit à Pyrrhus pendant le siege (p). Hygin a suivi une opinion particuliere; c'est que Menelas malgré la promesse qu'il avoit faite à Pyrrhus devant la ville de Troie, donna sa fille à Oreste, & puis la lui ôta pour tenir son premier engagement, lors que Pyrrhus fut l'en sommer à Lacedemone. Voilà bien des sentimens differens: mais où n'en trouve-t-on pas, & qu'y a-t-il là qui doive surprendre? Il faut plûtôt s'étonner que les Auteurs aient mis parmi les faits les intrigues d'une tragedie, & qu'ils nous raportent comme l'histoire d'Hermione & d'Oreste, ce qu'il a plu d'imaginer à un poëte, pour remplir de merveilleux & d'incidens une piece de theatre. Ne seroit-on pas bien de loisir d'ici à mille ans, si l'on se faisoit un devoir de ne pas omettre dans l'histoire de Cesar & de Pompée, ce que les tragedies de Mr. de Scuderi & de Mr. Corneille debitent sur les circonstances de la mort de ces deux illustres Romains?

(F) *Et qu'il lui ôta, ou lui fit ôter la vie.*] Voici un fait sur lequel on met en ligne de compte les fictions des poëtes tragiques; car en raportant les divers recits qui se trouvent dans les Ecrivains touchant la mort funeste de nôtre Pyrrhus, on n'oublie point ce qu'Euripide (q) a debité, c'est que Pyrrhus qui étoit allé à Delphes pour reprocher à Apollon la mort d'Achille, & pour le sommer de lui en faire raison, y retourna afin de lui faire des excuses de cette incartade, & afin d'apaiser sa colere. On a debité d'autres raisons de ce voiage. 1. Que Pyrrhus alla à Delphes (r) pour y offrir les depouilles des Troiens. 2. Qu'il (s) fut demander à l'Oracle ce qu'il y avoit à faire, afin qu'Hermione sa femme lui donnât des enfans. 3. Qu'il (t) avoit dessein de piller le temple. Quoi qu'il en soit il fut tué dans ce temple par le (v) commandement d'Apollon, & ce fut un Prêtre dont le nom est parvenu jusques à nous qui le tua. Ce Prêtre s'apelloit *Machereus*, *Μαχαιρεύς*, & c'est ainsi qu'il faut lire dans l'endroit du Scholiaste d'Euripide (w) où il est parlé de la mort de Pyrrhus; voici le passage selon l'edition vulgaire: *καὶ ὁρῶ κατὰ τὸ χρηστήριον κρέα διαρπάζοντας τοὺς Δελφοὺς ἀφαιρεῖσθαι τὰ κρέα αὐτούς. ἑαυτὸν δὲ ἀνεῖλε μαχαίρᾳ.* Mr. de Meziriac (x) corrige au commencement *ὁρῶν*, & à la fin, *αὐτὸν δὲ ἀνεῖλε Μαχαιρεύς*: de sorte qu'au lieu de dire que Pyrrhus se tua de sa propre épée, il faudra dire *que voyant que tout auprès du lieu de l'oracle, les Delphiens ravissoient les chairs*

(a) *Hygin. cap. 97.*

(b) *Hygin. cap. 96. Sidonius Apollin. Carm. 9. v. 137.*

(c) *Sueton. in Tiberio, cap. 71. Voiez dans Juvenal Sat. 7. des questions semblables.*

(d) *Virgil. Æn. lib. 2.*

(e) *Eurip. in Troad. Seneca Agamemn. Pausan. l. 4. p. 127.*

(f) *Apud Servium in Æn. lib. 2. v. 506.*

(g) *Lesches apud Pausaniam lib. 10.*

(h) *Quintus Calaber l. 13. v. 222.*

(i) *Sur les épitres d'Ovide, pag. 847.*

(k) *Epist. Hermion. ad Orest.*

(l) *Homer. Odyss. 4.*

(m) *In Odyss. l. 4.*

(n) *In Orest.*

(o) *In Androm.*

(p) *Cap. 123.*

‡ *Pherecydes apud Schol. Eurip. in Oreste. Pausan. l. 1. p. 10.* * *Eurip. in Androm.* † *Ovidius epist. Herm. ad Orestem.* (q) *In Androm. Schol. Pind. in Nem. od. 7. Strab. l. 9.* (r) *Pindar. Nem. od. 7.* (s) *Pherecydes apud Schol. Euripid. in Oreste.* (t) *Schol. Pind. & Strabo ubi supra: vide etiam Pausan. l. 10.* (v) *Pausan. l. 1. p. 13.* (w) *In Orest.* (x) *Sur les epitr. d'Ovide pag. 855.*

même de Delphes. Il est assez certain que Pyrrhus y fut tué. Il n'est pas si certain qu'il y ait (G) été enterré. Il avoit eu trois femmes, Hermione dont il n'eut point d'enfans, Lanasse & Andromaque: il en eut de ces deux dernieres; mais on ne sçait pas si les Rois qui ont possedé l'Epire jusques à celui qui sera la matiere de l'article suivant, descendoient des (H) fils de Lanasse, ou de ceux d'Andromaque: il y a partage sur cela entre les Auteurs. On convient seulement qu'ils descendoient de nôtre Pyrrhus.

PYRRHUS, Roi des Epirotes, issu du (A) precedent, & celebre par les guerres qu'il eut avec les Romains, a été l'un des plus (B) grans Capitaines de l'antiquité. Il étoit fils d'Æacide & de Phthie fille de Menon le Thessalien. Les commencemens de sa vie furent exposez à une violente persecution; car les Molosses qui avoient dethrôné Æacide, & tué tous ceux de ses amis sur lesquels ils avoient pu mettre la main, tâcherent de se saisir de son fils qui étoit encore en nourrice; mais on fit tant de diligence pour le sauver, que nonobstant leurs poursuites on le porta dans l'Illyrie chez le Roi Glaucias, qui le fit élever avec soin, & le retablit dans son Roiaume à l'âge de douze ans. Cinq ans après il y eut une nouvelle sedition, qui fit perdre à Pyrrhus son Roiaume. Il se retira chez son beau-frere † Demetrius. Il se (C) trouva avec lui à la memorable bataille d'Ipsus ‡, & y donna de grandes preuves de son courage. La paix

† *Il avoit épousé Deidamie sœur de Pyrrhus.*

‡ *L'an de Rome 452. selon Calvisius.*

chairs de son sacrifice, il les leur ôta, & fut tué par Machereus. Cette cause de querelle se trouve dans le Scholiaste de Pindare, & dans (a) Pindare même. Mais la grande & la plus commune opinion est, que le principal Auteur de la mort de Pyrrhus fut (b) Oreste; soit en se mettant à la tête des Delphiens pour l'attaquer, après leur avoir fait accroire qu'il s'agissoit de prevenir le pillage de leur temple; soit (c) que sans y assister en personne, il eût suborné les assassins. Virgile lui attribuë le coup.

At (d) illum erepta magno inflammatus amore
Conjugis, & scelerum furiis agitatus Orestes,
Excipit incautum patriasque obtruncat ad aras.

Velleius Paterculus (e) & Hygin (f) affirment la même chose.

(G) *Il n'est pas si certain qu'il y ait été enterré.*] Car il y a des Auteurs qui soutiennent que ses os furent dispersez sur les frontieres de l'Ambracie. (g) *Cujus ossa per fines Ambraciæ sparsa sunt quæ est in Epiri regionibus.* Ovide est du même sentiment.

Nec (h) tua quam Pyrrhi felicius ossa quiescant,
Sparsa per Ambracias quæ jacuere vias.

Mr. de Boissieu dans son commentaire sur ces deux vers reprend justement Casaubon, & Corradus, de les avoir entendus de Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains, car il est constant par le temoignage de trois (i) Auteurs que ce Pyrrhus fut enterré honorablement. Il censure aussi Reineccius qui aplique à un autre Pyrrhus qu'au fils d'Achille ces mêmes paroles. D'ailleurs il est très-certain que l'on trouve de grandes autoritez pour prouver que nôtre Neoptoleme fut enseveli à Delphes. Les uns (k) disent que l'on montroit son tombeau dans le bôcage consacré à Apollon: d'autres (l) observent qu'il fut enterré sous la porte du temple, mais que Menelas le fit transporter dans le bois sacré. Pausanias (m) non content de dire que l'on voioit son tombeau en sortant du temple sur la gauche, ajoûte que ceux de Delphes faisoient tous les ans certaines expiations funebres en son honneur. Il est vrai qu'ils le traiterent long tems (n) comme ennemi sans honorer sa memoire, puis qu'ils attendirent à l'honorer qu'il se fût montré au plus fort de la mêlée, combatant pour eux contre les Gaulois qui tâchoient de prendre la ville, & de saccager le temple. Dictys de Crete (o) & quelques autres temoignent aussi qu'il fut enterré en ce lieu-là.

(H) *Descendoient des fils de Lanasse.*] Justin (p) nous aprend que cette Lanasse petite-fille d'Hercule fut enlevée par Pyrrhus, qui la rencontra au temple de Jupiter Dodonéen. Il ajoûte que Pyrrhus en eut huit enfans, & qu'il eut pour successeur son fils Pialis. Meziriac lui (q) soutient, fondé sur le temoignage de Plutarque, que Lanasse étoit petite-fille d'Hyllus: or Hyllus étoit fils d'Hercule. D'autre côté il observe que selon Pausanias (r) celui qui succeda à Pyrrhus se nommoit Pielus, & étoit fils d'Andromaque.

(A) *Issu du precedent.*] Voiez la derniere remarque de l'article precedent, & la remarque E de l'article d'Andromaque. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont pas eu assez d'attention, lors qu'ils ont adopté cette bevuë de Charles Etienne, que Pyrrhus du côté de sa mere descendoit d'Achille, & du côté de son pere, d'Hercule; c'est d'Alexandre le grand qu'on a dit cela, mais non pas de Pyrrhus. Il faloit dire tout le contraire, comme (f) a fait Aurelius Victor.

(B) *L'un des plus grands Capitaines de l'antiquité.*] Il étoit si brave que ceux qui voioient son ardeur dans les combats, disoient qu'il faisoit revivre Alexandre à cet égard; & qu'au lieu que les autres Rois n'étoient la copie de ce conquerant leur maître que par les habits de pourpre, par les gardes du corps, par le panchement du cou, & par un haut ton de voix, Pyrrhus le representoit par la valeur & par les belles actions. Il avoit composé des livres (t) de l'art militaire qui étoient une preuve incontestable de son habileté à camper, à mettre une armée en bataille, &c. & (v) il inventa l'art d'enseigner cette discipline par une espece de jeu d'échecs. Aussi augura-t-on (w) de bonne heure que s'il vivoit, il seroit le plus grand Capitaine de son tems. Annibal lui donna le haut bout sur les plus grans Capitaines, lors qu'il dit à Scipion que Pyrrhus étoit le premier de tous, que lui Scipion étoit le second, & que lui Annibal étoit le troisiéme (x). Mais il faut avouër que Tite Live raporte cela tout autrement. Il dit qu'Annibal aiant donné la premiere place à Alexandre, & la seconde à Pyrrhus, s'attribua la troisiéme. *Que diriez-vous*, lui dit alors Scipion, *si vous m'aviez vaincu? En ce cas-là*, lui repondit Annibal, *je me croirois & au dessus d'Alexandre, & au dessus de Pyrrhus, & au dessus de tous les Capitaines du monde.* Raportons les paroles de Tite Live, afin qu'on voie d'où il a tiré ce fait. (y) *Claudius secutus Græcos Acilianos libros, P. Africanum in ea fuisse legatione tradit: eumque Ephesi collocutum cum Annibale. Et sermonem etiam unum refert, quo quærenti Africano*, quem fuisse maximum imperatorem Annibal crederet, *respondisse*, Alexandrum Macedonum regem; quòd parvâ manu innumerabiles exercitus fudisset, quodque ultimas oras, quas visere supra spem humanam esset, peragrasset. *Quærenti deinde*, quem secundum poneret; Pyrrhum *dixisse*.... *Exsequenti*, quem tertium duceret; haud dubie semetipsum *dixisse. Tum risum obortum Scipioni & subjecisse.* Quidnam tu diceres, si me vicisses? Tum me verò, *inquit*, & ante Alexandrum, & ante Pyrrhum, & ante omnes alios imperatores esse. *Et perplexum Punico astu responsum, & improvisum assentationis genus Scipionem movisse; quod è grege se imperatorum velut inæstimabilem secrevisset.* Voici les endroits par où Annibal estimoit Pyrrhus, (z) *Castra metari primum docuisse, ad hoc neminem elegantius loca cepisse, præsidia disposuisse, artem etiam conciliandi sibi homines eam habuisse, ut Italicæ gentes regis externi, quam populi Romani tamdiu principis in ea terra, imperium esse mallent.* Ajoûtez à cela que Justin lui donne avec les vertus militaires une grande probité, & une grande sainteté de vie. (aa) *Satis constans inter omnes auctores fama est, nullum nec ejus, nec superioris ætatis regem comparandum Pyrrho fuisse; raroque non inter reges tantum, verum etiam inter illustres viros, aut vitæ sanctioris, aut justitiæ probatioris visum fuisse: scientiam certe rei militaris in illo viro tantam fuisse, ut cum Lysimacho, Demetrio, Antigono, tantis regibus, bella gerens, invictus semper fuerit. Illyriorum quoque, Siculorum, Romanorumque, & Carthaginiensium bellis, nunquam inferior, plerumque etiam victor extiterit, qui patriam certe suam angustam, ignobilemque, fama rerum gestarum, & claritate nominis sui, toto orbe illustrem reddiderit.* Ciceron (bb) le louë aussi de beaucoup de probité. Nous verrons dans la remarque L qu'il sçavoit fort bien se servir de ces machines d'intrigue, dont l'art est une des principales pieces des grands Capitaines.

(C) *Se trouva avec lui.*] Mr. Moreri debite qu'à la bataille d'Ipsus, *la victoire favorisa le parti* de Pyrrhus *contre Antigonus & Demetrius.* Il n'y a rien de vrai dans tout cela; car alors le parti de Pyrrhus étoit le même que celui d'Antigonus & de Demetrius; ou pour parler plus exactement, Pyrrhus n'assista à ce combat

(a) *Od. 7. Nem.*

(b) *Eurip. in Andr.*

(c) *Dictys l. 6. Justin. l. 17. c. 3. Pausan. l. 2. pag. 72.*

(d) *Virg. Æn. l. 3.*

(e) *Patercul. lib. 1. c. 1.*

(f) *Hygin. cap. 123.*

(g) *Hygin. ibid.*

(h) *Ovid. in Ibin v. 305.*

(i) *Valer. Maxim. l. 5. c. 1. Plutarchus in Pyrrho, Auctor de viris illustrib.*

(k) *Strabo, lib. 9.*

(l) *Scholiastes Pindari in od. 7. Nem.*

(m) *Pausan. lib. 10. pag. 341.*

(n) *Id. l. 1. pag. 4.*

(o) *Lib. 6.*

(p) *Justin. l. 17. c. 3.*

(q) *Sur les epitr. d'Ovide pag. 861.*

(r) *Lib. 1.*

(f) Pyrrhus rex Epeirotarum paterno genere ab Achille, materno ab Hercule oriundus.

(t) *Ciceron en fait mention epist. fam. 25. l. 9.*

(v) Pyrrhus peritissimus stratagematon fuit, primusque quemadmodum ea disciplina per calculos in tabula traderetur ostendit. *Donat. in Terent. Eunuch. act. 4. sc. 7.*

(w) *Antigonus augura cela. Plut. in vita Pyrrhi pag. 387.*

(x) *Plutarchus ib.*

(y) *Titus Livius lib. 35. pag. m. 652.*

(z) *Id. ib. Voiez aussi Amm. Marcellin. l. 24. init.*

(aa) *Justin. lib. 25. sub fin. pag. m. 452. 453.*

(bb) Cum duobus ducibus de imperio in Italia decertatum, Pyrrho & Annibale. Ab altero, propter probitatem ejus non nimis alienos animos habemus, alterum propter crudelitatem semper hæc civitas oderit. *Cicero de amicitia, cap. 8.*

paix étant faite entre Demetrius & Ptolomée Roi d'Egypte, on envoia Pyrrhus en ôtage à la Cour de ce dernier, où il se rendit tellement considerable qu'on lui fit épouser Antigone, que Berenice avoit euë de son premier mari avant que d'épouser Ptolomée. Ce mariage lui procura les assistances dont il eut besoin en troupes & en argent, pour rentrer dans son Roiaume. Il le partagea avec l'usurpateur *: mais ce partage ne dura gueres. Pyrrhus aiant sçu que cet homme tâchoit de le faire empoisonner, le prevint; car l'aiant prié à diner il le tua de sang froid. Il songea peu après à satisfaire son ambition par la conquête de la Macedoine. Les demêlez des fils de Cassander lui en fournirent l'occasion. Alexandre lui demanda du secours contre Antipater son aîné. On lui en donna; mais on lui en fit paier plusieurs Provinces. Demetrius auquel Alexandre avoit demandé aussi du secours, ne put venir à lui que fort tard; & encore ne vint-il que trop tôt, puis qu'il tua Alexandre pour le prevenir, & se fit declarer Roi de Macedoine. Cela fit naître une guerre entre lui & Pyrrhus, dans laquelle il se donna un combat, d'où Pyrrhus qui fit merveilles de sa personne sortit victorieux. L'irruption qu'il fit ensuite dans la Macedoine auroit été très-heureuse, s'il n'eût falu se retirer precipitamment, & avec perte d'une partie de l'armée. La paix qui se fit un peu après ne l'empêcha point de favoriser (D) les successeurs d'Alexandre, dans le dessein qu'ils formerent d'attaquer Demetrius. Les Macedoniens abandonnerent celui-ci, & se donnerent à Pyrrhus, qui se voiant par ce moien maître de la Macedoine, ne laissa pas de la partager avec Lysimachus. Il perdit sa moitié de la maniere qu'il avoit gagné le tout; car les Macedoniens l'abandonnerent pour se joindre à Lysimachus, qui étoit de leur nation. Voilà donc Pyrrhus reduit à son patrimoine. Il n'y demeura pas long tems; c'étoit un esprit inquiet, qui n'auroit sçu à quoi emploier son tems s'il (E) n'eût attaqué, ou s'il n'eût été attaqué; ainsi il prêta agreablement l'oreille (F) aux Tarentins, qui le prierent de passer en Italie, pour être leur General contre les Romains. Cineas de Thessalie, disciple de Demosthene, deconseilloit ce voiage à Pyrrhus; mais il n'y gagna rien, *sic erat in fatis*. Ce Prince passa † donc en Italie avec de fort bonnes troupes; & voiant que les Romains lui épargnoient une partie du chemin, il s'avança jusques auprès (G) d'Heraclée, vers la riviere de Siris, sans attendre que toutes les troupes des Alliez fussent prêtes, & offrit sa mediation au Consul Lævinus, qui lui repondit, *que les Romains ne vouloient point de son arbitrage, & ne craignoient point son inimitié*. Il fut reconoître l'armée Romaine, & avoüa que ces barbares (H) n'avoient rien de barbare dans leur maniere de camper. Il se donna une bataille bientôt après, dans laquelle

* *Il s'apelloit Neoptoleme.*

† *L'an de Rome 473. le dernier de la 124. Olympiade.*

combat que comme un Avanturier ou un Volontaire du parti de Demetrius. Mr. Hofman a suivi l'erreur de Mr. Moreri.

(D) *Les successeurs d'Alexandre dans le dessein qu'ils formerent.*] Pyrrhus (a) succomba aisément à la tentation, lors que les Chefs de la ligue lui eurent representé qu'il n'y avoit point de prudence dans la conduite qu'il vouloit tenir. Il vouloit observer le traité de paix pendant que Demetrius auroit une forte guerre sur les bras; c'étoit perdre son occasion, & donner lieu à son voisin d'attendre avec avantage que la sienne fût venuë. Pourquoi, disoit-on à Pyrrhus, n'aimez-vous pas mieux conquerir la Macedoine sur un Prince qui ne sçauroit la defendre, vu le grand nombre d'ennemis qui l'attaqueront, que vous exposer à la peine de defendre contre lui vôtre païs, lors qu'il aura fait un traité de paix. On lui representa aussi certaines injures que Demetrius lui avoit faites; il venoit de lui enlever sa femme avec l'Ile de Corcyre. Pour entendre cela il faut sçavoir que Lanassa fille d'Agathocles tyran de Syracuse, avoit aporte à Pyrrhus cette Ile en dot; mais voiant que son mari faisoit plus de cas de ses autres femmes que d'elle, la fantaisie lui prit de chercher un autre époux: & comme Demetrius passoit pour le plus facile de tous les Princes à s'engager à de nouveaux mariages, elle lui proposa de la venir joindre à Corcyre où elle s'étoit retirée. Il le fit, & l'épousa, & laissa une garnison dans l'Ile (b). Voilà plus de raisons qu'il n'en faloit, pour porter un Prince aussi ambitieux que Pyrrhus à observer mal un traité de paix. Je dirai ici en passant qu'il eut d'Antigone un fils nommé Ptolomée, qui fut tué (c) par les Lacedemoniens; que de Lanassa il eut Alexandre qui lui succeda, & que de Bircenna il eut Helenus (d) dont je parlerai dans la remarque P. Nous parlerons de ses filles dans l'article prochain.

(E) *S'il n'eût attaqué, ou s'il n'eût été attaqué.*] Le caractere de Pyrrhus étoit une ambition demesurée, & un esprit remuant & incapable de repos. Plutarque (e) le compare à Achille.

Qui (f) languissoit d'estre tant de sejour
Ne demandant que la guerre, & l'estour.

Il entendoit admirablement la (g) guerre; il executoit avec un courage & une vigueur incomparable: mais il étoit beaucoup plus propre à gagner qu'à conserver, parce qu'à mesure qu'il faisoit quelques conquêtes il formoit de vastes desseins. & se remplissoit de nouvelles esperances qui l'empêchoient de songer aux moiens de conserver ce qu'il avoit dejà aquis. *Ut (h) ad devincenda regna invictus habebatur, ita devictis acquisitisque celeriter carebat. Tanto melius studebat acquirere imperia quam retinere.* Antigonus le comparoit à un joüeur qui amene beau jeu, mais qui ne sçait pas en profiter. On a dit la même chose d'Annibal; (i) *Non omnia nimirum eidem Dii dederunt; vincere scis Annibal, victoria uti nescis.* Ce defaut n'est point rare; nôtre siecle a fait voir souvent que de part & d'autre on ne sçait tirer aucun profit de ses victoires. Dieu menage ainsi les choses afin de ne pas trop accabler une nation tout à la fois. On pourroit citer mille sentences semblables à ces deux-ci. (k) *Non minor est virtus quàm quærere parta tueri:* (l) *Parari singula acquirendo facilius possunt, quàm universa teneri.*

(F) *Il prêta agreablement l'oreille aux Tarentins.*] Ce peuple se brouilla mal-à-propos avec les Romains, & dans la suite quoi (m) que la partie ne fût point egale, il ne sçut jamais prendre la resolution de s'accorder avec eux. Certaines gens qu'on apelloit *Demagogues* mettoient tout en feu par leurs harangues, & n'inspiroient que des pensées de guerre, jusques à pousser le peuple à faire venir un Prince étranger, plûtôt qu'à faire la paix. Quelle fut la suite de tout ce manege? C'est qu'il falut subir le joug des Romains, beaucoup plutôt qu'on n'auroit fait sans cela.

OBSERVONS que les deputez des Tarentins representerent à Pyrrhus les services qu'ils lui avoient rendus dans la guerre contre les Corcyréens, & qu'ils ajoûterent que l'Italie étoit un plus beau païs que la Grece. Mais notez sur tout que ce Monarque se flata d'un heureux succès en considerant qu'il étoit issu d'Achille, & que les Romains étoient une colonie Troienne (n). On ne sçauroit trop reflechir sur les foiblesses des grans hommes, & sur leurs folles superstitions.

(G) *Auprès d'Heraclée vers la riviere de Siris.*] Florus (o) a fait une faute de geographie quand il a parlé ainsi: *Apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim, Levino Consule, prima pugna.* Mr. de Saumaise dans ses notes sur cet Auteur montre fort bien qu'Heraclée n'étoit point dans la Campanie, & que Florus a confondu la riviere *Liris* avec celle de *Siris*. Celle-là est dans la Campanie, mais non pas l'autre: or comme il étoit constant que la premiere bataille s'étoit donnée auprès d'Heraclée, l'erreur d'avoir confondu ces deux rivieres, a dû produire la bevuë de transporter Heraclée dans la Campanie. Consultez Cluvier au chapitre 14. du 4. livre de l'*Italia antiqua*. Il veut qu'on lise dans Florus, *apud Heracleam & Lucaniæ fluvium Sirim &c.*

(H) *Que ces barbares n'avoient rien de barbare.*] Aurelius Victor lui fait dire en cette occasion une chose,

(a) *Voiez Plutarque ubi infra.*

(b) *Tiré de Plutarque in vita Pyrrhi pag. 388. 389.*

(c) *Voiez la remarque B de l'article* Cleonyme.

(d) *Plutarch. in vita Pyrrhi: mais Justin liv. 23. ch. 3. dit qu'Helenus étoit fils de la fille d'Agathocles.*

(e) *Ubi supra p. 390.*

(f) *C'est ainsi qu'Amiot traduit ces paroles de l'Iliade: lib. 1. v. 491. Φθινύθεσκε φίλον κῆρ Αὖθι μένων, ποθέεσκε δ' ἀϋτήν τε πτόλεμόν τε.* Macerebat suum cor Illic manens, desiderabat autem clamoremque pugnamque.

(g) *Idem Plutarch. pag. 400.*

(h) *Justin. l. 25. c. 4.*

(i) *Livius l. 23. Voiez aussi Florus l. 2. c. 6. & ci-dessus pag. 877. col. 1.*

(k) *Ovidius de arte amandi lib. 2. v. 13.*

(l) *Livius, lib. 37. Voiez Florus lib. 2. c. 17.*

(m) *Μήτε φέρειν τὸν πόλεμον δυνάμενοι, μήτε τίθεσθαι θρασύτητι καὶ μοχθηρίᾳ δημαγωγῶν.* Pares cùm eis armis non essent, neque possent ea ob ferociam & pravitatem concionatorum suorum deponere. *Plutarch. in Pyrrho, pag. 390.*

(n) *Pausan. lib. 1. cap. 12.*

(o) *Florus l. 1. c. 18.*

quelle Pyrrhus courut grand risque, & qui fut extremement disputée: on plia sept fois de chaque côté; enfin la victoire se declara pour les Epirotes, par le (I) moien des élephans, dont l'odeur effarouchoit les chevaux Romains. Les suites de cette victoire furent grandes, quoi que Pyrrhus eût perdu bien de braves gens, & beaucoup de bons Officiers. Il fut maître de la campagne, & il s'avança jusqu'à 36. † milles de Rome: ce qui n'ébranla nullement la fermeté des Romains, & ne les obligea pas même à ôter à Lævinus le commandement, quoi qu'il y eût bien des gens qui se plaignissent (K) de sa conduite. Pyrrhus souhaitant de faire la paix, envoia (L) Cineas * à Rome. L'éloquence & les manieres insinuantes de cet Ambassadeur avoient ébranlé le Senat; mais la harangue d'Appius Claudius, qui se fit porter à l'assemblée, quoi qu'à cause de son grand âge, & de la perte de ses yeux, il eût renoncé aux affaires de la Republique, fit qu'on declara à Cineas, que si Pyrrhus souhaitoit l'amitié du peuple Romain, il lui faloit attendre à en faire la proposition qu'il fût sorti d'Italie. Le Consul Fabricius fut moins malheureux que Lævinus, & fit une action qui valoit une bataille gagnée, par raport à la veritable gloire d'une nation; ce fut d'avertir β Pyrrhus que son medecin offroit de l'empoisonner. La bataille ‡ qui se donna auprès d'Asculum fut très-vigoureuse. Il y a des historiens qui disent que les Epirotes la gagnerent hautement; d'autres disent qu'on pouvoit (M) chicaner contre, & qu'on sonna la retraite de part & d'autre. L'armée de Pyrrhus étoit tellement diminuée, que quand on voulut le feliciter il repondit, *C'est fait de nous, si nous remportons encore une victoire.* Il fut donc ravi d'avoir un pretexte de tourner ses armes ailleurs, c'est-à-dire de passer ⁂ en Sicile, d'où on lui avoit envoié des Ambassadeurs pour le prier de venir delivrer cette Ile du joug des Carthaginois, & de celui de plusieurs petits tyrans. Cette expedition eut d'abord le plus favorable succés du monde; mais ces Insulaires avec leur esprit trop republicain pour l'humeur de Pyrrhus,

† *Eutrope n'en met que* 18. *Florus que* 20. Victor primo prælio Pyrrhus, *dit-il au chap.* 18. *du* 1. *livre*, totam trementem Campaniam, Lirim Fregellasque populatus, prope captam urbem à Prænestina arce prospexit, & vicesimo lapide oculos trepidæ civitatis fumo ac pulvere implevit.

* *L'an de Rome* 474.

β *Voiez la remarque D de l'article* Fabricius.

‡ *L'an de Rome* 475.

⁂ *L'an de Rome* 475.

se, qui pour avoir été transportée hors de sa place n'a aucun sens. *Viso*, dit-il, *Lævini exercitu eandem sibi ait adversus Romanos, quam Herculi adversus hydram, fuisse fortunam.* Selon Plutarque (a) ce fut Cineas qui usa de cette comparaison, quand il eut vu la facilité avec laquelle les Romains avoient grossi leur armée depuis la premiere bataille, & quelle multitude d'habitans il restoit à Rome, après toutes ces nouvelles levées. Alors il y avoit du sens à se souvenir des têtes renaissantes de l'hydre; mais il eût été absurde d'y songer avant le premier combat. Comme les Auteurs semblent être de serment de ne jamais raporter les choses les uns comme les autres, Florus attribuë à Pyrrhus même cette pensée: (b) *Video me planè Herculis sidere procreatum, cui quasi ab angue Lernæo tot cæsa hostium capita de sanguine suo renascantur.*

(I) *Par le moien des élephans.*] Les Romains (c) les apellerent *boves lucas*, à cause, dit-on, qu'ils les virent pour la premiere fois dans la Lucanie lors de la guerre de Pyrrhus. Pline met cela sous l'an 472. & il remarque que sept ans après on en vit à Rome dans l'entrée d'un triomphe. Il semble que c'est suposer que cette guerre dura sept ans, & il faut dire selon Pline qu'elle finit l'an 479. Plutarque dit que Pyrrhus s'en retourna chez lui six ans après son depart. Le calcul de Calvisius que j'ai mis en marge met le commencement de la guerre à l'an 473. & la fin à l'an 478. Le Pere Labbe met le commencement à l'an 474. & la fin à l'an 480. Quelle pitié, que sur des faits de cette importance on ne puisse pas être d'accord! Au reste les élephans firent du bien & du mal à Pyrrhus; ils lui furent très-favorables à la premiere bataille: on ne les craignit gueres à la seconde; on (d) en blessa un, & l'on vit par là qu'ils n'étoient pas immortels: à la troisiéme ils causerent bien du desordre parmi les troupes de Pyrrhus. *Eadem fera*, dit Florus, *quæ primam victoriam abstulerant, secundam parem fecerant, tertiam sine controversia tradidere.* Voilà un historien qui ne sçavoit pas que peu de lignes auparavant il avoit dit que Pyrrhus avoit été pleinement vaincu à la seconde bataille, ce qu'il confirme encore avant que de finir son chapitre. Il venoit de dire que les Romains ne cesserent de tuer que lors que la nuit les en empêcha, & que Pyrrhus fut le dernier des fuiards; & puis qu'il assûre dans la recapitulation de son recit que le camp de ce Monarque fut pillé deux fois, *bis exuto castris*, il faut qu'il ait apliqué le premier pillage à la seconde bataille. Que veut-il donc dire avec son *secundam parem fecerant*?

(K) *Qui se plaignissent de la conduite* de Lævinus.] Fabricius disoit (e) que cette perte ne devoit pas être attribuée aux soldats Romains, mais à leur General, & que ce n'étoient point les Epirotes qui avoient vaincu les Romains, mais Pyrrhus qui avoit vaincu le Consul Lævinus. Pyrrhus s'étoit dejà donné à lui-même cet éloge; car il s'étoit écrié, O qu'il seroit aisé de conquerir toute la terre, ou à Pyrrhus si les Romains étoient ses soldats, ou aux Romains si Pyrrhus étoit leur Roi. (f) *O quam facile erat orbis imperium occupare aut mihi Romanis militibus, aut me rege Romanis!*

(a) *Plut. in Pyrrho, pag.* 395.

(b) *Florus ibid.*

(c) *Pline l.* 8. *c.* 6. *Varro de lingua Lat. l.* 6.

(d) Cajus Minucius quartæ legionis hastatus unius proboscide abscissa, mori posse belluas ostenderat. *Florus l.* 1. *c.* 18.

(e) *Plut. in Pyrrho, pag.* 394.

(f) *Florus l.* 1. *c.* 18.

(L) *Envoia Cineas à Rome.*] A voir la bravoure de Pyrrhus, on diroit qu'il ne vouloit rien devoir qu'à son épée, mais ce seroit raisonner avec peu d'experience. Les plus grands guerriers ont presque toujours (g) mis en œuvre les intrigues, & les negociations. Pyrrhus avoit de coutume de se faire preceder par Cineas, afin que ce precurseur preparât les voies, & lui aplanît les difficultez. Cineas verifioit par son éloquence ce mot (h) d'Euripide, que tout ce que l'on peut faire avec le tranchant de l'épée, on le peut aussi faire avec des paroles. Pyrrhus confessa qu'il s'étoit rendu maître de moins de villes par ses armes, que par les beaux discours de Cineas (i). Il me semble que Ciceron ne rend pas assez de justice à Pyrrhus, lors qu'il l'envelope (k) sous cette dure sentence du poëte Ennius, *Semper fuit stolidum genus Æacidarum, belli potentes sunt magis quam sapientipotentes*, & que l'exception qu'il y fait ne va que jusques à croire que ce Prince eût entendu l'équivoque de cet oracle, *Aio te Æacida Romanos vincere posse.* Je remarquerai en passant que Ciceron se sert de quatre moiens, pour prouver que cet oracle est de l'invention d'Ennius: 1. les Grecs n'en ont point parlé: 2. Apollon ne repondoit jamais en Latin: 3. il avoit cessé de repondre en vers au tems de Pyrrhus: 4. ce Prince n'eût pas été assez innocent, pour n'en pas conoître l'illusion. Mais si on lui repondoit qu'Ennius avoit changé en un vers Latin une reponse qui avoit été donnée en prose Greque, l'on renverseroit la moitié de son édifice.

(M) *Qu'on pouvoit chicaner contre.*] Ce n'est pas une invention de nôtre siecle, que les vaincus aient recours (l) à la chicane par vanité, par mauvaise honte, par politique; quoi que peut-être cette sorte de mauvaise foi ait plus de cours aujourd'hui qu'anciennement. Les Romains ne disputerent point à Pyrrhus le gain de la premiere bataille, mais ils ont eu des historiens qui ont dit que l'avantage fut égal dans la seconde, ou même (m) que Pyrrhus y fut batu. Plutarque cite deux Auteurs dont l'un dit que les Romains perdirent à la premiere environ 15. mille hommes, & Pyrrhus 13. mille; l'autre dit que les Romains y perdirent 7. mille hommes, & Pyrrhus près de quatre mille. Quant à la seconde bataille l'un dit que les Romains y perdirent 6. mille hommes, & Pyrrhus 3505. comme il étoit porté par les regitres de ce Prince; l'autre dit en general qu'il y demeura 15. mille hommes de part & d'autre. D'où paroît que Mr. Moreri n'a pas dû dire que la perte des Romains a été moindre dans les deux premieres batailles, que celle des Epirotes. Il s'est trompé aussi sur le tems où il aplique cette reflexion de Pyrrhus, *nous sommes perdus si nous vainquons encore une fois:* cette reflexion est posterieure à la seconde bataille. Au reste les deux Auteurs de Plutarque sont bien differens d'Eutrope, qui donne aux Romains tout l'avantage de cette journée-là. *Pyrrhus*, dit-il, *vulneratus est, elephanti interfecti, viginti millia cæsa hostium, & ex Romanis tantum quinque millia. Pyrrhus Tarentum fugatus.* Frontin (n) fait monter la perte au même nombre de gens.

(g) *Voiez la remarque B de l'article d'Attila.*

(h) Ὅτι πᾶν ἐξαιρεῖ λόγος ὃ καὶ σίδηρος πολεμίων δράσειεν ἄν. Omne id expugnare verba compta ferrum quod minax possit. *Plut. in Pyrrho, p.* 391. *B.*

(i) *Plut. ibid.*

(k) *Cicero de divinat. lib.* 2.

(l) *Voiez la remarque F de l'article* Fabricius.

(m) *Voiez la contradiction reprochée à Florus dans la remarque I.*

(n) *Stratagem. lib.* 2. *cap.* 3.

chus, ne purent souffrir qu'il changeât les manieres douces & civiles dont il s'étoit servi envers eux au commencement: ainsi par le même esprit qui les avoit engagez à recourir à sa protection, ils chercherent bientôt d'autres maîtres. Dans cette fâcheuse conjoncture il reçut très à-propos des lettres des Tarentins, qui lui aprirent le besoin extrême où ils étoient de son secours, desorte qu'il eut un beau pretexte de se vanter qu'il n'abandonnoit pas la Sicile, mais qu'il alloit secourir d'autres Alliez. Le trajet fut une affaire, les Carthaginois desirent sa flotte, & les Mamertins incommoderent fort ses troupes après le debarquement. Ce fut alors † que Pyrrhus, quoi que blessé à la tête, se rua si impetueusement sur un barbare qui le defioit, que du coup de sabre qu'il lui donna sur la tête, il lui (N) fendit tout le corps en deux. Dès qu'il fût arrivé à Tarente, il se hâta de marcher contre les Romains, & perdit une bataille * auprès de Benevent: après quoi il ne songea plus qu'à s'en retourner en son païs, où tant de vicissitudes de fortune qu'il avoit essuiées ne purent lui aprendre à se tenir en repos. Il s'engagea éternellement à de nouvelles expeditions. Celle de Macedoine lui fut heureuse; il batit l'armée d'Antigonus fils de Demetrius, & lui ôta la meilleure partie de son Roiaume. Après cela il fit la guerre β aux Lacedemoniens à la sollicitation de Cleonyme γ, mecontent de ce qu'il ne regnoit pas à Lacedemone: mais ils repousserent si vigoureusement ses rudes attaques, qu'ils le contraignirent à se contenter de faire le degât chez eux, & d'y prendre des quartiers d'hiver. Sur ces entrefaites Aristias lui persuada d'aller à Argos, où il s'étoit élevé une faction entre cet Aristias & Aristippe. Ce dernier fut secouru par Antigonus. Pyrrhus introduit dans la ville par Aristias, ne put neanmoins s'en rendre maître; il falut se batre dans les ruës avec les habitans, & avec les troupes d'Antigonus; & ce fut là que Pyrrhus perdit δ la vie, aiant reçu à la tête un coup (O) de tuile. Antigonus (P) en usa genereusement envers lui. On a debité des choses (Q) fort singulieres de Pyrrhus, comme qu'il guerissoit les maux de rate en y touchant de son pied droit; & que son gros orteuil avoit des vertus divines ‡.

† *L'an de Rome 478.*

* *En 478.*

β *En 480.*

γ *Voiez l'article de ce Cleonyme.*

δ *En 480. selon Calvisius, ou 482. selon le P. Labbe.*

‡ *Extrait de Plutarque en la vie de Pyrrhus.*

PYRRHUS, Roi d'Epire, petit-fils du precedent, succeda à son pere Alexandre, & fut d'abord sous la tutele de sa mere Olympias. Sa minorité rendit les Etoliens assez injustes, pour entreprendre de lui enlever une partie de l'Acarnanie. C'étoit celle qui étoit échuë à son pere dans un partage de conquête qu'il avoit fait avec eux. Olympias eut recours à Demetrius Roi de Macedoine; & pour l'engager plus fortement à la secourir, elle lui donna en mariage Phthia sa fille. L'historien ┼ nous laisse là, sans nous aprendre d'autres suites du dessein des Etoliens, que l'irruption qu'ils firent sur les frontieres de l'Epire au tems de Ptolomée, frere & successeur de nôtre Pyrrhus. Il faut qu'il y ait là du vuide; car sans doute il se passa quelques années entre la minorité & la mort de Pyrrhus. Quoi qu'il en soit la Princesse Olympias recourut à des moiens

┼ *Justin. l. 28. c. 1. & seq.*

trop

(N) *Il lui fendit tout le corps en deux.*] Voilà des coups de nos anciens Paladins, qui pourfendoient jus les arçons les Geans les plus outrecuidez. Il est certain que Plutarque a raporté des actions de Pyrrhus qui sentent le Heros de Roman, beaucoup plus qu'un Heros réel: il a bien fait de se munir de l'autorité d'Homere, (a) qui a remarqué quelque part que la bravoure est la seule entre toutes les vertus qui soit sujette à des transports fanatiques, & à des agitations de phrenesie. Τῶν ἀρετῶν μόνην τὴν ἀνδρείαν φησὶ πολλάκις ἐνθουσιώδεις καὶ μανικὰς φερομένην. *Fortitudinem unam identidem lymphatico & phanatico motu ferri.* Les nations septentrionales sous le Paganisme, croioient que le Dieu Odinus intendant des guerres inspiroit une fureur, qui faisoit que les plus foibles pouvoient resister à 10. hommes. *Horum primarius Deus erat Odinus, qui res bellicas dirigere credebatur, furoremque hominibus, quem* Berserkicum *vocabant, immittere, quo qui correptus erat, vel decem aliis poterat obsistere, utut infirmus extra raptum ac debilis (b).*

(a) *In vita Pyrrhi, pag. 398.*

(b) *Journal de Leipsic 1690. pag. 30. dans l'extrait du livre de Thomas Bartholin,* Antiquitatum Danicarum de causis contemtæ à Danis adhuc Gentilibus mortis.

(O) *Un coup de tuile.*] Ce fut une femme qui de sa fenêtre jetta cette tuile sur la tête de ce Roi. Les Argiens pour donner du merveilleux à cet accident, & pour entretenir la credulité des peuples, publierent que Ceres deguisée en femme avoit fait ce coup. Le poëte Leuceas ne manqua point d'inserer cette tradition dans l'histoire qu'il composa des Argiens (c).

(c) *Pausan. lib. 1. pag. 12. 13.*

(P) *Antigonus en usa genereusement envers lui.*] La tête de Pyrrhus aiant été coupée, vint entre les mains d'Alcyoneus qui la porta à son pere Antigonus. Celui-ci l'aiant reconuë chassa son fils à coups de bâton, l'apella cruel & barbare, se couvrit le visage, & pleura. Il fit ensuite brûler honorablement cette tête, & le reste du corps de Pyrrhus. Alcyoneus se montra docile; car aiant trouvé Helenus fils de Pyrrhus, il lui fit bien des caresses, & le mena à Antigonus. Ce Prince loüa cette action, & dit à son fils qu'elle lui auroit été encore plus agreable, s'il eût ôté à Helenus le chetif manteau dont il le voioit couvert. Il fit ensuite mille amitiez à Helenus, & le renvoia bien équipé dans le Roiaume d'Epire (d).

(d) *Ex Plutarch. sub finem vita Pyrr. Voiez aussi Justin l. 25. c. 4. Val. Max. l. 5. c. 1.*

(Q) *On a debité des choses fort singulieres de Pyrrhus.*] Quand il s'agissoit de guerir les maux de rate, il s'y preparoit par le sacrifice d'un coq blanc; après quoi le malade se couchoit par terre & Pyrrhus lui pressoit doucement la rate avec son pied droit. Quelque pauvre que l'on fût, on le trouvoit disposé à fournir de ce remede. On lui donnoit un coq, quand il avoit fait son sacrifice, & il avoit ce present pour très-agreable. Sa gencive superieure étoit un os continu, où l'on voioit des lignes qui marquoient le nombre des dents. La vertu divine du gros orteuil de son pied droit parut quand on brûla son cadavre; car on trouva cet orteuil en son entier. Voilà ce qu'on lit dans Plutarque (e). On voit dans Pline (f) que c'étoit ce même orteuil qui avoit le don de guerir, & que n'aiant pas été endommagé par les flammes, il fut enterré à part dans un temple. Qui doute qu'il n'ait été honoré comme les saintes Reliques? Et pourroit-on reprocher après cela aux Paiens, de n'avoir pas eu des Rois comparables aux Princes Chretiens qui guerissent la jaunisse, & les écrouëlles? Puis que j'ai promis ailleurs (g) de parler ici d'une fausseté qui regarde Achille, il est juste que je la raporte. Camerarius (h) aiant dit que le gros orteuil de Pyrrhus avoit une vertu divine, & qu'il fut trouvé tout entier au milieu des flammes qui avoient brûlé le reste du corps, ajoûte tout de suite qu'Homere assûre la même chose touchant Achille. Caspar à Reies dit plus d'une fois, mais toûjours d'une façon vague (i), que le doigt de Pyrrhus guerissoit les rateleux; à quoi il ajoûte en un endroit, (k) *qu'Homere écrit presque la même chose d'Achille.* C'est Camerarius qui l'a trompé. Je voudrois bien sçavoir qui a trompé Camerarius. Il est faux qu'Homere ait rien avancé de semblable; & je doute qu'aucun autre parmi les anciens l'ait avancé. Cet orteuil de Pyrrhus me fait songer à un conte que font les Rabins. Agrippa en fait mention. Ils disent qu'il y a dans le corps de l'homme un petit os qui s'apelle *luz*, qui n'est sujet à nulle rupture, & que le feu même ne peut vaincre, & dont nôtre corps regermera au tems de la resurrection des morts, comme une plante renaît de sa graine. (l) *Est in humano corpore os quoddam minimum, quod Hebræi Luz appellant, magnitudine ciceris mundati, quod nulli ruptioni obnoxium, nec igne quidem vincitur, sed semper conservatur illæsum: ex quo (ut dicunt) velut planta ex semine, in resurrectione mortuorum corpus nostrum animale repullulascet.* Je suis redevable de ce passage à Mr. le Professeur Drelincourt; & c'est avec la plus grande joie du monde que j'en fais ici un aveu public.

(e) *In Pyrrho, pag. 384.*

(f) *Lib. 7. cap. 2.*

(g) *Ci-dessus pag. 63. remarque H à la fin.*

(h) *Horar. succis. Centur. 3. c. 42.*

(i) *Il ne marque jamais que c'étoit le gros orteuil du pied droit. Voiez son* Elysius Campus quæst. 24. n. 4. & n. 31. & quæst. 28. n. 24. & 26.

(k) *Quæst. 28. n. 26.*

(l) *Agrippa, de occulta Philosophia, lib. 1. c. 20. p. m. 32. Voiez ci-dessus pag. 483. lettre b & pag. 2235. lettre f.*

trop violens, quand elle voulut s'oposer aux amourettes de son fils; car elle † fit empoisonner une maîtresse (Z) qu'il avoit. Ptolomée qui succeda à Pyrrhus son frere, ne lui survêcut pas beaucoup. Leur mere les suivit bientôt, aiant été accablée de la perte de ses deux fils. Il ne restoit que deux Princesses de la famille roiale, Nereis & Deidamie, sœurs d'Olympias *, & filles de Pyrrhus l'aieul de celui-ci. Nereis fut femme de Gelon Roi de Sicile. Deidamie fut tuée auprès de l'autel de Diane durant une sedition. Les Dieux pour punir ce crime affligerent les Epirotes en tant de manieres, qu'ils furent presque reduits à rien par la famine, & par les guerres civiles & étrangeres ‡.

PYTHAGORAS est le premier des anciens Sages qui ait pris le (A) nom de Philosophe. Il florissoit au tems de Tarquin dernier Roi de Rome, & non pas au tems (B) de Numa, comme

(Z) *Fit empoisonner une maîtresse qu'il avoit.*] Elle étoit de (a) Leucade, & se nommoit Tigris. Mr. de Boissieu (b) rejettant toutes les interpretations qu'on a données à ces deux vers d'Ovide,

Utque nepos dicti, nostro modo carmine, regis
Cantharidum succos dante parente bibas,

a conjecturé qu'il s'agit là de nôtre Pyrrhus, & qu'Olympias sa mere ne lui fit pas plus de quartier qu'à Tigris sa concubine. Si cela est, Justin a été bien bon d'imputer la mort de cette Princesse au regret d'avoir perdu ses deux fils. Il ne faut pas donner un nom honorable au desespoir qui accableroit une mere bourrelée des remors de sa conscience, après avoir fait mourir son fils.

(A) *Le premier . . . . qui ait pris le nom de Philosophe.*] Avant lui ceux qui excelloient dans la conoissance de la nature, & qui se rendoient recommandables par une vie exemplaire, étoient nommez Sages, σοφοί. Ce titre lui paroissant trop superbe, il en prit un autre, qui faisoit voir qu'il ne s'attribuoit pas la possession de la sagesse; mais seulement le desir de la posseder. Il s'apella donc Philosophe, c'est-à-dire amateur de la sagesse. Ce nom est demeuré depuis ce tems-là aux Professeurs de la science naturelle, & de la morale. Ciceron va nous aprendre le pais natal de ce nouveau titre; l'occasion qui le fit naitre, & sa signification. (c) *A quibus ducti deinceps omnes, qui in rerum contemplatione studia ponebant, sapientes & habebantur, & nominabantur: idque eorum nomen usque ad Pythagoræ manavit ætatem: quem, ut scribit auditor Platonis Ponticus Heraclides, vir doctus in primis, Phliuntem ferunt venisse, eumque cum Leonte, Principe Phliasiorum, doctè, & copiosè disseruisse quædam: cujus ingenium, & eloquentiam cùm admiratus esset Leon, quæsivisse ex eo, qua maximè arte confideret: at illum artem* quidem se scire nullam, sed esse philosophum: *admiratum Leontem novitatem nominis, quæsisse*, quinam essent Philosophi, & quid inter eos, & reliquos interesset, *Pythagoram autem respondisse*, SIMILEM *sibi videri vitam hominum, & mercatum eum, qui haberetur maximo ludorum apparatu totius Græciæ celebritate: nam ut illic alii corporibus exercitatis gloriam, & nobilitatem coronæ peterent: alii emendi, aut vendendi quæstu, & lucro ducerentur: esset autem quoddam genus eorum, idque vel maximè ingenuum, qui nec plausum, nec lucrum quærerent, sed visendi causa venirent, studioseque perspicerent, quid ageretur, & quo modo: item nos quasi in mercatus quandam celebritatem ex urbe aliqua, sic in hanc vitam ex alia vita, & natura profectos; alios gloriæ servire, alios pecuniæ: raros esse quosdam, qui, cæteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiosè intuerentur: hos se appellare sapientiæ studiosos, id est philosophos: & ut illic liberalissimum esset, spectare, nihil sibi acquirentem, sic in vita longè omnibus studiis contemplationem rerum, cognitionemque præstare. Nec verò Pythagoras nominis solùm inventor, sed rerum etiam ipsarum amplificator fuit.*

(B) *Et non pas au tems de Numa.*] Quant au jour natal du mot *Philosophe*, nous ne pouvons le marquer: l'annee même de sa naissance nous est inconuë. On s'est contenté de nous dire que Pythagoras tint ce discours (d) avant qu'il passât en Italie; & l'on ne marque que d'une maniere vague en quel tems il y passa. Ce fut, nous dit-on, sous le regne de Tarquin. (e) *Hanc opinionem* (de immortalitate animæ) *discipulus (f) ejus Pythagoras maximè confirmavit, qui cum regnante Tarquinio superbo in Italiam venisset, tenuit magnam illam Græciam cum honore & disciplina, tum etiam autoritate.* (g) *Pythagoras fuit in Italia temporibus iisdem quibus L. Brutus patriam liberavit.* L'erreur (h) de ceux qui ont dit qu'il passa en Italie au tems du Roi Numa, lui est glorieuse, car on ne tomba dans cette pensée, que parce qu'on crut que Numa n'auroit pu être si habile & si Philosophe, s'il n'avoit été disciple de Pythagoras. (i) *Quinetiam arbitror*, dit Ciceron, *propter Pythagoreorum admirationem, Numam quoque regem, Pythagoreum à posterioribus existimatum: nam cum Pythagoræ disciplinam, & instituta cognoscerent, regisque ejus æquitatem, & sapientiam à majoribus suis accepissent, ætates autem & tempora ignorarent, propter vetustatem, eum, qui sapientia excelleret, Pythagoræ auditorem fuisse crediderunt.* Notez que Ciceron ne se fonde que sur de legeres conjectures, quand il tâche de persuader que (k) les Romains sçurent quels étoient les dogmes, & quelle étoit la reputation de Pythagoras. Il n'eût point parlé de cette maniere, si ce Philosophe avoit été honoré de la bourgeoisie Romaine, comme (l) Epicharmus le debita. Disons en passant qu'un oracle (m) aiant ordonné aux Romains d'ériger une statue au plus brave & au plus sage des Grecs, ils en firent dresser une en l'honneur d'Alcibiade, & une autre en l'honneur de Pythagoras. Nous allons aprendre de Pline en quel tems cela se fit. *Invenio*, dit-il (n), *& Pythagoræ & Alcibiadi, in cornibus Comitii positas, cum bello (o) Samniti Apollo Pythius fortissimo Graiæ gentis jussisset & alteri sapientissimo, simulacra celebri loco dicari: ea stetere donec Sylla Dictator ibi Curiam faceret. Mirumque est, illos patres Socrati cunctis ab eodem Deo sapientia prælato Pythagoram prætulisse, aut tot aliis virtute Alcibiadem, aut quenquam utroque Themistocli.* Pline s'étonne que les Romains aient choisi Pythagoras preferablement à Socrate. Mais d'où sçavoit-il qu'ils eussent oui parler de l'oracle rendu pour Socrate? Tout bien compté il se trouvera qu'ils choisirent le meilleur. On peut encore les justifier par ces deux (p) raisons: ils conoissoient moins Socrate que Pythagoras, car celui-ci avoit enseigné long tems en Italie avec beaucoup de reputation, & ils étoient prevenus en faveur de Pythagoras, parce qu'ils s'imaginoient que Numa avoit été son disciple. C'étoit l'opinion populaire; & quelque fausse qu'elle fût, les Magistrats ne laissoient pas de la fomenter. Cela parut lors qu'on pretendit avoir trouvé (q) le tombeau de Numa & ses livres; car on divulgua qu'ils concernoient la philosophie Pythagoricienne, & il y eut des historiens qui s'accommoderent à ce sentiment. (r) *Adjicit Valerius Antias libros Pythagoricos fuisse: vulgatæ opinioni qua creditur Pythagoræ auditorem fuisse Numam: mendacio probabili accommodata fide.* Cassius Hemina & Lucius Piso suivirent cette opinion populaire dans leurs écrits (s). Si l'on me demande pourquoi les Romains aimoient mieux croire que Numa eût été disciple de Pythagoras, que d'attribuer à l'Italie la gloire d'avoir produit un Roi si sage, qui ne devoit sa philosophie aux leçons d'aucun etranger; je repons 1. qu'aparemment on ne songea pas à cet interêt de la patrie, quand on commença de donner cours à cette opinion. 2. Que l'on crut peut-être persuader plus facilement le merite de ce Prince, en lui donnant un si fameux precepteur. Etoit-il aisé de croire qu'un Barbare, sans l'aide des Grecs, eût pu parvenir à ce haut point de capacité? Saint Augustin eût cru sans peine que Numa fut l'un des disciples de Pythagoras; car il dit (t) que Thales a vécu pendant le regne de Romulus. Or nous sçavons que Thales & Pherecyde ont eté contemporains, & que Pythagoras fut disciple de Pherecyde. Quelques-uns (v) même pretendent que Thales le fut aussi. Il est pour le moins certain qu'Anaximander disciple de Thales, & Pythagoras ont vécu en même (w) tems. Aucun des commentateurs de Diogene Laërce ne nous avertit de la mauvaise version de ces paroles, (x) Φιλοσοφίας δὲ δύο γεγόνασιν ἀρχαί, ἥ τε ἀπὸ Ἀναξιμάνδρου, καὶ ἡ ἀπὸ Πυθαγόρου. τοῦ μὲν, Θαλῆ διακηκοότος. *Cæterum Philosophiæ duæ fuere successiones: quarum altera ab Anaximandro; altera à Pythagora fluxit. Anaximandri Thales auditor fuit.* Il est visible qu'elles signifient non pas que Thales fut disciple d'Anaximander; mais qu'au contraire Anaximander le fut de Thales.

Finissons ceci par un passage de Pline (y), où il est dit que Pythagoras etoit en Egypte lors que Semnesertеus y regnoit. Cela fait un peu de peine, quand on se

† *Athen. lib. 13. pag. 589.*
* *Elle avoit épousé son frere Alexandre. Voiez Justin ubi supra.*
‡ *Justin. ubi supra.*
(a) *Athen. lib. 13. pag. 589.*
(b) *In Ibin pag. 65.*
(c) *Cicero, Tusculan. quæst. li. 5. circa init. Diogene Laerce racente à peu près la même chose. Voiez-le* in prooemio n. 12. *où il cite Heraclides Ponticus* ἐν τῷ περὶ τῆς ἄπνου, in libro de femina septem diebus exanimi. *Il dit que ce discours fut tenu dans Sicyone. Voiez aussi ce qu'il dit dans la vie de Pythagoras, où il cite Sosicrate* in successionibus.
(d) Qui quum post hunc Phliasium sermonem in Italiam venisset, exornavit eam Græciam quæ magna dicta est, & privatim & publice, præstantissimis & institutis & artibus. *Cicero ib.*
(e) *Idem Tuscul. lib. 1. fol. 248. A.*
(f) *C'est-à-dire de Pherecydes.*
(g) *Cicero, Tuscul. lib. 4. initio.*
(h) *Ovide a suivi cette fausse tradition au 15. liv. des Metamorphoses.*
(i) *Idem Cicero ib.*
(k) *Id. Id.*
(l) *Plut. in Numa, pag. 65.*
(m) *Id. ib.*
(n) *Plin. lib. 34. c. 6. p. m. 99.*
(o) *Cette guerre fut longue, & commença l'an 411. de Rome.*
(p) *Vossius* de Philosoph. sect. p. m. 39. *les allegue.*
(q) *535. ans depuis le commencement de son regne,* Plin. l. 13. c. 13. *& non pas environ 400. après sa mort, comme dit Plutarque* in Numa. pag. 74.
(r) *T. Livius l. 40. p. m. 783.*
(s) *Voiez Pline l. 13. c. 13.*
(t) Eodem Romulo regnante Thales Milesius fuisse perhibetur unus è septem sapientibus. *August. de civ. Dei l. 18 c. 24.*
(v) *Tzetzes l'assûre. Voiez ses paroles dans Mr. Menage in Laertium, c. 1. n. 119.*
(w) *Diog. Laerce lib. 2. dit qu'Anaximander a fleuri principalement du tems de Polycrate Tyran de Samos.*
(x) *Laert. in proœmio n. 13.*
(y) Is obeliscus quem Divus Augustus in circo magno statuit, excisus est à rege Semneserteo, quo regnante Pythagoras in Ægypto fuit. *Plin. lib. 36. c. 9. p. m. 297.*

me plusieurs le debitent. Il se rendit fort illustre par sa science, & par sa vertu, & il travailla utilement à reformer & à instruire le monde. Il faloit que son éloquence eût beaucoup de force, puis que ses exhortations porterent les habitans d'une grande ville plongée dans la debauche à fuir le * luxe & la bonne chere, & à vivre selon les regles de la vertu. Il obtint même des Dames qu'elles se desissent de leurs beaux (C) habits, & de tous leurs ornemens, & qu'elles en fissent un sacrifice à la principale Divinité du lieu. Il obtenoit de ses disciples les choses les plus malaisées à pratiquer: car il leur faisoit subir un noviciat † de (D) silence qui duroit pour le moins deux ans, & il le faisoit durer jusqu'à cinq années pour ceux qu'il reconoissoit les plus enclins à parler. Ce que j'ai dit en un autre endroit ‡, nous persuade du pouvoir de sa censure. Il les faisoit vivre ⸸ tous en commun: ils quittoient la proprieté de leur patrimoine, & aportoient leurs biens aux pieds du maître. On interpreta criminellement (E) cette concorde, & cela leur

* *Justin. lib. 20. c. 4. Je raporte ses paroles dans la remarque C.*

† *Aulus Gellius lib. 1. c. 9.*

‡ *Ci-dessus pag. 1569. lettre i.*

⸸ *Voiez la remarque E à la fin.*

se souvient que Pythagoras alla en Egypte, avec des lettres de recommandation de Polycrate Tyran de Samos, à Amasis Roi d'Egypte. C'est ce que Laërce (a) assûre. Le Pere Hardouin (b) a cru lever la difficulté, en suposant que Pythagoras alla en Egypte sous le regne d'Amasis, & qu'il y fit assez de sejour pour y voir la mort de ce Prince, & le regne de Semneserteus son successeur. Mais cette suposition est combatuë par Herodote (c), qui nous aprend que Cambyses subjugua l'Egypte six mois après la mort d'Amasis, auquel Psammenitus son fils avoit succedé. Il est vrai peut-être qu'on pourroit dire, que le nom de Psammenitus a été changé peu-à-peu en celui de Semneserteus; & il ne faut pas oublier que Pythagoras étoit en Egypte lors que Cambyses s'en empara, car il fut l'un des esclaves que ce Monarque fit transporter en Perse. (d) *Pythagoram ajunt inter captivos Cambysæ regis doctores habuisse Persarum Magos, ac præcipue Zoroastrem omnis divini arcani antistitem.* Jean Bernart n'a pas trop bien reüssi à critiquer Pline sur ce passage; car (e) il lui opose Eusebe comme disant, que le regne de Semneserteus commença en la 43. Olympiade, & finit en la 45. c'est-à-dire que le Roi Amasis monta sur le thrône environ 30. ans après la mort de Semneserteus. Si cela étoit, il ne seroit pas possible de disculper Pline, ou de le mettre d'accord avec Diogene Laërce. Mais ne soions pas en peine pour lui: l'exposé de Jean Bernart est faux: Eusebe ne parle point d'un Roi d'Egypte qui ait eu nom Semneserteus.

(C) Que les Dames *se desissent de leurs beaux habits.*] Tout ce que Justin nous dit touchant la reforme introduite par Pythagoras dans la ville de Crotone est si remarquable, que je n'en veux pas retrancher une syllabe. (f) *Crotonam venit, populumque in luxuriam lapsum, auctoritate sua ad usum frugalitatis revocavit. Laudabat quotidie virtutem; & vitia luxuriæ, casusque civitatum ea peste perditarum enumerabat; tantumque studium ad frugalitatem multitudinis provocavit, ut aliquos ex his luxuriatos incredibile videretur. Matronarum quoque separatam à viris doctrinam, & puerorum à parentibus frequenter habuit. Docebat nunc has pudicitiam, & obsequia in viros; nunc illos modestiam, & literarum studium. Inter hæc velut genitricem virtutum frugalitatem omnibus ingerebat, consecutusque disputationum assiduitate erat, ut matronæ auratas vestes, ceteraque dignitatis suæ ornamenta, velut instrumenta luxuriæ deponerent, eaque omnia delata in Junonis ædem ipsi Deæ consecrarent, præ se ferentes, vera ornamenta matronarum pudicitiam, non vestes esse. In juventute quoque quantum profligatum sit, victi feminarum contumaces animi manifestant.* Les dernieres paroles de cet Auteur tiennent un peu du satirique; car voici comme il y raisonne: puis que Pythagoras domta l'esprit opiniâtre de l'autre sexe, jugez de ses grans progrés dans la correction des jeunes hommes. Il est sûr que l'attachement (g) à la braverie est une piece de si grande resistance, qu'il n'y a rien qui fasse plus reflechir les traits des predicateurs. Voiez l'efficace des sermons de Capistran (h) contre les joüeurs. On ne dit pas qu'il fit les mêmes progrés contre les joiaux. Conecte fit plus de conquêtes sur les coiffures par les coups de pierre des enfans (i), que par les figures de la rhetorique. Voilà donc des predicateurs Chretiens qui ne purent faire ce de quoi un Philosophe Paien vint à bout. Mais n'oublions pas la belle action des Dames Romaines (k) au tems de Camille.

En peu de mots un Auteur moderne nous a donné les plus beaux traits qui puissent servir au tableau de l'éloquence de Pythagoras. „ (l) Selon le même Porphyre, quand il vint en Italie il changea la police „ d'un grand nombre de villes, & y rétablit la liberté: en une seule exhortation il gagna & attacha à sa „ Philosophie plus de deux mille hommes; il leur aprit à dompter leurs passions, à étouffer tous les mouvemens d'avarice & d'ambition, à mettre tous leurs „ biens en commun, à aimer le silence, la retraite „ & la contemplation. „ Qu'on ne vienne pas m'objecter que je represente ce Philosophe sous l'idee d'un rhetoricien, ce n'est point mon intention: je suis fort persuadé qu'il n'attaquoit point le vice par des harangues semées de fleurs, & composées selon les regles, & selon les subtilitez brillantes que les sophistes des siecles suivans mirent en usage. Mais cela n'empéche pas qu'on ne puisse lui attribuër une éloquence merveilleuse, puis que ses discours étoient si persuasifs. La force de cette éloquence consistoit sans doute dans l'expression grave des raisons, & dans le poids qu'il donnoit à ses paroles par la sagesse de sa conduite. Il prêchoit d'exemple: son silence même etoit éloquent, & contribua autant que sa voix à la reforme, comme l'a fort bien remarqué un ancien Poëte.

Annon (m) Pythagoræ monitus annique silentes
Famosum Oebalii luxum pressere Tarenti?

(D) *Un noviciat de silence.*] C'etoit une rude discipline. (n) Ἐςὶ δὲ πάντων χαλεπώτατον ἐγκρατεύεσθαι τὸ γλώττης κρατεῖν, c'est-à-dire, la plus difficile victoire que l'on puisse remporter est de maitriser sa langue. Voiez l'eloge que l'on donne dans les distiques de Caton (o) à ceux qui sçavent se taire bien à propos. Servius (p) fait mention du noviciat de 5. ans, & voici ce qu'Apulée remarque de celui que l'on imposoit pendant près de 5. annees aux disciples les moins retenus. (q) *Non in totum tamen* (Pythagorici) *vocem desuescebant, nec omnes pari tempore elingues magistrum sectabantur; sed gravioribus viris brevi spatio satis videbatur taciturnitas modificata. Loquaciores enim vero ferme in quinquennium, velut in exilium vocis mittebantur.*

(E) On *interpreta criminellement cette concorde.*] On prit cette communauté d'étudians pour une faction qui conspiroit contre l'Etat; on en fit perir 60. le reste s'enfuit. (r) *Sed trecenti ex juvenibus cum sodalitii juris sacramento quodam nexi separatam à ceteris civibus vitam exercerent, quasi cœtum clandestinæ conjurationis haberent, civitatem in se converterunt, quæ eos, cum in unam domum convenissent, cremare voluit. In quo tumultu sexaginta ferme periere, ceteri in exilium profecti.* Ni ce passage de Justin, ni ce qui le suit, ne sont pas capables de nous aprendre si cette tempête fut excitée pendant la vie de Pythagoras. En prenant droit sur tout ce narré, l'on doit plutôt croire que ce Philosophe ne fut point compris dans cette persecution, que de croire qu'il y fut compris. Il semble donc que Justin nous raconte là le même fait dont Polybe parle. Or selon Polybe (s) les Pythagoriciens furent brûlez dans la grande Grece, quelque tems avant la guerre que Denys tyran de Syracuse fit aux Crotoniates: il semble donc qu'ils ne furent point brûlez pendant la vie de leur maitre; car il y a 120. ans (t) entre la destitution de Tarquin, & cette guerre de Denys contre Crotone. Or Pythagoras vint en Italie sous le regne de Tarquin, & mourut à Metapont (v) après avoir sejourné à Crotone pendant 20. ans. Vossius (w) observe que Justin, Polybe, Porphyre, Jamblique parlent du même accident; or ces deux derniers observent qu'il ne se sauva de l'incendie que deux personnes, Archippe, & Lysis: ce ne fut donc pas, dira-t-on, une barbarie exercée sur l'école de Pythagoras pendant sa vie. Car Lysis s'étant retiré à Thebes y fut (x) precepteur d'Epaminondas, qui mourut 145. ans après l'expulsion de Tarquin. Ce sont des doutes, j'en conviens, mais non pas de fortes preuves contre ceux qui soutiendroient que l'incendie dont Lysis fut preservé arriva pendant la vie de Pythagoras. Notez que selon Plutarque les deux Pythagoriciens qui échaperent furent Philolaus & Lysis. Il dit cela dans le traité du (y) Genie de Socrate, & il y nomme Cyloniens ceux qui attacherent le feu au College de Pythagoras dans Metapont. Dans un autre livre il les apelle Cyloniens, & il observe qu'ils brûlerent Pythagoras. (z) Καὶ ὁ Πυθαγόρας ζῶν-

(a) *Diog. Laert. lib. 8. n. 3.*

(b) *In hunc locum Plinii.*

(c) *Herodot. lib. 3. c. 14.*

(d) *Apulejus, Floridor. lib. 2.*

(e) *Joann. Bernartius in Boëtium de consol. Philosoph. l. 1. p. 169.*

(f) *Justin. lib. 20. cap. 4. pag. m. 395.*

(g) *Voiez l'article* Periandre, *pag. 2363. lettre h & i.*

(h) Ci-*dessus pag. 794. remarque E.*

(i) *Voiez l'article* Conecte, *pag. 964.*

(k) *Voiez l'article* Camille, *remarque* C.

(l) *Thomassin, Methode d'étudier & d'enseigner la Philosophie, l. 1. chap. 15. pag. 153.*

(m) *Claudianus de Mallii Theodori Consulatu, v. 156. Il faut lire* annon, *& non pas &* non *sans interrogation, comme dans l'édition de Barthius: & notez que Barthius si prolixe par tout ailleurs, ne dit presque rien sur ce passage. Claudien peu auparavant avoit dit,* Quidquid Democritus risit, dixitque tacendo Pythagoras. *Ibid. v. 90.*

(n) *Jamblichus lib. 1. c. 31.*

(o) Proximus ille Deo est qui scit ratione tacere.

(p) *Servius in illud Æneid. 10. v. 564.* tacitis regnavit Amyclis.

(q) *Apulejus in Floridis.*

(r) *Justin. lib. 20. c. 4. Voiez la remarque D.*

(s) *Polybius lib. 2.*

(t) *Voiez Calvisius, p. m. 95 165.*

(v) *Justin. ubi supra.*

(w) *Vossius de Philosophor. sectis, c. 6. n. 26. p. m. 38.*

(x) *Diog. Laert. ib. n. 7. Cornel. Nepos in Epaminonda. Ælian. var. hist. lib. 3. c. 17.*

(y) *Plut. de Socrat. Genio, pag. 583.*

(z) *Id. de Stoicor. repugn. pag. 1051.*

leur fut très-funeste. L'un de ses principaux soins fut de corriger les abus qui se (F) commettoient dans le mariage; il ne crut point que sans cela la paix publique, la liberté, une bonne forme de gouvernement, & semblables choses ausquelles il travailloit (G) avec un grand zéle, pussent

τὸ ἐμπρησμὸς ὑπὸ τῶν Κυλωνίων. Quod Pythagora vivo à Cyloneis illatum est incendium.

Si vous souhaitez de sçavoir le nom de l'Auteur qui nous aprend que les disciples de ce Philosophe se depouilloient de la proprieté de leurs biens, je vous renverrai à ces paroles d'Aulugelle: (a) *Omnes simul qui à Pythagora in cohortem illam disciplinarum recepti erant, quod quisque familiæ pecuniæque habebat, in medium dabant, & coibatur societas inseparabilis, tamquam illud fuerit antiquum consortium, quod re atque verbo appellabatur κοινόβιον.*

(a) *A. Gell. lib. 1. c. 9. Voiez aussi Laerce lib. 8. n. 10.*

(F) *Les abus qui se commettoient dans le mariage.*] Il representa que le but que l'on se doit proposer dans l'union des sexes est de produire legitimement un autre soi-même; qu'il faut tâcher d'avoir des enfans bien faits, sains & robustes; qu'il les faut accoutumer au travail & à la sobrieté, & les éloigner du plaisir venerien jusqu'à l'âge de 20. ans, & leur recommander ensuite de ne s'y porter que de loin à loin. (b) *Necessum esse ut pueri & virgines in laboribus & exercitationibus omnibusque tolerantiæ ac temperantiæ generibus congruentibus educentur; ut conveniens victus ipsis adhibeatur, & laborum amans, temperans & continens eorum vita sit: ut de usu rei venereæ sero erudiantur; ac pueros sic instituí & educari oporteat, ut intra vicesimum ætatis annum talem congressum nullo modo quærant. Cum autem ad ætatem Veneri maturam pervenerint, hac raro utendum esse; incontinentiam enim, bonamque corporis habitudinem, varius conjunctas esse.* Il (c) condamnoit hautement ceux qui se portent à cette action après avoir trop mangé, & plus encore ceux qui s'y portent pendant qu'ils sont ivres. Il vouloit non seulement que les maris renonçassent au concubinage, mais aussi qu'ils observassent les loix de la chasteté & de la pudeur envers leurs épouses. Ils ne faisoient ni l'un ni l'autre, mais on dit que ses remontrances les toucherent jusqu'au vif, & qu'ils travaillerent avec zéle à se reformer. (d) *Fertur & Pythagoras Crotoniatas à pellicum & illegitimarum feminarum consuetudine abduxisse; maritos etiam monuisse, ut erga uxores suas casti & pudici forent: quo factum, ut Crotoniatæ omnem incontinentiam & luxuriam, quæ tum temporis in urbe, ceu pestis, grassabantur, e medio tollere laborarint.* Les habitans de Crotone menoient une vie fort dereglée. Ils se marioient pour la forme, ils prenoient une epouse *ad honores*, ils la negligeoient, & la meprisoient, & ne s'attachoient qu'à des concubines. C'étoit donner un mauvais exemple; cette conduite est contagieuse: ils ne consideroient pas qu'il étoit à craindre que l'on ne les imitât, & peut-être qu'ils s'en mettoient peu en peine. La maxime *frangenti fidem frangatur eidem*, n'a que trop de lieu par raport à la fidelité conjugale. Ce fut un desordre que Pythagoras entreprit de corriger. Si nous en croions Justin, il n'eut besoin que de la force de ses instructions, mais quelques Auteurs insinuent qu'elles se trouverent trop courtes, & qu'il falut recourir à une machine plus puissante: ce fut de feindre que l'on étoit descendu dans les enfers, & que l'on y avoit vu dans les tourmens les maris qui ne rendoient pas à leurs épouses le devoir du mariage. Cela le mit dans une grande consideration. (e) *Φησὶ δ' Ἱερώνυμος κατελθόντα αὐτὸν εἰς ᾅδου τὴν μὲν Ἡσιόδου ψυχὴν ἰδεῖν πρὸς κίονι χαλκῷ δεδεμένην καὶ τρίζουσαν τὴν δ' Ὁμήρου, κρεμαμένην ἀπὸ δένδρου, καὶ ὄφεις περὶ αὐτήν, ἀνθ' ὧν εἶπε περὶ θεῶν. κολαζομένους δὲ καὶ τοὺς μὴ θέλοντας συνεῖναι ταῖς αὐτῶν γυναιξί. καὶ δὴ καὶ διὰ τοῦτο τιμηθῆναι ὑπὸ τῶν ἐν Κρότωνι. Hieronymus verò ait descendisse ad inferos atque Hesiodi quidem animam columnæ æreæ vinculis adstrictam, stridentemque vidisse; Homeri autem, ex arbore pendentem, serpentesque illam circumdantes, propter ea quæ de diis finxerat. Eos item cruciari qui suis uxoribus congredi nollent: ejusque rei gratia à Crotoniatis honoratum.* Cette histoire est sans doute la même que celle qu'Hermippus a raportée. Il dit (f) que ce Philosophe étant arrivé en Italie s'enferma dans un logis souterrain, après avoir prié sa mere de tenir regitre de ce qui se passeroit. Quand il se fut tenu là autant de tems qu'il le jugea à-propos, sa mere comme ils en étoient convenus lui fit tenir ses tablettes. Il y vit les dates, & les autres circonstances des évenemens: il sortit de ce lieu-là avec un visage pâle, & tout defait; il assembla le peuple, & il assûra qu'il revenoit des enfers, & pour le persuader il recita ce qui s'étoit fait dans la ville. Il fit gemir & pleurer toute l'assemblée, tant ses auditeurs furent touchez de ce recit: ils ne douterent plus que ce ne fût un homme divin, & ils lui donnerent à instruire leurs femmes. Sans doute ce fut en cette occasion qu'il étonna les mauvais maris, en leur disant qu'on punit avec beaucoup de severité dans les enfers, ceux qui refusent à leurs femmes les caresses d'obligation. Aparemment il parla aussi des peines qui sont infligées aux femmes galantes, & nous devons croire que ce fut l'une des raisons qui obligerent les Crotoniates à envoier leurs épouses à son école. Remarquez bien la contradiction de ce grand maître. Il enseignoit d'un côté la metempsycose, sans se borner aux trois demenagemens dont parle (g) Pindare: & de l'autre il osoit dire qu'il avoit vu dans les enfers l'ame d'Homere, celle d'Hesiode &c. bien tourmentées. La metempsycose detruisoit l'enfer, comme il le declare dans Ovide.

(b) *Omeisius in Ethica Pythag. p. 38. ex Jamblicho in vita Pythag. l. 1. c. 31.*

(c) *Idem pag. 39. ex eodem ibid.*

(d) *Jamblichus ib. cap. 27. apud Omeisium ibid. p. 40.*

(e) *Diog. Laert. lib. 8. n. 21. pag. 505.*

(f) *Apud Diogenem Laert. ibid. n. 41. pag. 521. 522. Voiez aussi le Scholiaste de Sophocle. Mr Menage* in hunc locum Laertii p. 372. 373. *cite ses paroles.*

(g) *Olymp. Ode 2.*

O genus (h) attonitum gelidæ formidine mortis,
Quid Styga, quid tenebras, & nomina vana timetis,
Materiem vatum, falsique pericula mundi?
Corpora sive rogus flamma, seu tabe vetustas
Abstulerit, mala posse pati non ulla putetis.

Mais il aima mieux s'aquerir de l'autorité, & se rendre propre à extirper la debauche en se contredisant, que de suivre une methode bien liée de dogmatiser qui ne fût pas si utile.

(h) *Ovid. Metam. l. 15. v. 153.*

(i) *Dans la remarque M.*

J'ai dit qu'il ne se bornoit point aux trois demenagemens dont Pindare fait mention, & j'en donnerai une preuve manifeste par les vers d'Ovide que je citerai (i) ci-dessous. Forcatulus dit donc faussement le contraire. *Constat*, dit-il (k), *Druidum imitatorem Pythagoram, desultoriam animarum migrationem nonnisi tertiam asseruisse. Nam si perenni serie animas in alia atque alia corpora transcripsisset, quis quæso locus fuisset Elysiis campis, aut cœli sedibus? quod miror satyricis scriptoribus falsis admodum insulsè derelictum. Quicunque, inquit Pindarus, ter in utraque vita à vitiis alieni fuerunt, viam sibi à Jove destinatam adiere ad Saturni urbem. Ἔνθα μακάρων νᾶσον ὠκεανίδες αὖραι περιπνέουσιν, ἄνθεμα δὲ χρυσοῦ φλέγει, id est, Ubi beatorum insulam Oceanides auræ circumflant, & flores aurei fulgent.*

(k) *Forcat. de Gallor. imperio & philosophia lib. 1. pag. m. 90.*

(G) *Ausquelles il travailloit avec un grand zéle.*] Son affection pour le bien public le determina à porter ses instructions au palais des Grans (l): il n'eut pas de peine à comprendre que s'il tournoit du bon côté l'esprit des Princes, & des premiers Magistrats, il repandroit aisement & amplement sur les autres hommes les fruits de sa Philosophie. Il eut le bonheur & la gloire d'avoir formé des disciples qui furent d'excellens Legislateurs, un Zaleucus, un Charondas, & quelques autres (m). Qui dit Legislateur, dit un homme qu'on doit regarder comme le meilleur present qui puisse être fait aux Societez. Ceux qui ont donné des loix sont plus dignes d'admiration, & d'une loüange immortelle, que les plus grands conquerans. Neanmoins leur memoire n'est point passée jusqu'à nous avec le même fracas que celle des Cyrus, & des Alexandres; il s'en faut bien. C'est que nôtre esprit étant peu capable de conoitre la veritable grandeur, en attache faussement l'idee aux actions qui font du bruit. Il ne sçauroit discerner le (n) grand d'avec l'éclatant; & ainsi la vie d'un homme qui s'occupe à remedier aux maux interieurs de l'Etat par de bonnes loix, est un objet qui ne frape guere, c'est parce qu'un tel ouvrage se fait doucement. Mais si l'on subjugue des villes & des Provinces, si l'on fait perir des millions d'hommes, si l'on en reduit dix fois autant à l'aumône, on s'acquiert un nom tellement illustre, que la posterité la plus reculée n'en parle qu'avec des transports d'admiration. Quoi qu'il en soit ce sera éternellement une grande gloire pour Pythagoras, auprès de ceux qui sçavent juger des choses, que d'avoir fourni au monde quelques bons Legislateurs. C'est une gloire qui redonde sur toute la Philosophie, comme Seneque l'a bien observé: (o) *Postquam, surrepentibus vitiis, in tyrannidem regna versa sunt: opus esse cœpit legibus, quas & ipsas inter initia tulere sapientes. Solon, ... Lycurgus . . . . . Zaleuci leges Charondæque laudantur, hi non in foro, nec in consultorum atrio, sed in Pythagoræ tacito illo sanctoque secessu didicerunt jura, quæ florenti tunc Siciliæ, & per Italiam Græciæ ponerent.* Outre qu'il s'apliquoit fortement à pacifier les (p) guerres qui s'élevoient dans l'Italie, & les factions intestines qui troubloient les villes. Il ne faut faire la guerre, disoit-il souvent,

(l) *Πυθαγόρας τοῖς πρώτοις* l'ταλιωτῶν. Ac Pythagora principes Italorum. *Plutarchus, cum principibus viris Philosopho esse disputandum, pag. 777. A.*

(m) *Voiez Jamblichus in vita Pythagoræ, lib. 1. c. 30.*

(n) *Voiez Pline le jeune epist. 16. l. 3. où il fait voir* alia esse clariora, alia majora.

(o) *Seneca epist. 90. p. m. 369. Voiez les* Miscellaneæ observationes *de Pierre Petit pag. 265.*

(p) *Voiez la lettre qu'on pretend qu'il écrivit à Anaximene,* apud Laert. lib. 8. n. 49.

pussent rendre heureux les particuliers. Il est surprenant qu'un Philosophe aussi habile que lui en astronomie, en geometrie, & dans les autres parties des mathematiques, se soit plu à debiter ses plus beaux preceptes sous le voile des énigmes. Ce voile étoit si épais, que les interpretes y ont (*H*) trouvé une ample matiere de conjectures, & autant de sens mystiques qu'il leur a plu. Quelques-uns prennent au pied de la lettre l'ordre qu'il donnoit de ne manger (*I*) point de feves. Il n'y a gueres de gens de ces siecles-là qui aient fait autant * de voiages que lui. Il

(*a*) *Menagius in Laert. lib.* 8. *n.* 50.

(*b*) *Valer. Maximus lib.* 8. *c.* 15. *n.* 1. *in externis.*

* *Voiez Apulée in Floridis.*

souvent, qu'à ces cinq choses, aux maladies du corps, à l'ignorance de l'esprit, aux passions du cœur, aux seditions des villes, & à la discorde des familles. Voilà cinq monstres qu'il faut combatre à toute outrance par le fer & par le feu. (*a*) *Sustulisse penitus omnes discordias, non à notis solùm & familiaribus, eorumque posteris ad aliquot secula, sed ab omnibus omnino Italiæ atque Siciliæ civitatibus, tam intestinas quam externas, auctor est Porphyrius in ejus Vita: qui addit, hoc apophthegma crebrò ei in ore fuisse, Fugandum omni conatu, & igni atque ferro, & quibuscumque denique machinis præcidendum; à corpore quidem morbum; ab anima, ignorantiam; à ventre, luxuriam; à civitate, seditionem; à familia, discordiam.* Il ne faut pas s'étonner que les habitans de Crotone aient voulu que leur Senat se conduisit par les conseils d'un si excellent personnage. C'est Valere Maxime qui le dit, pour faire voir que l'autorité de Pythagoras étoit reconnuë hors de son College. (*b*) *Pythagoræ tanta veneratio ab auditoribus tributa est; ut quæ ab eo acceperant, in disputationem deducere nefas existimarent: Quinetiam interpellati ad reddendam caussam; hoc solum respondebant, Ipsum dixisse: Magnus honos, sed scholæ tenus. Illa urbium suffragiis tributa est. Enixo Crotoniatæ studio ab eo petierunt ut senatum ipsorum, qui mille hominum numero constabat, consiliis suis uti pateretur.* Le même Auteur nous aprend que plusieurs villes d'Italie se (*c*) ressentirent du bon effet des études de ce Philosophe.

(*H*) *Les interpretes y ont trouvé une ample matiere de conjectures.*] Voiez, par exemple, ce qu'ils ont dit sur ce precepte Pythagorique, *ne t'assies pas sur le Chenix, Chœnici ne insideas:* voiez le, dis-je, dans la docte dissertation que j'ai indiquée en un (*d*) autre endroit. Mr. du Rondel en est l'Auteur. Cette methode symbolique d'enseigner a été fort en usage dans l'Orient, & dans l'Egypte. C'est de là sans doute que Pythagoras l'avoit tirée. Il revint de ses voiages chargé des depouilles de l'érudition de tous les païs qu'il avoit vus. On pretend sur tout qu'il fit une ample moisson parmi les Juifs, & qu'il aprit bien des choses d'Ezechiel & de Daniel. On veut même que sa tetractys soit la même chose que le nom *tetragrammaton*, nom ineffable & tout rempli de mysteres, à ce que disent les Rabins. Consultez le savant Mr. Huet. *Adde*, dit-il (*e*), *& veri persimilem conjecturam Seldeni, & Wendelini, qua mirificam illam Pythagoræ τετρακτὺν ipsum esse suspicantur Dei nomen τετραγράμματον,* יהוה, *atque ejus notitiam à Daniele jam sene Pythagoram, cum in Babylonia degeret, accepisse. Danieli adjungi poterat & Ezechiel, ut ostendam infra.* D'autres veulent que cette tetractys, ce grand objet de veneration & de sermens, (*f*) ne fût autre chose qu'une maniere mysterieuse de dogmatiser par les nombres. Considerez ces paroles du Journal de Leipsic à la page 204. de l'an 1685. dans l'extrait d'un livre Anglois de Jean Turnerus. *Ex hac ipsa tamen gentilium notitia inscite à quibusdam colligi ait, Pythagoræorum Tetractyn, quam tam reverenter habuerunt, & per quam jurare etiam soliti leguntur, esse unum idemque cum nomine tetragrammato, quod à Judæis ipsi acceperint. . . . Aliam proinde viam demonstrat Autor tetractyn istam explicandi, desumptam puta à methodo Pythagoræorum mystica, qua dogmata sua fere per numeros certos indicare & explanare fuerint soliti.* Mais n'oublions pas de dire, que Pythagoras & ses successeurs avoient deux manieres d'enseigner, l'une pour les initiez, l'autre pour les étrangers & pour les profanes. La premiere étoit claire & devoilée: la seconde étoit symbolique & énigmatique. Voiez là-dessus le chapitre 13. du livre de Jean Schefferus Professeur à Upsale, *de natura & constitutione Philosophiæ Italicæ.* Ce livre fut imprimé à Upsale l'an 1664. in 8.

(*I*) *De ne manger point de feves.*] Ceux qui expliquent cette defense literalement, alleguent entre autres raisons que Pythagoras fut instruit par les Egyptiens, & que même il se laissa circoncir, afin d'être admis à leurs mysteres les plus secrets. (*g*) *Δι' οὓς καὶ περιετέμνετο, ἵνα δὴ καὶ εἰς τὰ ἄδυτα κατελθὼν, τὴν μυστικὴν παρ' Αἰγυπτίων ἐκμάθοι φιλοσοφίαν: Propter quos* (Prophetas Ægyptios) *etiam fuit circuncisus, ut adyta ingrediens Ægyptiorum mysticam disceret philosophiam.* Or les Egyptiens s'abstenoient des feves: ils (*h*) n'en semoient point, & s'ils en trouvoient qui fussent cruës sans avoir été semées, ils n'y touchoient pas. Leurs Prêtres poussoient plus loin la superstition, ils n'osoient pas même jetter les yeux sur ce legume, ils le tenoient pour immonde, ils eussent plutôt mangé la chair de leurs peres. (*i*) *Θᾶττον ἂν τὰς κεφαλὰς φαγεῖν φασι τῶν πατέρων ἢ κυάμους. Dicunt se parentum capita citius esuros quam fabas.* Il faut donc croire, conclut-on, que Pythagoras le disciple de ces gens-là interdisoit literalement cette espece de legume. Plusieurs Auteurs graves parmi les anciens entendent ainsi cette interdiction. Quelques-uns ont dit qu'il aima mieux se laisser tuër par ceux qui le poursuivoient, (*k*) que de se sauver à travers un champ de feves, tant il respectoit, ou abhorroit cette plante! Il n'y a, je croi, qu'Aristoxene qui ait dit que Pythagoras en mangeoit souvent. (*l*) *Aristoxenus musicus vir litterarum veterum diligentissimus, Aristotelis philosophi auditor, in libro, quem de Pythagora reliquit, nullo sæpius legumento Pythagoram dicit usum quàm fabis: quoniam is cibus & subduceret sensim alvum & levigaret. Verba ista Aristoxeni subscripsi: Πυθαγόρας δὲ τῶν ὀσπρίων μάλιστα τὸν κύαμον ἐδοκίμασε· λίαν κινητικόν τε γὰρ εἶναι, καὶ διαφορητικόν. διὸ καὶ μάλιστα κέχρηται αὐτῷ.* Nos Savans ne font point grand cas de ce temoignage d'Aristoxene; ils suposent qu'il s'est trompé; ils regardent comme un fait certain cette abstinence Pythagorique, & ils en recherchent les causes. Aristote en a donné quatre ou cinq. Il pretend (*m*) que ce Philosophe defendit de manger des feves ou parce qu'elles ressemblent aux parties qu'on ne nomme pas, ou parce qu'elles ressemblent aux portes de l'enfer, ou parce qu'elles excitent à la luxure, ou parce qu'elles sont semblables à la nature de l'univers, ou parce qu'elles étoient emploiées dans l'élection des Magistrats. Ceux qui veulent que cette defense soit un precepte moral, & que Pythagoras ne l'ait entenduë qu'en un sens allegorique, se figurent qu'il a defendu par là à ses disciples de se mêler du gouvernement. Cela est fondé sur ce qu'en certaines villes on donnoit avec des feves son suffrage, quand on procedoit à l'élection des Magistrats. D'autres veulent qu'il ait defendu le plaisir venerien. Voici un passage d'Aulugelle: il est tiré du chapitre où l'Auteur raporte & aprouve le temoignage d'Aristoxene. (*n*) *Videtur autem de κυάμῳ non esitato caussam erroris fuisse, quia in Empedocli carmine qui disciplinas Pythagoræ secutus est, versus hic invenitur:*

Δειλοί, πάνδειλοι, κυάμων ἄπο χεῖρας ἔχεσθαι.

opinati enim sunt plerique κυάμους leguminum vulgo dici. Sed qui diligentius anquisitiusque carmina Empedocli arbitrati sunt, κυάμους hoc in loco testiculos significare dicunt; eosque more Pythagoræ operté atque symbolicè κυάμους appellatos, quia sint εἰς τὸ κυεῖν αἴτιοι καὶ αἴτιοι τοῦ κυεῖν; & genituræ humanæ vim præbeant. idcircoque in Empedocli versu isto non à fabulo edendo, sed à rei venereæ proluvio voluisse homines deducere. Le Mauro dans un poëme où sous le nom *della fava* (*o*) il designe quelque chose de lascif, joint ensemble l'opinion d'Aristoxene, & celle qui la combat. Il pretend que Pythagoras defendoit l'usage des feves, c'est-à-dire le plaisir venerien; & que neanmoins il n'y avoit point d'aliment qui lui fût plus ordinaire que celui-là: il defendoit aux autres ce qu'il pratiquoit lui-même, & cette conduite si nous en croions le Mauro est fort commune.

Non (p) fè Natura mai cosa sì ghiotta,
Che senza quasi romperla co i denti
Pare, ch'ogni persona se la inghiotta.
Furon certi Filosofi prudenti,
De' quali fù Pitagora il maestro,
Che vietava la Fava a quelle genti.
Eran ribaldi, e ladri da capestro.
Che ingannavan con arte gli ignoranti,
E poi se ne mangiavano un canestro.
Così fanno hoggi certi mormoranti.
Che ogni persona sepeliscon viva,
Chiamando Amore, Venere i furfanti.
Riprendono in altrui la vita attiva,
Et essi ogn'hor di vespro, è di mattino

(*c*) Plurimis & opulentissimis urbibus effectus suorum studiorum approbavit. *Id. ib. c.* 7. *n.* 2. *extern.*

(*d*) *Dans l'article* Epicure, *remarque X.*

(*e*) *Huet. Demonstr. Evangel. proposit.* 4. *c.* 2. *n.* 8. *p.* 89. *edit. Lips.* 1694. *Voiez aussi Marsham,* Chron. Canon. Ægypriac. sæc. 11. pag. m. 277. 278.

(*f*) Διὸ καὶ ἐπεφθέγγοντο οἱ Πυθαγορικοί, ὡς μέγιστον ὅρκον ὄντος τῆς τετράδος, Οὐ μὰ τὸν ἁμετέρᾳ ψυχᾷ παραδόντα τετρακτύν, Παγὰν ἀενάου φύσεως ῥιζώματ' ἔχουσαν. Itaque sanctissimum jusjurandum Pythagorei quaternario sunt complexi, quam tetractyn vocant. *Per tibi nostra animæ præbentem tetrada juro Naturæ fontemque & firmamenta perennis.* Plutarch. de placit. lib. 1. c. 3. p. 877. A.

(*g*) *Clem. Alexandr. Strom. l.* 1. *pag.* 302.

(*h*) *Herodotus lib.* 2. *cap.* 37.

(*i*) *Sextus Empiricus Pyrrhonic. hypotypos. lib.* 3. *pag.* 156. Voiez aussi St. Chrysostôme *Homil.* 2. *in Joann.*

(*k*) *Voiez la remarque O. de cette page. lettre i.*

(*l*) *Aulus Gellius lib.* 4. *c.* 11. *p. m.* 131.

(*m*) *Aristoteles in libro de fabis apud Diogen. Laert. in Pythagora lib.* 8. *n.* 34.

(*n*) *Aulus Gellius ubi supra.*

(*o*) *Voiez l'article* Molza *pag.* 2124. *col.* 1.

(*p*) *Mauro, capitolo in lode della fava fol.* 76. *verso, dans un recueil de* rime piacevoli, *imprimé à Vicenza* 1603.

Il passe dans l'esprit de quelques personnes pour un insigne (K) Magicien: nous verrons sur quel fondement. Nous dirons aussi que le Sieur Naudé (L) l'en justifie. Il me resteroit cent choses

Hanno in uso l'attiva, e la passiva.
Così Macometto gia per terra il vino,
Seppe persuader provincie, e regni
Co'l suo sottile ingegno, e diavolino.
Gli parue, che i plebei non fosser degni
Di quel liquore, e così sempre al mondo
Sovra la forza son stati gl'ingegni.
Pitagora, c'havea pescato al fondo,
E de le cose la ragion sapea,
Ogni gran savio fen parer secondo.
E de le Fave nemico parea,
Ma se ne confortava il gusto, e'l tatto,
E d'altra cosa quasi non vivea.

Ciceron insinue que l'interdiction des feves étoit fondée sur ce qu'elles empêchent de faire des songes divinatoires; car elles échauffent trop, & par cette irritation des esprits, elles ne permettent pas à l'ame de posseder la quietude qui est necessaire pour la recherche de la verité. (a) *Ex eadem item opinione M. Cicero in libro de divinatione primo, hac verba posuit;* Jubet igitur Plato sic ad somnum proficisci corporibus affectis, ut nihil sit quod errorem animis perturbationemque afferat. Ex quo etiam Pythagoreis interdictum putatur, ne faba vescerentur; quod habet inflationem magnam is cibus tranquillitatem (b) mentis quærentibus contrariam. *Hac quidem M. Cicero.* Le docte Windet approfondit plus doctement que personne les raisons de cette abstinence: il s'attache principalement aux portes d'enfer. Nous avons vu qu'une des raisons de Pythagoras étoit tirée de la ressemblance entre les feves & ces portes-là. Windet rejette (c) ceux qui ont dit que par κύαμος, Pythagoras avoit entendu la gorge des femmes, ou les testicules. Il se fixe au sens literal, mais il avoue que les feves furent interdites par un principe de chasteté. Il debite une érudition exquise: il montre qu'au sentiment de Pythagoras descendre dans les enfers signifioit être engendré, & ne vouloit dire autre chose que le changement que soufre une ame qui sort des regions superieures, pour s'unir sur la terre à un corps organisé. (d) *Cum autem ᾅδης* (localiter) sit regio naturæ corruptibilis, *hinc* Pythagoricis *animæ cælestes solum vertentes atque iterus εἰς γένεσιν dicuntur etiam κατελθεῖν εἰς ᾅδου.* Il montre que les feves n'aiant point de nœuds dans leur tige ressemblent aux portes de l'enfer par où les ames ont toûjours l'entrée libre, quand il s'agit de generation. Il ajoûte que Pythagore considerant cette vie comme une espece de mort, ou d'exil, faisoit ensorte qu'on n'engendrât pas, & qu'on s'efforçât de retourner aux lieux celestes. (e) *Atque in eo* Portæ Inferni *similis est* Faba, *διὰ τὸ ἀγόνατον εἶναι*, quod genuum expers sit, *ut loquitur* (f) Aristoteles: *vel διὰ τὸ δι' ὅλου τετρῆσθαι, καὶ μὴ ἐγκόπτεσθαι ταῖς μεταξὺ τῶν γονάτων ἐμφράξεσιν*, *id est*, propterea quod penitus perforetur, nec articulorum sive geniculorum obicibus intercipiatur: *perinde ac* porta inferni nunquam oppessulata animabus *εἰς γένεσιν κατιούσαις* in generationem descendentibus perpetuò patet. Pythagoras *ergo* Fabas vetando, cavit à generatione continua ac perpetua; *insinuans suis, satius fuisse pollutum corruptibilis hujusce regionis hospitium nunquam intrasse, sed quando id integrum jam non fuerit, saltem ut admissi quam primum* generationem sistant, *atque ad superiora redire nitantur.* Il refute ceux qui croient (g) que les feves furent interdites aux disciples de Pythagoras comme un aliment immonde: ce fut, dit-il, pour des raisons saintes & mysterieuses, & qu'ils ne disoient à personne. Quelques-uns d'eux aimoient mieux mourir que de reveler un si grand secret. Une Pythagoricienne se coupa la langue (h), pour n'avoir nul sujet de craindre que la rigueur des tourmens ne la fit parler. (i) *Ipsum autem* Pythagoram *ferunt se vita potiùs spoliandum persequentibus ultrò sistisse, quam per* Fabetum *fuga sibi consulere voluisse.* Jamblichus *decem*, Suidas *quinquaginta* Pythagoreis *itidem factum memorat.* Myllias Crotoniata *mori maluit, quàm* Dionysio *causas exponere propter quas* Pythagorei Fabis *abstinerent. Perinde etiam est quod de ipso* Pythagora *refert* Suidas. Mylliæ *uxor* Timycha, *in similem quæstionem veniens, suam sibi linguam præmordit, ne, tormentis victa, cogeretur τῶν ἐχεμυθουμένων τι ἀποκαλύψαι*, arcanorum quidpiam detegere, *referente* Jamblicho. Mr. Menage cite un passage tiré de la vie de saint Artemius où l'on trouve, que (k) Theano écholiere & femme de Pythagoras ne voulant point dire la raison qui les faisoit s'abstenir des feves, fut mise à mort; mais elle eut la langue coupée avant qu'on la fit mourir.

(a) *Aulus Gellius ubi supra.*

(b) *Il y a dans Ciceron* inflationem magnam is cibus tranquillitati mentis quærenti vera contrariam. *Il faut qu'Aulu-gelle ait cité de memoire. Voiez Philippi Caroli animadversiones in A. Gellium p. m. 266. 267.*

(c) Est qui nixus parum firmo tibicine de papillis muliebribus intellexit; alii testes oportere significari volunt, alii, alia quæ parumper attinet dispicere. *Ja. Windet de vita functorum statu pag. 79. edit. Londin. 1677.*

(d) *Id ib. pag. 106.*

(e) *Idem pag. 110. 111.*

(f) *Apud Diogen. Laertium lib. 8. n. 34.* Ἢ ὅτι ᾅδου πύλαις ἀγόνατον γὰρ μόνον. Sive quod inferni januis (*similes sint fabæ*) solæ enim geniculatæ non sunt.

(g) Nimis autem populariter dictum est *Ægyptios & Phenicatas* ipsumque *Pythagoram Fabas* utpote *immundas* adspernatos: cùm revera non ob *immunditiem* sed *ob sacras rationes* abstinuerint. *Id. ib. pag. 81.* (h) *Conferez ce que fit la Courtisane Leana dans Athenes. Pline* lib. 34. c. 8. p. m. 122. *Athenée* lib. 13. p. 596. *Pausanias* lib. 1. p. 41. *Polyænus* lib. 8. *en parlent. Voiez le Pere Bouhours, entretien du Secret p. m. 197. 198.* (i) *Id. Windet, ibid. pag. 84.*

Je remarquerai en passant que l'Ecole de Salerne dans l'édition de René Moreau defend de manger des feves; *Manducare fabam caveas, facit illa podagram.* Les sçavans & amples recueils que ce Medecin a publiez sur ce precepte meritent d'être consultez. On y trouvera bien des remarques qui concernent Pythagoras.

(K) *Pour un insigne Magicien.*] Citons l'apologie des grans hommes accusez de Magie. *Il a esté reputé Sorcier & Enchanteur, parce que premierement il avoit long temps demeuré en Egypte, & s'estoit exercé en la lecture des livres de Zoroastre, où il avoit appris, comme il est à conjecturer, la proprieté de certaines herbes qu'il nommoit* Coracesia, Callicia, Mennis, Corinthas & Aproxis, *desquelles les deux premieres faisoient glacer l'eau quand elles y estoient mises, les deux suivantes estoient fort singulieres contre la morsure des serpens, & la derniere s'enflammoit soudainement au si long qu'elle voyoit le feu. Comme aussi en l'un de ses Symboles il defendoit expressement l'usage des febves, lesquelles suivant la mesme superstition il faisoit bouillir & les exposoit quelques nuicts à la Lune, jusques à ce que par un grand ressort de Magie elles vinssent à se convertir en sang, qui luy servoit peut-estre pour faire cet autre prestige duquel fait mention Cœlius Rhodiginus* (1) *apres Suidas & l'Interprete d'Aristophanes en la Comedie des Nuës, qui disent que ce Philosophe escrivoit avec du sang sur un miroir ventru ce que bon luy sembloit, & qu'opposant ces lettres à la face de la Lune quand elle estoit pleine, il voyoit dans le rond de cet Astre tout ce qu'il avoit escrit dans la glace de son miroir. A quoy l'on peut encore adjouster qu'il parut avec une cuisse d'or aux jeux Olympiques, qu'il se fit saluer par le fleuve Nessus, qu'il arresta le vol d'un Aigle, apprivoisa une Ourse, fit mourir un serpent, & chassa un bœuf qui gastoit un champ de febves, par la seule vertu de certaines paroles. Et de plus qu'il se fit voir en mesme jour & en mesme heure en la ville de Crotone & en celle de Metapont, & qu'il predisoit les choses futures avec telle asseurance, que beaucoup tiennent qu'il fut nommé Pythagore, parce qu'il donnoit des responses non moins certaines & veritables que celles d'Apollon Pythien.* Ces paroles sont de Naudé au chapitre 15. page 215. de l'apologie des grans hommes. Il nous avertit à la page 214. qu'on peut recueillir cela *de Iamblique, de Pline, de Tertullian, d'Origenes, de S. Augustin, d'Ammian Marcellin, du Jesuite Delrio, & de Boissardus.*

(L) *Le Sieur Naudé l'en justifie.*] Consultez son apologie des grans hommes; je n'en tirerai que ce qui suit. (l) „Les preuves qui sont fondées sur la defence que ce Philosophe faisoit de manger des febves, & le moyen qu'il tenoit pour convertir leur suc en sang, se peuvent aussi facilement refuter que les precedentes, puisque Reuchlin se mocque à bon droict de toutes les inepties que beaucoup de cervelles creuses & disloquées ont forgé sur cette defence, telles que pouvoit estre celle de Hermippus dans Diogenes, qui croyoit que Pythagore avoit mieux aimé se faire tuer sur le bord d'un champ de febves que de passer au travers pour se mettre à couvert de ses ennemis. Et si tant est qu'il les ait defenduës, ce n'a esté pour autre raison que la premiere des cinq qu'en donne M. Moreau (2) au lieu que nous avons cité de son Commentaire sur l'Eschole de Salerne. . . . . (m) L'on peut dire pareillement qu'il n'y avoit rien d'extraordinaire en cette conversion qu'il faisoit des febves en sang, veu que M. Moreau monstre tres-clairement en sondit Commentaire, que suivant les principes des Chymistes qui mettent la similitude & ressemblance pour causes de l'action, c'est une chose qui se peut faire & expliquer par raisons naturelles: sans toutesfois que l'on se doive persuader que Pythagore se servit de cet Elixir de febves, ou du sang humain pour escrire sur son miroir ventru: car outre le peu de raison qu'il auroit eu d'y employer plustost le sang que quelque autre liqueur, Campanella (3) prouve par des raisons tres-solides que cette operation est du tout impossible: & quand Agrippa (4) s'est vanté d'en avoir le secret, & Noel (5) des Comtes a escrit que du temps de François I. & Charles quint l'on sçavoit

(k) Θεανὼ δὲ, ἡ τούτου γαμετὴ καὶ μαθήτρια, μὴ διδάξασα τὴν αἰτίαν κωλυτικὴν, δι' ἣν τῶν κυάμων ἐσθίειν, τὴν γλῶτταν ἐκτμηθεῖσα πρότερον, καὶ αὐτὴ κατεκρίθη, &c. *Vita Sancti Artemii in codice MS. Bibliothecæ Colbertinæ numero 82. pag. 48. apud Managium notis in Diogen. Laert. l. 8. n. 50. pag. 378.*

(1) *Lib. 9. c. 13.*

(l) *Naudé apol. des grans hommes accusez de magie. pag. 225. 226.*

(2) *Cap. 19.*

(m) *Naudé ib. p. 226. 227.*

(3) *Lib. 4. de sensu c. 16.*

(4) *Lib. 1. de occult. Philosoph. cap. 6.*

(5) *Lib. 3. c. 17. Mytholog.*

ses à observer; mais je suis contraint d'être court, & j'évite tout ce qui se peut trouver dans Mr. Moreri. Cependant quoi que l'on y trouve la metempsycose, je ne laisserai pas de m'y (M) arrêter un peu. Je n'ai point marqué la patrie de Pythagoras, parce que les opinions varient fort là-

„ sçavoit à Paris la nuict tout ce qui s'estoit passé le „ jour au Chasteau de Milan, le premier ne le disoit „ que pour se vanter & mettre en vogue, ce que nous „ monstrerons plus amplement dans son Chapitre, „ & la relation du dernier est une pure fable & bourde „ controuvée par ceux qui ont voulu joindre la Magie „ aux armes de ces deux grands (a) Princes, comme „ l'on dict que firent autresfois Ninus & Zoroastre, „ Pyrrhus & Crœsus, Nectanebus & Philippes de Ma- „ cedone. Ce qui nous doit faire juger que tout ce „ que l'on dict de ce miroir de Pythagore luy est aussi „ faussement attribué que l'Arithmetique superstitieu- „ se & la rouë de l'Onomantie, ou que s'il l'a jamais „ mis en pratique c'estoit infailliblement quelque jeu, „ prestige & subtilité: & pour conclure avec Suidas, „ παίγνιον διὰ κατόπτρου. . . . (b) Il n'y auroit aussi „ aucune apparence d'insister plus long temps sur ce „ que Pythagore fit mourir en prononçant certains „ mots un serpent qui faisoit beaucoup de dommage „ en Italie, parce que Boissardus qui nous donne Ari- „ stote pour garand de cette histoire, ne cite point le „ livre d'où il l'a prise, & que si on veut en recher- „ cher la verité de plus prés, l'on trouvera qu'elle „ est totalement fausse, n'estant fondée que sur l'igno- „ rance de ceux qui changent Socrates en Pythagore, „ & qui prennent pour argent contant la fable qui est „ recitée du premier dans un livre des causes & pro- „ prietez des Elements que (1) Patrice monstre avoir „ esté faussement attribué à Aristote. Mais cette inad- „ vertance de Boissardus pourroit estre facilement ex- „ cusée, s'il n'en avoit commis une beaucoup plus „ grande & remarquable, quand il cite Plutarque en „ la vie de Numa, pour authoriser l'histoire du Bœuf „ que Pythagore (2) fit retirer d'un champ de febves „ apres lui avoir chucheté quelque chose à l'aureille. „ Il eust mieux fait de confesser qu'il l'avoit traduitte „ de Cœlius Rhodiginus qui cite veritablement Plu- „ tarque au commencement de son chapitre, mais sur „ un autre subject que celuy de cette fable, de laquelle „ on ne trouvera point qu'il ayt faict jamais aucune „ mention. „

(a) *Voiez l'article* François I. *remarque H.*

(b) *Naudé ibid. pag.* 237.

(1) *Discussion peripat. tom. 1. lib. 3.*

(2) *Lib. 19. c. 7.*

FABLES concernant les miroirs.

Je croi qu'on sera bien aise de trouver ici les paroles Greques du Scholiaste d'Aristophane corrigées par le savant Meziriac. *Je conclurai ce discours*, dit-il (c), *par une jolie remarque que font le Scholiaste d'Aristophane sur la Comedie des nuées, & Suidas sur ces mots* Θετταλὴ γυνὴ, *d'une merveille de magie sur le subjet de la Lune. Voicy les propres mots du Scholiaste.* Ἔστι δὲ καὶ Πυθαγόρου παίγνιον διὰ τοῦ κατόπτρου τοιοῦτο. πλησισελήνου τῆς σελήνης οὔσης, εἴτις ἔσοπτρον ἐπιγράψειεν αἵματι ὅσα βούλεται, καὶ προειπὼν ἑτέρῳ, σταίη κατόπιν αὐτοῦ, δεικνὺς πρὸς τὴν σελήνην τὰ γράμματα, κἀκεῖνος ἀτενίσειεν ὁ πλησίον εἰς τὸν τῆς σελήνης κύκλον, ἀναγνοίη πάντα τὰ ἐν τῷ κατόπτρῳ γεγραμμένα, ὡς ἐπὶ τῆς σελήνης γεγραμμένα. Il y a un jeu de l'invention de Pythagoras, qui se fait avec un miroir en ceste sorte. La Lune estant au plein, quelcun escrit dans un miroir tout ce qu'il veut, avec du sang, & aiant adverti un autre, il se tient derriere lui, & tourne vers la Lune les lettres escrittes dans le miroir, alors cet autre là fichant son regard attentivement dans le globe de la Lune, y lict tout ce qui est escrit dans le miroir, comme s'il estoit escrit dans la Lune. *En ce passage j'ay corrigé deux fautes, mettans* πλησισελήνου *au lieu de* προσελήνου, *suivant l'opinion du docte Meursius en son livre des Jeux des Grecs, qui tire ceste correction de Suidas; & lisant aussi* ἀτενίσειεν *au lieu de* ἀτενίσεις. *Quant à Suidas, il semble qu'il n'a fait que transcrire ce passage mot à mot; mais dans tous les livres imprimez de ces autheur il y a plusieurs fautes.* Vous trouverez dans Meziriac la correction de ces fautes. Consultez les remarques (d) sur le Berger extravagant. La chimere de Noël le Comte a passé dans plusieurs livres, tant il est vrai qu'on fait du tort au public en imprimant un ouï-dire! Il ne se trouve que trop d'Auteurs qui l'adoptent de main en main. Parce que le Feuillant Saint Romuald insera ce conte dans son thresor chronologique, le Pere l'Enfant l'a inseré dans son histoire generale de tous les siecles de la nouvelle loi. *La maniere*, dit-il (e), *de sçavoir les choses absentes, sans Magie: il les faut écrire en grosses Lettres sur un Miroir, & le presenter à la Lune, laquelle les fait connoistre dans un autre Miroir où on la regarde. De cette maniere, François I. faisant la guerre à Charles-Quint pour le Duché de Milan, on le sçavoit la nuit suivante à Paris.* Si l'on raportoit de telles choses pour s'en moquer, on éviteroit la censure. C'est ainsi que Jean Leon a raporté une fable qui se debitoit en Egypte. *Entre les Ptolomees*, dit-il (f), *il y en eut jadis un Roy d'Alexandrie, qui pour rendre la cité asseurée, inexpugnable & qui peût sans danger éviter les durs éfors de ses ennemis, feit ériger cette colomne: & à la sommité d'icelle il feit poser un grand mirouër d'acier, ayant telle vertu en soy, que tous les vaisseaux des ennemis qui passoyent devant cette colomne (estant le mirouër decouvert) miraculeusement commençoyent à s'embraser, & pour ce seul effet, l'avoit fait ainsi dresser sur la bouche du port. Mais on dit que les Mahommetans à leur arrivée gaterent le mirouer: au moyen dequoy il vint à perdre cette vertu non moins admirable que insolite: puis feirent emporter la colomne. Chose certes ridicule, & digne d'être proposée aux enfans: & non à ceux qui ont quelque jugement.* Joignez à ceci ce que j'ai dit dans la remarque L de l'article *Hercule*, & ces paroles de Guillaume Bouchet, (g) *Il faloit que le mirouër de cette femme fust faciné & garni de magie diabolique de Tolede: veu que ceux de Rhodes pouvoient voir les navires qui alloient en Syrie ou en Egypte en un mirouër, lequel estoit pendu au col du soleil sur leur Colosse.*

(c) *Meziriac sur les Epitres d'Ovide pag.* 607. 608.

(d) *Sur le 7. livre p. m.* 321.

(e) *David l'Enfant, Dominicain Histoire generale de tous les siecles, au 21. de Juin pag.* 247. *Il cite* Tresor Chronolog. pag. 519. tom. 1.

(f) *Jean Leon, description d'Afrique fol.* 358. *édit. d'Anvers* 1556. *je me sers de la traduction Françoise de Jean Temporal.*

(g) *Guillaume Bouchet, Serée* 19. *pag. m.* 171. 172.

La fable des miroirs de Nostradamus ne vaut pas mieux que les precedentes. On veut qu'il ait vu dans des miroirs talismaniques l'avenir que l'on pretend qu'il a si heureusement revelé. (h) *Fuit, qui narravit, speculis quibusdam Astrologicis Nostradamum ad has prædictiones usum. Nam, qui arcaniora Physica & Astrologica cognita habent, ajunt è metallis, tanquam Planetis terrestribus, eâdem configuratione, qua Planeta in Thematibus Natalitiis ponuntur, sub certis constellationibus specula fieri posse, in quibus futura cernantur. Talia specula non pro hominibus tantum, sed & nationibus, urbibus, seculis, ut illi ajunt, fabricari possunt.*

(h) *Morhofius, Polyhist. lib. 1. cap. 10. p.* 96.

(M) *Je m'arrêterai un peu sur* la metempsycose.] On pretend que Pythagoras se glorifioit là-dessus d'un privilege tout particulier; car il se vantoit de se souvenir dans quels corps il avoit été avant que d'être Pythagoras. Mais il ne remontoit que jusqu'au siecle du siege de Troie. Il avoit été premierement Æthalide fils putatif de Mercure, & aiant à son choix de demander à ce Dieu tout ce qu'il voudroit, il lui demanda la grace de se souvenir de toutes choses même après sa mort. Quelque tems après il fut Euphorbus, & reçut de Menelas une blessure au siege de Troie. Après la mort d'Euphorbus il fut Hermotime, & puis un pêcheur de Delos nommé Pyrrhus, & enfin Pythagoras, homme qui se souvenoit de toutes ces transmigrations, & de ce qu'il avoit souffert dans les enfers, & que les autres ames y souffrent (i). Voici une petite contradiction (k); car si les ames en sortant d'un corps passent en un autre, elles ne vont point dans les enfers. Nôtre Philosophe dans Ovide ne remonte que jusqu'à Euphorbus.

Morte (l) carent animæ, semperque priore relictâ
Sede, novis domibus vivunt, habitantque receptæ.
Ipse ego (nam memini) Trojani tempore belli
Panthoïdes Euphorbus eram: cui pectore quondam
Hæsit in adverso gravis hasta minoris Atridæ.
Cognovi clypeum lævæ gestamina nostræ
Nuper Abanteis, templo Junonis, in Argis.

O l'heureuse memoire d'homme, s'écrie agreablement Lactance, (m) *O miram, & singularem Pythagoræ memoriam. O miseram oblivionem nostrum omnium, qui nesciamus, qui ante fuerimus; sed fortasse vel errore aliquo, vel gratia sit effectum, ut ille solus lethæum gurgitem non attigerit, nec oblivionis aquam gustaverit. Videlicet senex vanus (sicut otiosæ aniculæ solent) fabulas tanquam infantibus credulis finxit. Quòd si benè sensisset de iis, quibus hæc locutus est, si homines eos existimasset, nunquam sibi tam petulanter mentiendi licentiam vendicasset. Sed deridenda hominis levissimi vanitas.* Lactance ne devoit pas revoquer en doute que Pythagoras n'attribuât sa memoire à une faveur des Dieux, il le pouvoit lire dans Heraclide; & sans cela, dira-t-on, il étoit aisé de s'imaginer que Pythagoras alla au devant de l'objection que les autres hommes lui pouvoient faire, eux qui ne se souvenoient d'aucune préexistence. Voici une reponse à cette objection. A certains égards il n'est point probable qu'il ait eu assez de hardiesse pour se vanter d'une telle chose; il eût falu, comme l'observe Lactance, que son mepris pour les autres hommes fût monté au dernier

(i) *Ex Heraclide Pontico apud Lactantium ubi supra n.* 4. & 5.

(k) *Confer quæ supra pag.* 2442. *vers la fin de la remarque F.*

(l) *Ovidius Metam. lib.* 15. *v.* 158.

(m) *Lactant. divin. institut. lib. 3. c. 18. p. m.* 196.

là-dessus; les uns veulent qu'il soit Tyrrhenien, d'autres le font Syrien, d'autres le font naître dans l'Ile de Samos, & d'autres dans l'Ile * de Cephalonie †, &c. On ne peut rien voir de plus beau dans des Philosophes Paiens, que ce qu'il disoit (N) de Dieu, & du but où nous devons tendre; & aparemment il eût poussé l'orthodoxie beaucoup plus loin, s'il eût eu assez de cou-

dernier point; mais si l'on tourne la medaille on ne trouvera rien là qui choque la vraisemblance. Il s'etoit aquis une telle reputation, & il avoit fait tant d'experiences sur l'aveugle docilité, & sur la credulite infinie de ses auditeurs, qu'il pouvoit bien se promettre qu'on lui passeroit tout ce qu'il diroit de sa memoire. Si vous voulez savoir ses transmigrations depuis la mort de Pythagoras, vous n'avez qu'à jetter les yeux sur ces paroles, vous y aprendez qu'au 3. changement il fut une courtisane. (a) *Pythagoram verò ipsum sicuti celebre est Euphorbum primo se fuisse dictitasse; ita hac remotiora sunt his, qua Clearchus & Dicaearchus memoria tradiderunt, fuisse eum postea Pyrandrum, deinde Callicleam, deinde feminam pulchra facie meretricem, cui nomen fuerat Alce.* Au reste il n'inventa pas la metempsycose: il l'aprit des Egyptiens (b): cela lui fit gâter les belles leçons qu'il avoit ouies de Pherecyde sur l'immortalité de l'ame, & qui l'avoient tant touché, qu'il abandonna tout d'un coup le métier d'Athlete pour étudier en philosophie. (c) *Quis nunc extremus idiota, vel qua abjecta muliercula non credit anima immortalitatem, vitamque post mortem futuram? Quod apud Graecos olim primus Pherecydes Assyrius cum disputasset, Pythagoram Samium illius disputationis novitate permotum ex athleta in Philosophum vertit.*

(N) *Que ce qu'il disoit de Dieu, & du but où nous devons tendre.*] Il a reconu l'unité de Dieu; car il a dit que l'unité étoit le principe de toutes choses, & que d'elle etoit sorti le sujet qu'elle emploia comme sa matiere, & que de son action sur cette matiere sortirent les nombres, les figures, les élemens, le monde visible &c. (d) Ἀρχὴν μὲν τῶν ἁπάντων, μονάδα· ἐκ δὲ τῆς μονάδος ἀόριστον δυάδα, ὡς ἂν ὕλην τῇ μονάδι αἰτίῳ ὄντι ὑποστῆναι &c. (e) *Omnium rerum id quod unum est, esse initium; ex eo geminum quod infinitum est, profectum tanquam materiem illi ipsi uni, quod causa est, subjectum esse &c.* Il a dit que cette unité étoit Dieu, le bien, l'entendement, l'esprit. (f) Τὴν μὲν μονάδα θεὸν, καὶ τἀγαθὸν, ἥτις ἐστὶν ἡ τοῦ ἑνὸς φύσις, αὐτὸς ὁ νοῦς. *Unitatem Deum ac bonum qua sit Unius natura, ipsa mens.* Casaubon (g) le fils raporte un passage de Stobée qu'il faut corriger. Πυθαγόρας τῶν ἀρχῶν τὴν μὲν μονάδα θεὸν καὶ τ' ἀγαθὸν, ἥτις ἐστὶν ἡ τοῦ νοὸς φύσις ὁ αὐτὸς ὁ νοῦς· καὶ τὴν ἀόριστον δυάδα, καὶ τὸ κακὸν περὶ ἣν ἐστι τὸ ὑλικὸν πλῆθος. Stobée avoit pris cela de Plutarque (h), il faut donc effacer τοῦ νοὸς, & mettre τοῦ ἑνὸς. La doctrine de Pythagoras n'est point là aussi orthodoxe que dans le passage de Diogene Laerce; car selon Plutarque il admettoit deux principes independans, l'Unité, & le Binaire, & il donnoit au premier l'essence divine, la bonte, l'entendement, & à l'autre la nature d'un Demon, le mal, la matiere. Nous jugerons plus avantageusement de son dogme, si nous le prenons dans Clement Alexandrin. (i) Οὐκ ἀποκρυπτέον οὐδὲ τοὺς ἀμφὶ τὸν Πυθαγόραν, οἵ φασιν, Ὁ μὲν Θεὸς, εἷς· χ' οὗτος δὲ οὐχ ὥς τινες ὑπονοοῦσιν, ἐκτὸς τᾶς διακοσμήσιος, ἀλλ' ἐν αὐτᾷ ὅλος, ἐν ὅλῳ τῷ κύκλῳ, ἐπίσκοπος πάσας γενέσιος, κρᾶσις τῶν ὅλων· ἀεὶ ὢν, καὶ ἐργάτας τῶν αὐτοῦ δυναμίων καὶ ἔργων ἁπάντων, ἐν οὐρανῷ φωστὴρ, καὶ πάντων πατὴρ, νοῦς καὶ ψύχωσις τῷ ὅλῳ κύκλῳ, πάντων κίνασις. *Nec verò praetermittendi sunt Pythagora sectatores, quippe qui dicant, Deum quidem unum esse, non ita tamen, ut quidam opinantur, quasi sit extra mundi administrationem, sed est totus in ipsa, in toto circulo, speculator totius generationis, universorum contemperatio, qui semper est, & suas facultates deducit ad opus, omnium operum in caelo illustrator, pater omnium, mens & animatio totius circuli, omnium motus.* Le mal est que Pythagoras en se representant Dieu comme le moteur de l'Univers, & l'ame du monde, vouloit que nos ames fussent des portions de Dieu. L'objection qu'on lui propose là-dessus dans Ciceron est insoluble. (k) *Nam Pythagoras, qui censuit* (Deum) *animam esse per naturam rerum omnem intentam & commeantem, ex quo nostri animi carperentur, non vidit distractione humanorum animorum discerpi & dilacerari Deum: & cùm miseri animi essent, quod plerisque contingeret, tum Dei partem esse miseram: quod fieri non potest. Cur autem quicquam ignoraret animus hominis, si esset Deus? quomodo porrò Deus iste, si nihil esset nisi animus, aut infixus, aut infusus esset in mundo.* Saint Epiphane attribuë à ce Philosophe un sentiment qui ne vaut rien, c'est d'avoir donné à Dieu une nature corporelle, & organique, Dieu n'etant autre chose que le ciel, & se servant du soleil & de la lune comme de deux yeux, & ainsi des autres parties du firmament (l). Mais voici une pensée qui est simplement & absolument vraie, Clement Alexandrin la compare avec les paroles de St. Paul. Il n'y a que Dieu qui soit sage, disoit Pythagoras (m). L'Auteur des Antiquitez Judaïques paroît fort content de ce que plusieurs Philosophes, & nommément celui-ci pensoient de la nature de Dieu, & il ne doute point qu'ils n'eussent parlé encore plus sainement, s'ils n'eussent craint la persecution; car comme dit Platon, il n'est point sûr de dire la verité touchant la nature divine à des ignorans. (n) Καὶ γὰρ Πυθαγόρας καὶ Ἀναξαγόρας καὶ Πλάτων, καὶ οἱ μετ' ἐκείνους ἀπὸ τῆς στοᾶς φιλόσοφοι, καὶ μικροῦ δεῖν ἅπαντες οὕτω φαίνονται, περὶ τῆς τοῦ Θεοῦ φύσεως πεφρονηκότες. ἀλλ' οἱ μὲν πρὸς ὀλίγους φιλοσοφοῦντες εἰς πλῆθος δόξαις προκατειλημμένον τὴν ἀλήθειαν τοῦ δόγματος ἐξενεγκεῖν οὐκ ἐτόλμησαν. . . . . (o) Αὐτὸς δὲ Πλάτων ὁμολόγησεν, ὅτι τὴν ἀληθῆ περὶ Θεοῦ δόξαν εἰς τὴν τῶν ὄχλων ἄγνοιαν οὐκ ἦν ἀσφαλὲς ἐξενεγκεῖν. *Pythagoras enim, & Anaxagoras, & Plato, & post illos philosophi Stoici, & pene cuncti, videntur de divina sapuisse natura. Sed hi quidem ad breve philosophantes, populo superstitionum opinionibus jam praeoccupato veritatem dogmatis proferre timuêre. . . . Ipse siquidem Plato confessus est, quia veram de Deo opinionem propter ignorantiam plebis proferre securum non est.* Le même Josephe assûre (p) que Pythagoras surpasse en pieté & en sagesse tous les anciens Philosophes. N'oublions pas cette observation de Plutarque: lors qu'il montre la conformité qui se trouvoit entre les pensées de Numa & celles de Pythagoras, il dit (q) que Numa ne voulut point qu'on representât la divinité par des images, & que Dieu selon Pythagoras est une nature impassible, qui ne tombe point sous les sens, & qui ne peut être que l'objet de l'entendement. (r) Οὔτε γὰρ ἐκεῖνος αἰσθητὸν ἢ παθητὸν, ἀόρατον δὲ καὶ ἀκήρατον καὶ νοητὸν ὑπελάμβανεν εἶναι τὸ πρῶτον. *Neque enim ille sensui aut ulli dolori expositum rerum principium esse, sed invisibile, incorruptum, sola mente existimavit apprehensibile.*

Quant au but de nos actions & de nos études, on ne peut rien voir de plus admirable, ni de plus Chretien que ce qu'en a dit Pythagoras; car il vouloit que l'étude de la philosophie tendît à rendre les hommes semblables à Dieu. (s) Πρὸς τὴν θείαν ὁμοίωσιν ἀνάγει, καὶ τῆς Πυθαγορικῆς φιλοσοφίας τὸν τελειότατον σκοπὸν ἐκκαλύπτει, *ad divinam similitudinem ducunt, Pythagoricaque philosophia finem perfectissimum ostendunt.* Voilà l'eloge que l'on donne à une piece de poësie qui contient les dogmes de ce Philosophe. Ils contenoient deux parties que l'on pourroit fort bien comparer à la voie purgative, & à la voie unitive dont nos mystiques ont dit tant de belles choses. *Hierocles, qui commentarios eruditissimos in Carmen Aureum Pythagora reliquit, statim ab initio de Pythagorica Philosophia disserens, appelat eam* κάθαρσιν καὶ τελειότητα, purgationem, & perfectionem. *Qua duo cum subindicent officium ipsius duplex ac propositum, ut loco alio monstravi, duplicem videri possunt Pythagoras & Pythagorici habuisse philosophiam, quarum illa sit* καθαρτικὴ, *hac vero* τελικὴ, *illa, qua purgat à malis, separat à materia & corpore, liberat à vinculis & carcere; hac, qua perficiat, evehat & reportet sursum, &* εἰς τὸ εἶδος τῆς προτέρας ἕξεως, *ut loquitur Hierocles, id est habitus prioris formam inducat, similesque faciat Deo . . . . Id quod ipse innuit Hierocles in sequentibus, quando dicit,* περιέχει (*carmen aureum*) πάσης φιλοσοφίας πρακτικῆς καὶ θεωρητικῆς τὰ καθόλου δόγματα, δι' ὧν ἄν τις ἑαυτὸν καθαρὸν ἀπεργάσαιτο καὶ τὴν πρὸς Θεὸν ὁμοίωσιν ἐπιτύχοι. Continet philosophiae omnis practicae ac theoreticae decreta summa quibus quis & purgare se, & similem Deo facere valeat (t). L'Auteur que je cite allegue (v) plusieurs passages qui temoignent que, selon ce Philosophe, l'acquisition de la verité etoit l'unique moien de parvenir à être semblable à Dieu; mais que pour conoître la verité il la faloit rechercher

(a) *Aul. Gellius lib. 4. cap. 11. Voiez ci-dessus l'article* Pericles *pag.* 2378. *lettre b.*

(b) *Herodotus lib. 2. c. 123. où il tait neanmoins le nom de Pythagoras. Mais Diodore de Sicile lib. 1. sub finem ne le tait point.*

(c) *Augustinus epist. 3. p. m. 9.*

(d) *Diog. Laertius ubi supra n. 25.*

(e) *C'est ainsi qu'Aldobrandin traduit au commencement de sa note sur ces paroles de Laerce. Voiez aussi Meric Casaubon sur Laerce ib. n. 83.*

(f) *Plut. de placitis Philosoph. l. 1. c. 7. pag. 881.*

(g) *Not. in Diogenem Laert. in Alcmaeone lib. 8. n. 83.*

(h) *Après ce qu'on vient de citer de Plutarque on lit,* Τὴν δ' ἀόριστον δυάδα δαίμονα καὶ τὸ κακὸν, περὶ ἣν ἐστι τὸ ὑλικὸν πλῆθος. ἔστι δὲ καὶ ὁρατὸς ὁ κόσμος. Infinitam autem binarii naturam, genium & malum unde est multitudo materiae, & visui expositus mundus.

(i) *Clem. Alexandr. in admonit. ad Gentes pag. 47. C. Voiez aussi Justin Martyr Oratione ad Gentes pag. 58.*

(k) *Cicero de natura Deor. lib. 1. p. m. 41. Consultez Minucius Felix qui a dit pag. m. 151.* Pythagorae Deus est animus per universam rerum naturam commeans, & intentus: ex quo etiam animalium omnium vita capiatur. *Lactance dit la même chose lib. 1. c. 5. p. m. 14.*

* *A Samos ville de cette Ile.*

† *Voiez Farnabe in Ovidium Metam. l. 15. v. 60.*

(l) *Epiphan. har. 15. pag. 14.*

(m) *Apud Clement. Alexandr. Stromat. l. 4. p. 477.*

(n) *Josephus, contra Appion. lib. 2. pag. 1071.*

(o) *Id. ib. pag. 1076.*

(p) Σοφίᾳ καὶ τῇ περὶ τὸ θεῖον εὐσεβείᾳ πάντων, ὑπειλημμένος διενεγκεῖν τῶν φιλοσοφησάντων. Sapientia & divina pietate Philosophos omnes excellens. *Id. lib. 1. contra Appion. pag. 1046.*

(q) *Plut. in Numa pag. 65.*

(r) *Idem Plutarch. ibid. B.*

(s) *Hierocles in praefatione ad carmina aurea circa finem. Voiez aussi Stobée eclog. 11. cap. 3. où il dit,* Σωκράτης, Πλάτων ταὐτὰ τῷ Πυθαγόρᾳ, τέλος ὁμοίωσιν θεοῦ. Socrates & Plato quemadmodum Pythagoras finem dixerunt, dei similitudinem.

(t) *Joannes Schefferus, de natura & constitutione Philosophia Italica cap. 10. p. 78.*

(v) *Ibid. cap. 7.*

courage pour s'exposer au martyre. Les circonstances (O) de sa mort sont raportées diversement. Je nommerai quelques Auteurs qui ont traité (P) de ses dogmes. Ce qui le concerne entant que Medecin se voit dans l'histoire † de la Medecine.

PYTHEAS, étoit nâtif de Marseille. La plus grande precision qu'on puisse donner, ce me semble, sur le tems où il a vécu, est de le mettre (A) au siecle d'Alexandre le grand. Il

cher avec une ame purifiée, & qui eût domté les passions du corps, d'où il conclut ce que l'on va lire, (a) *Ex iis, quæ superiori capite attulimus, manifestum est, philosophiam Pythagoricam id habere sibi maxime propositum, ut ad quandam similitudinem cum Deo sectatores suos ducat; id vero fieri aliter non posse, quam si veritati atque sapientiæ pura integraque mente incumbatur.* Joignons à cela le temoignage de l'anonyme qui avoit écrit la vie de Pythagoras. Il dit (b) que les sectateurs de ce Philosophe enseignoient qu'on se perfectionne en trois manieres. 1. En conversant avec les Dieux; car pendant ce commerce on s'abstient de toute mauvaise action, & l'on se rend semblable aux Dieux autant qu'une telle chose est possible. 2. En (c) faisant du bien aux autres, car c'est le propre de Dieu, c'est l'imitation de Dieu. 3. En sortant de cette vie. Les plus beaux presens que le ciel ait faits à l'homme, selon Pythagoras (d), sont de dire la verité, & de rendre de bons offices: ces deux choses, disoit-il, ressemblent aux œuvres de Dieu.

(O) *Les circonstances de sa mort sont raportées diversement.*] Il demeuroit à Crotone chez Milon avec ses disciples, & on l'y brûla. Un homme qu'il n'avoit point voulu admettre dans cette societé, mit le feu à la maison (e). Aparemment la physionomie de ce personnage n'étoit pas heureuse; car Pythagoras ne recevoit pour disciples que ceux dont la mine lui revenoit, après l'avoir examinée selon les regles de l'art. C'étoit la premiere de ses demarches. (f) *Jam à principio adolescentes qui sese ad discendum obtulerant, ἐφυσιογνωμόνει. Id verbum significat, mores naturasque hominum, conjectatione quadam de oris & vultus ingenio, deque totius corporis filo atque habitu, sciscitari. Eum, qui exploratus ab eo idoneusque fuerat, recipi in disciplinam statim jubebat.* Il y en a qui disent (g) qu'il fut soupçonné de machiner l'usurpation de la souveraineté; & que pour aller au devant de cette entreprise, les Crotoniates mirent le feu à son logis. Il se sauva au travers des flammes, & sortit hors de la ville: mais comme il entroit dans un champ de feves, il s'arrêta, & il aima (h) mieux se laisser tuer, que d'ouvrir la bouche, & que de gâter les feves. Selon Dicearque (i) il s'enfuit au temple des Muses à Metapont, & y mourut de faim après un jûne de 40. jours. D'autres disent (k) qu'au retour du voiage qu'il avoit fait à l'Ile de Delos, pour y fermer les yeux à son maitre Pherecyde, & pour l'enterrer, il termina lui-même le cours de sa vie en s'abstenant de nourriture. Selon d'autres (l) il mena tous ses disciples au secours des Agrigentins contre ceux de Syracuse; & aiant été batu il fut tué pendant qu'il fuioit à l'autour d'un champ de feves. Cela ne s'accorde guere ni avec les 80. ans que l'on dit (m) qu'il a vécu, ni avec les (n) 90. encore moins avec les (o) 99. ou avec les (p) 104. années que d'autres lui donnent. Voiez sur tout ceci les sçavans recueils de Mr. Menage (q). Il n'oublie pas de citer Arnobe, qui assûre que Pythagoras fut brûlé vif dans un temple. (r) *Pythagoras Samius suspicione dominationis injusta vivus concrematus in fano est: numquid ea, quæ docuit vim propriam perdiderunt, quia non spiritum sponte, sed crudelitate appetitus effudit?* Justin insinuë qu'il mourut sans violence à Metapont, où il s'étoit retiré après avoir demeuré 20. ans à Crotone; qu'il y mourut, dis-je, si admiré, que sa maison fut convertie en un temple, & qu'on l'honora comme un Dieu. *Cum annos viginti Crotonæ egisset, Metapontum migravit, ibique decessit, cujus tanta admiratio fuit, ut ex domo ejus templum facerent, eumque pro Deo colerent* (s). Valere Maxime ne va pas si loin; mais il se declare hautement contre ceux qui disent qu'on le maltraita. (t) *Cujus ardentem rogum plenis venerationis oculis Metapontus aspexit: oppidum Pythagoræ quam suorum cinerum nobilius clariusve monumento.*

Saint Epiphane s'est abusé grossierement lors qu'il a dit (v) que Pythagoras mourut au païs des Medes.

(P) *Quelques Auteurs qui ont traité de ses dogmes.*] Je me borne aux modernes. Guillaume Canterus a mis en Latin les fragmens de Pythagoras que Stobée a recueillis. Erasme (w), Philippe Beroaldus, le Gyraldi, Claude Minos, François Berni, Nicolas Scutelli & quelques autres ont fait des notes sur les symboles de ce Philosophe. Consultez aussi Lipse (x); les commentaires de Rittershusius sur Malchus; la dissertation d'Holstenius *De vita & scriptis Pythagoræ*; le Pythagoras de Rhoderic de Castre; Paganinus Gaudentius *de Pythagorea animarum transmigratione*; le dialogue d'Ambroise Rhodius *de transmigratione*; la dissertation de Claude Lignier *de secta Pythagorica*; la these de Marc Mappus *de Ethica Pythagoræ*, soutenue à Strasbourg sous le Professeur Schallerus; la dissertation de Schilterus *de disciplina Pythagorica*; le livre de Jean Scheffer cité ci-dessus; le livre intitulé *Ethica Pythagorica* (y) composé par Magnus Daniel Omeis Professeur à Altdorf. On peut voir aussi nôtre la Mothe le Vayer dans l'ouvrage de la vertu des Paiens. On croit que les vers dorez de Pythagoras sont l'ouvrage de son disciple Lysis. Un ancien Philosophe d'Alexandrie nommé Hierocles les commenta: nous avons son commentaire commenté par le fils de Casaubon. Nous avons aussi les commentaires qu'ont fait sur les mêmes vers Vitus Amerbachius, Theodore Marcilius, Henri Brem, Michel Neander, Jean Straselius, Guillaume Diezius, & Magnus Daniel Omeis. J'avois oublié l'ouvrage de Joachim Zehnerus (z).

(A) *De le mettre au siecle d'Alexandre le grand.*] Vossius ne s'en tient pas à une designation si (aa) vague. Il le fait vivre sous Ptolomée Philadelphe. Le Pere (bb) Hardouin l'imite en cela. Mr. Moreri évaluë cette designation à l'an 440. ou 445. de Rome; il devoit sçavoir que la premiere année du regne de Ptolomée Philadelphe tombe selon Calvisius sur l'an de Rome 468. On a des raisons de juger que Pytheas a fleuri avant ce tems-là. Vossius a montré (cc) qu'Eratosthenes a écrit après Pytheas; mais il ne s'est point servi de la preuve la plus claire; il s'est contenté de le prouver par la raison, que Polybe aiant choisi entre autres Geographes Dicearque, Eratosthenes & Pytheas pour l'objet de ses censures, dit (dd) qu'Eratosthênes avoit écrit le dernier de tous. Il y a une preuve plus positive que celle-là dans la même page, puis que Strabon y raporte que Polybe s'est étonné qu'Eratosthenes ait cru ce qu'avoit écrit Pytheas. Polybe s'en étonnoit d'autant plus, qu'il remarquoit qu'Eratosthenes ajoûtoit foi à des choses que Dicearque n'avoit point crues. Voilà donc Pytheas (ee) manifestement Auteur avant qu'Eratosthenes & Dicearque fissent leurs livres de Geographie. Nous en tirerons ci-dessous quelques consequences. Avant cela je dirai mon sentiment, sur les paroles où Strabon trouve ridicule la maniere dont Polybe vient de raisonner. Peut être n'a-t-il pas bien pris la pensée de Polybe. Je croirois volontiers que cet habile homme raisonnoit comme ceci; Dicearque est un Auteur fort credule, & qui a commis cent fautes; cependant il a refusé de croire diverses choses racontées par Pytheas; il y a donc lieu de s'étonner qu'Eratosthenes qui est venu depuis, ait ajoûté foi à ces mêmes choses qu'il voioit que Dicearque avoit rejettées. Or voici le raisonnement que Strabon impute à Polybe; Dicearque est un Auteur de grand jugement, & qui doit servir de regle; il est donc bien étrange qu'Eratosthenes ait cru Pytheas sur des choses que Dicearque n'avoit point crues. En suposant que Polybe raisonne de cette maniere, Strabon a pu se moquer de lui, veu le grand nombre de fautes que Polybe avoit critiquées dans les écrits de Dicearque: mais encore un coup, je ne voudrois pas jurer qu'on ait bien entendu la pensée de Polybe. Je voudrois que nous pussions le verifier par une descente sur les lieux, nous aprendrions bien d'autres faits, que la perte de tant de livres de cet Auteur nous derobe. Je remarquerai en passant une faute dans la traduction Latine de Strabon. Toute la force de cette reprise, μήτε Δικαιάρχου πιστεύσαντος, y est énervée: il faloit pour bien rendre cet endroit, se servir de la même repetition que l'on trouve dans l'original. Le lecteur en jugera s'il prend la peine d'examiner cette citation. (ff) Ἐρατοσθένη δὲ τὸν μὲν Εὐήμερον Βεργαῖον καλεῖν, Πυθέᾳ δὲ πιστεύειν· καὶ ταῦτα δὲ μήτε Δικαιάρχου πιστεύσαντος. Τὸ μὲν οὖν μήτε Δικαιάρχου πιστεύσαντος, γελοῖον ὥσπερ ἐκείνῳ χρῆσθαι κανόνι προσῆκον καθ' οὗ τοσούτους ἐλέγχους αὐτὸς προφέρεται. *Interim Eratosthenem qui Euemerum Bergæum appellat, Pytheæ credere, atque hoc ne Dicæarcho quidem credente. Id quidem ridiculum est quod Dicæarchum profert, quasi* vero

(a) *Id. ib. cap.* 8. *pag.* 56.

(b) *Apud Photium cod.* 249. *pag.* 1313.

(c) Διέταγον ἐν τῷ εὖ ποιεῖν. θεοῦ γὰρ τοῦτο καὶ θείας μιμήσεως. Deinde bene de aliis merendo: Dei enim hoc proprium est, in eoque Deum imitatur. *Phot. ib.*

(d) *Ælian. var. hist. lib.* 12. *c.* 59.

(e) *Diogen. Laertius ubi supra n.* 39.

(f) *Aulus Gellius lib.* 1. *c.* 9.

(g) *Laert. ibid.*

(h) Αἱρεῖσθαι μᾶλλον ἢ πατῆσαι ἀναιρεθῆναι δὲ κρεῖττον ἢ λαλῆσαι. Capi præstat quam has dare pessum, cædique satius est quam quicquam loqui. *Id. ib.* Meric Casaubon conjecture qu'au lieu de λαλῆσαι il faut lire ἀλύειν, *vagari, errer miserablement.*

(i) *Id. ib. n.* 40.

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib. n.* 44.

(n) *Id. ib.*

(o) *Tzetzes, Chil.* 11. *v.* 366.

(p) *Anonymus apud Photium pag.* 1313. (q) *Menag. in Diog. Laert. pag.* 371. *& seq.* (r) *Arnob. lib.* 1. *pag.* 23. (s) *Just. lib.* 20. *c.* 4. *p. m.* 396. (t) *Val. Maxim. lib.* 8. *c.* 7. *n.* 2. *in ext.* (v) *Epiphan. hær.* 15. *pag.* 14. (w) *Au commencement de ses Chiliades de proverbes.*

† *Imprimée à Geneve l'an* 1696. *& composée par D. L. C. D. M. c'est-à-dire* David le Clerc Docteur Medecin. *Il est frere de Mr. le Clerc Professeur à Amsterdam.*

(x) *Manuduct. ad Philosoph. Stoic. lib.* 1. *dissertat.* 6.

(y) *Imprimé à Altdorf.* 1693.

(z) *Pastor ac Superintendens Schleusingensis. Il publia à Leipsic l'an* 1603. Vitam & fragmenta Pythagoræ.

(aa) *Vossius de Philologia pag.* 55. *au traité de* hist Græc. pag. 467. *Il ajoûte* vel certè proximus huic tempori fuit.

(bb) *In indice Plinii.*

(cc) *Vossius de hist. Græc. pag.* 110.

(dd) *Apud Strabon. l.* 1. *p.* 71.

(ee) *Voiez ci-dessous la remarque F.*

(ff) *Strabo. l.* 1. *p.* 71.

Il fit des ouvrages de (B) geographie, qui aparemment n'étoient autre chose que la relation de ses voiages. Il abusa étrangement de la maxime, *A beau mentir qui vient de loin*; car il n'y eut sorte de fables qu'il ne racontât des païs septentrionaux, qu'il se vantoit d'avoir vus. Il n'ignoroit pas que peu de temoins oculaires lui pourroient donner le dementi; mais la posterité pour le moins ne laissa pas impunie son audace. Polybe le poussa terriblement; Strabon tombe sur lui en plusieurs rencontres avec la derniere * dureté. Ces deux Auteurs n'étoient point capables d'endurer qu'il racontât impunément, qu'à l'Ile (C) de Thule à six jours de la grande Bretagne vers le Nord, & dans tous ces quartiers-là, il n'y avoit ni terre, ni mer, ni air, mais un composé des trois, semblable au poumon (D) marin, sur lequel la mer & la terre étoient suspenduës, & qui servoit comme de lien à toutes les parties de l'Univers, sans qu'il fût possible d'aller là ni à pied, ni sur des vaisseaux. Il se vanta d'avoir vu cette substance qui ressembloit au poumon de mer; & pour le reste il avoüa qu'il n'en parloit que par ouï dire. Il se vantoit aussi d'avoir voiagé par tous les païs de l'Europe qui sont sur la mer Oceane, depuis Cadis jusques au Tanais; ce que Polybe ne pouvoit croire d'un petit † particulier comme lui, mal pourvu d'argent. On avouë χ pour le moins qu'il n'a pas mal entendu les proprietez des terres septentrionales, eu égard aux aspects du soleil; & ce qu'il disoit ‡ que les barbares leur montroient le lieu où cet astre s'en alloit dormir, & qu'il y avoit là des païs où la nuit ne duroit que trois heures, & d'autres où elle n'en duroit que deux, ne sent point du tout la fable, & lui fait infiniment plus d'honneur qu'une autre chose que Pline raporte après lui; c'est qu'il y avoit une Ile à une journée du païs des Guttons, peuple d'Allemagne, dans laquelle ǂ on se servoit d'ambre au lieu de bois, pour faire du feu. On fera bien de consulter l'apologie que (E) Pierre Gassendi composa pour Pytheas à la priere de Mr. de Peiresc. Ces deux illustres Provençaux furent bien

* Πυθέας ἀνὴρ ψευδίστατος ἐξήτασται. Pytheas homo mendacissimus inventus est. *L. 1. p. 43.* Vide etiam p. 44. & l. 2. p. 71. 79. l. 4. p. 139.

† Φησὶ δ' οὖν ὁ Πολύβιος ἄπιστον καὶ αὐτὸ τοῦτο, πῶς ἰδιώτῃ ἀνθρώπῳ καὶ πένητι τὰ τοσαῦτα διαστήματα πλωτὰ καὶ πορευτὰ γένοιτο. Polybius autem id quoque incredibile ait esse, privatum hominem, eumque pauperem tantum spacii mari terraque obivisse. *Strab. l. 2. pag. 71.*

χ *Id. l. 4. pag. 139.*

‡ *Apud Geminum Isagog. ad Phænom.*

ǂ Incolas pro ligno ad ignem uti eo, proximisque Teutonis vendere. *Plin. l. 37. c. 2.*

(a) Apollodorus apud Diogen. Laert. in Arist.

(b) Plin. l. 37. c. 2.

(ǂ) *Ci-dessus au texte de cette page vers la fin.*

verò conveniat eum veluti normam sequi quem ipse Polybius tot reprehensionibus incessit. Et quoi qu'il en soit de tout ceci, nous y aprenons pour le moins que les livres de Pytheas ont precedé non seulement ceux d'Eratosthenes, mais aussi ceux de Dicearque. On sçait que ce dernier a été disciple d'Aristote, & qu'il dedia un livre à Theophraste, qui fut le disciple favori d'Aristote. Il y a donc bien de l'aparence que Pytheas a vécu avant le regne de Ptolomée Philadelphe, puis que ses écrits ont precedé ceux de Dicearque, qui ne pouvoit être qu'un vieux homme sous le regne de ce Prince. En effet le commencement de ce regne tombe sur la derniere année de la 123. Olympiade; Aristote cessa d'enseigner (a) avant la fin de la 114. Olympiade, & ses Ecoliers pour l'ordinaire étoient des gens faits. Nous aprenons de Pline que (b) Pytheas avoit publié ses ouvrages avant que Timée publiât les siens; car celui-ci sur la foi de l'autre assûre ce que j'ai dit (ǂ) touchant l'ambre. Mais ni Timée, ni Eratosthenes dont la plume a été posterieure à celle de Pytheas, ne sauroient rien prouver contre Vossius, parce que leur (c) vie a été si longue, qu'ils auroient pu voir les relations de Pytheas, encore qu'elles n'eussent été publiées que sous Ptolomée Philadelphe; & l'on sait qu'un Auteur qui raporte ce qu'il a lu dans un autre, peut avoir plus d'âge que lui, & mourir même avant lui; desorte que l'on ne peut rien inferer de precis touchant l'âge de Pytheas, de ce que Timée & Eratosthenes ont écrit plus tard que lui. La meilleure preuve que l'on puisse avoir pour le mettre avant le regne de Ptolomée Philadelphe, doit être prise de ce qu'il a été cité par Dicearque. Vossius ne s'en souvenoit point, lors qu'il (d) mettoit celui-ci devant Pytheas. Si Sanson l'un des meilleurs geographes du 17. siecle avoit consideré ce petit point de chronologie, il n'auroit pas dit (e) que Pytheas a parlé des conversations que le pere de Scipion l'Africain eut avec les Deputez de Marseille l'an de Rome 532. Un des mensonges de Pytheas au sentiment de (f) Polybe, étoit d'avoir dit qu'aucun habitant de Marseille n'avoit pu aprendre à Scipion, rien de memorable touchant la Bretagne. On a remarqué dans l'article d'Abbeville les autres fautes de Sanson concernant cette matiere. Il reste à dire qu'il ne devoit point entendre par ce Scipion, celui qui vint debarquer à l'embouchure du Rhone, afin d'observer les demarches d'Annibal, puis qu'il n'est pas possible que Pytheas ait écrit depuis ce voiage de Scipion, lui dont les ouvrages avoient été lus par Dicearque disciple d'Aristote; car entre le tems auquel Aristote cessa de tenir école, & le commencement de la seconde guerre Punique, il s'est passé pour le moins cent ans. Il seroit sans doute difficile de marquer quel est donc ce Scipion, qui au raport de Pytheas s'informa de la Bretagne aux habitans de Marseille, à ceux de Narbonne, & à ceux de Corbilon; mais il est sûr que ce ne fut pas le pere de celui qui vainquit Carthage. Je m'étonne que le Pere Labbe n'ait pas marqué cette chasse à Mr. Sanson, & je ne croi pas qu'il fût homme à l'épargner volontairement. On eût pu aussi le censurer sur la distance de près de cent ans qu'il (g) met entre Pytheas & Polybe. Cela ne convient pas à son hypothese, qui porte que Pytheas composa ses relations après l'an 532. de Rome; année qui ne preceda que de 16. ans la naissance de Polybe (h). Il faut même dire selon cette supposition, que Pytheas n'étoit point revenu de ses voiages en 532. car s'il en eût été de retour, les Deputez de Marseille auroient eu que repondre aux questions du Consul Romain.

J'avertis ici mon lecteur que Mr. Sanson digne fils du grand geographe, qui publia les Antiquitez d'Abbeville, m'a fait la faveur de m'envoier une copie de la reponse que Mr. son pere avoit preparée au Pere Labbe touchant ces Antiquitez. Elle est docte & ingenieuse. J'espere que l'occasion d'en donner quelques fragmens ne manquera pas.

(B) *Des ouvrages de geographie.*] Le Scholiaste (i) d'Apollonius fait mention d'un livre de Pytheas intitulé γῆς περίοδος, *le tour de la terre.* L'abregé d'Artemidore l'Ephesien imprimé avec les vieux geographes, met Pytheas au nombre de ceux qui ont decrit le circuit du monde, *periplum (k) orbis.* La description de l'Ile de Thule étoit aparemment une partie de cet ouvrage. Son livre *de Oceano* est cité par Geminus. Nicolas Sanson (l) n'est pas le seul qui ait voulu rompre une lance contre Strabon en faveur de Pytheas. Nous verrons bientôt que Gassendi a pris fort à cœur la defense de cet ancien Marseillois.

(C) *Qu'à l'Ile de Thule.*] Aiant établi par de solides raisons que Pytheas publia ses livres vers le tems d'Alexandre, je puis rejetter l'une des preuves dont le Pere Vavasseur s'est servi contre Photius. J'en ai refuté une autre dans (m) l'article *Antoine.* Photius conjecture qu'Antonius Diogenes n'a pas été fort éloigné du regne d'Alexandre le grand. Le Pere Vavasseur dit contre cela entre autre choses, qu'il (n) ne croit pas que l'Ile de Thule fût fort connuë en ce tems-là. Il faut sçavoir que cet Antoine Diogenes étoit l'Auteur d'un Roman, intitulé *Incredibilia de Insula Thule.* Peu m'importe que cette Ile ne fût point connuë au vulgaire, ou qu'en general elle ne fût pas fort connuë; car pourveu qu'un voiageur tel que Pytheas en eût publié une relation, il pouvoit venir dans l'esprit de quelque Ecrivain romanesque, de choisir cette Ile pour la scéne de ses chimeriques narrations. Je n'examine point si Photius a raison; il me suffit de prouver qu'on ne le refute pas bien.

(D) *Au poumon marin.*] La Mothe le Vayer (o) remarque que c'est un *zoophyte spongieux*, auquel les Italiens ont donné un nom fort sale; & après avoir raporté que Pytheas avoit soutenu *que cette matiere étoit le lien de l'Univers*, & qu'il avoit eu *l'impudence d'en parler comme d'une chose qu'il avoit vuë*, il nous parle d'*un bon Anachorete, qui se vantoit d'avoir été jusques au bout du monde*, & qui disoit qu'il *s'étoit vu contraint d'y ployer fort les épaules, à cause de l'union du ciel & de la terre dans cette extremité.*

(E) *Que Pierre Gassendi composa pour Pytheas.*] En voici l'occasion. Lors que Mr. de Peiresc fit observer à Marseille en 1636. l'élevation solstitiale du soleil, on compara la proportion que l'on trouvoit entre l'ombre & le style du quadran; on la compara, dis-je, avec celle qu'Hipparque (p) dit que Pytheas avoit trouvée.

(c) Eratosthene a vécu 80. ans. Il nâquit en la 126. Olymp. & mourut en la 146. Voiez Vossius de hist. Gr. p. 108. Lucien lui donne 82. ans de vie, & à Timée 96. Or puis que Timée a écrit la guerre de Pyrrhus contre les Romains, il a vécu sous Ptolomée Philadelphe.

(d) De Philolog. c. 11. n. 7. Moreri cite mal de Philos. cap. 11. n. 6.

(e) Nicolas Sanson, Recherch. des antiquit. d'Abbeville.

(f) Apud Strabon. lib. 4. pag. 131.

(g) Sanson ubi supra pag. 85.

(h) Il nâquit l'an 548. de Rome. Voiez Vossius de hist. Gr. p. 122.

(i) In lib. 4.

(k) Voiez Vossius ib. pag. 110.

(l) Ubi supra.

(m) Pag. 263. remarque B.

(n) Suspicio quoque est nondum cognitam vulgo Thulen insulam de qua illi feruntur inscripti libri. *Vavassor, de lud. dict. p. 148. 149.*

(o) Let. 89. tome 11. de ses Oeuvres in 12. pag. 255.

(p) Apud Strabon. l. 2. p. 72.

bien aises de travailler à la gloire de leur Province, en soutenant la reputation d'un Ecrivain né à Marseille. Gassendi tout sçavant qu'il étoit, n'a pas laissé de se (F) tromper dans ses conjectures touchant cet Auteur, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait du profit à faire en lisant son apologie. Il ne faut pas confondre (G) nôtre Pytheas avec l'orateur Athenien de ce nom, qui vivoit du tems de Demosthene.

☞ PYTHIAS, fille d'Aristote, fut mariée trois fois, premierement à Nicanor selon le testament (A) de son pere, ensuite à Proclus issu de Demarate Roi de Lacedemone, & enfin à Metrodore le Medecin disciple de Chrysippe de Cnide, & maître d'Erasistrate. Les deux fils † qu'elle eut de son second mariage, étudierent en Philosophie sous Theophraste. Celui qu'elle eut de Metrodore (B) porta le nom d'Aristote *. Il paroît par quelques sentences qui lui sont (C) attribuées, qu'elle avoit reçu de son pere une bonne éducation. Notez que PYTHIAS étoit le nom de sa mere.

† *L'un s'apelloit Procles, & l'autre Demarate.*

* *Tiré de Sextus Empiricus adversus Mathemat. cap. 12. p. 51.*

☞ PI-

vée. Mr. Gassendi fut chargé d'écrire sur cette operation astronomique, & de justifier Pytheas en même tems contre les invectives de Strabon. (a) *Voluit rursus* (Peireskius) *ut quoniam Strabo multa congessit adversus Pytheam, ipse in gratiam comprovincialis apologiam conscriberem, purgaremque virum qui primus Thulen insulam demonstravit, & quo non habet Occidens totus quem antiquiorem in doctis habeat.* Ce qu'il écrivit là-dessus se trouve au 4. tome de ses (b) œuvres. Il n'eut garde d'oublier que Cleomede donne à Pytheas la qualité de Philosophe; & qu'Hipparchus aiant censuré Eudoxe, qui avoit dit qu'il y a une certaine étoile qui ne sort jamais de sa place, & qui est le pole du monde, loue Pytheas d'avoir enseigné que le pole est un lieu vuide d'étoiles, & qui fait une espece de quarré avec les trois étoiles les plus voisines. Hipparque à l'imitation d'Eratosthenes enrichit sa geographie du travail de Pytheas; & il ne faut pas s'étonner que celui-ci se soit trompé à l'égard du Tanais, vu l'ignorance où l'on étoit en ce tems-là des situations du Pont Euxin, de la mer Caspie, & du palus Meotide. Lors qu'Alexandre fut parvenu sur les bords de la mer Caspie, on le crut arrivé au Pont Euxin. Gassendi ajoûte plusieurs autres remarques à celles-là en faveur de Pytheas. On a pu voir dans les Nouvelles de la Republique (c) des lettres, qu'Olaus Rudbecks a pris vivement le parti de ce voiageur.

(a) *Gassendus in vita Peiresk. l. 5. Oper. to. 5. p. 327.*

(b) *Pag. 524. & seq.*

(c) *Mois de Fevrier 1685. pag. 133.*

(F) *N'a pas laissé de se tromper dans ses conjectures.*] Il a cru que les Marseillois confus de n'avoir sçu que repondre aux questions que Scipion leur avoit faites touchant la Bretagne, & animez d'ailleurs par ses conseils, resolurent d'envoier reconoitre ce païs, & choisirent pour cela Pytheas qui étoit un bon mathematicien. La Republique de Marseille étoit deja puissante sur mer, & s'apliquoit beaucoup au commerce; elle pouvoit donc avoir envie d'être instruite, si son negoce retireroit quelque avantage de la decouverte de ces regions inconuës. On leve par là l'objection que fait Polybe: il ne faut plus trouver étrange que Pytheas simple & pauvre particulier, ait pu fournir aux frais d'un si grand voiage. On pourroit sans cela repondre qu'une societé de marchands, ou quelque riche citoien auroit pu choisir Pytheas pour faire la decouverte, & l'équiper de toutes les choses necessaires. Si Mr. Gassendi n'en disoit pas davantage, je n'aurois rien à lui critiquer; mais il dit que celui qui demanda des nouvelles de la Bretagne aux Marseillois, au tems de la seconde guerre Punique commencée la 140. Olympiade, fut ou Scipion l'Africain, ou le pere ou l'oncle de ce Scipion. Cela ne peut être vrai, puis que Dicearque avoit lu le voiage de Pytheas. Mr. Gassendi pour éluder cette preuve dit, que les paroles de Strabon peuvent recevoir ce sens; c'est que les relations de Pytheas auroient pu deplaire à Dicearque: mais il est sûr que Strabon n'a pu vouloir dire cela: son participe (d) πεπλευκὼς, & toute la force de son raisonnement combatent cette explication. Godefroi Wendelin à qui Gassendi écrivit ces choses, lui repondit (e) sur la demande, *en quel tems Pytheas avoit vecu*, que ç'avoit eté au tems d'Alexandre le grand: ce qu'il prouva 1. par les railleries de Dicearque contre Pytheas: 2. par la familiarité que Timée ennemi d'Agathocles avoit euë avec Pytheas à Marseille pendant son exil; d'où Wendelin conclut que Pytheas a vécu avant Agathocles. Cette consequence est très-mauvaise; car de ce qu'un voiageur contracte beaucoup de familiarité avec une personne bannie, il ne s'ensuit pas qu'il soit plus vieux que celui qui a exilé cette personne. Outre cela, voici de nos gens qui font dire à un Auteur bien plus qu'il n'a dit. Wendelin nous renvoie à Pline (f), où nous lisons seulement que Timée ajoûta foi a Pytheas touchant l'ambre.

(d) *Voiez ci-dessus la remarque A.*

(e) *Voiez les Oeuvres de Gassendi tom. 6. pag. 483.*

(f) *Lib. 37. c. 2.*

(G) *Il ne faut pas confondre.*] Le Pere (g) Hardouin aplique à Pytheas de Marseille, ce que Plutarque dit d'un Pytheas dans la vie de Demosthene à la page 855. mais il ne faut point douter que le Pytheas dont Plutarque fait mention en cet endroit, ne soit le même orateur Athenien dont il parle à la page 849. où il dit que Pytheas railla Demosthene (h) de ce que ses harangues sentoient l'huile. Dans la vie de Phocion (i) il parle du même Pytheas, comme d'un orateur à grand caquet & insolent, que Phocion fut contraint de rabrouër. Suidas qui nous en donne la même idée, nous aprend qu'il se sauva de la prison où ses creanciers l'avoient mis, & qu'il se retira dans la Macedoine. Plutarque raconte que Pytheas fugitif d'Athenes se retira auprès d'Antipater, & lui rendit le plus de services qu'il put avec ses harangues. Il eut alors (k) de grosses prises dans l'Arcadie avec Demosthene, qui tout banni qu'il étoit ne laissoit pas de se joindre aux Ambassadeurs des Atheniens, pour obliger les villes Greques à se liguer contre Antipater, dont Pytheas soutenoit la cause.

(g) *In ind. Plinii.*

(h) *Voiez Elien hist. div. l. 7. c. 7. il parle aussi de lui l. 14. c. 28.*

(i) *Pag. 751.*

(k) *Plut. in Demost. pag. 858.*

PLUTARQUE raporte dans ses preceptes touchant le gouvernement, une prompte repartie de ce personnage. *Et Pytheas l'orateur*, dit-il (l), *lors qu'il contredisoit aux honeurs qu'on decernoit a Alexandre, comme quelqu'un lui dist, Comment, oses-tu bien parler de si grandes choses, toi qui es si jeune! Et quoi, dit-il, Alexandre que vous faites un Dieu par vos decrets, est encore plus jeune que moi.*

(l) *Plut. de gerenda repub. pag. 804. je me sers de la version d'Amyot. Voiez aussi Plutarque in Apophth. pag. 187.*

(A) *A Nicanor selon le testament de son pere.*] Nous ne voions pas cette circonstance dans Sextus Empiricus, mais nous y trouvons qu'Aristote après la mort de son pere & de sa mere fut elevé chez Proxene natif d'Atarne, & que pour reconoître ce bon service il éleva Nicanor fils de Proxene, & lui fit aprendre toutes sortes de bonnes choses, & l'adopta, & ordonna même par son testament qu'on lui donnât en mariage Pythias sa fille (m).

(m) *Tiré d'Ammonius in vita Aristotelis init. Voiez aussi le testament d'Aristote dans Diogene Laerce lib. 5. n. 12. & la note de Casaubon.*

(B) *Celui qu'elle eut de Metrodore porta le nom d'Aristote.*] Pline s'est brouillé dans cette genealogie, car il a cru que la fille d'Aristote eut un fils qui fut le Medecin Erasistrate. *Horum placita*, dit-il (n), *Chrysippus ingenti garrulitate mutavit, plurimumque & ex Chrysippo discipulus ejus Erasistratus Aristotelis filia genitus.* Considerons les paroles Greques de Sextus Empiricus. (o) Τρίτῳ δὲ Μητροδώρῳ ἰατρῷ, Χρυσίππου μὲν τοῦ Κνιδίου μαθητῇ, Ἐρασιστράτου δὲ ὑφηγητῇ, ᾧ γίνεται παῖς Ἀριστοτέλης. *Tertio autem Metrodoro Medico*, (Pythias filia Aristotelis nupsit) *Chrysippi quidem Cnidii discipulo, praceptori autem Erasistrati, cui natus est filius Aristoteles.* Il n'est pas aisé de s'y tromper: on conoît avec un peu d'attention qu'elles signifient que cet Aristote fut fils de Metrodore le medecin & de Pythias; mais on peut conjecturer que tous les Auteurs qui parlerent des mariages de la fille d'Aristote n'arrangerent pas bien leurs termes, & que de la maniere qu'ils s'exprimerent, un lecteur qui n'étoit pas assez attentif pouvoit pretendre qu'ils vouloient dire, qu'Erasistrate nâquit des noces de Metrodore & de Pythias. Suposons qu'ils aient dit: Τρίτῳ δὲ Μητροδώρῳ ἰατρῷ Χρυσίππου τοῦ Κνιδίου μαθητῇ, οὗ Ἐρασίστρατος, γίνεται παῖς Ἀριστοτέλης. *Tertio autem Metrodoro Medico* (Pythias filia Aristotelis nupsit) *Chrysippi Cnidii discipulo, cujus Erasistratus* (p) discipulus, *natus est filius Aristoteles.* Nous comprenons facilement qu'un lecteur un peu distrait aura pu croire qu'Erasistrate étoit fils de Pythias. Sçavons-nous si Pline n'a pas suivi un Auteur qui avoit rangé ainsi ses paroles, ou de quelque autre maniere plus trompeuse? Prenez garde à la traduction Latine de Sextus Empiricus que j'ai raportée: elle fait penser d'abord qu'Erasistrate étoit pere d'Aristote. Quoi qu'il en soit j'aimerois mieux m'arrêter à ces conjectures, qu'à celle du Pere Hardouin (q). Il croit qu'Erasistrate avoit eté adopté par Pythias, comme Galba l'Empereur fut adopté par sa marâtre. Il doit donc suposer qu'Erasistrate étoit fils de Metrodore, mais Sextus Empiricus n'en fait que le disciple.

(n) *Plin. lib. 29. cap. 1. pag. m. 663.*

(o) *Sextus Empir. adv. Mathematicos pag. 51.*

(p) *Ce mot se sousentend très-souvent quand les Grecs parlent de la succession des Philosophes.*

(q) *Harduin. in Plinium ubi supra pag. 664.*

(C) *Par quelques sentences qui lui sont attribuées.*] Elle disoit entre autres choses que la plus belle couleur

☞ PITHOM, ville d'Egypte. Ce fut l'une β des deux villes que Pharao fit bâtir par les descendans de Jacob. Elle ne difere point de celle qui fut apellée Pelusium, ni de celle que Manethon nomme Abaris, si l'on s'en raporte à Marsham γ. Cette ville d'Abaris se nommoit ainsi δ selon l'ancienne Theologie. Elle ζ étoit dans le nome de Saïs à l'orient du fleuve Bubaste. La beauté de sa situation obligea Saltis Roi de certains peuples qui avoient subjugué l'Egypte à l'agrandir, & à la fortifier. Il y entretenoit une garnison de 240. mille hommes. Ce fut là que ces mêmes peuples se retrancherent après avoir perdu tout le reste de l'Egypte. Ils s'y defendirent long tems, mais enfin ils capitulerent, & ils obtinrent la liberté de s'en aller où ils voudroient. Ils se retirerent en Syrie, & s'établirent dans la Judée η. On voit bien par ce discours de Manethon qu'il a pretendu parler des Israëlites. Il ajoûte θ qu'Amenophis qui au bout d'environ cinq siecles regna sur les Egyptiens, souhaita de voir les Dieux, & qu'un grand Prophete lui fit esperer cet avantage, pourvu qu'on purgeât l'Egypte de toutes sortes de gens infectez de ladrerie, ou de telles autres infirmitez. On ramassa ces sortes de gens, on en trouva 80. mille, & on les occupa à tirer, & à tailler des pierres le long du Nil. Après qu'ils eurent suporté cette penible fatigue quelques années, ils suplierent le Roi de leur assigner une ville pour leur sûreté & pour leur repos. Il leur accorda Abaris qui étoit alors deserte, & qui avoit apartenu aux κ pasteurs, & qui se nommoit là ville de Typhon selon l'ancienne Theologie. Ils n'y furent pas plutôt entrez, qu'ils songerent à se prevaloir de ce lieu-là pour se revolter; ils le fortifierent soigneusement, ils élurent pour leur chef un Prêtre d'Heliopolis qui changea son nom d'Osarsiphus en celui de Moïse, ils furent secourus par les habitans de Jerusalem dont les ancêtres avoient possedé Abaris &c. Leurs victoires furent grandes & cruelles, mais enfin le Roi d'Egypte les vainquit, & les chassa du païs λ. Vous trouverez dans Josephe la refutation de ces contes, & dans ma remarque quelques (Z) éruditions de Marsham.

β Exode, ch. 1. v. 8.
γ Marsh. Chron. Can. Ægypt. secul. 8. p. m. 107.
δ Manethon apud Josephum l. 1. contra Appion. pag. 1040.
ζ Id. apud eumd. ib. pag. 1039.
η Ex eodem apud eumd. pag. 1040.
θ Id. apud eumd. ib. pag. 1052.
κ C'est-à-dire aux Israëlites qui au dire de Manethon avoient subjugué l'Egypte, & dont le Roi Saltis avoit agrandi & fortifié la ville d'Abaris.
λ Ex eodem ibid. pag. 1052. & seq.

☞ PITISCUS (BARTHELEMI) Predicateur de l'Electeur Palatin, nâquit le 24. d'Août 1561. à Schlauna village de Silesie proche de Grunberg. La pauvreté de sa famille fut cause que le Ministre du lieu le recommanda au Seigneur de ce village comme un enfant qui étoit propre aux études, & qui meritoit qu'on lui fournît les moiens de se pousser. Ce gentilhomme s'engagea à cette depense, & l'envoia au College de Grunberg. L'écolier surpassa bientôt tous ses camarades. Il fut envoié à Breslaw à l'âge de 18. ans, & il entra precepteur chez un honnête homme qui avoit une très-belle bibliotheque. Il s'y enfermoit souvent avec Amandus Polanus, ce qui fut d'une grande utilité à l'un & à l'autre. Aiant perdu son Mecene lors qu'il étoit tems d'aller voir les Academies, il eut le bonheur d'être secouru par les liberalitez d'une Dame † de la Religion, qui faisoit étudier en Theologie à ses depens un certain nombre de jeunes hommes. Il choisit l'Academie de Serveste attiré par la grande reputation de Wolfgang Amlingus, & y passa l'an 1583. Il s'en alla l'année suivante au Palatinât, & après y avoir donné beaucoup de preuves de son merite il y fut choisi * pour être l'un des precepteurs du Prince ‡ Frideric IV. Il s'aquita si heureusement de cet emploi, que le Prince Casimir Administrateur du Palatinât le destina à la charge de second Predicateur de son pupille, qui étant devenu majeur fut tellement satisfait des sermons de son precepteur, qu'il le fit premier predicateur Aulique. Pitiscus exerça glorieusement cet emploi jusques à sa mort qui arriva le 17. de Juillet 1613 ⸸. Il ne faut pas oublier qu'il se rendit (A) très-habile dans les mathematiques, & qu'il publia

† La femme de Joachim de Berge.
* Ce fut l'an 1588. Scultetus in narrat. apologet. pag. 11.
‡ Il fut depuis Electeur.
⸸ Tiré de Melchior Adam in vitis Theolog. German. pag. 833. & seq.

que l'on puisse voir sur le visage d'un homme, est celle de la pudeur. (a) *Celebrantur quidem multa dicta Pythiades filiæ Aristotelis gravissima, ut appareat eandem ipsam non tam in gremio educatam quam in sermone patris, quo nemo unquam fuit vel acumine præstantior, vel festivitate & lepore politior, vel suavitate conditior. Ex illis autem id etiam accepimus, nullum esse pulcrius coloris genus in facie hominis ingenui quam id quod ob verecundiam superveniret.* Voiez Erasme au (b) livre 8. des apophthegmes.

(Z) *Et dans ma remarque quelques éruditions de Marsham.*] Il dit (c) que la ville des Pasteurs nommée Abaris par Manethon, est nommée Pelusium par un (d) autre historien d'Egypte. Cela n'est point exact; cet historien a dit seulement que les personnes mutilées & maleficiées qu'on fit sortir de l'Egypte se retirerent à Pelusium, & s'y joignirent avec 380. mille hommes qu'Amenophis y avoit laissez. Notons que Josephe (e) s'est prevalu de la diference qui se trouve entre Manethon & Cheremon quand au lieu où ces estropiez & ces ladres furent envoiez. Marsham ajoûte que (f) Ptolomée Mendesius a fait mention de la ville (g) d'Abaris, & que les fables touchant Typhon apartiennent à cette ville-là. Le lac Serbonide, continue-t-il, où (h) Typhon avoit été caché, & la ville d'Heropolis où (i) il avoit été foudroié n'étoient pas loin de ces quartiers. Le nom πιθὼ, ou πιθὼμ donné à l'une des villes bâties par les enfans d'Israel, faisoit allusion à celui de Typhon. Les Egyptiens donnoient toûjours à ce Typhon le nom (k) de Seth, de là vint qu'ils nommerent Sethron la ville de Typhon. Le nome Sethroite fut ainsi nommé à cause de la ville de Sethron. Il n'est donc pas vrai comme on le lit dans Josephe, que la ville d'Abaris ait été bâtie dans le nome Saite, car elle étoit située sur le côté oriental du fleuve Bubaste, & ce nome-là étoit situé dans la partie occidentale du Delta. Il vaut donc mieux suivre (l) le Manethon d'Africanus cité par Syncellus, car selon cette citation ces peuples là prirent Memphis, & bâtirent une ville dans le nome Sethroite. Concluons que la ville d'Abaris, celle de Typhon, celle de Sethron, celle de Pithom mentionnée dans l'Exode, sont la même que les Grecs nomment Pelusium. Voilà les conclusions de Marsham.

(A) *Il se rendit très-habile dans les Mathematiques.*] Il publia en Latin cinq livres sur la trigonometrie l'an 1599. qui furent reimprimez avec des augmentations l'an 1612. L'on trouve dans cet ouvrage 6. livres de problemes Astronomiques: un livre *Problematum geodæticorum sive de agro plano metiendo ac dividendo: problemata geographica:* un livre *Problematum gnomonicorum ac architectonicorum, in quo se ait præcipua architecturæ militaris mysteria reserasse* (m). Tycho Brahe estima beaucoup la capacité de Pitiscus dans les Mathematiques & souhaita que le nombre des Predicateurs Mathematiciens fût plus grand, car il crut que cela leur donneroit un jugement plus solide, & feroit évanouir plusieurs disputes. Voici ses paroles: (n) *Doctissimi illius Bartholomæi Pitisci de triangulis acutum & compendiosum libellum lubens accepi: rogoque ut illi ex me gratias agas. Optarem, plures ejusmodi concionatores reperiri: qui Geometrica gnaviter callerent: forte plus esset in iis circumspecti & solidi judicii, rixarum inanium & logomachiarum minus. Si is mihi aliquando scripserit; & de iis studiis mecum contulerit: inveniet responsorem non invitum.* Le souhait de Tycho Brahe que vous voiez là suivi d'une tres-bonne raison, a ses inconveniens. L'eloquence armée de pompe, & de figures est necessaire aux predicateurs: un raisonnement sec & precis à la Mathematicienne ne leur convient pas, & ne feroit point sur les auditeurs les impressions que l'etat de l'homme demande

(a) Petrus Alcyonius in medico legato posteriore fol. h 1. verso.
(b) Pag. m. 621.
(c) Marsh. Chro. Can. Ægypt. sæc. 8. pag. 107.
(d) Nommé Cheremon. Josephe l. 1. contra Appion. pag. 1057. raporte ses paroles.
(e) Josephus ubi supra.
(f) Ptol. Mendesius apud Eusebium præp. Evang. lib. 10. cap. 12. p. 497. A.
(g) Il la nomme Αὔαρις.
(h) Herodot. lib. 3. c. 5.
(i) Stephan. Byzant. in Ἡρώ.
(k) Plut. de Iside p. 357. D.
(l) Rectius ex Manethone Africanus. Marsh. ubi supra pag. 108. Il cite Syncellus p. 61. a.
(m) Voiez Vossius de scient. Mathem. pag. 306. & alibi.
(n) Tycho Brahe epistola ad Conradum Assachium apud Melchior. Adamum in vitis Theol. pag. 840.

publia un Ecrit où il faisoit voir qu'il seroit très-necessaire que les Protestans cessassent de faire des livres (*B*) de controverse les uns contre les autres. Il le fit d'office, je veux dire qu'il y eut une consultation sur ce sujet, après laquelle on le chargea de ce travail. Il (C) publia quelques autres livres.

PLANTEVIT-LA-PAUSE (JEAN) en Latin *Plantavitius Pausanus*, Evêque de Lodeve, étoit né au Chateau de Marcaslargues, maison de sa mere, au Diocese de Nimes. Il devint très-habile dans la conoissance des langues Orientales, comme le temoignent les livres qu'il a (*Y*) publiez. Non seulement il étoit né de la Religion, mais aussi il avoit été Ministre de l'Eglise de Beziers *. Il se fit Catholique l'an 1604. & tout aussi-tôt il fut mandé à la Cour, où Henri le grand lui fit beaucoup de caresses. Il s'en alla à la Fleche, pour y faire un nouveau cours de Theologie sous les Jesuites. Il en partit l'an 1609. pour aller à Rome †. Il fut l'un des Evêques de Languedoc qui β s'engagerent dans la rebellion de Mr. de Montmorenci. Mr. Moreri (Z) a fait quelques fautes.

PLATINE (BARTHELEMI γ) en Latin *Platina*, Auteur d'une histoire des Papes, a fleuri au XV. siecle. Il nâquit l'an 1421. dans un (*A*) village nommé *Piadena*, entre Cremone & Mantouë. Sa premiere profession fut celle des armes μ; il la suivit assez long tems, après quoi il s'attacha à l'étude, & y fit des progrés considerables. Il alla à Rome ‡ sous le Pontificat de ɫ Calixte III. & s'y étant fait conoître du Cardinal Bessarion, il obtint quelques petits Benefices de Pie II. & puis la charge d'Abbreviateur Apostolique. Paul II.* successeur de

* *Voiez l'attestation qu'il donna à Fitz Simon, inserée dans la* Britannomachia *de ce Jesuite pag. 122. Il y est mal nommé* Jean de Plantanil.

† *Voiez la même attestation.*

β *Voiez le passage de Rives* in Jesuita vapulante *cité par Colomiés*, Bibliot. Orient. pag. 182.

γ *Et non pas Baptiste, comme l'apellent Jaques de Bergame, Leandre Alberti, Floridus Sabinus &c. Voiez les preuves dans Vossius* de hist. Lat. pag. 589. *Voiez aussi la remarque M à la fin.*

μ *Volaterranus lib. 21. p. 777.*

‡ *Jovius, elog. c. 19.*

ɫ *Et non pas Calixte II. comme dit Moreri.*

mande. Notez que Pitiscus aprit de lui (*a*) même tout ce qu'il sçavoit de Mathematiques.

(*B*) *Que les Protestans cessassent de faire des livres de controverse les uns contre les autres.*] L'an 1608. on delibera dans le Senat Ecclesiastique de l'Electeur Palatin sur (*b*) le remede qui se pourroit aporter aux combats funestes des Theologiens Protestans. Scultet predicateur de son Altesse Electorale, & quelques autres opinerent qu'il étoit de l'avantage de l'Eglise, qu'à l'avenir les reformez ne fissent plus ni apologies, ni antilogies, ni semblables pieces de procés de religion; qu'on ne pouvoit ni rien dire ni rien écrire qui n'eût été dit & ecrit depuis long tems; que les confessions de foi avec leurs explications sufisoient à toute personne qui cherchoit sincerement la verité; qu'on ne voioit aucun exemple de cet acharnement à la dispute parmi les Prophetes & les Apôtres; que cette sorte de livres multiplioient les diferens au lieu de les terminer, & que l'aigreur satirique que les Auteurs y repandoient faisoit rire les profanes, & triompher les Papistes, & inspiroit l'irreligion à beaucoup de gens. Le Latin qui suit exprime cela avec plus de force, & avec plus d'étenduë. (*c*) *Nec componi, sed multiplicari controversias istis contentionibus: paucos veritatis inquirendæ, gloriolæ vanæ aucupandæ gratiâ, multos in arenam disputandi descendere: Diabolum hoc agere; ut totus Spiritus Theologicus, & quicquid ferè* DEI *providentia donorum huic seculo contulit, contentionibus impendatur: ut Fratres stylo Satyrico se mutuo exagitent & deforment, utque adeò per istiusmodi scriptiones boni à vocationis suæ officiis avocentur, mali in capitali, quo ab antagonistis dissident, odio firmentur; denique mutuis istis conviciis, quibus libri inter se litigantium scatent, creari profanis risum, Pontificiis jubilum, & magnæ auditorum parti omnis religionis contemtum.* La conclusion fut que nôtre Pitiscus representeroit ces choses pathetiquement & gravement dans un ouvrage public. Il s'en aquita (*d*) très-bien, il (*e*) exhorta les Protestans à se reünir contre l'ennemi commun, & à laisser là toutes les disputes *de persona Christi & de cœna Domini*; il leur montra que rien n'empêchoit qu'ils ne vêcussent dans une parfaite concorde, bien qu'ils diferassent sur le sens de quelques passages de l'Ecriture. Cet écrit fit plus de mal que de bien; car comme s'il eût été un nouveau signal de guerre, les Theologiens de Saxe & ceux de Tubinge coururent aux armes de toutes parts, & soutinrent avec une ardeur extrême que les Lutheriens ne pouvoient faire de paix avec ceux qui nient la manducation orale. (*f*) *Verax & hic fuit, quod proverbii locum obtinuit, sapientis effatum:* Sæpè optimè cogitata pessimè cadunt. *Vix enim lucem publicam aspexerat pia exhortatio illa, cùm, quasi classicum cecinissent nostri, ad arma undique concurritur in Saxoniâ & Sueviâ, magnoque studio & labore orbi Christiano demonstratur: oralis manducationis in Eucharistiâ patronos non posse pacem colere cum Reformatis.* Scultet avoit fort à cœur la reünion des Lutheriens & des Reformez. Il y exhorta & de vive voix & par lettres les Theologiens de Wirtemberg, il leur (*g*) representa les malheurs que la discorde faisoit naître, l'atheïsme des auditeurs, le mepris des Ministres, la joie des Papistes. Cela ne servit de rien; on lui repondit que pour l'amitié politique elle n'avoit jamais été refusée aux Reformez, & ne le seroit point à l'avenir, mais que l'amitié Theologique ne leur seroit jamais accordée. (*h*) *Frustrà omnia: Responsum enim: se in amicitiam politicam nos semper recepisse, recepturosque deinceps; in Theologicam, hoc est, fraternitatem Christianam nunquam.*

(*C*) *Il publia quelques autres livres.*] La plupart en Allemand; mais celui qu'il fit contre un Jesuite de Maience & qui a pour titre *Anti-Rosarium*, est en Latin. Voiez les (*i*) Anti de Mr. Baillet.

(*Y*) *Les livres qu'il a publiez.*] Voici le titre de quelques-uns. *Florilegium Biblicum, Heb. Lat.* à Lodeve 1645. *Florilegium Rabbinicum, Heb. Lat. cum Bibliotheca Rabbinica.* là même en la même année. *Thesaurus Synonymicus Hebræo-Chaldæo-Rabbinicus*, là même en la même année. Un Lexicon Hebreu. Mr. Colomiés (*k*) parle d'un livre de Michel Beraud Ministre de Montauban sur la justification contre cet Auteur.

(*Z*) *Moreri a fait quelques fautes.*] I. Par l'attestation que j'ai citée il paroît manifestement, que le Sieur Plantevit-la-Pause fit la ceremonie de l'abjuration à Beziers, & non pas à Bourges. Le bon Mr. Moreri a été trompé sans doute au mot Latin *Biterrensi*; il a cru que c'étoit la même chose que *Bituricensi*. II. Je conjecture que par la même meprise on nous assûre, que ce Prelat *se retira au château de Margon dans le Diocese de Bourges, & qu'il y mourut le 28. de Mai* 1651. III. On ne peut pas dire qu'un Prelat *se soit gouverné avec une grande prudence*, depuis l'an 1625. jusqu'en 1648. lors qu'il est certain qu'il se declara pour des rebelles l'an 1632. Ce peché d'omission est moins pardonnable, que celui qui se raporte au ministere du Sieur la Pause, à ses etudes de la Fleche, & à quelques autres faits dont il ne paroît nulle trace dans le Dictionaire de Mr. Moreri. IV. Cette expression, *il fit une etude particuliere* de la Theologie *dans le College de Foix à Tolose*, est captieuse & très-mauvaise; elle porte à croire cette fausseté, que le College de Foix est une maison où l'on enseigne les sciences (†).

(*A*) *Il nâquit l'an* 1421. *dans un village nommé* Piadena.] Je ne trouve point d'Auteur qui ait marqué cette année, mais puis que Jaques de Bergame, & Massæus (*l*) mettent sa mort à l'an 1481. & que (*m*) Raphael Volaterran, & (*n*) Leandre Alberti assûrent qu'il mourut sexagenaire, il s'ensuit qu'il étoit né l'an 1421. Ceux qui disent (*o*) comme a fait Mr. Moreri, qu'il étoit né à Verone, se trompent: en voici la preuve. *Idem fecit Theodorus Hexarchus Ravennas cui quidem in magistratu mortuo non ita multo post Joannes Platina successit. Hunc ego crediderim dedisse nomen meo natali solo quod Platina appellatur in agro Cremonensi positum.* C'est Platine (*p*) lui-même qui parle. Les Italiens ne donnent point à ce village le nom de *Platina*, mais celui de *Piadena*. Cela paroît par la traduction Italienne (*q*) du voiage d'Italie composé en Latin par André Schot. Je croi que Platine a été ainsi nommé à cause du lieu de sa naissance: son nom de famille étoit *Sacchus*, ou *Saccus*.

(*a*) Illud verò mirandum, quod homo Theologus, in Mathematum studiis, nullo, nisi se magistro, eo usque progressus est: ut editis scriptis, disciplinæ illius gloriam magnis Matheseos professoribus præripuerit. *Melch. Adam. ib.*

(*b*) Quænam tristissimis Theologorum Euangelicorum certaminibus medicina reperiri queat. *Scultet. narrat. apologet. pag.* 45.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Son livre fut écrit en Allemand.*

(*e*) *Id. ib. pag.* 46.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) Expositis malis, quæ ex mutuis Euangelicorum digladiationibus orirentur, atheismo auditorum, contemptu ministrorum verbi, jubilo Papistarum. *Id. ibid. p.* 72. *ad ann.* 1616.

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Au tome 2. pag.* 362.

(*k*) *Colomes. Biblioth. Orient. pag.* 182.

(†) *Confer quæ supra pag.* 661. *remarque B.*

(*l*) *In Chronic. ils disent qu'il mourut de peste.*

(*m*) *Commentar. Urban. lib.* 21. *p.* 777.

(*n*) *In descriptione Italiæ pag. m.* 626. (*o*) *Hofman in voce* Platina, *& Cave in Cartophylac. Ecclesiast. edit. Lips. pag.* 369. *sont censurez pour cela par Daniel Guillaume Mollerus*, dissert. de Platina p. 4. *Pope Blount*, censura author. pag. 339 *raporte un long passage de Boissard* in iconib. *où Platine est nommé* Veronensis. (*p*) *In vita Cononis fol. m.* 104. *Ce Pape siegeoit l'an* 686. (*q*) Da Cremona à Mantoua si va per una strada piana e diritta ove si trova Piadena (*mon edition qui est de Vicenza* 1622. *porte* Pianeda) Patria di Bartolomeo Platina.

de Pie II. cassa tous les Abbreviateurs †, sans avoir égard aux sommes qu'ils avoient deboursées pour l'achat de cette charge, ni aux remontrances de Platine, qui le suplia très-humblement de faire juger leur cause par les Auditeurs de Rote. Cette liberté fut mal reçuë du Pape, & repoussée avec (B) beaucoup de fierté. Ces pauvres gens destituez de leur charge, firent pendant quelques jours tout ce qu'ils purent pour obtenir audience du Pape, & se virent rebutez avec le dernier mepris. Cela fut cause que Platine lui (C) écrivit une lettre, où il lui donnoit avis qu'ils s'en alloient par le monde, afin d'exhorter les Princes à convoquer un Concile, qui examinât si les Abbreviateurs avoient dû être cassez. Sa lettre fut prise pour un acte de felonnie. On le mit en prison chargé de fers, & on le laissa en cet état pendant quatre mois exposé (D) à mille peines. Après cela il fut mis en liberté à la priere du Cardinal François de Gonzague; & il reçut ordre de ne point sortir de Rome. Il s'y tint coi pendant trois ans, & ensuite il retomba dans une nouvelle & plus cruelle persecution. On avoit persuadé au Pape que Callimachus avoit conspiré contre lui, & que Platine étoit l'un de ses complices. Plusieurs personnes furent mises en prison & à la question pour ce sujet. Platine passa par tous ces rudes traitemens. Il se trouva que cette conspiration fut une chimere, & neanmoins on ne relâcha aucun prisonnier; car on auroit eu honte de (E) reconoître que sur des soupçons mal fondez, on avoit traité si cruellement des personnes de merite. Lors que l'accusation de crime d'Etat eut paru trop mal fondée pour en parler davantage, on passa (F) à l'accusation d'heresie, qui se dissipa enfin comme l'autre.

† *Platina, in Paulo II. fol. m. 350. verso.*

quod illos quos tanto tumultu concitato cepisset ac torsisset, statim veluti innoxios dimitteret. *Ib. fol. 358.*

(a) *In Paulo II. fol. m. 350. verso.*

(b) *Ibid.*

(c) Revinctus compedibus & quidem gravissimis media hieme sine foco, cessa in turri ac ventis omnibus exposita coercui mensibus quatuor. *Platina ut supra fol. 351.*

REFLEXIONS sur cette lettre qui decouvrent l'humeur de Platine.

(d) Christophorus Veronensis Pauli Medicus ad me veniens, bono inquit animo te esse jubet Paulus: ac de se bene sperare brevique liberum futurum: sciscitor quando id fore speraret. Respondet homo liber audientibus omnibus qui tum aderant: non ita cito fieri posse ne levitatis & sævitiæ argueretur pontifex,

(B) *Et repoussée avec beaucoup de fierté.*] La reponse de ce Pape ressent fort l'antichristianisme: il declara sans façon que tout le droit & toutes les loix étoient enfermées dans sa volonté. Voici le Latin de Platine: (a) *Tentarunt tamen ii ad quos res ipsa pertinebat hominem e sententia dimovere: atque ego certe qui horum de numero eram rogando etiam ut causa ipsa judicibus publicis (quos Rotæ auditores vocant) committeretur. Tum ille torvis oculis me aspiciens, ita nos inquit ad judices revocas? ac si nescires omnia jura in scrinio pectoris nostri collocata esse? Sic stat sententia, inquit: loco cedant omnes, eant quo volunt, nihil eos moror: pontifex sum, mihique licet pro arbitrio animi aliorum acta & rescindere & approbare.*

(C) *Que Platine lui écrivit une lettre.*] Nous allons voir de quelle teneur. *Ego vero*, dit-il (b), *tanta ignominia excitus quod mihi ac sociis meis coram non licebat, id agere per literas institui. Scripsi itaque epistolam his verbis. Si tibi licuit indicta causa spoliare nos emptione nostra justa ac legitima, debet & nobis licere conqueri illatam injuriam injustamque ignominiam. Rejecti a te ac tam insigni contumelia affecti dilabemur passim ad reges, ad principes, eosque adhortabimur ut tibi concilium indicant, in quo potissimum rationem reddere cogaris cur nos legitima possessione spoliaveris.* Cette lettre me paroit fort propre à faire conoître l'humeur de Platine, & qu'il étoit trop mal endurant & trop entêté; mais d'ailleurs sincere: car puis qu'il a bien voulu communiquer au public la conduite qu'il avoit tenuë, quelque peu conforme qu'elle fût à son devoir, on a lieu de croire qu'il se plaisoit à écrire la verité. Il est sûr qu'un sujet à qui son maître ôte une charge, n'est pas en droit de le menacer qu'il s'en plaindra aux autres Princes, & qu'il les exhortera à lui faire faire raison. Le Pape est souverain dans Rome, par raport à la supression, ou à l'établissement de certaines charges, & ce n'est point à cet égard que l'on peut l'assujettir au Concile. C'étoit d'ailleurs une menace tout-à-fait desagreable pour un Pape que celle dont on se servit. On le menaça d'un Concile: c'étoit le traiter comme on traite un jeune écolier, quand on lui denonce qu'on le dira à son precepteur. De plus je voudrois sçavoir si la supression d'un college de Secretaires merite tant de vacarmes, & vaut bien la peine de convoquer un Concile. Mais voilà le propre des esprits mal endurans, ils s'imaginent que rien n'est plus important au monde, que ce qui est important pour eux. Platine ne se mettoit guere en peine des autres abus; il vouloit que le Concile s'occupât principalement du dommage que les Abreviateurs Apostoliques venoient de souffrir.

(D) *Exposé à mille peines.*] Car (c) on le laissa sans feu au cœur de l'hiver dans une tour exposée à toutes sortes de vens.

(E) *De reconoître que sur des soupçons mal fondez.*] Je ne sçai si de tous les defauts de l'homme, la vanité n'est point celui qui fait commettre le plus de crimes. Combien de gens y a-t-il qui commencent une injustice avec une pleine persuasion qu'ils agissent justement? Ils conoissent bientôt qu'ils se sont trompez, mais leur orgueil ne permettant pas qu'ils reconoissent leur faute, ils continuent l'injustice, afin d'empêcher qu'on ne sçache qu'ils l'ont commencée mal-à-propos. Chacun aime mieux sauver sa reputation que celle de son prochain: & de là viennent les chicanes infinies des delateurs qui sentent qu'ils ont calomnié, & qui craignent d'en être convaincus. Voici un Pape (d) qui pour un faux point d'honneur, s'obstina à persecuter ceux qui contre ses premiers soupçons s'étoient trouvez innocens. Voiez l'article *Experiens*, remarque A, & B.

(F) *On passa à l'accusation d'heresie.*] C'est Platine qui le dit, *Neque hoc quiesem contentus Paulus quos paulo ante conjurationis & majestatis accersieras, eosdem mutata sententia ob divulgatam famiam hæreseos accusat* (e). Pomponius Lætus fut pris à Venise & amené à Rome. On lui faisoit un crime de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens, & qu'au lieu d'un nom Chretien, il leur donnoit un nom Païen. On pretend qu'il en usoit de la sorte, afin de les exciter davantage à l'honneur & à la vertu; mais il se contenta de repondre, que vous importe à vous & au Pape, s'il me plaît de me donner le nom de fenouil, pourvu que je le fasse sans malice? *Rogatus cur nomina adolescentibus immutaret, ut homo liber erat, quid ad vos, inquit, & Paulum si mihi fœniculi nomen indo, modo id sine dolo ac fraude fiat. Amore namque vetustatis antiquorum præclara nomina repetebat quasi quædam calcaria quæ nostram juventutem æmulatione ad virtutem incitarent* (f). Outre cela on accusoit ces prisonniers d'avoir embrassé la secte de Platon, de mettre en dispute l'immortalité de l'ame & l'existence de Dieu, & de faire trop de cas du Paganisme, (g) *Multa nobis objicit (Paulus) sed illud potissimum quod de immortalitate animorum disputaremus, teneremusque opinionem Platonis . . . . in dubium, inquit Paulus, disputando Deum vocabatis. . . . Præterea vero Paulus crimini nobis dabat, quod nimium gentilitatis amatores essemus.* Ils repondirent 1. que s'ils aimoient Platon, ils ne faisoient qu'imiter le grand Augustin. 2. Que tous les Theologiens & les Philosophes de ce tems disputoient sur ces mêmes veritez, & les revoquoient en doute dans la vuë d'en trouver la certitude; car c'est la loi de la dispute de ne point tenir pour certain ce de quoi il est question, mais d'en suposer pour un tems l'incertitude, afin de chercher sans prejugé les raisons & les fondemens de la croiance que l'on en a (h). 3. Que selon saint Augustin l'opiniâtreté à defendre ses erreurs fait l'heretique, mais que pour eux ils avoient été toujours soumis à la discipline de l'Eglise. Platine en particulier representa l'innocence de ses actions; qu'il n'avoit jamais oublié de se confesser & de communier une fois l'an, & qu'il n'étoit jamais sorti de sa bouche aucun terme contre le symbole des Apôtres, ou qui sentît l'heresie. *Nullum mihi facinus impingi potest, non furtum, non latrocinium, non sacrilegium, non de peculatus, non parricidium, non rapina, non simonia. Vixi ut Christianum decebat: confessionem & communionem in anno semel præsertim intermisi nunquam. Nil ex ore meo exivit quod contra symbolum esset, aut hæresim saperet.* Il remarque que personne ne temoignoit plus d'attachement aux antiquitez païennes que le Pape, qui ramassoit toutes les vieilles statuës pour en orner son palais (i) &c. Tout cela n'empêcha pas que le Pape ne flêtrit le nom d'Academicien, & qu'il ne declarât heretiques tous ceux qui parleroient desormais d'Academie, ou tout de bon ou en raillant. (k) *Veteres Academicos sequebamur, novos contemnentes qui in rebus ipsis nil certi ponebant. Paulus tamen hæreticos eos pronunciavit qui nomen Academiæ vel serio vel joco deinceps commemorarent. Juncta est hæc ignominia Platoni, ipse se tueatur.* J'ai lu en plus d'un endroit, mais je ne sçaurois à present en citer aucun, que ce Pape fut si ennemi des sciences, qu'il defendit de prononcer le mot de College, ou d'Academie.

Ceux

(e) *Ibid.*

(f) *Platina ib. fol. 358. verso.*

(g) *Ibid. fol. 359.*

(h) In dubium, inquit Paulus disputando Deum vocabatis. Quod quidem omnibus Philosophis & Theologis nostrorum temporum objici potest qui & animas & Deum & omnes intelligentias separatas disputandi ac veri inveniendi causa in dubium plerumque vocant. *Ibid.* Voiez l'article *Maldonat*, pag. 2015.

(i) Cum nemo eo hujus rei studiosior esset, quippe qui & statuas veterum undique ex tota urbe conquisitas in suas illas ædes quas sub Capitolio extruebat congereret. *Ibid.*

(k) *Ibid. fol. 359. verso & fol. 360.*

l'autre. Les prisonniers n'obtinrent leur liberté qu'au (G) bout d'un an. Le Pape faisoit esperer à Platine qu'il lui procureroit quelque bon établissement, & il l'empêcha ainsi de sortir de Rome. Deux ans se passerent dans la vaine attente de l'effet de ces promesses; après cela le Pape mourut d'apoplexie *. Son successeur Sixte IV. donna à Platine la charge de Bibliothecaire du Vatican †. Platine se trouva par ce moien dans son élement. Il y vêcut fort tranquille jusques à l'année 1581. qu'il mourut de peste β. Il laissa à Pomponius Lætus la maison qu'il avoit bâtie au mont Quirinal, avec le bosquet de lauriers d'où l'on tiroit les couronnes poëtiques ‡. Je donnerai le catalogue (H) de ses écrits. Le Sieur Daniel Guillaume Mollerus, Professeur dans l'Academie d'Altorf, a publié un Ecrit ⸸ curieux, qui m'a bien servi pour la construction de

* *Tiré de Platine in vita Pauli II.*

† *La Bibliotheque du Vatican fut dressée par ce Pape.* Jovius ib.

β *Voiez la remarque A. lettre l.*

‡ *Jovius ibid.*

⸸ *Intitulé Disputatio circularis de Platina. Altdorf. d. 17. Febr. 1694.*

Ceux qui ont parlé ainsi se sont lourdement abusez, Paul II. ne condamna pas ceux qui parleroient d'Academie dans la signification de College, & de maison où l'on enseigne les sciences. Il ne condamna que l'esprit sceptique & pyrrhonien des beaux esprits de son tems, qui sous pretexte de philosopher à la maniere de Platon, le fondateur de l'ancienne Academie, reduisoient tout en problême, & se faisoient craindre par raport aux fondemens de l'Evangile.

(G) *Qu'au bout d'un an.*] Ceci convainc de mensonge l'Abbé Tritheme, qui a dit que nôtre Platine ne fut delivré de prison que par Sixte IV. après la mort de Paul deux. (a) *Multas à Paulo Papa II. calamitates sustinuit, adeo ut bonis omnibus & dignitate spoliatus post equulei suspensionem in carcerem crudelissime detrusus, usque ad mortem ipsius Pauli detentus sit, qui à Sixto mox liberatus &c.* Quand un Auteur a fait lui-même l'histoire de ses malheurs, il faut s'en fier à lui, & ne pas croire qu'il ait besoin de nos amplifications. Tritheme se devoit regler à cette maxime, & consulter la vie de Paul II. composée par celui dont il a donné l'éloge: il y eût apris la veritable durée de sa prison, & ne l'eût pas alongée, & ne tromperoit pas encore aujourd'hui beaucoup de gens. *A Paulo II. in carcerem conjectus, mensesque quattuor ipsos detentus est, donec à successore Sixto IV. liberatus* (b).

(H) *Je donnerai le catalogue de ses écrits.*] Le principal est l'histoire des Papes depuis saint Pierre jusques à Sixte IV. auquel il la dedia. On en parle diversement: les Protestans y trouvent assez leur compte, & ont mis cet Auteur dans le catalogue des temoins de la verité (c). Voiez ci-dessous le passage d'Illyricus. Quelques Catholiques Romains l'accusent de peu de sincerité & de diligence. Neanmoins Panvinius n'a pas fait scrupule de publier cette histoire, avec des notes de sa façon, & d'y ajoûter la vie des Papes depuis Sixte IV. jusques à Pie IV. Cicarella poursuivant ce même projet, y a joint la vie des Papes depuis Pie V. jusqu'à Clement VIII. Cet ouvrage de Platine fut imprimé la premiere fois à Venise l'an 1479. *in folio.* (d) Olearius s'est donc trompé, qui a cru que l'édition de Nuremberg 1481. est la premiere. Vous trouverez cette remarque (e) dans la dissertation du Sieur Mollerus, avec la liste de plusieurs autres éditions. Celle dont je me sers n'y est pas; elle est de Lion 1512. in 8. On y trouve ces paroles à la fin: *Excellentissimi historici Platyna in vitas summorum Pontificum usque ad Julium II. Ponti. Maxi. præclarum opus fœliciter explicit. Endem. impressum à Gilberto de Villiers Borbonnio: impensis honestissimi viri domini Vincentii de Prothonariis & Constantini Fradin. Anno domini millesimo quingentesimo duodecimo. Die vero XXII. mensis Februarii.* Le commencement de ce discours est fort trompeur: il porte à croire que la vie de Platine s'est étenduë jusques au Pontificat de Jules II. & neanmoins il paroît par des vers Latins, imprimez la même année, & dans la même imprimerie, que Platine deceda sous Sixte quatriéme. Barthelemi Aristophilus Auteur d'un poëme Latin inseré dans le recueil des vers funebres publiez en l'honneur de Platine, dit dans son petit preambule qu'aiant succedé par le choix de Sixte à la charge de Bibliothecaire que Platine venoit de laisser vacante, & se trouvant logé dans la même chambre que Platine avoit occupée, il avoit senti &c. Le Sieur Mollerus n'a pas oublié la liste de quelques versions Allemandes, Italiennes, & Françoises de ce livre de Platine. Il parle d'une version Françoise imprimée à Paris l'an 1519. *in fol.* mais il ne dit rien d'une autre version plus moderne, faite par le Sieur Coulon, & publiée à Paris *in 4.* l'an 1651. Quant au passage d'Illyricus que j'ai promis, il contient ces termes: (f) *Etsi* Platina *turpiter & impudenter* Papis *adulatus sit: tamen nimia ipsorum turpitudine ac malitia coactus aliquando, etiam subindicat* Babyloniæ Meretricis *nefanda scelera. In* Marcellino *queritur* Paparum *scelera eo excrevisse, ut vix apud* Deum *misericordiæ locum reliquerint: avaritiam, superbiam, neglectum* Doctrinæ, *& Religionis simulationem, mores etiam in prophanis detestandos, propalam esse, ut inde laudem quærere videantur. In* Pontificibus *post millesimum annum, subinde repetit,* Omnem pietatem & sanctitatem à Papis ad Cæsares migrasse. Je souscrirois sans beaucoup de peine au jugement que Robert Chreyghton a porté de cet ouvrage de Platine. *Platinam,* dit-il (g), *auctorem siccum & strigosum sæpe verba, sæpe sensus, multoties rerum experientia, nonnunquam integritas destituunt. Et quod magis miremur nunquam lapsus est gravius quam in Eugenii vita, sub cujus temporibus floruit.*

Voici le titre des autres livres de Platine. *De naturis rerum: epistola ad diversos: de honesta voluptate & valetudine: de falso & vero bono: contra amores: de vera nobilitate: de optimo cive: Panegyricus in laudem Bessarionis: oratio ad Paulum II. de pace Italia componenda & bello Turcico indicendo: de flosculis linguæ Latinæ.* On imprima à Lion chez Gryphius l'an 1541. *in 8.* à la suite de *Cælii Apicii de re culinaria libri decem*, cet autre livre. P. (h) *Platina Cremonensis viri undecunque doctissimi de tuenda valetudine, natura rerum & popina scientia ad amplissimum D. D. B. Roverellam S. Clementis Presbyterum Cardinalem libri decem.* Ce travail étoit indigne de cet Auteur, & je ne m'étonne point que Sannazar s'en soit moqué par cette épigramme,

Ingenia & mores vitasque obitusque notasse
Pontificum, arguta lex fuit historia.
Tu tamen hinc lauta tractas pulmenta culina;
Hoc Platina est ipsos pascere pontifices.

N'aiant point le livre Italien qui a pour titre *B. Scacchi Cuoco secreto di Papa Paolo II. opera, dove si tratta di diverse vivande &c. con le figure in 4. Venet. 1570.* je ne puis dire si c'est une traduction des dix livres de Platine, *de tuenda valetudine & popina scientia.* Ce livre Italien est cité d'une autre maniere par Lanzius: *Extat*, dit-il (i), *memorabilis liber artis Apicianæ* de culina & architriclini officio di M. Bartholomeo Scappi cuoco secreto di Papa Pio V. qui nunc præfectus est (*ait* (1) *ille*) nostris intimis coquis, non sine ejusdem privilegio & approbatione inquisitorum hæreticæ pravitatis, *Venetiis editus anno M. D. LXXI. sed & ante hunc Bartholomæum extant Platinæ, Summi Pontificii de popina scientia libri x. ad Cardinalem Rovarellam.* Il paroît que Lanzius a été persuadé que son *Barthelemi Scappi*, nommé par d'autres *Barthelemi Scacchi* est different de Platine. Peut-être ne l'est-il pas, car *Sacchus* est le vrai nom de famille de cet Auteur.

Quant à l'histoire de Mantouë composée par Platine, le Sieur Mollerus (k) assûre que Lambecius la publia en l'année 1674. Il avouë neanmoins qu'il n'en a pu recouvrer aucun exemplaire, quelque soin qu'il se soit donné pour cela, & que Martin Difenbachius (l) soutient que cet ouvrage n'a jamais paru. L'original de cette histoire de Mantouë fut laissé par l'Auteur même à Gaudentius Merula, qui l'envoia à Oporin Libraire de Bâle, afin qu'il fût imprimé. Oporin mourut avant que de l'imprimer, & le laissa au fils aîné de son bon ami Theodore Zwinger (m). Il est certain que Lambecius le publia avec des notes à Vienne l'an 1675. *in 4.* Le 10. *Giornale de Letterati* 1676. en donne l'extrait, & nous aprend que cet ouvrage est divisé en 6. livres, & non pas en 7. comme Possevin (n) l'assûre, ou en 3. comme Vossius (o) l'a cru, & que Lambecius qui soutient contre Tritheme, Angelus Rocca, Raphael Volaterran, Boissard, & Vossius que Platine se nommoit Baptiste, & non pas Barthelemi, est combatu par un Bref du Pape qui se trouve dans la bibliotheque du Vatican. C'est le bref où Platine fut declaré Garde de cette bibliotheque; il y est nommé Barthelemi. Cette preuve n'étoit pas conuë à Vossius. Mr. Wharton (p) a observé que Richard Flemyngus qui conoissoit bien Platine, & qui l'a loüé pompeusement (q), le nomme Barthelemi.

(a) *Trithem. de scriptor. Eccles.* Boissard dit la même chose apud Pope Blount. *cens. Author. pag.* 339.

(b) *Bosius, de comparanda prudentia civili, à la page 377. du 2. tome des traitez* de ratione studiorum *recueillis, & commentez par le docte Mr. Crenius, à Leide 1696.*

(c) *Voiez Simon Goulart in catalogo testium veritatis col. 1904.*

(d) *In abaco Patrolog. pag. 68.*

(e) *Il auroit pu dire que le Pere Labbe* de Script. Eccl. to. 1. pag. 174. *est dans la même erreur qu'Olearius.*

(f) *Illyricus l. 19. catal. testium veritatis apud Pope Blount ubi supra pag. m. 339.*

(g) *Robertus Chreyghton, notis ad Sylvestri Sguropoli historiam Concilii Florentini Sect. 5. cap. 2.*

(h) *On a mis un P. au lieu d'un B. Le Sieur Mollerus* pag. 7. *remarque qu'on a mal mis dans le catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou* pag. 119. part. 1. *Joh. Bapt. Platina*, & pag. 182. part. 2. *Petri Platina. Ce n'est pas la faute de ceux qui ont fait le catalogue, c'est celle de ceux qui ont imprimé les Ouvrages de Platine.*

(i) Orat. *contra Italiam pag. m.* 845. 846.

(1) *M. Freher. Comm. ad Constant. Donat.*

(k) *De Platina pag. 26.*

(l) *De Henrico VII. Imperat. pag. 47.*

(m) *Difenbachius ib. apud Mollerum pag.* 27.

(n) *In apparatu sacro.*

(o) *De Histor. Latinis pag. 589.*

(p) *In append. ad Cave hist. literar. Script. Eccles. pag. 153.*

(q) *In libro 1. Lucubrationum Tiburtinarum.*

de cet article. Il remarque qu'André Corthymius a † multiplié Platine en trois, aiant parlé d'un Platine Orateur, d'un Platine Historien, & d'un Platine Pere de l'Eglise. Il remarque aussi que Barthius (I) trouve un mystere fort criminel, en ce que Platine n'a parlé ni de la resurrection, ni de l'ascension de JESUS-CHRIST. Mr. Varillas a fait (K) quelques fautes.

† *In florilegio hystorico fol. 204. n. 10. & fol. 206. n. 4.*

PLOTIN, Philosophe Platonicien, a fleuri au troisiéme siecle. C'étoit un esprit fort au dessus du commun des Philosophes, & dans lequel on remarquoit des idées d'une grande singularité. Il avoit honte d'être logé dans un corps; c'est pourquoi il ne prenoit nul plaisir à dire ni d'où il * étoit, ni de quelle famille il étoit sorti. Ce mepris pour tout ce qu'il avoit de materiel, fut cause qu'il ne voulut jamais se (A) laisser peindre: & si l'on n'eût pas trouvé un homme qui le peignit de memoire, ses disciples n'eussent pas eu à cet égard la satisfaction qu'ils demandoient. Je pense que par le même principe il refusa de se servir de (B) plusieurs choses qui passoient pour fort utiles à la santé: mais ce fut une autre raison qui le porta à rejetter l'usage des

* *On ne laisse pas de sçavoir qu'il étoit né à Lycopolis, ville d'Egypte.* Eunapius in Plotino.

(I) *Que Barthius trouve un mystere fort criminel.*] Voici les paroles de Mollerus. (a) Improbitatis *alicujus Platinam accusatum ad* Casp. Barth. animadvers. in Guil. Briton. lib. 6. Philipp. pag. 459. *provocare solent, quippe ubi verba reperire liceat sequentia Augusti hoc dictum* (*nempe* melius est Herodis porcum esse quam filium, *de quo vid.* Macrob. in jocis Augusti lib. 2. c. 4.) *illustravit renascentibus literis* B. Platina in primo suorum Pontificum nempe Domino & Deo nostro Jesu Christo. *Qui improbe tamen hoc & profane, quod vita servatoris obituque utcunque commemoratis, gloriosissimam resurrectionem è mortuis & ascensionem in cœlum, ne uno quidem verbo attigit. Caussa facile à sagacibus hominibus odoranda.* Mollerus ne demeure point d'accord que Platine ait suprimé la resurrection & l'ascension de JESUS-CHRIST, *Sed tamen Platinam*, dit-il, mortis & resurrectionis Christi *meminisse ex principio statim vitæ S. Petri inspecto apparebit ubi verba occurrunt ista:* post Christi mortem & resurrectionem completis jam diebus Pentecostes Spiritum S. accepere discipuli. Vous voiez comment il prouve que Platine a parlé de ces deux mysteres; mais il ne laisse pas de temoigner qu'il soupçonne quelque fraude dans la conduite de cet Auteur, sous pretexte que le chapitre destiné à JESUS-CHRIST ne contient rien touchant la resurrection & l'ascension du Messie. Il raporte sans le refuter le soupçon que l'on a eu, que Platine avoit en vuë d'augmenter la gloire des Papes. *Certum autem est in vita Christi descriptione neque resurrectionis è mortuis neque ascensionis in cœlum mentionem ullam esse injectam, non tam ob brevitatis caussam, ut aliqui suspicati sunt, quam ut nonnullorum ex opinione, insignior insequentes Pontifices gloria maneret* (b). J'avouë que tout ce que je comprens là-dedans, est qu'il y a bien des personnes qui se rendent ridicules, à force d'affecter beaucoup de penetration. On cherche des vuës de politique dans les choses les plus simples & les plus indifferentes. Je voudrois bien que quelcun me dît quel avantage il revient aux Papes, de ce que Platine a parlé de la resurrection & de l'ascension de JESUS-CHRIST, non pas dans le chapitre où il traite de JESUS-CHRIST, mais dans le chapitre suivant, où il traite de saint Pierre? Je croi que Platine seroit bien étonné, s'il aprenoit qu'on lui attribuë de telles finesses si peu dignes de son païs.

(a) *Mollerus ubi supra pag. 29.*

(b) *Id. ib.*

(K) *Mr. Varillas (c) a fait quelques fautes.*] La I. consiste en ce qu'il assûre que Platine náquit a Cremone. II. Il n'est pas vrai que le Cardinal Bessarion ait fait écrire à Platine la vie des Papes. III. Ni que cet ouvrage ait été écrit avant le Pontificat de Paul second. Ces deux faussetez sont clairement refutées par l'épitre dedicatoire, où Platine dit deux fois qu'il a écrit l'histoire des Papes par ordre de Sixte quatriéme. *Tu itaque Theologorum ac Philosophorum princeps Maxime Pontifex hac hominum utilitate motus simulque dignitati ecclesiasticæ consulens, non frustra* MANDASTI *ut res gestas Pontificum scriberem . . . si quid emolumenti ex hac scriptione nostra perceperint, tibi soli Pontifex optime gratias agant, cujus sanctissimo* IMPERIO *libenter* OBTEMPERAVI. IV. Il n'est pas vrai que *Paul second l'ait fait son Secretaire*, ce fut Pie second qui lui confera cette charge, & Paul second qui la lui ôta.

(c) *Dans les Anecdotes de Florence pag. 171.*

(A) *Qu'il ne voulut jamais se laisser peindre.*] Son disciple Amelius l'en pria inutilement: n'est-ce (d) pas assez, lui repondit-on, de trainer par tout avec nous cette image dans laquelle la nature nous a enfermez: croiez-vous encore qu'il faille transmettre aux siecles futurs une image de cette image, comme un spectacle digne de leur attention? Qu'il y a de grandeur dans cette pensée! il n'y a que de petites ames qui le puissent contester. Madame Des-Houlieres a fait des vers admirables (e) sur la vanité qui porte les hommes à se faire peindre. L'élevation & la profondeur de sa morale est incomparable: une Dame qui pense si noblement devoit paroitre dans le siecle de Plotin; le nôtre n'en étoit point digne, on rampe trop aujourd'hui, on fait trop de cas du corps, & des biens de la fortune. On ne voit plus de Plotins. Madame Des-Houlieres elle-même a (f) succombé à l'envie d'être peinte: elle a senti du plaisir en se voiant rajeunie par le pinceau de Mademoiselle Cheron, & en songeant qu'elle ne seroit pas inconuë par cet endroit-là, lors qu'elle ne seroit plus. Voici ce qu'elle dit de la Demoiselle qui l'a peinte.

(d) *Οὐ γὰρ ἀρκεῖ φέρειν ὃ ἡ φύσις εἴδωλον ἡμῖν περιτέθειται, ἀλλὰ καὶ εἰδώλου εἴδωλον συγχωρεῖν αὐτὸν ἀξιοῦν πολυχρονιώτερον καταλιπεῖν, ὡς δή τι τῶν ἀξιοθεάτων ἔργων.* Quasi vero non satis hanc imaginem ferre sit quam natura nobis ab initio circumdedit: etiam censes imaginis hujus imaginem diuturniorem insuper posteris ut opus spectaculo dignum relinquendum? *Porphyr. in vita Plotini init.*

(e) *Ils sont dans le Mercure Galant du mois de Novembre 1693.*

Elle me rend enfin mes premieres couleurs;
Par son art la race future
Conoitra les presens que me fit la nature:
Et je puis esperer qu'avec un tel secours,
Tandis que j'errerai sur les sombres rivages,
Je pourrai faire encor quelque bonneur à nos jours.
Oui je puis m'en flater: plaire & durer toûjours
Est le destin de ses Ouvrages.

(f) *Quand j'écrivois ceci elle étoit encore en vie. Elle est morte le 17. de Fevrier 1694.*

Rajeunir en peinture & en effigie c'est peu de chose, me dira-t-on; avoir de la joie de s'imaginer que les siecles à venir n'ignoreront pas qu'on a été jeune & belle, c'est se contenter d'un bonneur bien chimerique, me dira-t-on encore. Mais qui le sçait mieux que la Dame dont je parle; & n'est-ce pas de là qu'elle tire le fin de sa reflexion? Voici les derniers vers de son poëme.

Hé, comment pourrois-je pretendre
De guerir les mortels de cette vieille erreur,
Qu'ils aiment jusqu'à la fureur,
Si moi qui la condamne ai peine à m'en defendre!
Ce portrait dont Apelle auroit été jaloux,
Me remplit malgré moi de la flateuse attente
Que je ne saurois voir dans autrui sans courroux.
Foible raison que l'homme vante!
Voilà quel est le fond qu'on peut faire sur vous:
Toûjours vains, toûjours faux, toûjours pleins d'injustices,
Nous crions dans tous nos discours
Contre les passions, les foiblesses, les vices
Où nous succombons tous les jours.

Cela donne un grand relief au triomphe que Plotin remporta sur la foiblesse generale; & tous les vrais Philosophes doivent avoir de la joie qu'un si beau triomphe ait été reservé pour un de leurs grans Heros. Plotin fut peint, je l'avouë: mais il n'en sçut rien; Amelius mena un excellent peintre dans l'Auditoire. Ce peintre regarda Plotin autant qu'il voulut, & le peignit d'aprés l'image qu'il s'en étoit faite dans son cerveau: le portrait fut très-ressemblant, Amelius avoit pris la peine de faire corriger tous les traits qui avoient besoin d'être retouchez (g). Autre triomphe de Plotin. Il ne voulut jamais (h) dire ni le jour ni le mois de sa naissance. C'est qu'il ne souhaitoit point qu'on la celebrât avec des festins, & des sacrifices. Il ne manquoit pas de celebrer de cette maniere celle de Socrate & celle de (i) Platon. N'étoit-ce pas se detacher des fumées d'un renom immortel?

(g) *Idem Porphyr. ib. pag. 2. C.*

(h) *Voiez Porphyre dans la vie de Plotin.*

(i) *Voiez la même vie.*

Incertain si je trouverai une occasion plus naturelle d'emploier une remarque que j'ai luë dans *Furetieriana*, je la mets ici à bon compte. (k) „On reconnoît aisément les femmes coquettes à la maniere de „s'habiller, au monde qu'elles reçoivent chez elles, „à leurs domestiques, à leur façon de parler, mais „on les reconnoit aussi au nombre des copies qu'elles „font faire de leurs portraits. Une de ces femmes „s'étant fait peindre un jour par Mademoiselle le Hay, „elle fit faire cinq copies de son portrait. Eh mon „Dieu, dit un Cavalier, pourquoi cette femme fait-„elle faire tant de portraits? *Quoniam multiplicatæ „sunt iniquitates ejus*, dit agreablement Mademoiselle „le Hay.„

MARQUE d'une Coquette.

(k) *Furetieriana, pag. 171. édit. de Hollande.*

(B) *De plusieurs choses qui passoient pour fort utiles à la santé.*] Il ne se servit jamais ni de preservatifs, ni

des lavemens, qu'on lui conseilloit comme un bon remede aux douleurs de la colique; il ne crut pas qu'il fût de la bienseance †, ni de la gravité d'un vieux Philosophe d'emploier un tel remede. Il commença de fort bonne heure à paroitre très-singulier dans son goût & dans ses manieres; car à l'âge de huit ans lors qu'il alloit dejà à l'école, il ne laissoit pas d'aller trouver sa nourrice, & de lui decouvrir les mammelles afin de têter, ce qu'il faisoit avidement. Il cessa d'en user ainsi avec elle, lors qu'on l'eut grondé comme un enfant importun. A l'âge de 28. ans il eut un desir extrême d'étudier en Philosophie: on le recommanda aux plus celebres professeurs d'Alexandrie; mais il n'en fut point content, il revenoit de leurs leçons tout melancholique. Un de ses amis aiant sçu la cause de ce degoût, n'y trouva point de meilleur remede que de le mener aux leçons d'Ammonius. Il ne conjectura point mal; car dès que Plotin eut ouï ce Philosophe, il confessa à son ami que c'étoit l'homme qu'il cherchoit. Il passa onze ans de suite auprès de cet excellent maître, & devint un grand Philosophe. Mais les belles conoissances qu'il avoit aquises, ne servirent qu'à lui inspirer un desir ardent d'en aquerir de nouvelles, & de sçavoir ce que disoient les Philosophes Persans & les Philosophes Indiens. Il ne perdit point l'occasion qui lui fut fournie par la guerre que l'Empereur Gordien alla faire aux Perses *: il suivit l'armée Romaine, & s'en repentit sans doute; car il eut de la peine à sauver sa vie par la fuite, après que l'Empereur eut été tué. Il avoit alors 39. ans. L'année suivante il fit un voiage à Rome, & y fit des leçons de Philosophie. A la verité il y debitoit ce qu'il avoit ouï de son maître Ammonius; mais il n'imita point l'exemple d'Erennius & d'Origene ses condisciples, qui s'étant engagez avec lui de ne point communiquer au public les plus belles choses qu'Ammonius leur avoit aprises, avoient mal observé cette convention. Pour lui il fut dix ans à Rome sans composer aucun livre, & lors qu'il en eut composé une vingtaine, il ne les communiqua qu'à des gens dont il conoissoit l'esprit judicieux. Il étoit dans sa 50. année lors que Porphyre devint son disciple. Un disciple de cette force ne pouvoit manquer de lui donner de l'occupation. Porphyre ne s'arrêtoit point à des reponses superficielles; il vouloit qu'on lui expliquât à fond les dificultez; il falut donc que Plotin (C) pour traiter plus exactement les choses, composât des livres. Il en composa 24. pendant les six ans que Porphyre fut auprès de lui, & ces 24. joints aux 21. qu'il avoit faits avant l'arrivée de Porphyre, & aux 9. qu'il composa depuis que ce disciple fut sorti de Rome, font en tout 54. livres. Ils sont divisez en six (D) Enneades, & roulent sur des matieres bien abstraites. On y peut voir trois sortes d'âges (E) de l'esprit de leur Auteur. Ses manieres en composant (F) tenoient beaucoup de la singularité qui lui étoit propre, &

† Κοιλιακῷ δὲ νόσῳ πολλάκις καταπονούμενος οὔτε κλυστῆρος ἠνέσχετο, οὐκ εἶναι πρὸς τοῦ πρεσβυτέρου λέγων ὑπομένειν τὰς τοιαύτας θεραπείας. Proinde cum sæpe colico vexaretur morbo, semper clysteres renuit negans decere senem curationes ejusmodi. *Porphyr. in vita Plotini pag. 1. au lieu de* colico *le traducteur eût dû dire* cœliaco.

* *En 243.*

ni de bains, & ne mangea pas même de la chair des bêtes privées (a). Il mangeoit (b) peu, & il se privoit souvent du pain, ce qui avec la forte meditation de son ame etoit cause qu'il ne dormoit gueres.

(C) *Que Plotin pour traiter plus exactement les choses composât des livres.*] Il est presque impossible de vuider aucune question par de simples conferences, ou par des disputes de vive voix. On donne & l'on prend aisément le change, & l'on oublie le commencement avant que d'être à la fin. Je ne m'étonne donc pas que Porphyre reduisît son maître à la necessité de s'expliquer par écrit. Plotin demeura d'accord que c'étoit le vrai moien d'instruire à fond un disciple, mais il trouvoit aussi fort necessaire qu'avant qu'il mît la main à la plume, il entendît les objections, & batît le fer dans des conferences. C'est ce qu'il repondit à un homme qui se plaignoit des frequentes interrogations & repliques de Porphyre. (c) *Nisi dubitationes interrogante Porphyrio dissolvamus, commentari oratione perpetua quicquam in librum non valebimus.* Il disputa trois jours de suite sur les doutes que Porphyre lui proposoit, touchant la maniere dont nôtre ame est unie au corps.

(D) *Divisez en six Enneades, & roulent sur des matieres bien abstraites.*] C'est à Porphyre que l'on doit attribuër l'arrangement, la division, & le titre des ouvrages de Plotin. Ils regardent presque tous la Metaphysique la plus guindée, & il semble qu'en certains points ce Philosophe ne s'éloignoit pas beaucoup du Spinozisme. Il n'y a presque point de siecle où le sentiment de Spinoza n'ait été enseigné. Cet impie n'a que le malheureux avantage d'être le premier qui l'ait reduit en systême selon la methode geometrique. Que vouloit dire Plotin quand il fit deux livres pour prouver, (d) *Unum & idem ubique totum simul adesse?* N'étoit-ce pas enseigner que l'être qui est par tout est une seule & même chose? Spinoza n'en demande pas davantage. Plotin examine dans un autre livre s'il y a plusieurs ames, ou s'il n'y en a qu'une seule: *Utrum omnes animæ una sint.* Il s'apliquoit beaucoup à l'etude des idées; il fit un livre pour examiner s'il y a des idées des choses singulieres, & un autre où il prouvoit que les objets intellectuels ne sont pas hors de l'entendement, ὅτι οὐκ ἔξω τοῦ νοῦ τὰ νοητά, *quod intelligibilia non sint extra intellectum.*

(E) *Trois sortes d'âges de l'esprit de leur Auteur.*] Les premiers & les derniers livres qu'il composa sont fort au dessous des autres. On voit dans les premiers une force qui n'a pas encore toute sa cruë, & dans les derniers une force qui n'a plus toute sa cruë. C'est dans les écrits du milieu qu'on voit une force montee au plus haut degré. Voilà donc trois ordres de livres; il y en a 21. dans le premier; 24. dans le second; 9. dans le dernier. De ces neuf, les cinq premiers étoient moins foibles que les quatre autres; tant il est vrai generalement parlant que l'esprit passe par les mêmes vicissitudes que le corps: on conoît l'âge (e) d'un Auteur aux traits de sa plume, presque aussi facilement qu'aux traits du visage. Voici les paroles de Porphyre selon la traduction Latine. *Quemadmodum verò conscripti sunt alii quidem in ætate prima, alii verò in ipso vigore vitæ: alii denique defesso jam corpore, sic ferme libri vim similem ipsi declarant. Primi namque unus atque viginti, si cum proximè sequentibus conferantur, leviorem vim habere videntur, nondum satis constans robur habentem. Qui vero medio tempore compositi sunt, virtutis florem præferunt ad summum usque vigentem. Talesque sunt quatuor & viginti (exceptis quibusdam paucis) perfectissimi. Ultimi denique novem remissiorem jam referunt facultatem; idque postremi quatuor magis quam antecedentes quinque declarant.* Cette traduction est de Marsile Ficin. Ce docte personnage n'eut pas plutôt achevé de traduire Platon, qu'il sçut de Jean Pic Comte de la Mirandole que Cosme de Medicis souhaitoit la traduction de Plotin. Marsile ignoroit cela, parce que Cosme n'avoit pas voulu lui demander tout à la fois la version de ces deux Auteurs, & qu'il avoit trouvé plus raisonnable de lui faire conoître son desir touchant Plotin, après que la traduction de Platon auroit été achevée. Marsile entreprit ce nouveau travail, & en vint à bout. Il a non seulement traduit Plotin, mais il a fait aussi des sommaires & des analyses sur chaque livre (f). C'est ce qu'on nomme les commentaires de Marsile Ficin. Ce mot est trompeur en cette rencontre; car on s'attend à voir des notes critiques sur le texte Grec, & des explications sur les passages difficiles & sur les pensées envelopées de l'Auteur: voilà ce que l'on entend par commentaire. Ici la signification de ce mot est toute autre. J'ai cru ne devoir pas laisser mon lecteur dans les tenebres de cette équivoque, comme Mr. Moreri l'y a laissé.

(F) *Ses manieres en composant tenoient beaucoup de la singularité.*] Il ne relisoit jamais ce qu'il avoit composé; il formoit mal les lettres, & ne distinguoit point les syllabes; il n'avoit nulle exactitude pour l'orthographe; toute son attention étoit sur les choses, &

(a) Οὔτε ταῖς θηριακαῖς ἀντιδότοις ἠνέσχετο, μηδὲ τῶν ἡμέρων ζώων τὰς ἐκ τοῦ σώματος τροφὰς προσίεσθαι λέγων. λουτροῦ δὲ ἀπεχόμενος. Neque theriaca antidota unquam accepit, cum nec ex animalium quoque mansuetorum corporibus capere escam se diceret. Abstinebat & balneis. *Porphyr. ib. pag. 1.*

(b) *Id. pag. 6. sub fin.*

(c) *Porphyr. ib.*

(d) Τὸ ἓν πανταχοῦ ὅλον εἶναι ἓν καὶ ταυτό. *Porphyr. pag. 4. C.*

(e) *Mr. Baillet au 1. tome des Jugemens des Savans pag. 381. & suiv. raporte beaucoup de choses curieuses sur ceci.*

(f) *On rimprima sans le Grec sa version Latine & ses commentaires à Bâle l'an 1559. in fol.*

& faisoient qu'un fidele ami lui étoit très-necessaire pour la revision de ses Ecrits. Il choisit Porphyre pour cette fonction preferablement à Gentilien Amelius, qui avoit été 24. ans son disciple, & qu'il estimoit beaucoup, comme on l'a pu voir en † un autre lieu. La consideration que les Romains eurent pour Plotin est incroiable. Il se fit des disciples jusques au milieu du Senat; & il y eut des Senateurs qui non contens d'être assidus à son auditoire, sortirent de la Magistrature pour mener une vie de Philosophe. Il inspira à des personnes de l'autre sexe une forte inclination pour l'étude de la Philosophie. Il y eut une Dame qui ‡ voulut qu'il logeât chez elle, & qui avec sa fille prenoit un grand plaisir à l'entendre. Il passoit pour un homme si habile & si vertueux tout ensemble, que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe à la veille de leur mort, lui confioient & leurs biens & leurs enfans, fils & filles, comme à une espece d'Ange gardien *. Il ne refusoit point cet embarras. Il avoit souvent la patience d'assister à la reddition des comptes des tuteurs. Il étoit l'arbitre de mille procés, & cela avec tant d'équité & d'honnêteté, qu'il ne se fit aucun ennemi pendant les 26. ans qu'il fut à Rome. Il ne trouva pas la même justice parmi toutes les personnes de sa profession; car un Philosophe ‡ d'Alexandrie qui affectoit le premier rang, n'oublia rien pour le faire mepriser, & il se servit même de l'art magique pour le perdre. Je dirai dans les remarques comment on a pretendu que les sortileges (G) de cet homme furent repoussez; & par occasion je toucherai quelque chose de l'esprit familier, & de la sagacité (H) surprenante qu'on attribue à Plotin. L'Empereur Gallien & l'Imperatrice Salonine eurent pour lui une extrême consideration; & sans les traverses de quelques Courtisans jaloux & malins, il eût obtenu ce qu'il demandoit, savoir qu'on fît rebâtir une ville de la Campanie, & qu'on la ‡ lui cedât avec tout son territoire. Il avoit dessein d'y établir une colonie de Philosophes, & d'y faire pratiquer les loix ideales de la Republique de Platon. Quelques envieux l'accuserent de s'être enrichi des pensées de Numenius: mais Amelius prit la plume pour repousser cette accusation. Longin qui s'étoit laissé prevenir contre ce grand Philosophe, fit ensuite beaucoup de cas de ses Ecrits, quoi qu'il avouē qu'il (I) y trouvoit de grandes obscuritez. Il écrivit contre son traité des idées, & contre ce que Porphyre avoit repondu

† *Dans l'article* Amelius.

‡ *Elle & sa fille se nommoient Gemina.*

* Πολλοὶ δὲ καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες ἀποθνήσκειν μέλλοντες τῶν εὐγενεστάτων φέροντες τὰ ἑαυτῶν τέκνα ἄῤῥενάς τε ὁμοῦ καὶ θηλείας, ἐκείνῳ παρεδίδοσαν μετὰ τῆς ἄλλης οὐσίας, ὡς ἱερῷ τινι καὶ θείῳ φύλακι. Multi quinetiam viri mulieres genere nobilitate pollentes cum morti jam propinquarent, filios suos tum mares tum fœminas una cum omni eorum substantia Plotino tanquam sacro cuidam divinoque custodi tradebant atque commendabant. *Porphyr. ib.*

‡ *Il s'apelloit Olympius.*

‡ *Elle devoit être apellée* Platonopolis.

(a) *Voiez Porphyre in vita Plotini.*

DE L'ESPRIT familier de Plotin.

(b) Μακάριος εἶ θεὸν ἔχων τὸν δαίμονα καὶ οὐ τοῦ ὑφειμένου γένους τὸν συνόντα. Beatus es, ô Plotine, qui habeas pro Dæmone Deum neque ex inferiori genere sis ducem sortitus familiarem. *Porphyr. ib.*

& sur ses pensées; il persevera toute sa vie dans ce train. Mais voici une chose bien admirable. Sa meditation étoit si forte, qu'il rangeoit dans sa tête tout un ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin, & il suivoit si exactement ce qu'il avoit medité, qu'il n'y changeoit rien en écrivant. On eût dit que l'original interieur de son ouvrage étoit la regle de sa plume, avec la même ponctualité, qu'un original écrit est la regle d'un copiste. Il ne perdoit point de vuë sa meditation, lors qu'on venoit l'interrompre pour quelque affaire: il transportoit son esprit sur cette affaire; il la traitoit; il la terminoit sans se detacher des idées de son ouvrage; desorte qu'après le depart de ceux qui l'avoient interrompu, il n'avoit point besoin de lire les dernieres lignes de son écrit, afin de sçavoir par où il faloit reprendre le fil. Les idées avoient toujours continué d'être presentes: il continuoit donc d'écrire sans chercher sur le papier où il en étoit demeuré, & il faisoit les liaisons tout comme s'il ne fût point sorti de sa place (a).

(G) *Que les sortileges de cet homme furent repoussez.*] Il éprouva que ses malefices retomboient sur lui-même, ce qui l'obligea d'avouër à ses amis, que Plotin avoit une ame douée d'une extrême force, puis qu'elle faisoit reflechir sur ses ennemis les traits qu'ils lui decochoient. Ce qu'il y a de plus admirable, est que Plotin s'aperçut des machinations magiques que l'on tramoit contre lui, & de l'effet qu'elles produisirent sur leur propre auteur. *Dans ce moment*, disoit-il à ses amis, *le corps d'Olympius est plissé comme une bourse; ses membres se froissent les uns les autres.* Porphyre qui donne cela pour un fait constant, tâche de le persuader par cette suposition: il dit que Plotin étoit sous la protection d'un Genie superieur à celui des autres hommes, & que ce Genie n'étoit point de ceux que l'on apelloit Demons, mais de ceux qu'on apelloit Dieux. Il conte qu'un Prêtre d'Egypte évoqua dans le temple d'Isis à Rome l'esprit familier de Plotin, en presence de Plotin même, & qu'il reconut que l'esprit qui se presenta étoit un Dieu, & non pas un simple Demon; que tout aussi-tôt il felicita (b) Plotin de cette excellente prerogative; qu'on se preparoit à questionner cet esprit, mais qu'il disparut incontinent, à cause qu'un ami commun qu'on avoit mené à ce spectacle, étouffa les oiseaux qu'on lui avoit donnez à garder. Plotin sachant que son esprit familier étoit d'un ordre si éminent, portoit avec plus d'aplication vers lui la vue de son entendement. Il composa même un livre touchant les esprits familiers, dans lequel il rechercha soigneusement la cause de leurs differences. Je remarque toutes ces choses pour deux raisons: la premiere, afin que l'on voie ici un petit échantillon de la doctrine Platonique touchant les Genies: la seconde, afin que l'on sçache que le dogme de l'Ange gardien dont on parle tant dans la Communion de Rome, & qui est un dogme de pratique, & accompagné de tout l'attirail du culte de Religion, est beaucoup plus ancien que la Religion Chretienne. Il n'y a point de systéme plus propre à faire faire fortune à la doctrine des Platoniciens bien & duëment rectifiée, que celui des causes occasionnelles. Je ne sçai ce qui en arrivera; mais il me semble que tôt ou tard on sera contraint d'abandonner les principes mechaniques, si on ne leur associe les volontez de quelques intelligences; & franchement il n'y a point d'hypothese plus capable de donner raison des évenemens, que celle qui admet une telle association. Je parle sur tout des evenemens qu'on apelle casuels, fortune, bonheur, malheur; toutes choses qui ont sans doute leurs causes reglées & determinées, par des loix generales que nous ne connoissons pas, mais qui assez vraisemblablement ne sont que des causes occasionelles, semblables à celles qui font agir nôtre ame sur nôtre corps. Voiez la savante dissertation de Mr. Dodwel (c) sur le Genie, ou sur la fortune des Empereurs. Pour revenir à Plotin, il faut dire que la superiorité de son Genie tutelaire le remplit d'une extrême confiance. Amelius le priant d'assister à ses devotions, je veux dire aux sacrifices qu'il offroit dans des jours de solennité; *c'est (d) à eux*, repondit Plotin, *à venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux.* Personne ne comprit la raison d'une si fiere reponse, & n'osa la lui demander. Vit-on jamais une Theologie plus cavaliere?

(H) *De la sagacité surprenante qu'on attribuë à Plotin.*] Une veuve (e) fort honnête femme qui demeuroit chez lui avec ses enfans, avoit perdu un colier. Plotin fit venir tous les domestiques, & les aiant bien considerez, voilà le voleur du colier, dit-il, en montrant l'un d'eux. Celui-ci nia nonobstant les coups de fouët qu'il eut à souffrir; mais enfin il confessa, & rendit le vol. Il predisoit admirablement la destinée de ses écoliers: il jugea que Polemon seroit d'un temperament amoureux, & ne vivroit pas long tems. On vit arriver ces deux choses. Porphyre avoit formé le dessein de se tuer; Plotin le devina, & le fut trouver tout-à-l'heure, & le detourna de cette pensée (f). Au reste, quoi que Plotin eût fort étudié l'astrologie, il ne (g) s'arrêta point à ses predictions: il en conut la vanité, & il refuta souvent les astrologues.

(I) Longin *avouë qu'il y trouvoit de grandes obscuritez.*] Il cherchoit avec empressement tous les livres de Plotin; & pour les avoir bien corrects, il pria Porphyre de lui communiquer son exemplaire; mais en même tems il lui écrivit ce que l'on va lire. *Hoc equidem tibi tum præsenti, tum procul absenti, tum habitanti Tyrum semper significavi, me scilicet non multa admodum Plotini librorum argumenta capere: ipsam vero scribendi formam intelligentiarumque frequentiam & quæstionum dispositionem admodum philosophicam me amare supra modum atque venerari* (h). A cet ongle on

(c) *Prælect. 2. ad Spartiani Hadrianum pag. 174. & sequent.*

(d) Ἐκείνους δεῖ πρὸς ἐμὲ ἔρχεσθαι, οὐκ ἐμὲ πρὸς ἐκείνους. τοῦτο δὲ ἐκ ποίας διανοίας οὕτως ἐμεγαληγόρησεν, οὔτ' αὐτοὶ συνεῖναι δεδυνήμεθα, οὔτ' αὐτὸν ἐρέσθαι ἐτολμήσαμεν. Illos decet ad me, non me ad illos accedere. Qua vero mente tam excelsa de se loqueretur neque intelligere ipsi potuimus, neque ausi sumus interrogare. *Porphyr. ib.*

(e) *Elle s'apelloit Chione.*

(f) *Porphyr. pag. 8.*

(g) *Idem pag. 10.*

(h) *Idem Porphyr.*

pondu pour soutenir ce traité. Plotin eut diverses incommoditez la derniere année de sa vie; un mal de gorge qui l'enroüa jusqu'à l'empêcher de parler; des ulceres aux mains & aux pieds; une grande foiblesse de vuë. Il quita Rome quand il se vit en cet état, & se fit porter dans la Campanie chez les heritiers d'un de ses amis, qui lui fournirent tout ce qui lui fut necessaire. Il eut aussi la consolation de conoître que Castricius β, qui avoit ses terres dans le voisinage, ne le laissoit manquer de rien. Il fit la plus belle mort qu'un Philosophe Paien puisse faire; car il mourut en prononçant ces paroles, † *Je fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi, à ce qu'il y a de divin dans tout l'Univers.* Il mourut à l'âge de 66. ans, la 3. année de l'Empereur Claude II. c'est-à-dire l'an 270. de l'ere Chretienne. On aprit des nouvelles tout-à-fait avantageuses (K) du bon état de son ame. Amelius qui avoit eu la curiosité de s'en informer à l'oracle d'Apollon, fut celui qui les reçut γ, & qui les distribua aux bons amis.

PLOTINE (POMPEIA) femme de l'Empereur Trajan, a été ornée de grands éloges par quelques Auteurs. Elle n'étoit pas belle, δ & il paroît par ses medailles qu'il y avoit plus de gravité que d'agrémens dans son air; mais elle avoit beaucoup de prudence, & beaucoup de modestie. Trajan l'avoit épousée avant (A) que d'avoir été adopté par Nerva. Ce qu'elle dit la premiere fois qu'elle entra dans le palais imperial est très-digne de remarque. En montant l'escalier elle ζ se tourna vers le peuple, & dit *qu'elle entroit là toute* (B) *telle qu'elle desiroit d'en sortir.* Sa conduite fut telle pendant tout le tems qu'elle regna η, qu'on n'en fit aucune plainte. Elle refusa ‡ le titre d'Auguste, tout autant de tems que son mari refusa celui de pere de la patrie. Les conseils * qu'elle donna à Trajan furent d'une merveilleuse utilité aux Provinces, puis qu'ils servirent à faire cesser une infinité d'exactions & de violences. L'union que l'on vit entre elle & Marciana sœur de Trajan, n'est pas une petite marque de sa sagesse & de son bon naturel; car ordinairement il n'y a que des querelles & des factions entre (C) les femmes & les sœurs des Princes. Elle étoit avec Trajan lors qu'il mourut à Selinunte ville de Cilicie, l'an 117. de JESUS-CHRIST, & ce fut elle ⸸ qui porta à Rome les cendres de son mari accompagnée de Tatien,

β *C'étoit l'un de ses disciples.*

† *Φέζαι πειρᾶσθαι τὸ ἐν ἡμῖν θεῖον ἀνάγειν πρὸς τὸ ἐν τῷ παντὶ θεῖον . . . ἀφῆκε τὸ πνεῦμα.* Equidem jam annitor, quod in nobis divinum est ad divinum ipsum quod viget in universo redigere, spiritumque his verbis emisit. *Porphyr. in vita Plot.*

γ *Tiré de la vie de Plotin composée par Porphyre.*

δ *Tristan, comment. histor. to. 1. pag. 428.*

ζ *Xiphilin. in Trajano.*

η *Id. ib.*

‡ *Plinius in Panegyr.*

* *Aurel. Victor. epitom. in Juliano.*

⸸ *Spartian. in Adriano c. 5. pag. m. 51.*

on connoît le lion. Ce seul trait temoigne le discernement exquis, la penetration judicieuse de Longin. On ne peut nier que la plupart des matieres que ce Philosophe examine ne soient incomprehensibles: cependant on decouvre dans ses ouvrages un genie fort élevé, fecond, vaste, & une methode serrée de raisonnemens. Si Longin avoit été un faux Critique; s'il n'avoit point eu l'esprit grand & beau, il se fût moins aperçu des tenebres de Plotin. Ceci n'est nullement un paradoxe. Il n'y a point de gens qui se plaignent moins de l'obscurité d'un livre, que ceux qui ont l'esprit confus & embarrassé, & une penetration bornée.

(K) *Des nouvelles tout-à-fait avantageuses du bon état de son ame.*] Apollon se trouva la verve si échauffée, quand Amelius le consulta sur le sort de son defunt maître, qu'il lui fit une reponse qui contient une cinquantaine de vers. Voici le precis de l'exposition que Porphyre en donne. Apollon declare que Plotin avoit été pacifique, debonnaire, vigilant; qu'il avoit continuellement élevé son ame pure vers Dieu; qu'il avoit aimé Dieu de tout son cœur; qu'il s'étoit detaché de cette miserable vie autant qu'il lui avoit été possible; & que s'élevant avec toutes les forces de son ame, & par tous les degrez que Platon enseigne, vers cette Divinité suprême qui surpasse tout entendement, il en avoit été éclairé; il avoit joui de la vision de cet être souverain, sans l'entremise des idées, mais en lui-même, & selon cette nature qui est au dessus de toute intelligence. (a) *Ἐφάνη ἐκεῖνος ὁ μήτε μορφὴν μήτε τινὰ ἰδέαν ἔχων, ὑπὲρ δὲ νοῦν καὶ πᾶν τὸ νοητὸν ἱδρυμένος. Ipsi protinus coruscavit Deus ille nec formam nec ideam aliquam habens, sed super intellectum universumque intelligibile in se ipso consistens.* Porphyre prend là un peu d'haleine, pour nous dire qu'il a été une fois en sa vie honoré de cette vision à l'âge de 68. ans; que le but (b) auquel Plotin dirigeoit toutes ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu qui remplit tout l'Univers; & qu'il étoit parvenu quatre fois à cette fin, non en puissance seulement, mais par une efficace ineffable, pendant les six ans que lui Porphyre l'avoit frequenté. Ne voilà-t-il pas la voie unitive dont les mystiques nous parlent tant? Ne peut-on pas les accuser d'être plagiaires des Platoniciens? Ne voit-on pas aussi dans cet endroit les semences du Quietisme? Mais retournons à l'oracle. Plotin avoit eu cet avantage, que lors qu'il sortoit du droit chemin, les Dieux l'y reconduisoient en le remplissant de leur lumiere; si bien qu'on avoit pu dire qu'il avoit composé ses ouvrages à la lueur des raions celestes qui éclairoient son esprit. Voilà pour ce qui regarde cette vie. Après sa mort il étoit allé à l'assemblée des bienheureux, où regne la charité, la joie & l'amour d'union de Dieu; il avoit été chez les trois Juges de l'autre monde, Minos, Rhadamanthe, Eacus, non pas pour y rendre compte de ses actions, mais pour converser avec eux, & avec les autres Divinitez qui les vont voir: en un mot il jouissoit de la vie bien-heureuse. Je ne fais point excuse de la trop grande prolixité de ces remarques. Je supose qu'on sera bien aise de voir rassemblé en un même lieu non seulement ce qui concerne la personne de Plotin, mais aussi ce qui concerne ses dogmes, autant qu'une idée generale le demande.

(A) *Avant que d'avoir été adopté par Nerva.*] Cela paroît par ces paroles du panegyrique de Pline. *Idem estis invicem*, dit-il à Trajan, *quod fuistis, probatis ex aquo, nihilque vobis felicitas addit, nisi quod scire cœpistis quam bene uterque vestrum felicitatem ferat.* Et un peu après parlant de Plotine & de Marciana, il remarque qu'elles vivoient dans le palais de l'Empereur avec la même modestie, que si elles eussent été encore d'une condition privée, *neque enim unquam periclitabuntur esse privata, qua non desierunt.*

(B) *Toute telle qu'elle desiroit d'en sortir.*] Mr. Moreri a defiguré la pensée de Plotine: il dit qu'elle *protesta en entrant la premiere fois dans le palais.... qu'elle étoit en état d'en sortir toutes les fois qu'on la souhaiteroit.* Ce n'étoit point son sens; elle souhaitoit que la grandeur de sa fortune ne lui changeât point les mœurs; & que quand elle seroit obligée de quitter son poste, elle se trouvât le même cœur & la même moderation, qu'elle avoit dans cette prise de possession du palais imperial. Ce souhait est digne d'une grande ame, & regarde un bien qui n'arrive que rarement, *honores mutant mores.*

(C) *Des factions entre les femmes & les sœurs des Princes.*] Il est bon d'ouir là-dessus le panegyriste de Trajan. *Nihil est tam pronum ad simultates quam æmulatio, in feminis præsertim: ea porro maxime nascitur ex conjunctione, alitur æqualitate, exardescit invidia, cujus finis est odium. Quo quidem admirabilius existimandum est quod mulieribus duabus in una domo, parique fortuna, nullum certamen, nulla contentio est: suspiciunt invicem, invicem cedunt, cumque te utraque effusissime diligant, nihil sua putat interesse utram tu magis ames; idemque utrique propositum, idem tenor vitæ, nihilque ex quo sentias duas esse.* On ne peut pas donner une idée plus avantageuse du merite de deux Princesses. Pline s'entendoit merveilleusement en portraits, & il a bien raison de considerer cette concorde comme un avantage dont il faloit qu'il felicitât Trajan; car la plupart du tems les Souverains sont miserables dans leur domestique, quelque heureux qu'ils puissent être au dehors, s'ils ont sous un même toit, mere, femme, sœur, belle-mere, fille, belle-fille, &c. Il n'en faut pas tant pour leur donner plus d'occupation que leur Etat ne leur en donne: la moitié ou le tiers de cela suffit. Mais quand je vois aujourd'hui des panegyristes, qui representent les Princesses non pas comme elles étoient, mais comme elles eussent été, si elles se fussent renduës conformes aux idées d'un orateur, qui s'éleve le plus qu'il peut vers le sublime: quand je considere, dis-je, cela, je soupçonne Pline d'avoir bien outré les choses.

(a) *Porphyr. in vita Plot.*

(b) *Τέλος γὰρ αὐτῷ καὶ σκοπὸς ἦν, τὸ ἑνωθῆναι καὶ πελάσαι τῷ ἐπὶ πᾶσι θεῷ. ἔτυχε δὲ τετράκις που, ὅτε συνήμην αὐτῷ, τοῦ σκοποῦ τούτου, ἐνεργείᾳ ἀρρήτῳ, καὶ οὐ δυνάμει.* Finis namque Plotino signumque erat quò aciem mentis intenderet propinquare conjungique ipsi Deo omnibus ubique præsenti: quater autem dum cum ipso versarer hunc finem est assecutus, non potentia duntaxat, inquam, sed actu quodam ineffabili consecutus. *Id. ib.*

Tatien, & de Matidie niece de Trajan. Elle rendit (D) plusieurs bons offices à Hadrien; & lui procura l'empire. Le monde a été toûjours si rempli de medisans, que la modestie de Plotine, & tant (E) d'autres bonnes & grandes qualitez qui brilloient en elle, ne la sauverent point des mauvais soupçons. On la crut amoureuse (F) d'Hadrien, & l'on imputa à cette passion toutes les grandes dignitez ausquelles il fut élevé. Quelques-uns soutiennent que Trajan ne (G) l'adopta pas, mais que Plotine tenant cachée sa mort, fit parler d'une voix languissante un autre pour lui, afin que l'on entendit qu'Hadrien étoit declaré fils & successeur de ce Prince. Il ne paroît pas qu'elle ait jamais eu d'enfans. Lors qu'elle fut morte Hadrien qui lui avoit toûjours temoigné une extrême (H) reconnoissance, ne manqua point de signaler ses regrets. Il porta le deuil pendant neuf jours; il fit des hymnes pour elle; il lui fit bâtir un temple *; il la mit au rang des Deesses †. Il lui avoit dejà fait bâtir un palais à Nîmes γ. On ne sçait rien de la famille ni de la patrie de Plotine; & il est bien étrange que les historiens de ce tems-là aient été assez negligens pour n'en rien toucher. Ils n'ont pas marqué non plus le tems de sa mort. Mr. de Tillemont ‡ croit avoir trouvé dans Dion de quoi conclure qu'elle mourut l'an 129. mais jusques à ce qu'il montre en vertu de quoi il pretend tirer cette conclusion, je ne conseillerois à personne de s'y fier. Moreri qui met la mort de Plotine à l'année 122. ne sauroit prouver ce qu'il avance. Quant à ce qu'il ajoûte qu'Hadrien lui fit bâtir à Nîmes *un Temple*, *un Palais*, *& un Amphiteatre*, il ne seroit pas plus aisé de le prouver. Spartien ne parle que ♃ d'une Basilique, sans marquer si Plotine vivoit ou ne vivoit pas alors.

* *Xiphilin in Adriano.*

† *On trouve des inscriptions dans le thresor de Gruterus où il est fait mention des Prêtres de la Déesse Plotine*, Sacerdos Divæ Plotinæ. *Voiez les commentaires de Tristan to. 1. p. 430.*

γ *Spartian. in Adrian. c. 12. pag. m. 110.*

‡ *Hist. des Empereurs vie d'Adrien pag. m. 426.*

♃ Per idem tempus in honorem Plotinæ Basilicam apud Nemausum, opere mirabili extruxit. *Spart. ib.*

POITIERS (DIANE DE) maîtresse de Henri II. & fille (A) du Comte de saint Vallier, abusa étrangement de sa faveur, soit pour amasser des richesses, soit pour admettre aux

(D) *Elle rendit plusieurs bons offices à Hadrien.*] Ce fut elle (a) qui lui menagea d'épouser la petite-niece de Trajan, & qui lui (b) procura un gouvernement au tems de l'expedition contre les Parthes, & puis le second (c) Consulat, & enfin l'Empire (d).

(E) *Bonnes & grandes qualitez qui brilloient en elle.*] Pline opose aussi souvent qu'il le peut les perfections de Trajan aux imperfections des autres Princes. Il n'oublie pas le grand point du mariage. Il dit que plusieurs hommes illustres se sont deshonorez par là, mais que pour Trajan c'est un des beaux endroits de sa gloire. *Multis illustribus dedecori fuit aut inconsultius uxor assumpta, aut retenta patientius: ita foris claros domestica (e) destruebat infamia, & ne maximi cives haberentur hoc efficiebat quod mariti minores erant. Tibi uxor in decus & gloriam cedit. Quid enim illa sanctius? Quid antiquius? Nonne si Pontifici Maximo deligenda sit conjunx, aut hanc, aut similem (ubi est autem similis) elegerit? Quam illa nihil sibi ex fortuna tua nisi gaudium vendicat! Quam constanter non potentiam tuam, sed ipsum te reveretur! . . . . Eadem quam modica cultu, quàm parca comitatu, quàm civilis incessu!* Dans une (f) de ses lettres il lui donne l'eloge de très-sainte femme. *Injungis mihi jucundissimum ministerium, ut ad Plotinam sanctissimam fœminam litera tua perferantur.*

(F) *On la crut amoureuse d'Hadrien.*] Dion n'en parle pas en mots couverts. Ἐξ ἐρωτικῆς φιλίας, dit-il en un endroit, ἐρώσης αὐτοῦ διαφθαρεῖσα, dit-il en un autre. Voilà comment le monde est malin. On ne sauroit voir une femme temoigner de l'affection à un homme, & faire fort l'empressée pour le combler d'honneurs & de biens, qu'on ne s'imagine qu'elle l'aime criminellement. La difference d'âge bien loin d'imposer silence à la satire, ne fait que la provoquer. On soutient que quand la patronne est sur le retour, grande-mere, si vous voulez, son empressement à elever un jeune homme, est une plus forte marque du commerce criminel, que si elle n'avoit que 20. ans. Elle n'aimeroit pas tant sur ses vieux ans, dit un satirique, si elle ne se croioit obligee de paier les nuits qu'on lui donne, & qu'on pourroit passer ailleurs avec plus de charmes; elle s'empresseroit moins à servir, à recommander, à debourser, si elle ne vouloit faire durer le tribut. En un mot, le medisant porte ses vuës sur ces vers de Juvenal:

Cum (g) te summoveant qui testamenta merentur
Noctibus, in cœlum quos evehit optima summi
Nunc via processus, vetulæ vesica beatæ.

(G) *Que Trajan ne l'adopta pas.*] Dion (h) assûre qu'Apronien son pere qui etoit gouverneur de la Cilicie, lui avoit dit qu'on avoit tenu cachée pendant quelques jours la mort de Trajan, afin de faire reüssir l'intrigue de l'adoption; & que la chose avoit été reconnuë par la lettre de ce Prince au Senat, laquelle n'étoit point signée de sa main, mais de celle de Plotine, ce qui n'etoit jamais arrivé. Voiez comment Mr. Dodwel refute Dion dans ses doctes leçons (i) sur Spartien. Au reste, Dion n'est pas le seul qui ait dit cela. *Nec desunt*, dit un autre (k), *qui factione Plotinæ mortuo jam Trajano Adrianum in adoptionem adscitum esse prodiderint, supposito qui pro Trajano fessa voce loqueretur.* Qu'une medisance vraisemblable est malaisée à refuter!

(H) *Une extrême reconnoissance.*] Tristan (l) raporte qu'Hadrien *avoit gratifié* Plotine *de grands* legs *par testament, en cas qu'il vint à mourir le premier; ce que j'aprens*, ajoûte-t-il, *de la loi*, Si Augustæ legaveris, ff. de legat. & fideicommiss. *livre 2. qui raporte cela ainsi.* Si Augustæ legaveris, & ea inter homines esse desierit; deficit quod ei relictum est, sicuti divus Hadrianus in Plotina & proxime Imperator Antoninus in Faustinæ Augustæ persona constituit, cum ea ante inter homines esse desiisset quàm testator decederet.

(A) *Et fille du Comte de saint Vallier.*] Il s'apelloit (m) Jean de Poitiers, & il étoit d'une très-ancienne maison; car un Aymar de Poitiers „(n) ainsi surnommé, soit qu'il descendit des Comtes de Poitiers, „soit pour quelque autre raison, épousa environ l'an „1184. l'heritiere de Valentinois, en recompense de „ce qu'il avoit secouru sa mere qui étoit veuve, contre „l'Evêque de Valence qui lui faisoit une grande guer„re . . . . Ce même Aymar eut de Raimond Comte „de Toulouse son parent le Comté de Diois vers l'an „1190. & ainsi ces 2. Comtez unis demeurerent pen„dant 2. siecles dans la Maison de Poitiers, qui les „posseda par les mains de 7. Comtes successifs. Louïs „II. le dernier n'ayant point d'enfans mâles, ni gue„re d'affection pour Charles Seigneur de St. Valier „son oncle paternel, qui lui devoit succeder ou les „siens; d'ailleurs étant fort endetté par son mauvais „menage & par ses debauches, il ceda & transporta „à Charles Dauphin de France & à ses successeurs ces „Comtez, pour cent mille écus d'or, à la charge „qu'ils demeureroient inseparablement unis au Dau„phiné. Après sa mort qui arriva cette même année „1419. Louïs fils de Charles de St. Valier en voulut „prendre le titre & la possession; mais le Dauphin „devenu Roi l'obligea de lui ceder tous les droits qu'il „y pouvoit pretendre, moyennant sept mille florins „de rente perpetuelle qu'il lui assigna & aux siens.„ Quant à St. Vallier pere de Diane, il fut arrêté comme complice de la rebellion du Connetable Charles de Bourbon; & il auroit eu la tête tranchée en Greve, si sa fille ne lui eût sauvé la vie, dit-on, en accordant à François premier ce qu'on nomme derniere faveur. Voici comme Mezerai en parle dans sa grande histoire. (o) *St. Valier eut sa grace sur l'échafaut en Greve, par la beauté de Diane sa fille unique.* En un autre endroit (p) il s'exprime ainsi en parlant de la même Diane. *Les attraits de sa beauté avoient été si puissans dès l'an 1524. que toute la Cour avoit intercedé pour son pere convaincu de la rebellion de Charles de Bourbon; si bien qu'en sa faveur le Roi François lui avoit envoyé sa grace sur l'échafaut.* On ne sauroit conclure de ces deux passages que la pudicité de la fille ait été le sacrifice offert à François I. pour obtenir de lui la grace du pere. Mais voici un 3. passage, où l'historien s'explique très-clairement, sur l'oblation de cette victime propitiatoire. „(q) On fit le procés „à Saint Valier; il fut condamné à perdre la tête: „mais comme il estoit en Greve sur l'eschaffaut, au „lieu du coup mortel il reçut sa grace. On disoit que le

(a) *Spartian. in Adriano, cap. 2. pag. 23.*

(b) *Id. cap. 4. pag. 38.*

(c) *Idem pag. 40.*

(d) *Idem pag. 46.*

(e) *Conferez avec cela ce que dit Tacite au ch. 24. du 3. livre des Annales*, Ut valida divo Augusto in Remp. fortuna, ita domi improspera fuit ob impudicitiam filiæ ac neptis quas urbe depulit. *Voiez l'article de Louis VII. pag. 1875. lettre e, & celui d'Heloïse remarque G.*

(f) *La 28. du livre 9.*

(g) *Juven. sat. 1. v. 37.*

(h) *In Adriano init.*

(i) *Pag. 538.*

(k) *Spartian. c. 4. pag. 45.*

(l) *Comment. histor. to. 1. pag. 430.*

(m) *Et non pas Aymar, comme l'apelle Mezerai, hist. de Henri II. au commencement.*

(n) *Mezerai, histoire de Charles VI. pag. 578. du 2. vol.* in fol. *ad ann. 1418.*

(o) *Tom. 2. p. 936. ad ann. 1523.*

(p) *Histoire de Henri II. au commencement pag. 1058. du 2. tome.*

(q) *Mezerai. abregé chronol. to. 4. pag. m. 520. ad ann. 1523.*

aux charges, ou pour en exclure, ceux qu'elle trouvoit à propos. On avoit de la peine à croire qu'étant si âgée elle eût pu captiver de telle sorte un jeune Prince, sans (B) le secours de la magie. Mais des gens fort sensez ne recourent point à cela, & font de très-bonnes reflexions (C) sur le pouvoir d'une vieille courtisane; & ils n'oublient pas de marquer la complexion amoureuse (D) de celle-ci. Le plus grand scandale vint de ce qu'on ne doutoit pas qu'elle ne se fût abandonnée * aux desirs de François I. pour (E) sauver la vie à son pere;

* *Voiez la remarque A.*

„le Roy la luy avoit envoyée après avoir pris de Diane sa fille, âgée pour lors de quelque 14. ans, ce „qu'elle avoit de plus pretieux; eschange fort douce, „à qui estime moins l'honneur que la vie, ou qui le „fait consister dans l'esclat d'une faveur plus enviée „qu'innocente.„ L'Auteur des galanteries des Rois de France ne parle pas si rondement; mais il en dit assez pour se faire entendre de tout le monde. Je raporte ses paroles parce qu'elles contiennent des faits qui regardent l'histoire de nôtre Diane. Elle étoit fille, dit-il (a), „de Jean de Poictiers Seigneur de St. „Vallier, qui l'avoit mise fort jeune auprès de la Comtesse d'Angoulême; elle entra ensuite au service de „la Reine Claude, en qualité de fille d'honneur. St. „Vallier ne se trompa pas dans les desseins qu'il avoit „eus de s'atirer quelque protection à la Cour par les „charmes de sa fille; car on peut dire qu'elle luy „sauva la vie par les secrets ressorts qu'elle fit agir. „St. Vallier avoit eu part à la revolte du Connetable „de Bourbon, & avoit été assez malheureux pour se „laisser prendre. On luy fit son procez, & il fut condamné à avoir la tête tranchée. Diane fut si étourdie quand elle aprit cette nouvelle, qu'elle crut ne „devoir rien ménager pour garantir son pere d'un „danger si pressant. Elle s'alla jetter aux pieds du „Roy fondant en larmes, & luy demanda la grace „de celuy à qui elle devoit la vie. Elle parut à ce „Prince si belle & si touchante en cet état, qu'elle en „obtint tout ce qu'elle voulut, & fit entrer dans son „cœur l'amour sous le masque de la pitié. Elle conserva cette conquête jusques au voyage funeste que „le Roy fit en Italie; & ce Prince essaya de cacher „son infidelité à la Comtesse de Château-Brian, pour „qui il avoit toûjours de grands égards.„

(a) *Tom. 1. pag. 195. Voiez dans la remarque P une faute qu'il a commise.*

(B) *Sans le secours de la magie.*] Mr. de Thou paroit donner dans cette supposition: (b) *Diana .... amisso viro, is fuit Ludovicus Brezaus magnus Normanniæ Seneschallus, cum jam inclinata esset ætate, philtris & magicis, ut creditur, artibus adeo sibi animum Henrici devinxit, ut nunquam alienata voluntate ad exitum usque vitæ in amore illo constanter perseveraverit.* Mezerai represente exactement toutes les raisons qui faisoient croire que cette femme s'étoit servie de sortileges, & il n'en paroit pas neanmoins persuadé. „(c) A mesure que les années effaçoient les plus „beaux traits de son visage, les graces de son esprit „& son adresse s'augmenterent; de telle sorte qu'à „l'âge de 35. ans, qu'elle eût dû quitter la qualité de „belle pour prendre celle de bonne, elle se rendit „maîtresse absoluë du cœur de Henri. Et comme „c'est l'ordinaire des peuples pour rendre les Favoris „plus odieux, & la lâcheté des Princes qui s'y abandonnent plus excusable, de dire que leur affection a „été prevenuë par des charmes magiques, il y en eut „qui publierent qu'elle l'avoit ensorcelé avec des filtres. En effet c'étoit grand pitié de voir un jeune „Prince adorer un visage decoloré, plein de rides; „une tête qui grisonnoit; des yeux à demi éteints, & „quelquefois rouges & pleins de chassie; bref, à ce „qu'on tient, les restes infames de plusieurs autres, „& l'on avoit sujet de s'étonner que ni le tems, ni „l'honneur, ni les sages conseils, ni même quelque „autre objet d'entre tant de rares beautez qu'il pouvoit choisir, ne pussent lui detourner les yeux de „dessus celui-là. Mais ce n'est pas chose nouvelle ni „merveilleuse, de voir un esprit ainsi charmé sans sortilege: il s'en est vu une infinité (d) d'exemples, & „il n'est pas mal aisé d'en trouver des raisons.„ Nous allons voir ces raisons.

(b) *Thuan. l. 3. p. 58. ad ann. 1547.*

(c) *Mezerai, histoire de France, au commencement de Henri II. p. 1058. du 2. volume in folio.*

(d) *Voiez la remarque H de l'article* Caligula, *& la remarque F de l'article* Cyrus, *& la remarque A de l'article* Deilius. *Voiez aussi les articles* Lais, Lamie.

(C) *Bonnes reflexions sur le pouvoir d'une courtisane.*] Voici la suite des paroles de Mezerai qui viennent d'être citées. „Quand on n'auroit pas recours à ces qualitez secretes & semblables à celles de „l'aimant, qui se rencontrant dans certaines personnes, les joignent par une conspiration égale & mutuelle, ou en soumettant l'une à l'autre: on remarque „que ceux dans lesquels la pituite domine, ne se detachent que difficilement de leur amour, quoi qu'ils „quittent assez legerement leurs autres passions & „desseins. Avec cela les premiers liens ne se rompent presque jamais; c'est pourquoi la rencontre „d'une femme adroite & rusée, n'est pas moins dangereuse à un jeune homme qui entre dans le monde, que l'est un écueil à un pilote ignorant. Puis „le soupçon qu'il s'etoit mis dans l'esprit sur l'integrité de sa femme, le jetta plus ardemment entre „les bras d'une autre. Et enfin en amour comme „en guerre les ruses des vieux n'étant pas moins à „craindre, que la vigueur & les efforts des jeunes, „il ne faut pas s'étonner s'il fut si bien pris par les „artifices d'une femme qui en avoit tant apris.„ Ovide (e) qui étoit un si grand maitre dans l'art d'aimer, auroit pu fournir une nouvelle raison à cet historiographe de France; & peut-être que Mezerai ne l'eût pas omise dans un ouvrage Latin. Quand on est *les restes infames de plusieurs autres*, on a été en bonne école; on sçait mieux faire ses exercices; on entend mieux le manege. Quoi qu'il en soit, l'historien a raison de dire que les exemples du grand pouvoir d'une vieille courtisane ne sont point rares. Voiez la note marginale *d*.

(e) Nec quotus annus eat, nec quo sit nata require Consule: quæ rigidus munera Censor habet. Præcipuè, si flore caret, meliusque peractum Tempus, & albentes jam legit illa comas. Utilis, ô juvenes, aut hæc, aut serior ætas; Iste feret segetes; iste serendus ager. . . . . Hoc quoque militiæ est: hoc quoque quærit opes. Adde, quod est illis operum prudentia major: Solus & artifices qui facit, usus adest. Illæ munditiis annorum damna rependunt: Et faciunt curâ, ne videantur anus. Utque velis, Venerem jungunt per mille figuras. Inveniat plures nulla tabella modos. *Ovidius de arte amandi l. 2. p. 191.*

(D) *La complexion amoureuse.*] „On pouvoit apeller un enchantement sans charmes, l'amour d'un „jeune Roi pour une femme de 40. ans, & qui avoit „eu deux ou trois enfans de son mari. . . . . Le Roi „l'aimoit à cause qu'elle étoit sensible à l'amour; & „ce temperament la portoit quelquefois à chercher „ailleurs le comble du plaisir, comme elle trouvoit „en lui le comble des biens & des honneurs.„ C'est Mezerai (f) qui dit cela; il nous porte à comparer en ce point Henri II. avec un homme qui en toutes autres choses étoit infiniment éloigné du merite de ce Prince. Nous lisons dans Suetone qu'à la fleur de sa jeunesse Caligula fut éperdûment amoureux de Cesonie, qui n'étoit plus jeune, & qui avoit eu trois enfans de son mari; mais d'ailleurs elle étoit d'une chaleur de temperament la plus lascive du monde (g). Ovide l'un des plus grands maitres en ce metier, fait assez comprendre qu'une telle complexion tient lieu de cent autres choses auprès des voluptueux; & que comme l'insensibilité d'une chaste femme est un desagrément incommode, l'ardeur d'une maîtresse impudique est un merveilleux ragoût. C'est une malheureuse source d'infidelitez conjugales.

Odi (h) quæ præbet, quia sit præbere necesse,
Siccaque de lana (i) cogitat ipsa sua.
Quæ datur officio, non est mihi grata voluptas;
Officium faciat nulla puella mihi.
Me voces audire juvat sua gaudia fassas,
Utque morer memet sustineamque roget.
Aspiciam Dominæ victos amentis ocellos,
Langueat, & tangi se vetet illa diu.

Tout ceci montre que Mezerai alloit au fait: le temperament lascif de la Senechale supléoit au defaut de la jeunesse.

(f) *Abregé Chronol. 4. p. 643. ad ann. 1547.*

(g) *Voiez l'article* Caligula *pag. 764. lettre a.*

(h) *Ovid. ubi supra.*

(i) *Confer quæ Martialis epig. 61. & 105. lib. 11.*

(E) *Pour sauver la vie à son pere.*] Outre ce qui a été dit sur ce sujet dans la 1. remarque de cet article, j'observerai une circonstance que Mr. de Thou a raportée, concernant la fraieur du Comte de saint Vallier. Ce malheureux homme étant mené au suplice, fut saisi d'une telle consternation, qu'il tomba dangereusement malade. Il falut qu'on le saignât plusieurs fois, & tout cela avec la bonne nouvelle de la grace ne fut point capable de lui remettre l'esprit, & de le guerir. La fievre de saint Vallier passa depuis en proverbe. (k) *Diana .... patrem habuit Joannem Pictaviensem Sanvalerium, qui Caroli Borbonii conjurationis particeps, cum apud Sacerdotem secreto rem confessus esset à Sacerdote delatus, & ad mortem damnatus est: cum ad supplicium duceretur ex pavore in tam acutam febrem incidit, ut venia in gratiam filiæ quæ pulcritudine sua multorum procerum benevolentiam demeruerat à Francisco impetrata vix ad mentem & sanitatem sæpius misso sanguine reduci potuerit, unde Sanvaleriana febris apud nos in proverbium abiit.* Il y en a qui assûrent (l) *qu'il avoit vu la mort de si près & avec tant de frayeur, qu'étant ramené en sa maison (m) la fievre continuë le saisit si violemment qu'il en mourut.* Mr. de Thou debite que saint Vallier fut deferé par le Prêtre à qui il s'étoit confessé de son complot. Mais presque tous les historiens conviennent que deux gentilshommes Normans qui étoient de cette trame la revelerent à François

(k) *Thuan. ubi supra.*

(l) *Le P. Anselme Palais de l'honneur pag. 555.*

(m) *Voiez la remarque P.*

re; & ainsi l'on ne voioit pas sans indignation qu'une femme qui avoit servi successivement de concubine au pere & au fils, eût la principale autorité dans le Roiaume. C'est donner dans les visions chimeriques, que de pretendre (F) que les liaisons de Henri II. avec cette femme ne passerent point la belle amitié. Elle fut connuë à la Cour pendant long tems sous le nom de la grande Senechalle, & puis sous celui de la Duchesse de Valentinois. Le premier de ces deux noms lui convenoit à cause qu'elle avoit été mariée avec Louïs de Brezé, grand Senechal de Normandie, dont elle eut deux filles (G) qu'elle maria très-avantageusement. Quant à l'autre

çois I. Les uns (a) leur imputent d'avoir suivi en cela le panchant dont on accuse ceux de leur Province; les autres disent que la demarche de leur Confesseur les engagea à reveler ce secret. Mr. Varillas a suivi cette derniere opinion. Matignon & d'Argouges dit-il (b), „ s'étant confessés à Pâques à un Curé de „ leur païs, d'avoir trempé dans une conspiration „ contre l'Etat, il leur ordonna de la reveler au Roi; „ & pour leur en montrer l'exemple, partit lui-mê„ me incontinent pour en informer Brezé grand Se„ nechal de Normandie. Matignon & d'Argouges se „ croyant perdus, prirent la poste, & atteignirent le „ Roi à Saint Pierre le Moustier, où ils se jetterent „ à ses pieds, & meriterent leur grace par une deposi„ tion exacte de ce qu'ils sçavoient de la negociation „ du Connétable avec l'Empereur. „

(F) *De pretendre que les liaisons .... ne passerent point la belle amitié.*] J'admire que Mr. le Laboureur ait pu se resoudre à adopter cette chimere. Il faut l'entendre; il nous aprendra quelque chose d'assez curieux touchant l'origine de cette passion, & nous verrons que pour le moins il tombe d'accord que nôtre Diane étoit l'une des maitresses de François I. *Il y étoit encore convié*, dit-il (c), en parlant des courses de bague à quoi Henri II. se plaisoit, „ par l'a„ mour qu'il portoit à Diane de Poictiers Duchesse „ de Valentinois sa Maistresse, qui avoit esté l'objet „ de ses premieres inclinations, & qui luy avoit éveil„ lé l'esprit. On dit que le Roy François son pere, „ qui le premier avoit aimé cette Dame, luy ayant „ un jour temoigné quelque deplaisir après la mort du „ Dauphin François son fils, du peu de vivacité qu'il „ voyoit en ce Prince Henry, elle luy dit qu'il le fal„ loit rendre amoureux, & qu'elle en vouloit faire son „ Galant. Le Roy qui partageoit ses affections en„ tr'elle & la Duchesse d'Estampes, y consentit; mais „ quoy que la Cour vêquît alors fort licentieusement, „ il faut croire qu'il ne s'estoit rien passé entr'eux qui „ deust donner sujet à la medisance, & que ce fut par „ calomnie qu'on jetta par escrit dans la chambre de „ Henry, l'imprecation & la malediction prononcée „ contre Ruben (d): & mesmes (e) il n'est pas certain „ que Diane de Poictiers souffrit que cette amitié pas„ sast les bornes de la belle estime & de la galanterie. „ Pour preuve de cela; elle avoit eu des enfans de „ Louis de Brezé Comte de Maulevrier, Seneschal de „ Normandie son mary, & le Roy Henry second en „ laissa de legitimes & de naturels, sans qu'on remar„ que qu'il en soit sorty de leurs amours.„ La preuve alleguée par Mr. le Laboureur n'est point forte. Parlons mieux: elle ne signifie rien, & fait même contre lui; car sur ce pied-là il auroit eu tort de dire que François I. *partagea ses affections entre Diane de Poictiers & la Duchesse d'Estampes.* Nous ne lisons pas que ce Prince pere de plusieurs enfans, en ait jamais eu de Diane moins âgée quand il l'aimoit, que quand elle fut maitresse de Henri II. Je n'allegue point contre cette preuve la vieillesse que Varillas a donnée à la grande Senechale, lors qu'elle commença d'être aimée du Dauphin: je ne croi pas qu'elle fut à beaucoup près aussi chargée d'années que cet historien l'assûre; mais je me contente de dire deux choses; l'une que la grande Senechale pouvoit être devenuë inféconde avant l'âge de 40. ans par une incontinence trop dereglée; l'autre qu'il y a plusieurs mariages steriles entre un veuf & une veuve, qui avoient eu l'un & l'autre des enfans de leur premier mariage.

Si l'on vouloit nier l'inceste, il vaudroit mieux s'y prendre comme a fait Mr. Varillas, que comme Mr. le Laboureur; il vaudroit mieux, dis-je, nier que la Senechale eût été conuë du pere, que de nier qu'elle l'ait eté du fils. Quoi qu'il en soit, considerons les paroles du premier de ces deux Auteurs. „ (f) Je m'attens bien que l'on m'accusera d'avoir „ passé sous silence l'inceste prétendu de la même „ Duchesse de Valentinois avec le pere & le fils, „ c'est-à-dire, avec le Roi François premier, & avec „ le Roi Henri second. Mais je repons à cela deux „ choses; la premiere que de tous les Auteurs du „ temps que j'ay vus à la Bibliotheque du Roi, dans un „ recueil distribué en trente-sept volumes, je n'ai „ trouvé aucun Catholique qui ait parlé de cet in„ ceste, & que ceux de l'ancienne Religion s'en sont „ abstenus avec autant d'exactitude, que les Calvinistes „ ont témoigné d'emportement à le particulariser. „ Outre que les mêmes Calvinistes ne s'accordent pas „ dans leurs satyres, puisque les uns prétendent que „ cette Duchesse n'étant encore connuë dans le mon„ de, que sous le nom de Diane de Poitiers, s'aban„ donna au Roi François premier, dans la seule vuë „ de sauver par sa virginité la vie au Seigneur de Saint „ Vallier son pere, qui sans cela la devoit perdre dans „ quelques jours sur un échafaut, pour avoir été com„ plice de la revolte du Connêtable de Bourbon; & „ les autres soutiennent que ce fut au Connêtable de „ Montmorency, premier Ministre & Favori de Fran„ çois premier, qu'elle se prostitua.„ S'il n'est pas mieux fondé en cela, qu'en ce qu'il ajoûte touchant l'origine de la haine des Calvinistes pour la Duchesse de Valentinois, son proces est perdu; car c'est se moquer du monde, que de chercher cette origine dans le (g) testament de la Duchesse, plutôt que dans la cruelle persecution qu'ils souffrirent sous un regne, où tout dependoit des caprices de cette femme. Voilà sans doute le sophisme *à non causa pro causa.*

(G) *Deux filles qu'elle maria très-avantageusement.*] Françoise de Brezé qui étoit l'aînée (h) épousa en 1538. Robert de la Marck IV. du nom Duc de Bouillon, Prince Souverain de Sedan, cree Marechal de France l'an 1547. Louïse (i) de Brezé l'autre fille du grand Senechal, fut mariée à Claude de Lorraine Duc d'Aumale, frere du Duc de Guise qui fut tué par Poltrot. Mr. Varillas s'est fort égaré ici. (k) Il supose qu'au commencement du regne de Henri II. la Duchesse de Valentinois & le Cardinal de Lorraine chercherent mutuellement à reünir leurs interêts, afin d'affermir & d'augmenter leur credit, & que dans cette vuë le Cardinal proposa le mariage du Prince de Joinville son frere aîné avec l'aînée des filles de la Duchesse: ce qui n'aiant point reüssi, il falut que la Duchesse se contentât de marier son aînée avec le Duc d'Aumale frere puiné du Cardinal; après quoi elle maria (l) sa 2. fille avec le fils du Marechal de Fleuranges, Prince de Sedan. C'est confondre les tems & les choses; car la fille aînée de la grande Senechale épousa Robert de la Marck, Prince de Sedan, en (m) l'année 1538. Henri Robert de la Marck leur fils eût-il épousé (n) en 1558. la fille du Duc de Montpensier, si sa mere s'étoit mariee sous le regne de Henri second? Je ne dis rien d'Antoinette de la Marck, sœur de Henri Robert; laquelle fut mariée avec Damville second fils du Connetable de Montmorenci l'an 1558. selon Mr. Varillas (o); car comme il observe qu'elle *étoit presque nubile*, il échaperoit à mon objection, & je ne sçai point l'âge que la Demoiselle avoit alors. Aiant fait consulter (p) Mr. d'Hozier qui a une conoissance si profonde des familles, & de l'histoire, j'ai sçu que Françoise de Brezé fille aînée de la grande Senechale fut mariée l'an 1538. avec Robert de la Mark, & que Louïse de Brezé sa seconde fille fut mariée avec Claude de Lorraine Duc d'Aumale l'an (q) 1546. car *Guillaume de Poitiers son oncle la nomme comme femme de ce Prince dans le testament qu'il fit le 12. de Mars 1546.* Le President de la Place observe que le Duc d'Aumale se maria sous François I. à telles enseignes que le Roi ne voulut point que l'épouse (r) *fust habillee en Princesse le jour de ses nopces.* Ceci nous decouvre les illusions de l'historien moderne de l'Amiral de Coligni. Il supose que le Connetable de Montmorenci étant remonté au comble de la faveur après la mort de François I. voulut marier Coligni avec l'heritiere de Laval. Coligni n'agrea point la proposition, & substitua d'Andelot son frere. Le Connetable s'imagina que ce refus étoit fondé sur la passion de Coligni pour la Demoiselle de Breze, & pria ce jeune Seigneur (s) *de ne plus rendre des visites si frequentes à cette fille, ou que ce ne fût du moins que dans le dessein d'éprouver si elle seroit de l'humeur de sa mere.* Les visites neanmoins continuerent d'être frequentes. Après diverses intrigues que cet Auteur nous raconte, il dit que Diane aiant deux filles (t) à marier chercha des partis

(a) Franciscus Lutetia profectus ad Fanum Petri Monasteriensis ... appulit ... ibi duo Borbonii domestici natione Normani (quæ natio vulgo nt parum fida notari solet) Argugius ac Matigno Borbonium cum Cæsare convenisse atque adversus Franciscum multa moliri indicant. *Belcarius l. 17. n. 46. p. 530.*

(b) *Varillas, histoire de François I. l. 4. pag. 269.*

(c) *Addit. aux Memoires de Castelnau t. 1. p. 276.*

(d) *Voiez le chapitre 49. de la Genese. v. 4.*

(e) Ce mesmes *est ici superflu, puis que l'Auteur ne va rien dire qui soit plus fort que ce qui precede.*

(f) *Varillas, pref. de l'histoire de Henri II.*

(g) *Par lequel elle desheritoit le Duc de Bouillon son gendre en cas qu'il embrassât la nouvelle religion.*

(h) *Anselme, histoire des Officiers de la Couronne p. 179.*

(i) *Idem Palais de l'honneur pag. 448.*

(k) *Hist. de Henri II. l. 1. p. 44. 49. ad ann. 1547.*

(l) *Ibid. pag. 49.*

(m) *Le Pere Anselme ubi supra.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Ubi supra l. 7. pag. 301.*

(p) *Par Mr. Janniçon Avocat au Conseil.*

(q) *C'est peut-être à compter le commencement de l'année depuis Pâques.*

(r) *Commentaires de l'état de la religion & republique fol. 59. verso édit. 1565.*

(s) *Vie de Gaspard de Coligny, livre 2. pag. 87. édit. 1686.*

(t) *Ibid. pag. 102.*

tis

l'autre nom, elle le prit à cause que Henri II. lui donna le Duché de Valentinois. Je ne pense pas qu'au tems qu'elle se rendit chef de parti contre la Duchesse d'Etampes sous le regne de François I. elle fût aussi (*H*) âgée que Mr. Varillas l'assûre. On raconte des choses bien singulieres tant sur la fermeté (*I*) qu'elle temoigna après la mort de Henri II. que sur la durée

tis qui l'aidassent à se soutenir; & jetta les yeux sur le Prince de Joinville, & en parla au Cardinal de Lorraine. On ajoûte (*a*) que Coligni representa à ce Prince le deshonneur de cette alliance, & l'en degoûta, & qu'ensuite Diane maria sa fille au Duc d'Aumale cadet de ce Prince. Voiez la remarque Q. J'admire tous les details de cet Auteur, & les vastes commentaires qu'il fabrique sur un petit mot de Brantome. Ce sont des copies fidelles de l'esprit de Varillas, historien qui gâtera une infinité d'auteurs, si quelque chose n'y remedie. Mais sans parler de ces peches de l'histoire, disons seulement que Diane n'avoit point de filles à marier, lors que son galant Henri II. monta sur le thrône, le 31. de Mars 1547. car comme je l'ai dejà dit, l'aînée de ses 2. filles fut mariée l'an 1538. & la cadete l'an 1546.

(*a*) *Ibid. pag.* 106.

(*H*) *Aussi âgée que Mr. Varillas l'assûre.*] Il faut l'entendre parler lui-même: avertissons seulement que ce qu'il va dire se raporte à l'an 1544. (*b*) „ La Senechalle étoit Maîtresse du Dauphin, comme la (*c*) „ Duchesse l'étoit du Roi: mais il n'y avoit point „ d'autre rapport que celui-là dans leurs corps & dans „ leurs esprits. La Duchesse n'avoit jamais été plus „ belle qu'elle étoit alors. Elle n'avoit rien perdu de „ l'éclat qui l'avoit fait passer aux yeux les plus fins, & „ à ceux mêmes de l'Empereur pour la beauté la plus „ accomplie de l'Europe, & la Senechalle n'avoit presque plus aucun des attraits qui avoient sauvé vingt-„ un an auparavant la vie à Saint-Vallier son pere. La „ Duchesse n'avoit que trente-un an; & l'on soupçonnoit que la Senêchalle en eût prés de soixante, le „ soin qu'on avoit pris de chercher son Extrait Baptistaire ayant été inutile . . . . la Duchesse . . . . „ ne se contraignoit point en parlant de la Senechalle, „ au lieu que celle-ci cachoit sous de feintes demonstrations de respect & de complaisance, le depit „ qu'elle avoit du mépris que l'on faisoit d'elle. C'avoit été dans cette liberté de langage qu'il étoit échapé à la Duchesse de dire, qu'elle étoit née le même „ jour que la Senêchalle avoit eté mariée. Ce discours „ offençoit d'autant plus, qu'il pouvoit être veritable; „ & qu'il reprochoit à la Senêchalle une égale impuissance de donner & de recevoir de l'amour, puis „ qu'on sçavoit qu'elle avoit demeuré long temps (*d*) „ sans trouver de mari. Elle le dissimula neanmoins „ tant que le Roi fut en parfaite santé; mais elle n'eut „ pas plûtôt apperçu que Sa Majesté commençoit à de-„ cliner, qu'elle fit sentir à la Duchesse que le temps „ approchoit de se vanger d'elle. „ Je ne sçai point d'où cet Auteur a tiré ces historiettes, mais elles me semblent un peu apocryphes. Voici de quelle maniere j'ouïs un jour raisonner contre cela. En I. lieu, disoit-on, il n'y a point d'aparence que si Diane de Poitiers avoit eu 40. ans lors du procés de Saint Vallier, les historiens eussent parlé d'elle comme d'un morceau de haut goût par raport à François I. Une femme mariée, une veuve passeront plutôt pour belles à l'âge de 40. ans, qu'une fille qui a le même âge. Elles sont plus à couvert du titre odieux de vieille femme, que l'autre ne l'est de celui de vieille fille, & par le mauvais effet des prejugez elles passeront plus aisément qu'elle pour une bonne fortune. En II. lieu Mezerai debite (*e*) que Diane n'étoit âgée que de 14. ans lors qu'elle sauva la vie à son pere. Cela est infiniment plus vraisemblable que de dire qu'elle avoit 40. ans. L'échange de la vie d'un criminel avec un vieux pucelage, n'entre pas aussi aisément dans les esprits des lecteurs, que si l'on debite comme Mezerai, que la personne qui fit ce troc n'étoit âgée que de 14. ans, & même cela excuse mieux la faute de François premier. III. Si la Senechale avoit eu près de 60. ans l'an 1544. elle en auroit eu 75. à la mort de Henri II. c'est-a-dire que le jour du fameux tournoi où ce Prince reçut la blessure qui l'ôta du monde, il auroit pris (*f*) pour livrée blanc & noir, *à cause de la belle veuve qu'il servoit*: une vieille de 75. ans eût été servie sur le pied de la belle veuve. Les Protestans à qui cette femme faisoit une si cruelle guerre, & qui s'en vengeoient à coups de plume, auroient-ils oublié ce grand âge? Un jeune Roi amoureux transi & esclave d'une vieille de 70. ans, est quelque chose de si propre à être tourné en ridicule, que toutes les satires qui parurent contre Henri II. l'auroient dechiré de la maniere la plus insultante, & la plus bouffonne sur sa vieille carcasse de maîtresse, si la Duchesse de Valentinois avoit eu cet âge-là. Le silence des satiriques qui se contentent de remarquer que Diane étoit en son automne, c'est-à-dire entre 40. & 50. ans, me paroît une puissante raison contre Varillas. Mais ce n'est point là le principal de l'objection: on insistoit plus sur ce que Brantome raconte dans ses Memoires des Dames galantes. Il dit (*g*) que 2. ans après la mort de ce Prince les ennemis de la Duchesse de Valentinois la rechercherent d'amitié. Elle auroit donc vêcu pour le moins 77. ans; d'où viendroit donc que selon Brantome (*h*) elle mourut à l'âge de 70. ans & demi? IV. On a de la peine à croire qu'en 1544. la Duchesse d'Etampes n'eût que 31. ans si cela étoit elle n'en eût eu que 13. quand elle devint maîtresse de François I. Passe pour cela, mais elle étoit fille d'honneur de Madame la Regente avant qu'elle fût aimée du Roi, & je doute qu'en ce tems-là où l'éducation des enfans alloit moins vite que dans nôtre siecle, une fille de 12. ans fût assez faite pour entrer fille d'honneur chez la Regente. V. *La jalousie* engage les Dames de Cour aussi bien que les autres à des discours emportez, & à des mensonges violens, je ne le nie pas. Mais quand on se voit exposée aux yeux perçans d'une faction ennemie, on tâche de ne point dire des choses manifestement absurdes, ni des mensonges grossiers, & connus de toute la Cour. On ne pourroit point dire que la Duchesse d'Etampes eût rien retenu de cette conduite, si elle avoit osé dire qu'elle étoit née le jour que la Senechalle se maria. Personne n'ignoroit à la Cour de France la date du deshonneur de la Duchesse: le retour d'Espagne de François I. étoit une epoque trop insigne pour s'échaper de la memoire. Or c'étoit aussi l'époque des galanteries de la Demoiselle de Heilli. La Cour ne se souvenoit guere moins de la grace qui fut envoiée sur l'échaffaut à St. Vallier: par consequent on sçavoit la date du deshonneur de la Senechalle, & l'on n'ignoroit pas que les époques des galanteries de ces deux Dames se suivoient de près. Puis donc qu'il étoit connu à toute la Cour que la fille de St. Vallier ne se maria au grand Senechal de Normandie (*i*) qu'après que François I. eut joui d'elle, il faudroit que la Duchesse d'Etampes eût été folle, si elle avoit osé dire ce que Mr. Varillas lui attribuë: *Je suis née le même jour que la Senechalle se maria.* Car on la pouvoit convaincre d'imposture, & de mauvaise plaisanterie très-facilement. Nous verrons (†) ci-dessous que toutes ces reflexions ne sont pas justes.

(*b*) *Varillas, hist. de François I. livre* 11. *p.* 97. *édit. de Holl.*

(*c*) *C'est-à-dire la Duchesse d'Etampes.*

(*d*) *Cela n'est pas vrai: voiez la derniere remarque P.*

(*e*) *Abregé Chronol. to.* 4. *p.* 520. *cela s'accorde avec ce qu'il dit au tome* 2. *de sa grande histoire pag.* 1058. *que Diane agée de* 35. *ans, se fit aimer du Dauphin. La Planche dans son histoire de François II. s'accorde à cela:* Des son jeune aage, *dit-il p.* 14. elle racheta de son pucelage la vie du Sieur de Sainct Vallier son pere, & depuis par un malheur fatal de la France, estant en l'Autonne de son aage avoit possedé le Roy Henry.

(*f*) *Brantome, éloge de Henri II. pag.* 39. *du* 2. *tome.*

(*g*) *Tome* 2. *p.* 328.

(*h*) *Ibid. pag.* 228.

(*i*) *Cela est faux, voiez la remarque P.*

(†) *Dans la remarque P.*

L'Auteur des galanteries des Rois de France a copié toutes ces erreurs de Mr. Varillas; & les a même renduës pires en raportant à (*k*) l'annee 1547. ce que l'autre avoit raporté à l'an 1544. De là naissent plusieurs nouvelles faussetez. La Demoiselle de Heilli n'avoit que dix ans lors que le Roi coucha avec elle: St. Vallier obtint sa grace l'an 1526. La prise d'Epernai & de Chateau-Thierri, & le traité de Crespi sont posterieurs à l'an 1546. Voici une autre faute de cet Auteur. Il dit (*l*) que François I. devint *insensible pour toutes les autres personnes de la Cour*, par la passion qu'il conçut pour *Mademoiselle* d'Heilé, dès qu'il fut revenu d'Espagne, & que *Diane qui etoit mariée depuis long tems avec Louis de Brezé Senechal de Normandie, tâcha de se consoler du changement* de ce Prince *par les marques d'amour que lui donnoit le Dauphin.* Il faut sçavoir que Henri II. n'avoit que 8. ans lors que son pere revint d'Espagne l'an 1526. sçachez de plus qu'il ne fut Dauphin qu'en 1536. & que Diane etoit veuve lors que le Dauphin conçut de l'amour pour elle. Jugez si le narré de l'Auteur des galanteries est bien exact.

(*k*) *Tom.* 1. *pag.* 204. *édit. de l'an* 1695.

(*l*) *Pag.* 187.

(*I*) *La fermeté qu'elle temoigna après la mort de Henri II.*] Voici ce que Brantome nous en aprend. (*m*) „ Il fut dit & commandé à Madame la Duchesse „ de Valentinois, sur l'aprochement de la mort du „ Roy Henry second, & le peu d'espoir de sa santé, „ de se retirer en son hostel de Paris, & n'entrer plus „ en sa chambre, autant pour ne le perturber en ses „ cogitations à Dieu, que pour inimitie qu'aucuns luy „ portoient. Estant donc retirée, on luy envoya demander quelques bagues & joyaux qui appartenoient „ à la Couronne, & eut à les rendre. Elle demanda „ soudain à Monsieur l'harangueur, comment, le Roy „ est-il mort? Non, Madame, respondit l'autre, mais „ il ne peut gueres tarder. Tant qu'il luy restera un „ doigt de vie donc, dit-elle, je veux que mes enne-„ mis

(*m*) *Dames galantes, tome* 2. *p. m.* 327.

rée (K) de sa beauté. Elle fut mortelle ennemie (L) des Protestans; & c'étoit sans doute l'une des plus remarquables scênes de la grande comedie qui se joüe dans le monde, que le zêle de religion qu'une telle femme faisoit paroître. S'il y a quelque chose dans les memoires de Brantome qui soit non seulement fade, mais digne d'execration, c'est la bassesse qu'il a eüe d'encenser la memoire de cette Duchesse, & d'aplaudir aux (M) complaisances excessives de Henri

„ mis sçachent, que je ne les crains point; & que je ne leur obeïray tant qu'il sera vivant. Je suis encor invincible de courage; mais lors qu'il sera mort, je ne veux plus vivre aprés luy; & toutes les amertumes qu'on me sçauroit donner, ne me seront que douceurs au prix de ma perte; & par ainsi mon Roy vif ou mort, je ne crains point mes ennemis. Cette Dame monstra là une grande generosité de cœur; mais elle ne mourut pas, ce dira quelqu'un, comme elle avoit dit; elle ne laissa pourtant à sentir plusieurs approches de la mort; & aussi plustost que mourir elle fit mieux de vouloir vivre, pour monstrer à ses ennemis qu'elle ne les craignoit point; & que les ayant veus d'autres fois trembler & s'humilier devant elle, elle n'en vouloit faire de mesme en son endroit: & leur monstra si bien teste & visage, qu'ils ne sçeurent jamais luy faire desplaisir; mais bien mieux, dans deux ans ils la rechercherent plus que jamais, & rentrerent en amitié, comme je vis: ainsi qu'est la coustume des Grands & Grandes, qui ont peu de tenuës en leurs amitiés & inimitiés, & s'accordent aisement en leurs differents, comme larrons en foire, & s'aiment & haissent de mesme: ce que nous autres petits ne faisons pas; car où il se faut battre, venger, & mourir; ou en sortir par des accords bien pontillez, bien tamisez & bien solemnisez; & si ne nous entr'aimons nous mieux. „

LA DIFERENCE que Brantome observe entre la maniere dont les *Grands & Grandes* se reconcilient, & la maniere dont les petits poussent leurs querelles me fait souvenir de ce qui fut dit à un Parisien au tems des guerres de la maison d'Orleans & de celle de Bourgogne. (a) „ En ce bransle, & contraste, les affaires furent si vivement poursuivies, qu'aprés plusieurs sieges, & ruines de villes, la paix fut projectée, conclue, & arrestée à Auxerre. Car comme le Duc de Bourgongne dit à un Parisien, qui estoit allé devers luy. NOUS QUI SOMMES DU SANG, ET DU LIGNAGE DU ROY: NOUS-NOUS COURROUCEONS L'UN A L'AULTRE, QUAND IL NOUS PLAIST. ET QUAND IL NOUS PLAIST, FAISONS AUSSI LA PAIX. Monstrelet rapporte en oultre: qu'il y eut un Bourguignon, qui dist: QUE C'ESTOIT GRAND' FOLIE DE SE TUER POUR DES PRINCES, QUI S'ACCORDENT QUAND ILS VEULENT. „

(a) *Roulliard, histoire de Melun pag. 515.*

(K) *Que sur la durée de sa beauté.*] Le même Brantome nous va dire ce que c'est. (b) „ J'ai veu Madame la Duchesse de Valentinois en l'âge de soixante dix ans aussi belle de face, aussi fraiche & aussi aimable comme en l'âge de trente ans; aussi fut-elle fort aimée & servie d'un des grands Rois & valeureux du monde. Je le puis dire franchement, sans faire tort à la beauté de cette Dame; car toute Dame aimée d'un grand Roi, c'est signe que la perfection habite & abonde en elle, qui la fait aimer: aussi la beauté donnée des Cieux, ne doit estre espargnée aux demy-dieux. Je vis cette Dame six mois avant qu'elle mourût si belle encor, que je ne sçache cœur de rocher qui ne s'en fût emeu, encor qu'auparavant elle se fût rompu une jambe sur le pavé d'Orleans, allant & se tenant à cheval aussi dextrement & dispostement, comme elle avoit jamais fait; mais le cheval tomba & glissa sous elle, & pour telle rupture & maux & douleurs qu'elle endura, il eût semblé que sa belle face s'en fût changée; mais rien moins que cela: car sa beauté, sa grace, sa majeste, sa belle apparence estoient toutes pareilles qu'elle avoit toujours eu, & sur tout elle avoit une tres-grande blancheur, & sans se farder aucunement; mais on dit bien que tous les matins elle usoit de quelques bouillons composez d'or potable, & autres drogues que je ne sçay pas, comme les bons Medecins & doctes Apoticaires. Je croy que si cette Dame eût encor vescu cent ans, qu'elle n'eût jamais vieilly, fût de visage tant il estoit bien composé, fût de corps caché & couvert, tant il estoit de bonne trempe & belle habitude. C'est dommage que la terre couvre ce beau corps. „

(b) *Brant. Dames galantes tom. 2. pag. 228.*

(L) *Mortelle ennemie des Protestans.*] La cruelle persecution que les Reformez souffrirent sous le regne de Henri II. est attribuée par Theodore de Beze aux conseils de trois personnes, sçavoir le Cardinal de Lorraine, la Duchesse de Valentinois, & le Marechal de saint André. Le Cardinal, dit-il (c), *avoit la conscience du Roy comme en sa manche, la Duchesse possedoit le corps non sans grande apparence de sorcelerie, veu qu'elle avoit desja passé son aage en tresmauvaise reputation, & n'avoit rien en soy qui peust par raison (si raison y a en telles passions) attraire ni retenir le cœur d'un tel prince. Ces trois estant tousiours à l'aureille du Roy, pour luy persuader deux poincts, à savoir que la Religion estoit ennemie de toute monarchie, & principauté, & source de toute confusion: l'autre, que le vray moien de couvrir devant Dieu & les hommes tous les vices, esquels euxmesmes l'entretenoyent, estoit d'exterminer les adversaires de la Religion Romaine, feirent en sorte que dés le commencement de son Regne il n'eut rien en plus grande recommandation, que de poursuivre à outrance la persecution & destruction des Eglises, commencée par le feu Roy son pere.* Voici un temoignage de Brantome. (d) *Sur tout elle étoit fort bonne Catholique & haissoit fort ceux de la religion. Voilà pourquoi ils l'ont fort haie & mesdit d'elle.* Mais rien n'est plus fort que ce que conte Mr. Varillas. (e) „ Dans le testament qu'elle fit au temps qu'elle étoit le plus en faveur, & qu'elle ne revoqua point en mourant dix ou douze ans aprés, elle declara dans le principal article, qu'elle étoit si fortement attachée à la foi Catholique, que s'il arrivoit par malheur que les Duchesses d'Aumale & de Bouillon ses filles, pour quelque cause ou pretexte que ce fût, l'abandonnoient pour suivre quelqu'une des nouvelles sectes, elle les frustroit de sa succession, & donnoit tous ses biens aux Hôpitaux des lieux, où ils se trouveroient scituez. S'il n'y avoit qu'une de ses deux filles qui renonçât à la Foi Catholique, elle (f) lui donnoit l'autre moitié de sa succession qui lui auroit appartenu sans ce changement; & supposé que ses proches n'eussent pas le soin de faire executer sa derniere volonté avec assez d'exactitude, elle s'adressoit au Parlement de Paris, & le conjuroit par les offices qu'elle lui avoit autrefois rendus auprés du Roi Henri II. de suppléer au defaut de ses parens. „ Cet historien remarque que cet article du testament ne fut point executé; la Duchesse de Bouillon professa ouvertement la reforme, & ne laissa pas de partager également avec la Duchesse d'Aumale. L'Auteur en prend occasion de donner des loüanges à la generosité des Guises, *tant il est vrai*, s'écrie-t-il, *que la Maison de Guise a quelquefois pratiqué des actions de desinteressement & de generosité que l'on ne trouve point dans les Princes des autres Maisons.* Il n'est pas long tems sans (g) refuter le fondement de cet eloge. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Raportons un autre passage qui temoigne clairement l'aversion de la Duchesse pour ceux de la religion. (h) „ Elle n'avoit osé s'en expliquer à d'Andelot, car encore qu'elle n'aprehendât pas de vivre depuis vingt ans dans un commerce avec son Souverain defendu par les loix de l'Evangile, elle ne laissoit pas de vivre dans une delicatesse de conscience qui ne lui permettoit pas même de parler aux personnes soupçonnées d'heresie. „ Quelle extravagance! Je prie mon lecteur de reflechir sur cette bizarrerie de zêle qui est si commune.

(c) *Histoire ecclesiastique l. 2. pag. 68.*

(d) *Brant. éloge de Henri II. au 2. tome de ses Memoires pag. 9.*

(e) *Histoire de Henri II. liv. 1. pag. 36. & 37.*

(f) *L'Auteur s'exprime si mal qu'il faut deviner ce qu'il veut dire.*

(g) *Il dit pag. 49.* que le Cardinal de Lorraine qui ne negligeoit rien eut soin de faire inserer dans le contrat *du Comte d'Aumale*, des clauses si avantageuses à *ce Comte*, qu'il recueillit depuis la meilleure partie de la succession de sa belle-mere.

(M) *D'aplaudir aux complaisances de Henri II.*] Que Brantome dise tant qu'il lui plaira que la Duchesse de Valentinois eut du courage, qu'elle fut belle jusqu'à l'âge de 70. ans, qu'elle etoit bonne cavaliere, personne ne s'en formalisera. Mais on ne sçauroit souffrir qu'il ose dire qu'elle ne (i) „ conseilloit, prêchoit & persuadoit à son Roi que toutes choses grandes, hautes & genereuses. . . . . (k) Qu'elle etoit fort debonnaire, charitable, & grande aumosniere envers les pauvres, fort devote & encline à Dieu, & qu'aussi porta-t-elle pour devise un tombeau . . . comme vivante seulement en Dieu, & qu'il faut que le peuple de France prie que jamais ne vienne favorite de Roi plus mauvaise que celle-là ni malfaisante. (l) On trouva fort étrange, ce grand don & immense, que celuy nostre Roy à son avenement fit à madite Dame de Valentinois, de la confirmation de tous les Officiers de France, ainsi qu'est la coustume au changement des Regnes & des Roys, dont il en sortit une gran-

„ de

(h) *Varillas, ibid. livre 7. pag. 301. ad ann. 1558.*

(i) *Eloge de Henri II. pag. 9.*

(k) *Ibid. pag. 11.*

(l) *Ibid. pag. 10.*

ri II. Mr. de Thou s'est bien gardé d'une si indigne flaterie: il a foudroïé (N) comme il faloit le Connetable de Montmorenci, qui avec toute sa fierté ne laissa pas de ramper auprès de cette impudique. Mr. de Mezerai (O) n'a point agi en flateur. On l'a loüée * de n'avoir pas poussé sa vengeance aussi loin qu'elle pouvoit contre la Duchesse d'Etampes, après la mort de François I. Les grans biens qu'elle avoit aquis lui furent d'un grand usage après la mort de Henri II. Elle s'en servit pour apaiser la Reine Mere, & se retira dans sa belle maison d'Anet; mais non pas, dit-on, sans avoir essuié † une rude mercuriale de la part de Catherine de Medicis. Cette Reine fut épouvantée de l'offre que lui fit Tavannes, de couper le nez à la Duchesse de Valentinois: *elle lui remontra que ce seroit sa perte*; & il repondit qu'il lui seroit agreable de perir *pour éteindre le vice, le malheur du Roi & celui de la France* ‡. Pour conclusion j'examinerai le recit de ceux qui disent que son (P) pucelage sauva la vie à son pere; & je fournirai des dates qui decideront quelques disputes des historiens. C'est une honte pour eux qu'ils se soient brouillez sur des faits aussi modernes que ceux-là.

Ce

* *Varillas histoire de Henri II. livre 1. pag. m. 33. 34.*

† *Voiez la remarque O.*

‡ *Memoires de Tavanes apud le Laboureur, addit. à Castelnau to. 2. pag. 573.*

„ de finance pour le long temps que le Roy François „ avoit regné: un tel Roy pouvoit faire un tel don à „ une telle Dame, car c'estoit une partie casuelle, qui „ ne touchoit point son revenu, ny de domaine, ny „ de ses subsides & tailles, & les Roys de ce temps-là „ estoient fort liberaux de telles parties casuelles, comme je tiens de bon lieu, & leur estoit reproché s'ils „ en faisoient estat, car de cela ils en recompensoient „ leurs serviteurs, sinon depuis nos derniers Roys, „ qui en ont fait party pour eux, & les afferment, „ à cause de leurs necessitez. Encore de ces deniers „ cette Dame n'en abusa point, car elle fit bastir & „ construire cette belle maison d'Anet, qui servira „ pour jamais d'une belle decoration à la France. „ On ne peut lire cela sans indignation; on se choque moins des eloges que François de Billon lui a donnez, & qui se reduisent à ceci, c'est (a) qu'elle étoit femme de parole & bienfaisante.

(N) *Mr. de Thou .... a foudroïé comme il faloit le Connetable de Montmorenci.*] J'affoiblirois ses paroles si j'entreprenois de les traduire, c'est pourquoi je les raporte en Latin. (b) *Hæc violenta & acerba regni initia sub miti & moderato principe & qui alieno potius quam suo ingenio utretur facile Ministris tributa sunt, sed præcipue Dianæ Pictaviensi superbi & impotentis animi feminæ, apud quam plurimum gratia valebant Lotharingi fratres & Santandreanus. .... Hujus feminæ arbitrio omnia regebantur, & Momorantius ipse ut auctoritatem & potentiam quam apud regem obtinebat incolumem tueretur morem gerere, & prudentiam ad turpe obsequium flectere satagebat, pessimo exemplo summi imperii ad impotentis feminæ libidinem prostituti, quæ postremo ut jam in homines, sic & in ærarium quod hominibus imperat potestatem arripuit, expulso Joanne Vallo sanctioris ærarii quæstore, & in ejus locum suffecto Blondo Rupicuriano homine suo.* Il raporte ensuite plusieurs autres extorsions (c) que cette sangsuë du peuple emploia pour satisfaire son avarice. Mr. de Mezerai (d) remarque *qu'à la fantaisie de cette rusée*, le Roi *changea aussi-tôt toute la face de la Cour.*

(a) *Voiez le livre intitulé* Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin construit par François de Billon Secretaire, *imprimé l'an 1555. fol. 170.*

(b) *Thuan. histor. l. 3. pag. 58.*

(c) *Voiez sur cela Louïs de Reinier Sieur de la Planche dans son histoire de François II. pag. 14.*

(d) *Histoire de France to. 2. pag. 1058. ad ann. 1547.*

(O) *Mr. de Mezerai n'a point agi en flateur.*] Voici ce qu'il dit en parlant de l'état où les choses furent reduites après la mort de Henri II. (e) *La Dame de Valentinois ne subsista guere long tems à la Cour après* le Garde des Sceaux Bertrandi: *elle en fut mise dehors à l'arrivée d'Olivier qu'elle en avoit fait chasser, & on lui fit rendre honteusement les clefs du cabinet du Roi, & les pierreries de la Maison Royale qui furent données à la Reine regnante. Ce n'étoit pourtant nullement pour satisfaire Olivier, mais pour contenter le juste ressentiment de Catherine; qui n'eût pu souffrir qu'avec honte celle qui lui avoit si long tems derobé le cœur de son mari. Vous pouvez penser que cette Princesse ne la laissa pas sortir sans reproches & sans injures. Le Duc d'Aumale son gendre obtint qu'elle ne reçut pas un traitement plus fâcheux, & lui fit conserver les grans biens qu'elle avoit amassez de la confiscation des criminels, de la vente des Benefices, & par d'autres injustes voyes, parce qu'elle lui promit de l'instituer son unique heritier. Mais elle fut contrainte de donner à la Reine mere sa superbe Maison de Chenonceaux sur le Cher.* C'est un extrait mitigé de la narration (f) du Sieur de la Planche.

(e) *Ibid. tome 3. pag. 6.*

(f) *A la page 15. & 16. du livre intitulé* histoire de l'estat de France, tant de la Republique que de la Religion, sous le regne de François II.

(P) *Que son pucelage sauva la vie ...... & je fournirai quelques dates.*] J'ai sçu de Mr. d'Hozier qu'elle épousa le grand Senechal de Normandie le 29. de Mars 1514. Ainsi Mezerai nous debite un grand mensonge, quand il raporte (g) que le Roi avoit envoié sa grace à saint Vallier, *après avoir pris de Diane sa fille âgée pour lors de quelque 14 ans, ce qu'elle avoit de plus precieux.* Il est indubitable qu'il veut dire qu'elle accorda sa virginité à François premier; il se trompe donc en deux choses; il ne sçait pas qu'en 1523. elle devoit avoir pour le moins 20. ans; & qu'il y avoit 8. ou 9. ans qu'elle étoit femme. Il est bien aparent que ses paroles ne sont que la paraphrase de celles du Sieur de la Planche que j'ai citées (h). C'est un historien dont il a porté ce jugement. *Regnier de la Planche*, dit-il (i), *étoit fils du Lieutenant general de Poitiers, esprit adroit & petillant, mais malin & imbu des opinions de Calvin, & d'ailleurs confident du Marechal de Montmorenci, par consequent ennemi des Guises.* Voilà des qualitez fort capables d'empêcher que l'on ne s'informe si la grande Senechalle étoit mariée depuis long tems, lors qu'elle sauva la vie à son pere. Ceux qui trouvent du mystere dans les moindres choses, s'imaginent que ce ne fut pas sans raison que François I. s'exprima ainsi dans la remission de saint Valier. *Comme puis n'agueres nostre cher & feal cousin Conseiller & Chambellan le Comte de Maulevrier grand Seneschal de Normandie, & les parens & amis charnels de Jean de Poictiers sieur de S. Valier, nous ayent en tres-grande humilité supplié & requis avoir pitié & compassion dudit de Poictiers sieur de S. Valier &c.* On se garda bien, disent ces speculatifs, de toucher à l'alliance qui étoit entre le grand Senechal & le criminel, on n'eut garde de dire qu'il intercedoit pour le pere de sa femme: on craignit que cela ne fit songer aux soupçons & aux medisances qu'on avoit à craindre, vû la jeunesse & la beauté de la Dame qui avoit sollicité pour la vie de son pere. Mais laissons là ces vaines subtilitez, & considerons plutôt la remarque de Varillas. Il n'a *trouvé*, dit-il (k), *aucun Catholique qui ait parlé de cet inceste, ceux de l'ancienne religion s'en sont abstenus avec autant d'exactitude, que les Calvinistes ont temoigné d'emportement à le particulariser.* Il ne parle que des Ecrivains de ce tems-là *distribuez en trente sept volumes.* Je voudrois avoir le tems d'examiner s'il y eut des livres grans ou petits, composez par des Catholiques sous le regne de François I. ou sous le regne de Henri II. où il fût parlé de cette cause de la grace qui fut accordée à saint Vallier, & j'exhorte à bien eplucher cela tous ceux qui le peuvent faire, & qui peuvent y avoir quelque interêt. Au moins Mr. Varillas ne peut-il nier qu'au XVII. siecle, les Ecrivains Catholiques n'aient parlé des amours de François I. pour la grande Senechalle. Mr. le Laboureur (l) ne le nie point. Mr. de Mezerai en parle plus clairement que la Planche; & nous avons cité un moderne qui n'a jamais été de la religion, & qui confirme ce que l'on voudroit traiter de libelles huguenots. J'ai raporté (m) ses paroles, mais je n'ai pas observé qu'il dit faussement que la jeune Diane entra *au service de la Reine Claude en qualité de fille d'honneur* Cette Reine étoit fille de Louis XII. elle épousa François I. le 14. de Mai 1514. & ne fut Reine qu'au mois de Janvier suivant. Or Diane fut mariée à Louis de Breze le 29. de Mars 1514. elle n'a donc point été fille d'honneur de la Reine Claude. Un (n) de mes amis a eu la bonté de me marquer qu'elle perdit son mari l'an 1531. & qu'elle lui fit construire un magnifique mausolée dans l'Eglise de Nôtre-Dame à Rouën: qu'elle mourut l'an 1566. âgée de 66. ans & 27. jours, & que son corps gît à Anet. D'ailleurs Hilarion de Coste (o) remarque qu'elle mourut le 26. d'Avril 1566. De tout cela il resulte qu'elle étoit née le 31. de Mars 1500. & que la Duchesse d'Etampes habloit ridiculement, lors qu'elle s'attribuoit une si grande jeunesse en comparaison de cette rivale. Ceci nous donnera lieu de rectifier ce qui se trouve de peu exact dans les passages que j'ai raportez ci-dessus, touchant l'âge de la Duchesse de Valentinois.

Le Minime que j'ai cité insinuë assez clairement l'inceste. Citons-le un peu au long; il nous aprendra

(g) *Mezerai, Abregé Chronol. to. 4. pag. 520. ad ann. 1523.*

(h) *Dans la remarque H lettre e.*

(i) *Mezerai, histoire de France, tom. 3. pag. 16.*

(k) *Ci-dessus remarque F lettre f.*

(l) *Voiez la remarque F.*

(m) *Page 2459. lettre cc.*

(n) *Mr. Jannison, Avocat au Conseil à Paris.*

(o) *Eloges des Dames illustres tom. 1. pag. 519.*

Ce que l'on a dit dans un livre qui fut imprimé à Bâle l'an 1698. que le Duc de Guise eut dessein de se marier avec (*Q*) nôtre Senechalle n'est point vrai. C'est une de ces brouilleries qui se repandent dans les discours de conversation : les persones dont la memoire est la plus heureuse y confondent quelquefois les tems, les peres avec les fils, & les filles avec les meres &c.

☞ POLYDAMUS (VALENTIN) Medecin Italien au XVI. siecle, publia non seulement quelques * livres de medecine, mais aussi une histoire dont Bembus parle † avec assez de mepris.

* *Voiez Lindenius renovatus pag.* 1033.

† *Petrus Bembus epist.* 56. *lib.* 6. *datée du* 1. *de Mars* 1535.

PO-

dra quelques faits qui apartiennent à cet article. „ (a) Aprés la mort de Louys de Brezé son mary, le „ Roy Henri II. qui l'aymoit grandement, & qu'elle possedoit entierement, luy donna le titre de Duchesse de Valentinois, dont elle jouït jusques au „ jour de son decés, qui fut le 26. Avril de l'an 1566. „ & fut inhumée dans la belle Chapelle qu'elle avoit „ fait bastir en son Chasteau d'Anet (que les Poëtes „ de son temps appelloient Dianet) aprés avoir partagé ses biens entre sa 2. fille Louyse Duchesse d'Aumale, & les enfans de l'aisnée. Par son testament „ elle a ordonné que si elle decedoit à Paris son corps „ fust premierement porté à l'Eglise des Filles Penitentes, & delà à Anet, & fait voir l'aversion qu'elle avoit de la R. P. R. Les devises de Diane Duchesse de Valentinois, estoient plus propres à Diane Duchesse d'Angoulesme. La premiere estoit un „ dard ou une fleche, (symbole des armes de la chaste Diane, Deesse de la Chasse) avec ces mots Latins, sur un ruban qui entouroit le dard, CONSEQUITUR QUODCUMQUE PETIT, *Elle obtient tout ce qu'elle demande.* Elle témoignoit par cette „ devise la faveur qu'elle avoit prés du Roy Henri II. „ & le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit de ce Prince, „ qui ne luy pouvoit rien refuser; comme aussi sur „ tous les Grands de ce Royaume, & vers le Roy „ François I. ayant obtenu de ce Monarque la grace „ pour son pere le Seigneur de S. Valier, qui pour „ avoir favorisé la retraite de Charles Duc de Bourbon hors de la France, fut arresté prisonnier par le „ commandement du mesme Roy, & condamne à „ avoir la teste trenchée. Ce qui toutesfois ne fut „ pas execute, sa Majesté luy ayant envoyé sa grace à „ l'instance de cette Dame. . . . . Diane (b) de Poitiers avoit encore cette autre devise, de laquelle le „ corps estoit un tombeau, d'où sortoit une fleche „ entourée de quelques branches & surgeons d'un arbre verdoyant, avec ces mots : SOLA VIVIT IN ILLO, *En icelny elle vit seule*; comme voulant dire „ que la seule esperance de la resurrection nous fait „ vivre au plus profond des sepulchres. Cette belle „ devise, ny la troisiéme, qui estoit une Diane victorieuse de Cupidon, qu'elle avoit terrassé & mis sous „ ses pieds, avec cette inscription Latine, (1) OMNIUM VICTOREM VICI, *J'ay vaincu le vainqueur de tous*, ne furent pas pratiquées en effet par „ Diane Duchesse de Valentinois; mais bien par Diane Duchesse d'Angoulesme. „ Notez que tous les Auteurs que je cite representent mal la faveur que l'on obtint pour saint Vallier: elle ne fut pas aussi grande que l'on s'imagine: on ne fit que commuër la peine de mort en une prison perpetuelle, & tout-à-fait rude. Voici les termes de sa remission : (c) *Sçavoir faisons que nous à ces causes & ayant consideration ausdits services & principalement à celui que ledit grand* (d) *Senechal nous a faict comme dit est; ladite peine de mort avons de nostre certaine science, plaine puissance & authorité Royale, commué & commuons en la peine cy-apres declarée. C'est à sçavoir que ledit de Poictiers sera mis & enfermé perpetuellement entre quatre murailles de pierre, massonnées dessus & dessous, esquelles n'y aura qu'une petite fenestre par laquelle on luy administrera son boire & manger, demeurant au reste le contenu en l'Arrest de la Cour contre luy donné ou à donner en toutes autres choses en sa force & vigueur, & en tout & par tout executé entierement.* Si vous pretendiez inferer de là que tout ce qu'on conte des faveurs de Diane est faux, on vous arrêteroit bientôt par les lettres de surseance que François I. fit expedier au plus vite, ordonnant au Parlement de *tenir ledit St Valier au lieu* (e) *où il estoit*, jusques à ce que sa Majesté en ordonnât autrement. On vous citera Pasquier qui étoit persuadé, que (f) *si St Valier n'eust esté prevenu de mort, il eust à la longue esté restabli en tous ses honneurs en effet.* Si l'on ajoûte que le crime de ce prisonnier étoit des plus punissables sans remission, on vous fera bien comprendre que la derniere faveur accordée par sa fille fut paiée ce qu'elle pouvoit valoir, & au delà, car son pere se trouvoit envelopé dans un complot qui regardoit même la persone du Monarque. C'est ce que le Roi declare dans (g) ses lettres de remission.

(*Q*) *Que le Duc de Guise eut dessein de se marier avec nôtre Senechalle.*] On trouve dans le 2. tome (h) du Melange critique de litterature, que *la Duchesse de Valentinois a esté cause de la division qui est survenuë entre l'Admiral de Colligny & le Duc de Guise, laquelle a cause ensuite tant de si prodigieux & de si funestes effets. Ces deux Seigneurs joüans un jour à la paume, Mr. l'Admiral dit au Duc de Guise qu'il s'estonnoit* qu'un homme sage & de sa qualité voulût épouser une putain, *en parlant de cette Duchesse, le Duc de Guise qui l'aimoit ne pût souffrir ce discours. Il conçût de la hayne contre l'Admiral & depuis s'est déclaré son ennemi, & a cherché à le perdre; De sorte que la* putain *comme l'appelloit l'Admiral, ou la querelle qui est survenuë à son sujet a peut-estre eu plus de part au massacre de la St. Barthelemy que la Religion, qui selon les apparences n'en a esté que le prétexte; Cette Herodias avoit peut-estre demandé la teste de cet Admiral. . . . .* (i) *Je crois que cette querelle particuliére a beaucoup contribué au massacre; Ce qui me le persuade d'autant mieux est que plusieurs Historiens conviennent que depuis le massacre on a oui dire souvent au Duc de Guise qu'on avoit fait plus qu'il ne vouloit, & qu'il n'en vouloit qu'à l'Admiral.* On supose dans ce recit que le même Duc de Guise qui se voulut marier avec Diane de Poitiers, declara souvent que le massacre de la saint Barthelemi étoit allé au delà de ses intentions. C'est confondre le pere & le fils, car le Duc de Guise que l'on represente comme amoureux de la Senechalle étoit mort depuis plus de 9. ans lors que ce massacre fut fait. Mais ce n'est pas là le principal de la brouillerie; la plus grande erreur est d'avoir dit que le Duc de Guise qui avoit été l'intime ami de l'Admiral, fut amoureux de la Duchesse de Valentinois &c. rien n'est plus faux: voici la source de la meprise. L'Amiral deconseilla l'alliance de la fille de la Senechalle, & l'on crut qu'il l'avoit fait pour s'oposer à l'élevation des Guises, & ce fut l'une des causes du refroidissement de ces deux amis. Je vais vous citer un Auteur de ce tems-là. „ (k) La premiere cause de l'inimitié du deffunct sieur „ de Guyse fut telle : Deffunct monsieur de Guyse „ vostre (l) pere, desiroit que le sieur d'Aumalle espousast, pour mettre vostre maison en credit, la „ seconde fille de Madame de Valentinois. Le sieur „ de Guyse vostre frere ne pouvoit approuver ce mariage : n'osant toutesfois, pour la crainte du Roy „ Henry ouvertement y resister, s'addressa à Monsieur l'Admiral, pour le prier de luy donner advis, „ comme à son ami singulier, sur la reponse qu'il devoit faire lors qu'on luy en parleroit, adjoustant „ non sans plusieurs larmes, que à quelque pris que „ ce fust il n'y consentiroit jamais. Monsieur l'Admiral desirant le consoler en son ennuy, s'efforcea „ de l'appaiser: & apres quelques propos tenus d'une „ part & d'autre, sa conclusion fut, qu'il valloit „ mieux avoir un poulce d'authorité avec honneur „ qu'une brasse sans honneur. Mais s'estans apres cette resolution departis, tant s'en fault que le sieur de „ Guyse approuvast ce conseil, sur lequel il s'estoit le „ premier opiniastrement arresté, que pour jetter „ Monsieur l'Admiral en l'envie du Roy Henry, il „ dict à Monsieur le Mareschal de Vieille-ville, qui estoit leur ami commun, qu'il n'eust jamais estimé „ que Monsieur l'Admiral eust esté envieux de sa grandeur & de son advancement, en voulant destourner „ ce mariage. „

Il étoit d'autant plus necessaire de rectifier ceci, que de fort habiles gens y pouvoient être trompez, & s'imaginer qu'il y avoit là une anecdote très-curieuse touchant les causes du massacre de la saint Barthelemi. Les sçavans hommes de Leipsic (m) qui ont donné un extrait du Melange critique de literature, ont consideré comme un fait très-remarquable ce qu'on a lu ci-dessus touchant l'Amiral de Colligni & le Duc de Guise amant de la Senechalle &c. On ne sçauroit trop premunir certains lecteurs.

(a) *Hilarion de Coste ibid.*

(b) *Id. ib. pag.* 510.

(1) *Au cabinet des Medailles de la Bibliotheque des Minimes de la Place Royale.*

(c) *Voiez le recueil de divers Memoires imprimé à Paris l'an* 1623. *pag.* 58.

(d) *Un Prêtre lui aiant dit que deux gentilshommes Normans s'étoient confessez à lui de crime d'Etat, il en avertit la Cour, & ouït la deposition des 2. gentilshommes.*

(e) *C'est-à-dire dans la conciergerie du Palais à Paris.*

(f) *Pasquier, recherches de la France liv* 8 *ch.* 39. *pag. m.* 741.

(g) *Le dit grand Seneschal . . . nous a descouvert les machinations faictes contre nostre personne, nos enfans, & nostre royaume.* Recueil de Memoires pag. 58.

(h) *A la page* 113.

(i) *Ibid. pag.* 114.

(k) *Responsé à l'Epistre de Charles de Vaudemont Cardinal de Lorraine . . . maintenant simple gentilhomme de Hainault imprimée l'an* 1565. *Voiez aussi les Memoires de Brantome p. m.* 146. *du* 3. *volume, au discours de l'Amiral de Chastillon.*

(l) *Ce discours s'adresse au Cardinal de Lorraine.*

(m) *Voiez le Journal de Leipsic mois de Juin* 1698. *pag.* 293. 294.

POLYÆNUS, Auteur Grec d'un recueil de (*Y*) ſtratagêmes, étoit né dans la Macedoine. Il dedia cet ouvrage aux Empereurs Antonin & Verus, dans le tems qu'ils étoient en guerre avec les Parthes. Il étoit dejà fort vieux; & il leur dît que n'eût été ſon grand âge, il auroit très-volontiers porté les armes pour leur ſervice en cette rencontre, mais que cela même ne l'empêchera pas de leur fournir quelque choſe de guerrier, ſçavoir les ruſes de guerre que les anciens avoient miſes en uſage. Je ne ſçai point ſi Caſaubon a eu des autoritez plus formelles que celle-là, pour ſoutenir que Polyænus * n'avoit pas moins été homme d'épée, qu'homme de robe: mais s'il n'a eu que celle-là, je ne le crois point trop bien fondé. La profeſſion d'orateur & d'avocat qu'il lui donne eſt plus certaine, vu que Suidas l'apelle rheteur. On peut auſſi apuier l'autre profeſſion de Polyænus ſur le temoignage de Suidas, puis qu'il lui attribuë non ſeulement un ouvrage touchant la ville de Thebes, mais auſſi trois livres de Tactique, ou de l'art de ranger les armées en bataille. Cependant ce n'eſt point une preuve neceſſaire qu'un homme ait été ſoldat. Combien y a-t-il de gens qui écrivent ſur des matieres dont ils ne ſçavent que la theorie? Suidas fait mention d'un POLYÆNUS Sophiſte, nâtif de Sardes, qui vivoit (*Z*) ſous Jules Ceſar, & qui publia des plaidoiers, & trois livres du triomphe Parthique &c. Il y a un troiſiéme POLYÆNUS, qui étoit d'Athenes, & qui eſt cité dans la chronique d'Euſebe †. Je ne ſçaurois dire quel homme c'étoit. Scaliger β même n'en a pu rien dire. Ciceron γ parle d'un POLYÆNUS qui avoit paſſé pour grand mathematicien, & qui embraſſant enſuite les ſentimens d'Epicure, ſoutint que toute la geometrie étoit fauſſe.

☞ **POLITIEN** (ANGE) en Latin *Politianus*, naquit à δ Monte Pulciano dans la Toſcane le 14. de Juillet 1454. Ce fut l'un des plus (*A*) doctes, & des plus polis Ecrivains de ſon ſiecle. Il étudia le Grec ‡ ſous Andronic de Theſſalonique, & y fit de grans progrés. On aſſûre qu'il fut élevé aux bonnes lettres avec Marſile Ficin aux depens (*B*) de Coſme de Medicis. Le premier (*C*) ouvrage qui le mit en reputation fut un poëme ſur le tournoi de Julien de Medicis. Tout le monde tomba d'accord qu'il reüſſit mieux que Luc Pulci poëte illuſtre, qui decrivit dans un ouvrage ſemblable le tournoi de Laurent de Medicis frere de Julien. L'hiſtoire qu'il compoſa quelque tems après de la conſpiration des Pazzi fut infiniment eſtimée ⸸, & aiant été fait profeſſeur en langue Latine & en langue Greque à Florence, il s'attira tant d'éloges & tant d'aplaudiſſemens que les écoliers (*D*) abandonnerent l'auditoire de Demetrius Chalcondyle Grec de nation, & fort ſçavant, mais qui en comparaiſon de Politien ne faiſoit

* Polyænus ſcriptor antiquus, elegans, acutus, eruditus & quod ad rem facit haudquaquam ἀστράτευτος, ſed qui utramque militiam (ſagatam inquam & togatam) ſecutus eſt. *Caſaub. epiſt. dedicat. Polya.*

† *Euſeb. Chron. l. 1. apud Voſſium de hiſtor. Græcis pag. 404.*

β *Notis in eum locum Euſebii apud Voſſium ibid.*

γ *Academ. quæſt. l. 2.*

δ *En Latin* Mons Politianus.

‡ *Voſſius de hiſtor. Latin. pag. 628.*

⸸ *Tiré de Paul Jove élog. cap. 38.*

(*Y*) *D'un recueil de ſtratagêmes.*] Il eſt diviſé en 8. livres. Caſaubon eſt le premier qui l'ait publié en Grec. Il le publia l'année 1589. avec des notes, & avec la verſion Latine de Juſtus Vulteïus qui avoit dejà paru en 1550. Nous en avons une édition & plus belle & plus correcte depuis l'an 1690. par les ſoins de Pancratius Maaſvicius, Principal de College à Delft.

(*Z*) *Qui vivoit ſous Jules Ceſar.*] Voſſius (*a*) impute à Suidas d'avoir dit que ce Sophiſte a vécu ſous Caligula. Moreri & Konig le mettent ſous le même Empereur; mais il eſt certain que Suidas l'a placé ſous Jules Ceſar, ἐπὶ τοῦ πρώτου καίσαρος γαΐου. Charles Étienne le fait vivre ſous Ceſar, & ſous Marc Antoine, & entend par le triomphe dont Suidas fait mention celui que Marc Antoine obtint ſur les Parthes. Il a dû ſous-entendre, & il eût bien fait de le dire, que ce triomphe eſt celui de Ventidius (*b*).

(*A*) *L'un des plus doctes & des plus polis Ecrivains.*] Les jugemens ne ſont guere partagez ſur ce chapitre; & jamais peut-être aucun Auteur n'a reüni à ſon avantage les ſentimens de ſes confreres autant que Politien. Que voulez-vous de plus fort? les deux Scaligers lui ont donné de très-grands éloges. Vous trouverez cela avec pluſieurs autres paſſages avantageux dans (*c*) Pope Blount. Conſultez auſſi Mr. Baillet (*d*), & Barthius (*e*).

(*B*) *Aux depens de Coſme de Medicis.*] Boiſſard me ſervira de temoin: *Is ſumptu*, dit-il (*f*), *& promotione Coſmi Florentinorum principis, cum Marſilio Ficino bonis literis inſtitutus eſt.* Je ne ſçai d'où Mr. Varillas a pris les circonſtances ſuivantes: „ (*g*) Il étoit de „ Florence, & ſes parens vivoient dans une ſi grande „ pauvreté, qu'il fut contraint de ſe mettre à la ſuite „ de Julien, & Laurent de Medicis, lors-qu'ils aloient „ au Colége, & de porter leurs livres, afin d'avoir la „ commodité de s'en ſervir. „ Il n'eſt pas vrai que Politien fût de Florence, comme Mrs. Varillas & Bullart (*h*) l'aſſûrent, il étoit de (*i*) Monte Pulciano. Notez 1. que Coſme de Medicis mourut l'an 1464. Ainſi Politien n'auroit pu jouir des bienfaits de ce patron que juſques à l'âge de 10. ans. 2. Que Marſile Ficin étoit homme fait quand Coſme mourut: c'eſt pourquoi Boiſſard s'exprime très-mal. Politien dit dans un endroit de ſes ouvrages qu'étant fort (*k*) jeune il étudia la philoſophie Platonique ſous Marſile Ficin, & celle d'Ariſtote ſous Argyropyle.

(*C*) *Le premier ouvrage qui le mit en reputation fut un poëme ſur le tournoi.*] Citons Paul Jove: (*l*) *Politianus à prima ſtatim juventa admirabilis ingenii nomen adeptus eſt; quum novo, illuſtrique poemate Juliani Medicis equeſtres ludos celebraſſet, Luca Pulcio nobili poeta omnium confeſſione ſuperato, qui Laurentii fratris ludicrum equeſtris pugnæ ſpectaculum, iiſdem modis, & numeris decantarat.* Ces paroles inſinuent que le poëme de Luc Pulci preceda celui de Politien, & l'on ſe trouve confirmé dans cette penſée quand on prend garde que Julien de Medicis étoit cadet de Laurent. Mr. Varillas & Mr. Baillet les ont ainſi entenduës. „ (*m*) Julien de Medicis avoit remporté le prix d'un „ Tournoi, & cherchoit un Paranimphe, qui ne fut „ point inferieur à Luc Pulſy, qui s'étoit ſignalé en „ pareille ocaſion, à l'avantage de Laurent de Medi- „ cis. Politien l'entreprit; & comme il avoit aperçû, „ que le Poëme de Pulſy n'étoit pas par tout de „ même force, ... Il pilla les plus belles pen- „ ſées des Panegyriques anciens . . . . . & fit une ſi „ belle piéce, qu'aprés l'avoir luë, Pulſy voulut ſuprimer la ſienne, de honte & de dépit. „ Mr. Baillet (*n*) raporte la même choſe en d'autres termes. Mais ſi l'on en croit le même Paul Jove dans un ouvrage où il a parlé plus amplement de ces deux tournois, celui de Laurent fut poſterieur à celui de Julien, & Pulci ne fit ſon poëme qu'après avoir vu celui de Politien. (*o*) *Ejus glorioſi laboris præmium fuit triumphus Politiani divini poetæ carminibus celebratus. Nec* MULTO POST *Laurentius ut fraternis laudibus æquaretur, novum ſpectaculum periculoſiſſimæ pugnæ edidit. . . . . . Hujus quoque ſpecioſiſſimi certaminis memoriam* (*p*) *Pulcius ipſe Politiani æmulus perjucundo edito poemate ſempiternam fecit.* Cet Auteur, que je ſçache, n'a jamais dit que Pulci plein de colere & de honte ait voulu ſuprimer ſon poëme. Ce pourroit bien être une invention de Varillas, comme la pretenduë methode que Politien choiſit pour ſurpaſſer un ouvrage qui étoit encore à naître.

(*D*) *Les écoliers abandonnerent l'auditoire de Demetrius Chalcondyle.*] C'eſt Paul Jove qui nous l'aprend. (*q*) *Tantos de ſe excitavit clamores faventi juventute ut Demetrius Calchondyles vir Græcus præſtantique doctrina, uti aridus atque jejunus à Diſcipulis deſereretur.* Nous allons voir un exemple de la liberté effrenée que Mr. Varillas ſe donnoit dans ſes paraphraſes. Aprés qu'Argiropile, dit-il (*r*), „ eût quité la chaire „ Gréque de Florence, Politien s'en empara; & comme c'étoit un eſprit incomparable, qui mettoit tout „ en uſage, pour réüſſir dans ſes entrepriſes, il fit ſi „ bien valoir ſon talent, & flata ſi finement ſon auditoire qu'il donna l'excluſion à tous les Grecs, qui „ s'étoient préſentés pour la diſputer. Calchondile, „ quoi que fort humble & peu ſoigneux de ſa propre „ gloire, ne pût digerer l'afront qu'on faiſoit à ceux „ de

(*a*) *De hiſt. Græc. pag. 227. Voiez auſſi pag. 480.*

(*b*) *Plutarque* in Antonio, *& Valere Maxime* l. 6. c. 10. *parlent du triomphe de Ventidius.*

(*c*) *Pope Blount, cenſura author. pag. 357.*

(*d*) *Baillet, to. 3. pag. 88. & to. 4. p. 359. & aux jugemens ſur les poëtes tom. 3. pag. 61.*

(*e*) *Barthius, adverſ. l. 47. c. 5.*

(*f*) *Boiſſard. in Iconib. apud Pope Blount ubi ſupra.*

(*g*) *Varillas, Anecd. de Florence pag. 193.*

(*h*) *Bullart, Academ. des ſcienc. tom. 1. pag. 277.*

(*i*) *Leand. Albert. deſcript. Italiæ pag. m. 89.*

(*k*) Tenera adhuc ætate. *Polit. in fine Miſcellan.*

(*l*) *Jovius, elog. c. 38. pag. 88.*

(*m*) *Varillas, anecdotes de Flor. pag. 194.*

(*n*) *Baillet, enfans celebres ch. 27. pag. 87. 88.*

(*o*) *Jovius in vita Leonis X. lib. 1. pag. m. 15.*

(*p*) *Quelques lignes auparavant il l'avoit nommé* Aloyſius Pulcius. *Dans les éloges il l'apelle Luc. Il y avoit alors à Florence trois freres bons poëtes Luc, Louis, & Bernard Pulci.*

(*q*) *Paulus Jovius in elog. c. 38. p. m. 88.*

(*r*) *Varillas, anecdotes de Flor. pag. 179. 180.*

faisoit que des leçons seches, & decharnées. Les autres ouvrages que Politien publia, je veux dire la version Latine d'Herodien, les Miscellanées, les poësies Latines augmenterent sa reputation de plus en plus. Si sa vie eût été plus longue il eût enrichi de plusieurs † compositions excellentes la Republique des lettres, mais il mourut âgé de (E) 40. ans en 1494. Si ce que l'on conte de la cause (F) de sa mort étoit veritable, il faudroit dire que ses (G) mœurs repondoient plutôt à la laideur de son visage, qu'à la beauté de son esprit. Quelques-uns de ses poëmes

† *Voiez la preface de ses œuvres faite par Alde Manuce. Vous en trouverez des morceaux dans Gesner bibl. fol. 45.*

„ de sa Nation. Il agit auprés de Laurent de Medicis, qui l'avoit déja destiné pour montrer la Langue Gréque à ses enfans, & obtint permission d'enseigner en concurrence, & dans le même temps que Politien afin de voir qui des deux auroit plus de suite. Mais l'accent rude, dont Calchondile n'avoit jamais pû se défaire, & la dificulté qu'il avoit à prononcer quelques mots Latins, le rendirent meprisable en comparaison de Politien, dont l'agréable ton de voix, & les expressions galantes ravissoient tout le monde. Il falut que Laurent de Medicis, qui vouloit en toutes manieres retenir Calchondile à Florence, lui ménageât des auditeurs, & tâchât d'obliger Politien à vivre plus civilement avec lui. Laurent de Medicis se mit plusieurs fois en état de les réconcilier, mais il reconnut par sa propre experience, qu'il étoit plus facile de donner la paix à l'Italie, que de la faire entre deux savans. Il les empécha neanmoins de faire éclater leur ressentiment durant sa vie. „ Tout cela est fondé sur ce Latin de Paul Jove. (a) *Demetrius Chalcondyles . . . scholam Florentiæ instauraverat, desertam ab Argyropylo, & à Politiano deficientibus Græcis occupatam; sed ambitioso, peracrique æmulo, multis bonis, malisque artibus suggestum locum, & nomen defendenti Demetrius cessit; Latina præsertim facundia inferior, & ob id rarescente auditorio à juventute destitutus, quandoquidem vel apprimè doctus, facile jejunus, & hebes; lascivis & delicatis auribus videri poterat: quibus Politiani decantantis, & varios spargentis flores, jucunda argutaque vox, & salsa comitas mira dulcedine placuisset. Sed mansit Demetrio honestus gratiæ locus apud Laurentium, vel infesto, & obliquè semper incessente Politiano, qui quum neminem è Latinis sibi parem pateretur, Græcis ipsis eruditior existimari volebat. Divisit idcirco munera Laurentius, ut æmulationis lites dirimeret: & filii præceptorum contentione ad discendum accenderentur.* Cherchez tant qu'il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans ce passage de Paul Jove ni que Politien ait fait donner l'exclusion à tous les Grecs qui avoient voulu disputer la chaire, ni que Chalcondyle ait consideré cela comme un affront insuportable, ni que Laurent de Medicis lui ait menagé des auditeurs. La derniere periode de Paul Jove me semble obscure, elle signifie que Laurent partagea les charges afin de terminer les diferens de l'emulation, & d'animer à l'etude ses enfans par les disputes de leurs maitres. Il me semble que ces deux motifs ne sont guere compatibles. Mr. Bullart conte que (b) *Chalcondyles fut contraint de ceder sa charge aux brigues envieuses de Politien qui le depossëda par ses artifices*, & que Laurent de Medicis *leur donna des emplois separez afin . . . . . de leur ôter la cause de cette facheuse emulation.*

(E) *Il mourut âgé de 40. ans en 1494.*] Ce fut (c) à Florence le 24. de Septembre. Volaterran a compté plus juste que Paul Jove: celui-ci pretend (d) qu'il étoit entré dans sa 44. année, l'autre ne lui donne (e) que 40. ans. Plusieurs se trompent au tems de sa mort, ils la mettent à l'an 1509. Eber (f) & Reusnerus (g) sont de ceux-là comme Vossius l'observe. Nathan Chytræus raporte cette épitaphe de Politien comme copiée dans l'Eglise de St. Marc à Florence.

Politianus in hoc tumulo jacet Angelus, unum
Qui caput & linguas, res nova, tres habuit.
Obiit an. 1509 Septemb. 24.

C'est ce qu'on lit à la page cent dixieme du *variorum in Europa itinerum deliciæ* recueilli par Nathan Chytræus, à la 2. édition qui est celle de l'an 1599. *apud Christophorum Corvinum in* 8. mais le Pere Mabillon (h) assûre que le tombeau de Politien est sans épitaphe. Il s'accorde quant au reste avec Chytræus, & il met ce tombeau dans l'Eglise de saint Marc à Florence, & la mort de Politien a l'année 1509. Le Feuillant Saint Romuald (i) fait cette chronologie. Elle a été refutée solidement par le docte Vossius, qui s'est servi d'une preuve tirée de ce que Jean Pic de la Mirandole, Hermolaus Barbarus, & Politien moururent la même année. Le Continuateur de Palmerius l'assûre, & l'on a une lettre de Marsile Ficin où la mort de Politien est deplorée comme aiant suivi de prés celle de Jean Pic. Or tout le monde avoue que ce Jean Pic deceda l'an 1494. Voilà les preuves de

(a) *Paulus Jovius, elog. c. 29. p. m. 69.*

(b) *Bullart, Academ. des scienc. tom. 1. pag. 281.*

(c) *Vossius de histor. Lat. pag. 629.*

(d) Vix quadragesimum quartum ætatis annum attigerat. *Jovius, elog. c. 38. pag. 89.*

(e) Decessit quadragenarius. *Volaterr. lib. 21. pag. 777.* Voiez un passage de Marsile Ficin dans Vossius ib.

(f) *In Fastis apud Vossium ubi supra.*

(g) *In Diario historico apud eumd. ib.*

(h) *Mabill. in Museo Ital. to. 1. p. 178.*

(i) *Pierre de St. Romuald, abregé Chronol. to. 3. pag. m. 262. ad ann. 1509.*

Vossius. On y peut joindre ceci. Pierre Crinitus disciple de Politien temoigne (k) que les trois sçavans personages ci-dessus nommez moururent la même année que Charles VIII. fit une irruption dans l'Italie. C'est marquer fort nettement l'année 1494.

(F) *Ce que l'on conte de la cause de sa mort.*] Servons nous des termes de Mr. Varillas: „ (l) La mort „ . . . le surprit à quarante deux (m) ans. La passion „ criminelle qu'il avoit pour un de ses écoliers de haute qualité, ne pouvant être assouvie, lui donna la „ fiévre chaude. Dans la violence de l'accés il fit une „ chanson pour l'objet, dont il étoit charmé, se leva „ du lit, prit un Luth, & se mit a la chanter sur un „ air si tendre, & si pitoiable qu'il expira en achevant „ le second couplet, le même (n) jour, que Charles „ VIII. passa les Alpes pour aler à la conquête de Naples. „ C'est ainsi qu'il a plu à cet Auteur de traduire ce passage de Paul Jove: (o) *Ferunt eum ingenui adolescentis insano amore percitum, facile in letalem morbum incidisse. Correpta enim cithara, quum eo incendio, & rapida febre torreretur, supremi furoris carmina decantavit; ita, ut mox delirantem, vox ipsa, & digitorum nervi, & vitalis denique spiritus, irreverenda urgente morte, desererent.* Il y en a qui disent que ne pouvant resister à la violence de l'amour il se cassa (p) la tête contre une muraille. On raporte d'une autre maniere la mort de ce bel Esprit. „ (q) Il ne finit pas ses jours fort bien. Voicy ce qu'en dit M. „ Balsac en l'une de ses Lettres: Nous sçavons maintenant la veritable mort de Politian, que le Cardinal Bembe a deguisée dans l'Epitaphe qu'il luy a „ dressée. Comme il chantoit sur le Luth au dessus „ d'un eschalier une chanson qu'il avoit faite autrefois pour une fille qu'il aymoit, lors qu'il vint à certains Vers fort patetiques, son Luth luy tomba des „ mains & luy tomba aussi de l'eschalier en bas & se „ rompit le col. Ce Cardinal avoit dit en son Epitaphe qu'il estoit mort en chantant des Vers lugubres „ sur la mort d'Alexandre Duc de Florence, que Laurent son cousin avoit meschamment tué. „ Il y a dans ces dernieres paroles une fausseté grossiere, car cet Alexandre Duc de Florence fut tué 43. ans aprés la mort de Politien. L'épitaphe (r) de celui-ci composée par Pierre Bembus porte qu'il mourut en chantant des vers lugubres sur la mort de Laurent de Medicis. Mr. Bullart (s) debite une fausseté quand il attribuë au *Cardinal Bembe* d'avoir dit, que Politien *tomba d'un escalier comme il chantoit sur son Luth une élegie qu'il avoit composée sur la mort de Laurent de Medicis.* Les vers qu'il raporte de ce Cardinal ne contiennent rien touchant cette chûte. A quoi songe-t-on quand on allegue des passages qui nous refutent visiblement? Notez qu'il y a des gens qui disent que le conte dont Paul Jove fait mention est calomnieux. Lisez ces belles paroles de Pierius Valerianus: (t) *Angelus Politianus, nullius ignarus eruditionis, & disciplinæ, cùm in adversa Medicorum procerum tempora incidisset, inclinantibus jam Petri, quem ipse litteris instituerat, rebus, in eam incidit ægritudinem, ut in multis, & variis molestiis, cogitationibusque consolationem nullam admittere voluerit, atque ita demum dolore, mæstitiaque confectus expiraverit. Quodque illi longè fuit infelicius confictæ in eum turpitudinis fabulæ maledicentissimis obtrectationibus proscissus, calumniatusque est, utque ea gens promptissima est ad insimulandum in invidiam Petri ipsius ignominiosam aliam mortis voluntariæ causam universo terrarum orbi magna cum ejus infamia propalarunt.* Selon cela Politien ne seroit mort que du chagrin qu'il conçut en voiant la decadence de la Maison de Medicis. La Philosophie peut bien trouver en cela un defaut physique, mais non pas un defaut moral.

(G) *Les mœurs repondoient plutôt à la laideur de son visage, qu'à la beauté de son esprit.*] Il est probable que son grand attachement à la Maison de Medicis l'exposa à des calomnies infames, pendant que les Florentins entêtez de la liberté republicaine insultoient cette maison exilée, & lâchoient la bride à toutes sortes de pasquinades. N'afirmons donc point que le conte de Paul Jove ait du fondement; mais soions hardis à dire que Politien avoit contracté l'orgueil & l'envie que la science ne produit que trop. Nous avons

(k) *Crinitus de honesta discipl. l. 15. c. 9.*

(l) *Varillas ubi supra pag. 196.*

(m) *Il faloit dire à 40.*

(n) *Cela n'est pas vrai; Charles VIII. passa les Alpes avant le 24. de Septembre 1494.*

(o) *Jovius elog. c. 38. pag. 89.*

(p) Vulgo fertur obiisse Politianum, fœdi amoris impatientia capite in parietem illiso. *Vossius ubi supra pag. 629.*

(q) *Pierre de St. Romuald ubi supra.*

(r) *Elle est dans Paul Jove ubi supra pag. 90. 91.*

(s) *Bullart Academ. tom. 1. pag. 278.*

(t) *Pierius Valerianus de litterator. infelic. lib. 2. pag. 70. 71.*

poëmes furent trouvez si admirables que plusieurs sçavans (*H*) s'occuperent à les commenter. N'oublions pas qu'il fut * Prêtre & Chanoine de Florence, & precepteur † des enfans de Laurent de Medicis. On l'accuse d'avoir parlé de (*I*) la Bible très-indignement, & sur cela quelques-uns mettent en question s'il le (*K*) faut compter parmi les athées. Il y a des gens qui le ‡ justifient en niant le fait. Je croirois facilement ce que l'on debite de son goût par raport (*L*) aux Pseaumes de David, & aux Odes de Pindare. Il a été aussi accusé d'ê-tre

avons vu (*a*) qu'afin de se maintenir contre son émule il emploia indiferemment les bons moiens & les mauvais. Nous allons voir le caractere de sa presomption & de son envie. (*b*) *Erat distortis sæpe moribus, uti facie nequaquam ingenua, & liberali, ab enormi præsertim naso, subluscoque oculo perabsurda, ingenio autem astuto, aculeato, occulteque livido, quum aliena semper irrideret, nec sua, vel non iniquo judicio expungi pateretur.* Si vous aimez mieux la paraphrase de Mr. Varillas, lisez ce qui suit: „ (*c*) Il étoit fort laid „ de visage, il avoit le nez extrémement gros, & „ long, il étoit louche de l'œil gauche, & avoit l'esprit souple, & finement ambitieux. Il n'aportoit „ jamais tant d'artifice à se déguiser qu'à l'égard de „ ceux, dont il aprochoit de plus prés; il n'écoutoit „ rien avec tant d'indignation, que les loüanges d'autrui; il étoit également envieux de ses amis, & de „ ses ennemis. Personne ne composoit rien, qui fût „ à son gré; il n'aimoit pas à recevoir de correction, „ quoi qu'il la fit importunément à toutes sortes de „ personnes; on voioit bien quelque-fois qu'il reconnoissoit ses fautes, & que ce n'étoit que par malice, qu'il résistoit à la verite. Cependant il n'avoüa „ jamais d'avoir failli. „

(*H*) *Plusieurs sçavans s'occuperent à les commenter.*] Nicolas Berauld fit des commentaires (*d*) sur la Silve de Politien intitulée *rusticus.* Jean Murmelius fit la même chose. François Sanchez Professeur à Salamanque, ce Grammairien que Scioppius a tant loüé, publia des notes l'an 1554. sur les quatre Silves de Politien. Jean Alexandre Brassicanus publia un commentaire à Nuremberg l'an 1538. sur celle qui s'intitule *nutricia.* Jodocus Badius ajoûta des notes de sa façon aux œuvres de Politien qu'il publia à Paris l'an 1519. *in folio.* Il y joignit aussi les notes de François Sylvius sur les épitres de Politien. Ces épitres furent rimprimées *in* 4. chez le même Badius l'an 1526. avec les mêmes observations. Brassicanus fait de grandes plaintes contre un plagiaire. *Meminit*, dit-il (*e*), *& Politianus in* Nutritiis, *ubi quidam nugator arrogantissimus nostra ante nos dixit: Expungendus jam & plane radendus è Philologia fastis quoniam, ut Cicero dixit, maluit improbè tollere quàm humaniter sumere & agnoscere.* Il semble que cette plainte s'adresse à un voleur de manuscrit.

(*I*) *D'avoir parlé de la Bible très-indignement.*] Loüis Vives est peut-être le premier qui lui ait fait ce reproche. *Angelus Politianus*, dit-il (*f*), *totam sacram lectionem aspernabatur.* Melanchthon s'est exprimé avec plus de force, car il a dit que Politien n'aiant lu qu'une fois la sainte Ecriture se plaignoit de n'avoir jamais emploié si mal son tems. (*g*) *Melanchthon ait semel solum sacras literas legisse, dixisseque nullum se tempus pejus collocasse.* Mille & mille écrivains (*h*) ont redit cela. Vossius (*i*) le rejette comme une chose peu croiable, & il se fonde sur deux raisons; 1. sur ce que Politien étoit un Prêtre & un Chanoine de Florence. 2. Sur ce qu'il prêcha un Carême, comme il paroît par ces paroles: (*k*) *Cum per hos quadragesima proximos dies enarrandis populo sacris literis essem occupatus, perlegi tamen libros carminum tuorum quos mihi pro singulari humanitate tua mutuoque inter nos amore dedicaveras.* Quelques-uns (*l*) trouvent que la 2. raison de Vossius refute solidement ce que Melanchthon raporte, mais d'autres ne font nul cas ni de sa premiere ni de sa seconde raison. (*m*) *Hæc ratio nimis tenuis videbitur iis qui norunt quantopere Atheismus seu Epicureismus sive libertinismus grassetur inter Sacerdotes non tantum Canonicos & Monachos papales, sed etiam inter Prælatos, Cardinales, Pontifices.* Voilà ce que Voetius oppose à la premiere raison, & voici ce qu'il dit contre la seconde: (*n*) *Quasi vero postillista coram populo istic concionantes ut plurimum absque lectione scripturæ, ex inspectis legendis, postillis, homiliariis, dormi securè, thesauris pauperum concionatorum & similibus myrothecis prædicare non soleant. Prædicavit etiam aliquando coram populo Cæsar Atheorum Vaninus quod tamen illum è numero profanorum non eximit.* Cet Auteur observe qu'il ne faut pas s'imaginer que Melanchthon & Mornai decrient Politien par un esprit de parti, car, ajoûte-t-il, Gabriel Putherbeus Auteur passionné contre ceux de la religion a fait (*o*) le même reproche à Politien. Mais j'avertis mon lecteur que ce Putherbeus n'a fait que copier mot-à-mot Loüis Vives, & que du Plessis Mornai (*p*) s'est servi du temoignage du même Vives. Ce ne sont pas diferens temoins: tout se reduit à un seul à cet égard-là.

Depuis peu Mr. Crenius a communiqué au public les observations que sa lecture, qui est fort grande, lui a fournies touchant cette affaire de Politien. Il ne trouve point valables les raisons de Vossius, & (*q*) il cite des autoritez qui montrent qu'en ce tems-là les Predicateurs ne s'arrêtoient gueres à l'Ecriture. Ce qu'il cite de l'*Aristarchus Philosophicus* (*r*), livre qu'on ne conoît pas beaucoup (*s*) en ce pais-ci, est bien curieux. J'ai lu dans les lieux communs de Manlius tirez pour la plupart des leçons de Melanchthon, que ce fut de la lecture du Breviaire que Politien parla si meprisamment. (*t*) *Politianus Canonicus Florentinus interrogatus an legisset horas Canonicas? Dixit semel perlegi istum librum & nunquam pejus collocavi tempus.*

(*K*) *Mettent en question s'il le faut compter parmi les athées.*] Voetius (*v*) demande s'il ne doit pas être suspect d'un neutralisme Lucianique, ou d'Epicureisme, & il repond que Mornai (*w*) raporte que Politien se plaignoit de n'avoir jamais emploie plus mal son loisir qu'à la lecture de l'Ecriture. Il ajoûte qu'il ne sçait point de quelle maniere ce critique & quelques autres moururent, mais qu'à l'air de leurs études on doit presumer qu'ils étoient semblables au philosophe Averroes, qui plein de degoût du Christianisme aimoit mieux que son ame fût parmi les philosophes. Notez qu'il est faux que Mornai dise ce que Voetius lui attribuë. Les Auteurs sont pleins de semblables faussetez, & cela vient de ce qu'ils se fient aux citations d'autrui sans prendre la peine de les verifier. N'oublions pas ces paroles du Feuillant Pierre de St. Romuald: (*x*) *Quelques uns ont escrit que* Politien *professoit l'Atheisme en cachette avec Marcile Ficin, & Domitius Calderin Prestre.*

(*L*) *De son goût par raport aux Pseaumes de David, & aux Odes de Pindare.*] Il ne nioit point qu'il n'y eût de belles & de bonnes choses dans les Pseaumes, mais il pretendoit que ces mêmes choses étoient narrées dans Pindare avec plus d'éclat, & plus de douceur. C'est ce qu'on pretend avoir oui dire à l'un de ses écoliers. Lisons les paroles mêmes de Melanchthon. (*y*) *Dionysius Capnio, qui adolescens audivit Angelum Politianum, narrabat eum interrogatum aliquando, quid de Psalmis Davidis sentiret, & ad quid prodesse eorum lectionem judicaret, respondisse, sibi vero placere illa antiqua carmina, & continere ea partim honesta præcepta, partim gravissimas conciones de providentia & de sceleratorum pœnis: partim querelas de infirmitate hominum utiles ad frenandos immoderatos impetus; partim historias ejus gentis. Sed addidit Politianus hanc collationem, res easdem dulcius & splendidius narrari in odis Pindaricis, ibi pingi Ixionem in rota clamantem.*

Discite justiciam moniti, & non spernere divos.

Ibi describi Bellerophontem propter priores victorias factum insolentiorem, & vehi Pegaso intra cœlum volantem, id est, res non necessarias ambitiose moventem, excuti à Pegaso & dejici in Ciliciam. Ibi celebrari Pelei castitatem, qui expetitus ab Acasti conjuge, & ab ea falso accusatus, & objectus Centauris, servatur accepto gladio divinitus. Denique multas imagines pulcherrimas, multas historias & gravissima præcepta tradi. Hæc Politiani oratio & si speciosa est, tamen est hominis ignorantis discrimen inter genera doctrinarum, inter legem & Evangelium. Manlius dans le livre que j'ai dejà allegué n'attribuë point ce jugement à Politien, mais à Lazare Bonamicus. (*z*) *Lazarus Bonamicus vir doctus cum esset interrogatus quomodo ei placeret Psalterium respondit placere sibi, recitari enim ibi egregias sententias de providentia: sed tamen nihilo melius esse quam Pindari poëma.* On ne trouve point dans ces paroles Latines la preference de Pindare, on n'y trouve que l'égalité entre lui & David. Cependant le Commentateur de Gaffarel assûre sur la foi d'un Theologien Allemand que Bonamicus a mis les poëmes de Pindare au dessus des Pseaumes de David: *Ejusdem blasphemia veneno correptus fuit* Lazarus Bon-Amicus *Italus*

(*a*) *Ci-dessus pag.* 2466. *lettre a.*
(*b*) *Jovius ubi supra pag.* 89.
(*c*) *Varillas ubi supra pag.* 193.
(*d*) *Imprimez à Bâle l'an* 1518. *Voiez Mr. Crenius* animadv. Philol. parte 3. pag. 55. *mais au lieu de* Beroaldus, *lisez* Beraldus.
(*e*) *Jo. Alexander Brassicanus Schol. in Petronium.*
(*f*) *Ludov. Vives de veritate fidei Christ. lib.* 2. *pag.* 264. *edit. Basil.* 1544.
(*g*) *Vossius de poët. Lat. p.* 80. *Il cite tom.* 3. *declamationum pag.* 545.
(*h*) *Mr. Teissier entre autres dans ses addit. aux éloges to.* 1. *p.* 11. *mais au lieu de citer Melanchthon il cite Vives qui ne dit point ce qu'il raporte.*
(*i*) *Vossius ubi supra.*
(*k*) *Angelus Politianus epist.* 10. *lib.* 4. *ad Joannem Guttium Ragusinum fol. m.* 106.
(*l*) *Boxhorn. in monument. illustr. viror. apud Pope Blount. cens. auth. pag.* 359. *Borremans. var. lect. pag.* 126.
(*m*) *Voetius disput. theolog. to.* 2. *p.* 1273.
(*n*) *Id. ib. pag.* 1274.
(*o*) *Putherbeus de tollendis & expurgandis malis libris l.* 1. *pag.* 81.

* *Voiez la remarque I.*
† *Volaterr. l.* 21. *p.* 777.
‡ *Voiez la remarque I.*
(*p*) *Mornai, verité de la relig. ch.* 26. *fol. m.* 336.
(*q*) *Thomas Crenius animadv. philolog. & hist. part.* 3. *pag.* 22. *& seq. edit. de Leide* 1698.
(*r*) *Composé par Henri Ernstius Conseiller du Roi de Dannemarc, & imprimé à Hambourg* 1678 *in* 8.
(*s*) Admodum raro & inde hic paucis noto. *Crenius ib. p.* 25.
(*t*) *Joannes Manlius in locorum Communium Collectaneis titulo de satisfactione p. m.* 99.
(*v*) *Voet. disp. theol. t.* 1. *p.* 206.
(*w*) De Politiano refert *Plesseus in libro de veritate religionis Christianæ,* quod diceret nunquam se bonas horas suas peius collocasse quam in lectione scripturæ. *Id. ibid.*
(*x*) *Pierre de St. Romuald ubi supra.*
(*y*) *Melanchth. in epistola ad Adamum Cratonem præfixa exegesi Nicolai Asclepii Barbati de antiquo & profundo consilio Dei.*
(*z*) *Manlius ubi supra titulo de veteri & novo testamento pag.* 81.

tre (*M*) plagiaire. Il eut entre autres adversaires (*N*) George Merula. Quelques-uns disent qu'il fut extremement (*O*) maltraité du poëte Marulle. On l'a mis avec raison dans l'histoire des enfans

Italus, qui vociferabat se Odas Pindaricas præferre hymnis Davidicis. *Vid. beatus Dn.* Selneccerus *Explicat. in* 1. *Cor.* 8. *p.* 496. (*a*). Il venoit de dire que Politien avoit prononcé le même blasphême. Ceci montre que Melanchthon ou ses copistes ont varié, comme il arrive presque toûjours quand on n'a pour fondement qu'un oui-dire. Peucer (*b*) a inseré dans une lettre ce que j'ai cité ci-dessus de Melanchthon.

(*M*) *Il a été aussi accusé d'être plagiaire.*] Tout le monde a oui dire qu'on a debité qu'il s'apropria la version Latine d'Herodien composée par Tiphernas, & qu'il ne fit qu'en retoucher quelques endroits. Leon dixiéme disoit que ceux qui étoient jaloux de la gloire de Politien, repandirent cette medisance. (*c*) *Quamquam æmuli eam translationem, uti nos à Leone Pontifice accepimus, Gregorii Tiphernatis fuisse dicerent quod passim inducto fuco, & falsis novorum coloribus interlita alieni styli habitum mentiretur.* C'est tout ce que Paul Jove nous en aprend: on me feroit beaucoup de plaisir si l'on m'indiquoit les sources de la narration que je m'en vais raporter. „ (*d*) Il fit imprimer une traduction d'Hérodien, qui n'eut pas tout l'efet qu'il prétendoit: car encore qu'elle fut généralement admirée, Il courut un bruit, que Politien l'avoit trouvée parmi les papiers du fameux Grégoire de Citta di Castello, qu'il avoit achetés: & ce bruit étoit fondé sur des conjectures, qui ne furent détruites que foiblement. Le Pape Leon, qui étoit alors sous Politien, & entendoit tout ce qui se disoit pour & contre à la table de son pere, étant prié vint ans aprés par les Academiciens de Rome, de leur aprendre, ce qu'il en croioit, laissa la chose en doute, & demeura d'acord, que le stile de cette traduction, n'avoit rien de semblable à celui des autres œuvres de Politien, & tenoit bien plus du fard, & de l'artifice, dont Grégoire de Citta di Castello avoit acoutumé d'user dans ses compositions. Il ajoûta pourtant (comme s'il eût eû peur d'en avoir trop dit) que ce Grégoire n'avoit rien fait de comparable à la traduction d'Hérodien. „ Je suis fort tenté de croire que l'Auteur de ce recit s'est fondé uniquement sur les paroles de Paul Jove qu'il a étenduës, & paraphrasées tout comme il lui a plû, & tout comme s'il eût écrit des Romans. En tout cas il ne les a point entenduës, car ce n'étoit point à Tiphernas, mais à Politien que l'on imputoit ce fard & cet artifice qu'on trouvoit dans la version. Si Leon X. avoit parle sur cela de la maniere que Mr. Varillas le pretend, Paul Jove (*e*) n'eût pas rejetté cette accusation comme indigne de croiance. Notez que les meilleurs critiques la rejettent: ils trouvent par tout dans cette version d'Herodien le même genie & le même caractere. Tiphernas n'étoit point capable de produire (*f*) ce chef-d'œuvre Il eût moins coûté à Politien de traduire tout l'ouvrage, que de donner à la traduction d'un autre l'air & la forme qui regne dans celle-ci.

Il n'est pas si aisé de le defendre sur d'autres reproches de volerie, car que peut-on repondre pour lui à ces paroles de Budé? (*g*) *Plutarchus in eo libro, quem de Homero composuit; qui liber nondum Latinus ex professo factus est, licet Politianus, vir ille quidem excellentis doctrina, sed animi non satis ingenui, ex eo libro rerum summas ad verbum transcribens, quasique flores præcerpens, non erubuit id opus pro suo edere, in quo nullam præterquam transcribendi ac vertendi operam navaverat.* Budé avoit fait un conte qui a été imprimé, & qui contient une insigne filouterie de Politien. Le fait est que ce Professeur étala avec emphase dans son auditoire comme un fruit de son jardin plusieurs choses qu'il avoit prises d'Herodote. Il avoit eu Jan Lascaris pour auditeur, qui le tira ensuite à part pour lui reprocher cette hardiesse. Je n'eusse jamais pensé, lui repondit Politien, qu'un Grec comme vous eût ignoré l'artifice avec lequel on s'aquiert l'estime publique. Vous étiez trois ou quatre tout au plus dans mon auditoire, qui aviez lu Herodote. Qu'est-ce que cela en comparaison de cette foule d'écoliers qui m'aplaudissent & qui m'élevent jusques aux nuës? Je veux croire que vous n'aurez pas la malignité de me decrier auprès d'eux, mais je suis sûr qu'elle ne me nuiroit pas beaucoup dans leur esprit. Raportons cela selon les termes de l'original. (*h*) *Non possum mihi temperare, quin tibi nunc referam, quod Budæus noster de Angelo Politiano quondam nobis domi suæ narrare solebat, idque se ex Jano Lascare, qui Politiani fuerat æqualis, crebrò audivisse confirmabat. Cùm enim Politianus Florentiæ Interpretationem Homericæ Iliados in magna celebritate aggrederetur; non sine ingenti ostentatione quæ de Homeri Poëmate perscripta sunt ab Herodoto, auditoribus suis è suggesto recitabat, quo tempore Herodoti liber Græcè scriptus, à nullo adhuc conversus in linguam Latinam, nec Typographorum formis excusus erat. Itaque Lascaris, qui tùm honoris causâ auditorum numerum augebat, cum paucis quibusdam aliis Græcè doctis hominibus, qui non ignorarent unde omnia, quæ pro suis recitaverat, hausisset. Is igitur paulo post ad hominem conversus, eumque seducens, Dic mihi quæso, inquit, Politiane, quo ore Herodoti Opus insigne, quod ante tot sæcula conscriptum est, in tanto cœtu, ut tuum recitasti? Cui mox subridens Politianus, Nunquam, inquit, putassem, Jane, hominem Græcum adeò ejus artificii rudem & ignarum esse, quo apud multitudinem existimatio & fama comparari solet. Quasi vero, inquit, non satis intelligam tres aut ad summum quatuor fortassis vos hic adesse, quibus Herodoti libros aliquando inspicere contigerit. Sed quenam hic sit turba nobis applaudentium & in cœlum laudibus ferentium vides, apud quos si existimationem nostram (quod minimè spero) vel tantillum lædere volueritis; Oratio profectò vestra non multum fidei ponderisque habitura est.* N'oublions pas ce qui concerne ses Miscellanées. Il en montra le manuscrit à ses amis, & cela fut cause qu'on parla beaucoup de cet ouvrage avant même qu'il fût imprimé, mais on fit courir un mauvais conte que Politien s'étoit enrichi du pillage qu'il avoit fait dans une compilation intitulée *Copia Cornu* & composée par Nicolas Perot: on soutenoit que l'original lui en avoit été prêté par le Duc d'Urbin qui crut que cela feroit agreable à Laurent de Medicis. Quand Politien eut apris toutes ces nouvelles, il difera la publication de cet ouvrage. On vit paroître pendant ce delai le livre de Nicolas Perot, & c'est ce qui dissipa la medisance, car ceux qui le comparerent avec les Miscellanées de Politien, ne trouverent pas que celui-ci eût pillé l'autre. Politien narre tout ceci au long vers la fin du livre. En voici seulement quelqués paroles: (*i*) *Fit concursus. Est in manibus* (copiæ cornu.) *Effunditur. Excutitur. Quid multà? calumnia me liberat. Vidisses continuò nonnullorum vultus lugubre quiddam tacentes --- & erubescentes. --- Tantum consciteris in præsentiarum, non ideam spectâsse me, quod ejus voluminis autorem, nec par utrique destinatum præstitumque fastigium. Quòd si locos eosdem pro re natâ forte uterque tractavimus, (id autem incidere alicubi fuit necesse.) crassior tamen inter nos, quàm inter Pyramum Thysbenque paries.* Cela n'a pas empêché qu'Heresbachius (*k*) ne l'ait traité de grand larron. Notez que Politien (*l*) s'est plaint d'avoir été exposé à la pillerie des plagiaires: il les menace de les poursuivre pour les depouiller de leurs voleries.

(*N*) *Entre autres adversaires George Merula.*] C'étoit un Professeur au College de Milan: il „ (*m*) ne pardonna pas même à Politien, quoi que Politien eût aquis assez de réputation, pour se mettre hors de pair. Il lui montra, qu'encore que la nature lui eût donné toutes les qualités requises pour devenir savant, elle n'avoit pû neanmoins le faire naitre tel. Il lui marqua plus de trente fautes considérables qui lui étoient échapées, & l'avertit charitablement (disoit il) que pour vouloir passer pour premier dans la Republique des Lettres, il faloit avoir plus lû, & plus étudié que tous les autres ensemble. . . . . . (*n*) Politien fut celui qui gagna le plus à sa mort. Il avoit publié la premiere Centurie de ses Mélanges; & Merula, qui s'étoit scandalisé de l'audace, qui paroissoit dans le mot de Centurie, avoit menacé Politien de détacher contr'elle des regimens entiers d'autorités, & de passages, pour justifier le contraire de tout ce qu'elle avançoit; mais il n'eut le loisir que d'en ebaucher le projet. „ On ne trouve dans Paul Jove (*o*) que le canevas de la derniere partie de ce recit: il faudra chercher où est le fond de la premiere. Notez que Politien écrivit (*p*) des lettres bien vigoureuses à Merula, & qu'il parut souhaiter que Ludovic Sforce permit à cet adversaire de publier sa critique.

(O) *Maltraité du poëte Marulle.*] C'est ce que debite le Feuillant St. Romuald. *Marulle*, dit-il (*q*), *l'a fort mal mené sous le nom de Mabilius.* Cela peut signifier deux choses, ou que Marulle se donna le nom de Mabilius dans les vers qu'il fit contre lui, ou qu'il le donna à Politien. J'ai parcouru ses poësies tout de nouveau, mais je n'y ai rien trouvé sous ce nom-là. Celles de Politien ne me portent point à croire que

(*a*) *Gregorius Michael, præpositus Regius Flensburgensis, notis in Jacobi Gaffarelli curiositates pag.* 110.

(*b*) *Peucer epist. ad Christoph. Carlowitz. Voiez Saldenus de libris pag.* 434.

(*c*) *Paulus Jovius ubi supra pag.* 88.

(*d*) *Varillas ubi supra pag.* 195.

(*e*) *Paul. Jovius elog. cap.* 117. *pag.* 259.

(*f*) *Henri Etienne l'a fort critiqué, consultez Mr. Crenius ubi supra pag.* 52. *& seq.*

(*g*) *Budæus annot. in Pandectas fol. m.* 151. *verso.*

(*h*) *Franciscus Duarenus operum pag.* 1478. *edit.* 1584. *apud Colomesium in opuscul. cap.* 31. *p. m.* 66.

(*i*) *Politian. in fine Miscellan. apud Thomasium de plagio litterario pag.* 235.

(*k*) Heresbachius in præfat. librorum suorum de re rustica furacissimum vocat Politianum, aitque in Panepistemone aliorum non intellecta congessisse. *Thomasius ib. pag.* 235. 236.

(*l*) *Id. Polit. ib. apud eumd. pag.* 234.

(*m*) *Varillas ubi supra pag.* 192.

(*n*) *Id. ib. pag.* 193.

(*o*) Politiano obiter vehementi metu liberato, cum in miscellaneam ejus centuriam cohortes & alas quæ impetu obruerent emissurus esse diceretur. *Jovius elog. c.* 37. *pag.* 87.

(*p*) *Voiez le livre* 11. *des lettres de Politien.*

(*q*) *St. Romuald ubi supra.*

enfans celebres, mais Mr. Varillas qui en est la cause (P) n'a pas emploié un bon calcul chronologique. J'aurai quelque chose à dire (Q) contre Moreri. Au reste ceux qui ont dit que *Basso*, ou *Bassus* étoit le nom de famille de Politien, se sont trompez. Mr. Menage † apuié sur une lettre de Mr. Magliabechi prouve qu'il *s'appelloit* Cino, *& non pas* Basso. On le nomme *Messer Agnolo da Montepulciano* dans l'histoire * de Florence de Machiavel, & nous lisons dans une harangue de Majoragius qu'il changea son nom de *Angelus de Monte Pulciano* en celui d'*Angelus Politianus*. Notez que Sannazar dans deux ‡ épigrammes satiriques qu'il fit contre lui le nomme *Pulicianus*, pour faire allusion au mot *pulex* puce.

☞ PO-

† *Voiez ses Origines Italiennes au mot* Poliziano *& le chapitre 14. de l'Anti-baillet.*

* *Vers la la fin du 8. livre p. m. 349.*

‡ *La 66. & 67. du 1. livre.*

que le Feuillant ait raison. J'y trouve des épigrammes sanglantes *in Mabilium Novatum Insubrem*, qui ne contiennent aucune chose où je puisse reconoitre Marulle. Et le moien de le reconoitre sous l'epithete d'*Insuber* lui qui étoit de Constantinople? Sans avoir lû les poësies de ce Mabilius, je ne laisse pas de croire que Politien y étoit fort maltraité. J'en juge de la sorte par les injures horribles que Politien lui darde. En voici quelques-unes:

Si (a) jam carmina nostra te Mabili
Urgent ad laqueum miser crucemque,
Ne quaso propera mori tuum ne
Fraudes carnificem suo lucello:
Namque est percupidus tui, ac libenter
Is tantum tibi dempserit laboris.
Quid? nostin hominem? negas: at idem est
Aurem qui secuit tibi sinistram.

Mabilius plaisanta sur ce que le cou de Politien n'étoit point droit. Voions ce qu'on lui repliqua:

Sed quid te cruciat reflexa colla
Si interdum gero? num parum videtur
Si pronos statuis tuos cinædos
Si pronum statuent miser Mabili
Mox te carnificis manus, velut nunc
Pronum te statuunt Mutoniati.

Les injures sont encore plus entassées dans les vers qui suivent:

Hæres relictus à parente sordido
Ille impudicus, temulentus aleo,
Spurcus, lutosus, pedecosus, hispidus,
Pannosus, unctus, horridus, caprimulgus,
Edax, ineptus, insolens Mabilius
Uno expatravit patrimonium die,
Gula helluante, cunnilingis osculis,
Verace culo, & exfututa mentula.

Vous voiez dans ces dernieres paroles une vilaine copie de la licence de Catulle, & de Martial, gens qui abuserent trop d'une (b) maxime des Stoiques dans l'emploi des noms, &

Apud quos
Nomen adest rebus, nominibusque pudor.

Politien lâcha trop la bride à cette mauvaise imitation dans quelques autres poësies, & sur tout dans son (c) invective contre une vieille qui avoit perdu toutes les marques de sa jeunesse hormis la lubricité. Ce sont des vers qui contiennent à-peu-près toutes les pensées de (d) deux odes d'Horace, & qui les expriment avec un plus long detail. La saleté s'y rencontre avec profusion dans les derniers vers, & d'une maniere d'autant plus choquante, qu'immediatement après on trouve deux hymnes pour la sainte Vierge remplies de devotion. Il ne faut point mettre sur le compte du poëte ce mauvais arrangement. C'est la faute de ceux qui firent imprimer ses œuvres. Mais pour revenir à Mabilius, je dirai qu'on trouve son épitaphe parmi les vers de Politien.

Flecte viator iter, foetet nam putre Mabili
Hac fovea corpus conditum atque animus.

Si ce n'est pas une bonne preuve contre Pierre de St. Romuald, il semble que c'est pour le moins une marque qu'il s'est trompé, car Marulle survêquit de quelques années à Politien. Mais ne nous fions point à cette espece de raisonnement. On peut dire des injures si atroces dans une épitaphe, & l'on trouve un terroir si avantageux en se tournant de ce côté-là, que plusieurs poëtes ont suposé faussement la mort de leur adversaire, afin de se menager les commoditez de ce lieu commun. Je ne dois pas dissimuler qu'un fort habile homme, qui a fait des notes sur les poësies de Sannazar (e), croit que Marulle & le Mabilius de Politien sont le même personnage.

(P) *Mr. Varillas . . . . . n'a pas emploié un bon calcul chronologique.*] Politien „ (f) eut un si merveilleux genie, que le monde n'en avoit pas vû de semblable depuis Ovide. Dès l'âge de douze ans, il faisoit de si beaux vers, que l'on eût dit, qu'ils étoient du siécle d'Alexandre, ou de celui d'Auguste. Et lors-qu'il lui prenoit envie de surprendre les doctes, & de faire passer ses productions pour des fragmens d'Anacreon, ou de Catulle, qu'il venoit par hazard de trouver dans quelques vieux manuscrits de la Bibliotéque de Medicis, ceux qui s'y connoissoient le mieux, s'y laissoient tromper. „ Mr. Baillet (g) raconte plus amplement la même chose dans son histoire des enfans celebres, où avec raison il a donné place à nôtre Politien, car quand même ce que Mr. Varillas debite ne seroit pas vrai, nous sçavons d'ailleurs que Politien étoit fort jeune lors qu'il composa ses vers Grecs, qui au jugement des critiques (h) sont meilleurs que les vers Latins qu'il composa long tems depuis. Mais voici une faute de chronologie. (i) On proposa à Virginie des Ursins „ le mariage de sa fille qui n'avoit que douze ans, avec Laurent de Medicis fils ainé de Pierre qui n'en avoit pas encore quinze. . . . . Les nôces ne s'en firent pas avec beaucoup de pompe, parce que la conjoncture n'y étoit pas propre. Il y eut pourtant force Epitalames, entre lesquels celui d'Ange Politien, qui n'étant que de l'âge du marié faisoit des vers dignes du siecle d'Auguste, fut le mieux reçû. Peu de jours aprés le bruit de l'aproche de Coliogne enleva le jeune Laurent, d'entre les bras de son épouse, & le fit monter à cheval pour aprendre l'art militaire sous la discipline de son beau pere. „ Laurent vint au monde l'an 1448. Politien étoit donc plus âgé que lui de quatre ans. Macchiavel (k) un peu plus croiable que Varillas assûre que les noces de Laurent de Medicis & de Clarice des Ursins, furent celebrées avec une pompe très-magnifique, & qu'elles le furent après la paix, c'est-à-dire lors que la guerre que Coliogne fit aux Florentins fut pleinement terminée. Il ne marque pas l'année de ce mariage, ce qui est un grand defaut dans un Ecrivain d'histoire; mais on peut recueillir de sa narration que ce fut l'an 1471. Laurent avoit donc 23. ans. Jugez si Mr. Varillas prenoit la peine de consulter la chronologie. Il a mis tous les principaux exploits de cette guerre (l) de Coliogne après la mort de Pierre de Medicis pere de Laurent. N'avoit-il pas vu dans Paul Jove (m) que la paix fut faite avant la mort de Pierre de Medicis?

(Q) *Quelque chose à dire contre Moreri.*] I. Il n'y a point d'exactitude dans ces paroles, *Laurent de Medicis arrêta* à Florence *Ange Politien qui étoit déja Prêtre*, car c'est nous donner à entendre que ce fut là le premier bienfait que Politien reçut de la Maison de Medicis. Or cela est faux, nous avons vû ci-dessus (n) qu'il étudia aux depens de Côme aieul de Laurent. II. Il ne faloit pas dire que Laurent *le fit precepteur des enfans de Come de Medicis*, ce fut à ses propres enfans (o) qu'il le donna pour precepteur. Ce seroit une chose fort rare qu'un homme mît les enfans de son grand-pere sous les soins d'un precepteur. III. Jean de Medicis *qui fut depuis le Pape Leon dixiéme* étoit fils de ce Laurent, & non pas de Côme. IV. Pour pouvoir dire que Politien *composa ces belles Epitres Greques & Latines dont les doctes parlent avec tant d'éloges*, il faudroit que le public eût vu un certain nombre de lettres Greques de cet Auteur. Je suis fort trompé si vous en trouvez plus d'une dans le recueil de ses lettres. Voici aparemment ce qui a fait égarer Mr. Moreri. Il avoit lû dans Vossius (p) ce passage de Volaterran: (q) *Mihi solebat Epistolas cum Græcas tum Latinas scribere sed sermone vernaculo plures quod frequenter faciebat occupatus, ne nasus aliquis stilo offensus impræmeditato, præjudicata jam de eo opinioni officeret.* Là-dessus sans prendre garde à la chose il s'imagina que Politien écrivit des lettres Greques qui ont été publiées. Notez en passant la precaution de Politien. Il sçavoit que la politesse de son style étoit celebre, & que pour soutenir sa reputation, il ne devoit rien écrire qui ne fût bien travaillé. Mais comme ses occupations ne soufroient pas qu'il donnât beaucoup de tems à composer une lettre, il prit le parti d'écrire souvent en Italien, car nous devons croire qu'il en usoit avec ses autres amis comme avec Volaterran. Voilà quelle dure servitude s'imposent ceux qui s'aquierent la reputation d'écrire bien une lettre. Ils n'osent plus écrire familierement & negligemment à leurs amis. Ils sçavent que leurs lettres seront mon-

Pp 3 trées,

(a) *Politianus in libro epigrammatum.*

(b) [illegible] Sapiens sine circuitu omnia efferat.

(c) *En voici le commencement,* Huc huc ïambi arripite mi jam mordicus Anum hanc furenti Percitam libidine Tentiginosam, catulientem spurcidam.

(d) *La 8. de l'Epodon* in anum libidinosam *& la 12. du même livre* ad mulierem fœdam & anum.

(e) *Voiez les notes sur Sannazar pag. 229. édit. d'Amsterdam* 1689.

(f) *Varillas ubi supra pag.* 194.

(g) *Baillet, enfans celebres pag.* 89. 90.

(h) Græcis vero quæ puerum se conscripsisse dicit, ætatem minus prudenter apposuit suam. Tam enim bona sunt ut ne virum quidem Latina æque bene scripsisse putem. *Jul. Cæsar Scaliger poët. lib. 6. pag. m.* 740.

(i) *Varillas, ibid. pag.* 40.

(k) *Macchiav. hist. Fiorentine lib. 7. pag. m.* 289.

(l) *Voiez son second livre des Anecdotes de Florence.*

(m) *Jovius in vita Leonis X. lib. 1. pag.* 14.

(n) *Dans la remarque B.*

(o) *Voiez la 2. lettre du 4. livre de Politien fol. m.* 94.

(p) *Vossius de histor. Lat. pag.* 618.

(q) *Volaterr. l. 21. pag.* 777.

☞ **POLITIEN** (Jean Ange) natif de la même ville que le precedent, enseignoit la logique dans Poitiers vers le commencement du XVII. siecle. Il eut entre autres disciples Mr. Daillé †. Il écrivit deux livres de (Z) Controverse contre le Cardinal Bellarmin son compatriote. Cela me fait juger qu'il quitta la profession du Papisme pour se faire Protestant.

☞ **POLITIEN** (Antoine Laurentin) fut professeur en logique β dans l'Academie de Pise. Il étoit à Padouë l'an 1604. comme il paroît par l'épître dedicatoire de la seconde γ édition de son dialogue *de risu*, auquel il joignit son traité *de cælis eorumque motibus*, & son livre *de natura logica*. Sa mere étoit issuë de la famille δ de sainte Agnes. C'est une Sainte pour laquelle les habitans de Monte Pulciano ont beaucoup de devotion ζ.

☞ **POMPONACE** (Pierre) en Latin *Pomponatius*, nâquit à Mantouë η le 16. de Septembre 1462. Il étoit d'une si petite taille qu'il ne s'en faloit guere qu'il ne fût un nain θ, mais il avoit un grand esprit, & il passa pour l'un des plus excellens Philosophes de son siecle. Il enseigna la philosophie à Padouë avec une merveilleuse reputation, aiant pour antagoniste le celebre Achillini dont les objections embarrassantes l'auroient souvent demonté, s'il n'eût eu l'adresse de les éluder (A) par quelque trait de plaisanterie. Pendant la terrible guerre que les Venitiens soutinrent contre la ligue de Cambrai, il se retira à Boulogne, & y enseigna la Philosophie. Il κ fut marié trois fois, & n'eut jamais qu'une fille. Il lui donna une dot de douze mille ducats λ. Je sçai bien qu'il ne mourut pas μ l'an 1512. comme Mr. Moreri le dit, mais j'ignore quand il mourut; je sçai seulement qu'il * parvint à une extrême vieillesse selon quelques-uns, & que selon ‡ d'autres une dificulté d'uriner le fit mourir à Boulogne dans sa 63. année. Son corps transporté à Mantouë y fut enterré honorablement par les soins du Cardinal Hercule de Gonzague ╪. Ce grand Philosophe se fit des affaires avec les moines par (B) son livre de l'immortalité de l'ame, & s'exposa à des soupçons d'impieté.

trées, & qu'à moins d'être polies elles tomberont dans le mepris. Balzac soupiroit souvent sous ce rude joug, & j'ai lû qu'un bel esprit portoit envie au bonheur de son procureur qui pouvoit commencer impunément par *j'ai reçu la vôtre, je vous fais ces lignes.* Les Manuces, & les Latinistes de sa volée se virent reduits à la fâcheuse necessité (a) qu'une lettre leur coûtoit des mois entiers. Je ne m'étonne donc pas de ce que Volaterran vient de nous aprendre. Notez que cette servitude s'étend quelquefois jusques aux discours de conversation (b). Revenons à Mr. Moreri. V. On ne peut pas dire que Politien *ait eu part* à la disgrace des Medicis, qui *causa celle de tous les gens de lettres qui étoient à Florence*, car il mourut pendant que Pierre de Medicis étoit encore le maître dans sa patrie. Il est vrai qu'on croit qu'il se chagrina en prevoiant que ce Seigneur ne se pourroit pas maintenir vû le train que les choses alloient prendre: mais quoi qu'il en soit Paul Jove l'estime heureux (c) d'être decedé avant la chute de cette maison. VI. On n'a point dit qu'il se soit desesperé *pour n'avoir pas pû gagner le cœur d'une Dame.* On lui a donné un objet plus criminel, comme je l'ai raporté (d) ci-dessus. Ne vous arrêtez pas au passage de Pierre de St. Romuald. VII. On ne peut point dire que Paul Jove donne dans ces fables: il ne fait que les raporter, il ne les afirme point, & il se sert du mot *ferunt*. Il est seulement blâmable de n'avoir pas ajoûté que ce bruit n'étoit pas certain, car il sçavoit sans doute qu'il y avoit du partage là-dessus, & cela sufit pour obliger un historien à ne pas dire, *il a couru une telle medisance*, sans ajoûter, *mais quelques-uns l'ont traitée de calomnie.* VIII. Louis Vives n'a point dit ce que (e) Moreri lui impute.

(Z) *Deux livres de controverse contre le Cardinal Bellarmin.*] L'un a pour titre *Philosophia Eucharistica de potentia & voluntate Dei ex tertio libri Bellarmini de Eucharistia, exposita & refutata*, à Amberg 1604. in 4. & l'autre *Philosophia seu potius Sophistica Eucharistica Bellarmini pars altera refutata*, à Amberg 1606. in 4.

(A) *L'adresse de les éluder par quelque trait de plaisanterie.*] C'est Paul Jove qui m'aprend cela. *In coronis*, dit-il (f), *confessuque doctorum, quum exercitatione versutili ad pretoriam porticum disputaretur, ita mirus evadebat, ut sæpe ancipiti, & cornuto Achillini enthymemate circumventus, superfuso facetiarum sale, adversarii impetum, ex illis gyris, & mæandris explicatus eluderet.* Rien n'est plus commode dans la dispute que ce talent de Pomponace; n'aiez rien de bon à repondre à un argument, sentez qu'il vous accable, qu'il est insoluble, vous vous tirez d'affaire pourvu que vôtre esprit vous fournisse quelque trait de raillerie; vous mettez par là de telle sorte les rieurs de vôtre côté, que vous faites tomber sur vôtre adversaire la confusion qui vous étoit duë. (g) *Solventur risu tabulæ, tu missus abibis.* C'est alors que l'on éprouve la verité de cette maxime,

(h) *Ridiculum acri*
Fortius & melius magnas plerumque secat res.

J'ai conu un professeur en philosophie, qui ne s'étoit rendu redoutable que par cet endroit. Il n'avoit point de fond, on l'eût embarrassé facilement dans les disputes publiques, s'il n'eût eu recours aux plaisanteries, & même à des boufoneries qui faisoient rire l'assemblée. Les plus fortes objections succomboient par ce moien, & il étoit si persuadé que cette maniere de repondre étoit la meilleure, qu'il s'en servoit lors même qu'il eût pu dire quelque chose de serieux, & de solide tout ensemble. Mais après tout les gens de bon sens ne se paient pas de la methode de ces railleurs, ils s'en divertissent, & ne laissent pas d'adjuger l'honneur du triomphe à qui il est dû. Paul Jove observe qu'Achillini le remportoit dans les disputes par la force insurmontable de sa doctrine, quoi que Pomponace son Antagoniste rejouït les assistans par ses bons mots, & usât de supercherie: (i) *Æmulum in corona veteratoriè disputantem, & risum falsa dicacitate sæpius excitantem, ipse invicto doctrinæ robore superabat.* Disons en passant que Pomponace se prevalut de son talent comme un fin matois, (k) pour faire venir à lui les Ecoliers d'Achillini, homme simple & incapable de briguer.

(B) *Des affaires avec les moines par son livre de l'immortalité de l'ame.*] Voici les paroles de Paul Jove: (l) *Exorto bello Veneto, post Achillini mortem Bononiæ professus est; ubi cucullatos sacerdotes contra se in caput, & nominis famam vehementissimè concitavit; edito scilicet volumine, quo animas post corporis mortem interituras, ex sententia Aristotelis probare nitebatur; secutus Aphrodisæi placita, cujus dogmate ad corrumpendam juventutem, dissolvendamque Christianæ vitæ disciplinam, nihil pestilentius induci potuit.* Vous voiez-là que Paul Jove fait l'historien & le juge: il dit non seulement que Pomponace aiant tâché de prouver, que selon les sentimens d'Aristote l'ame de l'homme n'est pas immortelle, s'exposa aux persecutions de la Moinerie, mais aussi que c'est la doctrine la plus pernicieuse qui se puisse voir, & la plus capable de corrompre la jeunesse, & la morale Chretienne. Il a sans doute infiniment plus de raison lors qu'il raporte, que lors qu'il se mêle de juger, car il n'est d'aucune importance qu'Aristote ait cru la mortalité de l'ame, ou qu'il ait posé des principes selon lesquels il n'est pas possible de bien soutenir qu'elle ne soit pas mortelle. Si donc Pomponace a soutenu seulement qu'en se tenant aux principes d'Aristote, on ne sçauroit s'empêcher de dire qu'elle meurt avec le corps, son opinion n'est point pernicieuse, pourvu que d'ailleurs il reconoisse l'immortalité de l'ame. Or c'est ce qu'il reconoît expressément & formellement. Il examine les hypotheses d'Aristote; il raporte ce qui se peut dire pour & contre ces hypotheses; il se propose les raisons philosophiques qu'on alleguoit en ce tems-là comme des preuves ou de l'immortalité de nôtre ame, ou de sa mortalité: il remarque de part & d'autre le fort & le foible, & puis il conclut que n'y aiant aucune raison qui prouve demonstrativement ou que l'ame soit mortelle, ou qu'elle ne le soit pas, on doit regarder comme un problême cette question. Or comme c'est à Dieu,

(a) *Voiez Scioppius de stilo historico. p. m. 61. 61.*
(b) *Vous trouverez dans le Menagiana pag. 164. de la 1. édition de Hollande au sujet d'une conversation de quelques savans,* Chacun s'efforçoit . . . de bien parler, car tout au contraire d'aujourd'hui on prenoit garde à parler correctement, & à ne point faire de faute dans les entretiens d'assemblées. Enfin tout le monde s'étant retiré je restai seul avec *Balzac*. Alors me prenant par la main il me dit à present que nous sommes seuls parlons librement & sans crainte de faire des solecismes.
(c) Eo præpropero vitæ exitu, profecto felix fuit quod imminentem convulsæ Medicæ domus ruinam effugerit. *Jovius pag. 89.*
(d) *Dans la remarque F.*
(e) *C'est la même chose que Vossius fait dire à Mornai dans la remarque K.*
(f) *Paulus Jovius, in elog. c. 71. p. m. 164.*
(g) *Horat. sat. 1. l. 2. versu ult.*
(h) *Id. sat. 10 lib. 1. v. 14.*

† *Voiez la vie de Mr. Daillé p. 4.*
β *Voiez l'épître dedicatoire de son dialogue* de risu.
γ *La 1. est de Francfort. Je me sers de celle de Marpourg 1606. in 8.*
δ *Ant. Laurent. Politianus de risu pag. m. 134.*
ζ *Leand. Albert. descript. Italiæ pag. 89.*
η *Lucas Gauricus in Schemat. tract. 4. fol. 57. verso.*
θ Erat pusillus corpore homuncio quodammodo nanus. *Id. ib.*
κ *Id. ib.*
λ *Id. ib.*
μ *Voiez la remarque B vers la fin.*
* Obiit senio confectus. *Id. ibid.*
‡ Sexagesimo tertio ætatis anno strangurià oborta Bononiæ fato functus est. *Jovius in elog. c. 71. p. m. 165.*
╪ *Id. ib.*
(i) *Jovius, ib. cap. 57. pag. 134.*
(k) Ipso Pomponatio acri æmulo insidiosa ambitione, scholam ejus depopulante. Erat enim à summa ingenii simplicitate ambiendi, adulandique prorsus imperitus. *Id. ib.*
(l) *Jovius ubi supra cap. 71. pag. 164.*

té. Les vacarmes qu'on fit contre lui, & les ouvrages qu'on publia contre son livre ne le firent point

Dieu, ajoûte-t-il, à decider les problêmes sur quoi les hommes disputent, cherchons s'il decide pour l'immortalité de nôtre ame, & tenons nous en à sa decision comme à un arrêt definitif & infaillible. En suite il prouve par l'Ecriture du vieux, & du Nouveau Testament qu'il y a une autre vie après celle-ci, & il declare qu'il fonde sa foi là-dessus. Voici ses paroles: (a) *His itaque sic se habentibus, mihi (salva saniori sententia) in hac materia dicendum videtur, quòd quæstio de immortalitate animæ est neutrum problema, sicut etiam de mundi æternitate: mihi namque videtur quòd nullæ rationes naturales adduci possunt cogentes animam esse immortalem, minusque probantes animam esse mortalem, sicut quamplures Doctores tenentes eam immortalem declarant . . . . . quapropter dicemus sicut Plato 1. de Legibus certificare de aliquo cum multi ambigunt solius est Dei; cum itaque tam illustres viri inter se ambigant, nisi per Deum hoc certificari posse existimo . . . . . (b) Quapropter dico quòd ante donum vel adventum gratiæ, multifariam per Prophetas, & bona supernaturalia hanc quæstionem Deus terminavit, ut manifestè per vetus Testamentum est videre; novissimè autem per Filium, quem constituit heredem universorum, per quem fecit & secula eam quæstionem dilucidavit, sicut scribit Apostolus epist. ad Hebræos . . . . (c) Quantò lux distat à lucido, & veritas à vero, & quantò causa infinita est potior effectu finito, tantò efficacius hoc demonstrat immortalitatem animæ; quare si quæ rationes probare videntur mortalitatem animæ, sunt falsæ & apparentes, cum prima lux, & prima veritas ostendant oppositum, si quæ verò videntur probare ejus immortalitatem, vera quidem sunt & lucida, sed non lux & veritas; quare hæc sola via inconcussa & stabilis est, cætera vero sunt fluctuantes . . . . (d)* QUARE INDUBIE *(e) ipsam immortalem esse asserendum est: verùm ea non via incedendum est quâ hujus seculi sapientes incesserunt, qui cum sapientes se dixerunt stulti facti sunt, quisquis enim hac via procedet ut existimo semper incertus & vagus fluctuabit.* En conscience peut-on accuser d'impieté un homme qui regle ainsi ses sentimens? Peut-on l'accuser de ne pas croire l'immortalité de l'ame? Sur le même fondement ne pourroit-on pas soutenir que tous les Theologiens revoquent en doute la Trinité, l'Incarnation, la Transubstantiation, la Resurrection, & tous les dogmes en general, dont on ne tire les preuves que de la revelation, sans qu'on pretende que les lumieres naturelles nous les puissent decouvrir? Quoi! l'Ecriture sainte reçuë une fois fermément comme la parole de Dieu, n'est-elle pas aussi capable (f) qu'une demonstration geometrique de nous persuader l'immortalité de l'ame? Mais contentons nous de dire que Paul Jove a très-mal jugé de cet ouvrage de Pomponace. S'il avoit dit en general que la doctrine qui nie l'immortalité de l'ame est la ruine des bonnes mœurs, il auroit dit une chose qui passe pour notion commune, mais qui n'est pas peut-être aussi certaine dans le fond qu'elle le paroît; car si l'on examine les mœurs des Chretiens, leurs impudicitez, leurs medisances, leurs fourberies, & tout ce qu'ils font ou pour gagner de l'argent, ou pour obtenir des charges, ou pour suplanter leurs concurrens, on trouvera qu'ils ne sauroient être plus dereglez quand mêmes ils ne croiroient point une autre vie. On trouvera generalement parlant qu'ils ne s'abstiennent que des actions exposées ou à l'infamie, ou à la main du bourreau, deux freins qui arrêteroient la corruption d'un impie, *cæteris paribus* aussi aisément que la leur. Mais c'est une matiere qui demanderoit un traité particulier.

Quand je considere l'aveu public de Pomponace, que les raisons naturelles ne peuvent point nous donner une certitude legitime de nôtre immortalité, je ne sçai ce que je dois dire de la distinction que l'on pretend qu'il allegua une fois devant ses juges. Voici l'affaire selon le raport de la Mothe le Vayer. „(g) Une pareille dexterité reüssit plus heureusement, il y a „peu, au Philosophe Pomponatius, lequel pour s'estre „laissé entendre avec une licence & chaleur Peripate„tique, qu'il ne croyoit pas l'immortalité de l'ame, „se vit entre les rudes mains de l'Inquisition, dont il „eschapa pourtant avec cette interpretation, qu'il ne „la croioit pas vairement, puis qu'il la sçavoit apo„destiquement, comme il s'en expliqua par un fort „long discours à des juges autrefois ses escoliers, & „qu'il eut besoin de trouver à cette fois assez favora„bles.„ Je croirois plutôt qu'il allegua à ses Juges la distinction de la foi & de la science, que le *distingue* entre la science & l'opinion, c'est-à-dire, qu'il leur avoüa qu'il ne savoit point par demonstration que l'ame fût immortelle, mais qu'il le croioit (h) comme un article de foi revelé dans l'Ecriture, & decidé par les Conciles. Quoi qu'il en soit on pretend qu'il ne trouva pas mauvais qu'on refutât son ouvrage, & qu'il souhaita que le pernicieux venin qu'il y avoit repandu fût exterminé par l'antidote de la reponse de Javellus. C'est ce que le Jesuite Antoine Sirmond observe contre celui qui avoit fait imprimer en France sans cette reponse le traité de Pomponace. (i) *Quem repugnante autore, nescio quis curiosus, aut impius, novis typis jusserat in lucem exire solitarium & sine responsione Javelli, quam ipse Pomponatius scriptâ ad eum epistolâ ita olim comprobârat, ut palàm rogaret edici, se quoque suffragante, perspersum libro suo venenum hoc antidoto nisi diluatur, pestiferum esse, ac toti humano generi extimescendum.* Je croi que ce Philosophe s'avisa bien tard de cet office de charité, car il soutint son premier ouvrage deux fois contre Niphus, & une fois contre Ambroise Archevêque de Naples. Le même Sirmond (k) vous l'aprendra, mais il ne vous dira rien du livre que Contarin publia l'an 1516. contre celui de Pomponace, & qui parut très-solide à ce Philosophe. (l) *Edidit juvenis adhuc (trigesimum enim tertium ætatis annum tunc agebat) librum contra judicium Petri Mantuani doctoris sui . . . . . argumenta autem illa firma ad probandum & gravia fuisse, ejusque totum valde elaboratum perspicitur quia acutissimus ille physicus in libro quo defendit opinionem illam suam acriter oppugnatam ab eo quem instruxerat, tradit eum librum & doctissimum omnium & uberrimum esse qui omni tempore materiam illam persecuti sunt: addidque videri prorsus eum divina opera & manu fabricatum fuisse.* Pourquoi donc ne souhaita-t-il pas que cette reponse de Contarin fût imprimée desormais avec son traité, comme on dit qu'il souh ita une telle chose quant à la reponse de Javellus? Niphus avoit écrit contre Pomponace par ordre de Leon X. D'autres disent au contraire que Pomponace ne fit son traité, que pour complaire à ce Pape. Mr. de la Mothe le Vayer les refute. Je raporte un peu au long ce qu'il a dit là-dessus: on y verra quelques remarques qui illustreront mon texte. „(m) Il „n'est pas besoin d'estendre plus loin ces (n) conside„rations, puisqu'on peut voir ce qu'ont écrit là-des„sus ces deux grands adversaires, Pomponace, & „Niphus, il y a plus de cent ans. Surquoi il faut es„tre adverti de mettre entre les resveries de Postel, „qu'on sçait avoir eu de fort dangereux intervalles „d'esprit, ce qu'il a osé dire, que le premier ne s'es„toit engagé dans cette dispute, que pour complai„re à un Souverain (1) Pontife, dont il parle en de „tres-mauvais termes. Car la verité est, que tout „au contraire le dernier fut choisi par le Pape Leon X. „à qui il dedie son Ouvrage, & de qui Postel entend „parler, pour l'un des plus sçavans de son temps, „& des plus capables de defendre un parti autant „qu'il estoit soustenable. Aussi faut-il avouër qu'il a „fait tout ce qui se pouvoit, en faveur d'une cause „qui recevoit de si grands desavantages dans les ter„mes du pur Peripateticisme dont ils avoient convenu. „Pomponace se gausse là-dessus, disant qu'il avoit imi„té un Medecin de Milan, qui ordonna qu'on mist „dans un bain de toutes les herbes d'un pré, se pro„mettant qu'il s'y en trouveroit quelqu'une propre à „guerir son malade; & qu'il s'estoit servi de mesme „de toute sorte d'argumens, pour foibles & sophisti„ques qu'ils fussent, afin de voir si l'on se contente„roit de quelqu'un. Le bon est, qu'il n'estoit ques„tion que de l'opinion d'Aristote, laquelle en tout „cas ne peut pas estre plus prejudiciable à la verité, „que ce qu'il a écrit de l'eternité du monde, ou de „la quinte-essence des Cieux, dont on se moque dans „les Colleges.„ Mr. de Sponde aiant raporté la defense qui fut faite (o) par Leon X. aux Philosophes, d'enseigner que l'ame de l'homme fût mortelle, & unique dans tous les hommes, observe qu'on croit que Pomponace avoit donné lieu à cette Bulle. (p) *Occasionem autem prædictæ de philosophis sanctioni dedisse dicitur* Petrus Pomponatius *Mantuanus, Juvii in philosophiâ præceptor: qui enarrans Aristotelem & Averroëm Bononiæ, animas post corporis mortem interituras ex sententiâ Aristotelis probare conatus, juventutem validè corruperat; se eo tuens quòd philosophicè loqueretur, sed aliter, cùm Christianus esset, sentiret.* Ces paroles ne sont pas exemptes de faute, car elles suposent que Pomponace enseignoit comme Averroës l'unité d'ame dans tous les hommes à certains egards. Or il n'y a rien de plus faux; lisez son ouvrage, vous y verrez qu'aiant exposé dans le chapitre

pitre

(a) *Petrus Pomponatius de immortalitate animæ cap. 15. & ult. p.m. 124.*

(b) *Id. ib. pag. 125.*

(c) *Id. ib. pag. 126.*

(d) *Id. ib. pag. 128.*

(e) *Notez que le titre de son dernier chapitre est,* in quo ponitur ultima conclusio in hac materia, quæ sententia mea videtur indubie sustinenda.

(f) *Voiez ci-dessus pag. 2388. lettre g & h.*

(g) *La Mothe le Vayer, dialogue de la diversité des religions pag. m. 294. 295. C'est le dernier des 5. dialogues d'Orasius Tubero.*

FAITS concernant le traité de Pomponace *de immortalitate animæ.*

(h) Animam esse immortalem est articulus fidei, ut patet per Simbolum Apostolorum & Athanasii. *Pomponatius ubi supra pag. 126.*

(i) *Antonius Sirmondus de immortalitate animæ pag. 1. & 2. son livre fut imprimé à Paris l'an 1635. in 8.*

(k) *Id. ib. in appendice pag. 19. & 20.*

(l) *Johan. Casa in vita Gasparis Contareni pag. m. 184.*

(m) *La Mothe le Vayer, de l'immortalité de l'ame, p. 136. 137. au 4. tome de ses œuvres in 12.*

(n) *C'est-à-dire d'examiner si Aristote enseigne l'immortalité de l'ame.*

(1) *Lib. 1. de orb. concord.*

(o) *J'ai raporté les paroles de la Bulle dans l'article de Spinoza remarque L vers la fin.*

(p) *Spondanus Annal. Eccles. ad ann. 1513. n. 20. pag. m. 308.*

point changer d'opinion : il repliqua plus d'une fois, & au lieu de reculer il (C) alla toûjours plus avant, fixé neanmoins sans variation à son premier correctif, sçavoir que l'autorité divine de l'Ecriture étoit pour lui un fondement inebranlable de sa persuasion que nôtre ame est immortelle. Son livre des (D) enchantemens passa aussi pour fort dangereux. Il n'a

pitre 3. l'opinion d'Averroës, il declare dès le commencement du 4. qu'elle est absurde, & monstrueuse, & que s'il ne la refute point c'est à cause que Thomas d'Aquin en a demontré l'extravagance (a), & n'a laissé aux Averroïstes aucun moien de chicane ; il les a tellement batus, dit-il, qu'il ne leur reste pour tout asyle que de vomir des injures contre lui. Renvoiant donc ses lecteurs à Thomas d'Aquin, il se contente de montrer qu'Averroës n'a point trouvé dans Aristote cette chimere. (b) *Quamvis hæc opinio tempestate nostra sit multùm celebrata, & fere ab omnibus pro constanti habeatur eam esse Aristotelis, mihi tamen videtur quod nedum in se sit falsissima, verum inintelligibilis, & monstruosa, & ab Aristotele prorsus aliena; imò existimo quòd tanta fatuitas nunquam fuerit nedum credita, verùm excogitata : Et primò quidem de ejus falsitate nihil novi intendo adducere, sed tantùm lectorem remittere ad ea quæ latinorum decus Divus Thomas Aquinas . . . . . sed quoad secundum hæc paucula quæ mihi plenam fidem faciunt adducere statui, videlicet hoc alienum esse ab Aristotele, verùm hoc esse figmentum, & monstrum ab Averroe confictum.* Cela n'empêche pas qu'on ne puisse dire qu'il fut l'un de ceux qui donnerent lieu à la Bulle de Leon dixieme. Il n'y defera pas beaucoup. Elle fut lue, & aprouvée par les Peres du Concile de Latran à la 8. Session au mois de Decembre 1513. & il composa son livre de l'immortalité de l'ame (c) l'an 1516. d'où nous recueillirons en passant que Mr. Moreri, Konig, & plusieurs autres se trompent, quand ils mettent sa mort à l'an 1512. Selon sa figure de nativité raportée par Gauric il étoit né l'an 1462. Or selon Paul Jove il mourut dans sa 63. année ; il faudroit donc dire qu'il mourut l'an 1525. Paul Freher (d) le fait fleurir en 1530. C'est un abus.

(C) *Il repliqua plus d'une fois, & au lieu de reculer il alla toûjours plus avant, fixé neanmoins sans variation à son premier correctif.*] N'aiant aucun autre livre de Pomponace que celui *de immortalitate animæ*, je ne puis donner l'histoire chronologique de la dispute qui s'éleva au sujet de cet écrit. Tout ce que je puis faire est de me servir de la narration de Mr. le Noble. Je ne la croi pas tout-à-fait exacte, j'y entrevois beaucoup d'omissions, mais je m'imagine que les choses qu'elle contient sont vraies, & il faut se contenter de cela quand on ne sçauroit avoir davantage. „(e) Ce Traité (f) fit beaucoup de bruit, & ayant parû à Venise, Pomponace ajoûte que les Religieux „qu'il exprime sous le mot de *Cucullati* s'éleverent „avec chaleur contre sa Doctrine. . . . (g) Ces *Cucullati* se déchainerent dans leurs Sermons contre Pomponace comme contre un Heretique formel, firent „interdire la lecture de ce Traité par le Patriarche „que ce Philosophe apelle un homme tres-Saint dans „les moeurs, mais tres-ignorant dans la Philosophie „& dans la Theologie, & ensuite par decret du Senat il fut defendu aux Libraires de le debiter. . . . . „Un homme de Lettres . . . . . . écrivit contre ce „Traité avec beaucoup de moderation . . . . (h) Pomponace pour répondre à cet Autheur fit un Traité „qu'il intitula *Apologie*; Dans les deux premiers Livres de cette Apologie. Il répond article pour article à tous les raisonnemens faits contre sa Doctrine, les refute & prouve tout de nouveau qu'Aristote n'avoit pas cru l'immortalité de l'Ame, & qu'on „ne pouvoit pas la prouver par des raisons naturelles. Dans le troisiéme Livre il blâme beaucoup „l'emportement de Frere Ambroise de Naples de „l'Ordre des Hermites de saint Augustin, & qui depuis peu de jours avoit été fait Evêque. Il se plaint „de ce que prêchant le Carême dans l'Eglise Cathedrale de Mantouë, il avoit en pleine Chaire parlé „tres-injurieusement contre lui, qu'il l'avoit publiquement apellé Heretique & Impie, & lui avoit faussement imputé qu'il ne croyoit ni la Resurrection „ni l'Immortalité des Ames. Il declare donc qu'il „croit l'Immortalité des Ames & qu'il est prest de „mourir pour soutenir cette verité, mais (i) qu'il l'a revelée aux hommes & non pas parce que la lumiere naturelle l'enseigne, & que si le Frere Ambroise le veut „instruire pour lui faire changer d'opinion il est prest „de recevoir ses instructions. Enfuite il raporte que „le Patriarche de Venise „ écrivit à Pierre Bembo, qui étoit là Rome, *pour le prier de faire condamner par le Pape ce Traité de l'immortalité de l'Ame.* Bembo le lut, *& n'y trouva rien de contraire à la verité, neanmoins selon le devoir de sa Charge il le communiqua au Maitre du Palais Apostolique ; qui aprés l'avoir lû jugea comme Bembo qu'il ne contenoit rien qui ne fût conforme au sentiment des plus celebres Docteurs de la Religion Chrétienne* (k).

„(l) Aprés cela, comme peu à peu à force de disputer on s'échauffe jusqu'à passer les bornes. (m) „il soutient & tâche de prouver que l'Immortalité „des Ames repugne aux principes naturels, & qu'il „n'y a rien de plus injurieux à la Foi que de vouloir „la prouver par des raisons naturelles . . . (n) Apres „que Pomponace eût fait cette Apologie, il parut „contre son premier Traité de l'Immortalité de l'A„me un nouveau Livre fait par un Philosophe nommé *Augustinus Niphus*, & Pomponace y repondit „par un autre Traité appellé *defensorium*, dans lequel „il fait voir l'ignorance de Niphus, & prouve toûjours plus fortement ce qu'il avoit avancé, & finit „enfin cet Ouvrage par ces paroles : Si Jesus-Christ „est resuscité nous resusciterons, si nous resuscitons „l'Ame est immortelle. Or il est certain que Jesus-Christ est resuscité, donc il est constant que l'Ame „est immortelle. Voila, dit-il, le seul raisonnement „solide par lequel on peut prouver l'Immortalité de „l'Ame, quiconque en cherche d'autres est indigne „du nom Chretien, il ne connoît pas l'excellence de „la Foi qui doit tenir le premier lieu dans tous nos „raisonnemens, & qui suffit seule pour établir solidement ce qui ne peut se soutenir par d'autres „voyes. „

Nous verrons ci-dessous la censure que Mr. le Noble fait de quelques-unes de ces pensées de Pomponace.

(D) *Son livre des enchantemens passa aussi pour fort dangereux.*] Il y fait paroître qu'il ne croit rien de tout ce qu'on conte de la magie & des sortileges, & il fait valoir extrémement je ne sçai quelles vertus que certains hommes ont euës de produire des effets miraculeux. Il en entasse des exemples, mais on ne lui accorde pas qu'ils soient vrais, ou sans magie, & l'on s'étonne que Zacutus se fasse une religion d'y ajoûter foi. Ecoutons Theophile Raynaud. (o) *Exempla quæ ad specialem aliquorum hominum proprietatem individualem ad miros effectus præstandos, præsertim sanationum, à Pomponatio addensantur ; vel fabulosa sunt, vel Magicâ, ut Andreas Laurentius capite (p) illo 4. contendit. Ridiculè autem Zacutus (q) dicta q. 53. inter* magnos autores quibus fidem abrogasse piaculum propè esse dicit, *numerat Pomponatium in Opere de Incantationibus, exempla illa recensentem.* Il nous renvoie à sa Theologie naturelle, où il a dit contre cet ouvrage de Pomponace ce que l'on va lire : (r) *Nec minor Pomponatii culpa, qui (s) idem conatus in opere de incantationibus ad extremum tamen subjicit opus suum correctioni Ecclesiæ, à qua ut rectè suprà divinavit (t) Carpentarius aliud expectare non potuit, quàm unam lineam à principio ad finem usque ductam. Ita enim factum est, collocato ante aliquot annos, inter reprobata, illo opere, in quo Buccafferr. l. de divinat. per somnium lect. 29. ait asseri à Pomponatio,* multa falsa, & multas ac magnas nugas. Un confrere de ce Jesuite s'étoit exprimé encore plus fortement. (v) *Pomponatii de Incantationibus opusculum certè miratus sui tam diu tolerari ab Ecclesiâ ; nunc recens & merito in Romano Indice damnatur, verissimum enim ; quod ab Antonio Mirandulano (1) scriptum hoc opere Pomponatium, se nec philosophum bonum, nec quòd fædiùs Christianum bonum exhibuisse, cum effectus omnes mirificos cælorum influctionibus adscribat adeo ut velit & religiones & leges earumque latores ab iis dependere. Quod prorsus impium.* Pomponace en parlant des guerisons que l'on attribuë à la vertu des reliques, a dit une chose qui paroit d'abord choquante, mais qui pourroit recevoir un fort bon tour selon l'hypothese commune. Il a dit que (w) les os d'un chien ne produiroient pas moins surement la guerison, si le malade qui se confie à la vertu des reliques, formoit la même imagination touchant ces os, que touchant les ossemens, ou les cendres des Martyrs. Les Controversistes de l'Eglise Romaine ne pouvant nier qu'il n'y ait eu des reliques supoiées qui ont operé des miracles, à ce qu'on pretend, disent que la bonne intention de ceux qui y recourent a obtenu de Dieu cette recompense.

(a) Tam luculenter, tam subtiliter adversus hanc opinionem invehitur, ut sententia mea nihil intactum, nullamque responsionem quam quis pro Averroe adducere potest impugnatam relinquat; totum enim impugnat, dissipat, & annihilat, nullumque Averroïstis refugium relictum est, nisi convitia & maledicta in Divinum & Sanctissimum virum. *Pomponat. ubi supra p. 8 & 9.*
(b) *Id. ib.*
(c) Finis impositus est huic tractatui per me Petrum filium Joannis Nicolai Pomponatii de Mentua die 24. mensis Septembris anno Christi 1516. Bononiæ. *Pomponatius ibid.*
(d) *In theatro pag. 1441.*
(e) *Le Noble, tableaux des Philosophes to. 2. pag. 80.*
(f) *C'est-à-dire celui de l'immortalité de l'ame.*
(g) *Id. ib. pag. 81.*
(h) *Id. ib. pag. 82.*
(i) *Il manque ici quelques mots*, que c'est à cause de l'autorité de Dieu, & qu'il l'a, *ou quelque chose de semblable.*

(k) *Id. ib. pag. 83.*
(l) *Id. ib. pag. 84.*
(m) *C'est-à-dire Pomponace dans son apologie.*
(n) *Id. ib. pag. 85. 86.*
(o) *Theoph. Raynaudus de stigmatismo sacro & profano sect. 2. cap. 4. pag. m. 321. 322.*
(p) *C'est-à-dire du 1. livre de* strumis.
(q) *C'est-à-dire du 1. livre* medicorum principum historiæ.
(r) *Id. in Theologia naturali, distinct. 3. quæst. 2. art. 5. n. 139. p. m. 200. 201.*
(s) *C'est-à-dire de rejetter toute l'operation des Demons.*
(t) *C'est-à-dire* digr. 4. in Alcino.
(v) *Mart. Delrio, disquisit. Magicar. lib. 1. cap. 3. pag. m. 22.*
(1) *Lib. 6. de singulari certamine.*
(w) Pomponatius dicere non veretur in sanatione acquisita ex veneratione Ossium Divis ascriptorum, si essent ossa canis & tanta & talis de eis haberetur imaginatio non minus subsequeretur sanitas. *Jo. Wierus de præstigiis Dæmonum l. 5. c. 17. p. m. 402.* Il cite le 2. livre de Pomponace *de incantamentis cap. 12.*

n'a pas † manqué d'apologistes, mais quelques-uns ne le sauvent qu'en suposant qu'il se convertit (*E*) de l'atheisme. Si l'on n'a fondé les impietez dont on l'accuse que sur son livre de l'immortalité de l'ame, il n'y eut (*F*) jamais d'accusation plus impertinente que celle-là, ni

† *Voiez la remarque E.*

(*E*) *Ne le sauvent qu'en suposant qu'il se convertit de l'atheisme.*] Helidée fameux medecin de Forli disoit que son maître Pomponace étoit athée. Jean Wier espere que ce philosophe ne mourut point en cet état. (*a*) *Pomponatium ante redditum spiritus extremi halitum resipuisse ex singulari Dei miseratione, nec permansisse atheos, sperare volo. Talem etenim fuisse, à clarissimo medicinæ ornamento D. Helidæo Foroliviensi, ejus olim discipulo non semel auditum est.* Voetius va nous aprendre que Gratarol s'est declaré l'apologiste de Pomponace, & il a eu l'équité de ne pas suivre le torrent. (*b*) Il reconoit que la foule des écrivains Catholiques, & quelques Auteurs Protestans traitent d'athée ce philosophe. Il donne quelque chose à la remarque de l'apologiste, que Pomponace n'établissoit la mortalité de l'ame que sur l'hypothese d'Aristote. Il faloit dire que cela est decisif pour l'absolution de cet Auteur, à moins qu'il n'eût voulu couvrir son venin sous cette envelope. Voetius allegue cette restriction. (*c*) Gul. Gratarolus Medicus Italus (*quem propria scripta uno volumine in 8. Basileæ edita, & testimonium* Bezæ in epistolis, *ut &* in dedicatione libelli *cujusdam, aliorumque præterea doctorum virorum suffragia, quorum familiaritate Basileæ & alibi usus est, à pietatis zelo commendant) eum contra calumniatores tuetur, & piè pro eo tempore vitam cum morte commutasse scribit: in* epistol. dedicator. *Operibus Pomponatii anno 1567. Basil. editis præfixâ . . . Illud penitius considerandum, quod respondet: Eum ex mente Aristotelis negasse animæ immortalitatem: quod, ut illi cum aliis philosophis ac Theologis ita judicantibus commune fuit* (Plutarcho, Galeno, Aphrodisæo, Justino Martyre, Theodoreto, Origene, Nysseno, Nazianzeno, Cajetano in 3. de Anima) *sic non debet hic fraudi esse: nisi probari posset illum sub hoc schemate subdolè & tutò voluisse hunc Atheismum spargere in animos auditorum. Nisi itaque alia ex dictis, scriptis, factis ejus certior demonstratio suppetat, utique in benigniorem partem, immo in optimam accipienda sunt illa, quæ ille pro modulo & conditione sua de Fato, Providentia Dei, & prædestinatione conscripsit: in quibus si non rei dignitati, & solidis Theologis per omnia satisfaciat, saltem hoc præstat, ne nigra Atheismi nota illi tam peremtorie inuratur. Hæc ego in re dubia: postquam omnia ejus opuscula præsertim modo nominata videre contigit: qui ante multos annos ex lectione solius tract.* de Incantationibus (*ubi placitis Avicennæ & Averrois nimis adhærescens, in supernaturalibus quibusdam satis miserè fluctuat) & ex communi aliorum judicio sinistram magis de illo opinionem conceperam.* N'oublions pas l'épitaphe que fit quelcun à ce Philosophe: (†) *Hic sepultus jaceo. Quare? nescio: nec si scis aut nescis curo. Si vales, bene est: vivens valui. Fortasse nunc valeo. Si aut non, dicere nequeo.*

(*a*) *Wierus, ib. lib. 6. in epilogo operis pag. m. 569.*

(*b*) *Voetius, disput. Theol. to. 1. pag. 197.*

(*c*) *Id. ib. pag. 198.*

(†) *Konig. biblioth. pag. 654.*

(*F*) *Si l'on n'a fondé . . . il n'y eut jamais d'accusation plus impertinente.*] Premierement ce n'est tout au plus qu'une injure personelle, que de soutenir que les principes d'Aristote nous conduisent à la mortalité de l'ame. Tout au plus en disant cela vous faites une injustice à un homme qui a été precepteur du Conquerant de l'Asie, & qui a fondé une secte florissante. Mais est-ce ce qu'on apelle des impietez? En second lieu, comme Aristote n'étant point en vie ne peut pas rendre raison de sa foi, ni éclaircir les équivoques de ses ouvrages, il est fort permis de prendre parti contre lui, si l'on trouve dans ses écrits autant ou plus de raisons plausibles, pour montrer qu'il a enseigné la mortalité de l'ame, que pour montrer qu'il en enseigne l'immortalité. Il n'y a donc rien de plus innocent en ce cas-là, que de convertir en problême les sentimens d'Aristote sur ce grand point, & de choisir le pour ou le contre selon qu'on se trouve plus frapé, ou des raisons qu'il a alleguées pour l'un des membres du problême, ou de celles qu'il a alleguées pour l'autre. Si l'on n'attrape pas exactement sa pensée, on ne lui rend pas justice, mais au fond ce ne seroit qu'une injure materielle, qu'il seroit obligé de pardonner en l'imputant à son peu d'exactitude, à ses variations, & à ses contradictions. (*d*) *Le plus* (*e*) *celebre de tous ses interpretes & tant d'autres aprés lui, comme deux Saints Gregoires, Lescot, Caietan, & Simon Portius ont avoué*, que la mortalité de l'ame *étoit du tout necessaire par la doctrine de ce philosophe.* Il faut donc qu'il ait avancé des maximes qui donnent un bon pretexte de lui imputer cette impieté. Il n'y a donc rien de plus ridicule que de pretendre que l'on ne peut, sans être impie, former un tel jugement de la doctrine d'Aristote, & ainsi la pretendue impieté de Pomponace ne seroit fondée que sur des illusions très-grossieres. On n'auroit pas même raison de le soupçonner d'avoir voulu faire tort à la memoire de ce grand chef des Peripateticiens. En troisiéme lieu j'observe, qu'il est permis de soutenir non seulement que ses ouvrages fournissent des preuves qu'il a cru la mortalité de l'ame, mais aussi que son systême tel qu'il a plu aux Scholastiques de l'expliquer, & tel qu'on l'explique encore dans les Colleges, & dans les Academies, est incapable de donner des preuves de l'immortalité de nôtre ame, & très-capable de donner des preuves qu'elle est mortelle. Car enfin la principale piece de ce systême est 1. que le corps naturel comprend deux substances, dont l'une s'appelle matiere, & l'autre s'appelle forme: 2. que la forme de tous les corps naturels, à la reserve de l'homme, est un être corruptible, & qui perit regulierement toutes les fois que le composé perit, c'est-à-dire toutes les fois qu'une pierre, qu'un arbre, qu'un chien &c. sont convertis en quelque autre espece de corps naturel. Il resulte de là necessairement qu'on ne peut donner dans ce systême aucune preuve de l'immortalité de nôtre ame, car pour en donner il faudroit montrer qu'elle est immaterielle; or comment le montreroit-on, puis que l'on avoue que l'ame des bêtes douée de la faculté de sentir, & de discerner, & de desirer est materielle? Notez qu'au tems de Pomponace l'on ne connoissoit point d'autre systême de philosophie que le Peripatetisme, de sorte que c'étoit la même chose, de soutenir que par les principes d'Aristote on ne pouvoit point prouver l'immortalité de l'ame, & de soutenir que par des raisons philosophiques on ne pouvoit pas la prouver. Cela sert beaucoup à disculper, & même à justifier le livre de Pomponace, & d'autant plus que les lumieres qu'on pouvoit tirer ou de la secte Platonique, ou de quelque autre, ne fournissoient pas de plus fortes preuves. Il n'y a que le systême de Mr. Descartes qui ait posé des principes bien solides à cet égard. Il établit que tout ce qui pense est distinct de la matiere, d'où il faut conclure necessairement que nôtre ame est un esprit, ou une substance simple, & indivisible, & par consequent immortelle. Il n'y a point de Cartesien aujourd'hui qui n'ose dire, que les principes de la vieille philosophie sont incapables de nous fournir une bonne preuve de l'immortalité de l'ame. Ne seroit-ce pas une extravagance, que de soutenir qu'un Cartesien qui dit cela est un impie & un athée? pourquoi donc a-t-on traité de la sorte Pierre Pomponace? C'est, dira-t-on, qu'un Cartesien fait profession de reconoître que son systême fournit une preuve demonstrative de l'immortalité de l'ame; mais Pomponace ne reconoissoit aucun systême qui fournit un tel argument. Si cette diference pouvoit être admise, ce ne seroit tout au plus qu'au cas que ce Philosophe aiant conu le systême Cartesien, l'eût rejetté; mais comme il ne le conoissoit pas, il n'est coupable que de n'avoir pas inventé une hypothese selon laquelle tout ce qui pense est incorporel, est spirituel. Son crime est donc celui d'une infinité d'orthodoxes, & par consequent c'est une crime chimerique. Joignez à cela que quand même il eût rejetté la suposition qui établit que tout ce qui pense est distinct de la matiere, il n'eût rien fait que ce que font aujourd'hui de fort grans esprits, & qui en se retranchant comme Pomponace dans l'autorité de l'écriture sont à couvert des (*f*) justes reproches d'irreligion. Enfin je remarque qu'il n'y a point de conduite plus indigne d'un Theologien, que d'accuser d'impieté un Philosophe, qui declare que pour delivrer nôtre esprit des incertitudes où la raison naturelle le feroit floter, il faut le conduire à la parole de Dieu, & lui donner là (*g*) le fondement veritable, & les preuves très-certaines de l'immortalité de nôtre ame. C'est ce qu'a fait Pomponace, & pour l'avoir fait il s'est vu persecuté cruellement par la Moinerie. Que cela est beau!

(*d*) *La Mothe le Vayer, de l'immortalité de l'ame pag. m. 139.*

(*e*) *C'est Alexandre d'Aphrodisée.*

(*f*) *Voiez ci-dessus pag. 1047. col. 2. & pag. 2387. & 2388.*

(*g*) Hæc sola via inconcussa & stabilis est, cæteræ verò sunt fluctuantes. *Pomponat. de immort. animæ cap. ult. p. m. 126.* Voiez ci-dessus pag. 2387. ce que disoit d'Ablancourt.

Je passe plus avant, & je dis que même les Cartesiens convaincus de l'immortalité de l'ame par l'évidence qu'ils trouvent dans leurs principes de philosophie, agissent fort sagement lors qu'ils conseillent à leurs lecteurs de recourir à la foi, comme à (*h*) *l'ancre sûre & ferme de l'ame, & penetrant jusques au dedans du voile*, c'est-à-dire de l'apuier sur l'autorité de Dieu le veritable remede de nos incertitudes, & le suplément infaillible des obscuritez de nôtre raison.

(*h*) *Epitre aux Hebreux ch. 6. v. 19.*

ni qui soit une marque plus expresse de l'entêtement inique des persecuteurs des Philosophes. Car il n'a point revoqué en doute l'immortalité de l'ame, il a soutenu au contraire que c'étoit un dogme très-certain, & dont il étoit fermement persuadé. Il a soutenu seulement que les raisons naturelles que l'on en donne ne sont point solides & convaincantes. Or quoi que l'on puisse se servir (G) utilement de l'opinion qu'il a combatuë, & quoi qu'on doive louër

raison. Car s'ils ont l'esprit bien tourné, ils doivent croire que ce qui leur paroît évident, ne le paroît pas a tant d'autres Philosophes qui les combatent. J'ai lu dans un livre de Mr. Arnauld, que la replique de Gassendi à Descartes a fait dans Naples (a) beaucoup d'incredules sur le chapitre de l'immortalité de l'ame, parce que Gassendi a emploié toutes les forces de son esprit à enerver les raisonnemens de Descartes touchant ce dogme. C'est une preuve que le principe Cartesien n'est pas évident pour tout le monde. Il est même vrai que les ignorans qui feroient usage de leur sens commun, ne pourroient jamais s'assûrer de l'immortalité de leur ame pendant qu'ils verroient que les plusgrans Philosophes ne sont point d'accord là-dessus. Un ignorant seroit-il blâmable s'il raisonnoit de cette sorte? Si les preuves de Descartes étoient évidentes, Gassendi ne les pourroit pas combatre d'une maniere qui satisfit quantité de gens; car si Gassendi avoit fait un livre où en épuisant tout son esprit & toute sa science, il eût entrepris de faire voir que le tout n'est pas plus grand que sa partie, & qu'après que de choses egales l'on a ôté choses égales les restes ne sont pas égaux, il n'eût persuadé à personne que sa cause fût soutenable; puis donc que lui & plusieurs autres grans Philosophes ont des sectateurs lors qu'ils s'oposent aux pretensions de Descartes, il faut qu'ils combatent une doctrine qui n'est pas évidemment vraie, elle a donc des obscuritez, elle paroit vraie à quelques-uns, fausse à quelques autres, comment pourrai-je moi qui n'ai aucune étude, ni aucun usage de la dispute, me determiner sûrement? Les uns ou les autres de ces grans genies se trompent; ainsi quelque parti que j'embrasse je cours risque de me tromper. Voilà un raisonnement que le peuple devroit faire lors qu'il voit que les sçavans sont partagez. Mais s'il le faisoit, comment se tireroit-il de l'incertitude? En voici un bon moien à l'égard de l'immortalité de l'ame, c'est de recourir aux lumieres revelées. Ainsi un Cartesien qui imiteroit Pomponace devroit passer pour un homme sage, & charitable envers son prochain. Il fera bien de soutenir jusques au bout la verité de son principe; il fera bien de repondre tout ce qu'il pourra à ceux qui objecteront que les substances distinctes du corps, sont peut-être d'une nature à pouvoir retenir leur existence sans avoir aucune pensée, & qu'ainsi la spiritualité n'est pas une preuve necessaire de l'immortalité; car si la vie de l'ame consiste dans la pensée, il est sûr que la cessation totale de la pensée seroit une vraie mort de l'ame; c'est pourquoi l'ame pourroit mourir sans cesser d'être une substance spirituelle, comme les chiens meurent sans cesser d'être une substance corporelle: mais après tout il sera loüable s'il avertit son prochain de se fixer à la parole de Dieu. Notez que Scaliger le pere l'un des plus grans esprits de son tems, & qui n'a jamais passé pour libertin, a reconu comme Pomponace que c'est une matiere de foi que de sçavoir s'il y a une autre vie après celle-ci; on l'a toûjours soupçonné, dit-il (b), ou toûjours cru, mais on en dispute encore aujourd'hui.

(a) *Voiez la remarque G.*

(b) *C'est ainsi que je traduis un peu librement ces paroles,* Cæterum esse alterum esse ab hoc esse adeo nescimus ut quotidianis vel suspicionibus vel persuasionibus res etiamnum fit controversia, sola fide res agatur. *Scaliger adversus Cardanum exercit.* 307. *cap.* 33. *pag. m.* 990. Confer quæ supra pag. 2388. lettre i, k, l.

Finissons par un morceau de la dispute qui a duré quelques années entre un Ministre de Rotterdam, & un Ministre d'Utrecht. Le premier (c) avoue qu'encore qu'il croie que la matiere *ne peut ni sentir ni conoitre*, il *n'a point de cette verité une* idée distincte, *& une* perception claire, & qu'il ne la sçauroit prouver à ceux qui la nient. *Ce que je voy là dedans*, dit-il, *est confus & indistinct. . . . .* (d) *M. Saurin & ses Collegues rationaux, peuvent-ils dire en conscience qu'ils ont une perception claire, & une idée distincte de l'immortalité de l'ame? Ne sont-ce pas icy des perceptions claires en apparence, que tout* ce qui commence doit finir, *qu'un être dont la durée se divise par moments, par jours, & par années, ne peut-être éternel; parce qu'il seroit infini, & que dans cette durée infinie, il y auroit un nombre infini de moments, & pourtant il n'y auroit qu'un nombre infini de jours & d'années: ainsi il y auroit autant de mois, & d'années, que de moments, ce qui est une absurdité sensible. L'impie apelle cela des perceptions claires, & il les trouve telles.* Le but de ce Ministre ressemble un peu à celui de Pomponace; il veut que l'on se defie de sa raison, & que l'on recoure à (e) l'autorité de Dieu. Voici la reponse de son adversaire; (f) *Je lui repons que j'ai cette perception claire & cette idée distincte* de l'immortalité de l'ame. *Je sai que l'ame est une substance spirituelle & indivisible, qui ne peut être detruite que par annihilation. Je sai qu'il y a une Providence, une souveraine justice, une souveraine felicité, une morale naturelle; enfin un grand nombre de verités, qui sont necessairement liées avec l'immortalité de l'ame, & qui seroient par consequent des chimeres, si l'ame étoit mortelle. Faut-il qu'un Philosophe Chrétien soit moins orthodoxe que Platon, & qu'en faisant le parallele des anciens Philosophes il donne la préference à Epicure. . . .* (g) *M. Jurieu se refute lui-même, en disant que ces* perceptions sont claires en apparence. *Car si elles ne sont claires qu'en apparence, on n'en peut rien conclurre pour celles qui sont claires en effet.*

(c) *Jurieu, religion du Latitudinaire pag.* 393.

(d) *Id. ib. pag.* 394.

(e) *Notez qu'il n'exige pas que l'on connoisse par une idée distincte & claire cette autorité, c'est-à-dire que l'on sache évidemment que Dieu nous a revelé ceci ou cela.*

(f) *Saurin, justification de sa doctrine pag.* 467.

(g) *Id. ib. pag.* 468.

Faisons quelques petites remarques sur ce discours de Mr. Saurin. I. Mr. Jurieu supose manifestement qu'afin que nous conoissions par une *idée distincte* & par une *perception claire* la spiritualité de l'ame, il faut clairement comprendre *que la matiere ne peut ni sentir ni conoître.* D'où vient donç que Mr. Saurin ne repond rien à cela? Ne devoit-il pas declarer qu'il a une idée distincte, une perception claire qui lui aprend qu'il est impossible que la substance étenduë ait du sentiment? II. Ce n'est pas assez que de sçavoir que l'ame *ne peut être detruite que par annihilation.* Cela convient à l'étenduë, & neanmoins les arbres & les animaux sont mortels. Il faloit donc dire, *je sçai que l'ame ne peut subsister sans la pensée; l'idée distincte que j'ai de la substance spirituelle & indivisible m'aprend que si on la depouilloit de la pensée, elle n'existeroit plus.* III. Platon & Epicure sont alleguez mal à propos, cette allegation supose que Mr. Jurieu est moins orthodoxe que Platon, & qu'il prefere la doctrine d'Epicure à celle des autres anciens Philosophes. Tout cela est faux. Il admet l'immortalité de l'ame, mais il n'en a point une idée claire, une perception distincte, c'est-à-dire, selon son sens, une idée aussi évidente que celle qui nous fait connoitre les proprietez des nombres, & la liaison de la presence locale avec l'étenduë de la matiere. Croiez-vous que Platon admît l'immortalité de l'ame par une idée aussi claire que celle-là? Quand un homme declare qu'il se conduit comme le peuple, c'est-à-dire que sa persuasion va plus loin que son évidence, c'est lui faire un faux procés que de l'accuser de ne pas croire. Son orthodoxie est à couvert, puis qu'enfin il croit ce qu'il faut, on peut seulement lui contester que sa conduite soit philosophique. IV. La distinction entre les idées claires en aparence & les idées claires en effet est nulle, car la clarté des idées enferme essentiellement une relation avec nôtre esprit, & n'est jamais separée de l'aparence; c'est toûjours de l'aparence qu'elles empruntent le caractere ou la denomination de claires. Il n'en va pas ainsi de la verité. Un objet peut être vrai & paroitre faux, mais une idée qui paroit obscure n'a ni la clarté effective, ni la clarté aparente. De sorte que si les idées claires de l'immortalité de l'ame sont combatuës par des idées aparemment claires, l'objection de Mr. Jurieu est bonne, tant s'en faut qu'il se refute lui-même comme le pretend son Antagoniste. V. Enfin on a grand tort de ne pas repondre à l'objection: c'est là-dessus qu'on pouvoit confondre Mr. Jurieu: il supose très-faussement que ceux qui disent que tout *ce qui commence doit finir*, se fondent sur la raison qu'une durée infinie contiendroit autant de mois & d'années que de momens. Il supose que cela leur semble une grande absurdité. Mais il devroit sçavoir que les athées enseignent que la durée de la matiere n'a point eu de commencement, & n'aura jamais de fin. Ils ne regardent donc pas comme une bonne raison de rejetter une doctrine, la necessité où elle engage d'admettre un nombre infini de momens, & un nombre infini de mois & d'années, & de siecles, &c.

(G) *Quoi que l'on puisse se servir utilement de l'opinion que* Pomponace *a combatuë, & quoi qu'on doive loüer . . . les Philosophes qui . . . les preuves humaines.*] Ce que j'ai à dire ici ne sçauroit être exprimé ni plus clairement, ni plus noblement que par les paroles d'un Theologien sectateur de Mr. Descartes. C'est pourquoi je n'emploie point d'autre commentaire. (h) „ On „ dit qu'on a decouvert *à Naples* des gens que la lec„ ture des ouvrages de M. Gassendi a jettez dans l'er„ reur

(h) *Difficultez proposées à Mr. Steyaert 9. partie pag.* 81 *& suiv.*

louër & encourager les Philosophes qui s'attachent à fortifier les raisons humaines de l'immortalité de l'ame, dès là que ce ne sont que des preuves philosophiques, chacun doit joüir de la

reur d'Epicure de la mortalité de l'ame. Il faut avouer que le Livre des Instances de ce Philosophe contre les Meditations Metaphysiques de M. Descartes est tres-capable d'inspirer cette erreur pernicieuse à de jeunes gens qui ne seroient pas fermes dans la foi; parce qu'il y a emploié tout ce qu'il avoit d'esprit, à montrer qu'en s'arrestant à la raison, il n'y a point de preuves solides qui nous empechent de croire, que nôtre ame n'est distinguée de nôtre corps, que comme un corps subtil l'est d'un corps grossier. Je sçai au contraire, qu'il y a des personnes de pieté qui croient qu'on doit regarder ce que M. Descartes a écrit sur ce sujet, comme un effet de la providence de Dieu, qui a voulu arrester la pente que beaucoup de personnes de ces derniers temps semblent avoir à l'irreligion & au libertinage, par un moien proportionné à leur disposition? Ce sont des gens qui ne veulent recevoir que ce qui se peut connoistre par la lumiere de la raison; qui ont un extreme éloignement de commencer par croire; à qui presque tous ceux qui font profession de pieté sont suspects de foiblesse d'esprit; & qui se ferment toute entrée à la Religion par cette prevention, qui dans la plus part est une suite de la corruption de leurs moeurs, que tout ce qu'on dit d'une autre vie n'est que fable, & que tout meurt en nous avec le corps. Il semble donc que ce qu'il y avoit de plus capable de lever le plus grand obstacle au salut de tous ces gens-là, & empecher que cette contagion ne se repandist, estoit de les troubler dans leur faux repos, qui n'est appuié que sur la persuasion où ils sont, qu'il y a de la foiblesse d'esprit à croire que nôtre ame survit à nôtre corps. Or n'a-t-on pas sujet de croire que Dieu qui se sert de ses creatures comme il lui plaist, & qui cache sous des moiens humains les ordres admirables de sa providence, a eu pour but la guerison de ces malades, en les forçant d'entrer dans de justes defiances de leurs fausses lumieres, lors qu'il leur a suscité un homme qui a eu tant de qualitez naturelles si propres à les toucher: une penetration d'esprit tout à fait extraordinaire dans les sciences les plus abstraites; une application à la seule Philosophie, ce qui ne leur est point suspect; une profession ouverte de se dépouiller de tous les prejugez communs, ce qui est fort à leur goust; & qui par cela même a trouvé moien de convaincre les plus incredules, pourvû qu'ils veuillent seulement ouvrir les yeux à la lumiere qu'on leur presente, qu'il n'y a rien de plus contraire à la raison, que de vouloir que la dissolution de nôtre corps soit l'extinction de nôtre ame. Et comment l'a-t-il montré? En établissant par des principes clairs, & uniquement fondez sur les notions naturelles dont tout homme de bon sens doit convenir: Que l'ame & le corps, c'est-à-dire, ce qui pense, & ce qui est étendu, sont deux substances totalement distinctes, de sorte qu'il n'est pas possible, ni que l'étenduë soit une modification de la substance qui pense, ni que la pensée en soit une de la substance étenduë. Cela seul estant bien prouvé (comme il l'est tres-bien dans les Meditations de M. Descartes) il n'y a point de Libertin, pour peu qu'il ait l'esprit juste, qui puisse demeurer persuadé que nos ames meurent avec nos corps.,, Car &c. (a).

(a) *Mr. Arnauld ajoûte ici une courte & très-bonne explication de ce qu'il vouloit prouver.*

Vous voiez dans ce long passage de Mr. Arnauld en quoi l'hypothese que Pomponace a combatuë peut être utile par raport à la religion, c'est qu'on peut la faire servir contre certains libertins qui veulent voir avant que de croire, & qui meprisent les raisons obscures des Theologiens. Il n'y a rien de plus propre à ramener ces gens-là que de les convaincre de l'immortalité de l'ame; c'est une entrée dans le bon chemin; & si une fois on leur fait faire ce pas, on peut esperer d'heureuses suites. Pomponace n'eût point pu les manier par cet endroit-là, il les eût plutôt endurcis dans leur erreur, & par consequent son hypothese est plus nuisible que profitable dans ce conflict particulier où l'on se propose la conversion de cette espece de gens: & pour dire la verité il seroit bien plus loüable si au lieu de cet examen penible des raisons Peripateticiennes, il eut cherché de meilleures preuves de l'immortalité de l'ame que celles qui lui paroissoient infirmes. Notez que Mr. Arnauld allegue ce fait particulier de Descartes & de Gassendi, afin de montrer le mauvais discernement de l'inquisition de Rome. *Les Censeurs de Rome*, dit-il (b), *n'ont pas assez managé les interests de la Religion, lorsqu'ils ont mis dans leur* Index *l'ouvrage de M. Descartes, où il établit par des raisons naturelles plus solidement qu'on ait jamais fait l'immortalité de l'ame: & qu'ils n'y ont mis aucun des ouvrages de M. Gassendi, pas mesme celui où il a travaillé de toute sa force à detruire ces preuves, ce qui est oter à ceux qui auroient perdu la foi tout moien humain de sortir de leurs pernicieux prejugez contre cette importante verité. N'est-ce pas permettre d'avaler le poison, & empescher qu'on ne prenne l'antidote? C'est ce qu'ils ont fait encore en mettant en ce mesme rang, un autre Ecrit de M. Descartes sur la même matiere. Car un de ses Disciples qui l'avoit abandonné à l'égard des veritez de Metaphysique aiant soûtenu dans un placard, que si ce n'estoit la foi, on pourroit croire que la pensée ne seroit qu'une modification de la matiere, M. Descartes se crut obligé, de refuter ce dangereux sentiment, & d'en faire voir l'absurdité. C'est cependant ce qui est defendu dans l'*Index *sous ce titre:* Notæ in programma quoddam sub finem Anni 1654. in Belgio editum; *sans qu'on y ait mis en même temps le placard. N'est-ce pas encore une fois ne pas defendre qu'on s'empoisonne, en mesme temps que l'on defend de prendre le contrepoison?*

(b) *Difficultez à Monsr. Steyaert ubi supra pag. 85.*

Tome III.

J'ai cité dans la remarque C un Auteur dont la critique de Pomponace doit être un peu modifiee. Voici ses paroles: „En (c) quoi on peut dire que Pomponace a sans doute porté les choses trop avant, & qu'il n'a pas peu favorisé les sentimens & les inclinations des Libertins; on ne peut même s'empêcher de l'accuser d'insolence lors qu'il ose dire, que c'est être indigne du nom Chretien que de se mettre en peine de prouver l'Immortalité de l'Ame par des raisons naturelles, puis qu'au contraire rien n'ouvre mieux le chemin aux Payens pour recevoir les lumieres de la Foi, que de leur avoir déja prouvé par avance, que suivant les principes naturels l'Ame est immortelle, & qu'ainsi il faut qu'elle cherche à se rendre heureuse aprés cette vie, au lieu que rien n'aporteroit un plus grand obstacle à la conversion des Idolâtres & des Libertins, que de trouver leurs esprits prévenus que suivant les raisonnemens naturels il faut que l'Ame soit mortelle (d). . . . (e) Voilà les (f) paroles qu'on a blâmées, puisque bien loin qu'il soit indigne d'un Chretien de chercher à prouver l'Immortalité de l'Ame par des raisons naturelles, rien au contraire ne le confirme mieux dans la verité de sa Religion que le concours des raisons naturelles avec les Dogmes de la Foi, quoi que ces Dogmes doivent toûjours tenir le premier lieu, ainsi j'ai dit avec raison, qu'il y avoit de l'insolence à Pomponace d'avancer qu'il est indigne d'un Chrétien de chercher d'autres raisonnemens que ceux de la Foi pour prouver l'Immortalité de l'Ame.„

(c) *C'est-à-dire en ce que Pomponace a dit* qu'il n'y a rien de plus injurieux à la Foi que de vouloir la prouver par les raisons naturelles.

(d) *Le Noble tableaux des Philosophes to. 2. pag. 84. 85.*

(e) *Id ib. pag. 86.*

(f) *C'est-à-dire celles qui sont ci-dessus remarque C à la fin de la citation de Mr. le Noble.*

Examinons un peu ce coup de censure. Les paroles de Pomponace considerées dans le livre de Mr. le Noble peuvent être prises en ce sens-ci, qu'un Chretien qui tâche de faire voir aux impies que la raison & l'Ecriture s'accordent à nous enseigner l'immortalité de l'ame, fait une injure à la foi, & se rend indigne du nom qu'il porte. Mais dans le livre même de Pomponace je croi qu'elles signifient qu'un Chretien qui cherche d'autres apuis que l'autorité de Dieu, parce qu'il ne trouve point que la foi sans le secours de la lumiere naturelle le garantisse de l'incertitude, outrage la foi, & se comporte d'une maniere indigne d'un vrai Chretien. Voilà quelle est ma conjecture sur le veritable sens des paroles de cet Auteur: je n'ai point ses apologies; je n'en puis donc point parler positivement; je puis seulement raisonner sur la vraisemblance. Quel étoit l'état de la question entre lui & ses adversaires? C'etoit de sçavoir s'il meritoit de passer pour un heretique & pour un impie, parce qu'il avoit dit que les raisons philosophiques de l'immortalité de l'ame ne sont pas de bonnes preuves, & que l'on ne peut bien prouver ce dogme que par la revelation. Il ne s'agissoit donc pas de sçavoir quel jugement il faut faire de ceux qui travaillent à convertir les libertins infatuez de Lucrece, & prevenus de mepris pour la parole de Dieu. Il ne s'agissoit pas de sçavoir si ceux qui alleguent des raisons philosophiques à ces pretendus esprits forts, & qui tâchent par cette voie, la seule par où on les puisse prendre, de les degager des pieges de l'irreligion, font une injure à la foi, & se rendent très-indignes du nom de Chretien. Il s'agissoit des Chretiens qui recourent à la lumiere

EXAMEN de la censure de Pomponace faite par l'Auteur des tableaux des Philosophes.

la liberté de les soumettre à la dispute, de les examiner, & d'en dire ce qu'il lui en semble. Ce que Pomponace a repondu à la raison empruntée de ce que le dogme de la mortalité de l'ame (*H*) porteroit les hommes à toutes sortes de crimes, est digne de consideration. Je ne sçai si l'on doit croire ce que disent quelques Auteurs, que cet ouvrage fut condamné (*I*) au feu par les Venitiens, & qu'il fut desavoüé par son propre pere. On ne sçauroit excuser l'audace & la prevention (*K*) du Jurisconsulte Lutherien qui a soutenu que ce Philosophe faisoit des leçons publiques contre l'immortalité de l'ame, & que c'étoit un infame magicien qui a debité

lumiere naturelle pour leur propre usage, & pour remedier à leurs besoins personels, gens flotans, & qui ne sçavent à qui donner la preference ou à la revelation ou à la raison, qui du moins ne s'assûrent pas sur l'autorité de Dieu si elle n'est confirmée par des argumens philosophiques. Dire que de telles gens font tort à la foi, & n'agissent pas en Chretiens, c'est sans doute juger d'eux raisonnablement, & n'être point digne de la censure que l'on examine ici; car à proprement parler, ces gens-là ne sont pas encore Chretiens, ils cherchent maître, ils ofrent d'embrasser le dogme du Paradis & de l'enfer, pourvu qu'on leur donne d'autres cautions que l'Evangile. L'autorité de Dieu ne leur sufit pas, ils veulent que la lumiere naturelle ratifie les promesses de l'écriture, ils ne s'y fient point sans cela. Si la chose est telle que je me la figure, tous mes lecteurs avoüeront que Pomponace a été mal censuré; mais selon le premier sens que l'on a vu ci-dessus la censure seroit juste.

Je ne nie point qu'on n'eût pu lui dire, qu'il n'étoit point propre à convertir ceux qui croient la mortalité de l'ame, & qui ne considerent l'Evangile que comme un écrit purement humain, & qu'ainsi sa philosophie n'avoit point le même avantage que celle de ses adversaires. Parlant de bonne foi il eût avoüé la dette, & il seroit convenu qu'à moins d'imiter ces medecins qui pour obliger leurs malades à prendre une drogue, lui attribuent plus de vertus qu'ils n'y en conoissent, il n'auroit pas pu soutenir à des impies que la mortalité de l'ame est certainement contraire aux raisons philosophiques. Il n'eût point peut-être desaprouvé la conduite charitable des Philosophes qui imiteroient ces medecins, il se seroit contenté de dire que pour lui il aimoit mieux une parfaite sincerité; mais aprés tout il auroit pu remontrer à ses adversaires que sur l'article de la resurrection, & sur plusieurs autres, il faudroit qu'ils se conduisissent envers les impies, comme il auroit pu se conduire envers eux sur le dogme de l'immortalité de l'ame.

(*H*) *Le dogme de la mortalité de l'ame porteroit les hommes à toutes sortes de crimes.*] C'est la derniere objection que Pomponace s'est faite. Il repond (*a*) que puis que l'homme aime naturellement la felicité, & hait la misere, il sufit pour en faire un honnête homme, de lui montrer que le bonheur de la vie consiste dans la pratique de la vertu, & la misere dans la pratique du vice. Il ajoûte que ceux qui enseignent la mortalité de l'ame ouvrent le chemin à la vertu la plus parfaite, qui est celle qui n'a point pour but ou d'être recompensée ou d'éviter le châtiment. (*b*) *Quare perfectius asserentes animam mortalem melius videntur salvare rationem virtutis quàm asserentes ipsam immortalem, spes namque præmii, & pœnæ timor, videntur servilitatem quandam importare, quæ rationi virtutis contrariatur.* Il dit aussi que les gens brutaux sont ceux à qui il faut proposer l'immortalité de l'ame, & qu'aparemment il y a eu des auteurs qui l'ont enseignée sans qu'ils la crussent, & qui en ont usé de la sorte pour reprimer l'inclination sensuelle des esprits grossiers. (*c*) *Existimandum est multos viros sensisse animam mortalem, qui tamen scripserunt ipsam esse immortalem: sed hoc fecisse ex pronitate virorum ad malum, qui parùm, aut nihil habent de intellectu, bonaque animi non cognoscentes, nec amantes, tantùm corporalibus incumbunt: Quare hujusmodi ingeniis necesse est eos sanare, sicut & medicus ad ægrum, & nutrix ad puerum ratione carentem se habent.* Toutes ces remarques n'ôtent pas la dificulté; ce sont de pauvres solutions. Mais voici une pensée plus raisonnable: elle est fondée sur des faits. Il dit qu'un grand nombre de fripons & de scelerats croient l'immortalité de l'ame, & que plusieurs saints & justes ne la croient pas. (*d*) *Neque universaliter viri impuri ponunt mortalitatem, neque universaliter temperati immortalitatem: Nam manifestè videmus multos pravos homines credere, verùm ex passionibus seduci, multos etiam viros sanctos & justos scimus mortalitatem animarum posuisse. Plato namque 1. de repub. dicit Simonidem Poëtam virum divinum & optimum fuisse, qui tamen tam mortalem asseverat: Homerus quoque ut Aristoteles 2. de anima refert, existimavit sensum ab intellectu non differre: quæ autem fuerit Homeri dignitas quis ignorat? Hippoc. quoque & Galen. viri doctissimi & optimi hujus perhibentur opinionis; Alexander Aphrodisæus, magnus Alfarabius, Abubacher, Avempace, ex nostratibus quoque Plinius Secundus, Seneca, innumerique alii hoc sensere; Seneca namque lib. 7. Epistolarum ad Lucilium epist. 54. quæ incipit, longum mihi comitatum dederat mala valetudo, manifestiusque in de consolatione ad Martiam affirmat ipsam esse mortalem: multosque alios studiosos & viros doctissimos (e) connumerat ejusdem opinionis fuisse.*

(*I*) *Fut condamné au feu par les Venitiens, & qu'il fut desavoüé par son propre pere.*] Theophile Raynaud avance ces faits. (*f*) *Venetos illud opus addixisse ignibus nec de* immortalitate *sed* de mortalitate animæ *fuisse inscribendum tradit Sylvester* lib. 5. de Strigimagis cap. 5. *expostulans quod à se approbatum eum librum dixisset Pomponatius, quod negat se unquam cogitasse.* Il venoit de debiter qu'on pretend que Pomponace condamna lui-même son livre, mais qu'on varie sur les motifs qui le porterent à cette demarche, les uns imputant cela au desir de mettre à couvert sa reputation, d'autres à la complaisance pour les prieres de ses amis, & d'autres à l'instinct d'une conscience mieux éclairée. (*g*) *Pomponatius, mutata mente, opus suum de eo argumento improbasse dicitur, variantibus sententiis, an id amicorum precibus dederit, an famæ suæ ac nomini caverit, an ex animo audierit Ecclesiam, & palinodiam cecinerit, ut conscientiæ faceret satis.* Il venoit de dire aussi, que tous les livres où l'on assûre que par des raisons naturelles il n'est pas possible de prouver l'immortalité de l'ame, (*h*) sont dignes de proscription; car il pretend qu'ils ouvrent la porte à la negation absoluë de cette immortalité. Il est beaucoup moins équitable dans cette pretension, que dans l'aveu qu'il venoit de faire, que les Philosophes qu'un Evêque de Paris condamna l'an 1227. & qui furent condamnez sous Leon X. par le Concile de Latran, n'étoient pas assez absurdes pour soutenir que l'ame fût immortelle & mortelle absolument parlant, immortelle selon la theologie & mortelle selon la philosophie. Il donne dans le vrai sens de leur dogme, c'est qu'ils admettoient absolument l'immortalité de l'ame à cause de la revelation, & que sans cela ils l'auroient cruë mortelle. *Animam ergo absolutè videntur agnovisse immortalem, quòd ita apertè ferant fidei scita; quamvis nisi de animæ rationalis perpetuatione fide doceremur, solaque naturali ratione consulta, negaturi fuissent immortalitatem.* Il reconoît cela en faveur de Pomponace nommément, & il cite un livre où cette modification étoit prouvée. C'est celui que le Cardinal Contarin disciple de ce Philosophe écrivit contre son maître. (*i*) *Non absolutè ac simpliciter, mortalem animam censuisse videtur* (Pomponatius) *sed duntaxat si ratio nuda consideretur, ut liquet ex opere Contareni Cardinalis,* de immortalitate, *conscripto adversùs Pomponatium, ipsius quondam Contareni in Philosophicis Magistrum. Nec aliud censuerim voluisse illos ejusdem ævi Philosophastros, damnatos à Lateranensi Concilio sub Leone X. & alios longè antè à Stephano Parisiensi Episcopo, anno 1277. vel potiùs 1227. in rescripto quod extat* tomo 5. Bibl. Margarini pag. 1319. *aquè damnatos, quòd assererent, animam rationalem secundùm fidem esse immortalem; at secundùm Philosophiam, esse mortalem.* Boccalin à son ordinaire a plaisanté sur ce *distinguo* de Pomponace. (*k*) Il supose 1. que cet impie condamné au feu par Apollon, protesta qu'il ne croioit la mortalité de l'ame qu'en qualité de philosophe. 2. Qu'Apollon aiant égard à cette protestation dit au bourreau de le brûler seulement comme philosophe.

Nous avons vu (*l*) ci-dessus jusqu'où s'étendirent les peines contre son livre, & que ce ne fut point jusques au feu.

(*K*) *L'audace . . . . . . du jurisconsulte Lutherien*] Il se nomme Godelman: voici ses paroles; (*m*) *Petrus Pomponatius Mantuanus philosophus & Epicureismi defensor magusque nefarius in Academiis Italiæ publicè contra animæ immortalitatem disputavit: scripsit de fato & de incantatione libros, in quibus de verborum magicorum, imaginum, characterum, & imaginationis occulta potestate impiè satis disputavit.* En 1. lieu il

(*a*) *Pomponat. ubi supra c. 14. pag.* 120.

(*b*) *Id. ib. pag.* 121.

(*c*) *Id. ib. pag.* 120.

(*d*) *Id. ib. pag.* 119.

(*e*) *Il est certain que Seneque dans ces deux endroits établit manifestement la mortalité de l'ame, mais je n'ai pas remarqué qu'il fasse une liste de ceux qui sont de ce sentiment.*

(*f*) *Theoph. Raynaudus de malis & bonis libris n. 43. pag. m.* 26.

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) Jure libri eo doctrinæ reprobæ fermento vitiati, suffixione digni sunt habiti. *Id. ibid.*

(*i*) *Id. ib. n. 42. pag.* 25. 26.

(*k*) *Boccalin, ragguagli di Parnaso centur.* 1. *cap.* 90. *p. m.* 306.

(*l*) *Dans la remarque C lettre g.*

(*m*) *Godelmannus lib. 1. cap. 8. de Magis apud Joh. Christian. Frommannum de Fascinatione lib. 1. parte 2. sect. 3. c. 2. p. m.* 327.

té des impietez touchant la vertu occulte des sortileges, & de l'imagination. Au reste il cherchoit la solution des dificultez avec une telle contention d'esprit, qu'il ne songeoit ni à dormir, ni à manger, ni à boire, ni à cracher. Il en devenoit presque fou, & il se rendoit ridicule à tout le monde. C'est lui-même qui (*L*) le dit.

PONCE (CONSTANTIN) brûlé en effigie à Seville l'an 1559. s'apelloit Constantin de la Fuente, en Latin *Constantinus Fontius*. Quelcun aiant pris une lettre pour une autre, un P au lieu d'un F, a été cause que ce Docteur est infiniment plus conu sous le nom de Constantin (*A*) Ponce, qui ne lui apartient pas, que sous son nom veritable. Quoi qu'il en soit ce fut un homme de grand merite, docteur † en Theologie, chanoine de Seville, & predicateur de Charles-Quint. Il suivit en Angleterre Philippe II. & ce fut là sans doute qu'il prit goût à la doctrine des Protestans, pour laquelle il fut saisi par l'Inquisition, & destiné au dernier suplice. Il ne vêcut pas jusques à l'*auto de fé*, où il devoit servir de spectacle au peuple. Les historiens Espagnols disent ordinairement qu'il se tua; d'autres aiment mieux dire qu'il mourut de maladie; mais tout le monde convient que l'Inquisition produisit une effigie qui le representoit, & qui fut brûlée le jour * de l'*auto de fé*. Plusieurs disent qu'il étoit confesseur de Charles-Quint, & qu'il l'assista au lit de la mort, & jusqu'au dernier soupir: mais nous avons montré ci-dessus ‡ qu'il fut seulement son predicateur, & qu'on le mit en prison avant la mort de sa Majesté Imperiale. Il composa (*B*) quelques livres, que l'Inquisition d'Espagne a mis dans son Index sans nulle reserve ⸸. Le Martyrologe des (*C*) Protestans fait mention de lui.

† *Nicol. Antonio. Biblioth. Scriptor. Hispan. to.* 1. *p.* 196.

* *Voiez Nicol. Antonio ib.*

‡ *Page* 818. & 896.

⸸ *Constantino de la Fuente Autor condenado: todas sus obras en qualquier lengua, y especialmente* la Confession del Pecador. *Ind. libr. prohib. pag. m.* 129.

il est faux que Pomponace ait publiquement disputé contre l'immortalité de l'ame dans les Universitez d'Italie. On ne peut l'en accuser que par le sophisme *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter*. Il soutenoit que les hypotheses d'Aristote ne fournissoient point de preuves de l'immortalité de l'ame, & il combatoit tous les argumens de ceux qui vouloient prouver par la doctrine de ce philosophe que nôtre ame est immortelle; mais il ne soutenoit pas la mortalité de l'ame simplement & absolument. Où est donc la justesse, où est l'équité du Jurisconsulte Lutherien? En 2. lieu il n'est pas d'un bon Auteur de dire que Pomponace magicien insigne a nié l'immortalité de l'ame. On est tellement persuadé que s'il y a des Demons, l'ame de l'homme est immortelle, l'on supose communément une telle liaison entre ces deux dogmes, qu'un homme qui ne veut point passer pour extravagant n'imputera jamais à un autre l'épicureïsme, & la magie, sans faire des reflexions sur ce paradoxe. Il faut s'attendre à la surprise des lecteurs; il faut croire qu'ils ne comprendront rien dans cette combinaison, & qu'elle les jettera dans un embarras desagreable. Un auteur qui ne prevoit point cela, est bien stupide; & s'il le prevoit sans prendre la peine de debrouiller ce cahos, il ne sçait guere ce qu'il fait. Concluons de là que Godelman est fort blâmable. En 3. lieu il se refute lui-même, car il se plaint d'un écrit de Pomponace où tous les effets que l'on attribue à la magie, ou à quelque pacte avec les Demons sont attribuez à d'autres causes. Ainsi dans la même periode il l'accuse d'être magicien, & d'avoir écrit un livre contre l'existence de la magie. Un accusateur qui se gouverne de cette maniere est inexcusable, lors qu'il ne fait pas une observation comme celle-ci: Pomponace étoit un fourbe: il croioit la magie, il la pratiquoit, mais il la refutoit dans ses livres afin de n'être pas reconu pour un Magicien.

(*L*) *C'est lui-même qui le dit.*] Ne pouvant concilier avec nôtre franc arbitre quelques maximes d'Aristote il s'écrie, voilà ce qui me presse, & qui m'empêche de dormir, & qui me rend fou. (*a*) *Ista sunt quæ me premunt, quæ me angustiant, quæ me insomnem & insanum reddunt.* Il dit que comme un autre Promethée enchaîné sur le Caucase il est rongé d'un chagrin continuel. (*b*) *Perpetuis curis & cogitationibus rodi, non sitire, non famescere, non dormire, non comedere, non expuere, ab omnibus irrideri.* On l'excuseroit plus aisément si le sujet de ses angoisses étoit moins blâmable; mais de voir un homme qui se tuë pour accorder un autre homme avec la raison, c'est ce qu'on ne peut pardonner. Qu'un Theologien s'efforce, lui en dût-il coûter la santé, ou même la vie, de concilier ensemble l'Ecriture & la verité lors qu'elles semblent n'être pas d'accord, cela est loüable, cela est heroique; cet accord étant réel on peut croire qu'on le decouvrira. Peut-on se flater d'une semblable esperance par raport aux sentimens d'un particulier sujet à l'erreur, & qui la boit comme les poissons boivent l'eau?

(*a*) *Pomponat. de fato lib.* 3. *c.* 7.

(*b*) *Id. ib.*

(*A*) *Sous le nom de Constantin Ponce.*] C'est le nom que Mr. de Thou lui donne. Le Pere Paul (*c*) le lui a donné aussi, & n'en a point été repris par Pallavicin, qui d'ailleurs lui a relevé quelques fautes concernant cet Espagnol. Voiez ci-dessus page 818. & 896.

(*c*) *Hist. du Concile de Trente l.* 5. *p.* 426. *édit.* 1629. *in* 4.

(*B*) *Il composa quelques livres.*] Un sommaire de la doctrine Chretienne imprimé en Espagnol à Anvers. Six sermons sur le 1. Pseaume de David, imprimez en la même langue & au même lieu l'an (*d*) 1556. Un grand catechisme. La confession du pecheur. Des commentaires sur les Proverbes de Salomon; sur l'Ecclesiaste; sur le Cantique des Cantiques, & sur Job. Don Nicolas (*e*) Antonio semble croire que les sermons ne sont pas sur le Pseaume premier, mais sur le Pseaume 50. & qu'ils ne different pas de la confession du pecheur. Il se trompe: cette confession est une priere un peu moins longue qu'un sermon: elle est dans le livre des Martyrs (*f*).

(*C*) *Le Martyrologe des Protestans fait mention de lui.*] On y voit qu'Egidius, Constantin Fontius, & Varquias furent les *premiers qui presque d'un mesme tems decouvrirent les tenebres d'Espagne* (*g*). On les apelle les *trois piliers de verité*: ils prêcherent dans Seville avec un grand zêle, & avec beaucoup de fruit. Egidius fut élu par Charles-Quint à l'Evêché (*h*) *de Tortose*; mais l'Inquisition en fut si fâchée, que pour l'empêcher de parvenir à la Prelature, elle lui fit un long & rude procés. Pendant ces persecutions Fontius étoit au Païs-bas, predicateur & (*i*) confesseur de Charles-Quint. Revenant à Seville aprés le decés d'Egidius, „ (*k*) il reprint de grand courage les erres „ de sa charge precedente: & l'affection qu'auparavant lui portoit le peuple, & à ses predications ne „ se trouve refroidie n'amoindrie. La debilité & langueur de corps dont il fut affligé, ne l'empescha de „ poursuyvre sa charge, se confortant par remedes „ ordinaires que Dieu donne pour recouvrer la force „ & la santé du corps. Il soustint plusieurs combats „ contre les Prestres & Moines, & contre Waldesse „ Archevesque de Seville, President du Conclave de „ l'Inquisition. Et combien que ses adversaires fussent merveilleusement animez contre lui, si est-ce „ que par une subtilité d'esprit il destournoit tellement tous leurs coups, qu'ils ne le pouvoyent amener à une confession ouverte de sa foy, pour avoir „ meilleure prinse sur luy. Mais Dieu finalement arracha de luy par le moyen qui s'ensuit, une declaration entiere de sa verité, couppant broche à toutes ses subtilitez & subterfuges, desquels il s'estoit „ par trop couvert contre sa conscience. „ Le moien de la decouverte fut que ses livres de contrebande tomberent entre les mains de l'Inquisition, quelque peine qu'il se fût donnée pour les cacher. „ (*l*) On „ y trouva entre autres un grand livre tout escrit de sa „ main, auquel il traittoit de ces poincts, comme les „ Inquisiteurs declarerent par leur propre sentence „ publiquement prononcée; à sçavoir, De l'estat de „ l'Eglise: De la vraye Eglise, & de celle du Pape, „ l'appellant Antechrist: Du Sacrement de l'Eucharistie, & de l'invention de la Messe, de laquelle il disoit le monde estre ensorcelé à cause de l'ignorance „ de la sainte Escriture: De la Justification de l'homme: Du Purgatoire, qu'il appelloit teste de loup & „ invention monachale pour le ventre: Des Bulles & „ Indulgences du Pape: des merites des hommes: De „ la Confession, & de plusieurs autres poincts. Ce livre veu & produit, les Inquisiteurs luy demandans „ s'il recognoissoit son escriture, il leur respondit touché à bon escient sans plus tergiverser, que tout estoit escrit de sa main, & le soustenoit estre veritable: & leur dit, Ne travaillez plus à chercher tesmoins contre moy; vous avez ample declaration de

(*d*) *Epit. Biblioth. Gesner.*

(*e*) *Bibliot. Script. Hisp. to.* 1. *pag.* 196.

(*f*) *Au livre* 8. *fol.* 507. *verso & sueu.*

(*g*) *Histoire des Martyrs livre* 8. *fol.* 505. *verso, édit.* 1582. *in fol.*

(*h*) *Il faloit dire* Tortose. *Voiez l'article* Charles-Quint *pag.* 896. *col.* 1.

(*i*) *Les historiens Espagnols nient qu'il ait été son Confesseur. Voiez la remarque R de l'article* Charles-Quint.

(*k*) *Hist. des Martyrs fol.* 506. *verso.*

(*l*) *Ibid. fol.* 507.

Beze † qui l'a nommé Constantin Ponce, & qui a dit qu'il fut long tems confesseur de Charles-Quint, & qu'on le brûla à Seville, ne se souvenoit pas bien des circonstances qu'il avoit luës dans ce Martyrologe. J'ai lu un discours Latin ‡ touchant la vie & la mort de cet Espagnol. Il y est nommé *Constantinus Fontius*. Celui qui a publié ce discours le donne comme un écrit de *Reginaldus Gonsalvius Montanus Hispanus*. On y trouve que ce Constantin avoit été assez dereglé dans (D) sa jeunesse; mais qu'ensuite il se corrigea, & qu'il tint une très-bonne conduite, sans renoncer pourtant à une chose qui étoit en quelque façon une tache, c'est qu'aiant l'esprit extrêmement enjoüé, & subtil dans les railleries, il s'abandonnoit un peu trop à la licence de plaisanter. Il courut un assez grand nombre de ses bons mots. Les tartufes & les mauvais predicateurs de ce tems-là furent l'objet le plus ordinaire de ses railleries les plus piquantes. Il aprit de lui-même à fond le Latin, le Grec & l'Hebreu, & tout ce qui est necessaire à un bon predicateur. Il possedoit admirablement toutes les beautez de sa langue maternelle, & il prêchoit si éloquemment, qu'il attiroit une multitude incroiable d'auditeurs *. A peine pouvoit-on trouver des places commodes trois ou quatre heures avant qu'il montât en chaire. Il fut exemt d'avarice & d'ambition, & il refusa un riche canonicat qu'on lui ofrit à Tolede, & mêla dans son refus (E) un petit trait de raillerie. Lors qu'après la mort du Docteur β Gilles il fut nommé pour prêcher dans la Cathedrale, il n'attendit pas à commencer cette fonction que sa santé fût retablie: mais il se trouva si foible au milieu de son sermon qu'il fut obligé de faire une chose (F) qui n'avoit jamais été vuë. Le directeur de la Maison de Doctrine y aiant fondé une leçon de Theologie, nôtre Constantin eut la charge de la faire, (G) & s'en aquita très-bien ⸸. Vous

† *Beza in iconibus fol.* 90.

‡ *Il est dans le livre intitulé* Hispanicæ inquisitionis & carnificinæ secretiora, *& publié à Amberg l'an* 1611. per Joachimum Ursinum, Anti Jesuitam.

* Concionabatur ut plurimum octavâ horâ, tantus erat populi concursus, ut quartâ, sæpe etiam tertiâ noctis horâ vix in templo inveniretur commodus ad audiendum locus. *Hispanica inquisit. secret. pag.* 254.

β *C'est le même que celui qui est nommé Egidius dans la remarque* C.

⸸ *Tiré du* Hispan. inquisit. secretiora pag. 251. & seq.

„ la foy que je tien; faites de moy ce qu'il vous plaira. Il demeura depuis en prison deux ans entiers, „ où il devint malade à cause du mauvais traitement „ (combien qu'il se souciast peu de sa nourriture) & „ aussi de l'extresme regret & ennuy qu'il avoit de la „ dissipation de l'Eglise, & de la vehemente ardeur du „ soleil qui eschauffoit sa prison comme une fournaise: si que finalement un flux de ventre avec escorchement de boyaux le fit mourir, & rendre une ame „ bien-heureuse au Seigneur. . . . . . Ils firent semer des bruits qu'il s'estoit fait mourir luy-mesme, „ en se couppant une veine avec une piece de verre „ rompu, pour eviter l'ignominie du supplice qui luy „ estoit tout apresté. Les enfans en chantoyent aussi des chansons apres sa mort, qui avoyent esté composées par les supposts de l'Inquisition. Au jour du „ triomphe on presenta son corps deterré, en un fantosme de paille accoustré d'habillemens, mis en une „ chaire au lieu du mort, tenant une des mains levee, & l'autre sur ladite chaire, le plus artificiellement qu'ils le seurent contrefaire au naturel. „ J'ai fait ici comme ailleurs; je n'ai rien changé au vieux langage.

L'AUTEUR Latin que je cite dans les remarques suivantes, reconoit aussi que Fontius eluda par ses reponses subtiles les procedures de l'inquisition; mais qu'enfin il abandonna tous ses subterfuges après qu'on lui eut montré son manuscrit. (a) *Raptus ad Inquisitoriam arcem, etsi ex controversiis præcedentibus omnium adversariorum animos habebat vehementer exulceratos, tamen acutissimis suis responsis omnes eorum cavillos facilè, more suo, eludens, ad apertam fidei confessionem, ex qua periculum, ut ipsi exoptabant, crearetur, trahi non poterat: atque evasisset tandem, ut sæpè anteà, ipsorum manus, ni mirabili quodam Providentiæ suæ artificio rotundam confessionem veritatis suæ, Deus ab invito & modis omnibus tergiversante extorsisset. . . . (b) Viso hoc libro Constantinus interrogatus ab Inquisitoribus, an propriam manum agnosceret, quùm per multos dies, conquisitis undique subterfugiis, conatus illorum elusisset, agnoscens porrò Dei voluntatem, quæ omnem tergiversandi amplius occasionem sibi præcidisset, agnosco (inquit) manum meam, ac proinde fateor, me ista omnia scripsisse, quæ & vera esse ingenuè profiteor.*

(a) *Hispanicæ inquisitionis secretiora p. m.* 262.

(b) *Ibid. pag.* 264.

(D) *Avoit été assez deregle dans sa jeunesse.*] Voici les termes de l'Auteur Latin: (c) *Juventutem quidem transegit pro studiosorum juvenum libera educatione non admodum laudatam, sed quæ, quò minùs, quod ætatis subsequutum est, quàm laudatissimum exstiterit, haud impedimento fuerit. Probatos enim satis mores, ut erat ingenio mirè festivo, & in jocis peracuto, una subindè jocandi licentia vel in provectiore ætate corrumpebat.* S'il n'eût pas eu des dons éminens qui l'exposerent à l'envie, on ne lui eût peut-être reproché jamais ces defauts du premier âge; mais aiant aquis une grande reputation par son éloquence, & par son sçavoir, il n'évita pas ces reproches. On lui persuada de disputer un canonicat (d) dans l'Eglise metropolitaine de Seville, & il eut un concurrent qui s'avisa de lui oposer des objections personnelles, & qui ramassa soigneusement tous les petits tours d'écolier dont on lui pouvoit faire honte, & tout ce en general qui pouvoit ete critiqué dans sa premiere conduite, certains mariages, certaines irregularitez d'ordination. (e) *Competitor & eruditione & authoritate, & ipsâ demum gratiâ Capituli Constantino nullo modo comparandus, ad exceptiones personales conatus omnes convertens suscitavit et ineptias omnes juventutis suæ, contracta videlicet, antequam sacris initiaretur, matrimonia, neque ritè sacris initiatum, neque rectè atque ordine Magisterii & doctoratus insignia accepisse.* Il seroit bon que les jeunes gens qui esperent de se distinguer un jour, se souvinssent bien de pareils exemples. Cela leur pourroit servir de frein; ils craindroient qu'au milieu de leur éclat, on ne vint les chagriner & les flétrir par les reproches des folies de leur jeunesse. Si l'on excuse ces defauts, on ne laisse pas de dire qu'il vaudroit mieux n'avoir pas besoin de cette indulgence. C'est toûjours un endroit fâcheux, un sujet de mortification qu'un adversaire fait bien valoir.

(c) *Hispan. inquisitionis secretiora pag.* 253.

(d) Canonicatus Concionalis seu (ut vocant) Magistralis. *Ibid. pag.* 259.

(e) *Ibid. pag.* 261.

(E) *Il mêla dans son refus un petit trait de raillerie.*] Le Chapitre de Tolede lui envoia des deputez pour le prier de venir remplir la place de predicateur de l'Eglise metropolitaine. Constantin repondit qu'il etoit fort reconoissant de cet honneur, & qu'il tâcheroit de faire paroître sa gratitude; mais qu'il ne vouloit rien faire qui pût troubler le repos de ses aieux. (f) *Cæterùm parentum avorumque suorum ossa ante multos annos sepulta conquiescere, se vero nolle quicquam admittere, occasione cujus à sancta illa quiete interturbarentur.* Pour comprendre le fin de sa raillerie, il faut sçavoir qu'en ce tems-là le chapitre de Tolede avoit de grans demêlez avec l'Archevêque Siliceus, (g) homme de basse naissance & que la faveur avoit élevé à ce grand poste. Ce Prelat persecutoit les principaux des Chanoines, (h) & les flétrissoit publiquement sous pretexte qu'ils etoient issus de familles Juifves. Il faisoit faire des recherches ignominieuses à la memoire de plusieurs personnes enterrées depuis cent ans, & troubloit ainsi le repos des morts. C'est sur cela que rouloit la raillerie de Fontius. (i) *Ea occasione neque à centum annis sepultis parcebatur, inquirente malo archiepiscopo, & quidem sub pretexto religionis, in parentes, avos, atavos canonicorum, eosque ad originum rationes pessimè è suis sepulchris revocante. Eas non minus impias quam stultas contentiones, ex sua ipsius vocatione occasione arrepta, Constantinus tempestivè admodum illo conciso Laconismo perstringebat.* On ne sera pas fâché de voir en passant cette partie de l'histoire de Siliceus.

(f) *Ibid. pag.* 255.

(g) Qui ex aratro & glebis, neque virtute, neque eruditione, sed (si ita dici licet) fortunæ potius temeritate ad summam totius Hispaniæ, secundum regem ipsum, dignitatem convolarat. *Ib. pag.* 256.

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid. pag.* 256.

(F) *De faire une chose qui n'avoit jamais été vuë.*] Il se fit porter de l'eau & du vin une ou deux fois, & il but en chaire pour rapeler ses forces. L'estime qu'on avoit pour lui, & l'autorite qu'il s'étoit aquise firent excuser la nouveauté de ce spectacle. (k) *Delatus in templum viribusque adeò exhaustus, ut in medio concionis filo uno atque altero lymphati vini haustu vires ad pergendum in concione reficeret, novam neque unquam anteà visam licentiam summâ viri tum gratiâ, tum authoritate, quâ pollebat, excusante.*

(k) *Ibid. pag.* 258.

(G) *Et s'en aquita très-bien.*] Les leçons qu'il fit sur quelques livres de l'Ecriture étoient admirables, si l'on en croit mon Auteur Latin. Je citerai ses paroles afin qu'on sçache plus amplement les circonstances des ecrits de cet Espagnol reformé. (l) *Accepit primò Salomonis libros, Proverbia, Ecclesiasten, & Cantica canticorum, atque his mirabili eruditione explicatis, librum Jobi est aggressus, quem ultra medium interpretando*

(l) *Id. ib.*

Vous verrez dans la remarque C la catastrophe de sa vie, & dans la derniere remarque un conte qu'il fit à Cardan, & qui (*H*) concerne les fantômes.

☞ PONCET (MAURICE) Docteur * en Theologie dans l'université de Paris, Benedictin † *profez en l'Abbaye de S. Pere* à Melun sa patrie, *& Curé de Sainct* ASPAIS en la même ville, & puis à *S. Pierre des Arsis à Paris*, fut un des celebres predicateurs du XVI. siecle. Il prêchoit avec toute la hardiesse imaginable contre les desordres de la Cour de Henri III. Nous avons vu β ci-dessus qu'on le fit conduire à Melun à cause des invectives qu'il avoit debitées en chaire le 26. de Mars 1583. contre une nouvelle confrairie de Penitens instituée par ce Monarque. Le passage que j'ai raporté de Pierre Matthieu se trouve dans les mêmes termes au journal de Henri III. avec la reponse (*A*) que l'on verra ci-dessous, & que l'on pretend qui fut faite par Poncet au Duc d'Epernon. D'autres disent qu'elle fut faite au (*B*) Duc de Joyeuse en un γ autre tems. Cela me paroît (*C*) plus vraisemblable. Poncet eut peur δ qu'on ne le menât au Château de Loches comme on l'en avoit menacé quelque tems auparavant. Il fut donc bien aise qu'on se contentât de le releguer à l'Abbaïe de saint Pere de Melun. Sa disgrace ne fut point longue, il ξ eut permission de retourner à Paris, & d'y *administrer sa Cure de saint Pierre des Arsis, mais il ne changea rien de son ancienne liberté de prescher*, & *demeura en cette ferme resolution jusqu'au dernier souspir*. Il mourut le 23. de Novembre 1586 ‡. Il (*D*) publia quelque chose, & il y a beaucoup d'aparence que sa maniere de prêcher tenoit (*E*) un peu du burlesque, comme celle que le Petit Pere André fit tant valoir au siecle suivant.

P O-

* *Du Verdier Van-Privas, bibl. Franc. pag. 862.*

† *Roulliard, antiquitez de Melun pag. 627.*

β *Dans la remarque N de l'article Henri III.*

γ *Au tems des noces du Duc de Joyeuse l'an 1581.*

δ *Roulliard ubi supra.*

ξ *Id. ib. pag. 628.*

‡ *Id. ib.*

tando perduxit. Extant ipsius in hos libros prælectiones omnes manu scripta opera Bab. diligentissimi cujusdam ex auditoribus excepta, quas cum vulgaverimus, deprehenso quanto intervallo post se relinquat eos omnes, qui hactenus in eos libros quippiam ediderunt, de summa viri eruditione certius judicari poterit. On faisoit esperer la publication de cet ouvrage, comme vous voiez, & l'on s'aquita de cette promesse. Consultez la remarque B.

(*H*) *Un conte qu'il fit à Cardan, & qui concerne les fantômes.*] Si ce que Cardan raconte est vrai, nôtre Constantin parloit des spectres, non sur des *oui-dire*, mais comme temoin oculaire. (*a*) *Vigebat olim in Hispania hæc ars,* (Necromantia) *publiceque docebatur in Salamantica academia, nunc verò publicis legibus sublata est. Unde ibi aliqua adhuc artis experimenta supersunt. Narrabat mihi Don Constantinus Fontanus Hispanus theologus, & ab exomologesi Principis Philippi Hispaniarum, dum in Vagliadolit civitate Hispaniæ, in domo typographi, qua male ob strepitus audiebat nocturnos diversaretur, prima nocte incubum sensisse: sed cùm olivas nigras in cœna comedisset, naturale existimasse, cùm incubus inter morbos numeretur. Sequenti nocte super lecto videt auditque feles concertantes, quod quanquam durum videretur, quia tamen esse poterat, & hoc naturale esse duxit. Tertia autem nocte cùm nondum dormitum iisset, de hisque dissereret, tubæ vocem quasi in aure audivit. Existimans sibili speciem esse, pueros videbat, qui ibi astabant ridentes: tum vox illa cubiculum circumire cœpit, perfectoque circuitu sub lecto se abdidit, ibi diu strepens, cùm nihil videretur.* Ce que Cardan dit des écoles de magie qui avoient été en Espagne, fut afirmé par un Magicien dont parle Mr. de Thou. Voiez la remarque I de l'article *Tiresias*.

(*a*) *Cardan. de subtilitate lib. 19. pag. 691. edit. Lugdun. 1580. in 8.*

(*A*) *La reponse . . . . . que l'on pretend qui fut faite par Poncet au Duc d'Epernon.*] Poncet aiant été arrêté, ce Duc l'alla voir, „ (*b*) & en riant luy dit, Monsieur nostre Maistre, on dit que vous faites rire les gens à vostre sermon; cela n'est gueres beau: un Predicateur comme vous, doit prescher pour edifier & non pas pour faire rire. Monsieur, respondit Poncet sans s'estonner autrement, Je veux bien que vous sçachiez que je ne presche que la parole de Dieu, & qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s'il ne sont meschans ou atheïstes: & aussi n'en ay-je jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. Response hardie pour un moine à un Seigneur de la qualité d'Espernon, & qui pour le temps fut trouvée fort à propos. „

(*b*) *Journal de Henri III. ad ann. 1583. p. m. 67. Voiez aussi Pierre Matthieu, histoire des derniers troubles pag. 15.*

(*B*) *Qu'elle fut faite au Duc de Joyeuse en un autre tems.*] Voici un passage où Mr. le Laboureur raporte le fait, & l'accompagne d'une reflexion qui n'est pas moins bonne que la repartie de nôtre Benedictin. „ (*c*) En ce temps-là (*d*) il y avoit des Predicateurs assez libres, & qui n'exceptoient pas du nombre des pechez les Maximes cruelles ou libertines du Cabinet. Le Docteur Poncet entr'autres, homme eloquent & de grand zele, comprenoit hardiment les Roys & les Grands dans l'estenduë de sa Mission: & le sieur de Brantosme remarque de luy qu'il s'échauffa un jour de telle sorte sur l'axiôme Politique qui ne sçait pas dissimuler ne sçait pas regner, qu'il ne craignit point de dire, *que cette parole estoit d'un vray Atheïste & qui ouvroit le droit chemin aux Roys & aux Princes pour aller à tous les diables & les rendre vrays Tyrans. C'estoit*, adjoûte encore le S. de Brantosme, *le Prescheur autant hardy à prescher qui jamais a entré en Chaire. Et par cas un jour M. de Joyeuse, du temps de la grande feste, dépense & magnificence qui se fit en ses Nopces; le rencontrant par la ruë, il luy dit: M. Poncet je ne vous avois jamais connû qu'à cette heure dont j'en suis bien-aise; car j'ay fort oüy parler de vous & comme vous faites rire le Peuple en vos Sermons. Il luy répondit froidement comme l'autre luy avoit parlé de colere. Monsieur c'est raison que je le fasse rire, puis que le faites tant pleurer pour les subsides & dépenses grandes de vos belles Nopces, que le Peuple souffre pour vous. Ce fut à M. de Joyeuse de se retirer bien qu'il eut eu grande envie de le frapper; mais s'il l'eut touché le moins du monde: le Peuple, qui est mutin pour tels sujets de leurs Prescheurs libres, car il les aime naturellement tels, s'assembloit, qui eut fait quelque vilain scandale sur luy & sa suite; car il estoit fort aimé dans Paris.* Voila une Botte franche qui vaut mieux qu'un Evesché dans l'Histoire, & qui apprit au Duc de Joyeuse qu'un Prestre homme de bien, qui renonce à sa Fortune particuliere & qui prend part à celle du Public, est un cheval indompté qui ne s'éblouït de l'éclat de la grandeur que pour en estre plus furieux, & duquel il faut approcher avec precaution, de crainte qu'il ne ruë. Tout le Monde rid de cette rencontre, & les meilleurs Amis du Duc ne l'en plaignirent pas sans le blasmer d'avoir ainsi cherché à se commettre dans les ruës avec un simple Ecclesiastique, luy qui avoit tant de grands Beneficiers à sa disposition, qui auroient tenu à honneur de servir à sa raillerie & qui s'en seroient promis quelque profit. „

(*c*) *Le Laboureur addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. p. 58. 59.*

(*d*) *C'est-à-dire sous le regne de Henri III.*

(*C*) *Cela me paroît plus vraisemblable.*] Car on convient qu'au tems de sa detention il aprehenda qu'on ne l'envoiât à Loches, selon les menaces precedentes. Cette crainte qu'il avoüa (*e*) lui-même lui eût-elle permis de repondre si brusquement, & si desobligeamment au favori de son Prince? Il est infiniment plus probable qu'il usa de cette reponse pendant une pleine liberté, & au milieu de la ruë, où il voioit bien que les habitans de Paris eussent repoussé hautement l'insulte qu'on auroit osé lui faire. Tenons nous en donc à Brantôme, & remarquons seulement l'inexactitude avec laquelle on conserve le souvenir de cette espece d'evenemens, & qui produit des variations dans les écrivains.

(*e*) *Voiez les antiquitez de Melun pag. 627.*

(*D*) *Il publia quelque chose.*] Trois livres de l'oraison ecclesiastique en forme de contemplation, à Paris 1568. *in* 8. Remonstrance à la noblesse de France de l'utilité & repos que le Roy apporte à son peuple, & de l'instruction qu'il doit avoir pour le bien gouverner, à Paris 1572. *in* 8. Oraison funebre prononcée le 31. d'Août 1574. en l'Eglise de Brecy le Buisson aux funerailles de Messire Eustace de Conflans Vicomte d'Aulchy, à Paris 1574. *in* 8. Discours de l'advis donné à Messire Pierre de Gondy Evesque de Paris sur la proposition qu'il fit aux Theologiens touchant la traduction de la bible en langue vulgaire, à Paris 1578. *in* 8. Meditations familieres sur l'histoire de l'incarnation, à Rheims 1574. *in* 8. (*f*).

(*f*) *Tiré de du Verdier Vau-Privas bibl. Franc. pag. 862.*

(*E*) *Que sa maniere de prêcher tenoit un peu du burlesque.*] Trois raisons me le persuadent; car en 1. lieu les termes dont on assûre qu'il se servit (*g*) dans le sermon qui fut cause que le Roi le relegua, n'ont

(*g*) *Voiez ci-dessus, pag. 1526. lettre e.*

aucune

* Et non pas Poclain, comme dans Moreri.

† Voiez la remarque G.

‡ Voiez la remarque H.

POQUELIN * (JEAN BAPTISTE) comedien fameux, conu sous le nom de MOLIERE, étoit fils d'un valet de chambre Tapissier du Roi, & nâquit à Paris environ l'an 1620. Il fit ses Humanitez sous les Jesuites au College de Clermont. On le destinoit au Barreau, mais *au sortir des Ecoles de Droit il choisit la profession de Comedien, par* † *l'invincible penchant qu'il se sentoit pour la Comedie, toute son etude & son aplication ne furent que pour le theatre.* Sa premiere Comedie fut celle de *l'Etourdi*: il l'exposa au public dans la ville de Lion l'an 1653. *S'etant trouvé quelque tems après en Languedoc, il alla offrir ses services* à Mr. le Prince de Conti, qui *le reçut avec des marques de bonté très-obligeantes, donna des apointemens à sa Troupe, & l'engagea à son service tant auprès de sa personne, que pour les Etats de Languedoc.* Aiant passé le Carnaval à Grenoble l'an 1658. *il vint s'etablir à Rouen. Il y sejourna pendant l'été; & après quelques voyages qu'il fit à Paris secretement, il eut l'avantage de faire agréer ses services & ceux de ses camarades à Monsieur, qui lui ayant accordé sa protection, & le titre de sa Troupe, le presenta en cette qualité au Roi & à la Reine Mere.* Cette Troupe *commença de paroître devant leurs Majestez & toute la Cour* le 24. d'Octobre 1658. sur un Theatre dressé exprés *dans la salle des Gardes du vieux Louvre*, & eut le bonheur de plaire, desorte que *sa Majesté donna ses ordres pour l'établir à Paris. La salle du petit Bourbon lui fut accordée, pour y representer la Comedie alternativement avec les Comediens Italiens.* ‡ On lui accorda la sale du Palais roial au mois d'Octobre 1660. Moliere obtint une pension de mille francs l'an 1663. Sa Troupe fut arrêtée tout-à-fait au service de sa Majesté l'an 1665. & il continua jusques à sa mort à donner des pieces qui eurent un grand succés. La derniere de ses Comedies fut *Le malade imaginaire*. Il en donna la quatriéme representation le 17. de Fevrier 1673. & (*A*) mourut le même jour. Voilà ce que j'ai tiré de sa Vie imprimée à la tête de ses œuvres. J'eusse peut-être bien fait de n'en rien tirer; car ce livre-là est plus conu, & plus manié que ne le sera jamais mon Dictionaire, & ainsi je n'aprens rien de nouveau à

aucune gravité. Ce petit tendron qu'on tenoit tout prêt pour la collation de nuit aux Penitens est un langage tout-à-fait comique. En 2. lieu on s'accorde à remarquer que le Favori dont la remontrance fut si fortement repoussée par Poncet, le censura de faire rire ses auditeurs. Enfin la maniere dont Jaques Roulliard son compatriote & son panegyriste elude le coup, me fait juger qu'il étoit question de repondre à ceux qui trouvoient etrange que Poncet donnat un tour de plaisanterie, ou de goguenarderie à ses pensées. *Outre sa doctrine, & piete recongneue d'un chascun*, c'est Roulliard (*a*) qui parle, *il avoit ce talent particulier, que de prescher librement contre les vices de son siecle: mesprisant les menaces des grands, & le peril journalier de sa vie: à l'asseurée verité de la parole de Dieu. Vray est, qu'il y apportoit une grace telle: que ce que les mal sensez tournoient en forme de risee: les plus sages l'imputoient à un grand artifice, dont usoit ce brave Predicateur, pour faire plus doucement savourer l'aigreur de ses censures: & pour se conserver plus longuement en son ministere si utile a l'Eglise: au lieu, que sans cela, tout du premier coup, ou l'impetueux Courtisan: ou quelque autre du sot Monde, eust tasché de le perdre.* Vous voiez bien que cet Avocat n'ose nier que l'on ne rit aux sermons de son Poncet. Peut-on douter après cela que ses sermons ne tinssent un peu du burlesque? S'il eût censuré hardiment les desordres de la Cour, mais d'une maniere grave, le plaisir qu'il eût donné à ses auditeurs quelque grand qu'il eût été n'auroit fait rire personne.

(*a*) *A la page 627. des antiquitez de Melun.*

[*A*, *Et mourut le même jour.*] Le principal personnage de la derniere comedie de Moliere, est un malade qui fait semblant d'être mort. Moliere representoit ce personnage, & par consequent il fut obligé dans l'une des Scénes à faire le mort. Une infinité de gens ont dit qu'il expira dans cette partie de la piece; & que lors qu'il fut question d'achever son rôle, en faisant voir que ce n'étoit qu'une feinte, il ne put ni parler, ni se relever, & qu'on le trouva mort effectivement. Cette singularité parut tenir quelque chose du merveilleux, & fournit aux poetes une ample matiere de pointes & d'alusions ingenieuses: c'est aparemment ce qui fit que l'on ajoûta beaucoup de foi à ce conte. Il y eut même des gens qui le tournerent du côté de la reflexion, & qui moraliserent beaucoup sur cet incident. Mais la verité est que Moliere ne mourut pas de cette façon: il eut le tems, quoi que fort malade, d'achever son rôle. Voici ce qu'on conte dans sa vie. „ (*b*) Le 17. Fevrier (*c*) 1673. jour „ de la quatriéme representation du Malade Imaginai„re il fut si fort travaillé de sa fluxion qu'il eut de „ la peine à joüer son rôle: il ne l'acheva qu'en souf„frant beaucoup, & le public connut aisément qu'il „ n'etoit rien moins que ce qu'il avoit voulu joüer; „ en effet, la Comedie etant faite il se retira promp„tement chez lui, & à peine eut-il le tems de se „ mettre au lit, que la toux continuelle dont il etoit „ tourmenté, redoubla sa violence. Les efforts qu'il „ fit furent si grands, qu'une veine se rompit dans ses „ poulmons. Aussi-tôt qu'il se sentit en cet etat, il „ tourna toutes ses pensées du côté du ciel: un mo„ment après il perdit la parole, & fut suffoqué en de„mie heure par l'abondance du sang qu'il perdit par „ la bouche. „ Pour ne rien dissimuler, j'avertis ici mon lecteur, que si l'on en croit d'autres Ecrivains, Moliere n'eut pas la force d'assister à la representation jusques à la fin; il falut l'emporter chez lui avant que toute la piece eût été joüée. „ (*d*) La mort de Molie„re . . . . . arriva d'une maniere toute surprenante. „ Il y avoit long-temps qu'il se trouvoit fort incom„modé, ce qu'on attribuoit au chagrin de son mau„vais menage, & plus encore au grand travail qu'il „ faisoit. Un jour qu'il devoit joüer le Malade ima„ginaire, piece nouvelle alors, & la derniere qu'il „ avoit composée, il se trouva fort mal avant que „ de commencer, & fut prest de s'excuser de joüer „ sur sa maladie; cependant comme il eut vu la fou„le du monde qui etoit à cette representation, & le „ chagrin qu'il y avoit de le renvoyer, il s'efforça, & „ joüa presque jusqu'à la fin, sans s'appercevoir que „ son incommodité fût augmentée: mais dans l'en„droit où il contrefaisoit le mort, il demeura si foi„ble, qu'on crut qu'il l'etoit effectivement, & on eut „ mille peines à le relever. On lui conseilla pour lors „ de ne point achever, & de s'aller mettre au lit: il „ ne laissa pas pour cela de vouloir finir; & comme la „ piece etoit fort avancée, il crut pouvoir aller jus„qu'au bout sans se faire beaucoup de tort; mais le „ zéle qu'il avoit pour le public, eut une suite bien „ cruelle pour lui; car dans le temps qu'il disoit de la „ rue-barbe, & du scene dans la ceremonie des Me„decins, il lui tomba du sang de la bouche; ce qui „ ayant extremement effraye les spectateurs & ses ca„marades, on l'emporta chez lui fort promptement, „ où sa femme le suivit dans sa chambre. Elle con„trefit du mieux qu'elle put la personne affligée; mais „ tout ce qu'on employa ne servit de rien; il mourut „ en fort peu d'heures, après avoir perdu tout son „ sang, qu'il jettoit avec abondance par la bouche. „ Les poëtes, comme je l'ai deja dit, ne laisserent pas tomber cette occasion de pointiller; ils firent courir quantité de petites pieces: mais „ (*e*) de tout ce qu'on „ fit sur cette mort, rien ne fut plus approuvé que „ ces quatre vers Latins, qu'on a trouvé à propos de „ conserver:

„ *Roscius hic situs est tristi Molierus in urnâ,*
„ *Cui genus humanum ludere, ludus erat.*
„ *Dum ludit mortem, Mors indignata jocantem*
„ *Corripit, & mimum fingere sæva negat.*

Joignons à ces vers Latins cette épitaphe Françoise (*f*):

Cy git qui parut sur la Scene
Le singe de la vie humaine,
Qui n'aura jamais son égal,
Qui voulant de la Mort, ainsi que de la Vie,
Estre l'imitateur dans une Comedie,
Pour trop bien reüssir, y reüssit fort mal;
Car la Mort en estant ravie,
Trouva si belle la copie,
Qu'elle en fit un original.

(*b*) *Vie de Moliere à la tête de ses Oeuvres: je me sers de l'edition de Brusselles 1694.*

(*c*) *Corrigez dans Moreri 1672. Je dirai par occasion qu'au même article il faut* Polixene, *& non* Polixenie.

(*d*) *Voiez le livre intitulé*, La fameuse Comedienne, ou histoire de la Guerin, auparavant femme & veuve de Moliere, pag. 38. 39.

(*e*) *Vie de Moliere fol.* * 3.

(*f*) *Elle est dans le 1. tome du Mercure Galant de 1673. On y trouve plusieurs autres pieces semblables, avec une oraison funebre en prose un peu badine.*

à qui que ce soit, en copiant quelque chose de ce qui se trouve dans cette vie de Moliere. On n'y a point raporté un fait que bien des gens m'ont assûré, c'est qu'il ne se fit comedien que pour être auprès d'une comedienne dont il étoit devenu fort amoureux. Je laisse à deviner si l'on s'en est tû parce que cela n'est pas veritable, ou de peur de lui faire tort. Plusieurs personnes assûrent que ses comedies surpassent ou égalent (*B*) tout ce que l'ancienne Grece & l'ancienne Rome ont eu de plus beau en ce genre-là. Il ne faudroit pas s'étonner qu'il ait si bien reüssi à representer les desordres des mauvais menages, & les chagrins des maris jaloux, ou qui ont sujet de l'être; car on assûre qu'il savoit (C) cela par experience autant qu'homme du monde. Je

(*B*) *Surpassent ou égalent tout ce que l'ancienne Grece.*] Mr. Perrault s'est attiré beaucoup d'adversaires, pour s'être oposé fort vivement à ceux qui disent qu'il n'y a point aujourd'hui d'Auteurs, que l'on puisse comparer aux Homeres & aux Virgiles, aux Demosthenes & aux Cicerons, aux Aristophanes & aux Terences; aux Sophocles & aux Euripides. Cette dispute a fait naître de part & d'autre plusieurs ouvrages, où l'on peut aprendre de très-bonnes choses. Mais on attend encore la reponse au parallèle de Mr. Perrault, & l'on ne sçait quand elle viendra. Je croi pouvoir dire qu'en fait d'ouvrages de plume, il n'y a gueres de choses où tant de gens aient reconu la superiorité de ce siecle, que dans les pieces comiques. Peut-être cela vient-il de ce que les graces & les finesses d'Aristophane ne sont pas à la portée de tous ceux qui peuvent sentir le sel & les agrémens de Moliere; car il faut demeurer d'accord que pour bien juger des Comiques Grecs, il faudroit conoître à fond les defauts des Atheniens. Il y a un ridicule commun à tous les tems & à tous les peuples, & un ridicule particulier à certains siecles, & à certaines nations. Il y a des scênes d'Aristophane qui nous paroissent insipides, qui charmoient peut-être les Atheniens, parce qu'ils conoissoient le defaut qu'il tournoit en ridicule. C'étoit un defaut que peut-être nous ne sçavons pas; c'étoit le ridicule ou de quelques faits particuliers, ou de quelque goût passager & commun en ce tems-là, mais qui nous est inconu lors même que nous pouvons consulter les originaux. Voilà des obstacles qui ne nous permettent point d'admirer ce poete selon son merite, ni en Grec, ni en Latin, ni dans les versions Françoises les plus fidelles, & les plus polies qu'on nous en puisse donner. Moliere n'est pas sujet à ce contre-tems: nous sçavons à qui il en veut, & nous sentons facilement s'il peint bien le ridicule de nôtre siecle; rien ne nous échape de tout ce qui lui reüssit. Il semble même qu'à l'égard de ces pensées, & de ces fines railleries à quoi tous les siecles & tous les peuples polis sont sensibles, il soit plus fecond qu'Aristophane, & que Terence. C'est une prerogative de grand poids; car enfin l'on ne peut pas accuser ce siecle de manquer de goût pour les endroits relevez des Poëtes Latins. Montrez aux Dames d'esprit certaines pensées d'Horace, d'Ovide, de Juvenal, &c. montrez les leur en vieux Gaulois; faites en la traduction la plus plate qu'il vous plaira, pourvu qu'elle soit fidelle, vous verrez que ces Dames conviendront que ces pensées sont belles, delicates, fines. Il y a des beautez d'esprit qui sont à la mode dans tous les tems. C'est en celles-là que l'on diroit que nôtre Moliere est plus fertile, que les Comiques de l'antiquité. Il a des beautez qui disparoîtroient dans les versions, & à l'égard des païs où le goût n'est pas semblable à celui de France: mais il en a un grand nombre d'autres qui passeroient dans toutes sortes de traductions, & de quelque goût que les lecteurs fussent, pourvu qu'ils entendissent l'essence des bonnes pensées. Voiez l'article *Amphitryon* (*a*).

(*a*) *Pag. 210. remarque E.*

(C) *Qu'il sçavoit par experience* les chagrins des maris jaloux, ou qui ont sujet de l'être.] J'ai lu dans un petit livre imprimé l'an 1688. que (*b*) *l'on a donné moins de loüanges à Moliere, que l'on n'a dit de douceurs à sa femme*; qu'elle étoit *fille de la defunte Bejard Comedienne de campagne, qui faisoit la bonne fortune de quantité de jeunes gens de Languedoc, dans le tems de l'heureuse naissance de sa fille.* C'est pourquoi, ajoûte l'Auteur, *il seroit très-difficile dans une galanterie si confuse de dire qui en étoit le pere; tout ce qu'on en sçait est que sa mere assûroit que dans son dereglement, si on en exceptoit Moliere, elle n'avoit jamais pu souffrir que des gens de qualité, & que pour cette raison sa fille étoit d'un sang fort noble; c'est aussi la seule chose que la pauvre femme lui a toûjours recommandée, de ne s'abandonner qu'à des personnes d'élite. On l'a cruë fille de Moliere, quoi qu'il ait été depuis son mary; cependant on n'en sçait pas bien la verité.* . . . (*c*) Moliere *épousa la petite Bejard quelque tems après avoir établi sa* troupe à Paris; *il fit quelques pieces de theatre*, & entre autres la Princesse d'Elide, où sa femme qui joüa la Princesse, (*d*) *parut avec tant d'éclat, qu'il eut tout lieu de se repentir de l'avoir exposée au milieu de cette jeunesse brillante de la Cour. Car à peine fut-elle à Chambor où le Roi donnoit ce divertissement, qu'elle devint folle du Comte de Guiche, & que le Comte de Lauzun devint fou d'elle.* On fit *apercevoir* (*e*) *Moliere, que le grand soin qu'il avoit de plaire au public, lui étoit celui d'examiner la conduite de sa femme; & que pendant qu'il travailloit pour divertir tout le monde, tout le monde cherchoit à divertir sa femme. La jalousie reveilla dans son ame la tendresse que l'étude avoit assoupie; il courut aussi-tôt faire de grandes plaintes à sa femme, en lui reprochant les grands soins avec lesquels il l'avoit élevée; la passion qu'il avoit étouffée; ses manieres d'agir, qui avoient été plûtôt d'un amant que d'un mary; & que pour recompense de tant de bontez, elle le rendoit la risée de toute la Cour. La Moliere en pleurant luy fit une espece de confidence des sentimens qu'elle avoit eu pour le Comte de Guiche, dont elle lui jura que tout le crime avoit été dans l'intention, & qu'il falloit pardonner le premier égarement d'une jeune personne, à qui le manque d'experience fait faire d'ordinaire ces sortes de demarches; mais que les bontez qu'elle reconnoissoit qu'il avoit pour elle, l'empescheroient de retomber dans de pareilles foiblesses. Moliere persuadé de sa vertu par ses larmes, lui fit mille excuses de son emportement, & lui remontra avec douceur, que ce n'étoit pas assez pour la reputation, que la pureté de la conscience nous justifiât; qu'il falloit encore que les apparences ne fussent pas contre nous; sur tout dans un siecle où l'on trouvoit les esprits disposez à croire mal, & fort éloignez de juger des choses avec indulgence.* (*f*) Elle recommença bientôt *sa vie avec plus d'éclat que jamais.* . . . . (*g*) „ Moliere averti par des gens mal intentionnez pour son repos, de la conduite de son épouse, renouvella ses plaintes avec plus de violence qu'il n'avoit encore fait; il la menaça même de la faire enfermer. La Moliere outragée de ses reproches, pleura, s'évanouit, & obligea son mari qui avoit un grand foible pour elle, à se repentir de l'avoir mise en cet état. Il s'empressa fort à la faire revenir, en la conjurant de considerer que l'amour seul avoit causé son emportement, & qu'elle pouvoit juger du pouvoir qu'elle avoit sur son esprit, puis que malgré tous les sujets qu'il avoit de se plaindre d'elle, il étoit prêt de lui pardonner, pourvu qu'elle eût une conduite plus reservée. Un époux si extraordinaire auroit pu lui donner des remords; & la rendre sage; sa bonté fit un effet tout contraire; & la peur qu'elle eut de ne pas retrouver une si belle occasion de s'en separer, lui fit prendre un ton fort haut, lui disant qu'elle voyoit bien par qui ces faussetez lui étoient inspirées; qu'elle étoit rebutée de se voir tous les jours accusée d'une chose dont elle étoit innocente; qu'il n'avoit qu'à prendre des mesures pour une separation, & qu'elle ne pouvoit plus souffrir un homme, qui avoit toûjours conservé des liaisons particulieres avec la (*h*) de Brie, qui demeuroit dans leur maison, & qui n'en étoit point sortie depuis leur mariage. Les soins que l'on prit pour appaiser la Moliere furent inutiles; elle conceut dès ce moment une aversion terrible pour son mary; & lors qu'il se vouloit servir des privileges qui lui étoient dus par le mariage, elle le traittoit avec le dernier mepris. Enfin elle porta les choses à une telle extremité, que Moliere qui commençoit à s'appercevoir de ses mechantes inclinations, consentit à la rupture qu'elle demandoit incessamment depuis leur querelle; si bien que sans arrêt du Parlement, ils demeurerent d'accord qu'ils n'auroient plus d'habitude ensemble. Cependant ce ne fut pas sans se faire une fort grande violence, que Moliere resolut de vivre avec elle dans cette indifference; & si la raison lui faisoit regarder sa femme comme une personne, que sa conduite rendoit indigne des caresses d'un honnête homme; sa tendresse lui faisoit envisager la peine qu'il auroit de la voir sans se servir des privileges que donne le mariage. Il y rêvoit un jour dans son jardin d'Auteuil, quand un de ses amis nommé Chapelle, qui

(*b*) *Histoire de la Guerin auparavant femme & veuve de Moliere pag. 6.*

(*c*) *Ibid. pag. 12.*

(*d*) *Ibid. pag. 13.*

(*e*) *Ibid. pag. 16.*

(*f*) *Ibid. pag. 18.*

(*g*) *Ibid. pag. 19.*

(*h*) *C'étoit une Comedienne de la Troupe que Moliere trouva établie à Lion la premiere fois qu'il y joua. Il devint amoureux de cette femme, & en fut aimé, & l'attira dans sa Troupe.* Histoire de la Guerin pag. 8.

Je m'en raporte à un livre qui a été imprimé, & dont je donne * quelques fragmens. Ce qu'il y a de plus étrange est qu'on a dit que sa femme † étoit sa fille. Il avoit une facilité incroiable ‡ à faire des vers; mais il se donnoit trop de liberté (CΔ) d'inventer de nouveaux termes, & de

* Voiez la remarque C.

† Voiez la remarque C.

‡ Voiez la 2. satire de Mr. Despreaux.

„ s'y venoit promener par hazard, l'aborda, & le trouva plus inquiet que de coutume: il lui en demanda plusieurs fois le sujet. Moliere qui eut quelque honte de se sentir si peu de constance pour un malheur si fort à la mode, resista autant qu'il pût; mais comme il étoit alors dans une de ses plenitudes de cœur si connues par les gens qui ont aimé, il ceda à l'envie de se soulager, & avoüa de bonne foi à son ami, que la maniere dont il étoit forcé d'en user avec sa femme, étoit la cause de l'accablement où il se trouvoit. Chapelle qui le croyoit être au dessus de ces sortes de choses, se railla de ce qu'un homme comme lui, qui sçavoit si bien peindre le foible des autres hommes, tomboit dans celui qu'il blâmoit tous les jours, & lui fit voir que le plus ridicule de tous étoit d'aimer une personne qui ne répond pas à la tendresse qu'on a pour elle. Pour moi, lui dit-il, je vous avoüe que si j'estois assez malheureux pour me trouver en pareil état, & que je fusse fortement persuadé que la personne que j'aimerois accordât des faveurs à d'autres, j'aurois tant de mepris pour elle, qu'il me gueriroit infailliblement de ma passion; encore avez vous une satisfaction que vous n'auriez pas si c'étoit une maîtresse, & la vengeance qui prend ordinairement la place de l'amour dans un cœur outragé, vous peut payer tous les chagrins que vous cause vôtre épouse, puis que vous n'avez qu'à la faire enfermer; ce sera même un moyen assûré de vous mettre l'esprit en repos. Moliere qui avoit écouté son ami avec assez de tranquillité, l'interrompit pour lui demander s'il n'avoit jamais été amoureux: oui, lui repondit Chapelle, je l'ai été comme un homme de bon sens doit l'être, mais je ne me serois pas fait une si grande peine pour une chose que mon honneur m'auroit conseillé de faire, & je rougis pour vous de vous trouver si incertain. Je vois bien que vous n'avez encore rien aimé, lui respondit Moliere, & vous avez pris la figure de l'amour pour l'amour même. Je ne vous rapporterai point une infinité d'exemples, qui vous feroient connoître la puissance de cette passion; je vous ferai seulement un recit fidelle de mon embarras, pour vous faire comprendre combien on est peu maître de soi, quand elle a une fois pris sur nous l'ascendant que le temperament lui donne d'ordinaire. Pour vous repondre donc sur la connoissance parfaite que vous dites que j'ai du cœur de l'homme, par les portraits que j'en expose tous les jours au public, je demeurerai d'accord que je me suis étudié autant que j'ai pu à connoître leur foibles mais si ma science m'a appris qu'on pouvoit fuir le peril, mon experience ne m'a que trop fait voir, qu'il étoit impossible de l'éviter, j'en juge tous les jours par moi-même.„ Il fait ensuite l'histoire de son mariage; & après quelques reflexions il ajoûte: (a) *Je me suis donc determiné à vivre avec elle comme si elle n'étoit pas ma femme. Mais si vous sçaviez ce que je souffre, vous auriez pitié de moi; ma passion est venuë à un tel point, qu'elle va jusqu'à entrer avec compassion dans ses interêts, & quand je considere combien il m'est impossible de vaincre ce que je sens pour elle, je me dis en même temps, qu'elle a peut-être la même difficulté à détruire le penchant qu'elle a d'être coquette, & je me trouve plus de disposition à la plaindre qu'à la blâmer. Vous me direz sans doute qu'il faut être Poëte pour aimer de cette maniere; mais pour moi je croi qu'il n'y a qu'une sorte d'amour, & que les gens qui n'ont point senti de semblables delicatesses, n'ont jamais aimé veritablement. . . .* (b) *N'admirez vous pas que tout ce que j'ai de raison, ne sert qu'à me faire connoître ma foiblesse sans en pouvoir triompher? Je vous avouë à mon tour, lui dit son ami, que vous êtes plus à plaindre que je ne pensois; mais il faut tout esperer du temps; continuez cependant à vous faire des efforts.*

(a) *Ibid. pag.* 28.

(b) *Ibid. pag.* 30.

Voilà quel étoit le sort de ce bel esprit. Au milieu des acclamations de toute la Cour, brillant de gloire, l'admiration de toute la France & des pais étrangers, il étoit rongé de mille chagrins domestiques. Son mariage lui ôtoit & l'honneur, & le repos: il n'avoit pas même la consolation de haïr sa croix; je veux dire la personne qui lui causoit tant de troubles. C'est ici que l'on pouvoit dire, *Medecin gueri toi toi-même:* Moliere qui divertissez tant le public, divertissez vous vous même. Vous joüez tout le monde; vous donnez de si bons conseils aux pauvres cocus; profitez tout le premier de vos railleries. Il a peut-être dit mille fois avec Horace (c), j'aimerois mieux passer pour le plus chetif de tous les Auteurs, & être content, que d'avoir un si grand esprit, & un genie si admiré, & souffrir tant d'inquietudes.

(CΔ) *Trop de liberté d'inventer de nouveaux termes & de nouvelles expressions.*] Prenez bien garde qu'on ne blâme ici que l'excés de sa liberté, car au fond, l'on ne nie pas qu'il ne s'en servît bien souvent d'une maniere très-heureuse, & qui a été utile à nôtre langue. Il a fait faire fortune à quelques phrases, & à quelques mots qui ont beaucoup d'agrémens; & si quelque grammairien en jugeoit d'une façon toute contraire, il meriteroit d'être traité comme celui qui censura le Poëte Furius d'avoir inventé certains mots Latins qui abregeoient le discours, & qui n'avoient rien de rude pour les oreilles delicates. Lisez ces paroles d'Aulugelle. (d) *Non hercle idem sentio cum Cæsellio Vindice grammatico, ut mea opinio est, haud quaquam inerudito. Verum hoc tamen petulanter insciteque; quod Furium veterem poetam dedecorasse linguam Latinam scripsit hujuscemodi vocum fictionibus, quæ mihi quidem neque abhorrere à poetica facultate visæ sunt, neque dictu profatuque ipso tetra aut insuaves esse; sicuti sunt quædam alia ab illustribus poetis ficta dure & rancide. Quæ reprehendit autem Cæsellius Furiana, hæc sunt; quod terram in lutum versam* lutescere *dixerit, & tenebras in noctis modum factas* noctescere, &c. Au reste il n'y a point de meilleure forge de nouveaux mots que la Comedie; car si elle produit quelque nouveauté de langage qui soit bien reçuë, une infinité de gens s'en emparent tout à la fois, & la repandent bientôt au long & au large par de frequentes repetitions. On ne peut contester legitimement aux bons auteurs le droit de forger de nouveaux mots, puis que sans cela les langues seroient toujours pauvres, steriles, languissantes. Voiez sur ceci Vossius (e) & plusieurs autres (f) Ecrivains. On doit donc generalement parlant demeurer d'accord, que Moliere avoit le droit d'enrichir de nouveaux termes les matieres du theatre où il avoit aquis une si grande reputation: mais ce que l'on peut pretendre c'est qu'il abusoit de son droit, car il faut se souvenir que ces sortes de matieres ne font point sentir à ceux qui les traitent la pauvreté d'une langue, autant que la sentent les écrivains des matieres dogmatiques. *Il faut avoüer*, dit Mr. Arnauld (g), *qu'on ressent plus le manquement qu'a nostre langue de certains mots, quand on traite des matieres de science, que quand on parle ou qu'on écrit des choses communes de la vie civile.* Il parle ainsi dans une preface où il rend raison de la liberté qu'il s'est donnée d'inventer les mots *philosophisme, philosophistes, advertance.* Il est sûr qu'un poete comique n'est pas aussi excusable que les philosophes qui forgent des mots. Une necessité indispensable y contraint ceux-ci. Lisez cette plainte de Lucrece:

Nec (h) me animi fallit, Graiorum obscura reperta
Difficile inlustrare Latinis versibus esse,
(Multa novis verbis præsertim cum sit agendum.)
Propter egestatem linguæ, & rerum novitatem;
. . . .
Nunc (i) & Anaxagoræ scrutemur Homœomeriam,
Quam Græci memorant, nec nostra dicere lingua
Concedit nobis patrii sermonis egestas.

Ce n'étoit pas à cause des loix de la quantité qu'il se trouvoit dans la disette, car ceux qui se servoient de la prose en philosophant se plaignoient tout comme lui de manquer de mots. (k) *Quanta verborum nobis paupertas, imo egestas sit, nunquam magis quam hodierno die intellexi. Mille res inciderunt, cum forte de Platone loqueremur, quæ nomina desiderarent, nec haberent: quædam vero cum habuissent, fastidio nostro perdidissent. Quis autem ferat in egestate fastidium?* Notez en passant la double source que Seneque nous indique de la pauvreté des langues, l'une est qu'on n'a point encore trouvé certains mots, l'autre est qu'on en laisse tomber plusieurs dans le non-usage. Mais notez aussi que les Romains lors même qu'ils ne composoient que des épigrammes, (l) se plaignoient de ne trouver pas les mots qu'il leur eût falu, & concluez que nôtre Moliere a pu sentir les mêmes besoins, & qu'à cause de cela il a dû avoir son recours à l'invention. Notez enfin que la naissance d'un mot est (m) pour l'ordinaire la mort d'un autre. Cela est vrai principalement en France, & ainsi l'on ne peut pas esperer que nôtre langue cesse jamais d'être defectueuse.

(c) Prætulerim scriptor delirus inersque videri, Dum mea delectent mala me vel denique fallant, Quam sapere, & ringi. *Horat. lib.* 2. *epist.* 2. *v.* 125.

(d) *Aulus Gellius lib.* 18. *cap.* 11. *p. m.* 494-495.

(e) *Vossius instit. orator. lib.* 4. *cap.* 1. *p. m.* 442.

(f) *Theophile Raynaud* de malis ac bonis libris n. 427. p. m. 248. *en cite un grand nombre.*

(g) *Arnauld, preface de la* 5. *denonciation du peché philosophique.*

(h) *Lucretius lib.* 1. *v.* 137.

(i) *Id. ib. v.* 830.

(k) *Seneca epist.* 58. *init. pag. m.* 266.

(l) *Voiez Pline le jeune epist.* 18. *lib.* 4.

(m) *C'est comme à l'egard des productions de la nature, où* generatio unius est corruptio alterius.

de nouvelles expressions : il lui échapoit même fort (*D*) souvent des barbarismes. Vous trouverez dans Mr. Baillet * ce qu'il faut juger de son talent.

Quelques-uns pretendent que la gloire de l'invention n'apartient pas à Moliere, & qu'il profita beaucoup des (*E*) comedies que les Italiens avoient jouées à Paris. On a tort de dire que Mr. Despreaux changea de langage après la mort de ce grand Comique ; il l'avoit loüé vivant, il le blâma mort si l'on en veut croire certains censeurs ignorans. La verité est qu'il ne cessa point de le loüer quand il le vit dans le tombeau : il lui (*F*) reprocha seulement d'avoir eu trop de complaisance pour le parterre, censure raisonnable à certains égars, injuste à tout prendre. Les vers que le Pere Bouhours composa à la loüange de Moliere † sont les meilleurs qu'il ait jamais composez, si l'on s'en raporte au jugement de Mr. Menage ‡. Je ne sçai si les Italiens trou-

* *Jugem. sur les poëtes, to. 5. n. 1520.*

† *Vous les trouverez au 2. tome des observations de Mr. Menage sur la langue Françoise pag. 15.*

‡ *Ibid. pag. 12.*

(*D*) *Il lui échapoit . . . . des barbarismes.*] J'en pourrois marquer cent exemples ; mais je me bornerai à deux, que je tire d'une piece que l'on a mise à la tête de ses œuvres dans quelques éditions. C'est un remerciment au Roi ; il y donne un tour merveilleux, & peut-être n'a-t-il rien fait de meilleur en matiere de petits ouvrages. Considerez bien ces 4. vers : il s'adresse à sa Muse.

Vous pourriez aisement (z) l'étendre,
Et parler des transports qu'en vous font éclater
Les surprenans bienfaits, que sans les meriter
Sa liberale main sur vous daigne repandre.

(z) *C'est-à-dire vôtre compliment.*

Cela veut dire, selon le sens de l'Auteur, que sa Muse avoit reçu de grans bienfaits, encore qu'elle ne les meritât point ; mais selon la grammaire cela signifie, qu'encore que le Roi ne meritât point ces bienfaits, il ne laissoit pas de les repandre sur la Muse de Moliere. C'est donc s'expliquer barbarement. Voici l'autre exemple :

Les Muses sont de grandes prometeuses,
Et comme vos sœurs les causeuses
Vous ne manqueriez pas sans doute par le bec.

Le sens de l'Auteur est que sa Muse ressembleroit à ses sœurs qui ont beaucoup de babil ; mais selon la grammaire cela signifie clairement & uniquement, qu'elle ne manqueroit pas de caquet comme les autres Muses en manquent. Remarquez bien que par *barbarisme* je n'entens pas des expressions, ou des paroles tirées des autres langues, & inconuës à la Françoise ; j'entens un arrangement qui choque les regles, & que nos bons grammairiens regardent comme barbare.

On voit dans le même poëme *Marquis repoussable* ; terme barbare. On y voit *prevenans amas* ; autre terme barbare ; car le mot *prevenant* n'est en usage qu'au figuré, & ne signifie pas un homme qui a passé devant d'autres.

(*E*) *Et qu'il profita beaucoup des comedies que les Italiens.*] La preuve que je vais donner sera tirée d'un livre anonyme ; mais n'importe ; puis qu'il est imprimé il suffit à justifier ce que j'avance, car j'ai seulement à prouver qu'il y a des gens qui assûrent que les comedies Italiennes representées à Paris servirent d'original à Moliere. Lisez ce qui suit, c'est un discours que l'on prête à Arlequin. (*a*) „ Si les „ Comediens Italiens n'eussent jamais paru en France, peut-être que Moliere ne seroit pas devenu ce „ qu'il a été. Je sçay qu'il connoissoit parfaitement „ les anciens Comiques : mais enfin il a pris à nôtre „ Theatre ses premieres idées ; Vous sçavez que son „ Cocu Imaginaire est *il Ritratto* des Italiens, Scaramouche interrompu dans ses amours a produit ses „ Fâcheux, ses contre-temps ne sont que, Arlequin, „ Valet étourdi, ainsi de la plûpart de ses Pieces, & „ dans ces derniers temps son Tartufe n'est-il pas „ nôtre Bernagasse. A la verité il a excellé dans ses „ Portraits, & je trouve ses Comedies si pleines de „ sens, qu'on devroit les lire comme des instructions „ aux jeunes gens, pour leur faire connoistre le monde tel qu'il est. Cependant ces excellens originaux „ Italiens ne nous produisent plus rien.

(*a*) *Livre sans nom divisé en 5. dialogues imprimé à Paris, & en Hollande l'an 1695. à la pag. 6. de l'édition de Holl.*

(*F*) *D'avoir eu trop de complaisance pour le parterre, censure raisonnable . . . . . injuste.*] Moliere étoit mort quand Mr. Despreaux le loüa dans (*b*) l'une de ses épitres autant ou plus que dans (*c*) la Satire qu'il lui avoit adressée. C'est donc très-injustement que l'on a dit qu'il l'avoit loüé par politique, & par la crainte d'en être raillé publiquement, soit qu'il ne dît rien à son avantage, soit qu'il osât le critiquer. Mais enfin, me direz-vous, il le critiqua lors qu'il n'y avoit rien à craindre ; cela n'est-il point suspect ? Non, vous repons-je : je croi que s'il avoit fait l'art poëtique pendant la vie de Moliere, il y auroit mis la censure que l'on verra ci-dessous. Elle étoit pour ainsi dire essentielle à son sujet : elle contient une observation très-legitime, & qui devroit être une regle inviolable, si l'on ne faisoit des comedies que pour les faire imprimer ; mais comme elles sont principalement destinées à paroître sur le theatre en presence de toutes sortes de gens, il n'est point juste d'exiger qu'elles soient bâties selon le goût de Mr. Despreaux. Voici ses paroles,

(*b*) *C'est la 7.*

(*c*) *C'est la 2.*

Estudiez (d) la Cour, & connoissez la ville,
L'une & l'autre est toûjours en modeles fertile.
C'est par là que Moliere illustrant ses écrits
Peut-estre de son Art eût remporté le prix ;
Si moins ami du peuple en ses doctes peintures,
Il n'eust point fait souvent grimacer ses figures,
Quitté pour le bouffon, l'agreable & le fin,
Et sans honte à Terence allié Tabarin.
Dans ce sac ridicule où (1) Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnois plus l'Auteur du Misanthrope.

(*d*) *Despreaux art poëtique, chant 3. p. m. 144.*

(1) *Comedie de Moliere.*

C'est blâmer Moliere de ce qu'il a travaillé non seulement pour les esprits fins, & de bon goût, mais aussi pour les gens grossiers. Il a eu ses raisons, & il eût pu dire ce que l'on supose qu'Arlequin disoit en semblable cas. Voici ce que c'est : (*e*) „ Ces plaisanteries, „ luy dis-je, ne sont pas desagréables dans vos Comedies, le mal est qu'elles ne sont pas toutes égale„ ment bonnes. J'en conviens, me dit il, mais el„ les ne laissent pas de divertir certains jeunes gens, „ qui ne viennent à nôtre Theatre que pour rire, qui „ rient de tout, & souvent sans sçavoir pourquoy. „ Nous joüons souvent devant ces sortes de gens, & „ il faut leur donner des plaisanteries de leur portée, „ faute dequoy on trouveroit souvent une grande so„ litude dans nôtre Theatre. Je suis fâché, luy dis-je, „ que vous ayez presque quitté vos anciennes Pieces, „ elles étoient du goût de toutes les personnes de bon „ sens, on y trouvoit plusieurs choses utiles pour les „ Mœurs, & vôtre Theatre étoit un lieu où j'ose dire „ qu'en y voyant le ridicule du vice, on se sentoit „ porté même par la seule raison à prendre le parti de „ la vertu. Si nous ne representions que nos ancien„ nes Pieces, me dit-il, nôtre Hôtel seroit peu fre„ quenté, & je vous répons ce que Cinthio repondit „ autrefois à saint Evremont, que l'on verroit mourir „ de faim de bons Comediens avec des Comedies ex„ cellentes. „ Souvenons nous que les frais des comediens sont grans, & que l'usage de la comedie est de divertir (*f*) le peuple, aussi bien que le Senat. Il faut donc qu'elle soit proportionnée au goût du public, c'est-à-dire, qu'elle soit capable d'attirer beaucoup de monde ; car sans cela, ne fût-elle qu'un élixir de pensées rares, ingenieuses, fines au souverain point, elle ruineroit les acteurs, & ne serviroit de rien au peuple.

(*e*) *Livre sans nom, p. 4. & 5.*

(*f*) *Pesez bien ces paroles de Terence au prologue de l'Andria,* Poëta quum primum animum ad scribendum appulit Id sibi negotii credidit solum dari Populo ut placerent quas fecisset fabulas.

OBSERVATION generale contre les censeurs de ce Dictionaire.

Ce ne sont pas seulement les Critiques de Moliere qu'on peut repousser par de telles reflexions : il y a beaucoup d'autres livres que l'on censure parce qu'on ne songe pas aux divers usages à quoi ils sont destinez, & parce que l'on y trouve cent choses que l'on voudroit que l'auteur eût retranchées. J'ai bien à faire de cela, dit l'un ; que m'importe dit l'autre, qu'un tel ait été mal marié : à quoi bon tant de citations, tant de pensées gaillardes, tant de reflexions philosophiques, &c. C'est le langage perpetuel de ceux qui critiquent ce Dictionaire : mais ils me permettront de leur dire, qu'ils ont negligé de se pourvoir de la chose qui leur étoit la plus necessaire pour bien juger de cet ouvrage. Ils n'ont point conu qu'il doit servir à toutes sortes de lecteurs, & que par cela même qu'il ne seroit fait que selon le goût des plus grans (*g*) puristes il sortiroit de sa sphere naturelle. Songent-ils bien que si je m'étois reglé sur leurs idées de perfection, j'aurois fait un livre qui leur eût plu à la verité, mais qui eût deplu à cent autres, & qu'on eût laissé pourrir dans les magazins du libraire ? La pauvre chose pour lui, que deux gros volumes qui ne contiendroient que ce qui peut plaire à ceux qui se piquent d'un air grave, & d'un goût exquis, & qui voudroient qu'on leur expliquât par monosyllabes les matieres les plus étenduës. Qu'ils fassent la reflexion que faisoit Socrate (*h*) à la vuë d'une foire : on le veut bien : mais l'afaire sera pourtant ce qu'elle doit être.

(*g*) *Qu'il me soit permis d'apeller ainsi les plus rigides observateurs des loix de la perfection par raport au goût du petit nombre, ou de l'élite des beaux esprits.*

(*h*) Quam multis rebus ego non egeo! *combien y a-t-il de choses,* disoit-il, *dont je n'ai que faire!* Vide Erasmum in apophth. pag. 168.

trouvent à leur goût les comedies de Moliere traduites en leur langue par un homme * de leur nation transplanté en Allemagne. Il est plus dificile dans un ouvrage de cette nature que dans d'autres de communiquer à une version toutes les beautez de l'original. Au reste ce que j'ai raporté du penchant de nôtre Moliere pour la comedie, se trouve avec de (G) nouvelles circonstances dans un livre de Mr. Perrault. On sera bien aise d'aprendre ce que devint après la mort de Moliere la troupe de comediens (H) dont il avoit été le Chef: cela peut fort servir à faire conoître le meritede cet Acteur.

* *Il se nomme* Nicolas di Castelli, *& prend qualité de* Secretaire de l'Electeur de Brandebourg. *Il a fait imprimer à Leipsic cette traduction à ses depens l'an 1698. en 4. vol. in 12.*

☞ PORCIE, fille de Caton d'Utique, eut l'ame si bien tournée qu'elle évita la contagion des mauvais (A) exemples de sa mere, & de ses tantes, & qu'elle n'imita que les vertus de son pere. Elle s'apliqua beaucoup à l'étude de la Philosophie, & donna de fortes preuves d'un grand courage; car aiant conjecturé que son mari Brutus se preparoit à une haute entreprise, elle se donna un coup de (B) couteau afin d'avoir lieu de faire voir par sa fermeté à soutenir la dou-

(G) *Penchant . . . pour la comedie se trouve avec de nouvelles circonstances . . . dans Mr. Perrault.*] Moliere est l'un des hommes illustres dont Mr. Begon (a) a fait graver les portraits, & dont il a procuré au public l'eloge historique. Mr. Perrault qui a écrit ces éloges assûre, que (b) *Moliere naquit avec une telle inclination pour la Comedie qu'il ne fut pas possible de l'empescher de se faire Comedien. A peine eut-il achevé ses Estudes où il reussit parfaitement bien qu'il se joignit avec plusieurs jeunes gens de son age & de son goust, & prit la resolution de former une Trouppe de Comediens pour aller dans les Provinces jouer la Comedie. Son pere . . . le fit solliciter par tout ce qu'il avoit d'amis de quitter cette pensée*, & n'aiant pu rien gagner par leurs remontrances, ni par les promesses qu'ils lui firent de sa part, *il lui envoia le maitre chez qui il l'avoit mis en pension pendant les premieres années de ses etudes . . . mais bien loin que le maitre lui persuadât de quitter la profession de Comedien, le jeune Moliere lui persuada d'embrasser la méme profession. . . . . Sa trouppe estant formée il alla jouer à Roüen & de là à Lyon où aiant plu au Prince de Conti, &c.* Tout le reste de l'eloge est bien curieux.

(H) *Ce que devint après la mort de Moliere la troupe de comediens.*] Voici ce que j'ai trouvé sur ce sujet dans un ouvrage de Mr. Chappuzeau. Cette troupe avant que d'être établie au Palais Roial, avoit fait conoitre son merite à Paris sur les fossez de Nesle, & au quartier de saint Paul, à Lion, & en Languedoc. Elle avoit passé avec raison pour la plus forte de la Campagne. Les deux freres Bejar, & du Parc étoient du nombre de ses principaux Acteurs. Du Croisi chef d'une troupe de Campagne & la Grange très-bon comedien se joignirent avec eux. Elle occupa quelque tems la sale du petit Bourbon, en s'accommodant avec les comediens Italiens que l'on y avoit dejà établis. Ensuite le theatre du Palais roial lui fut ouvert, & elle y representa jusqu'au commencement du Careme 1673. Moliere étant mort en ce tems-là, il y eut quatre comediens de sa troupe qui prirent parti dans celle de l'Hôtel de Bourgogne, & comme ceux qui restoient ne furent pas en état de continuer, il plut au Roi de reduire en un seul corps la troupe (c) du Marais, & la troupe du Palais roial. Mr. Colbert fut chargé de faire choix des plus habiles Acteurs qui restoient dans la troupe du Palais roial, & des plus habiles de celle du Marais, & d'en former une belle troupe sous le nom de la Troupe du Roi. Elle fut établie dans l'Hôtel du Roi à la ruë (d) Mazarine, & commença à se montrer en public le Dimanche 9. de Juillet 1673. le Theatre du Palais roial & celui du Marais furent interdits aux comediens. Notez que Moliere qui fut le premier orateur de la troupe du Palais roial, resigna cette charge six ans avant sa mort au Sieur de la Grange (e).

(A) *La contagion des mauvais exemples de sa mere, & de ses tantes.*] Les relations de Caton d'Utique au beau sexe furent malheureuses: son étoile eut en cela quelque chose de fort malin, & de fort bourru. Il avoit deux sœurs uterines nommées Servilia: l'une fut mere de Brutus, & se laissa debaucher (†) à Jules Cesar. (f) Toute la ville en causoit. L'autre fut mariée à Lucullus, & s'abandonna de telle sorte à l'impureté, que son mari la chassa. Elle se retira chez son frere ainsi perduë de reputation: il eut la bonté de la recevoir, & de la trainer avec lui dans ses voiages. Il ne lui étoit pas glorieux d'avoir chez lui un tel objet d'infamie, ni commode de prendre garde qu'elle ne continuât son mauvais train. Elle (g) *diminua* beaucoup *le mauvais bruit qu'elle avoit auparavant, quand on vid qu'elle s'estoit volontairement sousmise à la garde & à l'estroitte façon de vivre de Caton, l'accompagnant en sa suitte: toutefois pour cela Cesar ne laissa pas de luy reprocher encore ceste sienne sœur.* Attilia femme de Caton fut si impudique, qu'il falut que son mari se separât d'elle, après en avoir eu (h) deux enfans. Il prit en secondes noces une femme qu'il ceda depuis à Hortensius par forme de prêt; il l'épousa tout de nouveau quand elle fut veuve, & heritiere d'Hortensius (i). Cela fournit à Cesar une ample matiere de critiquer la vie de Caton (k). Ajoûtez que Caton se voiant à l'âge de se marier jetta les yeux sur une fille, qui avoit été fiancée à Metellus Scipion. Elle s'apelloit Lepida. Ses fiançailles furent rompuës: aiant donc la liberté de se marier elle repondit à la recherche de Caton, & se fiança avec lui. Mais ensuite Metellus Scipion s'étant repenti d'avoir rompu son engagement, mit tout en œuvre pour renouër la partie avec Lepida, & reüssit dans son dessein (l). „(m) De quoy Caton fut si fort indigné & courroucé „qu'il fut entre-deux de l'en poursuivre par justice: „mais ses amis l'en destournerent. A ceste cause „pour contenter un peu sa colere & l'ardeur de sa „jeunesse, il se mit à escrire des vers Iambiques à „l'encontre de Scipion, esquels il luy dict toutes les „injures qu'il peust, usant bien de l'aspreté & amertume qui est és vers d'Archilochus: mais non pas des „impudiques, sales, ny aussi pueriles reproches qui „y sont. Depuis il espousa Attilia fille de Soranus, „& fut celle qu'il cognut la premiere, mais non pas „seule, comme avoit fait Lælius l'ami de Scipion qui „fut plus heureux en cela, d'autant qu'ayant vescu „longuement, jamais il ne cognut autre femme que „celle qu'il espousa premierement.„ La derniere partie de ce passage est superfluë, eu égard au texte que j'avois à commenter, mais elle contient un fait si notable, que j'ai cru qu'on me sauroit gré de ne l'avoir pas omis. Où sont aujourd'hui les gens de la qualité de Lælius, & dans une liaison intime avec le General d'une armée; où sont, dis-je, de telles gens qui, comme lui, pendant une longue vie n'aient jamais eu commerce avec d'autre femme qu'avec la leur? Où sont mémes les jeunes hommes de la qualité de Caton qui entrent vierges dans le lit nuptial? Voilà donc des singularitez qui paroîtront tout-à-fait extraordinaires, & qui meritoient qu'on allongeât une citation.

(B) *Elle se donna un coup de couteau afin d'avoir lieu de faire voir.*] Si l'on ne veut rien perdre de ce qu'elle fit de grand en cette rencontre, il faut lire tout ce narré de Plutarque. „(n) Porcia . . . . . . „estant sçavante en la Philosophie, aymant son „mary, & ayant le cœur grand, joinct avec un bon „sens & une prudence grande, ne voulut point attenter d'interroger son mary de ce qu'il avoit sur „le cœur, que premierement elle n'eust faict une telle espreuve de soy-mesme. Elle prit un petit ferrement avec lequel les barbiers ont accoustumé de „rogner les ongles, & ayant fait sortir de sa chambre toutes ses femmes & servantes, elle se fit une „playe bien profonde dedans sa cuisse, tellement „qu'il en sortit incontinent une grande effusion de „sang, & tantost apres pour l'aspre douleur de ceste „incision, la grosse fievre la commença à saisir: & „voyant que son mary s'en tourmentoit fort & en „estoit en fort grand esmoy, au plus fort de sa douleur elle luy parla en ceste maniere, je (dit-elle) „Brutus estant fille de Caton, t'ay esté donnee, non „pour estre participante de ton lict & de ta table „seulement, comme une concubine, ains pour estre aussi personniere & compagne de toutes tes bonnes & mauvaises fortunes. Or quant à toy il n'y a „que plaindre ne reprendre de ton costé en nostre „mariage: mais de ma part quelle demonstration „puis-je faire de mon devoir envers toy, & de combien je voudrois faire pour l'amour de toy, si je „ne sçay supporter constamment avec toy un secret „accident, ou un soucy qu'il soit besoin de celer „fidellement? Je sçay bien que le naturel d'une femme semble communément trop debile, pour pou-„voir

(a) *Intendant de Justice & de Marine.*

(b) *Perrault, hommes illustres pag. 79.*

(c) *Elle fut établie l'an 1620. sous le titre de la Troupe du Roi.*

(d) *Dite autrement des fossez de Nesle.*

(e) *Tiré d'un livre intitulé* le theatre François. *Mr. Chappuzeau en est l'Auteur.*

(†) *Elle lui abandonna aussi sa fille. Voiez ci-dessus pag. 817. lettre i.*

(f) Οὕτω μὲν ὁ πρὸς Καίσαρα Σερβιλίας ἔρως περιβόητος. Usque-adeo Serviliæ fuit in Cæsarem pervagatus amor. *Plutarch. in Bruto pag. 986.*

(g) *Id. in Catone minore pag. 785. version d'Amyot.*

(h) *Un fils & nôtre Porcie.*

(i) *Voiez ci-dessus pag. 1593.*

(k) *Tiré de Plutarque in Catone minore pag. 770. 784.*

(l) *Plut. ibid. pag. 762.*

(m) *Id. ib. Je me sers de la version d'Amyot.*

(n) *Id. in Bruto pag. 989. version d'Amyot.*

douleur, qu'elle étoit capable de se taire, & digne par consequent que son époux lui communiquât son secret; il le fit, & par là elle conut qu'on se preparoit à tuer Cesar. Mais si alors elle s'étoit élevée bien au dessus de son sexe, elle se trouva au niveau des autres femmes le jour de l'execution. Ses inquietudes furent si vives, & l'agiterent si étrangement qu'elle (C) tomba dans des defaillances qui la firent passer pour morte. Nous ne sçavons point ce qu'elle fit, ni ce qu'elle dit après avoir sçu le succés de l'entreprise, & pendant la guerre que son mari eut à soutenir contre les amis de Cesar; mais nous sçavons que l'aiant acompagné avec de grans temoignages de constance jusques au bord de la mer, elle ne (D) put retenir ses larmes à la vuë d'un certain tableau, & qu'elle se fit mourir avec beaucoup de (E) courage quand elle eut apris que Brutus s'étoit tué. Notez que quand elle l'épousa elle étoit veuve de Bibulus dont elle avoit * eu des enfans. Si le President du Vair avoit sçu cela, il ne lui eût point attribué (F) une réponse qu'il lui a donnée, & qui apartient aparemment à une PORCIE qui étoit sœur de Caton d'Utique, † & femme d'un Domitius Ænobarbus, & qui avoit sans doute de très-belles qualitez, puis que ‡ Ciceron, Lollius, & Varron écrivirent son éloge. Elle mourut avant que l'on eût tué Cesar.

Voiez la remarque D à la fin.

† *Plut. in Catone Utic. pag.* 778. *F.*

‡ *Voiez Ciceron epist. ad Atticum* 37. & 48. *lib.* 13.

☞ POR-

„voir seurement contenir une parole de secret: mais la bonne nourriture, Brutus, & la conversation des gens vertueux, ont quelque pouvoir de reformer un vice de la nature, & quant à moy, j'ay cela d'avantage que je suis fille de Caton, & femme de Brutus, à quoy neantmoins je ne me fiois pas du tout par cy-devant, jusques à ce que maintenant j'ay cogneu que la peine mesme & douleur ne me sçauroient vaincre. Et disant ces paroles, elle luy monstra sa blessure, & luy conta comment elle se l'avoit faite pour s'esprouver elle mesme. Brutus fut fort esbahy quand il eut ouy ces paroles, & levant les mains au ciel fit prieres aux Dieux de luy faire tant de grace qu'il peust mener à chef son entreprise, si bien qu'il fut trouvé digne d'estre mary d'une si noble dame comme Porcia, laquelle pour lors il reconforta le mieux qu'il peut.„ Valere Maxime (*a*) fait un recit bien plus court, & supose d'autres circonstances, car il assûre qu'elle sçavoit le dessein de son mari avant qu'elle se blessât. Il ajoûte qu'elle se blessa le jour même que Cesar fut assassiné, & qu'elle en usa de la sorte afin d'éprouver si elle auroit le courage de finir ses jours, en cas que l'entreprise de Brutus fût suivie d'un mauvais succés. Observez un peu les variations des historiens sur les avantures les plus memorables.

(*a*) *Valerius Maximus lib.* 3. *c.* 2. *n* 15. *p. m.* 254.

(C) *Ses inquietudes . . . . l'agiterent si étrangement qu'elle tomba dans des defaillances qui la firent passer pour morte.*] Plutarque en donnant le detail de cet accident n'a point d'autre but que de faire voir l'intrepidité de Brutus. Voici ses paroles: „ (*b*) Sur ces entrefaictes accourut à grande haste l'un des domestiques de Brutus pour luy dire que sa femme se mouroit, à cause que Porcia passionnee du soucy de l'advenir, & n'estant pas assez puissante pour supporter une si grande agonie d'esprit à peine se pouvoit contenir dedans la maison, ains tressailloit de frayeur à chacun bruit ou cry qu'elle entendoit, ne plus ne moins que font ceux qui sont espris de la fureur des Bacchantes, demandant à tous ceux qui revenoient de la place que faisoit Brutus, & y envoyant continuellement messagers les uns sur les autres pour sçavoir de nouvelles. A la fin la chose allant en longueur, sa force corporelle ne peut plus resister, ains se laissa aller & defaillir tout à coup: tellement qu'elle n'eut pas seulement loisir d'entrer en sa chambre, car il luy prit une foiblesse ainsi qu'elle estoit assise emmy la maison, dont elle se pasma incontinent, & perdit la parole entierement: ce que voyant ses servantes, se prirent à crier, & les voysins y accoururent à la porte, au moyen de quoy le bruit fut incontinent espandu par tout qu'elle estoit trespassee: toutesfois elle se revint bien tost de ceste pasmoison, & fut couchee & traitee par ses femmes. Quant à Brutus, ayant ouy ceste nouvelle, il en fut bien troublé, comme on peut estimer: mais toutesfois il n'en abandonna point le public, ny ne s'en retira onc en sa maison pour chose qui y fust avenuë.„ Bientôt après Cesar fut tué.

(*b*) *Plut. ubi supra pag.* 990. *version d'Amyot.*

(D) *L'aiant accompagné . . . jusques au bord de la mer elle ne pus retenir ses larmes.*] Le recit que fait Plutarque contient des choses qui font honneur à Porcie; il est donc juste de le mettre ici. „ (*c*) Brutus desesperant que les affaires se peussent bien porter, delibera de sortir d'Italie, & s'en alla à pied par le pays de la Lucanie en la ville d'Elea, qui est assise sur le bord de la mer, là où Porcia estant sur le point de se partir d'avec luy pour s'en retourner à Rome, taschoit le plus qu'elle pouvoit à dissimuler la douleur qu'elle en portoit en son cœur: mais un tableau la descouvrit à la fin, quoy qu'elle se fust au demeurant jusques là tousiours constamment & vertueusement portee. Le subjet de la peinture estoit pris des narrations Grecques, comment Andromache accompagnoit son mary Hector, ainsi qu'il sortoit de la ville de Troye, pour aller à la guerre, & comment Hector luy rebailloit son petit enfant: mais elle avoit les ieux & le regard tousiours fichez sur luy. La conformité de ceste peinture avec sa passion la fit fondre en larmes, & retournant plusieurs fois le jour à revoir ceste peinture, elle se prenoit tousiours à pleurer. Ce que voyant Acilius l'un des amis de Brutus recita les vers qu'Andromache dit à ce propos en Homere:

(*c*) *Id. ib. pag.* 994. *version d'Amyot.*

„ *Hector, tu tiens le lieu & de pere & de mere*
„ *En mon endroit de mary & de frere.*

„Adonc Brutus en se souriant, Voire mais, dit-il, je ne puis de ma part dire à Porcia, ce qu'Hector respondit à Andromache au mesme lieu du poete,

„ *Il ne te faut d'autre chose mesler,*
„ *Que d'enseigner tes femmes à filer.*

„Car il est bien vray, que la naturelle foiblesse de son corps ne luy permet pas de pouvoir faire les mesmes actes de prouesse que nous pourrions bien faire, mais de courage elle se portera aussi vertueusement en la defense du pays, comme l'un de nous. Bibulus le fils de Porcia l'a ainsi escrit en son histoire.„ Ce Bibulus né du premier mariage de Porcie composa (*d*) *un petit livre des faicts & gestes de Brutus.* Il étoit sorti pour le moins un (*e*) autre enfant de ce mariage.

(*d*) *Id. ib. pag.* 989.

(*e*) *Id. in vita Catonis minoris p.* 771. *A.*

(E) *Elle se fit mourir avec beaucoup de courage quand elle eut apris que Brutus s'étoit tué.*] Ceux qui n'entendent pas le Latin verront ci-dessous dans le passage de Plutarque le sens de cette apostrophe de Valere Maxime: (*f*) *Tuos quoque castissimos ignes Portia, M. Catonis filia, cuncta secula debita admiratione prosequentur: Quæ cum apud Philippos victum & interemptum virum tuum Brutum cognosceres, quia ferrum non dabatur, ardentes ore carbones haurire non dubitasti, muliebri spiritu virilem patris exitum imitata. Sed nescio an hoc fortius, quòd ille usitato, tu novo genere mortis absumpta es.* Plutarque raporte le même fait, & allegue Valere Maxime, & un autre Auteur; mais il dit aussi qu'il avoit couru une lettre sous le nom de Brutus, de laquelle on pouvoit aprendre que Porcie se laissa mourir, parce qu'on ne la secouroit pas dans sa maladie. „ (*g*) Quant à Portia . . . . . Nicolaus le philosophe, & Valerius Maximus recitent qu'ayant pris en soi resolution de mourir, ses parens l'en voulurent engarder, & en eurent soigneusement l'œil à la garder, & qu'à ceste cause elle tira du foyer des charbons tous ardans, & les jetta dans sa bouche, qu'elle tint si estroitement fermee qu'elle s'en estoufa. Toutefois on trouve une lettre missive de Brutus à ses amis, par laquelle il se plaint de leur nonchalance d'avoir si peu tenu de conte de sa femme, qu'elle avoit mieux aimé mourir, que de languir plus longuement malade. Ainsi sembleroit-il que ce philosophe n'auroit pas bien cogneu le temps: car l'epistre, au moins si elle est veritablement de Brutus, donne assez à entendre la maladie & l'amour de ceste dame, & aussi la maniere de sa mort.„

(*f*) *Valer. Maximus lib.* 4. *cap.* 6. *pag. m.* 394. 395.

(*g*) *Plutarch. in Bruto in fine pag.* 1009. *version d'Amyot.*

(F) *Le President du Vair . . . . . ne lui eût point attribué une reponse.*] L'un des arrêts prononcez en robe rouge par ce President, concerne un procés qui *s'estoit meu* au Parlement de Provence, entre une femme remariée neuf mois après sa viduité, & les parens du premier mari. L'arrêt la priva (*h*) *des choses à elle laissées par le testament* de son mari, *ensemble de ses advantages nuptiaux pour s'estre remariée dans l'an du deuil.* Mr. du Vair cite quantité de belles senten-

(*h*) *Oeuvres du Sieur du Vair pag.* 859. *édit. de Geneve* 1617. *in* 8.

☞ PORCIUS (MARC) l'un des plus grans hommes de l'antiquité, conu ordinairement sous le titre de CATON LE CENSEUR, nâquit l'an de Rome (A) 519. dans la ville de * Tusculum. Il commença à porter les armes à l'âge de 17. ans, & il fit paroître non seu-

* Cornel. Nepos in fragmento vitæ Catonis. Plut. in Catone majore init. pag. 336.

ces tirées des Auteurs Paiens, & des anciens Peres (a) contre les secondes noces, & il dit que nôtre Porcie declara qu'une honnête femme ne se marie qu'une fois. (b) *La Didon d'Enee estant sollicitee d'un second mariage, souhaite plustost mourir. . . . . . Et neantmoins depuis s'estant laissee persuader, deplorant son infortune dit*, & quo solo sidera adibam, Extinctus pudor, *comme jugeant avec grande & juste raison, que celles qui estoyent mariees deux fois, n'avoient de reste ni honneur, ni bon heur. Occasion pour laquelle, comme nous apprenons de Tertulian*, fortunæ muliebri coronam non imponebat nisi univira. *Ce qui se doit rapporter au dire de ceste celebre Porcie femme de Brutus*, fœlix & pudica matrona non nubit nisi semel. Cette Porcie n'eût pu parler de la sorte sans se condamner elle-même, puisque Brutus étoit son second mari. Je m'imagine que Mr. du Vair tomba dans l'erreur pour n'avoir pas été assez attentif aux paroles de saint Jerome. Elles ne sont pas exactes, & contiennent même une fausseté, & ainsi elles sont plus propres à jetter dans l'égarement; mais enfin elles n'attribuent point à Porcie femme de Brutus la reponse en question. Saint Jerome aiant parlé de Martie fille cadette (c) de Caton, laquelle ne voulut jamais se remarier, ajoûte que Brutus épousa Porcie qui étoit (d) fille, & que Caton épousa Marcie qui ne (e) l'étoit point, qu'aussi vit-on que Marcie fut capable de quitter Caton pour se marier à Hortensius, & que Porcie ne voulut point vivre sans Brutus. Ensuite de cela saint Jerome fait mention d'une Porcie la jeune, qui repondit ce que l'on a vu dans le passage de Mr. du Vair. (f) *Martia Catonis filia minor cum quæreretur ab ea, cur post amissum maritum denuo non nuberet, respondit, non se invenire virum, qui se magis vellet, quàm sua. Quo dicto ostendit divitias magis in uxoribus eligi solere, quàm pudicitiam, & multos non oculis, sed digitis uxores ducere. Optima sanè res, quam avaritia conciliat. Eadem cum lugeret virum, & matronæ ab ea quærerent, quem diem haberet luctus ultimum: ait, quem & vitæ. Arbitror, quæ ita virum quærebat absentem, de secundo matrimonio non cogitabat. Brutus Portiam virginem duxit uxorem, Martiam Cato non virginem: sed Martia inter Hortensium Catonemque discurrit, & sine Catone vivere Martia potuit, Portia sine Bruto non potuit. Magis enim se unicis viris applicant fœminæ, & nihil aliud nosse, magnum arctioris indulgentiæ vinculum est. . . . . . Portia minor cum laudaretur apud eam quædam bene morata, quæ secundum habebat maritum, respondit: Felix & pudica matrona, nunquam præterquam semel nubit.* On ne comprend pas trop bien ce qu'il entend par cette Porcie la jeune, *Porcia minor*; car l'ancienne histoire ne parle pas de deux filles de Caton d'Utique; & si elle parle de deux Porcies, c'est pour nous aprendre que ce Caton étoit le frere de l'une, & le pere de l'autre. Sur ce pied-là celle-ci auroit dû être Porcie la jeune, *Porcia minor*; mais elle n'eût point pu se declarer contre les secons mariages avec la severité raportée par saint Jerome. Quelques-uns pretendent qu'il veut parler de l'autre Porcie sœur de Caton. (g) *Meminit Hieronymus* (Porciæ Domitio nuptæ) *adversus Jovinianum, qui tale ejus dictum celebrat:* Cum apud eam &c. Mais de quel droit la nommeroit-il *Porcia minor*? Il y a bien plus d'aparence qu'il vouloit parler d'une Porcie sœur cadette de la femme de Brutus, & peut-être que brouillant un peu ses idées, il a nommé *Porcia minor* celle qu'il avoit nommée *Martia* peu auparavant. Il faut se souvenir que Martia femme de Caton d'Utique étoit grosse (h) lors que son mari la ceda à Hortensius. Rien n'empêche que ce ne fût d'une fille que l'on nomme indiferemment *Porcia minor*, ou (i) *Martia*, quoi que ce ne fût pas la coutume que les filles portassent le nom de leur mere. Saint Jerome peut-être n'y prenant pas assez garde, a converti en deux personnes les deux noms d'une seule femme. Ce qu'il y a de certain est que la reponse qu'il attribuë à Martie, est du même caractere que celle qu'il donne à Porcie la jeune. Il lui étoit avantageux de les distinguer; car il ne cherchoit qu'à grossir le nombre de pareils exemples. Il a cité celui d'Annia, & de Marcella, & de Valerie. La premiere repondit qu'elle ne se vouloit point remarier; car disoit-elle, si je rencontrois un bon mari j'aprehenderois de le perdre (k), & si j'en rencontrois un mauvais, il me seroit bien fâcheux de suporter cette rude condition aprés les bons traitemens de mon premier homme. Pour Marcella elle repondit, je suis si contente d'avoir été mariée une fois, qu'il ne m'en faut pas davantage. Valerie se contenta de repondre que son premier mari vivoit encore pour elle. (l) *Anniam cum propinquus moneret, ut alteri viro nuberet; esse enim ei & ætatem integram, & faciem bonam: nequaquam, inquit, hoc faciam. Si enim virum bonum invenero, nolo timere, ne perdam: si malum, quid necesse est post bonum pessimum sustinere? . . . . . Marcella major rogata à matre sua, gauderet-ne se nupsisse, respondit: ita valde, ut amplius nolim. Valeria Messalarum soror, amisso Servio viro, nulli volebat nubere. Quæ interrogata cur hoc faceret, ait sibi (m) semper maritum Servium vivere.*

Notez que si ces maximes donnerent un fort beau champ aux Avocats, qui plaiderent contre la veuve dont il est question dans l'arrêt de Mr. du Vair, elle leur fournit encore une plus ample matiere de declamation, par l'impatience qu'elle eut de convoler en secondes noces au neuviéme mois de son veuvage, & sans attendre la fin du Carême. *Elle ne viole donc pas seulement*, dirent ils (n), *ce dueil privé & domestique, elle ne neglige pas la reverence de son feu mari, elle ne mesprise pas la memoire de son bienfaiteur, mais elle contamine le temps de la penitence publique, elle enfraint les loix de l'Eglise, elle scandalise tout le monde. Et pourquoi si precipitamment? si vous ne pouviez attendre la fin d'une annee desja si avancee, que n'attendiez vous au moins la fin du Caresme, desja demi passé. L'ardeur peut-estre de la jeunesse vous a transportee: & comme dit Tertullian*, despumare istis nuptiis sanguinis fervorem oportuit. *A peine recevroit on ceste excuse d'une jeune fille en la fleur de ses ans. Bien que, comme dit S. Hierosme*, libido majorem in virginibus patiatur famem, dum dulcius putat omne quod nescit. *Et une vieille l'osera-elle alleguer, apres avoir demeuré vingt-cinq ans mariee aux costez d'un homme, aagé de septante ans quand il est mort? Comment vous estes-vous donc contenue pendant la vie de vostre mari, lors que le nom de femme, & la couverture du mariage vous donnoit plus de licence, & l'objet d'un vieillard plus d'irritation.* On la foudroia de loix civiles, mais elle leur oposa (o) le Droit Canon, & l'indulgence des decrets des Papes. Chose scandaleuse qu'il y ait des loix dans le Droit Civil que le Droit Canon ait énervées (p) pour favoriser les abus du mariage.

(A) *Nâquit l'an de Rome 519.*] En voici la preuve, (q) *Anno post consul primum fuerat* (Q. Maximus) *quam ego natus sum.* C'est ainsi que Caton parle dans un livre de Ciceron. Or les fastes consulaires mettent à l'an 520. de Rome le premier consulat de Fabius Maximus. Toutes les dates specifiées dans le même livre concourent à faire voir qu'il faut lire ainsi le Latin que j'ai cité. Voiez l'édition de Mr. Grævius, vous y trouverez une note de Vincent Contarin, & une autre de Charles Langius qui éclaircissent cela. Inferons de la position de cette année natale que Tite Live & Plutarque se sont trompez, quand (r) ils ont dit que Caton plaida sa cause à l'âge de 86. ans, & qu'il accusa Sergius Galba quatre ans après. Il mourut à l'âge de 85. ans, car ce fut l'an 604. de Rome, sous le consulat de Lucius Marcius, & de Manius Manilius, qui preceda de 86 ans le consulat de Ciceron, comme (s) Ciceron l'observe. Corradus se brouille un peu sur ce passage. Caton nâquit selon lui (t) 7. ans après le consulat de Claudius Centon, & de Sempronius Tuditanus, qui concourt avec l'an de Rome 513. & il couroit sa 30. année sous le consulat de Cornelius Cethegus, & de Sempronius Tuditanus, c'est-à-dire l'an de Rome 549. Le calcul n'est point juste, chacun voit qu'il n'y a que 29. ans depuis l'an de Rome 520. jusques à l'an 549. Corradus un peu après (v) observe que Caton nâquit l'an 521. & qu'étant mort l'an 604. il vêquit pour le moins 85. ans. Mauvaise suputation. Quelques pages après (w) il dit que Caton mourut l'an 605. âgé de 85. ans, étant né l'an 521. Cela ne rajuste point les comptes. Disons pourtant qu'il vêquit cet âge-là; Ciceron l'assûre en termes formels. (x) *Annos quinque & LXXX. natus excessit è vita cum quidem eo ipso anno contra Ser. Galbam ad populum summa contentione dixisset, quam etiam orationem scriptam reliquit.* Non seulement Caton écrivit ce plaidoié contre Galba, mais aussi (y) il l'insera dans son livre des Origines. La maniere dont Pline (z) marque le tems de la mort de Caton est trop vague; *Circa captas*, dit-il, *Carthaginem & Corinthum . . . . supremum is diem obiit.* Ces deux villes

(a) Confer quæ supra pag. 1358. 1359.

(b) Oeuvres du Sieur du Vair pag. 810.

(c) On ne trouve point une telle fille de Caton dans les Auteurs Paiens.

(d) Cela est faux: elle étoit veuve de Bibulus.

(e) C'est ce que Plutarque ne dit point.

(f) Hieronym. lib. 1. advers. Jovinianum pag. m. 36.

(g) Glandorp. Onomast. pag. 716.

(h) Plut. in Catone minore pag. 771.

(i) L'Auteur des Scholies sur saint Jerome ad locum supra relatum, croit que cette Martia fut ainsi nommée à cause de sa mere.

(k) Voiez ci-dessus pag. 1356. remarque A.

(l) Hieronymus ubi supra.

(m) *Aussi un ancien disoit-il, que* viduæ luctus pro marito erat. *Ce que Lucain a depuis transferé à la louange de la femme de Pompée, disant* perfruitur lachrymis, & habet pro conjuge luctum. *Du Vair ubi supra pag.* 820.

(n) Id. ib. pag. 818.

(o) Ibid. pag. 826. 854.

(p) Voiez ci-dessus pag. 2421. lettre g.

(q) Cicero, de Senect. c. 4. pag. m. 392.

(r) Titus Livius lib. 39. pag. m. 762. Plut. in Catone Majore pag. 344. 345.

(s) Cicero in Bruto p. m. 109.

(t) Corradus in Brutum Cicer. pag. 109.

(v) Ibid. pag. 110.

(w) Ibid. pag. 150.

(x) Cicero ibid. pag. 149.

(y) Quam orationem in Origines suas retulit paucis ante quam mortuus est an diebus an mensibus. Id. ibid. pag. 165.

(z) Plin. lib. 14. cap. 4. p. m. 124.

seulement beaucoup de courage, mais aussi un grand mepris des voluptez, & même de (B) ce qu'on nomme les commoditez de la vie. Il étoit d'une sobrieté extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercices corporels qu'il regardât au dessous de lui; car au retour de ses campagnes, il se mettoit à labourer lui-même ses terres, sans negliger pourtant la culture de l'esprit, sur tout par raport au don de parler, vu qu'il s'attachoit beaucoup à plaider des causes dans les villes du voisinage, & il faisoit cela avec tant de desinteressement qu'il n'en voulut jamais recevoir nulle recompense. Les discours d'un Philosophe † Pythagoricien qu'il entendit à Tarente lors que cette ville fut reprise par Fabius Maximus dans l'armée duquel il servoit, fortifierent extrêmement son inclination à la temperance. Valerius Flaccus qui avoit des terres proche de celles de Caton fut curieux de voir ce jeune homme dont on lui contoit des choses si particulieres; & comme il trouva que c'étoit une bonne plante qui n'avoit besoin que d'être un peu cultivée, & transplantée en meilleur terroir, il lui persuada de venir à Rome. Caton s'y fit estimer bientôt, & aiant un protecteur très-officieux en la personne de ce Valerius Flaccus, il s'avança promptement. Il fut premierement choisi Tribun militaire par les sufrages du peuple: ensuite on le fit Questeur, & puis de degré en degré il parvint au β Consulat, & à la * Censure. Jamais personne ne fut plus propre que lui à la charge de Censeur, & n'en remplit mieux les devoirs. Il emploia toute sa severité, toute la force de son éloquence, & tout le poids de sa bonne vie à reprimer le luxe, & les autres dereglemens des Romains ‡, & c'est pour cela que l'on a dit qu'il ne fut pas moins utile à la ⸸ Republique Romaine par la guerre qu'il fit aux mauvaises mœurs, que Scipion par ses victoires sur les ennemis. On sçavoit fort bien qu'il exerceroit la censure avec la derniere rigueur, & ce fut l'un des motifs qui obligerent les Patriciens à le traverser dans la demande de cette charge; mais cette même raison engagea le peuple à le preferer à tous ses competiteurs. Cette circonstance (C) a été admirablement representée avec son éloge par le meilleur des historiens Latins. L'inscription de la statuë (D) qu'on lui érigea rendoit

† Il s'apelloit Nearchus.

β L'an de Rome 558.

** L'an de Rome 569.*

‡ Tiré de Plutarque in vita Catonis Majoris.

⸸ Voiez les paroles de Seneque dans la remarque B.

les furent conquises l'an 608. Je ne trouve point qu'il dise dans son livre 19. comme Glandorp (a) l'a debité, que Caton mourut à l'âge de 85. ans: je n'y trouve que ceci, c'est qu'il (b) mourut un an après avoir fait conclure qu'on commenceroit la 3. guerre Punique. Il eut falu citer le 29. livre: on y lit ces paroles (c) *hic Cato DCV. anno urbis nostræ obiit, LXXXV. suo.* Paterculus s'accorde à cela quant à l'an de Rome, puis qu'il (d) marque que Caton mourut 3. ans avant la destruction de Carthage. Ne censurons point Mr. Moreri d'avoir mis la mort de Caton à l'an 606. de Rome, mais trouvons un peu étrange qu'on n'ait pas encore (e) corrigé la bevuë qu'il a faite en disant que ce fut *durant la seconde guerre Punique.*

(B) *Un grand mepris des voluptez, & . . . . des commoditez de la vie.*] Je serois trop long si je voulois raporter tout ce que les livres nous fournissent sur ce sujet. Je me contente d'un passage de Seneque, qui nous aprend que Caton se contentoit d'un cheval tant pour lui que pour son bagage, & qu'il le pensoit lui-même. (f) *M. Cato Censorius (quem tam reip. hercule profuit nasci quam Scipionem: alter enim cum hostibus nostris bellum, alter cum moribus gessit) canterio vehebatur, & hippoperis quidem impositis, ut secum utilia portaret. . . . . O quantum erat seculi decus, imperatorem triumphalem, censorium (& quod super omnia hæc est) Catonem, uno caballo esse contentum, & ne toto quidem! Partem enim sarcinæ, ab utroque latere dependentes, occupabant. Ita non omnibus obesis mannis, & asturconibus, & tolutariis præferres unicum illum equum, ab ipso Catone defrictum!* Il ne manquoit pas d'esclaves qui eussent pu lui épargner cette peine, mais il aima mieux la leur épargner. C'étoit son inclination; on le vit travailler (g) la terre équipé comme eux, & ensuite se mettre à table avec eux, & manger du même pain, & boire du même vin qu'eux. Seneque eût pu raporter une chose encore plus singuliere que celle qu'il a raportée. (h) *Le gouvernement de l'isle de Sardagne escheut une fois à Caton estant Preteur, & au lieu que les autres Preteurs avant lui mettoyent le païs en grand frais, à les fournir de pavillons, de licts, de robes & autres meubles, & chargeoyent les habitans d'une grande suite de serviteurs, & grand nombre de leurs amis qu'ils traînoyent tousjours quant & eux, & d'une grosse despense qu'ils faisoyent ordinairement en banquets & festoyemens: lui au contraire y fit un changement de superfluité excessive en simplicité incroyable: car il ne leur fit pas couster pour lui un tout seul denier, pource qu'il alloit faisant sa visitation par les villes à pied sans monture quelconque, & le suivoit seulement un officier de la chose publique, qui lui portoit une robe & un vase à offrir du vin aux dieux es sacrifices.*

(C) *Cette circonstance a été admirablement representée avec son éloge par le meilleur des historiens Latins.*] Cet endroit de Tite Live est si beau, que je ne sçaurois obtenir de moi ni de ne le pas raporter ici sans diminution, ni la hardiesse de le traduire en François. (i) *In hoc viro (M. Porcio) tanta vis animi ingeniique fuit, ut quocunque loco natus esset, fortunam sibi ipse facturus fuisse videretur, nulla ars neque privatæ, neque publicæ rei gerendæ ei defuit. urbanas rusticasque res pariter callebat. ad summos honores alios scientia juris, alios eloquentia, alios gloria militaris provexit. huic versatile ingenium sic pariter ad omnia fuit, ut natum ad id unum diceres, quodcunque ageret. in bello manu fortissimus, multisque insignibus clarus pugnis: idem postquam ad magnos honores pervenit, summus imperator: idem in pace, si jus consuleres, peritissimus: si causa oranda esset, eloquentissimus: nec is tantum, cujus lingua vivo eo viguerit, monumentum eloquentiæ nullum extet. vivit imò, vigetque eloquentia ejus, sacrata scriptis omnis generis. Orationes & pro se multæ, & pro aliis, & in alios. Nam non solùm accusando, sed etiam causam dicendo fatigavit inimicos. simultates nimio plures & exercuerunt eum, & ipse exercuit eas. nec facilè dixeris, utrum magis presserit eum nobilitas, an ille agitaverit nobilitatem. Asperi procul dubio animi, & linguæ acerbæ, & immodicè liberæ fuit, sed invicti à cupiditatibus animi, & rigidæ innocentiæ, contemptor gratiæ, divitiarum: in parsimonia, in patientia laboris periculique ferrei propè corporis, animique, quem ne senectus quidem, quæ solvit omnia, fregerit: qui sextum & octogesimum annum agens causam dixerit, ipse pro se oraverit, scripseritque, nonagesimo anno Sergium Galbam ad populi adduxerit judicium. Hunc, sicut omni vita, ita tum (censuram) petentem premebat nobilitas: consenserantque, præter L. Flaccum, qui collega in consulatu fuerat, candidati omnes, ad dejiciendum honore eum, non solùm ut ipsi potius adipiscerentur: nec quia indignabantur novum hominem censorem videre, sed etiam quod tristem censuram, periculosamque multorum famæ, & ab læso à plerisque, & lædendi cupido expectabant. etenim tum quoque minitabundus petebat, refragari sibi qui liberam & fortem censuram timerent, criminando. & simul L. Valerio suffragabatur: illo uno collega castigare se nova flagitia, & priscos mores revocare posse. His accensi homines, adversa nobilitate non M. Porcium modo censorem fecerunt, sed etiam collegam ei L. Valerium Flaccum adjecerunt.*

(D) *L'inscription de la statuë qu'on lui érigea.*] „ (k) Le peuple Romain eut tres-agreable, & loua „ grandement ce qu'il avoit fait en l'administration „ de sa Censure: car il lui fit dresser une statue au „ temple de la deesse Santé, sous laquelle il ne fit „ point escrire ses faits d'armes ni son triomphe, ains „ y fit engraver une inscription dont la sentence estoit „ telle à la translater de mot à mot, A l'honneur de „ Marcus Cato Censeur: pour autant que par bonnes „ mœurs, sainctes ordonnances & sages enseigne- „ mens, il redressa la discipline de la chose publique „ Romaine, laquelle inclinoit desja & se tournoit à „ mal.„ Cornelius Nepos observe que la severité de Caton reprima le luxe qui s'étoit deja glissé dans la Republique; (l) *Cato Censor cum eodem Flacco factus, severè præfuit ei potestati. Nam & in complures nobiles animadvertit, & multas res novas in edictum addidit, quare luxuria reprimeretur, quæ jam tum incipiebat pullulare.*

(a) *Glandorp. in Onom. pag. 714.*

(b) *Plin. l. 19 c. 18. pag. 197.*

(c) *Id lib. 29. c. 1. pag. 668.*

(d) *Patercul. lib. 1. cap. 13.*

(e) *On écrit ceci en Mars 1701.*

(f) *Seneca epist. 87. p. m. 353.*

(g) *Plut. in Marco Catone pag. 337. Voiez aussi Valere Maxime lib. 4. cap. 3. n. 12.*

(h) *Idem Plutarch. pag. 339. Je me sers de la version d'Amiot.*

(i) *Livius lib. 39. p. m. 782.*

(k) *Plut. ubi supra pag. 347. Je me sers de la traduction d'Amiot.*

(l) *Cornel. Nepos in fragmento vitæ Catonis pag. m. 384.*

doit un temoignage bien glorieux à sa vertu reformatrice. Il temoignoit une grande indiference à l'égard des érections (E) de statuë, & en general à l'égard des loüanges †, mais il ne laissoit pas de se louër magnifiquement lui-même ‡, & il voulut bien qu'on vît dans ses livres les grans éloges qu'il se donnoit. Il harangua très-souvent, & il insera (F) dans son histoire Romaine quelques-unes de ses harangues. Cette histoire n'est point parvenuë jusqu'à nous: il faut dire la même chose de l'ouvrage qu'il composa β sur l'art militaire. Il fit des livres γ d'agriculture, & se piqua d'un detail fort particulier dans cet art * là. Il composa aussi quelque chose sur la rhetorique, & aparemment il fut le premier Romain qui écrivit sur cette matiere ⸸. Il fut accusé plusieurs fois, & se defendit (G) toûjours avec une extrême force, & il étoit si assûré de son innocence que dans un procés qu'on lui intenta il ofrit de se soumettre au jugement de

† *Plutarch. ibid. pag. 347.*

‡ *Id. ib. & pag. 344. B.*

β *Plinius in praf. Vegetius lib. 1. c. 8.*

γ *Ils se sont conservez.*

* *Plut. ib. pag. 351.*

⸸ *Voiez Quintilien inst. Orat. lib. 3. c. 1.*

(E) *Une grande indiference à l'égard des érections de statuë.*] Les paroles de Plutarque que j'ai raportées dans la remarque D sont immediatement suivies de celles-ci; „ Si est ce qu'auparavant que ceste image lui fust dressée, il se souloit moquer de ceux qui „ aimoyent ou apetoyent telles choses, disant qu'ils „ ne s'apperçevoyent pas qu'ils se glorifioyent, non „ de leurs vertus, mais des ouvrages des fondeurs, „ peintres & statuaires: & quant à lui, que ses citoyens portoyent tousiours quant & eux de tres- „ belles images & portraitures de lui empraintes en „ leurs cœurs: entendans la memoire de sa vie & de „ ses faits. Au moyen dequoi il respondit une fois à „ quelques-uns qui s'esmerveilloyent comment on dressoit ainsi des images à plusieurs petits & inconus per- „ sonnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on „ demande pourquoi l'on n'a point dressé de statue à „ Caton, que pourquoi on lui en a dressé. „ Ammien Marcellin (a) a fait mention de cette belle reponse. Notez que Plutarque en un autre endroit (b) de ses ouvrages, ne devoit pas dire simplement & absolument que Caton ne soufrit pas qu'on lui érigeât une statuë.

(a) Censorius Cato ... interrogatus quamobrem inter multos nobiles statuam non haberet, malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quam, quod est gravius, cur impetraverim mussitare. *Amm. Marcell. lib. 14. cap. 6. p. m. 21.*

(b) *Plut. in precept. reip. ger. p. 820. B.*

(F) *Il insera dans son histoire Romaine quelques-unes de ses harangues.*] Il la composa étant deja vieux, & la divisa en 7. livres; le premier contenoit les actions des Rois de Rome, le second & le troisiéme contenoient les origines de chaque ville d'Italie, & c'est pour cela qu'on croit qu'il donna à tout l'ouvrage le titre d'*Origines*. Dans le quatriéme il traitoit de la 1. guerre Punique, & dans le cinquiéme il traitoit de la 2. Il en traitoit sommairement & par articles. Il exposa de la même maniere les guerres suivantes jusques à la preture de Sergius Galba le vainqueur des Lusitains. Il parloit des choses sans nommer ceux qui les avoient faites. Il faisoit mention des raretez qui se trouvoient dans l'Espagne & dans l'Italie. Il étala beaucoup de sçavoir & d'exactitude (c). Remarquez bien ces paroles de Cornelius Nepos, (d) *ab adolescentia confecit orationes; Senex historias scribere instituit*; & souvenez vous aussi que Ciceron (e) marque que Caton travailla à cet ouvrage l'annee même de sa mort. Cela fournit une raison bien valable de critiquer Tite Live, (f) qui a supose que Lucius Valerius Tribun du peuple haranguant contre Caton en 558. lui cita son livre des Origines. Caton n'avoit alors que 39. ans, d'où il faut conclure qu'il n'avoit point fait encore cet ouvrage-là, & que Tite Live qui est sans doute le pere & le createur des harangues qu'il raporte, a oublié d'ajuster en cet endroit-ci ses supositions avec la bonne chronologie. On le peut combatre par lui-même, puis qu'ailleurs (g) il a observé que la harangue que Caton fit pour les Rhodiens l'an 587. avoit été inserée au 5. livre des Origines; n'est-ce pas une preuve que ces Origines n'étoient point encore publiées lors que le tribun Valerius harangua contre Caton? On suposeroit vainement plusieurs editions de cet ouvrage les unes plus amples que les autres, puis qu'aucun ancien Auteur n'a insinué rien de semblable, & qu'en tout cas la premiere n'auroit été faite que lors que l'Auteur étoit (h) avancé en âge. Le Pere Noris (i) a critiqué Tite Live sur ce sujet: Vossius (k) avoit dejà fait conoître, qu'il croioit que Tite Live s'étoit abusé dans l'objection qu'il supose que le tribun (l) du peuple emprunta des Origines de Caton. Notez que l'epitome du 49. livre de Tite Live nous aprend, que la harangue de Caton contre Galba se trouvoit dans le livre des Origines. Or il la fit la derniere année de sa vie, voiez ci-dessus (m) ce que j'ai cité de Ciceron. Il avoit publié plus de 150. harangues que Ciceron (n) a fort loüées, non sans remarquer que personne ne les lisoit. On les traita sans doute cent ans après la mort de Caton, comme nous traitons aujourd'hui les harangues qui furent prononcées aux Etats du Roiaume, ou aux ouvertures des audiences au XVI. siecle. Un afranchi de Ciceron critiqua subtilement la harangue de Caton pour les Rhodiens; mais voiez dans Aulugelle (o) ce qu'on repondit à cette critique.

(c) *Tiré de Cornel. Nepos ubi supra.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Voiez la remarque A lettre x.*

(f) *Livius lib. 34. p. m. 623.*

(g) *Id. lib. 45. pag. 880.*

(h) *Cornel. Nepos ubi supra.*

(i) *Noris Cenotaph. Pisan. p. 4.*

(k) *Vossius de hist. Lat. lib. 1. cap. 5. pag. 21.*

(l) *Il ne se nommoit pas Oppius comme Vossius l'assûre.*

(m) *Dans la remarque A lettre x.*

(n) *Cicero in Bruto p. m. 114.*

(o) *Aulus Gellius lib. 7. c. 3.*

Considerons un peu ces paroles de Cornelius Nepos, *atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit*. Elles ont été inconuës aux commentateurs de Pline, je n'en excepte pas même le Pere Hardouin. Voici ma preuve. Pline remarque que Caton qui avoit suprimé dans ses Annales, les noms des Generaux avoit raporté comment s'apelloit un élephant. (p) *Certe Cato, cum Imperatorum nomina Annalibus detraxerit, eum* (elephantum) *qui fortissime praliatus esset in Punica acie, Surum tradidit vocatum.* Lisez cette note du Pere Hardouin: (q) *Auctoris mentem assequi cum minime possent Plinii editores, hanc postremam vocem corruptam rati scripsere*, cum Imperatorum nomina annalibus describeret, *contra fidem codicum Reg. 1. 2. caterorumque melioris nota, a scriptoris mente longissime aberrantes, cujus hac sententia est: Cato, inquit, Imperatorum Punicorum nomina annalibus suis apponere neglexit: idem tamen, quod nomen elephanti esset, qui tunc fortissime praliatus, referre opera pretium duxit.* Il a cru que Caton n'avoit suprimé que le nom des Generaux Carthaginois: il n'eût point cru cela s'il se fût bien souvenu des termes de Cornelius Nepos.

(p) *Plin. lib. 8. c. 5. p. m. 142.*

(q) *Harduin. in Plin. to. 2. pag. 253.*

Notez que les fragmens des Origines de Caton publiez par Annius de Viterbe passent pour un écrit suposé, mais ceux que Riccobon a recueillis, & qui ont paru à la fin de son traité de l'histoire sont legitimes. Ausonius Popma les a augmentez, & les a joints (r) avec des nôtes aux autres écrits de Caton.

(r) *A Leide 1590. in 8.*

(G) *Il fut accusé plusieurs fois, & se defendit . . . & il ofrit de se soumettre au jugement de l'un de ses ennemis.*] (s) „ Comme il travailloit bien les autres, „ aussi n'estoit il pas lui mesme sans danger en l'ad- „ ministration de la chose publique: car s'il donnoit „ la moindre prise du monde sur lui, il estoit incon- „ tinent mis en justice par ses mal-vueillans, de ma- „ niere qu'on dit qu'il fut acusé pres de cinquante fois, „ à la derniere desquelles il estoit aagé de quatre vingts „ six ans: & fut là où il dit une parole, qui depuis a „ esté bien recueillie & bien notee, Qu'il estoit mal „ aise de rendre conte & raison de sa vie devant les „ hommes d'un autre siecle que de celui auquel on „ avoit vescu. Encore ne fut pas ce proces-là le der- „ nier de ses combats: car quatre ans depuis, en „ l'aage de quatre vingts dix ans, il acusa Servius Gal- „ ba: ainsi vescut-il comme Nestor, presque trois aages „ d'hommes, tousiours en continuelle action. „ Ces paroles de Plutarque doivent être corrigées en quelques endroits, car il n'est pas vrai que la vie de Caton ait été si longue, & il auroit mieux valu emploier le nombre precis de 44. dont Pline se sert. *Cato primus Porcia gentis*, dit-il (t), *tres summas in homine res prastitisse existimatus, ut esset optimus Orator, optimus Imperator, optimus Senator: qua mihi omnia, etiamsi non prius, attamen clarius fulsisse in Scipione Æmiliano videntur, dempto praterea plurimorum odio, quo Cato laboravit. Itaque sit proprium Catonis, quater & quadragies causam dixisse, nec quemquam sapius postulatum, & semper absolutum.* Aurelius Victor (v) s'est servi du même nombre de 44. & en cela il a été plus exact qu'en ce qu'il a dit que Caton âgé de 80. ans fut l'accusateur de Galba. Il faloit dire *âgé de 85. ans*: Voiez la remarque A. Mr. Moreri s'est furieusement abusé lors qu'il a dit que les ennemis de Caton *l'avoient deferé plus de quatre cens fois en justice*. N'oublions pas ces paroles d'un ancien auteur. (w) *Cato sextum & octogesimum annum agens, dum in rep. tuenda juvenili animo perstat, ab inimicis capitali crimine accusatus, suam causam egit. Neque aut memoriam ejus quisquam tardiorem, aut firmitatem lateris ulla ex parte quassatam, aut os hasitatione impeditum animadvertit. Quia omnia ista in statu suo aquali ac perpetua industria continebat. Quin etiam in ipso diutissime acta* vita

(s) *Plut. in ejus vita pag. 345. version d'Amiot.*

(t) *Plin. lib. 7. c. 27. pag. 47.*

(v) Galbam octogenarius accusavit, ipse quadragies quater accusatus, gloriose absolutus. *Aurel. Victor. de vir. illustr.*

(w) *Val. Maximus lib. 8. cap. 7. n. 1. pag. m. 677. 678.*

de l'un de ses ennemis. Il fut contraire aux medecins, & aux études qui (H) étoient le plus en vogue parmi les Grecs : il ne laissa pas d'étudier la langue Greque, mais il ne le fit, dit-on, qu'étant (I) fort âgé. Il vécut * beaucoup, & conserva jusques à la fin de sa vie une grande force

* *Voiez la remarque A.*

vita sine disertissimi oratoris Galbæ accusationi defensionem suam pro Hispania opposuit. Il y a deux fautes dans ce passage, car Caton n'avoit point 86. ans lors qu'il plaida la premiere des deux causes dont Valere Maxime fait mention, & il fut l'accusateur de Galba dans la seconde, & non pas obligé de se defendre contre les accusations de Galba : peu s'en falut que celui-ci ne fût condamné, & il auroit subi cette peine s'il n'avoit ému la misericorde du peuple (a).

(a) *Cicero in Bruto p. m. 165.*

Pour achever le commentaire de mon texte, il me sufira d'alleguer Valere Maxime qui a dit ; (b) *Cato superior sæpenumero ab inimicis ad causæ dictionem vocatus, nec ullo unquam crimine convictus : ad ultimum tantum fiducia in sua innocentia reposuit, ut ab his in quæstionem publicam deductus, Ti. Gracchum, à quo in administratione reip. ad multum odium dissidebat, judicem deposceret. Quæ quidem animi præstantia pertinaciam eorum insectandi se inhibuit.*

(b) *Valer. Maximus lib. 3. cap. 7. n. 7. pag. 309.*

(H) *Il fut contraire aux Medecins, & aux études qui étoient le plus en vogue parmi les Grecs.*] Citons Plutarque qui aiant dit que Caton ne fut pas bien aise que les trois Ambassadeurs philosophes des Atheniens fussent si goûtez à Rome, (c) & qu'il conseilla de les renvoier au plutôt, continuë de parler ainsi ; (d) „ Or faisoit-il cela, non pource qu'il eust „ aucune privee inimitié à l'encontre de Carneades, „ comme quelques-uns ont cuidé, mais pource que „ generalement il haïssoit toute la philosophie, & „ que par une ambition il mesprisoit toutes les Muses „ & les lettres Grecques : veu mesmement qu'il di„ soit que l'ancien Socrates n'estoit qu'un causeur „ & un seditieux. . ... Et pour divertir & desgou„ ster son fils d'estudier es lettres & disciplines Grec„ ques, il lui disoit en renforçant & grossissant sa „ voix plus que sa vieillesse ne portoit, comme si „ par inspiration divine il eust prononcé quelque „ prophetie : Toutes & quantesfois que les Romains „ s'adonneront aux lettres Grecques, ils perdront „ & gasteront tout. Et toutesfois le temps a mon„ stré sa detraction & mesdisance vaine & fausse : car „ jamais la ville de Rome n'a tant flori, ni l'em„ pire de Rome n'a esté si grand, que quand les „ lettres & les sciences Grecques y ont esté en hon„ neur & en pris. Mais Caton n'avoit pas seulement „ en haine les philosophes Grecs, ains avoit aussi „ pour suspects ceux qui faisoyent profession de me„ decine à Rome : car il avoit ouï ou leu la response „ que fit Hippocrates quand le Roy de Perse l'envoya „ querir, & lui fit offrir grosse somme d'or & d'ar„ gent, s'il le vouloit aller servir, quand il jura que „ jamais il ne serviroit aux Barbares, atendu qu'ils „ estoyent naturels ennemis des Grecs. Caton afer„ moit que cela estoit un serment que tous autres „ medecins juroyent semblablement : au moyen de„ quoi il commandoit tres-expressement à son fils de „ les fuir tous egalement, disant qu'il avoit fait un „ petit traité de medecine, par lequel il guerissoit „ ceux de sa maison quand ils estoyent malades, & „ les entretenoit quand ils estoyent en santé.„ Si vous voulez voir les propres termes de Caton lisez ce passage de Pline : (e) *Mox a sævitia secandi urendique, transisse nomen in carnificem, & in tædium artem omnesque Medicos : quod clarissime intelligi potest ex M. Catone, cujus auctoritati triumphus atque Censura minimum conferunt : tanto plus in ipso est. Quamobrem verba ejus ipsa ponemus. Dicam de istis Græcis suo loco, Marce fili : quid Athenis exquisitum habeam, & quod bonum sit illorum litteras inspicere, non perdiscere, vincam. Nequissimum & indocile genus illorum : & hoc puta vatem dixisse : Quandocumque ista gens suas litteras dabit, omnia corrumpet. Tum etiam magis, si Medicos suos huc mittet. Jurarunt inter se barbaros necare omnes Medicina. Et hoc ipsum mercede faciunt, ut fides iis sit, & facile disperdant. Nos quoque dictitant barbaros, & spurcius nos, quam alios opicos, appellatione fœdant. Interdixi tibi de medicis.* On peut refuter par là ceux qui pretendroient que la harangue de Carneade contre la justice fut le grand motif qui obligea Caton à conseiller de se defaire promptement de ces discoureurs Atheniens. J'ai conu un fort habile homme qui s'imaginoit que ce grand motif fut que Carneade avoit attaqué les fondemens de la politique Romaine, & devoilé un mystere qui étoit la base de la puissance & de la gloire de cette ambitieuse Republique. Ceux qui la gouvernoient faisoient ensorte que l'on crût que la raison & la droiture etoient la regle de leurs actions ; mais Carneade en combatant la justice se servit entre autres preuves de celle-ci, (f) que les Romains seroient obligez de retourner dans des cabanes, s'ils vouloient agir justement, c'est-à-dire, s'ils vouloient restituer les biens dont ils s'étoient emparez. Je croi que cette remarque deplut à Caton, & qu'il en penetra bien les consequences, mais je suis persuadé que de plus fortes raisons l'animerent contre ces deputez des Atheniens, &c.

(c) *Voiez ci-dessus pag. 813. col. 1.*

(d) *Plut. in Catone majore pag. 350. version d'Amyot.*

(e) *Plin. lib. 29. cap. 1. pag. 667. 668.*

(f) *Omnibus populis qui floreent imperio & Romanis quoque ipsis qui totius orbis potirentur, si justi velint esse, hoc est si aliena restituant ad casas esse redeundum, & in necessitate ac miseriis jacendum. Carneades apud Lactant. lib. 5. cap. 16. pag. 341.*

C'est ici qu'il faut que je parle d'une fausseté debitée par Agrippa & par Montagne, & doctement refutée par Mr. Drelincourt le Professeur en Medecine. *Romani quondam sub Catone Censorio medicos omnes & urbe tota, & tota Italia pepulerunt, eorum funesta mendacia, crudelitatemque aversati.* Ce sont les paroles d'Agrippa (g), & voici celles de Montagne (h), *Les Romains avoient esté six cens ans avant que de recevoir* la Medecine, *mais apres l'avoir essayée, ils la chasserent de leur ville par l'entremise de Caton le censeur.* On pourroit citer une infinité de modernes qui ont dit la même chose. Jean Langius (i) Medecin Allemand assûre que Caton le censeur fit interdire la ville de Rome aux Medecins Grecs. Gaspar à Reies (k) Medecin Espagnol raconte que l'avis de Caton qu'il faloit chasser tous les Grecs, & tous les Egyptiens passa sans nulle contradiction, & que comme tous les Medecins de Rome étoient ou de Grece ou d'Egypte, ils furent envelopez dans l'arrêt que le Senat prononça conformement aux desirs de ce severe censeur. Il ajoûte (l) que cette proscription fut faite l'an 590. de Rome, & qu'elle dura jusqu'aux premiers Empereurs. Mais ce sont toutes choses dites en l'air, car on n'a aucune preuve ni que Caton ait agi auprés du Senat ou auprès du peuple pour obtenir cet arrêt de proscription, ni qu'il y ait eu de son tems un tel arrêt. Au contraire nous lisons dans Pline, qui de tous les anciens auteurs est celui qu'on peut le plus aisément citer au desavantage des Medecins, que le Senat les banit long tems après la mort de Caton. (m) *Et cum Græcos* (antiqui) *Italia pellerent*, dit-il, DIU POST CATONEM, *excepisse Medicos.* Ce passage semble dire que tous les Grecs à la reserve des Medecins furent banis d'Italie. C'est le sens que le docte Mr. Drelincourt (n) a donné à ces paroles ; mais il est certain qu'il les faut prendre d'une autre maniere, elles signifient que les Medecins furent nommément compris dans l'arrêt de proscription, car s'ils en avoient été exceptez, Pline n'eût pas eu besoin d'alleguer les raisons qu'il a étalées avec tant d'exactitude pour justifier & les prejugez de Caton, & la severité du Senat Romain. *Non deseram Catonem*, c'est ainsi qu'il parle dans la page suivante, *tam ambitiosæ artis invidiæ a me objectum, aut Senatum illum qui ita censebat.* Il paroît par les Dictionaires (o) de Jurisprudence que le mot *excipere* signifie assez souvent non pas *excepter* ou *exclurre*, mais *enfermer nommément & expressément.* Notez que Pline n'a pas eu raison d'assûrer que pendant six siecles la ville de Rome se passa de Medecins. Mr. Drelincourt fait voir le contraire dans une harangue qu'il prononça (p) au mois de Juillet 1671. C'est une fort bonne apologie de la Medecine ; il s'en est fait trois éditions. Voiez aussi Caspar (q) à Reies.

(g) *Agrippa de vanit. scientiar. cap. 83. pag. m. 196.*

(h) *Montagne essais liv. 2. c. 37. p. m. 788.*

(i) *Langius epist. Medic. 2. lib. 2. p. 482.*

(k) *Gaspar à Reies in elysio jucund. quæst. Campo, quæst. 1. n. 13. pag. m. 11.*

(l) *Id. ib. p. 12. 13.*

(m) *Plin. lib. 29. cap. 1. pag. 668 669.*

(n) *Drelincurt. apologia Medica pag. 47. edit. 1693.*

(o) *Voiez le Pere Hardouin sur ce passage de Pline.*

(p) *Dans l'Academie de Leide.*

(q) *Ubi supra n. 17.*

(I) *Il* n'étudia la langue Greque, *dit-on, qu'étant fort âgé.*] Je me suis servi de ce *dit-on*, parce que sur ce fait-là nous trouvons des autoritez pour & contre. Caton interlocuteur de Ciceron au Dialogue *de senectute*, declare qu'il se mit dans sa vieillesse a etudier le Grec ; (r) *Quid, quod etiam addiscunt* (Senes) *aliquid ? ut Solonem versibus gloriantem videmus, qui se quotidie aliquid addiscentem senem fieri dicit : ut ego feci, qui Græcas litteras senex didici. Quas quidem sic avide arripui, quasi diuturnam sitim explere cupiens.* Considerons ce passage de Plutarque ; (s) „ On „ dit qu'il se mit bien tard, & sur l'arriere saison de „ son aage, à aprendre les lettres Grecques, & à lire „ dedans les livres Grecs : entre lesquels il s'aida un „ peu de Thucydides, mais beaucoup plus de Demos„ thenes à former son style, & à dresser son éloquen„ ce, à tout le moins ses escrits & ses livres le tes„ moignent, qui sont ornez & enrichis d'opinions, „ exemples & histoires prises es livres Grecs, & trouve„ t'on plusieurs de ses sentences & dits moraux, ren„ contres

(r) *Cicero de Senectute cap. 8. p. m. 406. Voiez aussi cas. 1. pag. 386. & Valere Maxime lib. 8. c. 7. n. 1.*

(s) *Plut. in Catone Majore pag. 337. version d'Amyot.*

force de corps & d'esprit. Son tempérament robuste fit qu'il eut besoin de femmes dans sa vieillesse, & parce que son concubinage ne put demeurer (K) caché autant qu'il vouloit il se remaria. Ce fut avec une fille qui n'étoit point de sa condition. Nous verrons * ce qu'il oposa sur ce sujet à la plainte de son fils. On pretend qu'il ne trouva point dans (L) cette mesalliance les avantages qu'il en avoit esperez. Il fut bon mari, & bon † pere, & aussi exact à entretenir une bonne discipline dans sa maison, qu'à reformer les desordres de la ville. Il y a de fort grans hommes d'Etat qui ne sçauroient venir à bout de mettre un bon ordre à leurs afaires domestiques, & à qui les soins du gouvernement reüssissent mieux & coutent moins, que ceux de leur propre logis. Caton ne leur ressembloit pas, il étoit aussi propre à l'œconomique qu'à la politique, il mit sur un si bon pied la conduite de ses valets (M) que leur langue se contint dans les regles les plus severes. Il semble qu'on pourroit blâmer la permission qu'il leur donnoit

* *Dans la remarque K.*

† *Voiez la remarque N vers la fin.*

„ contres & responses aigues, qui en sont translatées de mot à mot.„ Cela n'est guere decisif en faveur de Ciceron, & semble assez propre à montrer que Caton ne difera pas si long tems à étudier la langue Greque. Ce que je vais dire est encore plus propre à nous convaincre qu'il l'étudia beaucoup plutôt qu'on ne pense. Plutarque refute ceux qui disoient qu'on trouvoit encore une harangue de Caton prononcée en Grec devant le peuple d'Athenes. *Cela est faux*, dit Plutarque (a), *car il parla aux Atheniens par un truchement, combien qu'il eust bien peu haranguer en Grec s'il eust voulu.* Caton n'avoit pas alors 45. ans. Il y a des historiens qui disent qu'étant Preteur en Sardaigne il y fut instruit aux lettres Greques par Ennius. (b) *In pretura Sardiniam subegit ubi ab Ennio Græcis literis instit-tus.* Ce *subegit* d'Aurelius Victor est un mensonge dont Mr. Moreri ne s'est point aperçu. La Sardaigne étoit dejà subjuguée lors que Caton y fut envoié en qualité de preteur. Mr. Moreri pretend qu'il la subjuga l'an 556. Mademoiselle le Fevre (c) a mis cette preture à l'an 555 Caton n'avoit donc alors que 36. ans: il ne faut donc point dire qu'il aprit le Grec dans sa vieillesse, ou bien il faut rejetter le temoignage d'Aurelius Victor. Je raporterai (d) ci-dessous quelques paroles de Ciceron qui temoignent que nôtre Caton fut destitué des sciences Greques.

(a) *Plut. ubi supra pag.* 343.

(b) *Aurel. Victor. de viris illust. p. m.* 70.

(c) *Anna Tanaquilli Fabri filia in Aurel. Victor. ib.*

(d) *Dans la remarque V, lettre d.*

(K) *Son concubinage ne put demeurer caché . . . . il se remaria.*] Ce que je m'en vais copier du Plutarque d'Amyot est un bon morceau d'histoire. Caton „ (e) apres que sa premiere femme fut morte . . . maria son fils à la fille de Paulus Æmylius, sœur du second Scipion Africain, & lui qui estoit veuf se servoit d'une jeune garse servante, qui l'alloit à la desrobee trouver en sa chambre: toutesfois cela ne se pouvoit faire si secrettement en une petite maison, où il y avoit une jeune Dame mariee, qu'on ne s'en aperçeust bien: & comme un jour ceste garce par trop audacieusement fust passee devant la chambre du jeune Caton pour entrer en celle du pere, le jeune homme n'en dit mot: mais son pere aperçeut bien qu'il en avoit eu honte, & qu'il l'avoit regardee de mauvais œil: & pource conoissant que cela desplaisoit à ces deux jeunes personnes, son fils & sa femme, sans s'en pl..indre à eux ni leur en faire pire chere, il s'en alla un matin comme il avoit de coustume, sur la place, avec la troupe de ceux qui l'acompagnoyent par honneur, entre lesquels estoit un Salonius qui avoit autrefois esté son greffier, & l'acompagnoit comme les autres par honneur. Caton l'apellant tout haut par son nom, lui demanda s'il avoit point encores marié sa fille.„ La conclusion fut que Caton lui demanda cette fille & que le contract de Mariage fut dresse *sur l'heure . . . Et comme on aprestoit les noces, Caton le fils prenant quelques-uns de ses parens & amis avec lui, alla devers son pere, lui demander s'il avoit commis aucune faute envers lui, ou s'il lui avoit point fait quelque desplaisir, pour despit duquel il lui amenast en la maison une marastre. Et lors le pere s'escria, O ne dis jamais cela, mon fils, je trouve bon tout ce que tu fais, & ne m'en saurois plaindre en sorte que ce soit: mais je le fais pour autant que je desire avoir plusieurs enfans, & laisser plusieurs citoyens tels que tu es à la chose publique. . . . . Il eust de ceste seconde femme un fils, lequel fut surnommé, du nom de la mere, Caton le Salonien*, celui-ci fut pere de Marc Caton, qui fut pere de Caton d'Utique. Celui-ci par consequent n'étoit pas petit-neveu du Censeur comme on l'assûre dans le (f) Moreri, mais son arriere petit-fils.

(e) *Plut. ubi supra pag.* 350. *version d'Amyot.*

(f) *On a corrigé cette faute dans l'édition de Paris* 1699.

(L) *Qu'il ne trouva point dans cette mesalliance les avantages qu'il en avoit esperez.*] St. Jerôme voulant prouver que ceux qui épousent une femme pauvre afin d'être en paix chez eux, ne parviennent pas à leurs fins, allegue l'exemple de Caton. La severité de ce censeur ne fut point capable de le garentir des mauvais effets de l'humeur superbe de sa femme, qu'il avoit pourtant choisie de basse extractiou. (g) *M. Cato Censorius habuit uxorem Actoriam Paulam, humili loco natam, vinolentam, impotentem, & (quod nemo posset credere) Catoni superbam. Hoc ideo dico: ne quis putet si pauperem duxerit, satis se concordiæ providisse.* Nous ne trouvons point que Caton se soit marié plus de deux fois. Or nous ne sçaurions entendre de sa premiere femme cet endroit de saint Jerome, il faut donc l'entendre de la seconde, quoi que Plutarque ne l'apelle point *Actoria Paula*, & qu'il la fasse fille d'un Salonius. Voici ce qu'il nous aprend des premieres noces de Caton; (h) „ Premierement il espousa une femme plus noble que riche, sachant tres-bien que l'une & l'autre seroit orgueilleuse & fiere: mais estimant aussi, que celles qui sont extraites de noble sang ont plus de vergogne des choses mal-honnestes que n'ont pas les autres, & que par là elles se rendent plus obeissantes à leurs maris en choses raisonnables & honnestes.„ Nous pouvons donc conclure de là qu'il se resignoit à soufrir l'orgueil de sa femme soit qu'elle fût noble soit qu'elle fût riche, mais qu'il esperoit que la soufrance seroit moindre sous une épouse de bonne maison, que sous une épouse riche. Il prit d'autres mesures dans son second mariage, il n'y voulut ni bien ni noblesse, & neanmoins il y trouva les epines de l'emportement & de l'orgueil. Tant il est aisé de se tromper, & de mal conjecturer sur cette afaire. Voiez la remarque G de l'article d'Aventin. Un fameux Auteur a emploié ce passage de saint Jerome, dans un endroit de ses livres où il condamne la coutume d'exiger des Proposans ou des Ministres qu'ils epouseront les veuves ou les filles des Pasteurs dont on leur ofre la chaire. Il pretend que ce sont des conditions un peu tyranniques, (i) & qu'il vaudroit mieux leur laisser la liberté de se choisir une femme assez bien dotée. *Ut non probo*, dit-il (k), *illius patris institutum, (videatur Plutarch. in Demetr.) qui ut persuadere posset filio, vetulam locupletem uxorem ducere, ex* (l) *Euripidis Phœnissis occinebat:* Ubi lucrum suadet, reluctetur licet natura uxorem ducatis: *ita neque consultum pastori, ut respectu nuius misericordiæ, pauperem uxorem domum ducat. Nam licet poëta Græcus existimet*, sponsam sine dote non habere loquendi libertatem: *salis tamen sæpe deprehenditur procacissima esse, atque marito suo quam immorigera; imo nec absimilis Actoria Paula, quam (testis est Hieronym. lib. 1. in Jovin.) cum Censorius Cato*, &c. Il pouvoit avoir quelque raison.

(g) *Hieronym. adv. Jovinianum lib.* 1. *p. m.* 37.

(h) *Plut. ubi supra pag.* 347. *version d'Amyot.*

(i) Optandum Patroni non injicerent compedes iis, quos ad ministerium promovere laborant, obtrudendo illis, aut demortuorum Pastorum viduas, aut filias. Quod tamen pro dolor! nimis quam frequenter in hoc ipso Fœderato Belgio contingit. *Schoockius ubi infra.*

(k) *Martinus Schoockius exercitat. pag.* 259. *edit. in* 4.

(l) *Voiez ci-dessus pag.* 1409. *lettre f.*

(M) *La conduite de ses valets que leur langue se contint dans les regles les plus severes.*] Mettons ici tout de suite ce qu'il pratiquoit à l'égard de ses esclaves; „ (m) Il avoit tousiours grand nombre de serfs qu'il achetoit petis & jeunes quand on vendoit les prisonniers de guerre à l'encant, & les choisissoit ainsi jeunes, pource qu'ils estoyent encore en aage de prendre pli de telle nourriture qu'il leur vouloit bailler, & qu'ils en estoyent plus faciles à domter ne plus ne moins que petis poulins, ou de jeunes chiens. Mais nul de tous tant qu'il en avoit n'entrâ onques en maison d'autrui, sinon que Caton ou sa femme l'y eussent envoyé. Si on leur demandoit que faisoit Caton, ils ne respondoyent sinon, Je ne sai: & falloit, quand ils estoyent en la maison, qu'ils fissent quelque chose de necessaire, ou qu'ils dormissent: car il aimoit fort ceux qui dormoyent volontiers, estimant que les serfs qui aimoyent à dormir estoyent plus maniables, & que l'on en faisoit mieux ce qu'on vouloit, que ceux qui estoyent esveillez: & ayant opinion que ce qui incitoit les esclaves à entreprendre & faire les plus grandes meschancetez, estoit pour acomplir leur volupté avec les femmes: il ordonna que les siens pourroyent avoir la compagnie des serves de sa maison pour un prix d'argen qu'il leur taxa, avec expresse defense de n'avoir afaire à autre femme quelconque hors de „ sa

(m) *Plut. ubi supra pag.* 348. *version d'Amyot, & ainsi des autres passages de Plutarque ci-dessous.*

donnoit de † coucher avec ses servantes moiennant une certaine somme d'argent à quoi il les taxoit pour cela, mais il avoit ses raisons. Il étoit plus digne de censure par un autre endroit, je veux dire par l'attachement à faire (*N*) valoir son bien, & à faire croitre ses revenus; car il donnoit dans l'usure la plus odieuse. J'ai parlé * ailleurs de la harangue qu'il fit pour le maintien de la loi qui defendoit aux femmes de se parer. J'ai indiqué aussi dans le même lieu une harangue qui montre qu'il sçavoit égaier la majesté & la gravité de ses discours. On se formeroit de lui une fausse idée, si l'on pretendoit que l'austerité toute seule se faisoit sentir dans ses harangues & dans ses conversations, il sçavoit y mêler les agrémens, & les railleries; il étoit homme (*O*) à bons mots; les jeunes gens mêmes se pouvoient plaire à sa conversation; il s'humanisoit à table avec

† *Voiez la remarque M.*

* *Dans la remarque B de l'article* Prætextat.

„ sa maison. Au commencement qu'il se mit à suivre les armes, n'estant pas encore riche, il ne se courrouçoit jamais pour faute que fissent ses serviteurs au service d'alentour de sa personne, disant qu'il trouvoit cela laid & mal-seant à une personne d'honneur, que de tançer ses serviteurs, & quereller avec eux pour son ventre: mais depuis quand son bien & son estat furent augmentez, si d'aventure il festoyoit ses amis ou ses compagnons, incontinent apres le souper, il punissoit & fouëttoit avec une escorgee ceux qui avoyent failli de servir à la table, ou d'aprester quelque chose que ce fut. Et procuroit toujours par subtils moyens, qu'il y eust noise & dissension entre eux: car il avoit leur amitié & concorde pour suspecte, & la craignoit. Et si d'aventure il y en avoit quelqu'un qui eust commis aucun cas digne de mort, il lui faisoit son proces en presence de tous les autres, & puis s'il estoit condamné, le faisoit aussi mourir devant eux tous.„ On voit là des particularitez qui marquent un très-grand sens & un maitre homme. C'est un exploit beaucoup plus grand qu'on ne sçauroit dire que d'avoir pu empêcher tant de valets de se servir de leur langue pour divulguer ce qui se passoit chez lui. C'est une chose qui n'est guere moins dificile que de trouver la pierre philosophale: elle est d'ailleurs très-avantageuse, car quelle plus grande captivité que d'avoir à craindre le babil de ses domestiques? C'est être esclave sous son propre toit. Juvenal est admirable là-dessus;

(a) *Juven. sat. 9. v. 115.*

(*a*) *Taceant illi, sed prodere malunt*
Arcanum, quam subrepti potare Falerni,
Pro populo faciens quantum Laufella bibebat.
Vivendum recte cum propter plurima, tunc his
Præcipue caussis, ut linguas mancipiorum
Contemnas: nam lingua mali pars pessima servi.
Deterior tamen hic, qui liber non erit, illis
Quorum animas & farre suo custodis, & ære.

Caton avoit moins à craindre qu'une infinité d'autres Romains l'indiscretion de ses esclaves. Mais enfin il regarda leur silence comme une chose que le bon ordre d'une maison bien disciplinée demandoit. Il n'est point blâmable de ce que leur vivacité lui étoit odieuse, car pour l'ordinaire plus les laquais sont éveillez & ingenieux, plus sont-ils fripons. Quand les Ministres d'un Prince ne s'entraiment pas, les uns veillent sur la demarche des autres, ils s'entre-redoutent, & cela fait que leur maitre est mieux servi, & moins trahi. Assûrez la même chose à proportion touchant les familles particulieres où il y a un grand nombre de domestiques, & concluez de là que Caton ne dementoit pas sa prudence lors qu'il fomentoit adroitement la discorde de ses valets. On a plus de peine à l'excuser de ce qu'il leur permettoit de joüir de ses servantes moiennant un certain prix. C'étoit une suite assez naturelle de la defense rigoureuse qu'il leur faisoit de se divertir hors de la maison; mais aujourd'hui l'on condamneroit ses reglemens, il n'y a point de maison d'honneur où l'on soufre ce jeu-là, & d'où l'on ne chasse les servantes qui ne se contiennent pas, soit qu'elles se divertissent hors du logis, soit dans le logis. Et quant aux valets on veut pour le moins qu'ils observent la continence dans l'enceinte de la maison.

(*N*) *L'attachement à faire valoir son bien .... il donnoit dans l'usure la plus odieuse.*] (*b*) „ A la fin il devint un peu trop aspre & trop ardent à acquerir, & abandonna le labourage, disant que l'agriculture estoit de plus grande delectation que de grand profit. Parquoi, afin que son argent fust mieux asseuré, & de plus grand & plus certain revenu, il se mit à acheter des lacs & estangs, des bains naturels d'eau chaude, des places apropriees pour le mestier des foulons, des terres où il y eust force pasturages, taillis & bois revenans, dont il recueilloit de grands deniers tous les ans: & si Jupiter mesme, ce disoit-il, ne lui en pouvoit diminuer le revenu. Davantage il presta son argent à usure, & encor à usure maritime, qui est la plus reprouvee & la plus blasmee de toutes, pource qu'elle est plus excessive: & le faisoit en ceste sorte: Il vouloit que ceux à qui il prestoit son argent pour trafiquer sur mer associassent plusieurs autres marchans avec eux, jusques au nombre de cinquante, & qu'ils eussent autant de navires, & lors il entroit en la societé pour une partie seulement, laquelle il faisoit manier par un de ses serfs afranchis qui s'apelloit Quintion, & estoit en cela son facteur, naviguant & trafiquant avec les autres personniers de la societé à qui il avoit presté son argent à usure. Par ainsi ne mettoit il pas tout son argent au hazard de la fortune, ains une petite partie de son sort principal seulement, & en tiroit un bien gros profit de l'usure. Qui plus est, il prestoit aussi de l'argent à ses propres esclaves qui en vouloyent pour acheter d'autres jeunes serfs, lesquels ils enseignoyent & dressoyent à quelque service aux despens mesmes de Caton, puis le revendoyent au bout de l'an, & Caton en retenoit plusieurs pour soi-mesme, leur en donnant & deduisant autant comme on leur en avoit le plus presenté. Et pour inciter son fils à faire ainsi profiter son argent il lui disoit que ce n'estoit point fait en homme de cœur, que de diminuer son patrimoine, ains plustost le fait d'une femme vefve: mais encore estoit-ce un signe de plus violente nature, & plus aspre à l'avarice, qu'il osa dire que celui estoit homme divin & digne de loüange immortelle, qui par son industrie augmentoit tellement ses facultez, que l'accessoire qu'il y ajoustoit, montoit plus que le principal qu'il avoit eu & herité de ses parens.„ Voilà des maximes très-mauvaises: ce n'étoit point donner à son fils une bonne éducation: ses conseils & son exemple ne valoient rien en cet endroit-là, & repondoient mal aux autres soins qu'il avoit eus de l'élever en très-bon pere. Il lui enseigna lui-même les lettres, quoi qu'il eût un esclave qui les enseignoit à beaucoup d'autres; (*c*) *Mais il ne vouloit point qu'un esclave tançast son fils, ne qu'il lui tirast l'oreille, quand peut-estre il n'aprendroit pas assez promptement ce qu'on lui monstreroit, & si ne vouloit point que son fils fust tenu ni redevable à un serf d'une si belle & si grande chose comme de lui avoir enseigné les lettres. Au moyen dequoi lui mesme lui enseigna la grammaire, les loix, l'escrime, non seulement pour lancer le javelot, joüer de l'espee, voltiger, piquer chevaux, & manier toutes armes, mais aussi pour combatre à coups de poing, endurer le froid & le chaud, passer à nage le courant d'une riviere impetueuse & roide: & si dit davantage qu'il composoit & escrivoit de sa propre main de belles histoires en grosse lettre, afin que son fils dés la maison de son pere eust conoissance des gens de bien du temps passé, & de leurs faits vertueux, à l'exemple desquels il peust former sa vie pour en mieux valoir. Et si dit qu'il se donnoit autant garde d'user de paroles sales & vilaines en la presence de son fils, comme il eut fait devant les religieuses Vestales.* Voiez la marge (*d*).

(b) *Plut. ubi supra pag. 349.*

(c) *Plut. ibid. pag. 348.*

(d) *C'étoit pratiquer une très-belle maxime que Juvenal exprime ainsi,*
Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat,
Intra quæ puer est.
Procul hinc, procul inde puellæ
Lenonum, & cantus pernoctantis parasiti.
Maxima debetur puero reverentia:
si quid
Turpe paras, nec tu pueri contempseris annos,
Sed peccaturo obsistat tibi filius infans.
Juven. sat. 14. v. 44. Voiez aussi Platon au 5. livre de legibus.

(*O*) *Il étoit homme à bons mots.*] (*e*) Plutarque en a recueilli un assez bon nombre: je n'en raporterai qu'un, & je me servirai de la paraphrase, & du prologue de Balzac. „ Les Censeurs mesmes, MADAME, quoy qu'il semble que la tristesse fust une des fonctions de leur charge, ne renonçoient pas absolument à toute sorte de raillerie. Ils ne s'opiniastroient pas dans une éternelle severité: Et ce fascheux & insupportable homme de bien, le premier Caton di-je, a cessé quelquefois d'estre fascheux & insupportable. Il a eu des rayons de joye, & des intervalles de belle humeur. Il luy est eschapé des mots, qui ne sont pas mal plaisans; & s'il vous plaist, MADAME, vous jugerez des autres par celuy-cy. Il avoit espousé une femme fort bien faite: Et l'Histoire remarque que cette femme craignoit extrémement le tonnerre, comme elle aymoit extrémement son mary. Ces deux passions luy conseillant une mesme chose, elle choisissoit toujours son mary pour son asyle contre le tonnerre, & se jettoit entre ses bras, au premier murmure du Ciel qu'elle s'imaginoit d'avoir ouy. Caton, à qui l'o-

(e) *Plut. ubi supra pag. 340. & in apophth. pag. 198.*

avec ses amis, & il y faisoit entrer des entretiens enjoüez. Il étoit bien aise que l'on y parlât souvent du merite des hommes illustres, mais il ne soufroit pas qu'on y dît ni bien ni mal des mechans. Il ne faut pas oublier le jugement qu'il faisoit des Rois, & l'inferiorité de (P) merite qu'il leur adjugeoit en comparaison des grans hommes qui avoient fleuri dans un Etat Republicain. N'oublions pas non plus le jugement qu'il faisoit des femmes qui (Q) commettoient adultere, il croioit qu'elles étoient toutes des empoisonneuses. Cela étoit bien rigide, mais non pas tant que la punition qu'il infligea à un Senateur Romain pour avoir donné * un baiser à son épouse en presence de sa fille. Il l'effaça du catalogue des Senateurs pour ce seul fait. On lui attribuë une pensée très-digne de son bon sens lors qu'on (R) supose qu'il n'eût pas voulu rajeunir. Ce qu'il dit à un homme noble qu'il voioit sortir d'un logis de prostitution est (S) d'une morale relâchée, mais qu'il auroit pu excuser sur l'axiôme que de deux maux l'on doit éviter le

* *Voiez la remarque O vers la fin.*

„ rage plaisoit, & qui n'estoit pas fasché d'estre caressé plus qu'à l'ordinaire, ne pût retenir sa joye „ dans son cœur: il revela ce secret domestique à ses „ amis; & leur dit un jour parlant de sa femme, „ Qu'elle avoit trouvé le moyen de luy faire desirer „ le mauvais temps, & qu'il n'estoit jamais si heureux que quand Jupiter estoit en cholere. C'est la „ Severité elle mesme, qui s'est egayée de cette sorte. C'est l'extreme Rigueur, c'est la souveraine „ Justice (a).

(a) Balzac, discours à Madame la Marquise de Rambouillet, pag. m. 49. 50. des Oeuvres diverses.

Il ne sera pas inutile de remarquer en quelle occasion il dit ce bon mot, ce fut pendant sa censure lors qu'il degrada le Senateur Manilius qui aparemment eût été consul l'année suivante, & qui ne fut degradé que pour un baiser qu'il avoit donné (b) à sa femme en plein jour & en presence de sa fille. Il y a des gens qui croient qu'à Rome, & en tels autres païs il n'est ni de la bienseance ni de la prudence qu'un mari fasse des caresses amoureuses à sa femme à la vuë de ses enfans, mais ils ne laissent pas de croire que Caton fut trop rigide, & qu'il tendoit trop les cordes de l'education des enfans. Ils trouvent injuste qu'un tel baiser ait tant couté au Senateur Manilius. Voions le jugement de Plutarque, il trouve trop severe la conduite de Caton, & ne laisse pas de blâmer celle de Manilius. (c) *Caton priva un Senateur Romain de la dignité Senatoriale, d'autant qu'en presence de sa fille il avoit baisé sa femme, ce a fut bien un peu trop violent: mais s'il est (d) laid, comme il est de s'entrebaiser, embrasser & accoller en presence d'autres, comment n'est-il encore plus laid & plus deshonneste s'entre-injurier & s'entre-tanser? se jouer à part en secret avec sa femme & la caresser, & puis en public la tanser, la blasmer & picquer de rudes & aigres paroles devant le monde?*

(b) Plut. ibid. pag. 346.

(c) Id. in præceptis conjugalibus pag. 139. D, E.

(d) Ei δὲ αἰσχρὸν ἐστιν (ὥσπερ ἐστὶν) ἑτέρων παρόντων ἀσπάζεσθαι καὶ φιλεῖν καὶ περιβάλλειν ἀλλήλους. Sed tamen si est (ut profecto est) turpe conjuges in præsentia aliorum blandiri, osculari, & amplecti sese invicem. Id. ib.

(P) *Le jugement qu'il faisoit des Rois, & l'inferiorité de merite.*] (e) „ Une autre fois que le Roy Eumenes estoit venu à Rome, le Senat lui fit un recueil „ merveilleux, & se perforçoyent tous les plus gros „ personnages de la ville à le caresser & honnorer à „ l'envi l'un de l'autre: mais Caton au contraire monstroit evidemment qu'il avoit toutes ces caresses pour „ suspectes, & se gardoit de le hanter: & comme „ quelcun de ses familiers lui dist, Je m'emerveille „ bien comme vous fuyez ainsi la frequentation du roi „ Eumenes, veu que c'est un si bon prince, & qui „ tant veut de bien aux Romains: Je veux bien, respondit-il, qu'il soit ainsi: mais comment qu'il en „ aille, un Roy est tousiours de sa nature une beste „ ravissante, & qui vit de proye, & si n'y eut onques „ Roy tant fut il loué & estimé, qui meritast d'estre „ comparé à un Epaminondas, un Pericles, un Themistocles, ni à un Manius Curius, ou à un Amilcar „ surnommé Barca. „ Cela me fait souvenir de ce que j'ai ouï dire à quelques Anglois, que la roiauté est une chose de grande depense, & qu'avec les frais qu'il faut faire pour entretenir un Roi, on entretiendroit beaucoup de soldats, & de vaisseaux pour la defense du païs. Il est sûr que les depenses que font les Rois pour leur simple domestique sont prodigieuses. Combien de sortes de gardes, combien de sortes d'Officiers ne paient-ils pas? Un volume ne sufiroit point pour expliquer toutes les charges de la maison des Empereurs de Constantinople; & quand on lit l'état † de la France, & qu'on y voit tant de bouches inutiles, dont la vintiéme partie sufiroit à ce qu'un Prince fût bien nourri & bien servi, le reste n'étant qu'un embaras fastueux, on ne peut s'empêcher de dire que cela seul chargeroit un peuple. On voit à proportion & avec la seule diference du plus au moins, les mêmes superfluitez dans tous les lieux où un seul commande; & si l'on eût dit qu'elles servent à imprimer du respect aux inferieurs, & à donner aux étrangers une grande idée de la puissance du Prince, Caton auroit repondu que cela même faisoit voir que de toute necessité les Rois sont ce qu'il disoit.

Voiez ci-dessous pag. 2493. lettre t, & pag. 2494. lettre a.

(e) Plut. in Caton. pag. 340.

† C'est un livre que l'on reimprime très-souvent.

(Q) *Le jugement qu'il faisoit des femmes qui commettoient adultere . . . . qu'elles étoient toutes des empoisonneuses.*] Quintilien dit que ce jugement étoit une autorité à alleguer par un avocat qui plaidoit contre une femme galante accusée d'avoir donné du poison. (f) *Si caussam veneficii dicat adultera, non Marci Catonis judicio damnata videatur, qui nullam adulteram non eandem esse veneficam dixit?* Quintilien a raison de croire que cette sentence de Caton étoit de poids dans les causes qu'il specifie, mais generalement parlant elle n'est pas recevable. S'il est constant qu'un mari est mort de poison, & que sa femme avoit commis adultere, ceux qui la croient coupable de la mort de son mari, se fondent sur de fortes presomptions, & ils peuvent alleguer son adultere comme un très-bon prejugé; mais si l'on vouloit conclure sans exception, que puis qu'une femme n'est point fidelle à son mari elle l'empoisonnera, l'on se tromperoit. Il y a bien de telles femmes qui sont bonnes envers leurs maris, & qui ont beaucoup de soin d'eux quand ils sont malades, & qui en un mot ne voudroient aucunement les empoisonner, quoi qu'ils fussent un peu de mauvaise humeur. Ainsi la maxime de Caton étoit outrée.

(f) Quintil. inst. orat. lib. 5. cap. 11. p. m. 244.

(R) *Qu'il n'eût pas voulu rajeunir.*] Les paroles que Ciceron lui a prêtées sur ce sujet sont admirables. (g) *Quo quidem me (h) proficiscentem haud sane quis facile retraxerit, neque tamquam (i) Peliam recoxerit; & si quis deus mihi largiatur, ut ex hac ætate repuerascam, & in cunis vagiam, valde recusem: nec vero velim, quasi decurso spatio, ad carceres a calce revocari. quid enim habet vita commodi? quid non potius laboris? sed habeat sane. habet certe tamen aut satietatem, aut modum. non lubet enim mihi deplorare vitam, quod multi & ii docti sæpe fecerunt, neque me vixisse pœnitet: quoniam ita vixi, ut non frustra me natum existimem: & ex vita ita discedo, tamquam ex hospitio, non tamquam ex domo. commorandi enim natura diversorium nobis, non habitandi dedit.* Remarquez bien la liaison des maximes de ce grand homme. Il ne se fâchoit point d'avoir vêcu, il croioit que le personnage qu'il avoit eu sur le theatre de la vie étoit glorieux, & neanmoins il ne voudroit pas le recommencer (k) si quelque Dieu lui en faisoit l'offre, & il n'insiste pas sur la raison qu'il croioit très-veritable, c'est que cette vie est exposée à mille incommoditez, & qu'elle n'a que fort peu de commoditez.

(g) Cicero de senect. cap. ult. p. m. 452.

(h) C'est-à-dire au lieu où se rendent les ames en sortant du corps.

(i) Touchant l'erreur qui est ici voiez la remarque C de l'article Pelias.

(k) Conferez ce qui sera dit dans l'article Tullie, *remarque R à la fin.*

(S) *A un homme noble qu'il voioit sortir d'un lieu de prostitution est d'une morale relachée, mais qu'il.*] Je croi qu'Horace est le seul qui nous apreme cette particularité,

Nil (l) medium est. Sunt, qui nolint tetigisse, nisi illas,
Quarum subsutâ talos tegat instita veste:
Contra, alius nullam, nisi olenti in fornice, stantem.
Quidam notus homo cùm exiret fornice, Macte
Virtute esto, inquit sententia dia Catonis.
Nam simul ac venas inflavit tetra libido,
Huc juvenes æquum est descendere, non alienas
Permolere uxores.

(l) Horat. sat. 2. lib. 1. v. 28.

C'est-à-dire, selon la version de Mr. Dacier, „ On ne „ garde le milieu en rien. Il y a des gens qui ne voudroient point du tout avoir de galanterie qu'avec „ les Dames qui portent les longues robes bordées de „ pourpre: Il y en a d'autres, qui pour rien du monde ne toucheroient pas à une femme, si elle n'étoit „ publique. Et sur cela l'on conte, que le divin Caton „ voyant un homme de qualité sortir d'un vilain lieu, „ luy dit: Cela est fort bien fait, mon cher, continuez: c'est là qu'il faut aller quand vous sentez les „ feux de l'amour; au lieu de vous amuser à corrompre la femme de vôtre prochain. „ Voions aussi la note de Mr. Dacier sur *Macte virtute esto*; (m) „ Ce „ mot est de Caton le Censeur, qui voyant un honneste homme sortir d'un vilain lieu, le loüa & l'exhorta à faire toûjours de mesme, mais ensuite ayant „ re-

(m) Dacier sur ce passage d'Horace to. 6. pag. 130. 131. édit. de Holl.

le pire. On a tort de le donner pour l'auteur de la coutume (T) qu'avoient les Romains de baiser leurs parentes, afin de conoître si elles avoient bu du vin. Au reste il fut tout ensemble & grand

„ remarqué qu'il n'en bougeoit, il luy dit: *Mon ami,* „ *je te louois de venir icy quelquefois; mais non pas d'y* „ *faire ta demeure ordinaire. Adolescens, ego te lau-* „ *davi quòd interdùm huc venires; non quòd hìc habi-* „ *tares.* „

(T) *On a tort de le donner pour l'auteur de la coutume .... de baiser leurs parentes afin de conoitre.*] Il n'y a point de doute que les Romains (a) n'aient interdit aux femmes l'usage du vin, & que pour les empêcher d'en boire en cachette, ils n'aient introduit la mode que les hommes baisassent leurs parentes; mais il est très-faux que nôtre Caton ait établi ni cette loi ni cette coutume. Nous lisons dans Pline (b), qu'un certain Egnatius Mecenius aiant tué sa femme parce qu'elle avoit bu du vin, fut declaré innocent par Romulus. Nous lisons la même chose dans le commentaire de Servius sur le vers 737. du 1. livre de l'Eneide. L'absolution de ce mari ne doit point sembler un cas étrange, puis que par la loi de Romulus la punition du crime des femmes étoit laissée à la discretion des maris & des parens, & que les deux plus grans crimes qu'elles pussent commettre étoient de violer la foi conjugale, & de boire du vin. Romulus en établissant cette loi se persuada, qu'après l'adultere une femme étoit capable de tout entreprendre, & que le vin étoit le commencement de l'adultere. Vous pouvez lire tout cela dans (c) Denys d'Halicarnasse. Il faut croire aussi que ce premier Roi de Rome eut égard aux anciennes loix de l'Italie, & il n'y en avoit guere de plus vieille date que celle qui interdisoit au sexe l'usage du vin, car nous trouvons que le Roi Faunus foüetta sa femme jusqu'à la faire mourir, parce qu'elle en avoit bu contre la coutume. (d) *Sex. Clodius in eo libro quem Graecè scripsit, refert Fauni hanc uxorem fuisse: quæ quia* CONTRA MOREM, *dequæ regium clam vini ollam ebiberat, & ebria facta erat, virgis myrteis à viro usque ad mortem cæsa.* Plutarque a fait mention de cela comme vous verrez ci-dessous, où je corrige une faute que les critiques autant que je m'en puis souvenir, n'ont point encore observée.

Inferez de tout ceci que nôtre Caton le censeur n'a point fait la loi dont nous venons de parler. Il y a donc une grosse faute dans ce passage de Mr. Lomeier; (e) *Apud Romanos mulieres passim osculo salutabantur a propinquis, quo explorarent, an contra legem temetum olerent. Institutum hoc erat Catonis teste Plinio*, lib. 14. cap. 13. Voilà ce qu'il dit dans une dissertation qu'il a faite sur les baisers. Il a cité Pline sans s'être donné la peine de le consulter, car s'il l'avoit consulté, il y auroit vu Caton non pas comme cause de ces coutumes Romaines, mais en qualité d'ecrivain qui en avoit fait mention; (f) *Cato* (scripsit) *ideo propinquos feminis osculum dare, ut scirent an temetum olerent. Hoc tum nomen vino erat, unde & temulentia appellatur.* Je croi que Mr. Lomeier s'est uniquement fondé sur ce qu'il trouvoit dans Kempius; mais il n'y a pas été assez attentif. Il a debité un mensonge en n'entendant pas les paroles de cet écrivain, & un autre en les entendant. Kempius assûre que le vin fut interdit aux femmes par l'autorité de Caton, & qu'ensuite de cette defense les hommes commencerent de s'accoutumer à baiser les femmes de leur parenté, pour decouvrir si elles avoient contrevenu à l'edit. (g) *Postmodum Successu (h) temporis cum ex auctoritate M. Catonis vinum mulieribus interdictum esset, primùm viri cognatarum os cœperunt osculari, ut odor indicium faceret, si bibissent.* Affinibus & propinquis osculari eas jus est, ut sobrias comprobent, *inquit* Arnobius lib. II. adversus gentes. *Vinum enim mulierem bibisse perindè erat, ac si in adulterio ac gravi crimine deprehensa, capitali supplicio plectenda esset, teste* Plinius *habet* Libro XIV. *Histor. Nat. cap.* 13. Il est évident que la citation de Pline par où ce passage finit ne concerne pas le commencement, & neanmoins Mr. Lomeier l'a emploiée pour prouver ce qu'il copioit de Kempius au commencement de ces paroles Latines que je viens de raporter.

Voici la faute que j'ai dit que l'on n'a point aperçuë dans le texte de Plutarque. Cet historien aiant demandé pourquoi les Dames Romaines ne faisoient point porter du myrte dans la chapelle de la bonne Deesse, quoi qu'elles se plussent à y mettre toutes sortes de feuillage, repond que c'étoit à cause que cette Deesse avoit eté mariée à un homme qui l'avoit foüettée avec des verges de myrte, après avoir reconu qu'elle avoit bu du vin. (i) Πότερον (ὡς οἱ μυθολογοῦντες ἱστοροῦσι) Φαυλίου μὲν ἡ γυνὴ τοῦ μάντεως, οἴνῳ χρησαμένη κρύφα, καὶ μὴ λαθοῦσα, ῥάβδοις ὑπὸ τοῦ ἀνδρὸς ἐκολάσθη μυρσίνης. C'est-à-dire, selon la version de Xylander; *An credendum est fabulæ, quæ perhibet Fatuli cujusdam aruspicis uxorem cùm clam poto vino non fefellisset, à marito virgis myrteis fuisse castigatam.* Il faut ôter de ce Grec-là le mot Φαυλίου, & mettre à la place Φαύνου, car non seulement l'auteur cité par Lactance (k) assûre que la bonne Deesse avoit eté mariée à Faunus, &c. mais Plutarque (l) aussi l'observe dans la vie de Cesar. Le traducteur Latin pouvoit faire hardiment cette correction, mais au lieu de rectifier cet endroit-là, il le gâte, il le traduit mal. Il supose que Plutarque a repondu que cette exclusion du myrte venoit de ce que la femme d'un certain devin Phaulius avoit été foüettée, &c. Ce n'est point suivre l'original. Plutarque n'a point designé un personnage qu'on puisse traiter meprisamment de *cujusdam, d'un certain*, & il a marqué que cette femme foüettée étoit celle que l'on veneroit à Rome sous le titre de bonne Deesse. Amyot a bien évité cette derniere meprise qui étoit la principale, *Est ce pource*, a-t-il traduit, *que quelques-uns racontent fabuleusement, que c'estoit la femme d'un Flaunus devin, laquelle buvoit du vin à cachettes, & y ayant esté surprise par son mari elle en fut fouettée de verges de meurte.* Boxhornius (m) n'a rien observé sur la version de Xylander.

Ce que j'ai dit de la coutume qu'avoient les Romains de baiser leurs parentes doit être un peu mieux developé. Plutarque l'a bien expliquée, & il paroit par le detail qu'il en donne, que c'étoient les femmes qui alloient baiser leurs parens quand elles les rencontroient. Ce sont des circonstances notables que les autres écrivains n'ont pas touchées. *Pourquoi est-ce*, demande t-il (n), *que les femmes baisent leurs parens en la bouche? Est-ce comme la plus part le pense, pource qu'estant defendu aux femmes de boire du vin, la coustume fut introduite, que quand elles rencontroyent leurs parens, elles les baisassent en la bouche, pour convaincre celles qui en auroyent beu? ou bien pour la raison (o) qu'allegue le Philosophe Aristote .... ou plustost ce privilege là fut donné aux Dames, comme chose qui leur aportoit honeur & credit, si on voyoit qu'elles eussent beaucoup, & de gens de bien, qui fussent de leur race & parenté: ou pource qu'il estoit defendu d'espouser ses parentes, elles les pouvoyent caresser jusqu'à les baiser: & leur est demeuré ceste seule marque & communication de parenté: car par ci devant ils n'espousoyent point les femmes de leur sang, comme encore ne font-ils pas aujourd'hui leurs tantes ni leurs sœurs, & a esté bien tard qu'ils ont permis de contracter mariage avec leurs cousines.* Il n'est pas fort necessaire d'examiner si ces raisons de Plutarque sont bien solides: contentons nous des faits qu'il raporte: ils sont dignes d'être sçus. Nous y voions assez clairement cette circonstance, que ces baisers-là se donnoient aux hommes publiquement, selon qu'on les rencontroit ou dans la ruë ou ailleurs. La civilite vouloit que les hommes ne fissent pas les avances, car en les faisant ils eussent marqué qu'ils avoient quelque soupçon que leurs parentes avoient bu du vin. C'etoit aux femmes à tendre la bouche. Cela seul étoit un signe qu'elles étoient bien certaines de leur innocence. Elles l'eussent renduë douteuse si elles n'eussent ofert le baiser hardiment & promptement. Aujourd'hui une semblable coutume feroit dire mots nouveaux, & seroit une source inepuisable de galanteries ingenieuses, & de mauvais quolibets aussi; car les cousins se radoucissent beaucoup auprès des cousines. Une mere sage ne seroit pas trop contente que les cousins de ses filles eussent le droit de verifier si elles sentoient le vin. Notez que Properce a reproché à sa (p) maîtresse infidelle, qu'afin de ne manquer pas de baisers elle se donnoit de faux parens,

Quin (q) etiam falsos fingis tibi sæpe propinquos
Oscula ne (r) desint qui tibi jure ferant.

Je finis cette remarque comme je l'ai commencée; c'est-à-dire, par la censure d'une faute qui concerne Caton. Le Sieur Kempius lui attribuë d'avoir publié un édit defendant aux gens mariez de se baiser en presence de leurs filles, & il allegue Plutarque. Mais il est sûr que Plutarque ne dit point cela. On a vu (f) ci-dessus tout ce qu'il raconte sur ce sujet. (t) *Nihilominus tamen parcè inter veteres maritale osculum, & non nisi admodum circumspectè, ac remotis arbitris, ne liberi scilicet inde furtivis amorum illecebris stimularentur, M. Catonem (v) Censori-* num

(a) *Voiez le passage de Valere Maxime cité ci-dessus pag. 1165. lettre l, & Aulugelle lib. 10. cap. 23. & Tertullien in apologet. cap. 6.*

(b) *Plin. lib. 14. cap. 13.*

(c) *Au 2. livre des antiquitez Romaines chap. 26. p. m. 93.*

(d) *Lactant. lib. 1. cap. 22. Voiez aussi Arnobe lib. 5. pag. 165. & Plutarque ubi infra.*

(e) *Lomeier, genial. dierum parte 1. pag. 357.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Martinus Kempius dissert. 16. de osculis pag. m. 637.*

(h) *L'Auteur venoit de citer le droit Canon, & de parler de plusieurs choses posterieures à Caton: jugez si son* postmodum *&c. est bien placé.*

(i) *Plut. in quæst. Romanis p. 268. D.*

(k) *Voiez ci-dessus lettre d.*

(l) Γυναῖκα δὲ νύμφην δρυάδα Φαύνῳ συνοικήσασαν. Romani nympham Dryada Fauno nuptam: *Plut. in Cæsare pag. 711.*

(m) *Il publia avec des notes le traité de Plutarque* de quæstionibus Romanis *en Grec & en Latin l'an 1637. in 4.*

(n) *Plut. in quæst. Romanis pag. 265. version d'Amyot.*

(o) *Cette raison est prise de ce que les Dames Troiennes aiant brûlé les vaisseaux d'Enée apaiserent les hommes en allant les embrasser & baiser.*

(p) Cynthia *& non pas* Phryne *comme* Kempius ubi supra pag. 636. *le suppose faussement.*

(q) *Propert. eleg. 6. lib. 1.*

(r) *Les éditions portent* nec desunt. *J'ai suivi la correction de Gebhard.*

(f) *Dans la remarque O.*

(t) *Kempius ubi supra dissert. 15. pag. 615.*

(v) *Il faloit dire* Censorium. *Il n'est pas vrai que ce Caton fût attaché à la secte Stoicienne: on le confond ici avec son arriere petit-fils Caton d'Utique.*

grand orateur & profond (*V*) jurisconsulte, deux qualitez qui ne vont guere de compagnie, non plus que celle d'éloquent predicateur, & celle de * sçavant Theologien. On verra dans l'une de nos remarques † en quel degré Caton d'Utique descendoit de lui. J'ai observé plusieurs fautes dans les Dictionaires historiques, & dans quelques autres Ecrivains. Je les marquerai dans mon suplément à l'endroit où je donnerai l'article des autres Catons illustres.

PORSENA (CHRISTOPHLE) Cherchez PERSONA.

PORTUGAL (ALFONSE VI. DU NOM ROI DE) nâquit le 28. d'Août 1643. A peine avoit-il atteint l'âge de sept ans, que l'on aperçut en lui des grains de folie. Ce dereglement d'esprit ne diminua point son ambition; il fit seulement qu'elle se montra plus à decouvert; car le Prince Don Theodose frere aîné d'Alfonse étant mort le 15. de Mai 1653. Alfonse ne dissimula point sa joie. Il fit voir qu'il avoit parlé sincerement, lors que dès le premier jour de la maladie il avoit dit, qu'il ne seroit pas affligé qu'elle fût mortelle, puis qu'il y gagneroit une couronne. Il se vit possesseur de cette couronne sous la regence de sa mere ‡ le 15. jour de Novembre 1656. Ses mauvaises qualitez se deborderent de plus en plus; il ne faisoit aucun compte des avis de son gouverneur, il tiroit l'épée contre les premiers qu'il rencontroit, & s'il ne les tuoit pas ce n'étoit point sa faute; il couroit les ruës la nuit avec quelques garnemens; il faisoit mille violences (*A*) & mille excés dans les lieux de prostitution, & il s'en vantoit le lendemain comme d'une action glorieuse. Tous les remedes que l'on tâcha d'aporter à ces desordres s'étant trouvez inutiles, on prit le parti de lui ôter les personnes qui achevoient de le

* *Voiez la remarque V.*

† *Dans la remarque K à la fin.*

‡ *Elle s'apelloit Louise Françoise de Gusman. Son mari, qui de Duc de Bragance étoit devenu Roi de Portugal en l'année 1640. mourut le 6. de Novembre 1656.*

num Stoica disciplina addictum, edicto prohibuisse, ne Maritus conjugem exosculaetur in præsentiâ filiæ. Manliumque quem omnium opinio Consulem designabat, Senatu ejecisse, quod uxorem coram filia nubili exosculatus esset. Auctor est Plutarchus in Catonis vitâ pag. 346. Il est faux que Caton ait fait, ou qu'il ait fait faire aucune loi là-dessus. Il punit Manilius par la seule autorité de sa charge, mais cela ne tiroit pas à consequence: les censeurs qui lui succederent, ne furent point obligez de l'imiter. Nous ne trouvons point d'autre exemple d'une pareille punition, & il est bien aparent qu'une infinité de personnes se servirent de la liberté que Manilius avoit prise. Les loix ne peuvent guere s'étendre jusqu'à de telles interdictions, on peut seulement donner des avis, & faire craindre la censure. Je croi que Clement d'Alexandrie ne condamnoit pas la severité de Caton. Voiez le conseil (*a*) qu'il donne aux gens mariez de s'abstenir du baiser en presence de leurs domestiques.

(*V*) *Il fut tout ensemble grand orateur & profond jurisconsulte.*] Voiez (*b*) Valere Maxime & (*c*) Quintilien, ou plutôt ce beau passage de Ciceron, qui nous fait si bien conoitre combien Caton excelloit en plusieurs choses. (*d*) *Quid Marco Catoni præter hanc politissimam doctrinam transmarinam, atque adventitiam defuit? num quia jus civile didicerat, causas non dicebat? aut quia poterat dicere, juris scientiam negligebat? at utroque in genere & laboravit, & præstitit: num propter hanc ex privatorum negotiis collectam gratiam tardior in republica capessenda fuit? nemo apud populum fortior, nemo melior senator, idem facile optimus imperator: denique nihil in hac civitate temporibus illis sciri, discive potuit, quod ille non tum investigarit, & scierit, tum etiam conscripserit.* Le nombre de ceux qui ont joint ensemble les plus beaux dons de la rhetorique, & la plus profonde science du droit a été toûjours si petit, que l'on peut dire que cette jonction doit passer pour l'une des qualitez les plus éminentes, & les plus rares de nôtre Caton. Je n'ignore pas que Ciceron (*e*) s'est éforcé de prouver qu'on ne peut pas être un grand orateur, sans posseder les richesses d'une science universelle. *Illud est*, dit-il (*f*), *hujus institutæ scriptionis, ac temporis, neminem eloquentia, non modo sine dicendi doctrina, sed ne sine omni quidem sapientia florere unquam, & præstare potuisse. Etenim cætera ferè artes se ipsæ per se tuentur singulæ: bene dicere autem, quod est scienter, & perite, & ornate dicere, non habet definitam aliquam regionem, cujus terminis septa teneatur. Omnia quæcunque in hominum disceptationem cadere possunt, bene sunt ei dicenda, qui hoc se posse profitetur, aut eloquentiæ nomen relinquendum est.* Je sçai aussi qu'il a soutenu que Lucius Crassus, & Marc Antoine l'orateur deux des plus éloquens personnages de leur siecle, n'avoient pas été des ignorans, comme on (*g*) l'avoit cru, & qu'au contraire ils avoient été fort sçavans; mais il avouë luimême (*h*) que l'experience est contre lui; & s'il ne l'eût pas avoüé, ne l'eût-on pas facilement convaincu de son erreur par des exemples? Eût-il osé dire que Demosthene pouvoit passer pour sçavant en comparaison d'Aristote? Eût-il osé dire qu'Aristote pouvoit composer des harangues aussi bonnes que celles de Demosthene? Reconoissons la verité: les talens de l'éloquence sont pour l'ordinaire separez de la vaste érudition. Cela se remarque aujourd'hui tout comme autrefois. Les plus celebres predicateurs ordinairement parlant n'entendent guere ni les langues orientales, ni la critique, & ne sont pas fort profons dans les matieres de Theologie. Voiez là-dessus les nouvelles (*i*) lettres contre l'histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg. Vous y verrez le temoignage que de bons juges en cette matiere ont rendu. Ajoûtez y si vous voulez le temoignage de l'Abbé de saint Cyran. *Vous m'avez fait conoitre par experience*, disoit-il (*k*) à un Jesuite, *ce que j'avois oüi dire quelquefois auparavant, qu'il est tres-difficile d'estre Predicateur & bien sçavant tout ensemble.* Le Docteur Huarte soutient que la science, & l'éloquence n'apartiennent pas à la même faculté de l'ame, mais celle-là à l'entendement, celle-ci à l'imagination. Voiez les chapitres neuviéme & dixiéme de son examen des esprits. L'Imperialis (*l*) le refute le mieux qu'il peut, & prouve assez mal sa these. Il est sûr que la Providence distribuë de telle sorte ses dons, que pour l'ordinaire ils demeurent separez; les uns tombent sur une ame, & les autres sur une autre. (*m*) Ceux qui ont reçu le don de vaincre n'ont pas reçu celui de se prevaloir d'une victoire. Ceux qui s'en pourroient prevaloir ne sçavent pas vaincre. Ceux qui excellent dans les langues & dans les matieres de fait, ne sont point forts en raisonnement. Voiez ce que dit Mr. Simon (*n*) touchant le Pere Morin, & touchant le Pere Petau. Il est bien sûr qu'autant que Mr. Bochart étoit au dessus de Mr. Claude en matiere d'érudition, autant étoit-il au dessous de lui en ce qu'on apelle pousser des difficultez, resoudre des objections de controverse, aprofondir une dispute theologique ou philosophique. Mr. de Balzac fut un peu surpris de voir un discours solide que le Pere Faure grand Predicateur avoit publié (*o*).

(*A*) *Faisoit mille violences & mille excés.*] La relation (*p*) qui me fournit cet article m'aprend, (*q*) qu'il couroit avec ces gens-là par les ruës; qu'il entroit dans des lieux scandaleux où ils faisoient mille violences aux femmes; qu'il ne sortoit jamais la nuit avec eux, que le lendemain on ne racontât cent histoires tragiques; qu'enfin il étoit redouté par tout comme une bête feroce; que bien qu'il vît des femmes prostituées chez elles, on ne laissoit pas de lui en amener dans son palais; qu'il se vantoit même de faire avec elles de tels excés, que comme ils étoient beaucoup au delà de la vraisemblance, on n'en croioit rien. Après la retraite de la Reine mere il fit deux (*r*) troupes, l'une à pied, l'autre à cheval, *qu'il apelloit basse & haute patrouille, qu'il composa des plus scelerats du Royaume.* Il sortoit toutes les nuits avec ces troupes, & attaquoit indifferemment tous ceux qu'il trouvoit. *Ceux qui l'accompagnoient portoient d'ordinaire leurs épées sans fourreaux, pour être plus prestes à executer ses ordres, & pour mieux surprendre le monde ils les noircissoient, de peur que l'éclat du fer ne decouvrit leur intention. Ceux qui raportoient les leurs sanglantes recevoient de grandes loüanges du Roi.* (*s*) „ Ses „ debauches alloient de même pas que ses emportemens: ou il alloit chez les femmes de mauvaise vie, „ ou on lui en menoit dans une maison de campagne „ auprès d'Alcantara, & ses Favoris l'entretenoient „ dans cette inclination, pour tâcher à dissiper le bruit „ qui couroit de son impuissance. „

(*a*) *Clemens Alexandr. Pædagog. lib. 3. c. 12. p. m. 258.*

(*b*) *Val. Maximus lib. 8. cap. 7. n. 1.*

(*c*) *Quintil. orat. instit. lib. 12. cap. 3. pag. m. 565.*

(*d*) *Cicero de Oratore lib. 3. fol. m. 95. B. Il avoit dit au 1. livre fol. 66. A.* Quid vero ille M. Cato? nonne & eloquentia tanta fuit, quantam illa tempora, atque illa ætas in hac civitate ferre maximam potuit, & juris civilis omnium peritissimus?

(*e*) *In libris de Oratore.*

(*f*) *Cicero de Oratore lib. 2. init. fol. m. 71. B.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) Et in nostra civitate, & in ipsa Græcia quæ semper hæc summa duxit, multos & ingeniis, & magna laude dicendi sine summa rerum omnium scientia fuisse fateor. *Id. ibid. C.*

(*i*) *Pag. 624. & suiv.*

(*k*) *Saint Cyran dans sa censure de la Somme Theologique du Pere Garasse pag. 8. de l'avis au Pere Garasse.*

(*l*) *Joh. Imperialis in Musæo Physico lib. 2. cap. 7.*

(*m*) *Voiez ci-dessus pag. 877. lettre d.*

(*n*) *Ci-dessus pag. 2395. col. 1.*

(*o*) *Voiez la dissertation imprimée à la fin du Socrate Chrestien pag. m. 11. & suiv.*

(*p*) *Jen donne le titre à la marge du corps de cet article, à la page 2496.*

(*q*) *Pag. 19.*

(*r*) *Ibid. pag. 91. 92.*

(*s*) *Ibid. pag. 95.*

le gâter, & de vive force on les enleva de son propre apartement. Il en fut fort indigné, & il sortit de Lisbonne pour s'en aller à Alcantara. Il falut pour prevenir les fâcheuses suites de cette retraite, que la Regente sa mere lui remît le gouvernement de l'Etat. Cela se fit dans Lisbonne avec les ceremonies necessaires le 23. de Juin 1662. Depuis ce tems-là trois ou quatre grands Seigneurs qui s'étoient emparez de l'esprit de ce jeune Prince, travaillerent fortement à la disgrace (*B*) de la Reine, & y reüssirent si bien, qu'il falut qu'elle executât au mois de Mars 1663. un dessein qui peut-être n'étoit pas aussi enraciné dans son ame qu'elle le faisoit paroître; je parle du dessein de se detacher du monde, pour ne songer plus qu'à l'affaire du salut. Après qu'elle se fut retirée dans une maison de campagne, le Roi lâcha la bride plus que jamais à son mauvais naturel, jusqu'à ne faire aucun cas de l'exterieur (*C*) de la religion: ce qui marque que ses Favoris (*D*) mêmes n'étoient pas capables de le gouverner. Ils furent quelque tems trois ou quatre; mais enfin le Comte de Castelmelhor suplanta les autres, & eut l'adresse de s'affermir en mettant sur le tapis la decouverte (*E*) d'une horrible conspiration. L'Infant † Don Pedro devint suspect d'avoir voulu se faire Roi, & reçut tant de sujets de chagrin qu'il se retira de la Cour, après que le Roi eut fait son entrée publique à Lisbonne avec sa nouvelle épouse le 29. d'Août 1666. La Reine mere étoit morte le 28. de Fevrier de la même année. La nouvelle Reine étoit une Princesse Françoise ‡, mais de la maison de Savoie. Elle obligea par ses prieres l'Infant à revenir à Lisbonne: il y reçut mille chagrins. Elle éprouva aussi en plusieurs rencontres la mauvaise humeur du Roi. Ce ne furent plus que plaintes & que brouilleries. L'éloignement du Comte de Castelmelhor sur les instances reïterées de l'Infant, n'avança point les affaires de ce Prince. Le rapel d'Antoine de Sousa de Macedo, Secretaire d'Etat,

† *Il étoit frere unique du Roi.*

‡ *Elle s'apelloit Marie-Françoise-Elizabeth, & étoit née le 21. de Juin 1646. du mariage de Charles Amedée de Savoie, Duc de Nemours, avec Isabelle de Vendôme, fille du Duc de ce nom, fils naturel d'Henri IV.*

(*B*) *Travaillerent à la disgrace de la Reine.*] Ils n'avoient pas tort de croire qu'elle travailloit à faire tomber la couronne sur la tête de son second fils: car dans les raisons de la nullité du mariage imprimées à la fin de la relation, on n'a pas oublié de dire, *que veu l'incapacité & l'impuissance du Roi Alfonse la Reine sa mere qui en étoit bien persuadée, en ayant fait faire une consulte secrete entre ses Medecins . . . avoit resolu pendant sa regence de faire tomber le sceptre entre les mains de l'Infant son second fils.* Alfonse s'en vengea; *il* (*a*) *prenoit plaisir qu'on parlât de toutes les actions* de la Reine *devant lui avec peu de respect:* Quelques personnes s'assembloient la nuit au dessous des fenêtres de la Reine, *aux heures qu'elle s'enfermoit pour faire ses prieres, pour lui casser ses vitres & lui dire des injures si atroces que la plume ne les peut écrire.* Un jour de la conception de la Vierge, le Roi (*b*) en presence de toute sa Cour *passa devant la Reine qui étoit placée dans sa Tribune, sans lui faire la civilité ordinaire.* Le jour qu'elle se retira le Roi parut tout-à-fait content, & (*c*) l'aiant accompagnée dans la maison de campagne qu'elle avoit choisie, il la quitta à la porte de la premiere chambre, sans lui rendre aucune civilité: *Il s'en retourna la nuit à cheval avec beaucoup de gayeté, s'aprochant des litieres & des carosses qu'il rencontroit pour dire aux Dames des paroles deshonêtes & licencieuses.* Peu avant qu'elle mourût elle fit sçavoir son état à ses deux fils: l'Infant en pleura, (*d*) *mais le Roi bien loin d'en être touché railla son frere de sa tendresse, & s'opposa au dessein qu'il avoit de partir sur le champ.* Il est certain que cette Reine eut une infinité de chagrins à devorer à cause de son fils Alfonse. C'est la destinée de la plupart des Souverains, & ce n'est point la plus petite misere qui accompagne leur condition. Il n'y a point de personnes à qui les enfans soient si necessaires, ni qui en reçoivent plus de deplaisirs. Quand ils n'ont point d'enfans ils sont temoins ou des brigues qui se forment pour leur succession, ou des honneurs excessifs que l'on rend hors de leur famille: quand ils en ont, quelles jalousies ne sentent-ils pas à la vuë des adorations du soleil levant? Trop heureux encore, si l'on a bien la patience de les laisser dominer jusqu'à leur mort naturelle; c'est sur eux principalement qu'on a dû dire le (*e*) *filius ante diem patrios inquirit in annos.*

(*a*) *Ibid. pag.* 85.

(*b*) *Ibid. pag.* 86.

(*c*) *Ibid. pag.* 90.

(*d*) *Ibid. pag.* 110.

(*e*) *Ovid. Metam. lib.* 1.

(*C*) *Ne faire aucun cas de l'exterieur de la religion.*] Voici comme parle l'Auteur qui me sert d'original. (*f*) „Il avoit si peu de respect pour la religion, que „sans aucun sujet il se faisoit dire la Messe aux jours „ordinaires dans sa chambre pendant qu'il étoit au „lit, & à une heure induë. Il n'alloit jamais aux „jours de fête à la tribune qu'il n'eut dîné, ce qui „faisoit que la Messe ne s'achevoit dans la chapelle „qu'à l'heure que Vêpres se disoient dans les autres „Eglises. Comme il ne pouvoit absolument se dispenser d'entendre la predication, il ordonna aux „Predicateurs d'abreger leurs sermons; ce qui fut „cause que les uns furent exilez pour n'avoir pas obeï „à cet ordre, & les autres s'abstinrent de prêcher. „Il y en eut neanmoins quelques-uns qui eurent la „hardiesse de crier contre ces desordres, mais ce fut „sans effet, parce qu'il y en avoit d'autres qui par „des flateries dont ils entremesloient leurs Sermons, „rendoient ce zéle inutile.„

(*f*) *Relat. pag.* 97.

(*D*) *Ses Favoris mêmes n'étoient pas capables de le gouverner.*] Ils avoient sans doute assez d'esprit, pour conoître que d'un côté il n'y avoit rien qui exposât sa couronne à plus de dangers que le mepris des saintes ceremonies, & de l'autre que rien n'etoit plus capable de couvrir ses dereglemens, qu'un exterieur de devotion. Il étoit donc de leur interêt de lui inspirer cette politique: puis donc qu'ils ne le rendirent pas assidu aux exercices publics de la devotion, & qu'ils ne le dresserent pas à un air devôt pour ces heures-là, ce qui encore plus que la charité, *couvre multitude de pechez*, il faut croire qu'ils ne le purent. De quelle stupidité ne pourroit-on pas les soupçonner, s'ils avoient permis à un jeune Prince flexible à leurs volontez de s'attirer la haine des Predicateurs, par un ordre aussi desagreable & aussi mortifiant que l'est celui d'être court? N'étoit-ce point les blesser à l'endroit le plus sensible? Il s'en trouva qui aimerent mieux (*g*) se faire exiler, ou ne prêcher point du tout, que d'obeir à cet ordre. Autre chose en quoi ce Prince ne menageoit aucunement les Predicateurs. Il se moquoit des Cometes, & cela de la maniere du monde la plus extravagante. Voici ce que porte la relation. „Il paroissoit dans ce tems-là une Comete, „le Roi ayant oui dire qu'elle presageoit ou la mort „des Rois, ou le changement de leurs Etats, lui dit „de dessus sa terrasse mille injures, lui donna mille „noms infames, & lui tira un coup de pistolet.„ Il étoit facile de lui faire heureusement son horoscope, veu les gens qu'il irritoit, & les folies qu'il faisoit.

(*g*) *Voiez la remarque precedente.*

(*E*) *De s'affermir en mettant sur le tapis la decouverte d'une horrible conspiration.*] C'est un artifice que l'on est souvent contraint de mettre en usage ou pour prevenir les conspirations, ou pour se defaire des gens suspects, c'est dis-je, une ruse souvent necessaire que de publier qu'on a decouvert un furieux complot. N'importe qu'au bout du compte on ne puisse convaincre personne, on a jetté des allarmes, & l'on a pris des mesures pour tenir les gens en respect. Le Comte de Castelmelhor (*h*) *fit croire au Roi qu'on vouloit lui ôter sa couronne, & en même tems courir le bruit qu'il avoit decouvert cette conjuration par une revelation divine. Il accusoit la Reine*, le Duc de Cadaval, & plusieurs autres disgraciez. *Il fut donc resolu que l'on feroit des informations de cette pretenduë conjuration. . . . Cette enquête dura long tems, soit qu'on voulust faire voir qu'on n'y aportoit pas de passion, ou pour augmenter la terreur des accusez en exagerant ce qu'on feignoit de decouvrir chaque jour. . . . Quoy que les informations ne chargeassent point les accusez, quelqu'un voulut persuader qu'ils n'estoient pas pour cela innocents, mais l'integrité des Juges fut inebranlable, & presque tous conclurent en faveur de l'innocence. Les accusez demanderent assez qu'on leur fist voir dequoy on les accusoit, mais on ne voulut jamais delivrer de copie des charges. Et cette information qui devoit estre annullée, parce qu'elle ne contenoit point de preuves contre les accusez, fut conservée par le credit des favoris comme une main armée preste à descharger son coup dans une autre occasion sur la teste des accusez.* Cette politique étoit fine.

(*h*) *Relat. pag.* 100.

tat, fut un coup de foudre si assommant pour la Reine, qu'elle ne voulut plus voir personne excepté le Roi, *qui ne lui disoit que des choses choquantes & malhonnêtes*. Ce Secretaire d'Etat avoit extrêmement offensé la Reine, & elle avoit obtenu qu'il fût privé de sa charge; mais il y rentra d'une maniere insultante. L'Infant resolut de le chasser à quelque prix que ce fût, & il se rendit au † Palais avec une si bonne escorte, que le Secretaire n'osant plus se confier à la protection du Roi, se retira. On fit ensuite consentir le Roi à convoquer les Etats pour le premier de Janvier 1668. mais avant que ce terme fût venu la Reine emploia une terrible baterie: elle se retira dans un Couvent le 21. de Novembre 1667. fit sçavoir au Roi qu'elle avoit dessein de s'en retourner en France, & declara aux Dames qui l'accompagnoient que son mariage n'avoit jamais été consommé. Elle en faisoit mention dans la lettre qu'elle avoit écrite à son mari putatif. Voilà donc un procés d'impuissance (E Δ) intenté à Don Alfonse, Prince qui avoit tant vanté ses prouesses * par raport aux femmes. Dès qu'il eut apris ce que la Reine lui écrivoit, il s'en alla au Couvent où elle s'étoit retirée, & en auroit fait rompre les portes, si l'Infant ne l'eût empêché. Le lendemain il dit à son frere *avec beaucoup d'emportement, & en termes malhonnêtes, qu'il étoit plus homme qu'on ne pensoit*. La Reine declara devant plusieurs Conseillers d'Etat, & plusieurs Officiers de la Couronne, le sujet de sa retraite, & le dessein où elle étoit de faire declarer nul son mariage. Elle écrivit au ‡ Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Lisbonne, pour le prier de conoître incessamment de ce procés. Tout aussitôt on parla de la marier avec l'Infant. Le Bref de dispense ne tarda gueres à venir. En un mot la diligence fut telle à tous égards, que le 23. de Novembre 1667. Don Pedro se mit en possession du palais roial, & que le 2. d'Avril suivant il épousa Mademoiselle d'Aumale, puis qu'il faloit ainsi l'apeller encore. Le Chapitre avoit prononcé sentence (F) sur la nullité du mariage le 28. de Mars precedent. J'ai

† *En Octobre* 1667.

* *Voiez la remarque A.*

‡ *L'Archevêché vaquoit alors.*

(E Δ) *Un procés d'impuissance intenté à Don Alfonse.*] Il y avoit dejà quelques mois que le confesseur de la Reine avoit commencé une intrigue avec Mr. de Schomberg, & qu'il lui avoit avoüé les embarras où cette Princesse se trouvoit reduite. Le point de l'impuissance fut des premiers que l'on revela. „(a) La „Reine ne pouvant plus vivre dans la dure contrainte „où la reduisoit la brutalité du Roi & l'inhumanité de „son Favori, decouvrit au Pere de Ville, son Con„fesseur l'extrême envie qu'elle avoit de faire confi„dence de tous ses maux au Comte de Schomberg, „& les justes aprehensions qu'elle avoit de quelque „chose de pis: que le Duc de Beaufort & l'Evêque de „Laon, ne lui avoient rien tant recommandé que de „prendre une entiere confiance en lui; si bien qu'elle „etoit persuadée que lui seul etoit capable d'adoucir „ses disgraces, & de lui donner les moyens de sortir „glorieusement de l'abime où elle etoit plongée. Ce „Religieux de la Compagnie de Jesus qui a eté très„fidelle à sa Maitresse & qui s'est gouverné avec beau„coup d'esprit & de prudence à travers tous les écueils „de cette mer, & de ces tempêtes, approuva le des„sein de la Reine & le communiqua au Comte de „Schomberg; & comme ils avoient deja l'un pour „l'autre une estime reciproque, il lui fit un detail des „disgraces de cette Princesse, suivant l'ordre qu'il en „avoit, & sa propre inclination; il lui confirma mê„me que les bruits de l'impuissance du Roi n'etoient „que trop veritables, & qu'il etoit à craindre que les „suites n'en fussent très-facheuses; qu'on avoit fait „depuis peu une porte secrette dans la chambre de la „Reine, & que l'on avoit tourné le lit de sorte, qu'on „y pouvoit entrer au sortir de cette porte, sans être „aperçû de ceux qui étoient dans la Chambre; qu'il „etoit à craindre qu'on ne fit entrer quelcun par là „pour couvrir la honte & la foiblesse du Roi.„ Voilà ce qu'on trouve dans les memoires (b) de Mr. Fremont d'Ablancourt, qui conoissoit bien les afaires de la Cour de Portugal. Ce confesseur de la Reine & celui (c) de l'Infant Don Pedro, contribuerent beaucoup aux revolutions de ce païs-là (d).

(a) *Memoires de Mr. Fremont d'Ablancourt pag.* 319. 320.

(b) *Ils ont été imprimez l'an* 1701.

(c) *C'étoit aussi un Jesuite.*

(d) *Voiez les mêmes Memoires pag.* 322. *& suiv.*

On ne sçauroit s'empêcher de dire qu'il y a bien peu de persones, dont la condition ait été plus deplorable, que le fut celle de cette Reine avant la revolution; car (e) *après le premier jour* de son mariage avec le *Roi Dom Alfonse* .... *on s'aperçut que les choses ne se passoient pas si agréablement entre des personnes de leur âge, qu'il y avoit lieu de l'esperer & de le croire, d'abord cela ne fut aperçû que de ceux qui aprochoient de fort prés leurs personnes; mais insensiblement cela s'étendit plus loin, & commença à jetter les fondemens d'une troisiéme cabale dans cette Cour, dont les deux plus foibles, comme il arrive d'ordinaire, se joignans contre la plus forte, en triompherent à la fin.* .... (f) *Le Roi n'étoit point plus humain qu'avant son mariage, il continuoit dans ses mauvaises habitudes, & donnoit tous les jours de nouveaux dégoûts à la Reine, jusques-là qu'il témoigna d'être amoureux de la premiere de ses femmes de chambre* .... *Le Comte de Castel Melior* son favori aiant (g) *gagné l'une des femmes de la Reine en qui elle se confioit le plus, il n'eut plus pour cette Princesse que des égards apparens, si bien que le Roi & son Favori, ôtez quelque bienseance qu'ils avoient encore pour elle devant le monde, témoignoient s'en soucier fort peu en particulier. Une si bizarre conduite de ceux qui étoient dans le tort, donna sujet insensiblement à la Reine d'entrer dans de grandes defiances, & de les soupçonner de machiner entre eux de pernicieux desseins contre elle; mais plus ils lui donnoient sujet de se plaindre plus elle étoit circonspecte à en témoigner ses ressentimens, ne sçachant pas trop à qui se fier.* .... *La France qu'elle venoit de quitter la remplissoit encore, & l'envie qu'elle avoit de satisfaire à ce qu'on attendoit d'elle l'occupoit toute entiere; ainsi elle songeoit bien moins à trouver des remédes à ses maux qu'à les dissimuler. Or quoi qu'elle eut assez de disgraces, pour n'avoir pas besoin de chercher ailleurs dequoi s'affliger, elle ne voyoit qu'avec peine les injustices qu'on faisoit à l'Infant, & temoignoit dans les rencontres qu'elle prenoit toujours à tâche de le remettre dans les bonnes graces du Roi.* Quelle complication de malheurs! être mariée & fille tout à la fois, avoir un mari impuissant & très-brutal tout ensemble, craindre ses complots, n'oser se plaindre, se defier de tout le monde, voir persecuté un Prince pour qui l'on avoit de l'amitié & de l'estime, & de qui (h) l'on etoit aimée, ne sont-ce point des infortunes accumulées l'une sur l'autre jusqu'à l'excés? Le Roi de Portugal avoit des raisons particulieres d'être civil, & complaisant pour son epouse, il faloit qu'il fit comme un debiteur insolvable qui par son humilité, & par de beaux complimens adoucit le mieux qu'il peut la mauvaise humeur de ses creanciers, *qui nummos non gestat in bursa, mel saltem habeat in bucca*. Il devoit pour le moins paier en bonnes paroles; mais au lieu de cela il querelloit, il injurioit son epouse, sans se souvenir qu'il ne pouvoit point reparer par de bons effets l'offense verbale. La plupart des autres maris en pareils cas sont humbles & complaisans; ils tachent de faire mentir le proverbe qu'un mal ne vient jamais seul. C'est ce que font aussi ordinairement les femmes galantes; elles font ensorte par leurs flateries, & par leurs soumissions que leurs maris digerent le dur morceau de la corne.

(e) *Fremont d'Ablancourt ubi supra pag.* 294.

(f) *Ibid. pag.* 295.

(g) *Ibid. pag.* 296. 297.

(h) *L'Infant consideroit que si* le projet de la Reine mere eut été executé, *il seroit maintenant possesseur d'un bien qu'il estimoit plus que la Couronne, & qu'il n'auroit pas le déplaisir de voir une si belle Princesse* (la Reine mariée à Don Alfonse) *si indignement traitée.* Ibid. pag. 294.

(F) *Avoit prononcé sentence sur la nullité du mariage.*] Cette sentence temoigne que les deux parties avoient fait chacune de son côté tout de leur mieux pour la consommation du mariage, sans y avoir pu reüssir, de quoi toute la faute devoit être attribuée au mâle. Voici un peu au long les termes dont on se servit. „(i) Il aparoit que pendant ce (k) tems-là „ayant tasché tous deux de consommer le mariage, „ils n'ont pû y parvenir, quoi qu'ils y ayent apporté „le soin & la diligence requise, & ce à cause de l'im„puissance du Prince qui procede d'une infirmité qu'il „eut dés son enfance, & qui est presentement tout à „fait incurable. Ce qui se justifie plus que suffisam„ment par les moyens aprouvez par le droit; de sor„te que l'empeschement est tenu du moins pour mo„ralement asseuré; aprés quoy il n'est point besoin d'in„spection ny de preuve plus grande, comme celle de „trois annees, ou d'un autre tems arbitraire. Tout „cela ayant esté examiné avec le sur-plus des actes con„formément aux loix, on juge le mariage entre les„dits Serenissimes Prince & Princesse contracté de fait, „&

(i) *Relat. pag.* 218.

(k) *C'est-à-dire l'espace de* 16. *mois*,

J'ai oublié de dire que quand Don Pedro prit possession du palais, il s'assûra de la personne du Roi, qui le même jour signa un écrit, par lequel il reconoissoit que de son propre mouvement il se demettoit de son Roiaume en faveur du Prince son frere. Les Etats du Roiaume reconurent Don Pedro pour Prince Regent. Il ne tint qu'à lui de se faire proclamer Roi, & d'ajoûter à l'autorité roiale dont il étoit revêtu, un titre qui ne laisse pas d'avoir ses usages, lors même qu'il trouve les gens en possession de tout le pouvoir monarchique. L'Espagne se servit adroitement de cette revolution pour conclure † un traité de paix, à quoi la ligue qui avoit été concluë en 1667. entre la France & le Portugal eût pu aporter de l'obstacle, si la paix ne fût devenuë necessaire à un Roiaume qui venoit de changer de maître par de telles procedures. Voilà ce que j'ai tiré d'un livre * imprimé à Amsterdam. Je ne me (G) rends point garant de ce qu'il contient; & si j'avois en main des memoires authentiques, & anecdotes du parti contraire, je les produirois sans aucune partialité, ni pour ni contre Don Alfonse, afin que mes lecteurs pussent mieux juger de cette affaire. Ce Prince bien loin d'apeller de la sentence qui le declaroit impuissant, y aquiesça tant de vive voix, que par écrit. Les nouveaux mariez aiant dejà vêcu quelque tems ensemble, demanderent pour plus grande precaution une dispense du Pape, confirmative de celle que le Cardinal de Vendôme, Legat *à latere* en France, leur envoia avant qu'ils se mariassent. Le Pape leur accorda tout ce qu'ils voulurent. Il est certain que la Reine allegua de grans motifs (H) de conscience, pour se faire demarier ‡; & qu'on seroit fort derai-

† *Il fut conclu le 13. de Fevrier 1668. Voiez Wicquefort de l'Ambassad. to. 1. pag. 367.*

* *Intitulé,* Relation des troubles arrivez dans la Cour de Portugal, en l'année 1667. & 1668.

‡ *Tiré de la même relation.*

„& non de droit, & on le declare nul, & que lesdits „Prince & Princesse pourront disposer de leurs person„nes, comme bon leur semblera, & faire une division „des biens suivant la forme de leurs contracts.„

(G) *Je ne me rends point garant de ce qu'il contient.*] Qui n'entend qu'une partie n'entend rien; je serois ravi de lire quelque reponse du Comte de Castelmelhor à l'Auteur de la relation. Une chose me fait quelque peine; si les folies de Don Alfonse étoient telles que cet Auteur les represente, elles ne pouvoient pas être inconuës aux Ambassadeurs, ou aux Envoiez du Roi très-Chretien; & s'ils les conoissoient, ils ne pouvoient pas ignorer que ce Prince étoit dans l'état où l'on ne permet pas aux particuliers de disposer de leur patrimoine. On enferme les gens qui ont de telles folies; ou pour le moins on les depose sous la tutele de la parenté. D'où vient donc que les Ministres de France n'avertirent point le Roi leur maître quand on traitoit du mariage de Don Alfonse, que c'étoit un fou qu'il faudroit lier au premier jour, ou garder à vuë, & qui d'ailleurs étoit estimé impuissant? Quelcun a dit que les Princesses sont des victimes que l'on immole à des interêts d'Etat. Jamais cela ne fut plus vrai qu'à l'égard de Mademoiselle d'Aumale. Les Favoris de (a) Don Alfonse subornerent une femme, pour lui faire dire que le Roi lui avoit fait un enfant. Depuis elle jura que c'étoit une fausseté. L'Auteur de la relation (b) apuie beaucoup sur le serment de cette femme; mais c'est à tort, on doit compter pour rien ce qu'elle dit; car puis qu'elle fut capable de mentir à la sollicitation d'un Favori, elle pouvoit bien mentir contre un Prince prisonnier & prêt à être deposé. En bonne justice on ne devroit point faire valoir ces sortes de retractations pour un temoignage: quiconque se laisse (c) suborner pour dire, se peut également laisser suborner pour se dedire.

(a) *Relation pag. 96.*

(b) *Pag. 248.*

(c) *Confer quæ supra dans l'article* Calvin *remarque R.*

(H) *Allegua de grands motifs de conscience pour se faire demarier.*] Ceci a besoin de commentaire, car sans cela on croiroit que la Reine se defiant des irruptions du temperament, & ne se sentant pas assez forte contre les inclinations de la nature, auroit voulu recourir au remede établi de Dieu, qu'elle n'avoit point trouvé en la personne de Don Alfonse. En un mot on se persuaderoit qu'elle n'avoit point le don de continence, & que pour faire son devoir devant Dieu, par raport à la chasteté, elle avoit besoin d'un mari. Mais ce seroit mal interpreter les motifs de conscience qu'elle allegua. Il est donc necessaire pour prevenir les faux jugemens du lecteur, d'expliquer ici ce que c'est.

En 1. lieu Don Alfonse nonobstant son impuissance réelle ne laissoit pas d'être extrémement debordé, lascif, & impudique; il pechoit donc necessairement de ce côté-là, & faisoit pecher la Reine: car les Casuistes les plus relâchez conviennent que sans certaines conditions, qui ne se rencontroient pas dans les vains amusemens & dans les inutiles efforts d'Alfonse, c'est un crime d'impudicité à un mari de s'aprocher de sa femme, & à une femme de souffrir les aproches de son mari. Le papier même ne sçauroit souffrir en François de plus grands éclaircissemens; & c'est un prejugé favorable à cette Reine, car il n'y a point d'aparence qu'à moins d'une extréme necessité, une personne de son rang dont les demarches sont exposées à la vuë de toute la terre, eût voulu s'engager dans un procés où il faloit remuer cent choses qui faisoient tant de violence à la pudeur.

En 2. lieu la Reine sçavoit que le Roi & son Favori ne consentiroient jamais que Don Pedro se mariât; puis donc que le Roi étoit incapable d'avoir des enfans, elle ne pouvoit plus dissimuler, sans exposer le Roiaume de Portugal à des revolutions funestes. A quoi non seulement son affection pour ce Roiaume, mais aussi sa conscience repugnoient beaucoup.

En 3. lieu le Roi avoit de coutume quand il se vouloit divertir avec quelque fille, d'emploier un precurseur; c'étoit quelqu'un de ses Favoris qui rompoit la glace; après quoi le Prince faisoit tout ce qu'il pouvoit afin d'entrer par la breche, pendant qu'elle étoit fraiche faite. Or il avoit eu dessein de se servir de cette ruse envers la Reine: ainsi l'honneur & la conscience engageoient cette Princesse à se tirer d'entre les mains d'un tel mari.

Ces trois faits ont besoin de preuve. Voici donc ce que (d) *les raisons de la nullité* nous aprennent.

(d) *Relat. pag. 251.*

Sur le premier point, nous y lisons ce qui suit. „La conscience qui sans cesse invitoit interieurement „sa Majesté, & luy persuadoit qu'aprés une experien„ce de 16. mois assés longue & assés ennuyeuse elle se „devoit separer du Roy, sans en vouloir faire une „plus grande, veu même qu'ayant assés reconnu „par celle-là son impuissance irremediable, & en „ayant à diverses fois consulté avec son Confesseur, „pour traiter avec plus de sureté une affaire de si „grande importance, le même Confesseur après y „avoir meurement songé, & étudié ce qu'il avoit à „resoudre pour satisfaire à son devoir, declara de„vant Dieu qu'il ne croyoit plus, que sa Majesté „voyant ce qui se passoit deust davantage violenter „sa conscience, en habitant plus long-tems avec le „Roy.„ Sur le second point je renvoie à la page 252. de la relation.

Ce qui suit regarde le troisiéme point. La Reine voioit son honneur, (e) *qui lui a toûjours été infiniment plus cher que la Couronne & que sa propre vie,* „exposé à de grands dangers, avec de grands & le„gitimes fondemens, desquels, quelque necessité „qu'il y ait d'en parler, l'honnestete & la pudeur ne „permettent pas de dire ici, que ce qu'on ne peut „pas absolument passer sous silence, pour en pou„voir juger. L'un est que le Roy sachant bien qu'il „ne pouvoit jamais avoir des enfans, il temoignoit ce„pendant une extréme passion d'en avoir, pour se „(f) retablir sur le throne par le moyen de cette opi„nion, & aneantir la contraire que l'on avoit commu„nement, & qu'il savoit que tout le monde avoit de „son impuissance, ce qui le tourmentoit plus que „l'impuissance même: d'où vient que plus il se sen„toit impuissant, & plus il s'empressoit de temoigner „le contraire, s'abandonnant à toute sorte de femmes, „& croyant par ce moyen de se maintenir la Couron„ne sur la teste, & faire mourir de douleur le Prince „son frere qu'il haïssoit plus que la mort, parce qu'il „disoit & savoit pour certain que sa Majesté n'auroit „jamais d'enfans, à cause de son impuissance. L'au„tre est que la Reine n'ignoroit pas ce qui estoit alors „caché, & que les juges ont sceu depuis par la pro„pre declaration des personnes interessées; c'est que „lors que le Roy vouloit jouir de quelque fille, ne „pouvant pas en venir à bout à cause de son impuis„sance, il la faisoit coucher dans sa chambre & en sa „propre presence avec quelqu'un de ses favorits, pour „se faciliter en suite le contentement qu'il y pouvoit „prendre,

(e) *Ibid. pag. 253.*

(f) *Ce mot est fort impropre, car le Roi Alfonse n'avoit pas été encore dethrôné.*

raisonnable si l'on expliquoit malignement la (*I*) melancolie profonde qui parut sur son visage, dès qu'elle eut été convaincuë du defaut de son mari. L'ex-Roi Don Alfonse fut envoié dans l'Ile de Tercere, où il demeura plusieurs années: mais sur la crainte que l'on eut que les ennemis de l'Etat ne l'en tirassent, pour exciter des troubles dans le Roiaume, on le transporta en un lieu plus sûr. Ce fut dans le chateau de Cintra, à sept lieuës de Lisbonne. Il y mourut d'apoplexie le 12. de Septembre 1683 †.

La Reine de Portugal autrefois sa femme le suivit bientôt après, car elle β mourut à Palhavam le 27. de Decembre 1683. dans sa trente-huitiéme année. Sa fille unique Infante de Portugal étoit née le 6. de Juin 1669. & avoit été mariée en 1679. avec le Duc de Savoie. Ce mariage fut publié au Conseil d'Etat de Portugal le 5. de Septembre; les Etats du Roiaume furent convoquez afin de le ratifier, & de deroger à une loi qui (*K*) exclut de la couronne les Princesses de la maison roiale qui se marient à des Princes étrangers γ. Tout cela n'empêcha pas que ce mariage ne se rompît avant que le Duc de Savoie eût vu l'Infante. Elle est morte sans avoir été mariée. La Reine sa mere avoit pris un très-grand soin de l'élever; δ *Elle avoit écrit de sa propre main des Conseils pour* cette Infante *que l'on a trouvez apres sa mort*, & qui sont très-beaux. On les trouve tout du long dans le Mercure galant ζ du mois de Mai 1684. Le Roi Don Pedro épousa en 1687. une fille de l'Electeur Palatin qui est morte * l'an 1699. à l'âge de 33. ans. On trouve dans les memoires de Mr. Fremont d'Ablancourt imprimez l'an 1701. plusieurs choses particulieres touchant le regne, le demariage, la deposition &c. de Don Alfonse.

POZZUOLO, en Latin *Puteoli*, ville du Roiaume de Naples, n'a plus que de chetifs restes de son ancienne splendeur. Elle fut bâtie θ par les Samiens l'an 4. de la 64. Olympiade, qui étoit le 232. de Rome. On la nomma *Dicaarchia* κ. Elle apartint quelque tems à ceux de Cumes λ, qui en firent leur port. Les Romains la subjuguerent φ pendant la seconde guerre Punique, l'an 538. de Rome, & y mirent une bonne garnison. Ils l'érigerent en ‡ Colonie vingt ans aprés, & lui changerent son nom en celui (*A*) de *Puteoli*. Ce fut l'un des meilleurs (*B*) ports qu'ils eussent sur cette mer-là. Elle devint très-considerable ⸸ par la beauté

† *Tiré du Mercure galant du mois d'Octobre* 1683.

β *Mercure galant de Fevrier* 1684. *pag.* 123.

γ *Tiré de la Gazette de Paris.*

δ *Mercure galant du mois de Mai* 1684. *pag.* 23. & 24.

ζ *Pag.* 25. & *suiv.*

* *Voiez l'Esprit des Cours de l'Europe mois de Sept.* 1699. *pag.* 480.

θ *Euseb. in Chron.*

κ *Et par contraction* Dicarchia. *Les poëtes Latins se sont servis de ce mot pour la designer, lors même qu'elle s'apelloit* Puteoli.

λ *Strabo, lib.* 5.

φ *Livius, lib.* 24.

‡ *Id. lib.* 32. & 34. *Voiez aussi l'inscription raportée par André Schottus*, in itinerario Italiæ parte 3.

⸸ *Voiez les Antiquitez de Pozzuolo, composées par Scipion Mazzella.*

„prendre, quoi qu'effectivement il n'y fist rien aprés „non plus que devant, comme appert de la deposition qu'en ont faite les personnes à qui cela est arrivé, & qui l'ont juré sur les Saints Evangiles. Et „ce qui donna plus d'apprehension à la Reine, que le „Roy, qui n'avoit pour regle que le dereglement „même, & la vaine estime de sa puissance simulée, „sans avoir égard ni à son honneur ni à sa conscience, eust quelque semblable dessein sur elle, ce fut „les continuelles sollicitations qu'il luy fit faire sur „la fin du mois d'Avril de l'année 1667. par ses „plus intimes favorits Enrigo Enriguez de Miranda, & le Comte de Castelmeglior, avec la Marquise sa mere, Dame d'honneur de sa Majesté, de „passer la nuit de son appartement, où le Roy n'avoit fait jusques-là aucune difficulté de la venir trouver, en celuy de sa Majesté pour coucher avec luy, „(*a*) contre les formes anciennes, & les coutumes „ordinaires du palais, & sans aucune necessité qui eust „tant soit peu d'apparence: & parce que la Reine s'en „excusa à diverses fois, & le plus doucement qu'il „luy fut possible, alleguant pour raisons, non pas „celle qui luy donnoit le plus d'apprehension dans l'interieur. (*b*) car elle auroit autrement encore sacrifié „cette nouvelle peine à la volonté du Roy, par un effet de la soumission que cette Princesse a toûjours „euë pour elle, mais bien l'apprehension & la pudeur „qui sont capables d'empêcher toute femme d'honneur, & plus encore une Princesse & une Reine, „comme elle, de faire sans aucune necessité, un „changement si extraordinaire, qui auroit sans doute „fait parler de sa reputation, & de celle de sa Majesté, le Roy se mit dans une telle colere, qu'il voulut avec violence la nuit du même jour la faire sortir du lit, pour le suivre dans son appartement; „mais aprés beaucoup de menaces & plusieurs paroles „assez rudes, tenant la main au poignard, il luy dit „qu'elle eust à s'y resoudre en 24. heures, passé lesquelles si elle ne faisoit la nuict d'aprés ce qu'il vouloit, il juroit qu'il la tireroit par force, ou la feroit „traîner par 4. de ses valets, ce qui causa à la Reine „toute sorte de douleurs les plus sensibles; c'est pourquoy elle en fit faire le lendemain ses justes plaintes „au Comte par la bouche de son Confesseur, pour le „prier d'y remedier, luy protestant de mourir plustost que de faire ce que le Roy vouloit, ou autre „chose qui fust indigne d'elle. Cela joint à la crainte „qui resta fortement imprimée dans l'esprit de la Reine, a esté cause que depuis elle ne s'est jamais cruë „en seureté, & n'a pas jugé d'y pouvoir estre, tant „qu'elle demeureroit exposée, comme elle le seroit „bien plus à l'avenir, à un danger d'où elle auroit „eu de la peine à se tirer une autrefois, aussi heureusement qu'elle avoit fait celle-là; veu même que „celle à qui sa Majesté se devoit plus fier en de pareilles occasions, savoir sa Dame d'honneur, estoit la „même de qui elle avoit plus de sujet de se mefier, „à cause du conseil dont il a esté parlé, parce qu'elle „estoit mere du Comte favory du Roi, & qu'elle temoignoit ouvertement estre fort passionnée de voir „des enfans à la Reine, de quelque maniere que ce „pust estre, pour établir par ce moyen sa fortune & „celle de son fils, ayant dit expressement au Confesseur dans la conference qu'ils avoient euë ensemble „sur cette matiere-là pour tâcher de l'induire de la „part du Roy & de la siene, à faire consentir la Reine à ce changement de lit & d'appartement, que ce „ne seroit que pour cinq ou six nuicts, passé lesquelles elle luy promettoit de faire retourner le Roy vers „la Reine, de même qu'il faisoit auparavant.„

(*I*) *La melancolie profonde qui parut sur son visage.*] Si l'on me demande comment je sçai que la Reine fut melancolique, je donnerai tout aussitôt mon temoin. Je le trouve dans les raisons de la nullité. Lisez bien ce qui suit. „(*c*) La premiere fois que le „Roi coucha avec la Reine, ce qui fut 3. ou 4. jours „aprés qu'elle fut arrivée en Portugal, son impuissance fut si bien connuë à cette Princesse, nonobstant son innocence, & quoi qu'elle ignorast ce que „c'estoit que des choses de cette nature, que son Confesseur qui la vit extraordinairement melancolique, „& qui craignoit avec raison la verité de ce que l'on „avoit apprehendé, ayant pris la liberté de luy demander hors de confession, avec toute la modestie, „l'honnesteté & la confiance que sa charge pouvoit luy „permettre, si ce que l'on avoit dit avoit quelque fondement ou apparence de verité, ou bien si elle pouvoit esperer de voir bien-tost des fruits de son mariage, elle luy repondit, comme l'on peut voir dans „les pieces, mais d'une maniere qui luy fit bien conoître ce qu'elle jugeoit deja de l'estat de son mariage, „& de l'impuissance du Roy à procréer des enfans.„ J'ai envie de voir un livre (*d*) qui vient de paroître.

(*K*) *Et de deroger à une loi qui exclut.*] On l'apelle la loi de Lamégo. Elle fut faite par Don Alfonse Henriques premier Roi de Portugal, aux Etats Generaux qu'il convoqua à Lamégo après la victoire qu'il remporta sur cinq Rois Maures à la bataille d'Ourique l'an 1139. Cette loi declare que les Princesses du sang roial qui épousent des étrangers sont incapables de succeder à la couronne. C'est en vertu de cette loi que les Ducs de Parme ont été exclus de la couronne de Portugal, quoi qu'ils descendent de la Princesse Marie sœur aînée de Catherine aieule du Roi Don Pedro (*e*).

(*A*) *En celui de* Puteoli.] Ou à cause de la multitude des puits, ou à cause de la mauvaise odeur des eaux chaudes (*f*).

(*B*) *L'un des meilleurs ports.*] C'étoit là que les navires marchands d'Alexandrie avoient leur etape. Voiez ces paroles de Seneque. (*g*) *Subito hodie nobis Alexandrinæ naves apparuerunt, quæ præmitti solent & nunciare*

(*a*) *Conferez avec ceci la remarque* EΔ *vers la fin, où l'on trouve une autre invention qui donnoit de l'inquietude à la Reine.*

(*b*) *Je mets ici un* NOTA BENE, *parce que l'Auteur s'exprime d'une façon si embarrassée, qu'on ne peut comprendre ce qu'il veut dire à moins qu'on ne soit bien attentif.*

(*c*) *Relat. pag.* 250.

(*d*) *On vient de m'avertir que l'histoire de cette Reine composée par le Pere d'Orleans Jesuite paroit à Paris depuis le mois de Mai* 1696. *C'est ainsi que je parlois dans la* 1. *édition. Je dois ajoûter presentement que cette histoire a été reimprimée à Amsterdam, & que cependant j'ai été si mal servi que cet article se reimprime sans que j'aie pu l'avoir.*

(*e*) *J'ai tiré ceci d'une gazette de Paris de l'an* 1679.

(*f*) *Strabo lib.* 5.

(*g*) *Seneca epist.* 77. *init. Conferez ce que dit Suetone in Augusto cap.* 98.

beauté des édifices publics que l'on y bâtit, je veux dire par ses temples, par ses cirques, par ses theatres, & par ses amphitheatres. Les maisons de campagne que les plus riches bourgeois de Rome, & Ciceron entre autres, firent bâtir aux environs de cette ville, contribuerent encore plus à la rendre illustre †. Quelques-uns disent que sa (C) pourpre étoit preferée à celle de Tyr. Je ne dis rien de ses bains, chacun sçait qu'ils (D) furent très-renommez: ils le sont encore. Auguste Φ & Neron τ y envoierent de nouvelles colonies. Elle fut reduite ‡ en cendres par Alaric l'an 410. de l'Ere Chretienne, & par Genseric l'an 455. Quatre-vingt dix ans aprés ou environ elle fut prise par Totila, qui la fit demanteler, & saccager si furieusement, qu'elle demeura inhabitée pendant seize années. Les Grecs l'aiant rebâtie elle se retablit peu-à-peu, desorte qu'elle étoit une bonne place lors que Romuald II. du nom Duc de Benevent s'en rendit le maître l'an 715. & la desola par le fer & par le feu. Elle fut pillée par les Hongres au X. siecle. Aprés plusieurs changemens de maître, elle tomba enfin au pouvoir d'Alfonse d'Aragon Roi de Naples dans le XV. siecle. Les tremblemens de terre ont fait d'étranges ravages dans cette ville en divers tems, & sur tout l'an 1538 *. L'endroit où Gassendi en a parlé me donnera lieu d'observer une (E) meprise de son abbreviateur. Je parle aussi de la bevuë de (F) Benjamin de Tudele. Il y a dans le Dictionaire de Moreri un renvoi ↓ qu'il eût falu corriger.

† *Id. ib.*

Φ *Frontin. de Colon.*

τ *Tacit. Annal. lib. 14.*

‡ *Scip. Mazzella ibid.*

* *Tiré du même Scipione Mazzella.*

↓ *Puzzole cherchez Puzzole. Il faloit dire,* cher. hez Pouzol ou Pozzuolo.

PRAT (ANTOINE DU) Chancelier de France & puis Cardinal sous le regne de François I. étoit d'Issoire en Auvergne. On convient que c'étoit un fort habile homme, mais non pas que ce fût un homme de bien. Entre autres choses on le blâme du Concordat, qui fut passé entre Leon X. & François I. l'an 1516. On pretend qu'il introduisit par là dans le Roiaume un (A) usage pernicieux, qui transferoit à la Cour le choix des Evêques, ce qui étoit le moien

nunciare secutura classis adventum: tabellarias vocant. Gratus illorum Campania adspectus est: omnis in pilis Puteolorum turba consistit .... In hoc omnium discursu properantium ad litus, magnam ex pigritia mea sensi voluptatem.

(C) *Quelques-uns disent que sa pourpre étoit preferée à celle de Tyr.*] Scipion Mazzella le pretend, & allegue Pline: il est certain neanmoins que Pline ne parle pas de la pourpre, mais d'une espece de vermillon où il entroit de la pourpre. Voici les paroles de Mazzella. (a) *Fù da gli antichi tenuta in gran stima la purpura, che si faceva in Pozzuolo, che per la bontà & eccellenza sua avanzava quelle di Tirio, de Getulico, e del Laconico, ch'erano purpure pretiosissime. Di che Plin. nel 35. lib. al 6. capo della purpura parlando cosè scrive.* Quare Puteolanum potius laudatur, quàm Tyrium aut Getulicum, unde preciosissimæ purpuræ. Il devoit considerer que le mot *Puteolanum* se raporte à *purpurissum è creta argentaria*, dont Pline venoit de faire mention; les femmes (b) s'en servoient pour se farder.

(D) *Ses bains ... furent très-renommez.*] Voiez le traité du Medecin Jean Elisius *de Balneis puteolanis*, corrigé & augmenté par Scipione Mazzella: il est imprimé à la fin des Antiquitez de Pozzuolo. On y trouve quelques vers Latins composez par Alcadinus à la loüange de ces bains-là. Cet Alcadinus étoit né à Syracuse, & fut envoié à Salerne par son pere pour y étudier. Il y fit tant de progrés en philosophie & en medecine, qu'on le vit passer bientôt de la condition d'Ecolier à celle de Professeur de ces deux sciences. La reputation qu'il s'aquit dans la medecine le fit souhaiter à la Cour de plusieurs Princes. Il guerit l'Empereur Henri VI. qui étoit tombé dangereusement malade dans le Roiaume de Naples, & depuis ce tems-là il fut fort aimé de cet Empereur, qui le combla de presens. Après la mort de Henri il s'attacha au service de l'Empereur Frideric II. & composa à sa priere les vers dont je parle. Il florissoit l'an 1191. & il vêcut 52. ans (c). Thomas Bartolin l'a oublié dans sa liste des medecins poëtes.

(E) *Une meprise de son abbreviateur.*] Gassendi raporte que les tremblemens de terre produisent quelquefois des montagnes dans les continens, & des iles dans la mer. A l'égard des montagnes il allegue ce qui arriva auprès de Pozzuolo l'an 1538. *Mirabilius videri potest*, dit-il (d), *enasci ex opposito non modo in Continentibus montes, sed etiam in medio mari Insulas. Nam de Montibus quidem facit fidem Puteolanus ille, quem Simon Portius* (1) *ita describit, ut fuerit una nocte ad plusquam M. passuum altitudinem, ex pumicibus, cineribusque congestus; id nempe sub finem Septembris, anni* M. D. XXXVIII. Quoi que Mr. Bernier fût un habile homme, il ne laissa pas de meconoitre dans ces paroles une chose qui y est toute visible. Il ne songea pas que *Puteolanus* se doit raporter à *terræ motus*, il en fit un Auteur. *Ce qui n'est pas moins surprenant*, dit-il (e), *c'est de voir naistre en une nuit des montagnes de pierres-ponces & de cendres dans le milieu d'un continent, comme raporte Puteolanus.* Cela me fait souvenir de l'Hexameron rustique, où l'on remarque que *du Pinet* (f) ...*a fait deux gentilshommes*

(a) *Scipione Mazzella Antichita di Pozzuolo pag. 6. & 7. edit. Napol. 1606. in 8.*

(b) Quiaque istas buccas tam belle purpurissatas habes. *Plautus in Truculent. act. 2. sc. 2. v. 35.* Voiez le aussi *in Mostell. act. 1. sc. 3. v. 101.*

(c) *Tiré de Scipione Mazzella de balneis puteolanis pag. 260.*

(d) *Gassendus Physica sect. 3. membro 1. lib. 1. c. 6. pag. 50. oper. tomi 2.*

(1) *Epist. de conf. agri Put.*

(e) *Bernier, Abregé de la Philosophie de Gassendi tom. 5. pag. 127. édit. de Lion 1684.*

(f) *Voiez ci-dessus pag. 2428. lettre f.*

Romains de deux especes de marbre, & que Coëffeteau (g) a *mis le Capitaine Corfinius*, au lieu de la ville de Corfinium.

(F) *De la bevuë de Benjamin de Tudele.*] Il dit non seulement que la ville *Puteoli* s'apelloit *Surrentum* anciennement, mais aussi qu'elle fut bâtie par Tsintsan Hadar-Ezer qui redoutant le Roi David avoit pris la fuite. (h) *Ulterius profectus sui Puteolos quondam Surentum dictam, urbem magnam, quam olim condidit Tsintsan Hadar-Ezer, quum metu Davidis regis (in pace quiescentis) aufugisset.* Ces deux faussetez ont été notées par Mazzella (i), & par (k) Constantin l'Empereur, & depuis encore par (l) Pinedo qui remarque qu'il est fait mention de ce Tsinsan Hader au verset 3. du chapitre 8. du 2. livre de Samuel, & que le faux Josephe fils de Gorion debite la même fable au chapitre 3. du 1. livre. On voit là l'esprit de la nation Judaique, & même de toutes les autres. Chaque peuple s'imagine que ses grans hommes ont été cause d'une infinite d'évenemens dans les païs les plus éloignez. David dont le nom fut inconu en Italie jusques à ce que les Romains lurent Josephe, & qui preceda d'environ 3. siecles la fondation de Rome, fit tant de peur à Romulus, si l'on en croit Benjamin, que ce fondateur de Rome creusa un chemin de 15. milles sous les montagnes auprès de Puteoli, pour se cacher. (m) *Hinc per milliaria quindecim sub montibus iter conficitur. Operis author est Romulus, qui Romam condidit, atque hæc omnia fecit cum sibi à Davide Israëlitarum rege & Joabo exercitus duce metueret. Alia etiam cum supra, tum infra montes urbis Neapolis exstruxit.* Voici la note de Constantin l'Empereur: elle contient une exclamation qui n'est pas trop forte veu l'impertinence de ce Rabin. (n) *Quis ad tantum stuporem non obstupescat? coætaneos facit Davidem & Romulum, quum trecentis circiter annis post Davidem regnare cœperit. Quod in dubium vocari non potest; sed ex diversis historicis constat, & passim à Chronologis observatum, quorum verba repetere necesse non est in tanta luce. Huic parallelum est, quum Romulum talparum more in terram ac longissimas specus se recepisse fingit, sive eas metu Davidis, qui ante aliquot secula mortem obierat, excavasse scribit. Quis ad hujusmodi non stomachetur? si nos ita aberraremus, quàm superbe nobis Judæi insultarent.*

(A) *Qu'il introduisit* par le concordat *un usage pernicieux.*] Aiant dessein de recueillir quelques temoignages sur ce sujet, je commence par ces paroles d'un Janseniste: „(o) Le Chancelier Antoine du Prat, Cardinal, Archevesque de Sens, Evesque d'Alby, de „Valence, de Die, & de Gap, & Abbé de Fleury, „assembla (p) dans le Convent des grands Augustins à „Paris les Evesques de sa Province qui estoient à la „suite de la Cour, & y fit lire des Ordonnances qu'il „avoit faites pour l'explication de la foy, & pour la „Discipline Ecclesiastique, contre les erreurs de Luther qui faisoient lors beaucoup de bruit en l'Europe. .... Ce Prelat (q) n'a jamais residé dans aucun de ses Dioceses, ny jamais fait autre fonction „d'Evesque, que cette seule ordonnance contre Martin Luther, Philippe Melancthon, Oecolampade, „Zuingle; car on ne parloit pas encore de Calvin & „de Beze. C'est ce bon Prelat auquel on attribuë d'a„voir

(g) *Au chap. 18. du 3. livre de la traduction de Florus.*

(h) *Benjam. itiner. p. 14. edit. Lugd. Bat. 1633.*

(i) *Mazzella, antichita di Pozzuolo p. 4. & 5.*

(k) *L'Empereur notis in Benjam. itinerar. pag. 159.*

(l) *Pinedo, in Stephanum Byzantinum voce Δικαιάρχεια pag. 236.*

(m) *Benjam. ibid. pag. 15.*

(n) *L'Emper. ubi supra.*

(o) *Dialogue entre deux parroissiens de St. Hilaire du Mont, sur les Ordonnances contre la traduction de Mons, pag. 37. du 1. tome des pieces concernant cette traduction.*

(p) *L'an 1528.*

(q) *Ibid. pag. 38.*

moien de faire tomber les mitres sur des têtes beaucoup plus remplies de l'esprit du monde, que de

„voir osté la Pragmatique Sanction, c'est à dire la pure observation des anciens Canons en l'Eglise de France, & d'avoir fait le concordat du Roy François I. avec Leon X. qui a ruiné en France toute la Discipline Apostolique, a aboli les élections Canoniques, & a soumis l'Eglise de France à une deplorable servitude.„ L'Archevêque d'Ambrun prit le parti de ce Chancelier, & tâcha de rendre odieux à la Cour les Jansenistes, comme si en condamnant le Concordat ils envioient à Sa Majesté les avantages qu'elle en retire. *Ils s'efforcent*, dit-il (a), *d'oster un avantage signalé à sa Couronne: ils declament dans la page 10. du premier libelle, contre le Concordat qui fut fait entre le Roi François I. & le Pape Leon X.* C'est ce bon Prelat, *disent-ils parlant du Chancelier du Prat, Cardinal & Archevesque de Sens*, auquel on attribuë d'avoir osté la Pragmatique Sanction, c'est-à-dire, la pure observation des anciens Canons &c. . . . . *Ils en veulent à ce grand homme, parce qu'en un Concile qu'il tint dans sa Province de Sens, en l'an 1528. il defendit les Traductions de la Bible en langue vulgaire.* Ces paroles furent critiquées; on s'étonna (b) qu'il parlât *du Concordat d'une maniere si peu digne de son caractere.* „Il devoit apprendre des Historiens les plus celebres & des procés verbaux du Clergé de France, de quelle maniere les Evêques, les Parlemens, & les gens de bien ont toujours regardé ce Traité. Il ne devoit pas ignorer que l'on a fait long temps en plusieurs Eglises des prieres publiques aux Prônes des Paroisses, pour en demander à Dieu l'abolition, par le retablissement des élections Canoniques; ainsi comme on peut voir par divers Rituels comme par celuy de Vannes imprimé à Lion, & par un autre de Clermont imprimé en 1608. par l'ordre de feu M. le Cardinal de la Rochefoucaut. Et enfin puisque l'autorité de M. l'Archevesque de Paris luy est sans doute fort considerable, il devoit au moins en parler comme fait ce Prelat dans la vie de Henry IV. où il raporte pag. 229. que l'Assemblée generale du Clergé se tenant à Paris l'an 1599. *fit une grande remonstrance au Roy par laquelle les Prelats le prioient de ne point charger sa conscience des nominations aux Eveschez, Abbayes, & autres Benefices ayant charge d'ames.* Et il ne devoit pas faire paroistre moins de lumiere qu'un Prince comme Henry le Grand, elevé dans l'heresie & nourri dans les armées, qui ne laissa pas de repondre à cette remontrance du Clergé, comme M. de Paris le rapporte ensuite; *qu'il reconnoissoit que ce qu'ils luy avoient dit touchant les nominations des Benefices estoit veritable, mais qu'il n'étoit pas l'auteur de cét abus.*„ Ajoûtons encore ceci. (d) *Il n'est point vrai* que les Ecrivains de Port-roial *ayent sujet d'en vouloir* au Chancelier du Prat, *à cause* qu'il a defendu les Traductions en langue vulgaire dans le Concile de Sens de l'an 1528. „parce qu'il n'a jamais fait cette defense, s'estant contenté simplement de défendre qu'on imprimât les Livres sacrez sans l'autorité de l'Ordinaire, ce qui ne regarde point la Traduction de Mons qui a esté approuvée par l'Ordinaire du lieu où elle a esté imprimée. Il n'est pas veritable non plus qu'on ait tort de ne parler pas du Cardinal du Prat comme d'un *grand homme*, & qu'on doive faire un crime à l'Auteur des Dialogues de ce qu'il en a parlé comme il a fait, puisqu'il faut n'avoir aucune connoissance de nostre Histoire, pour ne sçavoir pas qu'il a esté plus decrié que personne par les Ecrivains de son temps. Belcarius Evesque de Mets l'appelle *Bipedum nequissimum*; & l'accuse d'avoir fait condamner à la mort le Sieur de Semblancé par des Juges corrompus. C'est apparemment de luy que Budée fait l'étrange éloge qui est au commencement de la page 260. (1) de son Livre intitulé *Forensia.*„

(a) *Requête presentee au Roi par l'Archevêque d'Ambrun pag. 270. du susdit volume.*

(b) *Remarques sur la requête de l'Archevêque d'Ambrun pag. 271. de ce même tome.*

(c) *Quintin haranguant pour le Clergé aux Etats generaux du Roiaume l'an 1561. parla avec une extrême force pour le retablissement des élections. Voiez le President de la Place, hist. de l'état de la Religion & republique fol. m. 143. verso & suiv.*

(d) *Ibid.*

(1) *Lib. 3.*

Il est certain que le Concordat amena d'horribles abus dans la collation des Benefices, & de là vint que sur les plaintes des trois Etats du Roiaume assemblez à Orleans l'an 1560. il fut fait un reglement qui auroit pu remettre les choses en fort bon train, s'il eût eté observé. En voici la teneur. „Tous Archevesques & Evesques seront desormais si tost que vacation aviendra, eleus & nommez, à sçavoir les Archevesques par les Evesques de la Province & chapitre de l'Eglise episcopale: Les Evesques par l'Archevesque, & Evesques de la Province, & chanoines de l'Eglise episcopale, appelez avec eux douze notables Gentils-hommes qui seront eleus par la Noblesse du diocese, & douze notables bourgeois, qui seront aussi eleus en l'hostel de la ville archiepiscopale, ou episcopale. Tous lesquels convoquez à certain jour par le chapitre du siege vacant, & assemblez, comme dit est, s'accorderont de trois personnages, des suffisances & qualitez requises par les saints Decrets & Conciles, aagez au moins de trente ans, qu'ils nous presenteront: pour par nous, faire election de celuy de trois que voudrons nommer à l'Archevesché ou Evesché vacante.„ Afin que mes lecteurs connoissent les maux à quoi l'on crut que cette ordonnance remedieroit, je raporte les paroles d'un commentateur. „(e) Si les loix tant divines que humaines eussent esté observées par ceux qui en font estat & profession, ou en sont ministres & executeurs, cest article seroit veritablement estimé & tenu pour superflu. Car les loix & saintes ordonnances anciennes avoient baillé reglement és choses y comprinses tout tel qu'il est icy arresté. Mais la calamité du temps, l'audace humaine, l'avarice, la faveur des plus grands, avoit tout alteré & corrompu, & s'en alloit de pis en pis, si le bon & meur jugement de nostre Prince, ou de ceux qui luy assistent, n'y eust enfin obvié. Par faveur, amitié & argent les idiots & ignorans asniers tenoient & possedoient les gros benefices, les haultes dignités, & grandes prelatures. Et d'autant qu'ils n'avoyent ne la capacité ne l'experience de discerner le mal du bien, & au contraire, & ne savoyent constituer difference entre la vertu & le vice, ils en usoient tout ne plus ne moins qu'ils l'entendoient: Et le plus souvent estoient créez Evesques encores non à plein façonnés dedans la matrice de leurs meres. Dont s'est largement & à bon escient ressentie toute la Chrestienté. Et ne se sont peu tenir les peuples desolez d'asprement murmurer, se voyant conduits par telle maniere de gens, ou par leurs suffragans, lieutenans, & vicaires de mesme farine que leurs maistres: lesquels imposoyent temerairement aux nations de Dieu, charges & faix insupportables, & qu'ils ne vouloyent eux mesmes toucher du bout du doigt: jusques à ce que le Seigneur a ouvert les yeux, les cœurs, & les bouches du pauvre peuple esperdu, pour voir, parler, & se plaindre, des Princes, pour entendre, & du Roy, pour juger en equité & droicture. Il me semble que nous avons occasion d'esperer de Charles IX. nostre Roy, ce que les Augures, Mages ou Prophetes humains disoyent d'Auguste Cesar: souz lequel la monarchie fut si bien policée, & florit en toute felicité, & prospera en tout accroissement & grandeur. Par cest article-cy nous voyons que les gens de bonne vie, honneste conversation, & bien versez aux lettres recevront le preme & guerdon de leurs labeurs, les ignares seront rejettez & reculez, les jeunes meus & incitez de travailler à monter au theatre excellent de vertu: Les enfans de la mammelle ne seront plus (comme au passé) elevez és dignitez qui emportent charge trop pesante pour leurs foibles espaules, & sont trop de dure digestion pour leur estomach: & mesmement en ce que touche la religion: où fault ordonner des gens exquis, de grande probité, chasteté & sanctimonie, mortifiez, despouillez de leur vieille peau, & desquels les esguillons charnels soient esteints, ou par l'aage, ou pour l'amour du Seigneur. Car commettre au regime de l'Eglise des ignorans & des enfans qui ne savent regir, gouverner, ne conseiller eux mesmes, est chose estrange, exorbitante, & autant repugnante à tout droict divin & humain, que qui feroit tuteur un pupille à un autre pupille, mener l'aveugle à l'aveugle. . . . . Ce bon Roy Loys douziesme voyant telle faute estre entre les ecclesiastiques de son temps disoit que les asnes avoient meilleur temps, que les chevaux: car les chevaux (disoit-il) vont en poste à Rome courir les benefices, & dont plusieurs asnes sont pourveus. Par cela on ne s'est peu tenir de les vesperizer par mille pasquilles & libelles fameux: & a on jetté ces vers au regret de l'election perduë, contre les usurpateurs d'icelle, & les provenz indignement des dignitez Ecclesiastiques:

„*Au temps passé l'Esprit Saint elisoit*
„*Ceux, dont souloit l'Eglise estre servie.*
„*En ce temps-là, vertu fruit produisoit:*
„*Car les eleus estoyent de sainte vie.*
„*Mais maintenant les mondains par envie*
„*Ont usurpé la sainte election,*
„*Dont s'en ensuy humaine affection:*
„*Et par ainsi tous vices procedez*
„*Sont des Pasteurs: qui nous sont concedez*
„*Par les chevaux, par la poste, & par dons.*
„*Trop mieux vaudroit les elire à trois dez:*
„*Car à l'hazard ils pourroyent estre bons.*

(e) *Joachin du Chalard Avocat au grand Conseil, sommaire exposition des Ordonnances du Roi Charles IX. fol. 7. verso, édit. de Paris 1568.*

S'

de la ſcience & de la vertu que doivent avoir les Paſteurs des ames. Mais on peut repondre que du tems des élections (B) l'Egliſe étoit auſſi mal ſervie, qu'elle le fut ſous le Concordat. J'ai bien de la peine à croire le dialogue raporté par quelques hiſtoriens. Il concerne la confidence que l'on veut que le Cardinal du Prat (C) ait faite de l'envie d'être Pape. Quelques Auteurs

Si je fais un jour l'article de Genebrard, comme je l'eſpere, je n'oublierai pas le livre (a) qu'il publia, pour faire voir la neceſſité de retablir les elections canoniques. Il apelloit le Concordat un myſtere d'iniquité.

(B) *Du tems des élections l'Egliſe étoit auſſi mal ſervie.*] Nous avons vu dans les remarques precedentes la raillerie de Louis XII. Il y avoit donc bien des abus ſous la pragmatique Sanction, & avant le Concordat. L'Archevêque d'Ambrun ſoutient (b) *que le Concordat a retranché les abus, les ſimonies & les cabales qui ſe faiſoient autrefois dans les Elections.* Mais voici un Abbé Commendataire qui s'étend beaucoup ſur ces deſordres. „(c) J'ay ouï conter à une grande Dame, d'avoir entendu dire autrefois à ce grand Roy François, que le ſujet qui le porta le plus à faire le concordat avec le Pape Leon, pour abolir du tout les élections des Eveſques, Abbez, & aucuns Priorez, & s'en prevaloir des nominations, fut les grands abus qui s'y faiſoient en telles élections parmy les Moines, car ſans aucun égard à la ſuffiſance, bien que de ce temps-là ne s'en t ouvoit gueres dans les cloiſtres, ny de ſçavoir non plus .... ils eliſoient le plus ſouvent celuy qui eſtoit le meilleur compagnon, qui aimoit plus les garces, les chiens, & les oiſeaux, qui eſtoit le meilleur biberon, bref, qui eſtoit le plus debauché, afin que l'ayant fait leur Abbé, ou Prieur, par aprés il leur permiſt faire toutes pareilles debauches, diſſolutions & plaiſirs, comme de vray l'en faiſoient auparavant très-bien obliger par bons ſermens, & faloit qu'ils le tinſſent par amour ou par force. Le pis eſtoit quand ils ne ſe pouvoient accorder en leurs élections, le plus ſouvent s'entrebattoient, ſe gourmoient à coups de poing, venoient aux braquemars & s'entrebleſſoient, voire s'entretuoient; bref, il y avoit plus de tumultes, ligues & brigues qu'il n'y a en la creation du Recteur de l'Univerſite de Paris, que j'ay veu autrefois, je ne ſçay ſi cela dure. De plus aucuns eliſoient quelque ſimple bon homme de Moine qui n'euſt oſé grouiller, ny commander faire autre choſe ſinon ce qui leur plaiſoit, & le menaçoient s'il vouloit trop faire du galant & rogue ſuperieur. D'autres eliſoient par pitié quelque pauvre here de Moine, qui en cachette les deroboit ou faiſoit bourſe à part, & mourir de faim ſes Religieux, dont s'en trouvoient de grandes plaintes & autant d'apauvriſſement de l'Abbaye. .... Bref, une infinité d'abus ſe commettoient en ces élections & creations, que je tairay pour ce coup. De plus ce grand Roy conſiderant les bons ſervices que ſa Nobleſſe luy faiſoit ordinairement, & ne la pouvant recompenſer des finances de ſon domaine, & deniers de ſes tailles, car il faloit le tout convertir aux frais de ſes longues & grandes guerres, il trouva meilleur de recompenſer ceux qui l'avoient bien ſervy de quelques Abbayes & biens d'Egliſe, que les laiſſer à des Moines cloſtraux gens inutiles, diſoit-il, qui ne ſervoient de rien qu'à boire & manger, taverner, joüer, ou à faire des cordes d'arbaleſtes, des poches de furet, à prendre des connils, de ſiffler des linottes, voilà leurs exercices, & faire une debauche que l'oiſiveté leur apportoit; auſſi diſoit-on en proverbe commun alors, il ne fait rien non plus qu'un Preſtre ou un Moine; auſſi diſoit-on, avare & paillard comme un Preſtre & un Moine, ainſi que dit l'Italien, *Pretri, fratri Monachi & polli, mai non ſon ſatulli.* .... (d) Or il faut noter que s'il y a eu des abus en ces élections & creations Monachales, il y en a bien eu autant és Canoniales & celles des Eveſques, qui pour avoir les voix des Chanoines & de ceux qui en tenoient les principales dignitez, on les gagnoit & achetoit à purs deniers, les autres on les corrompoit par preſens & promeſſes de force bien pour l'avenir. De ſorte que cela s'apelloit pluſtoſt une vraye ſimonie, qu'une legitime & ſainte élection, prenant exemple ſur pluſieurs Papes de ce temps-là, qui gagnoient ainſi les voix & les ſuffrages des Cardinaux. Bien ſouvent auſſi faiſoient-ils en leurs Chapitres des tumultes, ſeditions, ligues & brigues, juſques à s'entrebattre, ſe frapper, ſe tuer & s'entrebleſſer, comme cela s'eſt fait autrefois en Allemagne que j'ay ouï dire, car les Chanoines eſtoient mauvais garçons, comme encore ils ſont, & s'aydoient auſſi bien de l'eſpée que du breviaire. Les Eveſques élevez & parvenus à ces grandes dignitez, Dieu ſçait quelles vies ils menoient, certainement ils eſtoient bien plus aſſidus en leurs dioceſes qu'ils n'ont eſté depuis; car ils n'en bougeoient; mais quoy? c'eſtoit pour mener une vie toute diſſoluë aprés chiens, oyſeaux, feſtes, banquets, confrairies, nopces, & putains, dont ils en faiſoient des ſerrails, ainſi que j'ay ouï parler d'un de ce vieux temps, qui faiſoit rechercher de jeunes, belles, petites filles, de l'âge de dix ans, qui promettoient quelque choſe de leur beauté à l'avenir, & les donnoit à nourrir & élever qui çà qui là parmy leurs paroiſſes & villages, comme les Gentils-hommes de petits chiens, pour s'en ſervir lors qu'elles ſeroient grandes. Tout cela leur eſtoit permis, car nul n'euſt oſé leur remontrer ny cenſurer, tant ils eſtoient craints & ne craignoient nullement d'eſtre ſcandaliſez. J'en dirois davantage, mais je ne veux pas ſcandaliſer. Nos Eveſques d'aujourd'huy ſont plus diſcrets, au moins plus ſages hypocrites, qui cachent mieux leurs vices noirs (me dit un jour un grand perſonnage:) & ce que j'en dis des uns & des autres, tant du vieux temps que du moderne, & de leurs abus, ce n'eſt pas de tous, à Dieu ne plaiſe, car de l'un & de l'autre temps il y en a eu force gens de bien, tant de reguliers que ſeculiers, & de très-bonne & ſainte vie, comme encore il y en a force & y aura, moyennant la grace de Dieu, qui aime & n'abandonne jamais ſon peuple.„

(C) *Il concerne la confidence .... de l'envie d'être Pape.*] Meſſieurs de Port-roial n'oublierent pas de repreſenter à l'Archevêque d'Ambrun, ce que Laurent Capelloni conte touchant la mort d'Antoine du Prat. „(e) Clement VII. dit cét Auteur, eſtant mort, le Cardinal du Prat ſe laiſſa tellement poſſeder par le deſir dereglé de devenir Pape, qu'il oſa ſe preſenter devant le Roy pour luy dire que le temps eſtoit venu qu'il le pouvoit faire Pape. Le Roy voulant voir juſqu'au bout où ſon ambition le porteroit s'arreſta, pour luy laiſſer dire tout ce qu'il vouloit. Le Cardinal ajoûta donc; que ſi ſa Majeſté le vouloit favoriſer de ſon autorité auprés du College des Cardinaux afin d'obtenir qu'ils le fiſſent Pape, il n'en auroit que le nom: mais que ce ſeroit le Roy qui en auroit l'effet. Le Roy voyant l'ambition exceſſive de cét homme, & conſiderant les difficultez extrémes de cette entrepriſe qui ne ſe pouvoit executer qu'avec de grandes ſommes d'argent, repondit. Par ma foy, Monſieur le Chancelier, l'appetit des Cardinaux eſt ſi grand que je n'ay nulle envie de le contenter. Le Cardinal repartit, que ſi le Roy eſtoit dans ce deſſein, il auroit bien le courage de trouver quatre cent mil eſcus pour l'executer. Mais le Roy luy repartit, vous pouvez bien, Monſieur, avoir la ſomme que vous dites; mais pour moy je n'ay nulle envie d'entrer dans cette entrepriſe. Cette reponſe du Roy fit venir à luy le Cardinal, & luy fit connoître la faute qu'il avoit faite non tant d'avoir temoigné ſon ambition, que d'avoir decouvert ſes threſors. Il en entra donc dans un tel deplaiſir qu'il en devint malade, & ſon mal qui eſtoit leger au commencement s'accrut extrémement, ayant appris que le Roy ſçachant qu'il eſtoit au lit avoit commandé qu'on ſaiſiſt ſes meubles & ſon argent, ajoûtant à ceux qui luy en firent des plaintes de la part du Cardinal, qu'il le traittoit comme il luy avoit conſeillé de traitter les autres: de ſorte, dit cét Hiſtorien, que le Cardinal en mourut Dieu ſçait comment (*Dio ſa come*) peu content & peu ſatisfait.„ Il eſt bon de ne pas omettre que ces Meſſieurs firent ſentir au Prelat qu'il ne pouvoit pas douter de ce conte, après l'aprobation qu'il avoit donnée au livre qui le contient. *Voilà*, diſent-ils (f), *la mort de ce grand homme dont il n'eſt pas permis de parler deſavantageuſement ſans offencer M. d'Ambrun. Et cependant il eſt remarquable que cette Hiſtoire eſt rapportée dans la vie des Cardinaux du Sieur Auberi imprimée chez Sols en 1645. à la teſte de laquelle on voit une approbation authentique de* MESSIRE GEORGE D'AUBUSSON, *où il declare que* la verité de l'hiſtoire y eſt exactement repreſentée, *de ſorte qu'il eſt aſſez étrange que ſes grands emplois luy ayent ſi toſt fait perdre le ſouvenir de ſes premieres études.*

Mr. Varillas (g) raporte la narration du Capelloni ſans le citer, & il obſerve que *Du Prat étoit devenu*

(a) *Il fut brûlé par le bourreau. Voiez la diſſertation* 11. *de Natalis Alexandre*, in Selecta hiſtoriæ Eccleſiaſticæ capita *Seculi* 15. & 16.

(b) *Dans ſa requête au Roi contre la verſion de Mons pag.* 272. 273. *du* 2. *tome des pieces concernant cette verſion.*

(c) *Brantome, Memoires to.* 2. *au diſcours de François I. pag.* 251. & *ſuiv.*

(d) *Brantome, ibid. pag.* 255.

(e) *Remarques ſur la requête de l'Archevêque d'Ambrun pag.* 272.

(f) *Ibid.*

(g) *Hiſt. de François premier, liv.* 7. *pag.* 241. *de la* 2. *édit. de Holl.*

teurs disent qu'il feignit une retention (*D*) d'urine pour se tirer d'un peril. Il n'y a point d'aparence qu'il ait ignoré la langue Latine (*E*) au point que Jonston l'assûre. On a remarqué qu'il aimoit beaucoup la chair (*F*) d'ânon, & qu'il fut cause que d'autres l'aimerent.

Il

si gros, qu'il falut échancrer sa table pour faire place à son ventre. Il ajoûte que ce Cardinal, „ (*a*) aprés „avoir langui six mois, mourut le neuf de Juillet „1535. (*b*) & pour faire une espece de reparation à „son Eglise Cathedrale de Sens dans laquelle il n'étoit „jamais entré, quoi qu'il en eût été long-temps Ar„chevêque, il voulut y être enterré, aprés l'avoir ne„gligée durant sa vie.„ On fait un autre conte beaucoup plus desavantageux à François I. que celui du Capelloni. Je le raporte afin de faire conoitre le peu de cas qu'il faut faire de ces sortes de recits; car il n'y a guere de plus sûres marques de fausseté que les differentes manieres dont on raporte certaines choses, tantôt apliquées à un tel tems, & à une telle personne, tantôt à d'autres. „ (*c*) C'estoit un pecca„dille de la Cour telle que celle du Roy François I. „pour attraper les escus du Cardinal Marcellus. Le „Roy avoit besoin d'argent. Melanthon qui dit avoir „tres-bien cognu le Cardinal, le raconte ainsi. *Le „Roy fit courir le bruit par les depesches que son cour„rier lui apporta de Rome, que le Pape Paul y estoit „mort. Il manda ce Cardinal qu'il cognoissoit estre „ambitieux aspirant au Papat, & lui raconte ce faux „bruit.* Voici son fruit. *Il monstre au Roy le grand „interest qu'il y avoit pour le Roy & son Estat, qu'un „tel y seroit esleu qui lui fut bon ami. Oui, dit le „Roy, & si on s'y pourroit pourvoir?* Le Cardinal y „transporte ses desirs. *Il faut de l'argent pour cela „dit le Roy, & pour le present je n'en ai point.* L'au„tre presente deux *tonneaux d'or. C'est assez dit le „Roy j'y adjousterai aussi du mien.* Les autres lettres „puis apres, disent que le Pape vivoit encore sans „qu'il avoit esté malade. Le Cardinal le dit au Roy „& redemande son argent. C'estoit fait, la respon„se fut, *Je reprendrai mon Ambassadeur:* pour l'ar„gent, *si le Pape n'est pas mort il mourra:* ceste repar„tie fit la triste departie.„ L'Auteur qui me fournit ces paroles cite un livre (*d*) de Melanchthon que je n'ai point, je ne puis donc pas repondre de son exactitude; mais je trouve dans un autre ouvrage de Melanchthon un fait qui semble tenir le milieu entre celui-là & celui du Capelloni. Le voici tout de son long: (*e*) *Rex Galliæ, pater Francisci, indigebat subitò pecunia. Itaque per alium quendam ad suum Cancellarium ex Roma, & per postam mittit ei literas, significans Papam esse mortuum. Lectis literis, mox properat Cancellarius ad Regem, ei nunciaturus tanquam aliquid novi. Rex legit literas, simulans se nescire, & interrogat quid sibi sit faciendum? Respondit Cancellarius, consultissimum esse mittere Romam Legatum, & aliquem constituere Papam, qui sit à partibus regis Galliæ. At rex: ad eam rem opus est pecunia, sicut dicitur: Nulla pecunia est satis magna, aspiranti ad Pontificatum. Cancellarius dicit, se adhuc habere duas thonnas auri; utrum sufficerent? Respondit Rex: Bene est, & ego aliquid pecuniæ addam. Cura igitur unam thonnam auri perferri ad me. Postquam eam Rex acceperat, subornat alium nuntium afferentem ei literas, Papam adhuc vivere, & non esse mortuum. Egregium sanè inventum, quo quasi cornicum oculos confixit, & avarum per suam avaritiam decepit.* Ici ce n'est point François I. qui met la main à la bourse de son Chancelier, c'est un autre Roi de France pere de François. Or comme le pere de François I. n'a pas été Roi, il faudroit dire que Melanchthon parle de Henri II. pere de François II. mais François II. est-il un Prince que l'on doive designer tout court par le seul nom de François? Manlius n'a point fait d'honneur à son maitre, en publiant un recit où les personnes sont designées si mal. Je laisse au lecteur le soin de chercher les differences qui se trouvent entre les trois contes que j'ai raportez.

(*D*) *Qu'il feignit une retention d'urine.*] „(*f*) Com„bien d'un autre costé en pourrions-nous nommer à „qui la maladie seule a sauvé la vie, comme autre„fois à Auguste? Et combien y en a-t-il qui n'ont évi„té la mort, que pource qu'on croyoit, veu leur in„firmité, qu'ils en estoient à la veille? (1) *Multorum „mortem distulit morbus, & saluti illis fuit videri pe„rire.* La crainte qu'on eut que le Cardinal du Prat „ne mourust d'une fausse retention d'urine, dont il „abusa ses Medecins, beuvant secretement celle qu'il „rendoit, le fit sortir de prison du regne de François I. „Et nous avons vu un Favori de Henry III. faire si „à propos le moribond, pour couler quelque fâcheux „temps sous Henry IV. qu'il a depuis vécu trente „ans sous le feu Roi en parfaite santé.„ J'ai quelque soupçon que les idées de la Mothe le Vayer se brouillerent. On ne parle point, ce me semble, d'aucun emprisonnement de nôtre Du Prat; mais on dit que (*g*) *le Cardinal de la Baluë se mit à boire son urine, afin que sur l'aparence d'une retention de cet excrement Louis onziéme le tirast de captivité.* Ce sont les paroles de la Mothe le Vayer; il cite la vie de Louis XI. composée par Pierre Matthieu: cette citation est juste (*h*). Et quoi qu'il se puisse faire que deux Ministres d'Etat emploient en divers tems la même ruse pour se garantir d'un mal, je ne croi pas que les deux histoires raportées par cet Auteur soient veritables: il est encore plus facile qu'il ait confondu le tems & les personnages. Bien d'autres l'ont fait, & le feront à l'avenir.

(*E*) *Ignoré la langue Latine au point que Jonston l'assûre.*] Cet Auteur a écrit un petit livre intitulé *Naturæ constantia*, où il pretend prouver que le monde ne va pas en empirant. Entre autres exemples de l'ignorance des siecles passez, il allegue nôtre Du Prat, qui crut que *molossus* signifioit un mulet, & qu'en Latin un mulet se nomme *muletus. Placet hic adjicere*, dit-il (*i*), *& exemplum* Du Prat *Episcopi & Cancellarii Galliæ; qui cum in literis ab Henrico VIII. Angliæ Rege ad Franciscum I. Galliarum Regem scriptis, ista verba,* Mitto tibi duodecim molossos, *offendisset, mulos per molossos intelligi existimavit; & post animadverso errore, molossos se pro* muletis *accepisse, duplicata inscitia subjunxit.* Notez que Jonston ne cite personne, quoi qu'ailleurs pour les moindres bagatelles, il soit fort exact à citer les livres d'où il les a prises. Il y a des gens qui attribuent à Theodore de Beze cette medisance: lisez ce qui suit. „ (*k*) Il „sera peut-estre de l'ignorance du Cardinal de *Bira„gue*, comme de celle du Cardinal *du Prat*, lequel „fut accusé par Beze, de ce que le Roi François pre„mier, ayant receu de Henry huictiesme une douzaine „de dogues d'Angleterre, la lettre portant *duodecim „molossos*, il lui demanda un des Mulets qu'il avoit re„ceus de ce pays-là, & apprenant de la bouche du „Roy, que c'estoient des dogues, il s'excusa disant, „qu'il pensoit avoir entendu lire *duodecim muletos:* „Mais aprés tout Monsieur (2) *Aubery*, tres-fidel, & „diligent Historien des Cardinaux, justifie fort bien „par les tesmoignages de *Feron*, qui le qualifie tres„docte & fameux Jurisconsulte, de *Sadolet* qui le choi„sit pour censeur de ses œuvres Latines, & *d'Auton* „qui le loue d'avoir harangué tres-eloquemment en „Latin devant l'Empereur Maximilian, que cette igno„rance presupposée par Beze, n'estoit qu'une pure „calomnie.„

Je ne sçai point si Theodore de Beze parle de cela dans quelcun de ses ouvrages; mais je sçai qu'on trouve ce conte assez au long dans (*l*) un livre de Henri Estienne.

(*F*) *Qu'il aimoit beaucoup la chair d'ânon.*] En cela il ressembloit à Mecene, qui fut le premier qui mit en vogue cette viande-là. (*m*) *Pullos earum* (asinarum) *epulari primus Mæcenas instituit, multum eo tempore prælatos onagris: post eum interiit auctoritas saporis.* Aprés la mort de ce Favori on se degoûta de la chair d'ânon; elle retourna à son ancien prix. Meibomius observe que l'on vit le même flux & reflux au tems d'Antoine du Prat. (*n*) *Simile quid de* Antonio Pratense, *Galliæ Cancellario refert Johannes Bruyerinus lib.* XXIII. *de re cibaria cap.* XX. Ætate nostra, *inquit*, Antonius Pratensis, Galliæ Cancellarius, imitator exstitit Mæcenatis in eo genere escæ (*carnis nempe asininæ*) quam avidissimus; verum & cum ipso gratia quoque illius carnis sepulta est (*o*). L'ouvrage de Meibomius étant assez rare, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais, que je ne me borne point à avertir mon lecteur que l'on y voit divers exemples de la servitude du goût. Plusieurs seront bien aises de lire ici les faits mêmes, qui temoignent que la flaterie fait renoncer l'homme au temperament de son palais, & qu'un Favori est capable non seulement de mettre à la mode les habillemens qui lui plaisent, mais aussi les viandes qu'il trouve bonnes. (*p*) *Potuit vero* (Mæcenas) *& gula tantum aut peculiaris sibi appetitus gratia cibo isto vesci cœpisse familiarius: quem deinde ob ipsius auctoritatem alii, quasi assentatione quadam, cariorem & in pretio habuere, donec ab obitu Mæcenatis rursum vilesceret, quod usu venire in ejusmodi rebus fere solet. Sic* acipenserem *Plinius refert lib.* IX. *cap.* XVII. *nullo in honore fuisse suo, id est, Trajani tempore:*

(*a*) *Id. ib. pag.* 241. 243.

(*b*) *L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, mois d'Août 1684. art. 8. p. 629. marque l'an 1534. se reglant sur la 1. édition de Hollande du François I. de Varillas. L'épitaphe de ce Chancelier raportée par Frizon pag. 574. & 575. du* Gallia purpurata *aprend qu'il mourut le 9. de Juillet 1535. agé de 72. ans.*

(*c*) *Jeremie de Pours, Divine Melodie du Saint Psalmiste liv. 5. pag.* 1090.

(*d*) *Il cite* Dom. p. 3. fol. 171.

(*e*) *Joannes Manlius in locorum communium Collectaneis ex lectionibus Philippi Melanchthonis excerptis pag. 375. edit. Francof. 1568. Ce livre pourroit en quelque façon être intitulé* Melanchthoniana.

(*f*) *La Mothe le Vayer, Discours de la santé & de la maladie au tome 8. de ses Oeuvres pag.* 185. 186.

(1) *Sen. epist.* 79.

(*g*) *La Mothe le Vayer lettre 42. au 10. tome de ses œuvres pag.* 339.

(*h*) *Voici les paroles de Pierre Matthieu l. 10. n. 3. p. m. 524.* Il urinoit & beuvoit si secretement son urine que l'on creut que telle retention le feroit mourir. Le Roi le fait visiter, les medecins disent que sa vie est desesperée &c.

(*i*) *Jo. Jonstonus de Naturæ constantia p. 73. edit. Amstel.* 1632.

(*k*) *Naudé Dialogue de Mascurat p. 426. Voiez aussi le Pere Garasse à la page 641. de la doctrine curieuse.*

(2) *Tom. 3. pag.* 355.

(*l*) *Au chapitre 29. de l'apologie d'Herodote p. m.* 334.

(*m*) *Plinius lib. 8. cap.* 43.

(*n*) *Joh. Henricus Meibomius in vita Mæcenatis cap. 26. pag.* 165.

(*o*) *J'ai verifié cette citation de Bruyerinus: elle est exacte, si ce n'est qu'au lieu de lib.* XXIII. *il faloit dire lib.* XIII.

(*p*) *Idem pag.* 165. 166.

Il fut grand persecuteur des Reformez : quelques-uns d'eux disent qu'en *(G)* punition de cela il mourut desesperé. Un fameux historiographe * supose que les remors de la conscience le tourmenterent cruellement à cause qu'il se souvenoit d'avoir introduit des innovations qui fouloient le peuple. Je donne † l'épitaphe que Theodore de Beze lui fit.

* *Mezeray, abr. Chronol. to. 4. p. m. 584. ad ann. 1535.*

† Antonio Pratensi, Cancellario Galliarum, inter obesos obesissimo. Amplissimus vir hic jacet. *Beza Poemat. pag. 94. edit. tertia.*

PRETEXTAT (PAPYRE) en Latin *Papyrius Prætextatus*, se rendit celebre à Rome dès son enfance, par la force de taire un secret que sa mere vouloit sçavoir. Il est parlé de cela dans le suplément de Moreri; mais on y a ôté tout le sel du conte. C'est ce qui m'oblige à narrer la chose *(A)* plus fidelement. J'indiquerai même la source un peu mieux que l'on n'a fait : cela est ici de *(B)* quelque importance.

☞ PRI-

pore : quem tamen Serenus Sammonicus apud Macrobium Saturn. lib. III. *cap.* XVI. *docet, tum apud antiquos fuisse in pretio, tum post Plinium suo ævo gratiam ejus ad epulas quasi postliminio rediisse. Sic Horatius* rhombum & ciconiam *nullo in cibis usu fuisse scribit, antequam id docuisset vir prætorius, sive is fuerit, dubitantibus Acrone & Porphyrione, Asellius, sive Rufus, aut Sempronius. Et addit,* mergos, *vile alias cibi genus, si quis assos dixerit futuros suaves, juventutem Romanam pravi docilem id facile credituram. Versus sunt Serm. lib.* II. *Sat.* II.

Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido,
Donec vos auctor docuit prætorius. Ergo
Si quis nunc mergos suaveis edixerit assos,
Parebit pravi docilis Romana juventus.

Nec dissimile quid contigit superiori seculo Romæ. De Hadriano VI. *enim Pontif Max. narrat Paulus Jovius (a)* &c.

(G) *Qu'en punition de cela il mourut desesperé.*] Henri Etienne aiant parlé d'un Lieutenant criminel qui étoit mort *alienė de son sens, apres avoir par plusieurs jours renié & blasphemé Dieu* ajoûte : „ *(b)* Le chan„celier & legat du Prat n'eut pas meilleur marché, „nonobstant son brave hostel-dieu (duquel le roy „François premier de ce nom disoit qu'il n'estoit pas „assez grand pour loger tous les povres que ledit du „Prat avoit faits) car il mourut en sa maison de Nan„touillet ayant l'estomach rongé & percé de vers, „non sans maugreer & despiter Dieu d'une extreme „impatience, occasionnee tant par la douleur qu'il „sentoit, qu'aussi (comme quelques-uns racontent) „d'un grand despit qu'il avoit de ce qu'il voyoit qu'on „seelloit desia tous ses coffres, tellement qu'il vint „jusqu'à dire, Voila que c'est d'avoir servi le Roy & „de corps & d'ame. Or ce du Prat avoit esté le pre„mier qui avoit deferé au parlement la cognoissance „des heresies, d'autant qu'il disoit qu'il y ha du blas„pheme meslé parmi. Ce fut luy aussi qui donna „les premieres commissions pour faire mourir ceux „qui contredisoyent à la religion Rommaine, estant „ennuyé des longues procedures tenues au proces de „Berquin.„

(a) Meibomius raporte ici ce que j'ai cité dans la remarque L. de l'article d'Hadrien VI.

(b) Henri Etienne, apologie d'Herodote chap. 26. p. m. 310.

(A) *A narrer la chose plus fidelement.*] Le Senat n'aiant pu conclure une grande affaire qui avoit été agitée, la renvoia au lendemain, & recommanda le silence jusques à ce que l'arrêt eût été formé. Le jeune Papyrius qui avoit suivi son pere au Senat selon l'usage du tems, fut questionné par sa mere sur ce qui s'etoit passé dans la compagnie: il repondit qu'on avoit recommandé de n'en parler pas, & qu'ainsi il ne lui étoit pas permis d'ouvrir la bouche. La curiosité de la Dame devint plus impetueuse par cette reponse. Le jeune garçon se trouva plus importuné qu'auparavant, & il fut contraint de recourir à un mensonge, pour se delivrer de cette persecution, sans desobeir au Senat. Il dit à sa mere qu'on avoit deliberé sur la question, s'il seroit plus important à la Republique de donner deux femmes à un mari, que de donner deux maris à une femme. La Dame consternée par ce discours, sort brusquement pour donner l'allarme aux autres femmes; desorte que le lendemain on en vit une grosse troupe à la porte du Senat, qui suplioient la larme à l'œil, que l'on ordonnât plutôt le mariage d'une femme avec deux hommes, que le mariage d'un homme avec deux femmes. Les Senateurs ne comprenoient rien au tumulte de ces femmes atroupées; mais le jeune Papyrius les tira de peine, en leur racontant de quelle maniere il lui avoit falu éluder la curiosité de sa mere. Il fut admiré de la compagnie, & l'on ordonna qu'à l'avenir il seroit le seul enfant qui assisteroit au Senat. Voilà l'origine *(c)* du surnom de *Prætextatus*. Nous sommes redevables de ce recit à Aulugelle, dont je ne raporte que ces paroles : *(d) Secretum rei & silentium deberi puer affirmans animum ejus ad inquirendum everberat. Quærit igitur compressius violentiusque. Tum puer, matre urgente, lepidi atque festivi mendacii consilium capit. Actum in senatu dixit, utrum videretur utilius magisque è republica esse, unusne ut duas uxores haberet, an ut una apud duos nupta esset. Hoc illa ut audivit, animo compavescit : domo trepidans egreditur : ad ceteras matronas defert quod audierat. Perveniunt ad senatum postera die matrumfamilias caterva, lacrymantes atque obsecrantes orant una potius ut duobus nupta fieret, quàm ut uni duæ. Senatores ingredientes in curiam, quæ illa mulierum intemperies & quid sibi postulatio istæc vellet, mirabantur. Puer Papirius in medium curiæ progressus, quid mater audire institisset, quid ipse matri dixisset, rem, sicuti fuerat, denarrat. Senatus fidem atque ingenium pueri deosculatus consultum facit, ut posthac pueri cum patribus in curiam ne introëant, nisi ille unus Papirius.* Macrobe a copié cela presque mot à mot; mais il y a joint une circonstance qui n'est point dans Aulugelle; il dit que les Senateurs *(e)* regarderent comme un prodige de mauvais augure qui les étonna, la hardiesse devergondée de ces femmes.

(c) Ei puero postea cognomentum honoris gratia inditum prætextatus, ob loquendi tacendique in ætate prætextata prudentiam. *Aulus Gellius lib. 1. cap. 23.*

(d) Id. ib.

(e) Ut non parvæ rei prodigium illam verecundi sexus impudicam insaniam pavescebant. *Macrob. Saturn. lib. 1. c. 6. p. m. 211.*

Le continuateur de Moreri s'est trompé ici deux fois. I. Il supose *(f)* que Papyrius dit à sa mere que le Senat avoit ordonné qu'un homme se marieroit à deux femmes. Il faloit dire qu'il lui fit acroire qu'on avoit examiné, si cela seroit plus avantageux à la Republique, que d'ordonner qu'une femme epousât deux hommes. II. Il supose que ces Dames demanderent *au Senat que les femmes eussent le même avantage, que celui qu'on avoit accordé le jour precedent aux hommes, & qu'il fût permis à chacune d'elles d'avoir deux maris.* C'est affadir le conte; il n'y reste plus aucun agrément : c'est même aveugler ces Dames sur leurs interêts; car que pouvoient-elles gagner par les fins de leur requête? N'est-il pas visible que tout bien compté, leur condition eût été plutôt empirée qu'ameliorée, si chaque homme eût eu deux femmes, & chaque femme deux maris? Le mieux qu'elles pouvoient esperer étoit de se retrouver aux mêmes termes; car si chacune eût pu dire *j'ai deux maris*, elle eût pu aussi dire *je les partage avec une autre.* Deux moitiez sont-elles plus qu'un entier? Je sçai bien qu'on peut imaginer divers cas où ce leur seroit un avantage; mais par d'autres endroits, & en divers autres cas qu'il est facile d'imaginer, le desavantage balanceroit l'avantage, & peut-être même qu'il le surpasseroit.

(f) Sous le mot Papyrius.

(B) *Il est ici de quelque importance* d'indiquer la source.] La seule autorité d'Aulugelle ne m'empêcheroit pas de m'imaginer que c'est un conte fait à plaisir; mais je n'ose me persuader cela, quand je considere que c'est une chose que le grave Caton le Censeur a debitée dans une harangue. Afin donc que les lecteurs soient mieux en état de bien juger de ce fait, il ne se faut pas contenter *(g)* de leur aprendre que Macrobe le raconte; tout collecteur de bons mots & d'historiettes comme lui est fort sujet à caution. Les bons mots & les bons contes sont très-souvent des choses forgées dans le coin d'un cabinet. Ceux qui les inventent ne voulant point perdre leur peine, les font courir dans le monde; & pour s'en mieux divertir, & les faire mieux passer, ils les attachent à certains lieux, & à certaines personnes, avec toutes les circonstances les plus capables d'en persuader la verité. Quand ces inventions divertissent, & offrent une matiere de medisance, elles s'impriment dans la memoire facilement, & passent de bouche en bouche. Il s'en fait des recueils que l'on imprime souvent; mais les conoisseurs se contentent d'en louër l'esprit & le sel, s'ils y en trouvent; ils ne prenent point cela pour des faits certains. Voilà ce qu'on doit juger de plusieurs contes, & de plusieurs pointes qui se lisent dans Macrobe. C'est donc un temoin peu valable, à l'égard de cette émotion des Dames Romaines. Aulugelle qu'il a copié merite d'avoir plus de credit : il n'est pas si éloigné du tems où la chose seroit arrivée; mais tous ceux qui se contentent de le citer en cette rencontre, manquent de discernement. C'est Caton qu'il faut citer; car c'est de Caton qu'il a tiré cette histoire; il n'allegue point les propres paroles de ce Censeur; il n'avoit pas alors sous sa main l'original, mais il en raporte le sens. *Historia*, dit-il *(h)*, *de Papirio Prætextato dicta scriptaque est à M. Catone in* ora-

(g) Dans le suplément de Moreri on ne cite que Macrobe.

(h) Aulus Gellius, ubi supra.

☞ PRICE (JEAN) en Latin *Priceus*, a fleuri au XVII. siecle. † *Il estoit Anglois de nation, d'une literature vaste, & d'un grand jugement. Aprés avoir long-tems voiagé, il se retira à Florence, où il se fit Catholique. . . . . Il a mourut à Rome l'an 1676.* Il avoit donné au public (A) plusieurs ouvrages très-doctes, & χ il *a laissé un Commentaire sur les Epîtres de Pline le Jeune, qui sera bien tost imprimé.* De fort (B) sçavans hommes lui ont donné des éloges. Il fit un assez long sejour à Paris, & y publia même des livres, mais il * en sortit l'an 1646. & s'en retourna en Angleterre. Mr. Sarrau assûre ‡ qu'il n'avoit pas tort de se retirer fort en colere contre la France, & que c'étoit un homme ‡ que la constance dans l'adversité, & le sçavoir rendoient digne d'admiration.

† *Colomiés, bibl. choisie pag. 142. édit. d'Amsterdam 1699.*

a *Id. ib. pag. 143.*

χ *Id. ib.*

* *Sarrav. epist. 169. pag. 173.*

‡ Ille in Angliam heri repatriavit erga Galliam nostram pessime, nec immerito, animatus. *Id. ibid.*

‡ *Idem epist. 157. pag. 162.*

☞ PRIDEAUX (JEAN) Evêque de Winchester, & fort grand Theologien, nâquit l'an 1578. à Staford village du Comté de Devonshire en Angleterre. Il entra l'an 1596. dans le college d'Exon à Oxford, & fit en très-peu de tems beaucoup de progrés. La force de son temperament lui permit de s'apliquer à l'étude autant qu'il voulut, & celle de sa memoire lui fit recueillir promptement & amplement le fruit de sa diligence. Il se distingua par l'adresse, & par la subtilité de disputer, & il fut associé aux membres de ce college d'Exon l'an 1602. Il en obtint le rectorat après la mort du Docteur Holland, & fut promu au Doctorat en Theo-

(a) *Voiez Balzac, Oeuvres diverses, au discours de la conversation des Romains pag. m. 49. J'ai raporté ses paroles ci-dessus pag. 2491. lettre e.*

oratione, qua usus est ad milites contra Galbam, cum multa quidem venustate atque luce atque mundisia verborum. Ea Catonis verba huic prorsus commentario indidissem, si libri copia fuisset id temporis, quum hac dictavi. Quòd si non virtutes dignitatesque verborum, sed rem ipsam scire quaris, fermè ad hunc modum est. Il y a quelque aparence que cette avanture est vraie, puis qu'un homme de ce poids, le grave Caton, c'est tout dire, la debita dans une harangue qui fut publiée. Je sçai bien que ce Censeur railloit quelquefois (a); mais ce n'étoit point le lieu ni le tems où une personne comme lui auroit voulu plaisanter. On m'objectera peut-être que Tite Live, qui n'oublie pas une autre mutinerie des Dames Romaines, ne dit rien de celle-ci; mais il est facile de repondre à cette objection, qu'il en a parlé peut-être dans les livres de son histoire qui sont perdus. Disons en passant que cette autre mutinerie fut excitée contre la loi qui defendoit les ornemens. On parloit de la suprimer. Quelques Tribuns vouloient qu'elle subsistât; quelques autres en demandoient la cassation. Nôtre Caton qui étoit Consul cette année (b), harangua vigoureusement (c) pour le maintien de la loi, & contre la liberté que les femmes avoient prise de s'attrouper, & de faire mille vacarmes dans toutes les ruës. Neanmoins on cassa la loi: les Tribuns qui s'y oposoient furent obligez d'y condescendre, voiant leurs maisons assiegées par ces mutines. (d) *Capitolium turba hominum faventium adversantiumque legi complebatur. Matronæ, nulla nec auctoritate, nec verecundia, nec imperio virorum, contineri limine poterant: omnes vias urbis, aditusque in forum obsidebant: viros descendentes ad forum orantes, ut florente republica, crescente indies privata omnium fortuna, matronis quoque pristinum ornatum reddi paterentur. Augebatur hæc frequentia mulierum indies; nam etiam ex oppidis conciliabulisque convenerant. Jam & consules prætoresque, & alios magistratus adire & rogare audebant. Cæterum minime exorabilem alterum utique consulem M. Porcium Catonem habebant; qui pro lege, quæ abrogabatur, ita disseruit. . . . . . (e) Hæc quum contra legem proque lege dicta essent, aliquanto major frequentia mulierum postero die sese in publicum effudit, unoque agmine omnes tribunorum (f) januas obsederunt, qui collegarum rogationi intercedebant: nec ante abstiterunt, quam remissa intercessio ab tribunis esset. Nulla deinde dubitatio fuit, quin omnes tribus legem abrogarent, anno vigesimo post abrogata est, quam lata.*

(b) *C'étoit l'an de Rome 558.*

(c) *Voiez sa harangue dans le 34. livre de Tite Live au commencement.*

(d) *Titus Livius lib. 34. init. p. m. 621.*

(e) *Id. ib. pag. 625.*

(f) *C'est-à-dire de Marcus & de Publius Brutus Tribuns du peuple qui s'oposoient à la proposition que leurs collegues vouloient faire d'abroger la loi Oppia.*

OBSERVATION sur la maniere de citer.

Disons en passant qu'il se commet tant de fautes dans la maniere de citer, qu'il seroit bon que l'on en donnât des regles. Les plus petites choses peuvent être reduites en art: si celle-là y étoit reduite, elle remedieroit à quelques abus. Je voudrois qu'en donnant ces regles, on marquât jusqu'où les Auteurs doivent porter la licence d'ajoûter du leur aux faits qu'ils raportent. Nous avons vu que Macrobe amplifie un peu la narration d'Aulugelle. Un Jesuite Espagnol l'a beaucoup plus étendue: il affirme que ce jour-là les Senateurs revinrent plus tard de l'assemblée, & que ce fut la raison pourquoi la mere de Papyrius lui demanda quelle affaire les avoit tant occupez. (g) *Como el negocio era pesado, y los votos no se concertavan, salieron aquel dia los Senadores algo mas tarde de su consejo de lo que solian; lo qual fue ocasion para que la madre del Papyrio le preguntasse, porque causa se havian detenido tanto en el Senado.* Il supose que cet enfant fit reponse que l'affaire que l'on avoit agitée, devoit demeurer sous le sceau d'un grand secret, jusques à ce qu'elle eût été terminée un autre jour. Ces cir-

(g) *Juan de Torres, primera parte de la Philosophia moral de principes, lib. 1. pag. 59. edit. de Barcelonne 1598.*

constances ne sont pas dans Aulugelle, ni dans Macrobe; je croi pourtant que s'il y a quelque faute à les avancer, elle est petite, & je trouve l'Auteur Espagnol plus inexcusable, d'avoir cite non seulement ces deux Ecrivains anciens, mais aussi Alexander ab Alexandro, Volaterran, & Charles Etienne.

(A) *Donné au public plusieurs ouvrages très-doctes.*] Il fit imprimer à Paris en 1635. l'apologie d'Apulée avec des notes in 4. & en 1646. *Annotationes in Evangelium Matthæi, in 4.* & *annotationes ad Epistolam Jacobi, in 8.* & en 1647. *Acta Apostolorum ex scriptura, Patribus, Græcisque ac Latinis scriptoribus illustrata, in 8.* Ses notes *in Psalmos & in plerosque alios libros Novi Testamenti*, furent imprimées à Londres l'an 1660. in folio. Son commentaire sur la metamorphose d'Apulée fut imprimé à Tergou l'an 1650. in 8. „(h) Il „se proposoit de faire r'imprimer l'Apologie d'Apulée, „avec une augmentation de Notes considérable, de „donner Aulu Gelle sur lequel il avoit fort travaillé, „Avienus *de oris maritimis*, & des Corrections sur „Hésychius, dont il avoit donné l'Indice à la fin de la „Metamorphose d'Apulée; j'entens l'Indice des Autheurs alleguez par Hésychius. Mais ses yeux estant „devenus fort foibles, il dit en quelque endroit de ses „Notes, qu'il ne croit pas voir l'accomplissement de „ses desseins.„ Les notes de cet écrivain sur l'âne d'or, ou sur la metamorphose d'Apulée sont si amples qu'au lieu que le texte ne contient que 262. pages, elles en remplissent 734. & sont d'une impression plus menuë que celle du texte. L'Auteur declare (i) qu'il s'est proposé d'y mettre des choses qui fussent justes & nouvelles, ce qui n'étoit point facile, vu qu'il travailloit après tant d'autres commentateurs. Il ajoûte qu'il y marque ce qu'Apulée avoit emprunté de Tacite, de Suetone, de Saluste, de Virgile principalement, & des autres écrivains, & ce qu'Ammien Marcellin, Sidonius, saint Jerome, & saint Augustin avoient pris de lui; que sur tout il a tâché de donner le texte le plus conforme qu'il a pu à l'original, & qu'en près de 300. endroits il a essaié de retablir la vraie leçon par les seules assistances de son genie; il nous aprend qu'il ne s'est servi que d'un manuscrit. C'étoit le même qu'il avoit donné à l'Archevêque de Cantorberi, & que ce Prelat avoit donné à la Bibliotheque d'Oxford. Il avoit eu l'édition de Colvius notée de la main de Casaubon, & l'édition de Vicence de l'an 1488. Il la croit la plus ancienne de toutes après celle de Rome de l'an 1472. & il l'a suivie plusieurs fois preferablement aux éditions posterieures. Voilà deux anciennes éditions d'Apulée que Mr. Fabricius (k) ne marque pas; la plus ancienne qu'il indique est celle de Venise 1493.

(h) *Colomiés, bibl. choisie pag. 142. édit. d'Amst. 1699.*

(i) Dedimus operam ut & apposita & nova afferremus: rem post tot alios haud adeo in proclivi sitam. *Jo. Priceus in præfat.*

(k) *Joh. Albertus Fabricius in biblioth. Latina pag. 137.*

(B) *De fort sçavans hommes lui ont donné des éloges.*] „(l) Priceus est loué par Mr. Sarrau dans ses „Lettres, par Usserius sur les Epitres de S. Ignace, „par M. Heinsius dans une Epitre à Charles Dati, par „Selden plus d'une fois, au second Livre *de Synedriis* „*Ebræorum*, par Vossius dans son Harmonie Evange„lique, par M. Morus dans ses Notes sur le N. T. par „M. Redi dans son Traité de la Génération des Insec„tes, mais sur tout par Axénius sur Phédre.„ Notez que Mr. Sarrau remarque que Priceus se plaignoit de ce que Saumaise l'avoit traité avec mepris. Pour l'apaiser Mr. Sarrau lui donna un exemplaire d'un ouvrage de Saumaise, (m) *Unicum quod supererat* (exemplar) *donavi doctissimo viro tuique studiosissimo Jo. Priceo, ut eum placarem aliquo modo conquerentem, quod in Miscellis Defensionibus contemptim a te esset habitus.*

(l) *Colomiés ubi supra pag. 143. & 144.*

(m) *Sarravius epist. 144. pag. 150.*

Theologie. Il devint Professeur roial en la même Faculté après qu'Abbot eût été nommé Evêque de Salisberi. La prudence, & les manieres polies avec quoi il s'aquitoit des fonctions du rectorat attirerent dans le college d'Exon un très-grand nombre d'étudians, & il avança si bien leurs progrés par ses sages remontrances, & par le bon choix des maîtres qu'il preposoit à leur conduite, que plusieurs d'entr'eux devinrent capables de servir l'Eglise, & l'état, & en furent l'ornement. Il exerça cet emploi trente deux années ou environ. Il ne fut pas moins exact à remplir tous ses devoirs dans l'autre charge dont il étoit revetu, je veux dire dans la profession en Theologie. Il s'y rendit très-illustre par son sçavoir, & par sa fidelité inviolable envers le Roi, & envers l'Eglise Anglicane. Il exerça cette profession un peu plus de 27. ans. Il fut cinq fois Vice-Chancellier de l'Université d'Oxford, & il devint Evêque de Winchester l'an 1641. Il mourut le 29. de Juillet 1650. à l'âge de 72. ans *. Le public a (*A*) vu plusieurs de ses livres. Il n'est pas necessaire d'avertir qu'il ne le faut pas confondre avec un (*B*) autre PRIDEAUX qui a donné une 2. édition du *Marmora Arundelliana*.

☞ PRIEZAC (DANIEL DE) † *Conseiller d'Estat ordinaire, né au Chateau de Priezac en Limosin*, fut choisi l'an 1639. ‡ *pour remplir la seule place qui restoit du nombre de quarante* dans l'Academie Françoise. Il est auteur de plusieurs (*Z*) livres, & il mourut l'an 1662.

PRYNN (GUILLAUME) Jurisconsulte Anglois, fit extrêmement parler de lui durant les guerres de Charles I. & du Parlement. Il entroit dans son caractere beaucoup d'inconstance, & beaucoup d'impetuosité. Il se declara d'une maniere si violente contre les Episcopaux, que ses procedures passerent pour criminelles, & l'exposerent à une peine ignominieuse; car la sentence de ses Juges porta qu'on (*A*) lui couperoit les oreilles. Cela fut executé, & lui servit de beau-

* *Tiré du Theatre de Paul Freher pag. 550. Il cite* l'historia & Antiquitates Universitatis Oxoniensis *d'Antoine Wood.*

† *Pellisson, hist. de l'Academie Françoise p. m. 354.*

‡ *Ibid. pag. 229.*

(*A*) *Le public a vu plusieurs de ses livres.*] Il fit une apologie pour Casaubon *contra Andream Eudæmon-Johannem* qui fut imprimée à Oxford *in* 8. l'an 1614. Ses *hypomnemata Logica, Rhetorica, Physica, tyrocinium ad syllogismum legitimum contexendum &c. Heptades Logicæ &c.* ont vu le jour dans la même ville, comme aussi *lectiones decem in totidem Religionis capita: lectiones 22. Orationes 13. conciones 6. & oratio ad Jacobum Regem: orationes 9. inaugurales in promotione Doctorum: Fasciculus controversiarum Theologicarum: Theologiæ Scholasticæ Syntagma, & Conciliorum Synopsis: Manuductio ad Theologiam Polemicam: Isagoge ad omnigenæ historiæ lectionem*, & plusieurs autres. Je ne dis rien de ce qu'il fit imprimer en sa langue maternelle.

(*B*) *Un autre* PRIDEAUX *qui a donné une 2. édition du* Marmora Arundelliana.] Il se qualifie *ædis Christi alumnus*. Son nom de baptême est *Humphridus*. Il a fait paroître une grande érudition dans le livre qu'il publia à Oxford l'an 1676. *in folio* sous le titre de *Marmora Oxoniensia ex Arundellianis, Seldenianis aliisque conflata*. Il a inseré dans cet ouvrage celui que Selden avoit publié à Londres l'an 1628. & qui sous le titre de *Marmora Arundelliana* contenoit l'explication d'une partie des marbres que le Comte d'Arundel avoit fait venir du Levant. Il a inseré aussi les notes que Lydyat avoit faites sur quelques-uns de ces marbres; mais ce qu'il a mis de son cru est la partie la plus considerable du livre, car il a revu & commenté, *recensuit & perpetuo commentario explicavit*, non seulement les inscriptions des marbres du Comte d'Arundel; mais aussi celles de divers autres monumens de même nature qui ont été donnez à l'Academie d'Oxford. Il faut prendre garde que Selden n'avoit expliqué que les inscriptions de 29. marbres Grecs, & de dix marbres Latins. Il choisit celles-là qui lui parurent les principales entre un fort grand nombre d'autres; je dis un fort grand nombre, car les marbres Arundelliens montoient environ à 250. Ils furent portez à Londres l'an 1627. & on les rangea dans les jardins de l'hôtel d'Arundel. Le Comte de ce nom Thomas Howard s'étoit donné une infinité de soins, & avoit fait beaucoup de depenses pour les recouvrer, aiant envoié sur les lieux Guillaume Pettée qui étoit un très-savant personnage. (*a*) *Ea* (marmora) *illustrissimus Comes, dum in Italia degerat, (quæ ei altera patria erat,) ex antiquarum Asiæ, Græciæ, & Italiæ urbium ruinis, operâ Doctissimi viri Gulielmi Pettæi in hunc re usus, summis impensis conquisivit. Græcorum pleraque è Smyrna habuit, ea ibi* (1) *Gassendus (si fides ipsi hac in re habenda sit) narrat operâ Peireskii sui primo detecta erutaque fuisse, persolutis quinquaginta Aureis per Sampsonem quendam illius negotia Smyrnæ procurantem; sed cum inde convehenda essent, Turcarum fraude Sampsone in carcerem conjecto, ibi detenta erant, donec ea illustrissimus Arundelliæ Comes majori pretio per Pettæum redempta cum aliis, quæ per eundem procuratorem collegerat, Londinum in hortos Palatii Arundelliani, anno Dom. nostri 1627. curavit transferenda.* Henri Howard son petit-fils les donna à l'Academie d'Oxford; ce qui anima ceux qui possedoient de semblables monumens à les consacrer au même lieu. (*b*) *Quæcunque Vir immortalitate dignissimus Thomas Arundeliæ Comes, legatione quasi solenni eam ob rem institutâ, infinitis impensis, & repetito sæpius capitis periculo eruditissimi Viri Gulielmi Pettæi, cui procuratio ea demandabatur, Europâ Asiâque excussis, in Britannias nostras deduxerat, Nepos ejusdem tanto Avo non inficiandus, æternitati & Musis hic loci demum consecrabat: reliquisque quotquot fuere eruditæ antiquitatis Patronis autor extitit, ut ad tanti Auspicis morem, quæcunque apud se laterent ex temporum naufragio Tabulæ, ibidem appenderent.* Ne vous laissez pas tromper au premier mot de ce passage, il signifie que le petit-fils a donné à l'Academie d'Oxford tous les marbres que son aieul avoit fait porter à Londres; mais cela est faux, il n'en donna qu'un peu plus de la moitié, les autres s'étoient perdus miserablement depuis que l'hôtel d'Arundel eût été abandonné par ses maitres au tems de la guerre civile qui les contraignit de s'exiler. Mr. Prideaux nous aprend cela dans sa preface, & ainsi l'on peut rectifier par lui-même ce qu'il avoit mal narré. (*c*) *Arundelliana* (marmora) *plura quam centum & triginta numerantur; Hæc tamen vix ultra dimidiam partem eorum conficiunt, quæ insignissimus Arundelliæ Comes collegerat; cetera, cùm tempore nuperrimi belli civilis incendii in hortis Arundellianis Londini, pulsis inde dominis, diu neglecta jacuerint, aut furtim surrepta, aut servorum negligentiâ corrupta, aut à* (*d*) *Lapicidis ad reficiendas ædes adhibita in magnum rei literariæ damnum amittuntur.* Ceci montre que Mr. Vigneul Marville ne se fonde point sur un faux bruit lors qu'après avoir fait mention de ces marbres d'Arundel, il ajoûte, „ (*e*) Ce qui est déplorable, c'est que durant les „ troubles d'Angleterre, la plûpart de ces Marbres furent emploiez à réparer des portes & des cheminées. „ Cela doit bien encourager les curieux à faire de pareilles dépenses. „ Je me serois plus étendu sur ce qui concerne l'importance de ces marbres, si je ne me fusse souvenu qu'ils font un article dans le supplément de Moreri, & dans le Journal des Sçavans du 25. d'Avril 1678. Notez qu'Humfridus Prideaux est l'Auteur d'une traduction Latine du traité de Maimonides *de jure pauperis & peregrini apud Judæos*, imprimée avec ses notes à Oxford l'an 1679. *in* 4.

(*Z*) *Il est auteur de plusieurs livres.*] Je commenterai cela par ces paroles de Mr. Pellisson: „ (*f*) Ses „ ouvrages imprimez sont: *Les Observations contre le* „ *livre de Melrose, intitulé* Philippe le Prudent. *Vindiciæ Gallicæ. Trois volumes des Privileges de la Vierge. Disceptatio legitima, in controversia mota inter* „ *Apostolicæ Cameræ cognitorem, Actorem: & Eminentissimos Cardinales Barberinos, excellentissimumque urbis Romæ Præfectum; Defensores. Un volume in quarto de discours Politiques.* Il en compose (*g*) maintenant *un second.* „ Notez que le *vindiciæ Gallicæ* est une reponse au *Mars Gallicus* de Jansenius.

(*A*) *Qu'on lui couperoit les oreilles.*] Un Ministre de Bâle semble dire qu'on le condamna aussi à être exilé hors du vieux monde, & à être transporté dans quelque Ile de l'Amerique; mais il est plus raisonnable de croire qu'il a entendu qu'on le condamna à passer ses jours dans un cachot. Voici ses paroles: (*b*) *Author noster* Prynnus, Bastwicus *&* Burtonus, *trium Facultatum Doctores, quod contra istam tyrannidem hiscere ausi fuissent auribus mutilati, extra anni solisque*

(*a*) *Humphridus Prideaux præf. ad Marmora Oxoniensia.*

(1) *In vita Peireskii lib. 4. ad an. 1629.*

(*b*) *Id. epist. dedicator. huic.*

(*c*) *Id. in præfat.*

(*d*) *L'auteur deux pages après raconte qu'il n'y a qu'un marbre dont il n'ait lu l'inscription; c'est un marbre dont on n'a que la moitié, & où les lettres sont effacées, l'autre moitié fut emploiée par un maçon.* Alterâ à Lapicida quodam ad reficiendum focum in Palatio Arundelliano adhibitâ.

(*e*) *Vigneul Marville Mélanges to. 2. pag.* 301. 302. *édit. de Hollande. Notez qu'il ne devoit pas dire* aieul du Comte Marechal d'Arondel, *car c'est pretendre que la dignité de Marechal ne convenoit pas à l'aieul, mais seulement au petit-fils; ce qui est faux; & d'ailleurs il faloit ajoûter* d'Angleterre *après* Marechal, *& mettre cela après* Comte d'Arondel.

(*f*) *Pellisson hist. de l'Academie Franc. pag. 354.*

(*g*) *Mr. Pellisson écrivoit cela l'an 1652.*

(*h*) *Wolfgangus Meyerus S. Th. D. & Verbi divini in Ecclesia Basil. Minist. Senior, epistola dedicator. Fulcimenti Gladii.*

beaucoup lors que les choses furent portées à une rupture totale entre le Roi & le Parlement. Il fut regardé comme un Confesseur illustre de la bonne cause, qui portoit sur son corps les flêtrissûres glorieuses du pur Evangile. Il fut l'un des membres de la Chambre des Communes, & fit paroître beaucoup d'animosité contre le parti roial; neanmoins ou par inconstance, ou pour quelque mecontentement particulier, il se radoucit avec le tems, & merita qu'on l'emprisonnât. Il composa un petit livre dans (*B*) sa prison, où il representa fortement aux Parlementaires qu'ils ne devoient point faire le procés au Roi; & que l'armée qui oprimoit la liberté du Parlement, étoit dirigée par les conseils des Jesuites. Il avoit dejà fait un livre pour animer le Parlement à exterminer (C) par les loix penales tous les Sectaires qui formoient l'Independentisme. Si ce qu'on lui attribuë touchant l'auteur de (*D*) l'incendie de Londres est veritable, c'étoit un homme bien visionnaire. Il a composé une infinité de livres, (*E*) où il fait paroître beaucoup de lecture. Il * mourut le 24. d'Octobre 1669. à l'âge de 69. ans.

PRIO-

bisque viam expulsi sunt quo longa tabe perimerentur. Voici un passage de Mr. Baillet, qui nous aprendra le tems & le lieu où Guillaume Prynn eut les oreilles coupées. On y verra aussi quelques autres faits; c'est pour cela que je le raporte tout entier. „ (*a*) L'on „ trouve à la verité un ANTI-ARMINIANISME de „ Guill. Prin ou Prynne: mais ce titre attaque moins „ la personne des Dogmatisans, que la nature, & la „ qualité des Dogmes des Remontrans. Son Ouvra„ ge ne tend qu'à montrer la perpetuité du sentiment „ de la predestination absoluë, telle que la tiennent „ les contre-Remontrans. Il y a apparence que ce „ Mr. Prynne est le même que ce fameux Adversaire „ des Evêques d'Angleterre, & particulierement de „ l'infortuné Guill. Laud (*b*) Archevêque de Cantorbery. C'est le même qui eut les deux oreilles cou„ pées par la main du Bourreau, dans la cour du Pa„ lais de Westminster le 30. de Juin de l'an 1637. pour „ sa Tragedie du *violement du Sabbat, & de l'estat des* „ *Evêques*; & qui aiant esté condamné à cinq mille „ livres sterlin, avec un Medecin nommé Bastwick, „ & un Curé de Londres nommé Bourton, fut jetté „ dans une prison qui devoit estre perpetuelle. Mais „ les troubles du Royaume estant survenus, il fut mis „ en liberté (*c*) à la mort de Charles I. & même asso„ cié aux membres du Parlement. Il fit depuis un „ nombre prodigieux de livres, la plûpart en langue „ vulgaire, & fut fait Garde des Archives de la Tour „ de Londres. Il mourut il y a environ dix-huit ou „ dix-neuf ans. „

(*B*) *Un petit livre dans sa prison.*] On le trouve dans le Recueil de diverses pieces, qu'un Roialiste fit imprimer l'an 1649. & qui a pour titre *Sylloge variorum Tractatuum. Anglico quidem idiomate & ab Auctoribus Anglis conscriptorum, sed in linguam Latinam translatorum; quibus Caroli Magna Britan. Francia, & Hibernia Regis innocentia illustratur, & parricidium injustissimè & immanissime in illum perpetratum, à Pseudo-Parlamento & perduelle exercitu luce clarius declaratur. Accessit Responsum pernecessarium ad declamationem seu provocationem M. Joannis Cooke. Auctore I. V. A. R.* L'Ecrit de Guillaume Prynn est intitulé, *Breve Memento ad præsens Non-Parlamentarium conventiculum, tangens ipsorum præsentes intentiones & processus ad deponendum & supplicio afficiendum Carolum Stewardum legitimum suum Regem: per Gulielmum Prynnium, Armigerum, membrum Domus Communium, & captivum sub exercitus Tyrannide: qui, ut apparet, arma fert contra Domos Parlamenti, suos quondam Dominos: quarum membra nunc violenter capit & detinet captiva, durante ipsorum illegali licentia.* Celui qui le traduisit en Latin observe, que c'est l'ouvrage d'une personne très-peu (*d*) attachée au Roi.

(C) *A exterminer par les loix penales.*] Il dedia ce livre à la Chambre des Communes. J'en ai la version Latine imprimée l'an 1649. L'Auteur de cette version étoit un Ministre Suisse nommé Wolfgang Meyer. Voici le titre de l'ouvrage, *Gulhelmi Prynn Angli Armigeri Aula Lincolniensis, Fulcimentum Gladii Christianorum Regum, Principum & Magistratuum: Quo ipsorum Hæreticos, Idololatras, Schismaticos, Sectarum Authores, & Blasphemos, pro criminis gravitate puniendi authoritas, jus ac potestas testimoniis Veteris ac Novi Testamenti, edictis & praxi Christianorum Imperatorum, Regum, Statuum & Magistratuum: sanctionibus item & statutis Regni Angliæ: consensu denique optimorum tam veteris, quàm recentioris Ecclesiæ Doctorum, & Politicorum, contra hodiernos Ecclesiæ Anglicana turbatores, veterum Donatistarum, & Monasteriensium Anabaptistarum æmulos, solidissimè vindicatur.* Tout ce qui se peut dire en faveur du droit du glaive contre les erreurs, se trouve là; les raisons, les autoritez, l'usage, la decision des Docteurs, celle des confessions de foi. Le Pere de Sainte Marthe Benedictin François, s'est fort servi de ce livre pour justifier le droit de la supression de l'edit de Nantes. Voiez sa reponse aux plaintes des Protestans, ou l'extrait que Mr. Cousin (*e*) en donne. Dès l'an 1643. Prynn s'oposa avec beaucoup de vigueur aux Independans, qui s'imaginoient que l'abolition de l'Episcopat feroit inutile, ou même prejudiciable, si après cela l'on devoit être soumis au gouvernement synodal des Puritains. Voici ce que Vossius écrivit à Grotius au mois de Septembre 1643. (*f*) *Unum est in quo non satis conveniat illis, qui se Episcopis opponunt. Multi omnem regendæ Ecclesiæ potestatem penes presbyterale collegium esse volunt. Alii vero ajunt hoc jugum gravius Episcopali. Quare contendunt, singulis id committendum Ecclesiastis, ut secundum Dei verbum, populum doceant, & gubernent. Atque sic ab Episcopalibus & Presbyteralibus (sicuti vocant) distincti, independentes nuncupantur. Pennius (g), cujus magna adeo in Parlamento est authoritas, prioris esse sententiæ dicitur, sed multi hac parte ei adversantur, qui cætera convenire videntur. Estque plurimorum id judicium, utcunque infracta omni Regis potestate, & abolito Episcopatu, geminum agerent triumphum, eos inter sese mox commissum iri; quia multi non à Presbyterii potestate minus, quam Episcoporum abhorreant.* Voilà une marque du panchant des hommes vers les extremitez. Une partie des adversaires de l'Episcopat vouloit abolir les Classes, les Colloques, les Synodes Presbyteriens, & pretendoit que ce joug étoit plus insuportable que celui de la Hierarchie. Prynn s'oposa fortement à ces gens-là, & s'il en eût été cru, on les eût punis corporellement. Voiez son *Fulcimentum gladii.*

(*D*) *Touchant l'auteur de l'incendie de Londres.*] Si ce que je vais dire n'avoit pas été imprimé, je ne le raporterois point. „ (*h*) Cette pensée . . . . . . me „ fait souvenir de l'extravagance de Guillaume Prinn „ Anglois. . . . . . . Ce fou soutenoit à un Gentil„ homme de mes amis qui me l'a redit, que c'étoit „ le Pape Alexandre VII. qui avoit mis le feu à Lon„ dres en 1666. & qu'il étoit passé en Angleterre de„ guisé en Charbonnier. „

(*E*) *Une infinité de livres, où il fait paroître beaucoup de lecture.*] Voici ce qu'on trouve dans le Diarium du Sieur Witte: (*i*) GUIL. PRYNNE, Anglus, *Swainsmica-Somersetensis, Collegii Orielensis Oxonia Commensalis, Artium Baccalaureus. . . . . . . Libri quos varii admodum, Theologici nimirum, Historici, Politici & Polemici argumenti conscripsit ad 170. adversaria potius quam opera nuncupari merentur, adeoque* (*k*) *ipsum pene Tostatum æquasse videtur. . . . . Libros à se conscriptos moriens Hospitio Lincolniensi quod Londini est, legavit, qui voluminibus* XXXVII. *in fol. & 4. continentur.* Raportons quelques paroles de Schoockius, qui temoignent que l'on a donné à Prynn la loüange d'avoir lu beaucoup, & qui le feront conoitre pour un Puritain rigide, qui ne pouvoit pas même souffrir que l'on bût à la santé les uns des autres. (*l*) *Is est qui augusto elogio ab eodem* (D. Voetio) *condecoratur in adjbus.* de ebrietate, *& quidem secundum hanc formulam:* Diffusæ eruditionis Jurisconsultus Gul. Prynne, (*m*) cum generis nobilitate tum rara pietate conspicuus, in Tract. Anglico, adversus *Salutes* conscripto. *Liber hic Prynnii (de quo viro ante aliquot annos tam amplus rumor per Britanniam & Belgium fuit) si respondeat ejusdem Tractatui de Spectaculis, (nam hunc solum vidi) dixerim, diffusam eruditionem Authoris (licet hic ipse à D. Voetio ostentetur ut nobilis) respondere stupis dissolutis, atque servire confirmando dicto vulgato, quod eam solam vim fortem esse agnoscit, quæ fuerit unita. Fueritne vero Prynnius pius solus Deus novit, quam D. Voetius quando favet, nimis quam liberalis sit in titulo illo concedendo. Certe, hoc non possum cognoscere ex ejusdem libro de Spectaculis, nisi pariter Pharisæi pii fuerint agnoscendi, eo, quod cuminum & anethum decimarent.*

* *Witte in Diario Biographico.*

(*a*) *Baillet, au 1. tome des Anti. pag. 426.*

(*b*) *Voici un passage de Mr. Smith, in vita Camdeni pag. 56.* Illo (*Archiepiscopo Laudo*) in carcerem detruso, Gulielmus Prinnus, ob seditiosos libellos stigmate inustus, in D. Archiepiscopi scrinia, tum ut si quicquam, quod fictis criminibus objectis aliqualem induceret colorem, occurrisset, inde exceperet, tum ut quantum erat documentorum, quod Viro innocentissimo iisdem diluendis, cum pro Tribunali sistendus esset, de capite dicturus, usui esse potuerit, quoque auferret, animo malevolo involavit. *Voiez l'article* Camden, *remarque M.*

(*c*) *Il avoit été delivré de sa premiere prison auparavant, & associé à la Chambre des Communes.*

(*d*) Quam injustè, perfidè, perjurè, crudeliter hæc gesta sint in Unctum Domini, auctor hujus scripti quamquam omnium minime Regi obnoxius liberrimè & fidelissimè exponit.

(*e*) *Dans le Journal des Savans du 26. d'Avril 1688. Voiez aussi l'hist. des Ouvrages des Sav. mois de Mars 1688. pag. 384.*

(*f*) *Vossius, epist. 462. p. m 409. col. 1.*

(*g*) *C'est sans doute une faute d'impression: lisez* Prynnius. *Les lettres de Vossius sont toutes pleines de semblables fautes quant aux noms propres. Vous trouverez à la page 210. des lettres vagues* Thesstresatto, *pour* Mestrezatio. *C'etoit Mr Mestrezat Ministre de Paris.*

(*h*) *Le Grand, hist. du divorce de Henri VIII. Roi d'Anglet. pag. 82. de la suite de la 2. partie.*

(*i*) *Ad 24. Oct. 1669.*

(*k*) *Voilà un adeo qui n'indique pas une bonne conclusion, car les Oeuvres de Tostat ne ressemblent pas à des* Adversaria.

(*l*) *Martin. Schoockius, exercitat. variarum p. 302. edit. 1663. in 4.*

(*m*) *L'édition de ce dispute de ebrietate dont je me sers, (c'est celle de 1667. en 4 volume distinct. select. ar. pag. 503.) porte seulement.* Diffusæ lectionis Jurisconsult. Gul. Prynne in tractatu &c.

PRIOLO (Benjamin) en Latin *Priolus*, Auteur d'une histoire de France depuis la mort de Louïs XIII. jusques à l'année 1664. nâquit à Saint Jean d'Angeli le 1. de Janvier 1602. Il descendoit des (AΔ) *Priuli*, ou *Prioli*, maison illustre qui a donné quelques Doges à la Republique de Venise. Il n'étoit âgé que de 15. ans lors qu'il perdit son pere & sa mere, & cela sans doute augmenta les dificultez qu'il eut à combatre dans le cours de ses études, & qui ne ralentirent point l'ardente passion qu'il eut de devenir docte. Ce fut une avidité * si excessive, qu'il donnoit souvent à la lecture sans interruption les jours & les nuits. Il étudia premierement à Orthez, puis à Montauban, & ensuite à Leide. Il profita des leçons de Heinsius, & de Vossius dans cette derniere ville, & par une aplication de trois années il se remplit de la connoissance de tous les historiens, & de tous les poetes Grecs & Latins. L'envie de voir & de consulter Grotius fut cause qu'il fit un voiage à Paris, après quoi il s'en alla à Padouë attiré par la haute reputation de Cremonin, & de Licetus, sous lesquels il aprit à fond les sentimens d'Aristote, & ceux des autres Philosophes de l'antiquité. Il retourna en France, d'où il repassa en Italie pour s'y faire reconoître parent (BΔ) legitime de la maison Prioli. Il s'attacha au Duc de

* Tanta fuit in illo discendi intemperies, ut noctes diebus continuaret evolvendo quidquid voluminum edidit Romana aut Graia vetustas. *Joannes Rhodius de vita Benjamini Prioli pag.* 3.

(AΔ) *Il descendoit des* Priuli *ou* Prioli, *maison illustre qui a donné quelques Doges à la Republique de Venise.*] Antoine Prioli neveu de Laurent & de Jerôme Prioli freres, & successivement Doges de Venise, vint fort jeune en France sous le regne de Henri II. avec un Ambassadeur de la famille Lauredano son oncle maternel. Il devint amoureux de la fille d'un gentilhomme de Saintonge qui étoit à Paris pour un procés de consequence. Il l'epousa, & l'aiant menée à Venise ils furent tous deux si mal reçus de la Republique & de la parenté, qu'on ne songea qu'à faire casser leur mariage. On l'eût fait casser effectivement selon les loix, si l'Ambassadeur qui representoit en France le corps de la Republique n'eût pas signé le contrat de mariage, de quoi il fut censuré par un decret de l'an 1554. & l'on prononça qu'Antoine & sa posterite seroient exclus de toutes les charges du Senat. Ce mauvais succés le porta à quitter Venise, & s'étant assuré de ses effets, il revint en France, & fut s'établir dans la Province de sa femme à Saint Jean d'Angeli. Il sortit beaucoup d'enfans de son mariage, l'aîné desquels nommé Marc, fut pere de Julien, & celui-ci de Benjamin qui est le sujet de cet article. Julien se ruina par ses quatre mariages, & par les depenses qu'il fit à la guerre, étant premier officier du Regiment de la Force. Benjamin étoit sorti du quatrieme mariage. Il a marqué le nom de son pere au bas de la taille douce qu'il fit graver par le celebre Pitau, & qui fut mise au devant de son histoire de France, & qui se vend encore aujourd'hui chez lés Imagers. La souscription porte *Benjaminus Priolus Santo. Juliani F. Eques Venetus, Rerum Gallicarum Scriptor florentissimus.* Ceci fait voir les faussetez de Sorbiere à l'egard du pere de Benjamin Priolo.

Cette famille s'augmenta considerablement, & fut naturalisée sous Charles IX. comme une Noblesse étrangere, & embrassa entierement sous Henri IV. la religion reformée: elle a donné même plusieurs (a) Ministres de renom. Elle fut sollicitée par une lettre (b) du Doge Leonard Donato de retourner à Venise, & se soucia fort peu de le faire, se trouvant bien établie en France. Elle ne s'embarassa plus de Venise, mais on peut prouver qu'elle a toûjours pretendu en être venuë, on le peut, dis-je, prouver par un passage du livre des recherches de la Noblesse imprimé à Montauban en 1616. L'auteur qui étoit un gentilhomme Bearnois nommé Mr. de la Roque assure que les Prioleau (c'est ainsi (c) qu'il orthographie) de Saintonge & Païs Rochelois ne sont point sortis de Venise comme quelques-uns d'eux se sont titrez en grand nombre d'Actes sous le regne d'Henri III. mais que c'est une noblesse ancienne qui a eu volonté de descendre des Venitiens par la ressemblance de son nom avec celui de la famille des Nobles Prioli qui ont donné deux Princes. Ce passage quoi qu'il contienne une fausseté refute invinciblement le *Sorberiana.* La faussete dont je parle paroît manifestement par le succés qu'eurent les soins de Benjamin Priolo de prouver son extraction des Prioli de Venise. Le memoire genealogique qu'il presenta aiant été examiné, la Republique prononça pour l'expedition d'une patente qu'il reçut de Mr. Grimani, Ambassadeur en France l'an 1660. avec une chaine & une medaille d'or de trois cens pistoles. Le Senat par cette patente le reconoit pour Noble Chevalier Venitien. Les Armes de la Maison Prioli sont en blazon joignant au sceau, & autour, *Non data, non concessa, sed adnata, senatus decreto.* Le titre est aussi Latin, le reste en Italien. Mr. Priolo reçut en ce même tems une lettre de conjouissance de Laurent Prioli Provediteur de mer qui étoit alors chef de la famille.

Il est à remarquer que la Republique de Venise est le lieu du monde où les batards des Nobles soient plus rejettez & moins reconnus. Leurs peres mêmes les meconnoissent & les abandonnent, car ce n'est pas la coutume des Nobles Venitiens d'avoir des amours d'attache, ils s'adressent aux courtisanes, & ils s'associent pour en entretenir une. C'est une precaution qui les preserve de la jalousie. Mais si ce commerce produit quelque enfant, ils le renoncent tous, personne ne daigne se l'aproprier (d).

(BΔ) *Il repassa en Italie pour s'y faire reconoitre parent legitime de la maison Prioli.*] C'est ainsi que je paraphrase ces paroles Latines de Jean Rhodius, (e) *In Italiam reversus est, quærendis apud Venetos originis suæ primordiis.* On ajoûte que le Senat de Venise fit un accueil très-favorable à Benjamin Priolo, & le reçut Chevalier, mais sans l'admettre aux prerogatives de sa maison, les loix de la Republique ne le soufrant pas, à cause qu'il descendoit d'un Antoine Prioli qui avoit épousé hors de Venise une étrangere. (f) *Blandè acceptus à Senatu, factus eques, sed exclusus generis sui prærogativa, quoniam Antonius Priolus ejus avus paternus, qui Princeps fuit Reip. Venetorum, non potuit legitimum matrimonium extra urbem & cum extera contraxisse salvis patriæ legibus.* Cet auteur a tort de dire qu'Antoine Prioli fut Doge, & il devoit le nommer non pas aieul mais bisaieul de Benjamin. Il se trompe aussi à l'egard du tems, la patente du Senat qui reconut Benjamin pour être de la maison Prioli, n'a été expediée qu'en 1660. Quant à ce qu'il dit en finissant son éloge, que Mr. Priolo (g) s'etoit fait ecclesiastique depuis la mort de sa femme, c'est une très-grande fausseté.

Voici deux passages qui peuvent donner du poids aux choses que j'ai exposées dans la remarque precedente. Mr. Priolo parlant de la ville de Saint Jean d'Angeli fait cette petite digression; (h) *Ibi mea infantia vagiit, hic aerem primum hausi. Hac terra, mihi atavis Venetis, iisque illustribus, nescio quo casu, primum tacta. Si decora mea gentis a me intermissa sunt, forsan nepotibus instaurabuntur; & Sant Angelium olim me alumno gaudebit.* Vous voiez qu'il se glorifie publiquement de la noblesse de son extraction Venitienne. Il le fait aussi dans l'epitre dedicatoire de son ouvrage à la Republique de Venise, *O patria!* dit-il, *ò vasti pelagi dominatrix! agnosce tuum civem, vel solo nomine Prioli tibi dilectum.*

Au reste je suplie ici mes lecteurs de bien prendre garde à ce que je m'en vais dire. Il y a une diference très-notable entre les autres Dictionaires historiques & celui-ci. Je ne me contente pas, comme l'on fait dans ces Dictionaires-là, de marquer en gros la vie des gens, je ramasse autant que le peu de livres que j'ai me le peut permettre, les faits les plus singuliers, les plus personnels, les jugemens que l'on a portez de ceux dont je parle, & les fautes que l'on a commises sur leur sujet. J'examine, je discute, je prouve, je refute selon l'occasion. Mais quand je n'ai pas des preuves pour refuter une faussete, je suis contraint de la laisser sans refutation, & mon silence à cet egard-là n'est point un signe que je me rende garant des faits que j'allegue. C'est à ceux dont je raporte les paroles, & dont je cite les ouvrages à repondre de ce qu'ils ont avancé. Il me doit sufire de refuter les mensonges qui me sont conus, & d'être toûjours disposé à refuter ceux qu'on me fera conoitre, ou que mes propres recherches me decouvriront de jour en jour. C'est à quoi je suis très-constamment disposé, & l'on ne sçauroit me faire un plus grand plaisir que de me communiquer les preuves & les eclaircissemens necessaires, pour rectifier les erreurs (i) d'autrui inserées dans cet ouvrage sur la foi de leurs auteurs. On me trouvera toûjours prêt à faire agreablement

(a) *Un neveu de Benjamin a été Ministre de l'Eglise de Niort.*

(b) *Datée du 15. d'Avril 1608.*

(c) *Je sai de bonne part que quelques Ministres de ces quartiers-là écrivoient leur nom* Prioleau. *Mais il faut savoir que la prononciation étant la même dans la plupart de la France soit qu'on écrive* Priolo, *soit qu'on écrive* Prioleau, *& les François ne pouvant guere s'assujettir à l'exactitude, il n'est pas étrange que l'orthographe ait varié dans cette famille.*

(d) *Tiré d'un Memoire manuscrit.*

(e) *Johannes Rhodius de vita Benjamini Prioli pag.* 4.

(f) *Id. ib.*

(g) Ipse pater se sacris addixit, rerum humanarum & sæculi pertæsus, pervicacis, ingrati. *Id. ibid. pag.* 7.

(h) *Priolus de rebus Gallicis lib. 6. n. 38. p. m. 283.*

Avis au lecteur une fois pour toutes.

(i) *Ceci doit aussi s'entendre des erreurs qui peuvent venir de moi.*

de (C Δ) Rohan qui étoit alors au service des Venitiens, & il se mit si avant dans ses bonnes graces que ce Duc n'eut point de confident plus intime de tous ses secrets que lui pendant tout le reste de sa vie. Il l'envoia deux fois en Espagne pour des negociations importantes, & il lui laissa le soin ‡ de toutes sortes de details, pendant qu'il commandoit les troupes de France dans la Valteline, & au Païs des Grisons. Mr. Priolo se trouva dans tous les combats, & y paia de sa personne & à pied & à cheval. Incertain de sa destinée après la mort de ce Duc, il se retira à Geneve marié depuis trois mois à * Elizabeth Michaeli d'une très-noble famille. Il acheta une Terre à Saconnet proche de Geneve, & s'y reposa des fatigues, & des agitations de sa vie precedente. Le Duc de Longueville le tira de ce repos quand il fut nommé plenipotentiaire de France pour la paix de Munster, car aiant souhaité de l'y mener comme une personne dont l'esprit & les conseils lui seroient d'un grand usage, cela fit resoudre Mr. Priolo à (D Δ) quitter Geneve, & à s'établir à Paris. Il s'arrêta six mois à Lion, & y confera souvent sur la controverse avec le Cardinal François Barberin. L'effet de ces conferences fut que lui, sa femme, ses enfans, & ses domestiques abjurerent la religion Protestante, & communierent de la main de ce Cardinal à la même heure. Il ne goûta pas à Paris une longue tranquillité, car la guerre civile ne tarda gueres à commencer, & il s'engagea dans la faction des mecontens, & ce fut la ruïne de sa fortune †. Voilà ce que je tire d'un écrit Latin composé par Jean Rhodius, & imprimé à Padouë l'an 1662. Les particularitez qui suivent viennent d'ailleurs. Aveuglé du brillant de Monsieur le Prince dont il avoit pris le parti, il ne voulut point repondre aux bontez dont la Reine mere le combloit, ni prêter l'oreille aux grandes promesses du Cardinal Mazarin. De là sortit son malheur, il falut qu'il se retirât en Flandres, son bien fut confisqué, sa famille fut exilée. Etant rentré dans les bonnes graces de son Souverain, il ne songea plus qu'à vivre en homme privé, & dans la culture des lettres, & à s'apuier sur les debris de la tempête qu'il venoit d'essuier. Ce fut dans ce genre de vie, (A) & pour dissiper ses chagrins, qu'il composa avec une liberté fort éloignée de la (B) flaterie une histoire qui a été imprimée plusieurs fois, & dont

‡ In Rhætia & Telina valle, cùm Gallicis armis præesset Rohanius, Priolus omnia pro nutu versavit. Prœliis variis illic cum Germanis & Iberis certatum: ubique interfuit: pugnavit eques, & pedes. *Id. ibid. pag. 4.*

* Cùm ante trimestre uxorem duxisset Elizabetham Micheliam, illustri genere, scilicet atavis editam principibus Lucensis Reip. & Micheliis patriciis Venetis, unde Principes non pauci. *Id. ibid.*

† *Tiré de Rhodius ubi supra.*

blement ce que la justice & la verité demandent. Je puis parler là-dessus positivement: je me suis fondé, & j'ai des preuves d'experience & de sentiment. J'ai par exemple été très-aise d'avoir en main dequoi convaincre ou d'imposture, ou d'illusion l'auteur du Sorberiana au sujet du pere de Benjamin Priolo, &c. J'ai une autre observation à proposer. Un mensonge desavantageux à une famille honorable seroit meprisé s'il ne paroissoit que dans quelque piece fugitive qui passe comme un éclair, mais s'il se trouve inseré dans un gros volume, & principalement dans cette espece d'*in folio* que l'on nomme Dictionaires, il devient plus chagrinant. Car cette sorte d'ouvrages abregent si fort par leur ordre alphabetique les recherches des curieux, qu'on les veut avoir dans les petites bibliotheques aussi bien que dans les grandes, lors-même qu'ils ne sont pas bons. Il y a donc lieu de craindre que ce qu'ils contiennent ne se repande par tout, & ne dure à perpetuité. Mais il faut se souvenir pour le moins quant à mon ouvrage, que les temoins d'une chose ne se multiplient pas sous pretexte que je raporte simplement ce qu'un autre a dit. Si je le raportois sans citer personne je m'érigerois en nouveau temoin; mais citant comme je fais les propres termes des auteurs dont je mets le nom en marge, tout se reduit à l'autorité de ces gens-là. Une piece fugitive, un livret terminé en *ana*, un ramas de plusieurs recueils indigestes trouvez dans le cabinet de Sorbiere, & contenant des discours vagues de conversation, ne deviennent point un écrit de poids sous pretexte qu'on les cite dans un gros volume. Ils continuent d'être tout ce qu'ils étoient auparavant, & rien davantage. Et notez qu'il n'y a point de matiere sur quoi les discours de conversation soient plus trompeurs, que sur l'origine des familles. Car dès que quelcun s'éleve, l'envie de ses voisins d'un côté, ou leur flaterie de l'autre forge bientôt ou des fables desobligeantes, ou des fables obligeantes qui courent de bouche en bouche, mais avec cette diference que les mensonges satiriques se repandent plus, & sont plutôt crus que les mensonges flateurs.

(C Δ) *Il s'attacha au Duc de Rohan.*] L'expression de Jean Rhodius, (a) *incidit illic in infelicem Rohanii Ducem*, doit être rectifiée. Elle semble signifier que le hazard donna lieu aux premieres liaisons de ce Duc avec Mr. Priolo. La verité est que la famille de celui-ci avoit été attachée aux interêts de la maison de Rohan, & qu'il etoit filleul du Duc de Soubise frere du Duc de Rohan. Et notez qu'il n'entra point chez ce Duc en qualité de medecin, & qu'il n'y fut point ensuite sous la qualité (b) de secretaire comme on l'assûre dans le Sorberiana. J'ai apris qu'il n'eut jamais d'autre qualite dans ce poste-là que d'être le tout de ce Duc, & qu'il n'eut jamais d'autre connoissance de la medecine que celle qu'on peut aquerir par l'etude generale de la philosophie.

(a) *Job. Rhodius ubi supra pag. 4.*

(b) *Patin la lui donne. Voiez ci-dessous pag. 2509. lettre a.*

(D Δ) *Cela fit resoudre Mr. Priolo à quitter Geneve, & à s'établir à Paris.*] Tous ceux qui liront ceci avec attention y trouveront du desordre, & seront mal satisfaits d'un recit où il y a tant de vuide, & si peu de liaison. Ils s'en pourroient prendre à moi si je n'avois pas le soin de marquer la faute de Rhodius, & d'y aporter du remede. Cet auteur a fait voir ici qu'il est plus facile de composer en bon Latin l'histoire abregee d'un homme illustre, que d'empêcher qu'il n'y ait de trop grands sauts, ou trop de lacunes dans la narration d'une afaire. Quelle maniere de narrer est-ce que de dire qu'un homme fut s'établir à Paris, parce que le Duc de Longueville le voulut mener à Munster, & que de ne pas marquer s'il accepta les propositions de ce Duc? (c) *Longavillanus Dux ad conventum Monasteriensem cum summa potestate de pace Legatus iturus, eò Priolum invitavit, ejus operâ & consilio usurus in tam arduo negotio. Hinc illi decretum Geneva relicta irrevocabilem pedem Lutetia figere, quò totam familiam . . . . deduxit. Lugduni sex menses remansit. . . . . . . Non diu tranquillè Lutetia egit, cùm derepentè studia partium exarsere, & bella civilia cœpta.* Pour remplir le vuide que cet auteur a laissé il faut que je dise, que Mr. Priolo partit de Geneve pour se rendre à Munster selon le desir de Mr. de Longueville. Il y demeura environ un an, & puis il s'en retourna à Geneve, d'où il passa en France pour s'établir à Paris. Il lia à Munster une amitié très-étroite avec le Nonce Chigi qui a été Pape sous le nom d'Alexandre VII. Il lui écrivit en Latin une lettre de felicitation dès qu'il sçut qu'on l'avoit fait Pape, & il en reçut une reponse fort devote accompagnée de quelques medailles, &c. Mr. le Duc de Longueville fut si satisfait de ses services, qu'il lui fixa une pension (d) de 1200. livres sur la Principauté de Neufchâtel, & que peu de tems avant sa mort il lui donna une ordonnance de douze cens écus comme le dernier gage de son afection (e).

(c) *Rhodius ubi supra pag. 4. & 5.*

(d) *Elle a été paiée jusques à la mort de ce Prince.*

(e) *Tiré du memoire susdit.*

(A) *Ce fut . . . . pour dissiper ses chagrins qu'il composa . . . . l'histoire de France.*] Il s'est representé comme un homme qui avoit eu à soutenir les persecutions de la fortune, & il declare qu'il n'entreprit d'écrire l'histoire, que pour dissiper sa melancholie au milieu des adversitez qui l'accabloient. (f) *Inter maximas ærumnas natus est hic fœtus, quem linctūrus eram, si licuisset. Passim notabuntur vestigia minus alacris animi. Quid respondeam, non habeo. Humanæ imbecillitatis ingens patrocinium necessitas. Non fama, sed requies mihi quæsita, fallendis innumeris tædiis, ipse me damnavi in hanc arenam.* Nous verrions sur cela un grand detail, si l'on imprimoit sa vie composée par lui-même. C'est l'un des livres qu'il promettoit au public, comme on le verra ci-dessous (g).

(f) *Benjam. Priolus, lectori, ad calcem historiæ.*

(g) *Dans la remarque D.*

(B) *Il composa avec une liberté fort éloignée de la flaterie une histoire.*] Ce que j'en ai raporté dans l'article de la Marechale de Guebriant, suffit à faire conoître que l'auteur osoit publier des choses qui pouvoient deplaire aux grands du monde. Après ce qu'il a conté de la Duchesse de Longueville, on doit être persuadé de sa hardiesse là-dessus. Patin se fonda

dont l'édition de Leipsic 1686. est la (C) meilleure de toutes. On le fit rentrer dans la carriere des negociations, car en 1667. il fut chargé d'aller à Venise pour une affaire secrette. C'est ce qu'on a sçu par la lettre de creance qui fut trouvée parmi ses papiers, & que Mr. de Lionne lui avoit expediée. Il n'acheva point ce voiage, l'apoplexie dont il mourut à Lion dans l'Archevêché l'en empêcha. J'avois avancé sur un oui-dire qu'il étoit mort à l'hôpital, mais je corrige cette fausseté dans cette seconde édition, & je puis protester sincerement que je n'avois debité cela que selon l'esprit de ceux qui me l'avoient dit à Geneve, gens que j'avois lieu de croire bien informez, & qui aiant de l'estime pour cet Auteur n'alleguerent cette particularité que comme un exemple du malheur des gens de lettres. Ce fut pour le plaindre, & pour accuser les caprices, & les injustices du tems qu'ils alleguerent cela à propos du livre de Pierius Valerianus *de infelicitate litteratorum* dont quelcun de la compagnie avoit fait mention. J'efface aussi le passage du *Sorberiana* que j'avois raporté : j'ai conu par de bonnes instructions que Sorbiere s'est trompé grossierement, on n'a qu'à voir les remarques que * j'indique. Je l'eusse refuté dès la premiere édition †, si j'avois eu sur cela les conoissances necessaires. Mr. Priolo laissa sept enfans qui (CΔΔ) perdirent par sa mort les pensions dont il jouïssoit; mais son nom les a soutenus, & ils le soutiennent à leur tour, & se trouvent depuis long tems très-bien établis. Je ne sçai si l'on fera voir le jour aux livres qu'il se (D) proposoit de publier. C'est dommage qu'ils

* *Savoir les remarques AΔ & BΔ de cet article.*

† *Voiez la remarque BΔ vers la fin.*

fonda sur des vraisemblances qui le tromperent, lors qu'il écrivit ceci : (a) *Monsieur Prioleau qui a autrefois été Sécrétaire de feu Monsieur de Rohan, a fait l'Histoire de France en Latin, depuis la mort du feu Roy*, in gratiam Mazarini : *son livre est intitulé* Conatus Historici : *il y aura bien là dedans de la flaterie; mais cela est de l'essence du siécle auquel Dieu nous a reservez.*

Le Sieur Sorel n'en a pas jugé de la sorte, mais plutôt dans le sens contraire (b). L'Auteur s'éloigna si fort de la bassesse des flateries qu'aiant obtenu le privilege du Roi, il crut qu'avant que de s'en servir pour l'impression de tout l'ouvrage, il faloit voir comment les premieres têtes s'accommoderoient de sa liberté. Il publia donc d'abord (c) un precis de son histoire en un seul livre où il modera la hardiesse de sa plume, & cependant quelques Ministres y trouverent trop d'essor, & firent conoitre qu'ils s'oposeroient à l'impression à moins que l'ouvrage n'eût été tronqué par des examinateurs qu'ils choisiroient. Mr. Priolo fit ses remontrances au Roi qui lui permit de faire imprimer à (d) Charleville. Cela fut executé l'an 1665. & le debit de l'ouvrage fut permis en France publiquement (e). Cette édition est in quarto, & n'est pas intitulée *Conatus Historici*, mais *Benjamini Prioli ab excessu Ludovici XIII. de rebus Gallicis Historiarum libri XII.* Elle a été contrefaite trois fois dans les païs étrangers, une fois à Utrecht, & deux fois à Leipsic.

Je ne dois pas omettre que cet ouvrage de Mr. Priolo se trouve cité dans la vie du Cardinal Mazarin par Mr. Auberi, dans l'histoire Italienne du Comte Galeazzo Gualdo Priorato, dans la vie du Prince de Condé, dans les memoires particuliers de la Regence, & dans quelques autres écrits sur les secrets de la politique. Je suis sûr que s'il eût été composé en François avec tout le feu & avec toute la force qui paroit dans le Latin, il eût été imprimé plus de dix fois. Il plairoit infiniment à ceux qui donnent dans le goût moderne né depuis la mort de l'auteur, car il est tout plein de ces caracteres, & de ces portraits qui sont à present si à la mode: les phrases de Tacite en fournissent presquo toutes les couleurs, & semblent s'être placées d'elles-mêmes. Je ne dis rien de plusieurs intrigues cachées que l'auteur expose, & qu'il conoissoit d'original.

(C) *L'édition de Leipsic 1686. (f) est la meilleure de toutes.*] Car on y trouve quelques lettres que l'Auteur avoit suprimées dans l'édition de Charleville; & de fort bonnes tables alphabetiques; & outre cela des notes (g) bien instructives & bien curieuses. On y trouve aussi une traduction Latine, de ce qui fut dit de cet ouvrage dans le (h) Journal des Sçavans. Mr. Gallois prit un tour si ingenieux pour dire ce qu'il en pensoit, que l'Auteur avoit raison d'être mecontent, & n'avoit nul bon pretexte de se plaindre; tant il est vrai qu'il y a des railleries qui fâchent, dont on n'oseroit paroitre fâché. Le traducteur Latin n'a pas conservé par tout la finesse de la raillerie: j'ose même dire que non seulement il a énervé la derniere periode, mais aussi qu'il l'a falsifiée. Mon Lecteur en va juger. Voici les paroles du Journaliste: (i) *Si je ne m'étois point proposé de m'abstenir de dire mon sentiment des livres dont il est parlé dans ce Journal, le style de cette histoire seroit peut-être la chose à laquelle je trouverois le moins à redire.* Comparez cela avec ce Latin: *Ita ut nisi omnino propositum esset abstinere à librorum judicio, de quibus in his Ephemeridibus nonnulla (k) solent proferri, diceretur fortasse, stylum hujus historiæ ejus esse generis, in quo vix quicquam occurrat quod correctionem mereatur.* Ce traducteur supose que Mr. Gallois a dit que le style de Mr. Priolo est d'une telle nature, qu'on n'y trouve presque rien qui merite d'être corrigé. Il s'en faut bien qu'il n'ait dit cela : sa pensée est que l'histoire dont il parle merite moins de censures quant au style, qu'à l'égard du reste. Il eût falu donc traduire, *in stylo hujus historiæ pauciora quam in cæteris omnibus fortasse reprehenderem.* Notons que l'Auteur ne s'étonna point de ce que l'avantcoureur de son ouvrage deplut à quelques esprits severes, & même aux devots : il prit cela pour une marque du merite de sa production: *Procul tetrici & morosi*, dit-il (l), *immo devoti. Tales me carpserunt lecto primo meo libro. Eorum flagello patientiam indulsi, Boni argumentum talibus displicere.* Il avouë (m) qu'il n'a jamais été au College, qu'il n'a jamais vu d'Academie. Pourquoi donc, demandera-t-on, reconoit-il dans son épitre dedicatoire au Doge & au Senat de Venise, qu'il est redevable de ses meilleures instructions à l'Academie de Padouë: *illa vestra Antenorea altrix mei, dulcis Artium parens .... me suis præceptis imbuit .... hæc me docuit à celsa mentis arce despicere errantes, & ex veris causis scire, sub quantis tenebris jaceret mortalium dies.* Je repons qu'il ne se contredit pas; son sens est qu'il a apris de lui-même tout son Latin, sans l'aide d'aucune Ecole; mais pour les sciences il ne pretend point cela; il reconoit que les professeurs de Padouë ont été ses maitres.

La contradiction paroit plus réelle entre lui & Rhodius: on peut neanmoins les concilier en suposant (n) que Priolo fut bien envoié à Orthez, & à Montauban pour faire ses classes, mais qu'il ne voulut jamais s'assujetir aux regles de ses Regens, & qu'il aprit le Latin par d'autres routes.

(CΔΔ) *Laissa sept enfans qui perdirent .... les pensions dont il jouïssoit .... & qui se trouvent .... très-bien établis.*] Le Cardinal Mazarin lui avoit laissé par son (o) testament une pension de quinze cens livres affectée sur le legs universel du Duc Mazarin, & le Roi lui accordant le privilege de son histoire en 1661. lui donna une pension de deux mille francs. L'etat de la France de ce tems-là en fait foi à la liste des gens de lettres. Si sa famille perdit avec lui ce revenu glorieux, elle trouva d'autres ressources. La Cour en prit soin. L'ainé des deux fils fut placé dans les Finances par Mr. Colbert, & s'y est fort avancé. Le Cadet n'aiant pas encore vingt ans, fut reçu aux gardes du Corps. Il est (p) aujourd'hui Exempt de la premiere Compagnie. Dès cinq filles il y en a trois de Religieuses, les deux autres tiennent le premier rang près de deux Duchesses des plus considerables de la Cour. L'ainée des Religieuses a été Prieure au Monastere Roial de Chaillot, & fut nommée par le Roi l'an 1692. pour aller établir la regle qui se voit aujourd'hui parmi les Dames de la Maison Roiale de Saint Cir proche de Versailles. Elle en est la fondatrice spirituelle (q).

(D) *Aux livres qu'il se proposoit de publier.*] Voici ce que porte la derniere page de son histoire: *Opera Benjamini Prioli brevi edenda. Vitanda in vita, seu de stultitia humanæ gentis, Lib. IV. Quæstionum naturalium, seu de re plantaria veterum & recentiorum, Lib. III. Opus Emunctum, triginta annorum Meditatio, quod jam celebratur sub apertiori titulo, & falsò nonnulli sibi asscripserunt. De Vita & Gestis Henrici Rohanii*

(a) *Patin, lettre 200. pag. 190. du 2. tome: elle est datée du 14. de Septembre 1660.*

(b) *Voiez la Bibliothéque Françoise de Sorel pag. 366. 367. édit. de Paris 1667.*

(c) *A Paris chez Cramoisi l'an 1661.*

(d) *Ville qui apartient au Duc de Mantouë, & qui est située sur la Meuse entre Sedan & Charlemont.*

(e) *Du Memoire susdit.*

(f) *Elle est in 8. & la seconde de cette ville-là.*

(g) *Voiez ci-dessus pag. 1420. remarque I.*

(h) *Du 22. de Fevrier 1666.*

(i) *Journal des Savans du 22. Fevrier 1666. pag. m. 159. 160.*

(k) *On ne sait à quoi se raporte cet adjectif, & quelque sens qu'on lui donne ce ne peut être celui de l'original.*

(l) *Dans son avis au lecteur à la fin du livre.*

(m) Etsi nullas Scholas nec Academias unquam viderim, & nullo nisi me præceptore usus sim, nemo tamen me temere debet arbitrari nisi Latini sermonis bene peritus. *Ibid.*

(n) *On m'a assuré que la chose se passa ainsi.*

(o) *C'est une piece imprimée.*

(p) *On écrit ceci en Avril 1701.*

(q) *Tiré du susdit memoire.*

qu'ils n'aient pas été imprimez. Je raporterai quelques-unes (DΔΔ) de ses maximes, & je marquerai le jugement qu'il faisoit de Ciceron, & de Tite Live, & des (DΔΔΔ) autres plus celebres écrivains de l'ancienne Rome.

PRISCIL-

hannii Ducis. De Vita & Moribus Cæsaris Cremonini. Vita Benjamini Prioli. Judicium de Scriptoribus Græcis & Latinis. Epistolarum Senilium ad Maximos Europæ Proceres centuria singularis.

Il y a beaucoup d'aparence qu'on publiera la vie de cet auteur à la tête d'un ouvrage dressé (a) sur les maximes qui ont été trouvées parmi ses papiers, & qui forment une image naturelle du cœur de l'homme selon les divers évenemens de la vie.

(a) *Par Monsieur son fils.*

(DΔΔ) *Je raporterai quelques-unes de ses maximes.*] L'homme, disoit-il, ne possede que trois choses, l'ame, le corps, & les biens. Elles sont perpetuellement exposées à trois sortes d'embuscades, l'ame à celles des Theologiens, le corps à celles des Medecins, & les biens à celles des Avocats & des Procureurs. Voici comment Rhodius exprime cela: (b) *Cùm tribus tantum homo constet, anima, corpore, & bonis: tres insidiatores illis perpetuò imminere: adulterinos Theologos animæ per laqueos conscientiæ injectos, nihil ad bonos mores, & solidam pietatem: medicos corpori, per pharmaca noxia, cùm rusticatio, diæta, & mens hilaris, sola morbis opitulentur: bonis rabulas forenses, per litium articulos & formulas, cùm per arbitros idoneos amputanda sint radices, crescentibus sine fine familiarum malis.* Un homme sage ne doit point aller fort vite s'il veut reüssir à la Cour: la patience, le jugement & la soumission sont les seuls moiens d'obtenir les choses. (c) Il ne faut se rendre trop familier à qui que ce soit, c'est-à-dire qu'il ne faut reveler que ce qu'on veut rendre public, car qu'y a-t-il de plus absurde que de pretendre que l'on vous sera plus fidelle que vous ne l'avez été à vous-même? Il faut sur tout qu'à la Cour on se donne garde des pieges du sexe. (g) *Cavendum præsertim in aulâ à fallacibus feminarum vinclis: omnes nugaces esse, infidas, & judicii modicas, nunquam eodem tenore mentis & animi.* L'impudicité est le comble de tous les maux, elle blesse l'ame, le corps, la reputation, & ce qui touche le plus les gens débauchez, elle fait breche à la bourse. C'est une folie que de se marier si l'on excepte ceux qui ont une obligation particuliere de prevenir l'extinction d'une famille: à peine est-on suffisant à se conduire soi-même, & l'on se charge de la conduite de ce qui est le plus mal aisé à gouverner. Rhodius exprime tout ceci beaucoup mieux que moi. (e) *Scortationem ultimum malorum, indecoram, noxiam, probrosam; animum, corpus, famam, & quod magis dissolutum hominem afficit, crumenam lædentem. Quæcunque uni venditat sui corporis jura, cuilibet sine discrimine sui copiam facit. Uxorem ducere, insanum; si eos excipias, qui propagando sanguini hoc debent suis penatibus; vix potens humana vis se regere, adsciscit difficillimum quod regat, ut qui remigiis vix lembum subigit, remulcum adjungit.* Il abhorroit de telle sorte le mensonge qu'il ne pouvoit en entendre faire mention sans entrer dans une grande colere, & qu'il ne recommandoit rien à ses enfans avec plus de soin que la fuite de ce defaut, & la pieté. Tout Chretien, disoit-il, doit s'éloigner du mensonge, & un gentilhomme doit en être exempt, quoi qu'il ne soit pas Chretien. Il haïssoit mortellement ceux qui se moquoient de l'Ecriture. (f) *Mendacium ita aversabatur, ut ad solam mentionem excandesceret, nihil prius veritate & pietate in Deum, liberis commendans. Omnem Christianum à mendacio alienum esse debere; nobilem autem, etiamsi Christianus non sit. In derisores Scripturæ Sacræ, quorum hoc seculum feracissimum, inexpiabili odio flagrabat.* Il étoit grand observateur de la justice, mais peu attaché à l'exterieur de la religion (g). Cela me fait souvenir que Montagne qui n'étoit pas fort devot, proteste qu'il (h) avoit naturellement de l'aversion pour le mensonge.

(b) *Jo. Rhodius ubi supra pag. 6.*

(c) Nulli se facere nimis sodalem oportere, id est, nihil revelare, nisi quod publici juris esse velis. Nam quid ineptius quam putare aliquem tibi magis fidum, quàm tibi ipse fuisti. *Id. ibid.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. pag. 7.*

(g) Justi & æqui servantissimus, religionis parum, quæ quidem in externis actibus versatur. *Id. ibid. pag. 5.*

(h) *Voiez le chapitre 17. du 2. livre de ses essais pag. m. 579. 580.*

(DΔΔΔ) *Je marquerai le jugement qu'il faisoit de Ciceron, & de Tite Live, & des autres.*] Il n'étoit pas grand admirateur de Ciceron, il admiroit Tite Live, & il le trouvoit si inimitable que desesperant de se pouvoir conformer à ce modele, il prit le parti d'imiter Tacite. Il étoit si passionné de Seneque que rien plus: il preferoit Lucain à Virgile, & les tendresses de Catulle à la majesté d'Horace. Vous allez voir que Rhodius son bon ami, son panegyriste trouve quelque chose d'etrange dans ce goût-là. (i) *Senecam deperibat; nescio quo malo genio M. Tullium ingentem virum, Romanæ eloquentiæ patrem, non admiratus est: cæteros ad unguem tenebat. Tit. Livium inimitabilem prædicabat, ideoque desperans, nobis posterisque Tacitum repræsentavit. Lucanum præferebat Virgilio: quis hoc credat? & teneras Catulli amationes Horatianæ majestati.* Il est certain qu'il y a de la disparate dans ces sortes de jugement, car selon l'ordre il faudroit qu'un homme qui a plus d'admiration pour Tite Live que pour Tacite, mit Ciceron fort au dessus de Seneque, & Virgile fort au dessus de Lucain. L'éloquence de Ciceron, & de Tite Live & de Virgile, leur caractere, & leur esprit sont à-peu-près de même (‡) genre. Ce sont des auteurs qui ne se piquent point de briller, ils repandent sans affectation une lumiere qui embellit tout l'ouvrage conformement à la condition de chaque partie, mais qui n'est point destinée à ebloüir, comme celle de quelques autres écrivains qui au lieu de laisser aller chaque raion par son chemin recourent à une espece de dioptrique, pour reunir une infinité de raions afin de jetter un grand éclat. C'est leur principale étude. C'est ainsi que Seneque, les deux Plines & Tacite en ont usé. Lucain tout de même se tourmente & se fatigue pour s'exprimer extraordinairement, & pour se donner des airs de grandeur. C'étoient de fort grans esprits, il faut l'avoüer, & peut-être auroient-ils suivi une route plus naturelle s'ils avoient fleuri en même tems que Ciceron, & que Tite Live, & que Virgile; mais ils commencerent à étudier sous les premieres depravations du goût. Il arriva aux Romains ce qui arrive à ceux qui se sont trop accoutumez aux excellens vins: leur palais s'émousse, ils ne peuvent plus le piquer qu'en buvant de l'eau de vie, ou des liqueurs aromatisées les plus fortes que l'art de l'homme puisse inventer. L'éloquence majestueuse, naturelle, uniforme commença d'être insipide dès que l'on y eût été accoutumé; on demanda des traits d'esprit, & des saillies d'imagination; on voulut marcher non pas à la lumiere du jour, elle n'étoit pas assez vive ni assez perçante, mais à la lueur des éclairs. Les François commencent à se sentir de la même maladie. Seneque & Tacite s'accommoderent à ce goût-là, ils craignirent de n'être point estimez, s'ils vouloient écrire comme les auteurs du siecle d'or. Quoi qu'il en soit leur langage fut directement oposé à celui de Tite Live: d'où vient donc que l'on a pû être si charmé de ce grand historien, & de Seneque en même tems? Comment a-t-on pu admirer Lucain plus que Virgile, & Seneque plus que Ciceron? Il n'y a point d'uniformité dans cette conduite. Mais personne ne sçauroit repondre des varietez de son goût, & c'est presque une matiere dont il ne faut pas disputer. Contentons nous donc du fait, & confirmons par le propre temoignage de Mr. Priolo celui de son élogiste. Voici ce qu'il nous aprend de son goût pour Tite Live; (k) *De me equidem dixero, si quis ævi prisci inflexit sensus, fuit ille Livius, quem unicum scriptorem Romanum imperium tulit majestate suâ dignum. Ita spiritus & quasi voces repræsentabat, ut & agere eadem & loqui credas dicendi genere non anxio, sed limpido, & quod me torquet, non imitabili. . . . Ego desperatione (l) Livianæ imitationis nulli me addicere decrevi.* Ce qui suit concerne son admiration pour Seneque. (m) *Ego M. Tullium magni semper feci; sed si hodie viveret, stylum immutaret. Seneca, qui eum ingenio & judicio longissime superavit, usus est dicendi genere auribus sui temporis accommodato, nec de imitatione Tulliana unquam cogitavit, jactata puritati arenam suam sine calce præferens. Certè mirari satis non possum eorum ingenia, qui quicquid altum spirat, inflatum & tumidum appellant. Tales Lucanum, tales Statium sua censura subjiciunt.* Raportons aussi ce qu'il avoue de l'imitation de Tacite; (n) *Profiteor me furem esse notæ rapacitatis, habeo piceatas manus, omnia rapio. Taciti & aliorum audax prædo, crudas ejus paginas in opus meum propello. Poteram adscito fuco dissimulare, non curavi. Nisi centonibus stylum animes in defecta lingua, quid nisi languidum & emortuum expectandum?* Son style fut critiqué par le Jesuite Cossard, & c'est à lui, si je ne me trompe, que s'adresse cette repartie piquante; (o) *Meum stylum abruptum, inæqualem, immo, (ut verbis ejusdem scholæ utar) nullum; scatere paginam centonibus & furtis. Scias, ô blenne, quisquis es, familiares mihi à puero antiquos scriptores, in aula & in castris aliquando lectos, nunc sese offerre non vocatos, & abhinc quadraginta annis nequidem eos libasse, & dictasse totam hanc Historiam inter ambulandum, ne litura quidem imperata: tantum abest, ut bis aliquid unquam scripserim.* Vous aprenez à la fin de ce passage la maniere dont cette histoire de France fut composée. L'auteur la dicta en se promenant, & ne fit aucune rature. Cela est bien extraordinaire.

(i) *Jo. Rhodius ubi supra pag. 7.*

(‡) *Mettez à part la diference qui depend 1. du caractere des sujets qu'ils ont traitez, 2. de la prose & des vers.*

(k) *Priolus ad lectorem in limine historiæ fol. m. c 3 verso.*

(l) *Notez qu'il dit que Buchanan tâcha en vain de se mouler sur Tite Live,* Buchananus Titum Livium præstare nobis conatus est; certè vigesies à capite ad calcem antequam ad suum opus se accingeret, cum lectitasse perhibetur. . . . . . . Buchananus, illius equidem simia est, tantum ab eo distans, quantum simia ab homine. *Id. ibid.*

(m) *Id. id. fol c 4.*

(n) *Id. ib. fol. c 5.*

(o) *Id. ib. in fine libri fol. C c 4 verso.*

PRISCILLIEN, Heresiarque Espagnol, vivoit au IV. siecle. Il avoit de fort belles (*A*) qualitez, l'esprit vif, beaucoup d'éloquence & d'érudition: il étoit laborieux, sobre & sans avarice. L'envie de trop aprendre qui le porta dans sa jeunesse à étudier † la magie, le disposa à prêter l'oreille au rheteur Helpidius, & à une Dame qui * avoient embrassé quelques erreurs des Gnostiques. Il s'en laissa infecter, & emploia toute son adresse (*B*) à les repandre. Il attira plusieurs personnes: l'autre sexe sur tout couroit après lui: il y eut même des Evêques qui s'attacherent à sa secte. Ce venin s'étant glissé en plusieurs villes, on travailla vigoureusement à l'arrêter. On assembla un Synode ϖ à Sarragosse, où les Evêques Aquitains ‡ se trouverent. Priscillien y fut condamné par contumace avec tous ses adherans; & l'on recourut au bras seculier pour les chasser de toutes les villes. Cette condamnation étonna si peu ces heretiques, qu'ils conferent le caractere d'Evêque à Priscillien. Il sortit d'Espagne avec Instantius & Salvianus, deux Prelats de son parti, & prit le chemin de Rome, pour s'aller justifier auprès du Pape. En passant par l'Aquitaine ils y firent beaucoup de disciples. Euchrocia femme (C) du rheteur Delphidius ‡ les reçut dans sa maison de campagne, & fut si charmée

† Idem vanissimus & plus justo inflatior profanarum rerum scientia, quin & Magicas artes ab adolescentia cum exercuisse creditum est. *Sulpicius Severus sacra hist. lib. 2. p.m. 163.*

* *Ce rheteur & cette Dame furent instruits par un certain Marc, Egyptien. On dit faussement dans Moreri que ce Marc instruisit Priscillien.*

ϖ *L'an 381.*

‡ *Entre autres Delphinius Evêque de Bourdeaux.* Vide Alteserram, rerum Aquitanicarum l. 5. c. 5. pag. 323.

‡ *De quo vide Alteserram ib. c. 3. p. 316. 317. & Ausonium in Profess. n. 5.*

(*A*) *Il avoit de fort belles qualitez.*] Voici ce qu'en dit Sulpice Severe. (*a*) *Ab his* (Agape quadam non ignobili muliere, & rhetore Helpidio) *Priscillianus est institutus, familia nobilis, prædives opibus, acer, inquietus, facundus, multa lectione eruditus, disserendi ac disputandi promptissimus: felix profecto, si non pravo studio corrupisset optimum ingenium, prorsus multa in eo animi & corporis bona cerneres. Vigilare multum, famem, sitim ferre poterat, habendi minime cupidus, utendi parcissimus.*

(*B*) *Il emploia toute son adresse à les repandre .... l'autre sexe.*] Citons encore Sulpice Severe. (*b*) *Is ubi doctrinam exitiabilem aggressus est, multos nobilium, pluresque populares auctoritate persuadendi & arte blandiendi allicuit in societatem. Ad hoc mulieres novarum rerum cupidæ, fluxa fide, & ad omnia curioso ingenio, catervatim ad eum confluebant. Quippe humilitatis speciem ore & habitu prætendens, honorem sui & reverentiam cunctis injecerat. Jamque paulatim perfidiæ istius tabes, pleraque Hispaniæ pervaserat: quin & nonnulli episcoporum depravati, inter quos Instantius & Salvianus, Priscillianum non solum consensione, sed sub quadam etiam conjuratione susceperant.* Citons aussi l'ample paraphrase que Mr. Maimbourg à faite de ce Latin. „(*c*) Comme cet Heresiarque voyoit d'une part, „ & savoit par son experience que l'homme a naturellement beaucoup de penchant à la volupté, qui „ corrompit tout le monde avant le deluge; & que „ de l'autre il connoissoit assez le foible des peuples, „ & principalement des femmes, qui se laissent prendre aisément à une belle apparence de pieté; il contrefit si bien le Saint, qu'il n'y eut jamais un plus „ grand hypocrite que cet imposteur. En effet, jamais homme ne parut plus degagé du monde dont „ il affectoit un très-grand mepris en toutes choses, „ en ses habits simples & pauvres, en son maintien, „ en ses paroles, en son air modeste, humble & mortifié. en sa maniere de vivre fort austere, & en ses „ aumônes, qu'il faisoit liberalement de ses grands „ biens. ne parlant au reste que de penitence, de jûnes, de veilles, d'oraison, & de mepris de toutes „ les choses du monde, pour s'unir parfaitement à „ Dieu. De sorte qu'il aquit bien-tost dans toute l'Espagne la reputation d'un Grand homme de Dieu, „ & d'une fort sublime sainteté, qui lui attira la veneration de tout le monde. Sur tout, les femmes „ qui se laissent surprendre plus facilement à ces apparences trompeuses, & dont la curiosité, qui leur est „ si naturelle, leur fait aimer la nouveauté, l'extraordinaire & l'éclat, principalement en matiere de devotion, couroient en foule à lui, pour se mettre „ sous sa direction, quoy qu'il ne fût encore que Laïque. Et comme d'ailleurs il estoit sçavant, qu'il „ parloit bien, & qu'il sçavoit admirablement l'art de „ persuader, & de s'insinuer adroitement dans les esprits, en les flatant d'une maniere fine & spirituelle: il se vit en peu de tems Chef d'un fort grand „ party repandu dans la plûpart des Provinces de l'Espagne, non seulement de femmes & de peuple, „ mais aussi de gens de qualité & d'Ecclesiastiques, „ entre lesquels il y avoit mesme quelques Evesques, „ qui aussi bien que tous les autres, s'attachoient à „ luy comme à un grand Saint. „

(*a*) *Sulpicius Severus sacr. histor. lib. 2. pag. 162. 163.*

(*b*) *Id. ib. pag. 163.*

(*c*) *Maimbourg, histoire du Pontificat de St. Leon lib. 1. pag. 44. 45. édit. de Holl. il cite en marge les paroles de Sulpice Severe.*

(*C*) *Euchrocia femme du rheteur ..... & plusieurs autres femmes ..... quitterent tout.*] Si nous en croions la chronique scandaleuse, on commençoit par l'esprit, & on finissoit par la chair. Euchrocia fut d'abord charmée par la devotion exterieure de cet heretique, & par les beaux discours de spiritualité qu'elle lui entendoit faire; mais insensiblement il la charma par toute autre chose: il coucha avec elle, & l'engrossa. Si quelcun m'objecte que les paroles Latines que je citerai bien-tôt, signifient que cette aventure concerne Procula fille d'Euchrocia, je ne ferai point l'opiniâtre, je reconoîtrai que c'est peut-être le meilleur sens qu'on puisse donner à l'original. L'exterieur de devotion que Priscillien affectoit depuis long tems, ne lui avoit pas fait oublier que la jeune Procula étoit preferable à sa mere. Voici le Latin: (*d*) *Iter eis præter interiorem Aquitaniam fuit: ubi tum ab imperitis magnifice suscepti, sparsere perfidiæ semina, maximeque Elusanam plebem, sane tum bonam & religioni studentem, pravis prædicationibus pervertere: à Burdigala per Delphinum repulsi, tamen in agro Euchrociæ aliquantisper morati, infecere nonnullos suis erroribus. Inde iter cœptum ingressi, turpi sane pudibundoque comitatu, cum uxoribus atque alienis etiam fœminis, in quis erat Euchrocia, ac filia ejus Procula: de qua fuit in sermone hominum, Priscilliani stupro gravidam, partum sibi graminibus abegisse.* Ce fut un bonheur (*e*) pour Delphidius de mourir jeune, car il n'eut pas le deplaisir de conoitre la debauche de sa fille, & le suplice de sa femme. Chacun sçait qu'Euchrocia fut punie du dernier suplice en même tems que Priscillien (*f*). Un panegyriste de Theodose declama éloquemment contre cette cruauté: il ne pardonna point à Maxime d'avoir fait mourir la femme d'un poëte illustre accusée d'être trop devote. (*g*) *De virorum mortibus loquar, cum descensum recorder ad sanguinem feminarum, & in sexum cui bella parcunt non parcè sævitum? Sed nimirum graves suberant, invidiosæque causæ ut unco ad pœnam clari vatis matrona raperetur. Objiciebatur enim, atque etiam exprobrabatur mulieri viduæ nimia religio, & diligentius culta divinitas.* Il y a des gens qui s'étonnent que Priscillien ait pu attirer tant de devotes, puis qu'il mêloit une impureté si choquante dans sa pretenduë devotion. Il avoua (*h*) à ses Juges qu'il avoit tenu des assemblées nocturnes & impudiques avec des femmes, & qu'il se mettoit tout nu dans l'exercice de l'oraison. Mais c'est par cela même, disent d'autres gens, qu'il faisoit grossir sa troupe, & qu'il attiroit le sexe. C'est la pensée de Mr. Maimbourg. Citons encore la paraphrase un peu trop amplifiée qu'il nous donne des paroles de Sulpice Severe. „ (*i*) Depuis qu'on est prevenu d'un homme qu'on croit estre Saint, on se „ soumet aveuglément à tout ce qu'il ordonne, & „ l'on prend sans aucune repugnance toutes ses decisions comme des Oracles, particulierement quand „ elles sont favorables aux inclinations de la nature „ corrompuë. Ainsi ce scelerat n'eut pas grand' peine de persuader à ses disciples, que pourveu que „ l'esprit qui vient de Dieu luy soit parfaitement uni, „ par une certaine espece d'oraison qu'il leur enseignoit, on pouvoit, & mesme on devoit abandonner la chair à toutes ses convoitises, sans que Dieu „ y prenne interest, & le trouve mauvais, puis qu'elle n'est point de lui, & qu'elle ne vient que du mechant principe, de mesme que le mariage. C'est „ sur ce detestable dogme que les femmes qui n'aimoient pas leurs maris les quittoient malgré qu'ils „ en eussent (ι), & les maris aussi leurs femmes de „ l'humeur desquelles ils ne s'accommodoient plus, „ & que les uns & les autres, comme tous ses disciples, faisoient à son exemple tous ensemble l'oraison, comme s'ils eussent esté dans l'état d'innocence, & se souilloient en suite de toutes sortes d'impuretez. Car c'est là qu'aboutissent ordinairement „ ces nouvelles doctrines, ces enthousiasmes, & ces „ nouveaux genres d'oraison plus fanatiques que mysterieux, de certains faux illuminez, & pretendus spirituels, qui commençant par l'esprit, pour tromper le monde, ne manquent gueres de finir par la „ chair. „

(*d*) *Sulp. Severus ubi supra pag. 165.*

(*e*) Minus malorum munere expertus Dei, Medio quod ævi raptus es, Errore quod non deviantis filiæ, Pœnaque læsus conjugis. *Ausonius in Profess. n. 5. p.m. 160.*

(*f*) *Sulpit. Severus ubi supra pag. 170.*

(*g*) *Latinus Pacatus. in Panegyrico Theodosio dicto, c. 29. p. m. 509.*

(*h*) Nec diffitentem obscœnis se studuisse doctrinis, nocturnos etiam turpium fœminarum egisse conventus, nudumque orare solitum, nocentem pronunciavit. *Sulpic. Severus ib. pag. 170.*

(*i*) *Maimbourg, ubi supra pag. 45. 46.*

(ι) *Sever. l. 2.*

charmée de Priscillien qu'elle le suivit par tout. Plusieurs autres femmes furent seduites par ces gens-là, & quitterent tout pour être de leur voiage. Le Pape refusa de les ouïr: St. Ambroise en fit autant: mais la Cour imperiale fut plus indulgente. Ils y obtinrent un rescrit qui ordonnoit qu'on les retablît dans leurs Eglises. Ils retournerent en Espagne, & y trouverent tant de credit qu'Ithacius leur accusateur, apellé à rendre compte de sa conduite comme perturbateur de l'Eglise, s'enfuit dans les Gaules. Il y aigrit de telle sorte le Tyran Maxime contre ces sectaires, qu'ils reçurent ordre de se trouver au Concile de Bourdeaux. Instantius y fut condamné. Priscillien aiant vu la condamnation de son camarade, demanda d'être renvoié à Maxime. On y consentit. Ses accusateurs le suivirent à la Cour, & pousserent si chaudement cette affaire, qu'ils le firent condamner * au dernier suplice †. Je raporterai le caractere d'Ithacius, (D) le principal promoteur de la mort de Priscillien, & quelles furent les suites de (E) cette rigueur. St. Martin Evêque de Tours refusa de communiquer avec les Evêques qui avoient poussé Maxime à ces violences; & s'étant enfin laissé extorquer un acte de communion avec eux, il en fut très-affligé tout le reste de sa vie; & il crut même que ce fut pour cette raison que la grace des miracles ne batit plus que d'une aile en sa personne. Il y eut (F) d'autres Evêques qui l'imiterent,

* *L'an 385.*

† *Tiré de Sulpice Severe, Histor. Sacr. lib. 2.*

(D) *Le caractere d'Ithacius, le principal promoteur de la mort de Priscillien.*] C'étoit un Evêque Espagnol, impudent & debauché, & qui sacrifioit toutes choses à ses passions. Il fit bien conoitre que l'amour de la verité ne l'animoit pas, & qu'il ne poussoit à bout la persecution de ces heretiques, que par un principe de vanité. Ses premieres demarches l'engagerent à mettre le tout pour le tout: il cherchoit l'honneur du triomphe; il vouloit montrer la force de son credit, & celle de ses intrigues; il n'eût pu souffrir que l'on s'aperçût qu'il ne gagnoit pas son procés; il remua ciel & terre auprès du Tyran Maxime, afin d'obtenir la victoire par la faveur du bras seculier. Et comme il craignit les traverses des personnes sages & judicieuses, il eut l'impudence, & la maligne politique d'accuser de Priscillianisme tous ceux qui lui deplaisoient. Dès qu'on s'apliquoit à la lecture ou au jûne, on étoit decrié comme complice de cette secte par ce violent persecuteur. N'eut-il point l'audace d'en accuser saint Martin, qui l'exhortoit à se depouiller du personnage de solliciteur de procés, & qui suplioit Maxime de ne point repandre le sang de ces heretiques. Voilà les ruses detestables de la plupart des accusateurs d'heresie: on les renouvelle dans chaque siecle, & le monde s'y laisse duper encore aujourd'hui, comme si elles ne faisoient que de paroitre. L'historien que je vais citer merite cent beaux éloges, pour avoir dit que les Priscillianistes ne lui étoient pas plus desagreables que ceux qui les accusoient. (a) *Secuti etiam accusatores Idacius & Ithacius Episcopi: quorum studium in expugnandis hæreticis non reprehenderem, si non studio vincendi plus quam oportuit certassent. Ac mea quidem sententia est, mihi tam reos quam accusatores displicere. Certe Ithacium nihil pensi, nihil sancti habuisse definio. Fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, ventri & gulæ plurimum impertiens. Hic stultitia eo usque processerat, ut omnes etiam sanctos viros, quibus aut studium inerat lectionis, aut propositum erat certare jejuniis, tanquam Priscilliani socios aut discipulos, in crimen arcesseret. Ausus etiam miser est, ea tempestate Martino episcopo, viro plane Apostolis conferendo, palam objectare hæresis infamiam. Namque tum Martinus apud Treveros constitutus, non desinebat increpare Ithacium, ut ab accusatione desisteret: Maximum orare, ut sanguine infelicium abstineret: satis superque sufficere, ut episcopali sententia hæretici judicati ecclesiis pellerentur.* L'intercession de Martin fut si puissante, que pendant qu'il fut à Treves on ne proceda point au jugement de ces malheureux (b); mais dès qu'il en fut parti quelques Evêques gagnerent Maxime, & le pousserent à violer la parole qu'il lui avoit donnée. Priscillien fut condamné au dernier suplice, & alors Ithacius pleinement content desista de l'accusation, c'est-à-dire qu'il ne parut pas contre lui devant les Juges, lors qu'il fut question de confirmer la sentence. Artifice grossier, & dont Sulpice Severe se moque très-justement. (c) *Ceterum Ithacius videns quam invidiosum sibi apud episcopos foret, si accusator, etiam postremis rerum capitalium judiciis astitisset (etenim iterari judicium necesse erat) subtrahit se cognitioni frustra callido jam scelere perfecto.* Latinus Pacatus traite selon leur merite ces Evêques sanguinaires; il exaggere comme il faut le scandale qu'ils donnoient, en portant leurs mains impures & sanglantes sur les choses les plus sacrées. Il decrie l'iniquité du tyran Maxime, qui cherissoit & qui protegeoit de tels Prelats. (d) *Quid hoc majus poterat intendere accusator sacerdos? fuit enim, fuit & hoc delatorum genus, qui nominibus antistites, revera autem satellites, atque adeò carnifices, non contenti miseros avitis evolvisse patrimoniis, calumniabantur in sanguinem, & vitas premebant reorum jam pauperum. Quinetiam cùm judiciis capitalibus astitissent, cùm gemitus & tormenta miserorum auribus ac luminibus hausissent, cùm lictorum arma, cùm damnatorum frena tractassent, pollutas pœnali manus contactu ad sacra referebant, & cærimonias quas incestaverant mentibus, etiam corporibus impiabant. Hos ille (e) Phalaris in amicis habebat, hi in oculis ejus, atque etiam in oculis erant: nec injuria, à quibus tot simul votiva veniebant, avaro divitum bona; cruento innocentium pœna; impio religionis injuria.*

(a) *Sulpicius Severus ubi supra pag. 168. 169.*

(b) Quoad usque Martinus Treveris fuit, dilata cognitio est: & mox discessurus egregia authoritate à Maximo elicuit sponsionem, nihil cruentum in reos constituendum. Sed postea Imperator per Magnum & Rufum episcopos depravatus, & à mitioribus consiliis deflexus, caussam præfecto Evodio permisit, viro acri & severo. *Id. p. 169.*

(c) *Id. ib. pag. 170.*

(d) *Latinus Pacatus ubi supra.*

(e) *C'est-à-dire le tyran Maxime que Theodose avoit vaincu.*

Nous pouvons remarquer dans Ithacius une autre chose en quoi les accusateurs les plus vehemens lui ressemblent. Il n'y avoit point d'Evêque qui eût été plus embarrassé que lui à rendre raison de sa conduite, & neanmoins il étoit le plus ardent à diffamer & à poursuivre les autres. Ce desordre est prodigieux, comme les Paiens l'ont remarqué: ils ont dit (f) que l'innocence est la qualité la plus necessaire à ceux qui accusent. Mais ordinairement c'est de quoi les accusateurs se mettent le moins en peine. Il y a tel homme dont les livres sont tout remplis d'absurditez, de contradictions, de profanations, de nouveautez, de paradoxes très-dangereux, & d'heresies, qui n'a pas laissé d'accuser de fausse doctrine une infinite de gens: & s'il avoit eu un Maxime à sa devotion, on n'eût entendu parler que de personnes deposées, proscrites, anathematisées, pour ne rien dire de pis. Ces irregularitez, & ces injustices dureront aparemment autant que le monde.

(f) Cognosce quam multa esse oporteat in eo qui alterum accuset... Primum integritatem atque innocentiam singularem. Nihil est enim quod minus ferendum sit, quam rationem ab altero vitæ reposcere eum, qui non possit suæ reddere. *Cicero in Verrem lib. 1. fol. 22. B.*

(E) *Quelles furent les suites de cette rigueur.*] Les paroles de Mr. Flechier, l'une des plus belles plumes de son siecle, sont si belles qu'en les copiant ici, je suis assûré de remporter l'aprobation de tous mes lecteurs. „Cette execution fut la source de plusieurs „ desordres: car le supplice de cet Heresiarque ne fit „ que fortifier son heresie. Ceux de sa secte luy firent „ des funerailles magnifiques, & l'honorerent com„ me Martyr; & ceux qui l'avoient fait condamner, „ abusant de leur credit, & de la faveur de la Cour, „ persecuterent impunément les gens de bien. C'es„ toit (1) assez pour leur estre suspect, que de jeus„ ner, & d'aimer la retraite; c'estoit un crime que „ d'estre plus sage & plus reformé qu'eux. Ceux qui „ leur avoient deplu estoient d'abord Priscillianistes, „ sur tout quand ils pouvoient estre des victimes „ agreables à la colere du Prince, ou enfler son tresor „ de leurs (2) depouilles; car ils ostoient la vie & les „ biens selon leur caprice, & ils conservoient l'ami„ tié du Tyran par des calomnies, des cruautez, & „ d'autres actions semblables aux siennes (g). „

(1) *Sulpit. Sever. de vita S. Mart.*

(2) *Pacat. in Panegyric.*

(g) *Flechier, histoire de Theodose livre 3. p. m. 303. ad ann. 385. édit. de Paris in 12. 1680.*

(F) *Il y eut d'autres Evêques qui l'imiterent.*] Continuant à montrer les mauvaises suites du supplice de Priscillien, je me sers ici des termes de Mr. Maimbourg. Ils valent mieux que la traduction que j'en pourrois faire. „(h) Ce qu'il y eut en ceci de plus „ deplorable, c'est que cette action d'Ithacius fut cau„ se qu'il se fit pour un temps une espece d'assez dan„ gereux schisme dans les Gaules. Car d'une part un „ Evesque d'une grande autorité, nommé Theognos„ tus, l'ayant hautement condamnée, & s'estant mes„ me en suite separé de sa Communion, fut suivi en „ cela de la pluspart des Evesques, qui crurent com„ me luy qu'ils ne pouvoient communiquer avec un „ homme qui avoit deshonoré & son caractere & l'E„ glise, en se souillant du sang de ceux desquels il „ avoit procuré la mort. Mais d'autre part, plusieurs „ gagnez par Ithacius, dont ils estoient ou les com„ plices ou les approbateurs, se joignirent à luy, & „ se voyant fortement appuyez de la faveur du Prince „ qui soutenoit Ithacius, ils s'assemblerent tous à Tre-

„ ves

(h) *Maimbourg ubi supra pag. 57. 58.*

rent dans le dessein de ne pas admettre à leur communion Ithacius & ses adherans. Il s'en consola sans peine pendant la vie du tyran Maxime son protecteur, & l'objet de ses flateries; mais lors qu'il eut perdu cet apui, il reçut le châtiment de sa faute. Le Pape (G) Leon ne fut pas aussi delicat que St. Martin; il aprouva le suplice de Priscillien. Mr. Maimbourg se sert d'une distinction qui n'est pas fort loin du * ridicule. Je n'examine point si ces † heretiques croioient & faisoient tout ce qu'on leur attribuë; je dis seulement qu'il semble qu'on ait condamné en eux un sentiment que l'on a canonisé (H) en la personne de St. Augustin.

PRODICUS, natif ‡ de Julis dans l'Ile (A) de Cea, l'une des Cyclades, contemporain de Democrite, & de Gorgias Leontin, & disciple de Protagoras, a été l'un des plus celebres

** Voiez la remarque G.*

† Voiez le Moreri de Hollande, dans l'addition à l'article de Priscillien.

‡ Suidas.

(a) Maimbourg ubi supra pag. 59.

(b) Id. ib.

(c) Id. ib. pag. 60. où il cite ces paroles de Sulpice Severe dial. 3. Satius æstimans ad horam cedere, quam his non consulere quorum cervicibus gladius imminebat.

(1) Sever. ibid.

(2) Isid. de vir. ill. c. 2.

(d) Maimb. ib. pag. 56.

(3) Profuit diu ista districtio Ecclesiasticæ lenitati, quæ etsi sacerdotali contenta judicio cruentas refugit ultiones: severis tamen Christianorum Principum Constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale nonnunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium. *S. Leo Ep. 95. ad Turib.*

(e) Ibid. pag. 57.

(f) Voiez Jurieu, apologie pour la reformation, to. 2. pag. 241. 257. édit. in 4.

„ves en une espece de Concile, ou plûtost en un „Conciliabule, où il fut absous & declaré juridique„ment innocent, par la sentence qu'ils rendirent en „sa faveur.„ On raconte ensuite comment St. Martin refusa de communiquer avec eux, jusques à ce qu'il eût compris qu'en se relâchant il obtiendroit de Maxime la revocation de (a) *l'ordre de faire main basse sur tout ce qu'on pourroit decouvrir de Priscillianistes.* St. Martin (b) *n'aimoit pas qu'on punit de mort les heretiques, & il craignoit que plusieurs Catholiques des plus gens de bien ne fussent envelopez dans ce massacre, parce qu'on prenoit pour des Priscillianistes ceux qui par leur air modeste & mortifié paroissoient estre d'une vie plus reguliere & plus reformée que les autres, sans faire aucun discernement de ces hypocrites Priscillianistes d'avec les vrays & solides devots.* Croiant donc que (c) de deux maux il devoit choisir le moindre, il ceda pour un peu de tems à la violence qu'on lui faisoit, & il assista avec ces Evêques *à la ceremonie de l'ordination de Felix Evêque de Treves. . . . . . Dès le lendemain il s'en retourna fort triste, & se repentant bien fort de l'avoir faite, & s'estant apperceu que ce don de miracles, dont* (1) *Dieu l'avoit avantagé, n'operoit plus en luy si souvent qu'il faisoit auparavant, il tâcha de reparer par sa penitence la perte qu'il venoit de faire. Pour le schisme d'Ithacius il ne dura plus guerres, parce que Maxime son protecteur ayant esté defait quelque temps aprés par le* (2) *Grand Theodose, & tué dans Aquilée par les soldats, il fut abandonné de tous les Evesques de son parti, & puni de l'exil, où il mourut.*

(G) *Le Pape Leon . . . . aprouva le suplice de Priscillien.*] Mr. Maimbourg (d) reconoît que jusqu'alors les heretiques n'avoient pas été punis de cette maniere; mais il soutient *qu'on peut très-justement user contre eux de cette rigueur, comme on a depuis souvent fait.* Et sans parler, continuë-t-il, „de ceux qui ont prou„vé dans leurs Ecrits qu'il estoit non seulement per„mis, mais aussi trés-bon d'en user ainsi: il ne faut „que voir ce qu'a écrit sur cela saint Leon, lors que „donnant, comme nous le dirons bientost, les or„dres necessaires pour agir en Espagne contre l'here„sie de Priscillien, il louë Maxime de cette action, „& dit: (3) *Que la rigueur & la severité de sa justice „contre cet Heresiarque & ses disciples que ce Prince fit „mourir, a esté d'un fort grand secours à la clemence de „l'Eglise. Car bien qu'elle se contente de la douceur du „jugement que les Evesques portent selon les Canons con„tre les Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuille point „de sanglantes executions: elle ne laisse pas d'estre beau„coup aidée & bien soutenuë par les severes Constitutions „des Empereurs, puis que la crainte d'un si rigoureux „suplice fait quelquefois que les Heretiques recourent au „remede spirituel, pour guerir la maladie mortelle de „leur heresie par une vraye conversion.*„ Le même Maimbourg soutient (e) que la principale faute d'Ithacius, fut de *s'adresser à un Tribunal seculier dans une cause purement Ecclesiastique*, & de procurer la mort de ces heretiques autant qu'il put, *ce qui est contraire aux loix de l'Eglise. C'est pourquoi*, dit-il, *quand les Ecclesiastiques implorent contre eux le secours des Princes & des Magistrats, ils protestent toûjours qu'ils souhaitent tellement leur correction, que neanmoins ils ne demandent point qu'on les punisse du dernier suplice, mais plûtost qu'on leur fasse misericorde, laissant toutefois les Juges en liberté d'agir selon les loix pour le bien de l'Eglise & de l'Etat.* C'est ce qu'on peut apeller une distinction illusoire. C'est une pure mommerie: c'est du moins une conduite si éloignée de la gravité d'un tribunal qui agit serieusement, qu'on ne peut trouver étrange que l'Inquisition soit tournée en ridicule à ce sujet. Vous demandez aux Princes qu'ils fassent des loix contre l'heresie: vous les loüez à perte de vuë lors qu'ils établissent la peine de mort contre l'heretique: vous leur livrez celui que vous avez declaré heretique: c'est donc vous proprement parlant qui êtes cause de sa mort. Quand vous dites aux Magistrats que vous ne demandez pas son suplice, vous donnez la comedie (f). Et au reste, pourquoi ne demandez-vous pas la même faveur pour les assassins? Car selon vous un heretique est pire qu'un empoisonneur, & qu'un meurtrier. Jamais la maxime d'Aristote, *posito uno absurdo multa sequuntur*, n'a été plus veritable qu'en cette matiere-ci. L'absurdité de soumettre les opinions au glaive des Magistrats entraine après soi mille absurditez, & jette dans mille contradictions ceux qui la soutiennent. Notez que l'Inquisition condamne à la mort, & ne se contente pas de declarer qu'on est heretique (g).

(H) *Un sentiment que l'on a canonisé en la personne de St. Augustin.*] Voici 3. choses certaines: 1. St. Augustin croit que l'homme est determiné invinciblement ou au mal par sa corruption naturelle, ou au bien par le Saint Esprit. 2. Cette doctrine ôte à l'homme le franc arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifference. 3. La doctrine de St. Augustin a été autorisée par l'aprobation solennelle de l'Eglise. Or nous allons voir que les Priscillianistes furent condamnez pour avoir detruit le franc arbitre, (h) *en soumettant la volonté de l'homme à une fatale necessité qui l'entraine, sans qu'elle puisse s'y opposer.* C'est-à-dire qu'on les condamna parce qu'ils ruinoient le franc arbitre, en prenant ce mot non pas (i) pour la faculté d'agir volontairement, & par une pente très-agreable, mais pour la puissance de choisir entre deux contraires. Ils furent donc condamnez pour une doctrine qui a été aprouvée dans St. Augustin. Considerons bien de quelle maniere le Pape Leon les refute. „(4) S'il est permis de croire & d'enseigner cette doc„trine, on ne doit plus ni recompenser la vertu, ni „punir le crime; & toutes les loix non seulement hu„maines, mais aussi divines, n'ont plus de force, & „peuvent estre violées impunément; parce qu'on ne „pourra jamais prononcer en jugement, ni en faveur „des bonnes actions, ni contre les mechantes, si une „fatale necessité pousse & emporte par son mouve„ment celuy de la volonté.„ (k) *Peut-on douter après cela*, je continuë (l) à me servir des expressions de Mr. Maimbourg sans adopter tout ce qu'il dit, *que Saint Leon ait cru ce que la Foy nous oblige de croire, sçavoir que la grace efficace nous fait tellement agir; qu'elle ne nous impose aucune necessité, mais qu'elle nous laisse inviolable nostre libre arbitre, ou la liberté d'indifference, par laquelle nous pouvons prendre lequel il nous plaira des deux partis, & faire ou le bien par la grace, ou le mal de nous mesmes.* Je croi sans peine qu'ils differoient de saint Augustin dans l'explication des causes qui determinent la volonté; mais il faloit necessairement qu'ils fussent d'accord avec lui sur ce point de fait, c'est que le principe qui la pousse ne lui permet pas ou de s'arrêter, ou de reculer, ou de s'écarter à côté. Or c'est sur cela que tombent les raisons du Pape Leon quand il refute ces heretiques: il est donc certain qu'en leur personne il refute saint Augustin, & qu'il n'a pu aprouver ce Pere, sans adopter quand cela venoit de lui, ce qu'il avoit rejetté venant de la secte Priscillianiste. Je n'examine point s'il raisonne bien, je dis seulement que toutes les preuves qu'il tire soit des peines & des recompenses, soit des loix & des jugemens, seroient mauvaises contre cette secte, si elles n'étoient pas bonnes contre le systême de saint Augustin. Remarquez bien que saint Leon argumente par les suites que pouvoit avoir le dogme de la fatale necessité, & qu'il ne dit pas que ces heretiques enseignassent ces consequences. Cela montre qu'il en veut au dogme même, independemment du principe sur lequel ils le fondoient, & des conclusions qu'ils en tiroient actuellement. J'ai dû ajoûter cette note, parce qu'elle fortifie mon texte.

(A) *Dans l'Ile de Cea.*] Suidas marque expressément que Prodicus étoit de cette Ile, ἀπὸ Κέω τῆς νήσου, & il le nomme Κεῖον comme avoient fait (m) Platon, (n) Denys d'Halicarnasse, (o) Plutarque, (p) Diogene Laërce, &c. De Κέως vient (q) Κεῖος, & par contraction Κῖος, d'où les Latins ont fait *Ceus*, ou *Ceius*, ou *Cius*. Mr. Menage (r) censure avec raison Marsile Ficin, qui a traduit par *Prodicus Chius*, le Dia-

(g) Voiez Jurieu ib.

(h) Maimbourg ubi supra pag. 65.

(i) Il est impossible de suposer qu'aucun heretique ait jamais ôté à l'homme cette faculté.

(4) Quod si id credi liceat, & doceri, nec virtutibus præmium, nec vitiis pœna debebitur. Omniaque non solùm humanarum Legum, sed etiam divinarum Constitutionum decreta solventur. Quia neque de bonis, neque de malis actibus ullum poterit esse judicium, si in utramque partem fatalis necessitas motum mentis impellit. *S. Leo, epist. 93.*

(k) Idem Maimb. ib. pag. 66

(l) Je me suis servi de la traduction qu'il a faite du passage de St. Leon. ib. p. 65. 66.

(m) In Protagora & passim alibi. Il dit in Hippia Majore *p. m. 1246. que Prodicus vint* ἐκ Κέω *ex* Cea Insula.

(n) In vita Isocr.

(o) In vita Isocr.

(p) In Protagora.

(q) Voiez Wolfius in Isocrat. vitam, & Menage in Diog. Laert. pag. 419.

(r) Ibid.

dia-

lebres Sophistes de la Grece. Il florissoit dans † la 86. Olympiade, & il eut entre autres disciples Euripide, Socrate β, Theramene, γ & Isocrate δ. Il ne dedaigna point d'enseigner en particulier dans Athenes, encore qu'il y fût avec le caractere d'Ambassadeur de la part de ses compatriotes, qui ζ lui avoient dejà conferé plusieurs autres emplois publics, & encore que la grande aprobation que sa harangue avoit obtenuë des Atheniens le jour de son audience publique, semblât devoir l'engager à n'exercer son talent qu'en pareilles occasions. Platon qui parle de lui assez souvent, & même avec éloge, mais non pas sans se souvenir quelquefois de * l'ironie, la figure favorite de Socrate son grand Interlocuteur, insinuë que l'envie de gagner de l'argent porta Prodicus à tenir école. Il en gagna effectivement beaucoup à ce metier. Philostrate ‡ ne s'éloigne point de cette pensée de Platon; car il attribuë à Prodicus ces deux qualitez, l'une d'avoir aimé l'argent, l'autre de l'avoir emploié à se divertir. Il alloit de ville en ville faire parade de son éloquence, & quoi qu'il le fit d'une façon (B) mercenaire, il ne laissa pas de recevoir de grans honneurs à Thebes, & de plus grans encore à Lacedemone. On a fort parlé de sa declamation à cinquante (C) drachmes, πεντηκοντάδραχμος, qui fut ainsi nommée, à ce que disent quelques sçavans, parce que chaque auditeur étoit obligé de lui paier ‡ cinquante drachmes, qui font plus de 4. écus de nôtre monnoie. Il faloit que Prodicus eût un style

† Euseb. in Chron.

β Plato in Menone pag. 425.

γ Suidas.

δ Plutarque & Denys d'Halicarnasse dans la vie d'Isocrate.

ζ Plato in Hippia maj. pag. 1246.

* Denys d'Halicarnasse dans sa lettre à Pompée blâme Platon d'avoir medit de Prodicus & de plusieurs autres.

‡ In vita Sophist. l. 1. pag. 500.

‡ Hofman in Prodico ne parle que de cinq drachmes.

(b) Quanti orationes ejus fieri soleant, illud arguit, quod qui audire eum vellet, is, Suida teste, quinquaginta drachmas persolveret, hoc est quatuor coronatos Gallicos, ac duos insuper regales Hispanicos. Vossius de Rhetor. natura pag. 69.

δικ☉· Κεῖ☉· de Platon; c'est ce qu'a fait aussi Amyot dans la traduction de la vie d'Isocrate. Le traducteur Latin de Philostrate a fait une pareille faute; car il apelle *Prodicum Chium* celui que (a) Philostrate nomme Πρόδικον Κεῖον. Le traducteur François eut sans doute plus de soin de consulter la version Latine de Philostrate, que d'examiner le texte Grec, puis qu'il tourna *Prodicus, natif de Chio*. Caseneuve (b) qui l'en blâme, & qui le censure de quelques autres meprises, lui en laisse passer deux qui meritoient d'être relevées. Voici le Grec. Προδίκου δὲ τοῦ Κείου ὄνομα τοσοῦτον ἐπὶ σοφίᾳ ἐγένετο ὡς καὶ τὸν Γρύλλου Ξενοφῶντα ἐν Βοιωτοῖς δεδέσθαι αἰχμάλωτον διαλεγομένου, καθιστάντα ἐγγυητὴν τοῦ σώματος. Et voici le François. *Prodicus natif de Chio & fils de Grillus, fut en telle reputation, qu'estant en prison en Beotie, Xenophon donnant plege pour sa personne, le voulut entendre.* 1. Ce n'est pas à Prodicus, mais à Xenophon qu'il faloit donner la qualité de fils de Gryllus. Caseneuve le dit lui-même dans la page 43. & neanmoins lors qu'il censure la version dans la page 42. il pretend qu'*il faloit dire*. Prodicus natif de Cio & fils de Gryllus &c. 2. C'est Xenophon, & non Prodicus, qui étoit emprisonné; & neanmoins il n'y a personne qui en lisant cette version, ne se figure que Xenophon s'engagea à representer le prisonnier Prodicus. Si Caseneuve n'a pas ignoré que ce sophiste n'étoit point de l'Ile de Chio, il n'a pas mieux sçu pour cela d'où il étoit, car il le fait natif *de l'Ile de Cio, que nous nommons à present Standia*, dit-il. Cela est faux; il étoit natif de l'Ile de Cea, ou Ceos, qu'on nomme presentement Zea. Moreri en le faisant de l'Ile de (c) Cos, n'a fait que suivre l'erreur de gens qui en sçavoient plus que lui. Erasme l'apelle *Coum* dans la page 394. de ses Adages. Autant en fait Charles Etienne dans son Dictionaire; ce qui n'a point été corrigé ni par Mr. Lloyd, ni par Mr. Hofman. Ils n'ont point corrigé non plus ce qu'il impute faussement à Suidas; c'est d'avoir fait Prodicus de l'Ile de Chio. Mr. Menage (d) pretend qu'il s'est glissé une faute dans le 1. chapitre du 3. livre de Quintilien, où Prodicus est apellé *Chius*. Je n'ai point trouvé cette faute dans les éditions que j'ai consultées. Mr. Maucroix dans sa traduction du grand Hippias imprimée à Paris l'an 1685. fait Prodicus de l'Ile de Cos. Le Pere Goulu avoit fait la même faute dans la traduction (e) Françoise de l'apologie de Socrate.

(B) *D'une façon mercenaire.*] Voiez Philostrate (f) & Platon. Celui-ci dit (g) que les jeunes gens des plus riches & des plus nobles familles attirez par Prodicus, par Gorgias, par Polus, par Hippias, qui alloient de ville en ville, leur donnoient de grandes sommes d'argent, & leur promettoient outre cela beaucoup de reconoissance, pendant qu'ils negligeoient de se faire instruire par leurs concitoiens, qui les eussent enseignez gratuitement.

(C) *De la declamation à cinquante drachmes.*] Je me suis servi du terme de declamation, sans m'ôter le droit d'en substituer un autre, si la raison le demande. Le mot Grec ἐπίδειξις dont Platon & Suidas se sont servis, me paroit signifier une harangue semblable dans ses circonstances à ces plaidoiez qu'on apelle d'aparat, c'est-à-dire une harangue où l'Auteur étale toute sa rhetorique, & se propose de se signaler tant à cause de l'importance de la matiere, qu'à cause de l'affluence des auditeurs. Ceux qui traduisent ἐπίδειξιν ποιεῖν par *specimen edere*, n'entendent pas mal la chose; car ils donnent à entendre qu'un orateur fait montre de toutes ses forces, comme s'il étoit apellé à faire chef-d'œuvre. Je pense que de là est venu que les harangues du plus grand éclat, qui sont celles où l'on fait un panegyrique ou une invective, ont été attribuees par les rhetoriciens au genre de cause qu'ils apellent demonstratif, ἐπιδεικτικός. Quoi qu'il en soit, il y a quelque difficulté sur l'ἐπίδειξις πεντηκοντάδραχμος de Prodicus. Suidas dit que Prodicus est le premier qui l'a faite: il nous laisse là, & ne nous explique point ce que c'est. Vossius (h) lui attribuë pourtant d'avoir dit, que tous ceux qui vouloient entendre cet Orateur, lui paioient cinquante drachmes, c'est-à-dire quatre écus de France, & deux reaux d'Espagne. Il est fort aparent que Vossius s'en fia à (i) Cresollius, & ne passa point plus loin. Il se sert precisément de la même évaluation de monnoies dont ce Jesuite s'étoit servi; mais au lieu que dans le livre du Jesuite, cette somme de quatre écus & deux reaux paiée à Prodicus par chaque auditeur, n'est qu'une explication du texte de Suidas, ou une consequence qu'on en tire, c'est dans Vossius le temoignage formel de Suidas. Jugez quelles precautions on doit prendre contre le commun des Auteurs en fait de citer, puis qu'il échape de telles licences à un homme comme Vossius. Voions ce qu'il avoit dit en un (k) autre livre. Il avoit raporté comme un fait tiré d'Aristote, que quand Prodicus s'apercevoit que ses auditeurs ne l'écoutoient pas, il avoit accoutumé de leur proposer quelque chose de son art, lequel d'ailleurs il n'enseignoit qu'au prix de 50. drachmes. Le passage (l) d'Aristote paroit susceptible de deux sens; l'un que Prodicus avoit une certaine harangue toute remplie de traits si vifs, qu'on n'avoit qu'à en proposer quelcun aux auditeurs, pour chasser l'assoupissement qui les faisoit bailler; l'autre qu'il avoit un traité de rhetorique, où étoient contenus plusieurs secrets particuliers, propres à reveiller l'attention des auditeurs, quelque distraits, ou quelque las qu'ils pussent être. Selon le premier sens, il avoit une harangue qu'il gardoit pour les grandes fêtes, c'est-à-dire pour les auditeurs qui en paioient cinquante drachmes; & selon l'autre il avoit contre le sommeil des auditeurs un recueil de bons remedes, qu'il ne communiquoit qu'à ceux qui lui en paioient ce prix. Ceci me fait souvenir d'un (m) Professeur en Philosophie fameux parmi les Protestans de France, qui n'enseignoit certains sophismes qu'à ceux qui lui en paioient la taxe qu'il y mettoit. Vossius a suivi le premier de ces deux sens dans l'un de ses livres, & le dernier dans un autre. Il seroit assez mal aisé de determiner lequel est le plus veritable, vu la brieveté qu'Aristote & Suidas ont affectée en parlant de ce sujet; cela, dis-je, seroit assez mal aisé, si Platon ne nous faisoit pas conoitre que l'ἐπίδειξις πεντηκοντάδραχμος de Prodicus étoit plutôt une leçon qu'une harangue. Socrate avec son air moqueur se plaint de n'être pas en état de bien discourir sur la nature des noms, parce qu'il n'avoit pas oui l'ἐπίδειξις à cinquante drachmes, qui selon Prodicus instruisoit de tout ce mystere; il (n) n'avoit oui que celle d'une drachme τὴν δραχμιαίαν. Cresollius n'a point entendu ce dernier mot; il s'est imaginé faussement qu'on le doit prendre dans Platon pour la même chose qui avoit été nommée auparavant πεντηκοντάδραχμος. (o) *Plato qui rem eamdem memorat, ea causa δραχμιαίαν ἐπίδειξιν nominavit.* Mademoiselle le Fevre dans ses remarques sur les Nuées d'Aristophane à la page 235. a mieux compris ce que c'est. *Prodicus*, dit-elle, *étoit le plus vain de tous les hommes, & il avoit si bonne opinion de son savoir, qu'il n'enseignoit jamais la moindre chose pour rien. Il avoit des discours tous prêts à tout prix, d'une obole jusqu'à cinquante drachmes.*

(a) In vit. Sophist. pag. 449.

(b) Caseneuve, commentaire sur les epistres de Philostrate, pag. 42.

(c) Dans l'édition de Hollande on a mis Col: c'est une faute d'impression.

(d) Menag. in Laert. pag. 419.

(e) Elle est dans la 2. partie des lettres de Phyllarque. Voiez y pag. 581.

(f) In vit. Sophist. pag. 488.

(g) Plato in Apolog. Socr. pag. 15. & 16. & in Theage pag. 93.

(i) Cresoll. theatr. Rhetorum l. 3. c. 5. pag. 178.

(k) Vossius institut. Orator. l. 3. c. 2.

(l) Τοῦτο δ' ἐστὶν, ὅπερ ἔφη Πρόδικος ὅτε νυστάζοιεν οἱ ἀκροαταὶ παρεμβάλλειν τῆς πεντηκονταδράχμου αὐτοῖς. Hoc autem est, ut dixit Prodicus, cum dormitant auditores, inferre aliquid demonstrationis quinquaginta drachmarum ipsis. Aristot. Rhetor. l. 3. c. 14.

(m) David Derodon.

(n) Νῦν δὲ οὐκ ἀκήκοα, ἀλλὰ τὴν δραχμιαίαν. Plato in Cratylo pag. 265.

(o) Cresollius ubi supra.

ſtyle bien éloquent (*D*), puis qu'il étoit fort couru quoi qu'il eût la voix † deſagreable. On dit que Xenophon (*E*) étant priſonnier dans la Beotie, & ſouhaitant de l'entendre β, chercha & trouva une caution, & fut ſatisfaire ſa curioſité. Il n'y a guere de harangues qui aient été plus citées, ou qui aient plus donné lieu aux aplications, que celle où nôtre Sophiſte feignit (*F*) que la vertu & la volupté deguiſées en femmes ſe preſenterent à Hercule, & tâcherent à l'envi de l'attirer. Les Atheniens le firent * mourir comme corrupteur de la jeuneſſe. Si c'eût été ſeulement la corruption indiquée par Ariſtophane γ dans l'une de ſes Comedies, lors qu'il diſoit, *Cet homme a été gâté ou par les livres, ou par Prodicus, ou par la converſation des grans parleurs*, la peine eût été un peu exceſſive. Mais il y a quelque aparence qu'on l'accuſa d'enſeigner à ſes diſciples (*G*) l'irreligion. Je ne ſçai ſi d'autres Auteurs que Plutarque ont dit, que ſa complexion étoit (*H*) infirme & très-maladive.

PRODICUS, heretique du II. ſiecle ζ, fondateur de la ſecte des Adamites, ſuivit les abominables penſées de Carpocrates, & y ajoûta du ſien l'impudence (*A*) des copulations en public entre les deux ſexes; car il ordonna la communauté des femmes: deſorte que dans les feſtins publics chacun ſe jettoit ſur la premiere qui lui écheoit, après qu'on avoit ôté les chandeles; & l'on η pretendoit que cette impudicité étoit la ceremonie myſtique de l'initiation. Les ames les moins pieuſes fremiſſent, quand elles voient que ſi-tôt après la mort des Apôtres, la doctrine de l'union myſtique qui doit être entre les fideles, fut interpretée de la conjonction charnelle de l'homme avec la femme; & qu'on oſa ſoutenir que la veritable participation aux myſteres conſiſtoit en cela. Que pouvoit-on attendre d'un homme qui comme nôtre Prodicus croioit que les ames étoient θ envoiées dans les corps, non pas afin d'y être punies, mais afin que par toutes ſortes de voluptez elles rendiſſent leurs hommages aux Anges qui avoient creé le monde? Les ſectateurs de Prodicus ſe vantoient κ d'avoir les livres ſecrets de Zoroaſtre; & ils ſoutenoient ‡ qu'il ne faloit point invoquer Dieu, ni s'expoſer ⊥ au martyre par la confeſſion de la verité.

☞ PRU-

(*D*) *Un ſtyle bien éloquent.*] C'eſt ce qu'on peut prouver par le temoignage de pluſieurs graves Auteurs. Maxime de Tyr (*a*) donne à Prodicus la beauté de l'expreſſion, καλλιλογίαν, comme ſon veritable caractere. Marcellin (*b*) lui donne le choix exact des paroles. Themiſtius dit que ſes harangues étoient pleines d'ornemens & d'agrémens, πολλῶν ἁλῶν τε καὶ γέμουσας ἡδονῆς. Je ne crois pas que Naudé (*c*) ait eu raiſon de le mettre parmi les Sophiſtes, qui ſans s'être preparez haranguoient ſur quelque matiere qu'on leur propoſât. Philoſtrate nous porte à juger tout le contraire, car on trouve à la page 487. de ſes vies des Sophiſtes que non ſeulement Gorgias fut le premier qui s'expoſa à cette épreuve, mais auſſi qu'il le fit afin d'effacer la gloire que Prodicus aqueroit en allant de ville en ville reciter des harangues bien travaillées. Voulant rencherir ſur un Orateur qu'il (*d*) railloit de la repetition des mêmes pieces uſées, il prit le parti d'abandonner ſon éloquence au hazard des occaſions. Il ne faut pas douter que la ſubtilité des penſées ne ſecondât le beau ſtyle dans les harangues de Prodicus, & qu'il n'ait contribué autant pour le moins qu'aucun autre, à faire que les Atheniens defendiſſent aux Sophiſtes de plaider des cauſes. On ne voulut plus ſoufrir (*e*) que les ſubtilitez de ces gens-là fiſſent paroître juſte ce qui étoit injuſte. Voiez le proverbe *Προδίκου σοφώτερος*, *plus habile que Prodicus*. Eraſme y a fait un faux pas, en croiant qu'il s'agit là non de Prodicus le ſophiſte, mais d'un autre. Voiez comment il en eſt blâmé dans les notes de Caſeneuve ſur les lettres de Philoſtrate à la page 42. & 43. Voiez auſſi les Nuées d'Ariſtophane. Que le poëte raille tant qu'il voudra, on peut recueillir de ſon diſcours que nôtre ſophiſte paſſoit pour un homme de beaucoup d'eſprit & de beaucoup de ſçavoir.

(*E*) *Xenophon étant priſonnier.*] Charles Etienne n'a rien entendu dans ce paſſage de Philoſtrate. Il l'explique comme ſi cet Auteur avoit dit que Prodicus étoit un homme d'une ſi grande autorité, que Xenophon aiant été pris dans la Beotie, & l'aiant donné pour caution, obtint la liberté d'aller chez lui. Mr. Lloyd & Mr. Hofman ont retenu cette faute de Charles Etienne mot pour mot.

(*F*) *Que celle où* Prodicus *feignit que la vertu.*] Je me ſuis ſervi du mot de harangue, tant parce que Philoſtrate m'a conduit à cette idée, que parce que la profeſſion de Prodicus y mene tout droit. Il n'eſt pas aparent qu'une fiction de cette nature ne lui ait ſervi de ſujet de declamation. Il eſt pourtant vrai que Xenophon (*f*) qui nous en donne le precis, l'a donné comme l'extrait d'un ouvrage compoſé touchant Hercule, *ἐν τῷ συγγράμματι τῷ περὶ τοῦ Ἡρακλέους*. Mr. Charpentier en parle d'une façon plus determinée dans ſa traduction Françoiſe, *au livre que* le docte Prodicus, dit-il, *a compoſé de la vie d'Hercule.* Suidas nous aprend que c'étoit un livre intitulé *ὧραι*, *les Heures*; mais cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe apeller harangue cet ouvrage de Prodicus. J'ai dit que cette fiction a été ſouvent citée & apliquée, & j'ai eu raiſon de le dire. Ciceron (*g*), Quintilien (*h*) & Maxime de Tyr (*i*) en parlent; mais Silius Italicus cité par Moreri n'en parle point. Il feint quelque choſe de ſemblable en l'honneur de Scipion l'Africain. (*k*) Lucien a imité auſſi cette fiction. Entre les modernes je me contenterai de citer Henri Etienne, qui en parle dans l'exhortation qu'il a miſe au devant de (*l*) ſa verſion Greque du Catechiſme de Geneve.

(*G*) *D'enſeigner à ſes diſciples l'irreligion.*] Sextus Empiricus (*m*) le compte parmi les athées: Ciceron le fait auſſi, quoi qu'avec plus de detour; car il lui attribuë d'avoir enſeigné que la gratitude humaine a été cauſe que l'on a cru qu'il y a des Dieux. Cela eſt auſſi contraire à la bonne Theologie, que ſi l'on diſoit avec d'autres, *primus in orbe Deos fecit timor*, c'eſt la crainte qui eſt l'inventrice de la Religion; ou avec d'autres, c'eſt la prudence des Politiques qui l'a inventée, pour tenir en bride la populace. Ciceron fait voir que l'opinion de Prodicus ruine en effet la Religion. (*n*) *Quid? ii qui dixerunt totam de Diis immortalibus opinionem fictam eſſe ab hominibus ſapientibus Reipub. cauſâ, ut quos ratio non poſſet, eos ad officium religio duceret, nonne omnem religionem funditus ſuſtulerunt? Quid Prodicus Chius? qui ea quæ prodeſſent hominum vitæ Deorum in numero habita eſſe dixit, quam tandem religionem reliquit?*

(*H*) *Sa complexion étoit infirme.*] Plutarque obſerve qu'il faut ſe regler à la vigueur des perſonnes, & non à leur âge, quand on veut les engager aux emplois publics; & qu'ainſi un vieillard robuſte n'en doit pas être diſpenſé, comme il étoit juſte d'en diſpenſer Prodicus dans ſa jeuneſſe. Voilà l'occaſion qui le porte à nous aprendre l'infirmité de ce perſonnage. Il l'accouple avec un homme (*o*) ſi maigre & ſi foible, que cela merite d'être raporté. Je me ſers de la verſion d'Amyot. (*p*) *Comme donc celui qui voudroit ſuader à Prodicus le Sophiſte ou à Philetas le Poëte, qui eſtoyent tous deux jeunes, mais greſles, foibles, maladifs (q), & la pluſpart du temps attachez au lict pour leur maladie, qu'ils s'entremiſſent des afaires publiques, ſeroit une beſte ſans jugement: auſſi ſeroit celui qui defendroit à tels vieillards comme eſtoyent un Phocion, un Maſſiniſſa Africain, & un Caton Romain, d'exercer ofice publique.*

(*A*) *Et y ajoûta du ſien l'impudence des copulations en public.*] Voici les paroles de Theodoret, (*r*) Οὗτος προφανῶς λαγνεύειν τοῖς Καρποκράτους προστέθεικε δόγμασι. *Hic ad decreta Carpocratis adjecit palam & publicè ſcortari.* La ſeule preuve que Theodoret en aporte eſt que Prodicus ordonna la communauté des femmes, c'eſt-à-dire que dans ces repas que les anciens Chretiens apelloient *Agapes*, chacun jouït de ſa chacune ſans choix ni regle, mais ſelon que le hazard la lui faiſoit rencontrer à tâtons parmi les tenebres de la chambre. C'eſt cela qu'ils apelloient com-

† Δυσηχοος καὶ βαρυφθογγος, diſſonè & injucundè loquens. *Philoſtr. pag.* 500. Voiez auſſi Platon *in Protag. pag.* 220.

β *Philoſtr. pag.* 499.

* Ἐν Ἀθήναις κώνειον πιὼν ἀπέθανεν ὡς διαφθείρων τοὺς νέους. Athenis hauſta cicuta mortuus eſt quaſi juvenes corrumperet. *Suid.*

γ *Id. Suid.*

ζ *Voiez la remarque A de l'article* Adamites.

η *Theodor. heret. fab. l.* 1. *c.* 6. & *l.* 5. *c.* 27.

θ *Id. l.* 5. *c.* 10. & 20.

κ *Clem. Alexand. Strom. l.* 1. *pag.* 304.

‡ *Ib. l.* 7. *pag.* 722.

⊥ *Tertull. in Scorpiac. c. ult.*

(*a*) *Differtat.* 7. *init.*

(*b*) *Dans la vie de Thucydide auquel il attribuë d'avoir imité τὴν τοῦ Προδίκου ἐπὶ τοῖς ὀνόμασιν ἀκριβολογίαν.*

(*c*) *Syntag. de ſtudio liber. p.* 87. *dans le recueil de diſſertations* de ſtudiis inſtituendis *imprimé l'an* 1645. *où l'on voit* Prodichum Chium. *La derniere faute eſt ſans doute de Naudé.*

(*d*) Ἐπικόπτων τὸν Πρόδικον ὡς ἕωλά τε καὶ πολλάκις εἰρημένα ἐγχειροῦντα ἀφῆκεν ἑαυτὸν τῷ καιρῷ. *Philoſtr. p.* 488.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Lib.* 2. de memor. Socratis.

(*g*) *Cicero, officior. l.* 1. *c.* 32. *epiſtol.* 12. *ad famil. l.* 5.

(*h*) *Quintil. lib.* 9. *cap.* 2.

(*i*) *Maxim. Tyr. Orat.* 4. *init.*

(*k*) *Lucian. in Somnio.*

(*l*) *Berchet dans ſes Scholies ſur ce paſſage de Henri Etienne fait Prodicus ou de l'Ile de Cos, ou de l'Ile de Chios, & puis qu'il dit que c'étoit un homme* ſummæ auctoritatis, *il montre qu'il avoit donné dans l'écueil des Dictionaires de Charles Etienne.*

(*m*) *Sext. Empir. adverſ. Mathem.*

(*n*) *Cicero de natura Deorum lib.* 1. *circa fin. pag. m.* 170.

(*o*) *Voiez l'article* Philetas.

(*p*) *Plutarch. an ſeni ſit gerenda reſpublica p.* 791. *E.*

(*q*) Νέους μὲν, ἰσχνοὺς δὲ καὶ νοσώδεις καὶ τὰ πολλὰ κλινοπετεῖς δι' ἀρρωστίαν ὄντας. Integra quidem ætate verum graciles & ob infirmitatem valetudinis crebro decumbentes. *Id. ib.*

(*r*) *Theodor. heret. fabul. l.* 1. *c.* 6.

☞ PRUDENCE, en latin *Aurelius Prudentius Clemens*, poëte Chretien (*A*) nâquit l'an 348. Ce fut en Espagne, mais on dispute (*B*) si ce fut à Calahorra, ou à Sarragoce, ou dans une autre ville de ce païs-là. Ceux qui disent qu'il fut elevé au (C) consulat, se trompent grossierement. Il faloit se contenter de dire qu'il fut honoré d'une charge * très-considerable.

* *Voiez la remarque D.*

communier, & être initié au mystere. Je ne vois point que Theodoret ait raison d'attribuer à Prodicus ce suplément de doctrine, vu que Clement Alexandrin sur la foi duquel il parle, impute (*a*) tout cela à Carpocrate: car après avoir raporté non pas en extrait de quelcun de leurs écrits, mais sur un simple oui dire, cette infame coutume d'ôter les chandelles & de s'accoupler, il dit que Carpocrate devoit établir ces loix pour des chiens, pour des pourceaux, & pour des boucs. Il ne croioit donc pas (je parle de Clement d'Alexandrie) que Carpocrate eût laissé ce beau reglement à faire à quelcun de ses successeurs, à Prodicus par exemple. Ainsi Theodoret se sert d'un temoin qui depose contre lui. Ce temoin remarque qu'avant que d'aller à ces festins, (*b*) on communiquoit à celles qu'on souhaitoit d'embrasser, le choix qu'on faisoit de leur personne. Cela est vraisemblable: les passions sont trop ingenieuses pour ne faire pas des parties en ces occasions, & pour abandonner tout au hazard. Les Carpocratiennes savoient donc à-peu-près où seroit leur chance, & n'étoient pas entierement dans le cas dont parle un poëte Romain.

Mox (c) juniores quærit adulteros
Inter mariti vina: neque eligit
Cui donet impermissa raptim
Gaudia luminibus remotis:
Sed jussa coram non sine conscio
Surgit marito: seu vocat institor,
Seu navis Hispanæ magister,
Dedecorum pretiosus emtor.

Je dois ajoûter que sur une autre circonstance Theodoret n'a pas eu toute l'exactitude necessaire dans la citation de Clement Alexandrin. On fait dire de Prodicus ce qui est dit proprement & directement de quelques autres, & qui ne peut être aplique à Prodicus qu'en general, & avec plusieurs detours de raisonnement.

(*A*) *Nâquit l'an 348.*] On le prouve par ces paroles:

Hæc (d) dum vita volans agit
Irrepsit subito canities seni,
Oblitum veteris me Salia Consulis arguens
Sub quo prima dies mihi.

Cela veut dire qu'il nâquit sous le consulat de Salia: or nous trouvons que les consuls de l'an 348. s'apelloient Flavius Philippus, & Flavius Sallia, ou (*e*) Sallea. Notez que ceux qui le font fleurir (*f*) l'an 380. ne se trompent guere moins que ceux qui le font (*g*) fleurir l'an 430.

(*B*) *On dispute si ce fut à Calahorra, ou à Sarragoce, ou dans une autre ville de ce païs-là.*] Alde Manuce, Sixte de Sienne, Possevin & quelques autres le font nâtif de Sarragoce, mais Mariana (*h*) soutient qu'il étoit de Calahorra. On allegue pour la premiere opinion (*i*) l'hymne *in honorem sanctorum decem & octo Martyrum Cæsaraugustanorum* qui commence ainsi:

Bis novem NOSTER *populus sub uno*
Martyrum servat cineres sepulchro
Cæsaraugustam vocitamus urbem
Res cui tanta est.

Nous lisons dans la même hymne cet autre passage:

NOSTER *(k) est quamvis procul hinc in urbe*
Passus ignota dederit sepulcro
Gloriam victor, prope litus alta
Forte Sagunti.
NOSTER, & NOSTRA *puer in palæstra,*
Arte virtutis, fideique olivo
Unctus, horrendum didicit domare
Viribus hostem.

Il parle de saint Vincent qui étoit né à Sarragoce. On allegue une preuve toute semblable en faveur de la seconde opinion, car nous trouvons ces deux vers dans l'hymne (*l*) *in honorem sanctorum Martyrum Hemeterii & Chelidonii Calagurritanorum:*

Hoc (m) bonum salvator ipse, quo fruamur, præstitit
Martyrum cum membra NOSTRO *consecravit oppido.*

Et dans l'hymne même des martyrs de Sarragoce on lit ceci:

NOSTRA *(n) gestabit Calagurris ambos*
Quos veneramur.

Mariana s'est servi de ces deux passages, mais son (*o*) critique lui a montré que par cela même qu'ils fourniroient une bonne preuve, ils ne vaudroient rien, puis qu'ils ne peuvent être solides sans que les passages alleguez pour le sentiment contraire ne le soient aussi. En un mot ce sont des raisons qui prouvent trop, & par consequent qui ne prouvent rien. Il ruine reciproquement les uns par les autres, & les argumens de Mariana, & les argumens d'Alde Manuce, & il pretend que Prudence sans être né ni à Sarragoce, ni à Calahorra, a pu les nommer *nostra* parce qu'elles étoient situées dans l'Espagne Tarraconoise le païs de sa naissance. Il confirme sa pensée par deux remarques; (*p*) l'une est prise de ces paroles touchant Tarragone:

O (q) triplex honor, o triforme culmen
Quo NOSTRÆ *caput excitatur urbis*
Cunctis urbibus eminens Hiberis.

L'autre est prise de ce que Prudence disant mille choses de Merida la patrie de sainte Eulalie ne la nomme point *nostra*: c'est, dit-il, à cause qu'elle n'étoit point dans l'Espagne Tarraconoise; mais dans la Lusitanique. Notez qu'il se trompe sur ces paroles *nostra puer in palæstra*, il (*r*) pretend qu'elles designent Valence (*s*) où St. Vincent fut martyrisé; mais il est clair qu'elles designent Sarragoce sa patrie, & le lieu de son éducation.

Ce Critique de Mariana detruit mieux qu'il ne bâtit, car quand il tâche de prouver que Salia dans les Asturies, est le lieu natal de Prudence, il n'allegue rien de bon quoi qu'il étale une ingenieuse literature. Son principal fondement est dans ces paroles, (*t*) *oblitum veteris me Salia Consulis.* Il (*v*) pretend que si *veteris* se raportoit à *Consulis*, il faudroit qu'il y eût eu deux Salia Consuls l'un avant l'autre, & que Prudence fût né sous le consulat du premier. Or il est faux qu'il y ait eu un *Salia major*, & un *Salia minor*, comme un *Scipio Africanus major*, & un *Scipio Africanus minor.* Cette objection auroit quelque force si Prudence étoit un Auteur rigoureusement exact dans le choix des termes. Mais enfin en raportant avec Pedro Mantuano *veteris* à une ville, que deviendra le mot *consulis?* Qu'on dise tant qu'on voudra (*w*) qu'il signifie une année, on ne satisfera point l'esprit.

(C) *Qu'il fut élevé au consulat se trompent grossierement.*] Alde Manuce (*x*) l'apelle *Vir Consularis*, & *Massalia Consul.* Son erreur vient de ce qu'il entendit mal les lettres V. C. ajoûtées aux noms de Prudence, & de ce que son manuscrit portoit *oblitum veteris Messalia consulis arguens*, au lieu qu'il faut lire *me Salia.* Les deux lettres V. C. signifient *Vir Clarissimus*, comme Alciat (*y*) l'a observé, & non pas *Vir Consularis*, titre qui n'étoit plus (*z*) en usage en ce tems-là. Citons un passage de Mr. du Pin. „ (*aa*) La plupart des Auteurs n'ont pas entendu ce (*bb*) passage, „ & quelques-uns comme Alde, Sixte de Sienne, Possevin & même le P. Labbe se sont imaginez qu'il „ avoit été Consul d'une ville appellee Messalia que le „ P. Labbe (*cc*) a cru être Marseille. C'est une beveuë. „ Ils ont pris le nom du Consul Salia qui etoit Consul „ avec Philippe en 348. pour le nom d'une ville, & „ ont attribue à Prudence la qualité de Consul qui convient à Salia sous le consulat duquel Prudence est „ venu au monde. „ Le Critique de Mariana (*dd*) refute Antoine Nebrissensis qui croit que Prudence est né sous le consulat de Messalia: il montre qu'il n'y a point eu de consul de ce nom-là depuis le commencement du regne de Diocletien jusques à l'Empereur Anastase. Il refute Aldus qui a cru que Prudence a été consul de (*ee*) Messalia: il montre que les fastes consulaires ne contiennent point un tel consul, & que les anciens auteurs n'ont jamais parlé d'une ville nommée Messalia. Il y a bien eu une ville nommée Massilia, c'est celle que nous apellons Marseille. Mais, dit-il, depuis la division de l'Empire sous Constantin on avoit acoutumé d'elire un consul à Rome & un autre à Constantinople, ou bien tous deux à Rome, & puis tous deux à Constantinople, & quelquefois deux à Rome, & deux à Constantinople en même tems, mais on ne trouvera point qu'aucun consul d'Occident ait residé à Marseille. Il sufit de dire que si Prudence avoit été consul, il l'auroit marqué dans le passage que l'on verra au commencement de la remarque suivante.

(*a*) *Stromat. l. 3. pag. 430.*

(*b*) *Μελετήσαντας δὲ ἐν τοιαύτῃ ἀγάπῃ τὴν κοινωνίαν, μεθ᾽ ἡμέραν ἤδη παρ᾽ ὧν ἂν ἐθέλωσι γυναικῶν ἀπαιτεῖν τὴν τοῦ Καρποκρατείου (οὐ γὰρ θέμις εἰπεῖν θείου) νόμου ὑπακοήν.* Meditatos autem in ejusmodi agape communionem, interdiu jam, à quibus velint mulieribus exigere Carpocratex (divinæ enim nefas est dicere) legis obedientiam. *Ibid.*

(*c*) *Robert & Antoine le Chevallier d'Agneaux ont ainsi traduit,* Puis de plus jeunes amoureux Cherche entre les banquets vineux Du mari: ni ne fait eslire A qui emblement de son corps Quand les chandeles sont dehors Elle offre l'esbat illicite &c. *Horace, Od. 6. l. 3.*

(*d*) *Prudentius in prologo operum.*

(*e*) Onuphre *au 3. livre des Fastes prouve par une inscription qu'il s'apelloit* Sallea. (*f*) *Sixtus Senensis est censuré de cela par le P. Labbe de script. Eccles. to. 2. pag. 794.* (*g*) *Biblioth. Hispan. p. 205.* (*h*) *Mariana, histor. Hispan. lib. 4. c. 17.* (*i*) *C'est la 4. du livre περὶ στεφάνων.* (*k*) *Prudent. ib. hym. 4. v. 97.* (*l*) *C'est la 1. du livre περὶ στεφάνων.* (*m*) *Id. ib. hym. 1. v. 115.* (*n*) *Id. ib. hym. 4. v. 31.*

(*o*) *Pedro Mantuano, advertencias à la historia de Juan de Mariana pag. 82. & suiv.*

(*p*) *Id. ib pag. 85.*

(*q*) *Prudent. hym. 6. v. 142.*

(*r*) *Pedro Mantuano ubi supra p. 84. 85.*

(*s*) *Ville de l'Espagne Tarraconoise.*

(*t*) *Voiez la remarque A.*

(*v*) *Id. ib. pag. 87.*

(*w*) *Id. ib. pag. 90.*

(*x*) *Aldus in vita Prudentii.*

(*y*) *Voiez le Pere Chamillard Scholiaste Dauphin pag. 1.*

(*z*) *Ibid.*

(*aa*) *Du Pin, biblioth. des Auteurs Ecclesiast. to. 3. p. 6. de l'édition de Holl.*

(*bb*) *C'est-à-dire* oblitum veteris me Saliæ &c.

(*cc*) *Voiez sa dissertation de scriptor. Eccles. to. 2. p. 793.*

(*dd*) *Pedro Mantuano ubi supra p. 86. 87.*

(*ee*) *Il faloit dire Massalia.*

ble. Il ne s'avisa d'exercer (D) les muses sur des matieres de religion qu'à l'âge de 57. ans. Il avoit été avocat, & puis juge, & ensuite homme de guerre, & enfin attaché à la Cour par un bel emploi. Il ne nie point que sa jeunesse n'eût été plongée dans la debauche †. Les poësies qu'on a de lui sont plus remplies de zéle de religion, ‡ que des ornemens de l'art. On y trouve bien des fautes de quantité; d'ailleurs (E) l'orthodoxie n'y est pas toûjours menagée; l'on ne soufriroit pas aujourd'hui la liberté qu'il a prise de reduire les damnez à un petit nombre. Cela lui pouvoit servir de quelque chose pour se tirer des objections des Marcionites contre lesquels il a fait un poëme, mais au fond il ne pouvoit point (F) resoudre par là les dificultez de l'origine du

† *Voiez la remarque D.*

‡ Melior omnino Christianus quam poeta meo judicio. *Lilius Gregor. Gyraldus dialogismo 25. pag. 906. to. 2. oper.* Voiez le aussi *in poet. historia pag.* 290.

(D) *Il ne s'avisa . . . . . qu'à l'âge de 57. ans. Il avoit été avocat &c.*] Il nous donne lui-même un abregé de sa vie sans oublier l'impudicité de sa jeunesse. Lisez ce qui suit:

Per (a) quinquennia jam decem,
Ni fallor, fuimus; septimus insuper
Annum cardo rotat, dum fruimur sole volubili.
Instat terminus, & diem
Vicinum senio jam Deus adplicat.
Quid nos utile tanti spatio temporis egimus?
Ætas prima crepantibus
Flevit sub ferulis: mox docuit toga
Infectum vitiis falsa loqui, non sine crimine:
Tum lasciva protervitas,
Et luxus petulans (heu pudet ac piget!)
Fœdavit juvenem nequitia sordibus ac luto.
Exin jurgia turbidos
Armarunt animos, & male pertinax
Vincendi studium subjacuit casibus asperis.
Bis legum moderamine
Frenos nobilium reximus urbium:
Jus civile bonis reddidimus, terruimus reos.
Tandem militiæ gradu
Evectum pietas Principis extulit,
Adsumptum propius stare jubens ordine proximo.

Il s'avisa un peu tard, mais non pas (b) trop tard de renoncer aux vanitez de la terre, & de faire des vers Chretiens. On peut douter s'il est utile à tous ses lecteurs qu'il publie les debauches de sa jeunesse. Un jeune debauché qui peut repondre à ses censeurs, *Prudence ce poëte si Chretien & si devot faisoit comme moi quand il etoit jeune, je ferai comme lui quand j'aurai 57. ans*, ne dit rien qui vaille, & neanmoins sa reponse lui paroit solide, & l'endort dans son peché.

(E) *L'orthodoxie n'y est pas toûjours menagée.*] Il avance comme un fait certain que les damnez ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où Jesus-Christ sortit de l'enfer. De qui avoit-il apris ces anecdotes?

Sunt (c) & spiritibus sæpe nocentibus
Pœnarum celebres sub Styge feriæ,
Illa nocte, sacer qua rediit Deus
Stagnis ad superos ex Acherontiis:
. . . .
Marcent (d) suppliciis Tartara mitibus,
Exsultatque sui carceris otio
Umbrarum populus liber ab ignibus:
Nec fervent solito flumina sulphure.

Ailleurs il assûre que Dieu ne damne que peu de gens.

Quæsitor (e) ille solus
Animæque corporisque,
Ensisque bis timendus
Prima ac secunda mors est.
Idem tamen benignus
Ultor retundit iram,
Paucosque non piorum
Patitur perire in ævum.

Quelques-uns le blâment extrêmement d'avoir souhaité non pas la gloire du Paradis; mais l'état d'une soufrance mediocre. Il se declare content pourvu que son ame ne soit pas mise dans le plus profond cachot des enfers, & il ne demande pas un meilleur sort (f) après la resurrection:

Multa (g) in thesauris Patris est habitatio, Christe,
Disparibus discreta locis. non posco beatâ
In regione domum: sint illic casta virorum
Agmina, pulvereum quæ dedignantia censum
Divitias petiere tuas: sit flore perenni
Candida virginitas, animum castrata recisum.
At mihi Tartarei satis est si nulla ministri
Occurrat facies, avida nec flamma Gehennæ
Devoret hanc animam, mersam fornacibus imis.
Esto: cavernoso, quia sic pro labe necesse est
Corporeâ, tristis me sorbeat ignis Averno:
Saltem mitificos incendia lenta vapores
Exhalent, æstuque calor languente tepescat.
Lux immensa alios, & tempora vincta coronis
Glorificent: me pœna levis clementer adurat.

Perkins Theologien Protestant assûre que cette priere (b) est impie, & qu'il ne faut point l'attribuer à Prudence. Il n'est point le seul qui croie que c'est une piece que l'on a cousuë à l'Hamartigenie. Quoi qu'il en soit, Victor Giselin Auteur Catholique Romain a condamné hautement cette priere dans un (i) ouvrage que Possevin (k) louë beaucoup. Notez que les (l) editions les plus exactes la donnent pour legitime, ce qu'elles ne font point à l'égard de quelques vers qui passent pour suposez. Vous ne verrez pas dans l'édition d'Heinsius, comme dans celle de Sichard, la troisiéme strophe de l'hymne (m) faussement intitulée *ad incensum cerei Paschalis*. Ce titre & cette strophe ne se trouvant point dans les meilleurs manuscrits, on les a traittez comme des pieces suposées. On en eût usé de la sorte envers la priere qui est à la fin de l'Hamartigenie, si l'on eût eu des raisons de ne la pas croire de Prudence. Mais voici une heresie dont on ne peut pas le justifier en niant le fait. Il a cru que l'ame de l'homme est corporelle:

Rescissa (n) sed ista (o) seorsum
Solvunt hominem perimuntque:
Humus excipit arida corpus
Animæ rapit aura LIQUOREM.

Qu'il entende par *animæ liquorem* une substance corporelle, on n'en peut douter quand on examine ce qu'il dit ailleurs:

(p) Non occidet, inquit,
Interior qui spirat homo: luet ille perenne
Supplicium, quod subjectos male rexerit artus.
Nec mihi difficile est LIQUIDAM *circumdare flammis*
Naturam, quamvis PERFLABILIS *illa feratur*
Instar Noti: capiam tamen, & tormenta adhibebo.

Mr. le Clerc (q) observe que ces paroles de Prudence *animæ rapit aura liquorem*, signifient très-naturellement la mortalité de l'ame, & qu'*un Epicurien ne sauroit mieux s'exprimer.* Il est sûr que ce vers-là & les trois qui le precedent expliquent un dogme (r) qui se trouve dans les livres de plusieurs Paiens, & qui concerne les caracteres de la mort. Elle est, disoient-ils, la resolution d'un composé en ses principes dont chacun retourne d'où il etoit venu, le corps dans la terre, l'ame dans les airs, ou dans l'éther. Voions comment Lucrece s'est exprimé là-dessus, nous verrons que Prudence pourroit passer pour son abbreviateur:

Denique (s) cœlesti sumus omnes semine oriundi
Omnibus ille idem Pater est, unde alma liquenteis
Humorum guttas Mater cum Terra recepit
Fœta parit nitidas fruges, arbustaque læta,
Et genus humanum (t).
. . . .
. . . .
. . . .
Cedit item retrò de Terra quod fuit ante,
In terras: & quod missum 'st ex Ætheris oris,
Id rursum Cœli rellatum templa receptant:
Nec sic interimit mors res, ut Materiaï
Corpora conficiat, sed cœtum dissupat ollis.

Mais la conformité dans les expressions n'ôte pas ici l'oposition diametrale des sentimens. Ce retour de l'ame à son principe étoit une vraie mort selon (v) Lucrece; mais non pas selon tous les autres Paiens, & moins encore selon le poëte Prudence, qui s'explique peu après (w) d'une maniere si precise qu'on ne peut douter qu'il n'ait enseigné l'immortalité de l'ame.

Qu'il me soit permis de dire que le jugement de Perkins paroit trop dur à ceux qui consultent d'une certaine maniere l'équité & la charité. Ils se persuadent que ce poëte ne se resignoit à la privation du Paradis, & à la soufrance d'une peine mitigée, que parce qu'il se sentoit trop indigne de la souveraine beatitude, & trop digne de châtiment. Cette humilité est-elle impie? En donnant un bon tour aux choses ne la nommeroit-on pas une oblation de sa personne à la justice de Dieu?

(F) *Il ne pouvoit point resoudre par là les dificultez de l'origine du mal.*] Je les ai proposées en divers (x) endroits de ce Dictionaire; mais afin qu'on voie que ce ne sont pas seulement les Philosophes qui en parlent, je m'en vais citer un long passage d'un habile Theologien. „ (y) Les Manichéens & les Marcio-

(a) *Prudent. in prologo operum.*

(b) Nam sera nunquam est ad bonos mores via, Quem pœnitet peccasse pene est innocens. *Seneca in Agamemn. act. 2. v. 242. pag. m. 262.*

(c) *Prudent. hymn. 5. Cathemer. v. 125. p. m. 21.*

(d) *Id. ib. v. 133.*

(e) *Id. ib. hymn. 6. v. 89. pag. 24.*

(f) *Voiez la Bibliotheque Universelle to. 12. pag. 186. 187.*

(g) *Id. in hamartigenia sub fin. p. 227.*

(b) Dictum impium & non tribuendum Prudentio ait noster Perkinsius. *Rivet. crit. sacri l. 3. c. 26. pag. 1123. tom. 2. operum.*

(i) *Dans ses notes sur Prudence.*

(k) *Voiez Rivet ubi supra.*

(l) *Par exemple celle de Nicolas Heinsius.*

(m) *C'est la 5. du Cathemerinon.*

(n) *Prudent. hym. 10. Cathemerin. v. 9.*

(o) *C'est-à-dire le corps & l'ame.*

(p) *Id. contra Symmach. lib. 2. v. 184.*

(q) *Le Clerc, Biblioth. Universelle tom. XII. pag. 166.*

(r) *Voiez dans l'article* Amphiaraus *pag. 205. lettre e ce que j'ai cité d'Epicharme.*

(s) *Lucret. l. 2. v. 990.*

(t) *Vous trouverez la suite ci-dessus pag. 1708. lettre m.*

(v) *Voiez ci-dessus pag. 1928. remarq. O.*

(w) *Et dans d'autres livres aussi. Voiez Mr. le Clerc ubi supra.*

(x) *Dans les articles* Marcion, Manichéens, Pauliciens.

(y) *Bibliotheque Universelle tom. XII. pag. 182. & suiv.*

„ nites

du mal. On a plusieurs éditions (G) de ses ouvrages. Ses livres contre Symmaque furent composez avant la victoire remportée sur Radagaise l'an 405. & après celle que Stilicon remporta sur Alaric auprès de Pollentia l'an 402. Il fait mention † de celle-ci, & ne dit rien de celle-là quoi que son sujet le demandât.

† *Prudent. in Symmach. lib. 2. v. 695. & seq.*

PSAM-

„ nites faisoient une objection aux Orthodoxes, que „ Prudence (z) rapporte, sans rien diminuer de sa „ force. C'est que si le Dieu qui gouverne le monde „ ne se plaisoit pas au vice il l'empêcheroit, puis „ qu'il n'ignore pas la corruption des hommes, & „ qu'il la peut empêcher. Ils prétendoient que c'est la „ même chose que de faire le mal & le souffrir, quand „ on y peut remedier. Prudence répond premiére„ ment qu'il paroît bien que Dieu ne se plait pas au „ vice, puis qu'il y apporte du remede, & qu'il sau„ ve ceux qui s'en detournent. Mais enfin, repli„ quoient les Héretiques, on ne peut pas pecher mal„ gré que Dieu en ait, lui qui est maître du cœur de „ l'homme, & qui le tourne, comme il lui plait. Nô„ tre Poëte ne résout pas autrement cette difficulté, „ qu'en recourant au libre arbitre, sans lequel il ne „ peut y avoir ni vice, ni vertu. Il s'étend beau„ coup là-dessus & le prouve par les exemples, non „ seulement de nos premiers Parens, mais de Loth „ & de sa femme, des belles filles de Noëmi, & des „ freres dont on voit tous les jours l'un embrasser la „ vertu & l'autre s'adonner au vice, à quoi il ajoûte „ cette maxime generale:

„ *Omnibus una subest natura; sed exitus omnes*
„ *Non unus peragit, placitorum segrege formâ.*

„ Tous les hommes sont d'une même nature, mais „ tous n'ont pas un même sort, parce que tous ne „ veulent pas la même chose. Il paroît par ce qu'on „ a dit ci-dessus, que Prudence croioit que les hom„ mes naissent corrompus; mais on voit par ce qu'il „ dit ici, qu'il ne croioit pas que cette corruption les „ determinât invinciblement à mal faire. Il ajoûte à „ cela que c'est à cause que les hommes peuvent être „ bons ou mauvais, selon qu'ils le veulent, que Dieu „ a établi des récompences & des peines. Si les Mani„ chéens lui avoient encore objecté qu'il semble qu'il „ valloit mieux qu'il n'y eût point de liberté, ni de „ bonheur donné comme une recompense, & que les „ hommes s'applicant nécessairement au bien fussent „ nécessairement heureux; que de faire aux hommes „ un présent aussi funeste que la liberté, qui précipite „ la plûpart d'entre eux dans le malheur eternel: si, „ dis-je, les Manichéens lui avoient fait une semblable „ objection, il se seroit peut être servi de son prin„ cipe que nous avons deja rapporté; savoir, que peu „ de gens tombent dans ce malheur: & qui sait si „ Prudence n'étoit point tombé dans cette pensée à „ cause de cette objection, qui pouvoit aisément lui „ être venuë dans l'esprit?„

Ces dernieres paroles de Mr. le Clerc ne contiennent rien qui ne soit très-vraisemblable: je crois avec lui que si nôtre poete se fût vu poussé il eût repondu que le nombre des damnez est fort petit, & qu'ainsi l'on ne doit pas tant crier contre les rigueurs de la justice divine qui exposent le genre humain à la misere. Mais cette reponse n'eût pas satisfait les Manichéens, & n'eût pas même passé pour un remede palliatif; car voici ce qu'ils auroient pu repliquer. Vous reconoissez que nôtre objection seroit bonne si les deux tiers, ou si la moitié du genre humain étoient damnez éternellement. Vous avouez donc que le bon principe ne peut pas choisir un plan où la damnation de la plus grande partie des hommes soit renfermée. Vous avoüez donc que la souveraine bonté est incompatible avec le malheur éternel de tant de gens. Par cet aveu vous ruinez tout vôtre systême, car vous ne pouvez convenir de cette incompatibilité sans reconoitre que le malheur eternel d'un très-grand nombre de creatures seroit une marque de cruauté dans celui qui les puniroit. Vous sçavez bien que la bonté infinie ne peut pas être mélée de cruauté, & si vous pouviez comprendre que sans nul mélange de ce vice le maitre de toutes choses pourroit condamner aux flammes les deux tiers ou la moitié du genre humain, vous cesseriez de trouver incompatible la souveraine bonté avec cette damnation. Voici donc la base de vôtre reponse, le bon principe seroit cruel si un très-grand nombre de gens étoient damnez; mais parce que peu de personnes sont damnées, il n'est point cruel, & il conserve tous les caractéres de la bonté infinie. Prenez bien garde à quoi vous vous exposez. Vous devez nous avouer que la damnation de tous les hommes seroit l'effet d'une cruauté extrême, *actus sævitiei ut octo*, comme parleroient les Scholastiques qui mesurent toute l'étenduë d'une qualité par 8. degrez. Par consequent la damnation de la moitié du genre humain seroit l'effet d'une cruauté de quatre degrez, d'où il s'ensuit que la damnation du quart des hommes marqueroit en Dieu une cruauté de deux degrez. Faites aussi petit qu'il vous plaira le nombre des ames damnées, il marquera toûjours en Dieu un degré de cruauté qui quelque petit qu'il soit ne peut compatir avec la bonté infinie, puis que cette bonté exclut (a) necessairement tout mélange de la qualité contraire. En un mot s'il y a de la cruauté à damner mille millions d'ames, il y en a à damner neuf cens millions, & ceci prouve qu'il y en a à damner huit cens millions, & ainsi de suite, car la diference ne sera que du plus au moins, & jamais cette espece de rabais ne vous menera de la cruauté à la bonté infinie, mais tout au plus à une bonté moins mélée du vice contraire, bonté incompatible avec un principe éternel, & bon essentielement (b). D'autre part s'il n'y a point de cruauté à damner cent mille personnes, pourquoi y en auroit il à en damner deux cens mille? Et si la souveraine bonté se conserve toute entiere dans la damnation de deux cens mille hommes, elle ne perdra rien par la damnation de trois cens mille, & vous ne pouvez marquer aucun nombre qui puisse donner atteinte à sa plenitude, dès que trois cens mille ne l'empêchent pas de la conserver. Reconnoissez donc que vôtre systême perit, si vous pretendez repondre à nôtre dificulté en apetissant le nombre des ames damnées. On peut apliquer ici une pensée d'Horace (c) avec toutes les subtilitez du *sorites* (d). La vraie reponse est de soutenir que la damnation de tous les hommes ne seroit qu'un acte de justice, sans aucun mélange de cruauté petit ou grand. La methode de nôtre poete auroit donc eté defectueuse.

Je ne dis rien d'un autre defaut de sa reponse. L'objection de ses adversaires a pour son fort qu'un principe qui peut empêcher le mal, & qui ne l'empêche point, le veut. Cette notion est évidente. A quoi sert de dire, comme fait nôtre poëte, que Dieu a donné à l'homme un plein pouvoir de faire le bien, & que l'homme est la seule cause du peché par l'abus du franc arbitre? Cela n'affoiblit pas l'objection, c'est donner sa these pour reponse, c'est l'*ignoratio elenchi*, & la *petitio principii*, vu que les Manichéens attaquent directement l'hypothese d'un homme libre qu'un bon principe veut laisser pecher.

(G) *Plusieurs éditions de ses ouvrages.*] Celle d'Aldus à Venise 1502. *in* 4. n'est pas la premiere comme il l'a pretendu. Elle avoit été precedée par celle de Deventer (e). Quelques-uns disent qu'il en a fait deux, & l'on a sujet de croire qu'ils le disent sans fondement (f). Mr. du Pin (g) parle de l'*édition d'Anvers de* 1540. *in* 8. *qui contient les notes d'Antoine Nebrissensis & de Sichardus.* J'ai une edition d'Anvers *in* 8. avec les notes de ces deux Auteurs; mais elle est de l'an 1546. L'épitre dedicatoire par Sichardus est datée de Bâle au mois de Mars 1537. La Bibliotheque de Gesner (h) marque une édition de Bâle chez Cratander 1527. avec les Scholies de Sichardus, & une édition chez Henri Pierre à la même ville. Le Pere Labbe (i) a suivi l'édition d'Anvers chez Plantin 1564. accompagnée tant des notes & des corrections de Theodore (k) Pulman, que du commentaire de Victor Giselin. Les deux livres contre Symmaque furent imprimez à Paris l'an 1614. avec les notes de *Grangaus* que Mr. du Pin nomme mal *Gangraus*. Il donne pour la derniere édition de Prudence celle d'Amsterdam 1667. *avec les notes & les corrections d'Heinsius*, Il eût falu dire *Nicolas Heinsius*, afin d'empêcher qu'on n'attribuât au pere l'ouvrage du fils. Il me semble qu'il pouvoit parler d'une édition qu'il a omise, c'est celle *in usum Delphini* par le Pere Chamillard à Paris 1687. Mr. Moreri debite qu'il y a une édition de Prudence à Amsterdam 1670. avec les notes de Nicolas Heinsius, & la vie de l'Auteur. Je n'ai pu encore deterrer si cela est vrai. Je n'ai que l'édition de l'an 1667. *in* 12. chez Daniel Elzevier. La vie de Prudence n'y est pas. Elle (l) est dans l'édition de Sichardus. A l'égard de l'édition *variorum*, procurée par Weitzius, elle est de Francfort ou d'Hanaw 1613. & non pas d'Hannover comme l'assûre Mr. du Pin.

On ne sera pas fâché de trouver ici le jugement que le Pere Chamillard donne de ceux qui ont travaillé sur cet Auteur. (m) *Giselinus sectatus est tantum ea quæ omnium erant facillima & minime scitu necessaria, lapsus in multis etiam & hallucinatus. Nebrissensis haret in Prudentio magis, sed est brevior & singula delibare*

(z) *Voici ses paroles:* Si non vult Deus esse malum, cur non vetat? inquit. Nil refert auctor fuerit factorque malorum. Anne opera in vitium sceleris pulcherrima verti, Cùm possit prohibere, sinat? quòd si velit omnes Innocuos agere Omnipotens, nec sancta voluntas Degeneret, facto nec se manus inquinet ullo. Condidit ergo malum Dominus, quod spectat ab alto, Et patitur, fierique probat, tamquam ipse crearit. Ipse creavit enim, quod, cùm discludere possit, Non abolet, longoque finit grassarier usu *Prudent. in hamartig. v.* 640. *pag. m.* 217.

(a) *Conferez avec ceci la section 7. du traité 3. du* Janua Cœlorum reserata.

(b) *Voiez ci-dessus pag.* 2261.

(c) Est vetus atque probus centum qui perficit annos &c. *Horat. epist.* 1. *lib.* 2. *v.* 39. Voiez tout ce passage ci-dessus pag. 928. lettre k.

(d) *Voiez ci-dessus pag.* 928.

(e) *Nicolaus Heinsius in præfat. Prudentii.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Du Pin ubi supra pag.* 5.

(h) *Au feuillet* 125.

(i) *Labbe de script. eccles. to.* 2. *pag.* 262.

(k) *Il le nomme* Pulmaninus Cranenburgius. *Mr. du Pin le nomme* Pulman Grassembourg. *Ce sont deux fautes, car outre qu'il eût falu dire* Cranenbourg, *(c'est une petite ville du Pais de Cleves, la patrie de Theodore Pulman) il ne faloit pas s'exprimer d'une maniere qui persuade que c'est le nom de famille de cet Auteur.*

(l) *Composée par Alde Manuce.*

(m) *Stephanus Chamillard è Societate Jesu, præfat. ad Prudentium in usum Delphini.*

PSAMMITICHUS, Roi d'Egypte 640. ans avant la naissance de JESUS-CHRIST, étoit fils de Necus, que Sabacus Roi d'Ethiopie avoit fait mourir lors qu'il s'empara de l'Egypte. Le fils auroit eu le même sort, s'il ne se fût sauvé en Syrie. On le rapella après la retraite de Sabacus, & il fut l'un des douze grands Seigneurs qui gouvernerent l'Egypte ‡. Chacun avoit sa portion, mais ils agissoient de concert, & plutôt comme des associez ou des collegues, que comme des Princes voisins †. Psammitichus s'attira l'envie des onze autres, soit parce que les µ richesses qu'il avoit aquises par le moien des droits qu'il levoit sur les marchandises, l'avoient fortifié de l'alliance des étrangers, soit parce qu'il s'étoit trouvé dans le cas d'un (A) oracle qui promettoit la reünion de la couronne sur une seule tête. Ils le releguerent donc dans des marais, où il seroit peut-être demeuré toute sa vie, s'il n'eût été averti que des étrangers qui avoient fait une descente en Egypte, pilloient tout le plat païs. C'étoient des Ioniens & des Cariens. Comme on lui vint dire que c'étoient des hommes (B) d'airain, il conçut de grandes esperances, à cause d'un oracle qui lui avoit été rendu. Il alla voir ce que c'étoit, & aiant engagé ces étrangers à demeurer avec lui, il s'en servit utilement pour se rendre maître de toute l'Egypte. Il eut beaucoup de reconoissance pour eux, & * il leur donna des terres auprès du Nil au dessous de la ville de Bubaste. Depuis ce tems-là il eut toûjours des étrangers à sa solde, & il leur † donna même le pas sur les soldats de sa nation dans la guerre qu'il fit en Syrie. Les Egyptiens en furent si indignez, qu'il y en eut deux cens mille qui le quitterent. Ils furent (C) s'établir en Ethiopie, & repondirent fort cavalierement (D) aux raisons qu'il leur fit entendre pour les obliger à revenir. Il n'oublia rien pour reparer ce dommage, & il s'apliqua principalement à faire fleurir le commerce: il caressa les étrangers, & il leur donna toute sorte de protection, faisant cesser la barbarie qui avoit été exercée contre eux sous les regnes precedens. Il fit alliance avec les Atheniens & avec quelques autres nations Greques, & voulut que ses enfans aprissent leurs

‡ *Herodot. l. 2. c. 151.*

‡ *Ibid. c. 147.*

µ *Diodor. Sicul. l. 1. c. 66.*

* *Herod. l. 2. c. 154.*

† *Diodor. Sicul. ib. c. 67.*

libare satis habet, quæ ad fabulam, historiam & penitiorem scriptoris cognitionem requiruntur, omittit. Quid quod Apotheosin, Hamartigeniam, duos contra Symmachum libros qui sunt præ cæteris tamen dignissimi qui legantur non attigit . . . . *Heinsii* variæ lectiones in Prudentium *adspersis interdum lectissimis notulis perquam erudita sunt & accurata ut ab Heinsio profectas facile noris* . . . . . *Weitzius qui cum editas hactenus in Prudentium notas collegisset, addidit etiam suas, easque minime contemnendas, hoc uno cæteris superior quod veterum autorum locos indicet, ac eos præcipue sacræ scripturæ quos Prudentius operi suo intexuit. Mitto Jacobum Spiegelium qui commentariolum edidit in oden Prudentii inscriptam* omnis hora, *ejus enim in illam notæ non solum sunt propter nimiam prolixitatem molestæ, verum etiam minutis quibusdam ac pene puerilibus nugis ab ipsa grammatica repetitis referta. Mitto etiam Adamum Siberum, Georgium Remum, Adamum Theodorum Siberum, Andream Wilkium: quorum alii verba sex interdum aut septem protulerunt, in hymnos tres aut quatuor totos, alii in unum duntaxat, ut merito ab interpretum Prudentii numero sint expungendi. Aliter sentiendum de Scholiis Isonis quæ quamvis admodum brevia sint quidquid est tamen gravioris modi solvunt.* Il loue beaucoup les notes de Fabricius sur cinq hymnes de Prudence, & celles d'Erasme sur les deux dernieres hymnes du CATHEMERINON.

Notez que Walafridus Strabo a été converti en deux Auteurs dans le Moreri par la virgule qu'on a mise aprés Walafride.

(A) *D'un oracle qui promettoit.*] L'oracle leur avoit dit que celui d'entr'eux qui feroit les libations dans une coupe d'airain, auroit seul tout le Roiaume. Il arriva que le dernier jour d'une fête solennelle, comme ils étoient tous dans le temple de Vulcain prêts à faire les libations, le Prêtre qui leur devoit bailler la coupe d'or dont ils se servoient pour cette ceremonie, se trompa au nombre; il n'aporta qu'onze tasses. Que fit Psammitichus qui étant le dernier de tous n'avoit point de tasse? il ôta son casque, & s'en servit pour les libations. Les autres Rois se souvinrent de l'oracle, & pour en empêcher l'effet ils eussent ôté la vie à Psammitichus, s'ils n'eussent averé qu'il n'avoit aucune part à la meprise du Prêtre (a). Je ne sçais point de moien de disculper Athenée; il (b) fait dire à Herodote que les Prêtres Egyptiens buvoient dans des coupes d'airain, & que l'on ne trouve pas que les Rois mêmes, quand ils sacrifioient en public, se servissent d'une coupe d'argent: desorte que Psammitichus qui étoit le plus jeune des Rois fit ses libations avec une tasse d'airain, pendant que les autres les firent avec des tasses d'argent. Lisez le chapitre 151. du 2. livre d'Herodote, & vous verrez qu'Athenée raporte ce fait le plus infidellement du monde. Son traducteur le traite à-peu-près avec la même infidelité; voici le Grec, *Ψαμμήτιχον γὰρ νεώτερον ὄντα τῶν ἄλλων βασιλέων χαλκῇ φιάλῃ σπεῖσαι, τῶν δ' ἄλλων ἀργυραῖς σπενδόντων*, & voici le Latin, *Itaque Psammetichum aliis regibus posteriorem libasse argentea phiala, superiores autem ænea.*

(a) *Herod. l. 2. c. 151.*

(b) *Athen. lib. 6. pag. 231.*

(B) *Que c'étoient des hommes d'airain.*] Psammitichus reduit à un petit pied par la jalousie des autres Rois, consulta un oracle de Latone qui étoit dans la ville de Butis, & qui passoit pour le meilleur de toute l'Egypte. Il lui fut repondu que la vengeance lui viendroit par mer, lors qu'on apercevroit des hommes d'airain. Les Corsaires qui avoient debarqué en Egypte étoient armez de toutes pieces; on n'avoit jamais vu là des hommes ainsi armez; on crut donc qu'ils étoient d'airain, & l'on en porta la nouvelle à Psammitichus. Dès lors il eut fort bonne opinion de l'oracle qui lui avoit paru jusques-là indigne de (c) foi. Quel dommage qu'Herodote dont les narrations ont tant d'agrémens n'ait point vécu dans un autre siecle, ou n'ait point compris la difference qu'il y a entre une histoire & une piece de poësie. Dans celle-ci il ne faut gueres denouër les choses sans un miracle, sans quelque chose de surnaturel; il faut quoi qu'il en coûte que le lecteur tombe dans l'admiration; mais il faut de la simplicité, & du naturel dans les évenemens qu'un historien raporte; un lecteur de bon goût a droit de croire s'il n'y trouve point cela, que l'Auteur l'en a ôté pour faire place à ses fictions, & à ses machines du merveilleux. Je m'étonne qu'Herodote ait laissé à glaner aprés lui. Il n'a point sçu l'oracle raporté par Polyenus (d). Le Dieu Hammon avertit le Roi Tementhes de se donner garde des coqs. Un homme de Carie avertit Psammitichus, qu'aucun peuple avant les Cariens n'avoit mis des crêtes sur les casques. Il n'en falut pas davantage pour obliger Psammitichus à lever grand nombre de Cariens.

(c) *Herod. ib. c. 152.*

(d) *Polyænus Stratag. l. 7. n. 3.*

(C) *Ils furent s'établir en Ethiopie.*] Strabon (e) dit qu'ils obeïssoient à une Reine à laquelle l'Ile de Meroe apartenoit, & qu'ils occupoient proche de cette Ile la Province de Tenesis, & une Ile au dessus de celle de Meroé. Pline (f) citant Aristocreon parle de ces mêmes fugitifs, & d'une ville nommée Esar où ils avoient habité pendant trois siecles. La position qu'il lui donne ne s'accorde pas avec Ptolomée, ni avec ce que Strabon vient de nous dire.

(e) *Lib. 16. pag. 530. l. 17. pag. 541.*

(f) *Lib. 6. c. 30.*

(D) *Et repondirent fort cavalierement aux raisons.*] Psammitichus les fit d'abord exhorter par leurs Capitaines, & puis il fut en personne les catechiser, il les exhorta à songer qu'ils abandonnoient leur partie, leurs femmes & leurs enfans. Ils lui repondirent tout d'une voix en frapant leurs bouclier avec leurs lances, *Nous trouverons assez de patries pendant que nous pourrons manier ces armes, & nous ne manquerons jamais ni de femmes ni d'enfans, tandis que nous pourrons nous servir de ces autres pieces-ci.* Ils avoient impudemment decouvert leur nudité, quand ils acheverent cette reponse. (g) *Precibus ad sententiæ mutationem eos solicitans, templa; patriam; uxores; liberos; recordari jubet. Tum universi hastas clypeosque pulsantes, contentâ voce respondent, quoad arma in potestate habeant, facilè sibi patriam reperturos; reductis quoque tunicis genitalia ostentant, nunquam sibi uxores aut liberos defore, quamdiu his sint instructi, dictitantes.*

(g) *Diodor. Sicul. lib. 1. c. 67. p. m. 59.*

leurs disciplines †. Il donna aussi β plusieurs enfans à instruire aux Cariens & aux Ioniens qu'il avoit placez sur les bords du Nil ; & ce fut la premiere fois que des gens d'une autre langue s'établirent en Egypte. Par ce moien, comme le remarque γ Herodote, les curieux qui dans la suite des tems voiagerent en ce païs-là, y trouverent des personnes qui les entendirent, & qui leur interpreterent les choses. Nous examinons ailleurs δ si la ville de Naucratis fut bâtie sous le regne de Psammitichus par ceux de Milet. Ce Prince regna (E) 54. ans, & mourut ζ l'an 3. de la 40. Olympiade, laissant η son roiaume à son fils Necus. Il fut enterré à Saïs sa patrie, la capitale de la basse Egypte, il y fut, dis-je, enterré θ dans le temple de Minerve, & c'est là aussi κ que les Saïtains enterrerent tous leurs Rois. Il fut le λ premier Roi d'Egypte qui but du vin : il fit chercher les μ sources du Nil, & pour decouvrir quel étoit le plus ancien peuple du monde, il fit élever deux enfans de telle sorte qu'ils n'entendirent parler personne ; & parce qu'à l'âge de deux ans ils prononcerent un mot qui signifioit le pain dans la langue de Phrygie, il falut que les Egyptiens cessassent de s'attribuer la premiere antiquité, & la cedassent aux Phrygiens ν. Jamais siege ne fut plus long que celui que Psammitichus mit devant la ville d'Azote ξ, car il ne la prit qu'au bout de 29. ans. Il ne tira pas tant de gloire de cette prise, que de l'adresse avec laquelle il arrêta un furieux torrent qui alloit inonder tout son roiaume. Les Scythes aiant batu les Medes dominoient dans toute l'Asie, & s'en alloient tout droit en Egypte. Psammitichus les joignit dans la Palestine, & fit tant par ses presens & par ses prieres qu'ils rebrousserent chemin, & ce fut alors que quelques-uns d'eux pillerent à Ascalon le temple de Venus Uranie ϱ. Mr. Moreri ni ses Continuateurs ne se sont gueres souciez de ce Monarque, puis qu'au lieu de mettre dans son article les choses qui lui apartiennent, & qui comme on vient de voir ne sont ni en petit nombre, ni peu curieuses, ils n'y ont mis que des faits qui regardent ses successeurs.

PTOLOMEE Roi d'Egypte XI. du nom, fut surnommé *Auletes*, à cause de son inclination excessive à jouër de la flute. Il succeda à son σ pere vers le commencement ‡ de la 175. Olympiade, & l'an de Rome 673. Il chargea l'Egypte de gros impôts, afin de paier les sommes immenses qui lui étoient necessaires pour aquerir, & pour conserver l'amitié du peuple Romain. Cela le rendit odieux ; & comme d'ailleurs il encourut le mepris de ses sujets, par la foiblesse avec laquelle il permit que les Romains subjuguassent l'Ile de Cypre, il fut chassé du Roiaume. Il se retira à Rome, & y demanda long tems la protection & les assistances de la Republique pour son retablissement. Sa negociation fut traversée en mille manieres ; & enfin n'esperant plus rien il sortit de Rome, & s'en alla à Ephese. Il y obtint des lettres qui ordonnoient à Gabinius de le retablir dans son Roiaume. Cet ordre fut executé heureusement par Gabinius *. J'ai dit ailleurs ‡ ce que devint Berenice fille aînée de ce Monarque ; & je dirai ici qu'Arsinoë (Z) sa fille cadete regna quelque tems : mais à proprement parler ce fut la fameuse Cleopatre son autre fille qui recueillit la succession.

Ceux qui souhaiteront un plus grand detail sur la vie, & sur les mœurs, & sur la fortune de ce Roi n'auront qu'à lire son histoire publiée à Paris l'an 1698. par Mr. Baudelot de Dairval.

PUCCIUS (FRANÇOIS) né à Florence dans une illustre famille, quitta l'Eglise Romaine dès qu'il eut examiné les disputes de religion qui s'éleverent en France au tems de Calvin. Il étoit à Lion lors qu'il se porta à ce changement de croiance. Il s'en alla en Angleterre, où il étudia en Theologie à Oxford, & puis à Londres. Après quoi il alla en Suisse, où il eut une dispute avec Socin sur l'état du premier homme. Cela porte à croire qu'il passoit pour orthodoxe dans l'esprit des Protestans ; mais on se tromperoit fort si l'on en jugeoit ainsi. Il avoit des opinions pour lesquelles Mrs. de Bâle le chasserent. Il s'en retourna à Londres, où on le mit en prison à cause des dogmes qu'il debitoit. Dès qu'il fut en liberté il se transporta au Païs-Bas, & il provoqua Socin à une dispute verbale. Ils disputerent plusieurs fois dans la Pologne en presence de l'Eglise de Cracovie, & ne purent s'accorder. C'est pourquoi Puccius rompant avec les sectaires de ce païs-là, se mit à la suite de quelques personnes qui (A) étudioient la Magie, & alla avec eux à Prague, où il reprit sa premiere profession, je veux dire qu'il rentra dans

† *Id. ib.*
β *Herodot. l. 2. c. 154.*
γ *Ibid.*
δ *Dans l'article* Naucratis.
ζ *Calvisius, Helvicus &c.*
η *Herod. l. 2. c. 158.*
θ *Strabo l. 17. p. 551.*
κ *Herod. l. 2. c. 169.*
λ *Plutar. de Isid. pag. 353.*
μ *Athen. l. 8. p. 345.*
ν *Herod. l. 2. c. 2.*
ξ *Ibid. c. 157.*
ϱ *Id. l. 1. c. 105.*
σ *Il s'appelloit Ptolomée Lathurus.*
‡ *Voiez Calvisius ad hunc annum.*
* *Voiez l'article* Berenice. *pag. 565.*
‡ *Ibid.*

(E) *Regna 54. ans.*] Herodote (a) le temoigne : Eusebe ne fait durer ce regne que 44. ans, Mr. Moreri le fait durer 58. ans.

(Z) *Arsinoë sa fille . . . . . regna quelque tems.*] (b) C'est ici que je m'aquitte de la promesse que j'ai faite de reparer la trop grande brieveté de Mr. Moreri. Je dis donc qu'ARSINOE (c) se deroba du palais, pendant qu'on preparoit toutes choses pour attaquer Jules Cesar, qui avoit en sa puissance le jeune Roi. Elle s'en alla à l'armée des Egyptiens, & y exerça le commandement avec Achillas : & comme il s'éleva bientôt une forte mesintelligence entre elle & Achillas chacun voulant commander seul, elle le fit tuër par l'Eunuque Ganymede (d). Mais Cesar aiant mis en liberté le jeune Prince, il falut qu'Arsinoë cedât la place à son frere. Après la victoire de Cesar, & la mort du jeune Ptolomée, Cesar trouva bon (e) pour la sûreté de Cleopatre, qu'Arsinoë sortît d'Egypte. Nous aprenons d'Appien (f) que Megabyze prêtre de Diane à Ephese la reçut chez lui comme Reine ; peu s'en falut qu'il ne fût puni de mort à cause de ce bon office, lors que Marc Antoine par complaisance pour Cleopatre eut fait mourir Arsinoë dans Milet. Il fit saisir Megabyze, pour le bon accueil qu'il avoit fait à cette Princesse. Cleopatre le relâcha à la priere des Ephesiens.

(a) *Herodot. lib. 2. c. 157.*
(b) *Dans l'article* Arsinoé.
(c) *Cesar de Bello civili l. 3. sub fin. Lucanus l. 10. sub fin.*
(d) *Hirtius de Bello Alexandr. circa init. p. m. 378.*
(e) *Ibid. p. m. 396.*
(f) *Appian. de bell. civil. lib. 5.*

(A) *Qui étudioient la Magie.*] L'Auteur que j'ai cité se sert de ces termes, (g) *in comitatum se dedit aliquorum magiæ studiosorum quibuscum Pragam pervenit.* Il vaut mieux consulter Socin, qui a parlé de cette retraite de Puccius un peu plus au long (h). Il dit que cet homme aiant été condamné par les arbitres de la dispute qu'il avoit euë avec lui dans Cracovie, ne se tint pas pour vaincu, mais qu'on ne voulut plus l'écouter : le Synode des Unitaires ne daigna lire son nouvel écrit. Socin ajoûte qu'il reçut de lui un livre Italien touchant (i) le seau aposé à l'Ecriture. Puccius disoit qu'on ne pouvoit rien comprendre dans ce divin livre, & qu'il faloit attendre l'avenement de ces deux hommes dont il est parlé au chapitre onziéme de l'Apocalypse ; qu'ils expliqueroient tous les mysteres de la Bible, mais qu'avant cela il ne faloit pas se servir de cette regle pour vuider les differens de la religion. Il croioit que ces deux hommes paroîtroient bientôt, parce qu'il comptoit les 1260. jours du regne de la bête pour autant d'années, & qu'il faisoit commencer ce regne au Concile de Nicée. Il se promettoit (k) un grand emploi sous le ministere, ou sous la mission de ces deux hommes, & pendant qu'il se flatoit de ces esperances il fit conoissance avec deux Anglois de la suite du Palatin Laski, qui revenoit de l'Am-

(g) *Hornbeek, Apparat. ad controvers. Socinianas, pag. 52.*
(h) *Dans sa 3. lettre à Matthieu Radecius.*
(i) Librum ... cui titulum fecit de Biblis occlusis, deque Elia qui ea aperturus est. *Socin. epist. 3. pag. 380. vol. 1. Biblioth. fratrum Polonorum.*
(k) Dum Puccius in hac venturi Eliæ expectatione totus est, dumque seipsum participem hujus divinæ legationis fore sperat, quemadmodum ejus ipse libellus non obscure indicat. *Socin. ib.*

dans la Communion Romaine *. Cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'il (B) fut brûlé à Rome. Il n'avoit (C) aucune science, & il donnoit dans le fanatisme. Mais la principale doctrine dont il s'entêta, fut que les honnêtes gens (D) seroient sauvez même dans le Paganisme. Mr. (E) Baillet parle de lui.

* *Tiré d'Hoornbeek, Apparat. ad controversias Socinianas, pag. 52.*

PUTEANUS (ERYCIUS) Auteur d'une (A) infinité de livres, nâquit à Venlo en Gueldres le 4. de Novembre 1574. Il fit ses premieres études à Dordrecht, d'où il passa à Cologne pour y faire sa rhetorique, & son cours de Philosophie au college des Jesuïtes: après quoi il fut étudier en Droit à Louvain. Il y reçut le degré de Bachelier au mois de Juin 1597. Il profita beaucoup aux leçons de Juste Lipse, qui conçut pour lui une estime & une amitié particu-

l'Ambassade d'Angleterre. L'un d'eux étoit medecin, l'autre avoit été magicien, tous deux étoient Catholiques; mais ils promettoient une promte & generale reformation, que Dieu feroit dans le Christianisme par leur entremise. Ils se vantoient d'un commerce familier avec les Anges; le medecin ne voioit ni n'entendoit rien, mais il écrivoit exactement tout ce que son compagnon se vantoit de voir, & d'ouir. Socin & plusieurs autres personnes exhorterent Puccius à ne point suivre ces deux personnages; on ne gagna rien sur lui, il fut à Prague avec eux, & se reünit à la profession Romaine, sur quoi il écrivit une longue lettre à Socin, où il assûra qu'un des anges qui se faisoient voir à l'un de ces deux Messieurs s'étoit adressé à lui Puccius nommément, & l'avoit poussé à abjurer ses erreurs. (a) *Statim autem fere ut Pragam pervenit, factus est Papista, & ministros pontificios adiens, sua ab Ecclesia Romana olim defectionis veniam, conveniente satisfactione exhibita, impetravit. Ac mox hinc ad amicos & præsertim ad me, ad quem hac de re bene longas literas dedit, de suo, ut ipse loquitur, ad Catholica Sanctaque Dei Ecclesiæ gremium reditu diligenter scripsit, asserens, se verbis unius ex illis Dei Angelis, qui sociis illis suis responsa dare solent, ad se nominatim loquentis, monitum atque impulsum id fecisse, diuturnumque errorem suum tandem agnovisse.* La lettre de Socin où se trouvent ces paroles fut écrite au commencement de l'année 1586. il n'y avoit pas long tems que Puccius étoit retourné dans le Papisme. Au reste il exerçoit la marchandise dans Lion quand il commença de goûter les dogmes des Protestans: sa noblesse lui permettoit cette profession sans derogeance, selon les principes des Italiens; je dis sa noblesse, car on assûre qu'il étoit veritablement de la famille des Pucci, d'où étoient sortis trois Cardinaux. (b) *Scias enim ante plures annos, cum Lugduni, quamvis ex nobili admodum familia, quæ etiam tres Cardinales habuit, natus, ut patriæ ipsius adeoque totius nostræ Etruriæ mos fert, mercaturam exerceret, exorientibus illis de religione in Gallia dissidiis, quæ necdum sopita sunt, statuit, mercatura relicta, se totum studio Sacrarum Literarum tradere, ut quid sentiendum in nostra religione esset dilucide, cognoscere posset.*

(a) *Socin. ibid.*

(b) *Ibid. pag. 379.*

(B) *Qu'on ne dise qu'il fut brûlé à Rome.*] L'Archevêque de Saltzbourg, dit-on (c), le fit prendre, & l'envoia à Rome. Ce personnage meritoit quelque suport des Inquisiteurs, à cause du beau pretexte qu'il leur fournissoit de declamer contre le principe des Protestans. Puccius rentrant dans le giron du Catholicisme, après avoir cherché maitre dans tous les partis qui s'en étoient separez, & après avoir fondé le gué en France, en Suisse, en Angleterre, en Pologne, est une preuve parlante, peuvent dire les Controversistes, que dès que l'on abandonne le principe de l'autorité pour se jetter dans la voie de l'examen, on ne peut donner fond nulle part. On voltige de part & d'autre, & enfin si l'on veut trouver quelque assiete ferme, l'on fait comme la colombe de Noé, l'on rentre dans l'Arche. Beaux lieux communs que deux (d) modernes ont fait valoir depuis peu (†), en rentrant dans la communion Romaine, mais au fond ce n'est qu'un feu de paille, car la voie de l'autorité conduit necessairement les particuliers à être Mahometans en Turquie, Paiens dans la Chine, & toûjours de la Religion nationale.

(c) Ab Archiepiscopo Salisburgensi captus tandem, & Romam missus, in rogo periit. *Micrælius, Syntagm. hist. eccles. p. m. 860.*

(d) *Les Sieurs Papen & de Versé.*

(†) *On ecrit ceci l'an 1696.*

(C) *Il n'avoit aucune science & il donnoit dans le fanatisme.*] Voici le beau temoignage que Voetius lui a rendu. (e) *Fr. Puccius natione Italus Filidinus (f), instar cothurni omnium aut nullius religionis, nullius eruditionis literariæ, philosophicæ, scripturariæ, molitus est libellum Goudæ in Hollandia anno 1592. editum & Clementi VIII. dedicatum, quo asserit universalem restitutionem, & fidem naturalem in Deum, per quam omnes salvari possint. Fanatico illi errori (jactat enim revelationes* rat. 120. pag. 94.) *mox publica scripta opposuerunt, ex Reformatis* Franciscus Junius, *ex Lutheranis* Lucas Osiander, *ex Pontificiis* Nicolaus Serrarius. *De hominis istius universali eruditione ex scriptis, de ingenio & moribus* ex epistolis Socini *judicare poteris* Epist. 3. quæ est ad Matth. Radecum *Secret. Gedanens. Puccius prior Socinum satis sarcasticè perstrinxerat in collatione de Mortalitate, quæ postea typis edita fuit in 4.*

(e) *Gisb. Voetius, Disputat. Theolog. to. 2. pag. 234. 235.*

(f) *Voiez ci-dessous lettre g.*

(D) *Les honnêtes gens seroient sauvez.*] Tobie Pfannerus sur la foi de deux personnes qu'il cite lui attribuë ce sentiment. (g) *Franciscus Puccius Fedelinus, Romæ quidem postea nescio quâ de causâ combustus, ignorationem & incredulitatem Evangelii, vel defectum Baptismi ad salutem nulli obesse* (statuit) *modò studeat vita inculpata, quoad externos mores, nec præfractè quicquam neget: inesse omnibus naturaliter hanc facultatem, ut possint & velint salvi fieri, etiam absque scrutinio quæstionum Theologicarum; ut Osiander* (1), *& post hunc Joh. Ludovicus Hartmannus* (2), *testantur.*

(g) *Tob. Pfannerus, System. Theolog. Gentilis, pag. 493.*

(1) *Osiand. Cent. XVI. lib. IV. cap. 46. cit. ib.*

(2) *I. L. Hartmann. hist. Concil. Tom. IV. Period. 6. Peric. 16. Extre. 67. (pag. 701.)*

(E) *Mr. Baillet (h) parle de lui.*] Il nous aprend que Luc Osiander publia un livre l'an 1593. contre un François Puccius, & que ce livre pourroit bien être le même que celui qui a pour titre *Anti-Puccius.* Il ajoûte ces paroles: „François Puccius ne me paroît „autre que l'Auteur du Puccianisme, c'est-à-dire d'u„ne nouvelle secte qui a duré trois jours, & qui est „demeurée ensevelie sous les pierres dont elle fut ac„cablée par les Calvinistes, les Lutheriens, & les Ca„tholiques. En remontant un peu plus haut, je „trouve que ce Puccius pourroit bien être le mesme „que Francesco Pucci de Florence, qui s'estoit retiré „à Basle, & qui eut quelque contestation avec l'Here„siarque Socin sur l'estat du premier homme avant „sa chute l'an 1577. & qui tenoit l'immortalité de „toutes les creatures, & par consequent de l'homme „par la creation. Mais je n'assurerai pas que ce Flo„rentin (i) soit le mesme que ce Franciscus Puccius „Filidinus, dont il est parlé dans la premiere classe de „l'Index des Auteurs & des livres condamnez sous „le nom du Concile de Trente, où l'on a remarqué „que c'est faussement que cet homme a pris le nom „de Pucci.„ Notez que l'on cite un *Anti-Puccius* composé par Fauste Socin, mais ce n'est pas le titre du livre, on cite ainsi pour abreger. Cet ouvrage est composé de 4. pieces: il contient 1. un petit discours de Puccius touchant l'immortalité de toutes les creatures avant le peché. Ce sont dix theses, contenant chacune l'un des dix argumens sur quoi il établissoit son paradoxe. 2. La reponse de Socin à ces dix theses. 3. La replique de Puccius à cette reponse. 4. La replique (k) de Socin: elle est fort longue & fort travaillée. Tout cela se trouve sous ce titre general *De statu primi hominis ante lapsum disputatio*, dans le 2. volume de la Bibliotheque des Freres Polonois.

(h) *Au 1. tome des Anti, n. 33. pag. 233. Voiez aussi page 371.*

(i) *Il est certain que c'est le même.*

(k) *Intitulée.* Ad defensionem Francisci Puccii responsio.

(A) *Auteur d'une infinité de livres.*] Voiez en la liste dans la Bibliotheque de Valere André, & dans le theatre du Ghilini; il est plus complet dans (l) le Sieur Witte. Ce sont presque tous petits ouvrages, & jamais homme ne parut plus persuadé que lui de la maxime d'un poëte Grec, (m) *qu'un grand volume est toûjours un grand mal.* Il est facile de multiplier le nombre de ses productions publiques, lors que l'on fait mettre sous la presse tout ce qu'on écrit. Nôtre Puteanus étoit frapé d'une telle maladie: il n'est pas jusqu'au (n) recueil des temoignages qu'il donnoit à ses Ecoliers, qui n'ait vu le jour. Mr. Colomiés a publié une chose qui ne sauroit être mieux placée qu'en cet endroit-ci. „(o) Mr. Vossius m'a dit, que „Moret fameux Imprimeur d'Anvers, reprochant à „Erycius Puteanus successeur de Lipse, qu'il ne fai„soit que de petits livres, celuy-ci luy répondit, que „Plutarque & plusieurs autres Autheurs de l'Antiquité „en avoient aussi bien fait que luy. Alors Moret luy „repliqua, croyez-vous que vos livres que je ne puis „debiter, soient aussi bons que ceux de Plutarque? „Ce qui mit Puteanus en colere, & le fit sortir de la „Boutique de Moret.„ Voiez Mr. Baillet au 1. tome des Jugemens des Savans page 447. Lisez aussi ces paroles du 2. tome, (p) *Il est vrai que ce Puteanus passoit pour un* babillard, *& pour un grand faiseur de petits livres, mais il étoit d'ailleurs fort habile homme.*

(l) *Witte, Memoria Philosophorum pag. 567. & seq.*

(m) *Voiez Mr. le Fevre dans la Vie des poët. Grecs, p. 141. 142. Il attribuë cette pensée au poëte Callimachus. Voici les paroles de Callimachus raportées par Athenée au commencement du 3. livre,* Τὸ μέγα βιβλίον ἴσον ἔλεγεν εἶναι τῷ μεγάλῳ κακῷ. Magnum librum parem esse dicebat magno malo.

(n) *Voiez le livret qui a pour titre,* Erycii Puteani Martyremata Academica, sive doctrinæ & probitatis testimonia. *Il fut imprimé à Leide l'an* 1618.

(o) *Colomiés Opuscules, p. 124. 125. édit. d'Utrecht 1669.*

(p) *Pag. 272.*

ticuliere. Il passa en Italie l'an 1597. & s'arrêta quelque tems chez Jean Fernand de Velascos gouverneur du Milanez; puis il s'en alla à Padoüe, & logea chez le celebre † Pinelli. On l'en tira l'an 1601. pour le faire professeur en éloquence à Milan. Il s'aquit beaucoup de gloire dans cet emploi, desorte qu'on l'honora de la charge d'historiographe de sa Majesté Catholique; & qu'en 1603. la ville de Rome l'aggregea lui & sa posterité au nombre de ses bourgeois, & de ses Patriciens. Il prit le degré de Docteur en Droit à Milan, *more ritaque majorum* β. Il y prit aussi une femme ‡ l'an 1604. & en eut beaucoup d'enfans. Il se loüe beaucoup (B) & d'eux & d'elle dans ses letres. Il se transporta à Louvain l'an 1606. pour y succeder à la chaire de professeur que Juste Lipse avoit occupée avec tant de gloire. Il fut fort consideré dans le Païs-Bas, & y posseda le titre d'historiographe du Roi d'Espagne, & celui de conseiller de l'Archiduc Albert. Il fut même gouverneur du Chateau de Louvain *. Il (C) mourut l'an 1646. & fut enterré dans une chapelle où personne n'avoit été encore enterré. C'est celle de St. Charles Borromée dans l'Eglise de St. Pierre à Louvain ⟂. Ce fut un homme de merite & d'érudition, & d'un grand (D) commerce de lettres. Il affectoit de repandre dans ses productions ce qu'on apelle traits d'esprit. Cela lui reüssissoit quelquefois; mais en bien des rencontres il choquoit le naturel, & tomboit dans un jeu de mots un peu forcé. Il publia un ouvrage intitulé (E) *Statera belli & pacis*, qui fit beaucoup de bruit, & qui pensa le ruiner. Neanmoins c'est

† *Moreri supose faussement que Pinelli demeuroit à Milan.*

β *C'est-à-dire selon les anciennes ceremonies.*

‡ *Qui s'apelloit Marie Magdelene Catherine de la Tour.* Turriana.

* *Tiré de Valere André Biblioth. Belgica, pag. 206. 207.*

⟂ *Vita Erycii Puteani in limine epistol. posthumar.*

(B) Il se loüe beaucoup de sa femme & de ses enfans.] Il n'y a rien de plus agreable qu'une bonne femme, écrivoit-il à un ami. j'en parle par experience: la mienne me paroît toujours jeune & belle, car quoi qu'elle ait souvent accouché, elle conserve les charmes de son visage. (a) *Illa mihi semper juvencula, semper pulchra; quia & ætatis florem, & formæ decus, toties jam puerpera servat. Imò illa mihi bona est, & qualem ex Apiculâ nasci Simonides voluit. Opportunè hic igitur illud Theognidis usurpem:*

Οὐδὲν Κύρν' ἀγαθῆς γλυκερώτερόν ἐστι γυναικός.
Μάρτυς ἐγώ, σὺ δ' ἐμοὶ γίγνου ἀληθοσύνης.

Vin' & Latinè dicam?

Nil uxore bona, Cyrne, est jucundius: hujus
Cum tibi sim testis, tu mihi testis eris.

Voilà ce qu'il écrivoit l'an 1626. Cela ne remplissoit point le vœu d'un poëte Romain: la femme de Puteanus paroissoit encore jeune & belle à son mari, c'est parce qu'elle l'étoit encore. L'importance est de le paroître lors même qu'on ne l'est plus. Voici le souhait du poëte:

Candida (b) perpetuo reside, Concordia, lecto,
Tamque pari semper sit Venus æqua jugo.
Diligat illa senem quondam: sed & ipsa marito,
Tunc quoque cum fuerit, non videatur anus.

Dans une autre (c) lettre écrite l'an 1617. Puteanus nous aprend qu'elle lui avoit donné quatre garçons & quatre filles, & qu'il avoit perdu trois garçons. Il paroît fort content d'avoir des filles (d), & il en allegue le sujet. Il eut depuis d'autres enfans mâles. Son fils Fauste (e) porta les armes, mais cela ne dura guere, il se fit Carme dechaussé (f) au bout de deux ans, pour imiter en quelque façon Jean Etienne son frere qui avoit pris l'habit de Jesuite. Puteanus parle encore de deux autres fils, dont l'un nommé Juste étoit Secretaire de l'Archevêque de Compsa Nonce Apostolique; l'autre nommé Maximilien étudioit auprès de son pere (g).

(C) Il mourut l'an 1646.] Mr. Bullart ne supose point cela, car (h) il dit que Puteanus né le 4. de Novembre 1574. mourut âgé de 70. ans, après avoir été professeur en histoire près de 40. ans à Louvain. C'est dire sans nul detour qu'il mourut l'an 1644. Lorenzo Crasso (i) s'abuse beaucoup le faisant mourir l'an 1624. il s'est égaré pour n'avoir pas fait assez d'attention à ces paroles du Ghilini; (k) *L'anno* M. DC. XXIV. *fù il Puteani da malattia oppresso, perciò scrisse questo Epitaffio da mettersi sopra la sua sepoltura.* Il est clair que cela ne signifie sinon qu'il fut fort malade cette année-là. Le Sieur Witte (l) met la mort de Puteanus à l'an 1646. le 71. de sa vie: il faloit dire le 72. Il la met à la même année 1646. dans (m) l'abregé qu'il nous donne de la vie de ce professeur. Valere André est l'Auteur de cet abregé, on peut donc s'y fier.

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire j'ai consulté la vie de Puteanus à la tête de ses lettres posthumes, publiées par son gendre; & j'y ai trouvé qu'il mourut dans le Chateau de Louvain le 17. de Septembre 1646.

(D) Et d'un grand commerce de lettres.] Cela paroît par les lettres qu'il a publiées, & encore plus par ce passage de Mr. Bullart. (n) *Enfin ce fut cette doctrine qui le rendit considerable dans les premieres Cours de l'Europe, & qui porta presque tous les Princes, tous les hommes doctes, les Ambassadeurs des Roys, & les Generaux d'Armées de son temps, à luy donner des marques de leur amitié, & de leur estime par des lettres, desquelles on trouva plus de seize mille redigées par ordre en sa Bibliotheque.*

La division (o) de toutes ses œuvres en 5. tomes nous fait sçavoir que le second tome comprend ses lettres, c'est-à-dire, *Epistolarum Atticarum apparatus, numerum promissis.* Cela comprend trois cens lettres. *Missus secundi*, trois cens aussi. *Bellaria* tout autant. *Deliciæ adoptivæ* une centaine. *Epistolarum Atticarum centuria singularis & nova. Epistolarum Atticarum apparatus novus.* Il comprend 400. lettres. *Apparatus posthumus in quatuor centurias distributus.* Un recueil des lettres qu'il avoit écrites à Mr. de Zuylichem, & à Daniel Heinsius publié à Leide par Boxhornius l'an 1647. Joignez à cela la 5. la 6. & la 7. centurie des lettres posthumes imprimées à Louvain l'an 1662. par les soins de Xiste Antoine Milser (p) son gendre, qui avoit aussi fait imprimer au même lieu & la même année les quatre centuries precedentes. Voiez Mr. de Vigneul Marville (†).

(E) Un ouvrage intitulé Statera belli & pacis, *qui . . . . . pensa le ruiner.*] Ce livre fut imprimé pendant qu'on negocioit un traité de treve entre sa Majesté Catholique & les Provinces Unies l'an 1633. L'Auteur conseilloit la paix, & faisoit voir que la continuation de la guerre nuiroit beaucoup au Païs-Bas Espagnol: il s'expliqua trop nettement sur les avantages que les ennemis avoient dejà remportez, & sur les victoires qu'ils pouvoient attendre. Vossius son bon ami, & l'homme du monde le plus pacifique, je veux dire le plus éloigné de certains Auteurs, qui pour animer le peuple à continuer la guerre, lui étalent mille descriptions artificieuses de ses forces, & de la foiblesse de l'ennemi, fut fâché que Puteanus se fit des affaires en publiant un ouvrage d'un tout autre tour. (q) *His diebus haud lætus accepi, optimum, & disertissimum virum Erycium Puteanum, in periculum, aut certè molestias aliquas incidisse. Scripsit Stateram Belli, & Pacis, quæ nonnullis de patriam suarum impotentia prolatis, complures offendit. Nosti fastum Hispanorum, & Principum aures, quarum nec hæ, neque illi veritatem accipere sustinent. Itaque nisi nossem multos ei in aula Bruxellensi, quò vocatus est, amicos esse: nisi quoque ingenium, & eruditionem illius æstimari scirem, sinistri aliquid vererer. Nunc optima non omnino despero. Utinam non aliud audire cogatur, quam quod olim in simili ferè negotio, à Phalaride ajunt fuisse dictum* (⟂) *Simonidi,* Μιλεων τοι Μουσᾶν ἐυκλειης τώνει. Il communiqua son inquietude à un medecin de Dordrecht, qui lui repondit que Puteanus avoit agi imprudemment, & qu'en Hollande on ne pardonneroit pas une telle faute. (r) *De Cl. Puteano quod scribis, valdè me percussit, quamvis tale quid metuerem, cùm legissem Stateram, doctè magis, quam prudenter scriptam. Accepi ab eo literas, Statera jam edita, quam tamen præter morem suum non misit. Eam Catxius Haga (ubi impressam (s) quoque nosti, nec hoc nostro melius) ex conventu ordinum, ubi cum plausu excepta, attulit, & mihi legendam tradidit. Deus bone! quàm bonus ille Belga, tam malus Politicus. Non hic ferremus, qui talia de nobis, quæ ille de Rege, de importuna Archid. legatione, & similia. Ac nisi amici omnia pro illo, est quod metuamus virum optimi, & elegantissimi ingenii.* Il ajoûte qu'on l'avoit cité à Bruxelles, & qu'on devoit continuer à l'interroger; que le President Rose lui étoit contraire, mais que d'autres personnes importantes le protegeoient, & qu'on esperoit que leur protection le sauveroit. On sera sans doute bien aise de trouver ici le nom de ces protecteurs: c'est une partie de l'histoire de Puteanus.

Ob

(a) *Eryc. Puteanus, Epistolar. selectarum apparatu, epist. 10. centuria 4. p. m. 10.*

(b) *Martial. Epigr. 13. lib. 4.*

(c) *C'est la 65. de la 1. centurie, pag. 26.*

(d) *Ibid. p. 27. 28.*

(e) *Voiez la 28. lettre de la 4. centurie. Elle fut écrite l'an 1626.*

(f) *Voiez la lettre 55. de la même centurie. Elle fut écrite l'an 1628.*

(g) *Voiez la même lettre.*

(h) *Bullart ubi infra.*

(i) *Lor. Crasso, Istoria de' Poëti Greci pag. 193.*

(k) *Ghilini, Teatro d'huomini letterati, vol. 2. pag. 73.*

(l) *In Diario biographico.*

(m) *In Memoriis Philosoph. pag. 565.* Konig *citant ce livre la met neanmoins à 1644.*

(n) *Bullart, Academie des Sciences, tom. 2. pag. 220.*

(o) *A la tête de ses lettres posthumes imprimées à Louvain 1662.*

(p) *Il étoit Chevalier de l'Ordre de Christ, & gouverneur du Château de Louvain.*

(†) *Au 2. to. de ses mélanges pag. 368. édit. de Roterd.*

(q) *Vossius, epist. 199. p. m. 218. Cette lettre est datée du mois de Juillet 1633.*

(⟂) *Il faloit dire* Stesichoro.

(r) *Joh. Beverwyckius, epist. ad Vossium. C'est la 172. p. m. 111. 112. Elle est datée du 8. de Juillet 1633.*

(s) *Ce n'étoit pas la premiere édition; car il fut imprimé d'abord au Païs-Bas Espagnol in 4.*

c'est un ouvrage qui temoigne qu'il étoit plus éclairé sur les veritables interêts de sa Majesté Catholique, que ceux qui ne s'occupoient que des affaires d'Etat. On lui attribua faussement une satire contre (F) le Roi Jaques. On assûre qu'il rendit un très-grand service * au Roi de Pologne.

Ob amicos quos plurimos habet, nihil illi periculi fore putabat. Sibi addictissimum habet, Varambonum Archiepiscopum Cæsariensem Infanti à sacris, Chiffletium Medicum, qui plurimùm apud Ser. Inf. possunt, & alios, sed infestum Rosam Præsidem Hispanis obnoxium, & paci ut dicitur, adversum, qui etiam causa esse putatur, cur decem jam mensibus, nulla ex Hisp. litera ad sipnoxoidis. Infans quoque Cardinalis, qui jam in Burgundia, non minùs quàm Eugenia, illi benè volunt. Deum rogo, & benè faciant, neque ob majjuriias hanc gravius animadvertant, in virum candoris melle penitus imbutum. La chose se termina selon les souhaits de ce medecin. Il ne faut pas que j'omette qu'un anonyme écrivit contre cet ouvrage de Puteanus. Cette reponse fut intitulée (a) *Anti-Puteanus, sive Politico-Catholicus stateram Puteani inducias expendentis alia statera expendens.* J'ai un petit livre (b) qui contient la *statera* de Puteanus, & la reponse de l'anonyme, avec 2. lettres où se trouve le jugement d'un Hollandois sur cette reponse. L'Auteur de ces lettres soupçonne que l'anonyme étoit un homme (c) d'Eglise, & même un Moine (d), & il le tourne en ridicule pour avoir dit que (e) le courage & la prudence ne se trouvent que dans l'Eglise Catholique; que les finances de la Hollande s'épuisoient; qu'elle faisoit gemir son peuple sous la rigueur des impôts; que ses troupes étoient poltronnes; que ses victoires lui avoient été plus prejudiciables que profitables; que le Roi d'Espagne se pouvoit passer commodément des villes qu'il avoit perduës; que les Hollandois devoient leurs conquêtes à la trahison, & qu'ils les avoient achetées beaucoup plus qu'elles ne valoient. Au premier jour, lui dit son critique, il nous aprendra qu'il est utile à l'Espagne que nos troupes aillent camper au cœur du Brabant, car les terres en deviendront plus fertiles par le fumier que nos chevaux y laisseront. (f) *Nec minus ridiculus est, cum tributis & exactionibus supra quam fas est Batavos premi queritur, qui istos census se Dominis suis debere, & felicitatis suæ ac fortunarum non nisi spicilegium esse credunt. . . . . Verum enimvero, quam lepide fatuus est hic scriptor, cum milites Federatorum* timidos lepores *vocat, cum Batavos* pugnam semper declinare *scribit:* victorias nobis magis nocuisse, quam profuisse. *Illane scribere non veretur post cladem Tienbautanam & Flandricam? An & tunc Henrici Bergii culpa terga vertit Hispanus? Et quando quæso Regi Hispaniarum ac suis persuadebit, Sylvam Ducis, Vesaliam, Venloam, Ruramundam, Trajectum ad Mosam, expugnata ad Scaldim & alibi castella, victam Bercam nobis nocere? Regem vero suo commodo iis carere? quia non sine magnis impensis ea vicimus. Dicet profectò, utile esse Brabantis, exercitus nostros in ipso pene Brabantiæ meditullio stare & in hostico ali, ut ab equorum multitudine stercorati agri uberiorem segetem ferant.* On conoit depuis long tems (g) l'Auteur de cette critique; c'est Barleus. J'ai un autre petit (h) livre, qui outre la *Statera belli & pacis* & l'*Anti-Puteanus*, contient une dissertation politique de Puteanus *De induciis Belgicis*, & une lettre de Lipse, & des notes (i) sur cette lettre, & quelques autres petits écrits. La lettre de Lipse fut écrite de Louvain le 3. de Janvier 1595. à un grand Seigneur qui lui demandoit, *bellumne an potius induciæ expediant Regi Hispaniarum cum Gallo, Anglo, Batavo.* Elle est pleine de malignité contre la Hollande, & de maximes rafinées de Politique (k). L'Auteur des notes les refuta solidement, & se donna le nom de *Justinus Bonafidius Mons.* Il maltraita Lipse. Voiez les plaintes qu'en fit le (l) Jesuite Petra Sancta.

L'évenement a justifié que Puteanus avoit raison; car si l'Espagne avoit conclu ou une paix, ou une treve avec les Provinces Unies l'an 1633. elle se seroit épargné bien des chagrins & bien des pertes, & peut-être qu'elle seroit aujourd'hui dans une posture plus florissante. Je ne pretens pas excuser ce professeur; il eût mieux fait de se contenir dans sa sphere: la prudence ne permet pas que l'on publie toutes sortes de veritez; mais il ne faut pas croire que son livre ait apris rien de nouveau à la Hollande; on y conoissoit assez le mauvais état du Païs-Bas Espagnol. C'est la premiere chose dont les Politiques prennent instruction par raport à leur ennemi, & le peuple en croit ordinairement plus qu'il n'y en a. Quoi qu'il en soit, ce professeur ne medita pas assez sur les paroles de Salluste qu'il mit au commencement de son livre, & qui lui montroient si bien les raisons pourquoi il est dangereux de donner conseil aux Princes. Ils ont assez d'autres gens à consulter; l'avenir est inconu aux plus sages têtes; & fort souvent les mauvais conseils sont suivis d'un bon succès: tant il est vrai que la fortune dispose des choses selon son caprice. C'est Salluste qui parle ainsi. *Scio ego*, dit-il (m), *quam difficile atque asperum factu sit, consilium dare regi, aut imperatori; postremo cuiquam mortali, cujus opes in excelso sunt: quippe cum & illis consultorum copiæ adsint; neque de futuro quisquam satis callidus, satisque prudens sit. Quinetiam sæpe prava magis, quam bona consilia prosperè eveniunt: quia plerasque res fortuna ex lubidine sua agitat.* On se repent mille fois d'avoir suivi le conseil des bonnes têtes, parce qu'il arrive des choses qui font juger, que si l'on avoit suivi une autre route, l'on auroit frappé de grands coups. Ceux à qui l'on a affaire font des fautes dont on ne les croioit point capables. Un bon conseiller ne compte point sur ces fautes: il dissuade donc des entreprises qu'un fou, ou qu'un étourdi proposent; & il se trouve que ces fautes imprevuës, ou d'autres évenemens inopinez auroient rendu immanquable l'entreprise, si l'on s'y étoit engagé. Le plus sûr est de ne se pas ériger en donneur d'avis sur les affaires publiques. Salluste en conoissoit bien les raisons.

(F) *Une satire contre le Roi Jaques.*] En voici le titre: *Is. Casauboni Corona Regia, id est, Panegyrici cujusdam vere aurei, quem Jacobo I. Magnæ Britanniæ &c. Regi, fidei defensori delinearat, fragmenta ab Euphormione inter schedas vũ μακαρίτου inventa, collecta, & in lucem edita 1615. pro officina regia Jo. Bill Londini.* Mr. Almeloveen me prêta ce livre (n) l'an 1693. Il étoit alors très-rare; mais Mr. Thomasius l'a fait imprimer depuis dans son *Historia sapientiæ & stultitiæ humanæ.* Il ne se peut rien voir de plus satirique; jamais les plus mechans Princes ne furent plus maltraitez par un Ecrivain medisant, que le bon Roi Jaques est dechiré là par le terrible Scioppius; car il ne faut point douter que Scioppius ne soit l'auteur de cette sanglante piece. Nous allons citer un homme qui nous aprendra que Puteanus se defendit publiquement d'en être l'auteur. (o) *Non potuit satyricorum manus effugere Jacobus Britanniæ Rex, alias doctissimus & laudatissimus Princeps: cui sub specie Panegyrici Postumi à Casaubono scripti, cujus quasi fragmenta inter schedas ejus reperta, per insignem nequitiam, continuo mycterismo horrenda flagitia objiciuntur. Lepide alioquin scriptus liber est; cui titulus,* Casauboni Corona Regia, &c. . . . . *Refertur in Georgii Richteri vitâ Epistolis ejus præfixâ pag. 21. è Colloquio cum Erycio Puteano accepisse Richterum, quod Puteanus ejus libelli autor habitus fuerit: cujus rei verò famam ille innixè declinans velut Apologiæ loco scriptum quoddam exhibuerit, cui nomen,* Perjurium RUFFI & GIBBOSI, *præfatus, quo delatorum suorum virulentiæ ac sinisteritati satis fuisse obviatum existimaverit.* Ces paroles de Mr. Morhof n'ont pas été bien entenduës dans l'extrait que l'on a donné de son livre. (p) „ On peut aussi mettre dans le même rang les „ satires qui attaquent l'honneur des personnes les „ plus vertueuses, comme celle qui a pour titre, *Casauboni Corona Regia*, &c. qui a été attribuée sans „ aucun fondement à Mr. du Puy, & qui impute à „ Jaques I. Roi d'Angleterre des crimes énormes, „ dont Mr. du Puy l'a suffisamment justifié dans son „ *Perjurium Ruffi & Gibbosi.* „ Il y a deux fautes là-dedans. I. L'Auteur de l'extrait a cru sans doute, qu'Erycius Puteanus est l'illustre Pierre du Puy dont Mr. Rigault a fait la vie. Quand on dit tout court Mr. du Puy en parlant de livres & de sçavans, on doit entendre celui-là, on doit entendre le Bibliothecaire du Roi de France; cet homme admirable qui avec son digne frere fournissoit tant de secours aux hommes de lettres, & qui tenoit de si doctes conferences. II. Il n'est pas vrai que l'Auteur dont parle Morhof ait justifié le Roi Jaques des crimes énormes qu'on lui impute dans cette satire; il s'est seulement justifié d'avoir écrit ce mechant libelle, & a marqué l'envie maligne de ses delateurs. Raportons un passage bien curieux. (q) *On attribuë encore* à Jean Barclai *une satyre tres-mordante écrite contre Jacques Roy de la grande Bretagne, intitulée* Corona Regia, *dans laquel-* le

(a) *Voiez les Anti de Mr. Baillet, to. 2. pag. 256.*

(b) *Imprimé* Cosmopoli. apud Batavum patriæ libertatis & pacis amantissimum, *in 12.*

(c) Impense cavet, ne alius esse videatur quam ex sacrorum ordine. *Barleus epist. 214. pag. 458. tom. 1.*

(d) Videtur cucullus galeam induisse, aut galea cucullum, ita amice conjurant, & ex eodem ore jam Theologo jam milite digna audis. *Idem epist. 213. pag. 451.*

(e) In Principe Auriaco nec fortitudinem, nec prudentiam agnoscit, hac fretus ratione, quia Catholicus non est. Audi verba: Ad. num. 90. *In sola Ecclesia Catholica vera est fortitudo & prudentia.* Id. ib. pag. 453.

(f) *Id. ib. pag. 454.*

(g) *Ces 2. lettres sont la 213. & la 214. de celles de Barleus.*

(h) *Imprimé à Leide* in officina Elzeviriorum 1633. in 12.

* *Voiez la remarque H.*

(m) *Sallustius, Orat. 2. ad Cæsarem de republica ordinanda, init. pag. m. 527.*

(n) *C'est un in douze de 127. pages.*

(o) *Morhofius, Polyhist. lib. 1. c. 8. pag. 78.*

(p) *Bibliotheque universelle tome 13. pag. 23.*

(q) *Bullart, Academie des Sciences, tom. 1. pag. 198.*

(i) *Notæ seu strictura politica ad Justi Lipsii epistolam.* (k) *Cette lettre de Lipse avoit déjà été refutée l'an 1618. par Jean Gael, Avocat de la Haie.* (l) *Dans la remarque B de l'article* Lipse.

logne. Ceux qui voudront voir les loüanges que divers Savans lui ont données, & les honneurs que lui ont faits quelques Princes, n'auront qu'à lire la censure (G) de Pope Blount, & l'Academie (H) de Bullart *. L'un des principaux amis qu'il eut à Milan étoit Secretaire du Conseil, & s'apelloit Jean Baptiste Saccus. Je raporterai quelque chose touchant la maniere dont Puteanus éleva (I) une jeune fille, à laquelle cet ami prenoit interêt. Comme elle étoit Ita-

* *Voiez aussi Mr. Baillet, Jugemens des Savans tom. 3. n. 503. pag. 406.*

le sous le nom specieux de Panegyrique, il attaque vivement le regne de Henry VIII. l'origine & le cœlibat de la Reyne Elisabeth, & sur tout la naissance & les actions de Jacques, qu'il déchire par un discours autant ingenieux qu'il est injurieux. La curiosité a fait glisser ce libelle par toute l'Europe; & ce Prince s'y voyant depeint avec des couleurs si noires, procura de ses Alliez que l'on fit une exacte recherche de l'Autheur pour le punir. Quelque soupçon estant tombé sur Erice Putean, Professeur de l'Eloquence en l'Université de Louvain, l'Archiduc Albert fit informer contre luy; mais il fut trouvé innocent.

(G) *La censure de Pope Blount.*] Mais retranchez en ces paroles, (a) *Inter præcipua Galliæ ornamenta, dum viveret, merito suo semper habitus est* Erycius Puteanus. Elles sont citées de la preface de Casaubon sur l'histoire Auguste; mais 1. nôtre Puteanus n'étoit point François: 2. Il n'étoit pas fort connu lors que Casaubon publia ce livre (b): 3. Il a vécu plus de 40. ans depuis que ce livre de Casaubon fut publié.

(H) *Et l'Academie de Bullart.*] Vous y trouverez ceci. (c) „ Ce fut cette grande doctrine qui ayant „ gagné le cœur d'Urbain VIII. porta ce grand Pontife à luy envoyer son portrait dans une medaille „ d'or de grand poids, avec quelques exemplaires de „ ses ouvrages: ce fut cette mesme doctrine qui obligea le Cardinal Frederic Borromée, à le recevoir „ en son Palais lors qu'il retourna à Milan, & à luy „ faire part de ces pretieuses Reliques de son oncle „ saint Charles Borromée, que ce sçavant homme a „ données à l'Eglise Collegiale de saint Pierre à Louvain. Ce fut encore cette doctrine qui le fit aimer „ tendrement du Comte de Fuentes Gouverneur de „ Milan, & depuis de l'Archiduc Albert, qui aprés „ l'avoir placé dans la Chaire de Juste Lipse, le receut „ encore avec honneur au nombre de ses Conseillers. „ Enfin ce fut cette doctrine qui le rendit considerable dans les premieres Cours de l'Europe (d).... „ Il a eu la gloire de sauver la vie au Roy de Pologne, „ par l'explication d'un écrit énigmatique, formé en „ caracteres inconnus, que personne ne pouvoit lire „ ni entendre, & qui cachoit une detestable conjuration contre ce Prince.„

VOICI ce qu'on trouve sur ce dernier fait à la tête de ses lettres posthumes, (e) *Ejus ingenio ac solertia conjurationem Polonicam detectam & sic impeditam fuisse tanti momenti fuit ut omne præmium superaris. Verba Patris* HERMANNI HUGONIS *qui Marchioni* SPINOLÆ *à sacris confessionibus erat, æstimanda hic sunt:* mea cautio erit, ut REX POLONIÆ sciat, cui salutem debeat suam ut PHARAONIS liberalitatem imitetur in JOSEPHUM aut ASSUERI gratitudinem in MARDOCHÆUM. POLONIA *quidem recepit hoc ab illo beneficium, sed in universum orbem Christianum extensum est, quod qualis quantumque sit* BOHEMIA *& turba inde nata satis declararunt.*

(I) *Dont Puteanus éleva une jeune fille.*] Il écrivit à son ami qu'il ne souffroit point qu'elle se laissât baiser. Cela, disoit-il, est dangereux pour des Italiennes: nos filles Flamandes le peuvent soufrir sans risque & impunément: elles n'y entendent point de finesse, elles ignorent qu'il y ait dans les œillades, & dans les aplications des levres aucune leçon d'amour; mais celles de vôtre païs en sçavent bien les consequences, c'est pourquoi j'ai fait aprendre à celle-ci la langue de nôtre païs, & nos coutumes excepté celle de baiser. Si je ne raportois pas les propres paroles de cet Auteur, on croiroit peut-être que j'amplifie; je les raporte donc, & l'on verra que j'extenue sa pensée. (f) *De puella vestra quid scribam? valet, viget, jam matura viro, jam plenis nubilis annis. Mores & linguam quoque nostram discit, tamen oscula non libat. Sic eam habeo, uti educata est. Scis tu; ut confringi vas citò Samium solet. Pudica quidem Belgarum oscula, sed tamen oscula: & insinuentur multò honestius, quam figantur. Abhorrere illa ab hoc ritu debet, & si pudicitiæ alumna esse velit, illæsum usque quoque verecundiæ florem servare. Nesciunt nostræ virgines ullum libidinis rudimentum oculis aut osculis inesse, ideoque fruuntur. Vestræ sciunt. Si nostra esse hæc quoque incipiet, particeps candoris nostri erit, & castæ immunitatis capax.* Kempius cite tout ce passage dans sa docte & curieuse compilation *de osculis*, & nous renvoie à un professeur en philosophie dans l'Academie de Leide. Ce professeur traitant de la temperance, l'une des 4. vertus cardinales, se propose entre autres questions celle-ci; (g) *La coutume qui permet aux étrangers dans le Païs-Bas & ailleurs de baiser les femmes d'autrui, les veuves, les filles quand on leur rend des visites de ceremonie, est-elle conforme aux loix de la chasteté?* Il repond que cette coutume est fort ancienne, mais que plusieurs Sages de l'antiquité l'ont condamnée comme peu chaste. Il cite Socrate qui vouloit qu'absolument on s'en abstint, n'y aiant rien qui excite davantage le feu de l'amour que les baisers. Il cite Seneque (h) comme aiant dit qu'une fille fut taxée d'impudence parce qu'elle avoit reçu un baiser. Il dit que les anciens se persuadoient qu'un baiser donnoit (i) une vive atteinte à la pudeur, & il le prouve par ces paroles d'Ovide,

Oscula qui sumpsit, si non & cætera sumpsit
Hæc quoque quæ data sunt perdere dignus erat.

Sa conclusion ou sa decision est celle-ci, que les baisers de ceremonie ne sont point contraires à la chasteté, vu que rien n'empêche qu'on ne les donne sans aucun mauvais desir, & qu'il ne faut pas croire que tout le monde soit si facile à être émû, que les baisers de civilité ne puissent être tout-à-fait honnêtes. (k) *Neque existimandum est, omnium esse tam pronam & irritabilem ad libidines naturam, quin citra violationem castitatis, ac circa libidinem ullam, id genus mediorum, officii testandi causa, adhiberi possit.* Cette decision & la raison sur quoi on la fonde sont solides & valables. Mais que peut-on voir de moins sensé que l'allegation d'Ovide, car les paroles de ce poëte ne concernent que les baisers des amans? Ce professeur est très-blâmable de les avoir raportées sur un tel sujet: il devoit chasser de sa these toute l'érudition qu'il y a fourrée, & s'en tenir comme Puteanus à la difference des climats. Les mêmes familiaritez qui sont dangereuses en Italie, ne le sont pas ou le sont bien moins dans les païs septentrionaux: c'est sans doute la pensée du professeur de Louvain, car il ne faut pas pretendre qu'il ait eu en vuë les salutations d'adieu, ou celles qui se pratiquent au retour d'un long voiage. Il n'y a nulle aparence qu'en pareils cas il exceptât de la coutume sa jeune Italienne. Il y avoit assez d'autres occasions où il lui pouvoit prescrire un regime particulier, & où elle eût pu conformément aux (l) lumieres de sa nation, éprouver ce que dit Horace (m).

LE PROFESSEUR de Leide n'a point outré ce qu'il raporte de Socrate. (n) *Socrates apud Xenophontem abstinendum esse in totum ab ista osculandi consuetudine censet: quia nihil, inquit, ad amorem incendendum acrius est osculo;* car cet ancien Philosophe s'est exprimé sur cela de la maniere la plus vive qu'il eût pu choisir. Critobule, disoit-il (o), *est plus temeraire que s'il se jettoit sur la pointe des espées nuës ou que s'il sautoit dans le feu, car il a eu la hardiesse de baiser* un beau visage. Est-ce là une si grande temerité? lui repondit Xenophon. „ Vrayment il me semble que „ je m'exposerois bien au mesme danger que lui. Ah „ mal-heureux! reprit Socrate, songes-tu bien à ce „ qui t'arrive apres avoir baisé un beau visage, ne „ pers-tu pas ta liberté, ne deviens-tu pas esclave? ne „ t'engages-tu pas en des dépenses excessives pour „ t'acquerir des voluptez nuisibles, ne te trouves-tu „ pas dans l'impuissance de faire le bien, & ne te senstu pas contraint de t'employer tout entier à poursuivre des choses que tu mespriserois si ta raison „ n'estoit corrompuë? O Dieu! dit Xenophon, c'est „ attribuër une estrange force à un baiser. Et t'en estonnes-tu, répondit Socrate, ne vois-tu pas de petites „ araignées, dont la morsure est si venimeuse, qu'elle „ cause des douleurs estranges & fait mesme perdre „ l'esprit. Je le sçay fort bien dit Xenophon, mais „ ces animaux jettent un venin en mordant. Et tu „ penses, insensé! adjousta Socrate, que les baisers „ amoureux ne soient pas envenimez, à cause que tu „ n'en vois pas le poison? Sçache qu'une belle personne est un animal plus dangereux que les Scorpions, parce que ceux là ne nous peuvent blesser „ s'ils

(a) *Pope Blount, Censura Authorum pag. 689. édit. Londin. 1690.*

(b) *Il fut imprimé à Paris l'an 1603.*

(c) *Bullart, Academ. des Sciences, to. 2. pag. 220.*

(d) *Ce que je supprime ici se trouve dans la remarque D.*

(e) *Vita Erycii Puteani in limine epist. posthum.*

(f) *Erycius Puteanus, epistola ad Joh. Baptistam Saccum, apud Martinum Kempium Dissertat. 16. de osculis, n. 6. pag. 626.*

(g) Quæritur tertio, *An cum legibus castitatis, quæ temperantiæ est species, bene conveniat recepta illa apud nostrates Belgas, aliasque nationes, consuetudo, qua peregrini oscula figunt alienis uxoribus, viduis, ac virginibus, quando eas humanitatis causa salutant?* Adrianus Heereboord, exercitat. Ethic. 44. p. m. 173.

(h) Apud sapientissimum *Senecam,* Virginis Sacerdotem (*il faloit dire* sacerdotium) petentis, inde arguitur impudentia (*il faloit dire* impudicitia) quod osculo salutata fuisset. *Id. ib.* Ce n'est point l'état de la question. Voiez Seneque *Controv.* 2. *lib.* 1.

(i) Osculo pudicitiam virginis delibari censebant veteres, unde illud Ovidii. *Id. ibid.*

(k) *Id. ib.*

(l) Nesciunt nostræ virgines . . . vestræ sciunt. *Voiez ci-dessus lettre f.*

(m) Oscula quæ Venus quinta parte sui Nectaris imbuit. *Horat. lib.* 1. *Ode* 13. (n) *Heereboord ubi supra.* (o) *Xenophon lib.* 1. *de memorab. Socratis. Je me sers de la traduction de Mr. Charpentier pag. 57. edit. de Paris 1657. in 12.*

Italienne, il ne soufroit pas qu'elle prit part à des coutumes Flamandes qu'il n'auroit pas cru dangereuses, si elle étoit née à Louvain.

„ s'ils ne nous touchent, mais la beauté nous frappe „ sans nous approcher ; de quelque endroit que l'on „ puisse l'appercevoir, elle lance sur nous son venin „ & nous renverse le jugement. C'est peut-estre pour „ ce sujet que les amours sont representez, avec des „ arcs & des fleches, parce qu'un beau visage nous „ blesse de loin. Je te conseille donc Xenophon, „ quand tu découvriras quelque beauté de t'enfuir sans „ regarder deriere toy ; & pour toy Critobule, je „ pense qu'il seroit à propos que tu t'absentasses un „ an tout entier, car ce ne sera pas trop de temps „ pour te guerir de ta blessure.„ Peut-on voir une morale plus digne d'un grand Philosophe que celle-là? Nos bons Casuistes ne la jugeroient pas trop severe, & ne trouveroient point d'hyperbole dans les (a) comparaisons de Socrate. Les maximes d'un ancien Romain n'avoient pas moins de rigueur. Il avoit un affranchi qu'il aimoit beaucoup, & une fille qui commençoit à être nubile. Il sçut que cet afranchi l'avoit baisée, & il l'en punit severement, quoi qu'il y eût dans les circonstances de cette faute un motif d'excuse; mais il n'eut aucun égard à cela, ni à l'amitié qu'il avoit pour le coupable, il ne considera que les consequences de la peine. On ne marque point s'il se contenta de la punition ordinaire d'un baiser, c'étoit la peine (b) du fouët, il y a de l'aparence qu'il ne s'en contenta pas, & quoi qu'il en soit nous sçavons que son principal motif fut de faire entendre à sa fille, qu'à l'égard même des baisers elle devoit se conserver vierge pour le mari qu'elle épouseroit, & lui en garder la premiere fleur. Valere Maxime s'est exprimé fort heureusement là-dessus. Il faut l'entendre; (c) *Quid P. Manius? quam severum pudicitiæ custodem egit! In libertum namque gratum admodum sibi animadvertit, quia eum nubilis jam ætatis filiæ suæ osculum dedisse cognoverat, cùm præsertim non libidine, sed errore lapsus videri posset. Cæterùm amaritudine pœnæ, teneris adhuc puellæ sensibus, castitatis disciplinam ingenerari magni æstimavit. Eique tam tristi exemplo præcepit, ut non solum virginitatem illibatam, sed etiam oscula ad virum sincera perferret.* Penelope n'eût point trouvé trop severe cette morale: voiez la remarque E de son article. Nous avons parlé (d) d'une demoiselle Florentine qui se conduisoit selon cet esprit, & d'une loi (e) qui suposoit la même maxime. Cette loi ne subsiste plus en France; mais elle n'a pas été abrogée à Naples. La moitié des donations du fiancé qui meurt avant la consommation du mariage demeure au pouvoir de la fiancée, si elle lui avoit accordé un baiser, mais autrement on ne lui adjuge rien. N'est-ce pas pretendre qu'elle n'a plus à donner les mêmes premices (f) qu'auparavant, & qu'ainsi elle doit être indemnisée? Ce sont des maximes inconnuës à quantité de nations qui jugent des choses tout autrement, & qui ne les mettent pas à un si haut prix. Citons l'auteur du Saint-Evremoniana. *Le baiser, qui en Turquie, en Italie, & en Espagne est le commencement de l'adultere, n'est à Paris qu'une simple civilité : & si ce gentil Persan, qui fit tant de voyages mysterieux pour baiser trois fois le beau Cyrus, se fût trouvé à Paris, il n'auroit pas fait grand cas du plaisir qu'il eut. On ne fait point de visites où l'on ne mêle des baisers, mais ceux-là sont de la qualité des monoyes, qu'on fait valoir ce qu'on veut; & comme le baiser est une marchandise qui ne coûte rien, qui ne s'use point, & qui abonde toûjours, personne n'est avare d'en donner, & peu sont avides d'en prendre* (g). Ce que je vais citer de Montagne n'est pas dans la même espece, car cet auteur ne consideroit que les baisers de civilité; mais comme ce qu'il a dit est un temoignage de la coutume de son tems, je puis le joindre aux paroles du Saint-Evremoniana. Le lecteur mettra lui-même la diference où il faudra. (h) „ La cherté donne goust à la viande. Voyez „ combien la forme des salutations, qui est particuliere à nostre nation, abastardit par sa facilité, la „ grace des baisers, lesquels Socrates dit estre si puissans & dangereux à voler nos cœurs. C'est une déplaisante coustume, & injurieuse aux Dames, d'avoir à prester leurs levres, à quiconque a trois valets „ à sa suitte, pour mal-plaisant qu'il soit,

„ *Cujus (i) livida naribus caninis,*
„ *Dependet glacies, rigétque barba:*
„ *Centum occurrere malo culilingis.*

„ Et nous-mesmes n'y gaignons guere : car comme „ le monde se void party, pour trois belles il nous „ en faut baiser cinquante laides : Et à un estomach „ tendre, comme sont ceux de mon âge, un mauvais baiser en surpaye un bon.„ Nous avons vu (l) ci-dessus dans un passage d'Erasme ce qui concerne la coutume d'Angleterre. Voions ici ce que dit Kornmannus touchant quelques villes d'Allemagne: (k) *Apud Germanos in multis locis usitatum vidi Coloniæ Agrippinæ, Tubingæ* (l), *&c. ubi nefas grande creditur si juvenis ad puellam veniens ipsam non osculetur, & amplexetur: ast in aliis locis contrarium obtinet: si enim quis apud nos in choream puellam osculetur indignata prorumperet. Quam me? &c. ast in occulto & ubi nemo videt benè patiuntur, imo per totam noctem non semel ferre recusant: nam post factum osculum nihil reliqui manet, quod cernatur: tantum de abstersione agitur.*

La remarque de l'auteur du Saint-Evremoniana qu'en certains païs le baiser passe pour le commencement de l'adultere, feroit citer cent passages à bien des commentateurs. Ils n'oublieroient pas les paroles d'Achille Tatius où les baisers sont nommez de beaux preludes, ni celles où ils sont considerez comme une amorce si puissante, qu'on s'étonne plus de ce qu'ils n'ont pas été suivis du jeu tout entier, que de ce que toutes les autres avances avoient été inutiles. (m) *Μέχρι τούτου ἐπὶ τῶν φιλημάτων ἱστάμεθα, Λευκίππη; καλὰ τὰ προοίμια. προσθῶμεν ἤδη τι καὶ ἐρωτικόν. Quousque tandem charissima Leucippe, basiis insistemus? speciosa quidem certe initia hæc sunt, verum aliquid etiam ex iis quæ ab amantibus expetuntur, addamus.* (n) *Οὐδέν σε ἐπήγαγεν εἰς ἀφροδίτην οὐκ ἐμὴ δέησις, οὐ χρόνος, οὐχ ἡ τῶν συμφόρων εὐκαιρία, ἀλλὰ τὸ πάντων ὑβριστικώτατον, περιπλεκόμενος, καταφιλῶν, ὅπως ἀνίστω ὡς ἄλλη γυνή. Quid, quod animum tuum non modo non pellexerunt preces meæ, ut semel saltem mihi morem gereres sed ne ullam quidem idonei temporis opportunitas, aut mutuus complexus, aut aliud quidpiam apud te pondus habuerunt. Quin imo, quod omnium contumeliosissimum est, e complexu meo,* EX IPSIS DISSUAVIATIONIBUS *æque discedis atque alia mulier.* Ces paroles-ci sont les complaintes d'une femme. Mais sur cette autre observation du Saint-Evremoniana, *que le baiser est une marchandise qui ne s'use point*, me sera-t-il bien permis de faire ce commentaire? Un homme qui sans avoir fait un cours de Philosophie s'étoit fort acoutumé à s'informer des raisons de toutes choses, demanda un jour à un Medecin pourquoi certaines statuës de bronze portent les marques (o) des baisers qu'on leur a donnez, & qu'on n'a jamais aperçu rien de semblable sur le visage des plus fameuses courtisanes? le Medecin lui repondit que les statuës sont exposées pendant plusieurs siecles à la devotion d'une foule prodigieuse de gens, & que la durée de la beauté est fort courte. On ne se paia pas de cette raison, & l'on pretendit que la diference entre la dureté de l'airain, & la molesse de la chair devoit faire une juste compensation, & d'autant plus que les baisers de respect comme sont ceux qu'on donne aux idoles sont fort superficiels, & n'aprochent pas de la pression impetueuse des autres. Le Medecin fut frapé de ces deux disparitez, & allegua une autre raison qui fut, que tout ce que le frottement peut enlever à une statuë se perd pour jamais, au lieu que les corps vivans reparent bientôt par la nourriture ce qu'ils ont perdu. On fut fort content de cette seconde reponse. Voilà bien des bagatelles, diront les lecteurs rigides, mais n'en faut-il pas dans de gros volumes comme ceux-ci? ne faut-il pas que l'on y trouve des reposoirs de tems en tems, je veux dire certaines choses peu serieuses.

Pour conclure enfin je dois dire, que Puteanus n'étoit point blâmable d'élever la jeune Italienne autrement qu'une Flamande. Il faut se conduire en cela selon le droit coutumier: le droit des gens, ni celui de la nature n'embrassent point cette partie de l'éducation. La diversité des climats, & des prejugez est une meilleure regle. Nous verrons ailleurs (p) ce qu'un Professeur de Groningue a remarqué dans un ouvrage où il fait le parallele de quelques coutumes que les (q) Rigoristes condamnoient, & de quelques autres coutumes qu'ils toleroient.

(a) *Confer quæ Achilles Tatius lib. 2. pag. m. 79.*

(b) Si alienæ fœminæ osculum infixum rationis fit verbere vindicare, nonne qui illud puncto temporis fecerit, incomparabili horarum spatio verberatur, & suavitas voluptatis exiguæ diuturno dolore punitur? *August. de civit. Dei lib. 21. cap. 11.*

(c) *Valer. Maximus lib. 6. cap. 1. n. 4. p. m. 513.*

(d) *Ci-dessus pag. 1413. lettre b.*

(e) *Ci-dessus pag. 2020. lettre a.*

(f) Quia ex osculo vir capit gaudium, & sponsa verecundiam, & quod Sponsus osculando videtur quasi cœpisse castrum. Alii eam assignant rationem, quia osculum est actus carnis, & pro medietate est quasi corrupta caro. *Kempius, dissert. 15. de osculis pag. 607.*

(g) *Saint Evremoniana pag. 271. edit. de Holl. 1701.*

(h) *Montagne, essais liv. 3. ch. 5. p. m. 171.*

(i) *Mart. 7.*

(l) *Pag. 1151. lettre m.*

(k) *Kornmannus de linea amoris p. m. 189, 190.*

(l) *Thomas Lansius* apud Kempium dissert. 16. pag. 624. *donne le dementi à Kornmann pour ce qui concerne Tubinge.*

(m) *Achilles Tatius lib. 2. pag. 107.*

(n) *Id. lib. 5. p. 347.*

(o) *Voiez ci-dessus pag. 1319. lettre n. On y peut joindre ce passage de Lucrece lib. 1. v. 317.* Tum portas propter ahena Signa manus dextras ostendunt attenuari Sæpe salutantum tactu, præterque meantum.

(p) *Dans l'une des remarques de l'article* Sainte Aldegonde.

(q) *Notez que ce nom n'est pas celui qu'on leur donne parmi les Protestans de Hollande; car on les appelle Precisistes.*

Q.

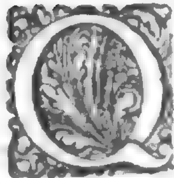

QUELLENEC (CHARLES DE) Baron du Pont en Bretagne, fit une grande figure sous le nom de Soubise parmi ceux de la Religion durant le regne de Charles IX. Il prit le nom de Soubise lors qu'en 1568. il épousa Catherine de Parthenai, fille unique de Jean de Parthenai Seigneur de Soubise. Nous marquons * ailleurs quelques-unes des conjonctures où il temoigna son courage, & comment il se defendit † contre les massacreurs de la St. Barthelemi, sous lesquels enfin il succomba. La curiosité de quelques Dames de la Cour par raport à son corps nu, qui fut rangé avec plusieurs autres devant le Louvre, a dejà été marquée ‡. Le procés d'impuissance qu'on lui (A) avoit intenté, & qui me donnera lieu de citer quelques passages

* *Dans l'article* Soubise (Jean de Parthenai.)

† *Ci-dessus pag.* 2303. *lettre b.*

‡ *Ibid.*

(A) *Le procés d'impuissance qu'on lui avoit intenté.*] Mr. de Thou dit expressément que ce fut la belle-mere, & non la femme qui intenta ce procés. Mr. Varillas dit la même chose dans les deux éditions du Charles IX. Mezerai ne songeant pas assez à la consequence, a dit de la femme ce que Mr. de Thou n'avoit dit que de la belle-mere. Je l'ai relevé là-dessus (a) pour l'honneur & pour la gloire de Catherine de Parthenai; car encore qu'une femme puisse intenter un tel procés sans qu'il y aille de son honneur, il est neanmoins vrai qu'elle est plus loüée de ne le pas intenter, & sur tout lors qu'elle est aussi jeune que l'étoit alors l'heritiere de Soubise. Il y a certaines (b) actions qui ne sont pas un peché, & qui n'impriment pas une note d'infamie ni de fait ni de droit; cependant parce qu'il vaudroit mieux ne les point faire que de les faire, elles ont je ne sçai quoi qui ternit la reputation: & ainsi un historien doit prendre garde de ne point les imputer à ceux qui ne les font pas: il ne lui est point permis de manquer d'exactitude, & de confondre la mere avec la fille, la sœur avec la sœur. Plus un historien est celebre, plus doit-il être circonspect; car lors qu'il est fort celebre, il devient une source publique, il tient lieu d'Archive lui seul à je ne sçai combien d'Ecrivains repandus sur la face de la terre. Combien se trouvera-t-il d'habiles (c) gens qui ne croiront pas faillir en suivant Mr. Mezerai?

J'ai dit ailleurs (d) quelque chose qui pourra servir d'excuse à la Dame de Soubise, & sans doute ce qu'elle fit contre son gendre a besoin d'apologie. Un tems de persecution comme celui où elle vivoit, n'étoit point propre à de semblables procedures. Une Eglise sous la croix, & sous les armes en même tems, & qui n'est dans cet état que pour maintenir la reformation de la doctrine, & celle des mœurs, ne doit point trainer devant des Juges de contraire religion un jeune mari sous pretexte d'impuissance. Il est même vrai qu'en tout tems & en tout païs les procés de cette nature font très-peu d'honneur à celles qui les intentent, & soit qu'elles parviennent à obtenir un autre mari, soit qu'elles n'y arrivent pas, elles sont pour l'ordinaire un objet de raillerie & de mepris tout le reste de leur vie. C'est avec quelque raison, car les demarches qu'il faut qu'elles fassent sont si contraires à la pudeur, cette vertu qui est l'ornement & la couronne de leur sexe, & sans quoi elles ne sçauroient avoir de part à la gloire humaine, qu'on ne peut avoir de l'estime pour une personne qui est capable de les faire.

NOUS pouvons dire de ces femmes-là sans sortir des bornes de l'indulgence, ce que l'on a dit avec un peu trop de rigueur contre les veuves qui se marient. Je me servirai des termes de Mr. du Vair. (e) *S. Hierosme* ad Marcellam *dit que*, secundas nuptias non appetimus, sed concedimus, *par une certaine indulgence qui n'est point entierement exempte de quelque note. Comme s'il disoit avec la loi*, indulgentia quos liberat notat. . . . (f) *En quelque terme que soit conçeu ce dire de l'Apostre* juniores viduæ nubant, *il faut l'entendre estre dit par forme d'indulgence accordee à l'incontinence de quelques femmes*, ut maritum potius accipiant quam diabolum, & sciant sibi non tam maritos datos quam adulteros imputatos, *comme dit sainct Hierosme* ad Salvinam. *Or comme dit sainct Cyprian*, aliud est ad veniam stare, aliud est ad gloriam pervenire. *Il y a bien difference de dire que leur incontinence ne leur soit point imputee à peché, ou qu'elle leur soit imputee à grace.* Voilà le jugement le plus mitigé que l'on puisse faire de ces plaideuses en matiere d'impuissance, vu la maniere de proceder qu'il faut qu'elles SUIVENT.

I. C'est dejà beaucoup que de confesser publiquement qu'on ne peut se contenir. Or toute femme qui intente de tels procés, declare devant tout le monde qu'elle a ce defaut: elle en livre un (g) acte qui demeure dans les Greffes, & qui fournit un sujet de raillerie à tous les plaisans, & même un sujet de crainte au nouveau mari. Car s'il se trouve obligé à faire de longs voiages, ou s'il lui survient une longue maladie, quel fond fera-t-il sur la vertu d'une femme qui s'est confessée de son incontinence, au vu & au sçu de toute la terre.

II. L'interrogatoire qu'il faut subir devant les Juges est si delicat, & si gênant pour une femme d'honneur, qu'on ne peut avoir bonne opinion d'une fille qui est capable de franchir cette barriere, & de repondre sur de tels faits. Je dis d'une fille, parce que presque toûjours celles qui accusent leurs maris se vantent d'être pucelles; & il faut bien qu'elles s'en vantent lors que c'est leur premier mariage, comme il arrive ordinairement. Un Avocat embarrassa étrangement une fois la complaignante. Il lui demanda en presence de plusieurs personnes si son mari l'avoit caressée, baisée, embrassée: elle dit qu'oui: & qui vous a dit que cela ne suffit pas, lui demanda-t-il? où avez-vous apris le reste? Si vous avez vôtre pucelage comme vous le pretendez, vous ne devez pas sçavoir que vôtre mari est impuissant: & si vous le sçavez, c'est un signe que vous avez éprouvé ce que d'autres hommes peuvent faire. Il la pressa de telle sorte qu'il la fit rougir, & avoüer qu'elle ne pouvoit repondre à des questions si embarrassantes. Raportons en Latin tout ce narré. (h) *Erumpit interdum inverecunda intemperies mulierum. . . . Erumpit inquam impudens, & in facie erubescentium populorum, genialis tori revelat & denudat arcana, & de mariti frigiditate conqueritur, allegans hanc sufficientem & evidentem repudii vel divortii causam, quod femineus est, & inutilis matrimonio, qui non est promptus ad coitum. Eleganter quidem Gaufridus de Heriun villa, familiaris meus, unius talium in causa hujusmodi confudit audaciam. Cum enim ei patronus datus esset à judice celebraturo ut putabatur divortium, & mulier generosa audientibus amicis & suffragatoribus, advocato ut sit diligentius merita causa sua exponeret, scrutatus est ab ea vir prudens, an alium maritum quandoque habuerit. Quod cum illa negasset, quæsivit iterum an adhuc virgo esset, dicens: hoc sibi inquisitu, & scitu pernecessarium, ne à discreto judice caperetur occasione aliqua in sermone. Illa vero hoc (verecunde tamen, eo quod sibi non bene credebatur) asseruit. Et ille, an simul de nocte dormire consueverint, & se invicem osculari & amplexari maritus & ipsa, inquisivit. Quæ omnia cum illa fateretur: unde ergo, inquit patronus, nosti virgo pudicissima, prudentissima, puderatissima, quod efficacem secum virum non impleverit, & totius matrimonii jura non persolvit? Quis te docuit, quid sit coitus, ut eum secum coisse neges, inter tot oscula, tot amplexus, qui te pro libitu quoties voluit pertractavit licentia maritali? Nam & quædam animantia certum est se invicem osculando misceri. Alia se tenuiter tangendo concipiunt. Et sunt qui suo gravidante calore, ab aere temperato impregnantur, & pariunt. Hic illa tandem erubuit, hoc solum dicens, se quid ad hujusmodi captiones diceret, non habere.*

III. Il faut se resoudre à soufrir la visitation des parties les plus secretes; les autres preuves sont trop infirmes, c'est pourquoi les Juges ont recours à celle-là, & ordonnent l'inspection des pieces; on fait visiter la femme par des experts pour sçavoir si elle a été deflorée. Où est la pudeur de celles qui osent faire des procés qui doivent avoir de telles suites? De quelle impudence ne doivent-elles pas être armées? Il y eut un Avocat au Parlement de Paris au commencement du regne de Louïs XIII. qui écrivit fortement contre la visitation, & qui se servit de deux argumens, l'une

(a) *Dans la remarque C de l'article* Parthenai (Catherine de.)

(b) *Dans l'Ecole on nomme certaines qualitez*, perfectio simpliciter simplex. *Toute qualité* melior ipsa quam non ipsa, *est de cette espece.*

(c) Franciscus *Quellenius* Dux è Britannia, cui ab uxore *Catharina Parthenia Subizia* impotentiæ accusato divortium intentabatur. *Ulr. Huber, histor. civil. tom.* 2. *pag.* 353.

(d) *Ci-dessus page* 2303. *col.* 2.

(e) *Du Vair pag.* 820. *de ses Oeuvres édit. de Geneve* 1617.

(f) *Id. ib. pag.* 824. 825.

(g) *Notez qu'on ne veut pas dire qu'elles font un tel aveu en propres termes: on sait bien que pour l'ordinaire elles ne parlent que de l'envie loüable d'avoir des enfans: mais le public ne se paie pas de cela; il interprete la chose au sens que je marque.*

(h) *Joan. Saresberiensis in Policratico, sive de nugis curialium, & vestigiis Philosophorum lib.* 8. *cap.* 11. *p. m.* 504. 505.

sages d'un livre publié l'an 1612, sur la veritable cause qu'on voulut être si curieux. Mr. de Thou ne

l'un qu'elle est honteuse, l'autre qu'elle est incertaine. *C'est aujourd'huy*, dit-il (a), *la premiere chose que l'on ordonne en ces proces, le mariage ayant esté contracté avec une fille, de laquelle visitation, la femme estant rapportée vierge & non corrompuë, on tire toute la preuve de l'impuissance de l'homme, & le fondement de sa condamnation . . . (b) telle visitation est des-honneste, & contre la pudeur qui doit estre au sexe feminin, partant odieuse & à eviter : n'y ayant rien plus recommandable en la femme que ceste pudeur.* Gratia verecundiæ mulieris super aurum, *dit l'Ecclesiastique au 7. chapitre, en celle mesmement qui se dit fille & vierge*, quæ seipsam debet erubescere, & nudam videre non posse, *dit sainct Hierosme.* Epistola citata ad Lætam. De institutione filiæ, *& sainct Ambroise en son epistre 64.* Nihil sanctius in virgine quam verecundia, *& au livre premier des Offices*, Est pudicitiæ comes verecundia, *& encore au livre de l'institution de la Vierge chapitre premier.* In virgine est dos quædam verecundia, quæ taciturnitate cognoscitur, *de sorte que celle qui se plaint de l'impuissance de son mary, & permet pour parvenir à la separation que des hommes la desnuerent, voyent & manient les parties que nature veut qu'elle cache, doit estre estimée impudente & sans honte. . . . (c) La femme (dit Herodote au commencement de son histoire) despouille la honte avec sa chemise. Et sainct Cyprien*, De habitu virginum, tractatu 2. Simul cum amictu corporis, pudor ponitur. *Pline au livre 7. chapitre 17. de son histoire naturelle, dit que l'on trouve les corps des hommes noyez, tousjours sur le dos & la face en haut, ceux des femmes au contraire sur le ventre & le visage contre bas, comme voulant Nature soigneuse de leur honneur, cacher ce que l'on ne peut voir bonnement en elles.* Quasi pudori defunctarum parcente Natura. *mesmes que ce despouillement & denudation a esté autrefois un espece de supplice, comme dit Nicephore au livre 7. chapitre 8. de son histoire, & Tacite*, libro de moribus Germanorum. *parlant de la peine des femmes adulteres. Pour ceste seule raison plusieurs ont trouvé mauvaises & reprouvé ces visitations. Sainct Ambroise en la mesme epistre 64. reprenant Syagrius Evesque de Verone, d'avoir ordonné qu'une Religieuse accusée d'impudicité seroit visitée, use de ces mots.* Quid sibi velit, & quò spectet quod Obstetricem adhibendam credideris non possum advertere ; itane ergo liberum erit accusare omnibus, & cùm probatione defecerint, petere genitalium secretorum inspectionem? & addicentur semper sacræ virgines ad hujusmodi ludibria, quæ & visu & auditu horrori & pudori sunt? Quæque ea alienis auribus sine damno pudoris resonari non queunt, ea possunt sine ejus tentari verecundia (d)? *Par où se void que ce grand personnage avoit horreur d'ouïr seulement parler de ces visitations, tant s'en faut qu'il les approuvast : adjoustant n'avoir jamais leu que l'on visitast les filles. Il ne se trouve point aussi que les Romains, qui n'ont rien ignoré de ce qui est de la raison quand aux mœurs, se soient servis de ce moyen pour convaincre leurs Vestales suspectes & accusées d'inceste, combien qu'ils fussent fort severes en la recherche & punition de ce crime. . . . (e) Dont se peut colliger & conclure que les Romains en ces doubtes ne faisoient pas visiter les femmes pour s'en esclaircir & tirer preuve par là de leur virginité ou corruption, comme l'on fait aujourd'huy, soit qu'ils estimassent telle preuve trop incertaine & non suffisante pour y asseoir jugement, soit qu'ils la rejetassent pour estre des-honneste & contraire à la pudeur feminine, qui leur estoit en telle recommandation, que le mesme Valere dit au livre second chapitre premier, parlant de Spurius Carvilius qui repudia sa femme parce qu'elle estoit sterile, qu'ils ne voulurent pas permettre qu'on la touchast ni visitast.* Quò matronale decus, munimento verecundiæ tutius esset, in jus vocanti corpus ejus attingere non permiserunt, ut inviolata manus alienæ tactu relinqueretur. *En quoy ne leur ressemblent pas ceux qui ordonnent incontinent en ces proces de separation, que la femme sera visitée, encore qu'ils pourroient commancer plus honnestement, & avec plus de raison par la visitation de l'homme, sauf à ordonner celle de la femme par apres si besoin estoit, sans aller si viste ny les faire visiter en mesme temps & sans intervalle, pour plustost parvenir à la separation, comme si c'estoit chose fort pressée, & qui ne se peust differer que le public n'en fust grandement interessé.*

IV. Il faut se resoudre au congrés, car presque toûjours les autres moiens de decouvrir l'impuissance sont insuffisans. Or on ne sçauroit comprendre qu'une femme qui n'a point perdu toute honte, puisse penser sans horreur aux circoustances d'un congrés; car après que les parties ont prêté serment (f) *qu'elles tascheront de bonne foy & sans dissimulation d'accomplir l'œuvre de mariage sans y apporter empeschements de part ny d'autre*, après aussi que *les Experts* ont juré *qu'ils feront fidelle rapport de ce qui se passera au Congrez, les uns & les autres se retirent en une chambre pour se preparer, où l'homme & la femme sont derechef visitez, l'homme afin de sçavoir s'il a point de mal. . . . La femme pour considerer l'estat de sa partie honteuse, & par ce moyen cognoistre la difference de son ouverture & dilatation avant & apres le Congrez, & si l'intromission y aura esté faicte ou non. . . . En (1) quelques proces (comme en celuy de De (g) Bray) les parties sont visitées nuës depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds en toutes les parties de leur corps*, etiam in podice, *pour sçavoir s'il y a rien sur elles qui puisse avancer ou empescher le Congrez, les parties honteuses de l'homme lavées d'eau tiede (c'est assavoir à quelle fin) & la femme mise en un demy bain, où elle demeure quelque temps. Cela fait l'homme & la femme se couchent en plain jour en un lict, les Experts presens, qui demeurent en la chambre ou se retirent (si les parties le requierent ou l'une d'elles) en quelque garde-robe ou gallerie prochaine, l'huis entre-ouvert toutesfois, & quand aux Matrones se tiennent proche du lict, & les rideaux estans tirez, c'est à l'homme à se mettre en devoir de faire preuve de sa puissance habitant charnellement avec sa partie & faisant intromission: ou souvent (h) . . . Enfin les parties ayans esté quelque temps au lict, comme une heure ou deux, les Experts appellez; ou de leur propre mouvement quand ils s'ennuyent en ayans assez de subject*, si sint viri, *s'approchent, & ouvrans les rideaux s'informent de ce qui s'est passé entre elles, & visitent la femme derechef, pour sçavoir si elle est plus ouverte & dilatée que lors qu'elle s'est mise au lict, & si l'intromission a esté faite; aussi an facta sit emissio*, ubi, quid, & quale emissum. *Ce qui ne se fait pas sans bougie & lunettes à gens qui s'en servent pour leur vieil âge, ny sans des recherches fort sales & odieuses: & font leur procés verbal de ce qui est passé au Congrez, ou (pour mieux dire) de ce qu'ils veulent, qu'ils baillent au Juge estant au mesme logis en une salle ou chambre à part avec les Procureurs & Praticiens en Cour d'Eglise attendans la fin de cest acte.* Ce n'est pas le tout, il est permis au mari, s'il reüssit, de faire venir les experts. Voici encore un passage de l'Avocat de Paris. (i) *De Bray dont on parle tant, & du procés duquel se voyent des factums de part & d'autre imprimez*, sinistrum tantum habebat testiculum ex defectu naturali, *& au premier Congrez (y estant allé par deux fois à divers jours)* arrexerat sufficienter ad coeundum, ac substantiam serosam & aquosam extra vas emiserat, quæ non poterat dici verum semen, sed non intromiserat, *selon que le rapporterent (2) trois Medecins, trois Chirurgiens, & trois Matrones presens: les Juges toutesfois sans s'arrester à ce defaut naturel, n'y à l'imperfection de la semence, ordonnerent auparavant que de prononcer deffinitivement, que (3) De Bray viendroit de rechef au Congrez, si bon luy sembloit (comme voulans dire qu'il n'y avoit pas assez fait manquant l'intromission) & ayant declaré qu'il n'y vouloit plus aller, & que sa partie l'avoit empesché aux deux fois qu'il y avoit esté, il fut separé à faute seulement d'avoir fait l'intromission au Congrez, n'y ayant preuve au proces de la virginité de sa partie: & est à noter que quand il (4) alla au Congrez pour la deuxiesme fois, les Juges l'advertirent s'il faisoit l'intromission, d'appeller les Experts à fin qu'ils la veissent, & en peussent tesmoigner. Par où se void que l'on ne considere pas en ces proces, la qualité de la semence ny si l'homme* arrigit, etiam sufficienter ad coeundum, *mais que l'on veut & demande une intromission oculaire (chose tres-deshonneste).* Ce Jurisconsulte n'a-t-il pas raison de soutenir (k) que le congrez est non seulement *plus propre à opprimer la verité qu'à la mettre en evidence*, mais aussi qu'il *est deshonneste & brutal?* N'a-t-il pas raison d'oposer à l'impudence de celles qui le demandent, ce reste de honte qui se voit dans les lieux publics? *Les femmes publiques mesmes*, dit-il (l), *s'enferment & cachent?* Est aliqua etiam prostitutis modestia (*dit le mesme Seneque*) & illa corpora publico objecta ludibrio aliquid, quo infœlix patientia lateat, obtendunt, adeo quodammodo lupanar verecundum est : *& Ovide:*

Ignoto Meretrix corpus junctura Quiriti,
Opposita populum submovet ante sera.

Il allegue (m) aussi ces belles paroles de saint Augustin. *Opus ipsum quod libidine peragitur, non solùm in quibusque stupris ubi latebræ ad subterfugienda humana judicia requiruntur: verùm etiam in usu scortorum*

(a) Vincent Tagereau, Discours de l'impuissance de l'homme & de la femme, ch. 4. p. 57. édit. de Paris 1612.

(b) Ibid. pag. 58.

(c) Ibid. pag. 60.

(d) Vous trouverez dans Mr. du Pin Biblioth. tom. 2. pag. 278. edit. de Holl. un abregé exact, & beau de cette lettre de saint Ambroise à Siagrius.

(e) Ibid. pag. 63.

(f) Ibid. pag. 123.

(1) Cela se void par le rapport du dernier Congrez, datté du 21. Apvril 1578.

(g) C'étoit un Thresorier. Voiez Brantome au 1. volume des Dames galantes pag. m. 97. 98.

(h) Voiez la suite ci-dessous pag. 2528. lettre h.

(i) Tagereau, ibid. pag. 30. 31. 32.

(2) Ce rapport est du unziesme d'Avril 1578.

(3) Ceste ordonnance est du 24. jour de May ensuivant.

(4) Cela se void par les rapports, & par le procés verbal du dernier Congrez.

(k) Voiez le chapitre 7. de son traité.

(l) Ibid. pag. 153. Il cite pag. 157. ces vers de Martial lib. 1. epigr. 35. (& non pas 91. comme il marque) Et meretrix abigit testem veloque seraque, Raraque Summenii fornice rima patet.

(m) Id. pag. 154. 155. citant le chap. 18. du 14. livre de la Cité de Dieu.

ne debite point que la Reine mere ait voulu voir sur le corps nu du Baron si ce procés étoit bien ou mal fondé. Nos autres celebres historiens ne le disent pas non plus. Il pourroit être pourtant

rum (quam terrena Civitas licitam turpitudinem fecit) quamvis id agatur quod ejus Civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permissa & impunita libido conspectum: & verecundia naturali, habent provisum Lupanaria ipsa secretum, faciliusque potuit impudicitia non habere vincula prohibitionis, quàm impudentia removere latibula illius fœditatis. Quid concubitus conjugalis qui secundum matrimonialium præscripta tabularum procreandorum fit causa liberorum? nonnè & ipse, quamvis sit licitus & honestus, remotum ab arbitris cubile conquirit? nonnè omnes famulos, atque ipsos etiam Paranymphos, & quoscumque ingredi qualibet necessitudo permiserat, antè mittit foras quam vel blandiri conjux conjugi possit? Nec ipsi filii, si qui jam inde nati sunt, testes fieri permittuntur.

Voilà les procedures qu'il faloit subir, lors que l'heritiere de Soubise étoit en procés avec le Baron du Pont. Elles feroient tort à l'illustre mere du Duc de Rohan, à cette heroïne qui se signala au siege de la Rochelle, elles lui feroient tort, dis-je, si l'on se pouvoit figurer que dans sa plus grande jeunesse, la pudeur ne l'empêcha pas de susciter à son mari une affaire où il faloit qu'elle joüât un tel personnage. C'est pourquoi j'ai eu grand soin de la disculper, en rejettant sur sa mere toute cette machination; j'ai tâché aussi d'excuser la mere. Quand j'ai dit qu'en ce tems-là il faloit passer par ces procedures, j'ai eu égard à l'arrêt du Parlement de Paris qui (a) *fit defense le 18. de Fevrier 1677. aux Juges civils & ecclesiastiques, d'ordonner à l'avenir la preuve du congrés dans les causes de mariage.* Il est surprenant qu'une compagnie qui a été toujours composée de têtes si sages, se soit avisée si tard d'abolir une coutume comme celle là. (b) „ Il y a beaucoup plus de dissolutions de mariage depuis environ cent ans que le congrés est introduit en France, qu'on n'en avoit vu auparavant. C'est pourquoi le Parlement de Paris ayant enfin jugé que le congrés étoit ennemi de la chasteté, & qu'il n'étoit pas la veritable marque de la virilité d'un homme, fit defense le 18. Fevrier 1677. par un arrêt solennel &c. „ Ces paroles sont d'un fort habile Medecin qui venoit de dire, (c) „ Que le congrés qui fut autrefois aboli par l'Empereur *Justinien* comme opposé à la pureté du Christianisme, n'a esté restably que par quelques curieux de nostre siecle. Car il est l'infamie des sexes & le deshonneur de nos temps: & je ne say si dans l'histoire l'on en pourroit trouver des exemples qui ne soient ridicules. C'est une loy qui blesse la pudeur. Elle est trop dure & trop injurieuse à l'homme. Il y faut faire voir à tout le monde des parties que la Nature a cachees avec tant de soin; & chercher mesme aux temoins d'autres temoins que nous fuyons, lors que nous suivons les ordres de la Nature. Car quelle honte est-ce de montrer en plein mydi ce que nous avons soin de cacher mesme pendant la nuit. Ce n'est qu'un pretexte de Divorce, & qu'un effet de la lasciveté & de l'audace des femmes. Ce sont elles-mesmes qui ont fait naitre dans l'esprit des Juges la pensée d'une épreuve aussi peu sure, qu'elle est deshonneste. De mille hommes il n'y en a peut-estre pas un qui puisse sortir victorieux du congrés public. „ Il y a long tems qu'on s'est plaint de cet abus. L'Avocat que j'ai cité, & qui vivoit au commencement du XVII. siecle, montra fortement l'injustice de cette coutume. Voiant croître le desordre, il tâcha de s'y oposer. *Et d'autant*, dit-il (d), *que les separations pour l'impuissance des hommes sont aujourd'huy plus frequentes qu'elles n'ont jamais esté, encore qu'il n'y ait pas davantage d'hommes impuissans que par le passé ayans esté rares de tout temps (ceux au moins ausquels l'on n'en puisse appercevoir quelque signe en les visitant soit que le deffaut soit naturel ou accidentaire) & que de dix separations qui se font à peine s'en trouvera il une où l'on ait peu remarquer quelque deffaut en l'homme par la visitation; ce qui fait esbahir & murmurer beaucoup de gens: j'ay avec plus de soing recherché d'où cela pouvoit provenir.* Il observe qu'il y avoit bien des gens qui favorisoient ces dissolutions de mariage. (e) *Ne pouvans croire qu'il y ait tant d'impudence & si peu de conscience en celui ou celle qui se plaint, que sans raison il demande la separation, tellement qu'aussitost que tels procez se presentent, ils precipitent leur jugement à la condamnation de l'accusé d'impuissance, & si c'est l'homme, & il refuse par pudeur, & pour autres considerations d'aller au Congrez, ou ne fait l'intromission, y allant, ils le tiennent pour impuissant, nonobstant qu'il ne paroisse autre defaut en luy, disans si c'estoit eux qu'ils y feroient bien paroistre leur puissance & valleur, à quoy ils seroient (peut estre) bien empeschez s'ils estoient en semblable peine, pour la honte, la crainte, la fascherie, la haine, & autres difficultez qui accompagnent necessairement un tel acte & en empeschent l'execution.* Il donne un detail sur cela qui est fort curieux, & fort raisonné. Je le copie sans craindre que les personnes sages le trouvent mauvais, car pourquoi s'offenseroit-on de trouver ici ce qu'un Auteur grave a publié dans Paris avec privilege il y a plus (f) de 80. ans, & qui n'a pour but que d'inspirer de l'horreur pour des coutumes malhonnêtes, & illegitimes. (g) „ Et est chose estrange & quasi incroyable, qu'un tel acte blasmé par des Payens pour sa turpitude & pour estre contre Nature (c'est-à-dire contre la pudeur qui est naturellement en tous hommes selon Sainct Augustin) ait esté receu entre les Chrestiens, & par des gens d'Eglise ausquels devroit paroistre une honnesteté plus grande qu'aux autres hommes: il est vray qu'il n'y a pas fort long temps qu'on a commencé à se servir de ce moyen, introduict premierement (comme il est à presumer) parce que quelque impudent poursuivy en separation, auroit demandé le Congrez: se vantant d'y faire paroistre sa puissance, ce qu'on luy auroit permis, y ayant à cela plus d'apparence que de raison: à fin aussi (peut-estre) de destourner les femmes d'entreprendre tels proces, pour n'en venir jusques à un acte si des-honneste: mais ce moyen n'a servy ny pour descouvrir la verité & la puissance des hommes, ny pour destourner les femmes de ces poursuites: au contraire elles en ont esté renduës plus hardies, sçachans bien que l'intromission requise au Congrez pour empescher la separation, depend d'elles, ne pouvant estre faite par quelque homme que ce soit, (h) sans leur consentement volontaire ou forcé, & que c'est un moyen certain & infaillible pour gaigner leur cause à estre separees. Et si (qui est le pis) on a fait coustume & stile d'ordonner le Congrez aux proces de separation pour impuissance des hommes, les formes anciennes obmises ou negligees à son occasion, jusques à la que lon contrainct par prison les hommes à aller au Congrez, s'ils n'y vont de leur bon gré, ou ne consentent la separation: chose si absurde que lon ne croiroit jamais qu'elle se fist, si on ne la voioit. Or ceste coustume ayant esté introduite sans valable raison, ne debuoit estre suivie ny continuée. *Quod enim non ratione introductum est, sed errore primùm, deinde consuetudine obtentum est, in aliis similibus obtinere non debet. l. Quod non ratione. De legibus & senatusconsultis.* Outre la honte qui accompagne le Congrez suffisante pour en empescher l'execution, ses circonstances le rendent impossible: asçavoir la crainte qu'un homme a de tant de gens qui le voient, visitent & manient, du rapport desquels depend sa reputation & sa ruine ou conservation: aussi de faillir à executer ce qu'il a entrepris & qui luy est de si grande importance. La facherie en laquelle il est à l'ocasion du proces honteux, & le rendant la fable & risée d'un chacun. La haine aussi qu'il porte à sa partie luy procurant cela au lieu qu'elle luy devroit procurer son honneur & son bien. Joint la contrainte dont on use en son endroit, le mettant en prison s'il ne va de son bon gré au Congrez, ou ne consent la separation: Toutes lesquelles choses pour estre les vrays remedes d'amour & formellement contraires à son œuvre & action principale, qui requiert un secret, une asseurance, une amitié, & un esprit non traversé de honte, de crainte, de hayne, & de facherie, rendent indubitablement l'effect & execution du Congrez tres-difficile, voire impossible, ainsi qu'a remarqué Ambroise Paré au livre 28. de ses Oeuvres, de la 6. edition, ou il traicte, *Du Rapport de l'impuissance de l'homme & de la femme*, ce qui n'est pas aux premieres editions à fin que le Lecteur ne s'y abuse. Et faudroit qu'un homme fust sans honte ny apprehension, pire qu'aucunes bestes, pour executer le Congrez nonobstant ces empeschemens: Veu mesmes (comme dit Saint Augustin au mesme livre 14. de la cité de Dieu, chap. 23.) que la copulation ne depend pas de nostre seule volonté, &c. „

Mr. Venette est trop galant homme, pour trouver mauvais que je croie qu'il se trompe sur ce qu'il dit de Justinien. J'ai ouï dire à de fort savans Jurisconsultes qu'il ne paroit aucune trace de congrés dans l'an-

(a) *Venette, ubi infra pag. 579. Voiez aussi le Journal des Savans du 5. de Juillet 1677. pag. 208. édit. de Holl.*

(b) *Nicolas Venette, Docteur en Medecine, Professeur du Roi en Anatomie & Chirurgie, & Doien des Medecins aggregez au College Roial de la Rochelle, pag. 578. 579. du Tableau de l'amour conjugal, 7. édition, 1696. Cette édition est plus ample & plus correcte que les precedentes. L'Auteur y a joint une preface qui doit être luë. Je l'ai cité dans l'article* Joubert, *remarque C.*

(c) *Idem pag. 577.*

(d) *Tagereau ubi supra, pag. 7. & 8.*

(e) *Ibid. pag. 9. & 10.*

(f) *La 2. édition du livre de Tagereau de laquelle je me sers, est de l'an 1612. La premiere est de l'an 1611.*

(g) *Id. ib. pag. 159. & suiv.*

(h) *Il dit pag. 125. qu'au congrés* souvent adviennent des altercations honteuses & ridicules, l'homme se plaignant que sa partie ne le veut laisser faire, & empesche l'intromission: elle le niant & disant qu'il y veut mettre le doigt & la dilater, & ouvrir par ce moyen: . . . encore ne sçauroit il quelque erection qu'il fasse, si sa partie veut l'empescher, si on ne lui tenoit les mains & les genoux, ce qui ne se fait pas.

tout veritable qu'elle jetta les yeux sur ces nuditez dans le même esprit, & il y a des (B) livres où elle en est accusée, & d'avoir même fait chercher entre tous les (BΔ) autres cadavres celui du Baron du Pont. Je dirai dans une remarque pourquoi je donne à ce gentilhomme le (C) nom *Quellenec*.

Les

l'ancienne jurisprudence, & que c'est une abomination inventée dans ces derniers siecles. Citons encore Vincent Tagereau. „ (a) Or nonobstant que le „ mariage de sa premiere institution & par la loy „ Evangelique, soit inseparable sinon par la mort de „ l'un des conjoincts, au moins en sorte que les par- „ ties separées se puissent marier à autres, & qu'il „ ne se trouve point que les Juifs, les Grecs, ny les „ Romains, entre lesquels le divorce estoit en usage, „ eussent loix touchant les mariages des impuissans, „ sinon les Atheniens une faicte par Solon, par laquel- „ le estoit permis à la femme mariée à un homme in- „ habile à charnellement habiter avec elle, d'habiter „ avec qui il luy plairoit des parens de son mary. Et „ les Romains une autre faicte par l'Empereur Justi- „ nien pres de treize cents ans apres la fondation de „ Rome (ne s'en trouvant aucune faicte auparavant) „ par laquelle il permit le premier aux femmes, plus „ par faveur que par raison ny selon le droict divin, „ de faire divorce avec leurs maris impuissans, & de „ les repudier, comme il fit plusieurs autres loix en „ faveur des femmes, à la persuasion de l'Imperatri- „ ce Theodora qui le possedoit & luy faisoit faire tout „ ce qu'elle vouloit, ainsi qu'a escrit le mesme Bodin „ en sa Republique, (b) au lieu cité, & au chapitre „ deuxiesme du cinquiesme livre; les Canonistes tou- „ tefois à l'imitation de Justinien, ont donné sembla- „ ble permission aux femmes en cas d'impuissance de „ leurs maris, en sorte qu'elles se peuvent marier à „ un autre homme apres la separation; ayans aussi „ permis le mesme aux hommes mariez à femmes „ trop estroictes, ce que n'avoit pas fait Justinien, ne „ se trouvant aussi quasi point de telles femmes. „

Les Avocats qui plaiderent pour . . . . . en 1677. soutinrent (c) *que le congrez n'a aucun fondement ny dans l'authorité des Loix, ny dans l'opinion des Docteurs. Que dans le droit Civil, ny dans le droit Canonique on ne void ni la visite, ny le congrez. Qu'il n'est pratiqué qu'en France, & seulement depuis environ six vingts ans. Que les Livres des Anciens ne nous en fournissent que deux exemples ridicules qui puissent l'*APPUYER.

L'erreur de Mr. Venette doit aparemment sa naissance à quelque transposition d'idées, qui a confondu la connoissance de la loi de Justinien. Il ne voulut plus souffrir que l'on decidât de la puberté des mâles par l'inspection de leurs parties honteuses. Il la fixa à l'âge de 14. ans, soit qu'ils fussent vigoureux, soit qu'ils ne le fussent pas: il regarda comme un usage très-malhonnête ce qui s'étoit pratiqué jusques alors. Il se (d) crut obligé de rencherir sur l'honnêteté des Romains qui defendirent à l'égard des filles de regler l'âge de puberté par l'inspection. Mais ils ne le defendirent pas à l'égard des mâles.

THEODORET a fort crié contre les loix de Platon, qui ordonnoient (e) non seulement que les jeunes filles, & que les femmes âgées pratiquassent nuës les exercices propres aux hommes, mais aussi qu'il y eût des inspecteurs qui pour juger de l'âge nubile de l'un & de l'autre sexe fissent depouiller les gens. (f) Τὸν δὲ τῶν γάμων χρόνον ἐπισκοποῦντα δικαστὴν σκοπεῖν κρίνοντα, γυμνοὺς μὲν τοὺς ἄῤῥενας, γυμνὰς δὲ ὀμφαλοῦ μέχρι θεώμενον τὰς γυναῖκας. *Judex vero inspiciens judicet quanam ætas celebrandis nuptiis conveniat: eamque ob rem nudos mares, nudasque umbilico tenus feminas inspiciat.* L'équité auroit voulu que Theodoret n'eût point passé sous silence le menagement du legislateur par raport aux filles, qu'il ne faisoit depouiller que jusqu'au (g) nombril; Theodoret, dis-je, auroit dû combatre cette loi de Platon entant qu'elle étoit ainsi limitée, mais il la combat comme si elle n'eût rien limité. Il allegue d'abord ce qui fut dit par l'épouse du Roi Candaule, qu'une femme qui se depouille de sa chemise, se depouille de la pudeur en même tems, d'où il conclut que ce philosophe legislateur enseignoit aux fiancées à se defaire de toute honte. (h) Τοιγαροῦν ὁ φιλόσοφος τὰς νυμφευομένας γυμνοῖ τῆς αἰδοῦς, καὶ ἀναιδείαν ἐκδιδάσκει. *Quare philosophus pudore sponsas exuit, & impudentiam docet.* La maniere de raisonner de Theodoret n'a pas ici toute la justesse, ni toute la precision d'un rigoureux dialecticien; mais ce qu'il observe contre l'institut Platonique touchant les danses & les spectacles où les deux sexes pouvoient assister sans habit, est juste, il pretend que c'étoit la ruine de la pudeur, & une école de lasciveté. Οὐ γὰρ εἰς μόνον εἰς ἀναίδειαν ἐπαιδεύοντο γυμνούμεναι καὶ γυμνουμένους ἄνδρας θεώμεναι, ἀλλὰ καὶ πολλὰς ἀλλήλαις ἀφορμὰς προὐξένουν ἀκολασίας. τὸ γὰρ δὴ γυμνοῦ σώματος ὁ θεωρία, καὶ τοὺς ἄνδρας, καὶ τὰς γυναῖκας εἰς ἔρωτας ἐκλύτους ἠρέθιζεν (i). *Non modo enim ad impudentiam erudiebantur nudatæ, nudosque viros spectantes, sed multas invicem incontinentiæ occasiones præbebant. Nudorum enim corporum aspectus ad nefarios amores & viros & feminas provocabat.* Ceci confirme les remarques que j'ai faites en un autre (k) endroit contre l'usage des Lacedemoniens. Mais il faut dire que les loix de Platon ne furent pas mises en pratique comme celles de Lycurgue. Ce furent des loix en idée qui comme l'observe Theodoret (l), ne furent pas même reçuës dans la patrie de ce Philosophe: ainsi l'on ne peut pas dire qu'il ait falu que Justinien ôtât les abus que ce Pere de l'Eglise a CONDAMNEZ.

Finissons cette digression par un passage du *Menagiana* qui nous aprendra que cet abus du congrés avoit cessé d'être si frequent. Ceux qui aiment la diminution des scandales aprendront ceci avec édification. „ (m) Un Official du temps de M. de Gondy, de qui „ le nom ne me vient pas à la memoire, m'a dit que „ pendant quarante ans qu'il avoit exercé sa Charge, „ il n'avoit ordonné le congrés qu'une seule fois. C'é- „ toit à un meusnier. Comme il fesoit fort bien son „ devoir dans la preuve, sa femme lui dit: Jacob, „ pourquoi ne fesois-tu pas de même quand nous „ étions chez nous, nous n'aurions pas eu la peine de „ venir icy? „

(B) *Il y a des livres où elle en est accusée.*] Jean Lætus Professeur à Franeker (n) dit que la Reine donna ordre que l'on cherchât le corps de Soubise, gentilhomme soupçonné d'impuissance, & qu'après qu'on l'eut trouvé, elle y considera les parties naturelles avec de grands éclats de rire, en presence d'un grand nombre de ses Dames. „ *Subisii* nobilis qui frigidæ „ & minimè ad procreandam sobolem aptæ naturæ „ esse dicebatur *cadaver* jussit investigari *Regina*, in- „ ventum (o) *pudenda illius, cum suarum pedissequa- „ rum numeroso comitatu non sine magno & effuso risu „ inspexit.* „ Un fait de cette nature auroit-il été inconu à d'Aubigné? & s'il l'avoit sçu auroit-il bien été capable de ne pas le mettre dans son histoire? Son silence est assurément ici un coup de partie, & d'autant plus qu'il observe (p) que *les Dames contemplerent en* Soubise *s'il estoit incapable de mariage pour ce qu'il en estoit en procés.* Mr. Varillas n'auroit point tû cette action de la Reine mere, car il ne l'épargne point sur des choses de moindre importance, ou de plus grande importance que celle-là. En parlant du siege de Rouën il dit (q), que *l'on blâma la Regente d'avoir amené le Roi son fils dans les Forts aussi-tôt qu'ils eurent été pris, comme si elle eût eu dessein d'accoutumer au carnage les yeux de ce jeune Prince, & que l'on trouva mauvais qu'elle eût regardé trop curieusement le corps nu d'une fille morte qui s'étoit travestie en homme pour augmenter le nombre des defenseurs, tant on est jaloux de ne rien pardonner aux Grands.* Un autre professeur de Franeker (r) soutient que la Reine chercha fort curieusement l'impuissance de Soubise.

(BΔ) *Et d'avoir même fait chercher entre tous les autres cadavres celui du Baron du Pont.*] Voilà une circonstance aggravante, je ne la garantis point; la foi en soit chez l'Auteur qui la debite. C'est un Ecrivain Protestant. (s) *Rex, Regina, fratres & Regius comitatus frequens sub vesperam Lupara egrediuntur, stragis illius per urbem effusa conspiciendæ causa. Subizius vir nobilis, frigida & minimè ad procreandam sobolem apta natura esse dicebatur: illius cadaver jussit investigari Regina, & pudenda illius, cum suarum pedissequarum numeroso comitatu, inspicit, non sine magno & effuso risu.*

(C) *Le nom* Quellenec.] C'est ainsi que Mr. Varillas le nomme dans la 2. édition de son Charles IX. Or comme cette édition a été rectifiée sur les remarques (t) de Mr. d'Hosier le plus grand Genealogiste de France, il n'y a point de doute qu'il ne faille ainsi nommer le Baron du Pont, marié avec l'heritiere de Soubise. Ce nom est tout defiguré dans la plupart des historiens, ce qui aparemment doit son origine à une faute d'impression. Les imprimeurs de Mr. de Thou mirent *Quellevetum Pontium*, au lieu de *Quellenecum Pontium*; de là vint que Mr. de Mezerai nomma ce Baron *Quellevé-Pontivy*: c'étoit faire deux fautes, car Pontivy étoit un Seigneur de la Maison de Rohan.

(a) *Tagereau pag. 4. & 5.*

(b) *C'est-à-dire au chapitre 3. du 1. livre.*

(c) *Journal des Savans ubi supra*

(d) Pubertatem autem veteres quidem non solum ex annis, sed etiam ex habitu corporis in masculis æstimari volebant. Nostra autem Majestas dignum esse castitate nostrorum temporum existimans, bene putavit: quod in feminis etiam antiquis impudicum esse visum est, id est, inspectionem habitudinis corporis, hoc etiam in masculos extendere. Et ideo nostra sancta Constitutione promulgata, pubertatem in masculis post decimum quartum annum completum illico initium accipere disposuimus: antiquitatis normam in feminis bene positam, in suo ordine relinquentes, ut post duodecim annos completos viripotentes esse credantur. *Institut. l. 1. tit. 22.*

(e) *Theodor. de Græc. affect. l. 9. p. m. 615.*

(f) *Id. ib. pag. 616.*

(g) *Il faut sousentendre que c'étoit à commencer par la tête.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Dans l'article* Lycurgue.

(l) *Ubi supra pag. 615.*

(m) *Menagiana, pag. 291. 292. de la 1. édit. de Holl.*

(n) *Compend. historia Univers. p. m. 424. il cite* De statu relig. in Gallia. *Nous verrons dans la remarque suivante les paroles de l'Auteur qu'il cite.*

(o) *Ce mot fait là un solecisme.*

(p) *D'Aubigné, hist. tom. 2. pag. 545.*

(q) *Varillas, hist. de Charles IX. liv. 4. ad ann. 1562.*

(r) Cujus cadaver cum reliquis ante Regiam projectum à Regina ejusque puellis diligenter, si nota impotentiæ appareret, inspectabatur. *Huber. ubi infra.*

(s) *Commentar. de statu religionis & reipubl. in regno Gallia part. 4. fol. m. 39. verso.*

(t) *Voiez la lettre publiée par Mr. de Larroque dans sa Critique de Varillas.*

Les passages que j'ai raportez dans la premiere remarque de cet article ont fait murmurer beaucoup de gens, & les ont portez à soutenir avec beaucoup de chaleur qu'il y avoit là des obscenitez insupportables. J'ai toûjours été persuadé qu'ils ne prenoient pas la chose comme il faloit, neanmoins j'étois presque resolu à suprimer ces passages dans cette seconde édition, & c'étoit l'avis de quelques personnes que j'estime infiniment. Mais d'autres personnes non moins éclairées m'en ont detourné, & m'ont dit que les raisons que j'ai données de ma conduite étoient une bonne excuse, & qu'il suffisoit de clouër ici l'apologie que l'on a pu dejà voir en feuille volante. Je me conforme à cet avis, & je mettrai ci-dessous (D) ces raisons-là. J'y joindrai une instance tirée de l'aprobation que Juste Lipse donna à l'écrit d'un Avocat, qui dans une cause (E) où il s'agissoit de dissolution de mariage se trouva contraint de raporter des obscenitez &

Rohan. Cette derniere faute ne se trouve point dans l'abregé chronologique, mais seulement dans la grande histoire. Disons en passant qu'il nomme *François* dans l'abregé, celui qu'il avoit nommé *Charles* dans la grande histoire. Mr. de Thou & la 2. édition de Varillas donnent le nom de Charles au Baron du Pont. C'est donc à cela, ce me semble, qu'on s'en doit tenir. Mr. Varillas dans la premiere édition se servit du terme de *Kuellevé*. C'étoit encore la faute des imprimeurs de Mr. de Thou: si l'on y changea l'orthographe, c'est aparemment que l'on se souvint que plusieurs familles nobles de Bretagne mettent un K dans leurs noms. Un celebre Auteur (a) a dit depuis peu *Franciscus* Quellettrius *dux è Britannia*.

(a) *Huber, hist. civil. tom. 2. pag. 353. imprimée à Franeker l'an 1692.*

(D) Et je mettrai ci-dessous ces raisons-là.] Je ne sçai si personne se souvient encore de deux petits imprimez qui parurent l'an 1697. l'un sous le titre de *Jugement du public . . . . . . sur le Dictionaire Critique*, l'autre sous le titre de *Reflexions sur . . . . . le jugement du public &c.* C'est dans le dernier de ces deux écrits que se trouve l'apologie qu'on m'a conseillé d'inserer ici, & que l'on a cru capable de guerir tous les scrupules de mes lecteurs. Je souhaite passionnément qu'elle produise un si bon effet. Voici ce que je repondis à mon censeur. „ (b) On peut joindre aux trois exemples qu'il a cottez, ce qu'il a dit „ contre l'article où je raporte des passages d'un livre „ de Tagereau. Il ne pouvoit pas choisir plus mal un „ sujet de plainte, car je ferai voir en tems & lieu, „ que toutes sortes de droits m'ont autorisé à inserer „ dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du congrés. J'ai „ pu dire en qualité d'Historien, que Quellenec fut „ accusé d'impuissance, & que ce fut sa belle-mere & „ non pas sa femme qui lui intenta ce procés. Je de- „ vois à la verité cette remarque en faveur d'une He- „ roïne de nôtre party. Comme Historien fidelle j'ai „ dû critiquer ceux qui ternissent la gloire de cette „ Dame, en suposant qu'à son âge le plus tendre elle „ suscita un tel procés. C'est declarer que je ne crois „ point qu'il soit glorieux à une femme de s'engager „ à de telles procedures. Tout Auteur a droit de fai- „ re voir les raisons de ses sentimens. Ainsi en qua- „ lité de Commentateur de mon propre texte, j'ai „ pu, & j'ai dû étaler les preuves de l'opinion que j'a- „ vançois, & raporter par consequent ce que Tage- „ reau a publié contre la pratique de ce tems-là. „ Nous voulons paroitre plus sages que nos peres, & „ nous le sommes moins qu'eux. Cet Avocat au „ Parlement de Paris obtint aisement un privilege „ pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les or- „ dures du congrés, & l'on fera en Hollande cent „ criailleries contre un Auteur qui copie quelques en- „ droits de cet Ouvrage. N'est-ce point là une ac- „ ception de personnes fondée ou sur des travers d'es- „ prit, ou sur le deregiement du cœur? Mais, dira- „ t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour „ obliger les Juges à faire cesser une pratique opposée „ à la pudeur, & sujette à l'iniquité. Et moi ne de- „ clare-je pas jusqu'à temoigner la derniere indigna- „ tion, que cette pratique etoit infame, parce qu'elle „ énervoit les principes de la honte, la source la plus „ precieuse de la chasteté? Peut-on prendre le bon „ parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet ar- „ ticle? Outre cela en qualité d'Historien, n'ai-je pas „ eu droit de raconter une procedure qui a subsisté „ long-tems dans le ressort du Parlement de Paris, & „ qui n'est pas abrogée par tout ailleurs? La maniere „ de proceder dans toutes les causes civiles & crimi- „ nelles apartient sans doute aux faits historiques, & „ si elle a quelque chose de singulier, il se trouve bien „ des voyageurs, & bien des faiseurs de Relations qui „ s'en instruisent curieusement. Quel plaisir n'eût-ce „ pas été à un Pietro della Valle de trouver en Perse „ un livre qui l'eût instruit d'une coutume bizarre, „ aussi bien que Tagereau le pouvoit instruire sur le „ ceremoniel du congres? Je demande si les procés „ verbaux des Jurez & des Matrones dans certaines „ causes, sont des pieces à rejetter quand on fait des „ compilations exactes de tous les us & coutumes „ d'un certain pais? Furetiere qui ne faisoit pas un „ Dictionaire Historique commenté, mais un Dictio- „ naire de Grammaire, s'est servi de ces verbaux. „ Qui est-ce qui en a murmuré? . . . . . . Mr. Men- „ jot . . . . qui étoit un parfaitement honnête hom- „ me, a mis beaucoup de lascivetez dans une Disserta- „ tion sur la fureur uterine, & sur la sterilité. On „ seroit ridicule de l'en censurer, puis qu'en qualité „ de Medecin il a eu droit de le faire: son sujet l'a „ demandé, ou l'a permis. Or je leur aprens qu'un „ Compilateur qui narre, & qui commente, a tous „ les droits d'un Medecin & d'un Avocat &c. selon „ l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des „ termes du metier. S'il raporte le divorce de Lo- „ thaire & de Tetberge, il peut donner des extraits „ d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit „ les impuretez que l'on avera pendant le cours de la „ procedure. On ne devroit jamais juger d'un Histo- „ rien commentateur qu'aprés s'être instruit des loix „ historiques, & des privileges du commentaire. Si „ ces Messieurs avoient lu celui d'André Tiraqueau „ sur les loix du mariage, ils y auroient vu des sale- „ tez bien plus entassées. C'étoit pourtant un Con- „ seiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illus- „ tres personnages du dernier siecle, tant par son sa- „ voir que par sa vertu. „

(b) *Reflexions sur un imprimé qui a pour titre* Jugement du public *&c. pag. 3. & 4.*

(E) L'aprobation que Juste Lipse donna à l'écrit d'un Avocat, qui dans une cause où il s'agissoit de dissolution de mariage.] Sebastien Roulliard l'un des plus doctes Avocats du Parlement de Paris plaida l'an 1600. pour un gentilhomme que sa femme avoit accusé d'impuissance. Elle avoit gagné sa cause devant l'Official de Sens, & puis devant les deleguez de la Primacie de Lion. Le mari apella de leur sentence, & obtint des commissaires du saint Siege Apostolique pour juger la cause en dernier ressort. Roulliard son Avocat publia un *Capitulaire auquel est traicté qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha neantmoins toutes les autres marques de virilité: Est capable des œuvres du Mariage.* Le gentilhomme étoit né ainsi, & ce fut sur ce defaut que sa femme se fondoit pour l'accuser d'impuissance. Il soutint qu'il avoit consommé le mariage: (c) *Non par les moyens ridicules qu'elle supposoit, mais par l'effort naturel de son sexe.* Il demanda qu'on la visitât, & (d) *pour comble de toute preuve & la plus frequente qui se puisse practiquer a ceste occurrence*, il s'offrit *au congres, pour demonstrer à l'espreuve qu'il avoit l'arrection, intromission & ejaculation à luy controversées.* Les juges n'avoient ordonné ni la visite, ni le congres, la femme aiant dit (e) que l'une & l'autre de ces deux choses choquoient sa pudeur. Roulliard tira de ces ofres du mari les consequences qu'il trouva le plus à propos, & discourut amplement de la fonction des testicules selon la doctrine des Philosophes, & selon les observations de l'Anatomie. Il ne s'amusa point à des periphrases, & à des locutions voilées; il se servit des termes de l'art avec la derniere liberté, & il mêla très-souvent à son discours quelques vers Latins fort sales, mais dont l'aplication étoit fort ingenieuse. Il ne semble pas qu'il sorte jamais du serieux, & neanmoins toute la piece est parsemée de plaisanteries, & de traits gaillards. Il en envoia un exemplaire à Juste Lipse qui lui repondit de cette façon. (f) *Ita, ita, venit ad nos libellus tuus, Deum immortalem, venustus, lepidus, & pro ipsâ re libellus. . . . . (g) Sed ô te (ausim dicere?) nequam! Novios, Pomponios, Titinnios, Petronios, quidquid hoc genus Atellanas, Mimos, Satyras scripsit, vincis aut aequas. Imo uno vincis, quòd salvo pudore & probitate jocaris. Quid jocaris? seriò loqueris, & de illo quod Græci* Necessarium *vocant, necessariò, atque id apud judices, agis. Meum & meorum risum! quâ fronte, quàm substrictâ aure, Cassii & Catones vestri hæc audiunt? . . . . . Extra jocum, argutus tuus libellus & in re seriâ, nec seriâ, seriò doctus.* Dans une autre lettre

(c) *Roulliard, Capitulaire pag. 8.*

(d) *Ibid. pag. 9.*

(e) *Ibid. pag. 40.*

(f) *Lipsius epist. 66. centuria ad Germanos & Gallos p. m. 697.*

(g) *Id. ib. pag. 698.*

& qui même s'égaia un peu plus que la necessité du sujet ne l'eût requis. Ceux qui ne se contenteront pas de ce que j'allegue pour ma defense sont priez de considerer, qu'il auroit été fort inutile

lettre il proteste qu'il a loüé le capitulaire de Roulliard sans ironie, & qu'il n'a nullement songé à porter le moindre coup aux mœurs de l'Auteur, & qu'il sçavoit assez qu'elles étoient sans reproche, & de la derniere pureté. (a) *Ego te, cum Varrone hoc dicam, modo scanatili tetigerim? οὐδ' ὡς ἕως. Joci fuerunt innoxii, puri, & niveos dicam, quia & frigus, credo, habuerunt. De moribus tuis ne mihi verbum, scio sanctos esse: aut scripta tua mihi mentiuntur, character ille interioris mentis.* Notez que Lipse faisoit dejà profession de bigoterie, & neanmoins il jugea très-sainement, & très-équitablement du capitulaire de Roulliard. Je ne sçai point si l'Avocat de la femme publia ses écritures, mais quelque prude qu'il eût été, il n'eût pu se dispenser de dire cent obscenitez tout-à-fait grossieres. Son Factum ou sa reponse à Roulliard aprendroit plusieurs circonstances de ce procés. Je n'en sçai guere. Voiez la marge (b).

Il faut que je remarque que Roulliard & Tagereau n'avoient pas les mêmes principes. L'interêt de la cause que Roulliard avoit en main le porta à soutenir que la pratique du congrés, & de l'inspection des parties étoit juste. Tellement, dit-il (c), „ que toutes ces circonstances concurrentes, c'estoit assez de „ motif aux Juges pour ordonner le congrés auquel „ ledit appellant s'offroit, puis qu'il soustenoit avoir „ eu la compagnie charnelle de sadicte femme, & „ qu'en ce cas-*standum est verbo viri, qui dicit se uxorem cognovisse cap. continebatur de desponsat impub.* „ attendu que l'homme est chef de la femme & doit „ emporter ceste prerogative sur elle, joint qu'il ha la „ presomption legale pour luy, qu'il ayt cogneu son „ espouse-*gloss. cap. inspicimus de regul. in 6. cap. literas „ ë de presumpt.* . . . . . . Du moins pour repousser „ ceste presomption faut-il que les obstetrices ou sages femmes deposent le contraire, & que par l'inspection des parties secrettes de la femme ils l'ayent „ trouvee vierge: *cap. proposuit ë de probat.* Or tant „ s'en faut que cela se die au proces, qu'au contraire „ l'intimee auroit recogneu apres plusieurs feintes, „ avoir esté deflorée par son mary, & sur ce qu'elle „ auroit voulu supposer que ce n'estoit par effort viril, dont l'inspection eust peu juger, elle ne l'auroit „ voulu consentir, ny les Juges l'ordonner, quelque „ instante requeste que ledit sieur appellant en ayt peu „ faire. . . . . . (d) A l'esgard du congrés que ladite „ Dame se dit rejetter par pudeur.

„ *Ah si cubiturno locus exigit, omnibus illum*
„ *Deliciis imple & sit procul inde pudor.*

„ Car le Duel est bien deffendu par les Edits, pour „ rompre la vengeance des armes offensives, mais non „ celuy d'entre le mary & la femme, dont l'aigre-doux effort ne tend qu'a les reintegrer en paix & „ bon amour. Tant y ha qu'au cas de present-*bellum „ justum*, comme disoit Tite-Live *quia necessarium*, „ & la necessité rend licite ce qu'autrement seroit de „ soy illicite. . . . . . (e) Le congrez est la preuve „ ordinaire & plus certaine qui se puisse practiquer en „ telles matieres de procés d'impuissance, tesmoin „ Lucian en son Eunuque. *Nec inimicum videri debet „ probationis genus quod solum est* disoit Quintilian en „ sa declamation 7. Du moins les officialitez de France l'ont receu, & la Cour l'auroit authorisé par plusieurs arrests, notamment celuy du 20. Janvier, „ 1597. donné contre un qui argue du defaut de testicules ne s'y vouloit soubsmettre. . . . . (f) Toute la plus seure pre-caution qu'on y puisse apporter „ est d'en venir à l'espreuve actuelle: *Nec enim de veritate dubitari potest, quoties cum incertis experimenta convenimus, æquumque est non semper auribus sed „ & oculis credere*, specialement quand nous y sommes portez pour un bien de paix qui sert plus à excuser une couple licite, bien que faite à l'ouvert, „ que toutes les hontes clandestines ne sçauroient pallier un divorce illicite. Autrement seroit-ce chose „ absurde que pour la verification d'un adultere on admist la preuve de celuy qui diroit avoir veu ἄρθρα „ ἐν ἄρθροις, que pour eviter à la supposition du Part, „ les loix civiles permissent l'inspection du couvert de „ la femme, & que pour justifier de la validité d'un „ mariage (qui est chose beaucoup plus importante) „ on eust à contre-cœur de voir *impactum Thyrsum „ horto in cupidinis.* „

Il s'en faut bien que ces raisons-là & plusieurs autres qu'il allegue soient comparables aux argumens de Tagereau. Je m'imagine que si Roulliard eût plaidé quelques mois après pour une femme qui par un motif de pudeur eût refusé de se soumettre à l'inspection & au congrés, il eût etalé les mêmes maximes que Tagereau, & se fût très-bien refuté lui-même. C'est le destin des Avocats: (g) il faut qu'ils raisonnent tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre selon la varieté des causes qu'ils ont à defendre; & notez que sur des matieres directement oposées ils citent les mêmes autoritez. Vous avez vu (h) comment Tagereau combat par l'autorité de saint Cyprien, & de saint Ambroise la pratique de l'inspection, & vous allez voir que Roulliard cite les mêmes Auteurs pour soutenir cette pratique. „ (i) Et ne fait „ rien au contraire ce que sa femme revestant trop „ tard la pudeur en lieu où elle n'est plus necessaire, „ objecte que la visite de ses parties secrettes & ledit „ congrez luy seroit a honte, car force luy est de la „ boire puis quelle est cause du mal.

„ *Quàm bene dispositum terris ut dignus iniqui*
„ *Fructus consilii, primis authoribus instet.*

„ Ajousté qu'en tel cas la visite est ordinaire, & partant ne peut on dire qu'il y ait du dol à requerir, „ ce qui est de l'usance du droict commun: Car nous „ apprenons de S. Cyprian en ses Epistres, de S. Augustin & S. Ambroise, qu'en matiere de defloration „ de vierges, on a tousiours eu recours a l'inspection, „ mesmes qu'il nous est rapporté par Clement *Alex. „ 7. strom.* & par Suidas *in verbo. Jesus* que la vierge „ Marie la souffrit, ayant esté ordonné par le Synedrion du grand Prestre & Sacrificateur qu'elle seroit „ visitee pour sçavoir si elle estoit demeuré vierge & „ si nostre Seigneur qu'ils vouloient coopter en leur „ ordre, seroit immatriculé dans leurs registres en „ qualité de fils de Joseph, ou de fils du Dieu vivant „ & d'une vierge Mere. Chassanee (k) en recite le discours tout du long, 4. partie-*Catalogi gloria mundi, „ distinct.* 6 „ Roulliard s'est servi d'une ruse du metier. Les Peres qu'il cite condâmnent l'usage de la visitation, ils temoignent donc qu'on la pratiquoit. Il les cite pour la preuve de l'usage, & suprime le reste. Cela n'est pas bien. Il ne faut point couper en deux l'autorité d'un temoignage, & c'est ici qu'on peut apliquer la maxime du jurisconsulte Celsus: (l) *Incivile est nisi tota lege perspecta, una aliqua particula ejus proposita judicare vel respondere.*

Il y a une chose en quoi ces deux Avocats s'acordent, c'est à deplorer la multitude des procés d'impuissance que l'on intentoit aux maris. „ (m) Ses parens . . . . „ l'auroient injustement . . . . stimulee a ceste poursuitte de dissolution du mariage de son espoux & „ d'elle, fondee sur la pretendue impuissance d'iceluy „ & autres faicts purs fabuleux qu'il luy eust esté plus „ honeste de taire-*quàm protinus urbi*

„ *Pandere res alta sylvâ & caligine mersas.*

„ Toutefois le malheur auroit voulu pour ledit sieur „ appellant, que comme la corruption du siecle ha „ donné le cours libre a telles procedures-*dedit hanc „ contagio labem, & dabit in plures*, au lieu qu'en „ douze cens ans que la pudeur auroit possedé l'ame „ & couvert le visage des matrones de France, à peine se seroit-il autant meu de proces en telles matieres qu'ils sont aujourd'huy frequens & journaliers. . . . . . (n) Seulement le sieur appellant par „ un regret du malheur de ce siecle auquel les femmes sous legers pretextes se divorcent & soubstrayent ordinairement d'avec leurs maris, vous representera ceste pleinte de Tertullian-*Ubi est illa felicitas matrimoniorum qua per sexcentos ferme annos „ nulla repudium domus scripsit? at nunc in fœminis præ „ auro nullum est leve membrum, præ vino nullum est „ liberum osculum, repudium vero quasi votum est, & „ matrimonii fructus.* Chose de tres-pernicieuse consequence tant pour le public que particulier. „ Voilà ce que dit Roulliard, comparez cela avec les paroles de Tagereau raportées (o) ci-dessus.

Si l'on me demande à quoi servent ici tous ces passages de Roulliard? je repons 1. qu'ils prouvent que les tribunaux les plus venerables ont soufert que les Avocats s'exprimassent naivement sur des matieres obscenes. 2. Qu'ils font conoitre jusqu'où s'etendoit l'aprobation d'un grand (p) critique que j'avois donnée pour exemple. 3. Qu'ils confirment quelques-unes des observations de Tagereau, ou qu'ils servent à donner du jour à cette matiere par le conflict des argumens du pour & du contre. Que si l'on replique que je n'ai pas eu le même droit que ces Avocats, je repliquerai à mon tour qu'il me doit être aussi permis qu'aux arrestographes de raporter les raisons qu'un Avocat a alleguées. La nature de mon ouvrage composé de narration & de commentaire critique le demande.

(a) *Idem epist. 75. ejusd. centur. pag. 707.*

(b) *Il paroit par ces 2. lettres de Lipse que Roulliard plaidoit pour un Baron, & qu'il gagna sa cause. Je conjecture que ce fut dans cette rencontre que Julien Peleus Avocat au Parlement de Paris fit le traité* de solutione matrimonii ob defectum testium non apparentium.

(c) *Roulliard ubi supra pag.* 39.

(d) *Ibid. pag.* 41.

(e) *Ibid. pag.* 43.

(f) *Ibid. pag.* 44.

(g) *Confer quæ supra pag. 264. remarque B & C.*

(h) *Ci-dessus pag.* 2527.

(i) *Roulliard ubi supra pag.* 40.

(k) *Il est certain que Chassanée p. m. 824. fait un long recit sur cela, mais prenez garde que Clemens Alexandrin* lib. 7. Strom. p. m. 756. *ne parle point du Synedrion, il dit seulement* μετὰ τὸ τεκεῖν αὐτὴν μαιωθεῖσαν, φασί τινες παρθένον εὑρεθῆναι. Quidam dicunt eam postquam peperisset, inspectam ab obstetrice, inventam fuisse virginem.

(l) *Leg. incivile 14. D de legibus.*

(m) *Roulliard ibid. pag. 5. & 6.*

(n) *Ibid. pag.* 46.

(o) *Pag. 2528. lettre d.*

(p) *Juste Lipse.*

inutile d'oter de ma 2. édition les passages de Tagereau, car son livre n'est point rare, & se trouve tout entier dans une compilation alphabetique, & par consequent dans un ouvrage qui ressemble extrêmement à un Dictionaire. Laurent Bochel Avocat au Parlement de Paris l'a inseré tout du long † au troisiéme tome de sa bibliotheque du droit François à la lettre S, sous le mot *separation*. On ne trouva point mauvais qu'il eût adopté tout le livre de Tagereau : pourquoi donc me blâmeroit-on d'en avoir cité quelques endroits ? Seroit-ce parce qu'on est aujourd'hui plus delicat qu'en ce tems-là ? Je refuterai cette objection dans un éclaircissement à la fin de cet ouvrage ; & je dis ici par avance que j'ai averti que le livre que je citois fut imprimé l'an 1612. Doit-on s'étonner ou se choquer de ce que le style d'un tel ouvrage n'est pas à la mode ? J'ajoûte qu'encore aujourd'hui les obscenitez ont lieu dans les procés de cette nature (F) en pleine audience, & que les juges quoi qu'ils soient Theologiens ne reforment pas cela. Ils ne sçauroient le faire, & ne profiteront point de l'observation d'un auteur que j'ai β cité. Voiez la marge γ.

☞ QUETIF (JAQUES) Parisien, & Religieux de l'Ordre de saint Dominique, a passé pour un sçavant personnage. Il a publié (Z) quelques livres, & il travailloit depuis long tems à une bibliotheque des Ecrivains Jacobins, lors qu'il mourut à Paris dans le Couvent de la Reforme à la ruë saint Honoré le 2. de Mars 1698. à l'âge de 80. ans *.

QUILLET (CLAUDE) nâtif de Chinon en Touraine, a été un des bons poëtes Latins du XVII. siecle. J'ai marqué ailleurs ‡ l'occasion qui l'engagea à se retirer en Italie. J'ajoûte ici ɫ „ qu'étant à Rome, & frequentant la maison de l'Ambassadeur de France, qui „ étoit le Marechal d'Etrées, il y entra pour Secretaire (A) de l'Ambassade. „ Je ne sçai point par quelle raison il se chagrina contre le Cardinal Mazarin; mais il est sûr qu'il parla (B) tres-mal de cette Eminence, dans un poëme qu'il publia l'an 1655. Ce Cardinal reçut l'insulte avec la derniere debonnaireté, & se contenta si (C) facilement des excuses de l'Auteur qu'il lui promit une Abbaïe. Le poëme dont je parle contient des choses (D) que Mr. Baillet a fort

mande. Un compilateur qui donneroit aujourd'hui ou un journal des audiences, ou un journal du palais, & qui voudroit remonter jusques aux causes celebres qui furent plaidées au commencement du XVII. siecle, pourroit fort bien donner le precis du capitulaire de Roulliard dans les mêmes termes de l'Auteur. Il trouveroit peut-être plus à propos de substituer au vieux Gaulois le style moderne. Mais personne ne peut blâmer justement ceux qui allequent en preuve les propres paroles des originaux preferablement à une version. C'est la methode que je me suis prescrite.

(F) *Les obscenitez ont lieu dans les procés de cette nature en pleine audience.*] Voici un passage d'une lettre écrite par Mr. Boursault à Mr. l'Evêque de Langres. „ (a) Je me suis bien des fois étonné de ce que „ vous autres Nosseigneurs les Prelats, vous souffrez „ que les Juges des Officialitez soient des Prêtres; ou „ de ce qu'on n'y plaide pas à huis clos, à cause des „ naivetez qu'il y faut entendre, qui degénerent pres- „ que toutes en obcénitez. Je n'ay jamais eu la cu- „ riosité d'y aller; mais j'en ay oüy parler par tant de „ personnes differentes, & tout ce qu'on m'en a dit „ m'a paru si libre, qu'aparemment c'est un Tribunal „ d'où l'on a exilé la Pudeur. Je n'en veux point „ d'autre témoignage que la matiere qui a donne lieu „ à ces Vers.

„ *Dans une Officialité*
„ *Ces jours passez une Soubrette*
„ *Passablement belle & bien faite,*
„ *Et d'une robuste Santé ;*
„ *Avec la Bienseance ayant fait plein divorce*
„ *Dit qu'un vieux Médecin l'avoit prise par force.*
„ *Qu'il falloit ou le pendre, ou qu'il fût son Mary :*
„ *Et comment, dit le Juge, a-t-il pû vous y prendre ?*
„ *Vous êtes vigoureuse, il falloit vous deffendre ;*
„ *L'avoir égratigné, dévisagé, meurtry :*
„ *J'ay, Monsieur, luy répondit-elle,*
„ *De la force quand je querelle ;*
„ *Mais je n'en ay point quand je ry.*

„ Cette Fille n'avoit-elle pas été bien prise par force, „ puis qu'elle rioit ? „ Tout ce qu'on peut faire ne sçauroit aller qu'au retranchement des excés ; mais pendant qu'on plaidera une cause d'adultere, ou d'impuissance, ou de nourriture de batars, ou de reparation d'honneur feminin, il faudra necessairement que les oreilles des juges soient frapées d'obscenitez. Un (b) Avocat de Paris a fortement declamé contre la coutume que l'on tolere au palais, de plaider au temps du Carnaval la cause que l'on apelle *grasse*; mais si l'on ôtoit cet abus, il resteroit beaucoup de causes qui ne diferent de celle-là que du plus au moins.

(Z) *Il a publié quelques livres.*] En voici le titre: *Concilii Tridentini Canones, editio aucta, cui accessit index accuratus Legatorum, Patrum, & Oratorum. Item index librorum prohibitorum*, à Paris 1666. in 12. *Hieronymi Savonarolæ epistolæ spirituales & asceticæ ex Italico in Latinum versæ. Item vita Savonarolæ à Joanne Francisco Pico cum notis. Compendium revelationum Savonarolæ & additiones quibus varia ad hanc vitam acta, epistolæ, diplomata, instrumenta publica, scriptorumque monumenta, apologia &c. referuntur* (c), à Paris 1674. trois volumes in 12. *Petri Morini Parisiensis opuscula & epistolæ primum edita*, à Paris 1675. trois volumes in 12. Voiez touchant ce Pierre Morin, & cette édition de ses opuscules les lettres (d) choisies de Mr. Simon.

(A) *Il y entra pour Secretaire de l'Ambassade.*] „ (e) Cette place fut briguée par Mr. de Lionne sur le- „ quel il l'emporta, & de Lionne se jetta au service „ de Mr. Mazarin faute de meilleur emploi, & au re- „ fus de Quillet, qui choisit & prit le pire, ainsi que „ l'évenement l'a verifié; car l'un est mort sans avoir „ davantage avancé sa fortune, & l'autre est monté „ heureusement aux premieres charges de l'Etat. „ Ces particularitez sont curieuses, mais je ne sçai pas si elles sont exactement vraies.

(B) *Qu'il parla très-mal de cette Eminence.*] Vous trouverez dans la suite du *Menagiana* (f) ce qu'il dit contre elle.

(C) *Et se contenta si facilement des excuses.*] Cela merite d'être raporté tout du long tel qu'on le trouve dans la suite du *Menagiana*. „ (g) La Callipedie de „ Mr. Quillet deguisé sous le nom *Calvidius Letus*, „ est un tres-beau Poëme Latin. Quelque meconten- „ tement qu'il eut, fit qu'il y insera quelques vers con- „ tre Mr. le Cardinal Mazarin & sa famille. Il fit im- „ primer ce Livre en Hollande. Le Cardinal l'ayant „ sçu, fit avertir Mr. Quillet de lui venir parler; mais „ au lieu de lui temoigner du ressentiment, il se plai- „ gnit seulement avec douceur de ce qu'il l'avoit si „ peu menagé dans ce Poëme. Vous sçavez, ajoûta- „ t-il, qu'il y a long-temps que je vous estime, & „ que si je ne vous ay pas fait du bien, c'est que des „ importuns m'obsedent & m'arrachent les graces ; „ mais je vous promets que la premiere Abbaye qui „ vaquera sera pour vous. Mr. Quillet touché de tant „ de bonté, se jetta aux genoux du Cardinal, lui de- „ manda pardon, & promit de corriger son Poëme „ de telle maniere qu'il en seroit content ; le suppliant „ dès lors de vouloir bien souffrir qu'il le lui dediast ; „ ce que le Cardinal lui permit. En effet, il fit im- „ primer cette seconde Edition corrigée *in octavo* à „ Paris en 1656. & la dedia à Mr. le Cardinal, qui peu „ de temps auparavant lui avoit donné une Abbaye „ considerable, dont la mort l'empêcha de joüir long- „ temps. La premiere Edition de ce Livre qui est la „ plus rare, est imprimée *in quarto* à Leide en 1655. „ Celle de Paris est plus ample. „

(D) *Contient des choses que Mr. Baillet a fort condamnées.*] Voici ce qu'il dit. „ (h) Cet Abbé vou- „ lant aprendre aux hommes à faire de beaux Enfans, „ a tâché de reduire tous les Preceptes de ce nouvel „ Art en quatre livres de vers Latins, sous le titre de „ *Callipedie*. Quoi qu'il n'ait point dit au public où il „ avoit appris tant de raretez, on ne laisse pas de re- „ marquer que pour (i) un Abbé, il en sçavoit plus „ que les plus experimentez d'entre les Laics, & qu'il „ estoit

† *J'ai été averti de cela par Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris.*

β *Dans la remarque F.*

γ *La Bibliotheque du Droit François composée par Bochel fut reimprimée à Paris l'an 1667. Voiez le Journal des Savans du 16. Mai 1667. pag. m. 196.*

* *Tiré d'une lettre de Mr. Pinsson des Riolles.*

‡ *Dans l'article de* Grandier, *pag. 1375. col. 2.*

ɫ *Sorberiana, pag. 173. édit. de Holl.*

(a) *Boursault, lettres nouvelles pag. 173. 174. édit. de Holl.*

(b) *Nommé Martin Husson. Voiez son livre* de Advocato *imprimé à Paris l'an 1666. Le Journal des Savans du 25. Avril 1666. en parle pag. 178. édit. de Holl.*

(c) *Voiez le Journal des Savans du 20. de Janvier 1676. pag. 23. édit. de Holl.*

(d) *A la page 241. & suiv.*

(e) *Sorberiana, au mot* Quillet, *pag. m. 173.*

(f) *Pag. 131. 132. édit. de Holl.*

(g) *Pag. 130. 131.*

(h) *Jugemens sur les poëtes, tome 5. pag. 61.*

(i) *Selon le* Menagiana *ci-dessus lettre g, il n'étoit point Abbé quand il fit ce poëme.*

fort condamnées. L'Abbé Quillet composa d'autres (*E*) ouvrages qui n'ont pas été publiez.

QUINTE CURCE, en Latin *Quintus Curtius Rufus*, a composé une histoire d'Alexandre. Elle est belle & bien écrite, & ainsi l'on a tort de croire qu'un Auteur du moien tems (*A*) l'ait composée: mais on a raison de s'étonner que personne n'en ait fait mention avant

„ estoit capable de donner des leçons à la Nature mesme. . . . . . (*a*) On dit qu'il y a des endroits bien „ touchez, mais que l'on y trouve aussi des descrip-„ tions sur le sujet de la generation, qui sont tout-à-„ fait infames & indignes d'un homme qui a quelques „ sentimens d'honnesteté; & qu'il semble par tout „ s'estre fait honneur de la lecture de Petrone. C'est „ pourquoy il faut prendre pour de simples compli-„ mens de civilité les Eloges que Monsieur Costar fait „ de la Callipedie, dans une Lettre qu'il a écrite à „ l'Auteur (1). „

(*a*) *Ibid. pag.* 61.

(1) *C'est la* 250. *lettre du second tome de Costar, pag.* 598. 599.

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire j'ai lu la (*b*) Callipedie imprimée à Paris l'an 1656. En voici le titre: *Cl. Quilleti Callipædia seu de pulchræ prolis habendæ ratione poema didacticon. Cum uno & (c) altero ejusdem Authoris carmine.* La preface marque les choses qui furent jointes à l'édition de Paris: elles sont en plus grand nombre que celles qu'on retrancha. Cet ouvrage est très-beau à l'égard de la versification; la lecture de Lucrece y éclate beaucoup plus que la lecture de Petrone; on ne se trompa point quand on dit à Mr. Baillet que l'Auteur y parle bien naivement sur le chapitre de la generation, mais il est faux que cela ne soit point digne d'un homme qui a quelques sentimens d'honnêteté; car l'Abbé Quillet ne dit rien qui ne se trouve dans plusieurs livres de medecine composez par des Auteurs graves. Je ne sçai point s'il eut d'autres maîtres, mais je suis persuadé qu'on peut aprendre par la seule lecture des écrivains les plus serieux, tous les preceptes qu'il prescrit. Il prend qualité d'*Abbas Dudavillæus*, à la fin du privilege, & d'*Abbas D. S.* à l'épitre dedicatoire.

(*b*) *Mr. Bourdelot m'a fait la faveur de me l'envoier.*

(*c*) *Ces deux poëmes sont une épitre* ad Eudoxum *en vers hexametres, & une élegie* in obitum Petri Gassendi.

(*E*) *D'autres ouvrages qui n'ont pas été publiez.*] L'Abbé de Marolles aiant parlé (*d*) du poëme de la Callipedie, & de quelques autres vers Latins & François dont Quillet lui avoit fait present, continuë de cette maniere, *Il avoit composé un autre grand poëme Latin de douze livres sous le nom de* Henriciados *en l'honneur du Roi Henri IV. Mais je ne sai si cet Ouvrage, non plus que sa version de toutes les satyres de Juvenal en vers François, verra jamais le jour, puis qu'il faut aujourd'hui payer les Editions des plus grands poëmes qui doivent leur origine aux plus excellens Auteurs. Et ceux de cette qualité qui se sont faits de nostre connoissance, lesquels sont en grand nombre mesme en Latin, ne sont presque point lus. Je n'en dirai point le detail qui donneroit de l'étonnement.* Je croi que c'est de l'*Henriciade* que Costar a dit ce que l'on va voir. „ (*e*) Il me fache que vous m'ayez pris ces mots de „ *convoiter* & de *convoitise*. Car je m'en servirois le „ plus à propos du monde, pour exprimer la passion „ que j'ay de voir la suite de vostre divin Poëme La-„ tin, dont vous m'avez envoyé le commencement. „ Si le reste est de mesme force, il est aussi loin au „ dessus de la belle *Callipedie*, que la belle *Callipedie* „ est au dessus de tous les Ouvrages de cette nature „ que nostre siecle a produits. Quel regal pour moy, „ Monsieur, si vous me tenez vostre parole, & si „ vous m'apportez ici quatre mille vers du merite de „ ceux que je viens de lire. „

(*d*) *Dans le denombrement de ceux qui lui ont donné des livres.*

(*e*) *Costar, Lettre à l'Abbé Quillet. C'est la* 250. *du* 2. *tome, pag.* 598.

(*A*) *Qu'un Auteur du moien tems l'ait composée.*] Citons un passage de Guy Patin. „ (*f*) Etes vous „ bien assuré que Quinte-Curce ait vêcu sous Tybere. „ Il y en a qui pretendent que c'est sous Auguste, „ poussés à cela par sa belle Latinité: d'autres sous „ Vespasien, avec quelque apparence de raison. J'ay „ eu autrefois un Regent qui avoit une opinion par-„ ticuliere de Quinte-Curce. Il disoit que son Livre „ n'étoit qu'un Roman; que le Latin veritablement „ en étoit beau: mais qu'il y avoit de grandes fautes „ de Geographie. . . . . . . Le même Maitre nous „ disoit que l'Auteur de ce Livre étoit un savant Ita-„ lien qui le fit il y a environ 300. ans. Que nul An-„ cien n'avoit cité Quinte-Curce, & que c'étoit un „ nom suposé. Qu'il étoit là-dedans parlé du fleuve „ Indus, du Gange & autres parties des Indes, qui „ étoient inconues à ces Anciens qui ont vêcu devant „ Ptolomée, qui est le premier & le plus ancien Au-„ teur qui ait fait mention de la Chine sous le nom de „ *Sina*. . . . . Tout cela est une Controverse . . . . „ dont j'espere d'aprendre la solution dans l'Edition „ qui se fait en Hollande du beau Livre de feu Mon-„ sieur Vossius, des Historiens Latins. „ Il y a quelque chose à critiquer dans ce discours. 1. Il est très-faux qu'avant Ptolomée l'Indus, le Gange, & autres parties des Indes fussent inconues. Strabon & Pline qui ont vêcu l'un sous Auguste, l'autre sous Vespasien parlent de ces deux rivieres. Or Ptolomée a vêcu sous Marc Aurele. 2. Quelle preuve est-ce que ceci? Quinte-Curce fait mention de quelques rivieres *inconuës à ces anciens qui ont vêcu devant Ptolomée*; donc c'est un ouvrage fabriqué vers le milieu du XIV. siecle. N'est-il pas sûr que dès le siecle de Ptolomée on a pu parler des fleuves & des Provinces dont il avoit fait mention? 3. Puis que Quinte-Curce ne s'est point servi du mot *Sina* pour marquer la Chine, il n'y avoit aucune raison d'observer qu'avant Ptolomée personne n'avoit emploié ce mot. Notez que la lettre de Patin est datée du 15. de Septembre 1650. & que dans une lettre du 14. de Juin de la même année, il parle en homme qui avoit lu l'ouvrage de Vossius. D'où vient donc qu'il en parle ici comme d'un livre qui est sous la presse? Quant au reste le Regent de Guy Patin ne se trompe pas, lors qu'il assûre que *nul ancien n'avoit cité Quinte-Curce*. On ne sçauroit être assez étonné de ce silence: c'est une infortune très-particuliere. Cet historien a de commun avec plusieurs autres que nous ne sçachions ni d'où il étoit, ni quand il vivoit, & que son ouvrage ait été tronqué, & corrompu. Mais il est peut-être le seul Auteur de merite que personne (*g*) n'ait cité pendant tant de siecles. Acidalius s'en mit un peu en colere. *Illa autem*, dit-il (*h*), *vix omnino quemquam calamitas extra Curtium afflixit, ut reliquorum scriptorum nemo mentionem ejus usquam, vel uno verbo, certam dico mentionem, & indubitatam faciat, ad unum omnibus tacentibus, quasi de compacto ut conspirasse videantur ad supprimendum hominis nomen, ad famam prorsus opprimendam. In hoc quis non indoleat? quis non miretur, & indignetur?* Le Pere le Tellier s'étonne de ce silence, & le considere comme la raison pourquoi l'on a cru que cette histoire est l'ouvrage d'un moderne. (*i*) *Hic mirari cum Acidalio licet singulare Curtii fatum quod scriptor Nobilissimus, & nihilo primis inferior, non solum communi illa temporum injuria duobus truncatus libris, aliis quoque locis mutilus, plurimis depravatus ad nos pervenerit: verum etiam, quod nulli forte præterea contigit, tam multis ætatibus ignotus latuerit, sic ut ante seculum à Christo nato decimum nemo omnium repertus sit qui vel per transennam Curtii historici, scriptave ab illo historiæ mentionem injecerit. Quæ res, opinor, nonnullos adduxit ut suspicarentur non genuinum Curtii ac vetustum, sed supposititium recentioris cujusquam scriptoris fœtum esse, qui post renatas litteras, felici veterum imitatione eximiam scribendi facultatem adeptus, opus hoc suum Romano sub nomine prodire voluerit.* On pourroit recueillir de ces paroles qu'on a commencé au X. siecle à citer cet historien, & cependant ce Scholiaste Dauphin ne nomme personne qui en parle avant le XV. siecle; car Antoine Panormita est le plus ancien Auteur qu'il ait allegué, dans le catalogue des temoignages en l'honneur de Quinte-Curce. Ce catalogue est beaucoup plus ample dans Freinshemius, il ne contient neanmoins aucun Auteur qui ait precedé Panormita. Je ne sçai pourquoi l'Abbé de la Roque dans son journal des sçavans du 18. d'Avril 1678. attribuë (*k*) au Pere le Tellier d'avoir dit, *qu'il ne se trouve personne avant le milieu du XV. siecle qui ait mis* Quinte-Curce *au nombre des Historiens.* Il est sûr que ce Jesuite ne marque pas le XV. siecle, mais le X. j'ai cité ses paroles. La preuve qu'il a produite contre ceux qui veulent, que cette histoire d'Alexandre ait été forgée depuis la restauration des belles lettres, n'est pas convaincante. Il dit qu'un certain Gaultier composa un poëme intitulé *Alexandreis*, qui bien souvent n'est composé que des paroles de Quinte-Curce mises en vers, & que ce poëte a vêcu au XII. siecle. (*l*) *Quorum conjecturam vel una refellit Gualteri Belgæ Alexandreis, jam inde usque à duodecimo æra Christianæ seculo condita, ex unius sæpe Curtii vocibus in versum redactis.* Ne pourroit-on pas repondre qu'un Auteur moderne aiant voulu composer une histoire d'Alexandre, & la debiter comme l'ouvrage de Quinte-Curce, se servit beaucoup du poëme de ce Gaultier, & qu'il mit en prose tous les endroits qui lui plurent? Pour moi qui ne sçaurois me persuader qu'aucun sçavant du XV. siecle ait été capable d'écri-

(*f*) *Patin, lettre* 44. *pag.* 186. 187. *du* 1. *tome.*

(*g*) *Cela surpasse ce que j'ai dit de Paterculus (voiez ci-dessus pag.* 2402. *col.* 2. *à la fin de la remarque B) & de Quintus Calaber (voiez ci-dessous pag.* 2539. *lettre q.*

(*h*) *Valens Acidalius, Animadv. ad lib.* 4. *Curtii.*

(*i*) *Michael le Tellier, in præfat. ad Q. Curtium in usum Delphini.*

(*k*) *L'Abbé de la Roque aiant dit ce que je cite, & quelques autres choses, continuë ainsi,* Après cette remarque le P. le Tellier examine *&c. Cela prouve qu'il lui attribuë tout ce qu'il venoit de dire.*

(*l*) *Michael le Tellier ubi supra,*

avant † le XV. siecle. On doit être moins surpris d'y trouver des faits incroiables, que de n'y en pas rencontrer un plus grand nombre. L'Auteur a eu même la sagesse d'aller au devant du reproche de credulité (B) qu'il avoit à craindre. Il eût encore mieux fait s'il eût raconté moins de prodiges, & s'il eût marqué plus souvent qu'il ne croioit pas toutes les choses qu'il racontoit. J'ai dit ailleurs * que la lecture de son livre fut capable de guerir un Roi de Naples. Nous avons une très-belle version Françoise ‡ de son ouvrage. Le docte Freinshemius a fait de beaux commentaires sur cet historien, & composé le suplément des deux premiers livres, & de quelques autres endroits qui se sont perdus. La preface ⸸ du Pere Michel le Tellier Jesuïte montre qu'il est plus croiable qu'il a vêcu sous l'Empereur Claude, que de dire qu'il a vêcu sous Vespasien. En marquant les fautes (C) de Mr. Moreri, j'aurai occasion

re en Latin avec ce goût, & avec cet air d'antiquité que l'on trouve dans Quinte Curce, je n'ai pas besoin d'autre raison qui me convainque que l'Auteur de cette histoire a vêcu avant Suetone. J'aprouve donc ceux qui censurent Angelus Decembrius d'avoir dit que Quinte Curce a puisé dans (a) la fontaine d'Arrien. Je sçai qu'Isac Pontanus sçavant personnage aprouvoit beaucoup l'opinion de Decembrius, mais il n'etoit pas infaillible. *Nos quoque*, dit-il (b), *post Decembrium aliquot ad varios datis epistolis . . . . . idem adstruximus ac demonstravimus post avum Trajani & Adriani claruisse, & Taciti insuper maximi Authoris imitatorem esse, ejusque non semel verba ac dictionem expressisse, & usum subinde iis vocibus qua non nisi ab authoribus ejus evi usurpantur.* C'est dire precisement que Quinte Curce a fleuri après le siecle de l'Empereur Hadrien: d'où viennent donc les efforts que fait Pontanus dans deux autres (c) lettres, pour montrer que les passages de cet Auteur que les uns apliquent à Auguste, les autres à Claude, ou bien à Vespasien, se doivent entendre de Trajan?

AJOUTONS à tout ceci un passage de Vigneul-Marville. Il y a des critiques, dit-il (d), „ qui croient „ que le nom de Quinte-Curce est un nom suposé „ par un bel esprit d'Italie, qui composa cette Histoi- „ re ou ce Roman il y a environ trois cens ans. Où „ en est la preuve, je n'en sai rien; ce qu'il y a de „ constant, c'est que nul des Anciens n'en a parlé. „ Mais suposé que cela soit, il est admirable com- „ ment un homme qui écrivoit bien en Latin, & en- „ fin qui avoit fait un Livre capable de l'immortali- „ ser, s'il s'etoit fait connoitre, ait bien voulu sacri- „ fier sa gloire à celle d'un Quinte-Curce imaginaire „ qui n'en savoit joüir. Un Savant m'a voulu faire „ croire autrefois, que le nom de cet Auteur qui „ étoit Italien, se trouve latinisé dans celui de Quin- „ te-Curce. Cela pouroit être: mais qui nous expli- „ quera cet emblême! on y viendroit trop tard pre- „ sentement. „

(B) *Du reproche de credulité qu'il avoit à craindre.*] J'emprunte ceci de la Mothe le Vayer, au jugement sur les principaux historiens, à la page 204. du 3. tome de l'édition de ses œuvres *in* 12. Il dit qu'Arrien *est des plus retenus au faict des prodiges*, mais que Quinte Curce „ l'est encore davantage. Il n'en faut „ point d'autre preuve que ce qu'ils ont écrit d'une „ ou deux fontaines miraculeuses qui sourdirent de „ nouveau aussi-tost qu'Alexandre se fut campé auprés „ du fleuve Oxus. Arrian dit que l'une estoit d'hui- „ le, & l'autre d'eau claire, sans faire naistre dans „ l'esprit de son Lecteur le moindre scrupule d'un tel „ conte. (1) Quinte-Curce, qui ne parle point de la „ source d'huile, rapporte qu'en creusant des puits on „ trouva une fontaine dans la tente du Roy, & que „ n'ayant esté apperceuë qu'assez tard, on fit courir le „ bruit qu'elle estoit toute nouvelle, Alexandre (e) „ mesme estant bien-aise qu'on creust que c'estoit une „ grace du Ciel, & un don que Dieu luy faisoit. „ Pour faire voir bien clairement avec quelle circon- „ spection cet Historien a toûjours traitté les choses „ dont on se pouvoit defier, je mettrai ici les termes „ dont il accompagne la narration de ce chien qui se „ laissa couper les membres piece à piece au Royau- „ me du Sophite, plûtost que de demordre & lascher „ la prise du Lion. (2) *Equidem*, dit-il, *plura tran-* „ *scribo, quàm credo. Nam nec affirmare sustineo de* „ *quibus dubito, nec subducere qua accepi.* Il faut ap- „ pliquer ce passage à l'endroit du mesme livre, où „ sur la maladie de Ptolomée un serpent montra l'her- „ be qui le devoit guerir à Alexandre dans son plus „ profond sommeil. En effet, lorsqu'on témoigne „ par de semblables moderations qu'on ne veut rien „ imposer à la credulité d'un Lecteur, il n'y a rien „ qui ne se puisse écrire, comme nous l'avons tantost „ montré au Chapitre de Tite-Live. „

(C) *En marquant les fautes de Mr. Moreri, j'aurai occasion.*] I. Il n'a point eu de bonne raison de donner à Quinte Curce le titre de Chevalier Romain. Cette qualité n'est point donnée au Quintus Curtius de Ciceron, ni au Curtius Rufus de Tacite, ni au Quintus Curtius Rufus de Suetone, trois personnages dont l'un a été nôtre historien, comme veulent quelques Savans. II. L'excellence de son style est une mauvaise cause de douter *s'il n'est pas plus ancien que Tite Live;* car au contraire c'est une raison de penser qu'il n'a point vêcu avant Tite Live, mais en même tems. Il est plus aisé de rencontrer un style rude, en remontant au delà de Tite Live, qu'en s'arrêtant à son siecle. N'est-ce pas le siecle d'or du style Latin? III. Il n'est pas vrai que Quinte Curce au 10. livre ni ailleurs fasse *une digression sur la facilité de son siecle.* Il faloit dire *sur la felicité.* Je ne remarque cela que pour faire voir le peu d'attention de Mr. Moreri: il copioit sans jugement jusqu'aux fautes d'impression. Celle-ci s'étoit glissée (f) dans la Mothe le Vayer, il l'a copiée fidelement, quoi qu'il fût facile de s'apercevoir de la correction qu'il en faloit faire. IV. Suetone ne dit point que Quintus Curtius Rufus *grand Rheteur* ait vêcu au tems de Tibere. Nous n'avons point ce qu'il a dit de ce Rheteur; on n'a sçu qu'il en ait parlé que par une liste qu'on a trouvée dans un manuscrit. Vossius (g) peut-être ne se trompe point en conjecturant par l'âge de ceux qui precedent, & de ceux qui suivent ce Rheteur dans cette liste, qu'il a vêcu au tems de Tibere; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit permis d'assûrer que Suetone l'a placé sous cet Empereur. V. Il ne faloit pas pretendre que le Quintus Curtius Rufus de Suetone, soit le même Curtius Rufus dont Tacite (h) fait mention. Celui de Tacite étoit fils d'un gladiateur, & parvint au consulat, sans avoir jamais (i) enseigné la rhetorique. VI. On a grand tort de *s'étonner de ce que Quintilien qui n'a laissé à nommer aucun Historien de consideration, dans le dixiéme livre de ses Institutions écrites sous Domitien, ne dit mot de l'histoire de Quinte Curce.* Ce qu'on dit là de Quintilien est faux: il ne parle tout au plus que de quatre historiens, & c'est pourquoi son silence ne sert de rien à ceux qui l'alleguent comme une preuve, que Quinte Curce n'avoit pas encore publié son livre. (k) *Quod argumentum . . . . validius semper mihi visum est, quam quod à Quintiliani silentio petunt adversarii. Quasi vero historicorum catalogum Fabius texuerit, qui quatuor admodum ex iis appellavit: superstites autem, in quibus esse potuit Curtius consulto prætermiserit.* VII. Comptons donc ceci pour une nouvelle faute, (l) *ce qui ne peut être excusé qu'en presuposant que de son tems cet ouvrage n'étoit pas encore publié.* Toutes ces fautes se trouvent dans (m) la Mothe le Vayer. VIII. Raderus n'a point fait de suplémens sur Quinte Curce, mais des commentaires. Je ne dis rien des mauvaises (n) citations. Je dirai par occasion que les suplémens de Christophle Brunon parurent l'an 1545. Cet Auteur enseignoit les belles lettres à Munich, & dedia son Quinte Curce au Duc de Baviere. Possevin (o), & Jaques (p) Gourdon assûrent que Quintianus Stoa avoit supleé ce qui nous manque de Quinte Curce, mais Freinshemius (q) n'a jamais vu ce suplément. D'autres (r) soutiennent que Quintianus Stoa n'en a point fait. Ajoûtons ce que Colomiés observe sur l'édition de Quinte Curce *Lugduni apud Paulum Frellon* 1615. 12. Cette édition, dit-il, „ (s) qui est peu connuë, a ce- „ ci de particulier, qu'outre les Suplémens ordinai- „ res, attribuez à Christophle Bruno, Moine de Ba- „ viere, elle en a d'autres copiez sur un Manuscrit de „ la Bibliotheque de Saint Victor, par Jean Masson, „ Archidiacre de Bayeux, frere de Papire Masson, as- „ sez connu parmi les Savans. Ces Suplémens, dont „ les deux Massons n'ont point decouvert l'Autheur, „ sont de François Petrarque, si nous en croyons „ Scaliger dans les seconds Scaligerana: *In Bibliotheca S. Victoris*, dit-il, *primus liber Q. Curtii erat,* „ *sed deprehendi esse compositum à Petrarcha.* „ Ajoûtons encore ceci: Vassan écrivit un jour à Goldast qu'on

† *Voiez dans la remarque A les paroles du P. le Tellier, & la reflexion que j'y fais.*
* *Ci-dessus pag. 2181. lettre b.*
‡ *Composée par Vaugelas.*
⸸ *Ad Q. Curtium in usum Delphini.*
(a) Græcorum & Arriani constat historia, ex quorum fontibus hic scriptor... opus suum excudit. *Ang. Decembrius de politia literaria.*
(b) *Joh. Isacius Pontanus, epist. ad Wicquefortium. C'est la 75. de celles que Mr. Matthæus a publiées à Leide l'an 1695.*
(c) *Ecrites à Vossius. Ce sont la 87. & la 97. du recueil même de Mr. Matthæus.*
(d) *Vigneul Marville Mélang. to. 2. pag. 302. édit. de Holl.*
(1) *Lib. 7.*
(e) *Conferez ceci avec l'article* Phaselis *pag. 2400. col. 1. les paroles de Quinte Curce* lib. 7. c. 10. n. 14. *sont notables.* In ipso tabernaculo regis conspectus est fons quem quia tarde notaverant subito extitisse finxerunt, rexque ipse credi voluit donum Dei id fuisse.
(2) *Lib. 9.*
(f) *Elle est dans mon édition in 12. des œuvres de la Mothe le Vayer à Paris 1681. à la page 197. du 3. tome.*
(g) *Vossius de histor. Latinis pag. 152.*
(h) *Tacitus Annal. l. 11.*
(i) *Avant qu'il parvint aux charges il étoit au service du Gouverneur d'Afrique.* Tenuis adhuc & obscurus obtinenti Africam comes hæserat. *Plin. epist. 27. l. 7.*
(k) *Mich. le Tellier ubi supra.*
(l) *C'est-à-dire le silence de Quintilien.*
(m) *Ubi supra pag. 197. 198.*
(n) *Moreri cite Pline* epist. 7. *il faloit* epist. 27. *& Vossius* lib. 2. *il faloit* lib. 1.
(o) *In Biblioth. Selecta.*
(p) *In Chronol. cap. 20. n. 31. apud Freinshem. Proleg. c. 3.*
(q) *Freinshem. ibid.*
(r) *La Mothe le Vayer ubi supra pag. 199.*
(s) *Colomiés Bibliotheque choisie pag. 184. 185.*

occasion d'indiquer quelques autres choses. Le Cardinal du Perron admiroit (*D*) trop Quinte Curce.

Rien n'est plus capable de guerir les gens de l'admiration excessive qu'ils pourroient avoir pour lui, que les remarques que Mr. le Clerc a publiées & intitulées *judicium de Quinto Curtio.* Elles sont à la fin de son ouvrage *de arte critica*, & mettent dans la derniere évidence plusieurs grans defauts de ce celebre historien, son ignorance de l'astronomie, & de la geographie, ses contrarietez, ses descriptions irregulieres, son mauvais goût à choisir les choses, sa negligence à dater les évenemens, &c. La plupart de ces defauts se rencontreroient dans presque tous les anciens historiens, si l'on se donnoit la peine, ou si l'on étoit capable de les critiquer à la rigueur. Je ne sçai si l'on ne pourroit pas dire que l'ignorance qu'il a fait paroître en certaines choses, est une preuve qu'il n'a point vêcu dans ces derniers tems; car un homme du XIV. ou du XV. siecle qui auroit été capable d'écrire cette histoire d'Alexandre, auroit dû avoir plus de talens qu'il n'en faloit pour la composer dans le premier siecle: il auroit dû avoir des qualitez éminentes, & il auroit falu qu'il eut blanchi dans l'étude. Auroit-il pu ignorer ce que tout le monde sçavoit alors, que la lune ne s'éclipse point indiferemment quand elle est nouvelle & quand elle est pleine? Or voilà l'une * des ignorances de Quinte Curce.

* Lunam deficere cum aut Terram subiret aut sole premeretur. *Q. Curtius lib. 4. cap. 10.*

☞ QUINTILIEN (MARC FABIUS) étoit de β Calagurris en Espagne. On pretend qu'il fut amené à Rome γ par Galba, & il est certain qu'il y enseigna la rhetorique avec beaucoup de reputation. Il fut le premier δ qui l'y enseigna publiquement, & aux gages de l'Etat. Il fut dechargé ε de cette penible profession après l'avoir exercée pendant 20. années. Il eut à soufrir (*A*) plusieurs afflictions domestiques qui penserent mettre à bout toute sa constance, & qui l'obligerent à se plaindre de la cruauté du destin. Il regreta sur tout un fils âgé de dix ans que la mort lui enleva, & qui étoit d'une esperance extraordinaire †. Il ne se borna pas à donner des regles de bien parler, il produisit son éloquence dans le barreau, il ‡ plaida pour la Reine Berenice devant elle-même, & il passoit pour un si bon Avocat que l'on écrivoit ses plaidoiers (*B*) afin de les vendre aux libraires. Quelques-uns croient (C) qu'il fut

β Adserat usque licet Fabium Calagurris alumnum. *Ausonius in professorib. pag. m. 145.* Cette ville est sur l'Ebre & se nomme presentement *Calaborra.*

γ *Chronic. Eusebii sub Olymp. 211. pag. m. 162. Voiez la remarque E.*

δ *Ibid. sub Olymp. 216. pag. 164.*

ε Post impetratam studiis meis quietem quæ per viginti annos erudiendis juvenibus impenderam. *Quintil. præf. l. 1.*

† *Voiez la remarque A.*

‡ *Id. lib. 4. c. 1. pag. m. 168.*

qu'on verroit bientôt le premier livre de Quinte Curce. (*a*) *Est in manibus Pap. Massoni liber ille 1. Quinti Curtii hactenus desideratus quem ubi primum publicaverit tibi exhibebo.*

(*a*) *Voiez la 31. lettre du recueil des lettres écrites à Goldast publié l'an 1688.*

(*D*) *Le Cardinal du Perron admiroit trop Quinte Curce.*] „ (*b*) Une page de Quinte Curce vaut mieux „ que 30. de Tacite. . . . . . . Quinte Curce est le „ premier de la Latinité, si poli, si terse, & est ad„ mirable qu'en ses subtilitez il est facile, clair & in„ telligible. Je mets Florus le plus haut apres lui, „ c'est tout fleur, il est si élegant. Monsieur de Ty„ ron qui estoit un grand homme pour juger des sti„ les mettoit Q. Curce au premier rang. „ J'aimerois mieux louër cet Historien avec quelque restriction, comme a fait Famianus Strada. *At Q. Curtio*, dit-il (*c*), *quamquam iis virtutibus exornato, quibus constat aut heroicis eum temporibus vixisse, aut dignum fuisse qui viveret, non defuêre, qui objicerent quæsiti interdum medicamenta candoris, & numerorum usum paulo intemperantiorem.* Balzac (*d*) reproche le même defaut à un Ecrivain moderne, & se sert des mêmes mots que ce Jesuïte. Cela soit dit en passant pour decouvrir un petit larcin.

(*b*) *Perroniana au mot stiles, p. m. 307.*

(*c*) *Famian. Strada, prolusion. Academ. lib. 2. prolus. 3. pag. m. 266.*

(*d*) *Dans une lettre Latine à Mr. Silhon, p. m. 194.*

(*A*) *A soufrir plusieurs afflictions domestiques qui . . . l'obligerent à se plaindre.*] Il vit mourir sa femme qui n'avoit que 19. ans, il en fut inconsolable. Il la louë beaucoup. (*e*) *Omni virtute quæ in fœminas cadit functa, insanabilem attulit marito dolorem . . . . illi dolori quem ex matre optima atque laudem omnem supergressa, paucos ante menses ceperam gratulor.* Elle lui laissa deux fils, dont l'un mourut âgé de cinq ans, & l'autre à l'âge de dix. Celui-ci étoit l'aîné, & avoit des dons extraordinaires: la fortune d'ailleurs lui ouvroit dejà la porte large des dignitez; un homme qui avoit été Consul l'avoit adopté; un autre qui étoit Preteur & son oncle maternel en vouloit faire son gendre. *Tene consulari nuper adoptione ad omnium spes honorum patris admotum, te avunculo prætori generum destinatum, te omnium spe Atticæ eloquentiæ candidatum superstes parens tantum ad poenas, amisi?* L'affliction de Quintilien à la vuë de tant de pertes fut très-grande; il voulut cesser d'écrire, & jetter au feu ce qu'il avoit dejà composé; il craignit qu'on ne l'accusât de peu de tendresse s'il emploioit desormais sa langue à autre chose qu'à invectiver contre le ciel. Il n'oublia point de dire qu'il y a un être malin & jaloux, qui ne soufre point que les enfans qui promettent de grandes choses vivent long tems. Il est necessaire que je raporte ses paroles, afin qu'on voie jusqu'où les personnes les plus sages du Paganisme laissoient aller les mouvemens de leur impatience. (*f*) *Tunc igitur optimum fuit, infaustum opus, & quicquid hoc est in me infelicium literarum, super immaturum funus consumpturis viscera mea flammis injicere, neque hanc impiam vivacitatem novis insuper curis fatigare. Quis enim mihi bonus parens ignoscat, si studere amplius possim? ac non oderit hanc animi mei firmitatem, si quis in me est alius usus vocis, quàm ut incusem deos, superstes omnium meorum? nullam terras despicere providentiam tester? si non meo casu, cui tamen nihil objici, nisi quòd vivam, potest: at illorum certè, quos utique immeritos mors acerba damnavit. . . .* (*g*) *Juro per mala mea, per infelicem conscientiam, per illos manes numina doloris mei; has me in illo vidisse virtutes ingenii, non modò ad percipiendas disciplinas, quo nihil præstantius cognovi, plurima expertus, studiique jam tum non coacti; (sciunt præceptores,) sed probitatis, pietatis, humanitatis, liberalitatis; ut prorsus posset hinc esse tanti fulminis metus; quòd observatum ferè est, celerius occidere festinatam maturitatem; & esse nescio quam, quæ spes tantas decerpat, invidiam; ne videlicet ultra quàm homini datum est, nostra provehantur.* Il ne laissa point de changer d'avis à l'égard de son ouvrage. Il le continua, & il l'acheva.

(*e*) *Quintil. præfat. lib. 6. pag. m. 267.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Quintil. præfat. lib. 6. pag. 268.*

(*B*) *L'on écrivoit ses plaidoiers afin de les vendre aux libraires.*] Il y avoit alors à Rome certaines gens qui par le moien de quelques notes d'abreviation emportoient toute une harangue, quelque rapide que pût être la prononciation de l'Orateur. Cet art est conu & pratiqué aujourd'hui en Angleterre mieux qu'en aucun lieu du monde. Ceux qui prenoient la peine d'écrire de cette sorte ce qu'ils entendoient prononcer dans le Barreau, ne le faisoient pas toûjours par un motif de curiosité; l'avarice les y poussoit quelquefois; ils vouloient avoir de bonnes pieces pour en trafiquer avec les libraires. Les Auteurs s'en trouvoient mal quelquefois, car ils remarquoient que l'écrivain avoit oublié de bonnes choses, ils ne se voioient qu'imparfaitement dans les ouvrages qui couroient ainsi sous leur nom. C'est ce qui arriva à nôtre Quintilien, comme il nous l'aprend lui-même après avoir fait mention d'un plaidoié qu'une ambition de jeune homme l'avoit porté à communiquer au public. (*h*) *Id est in causa Nævii Arpiniani solùm quæsitum, præcipitâsne esset ab eo uxor; an se ipsa sua sponte jecisset. Quam actionem equidem solam in hoc tempus emiseram, quod me ipsum fecisse seductum juvenili cupiditate gloriæ fateor. Nam cætera, quæ sub nomine meo feruntur, negligentia excipientium in quæstum notariorum corrupta, minimam partem mei habent.*

(*h*) *Quintil. instit. lib. 7. cap. 11. pag. m. 321. 322.*

(C) *Quelques-uns croient qu'il fut Consul.*] Ils se fondent sur ces paroles d'Ausone: (*i*) *Quintilianus consularia per Clementem ornamenta sortitus, honestamenta nominis potius videtur quam insignia potestatis habuisse.* Vinet nous dit là-dessus que Marc Arricinius Clement, & Titus Flavius Clemens aiant eu beaucoup de part à la faveur de Domitien pendant quelque tems, tomberent de telle sorte dans la disgrace qu'il les fit mourir. Il ne sçait pas qui de ces deux Clemens obtint à Quintilien l'honneur dont Ausone parle; mais, ajoûte-t-il, ce ne fut pas le consulat ordinaire; car les fastes n'en font aucune mention. Il faut donc dire que ce ne fut qu'un consulat subrogé (*k*). Vinet auroit pu arrêter ses conjectures sur Flavius

(*i*) *Ausonius in gratiar. actione p. m. 712. 713.*

(*k*) *Vinet. in Auson. pag. 713.*

fut Consul : il est plus certain qu'il fut precepteur des (*D*) petits-fils de la sœur de Domitien. On ne sçait pas bien certainement s'il étoit fils ou (*E*) petit-fils de l'orateur dont Seneque le pere

Flavius Clemens, comme on le verra ci-dessous. On fortifie le passage d'Ausone par ces vers de Juvenal.

(a) Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus? exempla novorum
Fatorum transi: felix, & pulcher, & acer,
Felix, & sapiens, & nobilis, & generosus
Appositam nigra lunam subtexit aluta:
Felix, orator quoque maximus, & jaculator,
Et si perfrixit, cantat bene. distat enim, qua
Sidera te excipiant modo primos incipientem
Edere vagitus, & adhuc a matre rubentem.
Si fortuna volet, fies de rhetore consul,
Si volet hac eadem, fies de consule rhetor.

Pour le moins nous aprenons dans ce passage que Quintilien aquit des richesses & des honneurs, mais Juvenal insinuë que le bonheur y contribua autant ou plus que le merite. Si la 32. lettre du 6. livre de Pline fut écrite à nôtre Quintilien, nous n'avons pas lieu de croire que Juvenal ait eu raison à l'égard de l'opulence qu'il attribuë à ce Regent de rhetorique. Pline assûre que celui à qui il écrit (*b*) n'avoit pas beaucoup de bien; il ne le croit pas en etat d'equiper sa fille comme elle le devoit être en se mariant à un homme d'importance. C'est pourquoi il la gratifie (*c*) d'une somme considerable afin qu'elle puisse entrer dignement chez son mari. (*d*) *Cùm tamen sis nuptura honestissimo viro, Nonio Celeri, cui ratio civilium officiorum necessitatem quandam nitoris imponit, debet secundum conditionem mariti, veste, comitatu augeri: quibus non quidem augetur dignitas, ornatur tamen, & instruitur.* On pourroit pretendre que le pere de cette fille n'est pas nôtre Quintilien, car il semble que Pline auroit touché quelque chose de l'avantage qu'il avoit eu d'être son disciple, s'il avoit écrit à son professeur. Outre cela l'on pourroit dire que Quintilien (*e*) aiant perdu son épouse & deux fils, se represente comme une personne à qui les Dieux avoient ôté toute sa famille. Il dit même (*f*) que sa femme mourut à l'âge de 19. ans aprés lui avoir donné deux fils. Auroit-il parlé de la sorte s'il en avoit eu aussi une fille? Mais ces raisons-là n'ont rien de demonstratif. Quintilien se remaria peut-être, & eut de son second mariage la fille dont Pline parle. Son bien avoit pu diminuer depuis la 7. Satire de Juvenal. Ce poëte même avoit pu le considerer comme fort riche en comparaison des autres rheteurs, & Pline pouvoit le considerer comme mediocrement pourvu de biens en comparaison de la famille où la jeune Quintiliana alloit s'alier. Notez qu'il est sûr qu'il a été (*g*) l'un des disciples de Quintilien, mais il pouvoit bien lui écrire sans faire mention de cela.

(*D*) *Precepteur des petits-fils de la sœur de Domitien.*] Il le temoigne lui-même par ces paroles: (*h*) *Cum mihi Domitianus Augustus sororis sua nepotum delegaverit curam, non satis honorem judiciorum cœlestium intelligam, nisi ex hoc quoque oneris magnitudinem metiar.* Mr. Moreri ne rend pas bien ce passage quand il dit, que cet Empereur *donna* à Quintilien *le soin de l'éducation de ses neveux.* Barthius (*i*) feroit la même faute, si par le terme *nepotis*, il n'entendoit pas *petits-fils*. comme il y a beaucoup d'aparence qu'il fait. Il se trompe neanmoins. Celui qui a fait le sommaire des chapitres de Quintilien assûre que ce rheteur instruisit les fils de la sœur de Domitien. C'est se mêler de regler les qualitez des disciples mieux que leur propre precepteur ne les a reglées. Mais, dira-t-on, où trouverons-nous ces petits-fils de la sœur de Domitien? Je repons qu'il y a beaucoup d'aparence que c'étoient les deux fils de Flavius Clemens cousin germain de ce Prince. Dès leur enfance (*k*) il les designa publiquement ses successeurs, & il fit porter à l'un le nom de Vespasien, & à l'autre celui de Domitien. Il est donc probable qu'il leur donna pour precepteur le plus grand maître qu'il y eût alors à Rome, je veux dire Quintilien. On m'oposera que Flavius Clemens fut marié avec la sœur de Domitien, & par consequent que ses fils n'étoient pas les petits-fils de la sœur de cet Empereur. On me citera Philostrate qui assûre que la femme de Flavius Clemens étoit (*l*) sœur de Domitien. Mais je repondrai que Philostrate est moins croiable que Dion, qui dit seulement qu'elle étoit parente de ce Prince. (*m*) Τὸν Φλάβιον Κλήμεντα ὑπατεύοντα καίπερ ἀνεψιὸν ὄντα καὶ γυναῖκα καὶ αὐτὴν συγγενῆ ἑαυτοῦ Φλαβίαν Δομιτίλλαν ἔχοντα κατέσφαξεν ὁ Δομιτιανός. *Fabium Clementem consulem (etsi patruelis ejus erat & Flaviam Domitillam Domitiani consanguineam uxorem habebat) morte affecit.* De plus je dirai que Domitilla sœur de Domitien n'étoit pas en vie lors que Flavius Clemens fut mis à mort, & neanmoins Philostrate assûre que la femme de ce Flavius fut releguée aprés la mort de son mari. Il s'abuse donc lors qu'il assûre qu'elle étoit sœur de Domitien. Nous aprenons de Suetone (*n*) que Vespasien n'eut de Flavia Domitilla son épouse que trois enfans, sçavoir Titus, Domitien, & Domitilla, & qu'il perdit sa femme & sa fille avant que d'être Empereur. Je supose que Domitilla fille de Vespasien laissa une fille qui fut femme de Flavius Clemens. Dans cette suposition les fils de Flavius Clemens disciples de Quintilien sont les petits-fils de la sœur de Domitien, qualité que leur precepteur leur a donnée formellement. Il se passa assez d'années depuis la mort de Domitilla jusques à l'empire de Domitien, pour nous permettre de soutenir que les petits-fils de Domitilla étoient en âge de profiter des instructions de Quintilien sous cet empire; car il nous est fort permis de pretendre que Vespasien perdit sa fille long temps avant que d'être Empereur. Il ne le fut qu'à l'âge de 60. ans. (*o*) L'inscription *Flavia Domitilla Imp. Cæsaris Neptis* se doit raporter, comme l'observe Tristan, non pas à une fille de Vespasien, mais à une fille de Domitilla sœur de Tite. Enfin je dis que celui qui confera la dignité consulaire à Quintilien s'apelloit Clemens. Or il la lui confera en recompense des fonctions de precepteur; cela paroit par le but qu'Ausone s'est proposé en faisant mention de cela; il faut donc ou que le pere des disciples de Quintilien, ou que l'un de ces disciples aient conferé cette recompense; d'où je conclus que les éleves de ce rheteur étoient fils de Flavius Clemens, & qu'ainsi ce Flavius avoit pour femme une fille de la sœur de Domitien. Je m'étonne que ni (*p*) Casaubon ni son critique (*q*) Marcilius n'aient point pris garde à l'erreur de Philostrate: ils aprouvent l'un & l'autre qu'il ait dit que la femme de Flavius Clemens étoit fille de Vespasien, & qu'elle vivoit au tems que ce Flavius fut tué. Cela est dementi nettement par (*r*) Suetone.

(*E*) *S'il étoit fils ou petit-fils de l'orateur dont Seneque.*] Cet orateur a dû vivre sous Auguste, car Seneque (*s*) le pere en parle comme d'un homme deja mort, & dont la reputation étoit éteinte. Or Quintilien étoit fort jeune lors que Domitius Afer, qui mourut sous l'Empire de Neron, étoit deja (*t*) vieux: on n'est donc pas trop raisonnable quand on le fait fils d'un homme qui a fleuri sous Auguste. Il vaudroit mieux dire qu'il étoit son petit-fils; mais il faudroit craindre peut-être l'objection qu'on pourroit tirer de ce qu'il a fait mention (*v*) de son pere comme d'un orateur, sans avoir jamais parlé de son grand-pere. Il y a de bons critiques (*w*) qui ne donnent ni à l'aieul ni au pere de Quintilien les declamations que Pithou a publiées. Elles ne sentent point le siecle d'Auguste, disent-ils; & il n'y a nulle aparence que les productions du Quintilien dont Seneque parle soient parvenuës jusques à nous, pendant que d'autres ouvrages du même tems, & beaucoup plus achevez se sont perdus. Ils observent que selon Seneque toute la reputation de l'orateur Quintilien (*x*) mourut avec lui. S'ils en concluent qu'il n'avoit point publié de livres, ils raisonnent mal; combien y a-t-il d'Auteurs dont toute la gloire meurt avant eux, ou pour le moins en même tems qu'eux? N'oublions pas cette remarque, le pere de Quintilien plaidoit des causes, il demeuroit donc à Rome disent quelques-uns, pourquoi donc assûre-t-on dans la Chronique d'Eusebe que Galba amena d'Espagne à Rome Quintilien? Etoit-ce la mode qu'un homme établi à Rome laissât ses enfans dans une Province? Mr. de Tillemont (*y*) vous fera voir que ce ne sont pas des objections convaincantes, mais il ne laisse pas d'avouër l'erreur de la Chronique d'Eusebe. Il montre qu'on y assûre faussement que Galba mena à Rome Quintilien l'an 69. il le montre dis-je par cette raison, Quintilien entendit à Rome Domitius Afer qui mourut l'an 59. Notez que Mr. de Tillemont ne se sert pas d'une bonne preuve. Il cite un (*z*) passage qui porte non pas que Quintilien ouït plaider Domitius Afer, mais qu'on faisoit cas d'un plaidoié particulier de cet orateur. On eût dû citer un (*aa*) autre endroit. Il ne veut pas qu'on s'apuie sur l'omission de Martial, & j'avouë qu'elle ne peut point passer pour une preuve demonstrative; mais c'est neanmoins une trés-forte dificulté à proposer contre ceux qui disent que Quintilien étoit Espagnol. Martial se plaisoit beaucoup à faire mention des hommes illustres d'Espagne, & à marquer qu'ils étoient nez en Espagne. Auroit-il oublié de marquer

(*a*) *Juvenal. sat. 7. v. 188.*

(*b*) Te porro animo beatissimum modicum facultatibus scio. *Plin. epist. 32. lib. 6. p. m. 400.*

(*c*) Tanquam parens alter puellæ nostræ confero quinquaginta millia nummûm. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Quintil. præfat. lib. 6. instit. orat.*

(*f*) Nondum expleto ætatis undevicesimo anno duos enixa filios. *Id. ibid.*

(*g*) *Plinius epist. 14. lib. 2. & epist. 6. lib. 6.*

(*h*) *Quintilianus præfat. lib. 4. institut. oratoriar.*

(*i*) Sic Domitianum adulatur Quintilianus curæ Nepotum ejus admotus. *Barthius in Statium tom. 3. pag. 1592.*

(*k*) *Sueton. in Domit. c. 15.*

(*l*) Ἔτυχε μὲν γὰρ Κλήμεντα ἀπεκτονὼς . . . ᾧ τὴν ἀδελφὴν τὴν ἑαυτοῦ ἐδεδώκει. Cum Clementem . . . cui sororem suam nuptum dederat occidisset. *Philostr. in vita Apollonii lib. 8.*

(*m*) *Xiphil. in Domitiano pag. m. 236.*

(*n*) *Sueton. in Vespas. c. 3.*

(*o*) *Elle est dans Gruterus pag. 355.*

(*p*) *Casaub. in Sueton. Domit. c. 15.*

(*q*) *Theodorus Marcilius in Sueton. ib.*

(*r*) *In Vespasiano cap. 3.*

(*s*) *Seneca, controv. lib. 5. in præf.*

(*t*) Domitio Afro quem adolescentulus senem colui. *Quintil. lib. 5. c. 7. pag. 212.*

(*v*) *Id. lib. 9. c. 3. pag. 432.*

(*w*) *Voiez les notes de Faber sur les controverses de Seneque ubi supra.*

(*x*) Quorum fama cum ipsis extincta est. *Seneca ubi supra.*

(*y*) *Tillem. hist. des Emper. to. 2. p. 873. 874. edit. de Brux.*

(*z*) *Il cite le chap. 1. du 10. livre de Quintilien où il y a*, nobis pueris insignes pro Voluseno Catulo Domitii Afri, Crispi Passieni, Decimi Lælii orationes ferebantur.

(*aa*) *Celui que j'ai raporté ci-dessus lettre t.*

pere à dit quelque chose. Plusieurs critiques donnent à cet orateur les (F) declamations qu'Ugolin de Parme, & ensuite Pierre Pithou ont publiées, mais les institutions oratoires passent constamment pour l'ouvrage de nôtre Quintilien. La maniere dont Pogge (G) en trouva le manuscrit vaut la peine d'être raportée. La Republique des lettres eût extrêmement perdu si les œuvres de Quintilien fussent peries, car c'est un auteur excellent, & il seroit à souhaiter que tous ceux qui font des livres, ne les composassent qu'après avoir lu celui-là avec beaucoup d'attention. Je suis bien fâché de n'avoir conu que trop tard l'importance de cette conduite. Mr. de la Fontaine qui se conoissoit si bien en bonnes choses estimoit infiniment ce rheteur. Voiez dans ses œuvres * posthumes les vers qu'il envoie à Mr. l'Evêque d'Avranches *en lui donnant un Quintilien de la traduction d'Horatio Toscanella.* Mr. Nicolle le pere, & Mr. l'Abbé de Pure l'ont mis en François. L'édition la plus correcte (H) que nous aions de Quintilien est celle de Mr. Obrecht. On y a mis comme dans toutes les autres le dialogue *de causis corruptæ eloquentiæ.* Ce n'est pas pourtant l'opinion de tous les critiques que Quintilien ait fait ce dialogue; plusieurs l'attribuent à Tacite, & on l'imprime ordinairement avec les œuvres de cet historien. Ce qu'il y a de bien veritable est que nôtre auteur avoit fait un livre † *de causis corruptæ eloquentiæ.* Je le croi perdu, & ne doute nullement qu'il ne fût de la même force à proportion que ce qui nous reste de cet écrivain. Je n'ai point marqué toutes les parties de son merite, il faut que je dise encore qu'il paroît très-honnête homme dans ses ouvrages, & que l'on y trouve beaucoup de mœurs. On le blâme d'avoir trop loüé l'Empereur Domitien, & quoi qu'il ne l'ait fait qu'en passant, ‡ & d'une maniere très-fine, on ne lui pardonne pas cette faute, qui paroît sans doute très-grande à ceux qui ont lu l'histoire de ce mechant Prince. Cet article eût pu être bon si j'avois eu les ⸸ *annales Quintilianei* de Mr. Dodwel; mais par une infortune dont je me plains si souvent, qui est que je suis destitué des livres qui me seroient les plus necessaires, il m'a été impossible de consulter cet ouvrage-là.

QUINTIN (JEAN) Professeur en Droit canonique à Paris dans le XVI. siecle, étoit d'Autun. Il ne manquoit ni de sçavoir, ni de genie. Il avoit d'abord goûté ce qu'on apelloit les

* *A la page 52. de l'edition de Hollande.*

† *Quintil. inst. lib. 6. init. & lib. 8. in fine.*

‡ *Id. ib. lib. 10. cap. 1.*

⸸ *Imprimez à Oxford l'an 1698.*

marquer la même chose touchant un homme aussi celebre que Quintilien? En auroit-il parlé d'une maniere qui étoit plus propre à persuader que Quintilien étoit de Rome, qu'à persuader le contraire?

Quintiliane (a) vaga moderator summe juventæ
Gloria Romanæ Quintiliane togæ.

J'en laisse le jugement aux lecteurs: ce n'est pas sans dire que ce passage de Martial ne prouve pas que Quintilien fût né à Rome, & que ceux qui (b) ont conclu d'un passage de Trebellius Pollion qu'il étoit bourgeois de Rome, ont mal raisonné. (c) *Fuit autem*, il s'agit de Posthumius le jeune (*quod solum memoratu dignum est*) *ita in declamationibus disertus, ut ejus controversiæ Quintiliano dicantur insertæ, quem declamatorem Romani generis acutissimum, vel unius capitis lectio prima statim fronte demonstrat.* Voilà les paroles de Trebellius Pollion: elles signifient seulement que Quintilien a été un rheteur Latin. On l'opose non pas aux Ecrivains provinciaux, (†) mais aux Grecs.

(F) *Les declamations qu'Ugolin de Parme.*] Il n'en publia que 136. Pierre Pithou en fit faire une nouvelle edition l'an 1580. qui fut plus correcte, & augmentée de neuf declamations qui n'avoient jamais paru. Vossius le remarque dans (d) l'un de ses livres, mais dans un autre il ne fait nulle distinction, (e) *cujus declamationes CXLV. à Tideo Ugolino primùm editas, ex veteri codice restituit P. (f) Pythæus.* Mr. Moreri a suivi ce guide dans l'endroit où il auroit dû l'abandonner. Au reste je n'oublie pas de dire ni que Vossius a eu tort de ne marquer pas en quel tems vivoit (g) Ugolin de Parme, ni que Pierre Ayrault publia (h) les declamations de Quintilien avant que Pierre Pithou les publiât. Il s'en vante dans son traité de la puissance paternelle, *Quintilien*, dit-il (i), *que nous avons le premier remis en lumiere, & apres nous le docte Pithou.*

(G) *Dont Pogge en trouva le manuscrit.*] Ce fut dans l'Abbaie de saint Gal pendant le Concile de Constance. Le Quintilien qu'on avoit alors en Italie étoit horriblement mutilé: *ita lacerum ita circumcisum, ut nulla forma, nullus habitus hominis in eo recognosceretur.* Jugez du plaisir qu'on eut quand on aprit que Pogge l'avoit trouvé tout entier. Il le fit sçavoir promptement: la lettre qu'il écrivit là-dessus n'a pas été imprimée: elle est à la fin d'un manuscrit de Quintilien dans la Bibliotheque de Milan, comme nous l'aprenons de Dom Mabillon, qui raporte ce curieux morceau de cette lettre. (k) *Fortuna quadam fuit, cum sua, tum maxime nostra, ut cum essemus Constantiæ otiosi, cupido incesserit visendi ejus loci, quo ille reclusus tenebatur. Est autem monasterium sancti Galli, prope urbem hanc millibus passuum viginti. Itaque nonnulli animi laxandi, & simul perquirendorum librorum, quorum numerus maximus ibi esse dicebatur, gratia eo perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum reperimus, adhuc salvum & incolumem, plenum tamen situ, & pulvere refertum. Erant enim in bibliotheca libri illi, non ut eorum dignitas postulabat, sed in teterrimo quodam & obscuro carcere, fundo scilicet unius turris, quo ne vita quidem damnati detruderentur. . . . . Reperimus præterea libros tres primos & dimidiatum quarti C. Valerii Flacci Argonauticôn; & expositiones, tamquam thema quoddam, super octo Ciceronis orationibus Q. Asconii Pediani eloquentissimi viri, de quibus ipse meminit Quintilianus. Hæc mea manu transcripsi, & quidem velociter, ut ea mitterem ad Leonardum Aretinum & Nicolaum Florentinum: qui cum à me hujus thesauri adinventionem cognovissent, multis à me verbis Quintilianum per suas litteras quam primum ad eos mitti contenderunt.* Au reste pour conoitre le mauvais état où étoit reduit le Quintilien qui avoit paru avant ce tems-là, il ne faut que lire une (l) lettre de Petrarque. Un certain Gasparin de Bergame qui enseignoit les belles lettres à Milan fut bien à plaindre. (m) car il se fatigua beaucoup sur ce mauvais manuscrit, avant qu'on eût recouvré quelque chose de meilleur. Observons une meprise de Mr. Varillas. Poggio, dit-il (n), „ eut le bonheur de découvrir les Institutions, „ & les dix neuf premieres Declamations de Quintilien, „ en furetant dans la boutique d'un épicier Alemand, „ qui les aloit déchirer, (‡) pour en faire des envelopes. „ Et ceux, qui savent, que c'étoit là le seul exemplaire, qu'il y eut au monde, en auront d'éternelles obligations à la mémoire de Poggio. „ Mr. de Larroque a fait voir qu'il est très-faux qu'il n'y eût au monde que cet exemplaire de Quintilien. Voici ses paroles: „ (o) Quelque grande qu'eût été cette (p) perte, elle n'eût pas été irréparable. Un beau Manuscrit de ce Rhéteur Romain, qui se trouve dans la riche Bibliothéque d'Oxford, de plus de 500. ans, auroit consolé le Public du malheur arrivé au précédent; aussi bien que plusieurs autres que le sçavant M. Grævius m'a assûré depuis peu, se trouver à Cologne & à Berne, d'une ancienneté considérable. Et si par hazard ceux-là eussent encore rencontre quelque Epicier impitoiable, le mal auroit encore pû se réparer, par le grand nombre de ceux qui se trouvent dans la Bibliothéque du Roi Très-Chrétien, si le Catalogue que j'en ai vû n'est point infidele, & dans laquelle on en voit quatorze ou quinze. „

(H) *L'édition la plus correcte . . . . . . est celle de Mr. Obrecht.*] Elle a paru en deux volumes *in quarto* à Strasbourg l'an 1698. Il a retabli le texte (q) en plusieurs endroits ou par le secours des manuscrits, ou par ses propres conjectures; il n'a pas suivi le train ordinaire des critiques qui renvoient à leurs remarques, ou à la fin de l'ouvrage la leçon qui leur paroît la meilleure, & laissent dans le texte celle qui leur paroît corrompue; il donne le texte comme il croit qu'il faut le lire. Ce fut le conseil que Mr. Salo donna l'an 1665. à ceux qui publient les anciens Auteurs. Voiez son Journal (r) des Savans du 16. de Mars 1665.

(a) *Martial. epigr. 90. lib. 2.*

(b) *Casaub.* in Plinium epist. 14. lib. 2. pag. m. 120. 121. *est de ceux-là.*

(c) *Trebellius Pollio in Posth. juniore pag. 260. to. 2. hist. Aug. scriptor.*

(d) *Vossius in institutionibus oratoriis lib. 1. c. 11. p. m. 198.* 199.

(†) *C'est comme dans ces paroles de Pline au chap. 12. du livre 2.* rationem quidem defectus utriusque (*Solis ac Lunæ*) primus Romani generis in vulgus extulit Sulpicius Gallus. . . . . Apud Græcos autem investigavit primus omnium Thales.

(e) *Idem de Rhetorices natura pag. 105.*

(f) *Il faloit dire* Pithœus.

(g) *Il vivoit au XV. siecle. Philelphe parle de lui. Voiez Reinesius epist. 63. ad Daumium pag. 167.*

(h) *A Paris l'an 1563.*

(i) *Ayrault, p. m. 271. Voiez aussi sa dissertation de la nature & mutation des loix pag. m. 189.*

(k) *Mabillon in Museo Italico, to. 1. parte 1. p. 211.*

(l) *Celle qu'il ecrit à Quintilien.*

(m) *Volaterran. lib. 21. pag. m. 772. 773.*

(n) *Varillas anecdot. de Florence pag. 163.*

(‡) *Paul Jove in* elog. cap. 10. pag. m. 30. *dit seulement* ita ut & ei quoque (*Pogio*) Quintilianum in sallamentarii taberna repertum debere fateamur. *Paul Jove se trompe, & Mr. Varillas encore plus. Ce fut dans l'Abaie de saint Gal qu'on trouva Quintilien.*

(o) *Larroque, preface des nouvelles accusations contre Mr. Varillas fol.* * 4. *verso.*

(p) *Celle du manuscrit que l'Epicier Allemand vouloit dechirer.*

(q) *Voiez le Journal de Leipsic Dec. 1698. pag. 546. & suiv.*

(r) *Pag. m. 222.*

les nouvelles opinions, & il declara sa pensée là-dessus dans une harangue assez clairement, pour s'attirer une tempête qui le contraignit à decamper (A) de Poitiers; mais sa foi qui n'étoit qu'à (B) tems, ne fut point à l'épreuve d'une longue persecution. Il s'accommoda bientôt après d'un bon Benefice qu'on lui procura dans l'Ordre des Chevaliers de Malte *; & lors qu'il revint de cette Ile où il avoit été domestique du grand Maître, il fut élevé à la charge de Professeur en Droit canonique à Paris l'an 1536. L'action qui donna le plus grand sujet de parler de lui, fut la harangue qu'il prononça au nom du Clergé dans les Etats d'Orleans au mois de Decembre 1560. S'il n'eût point suivi une route fort batuë depuis plusieurs siecles, en demandant au nom du Clergé que l'on procedât par les voies les plus rigoureuses contre ceux de la nouvelle religion, on seroit plus étonné de sa demande: mais quelque longue que fût la possession de cet esprit sanguinaire, on ne put s'empêcher d'être surpris qu'un Ecclesiastique se fût chargé d'une (C) telle sollicitation. Quintin n'avoit pas prevu la vigueur que les chefs des Protestans devoient temoigner dans cette assemblée; encore moins avoit-il prevu la sensibilité qu'il devoit avoir pour la critique de sa harangue. S'il avoit prevu ces choses, il se fût sans doute tenu à Paris, & eût mieux aimé expliquer quelque Decretale à des Ecoliers, qu'aller faire des leçons de cruauté au Roi son maître, en presence des trois Etats du Roiaume. L'Amiral de Châtillon (D) se plaignit si hautement de la harangue de Quintin, que le Roi & la Reine Mere manderent cet orateur, pour lui faire rendre raison de ce qu'il avoit avancé. Il repondit qu'il n'avoit fait que suivre les ordres & les memoires du Corps pour lequel il avoit porté la parole. On ne

* *Doujat. Pran. Canonic. lib. 5. cap. 8. pag. 620.*

(A) *A decamper de Poitiers.*] Le President de la Place nous l'aprend en cette maniere: „ (a) Plusieurs „ ayans entendu la harangue dudit Quintin, furent „ bien esbahis, ne s'attendants pas qu'il la deust faire „ telle, pource qu'il avoit esté autresfois soupeçonné, voire poursuivi pour le faict de la Religion, & „ contrainct s'absenter hors la ville de Poictiers, pour „ y avoir faict une harangue en public bien d'autre „ sorte que celle qu'il venoit de faire. „ Beze (b) dit la même chose.

(a) *La Place, De l'estat de la Religion & Republique liv. 4. fol. 151. verso.*

(b) *Beze, histoire Eccles. tome 1. pag. 436.*

(B) *Sa foi qui n'étoit qu'à tems.*] Beze (c) parle ainsi de lui: „ Quelques annees au paravant un autre „ escolier natif d'Authun, nommé Quintin, avoit fait „ aussi une levee de bouclier; mais ayant esté contraint de se retirer, tant s'en falut qu'il perseverast, „ qu'au contraire il s'en destourna du tout, & finalement devenu celebre docteur en droit canon en l'université de Paris, & ayant attrapé un gras benefice „ de l'ordre des chevaliers de Rhodes, se rendit persecuteur en ce qu'il peut. „ Cet historien parle de plusieurs autres personnes, qu'il regardoit comme des gens qui avoient reçu la semence *en lieux (d) pierreux*, & entre les épines; ils avoient oui la parole, & *incontinent l'avoient reçuë avec joye*; mais ils n'avoient point de racine en eux-mêmes; ils n'étoient qu'à tems; desorte *qu'oppression ou persecution avenant pour la parole; ils estoient incontinent scandalisez; le souci de ce monde, & la fallace des richesses* étouffoient la parole, & la rendoient infructueuse.

(c) *Id. ib. pag. 63.*

(d) *Saint Matth. XIII. 20.*

(C) *D'une telle sollicitation.*] Quintin aiant demandé que tous les habitans du Roiaume fussent obligez d'être Catholiques; que les non Chretiens, c'est-à-dire les heretiques, ne fussent point (e) *admis en la conversation & congregation des subjects Chrestiens*, & que (f) *desormais tout commerce de quelconque marchandise (livres ou autre) fut interdit, nié & defendu à tous heretiques*, ajoûta ces terribles paroles: „ (g) Doncques „ est nostre requeste juste, raisonnable, saincte & Catholique, accompaignee de l'expres commandement de Dieu, qui vous enjoint, Sire, de la nous „ interiner & accorder, repetant en divers lieux & „ par diverses fois son dict commandement. Il parle „ des Idolatres & Gentils allienez de la Loy: Les heretiques entre les Chrestiens sont estimez, prins & „ reputez pour tels: les mots de ladicte Loy de Dieu „ s'ensuyvent. Garde toy bien de jamais faire amitié, „ d'estre confederé, de contracter mariage avec eux: „ garde toy qu'ils n'habitent en la terre; N'aye aucune compassion d'eux: Bats-les; frappe-les jusques à internecion (qui est la mort) Et s'ensuit la raison du „ commandement, Afin que d'adventure ils ne te facent pecher contre moy, si tu crois leurs opinions; „ Qui te sera une offense & scandale dont s'ensuivra „ ma fureur contre toy, & bientost apres je t'effacerai „ du tout. Sire, & vous Madame, pour le salut de „ vos ames, pour la manutention de vostre sceptre, „ gardez vous bien de ces horribles & formidables „ menaces. Voila, Sire, ce que en toute simplicité, „ obeissance, humilité, submission & correction vostre Clergé de France propose & remonstre à vostre „ Majesté, touchant l'honneur & service de Dieu en „ vostre Royaume, & pour l'extirpation & abolition „ de ce qui luy est contraire. Sçavoir, des sectes & „ heresies: le tout plus amplement & articulement „ deduict & couché en son cayer, duquel attendons „ response. „ On trouve toute entiere la harangue de Quintin dans l'histoire du President de la Place. Il est clair que *les (h) tres-humbles & devots orateurs du Clergé* proposoient l'effusion du sang, si elle étoit necessaire, puis qu'ils ramenoient le Roi à l'ordre & à la menace de Moïse; outre que Quintin avoit déja dit très-expressément, que sa (i) *Majesté forte & armee de fer* devoit resister aux heretiques; qu'*à ceste fin, non autre, Dieu lui avoit mis le glaive en main, pour defendre les bons, & punir les mauvais*, & que *nul ne peult nier que l'heretique ne soit mauvais capitalement, ergò punissable capitalement, & sujett au glaive du Magistrat.*

(e) *La Place ubi supra fol. 139. verso.*

(f) *Ibid. pag. 140.*

(g) *Ibid. pag. 141.*

(h) *C'est ainsi que Quintin parle, ibid. fol. 139.*

(i) *Ibid. fol. 134. verso.*

Le Clergé de France s'est conduit plus finement 125. ans après; car en haranguant le Roi quelques mois avant la revocation de l'Edit de Nantes, il declara qu'il ne demandoit point à sa Majesté l'usage de sa puissance pour l'extirpation des heretiques. Cet artifice n'est pas dans le fond fort fin, & je ne sçai si la franchise trop ingenuë de l'an 1560. n'est pas preferable à la dissimulation de l'an 1685. Lisez ces paroles de Mr. Claude: „ (k) Tant que l'on n'a été que „ dans les acheminemens, les veritables auteurs de la „ persecution ne se sont point cachez; mais autant „ qu'ils ont pu, ils ont fait cacher le Roi. . . . . . . „ (l) Quand ils sont venus aux dernieres extremitez, „ & à la force ouverte, alors ils se sont cachez autant „ qu'ils l'ont pu, & ils ont fait paroître le Roy dans „ toute son etenduë. On n'a entendu que ces sortes „ de discours, *le Roy le veut, le Roy en a fait son affaire, le Roy va plus loin que le Clergé ne souhaitoit.* Par ces deux moyens ils ont eu l'adresse de ne „ s'attribuer de cette persecution que la partie la „ moins forte, & la moins violente, & de charger de „ la plus éclatante & de la plus odieuse, la personne „ même du Roy. „

(k) *Plaintes des Protestans, pag. 130.*

(l) *Ibid. pag. 131.*

(D) *L'Amiral de Châtillon se plaignit si hautement.*] Il avoit été designé de telle sorte dans quelques endroits de la harangue, que chacun avoit jetté les yeux sur lui: & d'ailleurs on l'avoit designé par des caracteres fort choquans; & l'on avoit assez fait conoître qu'on cherchoit à l'accoler d'infamie, & à le perdre. Voici l'un de ces endroits: „ (m) Premierement, Sire, „ nous supplions Que si quelque fossoyeur de vieilles „ heresies desja mortes & ensevelies, par impieté se „ ingeroit & vouloit introduire & renouveller aucune „ secte ja condamnee (comme sont *in universum* toutes celles de ce calamiteux & seditieux temps) & à „ ceste fin presentast requeste, demandast temple, & „ permission d'habiter en ce Royaume: (comme se „ sont impudemment & par oultre cuidance ingeré „ n'a gueres aux Estats particuliers aucunes de vos „ Provinces) Que tel porteur de requestes comme „ fauteur d'heretiques, soit luy-mesme tenu & declaré pour heretique, & que contre luy comme tel soit „ procedé selon la rigueur des constitutions Canoniques & civiles, *ut auferatur malum de medio nostri.* „ En voici un autre. „ (n) Gainas Capitaine General „ des gens tant à pied que à cheval de l'Empereur Arcadius l'an 410. ou 12. machinant contre la couronne de son Roy, le voulant chasser de l'Empire; „ pour couvrir son malin vouloir, & cacher sa prodition, ne trouva meilleur moyen que de lui demander en la ville de Constantinople un particulier „ temple, pour prier (disoit-il) & chanter avecque „ les siens, qui tous estoient heretiques tels que sont „ aujourd'huy ces demandeurs d'Eglises. „

(m) *La Place ubi supra fol. 135. verso.*

(n) *Ibid. fol. 136. verso.*

ne fut pas content de cette reponse *; il falut qu'il s'engageât à declarer devant l'assemblée des Etats, qu'il n'avoit point eu en vuë l'Amiral de Châtillon; & il s'aquitta de sa promesse. Mais ce qui le chagrina davantage, fut qu'on fit courir des (E) railleries & des censures contre sa declamation. Il ne put digerer ce morceau; il s'en affligea de telle sorte qu'il en tomba malade, & qu'il en mourut vers le commencement d'Avril 1561. Il fut enterré à Paris au Chœur de l'Eglise (F) de saint Jean de Latran. Je marquerai les ouvrages (G) qu'on a de lui. Pierre Ramus le choisit pour l'un des juges de la dispute qu'il soutint contre Govea l'an 1543. mais Quintin & l'autre † juge choisi par Ramus ne voulurent pas se mêler de cette affaire, lors qu'il fut question de prononcer la sentence ‡.

QUINTUS CALABER, Poëte Grec, a vêcu (A) au V. siecle, si l'on s'en raporte aux conjectures de quelques Savans. Il a composé un gros suplément de l'Iliade, dans lequel on trouve la guerre de Troie depuis qu'Hector eut été tué, jusques à ce que la ville eût été ruinée. Le Cardinal Bessarion est le premier qui ait fait (B) conoître ce poëme. Il le trouva

* *Commentaires de l'Etat de la Relig. & Republique l. 4. feuil. 152. Thuanus lib. 27.*

† *C'étoit un Docteur en Medecine nommé Jean de Beaumont.*

‡ *Voiez le livre de Jean de Launoi*, De varia Aristotelis fortuna, cap. 13. p. m. 52. *& la remarque D de l'article* Ramus.

(E) *On fit courir des railleries.*] L'Auteur des commentaires *De statu Religionis & Reipublica in regno Gallia*, ne decide point precisément que ces railleries & les pasquinades qu'on afficha en divers endroits contre Quintin, aient été cause de sa mort (a); il fait une alternative entre cela, & les troubles de la conscience. Le President de la Place & Mr. Varillas n'usent point d'alternative; & celui-là ne tait point les raisons que l'on alleguoit pour justifier Quintin. Voici ses paroles: „ (b) Aucuns disoyent que ceux qui le „ blasmoyent en cest endroict, ne consideroient pas „ que sa leçon luy avoit esté donnee par escript: laquelle aussi il prononça en lisant, l'ayant escripte „ entre ses mains, sans faire aucun geste ne mouvement accoustumé aux harangueurs, ayant pour tesmoings & contrerolleurs de ce qu'il lisoit, les principaulx Prelats du Clergé, Cardinaux & autres. „ Toutesfois si est ce que tel acte ayant esté faict par „ luy, il mourut bien peu de jours apres, desplaisant „ de voir plusieurs escripts publiez alencontre de luy. „ Ecoutons maintenant l'autre historien. Les zélez Calvinistes, dit-il (c), „ ne furent pas si moderez; „ car ils publierent un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres, la seconde les calomnies manifestes, & la troisiéme les omissions „ malicieuses de la harangue, que ce Docteur plus „ sensible qu'il ne devoit être, se mit au lit après „ avoir lu ce libelle, & n'en releva pas. „ Si Mr. Varillas avoit pris la peine de lire ce libelle, il ne l'auroit pas apellé *sanglant*: c'est un écrit de trois pages en forme de remontrance à la Reine, qui ne lui fut point presenté, & qui *ne vint qu'en peu de mains*. Il est tout entier dans l'histoire Ecclesiastique (d) de Theodore de Beze, & n'a nullement l'air de libelle ou de satire, mais plutôt d'une piece de procés produite devant les Juges, selon le style & les formalitez ordinaires. On ne fait presque que cotter les chefs de plaintes; & au bas des calomnies cottées on ajoûte ces paroles, *Ces accusations requerons nous estre prouvées, nous offrans à subir justice, à la condition que les accusateurs soient aussi à faute de preuve chastiez selon la gravité des crimes à nous si calomnieusement imposez.* Il y a beaucoup d'aparence que le chagrin mortel de cet Auteur proceda de quelques autres ecrits. Mr. de Thou se sert du nombre pluriel. (e) & remarque que Quintin etoit d'ailleurs un bon homme, & qu'autrefois il avoit tout de bon songé à la reformation de l'Eglise. Il ne faloit pas se jouer alors à ceux de la Religion; ils avoient trop de bonnes plumes de leur côté. Voici un homme à qui il en coûta la vie, pour avoir voulu declamer à tors & à travers contre eux. Ajoûtons le aux exemples de l'article (f) d'Hipponax.

(F) *De saint Jean de Latran.*] On y voit son épitaphe (g) en ces termes:

Quintinus Doctor, librorumque Helluo summus,
Dum nulla dapis alterius tentatur orexi,
Dumque fidem pro qua calamo pugnavit & ore
Fortiter, affligi videt, acrius & dolet, ex hoc
Orbe, invitis, non invitus, migrat amicis.
Obiit nona Aprilis 1561.

Voiez comment on attribuë au regret de voir l'Eglise affligée, ce que les autres attribuent au regret de s'être vu lui-même personnellement bafoüé. C'est un subterfuge que les faux devots ont depuis long tems mis à tous les jours.

(G) *Les ouvrages qu'on a de lui.*] *Melita Insula descriptio. Tractatus de ventis, & nautica buxula ventorum indice. Scholia in Tertulliani librum de præscriptionibus hæreticorum* (h). *Repetita Prælectiones Capituli de multa providentia, de præbendis & dignitatibus, & Cap. novit. de judiciis.* Le sujet de ce dernier ouvrage est la pluralité des Benefices, & l'Aristocratie de la Religion Chretienne. *Octoginta quinque Regulæ seu Canones Apostolorum, cum vetustis Joannis Monachi Zonaræ scholiis Latine modo versis. Speculum Sacerdotii. Synodus Gangrensis explicata commentariolis ex Gratiani distinctione trigesima. Hæreticorum Catalogus & Historia ex Gratiano.* Il avoit traduit en Latin le *Syntagma Canonum Græcorum*, composé par le Moine Matthieu Blastares. Cette traduction n'est qu'en manuscrit dans la Bibliotheque du Roi (i).

(A) *A vêcu au V. siecle, si l'on s'en raporte aux conjectures.*] Rhodoman (k) soutient avec beaucoup de raison qu'il n'a point vêcu avant les grandes conquêtes du peuple Romain; car il introduit le Devin Calchas, qui predit qu'Enée regneroit en Italie, & y laisseroit une race qui étendroit son empire depuis l'Orient jusqu'à l'Occident:

(l) Ἐκ τοῦ δὲ γένος μετόπισθεν ἀνάξειν,
Ἄχρις ἐπ' ἀντολίην τε καὶ ἀκάματον δύσιν ἔλθῃ.
. . . . . Ejusque exinde progenies regnet,
Donec ad ortum & occasum insuperabilem imperii
fines extendat.

Outre cela il fait mention (m) des exercices du cirque, tels qu'ils étoient en usage sous les Empereurs Romains. On doit donc être persuadé qu'il n'a point vêcu avant les premiers Cesars: mais cette conoissance étant trop vague pour contenter un esprit curieux, on a tiré de son style une conjecture plus limitée; on a cru que le caractere de sa Muse est si semblable à celui de Tryphiodore, de Coluthus &c. qu'il faut dire qu'ils ont vêcu en même tems. (n) *Character ipse carminis γραμματικώτερος elaboratus ostendit, tum Coluthi (qui ad quintum Christi nati seculum poëma lepidissimum de Helenes raptu conscripsit) aliorumque illo ætate vigentium, æqualem aut vicinum fuisse. Enimvero si dictionem Cointi, Coluthi, Tryphiodori, Musæi, (illum dico, qui Leandri Herusque amores cecinit) & Nonni, ad examen Criticum vocaris, simillimam & ferè eandem sermonis ideam structuraque rationem deprehendes: unde ætate quoque propinquos inter se fuisse ratiocinaris.* Ce que Rhodoman ajoûte que le nom *Cointus*, Latin d'origine, insinuë que ce poëte fut honoré de la bourgeoisie Romaine, est une pauvre confirmation de ce qu'il venoit de dire; car quand même ce poëte Grec auroit vêcu avant Ciceron, il auroit pu recevoir à Rome l'honneur de la bourgeoisie. Reinesius (o) est bien fondé à se moquer de ceux qui pretendent qu'il a vêcu sous quelcun des Empereurs de la Maison *Julia*. Ils se fondent sur l'oracle de Calchas; & ils pretendent que Neron étant le dernier de la famille du 1. Cesar, il faut que le poëte ait vêcu pour le plus tard sous le regne de Neron. Mauvaise maniere de tirer des consequences! Encore aujourd'hui nos poëtes pourroient introduire Calchas avec cette prediction, quoi que l'Empire Romain soit demembré depuis plusieurs siecles. Cointus n'avoit que faire de considerer les Empereurs qui se disoient descendus d'Enée: il lui suffisoit que la ville fondée par Romulus issu d'Enée, dominât ou eût dominé en orient & en occident.

(B) *Est le premier qui a fait conoître ce poëme.*] Citons un passage de Constantin Lascaris. *Poësis autem Homericissimi Quinti jam multo tempore omnibus ignota fuit, & tanquam extincta: sed propius Bessarion Nicænus Cardinalis Tusculani, ille sane quam bonus & vere doctus, & ut Homericè dixerim, similis Deo vir, aliaque plurima in nos, & hanc ex Apulia cum servasset, volentibus tradidit, quam & ipse olim desiderabam* (p). Très-peu de gens avoient fait mention de ce poëme (q). Cela doit diminuer nôtre surprise sur le silence qu'on a gardé pendant tant de siecles à l'égard de Quinte-Curce. La premiere édition de nôtre Cointus est celle d'Alde Manuce: elle étoit pleine de fautes (r).

(a) Passim vero in eum dicteria jactari, libellos affigi: ille denique palam irrideri: tandemque seu contumeliarum illarum impatiens, seu malè gestæ rei conscientia in morbum delapsus, vitam cum morte commutavit. *Fol.* 87.

(b) *La Place ubi supra fol. 151. verso.*

(c) *Varillas, Charles IX. to. 1. pag. 18. édit. de Holl.*

(d) *Au tome 1. pag. 437.*

(e) Sane ob id mordacibus libellis ac dicteriis petitus tantum dolorem cepit, ut contracto inde morbo paulo post decesserit, homo alioqui minime malus, sed Decretalis Juris quam rerum agendarum peritia clarior, & qui serio de emendanda Ecclesia aliquando cogitaverat. *Thuanus lib.* 27.

(f) *Pag.* 1569.

(g) *Vide Doujat. ubi supra.*

(h) *Epit. Biblioth. Gesneri.*

(i) *Doujat. Pranot. Canon. lib. 5. cap.* 8.

(k) *Laurent. Rhodomannus, in præfat. ad Cointum Smyrnæum.*

(l) *Cointus Smyrnæus lib. 13. v. 340. pag. m. 650.*

(m) *Lib.* 6.

(n) *Rhodomannus ib. fol. ††. verso.*

(o) *Thom. Reinesius, epist. 67. ad Rupert. pag.* 593.

(p) *Constant. Lascaris in Grammatica, apud Lorenzo Crasso, Istoria de' poëti Greci pag.* 436.

(q) Hujus præter unum atque alterum è Græcis, & quidem recentioribus, nemo in scriptis suis mentionem facit. *Rhodoman. in præfat.*

(r) *Gesner in Bibliotheca, fol.* 575.

* *Lor. Crasso, Istoria de' poeti Greci pag. 436. & suiv.*

‡ *Baillet, Jugem. sur les poëtes to. 2. n. 1195. pag. 524. & suiv.*

trouva dans l'Eglise de Saint Nicolas, proche d'Otrante dans la Calabre; & voilà pourquoi l'Auteur a été nommé *Quintus Calaber*. D'autres s'attachant davantage à l'exactitude, le nomment *Quintus*, ou plutôt *Cointus Smyrnaeus*; car ils croient qu'il étoit de Smyrne. Ceux qui disent qu'il y enseigna (C) la jeunesse, ne me semblent pas bien fondez. Le docte Reinesius pretend qu'il ne le faut pas distinguer d'un (D) grammairien nommé Corintus, dont on a un livre sur les dialectes. La meilleure édition du (E) poëme de Quintus Calaber est celle de Rhodoman. Quelques critiques admirent Cointus; d'autres en parlent avec beaucoup de mepris. Voiez les passages citez par Lorenzo Crasso *, & les jugemens de Mr. Baillet ‡. Un certain Udenus Nisielus le louë en certaines choses, & le blâme en quelques autres. Voiez ses *Progymnasmata*: c'est un ouvrage Italien.

☞ QUI-

(C) *Qu'il enseigna la jeunesse* à Smyrne.] Laissons raisonner Rhodoman. Puis que nôtre Cointus temoigne qu'il a nourri les brebis des Muses dans le beau jardin de Smyrne, il faut croire qu'il regentoit une école bien fameuse sur ce rivage d'Ionie. Ce n'étoit pas une école triviale, car il dit que ses disciples étoient illustres; il étoit donc de ces professeurs en philosophie & en éloquence que l'on apelloit sophistes. Voilà le precis du raisonnement de ce critique. Raportons plus au long son Latin. (a) *Ex indicio isto, quod de se ipse facit, Musarum oves in liberali Smyrnæ horto se pavisse testatus scholam in Ionia littore isto nec infrequentem nec incelebrem habuisse Poëtam nostrum, colligere est. Nec triviale magisterium id fuisse appares inde, quod oves suas, id est discipulos, nobiles seu fama illustres, (περικλυτὰ) epitheto satis emphatico, appellat, unde si divinare licet, id tandem elicimus, Cointum fuisse ex professione illorum, quos Sophistas, id est philosophiæ & eloquentiæ magistros, Grammaticos, qui Poëtarum interpretes erant, & juventutis scholasticæ doctores; florens adhuc Græcia indigitabat. Quid enim aliud per Musarum hortum & oves, præter quam scholam, & discipulos in ea doctrina & eloquentiæ studiis addictos, intelligi existimemus?* Peu auparavant il avoit parlé ainsi: (b) *Cum tota ejus vita ignorantiæ tenebris involuta sit, patria tamen sola vindiciis inde asserta est. Nam libro XIV. & hanc & vitæ quodam modo genus exprimit; ubi se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profitetur.* Nous allons voir un exemple d'égarement d'imagination qui nous surprendra. Raportons d'abord les paroles Greques de Cointus: elles ne sont pas dans le 14. livre comme Rhodoman l'assûre, mais dans le 12. & contiennent une invocation aux Muses, au sujet du catalogue de ceux qui eurent assez de courage pour entrer dans le cheval de bois.

(a) *Rhodom. ubi supra fol. †† 2. verso.*

(b) *Ibid. pag. 2.*

Τούς (c) μοι νῦν καθ' ἕκαστον ἀνειρομένῳ σάφα μοῦσαι
Ἔσπεθ', ὅσοι κατέβησαν ἔσω πολυχανδέος ἵππου·
Ὑμεῖς γὰρ πᾶσάν μοι ἐνὶ φρεσὶ θήκατ' ἀοιδὴν,
Πρίν μοι ἀμφὶ παρειᾶ κατασκίδνασθαι ἴουλον,
Σμύρνης ἐν δαπέδοισι περικλυτὰ μῆλα νέμοντι.

Quos mihi nunc singulatim exquirenti, Musæ perspicuè
Recensete, quotquot in multicapacem equum conscenderunt.
Nam vos omnigenum animo meo carmen indidistis,
Antequam mihi circa genas lanugo spargeretur,
In campis Smyrnæ inclytas oves pascenti.

(c) *Cointus Smyrnaeus lib. 12. v. 302. pag. 610.*

Vous voiez clairement que cet Auteur dit aux Muses qu'elles le firent poete, lors que n'aiant point encore de barbe, il étoit berger dans les campagnes de Smyrne. Cela peut-il signifier qu'il enseignoit la jeunesse; que son école étoit celebre; que ses disciples étoient illustres? Un garçon à qui la barbe n'est pas encore venuë, peut-il exercer une telle profession? Est-il possible que Rhodoman ait été si peu attentif, lui qui a travaille sur ce poete plusieurs années; lui qui en a fait une traduction Latine, & un abregé en vers Grecs & en vers Latins? Où avoit-il vu que Cointus se vante d'avoir nourri (d) les brebis des Muses? Voions presentement la paresse d'un autre sçavant. (e) *Nunc verisimilius Smyrnæum nuncupant: quia ipse lib. XIV. dicat, se περικλυτοῖς sive illustribus Musarum ovibus Smyrnæ pascendis, operam dedisse: ex quo si de patria haud certo colligitur, saltem videmus scholam non infrequentem præstantium discipulorum habuisse Smyrnæ.* Vossius sans prendre la peine de consulter Cointus, n'a fait que suivre la preface de Rhodoman: il en a tiré la mauvaise citation du livre 14. & la fausse glose des brebis des Muses, avec toute la consequence que ce traducteur en a recueillie. Lui & les autres sçavans font mille fois de semblables choses. J'admire que Reinesius ait aprouvé que l'on explique de cette maniere ces vers de Cointus: il veut lui aussi qu'ils nous aprenent que ce poete regentoit dans une école de Smyrne. *Convenit autem*, dit-il (f), *ut quod maxime, Grammatico, qualis fuit Corintus, ludimagistri officio fungi & docere pueros, quod noster de se profitetur* (g) *l. 11. versibus dulcissimis: neque falsi sunt viri docti imprimis* Parrhasius, *& diligentissimus ejus recensitor ac interpres* Laur. Rhodomannus, *qui eos de institutione scholastica apud Smyrnenses interpretati sunt.* Il a plus de raison dans les paroles suivantes, où il rejette l'opinion de ceux qui disent que Cointus n'a pretendu autre chose en cet endroit-là, que de se vanter de suivre Homere. (h) *Dubitoque igitur quemquam ita simplicem esse, qui* Smyrnæ oves pascere idem esse ac Homerum sequi, quem bona pars Smyrnæum censuit, *credere velit, aut ita perspicacem qui duo ista eadem esse videre possit. Mihi quidem tam beato esse nondum contigit, & habeo pro violenta & à sensu Poëtæ alienissima eam expositionem.* Je ne sçaurois me persuader qu'il y ait là d'autre mystere, qu'une imitation d'Hesiode. Jettez les yeux sur ce passage de Mr. le Fevre. (i) *Hesiode devint Poëte en gardant ses moutons: & vous l'en croirez, s'il vous plaist; car il l'a dit luy-mesme: & ceux qui l'ont dit depuis, ne l'ont dit que sur la foy du Poëte, ou sur le rapport des bergers de Beotie, à qui cette adventure avoit paru si heureuse, qu'ils en firent une chanson qui ne se trouve plus aujourd'huy.* Nôtre Cointus, si je ne me trompe, a voulu dire que les Muses lui avoient fait la même grace, qu'elles avoient faite à Hesiode (k). Au reste, c'est sans aucune ombre de raison que Volaterran & quelques autres le font Romain, & que Gesner (l) s'est imagine que Volaterran ne parle pas du même poëte, dont Aldus publia les 14. livres *derelictorum ab Homero*. Les abbreviateurs de Gesner n'ont pas corrige cette faute; ils ont donné, comme lui, en deux articles le *Quintus Poëta Romanus* de Volaterran, & le *Quintus Calaber* imprimé par Aldus.

(d) Se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profiteretur. *Rhodom. ubi supra.*

(e) *Vossius, de poetis Græcis, pag. 81.*

(f) *Thom. Reinesius epist. 67. ad Rupertum pag. 593.*

(g) *Il faloit dire l. XII.*

(h) *Reinesius ibid.*

(i) *Le Fevre, Vie des poëtes Grecs, pag. m. 10.*

(k) *Confer quæ supra dans l'article Eschyle, remarque C.*

(l) *In Biblioth. fol. 575. où il raporte les paroles de Volaterran.*

(D) *D'un grammairien nommé Corintus.*] Voici les paroles de Reinesius: (m) *Fuit* Corintus *Grammaticus, cujus libellum* de dialectis *ad Studiosum quendam juvenem scriptum habemus editum cum appendice H. Stephani, eumque citat* Joh. Petrus Nunnes. not. ad Phrynichum Sylburg. spicil. ad Herod. Betuleius not. ad Lact. l. 1. c. 6. Joh. Taleaton. l. 2. rer. recondit. c. 19. *è cujus vero nomine κόριντος amissa una litterula vel prætervisa à primo descriptore exiit κόϊντος.* Il faut avouer que le changement de κόριντος en κόϊντος a pu se faire facilement, & que (n) l'esprit grammairien regne beaucoup dans le poëme de nôtre Auteur. Reinesius le prouve amplement. Il observe que le grammairien Corintus a vécu après Jean Philoponus, au 6. ou au 7. siecle, & qu'on ne sçauroit le faire plus jeune puis que Tzetzes l'a cité. Voilà qui m'étonne, car il y a de vastes espaces de tems entre le 7. siecle & celui de (o) Tzetzes. (p) *Fuit autem post Johannem Gramm. Alexandrinum, d. Philoponum, teste ipso* in proœm. l. de dial. *inter media ætatis Græcos seculo sexto septimove, quibus Græcia etsi à politia degenerasset plurimùm, viros tamen doctos & memorandos aliquos aluit. . . . . Pauci sunt, quos nominare possumus istorum temporum:* Johannes Stobæus, Georgius Pisides, Theophyl. Simocates, Thomas & Coprogenius magistri, Euphronius, Moschopulus, Chœroboscus, Demetrius Triclinius, Georg. Syncellus, Eustathius, *& extremo octavi* Photius, *& qui ex ejus doctissimis epistolis noti sunt: prioribus inter memoratos etiam adcenseri debet* Corintus *iste. Fuisse in æstimio & non inferiorem tempore quàm determinavi inde appares, quod laudantur à γραμματικωτάτῳ* Tzetze in Chiliad. & comm. ad Lycophr. *ubi de Machaone.*

(m) *Reinesius ubi supra pag. 591.*

(n) Non autem nisi γραμματικὸν quendam Grammaticum & consummatæ peritiæ literatorem ista Paraleipomena scripsisse patet inprimis ex accurata & curiosa valde locorum descriptione, quæ diligentius multo enarrat, quam aliquis de vulgo Poëta faceret; ut cum &c. *Reinesius ibid.*

(o) *Tzetzes vivoit à la fin du XII. siecle. Voiez la preface de Nicolas Gerbelius sur Tzetzes.*

(E) *La meilleure édition . . . . est celle de Rhodoman.*] Je n'ai point celle de Hanaw 1604. marquée dans le catalogue d'Oxford; mais j'ai celle de 1614. *ex officina Aubriana.* Elle contient tout le travail de Rhodoman sur cet Auteur, & les notes de Claude Dausquejus *in Quintum Calabrum, Tryphiodorum & Coluthum.* Un certain Jodocus Valaræus fit une version en prose de Cointus, qui fut imprimée à Lion l'an 1541. Bernardin Baldus en a fait une autre.

(p) *Id. ib. pag. 592.*

☞ QUIRINUS (PUBLIUS SULPICIUS) Consul * l'an de Rome 742. nâquit à Lanuvium, † & n'étoit point de la famille Patricienne *Sulpicia*. Il ne devoit son avancement qu'aux services qu'il avoit rendus à Auguste avec beaucoup d'ardeur & d'aplication, sur tout à la guerre. Après son consulat il commanda une armée dans la Cilicie β, afin de soumettre certains γ peuples qui δ passoient pour les plus insurmontables de ce païs-là. Il ζ les vainquit par la famine, & merita par là η l'honneur du triomphe. Quelques-uns mettent cela au tems que nôtre Seigneur nâquit, & croient qu'encore qu'il y eût alors en Syrie un autre gouverneur, Auguste ne laissa pas de conferer à Quirinus, en consideration de la gloire qu'il venoit d'aquerir, la commission speciale de faire le denombrement dont parle l'Evangeliste saint Luc θ; car on ne doute point que celui que l'Ecriture κ apelle Cyrenius, ne soit le même que nôtre Quirinus. L'estime qu'avoit Auguste pour lui, parut hautement lors qu'il le donna pour gouverneur à Caius Cesar son petit-fils après la mort de Lollius qui avoit eu cette charge. On a vu en un autre λ endroit la diference que Tibere mit entre ces deux gouverneurs de Caius Cesar. Le mariage de Quirinus avec Emilia Lepida est une preuve très-forte de la grande consideration où il étoit, car cette fille avoit été destinée μ à Lucius Cesar petit-fils d'Auguste. Elle ne fut pas heureuse dans son mariage avec Quirinus, il la repudia, & (A) plusieurs années après il fut son accusateur sur divers crimes pour lesquels on la condamna au bannissement. On trouva si étrange cette procedure de Quirinus, que l'on se tourna vers la compassion (B) pour Lepida, quoi que ce fût une femme decriée & criminelle. On detesta publiquement la victoire qu'il remportoit, & l'on sçut bien dans cette occasion oposer sa basse naissance à la noblesse de cette Dame. Il s'étoit aussi rendu odieux par la maniere sordide dont il passoit sa vieillesse au milieu d'un fort grand bien. Il mourut l'an de Rome 774. & on lui fit des funerailles publiques à l'instance de Tibere χ. Ceux qui voudront sçavoir s'il le faut nommer Quirinus, ou ‡ Quirinius, n'auront qu'à lire les notes de Mr. Ryck sur les annales de Tacite à la page 37. Josephe le ⸸ nomme Κυρήνιος *Cyrenius*, & dit que c'étoit un homme qui avoit passé par toutes les charges, & l'un des plus illustres de ce tems-là.

* *Dio lib.* 54. *pag. m.* 619.
† *Tacit. ann. lib.* 3. *c.* 48.
β *Id. ib.*
γ *Nommez* Homonadenses.
δ *Strabo lib.* 12. *pag.* 392.
ζ *Id. ib.*
η *Tacit. ibid.*
θ *Au chapitre* 2.
κ *Ibid. v.* 2.
λ *Dans la remarque B de l'article* Lollius.
μ *Tacit. ib. cap.* 23.
χ *Ex eod. Tacito. ib. & cap.* 48.
‡ *On le nomme ainsi dans la plupart des éditions de Tacite.*
⸸ *Joseph. antiq. Judaic. lib.* 18. *cap.* 1. *pag.* 616.

(A) *Il la repudia, & plusieurs années après il fut son accusateur sur divers crimes.*] Il l'accusa d'avoir suposé qu'elle avoit eu un enfant de lui. Cette suposition de part pouvoit avoir de très-grans motifs, car il étoit fort riche, & n'avoit ni fils ni filles. Les autres accusations roulerent sur l'adultere, & sur l'empoisonnement, & sur la consultation des devins touchant la famille imperiale. (a) *At Romæ Lepida, cui super Æmiliorum decus L. Sulla ac Cn. Pompeius proavi erant, defertur* simulavisse partum ex P. Quirino divite, atque orbo. *adjiciebantur* adulteria, venena: quæsitumque per Chaldæos in domum Cæsaris, *defendente ream Manio Lepido fratre. Quirinus post dictum repudium adhuc infensus, quamvis infami ac nocenti miserationem addiderat.* Vous voiez au commencement de ce passage qu'Emilia Lepida étoit arriere petite-fille de Sylla & de Pompée. Elle n'en valoit pas mieux. Je m'étonne que Suetone qui a écrit après Tacite, ait reduit l'accusation à un seul chef. il dit seulement que Lepida fut accusée d'avoir voulu empoisonner son mari Quirinus. (b) *Condemnatam & generosissimam fœminam Lepidam, in gratiam Quirini consularis prædivitis, & orbi, qui dimissam eam e matrimonio post vigesimum annum veneni olim in se comparati arguebat.* Il a joint à ce peché d'omission un peché de commission, car il pretend qu'on la condamna 20. ans après que Quirinus l'eut repudiée. Sa chronologie n'est point exacte. Voici comment je le prouve. Cette Dame fut condamnée l'an 773. On avoit voulu la marier à Lucius Cesar petit-fils d'Auguste, il faut donc dire qu'elle n'epousa Quirinus qu'après la mort de ce jeune Prince Or il mourut l'an 755. selon le calcul d'Usserius & du Pere (c) Noris, ou l'an 756. selon le Pere Petau, ou l'an 757. selon Mr. de (d) Valois. Il n'y a point d'aparence que Quirinus l'ait repudiée avant que d'avoir passé un an avec elle, il n'est donc pas vrai qu'en 773. il y eût 20. ans qu'il l'avoit repudiée. Les commentateurs de Suetone gardent là-dessus un profond silence. Cela meritoit pourtant d'être éclairci. Le Pere Noris (e) a eu raison de censurer Usserius, qui a pretendu d'un côté que Lucius Cesar mourut l'an 755. & de l'autre que Lepida fut mariée à Quirinus l'an 753. Ce sont deux choses incompatibles, puis qu'il doit passer pour constant que le mariage de Quirinus fut posterieur à la mort de Lucius Cesar; y a-t-il personne qui ôsât dire qu'on voulut faire épouser au petit-fils de l'Empereur une femme que Quirinut auroit quittée, ou chassée? Usserius tomba dans cette meprise pour s'être fié à Suetone, c'est-à-dire pour avoir cru que Suetone avoit supputé exactement les années qui s'écoulerent entre le divorce, & le procés d'Emilia Lepida. Il ne faloit pas avoir une si bonne opinion de lui. N'oublions pas que Tibere après la condamnation de cette femme, revela enfin qu'il sçavoit de science certaine par le temoignage des domestiques de Quirinus, qu'elle avoit tâché d'empoisonner son mari. (f) *Dein tormentis servorum patefacta sunt flagitia, itumque in sententiam Rubellii Blandi, à quo aqua atque igni arcebatur: huic Drusus adsensit, quamquam alii mitius censuissent. mox Scauro qui filiam ex ea genuerat, datum, ne bona publicarentur. Tum demum aperuit Tiberius,* compertum sibi etiam ex P. Quirini servis, veneno eum à Lepida petitum. Nous allons voir que selon toutes les aparences la condamnation de Lepida fut très-juste.

(B) *On se tourna vers la compassion pour Lepida quoi que ce fût une femme decriée & criminelle.*] Si l'on ne peut pas pretendre que Tacite ait trop medit de Tibere, encore moins peut-on soutenir qu'il l'ait voulu épargner. Puis donc qu'il avouë que Lepida (g) étoit coupable, & perduë de reputation, il faut croire que c'étoit un fait évident. Il ne nie pas que Tibere ne fît des demarches dans ce procés qui faisoient conoître son panchant vers la punition de Lepida, mais il avouë que par quelques autres demarches on pouvoit le soupçonner d'avoir du penchant vers l'impunité. (h) *Haud facile quis dispexerit illa in cognitione mentem Principis, adeo vertit ac miscuit iræ & clementiæ signa.* Le pis que l'on puisse dire est, que Tibere travailla efficacement sous main à la verification des crimes dont Lepida étoit accusée. Ce n'est point ce qu'on apelle opression de l'innocence, injustice, tyrannie, &c. Concluons que cette Dame meritoit la peine qu'elle soufrit. Cependant le peuple fit éclater son indignation contre les auteurs du procés, & murmura hautement & avec des imprecations horribles de ce qu'on sacrifioit à Quirinus une Dame si illustre. Elle avoit sçu attendrir le peuple par les complaintes qu'elle alla faire durant la celebration des jeux publics, & outre cela Quirinus s'étoit rendu odieux. C'étoit là le grand point, car les gens qui se font haïr du peuple lui rendent chers & precieux les interêts des personnes qu'ils attaquent, quoi que ces personnes soient d'ailleurs sans nul merite, & même très-criminelles. (i) *Quirinus quamvis infami ac nocenti miserationem addiderat.* . . . . . (k) *Lepida ludorum diebus, qui cognitionem intervenerant, theatrum cum claris feminis ingressa, lamentatione flebili* majores suos ciens, ipsumque Pompeium, *cujus ea monumenta, & adstantes imagines visebantur, tantum misericordiæ permovit, ut effusi in lacrymas,* sæva & detestanda Quirino *clamarent*, cujus senectæ atque orbitati, & obscurissimæ domui, destinata quondam uxor L. Cæsari, ac divo Augusto nurus, dederetur. La punition de Lepida ne servit qu'à rendre encore (l) plus odieuse la personne de Quirinus. Conferez avec ceci ce qu'on a dit (m) ci-dessus.

(a) *Tacitus annal. lib.* 3. *cap.* 22.
(b) *Sueton. in Tiberio cap.* 49.
(c) *Voiez le* Cenotaphia Pisana *du Pere Noris pag.* 258. & 260.
(d) *In notis ad excerpta Dionis pag.* 90. *Voiez Noris ibid. pag.* 259.
(e) *Noris ibid. pag.* 258.
(f) *Tacit. Ann. lib.* 3. *cap.* 23.
(g) Quamvis infami ac nocenti. *Id. ib. cap.* 22.
(h) *Id. ib.*
(i) *Id. ib.*
(k) *Id. ib. cap.* 23.
(l) Sed ceteris haud læta memoria Quirini erat, ob intenta, ut memoravi, Lepidæ pericula sordidamque & præpotentem senectam. *Id. ibid. cap.* 48.
(m) *Pag.* 2061. *col.* 2.

R.

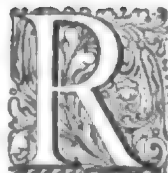

RACAN (HONORAT DE BEUIL, MARQUIS DE) fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, nâquit à la Roche Racan en Touraine † l'an * 1589. Il étoit page β du Roi l'an 1605. & comme il commençoit à faire des vers, il se fit conoître à Malherbe, *dont il aprit ce qu'il a jamais su de la poësie Françoise. . . . Cette connoissance & l'amitié qu'il contracta avec Malherbe, dura jusques à sa mort, arrivée en* 1628 γ. Il entra dans l'Academie Françoise au tems de sa fondation, & il y fit lire φ un discours contre les Sciences le 9. de Juillet 1635. S'il eût été à Paris il l'eût prononcé lui-même, mais il étoit dans sa Province. Il fit imprimer ce discours *avec quelques-unes de ses poësies* ‡. Il mourut l'an 1670. Sa place d'Academicien fut donnée à Mr. de la Chambre Curé de saint Barthelemi. Il lui arriva un jour de faire un quatrain tout-à-fait semblable à celui d'un poëte (Z) qu'il croioit n'avoir jamais lu. Je dirai ailleurs † combien il étoit sensible aux faveurs des Dames.

☞ RADZIWIL (NICOLAS) IV. du (A) nom, Palatin de Vilna, grand Marechal & Chancellier de Lithuanie au XVI. siecle, fut un homme très-illustre. Il fit des voiages presque par toute l'Europe pendant sa jeunesse, & il se rendit si adroit dans les exercices du corps,

† *Pellisson, hist. de l'Academie Françoise p. m.* 344.

* *Je dirai dans la remarque qu'il avoit* 19. *ans l'an* 1608.

β *Vie de Malherbe pag.* 5.

γ *Ibid. pag.* 6.

φ *Pellisson ubi supra pag.* 102. 103.

‡ *Id. ib.*

† *Dans la remarque F de l'article* Tiresias.

(Z) *A celui d'un poëte qu'il croioit n'avoir jamais lu.*] Mr. Menage va nous dire bien des choses particulieres, & qui meritent un transport en ce lieu-ci. „(a) J'ai souvent ouï dire à M. Chapelain, que luy & „M. d'Andilli avoient fait ce mesme (b) Vers, sans „sçavoir qu'il fust de Malherbe. Et dans le moment „que je fais cette remarque, j'apprens de M. Furetiere, que la mesme chose luy est arrivée. J'ay „aussi ouï dire souvent à M. Corneille, qu'il avoit fait „dans son Polyeucte, au sujet de la Fortune, ces deux „vers si celebres,

„ *Et comme elle a l'éclat du verre,*
„ *Elle en a la fragilité,*

„sans sçavoir qu'ils fussent de (c) M. de Vence: car „ils sont originairement de M. de Vence, qui les „avoit faits dans son Ode au Cardinal de Richelieu, „quinze ans avant que Monsieur Corneille les eust faits „dans son Polyeucte. Il est assez ordinaire de se rencontrer ainsi dans la pensée & dans l'expression des „autres. Porphyre dans un fragment de son livre de „la Philologie, rapporté par Eusebe au chapitre troisiéme du dixiéme livre de la Preparation Evangelique, fait mention d'un certain Aretadés, qui avoit „fait un Traitté tout entier de ces sortes de rencontres. . . . Il est, dis-je, assez ordinaire de concourir ainsi & dans la mesme pensée, & dans la mesme „expression des autres: & particulierement quand on „a veû autrefois cette mesme pensée & cette mesme „expression, comme M. d'Andilli, M. Chapelain & „M. Furetiere, avoient veû sans doute ce vers „de Malherbe, & M. Corneille ces deux de M. de „Vence; car il arrive souvent qu'une chose nous demeure dans l'esprit, & que l'auteur de cette chose „s'efface de nostre memoire. Mais ce qui est arrivé à „M. de Racan est tout-à-fait extraordinaire. En „l'année 1608. estant en garnison à Calais, âgé de 19. „ans, il fit ces quatre vers,

„ *Estime qui voudra la mort épouventable,*
„ *Et la face l'horreur de tous les animaux;*
„ *Quant à moy je la tiens pour le poinct desirable*
„ *Où commencent nos biens, & finissent nos maux.*

„Quelque tems apres estant à Paris, & recitant ces „vers, comme estant de luy, à son ami Ivrante, son „ami luy dit, qu'il ne donnoit point dans ce panneau; qu'il savoit fort bien que ces vers estoient „de Mathieu, & que c'estoit le premier quatrain de „son livre intitulé *Les Tablettes de la vie & de la mort.* „M. de Racan qui n'avoit jamais veû ce livre, contesta longtemps & opiniastrément que Mathieu ne „pouvoit avoir fait ces vers; & ne se rendit là dessus, que lors qu'Ivrante les luy fit lire dans ce livre „de Mathieu, avec le plus grand estonnement du „monde. Je ne doute point de cette histoire, estant „tres-persuadé que M. de Racan, qui me l'a souvent „racontée, & en presence de plusieurs personnes, est „un homme tres-veritable. Mais je doute fort de ce „que dit Leonardo Salviati, au livre premier de ses „Avertissemens de la Langue Italienne, qu'un Poëte „de son temps, qui n'avoit jamais veû les Sonnets „du Cardinal Bembo, en avoit fait de tout semblables.„ Vous voiez que Mr. Menage met beaucoup de difference entre l'avanture de Racan, & celles des autres poëtes qu'il a nommez: il trouve dans celle-là quelque chose de plus extraordinaire. J'en jugerois autrement, si j'avois à dire ce que j'en pense. Il n'y a guere de gens qui ignorent que l'on fait aprendre aux enfans bien élevez, quelques maximes de pieté & de morale: & qu'avant même qu'ils sachent lire, on tâche de leur faire retenir par cœur quelque couplet sententieux. Les Protestans choisissent quelques endroits des Pseaumes de David, ou même, comme les Catholiques, quelques quatrains de Pibrac, ou d'un autre (d) poëte de même force, dont on ne manque en aucun païs. Sans doute le petit Racan dès l'âge de 5. ou 6. ans avoit ouï dire à sa gouvernante ou à sa mere quelqu'un de ces beaux quatrains, ou de ceux du Sieur Matthieu, que l'on relie ordinairement avec Pibrac. Les idées qui s'en imprimerent dans son cerveau se boucherent, & demeurerent en cet état quelques années: elles se deboucherent dans la suite, & se representerent à lui comme un objet tout nouveau, & sans reveiller le souvenir particulier de l'Auteur, ou de l'ouvrage d'où elles venoient. Il crut donc être l'Auteur de ces 4. vers, quoi que dans le fond ils ne fussent autre chose qu'une reminiscence mutilée. Si l'on s'examinoit attentivement, on trouveroit qu'en mille rencontres ce que l'on croit inventer, est une pensée qu'on a ouï dire, ou que l'on a luë; mais on n'a point retenu cette circonstance. Je m'en vais citer des vers de Moliere, qui confirment ce que j'ai dit sur l'education des enfans. Voions la censure d'une coquette: c'est un pere qui parle à sa fille:

Voilà (e), voilà le fruit de ces empressemens,
Qu'on vous voit nuit & jour à lire vos Romans:
De colibets d'amour vôtre tête est remplie.
Et vous parlez de Dieu bien moins que de Clelie.
Jettez moi dans le feu tous ces méchans écrits,
Qui gâtent tous les jours tant de jeunes esprits:
Lisez moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
Les quatrains de Pibrac, & les doctes Tablettes
Du Conseiller Matthieu, ouvrage de valeur,
Et plein de beaux dictons à reciter par cœur:
La guide des pécheurs est encor un bon livre,
C'est là qu'en peu de tems on apprend à bien vivre,
Et si vous n'aviez leu que ces moralitez,
Vous sçauriez un peu mieux suivre mes volontez.

(A) *IV. du nom.*] Jagellon s'étant converti au Christianisme, & aiant uni son païs de Lithuanie à la couronne de Pologne qu'on lui avoit conferée, créa Palatin de Vilna un Seigneur nommé Radziwil, qui à son exemple s'étoit fait Chretien. Ce Palatin se fit nommer Nicolas à son batême, & ordonna qu'à l'avenir tous les ainez de sa maison fussent nommez Nicolas. Il vécut plus de cent ans (f). Son fils unique Nicolas II. Palatin de Vilna servit glorieusement la Republique sous six Rois consecutifs. Il mourut à l'age de 99. ans (g). L'ainé de ses quatre fils Nicolas III. Palatin de Vilna fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Maximilien I. & mourut comblé de gloire âgé de plus de 70. ans (h). George RADZIWIL son frere Palatin de Kiovie, Marechal de la Cour, Chatellain de Vilna & grand General de Lithuanie, fut pere de Barbe Radziwil, seconde femme du Roi Sigismond Auguste. Il mourut l'an 1565. (i). Jean RADZIWIL son frere le dernier des quatre fils de Nicolas II. fut fait Senateur du Roiaume par le Roi Sigismond I. Il fut ensuite Chatellain de Troci, & enfin grand Marechal de Lithuanie. Il fit un voiage à Rome sous le pontificat de Jules II. (k) Il laissa un fils unique qui est Nicolas Radziwil IV. du nom (l), le sujet de cet article.

(a) *Menage observations sur Malherbe, pag.* 254. *& suiv. Il a inseré tout cela dans l'Anti-Baillet t.* 2. *p.* 207.

(b) *C'est-à-dire* d'arbitres de la paix, de foudres de la guerre *qui est dans la paraphrase du Pseaume* 145. *faite par Malherbe.*

(c) *C'est-à-dire Mr. Godeau.*

(d) *Il y a un livre intitulé* Le miroir de vertu & le chemin de bien vivre. *Ce chemin est un recueil de quatrains Chretiens & moraux composez par Pierre Habert Conseiller & Secretaire du Roi.*

(e) *Moliere, Sganarelle ou le cocu imaginaire scene* 1.

(f) *Simon Starovolscius in Sarmatia bellatoribus pag.* 163. 164.

(g) *Id. ib. pag.* 165. 166.

(h) *Id. ib. pag.* 167. *& seq.*

(i) *Id. ib. pag.* 169. 170.

(k) *Id. ib. pag.* 171. 172.

(l) *Id. ib.*

corps, qu'aucun gentilhomme de son âge ne l'égaloit en cela. Il eut beaucoup de part à l'estime & à l'amitié du Roi Sigismond Auguste, il fut Capitaine de ses Gardes, & il commanda trois fois ses armées dans la Livonie. Il y gagna sur les Allemans une victoire signalée qui leur ôta cette province, & qui la soumit à la Pologne. Il mena au Roi l'Archevêque de Riga, & le grand Maître des Chevaliers de Livonie, & lui remit en plein Senat le seau de cet Ordre, & la Croix que le grand Maître portoit au cou. Cette belle expedition le combla de gloire. Lors qu'il fut envoié en ambassade à la Cour de Charles Quint, & de Ferdinand Roi des Romains il presenta au batême l'Archiduc Ernest. Il mourut l'an 1567. & fut porté au tombeau sur les (B) épaules de ses quatre fils †. N'oublions pas qu'il embrassa la religion Protestante, & qu'il fit (C) faire en Polonois une édition de la Bible. Il repondit avec la derniere (D) vigueur à Lippoman Nonce Apostolique qui lui avoit fait des reproches injurieux. Le Clergé de Vilna n'aiant point voulu permettre que les Ministres prêchassent dans les Eglises, il les fit prêcher dans la cour de sa maison vis à vis l'Eglise de St. Jean *. Il eut une ‡ épouse qui le seconda avec zêle à établir la reformation ‡. Il y eut en ce tems-là un Christophle RADZIWIL qui embrassa la religion Protestante, & l'on dit que la decouverte de quelques impostures (E) monachales fut l'occasion de son changement.

† *Tiré de Simon Starovolscius in Sarmatia bellatoribus pag. 172. 173.*

* *David Chytraus in Saxonia lib. 15. p. m. 393.*

‡ *Nommée Elizabeth Sidlowiecki.*

‡ *Idem Chytraus ibid.*

(B) *Et fut porté au tombeau (a) sur les épaules de ses quatre fils.*] Vous verrez bientôt leurs noms & leurs charges; lisez seulement ce Latin: (b) *Quatuor filios, itidem bello inclytos, nec deteriores ingeniis (qui, ut inquit Valerius Maximus patriæ rem non suam augere properabant) reliquit. Nicolaum Hierosolymitana peregrinatione clarum: Georgium, Vilnensem primò deinde Cracoviensem Episcopum, & S. R. E. Cardinalem; Albertum supremum M. D. L. Marsalcum: & Stanislaum Samogitiæ Toparcham: qui cum plurimis lachrymis, patre pro concione laudato funeratoque amplissime, propriis manibus Urnam Mausoleo inferre non erubuerunt.* Mr. de Thou (c) observe qu'ils rentrerent tous quatre dans la communion de Rome, & qu'Albert fut marié avec une fille du Duc de Curlande. Il met la mort de Nicolas Radziwil au 28. de Mai 1565. Bucholcer le fait aussi dans son *Index Chronologicus.* Notez que David Chytræus (d) dit les mêmes choses que Mr. de Thou. Le passage que j'ai raporté de Simon Starovolscius nous aprend, que Nicolas Radziwil fils aîné de nôtre Nicolas Radziwil, se rendit célebre par son voiage de Jerusalem. Cela m'oblige de dire que le même Auteur observe dans un autre ouvrage (e), que Thomas Treterus Chanoine de Warmie a mis en Latin la relation du voiage de Jerusalem de Christophle RADZIWIL. Ce voiage fut fait l'an 1584. Ce Christophle Radziwil en dressa une relation en quatre lettres Polonoises. J'en ai vu la version Latine imprimée à Anvers l'an 1614. in folio. L'épitre dedicatoire de Treterus le traducteur est datée de l'an 1601.

(C) *Il fit faire en Polonois une édition de la Bible.*] Nicolas Olesnicki, comme je l'ai dit (f) ailleurs, établit la religion Reformée dans Pinczovie à l'instigation de Stancarus. On érigea aussi dans le même lieu une Ecole qui fut un seminaire d'hommes sçavans. Jean Lascus, George Blandrata, François Lismanin, Martin Crovicius, Pierre Statorius, George Schoman, Gregoire Pauli, Brelius, Tricessius, & quelques autres la rendirent si florissante que (g) Pinczovie passoit alors pour l'Athenes de la Pologne. Ce fut là que ces doctes personnages traduisirent toute la Bible en langue vulgaire. Leur version fut imprimée à Breste en Lithuanie aux depens de nôtre Nicolas Radziwil. Il étoit gouverneur de cette ville roiale, & il y avoit dressé une imprimerie. Les Pseaumes de David, un recueil de Cantiques, & quelques autres ouvrages de même nature sortirent de dessous la presse au même lieu, & servirent de beaucoup à la conversion du peuple. Voici les paroles de mon temoin: (h) *Ibi* (Pinczoviæ) *à Viris illis piis & doctis universa Biblia Sacra in Linguam vernaculam translata, sumptibus Nicolai Radzivilii Palatini Vilnensis Principis Magnificentissimi & Fortissimi renascentis veritatis vindicis impressa sunt Brestiæ Lithvanorum. Huic enim urbi Regia Præfectus datus erat, in qua comparatam privato ære officinam typographicam condiderat, & illi Wojewoda Cracoviâ evocato commiserat. Ibidem exscriptus fuit liber Psalmorum & hymnorum aliique ejus notæ, quorum lectione populus à Romanis superstitionibus ad veram Dei colendi rationem revocabatur.* Cet Auteur observe (i) que cette impression de la Bible fut achevée l'an 1563. & que ce fut la premiere traduction de l'Ecriture en langue Polonoise. Il ajoûte qu'elle fut suivie d'une autre l'an 1572. faite par Simon Budnæus, & de celle du Nouveau Testament cinq ans après faite par Martin Czechovicius. Notez que les traducteurs de la Bible imprimée aux (k) depens de Nicolas Radziwil, ne sont que cinq si nous en croions (l) Jean Lætus. Ce furent Orsacius, Zacius, Tricesius, Jaques Lubelscius, & Statorius.

(a) Filiorum humeris elatus fuit. *Id. ibid. pag. 174.*

(b) *Id. ib. pag. 173.*

(c) *Thuan. lib. 38. pag. 769.*

(d) *David Chytræus in Saxonia lib. 21. ad ann. 1565. pag. 558. edit. Lips. 1602.*

(e) *Starovolsc. in centum Polonorum elogiis pag. 70. 71.*

(f) *Dans l'article* Stancarus.

(g) Ita ut tunc Pinczovia velut Athenæ Sarmaticæ celebraretur. *Stanisl. Lubieniecius hist. reform. Polon. l. 1. cap. 5. pag. 33.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib. lib. 3. c. 1. pag. 170.*

(k) *Il y depensa 10. mille florins.* Jo. Lætus ubi infra.

(l) *Jo. Lætus in compendio histor. univers. p. m. 412. Il cite* Lascicius lib. 5. Chytræus in Sax. ad an. 65.

(D) *Il repondit avec la derniere vigueur à Lippoman.*] Je m'assûre qu'on sera bien aise de trouver ici un morceau de cette reponse. (m) *Apostasia cum ei non sine conviciis à* Lippomano Pontificis Legato *exprobraretur, eidem docta* Apologia *respondit, fidei suæ rationem dedit. inter alia vero:* Certum tibi esse volo, sic me nunc doctissimorum virorum videndorum desiderio teneri, ut si scirem me eos, aut alios etiam ex præcipuis illis qui sunt in Germania, Melanchthones, Brentios, posse in mea postulata aliquomodo pertrahere, in eo vel præcipuè, non servitoris tantum mittendi laborem conferendum, sed etiam omnes opes facultatesque meas esse mihi experiendas putarem. quos quia per insignem malitiam hæreticos appellas, omnium Hæreticorum, quos orbis terrarum habet, maxime Hæreticus es.

(E) *Que la decouverte de quelques impostures monachales fut l'occasion de son changement.*] Lors que la reformation commença de s'établir en Lithuanie, ce Christophle Radziwil très-faché (n) *qu'un Prince de sa maison* l'eût embrassée, s'en alla à Rome, & rendit au Pape *tous les honneurs imaginables. Le Pape aussi le voulant gratifier, luy donna à son départ une boite remplie de Reliques. Estant de retour en sa maison, & la nouvelle de ces Reliques estant répanduë, quelques mois aprés, des Moines vinrent avertir ce Prince qu'il y avoit un possedé dont-on avoit en vain conjuré le Diable, & que jusques-là tous les exorcismes avoyent esté inutiles. On le suplia de vouloir prester pour le secours de ce miserable, les precieuses Reliques qu'il avoit aportées de Rome. Le Prince les acorda volontiers. On les porta en l'Eglise avec une pompe solennelle, & un apareil magnifique. Tous les Moines les y acompagnérent. Enfin, on les posa sur l'Autel; & au jour assigné, une multitude innombrable de peuple estant acourue à ce spectacle, aprés les conjurations ordinaires, on aplíqua les Reliques. A l'instant même le Demon pretendu sortit hors du corps de ce possedé, avec des gestes & des grimaces ordinaires.* Chacun cria Miracle; *Et le Prince leva ses mains & ses yeux au Ciel pour luy rendre graces de ce qu'il avoit aporté une chose si sainte, & qui faisoit de tels miracles. Mais quelques jours aprés comme il estoit dans cette admiration & ce transport de joye, & qu'il exaltoit par des loüanges excessives la vertu de ses Reliques, il aperceut qu'un jeune Gentilhomme de sa maison, qui avoit la garde de ce riche tresor, se prit à soûrire, & que par ses gestes il se moquoit de ses discours.* Le Prince se mit en colere, & voulut sçavoir le sujet de cette moquerie. Le gentilhomme aiant été assûré qu'on ne lui feroit aucun mal, declara en secret au Prince „ (o) qu'en retour- „nant de Rome il avoit perdu la boite de Reliques „qui luy avoit esté donnée en garde; Et que ne l'ayant „osé dire, depeur d'en estre chastié, il avoit trouvé „moyen d'en recouvrer une pareille, & de la remplir „de tout ce qu'il avoit pû ramasser de petis os, de „bestes, & de bagatelles semblables aux Reliques per- „duës. Que voyant donc que l'on rendoit tant d'hon- „neur à ce vilain amas d'ordures; & que même on „luy attribuoit la vertu de chasser les Demons, il „avoit juste sujet de s'en étonner. Le Prince ajouta „foy à ce raport; Et neanmoins voulant estre plus „particulierement éclaircy de la fourbe, il envoya dés „le lendemain querir les Moines, & les pria de s'in- „former s'il n'y avoit plus de Demoniaque qui eust „besoin du secours de ses Reliques. Peu de jours „aprés ils luy amenérent un nouveau possedé, qui „joüoit le même personnage que celuy qui avoit pa- „ru auparavant. Le Prince commanda qu'en sa pre- „sence on exorcizast ce Demoniaque: mais comme

(m) *Id. ib. pag. 390. 391.*

(n) *Drelincourt, reponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse pag. 357.*

(o) *Id. ib. pag. 359. & suiv.*

RAIMARUS (NICOLAS) Astronôme du XVI. siecle. Cherchez URSUS.

RAYNAUD (THEOPHILE) l'un des plus fameux & des plus sçavans Jesuïtes du XVII. siecle, étoit né à Sospello * au Comté de Nice; mais aiant presque toûjours vêcu en France, il a passé (A) pour François. Sa vie a été fort longue, & traversée de plusieurs disgraces; (B) neanmoins il ne se laissa jamais persuader de sortir de la Compagnie pour s'aggreger à quelque autre Communauté, encore qu'on lui offrît ailleurs de grans avantages. Il étoit extrêmement laborieux, & ne perdoit que fort peu de tems soit à se nourir, soit à écouter (C) des devotes. Son grand plaisir étoit de faire des livres, & de s'attacher aux fonctions de son caractere. Le nombre des livres qu'il a composez est prodigieux. Il en publia quelques-uns qui furent flêtris par (D) l'Inquisition. Ce coup le frapa sensiblement. Il dechargea sa colere sur les Jacobins, par un ouvrage † où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été censurées quoi qu'elles le meritassent. Les demêlez qu'il a eus avec quelques Jacobins, & avec bien d'autres gens, ont été feçons en écritures injurieuses, & pleines d'aigreur; car on ne sçauroit nier qu'il n'eût l'esprit satirique & fort piquant. Les Jesuïtes mêmes en (D Δ) avouënt quelque chose. Il mourut ‡ d'apoplexie à Lion le dernier d'Octobre 1663. Les Bibliothecaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur (E) son âge; c'est

* *C'est ce que signifie le titre* Cespitellensis *qu'on lui donne pour designer sa patrie.*

† *Intitulé* De immunitate Cyriacorum à censuris.

‡ Ictus apoplexia migravit ad Dominum. *Sotuel, Bibliotheca Script. Societ. Jesu pag.* 758. Cela ne semble pas s'accorder avec le passage de Monconys, ci-dessous, remarque I.

„tous les exorcismes que l'on a de coutume d'em-„ployer en tel cas, se trouvérent inutiles, il dit, qu'il „vouloit que cét homme demeurast en son palais „jusques au lendemain, & que les Moines se retiras-„sent. Aprés qu'ils se furent retirez il mit ce preten-„tendu Demoniaque entre les mains de ses Palefre-„niers Tartares, qui, selon qu'il leur avoit esté com-„mandé, l'exortérent d'abord, à confesser la fourbe: „Mais comme il s'opiniatra à la vouloir continuer par „ses gestes horribles & furieus, six d'entreus, à coups „de verges & d'écourgées le mirent en tel état qu'il „fut contraint de recourir à la misericorde du Prince, „qui luy pardonna aussi tost qu'il eut confessé la veri-„té. Dés que la nuit fut passée le Prince envoya que-„rir les Moines, en la presence desquels ce misera-„ble se jetant à ses pieds protesta qu'il n'estoit point „Demoniaque & qu'il ne l'avoit jamais esté: mais „que ces Moines l'avoient obligé à le contrefaire. „D'abord les Moines priérent le Prince de ne point „croire cela; & dirent que c'estoit un artifice du Dia-„ble qui parloit par la bouche de cét homme. Mais „le Prince repondit que si ses Tartares avoient pû „contraindre le Diable à dire la verité, ils auroient „bien le pouvoir de la tirer de la bouche des Moines. „Eus se voyant pressez de la sorte, confessérent l'im-„posture, & dirent que ce qu'ils avoient fait estoit à „bonne intention, & pour empescher le cours de „l'heresie. Mais le Prince loüa Dieu de tout son „cœur, de luy avoir fait la grace de découvrir une „telle imposture, & ayant pour suspecte une Reli-„gion que l'on defendoit par des œuvres si diaboli-„ques, bien qu'on les apelast des *fraudes pieuses*, dit, „qu'il ne se vouloit plus fier de son salut à personne; „& se mit à lire l'Ecriture sainte, avec une assiduité „nompareille. Dans l'espace de six mois qu'il em-„ploya à la lecture & à la priere, il profita merveil-„leusement en la pieté & en la connoissance des mys-„teres de l'Evangile. Aprés quoy il fit, avec toute „sa Maison, profession ouverte de nôtre Religion l'an „1564.„ Ces paroles sont de Mr. Drelincourt le Ministre de Paris. Il fait ce recit dans une reponse qu'il publia l'an 1663. à la lettre que le Prince Ernest Landgrave de Hesse avoit écrite aux cinq Ministres de Paris; & voici ce qu'il ajoûte: (a) *Vôtre Altesse le croira s'il luy plait. Mais je luy proteste, comme si j'estois devant le trône de Dieu, que l'histoire m'a esté raportée de la sorte par le Pasteur du Prince Janusius* Radzivil, *Et même, il m'a donné par écrit une partie de ce qu'il m'a dit, & qu'il m'a expliqué plus amplement de vive voix.*

(A) *Il a passé pour François.*] Alegambe a dit nettement qu'il l'etoit; (b) *Natione Gallus, patria Cespitellensis.* Ce Latin renferme ce qu'on nomme dans les écoles *contradictionem in adjecto*; car *Cespitellum* ou *Sospitellum* est incontestablement en Italie. Voiez Mr. Baudrand sous ces deux mots. Le Pere Oldoini a censuré Alegambe de cette faute, & il a mis nôtre Theophile au nombre des Ecrivains nez en Ligurie. Le Soprani l'y a mis pareillement (c). Ils ont plus de raison que Sotuel, qui ne s'exprime qu'en doutant. *Natione Gallus*, dit-il (d), *an potius Italus? patria Cespitellensis in Comitatu Nicensi.*

(B) *Traversée de plusieurs disgraces, neanmoins il ne se laissa.*] Voici les paroles de Sotuel: (e) *Vocationis suæ religiosa tenacissimus, quamvis & utilia & honorifica extra societatem ei promitterentur à Primoribus, si hanc inter aspera quæ subinde patiebatur, deserere vellet, nunquam eos auscultare voluit.* Voiez ci-dessous (f) le passage de Monconys, & celui (g) d'un Janseniste.

(a) *Id. ib. pag.* 362.

(b) *Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jesu pag.* 431.

(c) *Oldoinus & Soprani ont publié le catalogue des Auteurs de cette partie de l'Italie.*

(d) *Natan. Sotuel, Biblioth. Script. Societ. pag.* 757.

(e) *Id. ib. pag.* 758.

(f) *Dans la remarque I.*

(g) *Dans la remarque H.*

(C) *Soit à se nourrir, soit à écouter des devotes.*] Il étoit fort sobre, & ne demeuroit à table qu'un quart d'heure; & lors même que son grand âge pouvoit mettre hors de tout peril & de tout soupçon ses entretiens avec des femmes, il ne leur prêtoit l'oreille que dans des cas de necessité, & achevoit en peu de mots. Je ne suis ici que le traducteur de Sotuel. *In victu valde abstinens*, dit-il (h), *paucis & communibus semper usus cibis, vix amplius uno quadrante dabat mensæ. Puritatis amator summus, mulierum colloquia cum erant necessaria, etiam senex, paucis verbis definiebat.* Il eût bien voulu que tous les autres Ecclesiastiques l'eussent imité en cela, comme il le temoigne dans son livre *De sobria alterius sexus frequentatione.* Mais cette morale pour l'ordinaire n'est point du goût des directeurs de conscience; ils s'ennuient peu avec leurs devotes, s'il en faut juger par la longueur de leurs entretiens, & par la repetition frequente de leurs dialogues.

(D) *Qui furent flêtris par l'Inquisition.*] Il se donna tant de mouvemens pour faire lever la censure, qu'enfin il obtint la permission de les faire reimprimer, moiennant qu'il les corrigeât (i). Ces traitez sont (k) celui *de Martyrio per pestem*, celui *de Communione pro mortuis*, & celui *de confixione librorum.* Comme les goûts sont differens, il ne faut point s'étonner que ce Jesuïte ait pris à cœur une disgrace de cette nature, quoi que d'autres Ecrivains la craignent si peu, qu'ils sont quelquefois bien aises que leurs ouvrages paroissent dans l'Index, ou fâchent les Inquisiteurs. C'est bien souvent une preuve qu'un livre est bon. Voiez ce qu'un habile (l) homme a raporté depuis peu à l'occasion de la censure des *Acta Sanctorum.*

(D Δ) *Les Jesuïtes mêmes en avouënt quelque chose.*] Ils disent qu'il étoit mal endurant, & qu'il n'avoit pas épargné le Pere Bollandus son confrere de religion, & son bon ami, qui lui avoit rendu de très-bons services, & qui ne s'étoit exposé à sa colere, que pour avoir soutenu une opinion diferente touchant un Evêque de Lion. Si l'on n'avoit pas suprimé tout l'emportement de Theophile, on auroit vu Bollandus bien maltraité dans la seconde édition de l'*Indiculus sanctorum Lugdunensium.* C'est le Pere Papebroch qui a revelé ce petit mystere. *Ita factus erat Theophilus*, dit-il (m), *ut neminem contradicentem sibi patienter ferret, & nisi præsentes adfuissemus, cum prælo iterum pararetur Indiculus sanctorum Lugdunensium, nosque mature aliquis admonuisset, inveniretur ibi acriter perstrictus P. Joannes Bollandus in S. Anemundo Lugdunensi Episcopo, sub regimine S. Bathildis occiso, quia ad 26. Januarii eundem statuerat cum S. Delfino contra Theophili sententiam, cui alias Bollandus amicissimus erat, & in curanda operum ipsius impressione Antverpiæ meritus de illo optime.*

(E) *Ne s'accordent pas sur son âge.*] Alegambe (n) dit que le Pere Theophile âgé de 16. ans entra dans leur ordre l'an 1602. mais selon le Pere Sotuel (o) il y entra l'an 1592. âgé de 16. ans. Puis donc qu'il mourut l'an 1663. il a vêcu selon le Pere Alegambe 77. ans, & selon le Pere Sotuel 87. Or s'il avoit vêcu 87. ans, cette expression du Pere Sotuel seroit mauvaise *Octogenario major . . . . migravit ad Dominum:* elle n'est bonne que pour des gens qui ont peu vêcu au delà de leur année 80. Mr. Gallois me paroît plus digne de foi que ces Bibliothecaires, quand il dit (p) que le Pere Theophile a vêcu 79. ans. C'est une chose étrange que les Jesuïtes mêmes chargez d'office de faire l'éloge de leurs Ecrivains, ne sachent pas nous marquer combien a vêcu l'un des plus celebres.

(h) *Sotuel ibid.*

(i) Postea ab auctore emendata, ab eadem sacra congregatione anno 1659. recudi permissa sunt & libere distrahi. *Id. ib. p.* 759.

(k) *Ib. ib.*

(l) *L'Auteur des Lettres historiques, mois de Mars 1696. pag.* 245.

(m) *Papebroch. elucidat. hist. actorum in controversia Carmelitica cap. 7. in fine pag.* 110.

(n) *Alegambe ubi supra.*

(o) *Sotuel ubi supra pag.* 757.

(p) *Gallois, Journal des Savans du 14. de Mars 1667. pag. m.* 127.

c'est pourquoi je ne deciderai point s'il a vêcu 79. ans, comme l'assûre Mr. Gallois, dans un ouvrage qui me va fournir de bons morceaux touchant le (F) caractere d'esprit de ce Jesuïte. Il étoit fort estimé de (G) Mr. Patin, & l'on trouve qu'il en a été un peu trop loüé, & qu'à

(F) *Touchant le caractere d'esprit de ce Jesuïte.*] Il n'étoit pas possible de parler plus pertinemment de l'edition de tous les ouvrages de cet Auteur, que Mr. l'Abbé Gallois en parle dans son Journal du 14. de Mars 1667. Cette édition comprend 19. volumes *in folio:* elle parut à Lion l'an 1665. Cet habile Journaliste aiant fait conoitre en peu de mots le contenu de chaque volume, nous donne ce jugement. „ (a) On „ voit par les Ouvrages de cet Auteur, qu'il avoit l'es„ prit hardy & decisif, l'imagination vive, & une me„ moire prodigieuse. Ces avantages de la nature joints „ au travail infatigable avec lequel il s'estoit appliqué „ à l'estude depuis les premieres années de sa jeunes„ se, jusqu'à l'âge de 79. ans qu'il est mort, l'avoient „ rendu un des plus sçavans hommes de son siecle. „ Mais il estoit trop piquant & trop satyrique; ce qui „ luy avoit attiré l'inimitié de quantité de personnes. „ Son stile quoy que d'ailleurs tres-net, paroist obscur „ à cause qu'il affecte de se servir de termes difficiles „ & de mots tirez du Grec. Il a aussi quelquefois des „ pensées assez extraordinaires, comme lors qu'ayant „ à traiter de la bonté de nostre Seigneur dans un cha„ pitre du II. Volume, il l'intitule *Christus bonus*, „ *bona, bonum.* Sa grande érudition luy fournissant une „ infinité de choses sur toutes sortes de matieres, il „ s'éloigne souvent du sujet dont il s'estoit proposé „ d'écrire; comme dans le Traité de la Rose be„ nite: dont il employe une bonne partie à exa„ miner de quelle maniere on observoit le Caresme „ dans la primitive Eglise. On peut encore re„ marquer qu'il n'a pas assez donné à son genie, se „ contentant de rapporter ce qu'il avoit lû dans les „ anciens Auteurs, & se servant souvent de leurs pa„ roles pour exprimer ce qu'il auroit peut-estre mieux „ dit luy-mesme. Tout cela n'empesche pas que ses „ Ouvrages ne meritent d'estre estimez, & ne soient „ tres-utiles à ceux qui s'appliquent à la Theologie & „ à la Predication.„ Voici ce qu'il dit en particulier touchant le 15. & le 16. volumes, intitulez *Heteroclita spiritualia.* „ (b) Cet Auteur y traite plusieurs „ coutumes suspectes que l'excez du zele ou le rela„ schement ont introduits dans le culte de Dieu & des „ Saints, dans les bonnes œuvres que l'on fait pour „ soulager les ames qui sont en Purgatoire, dans l'u„ sage des Sacremens, & dans tous les autres exercices „ de pieté. Il examine toutes ces devotions douteuses „ avec beaucoup de severité: il condamne les unes, il de„ fend les autres, & il appuye son jugement de quantité „ de sçavantes remarques tirées de l'histoire Ecclesiasti„ que & des Peres. C'est particulierement dans cette „ matiere qu'il a triomphé: car comme il estoit piquant „ & satyrique, il ne reüssissoit jamais mieux que lors „ qu'il falloit critiquer & reprendre.„ Voions aussi ce qu'il dit touchant les ouvrages qui n'ont pas été inserez dans les 19. volumes. (c) On ne les a *point mis dans ce recueil pour des raisons particulieres. On n'y trouve point les Apologies contre Hurtado, qu'il a intitulées* Depilationes, *parce que ce Religieux est d'un Ordre qu'on apelle en Italie* Pelosi. *On n'y voit point le livre dans lequel il traite, si l'on peut se confesser par lettres; ny celuy qui est intitulé* Hipparchus, *où il examine s'il est permis aux Religieux de se mesler du trafic. On n'y a point mis non plus le Traité* De Immunitate Cyriacorum à censuris, *qui est contre les Jacobins, ny celuy qui a pour titre,* Religio Bestiarum, *où la predetermination des Thomistes est refutée; ny un autre qui est contre le P. Combefis. Il manque encore dans ce recueil quelques autres Traitez de cet Auteur, qui sont faciles à connoistre par le Catalogue de ses œuvres qu'il a fait imprimer plusieurs fois. Il vouloit faire un volume de tous ces livres, & l'intituler* Apopompæus, *qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions, & qu'ils abondonnoient au desert: mais la mort interrompit ses desseins.* Notez que le Pere Sotuel observe que le 20. volume intitulé *Apopompæus*, a été actuellement imprimé après la mort de l'Auteur (d).

Encore ce petit mot de Mr. Gallois. (e) *Ce qu'il y a de plus remarquable* dans le 7. volume, intitulé (f) Marialia, *c'est le second Traité qui est pour defendre la devotion du Scapulaire; & le cinquiéme, qui peut servir de preuve pour faire voir la grande érudition & la fecondité de l'esprit de cet Auteur. Car ayant à prescher sur les sept Antiennes solemnelles, que l'Eglise chante avant la Feste de Noël, & qui commencent par un O; il ne prit que cette seule lettre pour le sujet de ses Sermons; & dans la sterilité de ce sujet il trouva une infinité de belles choses dont est composé ce Traité.*

(a) *Gallois, ibid.*

(b) *Gallois, ib. pag. m.* 122. 123.

(c) *Id. ib. pag.* 124. 125.

(d) Tomum XX. quem *Apopompæum* vocant ediderunt alii post obitum Theophili, sine approbatione superiorum Societatis, unde hæc illum tanquam partum legitimum non agnoscit. *Sotuel ubi supra pag.* 759. *J'ai un exemplaire de cet* Apompæus *où l'on a mis au titre*, tomus vigesimus & posthumus per Anonimum digestus, nunc primum in lucem prodiit Cracoviæ sumptibus Annibalis Sangoyski bibliopolæ 1669.

(e) *Gallois ibid. pag.* 118. 119.

(f) *Parce que tous les traitez qu'il comprend ont pour objet les perfections ou le culte de la Vierge.* Id. ibid. pag. 118.

(G) *Fort estimé de Mr. Patin.*] „ (g) Martinus „ Schookius qui a écrit beaucoup de livres . . . . est „ aussi savant que ces anciens Sophistes qui dispu„ toient & écrivoient de tout ce qui se pouvoit sa„ voir. Lui & *Conringius* en Allemagne sont en „ cette façon de science & d'écrire les plus savans „ hommes de l'Europe. Le P. Theophile Raynaud „ les passoit tous deux: car il étoit Jesuïte, & avoit „ sa Theologie Romaine & Loyolitique en suprême „ degré dans l'esprit: mais sans cela, & le respect „ qu'il avoit pour ses Superieurs, il étoit bien capable „ de s'échaper, & d'en faire plus que trois autres, en „ toute sorte de matieres: car outre la doctrine & la „ merveilleuse memoire qu'il avoit, il donnoit à tous „ ses ouvrages & à tous ses livres un tour de perfec„ tion, qui n'appartenoit qu'à un grand maitre.„ Voici un autre passage. (h) *Si jamais vous voyez le Pere Theophile, obligez moi de l'asseurer de mes services, & luy demander quand ce sera que nous verrons sa reponse à un livre imprimé contre luy à Amsterdam in* 8. *intitulé,* Antidotus duplex contra duplex venenum, &c. 8. Hispali, 1657. *L'Imprimeur a caché, ou deguisé le nom de sa ville, car il a été imprimé en Hollande, & non pas à Seville, je luy en ay envoyé un, & il m'a depuis mandé en me remerciant, qu'il luy repondroit bien-tôt. J'ay plusieurs lettres céans de ce bon Pere, & suis de ses amis, même j'en suis un peu glorieux, car il est fort sçavant homme,* in genere multiplici: *je voudrois bien qu'il eût fait imprimer beaucoup de pieces MS. qu'il a devers soy, il a bien de la doctrine en tous ses livres.* Ces éloges sont d'autant plus considerables, qu'ils viennent d'un homme qui avoit plus de panchant à dire du mal qu'à dire du bien, & qui ne gardoit pas le silence sur les defauts qu'il croioit trouver dans les livres de ce Jesuite. Citons le encore. (i) *L'Auteur* du Sanctus Georgius Cappadox *est un homme rare, singulier & très-sçavant, hormis qu'il se fait poissonner la veille de Paques, & qu'il affecte d'écrire d'une maniere qui n'est plus en usage, & neanmoins tous ses livres sont bons,* est enim vir multi-jugæ eruditionis ac infinitæ lectionis, *comme disoit Monsieur Grotius, de feu Monsieur de Saumaise: le style du P. Theophile Raynaud* redolet Lipsianum, quo tamen est multò deterior; *il n'y a aujourd'hui aucun Auteur qui écrive de même, si ce n'est peut-estre Monsieur Blondel nôtre Doyen, qui bien qu'il soit un des plus sçavans hommes du monde, affecte cette espece de barbarie,* & eadem scabie laborat cum Tertulliano, Lipsianus seu Lipsiomimus vel Lipsio minus, qualis aliquando fuit Erycius Puteanus, Petrus Gruterus, Theophylus Raynaudus, & pauci alii quos fama obscura recondit. J'avouë que je ne sçaurois comprendre sur quel fondement on accuse ce Jesuite d'affecter un style coupé, obscur, pointilleux, rempli de ce que l'on nomme *Archaismes*. J'ai lu plusieurs de ses livres, & j'y ai trouvé par tout un autre langage, un style qui aproche beaucoup plus du prolixe, que du court, un style qui prend ses aises, & qui ne se gêne point par des coupures, par des suspensions, & par de semblables defauts des singes de Lipse. Il n'est point poli, à la verité, mais s'il est rude & barbare, ce n'est point par l'affectation de la vieille latinité, de cette latinité farcie de phrases de Plaute ou de *Grecismes (k)*, qui fait les delices de quelques Savans; c'est plutôt par le mélange de plusieurs termes empruntez des Scholastiques. Je remarque même qu'il censura dans l'un de ses adversaires l'emploi de quelques mots Grecs: on lui repondit que ce n'étoit pas à lui à parler de Grec, vu qu'il ignoroit cette Langue. (l) *Mira hominis Buccafœtidi audacia, cæcus cum sit, vult de coloribus judicare, & cum prorsus idiota sit Græci idiomatis, judicare de vocibus Græcis . . . . . quid vis apparere* ferularius Mag. *in utraque lingua? esse enim* Latinam *bene calleas, at* Græcam *prorsus ignoras.* On lui avouë qu'il entend bien la Latine; mais cet avu n'est pas (m) de grand poids, puis qu'il vient d'une personne qui faisoit des solecismes dans chaque page. (n) *Barbararum lexeon, & solæcismorum tanta ubertas est in Hurtadi opere, ut si tenui diligentia adhibita, notare grammaticas ejus stribiligines liberet, totum pene ejus volumen esset exscribendum. Vix tres lineas exarat, quin solæcismis adeo pinguibus contaminet, ut miserationem moveas.* (o) *Thomas Hurtado . . . . . vix unquam emisit periodum qui non fordeat stribiligi-*

(g) *Gui Patin lettre* 328. *à la page* 663. *du* 2. *tome.*

(h) *Id. lettre* 209. *pag.* 230. *du même volume. Voiez aussi la lettre* 245. *pag.* 372. *du même volume.*

(i) *Idem lettre* 173. *pag.* 65. *du même vol.*

(k) *Mr. Gallois ci-dessus lettre a, lui reproche* d'affecter de se servir de mots tirez du Grec.

(l) *Thomas Hurtado in duplici antidoto pag.* 453.

(m) *Voiez Hurtado ib. pag.* 10.

(n) *Lodog. Quintinus apud Hurtado, antid. pag.* 437.

(o) *Idem apud eundem p.* 10.

qu'à (*G* Δ) l'égard de son style il n'en a pas été bien repris; car il n'est pas vrai qu'il imitât Juste Lipse, qu'il courût apres les vieux mots, & qu'il aimât à deterrer certaines phrases obscures,

ne aliqua grammatica, & indigna colaphizatione Prisciani. On en raporte quatre exemples dans la meme page. *Deus (a) expavescit nos: opus bene executum: debet populus magis exhortari ad communionem: agendum esse de (b) tactis.* On mit à la (*c*) fin du livre une liste particuliere des souflets qu'il avoit donnez à Priscien, s'il m'est permis de me servir de la metaphore de ce Jesuite. Son adversaire se defend mal là-dessus: j'imite les Peres, dit-il (*d*), *Nonne in multis patribus inveniuntur similes non ita vigorosa in latinitate locutiones?* Et il dit (*e*) que Jean Busée a fait une table de plus de 250. barbarismes de Pierre de Blois.

(GΔ) *L'on trouve qu'il a été un peu trop loüé* de Mr. Patin, *& qu'à l'égard de son style il n'en a pas été bien repris.*] „(*f*) Theophile Raynaud donnoit à tous ses „Ouvrages un tour de perfection qui n'apartient „qu'aux grands Maitres. Ce jugement qui est de „Guy Patin, n'est pas entiérement vrai. Le tour de „perfection qui n'apartient qu'aux grands Maitres, „comme ont eté par exemple les PP. Petau & Sirmond, manquoit à Theophile Raynaud. Ses desseins étoient bizares, son érudition sans choix, & „son stile quoique bon de lui même, gâté en bien „des endroits par des affectations pueriles: outre que „l'Auteur étoit un homme rude & sans nulle *urbanite.*„

On a dejà (*g*) vu la refutation du jugement que Mr. Patin a fait du style de ce Jesuite; mais il faut retoucher un peu cette affaire-là. Theophile Raynaud remarque qu'il y a fort peu de gens qui aient dit que son style étoit grossier. L'unique censeur qu'il nomme est un certain Camerarius qui l'a blâmé d'emploier un style rude, & boufi, & parsemé de termes barbares, & d'avoir plutôt suivi un Petrone & un Apulée, que les Ciceroniens. (*h*) *Non defuit, qui mei styli squalorem opponeret. Arguebat sanè Gulielmus Camerarius præfatione ad suam (ut inscripsit)* Antiquitatis de novitate victoriam, *quod stylus scriptionum mearum, scaber esset ac tumens: quod voces passim barbaras, & à nitore & lenitate Tullij alienas adhiberem: Et quod Petronio potius ac Apulejo, tumidis & inflatis scriptoribus, quam probatæ latinitatis, stylique puri ac nativi Magistris, inter scribendum inhæsissem.* Je ne raporte point ce qu'il repondit pour sa justification, je me contente d'indiquer l'ouvrage où il repoussa cette censure. (*i*) *Dissertatio hujus & aliarum Camerarij calumniarum depulsoria, edita est hoc titulo,* Non causa ut causa, subjuncta vera causa; Elenchus sophismatis Gulielmi Camerarij Scoti. *Ea lucubratione* à pag. 16. *quam ridicula sit hæc criminatio, & quam absurdum sit voces è Nizolij Ciceroniana pinacotheca anxiè sublegere, in Didacticis præsertim scriptionibus, (cujusmodi ferè sunt omnes nostra, eaque nominatim, adversus quam Camerarij aktus inserbuit.) plenè & accuratè demonstratur.* J'ajoûte qu'au même lieu dont j'ai tiré ce passage il continue à refuter cette critique; les moiens de sa defense consistent principalement dans la citation de plusieurs Peres de l'Eglise qui se sont mis peu en peine de l'elegance du discours. Il dit (*k*) que St. Augustin se negligeoit fort là-dessus, & il nous renvoie aux Prolegomenes de Bernard Vindineus *ad Criticum Augustinianum castigatum*, où il y a un chapitre qui traite des solecismes & des barbarismes de St. Augustin. Après tout il ne convient point que la censure de Camerarius soit bien fondée; il en laisse le jugement aux lecteurs non preoccupez. (*l*) *Videor vanissimam & ineptissimam criminationem obtrivisse multo pluribus quam necessitas postulabat. An verò Stylus scriptionum mearum, adeo vel jaceat, vel horreat, quam sibi fingit Camerarius cujus fuit hæc criminatio, pronuncient alij, affectu quo ille ducebatur liberi.* Je recours à la même voie pour me defendre contre ceux qui voudront dire que j'ai censuré injustement la censure de Guy Patin. J'en apelle à tous les lecteurs qui avec la conoissance necessaire feuilleteront sans prejugé les ecrits de ce Jesuite. Qu'ils les ouvrent en divers endroits, qu'ils en lisent quelques pages par ci par là, je m'assûre qu'ils ne diront point qu'il a imité Juste Lipse, & qu'on peut l'associer à Pierre Gruterus, & à Erycius Puteanus, comme Patin le pretend. Je croi bien qu'ils jugeront que son style n'est point châtie, ni poli, ni agreable; mais non pas qu'il soit concis, pointilleux, & rempli d'ellipses tenebreuses, & de locutions surannées, & que l'affectation s'y fasse sentir. Il n'est pas malaisé à des lecteurs qui ont de bonnes teintures de l'art critique de s'apercevoir que l'auteur dont nous parlons écrivoit rapidement, que son attention au style étoit moins que mediocre, qu'il ne corrigeoit point son travail, & qu'ainsi ses paroles, & ses phrases imprimées peuvent passer pour une fidelle copie de sa minute, & que les premieres effusions de sa plume étoient aussi les premieres effusions de son esprit, desorte que la mauvaise latinité qui se rencontre dans ses ouvrages, soit que son defaut procede de ce qu'elle est trop antique, soit qu'il vienne de ce qu'elle est trop nouvelle, doit passer non pas pour affectation ou pour artifice, mais pour un fruit naturel. C'étoit un homme de grande memoire: il avoit lu dans sa jeunesse les auteurs classiques, & puis avec beaucoup plus d'aplication les écrivains Ecclesiastiques, & les Philosophes, & les Theologiens modernes. Sa memoire, très-heureuse comme je l'ai dejà dit, s'étoit remplie des phrases de toutes ces sortes d'auteurs, & les fournissoit à sa plume très-facilement, desorte que sans qu'il donnât des secousses à son sac, il en sortoit tantôt un terme de Plaute, ou une expression de Lucrece, ou de Petrone, ou d'Aulugelle, ou d'Apulee, ou de Macrobe, tantôt une expression de Tertullien, ou d'Arnobe, ou de St. Hilaire, ou de Sidonius Apollinaris, tantôt une expression de St. Bernard, ou des commentateurs de Lombard, & du Docteur Angelique &c. mais les termes ordinaires & plus usitez se presentoient plus souvent, & il prenoit ce qui s'ofroit le premier; par consequent son langage n'est point afecte, le mélange des vieux mots, & des expressions barbares y entroit naturellement, & n'y tenoit pas beaucoup de place, & l'auteur ne se donnoit pas la peine d'épurer son style, & de le limer: il le laissoit tel qu'il le trouvoit en relisant son écrit. Si je me trompois en cela, je serois du moins hors de toute atteinte à l'égard du point principal de ma censure de Patin; car jamais deux auteurs n'ont été plus dissemblables en fait de style que Theophile Raynaud & Juste Lipse. Celui-ci afectoit de finir ses periodes à chaque ligne, & d'en retrancher plusieurs mots qu'il donnoit à supléer & à deviner à son lecteur. Le Jesuite est plutôt difus que concis, & n'est nullement obscur par la disette des paroles. Il les repand avec profusion dans des periodes dilatées.

La comparaison entre lui & Pierre Gruterus est encore plus injuste, car ce Gruterus n'étoit pas un écrivain à qui les vieux mots échapassent quelquefois: il les entassoit les uns sur les autres avec une afectation ridicule, & il se donnoit autant de peine pour rassembler ces antiquailles, & ces vieux haillons, que les Bembes & les Manuces pour écrire poliment. On ne sçauroit dire s'il y a plus de mauvais goût que de vanite dans ce caractere d'esprit; mais il est sûr que ceux qui afectent cette sorte de langage, s'imaginent grossierement qu'on se fera une haute idée de leur érudition, & que le besoin continuel que l'on aura d'un bon Dictionaire pour sçavoir ce qu'ils veulent dire leur procurera l'avantage d'être admirez. Ce travers d'esprit a été toûjours condamné par les personnes de jugement. Les railleries que Phavorin emploia contre un jeune homme grand amateur des vieux mots, sont admirables. Si vous ne voulez pas être entendu, lui dit-il, que ne prenez-vous la voie sûre du silence? Et si vous aimez l'antiquité, satisfaites vous en vivant bien comme nos ancêtres; mais parlez comme l'on parle aujourd'hui. (*m*) *Favorinus philosophus adolescenti veterum verborum cupidissimo, & plerasque voces nimis priscas & ignotissimas in quotidianis communibusque sermonibus expromenti, Curius, inquit, & Fabricius, & Coruncanius antiquissimi viri nostri, & his antiquiores Horatii illi trigemini, planè ac dilucidè cum suis fabulati sunt: neque Auruncorum, aut Sicanorum, aut Pelasgorum, qui primi incoluisse Italiam dicuntur, sed ætatis suæ verbis locuti sunt. tu autem, proinde quasi cum matre Evandri nunc loquare, sermone abhinc multis annis jam desito uteris, quod scire atque intelligere neminem vis, quæ dicas. Nonne, homo inepte, ut quod vis abunde consequaris, taceres? sed antiquitatem tibi placere ais, quod honesta & bona & sobria & modesta sit. vive ergo moribus præteritis; loquere verbis præsentibus.* Il conclut par le renvoier à un precepte de Jules Cesar, (*n*) qu'il faut fuir comme un écueil les termes qui ne sont plus en usage. L'Empereur Auguste ne s'éloignoit pas de ce sentiment; (*o*) il ne pardonnoit pas à Tibere l'affectation de se servir de vieux mots, & il traitoit Marc Antoine d'insensé (*p*) pour une semblable affectation de chercher plutôt à être admiré qu'à être entendu. Aulugelle (*q*) raconte qu'un Avocat de son tems se faisoit sifler à cause des mots inintelligibles dont il se servoit. Il s'éleva au

(*a*) *Pour dire* nous fait peur.

(*b*) *Pour dire* attouchemens.

(*c*) *Voiez Hurtado ibid. pag.* 437.

(*d*) *Ibid. pag.* 439.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Vigneul Marville, Mélanges d'histoire tom.* 2. *pag.* 303. *édit. de Rotterd.* 1700.

(*g*) *Dans la remarque precedente.*

(*h*) *Theoph. Raynaud. syntagm. de libris propriis pag.* 6. *Apopompai col.* 2.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib. pag.* 8. *col.* 2.

(*l*) *Id. ib. pag.* 10. *col.* 1.

(*m*) *Aulus Gellius lib.* 1. *cap.* 10.

(*n*) Id quod à C. Cæsare excellentis ingenii ac prudentiæ viro, in primo de Analogia libro, scriptum est, habe semper in memoria atque in pectore, ut tamquam scopulum, sic fugias insolens verbum. *Id. ibid.*

CENSURE de ceux qui afectent de se servir de vieux mots.

(*o*) *Sueton. in Augusto cap.* 86.

(*p*) M. quidem Antonium ut insanum increpat, quasi ea scribentem quæ mirentur potius homines quam intelligant. *Id. ibid.*

(*q*) *Aulus Gellius lib.* 11. *cap.* 7.

XVI.

fcures, & abandonnées, ce qui a été le defaut de quelques Auteurs qui ont encouru les justes censures des gens de bon goût. J'en donne * des preuves. Il maltraita les Jansenistes, & ils ne l'ont pas (H) épargné à leur tour. Ses ennemis firent courir d'étranges bruits sur le genre

XVI. siecle une certaine faction d'antiquaires de Grammaire, que les plus habiles gens combatirent de toutes leurs forces afin d'empêcher qu'elle ne s'acrût, & qu'elle ne corrompit la Latinité. Passerat fit tout exprès une harangue pour s'oposer à cette faction. (a) *Exorti sunt*, dit-il, *bis annis viginti proximis, non dissimili laborantes insania, novi quidam Antonii. utinam minus multi, quorum caussa, ne quid dissimulem, hanc præfatiunculam institui. Si quidem me facturum operæ pretium putavi, si istum animi morbum vel arte aliqua persanarem, quod in iis difficillimum est, qui se ægrotare malunt quàm valere, vel aliqua ex parte imminuerem: idque saltem assequerer ne hac apud nostros latius serpat contagio.* Peu après il dit que les personnes qu'il veut guerir ne trouvoient rien qui leur semblât trop antique, & qu'ils tâchoient de trouver des mots beaucoup plus vieux que les vers des Saliens. (b) *Sordent nobis Tullius, Cæsar, Terentius: Valerii Antiatis, Cincii, Cœlii, Pisonis, Fabii Pictoris, Quadrigarii, Sisennæ annales requirimus. Unde tam delicatum fastidium. Cato, & Varro, vix ad stomachum faciunt: vix aviditatem nostram explent primi Consulum fasces, & fastorum incunabula: Decemvirales tabulas, leges regias, Saliare carmen, illa cum Sabinis fœdera, Fecialium jura formulasque transcendimus, ut penetremus in sermonem Aborigenum, tanquam simus cum Egeria Numa, aut cum Evandri Carmenta locuturi.* Ces gens-là eussent effacé volontiers en corrigeant leurs compositions une phrase Ciceronienne, s'ils eussent pu y substituer une expression prise des fragmens de Pacuvius, ou trouvée *in*

Versibu' (c) quos olim Faunus vatesque canebant
Cum neque Musarum scopulos quisquam superarat
Nec dicti studiosus erat.

Ils meritoient d'être apellez (d) *mortuaria glossaria.* Horace s'étoit dejà plaint (e) d'une pareille maladie, ce que je remarque comme une preuve que les mêmes depravations de goût resuscitent de tems en tems. Passerat ne fut point le seul qui declama contre ces faux antiquaires, nous avons parlé (f) ci-dessus d'une piece satirique qui les tournoit en ridicule, & l'on peut voir dans la rhetorique du Pere Caussin leur condamnation en bonne forme (g). Je pourrois nommer bien (h) d'autres sçavans qui n'ont pu soufrir cette manie de vieux mots, & qui ont renouvelé le procés qu'on fit à Salluste. S'ils n'épargnoient pas cet ancien historien, quelle devoit être leur indignation contre les modernes? (i) *Quid, quod è quibusdam Sallustianis verbis tanta sollicitudine inter prisci sermonis maceriem & ruinas conquisitis, & in illa ipsa tam laudata compositione nonnulla prolatu & intellectu sunt nova, quædam putidiuscula & pumicata, quædam ita scrupea, ut in ea vox impingat se tanquam in saxea fragmina vetustatis.* C'est ainsi que parle un écrivain très-poli. Il avoit dejà declaré qu'il faut éviter le mélange des paroles surannées: (k) *Pertimescunt* (verba humilis dicendi generis) *sociari verbis rubiginosis, spinosis, nimium reconditis & abstrusis, tum intermortuis & conclamatis:*

Quæ (1) priscis memorata Catonibus, atque Cethegis
Nunc situs informis premit, & deserta vetustas.

Mais prenez garde que cet auteur si poli est un censeur trop rigide de l'historien Salluste, & fiez vous plutôt à Jean Passerat qui a très-bien distingué l'affectation excessive des modernes (l), d'avec la licence de Salluste. Je sçai bien qu'Asinius Pollion a pretendu que Salluste (m) s'étoit trop servi de vieux mots, mais peut-être qu'au lieu de le critiquer si severement, on auroit dû le remercier de la peine qu'il avoit prise de rajeunir certains termes, & d'empêcher que la langue des Romains ne les perdît tout-à-fait. Nous devrions souhaiter que nos grans Auteurs rendissent un semblable office à plusieurs termes François qu'on laisse perir. S'ils daignoient les emploier, ils arrêteroient la prescription, ils encourageroient les jeunes plumes à les emploier, & cela conserveroit l'abondance de la langue. Virgile en usa ainsi. Horace conseilloit cette conduite:

Obscurata (n) diu populo bonus eruet atque
Proferet in lucem speciosa vocabula rerum
Quæ priscis memorata Catonibus (o).

C'est-à-dire selon la version de Mr. Dacier; „ Il aura la bonté de ressusciter des termes qui sont morts depuis long-temps pour le peuple; & de remettre en lumiere ces mots propres & energiques qui étoient en usage du temps de Cethegus & de Caton, & qui font aujourd'huy accablés sous la roüille des années, & sous les ruines de l'antiquité. „ Voiez la marge (‡).

Je ne pense pas que presentement il y ait en France beaucoup de gens qui soient frapez de la maladie que Passerat voulut guerir. Voici pourtant ce que j'ai trouvé dans un ouvrage imprimé l'an 1685. „ (p) Il est un genre de Sçavants, qui me seroit suspect, comme les intervenants à la Requeste de feu Monsieur Blondel: des gens qui consomment leur vie, sur le Seneque & le Plaute, à chercher des Archaïsmes, pour faire de belles Theses, bien Morales, Impenetrables, & à l'espreuve de tous les Vocabulaires. „ Ce Mr. Blondel est l'un des Auteurs que Patin a comparez à Theophile Raynaud, c'est une comparaison injuste; car on peut fort bien entendre les écrits de ce Jesuite sans avoir besoin de consulter à tous momens Nonius Marcellus, ou l'*Antiquarius* de Lauremberg, ou même le Calepin. Il n'est pas vrai non plus qu'il fourrât des termes Grecs dans ses ouvrages. C'étoit la mode des plus savans Humanistes. Casaubon en est un exemple dans ses lettres. Balzac (q) n'aprouvoit point cette coutume.

(H) Les Jansenistes *ne l'ont pas épargné à leur tour.*] Son dixhuitiéme volume (r) *est rempli des Ouvrages qu'il a écrits contre le Pere Gibieuf, M. Arnauld, M. de Launoi, & quelques autres Auteurs. On ne peut pas nier qu'il ne les ait souvent traitez avec trop d'aigreur. Aussi dit-on qu'il avoit resolu de retrancher de ces ouvrages beaucoup de choses, si la mort ne l'eust point prevenu.* Ces dernieres paroles du Journaliste ne sont autre chose que le raport d'un petit mensonge officieux, car il est sans aparence que la derniere edition des ouvrages du Pere Raynaud ne soit pleinement conforme à ses intentions. Lisez ce narré, vous y verrez qu'on y remarque que ce Jesuite mourut sans faire aucune reparation aux personnes qu'il avoit tant maltraitées. Un Janseniste est l'Auteur de ce qu'on va lire. (s) Le Pere Theophile Raynaud étoit „ un (t) Savoyard qui s'étant fait Jesuite dés l'âge de 16. ans, est mort âgé de plus de 80. ans dans la Societé, dont il avoit esté sur le point de sortir, y ayant esté fort maltraité: *inter aspera quæ subinde patiebatur*, &c. disent les Jesuites mêmes dans le Catalogue de leurs Auteurs. Il devoit bien s'y attendre aprés avoir composé plusieurs ouvrages contre les dereglemens de la Societé, tel qu'est celui qui a pour titre: *Theophili Eugenii Protocatastasis seu prima Societatis Jesu institutio restauranda*, où il donne l'idée de la reformation qu'il souhaitoit que l'on fît de la Compagnie pour la retablir dans son premier esprit: & un autre, qu'il appella: *Hipparque, du Religieux Marchand*, contre l'application au trafic qu'il voyoit par tout dans la Societé. Ils desavouent aussi un Traité de la dispense des vœux (*De exsolutione à votis*) qu'ils disent n'avoir pas esté approuvé par ses superieurs, & contenir quelque chose touchant S. Ignace qui n'est pas conforme à la verité; comme aussi ce qu'il écrit dans son livre contre l'ex-Jesuite Jule Clement Scot Italien, que les Declarations sur les Constitutions des Jesuïtes ne sont pas de S. Ignace, mais du P. Lainez second General. Ce fut apparemment l'un des deux premiers qui fut cause que les Jesuïtes le mirent en prison, où il fut assez long tems. C'estoit un homme franc & hardi dans ses sentimens, mordant & satyrique dans sa maniere d'ecrire, & qui n'avoit pas mauvaise opinion de lui-même. Temoin ce qu'il dit en rapportant l'eloge qu'un Ecrivain heretique lui avoit donné: *Que jamais cet homme n'avoit dit que cela de vrai.* C'est encore quelque chose de singulier que ce qu'il fit l'an de son Jubilé dans la Societé. Il celebra une Messe magnifique, & un Jesuite montant en chaire fit son Panegyrique en sa presence. Ce Pere avoit assurement une lecture prodigieuse. Vint volumes in folio de ses ouvrages imprimez font voir avec quelle facilité il écrivoit. Il seroit à souhaiter que c'eut esté aussi avec jugement, avec pru- „ dence,

(a) *Passerat. præfat. in Cicer. epistolam ad Hirtium & Cæsarem pag. m. 171.*

(b) *Id. ib. pag. 175.*

(c) *Ennius apud Ciceronem de Oratore fol. 125. D. & in Bruto fol. 103. C.*

(d) Meracstis, ut M. Cato ait, mortuaria glossaria. Nam qui colligitis lexidia, res tætras & inanes & frivolas, tamquam mulierum voces præficarum. *Aul. Gellius lib. 18. cap. 7.*

(e) Sic fautor veterum, ut tabulas peccare vetantes, Quas bis quinque viri sanxerunt: fœdera regum Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis: Pontificum libros: annosa volumina vatum, Dictitet Albano Musas in monte locutas. *Horat. epist. 1. lib. 2.*

(f) *Pag. 50. col. 1.*

(g) *Vide Caussinum de eloquentia sacra & humana lib. 2. cap. 10. & 22. p. m. 95. 121.*

(h) *Voiez Philippe Pareus in vita Davidis Parei pag. m. 18.* (i) *Carolus Paschalius de optimo genere elocutionis. pag. 153.* (k) *Id. ibid. pag. 129.* (1) *Horat. lib. 2. epist. 2.* (l) *Passerat. praf. in Catilinam Sallustii pag. 181.* (m) Asinius Pollio in libro quo Sallustii scripta reprehendit, ut nimis priscorum verborum affectatione oblita. *Sueton. de illustr. Gram. cap. 10.*

* *Dans la remarque G Δ.*

(n) *Horat. epist. 2. lib. 2. v. 115.*

(o) *Voiez la suite ci-dessus lettre k.*

(‡) Propriis (*verbis*) dignitatem dat antiquitas, namque & sanctiorem & magis admirabilem faciunt orationem quibus non quilibet fuerat usurus: eoque ornamento acerrimi judicii P. Virgilius unicè est usus . . . . sed utendum modo nec ex ultimis tenebris repetenda. *Quintil. lib. 8. cap. 3. pag. m. 364. 365.*

(p) *Factum pour Maistre Nicolas Postel . . . ou dissertation sur les Peripneumonies pag. 203. Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Janvier 1686. pag. 34.*

(q) *Voiez ses lettres Latines pag. 170. & seq.*

(r) *Journal des Savans ubi supra pag. 124.*

(s) *Addition à la 3. lettre du Prince de Conti au Pere de Champs pag. 69. édit. de Cologne 1689.*

(t) *Cela n'est pas exact: il étoit né sujet du Duc de Savoie, mais non pas en Savoie.*

genre de sa mort. Monconys (*I*) en parle, & les refute. J'aurai quelque petite chose à dire (*K*) contre Moreri. Au reste le Pere Theophile Raynaud deguisoit souvent (*L*) son nom à la tête de ses ouvrages.

Les

„dence, avec modestie, avec charité & par l'unique motif de l'amour de la verité. On n'auroit pas vu tant de livres pleins d'emportemens & de calomnies outrées contre plusieurs particuliers, tel qu'est l'infame libelle intitulé; *Arnaud de Bresse resuscité dans Arnauld de Paris*, ni l'écrit plein de faussetez & de fiel qu'il publia contre tout l'Ordre de S. Dominique sous ce titre: *De Immunitate Auctorum Cyriacorum à Censura: Diatriba Petri à Valle clausa S. T. D.* Cet Ouvrage a esté condamné à Rome, aussi bien que plusieurs autres comme ceux, *De la communion pour les morts. Du martyre par la peste. De la censure des bons & des mechans livres.* Et le 20. volume que ses amis firent imprimer aprés sa mort. . . . . Ce Pere mourut à Lion d'apoplexie le dernier d'Octobre 1663. sans avoir jamais fait aucune reparation des medisances, des outrages & des calomnies dont un grand nombre de ses écrits sont remplis.„

(*I*) *Ses ennemis firent courir d'étranges bruits . . . . Monconys . . . . les refute.*] Le passage que je vais copier est un peu long, n'importe: on y trouvera des faits que le raporteur peut-être ne croioit pas. „(*a*) Comme je (*b*) lui dis que j'estois de Lyon, il me demanda aussi-tost des nouvelles de la mort du Pere Theophile Raynaud, je luy dis que je me trouvay à Lyon quand il mourut, & que mon frere, qui estoit venu de Paris, lors qu'on lui fit l'operation de la taille, m'en avoit souvent entretenu. Il me tira lors une lettre du Pere Henschenius, dont j'avois veu la Bibliotheque à Anvers, par laquelle il luy escrivoit que les Jacobins ont fait courir le bruit en Flandres, & à Rome, que le Pere Theophile estoit mort enragé, que les Jesuïtes l'avoient privé des Sacremens, qu'il couroit par leur Convent de Lyon, criant comme un damné, *Philistim super me*; & qu'ayant esté enterré *sepultura Asini*, on l'avoit trouvé le lendemain des-terré, & son corps tout livide, parce que les Diables l'avoient battu toute la nuit: je luy dis que c'estoit une calomnie grossiere, & un bruit ridicule: car le bon-homme avoit cessé par foiblesse depuis 15. jours de dire la Messe, & communioit tous les jours; il avoit fait trois Confessions generales au Pere du Lieu, la semaine qu'il mourut; & mesme le matin du jour de son decez, qui arriva l'année passée à la veille de tous les Saints, apres en avoir eû de visibles pressentiments, il dit adieu trois fois au Frere qui l'aidoit à s'habiller, l'asseurant qu'il ne luy donneroit plus de peine, & retournant de la Chapelle, où il avoit oüy la Messe & commmunié, il dit à un Frere qu'il rencontra, qu'il avoit demandé à Dieu d'aller passer au Ciel la Feste de tous les Saints, & un moment apres, environ demy heure apres la Communion il expira entrant dans sa chambre entre les mains d'un autre bon Frere, & ainsi s'accomplit la Prophetie qu'il avoit faite, qu'il mourroit en sa sottane, & dans sa chambre, qu'il avoit tant aymées toutes deux; que nulle persecution ne l'avoit peu détacher de l'état qu'il avoit embrassé en son enfance, n'ayant jamais quitté durant soixante ans la retraitte de sa cellule que pour des œuvres de charité, comme pour confesser le moindre paysan qui se presentoit, à quel temps que ce fut. Je luy dis que l'Eglise de Lyon, luy fit un service solemnel, au Chapitre de S. Just, où s'est tenu un Concile; que les Carmes & les Chartreux, avoient fait de mesme à Lyon, & par tout leur Ordre, & que la Congregation des Messieurs de Lyon avoit voulu dire l'Office en leur Chappelle, & assister en corps à ses obseques. Je luy dis que mon Frere mesme qui ne croyoit pas de leger aux revelations, m'avoit dit souvent, que quand le Pere Theophile estoit fort affligé en Avignon à l'occasion de son livre de *Negotiatore Religioso*, un Carme deschaussé l'estant allé recommander aux prieres d'une Carmelite, qui est en Avignon en odeur de sainteté, sans vouloir le nommer, cette fille luy repondit, que celuy pour lequel il demandoit des prieres estoit un des plus sçavants de l'Eglise, & tres-agreable à Dieu: mais que pour exercer sa vertu & croistre son merite, nostre Seigneur l'avoit voulu mortifier en la chose pour laquelle il avoit eu plus de passion, qui estoient ses livres, dont toute la gloire & la recompense, luy étoient reservées apres la mort, & qu'alors toutes les Provinces du monde les rechercheroient avec empressement: comme je vis qu'il m'écoûtoit avec un extrême plaisir, j'ajoustay ce que Monsieur le Prieur Jugeact de Lyon m'avoit appris de la modestie du Pere Theophile, laquelle ses adversaires devroient imiter, sçavoir qu'il avoit refusé l'Evesché de Geneve, apres la mort du Néveu du Bienheureux; que Dom Felix de Savoye, & tout le Senat de Chambery, ayant obtenu le consentement du Duc Charles Emanuël, le seul Pere Theophile s'y opposa, & les pressa si fort qu'ils furent contraints de cesser, ce que le dit Prieur m'a asseuré sçavoir de science certaine; mais qu'il estoit luy-mesme témoin d'un acte de la plus heroïque vertu, puis qu'ayant eu ordre de feu Monsieur de Bourdeaux, & quelques autres, de presenter au Pere Theophile lors de ses adversitez, des Benefices, & deux mille livres de rentes avec caution bourgeoise dans Lyon, s'il vouloit seulement employer sa plume à escrire en faveur de certaine Doctrine, le Pere Theophile respondit à Monsieur Jugeact ces belles paroles, en baisant sa sottane, qu'il aimoit mieux mourir persecuté dans cét habit, que vivre bien à son aise en manquant de fidelité à Dieu à qui il l'avoit voüée.„ Si les Moines sont capables de faire courir de tels bruits contre un Jesuite, faut-il s'étonner des fables qu'ils ont debitées touchant la mort de Luther, & de Calvin &c?

(*a*) *Monconys, voyages 2. partie pag.* 386. *& suiv. édit. de Lyon* 1665. *ad ann.* 1664.

(*b*) *C'est-à-dire à un Jesuite de Lansbergue en Baviere.*

(*K*) *Quelque petite chose à dire contre Moreri.*] I. Tout ce qu'il a dit de bon se trouvant en propres termes dans le Journal (*c*) des Sçavans, il ne faloit pas laisser ignorer aux lecteurs d'où il avoit pris cet article. C'est un peché d'omission qui merite ici la note de plagiaire, & l'aplication de ces paroles de Pline: (*d*) *Obnoxii profecto animi & infelicis ingenii est deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere.* II. Il n'est pas vrai que le Pere Theophile *avoit choisi pour titre du Recueil de ses livres* Apopompæus, *qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions & qu'ils abandonnoient au desert, mais on n'a pas jugé à propos de les intituler ainsi.* Le titre d'*Apopompæus* n'étoit destiné qu'au recueil particulier de quelques ecrits, que l'Auteur n'insera pas dans ses 19. volumes. Nous avons vu ci-dessus les paroles de Mr. Gallois, qui sont si claires, & si precises, qu'on ne comprend pas que Mr. Moreri ait pu ne les pas entendre. N'eût-il point falu que ce Jesuite eût perdu le jugement, s'il avoit voulu que tous ses ouvrages portassent ce titre? Il a dû le reserver necessairement pour quelques traitez de contrebande. Son intention a été suivie, comme nous l'aprend le Pere Sotuel: ce qui convainc Mr. Moreri d'une nouvelle omission. III. Les ouvrages de Theophile Raynaud n'ont pas été imprimez l'an 1667. l'édition en fut achevée l'an 1665. Ce qui a trompé Mr. Moreri, est d'avoir vu qu'on en parloit dans le Journal des Sçavans du 14. de Mars 1667. Cela doit porter les Journalistes à marquer toûjours l'année de l'impression. Ils ne le faisoient pas au commencement, & sur tout lors qu'ils craignoient en la marquant de faire conoitre qu'ils parloient d'un livre qui avoit perdu la grace de la nouveauté. IV. Il n'est pas vrai que ce Jesuite ait vécu au XVI. siecle. Cette faute ne se trouve que dans la 2. édition de Hollande.

(*c*) *C'est le Journal que j'ai cité ci-dessus, remarque F.*

(*d*) *Plinius in præfat.*

(*L*) *Deguisoit souvent son nom à la tête de ses ouvrages.*] Mr. Baillet trouvera là de quoi s'occuper, dans le beau recueil qu'on attend de lui sur les Auteurs deguisez. Il doute (*e*) si ce Jesuite a pris le nom d'Anselme Solerius dans le livre *de pileo, ceterisque capitis tegminibus*; mais puis que ce livre se trouve dans le 13. volume (*f*) des ouvrages de ce Pere, il faut être sûr qu'il l'a composé. Mr. Placcius (*g*) n'a pas eu raison de croire qu'il parut d'abord anonyme, dans l'édition de Lion 1655. *in* 4. dedié *ad Petrum de Maceras*, mais que dans l'édition d'Amsterdam 1671. *in* 12. on y mit le nom d'*Anselmus Solerius Cimmeliensis.* Il est certain que l'Auteur dans l'édition de Lion 1655. se qualifia *Anselmus Solerius Cemeliensis*, en dediant son ouvrage *ad Petrum de Maridat.* Disons donc que Placcius a ignoré bien des choses sur cet article; il n'a point sçu les noms qui ont paru dans la premiere édition; Macerat est une chimere, Maridat est le vrai nom d'un Conseiller au grand Conseil: Anselmus Solerius (*h*) Cemeliensis étoit un masque qui cachoit nôtre Theophile. Le même Placcius lui reproche sans sujet une espece de contradiction (je dis ceci en passant) c'est au sujet de la Chronique de Flavius Dexter.

(*e*) *Dans la liste qu'il a mise à la fin de son ouvrage intitulé* Auteurs deguisez.

(*f*) *Voiez Sotuel, ubi supra pag.* 758.

(*g*) *Placcius de anonymis, n.* 602. *pag.* 130.

(*h*) *Notez que ce mot veut dire* natif de Cemelia. *C'étoit une ville épiscopale ruinée depuis long tems. Le siege épiscopal a été uni à celui de Nice. Voiez Theophile Raynaud de libris propriis pag. m.* 29.

Illud

Les Carmes le louënt beaucoup, & ils lui rendirent * les honneurs funebres dans tous les Couvens de leur Ordre l'an 1663. Ce fut à cause de l'ouvrage qu'il avoit fait sur le scapulaire, & que l'un d'eux publia (*M*) avec bien des changemens. Les curieux lui ont sçu bon gré de la peine qu'il a prise de publier un catalogue de ses ouvrages. C'est en ce genre-là une fort bonne composition: elle avoit paru à part, & on l'a mise depuis à la tête du 20. tome de ses œuvres qui est celui qui a pour titre *Apopompæus*. On voit dans ce catalogue l'occasion, & le sujet de chaque livre de cet Ecrivain, & quelles en furent les suites, je veux dire qui furent ceux qui les attaquerent, & ce qu'on leur repliqua, & telles autres particularitez fort agreables à ceux qui aiment l'histoire des livres, & des Auteurs. Il y manque une chose assez importante, car l'ordre chronologique ne s'y trouve que très-imparfaitement. On y voit bien qu'un tel ouvrage est le premier que l'Auteur ait publié, qu'un tel autre est le second, le troisiéme, & ainsi de suite, mais on n'y voit ni l'année ni le lieu de l'impression, ni le nombre & la date des éditions qui ont suivi la premiere. Ceux qui crurent que le libraire qui entreprenoit d'imprimer en 20. volumes in folio les écrits de ce Jesuite, s'y (*N*) ruineroit, se sont fort trompez.

* *Papebroch. respons. ad exhibit. error. pag.* 117.

RAMUS (PIERRE) en François *de la Ramée*, a été l'un des plus fameux Professeurs du XVI. siecle. Il † étoit né dans un village du païs de Vermandois en Picardie l'an 1515. Son aieul s'étoit retiré en ces quartiers-là après avoir perdu tous ses biens, lors que sa patrie fut reduite en cendres au (*A*) païs de Liege, par le dernier Duc de Bourgogne. Il falut qu'il gagnât

† *Theophilus Banosius, in vita Petri Rami p.* 2.

(*a*) *Illud* (Chronicon) *ab ipso* (*b*) BIVARIO, vel VIVARIO *confictum credidere* Gabriel Pennottus *&* Matthæus Raderus, *contra quos ipse tamen Apologiis sese binis defendit quas approbans* Carolus Visch *Bibl. Cisterciensis p.* 114. *&* Th. Raynaud. *de mal. & bon. lib. pag.* 139. *sibi fere contrarius pag.* 164. Voilà comme parle Mr. Placcius: il pretend que nôtre Jesuite aiant aprouvé dans la page 139. les apologies du Moine Espagnol, les desaprouve dans la page 164. Rien moins que cela: il les meprise assez clairement dans la page 164. & plus nettement encore dans la page 139. (*c*) *Flavii Dextri Chronicon nuper vulgatum, suppositum fuisse Dextro, latè contendit Gabriel Pennotus* in Canonicorum Regularium historia. *Quamvis enim, ipso S. Hieronymo teste, ratum sit, Flavium Dextrum scripsisse Chronicon quod eidem D. Hieronymo inscripserit; tamen hoc Chronicon nuper vulgatum, illud ipsum esse genuinum, cujus S. Hieronymus meminit, multa sunt quæ dissuadent. Nec quæ adversùs libri illius suppositionem, proferunt Bivarius commentator ac defensor, & Melchior Incofer* lib. pro epistola Deiparæ ad Messanenses à cap. 42. ad 46. *explent revera legentis animum.* Voilà ce qu'il dit dans la page 139. & voici de quelle maniere il s'exprime dans la page 164: (*d*) *Flavii Dextri Chronicon quod nuper prodiit, magna excitavit dissidia. Aliquod Chronicon verè fuisse à Dextro conscriptum, constat, cùm S. Hieronymus ejus sibi à Dextro inscripti meminerit; sed an id quod nuper prodiit, sit verum illud Dextri Chronicon, controversia est. Multi hoc Chronicon esse suppositum ab aliquo, cui honor gentis suæ cordi esset, contendunt, & acriter Pennotus* in Canonicorum Regularium historia. Ce Jesuïte prit le nom de *Stephanus Emonerius* (*e*) en écrivant pour les équivoques contre Barnes; celui de *J. Heribertus Cemeliensis* dans son traité (*f*) Latin des Eunuques; celui de *Leodegarius Quintinus Heduus* en écrivant contre Hurtado &c. Ce Hurtado étoit un Moine Espagnol qui fit imprimer à Amsterdam le livre dont Patin (*g*) a fait mention; on y trouve (*h*) des railleries sur les titres que Theophile Raynaud donnoit à ses livres. Ne lui en deplaise ces titres étoient quelquefois ingenieux; qui ne voudroit lire un ouvrage intitulé *Les spiritualitez heteroclites, & les anomalies de la pieté?* C'est le titre du 15. & du 16. volumes des œuvres de ce Jesuite, *Heteroclita spiritualia & anomala pietatis.* Voilà donc, dira-t-on, des heteroclites dans la Religion aussi bien que dans la grammaire; y voilà des anomalies aussi bien que dans la lune.

QUELQUES-UNS ont cru que l'*Amadæus Guimenius* dont les ouvrages pour la morale relâchée ont fait tant de bruit, n'étoit autre que le Pere Theophile. Le Pere Baron suposa cela (*i*) dans toute la 2. partie de sa *manuductio ad moralem Theologiam*; mais *aiant depuis reconu que le livre* d'Amadæus qu'il refutoit *a esté composé par un Auteur Espagnol, il se retracta dans sa preface. Et certainement*, ajoûte Mr. Gallois, *le livre de Guimenius n'a guerres de rapport avec le style & la maniere du P. Theophile Raynaud.* Notez que ce fut par d'autres voies que l'on reconut que cet ouvrage étoit du Jesuïte Moya confesseur de la Reine d'Espagne; la diversité de style, voie d'illusion, n'empêcha pas que Raynaud ne fût accusé publiquement, & ne le justifia pas.

(*M*) *Publia avec bien des changemens.*] Pauvres écrits posthumes, & vous manuscrits venus des païs lointains, comment peut-on se fier en vous? Qui nous pourra assûrer qu'on n'y ôte rien, qu'on n'y ajoûte rien, puis qu'un manuscrit du Pere Raynaud soufrit tant d'alterations entre les mains d'un Religieux Carme pendant la vie de l'Auteur, & presque a sa porte! Ce Jesuite avoit deploié toute sa science pour soutenir le Scapulaire de Simon Stock, mais il ne contenta point les principaux interessez. C'est pourquoi ils estropierent miserablement son livre en quelques endroits, & ils y enterent des membres postiches. Il en a temoigné son indignation de la maniere que l'on va voir. (*k*) *Hoc opusculum* (Scapulare Stochianum illustratum & defensum) *quale Parisiis è meo M. S. prodiit anno 1654. apud Antonium Padelore, abjudico tamquam spurium & alienum, Irruit enim in illud Leo, à quo miserè deformatum est, dicam discerptum & laceratum. Recisa plerisque locis, me inconsulto, multa; addita ex mente interpolatoris alia, quæ planè improbo. Titulus ipse libri, (ut ab ipso limine fieret perversionis exordium,) immutatus est; ita ut quod Hincmarus senior juniori exprobrabat, admissa in ipso aditu cespitatione, non potuerit expectari progressio felicior. Hiat passim oratio, ob prætermissionem vel recisionem unius aut alterius voculæ, menda ubique densa. Sic rependitur gratia!*

(*N*) *S'y ruineroit se sont fort trompez.*] Car cette edition s'est bien venduë, & quand on la trouve complete dans les ventes de bibliotheque en Hollande & en Allemagne, on la pousse ordinairement jusqu'à un prix bien considerable. Ainsi l'imprimeur n'a point merité de place dans une certaine liste dont Mr. Catherinot a fait mention. Comme je finissois cet article, dit-il (*l*), „ le R. P. de Fourcroy Jesuïte de Pa„ris, mais naturalizé de Bourges depuis prés de cin„quante ans qu'il y fait sa demeure toûjours regen„tant & toûjours composant, m'a donné avis que l'on „pourroit faire un juste Volume du Catalogue de „ceux qui par leurs Livres ont ruïné foncierement „leurs Libraires: ce sera pour une autre fois. „ Cela me fait souvenir de ce passage d'Estienne Pasquier. „ (*m*) Il n'y a remede, il faut que je m'esclatte à ce „coup, & me pleigne à gorge desployee de la cala„mite de ce siecle, qui nous a produit si grande foi„son d'autheurs, ou putatifs, ou avortons. Il n'y a „si malotru qui ne vueille que ses premieres appre„hensions prennent air, craignant qu'estant trop lon„guement enfermees, elles ne sentent le (*n*) remu„gle. Vray Dieu! Jodelle me semble avoir autre-fois „heureusement rencontré en ces six vers:

„ *Et tant ceux d'aujourd'huy me faschent,*
„ *Qui des lors que leurs plumes laschent*
„ *Quelque trait soit mauvais ou bon,*
„ *En lumiere le vont produire,*
„ *Pour souvent avec leur renom,*
„ *Les pauvres Imprimeurs destruire.* „

(*A*) *Reduite en cendres au païs de Liege.*] Cela ne s'accorde ni avec Mr. Moreri, ni avec Mr. Teissier. Celui-là dit que l'*ayeul* de Ramus *avoit été obligé durant les guerres de sortir de Bourgogne*, & qu'*il s'étoit retiré dans le Vermandois*; celui-ci dit (*o*) que Pierre Ramus *étoit descendu d'une famille noble qui tiroit son origine de la ville d'Evreux, car son ayeul ayant été chassé de son païs, & depouillé de ses biens par les Bourguignons, chercha un asyle dans le Vermandois.* Ainsi selon Mr. Moreri l'aieul de Ramus étoit Bourguignon, mais selon Mr. Teissier il étoit Normand. Je puis vous assûrer qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre; il étoit du païs de Liege. Voici ma preuve: (*p*) *Parentes Rami agricolæ fuerunt pauperrimi. Avus certe, ut ipse commemorat*

(*a*) *Placcius in Pseudonymorum Catalogo n.* 294. *pag.* 185.

(*b*) *C'est un Espagnol, Moine de Citeaux. Il publia cette Chronique de Flavius Dexter avec des commentaires à Lion l'an* 1627.

(*c*) *Theoph. Raynaudus de malis ac bonis libris n.* 220. *p. m.* 139.

(*d*) *Id. ib. n.* 296. *pag.* 164.

(*e*) *Voiez l'article* Barnes *pag.* 490. *remarque D.*

(*f*) *Imprimé à Dijon in 4. l'an* 1655.

(*g*) *Ci-dessus page* 2545. *lettre b.*

(*h*) *Voiez la preface du* Duplex Antidotus artic. 1.

(*i*) *Gallois, Journal des Savans du* 12. *Avril* 1666. *pag. m.* 39.

(*k*) *Theoph. Raynaudus, in syntagm. de libris propriis n.* 72. *pag. m.* 70. 71.

(*l*) *Catherinot, l'art d'imprimer pag.* 11. *c'est un imprimé de* 12. *pages in 4. daté de Bourges le* 10. *de Mars* 1685.

(*m*) *Pasquier, lettr. liv.* 10. *to.* 1. *pag. m.* 638.

(*n*) *C'est-à-dire le rance, le moisi* pædorem & situm.

(*o*) *Teissier, addit. à Mr. de Thou to.* 1. *pag.* 371. *édit.* 1696.

(*p*) *Theophilus Banosius, in vita Petri Rami pag.* 2.

gagnât sa vie le reste de ses jours à faire & à vendre du charbon. Il laissa un fils qui gagna la sienne à labourer †, & qui fut le pere de nôtre Ramus, c'est-à-dire d'un homme qui a été le jouët de la fortune; car sa vie fut une alternative perpetuelle d'élevation & d'abaissement. L'envie d'aprendre l'aiant porté β dès l'âge de huit ans à s'en aller à Paris, & la misere l'aiant contraint d'en sortir, il y retourna le plutôt qu'il put, & n'y trouvant point les moiens de subsister il en partit une seconde fois; mais la passion des études fut si grande en lui, que le malheur de ces deux voiages ne l'empêcha point d'aller chercher tout de nouveau une condition dans cette ville. Il y fut entretenu pendant quelques mois par un de ses oncles; après quoi il se vit contraint (B) d'être valet au College de Navarre. Emploiant le jour à servir ses maitres, & la plupart de la nuit à étudier γ, il fit des progrés si considerables, qu'à sa reception au degré de Maître és Arts, il * s'engagea à soutenir le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on (C) lui voudroit objecter: mais il faut noter ‡ qu'avant cela il avoit fait dans les écoles un cours de Philosophie qui avoit duré trois ans & demi. Il se tira heureusement des objections qui lui furent faites un jour entier. Ce succés lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doctrine d'Aristote, & de la combatre vigoureusement: mais il ne s'attacha guere qu'à perfectionner la Logique. C'est à cela qu'il raportoit toutes ses lectures, & les leçons même d'éloquence qu'il faisoit à la jeunesse ⸸. Les deux premiers livres qu'il publia, l'un intitulé *Institutiones Dialecticæ*, l'autre *Aristotelicæ animadversiones*, exciterent de grans (D) troubles dans l'Université de Paris. Il falut que François I. s'en mêlât, évoquant à soi le procés qui pen-

† *Ex eodem ibid.*

β *Ibid. pag.* 3.

γ *Ex eodem ibid.*

* *Jo. Thomas Freigius, in vita Petri Rami pag. m.* 10.

‡ *Id. ib.*

⸸ *Id. pag.* 10. & 11.

memorat in Præfatione Regia suæ professionis, in Eburonum gente familia in primis illustris fuit: sed patria à Carolo Burgundionum duce capta, & incensa, in Veromanduorum agrum profugus, ob paupertatem carbonariam artem exercuit. Tous les bons geographes vous diront que les *Eburones* & les Liegeois sont le même peuple.

(B) *D'être valet au College de Navarre.*] J'ai suivi Banosius & non pas Joseph Scaliger. Celui-ci pretend que Ramus alla valet a Paris. (a) *Ramus ad annum usque decimum nonum, ne quidem primas notas didicerat, inserviebatque Dom. de la Brosse (b). Lutetiam deductus tantum famulus profecit maximo discendi desiderio percitus, ut quamvis repugnante ingenio tardo, rudi & stupido; repugnante, quod majus est, institutione sera: labore & diligentia in id litterarum decus pervenerit, quo pervenisse vix credibile sit, ita ut anno trigesimo contra Aristotelem scripserit meliori stylo quam posterioribus annis.* J'ai de la peine à croire tout ce que nous conte là le grand Scaliger; il n'y a nulle aparence que Ramus ait vécu jusqu'à l'âge de (c) 19. ans sans sçavoir lire, ni qu'il eût l'esprit hebeté, pesant, stupide. En tout cas il est faux qu'il eût 30. ans lors qu'il commença d'ecrire contre Aristote; car son livre après mille contestations fut condamné le 10. de Mai 1543. Il n'avoit alors que 28. ans. J'aimerois mieux donc croire Banosius, qui raconte qu'à l'âge de huit ans nôtre la Ramée fit un voiage à Paris de son propre mouvement &c. (d) *Anno ætatis suæ circiter octavo sponte Lutetiam venit, & inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen, quam libet reflantib. ventis reversus, & ardenti discendi studio incensus, ab Honorato Carpenterio avunculo victum per aliquot menses perexiguum accepit, ut artes addisceret: deinceps necessitate coactus multos annos duram servitutem in collegio Navarræ servivit. Sed quum interdiu dominis suis fidelem operam præstitisset, nocte, Cleanthis Philosophi exemplo non dissimili, oleo & lucerna disciplinarum lumen brevi tempore tantum sibi comparavit, ut artium liberalium laurea sit donatus.* Mais voici une forte preuve contre Banosius: je la tire des propres paroles de Ramus raportées par Jean Freigius, (e) *Conjiteor vitam mihi totam acerbissimis fluctibus jactatam esse. Puer vix è cunis egressus amplici peste laboravi: juvenis invita modisque omnibus repugnante fortuna Lutetiam ad capessendas artes ingenuas veni, inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen quamlibet reflantibus ventis reversus, atque eò ardentiore discendi studio incensus, quò vehementius prohibebar.* Si Ramus n'avoit eu que huit ans la premiere fois qu'il fut à Paris, eût-il emploié le mot *juvenis*? n'eût-il pas dû se servir du mot de *puer*? eût-il manqué de le faire?

(C) *Le contrepied d'Aristote sur tout ce qu'on lui voudroit objecter.*] Le Tassoni regarde cela comme une audace condamnable, *Ma più audace*, dit-il (f), *fu la prova di Pietro Ramo, autore per altro poco degno d'essere nominato. Questi dovendo secondo l'uso di Parigi sostener conclusioni prima che fosse creato Maestro, per bizzarria d'ingegno propose questa sola a qualunque volesse argumentare, dando libero campo à tutti. Quæcunque ab* Aristotele dicta sint, falsa, & commentitia esse. *La quale havendo eccitati contra di lui tutti gl'ingegni, tutte le professioni, tutte le scuole; egli nondimeno con tanta prontezza, e sottigliezza di risposte la difese, che fe rimaner confusa, e stupita la Città di Parigi: E ben ne' suoi libri appariscono ancora i segni della sua audacia.* Le bon est qu'il ne nie pas que le soutenant ne defendit cette These avec tant de subtilité, que tout Paris s'en étonna. Voions ce que Freigius peut nous dire sur cette avanture. (g) *Lutetiæ magisterii titulum suscepturus, pro more & consuetudine scholarum liberam disputandi copiam examinatoribus facere cogebatur. Problema igitur sumpsit: Quæcunque ab Aristotele dicta essent, commenticia esse. Attoniti novitate & insolentia problematis Magistri nostri, cùm authoritatem Aristotelis (qua tanquam scuto, sese ad omnes insultus munire consueverunt) sibi ereptam viderent, irrito conatu per diem integrum, Magistrandum (ut barbari barbare vocant) oppugnarunt. Ex hoc fortuito successu ansam deinceps seriò & liberè in Aristotelem animadvertendi & inquirendi arripuit.*

(D) *Exciterent de grans troubles dans l'Université de Paris.*] L'ordre eût voulu que les Professeurs de Paris qui admiroient Aristote, eussent refuté par des écrits & par des leçons les livres de Ramus; mais au lieu de se renfermer dans ces justes bornes des guerres Academiques, ils traînerent cet Antiperipateticien devant les Juges criminels, comme un personnage qui sapoit tous les fondemens de la religion. Ils firent tant de vacarmes que la cause fut portée au Parlement de Paris; mais dès qu'ils s'aperçurent qu'elle y seroit examinée équitablement & selon les formes, ils la tirerent de ce tribunal par leurs intrigues, & la firent evoquer au Conseil du Roi. (h) *Vix Aristotelicæ animadversiones lectæ erant, cum Petrus Ramus repente non ad humanam aliquam, & literis usitatam disputationem ab Academia vocatur, sed ad Prætorii tribunalis capitalem contentionem per certos homines falsò Academiæ nomine rapitur, novique & ante hunc diem inauditi criminis accusatur, quòd Aristoteli repugnando Theologiam & artes enervaret. Hac enim oratione Aristotelea actio instituta est. Hinc Aristoteleorum clamoribus agitatus ad summum Parisiensis Curiæ consilium traducitur: deinde cum legitimo judicii more res agi, atque apertiùs iniquissimæ fraudis invidia percipi videretur, novis artibus à Senatu Parisiensi ad regiam cognitionem disjicitur.* Le Roi ordonna (i) *que Maistre Antoine de Govea, qui s'estoit presenté à impugner & debatre lesdits livres, & ledit Ramus, qui les soustenoit & defendoit, esliroient & nommeroient de chacun costé deux bons & notables personnages connoissans les langues Grecques & Latines, & experimentez en Philosophie.* Ensuite de cette ordonnance Govea & Ramus choisirent chacun deux personnes: Pierre Danés & François Vicomercat furent choisis par Govea: Jean Quintin Docteur en Decret, & Jean de Beaumont Docteur en Medecine furent choisis par Pierre Ramus. Le Roi élut *pour le cinquiéme Maistre Jean de Salignac Docteur en Theologie.* Raportons l'exposé des lettres patentes. „(k) Par devant lesquels lesdits de Govea & Ramus „eussent esté ouïs en leurs disputes & debats, jusques „à ce que pour interrompre l'affaire, iceluy Ramus „se seroit porté pour appellant desdits Censeurs, dont „nous advertis eussions decerné nos lettres à nostre „Prevost de Paris, ou à son Lieutenant, pour contraindre lesdits de Govea & Ramus à parfaire leurs „disputes, afin que par lesdits Censeurs nous fust „donné ledit advis, non obstant ledit appel & autres „appellations quelconques, suivant lesquelles nos lettres, eussent iesdits de Govea & Ramus derechef „comparu pardevant lesdits Censeurs, & voyant que „par iceluy Ramus lesdits livres ne se pourroient „souste-

(a) *Scaligerana prima pag.* 127.

(b) *Mr. Teissier ib. croit que Scaliger parle d'une Dame: mais* Dom. *est aussi-tôt le commencement de* Domini *que de* Dominæ.

(c) *Mr. Teissier* ib. *citant* Scaligerana 1. *ne met que* 9. *ans.*

(d) *Banosius, ubi supra p.* 3.

(e) *Johannes Thomas Freigius, in vita Petri Rami p.* 7. *ex Sebeckiano epilogo Rami.*

(f) *Alessandro Tassoni, Pensieri diversi lib.* 10. *c.* 3. *pag.* 375.

(g) *Freigius ubi supra pag.* 9. 10.

(h) *Audomarus Talæus in sua ad Carolum Lotharingium Cardinalem Academia, apud Launoium de varia Aristotelis fortuna pag.* 57. 58. *edit. Paris.* 1653.

(i) *Ce sont les termes des lettres patentes du Roi datées le* 10. *de Mai* 1543. *Voiez Launoi de* varia Aristotelis fortuna pag. m. 52. *On trouve ces lettres patentes du Roi dans la Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vau-Privas sous le mot* Pierre de la Ramée.

(k) *C'est-à-dire les cinq juges, celui que le Roi nomma & ceux que les parties choisirent.*

pendoit au Parlement de Paris entre Ramus & Antoine Govea. On donna des Juges aux parties, pour prononcer sur le different après qu'elles auroient disputé. Govea eut tout l'avantage qu'il pouvoit pretendre: les livres de Ramus furent interdits par tout le Roiaume, & leur Auteur fut condamné à n'enseigner plus la Philosophie. Ses ennemis firent paroître leur (E) joie avec un éclat surprenant. Ceci se passa l'an 1543. L'année suivante * la peste fit du ravage dans Paris, & dissipa presque tous les Ecoliers du College de Prele: mais Ramus s'étant laissé persuader

* *Theoph. Banosius ubi supra pag. 7.*

„ soustenir, eust declaré n'en vouloir plus disputer, & qu'il les sousmettoit à la censure des dessusdits; & comme on y vouloit proceder, lesdits de Quintin & Beaumont, l'un apres l'autre, eussent declare ne s'en vouloir plus entremetre. Au moyen dequoy eust iceluy Ramus esté sommé & requis d'en eslire & nommer deux autres. Ce qu'il n'eust voulu faire, & se fust du tout soumis aux trois autres dessus nommez, lesquels apres avoir le tout veu & consideré eussent esté d'advis, que ledit Ramus avoit esté temeraire, arrogant & impudent d'avoir reprouvé & condamné le train & art de Logique receu de toutes les nations, que luy mesme ignoroit, & que parce qu'en son livre des Animadversions il reprenoit Aristote, estoit evidemment connuë & manifeste son ignorance. Voire qu'il avoit mauvaise volonté, de tant qu'il blasmoit plusieurs choses, à quoy il ne pensa oncques. Et en somme ne contenoit sondit livre des Animadversions que tous mensonges, & une maniere de medire, tellement qu'il sembloit estre le grand bien & profit des lettres & sciences, que ledit livre fust du tout supprime: Semblablement l'autre dessusdit intitulé *Dialectica Institutiones*, comme contenant aussi plusieurs choses fausses & estrangeres. „ Raportons aussi le *dictum* de l'ordonnance. „ (a) Sçavoir faisons, que veu par nous ledit advis, & eu sur ce autres advis & deliberations, avec plusieurs sçavans & notables personnages estans lés nous, avons condamné, supprimé & aboly, condamnons, supprimons, & abolissons lesdits deux livres, l'un *Institutiones Dialectica*, l'autre *Aristotelica Animadversiones*, & avons fait & faisons inhibitions & defenses à tous Imprimeurs & Libraires de nostre Royaume, pays, terres & seigneuries, & à tous autres nos sujets, de quelque estat ou condition qu'ils soient, qu'ils n'ayent plus à imprimer ou faire imprimer lesdits Livres, ne publier, vendre, ne debiter en nosdits Royaume, pays, terres & seigneuries, sous peine de confiscation desdits Livres, & de punition corporelle, soit qu'ils soient imprimez en iceux nos Royaume, pays, terres & seigneuries, ou autres lieux non estants de nostre obeyssance: & semblablement audit Ramus de ne plus lire lesdits livres, ne les faire escrire ou copier, publier, ne semer en aucune maniere, ne lire en Dialectique ne Philosophie en quelque maniere que ce soit, sans nostre expresse permission: Aussi de ne plus user de telles medisances & invectives contre Aristote, ne autres anciens Autheurs receus & approuvez, ne contre nostredite fille l'Université & supposts d'icelle, sous les peines que dessus. Si donnons en mandement & commettons &c. „

(a) *Voiez Launoi ibid.*

Qui n'entend qu'une partie n'entend rien: c'est pourquoi il est bon que je raporte le recit qu'un ami de Ramus a publié de toute la procedure. Ramus pour obeïr aux ordres de sa Majesté comparut devant les cinq Juges, quoi qu'il y en eût trois qui fussent ses grans ennemis. On disputa deux jours. Il soutint que la Dialectique d'Aristote étoit imparfaite, puis qu'elle ne contenoit ni definition ni division: les deux juges qu'il avoit choisis declarerent par écrit le premier jour, que la (b) definition est necessaire dans toute dispute bien reglée: les trois autres declarerent par écrit (c) que la Dialectique peut être parfaite sans definition. Le lendemain ils reconurent par écrit que la division est necessaire dans la Dialectique; mais voiant que Ramus en concluoit qu'il avoit raison de condamner la Logique d'Aristote, puis qu'elle n'avoit pas été divisée, ils renvoierent l'affaire à un autre jour; & comme ils s'aperçurent qu'ils s'étoient eux-mêmes embarrassez de telle sorte, qu'ils ne pouvoient se degager avec honneur, ils declarerent qu'il faloit recommencer la dispute, & tenir pour non avenu tout ce qui s'étoit passé pendant les deux jours. *Ne non damnaretur Ramus, novum consilium initur ut ab initio tota disputatio retexatur, & adhuc injudicata induceretur, proque nihilo haberetur* (d). Ramus se plaignit hautement de ce procedé, où non seulement les Juges faisoient paroitre qu'ils le vouloient condamner, mais aussi qu'ils cassoient eux-mêmes leur jugement: il les recusa; il apella de tout ce qu'ils pourroient faire. Son apel fut declaré nul par François I. qui ordonna que les cinq Juges prononceroient en dernier ressort, & definitivement sur cette affaire. Les deux Juges choisis par Ramus se retirerent, voiant bien qu'ils n'assisteroient au jugement (e), que comme temoins de l'injustice que l'on preparoit. Les trois autres prononcerent tout ce que leur passion leur suggera; & l'on prevint de telle sorte l'esprit du Roi par de faux raports, qu'on obtint la confirmation de leur jugement. (f) *Hac omnia Regis, licet omnium Regum & humanissimi & literarum amantissimi, tamen per falsas & improbissimè confictas calumnias inducti, auctoritate confirmantur.* Notez que le Roi declare dans ses patentes, que Ramus *se soumit du tout* à ces trois Juges, après le desistement des deux autres. Ce fait est faux, si l'on en croit l'Auteur que je cite; car après avoir raporté que les deux Juges renoncerent à la procedure, il ajoûte que Ramus en fit autant, & que les trois autres le condamnerent sans l'avoir ouï. (g) *Idemque Ramus ipse non sine stomacho, cùm à tribus illis contumeliosè illuderetur, fecit, & se tempora sperare dixit, quibus tales judices de suo facto nequaquam parem essent voluptatem percepturi. Ita vi victa, vel certe hominum quorumcunque opinione ad tempus oppressa causa est. Condemnantur igitur triumvirali sententia, non modò inaudita, sed incognita planè causa, animadversiones Aristotelica.* Prenez bien garde que l'on narre ainsi la chose, non pas dans un livre anonyme, mais dans un écrit qu'Omar Talon dedia au Cardinal de Lorraine. Si l'on s'y fie, on rejettera comme une fable ce que conte Pierre Galland. Il dit que François I. aiant apris les invectives continuelles d'un certain sophiste contre Aristote, contre Ciceron, & contre Quintilien, avoit resolu de l'envoier aux galeres; mais que Castellan lui suggera un autre genre de punition; ce fut d'engager ce sophiste à une dispute, où il feroit voir sa folie par le silence à quoi on le reduiroit. Le Roi goûta cet expedient; & lors qu'il eut sçu la confusion que ce personnage avoit reçuë, il se contenta de cette peine. C'est de Ramus que Pierre Galland veut parler; mais souvenons-nous qu'il étoit son grand ennemi. (h) *Cùm in hac schola ante annos octo Sophista famosus Musis iratis natus, gloria popularis siti inexplebili praceps, Aristotele, Cicerone & Quintiliano petulanter & ignoranter vexatis, nullum finem in quemvis auctorem classicum debacchandi facturus videretur, priusquam prasentem literarum statum labefactasset, & ad suam libidinem pervertisset, permulti doctrina & virtute conspicui homines audaciam tam prodigiosam indignissime tulerunt. Cumque de eo apud regem ita conquesti essent, ut ille, pro sua perpetua in literas & literarum Professores benevolentia, hunc indignabundus ad remum damnatum triremibus addicere statueret, Regis animum facetі leporis suavitate emollitum, ad mitiorem sententiam traduxit. Sophistam nugantem & inepte philosophantem ab humanissimo Rege nullo capitali supplicio puniendum esse. Verum cum doctis hominibus coram gravibus disceptatoribus in disputationis certamen commissum, argumentis convincendum, & ratione aliqua leviore ad sanitatem reducendum. Quorum sententia cum illum Rex inscitia, impudentia & temeritatis damnatum, silentiique pœna mulctatum vidisset, facile acquievit, neque acerbius quicquam in eum statuit.*

(b) Omnem disputationem quæ via & ratione procederet definitione proficisci debere. *Audom. Talaus ubi supra apud Launoium ib. p. 58.*

(c) Ad Dialecticæ artis perfectionem definitione nihil opus esse. *Id. ibid.*

(d) *Id. ib.*

(e) Ex eo autem confessu se discedere quia se non socios consiliis, sed injuriæ quæ Ramo fieret adhibitos testes intelligerent. *Id. ibid.*

(f) *Id. ib. pag. 59.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Petrus Gallandius in vita Petri Castellani n. 45. p. 75. 76.*

(E) *Firent paroître leur joie avec un éclat surprenant.*] Ils firent plus de fracas à proportion, que les Princes les plus fastueux n'en affectent après la prise d'une grande ville, ou après le gain d'une bataille très-importante. La sentence des trois Juges fut publiée en Latin & en François dans toutes les ruës de Paris, & dans tous les lieux de l'Europe où on la put envoier. On fit des pieces de theatre avec un grand apparat, dans lesquelles Ramus fut bafoüé en mille manieres, au milieu des acclamations & des aplaudissemens des Aristoteliciens. (i) *Triumphus de tam nobili victoria mirificus agitur, tristis illa & horrenda Triumvirûm sententia impressis & Latina & Gallica oratione libellis, non modò per hujus urbis compita, sed per orbis terrarum loca omnia, quò expectari (k) potuit, promulgatur. Ludi magno apparatu celebrantur, ubi spectantibus & plaudentibus Aristotelęis, omni ludibrii & convitii genere Ramus afficitur.*

(i) *Id. Talaus ibid. Voiez aussi la vie de Ramus par Jean Thomas Freigius p. 17.*

(k) *C'est ainsi qu'on lit dans Mr. de Launoi* de varia Aristotelis fortuna pag. 60. *mais Freigius* in vita Rami *pag. 17. raportant le même passage de Talaus dit* quò exportari potuit.

der d'y enseigner, attira bientôt beaucoup d'auditeurs. La Sorbonne le voulut faire chasser de ce College, & n'en put venir à bout: il fut maintenu dans la Principalité de cette maison par arrêt du Parlement †. Il trouva un si bon patron en la personne du Cardinal de Lorraine, qu'il obtint de Henri II. la mainlevée ‡ de sa plume & de sa langue l'an 1547. & la charge de Professeur Roial en Philosophie & en Eloquence au mois de Juillet 1551. Le Parlement de Paris l'avoit dejà maintenu dans la liberté de joindre les leçons de Philosophie avec celles d'Eloquence β. Cet arrêt avoit mis fin à plusieurs persecutions que Ramus & ses Ecoliers avoient souffertes. On les avoit chicanez en (F) plusieurs manieres, & devant les juges academiques, & devant les juges civils γ, pendant l'hiver δ de l'année 1551. Dès qu'il se vit Professeur Roial il se sentit un nouveau zèle pour perfectionner les sciences, & il y travailla avec plus d'ardeur, malgré la haine de ses ennemis qui n'étoient jamais en repos, & qui prirent même pour une matiere de procés en crime d'innovation, la maniere dont lui & ses (G) collegues prononçoient la lettre Q. Ils pousserent si loin leurs attentats, qu'il fut obligé de disparoître. Il alla sous le bon plaisir (H) du Roi se cacher à Fontainebleau ζ, où à la faveur des livres qu'il trouvoit dans la Bibliotheque roiale, il continua ses travaux geometriques & astronomiques. Mais dès qu'on sçut qu'il étoit là, il ne s'y crut plus en sûreté, & il falut qu'il s'allât cacher successivement en divers endroits *. Pendant ce tems-là sa Bibliotheque fut pillée au College de Prele. Mais lors que la paix eût été concluë l'an 1563. entre Charles IX. & les Protestans, il reprit la possession de sa charge, & il s'y maintint avec vigueur, & s'attacha principalement à faire fleurir les études de Mathematique. Cela dura jusqu'à la seconde guerre civile l'an 1567. Alors il fut obligé de quitter Paris, & de se jetter entre les bras des Huguenots ┼. Il étoit à leur armée lors de la bataille de St. Denys. La paix aiant été faite peu de mois après, il fut retabli dans sa profession; mais comme il previt que la guerre recommenceroit bientôt, il ne voulut point être exposé à une nouvelle tempête. Il demanda donc au Roi la permission d'aller voir les Academies d'Allemagne. Cela lui fut accordé. Il fit ce voiage l'an 1568. & reçut par tout de fort grans honneurs.

† *Id. ib.*

‡ *Voiez la remarque L.*

β *Id. pag. 7. & 8.*

γ *Jo. Thomas Freigius ubi supra pag. 18. & seq.*

δ *Ramus in oratione habita anno 1551. pag. m. 9.*

ζ *Freigius ib. p. 26.*

* *Idem pag. 28.*

┼ *Idem pag. 30.*

(F) *On les avoit chicanez en plusieurs manieres.*] Je ne raporte pas le detail de ces vexations: je vous renvoie à (a) Freigius: je dis seulement que lors qu'on se fut aperçu que les autres plaintes ne faisoient pas assez d'impression, on accusa Ramus de pervertir la jeunesse par des semences d'heresie & de Pyrrhonisme. (b) *Unius primum accusationem gravissimam audivit, Ramum Academicum nominantis, & inaudita calumnia describentis, humanarum divinarumque rerum hostem & inimicum, qui de humanis divinisque legibus addubitaret, deque iis dubitare discipulos suos doceret: qui lubricos Divi Augustini locos suis auditoribus ad effrenatam & impiam libertatem proponeret, qui (quò facilius incautis animis abuteretur) omnes Logicas disputationes tolleret.*

(a) *Freigius in vita Rami pag. 18. & seq.*

(b) *Id. ib. pag. 20. cela est tiré de la harangue inaugurale de Ramus prononcée l'an 1551.*

(G) *Prononçoient la lettre Q.*] Les Professeurs roiaux corrigerent entre autres abus celui qui s'étoit glissé dans la prononciation du Latin. Quelques Ecclesiastiques suivirent cette reforme, malgré le chagrin des Sorbonistes contre cette innovation. Mais un Beneficié se trouva fort mal d'avoir deplu là-dessus à la Sorbonne; elle le fit depouiller de ses revenus: il se pourvut au Parlement; & comme les Professeurs roiaux craignirent qu'il ne succombât sous le credit de la Faculté de Theologie, pour avoir osé prononcer la langue Latine selon leur reforme, ils se crurent obligez de le secourir: ils allerent donc à l'audience, & representerent si vivement à la Cour l'indignité d'un tel procés, que l'accusé fut absous. (c) *Quas novas turbas innovata pronunciatio peperit! Sub annum millesimum quingentesimum quinquagesimum, cùm Professores regii sinceriorem Latinæ linguæ pronunciationem sensim introducere cœpissent, molestè ferebant cùm alii, tum præsertim Sorbonici, inveteratam loquendi consuetudinem Gallorum improbari, ut quæ pueri didicissent, senes perdenda fateri cogerentur: in primis verò de sono ipsius literæ Q. ambigebatur: regiis sic, uti debet, cum sequente u pronunciantibus, Quisquis, Quanquam: Sorbonicis verò consuetudine vernacula, Kiskis, Kankam. Jam cum sacris addictum hominem ob genuinam pronunciationem amplissimis proventibus Sorbonici spoliandum curassent, & lite coram Senatu Parisiensi contestata, ne miser ille ob grammaticam hæresin (ut illi vocabant) theologicis fructibus jure excideret, periculum esset: professores regii, & inter hos Petrus Ramus facto agmine in Curiam convolant, & judicii insolentiam præfati, quod Jureconsulti de legibus regiis disputare soliti, ad grammaticorum leges dijudicandas sese dimisissent, judices ita commoverunt, ut sententiis suis non modo sacerdotem absolverent, sed & impunitatem de Grammatica pronunciatione disputandi tacito assensu in perpetuum stabilirent. Ergo Kis & Kalis, & Kantus, & Miki, & similes Gottismi & barbarismi erant in Parisiensi Academia ante regios professores usitati: quos barbarismos si collega aliquis imitari nollet, acerbè & contumeliosè accipiebatur, quod collegii consuetudinem violare diceretur. E schola regia tum primum Quis, Qualis, Quantus, Mihi, Latinè & Romanè sonuerunt. & pudor fuit, regiis Professoribus tanquam regis ipsius voci palam reclamare.* C'est une avanture si étrange & si incroiable, que je n'ai pas cru que je dusse omettre aucune parole de celui qui la raconte. Il en raporte tout de suite une autre qui m'étonne encore plus, & dont je voudrois bien voir les monumens dans les Archives; car sans cela je ne conseillerois à personne d'y ajoûter une entiere foi, non plus qu'au procés de *Kankan & Kiskis.* Voici cette autre avanture. Il falut contraindre par l'autorité publique plusieurs Docteurs de Paris, à renoncer à cette these qu'ils soutenoient opiniâtrément, *ego amat* est une aussi bonne phrase que *ego amo.* Citons Freigius. (d) *Incredibile propè dictu est, sed tamen verum & editis libris proditum, in Parisiensi Academia Doctores extitisse, qui mordicus tuerentur ac defenderent, Ego amat, tam commodam orationem esse, quàm Ego amo; ad eamque pertinaciam comprimendam consilio publico opus fuisse.* Mon incredulité ne m'empêche pas de dire qu'il se passa bien des choses au XVI. siecle dans la Faculté de Theologie de Paris, qui la font rougir aujourd'hui quand elle y songe. Elle en fut bien bernée.

(c) *Id. ib. pag. 14.*

(d) *Id. ib.*

(H) *Sous le bon plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau.*] Je voudrois bien que Freigius n'eût pas supprimé les circonstances de cette retraite: je voudrois sur tout qu'il en eût marqué le tems; mais peut-être que s'il se fût hazardé d'en coter l'année, il n'y eût pas mieux reüssi, que quand il a dit que les *animadversiones* de Ramus furent condamnées (e) l'an 1545. avec defense à leur Auteur de se mêler de Philosophie; mais que Ramus rehabilité par le Roi Henri (f) à la sollicitation du Cardinal de Lorraine, fit une harangue l'an 1546. *de studiis philosophiæ & eloquentiæ conjungendis.* Quoi qu'il en soit, il insinuë clairement que le Roi n'osant accorder à Ramus une protection ouverte, l'envoia à Fontainebleau pour le sauver de la fureur de ses ennemis. (g) *Paucis mensibus per reliqua Geometriæ mysteria pervasisset, nisi cursus industriæ per fatalem quandam calamitatem abruptus fuisset. Acceptis igitur à rege literis, ad regiam Fontisbellaquei bibliothecam profectus, mathematicas superiorum temporum prælectiones ab initio plenius & uberius retractavit & consideravit. . . . .* (h) *Hæc meditantem solitudo cervorum ac sylvæ diutius occulere non potuit. In Italiam tum cogitavit, quò ipsum Bononia honorificè invitarat. In Germaniam nostram ipsius illis mathematum amoribus charissimam sæpe respexit, sed viis omnibus terror mortis intentus ac pavor: rumor etiam Pralei sui indignis modis direpti, tum bibliotheca charissimis quibusque rebus spoliata ac depopulata, ad regiam Vincennarum propius urbem revocarunt: quin alia vis etiam gravior accidit, ut è Vincennis per invia itinera profugiendum esset, & subinde variis in locis delitescendum: in fuga tamen & latebris otium lucemque reperit.* (i) Banosius nous aprend que Ramus se retira à Fontainebleau pendant la premiere guerre de religion, c'est-à-dire l'an 1562.

(e) *Id. ib. pag. 14.*

(f) *Henri II. ne commença de regner qu'en l'an 1547. Ramus fut interdit l'an 1543.*

(g) *Freigius ibid. pag. 26.*

(h) *Id. ib. pag. 28.*

(i) *Banosius, in vita Rami pag. 20.*

neurs †. Il revint en France après la troisiéme guerre ‡ l'an 1571. & perit miserablement au massacre de la St. Barthelemi, comme on le peut voir dans le passage de Mr. de Thou que Moreri a raporté. C'étoit sans doute un grand (I) orateur, un homme fort universel, & doüé de très-belles qualitez morales; éloigné de (K) l'avarice, sobre, chaste, craignant Dieu, zélé pour la Religion Reformée; mais il étoit un peu opiniâtre & contredisant; & l'on veut même qu'il ait derobé * à Vives ses inventions. Il temoigna une (L) grande fermeté dans ses disgraces. Les Ministres ne l'aimoient guere, car il se rendit en quelque sorte Chef de parti pour faire changer la discipline. Son dessein fut éludé, & renversé même (M) dans un Synode National. J'aurois eu bien plus de choses à raporter sur son chapitre, si je n'avois évité de repeter

† *Ll. ib. & seq.*

‡ *Je me fonde sur ce qu'on marque qu'il harangua à Bâle l'an 1571.*

* *Voiez Kekerman in præcognitis logicis, tract. 2. c. 5.*

(I) *Un grand orateur.*] Je n'en veux point d'autre preuve que ce temoignage de Brantome: il contient un fait qu'on ne trouve pas ailleurs. Voici ce que dit Brantome, en donnant la liste des hommes sçavans que Henri II. entretenoit. (a) „Monsieur „Galandius Torticolis en l'art Oratoire; mais Mon„sieur Ramus son ennemy le passoit, qui estoit un „fort disert & éloquent Orateur, & peu s'en est-il „veu de semblables, car il avoit une grace inégale à „tout autre, qui secouroit davantage son éloquence, „jusques-là qu'au bout de quelque temps luy s'estant „rendu Huguenot, & estant en la compagnie de „Messieurs le Prince & Amiral, au voyage de Lor„raine, & leurs Reistres qu'ils avoient fait venir ne „voulant passer vers la France, qu'ils n'eussent de „l'argent, aprés qu'ils en eurent un peu touché par „quelques bourcillemens que les Huguenots eurent „fait entr'eux, & que Monsieur Ramus les eust ha„ranguez, ils en furent gaguez & menes au cœur de „la France pour faire assez de maux.„

(a) *Brantome, Memoires des hommes illustres, tom. 2. pag. 55.*

(K) *Eloigné de l'avarice, sobre, chaste.*] (b) Il refusa des professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux regenter dans le College de Prele où il n'avoit point de gages publics. Il n'acceptoit point les presens que ses disciples lui vouloient faire (c), & il faisoit subsister à ses depens quelques écoliers (d). Il refusa d'aller en Pologne, quoiqu'on lui promit de paier liberalement les eloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il repondit que l'eloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un orateur. (e) *Inter cætera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At vero, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni linguam venalis esse debet.* Nous aprenons là un fait digne de remarque; c'est que Monluc se voulut servir de l'éloquence de Pierre Ramus pour éblouir les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas revoquer en doute, que celui qui fit à Ramus la proposition que j'ai raportée, ne fut le même Monluc Evêque de Valence, qui negocia si heureusement l'élection de Henri III. & qui se servit entre autres moiens de l'eloquence de quelques personnes, qui élevoient jusqu'au ciel par leurs vers & par leurs harangues les qualitez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'eviter le piege d'une maxime d'Horace (f).

(b) *Theo. Freigius ubi supra pag. 35.*

(c) *Id. ib.*

(d) Solebat in patriam proficiscens bonæ indolis juvenes pauperes suis sumtibus fovere, eosque in Academia Præles bonis informabat disciplinis: ex quorum numero plerique supersunt viri doctissimi. *Banosius ubi supra pag. 14.*

(e) *Id. ib. pag. 13.*

(f) Multa fidem promissa levant, ubi plenius æquo Laudat venales qui vult extrudere merces. *Horat. epist. 2. lib. 2. v. 10.*

La temperance de Ramus fut exemplaire, il se (g) contentoit du bouilli; il mangeoit peu à diner; il fut 20. ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Medecins; il couchoit sur la paille; il se levoit de grand matin; il etudioit tout le jour (h); il garda le celibat avec une purete qui ne fut pas même soupçonnee de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes. *Cœlebs vixit honestissime, ab scortationis non tantum crimine, sed etiam suspicione semper immunis: colloquia obscœna, utpote quæ bonos mores corrumpunt, tanquam toxicum fugiebat* (i).

(g) *Banosius, ibid. pag. 10.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Ibid.*

(L) *Une grande fermeté dans ses disgraces.*] Tout autre que lui eût quitté Paris après l'arrêt foudroiant de François I. dont ses adversaires se glorifierent avec tant d'insultes; mais il tint bon dans le College de Prele, & les laissa criailler tant qu'ils voulurent. Il ne repondit rien aux écrits qu'on publia contre lui. Il n'auroit osé, me dira-t-on, car le Roi lui fit defense de rien dire qui concernât la Philosophie. Mais, repondrai-je, s'il n'eût pas eu une grande force sur ses passions, il s'en fût allé hors du Roiaume, pour avoir la liberte de se defendre. Le silence est peut-être la chose du monde la plus difficile à un Auteur attaqué, & dechiré de toutes parts. Voilà pourtant une chose dont Ramus a été capable. Laissons-le dire à un Auteur qui l'a exprimé fort bien. (k) *Adversus contumelias Doctorum quamlibet & eruditorum hominum perpetuum silentium juraverat. Nil Goveano, Gallandio, Perionio, Turnebo respondit: nil ingenii & doctrina per universam Germaniam principi Melanchthoni respondit: nil aliis Germanis, nil Italis nonnullis respondit. Cumque divulgatis per orbem terrarum Gallica & Latina lingua probris esset notatus, publicis ludis ignominiosissimè traductus: constricta lingua, vinctis manibus prohibitus quicquam de philosophia vel publicè vel privatim dicere, scribere, cogitare etiam (si menti tantùm potuisset imperari) prohibitus esset: adversus tantas tot acerbitatum plagas, unicum patientiæ remedium adhibuit, in animoque semper illud habuit:* Grata superveniet, quæ non sperabitur hora. Cet Auteur a oublié une circonstance qui pouvoit donner un grand relief à ce triomphe, je veux dire à la force de se taire, dont il loue Pierre Ramus. Ce Professeur recouvra au bout de 4. ans la liberté de la plume, & la liberté de la langue par raport à la Philosophie. Il nous l'aprend lui-même dans la premiere harangue qu'il prononça depuis qu'il fut Professeur roial. (l) *Misero Rex Henricus, Hercules videlicet Gallicus, adfuit, meque quarto abhinc anno ad postulationem Caroli Lotharingi Cardinalis, & manibus & lingua solvit, solutoque Eloquentia & Philosophia docenda, exercenda, illustranda potestatem fecit.* Voici d'autres preuves de sa constance. La premiere fois qu'il expliqua sa Logique dans le College de Cambrai, les émissaires de ses ennemis n'oublierent rien pour lui faire perdre patience, & pour le contraindre d'abandonner sa leçon: ils sifflerent; ils firent des huees; ils batirent des mains & des pieds. En vain; il ne se deconcerta pas; il s'arrêtoit de tems en tems jusques à ce que les cris cessassent, & il acheva ainsi sa leçon à plusieurs reprises. Cette fermeté les étonna, & rabatit dans la suite leur audace. (m) *Anno 1552. cùm in Cameracensi schola frequentissimo auditorio suam dialecticam auspicaretur, ab æmulis clamores, strepitus, sibili ingentes per summam petulantiam excitari cœpere. Hac insolentia nihil ipse permotus, eum se oratorem præstitit, ut medium ditque licet obstrepentibus adversariis, per intervalla tamen clamorum, incredibili constantia, nec minori cum gloria peroraret. Qua ejus virtute consternati inimici, in posterum minus ei fuêre molesti.* On lui fit les mêmes insultes (n) à Heidelberg, & avec aussi peu de succes, pendant les leçons qu'il y fit l'an 1568. Cela nous montre qu'il s'étoit rendu odieux à plusieurs personnes en Allemagne aussi bien qu'en France, pour avoir osé écrire contre Aristote. Il est vrai qu'il l'avoit fait d'un air un peu trop altier, & qu'il avoit temoigné trop d'affectation de depouiller ce Philosophe de toute sa gloire: il lui ôtoit autant qu'il pouvoit les ouvrages qu'on lui attribue; & quand il le reconnoissoit pour l'Auteur de quelques-uns, il en condamnoit la doctrine, & passoit jusqu'à l'invective contre la personne, par la description odieuse des vices & des actions d'Aristote (o). Voiez les 2. harangues que Perionius publia l'an 1544.

(k) *Freigius ubi supra pag. 34.*

(l) *Ramus in oratione habita anno 1551. circa init. pag. m. 7.*

(m) *Freigius ubi supra.*

(n) Proinde minus debet mirum videri, si dum libera legatione regis permissu, tertiò civili bello ardente Gallia fungitur, in Heidelbergensi Academia principali autoritate ad profitendum adductus, consimiles æmulorum clamores invicto animo pertulit, tanta quidem constantia ut adversarios suæ petulantiæ pudere meritò deceret. *Id. ibid.*

(M) *Son dessein fut . . . . renversé dans un Synode national.*] Il vouloit introduire dans l'Eglise le gouvernement democratique: il pretendoit que la puissance des clefs conferée au peuple par JESUS-CHRIST, ne doit être commise aux Consistoires, qu'afin qu'ils forment les premieres deliberations, ou les premiers jugemens, qui soient ensuite proposez au peuple, & qui ne puissent passer pour loi, qu'en cas qu'ils soient confirmez par les sufrages des chefs de famille. Il disoit que sans cela l'on introduisoit dans l'Eglise l'Oligarchie & la tyrannie. Son sentiment fut examine dans un Synode (p) National qui le rejetta. Theodore de Beze travailla de toutes ses forces à la rejection de cette democratie ecclesiastique, qui dans le vrai seroit une source de confusions, & une pure anarchie. Il craignoit que si Pierre Ramus n'aquiesçoit au jugement du Synode, cela ne causât beaucoup de troubles; car il le prenoit pour un grand brouillon. Voici ses paroles: (q) *Pseudodialecticus ille, quem ἄλλοι ἄλλως jampridem docti multi cognominarunt, contentionem non parvam excitavit de tota Ecclesiastica τάξει, quam inquit Democraticam esse oportere, non Aristocraticam, solo προβουλεύματι presbyterio relinquens.*

(o) *Voiez Kekerman, in Præcognitis Logicis pag. m. 95. 96.*

(p) *Tenu à Nimes au mois de Mai 1572.*

(q) *Theodor. Beza, epist. 67. elle est datée du 1. de Juillet 1572.*

repeter ce qu'on trouve dans Moreri, & dans les amples recueils de Mr. Teissier; outre que je n'ai pu consulter un livre * que j'ai eu autrefois en main, & qui contient un grand nombre de particularitez. Je ferai quelques petites observations sur le recit (N) de ces deux Messieurs, dans lesquelles on trouvera l'éclaircissement de quelques faits. Il publia beaucoup de livres, dont vous

quens. Synodus ob eam causam Nemausi ineunte Majo coacta, cui etiam interfui, dogma istud planè, meo judicio, absurdum & perniciosum, refutatis contrariis omnibus argumentis damnavit, cui si cum suis pauculis ille obsequatur, bene erit: sin minùs, certè turbas dabit homo ad turbanda optima quaque comparatus. Ramus n'étoit pas assez fou pour demander l'abolition de la discipline; il attaquoit (a) seulement la jurisdiction des Consistoires, & des Synodes; il pretendoit que le peuple devoit juger de la doctrine, choisir les Ministres, excommunier & absoudre. On soupçonne qu'il vouloit cela, afin de renouveller dans l'Eglise le pouvoir des Demagogues d'Athenes, ou celui des Tribuns de Rome; car comme il étoit fort eloquent, il eût excité dans l'assemblée du peuple telles passions qu'il lui auroit plu. *Ille nescio quem adeò Christianum populum somnians ut semper à Spiritu sancto regatur, solaque προβουλεύματα presbyterio relinquens, nihil vult ratum haberi, nisi quod præsens populus rogatis expressisque suffragiis decreverit, quod ni fiat, clamitat Oligarchiam ac Tyrannidem invehi in Ecclesiam, nihil interea Ochlocratiam reformidans, in qua nimirum ipse, & ejus similes dominentur. Contendunt iidem quibusvis etiam ἰδιώταις prophetandi partes in Ecclesia concedendas, hoc detorto Pauli loco ex cap. prioris ad Cor. 14.* (b).

(N) *Observations sur le recit de* Mrs. Moreri & Teissier.] I. J'ai deja marqué (c) leur meprise touchant le païs de l'aieul de Pierre Ramus. II. Ils raportent une faute de Mr. de Thou sans la corriger. Ce grand homme supose (d) que Pierre Ramus aiant enseigné les belles lettres, la Philosophie, & puis les Mathematiques dans le College de Prele, & ensuite dans le College roial, forgea (e) enfin une fausse Philosophie opolée à Aristote. Il se trompe; Ramus debuta par attaquer Aristote, comme on l'a vu (f) ci-dessus. III. Ce qu'ils disent de la fondation d'une chaire de Mathematique est vrai; mais on est porté à croire par leur recit, que Ramus pendant sa vie faisoit compter cinq cens francs toutes les années à celui qui remplissoit cette chaire. Je ne pense pas que ce soit cela. Son intention fut aparemment qu'après sa mort on prit cette somme sur son revenu, pour être comptée au Professeur qui seroit choisi conformément aux conditions qu'il avoit prescrites. Son testament est raporté tout entier par (g) Banosius: il le fit le (h) 1. d'Août 1568. étant prêt à s'en aller voiager pour voir les Academies étrangeres. Il ordonna par ce testament que des 700. livres de rente dont il jouïssoit sur l'Hôtel de ville de Paris, cinq cens servissent de gages à un Professeur qui enseigneroit pendant 3. ans l'Arithmetique, la Musique, la Geometrie, l'Optique, la Mechanique, l'Astrologie, la Geographie dans le College roial; & il nomma pour le premier Professeur qui jouïroit de ce revenu Frideric Reisnerus. Il y a sur ceci une faute si puerile dans les Recherches de Pasquier, que je n'ose la reprendre. (i) *Ce docte homme avoit par un long travail de quarante-cinq ans tiré de son espargne cinq cens livres de rente, à prendre sur l'Hostel de ville de Paris, dont il legua cent livres à un sien oncle maternel; cent autres à un sien neveu enfant de sa sœur uterine, & les cinq cens livres restans à celui qui par son savoir se trouveroit le plus digne de la chaire des Mathematiques.* Voilà ce que dit Pasquier: voilà un exemple de ces absences de jugement dont j'ai parlé (k) autrefois: celle-ci est pire que si l'on disoit dans une addition d'Arithmetique 3. fois 7. sont 22. Pasquier a devant ses yeux une somme de 500. francs; il en ôte cent d'un côté, & cent de l'autre, & neanmoins il y trouve encore 500. francs: il lit & relit sa periode sans voir le mecompte. Si ce n'est pas lui qui a fait la faute, il la faudra imputer au Correcteur de son Libraire. Au reste Ramus n'etoit âgé que de 53. ans lors qu'il testa, où prendrons-nous donc les 45. ans de son travail & de son épargne? Le Pere du Breul (l) supose que Ramus ne legua que cinquante francs à son Mathematicien. IV. Mr. Moreri a raison de dire que *nous voyons dans les lettres de Beze*, que Ramus *souhaitoit de se retirer à Geneve, où il demandoit d'être Professeur en Philosophie.* Les deux lettres que Beze lui écrivit sont remarquables, & temoignent clairement que leur amitié étoit fort petite. La premiere de ces deux lettres est datée du 30. de Septembre 1569. On y satisfait à quelques plaintes de Ramus; mais c'est en lui declarant que l'on condamnoit sa Logique, & sa maladie inveterée de censurer les plus grands Auteurs, & qu'on aprouvoit ses adversaires. (m) *Illud ego multis sæpe dixi, & ad teipsum scripsi non temere, ut tu putas, neque vel κενοδοξίας, vel ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi studio, sed quoniam tuum istud in summis omnibus & extra omnem judiciorum aleam positis scriptoribus reprehendendis cacoethes probare nunquam potui, ac ne nunc quidem possum. . . . . Miror autem à me requiri quod tam multi doctissimi viri tam accuratè & verbis & scriptis præstiterunt, quibus summo consensu tuas in Aristotelem animadversiones prorsus displicuisse non ignoras. Cum istus si ferre non potes ut à te dissentiam, tuo sanè judicio fruere.* Voilà les douceurs que Beze lui écrivoit. Dans l'autre lettre il se plaint que Ramus ne lui ait point communiqué son dessein touchant le Professorat en Philosophie dans l'Academie de Geneve; & il prend cela pour une marque de defiance (n). Il touchoit au but; car assûrement Pierre Ramus ne s'attendoit pas que Beze lui fût favorable, & il n'avoit point de raison de s'y attendre. On lui fit neanmoins des complimens; on lui écrivit des honnêtetez; mais après tout on lui declara qu'il n'y avoit point pour lui de chaire de Professeur à Geneve; toutes les places étoient remplies; les fonds destinez aux gages des Professeurs ne pouvoient être augmentez; & l'Academie étoit resoluë à ne point souffrir d'autre systême que celui d'Aristote. (o) *Duo tantùm obstant quo minus quod optas, & nostrum collegium alioqui vehementer cuperet, commodè nunc confici posse videatur. Unum, quòd nullus nunc sit in schola vacuus locus, nostrorum verò tenues adeò ac penè nullæ sint facultates, ut nec augere possint professorum numerum, nec constitutis antea stipendiis, quæ sanè perexigua sunt, quicquam adjicere: alterum, quòd nobis certum ac constitutum sit & in ipsis tradendis Logicis, & in cæteris explicandis disciplinis ab Aristotelis sententia ne tantillum quidem deflectere. Hæc ad te ingenuè scribo ex vetere formula. Inter bonos bene agier oportet.* Voilà une chose notable. Lors qu'on voulut donner à Ramus un bel emploi hors du Roiaume, il le refusa plusieurs fois; & lors qu'il en souhaitoit un à Geneve, il ne put l'avoir. V. Mr. Teissier nous aprend ceci sur les vocations que ce Philosophe refusa. (p) *Après la mort de Romulus Amasée, la ville de Bologne lui offrit mille ducats pour l'obliger à remplir sa place. Le Roi de Pologne tâcha de l'attirer à Cracovie. Jean Roi de Hongrie le demanda pour lui donner la conduite de l'Academie de Weisemburg.* Ces paroles de Mr. Teissier repondent à ce Latin de Banosius. (q) *Nulla est Christiani orbis natio quæ Rami sapientiam non amaverit, & præmio laudando redimere studuerit. Amisso enim Romulo Amaseo, qui mille ducatorum stipendiis in celeberrima Bononiensi Academia docuerat, Angelus Papius totius Academiæ consensu illum in demortui locum evocavit. Ab Andrea Duditio Imperatoris legato Cracoviam est invitatus. Joannes Rex Pannoniæ Alba Julia administranda magna proposita mercede præficere voluit, & chirographo Regio obsignavit.* Ce n'est donc point à Mr. Tessier, mais à Banosius que s'adressera cette petite censure. Romulus Amaseus mourut l'an 1558. plusieurs années après que le Pape Paul III. l'eut tiré de la profession de Boulogne. Ramus ne fut donc point apellé pour remplir la place que la mort de ce Romulus laissoit vacante; il faloit dire qu'on lui offrit cette profession, lors qu'Amaseus la quitta pour aller instruire à Rome le petit-fils du Pape Paul trois. Que si elle ne lui fut offerte qu'après la mort d'Amaseus, il faloit dire simplement qu'on lui offrit à Boulogne un emploi très-honorable & très-lucratif, celui-là même qu'Amaseus y avoit eu autrefois. Car enfin c'est nous tromper que de nous dire que Ramus refusa la chaire, que la mort de Romulus Amaseus laissoit vuide; c'est nous debiter que Romulus Amaseus mourut à Boulogne dans sa profession; or cela est faux. VI. Mr. Moreri se trompe, quand il dit que *par le jugement* que les Commissaires de François I. rendirent, *Ramus fut banni.* On lui defendit seulement de se mêler de Philosophie; & tout aussi-tôt il se mit à enseigner les belles lettres dans le College de Prele. Je m'imagine que ces paroles Latines d'Omer Talon auront trompé ou Mr. Moreri, ou ceux qu'il a copiez. (r) *Audiori*

Ani-

(a) Contendebat non adversus disciplinam, sed penes quos esset ecclesiastica gubernatio: volebat enim non penes paucos, sed penes universam Ecclesiam esse judicium doctrinæ, electionem & abjectionem ministrorum, excommunicationem, & absolutionem. *Simler. in vit. Bulling. fol. 45.*

(b) *Theodor. Beza epist.* 68. *de même date que l'autre.*

(c) *Dans la remarq. A.*

(d) *Thuan. lib. 52. pag.* 1078. *ad ann.* 1572. *Sponde fait la même faute, ad ann.* 1572. *n.* 15.

(e) Postremo erroneam in Philosophicis doctrinam invexit, Aristotelem voce & scriptis importune oppugnans. *Id. Thuan. ib.*

(f) *Dans la remarque D.*

(g) *In vita Rami p.* 15. *& suiv.*

(h) *Et non le* 8. *comme l'assûre Pasquier recherch. de la France l.* 9. *c.* 19. *p. m.* 835.

(i) *Pasquier, ibid.*

(k) *Dans l'article* Catius *remarque C.*

(l) *Antiquitez de Paris pag.* 568. *édit. de Paris* 1639. *in* 4.

* *La vie de Pierre Ramus composée par Nancelius. Mr. Teissier n'en a rien dit dans sa* Bibliotheca Bibliothecarum.

(m) *Beza, epist.* 34.

(n) Mallem ex te ipso tuum hoc de ornanda nostra schola consilium, quàm ex amicis intellexisse, minimè id quidem quòd abs te vel quoquam alio rogari velim, ut homines ambitiosi solent, sed quòd inde conjiciam te nonnihil de meo in te animo dubitare cœpisse. *Id. epist.* 36. Elle est datée du 1. de Decembre 1570.

(o) *Id. ib.*

(p) *Teissier, addit. aux éloges, tom.* 1. *pag.* 373. 374.

(q) *Banosius in vita Petri Rami, pag.* 9. *Voiez aussi Freigius in vita ejusdem, pag.* 36. *&* 41.

(r) *Audomar. Talaeus in Academia, apud Launoium de varia Aristotelis fortuna, pag.* 59.

vous trouverez le catalogue dans Mr. Teissier. Son écriture n'étoit presque pas lisible, & donnoit beaucoup de peine aux Imprimeurs *. Sa Secte a été assez (O) florissante pendant quelque tems. Il faudra faire une remarque contre (P) Pasquier, où l'on verra quelque chose touchant Mercerus.

Animadversionum & Institutionum toto Philosophiæ regno velut aqua & igni, gravi etiam pœna addita, interdicitur, ne unquam vel scribendo, vel docendo in ullam Philosophiæ partem ingrederetur. Faute d'attention quelcun s'est imaginé qu'on banit Ramus de tout le Roiaume de France, & n'aura pas retenu qu'on ne le banit que de tout l'empire de la Philosophie, *toto Philosophiæ regno.* VII. Mr. Moreri ajoûte *qu'on l'accusa d'heresie, à cause du livre intitulé* De Religione Christiana, *qui fut imprimé à Francfort quelque tems après sa mort.* Ce livre ne fut point connu pendant la vie de l'Auteur: on en sauva (a) l'original lors que sa Bibliotheque fut pillée, & on le porta en Allemagne où Banosius le fit imprimer (b) l'an 1576. Je crois qu'on peut defier tous les amis de Mr. Moreri, de prouver que jamais Ramus ait souffert aucune persecution pour ce livre-là. On avoit assez d'autres preuves qu'il étoit bon Protestant: une harangue publique; une action qui sentoit un peu (c) l'Iconoclaste, & la reponse qu'il fit à un importans, qui lui demandoit pourquoi il alloit à la Messe si rarement, l'en pouvoient convaincre. (d) *Hujus zelo inflammatus, publica concione Parisiensis scholæ monachos graviter admonuit, ut puriorem Theologiam ex Evangelio, relictis Sophistarum lacunis, discerent. Idola gymnasii Praalei amoveri & recondi jussit ne conspicerentur. Missæ autem raro interrat. Interrogatus vero has de re à viro gravissimo, strenue respondit, E toto Vetere Novoque Testamento nihil quidquam magis à novissimis Christianis depravatum & corruptum esse, quam secundum mandatum Legis & Cœnæ Sacramentum, ut homo in utraque per speciem religionis in exsecrabilem idololatriam laberetur.* Il se tint caché pendant la premiere guerre civile: il suivit le Prince de Condé dans la seconde, & il professa hautement en Allemagne pendant la troisieme les sentimens de Calvin. Il communia (e) à Heidelberg avec ceux de la Religion. Il dit entre autres choses dans une harangue publique à Bâle, qu'il avoit eu le bonheur de la composer au même lieu où Calvin avoit écrit son Institution. (f) *Inter Academiæ Basiliensis hospites Joannes Calvinus præcipuè commemorandus est lumen Galliæ, lumen Christianæ per orbem terrarum Ecclesiæ, lumen in hoc ipso (in quo hæc meditor commentorque) hospitio præcipuè perspectum: hic enim tanti luminis faces (ut Catharina Petita lectissima matrona sanctitate singularis ingenii mirificè capta tum Calvini, modò etiam Rami hospita sæpè ac jucundè mihi narravit) primùm sunt incensæ: hic illustres illæ Christianæ institutionis cœlestesque vigiliæ sunt exaratæ & elaboratæ.* Enfin étant retourné en France après la premiere paix, il obtint de Charles IX. une permission speciale de professer la nouvelle Religion, avec des appointemens considerables. (g) *Impetrat ergo à Rege stipendia perampla, ut non tantum privato studio artes meditando scribendoque illustraret, sed etiam ut, sublatis impedimentis, reformatæ Religionis sanctissimis exercitiis in postremum liberius frueretur.* VIII. Mr. Teissier (h) assûre que Ramus *aprit de lui-même, & sans Precepteur, la Philosophie.* Cependant Ramus lui-même a fait sçavoir au public, qu'il avoit fait un cours de Philosophie dans les Colleges, qui avoit duré selon la coutume trois ans & demi. (i) *Cùm tres annos sexque menses, inquit, in philosophia scholastica ex Academiæ nostræ legibus posuissem: Logicis Organi libris cognoscendis, disputandis, meditandis (ex omnibus enim Aristotelicis libris, Logici præcipuè toto triennii tempore clamantur & reclamantur) cùm, inquam, tempus illud ita traduxissem, & jam ut absolutus artium scilicet magister, philosophica laurea donatus essem: subductâ ætatis meæ ratione,* &c. IX. Selon Mr. Teissier *il aprit de Jean de la Péne* les Mathematiques; mais selon Freigius il fut le (k) maître de ce Jean de la Péne, & il l'établit pour son substitut dans la charge d'enseigner les Mathematiques. X. Voiez le *numero* quatre de cette remarque, vous jugerez (l) *s'il paroit par 2. lettres que Beze lui écrivit en 1570.* qu'il avoit fait dessein de se retirer à Geneve, & que Beze lui *temoigna beaucoup de bienveillance.*

(O) *Sa secte a été assez florissante.*] Elle a été inconnuë en Espagne & en Italie, & ne fit guere de progrés en France; mais elle fructifia beaucoup en Ecosse, & en Angleterre, & plus encore en Allemagne. Cela paroit par le grand nombre de livres que plusieurs Peripateticiens Allemans affecterent de publier contre les Ramistes. Il y en eut même qui se crurent obligez de raporter les raisons desavantageuses pourquoi cette secte se multiplioit, car ils ne pouvoient souffrir que l'on alleguât ses progrés comme une marque de sa verité. (m) *Et miramur adhuc quid reisit, cur... ea* (contra quam scribimus) *philosophandi ratio locum inveniat hoc seculo in plerisque Germaniæ provinciis, etiam in iis, de quibus id nunquam quisquam vel metuere vel sperare potuisset? Non est sanè causa hujus per Germaniam & Angliam etiam ac Scotiam incrementi (nam in Italia, Hispania & Gallia etiam ipsa planè obscura est philosophiæ Rameæ fama) sed hæc causa est, quod causam optimam commodè non agimus.* Ces paroles sont tirées d'un chapitre de Keckerman, où (n) l'on trouve une critique assez sensée de la methode des Ramistes. Cet Auteur louë (o) beaucoup un ecrit que David Pareus publia contre eux l'an 1589. J'ai dit ailleurs (p) que ce grand Theologien n'estimoit guere leur fondateur. Keckerman se plaint beaucoup du Ramiste Henningus Rennemannus, qui s'emporta furieusement contre Theodore de Beze, & contre Zacharie Ursin au sujet de Ramus. Il parle aussi d'un autre Ecrivain Ramiste fier & emporté qui s'apelloit Caspar Pfaffradius. (q) *Scimus* Philosophos Rameos *quosdam eloquentiæ fastu plerunque in alios (magistri sui indole) despumare: exempla sunt in luce: ex quibus unum illud proferam, quod & recens est, & præ reliquis insigne,* M. Henningi Rennemanni Saxonis, *qui pro Ramea Philosophia Dissertationem ante annos circiter tres (r) scribere non potuit, quin maledicam linguam stringeret non tantum in Clarissimum Philosophum* Philippum Scherbium, *sed & eos viros, qui Ecclesiam Christi adversus Papatus furores, & Heterodoxorum sophismata tot, tantis, tam tota Europa suspiciendis scriptis juverunt...... (f) Clarissimum dico Theodorum Bezam, cujus ille Epistolas de* P. Ramo *scriptas, velut anathematicas lividè exagitat; & item summum illum atque admirabilem æque Philosophum ac Theologum* Dominum Zachariam Ursinum, *piæ memoriæ, cujus de P. Rami Dialectica & Rhetorica scriptum ad voluntatem Friderici 3. Electoris Palatini principis, merito certe, si quisquam unquam princeps, cognomentum* Pii *adepti, judicium,* furentem *vocat* Rami execrationem. Pasquier raporte (t) *qu'ès Universitez qui sont sous la domination du Lantgrave de (v) Hain, ils ont banni la Philosophie d'Aristote pour embrasser celle de Ramus, se donnans ceux qui étudient en Dialectique le nom & titre de Ramistes.* Pour derniere preuve je me servirai de ces paroles de Scaliger. (w) *Ramus estoit un homme docte, mais on en fait trop grand estat..... Ramus magnus fuit vir, sed magni nimis fit.* Le Ramisme pensa s'introduire dans les Universitez de Hollande, mais l'opposition de Scaliger & de quelques autres lui fit donner l'exclusion. *Cujus* (Ramisticæ Philosophiæ) *introductioni in Academias Belgii cordatiores & intelligentiores fortiter obstiterunt, quos inter Josephus Scaliger sui seculi Phœnix eminuit (x).* Une lettre (y) d'Isaac Pontanus écrite l'an 1629. m'aprend que les Professeurs d'Harderwic conseillerent à l'Academie de Leide de permettre que l'on enseignât indifferemment ou la Logique de Ramus, ou celle de Du Moulin.

J'AI ÉTÉ averti (z) que le Ramisme fleurit encore aujourd'hui en Suisse, & que les Magistrats de Berne l'ont pris sous leur protection, desorte que les Professeurs en Philosophie à Berne & à Lausanne sont obligez de ne se servir que de la Logique de Ramus, & s'ils dictent quelque chose tiré de Clauberge, ou de l'art de penser, ce n'est que sous les auspices de Pierre Ramus, & comme une explication de sa doctrine.

(P) *Une remarque contre Pasquier.*] Il observe (aa) que la Fon se plaint (bb) *qu'on Ramus & Mercerus* qui avoient

* Scriptitans tam misere pingeret, ut in legendis ipsius scriptis typographus insudaret. *Petrus à S. Romualdo, Fuliensis, in continuatione Chronici Ademari, pag. 344.*

(a) *Banosius ubi supra, pag. 28.*

(b) *L'édition dont je me sers est de Francfort 1594 mais la vie de Ramus qui est à la tête, & qui sert d'epitre dedicatoire à Philippe Sidney, est datée du 1. de Janvier 1576.*

(c) *Il fit ôter toutes les Images du College de Prele, & les cacha. Voiez la citation suivante.*

(d) *Banosius ubi supra pag. 19. & 20.*

(e) Cum Heidelbergæ una apud Immanuelem Tremellium anno septuagesimo viveremus, Gallicis concionibus semper interfuit, & sacræ Cœnæ, edita primum fidei suæ confessione, cum magno Dei timore & cultus divini reverentia non semel communicavit. *Id. ibid. pag. 25.*

(f) *Ramus in Basilea, p. m. 58.*

(g) *Banosius ubi supra, pag. 24.*

(h) *Teissier ubi supra, pag. 372.*

(i) *Freigius ubi supra, pag. 10. citant Ramus in* epilogo libri quinti scholarum Dialecticarum.

(k) Joan. Penam suæ disciplinæ alumnum nactus, Mathematici oneris fasce aliquantisper fuit sublevatus & exoneratus. *Freig. ib. p. 28. & 29.*

(l) *Teissier ubi supra.*

(m) *Keckermann. in Præcogn. Logicis, tract. 2. c. 4. pag. m. 133.*

(n) *Voiez aussi la preface de cet ouvrage de Keckerman.*

(o) *Ibid. cap. 6. pag. 187.*

(p) *Dans l'article* Pareus, *pag. 2298. col. 1.*

(q) *Idem Keckerman. ibid. cap. 5. sub fin. p. 169.*

(r) *Ce livre de Keckerman fut imprimé l'an 1599.*

(f) *Ibid. pag. 170.*

(t) *Pasquier ubi supra chap. 18. pag. 834.*

(v) *Il veut dire Hesse.*

(w) *Scaligerana 2. pag. 201.*

(x) *Samuel Maresius in præfat. Indiculi præcipuar. controversiarum theologicarum adversus Wittichium.*

(y) *Imprimée dans le recueil de Matthæus l'an 1695. C'est la 99.*

(z) *Par Mr. Des-Maizeaux, le même dont Mr. Bernard a publié un memoire dans ses Nouvelles de la Republique des lettres Nov. 1700. art. 1.*

(aa) *Pasquier, Catechisme des Jesuites, liv. 1. chap. 6. pag. m. 45.*

(bb) *Voiez la reponse de René de la Fon pour les Religieux de la Compagnie de Jesus, au plaidoié de Simon Marion pag. 28.*

RANGOUZE, Auteur François sous le regne de Louïs XIV. ne m'est point conu par ses beaux endroits; car on ne nomme point ainsi l'industrie avec laquelle un Auteur sçait mettre à profit ses épitres dedicatoires, & ses flateries. Ce n'est pas que cette industrie très-mauvaise moralement parlant, ne puisse tenir un rang fort considerable parmi ce (A) qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises. Le Sieur de Rangouze la possedoit (B) éminemment, comme il paroîtra par mes remarques.

☞ RA-

avoient fourvoyé de l'ancienne religion, furent les chefs de la brigue qui obligea le Parlement de Paris en 1564. à n'accorder pas aux Jesuites ce qu'ils demandoient. Il lui repond que *ni Ramus ni Mercerus ne s'en remuerent en leur particulier*, & qu'ils furent seulement *de la partie comme leurs autres confreres Professeurs du Roi.* Il ajoûte (a) que *Mercerus estoit si esloigné de brigues qu'il ne connoissoit que les livres Hebrieux, avec lesquels il communiquoit tous les jours sans cesse; grand & superlatif en cette langue, voire au jugement des plus doctes ayant le dessus de tous les Juifs, en tout le demeurant des affaires du monde, un vrai chiffre.* Après cela voici ce qu'il dit: Les Jesuites *ont fait imprimer en l'an 1595. le* (1) *Plaidoyé de Versoris: luy voulans tourner en envie cette cause contre l'Université, met en avant non que Mercerus, ains Ramus & Gallandius s'estoyent rendus solliciteurs de cette cause; mais cela fut trouvé si esloigné de toute verisimilitude, qu'on l'estima une hyperbole, pour l'inimitie ouverte qu'ils s'estoyent portez de tout temps, laquelle les accompaigna jusques à la mort. Inimitié dont Rabelais, Lucian de nostre siecle, en la preface de son 3. livre, & depuis ce gentil Poete Joachim du Bellay, en l'un de ses plus signalez poëmes, s'en mocquerent par placards exprès qui sont les plus beaux de leurs livres. D'ailleurs Gallandius ne fut jamais autre que de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine.* Pasquier oublie le meilleur moien de refuter ce plaidoié, c'est que (b) Gallandius l'adversaire de Pierre Ramus étoit mort depuis cinq ans lors que Versoris plaida la cause des Jesuites. Rabelais n'est pas bien cité, il faloit citer la preface du 4. livre.

(a) *Pasquier ibid. pag. 46.*

(1) *Aux feuillets 24. & 32. du plaidoié de Versoris.*

(b) *Du Breul, Antiquitez de Paris p. m. 565. dit que Pierre Galland, Professeur roial en langue Greque, mourut le 31. d'Août 1559.*

(A) *Parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises.*] Toutes les langues se peuvent plaindre de leur sterilité; les unes plus, les autres moins: elles la sentent principalement par raport aux choses qui sont privées de la perfection qui leur est duë. Si cette perfection est une vertu morale, on nomme mauvaises ces choses-là: si elle est une vertu physique, on leur donne aussi le nom de mauvaises. D'autre côté on nomme indifferemment bonnes choses celles qui possedent la vertu morale de leur espece, & celles qui possedent la vertu physique de leur condition. Un Juge inique est apellé mauvais Juge: un Peintre ignorant est apellé mauvais Peintre: on apelle bon Juge celui qui est équitable, & bien éclairé: on apelle bon Peintre celui qui sçait faire de beaux tableaux. Nous sentons là que les mots nous (†) manquent, puis que nous sommes contraints de designer par celui de bon, & par celui de mauvais cent choses d'une nature très-differente. On ne doit donc pas s'etonner que j'aie mis au nombre des bonnes choses l'industrie du Sieur Rangouze, après l'avoir excluë du rang des vertus morales. Elle est bonne au même sens que nous donnons cet éloge à la memoire, à la vuë, à l'ouie, à l'odorat, &c. quand ces facultez ont la perfection que la nature leur a destinée. Toute science, sans en excepter même celle des ruses & des tromperies, est une espece de perfection: la subtilité de l'esprit est un avantage naturel, tout comme la stupidité & la sotise sont de grandes imperfections. Moralement parlant la science des tromperies n'est ni bonne ni mauvaise, mais physiquement parlant c'est une fort bonne qualité, c'est un avantage, c'est une perfection. Une simplicité d'esprit qui n'est capable ni de tromper ni d'éviter d'être trompée, est physiquement parlant un defaut, & une mauvaise qualité. Si l'on reduit en pratique l'art de tromper, il devient moralement parlant une très-mauvaise chose, c'est un crime punissable; mais quand on punit sur la rouë certains voleurs dont l'industrie, & d'autres qualitez naturelles étoient parvenuës au souverain degré de la perfection en leur espece, on ne laisse pas d'admirer ce qu'il y avoit en eux de bien physique: on deteste seulement le mauvais usage qu'ils en avoient fait. Disons donc en general que l'adresse de s'enrichir soit dans les finances, soit dans le negoce, est un bien & un avantage naturel qui merite d'être estimé, quand on le separe de l'abus qu'en peuvent faire les hommes. Il faut dire la même chose de l'industrie d'un Auteur qui s'enrichit par le travail de sa plume, & par la souplesse avec laquelle il trafique d'épitres dedicatoires, & d'exemplaires envoiez deçà & delà. Vous ne sçauriez nier qu'un tel homme n'ait une sorte d'esprit, & une espece de sagacité & de fin discernement qui sont une perfection naturelle, que l'on devroit admirer à certains égards, sauf le droit de la mepriser, & de la blâmer à cause de ses abus, & de ses suites. Les personnes équitables distribuent inégalement leurs censures à cette classe d'Auteurs; car ils n'accablent point de tous les traits satiriques que Furetiere a rassemblez dans (c) sa somme dedicatoire, ceux qui chargez d'une nombreuse famille, sans patrimoine, sans pension du public, n'ont point d'autre voie de subsister que les revenus de leur plume. On excuse alors la multiplicité de leurs dedicaces, & l'on admire bien moins que chacun de leurs ouvrages soit divisé en plusieurs tomes dediez à autant de gens differens, & que les secondes éditions soient dediées à de nouveaux Mecenes; on admire, dis-je, bien moins cela, que l'on n'admire qu'ils viennent à bout de trouver au bout de leur plume la subsistance honorable de leurs femmes, & de leurs enfans, & que ce soit l'unique pivot sur quoi ils fassent rouler toute une grande famille. On étend en leur faveur une regle qu'un bel esprit a proposée, pour justifier ceux qui s'apliquent à des bagatelles. Voici ses paroles: (d) *Qui ne sçait d'ailleurs que des raisons tres-solides nous attachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas, & qu'un devoir caché & obscur, l'emporte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant? Cet homme que vous blâmez, a trouvé peut-être que pour retablir sa santé qui est ruinée, pour se defendre de la mauvaise fortune, pour le bien d'une famille dont il est l'appuy, il luy est plus utile de travailler à des Chansons qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela est, je le diray hardiment, la Morale & la Politique, elles-mêmes lui ordonneront de faire des Chansons, & c'est une injustice sans exemple, de condamner les occupations d'autruy, dont on ne sçait ny les motifs, ny les circonstances.*

(†) *Notez que la paresse de l'homme & le caprice de l'usage se mélent aussi de cela, car si l'on vouloit, on trouveroit d'autres mots, pour designer un peintre qui entend ou qui n'entend pas son art.*

(c) *Elle est imprimée à la fin du Roman Bourgeois.*

(d) *Pellisson, Discours sur les Oeuvres de Mr. Sarrazin, p. m. 39. & 40.*

(B) *Le Sieur de Rangouze la possedoit éminemment.*] Costar m'en fournit la preuve. (e) „A Dieu ne plaise que je veuille faire comparaison avecque le Sieur „de Rangouze, dont l'eloquence lui a acquis quinze „ou seize cens pistoles depuis huit mois, & que l'on „peut appeller le *Cherilus* en prose de nostre temps. „*Cherilus incultis qui versibus & malè natis Retulit acceptos regale numisma Philippos.* Par la regle de „l'Evangile . . . . un arbre est bon, qui porte de si „bons fruits. Quand mesme la Fable auroit dit vray, „celuy des Jardins des Hesperides, dont les Poëtes „parlent tant, valoit bien moins, puis que selon un „Scholiaste Grec, de grande foy & de grande auto„rité, cet arbre ne portoit les pommes d'or qu'en sa „saison, & non pas toute l'année.„ Citons un autre temoin: ce sera l'illustre Mademoiselle de Scuderi. Elle parle d'un Auteur (f) *qui avoit trois Epitres toutes prestes pour un mesme livre, pour trois personnes fort differentes en condition & en merite: ayant resolu d'employer celle dont il pourroit tirer le plus d'utilité, & faisant menager cela par une tierce personne. Et en effet, il dedia le livre à la personne qui luy en donna le plus, quoy que de moindre merite.* Elle dit ensuite, qu'*un Auteur, qui n'est plus ayant preparé une Epitre, qui pouvoit passer pour un grand Panegirique, la suprima; parce qu'avant la fin de l'impression, celuy à qui il dedioit le livre fut disgracié.* Elle ajoûte, qu'*un homme du Dauphiné ayant fait le Panegirique du Cardinal de Richelieu; & le trouvant mort quand il arriva, il en fit le Panegirique de la Reine Mere Anne d'Autriche. Et j'ay sceu aussi qu'un Auteur, après avoir fort loüé un homme vivant, & l'avoir loüé justement, il luy osta toutes les loüanges qu'il luy avoit données, sans qu'il eust fait nulle autre chose qui l'en rendit indigne; sinon qu'il étoit mort, sans avoir pû donner à cet Auteur ce qu'il croyoit meriter. Tous ces exemples*, poursuit-elle, *sont fort particuliers. Mais on m'en a conté un assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avoit fait un Recueil de lettres qu'il avoit fait imprimer sans chiffre. De sorte que le Relieur de ce livre mettoit celle que l'Auteur vouloit la premiere: & par ce moyen tous ceux à qui il donnoit ce volume, se voyant à la teste, s'en trouvoient plus obligez. Cela me paroit bien bizarre, & il faut aimer autant à dedier, qu'un habile Medecin Italien,*

(e) *Costar, lettre 50. de la 2. partie, pag. 115.*

(f) *Mademoiselle de Scuderi, Conversations sur divers sujets, to. 1. au dialogue qui est au commencement.*

qui

☞ RAPHELENGIUS (François) né † en Flandres le 27. de Fevrier 1539. se rendit illustre par l'intelligence des langues Orientales. Aiant commencé ses études à Gand γ il perdit son pere, & fut obligé par sa mere à se destiner à la marchandise; mais comme ses maîtres l'envoierent à Nuremberg chez des personnes qui lui laisserent avoir la commodité de satisfaire son inclination pour les lettres, il se remit à étudier. Etant retourné en Flandres il trouva une occasion d'aller à Paris, où il fit de grans progrés dans la langue Greque & dans la langue Hebraïque. Les guerres civiles le contraignant de chercher une autre demeure il passa en Angleterre, & enseigna quelque tems le Grec dans l'Academie de Cambrige. Il revint ensuite dans le Païs-bas, & fut correcteur d'imprimerie à Anvers chez le celebre Christophle Plantin. Il s'aquit de telle sorte les bonnes graces de son maître tant par sa capacité, que par sa candeur, qu'il devint son gendre ‡ l'an 1565. Il lui rendit de très-grans services dans l'Imprimerie, & sur tout à l'égard de l'édition (A) de cette fameuse Bible qu'on nomme d'Anvers. Plantin s'étant transporté à Leide pour être plus loin des troubles, laissa ses presses sous la direction de son gendre, mais lors qu'il retourna à Anvers l'an 1585. Raphelengius au contraire s'en vint à Leide avec toute sa famille. Il y eut soin de l'imprimerie que son beau-pere y avoit, & il se rendit si recommandable aux Curateurs de l'Academie qu'ils lui confererent la profession en Hebreu. Il la remplit bien, & il emploia une partie de son tems à l'étude de l'Arabe. Il composa même un Dictionaire * de cette langue. A peine l'eut-il achevé qu'il mourut le 20. de Juillet 1597. Il souhaitoit la mort depuis trois ans, car il avoit à combatre deux ennemis (B) domestiques qui l'incommodoient beaucoup, l'un étoit le deplaisir d'avoir perdu son épouse, l'autre étoit une paralysie ⊥.

† *A Lomel proche de l'Isle.*

γ *Et non pas à Louvain comme Moreri le dit.*

‡ *Et non pas l'an 1555. comme dit Moreri.*

* *Il fut imprimé avec des notes d'Erpenius l'an 1613.*

⊥ *Tiré de Meursius in Athenis Batavis pag. 140. & seq.*

RA-

qui ayant travaillé sur les Aphorismes d'Hipocrate, dedia chaque livre de ses Commentaires à un de ses amis; & la table à un autre. Voions ce qu'a dit Sorel: (a) Les lettres *du bon homme* Rangouze peuvent être apellées à bon droit *Lettres dorées.* „ Puisqu'il se „ vantoit de n'en composer aucune à moins de vingt „ ou trente Pistolles, n'en faisant gueres que pour les „ Personnes de la plus haute condition, & qui avoient „ moyen de les payer. Elles estoient toutes comme „ des Eloges succincts de ceux à qui elles s'addres„ soient, rapportant leurs meilleures qualitez & leurs „ plus remarquables actions, avec plusieurs compli„ mens pour ceux dont il n'y avoit pas beaucoup de „ choses à dire. Nous avons veu des Gens d'Esprit „ s'estonner comment cet Homme qui estoit sans „ estude, avoit pû faire un si grand nombre de Let„ tres differentes, sur des loüanges presque sembla„ bles; On ne fait point de difficulté de se souvenir „ de luy; parce que ses Escrits peuvent tousiours „ servir pour apprendre les qualitez & les fortunes „ des Grands du Royaume, à ceux qui ne les sçavent „ pas.

(a) *Sorel, Biblioth. Franc. pag. m.* 119.

(A) *A l'égard de l'édition de cette fameuse Bible qu'on nomme d'Anvers.*] Je me servirai des paroles de Meursius, pour representer ce que nôtre Raphelengius y contribua; (b) *In horum editione incredibile quantos labores Raphelengius sustinuerit, dum accuratissime singula recognoscit; Annotationibus, ubi opus erat, illustrat; versionem interlinearem adornat; Grammaticam Hebræam, ex optimis quibusque Grammaticis, cum judicio & cura collectam, addit; Epitomen Thesauri linguæ Hebrææ Santis Pagnini insuitis vocibus auget, & innumeris locis emendat; quod satis testimonio Benedicti Ariæ Montani, inter Prolegomena præmisso, patet. Multa iisdem annis ad ornamenta librorum, quos socer excudebat, præcipue in linguis Orientalibus, corrigendo, illustrandoque, præstitit; quamvis raro nomen suum adscribi pateretur.*

(b) *Meursius, Athen. Bat. pag.* 140.

(B) *A combatre deux ennemis domestiques.*] Mr. Moreri a fait ici le sophisme qu'on apelle *à non sufficienti enumeratione partium:* & c'est la moindre chose qu'on lui puisse reprocher, car on pourroit dire qu'il ne raporte ni en tout ni en partie la pensée de l'auteur qu'il a cité. Comparons ses paroles avec celles de Meursius. *Il mourut*, dit-il, *de douleur d'avoir perdu sa femme.* C'est ainsi qu'il rend ce Latin: (c) *Mors quam toto triennio præ tædio amissæ uxoris & paralysi afflictatus sæpe optaverat, virum optimum humanis exemit.* Vous ne voiez point là que la perte de sa femme ait fait mourir de douleur Raphelengius; vous y voiez seulement que le chagrin de l'avoir perduë, joint à une paralysie lui faisoient souvent souhaiter la mort depuis trois ans. Si vous repondez pour Moreri que ce chagrin aiant pu former la paralysie, l'on a eu droit de reduire à une les deux causes de Meursius, je repliquerai qu'un copiste ne doit jamais nous donner ses raisonnemens & ses conjectures pour des faits tirez des auteurs où il nous renvoie. Mais laissons là ces vetilles; passons à une remarque plus importante. Raphelengius regretta sa femme, & s'estima malheureux de lui survivre, c'est une marque qu'il l'avoit aimée, & que son mariage lui avoit causé bien des douceurs. Ce fut donc un mariage très-heureux. Or considerez un peu les suites de ce mariage si fortuné: ce furent trois années d'une espece de desespoir. Que sera-ce donc qu'un malheureux mariage, puis qu'un mariage heureux expose à cela? Ne raisonnons point ainsi selon la loi des contraires. Disons plutôt qu'un malheureux mariage a des suites avantageuses. La personne qui survit à l'autre ne sent aucune affliction, sa viduité est un état de repos, & de plaisir. Desorte qu'au lieu de nous arrêter à la seule consideration des miseres de cette vie, il faut considerer le mélange de bien & de mal qui fait le partage & la destinée de l'homme. Il faut songer à ces deux tonneaux d'Homere dont je parle (d) ailleurs. Il faut dire que ce qui descend sur la terre est un bruvage mixtionné, mais de telle sorte que bien souvent la bonne boisson & la mauvaise se presentent l'une après l'autre. Si l'on commence par l'une on finit par l'autre. Si vous avez été heureux étant marié, vous voilà dans la misere étant veuf. Mais si vous avez été malheureux dans le mariage, voilà que vôtre viduité est un bonheur. Je ne nie pas qu'à certains égards les deux boissons ne soient mêlées & confonduës ensemble quant aux parties insensibles, vû qu'il n'y a presque aucun plaisir qui n'ait à sa suite tout incontinent quelque deplaisir; mais il est sûr qu'à d'autres égards la destinée de l'homme est dans un verre où la bonne & la mauvaise liqueur sont rangées par étages. Nous avons examiné en un (e) autre lieu si la quantité de la mauvaise surpasse la quantité de la bonne. N'en parlons plus; disons neanmoins que ceux qui se voudroient prevaloir du mariage de Raphelengius pour soutenir que le bien surpasse le mal, pourroient s'abuser dans leurs calculs. Il posseda sa femme 29. ans, & il ne sentit les angoisses de la viduité que trois années. Il y eut donc dans son partage plus de bonheur que de malheur, me direz-vous. On vous niera cette consequence. Un homme qui pendant trois ans est si tourmenté de douleurs & de chagrins, qu'il souhaite très-souvent que la mort vienne l'en delivrer, avale une plus grande quantité de la mauvaise liqueur, qu'il n'en avoit avalé de la bonne pendant 30. années ordinaires. Car ne vous imaginez pas que le mariage de nôtre homme ait été du vin tout pur pendant les 29. ans qu'il dura. Mettons à part les traverses & les deplaisirs qui couloient des autres sources. Considerons seulement les mauvais côtez de son mariage. Tous ceux qui s'affligent extrêmement de la mort de leurs épouses, n'ont pas toûjours vêcu avec elles sans demele. Outre cela plus ils les aiment, plus s'allarment-ils quand elles deviennent malades. N'allez pas dire qu'à ce compte il vaudroit mieux qu'ils les haïssent, car on vous repondroit que la douce resignation avec laquelle ils les verroient en peril de mort, n'égale pas les maux horribles de la haine conjugale. On vous diroit même que si d'un côté ils ne craignent pas qu'elles meurent, ils craignent de l'autre qu'elles ne meurent point. Or cette crainte est fort capable de balancer ce bien-là. Je m'étonne qu'on ne trouve pas dans les livres des anciens quelque dilemme un peu autrement tourné que celui de (f) Bias, de cette maniere par exemple. Ou vous aimerez vôtre femme, ou vous ne l'aimerez pas: si vous l'aimez vous craindrez toû-

(c) *Meursius ibid.*

REFLEXION sur les suites du mariage.

(d) *Dans l'article* Manichéens *pag.* 2024.

(e) *Dans l'article* Xenophanes, *remarque B.*

(f) *Voiez l'article* Bion *page* 602. 603.

RAPIN (NICOLAS) fit deux metiers qui se trouvent rarement en une seule personne, celui de Prevôt des Marechaux, & celui de Poëte. Il ne faisoit guere de fautes dans celui de Poëte; mais il en commit de si énormes dans l'exercice de la Justice, que sans le credit de ses patrons on l'auroit puni (*A*) de mort. C'étoit un homme d'esprit, & qui ne se laissa point debaucher par les Ligueurs. Il suivit * Henri III. fuiant de Paris, & composa plusieurs vers contre la faction des Seize. Il eut beaucoup de part à l'ingenieuse (*B*) satire du Catholicon d'Espagne. Après la mort de son fils qu'il avoit pourvu de ses emplois †, il se retira à Fontenai-le-Comte sa patrie, & mourut (*C*) l'an 1609. Je raporterai des circonstances de sa mort qui m'ont (*D*) paru fort curieuses. Il fut enterré sans pompe, mais quelques-uns pretendent qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres (*E*) intentions. Il avoit été fort contraire aux

* Sequutus est Henricum III. cum fœderati cum Lutetia pellerent, & Cæsaroduni Turonum multa egregia carmina in monstrum Parisiense, quod sedecim capitibus constabat, vulgavit. *Continuat. Thuani lib. 2. sub fin.*

† *Ibid.*

jours de la perdre, si vous ne l'aimez pas vous craindrez toujours de ne la point perdre. Ce dilemme n'est pas meilleur que celui de Bias; car sans éplucher les autres defauts on se pourroit contenter de dire, que selon le train ordinaire de tous les siecles ni l'amitié ni la haine conjugale ne vont pas si loin. Un très-petit nombre d'exemples ne doivent pas faire craindre qu'on aura une tendresse pleine d'inquietudes, ou une antipathie qui desolera. On a lieu de croire qu'on sera du plus grand nombre, c'est-à-dire, qu'on joüira du present sans trop s'inquieter de l'avenir, & avec de bonnes dispositions à se consoler si le cas y échet.

(*A*) *Sans le credit de ses patrons, on l'auroit puni de mort.*] Je n'ai qu'un temoin là-dessus; on en croira ce qu'on voudra. „(*a*) Tous ces gens de Fontenay ne valent rien, & Monsieur Rapin, à qui j'ay „sauvé la vie: il le confessa bien: il est fils d'un Prestre. Il estoit Maire en sa ville de Fontenay, & fit „meurtrir quelques gens de la Religion, tellement „qu'aux grands jours il fut poursuivy par tous ceux „de sa ville, & Catholiques & Reformez, & de toute la noblesse du Bas Poictou. Je m'opposay seul à „tout cela; il m'avoit corrompu par ses vers & sçavoit bien que j'avois grand credit. Aprés Monsieur „le President du Harlay, je luy fis sauver la vie, „tellement qu'il aime maintenant ceux de la Religion.„

(*B*) *Beaucoup de part .... au Catholicon d'Espagne.*] Les notes de Mr. du Puy qui ont paru dans l'édition de cette satire l'an 1677. nous aprenent que la harangue de l'Archevêque de Lion, celle de Roze, & celle que d'Engoulevent devoit prononcer sont l'ouvrage de Rapin. Si cela est (*b*) *d'Aubigné ne devoit pas entreprendre de desabuser ceux qui attribuoient à ce bel esprit la Satyre Menippée toute entiere, pour dire ensuite qu'il n'y contribua que quelques vers seulement* (*1*): *Ne se seroit-il point peut-être reglé sur ce que dans le volume* in 4. *des Oeuvres de Rapin imprimées à Paris en* 1610. *on ne trouve que trois Epigrammes Latines qui fussent partie du Catholicon?* Cette reflexion de l'Auteur des nouvelles notes est solide.

MR. DE Vigneul Marville qui a recueilli bien des curiositez touchant la satire du Catholicon d'Espagne, observe que Passerat & Rapin firent les vers de la seconde partie, qui étoit intitulée *Abregé des Etats de la ligue convoquez à Paris au dixiéme Fevrier*; que le même Rapin fit la harangue de l'Archevêque de Lion, & celle du Docteur Rose, & qu'il *prit le soin de recueillir toutes les autres harangues, & d'en composer un corps qu'il joignit au* (*c*) *Catholicon d'Espagne sous le titre de* Satyre Menippée; & que *c'est sur ce fondement là que plusieurs luy ont attribué le Catholicon tout entier* (*d*).

(*C*) *Et mourut l'an* 1609.] (*e*) Botereius, le (*f*) Mercure François, & le (*g*) continuateur de Mr. de Thou parlent de sa mort sous cette année. Le Pere Garasse que je citerai bientôt, dit qu'il se trouva l'an 1608. en Decembre à la mort de Mr. Rapin; qui fut precedée d'une langueur de quelques semaines. Or comme Mr. Moreri raporte que Rapin mourut *le* 15. *Fevrier* 1608. je m'imagine que Garasse a voulu dire que ce galant homme tomba malade au mois de Decembre 1608. & qu'il mourut quelques semaines après. Si c'est là pensée, il refute Mr. Moreri, non pas quant au jour, mais quant à l'année de la mort. Quoi qu'il en soit, je me range du côté de ceux qui disent que Rapin mourut l'an 1609. Je voi neanmoins dans le sentiment de Mr. Moreri plusieurs (*h*) personnes exactes.

(*D*) *Des circonstances de sa mort .... curieuses.*] Voici un fort long recit du Pere Garasse: mon lecteur en jugera ce qu'il lui plaira. „(*i*) L'an MDCVIII. „en Decembre je me trouvay dans (*k*) Poictiers à la „mort de feu Monsieur Rapin, lequel ayant vescu „l'espace de soixante quatorze ans avec un assez grand „libertinage, suivant la fougue du siecle & de ses premieres humeurs, qui l'engagerent en des cognoissances assez dangereuses, aprés avoir languy quelques sepmaines, mourut entre les mains de quatre „Peres de nostre Compagnie, avec un ressentiment „merveilleux de ce qu'il rendoit si heureusement son „ame, entre les mains de ceux qu'il avoit persecutés „toute sa vie sans les cognoistre. Or s'estant confessé, ce qu'il fit avec un tres vif ressentiment de ses „fautes, devant que de recevoir le S. Sacrement, la „chambre du petit More où il deceda, toute pleine „des plus apparens de la ville, il fit cette confession „generale de toute sa vie passée, en trois articles. „1. Que jamais il n'avoit esté Huguenot ny branslant „dans sa croyance, quoy qu'il eust vescu familierement parmy eux, & grandement hay les Jesuites. „2. Qu'il avoit vescu tres licentieusement, & qu'il „ne pensoit pas que Dieu l'eust peu prendre en autre moment de sa vie, qui l'eust trouvé dans sa grace. 3. Que tout le bien qu'il se souvenoit avoir „faict depuis ses jeunes ans, ç'avoit esté d'empescher „que L'ATHEISME ne s'enseignast publiquement „dans Paris, & puis se tournant vers nos Peres là „presens, leur raconta briefvement l'histoire pour „nostre instruction. Car il disoit que de son temps „il se trouva un certain maraud dans Paris, homme „incogneu, d'esprit souple & remuant, lequel s'estant glissé dans la familiarité de ces sept braves Esprits „qui faisoient la brigade, ou la Pleyade des Poëtes, „dont Ronsard estoit le Coryphée, il commença „de semer de tres-meschantes & abominables maximes contre la divinité, lesquelles avoient desja esbranslé quelques uns de la trouppe, d'autant que nos „ames sont plus susceptibles du mal que du bien, de „façon, dit-il, que m'appercevant que l'affaire flottoit, & la nouveauté de cette doctrine charmoit quelques uns d'entre nous, nous fusmes quatre qui nous „opposasmes à cette furie, & qui ramenasmes l'esprit balançant des autres trois, & de plusieurs autres „personnes de nostre cognoissance, que ce galand „avoit halené & gasté par sa hantise. Ronsard fut le „premier, dit-il, qui suivant l'ardeur de mon courage, cria au loup, & fit ce beau poëme contre les „Athees, qui commence:

„*O ciel, ô terre, ô mer, ô Dieu Pere commun &c.*

„Tournebu fit une belle harangue contre luy. Saincte „Marthe une excellente poesie en vers Iambiques, qui „porte pour titre, IN MEZENTIUM, sans le nommer autrement, d'autant que c'estoit un vau-rien „qui ne meritoit pas de souiller & profaner le papier „de son nom: & nous ne desistames point, disoit „Rapin, jusques à ce que nous eusmes faict condamner cet infame par Arrest de la Cour à perdre la vie, „comm'il fit estant pendu & puis bruslé publiquement „en la place de Greve: sans nostre forte opposition „je me craindrois, disoit-il, que la France ne fust „maintenant un esgoust d'Atheisme, si principalement il eust trouvé du support dans nos esprits, pour „authoriser ces maximes. Telles furent les dernieres „paroles de Rapin.„

(*E*) *Qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres intentions.*] Le Pere Garasse sera encore ici mon temoin, Feu Maistre Gaucher de Saincte Marthe, dit-il (*l*), „honora feu Maistre Rapin son bon amy, d'un Eloge „tres-honorable & plein de verite, auquel il dit, que „*Delatus est Fontenaium, & modico funeris apparatu,* „*quemadmodum Testamento praescripserat, sepultus*; „mais il importe pour l'honneur de Rapin, de sçavoir ponctuellement l'histoire, ainsi qu'elle se passa, „& que j'en puis estre tesmoin oculaire. Il est donc „vray, que feu Maistre Nicolas Rapin, estant au lict de „la mort l'an M. DC. VIII. durant les froidures du grand „Hyver, avoit fait son Testament, devant que de se „confesser au Pere Jaques de Moucy, par lequel il avoit „ordonné que son corps seroit porté depuis Poictiers „jusques à Fontenay, à la mesme façon, que celuy de „Butté fut porté depuis la rue de saincte Avoye jusques „aux Celestins, c'est à sçavoir, sans torche, sans pompe, „sans compagnie, sur un chariot harnaché de noir, un „garçon

(*a*) *Scaliger, in Scaligeran. voce* Rapin. *pag. m.* 201.

(*b*) *Notes sur le Catholicon, pag.* 385. *édit.* 1696.

(*1*) *D'Aubigné to.* 3. *l.* 5. *ch.* 13.

(*c*) *C'est le titre de la* 1. *partie de l'ouvrage composée par Mr. le Roy Chanoine de Rouën.*

(*d*) *Vigneul Marville, Mélanges d'histoire & de litterature to.* 1. *p.* 201. *édit. de Rouën* 1699.

(*e*) *Rodolph. Botereius de rebus in Gallia gestis Commentar. lib* 16. *pag.* 567. 568.

(*f*) *To.* 1. *pag.* 408.

(*g*) *Lib.* 2. *in fine.*

(*h*) *Baillet, Jugem. sur les poëtes, to.* 4. *pag.* 102. *L'Auteur des notes sur le Catholicon ubi supra.*

(*i*) *Garasse Doctrine curieuse, liv.* 2. *pag.* 124. *& suiv.*

(*k*) *Moreri s'est donc trompé en disant que Rapin mourut à Tours.*

(*l*) *Garasse ubi supra liv.* 7. *pag.* 922. 923.

aux (*F*) Protestans, & puis aux ‡ Jesuites. Il † *avoit aquis entre ses amis cet éloge, qu'il étoit le plus savant soldat, & le plus vaillant Conseiller du monde.* Moreri vous aprendra d'autres choses.

‡ *Voiez la remarque D.*

† *Garasse, Doctrine curieuse, pag. 122.*

RAPIN (René) Jesuite celebre, nâquit à Tours l'an 1621. & entra dans la Compagnie l'an 1639. Il y fit profession du quatriéme vœu, & y enseigna les belles lettres pendant neuf ans β. Il en avoit fait une étude particuliere, & il fit voir par quelques (*A*) harangues Latines, qu'il pouvoit traiter les plus beaux sujets avec beaucoup d'art, & avec beaucoup d'éloquence. Il excella dans la Poësie (*B*) Latine; & s'étant enfin hazardé d'écrire en François, il y reüssit admirablement. Il a composé en cette langue plusieurs traitez de literature & de pieté, que le public a fort bien reçus. Quelques-uns le trouvent trop decisif, pour un homme qui paroît avoir plus de bon goût & plus de delicatesse, que de profondeur * d'érudition. Il mourut à Paris le 27. d'Octobre 1687. On vit paroître son † éloge le mois suivant. C'est un écrit assez court, & fort bien tourné. Il y est depeint rempli des plus belles qualitez qu'un honnête homme & un bon Chretien puissent posseder. On y voit entre autres choses que *son zéle pour les interêts de la religion, & pour l'honneur de la Compagnie, lui fit entreprendre il y a plus de vingt ans un grand Ouvrage, où il a travaillé constamment sans nulle aparence de le voir paroître, & que Dieu lui a fait la grace d'achever avant sa mort.* Ce grand ouvrage est l'histoire du Jansenisme. Le Pere Rapin n'étoit pas le moins dangereux adversaire de ce parti: il l'attaqua par l'endroit (*C*) foible dans un ouvrage Latin qu'il publia en 1658. Les Jansenistes ont bien crié contre une lettre anonyme qu'il mit au (*D*) jour depuis ce qu'ils nomment la paix de l'Eglise. C'est

β *Ex Nathanaele Sotuello, Biblioth. Scriptor. Societat. pag. 717.*

* *Voiez le passage du* Menagiana *dans la remarque F.*

† *Son article dans le suplément de Moreri est tiré de là. Voiez un extrait de cet éloge dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, Novembre 1687. pag. 413. Voiez aussi les lettres de Rabutin lettre 31. & 32. de la 2. partie, & lettre 128. de la 3.*

„garçon marchant devant avec une cloche & une lanterne seulement: mais comme on luy eust fait entendre que cette façon de faire pourroit estre de mauvaise odeur, & confirmer l'opinion que plusieurs avoient eu de son libertinage en fait de Religion, il changea d'advis, & fit un codicille, par lequel il revoquoit sa premiere volonté, & au lieu de son cuisinier, lequel il avoit faict son executeur Testamentaire, il pris le Pere François Solier, là present, qui devoit prescher le Caresme de l'an mil six cens neuf à Fontenay, de faire en sorte que son corps fust ensevely honorablement, à la Catholique, avec les prieres & suffrages ordinaires, auquels il tesmoigna avoir une grande & particuliere confiance: il est vray que par la faute de ses heritiers son codicille ne fut pas executé precizement comme il l'avoit ordonné, mais sa fin, sa confession, ses larmes, & l'histoire que j'ay racontée au second livre tesmoignent qu'il mourut en très-bon Catholique.„

(*F*) *Fort contraire aux Protestans.*] Nous avons ouï là-dessus Joseph Scaliger; mais ce qui suit contient une preuve plus expresse, car on y aprend que ceux de la religion se rendant maîtres de Fontenai l'an 1570. ne voulurent jamais comprendre le Maire Rapin dans la capitulation: ils n'empêcherent pourtant point qu'il n'échapât. Les assiegez (*a*) „sommez de se rendre n'eurent plustost demandé composition de vie, armes & bagues sauves, qu'elle leur fut donnée par Soubize, (nommé Chef en l'absence de la Nouë, attendant la resolution du Conseil de la Rochelle) & tenuë par les Protestans: qui les laisserent aller à Niort, porter les nouvelles de ceste reddition, faite le vingthuitiéme Juin, sans l'avis du Maire Rapin: lequel extremement hay par les Protestans: soit pour s'estre formellement bandé contr'eux: soit pour avoir esté auteur de ce que Landereau s'estoit rangé du parti contraire, estoit curieusement recherché de tous pour le faire mourir. Mais voyant la ville renduë, & ses compagnons sortir, (avec lesquels les Protestans ne voulurent jamais comprendre le Maire) desguisé en serviteur, se cache dans la maison d'une povre femme: d'où il envoye prier Cressonniere le retirer, qui le fit seurement conduire hors la ville: puis se retira dans Niort avec les autres.„

(*A*) *Par quelques harangues Latines.*] En voici les titres, *Serenissima Reipublica Veneta trophaum ob debellatum Turcam & restitutam Societatem Jesu.* A Paris 1657. in fol. *Trophaum fama Eminentissimo Cardinali Mazarino* ib. 1657. in fol. *Lacryma* (*b*) *in alumni sui Alphonsi Mancini tumulum nepotis ejusdem Cardinalis*, ibid. 1658. in fol. *Pacis triumphalia ad Em. Cardinalem Mazarinum*, ibid. 1659. in fol. *Pax Themidis cum Musis*, ib. 1659. in fol. *Pacifer Delphinus*, ibid. in fol. Joignez à cela son *Elogium Francisci Foucquet defuncti*, ib. 1669.

(*B*) *Il excella dans la poësie Latine.*] Voiez ses *Ecloga sacra cum dissertatione de carmine pastorali*, imprimées à Paris 1659. in 4. & son *Christus patiens carmine heroico*, imprimé dans la même ville l'an 1674. in 12. Mais sur tout voiez ses *Hortorum libri* IV. *quibus addita est disputatio de universa hortensis cultura disciplina.* Cet ouvrage imprimé *in* 4. à Paris (*c*) l'an 1665. y fut rimprimé *in* 12. l'an 1666. le Journal des Sçavans en (*d*) parla avec de fort grans éloges. Consultez Mr. Baillet (*e*) qui sur le chapitre du Pere Rapin consideré comme poëte, a ramassé une ample moisson de remarques toutes curieuses, & la plupart à la gloire de ce Jesuite. Voiez aussi le 9. Journal des Sçavans de l'an 1681. où il est parlé du recueil (*f*) de toutes les poësies du Pere Rapin.

(*a*) *La vraie & entiere histoire des troubles, liv. 13. fol. 387. édit. de la Rochelle 1573.*

(*b*) *Le Pere Rapin avoit été precepteur de ce neveu du Cardinal Mazarin.*

(*c*) *Et non pas l'an 1661. comme l'assûre Sotuel in Biblioth. Scriptor. pag. 717.*

(*d*) *Voiez le Journal du 9. Fevrier 1665. & celui du 10. Mai 1666.*

(*C*) *Il attaqua le* Jansenisme *par l'endroit* (*g*) *foible.*] Son ouvrage (*h*) est intitulé *Dissertatio de nova doctrina, seu Evangelium Jansenistarum.* J'avouë que je ne l'ai point lu, & je croi que la plupart des gens doctes dans les païs étrangers peuvent dire la même chose; mais j'ai ouï dire à un habile homme le tour que le Pere Rapin y a pris. Il supose un Janseniste qui s'en va porter la lumiere de l'Evangile dans les païs infidelles, & qui annonce sincerement son systême de la grace; sçavoir que de toute éternité la plupart des hommes ont été predestinez aux suplices éternels, & les autres à la gloire du Paradis; que Dieu l'auteur de cette predestination absoluë ne voulant point manquer de pretextes pour colorer ses arrêts de damnation, declare aux hommes qu'il ne tient qu'à eux de se sauver, qu'ils n'ont qu'à faire ce qu'il leur commande: il les menace, il les exhorte; cependant il sçait très-bien qu'il leur commande l'impossible, qu'ils n'ont point la force d'obeïr, & qu'il refuse à tous les hommes, excepté à ses élus, la grace efficace sans laquelle il est impossible de se convertir, & d'avoir même un bon mouvement. Le Pere Rapin supose que les Infidelles qui entendent un tel Evangile, s'étonnent étrangement qu'on leur fasse un tel portrait du bon Dieu, & qu'ils demandent pourquoi il envoie des Predicateurs à des gens qu'il voit incapables de se convertir, s'il ne leur donne une grace qu'il s'est engagé par ses decrets éternels à leur refuser. Le Janseniste du Pere Rapin replique que Dieu en use de cette maniere, afin de rendre les hommes inexcusables, & plus dignes des suplices de l'enfer. On lui replique qu'un tel motif n'est point digne de l'être infiniment bon, & qu'il n'est nullement propre à ôter à l'homme les moiens de se defendre devant le thrône de Dieu; qu'il laisse le droit de dire qu'on n'est point tenu à l'impossible, & que jamais un legislateur n'inflige des peines, qu'en suposant que les infracteurs des loix ont eu la force de les observer: de là vient qu'on ne punit pas les frenetiques. On peut aisément s'imaginer ce qu'un Moliniste qui sçait tourner à son avantage une pensée, a pu faire repliquer de part & d'autre, après avoir enfilé l'affaire comme je viens de le raporter. Mais outre cent autres bonnes reponses, on lui peut dire ceci, c'est qu'un Janseniste qui prêcheroit les Infideles du Japon ou de la Chine pour la premiere fois, ne seroit pas assez bête pour debuter par le dogme de l'extinction du franc arbitre, ou par celui de la predestination absoluë. Il prêcheroit à la Pelagienne, comme un de nos plus rigides *predestinateurs* (*i*) dit qu'il faut faire, & il renverroit son Jansenisme au tems que ses Neophytes n'auroient plus besoin de lait, & seroient capables d'une viande ferme. Ce sont des mysteres que l'on ne doit decouvrir qu'aux initiez.

(*D*) *Une lettre anonyme qu'il mit au jour.*] Elle est écrite au Cardinal Cibo, & datée du (*k*) mois de Juillet 1680. Il en parut une traduction Françoise en Hollande l'an 1684 datée du 30. d'Août 1683. Voiez ce qu'en dit le Nouvelliste (*l*) de la republique des lettres. Quant

(*e*) *Baillet Jugemens sur les poëtes, to. 5. pag. 275. & suiv.*

(*f*) *Imprimé à Paris l'an 1681. en deux volumes in 12.*

(*g*) *Notez qu'on ne veut pas dire que le dogme de la Grace soit l'endroit foible du Jansenisme: on veut dire que l'endroit foible de ce dogme est le lieu qu'il donne aux declamations sur l'injustice des peines &c.*

(*h*) *Imprimé à Paris l'an 1658. in 8.*

(*i*) *Voiez le livre de Mr. Jurieu intitulé, Jugemens sur les methodes d'expliquer la grace.*

(*k*) *Voiez la Morale pratique des Jesuites to. 8. pag. 97.*

(*l*) *Au mois de Janvier 1686. pag. 97. & suiv.*

C'est une plaisante chose que de voir paroître ce Jesuïte sur le pied d'un (E) medecin dans quelques bibliotheques. On n'a pas bien raporté dans le *Menagiana* les circonstances de son demêlé avec (F) son confrere François Vavasseur. Ses ennemis s'efforcerent de l'exposer au ressentiment du feu Prince de Condé, par le tour malin qu'ils donnerent à son traité du sublime †.

☞ RECKHEIM, Comté, Fief, & Etat immediat ou souverain de l'Empire, a voix & session dans le college des Princes tant aux dietes generales, qu'aux circulaires. Il est du cercle de Westphalie, & comprend une ville & plusieurs villages. Son terroir est très-fertile, & sa situation très-agreable dans un beau & bon païs fort peuplé, aux bords de la Meuse, à deux lieuës de Maestricht entre les Terres de Juliers, de Liege, & de Fauquemont. Il a droit de peage sur la Meuse, & l'on y bat de la monnoie d'or, d'argent & de cuivre. Le Chateau qui sert de demeure aux Comtes est un des plus beaux, des plus grans, & des plus magnifiques d'Allemagne. Ceux qui le possedent aujourd'hui sont de la maison * d'Aspermont-Linden, maison très-illustre & très-ancienne, & descendent des Comtes d'Aspermont en Lorraine desquels la Comté consistoit en près de trois cens villages. Nous donnerons ci-dessous un petit detail de leur (A) genealogie, & de l'état present de la branche des Comtes de Reckheim.

☞ RE-

Quant aux plaintes des Jansenistes contre ce livret du Pere Rapin, voiez entre autres ouvrages le 8. tome de la Morale pratique. Vous y trouverez aussi (a) que le Pere Estrix Jesuite Flamand est l'auteur du livre *De fraudibus hereticorum*, qui a paru sous le faux nom de François Simonis, & que (b) le *Pere Rapin a trouvé ce livre si beau qu'il en a fait une traduction libre en François, & que pour y donner plus de poids, il l'a dedié aux Archevêques & Evêques de France, avec une prefaċe, où il reconnois que les Ouvrages de* François Simonis *écrits en Latin & imprimez à Cologne, ont donné occasion au sien, & ont servi de memoires pour le composer.* Cet ouvrage du Pere Rapin est intitulé, *Artifices des heretiques:* il fut imprimé à Paris l'an 1681. & reimprimé la même année dans le Païs-Bas. Voiez la Critique (†) generale du Calvinisme (‡).

(E) *Ce Jesuite sur le pied d'un medecin.*] On ne lui donne pas cette qualité dans la nouvelle édition de Vander Linden *de scriptis Medicis* (c), mais on y place ses *Hortorum libri*, & puis en gros toutes ses oeuvres, *Opera omnia, Lugduni Batavorum* 1672. *in* 12. Je ne dis rien de Bartholin qui a rangé ce Jesuite dans son catalogue (d) des medecins poëtes, car il ne lui ôte pas sa qualité de Jesuite; mais on ne peut passer sous silence ce qui a eté deja remarqué par Mr. Baillet. Voici ses paroles: „(e) Mr. Konigius . . . coupe „le Pere Rapin en deux, & dit, 1. *Henricus Rapinus quatuor libros Hortorum anno* 1671. *edi curavit.* Il parle en „suite de Nicolas Rapin du Poitou, qui est le grand Prevost de la Connetablie dont nous avons fait mention „en son lieu; puis il ajoûte, 2. *Renatus Rapinus Medicus* „*anno* 1659. *claruit. Opera ejus Medica prodierunt an-* „*no* 1672. *Extant ejusdem Ecloga sacra, item, Hortus Epigrammatum.* Voiez la page 678. Ce qu'il „apelle des Ouvrages de Medecine n'est autre chose „que les 4. livres des Jardins, dont il n'avoit vû que „le titre de l'edition d'Utrecht qui parut en l'année „qu'il a marquée. Il est aisé de decouvrir la source „des autres bevuës. Ce n'est pas que d'autres Auteurs „étrangers, comme Mr. de Beughem en Hollande & „Mr. Lipenius en Allemagne, n'ayent mis aussi le P. „Rapin parmi les Medecins. Mais on ne peut pas les „accuser d'erreur tant qu'ils ne se sont pas trompez „dans le nom, la personne, & l'ouvrage de l'Auteur, „& qu'ils ne se sont pas expliquez sur sa profession. „Ce n'est pas que j'aye eu aucun dessein de relever „un defaut d'exactitude dans Mr. Konigius, qui n'a „rien fait en cette occasion que ce qui est assez ordi„naire aux Bibliothecaires qui parlent des livres étran„gers qu'ils n'ont point vûs, mais pour faire voir au „contraire combien cette consideration rend excusa„bles ceux qui entreprennent de semblables Ouvrages, „& qui ne peuvent éviter les inconveniens de cette „nature.„

(F) *Les circonstances de son demêlé avec . . . Vavasseur.*] Je raporte tout entier le passage du *Menagiana*, parce qu'il confirme une chose qu'on a touchée dans le corps de cet article. „(f) Le Pere Rapin „n'avoit pas la capacité qu'il falloit pour faire le pa„rallele de Virgile & d'Homere. Mr. le Fevre de Sau„mur qu'il vouloit convertir en ce temps-là, lui four„nit les passages Grecs qu'il a citez. Aprés qu'il eut „achevé de lire son *Parallele d'Aristote & de Platon* „chez Mr. le premier President de la Moignon; je „luy dis que je n'y avois trouvé qu'une faute, sça„voir, qu'en parlant de la Colophonienne que Pla„ton avoit aimée, il avoit dit qu'elle étoit jeune; au „lieu que l'Epigramme Grecque où il en est parlé, „marque que l'amour s'étoit placé dans ses rides. Sur „cela Mr. l'Abbé Tallemant dit que le Pere etoit ex„cusable, & qu'il n'avoit pas cru qu'un homme aussi „sage que Platon dût aimer une vieille. Le Peré „Rapin faisoit bien des vers Latins, mais il n'étoit „pas d'une grande érudition. Ils ont eu de grands „demêlez le Pere Vavasseur & lui, & il a fait acheter „toute l'impression du livre *de Epigrammate* de ce Pe„re, où il écrit contre luy, par l'autorité de Mr. le „premier President, afin de le supprimer; de sorte „que c'est un livre extremement rare.„ Tout ce qu'on dit là du livre *de Epigrammate* du Jesuïte Vavasseur est faux; voici de quelle maniere on le rectifie dans la 2. édition. (g) *Il a eu de grands demeslez avec le Pere Vavasseur au sujet du livre des* Reflexions sur la poëtique d'Aristote, *qu'il fit imprimer chez Muguet sans y mettre son nom. Le P. Vavasseur qui n'étoit pas content de lui, mit au jour peu de tems aprés des* Remarques sur ces reflexions, *dans lesquelles l'Auteur reflexif, qu'il feint de ne pas connoître, est fort mal mené. Le P. Rapin fit grand bruit, & se plaignit hautement du procedé de son confrere, qui répondit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, & que s'il eût dit qu'il étoit l'Auteur des* Reflexions, *jamais il n'auroit écrit contre. Le temperamment que l'on trouva pour accommoder ces Peres fut de supprimer les* Remarques *du P. Vavasseur, ce qui se fit par l'autorité de Mr. le premier President de Lamoignon; de sorte que ce livre qui est imprimé chez Billaine en* 1675. *& qui ne contient que* 141. *pages, est devenu fort rare.* Voiez la critique generale (h) de Mr. Maimbourg, vous y trouverez quelque chose sur ce demêlé, & sur une autre (i) querelle du Pere Rapin. Remarquons encore deux choses. (k) *Comme le* P. Vavasseur *a fait deux gros (l) livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin* dans *ses Reflexions sur la Poëtique,* qu'il (m) est si rare de faire d'admirables épigrammes, que c'est assez d'en avoir fait quelques-unes en sa vie. *Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce livre du Pere Rapin. J'ai sû cette particularité de lui-même.* Ces paroles sont de Mr. Menage. L'autre chose que j'ai à dire, est que le Pere Rapin dans la nouvelle édition de ses reflexions, ne corrigea pas toutes les fautes que son confrere avoit censurées: il se contenta d'en corriger une petite partie, & il en retint quelques-unes qui ne sont pas suportables. Il assûre dans la 1. édition (n) qu'Homere n'a jamais dit d'impietez: il l'assure encore dans les autres éditions, & neanmoins son critique lui avoit prouvé qu'Homere a écrit (o) plusieurs *faussetez prophanes*, & plusieurs *impostures infames contre le respect & la veneration qu'il devoit à ses Dieux:* on avoit même cité le Pere Rapin (p) comme temoin de cela. Je dirai en passant que le censeur ne releva pas toutes les fautes qui se trouvent dans les reflexions sur la poëtique, & que s'il avoit voulu critiquer les autres ouvrages de cet Ecrivain, il y auroit rencontré assez de choses à reprendre. Voiez les remarque A & T de l'article d'Aristote.

(A) *Un petit detail de leur genealogie, & de l'état present de la branche des Comtes de Reckheim.*] Le premier des Comtes d'Aspermont s'apelloit Sigisfridt, & vivoit l'an 660. Il étoit issu de la maison des Princes d'Este en Italie. Un cadet de cette maison issu de ce Sigisfridt, & nommé Arnoul, vint s'établir en Hollande l'an 1120. & y posseda la terre de Linden qui est demeurée pendant une longue suite d'années entre les mains de ses descendans. L'un d'eux nommé Herman aquit le Comté de Reckheim environ l'an 1550. Il étoit General des troupes de l'Electeur de Cologne Ernest de Baviere, & fut pere d'Ernest Comte d'Aspermont & de Reckheim, qui nâquit l'an 1583. & qui a été Chambellan & Colonel des Empereurs Matthias & Ferdinand II. Il épousa Anne Antoinette fille de Henri Marquis de Gouffier-Bonnivet, de laquel-

le

† *Voiez quelque chose à sa justification dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Mars* 1686. *pag.* 356. *On avoit parlé de cet Ouvrage dans les Nouvelles de Fevrier* 1686. *pag.* 237.

* *Les Auteurs François disent* Aspremont, *c'est une corruption de la veritable orthographe.*

(a) *A la page* 50.

(b) *Ibid. pag.* 51.

(†) *Lettre* 3. *pag.* 302. *de la* 3. *édition.*

(‡) *C'est-à-dire de l'histoire du Calvinisme composée par Mr. Maimbourg.*

(c) *Voiez Lindenius renovatus p.* 938. *on y marque que les* Hortorum libri *ont été imprimez in* 4. *à Paris l'an* 1661. *& l'an* 1666. *& à Leide in* 12. *l'an* 1666. *&* 1668. *& à Utrecht in* 12. *l'an* 1672.

(d) *Thom. Bartholin. de Medicis poëtis pag.* 136.

(e) *Baillet, Jugemens sur les poëtes, to.* 4. *pag.* 293. 294.

(f) *Menagiana pag.* 60. 61. *de la* 1. *édit. de Holl.*

(g) *Menagiana pag.* 83. *de la* 2. *édition de Holl.*

(h) *A la* 4. *lettre.*

(i) *Celle qu'il eut avec le P. Maimbourg.*

(k) *Menage Anti-Baillet to.* 1. *p.* 338.

(l) *Vous trouverez à la fin du livre de* epigrammate *édit. de Paris* 1672. *trois livres assez petits d'Epigrammes de Vavasseur. Il publia en* 1675. *un appendix du* 3. *livre, & quelque tems aprés le* 4. *livre.*

(m) *Ces paroles se trouvent dans l'Anti-Baillet ibid. pag.* 335.

(n) *Rapin, reflex. sur la poëtique en general n.* 9. *p.* 20.

(o) *Vavasseur, remarques sur les nouvelles reflex. pag.* 21. *& suiv.*

(p) *Voiez Rapin ib. n.* 25.

☞ REGIUS (URBAIN) a été l'un des sçavans hommes du XVI. siecle. Il nâquit à Langenargen sur le lac de Constance, & aiant commencé ses études à Lindaw, il les continua à Fribourg dans le Brisgaw avec d'autant plus de fruit, qu'il étoit logé chez (A) le fameux Zazius, & qu'il en étoit aimé tendrement. Il fut ensuite étudier dans l'Academie de Bâle, & puis dans celle d'Ingolstad où la reputation de Jean Eccius attiroit beaucoup d'Ecoliers. Il y fit des leçons particulieres, & il se montra si propre à diriger des jeunes gens, qu'il y eut bien des gentilshommes qui lui confierent toute la conduite de leurs fils sans en excepter le soin qui concernoit la depense. Il ne lui fut pas possible de la bien regler: ces jeunes gens s'endetterent plus qu'il n'eût falu †, & aux cabarets, & chez les marchands, & comme il étoit leur caution, & qu'il ne recevoit pas de leurs peres l'argent qu'il leur demandoit, il fit une espece de banqueroute. Pressé par les creanciers, & n'aiant pas assez de bien pour les satisfaire, il songeoit à s'évader; mais quelques Capitaines étant venus à Ingolstad en ce tems-là pour lever du monde, il fit cession de ses livres & de ses hardes, & s'enrôla. Ces levées aiant été faites, on les passa en revuë: le professeur Eccius assistant à ce spectacle reconut nôtre Regius parmi les soldats: il s'aprocha de lui, & aiant sçu la raison qui l'avoit porté à s'enrôler, il lui promit ses bons offices, & s'emploia si vivement à cette affaire, qu'il le reünit avec les Muses. Il menaça de l'indignation du Prince ces Ecoliers endettez, s'ils ne degageoient leur caution. Regius continua de faire tant de progrés dans les sciences, qu'il reçut à Ingolstad de la propre main de l'Empereur Maximilien la couronne d'orateur & de poëte. Quelque tems après il fut promu à la profession de la rhetorique, & à celle de la poëtique dans l'Academie de la même ville. Il en faisoit les fonctions lors qu'en 1516. il écrivit * quelques lettres par ordre du Duc de Baviere pour tâcher de faire venir Erasme à Ingolstad. Cela ne reüssit point. S'étant tourné vers l'étude de la Theologie il y prit un si grand goût qu'il s'y apliqua tout entier. Il aquit par là des dispositions au Lutheranisme, mais il se trouva embarrassé lors qu'Eccius son maître & son bienfaiteur fut aux prises avec Luther. Cet embarras le determina à se retirer d'Ingolstad, & à s'en aller à Ausbourg, où il travailla utilement contre le Papisme. Il y fut le fondateur d'une Eglise Reformée, & il repandit de là dans la Suabe ce qu'on apelloit les nouvelles opinions. Il suivit pendant quelque tems (B) le parti de Zuingle, mais ensuite il se declara bon Lutherien. Eccius

† *Modum in vestitu & victu ubique excedere. Melch. Adam. ubi infra pag. 22.*

* *Voiez la 17. & la 18. lettre du 2. livre parmi celles d'Erasme. Il fut remercié par Erasme & loüé, voiez la lettre 19. du 2. livre, & la 35. du 18.*

le il eut un fils qui se nommoit Ferdinand. Celui-ci né l'an 1611. épousa Elizabeth fille d'Egon Comte de Furstemberg, & d'Anne Marie Princesse de Hohenzolleren, & en eut quatre fils & huit filles, qui sont

François Gobert Comte de Reckheim Evêque de (a) Cheur, & Chanoine des Eglises Metropolitaines de Cologne & de Salzbourg, & de la Cathedrale de Strasbourg (†).

Ferdinand General des Armées de S. M. I. qui de son premier mariage avec Charlotte fille de Louïs George, Prince de Nassau Dilembourg, & d'Anne Auguste Princesse de Brunswick, n'a eu qu'une fille nommée Charlotte Gobertine Chanoinesse de Munsterbilsen, dont les 8. quartiers sont Aspermont-Reckheim, Gouffier, Furstemberg, Hohenzolleren, Nassau, Sayn, Brunswick & Dannemark. Il a épousé en secondes noces Juliene fille de François Rakoczi Prince de Transilvanie, & petite-fille de George le jeune, de George le vieux, & de Sigismond tous Princes de Transilvanie. Il en a un fils nommé Joseph Gobert.

Charles Chanoine de la Metropolitaine de Cologne, & des Cathedrales de Strasbourg & de Liege.

Frideric Grand Croix de l'Ordre de Malte, & Commandeur de Tobel, Steinfort, & Munster.

Anne Marie épouse du Comte Wenceslas d'Althann Conseiller de S. M. I. Grand Juge de Moravie, Gouverneur de la Province de Glatz, & Ambassadeur extraordinaire en Suede & en Pologne.

Eleonore Princesse Abbesse de Munsterbilsen.

Anne Salome épouse de Louis Comte de Souches, Marechal de Camp General des Armées de S. M. I. & son Conseiller d'Estat.

Ernestine épouse en premieres noces de Jean George Comte de Collonitsch, Chambelan de S. M. I. & en secondes noces d'Octave Comte de Cauriani Chambelan & Conseiller d'Etat de l'Empereur.

Anne Antoinette épouse de Claude Comte de Tilly, Lieutenant General des Armées des Provinces unies des Païs-Bas.

Marie Françoise épouse de Charles Comte d'Aspermont Linden, Conseiller d'Estat du Païs de Liege, & Gouverneur du Marquisat de Franchimont.

Alexandrine & Petronille, premierement Chanoinesses à Remiremont, & ensuite Religieuses Ursulines à Metz.

Le blason des Armoiries des Comtes d'Aspermont Reckheim est esquartelé, au premier & 4. de gueules à la croix d'or, qui est Aspermont Linden, au 2. & 3. d'or au lion de gueules qui est Reckheim, & sur le tout d'azur à un aigle d'argent qui est Aspermont ancien ou Este (b).

(A) *Logé chez le fameux Zazius, & qu'il en étoit* (c) *aimé.*] Il choisissoit dans la bibliotheque de Zazius tous les livres qu'il croioit propres aux progrés de ses études, & il copioit toutes les notes marginales que ce sçavant professeur y avoit écrites. Voilà comment ce jeune écolier passoit une bonne partie de la nuit. Zazius qui ne dormoit guere, & qui se levoit quelquefois pour se promener, & pour soulager par là l'incommodité de ses insomnies, le surprit copiant ces notes, & lui dit (d) d'un air caressant, vous me derobez les fruits de mes veilles. Quelquefois il le trouvoit endormi, & ne faisoit autre chose que lui mettre de gros volumes sur les épaules jusques à ce qu'il l'éveillât. (e) *Aut si quando somno ad candelam oppressum & inclinato in mensam capite dormitantem offendisset: juris volumen grande unum atque alterum humeris impositum reliquit, donec excitaretur.* Je raporte ces petites choses, parce que je sçai que plusieurs honnêtes gens sont ravis de voir de semblables marques soit de la bonté d'un professeur, soit de la diligence d'un disciple.

(B) *Le parti de Zuingle, mais ensuite il se declara bon Lutherien.*] Voici ce que Zuingle lui écrivit l'an 1526. (f) *In Eucharistia re gratulor vobis, te nostrum esse factum. Verum gratiam meretur novitas: brevi enim spero omnes qui adhuc obstrepunt tropum, qui nullo negotio videri vobis debebat, visuros esse ac sententia nostra simplicitatem ac claritatem.* Ils confererent ensemble sur le peché originel en la même année, & nous avons encore (g) la lettre que Zuingle écrivit à Regius touchant cet article. Luther n'ignora point la conformité d'opinions de ces deux personnes, & il en fut bien fâché. (h) *Dolet mihi valde nobilissimum virum Oecolampadium tam ludicris & nihili cogitationibus in hoc barathrum prolapsum; pulsat eum sathanas: Dominus eripiat eum. Urbanus Regius in idem malum vel inclinat, vel jam cecidit: Dominus servet suos.* Dans une autre lettre Luther temoigne qu'il avoit apris que Regius alloit écrire contre lui. (i) *Praeterea Urbanus Regius minari dicitur in me scripta, scilicet Oecolampadium & Zwinglium tantos viros (ut sentit) non vult offendere: sic mutatus est ab illo.* Ceci nous montre qu'au commencement Regius avoit paru ce qu'il parut à la fin, c'est-à-dire, bon Lutherien. Il abandonna le Zuinglianisme dès l'an 1528. Voiez la lettre (k) où Luther en fait paroître sa joie, & où il le recommande au Marquis de Brandebourg. La conversation qu'il eut avec Regius à Cobourg l'an 1530. fit un grand effet. Regius en sortit tout rempli d'admiration pour Luther; il le temoigna ainsi dans une lettre. (l) *Cum Saxoniam peterem Coburgi integrum diem solus cum Luthero, viro Dei, transegeram: quo die nullus mihi in vita fuit jucundior. Talis enim ac tantus Theologus Lutherus, ut nulla secula habuerint similem. Hoc magis execror stultitiam & arrogantiam Carolostadianorum,* qui

(a) *Ou Choire; les François écrivent & prononcent* Coire. *Cet Evêché est au païs des Grisons, & suffragant de l'Archevêché de Maience. L'Evêque est dans l'alliance des Suisses, mais il ne laisse pas de conserver sa voix & sa seance dans le College des Princes de l'Empire. Voiez l'histoire de l'Empire par Mr. Heiss to. 2. pag. 265. de l'édition de la Haie 1685.*

(†) *Voiez l'article* Tilli.

(b) *Tiré d'un memoire communiqué à l'Auteur. Ce qui doit s'entendre aussi du texte de cet article.*

(c) Amavit eum Zazius ut filium. *Melch. Adam. in vitis Theol. pag. 71.*

(d) Lucubrantem invenit in describendis illis scholiis, Urbanum cujus auriculam Zasius blandiusculè vellicans, *arte & scientia sua se ab ipso defraudari jocatus est.* Id. ibid.

(e) *Id. ib.*

(f) *Zuinglius epist. lib. 1. pag. 82. apud Melch. Adamum ib. p. 73.*

(g) *A la page 251. des lettres de Zuingle.*

(h) *Lutherus to. 2. epist. pag. 326. anno 1527. apud Melch. Adam. ubi supra.*

(i) *Idem Lutherus ibid. pag. 330. apud Melch. Adam. ib.*

(k) *Elle est dans Seckendorf, histor. Luther. lib. 2. pag. 122. n. 5.*

(l) *Melch. Adam. ubi supra pag. 78.*

cius qui le fut trouver à Ausbourg, & qui confera avec lui pour le ramener à la communion de Rome, n'y gagna rien. Il s'éleva même entre eux un combat de plume que Regius soutint vigoureusement, quoi que son Antagoniste lui pût faire des reproches d'ingratitude. Les affaires du nouveau parti ne furent pas constamment superieures dans Ausbourg, il y eut un tems où Regius fut obligé d'en sortir, & de se cacher en divers lieux; mais il se vit rapellé glorieusement, & il s'allia par le mariage avec une bonne famille d'Ausbourg. La dispute qu'il y soutint (C) avec une femme Anabaptiste eut quelque chose de singulier. Il demeura dans cette ville jusques au tems de la diete qui y fut tenuë l'an 1530. Alors il s'engagea au service du Duc de Brunswic, qui le fit Surintendant des Eglises du païs de Lunebourg, & qui eut pour lui (D) une estime extraordinaire. Il fit valoir ses talens pour l'avantage de la cause dans plusieurs Synodes, & il composa plusieurs (E) livres. Il mourut à Cell au mois de Mai 1541. de la maniere qu'il avoit

qui sibi placent, quasi Luthero queant conferri, cujus umbram non assequuntur, cum omni eruditione quam jactant. Semper mihi magnus fuit Lutherus: at jam mihi maximus est. Vidi enim præsens & audivi, quæ nullo calamo tradi possunt absentibus. Luther de son côté fut très-content de cette conversation, & très-bien edifié de l'esprit docte de Regius, dont il regarda la conversion comme une bonne nouvelle à faire sçavoir. Voici ce qu'il écrivit à Wencestas Lincus, (a) *Urbanum Regium quoque respondisse, credo te nosse, & eosdem hostes Sacramentarios strenue nobiscum certare.*

(a) *Luther. tomo 2. epistol. pag. 361. apud Melch. Adam. ib. pag. 678.*

(C) *La dispute . . . . avec une femme Anabaptiste eut quelque chose de singulier.*] (b) Les Magistrats d'Ausbourg executerent contre les Anabaptistes les loix civiles qui defendent aux sectaires les conventicules, & les exercices de religion. Ils bannirent, ils emprisonnerent. Or parce qu'une femme de bonne famille se vantoit dans la prison que si elle conferoit avec Regius, elle lui pourroit prouver que la cause des Anabaptistes etoit bonne, on la fit venir en plein senat pour disputer avec lui. Elle y fut menée avec l'equipage de prisonniere, c'est-à-dire, les fers aux pieds & aux mains: mais Regius prit sa place au milieu des Senateurs. Elle allegua une infinité de passages de l'Ecriture qu'elle apliqua à ses sentimens comme elle put. Regius lui repondit, & montra très-clairement le vrai sens de ces passages. Il ne la desabusa point; elle persista dans ses erreurs, & apostropha ainsi le ministre, *Vous faites donc, ô Frere Urbain, une maniere de dispute bien étrange. Mollement assis sur un bon coussin & à côté des Bourguemaîtres, vous parlez comme un oracle, vous prononcez des arrêts comme au trepied d'Apollon: & moi prosternée en terre je suis contrainte de plaider ma cause les fers aux pieds. Ce n'est pas sans raison, ma sœur,* lui repondit Regius, *puis qu'aiant été delivrée de la servitude du Diable par* Jesus-Christ, *vous vous êtes volontairement remise sous un joug infame. Un effort extravagant vous montre en exemple aux autres avec ces livrées de captive.* La conclusion fut que cette femme fut chassée de la ville. Si l'on se defie de ma traduction, on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qui suit.

(b) *Melch. Adam. ib. pag. 73.*

(c) *Ipsa tantum abest, ut manus victas dederit: ut pertinaciter etiam Urbanum hisce fuerit aggressa:* Egregia enim verò, Urbane frater, hæc disputandi ratio est inter me & te. Tu in molli culcitra ad latera Consulum assidens, quasi ex Apollinis tripode proloqueris: ego misera humi prostrata, ex duris vinculis causam dicere cogor. *Ad hæc Urbanus:* Nec verò, *inquit*, injuria, soror: ut quæ semel è servitute diaboli per Christum in libertatem asserta, tua sponte iterum cervicem turpi jugo submisisti; & istis te ornamentis vesanus ostentat genius, aliis in exemplum. *Senatus itaque, cùm laterem se lavare videret; contagium illud exilio mulctavit, urbeque extrusit.*

(c) *Id. ib.*

Cette femme ne manquoit pas de genie: elle fit une reflexion bien judicieuse, & y mêla beaucoup de sel; mais elle avoit eu trop de confiance, ou pour mieux dire beaucoup de temerité. Elle avoit cru que paroissant sur la sellette pour disputer avec un ministre de la religion dominante, & devant des juges qui avoient deja condamné l'Anabaptisme, & fait mettre dans les prisons ceux qui l'enseignoient, elle persuaderoit la justice de sa cause. Pour se promettre cela il ne suffit point d'avoir raison, il faut de plus esperer une assistance extraordinaire de l'esprit de Dieu; car selon le train commun du monde il n'arrive pas qu'un prisonnier de religion paroisse confondre des adversaires qui lui parlent de haut en bas, & qui ont de leur côté la pompe de l'exterieur, & les prejugez de la compagnie. Je sçai bien que cette femme ne soutenoit pas une bonne cause, mais je croi que quand elle eût eu à soutenir une doctrine aussi bonne, ou même meilleure que celle de Regius, elle eût perdu son procés dans les circonstances où la dispute se trouva reduite. La partie étoit trop mal faite; les armes trop inegales. Regius étoit assis honorablement, & environné des marques de la faveur; & il parloit pour une cause que le Souverain avoit embrassée, & contre une cause que le Souverain persecutoit. Son antagoniste étoit une femme chargée de chaînes, & dans la posture d'un criminel deja condamné. Une très-bonne raison en sa bouche n'eût point balancé une raison mediocre alleguée par Regius, avec tout le poids & toute l'emphase d'un homme qui est assis au banc des bourgmaîtres, & sur une espece de tribunal. Citerai-je Euripide, qui declare que les paroles d'un homme en faveur ont plus de force que si elles étoient alleguées par un miserable?

Τὸ δ' (d) ἀξίωμα κἂν κακῶς λέγῃ τὸ σὸν,
Πείσει· λόγος γὰρ ἔκ τ' ἀδοξούντων ἰὼν,
Κἀκ τῶν δοκούντων αὐτὸς, οὐ ταυτὸν σθένει.

(d) *Hecuba ad Ulyssem apud Euripidem in Hecuba v. 293. p. m. 20.*

C'est-à-dire, selon la version d'Ennius (e).

Hæc tu etsi perverse dices, facile Achivos flexeris.
Nam quum opulenti loquuntur pariter atque ignobiles,
Eadem dicta, eademque oratio æqua non æque valet.

(e) *Apud Aulum Gellium lib. 11. c. 4. p. m. 186.*

Citerai-je ces vers de Plaute?

Centum (f) doctum hominum consilia sola hæc devincit dea,
Fortuna, atque hoc verum'st proinde ut quisque fortuna utitur,
Ita præcellet, atque exinde sapere eum omnes dicimus.

(f) *Plautus in Pseudolo, act. 2. sc. 3. v. 12.*

Citerai-je ces belles paroles de Pline le jeune? (g) *Quam multum interest, quid à quoque fiat, eadem enim facta claritate vel obscuritate facientium, aut tolluntur altissime, aut humillime deprimuntur.* Entasserai-je cent autres autoritez de la même force? Je m'en garderai bien, je laisserai tous ces lieux communs, & m'arrêterai à une chose qui pourra passer pour domestique à mon sujet. Si Regius avoit disputé à Ingolstad avec un prêtre, les circonstances de la dispute d'Ausbourg toutes changées, lui les fers aux pieds, &c. le prêtre sur un coussin au milieu des senateurs, &c. il auroit vu finir cette affaire par son exil, ou par quelque chose de pis. Il auroit passé pour un chicaneur qui tordoit la sainte Ecriture: le prêtre eût passé pour l'interprête fidele de l'original divin.

(g) *Plinius epist. 24. lib. 6.*

(D) *Eut pour lui une estime extraordinaire.*] Quand on lui demanda si à l'exemple des autres Princes il avoit fait à Ausbourg quelque emplete de grand prix, & d'une nouvelle mode, il repondit, (h) *J'ai aporté un thresor incomparable, & qui servira à tous mes états, & que je prefere à toutes sortes de delices.* Il parloit de Regius. Et lors qu'en l'année 1535. la ville d'Ausbourg lui redemanda ce Theologien, il declara (i) qu'il ne s'en vouloit pas defaire non plus que de ses yeux. Il lui donna de bonnes pensions, & l'intendance des Eglises de tout son païs (k).

(h) Allatum esse à se thesaurum toti ducatum incomparabilem quem omnibus anteponat deliciis. *Melch. Adam. ib. pag. 78.*

(i) Perinde ut oculos ita & Urbanum se amittere nolle. *Id. ibid.*

(k) *Id. ib. & pag. 79.*

(E) *Il composa plusieurs livres.*] Ils sont recueillis en 3. volumes, dont les deux premiers contiennent ce qu'il publia en Latin: l'autre contient ce qu'il composa en Allemand (l). Ce dernier a été traduit en Latin, si je ne me trompe, car je voi dans le catalogue d'Oxford *vita & opera* (Urbani Regii) *Latine reddita per Ernest. Regium.* Norib. 1562. *Melchior* Adam observe qu'Ernest Regius fils de l'auteur rassembla tous ces Ecrits, & les publia à Nuremberg divisez en certains tomes. Il fait mention nommément du livre où nôtre Urbain avoit recueilli les phrases dures, & celles qui sont exactes. Celles-là ne servent qu'à semer la division, celles-ci sont propres à la pieté & à la concorde. Le Prince Ernest de Brunswic lui fit faire ce recueil, & ce fut un temoignage de sa prudence & de sa pieté, car les expressions trop cruës, & trop vehementes sont comme les dens du dragon de Cadmus une semence de guerre entre les freres. Cette reflexion est de Melchior Adam. (m) *Exstat inter alia liber ejus, in quo annotatæ sunt* horridiores formæ loquendi: *& monstrantur* propriæ ac concinnæ, *utiles pietati ac concordiæ. Has admonitiones senius princeps*

(l) *Mieralius, syntag. hist. Eccles. p. m. 778.*

(m) *Melch. Adam. ubi supra p. 79. 80.*

ceps

avoit fouvent (F) fouhaitée, c'eft-à-dire prefque fubitement †. N'oublions pas que fa * femme entendoit fort bien l'Hebreu. Il a publié un entretien qu'il eut avec elle fur les caracteres du Meffie apliquez à JESUS-CHRIST. Elle ‡ lui donna 13. enfans. Je ferai une remarque fur les noms (G) de ce Miniftre.

REI-

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Theolog. p. 70. & feq.*

* *Micralius, in fyntagm. hiftor. Ecclef. pag. m. 778.*

‡ *Melch. Adam. ib. pag. 74.*

ceps Dracftus Luneburgicus voluit: quo in re fapientiam & pietatem ejus agnofcimus. Ut enim ex dentibus draconis, in Cadmaa hiftoria, nata eft fobeles armatorum inter fe dimicantium: fic ex improprio fermone diffidia opinionum in docentibus & in populo nafcuntur. C'eft à quoi ne prenent point garde les faifeurs de formulaire, quand ils ont plus de devotion, que de jugement, ou plus de bile & de vanité, que de veritable devotion. Ils ne menagent rien, ils ne fe piquent que de *rigorifme* (z). Notez que (a) Jean Freder, de Pomeranie, publia après la mort de l'auteur un ouvrage de Regius qui a pour titre, *loci Theologici ex patribus & fcholafticis neotericifque collecti.*

(F) *Il mourut . . . . de la maniere qu'il avoit fouvent fouhaitée.*] (b) Il ne fut malade que trois heures, & il avoit toûjours fouhaité de ne paffer point par une langueur de longue durée. (c) *Nullus eft genus mortis, quale fæpè in votis habuit; citum & placidum; cum femper deprecaretur diuturnos languores & longas morborum periodos.* Il n'eft pas (d) le feul qui ait fouhaité une telle fin, & qui ait été fervi felon fes fouhaits.

(G) *Une remarque fur les noms de ce Miniftre.*] Le nom de fa famille (e) étoit *Roi*, mais le trouvant trop fublime, & trop fecond en plaifanteries, il le changea en celui de *Regius*. A l'égard d'Urbain il le reçut au bapteme, parce que les femmes qui l'y prefenterent ne fçurent dire au Curé le nom que fa mere leur avoit prefcrit. Elle avoit voulu que l'enfant portât le nom qui étoit marqué dans le Calendrier au jour qu'il étoit venu au monde. Ces bonnes femmes l'oublierent en chemin: le Curé voiant qu'elles hefitoient leur dit que le jour de faint Urbain étoit proche. Cela fut caufe que l'enfant eut nom *Urbain*. Je remarquerai par occafion que dans tous les peuples il y a beaucoup de familles qui portent le nom d'une dignité, Roi, Prince, Duc, Marquis, Comte, Baron, &c. Elles ne s'avifent guere de le changer, encore qu'il foit une matiere continuelle de turlupinades, & d'allufions pueriles. Mais je croi pourtant que nôtre Docteur Lutherien n'eft pas le feul qui ait coupé la racine de ces fades quolibets, en traveftiffant fon nom. On trouve par tout des gens qui s'apellent *Regis*, ou *Regius*: c'eft fi je ne me trompe, par une fuite d'un pareil deguifement fondé fur la même caufe. J'ai dit (f) ailleurs que je m'étonnois que les familles qui ont un nom ou odieux ou ridicule ne le quittent pas, j'ajoûte ici qu'il y en a qui ne portent plus le nom obfcene qu'elles portoient autrefois. Lifez ces paroles de Mr. Menage; (g) „ HAUTECLAIR. „ Nom de famille. Ce nom fut donné du tans de „ Henri II. à un Maitre des Requeftes, nommé *Couillard*; par une rencontre affez plaifante. Ce Maitre „ des Requeftes alloit fouvant au Louvre. Un jour „ qu'il grattoit à la porte du Cabinet du Roy, ou de „ la Reyne, comme les Huiffiers lui demanderent fon „ nom, il n'ofa le leur dire diftinctement, acaufe de „ l'obfcénité. Les Huiffiers ne l'entendant pas, ou „ feignant de ne le pas entendre, lui dirent qu'il dift „ fon nom haut & clair; d'où il fut enfuitte appelé „ *Hauteclair*. Je tiens cette Hiftoire de Mr. du Puy, „ qui l'a apprife de Mr. de Thou, lequel au livre VIII. „ de fon Hiftoire, pag. 262. de l'édition de Genéve, „ fait mention de ce changement de nom; mais en „ paffant. *Negotium datum P. Altoclaro, Libellorum* „ *Supplicum Magiftro, qui pudendo alio cognomine indigitabatur, ut negotium Regium*, &c. „ Il avoit dit dans la premiere édition de fes origines, que *les Beauharnois d'Orleans ont auffi changé leur nom de Beauvit à caufe de l'obfcenité en celui de Beauharnois*, mais dans la feconde édition il dit que c'eft une fable.

Je prevoi que ceux qui fe fouviendront d'une remarque de Mr. de Vigneul Marville en lifant ce que j'ai dit dans l'article du Cordelier Feuardent, m'objecteront qu'il ne faloit pas que je m'étonnaffe de ce qu'on ne quitte pas les noms de famille ridicules ou odieux. Ils foutiendront qu'on n'a pas cette liberté, & allegueront ces paroles du Mélange d'Hiftoire & de litterature; (h) *Sur ce que* M. de la Roque *dit, que depuis l'Ordonnance d'Amboife du 26. Mars 1555. il n'eft point permis de changer de nom, fans la permiffion du Prince: il faut remarquer que bien auparavant cette Ordonnance, on ne changeoit point de nom fans être autorifé.* On prouve cela par l'exemple du barbier de Louis XI. & l'on raporte les termes des lettres patentes de ce

(z) *Mais notez que les termes vagues & de condefcendance font quelquefois inutiles. Voiez ci-deffus pag. 2164. col. 1.*

(a) *Id. ib. pag. 80.*

(b) *Idem pag. 79.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Voiez l'article* Valla (George.)

(e) Majores ejus Regum cognomine infignes fuerunt: fed cum id fublime & jocis aptum ex rege regius factus eft ut ipfe dictitare folitus. *Melch. Adam. ib. pag. 70.*

(f) *Dans l'article* Feuardent *pag. 1245. remarque A.*

(g) *Menage origines de la langue Françoife pag. 395. édit. 1694.*

EXAMEN d'une objection tirée de la defenfe de changer de nom.

(h) *Vigneul Marville, Mélang. to. 1. pag. 259. de la 1. édit. de Rouën.*

Prince par lefquels il veut & ordonne qu'Olivier le Mauvais (c'etoit fon barbier) *& fa pofterité & lignée foient dorefnavant furnommez le Dain . . . . fans qu'il foit loifible à aucun de plus les furnommer dudit furnom de Mauvais lequel nom nous leur avons ofté & aboli, oftons & aboliffons par ces dites prefentes.* Ces lettres font datées du mois d'Octobre 1474. & furent enregitrées au Parlement de Paris le 30. de Janvier (i) 1474. Si ceux qui me voudront faire cette objection, la croient folide, ils ne fçavent pas bien juger des chofes. Voici mes reponfes. Je dis en 1. lieu que mon expreffion fe doit entendre comme celle-ci, *je m'étonne que les debauchez ne craignent pas le prejudice qu'ils font & à leur fanté & à leur reputation.* C'eft parler au tems prefent, & neanmoins c'eft avoir en vuë auffi bien les Secles paffez que celui où l'on s'exprime de la forte, & ainfi la maniere dont j'ai parlé pour fignifier mon étonnement de ce qu'on ne quitte pas les noms ridicules ou odieux, ne tombe pas moins fur le tems qui a precedé l'ordonnance mentionnée par (k) Mr. de la Roque, que fur le tems qui l'a fuivie. Or il eft certain qu'avant le tems de cette ordonnance il y eut des gens qui fe defirent de leur nom, ou qui le changerent, & le deguiferent. Mr. de la Roque (l) cite Mr. Menage qui a *dit que Guillaume le Rat, faché comme l'on croit de porter le nom d'un infecte, fe furnomma Lefrat*, & que *Jean Dorat Profeffeur du Roi en Grec changea fon nom de Difnemandy . . . qui étoit l'ancien nom de fa famille, en celui de Dorat ou Daurat.* Il feroit abfurde de pretendre qu'ils obtinrent du Roi cette permiffion. Mr. de Vigneul Marville ne le pretend pas. *Je croirois bien*, dit-il (m), *qu'avant l'Ordonnance d'Amboife, plufieurs fe feroient ingerez de changer leurs noms fans recourir au Prince; & que peut-être le Medecin nommé Sanfmalice, auroit changé ce nom en celui d'Akakia, fans prendre des Lettres de François I. mais auffi n'étoit-ce qu'une fimple traduction d'un mot François en un mot Grec.* Voilà donc le même Auteur que l'on voudroit m'opofer, qui tombe d'accord que la patente de Louis XI. n'empêchoit pas que l'on ne changeât de nom. Auffi devons-nous croire qu'elle fut expediée à fon barbier, non pas afin qu'il lui fût permis de changer fon nom de famille, mais afin qu'on ne perfiftât à le lui donner. C'étoit un homme fort haï dans le roiaume, & par confequent on fe fût plu à le traverfer dans le deffein qu'il avoit de fe defaire d'un nom qui lui faifoit honte. Voilà le motif des lettres patentes. Elles ne fervoient donc point de regle pour cent autres cas où le public ne fe feroit point intereffé. Que fi fous pretexte d'une verfion Greque, on pouvoit impunément fubftituer au non *Sanfmalice*, celui d'*Akakia*, à plus forte raifon étoit-il permis de fubftituer un nom à un autre quand la diference entre les deux ne confiftoit que dans l'infertion, ou dans la tranfpofition, ou dans le retranchement de quelques lettres. Je dis en 2. lieu que l'experience combat pour moi, vu qu'il y a quantité d'Auteurs celebres (n) qui ont pris un nouveau nom fans fe faire autorifer pour cela par leur fouverain. 3. J'ajoûte qu'il eft aparent que l'Ordonnance du 26. de Mars avant Pâques 1555. ne tendoit qu'à prevenir les ufurpations de nobleffe, ou quelque autre fraude, & qu'ainfi quand on n'avoit point d'autre vuë que celle qu'avoit nôtre Regius, on n'étoit pas bridé par cette Ordonnance. 4. Je dis auffi qu'aparemment elle ne fut pas mieux obfervée que celle des Etats de Blois de l'an 1579. qui defendit (o) *à tous Gentils-hommes de figner dans les Actes & Contracts aucun autre nom que celuy de leur famille, à peine de nullité. . . . Cét Article n'a pas eu tout l'effet qu'on s'étoit propofé: Car bien des perfonnes au lieu de l'obferver, y ont contrevenu formellement, ce que j'ay remarqué*, ajoûte Mr. de la Roque, *dans des Actes authentiques & publics.* Je repons en dernier lieu, que l'Ordonnance d'Amboife bien obfervée ne devroit pas empêcher que nous ne fuffions furpris de ce que les noms de famille ridicules ou odieux ne font pas abandonnez, car on en peut obtenir la permiffion (p) fi on la demande au Prince, & nous voions entre autres exemples dans le livre de Mr. de la Roque, que (q) *Jaques Miette* (ce nom eft bas & rampant & prête le dos aux quolibets) *eut des lettres du Roy Henri IV. en Mars 1603. . . . . qui luy permirent de quitter fon nom en prenant celui de Lauberie.*

(i) *Si Mr. Vigneul Marville fe fût fouvenu qu'alors l'année commençoit à Pâques il n'auroit pas dit ubi fupra pag. 260.* qu'il y a faute à la date, *ces lettres du mois d'Octobre 1474. n'aiant pu être enregitrées que l'année fuivante.*

(k) *Gilles André de la Roque Sieur de la Loutiere, traité de l'origine des noms pag. 182.*

(l) *Id. ib. pag. 96.*

(m) *Vigneul Marville ubi fupra pag. 260.*

(n) *Voiez la harangue de Majoragius que j'ai citée ci-deffus pag. 2007. Voiez auffi pag. 2295. remarque A.*

(o) *La Roque ubi fupra pag. 100.*

(p) *Id. ib. pag. 182.*

(q) *Id. ib.*

REIHING (Jaques) Professeur en Theologie à Tubinge, *étoit* d'Augsbourg, & d'une de ces anciennes familles qu'on nomme *Patriciennes*. Il nâquit l'an 1579. On l'envoia faire ses études à Ingolstad; & il y fit des progrés qui plurent beaucoup à ses maîtres *. Lors qu'il fut à l'âge où l'on donnoit aux anciens Romains la robe virile, il fit vœu de prendre l'habit de Jesuïte, s'il relevoit d'une maladie dangereuse dont il étoit accablé. Il guerit, & il accomplit son vœu, malgré les opositions de sa mere †. Il fit son noviciat à Landsberg ‡; & il se rendit ensuite fort celebre dans son Ordre. Il enseigna les Humanitez à Inspruck, & la Philosophie & la Theologie à Ingolstad; & il s'aquita si bien de ces charges, qu'il fut jugé digne du doctorat en Theologie par le General Aquaviva. Il y fut promu à Dillingen ↓; & il se sentit un nouveau zéle depuis ce tems-là pour la defense de la Communion de Rome: de-sorte que ses Superieurs le donnerent en qualité de Predicateur *aulique* à Wolfgang Guillaume Duc de Neubourg, qui avoit (A) quitté tout fraîchement la Religion Protestante, & qu'ils le chargerent d'écrire contre cette Religion. Il ne songeoit nuit & jour qu'à former des argumens qui renversassent de fond en comble la confession des Lutheriens; mais comme ses adversaires lui oposoient éternellement la sainte Ecriture, il se vit contraint de consulter ce divin livre, & d'y faire ferme, afin d'en tirer s'il étoit possible les armes qui lui étoient necessaires dans ce combat. Cette étude lui fit comprendre qu'il soutenoit la mauvaise cause. Il quitta donc son emploi, & se retira (B) à la Cour de Wirtemberg, où il embrassa le Lutheranisme. On le fit professeur en Theologie à Tubinge, predicateur ordinaire, & directeur d'un college. Il remplit habilement toutes ces fonctions, & fit des livres qui furent fort bien reçus. Les Jesuïtes n'oublierent aucune sorte de (C) promesses & d'attraits pour le faire revenir: mais ce fut en vain;

* *Il étudioit au College des Jesuïtes.*

† *Tiré de Spizelius, in templo honoris* p. 93. 94.

‡ *Rauschervus in laud. funebri Reihingi apud Witte memor. Theol.* pag. 897.

↓ *Id. ib.* pag. 898.

(A) *Qui avoit quitté tout fraîchement la Religion Protestante.*] Martin Rauscherus qui fit l'oraison funebre de Reihing, ne dit rien qui nous porte à croire que ce Jesuïte ait contribué au changement de religion du Duc de Neubourg. Theophile Spizelius (a) a gardé le même silence: le Pere Alegambe (b) l'a gardé aussi. Ils se contentent tous trois de dire qu'un peu après que ce Prince eut changé de religion, le Pere Reihing lui fut donné pour Predicateur. Quelques Auteurs neanmoins assûrent que ce Jesuite fut le grand convertisseur du Duc de Neubourg, & qu'il le gagna par des interêts humains. Voici les paroles d'un Journaliste dans l'extrait de l'un des ouvrages de Mr. Leti. (c) „Les Princes de la maison de Neubourg „étoient autrefois Protestans, mais un Jesuite nom„mé *Jaques Reyhing* trouva le moyen d'en faire chan„ger un de Religion, par d'assez (1) bonnes raisons „de Politique, que l'on pourra voir dans l'Auteur. „Mais ce qu'il y a de surprenant, le Convertisseur lui„même embrassa ensuite la Religion Protestante, „pour réparer en quelque sorte la bréche qu'il lui „avoit faite, en détachant le Duc de Neubourg de „son corps. L'Abbé *Pacichelli*, & *Bartati* Secretaire „de celui qui étoit alors Nonce à Cologne, citez par „l'Auteur, attribuent ce changement à un *occulto* „*giuditio di Dio*; mais il n'est pas fort difficile à con„cevoir, pour les Protestans, qu'un homme, qui „étudie la Controverse, change de sentimens & trou„ve que les Protestans ont raison: de même qu'un „Prince passe, par interêt, de la Religion Protes„tante à la Catholique. Il n'y a pas plus de mira„cle en l'un, qu'en l'autre, & l'on n'a point de „sujet de dire, avec un personnage de *la Filli di* „*Sciro*:

„ *Le vie de gli Dei*
„ *Sono oscure & ritorte*
„ *Chi'l crederebbe? tu femina*
„ *E il cielo un Laberinto, in cui si perde*
„ *Chiunque va per ispiarne i fatti.* „

(B) *Et se retira à la Cour de Wirtemberg.*] Spizelius a fait ici un grand peché d'omission: il n'a point marqué l'année de cette retraite. On n'a point fait cette faute dans l'oraison funebre de nôtre Reihing; mais les imprimeurs du Sieur Witte y ont tellement falsifié cette datte, qu'elle ne me sert de rien. Ils disent que Reihing s'étant évadé de la Cour du Duc de Neubourg, arriva à celle de Wirtemberg (d) au commencement de l'année 1601. Ils ont oublié sans doute *vigesimi*; car j'aprens d'ailleurs (e) qu'il sortit clandestinement de chez le Duc de Neubourg le 5. de Janvier 1620. & qu'il s'en alla à Hochstett chez la mere de ce Prince, d'où il passa à Ulme, puis à Stutgard, enfin à Tubinge où il abjura le Papisme, & prêcha sur les motifs de sa conversion le 2. de Janvier 1621. Je trouve ici quelque brouillerie, quand je compare le recit de Paul Freherus avec celui de Rauscherus; car selon ce dernier, on examina pendant 8. jours le nouveau venu, & puis on l'envoia à Tubinge, où il fut immatriculé dans le livre du Recteur de l'Academie. S'il étoit arrivé à Stutgard au commencement de Janvier, & s'il y avoit subi un examen de 8. jours avant que d'aller à Tubinge, comme l'assûre Rauscherus, il n'a point prêché à Tubinge sur les motifs de son changement le 2. de Janvier, comme l'assûre Freherus. Je croi qu'il y a 2. fautes d'impression dans le recit de Freherus; & que pour les rectifier il faut dire que Reihing sortit de la Cour du Duc de Neubourg le 5. de Janvier 1621. & qu'il prêcha à Tubinge le 22. de Janvier de la même année. Ne soiez pas étonnez du long examen qu'on lui fit subir. Les Protestans se defient fort d'un Jesuïte, & ils étoient alors en Allemagne dans un état où la defiance étoit necessaire. D'ailleurs il est rare de voir un Jesuïte de reputation quitter son Ordre pour se faire Protestant; ainsi l'on se figure qu'une telle rareté tient du prodige, & doit être examinée soigneusement, afin qu'on decouvre si elle est un bon presage, ou l'avantcoureur de quelque mal. Le Duc de Wirtemberg aiant sçu que le Pere Reihing étoit venu pour changer de religion, assembla ses Theologiens & leur donna ordre de le bien examiner. Ils soutinrent le personnage de Catholiques, & proposérent à ce Pere pendant 8. jours les difficultez que l'on objecte aux Protestans. Il y repondit de telle sorte, qu'il fit paroître qu'il avoit comparé ensemble les 2. religions avec beaucoup d'attention. (f) *Juro vobis Auditores coro illo, quo res ferio utrinque acta est, vidimus, eu in omnibus, & quidem cardinalibus fidei nostræ articulis deprompsit & exhibuit fundamenta, ut neminem non in admirationem sui converteret: Sacra etiam Scripturæ testimonia, quibus nostrorum sententia firmari solet, ita in numerato habebat, ita illi præcipui teneret ... in mundo, ut siretam ... in scholis nostris insumpsisset. Quæ profectò non rudem & novitium, sed aliquem in hac militia veteranum arguebant.* Ainsi passé par cette épreuve on le jugea digne de l'adoption, & on lui dit ce que Priam (g) declara à Sinon. (h) *Solito carmine* ... *ex omla carmen accipit.*

Quisquis es, amissos hinc jam obliviscere Grajos:
Noster eris.

(C) *Les Jesuïtes n'oublierent aucune sorte de promesses.*] Plus les Protestans se glorifioient de la conversion d'un personnage si celebre, plus les Jesuïtes étoient fâchez de l'avoir perdu. Il s'étoit fait estimer dans la Compagnie (i) par ses bonnes mœurs, par son éloquence, & par son erudition, c'est pourquoi son changement affligea tout l'Ordre, & l'on emploia mille moiens pour le regagner. Le Pere Keller lui promit toutes sortes d'avantages, avec une pleine liberté ou de retourner chez les Jesuïtes, ou d'être Chanoine, ou de vivre dans le monde. Il lui donna la carte blanche, & lui engagea sa parole que les Superieurs ratifieroient tout ce qu'il lui promettroit. (k) *Quam lautas ille (Kellerus) fecit pollicitationes! quam pingues conditiones & propter quas vel ... Reihingo ... ! ... ille ... , utrum in Lojolæ familia manere, an vero in Canonicum aut Laicum se componere ... ad sinum Romanæ Ecclesiæ rediret. Preferebat hanc in vero ... , quam Itali ... vocant, cui inscriberet, quicquid animo collibitum esset suo: nec de approbatione Superiorum dubitaret.* Conrad Reihing Jesuïte qui étoit Recteur de College à Augsbourg, & frere du converti, ne cessoit de lui écrire pour l'exhorter à revenir dans le giron de l'Eglise (l); plusieurs autres Jesuïtes lui écrivirent sur le même ton.

(a) *In elogio Reihingii in templo honoris reserato.*

(b) *In Biblioth. Scriptor. Societ.* pag. 209.

(c) *Bibliothéque Universelle, to.* 14. p. 24. *dans l'extrait de la* 2. *partie des* Ritratti historici, overo historia dell'imperio Romano in Germania, scritta da Gregorio Leti.

(1) *Pag.* 162.

(d) Venerat sub auspicium ineuntis anni supra millesimum sexcentesimum primi in aulam. *Martinus Rauscherus in laudat. funebri Reihingi apud Witte, memor. Theolog.* pag. 903.

(e) *Paulus Freherus, in Theatr. virorum illustr.* pag. 431.

(f) *Martinus Rauscherus ubi supra* pag. 903.

(g) *Virgilius Æneid. lib.* 2. v. 148.

(h) *Rauscherus ib.* pag. 905.

(i) *Voiez le fragment d'une lettre du Jesuite Jean Agricola predicateur d'armée du Comte de Tilli. Voiez, dis-je, ce fragment* in oratione funebri Reihingi apud Witte ubi supra pag. 898. 899.

(k) *Rauscherus ibid. apud Witte* pag. 912.

(l) *Id. ib.* pag. 912.

vain; il meprisa leurs cajoleries, tout de même que les medisances (D) qu'on fit courir contre lui.

(i) *Id. ib. pag. 906. ceci est une apostrophe de l'Orateur au Pere Keller.*
(k) *Alegambe ubi supra. Notez que Sotuel a suprimé tout l'article de Jaques Reihing.*
(l) *Conferez avec ceci les nouvelles lettres de la Critique generale de Maimbourg pag. 497. 498.*
(m) *Jacobus Gualterius, Tabula Chronographica, Sec. 11. cap. 6. pag. m. 636.*

ton. Christophle Grenzing son Provincial fut le premier qui le rapella: il lui promit que la Compagnie lui ouvriroit les entrailles de sa misericorde. (a) *Quid dicam de literis Christophori Grenzing Provincialis, qui primus ex omnibus à fuga illum retrahere tentavit cum hoc monito: quod* Societas redeunti viscera miserationis & benignitatis recludat? Le General même Mutius Vitelleschi le fit assûrer avec mille protestations de sincerité, qu'on le recevroit à bras ouverts, & qu'on n'en useroit pas envers lui comme l'on en avoit usé envers Marc Antoine de Dominis, mais le plus cordialement du monde. Reihing ne s'y fia point, ou plutôt il fut si persuadé que l'Eglise qu'il avoit quittée n'étoit pas bonne, qu'il persevera inebranlablement dans la Protestante. Le Jesuite George Stengelius avoüa dans des Ecrits imprimez, que leur Compagnie avoit reçu une grande plaie par la sortie de ce sujet. (b) *Nec dissimulavit hoc ipsum Georgius Stengelius, qui in scriptis suis hactenus publicatis, non uno loco conqueritur*, ingens discessione Reihingi, Societati suæ vulnus esse inflictum. Il n'y a presque point d'Ordre de Religieux d'où les Protestans aient tiré aussi peu de proselytes, que de celui dont Reihing sortit. Cela augmentoit la sensibilité des Jesuites, au lieu de la diminuer. Vous allez conoitre par ces paroles combien les Protestans triomphèrent d'une telle singularité. (c) *Quod quidem factum, quàm illustre, quàm admirabile, quàm insperatum rarumque nobis acciderit, ne commemorare quidem nos opus est. Clericum Regularem, & Societatis Ignatianæ Patrem ad castra transire Evangelicorum, contra quos hactenus omni impetu steterat: sive ut latinè dicam*, Jesuitam fieri Lutheranum, *res est inprimis memorabilis, & in tabulas æternitatis referenda. Res, cujus prædicatio, multorum adhuc seculorum ingenia, ipsamque posteritatis memoriam fatigabit. Res: quam nemo (d) hodie aut fando acceperit, aut oculorum fide fuerit arbitratus.* La France n'a guere vu de ces exemples: elle en vit un l'an 1647. lors que Jarrige se fit de la religion.

(a) *Rauscherus ib. pag. 913.*
(b) *Ibid. pag. 899.*
(c) *Id. ib. pag. 904.*
(d) *Cet Auteur avoit oublié sans doute la conversion d'Hasenmullerus: j'en parle dans l'article* Jarrige *pag.* 1633.

(D) *Que les medisances qu'on fit courir.*] On fit des vers contre lui en langue Allemande qui le diffamoient horriblement, & l'on repandit des lettres dans les villes & dans les Cours d'Allemagne pour le depeindre comme un scelerat. On le traitoit de parasite, qui avoit preferé la bonne chere & les bons vins à la solitude & à l'oraison: on l'accusoit d'avoir été trop grand Courtisan auprès des Dames, & d'avoir conçu tant d'amour pour une fille qu'il la debaucha, & l'engrossa; l'enflure du ventre, ajoûtoit-on, aiant decouvert le crime, il falut s'enfuir pour éviter l'infamie & le châtiment. (e) *Circumvectitarunt vernacula lingua infames rythmi, & calumniosa literæ, aulas, urbes, oppida perniciosissimè pervagarunt. Narrarunt aulæ Palatinæ parasitum: gynæcei asseclam: argenteos orbes, exquisita fercula, & liquorem illius Dei, qui olim Indos expugnavit, pro lectione, pro oratione, pro solitudine amasse: vitæ cœlibis quietem deliciis prætulisse: Fiora & Venere, non Societatis Sacerdotem fuisse: salacitatis libidine prurisse: speciosam puellam impudicè deperiisse: inclinasse virginem, & infami compressu gravidasse: cumque illa uteri bulgam plus æquo intumescentem celare non posset, deserto vadimonio, mali facinoris infamiam, & pœnas imminentem erupisse.* Reihing refuta ces medisances, par une belle apologie (f) qu'il envoia à la Cour de Wirtemberg. Il se passa une chose qui fit paroître hautement son innocence. Le Duc de Baviere envoia 3. Deputez à cette Cour, savoir Henri de Stein, le Jurisconsulte Faber, & le Pere Keller Jesuite Recteur du College de Munich. Ils furent chargez de demander qu'on leur rendit ce transfuge & ce deserteur, & ils étalerent tous les crimes dont on l'accusoit. Le Duc de Wirtemberg leur fit reponse que (g) si Reihing étoit coupable de ces crimes, ils n'avoient qu'à proceder contre lui juridiquement, qu'il leur donneroit des juges integres qui prononceroient sur l'accusation sans nulle partialité; mais que si le proselyte étoit innocent, il étoit juste qu'on le laissât en repos dans l'exercice de la religion qui lui paroissoit la meilleure. S'il arrivoit, ajoûta le Duc, que mes deux predicateurs abandonnassent leur religion, je ne voudrois pas sortir de ma chambre pour ce sujet, je n'en remuerois pas le pied. „ *Subjunxit hoc mantissa loco generosissimus Princeps.* „ Quod si fors hodie eveniret, utrumque Aulæ meæ „ Concionatorem à Religione sua deficere: eorum „ causa, ne pedem quidem unicum extra limen pro„ moverem (h). „ Le Pere Keller s'aboucha alors avec Reihing, & lui reprocha cette tirade de dereglemens qui avoient donné lieu à tant de chansons & à tant de lettres satiriques. L'accusé se defendit sur tous ces points avec beaucoup de vigueur, & se purgea même par serment en presence des trois Deputez du Duc de Baviere. „ (i) *Memores responsi ejus, „ quod tibi contubernique tuis, in præsentia virorum ho„ noratissimorum, manu pectori admota, & sublatis in „ cœlum oculis catapultæ instar retorsit.* Ego, *inqui„ bat ille*, in conspectu Cœlestis illius Arbitri hic con„ sisto, qui quæ nos gerimus, auditque & videt. Co„ ram divina ejus Majestate agnosco me peccatorum „ non infimum: sed hunc testem invoco, vacare me „ culpa omnium, quæ imputantur, probrorum: fal„ lentem vindicet, qui nunquam fallitur. „ Keller n'aiant pu rien obtenir de l'ancien confrere, se retira en lui disant, *Eve vous a fait tomber.* Sa pensée étoit que l'envie de se marier avoit contraint Reihing à renoncer au Jesuitisme, & au Papisme. Ce fut à quoi se reduisirent enfin toutes les accusations; les autres disparurent, mais on s'obstina à soutenir qu'il n'étoit passé à la Communion Protestante, qu'à cause qu'il étoit devenu amoureux. On ajoûta qu'après s'être marié, & avoir eu bien des enfans, il fut si chargé d'entraves qu'il n'eut point la force de retourner à la confession de la verité, & qu'il sortit de ce monde pour aller dans les enfers. Voila le reproche que lui a fait Alegambe. (k) *Prolapsus in turpes amores, ordinem, fidemque transfuga deseruit, factus errorum magister: ducta dein domum pellice pro uxore, susceptis compluribus liberis, ita magis implicatus est, ut ad veritatis confessionem redire non potuerit. Sic in æternam mortem occubuit.* C'est un lieu commun trop rebatu, & trop usé, je m'étonne que l'on ne se lasse point de le proposer. On l'a tourné en cent manieres, & il s'est trouvé des gens remplis de passion qui ont mieux aimé le faire servir contre le gros du parti, que contre les proselytes. Ils ont dit que le premier soin (l) des Protestans en faveur d'un Moine, ou d'un Prêtre qui passe dans leur communion, est de lui chercher une femme; c'est le ciment qu'ils emploient pour l'incorporer à leur secte, & pour l'y tenir fermement colé. Ils se persuadent que de tels oiseaux de proie ne peuvent être mieux attirez, ni mieux aprivoisez que par ce morceau de chair. Que cela est grossier: je ne le raporte que comme un exemple des brutalitez à quoi s'émancipent assez souvent les Controversistes. (m) *Quinetiam ausim dicere eos studiosiùs multò laborare in quærenda quamprimùm, & fucati conjugii glutino alliganda unicuique transfugæ concubina, quàm in indaganda vitæ præteritæ ratione ac moribus. Illud quippe certò credunt non posse id genus accipitres vel efficaciùs accersiri, vel meliùs cicurari, quàm si ejusmodi carnis illicio inescentur.* Le Pere Reihing avoit bien prevu sans doute qu'on l'attendroit là, & qu'il seroit exposé à ces dures railleries s'il se marioit; mais il se mit au dessus de cette crainte; il eut plus d'egard aux dogmes du grand Apôtre des nations qui veut que l'Evêque se marie, & qui a mis entre les doctrines du Diable la defense de se marier. Il se maria donc l'année suivante, & choisit dans sa patrie une (n) épouse qu'il n'avoit jamais vuë. C'étoit une fille d'élite & de fort bonne maison, belle, sage, ornée de toutes sortes de vertus. (o) *Altero, postquam in hanc urbem venit, anno, cùm Tarsensis Apostoli mandatum animo secum versares*, quo EPISCOPUM unius Uxoris Virum esse jussit, *& quæ nomine ipse ille Gentium Doctor doctrinam matrimonio interdicentium appellaret, animum ad conjugium appulit, exemploque suo vetus illud Euripidis comprobavit:* Fatalem viro fœminæque torum esse.

(e) *Rauscherus ubi supra pag. 905.*
(f) *Id. ib. pag. 906.*
(g) Si hæc crimina, quorum reum postularent, deferrentque, veritate niterentur: fas esse, & potestatem ipsis in Aula adversus eum lege ac judicio experiri: habituros judicem neutri parti obnoxium, sed ex æquo & bono jus dicentem. Sin autem &c. *Id. ib. pag. 908.*
(h) *Id. ib.*
(n) *Elle s'apeloit Marie Velser, & étoit fille d'Antoine Felix Velser,* Morum & virtutum & formæ ornamentis conspicua lectissimaque Virgo. *Rauscherus ubi supra pag 909.*
(o) *Id. ib.*
(p) *Δεῖ οὖν τὸν ἐπίσκοπον ἀνεπίληπτον εἶναι, μιᾶς γυναικὸς ἄνδρα, νηφάλιον, σώφρονα* &c. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem &c. *I. ad Timoth. cap. 3. v. 2.*

Remarquez bien que Reihing & l'Auteur de son Oraison funebre, expliquent comme un precepte les paroles de St. Paul: ils pretendent que l'Apôtre ordonne aux Pasteurs de l'Evangile d'être mariez, & de ne l'être qu'à une femme. Ce seroit sans doute la veritable interpretation des paroles de St. Paul, si on les prenoit à la lettre, je veux dire selon les loix de la grammaire; car les termes qui designent le mariage de l'Evêque avec une seule femme sont autant regis par le mot *il faut* (p), que ceux qui designent l'irreprehensibilité, la sobrieté, la prudence, la gravité, la modestie, l'équité, la moderation, & le desinteressement de l'Evêque. Comme donc il seroit absurde de pretendre que St. Paul laisse à la liberté des Pasteurs d'être sobres, modestes, irreprehensibles &c. ou de ne l'être point, il est absurde de pretendre qu'il laisse à leur choix ou d'épouser une femme, ou de n'en épouser aucune; cela, dis-je, est absurde, si l'on s'attache au sens literal, & si l'on supose que St. Paul a observé l'exac-

REFLEXION sur le passage où saint Paul semble commander aux Evêques d'être mariez.

lui. Il devint hydropique la sixiéme année de sa conversion, & fut suffoqué (E) d'un caterre quelque tems après *. On fit courir de nouveaux mensonges (F) sur sa mort. Je donnerai le catalogue de (G) ses Ecrits.

* *Tiré de Spizelius ubi supra pag. 95. & seq.*

☞ REINESIUS (THOMAS) l'un des plus savans hommes du XVII. siecle, nâquit à † Gotha ville de Thuringe en Allemagne (A) le 13. de Decembre 1587. Il fut Medecin de profession, mais il s'apliqua extrêmement à l'étude des belles lettres, & c'est en ce genre de doctrine qu'il a le plus excellé. Il avoit dejà pratiqué la Medecine en d'autres lieux ‡ lors qu'il s'établit à Altembourg, pour y être le Medecin de la ville. Il y demeura plusieurs années, & il y obtint la qualité de Bourgmaître. Enfin aiant été honoré de la charge de Conseiller

† *Et non pas à* Altemburg *comme on le dit dans le Moreri.*

‡ *Witte in diario biographico ad ann. 1667. Voiez la remarque B lettre f.*

l'exactitude de la grammaire. Je ne parle point d'une exactitude rigoureuse comme celle qu'on observe dans les articles d'un Traité de paix, où l'on pese toutes les expressions, afin d'empêcher les abus que l'on pourroit craindre d'une équivoque, ou de l'omission d'une particule. Je ne parle point non plus de l'exactitude severe de ces grammairiens scrupuleux, pedans, ou puristes, qui aimeroient mieux emploier trois heures à corriger une periode, que de souffrir qu'il y restât quelque negligence. Je parle d'une methode de s'expliquer nettement & sans confusion, comme feroient les gens de bon sens dans une lettre où ils donneroient des ordres à un precepteur. S'ils lui écrivoient, *Nous voulons que nos enfans prient Dieu deux fois le jour, qu'ils aillent au temple deux fois la semaine, qu'ils ne jurent point, qu'ils ne soient point querelleux, qu'ils obeissent à leur mere, qu'ils aillent à la Comedie tous les Lundis*, il regarderoit tout cela comme des preceptes; il ne s'imagineroit point qu'on laisse à sa discretion ou de mener ses eleves à la Comedie tous les Lundis, ou de ne les y point mener: car il suposeroit que ses maîtres en ce cas-là n'eussent point lié *nous voulons* avec *qu'ils aillent à la Comedie*, & qu'ils eussent changé de verbe, qu'ils eussent dit par exemple, *& nous vous permettons de les mener à la Comedie tous les Lundis.* Il faut donc demeurer d'accord que si un sophiste s'opiniâtroit à soutenir que tout ce que dit St. Paul des qualitez d'un Evêque est d'obligation, il ne seroit pas facile de le refuter; & qu'il faudroit lui demander humblement qu'il trouvât bon qu'on se departît (z) des rigueurs grammaticales: vu qu'il n'est point aparent que cet Apôtre ait voulu exclure de l'Episcopat ceux qui pourroient vivre dans la continence, ornez d'ailleurs de tous les talens requis. On voit par là qu'un attachement trop scrupuleux au sens literal de l'Ecriture, seroit fort souvent une source d'illusion, & que l'axiôme *summum jus summa injuria*, doit être consideré & consulté en bien des rencontres par les interpretes. On voit en même tems qu'il faut faire non pas ce que les Apôtres ordonnent selon le sens grammatical, mais ce que le bon sens nous dicte qu'ils ont eu dessein d'ordonner. St. Paul selon la grammaire commande le mariage aux Evêques, mais la raison nous montre qu'il n'a pretendu leur defendre que la polygamie. C'est donc à cela qu'il s'en faut tenir. Reihing & ses semblables ont tort de trouver là un commandement de se marier; on n'y en trouve raisonnablement que la permission: mais leur erreur est beaucoup plus digne d'excuse, que la hardiesse épouvantable que l'on s'est donnée d'interdire le mariage aux Ecclesiastiques. Les peuples ne se laveront jamais devant Dieu, de la lâcheté qu'ils ont euë de souffrir que l'on abrogeât les loix de St. Paul, claires, precises, intelligibles s'il en fut jamais. Ils en ont été bien punis par le deluge effroiable d'impuretez qui a souillé leurs familles, & ils n'en sont pas quittes encore. Disons en passant que l'on a traité l'Ecriture dans le Christianisme à-peu-près comme le Code de Justinien. On est bien aise quand le Droit coutumier est conforme au Droit écrit; mais si l'on trouve mieux son compte au Droit coutumier qu'au Droit écrit, on se passe de toute conformité. Le Christianisme pendant plusieurs siecles n'a point été un païs de Droit écrit.

(z) *C'est ici qu'il faudroit faire valoir la regle* Grammaticæ leges plerunque Ecclesia spernit.

(E) *Suffoqué d'un caterre quelque tems après.*] Voici une nouvelle omission de Spizelius: il ne marque ni le jour ni l'année de la mort de Reihing. Pour supléer à ce defaut, je dirai que cet Ex-Jesuïte deceda (a) le 5. de Mai 1628. Il étoit allé aux bains selon l'avis des Medecins, & s'étant couché pour prendre quelque repos, il s'endormit, & ne se reveilla plus. Son panegyriste apelle cela une mort heureuse (‡), telle qu'Auguste la souhaitoit & à soi-même, & aux siens. (b) *Ultimum maximumque mortalium votorum nactus, εὐθανασίαν, quam ille orbis Regnator Augustus olim sibi suisque exoptavit.*

(a) *Rauscherus ib. pag. 916. Micrælius* Synt. histor. Eccles. p. m. 778. *met mal cette mort à l'an 1624.*

(‡) *Confer quæ supra pag. 2563. remarque F.*

(b) *Rauscher. ibid.*

(F) *Courir de nouveaux mensonges sur sa mort.*] On l'annonça avant qu'elle fût venuë; on attribua son hydropisie à la vangeance celeste; on declama sur ce qu'il mourut sans communier; on soutint qu'aux aproches de la derniere heure (c) il fut bourrelé cruellement par les remors de sa conscience; enfin on divulgua qu'à l'article de la mort, il chanta la palinodie en presence des voisins. Il est bon de noter ces choses; elles portent temoignage sur l'aveuglement, & sur la fureur des passions, fruits de la credulité & du faux zêle, la peste de la raison, & la ruine du bon sens. (d) *Vidimus volantes è vicinia chartas, immò ab Allobrogibus usque in manus nostras pervenerunt literæ, quæ eum in suprema vitæ meta positum, Evangelium ejurasse, & in præsentia Vicinorum, ipsiusque D. PREGITZERI palinodiam cecinisse loquerentur. O linguæ! ô calami! ô animorum effrons nequitia! Pudor & verecundia quò recessistis? Aliter tu loqueris Reverende Pregizere.*

(c) Horrentis conscientiæ morsibus mortalitatis lineæ jam vicinus infestari cœpit. *Ibid. pag. 917.*

(d) *Id. ib.*

(G) *Le catalogue de ses écrits.*] Son premier ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1615. sous le titre de *Muri civitatis sanctæ*, hoc est *fundamenta* XII. *religionis Catholicæ quibus insistens Serenissimus Princeps Neoburgicus, Lutheranismo abdicato in Ecclesiam pedem intulit.* Il étoit alors outré Papiste. Balthazar Meisnerus, Fabrice Bassecourt, & Matthias Hoe écrivirent contre lui. (e) *Meisnerus è thesibus scalam centum & quadraginta gradus altam fabricavit, qua MUROS BABYLONIS ROMANÆ, ET CONFICTA PAPISTICÆ RELIGIONIS FUNDAMENTA demoliebatur. Bassecourtius TUBA DEI armatus, AD SUBVERTENDOS MUROS Ecclesiæ Romanæ progressus, eos velut illa Hierichuntis mœnia uno clangore difflare & solo æquare est aggressus. Ultimus Matthias Hoë* Enchiridion *opposuit, in quo Romanæ fidei nebulæ clarissima Scripturarum luce discutiebantur.* Il repliqua aux deux premiers par un ouvrage qui fut imprimé à Neubourg l'an 1617. En voici le titre: *Excubiæ Angelicæ Civitatis Sanctæ pro defensione* XII. *fundamentorum Catholicorum Balthasari Meisnero præconi Lutherano, & Fabricio Bassecourt, Tibicini Calviniano opposita.* Sa replique à Matthias Hoë n'a paru qu'en Alleman: le titre repond à ceci, *Enchiridium Catholicum Manuali D. Hoë oppositum.* Voions le titre des ouvrages qu'il publia depuis son entrée dans la confession d'Augsbourg. *Laquei Pontificii contriti; quibus, adjuvante DOMINO, liberatus, Liberatori suo Ter Opt. Max. libenter meritò publicas gratias in Academia Tubingensi dicere voluit.* Tubingæ 1622. *in* 4. Germanicè, ibidem *eodem anno in* 4. *Dissertatio de vera Christi in terris Ecclesia, adversus larvatum Jesuitam Dillinganum:* ibid. 1622. *in* 4. *Araneorum opera, quas contra laqueos Pontificios contritos, texturam improbam suspenderunt Georgius Stengelius, Simon Schaitenreisser, & Laur. Forerus, Stilo Reihingi dejecta:* ibid. 1623. *in* 4. *Apologeticus pro dissertatione sua, de Ecclesia Christi:* ibidem 1624. *in* 4. Il publia en Allemand (f) la retractation du livre qu'il avoit fait contre le Docteur Matthias Hoë.

(e) *Ibid. pag. 900.*

(f) *A Tubinge l'an 1623.*

(A) *Naquit ..... le 13. de Decembre 1587.*] Quoi que je visse cette date en grosses lettres au bas de la taille-douce de Reinesius au devant de l'un (g) de ses livres, il me restoit neanmoins quelque sorte de defiance lors que je considerois que les Journalistes de Leipsic (h) disent qu'il mourut le 14. de Fevrier 1667. à l'âge de 70. ans. Ces Messieurs sont fort exacts, & personne n'étoit plus à portée qu'eux de s'informer du veritable âge de ce sçavant homme. Je voiois aussi qu'André Charles Abbé de saint George au païs de Wirtemberg remarque qu'il a vêcu plus de 70. ans, (i) *obiit* Thomas Reinesius *septuagenario major.* On ne parle pas ainsi d'un homme qui meurt dans sa 80. année. Mais j'ai cessé de hesiter quand j'ai rencontré la lettre (k) où Reinesius assûre, qu'il y avoit près de 70. ans que ses maîtres lui avoient recommandé de feuilleter frequemment les Dictionaires. Il écrivit cela le 10. de Fevrier 1665. C'est une très-bonne confirmation de la date qui est au bas de la taille douce.

(g) *Ses lettres* ad Hoffmannum & Rupertum *imprimées à Leipsic l'an 1660.*

(h) *Acta erudit. Lips. 1682. pag. 92.*

(i) *Andreas Carolus memorab. Eccles. lib. 7. ad ann. 1667. pag. 409.*

(k) *Reines. epist. 29. ad Joannem Vorstium pag. 61.*

seiller de son Altesse Electorale de Saxe, il fut resider à Leipsic, & y mourut le 14. de Fevrier † 1667 *. Il avoit souvent refusé la charge de professeur (B) parce qu'il craignoit d'avoir des collegues insuportables, & il y a bien de l'aparence que s'il se fût engagé aux emplois academiques, il eût eu bien des querelles sur les bras, car il ne put pas éviter d'entrer en guerre avec un professeur de Leipsic, quoi qu'une assez grande distance de lieu les separât l'un de l'autre. Ce fut une querelle d'érudition au commencement, ‡ & puis un procés d'injure porté au barreau. Je ne sçai point si Reinesius laissa des enfans, mais je sçai qu'en 1638. il se plaignoit d'avoir perdu sa premiere femme, & tous les enfans qu'elle lui avoit donnez, & d'être remarié depuis trois ans avec une femme sterile ⁑. C'étoit bien la principale mais non pas la seule incommodité qu'il rencontrât dans ce second mariage. Il eut part aux liberalitez qui furent faites par Louis XIV. aux sçavans les plus fameux de l'Europe. La somme qu'on lui envoia fut accompagnée d'une lettre fort obligeante de Mr. Colbert, dequoi il lui temoigna sa reconnoissance en lui dediant ses observations sur le fragment

† *Et non pas 1657. comme on le dit dans la Bibliotheque de Konig, & dans le Moreri & ailleurs.*

* *Ex eodem ibid.*

‡ *Voiez la remarque B.*

⁑ *Voiez la même remarque.*

(B) *Souvent refusé la charge de professeur parce qu'il craignoit d'avoir des collegues insuportables.*] Sa premiere lettre (a) à Gaspar Hoffman professeur en Medecine à Altdorf m'aprend cette particularité-là. Ce professeur lui avoit écrit (b) que depuis 30. ans il se trouvoit exposé aux criailleries, & aux medisances de ses envieux, & qu'il avoit eu à soutenir de rudes assauts. Reinesius lui repondit que la jalousie de certains esprits mal tournez le persecutoit aussi, & qu'il restoit si peu de veritable amitie au monde, & si peu d'équité & d'ordre dans la Republique des lettres, que pour éviter l'orage il s'étoit tenu caché la meilleure partie de sa vie. (c) *Me quoque circumstrepunt & adfligunt turba æmulorum, invidorum susurri, semidoctorum impudentia judicia. His enim hem! execrandis moribus hodiè vivitur, ut de Bonis judicent pessimi, de artibus imperiti, in literis dominentur thrasones; omnia sunt fucata, & genuinarum amicitiarum nihil ferè restat; quas intemperies seriò deploravi semper, & ut declinarem ista passim, ævi mei maximam partem λάθε βιώσας.* Aiant été apellé souvent à des professions Academiques, continuë-t-il, je les ai refusées, n'esperant pas de pouvoir soufrir la mauvaise humeur de quelques personnes avec lesquelles il m'eût falu vivre, & j'ai mieux aimé demeurer ici où neanmoins je ne suis pas fort commodément. Il étoit alors Medecin de la ville d'Altembourg. (d) *Nominatus toties ab Academicis, vocatusque à Principibus ad munus docendi publicum, repugnavi, socio uno alteroque è sodalitatibus (non enim sunt ὁμόψυχοι) consilii, voluntatibus utrorumque, quod mores incommodos [illegible], cum quibus versandum esset, tolerare posse non confiderem, & mansi in statione, nec ipsa satis commodâ.* Voici une partie des incommoditez dont il donne le detail. Cela n'est point superflu ici, car ce sont des choses qui apartiennent à l'histoire de sa vie. (e) *Quid enim hoc decennio Altenburgi (Curiensia & Gerana (f) transmittam, etsi & illic sat fuerit molestiarum) non expertus sum, in quo non tentatus? Post triste spectaculum expilata domus amisi intra semestre tres jucundiss. filios, suavissimam conjugem, incomparabilem fœminam; solum animus DEO minas & invictus mihi superest, cum tantillo boni nominis, & quantum satis est frugali opum. Αὐτὸς μὲν γὰρ ἐν ἀπαθείᾳ. Trinâ vice, me Physico, τὸ λοιμῶδες ἐνδήμιον hanc urbem adflavit . . . . . Conjugium, quod ante triennium secundum inivi, est incommodius, quàm speraveram, & multis rei familiaris nivis, quas tamen deprecatus fui, me involvit, &, quod caput est, sterile, quò nunc Messius nihil obvenire poterat antè liberis orbato, καὶ ἄλλα ἄττα ἀτεκνότερα.* Il est à noter que des personnes mal intentionnées avoient envoié à Hoffman plusieurs cahiers des trois livres *variarum lectionum* de Reinesius pendant le cours de l'impression. Ce fut dans l'esperance (g) d'exciter Hoffman à écrire contre cet ouvrage, mais l'évenement fut contraire à leur intention; car Hoffman s'étant vu loüé dans cette partie du livre qu'on lui avoit envoiée, renonça au ressentiment (h) de quelque ofense qu'il croioit avoir reçuë de Reinesius, & lui écrivit une lettre très-obligeante. Je ne croi pas me tromper si j'ose dire que la plus chaude querelle que Reinesius ait euë fut celle qu'il eut avec Rivinus professeur à Leipsic. Reinesius declare qu'il n'avoit pas été l'aggresseur, & qu'il n'avoit fait que repousser les injures de ce critique. Celui-ci neanmoins porta ses plaintes aux Magistrats, & emploia toutes sortes de machines pour empêcher que la reponse de Reinesius ne fût publiée. Peut-on rien voir de plus injuste? (i) *Nunquam odio habui hominem; sed calumniatorem & projectissimæ protervia accusatorem ferre non debui tamen. Etiamnum hodie crepant nutantque subsellia Judicum apud Nos, ad quos me, stulte querens de injuriis quas Ipse prior intulisset, deferebat, neque suo famæ satis cavens, dum meam maculare intenderet μερὰ πολλῆς ἀπονοίας καὶ ὑβριδοφρονίας . . . . . Defensionem meam, quam à provocantis impudentia imposita mihi necessitas excusat, in amicorum sinu deposuit. . . . . (k) Dixit, quæ voluit; æquum est ut audiat quæ nolet. . . . . Ex eo vero, quod apologiam meam tot adhibitis machinis, mendaciis etiam, supprimere annisus fuit, malam causam fovere judicatus est dudum, & designasse facinus, quod æternam nomini ejus inussit notam. Voluit mittit non ut ipse de me censor sedere posset, sed αὐτοκατάκριτος; voluit ut lateret sibi in me quidvis; mihi ne quidem hiscere contra.* L'apologie de Reinesius fut imprimée nonobstant les opositions de l'aggresseur. Je tire ceci d'une lettre qui fut écrite le 7. d'Août 1653. Voiez aussi la lettre (l) que Reinesius écrivit à Bosius le 18. de Janvier de la même année.

(a) *Elle est datée d'Altembourg le 10. d'Octobre 1638.*

(b) *Voiez les lettres de Reinesius ad Hoffmannum & Rupertum pag. 2.*

(c) *Ibid. pag. 6.*

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid. pag. 7.*

(f) *Il entend par* Curiensia *l'emploi de Medecin de la ville d'Hof (en Latin* Curia) *dans le païs de Voitlande: & par Gerana un semblable emploi à Gera ville du même païs laquelle apartient aux Seigneurs de Plauen, desquels le nom de famille est Reussen, en Latin* Rutheni.

(g) *Ibid. pag. 9.*

(h) *Ibid. pag. 1.*

(i) *Reinesius epist. 44. ad Dammium pag. 122.*

(k) *Ibid. pag. 123.*

(l) *Epist. Thomæ Reinesii & Jo. Andr. Bosii pag. 13.*

Ce que je viens de raporter touchant les malheurs dont Reinesius se plaignoit, semble être le destin commun des sçavans. L'histoire de leur vie & leurs lettres temoignent presque toûjours qu'ils ont été engagez dans des querelles chagrinantes, où la jalousie, la calomnie, l'emportement, les satires, l'esprit de faction, la fraude, & mille autres passions honteuses repandoient tout leur venin. Il semble que les gens de lettres sont ceux qui conspirent davantage contre leur propre repos, & contre celui de leur prochain. Cela n'est propre qu'à inspirer du mepris & de la haine pour les sciences, ou du moins qu'à faire perdre la bonne opinion que l'on auroit d'elles. Les ignorans s'imaginent que s'ils avoient donné tout leur tems à la lecture, ils auroient apris à moderer leurs passions, & à se guerir de plusieurs defauts qui les font agir injustement envers leur prochain. Mais pourroient-ils demeurer dans cette pensée, s'ils entendoient dire comment les plus doctes se maltraitent les uns les autres, & se persecutent, & se plaignent de leur malheureuse destinée? Tirons de là cette conclusion, qu'il n'y a rien de plus dificile à aquerir que la quietude & la droiture de l'ame. Une étude continuelle des bons livres semble très-propre à procurer ce thresor, & cependant elle le procure rarement, & amene très-souvent le vice contraire. Horace n'y entendoit rien lors qu'il parloit de cette façon, *il me suffit de prier Dieu de me conserver la vie, & de me donner des richesses; je saurai bien moi-même me donner la tranquillité de l'esprit.*

RÉFLEXION sur les defauts des gens de lettres, & sur la dificulté d'aquerir le repos de l'ame.

Quid (m) sentire putas? quid credis, amice, precari?
Sit mihi, quod nunc est, etiam minus: ut mihi vivam
Quod superest ævi, si quid superesse volunt Dî:
Sit bona librorum & provisæ frugis in annum
Copia: ne fluitem dubiæ spe pendulus horæ.
Sed satis est orare Jovem, qui donat, & aufert,
Det vitam, det opes: æquum mî animum ipse parabo.

(m) *Horat. epist. 18. lib. 1. in fine.*

Il se trompoit lourdement: la chose pour laquelle il ne croioit pas avoir besoin du secours de Dieu, étoit celle qu'il devoit le moins attendre de ses propres forces, & la premiere qu'il devoit demander à Jupiter, car il est beaucoup plus facile de parvenir par son industrie aux honneurs & aux richesses, qu'à la tranquillité de l'esprit. Mais, dira-t-on, les honneurs & les richesses dependent de mille choses dont nous ne pouvons pas disposer comme nous voulons, il est donc necessaire de prier Dieu qu'il les tourne à nôtre avantage. Je vous repondrai que le calme des passions, le repos de l'ame, le contentement de l'esprit dependent de mille choses qui ne sont point sous nôtre jurisdiction. L'estomac, la rate, les vaisseaux lymphatiques, les fibres du cerveau, cent autres organes dont les anatomistes ne sçavent pas encore le siege ni la figure, produisent en nous bien des inquietudes, bien des jalousies, bien des chagrins. Pouvons-nous changer ces organes-là? Sont-ils en nôtre puissance? (n)

(n) *Ces paroles d'Horace epist. 1. lib. 1. v. ult.* præcipue sanus *(il parle du sage des Stoïques)* nisi cum pituita molesta est, *se peuvent très-bien apliquer à l'ame, ensorte que* sanus *signifie la tranquillité de l'ame.*

fragment de Petrone l'an 1666. Ceux qui sont capables de juger d'une matiere de literature n'ont pas plutôt lu quelques pages de ses écrits, qu'ils le mettent hors du rang de ces Humanistes qui n'ont que de la memoire, & qu'ils le placent parmi ces critiques qui vont au delà de leur lecture, & qui sçavent plus de choses que les livres ne leur en ont enseignées. La penetration de leur esprit leur fait tirer des consequences, & leur suggere des conjectures qui les conduisent à la decouverte des thresors cachez. Ils éclaircissent par ce moien les lieux les plus sombres de l'érudition, & ils étendent les bornes de la science de l'antiquité. Reinesius étoit de la classe de ces critiques, & il s'apliquoit beaucoup à deterrer ce que les autres n'avoient point dit. Si l'on voit un jour ses suplémens au traité de Vossius *de historicis Græcis*, on admirera que Vossius qui avoit fait un si beau & un si ample recueil, ait omis un si grand nombre de choses. Les lettres de Reinesius qui ont été imprimées nous aprenent qu'on le consultoit comme un oracle, & qu'il repondoit fort doctement aux questions qu'on lui proposoit, & qu'il étoit fort versé dans la conoissance des familles de l'ancienne Rome, & dans l'étude des inscriptions. On voit un fort bel éloge de son merite, & de ses travaux literaires & politiques, on voit, dis-je, cet éloge dans l'épitre † dedicatoire de la 2. édition des lettres de Casaubon. Il y a des Theologiens qui l'ont accusé de s'être fait une religion particuliere (C) composée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans toutes les autres. Je donnerai ci-dessous (D) le titre de la plupart de ses ouvrages.

† *Faite par Mr. Grævius & datée d'Amsterdam le 31. d'Août 1655. On la cite dans le Moreri, & c'est tout ce qu'on y cite, quoi qu'elle ne fasse presque aucune mention des faits qu'on a avancez.*

☞ RE-

(C) *L'ont accusé de s'être fait une religion particuliere.*] Un Theologien de Wirtemberg que j'ai cité ci-dessus assûre que Reinesius qui alloit au prêche des Lutheriens, & communioit avec eux, parloit si mal de leurs Docteurs, & de leur doctrine, & de leurs livres liturgiques ou symboliques, qu'un adversaire declaré l'egaloit à peine. On conclut de là ou qu'il étoit de la religion des prudens, ou qu'il la favorisoit, attendu qu'il avoit dit ouvertement qu'il suivoit en certains points une religion, & en d'autres points une autre. (a) *Tam sinistrè sensit, tam scabiosè locutus est, de Doctoribus & Professoribus harum* (Lutheranarum) *partium, imò de ipsa doctrina, de symbolicis libris, de dogmatibus in iisdem contentis, ut vix quisquam ex manifestis adversariis taliter fecerit. Probari hæc possunt ex Epistolis, quas an. 1654. vel circiter, Colonia Brandenburgica publicavit, ubi contemptim* Formularios *vocat Theologos F. C. amplexos; D. Majorem Seniorem*, Grandionem, *qui applausores nullos in N. habeat; alios nominat* Archiperecidas, *& ita consq. Religioni Prudentum procul ambiguo addictus erat Sycophanta, vel eidem certè favebat, apertè fassus, hoc se in una Religione, aliud in alia sequi.* Ce Theologien avoit expliqué en un autre lieu ce qu'il entendoit par la religion des prudens. Voici le precis de son discours. (b) Un Hollandois dit un jour, que la religion de Grotius étoit celle des gens doctes. Et quelle est cette religion-là? lui demanda-t-on; ils croient ce qu'ils veulent, repondit-il. Hulseman (c) demande si Grotius a voulu dire qu'il faut s'en tenir à la decision des prud'hommes, & il croit que c'est là cette religion des prudens qui est conuë à peu de personnes, & que l'on vante beaucoup en France, & principalement en Hollande. Sur cela (d) Mullerus Theologien de Hambourg, & (e) Kromaier Theologien de Leipsic tenoient pour certain que Grotius avoit suivi la religion des prudens, qui est un mélange de plusieurs religions, & qui prend tantôt de l'une tantôt de l'autre ce que bon lui semble, & l'accommode à ses interêts. On l'apelle la religion des prudens, parce que les sages de ce monde la choisissent avec beaucoup de prudence croient-ils, & la gardent autant qu'il leur plait: on l'apelle aussi la religion politique & philosophique. Le premier de ces deux noms lui est donné parce que les politiques la choisissent, eux qui cherchent aussi la liberté en ce point-là, & qui se tournent de tous les côtez. L'epithete de philosophique lui est donnée à cause qu'elle degage de l'obligation de croire, & l'on sçait qu'un philosophe ne s'assujetit à l'autorité de personne, c'est un homme libre qui ne jure sur les paroles d'aucun maître, *liber homo Philosophus nullius addictus jurare in verba Magistri.* L'auteur raporte encore deux autres noms; il dit (f) que cette religion des prudens est apellée *Eclectique*, ou *Eclogistique*. Je m'etonne qu'il n'ait point dit quelque chose de la secte des philosophes Eclectiques fondée par Potamon l'Alexandrin qui vivoit au tems d'Auguste. Ces gens-là n'étoient ni Platoniciens, ni Stoiciens, ni Peripateticiens, ni d'aucune autre faction particuliere, mais ils prenoient dans chacune ce qu'ils y trouvoient de bon, & laissoient le reste. Voilà l'idée de la religion que l'on attribuë à Reinesius. C'etoit une religion de triage, une mosaique, un ouvrage de marqueterie, ou de pieces de raport. Il y a bien plus de gens qu'on ne pense qui se fabriquent ainsi une confession de foi, & qui ne s'en vantent pas. On pourroit les apeller en Latin (g) *Miscelliones*.

(a) *Andreas Carolus, memorabil. Ecclesiast. sæculi XVII. lib. 6 cap. 32. pag. 97.*

(b) *Id. ib. lib. 5. cap. 53. p. 1088. Il cite* Burgold. Not. rer. Imp. part. 2. 11.

(c) *In diatr. schol. de Auxil. Grat. pag. 479.*

(d) *Athrif. deviet. pag. 459.*

(e) *Loc. Antisyncret. pag. 271. seqq.*

(f) *Andreas Carolus lib. 6. cap. 32. pag. 97.*

(g) Miscelliones appellantur qui non certæ sunt sententiæ, sed variorum mixtorumque judiciorum. *Festus Pompeius.*

(D) *Le titre de la plupart de ses ouvrages.*] En voici de Medecine: *De vasis umbilicalibus eorumque ruptura observatio singularis*, à Leipsic 1624. in 4. *Chimiatria, hoc est Medicina nobili & necessaria sui parte, Chemiâ, instructa & exornata*, à Gera dans le Voitland 1624. in 4. Les livres suivans concernent la literature: *De Deo Endovellico*, à Altembourg 1637. *Ἱερογράφησις lingua Punica contra Vitum Wolfrum*, à Altembourg 1637. *Variarum lectionum libri tres*, là même 1640. in 4. *Defensio variarum lectionum*, à Rostoch 1653. in 4. *Epistola ad Casparum Hoffmannum, & Christ. Ad. Rupertum*, à Leipsic 1660. in 4. On a imprimé après sa mort *Epistola ad Johannem Vorstium*, à Coln au païs de Brandebourg 1667. in 4. *Epistola ad Nesteros patrem & filium*, à Leipsic 1670. in 4. *Epistola ad Christianum Daumium*, à Iene 1670. in 4. *Epistola ad Jo. Andream Bosium*, à Iene 1700. in 12. *Syntagma inscriptionum antiquarum cumprimis Romæ Veteris quarum omissa est recensio in vasto Jani Gruteri opere, cujus istboc dici possit supplementum, cum commentariis absolutissimis* (h), à Leipsic 1682. in folio. *Dissertatio Critica de Sibyllinis Oraculis* (i), à Iene 1685. in 4. Je ne puis rien dire de positif touchant quelques autres livres que Mr. Konig lui attribuë, car je crains qu'il ne confonde pêle mêle ceux qui ont été publiez & ceux que ne l'ont pas eté. Il lui attribuë *glossarium vocum barbaricarum; censuram nonnullorum in Salmasii exercitationibus Plinianis. Commentarium in Inscriptiones Gruteri. Variarum Lectionum libros sex. Ἰατρῶν μνήμη Medicina, vel successiones & vitas Medicorum*, & plusieurs autres ouvrages. Mr. Moreri pretend que Reinesius *a été connu par les six livres qu'il a composez* de diverses leçons, *qu'il a fait aussi une censure sur les exercitations que Saumaise a composées sur Pline ou Solin, & des Commentaires sur les Inscriptions de Gruter* (k). Je ne puis aquiescer à cela, car il n'a paru que trois livres de diverses leçons; & j'ignore que Reinesius ait fait un livre particulier intitulé *censura exercitationum Plinianarum Salmasii.* Je n'en voi aucune mention dans les prefaces de ses ouvrages posthumes. Je ne doute point qu'il ne fût capable de bien s'aquiter de ce travail, & de tailler de la besogne à Saumaise autant qu'à (l) Barthius; mais je ne sçai s'il eut ce dessein, & en tout cas je me persuade que le public n'en a point vu l'execution. La censure sur les exercitations de Saumaise n'a point paru: les inscriptions que Reinesius a commentées sont diferentes de celles de Gruter. Enfin Moreri s'est tû à l'égard de plusieurs ouvrages certainement imprimez. Si l'on corrige son article de Reinesius, on ne pourra guere y conserver que 2. ou 3. mots.

Il faut avertir mes lecteurs que les libraires ont mis le nom de Reinesius à la tête d'un ouvrage dont il n'avoit pas fait une seule ligne. Mr. Witte parle de cela, afin d'empêcher qu'on n'accuse Reinesius d'avoir été plagiaire; (m) *Exiit quoque Lipsiæ an. 1679. sub ejus nomine*, Schola Jure-Consultorum Medica, Relationum libris aliquot comprehensa, quibus principia Medicinæ in jus transsumta ex professo examinantur. *Verus autem Auctor & titulus iste est; Fortunati Fidelis de Relationibus Medicorum libri IV. in quibus ea omnia, quæ in forensibus ac publicis causis Medici referre solent, plenissimè traduntur, studiò D. Pauli Ammanni, Lipsiæ 1674. Hoc indicare volui, ne Vir CL. præter meritum Plagiarius adscribatur.* Mr. Witte a oublié une circonstance essentielle, c'est que l'ouvrage intitulé *Fortunati fidelis*, &c. fut imprimé (n) à Palerme l'an 1602. in 4. On cotte cette edition dans

(h) *Voiez le Journal de Leipsic 1682. pag. 89. & seq.*

(i) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres Juillet 1685. art. 5.*

(k) *Confer les Jugemens des Savans to. 3. pag. 461. 462.*

(l) *Voiez ci-dessus pag. 495. remarque R.*

(m) *Witte in Diario biographico ad ann. 1667. fol.* Yyy 3.

(n) *J'ai sçu cela par une lettre de Mr. Bourdelot premier Medecin de Madame la Duchesse de Bourgogne.*

☞ **REMOND** * (FLORIMOND DE) Conseiller au Parlement de Bourdeaux vers la fin du XVI. siecle, se signala par des écrits (A) violens contre ceux de la Religion. Il avoit été Huguenot dans sa jeunesse, mais si on l'en croit, il fut retiré † *de la gueule de l'heresie* par un miracle dont il fut temoin l'an 1566. Mr. Moreri qui en parle ne conoissoit point la scêne de cette Comedie: il dit β que Nicole Obri native de Vervins fut exorcisée à Loudun. Il se trompe, ce fut à Laon: j'ai dit ailleurs ‡ que le Pere Labbe a commis la même faute. Il y a lieu de croire que Florimond de Remond étudia sous Pierre Ramus dans le College de Prêle à Paris. Je ne remarque cela que pour avoir lieu de raporter une chose qu'il raconte (B) touchant le livre *de tribus impostoribus.* Sa mort a été mise par ⸸ Botereius sous l'an 1602. & par Moreri sous l'an 1600. On veut qu'il n'ait point fait les ouvrages qui lui sont (C) attribuez, dont le

* *Il orthographioit Ramond, mais dans quelques-uns de ses livres il se nomme* Ræmound.

† *Florimond de Remond, hist. de la naissance & progrés de l'heresie liv. 2. ch. 12. pag. m.* 104

β *Moreri sous le mot* Florimond de Raymond.

‡ *Dans l'article* Loudun, *remarque* C.

⸸ *Rodolph. Botereius, comment. de rebus in Gallia gestis lib. 9. p. 91.*

dans *Lindenius Renovatus* à la page 275. sous le nom de *Fortunatus Fidelis*, mais on n'a point sçu que le *Schola Jurisconsultorum*, &c. imprimé à Leipsic l'an 1679. est le même ouvrage que celui de Fortunatus Fidelis, car on le donne à Reinesius à la page 1023. Je conjecture que l'édition de Leipsic 1674. ne difere de celle de 1679. qu'à l'égard du titre; (*a*) & que ne se vendant pas on y mit le nom de Reinesius afin d'attirer les acheteurs.

(*A*) *Par des écrits violens contre ceux de la Religion.*] Il publia un livre intitulé *erreur populaire de la Papesse Jeanne.* Je l'ai de l'édition de Bourdeaux 1594. l'Auteur s'y nomme, & cela m'aprend que ce n'est pas la premiere, car la premiere avoit paru anonyme. *Comme mon desseing n'a jamais esté*, c'est Florimond de Remond (*b*) qui parle, *de me mettre en credit par ces petits avortons qui sortent de chez moy (ce seroit vouloir sur le sable bastir une gloire solide) aussi ay je taché d'eviter la honte. Ce qui m'avoit occasionné de taire mon nom qui ne pouvoit tenir rang parmi tant de doctes esprits dont nostre France est riche. Mais puis que cest auteur a prins d'un biais tout contraire la crainte louable qui m'avoit retenu, j'ay esté content tirer le rideau, & me produire en public: & neantmoins lui faire ce bon office de suprimer le sien, puis qu'il a si mal rebattu la pointe de mes argumens.* C'est ainsi qu'il parle touchant un (*c*) Ministre de Bearn qui avoit écrit quelque chose contre l'ouvrage anonyme de l'erreur populaire de la Papesse, ce qui fut cause que l'auteur en donna une 2. édition bien revuë, & qu'*il entreprit un plus long & serieux Ouvrage.* Ce fut celui de l'Antechrist. Vignier (*d*) declare qu'il s'est servi de la 2. édition de l'Antechrist, & de l'Antipapesse de cet Ecrivain, *reveuë, corrigée & augmentée par l'Auteur & imprimée à Paris chez Abel l'Angelier* 1599. Il se trompe à l'égard de l'Antipapesse; car l'édition de Paris 1599. étoit pour le moins la troisieme. Coocke se trompe encore plus, puis qu'il dit (*e*) que cet Ouvrage fut premierement écrit en François l'an 1602. Mr. Sagittarius (*f*) ne marque que l'édition Françoise de Bourdeaux de la même année. Le troisiéme ouvrage de Remond ne parut qu'après sa mort: il a pour titre, *l'histoire de la naissance, progrez & decadence de l'heresie de ce siecle: divisée en 8. livres.* Le sixiéme de ces huit livres étoit destiné au schisme d'Angleterre: on n'en trouva que le titre dans les papiers de l'Auteur: Il travailla plutôt (*g*) *au 7. & au 8. qui le pressoient d'avantage à cause qu'ils parloient de la France.* François de Remond son fils qui eut soin de l'impression de l'ouvrage, & qui le dedia à Paul V. supléa (*h*) le sixiéme livre. Mr. Sagittarius (*i*) observe que Florimond de Remond, ou plutôt le Jesuïte Richeome a composé en 3. volumes l'histoire de la naissance, progrés & decadence de l'heresie: il cotte l'édition Françoise de Paris 1605. & celle de 1624. Cela n'est point exact. L'édition de 1605. ne contient qu'un tome, & c'est le seul que Remond ait composé: les deux autres furent faits par Claude Mallingre historiographe de France, & imprimez à Paris l'an 1624. Cet ouvrage de Remond, & la continuation de Mallingre ont été (*k*) souvent rimprimez, tantôt en François tantôt en Latin. Les deux autres ouvrages de Remond ont été aussi traduits en Latin. Notez qu'il publia à Bourdeaux en 1594. la version Françoise qu'il avoit faite du traité de Tertullien *de corona militis*, & du discours du même Pere *ad martyres.* Notez aussi que Baronius & quelques autres Ecrivains du même parti loüent beaucoup ses livres de controverse.

(*B*) *Une chose qu'il raconte touchant le livre* de tribus impostoribus. „ (*l*) N'a-on pas veu un detestable livre forgé en Alemagne, quoy qu'imprimé ailleurs, „ au méme tems que l'Heresie joüoit ainsi son personnage, qui semoit ceste doctrine, portant cet horrible tiltre. Des trois Imposteurs, & cæt. se mocquant de trois Religions maistresses, qui seules reconnoissent le vray Dieu, la Juifve, la Chrestienne, „ & la Mahometane. Ce seul tiltre monstroit qu'il „ sortoit des Enfers, & quel estoit le siecle de sa naissance, qui osoit produire un monstre si formidable. „ Je n'en eusse fait mention, si Hosius & Genebrard „ avant moy n'en eussent parlé: Il me souvient qu'en „ mon enfance j'en vis l'exemplaire au College de „ Prele entre les mains de Ramus, homme assez remarqué pour son haut & eminent sçavoir; qui embroüilla son esprit parmi plusieurs recherches des secrets de la Religion, qu'il manioit avec la Filosofie. On faisoit passer ce méchant livre de main en „ main parmy les plus doctes, desireux de le voir. „ Voilà les paroles de Florimond de Remond. S'il avoit sçu que l'on parloit de ce mechant livre sous l'Empire de Frederic II. (*m*) auroit-il osé attribuer au XVI. siecle la production d'un tel monstre? Peut-être qu'oüi; car il n'avoit en vuë que de rendre odieux le Lutheranisme *per fas & nefas.* La plupart des gens donnent (*n*) l'Aretin pour pere au pretendu livre *de tribus impostoribus*, ils en chargent donc l'Italie & non l'Allemagne.

(*C*) *On veut qu'il n'ait point fait les ouvrages qui lui sont attribuez.*] Allons en remontant. Mr. Sagittarius dans un ouvrage qui fut imprimé l'an 1694. me va fournir deux passages. *Florimundus Ramundus, Vasco, senator parlamenti Burdegalensis, sub cujus nomine Ludovicus Richeomus, Jesuitici Sodalitii Theologus, Gallice scripsit* Errorem popularem de Johanna Pseudo-pontifice, dicta Papissa, *Latine postea versum* (*o*). C'est ce qu'il dit dans la page 683. Voions aussi ce qu'il dit dans la page 820. *Florimundus Ramundus*, sive potius cujus stylo usus est, *Ludovicus Richeomius* Soc. J. qui *de ortu, progressu & interitu hæreticorum hujus temporis* Tomis III. commentatus est. Passons à un livre qui fut imprimé l'an 1688. „ (*p*) On „ a douté si les livres, qui passent sous le nom de Florimond, sont veritablement de lui. Bien des gens ont „ dit que P. *Richeome* Jesuite en étoit l'Auteur & avoit „ emprunté le nom d'un Conseiller au Parlement de „ Bourdeaux, pour leur donner plus de creance. Peut-être qu'on crut qu'il étoit necessaire d'opposer à M. „ de Thou, dont la sincerité n'accommodoit pas les „ Jesuites, un Auteur de quelque réputation. *Pierre* „ *Matthieu* dans son Histoire dit positivement qu'on „ croioit que *P. Richeome* étoit l'Auteur des livres qui „ passent sous le nom de Florimond de Raymond. *Vi*„*gnier* dans son Theatre de l'Antechrist, & *Rivet* dans „ sa *réponse au Jesuite* disent la même chose, & ces „ Auteurs ont écrit peu de temps après qu'on eut publié les livres de Florimond. *Blondel* étoit aussi de „ ce sentiment. „ Ces paroles sont d'un docteur qui est à present un Prelat illustre en Angleterre. Il est certain qui l'on trouve ces paroles dans un ouvrage de Vignier, (*q*) *Matthieu historiographe du Roi en quelque endroit de son histoire du Roi, n'estime pas que le livre de l'Antechrist soit du dit Remond, ains du Jesuite Richeome.* Il n'est pas moins certain que Rivet aiant raporté ce que Florimond de Remond avoué à la loüange de Calvin dans son histoire de la naissance de l'heresie, ajoûte ceci: (*r*) *J'ai bien voulu coucher ici ce recit d'un ennemi (& peut estre, du Jesuite Richeome auquel Pierre Matthieu attribuë l'Antechrist de Ræmound.)* J'ai trouvé l'endroit de Pierre Matthieu sur quoi l'on se fonde: le voici, „ (*s*) L'assemblee commença par la declaration que l'Evesque „ de Rome estoit l'Antechrist, predit par la parole de „ Dieu. Il y a long temps que les Ministres ont escrit & presché cela. Les Docteurs Catholiques „ le contraire. Florimond de Ræmond, ou comme „ je croi Richeome Jesuite, sous ce nom a travaillé „ sur ce sujet plus que nul autre, & recueilli par forme d'Antithese tout ce qui appartient au vrai Antechrist & au fabuleux. „ Je laisse aux lecteurs à juger s'il y a là un fondement assez solide pour établir comme un fait certain que tous les écrits de controverse qui ont paru sous le nom de Florimond de Remond avoient été composez par Richeome, Mais

(*a*) *Confer quæ supra pag. 2426. lettre e.*

(*b*) *A la page 303. de son erreur populaire édit. de Bourdeaux 1594.*

(*c*) *Il ne le designe que par ces 2. lettres R. T.*

(*d*) *Vignier theatre de l'Antechrist dans l'indice des Auteurs.*

(*e*) *Coocke, dialogue de la Papesse Jeanne, pag. 2. Je me sers de la traduction Françoise faite par Jean de la Montagne.*

(*f*) *Sagittar. introduct. in histor. Ecclesi. pag. 683.*

(*g*) *Voiez la preface de l'histoire de la naissance &c. de l'heresie.*

(*h*) *Il m'a fallu fuer pour le bastir à la haste en peu de temps, desirant le donner le plustost que je pourrois.* Ibid.

(*i*) *Sagitt. ibid. pag. 820.*

(*k*) *Je me sers de l'édition de Rouën 1648.*

(*l*) *Remond, hist. de la naissance de l'heresie liv. 2. ch. 16. pag. m. 236.*

(*m*) *Voiez l'article* Aretin (Pierre) *pag. 325. lettre i.*

(*n*) *Ibid.*

(*o*) *Sagittarius ubi supra pag. 683.*

(*p*) *Burnet, defense de la Critique de Mr. Varillas p. 26.*

(*q*) *Nicolas Vignier, theatre de l'Antechrist, à l'indice des Auteurs. Je me sers de l'édition de Geneve 1613. in 8, qui avoit été precedée de l'édition in fol. 1610.*

(*r*) *Rivet, sommaire des controverses* (c'est une reponse au Cathechisme des controverses publié par le Jesuite Guillaume Baile) *pag. 16. de la 2. édition, qui est de Geneve 1609. in 8.*

(*s*) *Matthieu histoire de Henri IV. liv. 6. narration 5. p. m. 628. en parlant du Synode National de Gap.*

le plus considerable est *l'histoire de la naissance, progrez & decadence de l'heresie de ce siecle.* Il étoit l'homme du monde le moins propre à reüssir dans cette (*D*) entreprise, vû la haine qu'il avoit con-

Mais fournissons encore un adminicule, je veux dire le temoignage de l'un des auteurs qui refuterent le Calvinisme de Mr. Maimbourg. *Je n'ay garde*, dit-il (*a*), *d'ajouter foi* à Florimond de Remond, *ayant appris de la bouche d'un Conseiller de Bourdeaux nommé Louis le Massip (homme de bien, & avec lequel j'ay entretenu une particuliere amitié ayant logé chez luy à Bourdeaux en 1650. estant à la suite de la Cour & ayant entretenu avec luy quelques années commerce de Lettres) que c'estoit une tradition constante en ce Pais, que de Remond, qui avoit esté de leur corps du Parlement, avoit eu de son vivant trois proprietez & avantages fort commodes & remarquables.* 1. d'avoir vieilly sans blanchir. 2. d'avoir Basti sans finance. 3. d'avoir écrit sans sçavoir ou sans science, parce que les Jesuites *luy* fournissoient & suggeroient tout ce qu'il a mis dans son Histoire de la naissance & decadence de l'Heresie.

(*a*) *Jean Baptiste de Rocolles, histoire veritable du Calvinisme pag. 285.*

QUALITEZ necessaires à un bon historien.

(*D*) *Il étoit l'homme du monde le moins propre à reüssir dans cette entreprise.*] L'histoire generalement parlant est ou la plus difficile de toutes les compositions qu'un Auteur puisse entreprendre, ou l'une des plus dificiles. Elle demande un homme qui ait un grand jugement; un style noble, clair, & serré; une conscience droite, une probité achevée, beaucoup d'excellens materiaux, & l'art de les bien ranger, & sur toutes choses la force de resister aux instincts du zéle de Religion qui sollicitent à decrier ce qu'on juge faux, & à orner ce qu'on juge veritable. Par cette courte & très-juste description des talens qui forment le caractere d'un bon historien, il est aisé de conoître que Florimond de Remond ne pouvoit pas reüssir dans le dessein d'écrire l'histoire de la naissance & du progrés du Lutheranisme & du Calvinisme. C'étoit une grande matiere, l'une des plus grandes revolutions qui aient paru dans le Christianisme. Les raisons d'état s'y étoient fourrées, & combinées avec les interêts de la Religion. Cela formoit un mélange qui augmentoit le travail de l'historien, & qui demandoit une forte aplication, & une grande exemption de prejugez. Je n'examine point si nôtre Remond avoit assez de sçavoir, & de jugement, & d'esprit, & de bon style pour bien traiter un sujet aussi important que celui-là, & je veux bien suposer qu'à cet égard il etoit infiniment moins meprisable que ses censeurs ne le disent; mais quand il n'auroit point eu d'autres defauts que ceux que son zéle pour le Catholicisme, & sa haine pour le Protestantisme produisoient en lui, il auroit dû reconoître qu'il s'engageoit à un ouvrage qui passoit ses forces. Il broncha dans ses preliminaires, il imita ceux qui s'engagent à bâtir une maison (*b*) avant que de calculer la depense pour voir s'ils la peuvent soutenir. Il negligea le precepte que les plus grans maitres ont si sagement recommandé, c'est de choisir des matieres proportionnées à sa puissance, & de s'éprouver long tems sur la mesure de cette proportion:

(*b*) *Voiez l'Evangile de saint Luc chap. 14. v. 28.*

Sumite (c) materiam vestris, qui scribitis, aquam
Viribus, & versate diu, quid ferre recusent
Quid valeant humeri.

(*c*) *Horat. de arte poët. v. 38.*

La principale chose qu'il devoit faire étoit un bon examen de conscience, & aparemment ce fut celle qu'il negligea le plus; il ne songea à rien moins qu'à sonder son cœur, & à se demander bien serieusement, *serai-je capable de dire les veritez qui seroient desavantageuses au Catholicisme, & avantageuses aux Huguenots? Je leur suis odieux, & ils me le sont, ils m'ont maltraité & je les ai maltraitez. J'ai fait des livres de controverse qu'ils ont refutez, & j'ai repondu: aurai-je la force de ne rien donner à ma passion, à mon zéle, à mon ressentiment, aux interets de ma cause, & de ne jamais mentir en faveur de tant de sujets à quoi je suis si sensible?* Ceux qui ont lu son ouvrage avec quelque sorte d'attention, peuvent juger sans temerité qu'il ne s'interrogea point là-dessus, ou qu'il ne se regla point sur la reponse negative que sa conscience lui fit. Il met du côte des Protestans toutes sortes d'injustices, & de l'autre côté toutes sortes de sagesse & d'innocence, & il ne raconte presque rien sans se servir d'epithetes injurieuses, & de mots atroces contre l'heresie, & contre les heretiques. Ses citations valent peu de chose; car il allegue ou des gens de son parti, & qui la plupart avoient eu des demêlez (*d*) personnels avec les Ministres, ou bien il allegue des Protestans selon qu'il avoit trouvé leurs passages dans les ecrits de ces gens-là. Il est impossible qu'un historien qui en use de la sorte ne soit l'esclave des fraudes pieuses, ou la dupe de son propre cœur, & par consequent le plus mal propre de tous les hommes à composer une histoire de la naissance & du progrés du Protestantisme, & le plus capable de violer les deux (*e*) grans statuts du metier, car necessairement il y a des faussetez qu'il ose dire, & des veritez qu'il n'ose point dire. Il ne pouvoit entreprendre cette histoire-là, sans meriter l'avertissement qui fut donné à Phaëton:

(*d*) *C'est-à-dire des disputes verbales, ou par ecrit.*

(*e*) Quis nescit primum esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis? *Cicero de orat. lib. 2. fol. m. 74. A.*

Magna (f) petis, Phaëton, & quæ non viribus istis
Munera conveniunt, nec tam puerilibus annis.

(*f*) *Ovidius Metam. lib. 2. v. 54.*

Je conois des gens qui souhaiteroient des histoires de cette importante revolution qui n'eussent été composées ni par un Catholique Romain, ni par un Protestant. Ils s'imaginent que l'interêt de parti, & le zéle pour sa propre cause, & plus encore la haine pour l'autre Religion engagent un écrivain à exagerer, ou à suprimer, ou à extenuer, ou à deguiser les choses selon qu'elles peuvent servir ou nuire à l'honneur de son parti. Ils voudroient donc qu'un Thucydide, ou qu'un Tite Live eussent pu nous donner l'histoire des evenemens que Florimond de Remond promet dans le titre de son ouvrage. On souhaiteroit la plume de ces illustres auteurs non pas tant à cause de leur éloquence, & de leur bon sens, qu'à cause qu'ils étoient Paiens, & qu'ils auroient pu être neutres entre les diverses sectes du Christianisme, desorte qu'ils eussent decrit sans prevention & sans partialité le mal & le bien de la conduite des Papistes, des Lutheriens, & des Calvinistes. Mais je ne sçai s'ils auroient pu se tenir dans une parfaite neutralité; car comme le Papisme est plus conforme au Paganisme que la Religion Protestante, ils auroient pu se laisser preoccuper contre Luther & Calvin. Un historien ne sçauroit être trop sur ses gardes, & il ne peut presque pas s'échaper des pieges de la prevention. Il y a des formes de gouvernement, il y a des maximes de morale & de politique qui lui plaisent, ou qui lui deplaisent. Ce prejugé le porte à favoriser un parti plutôt qu'un autre lors même qu'il fait l'histoire d'un ancien peuple, ou d'un païs éloigné. Suposez qu'un homme de nôtre siecle fasse l'histoire d'un Roi des Indes mort dethrôné depuis deux ou trois cens ans, vous croirez qu'aucun interêt ne le pousse à user de mauvaise foi: cependant si c'est un homme ennemi de la monarchie, & aprobateur des rebellions des sujets, il cherchera mille detours & mille deguisemens pour rendre odieuse la memoire de ce Monarque, & pour justifier les guerres civiles qui le renverserent du thrône. Un historien ennemi des rebellions prendroit tout le contrepied de celui-là. C'est ce qui fait qu'il y a si peu d'histoires où la verite paroisse à nu, & sans les fausses couleurs que l'historien trouve propres à le decharger de quelque chagrin ou de quelque mecontentement, ou à l'armer de quelque trait de critique contre des personnes vivantes. Il les fait venir sur son chemin en traitant l'histoire des Indes. Tous les lecteurs ne devinent pas à qui il en veut; mais il y en a qui le devinent, & il sçait bien qu'il y en aura qui le feront. Jugez je vous prie de ce qu'il faut craindre des historiens modernes, puis que Tite Live même à cause d'une certaine conformité generale ne pourroit pas être entierement impartial entre les Protestans & les Catholiques. Le meilleur conseil qu'on eut pu donner à Florimond de Remond, eût ete qu'il continuat à faire des livres de controverse, où la passion est permise, & qu'il ne se mêlat point d'être historien, emploi qui n'etoit pas convenable à un aussi bon Catholique que lui, & qu'il faloit laisser à des tiedes, & à des indiferens. Je croi aussi que l'on feroit bien de conseiller à un zélé Huguenot de n'entreprendre jamais ni l'histoire du Calvinisme, ni celle du Lutheranisme, ni celle de l'Edit de Nantes, ni aucune autre de cette nature. Vous avez le cœur ulceré, lui devroit-on dire, vous avez conçu de la haine pour les persecuteurs, vous êtes rongé d'un zéle ardent pour vôtre cause, vous nous donneriez non pas une histoire, mais des écritures d'Avocat, vous ne feriez que blâmer le parti contraire, & que louër, ou justifier vôtre parti: cela ne se pourroit faire sans quelques petits pechez d'omission & de commission. Travaillez donc à quelque autre livre, si vous voulez que vôtre plume soit emploiée au bien du public.

Mais voici une nouvelle raison pourquoi il y a si peu de gens qui puissent donner une bonne histoire. Ceux qui seroient capables de surmonter les illusions des prejugez, & de rejetter toutes les ruses de l'art, ne pourroient sans se commettre faire agir toute leur candeur; car ils s'exposeroient trop à l'indignation du peuple (le mot de peuple valoit, & comprend bien des per-

conçuë contre le parti où il avoit été élevé, & qu'un miracle, pretendoit-il, l'avoit obligé d'abandonner. Mais quelque mauvaise que soit cette histoire, elle est devenuë une fontaine publique † pour quantité d'autres écrivains. On ne sçauroit dire combien de gens y ont puisé, & l'on ne sçauroit être assez surpris après avoir lu dans beaucoup de livres certains faits notables, & de grande consequence, de voir qu'au lieu d'être renvoié à des actes authentiques l'on est renvoié au temoignage de Florimond de Remond. Quelques-uns disent qu'il s'aquitoit mal de son devoir dans l'exercice (E) de la charge qu'il avoit au Parlement de Bourdeaux. Les Protestans l'accuserent * de s'y comporter avec une extrême partialité contre eux. Mr. Varillas fut un peu mortifié (F) quand il lui falut avouër qu'il avoit été le copiste de cet Auteur.

† *Voiez ci-dessus pag. 2243. remarque Y.*

* *Voiez la remarque E.*

☞ RE-

personnes graduées & titrées) ils se feroient regarder comme de faux freres, & comme des prevaricateurs, & des perfides. La Popeliniere ne pensa-t-il pas être écrasé pour certaines choses qu'il avoit narrées autrement qu'on ne croioit qu'il auroit dû les narrer dans son histoire des troubles sous Charles IX? J'en parlerai dans son article au suplement de cet ouvrage. Il y a beaucoup de gens qui souhaitent qu'un historien de leur parti imite les joüeurs de piquet qui ne gardent que les bonnes cartes, & mettent dans leur écart les mauvaises qui leur étoient venuës.

Pourquoi j'ai dit que la probité doit entrer dans le caractere d'un historien.

On s'étonnera peut-être de ce que j'ai dit que la droiture de conscience, & une parfaite probité sont necessaires aux historiens, & l'on pretendra que sans avoir ces qualitez un habile homme peut composer une bonne histoire tout de même qu'une bonne harangue, ou une bonne tragedie. Je m'en vais donc justifier ma proposition; pour cela j'observe que la verité étant l'ame de l'histoire, il est de l'essence d'une composition historique que le mensonge n'y entre pas. & ainsi quand même toutes les autres perfections s'y trouveroient, elle n'est pas une histoire; mais une fable, & un Roman, si la verité lui manque. Il n'en va pas de même d'un ouvrage de poesie, ou de rhetorique. Je conclus de là qu'afin d'être propre à composer une bonne histoire, il faut avoir la conscience si ennemie du mensonge, qu'elle ne vous permette pas de mentir non pas même à l'avantage de vôtre religion, & de vos plus tendres amis, ni au desavantage d'une secte impie, & de vos plus implacables persecuteurs. J'entens par mentir non seulement l'invention entiere d'un fait faux; mais aussi la supression ou l'addition de certaines circonstances qui peuvent servir ou à disculper les gens, ou à les charger. Ceux qui n'ont pas cette droiture de conscience, cette probité achevée, commettent une fraude dans le metier d'historien tantôt pour faire plaisir à des personnes qui leur peuvent rendre de bons offices, tantôt pour ne pas desobliger des gens qui pourroient les empêcher de parvenir aux pensions. Ce que l'on a dit (a) de l'orateur est encore plus necessaire à l'historien: sa definition doit être, *vir bonus narrandi peritus, un honnête homme qui sçait narrer les évenemens.* Et neanmoins vous ne voiez presque personne qui s'informe, si l'auteur d'une histoire est homme de bien. On demande s'il a de l'esprit & du jugement, si son style est beau, s'il interesse le lecteur? Et l'on se regle sur cela ou pour acheter, ou pour ne pas acheter son livre. Au moins devroit-on faire comme ceux qui en s'informant des qualitez des temoins commençoient par les richesses, & (b) finissoient par les mœurs:

Protinus (c) ad censum, de moribus ultima fiet
Quæstio: quot pascis servos, quot possides agri
Jugera, quam multa magnaque paropside cœnat?

On devroit enfin demander si l'auteur est honnête homme. Mr. *** commence par là lors qu'on lui montre chez les libraires un livre nouveau contenant la relation d'un voiage, les memoires d'un tel &c. Voilà un livre très-bien écrit, très-curieux, & qui se vend bien, lui dit-on. En conoissez-vous l'auteur demande-t-il: est-ce un homme vain, & ambitieux? Aime-t-il les plaisirs? Pourroit-il se mettre en bon équipage sans tirer trois ou quatre cens écus du libraire dont il s'est servi? Je voudrois sçavoir cela avant toutes choses; car un faiseur de relation qui a de la vanité, & qui veut bien vendre sa copie, y fourre tous les mensonges qui peuvent donner une idée favorable de l'Ecrivain, & divertir les lecteurs.

(a) *Ci-dessus pag. 2379. lettre a.*

(b) *On a coutume de dire pour marquer un siecle avare qu'un pere qui veut marier son fils demande premierement si une telle fille est riche, en second lieu si elle est belle, & enfin si elle est vertueuse.*

(c) *Juven. sat. 3. v. 140.*

(E) *Qu'il s'aquitoit mal de son devoir dans l'exercice de sa charge.*] Consultez Mr. Burnet dans sa defense de la Critique de Mr. Varillas, vous y verrez ces paroles: (d) Florimond de Remond *étoit aussi peu estimé en qualité de Juge, qu'en qualité d'Auteur, & le jugement qu'on a fait de lui n'est pas moins desavantageux que plaisant:* Judicat sine conscientia, libros scribit sine scientia, & ædificat sine pecunia: „*il juge* „*sans conscience, il fait des livres sans savoir, & il bâ*„*tit sans argent.*„ Si vous consultez les dernieres pages vous y trouverez l'extrait d'une lettre precedé d'un preambule qui vaut bien la peine d'être copié. Raportons donc l'un & l'autre: (e) *On faisoit de si grandes plaintes de sa malignité, & de son injustice à l'égard des Protestans, pendant sa vie, qu'on ne peut recevoir son témoignage contre eux comme digne de foi. Il est fort aisé de devenir Historien passionné de Juge inique; & il faut même avoir plus de dureté d'ame, pour faire une injustice en qualité de Juge, que pour écrire une fausseté en qualité d'Historien. Mais voici l'extrait dont il s'agit.* „*Il y a un livre intitulé:* Plaintes des Eglises „Reformées au Roi, sur plusieurs injustices qui leur „sont faites. *Il est imprimé en 1597. sans nom d'Au*„*teur. On s'y plaint entre autres du Sr. Florimond de* „*Raymond, qui pendant les troubles de 1572. aiant été* „*pris, dans un voiage, par un parti de ceux de la Reli*„*gion, qui lui firent paier une rançon de 1000. livres,* „*ne perdit jamais depuis ce temps-là d'occasion de se les* „*faire rembourser, & toucha dix ou douze fois cette* „*somme, comme il s'en vantoit lui-même. Depuis aiant* „*été donné pour Rapporteur à une Veuve de la Religion,* „*dont le mari avoit été tué de sang-froid par un Catho*„*lique, il fit évader le criminel, de sorte que ce meur*„*tre demeura impuni. On voit encore sur la fin du* „*même livre, qu'une fille de la Religion aiant été ense*„*velie dans le Cimetiere des Catholiques de Bourdeaux,* „*il y eut arrêt, à la poursuite du Sr. de Raymond, par* „*lequel il fut ordonné que le corps de cette fille seroit* „*deterré & jetté à la Voirie, avec tous les corps de ceux de* „*la Religion, qui y auroient été mis depuis dix-ans.* (†)„

(d) *Burnet ubi supra pag. 28.*

(e) *Id. ib. pag. 146. 147.*

(†) *Consultez les notes sur la confession de Sanci pag. 444. vous y trouverez que l'extrait envoié à Mr. Burnet n'étoit pas tout-à-fait exact.*

(F) *Mr. Varillas fut un peu mortifié . . . . . le copiste de cet auteur.*] On (f) le critiqua sur la negative que l'on pretendit qu'il avoit prise à l'égard de la consommation du mariage du (g) Prince de Galles, & de l'Infante d'Espagne, & on lui representa *qu'il auroit encore pu imposer plus aisement, s'il eût cité en marge quelque lettre, ou quelque recit, où il eût feint selon sa coutume, qu'on trouveroit des preuves de ce qu'il dit.* Sa reponse contint ceci entre autres choses, (h) que *quand il auroit assuré positivement que ce mariage ne fut pas consommé,* il ne l'auroit pas inventé, & qu'il *auroit un garand capable de le mettre à couvert là dessus.* Ce garand n'est autre que Florimond de Remond. On nous declare que vû la partialité que les Ecrivains Anglois, Allemans, Italiens & Espagnols avoient temoigné en traitant du schisme de Henri VIII. on avoit *été* (i) *reduit à choisir un Auteur François, & que celui sur qui l'on jetta les yeux est Florimond de Raimond. Il étoit Conseiller du Parlement de Bourdeaux: Il avoit femme & enfans: Il n'avoit aucun intérêt d'altérer la verité: Les Calvinistes étoient de son temps au comble de leur puissance: Il n'avoit aucune occasion d'être mécontent d'eux; & il travailla si long-temps à son Histoire de la naissance, du progrès, & de la décadence de l'Hérésie, qu'il mourut avant qu'elle fût mise au jour. Ses Enfans prirent le soin de la faire imprimer: Elle fut reçûë avec applaudissement: Il y en eut plusieurs Editions; & comme depuis plus de quatre-vingt ans qu'elle parut aucun Protestant ne s'est avisé de la réfuter, non plus que les Livres de l'Antechrist & de la Papesse Jeanne que le même Auteur a composez, j'ai eu sujet de croire que s'ils ne l'approuvoient pas ils la tenoient au moins pour indifferente.* Mr. Burnet ruina sans peine l'autorité d'un tel garand; on (k) montra que Florimond de Remond *demeuroit loin de l'Angleterre, & de la connoissance de ce qui s'y passoit,* & (l) que *comme on le peut voir en chaque periode de son histoire, il étoit plein d'une si grande malignité à l'égard de la Reformation, que cela seul fournit un prejugé legitime contre tout ce qu'il en dit . . . .* qu'outre cela *cette partie de son histoire qui regarde l'Angleterre n'est pas de lui.* La preface le declare formellement, & *son fils semble s'en attribuer l'honneur. A l'égard même de tout l'ouvrage* il n'est pas certain s'il ne le faut pas donner au Jesuite Richeome. On ajoûte (m) que Florimond de Remond n'a jamais passé en

(f) *Burnet, Critique du 9. livre de Varillas, pag. 41.*

(g) *Artus fils de Henri VII.*

(h) *Varillas, reponse à la critique de Mr. Burnet p. m. 97.*

(i) *Id. ib. pag. 98.*

(k) *Burnet, defense de la Critique pag. 24.*

(l) *Ibid. pag. 25.*

(m) *Ibid. pag. 28.*

☞ **RESENIUS** (Pierre) Conseiller & professeur à Coppenhagen, y nâquit le 17. de Juin 1625. Son pere, son aieul paternel, & son aieul maternel ont été Evêques de Selande. Il fut fait sous-principal du College de Coppenhagen l'an 1646. & s'étant dechargé de cet emploi l'année suivante, il se mit à voiager dans les païs étrangers. Il étudia les belles lettres & le droit pendant quatre ans dans l'Academie de Leide, après quoi il alla en France, & puis en Espagne, & en Italie. Il s'arrêta à Padouë un an entier, & s'y apliqua principalement aux études de jurisprudence. Il y fut choisi conseiller de la nation Germanique, & vice-syndic de l'Academie, & en cette qualité il harangua dans le Senat de Venise, & obtint un privilege pour cette Université. Il ne tint qu'à lui d'obtenir la Chevalerie de St. Marc. Il ne sortit de Padouë qu'après y avoir été reçu Docteur en Droit l'onziéme de Septembre 1653. Il s'en retourna par l'Allemagne en Dannemarc, & se maria le 8. de Juillet 1655. Il fut fait professeur en morale dans l'Academie de Coppenhagen le 25. de Novembre 1657. puis consul de la même ville, & conseiller au Conseil suprême, & enfin president de Coppenhagen, & conseiller de justice. Il fut annobli le 8. de Janvier 1680. & créé conseiller d'Etat le 6. de Mai 1684. Il dressa une très-belle bibliotheque qu'il donna à l'Academie de Coppenhagen, & dont le catalogue fut imprimé † l'an 1685. Il publia aussi (Z) plusieurs livres *.

† *A Coppenhagen in 4.*

* *Tiré du Journal de sa vie composé par lui-même. Il est à la tête du catalogue de sa bibliotheque.*

☞ **REVEREND-DE-BOUGY** (Jean) Marquis de Bougy & Lieutenant general dans les armées de France sous le regne de Louïs XIV. se distingua en mille rencontres par des actions de cœur & de tête, & par une fidelité inviolable qui le tint toûjours attaché au service de son souverain, lors que tant d'autres embrasserent le parti rebelle au tems de la ‡ derniere guerre civile. Il étoit de la Religion, & d'une (A) ancienne & noble famille de basse Normandie,

‡ *L'an 1649. & suivans.*

France *pour un Auteur qui pût tenir quelque rang parmi les historiens soit à l'égard du jugement, soit à l'égard de la sincerité;* & qu'il passoit pour un juge inique. Mr. Varillas, continuë-t-on, se seroit récrié peut-être il y a un an, *comme du plus insigne tort qu'on lui pût faire, si on l'avoit accusé de copier un si mauvais Auteur, & de n'être que son Echo. Mais il est bien aise aujourd'hui, d'avoir un si malheureux asile; dont il a été néanmoins si fort censuré dans Paris, que ce seroit peutêtre le traiter trop cruellement que d'insister d'avantage sur cet endroit.* On le raille sur sa remarque que Florimond de Remond avoit femme & enfans. *Il n'est pas aisé de voir*, dit Mr. Burnet (‡), *en quoi consiste la force de cet argument: mais aussi il faut s'élever au dessus du vulgaire pour être touché de l'éloquence sublime de M. Varillas. S'il faut avoir femme & enfans, pour être bon Auteur, on peut conclure de là que M. Varillas n'a ni l'un ni l'autre. C'est encore ici un nouvel argument pour le mariage des Prêtres, dont on ne s'étoit jamais avisé. Mais j'avouë que pour une personne d'une capacité ordinaire comme moi, il paroit incomprehensible comment cela a peu rendre Florimond de Raymond bon Auteur, & non pas M. de Thou.* A la fin du livre on le regale (†) des plaintes que les Protestans publierent contre l'animosité furieuse que Florimond de Remond leur temoignoit; cela seul pouvoit le preocuper en écrivant leur histoire: & de plus il se souvenoit qu'il avoit été leur prisonnier, & qu'ils l'avoient mis à rançon; n'est-ce donc pas une honte d'avoir soutenu qu'il *n'avoit aucune occasion d'être mecontent d'eux?* Mais si tout historien devroit rougir de n'avoir pour son asyle que l'autorité de ce Magistrat de Bourdeaux dans la narration du schisme de l'Angleterre, c'est en particulier une honte prodigieuse à Mr. Varillas, lui qui s'étoit mis de lui-même sur le pied d'un Ecrivain à manuscrits rares, authentiques, anecdotes, les plus pures sources de la verité, & les moins connuës.

(‡) *Ibid. pag. 29.*

(†) *J'ai raporté ci-dessus pag. 2571. lettre e cet endroit de Mr. Burnet.*

Observons qu'on lui laissa passer une chose qui n'est pas vraie. Il pretend que les livres de l'Antechrist & de la Papesse Jeanne composez par Florimond de Remond n'ont pas été refutez: s'il avoit jetté les yeux sur le titre du (a) theatre de l'Antechrist, & sur le (b) Dialogue d'Alexandre Coocke, il auroit vu le contraire. Mais observons aussi que la raison qu'il a prise de ce que son historien étoit marié, n'est pas meprisable; car il est plus naturel de croire qu'un laïque n'a pas été dirigé par la preoccupation en écrivant les histoires des ennemis de son Eglise, qu'il n'est naturel d'attendre cela d'un ecclesiastique. Ainsi Mr. Varillas a pu se persuader que Florimond de Remond étoit moins suspect qu'un moine, ou qu'un prêtre. J'avouë que cette raison n'est pas moins valable pour Mr. de Thou; mais comme il n'a rien écrit sur le schisme de Henri huitiéme, Mr. Varillas pouvoit-il le prendre pour guide? Il eut donc pu se defendre quant à ce point-là.

(a) *Composé par un Ministre nommé Nicolas Vignier, & imprimé en 1610. Il parut aussi un livre intitulé* l'Antechrist Romain *qui refutoit udére Remond.*

(b) *Il a été traduit d'Anglois en François par Jean de la Montagne.*

(Z) *Il publia aussi plusieurs livres.*] En voici la liste: (c) *Edda Snorronis Sturlesonii triplici linguâ Islandicâ & Latinâ: quarum Islandica primitiva est, reliqua autem interpretationes. Præfixa etiam prolegomena de triplici ratione docendi Ethicam: Item de Eddæ Scriptoribus, partibus & aliis similibus. Impressum est hoc opus in quarta quam appellant forma, Anno M. DC. LXV. Edda Semundiana pars dicta HAVAMAAL, complexa Ethicam Odini: estque & Islandicè & Latinè impressa, in quarto, ut vocant, anno M. DC. LV. Edda Semundiana VOLUSPA, continens Philosophiam Danorum, Norvegorumque antiquissimam: estque impressa in quarto, anno M. DC. LXV. item anno M. DC. LXXIII. additis Gudmundi Andrea Islandi annotationibus. Inscriptiones Havnienses, Amagrienses & Uraniburgicæ, Latina, Danica & Germanica; una cum addita narratione de Tychone Braheo diversisque ipsius & sororis ipsius Sophiæ Braheæ epistolis, edita in quarto, anno M. DC. LXVIII. Jus aulicum vetus Regum Norvegorum, dictum HIRDSKRAA: Item jus aulicum vetus Regum Danorum dictum VITHERLAGSRET, linguâ triplici, originali Islandica, interpretibus Danica, atque Latina addita quoque annotationes, Impressio facta Havniæ anno M. DC. LXXIII. Havniæ delineatio topographica in ære expressa, unà cum brevi partium & locorum enarratione, Danicè & Germanicè impressa Havniæ, anno M. DC. LXXIV. Samsoa descriptio & delineatio cum figuris. In folio, Havniæ anno M. DC. LXXV. Friderici II. Hist. Danicè in fol. cum figuris, Haf. an. M. DC. LXXV. Lexicon Islandicum Gudmundi Andreæ Islandi, cum præfatione de ejusdem vita: in forma quarta Havniæ, anno M. DC. LXXXIII. Leges Cimbricæ Valdemari secundi Regis Danici, Germanicè, interprete Erico Krabbio, equite Danico. In præfatione addita est narratio de ordine equestri Dannebrogico: item de novo corpore Juris Danici: nec non de genealogia ejusdem Erici Krabbii. Havniæ in quarto, anno M. DC. LXXXIV. Leges civiles & ecclesiasticæ Christiani Secundi in quarto, Havniæ anno M. DC. LXXXIV. Havniæ & Riparum jus urbicum. In 12. Havniæ, eodem anno M. DC. LXXXIV.*

(c) *Vita Resenii fol.* D ij *verso.*

(A) *Il étoit . . . . d'une ancienne & noble famille.*] Il étoit fils de Michel Reverend-de-Bougy, & petit-fils d'Olivier Reverend-de-Bougy, & arriere petit-fils de Michel Reverend-de-Bougy. Il est parlé de ces deux derniers dans l'histoire de Mezerai, comme on le verra bientôt. On ne trouve rien d'anterieur dans les livres imprimez; mais les titres de la famille remontent plus haut, quoi qu'ils soient assez informes, la maison aiant été pillée une fois, & brûlée une autrefois pendant les guerres civiles du XVI. siecle (d). Mezerai compte un (e) Bougy entre les Seigneurs qui allerent joindre à Caen le Duc de Montpensier qu'Henri III. avoit envoié en Normandie, pour empêcher que la ligue ne lui debauchât entierement cette Province. Ce Bougy étoit pere d'Olivier Reverend-de-Bougy dont le même Mezerai parle en ces termes: „ (f) Caen „ estoit perdu, si la resolution & le jugement d'O„ livier-Reverend de Bougy, Gentil-homme du païs „ qui s'y rencontra, n'eussent arresté cette irruption. „ Il sort courageusement dans la ruë, fait avertir ses „ amis, excite les habitans; & cependant prévoyant „ bien que les ennemis fermeroient la porte du pont, „ il envoye un de ses gens y cloüer promptement une „ piece de bois entre les fueillures. De sorte que lors „ qu'ils la veulent fermer, & que plus ils se hastent, „ moins ils s'apperçoivent de l'empeschement, il ar„ rive là-dessus avec quinze ou vingt hommes animez „ par

(d) *Memoire communiqué.*

(e) *Mezerai hist. de France to. 3. pag. 776. édit. 1685.*

(f) *Id. ib. dans la vie d'Henri IV. pag. 1097. 1098.*

mandie, & ∂ le plus jeune de seize freres ou sœurs. Il entra Cadet dans le Regiment des Gardes à l'âge de douze ans, & il s'avança ensuite de degré en degré, car il fut successivement Cornette, Capitaine de Chevaux legers, Mestre de Camp ‡ &c. Il fut Cornette des Gendarmes † du Marechal de Gassion, qui conçut pour lui tant (B) d'amitié & tant d'estime, que cela seul peut nous convaincre de sa bravoure, & de ses autres vertus militaires. Il ne manqua point de reconnoissance, il embrassa les interêts de ce Marechal avec tant d'ardeur que le Cardinal Mazarin ne l'en put jamais detacher. Son Eminence le pressoit fort là-dessus quand il alloit à la Cour pour raccommoder ce que les manieres trop vives, & trop hardies du Marechal avoient gâté *. Elle reüssit beaucoup mieux à s'aquerir (C) Mr. de Bougy après la mort de Gassion. Les services qu'il rendit pendant la guerre civile furent grans & importans, & l'on eut une si bonne opinion de sa conduite & de sa fidelité, qu'il fut ⸸ *choisi pour commander en chef les troupes qui demeureroient auprés* du Roi, *dequoi il s'aquita si heureusement qu'aprés avoir batu* les rebelles qui *vouloient lui empecher le passage de la Loire à la Charité, & étant entré dans le Berri il contraignit leur chef d'abandonner la ville de Bourges*, où le Roi *fut reçu peu de tems aprés*. Avant cela il avoit *commandé en chef* au siege de Chateau Portien, *ce qui obligea* le Roi *aprés la prise de la place de lui en donner le gouvernement. . . Il se signala par la prise du Mas d'Agenois . . . & à la retraite de saint Andras*, & en bien d'autres occasions, *en l'une desquelles étant Lieutenant general, aprés avoir combatu vaillamment jusques à l'extremité il fut fait prisonnier* β l'an 1653. On lui permit γ sur sa parole d'aler à la Cour, & aiant été échangé il s'en retourna en Guienne où il épousa en 1654. Marie de la Chausade de Callonge très-riche heritiere dont il n'a (D) laissé qu'un fils. La Reine mere & le Cardinal Mazarin se mêlerent fort obligeamment (E) de ce mariage, & n'oublierent pas de parler des bons services (F) du pere de la Demoiselle. Il servit en Catalogne la même année sous le Prince de Conti, & les années suivantes jusques en 1657. qu'il fut obligé de demander son congé pour aller à Montpellier se faire traiter d'une fluxion sur la poitrine. Ce mal lui venoit d'avoir passé une nuit sur les montagnes où pendant son sommeil il avoit été tout couvert de neige. Il ne trouva point de soulagement à Montpellier, & n'en aiant point trouvé non plus à Bourdeaux il s'en alla à sa maison de Callonge, & y mourut l'an 1658. à l'âge de 40. ans. Il fut generalement regretté de tout le monde. Le Roi, la Reine, & le Cardinal Mazarin firent l'honneur à sa veuve de lui écrire des lettres de consolation. Il auroit

∂ *Memoire communiqué à l'Auteur.*

‡ *Ibid.*

† *Ibid.*

* *Ibid.*

⸸ *Lettres patentes de l'érection du Marquisat de Bougy.*

β *Ibid.*

γ *Memoire communiqué.*

„ par son exemple. Sa venuë les étonne & les met „ en trouble; & comme ils ne peuvent faire joindre „ la porte, un de ceux qui l'accompagnoient, nommé la Riviere-Renouf, s'estant poussé avec autant „ de hardiesse que de courage par l'ouverture, va donner du pistolet dans la teste à la Motte-Corbiniere, „ & fait par sa mort évanoüir son entreprise & son party. La Ville reconnut mieux la grandeur du peril, „ quand il fut passé; & le Roy rendit depuis ce témoignage à Bougy, que sa fidelité qu'il avoit déja „ éprouvée en d'autres occasions, luy avoit en celle-cy sauvé toute la basse Normandie. „

(B) *Le Marechal de Gassion conçut pour lui tant d'amitié & tant d'estime.*] On sçait qu'il mourut de la blessure qu'il avoit reçuë au siege de Lens en (a) *taschant d'ébranler un des pieux* d'une palissade. Il y *reçut un coup de mousquet à la tête dont il fut abatu: & aussi-tost relevé par son cousin de Gassion, & par le Marquis de Bougi qui seuls l'avoient suivi.* Ils le reporterent à la tranchée. Il se fit porter à Arras: Mr. de Bougy (b) qui étoit alors Marechal de bataille l'y accompagna. *Le Marechal en mourant lui donna son* (c) *épée, lui disant qu'il le croioit l'homme de France le plus digne de la porter aprés lui.* Le Regiment du Marechal fut partagé entre son cousin Mr. de Gassion, & le Marquis de Bougy.

(a) *L'Abbé de Pure, vie du Marechal de Gassion to. 4. pag. 309. ad ann. 1647.*

(b) *Du même Memoire.*

(C) Le Cardinal *reüssit mieux à s'aquerir Mr. de Bougy.*] L'aiant fait venir à la Cour dès qu'il eut apris la mort du Marechal de Gassion, il lui dit, *Je vous ofre un ami à la place de celui que vous venez de perdre; la fidelité que vous avez toujours eüe pour ce Marechal, m'a tant plu que je vous demande d'en avoir une pareille pour moi, & je vous ofre mon amitié.* Mr. de Bougy fit une reponse telle que le Cardinal la souhaitoit, & lui tint si bien sa parole que lors que son Eminence sortit de France, il l'accompagna jusqu'à la frontiere. Je reviendrai, & je ferai vôtre fortune, lui dit le Cardinal; mais quand il fut revenu il lui allegua les obstacles de la profession Huguenote (d).

(c) *On la garde encore dans la famille.*

(d) *Ibid.*

(D) *Dont il n'a laissé qu'un fils.*] Sçavoir Jean Jaques REVEREND-DE-BOUGY, qui est né l'an 1655. & qui a été neuf ans Mestre de Camp du Regiment Collonel, & n'a quité le service qu'à cause de sa Religion. Il s'est retiré en Hollande. Il demeure à la Haie & y est fort consideré. Aussi le merite-t-il bien. Il a perdu son fils unique depuis sa sortie de France. Il ne reste que deux filles du mariage qu'il contracta en 1674. avec Elizabeth de Bar de Camparnau, qui du côté maternel est issuë de ce fameux Reniers dont la querelle avec Veisins eut des circonstances si particulieres. Mr. de Thou (e) & Mr. de Mezerai (f) les raportent. Ce dernier historien remarque qu'il étoit Lieutenant des Princes dans le Querci. Les Bar de Camparnau sont d'une très-bonne noblesse. Les livres en parlent, & sur tout l'histoire du siege de Montauban (g).

(e) *Thuan. lib. 52. pag. 1079. ad ann. 1572.*

(f) *Mezerai ubi supra pag. 259.*

(g) *Du Memoire ci-dessus cotté.*

(E) *La Reine mere & le Cardinal Mazarin se mêlerent fort obligeamment de ce mariage.*] Mr. le Marquis de Bougy fut le porteur d'une lettre que cette Reine écrivit à Mademoiselle de Callonge, pour la prier de le recevoir comme venant de sa part. Elle ajoûtoit, *les services de feu vôtre pere m'obligeant à m'interesser à vôtre établissement, je n'ai pas cru vous en pouvoir procurer un meilleur* (h).

(h) *Ibid.*

(F) *Des bons services du pere de la Demoiselle.*] C'étoit Jaques de la Chausade Baron de Callonge. Il avoit été gouverneur de Montpellier dans les guerres de Monsieur le Duc de Rohan dont il étoit proche parent. Ce fut lui qui porta la parole pour les Reformez lors que la paix fut concluë devant Montpellier. Voiez l'historien du Pleix, & Girard dans la vie du Duc d'Epernon; les memoires de Bassompierre, la vie du Duc de Montmorenci, & plusieurs autres Auteurs. Les lettres patentes du Roi pour l'érection de la Baronnie de Callonge en Marquisat portent, que ce Jaques de la Chausade avoit été *Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie pour le service du Roi* en Hollande, *qu'il s'étoit rendu considerable par sa valeur & experience dans la guerre, & par un grand nombre d'actions glorieuses, particulierement dans les mouvemens arrivez en Guienne sous le gouvernement du Duc d'Epernon, durant lesquels en deux diverses occasions il mena à ce Duc un secours considerable de noblesse volontaire, ce qui ne contribua pas peu à maintenir l'autorité de* sa Majesté, *& à reprimer les factieux; qu'à la bataille d'Avein il prit le canon des Ennemis aprés les avoir enfoncez & rompus avec son regiment de vingt compagnies, & qu'afin que sa gloire ne fût pas bornée par les frontieres de ce Roiaume il suivit en Turquie le Duc de Candale pour faire la guerre aux ennemis du nom Chretien, où il apliqua le petard aux portes d'Agliman & entra des premiers l'épée à la main dans cette place, aprés s'être signalé en plusieurs autres rencontres* (i). Mademoiselle de Callonge son autre fille est morte à la Haie depuis (k) quelques mois dans un âge très-avancé. Elle n'avoit jamais été mariée. C'étoit une fille d'une pieté, & d'une vertu exemplaire, & qui entendoit fort bien (l) l'Hebreu; elle sortit de France pour la Religion au tems que l'on revoqua l'édit de Nantes. L'histoire de Mezerai (m) parle d'un Callonge entre les Seigneurs Huguenots de la Province de Guienne qui prirent les armes sous le regne de Charles IX.

(i) *Tiré des lettres patentes.*

(k) *On écrit ceci en Avril 1701.*

(l) *Voiez Colomiés à la page 271. du Gallia Orientalis.*

(m) *Mezerai to. 3. pag. 93.*

roit fait une plus grande fortune s'il eût été Catholique: la Reine & le Cardinal lui avoient écrit plusieurs fois pour l'exhorter à changer de religion, & à lever par là l'obstacle de son avancement, & pour lui offrir le bâton de Marechal, & un gouvernement à son choix pourvu qu'il se convertît. Sa reponse fut *que s'il pouvoit se resoudre à trahir son Dieu pour un bâton de Marechal de France, il pourroit trahir son Roi pour beaucoup moins, & qu'il étoit incapable de l'un & de l'autre, se contentant de voir que l'on étoit satisfait de ses services, & que sa religion seule empêchoit qu'il n'en reçût la recompense* ∂. Le Roi avoit érigé en Marquisat la Seigneurie de Bougy située en basse Normandie, mais comme c'est une Terre qui releve de divers Seigneurs, on forma tant d'oppositions à l'enregîtrement des lettres patentes qu'elles n'eurent point d'effet. De là vint que cette érection fut transportée à la Baronie de Callonge qui releve immediatement du Roi. Les lettres patentes en furent expediées au mois de Novembre 1667. & regîtrées en la Chambre des Comptes le 9. de Septembre 1669. Je les ai luës, & j'y ai trouvé un ample detail des services que le Marquis de Bougy a rendus au Roi. Ils consisterent non seulement en actions guerrieres, mais aussi ‡ en negociations. On verra ci-dessous quelques-unes (G) des circonstances les plus glorieuses de sa vie. Il avoit reçu entre autres blessures † cinq coups de mousquet.

∂ *Tiré du Memoire susdit.*

‡ *Voici les termes des lettres patentes.* Pendant tout ce tems-là n'ayant pas une moindre opinion de sa prudence que de sa valeur, nous l'emploiames aussi en plusieurs importantes negociations. & en particulier auprès du Duc de Modene lors qu'il se declara pour nous & joignit son armée à la nôtre en 1648.

† *Lettres patentes de l'érection.*

☞ REZ (ANTOINE DE) Ecuier, Avocat au Parlement de Paris, étoit fils d'Antoine de REZ Conseiller Secretaire du Roi, & nâquit à Paris l'an 1650. Je ne sçaurois faire mieux conoître son merite qu'en emploiant deux éloges qui m'ont été * envoiez. Je me persuade que toutes les personnes de bon goût les trouveront bien écrits, & très-dignes de servir de modele. Le premier est plus étendu (A), & contient plus de details. Le second est d'un grand

* *Par Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris.*

(G) *Quelques-unes des circonstances les plus glorieuses de sa vie.*] A la bataille de Rocroi il commandoit la compagnie des gendarmes de Gassion, & quoi qu'il eût reçu un coup de mousquet qui lui fracassa un pied, il ne laissa pas d'entrer dans un bataillon des ennemis où il eut son cheval tué sous lui de coups de piques & d'épées (a). Ce sont les propres termes des lettres patentes du Roi que j'ai citées ci-dessus. L'an 1650. *il se jetta dans la ville de saint Quentin avec 500. chevaux*, & rompit par ce moien le dessein des Espagnols *sur cette place qui étoit en grand danger.* Et lors *qu'ils assiegerent ensuite la ville de Guise, l'avis qu'il donna de poster douze cens mousquetaires dans le bois pour ôter le passage des vivres aux assiegeans, & l'adresse avec laquelle il executa lui-même cette hardie entreprise*, furent l'une des causes de la levée de ce siege (b). La Cour étant resolue de quitter Paris en 1651. après que le Prince de Condé eut fait éclater ses mauvais desseins, la Reine fit venir incessamment Mr. de Bougy qui étoit en Flandres, & le voiant entrer dans sa chambre tout botté elle s'écria, *Voila Bougy, je n'ai plus de peur.* Après quoi lui adressant la parole elle lui dit, qu'elle l'avoit fait venir pour lui confier la personne du Roi & la sienne. En effet il les mena à Fontainebleau. Et notez qu'il n'étoit encore que Marechal de Camp, & qu'il y avoit à la Cour plusieurs officiers plus avancez (c). Mais la Reine ne se fioit pas à tout le monde, ou plutôt elle se defioit à-peu-après de tout le monde. Mr. de Bougy (d) en partant de Flandres avoit ordonné à un detachement de Cavalerie de le suivre, & avoit pris les devans en poste. Il aprit dès qu'il eut mené la Cour à Fontainebleau, que les troupes de Mr. le Prince s'avançoient vers Gien pour s'en saisir. Il envoia un Courier aux troupes de Flandres qui avoient reçu ordre de le suivre, & les pria de faire en sa consideration la plus grande diligence qu'elles pourroient. Le Courier les rencontra comme elles entroient dans leurs quartiers. Aiant vu l'ordre elles ne firent que repaître, & remonterent à cheval. Elles ne furent pas plutôt arrivées que Mr. de Bougy se mit à leur tête, & étant entré dans Gien il fit ouvrir la porte du côté des troupes du Prince, & les chargea si brusquement qu'il les renversa, & fit prisonniers trois officiers generaux. Comme il poussoit les fuiards, il aperçut un jeune garçon épouvanté, & lui demanda son nom, & aiant sçu que c'étoit le fils d'un des principaux Magistrats de Bourges, *voudriez-vous bien*, lui demanda-t-il, *porter une lettre à vôtre pere; la Reine le tient pour l'un de ses meilleurs serviteurs.* Ce garçon promit de la rendre, & aussitôt Mr. de Bougy écrivit à ce Magistrat qu'il venoit de batre les troupes du Prince, & qu'il alloit droit à Bourges. Le Prince de Conti y étoit entré sur ces entrefaites, & avoit assemblé le corps de ville afin de les obliger à se declarer pour lui. Le jeune garçon arrive: le Prince de Conti se moque de cette lettre, & la prend pour une ruse, & passe dans une autre chambre pour dresser lui-même la reponse qu'il vouloit qu'on fît à la lettre de Mr. de Bougy. Pendant qu'il l'écrit, on voit arriver des blessez qui confirment la verité de la nouvelle. Là-dessus les Magistrats lui declarent qu'il n'a qu'à se retirer, & qu'ils veulent demeurer fidelles (e). Le Prince (f) se retira à Mouron, & de là en Guienne. Mr. de Bougy eut *ordre de le poursuivre sous la conduite du Comte de Harcourt, lequel lui aiant permis d'aller avec cinq cens chevaux passer la riviere de Né en Xaintonge, & une grande étenduë d'eaux & de marais très-dangereux derriere laquelle étoient* les troupes rebelles *au nombre de quatre mille chevaux & cinq mille hommes de pied, il enleva au milieu d'elle deux de leurs principaux quartiers, & ramena près de cinq cens cavaliers ou officiers prisonniers.* Au siege de Capdequiers en Catalogne étant Lieutenant General de jour, & les troupes qui donnerent l'assaut aiant été repoussées de la breche, il arracha la hallebarde d'un Sergeant, monta le premier sur la breche, & y ramena les soldats par son exemple. Il y reçut un coup de mousquet, & ne laissa pas d'y tenir ferme jusques à ce que la ville fût prise. On lui en donna le gouvernement, quoi que ce ne fût plus la mode de recompenser ainsi les officiers Huguenots (g).

(a) *Lettres patentes.*

(b) *Ibid.*

(c) *Du Memoire ci-dessus cotté.*

(d) *Ibid.*

(e) *Tiré du Memoire susdit.*

(f) *Lettres patentes.*

(g) *Du Memoire susdit.*

(A) *Le premier éloge est plus étendu, & contient plus de details.*] Le voici tout tel que je l'ai reçu; il m'a semblé que je n'y pourrois changer ou retrancher rien sans y faire quelque blessure. „ Antoine de Rez s'adonna dés sa plus grande jeunesse au Barreau, & „ plaida sa premiere cause à seize ans. Après avoir „ resté quelque temps dans les Cours inferieures pour „ aprendre la maniere de proceder, il parût avec éclat „ & encor très-jeune au Parlement; on reconnût bien- „ tost en luy tous les talens qui le firent distinguer dans „ les suites: un genie aisé, vif, penetrant: une elo- „ quence noble, simple, naturelle: une enonciation „ polie & heureuse: une raillerie Ciceronienne: une „ certaine insinuation dont on ne se pouvoit deffen- „ dre: une verité que tous les traits de son visage & sa „ physionomie gracieuse annonçoient avant qu'il eust „ parlé: une probité à l'épreuve des plus douces seduc- „ tions: une erudition agreablement & solidement „ cultivée, prise dans le bon sens, dans la justice, dans „ l'humanité, plus encor que dans les livres: enfin tou- „ tes les qualitez qui font l'honneste homme & le grand „ homme. Aussy tost accoururent à luy & les grands „ & les petits: il convenoit aux premiers plus que „ nul autre par sa bonne mine, par son affabilité, par „ des manieres qui sentoient l'homme de condition; „ les derniers vouloient aussy l'avoir pour deffenseur „ parce qu'ils connoissoient son honneur, sa bonté, & „ son attention pour tout le monde. A l'égard des „ uns & des autres, il remplissoit tous ses devoirs par „ une exactitude, jusques dans les moindres choses, & „ une fidelité à laquelle on ne pouvoit rien ajouter: les „ Magistrats de tous les ordres, persuadez qu'il ne „ pouvoit sortir de sa bouche rien que de vray, l'écou- „ toient avec complaisance, aymoient à le voir, & „ l'honoroient de leur affection la plus singuliere. Ac- „ cablé d'affaires, il suffisoit à tout par la regle & par „ l'ordre de son esprit: il n'y avoit point de contesta- „ tions importantes, où il ne parust pour attaquer ou „ pour deffendre: on le vit soutenir avec toute la „ splendeur de l'éloquence l'interest des Princes de „ Lorraine dans la donation de Mlle. de Guise: on le „ vit ensuite soutenir son Testament: ce n'étoit plus „ que nouveaux combats & nouvelles victoires: s'il „ manquoit un Advocat à un client, la Cour le nom- „ moit par un ordre superieur, & luy confioit les droits „ abandonnez. Les grandes affaires croissoient, & de-

„ venoient

grand poids, car il est tiré d'une harangue (*B*) prononcée au Parlement de Paris par un Avocat general.

RHODOMAN (LAURENT) nâquit l'an 1546. au village de † Sassowerf, apartenant aux Comtes de Stolb. rg dans la haute Saxe. Les belles dispositions qu'il fit paroître pour les sciences dès sa plus tendre jeunesse, porterent ces Comtes à l'entretenir dans ‡ le College d'Ilfeld. Il y demeura six ans, & il y fit de si beaux progrés sous Michel Neander β, qu'il fut ensuite capable d'enseigner à la tête des meilleurs (*A*) Colleges, & dans de fameuses Academies. Sur tout il devint habile dans la langue Greque. Il faisoit des vers Grecs que les meilleurs connoisseurs * ont admirez. Ses vers Latins n'ont (*B*) point plu à Scaliger. Il a fort bien reüssi dans la traduction Latine de Diodore de Sicile. Il eut enfin la chaire de Professeur en histoire dans l'Academie de Wittemberg, où il mourut le 8. de Janvier 1606. Je donne la liste de ses (C) principaux ouvrages. Il avoit obtenu l'honneur de *Poëta laureatus*. Nicolas RHODOMAN ⸸ son fils a publié quelque chose.

† *Rhodomanus, epist. dedicat. Quinti Smyrnai. Quenstedt de patr. illustr. pag. 219.*

‡ *Leurs ancêtres l'avoient fondé dans le Monastere de ce nom par le conseil de Luther & de Melanchthon. Voiez l'épitre dedicatoire du Quintus Calaber de Rhodoman.*

β *Voiez la même épitre dedicatoire, & la preface de sa traduction de Diodore de Sicile.*

* *Voiez la remarque B.*

⸸ *Konig, Biblioth. pag. 689.*

RHO-

„venoient faciles entre ses mains: les difficultez les „plus épineuses disparoissoient dès qu'il les avoit tou-„chées, & les Juges portez à une decision par une „voye sûre & claire étoient certains d'embrasser le „bon party. Tel il étoit au Barreau, tel & plus ay-„mable encor, s'il se peut, étoit il dans la societé & „dans la conversation. Il n'y eut jamais un amy plus „tendre, plus sincere, plus officieux, un meilleur pe-„re, un meilleur mary. Ses mœurs étoient pures, „innocentes, vertueuses, mais vives & gayes: son „esprit luy fournissoit sur le champ mille inventions „ingenieuses pour se delasser de ses grands travaux: „l'ennuy ne l'a jamais attaqué ny ceux qui se sont „trouvez avec luy: c'étoit cet homme universel dont „M. Pelisson fait l'image dans sa Preface sur Sarrazin: „excellent Orateur au Palais: consultant judicieux „dans son cabinet, pere & mary tendre dans sa fa-„mille: amy essentiel & agreable: orné enfin de „toutes les connoissances naturelles & aquises qui peu-„vent satisfaire le cœur de l'homme. Il ne luy man-„qua que de vivre plus long temps: mais au milieu „de la course la plus éclatante & des esperances les „plus belles, il mourut d'une fievre maligne âgé de „43. ans le 7. Fevrier 1694. après sept jours de ma-„ladie: il laissa de Magdelaine du Four sa femme deux „enfans, un fils & une fille.„

(*B*) *Le second* eloge ..... *est tiré d'une harangue prononcée au Parlement de Paris.*] Voici la suite des paroles que vous avez luës dans la remarque precedente. „Mr. de Harlay alors Advocat General por-„tant la parole à l'ouverture du Parlement de la mes-„me année, se souvint de luy dix mois après sa mort, „& le proposa pour modele à tous ses confreres dans „des termes très-glorieux à sa memoire: les voicy. „(1) *Pour moderer la liberté veritable de vôtre profes-„sion nous repeterons que ce n'est pas une entreprise aisée „ny un travail mediocre: c'est le fruit d'une étude ou „plustost d'une attention continuelle sur nous mesmes & „de la pratique exacte de plusieurs vertus. C'est ainsy „que l'un de vos confreres qu'une mort prématurée nous „a enlevé depuis peu de temps, avoit aquis l'estime du „public & l'amitié de tous ceux dont il etoit connû, & „qu'il avoit atteint dans un âge peu avancé la reputa-„tion & l'employ des Advocats les plus consommez. „Orné de ces graces exterieures que la nature seule peut „donner, il portoit sur son front le caractere de la probi-„té & de la modestie qu'il faisoit paroitre dans toute sa „conduite. Vous l'avez vû dès ses premiers commence-„mens soutenir dignement le poids des plus grandes ac-„tions, & deffendre les causes les plus difficiles avec au-„tant de politesse que de solidité. Attentif à tous ses „devoirs, zelé pour ses parties, honneste envers ses con-„freres, respectueux envers les Magistrats, il a montré „par des preuves éclatantes que si quelquefois la necessi-„té de votre ministere, ou les ordres precis de vos supe-„rieurs* vous obligent de prester votre voix à l'impos-„ture & à la calomnie, vous pouvez être les deffenseurs „du crime sans blesser vôtre honneur & vôtre con-„science, & dire mesme les choses les plus dures, sans „manquer aux regles les plus exactes de la bienséan-„ce & de l'honnesteté; *mais il ne suffit pas de rendre „dans vos cœurs un si triste devoir à sa memoire, ny d'en-„tendre avec plaisir les eloges qu'il a si justement meri-„tez; son exemple doit vous exciter à imiter ses vertus, „& à continuer de nous obliger par vôtre conduite d'em-„ployer ces jours solemnels a publier vos loüanges, sans „être contraints de censurer des defauts opposez aux de-„voirs de votre profession, & que nous voyons avec plai-„sir estre si rares dans vôtre ordre.*

(1) *Discours prononcé à la S. Martin 1694. sur la liberté.*

(*A*) *Enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans.*] Voici ce qu'il dit lui-même: (*a*) *Eosque in his, σὺν Θεῷ εἰπεῖν, progressus feci, ut nobilium inde puerorum, & illustriss. principum informationi neque immaturo neque infructuose applicarer; Scholarum etiam bene constitutarum administrationi dehinc praficerer.* Les lieux où il enseigna sont ainsi marquez dans son programme funebre, (*b*) *Docuit* Walcerodi, *docuit* Ienæ, *docuit* Stralesundi, *docuit denique* Wittebergæ, *atque ita docuit ut eruditione, sedulitate ac dexteritate secundus haberi nemini debeat.* Il fut professeur en langue Greque à Iene pendant sept ans, & professeur en histoire à Wittemberg pendant 4. années (*c*).

(*a*) *In epistola dedicatoria Quinti Calabri.*

(*B*) *N'ont point plu a Scaliger.*] Voici ce qu'il disoit en conversation: (*d*) *Rhodomanus doctissimus in Poësi Græca, sed in Latina imperitus & infelix. .... Bonum Diodorum Siculum edidit; joly homme, qui latuit, comme Leopardus, qui estoit bon Grec. J'ay tant escrit touchant Rhodomanus en Allemagne, que les lettres ont esté monstrées au Duc de Saxe qui l'a appellé d'une escolle triviale de Pomeranie, à Wittemberg; c'est un personnage tres-laid & rustique. .... Il est Poëte & bon Grec; il a fait une Chronologie, où il s'est proposé de contredire tout le monde, & moy aussi. Il y a en son livre, les plus grandes fadaises du monde. Les Chronologistes ont bien fait des fautes; Rhodomanus resve sur son vieux temps: il se met à prononcer comme Vulcanius. Rhodomanus carmina Latina non benè scribit, sed Græca bona; bonus est Græcus in Poëtis.*

NOTEZ que Scaliger a confondu nôtre Laurent Rhodoman, avec un Laurent Codoman (*e*) qui est auteur de 4. livres de chronologie, qu'il joignit à ses annales de la sainte Ecriture, publiées à Wittemberg l'an 1581. Il arrive très-souvent aux plus sçavans hommes de faire des *qui pro quo* dans leurs discours de conversation, & lors que les noms des Auteurs ne diferent les uns des autres que de quelque lettre, on tombe aisement en defaut; on donne les uns pour les autres. C'est ce que fit Scaliger.

(*C*) *La liste de ses principaux ouvrages.*] Il traduisit en Latin le poëme Grec de Cointe de Smyrne, ou de Quintus Calaber touchant la prise de Troie, & il y joignit quelques corrections. Quant aux commentaires qu'il avoit faits sur cet Auteur, je ne pense pas qu'ils aient été imprimez; c'est en l'air que Mr. Moreri & d'autres assûrent *qu'ils sont fort estimez.* Je me sers d'une édition (*f*) de cet ouvrage dans laquelle il y a deux poëmes Grecs & Latins de Rhodoman: l'un a pour titre ΙΛΙΑΣ ΜΙΚΡΑ, & contient un abregé de l'Iliade, & de Quintus Calaber: l'autre sous le titre de ΤΡΩΙΚΑ contient l'épitome de la guerre de Troie, *ex variis auctoribus decerpta.* On y voit aussi la harangue où Dion Chrysostome a soutenu que Troie ne fut point prise, on l'y voit, dis-je, accompagnée de la traduction Latine de Rhodoman avec des scholies. Voici le titre de quelques autres ouvrages: (*g*) *Historia vitæ & doctrinæ Martini Lutheri carmine heroico descripta.* (*h*) *Descriptio Historiæ Ecclesiæ sive populi Dei Politiæ ejusdem & rerum præcipuarum, quæ in illo populo acciderunt, Græco carmine, cum versione Latina è regione textus Græci*, Francof. 1581. in 8. *Poësis Christiana, id est, Palæstina seu Historia sacra Græco-Latina libri IX.* Marpurgi 1589. Francof. 1590. 1630. in 4. *Argonautica, Thebaica, Ilias parva:* Lipf. 1588. in 8. *Tabula Etymologiæ Græcæ:* ibid. 1590. in 8. *Memnonis Historia de Republica Heracliensium, & rebus Ponticis Ecloga: seu excerpta & abbreviata narrationes in Sermonem Latinum translata:* Helmstadii 1591. in 4. *Epithalamia sacra:* Ienæ 1594. in 4. *Ex Memnone, de Tyrannis Heracleæ Ponticæ Ctesia & Agatharchide excerpta historia Græcè & Latinè partim ex Laur. Rhodomani interpretatione:* Genevæ 1593. in 8. *Theologiæ Christianæ tyrocinia, carmine Heroico Græco-Latino in V. libros digesta:* Lipsiæ 1597. in 8. Sa Germanide n'étoit pas imprimée quand il mourut: on la loue fort dans son programme funebre. (*i*) *Inprimis opus illud auro contra æstiman-*

(*b*) *Daniel Sennertus in Programmate apud Henningum Witte, memor. Philosoph. pag. 24.*

(*c*) *Id. ib. pag. 25.*

(*d*) *Scaligerana voce* Rhodomanus *p.m. 204.*

(*e*) *Voiez Mr. Mollerus à la page 716. de son* homonymoscopia.

(*f*) *C'est celle de 1614.*

(*g*) *Witte, ubi supra pag. 28.*

(*h*) *Id. ib. pag. 27.*

(*i*) *Sennertus ubi supra apud Witte pag. 24.*

RHODOPE, fameuse courtisane, contemporaine d'Esope, & esclave dans la même maison que lui, étoit de Thrace φ. Xanthus le Samien la transporta en Egypte, où Charaxus Marchand de Mitylene *, & frere de Sappho, devint si amoureux d'elle, qu'il l'acheta une grosse somme d'argent. Par ce moien elle aquit la liberté; & comme elle étoit fort belle, & que la ville de Naucratis où elle fixa son sejour étoit pleine de gens riches & voluptueux, elle amassa de grans biens en s'abandonnant au metier de courtisane ‡. Il ne faut pas pourtant croire qu'elle y ait assez gagné, pour pouvoir faire bâtir l'une (A) de ces pyramides qui ont été mises entre les sept merveilles du monde. Herodote rejette cela comme une fable. Il faut traiter de la même sorte ce que (B) l'on raconte de son soulier. Athenée χ croit que la courtisane Dorica, maîtresse du frere de Sappho, a été confonduë par Herodote avec Rhodope.

RICCI (MICHEL ANGE) creé Cardinal par le Pape Innocent XI. le premier jour de Septembre 1681. nâquit à Rome l'an 1619. Il aima les Mathematiques, & y fit de grans progrés, comme on le peut conoître par son traité *De maximis & minimis*, reimprimé deux ou trois fois. Il a fait deux doctes dissertations, dont l'une se trouve inserée dans les œuvres du Cardinal Brancaccio, & l'autre dans l'épitre de Carlo Dati *ad Philalethos*. Il s'attacha depuis avec une extrême ardeur à l'étude de la Theologie. Il a été loüé par des Auteurs fort celebres, par Gassendi, par René François Sluise; par le Cardinal Pallavicini, par Mr. Fabretti &c. Il a ramassé une bibliotheque très-considerable μ. Il avoit passé par divers emplois avant que d'arriver au chapeau, & entre autres par celui de Secretaire de la Congregation des indulgences & des reliques, & par celui de Consulteur du St. Office. Il possedoit ces charges en 1678. lors qu'il aprouva le livre de Mr. l'Evêque de Condom, je veux dire *l'exposition de la doctrine Catholique*.

☞ RICHER, ou RICHIER (PIERRE) β *Carme, & Docteur de Paris*, entra dans la Communion de l'Eglise Reformée, & se retira à Geneve où il fut reçu γ Ministre l'an 1556. pour être envoié en Amerique au Sieur de Villegagnon. Il δ avoit alors plus de 50. ans. Il s'embarqua ζ à Honfleur le 19. de Novembre de la même année avec un autre Ministre nommé Chartier, & avec quelques personnes que l'Eglise de Geneve jugea propres au dessein de Villegagnon: il η arriva à l'Isle de Coligni le 10. de Mars 1557. & y prêcha le jour même en presence de Villegagnon θ qui ne cessoit *de joindre les mains, de lever les yeux au ciel, de faire de grands soupirs, & autres semblables contenances*. Cela donnoit de l'admiration à toute la Compagnie. On celebra la Cene peu de jours aprés, κ & l'on fit faire abjuration du Papisme à Jean Cointa autrefois Docteur de Sorbonne. Villegagnon fit des prieres admirables, ‡ *& receut à genoux le pain & le vin de la main du Ministre*. Les esperances que l'on fondoit sur ces temoignages de zéle cesserent bientôt, car lui & Cointa ne tarderent gueres à disputer † sur les matieres de l'Eucharistie avec Richier & avec Chartier. Celui-ci fut renvoié à Geneve afin de porter l'état

φ Herodot. lib. 2. c. 134.

* Ville de l'Isle de Lesbos.

‡ Tiré d'Herodote, ibid. c. 135.

χ Athen. lib. 13. pag. 596.

μ Tiré de Prosp. Mandosius Biblioth. Rom. cent. 5. p. 344. 345.

β Thevet, Cosmograph. Universelle liv. 21. ch. 2. fol. 909.

γ Jean de Leri, histoire d'un voiage de l'Amerique ch. 1. pag. m. 6.

δ Id. ib.

ζ Id. ib. ch. 2. p. 8.

η Id. ib. ch. 6. p. 55.

θ Ibid. pag. 56.

κ Id. ib. pag. 59.

‡ Ibid. pag. 66.

† Ibid. pag. 67.

mandum, quod de origine, moribus ac rebus gestis veterum Germanorum Græcè scripsit, & Germanidem inscripsit. Quod opus unicum sale est, ut animum atque ingenium hominis excellentem, charitateque patriæ insigniter flagrantem, abundè ostendat. Le Sieur Witte (a) l'a rangée parmi les livres imprimez de Rhodoman, mais il ne dit pas en quelle année on la publia à Wittemberg.

(A) *Pour faire bâtir l'une de ces pyramides.*] Pline n'en parle pas en doutant; mais peut-être qu'il n'en croioit rien, & qu'il n'usa de ce style que pour avoir lieu de debiter des subtilitez. Il dit que la grandeur & la magnifique structure des pyramides n'est pas ce que l'on doit le plus admirer dans cette merveille du monde; le plus grand miracle, continuë-t-il, est qu'une fille de joie ait gagné assez de richesses, pour faire construire celle de ces pyramides que l'on estime le plus. (b) *Hæc sunt pyramidum miracula: supremumque illud, ne quis regum opus, miretur minimam ex his, sed laudatissimam, à Rhodope meretricula factam. Æsopi fabularum Philosophi conserva quondam & contubernalis hæc fuit, majore miraculo tantas opes meretricio esse conquisitas quæstu.* Cette tradition n'étoit que l'ouvrage des hableries de la Grece. Herodote qui n'étoit pas d'une humeur fort difficile par raport aux contes, ne laisse pas de refuter celui-ci. Il (c) soutient que la pyramide dont on attribuoit la construction à Rhodope, fut bâtie plusieurs années avant le regne d'Amasis, sous lequel cette courtisane vêcut. Il ajoûte (d) qu'encore qu'elle eût amassé beaucoup de bien, elle n'eût pas pu fournir aux frais immenses de cet édifice. Il le prouve par une très-forte raison. On sçait, dit-il, à quoi se montoient les richesses de cette femme; car on voit à Delphes les broches de fer qu'elle y consacra, & à quoi elle emploia la dime de tout son bien. Ces broches étoient destinées à rôtir des bœufs. Les Prêtres du Paganisme n'étoient pas fort delicats: ils trouvoient fort agreable l'odeur du gain, quelque pûante qu'en fût la source; & c'est d'eux que Vespasien pouvoit aprendre la maxime, (e) *lucri bonus est odor ex re qualibet.* Ils recevoient de bon cœur les offrandes des filles publiques, & les consacroient au milieu des monumens les plus celebres de la religion des peuples: c'étoit immortaliser le crime de ces courtisanes, comme elles le souhaitoient. Rhodope ne destina la dime de son butin à faire des broches, que pour s'ériger dans la Grece un monument éternel. (f) Ἐπεθύμησε γὰρ Ῥοδῶπις μνημήιον αὐτῆς ἐν τῇ Ἑλλάδι καταλιπέσθαι, ποίημα ποιησαμένη τοῦτο. τὸ μὴ τυγχάνει ἄλλῳ ἐξευρημένον, καὶ ἀνακείμενον ἐν ἱρῷ, τοῦτο ἀναθεῖναι ἐς Δελφοὺς μνημόσυνον ἑωυτῆς. τῆς ὦν δεκάτης τῶν χρημάτων ποιησαμένη ὀβελοὺς βουπόρους πολλοὺς σιδηρέους, ὅσον ἐνεχώρεε ἡ δεκάτη οἱ, ἀπέπεμπε ἐς Δελφούς. οἳ καὶ νῦν ἔτι συννενέαται, ὄπισθε μὲν τοῦ βωμοῦ τὸν Χῖοι ἀνέθεσαν, ἀντίον δὲ αὐτοῦ τοῦ νηοῦ. *Quum enim optaret memoriam sui in Græcia relinquere, fecit opus quod ab alio excogitatum non est neque donatum, idque donavit in templo Delphico monumentum sui. E decima enim suarum opum tot è ferro veruua ad boves torrendos fecit, ad quot facienda sufficeret decima ipsa: quæ Delphos misit: quæ nunc quoque posita sunt è regione templi, post aram quam Chii donaverunt.* Les loix (g) Judaïques ne souffroient pas cette impureté.

(B) *Ce que l'on raconte de son soulier.*] Un jour qu'elle se baignoit, & que ses servantes gardoient ses habits, un aigle vint fondre sur l'un des souliers, & l'enleva, & le porta à Memphis, & le laissa tomber sur le giron de Psammitichus. Ce Prince étoit alors sur son tribunal pour rendre justice. Il admira la beauté de ce soulier, & la conduite de cet aigle, & donna ordre que l'on cherchât par toute l'Egypte la Dame à qui ce vol avoit été fait. On la trouva; on la lui mena; il en fit sa femme (h). Je n'en crois rien. Ce n'est pas que la fortune ne se plaise à de tels jeux, (i) ἡ τὰ παράδοξα καὶ τὰ ἀδόκητα φιλοῦσα ἐργάζεσθαι τύχη, *inopinatorum atque inexpectatorum amans fortuna.* Rhodope esclave avec Esope se seroit bien contentée d'épouser ce monstre d'homme; les choses eussent bien changé: elle eût été la femme d'un grand Monarque, & au nombre des personnes,

Quales (k) ex humili magna ad fastigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.

Notez en passant que l'esprit peut prevenir auprès d'une Belle les mauvais effets de la laideur. Esope le plus laid de tous les hommes (l) toucha neanmoins le cœur de Rhodope.

(a) Ubi supra.

(b) Plinius, lib. 36. c. 12. pag. m. 302.

(c) Herodot. lib. 2. c. 134.

(d) Id. ib. c. 135.

(e) Juven. Sat. 14. v. 204. Voiez Suetone in Vespasiano c. 23.

(f) Idem Herodotus ibid.

(g) Non inferes mercedem meretricis, aut pretium canis in domum Dei tui in quocunque voto, quia abominatio est utrunque apud Dominum Deum tuum. Deuteron. cap. 23. v. 18.

(h) Tiré d'Elien, var. Hist. lib. 13. cap. 33. Voiez aussi Strabon l. 17. pag. 556.

(i) Ælianus ibid.

(k) Juvenal. Sat. 3. v. 39.

(l) Herodot. ubi supra, cap. 134.

l'état de cette dispute à Calvin ν à la decision duquel Villegagnon declara qu'il se soumettroit. Mais il n'attendit pas à lever le masque que la reponse de Calvin ξ fut venuë: il se declara Papiste peu après π la cêne de Pentecôte, & s'il eût été assez puissant il ρ eût fait un mauvais parti à Pierre Richier, & aux autres Genevois. Il se contenta de leur donner ordre de se retirer, & ils obeïrent. J'en parle ailleurs † plus amplement. Ils s'embarquerent β le 4. de Janvier 1558. & après avoir soufert les plus grandes ‡ incommoditez du monde, ils arriverent au Port de Blavet en Bretagne * le 26. de Mai suivant. Richier fut ensuite Ministre de (A) l'Eglise de la Rochelle, & publia quelque chose contre (B) le Sieur de Villegagnon. Il n'y a rien de plus ridicule que de le faire chef de la Secte des Richeriens, & que de donner à cette faction pretenduë un caractere de Nestorianisme. C'est pourtant ce qu'un celebre Jesuite (C) a osé faire. Il ajoûte que Richer infecta de ses (D) erreurs les habitans d'Annonai dans le Vivarés. J'ai parlé ailleurs ⸸ d'une lettre que ce Ministre écrivit de l'Amerique.

☞ **RICIUS** (PAUL) Juif converti étoit Allemand, & florissoit au XVI. siecle. Il fut Professeur en Philosophie à Pavie, & s'aquit par là beaucoup de reputation, & l'estime de plusieurs

(A) *Richier fut ensuite Ministre de l'Eglise de la Rochelle.*] „ (a) En ce temps Pierre Richer retournant „ de l'Amerique, où il avoit beaucoup souffert sous la „ tyrannie de Villegagnon tres-meschant & tres-mal- „ heureux apostat; vint à la Rochelle, où il trouva „ environ cinquante personnes, qui avoient esté as- „ semblés au Seigneur par le ministere de la Fontai- „ ne, & de la Place, desquels nous avons parlé en „ l'histoire de l'année precedente: lequel petit trou- „ peau il fortifia tellement en peu de temps, qu'un „ Consistoire avec le reste de la Discipline Ecclesiasti- „ que y fut estabii: & fut ce prémier commencement „ tellement favorisé de Dieu, qu'en peu de temps une „ bonne partie de la ville se rengea à l'Eglise du Sei- „ gneur, abandonnant les superstitions de l'Eglise Ro- „ maine, se preparant deslors le Seigneur ceste place, „ pour luy faire soutenir quelque jour les plus durs „ efforts de ses adversaires. „ Il étoit encore en vie lors que Jean de Leri fit imprimer sa relation, c'est-à-dire, l'an 1577. Car voici comment il parle dans la description des miséres de leur voiage: „ (b) Quant „ à Maistre Pierre Richier à present Ministre de l'E- „ glise de la Rochelle, le bon homme disa que de de- „ bilité durant nostre misere, estant estendu tout de „ son long dans sa petite capite, il n'eust sçû lever la „ teste pour prier Dieu: lequel neantmoins ainsi cou- „ ché tout à plat qu'il estoit, il invoquoit ardem- „ ment. „ Notez que Mr. Moreri se trompe quand il dit qu'après le retour de l'Amerique Richer fut Ministre de Geneve. Notez aussi que Mr. Vincent (c) qui raporte les paroles de Theodore de Beze, & qui ajoûte qu'elles ont *donné lieu à Popeliniere* (1) *de nommer* Richer *le pere de l'Eglise de la Rochelle*, a observé que ce que dit Beze *de l'établissement fait du Consistoire en cette année 1558. se justifie par le registre de ses actes*, mais bien loin de dire que Richer fut choisi Ministre, il declare (d) que le Pasteur établi lors de la premiere creation du Consistoire se nommoit Mr. Fayet. J'avoue qu'il dit qu'en 1561. cette Eglise avoit deux Pasteurs qui étoient les Sieurs Fayet & de l'Isle. Celui-ci est nôtre (e) Richier.

(B) *Et publia quelque chose contre le Sieur de Villegagnon.*] Le livre qui a pour titre *Refutation des folles resveries & mensonges de Nicolas Durand dict le Chevalier de Villegaignon*, imprimé l'an 1562. in 8. n'a pas été composé par Jaques Spifame *soubs le nom de Pierre Richer*, comme du (f) Verdier Vau-Privas l'assûre, c'est le veritable ouvrage de celui dont il porte le nom. L'épitome de la bibliotheque de Gesner nous donne ce titre, (g) *Petri Richerii Apologetici libri duo, contra Nicolaum Durandum qui se Vilagagnonem vocat, quibus illius in pios Americanos tyrannidem exponit, & negotium Sacramentariorum tractat. Geneva 1561. in 4.* Joignez à cela ces paroles de Jean de Leri: „ (h) Mais „ parce que quand *Villegagnon* fut de retour en Fran- „ ce, non seulement Petrus Richerius le depeignit de „ toutes ses couleurs, mais aussi d'autres depuis (2) „ l'estrillerent & espousseterent si bien qu'il n'y falut „ plus retourner, craignant d'ennuier les lecteurs, je „ n'en dirai ici davantage. „ Si vous voulez avoir une preuve que Mr. Moreri examinoit peu ce qu'il avançoit, vous n'avez qu'à considerer qu'aiant dit beaucoup de bien de Villegagnon il nous renvoie (i) à sa vie composée par Richier, ouvrage où Villegagnon ne peut paroitre que sous la forme d'un scelerat.

(C) *Ce qu'un celebre Jesuite a osé faire.*] Consultez les tables du Pere Gaultier, vous y trouverez que le chapitre 63 du 16. siecle est intitulé DE RICHERIANIS, DUCE *Petro Richerio*. Il assûre (k) que ce Pierre Richer enseigna dans l'Amerique en presence de Villegagnon, que JESUS-CHRIST entant qu'homme n'est point adorable. C'est l'une des preuves que ce Jesuite met en avant lors qu'il soutient que les Calvinistes renouvellent les impietez de Nestorius. *Calvini vestigiis*, dit-il (l), *insistit Petrus Richerius in Americam ab eo missus anno 1557. quàm & præsente Domino Villagagnono prædicat, & coram Notario publico Francisco Albarico mordicus tuetur* Jesum Christum in carne humana non esse adorandum. *Tuetur, inquam, dum respondet ad interpellationem sibi per eum factam ejusdem D. Villagagnoni nomine, rogato causam exigentis cur Jesum Christum adorare nolit. Horum nobis omnium fidem facit tum epistola ejusdem Villagagnoni ad Ecclesiam Christianam data, tum ea quam octavo Julii anno 1560. ad Magistratum Genevensem scripsit, tum annexa ejusdem Notarii testificatio, quam die decima quarta Maii anni 1559. nota obsignavit; tum altera testificatio die octavo Junii 1558. data subscriptaque à D. Petro à Falcilla, quem D. Villagagnonus ad Ministrum Richerium 27. Decembris 1557. miserat, rationem ejusmodi doctrinæ sciscitaturum: ubi asserit se, dum à Ministro Richerio quæreret, cur inter orandum non diceret*, Gloria Patri & Filio & Spiritui sancto, *&c. responsum planè nullum accepisse: dum autem denuntiaret, conquæri D. Villagagnonum, quòd nullam unquam ad Jesum Christum precationem dirigeret, hoc se à Ministro responsum habuisse, hæreticum illum arbitrandum esse, qui necesse duxerit orare Jesum Christum* (3). *Num hac loquendi formula uti potuisset Minister Richerius, si tradidisset in carne humana Jesu Christi aliam non esse hypostasim, subsistentiam aut personam, nisi Verbi Divini?* Apliquez à la pretenduë secte des *Richeriens* ce que j'ai dit dans l'article *Bezanites*. Mr. de Sponde (m) raporte que parmi les sectateurs de Richier il y en eut de si impies qu'ils nierent la resurrection. Mais quand on remarque que Mr. Vincent dans l'ouvrage que j'ai cité ci-dessus ne fait presque aucune mention de Pierre Richier, peut-on ne pas rire de la hardiesse de ceux qui donnent pour un grand chef de parti un personnage qui faisoit une si petite figure? Au reste l'opinion que l'humanité de JESUS-CHRIST *in abstracto* n'est point adorable (n) a beaucoup de partisans parmi les Theologiens Calvinistes. Si Pierre Richier ne soutenoit autre chose il n'avoit pas lieu de craindre de passer pour heretique dans son parti.

Notez que Mr. Varillas (o) est allé plus loin que Mr. de Sponde, car il afirme que Pierre Richer dogmatisa que la vie n'a été promise qu'à l'ame des Chretiens, & qu'ils ne seroient heureux qu'à l'égard de l'ame, & qu'ainsi la cêne n'aiant pas été instituée par aucune necessité qu'ils en eussent, il n'en faloit user que rarement. Je m'imagine qu'il n'enseigna que ceci, c'est que le sacrement de l'Eucharistie n'aiant pas été destiné aux utilitez du corps il n'étoit pas necessaire que la chair de JESUS-CHRIST y fût contenuë. Tout le reste fut brodé sur ce canevas par ses ennemis.

(D) *Infecta de ses erreurs les habitans d'Annonai.*] Il ne marque point le tems; ce fut sans doute avant le voiage d'Amerique. (p) *Probè novi hunc Petrum Richerium fuisse illum ipsum, qui urbi Annonæensi in Vivariensi provincia malorum plurimorum author fuit. Cum enim in eam, se Catholicum simulans, esset ingressus, imò & menses aliquot in concionibus ea simulatione usus, tandem ubi se in præcipuorum civium, qui illum sæpe conviviis exceperant, amicitiam insinuatum vidit, cordis sui pestem aperuit; primùm quidem privatim, deinde verò è pulpito pleno ore in Sacramenta invectus, ac nominatim in Realitatem Eucharisticam. Quod ubi animadverterunt Magistratus, dum in eum inquirunt, ecce evanescit homo nequam, majorem tamen urbis partem erroribus illaqueatam relinquens.* J'ai dû raporter ce fait, comme une partie de l'histoire de nôtre Richier.

ν *Ibid. pag.* 68.

ξ *Ibid. pag.* 76.

π *Id. ib. Voiez aussi Theodore de Beze hist. Eccles. l.* 2. *pag.* 160.

ρ *Leri, ib. pag.* 83.

† *Dans l'article* Villegagnon.

β *Idem chap.* 21. *pag.* 341.

‡ *Jean de Leri l'un d'eux les a decrites.* Ibid. chap. 21. & 22.

* *Idem pag.* 373.

⸸ *Dans la remarque T de l'article* Leri.

(a) *Theod. de Beze hist. Eccles. liv.* 2. *pag.* 139. 140. *ad ann.* 1558.

(b) *Leri, hist. du voiage de l'Amerique ch.* 22. *pag. m.* 368.

(c) *Vincent, recherches sur les commencemens & les premiers progrès de la reformation de la ville de la Rochelle p.* 27. 28.

(1) *Poupel. l.* 5. *au commencement.*

(d) *Vincent ubi supra pag.* 44.

(e) *Pierre Richer Sieur de l'Isle.* Id. ib. pag. 27.

(f) *Du Verdier, Biblioth. Franc. pag.* 620.

(g) *Epitome Biblioth. Gesn. pag. m.* 682.

(h) *Leri ubi supra chap.* 6. *pag.* 74.

(2) *L'estrille & l'espoussette sont deux petits livrets imprimez contre Villegagnon.*

(i) *Moreri au mot* Villegagnon.

(k) *Gaultierius tab. Chron. pag. m.* 802.

(l) *Id. ib. pag.* 376. *col.* 2. *Voiez aussi Maimbourg hist. du Calvinisme liv.* 2. *p.* 103. *édit. de Holl.*

(3) Extant hæc omnia inter controversias Villagagnoni.

(m) *Spondan. ad ann.* 1555. *n.* 15.

(n) *Voiez Mr. Saurin dans son examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag.* 738. *& suiv.*

(o) *Varillas, hist. de l'heresie, liv.* 21. *p.* 18. 19.

(p) *Id. Gaulterius ibid. pag.* 802. *col.* 1.

☞ RIMINI (Gregoire de) est conu sous ce nom-là, & sous celui d'Arimini parce qu'il étoit d'Arimini ville d'Italie. Il enseigna dans l'Université de Paris * avec un très-grand aplaudissement. Ce fut l'un des plus subtils Scholastiques du XIV. siecle, & par ce caractere d'esprit il s'attacha beaucoup plus † au parti des Nominaux, qu'à la secte des Reaux. Il étoit Moine de l'Ordre des Augustins, & il en fut creé General à Montpellier au mois de Mai 1357. Il avoit été leur principal Professeur au Couvent d'Arimini l'an 1351. Il mourut à Vienne en Autriche l'an 1358. Ses principaux ouvrages sont des commentaires sur le Maître des Sentences, & sur les épitres de saint Paul. Il ne fut pas moins recommandable par la sainteté de sa vie que par son sçavoir, & par son esprit; & on le compte parmi les beats χ. Disons quelque chose de ses opinions. Il disputa fortement ‡ contre les Theologiens qui assûrent que par la toute-puissance divine il peut arriver que deux propositions contraires soient veritables touchant un même sujet en même tems. Je ne comprens pas comment il osoit douter d'une doctrine comme celle-là, qui est une suite inevitable du dogme de la transubstantiation. Il s'aprochoit beaucoup plus de l'orthodoxie Augustinienne ⸸ à l'égard du franc arbitre que la plupart des Theologiens de son tems, & il soutint même que l'ignorance (*A*) invincible ne disculpe pas. Mais il enseignoit

* *Elssius in Encomiastico Augustiniano pag.* 247.

† *Id. ib.*

χ *Ex eodem ibid.*

‡ *Voiez Fonseca sur la metaphysique d'Aristote lib.* 4. *cap.* 3. *pag. m.* 651.

⸸ *Voiez le Scholasticus Orthodoxus de Paul Ferri pag.* 304. 447.

(*a*) *Memorial imprimé à Delft* 1696. *in* 4. *pag.* 11.

(*b*) *Ibid. pag.* 14.

(*c*) *Ibid.*

y étale les maximes de Jesus-Christ, & puis l'on parle de cette maniere: „ (*a*) Si ceux que l'on traite „ de Rigoristes ont des maximes plus rigoureuses, „ une conduite plus dure à la chair, une severité qui „ passe cette severité salutaire, ils sont dignes de pu„ nition. Mais s'il est vrai, au contraire, comme il „ est certain & évident, qu'ils sont forcez par la mo„ lesse de la plupart des Chrétiens de se contenter de „ beaucoup moins, & de condescendre à l'infirmité „ humaine dans l'application de ces regles saintes; „ c'est une grande injustice & une calomnie punissable „ de les décrier comme des gens qui ont des maxi„ mes cruelles, & excessivement severes. Et il est „ plus vrai encore, que ceux qui combatent en leur „ personne ce qu'ils appellent Rigorisme, ne comba„ tent en effet autre chose que l'Evangile. . . . . . „ Il est donc vrai, que le Rigorisme n'est qu'un phan„ tôme, dont on veut faire peur au monde, pour per„ dre des gens de bien, & de vrais serviteurs de Je„ sus-Christ. M. Steyaert le reconnoit lui mê„ me dans ses Theses sur les Rituels, publiées il y a „ peu d'années. Il y rend ce témoignage, qui ne doit „ pas être suspect, que *ceux qui tachent d'observer les* „ *regles de l'Eglise dans la conduite des ames, sont ceux* „ *que l'on appelle Rigoristes, & qu'il n'en connoit point* „ *d'autres.* . . . . . . (*b*) Il est certain au contraire, „ que le relâchement opposé à ce Rigorisme, n'est „ que trop réel. (*c*) M. Steyaert le reconnoist dans sa „ These de la *Theologie Morale corrigée*. Car après l'a„ voir prouvé par les paroles du Pape Alexandre VII. „ qui ont été rapportées, il ajoute: Que feroient, ou „ plustôt que ne feroient pas certaines gens, s'ils „ avoient quelque chose de semblable à alleguer con„ tre le Rigorisme; au lieu que pour le prouver, ils „ n'ont à produire que des contes faits à plaisir, com„ me du foin, & des chemises mouillées, imposées à „ des gens pour penitence. „

(*d*) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert* 9. *part. pag.* 234.

(*e*) *Ibid. pag.* 235.

(*f*) *Ibid. pag.* 236.

(*g*) *Ibid.*

(*A*) *Il soutint même que l'ignorance invincible ne disculpe pas.*] Mr. Arnauld fait cette remarque dans la 9. partie des difficultez proposées à Mr. Steyaert. C'est à l'occasion d'un decret du Pape Alexandre VIII. qui condamne 31. propositions dont la seconde est celle-ci: (*d*) *Tametsi detur ignorantia invincibilis juris naturæ; hæc in statu naturæ lapsæ operantem ex ipsa non excusat à peccato formali*, c'est-à-dire, „ quoi qu'il y „ ait des ignorances du droit naturel qui sont invinci„ bles, neanmoins dans l'estat de la nature corrom„ pue cette ignorance n'excuse pas d'un peché formel „ celui qui fait ce qui est defendu par le droit natu„ rel. „ Mr. Arnauld raporte ensuite trois opinions. La premiere est (*e*) *qu'une action humaine n'est point un peché formel, si celui qui la fait ne connoit qu'il pe-che.* Il attribuë cette opinion aux Jesuites, & il assûre qu'ils (*f*) *pretendent ne rien dire que de raisonnable; parce que tout le monde demeure d'accord, à ce qu'ils supposent, que l'ignorance invincible excuse de peché, & qu'un homme est censé ignorer invinciblement que ce qu'il fait est peché, lors qu'il ne lui en vient aucune pensée en le faisant.* La seconde opinion est celle de „ (*g*) plusieurs Theologiens qui pour empecher „ qu'on ne renversast par ces fausses subtilitez cette „ importante maxime que l'ignorance du droit natu„ rel n'excuse point de peché, qui a esté reconnuë „ par les Payens mêmes, & qui est établie en ces ter„ mes dans le droit canonique: *Ignorantia juris omni„ bus adultis damnabilis est:* soutiennent qu'on ne doit „ pas la regarder comme invincible absolument par„ lant, parce que ce droit est tel que l'homme a esté „ creé capable de le connoistre, & qu'il l'auroit con„ nu en effet s'il estoit demeuré en l'estat où Dieu l'a„ voit mis: que dans l'estat où il est, c'est une des „ playes du peché originel de ce qu'il n'en connoist „ gueres que les premiers principes, & qu'il ignore „ le reste, qu'il peut neanmoins connoistre estant as„ sisté des lumieres de la grace. Ce qui suffit selon S. „ Thomas afin que l'homme soit obligé de faire ce „ qu'il ne peut qu'avec la grace, quoi que cette grace „ sans laquelle il ne le peut faire, soit donnée, aux „ uns par misericorde, & ne soit pas donnée aux au„ tres par justice, en punition d'un peché precedent „ quand ce ne seroit que le peché originel. Rien n'est „ plus expres que ce qu'enseigne sur ce sujet ce Doc„ teur Angelique 2. 2. qu. 2. art 5. „ Selon cette seconde opinion, (*h*) *qui est de presque tous les anciens Theologiens*, l'ignorance du droit naturel *n'excusoit jamais de peché, parce qu'elle ne devoit point estre regardée comme invincible.* „ (*i*) La 3. Opinion est de Gre„ goire de Rimini, d'Estius, & d'autres Theologiens, „ qui prenant en un autre sens le mot d'*invincible*, „ ne font pas difficulté de soutenir que l'ignorance du „ droit naturel n'excuse pas de peché, lors même „ qu'on la pourroit regarder comme invincible. Car „ elle peut, disent-ils, estre appellée *invincible*, par „ rapport aux moiens humains comme est l'instruc„ tion, qui a manqué à beaucoup de personnes, sur „ tout parmi les nations infidelles. . . . . . (*k*) Ceux „ qui en prenant en ce sens le mot d'*invincible* ont „ reconnu qu'il y a eu une infinité de Payens qui ont „ ignoré invinciblement plusieurs devoirs du droit na„ turel, ont dû dire necessairement que l'ignorance „ du droit naturel n'excuse pas de peché, lors même „ qu'on la peut appeller invincible par rapport au de„ faut des moiens humains, & des divins mêmes, „ lors que Dieu ne donne pas ceux qui seroient im„ mediatement necessaires pour vaincre cette ignoran„ ce. On a encore des Theses soutenuës publique„ ment à Rome de nostre temps dans l'Ecole des Au„ gustins où l'on trouve cette Proposition: *Ignorantia „ invincibilis juris naturalis non excusat à peccato. Ex „ Gregorio in* 2. *Sent. disp.* 29. *qu.* 1. *art.* 2. *in resp. ad „ arg. ubi ait. Ad probationem: Secundùm omnes Doc„ tores non imputantur homini quæ ex ignorantia simpli„ citer invincibili committuntur: dico quod istud est in„ telligendum de ignorantia quæ non est peccatum nec „ pœna peccati, cujus ille sit vel fuerit reus. Quod pro„ bat ex S. Aug. in Ep. ad Sixtum. Ignorantia enim „ invincibilis est pœna peccati Originalis, cujus omnis „ homo nascitur reus.* Il n'y a donc pas trop long temps „ que l'on ne trouvoit point mauvais que l'on soutint „ publiquement à Rome, que l'Ignorance invincible „ du droit naturel n'excusoit point de peché; & qu'on „ ne croioit pas que ce fust imposer à S. Augustin, „ que de lui attribuer ce sentiment, aussi bien qu'à „ Gregoire de Rimini l'un de ses plus fidelles disci„ ples d'entre les Docteurs de l'Ecole. C'est ce qu'Es„ tius a aussi enseigné expressément. „ Mr. Arnauld ajoûte (*l*) que la diference entre les deux dernieres opinions *n'est qu'une dispute de mot*, & que *dans le fond l'une & l'autre s'accorde parfaitement bien avec la maxime generale du droit Canonique, & ce qu'ont soutenu S. Augustin contre les Pelagiens, & S. Bernard contre Abailard, que tout ce qui se fait contre le droit naturel est peché de quelque maniere qu'on l'ignore, parce que c'est toûjours en punition de quelque peché, comme dit S. Augustin dans la Lettre à Sixte. Mais pour la premiere qui est celle des Jesuites, elle renverse absolument la maxime du droit Canonique, & la doctrine des Saints; en soutenant d'une part generalement que l'ignorance invincible excuse toûjours de peché: & de l'autre en étendant si fort quand il leur plaist le mot d'invincible, que pour parler sincerement, ils devroient dire que les pechez d'ignorance ne sont jamais des pechez formels, mais seulement des pechez materiels.*

(*h*) *Ibid. pag.* 241.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Ibid. pag.* 242.

(*l*) *Ibid. pag.* 243. 244.

J'ai bien voulu raporter toutes ces choses, non seulement

gnoit une chose qui fut objectée à Mr. Descartes, & qui seroit fort scandaleuse si elle n'étoit favorablement interpretée, car il enseignoit (B) que Dieu peut mentir, ou tromper. On cria

lement parce qu'elles fourniront une courte & bonne instruction, sur une matiere très-dificile & très-importante; mais aussi parce qu'elles peuvent faire conoitre que nôtre Gregoire d'Arimini, ne cherchoit point des detours & des faux-fuians. Il penetroit le fond d'un dogme, il voioit les plus justes consequences d'un principe, & il les avoüoit hardiment, & sans chercher des expressions équivoques ou mitigées. Je ne dis point cela pour condamner ceux qui tâchent d'adoucir ce qui leur paroît capable d'effaroucher un lecteur. Ils peuvent être bien intentionnez, & il y a des matieres si dificiles, & si embrouillées qu'il faut excuser ceux qui changent quelquefois de route en les expliquant. La question sur les pechez d'ignorance est de cette espece: elle est entourée de precipices à droite & à gauche. Il ne faut donc pas s'étonner que ceux qui marchent dans un tel chemin se detournent, ou reculent quelquefois. Ils accordent une chose, & puis ils la combatent eux-mêmes: ils donnent d'une main ce qu'ils reprennent de l'autre. Ils conviendront (a) *que toute ignorance invincible excuse tant au fait qu'au droit*, & puis ils allegueront une infinité d'exemples empruntez de l'Ecriture, pour faire voir que les pechez d'ignorance n'excusent point, & le resultat necessaire de leurs citations d'exemples sera ou que l'ignorance des devoirs moraux ne fut jamais invincible, ou qu'encore qu'elle soit invincible elle n'excuse pas le pecheur. Suivez bien toutes leurs preuves, vous trouverez qu'après avoir (b) supose que l'ignorance du droit & l'ignorance du fait ne sont criminelles que quand elles ne sont pas invincibles, ils ne laissent, à proprement parler, aucun cas où cette (c) ignorance soit invincible, car ils veulent qu'elle soit surmontable par raport à la passion de JESUS-CHRIST (d), lors même qu'on n'en a jamais ouï parler. Ils veulent que si un Sauvage de l'Amerique ignore les faits contenus dans le Nouveau Testament, ce soit sa faute, attendu qu'il ne s'est point mis dans une disposition qui conviât Dieu à lui reveler les mysteres du salut, & qu'il s'est rendu indigne de cette faveur celeste. Faites leur cette question, pouvoit-il avoir ces bonnes dispositions dont vous parlez? Pouvoit-il faire un bon usage des lumieres naturelles? On vous repondra qu'il le pouvoit s'il le vouloit. Mais pouvoit-il le vouloir? demanderez-vous encore, je pense qu'on vous repondra que non, mais que ce n'étoit (e) qu'*une impuissance morale qui n'est autre chose que la mauvaise disposition de sa volonté*, & une suite de la corruption dans laquelle naissent les enfans d'Adam. C'est dans le fond le même dogme que celui de nôtre Gregoire, & il vaudroit mieux aparemment dire tout net comme lui que l'ignorance invincible n'excuse point lors qu'elle procede du peché originel, & qu'elle en est une punition. Il est vrai que cette doctrine a quelques inconveniens, car il semble qu'elle conduise de degré en degré jusqu'à cette These, *la phrenesie, ni la demence ne disculpent pas, vu qu'elles ne doivent pas être excluës du nombre des maux que le peché a introduits, & qui servent de punition au peché.* Mais la premiere opinion que Mr. Arnauld a raportée n'a-t-elle pas aussi (f) beaucoup d'inconveniens? S'agit-il de faire choix entre une opinion exemte de tout embaras, & une opinion très-embarassée? Ne s'agit-il pas de choisir entre deux extremitez dont l'une est contraire aux notions philosophiques, & l'autre aux hypotheses theologiques?

(B) *Il enseignoit que Dieu peut mentir.*] Mr. Descartes établissoit comme le seul fondement de la science humaine, la persuasion qu'on doit avoir que Dieu ne peut être trompé, ni trompeur. On lui objecta (g) que selon Gregoire d'Arimini, & quelques autres Scholastiques Dieu peut avancer des choses qui sont contraires à sa pensée, & à ses decrets, comme quand il fit prêcher dans Ninive qu'elle periroit dans 40. jours. S'il a endurci & aveuglé Pharao, s'il a envoié à quelques prophetes l'esprit de mensonge, comment savez-vous, demanda-t-on à Mr. Descartes, qu'il ne peut pas nous seduire? Ne peut-il pas se comporter envers nous comme un medecin envers les malades, & comme un pere envers ses enfans? Ce sont des personnes que l'on trompe très-souvent & avec sagesse, & pour leur profit. Aurions-nous bien la force de contempler la verité si Dieu nous la presentoit toute nuë? (h) *Si Deus puram nobis ostenderet veritatem quis eam oculus, quæ mentis acies sustinere valeat?* La reponse de Mr. Descartes fut, (i) qu'il y a une distinction à faire entre les façons de parler de Dieu accommodées à la portée de l'homme, & aux veritez relatives au genre humain, & les façons de parler qui se raportent aux veritez absolues. Ces premieres façons de parler sont frequentes dans l'Ecriture, mais les dernieres doivent être celles des philosophes. L'endurcissement de Pharao, & semblables choses ne marquent point un effet positif de Dieu, c'étoit seulement une privation de grace. Il est clair, ajoûta-t-il, que je n'avois point en vuë les mensonges qui consistent en paroles, mais la malice interieure & formelle qui se trouve dans la tromperie. L'arrêt contre Ninive n'étoit que comminatoire, & il dependoit d'une condition. Je ne blâme point pourtant, continua-t-il (k), ceux qui disent que Dieu peut par ses prophetes faire annoncer des mensonges exempts de toute malice de tromperie, & semblables à ceux des medecins, qui pour guerir leurs malades leur font acroire des faussetez. Bien plus je confesse que l'instinct naturel qui nous a été donné de Dieu nous trompe quelquefois réellement, car la nature que Dieu nous a donnée pour la conservation de nôtre corps pousse positivement les hydropiques à faire une chose qui leur est prejudiciable, c'est-à-dire à boire, mais j'ai expliqué dans ma 6. meditation comment cela se peut accorder avec la bonté ou avec la *veracité* de Dieu.

Disons en passant que cette reponse de Mr. Descartes n'empêche pas que l'objection ne demeure victorieuse, car dès que l'on est contraint d'avouer qu'une maxime generale qu'on avoit donnée pour le fondement d'un dogme certain & demonstratif, soufre beaucoup d'exceptions, on l'ébranle de telle sorte qu'elle n'est plus capable de fixer nos incertitudes, & il n'y a point de cas où un Sceptique ne puisse emploier la distinction de Mr. Descartes. Si j'étois trompé, dira-t-il, par les idées qui me representent la matiere comme une substance etenduë, ce seroit une tromperie exempte de toute malice, & peut-être même qu'elle seroit profitable à l'état où je me trouve, qui à certains égars est un veritable état d'enfance, ou de maladie pendant que mon ame est unie au corps. Le mensonge verbal n'est point meilleur que le mensonge d'idée, & n'en peut point être separé, car on ne parle qu'afin d'exciter des idées dans l'esprit de ceux qui écoutent, & ne puis-je pas suposer que toute sorte d'idées se raportent non aux veritez absoluës, mais aux veritez relatives au genre humain?

Disons aussi en passant qu'il y a dans l'Ecriture certains faits & certaines phrases qui demonteront toûjours les machines des plus grans metaphysiciens. Nous en avons ici un exemple. Voiez comment Mr. Descartes fut batu en ruine par l'hypothese que Gregoire d'Arimini pretendoit fonder sur l'Ecriture. On peut aisément conjecturer que sa surprise fut grande, lors qu'il reconut que la foudre qui tomboit sur son ouvrage partoit du lieu d'où il la craignoit le moins. Il croioit avoir bâti sur la roche à pierre & à chaux, car son édifice portoit sur l'infaillibilité de Dieu. Il s'étoit promis sans doute l'aprobation des Theologiens quant à cette partie fondamentale de son hypothese, & pour le moins il se tenoit assûré qu'on ne le combatroit point par des passages de l'Ecriture. Cependant l'orage fondit sur lui de ce côté-là, & ce fut une tempête si forte qu'il fut contraint de plier, & de reculer. Tant sont vaines les pensées & les esperances de l'homme! Mais soions surpris à nôtre tour de ce que Mr. Descartes resista si peu à cette attaque. Sa facilité à ceder est une preuve qu'il n'avoit nulle conoissance des livres de Theologie. S'il avoit été rompu dans cette lecture, il auroit sçu quantité d'explications & de solutions des passages de l'Ecriture qui servoient de fondement à Gregoire de Rimini, & il auroit trouvé là une methode de disputer qui l'auroit tiré d'afaire. Quelques-uns me repondront aparemment que je me trompe, & qu'il n'auroit guere pu s'accommoder de cette methode; car il s'étoit mis sur un pied à ne se servir que de raisons évidentes, & à preferer toûjours ce qui est plus clair à ce qui l'est moins. Or les textes de l'Ecriture qu'on lui objectoit sont infiniment plus clairs que les solutions & que les gloses des commentateurs; voilà pourquoi il rendit les armes sitôt. Si l'on me fait cette objection j'aurai dequoi repliquer, & je dis ici par avance que pour le moins ce grand philosophe devoit insister plus qu'il n'a fait sur la nature des expressions que les écrivains sacrez ont emploiées afin de s'accommoder à la portée du peuple. L'esprit populaire étant incapable de s'élever jusqu'à la sublimité de l'être souverainement parfait, il a falu que les prophetes abaissassent Dieu jusques à l'homme, & qu'ils le fissent beguer avec

(a) *Voiez la preface du suplément du commentaire philosophique sur* contrain les d'entrer *fol.* ** 4 *verso & suiv.*

(b) *Voiez les reflexions de Mr. Saurin sur les droits de la conscience pag.* 16.

(c) *C'est-à-dire quant aux articles de droit & de fait qui concernent la religion.*

(d) *Saurin ibid. pag.* 15.

(e) *Ibid. pag.* 16.

(f) *Voiez les dificultez proposées à Mr. Steyaert ubi supra pag.* 244. *& suiv.*

(g) *Voiez les secondes objections contre les meditations de Mr. Descartes pag. m.* 66.

(h) *Object. secunda contra Meditat. Cartesii p. m.* 66.

(i) *Voiez la reponse de Mr. Descartes aux secondes objections pag. m.* 75. *&* 76.

(k) Nolim tamen reprehendere illos qui concedunt Deum per Prophetas verbale aliquo mendacium (qualia sunt illa medicorum, qui ægrotos decipiunt ut ipsos curent, hoc est in quo deest omnis malitia deceptionis) proferre posse. Quinimo etiam, quod majus est, ab ipso naturali instinctu, qui nobis à Deo tributus est, interdum nos realiter falli videmus, ut cum hydropicus sitit &c. *Cartesius ibid. pag.* 76. Notez que Mr. Vogelsang *ubi infra pag.* 59. *& seq.* se recrie d'une terrible force contre ce passage de Mr. Descartes, comme si c'étoit le renversement de l'Ecriture, & même de tout le systême Cartesien.

nous

cria beaucoup en Hollande contre un Ministre qui avoit dit la même chose, (C) mais avec des restrictions qui en ôtoient tout le mal.

☞ RIT-

nous comme une nourrice begaie avec l'enfant qu'elle allaite. De là viennent tant d'expressions de l'Ecriture qui portent que Dieu se repent, qu'il se fâche, qu'il veut s'informer si une chose est arrivée, qu'il changera d'intention si l'homme lui obeit, ou ne lui obeit pas, & mille autres choses de cette nature incompatibles avec la souveraine perfection. Mr. Descartes n'a pas manque de representer la diference qu'il y a entre ce langage, & celui d'un veritable Metaphysicien; mais il a coulé là-dessus trop legerement, & il s'est privé de tout l'avantage qu'il en pouvoit retirer; car il n'a pas laissé de donner les mains a la pretension de Gregoire de Rimini. C'est ce qu'il ne devoit pas faire, il faloit dire constamment & invariablement que les passages de l'Ecriture qui afirment que Dieu trompe quelquefois, ne doivent jamais être entendus literalement, & qu'ils doivent être expliquez comme ceux qui lui attribuent le repentir, ou quelque autre qualité humaine. Il faloit qu'il s'étendit à montrer qu'un philosophe ne doit point avoir égard à de tels endroits de la parole de Dieu quand il s'agit de representer les grandeurs du souverain être. Mr. Regis a très-bien conu ce devoir, je veux établir pour maxime, dit-il (a), „ que quand je voudray parler „ de Dieu avec exactitude, il ne faudra pas me consul„ ter moy-même, ni parler à l'ordinaire; mais m'éle„ ver en esprit au dessus de toutes les creatures, pour „ consulter l'idee vaste & immense de l'estre infini„ ment parfait: en sorte qu'il me sera bien permis dans „ un traité de morale, de dire que Dieu *s'est repenti*; „ qu'il *s'est mis en colere*, &c. Mais ces expressions, „ ou d'autres semblables ne me seront point permises „ dans un traite purement metaphysique, dans lequel „ il faut parler exactement.„

Souvenons nous que si l'Ecriture represente Dieu très-souvent sous des idées populaires, & par consequent très-fausses, afin de s'accommoder à la portée des esprits à qui Dieu a destiné la revelation, elle nous fournit ailleurs le correctif dont on peut avoir besoin, je veux dire la description de l'être infini dans sa majesté immuable & infiniment parfaite.

(C) *On cria beaucoup en Hollande contre un Ministre qui avoit dit la même chose, mais avec des restrictions qui en ôtoient tout le mal.*] C'est de Mr. de Wolzogue que je parle. Il étoit Professeur & Ministre de l'Eglise Wallonne à Utrecht l'an 1666. lors qu'on vit paroitre un ouvrage intitulé *Philosophia S. Scripturæ interpres, exercitatio paradoxa*. Les Theologiens orthodoxes le trouverent pernicieux, & pis que Socinien. Mr. de Wolzogue fut un de ceux qui le refuterent, mais ce fut sous des auspices si peu favorables que l'on cria contre sa (b) refutation autant ou plus que contre le livre même qu'il refutoit. Voici l'une des choses dont on se choqua le plus: je la raporte en François selon la version (c) de l'Auteur. „ (d) Il „ s'ensuit en troisiéme lieu que je prouve que Dieu ne „ veut pas même tromper personne. Quoy qu'il ne „ soit pas besoin de prendre beaucoup de peine pour „ le prouver. Il suffit que Dieu ait dit une chose, „ pour nous faire comprendre qu'il ne veut point „ tromper. Je dis qu'il ne veut point tromper, afin „ que l'on ne croje pas qu'il ne le puisse, s'il vouloit. „ Car comme un chacun qui entreprend de tromper „ un autre, est censé être en quelque façon au dessus „ de luy en cette chose-là, & le surpasser soit par l'a„ dresse de son esprit, soit par la force, soit par quel„ que autre faculté que ce soit, & que tant la sapien„ ce de Dieu, que sa puissance, & tous ses autres at„ tribus sont infinis, qui ne voit que les créatures, „ mêmes les plus parfaites, parceque par cela même „ que ce sont des créatures elles sont finies, qui ne „ voit qu'elles puissent être induites dans l'erreur par „ le Createur qui est infini. Mais je nie pourtant qu'il „ le veuille faire. Car à peine pouvons nous com„ prendre cette volonté de tromper, que nous ne ju„ gions, ou qu'il y ait quelque malice jointe, par la„ quelle nous tachons d'abuser celui que nous n'avons „ pas l'assurance d'attaquer sans ruse & sans trompe„ ries ou qu'il y ait quelque foiblesse d'Esprit, qui fait „ douter que sans cela on n'en pourroit pas devenir le „ maitre. L'une & l'autre de ces choses marquant une „ grande imperfection, il faut entierement les élo„ gner de celuy que nous considérons comme tres„ parfait par l'assemblage de toutes les perfections „ imaginables en sa personne. „ Ceux qui écrivirent (e) contre Mr. de Wolzogue firent beaucoup de vacarmes au sujet de cette proposition *Dieu pourroit tromper s'il vouloit*. Il est certain qu'elle sonne mal, & qu'encore que l'explication que l'Auteur y apposa la ramenât au sentiment ordinaire des Theologiens orthodoxes, qu'il est impossible que Dieu trompe, il auroit mieux fait de s'abstenir de ces paroles choquantes, qui au fond ne servoient de rien à l'afaire: & ce n'étoit qu'une parenthese entierement inutile. Il me semble qu'en agissant de sens froid on eût borné à cela toute la censure, si ce n'est peut-être que l'on y eût ajoûté cette critique, un Auteur qui paroit si attaché à Mr. Descartes ne doit point prendre des circuits pour dire que Dieu ne peut pas tromper. Il le doit dire en trois mots, & non pas avec des detours qui aient besoin d'analyse. Ceux qui s'expriment ainsi, *les reprouvez pourroient aimer Dieu s'ils vouloient, mais leur corruption est si grande qu'ils ne peuvent pas vouloir aimer Dieu*, disent au fond la même chose que ceux qui assûrent rondement qu'il est impossible aux reprouvez d'aimer Dieu. Cette derniere proposition etant plus courte est preferable à l'autre. Tout de même puis qu'il est plus court de dire *Dieu ne peut pas tromper*, que de dire *il pourroit tromper s'il vouloit, mais sa sainteté est si grande qu'il ne peut pas vouloir tromper*, à quoi s'amusoit Mr. de Wolzogue de chercher tant de circuits, & tant d'ambages? Quoi qu'il en soit il y a plus de raison de s'étonner qu'on n'ait pas reduit à cela toute la critique, que de voir que le Sieur de Labadie qui au nom de l'Eglise Wallonne de Middelbourg, fit un procés dans toutes les formes à Mr. de Wolzogue devant le Synode Wallon, osa l'accuser d'heterodoxie pour avoir dit que Dieu ne pouvoit pas vouloir nous tromper. „ (f) Monsieur „ de Labadie m'a objecté dans son écrit Latin comme „ une erreur contraire à l'Ecriture, non pas ce que je „ dis que Dieu pourroit nous tromper s'il vouloit, „ mais ce que j'y ajoute que Dieu ne peut point vou„ loir nous tromper. Il m'accuse de n'en avoir pas „ dit asses, & soutient que Dieu veut tromper, & „ qu'il peut tromper. Il m'objecte l'Ecriture même „ la dessus, & demande, *Que dira Wolzogue à cette* „ *histoire qui nous est racontee au Chap. 22. du premier* „ *livre des Rois? Et sur tout à ces paroles du verset 22.?* „ *Et l'Eternel dit, Tu l'induiras & mêmes en viendras* „ *à bout. Sors & fai ainsi. Maintenant donc voicy* „ *l'Eternel a mis un esprit mensonger en la bouche de tous* „ *ces tiens Prophetes, & l'Eternel a prononcé du mal* „ *contre toy. Lors que Dieu a voulu & qu'il a com*„ *mandé qu'Achab fut seduit, & qu'il a mis un esprit* „ *mensonger (car voila comme parlent Junius & Tremel*„ *lius) doit-il etre accusé en aucune façon de foiblesse* „ *d'esprit ou de malice?* „ Voiez la marge (g). Citons encore un passage qui nous apreudra que cette temerité de Labadie ne choqua point les adversaires de Mr. de Wolzogue. C'est un passage bien lung, mais puis qu'il contient une doctrine qui develope solidement la proposition censurée, il ne faudra pas trouver étrange que je le raporte. Cela sert à l'instruction du lecteur & quant au droit & quant au fait. Voici donc ce que Mr. de Wolzogue etale dans l'*Avant-propos* d'un recueil de (h) jugemens qu'il fit imprimer l'an 1669.

„ (i) La principale objection, & celle qui fait le „ plus d'éclat, est ce que j'ay dit, que Dieu peut „ tromper s'il veut. Car il semble par là que je veuil„ le soutenir que Dieu est capable de tromper. Mais „ je crois qu'il n'y a rien de si innocent que ce que „ j'ay dit, & que quand on veut prendre la peine de „ le bien examiner, on trouvera qu'il est tres-ortho„ doxe. Car si l'on y trouve quelque chose à redire, „ ce doit estre ou au sens, ou aux paroles. Pour ce „ qui est du sens, je pose qu'il est impossible que Dieu „ trompe jamais, comme il est impossible qu'il men„ te, ou qu'il se renie soy-même: je le dis expresse„ ment en plusieurs endroits de mon livre, j'en fais „ le fondement de toute ma dispute, & je tiens cette „ verité si importante, que je crois que sans elle nous „ ne pouvons avoir aucune assurance, ny des autres „ choses du monde, ny de nôtre salut. Neantmoins „ pour expliquer la nature de la tromperie, je distin„ gue la volonté de tromper, d'avec les qualités ne„ cessaires pour executer cette tromperie. La volon„ té de tromper est toujours criminelle, & contient „ proprement ce qu'il y a d'imperfection dans la trom„ perie: mais les qualités qui pourroyent servir à exe„ cuter cette tromperie (k) sont bonnes, & contien„ nent toujours quelque perfection. Representons „ nous deux hommes, dont l'un est stupide & mali„ cieux, l'autre est vertueux & habile: on peut dire „ du premier, qu'il a bien envie de tromper quel-

„ qu'un,

(a) *Regis système de Philosophie to. 1. pag. 168. édit. de Lion 1691. in 12.*

(b) *Elle est intitulée* de scripturarum interprete adversus Exercitatorem paradoxum libri duo, *& fut imprimée l'an 1667.*

(c) *Le Latin est à la page 24. de son livre à la 1. édition & à la page 11. de la 2. édition.*

(d) *Wolzogue, apologie pour le Synode de Naerden part. 4. pag. 160.*

(e) *Voiez Mr. Vander Waeyen à la page 19. de son livre* pro vera & genuina Reformatorum sententia præsertim in negotio de interprete Scripturæ. *Mr. Vogelsang au 2. chapitre du* necessaria responsio ad præfationem Ludovici Wolzogii. *Jean Brown Ministre Ecossois à la page 61. de son* Wolzogius, causæ proditor, *& plusieurs autres.*

(f) *Wolzogue ubi supra pag. 154. 155.*

(g) *Notez qu'ensuite Mr. de Wolzogue observe* qu'il avertit au Synode de Naerden Monsieur de Labadie de cette bevüe, & depuis, *ajoûte-t-il,* il s'en est corrigé, ayant remarqué que c'étoit une impieté de dire que Dieu veut tromper & qu'il trompe effectivement les hommes.

(h) *C'est-à-dire jugemens de plusieurs Professeurs & Docteurs en Theologie qui prononcent Orthodoxe le livre de Louys de Wolzogue de l'Interprete de l'Ecriture.*

(i) *Wolzogue, Avant-propos des jugemens &c.*

(k) *Conferez avec ceci ce que j'ai dit dans la remarque A de l'article de Rangouze.*

☞ RITTANGELIUS (JEAN ETIENNE) Juif converti, étoit de Bamberg en Allemagne, & a vêcu au XVII. siecle. Il fut Professeur aux langues Orientales dans l'Academie de Konigsberg, & il publia (A) quelques livres qui marquent qu'il avoit à cœur les interêts de la Religion Chretienne, & qu'il étoit docte. Il en vouloit publier d'autres, & il entreprit pour cet effet le voiage d'Amsterdam; mais il eut le cruel chagrin de voir dechirer ses manuscrits par des armateurs qui s'emparerent du vaisseau où il s'étoit embarqué. Il nous aprend lui-même cette avanture dans l'épitre dedicatoire de son *Jezirah*. Quelques-uns disent qu'il étoit né Juif. Les Journalistes d'Utrecht * donnent cela pour constant, mais d'autres disent que *de Catholique Romain* il *étoit devenu Juif*, *&* que *de Juif il se fit Protestant*. Ce sont les termes des Nouvelles de la Republique des lettres au mois d'Août 1699. page 212. Il étoit encore en vie le 31. de Mai 1652. car c'est la date de l'épitre dedicatoire † de l'un de ses livres.

* *Bibliotheca libror. novorum mens. Sept. & Oct. 1698. pag. 674.*

† *Voiez la remarque A vers la fin.*

☞ RO-

„qu'un, mais qu'il n'en a pas l'esprit, il ne manque pas de bonne volonté, mais le pouvoir luy manque: on dira au contraire du second, qu'il a de l'esprit de reste pour abuser les simples, mais qu'il est trop honneste homme pour le faire. Si nous appliquons maintenant cela à Dieu, il est tres constant qu'il n'a point la volonté de tromper, il ne la sçauroit avoir, il est trop parfait pour cela, étant la perfection mesme; mais au reguard des qualités requises pour executer une tromperie, comme sont la sapience & la puissance, sans doute que Dieu les posséde: non pas qu'il puisse jamais employer sa sapience & sa puissance pour executer la tromperie, car cela presupposeroit toujours la volonté de tromper, mais il a neantmoins cette sapience & cette puissance, qui sont requises pour l'execution d'une tromperie. Et c'est en ce sens que je dis que Dieu peut tromper s'il veut, mais qu'il ne peut point vouloir; c'est à dire que Dieu ne sçauroit tromper, non pas par quelque défaut de sapience ou de puissance, mais par la perfection de sa volonté. De sorte que ces paroles Dieu peut tromper s'il veut, doivent estre paraphrasées de la sorte, Dieu a toutes les qualités necessaires pour exécuter la tromperie: il a de la sapience, il a de la puissance, il a de la constance, il a tout ce qui pourroit servir à exécuter quelque dessein de tromperie, s'il avoit la volonté de tromper; mais il luy est impossible d'avoir cette volonté de tromper, il luy est aussi impossible de vouloir employer sa puissance pour l'exécution d'une tromperie, d'ou je conclus qu'il luy est impossible de tromper. Ce sens ne dit rien autre chose, sinon que Dieu est tout puissant & tout sage. Et qui le niera? Mais on me dira peut-estre qu'il y a quelque chose de rude dans les paroles. Quand cela seroit, ce ne peut pas estre un si grand crime, pour en faire tant de vacarmes. Si tous les mots rudes & chocquans estoyent otés des livres de nos Theologiens, on y feroit bien des ratures. Calvin mesme ne seroit pas exemt de Censure en la matiere de la prédestination. Mais en celle dont il est icy question je soutiens que l'Ecriture en dit davantage que moy. Elle dit au 1 Rois. 22. *que l'Eternel a mis un esprit mensonger en la bouche des faux Prophétes*: Au chap. 20. de Jeremie 7. *O Eternel tu m'as trompé & j'ay été trompé*. Car c'est ainsi que la Bible Angloise l'a traduit. Et nostre version ne nous represente-t-elle pas Ezech. 14. 9. ces propres mots? *S'il advient que le Prophéte soit seduit, & qu'il profére quelque parole, moy l'Eternel auray seduit ce Prophéte-là*. Ai-je rien avancé qui semble si estrange d'abord que cela? Cependant je n'ignore pas le sens que l'on donne à ces passages: mais je voudrois aussi que l'on eut admis celui que je donne à mon livre sans me charger de cette apparence de rudesse qui se trouve dans le mot. Et ce qui est estonnant, Monsieur de Labadie a soutenu que Dieu peut tromper, qu'il veut tromper, qu'il a trompé: il m'accuse de n'en avoir pas dit assés en disant que Dieu peut tromper s'il veut, mais qu'il ne peut point vouloir, & personne de nos Zelateurs ne le reprend. „

Cette explication de Mr. de Wolzogue ne contenta point ses adversaires. Mr. Vogelsang la refuta avec toutes sortes de temoignages d'indignation & de mepris, & il observa entre autres choses, qu'il est aparent que Mr. Descartes deroba aux Scholastiques la distinction entre le pouvoir de tromper & la volonté de tromper, comme si ce pouvoir-là étoit une espece de perfection, au lieu que la volonté de tromper est un defaut. Il veut que Mr. Descartes, (a) ait cherché la gloire de l'invention en deterrant les ordures des Scholastiques, & il allegue un passage du 5. chapitre du 4. livre des Topiques d'Aristote, où il est dit que la faculté de faire le mal moral se trouve en Dieu, & dans l'honnête homme. Il allegue aussi ces paroles de Thomas d'Aquin, qui servent d'explication à cet endroit d'Aristote. (b) *Deus peccare non potest, quia est omnipotens. Quamvis Philosophus dicat in quarto Topicorum, quod potest Deus & studiosus* (vir probus) *prava agere. Sed hoc intelligitur vel sub conditione, cujus antecedens sit impossibile, ut puta, si dicamus quod potest Deus prava agere si velit. Nihil enim prohibet conditionalem esse veram, cujus antecedens & consequens est impossibile; sicut si dicatur, si homo est asinus, habet quatuor pedes. Vel, ut intelligatur, quod Deus potest aliqua agere, quæ nunc prava videntur, quæ tamen, si ageret, bona essent. Vel loquitur secundum communem opinionem gentilium, qui homines dicebant transferri in Deos, ut Jovem & Mercurium.* Il soutient que Thomas d'Aquin se rend ridicule en voulant donner quelque couleur à cette pensée d'Aristote. Il le rembarre cruellement: je ne raporterai que ce qu'il dit sur le dernier point. (c) *Quod ultimo loco hariolatur, Aristotelem forte sic locutum fuisse* juxta communem opinionem Gentilium, qui homines dicebant transferri in Deos: ut Jovem & Mercurium; *quam hoc plane frivolum est? Etenim, juxta communem Gentilium opinionem, Dii non modo facultatem habebant mala vel turpissima perpetrandi, sed & promptam sane voluntatem. Quapropter eorum poëta furta Numinum & imposturas, & rixas, & pugnas, & mutuorum odiorum rancores, & libidines & adulteria vulgo decantavere. Quod plane contra Philosophi scopum & mentem est, qui mala perpetrandi voluntatem Deo penitus abrogat, etsi facultatem prava faciendi concesserit.* Il ajoûte (d) d'autres passages de l'Ecriture à ceux que Mr. de Wolzogue avoit alleguez, & il montre quelle en doit être l'interpretation. Voiez la marge (†).

(A) *Et il publia quelques livres.*] Il avoit dit dans ses notes sur le livre (e) *Jezirah*, que la paraphrase Caldaique de l'Ecriture fournit de bons argumens contre les Juifs & contre les Antitrinitaires. Cela l'exposa aux attaques d'un Socinien qui sous le nom d'*Irenopolita* fit imprimer un ouvrage. Il se defendit par un traité qui a pour titre *libra veritatis*, & qu'il dedia à Jean Casimir Roi de Pologne. Mr. Vander Wayen (f) le fit rimprimer à Franeker l'an 1698. avec un autre traité du même Auteur touchant les ceremonies de la Pâque. Il fit aussi rimprimer au même lieu en 1699. le livre de Rittangelius *de veritate religionis Christianæ*, où l'on trouve un grand recueil de passages (g) qui font voir que l'ancienne Eglise Judaique croioit le mystere de la Trinité, & la Divinité éternelle du Messie. Mr. Wagenseil (h) a publié quelques lettres que Rittangelius avoit écrites à un Juif, & qui lui paroissoient excellentes. Mr. du Voisin qui a refuté le livre du pretendu *Irenopolita*, n'y a pas si bien reüssi que le proselyte Chretien. C'est le sentiment (i) de Mr. Vander Wayen. Au reste quelques-uns de ceux qui ne trouvent pas leur compte dans les principes de Rittangelius, n'ont pas plutôt sçu que l'on avoit fait une nouvelle édition de son *libra veritatis*, qu'ils ont publié un manuscrit composé depuis long tems, & intitulé *bilibra veritatis & rationis* &c. Ils y ont joint la dissertation *de verbo Dei* à laquelle l'ouvrage de Rittangelius servoit de reponse. Consultez les nouvelles (k) de la Republique des lettres.

Rittangelius fit imprimer à Konisberg en 1652. la traduction Allemande qu'il avoit faite des prieres que les Juifs font dans leurs Synagogues le premier jour de chaque année. Il dedia cet ouvrage à l'Electeur de Brandebourg. L'épitre dedicatoire qui est datée du 31. de Mai 1652. nous aprend qu'il étoit malade depuis près d'un an, & qu'il lui restoit peu d'esperance de guerison; qu'il avoit souvent demandé qu'on lui donnât des disciples bien choisis, afin que le talent qu'il avoit reçu de Dieu ne mourût pas avec lui, & qu'il le transmit à d'autres; mais qu'il n'avoit pu obtenir cette faveur, & qu'ainsi malgré la rigueur de sa maladie il s'étoit voulu apliquer à la traduction Allemande de quelques prieres des Juifs. Il critique dans sa preface plusieurs fautes que Kirchor, Capel, Scaliger, Vechner, Vorstius,

(a) Solet Cartesius e putidissimis antiquorum philosophorum atque Scholasticorum liberalius ineptientium sordibus excrementa præcipue fœdiora sæpenumero deligere, uti de placitis obsoletis, & merita sepultis oblivione, subtilitatis insolitæ miser gloriolam subripiat. *Reinerus Vogelsangius, Viamensis V. D. M. & S. S. Theologiæ Professor in Ecclesia & Gymnasio Sylvaducensi, ad præfat. Lud. Wolzogii necessaria respons. pag. 49.*

(b) *Thomas Aquinas 25. quæst. art. 3. apud Vogelsang. ibid. pag. 51.*

(c) *Vogelf. ibid. pag. 52.*

(d) *Ibid. pag. 69.*

(†) *Notez que le Synode Wallon declara orthodoxe le livre de Mr. de Wolzogue.*

(e) *C'est un livre que les Juifs donnent au Patriarche Abraham. D'autres le donnent au Rabin Akiba. Nôtre Rittangelius en fit une traduction avec des notes qui fut imprimée l'an 1642. à Amsterdam.*

(f) *Professeur en Theologie à Franeker.*

(g) *Voiez la preface de Mr. Vander Wayen au devant du* libra veritatis.

(h) *In Lipmanni confutatione. Voiez la même preface.*

(i) *Voiez la même preface.*

(k) *Mois d'Août 1699. pag. 214.*

☞ ROBERT (JEAN) Professeur en Droit dans l'Université d'Orleans sa patrie au XVI. siecle, se fit estimer (A) par ses ouvrages. Anne * ROBERT son fils Avocat au Parlement de Paris publia des livres de Jurisprudence qui (B) passent pour bons. Voiez la † lettre que Pasquier lui écrivit. Louïs ROBERT son fils Avocat au même Parlement mourut fort jeune, & avoit aquis dejà beaucoup de reputation. Voiez le *Choartius major, vel de orbitate tolerandâ* de Jaques Gutherius. On trouve ce traité-là à la fin du livre *de Jure Manium*; l'Auteur l'adresse à Anne Robert, & le console le mieux qu'il lui est possible. J'ai parlé ci-dessus ‡ de Pierre ROBERT l'un des plus illustres Avocats du Parlement de Paris sous le regne de Henri II. J'ignore si le Professeur d'Orleans & lui étoient de même famille.

* *Et non pas André comme dit Konig.*

† *Elle est au livre 19. & à la page 522. & suiv. du 2. tome.*

‡ *Pag. 2000. lettre f.*

RO-

Vorstius, Constantin l'Empereur, Slevogtius, Schickard, ont faites en traduisant des passages Hebraïques (a). Le Journal que j'ai cité nous fait conoître quelque chose de son entêtement. (b) *In eo merito a cordatioribus Theologis reprehendendus, quod ubique fere jactat, ut apicem quidem ullum vel literam in Novo Testamento reperiri, quem non ex Hebraeorum antiquitatibus desumtum demonstrare ipse possit, & quidem, ut ipse loquitur*, non opinionibus, (quia opinio versatur circa illa, quæ se aliter habere possunt) sed auctoritatibus omnium seculorum, tam Judaicæ, quam Christianæ Ecclesiæ & Antiquitatis. Le Nouveau Testament, disoit-il, ne contient pas un iota qui ne soit tiré des antiquitez Judaïques.

(a) *Tiré du Journal d'Utrecht mens. Sept. & Octob. 1698. pag. 675. 677.*

(b) *Ibid. pag. 678.*

(A) *Se fit estimer par ses ouvrages.*] Il publia *Sententiarum juris libri 4.* à Paris 1559. *Recepta juris civilis lectiones libri 2.* à Orleans 1567. *Animadversionum juris civilis libri 3.* à Paris 1580. Cujas sous le nom de Mercator écrivit contre ce dernier ouvrage. Robert lui repliqua par un écrit qui a pour titre, *Notarum libri 3. ad Jacobi Cujacii Mercatoris notarum libros 3.* à Orleans 1583. Il écrivit aussi un ouvrage contre un Ministre nommé Robert Masson. Cet ouvrage traduit de Latin en François fut imprimé à Paris l'an 1569. Voiez la Bibliotheque Françoise (c) de Du Verdier.

(c) *A la page 753.*

(B) *Des livres de Jurisprudence qui passent pour bons.*] Ses quatre livres *rerum judicatarum* sont fort estimez. C'est un recueil d'Arrêts ou du Parlement de Paris, ou du grand Conseil, &c. sur des matieres notables. Les raisons des Avocats y sont raportées amplement & doctement. C'est un tissu perpetuel d'érudition, & de citations choisies. Je n'en dirois pas davantage, si je ne me souvenois que parmi ceux qui ont dit que les passages de Tagereau que je raporte dans l'article *Quellenec*, causent du scandale, il y en a qui se fondent sur la fausse supposition que cet écrivain n'étoit d'aucun poids, que personne ne le conoissoit, & qu'autre que lui n'avoit eu la temerité d'écrire de cette maniere. C'est une raison de me flater de l'esperance que leur scandale cessera, si je leur montre qu'une erreur de fait en a été le fondement, & ç'a été l'une des vuës qui m'ont porté à faire voir dans la seconde édition de l'article *Quellenec* 1. que le discours de Tagereau n'est point (d) inconu. 2. Qu'un autre (e) Avocat du Parlement de Paris s'est exprimé aussi librement que celui-là. J'ajoûte ici dans la même vuë, c'est-à-dire pour l'edification de ces personnes scandalisées, qu'Anne Robert, l'un des plus celebres Avocats de ce même Parlement, a rencheri sur ces deux-là, & que c'est dans un ouvrage dedié au grand Achille de Harlai, premier President de cette auguste compagnie. Le 10. chapitre de son 4. livre *rerum judicatarum*, roule sur un procés d'impuissance qui avoit été porté par apel au Parlement de Paris. Ce Parlement donna un (†) arrêt confirmatif de la sentence des juges ecclesiastiques, qui avoient ordonné la visite & le congrés, de quoi le mari qui n'en vouloit point ouïr parler, s'étoit porté pour apellant. Son Avocat representa l'abomination de ces procedures. Il fit en quelque sorte ce qui arrive dans les grandes revolutions d'état, où (f) afin de procurer aux loix une durée très-longue, on les renverse pour un peu de tems. Il se dispensa des regles de la pudeur, pour le bien de la pudeur. Il decrivit impudemment les ceremonies de la visite, afin d'en donner de l'horreur, & de travailler à l'extirpation d'un abus très-impudent. Tagereau fut animé du même esprit, mais comme Robert n'écrivoit pas en langue vulgaire il se contraignit beaucoup moins. (g) *Vultis ad perpetuam rei detestationem, quam à foro & judiciis explodi convenit, visitationem (spectaculum odio publico dignum) verbis repræsentari? Parcite pudicæ aures, si quid in re obscœna labatur verecundi sermonis modestia. Puella resupina jacet cruribus hinc inde distentis. Prostant pudenda corporis partes, quas natura ad delicias generis humani velavit. Has & matrona (quæ obstetrices anus sunt) & medici inspiciunt, pertractant, diducunt: Magistratus vultu composito risum dissimulat: Matronæ præsentes venerem dudum oblitam refricant: Medici pro ætatis discrimine, hic vires pristinas reminiscitur, ille animo æstuante inanis ludicri spectaculo pascitur: Chirurgus aut ferramento fabrefacto (id speculum matricis vocari solet) aut cereo & fictitio Priapo aditus Venereos tentat, aperit, reserat: Puella jacens titillatione vesana prurit: Ut etiam si virgo visitari cœperit, inde tamen non incorrupta recedat.* La pudeur, continuë-t-il (h), m'empêche d'en dire davantage. Ensuite il observe que nonobstant la turpitude de cet usage, on pourroit le tolerer, si c'étoit un bon moien d'avoir des preuves de ce que l'on cherche; mais ce sont des voies trompeuses, soutient-il, & là-dessus il entasse obscenité sur obscenité. Tout le chapitre est rempli de termes & de pensées de cette nature, & rien n'est plus lascif que l'endroit où l'Avocat de la femme provoque au combat le pauvre époux, & lui fait la description des ressources & des douceurs qui se peuvent rencontrer au champ de bataille. Il y avoit eu un pareil procés au Parlement de Paris quelques années auparavant: je ne le remarque qu'afin de dire qu'Antoine Hotman, frere du fameux François Hotman, se declara contre le congrés, & qu'il se servit d'une grande liberté d'expressions. Le livre qu'il publia sur cette matiere a pour titre, *Traité de la dissolution du mariage par froideur de l'homme ou de la femme*, & a été imprimé diverses fois. Je pense que la premiere édition est celle de l'an 1581. & que ce fut cette année-là qu'un de ses parens se vit poursuivi en dissolution de mariage sous pretexte d'impuissance. Il est certain que Roulliard (i) a dit qu'Antoine Hotman ne fit ce traité qu'afin de favoriser l'impuissance d'un de ses parens. Vous noterez s'il vous plait, que ce frere de François Hotman faisoit beaucoup de figure dans l'ordre des Avocats, & qu'il fut créé Avocat general au Parlement de Paris par les ligueux. Qu'on ne croie donc point desormais que Tagereau est le seul que j'eusse pu deterrer. Qu'on se souvienne que les plus grans noms du Barreau eussent pu venir sur les rangs. Il ne faut pas que j'oublie que l'ouvrage d'Anne Robert a été traduit & publié en François par un (k) Avocat. Je n'ai point cette version, mais je croi que le passage Latin que l'on a vu ci-dessus, & plusieurs autres n'y ont pas toute la naïveté ou plutôt la nudité de l'original, & que neanmoins ils y sont fort sales.

(d) *Il a été inseré dans la Bibliotheque du Droit François, ouvrage reimprimé à Paris l'an 1567.*

(e) *Sebastien Rouilliard.*

(†) *Le 20. de Janvier 1587.*

(f) Leges semper ut essent, aliquando non fuerunt *disoit un ancien Romain.*

(g) *Annæus Robertus rerum judicatarum lib. 4. cap. 10. pag. 786. edit. Genev. 1620. in 8.*

(h) Plura dicere vetat pudor. *Id. ibid.*

(i) *Dans le capitulaire qu'on a cité ci-dessus pag. 2530. col. 2.*

(k) *Nommé Tournet. Je tiens cela de Mr. Marais* (de quo supra pag. 1527. *lettre e* & alibi) *avec quelques autres particularitez.*

J'ai lu dans l'histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze que la femme d'un Avocat, chez qui ceux de la religion avoient tenu quelques assemblées à Paris, se constitua (l) prisonniere au Châtelet avec ses deux filles, afin de convaincre de fausseté le bruit qui avoit couru que ces assemblées étoient impures. „(m) La „ Cour . . . . fit visiter les filles par plusieurs chirurgiens, sages femmes, & à diverses fois. Mais il ne se „ trouva visiteur, hors mise une vieille matrone, qui „ ne les jugeast entieres: encores n'osoit cette-là resolument asseurer, qu'elles fussent corrompues par „ attouchement d'homme, & finalement leur demanda pardon apres leur delivrance, declarant comme, „ & par qui elle avoit esté subornee. „ Theodore de Beze ne paroît point condamner l'epreuve à quoi elles se soumirent, & dans le vrai c'étoit une afaire, où il y avoit des circonstances qui pouvoient les excuser de ce qu'elles s'exposerent à la visite malgré la pudeur, & le peril qu'elles couroient à cause de la mauvaise foi dont on pouvoit soupçonner les visiteurs. Je laisse le fond des incertitudes de cette maniere de proceder; mais enfin si ces Demoiselles eussent refusé la visite elles eussent confirmé les depositions des faux temoins. Il s'agissoit de refuter les informations que le President de Saint André avoit fait faire, où deux temoins afirmoient que dans l'assemblée du Jeudi saint composée d'un *grand nombre d'hommes, femmes & filles environ la minuict . . . . apres avoir presché, fait leur Sabbath, mangé un couchon au lieu de l'agneau paschal, & la lampe, qui leur esclairoit, esteinte, chacun s'accoupla avec sa chacune, & qu'entre autres femmes ils recognurent celle dudit advocat, & deux siennes belles jeunes filles l'une desquelles s'estant rencontree avec un d'eux deposans il la cognut par deux ou trois fois pour sa part* (n). Ces informations firent un grand bruit, & furent montrees à la Reine mere (o).

(l) *Beze, histoire Ecclesiastique des Eglises liv. 3. p. 238. ad ann. 1560.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Tiré de Beze ubi supra pag. 235.*

(o) *Id. ib.*

ROBERVAL, Professeur en Mathematique à Paris, contemporain de Mr. Descartes, & son grand ennemi. Voiez le *Sorberiana* & Mr. Baillet ‡.

☞ **ROCCO** (GIROLAMO) excella si bien dans l'art d'écrire qu'il est juste de faire mention de lui. Il étoit de Venise, & il vivoit au commencement du XVII. siecle. On verra ci-dessous les marques (*Y*) d'estime que lui donna le Duc de Savoie.

ROCHEFOUCAUD (ALEXANDRE DE LA) Abbé de Saint Martin †, frere de ce Comte de Randan qui fut tué à la bataille d'Issoire, & de François Evêque de Clermont, qui a été depuis Cardinal, s'engagea très-mal-à-propos dans les fourberies de Marthe Brossier, pretenduë possedée. Nous avons dit dans l'article de cette Marthe, qu'enfin le Parlement de Paris l'aiant fait conduire à Romorantin par le Prevôt, defendit à son pere de la laisser sortir hors du lieu sans la permission du Juge. Nonobstant cette defense le pere & la fille s'en allerent avec nôtre Abbé en Auvergne, & puis à Avignon. Le Parlement γ de Paris eut beau ajourner par deux fois l'Abbé, & ordonner enfin, vu sa contumace, la saisie du revenu de ses Benefices, cette troupe ne laissa point de gagner païs, & d'aller à Rome, φ *s'imaginant que* la possedée *joüeroit mieux sur ce grand theatre, & qu'elle* *trouveroit plus de credulité dans le lieu qui est la source de la croyance*. L'Evêque * de Clermont étoit si suspect d'avoir inspiré cette équipée à son frere, qu'on le condamna aussi à la perte de ses revenus ecclesiastiques. Henri IV. bien averti des mechans desseins que l'on couvoit là-dessous, donna ordre à Mr. de Silleri son Ambassadeur, & au Cardinal d'Ossat, d'éventer la mine, & de prevenir le Pape avant que cette troupe de comediens joüât ses pieces. Ils executerent cet ordre soigneusement, & d'ailleurs le Cardinal d'Ossat (*Z*) gagna les Jesuïtes; si bien que l'Abbé de Saint Martin à son arrivée à Rome, se trouva destitué des principales ressources sur lesquelles il avoit compté. Les Jesuïtes l'abandonnerent, & le Pape que l'on avoit premuni, ne fit rien qui donnât atteinte à l'arrêt du Parlement de Paris contre la pretenduë demoniaque. Ce fut à l'Abbé à recourir aux suplications très-humbles tant pour lui, que pour son frere, auprès du Roi Henri IV. *Peu de tems après il tomba malade, & mourut de chagrin, à ce qu'on disoit, d'être venu de si loin se faire mepriser. Marthe & son pere delaissez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hôpitaux* ⸸.

RODON (DAVID DE) ou plutôt **DERODON** (DAVID) Professeur en philosophie premierement à Die, puis à Orange, & enfin à Nîmes, étoit de Dauphiné. C'étoit un des plus subtils dialecticiens qui fussent en France; & il n'y avoit guere de Scholastiques Espagnols ou Hibernois qui le surpassassent sur le chapitre des Universaux, & des êtres de raison, & sur les speculations creuses & abstraites des categories, & des dependances de la forme syllogistique. Mais s'il égaloit en cela les Logiciens de l'Ecole les plus raffinez, il les surpassoit de beaucoup dans les matieres de physique; car il adopta le sentiment des modernes, & l'hypothese des atômes, pour expliquer comme Gassendi par des principes mechaniques plusieurs effets de la nature. Son Cours de philosophie se vendoit bien; l'imprimeur y fit un gain considerable, & principalement au Cours abregé; car l'autre rebutoit un peu par l'étenduë trop prolixe des disputes scholastiques. Derodon écrivit un livre *de supposito*, où il se declara hautement pour Nestorius contre St. Cyrille; non pas en admettant deux personnes, mais en soutenant que Nestorius ne les admit point, & que St. Cyrille confondit les deux natures de JESUS-CHRIST. Il ne fit en cela que suivre les traces (*A*) d'un gentilhomme Provençal, qu'il avoit conu sans doute, & qui de Catholique Romain étoit devenu très-bon Huguenot. Ce sentiment du Sieur Derodon est un (*B*) incident, ou un épisode de la fameuse dispute qui s'est élevée entre deux Ministres

‡ *Baillet, Vie de Descartes. to. 1. p. 304. où il dit qu'il y a 2. fautes dans le dernier volume de Moreri. Voiez aussi son traité des Auteurs deguisez. pag. 145.*

† *Mezerai, Abregé Chronolog. ad ann. 1599. p. m. 205. 206.*

γ *Thuanus lib. 123. circa init.*

φ *Mezerai ibid.*

* *Thuanus ibid.*

⸸ *Mezerai ubi supra.* Voici ce qu'en dit Mr. de Thou: *Ita fabula de Martha à Spiritu obsessa omnino evanuit, ipso Sammartino qui spe sua falsus in aula illa despectus esse cœperat, ex mœrore mox mortuo, & Martha patreque ejus ex xenodochiorum stipe miseram vitam vix tolerantibus.*

(*Y*) *Les marques d'estime que lui donna le Duc de Savoie.*] Voici ce qu'on trouve dans un livre intitulé *la sage & delectable folie* composé par J. Marcel. „(*a*) Je serois long si je voulois parcourir les exem„ples de tous les Princes qui ont usé de liberalité & „courtoisie à l'endroit des vertueux, je me contente„ray seulement de dire ce que j'ay veu en la person„ne du sieur Rocco Girolami Venitien, tres-bon „arithmeticien, & escrivain si excellent que je ne „pense pas qu'aucun de son temps luy peut mettre le „pied devant, iceluy desdia un livre gravé sur l'erain „à son Altesse de Savoye l'an 1603. orné de diverse „sorte de caracteres, chiffres & tirades de main tres„excellemment faictes, ce que veu par ce grand „Prince, voulut recompenser l'industrie de l'autheur, „luy mettant de sa main propre au col une chaine „d'or, vallant 125. escus.„ L'Auteur parle encore de la même recompense dans un autre endroit de son livre, c'est au chapitre (*b*) de *la folie des escrivains*. On sera peut-être bien aise de trouver ici le nom de quelques personnes qui ont excellé en cet art à ce qu'il assûre. Nous avons eu, dit-il (*c*), „beaucoup „des braves escrivains qui ont mis au jour des Livres „de diverse sorte de caracteres, comme en France, „le Gagneur, Lucas, Josserand, & autres; en Italie „D. Augustin de Sienne. M. Martin de Romagne, „Camille Buonadio de Plaisance, Cresei Milanois, le „Curion Romain, le Palatin le Veruue, & autres, „avec le sieur M. Anthoine Genois, qui en l'an 1606. „a faict un livre de plusieurs sortes de lettres & carac„teres desdié au Prince de Mantouë & de Montfer„rat.„

(*a*) *Marcel, sage & delectable folie, liv. 1. pag. 106. Il paroit par l'aprobation des Docteurs, & par le privilege du Roi que cet ouvrage fut imprimé l'an 1628. je me sers de l'édition de Lion 1650. in 8.*

(*b*) *C'est le 6. du 2. livre.*

(*c*) *Id. ib. liv. 2. pag. 80.*

(*Z*) *Le Cardinal d'Ossat gagna les Jesuïtes.*] Il parla en particulier au Pere Sirmond Secretaire de leur General (*d*); & après lui avoir montré les ordres du Roi, il lui representa qu'il étoit à craindre que l'action de cet Abbé ne fût un obstacle au rappel des Peres Jesuïtes, à cause que tant lui que l'Evêque de Clermont avoient étudié chez eux. Il lui representa ensuite la temerité de cet attentat, & combien on feroit de tort aux interêts de l'Eglise, en commettant tout de nouveau les Cours souveraines du Roiaume avec le Pape. Ces raisons firent un très-bon effet.

(*A*) *Que suivre les traces d'un gentilhomme Provençal.*] Il s'apelloit Gilles Gaillard. Il embrassa la Religion Reformée environ l'an 1630. & se retira à Orange, où il fit le panegyrique du Prince Frideric Henri. Il n'oublia point de publier les motifs de sa conversion. Voiez le livre qu'il intitula *le Proselyte Evangelique*. Voici ce qu'on trouve touchant son livre *De supposito*, dans une lettre que Sorbiere écrivit à Vossius l'an 1646. en lui envoiant l'exemplaire dont l'auteur lui faisoit present. (*e*) *Illi* (Ægidio Gaillardo nobili Gallo) *nuper venit in mentem nescio quid circa Nestorium, quasi perperam in Ephesina Synodo fuerit livore Cyrilli hæreseos insimulatus damnatusque; eaque de re edidit librum, cui titulus est* De Supposito. L'apostille de cette lettre est considerable; car on y voit (*f*) qu'un des plus doctes Ministres a eu la même opinion.

(*B*) *Un incident ou un épisode de la fameuse dispute.*] C'est ce qu'on va voir dans un long passage de Mr. Saurin, l'un des deux Tenans de cette dispute. „(*g*) C'est un admirable homme que Mr. Jurieu! „Les erreurs se purifient en passant par son canal; „& ce qui est heresie dans les autres est orthodoxie „en

(*d*) *Il s'apelloit Aquaviva.*

(*e*) *Voiez la 432. des lettres écrites à Vossius. pag. 285.*

(*f*) Audio Joh. Croium in eadem esse sententia in qua Gaillardus noster.

(*g*) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 867. & suiv.*

nistres de Hollande, & qui n'est pas * encore finie. J'en toucherai quelque chose dans les remarques;

* *On parlois ainsi l'an 1696. au tems de la 1. édition. Il faut dire presentement que cette dispute fut assoupie peu de tems après.*

„ en lui, en vertu de son zéle impétueux & intolérant. Dans sa premiere Apologie qu'il donna au public aprés le Synode de Leide, il fait l'histoire de la naissance & du progrés de cette pernicieuse cabale d'Hérétiques Sociniens ou Socinianisans, indifferens & demi Athées, dans laquelle il envelope tous ceux qu'il veut immoler à la haine publique. Il rapporte plusieurs particularitez de cette cabale, pour avoir un prétexte honnête de faire l'énumération de ses vertus, & le catalogue de ses proüesses. Entre les caractéres d'héresie qu'il découvre dans quelques Théologiens, il met l'approbation qu'ils donnoient au livre de feu Mr. Derodon intitulé *De Supposito*, lequel il qualifie deux fois dans une demi page *le malheureux livre De Supposito*. Il avertit que ce malheureux livre fut brûlé à Thoulouse: grande marque de reprobation pour un livre! J'avoüe que l'Auteur avoit été soupçonné de quelques erreurs: peut-être avoit-il donné lieu à ces soupçons, en ne suivant pas toûjours le chemin battu, & en etendant peut-être un peu trop loin sa liberté philosophique. On lui fit quelquefois des affaires sur sa doctrine; & il en sortit à son honneur. L'an 1664. je le vis à Geneve, où il étoit refugié, ayant eté banni de France, pour avoir composé un livre intitulé *Le Tombeau de la Messe*. Je m'entretins souvent avec lui sur diverses matieres, & je le trouvai toûjours parfaitement orthodoxe. Il mourut à Geneve la même année 1664. si je ne me trompe, peu de tems après que j'en fus parti pour la Hollande. J'appris que sa fin avoit ete fort édifiante, & qu'il avoit rendu une confession de foi dont on avoit eté satisfait. Mais quoi qu'il en soit des sentimens secrets de ce Philosophe, & des choses qu'il peut avoir dites dans les conversations, ou écrites dans d'autres Ouvrages, le Traité *De Supposito* n'en doit pas répondre: il n'est comptable que de ses propres erreurs. Quand un homme est suspect, on doit bien être en garde sur lui, & bien eplucher toutes ses paroles, *ne lateat anguis in herba*. Mais il ne faut pas changer ses sentimens orthodoxes en erreurs, ni toutes ses erreurs en héresies. Cette réflexion va, non pas à justifier pleinement le Traité *De Supposito*, mais à l'excuser dans l'esprit d'un homme, qui a lui-même besoin d'excuse & de grace. On ne peut guéres deviner ce que Mr. Jurieu trouve à dire dans cet Ouvrage, si ce n'est la même liberté de condamner le titre de Mere de Dieu donné à la Ste. Vierge, qu'il prend lui-même dans une de ses Lettres Pastorales. Ce Philosophe explique le terme de *Suppositum* d'une maniere tout-à-fait orthodoxe, tant à l'égard des personnes divines, qu'à l'égard des personnes humaines. Dans l'explication de la personne de Jesus-Christ après son Incarnation, il choisit le sentiment le plus généralement reçu, & le moins exposé aux mauvaises conséquences, & aux chicanes des Herétiques. Il est vrai qu'il prend le party de Nestorius contre Cyrille, & contre les Peres du Concile d'Ephese, dont il croit qu'Eutyche a hérité son héresie. Mais si c'est là une erreur, c'est une erreur de fait, qui n'imprime pas un caractere de malediction sur un livre. Où est donc le venin de ce livre infortuné? Il est uniquement dans l'aversion que l'Auteur fait paroitre contre le titre de Θεοτόκος, *Mere de Dieu*, & dans la mauvaise humeur où il est contre Cyrille, & contre les Théologiens de son party, qu'il regarde comme les Patriarches *(a)* de l'idolatrie. Le Censeur de ce Philosophe ne va pas si loin que lui contre les personnes; mais il a tous les mêmes sentimens que lui à l'égard du dogme. Il épargne ceux qui ont introduit le terme en question dans le langage de l'Eglise; pour le terme même, il le traite sans misericorde. Selon lui, Cyrille n'étoit pas idolâtre: son peché ne consistoit que dans un zéle malentendu. Mais ce mot fatal Θεοτόκος a été la source de l'idolatrie, & même l'occasion de l'héréfie Nestorienne. Remettons encore une fois devant les yeux à nôtre zélateur de l'orthodoxie, & particulierement de l'orthodoxie anti-Nestorienne, ses propres paroles. „

(a) Voiez dans l'article Nestorius *pag. 2215. remarque L. s'il est vrai que le terme de mere de Dieu soit la source & le fondement du culte de la Ste. Vierge.*

L'Auteur met ici un long extrait des Pastorales de son adversaire, où le titre de Mere de Dieu est condamné comme la source de l'idolatrie; après quoi il parle de cette maniere: „ *(b)* L'Auteur du livre *De Supposito* n'a rien dit de plus fort que cela dans le fonds. Car si Mr. Jurieu pretend que ce Philosophe a refusé absolument à la bien-heureuse Vierge le glorieux titre de *Mere de Dieu*, on dira qu'il l'a fait au même sens que Mr. Jurieu le fait lui-même. On ne peut pas prouver le contraire par son livre. Et puis que cet Auteur reconnoit en Jesus-Christ, une seule personne aussi bien que deux natures, & que selon les principes de sa Philosophie, *actiones & passiones sunt suppositorum*, maxime qu'il allégue fort souvent, on a lieu de croire qu'il ne nioit pas que la Ste. Vierge ne fût la mere de celui qui est Dieu, de celui qui est une personne divine. Et en effet il lui donne le titre de mere de Christ, aprés avoir reconnu que Christ est une seule personne, Dieu & homme tout ensemble, & même une personne divine, dont la personalité réside proprement dans le Verbe. Quelle grande difference y a-t-il donc entre la delicatesse de ce Philosophe, & celle de nôtre Théologien? Pourquoi celui-là est-il hérétique, & celui-ci orthodoxe, lors qu'ils pensent & disent la même chose sur une matiere? . . . . Pour moi, je me suis hautement declaré contre la delicatesse & du Théologien & du Philosophe. Je persiste dans cette declaration: je desapprouve leur hardiesse & leur esprit de singularité: je condamne leurs erreurs & leurs égaremens: je les blâme tous deux, mais je n'anathematise ni l'un, ni l'autre. . . . . . J'ai quelquefois admiré le zéle de Mr. Derodon, un zéle protestant, anti-Papiste, & anti-idolâtre. Il traite tous les Pasteurs Reformez, d'Anges de Laodicée & de Pasteurs tiedes; parce que nous ne voulons pas excommunier Cyrille, & les Peres du Concile d'Ephése. Voilà un zele assez extraordinaire pour un Philosophe. Mais c'est une grande mollesse à Mr. Jurieu, de pardonner à Cyrille & aux Peres du Concile d'Ephese l'introduction de l'Idolatrie. Le systéme de Mr. Derodon est plus lié que celui de Mr. Jurieu. Mr. Derodon met Cyrille & les Peres du Concile d'Ephese au rang des Idolâtres dont ils sont les peres. Mr. Jurieu veut separer les peres des enfans, après avoir accusé ceux-là d'être la cause du crime de ceux-ci. Toute la difference entre Mr. Derodon & Mr. Jurieu est que, selon Mr. Derodon, Cyrille & les Peres du Concile d'Ephése agissoient & raisonnoient conséquemment; ils étoient idolâtres, & ils établissoient l'idolatrie: & que selon Mr. Jurieu, ces Peres composant un Concile œcumenique, ont établi la plus outrée de toutes les idolatries, sans être idolâtres eux-mêmes. „

(b) Idem Saurin, ibid. pag. 870.

La replique de Mr. Jurieu à tout cela est fort longue, & chargée de plusieurs pieces. Je n'en tirerai que les morceaux qui ont du raport à Derodon. „ *(c)* Le livre de Rodon *De supposito* est rare, & nous ne l'avions point encore vu, lors que nous avons composé une feuille volante sous le titre d'*Idée des sentimens de Mr. Saurin*. C'est pourquoy on doit conter pour rien tout ce que nous en avons dit dans ce petit Ouvrage. Depuis cela le livre de Rodon nous a été fourni par un illustre ami. Et après l'avoir examiné, nous n'y avons pas trouvé d'heresie formelle, mais bien une temerité prodigieuse, une passion énorme de rendre Cyrille odieux, & de noircir le Concile d'Ephese. Point de fidelité au reste dans ses citations, & encore moins de bonne foy dans ses interpretations, & une pure sophistiquerie dans ses preuves. Ainsi nous croyons cet Ouvrage digne du feu auquel le Parlement de Toulouse l'a condamné. Car c'est un moyen infaillible de decrier les saints mysteres, que de faire passer pour heretiques ceux qui les ont defendus. L'Auteur étoit un de ces Latitudinaires qui parurent Il y a plus de quarante ans dans les Provinces du Midi, & dont il semble que Petit Professeur en Theologie à Nimes étoit le fauteur. Au moins cela paroit par les extraits que le Sieur d'Huisseau grand Latitudinaire en a produits, pour la justification de son livre *De la reünion du Christianisme*. De Rodon plein de l'interêt commun de sa secte, travaille de tout son cœur à rendre les anciens odieux & meprisables. . . . . . *(d)* De Rodon le plus grand & peut être *(e)* le premier des ennemis *de Cyrille* entre les modernes, étoit un pauvre petit Sophiste ignorant dans l'antiquité. Il étoit Professeur en Philosophie, & se faisoit un grand honneur de sa subtilité. Or les Sçavants & les Sages sçavent ce que c'est qu'un homme subtil à la Peripateticienne. C'est un Sophiste; & c'étoit aussi le caractere de Rodon. Il a voulu se distinguer & s'immortaliser, en declarant la guerre à Cyrille & au Concile d'Ephese. Et son livre est composé exprés pour le convaincre d'avoir été Eutychien, c'est à dire d'avoir confondu les „deux

(c) Jurieu, Religion du Latitudinaire, pag. 270.

(d) Id. ib. pag. 278.

(e) Si l'on avoit sçu ce qui concerne Gilles Gaillard (voiez la remarque Δ) on n'eût pas parlé de la sorte.

ques; & je n'omettrai point l'accusation specieuse (C) intentée à ce Philosophe, d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'antiquité ecclesiastique. Il se mêla de controverse, & irrita tellement les adversaires, qu'ils obtinrent un arrêt du Roi qui le banit du Roiaume * l'an 1662. si je ne me trompe. Il se retira à Geneve, & y mourut deux ans après ou environ. On ne fut pas toûjours satisfait de sa doctrine dans son parti, & on lui suscita là-dessus quelques affaires; mais † il s'en tira honorablement. Je ne sçai si les Synodes ou les Consistoires se formaliserent de ce qu'il nioit, que la conservation des creatures fût une (D) creation continuelle. Il

* *Ce fut à cause d'un livre qu'il avoit intitulé,* Tombeau de la Messe.

† *Voiez la remarque B.*

„ deux natures, & des deux en avoir composé une „ seule; & pour prouver au contraire que Nestorius „ a été très-orthodoxe. On ne sçauroit dire combien „ nos Latitudinaires élevent haut cet Ouvrage. La „ premiere fois que je l'ay vu, c'est entre les mains „ de Mr. Pajon, qui me le loüa comme un excellent „ livre. Mr. Saurin luy a donné souvent le même „ éloge en ma presence. Jugement très-digne de „ deux personnes parfaitement ignorantes dans les „ matieres de l'antiquité! Rodon est du même carac- „ tere. Il s'est mêlé d'un metier qu'il ne sçavoit pas. „ Il avoit emprunté, ou derobé tout ce qu'il dit con- „ tre St. Cyrille, d'un ami dont il parle souvent, & „ duquel il promet une histoire complete des deme- „ lés de Cyrille & de Nestorius; il ne le dissimule „ pas. . . . . . . (a) A l'ignorance il faut joindre la „ malignité; car rien n'est plus malin, ny de plus „ mauvaise foy que la dispute de cet homme contre „ Cyrille. „

Je ne fais point de reflexions là-dessus; car aparemment la replique de Mr. Saurin sera imprimée avant que j'acheve cet ouvrage; & c'est dans cette replique (b) que les lecteurs pourront rencontrer la decouverte des jugemens temeraires. & des autres fautes de Mr. Jurieu. Je dis seulement qu'il n'y a nulle aparence que Derodon ait songé à favoriser la pretenduë faction Latitudinaire; car il soutient Nestorius non pas en le regardant comme le patron (c) de l'union morale du Verbe avec la nature humaine, mais en le considerant comme orthodoxe sur l'union hypostatique; & il ne maltraite Cyrille, que parce qu'il le considere comme l'auteur de la confusion Eutychienne des deux natures. Sans doute il n'a pretendu que chagriner les Papistes, & leur faire honte de l'opression où ils tiennent la memoire des innocens, tandis qu'ils élevent jusques aux nuës un heretique qui eut pour lui le bras seculier, la faveur de l'Empereur, & la cabale predominante d'un Concile. Si l'on vouloit même pousser un peu loin la charité, l'on assûreroit qu'il n'eut point d'autre motif que de secourir l'innocence, en faisant paroitre que c'est à tort que Nestorius est regardé comme un heretique. Il n'y a point necessairement un principe de malignité dans la conduite d'un homme qui maltraite St. Cyrille. Jamais peut-être un chef de parti n'a moins merité qu'on le menageât: il se gouverna d'une maniere si violente & si furieuse, qu'il ne merite pas qu'on le remercie d'avoir soutenu la verité, en cas qu'il l'ait soutenuë: s'il l'a trouvée, c'est par hazard, c'est par accident. Des chevaux fougueux qui prenent le frein aux dents, & qui ne se cassent point la tête contre les murailles de l'écurie, parce que leur impetuosité les a conduits vers une porte qui par bonheur étoit entrouverte, sont l'image de certains Docteurs qui rencontrent l'orthodoxie, malgré cent passions impetueuses qui les transportent, & qui leur font violer toutes les regles. Tous les lieux communs de Mr. Jurieu pour justifier St. Cyrille, & pour condamner Nestorius, peuvent servir à justifier celui-ci, & à condamner celui-là. Il seroit facile d'en montrer l'essai.

(C) *L'accusation specieuse . . . d'avoir été fort ignorant.*] „ (d) Il est très-vraisemblable qu'il n'avoit pas „ jetté les yeux sur les actes du Concile d'Ephese. Il „ ne faut que le titre de son livre pour s'en convaincre. „ *Disputatio de supposito; in quâ plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam Orthodoxo, & de Cyrillo Alexandrino, aliisque Episcopis in Synodum Ephesi coactis tanquam hereticis*, & dans la page 71. de son livre „ il dit. *Rem novam & hactenus inauditam jam demonstrandam suscipimus &c. Scilicet Cyrillum Alexandrinum & alios Episcopos qui tertio Concilio Oecumenico interfuerunt fuisse hereticos, & Authores heresis Eutychianæ.* Quel prodige d'ignorance & de hardiesse! „ Si cet homme avoit seulement jetté les yeux dans les „ Autheurs du cinquiéme siecle, & sur tout dans les „ actes du Concile d'Ephese, pourroit-il dire que l'ac- „ cusation contre Cyrille d'avoir été l'Autheur de l'he- „ resie Eutychienne qui confond les deux natures, est „ inouye? Ce qui luy fut reproché par tous les Nesto- „ riens & par une infinité d'autres qui ne l'étoient pas; „ par Jean Evêque d'Antioche, par lequel Cyrille fut „ excommunié sur le pied de ce qu'il confondoit les „ deux natures, & attribuoit à la nature divine toutes „ les infirmités qui ne conviennent qu'à la nature hu- „ maine de Jesus-Christ. „ L'Auteur étale plusieurs autres preuves semblables, qui font voir que St. Cyrille fut accusé de cette heresie, & il conclut par ces paroles: (e) *Après cela nous avancer son accusation contre Cyrille comme une nouvelle decouverte & une chose inouye, c'est une sottise, une ignorance & une vanité insupportable. Nous pourrions trouver plusieurs semblables preuves de l'ignorance de Rodon sur la matiere.*

Si j'avois le livre du Sieur Derodon, je dirois mon sentiment sur ce fait-ci; mais ne l'aiant pas, je me borne à dire que les paroles que son censeur en a citées ne prouvent point ce qu'il pretend. Elles temoignent que Derodon s'est engagé à prouver comme une chose inouïe, non pas qu'on ait accusé Cyrille d'être l'auteur des erreurs d'Eutyches, mais que Cyrille, & les autres Peres qui assisterent au 3. Concile Oecumenique, étoient heretiques, & auteurs de l'Eutychianisme. Cela énerve (f) les preuves que l'on allegue de l'ignorance de ce philosophe, & montre que son censeur a perverti, ou n'a point conu l'état de la chose. Si c'est une meprise nous la devons excuser, vu l'embarras où il a dû être aiant à jouer le personnage d'apologiste des mêmes gens qu'il avoit satirisez. Figurez-vous un homme qui pour repondre à Mr. de Meaux a fait un portrait hideux des premiers Peres, & qui pour repondre à Mr. Saurin doit faire l'éloge des mêmes Peres. Est-ce le moien de sçavoir ce que l'on dit? Comment se posseder entre deux abimes de cette nature? Un auteur batu de ses propres armes, & qui ne peut se defendre qu'en se refutant lui-même, qu'en se contredisant pitoiablement, un auteur, dis-je, qui s'égare, & qui se perd dans cette situation, est-il responsable d'une bevuë? La necessité n'a point de loi: voilà son apologie. Mais cette apologie ne satisfait pas aux justes plaintes du public: tous les lecteurs ont droit de dire, *pour qui nous prenez-vous? Sommes-nous des gens dont on se doive joüir avec si peu de pudeur? Quand vous ne pourvez repondre à un ennemi qu'en supposant que les Peres sont heretiques, vous les chargez d'heresies: & parce qu'au bout d'un an vous avez besoin qu'ils soient orthodoxes, afin qu'ils vous debarassent d'un autre ennemi, vous les faites blancs comme la neige. Où est la bonne foi? où est la honte (g)?*

Mettons ici la reponse que Mr. Saurin a faite pour Derodon sur le reproche d'ignorance. „ (h) Mr. „ Jurieu fait bien voir qu'il n'a pas jetté les yeux sur „ le Traité *de Supposito*, ou qu'il espere que personne „ n'y jettera les yeux. Car l'Auteur ramasse un grand „ nombre de temoignages & de faits historiques, pour „ appuyer son accusation contre Cyrille, & contre le „ Concile d'Ephese. Il cite Ibas Evêque d'Edesse, Gen- „ nadius Patriarche de Constantinople, Théodoret „ Evêque de Cyr, Jean Archevêque d'Antioche, & „ plus de quarante Evêques Orientaux, qui ont attri- „ bué à Cyrille l'erreur d'Apollinaire, & qui lui ont re- „ proché qu'il rendoit la Nature divine de Jesus-Christ „ passible, en la confondant avec sa nature humai- „ ne. L'Auteur n'a donc pas ignoré cela. Et quand „ il a parlé de l'hérefie de Cyrille, & de l'Orthodoxie „ de Nestorius, comme d'une chose inouïe, il a par- „ lé ainsi par rapport aux derniers Siécles, & non par „ rapport au Siecle de Cyrille & de Nestorius: & il a „ même regardé comme une chose inouïe, non pas „ la question, lequel de ces deux Patriarches a été „ l'héretique ou l'Orthodoxe; mais la décision qu'il „ fait de la question, en justifiant Nestorius, & en „ condamnant Cyrille. „

(D) *Fût une creation continuelle.*] C'étoit nier une doctrine qui pour être fort commune dans les Ecoles des Espagnols & des Hibernois, n'en est pas moins évidente. Il faut rejetter les notions les plus manifestes, ou tomber d'accord qu'un être tiré du neant par la vertu infinie du createur, ne peut avoir en lui-même aucune cause de son existence: il ne peut donc continuer d'exister que par la même vertu qui l'a produit au commencement: il est donc creé dans tous les momens de sa durée; c'est-à-dire il n'existe à chaque

(a) *Jurieu ibid. pag.* 281, 282.

(b) *Elle parut l'an 1697. sous le titre de* justification de la doctrine du Sieur Saurin... contre deux libelles de Mr. Jurieu l'un intitulé *idée des sentimens &c. & l'autre la religion du Latitudinaire. Voiez y le chap. 13. pag. 342. & suiv.*

(c) *Notez que Mr. Jurieu declare pag. 277. que la haine des Latitudinaires contre St. Cyrille vient de ce qu'il fit condamner l'union morale du Verbe qui est leur idole.*

(d) *Jurieu ubi supra, pag. 279.*

(e) *Id. ib. pag. 281.*

(f) *Il y a une très-grande difference entre soutenir que tout un Concile est heretique, & soutenir qu'un particulier fut autrefois accusé d'être heretique. On peut avancer la 1. pretention comme une chose inoüie, sans pretendre que l'accusation du particulier soit un fait nouveau.*

(g) *Confer quæ supra pag. 2395. col. 2.*

(h) *Saurin, justification de sa doctrine contre deux libelles de Mr. Jurieu pag. 346.*

Il avoit été Catholique Romain, c'est pour cela que Theophile Raynaud le nomme deserteur de la foi, car c'est de lui qu'il (E) parle dans le passage que je cite de son *Hoplotheca*.

ROHAN (RENÉE DE) fille * de Louïs de Rohan IV. du nom, Seigneur de Guemené, fut par accident l'occasion d'un meurtre, qui pensa exciter beaucoup de desordres à la Cour de France peu après la (A) mort de François II. Elle étoit veuve de François de Rohan, Seigneur de Gié, & se voioit recherchée par le Comte de Laval †. Le batard de Bueil fils du Comte de Sancerre, & λ *l'un des plus renommez entre les braves qui servoient d'épée de chevet au Duc de Guise*, voulant s'oposer à cette recherche, *ne s'étoit pas contenté de devenir rival de ce Comte, mais avoit de plus insolemment publié que cette veuve, ensuite d'une promesse de mariage écrite & signée de sa main, lui avoit accordé les dernieres faveurs. Son dessein n'étoit peut-être, que de detourner Laval & ses autres rivaux de la recherche de cette Dame; mais Laval jugea que l'ofense étoit de celles (B) qui ne se lavent que dans le sang. Il n'estima pas assez le batard pour lui faire l'honneur de se batre contre lui; il le prit à son avantage & le tua dans Orleans.* Le μ Connetable de Montmorenci aprouva l'action, & sollicita la grace de Laval: la Maison de Guise au contraire sollicita la vengeance de ce meurtre, & se trouva si superieure en credit dans le Conseil, qu'il falut que le Roi de Navarre, *dont le palais servoit d'azile à Laval*, le fit *évader la nuit*. On saisit ses biens ensuite ‡. Ceux qui disent (C) que le Connetable prit le parti du meurtrier parce qu'il étoit de sa maison, ne se trompent point. Nôtre Renée épousa René de Laval ⸸, & en troisiémes noces Jean de Laval, Marquis de Nesle.

* *Le Pere Anselme, hist. des grands Officiers, pag. 536.*

† *René de Laval, Seigneur de Loüé.*

λ *Varillas, hist. de Charles IX. to. 1. pag. 8.*

μ *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Le Pere Anselme ibid.*

ROHAN

que moment, qu'à cause que Dieu continuë de vouloir ce qu'il a voulu, lors que cet être a commencé d'exister. Cet acte de la volonté divine ne peut point cesser d'être creatif pendant qu'il subsiste, puis qu'il l'a eté au premier moment de l'existence de la creature. Les objections du Sieur Derodon se refutent facilement: elles sont les mêmes à-peu-près que celles que Mr. Bernier (a) a proposées. Un professeur (b) en philosophie dans l'Academie de Puylaurent fit un traité contre Derodon sur ce sujet, & le refuta solidement. Ce professeur avoit eu diverses prises avec lui dans Nimes, & j'ai oui dire qu'il avoit eu part à un ouvrage qu'on intitula *l'impieté decouverte*, & qui fut fait contre Derodon. J'ai même oui dire que Mr. Claude alors Ministre de Nimes, prêta sa plume aux ennemis de ce philosophe pour la construction, ou du moins pour la correction de cet ouvrage. La plaisante chose que de dire que Dieu dans le sentiment de Gassendi, & de David Derodon, contribuë à conserver les creatures, en empêchant qu'on ne les detruise. Et qui est-ce qui les detruiroit, puis qu'il n'y a dans l'Univers que deux sortes d'être, Dieu & les creatures? Cette occupation seroit aussi vaine que la vigilance d'un berger contre les loups, dans un païs où il n'y a point de loups, & où même il ne pourroit y en avoir. Qu'on ne me dise pas qu'un corps en detruit un autre, que le feu detruit le bois, qu'un homme tue un autre homme &c. car ce n'est point là une destruction de la creature; ce n'est qu'un échange de modifications: les modes ou les accidens ne passent pas pour le terme de la creation, c'est la substance qui est créée.

(a) *Voiez le livre de Mr. Bernier, imprimé à Amsterdam 1685. & intitulé*, traité du libre & du volontaire.

(b) *C'étoit un Medecin nommé Jean Bon, son cours de Philosophie a été imprimé.*

(E) *C'est de lui qu'il parle dans le passage que je cite.*] Aprés avoir dit qu'on accuse faussement le subtil Scot, d'avoir admis une espece de distinction réelle entre l'essence divine & les attributs, il ajoûte, que depuis peu il avoit parlé dans Orange à un apostat qui soutenoit un nouveau blasphême par l'autorité de Scot. (c) *Placuit hanc crambem obiter hic recoquere, quia his ipsis diebus Aransica, MURCUS FIDEI DESERTOR, blasphemiam novam, Scoti autoritate tegere est ausus.* Ce blasphême étoit que les trois personalitez de la Trinité sont des modes de l'essence divine proprement dits. Il observe que ce novateur qui lui avoit allegué le temoignage de Scot, ne s'en étoit point servi dans la dispute *de supposito*. C'est un signe qu'il parle du Sieur Derodon. En voici une autre preuve. (d) *Perperam tam crassus error*, continuë-t-il, *simplicitatem divinam & purissimam actualitatem exscindens tanti viri* (Scoti) *suffragio calumniosè captato munitus est ab eo, quem vetuli spurco fidei desertore male Rotundo.* Ce dernier mot est une allusion manifeste au nom de celui qu'il veut designer, c'est-à-dire à Derodon. Il se servit de la même pointe dans un autre livre trois ans aprés, en le refutant sur la pretension que saint Cyrille n'a point fait l'ouvrage intitulé *Thesaurus* qu'on lui attribue. (e) *Eidem S. Cyrillo suppositum esse opus quod inscribitur* Thesaurus *contendit spurcus hæreticus, autor disputationis de supposito, quam nuperrime ementito nomine loci sicque suppresso, homo male teres atque ROTUNDUS edidit Aransica. In ea disputatione, quæ est una jugis hæreseon & atrocissimarum calumniarum lepra, nebulo qui in S. Cyrillum maxime rabit abjudicat ei opus Thesauri.*

(c) *Theoph. Raynaud. hoploth. sect. 2. serie 1. cap. 6. pag. 89. Ce livre fut imprimé à Lion l'an 1650.*

(d) *Id. ib. pag. 90.*

(e) *Idem erotemat. de malis ac bonis libris n. 209. p. m. 134. Voiez le Pere Labbe de script. Eccles. to. 1. p. 243.*

(A) *Peu aprés la mort de François II.*] Mr. Varillas (f) dit que ce fut trois jours aprés la mort de ce Prince, mais il s'est trompé pour n'avoir pas assez pris garde au Latin de Mr. de Thou. (g) *Triduo post de Vicedomini Carnutum morte allatum est . . . . . in idem tempus incidit Buellii . . . . cædes.* Si l'on avoit consideré ce qui precede, on auroit vu que ce *triduo* se raporte au 21. (h) de Decembre, date d'une resolution de laquelle l'historien venoit de decrire le precis. Sur ce pied-là on auroit sçu à Orleans la mort du Vidame le 24. de Decembre. Or François II. étoit mort le 5. du même mois: il se seroit donc passé plus de trois jours entre le decés du Roi, & le meurtre du batard de Bueil. Je ne releve pas cette faute sans sçavoir qu'elle est de nulle importance; mais il n'est pas inutile de marquer à son lecteur ce qui fait errer les Ecrivains. Au reste je ne pretens pas que le Vidame de Chartres soit mort 15. ou 16. jours aprés le Roi, j'ai seulement voulu dire qu'en se reglant sur Mr. de Thou, il faudroit en juger à-peu-prés ainsi; mais au fond je ne conseillerois à personne de s'y regler. Ma raison est que Mr. de Thou a suivi le President de la Place, qui n'a observé en cet endroit aucune exactitude chronologique. Car voici son ordre; François II. meurt le 5. Decembre 1560. le Roi de Navarre cede la Regence à la Reine mere; on fait un reglement le 21. de Decembre; trois jours aprés on aprend que le Vidame de Chartres est mort; les principales difficultez aiant été écartées par ce reglement, on resoud de tenir les Etats, malgré les protestations d'une partie des Deputez; le Cardinal de Lorraine tâche d'obtenir la commission de haranguer pour les trois Ordres du Roiaume; il ne l'obtient point; on tuë le batard de Sancerre sur ces entrefaites; enfin les Etats s'assemblent le 13. jour de Decembre. Voilà le modele que Mr. de Thou a suivi: desorte qu'on ne peut fixer là-dessus ni le jour que le Vidame mourut, ni le jour que le batard fut tué.

(f) *Dans les 2. éditions de Charles IX.*

(g) *Thuan. lib. 25. pag. 525.*

(h) XII. *Kalend. Januar.*

(B) *Etoient de celles qui ne se lavent que dans le sang.*] Selon les malheureuses maximes du point d'honneur on n'en sçauroit juger d'une autre maniere, vu la mollesse des Juges contre les medisances qui flêtrissent la reputation d'une femme. Mettez en justice un franc calomniateur sur ce point-là, mettez y un fanfaron indiscret, n'en seront-ils point quittes pour un desaveu, ou pour une retractation; qui n'empêche pas que les soupçons, & les coups de langue ne continuent. Voilà ce qui porte les duellistes à se faire justice eux-mêmes. Le batard de Sancerre s'y attendoit bien, & il se fioit sans doute (i) à son courage & à son adresse, plus qu'à la justice de sa cause; car quelle justice peut-il y avoir à dire, même sans mentir, qu'on a obtenu des faveurs de cette nature? Mais la maniere dont on l'attaqua rendit inutile sa defense.

(i) Buellius, qui earum (*nuptiarum*) spe se dejectum dolebat, ut impotiencatum afferret à Renata sibi datam fidem diceret, & ut erat pugnacitatis fama arrogans, parum honestè de illustri fœmina loqueretur. *Thuanus ubi supra.*

(C) *Ceux qui disent.*] Le President de la Place est de (k) ceux-là; Loüé étoit soutenu, dit-il, de la part du Connetable, *pour estre ladicte Dame petite niece dudict Connetable, & icelui de Loüé venu de ligne directe masculine du Connetable Matthieu de Montmorency aussi bien qu'icelui Connetable.* Mr. de Thou (l) fait la même observation à l'égard de René de Laval, *Unde magna rursus irarum seges inter Guisianos & Momorantios orta est, cum illi Sancerræ Comiti adessent, hi Lavallium uti ex Matthæi Momorantii Equitum Magistri stirpe profectum tuerentur.* Je ne sçaurois comprendre pourquoi Mr. Varillas qui avoit dit dans la premiere (m) édition du Charles IX. *que le Comte de Laval étoit de la*

(k) *De l'état de la Relig. & Repub. liv. 3. sur la fin.*

(l) *Thuanus ubi supra.*

(m) *Tome 1. pag. 8. edit. de Holl.*

ROHAN (Anne de) fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai heritiere de Soubise, a été aussi illustre par sa pieté & par son esprit, que considerable par sa naissance. Elle étoit sœur du Duc de Rohan, le pilier de ceux de la Religion pendant les guerres civiles sous Louïs XIII. J'ai dejà dit en un autre endroit *, qu'elle soutint avec une fermeté heroïque les incommoditez du siege de la Rochelle, qui furent si dures, que pendant trois mois elle fut reduite à vivre de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. L'historien † qui m'aprend cela ajoûte; qu'elle refusa avec sa mere d'être comprise dans la capitulation, & qu'elles demeurerent prisonnieres de guerre. Il lui donne cet éloge, qu'*elle fut celebre par sa pieté exemplaire à toutes les personnes de sa Religion, & par son savoir au dessus de son sexe.* Elle faisoit très-bien des vers: l'excellent (*Y*) poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV. en est une preuve. Ce qu'on raconte de son (*Z*) Hebreu est singulier. Elle mourut fille à Paris le 20. de Septembre 1646. en sa 62. année. La Demoiselle de Schurman lui écrivit quelques lettres, qui sont dans le recueil de ses opuscules.

ROY (Jaques le) Baron du Saint Empire, & Seigneur de Saint Lambert, issu d'une ancienne (*A*) & noble famille originaire de France; s'est aquis beaucoup de reputation par les ouvrages qu'il a donnez au public. Il est d'Anvers, où il nâquit le 28. d'Octobre 1633. Dès qu'il fut en âge de voiager, le Baron ‡ le Roy son pere l'envoia aux plus fameuses Academies de l'Europe, & à son retour il lui resigna les charges qu'il possedoit, & qu'il avoit bien exercées à la Cour de Bruxelles. Nôtre Baron s'aquitta si exactement de ces mêmes charges, que le Marquis de Caracene gouverneur du Païs-Bas le fit aller en Espagne, pour informer sa Majesté Catholique Philippe IV. de l'état de son gouvernement. Après s'être dignement aquité de sa commission, il revint au Païs-Bas, & ne se put accorder avec le Marquis de Castel Rodrigo qui en étoit gouverneur, c'est pourquoi il prit la resolution de renoncer à ses emplois, & se retira à une terre qu'il avoit proche d'Anvers. Sans cela il se fût poussé bien avant dans les affaires, & dans les charges politiques: mais la Republique des lettres y eût perdu; car il n'eût pas eu le loisir dont il a joui, & qu'il a si bien emploié à composer des ouvrages (*B*) qui ont vû le jour. Voiez la remarque B.

* Dans l'article de Catherine de Parthenai.

† Hist. du Duc de Rohan, à Paris 1666.

‡ Philippe le Roi, Seigneur de Ravels Broughem, & de Saint Lambert en Brabant. Voiez la remarque A.

Vous

La Maison de Montmorenci, l'a effacé dans la seconde. Je comprens fort bien pourquoi il a effacé que ce Comte *étoit beaufrere des Chastillons*, c'est une fausseté manifeste, mais l'autre fait n'est-il pas conforme à la genealogie que Du Chene (*a*) a publiée de la maison de Montmorenci?

(*Y*) *L'excellent poëme qu'elle fit.*] D'Aubigné qui loüoit peu, en a mis une partie à la fin de son histoire, & s'est servi de cette preface: *Je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan Princesse de Leon, & de tous ceux qui escrivent bien en ce temps, de laquelle l'esprit trié entre les delices du ciel escrit ainsi.*

Quoi? faut-il que Henri ce redouté Monarque
Ce dompteur des humains, soit dompté par la Parque?

Je ne raporterois pas ces deux vers, s'ils ne me donnoient une matiere de critique. Mr. Pellisson aiant dit, (*b*) *Que Malherbe tenoit pour maxime que les adjectifs qui ont la terminaison en e masculin ne devoient jamais estre mis devant le substantif, mais aprés: Au lieu que les autres qui ont la terminaison feminine pouvoient estre placez, avant, ou aprés, suivant qu'on le jugeroit à propos: qu'on pouvoit dire par exemple* ce redoutable Monarque, *ou* ce Monarque redoutable, *& tout au contraire qu'on pouvoit bien dire* ce Monarque redouté, *mais non pas* ce redouté Monarque; Mr. Pellisson, dis-je, aiant parlé de la sorte continuë ainsi, *Je n'ai pas pris cet exemple sans raison, & à l'aventure, car j'ai souvent oüy dire à Monsieur de Gombauld, qu'avant qu'on eust encore fait cette reflexion, Monsieur de Malherbe & luy se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan, où il y avoit,*

Quoy faut-il que Henri, ce redouté Monarque,

Monsieur de Malherbe asseura plusieurs fois que cette fin luy déplaisoit, sans qu'il pûst dire pourquoi; que cela l'obligea luy-même d'y penser avec attention, & que sur l'heure en ayant decouvert la raison, il la dit à Monsieur de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eust trouvé un thresor, & en forma depuis cette regle generale. Or voici une observation de Mr. Menage qui n'est pas trop bien fondée. *M. de Gombaud*, dit-il (*c*), *m'a aussi souvent conté cét entretien qu'il eut avec Malherbe, mais non pas tout-à-fait de la sorte que M. Pellisson l'a rapporté; car il m'a toûjours dit que ce fut lui qui s'aperceut que* redouté Monarque *ne valoit rien. Quoy qu'il en soit cette regle ou de Malherbe ou de M. de Gombaud . . . est absolument fausse*; on (*d*) le prouve par des exemples, & l'on fait voir que Malherbe même ne l'a point suivie, puis qu'il a dit en deux endroits *asseuré secours.* Mais ce n'est point là mon but; je pretens que Mr. Menage a entendu les paroles de Mr. Pellisson, comme si elles signifioient que c'étoit Malherbe & non pas Mr. de Gombaud qui avoit trouvé d'où venoit la faute du vers en question; car s'il ne les avoit pas ainsi entenduës, il n'auroit pas pu se servir de l'alternative dont il s'est servi, *cette regle ou de Malherbe ou de M. de Gombaud.* Il est visible que cela veut dire que la regle est de Malherbe, si l'on s'en raporte au narré de Mr. Pellisson, & qu'elle est de Gombaud, si l'on s'en raporte à ce que lui Mr. Menage en a apris de la propre bouche de Mr. Gombaud. Mais il est encore plus visible que Mr. Pellisson attribuë la decouverte à ce dernier, & nullement à Malherbe. Qui s'étonnera que manque d'aplication on n'entende pas quelquefois les Auteurs Latins? Voici Mr. Menage qui n'entend pas un auteur François qui s'étoit pourtant expliqué d'une maniere tout-à-fait intelligible.

(*Z*) *De son Hebreu est singulier.*] Elle lisoit le vieux Testament en cette langue, & au lieu de chanter les Pseaumes en rime Françoise dans le temple comme les autres, elle les meditoit en Hebreu. (*e*) *Hanc illustrissimam & sapientissimam Principem Hebraicis Literis haud leviter fuisse tinctam testis fuit mihi vir Rev. Parens, dum Parisiis degeret; quotiescunque enim ipsam adiret, Vet. Testamenti caput aliquod Hebraicè legentem inveniebat, &, quod mirere, ne in Ecclesia quidem hoc ea studium deseruit, cùm etiam illic, dùm Hymni Davidici decantarentur, ipsa interim Hebraico idiomate mente psalleret.* Mr. Colomiés qui narre cela met en marge une autorité qui merite d'être (*f*) copiée.

(*A*) *Ancienne & noble famille.*] Les ancêtres du Baron le Roy sortirent de France pour suivre le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, & s'établirent dans le Païs-Bas.

Philippe le Roy Chevalier Banneret, Seigneur de Brouchem &c. pere de celui qui est le sujet de cet article, (*g*) acheta de Dame Marguerite *Baudewyns*, la Seigneurie Fonciere de *Chapelle S. Lambert* le 15. de Decembre 1654. Il fut créé Baron libre du saint Empire par (*h*) lettres patentes de l'Empereur Leopold datées de Luxembourg le 30. de Mai 1671. Il étoit alors Conseiller de sa Majesté Catholique au Conseil souverain des Finances du Païs-Bas, & de Bourgogne.

(*B*) *Des ouvrages qui ont vu le jour.*] Le premier ouvrage qu'il entreprit depuis sa retraite, fut la notice du Marquisat (*i*) du saint Empire, *Notitia Marchionatus sacri Romani Imperii.* Elle fut imprimée à Amsterdam *in folio* l'an 1678. Voiez les nouvelles (*k*) de la republique des lettres. Il publia ensuite dans la même ville l'an 1683. un ouvrage intitulé, *Achates Tiberianus, sive gemma Cæsarea, antiquitate, argumento, arte, historia prorsus incomparabilis, D. Augusti apotheosin, Imp. Cæs. Tiberii, Augustaque Juliæ Domus seriem & iconas, gentesque bello captas repræsentans, notis historicis illustrata*, in fol. Voiez le Journal (*l*) de Leipsic, & celui (*m*) de Paris. Il a fait imprimer en 1693. à Amsterdam un *in folio*, qui a pour titre *Topographia Historica Gallo-Brabantia, quæ Romandua oppida,*

(*a*) Anselme, hist. des grands Officiers de la Couronne, p. 19.

(*b*) Hist. de l'Acad. Françoise p. m. 178.

(*c*) Observations sur les poësies de Malherbe, pag. 302.

(*d*) Ibid.

(*e*) Colomesius in Gallia Orientali, pag. 165.

(*f*) Hujus in Hebraicis peritiam firmat Phil. Aquinas Epistola Præfat. in capitula Patrum, à se ex Hebræo in Gallicum sermonem versa. Id. ibid.

(*g*) Topograph. Gallo-Brabantia pag. 185.

(*h*) Vous en trouverez le precis à la page 70. du livre dont je raporte le titre ci-dessous pag. 2590. lettre o.

(*i*) Anvers est la capitale de ce Marquisat, qui est l'une des 17. Provinces du Païs-Bas.

(*k*) Mois de Septembre 1685. art. 5. pag. m. 1004.

(*l*) Acta Erudit. Lipsiens. 1684. pag. 255.

(*m*) Journal des Savans du 19. Mars 1685.

Vous y trouverez quelque chose qui concerne la Demoiselle Bourignon, & qui n'a point plu à ses partisans. J'examinerai ce que l'un (C) d'eux a repondu à ma remarque.

RON-

oppida, municipia & dominia illustrantur, atque Monasteria, Nobiliumque Pratoria, Castellaque in as incisa exhibentur. On ne sçauroit desirer un detail plus particulier de ce que l'on nomme le Brabant Wallon, & si l'on avoit une semblable notice de toute l'Europe, l'on auroit un magazin inepuisable d'éclaircissemens & d'instructions. J'ajoûte qu'il a commenté la chronique de Baudouin d'Avesnes, & qu'il travaille (a) presentement à commenter celle d'Alberic, Moine des Trois Fontaines, laquelle n'a jamais été imprimée, & dont on desire depuis long tems la publication. Il a publie depuis peu (b) un livret de 13. pages intitulé, *Prædictio Anthonia Bourignon de vastatione urbis Bruxellarum per ignem*, où après une courte description des maux que cette ville souffrit le 13. d'Août 1695. par le bombardement des François, il raporte ce que l'on trouve touchant Antoinette Bourignon dans le suplément de Moreri, & ces paroles d'une lettre de cette fille, (c) *Je ne voi point que je me puisse arrêter à Bruxelles, encore bien que j'aurois toutes les permissions requises, ne fut que ce seroit aussi pour peu de tems,* D'AUTANT PLUS QUE BRUXELLES DOIT PERIR PAR LE FEU, *si j'ai bien vu, comme je vous disois estant chez Masuriel.* L'esprit qui avoit revelé cet incendie à la Demoiselle Bourignon ne marqua pas bien le tems, car elle s'imaginoit l'an 1666. que la ville de Bruxelles seroit brûlée bientôt, & cependant elle n'a été bombardée que 29. ans après.

(a) L'an 1696.

(b) A Amsterdam 1696.

(c) Ces paroles sont tirées d'une lettre écrite de Gand à Mr. de Cort le 15. de Janvier 1666. C'est la 12. de la 3. partie du livre qui a pour titre, Tombeau de la fausse Theologie.

DEPUIS la premiere impression de cet article Mr. le Baron le Roi a mis au jour, *Castella & Prætoria Nobilium Brabantia, Cœnobiaque celebriora ad vivum delineata æriqne incisa . . . . . cum brevi eorundem descriptione.* A Anvers 1696. in folio. Et (d) *l'Erection de toutes les Terres, Seigneuries & familles titrées du Brabant, prouvée par des extraits des lettres patentes tirées des originaux.* On devroit donner un semblable livre sur chaque Province de l'Europe. Ce seroit le moien de faire connoitre ceux qui usurpent si hardiment la qualité de Marquis, ou celle de Comte.

(d) Ce livre a été imprimé à Leide chez Pierre vander Aa l'an 1699. in folio.

(C) *J'examinerai ce que l'un* des partisans de la Demoiselle Bourignon *a repondu à ma remarque.*] Sa reponse se trouve dans une *lettre touchant les Auteurs mystiques*, qui a été imprimée (e) depuis un an avec *la Theologie réelle vulgairement ditte la Theologie Germanique.* L'anonyme qui a publié cela cite mes paroles, & les fait suivre par celles-ci: „ (f) Nenni, „ s'il vous plait, toute équivoque à part, il n'y eut „ point de temps ni bien ni *pas bien marqué* dans la „ prédiction, comme vous voudriez l'insinuer; & de „ plus la revelation ne fut pas verbale, comme vous „ le voudriez faire entendre pour la rendre susceptible „ de fausse expression sur le temps; mais elle fut vi„ suelle, & partant de nature à ne marquer formelle„ ment aucun temps. Madlle B. ne s'imaginoit pas „ non plus que Bruxelles seroit brûlé determinément „ plus ou moins tôt: mais rien ne lui aiant été deter„ miné sur cela, nul temps fixé ni nul temps exclus, „ cette indetermination étoit precisément la juste & „ vallable raison pourquoi elle ne tenoit aussi nul temps „ pour asseuré contre ce peril, & pourquoi elle avoit „ sujet de se précautionner en tout temps.„ Il ajoûte que c'étoit *de la même maniére que le Seigneur & ses Apôtres aiant prédit en general son Avenement futur, exhortoient les Chrétiens d'alors à être sur leurs gardes en tout temps pour n'en être point surpris; sur quoi la malignité de quelque esprit profane auroit eu beaucoup plus de prétexte que notre auteur de dire comme lui,* „ *l'esprit qui leur avoit revelé cet Avenement,* „ *ne marqua pas bien le temps: car ils s'imaginoient il* „ *y a dixsept cents ans que cela arriveroit de leur vivant,* „ *& cependant on n'en a encore rien vû jusqu'ici.*„ *S. Pierre nous aprend que telle étoit déja la Critique des profanes de son temps.* Voilà comment l'anonyme a critiqué ma remarque: faisons voir son illusion.

(e) A Amsterdam chez Henri Wetstein 1701. in 12. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Nov. 1700. pag. 555. & suiv.

(f) Lettre touchant les Auteurs Mystiques pag. 114.

J'ai observé que l'esprit *ne marqua pas bien le temps*, & l'on m'avoue qu'il ne marqua aucun tems. Que puis-je souhaiter davantage? N'est-il pas visible que quiconque omet de marquer le tems, ne le marque ni bien ni mal, & qu'ainsi l'on peut assûrer qu'il ne l'a pas bien marqué? Ma proposition est donc vraie, & il sera certain en tout cas que la Demoiselle Bourignon tira une fausse consequence de ce qui lui avoit été revelé *visuellement.* Elle en conclut que la ville de Bruxelles periroit bientôt par le feu, car elle jugea que la permission d'y demeurer ne lui serviroit que *pour peu de tems*, elle le jugea, dis-je, à cause de cette *revelation visuelle* dont on nous parle. Le parti qu'elle prit de se retirer d'une ville qu'elle croioit à la veille d'être brûlée, fut sans doute celui qu'elle eût conseillé à tous ceux qui auroient voulu dependre de sa direction, elle l'eût donc conseillé à tous les habitans de Bruxelles, s'il eussent été ses disciples. Jugez, je vous prie, dans quelles illusions on se fût precipité si l'on eût voulu se conduire par ses conseils? Un très-grand nombre de personnes, qui n'avoient à vivre que 10. 12. 15. ou 20. années, eussent quitté leur patrie afin de ne pas perir dans un feu qui devoit tomber au bout de 29. ans. Elles se seroient laissé mener par de fausses propheties, car une revelation qui seroit exempte de fausseté en elle-même, parce qu'elle n'auroit fait que representer des images, devient fausse & trompeuse dès qu'on l'aplique à des tems, ou à des lieux qui ne lui conviennent pas. L'esprit revelateur ne trompera point, si vous voulez, mais la personne à qui il se communique ne laissera pas de tromper par ses fausses aplications, & ainsi l'apologiste d'Antoinette Bourignon nous fournit sans y penser de quoi conclure qu'elle a été sur ce point-ci une fausse prophetesse. Il vaudroit mieux n'avoir nulle part aux revelations, que de recevoir des propheties que l'on n'entend pas, & que l'on explique si mal que l'on s'engage à des demarches inutiles, & à des precautions mal fondées. Si cette fille se fût tenuë en repos dans le lieu qu'elle croioit menacé d'un incendie, elle y eût passé tout le reste de ses jours sans voir l'effet de la prediction, car elle est morte 15. ans avant le bombardement de Bruxelles. Elle s'étonna donc sans necessité, elle demenagea par une terreur panique. N'allez pas vous imaginer que j'accorde à son defenseur que (†) *l'évenement a verifié* avec *évidence* la revelation visuelle dont il parle. Le bombardement de Bruxelles ne doit pas être plutôt lié avec la vision de cette fille, qu'avec les songes des autres gens. Je ne pense pas qu'on m'ose nier qu'il n'y a presque personne qui ne voie quelquefois en songe l'embrasement d'une ville. Quand on songe que le feu prend à quelque maison, c'est pour l'ordinaire à celle qui nous apartient: si l'on songe qu'une ville est submergée, ou engloutie des flammes, c'est ordinairement la ville qui nous est la plus conuë, celle de nôtre naissance, ou de nôtre residence. J'ose donc dire, & je ne crains pas que ceux qui font attention à leurs songes m'accusent de temerité, que plusieurs bourgeois de Bruxelles ont cru en dormant voir le feu aux quatre coins de la ville, & qu'il y en a eu même qui ont cru voir (g) qu'on la bombardoit. Faudra-t-il prendre cela pour des songes prophetiques? Les visions de cette nature dans la tête des devots sont plus suspectes que dans la tête d'un mondain, car les devots s'imaginent en veillant que la corruption qu'ils voient dans les grandes villes attirera le feu du ciel. Or (h) on voit pour l'ordinaire en dormant, ce à quoi l'on a pensé en veillant. Je laisse à dire que selon la prophetie d'Antoinette Bourignon Bruxelles devoit perir par le feu. Chacun voit que cela designe une destruction totale, ceci n'est point donc le bombardement de l'an 1695. Il n'a point fait perir cette ville-là: plusieurs maisons seulement furent ruinées ou endommagées. Elle fut plus belle, & plus magnifique très-peu d'années après, & les habitans se soucierent si peu du ravage que firent les bombes, qu'ils disoient tout haut dans le chagrin que leur donnoient les nouvelles de l'avancement du traité de paix de Rijswick, qu'ils aimeroient mieux être bombardez trois ou quatre fois, que de voir finir une guerre qui faisoit rouler l'argent parmi eux avec tant de profusion.

(†) Ibid.

(g) Depuis sur tout que les gazettes parloient si souvent des villes qui avoient été bombardées.

(h) Voiez ce qui a été dit ci-dessus pag. 1871. & 1872.

La meilleure chose que l'anonyme ait avancée est l'exemple de la prediction des Apôtres touchant le dernier avenement du fils de Dieu. Ils l'annonçoient comme (i) prochain, & cependant 17. siecles se sont écoulez sans que l'on ait vu l'accomplissement de leur denonciation. On peut voir dans les commentaires sur l'Ecriture la solution de cette dificulté. Je me contente de dire que cela n'a jamais paru une valable raison pour justifier ceux qui dans la suite des tems ont predit des choses qui ne sont pas arrivées. On s'est toûjours cru en droit de les apeller faux prophetes, ou faux interprêtes de l'apocalypse. Pourquoi serois-je le seul qui ne pourrois pas me servir d'un pareil raisonnement pour refuter ceux qui se mêlent de predire? On sçait bien que ceux qui se trouvent engagez à faire valoir les nouveaux prophetes repondent aux objections comme fait ici nôtre anonyme aux depens des vrais prophetes de l'Ecriture. On se souvient encore des pastorales de celui dont il parloit quelques pages auparavant. *Qui a érigé*, dit-il (k),

(i) Car ils exhortoient à s'y tenir prêts les fidelles à qui ils parloient.

(k) Lettre touchant les Auteurs Mystiques pag. 108.

en

RONSARD (Pierre de) poëte François, de noble (*A*) maison, nâquit dans le Vendômois la même année que François I. fut fait prisonnier devant Pavie. Cette circonstance du tems a fait faire (*B*) des reflexions peu judicieuses. Il pensa perir le jour même de sa nais-

en inspirez je ne sçais combien de grands & de petits prophetes imaginaires, & qui attend encore le retablissement de son parti en France par voie d'inspiration. Il avoit beau chercher dans la conduite des prophetes du vieux testament ce que l'on consideroit comme des marques de fausse prophetie dans les pretendus inspirez de Dauphiné; les gens sages & pieux n'ont pas laissé de conclure contre ces gens-là ce que la droite raison pouvoit inferer de ces marques; & dès que le tems qu'il avoit cotté pour la delivrance a été fini, ils ont soutenu que ses interpretations prophetiques étoient fausses. Ils n'ont pas craint qu'on leur objectât l'exemple de la prediction du second avenement de Jesus-Christ, que l'anonyme m'allegue. Je m'apuie sur le procedé de ces Messieurs, qui a été celui de tous les plus graves Theologiens toutes les fois qu'il s'est élevé des fanatiques que l'evenement convainquoit de fausseté.

Il faut repondre à une autre plainte de l'apologiste de Mademoiselle Bourignon. Il dit qu'il semble que je *trouve un ragout singulier à la satyriser*, & il s'étend fort là-dessus. Il ajoûte que je renvoie souvent mes lecteurs à un libelle de Mr. de Seckendorf, & il cite un long passage de Mr. Thomasius Professeur à Hall, qui montre que Mr. de Seckendorf étoit aveugle de passion en écrivant contre cette Demoiselle. Je repons en peu de mots 1. que pour m'imputer cette pretenduë envie *de la satyriser*, il faut être de ces gens qui se laissent prevenir d'une admiration infatuante. Extaliez des perfections qu'ils croient voir en une certaine personne, ils n'y peuvent decouvrir aucun defaut, ils en consacrent toutes les actions, & ils se mettent fort en colere contre ceux qui usent de quelque discernement, & qui osent faire voir le foible de cette personne. Je n'ai rien dit qui puisse donner atteinte à la chasteté, ni au zèle d'Antoinette Bourignon, j'ai fait l'abregé de sa vie nuëment & simplement, & j'ai renvoié mes lecteurs à un memoire qui m'avoit été communiqué par Mr. Poiret, & que nôtre anonyme regarde comme très-avantageux à la Demoiselle. Si en qualité d'historien j'ai cru que je pouvois dire quelque chose de son humeur trop grondeuse, & de sa grande vigilance dans l'œconomie de son bien, je n'ai fait que ce que la verité exigeoit de moi. Je n'ai rien dit sans preuve: mais laissons aux lecteurs non prevenus à juger de tout ceci. Je repons en 2. lieu qu'entre plusieurs citations de la vie & des ouvrages d'Antoinette, il n'y en a guere que cinq ou six de Mr. de Seckendorf. Pourquoi donc nôtre anonyme tâche-t-il d'insinuer que je ne me fonde que sur cet Auteur? Enfin je dis qu'alors je ne sçavois pas ce que Mr. Thomasius observe du procedé de cet illustre Allemand. Mr. Thomasius est un homme de merite, & pour qui j'ai depuis long tems bien de la consideration. Je n'ai pas besoin de m'oposer à ses remarques, car il paroit qu'il n'accuse Mr. de Seckendorf d'avoir mutilé des passages qu'en ce qui concerne les dogmes de la Demoiselle Bourignon, & moi je ne le cite qu'en ce qui concerne une matiere de fait, & je confirme presque toûjours par d'autres passages, ce que j'emprunte de lui. Je n'ai point sujet de croire qu'à cet égard-là ses preventions l'aient aveuglé. Après tout s'il étoit aussi coupable qu'on le pretend, l'eût-on laissé en repos? Mr. Poiret qu'il a refuté n'eût-il point repris la plume pour le convaincre de supercherie?

Je ne repons rien à plusieurs autres observations de l'anonyme. Ce sont tous reproches vagues, & des signes manifestes de sa trop grande sensibilité, & du besoin où il est encore de mortifier les sens internes. Ce n'est pas le tout que de se mortifier à l'égard des sens externes, il faut principalement porter le cautere sur l'appetit irascible. Je l'exhorte à y bien songer, & je le renvoie ou aux reponses que j'ai dejà (*a*) faites, ou à cette observation generale qu'il n'y auroit rien de plus inutile que de s'engager à des justifications sur des plaintes avancées sans aucune preuve precise. Quand on m'objectera quelque chose de particulier avec quelque discussion des argumens que l'on tirera d'un tel ou d'un tel endroit de mon Dictionaire bien cité, je ne refuserai pas la voie des procedures; mais à l'égard des reproches generaux, je me contenterai d'un apel à des lecteurs équitables.

(*A*) *De noble maison.*] Louis de Ronsard son pere (*b*) fut Chevalier de l'Ordre & Maître d'hôtel de François I. qui le choisit *pour accompagner François Dauphin de Viennois, & Henri Duc d'Orleans ses enfans en Espagne, pendant qu'ils y furent en hostage pour le Roi leur pere.* Il épousa Jeanne de Chandrier dont la maison etoit alliée à celle de la Trimouille &c. & par consequent à celle de Craon; (*c*) *De laquelle sont descendus par l'alliance de l'Emperiere Mathilde les Roys d'Angleterre: de maniere qu'il* (*d*) *mettoit en evidence que Ronsard estoit allié au seize ou dixseptiesme degré d'Elizabet Royne d'Angleterre.* On pretend que Louis de Ronsard étoit issu d'un Baudouin cadet d'une grande maison (*e*), *sur les confins de Hongrie & de la Bulgarie* lequel (*f*) avoit amené une compagnie de gentilshommes au Roi Philippe de Valois. On pretend même (*g*) qu'*il se trouve une seigneurie apellée le Marquisat de Ronsard*, dans l'endroit (*h*) *où le Danube voisine de plus pres le pays de Thrace*; mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimeres, (*i*) que la plupart des maisons nobles racontent de leurs premiers fondateurs. Elles aiment passionnement à se dire issuës des païs les plus eloignez, & de quelque cadet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits meriterent cent recompenses du Prince qu'il vint servir. S'il n'y avoit que 3. ou 4. familles qui contassent de telles choses, on n'auroit pas tant de panchant à s'en moquer. Au reste l'auteur que je cite n'a fait que traduire en prose ce que Ronsard avoit raconté de son extraction, dans l'une (*k*) de ses elegies. Du Perron (*l*) fit ce même conte, mais au lieu de la Bulgarie, il mit la Moravie. Le recueil des plus belles pieces des poëtes François imprimé l'an 1692. contient (*m*) une vie de Ronsard où on le fait *originaire de Hongrie & de Bulgarie.* Si cela n'est pas absurde, c'est du moins une falsification; car la tradition de cette famille ne donne pas deux patries à ses ancêtres, mais seulement une, *sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie.* Ce sont les termes de Claude Binet: & voilà à quoi l'on s'expose lors qu'on veut changer les termes de ses originaux, soit pour abreger, soit qu'on les trouve trop vieux. Il ne faloit pas suprimer ici le mot de *confins*.

(*B*) *Des reflexions peu judicieuses.*] „(*n*) Du mariage de Loys & de Jeanne de Chandrier nasquit „Pierre de Ronsard au chasteau de la Poissonniere „.... un Samedy 11. de Sept. 1524. Auquel jour, „le Roy François I. fut prins devant Pavie. Et pourroit on douter si en mesme temps la France receut „par ceste prinse mal-encontreuse un plus grand „dommage ou un plus grand bien par ceste heureuse naissance: à laquelle estoit advenu comme à d'autres grands personnages, d'estre remarquée d'une si „memorable rencontre. Ainsi que la naissance du „grand Alexandre fut signalée & comme esclairée par „l'embrasement du Temple de Diane en la ville d'Ephese.„ Voilà sans doute une belle compensation, & la France bien dedommagée de la prison de son Roi, malheur qui mit le Roiaume à deux doigts du precipice, & qui fut la cause d'une longue suite de pertes honteuses & funestes à la nation; la voilà, dis-je, bien dedommagée, puis qu'elle aquit ce jour-là un bel esprit qui l'a enrichie de plusieurs milliers de vers en sonnets & en madrigaux d'amour, en stances, en hymnes, en odes &c. Cette pensée de Claude Binet ne pourroit être soufferte que dans quelque poësie de panegyriste, encore y auroit-elle besoin d'indulgence, & n'eviteroit jamais la censure d'hyperbole froide parmi les gens de bon goût. Ce fut sans doute ce qui obligea du Perron à ne la point faire paroitre dans l'oraison funebre (*o*) de Pierre Ronsard. Qu'en dira-t-on donc lors qu'on la verra en prose dans une histoire, je veux dire dans la vie de Ronsard? Mais que dira-t-on de Mr. de Thou, ce grave, ce venerable Magistrat, qui a debité fort serieusement la même pensée, dans une histoire generale qui est un chef-d'œuvre? *Natus erat* (Petrus Ronsardus) dit-il (*p*), *eodem quo infeliciter à nostris ad Ticinum pugnatum est, anno, ut ipse in Elegia ad Remigium Bellaquеum scribit, quasi Deus jacturam nominis Gallici eo prælio factam & secutum ex illo veluti nostrarum rerum interitum tanti viri ortu compensare voluerit.* Remarquez bien que Mr. de Thou ne met pas à un même jour la naissance de ce poëte & la bataille de Pavie: il ne les met qu'à la même année. Mais Claude Binet ne trouvant point là un assez beau jeu, ni assez de merveilleux, assûra que ces deux choses arriverent le même jour. Il se trahit lui-même, il decouvre son mensonge; car il assigne l'onziéme jour de Septembre 1524. à la naissance de son poëte, & toute

(*a*) *Dans mes reflexions sur le jugement du public qu'il a cité ubi supra pag.* 312. 313.

(*b*) *Binet, Vie de Ronsard, au 9. tome des Oeuvres de Ronsard, in 12. pag.* 113. *Notez que du Perron dans l'Oraison funebre de Ronsard, au même volume p.* 189. *ne dit pas que* Loys de Ronsard *ait esté Maistre d'Hostel de François I. mais de Henri II.*

(*c*) *Binet ib. p.* 112.

(*d*) *C'est-à-dire le Sieur du Faux Angevin dans ses Memoires. Il y a dans mon édition* le Sieur du Faur; *mais j'aprens de la Croix du Maine que cet Auteur s'apelloit,* Pascal Robin du Faux.

(*e*) *Binet ibid.*

(*f*) *Id. ib. pag.* 113.

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Ibid. pag.* 112.

(*i*) *Voiez ci-dessus pag.* 2428. *remarque* C.

(*k*) *C'est la* 10. *Elle est adressée à Belleau.*

(*l*) *Oraison funebre de Ronsard pag.* 188.

(*m*) *Au* 1. *tome pag.* 239.

(*n*) *Idem Binet ibid. pag.* 113.

(*o*) *Voiez ci-dessous pag.* 2592. *lettre d.*

(*p*) *Thuan. lib.* 82. *sub finem, p. m.* 43. *ad ann.* 1585.

naissance; mais ce peril fut accompagné d'un incident qui a donné lieu à des traits (C) d'esprit aussi peu solides que ces reflexions. Il se mit à la tête de (D) quelques soldats dans le Vendômois

toute la terre sçait que François I. fut batu devant Pavie le 24. de Fevrier 1525. le concours d'année ne laisse pas d'être vrai selon la façon de compter de ce tems-là; car on n'avoit pas encore reglé en France que l'année commençât le 1. jour de Janvier: elle ne commençoit qu'à Pâques, & ainsi la bataille de Pavie étoit contenue dans l'année 1524. Qu'on ne dise pas qu'il y a faute d'impression dans le livre de Binet: cela n'est pas vrai: lors que cet Auteur nous conte que Pierre Ronsard mourut le 27. de Decembre 1585. il (a) lui donne 61. ans 3. mois & 16. jours de vie. Il l'a donc cru né l'onzieme jour de Septembre 1524. d'où en passant nous recueillirons une erreur (b) de Sainte Marthe. Mais ne dissimulons point qu'il y a ici quelque incertitude qui le pourroit excuser. On ne sçait que par un passage de Ronsard qu'il soit né la même année que François I. fut pris; pour le moins est-il certain que du Perron n'allegua point d'autre preuve contre ceux qui n'etoient pas de ce sentiment. Quant au tems de sa naissance, dit-il (c), „il y en a „diverses opinions: les uns pensent qu'il soit né l'an „cinq cens vingt deux, & par ainsi mort en son an „climacterique, chose que l'on a remarqué arriver à „beaucoup de grands personnages: les autres s'arres„tent à ce qu'il en a escrit, ayant signalé l'année de „sa nativité par la prise du grand Roy François, „comme souvent il se rencontre de ces fortunes no„tables à la naissance des hommes illustres: là où nous „pourons encor observer en passant, que la prise de „ce Roy devant Pavie, qui est l'accident duquel il a „voulu marquer l'annee de sa nativité, se rencon„tre justement en un mesme jour, que celuy auquel „nous celebrons la memoire de sa mort, qui est la „feste de sainct Matthias (d)." Cette preuve unique de du Perron se trouvera foible, quand on sçaura que Ronsard dans l'un de ses poemes s'est donné un âge qui ne convient point à un homme né l'an 1524. ou l'an 1525. Voici ses paroles; elles sont un peu grossieres, & peu convenables au sujet; car il étoit question de repondre à des adversaires mordans & railleurs, qui l'accusoient entre autres choses d'une vie voluptueuse.

Tu (e) dis que je suis vieil, encore n'ay-je atteint
Trente & sept ans passez & mon corps ne se plaint
D'ans ny de maladie, & en toutes les sortes
Mes nerfs sont bien tendus, & mes veines bien fortes;
Et si j'ay le teint palle & le cheveu grison,
Mes membres toutesfois ne sont hors de saison.

Le poëme où il parle ainsi fut composé quelques semaines après la mort du Duc de Guise (f), & par consequent au printems de l'an 1563. Un homme qui n'eût eu alors que 37. ans seroit né l'an 1526. & sur ce pied-là nous ne devrions pas blâmer Scevole de Sainte Marthe. Il est un peu surprenant que nôtre poëte n'ait pas bien sçu quand il étoit né.

(C) *Traits d'esprit aussi peu solides que ces reflexions.*] „(g) Peu s'en falut que le jour de sa naissance ne fust „aussi le jour de son enterrement: car comme on le „portoit baptizer du chasteau de la Poissonniere en „l'Eglise du lieu, celle qui le portoit traversant un „pré, le laissa tomber par mesgarde à terre, mais ce „fut sur l'herbe & sur les fleurs, qui le receurent plus „doucement: & eut encor cet accident une autre „rencontre, qu'une Damoiselle qui portoit un vais„seau plein d'eau Rose & d'amas de diverses herbes & „fleurs selon la coustume, pensant aider à recueillir „l'enfant, luy renversa sur le chef une partie de l'eau de „senteurs, qui fut un presage des bonnes odeurs, dont „il devoit remplir la France, des fleurs de ses doctes „escrits." Voilà ce qu'on appelle *concetti* au delà des Monts. Mr. le Pays ne manqua pas de rimer sur cette pensée, lors qu'il fit l'histoire de la Muse de Ronsard. (h) *Il naquit d'un Chevalier de l'Ordre le jour que François I. fut pris à la Bataille de Pavie, & l'on a dit a sa gloire, que la France ne se fût jamais consolée d'un jour si malheureux, si ce mesme jour ne luy avoit donné un si Grand Homme. Le jour de sa naissance faillit a estre celuy de sa mort. Une Demoiselle (i) qui le portoit du Chateau de la Poissonniere, où il estoit né, a l'Eglise de la Paroisse, où il devoit estre baptisé, le laissa tomber imprudemment: mais par bonheur ce fut dans un pré, & sur des fleurs, & tout le mal qu'il receut, ce fut d'estre tout mouillé de l'eau-rose, qu'on portoit suivant la coutume pour ce Batesme.*

Ce ne fut point sans doute un effet du hazard,
Je croi qu'on peut sans badinage,
Dire que ce fût un presage
De la fortune de Ronsard;
Un presage certain qui fit alors comprendre,
Combien de bonne odeur Ronsard devoit répandre,
Un presage certain que les neuf doctes Sœurs,
Dont il devoit chanter la gloire,
Pour éterniser sa memoire
Luy feroient quelque jour des couronnes de fleurs.

(D) *A la tête de quelques soldats.*] Donnons le narré de Theodore de Beze: „(k) Le plus grand mal „fut que parmi les images, le commun rompit quel„ques sepultures de la maison de Vendosme, chef „aujourd'huy de la maison de Bourbon, ce qui fut „trouvé tresmauvais & à bon droit. Adonc ceux de „la religion Romaine voyans ces choses, & que quant „à la noblesse du pays les uns estoient allés trouver le „Prince à Orleans, les autres s'estoient jettés dans „la ville du Mans, commencerent à tenir ceux de la „Religion en merveilleuse sujetion. Entre autres „Pierre Ronsard Gentilhomme doué de grandes gra„ces en la poesie Françoise entre tous ceux de nostre „temps, mais au reste ayant loué sa langue pour non „seulement souiller sa veine de toutes ordures, mais „aussi mesdire de la Religion & de tous ceux qui en „font profession, s'estant fait Prestre se voulut mesler „en ces combats avec ses compagnons. Et pour cest „effect ayant assemblé quelques soldats en un villa„ge nommé d'Evaille dont il estoit Curé, fit plusieurs „courses avec pilleries & meurtres." Mr. de Sponde pretend que la Noblesse du Vandômois elut le Prêtre Ronsard pour son chef; j'aimerois mieux m'en tenir à la narration de Theodore de Beze. Raportons neanmoins les paroles de cet Annaliste; nous y trouverons d'autres choses à corriger. (l) *Arma quoque sumens nobilitas, ducem sibi elegit Ronsardum, qui insolentiam profanorum non ferens, multos ex iis malè mulctavit: quamquam curionatum Evallia tenebat, loci amœnitate aut commoditate captus. Neque enim is erat, qui libertatem suam, atque adeò licentiam poëticam, sacerdotalis muneris necessitate tamquam compede ad gravitatem eâ functione dignam velles adstringere: sed homo generosus, & à teneris annis inter nobiles pueros Caroli Ducis Aureliani Francisci I. filii in aulâ, & posteà militaribus studiis in Angliâ & Scotiâ innutritus, antequàm literis sub Io. Aurato operam daret, & divinum ingenium ad poëticam appelleret, inter pacatæ vitæ oblectamenta etiam armorum curam & amorem retinuerat.* C'est nous faire entendre que Ronsard ne s'etoit chargé d'une Cure que pour son plaisir, & qu'il s'aquittoit des fonctions du sacerdoce cavalierement. Si cet Auteur avoit sçu que ce pretendu Curé avoit eu chez le Roi d'Ecosse le même grade que chez le Duc d'Orleans, se fût-il servi de la distinction qu'il a emploiée? eût-il dit que Pierre Ronsard fut elevé page chez ce Duc, & aprit le métier des armes sous le Roi d'Ecosse? Rectifions cela, & sachons que ce jeune homme fut (m) donné pour page au Dauphin l'an 1536. trois jours avant que ce Prince decedât. *De là il fut donné à Charles Duc d'Orleans second fils du Roi, où il continua quelque tems fort agreable à son maistre* . . . . . qui pour *lui faire voir du pays le donna Page à Jaques de Stuart Roi d'Ecosse qui estoit venu espouser (n) Madame Magdaleine fille du Roi François.* Le Roi d'Ecosse *l'emmena en son Royaume où il demeura (o) deux ans, & en Angleterre six mois,* après quoi il retourna en France, & *se retira vers le Duc d'Orleans son maistre qui le retint Page en son Escurie,* & qui *le depescha pour quelques affaires en Flandres & Zelande avec charge expresse de passer jusques en Escosse, ce qu'il fit. . . . . . Retourné qu'il fut de ce voyage, ayant atteint seulement l'aage de 15. à 16. ans, ayant esté au Duc d'Orleans cinq ans & jusques à son decez, & depuis à Henry qui fut depuis Roi, l'an 1540. fut mis en la compagnie de Lazare de Baif . . . . qui alloit Ambassadeur pour le Roi à* la Diete de *Spire* (p). Ce recit nous montre 1. que Ronsard n'avoit point apris le metier des armes en Ecosse, autrement que chez le Duc d'Orleans, & autrement que tous les pages des Princes l'aprenent. 2. Que Mr. de Sponde s'est mal exprimé, & qu'il n'a point sçu que nôtre poëte étant en Ecosse n'avoit qu'environ 13. à 14. ans, & qu'à son retour en France on le mit page chez le frere du Dauphin. On m'objectera peut-être que je ne dois pas refuter cet Annaliste, par la narration de Claude Binet, toute remplie de fautes. C'est une difficulté si l'on veut, mais qui ne m'empêche point de croire que Claude Binet ne se trompe point, à l'égard du tems que Pierre Ronsard fut donné page au Roi d'Ecosse. Il se trompe neanmoins fort grossierement

(a) *Binet, ubi supra pag.* 156.

(b) Neque sexagesimum ætatis annum excessit (*Ronsardus*) articulari morbo sævissime vexatus. *Sammarthan. elog. lib.* 1. *pag. m.* 80.

(c) *Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, p. m.* 190.

(d) *J'ai raporté tout le passage, afin de montrer ce que j'ai dit ci-dessus pag.* 2591. *lettre* o, *que du Perron ne se servit pas de la pensée du pretendu dedommagement de la prison de François I.*

(e) *Ronsard, Reponse à quelque Ministre, p.* 86. *du* 9. *tome de ses œuvres in* 12.

(f) *Voiez l'Epitre qui est au devant de ce poëme.*

(g) *Claude Binet, ubi supra, pag.* 114.

(h) *Le Pays, Titres de noblesse de la Muse Amourette, à la page* 182. 183. *de la* 2. *partie des nouvelles œuvres, édit. de Hollande* 1687.

(i) *Binet ne dit point que la Demoiselle la portât: il la distingue de celle qui le portoit.*

(k) *Beze, hist. Eccl. liv.* 7. *pag.* 537. 538.

(l) *Spondanus, Annal. ecclesf. ad ann.* 1562. *n.* 16. *p. m.* 621. 622.

(m) *Binet, ubi supra, pag.* 115.

(n) *Il l'épousa à Paris le* 1. *de Janvier* 1537.

(o) *Du Perron, dans l'Oraison funebre de Ronsard, pag.* 193. *dit qu'il sejourna en Ecosse deux ans & demi.*

(p) *Tiré de Claude Binet, ib. pag.* 115. *& suiv.*

dômois l'an 1562. & fit un aussi grand carnage qu'il lui fut possible de ceux de la Religion. Cela fut cause qu'on fit imprimer contre lui à Orleans quelques pieces fort sanglantes, où l'on suposoit qu'il étoit Prêtre. Il se defendit (E) en vers, & nia qu'il fût revêtu de ce caractere. Ce qu'il y a de bien certain est qu'il avoit en commende quelques Benefices, & entre autres le Prieuré de St. Cosme proche de Tours. Il y mourut le 27. de Decembre 1585. & y fut enterré d'une maniere peu distinguée : mais 24. ans après on y érigea en son honneur (F) un beau monument.

ment dans son calcul; car si Ronsard avoit été au Duc d'Orleans *cinq ans & jusques à son decez*, il auroit servi ce Prince jusqu'en l'année 1545. & si depuis ce tems-là il eût été au service du Dauphin Henri, comment seroit-il possible qu'il eût été mis ensuite auprès de Lazare de Baif l'an 1540? D'ailleurs il est vrai (a) que Lazare de Baïf allant de la part du Roi en Allemagne avec le caractere d'Ambassadeur l'an 1540. prit avec lui nôtre Ronsard qui sortoit de page. Quoi qu'il en soit, Mr. Varillas a donné dans le panneau que Mr. de Sponde a tendu à ses lecteurs. „(b) On „inventa de nouveaux supplices pour punir les Cal„vinistes de Vendôme, à cause que les plus empor„tez d'entr'eux avoient fouillé dans les Sepulchres des „Ancêtres du Roy de Navarre : Et le fameux Poëte „Ronsard, Gentilhomme du Pays, qui lassé de la „Cour & de vivre peu accommodé dans sa maison, „avoit accepté la Cure d'Evailles, reprit les armes „qu'il avoit autrefois portées en Ecosse & en Angle„terre. Il s'en excusa depuis, en disant agreable„ment, que n'ayant pu defendre ses Paroissiens, avec „la Clef de S. Pierre, que les Calvinistes ne respec„toient ny craignoient, il avoit pris l'Epée de S. Paul, „& se mettant à la teste de la Noblesse voisine, avoit „garanty du pillage son Eglise & sa Paroisse.„ Vous voiez qu'il supose faussement que Ronsard porta les armes en Ecosse & en Angleterre.

(a) *Voiez les vers d'Antoine de Baïf raportez par Mr. Menage, remarques sur la Vie d'Ayrault*, pag. 196.

(b) *Varillas, hist. de Charles IX. to.* 1. *pag.* 171. *édit. de Holl. ad ann.* 1562.

(E) *Il se defendit en vers, & nia qu'il fût* Prêtre.] Le Ministre Chandieu & Florent Chretien étoient les Auteurs des pieces que l'on publia contre lui à Orleans. Le premier se deguisa sous le nom de *A. Zamariel B. de Mont-Dieu*, & le second sous celui de *François de la Baronnie* (c). Voici ce qu'en dit le Pere Garasse: „(d) Ces deux hommes luy firent une Mercurialle san„glante qui s'appelle la Metamorphose de Ronsard en „Prestre, ou le Temple de Ronsard, & là dedans ils „le taxent nommément d'avoir enseigné l'Atheïsme.

„*Je t'ay veu discourir tout ainsi qu'Epicure*
„*Qui attachoit au ciel un Dieu qui n'a la cure*
„*De ce qu'on fait en bas, & en parlant ainsi*
„*Tu monstrois que de luy tu n'avois grand soucy, &c.*

„. . . . . Mais Ronsard a reparty solidement à leurs „scurrilités & impertinences dans le Poëme, qui por„te pour tiltre *Des miseres du temps*, auquel il protes„te &c.„ Garasse s'est abusé: le poëme *des miseres du temps* n'est point la reponse à Zamariel, & à la Baronnie. Ce que Ronsard fit pour se defendre contre eux est intitulé, *Reponse aux injures & calomnies de je ne sçai quels predicantereaux & Ministreaux de Geneve*. La raison qui anima les Protestans à faire des vers contre ce poëte, est raportée imparfaitement & par Binet, & par Mr. Varillas. L'un dit qu'ils le maltraiterent pour se venger des poësies qu'il avoit faites contre eux; l'autre assûre qu'ils le satiriserent à cause de ses exploits d'armes. Il faloit joindre ensemble ces deux raisons; car il est certain qu'ils le fronderent parce qu'il avoit emploié contre eux la plume & l'épée avec beaucoup de fureur. Voici les paroles de Binet : Cela (e) „donna occasion à Ronsard de „s'opposer à ceste nouvelle opinion, & armer les „Muses au secours de la France, faisant voir le jour „à ses remonstrances, qui furent jugées de tant d'ef„ficace pour combatre les ennemis de la religion Ca„tholique, que le Roy & la Royne sa mere l'en gra„tifierent, comme aussi fit le Pape Pie V. qui l'en „remercia par lettres expresses: ce qui fut cause que „ceux de la nouvelle opinion commencerent à l'atta„quer, & dresserent un poëme fort Satyrique & mor„dant contre luy, qu'ils nommoient le Temple de „Ronsard, où en forme de tapisseries ils depeignoient „sa vie: ils firent aussi quelques responces à ses re„monstrances où estoit ce tiltre, la Metamorphose „de Ronsard, dont les autheurs furent un A. Zama„riel & B. de Montdieu Ministres, le dernier desquels „il designe assez par ces vers de la responce qu'il luy „fit, le comparant à Sisyphe

„*Qui remonte & repousse aux enfers un rocher*
„*Dont tu as pris ton nom*.„

Binet coupe là un Auteur en deux: A. Zamariel B. de Montdieu n'est qu'un seul homme. Passons aux paroles de Varillas: (f) *De là vinrent l'éfroyable satyre que Florent Chretien, alors passionné Calviniste & Precepteur du Prince de Navarre, ecrivit sous le nom du Ministre de la Baronie, contre le mesme Ronsard; & la Réponse de celuy-cy, où il montra que l'indignation estoit capable de luy faire composer de plus beaux Vers que la nature, quoy que son genie fût incomparable pour la poësie* (g). Il n'a pas raison de dire que Florent Chretien *écrivit sous le nom* d'un *Ministre*, ni de croire qu'il n'y eût que lui qui satirisât Ronsard. Nous avons vu qu'il avance après Theodore de Beze & Mr. de Sponde que ce poëte étoit Curé, mais nous allons voir qu'ils se trompent.

(c) *Consultez la Doctrine curieuse du Pere Garasse*, p. 126. & 1022. & *la Croix du Maine* pag. 88.

(d) *Garasse ibid. pag.* 126. 127.

(e) *Binet ubi supra pag.* 138. 139. *Voiez aussi l'Oraison funebre par du Perron, pag.* 197. *où l'on ne trouve que la même raison que Binet allegue.*

(f) *C'est-à-dire de ce que Ronsard avoit pris les armes contre les Protestans.*

Or (h) sus mon frere en Christ, tu dis que je suis
Prestre:
J'atteste l'eternel que je le voudrois estre,
Et avoir tout le chef & le dos empesché
Dessous la pesanteur d'une bonne Evesché:
Lors j'auroy la couronne à bon droit sur la teste,
Qu'un rasoir blanchiroit le jour d'une grand' feste,
Ouverte, large, longue, allant jusques au front.
En forme d'un Croissant qui tout se courbe en rond.

Ronsard dans ces vers ne nie-t-il pas formellement qu'il fût Prêtre? Et l'eût-il osé nier s'il l'eût été? Disons un mot pour excuser les Ministres qui lui donnerent ce titre. Il avoit reçu les Ordres, & il faisoit des fonctions ecclesiastiques au Chœur avec les habits sacerdotaux; c'est lui-même qui le raconte.

Mais (i) quand je suis aux lieux où il faut faire voir
D'un cœur devotieux l'office & le devoir,
Lors je suis de l'Eglise une colonne ferme,
D'un surpelis ondé les espaules je m'arme,
D'une haumusse le bras, d'une chape le dos,
Et non comme tu dis faite de croix & d'os:
C'est pour un Capelan, la mienne est honorée
De grandes boucles d'or & de frange dorée:
. . . .
Je (k) ne perds un moment des prieres divines:
Dès la poincte du jour je m'en vais à matines,
J'ay mon breviaire au poing, je chante quelquefois?
Mais c'est bien rarement car j'ay mauvaise voix,
Le devoir du service en rien je n'abandonne,
Je suis à Prime, à Sexte, & à Tierce, & à
Nonne,
J'oy dire la grand' Messe, & avecques l'encent
(Qui par l'Eglise espars comme parfum se sent.)
J'honore mon Prelat des autres l'outrepasse,
Qui a pris d'Agenor son surnom & sa race.
Apres le tour finy je viens pour me r'assoir.

C'est ce qui fit croire à ceux de la religion qu'il étoit Curé. Notez que Mr. Menage (l) s'imagine qu'un Ministre nommé *de Mont Dieu* écrivit contre Ronsard: il se trompe, c'est le nom de guerre que le Ministre Chandieu voulut prendre à la tête de cet écrit. Mr. Baillet (m) juge que Florent Chretien prit ce faux nom. Mr. Colomiés (n) accuse à tort la Croix du Maine de n'avoir point sçu *dans sa Bibliotheque, page* 88. que Florent Chretien a *ecrit contre Ronsard sous le nom de François de la Baronnie*. Je raporte (o) ailleurs ce que Ronsard repondit sur l'acte de Paganisme qu'on lui reprochoit.

(F) *On y érigea en son honneur un beau monument.*] Joachim de la Chetardie, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, fut Prieur Commendataire de St. Cosme 20. ans après la mort de Ronsard : il ne put souffrir que le tombeau de ce poëte illustre fût (p) privé de distinction, & d'inscription. C'est pourquoi faisant reparer le monastere, il y fit un tombeau de marbre qu'il orna d'une (q) épitaphe, & d'une statuë de Ronsard faite par un excellent Sculpteur. (r) *Cum magni Ronsardi cineres populari loculo, muto & illiterato jacere videret, melior aquiorque illis qui ejus opimis exuviis ditati sunt, tandiu manes esse neglectos non tulit, ac Ronsardum illum. . . . . Chetardius marmoris alta strue, statua ad viventis similitudinem verissime expressa, à Phidia Lutetiano donavit, brevi nota & elogio.* On donne dans ces paroles Latines un coup de dent aux heritiers de Ronsard, comme s'ils n'avoient pris aucun soin de sa memoire: cependant il est certain que Gallandius lui fit faire de magnifiques funerailles dans le College de Boncourt dont il étoit principal. (s) *Testamento condito quo haredem scripsit Johannem Gallandium juventutis Parisiensis optimum moderatorem, cujus hospitio cum Lutetia esset, familiarissime*

(g) *Varillas, hist. de Charles IX. liv.* 3. *pag.* 171. 172.

(h) *Ronsard, Reponse à quelque Ministre, pag. m.* 80.

(i) *Id. ib. pag.* 94.

(k) *Ibid. pag.* 95.

(l) *Menage, Anti-Baillet, to.* 2. *p.* 341.

(m) *Baillet, dans la liste des Auteurs deguisez.*

(n) *Colomiés, Biblioth. choisie, pag.* 202.

(o) *Dans l'article* Jodelle, *remarque* D.

(p) *Voiez le depit de Pasquier*, Recherch. liv. 7. ch. 11. p. 648. *voiant une sepulture si pauvre.*

(q) *Vous la trouverez dans Boterius ubi infra pag.* 567.

(r) *Rodolphus Boterius, Commentar. de rebus in Gallia gestis, lib.* 16. *p.* 566. *ad ann.* 1609.

(s) *Thuan. histor. lib.* 83. *sub fin. pag. m.* 43. *col.* 1.

nument. La goute lui fit soufrir des douleurs cruelles. On dit que ses debauches (G). l'exposerent à ce malheur. Il y a dans ses ouvrages un nombre infini de poësies galantes, qui nous aprenent qu'il eut * trois maîtresses principales. La derniere ne lui servit (H) que d'amusement, & de sujet poëtique. Il est même vrai qu'il fit souvent des vers d'amour qui n'étoient que des pieces de commande: il les faisoit à la priere de quelques Seigneurs de la Cour, ce n'étoit donc pas ses sentimens qu'il decrivoit, mais ceux d'autrui. Quand il se souvenoit de cela, il en avoit (HΔ) du chagrin, car il se souvenoit en même tems que ces poësies de contrainte ne lui avoient

* *Voiez la remarque H.*

vissime utebatur qui dignam tanti viri memoria gratiam rependens ei exequiis perhonorificis postea in schola Becodiana sua parentavit. Voici une description de ces funerailles: „(a) Le Sieur Galland n'ayant enseveli „l'amitie qu'il luy portoit sous un mesme tombeau, „faisant ce que la France devoit, fit dresser un magni„fique appareil en la Chapelle de Boncourt, là où fu„rent celebrées & imitées ses funerailles fort solennele„ment le Lundy vingt-quatriesme de Fevrier, 1586. Le „service mis en Musique nombrée, animé de toutes „sortes d'instrumens, fut chanté par l'eslite de tous „les enfans des Muses, s'y estans trouvez ceux de la „Musique du Roy suivant son commandement, & „qui regretta à bon escient le trespas d'un si grand „personnage, ornement de son Royaume. Je n'au„rois jamais fait, si je voulois descrire par le me„nu les Oraisons funebres, les Eloges & vers qui fu„rent ce jour sacrez à sa memoire; & combien de „grands Seigneurs avec ce genereux Prince Charles „de Valois accompagné du Duc de Joyeuse & du Re„verendissime Cardinal son frere, ausquels Ronsard „appartenoit, honorerent ceste pompe funebre, à „laquelle l'eslite de ce grand Senat de Paris daigna „bien assister, comme à un acte public, suivie de la „fleur des meilleurs esprits de la France. Apres dis„ner le Sieur du Perron prononça l'Oraison funebre „avec tant d'eloquence, & pour laquelle ouir l'af„fluence des auditeurs fut si grande que Monseigneur „le Cardinal de Bourbon, & plusieurs autres Princes „& Seigneurs furent contraints de s'en retourner pour „n'avoir peu forcer la presse.„

(G) *Que ses debauches l'exposerent à ce malheur.*] Il étoit bien fait de sa personne, bien vigoureux & robuste, & comme il avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination pour les plaisirs, on peut juger qu'il ne manqua pas aux occasions de se divertir avec le sexe, & que ces occasions lui manquerent encore moins. Il ruina les forces de son vigoureux temperament par sa vie voluptueuse, comme le remarque Mr. de Thou. (b) *Verum homo ut ingenio sic forma & corporis robore insignis cum vita soluta licentiose nimis genio indulgeret; valetudinem firmissimam debilitavit, acerbissimis arthritidis doloribus extremo ætate conflictatus.* Il étoit fort sourd, & l'on avoue dans sa vie qu'une des causes qui lui attirerent cette infirmité fut, (c) *que pendant qu'il estoit en Allemagne il fut contraint de boire des vins tels qu'on les trouve, la plus grand part soufrez & mixtionnez.* C'est un abus; il y a d'excellens vins en Allemagne, & si Ronsard n'en eût guere bu, ils ne lui auroient causé aucun mal. On lui reproche dans les Ecrits d'Orleans qu'il avoit été fort debauché.

Tu (d) m'accuses, Cafard, d'avoir eu la verolle:
Un chaste Predicant de fait & de parole
Ne devroit jamais dire un propos si vilain:
Mais que sort-il du sac? cela dont il est plein.

. . . .

Tu (e) te plaints d'autre part que ma vie est lascive,
En delices, en jeux, en vices excessive:
Tu mens meschantement, si tu m'avois suivy
Deux mois, tu sçaurois bien en quel estat je vy.

(H) *La derniere* maîtresse *ne lui servit que . . . . . (f) de sujet poëtique.*] Voions d'abord ce qui concerne les deux premieres: „(g) Ronsard s'estant ena„mouré d'une belle fille Blesienne qui avoit nom Cassan„dre, le vingt uniesme jour d'Avril en un voiage qu'il „fit à Blois où estoit la Cour, ayant lors attaint l'âge „de (h) vingt ans resolut de la chanter, tant pour la „beauté du sujet que du nom, dont il fut épris aussi„tost qu'il l'eust veuë, ainsi que par un instinct divi„nement inspiré: ce qu'il semble assez vouloir don„ner à cognoistre par ceste devise qu'il print alors, „(†) ΩΣ ΙΔΟΝ ΩΣ ΕΜΑΝΗΝ.„ Les vers qu'il fit sur cette maîtresse furent trouvez trop obscurs, c'est pourquoi (i) *il delibera d'escrire en stile plus facile, les amours de Marie, qui estoit une belle fille d'Anjou, & laquelle il entend souvent sous le nom du Pin de Bourgeuil, parce que c'est le lieu où elle demeuroit, & où il la vid premierement, s'estant trouvé là avec un sien amy qui estoit Baif: il l'a fort aimée apres avoir fait l'Amour à Cassandre dix ans, & icelle quittée par quelque jalousie conceuë.* Voici l'histoire de ses troisiémes amours: „(k) Il voulut finir & couronner ses œuvres „par les Sonnets d'Helene, les vertus, beautez, & „rares perfections de laquelle furent le dernier & „plus digne object de sa Muse, le dernier parce „qu'il n'eut l'heur de la voir qu'en sa vieillesse, & „le plus digne parce qu'il surpasse aussi bien que de „qualité, de vertu, & de reputation les autres prece„dens sujects de ses jeunes amours, lesquels on peut „juger qu'il aima plus familierement, & non cestuy„cy qu'il entreprit plus d'honorer & louër, que d'aimer „& servir. Tesmoin le titre qu'il a donné à ses louan„ges imitant en cela Petrarque, lequel comme un „jour en sa poësie chaste & modeste on loüoit devant „la Royne mere du Roy, sa Majesté l'excita à escrire „de pareil stile, comme plus conforme à son âge, „& à la gravité de son sçavoir: & ayant, ce luy sem„bloit, par ce discours occasion de voüer sa Muse à „un sujet d'excellent merite, il print le conseil de la „Royne pour permission, ou plustost commande„ment de s'addresser en si bon lieu, qui estoit une des „filles de sa chambre, d'une tres-ancienne & tres-no„ble maison en Saintonge. Ayant continué en ceste „volonté jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la „loüant. Et parce que par son gentil esprit elle luy „avoit souvent fourny d'argument pour exercer sa „plume, il consacra à sa memoire une fonteine en „Vandosmois, & qui encor aujourd'huy garde son „nom.„

Le recueil des plus belles pieces des poëtes François tant anciens que modernes, imprimé à Paris l'an 1692. contient une vie de Ronsard où j'ai trouvé une faute qu'il est bon de rectifier ici. (l) *Il chanta la gloire d'Helene de Sugeres, qui estoit une des filles d'honneur de la Reine, & pria le Cardinal du Perron de faire une preface au commencement de ces Poësies galantes-cy, dans laquelle il le conjuroit de dire qu'il avoit aimé cette fille honnestement. Le Cardinal luy repondit qu'au lieu de preface, il n'y avoit qu'à mettre le portrait (1) d'Helene de Sugeres au commencement de son livre.* Comme du Perron n'étoit qu'un jeune homme quand Ronsard mourut: ce n'eût pas été à lui que ce grand poëte auroit demandé une preface. La verité est qu'il ne s'adressa à personne pour un tel service: ce fut la Dame qui demanda cette preface au Cardinal du Perron. Qu'on lise le *Perroniana* au mot *Gournay*, l'on y trouvera ces (m) propres termes: *C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres, qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une epistre devant les œuvres de Ronsard, pour monstrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je luy dis au lieu de cette epistre il y faut seulement mettre vôtre portraict.*

(HΔ) *Il en avoit du chagrin . . . . . il se souvenoit que ces poësies de contrainte ne lui avoient rien valu.*] Prouvons cela par un passage de Claude Binet. „(n) Il „m'a dict maintefois qu'aucunes pieces de ses amours „& des mascarades avoient esté forgées sur le com„mandement des grands, voulant dire qu'il avoit „souvent forcé sa Minerve & n'y avoit pris grand plai„sir, quelques autres en ayant remporté la recompen„se, c'est pourquoy il fit mettre au devant de ces „ouvrages là les vers de Virgile. *Sic vos non vobis,* „& les suivans. On sçait assez en faveur de qui il fit „les amours de Callyrée qui estoit une tresbelle dame „de la Cour de la noble maison (o) d'Atry, surnommée „*Aquaviva*: comme il l'exprime assez en ce Sonnet „qui commence. *La belle eau vive*: & ceux (p) „d'Astrée qui fut aussi une fort belle dame de la Cour, „dont le nom est assez embelly par le seul desguise„ment d'une voyelle changée en la prochaine premie„re.„ On peut conclure de ces paroles que ce grand poëte n'avoit pas tout le desinteressement qu'un honnête homme doit avoir. Il lui seroit très-glorieux d'avoir fait paroître plus d'éloignement de cet esprit mercenaire qui est si commun parmi les amis des Muses, & je suis surpris que Claude Binet ait eu l'ingenuité de nous aprendre les plaintes qui lui avoient été confiées touchant le defaut de recompense. Quoi qu'il en soit, nous avons ici une preuve que l'on peut faire des vers passionnez sans être amoureux de la personne qui est le sujet d'une poësie tendre. Je croi que cela est plus facile quand on a (q) une maîtresse.

(a) *Binet, ubi supra, pag.* 159. 160.

(b) *Thuan. ubi supra.*

(c) *Binet, ubi supra, pag.* 118.

(d) *Ronsard, ubi supra, pag.* 86.

(e) *Id. ib. pag.* 93.

(f) *Voiez ce qui a été dit de Malherbe dans la remarque B de son article.*

(g) *Binet, ubi supra, pag.* 129.

(h) *Ce fut donc l'an 1544. neanmoins Binet venoit de dire que Ronsard avoit publié* l'Epithalame sur le mariage de Monsieur de Vendôme *& de* Madame Jeanne d'Albret Royne de Navarre, *& puis fait deux autres poëmes, avant que d'être amoureux de Cassandre. Ce mariage se fit l'an 1548. Dans la Vie de Ronsard, au recueil des plus belles pieces des poëtes François, imprimé l'an 1692. on assure qu'il devint amoureux de Cassandre* à Blois, étant auprès du Duc d'Anjou. *Il n'y avoit point en ce tems-là de Duc d'Anjou.*

(†) *Ce sont des paroles de Theocrite que Virgile a ainsi traduites dans la 8. églogue,* ut vidi ut perii.

(i) *Binet ibid. pag.* 133.

(k) *Id. ib. pag.* 142. 143.

(l) *Recueil des plus belles pieces, to. 1. pag.* 241. 242 *édit. de Holl.*

(1) *Parce qu'elle estoit laide.*

(m) *Voiez l'article* Gournai, *remarque B.*

(n) *Binet ubi supra pag.* 141. 142.

(o) *J'ai parlé de cette Dame ci-dessus pag. 1625. ligne 3.*

(p) *C'étoit une Dame de la Maison d'Estrées.*

(q) *On n'a qu'à se figurer que la Dame pour qui l'on seroit prié de faire des vers est celle qu'on aime.*

avoient rien valu, la recompense étant tombée en d'autres mains. Il ne fut pas si malheureux à l'égard des poësies qu'il adressa à Charles neuviéme; il (H ΔΔ) en fut paié assez largement. Il plaida contre Joachim du Bellai, pour recouvrer quelques odes (I) qu'on lui detenoit, & qu'on lui avoit derobées adroitement. Ils s'accorderent ensuite, & vécurent en bons amis. Il auroit mieux reüssi à faire des vers galans, s'il n'avoit pas pris pour modele les anciens poëtes. Il se rendit dur (K) & obscur par le trop frequent emploi de leurs fables. Il s'émancipa même quelquefois comme eux à mêler dans ses ouvrages quelques (L) expressions obscenes, & en general il tomba dans plusieurs profanations, & repandit trop de Paganisme sur ses poësies, qui furent

(HΔΔ) *Il fut paié assez largement* des poësies qu'il adressa à Charles neuvieme.] Ce Prince „ (a) Outre „ sa pension ordinaire luy fit quelques dons liberale- „ ment, vray est qu'il disoit ordinairement en gaus- „ sant qu'il avoit peur de perdre son Ronsard, & que „ le trop de biens ne le rendist paresseux au mestier de „ la Muse, & qu'un bon Poëte ne se devoit non plus „ engresser que le bon cheval, & qu'il le falloit seule- „ ment entretenir, & non assouvir. Neantmoins il „ le gratifia toujours fort librement, & eust fait s'il „ eust vescu: car il n'ignoroit pas que les Poëtes ont „ je ne sçay quelle sympathie avec la grandeur des „ Roys, & sont sujets à s'irriter, fort sensibles aux „ disgraces quand ils voyent la faveur ne respondre à „ leurs labeurs & merites, comme il s'en est plaint en „ plusieurs endroits. „ La derniere partie de ce passage confirme ce qu'on a vu (b) ci-dessus touchant l'esprit mercenaire de nôtre Ronsard, c'est pourquoi je ne l'ai point suprimée comme j'eusse fait sans cette raison. Notez que Brantome parle de cette adroite politique de Charles neuf, comme on l'a vu dans l'article (c) de Daurat. C'est la plus sûre maniere de tenir en exercice les Muses des beaux esprits. Il seroit à craindre qu'ils ne meprisassent le métier de poëte s'ils etoient trop riches. On peut donc juger que Charles neuf avoit raison de se comporter comme si les poëtes lui eussent fait la priere qu'Agur faisoit au bon Dieu, (d) *ne me donne ni pauvreté ni richesses, nourri moi du pain de mon ordinaire.* Le temperament qu'il gardoit est peut-être le plus grand bien que l'on puisse souhaiter à la Republique des lettres; car il y a des auteurs qui n'eussent point publié, s'ils eussent vécu dans une grande opulence, les bons ouvrages que l'on a d'eux. Il y en a d'autres qui eussent mis en meilleur état leurs productions s'ils eussent été moins pauvres. C'est de la trop grande indigence de quelques Auteurs qu'est sortie la multitude de mauvais livres dont le public a été foulé. Un revenu honnête leur eût permis de limer avec quelque sorte de patience leurs compositions; mais les besoins très-pressans d'un homme chargé de famille, & persecuté d'un creancier qu'il renvoie au tems qu'il aura cueilli le fruit d'une épitre dedicatoire, & touché le prix de sa copie, l'engagent à se hâter, & l'empêchent de lécher ses petits ours avant que de les montrer au public. Et notez qu'il y a de cette sorte d'ouvrages qu'il vaut mieux avoir que d'en être tout-à-fait privé. Il a été plus utile par exemple d'avoir les versions de du Ryer, que de n'en avoir aucune des auteurs qu'il a traduits. Ainsi au cas que cet honnête homme eût été capable de s'enfoncer dans l'oisiveté s'il eût eu beaucoup de bien, il valoit mieux qu'il n'eût que le necessaire, que d'avoir le superflu. Voiez (e) ce que disoit Erasme touchant Sigismond Gelenius. Un écrivain qui se propose de parvenir à quelque fortune s'éforce de bien composer. A-t-il obtenu ce qu'il cherchoit, il se relâche. C'est ce qu'on observe à l'égard des predicateurs: on trouve qu'ils prêchent mieux (f) avant que d'avoir l'episcopat où ils aspirent, qu'après l'avoir obtenu. Cela me fait souvenir d'une pensée qui a passé pour un fort bon mot. Un grand Prince de nos jours voulant assieger une ville aprit qu'elle seroit defenduë par un Marechal de France, & ne changea point de resolution, & l'on assûre qu'il repondit à ceux qui voulurent lui representer les suites de cette circonstance, *un gouverneur qui n'est pas encore Marechal de France est plus à craindre, qu'un gouverneur qui l'est dejà.*

(a) *Binet ibid. pag.* 143.

(b) *Dans la remarque precedente.*

(c) *Ci-dessus pag.* 2011. *lettre* e.

(d) *Proverbes de Salomon ch.* 30. v. 8.

(e) *Ci-dessus pag.* 1323. *lettre* i.

(f) *Voiez la remarque C de l'article* Zeuxis.

(I) *Recouvrer quelques odes qu'on lui detenoit.*] Voilà un procés fort singulier; je ne doute pas que Ronsard ne s'y échauffât autant, que d'autres feroient pour recouvrer l'heritage de leurs peres. Son historien manie cela doucement, il craint de blesser le demandeur & le defendeur: le dernier soutenoit devant les Juges le personnage le plus odieux, mais l'autre ne laissoit pas de leur aprêter un peu à rire. N'ôtons rien de la narration de Claude Binet. „ (g) Ainsi que le bruit couroit des Amours de Cassandre, & „ de quatre livres d'Odes, que ja Ronsard promettoit à la façon de Pindare & d'Horace, comme le „ plus souvent les bons esprits sont jaloux les uns „ des autres: Du Bellay, qui avoit sur le mesme sub- „ ject d'Amour, chanté son Olive, apres luy vou- „ lut s'essayer aux Odes sur l'invention & crayon de „ celles de Ronsard, qu'il trouva moyen de tirer & „ de voir sans son sceu: il en composa quelques unes, „ lesquelles avec quelques Sonnets sans mot dire, pen- „ sant prevenir la renommée de Ronsard, il mit en „ lumiere sous le nom de recueil de Poësie, qui en- „ gendra en Ronsard si non une envie, à tout le moins „ une raisonnable jalousie contre du Bellay, jusques „ à intenter action contre luy pour le recouvrement „ de ses papiers, lesquels ayant retiré par droit, non „ seulement ils quitterent leur querelle, mais Ronsard „ ayant incité du Bellay à continuer ses Odes, redou- „ blerent leur amitié, & jugerent que telles petites „ ambitions sont les plus douces & ordinaires pestes „ des cœurs genereux: & que comme les esprits ja- „ loux de gloire facilement se courroucent, aussi „ promptement se reünissent-ils.

(g) *Binet, ubi supra, pag.* 129. 130.

(K) *Il se rendit dur & obscur.*] On s'en plaignit dès ce tems-là, ce qui fit que ses partisans le commenterent. Les Amours de Cassandre furent commentez par Muret: le 1. livre de ses Amours pour Marie fut commenté par Remi Belleau, & le 2. par Nicolas Richelet: ses sonnets pour Helene, les 5. livres de ses Odes, & ses hymnes furent commentez par le même Richelet: toutes les pieces de la 9. partie de ses œuvres ont reçu le même honneur de Claude Garnier. (h) *Outre diverses pieces de la* 1. *partie* Pierre de Marcassus *a commenté la Franciade qui fait la* 3. *le Bocage royal qui fait la* 4. *les Eclogues, Mascarades, & Cartels qui sont la* 5. *les Elegies qui sont la* 6. *& les poëmes qui sont la* 8. Jean Besli Avocat du Roi à Fontenai le Comte a commenté (i) les hymnes. On pousse à bout le pauvre Ronsard dans le Parnasse Reformé, en lui reprochant ses tenebres impenetrables sans le secours d'un bon commentaire. On lui allegue en particulier son *je ne suis point ma guerriere Cassandre* &c. Croiez-vous tout de bon, lui demande-t-on, (k) *que vôtre Cassandre pour qui vous aviez fait* ce Sonnet, *en eût une pensée si avantageuse? Peut-on s'imaginer qu'elle connût ce* Frere *que vous luy donnez; Pensez-vous que le* Dolope soudart, le Myrmidon, le Corebe insensé, & le Gregeois Penelée *luy fussent des noms fort intelligibles; & n'étoit-ce rien pour une fille que d'avoir à dechifrer toutes les fables du siege de Troye?*

Commentaires sur Ronsard.

(h) *Baillet, Jugemens sur les poëtes, to.* 3. *n.* 1335. *pag.* 371.

(i) *Colomes. observat. sacra pag.* 54.

(k) *Parnasse reformé, p.* 91. 92. *édit. de Holl.*

(L) *Quelques expressions obscenes.*] Je n'en citerai qu'un exemple allegué par Mr. Menage, dans l'endroit où il lui reproche d'avoir emploie des fables obscures. *Nous ne devons employer*, dit-il (l), *que les* fables *qui sont connuës de tout le monde. Ronsard, pour en avoir employé qui ne sont connues que des Savans, & qui ne se trouvent que dans les Scholiastes, comme est celle qu'il a rapportée dans ces vers de l'Ode* 21. *du livre* 2. *& qu'il a prise du Scholiaste de Nicandre,*

Ny les fleurons que diffama
Venus, alors que sa main blanche
Au milieu du Lis renferma
D'un grand Asne le roide manche,

Au lieu d'acquerir la reputation de Docte, a acquis celle de Pedant. Voici la note de Nicolas Richelet sur ces quatre vers de Ronsard. „ (m) Cela se lit dans „ les Alexipharmacques de Nicandre. Et ne sçait-on „ pas comment il se peut entendre du Lys, que le „ mesme Nicandre appelle ailleurs les delices de Ve- „ nus, & de fait que nostre Autheur en doute aucu- „ nement, quand en ceste mesme Ode il parle enco- „ re du Lys, & ce seroit une superfluité de parler „ deux fois d'une mesme fleur. Or Nicandre dit, „ que ce fleuron, quel qu'il soit, voulut un jour con- „ tester de beauté contre Venus, qui par despit & en „ vengeance enferma au milieu de ses fueilles la ver- „ gogne d'un asne.

„ --- *Τὸν ἀπέπτυσε, δῖα*
„ *Οὕνεκ' ἐριδμαίνεσκε χροιῆς ὕπερ, ἐν δὲ μεσηγὺς*
„ *Ἀργαλέην μεσάτοισιν ὀνειδείην ἐπέλασσεν*
„ *Αὐτοῖς βρωμήεντος ἐναλδέα κορύνην.* „

Ce commentateur ne se plaint point de l'obscenité du texte.

(l) *Menage, Observat. sur Malherbe, pag.* 531.

(m) *Richelet, sur le* 2. *livre des Odes de Ronsard, p.m.* 306.

furent pourtant paiées (*M*) d'un bien sacré. Les jugemens sont fort partagez sur la qualité de ses productions, comme on le verra dans Mr. Baillet *. Voiez aussi les remarques du † Sieur Sorel sur le Berger extravagant: on y trouve un detail de critique assez curieux & assez solide contre ce poëte.

Je ne veux pas oublier qu'on a remarqué qu'il reüssit mal à corriger (*N*) ses ouvrages: il en ôtoit le meilleur. C'est un defaut bien incommode, & où quelques autres écrivains tombent malheureusement.

☞ RO-

(*M*) *Qui furent pourtant paiées d'un bien sacré.*] Consultez le Sieur Sorel; il dit que les Odes de Ronsard, „(*a*) qui sont à la loüange de quelqu'un ne manquent pas d'imiter Pindare, & pour les autres qui „sont indifferentes, elles sont quasi toutes prises d'Anacreon, tellement que l'on n'y void presque autre „chose, sinon que possible demain nous ne serons „plus qu'un peu de poussiere, & qu'il faut jouyr du „temps quand nous l'avons, & s'adonner à boire ou „à faire l'amour, ce qui semble estre des preceptes „d'un homme qui ne croid point l'immortalité de „l'ame. Les Hymnes n'exhortent pas beaucoup „plus à la vertu; les unes ne sont que des repetitions „de ce qui est dans Homere & les autres Poëtes, comme les Hymnes de Calais & Zethes, & de Castor „& Pollux, ce qui n'est guere à propos; car il n'est „pas besoin d'aller chanter des loüanges à ces personnages imaginaires. Pour l'Hymne d'Hercule comparé à Jesus-Christ tant en sa naissance qu'en ses labeurs, c'est une chose qui ne sçauroit donner de la „devotion; car ces applications si esloignées nous „font plustost rire, que de nous faire songer à nous „repentir de nos fautes.„ Après avoir fait l'analyse de cette Hymne, il ajoûte: „(*b*) J'aymerois mieux bannir tout-à-fait les fables des Payens, que de les penser corriger, en les appliquant ainsi à des mysteres „sacrez. Il est dangereux de laisser traicter ces sujets „à des Poëtes. Vous voyez que si vous voulez un „peu penetrer les choses, les mysteres de nostre religion sont prophanez: car les rapports ne sont que „dans la superficie. Quelle infamie est-ce de rapporter l'adultere de Jupiter à l'incarnation du Verbe „eternel? Il faut dire aussi que la Vierge est representée par Alcmene; & pour l'Ange Gabriel qui „annonça la conception, & le sainct Esprit qui y opera, ce sera Mercure qui representera cela. O pauvre Poëte! Si vous voulez expliquer ainsi toute la „fable d'Hercule, regardez ce que vous faictes; car „il y a là-dessous des pensées si abominables, que la „plume me tombe de la main quand j'y songe. Vous „me direz que vous n'en avez rien touché: mais „pour peu qu'un homme soit subtil, ne voudra-t-il „pas voir tous les rapports de vôtre fable, & puis la „comparaison d'Hercule à Jesus-Christ, n'est-elle pas „indigne par tout?„ N'oublions pas qu'il excuse un peu ce poëte, „(*c*) J'ay veu aussi des moralitez sur „le Roman de la Rose, où les plus lascives choses qui „s'y voyent estoient expliquées pour nostre creation, „& nostre redemption; & pour la vie eternelle: mais „il y avoit là encore des imaginations execrables, ce „que je ne croy pas pourtant que l'Auteur eust fait „autrement que par innocence, & pour-suivre la „simplicité de son siecle. Aussi je ne doute point „que Ronsard n'ait eu l'intention tres-bonne en son „Hercule Chrestien: mais il n'a pas fait ce qu'il esperoit. Pour les autres Hymnes, si l'on parle de celle de l'Eternité, de la Justice, des Demons, & des „autres semblables, il nous y forge beaucoup de Divinitez qu'il faloit laisser aux Grecs.„ Critiquant les Hymnes des quatre saisons, le chef-d'œuvre de ce poëte, si l'on s'en raporte (*d*) à son oraison funebre, & à Pasquier (*e*), il y remarque mille defauts, & même une lourde contradiction. *Quoi que les fictions soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, & neantmoins dans une hymne suivante qui doit dependre de la premiere, puisque les quatre sont accouplées, Ronsard dit que la nature voyant qu'elle avoit beau passer la main dessus le ventre du temps son mary, & fourcher sa jambe sur la sienne en chatoüillant sa chair, qu'il n'estoit plus propre à l'amoureux deduit, elle estoit devenuë amoureuse du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre saisons pour enfans. Voici donc une autre naissance* (*f*). N'a-t-il pas un juste sujet de condamner des inventions si grossieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à son (*g*) *Heleine, qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a bruslé?* N'étoit-il pas juste qu'il condamnât plusieurs autres profanations de nos poëtes, & les recompenses dont ils furent gratifiez? Le plus fascheux de cecy, dit-il (*h*), „est que l'on a veu que des beneficiers de „ce siecle, estoient ceux qui escrivoient en ce stile „plus librement que les autres; comme s'il leur eust „esté permis de se jouër des choses sacrées, à cause „qu'ils les avoient en maniment. L'on les mettoit au „nombre de ceux qui n'estoient point tant les Pasteurs „du peuple, que de leur ventre, dont ils cherchoient „seulement la pasture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage prophane, les personnes seculieres prenoient la hardiesse d'en faire autant, ce qui „aportoit un grand prejudice à la Religion. J'en „connoy encore assez qui ne sont pas dans les charges „de l'Eglise, mais qui desirent y parvenir, quoy qu'ils „n'ayent autre vertu que de sçavoir escrire des choses „pleines d'impieté & d'impudicité. Ce sont de nos „mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais „des Princes, & les vont importuner incessamment, „pource que l'on croid icy que les recompenses les „plus convenables que l'on puisse donner à des Poëtes, „ce sont des benefices. Abominable coustume! de donner le bien de l'Eglise à des gens qui ne seroient pas „recompensez, s'ils n'avoient servy de maquereaux „à leur maistre, comme l'on void dans leurs vers „amoureux qui sont faits pour les passions desreglées „des Princes & des Roys. Il est vray que Sainct Gelais a esté Evesque, que Desportes a esté Abbé, & „que Ronsard a eu (*i*) quelque benefice, & qu'il „prioit mesme le Roy de faire sa Lyre crossée, comme si la vraye recompense de ses diverses Poësies „eust esté un Evesché, qui ne se doit donner qu'à un „homme dont les paroles & les œuvres sont sainctes: „mais ce ne sera pas moy neantmoins, qui blasmera „tous ces gens-là pour ce sujet; car je croy pieusement que leurs Poësies libertines ont esté faites en „leur jeunesse, & que depuis ils en ont fait penitence, se rendans dignes d'estre ce qu'ils estoient.„

Ces dernieres paroles s'accordent à l'égard de nôtre poëte, avec ce que Mr. Baillet en a dit. „(*k*) C'est „rendre un bon office à la memoire de Ronsard, d'avertir le public que dans ses dernieres années il a „condamné ce que la licence & l'amour du libertinage luy avoient fait ecrire contre l'honnesteté & la pureté des mœurs. Il avoit commencé mesme de reformer sa Muse, & il s'estoit reduit à ne composer que „des Poësies Chrétiennes le reste de ses jours. Non „content de pourvoir à la seureté de sa conscience „pour l'avenir, il songeoit encore à l'expiation du „passé, par la suppression de plusieurs productions entieres de sa jeunesse, & le retranchement de tous les „endroits qu'il n'approuvoit pas dans les pieces, dont „le fonds n'étoit pas entierement mauvais. Mais on „peut dire qu'il s'y comporta plustost en pere qui ne „peut se depoüiller de la tendresse pour ses enfans, „qu'en juge incorruptible.„ Mr. Menage (*l*) opose à cela ces paroles de Claude Binet: (*m*) *Ayant continué en cette volonté* d'aimer & servir une des filles de la Chambre de la Reine *jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la loüant.* Mr. de Thou remarque que Ronsard composa des vers (*n*) même en mourant, & que ce furent des vers pieux & assez bons. J'ai lu dans Brantome que Chatellard gentilhomme François, decapité en Ecosse pour avoir aimé la Reine, & pour avoir attenté, qui plus est, à l'honneur de cette Princesse, n'eut point d'autre viatique, ni d'autre preparation à la mort, que la lecture d'un poëme de Ronsard; preuve évidente qu'il y trouvoit beaucoup d'onction. (*o*) *Le jour venu ayant esté mené sur l'Eschafaut, avant mourir print en ses mains les hymnes de Monsieur de Ronsard, & pour son éternelle consolation se mit à lire tout entierement l'hymne de la mort, qui est très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la mort, ne s'aydant autrement d'autre livre spirituel, ni de Ministre, ni de Confesseur.*

(*N*) *Il reüssit mal à corriger ses ouvrages.*] Pour donner un commentaire bien instructif j'emprunterai une longue note de Mr. Menage. „(*p*) Les secondes „pensées des Poëtes ne valent pas souvent les premieres, comme (*q*) Binet l'a tres-judicieusement remarqué au sujet des vers de Ronsard. *Aucuns*, dit-il, „*ont trouvé la correction qu'il a faite en ses œuvres*, „*en quelques endroits moins agreable que ce qu'il avoit* „*premierement conceu: comme il peut avenir, prin-*

„ci-

* *Baillet, Jugemens sur les poëtes, 3. part. n. 1335.*

† *Sur le 13. livre, pag. 647. & suiv.*

(*a*) *Sorel, Remarques sur le 13. livre du Berger extravagant, pag. 648.*

(*b*) *Id. ib. pag. 650.*

(*c*) *Id. ib. pag. 652.*

(*d*) *Ceux qui auront veu les Hymnes des quatre saisons, comme je pense qu'il s'en trouvera peu en ceste compagnie qui n'ayent eu ceste honneste curiosité, confirmeront assez mon opinion, & attesteront qu'il est presque impossible de jetter les yeux dessus, que l'on ne sente un certain ravissement d'esprit, & que l'on ne confesse qu'il faut qu'il y ait quelque ame & quelque genie là-dedans qui agite & transporte soit les lecteurs, soit les auditeurs.* Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, pag. 198. 199.

(*e*) *Pasquier, Recherches, liv. 7. ch. 11. pag. m. 646.*

(*f*) *Sorel, ubi supra, pag. 653. 654. Il avoit déjà raporté une autre fiction de Ronsard sur la naissance des 4. saisons.*

(*g*) *Idem, remarques sur le 14. livre, pag. 733.*

(*h*) *Id. ib. pag. 738. 739. 740.*

(*i*) *Il jouissoit des Prieurez de Croix-val & de St. Cosme.*

(*k*) *Baillet, Jugemens sur les poëtes, to. 3. pag. 394. 395.*

(*l*) *Anti-Baillet, tome 2. pag. 341.*

(*m*) *Claude Binet ubi supra pag. 143.*

(*n*) Etiam dum animam ageret aliquot piis versibus non pœnitendis factis, qui postea cum ceteris ejus operibus editi sunt. *Thuanus, lib. 83. sub finem.*

(*o*) *Brantome, Memoires des Dames illustres, p. m. 173.*

(*p*) *Menage, Observat. sur Malherbe pag. 385. 386.*

(*q*) *Dans la vie de Ronsard p. m. 169.*

☞ ROQUETAILLADE (JEAN DE LA) En Latin *de Rupescissa*, Religieux de l'Ordre de St. François dans le * Couvent d'Aurillac, Diocese de St. Flour, se rendit celebre au XIV. siecle tant par la liberté qu'il se donna de crier contre les vices (*A*) du Clergé, & contre l'opression des peuples, & de semer des predictions menaçantes, que par la longue prison qui fut la peine (*B*) de sa hardiesse. Quelques-uns disent que l'évenement justifia ses pre-

* *Voiez la remarque A à la fin, & la citation f de la page 2598.*

„*cipalement en la Poësie, que la premiere fureur est plus* „*naive, & que la lime trop de fois mise, en lieu d'é-* „*claircir & polir, ne fait qu'user & corrompre la trem-* „*pe.* Pasquier dans ses (*a*) Recherches a fait la mes- „me remarque. *Grand Poëte entre les Poëtes,* il parle „de Ronsard, *mais tres-mauvais Juge & Aristarque* „*de ses livres. Car deux ou trois ans avant son de-* „*cés, estant affoibli d'un long âge, affligé de gouttes,* „*& agité d'un chagrin & malaise continuelle, cette* „*verve poëtique qui lui avoit auparavant fait bon-* „*ne compagnie, l'ayant presque abandonné, fit im-* „*primer toutes ses Poësies en un grand & gros Vo-* „*lume, dont il reforma l'œconomie generale, chastra* „*son livre de plusieurs belles & gaillardes inventions,* „*qu'il condemna à une perpetuelle prison, changea des* „*vers tous entiers, dans quelques-uns y mit d'autres pa-* „*roles, qui n'estoient de telle pointe que les premieres:* „*ayant par ce moien osté le gerbe qui s'y trouvoit en* „*plusieurs endroits: ne considerant que combien qu'il* „*fust le pere, & par consequent estimast avoir toute* „*autorité sur ses compositions, si est-ce qu'il devoit pen-* „*ser, qu'il n'appartenoit à une fascheuse vieillesse* „*de juger des coups d'une gaillarde jeunesse.* Mais „rien ne prouve si bien cette verité, que l'exem- „ple du Tasse, qui a changé de bien en mal son „Poëme de la Hierusalem.„ Il y a long tems qu'on fait ce reproche au Tasse. J'ai un livre qui s'intitule, *Il duello dell' ignoranza, e della scienza*, & qui fut imprimé l'an 1607. à Milan, & j'y trouve que l'on blâme ce grand poëte d'avoir ôté plusieurs beaux endroits *nella Gierusalemme conquistata*, pour en substituer de ridicules. On marque quelques-uns de ces endroits, après quoi l'on parle ainsi: (*b*) *a' quali tutti gratissimi, e giocondissimi avvenimenti sustituisce il Tasso cose tali, che se con semplice intelligenza debbono prendersi, sono si frivole, che niente più, e se ci è dentro qualche mistero, egli ci è involto con tante ambagi, ch'à sottrarnelo non basterebbe l'istesso Edippo.* L'Auteur qui me fournit ce passage se nomme *Don Costantino de' Notari Nolano della Congregatione Cassinense.* J'ai dit ailleurs (*c*) beaucoup de choses touchant les defauts où le travail de la correction peut faire tomber.

(*a*) *Liv. 7. ch. 7. pag. m. 623.*

(*b*) *Duello dell' ignor. & della scienza lib. 4. c. 3. pag. 183.*

(*c*) *Voiez ci-dessus pag. 1125. & 1126.*

(*A*) *Crier contre les vices de la Cour de Rome, & de semer des predictions menaçantes.*] Il me semble que pour commenter ces paroles, je ne puis rien faire de plus à propos que de raporter un long passage de Froissard. (*d*) *Un frere Mineur plein de grande Clergie, & de grand entendement, estoit en la Cité d'Avignon, qu'on apelloit frere Jean de Roquetaillade, lequel le Pape faisoit tenir en prison au Chastel de Baignoux, pour les grandes merveilles qu'il disoit à avenir; Mesmement & principalement sur les Prelats & Presidens de saincte Eglise, pour les grandes superfluitez & orgueil qu'ils demenoient; & aussi sur le Roiaume de France, & sur les grands Seigneurs de Chrestienté, pour les grandes oppressions qu'ils faisoient au commun Peuple. Et vouloit ledit frere Jean prouver sa parole par l'Apocalypse & par les anciens livres des saincts Prophetes, qui lui estoient ouverts par la grace du sainct Esprit, si qu'il disoit moult de choses, qui fortes estoient à croire. Si en voit on bien avenir aucunes dedans le temps qu'il avoit annoncé, & ne les disoit mie comme Prophete, mais les disoit par les anciennes Escritures, & par la grace du sainct Esprit, qui lui avoit donné entendement de declarer toutes ces anciennes Propheties pour annoncer à tous Chrestiens l'année & le temps qu'elles doivent avenir; Et en fit plusieurs livres bien dictez & bien fondez de grand science & Clergie, desquels l'un fut fait l'an 1346. & avoit escrit dedans tant de merveilles, que fortes estoient à croire; ja on a on veu plusieurs choses avenir. . . . .* (*e*) *De mon jeune temps le Pape Innocent regnant en Avignon, on tenoit en prison un Frere Mineur, moult Clerc, lequel s'apelloit frere Jean de Roquetaillade. Celui Clerc (comme il disoit) & comme j'ai oui parler (en plusieurs lieux en privé & non en public) avoit mis hors, & mettoit plusieurs autheritez des grands, notables & par special des incidens fortuneux, qui advinrent de son temps, & sont encores advenus depuis au Roiaume de France; de la prise du Roi Jean, il parla moult bien, & monstra par aucunes choses raisonnables, que l'Eglise avoit encor moult à souffrir, pour les grandes superfluitez qu'il voioit entre ceux, qui le baston du gouvernement avoient, & pour le temps de lors que vi tenir en prison celui, on me disoit une fois au Pallais du Pape en Avignon, un exemple qu'il avoit fait au Cardinal d'Ostia, qu'on disoit d'Arras, & au Cardinal d'Auxerre, qui l'estoient allez voir & arguer de ses paroles.* Cet exemple est l'apologue que l'on verra (*f*) ci-dessous. *Que ne lisez vous*, continua-t-il (*g*), *la vie de Sainct Sylvestre, &c. comment l'Empereur Constantin lui donna les dismes de l'Eglise & sur quelle condition; il ne chevauchoit point à 200. & 300. chevaux parmi le monde, mais se tenoit simplement & closement à Rome, & vivoit sobrement avec ceux de l'Eglise, &c.* Ce Moine leur declaroit que le changement qu'il designoit dans son apologue se feroit bientôt, *tant*, ajoute l'historien, *que moult souvent les Cardinaux en estoient esbahis, & volontiers l'eussent à mort condamne, si nulle juste cause peussent avoir trouvé en lui; Mais nulle n'en y voioient, ne trouvoient. Si le laisserent vivre tant qu'il peut durer, & ne l'osoient mettre hors de prison; car il proposoit ces choses si parfond, & alloit querir tant de hautes Escritures, que paravanture il eust fait le monde errer; Neantmoins a l'on veu advenir, (comme aucuns dient, qui ont mieux pris garde à ses paroles que je n'ai) moult de choses qu'il mit en avant, & escrivit en la prison, & tout vouloit prouver par l'Apocalypse. Les preuves veritables dont il s'armoit, le sauverent de non estre ars plusieurs fois; Et aussi y avoit aucuns Cardinaux qui en avoient pitié, & ne le grevoient pas tant qu'ils pouvoient.*

(*d*) *Froissard, vol. 1. c. 211. apud Du Plessis Mornai, mystere d'iniquité, pag. 449.*

(*e*) *Idem vol. 3. c. 24. apud eundem ib. pag. 450.*

(*f*) *Dans la remarque D.*

(*g*) *Id. ib.*

Faisons deux notes sur la distinction que Froissard a raportée. Il a dit que ce Cordelier n'anonçoit pas l'avenir comme Prophete, mais seulement comme une personne qui avoit reçu du saint Esprit l'intelligence des Propheties. Ce n'est presque qu'une question de nom, ou qu'une dispute de mots, & en tout cas il me semble que le privilege de ce Religieux egaloit, ou surpassoit même celui des Prophetes, car ceux-ci ne connoissoient pas toûjours ce que Dieu vouloit marquer sous les images significatives de l'avenir, & par consequent une personne à qui Dieu revele le sens veritable de ces signes prophetiques reçoit une faveur plus particuliere. Il ne faut donc pas qu'un tel homme, ni ses partisans fassent aucune dificulté sous pretexte de modestie d'apeller cette faveur un don prophetique. Si l'on ne pretendoit expliquer les revelations de saint Jean, que par le secours des connoissances qu'on auroit aquises en examinant l'Ecriture, ce seroit une autre chose; mais quand on se persuade qu'on n'a entendu l'Apocalypse que par l'assistance du saint Esprit, quand dis-je, l'on parle ainsi à ses lecteurs;" (*h*) *Je puis dire que Dieu en chemin m'a ouvert les yeux d'une maniere qui m'a donné plus de consolation que je ne le sçaurois dire, car aprés avoir consulté cent & cent fois la verite éternelle avec une profonde humilité, & une grande attention enfin elle m'a repondu,* on se debite dans le fond pour une personne suscitée de Dieu extraordinairement afin de faire conoitre l'avenir: n'est-ce pas se dire prophete effectivement ou plus que prophete? C'est ma premiere observation, & voici l'autre. Tous les historiens ne conviennent pas que Jean de la Roquetaillade convint qu'il n'étoit pas un prophete. Lisez ces paroles d'un auteur qui a fait la vie d'Innocent VI. (*i*) *Circa idem tempus* (c'est-à-dire l'an 1356.) *insurrexit quidam frater ordinis Minorum de conventu Aureliaci diocesis sancti Flori, dicens se habere* SPIRITUM PROPHETIÆ, *qui de futuris dicebat & in scriptis redigebat multa, vocatus frater Johannes de Rupescissa qui quia potius vaticinator quam* PROPHETA *merito erat censendus, ad dictum Innocentium fuit adductus,* &c. Il est certain que ce Cordelier declara fort nettement dans ses écrits qu'il ne parloit pas comme Prophete. Voiez ce que je citerai (*k*) ci-dessous d'un Journaliste.

(*h*) *Jurieu preface de l'accomplissement des propheties fol.* ***.

(*i*) *Autor prima vita Innocentii VI. vulgata à Baluzio p. 332. tom. 1. vitarum Paparum Avenionensium.*

(*k*) *Dans la remarque F.*

(*B*) *La longue prison qui fut la peine de sa hardiesse.*] Froissard vient de nous aprendre que le Pape tenoit ce Moine en prison, dans le Chateau de Bagnols. Un autre écrivain assûre qu'environ l'an 1356. ce pretendu Prophete fut envoié au Pape Innocent VI. (*l*) qui le fit emprisoner, & qui jamais ne lui redonna la liberté. Mais ce ne fut point le premier emprisonnement de ce Religieux: il étoit captif l'an 1345. dans le couvent de Figeac, par l'ordre de Frere Guillaume Farmena Ministre des Franciscains de la Province d'Aquitaine. On voit cela au commence-

(*l*) Ad dictum Innocentium Papam fuit adductus per quem fuit carceribus mancipatus, in quibus permansit per totum tempus ipsius. *Ib. ibid.*

 ment

predictions; (C) mais d'autres assûrent qu'il arriva tout le contraire de ce qu'il avoit predit. Il ne se vantoit pas proprement d'être prophete, mais d'avoir obtenu de Dieu la connoissance des secrets de l'apocalypse, & des autres propheties de l'Ecriture. Voiez dans la remarque A le passage de Froissard. On a fait beaucoup d'attention à l'apologue (*D*) qu'il emploia pour faire comprendre que les mêmes Princes qui avoient enrichi l'Eglise Romaine, la rameneroient à son ancienne pauvreté. Il composa plusieurs (*E*) livres dont il n'y a qu'une partie qui ait été imprimée. Vous en trouverez (F) deux dans l'*Appendix* du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum.*

ment des revelations de ce Prophete. On y voit aussi qu'il les redigea par écrit à la priere du Cardinal Guillaume Curti. Ses paroles meritent d'être raportées. (*a*) *Ego frater Johannes de Rupescissa ordinis fratrum Minorum provincia Aquitania, provincia Ruthenensis, & conventus Aurelhiaci, ad mandatum vestrum descripsi seriem notabilium eventuum futurorum mihi in carceribus apertum, prout meliùs & veriùs potero recordari. Modus revelandi fuit iste. Cùm anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto multis diebus fierem vinctus ferro in carcere luti in conventu Figiaci flupens & mirans quare cum tanta crudelitate missus essem per fratrem Guillermum Farmena tunc ministrum Aquitania in carcerem, &c.* Il semble qu'on puisse inferer de ces paroles qu'il ne commença à être honoré du don des revelations que dans sa captivité, & sur cela l'on seroit curieux d'aprendre quel fut le motif qui porta ses superieurs à le mettre aux fers. Quelques-uns disent que ce fut à cause de ses heresies (*b*), mais les Ecrivains plus voisins de ce tems-là raportent qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il se mêloit de predire le prochain avenement de l'Antechrist, & d'avancer plusieurs choses desagreables aux Papes, & aux Princes, car il soutenoit que leur ambition, leur orgueil, & leur avarice étoient la cause des malheurs qu'il predisoit. Alciat le met au nombre de ceux qui se sont très-mal trouvez d'une certaine methode de maintenir la religion. Ils debitent des Propheties, c'est le principal moien par où ils tâchent de faire peur aux personnes qu'ils n'ont pu induire à servir Dieu; (*c*) *Sunt & qui vaticinia se scire profiteantur, hocque potissimum modo, quos verbis ad cultum & pietatem inducere nesciunt, terrere conantur, quod merito Hercule in malam rem Johanni de Rupescissa Symmista vestro vertit. Cum enim se a Deo admonitum universalis judicii affirmaret, cumque mundi finem adesse conclamaret, quia dictis ejus res non responderunt, Avinione ab Urbano quinto captus in custodia mansit.* Celui-ci aiant declaré que la fin du monde aprochoit fut mis en prison par Urbain V. parce que l'évenement ne repondit point à cette grande menace. Alciat a fait une faute de Chronologie, ce fut Innocent VI. predecesseur d'Urbain V. qui emprisonna la Roquetaillade.

(*a*) *Joh. de Rupescissa init. Revelationum apud Baluzium not. ad vitas Paparum Avenion. pag.* 942.

(*b*) Quod autem sunt nonnulli recentiores qui ob hæresim in vincula conjectum dixerunt, non ita antiquiores qui nonnisi ob prophetias de Antichristo proxime venturo... captum volunt. *Spondan. ad ann.* 1356. *n.* 20. *pag. m.* 540.

(*c*) *Andreas Alciatus epist. contra vitam Monasticam pag.* 65. 66.

(C) *Que l'évenement justifia ses predictions, mais d'autres assûrent qu'il arriva tout le contraire.*] Nous avons vu que Froissard temoigne que plusieurs choses predites par ce Cordelier étoient arrivées. L'auteur de la vie d'Innocent VI. ne nie point ce fait-là, mais il ajoûte qu'en plusieurs autres choses les predictions de ce Moine avoient été fausses, d'où il conclut avec raison que ce n'étoit pas un Prophete. (*d*) *Licet in dictis & scriptis suis reperta fuerint multa quæ processu temporis contigerunt, propter quæ plures sibi fidem dabant, tamen etiam multa defuerunt, & sic apparebat quia non erat verè Propheta, quia in illis, si talis fuisset, nullus fuisset defectus.* Je ne m'étonne point que l'on ait cru qu'il avoit predit la verité quant à plusieurs points, car premierement ceux qui declament contre les desordres publics, & qui assûrent que Dieu vengera bientôt le peuple oprimé, & châtiera l'avarice, la luxure, & l'orgueil des Grans, se rendent si favorables les jugemens de la multitude que l'on se fait un plaisir d'aider à la lettre, & d'interpreter à l'honneur de la Prophetie ce que l'on voit arriver. En second lieu le monde a été toûjours si exposé à de grans malheurs, aux guerres civiles & étrangeres, à la peste, à la famine, &c. qu'à coup sûr en quelque tems que ce soit quiconque voudra predire des évenemens funestes, & des fleaux terribles de la colere de Dieu rencontrera la verité. Mais pour batre en ruine tous les fauteurs de nôtre la Roquetaillade il ne faut qu'une observation, c'est que les principaux points de sa Prophetie se sont trouvez faux. Il predisoit (*e*) la desolation totale du Clergé, la venuë d'un Ange qui en qualité de vicaire de JESUS-CHRIST reformeroit toutes choses, & convertiroit tous les Infideles, une paix qui dureroit sur toute la terre environ mille ans. Il faisoit entendre qu'on verroit bientôt toutes ces choses, il mentoit donc en deux manieres, car cela n'est arrivé ni dans le siecle où il vivoit, ni dans les suivans jusques (*f*) à cette heure. Raportons ce qui se lit dans un assez bon Chroniqueur. (*g*) *Joannes de Rupessa Minorum ordinis insignis Theologus tempestate hac prater ea, qua in sententiarum libros accurate docteque scripserat, in carcerem trusus multa de futuris tanquam Propheta scribere præsumpsit, videlicet de duobus Antichristis, & de ecclesia conciliatione & de conversione omnium gentium ad fidem Christi, & alia multa, qua in januis adesse affirmabat. Et hac a domino Jesu Christo sibi revelata fuisse contestabatur, qua non modo non evenere, sed oppositum in omnibus fuisse constat. Hujusmodi autem pronosticatores multi ab initio decepti fuere. Quibus satius fuisset silere, quam talia temere loqui.*

(*d*) *Autor prima vita Innocentii VI. ubi supra.*

(*e*) *Spondanus ubi supra.*

(*f*) *On écrit ceci au mois d'Avril* 1701.

(*g*) *Jacobus Philippus Bergomas ad ann.* 1375.

(*D*) *A l'apologue qu'il emploia pour faire comprendre que les mêmes Princes.*] Il s'en servit quand le Cardinal d'Arras, & le Cardinal d'Auxerre furent le voir en prison pour le censurer. Mr. du Plessis Mornai en tire une preuve des opositions qui furent faites à l'Antechrist, voions comment il abrege le long recit de Froissard; (*h*) „ La somme est; Qu'il seroit advenu de l'Eglise comme d'un oiseau fort beau, qui seroit né sans plumes & ne pouvant voler estoit en „ danger de ne pas vivre; Que les autres oiseaux en „ auroient eu pitié, l'auroient couvert de leurs plumes; les Rois & les Princes enrichi de leurs domaines, honoré outre mesure; Qu'il s'en seroit „ enorgueilli, se voiant creu & pensant n'avoir plus „ besoin d'eux, se seroit mis à les becqueter & poindre, à faire des querelles aux Empereurs & aux „ Princes; Que les oiseaux la dessus seroient resolus „ de reprendre leurs plumes, & ainsi retireroient les „ Princes leurs biens faits & leur Domaines, tant qu'il „ seroit contrainct de leur crier merci; l'Empereur & „ les autres Princes Chrestiens en danger de reprendre le tout, s'il retournoit à son orgueil. „ Mr. du Plessis ajoûte que *de fait cest Apologue de loiseau, a son fondement manifeste en l'Apocalypse, chap.* 17. *où il est dit;* (*1*) Que les Rois bailleront leur puissance & authorité à la Beste *ou* Paillarde; *Mais viendront puis apres*, à la haïr, & la rendront desolée, & mangeront sa chair, & la brusleront au feu. (*i*) Wolfius a inseré dans son premier tome tous ces passages de Froissard, & y a joint une figure de l'oiseau de l'apologue. Notons que la Roquetaillade declaroit que cet apauvrissement de l'Eglise *n'avoit longuement à tarder.* Il s'est bien trompé. Voiez Coeffeteau (*k*) dans sa reponse au livre de Mr. du plessis. On Prophetise encore cela vers la fin du XVII. siecle.

(*h*) *Du Plessis Mornai ubi supra p.* 450.

(1) *Apoc. c.* 17. *v.* 13. *&* 16.

(*i*) *Joh. Wolfius lectionum memorabil. & reconditarum centenar.* 14 *pag. m.* 613. *& seq. to.* 1.

(*k*) *Coeffeteau, reponse au mystere d'iniquité pag.* 1076.

(*E*) *Il composa plusieurs livres.*] Outre ses revelations on a de lui un ouvrage *de consideratione quinta essentia*, un *de familiari philosophia*, un qui a pour titre *vade mecum in tribulatione*, & un commentaire *super prophetiam Cyrilli eremita presbyteri.* Mr. Baluze (*l*) parle de ce dernier livre comme de l'un des manuscrits de la bibliotheque du Roi, & il dit (*m*) qu'on trouve les autres en manuscrit dans celle de Mr. Colbert. Notez que l'ouvrage *de consideratione quinta essentia rerum omnium*, fut imprimé à Bâle l'an (*n*) 1561. On l'assûre dans l'abregé de Gesner (*o*), & l'on y debite par un abus de cent ans, que l'Auteur vivoit environ l'an 1240. J'ai cité ailleurs (*p*) Naudé qui a dit un mot de ce livre de *Joannes de Rupescissa*. Il court sous le nom de ce Cordelier apocalyptique un ouvrage *de confectione veri lapidis philosophorum*, imprimé à Bâle l'an 1561.

(*l*) *Baluz. not. ad vitas Paparum Avenion. pag.* 1434.

(*m*) *Id. ib. pag.* 942.

(*n*) *Le catalogue d'Oxford marque l'édition de Bâle* 1597.

(*o*) *Edit. Biblioth. Gesneri p. m.* 492.

(*p*) *Dans la remarque E de l'Article d'Albert le Grand.*

(*F*) *Deux dans* l'appendix ... rerum expetendarum.] C'est un livre qui fut imprimé à Londres l'an 1690. L'Auteur de la Bibliotheque universelle en parla fort amplement dans son (*q*) volume 19. Voici ce qu'il dit touchant nôtre homme, „ (*r*) On a inseré ici deux „ Ouvrages de ce Moine, dont l'un est intitulé: *Copie „ de la Prophetie de Frere Jean de la Roque-taillade, de „ l'Ordre des Freres Mineurs de la Province de Guienne, „ Gardien de Rodes, & Avocat* (*s*) *d'Orleans, prisonnier* Aureliaci. *Ce dernier mot signifie d'*Aurillac *& non pas d'*Orleans. *Pour ce qui est de* Causidicus *il signifie quelque charge qui repond à celle de Dom Procureur des Benedictins ou des Chartreux, mais je ne sai pas le nom qu'on lui donne parmi les Moines Mendians. Ce n'est point, je pense, celui d'Avocat.*

(*q*) *Depuis la page* 331. *jusqu'à la page* 363.

(*r*) *Biblioth. Univers. tom.* 19. *pag.* 348.

(*s*) *Le Latin* pag. 492. append. fascic. porte, Custodis Ruthenensis ac Causidici

rum. On assûre † qu'il étoit grand Theologien & bon Philosophe. Je ne sçai s'il mourut en prison, mais je croi que ceux qui disent qu'on (*G*) le fit brûler se trompent. Jaques Fodera ‡ raporte qu'il fut enterré à Villefranche au Diocese de Lion dans le couvent de son Ordre. Raynaldus qui (*H*) a tâché de se prevaloir d'une prophetie de ce Moine, a été refuté fort solidement par Mr. Baluze.

RORARIUS (Jerôme) Nonce de Clement VII. à la Cour de Ferdinand Roi de Hongrie, a composé un ouvrage * qui merite d'être lu. Il entreprend d'y montrer non seulement que les bêtes sont des animaux raisonnables; mais aussi qu'elles se servent de la raison mieux que l'homme. L'occasion qui l'engagea à faire ce livre est curieuse & tout-à-fait singuliere. Il s'étoit trouvé dans une conversation, où un sçavant homme avoit dit que Charles-Quint n'égaloit pas les Othons, ni Frideric Barberousse. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure à Rorarius, que les bêtes sont plus raisonnables que l'homme, & tout aussi-tôt il se mit à composer un (*A*) traité sur ce sujet. Ce fut au tems que Charles-Quint faisoit la guerre à la ligue de Smalcalde. Ce livre n'est pas mal écrit, & il contient quantité de faits singuliers sur l'industrie des bêtes, & sur la malice de l'homme. Ceux qui concernent l'habileté des animaux, embarrassent tout à la fois les sectateurs (*B*) de Mr. Descartes, & les sectateurs d'Aristote: ceux-là

(a) *Ibid. pag.* 349.

(†) *Le second continuateur de Guillaume de Nangis* apud Dacher. Spicil. to. 11. pag. 822. *raporte que ce Moine consulté sur l'avenir par l'Archevêque de Toulouse l'an* 1356. *repondit,* Ego sicut unus vilis & abominabilis peccator ea quæ dico, non dico de capite meo nec sum propheta, sed tantum per intelligentias Prophetarum. *Il repondit plusieurs choses dont la plûpart n'arriverent pas. Voiez le prologue du Sieur Browne dans l'appendix du fasciculus rerum expetendarum.*

† *Trithem. de scriptor. Eccles.*

‡ *Jacob. Fodera in histor. Provinciæ Sancti Bonaventuræ pag.* 318. 322. *apud Baluzium not. ad vitas Paparum Avenionensium pag.* 943.

* *Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur melius homine. lib.* 1. *pag.* 57. *edit. Amstelod.* 1654.

„ *nier à Avignon la* 8. *année du Pontificat de Clement* „ *VI, dans la prison que l'on nomme Soldan, au mois de* „ *Novembre l'an de l'Incarnation* MCCCXLIX. ... „ (*a*) L'autre ouvrage de la Roque-taillade est son *Va-* „ *de-mecum in tribulatione.* Dans ce livre, qu'il nom- „ me *libranculus*, il déclare qu'il n'est pas Prophete, „ comme ceux qui avoient reçu des révelations immé- „ diates de Dieu, & qui disoient, en les rapportant: „ *Ainsi a dit le Seigneur;* mais que Dieu lui avoit don- „ né le talent de voir, par l'Ecriture, ce qui devoit „ arriver (†). Il indique quelques-uns de ses livres, où il „ dit qu'il avoit marqué avec exactitude de certains „ évenemens, & il paroît qu'il a composé celui-ci l'an „ MCCCLVI. Ensuite il propose vint explications de „ l'Apocalypse, qu'il nomme *intentiones.* Dans la pre- „ miére, il prédit que le Pape soûmettra un jour tou- „ te la terre, qui le regardera comme son Pasteur; „ prédiction bien contraire à celle de nos Interpretes „ Protestans de l'Apocalypse, qui ne sont guere plus „ heureux que Frere Jean de la Roque-taillade; & „ dont quelques-uns sont peut-être plus blâmables, en „ ce qu'ils voudroient engager les Puissances à faire „ des guerres sans fin, pour faire reüssir leurs conjec- „ tures. Nôtre Moine au moins, *non erat intentionis* „ *faciendi guerras*, & ne vouloit se servir que des ar- „ mes spirituelles; au lieu que quelques-uns de nos „ *Roque-taillades* d'aujourd'hui voudroient emploier „ la violence, pour obliger *les consciences erronées* à „ faire profession de leurs sentimens, sans les croi- „ re. „

(*G*) *Que ceux qui disent qu'on le fit brûler se trompent.*] „ (*b*) Dient aucuns qu'il fut enfin bruslé. „ Ces paroles sont de Mr. du Plessis qui met en marge *Petrus Premonstratensis in Chronico quod inscribitur Biblia pauperum.* Mr. Baluze rejette cela, & dit qu'il (*c*) ne sçait d'où Cesar Nostradamus (*d*) a pris que ce Religieux fut brûlé publiquement à Avignon l'an 1362. par ordre du Pape. Les passages de Froissard sont une refutation solide de ce mensonge, quand on n'auroit pas le temoignage de ceux qui disent (*e*) que Rupescissa fut enterré à Villefranche dans un couvent où il avoit professé la regle de saint François.

(*H*) *Raynaldus qui a tâché de se prevaloir d'une prophetie de ce Moine a été refuté.*] Il l'a apliquée à l'élection d'Urbain VI. (*f*) *Odoricus Raynaldus an.* 1379. *n.* 12. *refert insigne, ut ille vocat, vaticinium viri religiosi Joannis è Rupescissa inventum inter monumenta Avenionensia ex quo multum adjuvari putat causam Urbani.* La prophetie porte (*g*) que le siege de Rome sera vacant 18. mois, & qu'au tems du conclave il y aura un si grand combat entre les peuples & les tyrans d'Italie, & une si grande effusion de sang, qu'il semblera que la fin du monde soit arrivée. Or par un juste jugement de Dieu on élira un Antipape suivant les suggestions d'un faussaire qui aura deux langues, *ad suggestionem unius bilinguis falsarii.* Ce faussaire n'est autre que le Cardinal d'Amiens, si l'on s'en raporte à Raynaldus. Mais Mr. Baluze (*h*) montre deux choses, l'une que la prophetie ne concerne point le tems où Urbain VI. fut élu Pape; l'autre que si elle concernoit ce tems-là, elle seroit plus contraire à Urbain VI. qu'au pretendu Antipape Clement VII. Il fait voir par le commentaire de la Roquetaillade sur la prophetie de Cyrille, que la vacance du siege papal pendant un an & demi se raporte au tems que l'Antechrist paroîtra. Or voici le caractere de ce tems-là; le Roi de France & le Roi d'Angleterre combatront alors les infideles dans l'Orient. Cela ne quadre en aucune sorte au tems du schisme d'Urbain VI. & de Clement VII. Notez que ce Cordelier avoüe que l'Antipape sera élu (*i*) au deshonneur de Jesus-Christ, & du vrai pontife, & que l'Antechrist soutiendra la cause de l'Antipape. (*k*) *Illud scandalum erit majus quia Antichristus partem Antipapæ sustinebit.* Il resulte de là manifestement qu'il ne tenoit point le Pape pour l'Antechrist.

(*A*) *A composer un traité sur ce sujet.*] Il y a deux épitres dedicatoires à la tête de cet ouvrage; l'une à l'Evêque d'Arras datée du 1. de Mars 1547. l'autre au Cardinal Christophle Madruce Evêque de Trente. Cet écrit demeura enseveli près de cent ans dans les tenebres des Bibliotheques. Enfin Naudé le fit imprimer en France, & le dedia à Mrs. du Puy. Son épitre dedicatoire est datée de Paris le 9. d'Avril 1645. On l'a rimprimé en Hollande (*l*) plus d'une fois. Je ne sçai pourquoi on l'a mis parmi les livres de medecine dans le *Lindenius renovatus.* Je suis sûr qu'on m'accusera de me munir quelquefois de preuves sans necessité; mais on auroit tort de le pretendre à l'égard de ce que j'ai avancé touchant le motif de cet ouvrage de Rorarius. Si je ne citois ses propres paroles, on auroit lieu de penser que j'ai feint l'idée d'un Ecrivain chimerique pour divertir mon lecteur; car que peut-on voir de plus grotesque, qu'un homme qui ne prend la plume pour mettre le genre humain au dessous des bêtes, que parce qu'un savant trouve mauvais que l'Empereur Charles-Quint aspire à la Monarchie universelle sans avoir les qualitez d'un Othon le grand, ou d'un Frideric Barberousse? Il est donc très-necessaire que je prouve ce que j'ai dit là-dessus. *Eram, illustrissime Princeps*, (c'est Rorarius qui parle) *paucis ante diebus, ubi de Cæsare sermo habebatur; & fuit doctissimus aliquis vir, qui diceret, nescire quo odore olens Christianum orbem ditionis suæ facere niteretur. Haberet in se saltem quo cum Othonibus, aut Federico Ænobarbo conferri posset. Movit (fateor) mihi stomachum, dignum immortalitate Principem illis postponi: qui licet insignes fuerint? si tamen in unum omnes congerantur, hujus magnitudini non sufficiant. Itaque in mentem mihi venit animalia bruta sæpe ratione uti meliùs homine, idque duobus libellis ostendi* (*m*). Il ne s'est pas contenté d'une seule declaration: Il avoit dejà marqué ceci dans une autre épitre dedicatoire. (*n*) *Scripseram libellos duos, in quibus ostenderam animalia bruta sæpè ratione uti meliùs homine; idque feceram, ut quorundam impudentiam, anne potiùs dementiam retunderem: qui maximi omnium Imperatorum Caroli Quinti splendorem intueri non valent.* Lisez le reste de cette épitre, vous y trouverez un homme prevenu en faveur de Charles-Quint, & un grand flateur. Bien d'autres gens lui ressembloient, & lui ressemblent.

(*B*) *Embarrassent tout à la fois les sectateurs de .... Descartes & .... d'Aristote.*] Cela ne demande point de preuve à l'égard des Carteliens; il n'y a personne qui ne conoisse qu'il est difficile d'expliquer, comment de pures machines peuvent faire ce que font les animaux. Prouvons donc seulement que le Peripatetisme se trouve dans un embarras extrême, quand il faut donner raison de leur conduite. Tout Peripateticien qui entend dire que les bêtes ne sont que des automates, objecte d'abord qu'un chien batu pour s'être jetté sur un plat de viande, n'y touche plus quand il voit son maître le menaçant d'un bâton. Mais pour faire voir que ce phenomene ne sçauroit être expliqué par celui qui le propose, il suffit de dire que si l'action de ce chien est accompagnée de conoissance, il faut necessairement que le chien raisonne: il faut qu'il compare le present avec le passé, & qu'il en tire une conclusion: il faut qu'il se souvienne & des

coups

(*b*) *Du Plessis ubi supra.*

(*c*) *Baluzius ubi supra pag.* 942.

(*d*) *Cesar Nostradamus in historia Provinciæ pag.* 411.

(*e*) *Jacobus Fodera apud Baluzium ib.*

(*f*) *Baluz. ibid. pag.* 1160. 1161.

(*g*) *Voiez Mr. Baluze ibid.*

(*h*) *Id. ib. & pag.* 1459.

(*i*) In contumeliam Christi & veri Pontificis. *Joh. de Rupescissa apud Baluz. pag.* 1161.

(*k*) *Id. apud eundem pag.* 1459.

(*l*) *Je me sers de l'édition d'Amsterdam* 1654. *in* 12.

(*m*) *Rorarius, epist. dedicat. ad Madrutium Cardinalem.*

(*n*) *Idem, epist. dedicat. ad Episcopum Atrebatensem.*

là nient que les bêtes aient une ame ; ceux-ci soutiennent qu'elles en ont une doüée de sentiment, & de memoire, & de passions, mais non pas de raison. C'est dommage que le sentiment de Mr. Descartes soit si difficile à soutenir, & si éloigné de la vraisemblance ; car il est (C) d'ailleurs très-avantageux à la vraie foi, & c'est l'unique raison qui empêche quelques personnes de s'en de-

coups qu'on lui a donnez, & pourquoi il les a reçus: il faut qu'il conoisse que s'il se ruoit sur le plat de viande qui frape ses sens, il feroit la même action pour laquelle on l'a batu; & qu'il concluë que pour éviter de nouveaux coups de bâton, il doit s'abstenir de cette viande. N'est-ce pas un veritable raisonnement ? Pouvez-vous expliquer ce fait par la simple suposition d'une ame qui sent, mais sans reflêchir sur ses actes, mais sans reminiscence, mais sans comparer deux idées, mais sans tirer nulle conclusion ? Examinez bien les exemples (a) que l'on compile, & que l'on objecte aux Cartesiens, vous trouverez qu'ils prouvent trop; car ils prouvent que les bêtes comparent la fin avec les moiens, & qu'elles preferent en quelques rencontres l'honnête à l'utile; en un mot qu'elles se conduisent par les regles de l'équité, & de la reconoissance. Rorarius dit qu'il y a eu des chevaux qui ont refusé de couvrir leur mere, ou qui l'aiant fait sans le sçavoir, trompez par les artifices d'un valet, se sont jettez dans un precipice, après avoir eu conoissance de ce qui s'étoit passé. (b) *Testantur litterarum monumenta, fuisse gregis custodem, qui equum ut matrem iniret, nunquam inducere potuerit; & quoniam ambo eximia specie erant, fraude tamen illusisse, velatis oculis, ne matrem videret: detracto postmodum operimento, & agnito, cum matre concubitu, petiisse prærupta, & se patrati sceleris reum possumdedisse. Maris hæc virtus; alibi fœmina, siquidem in Reatino agro equa lacerato priùs auriga, qui flagitii auctor fuerat, eundem exitum habuit.* Ce qu'il dit, & ce que d'autres raportent de l'ardeur avec laquelle quelques chiens ont travaillé à procurer un bon secours à leur maitre, à vanger sa mort, &c. sont des choses absolument inexplicables selon l'hypothese des Aristoteliciens. Ainsi toute leur dispute contre les disciples de Mr. Descartes est une peine perduë; on n'a besoin que de l'adresse dont Pereira se servit. Vous reconoissez, disoit-il à ses adversaires, (c) que les animaux font plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame raisonnable, & que neanmoins leur ame n'est point raisonnable. Pourquoi donc me defendez-vous de soutenir qu'ils font plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame sensitive, sans que leur ame soit sensitive ? Je ne m'étonne pas que Mr. Descartes ni ses sectateurs ne se soient pas prevalus de l'endroit du Code de Justinien (d), où il est dit que les bêtes sont incapables de faire une injure, vu qu'elles ne sentent point. Il est manifeste que le mot *sensus* dans cette loi se doit prendre pour dessein & intelligence.

(C) *Très-avantageux à la vraie foi.*] Ce qui porte les Cartesiens à dire que les bêtes sont des automates, est que selon eux toute matiere est incapable de penser. Ils ne se contentent pas de dire qu'il n'y a que les substances spirituelles qui puissent faire des reflexions, & enchainer une longue suite de raisonnemens, ils soutiennent que toute pensée, soit qu'on la nomme reflexion, meditation, progrés du principe à la consequence; soit qu'on la nomme sensation, imagination, instinct, est d'une telle nature, que la matiere la plus subtile & la plus parfaite en est incapable, & qu'elle ne peut se trouver que dans les substances incorporelles. Par ce principe il n'y a point d'homme qui ne se puisse convaincre de l'immortalité de son ame : chacun sçait qu'il pense, & par consequent s'il raisonne à la Cartesienne, il ne peut douter qu'entant qu'il pense il ne soit distinct du corps: d'où il s'ensuit qu'à cet égard il est immortel; car la mortalité des creatures ne consiste qu'en ce qu'elles sont composées de plusieurs parties de matiere, qui se separent les unes des autres. Voilà un grand avantage pour la Religion; mais il sera presque impossible de le garder par des raisons philosophiques, si l'on accorde que les bêtes ont une ame materielle qui perit avec le corps; une ame, dis-je, dont les sensations & les desirs sont la cause des actions qu'on leur voit faire. Voiez la remarque F. Les utilitez theologiques du dogme de Mr. Descartes touchant les bêtes automates ne se bornent pas à cela: elles se repandent sur plusieurs principes importans que l'on ne sçauroit soutenir avec quelque force, dès qu'on admet dans les bêtes l'ame sensitive. Si St. Augustin a soutenu ces principes, quoi qu'il reconût cette espece d'ame dans les bêtes; & s'il ne s'est pas mal trouvé de la liaison de ces deux choses, il a été plus heureux que sage. (e) *Des principes qu'il a soigneusement examinez & fortement établis, il suit manifestement* que les bêtes n'ont point d'ame. *ainsi que le fait voir Ambroise Victor (f) dans son sixiéme volume de la Philosophie Chrétienne.* L'Auteur qui me fournit ces paroles, supose que *ce saint Docteur* sçachant *trop bien distinguer l'ame du corps, pour penser qu'il y avoit des ames corporelles*, admettoit une ame (g) spirituelle dans les bêtes. Or voici l'échantillon qu'il nous donne des principes que saint Augustin soutenoit, & qui sont incompatibles avec cette ame des bêtes. (h) *Quelques-uns de ces principes de St. Augustin sont, que ce qui n'a jamais peché ne peut point souffrir de mal; or selon lui-même la douleur est le plus grand des maux, & les bêtes en souffrent. Que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; or selon lui l'ame des bêtes est spirituelle & plus noble que les corps, & neanmoins elles n'ont point d'autre fin que les corps. Que ce qui est spirituel est immortel, & l'ame des bêtes quoi que spirituelle est sujette à la mort. Il y a bien d'autres semblables principes dans les ouvrages de St. Augustin, dont on peut conclure que les bêtes n'ont point d'ame spirituelle telle qu'il l'admet en elles.* Je ne suis pas trop persuadé que St. Augustin ait cru que l'ame des bêtes est une substance incorporelle; mais quoi qu'il en soit, le second principe qu'on nous donne ici en exemple, est incompatible avec l'opinion de ce grand Docteur; car ce qui conoit est plus noble que ce qui ne conoit point: or pour le moins St. Augustin attribuoit du sentiment à l'ame des bêtes; il la croioit donc beaucoup plus noble que le corps; il soutenoit donc d'un côté que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; & de l'autre, que l'ame des bêtes plus noble que leur corps, n'avoit d'autre fin que leur corps. Cela, direz-vous, importe peu à la Religion. Vous vous trompez, repondra-t-on; car toutes les preuves du peché originel empruntées des maladies & de la mort, à quoi les petits enfans sont assujettis, tombent par terre dès que vous suposerez que les bêtes sentent; elles sont sujettes & à la douleur & à la mort ; elles n'ont pourtant jamais peché. Ainsi vous raisonnez mal quand vous dites, *les petits enfans endurent du mal, & meurent; ils sont donc criminels;* car vous suposez un faux principe, & dementi par la condition des bêtes, sçavoir *que ce qui n'a jamais peché ne peut point souffrir de mal.* C'est neanmoins un principe de la derniere évidence; il coule necessairement des idées que nous avons de la justice & de la bonté de Dieu; il est conforme à l'ordre immuable; à cet ordre dont nous concevons clairement que Dieu ne s'écarte pas. L'ame des bêtes confond cet ordre, & renverse ces idées si distinctes: il faut donc demeurer d'accord que les automates de Mr. Descartes favorisent extrêmement les principes selon lesquels nous jugeons de l'être infini, & par lesquels nous soutenons l'orthodoxie. Lisez ce qui suit.

„ (i) On intéressa d'abord la Religion dans cette
„ cause (k), par l'espérance que les Anti-Cartésiens
„ conçurent de ruiner par là les machines de Mr. Des-
„ cartes; mais on ne sçauroit assez dire le bien qui en
„ est venu aux Sectateurs de ce Philosophe. Car ils
„ croyent avoir montré qu'en donnant aux bêtes une
„ ame capable de connoissance, on ruine toutes les
„ preuves naturelles de l'immortalité de nôtre ame.
„ Ils ont fait voir que leur sentiment n'avoit point de
„ plus opiniâtres ennemis que les impies, & que les
„ Epicuriens, & qu'on ne sçauroit faire plus de dépit
„ à ces méchans Philosophes, qu'en les desarmant de
„ toutes les fausses raisons, qu'ils empruntent de l'a-
„ me des bêtes, pour conclure qu'il n'y a entre elles
„ & nous, que la difference du plus au moins. C'est
„ une chose assurée, qu'il n'y a point de gens qui af-
„ fectent plus que les impies, d'approcher les bêtes
„ de la perfection de l'homme. Voilà comment la
„ Secte de M. Descartes a mis la Religion dans ses in-
„ térêts. Mais elle ne s'est pas contentée de cette
„ raison. Elle s'est élevée jusques à la nature de
„ Dieu pour y chercher des argumens invincibles con-
„ tre la connoissance des bêtes, & on peut dire qu'elle
„ y en a trouvé d'assez bons. L'Auteur de la Recher-
„ che de la verité en a répandu le plan dans quelques
„ endroits de ses Ouvrages. Le P. Poisson de l'Ora-
„ toire a traité à fond de celui qui est fondé sur ce
„ prin-

(a) *Voiez dans Lipse,* epist. 50. centur. 1. miscellan. *plusieurs actions surprenantes des élephans. Cette lettre est un commentaire par exemples sur les paroles de Pline qui seront citées dans la remarque D. Voiez touchant les chevaux le même Lipse* cent. 3. ad Belgas ep. 56. *& touchant les chiens* cent. 1. ad Belg. ep. 44.

(b) *Rorarius, lib. 2. pag. 72.*

(c) *Voiez l'article* Pereira, *pag. 2354. lettre i.*

(d) Nec enim potest animal injuria fecisse quod sensu caret. *Voiez Grotius, Flor. spars. ad Jus Justinianeum, pag. 124. edit. Amstel. 1643. in 12.*

(e) *Mallebranche, Eclaircissemens sur le 6. livre de la Recherche de la verité,* p. m. 380. 381.

(f) *C'est un faux nom que s'est donné un Pere de l'Oratoire.*

(g) *Il est certain, quoi qu'en dise le P. Mallebranche, que St. Augustin a cru que l'ame des bêtes étoit sensitive & corporelle.* Vita brutorum, *dit-il dans le 4. chap. de la connoissance de la veritable vie,* est spiritus vitalis constans [illegible] aëre & sanguine animalis, sed sensibilis, memoriam habens, intellectu carens, cum carne moriens, in aëra evanescens. *Voiez aussi le chap. 23. de spiritu & anima.*

(h) *Mallebranche ib. à la marge.*

(i) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Mars 1684. pag. 26. 27.*

(k) *C'est-à-dire dans la dispute contre Descartes touchant l'ame des bêtes.*

departir. Il n'eſt point ſujet aux conſequences très-dangereuſes de l'opinion ordinaire. Il y a long tems qu'on a ſoutenu que l'ame des (*D*) bêtes eſt raiſonnable. Les philoſophes de l'Ecole

„ principe de St. Auguſtin, *que Dieu étant juſte, la* „ *miſere eſt une preuve néceſſaire du peché*, d'où il s'en- „ ſuit que les bêtes n'ayant point peché, ne ſont point „ ſujettes à la miſére, or elles y ſeroient ſujettes, ſi „ elles avoient du ſentiment, donc elles n'ont point „ de ſentiment.„ Vous trouverez à la ſuite de ces paroles l'extrait d'un (*a*) livre où l'on montre que ſi les bêtes ont une ame conoiſſante, (*b*) *il s'enſuit* 1. *que Dieu ne s'aime point lui-même*, 2. *qu'il n'eſt point conſtant*, 3. *qu'il eſt cruel & injuſte.* Il ne s'aimeroit point lui-même, car il eût créé *des ames capables de connoiſſance & d'amour, ſans les obliger à l'aimer & à le connoitre*: il les eût créées pour être dans l'etat du peché, & par conſequent il les auroit diſpenſées de la loi de l'ordre, qui eſt pourtant la loi ſouveraine & indiſpenſable. L'état du peché eſt de s'arrêter aux creatures comme à ſa derniere fin: c'eſt ce que font les ames des bêtes ſelon l'opinion commune. Selon la même opinion ces ames retournent dans le neant dès que les bêtes ceſſent de vivre; où eſt donc la conſtance de Dieu? Il crée des ames, & il les aneantit bientôt. Il n'en uſe pas de même à l'égard de la matiere, il ne la detruit jamais; il conſerve donc les ſubſtances moins parfaites, & detruit les plus parfaites. Cela eſt-il d'un agent ſage? L'ame des bêtes n'a point peché, & cependant elle eſt ſujette à la douleur & à la miſere; elle eſt ſoumiſe à tous les deſirs dereglez de la creature qui a peché. De quelle maniere traitons-nous les bêtes? nous les faiſons s'entre-dechirer pour nôtre plaiſir, nous les égorgeons pour nous nourrir; nous fouillons dans leurs entrailles pendant leur vie, afin de ſatisfaire nôtre curioſité, & nous faiſons tout cela en conſequence de l'empire que Dieu nous donne ſur les bêtes. Quel deſordre que la creature innocente ſoit aſſujettie à tous les caprices de la creature criminelle! Il n'y a point de Caſuiſte qui croie qu'on peche en faiſant combatre des taureaux contre des dogues, &c. & en ſe ſervant de mille ruſes & de mille violences à la chaſſe, & à la pêche pour detruire les animaux, ou en ſe divertiſſant à tuer des mouches comme faiſoit Domitien. N'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injuſtice à ſoumettre l'ame innocente à tant de malheurs? On ſe delivre de toutes ces difficultez par le dogme de Mr. Deſcartes. Je m'en vais donner la liſte de quelques ouvrages qui ont été publiez en faveur de ce ſentiment.

Une preface de Mr. Schuyl: elle eſt à la tête de ſa traduction Latine de l'homme de Mr. Deſcartes. Un traité d'Antoine (*c*) le Grand, *De carentia ſenſus & cognitionis in brutis.* Une lettre de Mr. de (*d*) Cordemoi *à un ſçavant Religieux de la Compagnie* de Jeſus, imprimée l'an 1668. Le traité de l'ame des bêtes qui fut imprimé à Lion l'an 1676. & dont un Prêtre d'Ambrun nommé Dilly eſt l'auteur. Les entretiens ſur la Philoſophie par Mr. Rohault. Les notes du Pere Poiſſon ſur la methode de Mr. Deſcartes. Le *Brutum Carteſianum* d'Arnoldus Geulincx. C'eſt un ouvrage poſthume qui fut publié l'an 1688. par Mr. Langenhert, bon Carteſien, mais non pas ſur ce qui concerne l'ame des bêtes (*e*), quoi qu'il ait mis en forme geometrique les raiſons qui prouvent que les bêtes ne ſentent point. Pluſieurs ſectateurs de Mr. Deſcartes en ſont logez là; ils l'abandonnent quant au dogme des automates. Mr. Craanen profeſſeur en philoſophie, & puis en medecine à Leide, a été un grand zelateur de ce philoſophe, juſques à ſouffrir pour lui, & ce qui eſt peut-être plus admirable, juſques à ne vouloir pas l'abandonner à l'égard du dogme de la glande pineale; mais il ſe moquoit de ceux qui diſent que les bêtes ne ſentent pas. Mr. Regis l'un des plus celebres Carteſiens qui ſoient aujourd'hui n'eſt pas allé ſi avant; il s'eſt contenté de dire que (*f*) *quelque panchant qu'il puiſſe avoir à donner aux bêtes une ame diſtincte du corps, il aime mieux ſuſpendre ſon jugement à cet égard.* On pourroit mettre le livre du Pere Pardies ſur la conoiſſance des bêtes, parmi ceux qui ont été faits pour l'opinion de Mr. Deſcartes; car on y trouve les raiſons des Carteſiens propoſées très-fortement, & refutées très-foiblement. Je crois neanmoins qu'il ne ſe negligea point dans la 2. partie de ſon ouvrage, & qu'il y fit tout ce qu'il put pour ſoutenir l'ancienne opinion: mais aiant fait auſſi tout ce qu'il pouvoit pour repreſenter fidelement le beau côté de la nouvelle, il a donné lieu à quelques-uns de ſoupçonner qu'il n'avoit pas eu un veritable deſſein de combatre Mr. Deſcartes. Raportons le jugement d'un de ſes confreres: (*g*) *Il n'y a rien de plus ſeduiſant*

(*a*) *Intitulé*, La bête transformée en machine. *L'Auteur s'apelle* Darmanſon.

(*b*) *Nouv. de la Rep. des lettres ibid. p.* 28.

(*c*) *Voiez touchant cet Auteur le livre* de ſcriptis adeſpotis *de Deckherrus, pag.* 321. 387. *edit.* 1686. *Dans l'une des lettres de Mr. Arnauld au Pere Mallebranche, il y a qu'Antoine le Grand eſt un Religieux de ſaint François.*

(*d*) *Cette lettre parut anonyme: mais j'aprens de Mr. Baillet, Vie de Deſcartes to.* 2. *pag.* 544. *que Mr. de Cordemoi en eſt l'Auteur.*

(*e*) *Voiez le Journal de Leipſic, Novemb.* 1688. *pag.* 624.

(*f*) *Pierre Sylvain Regis, Syſtême de Philoſophie, liv.* 7. *part.* 2. *p.* 126. *du* 5. *tome, édit. de Lion* 1691. *in* 12.

(*g*) *Suite du voiage du monde de Deſcartes, pag.* 9. & 10. *édition d'Amſterd.* 1696.

que les expoſitions que fait le Pere Pardies dans ſon Livre intitulé, De la connoiſſance des beſtes, *où mettant le Carteſianiſme dans toute ſa force ſur ce point, il va preſque juſqu'à convaincre ſes lecteurs que non ſeulement il n'eſt point beſoin d'ame pour marcher, pour boire, pour manger, pour ſe plaindre, mais encore pour parler, & pour parler auſſi long-tems que le fait un predicateur dans un ſermon d'une heure, ou un avocat dans un long plaidoyer. Ce Livre a fait paſſer ſon auteur parmi les Péripatéticiens pour un prévaricateur, qui étoit Cartéſien dans l'ame, quelque application qu'il ait apportée, à réfuter le Carteſianiſme dans la ſeconde partie de ſon Livre, & à défendre l'ancienne Philoſophie ſur le chapitre de l'ame des beſtes.*

(*D*) *Que l'ame des bêtes eſt raiſonnable.*] Tout ce que j'aurois pu dire ſur cette matiere auroit été repandu dans les remarques de l'article *Pereira*, ſi je n'avois voulu éviter d'être trop prolixe en cet endroit-là. Nous pouvons compter Straton & Eneſideme parmi ceux qui ont ſoutenu que l'ame des bêtes eſt raiſonnable, car ils enſeignoient que le ſentiment ne peut ſubſiſter ſans l'entendement. (*h*) *Idem eſſe* αἴσθησιν, καὶ διάνοιαν (1), *ſenſum & cogitationem, opinio fuit tum Stratonis Phyſici, qui Theophraſti auditor* (2) *fuit; tum Æneſidemi: qui* (3) *in Pyrrhonia introductionem conſcripſit. De utroque teſtis nobis Sextus Empiricus adverſus Mathematicos* (4). Voſſius ſans doute eût cité ici Plutarque, s'il ſe fût ſouvenu de ce paſſage. (*i*) Καίτοι Στράτωνός γε τοῦ φυσικοῦ λόγος ἐστὶν, ἀποδεικνύων ὡς οὐδ' αἰσθάνεσθαι τοπαράπαν ἄνευ τοῦ νοεῖν ὑπάρχει. *Stratonis etiam Phyſici extat oratio, qua ſine intelligentia ſentiri omnino nihil poſſe demonſtrat.* On pretend que Parmenide, Empedocle, Democrite, & Anaxagoras enſeignoient que toutes les bêtes ſont doüées d'intelligence. (*k*) *Ab hac opinione qua beſtiæ ſenſus creduntur expertes, ad alteram venio: ſecundum quam, ut Sextus Empiricus* (5) *ait*, οὐδὲν ἐστὶ ζῶον ἄλογον, ἀλλὰ καὶ νοῦ, καὶ ἐπιστήμης δεκτικά ἐστι πάντα, nullum eſt animal rationis expers; ſed omnia ſunt intelligentiæ, & ſcientiæ capacia. *Hanc ſententiam Parmenidi, Empedocli, & Democrito, tribuit Stobæus in Eclogis Phyſicis* (6). *Anaxagoras quoque interdum in hanc opinionem inclinavit; teſte Ariſtotele lib.* 1. *de anima cap.* 11. (7): *ubi agnoſcit quidem, non uno loco dicere, mentem eſſe ejus cauſſam, quod rectè, & pulchrè ſe habet: ſed addit, alibi tradere*, τὸν οὖν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις καὶ μεγάλοις καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις, καὶ ἀτιμοτέροις. Idem eſſe mentem, & animam: mentem enim omnibus ineſſe animalibus, tam parvis, quam magnis; tam vilioribus, quam honeſtioribus. Je laiſſe là l'opinion qui a été ſi commune dans l'Antiquité, que les corps vivans contenoient une ame qui étoit une portion de l'ame du monde. Je conviens que la ſuite naturelle de ce dogme eſt de dire que l'ame des bêtes, eſt de la même nature que celle de l'homme; mais cela ne prouve pas que les bêtes ſoient raiſonnables actuellement: car on pourroit ſoutenir que les portions de l'ame du monde qui ſont unies à certains corps perdent la force de raiſonner; & puis que les partiſans de l'ame du monde n'enſeignoient pas que l'ame des plantes fût raiſonnable, il faloit qu'ils cruſſent que leur doctrine n'étoit point un engagement à ſoutenir que les bêtes raiſonnaſſent. Ne parlons donc point de cette opinion, quoi que Virgile l'ait alleguée comme le moien le plus capable d'expliquer tout ce qu'il venoit de dire des qualitez des abeilles.

His (*l*) *quidam ſignis, atque hæc exempla ſecuti,*
Eſſe apibus partem divinæ mentis, & hauſtus
Æthereos dixére: Deum namque ire per omnes
Terraſque, tractuſque maris, cœlumque profundum:
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque ſibi tenues naſcentem arceſſere vitas.
Scilicet huc reddi deinde, ac reſoluta referri
Omnia: nec morti eſſe locum; ſed viva volare
Sideris in numerum, atque alto ſuccedere cœlo.

Il vaut mieux parler de Philon, qui fit un livre où il ſoutenoit que les bêtes ſont raiſonnables, (*m*) Περὶ τοῦ λόγον ἔχειν τὰ ἄλογα ζῶα, *de eo quod bruta animalia ratione ſint prædita.* J'ai parlé ailleurs (*n*) du ſentiment de Galien, mais en voici une preuve plus preciſe. (*o*) *An animantia quæ dicuntur bruta, prorſus expertia ſint rationis, nondum ſatis liquet. Fortaſſis enim, tametſi non habeant eam Rationem, quæ juxta vocem intelligitur, nobiſcum communem, quam vocant enuntiativam; certe eam, quæ ſecundum Animam accipitur, quam Rationem appellant affectuum capacem,* *habent*

(*h*) *Voſſius de origine & progreſſu idololatriæ, lib.* 3. *c.* 41. *init. p. m.* 938. 939.

(1) *Senſus & cogitatio mentis.*

(2) *Laert. lib.* 5. *ſive in Stratone.*

(3) *Laert. in Pyrrho.*

(4) *Cap. de homine, ſive pag.* 201. *edit. Aurelian.*

(*i*) *Plutarch. de ſolertia animalium p.* 961. *A.*

(*k*) *Voſſius ubi ſupra pag.* 940.

(5) *Pyrrhoniarum Hypotypoſ. lib.* 2. *c.* 5.

(6) *Pag.* 93. *edit. Plantin.*

(7) *Cont.* 14.

(*l*) *Virgil. Georg. lib.* 4. *v.* 219.

(*m*) *Euſeb. Hiſtor. eccleſ. lib.* 2. *cap.* 18. *p. m.* 59.

(*n*) *Dans l'article* Pereira, *pag.* 2353. *lettre e.*

(*o*) *Galenus in exhortat. ad Art. lib. ſtud. initio, apud Ant. le Grand de carentia ſenſus pag.* 10.

cole se trompent fort si en rejettant cela, ils se persuadent qu'ils éviteront les suites fâcheuses de

habent nobiscum communem, licet alia magis, alia minus. Quoi que Lactance declare en quelques endroits que Dieu (a) n'a point accordé aux bêtes la faculté raisonnable, il ne laisse pas de soutenir dans le traité *de ira Dei*, qu'excepté la religion il n'y a rien en quoi les bêtes n'imitent les hommes, & ne participent aux avantages de l'espece humaine. La difference n'est que du plus au moins. (b) *Solus* (homo) *sapientia instructus est ut religionem solus intelligat, & hac est hominis atque mutorum vel præcipua, vel sola distantia, nam cætera quæ videntur hominis esse propria, etsi non sint talia in mutis, tamen similia videri possunt. . . . Quid tam proprium homini quam ratio, & providentia futuri? Atqui sunt animalia, quæ latibulis suis diversos, & plures exitus pandant; ut si quod periculum inciderit, fuga pateat obsessis; quod non facerent, nisi inesset illis intelligentia, & cogitatio. Alia provident in futurum.* Il ne faut pas croire pour cela qu'il ait pretendu que l'ame des bêtes est spirituelle & immortelle, car en ce tems-là on ne voioit pas clairement la liaison qui se trouve entre la pensée, & la spiritualité. Arnobe n'enseigne-t-il pas clairement que l'ame humaine est mortelle de sa nature, qu'elle perira totalement dans les enfers par l'activité des tourmens, & qu'elle ne durera toûjours dans le Paradis que par une pure grace de Dieu? Ne soutient-il pas qu'une nature immortelle & non composée est incapable de sentir de la douleur? Il en sentoit, il ne croioit donc pas que son ame fût un être spirituel, immateriel, immortel. *Homo prudentia non prava*, dit-il (c) en parlant de Platon, *& examinis judiciique perpensi, rem inenodabilem suscipit, ut cum animas dicat immortales, perpetuas, & corporali soliditate privatas, puniri eas dicat tamen, & doloris afficiat sensu. Quis autem hominum non videt, quod sit immortale, quod simplex, nullum posse dolorem admittere? quod autem sentiat dolorem immortalitatem habere non posse? Nec tamen ejus auctoritas plurimum à veritate declinat. . . . Non est absonè suspicatus jaci eas in flumina torrentia flammarum globis, & cœnosis voraginibus tetra. Jaciuntur enim, & ad nihilum redacta, interitionis perpetua frustratione vanescunt. Sunt enim mediæ qualitatis, sicut Christo auctore compertum est, & interire quæ possint Deum si ignoraverint, vita & ab exitio liberari, si ad ejus se minas atque indulgentias applicarint.* Il refute les Platoniciens sur ce qu'ils disoient que l'ame de l'homme est d'une (d) origine celeste, qu'elle est immortelle, & incorporelle, il les refute, dis-je, entre autres raisons par celle-ci, c'est qu'il n'y a presque point de difference entre nôtre ame & celle des bêtes. (e) *Vultis tumore deposito cogitationibus tacitis pervidere animantia nos esse, aut consimilia cæteris, aut non plurima diversitate distantia? Quid est enim, quod nos ab eorum indicet similitudine discrepare? vel quæ in nobis eminentia tanta est, ut animantium numero dedignemur adscribi?* Il examine les preeminences de l'homme sur les animaux, & il pretend faire voir que c'est peu de chose; il assûre nommément que les hommes ne surpassent pas les bêtes en raison. (f) *Sed rationales nos sumus, & intelligentia vincimus genus omne mutorum. Crederem istud verissimè dici, si cum ratione & consilio cuncti homines viverent, servarent officiorum tenorem, abstinerent ab illicitis sese, negotia turpia non adirent, neque quisquam pravitate consilii, atque ignorantiæ cæcitate contraria sibimet atque inimica deposceret. Vellem tamen scire quænam sit hæc ratio, per quam sumus potiores animalium generibus cunctis: quia nobis domicilia fecimus, quibus possimus hyemalia frigora, & æstatis flagrantias evitare? Quid? animantia cætera hujus rei providentiam non habent?* Nous pouvons donc mettre Arnobe entre ceux qui ont enseigné que l'ame des bêtes est raisonnable. C'est de lui sans doute que Lactance avoit apris à n'établir d'autre difference entre elles & l'homme, que celle du culte de Dieu. Il s'est trouvé des philosophes qui ont envié à l'homme ce privilege, car ils ont dit que les animaux avoient une religion. Xenocrate le Carthaginois ne nioit pas que Dieu ne leur fût conu; Democrite a dû croire la même chose, s'il a raisonné consequemment: c'est du moins la pretention de Clement d'Alexandrie. (g) Καθόλου γ' οὖν τὴν περὶ τοῦ Θεοῦ ἔννοιαν Ξενοκράτης ὁ Καρχηδόνιος οὐκ ἀπελπίζει, καὶ ἐν τοῖς ἀλόγοις ζώοις· Δημόκριτος δὲ, κἂν μὴ θέλῃ, ὁμολογήσει διὰ τὴν ἀκολουθίαν τῶν δογμάτων· τὰ γὰρ αὐτὰ πεποίηκεν εἴδωλα τοῖς ἀνθρώποις προσπίπτοντα, καὶ τοῖς ἀλόγοις ζώοις ἀπὸ τῆς θείας οὐσίας. *Ut summatim quidem dicam, Xenocrates Carthaginiensis non spem omnium abjicit, quin etiam in rationis expertibus animantibus sit Dei notitia. Democritus autem, etsi nolit, confitebitur per dogmatum consequentiam: fecit enim easdem imagines in homines incurrentes, & in animantes rationis expertes, ex divina essentia.* Pline met la religion entre les vertus morales des élephans. *Maximum est elephas*, dit-il (h), *proximumque humanis sensibus: quippe intellectus illis sermonis patrii, & imperiorum obedientia, officiorumque, quæ didicere, memoria: amoris, & gloriæ voluptas: imo vero, (quæ etiam in homine rara,) probitas, prudentia, æquitas; religio quoque siderum, Solisque ac Lunæ veneratio. Auctores sunt, in Mauritaniæ saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, mitescente Luna nova, greges eorum descendere: ibique se purificantes solenniter aqua circumspergi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, vitulorum fatigatos præ se ferentes. Alienæ quoque religionis intellectu, creduntur maria transituri non ante naves conscendere, quam invitati rectoris jurejurando de reditu. Visique sunt fessi ægritudine, (quando & illas moles infestant morbi) herbas supini in cœlum jacientes, veluti tellure precibus allegata.* (i) Dion raporte une partie de ces choses. Pourroit-on croire que les disciples de Platon ôtassent aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'egard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius. (k) *Quod si dicas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Alcinous non esse id prorsus exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subjungit:* (1) Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur: *& quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum.* Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (l) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (m): mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

Sentiment de quelques Rabins sur l'ame des bêtes.

Le fameux Maimonides a cru sans doute qu'elles raisonnent, car il leur attribue une espece de franc arbitre. Mr. Arnauld a raison de lui objecter qu'il s'ensuit de là qu'elles peuvent être punies, ou recompensées après la mort. Si je raporte un peu au long ce qui precede cette reflexion de Mr. Arnauld, c'est à cause de certains faits qui nous aprenent l'opinion de quelques Juifs sur les animaux. Ce grand Rabin (n) *explique cinq opinions touchant la providence qui sont toutes, à ce qu'il croit, aussi anciennes que les Prophetes.* La 4. de ces opinions (o) étendoit à tout la providence de Dieu, & ne nioit pas le libre arbitre de l'homme. Maimonides objecte plusieurs inconveniens aux sectateurs de cette opinion, (p) *Ils disoient que c'étoit un Ouvrage de la sagesse de Dieu, de ce qu'il y avoit des hommes qui sans avoir peché naissoient avec beaucoup de defauts, & qu'il étoit meilleur d'être ainsi que de n'être point.* Nous ne comprenons pas, dit ce Docteur Juif, *quelle bonté il peut y avoir en cela, sed nos istam bonitatem non intelligimus.* (q) „Quand on leur demandoit quelle justice „il y avoit dans la mort des bêtes, quel peché elles „avoient commis, & pourquoy Dieu vouloit, puis „que sa providence s'étendoit à tout, qu'un Rat in„nocent fût dechiré par un Chat, ils repondoient, „que Dieu l'avoit ainsi ordonné, mais qu'il recom„penseroit ce Rat dans le siecle à venir. Cela estoit „fort ridicule de vouloir qu'il y eust un paradis pour „les bêtes. Mais ce Rabbin donne luy-mesme un peu „de lieu à cette rêverie, quand il attribue une volon„té aux animaux irraisonnables, aussi-bien qu'aux „hommes. *Omnia pariter animantia irrationalia mo„ventur voluntate sua.* Car s'ils avoient une volonté, „on auroit peine à dire pourquoi ils ne seroient pas „capables de bien & de mal, de punition & de re„compense.„

Les Sociniens ne vont pas si loin que Maimonides; ils ne donnent point aux bêtes une volonté proprement dite, ni un franc arbitre proprement dit; ils ne les font pas susceptibles de la vertu & du vice, ni des peines & des recompenses proprement parlant. Ils disent neanmoins que la raison, la liberté, & la vertu se trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles se rendent dignes de peine, & de recompense en quelque façon. Si l'on ne veut pas m'en croire, qu'on lise un peu le passage que je vais copier. (r) *Quia homo inter animantia solus ratione propriè dicta præditus est, in illum etiam solum tum voluntas, tum virtus & vitium, tum denique præmium & pœna*

(a) Cæteris animantibus quoniam rationalem istam vitam non attribuit. *Lactant. de opificio Dei cap. 2. p.m. 574.*

(b) *Id. de ira Dei, cap. 7. pag. 529.*

(c) *Arnobius, adversus Gentes, lib. 2. pag. m. 52.*

(d) Nihil est quod nos fallat, nihil quod nobis polliceatur spes cassas, id quod nobis à quibusdam dicitur viris, immoderata sui opinione sublatis, animas immortales esse, Deo, rerum ac principi gradu proximas dignitatis, genitore illo ac patre prolatas, divinas, sapientes, doctas, neque ulla corporis attrectatione contiguas. *Id. ibid. pag. 53.*

(e) *Id. ib. pag. 54.*

(f) *Id. ib. & pag. 55.*

(g) *Clem. Alexand. Strom. lib. 5. pag. 590. C.*

(h) *Plin. lib. 8. cap. 1. init.*

(i) *Dio lib. 39. p.m. 120.*

(k) *Pagan. Gaudentius, de transmigratione Pythagor. pag. 76.*

(1) *Cap. 25.*

(l) *Au chap. 3. de l'Ecclesiaste.*

(m) *Voiez le chap. 9. & 10. du livre intitulé*, Traité de Religion contre les Athées, les Deïstes, & les nouveaux Pyrrhoniens, *imprimé à Paris 1677.*

(n) *Arnauld, Reflexions sur le Systéme du P. Mallebranche, liv. 1. ch. 13. p. 241. Il cite le chap. 17. de la 2. partie du* More Nevochim, Doctor perplexorum, *de Maimonides.*

(o) *Arnauld, ib. pag. 245.*

(p) *Ibid. pag. 246.*

(q) *Id. ib.*

(r) *Joan. Crellius, Ethica Christiana lib. 2. cap. 1. pag. m. 65. 66.*

de l'opinion (E) qui donne aux bêtes l'ame sensitive. Ces Messieurs ne manquent ni de distinctions, ni d'exceptions, ni de hardiesse à decider que les actes de cette ame ne passent jamais cer-

pœna cadit. In bruta tamen animalia cadit aliquid singulis istorum analogum, in ea præsertim, quæ sunt perfectiora, & disciplinæ alicujus capaciora. Est enim in illis primum aliqua facultas rationi respondens, quam nonnulli rationem inferiorem vocant, quâ non de rebus modo jucundis, ac utilibus quodammodo ratiocinantur, & de ratione illorum adipiscendorum dispiciunt; sed etiam viam sibi à Deo præscriptam, seu rectam quandam vivendi rationem naturæ suæ consentaneam, quæ honestati analoga est, agnoscunt. Inde sequitur facultas altera, voluntati quodam modo respondens, in qua nonnihil est libertatis. Hinc aliquid etiam virtuti & vitio simile, seu rectè & pravè factum: quorum illud est, cum bruta naturæ suæ ductum sequuntur, hoc cum à naturali via exorbitant. Unde tandem etiam aliquid præmio aut pœnæ, & huic quidem maximè simile. Unde bestias etiam à Deo (a) punitas, aut pœnas certas lege illis constitutas, cernimus: quâ de re legatur Socinus in Anti-Puccio. Quemadmodum ergo rationem humanam κατ' ἐξοχὴν, & propriè hoc nomine appellamus, & brutis eam adimimus (dicimus enim irrationalia seu ratione carentia) ita & cætera omnia. Rursus quemadmodum impropriè & per analogiam rationem brutis tribuimus, ita & cætera omnia. Je ne sçai si Guillaume de Paris l'un des grans Genies de son siecle, a pu se defendre d'aller un peu au delà de ce sentiment; car on veut (b) qu'il ait enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & l'on ne demeure pas d'accord qu'il ait jamais retracté ce dogme. Voiez la citation *d* de cette page.

Pour venir aux modernes, j'observerai que (c) Valla & (d) Antoine Cittadin ont reconu de la raison dans les animaux. Etienne Pasquier a composé une belle lettre sur cette opinion. Cette lettre est la 1. du dixiéme livre. Montagne s'est declaré pour ce sentiment, & l'a soutenu avec tant de soin, qu'il semble qu'il ait voulu que l'apologie de Raimond Sebon, fût en partie celle des bêtes. Charron l'a suivi en cela, comme en plusieurs autres choses. (e) Un Medecin de la Rochelle aiant écrit contre Charron, fut refuté à son tour par l'une des meilleures plumes qui aient écrit en François sur des matieres de philosophie. Je parle de Mr. de la Chambre, Medecin de Mr. Seguier Chancelier de France. Le Medecin de la Rochelle repliqua (f); son antagoniste en fit autant, & intitula son ouvrage, *traité de la connoissance des animaux, où tout ce qui a été dit pour & contre le raisonnement des bêtes est examiné.* J'observe en passant qu'Isaac Vossius (g) estime qu'à l'égard du langage, la condition des animaux est beaucoup meilleure que la nôtre, vu qu'ils se communiquent plus promtement, & peut-être plus heureusement leurs pensées que nous ne faisons. (h) Un Allemand le critique là-dessus. On verra le sentiment de Sennert dans les remarques D & E de son article: j'y nommerai quelques modernes qui ont cru que l'ame des bêtes est un esprit.

(E) *Suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive.*] Rien n'est plus divertissant que de voir avec quelle autorité les Scholastiques s'ingerent de donner des bornes à la conoissance des bêtes. Ils veulent qu'elles ne conoissent que les objets singuliers & materiels, & qu'elles n'aiment que l'utile & l'agreable; qu'elles ne puissent reflechir sur leurs sentimens & sur leurs desirs, ni conclure une chose d'une autre. On diroit qu'ils ont fouillé plus heureusement dans les facultez & dans les actes de l'ame des bêtes, que les plus experts Anatomistes dans les entrailles des chiens. Leur temerité est si grande, que quand même le hazard auroit voulu qu'ils trouvassent la verité, ils seroient indignes de loüange, & même d'excuse. Mais donnons quartier là-dessus; accordons leur tout ce qu'ils suposent; qu'en esperent-ils? S'imaginent-ils que par ce moien ils obtiendront d'une personne qui sçait raisonner, qu'on doit convenir que l'ame de l'homme n'est pas de la même espece que celle des bêtes? Cette pretension est chimerique. Il est évident à quiconque sçait juger des choses, que toute substance qui a quelque sentiment, sçait qu'elle sent; & il ne seroit pas plus absurde de soutenir que l'ame de l'homme conoit actuellement un objet sans conoitre qu'elle le conoît, qu'il est absurde de dire que l'ame d'un chien voit un oiseau, sans voir qu'elle le voit. Cela montre que tous les actes des facultez sensitives sont de leur nature & par leur essence reflexifs sur eux-mêmes. Le Pere Maignan qui malgré toutes ses lumieres a croupi dans les erreurs, & dans la crasse de l'Ecole à l'égard de l'ame des bêtes, avouë pourtant que pour sentir une chose, il faut conoitre le sentiment que l'on en a. *Id quod vocamus sentire*, dit-il, *non est sine cognitione ejus rei quæ dicitur sensibilis: cum autem nihil externum sit per se sensibile; sed tantum per suam actionem; adeoque actio ejus sit primario sensibilis: & cum insuper nos non dicamur alicujus agentis actionem sentire, si ea dum in nobis fit, omnino lateat nos; consequenter id quod vocamus sentire, non est sine cognitione actionis, quæ fit in nobis sentientibus; imo quia sentire nihil aliud ex parte sentientis dicit, præter eam cognitionem; consequens est ipsum sentire, quatenus se tenet ex parte sentientis, consistere in eo quod est agnoscere se pati; quod coincidit cum eo quod est agnoscere actionem in se receptam, seu passionem suam* (i). Il faut donc dire que la memoire des bêtes est un acte qui les fait resouvenir du passé, & qui leur aprend qu'elles s'en souviennent. Comment donc ose-t-on dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de reflechir sur leurs pensées, ni de tirer une consequence? Mais encore un coup ne disputons point sur cela; permettons à ces Philosophes de bâtir très-mal leurs supositions: servons nous uniquement de ce qu'ils enseignent. Ils disent que l'ame des bêtes aperçoit tous les objets des cinq sens externes; qu'elle juge qu'entre ces objets il y en a qui lui conviennent, & d'autres qui lui sont nuisibles, & qu'en consequence de ce jugement elle desire ceux qui lui conviennent, & abhorre les autres: & que pour jouïr de l'objet qu'elle souhaite, elle transporte ses organes au lieu où il est, & qu'afin de fuir l'objet qu'elle abhorre, elle éloigne ses organes du lieu où il est. Je conclus de tout cela que si elle ne produit point d'autres actes aussi nobles que ceux de nôtre ame, ce n'est point sa faute, ou qu'elle soit d'une nature moins parfaite que l'ame de l'homme; c'est seulement que les organes qu'elle anime ne ressemblent point aux nôtres. Je demande à ces Messieurs s'ils trouveroient bon qu'on dit que l'ame d'un homme est d'une autre espece à l'âge de 35. ans, qu'à l'âge d'un mois; ou que l'ame d'un phrenetique, d'un hebeté, d'un vieillard qui tombe en enfance, n'est pas substantiellement aussi parfaite que l'ame d'un habile homme. Ils rejetteroient sans doute cette pensée comme une erreur très-grossiere, & ils feroient bien; car il est sûr que la même ame qui dans les enfans ne fait que sentir, medite & raisonne d'une maniere solide dans un homme fait; & que la même ame qui fait admirer sa raison & son esprit dans un grand homme, ne feroit que radoter dans un vieillard, qu'extravaguer dans un fou, que sentir dans un enfant. On seroit dans une erreur crasse, si l'on pretendoit que l'ame de l'homme n'est susceptible que des pensées qui nous sont conuës. Il y a une infinité de sensations, & de passions, & d'idées dont cette ame est très-capable, quoi qu'elle n'en soit jamais affectée pendant cette vie: si on l'unissoit à des organes differens des nôtres, elle penseroit autrement qu'elle ne fait aujourd'hui; & ses modifications pourroient être beaucoup plus nobles que celles que nous éprouvons. S'il y avoit des substances qui dans des corps organisez eussent une suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres, pourroit-on dire qu'elles sont d'une nature plus parfaite que nôtre ame? Non sans doute; car si nôtre ame étoit transportée dans ces corps-là, elle y auroit cette même suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres. Il est aisé d'apliquer ceci à l'ame des bêtes. On nous avoué qu'elle sent les corps, qu'elle les discerne, qu'elle en souhaite quelques-uns, qu'elle en abhorre quelques autres. C'est assez; elle est donc une substance qui pense, elle est donc capable de la pensée en general: elle peut donc recevoir toutes sortes de pensées, elle peut donc raisonner, elle peut conoître le bien honnête, les Universaux, les axiômes de metaphysique, les regles de la morale, &c. car comme de ce que la cire peut recevoir la figure d'un cachet, il s'ensuit manifestement qu'elle est susceptible de la figure de tout cachet, il faut dire aussi que dès qu'une ame est capable d'une pensée, elle est capable de toute pensée. Il seroit absurde de faire ce raisonnement, *Ce morceau de cire n'a reçu l'empreinte que de trois ou quatre cachets, donc il ne peut pas recevoir l'empreinte de mille cachets. Ce morceau d'étain n'a jamais été une assiete, donc il ne peut pas être une assiete, & il est d'une autre nature que cette assiete d'etain que je voi là.* On ne raisonne pas mieux quand on assûre, *L'ame du chien n'a jamais eu que des sensations, &c. donc elle n'est point capable* des

(a) *Voiez ci-dessous pag. 2605. lettre e ce que je cite de Franzius. Vous y trouverez où Dieu ordonne que les bêtes soient punies.*

(b) *Dans les petites dissertations qui sont au commencement du 2. tome de ses œuvres à l'edition de* 1676. on dispute s'il est vrai qu'il ait retracté l'opinion qu'on l'accusoit d'avoir avancée, touchant la spiritualité de l'ame des bestes, où l'on la compare avec l'opinion de Descartes, & celle des Philosophes qui ont particulierement traité cette question. *Journ. des Savans du 18. Janv. 1677. pag. m. 28.*

(c) *Valla, Dial. c. 9. apud Vossium de orig. & progr. idol. l. 3. c. 41. pag. 940.*

(d) *In lib. 1. Post. analyt. c. 3. apud eumd. ib.*

(e) *Chanet dans ses considerations sur Charron.*

(f) *Sa replique est intitulée,* De l'instinct & de la connoissance des animaux, *à la Rochelle 1646. in 8.*

(g) *Isaacus Vossius, de Poëmatum cantu & viribus rythmi, pag. 65.*

(h) *Joh. Cyprianus, in Historia animalium continuatione, pag. 20.*

(i) *Emanuel Maignan, Philosophiæ naturæ, cap. 24. n. 2. pag. m. 527. Voiez aussi Casimire de Toulouse*, Atomi Peripateticæ, to. 4. p. 70. *où il raporte en abregé la definition du Pere Maignan, & celle-ci de Casserius,* Sensus est objecti in organo formaliter suscepti dignotio, *& les aprouve.*

certaines bornes qu'ils leur prescrivent : mais tout-ce verbiage confus & impenetrable ne sert de rien pour établir une difference (F) specifique entre l'ame humaine & celle-là, & il n'est gueres

des idées de morale, ni des notions de metaphysique. D'où vient qu'un morceau de cire porte l'image du Prince, & qu'un autre ne la porte pas? C'est à cause du cachet qui a été apliqué sur l'un, & non pas sur l'autre. Ce morceau d'étain qui ne fut jamais une assiete, le sera dès que vous le jetterez dans le moule d'une assiete. Jettez de même cette ame de bête dans le moule des idées universelles, & des notions des arts & des sciences, je veux dire unissez là à un corps humain bien choisi, ce sera l'ame d'un habile homme, & non plus celle d'une bête.

On voit donc que les philosophes de l'Ecole sont hors d'état de prouver que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes soient de differente nature. Qu'ils disent & qu'ils repetent mille & mille fois, *celle de l'homme raisonne, & conoit les Universaux & le bien honnête, celle des animaux ne conoit rien de tout cela:* nous leur repondrons, *ces differences ne sont que des accidens, & ne sont point une marque d'une distinction specifique entre des sujets. Aristote & Ciceron à l'âge d'un an n'avoient point eu de pensées plus sublimes que celles d'un chien, & s'ils eussent vécu dans l'enfance 30. ou 40. ans, les pensées de leur ame n'eussent été que des sensations, & de petites passions de jeu, & de gourmandise; c'est donc par accident qu'ils ont surpassé les bêtes, c'est à cause que les organes dont leurs pensées dependoient ont aquis telles & telles modifications, à quoi les organes des bêtes ne parviennent pas. L'ame d'un chien dans les organes d'Aristote ou de Ciceron, n'eût pas manqué d'aquerir toutes les lumieres de ces deux grans hommes.*

Cette consequence-ci est très-fausse; une telle ame ne raisonne pas, & ne conoit pas les Universaux, donc elle est d'une nature differente de l'ame d'un grand philosophe; car si cette consequence étoit bonne, il faudroit dire que l'ame des petits enfans n'est pas de la même espece que celle des hommes faits. A quoi songez-vous donc philosophes Peripateticiens, lors que vous osez pretendre que si l'ame des bêtes ne raisonne pas, elle est substantiellement moins parfaite que les ames qui raisonnent? Il faudroit premierement que vous prouvassiez que le defaut de raisonnement dans les bêtes procede d'une imperfection réelle & interieure de leur ame, & non pas des dispositions organiques dont elle depend. Mais c'est ce que vous ne sçauriez jamais prouver; car il est clair qu'un sujet qui est capable des pensées que vous donnez à l'ame des animaux est capable du raisonnement, & de toute autre pensée: d'où il resulte que s'il ne raisonne pas actuellement, c'est à cause de certains obstacles accidentels & externes, je veux dire à cause que le createur de toutes choses a fixé chaque ame à une certaine suite de pensées, en la faisant dependre des mouvemens de certains corps. C'est ce qui fait aussi que les enfans à la mammelle, les fous, & les phrenetiques ne raisonnent pas.

On ne peut songer sans horreur aux suites de cette doctrine, *l'ame de l'homme & l'ame des bêtes ne different point substantiellement, elles sont de même espece, l'une acquiert plus de lumieres que l'autre, mais ce ne sont que des avantages accidentels, & dependans d'une institution arbitraire.* Cette doctrine coule necessairement & inevitablement de ce qui s'enseigne dans les Ecoles sur la conoissance des bêtes. Il s'ensuit de là que si leurs ames sont materielles & mortelles, les ames des hommes le sont aussi, & que si l'ame de l'homme est une substance spirituelle & immortelle, l'ame des bêtes l'est aussi. Consequences horribles de quelque côté que l'on se tourne; car si pour éviter l'immortalité de l'ame des bêtes, on supose que l'ame de l'homme meurt avec le corps, on renverse la doctrine d'une autre vie, & l'on sape les fondemens de la religion. Si pour conserver à nôtre ame le privilege de l'immortalité, on l'étend sur celle des bêtes, dans quels abîmes se trouvera-t-on? que ferons-nous de tant d'ames immortelles? y aura-t-il aussi pour elles un paradis & un enfer? passeront-elles d'un corps à un autre? seront-elles aneanties à mesure que les bêtes meurent? Dieu créera-t-il incessamment une infinité d'esprits, pour les replonger sitôt après dans le neant? Combien y a-t-il d'insectes qui ne vivent que peu de jours? Ne nous imaginons pas qu'il suffise de créer des ames pour les bêtes que nous conoissons. Celles que nous ne conoissons point sont encore en plus grand nombre. Le microscope nous en fait decouvrir par milliers dans une goute de liqueur. On en decouvriroit bien d'autres, si l'on avoit des microscopes plus parfaits. Et qu'on ne dise pas que les insectes sont des machines; car on expliqueroit plutôt par cette hypothese les actions des chiens, que les actions des fourmis & des abeilles. Il y a peut-être plus (a) d'esprit, & plus de raison dans les animaux invisibles, que dans les plus gros. Nous allons voir les vains efforts que fait l'Ecole, pour établir une difference specifique entre l'ame de la bête & celle de l'homme.

(a) *Voiez les paroles de Pline citées dans l'article* Menage, *pag.* 2098. *lettre b.*

(F) *Une difference specifique entre l'ame humaine & celle des bêtes.*] Ils disent que l'ame des bêtes est une forme materielle, mais que l'ame de l'homme est un esprit que Dieu crée immediatement. Mais comment prouvent-ils cela? Je supose qu'ils ne raisonnent que sur les principes de la lumiere naturelle, sans recourir à l'Ecriture ni aux dogmes de la religion, & je leur demande une bonne preuve que l'ame des bêtes soit corporelle, & que la nôtre ne le soit pas. Ils m'allegueront la beauté & l'étenduë des conoissances humaines, & la petitesse, la grossiereté, & l'obscurité dés conoissances animales; & ils concluront qu'un principe corporel sera capable de produire les conoissances des bêtes, mais non pas les reflexions, les raisonnemens, les idées universelles, les idées de l'honnête qui se trouvent dans l'ame de l'homme; & par consequent que cette ame doit être d'un ordre superieur à la matiere, elle doit être un esprit. Ne leur disons plus qu'ils assûrent temerairement que l'ame des bêtes ne raisonne pas, & qu'elle n'a point d'idée du bien honnête: renonçons à cette objection; disons seulement qu'il est mille fois plus difficile de voir un arbre, que de conoitre l'acte par lequel nous le voions; desorte que si un principe materiel est capable de conoître une infinité de choses qui se passent au dehors, il sera beaucoup plus capable de conoître ses propres pensées, de les comparer ensemble, & de les multiplier: ainsi les reflexions, & les conclusions & les abstractions de l'homme ne demandent pas un principe plus noble que la matiere. Un fort habile Peripateticien en tombe d'accord: laissons le parler: son aveu sera plus persuasif que mes objections. „(b) Si une fois vous admettez que tout ce qui se passe de plus admirable dans les Bestes, peut se faire par le moyen d'une ame materielle; ne viendrez-vous point bien-tôt à faire le pas, & à dire, que tout ce qui se passe en l'homme, peut se faire aussi par le moyen d'une ame materielle? .... Si vous mettez une fois que les Bestes sans aucune ame spirituelle sont capables de penser, d'agir pour une fin, de prévoir le futur, de se ressouvenir du passé, de profiter de l'expérience par la réfléxion particuliére qu'elles y font; pourquoi ne direz-vous pas que les hommes sont capables d'exercer leurs fonctions sans aucune ame spirituelle? Aprés tout, les operations des hommes ne sont point autres que celles-là, que vous attribuez aux Bestes: s'il y a de la difference, ce n'est que du plus & du moins; & ainsi tout ce que vous pourrez dire, conclura que l'ame de l'homme est plus parfaite que celle des Bestes, parce qu'il se ressouvient mieux qu'elles, qu'il pense avec plus de réfléxion, & qu'il prévoit avec plus d'assûrance: mais enfin vous ne pourrez pas dire que leur ame ne soit toûjours materielle. Vous direz peut-être que dans l'homme il se trouve des operations qui ne sçauroient convenir aux Bestes, ni proceder d'autre principe que d'une ame spirituelle: & ces operations sont les connoissances universelles; le raisonnement par lequel nous tirons une connoissance de l'autre; les idées que nous avons de l'infini & des choses spiritüelles, qui ne tombent point sous les sens: Mais ceux qui nient qu'il y ait aucune connoissance dans les Bestes, ne nient pas pour cela que ces pensées & ces raisonnemens ne soient en nous, puis que nous les experimentons nous-mêmes: Ainsi ils ont toûjours le même droit que vous, de prouver l'existence de l'ame raisonnable. Mais d'ailleurs ils ajoûtent que toutes ces operations que vous trouvez si extraordinaires, ne different que comme le plus & le moins des operations que vous attribuez aux Bestes: & certainement il semble qu'agir pour une fin, profiter de l'expérience, prévoir l'avenir, (ce qui selon vous convient aux Bestes) ne doit pas moins procéder d'un principe spirituel, que ce qui se trouve dans les hommes. Car enfin, qu'est-ce qu'une connoissance universelle, sinon une connoissance qui convient à plusieurs choses semblables, comme le portrait d'un homme conviendroit à tous les visages qui lui ressembleroient? Qu'est-ce qu'un rai-

„son-

(b) *Pardies, de la connoissance des bêtes, n.* 49. *pag.* 100. *& suiv.*

ses aparent qu'ils puissent jamais inventer une explication meilleure que ce qu'ils ont allegué jusques-ici. L'Auteur qui a le mieux refuté Mr. Descartes sur l'ame des bêtes, nous auroit fait beau-

„ sonnement, sinon une connoissance produite par „ une autre connoissance, comme nous voyons „ qu'un mouvement est produit souvent par un au- „ tre mouvement? Certes si l'on met une fois que „ la pensée, l'intention, & la réflexion, peuvent „ provenir d'un corps animé par une forme mate- „ rielle, il sera bien difficile de prouver que le rai- „ sonnement & les idées de l'homme ne sçauroient „ provenir que d'un corps animé aussi par une forme „ materielle. „

Je prie tous mes lecteurs de prendre garde à la malheureuse situation où se trouvent les Scholastiques, par raport au dogme de l'ame sensitive. Ils alleguent contre Descartes les actions les plus surprenantes des animaux, ils les choisissent exprés pour le confondre plus à coup sûr; mais après cela ils eprouvent qu'ils se sont trop avancez, & qu'ils ont fourni des armes à leur adversaire, pour ruiner la difference specifique qu'ils souhaitent d'établir entre nôtre ame & celle des animaux. Ils voudroient bien que l'on oubliât tous ces exemples de ruse, de precaution, de docilité, de conoissance de l'avenir, qu'ils ont étalez avec tant de pompe afin de montrer que les bêtes ne sont pas des automates; ils voudroient que l'on ne songeât qu'aux actions grossieres d'un bœuf qui ne fait que paître: mais il n'est plus tems d'exiger cela; on emploie ces mêmes exemples à les confondre, & à leur prouver que si une ame materielle est capable de toutes ces choses, elle pourra faire tout ce que l'ame de l'homme produit; il faudra seulement donner à l'ame des bêtes plus de degrez de rafinement; ne faut-il pas qu'on supose que l'ame d'un chien ou d'un singe est moins grossiere que l'ame d'un bœuf? En un mot s'il n'y a qu'une ame spirituelle qui puisse produire les actions d'un gros lourdaut de paisan, je vous soutiendrai qu'il n'y a qu'une ame spirituelle qui puisse produire les actions d'un singe: & si vous dites qu'un principe corporel est capable de produire tout ce que les singes font, je vous soutiendrai qu'un principe corporel pourra être cause de tout ce que font les gens stupides, & que pourvu que l'on subtilise la matiere, & qu'on la degage de ce qui s'apelle terrestreitez, phlegmes &c. elle sera cause de tout ce que font les habiles gens.

QUESTION sur la liberté de l'ame des bêtes.

Il se trouve des Auteurs qui insinuent que puis que l'ame de l'homme est doüée de franc arbitre, & que celle des bêtes est destituée de liberté, il faut qu'il y ait entre elles une difference specifique, que l'une soit un esprit, & que l'autre soit corporelle. Le Jesuite Theophile Raynaud publia en 1630. un petit livre qu'il intitula (a) *Calvinismus bestiarum religio*. Son principal (b) but etoit de prouver que la doctrine des Dominicains reduit l'homme à la condition des bêtes, en le depouillant du libre arbitre. (c) *Præcipuè ex eo capite pronunciavit Catholicus, censendum esse, Calvinismum esse religionem bestiarum, quòd juxta placita Calviniana, homo redigatur in ordinem bestiarum, & hominis gradu ac dignitate excidat. Ad quod solidè probandum, duæ propositiones visæ illi sunt stabiliendæ. Una est, hominem in ratione hominis, constitui per libertatem. Altera est, libertatem everti per Calvinismum.* Il supose que le caractere de l'homme, je dis le caractere qui le distingue de la bête, est la liberté d'indifference; car pour ce qui est de la liberté qui ne consiste que dans l'exemption de contrainte, ou dans la *spontaneité*, aucun Scholastique ne peut nier qu'elle ne se trouve dans les animaux. Faisons voir qu'il est très-faux qu'une ame doüée du libre arbitre, soit d'une autre espece qu'une ame qui ne le possede point. L'ame des enfans & celle des fous est destituée du libre arbitre, & cependant elles sont de la même espece que l'ame la plus amplement pourvuë de liberté. Joignez à cela que les partisans de la liberté d'indifference conviennent qu'elle cessera après cette vie, & neanmoins ils reconoissent que l'ame de l'homme est sur la terre la même substance que dans le ciel, ou dans les enfers. Il est donc visible que la liberté d'indifference n'est point un attribut essentiel de la creature: mais une concession, ou une faveur accidentelle dont le Createur la gratifie: & par consequent les ames qui n'obtiennent pas cette concession, ne sont pas pour cela d'une autre espece que celles qui la reçoivent. C'est donc très-mal raisonner que de se servir de cet argument: l'ame des bêtes est destituée du franc arbitre, & l'ame de l'homme n'en est point destituée, donc l'ame des bêtes est materielle, & l'ame de l'homme est spirituelle. Poussons plus avant, & disons que ceux qui admettent l'ame sensitive, n'ont aucune bonne raison d'ôter aux bêtes la liberté. Ne disent-ils pas qu'elles font cent choses avec un plaisir extrême, & qu'elles s'y portent en consequence du jugement qu'elles ont fait de l'utilité des objets, jugement qui a excité en elles l'envie de s'unir à ces objets? Si la liberté ne consiste que dans l'exemption de contrainte, & dans une *spontaneité* qui soit precedée du discernement des objets, n'est-il pas absurde de nier que les animaux soient libres? Un chien affamé n'a-t-il pas la force de s'abstenir d'un morceau de viande, lors qu'il craint d'être batu s'il ne s'en abstient? N'est-ce pas avoir la force d'agir & de n'agir pas? Son abstinence vient sans doute de ce qu'il compare sa faim avec des coups de bâton, & qu'il les juge plus insuportables que ne l'est sa faim. Prenez garde à tous les actes humains que l'on attribuë à la liberté d'indifference, vous trouverez que jamais l'homme ne les suspend, ou ne choisit l'un des deux contraires, que parce qu'aiant comparé le pour & le contre, il a trouvé ou plus de motifs de suspension que d'action, ou plus de motifs de cette action, que de celle-là. Faisons encore parler le Jesuite qui a écrit contre les Cartesiens. „ (d) Il est mal-aisé de se- „ parer ainsi le raisonnement d'avec la pensée: & il est „ ce semble bien facile de prouver, que dés lors qu'u- „ ne substance est capable de penser, elle est aussi ca- „ pable de raisonner, qu'elle est pourveuë d'une vo- „ lonté & d'un libre-arbitre, & en un mot, qu'el- „ le est en état d'agir comme les hommes. Les an- „ ciens Philosophes, & même les Peres de l'Egli- „ se, ont prouvé que nous avions un libre-arbitre „ par cét argument general, que tout ce qui est ca- „ pable de connoître, peut connoître le bien & le „ mal, c'est à dire, ce qui luy est bon, ou ce qui „ luy est mauvais, que par consequent, en considé- „ rant ces deux objets, il peut les comparer ensem- „ ble, il peut déliberer, il peut se determiner pour „ en choisir l'un à l'exclusion de l'autre, en quoy „ consiste l'usage de nôtre liberté. Et cela est si „ vray, que la définition que nous retenons enco- „ re aujourd'huy de la liberté prise en general, est „ celle-cy, *Facultas agendi cum ratione*, la faculté „ d'agir avec connoissance de cause, ce *cum ratione* „ signifie cela. „

L'une des plus fortes preuves que l'on aporte de la liberté de l'homme, est tirée de la punition des malfaiteurs. Toutes les societez sont convenuës de les châtier exemplairement, & d'étendre même en certains cas sur leurs cadavres une longue peine à la vuë de tout le monde; on les prive de la sepulture, & on les fait servir de spectacle sur les rouës & sur les gibets. Si l'homme n'agissoit pas librement, si une necessité fatale & inevitable le determinoit à une certaine suite de pensées, le vol & le meurtre ne devroient pas être châtiez, & l'on ne pourroit esperer aucun fruit de la punition des coupables; car ceux qui verroient sur une roue le cadavre d'un malfaiteur, ne seroient pas moins soumis qu'auparavant à cette force majeure qui les fait agir, sans leur laisser aucun usage de liberté. Cette preuve du libre arbitre n'est pas aussi forte qu'elle le paroît; car encore que les hommes soient persuadez que les machines ne sentent point, ils ne laissent pas de leur donner cent coups de marteau, quand elles sont detraquées, s'ils jugent qu'en aplatissant une rouë, ou une autre piece de fer, ils les remettront au train ordinaire. Ils feroient donc fustiger un coupeur de bourse, quand même ils sçauroient qu'il n'a point de liberté, pourvu que l'experience leur eût apris qu'en faisant foüetter les gens, on les empêche de continuer certaines actions. Mais en tout cas si cette preuve du libre arbitre a quelque force, elle sert manifestement à faire voir que les bêtes ne sont pas destituées de liberté (e). On les châtie tous les jours, & on les corrige par là de leurs defauts. Ochin au commencement de ses Labyrinthes examine toutes les raisons qui nous persuadent que nous agissons librement; & il dit entre autres choses contre celle qui est tirée de la punition des malfaiteurs, que si les Juges etoient assûrez qu'en faisant pendre un cheval qui auroit tué un homme, & en le laissant pendu long tems sur les grans chemins, on empêcheroit les autres chevaux de faire du mal, ils se serviroient de ce suplice toutes les fois qu'un cheval auroit estropié ou tué quelcun, par ses ruades ou par ses morsures (f). Aparemment il ne sçavoit pas qu'on se sert de ces spectacles en quelques païs, pour contenir dans leur devoir les bêtes feroces. Rorarius en a été

(a) *Voiez Mr. Baillet, Vie de Descartes, tom. 1. pag. 224.*

(b) *Il dispute à la verité contre Calvin; mais c'est afin de conclure contre les Dominicains, qu'il pretend être semblables à Calvin sur ce dogme, ce qu'il conclut contre Calvin.*

(c) *Calvinismus, Bestiarum Religio, diatriba 2. p. m. 25.*

(d) *Pardies ubi supra n. 52. pag. 104. 105. Notez qu'il cite p. 113. l'exemple d'un chien, qui avoit apris à* chanter sa partie avec son maître. *Il cite*, Vide Horarium oratione peculiari de ratione brutor. *Il faloit citer*, Rorarius, quod animalia bruta utantur ratione melius homine. Lib. 1. pag. 2.

(e) *Notez bien cette question que Franzius se propose hist. animal. sacra parte 1. c. 2. p. m. 16.* Quæri autem posset *an non ponenda sit rationalis anima in brutis . . .* cum *Genes. 9. v. 5.* Deus ipse vindicare velit sanguinem hominis in brutis si quando effuderunt sanguinem humanum. *Il cite aussi Exode 12. v. 18 & Levitique 20. v. 15. 16. où Dieu ordonne des peines contre les bêtes.*

(f) *Je n'ai pas presentement sous ma main ce livre d'Ochin, je cite de memoire ce qu'il dit; & peut-être que je ne raporte pas precisément la version de ses paroles; mais je suis sûr que je raporte sa pensée.*

beaucoup de plaisir s'il avoit pu nettoier (G) le sentiment ordinaire. Mr. Leibniz l'un des plus grans esprits

été temoin oculaire; il a vu deux loups pendus au gibet dans le païs de Juliers; & il observe que cela fait plus d'impression sur les autres loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des oreilles &c. n'en fait sur un voleur. Il dit aussi qu'en Afrique l'on attache en croix quelques lions pour épouvanter les autres, & que l'on s'en trouve bien. (a) *Solent in Africa crucifigere leones, si qui deprehendantur urbes obsidere, quod in senectâ faciunt: quoniam ad persequendas feras vires non suppetunt; cujus pœna metu, licet urgeat fames, desinunt: & nos ab Agrippina Colonia Duram versus equitantes, in illa vasta sylva, vidimus duos caligatos lupos, non secus quam duos latrones furca suspensos: quo similis pœna formidine à maleficio reliqui deterreantur. At inter homines quotidie reperiuntur, quibus ob admissa furta tergus virgis caesum, abscissa auricula, signata gena, truncata altera manus, erutus oculus, nec adhuc à furtis se continere possunt, donec laqueus vitæ finis extiterit.*

(a) *Rorarius ubi supra, lib. 2, p. 109.*

(G) *S'il avoit pu nettoier le sentiment ordinaire.*] On a fait beaucoup de cas, & avec beaucoup de raison, d'un livre (b) qui a pour titre *Le Voyage du Monde de Descartes.* On y trouve de très-grandes difficultez proposées agreablement & vivement aux Cartesiens, & fort bien poussées. Celles qui concernent l'ame machinale des bêtes, sont ce me semble les meilleures qui se pussent proposer. L'Auteur avouë de bonne foi le peu d'adresse qu'eurent d'abord les Peripateticiens, contre ce grand paradoxe de Mr. Descartes, & l'avantage que les sectateurs de celui-ci en tirerent. Il se sert habilement des consequences fâcheuses qu'on peut inferer de ce paradoxe; car il montre que les argumens des Cartesiens nous conduisent à juger que les autres hommes sont des machines. C'est peut-être l'endroit le plus foible de la place, & cela confirme une pensée très-judicieuse que l'on peut avoir de la nature des conoissances humaines. Il semble que Dieu qui en est le distributeur agisse en pere commun de toutes les sectes; c'est-à-dire qu'il ne veuille point soufrir qu'une secte puisse pleinement triompher des autres, & les abîmer sans ressource. Une secte terrassée, mise en deroute, n'en pouvant plus, trouve toûjours les moiens de se relever, dès qu'elle abandonne le parti de la defensive, pour agir offensivement par diversion, & par retorsion. Le combat des sectes est toûjours ce que fut pendant quelque tems celui des Troiens (c) & des Grecs, la nuit que Troie fut prise: tour à tour elles se vainquent l'une l'autre, selon qu'elles changent les parades en rispostes. Le Cartesien n'a pas plutôt renversé, ruiné, aneanti l'opinion des Scholastiques sur l'ame des bêtes, qu'il éprouve qu'on peut le batre par ses propres armes, & lui montrer qu'il prouve trop; & que s'il raisonne consequemment il renoncera à des opinions, qu'il ne pourroit abandonner sans s'exposer au ridicule, & sans admettre des absurditez qui sautent aux yeux; car où est l'homme qui oseroit dire qu'il n'y a que lui qui pense, & que tous les autres sont des machines? Ne le regarderoit-on pas comme un personnage plus extravagant, que ceux qu'on enferme dans les petites maisons, ou que l'on sequestre de toute societé humaine? Cette consequence du dogme Cartesien est un fâcheux rabat-joie: elle est semblable aux pieds du pan; c'est une laideur qui mortifie la vanité que le brillant du plumage avoit inspiré. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que tout l'avantage du Pere Daniel contre l'opinion de Mr. Descartes consiste dans les objections qu'il a proposées, & nullement dans les reponses qu'il a faites aux objections des Cartesiens. Il ne nie pas qu'ils n'embarrassent étrangement par leurs questions, mais il soutient qu'à leur tour ils sont questionnez d'une maniere qui n'est pas moins embarrassante, & que l'on peut faire (d) *de bonnes represailles.* Vous chercheriez inutilement dans son écrit la solution des difficultez physiques, morales, & theologiques que l'on propose aux Peripateticiens sur l'ame des bêtes; il se contente de vous repondre que s'il y a là des choses qu'on ne comprend point, il y en a aussi de semblables dans l'hypothese de Mr Descartes. (e) La definition de l'ame de la bête, *une substance capable de sensation*, c'est-à-dire, de voir, d'entendre, &c. est aussi claire que la definition Cartesienne de l'esprit, *une substance qui pense & qui raisonne.* Ce sont les paroles du Pere Daniel: il les prouve ensuite aussi bien qu'on puisse. Un peu auparavant il avoit dit (f) que l'ame des bêtes n'est ni matiere ni esprit, mais *un être mitoyen entre les deux* qui n'est pas *capable de raisonnement ni de pensée, mais seulement de perception & de sensation.* S'il ne dit rien de meilleur, il s'en faut prendre non pas à ses lumieres, mais à la nature du sujet.

(b) *Le Pere Daniel, Jesuite passe pour l'Auteur de cet ouvrage.*

(c) Nec soli pœnas dant sanguine Teucri: Quondam etiam victis redit in præcordia virtus. Victoresque cadunt Danai. *Virgil. Æneid. lib.* 2. v. 366.

(d) *Suite du voiage du monde de Descartes, p. 75.*

(e) *Ibid, pag.* 84.

(f) *Ibid, p.* 82. 83.

Il me permettra de dire que son hypothese est insoutenable, & qu'elle ne peut resoudre aucune difficulté. Ces deux termes, *matiere*, *esprit*, semblent d'abord oposez d'une maniere à soufrir quelque milieu; mais quand on y regarde de près, on comprend qu'on peut les reduire à l'oposition contradictoire. Pour cela il suffit de demander si la substance qui n'est ni corps ni esprit, est étenduë, ou non étenduë. Si elle est étenduë, on a grand tort de la distinguer de la matiere: si elle n'est pas étenduë, je demande en vertu de quoi on la distingue de l'esprit; car elle convient avec l'esprit dans la notion de substance non étenduë, & nous ne sçaurions comprendre que cette notion soit divisible en deux especes; vu que l'attribut specifique qu'on voudroit donner à l'une, ne nous paroîtra jamais incompatible avec l'autre. Si Dieu peut joindre la (g) pensée avec un être non étendu; il la pourra joindre aussi avec un autre être non étendu, n'y aiant rien que l'étenduë qui nous paroisse rendre la matiere incapable de pensée. Pour le moins nous concevons clairement qu'une substance non étenduë qui peut sentir, est capable de raisonner: & par consequent si l'ame des bêtes est une substance non étenduë capable de sensation, elle est capable de raisonnement: elle est donc de la même espece que l'ame de l'homme; elle n'est donc pas une substance mitoienne entre le corps & l'esprit. Voici une demande du Pere Daniel. (h) *Les Cartesiens nieront-ils la possibilité de cette espece d'être, capable uniquement de sensation? Et où est ce respect que leur maître a taché de leur inspirer pour la toute-puissance d'un Dieu, qui peut faire, selon luy, qu'un triangle n'ait pas trois angles, & que deux & deux ne fassent pas quatre; & qui cependant n'auroit pû faire un être, qui n'eût que des sensations?* Cette question embarrasseroit un homme qui auroit fait vœu de ne s'écarter jamais de ce que Descartes a dit; mais on ne voit pas de Cartesiens qui s'imposent cet esclavage, & l'on est bien sûr que Mr. Descartes n'auroit osé assûrer serieusement, que Dieu peut faire deux pieds de cire susceptibles de 3. ou 4. figures, & incapables de toutes les autres. Qu'il ait cru là-dessus ceci ou cela, ses disciples ne croiront jamais manquer au respect qui est dû à Dieu, s'ils disent qu'un *être capable uniquement de sensation*, n'est pas plus possible qu'un morceau (i) de cire capable uniquement de la figure quarrée. Pour ce qui concerne *un être qui n'eût que des sensations*, ils le croiront très-possible, tout de même qu'il seroit possible qu'un certain morceau de matiere fût toûjours rond, si Dieu vouloit y empêcher éternellement la transposition des particules. N'en deplaise au Pere Daniel, il ne s'est pas aperçu qu'on donne le change quand on dit d'abord, *un être capable uniquement de sensation*, & puis *un être qui n'eût que des sensations.* La possibilité du premier est inconcevable: celle du second est manifeste. Mais comme un morceau de cire où Dieu empêcheroit incessamment la transposition des particules, seroit de la même espece qu'un morceau de cire où le changement des extremitez produiroit incessamment une nouvelle figure; disons aussi qu'une substance que Dieu borneroit toûjours aux sensations, seroit de la même espece qu'une substance qui s'éleveroit jusques au raisonnement.

(g) *Je prens ce mot au sens des Cartesiens, c'est-à-dire pour une modification generique, qui comprend sous soi les sensations, les reflexions, les raisonnemens &c. comme autant d'especes.*

(h) *Suite du voiage du monde, pag.* 84.

(i) *On entend ici par morceau un assemblage de differens corpuscules. C'est pour prevenir la difficulté d'un atomiste, qui croit que la figure d'un atome est immuable essentiellement.*

Il me reste à faire voir l'inutilité de l'hypothese de ce Jesuite. 1. On a besoin d'un systême qui établisse la mortalité de l'ame des bêtes: or c'est ce qu'on ne trouve point dans un être mitoien entre le corps & l'esprit, car un tel être n'est point étendu: il est donc indivisible, il ne peut perir que par *annihilation*; les maladies, le feu, le fer ne sçauroient l'atteindre; il est donc à cet égard de même nature, & de même condition que les esprits, que l'ame de l'homme. 2. Nous avons besoin d'un systême qui établisse une difference specifique entre l'ame de l'homme & l'ame des bêtes: or c'est ce que nous ne trouverons point par cet être mitoien, car si l'ame des bêtes n'étant ni corps ni esprit a neanmoins des sensations, l'ame de l'homme pourra fort bien raisonner encore qu'elle ne soit ni corps ni esprit; mais un être mitoien entre les deux. Le passage de la privation du sentiment à la perception d'un arbre, & au discernement de cet arbre, est une action plus difficile que le passage de la sensation au raisonnement. 3. Nous avons besoin d'un systême qui donne raison de l'industrie surprenante des abeilles, des chiens, des singes, des élephans; & vous nous venez donner une ame de bêtes qui n'a que des sensations, qui ne (k) pense point, qui ne raisonne point.

(k) *On prend ici le mot de penser pour une espece de perception, & non pas dans la notion generale de Mr. Descartes.*

Songez

ésprits de l'Europe aiant bien conu ces difficultez, a fourni des ouvertures qui (*H*) meritent d'être cultivées. J'en dirai quelque chose quand ce ne seroit qu'afin d'indiquer mes doutes. Mais pour

Songez y bien, vous comprendrez qu'une telle ame ne suffit pas à l'explication des phenomenes. Le Pere Daniel l'avouë dans un autre endroit de son ouvrage, où il paroît ne donner aux Peripateticiens que l'avantage de la possession: car après avoir touché les difficultez du Cartesianisme par raport aux bêtes, il ajoûte : (*a*) *Les Peripateticiens ont aussi leurs difficultez à resoudre, on n'en peut pas douter: mais fussent-elles encore plus grandes de beaucoup qu'elles ne sont, tandis que les Cartesiens n'auront rien de meilleur ni de plus intelligible à nous dire, il faut s'en tenir là, & raisonner sur ce point particulier, comme fit sur toute la philosophie un grand Ministre d'Etat, il y a vingt-cinq ans. On luy conseilloit de ne point faire apprendre à son Fils aisné l'ancienne Philosophie, parce que, lui disoit-on, il n'y a dans cette Philosophie que des niaiseries & des folies. On m'a dit aussi, repondit-il, qu'il y a bien des fadaises & des chimeres dans la nouvelle; ainsi, continua-t-il, folie ancienne, folie nouvelle, je croy qu'ayant à choisir, il faut preferer l'ancienne à la nouvelle.* C'est ainsi peut-être que Nihusius (*b*) raisonnoit.

(*H*) *A fourni des ouvertures qui meritent d'être cultivées.*] (*c*) Il aprouve le sentiment de quelques modernes, que les animaux sont organisez dans la semence; & il croit d'ailleurs (*d*) que la matiere toute seule ne peut pas constituer de veritable unité, & qu'ainsi tout animal est uni à une forme qui est un être simple, indivisible, veritablement unique. Outre cela il supose (*e*) que cette forme ne quitte jamais son sujet, d'où il resulte qu'à proprement parler il n'y a ni mort ni generation dans la nature. Il (*f*) excepte de tout ceci l'ame de l'homme; il la met à part, &c. Cette hypothese (*g*) nous delivre d'une partie de l'embarras. Il n'est plus question de repondre aux objections accablantes que l'on fait aux Scholastiques. L'ame des bêtes, leur dit-on, est une substance distincte du corps; il faut donc qu'elle soit produite par creation, & detruite par *annihilation*; il faudroit donc que la chaleur (*h*) eût la force de créer des ames, & de les (*i*) aneantir; & que peut-on dire de plus absurde? Les reponses des Peripateticiens à cette objection ne meritent pas d'être raportées, ni de sortir de l'obscurité des classes où on les debite à de jeunes écoliers: elles ne sont propres qu'à nous convaincre que l'objection est invincible à leur égard. Ils ne se tirent pas mieux du precipice où on les jette, quand on les engage à trouver du sens & quelque ombre de raison, dans la production continuelle d'un nombre presque infini de substances, qui sont detruites totalement peu de jours après, quoi qu'elles soient beaucoup plus nobles, & beaucoup plus excellentes que la matiere qui ne perd jamais son existence. L'hypothese de Mr. Leibniz pare tous ces coups; car elle nous porte à croire 1. que Dieu au commencement du monde a créé les formes de tous les corps, & par consequent toutes les ames des bêtes: 2. que ces ames subsistent toûjours depuis ce tems-là, unies inseparablement au premier corps organisé dans lequel Dieu les a logées. Cela nous épargne la metempsycose, qui sans cela seroit un asyle où il faudroit se sauver necessairement. Afin qu'on voie si j'ai bien compris sa pensée, je mets ici une partie de son discours. „ (*k*) C'est ici où les „ *transformations* de Messieurs Swammerdam, Malpi„ghi, & Leeuwenhoeck, qui sont des plus excellens „ observateurs de nôtre temps, sont venuës à mon „ secours, & m'ont fait admettre plus aisement, que „ l'animal, & toute autre substance organisée ne com„mence point lors que nous le croyons, & que sa ge„neration aparente n'est qu'un developement, & une „ espece d'augmentation. Aussi ai-je remarqué que „ l'Auteur de la Recherche de la verité, Mr. Regis, Mr. „ Hartsoecker & d'autres habiles hommes n'ont pas esté „ fort éloignez de ce sentiment. Mais il restoit en„core la plus grande question, de ce que ces ames „ ou ces formes deviennent par la mort de l'animal, „ ou par la destruction de l'individu de la substance „ organisée. Et c'est ce qui embarrasse le plus; d'au„tant qu'il paroit peu raisonnable que les ames restent „ inutilement dans un caos de matiere confuse. Cela „ m'a fait juger enfin qu'il n'y avoit qu'un seul party „ raisonnable à prendre; & c'est celui de la conserva„tion non seulement de l'ame, mais encore de l'ani„mal mesme, & de sa machine organique; quoi que „ la destruction des parties grossieres l'ait reduit à une „ petitesse qui n'échape pas moins à nos sens, que „ celle où il estoit avant que de naître. Aussi n'y a-t-il „ personne qui puisse bien marquer le veritable temps „ de la mort, laquelle peut passer long-temps pour „ une simple suspension des actions notables, & dans „ le fonds n'est jamais autre chose dans les simples ani„maux: témoin les *Ressuscitations* des mouches noyées, „ & puis ensevelies sous de la craye pulverisée, & plu„sieurs exemples semblables, qui font assez connoître „ qu'il y auroit bien d'autres ressuscitations, & de „ bien plus loin, si les hommes estoient en estat de „ remettre la machine. . . . . Il est donc naturel „ que l'animal ayant toûjours esté vivant & organisé, „ (comme des personnes de grande penetration com„mencent à le reconnoître) il le demeure aussi toû„jours. Et puis qu'ainsi il n'y a point de premiere „ naissance, ni de generation entierement nouvelle de „ l'animal, il s'ensuit qu'il n'y en aura point d'extinc„tion finale, ni de mort entiere prise à la rigueur me„taphysique; & que par consequent au lieu de la „ transmigration des ames, il n'y a qu'une transfor„mation d'un mesme animal, selon que les organes „ sont pliez diferemment, & plus ou moins develo„pez. „

Je dirai par occasion qu'il y a des gens qui croient que le sujet primitif auquel nôtre ame est unie, sort avec elle de nôtre corps quand nous mourons. Mr. Poiret ne s'éloigne pas de ce sentiment, & il croit même que Moïse aparut le jour de la transfiguration, avec le vrai corps qui accompagna son ame au sortir de cette vie; c'est-à-dire, selon lui, lors que cette ame bienheureuse ne fit que quitter l'écorce, ou l'enveloppe qui couvroit le corps subtil auquel elle étoit unie. Il donne au cadavre le nom d'écorce ou de rouille, par raport au vrai sujet qui est uni avec l'ame. Voici ses termes: (*l*) *Cùm Deus sit constans in suis operibus, maxime in præcipuis, & quoad fundamentaliora, condideritque mentes quasdam, humanas nempe, corporibus annexas; probabile non est, id opus vel per aliquod tempus ex toto interrumpi atque destrui: & ex historiis sacris habemus, Mosen, cujus cadaver omnino ceciderat, cum Elia apparuisse Apostolis Christum in transfiguratione radiantem spectantibus: id quod sine corpore, cui mens fuerit juncta, fieri non poterat. Nonnulli ad corpus ex aëre assumptum recurrunt: at quid ni id ex ipso Mosis corpore (& sic de cæteris) esset, portio nempe materiæ illius interna spiritualioris, subtilioris & purioris, quæ deposito cadavere, seu tegmine vel cortice aut scabie vel rubigine quadam, exhalaret, & menti adhuc unita, ejus regimine, secundum Dei placitum, dirigeretur?* Il a publié quelques objections qui lui furent envoiées de Sedan. On lui objecta entre autres choses (*m*) que l'exemple de Moïse ne prouve rien, parce qu'afin que ce grand Prophete fût vu des Apôtres, il auroit falu ajoûter beaucoup de matiere à celle qui seroit sortie de son cadavre avec son ame. Or s'il eût falu lui donner plus de la moitié d'un corps étranger, il n'y a nul inconvenient à dire que toute la matiere qui fut vuë en lui ce jour-là étoit étrangere. Mr. Poiret repondit (*n*) que la matiere subtile qui sort du corps avec l'ame, est à la verité trop deliée pour fraper nos sens grossiers; mais que quand Dieu nous assiste extraordinairement, nous pouvons la voir. On l'avertit qu'il y a des Scholastiques qui admettent une quintessence, pour être le lien de l'ame humaine avec les organes formez des 4. elemens, & pour être son vehicule quand la mort la fait deloger. Ils disent aussi que ce vehicule est le sujet des peines que les reprouvez endurent avant la resurrection. (*o*) *Observo opinionem viri docti non multum discrepare à quorumdam Scolasticorum placitis, qui præter quatuor elementa nescio quam quintam essentiam venire in compositionem humani corporis opinantur, quæ sit veluti medium quoddam vinculum, quo incorporeus & immortalis animus cum terreno ac mortali corpore copuletur: aliter enim si res esset, nulla videretur esse proportio & convenientia inter corpus & animam rationalem: & illam quidem quintam essentiam naturæ cœlestis esse volunt, eamque ferre animum quando per mortem è corpore migrare cogitur, & in ea pœnas apud inferos luere sceleribus suis promeritas.* Mr. Poiret (*p*) repondit qu'il n'avoit que faire de ce que les Scholastiques avoient pu dire. Voiez la marge (*q*).

Il y a dans l'hypothese de Mr. Leibniz certaines choses qui font de la peine, quoi qu'elles marquent l'étenduë & la force de son genie. Il veut, par exemple, que l'ame d'un chien agisse independemment des corps; (*r*) *que tout lui naisse de son propre fonds, par une parfaite* spontaneité *à l'egard d'elle-même, & pourtant avec une parfaite* conformité *aux choses de dehors. . . . . Que ses perceptions internes lui arrivent par sa propre constitution originale, c'est-à-dire representative (capable d'exprimer les estres hors d'elle par* raport

(*a*) *Suite du voiage du monde de Descartes pag.* 105. 106.

(*b*) *Voiez la remarque H de son article.*

(*c*) *Voiez le Memoire de Mr. Leibniz, inseré dans le Journal des Savans du* 27. *Juin* 1695. *pag.* 449. *édit. de Holl.*

(*d*) *Ibid. pag.* 446.

(*e*) *Ibid. pag.* 447.

(*f*) *Ibid. pag.* 448. 450.

(*g*) *Mr. Bernier, dans sa Relation des Gentils de l'Hindoustan, p. m.* 200. *raporte une opinion à peu près semblable des Philosophes de ce païs-là.*

(*h*) *On fait éclorre des poulets en mettant les œufs dans un four que l'on chauffe par degrez. Cela se pratique dans l'Egypte.*

(*i*) *On peut faire mourir plusieurs sortes d'animaux, en les mettant dans un four un peu trop chaud.*

(*k*) *Journal des Savans, ubi supra pag.* 449.

(*l*) *Poiret, Cogitat. rational. de Deo, anima & malo, in appendice n.* 1. *pag.* 611. *edit. Amstelod.* 1685.

(*m*) *Idem Respons. ad primas object. pag.* 696.

(*n*) *Id. ib. pag.* 697.

(*o*) *Ibid. pag.* 696.

(*p*) *Ibid. pag.* 697.

(*q*) *Le Platonicien anonyme Auteur du* Philosophia vulgaris refutata *imprimé l'an* 1690. *dit qu'Okam, Maironi, Antoine Mirandulanus, Garbius, Licetus font l'ame de l'homme composée de* 2. *substances* alia immateriali quæ à Deo creatur, alia materiali quæ ex traduce propagatur &c.

(*r*) *Journal des Savans du* 4. *de Juillet* 1695. *pag.* 457.

pour revenir à Rorarius, je ne croi pas me tromper lors que je me persuade qu'il étoit nâtif de Pordenone (I) en Italie. Je voudrois avoir lu le plaidoié * qu'il composa pour les rats. Il fut imprimé dans le païs des Grisons l'an 1548. Il y a quelque chose de semblable dans les Ecrits † du President Chassanée. Nous acheverons de donner ici ‡ le recueil dont on a vu la principale partie dans l'article de Pereira.

J'ai apris de divers endroits que plusieurs personnes qui aiment l'histoire des dogmes ont aprouvé les recueils que j'ai publiez dans les remarques de cet article. On a même temoigné qu'on seroit bien aise que j'en publiasse d'autres, s'il m'en étoit tombé de nouveaux entre les mains. Cela me fait prendre la liberté de mettre ici quelques (K) suplémens, quoi que je n'ignore pas qu'il

* Oratio pro muribus adversus Nicolai Bosii edictum. Augustæ Rheticæ ap. Phil. Uthard. *Draudius, Biblioth. pag.* 1093.

† *Voiez Mr. de Thou, lib.* 6. *p.* 126.

‡ *Voiez la remarque D.*

raport à ses organes) qui lui a été donnée dès sa creation, & qui fait son caractere individuel. D'où il resulte qu'elle sentiroit la faim & la soif à telle & telle heure, quand même il n'y auroit aucun corps dans l'Univers; quand même *il n'existeroit rien que Dieu & elle.* Il a expliqué (a) sa pensée par l'exemple de deux pendules qui s'accorderoient parfaitement: c'est-à-dire qu'il supose que selon les loix particulieres qui font agir l'ame, elle doit sentir la faim à une telle heure; & que selon les loix particulieres qui reglent le mouvement de la matiere, le corps qui est uni à cette ame doit être modifié à la même heure, comme il est modifié quand l'ame a faim. J'attendrai à preferer ce systême à celui des causes occasionnelles, que son habile Auteur l'ait perfectionné: je ne sçaurois comprendre l'enchainement d'actions internes & spontanées, qui feroit que l'ame d'un chien sentiroit de la douleur immediatement après avoir senti de la joie, quand même elle seroit seule dans l'Univers. Je comprens pourquoi un chien passe immediatement du plaisir à la douleur, lors qu'étant bien affamé, & mangeant du pain, on lui donne subitement un coup de bâton; mais que son ame soit construite de telle sorte, qu'au moment qu'il est frapé il sentiroit de la douleur, quand même on ne le fraperoit pas; quand même il continueroit de manger du pain sans trouble ni empêchement, c'est ce que je ne sçaurois comprendre. Je trouve aussi fort incompatible la *spontanéité* de cette ame avec les sentimens de douleur, & en general avec toutes les perceptions qui lui deplaisent. D'ailleurs la raison pourquoi cet habile homme ne goûte point le systême Cartesien, me paroît être une fausse suposition; car on ne peut pas dire que le systême des causes occasionnelles, fasse intervenir l'action de Dieu par miracle (b), *Deum ex machina*, dans la dependance reciproque du corps & de l'ame; car comme Dieu n'y intervient que suivant des loix generales, il n'agit point là extraordinairement. La vertu interne & active communiquée aux formes des corps, selon Mr. Leibniz, conoit-elle la suite d'actions qu'elle doit produire? Nullement; car nous sçavons par experience que nous ignorons, si dans une heure nous aurons telles ou telles perceptions: il faudroit donc que les formes fussent dirigées par quelque principe externe dans la production de leurs actes. Cela ne seroit-il pas le *Deus ex machina*, tout de même que dans le systême des causes occasionnelles (c)? Enfin comme il supose avec beaucoup de raison, que toutes les ames sont simples & indivisibles, on ne sçauroit comprendre qu'elles puissent être comparées à une pendule; c'est-à-dire que par leur constitution originale, elles puissent diversifier leurs operations, en se servant de l'activité spontanée qu'elles recevroient de leur createur. On conçoit clairement qu'un être simple agira toûjours uniformément, si aucune cause étrangere ne le detourne. S'il étoit composé de plusieurs pieces comme une machine, il agiroit diversement, parce que l'activité particuliere de chaque piece pourroit changer à tout moment le cours de celle des autres; mais dans une substance unique, où trouverez-vous la cause du changement d'operation?

(a) *Dans l'histoire des Ouvrages des Savans, Fevrier* 1696. *pag.* 274. 275.

(b) *Ibid.*

(c) *Consultez les objections qui ont été faites à Mr. Leibnitz par Mr. S. F.* (c'est Mr. Foucher) *dans le Journal des Savans du* 12. *de Septembre* 1695. *pag.* 639. *& suiv.*

(I) *Qu'il étoit natif de Pordenone en Italie.*] Voici sur quoi je me fonde. Il dit que Sacille est proche de sa patrie. *Proximum est patriæ meæ Sacillum oppidum (in quo doctissimus Franciscus Amaltheus publico stipendio humaniores litteras profitetur, cujus sub ductu pueritiæ meæ rudimentum deposui) amœnum flumine.* Cette parenthese n'est pas ici superflue; elle nous aprend où nôtre Rorarius fit ses premieres études; & que les (d) trois freres qui ont rendu si celebre le nom d'Amalthée, n'étoient pas les seuls de ce nom qui fussent sçavans. Il est certain que Sacille n'est pas loin (e) de *Portus Naonis*, ou de Pordenone, comme l'apellent les Italiens, ou de Portenau, comme le nomment les Allemans (f). L'épitre dedicatoire du livre de Rorarius à l'Evêque d'Arras, est datée de *Portus Naonis*: & il y a un Medecin qui étoit de la même ville, & qui se nommoit Nicolas RORARIUS. Il est Auteur d'un livre qui fut imprimé à Venise l'an 1566. & l'an 1572. & qui a pour titre *Contradictiones, dubia & paradoxa in libros Hippocratis, Celsi, Galeni, Aetii, Æginetæ, Avicennæ cum eorundem conciliationibus.* Voici ce qu'on dit de cet Ecrivain dans Lindenius Renovatus. *Nicolaus Rorarius Utinensis Medicus, vixit circa A. C.* 1563. *Renatus Moreau de V. S. in Pleurit.* Cela ne veut pas dire qu'il étoit d'Udine; mais seulement qu'il y pratiquoit la medecine. Ainsi Mr. Konig a fait une faute quand il a dit, *Rorarius* (Nicol.) *de Portunnone, Utinensis collegit conciliationes contradictionum in scriptis Medicorum anno* 1566. L'omission du mot *Medicus* après *Utinensis* jette dans l'erreur: elle fait croire que ce medecin étoit d'Udine, & que *de Portunnone* etoit un surnom de sa famille. Le Doni a dedié l'un (g) des chapitres de son *Ramo della Zucca* al S. Gregorio Rorario da Pordonone.

(d) *Hieronymus, Joannes Baptista, & Cornelius Amalthei. On a imprimé leurs poësies Latines à Amsterdam l'an* 1689. *avec une preface de Mr. Grævius.*

(e) *Voiez Leandre Alberti, in descriptione Italiæ, p. m.* 750.

(f) *Voiez Baudrand au mot* Portus Naonis.

(g) *C'est la chiacchiera ultima fol. m.* 64. *verso.*

(K) *Me fait prendre la liberté de mettre ici quelques suplémens.*] Commençons par indiquer les auteurs qui donnent aux bêtes une ame raisonnable. Je ne pense pas que personne ait eu là-dessus des sentimens plus outrez que le philosophe Celsus; car voulant combatre ce que disent les Chretiens, que toutes choses ont été faites pour l'homme, il s'éforce de montrer que les bêtes ne sont pas moins excellentes que l'homme, & que même elles le surpassent. Il leur (h) attribue (i) une forme de gouvernement, l'observation de la justice, & celle de la charité. Il pretend que les fourmis entrent en conversation les unes avec les autres. (k) *Lors qu'elles se rencontrent*, dit-il, *elles s'entretiennent ensemble; ce qui fait qu'elles ne s'égarent point, dans leur chemin. Elles ont donc la Raison, dans tous ses degrez; elles ont naturellement les idées de certaines véritez universelles; elles ont l'usage de la voix; elles ont la connoissance des choses fortuites; & elles les savent exprimer.* Il assure qu'il y a des bêtes „ (l) qui savent les secrets de la (m) Magie: desorte-que les hommes ne s'en sauroyent prévaloir, comme d'un avantage qu'ils ayent sur les bêtes. Voicy de quelle maniere il en parle. *Si l'homme fait vanité de savoir les secrets de la Magie, les serpens & les aigles en savent encore plus que luy. Car ils ont plusieurs préservatifs, contre les poisons & contre les maladies: & ils connoissent la vertu de certaines pierres, pour la guérison de leurs petits; desquelles les hommes font tant d'estime, que quand ils en trouvent, ils s'imaginent avoir trouvé un thrésor.* . . . . . (n) Aprés cela, voulant montrer, bien au-long, que les hommes, sous-ombre qu'ils connoissent la Divinité, ne doivent point pretendre l'emporter, par-là, sur tous les Etres mortels, puis-qu'il y a des animaux sans-raison, qui en ont une idée pure & distincte, pendant-que les plus subtils, soit d'entre les Grecs, soit d'entre les Barbares, ont, par-tout, tant de disputes, à son occasion: il ajoûte; *Si l'on prétend élever l'homme au-dessus des autres animaux, parce-qu'il est capable de connoitre la Divinité, & d'en recevoir l'idée & l'impression; qu'on sache qu'il y en a plusieurs, parmy eux, qui se peuvent attribuër le même avantage: & non sans fondement. Car qu'y a-t-il de plus divin, que de prévoir & de prédire l'avenir? Or les autres animaux, & les oiseaux sur-tout, sont, en cela, les maitres des hommes; & l'art de nos devins ne consiste, qu'à entendre ce que ces animaux leur enseignent. Les oiseaux donc, & les autres animaux propres à la divination, aux-quels Dieu découvre l'avenir, nous le móntrent par des signes & par des symboles; ce qui est une preuve, qu'ils ont naturellement plus de commerce, & un commerce plus étroit, avec la Divinité, que nous n'avons; qu'ils nous passent en savoir, & qu'ils sont plus chers à Dieu que nous. Les hommes les plus éclairez disent, aussi, que ces animaux communiquent ensemble, d'une maniére bien-plus sainte & plus noble, que nous ne faisons: & que, pour eux, ils entendent leur langage, comme ils le justifient, lors qu'aprés nous avoir avertis, que les oiseaux disent qu'ils iront en tel lieu, & qu'ils y feront telle chose, il nous les móntrent, qui y vont, & qui la font, en-effet. A l'égard des éléphans, encore, il n'y a rien qui paroisse plus religieux pour les* (o) *serments,*

„ *ils*

AUTEURS qui ont cru que l'ame des bêtes est raisonnable.

(h) *Aux abeilles, & aux fourmis.*

(i) *Voiez Origene contre Celsus lib.* 4. *p. m.* 180.

(k) *Ibid. pag.* 181. 182. *je me sers de la traduction de Mr. Bouhereau.*

(l) *Ibid. pag.* 182.

(m) *Il entend la Magie naturelle.*

(n) *Ibid. pag.* 183. 184.

(o) *Voiez ci-dessus pag.* 2601. *lettre b.*

qu'il y a beaucoup de lecteurs qui ne s'en soucieront guere, & qui les apelleront des excrescences.

Ils

„*ni qui garde une fidélité plus inviolable: ce qui ne sau-* „*roit venir d'ailleurs, sans-doute, que de ce qu'ils le con-* „*noissent.*„ Je ne raporte point ce qu'Origene repond à toutes ces choses: il sufit que j'avertisse qu'il les refute dans l'ouvrage qu'il a composé contre Celsus.

Mr. de Saumaise doit être compté entre les modernes qui ont cru que les animaux étoient doüez de raison. Il a écrit (*a*) que les exemples qui peuvent prouver cela rempliroient un livre. Osiander a desaprouvé ce sentiment. Voiez ses notes sur l'ouvrage de Grotius *de jure belli & pacis*, dans le chapitre où il rejette la definition (*b*) du droit naturel adoptée par Justinien au 1. livre des Institutes. Cette definition établit que les hommes & les bêtes participent au droit naturel. La plupart de ceux qui la suivent se fondent sur l'hypothese, qu'elles ne sont point privées de l'usage de la raison; mais la plupart de ceux qui rejettent cette idée du droit naturel, se fondent sur l'hypothese contraire. Osiander (*c*) est de ceux-là, & il trouve bon que Grotius n'ait pas aprouvé la definition de Justinien, en quoi, dit-il, Laurent Valla, François Conan, Dominicus Sotus, & bien d'autres lui avoient servi de guide. Nous verrons (†) ci-dessous une doctrine de Grotius qu'il a condamnée, touchant le principe de ce qui paroît raisonnable dans quelques actions des bêtes. Jean Antoine Cappella Medecin Napolitain, publia (*d*) en 1641. *opusculum paradoxicum quod ratio participetur à brutis.* Je n'ai point lu ce livre-là, & ainsi je ne sçaurois dire quel est le tour que l'Auteur a pris. Je conois mieux la doctrine de Mr. Willis. Il pretend que l'ame des bêtes est composée d'organes, & qu'elle est de la figure & de la grandeur du corps qu'elle informe; mais qu'elle n'est pas si épaisse, & que ses parties sont si deliées qu'on ne les peut voir, & qu'elles se dissiperoient aisement si le corps de l'animal ne les tenoit en état. (*e*) *Ista particularum subtilium congeries, sive anima, quæ sese latiùs explicans, & particulas suas aliis crassioribus insinuans, & intertexens corpus fabricat, juxta figuram & dimensionem istius corporis exactè conformatur, ipsi coextenditur, & tanquam capsula, aut vagina ad amussim adaptatur, totum ac singulas partes ejus actuat, vivificat, ac inspirat; porrò invicem, ipsamet anima, ex se statim dissolvi, tenuesque in auras evanescere apta, à corpore continenti, in subsistentiâ suâ & actu conservatur. Ità quidem Anima, tenuissima licet, corporea, corporis quasi spectrum, sive larva umbratilis videtur: Porrò hæc simul cum corpore ex materiâ ritè dispositâ emergens, hypostasin, sive subsistentiam suam, non minùs quàm corpus, juxta Ideam, sive Typum ipsimet ex naturæ lege præstitutum accipit; quamvis autem corpori intimè uniatur, ejusque velut subtegmen existat, attamen texturâ subtilissimâ, & quasi filo admodum prætenui constans, sensibus nostris percipi nequit, at solummodo ab effectis & operationibus suis dignoscitur.* Il donne (*f*) à cette ame une espece de raisonnement dont il fait même l'analyse. Il veut qu'il y ait dans l'homme une ame toute pareille à celle-là, & de plus une ame spirituelle, & il pretend expliquer par ces deux ames le combat que nous sentons en nous-mêmes, & que les autres philosophes expliquent par la faculté superieure & la faculté inferieure d'une simple & unique substance spirituelle qu'ils nomment l'ame raisonnable (*g*). Ne lui en deplaise cette methode d'expliquer le combat de la raison & de l'ame sensitive n'est point capable de contenter; car chacun éprouve en soi-même que le principe qui souhaite les plaisirs charnels, est le même en nombre que le principe qui s'opose à ce desir, & qui le surmonte quelquefois, & qui en est surmonté le plus souvent. Nous ne remarquerions pas cette unité de principe, si nous avions deux sortes d'ame réellement distinctes l'une de l'autre. S'il repondoit que l'une produit dans l'autre ses sentimens, & ses passions, je repliquerois qu'il y auroit donc dans chaque homme deux substances qui voudroient la même chose. Or jamais personne ne s'est aperçu de ces deux principes distincts. Outre que si une ame corporelle pouvoit communiquer un desir charnel à l'ame spirituelle de l'homme, le corps le feroit aussi, & par consequent on multiplie les êtres sans necessité, en donnant à l'homme un corps, une ame sensitive, & une ame raisonnable. Mais laissons là les disputes, raportons un autre fait. Mr. Willis observe que le Chevalier Digbi a été du sentiment de Pereira, & de Descartes à l'égard de l'ame des bêtes. (*h*) *Pereira . . . . bestias omni cognitione, seu perceptione carere affirmavit; quem in nupero hoc seculo nullâ ferè modo sequuti sunt Viri Clarissimi,* Cartesius, Digbeius, *cum aliis, qui brutorum animas, quantum fieri possit, ab humana discriminare præ se ferentes, eas non modò corporeas, & divisibiles, sed etiam merè* passivas *asseruerunt.* Peu après on explique la diference qu'il y a entre Descartes & le Chevalier Digbi, & l'on montre que ce dernier n'ôte aux bêtes ni le sentiment ni la memoire. Il n'est donc pas vrai qu'il suive & Pereira & Descartes, pourquoi le disoit-on donc? (*i*) *Digbeius . . . . . insuper adjecit, effluvia quædam tenuissima è corpore sensibili delibata, non modò sensoria exteriora afficere, verùm & interiores recessus subingredientia, sese spiritibus immiscere, eosque in varias fluctuationes agendo, &* sensus *&* motus locales *diversimodos producere; porrò ex his atomis extrinsecis ita partes nervosas, ac cerebrum ipsum subeuntibus, haud tantùm actiones extemporaneas procedere; verùm ex iisdem in corpore sentiente relictis, ac intra cerebri loculos reconditis, prioresque configurationes retinentibus, rerum anteactarum ideas in* memoriâ *residuas constitui.* Concluons que le Chevalier Digbi ne doit point être placé dans le catalogue de ceux qui prenent les bêtes pour des automates. Le Docteur Locke s'est declaré contre ceux qui ne donnent point aux bêtes le raisonnement. Vous allez voir en quoi consiste, selon lui, la diference entre les hommes & les bêtes. „ (*k*) La Faculté de former des idées générales est ce qui met une „ parfaite distinction entre l'Homme & les Brutes, „ excellente qualité qu'elles ne sauroient acquerir en „ aucune maniere par le secours de leurs Facultez. „ Car il est évident que nous n'observons dans les Bê- „ tes aucunes preuves qui nous puissent faire connoi- „ tre qu'elles se servent de signes généraux pour de- „ signer des Idées universelles; & puisqu'elles n'ont „ point l'usage des mots ni d'aucuns autres signes gé- „ néraux, nous avons raison de penser qu'elles n'ont „ point la Faculté de faire des abstractions, ou de for- „ mer des idées générales. . . . . . . (*l*) Nous pou- „ vons donc supposer, à mon avis, que c'est en cela „ que les Bêtes different de l'Homme. C'est-là, dis- „ je, la propre difference, à l'égard de laquelle ces „ deux sortes de Creatures sont entierement distinc- „ tes, & qui met enfin une si vaste distance entre el- „ les. Car si les Bêtes ont quelques idées, & ne sont „ pas de pures Machines, comme quelques-uns le pré- „ tendent, nous ne saurions nier qu'elles n'ayent de „ la raison dans un certain dégré. Et pour moy, il „ me paroit aussi évident qu'elles raisonnent, qu'il „ me paroit qu'elles ont du sentiment; mais c'est seu- „ lement sur des idées particuliéres qu'elles raison- „ nent, selon que leurs Sens les leur présentent. Les „ plus parfaites d'entre elles sont renfermées dans ces „ étroites bornes, n'ayant point, à ce que je croy, la „ Faculté de les étendre par aucune sorte d'abstraction.

On a vu dans les nouvelles (*m*) de la Republique des lettres, l'extrait d'un livre intitulé, *Essais nouveaux de Morale.* Il fut imprimé à Paris l'an 1686. L'auteur niant d'un côté que les bêtes aient une ame capable de raisonnement, avoue de l'autre que leurs actions sont dirigées par (*n*) une *Raison extérieure*, & que *cette Raison & cette Sagesse, qui les conduit, est une Sagesse & une Raison plus excellente & plus seure que celle de l'Homme. . . . . . La Raison*, continue-t-il (*o*), *qui opère dans les Bêtes, n'est pas en Elles, ... c'est comme dit S. Thomas après tous les anciens Péres, la souveraine & éternelle Raison de l'Ouvrier Suprême, qui conserve ses ouvrages, & qui les conduit aux fins, pour lesquelles il les a créez, par des ressorts secrets qu'il a mis en eux, qui sont diversement determinez selon les rencontres, pour faire mille sortes de mouvemens divers, selon leurs diferens besoins.* Joignez à cela ces paroles de Mr. Bernard: „ (*p*) Les Philoso- „ phes les plus determinez à croire que les bêtes ne „ sont que de pures machines, doivent avoüer de „ bonne foi, qu'elles font diverses actions, dont il „ leur est impossible d'expliquer le Méchanisme. Il „ seroit beaucoup plus court de se contenter de dire „ en général, que Dieu qui vouloit que leur machine „ subsistât pendant quelque tems, a par sa sagesse in- „ finie disposé leurs parties convénablement à cette in- „ tention. Il me semble d'avoir lu quelque part cet- „ te Thése, *Deus est anima brutorum*; l'expression est „ un peu dure; mais elle peut recevoir un fort bon „ sens. „ Grotius a debité que certains actes, où les bêtes abandonnent en faveur d'autrui leurs interêts particuliers, procedent d'une intelligence externe. (*q*) *Cæterarum animantium quædam utilitatum suarum studium, partim fœtuum suorum partim aliorum sibi congenerum respectu, aliquatenus temperant: quod in illis quidem procedere credimus ex principio aliquo intelligente extrinseco, quia circa actus alios, istis neutiquam difficiliores, par intelligentia in illis non apparet.* Gaspar Ziegler dans sa note sur ce passage se plaint que Grotius,

Autheurs qui ont attribué les actions des bêtes à un principe exterieur.

(*a*) *Voiez Osiander ubi infra pag.* 213.

(*b*) Jus naturale est quod natura omnis animalia docuit. Nam jus istud non humani generis proprium est, sed omnium animalium quæ in cœlo quæ in terra quæ in mari nascuntur. . . . Videmus enim cætera quoque animalia illius juris peritia censeri. *Institut. lib.* 1. *tit.* 2.

(*c*) *Osiander annot. in libr. Grotii de jure belli & pacis pag.* 206. *& seq.*

(†) *A la fin de cette page.*

(*d*) *Nicolo Toppi bibliot. Napolet. pag.* 124.

(*e*) *Thomas Willis de anima brutorum parte* 1. *cap.* 2. *pag. m.* 14. 15.

(*f*) *Id. ib. cap.* 6. *pag.* 91. 92.

(*g*) *Id. ib. cap.* 7.

(*h*) *Idem cap.* 1. *pag.* 5. *&* 6.

(*i*) *Id. ib. pag.* 7.

(*k*) *Locke, essai philosophique concernant l'entendement humain liv.* 2. *ch.* 11. *p. m.* 170. *C'est un excellent ouvrage, & qui meritoit d'être traduit en François aussi bien qu'il l'a été par Mr. Coste.*

(*l*) *Ibid. pag.* 171.

(*m*) *Au mois d'Octobre* 1686. *pag.* 1196. *& suiv.*

(*n*) *Nouveaux essais de Morale pag.* 30.

(*o*) *Ibid. pag.* 32.

(*p*) *Nouvelles de la Rep. des lettres Oct.* 1700. *pag.* 419. 420.

(*q*) *Grot. de jure belli & pacis proleg. n.* 7.

Ils n'auront pas sujet de donner ce nom aux notes que je veux faire sur les (*L*) reflexions de Mr. Leibniz,

Grotius n'ait pas expliqué plus clairement sa pensée touchant la nature de ce principe exterieur; si c'est la providence divine, continuë-t-il, Grotius s'expose aux traits piquans du Docteur (*a*) Huarte, qui a montré qu'un philosophe ne doit point expliquer les phenomenes par l'operation immediate de Dieu. Il cite (*b*) deux ecrivains qui ont raporté à l'instinct de la nature toute l'adresse des animaux, & il aprouve leur opinion. Osiander s'est fort étendu à refuter Grotius, & il a dit entre autres choses que ce principe exterieur devroit être ou Dieu, ou un Ange, ou la forme universelle d'Averroës, & qu'aucune de ces trois supositions ne doit être admise (*c*). A propos d'Averroës, je dois dire ici qu'il admettoit un principe exterieur de l'intelligence humaine commun à tous les entendemens particuliers, & qui influoit aussi sur les bêtes, & sur les pierres; mais puis qu'il reconoissoit que cette influence demeuroit infructueuse à l'égard des bêtes & des creatures insensibles, parce qu'elle tomboit sur une matiere mal disposée, on ne peut pas inferer qu'il donnât aux bêtes plus de perfection que les Scholastiques ne leur en donnent. (*d*) *Averroes lib. 3. de anima cap. 5. unum facit omnium hominum intellectum, et ab anima substantia separatum, sed singulis conjunctum per insidentes phantasia imagines; etiam equo, & asino, lapidi, & metallo, assistentem, sed citra fructum, quia materies sit inepta.* Mr. de Vigneul Marville raconte (*e*) qu'il y eut un philosophe, qui pour expliquer dans les conferences de Mr. Rohault comment les bêtes n'étant que des automates, *agissent neanmoins comme si elles avoient une ame*, recourut à l'hypothese du Comte de Gabalis, & par voie d'extension la fit servir à son but, c'est-à-dire, qu'il suposa que certains esprits elementaires s'apliquent *à faire joüer selon les régles des mecaniques, toutes les machines* des animaux. Le discours qu'il fit est tourné d'une maniere très-ingenieuse, & merita que Mr. Pequet dît à l'auteur, que (*f*) „ Si cet agreable systême n'é„ toit pas vrai, qu'au moins il etoit *bene trovato.* „ Je ne doute point qu'il ne puisse plaire à quelques personnes: mais s'il s'agissoit ici de disputer, on montreroit aisément qu'il est incapable de donner raison des phenomenes, & qu'à certains égards il est plus embarrassé que celui de Mr. Descartes. Ce qui incommode le plus les Cartesiens, n'est pas de dire que les bêtes se meuvent promptement en mille & mille façons, c'est de dire qu'elles donnent plusieurs marques d'amitié, ou de haine, ou de joie, ou de jalousie, ou de crainte, ou de douleur, &c. Le systême de ces esprits élementaires ne sert de rien pour l'explication de cela, puis qu'on pretend qu'ils ne s'apliquent à faire joüer les ressorts des bêtes que pour se donner un amusement agreable. Ils ne seroient donc pas assez fous pour s'assujetir au sentiment de la faim, ou au sentiment du froid, ou à la douleur que causent les coups de bâton, &c. Il faudroit donc suposer qu'aucune de ces passions ne se trouve dans les bêtes, & voilà tout l'embarras revenu; ou bien il faudroit dire que ces esprits sont condamnez à diriger les automates des animaux, afin d'expier leurs pechez en soufrant toutes les passions que les Peripateticiens donnent aux bêtes, ce qui est contre la suposition du philosophe Gabaliste. Je laisse plusieurs autres dificultez aussi grandes que celles-là, qu'on peut oposer à ce systême pretendu *bene trovato.*

On peut voir dans les Nouvelles de la Republique des lettres (*g*) que Mr. Vallade, auteur d'un discours philosophique sur la creation & l'arrangement du monde, a expliqué par le mechanisme les actions les plus surprenantes des animaux. Les mêmes Nouvelles (*h*) nous font sçavoir, qu'on a critiqué Mr. de la Bruyere d'avoir soutenu *que les bêtes ne sont que de la matiere.* Vous trouverez dans le bel ouvrage de Dom (*i*) François Lami sur la connoissance de soi-même un éclaircissement, (*k*) *où l'on fait voir qu'on n'a nulle raison solide d'atribuer ni la conoissance ni l'immortalité à l'ame des bêtes: au lieu qu'on ne peut raisonablement se dispenser de doner l'une & l'autre à l'ame de l'homme.* Cet éclaircissement merite bien d'être lu, & sur tout parce qu'on y trouve la solution de la plus embarassante dificulté du systême des automates, car l'auteur montre que chacun se peut convaincre par de très-fortes raisons que les autres hommes ne sont pas de simples machines, & c'est neanmoins ce qu'on tâche d'inferer de ce que les bêtes seroient composées d'organes si bien arrangez, qu'elles pourroient faire sans conoissance tout ce que nous leur voions faire. Si Dieu pouvoit fabriquer une semblable machine, replique-t-on, il pourroit aussi en composer d'autres qui feroient toutes les actions de l'homme, & par consequent nous ne pourrions être assûrez que de nôtre propre pensée, & nous devrions douter que les autres hommes pensassent. Le Pere Gisbert Professeur roial dans l'Université de Toulouse, est un de ceux qui ont publié des livres (*l*) contre le sentiment des Cartesiens sur l'ame des bêtes. Notez qu'on a soutenu ce sentiment dans un cours de philosophie dicté (*m*) à Paris au college des quatre nations, & puis imprimé en la même ville l'an 1695. sous le titre de *institutio Philosophica ad faciliorem veterum ac recentiorum Philosophorum lectionem comparata.* Il contient quatre volumes in 12. On voit dans le 3. depuis la page 271. jusqu'à la page 292. ce qui concerne l'ame sensitive. Je ne doute point que Mr. Bayle, Docteur en Medecine & Professeur aux Arts liberaux à Toulouse, n'ait embrassé sur ce point-là le systême Cartesien dans la physique qu'il a publiée depuis peu en 3. volumes in 4. (*n*).

Je pourrois faire un long suplément sur ce que j'ai dit (*o*) de l'opinion de Mr. Poiret, mais j'aime mieux suprimer cela, & indiquer seulement un écrivain (*p*) qui a recueilli quantité d'éruditions touchant le dogme Platonique de la matiere ètherée qui accompagne les ames à leur entrée dans les corps, & à leur sortie.

(*L*) *Aux notes que je veux faire sur les reflexions de Mr. Leibniz.*] Je commence par declarer, que je me felicite beaucoup des petites dificultez que j'ai proposées contre le systême de ce grand philosophe, puis qu'elles ont donné lieu à des reponses qui m'ont mieux develope ce sujet-là, & qui m'en ont fait conoître plus distinctement le merveilleux. Je considere presentement ce nouveau systême comme une conquête d'importance, qui recule les bornes de la philosophie. Nous n'avions que deux hypotheses, celle de l'Ecole, & celle des Cartesiens, l'une étoit une *voie d'influence* du corps sur l'ame & de l'ame sur le corps, l'autre étoit une *voie d'assistance*, ou de causalité occasionnelle. Mais voici une nouvelle aquisition, c'est celle qu'on peut apeller avec le Pere Lami (*q*) *voie d'harmonie preétablie.* Nous en sommes redevables à Mr. Leibniz, & il ne se peut rien imaginer qui donne une si haute idée de l'intelligence & de la puissance de l'auteur de toutes choses. Cela joint à l'avantage d'eloigner toute notion de conduite miraculeuse, m'engageroit à preferer ce nouveau systême à celui des Cartesiens, si je pouvois concevoir quelque possibilité dans la voie *d'harmonie préétablie.* Je souhaite qu'on prene garde qu'en avoüant que cette voie éloigne toute notion de conduite miraculeuse, je ne me retracte point de ce que j'ai dit autrefois, (*r*) que le systême des causes occasionnelles ne fait point intervenir l'action de Dieu par miracle. Je suis persuadé autant que jamais, qu'afin qu'une action soit miraculeuse il faut que Dieu la produise comme une exception aux loix generales: & que toutes les choses dont il est immediatement l'auteur selon ces loix-là, sont distinctes d'un miracle proprement dit: mais comme je veux retrancher de cette dispute le plus de points que je pourrai, je consens qu'on dise que le moien le plus sûr d'ecarter toutes les idées de miracle, est de suposer que les substances créées sont activement les causes immediates des effets de la nature. Je suprime donc ce que je pourrois repliquer à cette partie de la reponse de Mr. Leibniz. Je m'abstiens aussi de toutes les objections qui ne sont pas plus contraires à son sentiment qu'à celui de quelques autres philosophes. Je n'alleguerai donc pas les dificultez qui combatent la suposition, que la creature puisse recevoir de Dieu la force de se mouvoir. Elles sont grandes, (*s*) & presque invincibles, mais le systême de Mr. Leibniz n'y est pas plus exposé que celui des Peripateticiens, & je ne sçai même si les Cartesiens oseroient dire que Dieu ne peut point communiquer à nôtre ame la force d'agir. S'ils le disent, comment pourront-ils avoüer qu'Adam pecha? & s'ils ne l'osent point dire, ils énervent les raisons par lesquelles ils veulent prouver que la matiere n'est susceptible d'aucune sorte d'activité. Je ne croi pas non plus qu'il soit moins facile à Mr. Leibniz qu'aux Cartesiens, ou aux autres philosophes, de se garantir de l'objection du mechanisme fatal, le renversement de la liberté humaine. Laissons donc cela, parlons seulement de ce qui est propre au systême *de l'harmonie préetablie.*

I. Ma premiere remarque sera, qu'il éleve au dessus de tout ce qu'on peut concevoir la puissance & l'intelligence de l'art divin. Figurez vous un vaisseau qui sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être ou créé ou increé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si àpropos qu'il

(*a*) *Au chapitre 7. de l'examen des esprits.*

(*b*) Nos omnem brutorum industriam ad instinctum referimus naturæ, cum Sperlingio nostro *l. 1. instit. Physic. cap. 6. qu. 3.* & cum secuto Joh. Frid. Hornio *de subject. jur. nat. c. 6.* Ziegler in prolegomena Grotii pag. 5.

(*c*) *Osiander ubi supra pag. 48. & seq.*

(*d*) *Vossius de origine & prog. idol. lib. 3. cap. 42. p. m. 952.*

(*e*) *Mélanges d'hist. & de litterature to. 1. pag. 100. & suiv. édit. de Rouën 1700.*

(*f*) *Ibid. pag. 106.*

(*g*) *Au mois d'Octobre 1700. pag. 419.*

(*h*) *Mois d'Avril 1701. pag. 433. & suiv.*

Auteurs qui ont soutenu que les bêtes ne sont que des automates, ou qui ont écrit contre cela.

(*i*) *Benedictin de la congregation de St. Maur.*

(*k*) *Au tome 5. pag. 526. & suiv. édit. de Paris 1698.*

(*l*) *Voiez le Journal des Savans du 16. de Janvier 1690. pag. 49. édit. de Holl.*

(*m*) *Par Mr. Fourchot.*

(*n*) *Voiez l'extrait du 1. dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Fevrier 1701. pag. 209. & seq. Cela donne une grande idée du merite de l'ouvrage.*

(*o*) *Ci-dessus pag. 2607. col. 2.*

(*p*) *Renatus Vallinus ad librum 3. Boëtii de consolatione philosophia pag. 62. & seq.*

(*q*) *Dom François Lami, traitté 2. de la connoissance de soi-même pag. 226. édit. 1699.*

(*r*) *Voiez le memoire que Mr. Leibniz a fait inserer dans l'histoire des Ouvrages des Savans, Juillet 1698. pag. 334.*

(*s*) *Voiez Mr. Sturmius dans le 1. tome de sa* Physica electiva sive hypothetica *(dont l'extrait se trouve dans le Journal de Leipsic 1697. pag. 474. & suiv.) & dans le memoire qu'il a inseré au Journal de Leipsic 1699. pag. 208. & suiv. pour repondre à un memoire de Mr. Leibniz inseré au même Journal 1698. pag. 427. & suiv.*

Leibniz, que l'on a vuës dans le Journal de Mr. Basnage ; car ces notes sont une suite naturelle & neces-

qu'il ait toûjours le vent favorable, qu'il évite les courans, & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre precisément lors que cela est necessaire; suposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toûjours tourné & situé comme il le faut être eu égard aux changemens de l'air, & aux diferentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté, & vous direz même que la nature de vaisseau n'est pas capable de recevoir de Dieu cette vertu-là. Cependant ce que Mr. Leibniz supose de la machine du corps humain est plus admirable, & plus surprenant que tout ceci. Apliquons à la personne de Cesar son systême de l'union de l'ame & du corps.

II. Il faut dire selon ce systême que le corps de Jules Cesar exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusques à sa mort il suivit un progres continuel de changemens, qui repondoit dans la derniere exactitude aux changemens perpetuels d'une certaine ame qu'il ne connoissoit pas, & qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la regle selon laquelle cette faculté du corps de Cesar devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au Senat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, &c. quand même il auroit plu à Dieu d'aneantir l'ame de Cesar le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit, & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux, & qu'elle se donnoit precisément un tel état plutôt que tout autre, parce que l'ame de Cesar passoit d'une telle pensée à une telle autre. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en consequence d'une impression communiquée 30. ou 40. ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon? Cela n'est-il pas beaucoup plus incomprehensible que la navigation dont j'ai parlé dans le paragraphe precedent?

III. Ce qui augmente la dificulté, est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & (b) qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'environnent, & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moien de comprendre qu'il n'arrive jamais du derangement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toûjours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les varietez infinies de l'action reciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnez de toutes parts d'une infinité de corpuscules tantôt froids tantôt chauds, tantôt secs, tantôt humides, toûjours actifs, toûjours piquotans les nerfs, ou de cette maniere-ci, ou de celle-là. Je veux que la multiplicité des organes, & la multiplicité des agens externes soient un instrument necessaire de la varieté presque infinie des changemens du corps humain; mais cette varieté pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'est ce qui paroit du tout impossible.

IV. On a beau faire bouclier de la puissance de Dieu, pour soutenir que les bêtes ne sont que des automates; on a beau representer que Dieu a pu faire des machines si artistement travaillées que la voix d'un homme, la lumiere reflechie d'un objet, &c. les frapent precisément où il faut afin qu'elles se remuent de telle ou de telle maniere. Tout le monde hormis une partie des Cartesiens rejette cette supolition; & il n'y a point de Cartesien qui la voulût recevoir, si on la vouloit étendre jusques à l'homme, c'est-à-dire, si l'on vouloit soutenir que Dieu a pu faire des corps qui feroient machinalement tout ce que nous voions faire aux autres hommes. En niant cela on ne pretend pas donner des bornes à la puissance & à la science de Dieu; on veut seulement signifier que la nature des choses ne soufre point que les facultez communiquées à la creature n'aient pas necessairement certaines limitations. Il faut de toute necessité que l'action des creatures soit proportionnée à leur état essentiel, & qu'elle s'execute selon le caractere qui convient à chaque machine, car selon l'axiôme des philosophes (c) tout ce qui est reçu se proportionne à la capacité du sujet. On peut donc rejetter comme impossible l'hypothese de Mr. Leibniz, puis qu'elle enferme de plus grandes dificultez que celle des automates: elle met une harmonie continuelle entre deux substances qui n'agissent point l'une sur l'autre; mais si les valets étoient des machines, & qu'ils fissent ponctuellement ceci ou cela toutes les fois que leur maître l'ordonneroit, ce ne seroit pas sans qu'il y eût une action réelle du maître sur eux: il prononceroit des paroles, il feroit des signes qui ébranleroient reellement les organes des valets.

V. Considerons à cette heure l'ame de Cesar: nous trouverons encore plus d'impossibilitez. Cette ame étoit dans le monde sans être exposée à l'influence d'aucun corps, ni d'aucun esprit. La force qu'elle avoit reçue de Dieu étoit l'unique principe des actions particulieres qu'elle produisoit chaque moment; & si ces actions étoient diferentes les unes des autres, cela ne procedoit point de ce que les unes étoient produites par le concours de quelques ressorts, qui ne contribuoient pas à la production des autres, car l'ame de l'homme est simple, indivisible, immaterielle; Mr. Leibniz en convient; & s'il n'en convenoit pas, mais si au contraire il suposoit avec le commun des philosophes, & avec quelques-uns (d) des plus excellens metaphysiciens de nôtre siecle, qu'un composé de plusieurs parties materielles arrangées d'une certaine façon est capable de penser, je regarderois dès là son hypothese comme absolument impossible, & il se presenteroit bien d'autres moiens de la refuter dont je n'ai que faire ici, puis qu'il reconoit l'immaterialité de nôtre ame, & qu'il bâtit là-dessus. Revenons à l'ame de Jules Cesar, & apellons la un (e) automate immateriel, & comparons la avec un atome d'Epicure, j'entens un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste, car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'execute sans être aidé de quoi que ce soit, & sans être retardé, ou traversé par aucune chose; & de l'autre côté l'ame de Cesar est un esprit qui a reçu une faculté de se donner des pensées, & qui l'execute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps. Rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes, & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mu dans le moment precedent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toûjours la même. C'est la suite d'un axiôme aprouvé par Mr. Leibniz, de ce (f) *qu'une chose demeure toûjours dans l'état où elle est une fois, si rien ne survient qui l'oblige de changer*; (g) .... *nous concluons*, dit-il, *non seulement qu'un corps qui est en repos, sera toûjours en repos; mais aussi qu'un corps qui est en mouvement, gardera toûjours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vitesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche.* Tout le monde conoît clairement que cet atome, soit qu'il se meuve par une vertu innée, comme Democrite & Epicure l'assuroient, soit qu'il se meuve par une vertu reçuë du createur, avancera toûjours uniformement & également dans la même ligne, sans qu'il lui arrive quelquefois de se detourner à droite ou à gauche, ou de reculer. On se moqua d'Epicure lors qu'il inventa le mouvement de (h) declinaison; il le suposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale necessité de toutes choses, & il ne pouvoit donner aucune raison de cette nouvelle partie de son hypothese. Elle choquoit les notions les plus évidentes de nôtre esprit; car on conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura decrit une ligne droite pendant deux jours, se detourne de son chemin au commencement du troisiéme jour, il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prene quelque envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence de joüer en ce moment-là. La 1. de ces raisons n'a point de lieu dans l'espace vuide. La 2. est impossible, puis qu'un atome n'a point la vertu de penser. La 3. est pareillement impossible dans un corpuscule absolument un. Faisons quelque usage de tout ceci.

VI. L'ame de Cesar est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur. La faculté de se donner (i) des pensées est une proprieté de sa nature: elle l'a reçuë de Dieu quant à la possession, & quant à l'execution. Si la premiere pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir, on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir; car lors que la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser, elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle est aussi independante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle ve-noit

(b) *Notez que selon Mr. Leibniz, ce qui est actif dans chaque substance est une chose qui doit être reduite à une vraie unité. Il faut donc puis que le corps de chaque homme est composé de plusieurs substances; que chacune ait un principe d'action réellement distinct du principe de chacune des autres. Il veut que l'action de chaque principe soit spontanée. Or cela doit varier à l'infini leurs effets, & les troubler; car le choc des corps voisins doit mêler quelque contrainte à la spontaneité naturelle de chacun.*

(c) Quidquid recipitur, ad modum recipientis recipitur.

(d) *Mr. Locke par exemple.*

(e) *Mr. Leibniz se sert de cette expression ubi supra pag. 338.* l'ame, *dit-il*, est un automate immateriel des plus justes.

(f) *Memoire inseré dans l'Histoire des Ouvrages des Savans ubi supra pag. 331.*

(g) *Mr. Leibniz ib. declare qu'il demeure d'accord de l'axiôme* & même je pretens, *ajoûte-t-il*, qu'il m'est favorable, comme en effet c'est un de mes fondemens.

(h) *Voiez ci-dessus pag. 1142.*

(i) *On dit ceci selon le systême de Mr. Leibniz.*

necessaire de l'un des endroits de la premiere édition de cet article. J'espere qu'elles serviront d'occasion pour developer une matiere qui n'est pas moins dificile qu'importante.

ROSE

noit de produire. Si vous m'objectez qu'elle doit être dans un état de changement, & qu'elle n'y seroit point dans le cas que j'ai supose, je vous repons que son changement sera semblable au changement de l'atome; car un atome qui se meut continuellement sur la même ligne aquiert dans chaque moment une nouvelle situation, mais qui est semblable à la situation precedente. Afin donc qu'une ame persiste dans son état de changement, il sufit qu'elle se donne une nouvelle pensée semblable à la precedente. Ne la tenons pas si à l'étroit, accordons lui la metamorphose des pensées; mais pour le moins faudra-t-il que le passage d'une pensée à une autre renferme quelque raison d'afinité. Si je supose que dans un certain instant l'ame de Cesar voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis (a) concevoir que tout aussitôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs, & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naitront les unes des autres; mais on ne sçauroit se representer comme possibles les changemens bizarres du blanc au noir & du ouï au non, ni ces sauts tumultueux de la terre au ciel, qui sont ordinaires à la pensée de l'homme. On ne sçauroit comprendre que Dieu ait pu mettre dans l'ame de Jules Cesar le principe de ce que je m'en vais dire. Il lui arriva sans doute plus d'une fois d'être piqué d'une epingle pendant qu'il tetoit. Il falut donc suivant l'hypothese que l'on examine ici, que son ame se modifiât elle-même d'un sentiment de douleur immediatement après les perceptions agreables de la douceur du lait qu'elle avoit eues deux ou trois minutes de suite. Par quel ressort fut-elle determinée à interrompre ses plaisirs, & à se donner tout-d'un-coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se preparer au changement, ni qu'il se fût rien passé de nouveau dans sa substance? Si vous parcourez la vie de ce premier Empereur Romain, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une objection encore plus forte que celle-ci.

VII. On comprendroit quelque chose là-dedans si l'on suposoit que l'ame de l'homme n'est pas un esprit, mais plutôt une legion d'esprits dont chacun a ses fonctions, qui commencent & finissent precisement comme le demandent les changemens qui se font au corps humain. En consequence de cela il faudroit dire, que quelque chose d'analogue à un grand attirail de roues & de ressorts, ou de matieres qui se fermentent, disposé selon les vicissitudes de nôtre machine, reveille ou endort pour un tel & pour un tel tems l'action de chacun de ces esprits; mais alors l'ame de l'homme ne seroit plus une substance, ce seroit un *ens per aggregationem*, un amas & un monceau de substances tout comme les êtres materiels. Nous cherchons ici un être unique qui forme tantôt la joie, tantôt la douleur &c. nous ne cherchons pas plusieurs êtres dont l'un produise l'esperance, l'autre le desespoir &c.

Les observations que l'on vient de lire ne sont que le developement de celles que Mr. Leibniz m'a fait l'honeur d'examiner. Je vais faire quelques reflexions sur ses reponses.

VIII. Il dit que (b) *La loi du changement de la substance de l'animal le porte de la joye à la douleur, dans le moment qu'il se fait une solution de continu dans son corps, parce que la loi de la substance indivisible de cet animal, est de representer ce qui se fait dans son corps de la maniere que nous l'experimentons, & même de representer en quelque façon & par rapport à ce corps, tout ce qui se fait dans le monde.* Ces paroles sont une très-bonne explication des fondemens de ce systême: elles en sont pour ainsi dire le denouëment & la clef; mais en même tems elles sont le point de vuë des objections de ceux qui trouvent impossible cette nouvelle hypothese. La loi dont on nous parle supose un decret de Dieu, & montre en quoi ce systême convient avec celui des causes occasionnelles. Ces deux systêmes se réunissent en ce point-ci, qu'il y a des loix selon lesquelles l'ame de l'homme doit *representer ce qui se fait dans le corps de l'homme de la maniere que nous l'experimentons.* Ils se desunissent dans la maniere de l'execution de ces loix. Les Cartesiens pretendent que Dieu en est l'executeur: Mr. Leibniz veut que l'ame les execute elle-même. C'est ce qui me paroit impossible, l'ame n'aiant pas les instrumens qu'il faudroit qu'elle eût pour une semblable execution. Or quelque infinie que soit la science & la puissance de Dieu, il ne sçauroit faire par une machine destituée d'une certaine piece ce qui demande le concours de cette piece. Il faudroit qu'il supleât ce defaut, & en ce cas-là ce seroit lui & non la machine qui produiroit cet effet. Montrons que l'ame n'a point les instrumens necessaires pour l'execution de la loi divine dont on nous parle, & servons nous de comparaison.

Figurons nous à plaisir un animal creé de Dieu & destiné à chanter incessamment. Il chantera toûjours, cela est indubitable; mais si Dieu lui destine une certaine tablature, il faut de toute necessité ou qu'il la lui mette devant les yeux, ou qu'il la lui imprime dans la memoire, ou qu'il lui donne un arrangement de muscles qui fasse selon les loix de la mecanique qu'un tel ton suive toûjours celui-là precisement selon l'ordre de la tablature. On ne conçoit pas que sans cela cet animal soit jamais capable de se conformer à toute la suite de notes que Dieu a marquée. Apliquons à l'ame de l'homme un pareil plan. Mr. Leibniz veut qu'elle ait reçu non seulement la faculté de se donner incessamment des pensées; mais aussi la faculté de suivre toûjours un certain ordre de pensées qui correspond aux changemens continuels de la machine du corps. Cet ordre de pensées est comme la tablature prescrite à l'animal musicien dont nous parlions ci-dessus. Ne faudroit-il pas que l'ame pour changer à chaque moment ses perceptions, ou ses modifications selon cette tablature de pensées, conût la suite des notes & y songeât actuellement? Or l'experience nous montre qu'elle n'en sçait rien. Ne faudroit-il pas pour le moins qu'au defaut de cette science, il y eût en elle une suite d'instrumens particuliers qui fussent chacun une cause necessaire d'une telle ou d'une telle pensée? Ne faudroit-il pas les situer de telle façon que precisement l'un operât après l'autre, selon la correspondance *préétablie* entre les changemens de la machine du corps, & les pensées de l'ame? Or il est bien certain qu'une substance immaterielle, simple & indivisible, ne peut point être composée de cette multitude innombrable d'instrumens particuliers placez l'un devant l'autre selon l'ordre de la tablature en question. Il n'est donc pas possible que l'ame humaine execute cette loi.

Mr. Leibniz (c) supose qu'elle ne conoit pas distinctement ses perceptions à venir, *mais qu'elle les sent confusement*, & qu'*il y a en chaque substance des* (d) *traces de tout ce qui lui est arrivé, & de tout ce qui lui arrivera: mais cette multitude infinie de perceptions nous empêche de les distinguer . . . . . L'état present de chaque* substance est une suite naturelle de son état precedent . . . . . (e) *L'ame toute simple qu'elle est, a toujours un sentiment composé de plusieurs perceptions à la fois; ce qui opere autant pour nôtre but, que si elle étoit composée de pieces, comme une machine. Car chaque perception precedente a de l'influence sur les suivantes, conformement à une loi d'ordre qui est dans les perceptions comme dans les mouvemens . . . . (f) Les perceptions qui se trouvent ensemble dans une même ame en même tems, enveloppant une multitude veritablement infinie de petits sentimens indistinguables, que la suite doit developer, il ne faut point s'étonner de la varieté infinie de ce qui en doit resulter avec le tems. Tout cela n'est qu'une consequence de la nature representative de l'ame, qui doit exprimer ce qui se passe, & même ce qui se passera dans son corps, & en quelque façon dans tous les autres, par la connexion ou correspondance de toutes les parties du monde.* Je n'ai pas beaucoup de choses à repliquer à cela: je dis seulement que cette suposition quand elle sera bien developée, est le vrai moien de resoudre toutes les dificultez. Mr. Leibniz par la penetration de son grand genie a très-bien compris toute l'etenduë & toute la force de l'objection, & où doit être la source du remede du principal inconvenient. Je suis persuadé qu'il aplanira ce qui pourroit être de plus scabreux dans son systême, & qu'il nous aprendra d'excellentes choses sur la nature des esprits. Persone ne peut voiager plus utilement ni plus sûrement que lui dans le monde intelligible. J'espere que ses beaux éclaircissemens feront disparoitre toutes les impossibilitez qui se montrent jusques ici à mon imagination, & qu'il resoudra solidement mes dificultez, & même celles (g) de Dom François Lami, & c'est dans cette esperance que j'ai pu dire sans compliment que son systême doit être consideré (h) comme une conquête d'importance.

Il ne se fera pas une afaire de ce qu'au lieu que dans la suposition des Cartesiens il n'y a qu'une seule loi generale pour l'union de tous les esprits aux corps, il veut que Dieu donne à chaque esprit une loi particuliere, d'ou il semble (i) resulter que la constitution primitive de chaque esprit est diferente de toute autre specifiquement. Les Thomistes ne disent-ils pas que dans la nature Angelique il y a autant d'especes que d'individus?

(a) *Je parle ainsi par concession, c'est-à-dire en ne voulant pas me prevaloir des raisons qui nous empêchent de comprendre qu'un esprit créé se puisse donner des idées à lui-même.*

(b) *Leibniz, ubi supra, pag. 332.*

(c) *Ubi supra pag. 337.*

(d) *C'est ce qu'on ne peut concevoir dans une substance indivisible, simple, immaterielle.*

(e) *Ibid. pag 339. 340.*

(f) *Ibid. pag. 340.*

(g) *Elles se trouvent dans le 2. traité de la connoissance de soi-même depuis la page 225. jusqu'à la page 243. edit. de Paris 1699.*

(h) *Ci-dessus pag. 2610. col. 1.*

(i) *Il n'y a jamais deux hommes qui aient les mêmes pensées, je ne dis pas un mois de suite, mais non pas même pendant deux minutes. Il faut donc que le principe de penser ait dans chacun une regle, & une nature particuliere.*

ROSE (GUILLAUME) Predicateur de Henri III. & Evêque de Senlis, le plus enragé ligueur qui fût en France. Voiez les notes sur le Catholicon *: mais ajoûtez y cette circonstance, c'est que n'aiant pas voulu quitter les habits épiscopaux lors que le Parlement de Paris lui fit faire amende honorable le 5. de Septembre 1598. il la fit en cet équipage †. Mr. de Launoi est fort blâmable d'avoir repandu β tant d'éloges sur ce Prelat, sans y mêler pour le moins quelques censures. C'est un scandale donné.

* *Notes sur le Catholicon d'Espagne, pag. 196. & suiv. edit. 1696. Voiez aussi la page 91.*

† *Thuanus lib. 120. pag. 817.*

β *Launoius in Historia Collegii Navarr. pag. 1019. & seq.*

ROSES, ville de Catalogne. Ce n'étoit qu'une Abbaïe γ lors que Charles-Quint y fit bâtir une ville & une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne. Cette ville a la mer Mediterranée à son midi, la plaine de Lampurdan & un étang à son couchant, & les Pyrenées à son levant & à son septentrion. Elle est fortifiée de cinq bastions revêtus de pierre de taille. Elle persevera dans l'obeïssance lors que toute la Catalogne se revolta en l'année 1640. pour se donner à la France. Du Plessis-Pralin l'assiegea en 1645. & s'en rendit maître après 57. jours de tranchée ouverte. Cela lui valut le bâton de Marechal. Les Espagnols aiant recouvré presque toute la Catalogne durant la guerre civile de France, ne purent neanmoins reprendre Roses. Ils la tinrent bloquée pendant neuf mois, & reduisirent la garnison à la derniere famine; mais à l'aproche du secours de France ils se retirerent. Ce fut en 1653. Roses leur fut renduë par la paix des Pyrenées l'an 1659. Ils l'ont perduë (Z) l'an 1693. Le golfe de Roses a plus de quatre lieuës de circuit, & commence au bout des monts Pyrenées au chateau de la Trinité, & finit à-peu-près à la petite ville d'Empurias. Il n'a point de ports: ce n'est qu'une plage où ni les vaisseaux ni les galeres ne sçauroient aborder, parce qu'il n'y a pas assez d'eau. Mais entre le chateau de la Trinité & la ville il y a un petit enfoncement de mer, où les gros bâtimens en une necessité peuvent s'arrêter pendant quelque tems. A une lieuë & demie au delà du chateau, allant vers le Roussillon & hors du golfe, il y a un ∂ bourg nommé Capdequiers, qui depend du gouvernement de Roses, & qui a un assez bon port ζ.

γ *Baudrand in* Rhoda.

∂ *C'étoit autrefois une place forte, voiez ci-dessus pag. 2574. col. 2.*

ζ *Tiré d'une Relation du siege de Roses publiée en 1693.*

ROSIER η (HUGUES SUREAU, DU) en Latin *Hugo Suraus* ‡ *Rosarius*, fut un celebre Ministre de l'Eglise d'Orleans sous le regne de Charles IX. Il étoit né ⫞ à Rosoi en Tierache dans la Province de Picardie. On le mit en prison à Orleans l'an 1566. parce qu'on le crut (A) auteur d'un livre rempli de maximes seditieuses. Mais comme il n'en fut pas convaincu,

η *Quelques-uns disent* Des Rosiers.

‡ *Mr. de Thou dit* Sorellus Roserius *au livre 34. p. 687. &* Sorellus Rosarius *au livre 52. pag. 1088.*

⫞ *La Croix du Maine pag. 173.*

(Z) *Ils l'ont perduë l'an 1693*] Le Marechal Duc de Noailles y mit le siege sur la fin du mois de Mai, & obligea le Gouverneur Dom Pedro Robi à capituler dès le 9. de Juin. Le chateau de la Trinité à l'entrée du golfe de Roses, & à portée du canon de la place, fut pris quatre jours après.

(A) *On le crut Auteur d'un livre rempli de maximes seditieuses.*] Voici ce que Theodore de Beze nous aprend de ce libelle: „ (a) Il fut imprimé sous main „ en (b) ce temps là dans Lyon, sans y apposer le nom „ de l'autheur ni de l'imprimeur, un livre intitulé, „ La defense civile & militaire des innocens & de l'E- „ glise de Christ, forgé vrayement en la boutique de „ quelque esprit malin & seditieux: lequel livre estant „ tumbé entre les mains de quelques gens de bien on „ fit tout ce qu'on peut pour savoir d'où il venoit, „ mais il ne fut possible d'en savoir la verité, hors- „ mis qu'il y avoit de grandes conjectures que Char- „ les du Moulin Advocat & Jurisconsulte celebre du „ Parlement de Paris, qui pour lors estoit à Lyon & „ avoit suivi le parti de ceux de la religion dés le temps „ du Roy Henry, en estoit l'autheur: ayant tousiours „ devant & depuis monstré un esprit par trop fantas- „ tique. Mais tant y a qu'il s'en excusa mesmes avec „ grands sermens: soit à tort ou à droit.„ Lion étoit alors au pouvoir des Protestans: Soubise qui y commandoit chargea les Ministres d'examiner cet ouvrage; voions le jugement qu'ils en porterent: „ (c) Nous Ministres de la parole de Dieu en l'Eglise „ Reformée de Lyon . . . . . apres avoir invoqué le „ nom de Dieu, & veu un certain livre puis n'a gue- „ res imprimé, intitulé, La defense civile & militai- „ re des hommes & de l'Eglise de Christ: certifions „ & tesmoignons iceluy estre plein de fausse & mau- „ vaise doctrine, conforme en aucuns poincts à celle „ des Anabaptistes induisant les hommes à sedition, „ rebellion, & desobeissance aux Rois & Princes con- „ tre l'exprés commandement & ordonnance de Dieu: „ & ce d'autant plus que l'autheur d'iceluy abuse de „ plusieurs tesmoignages & exemples des Escritures „ Sainctes, lesquelles il applique tresmal à son propos „ contre le vray sens & saine intelligence d'icelles, „ comme nous sommes prests de monstrer & mainte- „ nir par la parole de Dieu: au moyen de quoy nous „ desirons, & entant que besoin est requerons que le- „ dit livre soit totalement aboli, afin que les hom- „ mes ne soient infectés de telle seditieuse & pestilen- „ te doctrine.„ En consequence de cette censure, Soubise ordonna (d) que tous ceux qui auroient ce livre le lui aportassent dans 24. heures, & que tous ceux qui le vendroient, ou le distribueroient fussent pendus, *sans aucune forme & figure de procez*, & il le fit brûler par (e) le bourreau dans les 4. principales places de la ville le 12. de Juin 1563. (f) *Ainsi passerent les affaires touchant ce livre*, ajoûte Beze, „ duquel plusieurs annees depuis fut accusé comme „ en estant autheur du Rosier Ministre d'Orleans qui „ n'estoit lors à Lyon ains à Orleans, ne sachant non „ plus ce qui se faisoit lors à Lyon, que le gouverne- „ ment des Indes. Si en fut il recherché, mené pri- „ sonnier à Paris avec grand bruit, comme si ceux de „ la religion approuvoient ceste doctrine. Mais Dieu „ voulut que la verité fut tantost cognue, combien „ que du Rosier eust forte partie, nommément Bira- „ gue, qui quelques années apres fut gouverneur in- „ digne de Lyon.„ Mr. de Thou raporte en deux mots les procedures qui furent faites contre ce livre; mais il observe (g) qu'on l'attribua faussement au Jurisconsulte Charles du Moulin. Le titre de cet ouvrage n'a pas eté bien raporté par Mr. Deckherrus. *Eodem* (superiori seculo) dit-il (h), *non expresso Authoris nomine vulgatus libellus* de potestate principis *Lugduni combustus* &c. L'un des censeurs de Mr. Deckherrus temoigna à l'occasion de ces paroles une incertitude qu'il ne devoit pas avoir; il douta si cet ouvrage etoit different du livre qui fut imprimé à Paris l'an 1589. & qui a pour titre, *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre.* S'il avoit sçu que du Moulin etoit (i) mort long tems avant qu'on parlât des droits du Roi de Navarre, il auroit dit positivement que ces deux livres differoient beaucoup l'un de l'autre, & voici un *non liquet* qui ne lui fait pas honneur. (k) *An vero iste tractatus idem sit de quo Cl. Deckherrus pag. 338. loquitur tanquam Lugduni combusto, & falso adscripto Carolo Molinæo J. C. sed quem alii tribuant* Hugoni Sorello Roserio, *non mihi liquet.*

Nous allons marquer quelques fautes de Davila. Il dit qu'en l'année 1566. un Ministre né à Orleans prêchoit d'une façon seditieuse, après avoir publié un livre pour soutenir que les François ne devoient plus obeïr au Roi, & qu'ils pouvoient le tuer legitimement, attendu que c'étoit un Prince idolâtre. (l) *Nè erano meno ardite le penne de gli Ugonotti di quello, che si fossero l'armi, perche in questo medesimo tempo un Ministro, nativo di Orliens, andava seditiosamente predicando contro alla podestà dei Rè, & havea anco stampato un libro, nel quale sosteneva, che il popolo Francese non era più in obligo d'obbedire al Rè, per esser egli diventato idolatra, & per questa ragione contendeva ancora, che si potesse lecitamente ammazzare, dalla quale empia, e diabolica semente è poi successivamente derivata in altri tempi, & in altre persone, quella pestifera dottrina, che con horribile perversione d'ogni legge divina, & humana ha insegnato a gli huomini ad insanguinarsi le mani sotto pretesto di pietà, e di religione, nelle viscere de i Rè legitimi, constituiti sopra gli huomini per rappresentanti di Dio.* Il est clair qu'il parle du Minis-

(a) *Beze, histoire Ecclesiast. liv. 11. pag. 244.*

(b) *C'est-à-dire l'an 1563.*

(c) *Beze ibid.*

(d) *Ibid. pag. 245.*

(e) *Id. ib. pag. 246.*

(f) *Id. ib.*

(g) Quem nonnulli, sed falso, Carolo Molinæo J. C. alii Hugoni Sorello Roserio tribuebant. *Thuan. lib. 34. p. 687. ad ann. 1563.*

(h) *Deckher. de scriptis adespotis pag. 338.*

(i) *Il mourut l'an 1566.*

(k) *Petrus Balius epistola ad Almeloveenium de scriptis adespotis ad calcem tractatus Deckherri pag. 371. edit. 1686.*

(l) *Davila, delle guerre civili di Francia lib. 4. pag. m 160. ad ann. 1566.*

tre

vaincu, il fut mis en liberté. Lui & un autre Ministre disputerent en la même (B) année contre deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, chez Mr. le Duc de Nevers, à l'instance du

tre du Rosier qu'on mit en prison cette année-là, sous pretexte d'un libelle seditieux. Mais 1. ce Ministre n'étoit point nâtif d'Orleans. 2. Il ne prêchoit point contre le pouvoir du Roi; car si ses sermons eussent été seditieux, il n'eût pas été difficile de le convaincre de rebellion. Birague son ennemi qui le fit emprisonner comme l'Auteur d'un libelle, n'eût point perdu ses poursuites faute de preuves: s'il n'en eût point eu de bonnes à l'égard du livre, il en eût trouvé de convaincantes à l'egard des predications. Ainsi la liberté que ce Ministre recouvra, montre clairement que ses sermons n'étoient pas tels que Davila les represente. 3. Je ne sçaurois croire que le livre brûlé à Lion enseignât qu'il fût permis de tuer les Rois; je me persuade que s'il avoit contenu une doctrine aussi execrable que celle-là, les Ministres qui le censurerent l'auroient foudroié plus terriblement qu'ils ne le firent. J'avouë que la Croix du Maine Auteur Protestant, debite que du Rosier a écrit entre autres livres François, (a) *cettui-cy par lequel il s'efforce de monstrer qu'il est loisible de tuer & Roy & Royne, ne voulans obeir à la Religion Pretenduë Reformée, & porter le party des Protestans:* mais je m'assûre qu'il dit cela sans avoir lu le libelle que Soubise fit brûler: il n'en parle, si je ne me trompe, que sur la foi des Auteurs qu'il cite. *Voi de ceci*, continuë-t-il, *l'histoire Françoise de nostre temps de la derniere edition augmentée par Jean le Frere de Laval, & encores Bellesorest au 2. volume de ses grandes Annales de France fol.* 1689. 1653. &c. Mr. Varillas qui n'étoit pas homme à extenuer l'atrocité de ce libelle, nous le represente comme un ouvrage où l'on combatoit l'autorité monarchique. Chacun voit qu'entre cela & la doctrine qui autorise le meurtre des Rois, il y a une difference infinie. Il est necessaire que je raporte tout le passage de cet historien. „ (b) Soubise avant que (c) d'en sortir, y fit brusler „ par la main du Bourreau un Livre seditieux qui venoit d'y estre imprimé. Les Calvinistes l'attribuoient au celebre Jurisconsulte Charles du Moulin; „ & il y a de l'apparence que c'estoit par dépit de ce „ qu'il estoit le seul des François, qui n'avoit pas voulu renoncer à la Secte de Luther pour suivre la leur: „ car au reste le Livre n'estoit, ny du genie, ny du „ stile de du Moulin. Il estoit à proprement parler „ une satire contre toutes les Monarchies Chrestiennes, qu'il pretendoit ruiner par des passages de l'Ecriture Sainte, tronquez ou détournez de leur veritable sens. Les Autheurs Catholiques disent que ce „ fut un Ministre Calviniste. Que ce ne fut pas là le „ premier de leurs attentats par écrit contre la Royauté; & qu'ils avoient trois ans auparavant en mil „ cinq cens soixante tenu un Sinode dans la Ville de „ Châlons sur Saone, où l'égalité des conditions avoit „ esté établie pour le privilege le plus constant de la „ liberté Evangelique, que le Sang de Jesus-Christ „ avoit meritée aux véritables Chrestiens. Mais ce „ Sinode ne se trouve point dans le Recüeil (1) des „ vingt-six premiers de ceux de la Religion Pretenduë „ Reformée en France. Il n'en paroit rien ailleurs „ que dans les écrits de leurs Aversaires; & de plus „ il n'est pas vray-semblable que leurs Ministres se fussent ingerez d'abord & sans la participation de Calvin, d'établir pour fondement de leur Religion un „ Paradoxe refuté si solidement dans la morale d'Aristote, & si dangereux qu'il alloit à renverser non „ seulement le Calvinisme qu'il s'agissoit d'affermir, „ mais encore toutes les Societez Civiles de quelque „ nature qu'elles fussent. „ Il n'y a point là beaucoup de choses dont les Reformez se puissent plaindre; ils doivent au contraire se louër de l'équité de cet Auteur qui les justifie assez fortement. Mais sa note marginale a été un piege pour des personnes fort doctes. Leur faute quoi qu'excusable est de grande consequence. Je dis qu'elle est excusable; car les François mêmes ont besoin de beaucoup d'aplication, pour ne prendre pas cette note de l'historien au même sens qu'on l'a prise dans le Journal de Leipsic. La premiere pensée qui se presente quand on lit la note de Mr. Varillas, est qu'il a vu dans les manuscrits de Lomenie le Synode que les Protestans n'ont point inseré au Recueil de leurs 26. premiers Synodes. C'est ainsi que les sçavans Journalistes de Leipsic l'ont entendu. Ce sens fait beaucoup de tort aux Reformez; car si l'on trouvoit dans le Recueil de leurs Synodes parmi les manuscrits de Lomenie un Synode de l'année 1560. decidant l'égalité des conditions, cela porteroit à croire qu'ils auroient fait là-dessus une decision l'an 1560. quoi qu'ensuite ils eussent jugé à propos de la suprimer, avec les actes de cette assemblée. Il est donc juste que chacun sçache que l'article *Le* de la note marginale se raporte non pas à Synode, mais à recueil. Mr. Varillas veut dire qu'il a vu entre les recueils de Lomenie, le recueil des 26. premiers Synodes des Reformez, & qu'il n'y a point trouvé le Synode de 1560. où l'on pretend que fut decidée l'égalité des conditions. Les Journalistes de Leipsic lui font dire tout le contraire. (d) *Ex* Manuscriptis Lomenianis *decretum Synodi à Reformatis* Catalauni (e) *habita allegat, quo contra regiam potestatem statuerint*, æqualitatem conditionis humanæ inter potissima privilegia libertatis Evangelicæ esse, quam Christus suo sanguine veris Christianis promeruerit.

(a) *La Croix du Maine, Biblioth. Françoise pag.* 173.

(b) *Varillas, histoire de l'heresie livre 26. pag. 10. & 11. ad ann. 1563. édit. de Holl.*

(c) *C'est-à-dire de Lion.*

(1) *Je l'ay veu entre ceux de Lomenie.*

(d) *Acta Erudit. Lips.* 1691. *pag.* 31.

(e) *Il faloit dire* Cabilloni: *car* Catalaunum *est Châlons sur Marne, or selon Varillas le Synode dont il s'agit se tint à Châlons sur Saone, ville qui en Latin a nom* Cabillonum.

(B) *Disputerent ..... contre deux ..... Docteurs de la Faculté.*] Le Duc de Mompensier se persuada que la Duchesse de Bouillon abandonneroit le Calvinisme, pourvu qu'elle voulût écouter le Docteur Vigor. Il consentit même que le Ministre de Spina fût present, lors qu'elle entendroit parler ce Docteur. Pour le satisfaire Mr. le Duc de Bouillon & l'Amiral de Coligni arrêterent les conditions d'une conference. Elle se devoit tenir chez lui le 1. jour de Juillet 1566. De Spina accompagné de Barbaste, Ministre de la Reine de Navarre, s'y rendit au jour marqué. On leur demanda s'ils vouloient *faire les prieres selon la coustume des Eglises Reformées avant que de commencer* la conference: ils repondirent qu'ils y étoient resolus; & parce qu'ils ne voulurent jamais demordre de la resolution de commencer par une priere à haute voix dans le lieu où se feroit la dispute, on rompit tout le projet: ils sortirent sans avoir fait autre chose que de rejetter les divers expediens qu'on leur proposa, pour les obliger à ne point faire de priere. Le Docteur Ruzé leur dit que s'ils vouloient prier il sortiroit de la chambre, & *iroit pisser durant la priere.* Il leur proposa de ne prier que mentalement, ou d'aller prier dans une maison voisine. Toutes ces propositions furent rejettées, & ainsi point de conference (f). On ne manqua pas de dire qu'*ils avoient fui le combat*; Mr. l'Amiral soutint le contraire devant le Roi & la Reine, & qu'ils seroient toûjours prêts à conferer avec les Docteurs, & à defendre par l'Ecriture la confession de leurs Eglises. Là-dessus le Duc de Nevers s'emploia auprès de leurs Majestez, pour le renoûment de la conference. Les conditions en furent reglées: les Docteurs Vigor & de Sainctes d'une part, les Ministres de Spina & Sureau de l'autre commencerent la dispute chez lui le 9. de Juillet 1566. & la continuerent plusieurs jours. Il y a des historiens qui assûrent que Hugues (g) Sorel fut tiré de la prison: Mezerai (h) & Varillas sont de ceux-là: raportons les paroles du dernier. (i) Le Duc de Monpensier crut que le moien le plus propre pour ramener la Duchesse de Bouillon sa fille à la communion de l'Eglise Catholique, „ étoit une conference publique de deux Docteurs „ avec autant de Ministres, & l'ouverture s'en fit à „ Paris dans l'Hostel de Nevers. Les Docteurs furent „ Simon Vigor, depuis Archevesque de Narbonne; „ & Claude de Saintes, depuis Evêque d'Evreux. Les „ deux Ministres devoient estre Jean de l'Espine, dont „ on a déja parlé, & Charles Barbaste qui avoit esté „ Carme: mais Barbaste ne s'estant pas trouvé en estat de conferer, les Calvinistes prirent occasion de „ demander que Hugues Sorel des Rosiers fust mis en „ sa place. Des Rosiers estoit un Ministre mis en prison, pour avoir composé un libelle de l'autorité des „ Magistrats, où il pretendoit qu'il estoit permis d'exterminer en toute maniere un Souverain de Religion contraire. Ce crime meritoit au moins une „ perpetuelle prison: mais les sollicitations de ceux de „ son party, & le credit du Duc de Monpensier, obtinrent sa grace. On voulut oster à la Duchesse de „ Boüillon le pretexte de se plaindre, qu'on ne luy „ eût pas donné les deux Ministres qu'elle estimoit les „ plus forts à la dispute (2); & le respect dû à la qualité des personnes presentes, fit qu'elle se passa sans „ emportement. Mais cette moderation n'empescha „ pas les Catholiques & les Calvinistes de publier qu'ils „ avoient eu l'avantage. La verité n'en fut pas mêmes éclaircie par l'evenement; puis que si d'un costé, &c. „ L'ecrit des Ministres semble nous aprendre que Du Rosier étoit sorti de prison, avant qu'on parlât de le faire disputer. Car aiant oui dire que Vigor étoit malade, & que Sainctes étoit parti de Paris, ils craignirent que les conferences interrompuës ne demeurassent trop long tems en cet état; ils souhaiterent donc de s'en retourner chacun chez soi, & re-

(f) *Tiré de la preface des Actes de la Conference tenuë à Paris és mois de Juillet & Août 1566. entre deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres. Je me sers de l'édition d'Anvers 1566. in 8.*

(g) *Il faloit dire* Sureau. *Le Latin de Mr. de Thou,* Sorellus, *a trompé ici les historiens.*

(h) *Mezerai, hist. de France, in fol. to. 3. pag.* 145.

(i) *Varillas ubi supra, livre 27. p.* 88.

(2) *Les Actes en sont imprimez.*

du Duc de Mompensier, qui esperoit que cette dispute feroit revenir la Duchesse de Bouillon sa fille à la Catholicité: mais son attente fut vaine. Du ‡ Rosier racheta sa vie pendant le massacre de la saint Barthelemi, en abjurant sa religion; & comme tout aussi-tôt il fut emploié à exhorter le Roi de Navarre, le Prince de Condé &c. à se reünir à la communion Romaine, & qu'il eut en cela tout le succés que la Cour de France eût pu souhaiter, on le jugea un sujet très-propre à être érigé en convertisseur. C'est pourquoi on l'emploia à ce ministere en plusieurs endroits de Paris; & l'on fut si content de ses progrés, qu'on l'envoia avec le Jesuïte Maldonat au païs Messin, où la moisson étoit grande. Il harangua, il (C) cria contre le schisme; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit: car quelques Ministres aiant trouvé l'occasion de lui parler en particulier, & de lui representer la faute qu'il avoit faite, il parut tout disposé à la reparer. Il quitta donc Maldonat, & se retira à Heidelberg, où il reprit la profession reformée. Il ne put jamais regagner l'estime dont on l'avoit honoré dans le parti; & il se seroit vu non seulement fort meprisé, mais aussi fort miserable, s'il n'eût trouvé une place de correcteur d'Imprimerie * à Francfort chez André Wechel. Il mourut de peste (D) dans cette ville-là avec toute sa famille. Pendant son voiage de Mets † il fut prié d'aller à Sedan, pour convertir la même Duchesse de Bouillon, qui avoit été le sujet de sa conference avec deux Docteurs Catholiques. Il ne gagna rien sur l'esprit de cette Dame. Je parlerai de (E) ses écrits.

On

‡ *Voiez dans Mr. de Thou l. 52. pag. 1088. un long recit de tout ceci.*

* *Voiez la remarque D.*

† *Voiez Mr. de Thou ubi supra.*

representerent (a) qu'ils ne s'étoient trouvez à Paris *que par accident, à sçavoir que de Spina y estoit venu pour passer outre, & faire un voyage en Anjou: & l'autre, qui estoit Ministre de l'Eglise d'Orleans, estoit nagueres sorti de prison, où il avoit esté mené le mois de Juin precedent, sous une fausse accusation aposteé par les ennemis de l'Eglise de Dieu contre lui, qui le chargeoyent d'estre autheur d'un livre pernicieux & meschant, escrit contre l'obeissance qu'on doit aux Rois & Princes. Parquoi ce lui estoit incommodité bien grande de sejourner long temps en une ville où il n'estoit point allé de son gré.* Claude de Sainctes fit (b) imprimer les actes de cette dispute.

(C) *Il harangua, il cria contre le schisme, mais.*] Je ne sçaurois mieux faire que de me servir des paroles de l'historien des Eglises. Le Marechal de Rets gouverneur du pais Messin, „ (c) essaya un autre „ moyen, ayant fait venir à Mets un malheureux Mi- „ nistre revolté, nommé du Rozier accompagné d'un „ docteur Jesuite Espagnol, nommé Maldonat, esti- „ mé le plus docte & le plus subtil de tous ceux de sa „ faculté: comme aussi du Rozier avoit fait à Paris „ tout ce qu'il avoit peu pour en faire revolter d'au- „ tres, jusques à faire imprimer une abjuration, & „ autres livres pleins de faussetés & de meschante con- „ science, au lieu qu'auparavant il avoit acquis repu- „ tation d'homme docte comme il estoit à la verité, „ ayant mesme esté choisi pour la dispute tenuë à Pa- „ ris contre les docteurs Vigor & de Saintes. La re- „ volte de ce personnage fut en grand scandale à plu- „ sieurs, laquelle il tascha de rabiller depuis tellement „ quellement, mais jamais depuis on ne cognut en „ luy un sens rassis, ni conscience droite, & finale- „ ment est mort de peste avec sa femme & tous ses „ enfans en la ville de Francfort. Pour revenir à nos- „ tre histoire estans ces deux arrivés à Mets, & la plus „ part de ceux de la religion estans contraints de se „ trouver un jour de dimanche en la maison de l'E- „ vesché, du Rozier leur fit une grande harangue par- „ lant de la succession des Evesques, qu'il disoit estre „ la marque de la vraye Eglise. „ On ajoûte (d) qu'*estant en partie convaincu en sa propre conscience, & aussi admonnesté par gens de bien d'avoir pitié de soy mesme, il pria qu'on luy aydast à sortir de ce bourbier, ce qu'on fit, & fut conduit ce pauvre miserable en l'Eglise d'Heydelberg, où il recognut aucunement ses fautes, dont il publia un petit traité contraire à ceux qu'il avoit fait imprimer à Paris.* Nous allons entendre ce qu'un ex-Ministre fort medisant a publié: „ (e) Ils redou- „ toient grandement que du Rosier n'enfonçât ce (f) „ point d'avantage. Pour cette cause aucuns de Se- „ dan allerent vers luy en un lieu appellé Chemery, „ ou ils luy persuaderent bien-tôt (selon qu'il étoit „ homme timide, inconstant, & croyant de leger) „ que s'il retournoit à Paris avec Maldonat, pour cer- „ tain on le feroit mourir apres avoir triomphé de „ luy, & que Monsieur de Bouillon en avoit eu ad- „ vertissement: (ce qui étoit faux) outre plus que „ Maldonat en avoit donné quelque enseigne, disant, „ qu'il sentoit encore le fagot: tellement qu'à Metz „ ils firent tant par persuasions, qu'il se departit de sa „ compagnie, sans dire à Dieu, & se retira en Alle- „ magne: pourquoy faire, on luy fournit argent: & „ depuis, par plusieurs fois on fit cueillette, de plus „ de 250. livres, pour luy envoyer (g). „ Il me souvient, a-t-il dit ailleurs, „ (h) que ce fut le premier „ crime qu'ils chargerent sus du Rosier, lors qu'il fit „ mine de se vouloir separer d'eux, & retourner au „ sein de l'Eglise Chretienne & Catholique. Mais eux „ voyans que ce crime, & quelques autres communs, „ comme d'être caymand, menteur ordinaire, & „ homme sans resolution, n'étoient assez suffisans „ pour le deprimer, aucuns d'entr'eux s'attaquerent a „ l'honneur de sa femme, publiantz qu'elle s'étoit „ prostituée a quelques chanoynes d'Orleans: chose „ qui n'est aucunement a croire, pour les raisons, „ que j'ayme mieux laisser en la consideration de ceux „ qui l'ont veuë, & cognue, que les ecrire. „

(D) *Il mourut de peste.*] C'est ce que Beze nous a dejà debité & c'est aussi ce que Philippe Lonicerus va nous aprendre. (i) *Ex improviso siquidem anno superiori, in ipsa vindemia, peste Rempublicam nostram tunc infestante, ex hac vita, non sine magno doctorum virorum, quibus ille notus erat, tuoque cum primis dolore, ex hac misera vita, unà cum uxore sua, in cœlestem illam avocatus est.* Il parle ainsi à Jean Fichard Syndic de la ville de Francfort, en lui dediant un écrit posthume de nôtre Sureau, savoir la version Latine d'un ouvrage (k) de Jean Corras. Si Lonicerus avoit daté son epitre dedicatoire, nous sçaurions exactement en quelle année du Rosier mourut. L'année de mon édition ne me sert de rien, c'est l'an 1588. Il est très-certain que ce Ministre ne mourut point l'année d'auparavant; il étoit dejà mort lors que Theodore de Beze publia son histoire des Eglises l'an 1580. Citons un autre passage de Lonicerus où du Rosier est fort loüé. (l) *Qua sit humanarum rerum fragilitas, Fichardi clarissime, superiore anno prematura sua morte, etiam noster ille Hugo Suraus, non sine doctissimorum virorum suspiriis, testatus est. Qui cum laudatissimo Andrea Wecheli, viri optimi & humanissimi, Typographia strenuam navaret operam, talem sua industria, quam exacta, non solum Latina & Graca, verùm etiam Hebraica atque Chaldaica lingua notitia ornabat, tandem consequutus est, ut omnibus bonis & doctis viris esset gratissimus.*

L'EPITOME de la bibliotheque de Gesner (m) m'aprend que cette version Latine de l'ouvrage de Corras, fut imprimée à Francfort l'an 1579. *apud Andream Wechelum.* Si c'étoit la premiere, il faudroit dire que du Rosier deceda pendant l'automne de l'an 1578. L'auteur des notes sur la confession de Sanci (n) met sa mort à l'an 1575.

(E) *Je parlerai de ses écrits.*] Il en a fait plusieurs en François si nous en croions la Croix du Maine (o), qui n'en cotte que deux, celui du meurtre des Rois, & *un traité touchant sa confession de foi avec abjuration de la profession Huguenotique &c.* imprimé à Paris l'an 1573. Nous avons vu ci-dessus qu'il en fit un touchant son retour à l'Eglise Reformée. Il avoit publié à Orleans quelques ouvrages de controverse, avant le massacre de la saint Barthelemi. Cela paroît par les reponses de Gentien Hervet mentionnées (p) dans la Croix du Maine. Si le Sieur Konig avoit dit que *Hugo Suraus* mit en Latin un arrêt du Parlement de Toulouse, il ne seroit point censurable, mais il s'est servi de cette expression, (q) *edidit arrestum Parlamenti Tholosani in casu admirabili matrimoniali An.* 1588. Elle est vicieuse en deux manieres. 1. Elle ne distingue point si Sureau est le traducteur ou l'Auteur, ou simplement le publicateur de cet arrêt. 2. Elle fait agir un homme mort, car Sureau ne vivoit plus l'an 1588. Il y a une infinité de telles fautes dans les Bibliographes.

(a) *Actes de la conference, pag.* 323.

(b) *L'an* 1568. *selon tous les Bibliographes que j'ai consultez. Il n'y a point d'aparence que ce soit la* 1. *édition: il y avoit deux ans que la relation des Ministres avoit paru.*

(c) *Beze, hist. Ecclesiast. livre* 16. *p.* 475.

(d) *Id. ib.*

(e) *C'est-à-dire les Ministres de Sedan.*

(f) *Celui de la vocation des Ministres.*

(g) *Matthieu de Launoy, Declaration & refutation des fausses suppositions, fol.* 139.

(h) *Defense de Matthieu de Launoy contre les fausses accusations, fol.* 37.

(i) *Phil. Lonicerus, epist. dedicat.*

(k) *L'Arrêt du Parlement de Toulouse contre le faux Martin Guerre, lequel Arrêt Corras, qui fut le raporteur de la cause, orna d'un grand commentaire.*

(l) *C'est le commencement de l'épitre dedicatoire.*

(m) *Pag. m.* 425.

(n) *Pag.* 470 471. *edit.* 1699.

(o) *La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, pag.* 173.

(p) *Response à Hugues Sureau dit des Rosiers, Maistre d'Escole à Orleans. L'Anti-Huguet, en response à Hugues Surreau dit des Roziers, imprimé par Chesneau, l'an* 1566. Id. ibid. *Voilà un* Anti *dont Mr. Baillet n'a point parlé.*

(q) *Konig, Biblioth. pag.* 786.

On le represente comme un esprit disputeur, & qui s'entêtoit d'opinions particulieres, & qui avoit jetté (F) des semences de discorde dans l'Eglise d'Orleans par ses liaisons avec des gens fanatiques, desorte qu'il eût été à craindre que les Eglises de France n'eussent senti de fâcheuses divisions, si la paix avoit duré, & si le massacre n'avoit coupé la racine de tout schisme.

ROTAN (JEAN BAPTISTE) Ministre de la Rochelle, fut fort estimé pour son esprit, & pour son érudition; mais on le soupçonna d'avoir (A) trahi le parti, en favorisant sous main l'envie qu'avoit Henri IV. d'aller à la Messe. On debite qu'aiant promis de se laisser vaincre en disputant avec du Perron, en presence de ce Prince l'an 1593. les remors de la conscience ou la vanité l'obligerent à faire semblant d'être (B) malade, pour ne pas entrer en lice. Il continua, dit-on, de prevariquer tout le reste de sa vie; & il devoit travailler (C) avec de Serres dans un Synode national à un projet frauduleux; mais ils moururent l'un & l'autre avant la

(F) *Qui avoit jetté des semences de discorde dans l'Eglise d'Orleans.*] Voions le portrait qu'on donne de ce Ministre dans les memoires *de statu religionis & republica in regno Galliæ.* C'est un ouvrage que l'on attribuë à Jean de Serres. (a) *Vir non ineruditus*, (Rosarius) *sed fœdissimo lapsu ostendens quid sit infirmitas humana, & quam periculosum etiam sit, pacato tempore, dum nullo hoste urgemur, indulgere insanientis nostra rationis commentis, ut certam exploratamque veritatem sempiternis principiorum firmamentis cœlo & terra firmiorem, in dubium pro arbitratu nostro revocemus: quo curiosa licentia morbo Rozarius laborabat, corrupto quodam more & ambitiosiore de Ecclesia successione, disciplina, & de aliis etiam Religionis capitibus superciliosè disputans, seque suis collegis hac in re excellentiorem importuno quodam studio existimans. Non obscurarum enim turbarum semina in Ecclesia Aureliana inseminarat, dum sese cum novorum commentorum architectis, phanaticis ingeniis familiarius conjungeret: unde, nisi periculosa tranquillitatis incommoda, novo hoc remedii genere Deus præcidisset, magna & periculosa turba in Ecclesiis Gallicis erant haud dubiè exundatura.* Un autre ecrivain de ce tems-là emploie ces termes: „ (b) Un nommé du Rosier, Ministre, homme de prompt esprit, mais remuant & irresolu, „ ayant esté arresté prisonnier à une journee de Paris, „ comme il s'enfuyoit, commença à varier, & se revolta tost apres. „

(a) *De statu relig. & reipubl. parte 4. ad ann. 1572. fol. m. 4.*

(b) *Histoire des choses memorables avenues en France ad ann. 1572. p. m. 444.*

(A) *On le soupçonna d'avoir trahi le parti.*] D'Aubigné raconte (c) que *le Ministre Rottan, Piemontois (d), profond Theologien & Philosophe subtil*, eut envie d'être homme de Cour, & qu'il crut que le tiers parti qui se forma quelque tems après la mort de Henri troisiéme, feroit une breche par où il pourroit entrer dans les affaires. Il se joignit à Morlas qui avoit les mémes vuës, & puis ils concerterent l'un & l'autre avec du Perron les moiens d'engager le Roi à se faire Catholique. Ils furent favorablement traitez par les Directeurs des Finances, ce qui attira d'autres personnes dans leur faction. Rottan & Morlas *disputoient sur diverses Theses contre du Perron & devant le Roi, & prevariquant donnoient lieu à ces esprits monstrueux en savoir, si bien que cette eloquence facile & merveilleusement agreable s'estoit insinuee en la bonne grace du Roi dès le siege de Rouën . . . Sur ces entrées, chascun donnant occasion à son compagnon, ils mirent sur le bureau le changement de religion.* Notez que Rotan commença à goûter la Cour, lors qu'il y sollicita (e) *quelques deniers qu'il avoit prestez, ou plustost fait prester par autrui à Geneve, pour les levées de Sansi.* Cela nous montre qu'il ne se renfermoit pas dans les fonctions de son caractere: il se méloit de politique. Soions donc un peu moins surpris de ce qu'il n'eut pas plutôt humé l'air de la Cour, qu'il songea à faire fortune, en preferant ses interêts à ceux de sa religion. (f) Il fut deputé à Mante avec plusieurs autres, pour representer au Roi les griefs du parti, mais il s'étoit fait choisir en particulier pour disputer contre du Perron. *Or avoit-il promis de faire une prevarication subtile, de laquelle estant sur le poinct, il avint que quelque gloire, ou quelque crainte le fit tellement chanceler, qu'il aima mieux feindre une maladie: fut mis en sa place le Ministre Beraud, de Montauban: leur dispute fut aiguë d'une part & d'autre, sur la suffisance ou insuffisance de l'Escriture, & les termes de l'Epistre à Timothée. Sur ce point cette conference fut rompuë par la defence des Ecclesiastiques.*

(c) *D'Aubigné hist. Universelle to. 3. livre 3. ch. 24. p. m. 405. ad ann. 1593.*

(d) *D'autres le font Grison. Voiez ci-dessous le passage de Cayet, lettre h.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. livre 4. chap. 11. pag. 505.*

(B) *Faire semblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice.*] Nous venons de voir que d'Aubigné conte cela: ajoûtons à sa narration celle de l'historien de l'édit de Nantes. Elle nous aprend que la conduite de Rotan fut aprouvée dans un Synode National. „ (g) Rotan Ministre celebre fut soupçonné d'a„voir donné les mains à ces artifices, soit qu'on l'eût „en effet charmé par l'esperance de quelques bien„faits, soit qu'il feignit d'y entendre pour se faire „deputer; parce que cette commission étoit alors as„sez importante, pour faire honneur à ceux à qui on „la donnoit. On ouvrit donc une conference, où „du Perron entra comme assûré de la victoire, par „la collusion de son adversaire. La dispute roula sur „la suffisance de l'Ecriture, & sur l'interpretation du „16. verset du 3. Chapitre de la II. Epitre de St. Paul „à Timothée. Mais Rotan n'ayant pas osé, ou par „honneur ou par conscience, être aussi lâche qu'on „disoit qu'il l'avoit promis, feignit une maladie, qui „le tira d'embarras. Beraud Ministre de Montauban „prit sa place: mais la conference n'alla pas loin, „quand on vit qu'il n'y avoit plus rien à esperer de la „fraude concertée avec Rotan. Le Clergé trouva „moyen de la rompre, sans qu'il parût la fuir: & de „leur côté les Ministres s'offrirent à la recommen„cer toutes les fois qu'on leur en donneroit l'oc„casion. Mais parce que ces offres n'empêche„rent point le Clergé de se vanter d'avoir fait re„culer les Ministres, Beraud & Rotan firent ap„prouver au Synode National qui se tint à Montau„ban l'année suivante, ce qu'ils avoient fait à la „conference. Beraud fit passer Rotan sous son „ombre: & cette approbation étoufa le soupçon „qu'on avoit eu de la collusion de celuy-cy avec „les adversaires. „ On ne voit point clairement ni par ce recit, ni par celui de d'Aubigné, si Rotan fit le malade après quelques conferences, ou avant toute conference. C'est pourquoi afin de donner à mon lecteur une conoissance plus distincte de ce fait, je m'en vais dire ce qui s'en trouve dans un autre historien. Parmi ces Deputez, dit-il, (h) „ il y avoit „nombre de Ministres, entr'autres un nommé Rotan „Grison de nation, lequel s'estoit vanté estant encor „à la Rochelle, qu'il vaincroit tous Docteurs Catho„liques en dispute, & se le persuadoit, mesmo pour „faire paroistre que telle estoit son opinion, il avoit „faict charoyer un nombre de livres depuis la Rochel„le jusques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le „sieur du Plessis, Gouverneur de Saumur. . . . . . „(i) Le jour assigné, ledit Sieur du Perron, & le Mi„nistre Rotan, apres certains preambules de deffy & de „respect tout ensemble, protestans de part & d'au„tre, n'estre meus que du zéle de la verité, entre„rent en matiere „ sur la suffisance de la parole de Dieu. Cet historien aiant raporté le precis des objections, & des reponses, en homme partial contre ceux de la religion, finit ainsi, (k) *Rotan se trouva lors un peu confus, & se mit sur les louanges dudit Sieur du Perron, puis fut l'Assemblée congediée pour ce jour-là. Depuis Rotan ne se trouva plus en la conference. En sa place vint Berault Ministre de Montauban, lequel dans les six jours suivans fut pourmené par ledit Sieur du Perron*, per omnes locos dialecticæ, *sur le mot ἄρτιος*, faire sage. *Il fut allegué des Histoires, des Poësies, des Mathematiques, de la Philosophie, Physique, Morale, Metaphysique, Scholies, & Commentaires; dont ledit Berault s'escrima à droit & à revers: mais en tout ce qu'il fist pour prouver que ce mot signifioit ou comprenoit* suffisance, *il ne le put prouver. Aussi apres avoir loüé ledit Sieur du Perron, il dit en paroles couvertes qu'il n'estoit venu preparé pour disputer. Ainsi finit ceste conference, & les Ministres de la Religion pretenduë Reformée s'en retournerent chacun aux Provinces d'où ils estoient.*

(g) *Histoire de l'édit de Nantes to. 1. liv. 3. p. 112. ad ann. 1593.*

(h) *Pierre Victor Cayet, Chronologie Novenaire, 2. partie fol. 269. verso.*

(i) *Id. ib. fol. 270. verso.*

(k) *Idem Cayet ibid. fol. 271. verso.*

(C) *Travailler avec De Serres . . . . . à un projet frauduleux.*] Je n'ai lu cela que dans d'Aubigné: il raconte les adresses dont on se servoit à la Cour afin de corrompre les Ministres, & puis il dit, (l) *Sur tout ceste efficace parut ès Ministres Rotan, Serres, Cabiers, Morlas, & De Vaux. Tous le secret de tels desseins, & notamment de la ruse de Mantes declaré par ce dernier, qui alla confesser sa prevarication à plusieurs personnes notables, avecques cris d'espouvantement.* D'Aubigne fut l'une de ces personnes. *Apres avoir deposé sa Confession & ses souspirs dans mon sein*, dit-il (m),

(l) *D'Aubigné, to. 3. liv. 5. chap. 1. pag. 625.*

(m) *Id. ib. pag. 626.*

&

la tenuë de ce Synode. Rotan avoit enseigné la Theologie * dans la Rochelle, & publié un Ouvrage (*D*) sur la controverse de l'Eucharistie, & un autre † pour refuter les motifs de la conversion de Cayet. On a lieu de s'imaginer qu'il avoit été (*D* Δ) Ministre de l'Eglise de Geneve. Mr. Maimbourg pourra être (*E*) critiqué.

ROTTERDAM, est une des plus considerables villes de Hollande. Sa situation sur la Meuse lui est extremement favorable pour le commerce. Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte ‡. On ne sçait point en quel tems elle a commencé d'être bâtie, mais on sçait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges ⸸. Rien ne l'a plus fait conoître que d'avoir été la patrie (*A*) du grand Erasme. Elle n'a pas été insensible à cette

* *Cum Rupellam rediisset (Andreas Rivetus) publice profitentem audivit Joannem Baptistam Rotanum Italum, doctum & eloquentissimum Doctorem, qui scholam Theologicam aperuerat. Meursius, Athen. Batav. pag. 316.*

† *Imprimé à la Rochelle l'an 1596.*

‡ *C'est le nom d'une riviere.*

⸸ *Boxhornius, Theatr. Holland. pm. 281.*

il mit entre mes mains trois brevets; l'un de deux mil cinq cents escus; les autres deux un peu moindres, que j'ai rendus à ses heritiers. Dans la Confession Catholique de Sancy il feint que Cabier raconte toutes ces choses, & il l'introduit qui affirme ce que (*a*) lui d'Aubigné n'avoit osé affirmer, sur les circonstances de la mort de ce De Vaux. (*b*) Comme j'estois en cette agonie, c'est Sancy qui parle, „j'apperceus M. Cahier se promenant en la basse-cour. Je cours luy „demander qu'estoit devenu le Ministre de Vaux. „Monsieur, dit-il, ce malheureux, aprés les belles „promesses qu'il avoit faites à M. d'Evreux, & argent „receu pour les executer, il luy prit une fiévre poltronne, & s'en alla d'icy en son païs, criant & braillant que la cause de Dieu estoit trahie par luy, & „cinq de ses compagnons, lesquels il designoit sans „nommer. Il adjoustoit à cela que Dieu luy feroit „pardon, qu'il alloit à sa maison, rendre son ame entre ses mains, aussi-tost qu'il feroit à Millaud. Il „s'offrit cependant d'escrire des lettres à M. d'Evreux, „lesquelles portoyent creance pour quelque habile homme, & sur lesquelles M. d'Evreux descouvriroit la prevarication de la dispute de Mantes, & les autres preparatifs de Rohan (*c*) & de Serres, que vous sçavez avoir „promis leur perfide entremise de bonne heure. Les „Huguenots furent si simples que de refuser son offre, disans que le regne de Christ ne s'establit point „par ruses. . . . . (*d*) Je demandai comment se peuvent aujourd'huy couvrir Rohan (*e*) & Serres & les „autres? Ces deux-là, respond Cahier, n'ont que „faire de couverture; car ils sont couverts de terre. „Je vous diray comment. Si-tost qu'ils eurent sceu la „confession de De Vaux, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, se font eslire pour le Sinode National de Montpellier, avec resolution de passer le Rubicon, & avant faire retraite essayer de gaigner quelque chose avec les confederés. Mais le malheur fut „si grand, qu'ils sont tous deux morts à l'ouverture „du Synode.„ L'auteur des notes sur la confession de Sancy, remarque (*f*) que ce Synode est le national qui fut tenu à Montpellier au mois de Mai 1598. & contre lequel Reboul composa en 1600. la satire intitulée, *Actes du Synode universel de la sainte Reformation.*

(*D*) *Et publié un ouvrage sur la controverse de l'Eucharistie.*] Il fut imprimé à la Rochelle, & intitulé *Traité orthodoxe de l'Eucharistie.* Le Docteur Jule Cesar Bulenger le refuta par un ouvrage qui fut imprimé à Paris chez Federic Morel l'an 1598. *in* 8. Il y renvoie dans la preface de sa reponse Catholique au livre de Mr. du Plessis Mornai sur l'Eucharistie.

(*D* Δ) *On a lieu de s'imaginer qu'il avoit été Ministre de l'Eglise de Geneve.*] Car on voit dans Melchior Adam (*g*) qu'il fut l'un des trois (*h*) Ministres qui allerent de Geneve à Berne l'an 1588. pour se trouver à un Synode qui fut convoqué à l'occasion des disputes que Samuel Huberus, & Claude Auberi avoient excitées. J'ai parlé ailleurs (*i*) de ce Samuel Huberus, & je dirai presentement que ce Claude Auberi étoit Professeur en philosophie à Lausanne, & que sortant de sa sphere & se mêlant de dogmatiser en Theologie, il avoit enseigné & de vive voix & par écrit, que la justice de l'homme devant le tribunal de Dieu est une qualité inherente. Le Synode condamna cette opinion, & obligea Auberi & ses adherans à reconoître qu'ils embrassoient la doctrine contenuë dans la confession de foi des Eglises Suisses, & des Eglises de France, sçavoir que nous sommes justifiez devant le thrône de Dieu par la foi comme par un instrument, qui nous fait prendre JESUS-CHRIST nôtre justice: *Claudius Alberius Triuncurianus cum suis, recepta doctrina & in confessione tam Gallicana quam Helvetica comprehensa: de nostra ad tribunal Dei justificatione per fidem tanquam instrumentum, quo Christus, justitia nostra apprehendatur, professus sit se penitus assentiri* (*k*). J'observerai par occasion qu'il ne se soumit que de bouche aux decisions de ce Synode. J'ai un livre qu'un certain Antoine Lescaille publia l'an 1591. & j'y trouve que le Docteur Gryneus parla ainsi dans une assemblée qui se tint à Bâle au mois de Decembre 1590. sur le sujet des diferens de cet Antoine avec les Sieurs Constant & Couët Ministres de l'Eglise Françoise: „(*l*) Qu'il y avoit un certain aubery, qui par „ci devant avoit fait un livre, qui avoit puis apres esté „condamné a bernn, lequel avoit signe des theses, „ausquelles neantmoins il ne s'estoit pas tenu: que „passant par Basle, & repassant en son voyage de „Francfort, Il avoit semé ses erreurs a Basle en diverses maisons, & a diverses personnes, mais il ny „avoit aucun qui osast maintenir ses erreurs que lescaille, auquel ledit aubery avoit laissé un escrit qu'il „avoit produit. Et partant il en advertira les seigneurs de bernn, a fin de faire chastier ledit aubert.„ Ce Lescaille étoit un laïque sans lettres, qui s'ingera de dogmatiser, & de mettre entre les mains de ses Ministres (*m*) un écrit sur les bonnes œuvres. Voici comment Theodore de Beze lui parla au mois d'Août 1591: „(*n*) regardez bien, vous n'avez pas fait cest „escrit la, aubery l'a fait, encor qu'il l'ait nyé a Bern „contre sa conscience. Et lescaille dit, cest mon escrit, & monsieur aubery ne l'a jamais veu en la sorte „qu'il est couché: je ne nye pas que je n'ay apprins „de luy, & d'autres, des choses qui sont audit escrit. „Et il dit, c'est un meschant escrit. Et lescaille dit, „je ne l'ay pas baillé tout pour bon, quand on me „monstrera, par la parole de dieu, qu'il y ait du mal, „je le croiray. Et il dit, Aubery a fait un meschant „livre, & vous le louez, & lescaille dit, Ce que j'entens du livre de monsieur aubery, je le trouve bon „& tresbon, & ce que je n'entend pas, je ne le veux „ny condamner ny approuver.„

(*E*) *Mr. Maimbourg pourra être critiqué.*] Raportons d'abord ses paroles. „(*o*) Que n'ont-ils pas dit „pour deshonorer la memoire des Sieurs de Sponde „Lieutenant General à la Rochelle, Salette Conseiller du Roy de Navarre, De Morlas Conseiller d'Estat & Surintendant des Magazins de France, du Fay, „de Clairville, Rohan, & de cent autres de leurs plus „célebres Ministres, qui apres avoir esté parmi eux de „fort honnestes gens, & les premiers de leur Consistoire, sont par une étrange métamorphose devenus „tout-à-coup de grands scelerats, & les derniers de „tous les hommes, pour avoir abjuré le Calvinisme?„ Il supose dans ce passage 1. que Du Fay étoit Ministre. 2. Qu'il y a eu un Ministre nommé (*p*) Rohan. 3. Que ces deux pretendus Ministres abjurerent la Religion Reformée. Tout cela est faux. On les regarda comme de faux freres; mais il ne paroît pas que Rotan ni Du Fay soient morts actuellement & ouvertement Papistes. Voiez les notes sur la confession de Sanci à la page 357. & 358. de l'édition 1699.

(*A*) *Que d'avoir été la patrie du grand Erasme.*] Si Homere avoit été aussi estimé pendant sa vie qu'il l'a été après sa mort, c'auroit été en vain que plusieurs villes auroient aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu veritablement cet avantage, en auroit donné des preuves incontestables, avant que la longueur du tems eût pu fournir à d'autres villes matiere de chicaner & de brouiller. Voilà pourquoi on ne voit pas de disputes sur la patrie d'Erasme: la grande reputation où il a été pendant sa vie a prevenu ces sortes de contestations: Rotterdam a compris de bonne heure ses interêts, & a tellement affermi pendant que les choses étoient fraîches les titres de sa possession, & de la gloire qui lui revient d'être la patrie de ce grand homme, qu'on ne peut plus lui rien disputer ce sujet. Il a falu être alerte, car le tems auroit pu verser mille tenebres sur une naissance comme celle-là, puis que la mere dont la condition étoit mediocre, n'avoit cherché à Rotterdam que les moiens de cacher cette naissance. Pour ce qui est de la conception, il la faut laisser toute entiere à la ville de Tergou, qui ne la compte pas pour un petit avantage. Que feroit-ce si cette conception n'étoit pas souillée d'un double peché originel, ou plutôt

(*a*) *Consultez les originaux, je ne raporte pas cela.*

(*b*) *Confession Catholique de Sancy, liv. 2. ch. dernier, pag. 547. édit. 1699.*

(*c*) *Il faut dire Rotan.*

(*d*) *Confession Catholique de Sancy ibid. pag. 548.*

(*e*) *Lisez Rotan.*

(*f*) *Notes sur la Confession de Sancy, pag. 560.*

(*g*) *Melch. Adam. in vita Stuckii pag. 771. vitar. Theol. German. Notez qu'il met ceci à l'an 1578. mais dans la vie de Theodore de Beze pag. 229. où il raporte la même chose il met 1588. Voiez ci-dessus pag. 587. au texte.*

(*h*) *Les deux autres furent Beze, & la Faye.*

(*i*) *Dans la remarque D de l'article* Hunnius.

(*k*) *Melch. Adam. ib.*

(*l*) *La doctrine ancienne du premier, deuxiéme, troisiéme & dernier Jugement . . . par A L P D D G G H pag. 50. 51.*

(*m*) *Ibid. pag. 27.*

(*n*) *Ibid. pag. 92. 93.*

(*o*) *Maimbourg, preface de l'histoire de la Ligue.*

(*p*) *Il a été trompé par la faute d'impression qui s'est glissée dans la Confession Catholique de Sancy.*

cette gloire. Elle a fait bien son devoir (*B*) pour honorer la memoire de cet illustre personnage,

tôt d'un peché actuel par dessus l'originel? Il s'est trouvé un Bourguemaître (*a*) de cette ville, qui a voulu l'enrichir même de la nativité d'Erasme, & ne laisser à Rotterdam que l'éducation. Mais il a beau le dire & le repeter, & à telles enseignes que les Regitres du Convent de Stein ont conservé le depôt de son mensonge, toute la terre est persuadée qu'Erasme n'est point né à Tergou, mais à Rotterdam. En voici l'aveu des parties interessées. Une lettre des Bourguemaîtres & des Conseillers de Tergou inserée dans la description du Païs-Bas traduite de l'Italien de Louis Guicciardin, contient ces paroles, (*b*) *Oriundus etiam hac urbe magnus ille Desiderius Erasmus, Goudæ enim conceptus & utero gestatus*, ROTERODAMI (*quo cum ad partum.um vicina esset mater se certa de causa contulerat*) IN LUCEM EDITUS EST. On montre dans la Bibliotheque de Tergou une tête d'Erasme, qui peut passer pour un monument public des renonciations de cette ville à la pretension de sa naissance; car l'inscription qui est autour de cette tête, temoigne qu'il a été conçu à Tergou, & qu'il est né à Rotterdam. Depuis peu Mr. Almeloveen a renouvellé la dispute de ces deux villes par un incident curieux (*c*): il pretend qu'Erasme est plutôt bourgeois de Tergou, que bourgeois de Rotterdam, parce que selon les loix le lieu où les enfans naissent par hazard, n'est point censé leur patrie. Si dans le cours d'un voiage une femme accouche dans une ville; si elle n'a point dessein de s'arrêter dans cette ville; si elle a fait ailleurs élection de domicile, on ne regarde point son enfant comme citoien ou bourgeois de cette ville; on lui donne pour patrie le lieu où son pere & sa mere sont établis. Sur ce pied-là Erasme devroit être plutôt apellé *Goudanus* que *Roterodamus*, car son pere & sa mere demeuroient à Tergou; & si sa mere n'accoucha point de lui à Tergou, mais à Rotterdam, ce fut un pur accident. Elle s'absenta pour cacher sa faute; elle s'alla confiner dans une ville voisine pour quelques jours seulement, & jusques à ce qu'elle se fût delivrée du fardeau qu'à sa grande honte elle portoit dans son sein (*d*).

Je remarquerai en passant, que quelques Auteurs François se fondant sur un droit fort suranné, je veux dire sur l'ancienne geographie, & sur la division des Gaules mentionnée dans les commentaires de Jules Cesar, ont voulu faire honneur de la naissance d'Erasme à leur nation. Robert Cenalis (*e*) Evêque d'Avranches a dit nettement que la France est le païs d'Erasme, & qu'elle lui est bien obligée, *ut pote homini in Gallia nato*. Erasme a favorisé cette pretension; car il a dit quelquefois (*f*) que la Gaule étoit son païs, & il a pris part comme à un honneur fait à sa patrie, aux lumieres que l'erudition de Budé versoit sur la France. Quelques Allemans ne purent regarder cela qu'avec des yeux de jalousie, & suplierent humblement Erasme, de ne point souffrir que la France le derobât à leur païs: (*g*) *Ne patiar ut Gallia sibi me asserat, sed ingenue fatear Bataviam esse Germaniæ partem, videlicet ne tanta gloria fraudetur*: sa reponse assaisonnée de beaucoup d'affection pour les sciences, & de modestie aboutit à ceci, qu'il étoit né sur les confins de la Gaule & de l'Allemagne, mais un peu plus près de la premiere que de la derniere. *An Batavus sim non mihi satis constat. Hollandum esse me negare non possum, ea in parte natum ut si Cosmographorum picturis credimus magis vergat ad Galliam quàm ad Germaniam, quamquam extra controversiam est totam eam regionem in confinio Galliæ Germaniæque esse.* De là vient qu'il (*h*) dit dans une autre lettre, qu'il n'assûre pas qu'il soit François, mais qu'il ne le nie pas non plus; regardant cela comme une chose problematique. *Gallum esse me nec assevero, nec inficior, sic natus ut Gallus ne an Germanus sim anceps haberi possit.*

(*B*) *Pour honorer la memoire de cet illustre personnage.*] La ville de Rotterdam a voulu 1. que la maison où nâquit Erasme fût honorée d'une inscription, qui aprit à tous ses habitans, & à tous les étrangers cette glorieuse prerogative. 2. Que le College où le Latin, le Grec & la Rhetorique sont enseignez, portât le nom d'Erasme, & qu'il lui fût consacré par l'inscription du frontispice. 3. Qu'on lui érigeât une statuë de bois l'an 1549. On en substitua une de pierre l'an 1557. Les Espagnols l'aiant renversée l'an 1572. on

(*a*) *Il étoit Medecin, & s'apelloit Reynerus Snoyus, (voiez le Journal des Savans 1690. pag. 540.) Il a publié plusieurs livres, & a eu de beaux emplois. Il avoit été ami d'Erasme. Val. André Desselius* Bibl. Belgica pag. 175. *dit qu'il a lu dans les papiers du Monastere de Stein, où Erasme a demeuré plusieurs années, ce que disoit ce Snoyus.*

(*b*) *Pag. m. 294. edit. Arnhem.* 1616.

DISPUTE entre l'Allemagne & la France touchant Erasme.

(*c*) *Dans ses* Amœnitates Theologico-Philologicæ p. 40. & seq. edit. Amstel. 1694.

(*d*) *Voiez la lettre d'un Jurisconsulte nommé Mr. Costerus écrite à Mr. Almeloveen sur ce sujet, & inserée dans les* Amœnitates Theologico-Philologicæ.

(*e*) *Histor. Galliæ l.* 1. *fol.* 30. 39. 40.

(*f*) Et pristinam illam laudem nostræ asseras Galliæ. Nihil enim vetat eumdem ditione Germanum esse, & veterum Cosmographorum descriptione Gallum. *Erasmus epist.* 7. *lib.* 11. (*g*) *Idem epist.* 43. *lib.* 13. (*h*) *Epist.* 18. *lib.* 6.

eut soin de la (*i*) redresser, dès qu'on fut exemt de leur tyrannie; & enfin on lui en érigea une de (*k*) bronze en 1622. qui est admirée des conoisseurs. Elle est dans la grande place de la ville, au bord d'un canal, sur un piedestal orné d'inscriptions, & entouré d'un balustre de fer. Si la matiere de ces differentes statuës est montée par degrez à un plus haut prix, Erasme a eu cela de commun avec les Divinitez de l'ancienne Rome; car non seulement les offrandes des particuliers n'étoient pas d'abord de la qualité la plus relevée,

Nunc (l) te marmoreum pro tempore fecimus: at tu
Si fœtura gregem suppleverit aureus esto;

mais aussi celles des villes & des nations entieres commençoient par des choses communes,

(‡) *Fictilibus crevere Diis hæc aurea templa.*

Il y a peu de voiageurs, qui faisant la relation de ce qu'ils ont vu dans les Provinces Unies, ne parlent de la statuë d'Erasme. Mr. Joli Chanoine de Paris en a touché une circonstance, que je m'en vai raporter. (*m*) Il venoit de faire mention de cette statuë, & de la maison où Erasme est né: puis il ajoûte que *la grande reputation du personnage rend ces deux choses là quoy que petites, les plus considerables de la ville, bien qu'en effet on ne peut pas les apeller petites, puisque (n) Sebastien Munster raporte en sa Cosmographie, que Philippe Roy d'Espagne, fils de l'Empereur Charles V. allant au mois de Septembre de l'annee (o) 1545. à Rotterdam, cette statuë fut érigée (p) pour honorer sa joyeuse avenuë, & qu'on mit à la main d'Erasme un poeme en son honneur pour luy presenter, & qu'en suite le Roy, Marie Reine d'Hongrie & tous les Princes qui les accompagnoient, étans* échauffez *de l'amour qu'ils avoient pour la* memoire d'un si grand personnage, allerent visiter avec respect la maison & la chambre où il étoit né. Mr. de Monconis (*q*) n'en dit pas tant; il se contente de marquer la posture de la statue, & de raporter les inscriptions de la petite maison; si ce n'est qu'il dit qu'Erasme *a donné l'invention (r) de la tourbe, & la maniere de voiles pour aller à tous vens, comme vont les barques & les biacs:* ce qui me semble aussi peu vrai que ce qu'il venoit de dire, que *l'Escault & le Rhin joints passant devant la ville de Rotterdam, & en côtoyant une partie, entrent encore par 2. grands canaux en dedans.* Mais (*s*) Mr. Bulart nous confirme le passage de Mr. Joli; car il dit que *lors que Philippe II. entra solemnellement en la ville de Rotterdam, comme Prince Souverain du Pays Bas, le Senat fit mettre pour son plus grand ornement la statuë d'Erasme au naturel devant la maison où il étoit né, vêtu en habit Ecclesiastique, tenant une plume de la main droite, & presentant de la gauche au Prince un rouleau dans lequel on lisoit,*

Serenissimo Hispaniarum Principi D. Philippo
à Burgundia Desiderius Erasmus
Rotterodamus.

Rotterodamus ego non inficiabor Erasmus,
Ne videar cives deseruisse meos.
Ipsorum instinctu, Princeps clarissime, salvum
Ingressum precor ad limina nostra tuum,
Atque hunc quo possum studio, commendo popellum
Maxime præsidiis Cæsare nate tuis.
Te Dominum agnoscunt omnes, te Principe gaudent
Nec quicquam toto charius orbe tenent.

NOTEZ que Mr. Joli auroit pu citer un auteur plus authentique dans ce fait-ci que ne l'est Sebastien Munster; car il auroit pu citer la relation Espagnole du voiage de Don Philippe Prince d'Espagne composée par Juan Christoval Caluete de Estrella. Notez aussi qu'en 1672. la populace s'étant soulevée dans la plupart des villes de la province de Hollande, Rotterdam fut quelques jours à la discretion des mutins, & pendant cette anarchie la statuë d'Erasme fut ôtée de sa place comme une chose qui ressentoit le Papisme. On la porta dans une maison publique, & on delibera s'il ne seroit pas à propos de la fondre. Les Magistrats de Bâle n'eurent pas plutôt ouï parler de cela, qu'ils chargerent quelques Marchans de leur ville de prier un correspondant qu'ils avoient à Rotterdam d'acheter cette statuë, à un certain prix. Le correspondant entra en traité pour cet achat, & il ne tint qu'à peu de chose qu'il ne fût conclu. Aiant rendu compte de sa commission il reçut un nouvel ordre de donner aux Magistrats de Rotterdam tout le prix qu'ils demandoient, mais ils s'étoient ravisez

(*i*) *Verheiden dit dans ses Eloges, que les soldats Espagnols qui étoient en garnison à Rotterdam, ne se porterent à cette violence, qu'après avoir été animez par les invectives qu'un Moine de leur nation prêchoit contre Erasme; & que le Magistrat ne fit pas redresser la même statuë, mais en fit faire une autre.*

(*k*) *Quenstedt*, de Patr. illustrium viror. pag. 121. *se trompe de la faire de marbre.*

(*l*) *Virgil. Eclog.* 7.

(‡) *Propert. lib.* 4. *eleg.* 1. *v.* 5.

(*m*) *Voiage de Munster pag.* 145.

(*n*) *Lib.* 2. *cap.* 54.

(*o*) *C'est une faute; il faloit mettre* 1549.

(*p*) Fuit, *dit Munster*, imago Erasmi ad vivum expressa, advenienti (*Philippo*) opposita, quæ exerto brachio gratulatorium carmen Principi offerebat.

(*q*) *Voiag. part.* 2. *p.* 129. 130. *Toutes ces fautes de Monconis se trouvent dans un livre qui a été imprimé l'an 1691. & qui a pour titre*, Teatro Belgico. *Voiez y l'endroit qui concerne Rotterdam.* (*r*) *Enée Silvius fait mention des tourbes dans un livre qu'il publia l'an* 1458. *Voiez Martinus Schoockius de Turffis, pag.* 3. (*s*) *Acad. des Sciences, vol.* 2. *pag.* 162.

sonnage, dont (C) elle reçoit un si grand éclat. Elle est le siege de l'Amirauté de la Meuse.

ROVENIUS (PHILIPPE) Archevêque de Philippe, & Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, étoit né à Deventer *. Il a publié divers Ouvrages, & un entre autres *de Republica Christiana*, qui fut imprimé l'an 1648. J'en cite un morceau, afin de montrer l'étrange (*Z*) jargon de quelques devotes qu'il condamne fortement.

RUA (PIERRE) sçavant Espagnol, qui enseigna les belles lettres dans Soria (*A*) sa patrie, a vêcu au XVI. siecle. Il publia trois lettres † contre Antoine de Guevara, qui sont très-doctes & très-curieuses, où il refuta une infinité de faussetez que cet Auteur avoit publiées, & le ridicule subterfuge dont il le vit se servir. C'est ce qu'on verra (*B*) dans le passage d'André Schottus que je raporte. Mr. Moreri est (C) tombé dans une insigne bevuë.

RUARUS (MARTIN) Ministre Socinien, étoit né à Krempen β en Allemagne. Il fut infecté des heresies Sociniennes par Ernest Sonerus Professeur à Altdorf, qui les enseignoit secretement. Il s'y obstina de telle sorte, qu'il aima mieux perdre son patrimoine, que de renoncer à cette secte. Il se γ fit estimer & au dedans & au dehors, par son jugement, par son sçavoir, & par ses mœurs. Il fut Recteur du College de Racovie, & puis Ministre des Sociniens de Dantzic, soit dans la ville, soit au bourg de Straffin; & il mourut dans cet emploi l'an ‡ 1657. à l'âge de 70. ans ⸸. Il l'exerçoit dejà l'an 1635. comme il paroît par (*D*) le voiage de Jaques

* *Valere André Biblioth. Belg. pag.* 778.

† *Intitulées*, Cartas del Bachiller Rua. *Nicol. Anton. Biblioth. Hispan. to.* 2. *p.* 187.

β *Ville du païs de Holstein.*

γ Ob eruditionis, judiciique præstantiam, morumque integritatem, in magno & apud istos & alios eruditos fuit pretio. *Mollerus, Isagoge ad hist. Chersonesi Cimbricæ, parte* 3. *pag.* 106.

‡ *Id. ib.*

⸸ *Sandius in Biblioth. Antitrinit. pag.* 114.

raviséz dans cet intervalle de tems, & avoient conclu qu'il ne faloit ni vendre ni fondre cette statuë, mais la remettre en sa place, & cela fut executé quelque tems après. Le Marchand qui avoit reçu la commission de l'acheter pour Mrs. de Bâle m'a raconté cet évenement depuis (*a*) deux jours.

(C) *Dont elle reçoit un si grand éclat.*] Je ne voi guere d'auteurs, qui en écrivant quelque chose sur la vie d'Erasme, ne fassent attention à l'éclat qu'il a repandu sur sa patrie. C'est par là que Du Verdier (*b*) Vau-Privas, & Mr. Bulart (*c*) debutent dans l'éloge qu'ils ont fait de cet enfant de Rotterdam. Les paroles de (*d*) Rhenanus à ce sujet sont trop belles pour n'être pas raportées. *Natus est*, dit-il à l'Empereur Charles V. *abavi tui Friderici III. Aug. primis Imperii annis ad quintum Calend. Novembris, Roterodami in Hollandia tuæ inferioris Germaniæ Provincia, quam olim Batavi possederunt, nunc magis notam studiosis omnibus ob unius indigenæ Erasmi incunabula, quàm veterum incolarum memoria quamlibet bellico robore præstantium. Hoc alumno Roterodamum oppidum se semper jactabit, & doctis erit commendatum.* Je pourrois citer bien des auteurs, qui pour relever la gloire de Rotterdam, joignent ensemble ces deux choses; l'une qu'elle est la patrie du grand Erasme; l'autre qu'elle lui a érigé une statuë.

(*Z*) *L'étrange jargon de quelques devotes.*] Voici ce qu'il dit de certaines Religieuses, qui affectoient des pratiques particulieres de devotion, & de spiritualité: (*e*) *Non raro etiam superbiam aliquam conjunctam habent, ut ambulent in magnis & mirabilibus super se, ut vilescant illis ordinaria pietatis exercitia approbata ab Ecclesia, vel a Patribus commendata: nihil crepent nisi uniones cum Deo, cum uniantur proprio (si non pejori) spiritui: jactent transsubstantiationes mysticas, cordis concentrationes: potentiarum, imo omnis sui esse, annihilationem, connubium essentiæ creatæ & Divinitatis: spirituale Sacramentum inseparabilitatis, somnium omnium affectionum, absorptionem & liquefactionem in amplexu sponsi, triplicem animæ hierarchiam, orationem in quiete passiva, ebrietatem spiritualem, cordis silentium, meditationes negativas, uniones superessentiales, puteum & gurgitem annihilationis, amorem Deificum, transformantem, unientem, stringentem, amplexantem, suavitatem cor auferentem, sugentem sponsi ubera, ruminantem collum, absorbentem enthusiasmum, insensibilitatem & oblivionem omnium inducentem abyssalem cum Deo identificationem, confricationem Deificam, incendentem & consumentem cor: elevationem ad suavitatem cœlestem ex infernali languore, introversionem super cœlestem, caliginem & umbram Dei, allocutiones internas, elevationes incognitas, extensiones & applicationes amorosas, animæ suspensiones, deliquium, suspiria, mortem sensuum & omnium affectuum, ecstasim continuam, justitium ratiocinii, cordis contactum & patefactionem, liquefactionem, influxum, inflammationem, assultus qui ferri nequeant, penetrationes ad intima, vulnerationes, constrictiones, alligationes inseparabiles, affectus penetrantes & oblectantes, voces tremulas, murmura columbina, gustus suavissimos, odores gratissimos, auditus melodiæ cœlestis, hypermysticas Dei & animæ perichoreses, impudentiam spiritualem, aspirationes Mysanthropicas, ignem sine carbone, flammam sine corpore, holocaustum meridianum in viscerali & medullari penetrabilitate, contactum mirabilem & suavissimum, obscuræ noctis gaudia & caliginem. Hæc & similia sesquipedalia verba in nova pietatis schola inter sponte electos Magistros, & discipulas curiosas, adeo frequenter tenero proferuntur palato, ut intimis in visceribus sentiantur* (*f*).

(*A*) *Dans Soria sa patrie.*] Il semble d'abord qu'il n'y ait aucune conformité entre André Schottus, & Don Nicolas Antonio. L'un dit, (*g*) *Petrus Rhua Numentinus primum Abulæ, post Numantiæ in patria annos plurimos ad extremam usque ætatem bonas literas docuit*; & l'autre, (*h*) *Petrus Rua, Soriensis, Abulæ primum, mox in patria urbe juventutem humanioribus imbuit literis ad extremam usque ætatem*: mais dans le fond ils disent la même chose. Soria bâtie proche des ruines de Numance, est nommée *Numantia* par quelques-uns, & entre autres par Andre Schottus.

(*B*) *On verra dans le passage d'André Schottus.*] Le voici. (*i*) *In quo egregie versatum fuisse testantur* epist. 3. *Hispanicè scripta eruditionis plena, & humanitatis satis copiosa: quibus Ant. Guevarra (qui tum solus doctrinæ, & eloquentiæ arcem tenere videbatur) errores, mendaciaque in historiis antiquorum, veteribusque monumentis lapidum, & nummorum explicandis, egregie refellit. Valde ut mirer Gallos, Guevarræ epistolas conversas* Aureo *titulo decorasse, manibusque ita tenere solitos, ut pro oraculis circumferant, quæ tot mendaciis, quot versibus scatere dicantur.* RHUA *itaque de tot millibus multa indicavit, facemque prætulit, ne quis posthac credulus in errorem induceretur. Epist. 1. numismatum inscriptiones, & confinxisse, & ridicule explicasse, in Chronologia & magistratuum dignitate turpiter hallucinatum. Epist. 2. errasse in historia Rom. temporum ratione, locorumque nominibus, solenne illud suum servando, audacter ut omnia pronunciet, quasi posteris imponere volens, aut credens omnes ei temere assensuros audito illo Pythagoreorum αὐτὸς ἔφα, cornicum oculos confixit, citans identidem, & prodigiosa nomina propria historicorum, cudensque arbitratu suo, ad hanc diem inaudita. De numismatis inepta & ridicula leges; ut & de legibus Rom. & legum auctorib. de lege Julia Poppæa, Cornelia, Falcidia, aliisque: de medicina & empirica. Tertia epistola ut mole sua ita rerum pondere ceteris major est. Cum enim Guevarra omnem antiquitati fidem derogare niteretur, epistola quadam, quo ficta mendacia tegeret, velaret, vel tueretur; cum a sacris litteris discesseris, omnia incerta fabulisque plena affirmat. Refellit virum diserte* RHUA *ex Athenagoræ apologia pro Christianis, & hoc esse omnem artium tractationem, fidemque ut societatis humanæ, ita & scientiarum vinculum è medio tollere.* Ceci est un suplément curieux à l'article de Guevara.

(C) *Mr. Moreri est tombé dans une insigne bevuë.*] Il a dit que *Pierre Rhua* a fait un traité *De Lege Julia, Poppæa, Cornelia, Falcidia &c. de Medicina & Empyrica*; & il a cité l'ouvrage du Pere Schottus. Quel monstre! Ce Pere ne dit-il pas très-clairement, non que Rhua fit un traité de ces matieres, mais que sa 2. lettre fut destinée à montrer les faussetez de Guevara sur plusieurs autres matieres, & en particulier sur celles-là? D'ailleurs la loi *Julia* & la loi *Poppæa* ne sont pas deux loix, mais une seule. Le Pere Schottus le marque assez nettement: il ne met point de virgule entre *Julia* & *Poppæa*.

(*D*) *Par le voiage de Jaques Ogier.*] Cet auteur étoit à Dantzic l'an 1635. à la suite du Comte d'Avaux Ambassadeur de Sa Majesté très-Chretienne. Il raconte qu'il fut abordé dans une boutique de libraire par un certain Ruardus, (il faloit dire Ruarus) avec qui il s'entretint en Latin pendant deux heures, & puis

(*a*) *On écrit ceci le* 28. *de Juillet* 1699.

(*b*) *Prosopogr. to.* 3. *pag.* 2389.

(*c*) *Acad. des Sciences, to.* 2. *pag.* 159.

(*d*) *Epist. præfixa Operibus Erasmi.* Voiez aussi *Quenstedt à la page* 121. *de son Dialogue de patriis illustrium doctrina & scriptis virorum.*

(*e*) *Philip. Rovenius de Republ. Christiana lib.* 1. *cap.* 43. *p.* 278.

(*f*) *Le Docteur Stillingfleet a recueilli des Auteurs mystiques quelques phrases semblables. Voiez son Traité du fanatisme de l'Eglise Romaine, p. m.* 240. 307. *& suiv. Voiez ci-dessus pag.* 691. 692. *un semblable jargon.*

(*g*) *Andr. Schottus, Biblioth. Hispan. pag.* 567.

(*h*) *Nicol. Anton. Biblioth. Scriptor. Hispan. to.* 2. *p.* 187.

(*i*) *Andr. Schottus ibid.*

Jaques Ogier. Il est Auteur de (*E*) quelques Ecrits qui ont été imprimez. Le fameux Calixte emploia tous les moiens * dont il se put aviser pour le convertir, pendant le Colloque de Thorn l'an 1646. mais il n'y put rien gagner.

* Nulli ut popularem hunc suum in viam revocaret, pepercit operæ, sed pertinaciam ejus superare non potuit. *Mollerus ibid. pag.* 107.

☞ RUFFI (ANTOINE DE) Conseiller en la Senechaussée de Marseille sa patrie, s'aquita de cette charge avec beaucoup d'integrité, & avec une delicatesse de conscience bien singuliere. Il s'apliqua d'ailleurs aux recherches historiques avec une diligence & avec une patience merveilleuses. On sçait cela par son histoire de Marseille qui fut imprimée l'an 1642. & dont on a fait une édition beaucoup ‡ plus ample l'an 1696. en deux volumes *in folio*. Il n'avoit que 35. ans lors qu'elle fut imprimée pour la premiere fois. Il fut honoré d'une charge de Conseiller d'état en 1654. & ce fut *un temoignage de l'estime* qu'on faisoit *de sa science & de son merite*. La preuve que j'aporterai de la delicatesse (*A*) de sa conscience, me donnera lieu de discuter

‡ *Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans mois de Juin* 1697.

puis en François. *Aggressus me est quidam N. Ruardus, quocum per duas horas collocutus sum Latinè, ac deinde Gallicè, qui me ad ædes suas adeundas invitavit. Didici postea ab aliquo, eum esse Arianorum Pastorem: sunt quippe Gedani hujusmodi homines, qui clam congregantur, insciò vel dissimulante Senatu* (*a*).

(*E*) *Auteur de quelques écrits.*] Il a fait des notes sur le Catechisme des Eglises Sociniennes de Pologne: ces notes furent ajoûtées à l'édition qui fut faite de ce Catechisme l'an 1665. Elles se trouvent aussi à l'édition de 1680. Il a fait d'autres notes sur le même ouvrage qui n'ont pas été imprimées (*b*). On a deux centuries de ses lettres: la 1. fut imprimée à Amsterdam chez David RUARUS fils de l'auteur l'an 1677. avec une preface de Joachim RUARUS frere de David. La 2. fut imprimée l'an 1681. chez le même David qui y joignit une preface. Ces lettres (*c*) sont bien curieuses. On l'a cru auteur (*d*) de la version Allemande du Nouveau Testament faite à Racovie, & publiée l'an 1630. mais c'est une erreur. (*e*) *Quos falli mihi constat, tum ex Sandio* (1), *illam Johann. Crellio & Joach. Stegmanno Seniori vindicante, tum ex indicio Filii, quem noster reliquit, cognominis, Amstelodami viventis, à quo, adornatam eam credi à Christoph. Ostorodo ac συζύγοις aliquot, revisam autem esse à tota Societate, & in hac parente suo, ac præfationem tandem à Crellio adjectam, A. 1684. sum edoctus.*

(*A*) *La delicatesse de sa conscience.*] On en peut juger „ par la restitution qu'il fit à une personne „ dont il avoit été le raporteur: il craignit de n'a„ voir pas donné assez de temps à l'examen de son „ procés, & d'avoir influé à sa perte par un peu „ de negligence, bien éloigné de chercher des ex„ cuses & des raisons dont l'amour propre ne man„ que jamais dans ces sortes d'examens, il se con„ damne severement lui-même, il fit restituer par un „ prêtre de l'Oratoire la somme que cette personne „ avoit perduë, & peut être que la delicatesse du juge „ fut plus favorable à ce plaideur que ne l'eût été un „ examen plus rigoureux de son droit & de ses rai„ sons. Aussi une si grande probité fut autentique„ ment reconuë par le Parlement de Provence dans „ un Arrêt qu'il rendit l'an 1655. à la requête de Mon„ sieur le Procureur general du Roi. „ Voilà ce qu'on trouve dans (*f*) l'éloge de Mr. de Ruffi à la suite de ces paroles; *il n'est jamais monté sur le tribunal qu'il ne se soit rempli l'esprit de cette belle & religieuse séance de Justice dont le Prophete roial nous donne l'idée dans un de ses Pseaumes; Dieu s'est trouvé dans l'assemblée des Dieux, étant au milieu d'eux il les a jugés*, stetit in sinagoga Deorum in medio autem Deos dijudicat: *plein des sentimens qu'une telle pensée peut inspirer il pesoit tout au poids du sanctuaire: les sentimens de la chair & du sang, les dangereuses seductions de l'amitié, la force de l'interês ne l'ont jamais fait écarter des sentiers de la Justice, il n'oublioit rien pour connoitre la verité, sa fermeté à defendre l'innocence, & à punir le crime étoit aussi grande que sa penetration, & il n'a jamais dit son avis, ni prononcé de jugement qu'il n'ait serieusement examiné s'il pourroit le soutenir au tribunal de ce Dieu severe qui à la fin des tems doit juger les justices des hommes.*

Il n'a pas été inutile que je remarquasse que ces dernieres paroles precedent immediatement celles où l'on raporte qu'il restitua une somme qu'un plaideur avoit perduë. Cela me donne lieu de faire une reflexion assez importante. L'auteur de l'eloge pretend sans doute que Mr. de Ruffi avoit aporté dans l'examen de ce procés son exactitude ordinaire, mais que par trop de delicatesse de conscience il craignit d'avoir été un peu negligent. Cet auteur, dis-je, a voulu sans doute que nous crussions que le scrupule de ce juge étoit fondé sur des lumieres aquises depuis l'arrêt. Voici en un mot comment il faut concevoir la chose. Le Raporteur emploia toute sa science, toute son aplication, toute son integrité, mais après le jugement de la cause il decouvrit par je ne sçai quelle voie que la partie qui avoit perdu sa cause avoit plus de droit qu'il n'avoit cru. Il pensa donc que s'il avoit mieux examiné toutes les pieces, il auroit fait un raport plus favorable, & là-dessus il jugea qu'il n'étoit pas innocent, & il se crut obligé à restituer. D'où paroît qu'il eut une conscience très-delicate, & très-scrupuleuse. Il ne faudroit point la qualifier ainsi en suposant que sa memoire lui representa quelque negligence affectée, quelque paresse, quelque impatience, car en ce cas-là un raporteur qui se trompe est manifestement criminel; son ignorance ne le disculpe pas, & s'il est troublé par des remors, ce n'est pas un signe que sa conscience soit delicate: elle pourroit être dure, & s'allarmer neanmoins fort vivement de ces reproches interieurs. Mais je supose en consequence des expressions de l'elogiste que Mr. de Ruffi n'avoit à se reprocher rien de semblable. Il avoit eu une sincere intention de bien raporter, il n'avoit rien negligé de tout ce qu'il avoit cru necessaire, & il sçavoit qu'en cent autres causes l'aplication avec laquelle il examina celle-ci avoit été sufisante. Il ne se reprochoit donc que d'avoir cru qu'il avoit fait tout ce qu'un bon raporteur devoit faire, car enfin la suite des choses lui avoit apris qu'il étoit possible de mieux raporter ce procés qu'il ne l'avoit raporté. Puis que sa conscience ne se tenoit point en repos dans cette situation, elle auroit été capable de s'inquieter quand même il eût sçu qu'il n'étoit guere possible humainement parlant de mieux faire qu'il n'avoit fait, & que son ignorance étoit invincible. A quoi bon tout ceci, me dira-t-on? Vous l'allez voir.

Il a paru en Hollande quelques écrits depuis dix (*g*) ans sur les droits de la conscience erronée. Les auteurs qui ont soutenu que l'ignorance ne disculpe pas, ont allegué les exemples de quelques saints qui ont eu un regret extrême de ce qu'ils avoient commis dans une bonne intention & dans la pensée de servir Dieu, & qui croioient avoir besoin de misericorde, &c. De tels exemples generalement parlant ne prouvent rien, car une conscience delicate, & penetrée de l'amour de la vertu s'aflige même d'une faute qui est purement materielle, je veux dire qui a été faite par une ignorance invincible. Un medecin qui aprendroit par revelation qu'un remede qu'il a donné a fait mourir le malade, quoi que selon toutes les regles de l'art, & selon toutes les lumieres qui sont du ressort de l'homme, il ait dû le faire prendre, un tel medecin, dis-je, s'il étoit fort conscientieux & fort charitable auroit un regret extrême de sa conduite. Il la repareroit de son mieux par des aumônes distribuées à la famille du defunt reduite à la pauvreté pour avoir perdu son chef. Il seroit neanmoins très-innocent devant Dieu, car je supose que son ignorance auroit été invincible, & telle qu'elle doit être pour disculper selon les Theologiens (*h*) les plus severes. Disons en autant d'un juge qui auroit fait perdre un procés dans des circonstances où toute la science humaine n'eût pu discerner la verité. Il s'affligeroit de la sentence s'il venoit à decouvrir le droit des parties condamnées, il s'en afligeroit dis-je, & il repareroit le dommage si sa conscience & sa vertu étoient parfaites. L'auteur de l'éloge de Mr. de Ruffi nous en a fourni un exemple. Qu'on ne vienne donc plus nous alleguer de pareils regrets ou de pareilles reparations, comme une preuve que l'ignorance non affectée ne disculpe point. Plus on a de pieté, plus s'afflige-t-on des fautes materielles que l'on a commises par erreur. La conscience soit par humilité soit par precaution devient plus severe que Dieu même. On pourroit citer mille & mille cas où l'homme innocent s'afflige, repare, restituë, &c. Un honnête homme aprend-il que son cheval a estropié quelcun, n'en est-il

(*a*) *Carol. Ogerius, in itinere Polonico, pag.* 418. 419.

(*b*) *Tiré de Sandius in Biblioth. Antitrinit. pag.* 114.

(*c*) Eruditæ & lectu dignissimæ. *Mollerus, Isagoge ad hist. Chersson. Cimbrica, parte* 3. *p.* 107. Voiez Morhof, Polyhist. cap. 24. pag. 309.

(*d*) *V. Matth. Zimmermanni Dissert. inaug. de acceptilatione, pag.* 27. & 31. *apud Moller. ibid.*

(*e*) *Mollerus ibid.*

(1) *In Biblioth. Antitrin. pag.* 94. 116. 133.

(*f*) *Il est à la tête de la* 2. *édition de l'histoire de Marseille.*

OBSERVATIONS sur l'ignorance qui disculpe.

(*g*) *On écrit ceci au mois de Septembre* 1697.

(*h*) *On a vu ci-dessus pag.* 2581. *col.* 1. *qu'ils ne reconnoissent proprement parlant aucune ignorance invincible dans les matieres de religion, mais ils ne sont pas si rigides à l'égard des faits, & des disciplines humaines.*

discuter une question touchant l'ignorance qui excuse de peché, & d'examiner les reponses que l'on peut faire aux comparaisons tirées ou (*B*) des juges dont les sentences sont iniques malgré eux,

il pas bien afligé? Ne paie-t-il pas quelquefois le chirurgien qui pense ce miserable? & si sa conscience est scrupuleuse ne craint-il pas que Dieu lui demande compte de sa negligence, & de ce qu'il a nourri une telle bête? Cependant où sont les Casuistes de bon sens qui ne conoissent l'innocence de cet honnête homme, s'ils sçavent que ce n'est point par sa faute que son cheval a rüé? Un orateur qui seroit demeuré court, & qui par cette infortune très-involontaire auroit causé du dommage à son prochain, n'en auroit-il pas une mortelle affliction? S'il en demandoit pardon à Dieu, & s'il reparoit ce dommage en faudroit-il conclure qu'il a peché, faudroit-il metamorphoser en faute morale un simple defaut physique qui est aussi independant de nôtre raison, & de nôtre liberté, que la foiblesse des yeux subitement éblouïs par une lumiere trop vive? Je supose que l'orateur n'a rien negligé de tout ce qu'il conoissoit necessaire pour bien retenir toute sa harangue. Ne sortons point de nôtre espece, demeurons en à l'ignorance des bons juges. Le premier president du Parlement de Paris harangua la compagnie à l'ouverture des audiances l'an 1693. Il representa (*a*) *que lors qu'on croit avoir mis tout en usage pour voir clair dans une afaire, on ne laisse pas de faire des injustices en croiant ne prononcer que des arrêts équitables, ce qui s'est veu dans la cause de feu Mr. de Langlade où toutes les lumieres des juges & toutes celles qu'ils purent chercher pour éclaircir la verité n'avoient pu les empêcher de condamner un innocent, ce qu'ils avoient tâché à reparer par leur arrêt.* Voilà donc des juges integres, diligens, qui ont fait leur devoir autant qu'ils ont pu, & qui cependant ont eu regret de leur erreur, & l'ont reparée. S'ils étoient morts avant que de decouvrir qu'ils s'étoient trompez, & en pouvant se rendre un bon temoignage d'avoir emploié toutes leurs forces à bien discerner la verité, eussent-ils eu rien à craindre de la justice divine? Peut-on pretendre qu'ils ont été obligez à surmonter des obstacles qui à leur égard étoient invincibles? Voiez l'auteur du commentaire philosophique (*b*) qui a tellement montré qu'en certains cas on peut condamner l'innocent & absoudre le coupable sans faire un peché, que le sçavant Ministre d'Utrecht (*c*) qui a écrit contre lui n'a point attaqué ce dogme.

(a) Mercure galant du mois de Novembre 1693. pag. 315.

(b) Au suplément pag. 33. & suiv. pag. 62. & suiv. jusqu'à pag. 81. Voiez aussi les essais de Montagne l. 3. ch. 13. p. m. 518.

(c) Voiez le livre de Mr. Saurin intitulé reflexions sur les droits de la conscience, *imprimé à Utrecht 1697.*

(*B*) *Examiner les reponses... aux comparaisons tirées des juges.*] Les juges ignorans, me direz-vous, meritent-ils d'être disculpez eux qui causent tant de desordre? sçavez-vous bien qu'on les punit? Car si l'on s'adresse au souverain, ou à quelque tribunal superieur, on fait casser leur sentence, on les fait censurer, & degrader même quelquefois. *C'est là le cours ordinaire de la justice humaine.* Or si les Princes châtient ainsi l'ignorance de leurs loix, comment oseroit-on dire que Dieu ne punira pas l'ignorance de sa parole? Cette comparaison n'est donc pas avantageuse à la doctrine des Tolerans. J'ai à repondre trois choses.

I. Un juge qui par une crasse ignorance prendroit le mauvais parti dans une afaire très-facile à bien juger, meriteroit sans doute la degradation, non pas en qualité de mal honnête homme s'il avoit suivi les instincts de sa conscience (*d*) avec la meilleure intention du monde de faire droit aux parties, mais en qualité d'homme mal propre à cet emploi-là; & si ceux qui le degradent conoissoient la pureté de son cœur, ils le declareroient homme de bien, consciencieux, amateur de la justice, & ils marqueroient authentiquement qu'il ne lui manque que du sçavoir. C'est comme si un Ambassadeur renvoioit un Secretaire dont l'écriture ne seroit pas assez lisible, & dont il auroit reconu la fidelité & l'habileté. Il ne pretendroit pas le flêtrir du côté du cœur, ni du côté de l'esprit, mais il feroit seulement conoître qu'il n'avoit pu se servir de lui à cause qu'il avoit besoin d'une personne qui peignît bien. Comparons ensemble deux juges l'un fort sçavant, l'autre mediocrement habile, tous deux d'une égale integrité. Qu'ils opinent sur une afaire l'un pour l'afirmative, l'autre pour la negative; qu'ils fassent cela selon les lumieres de leur conscience, & après avoir emploié toute l'industrie, & toute l'aplication qui leur est possible pour decouvrir le droit; que le sufrage du plus sçavant soit juste, que le sufrage de l'autre soit injuste, je soutiens que par raport à la droiture du cœur l'un ne surpasse point l'autre: il est meilleur juge & plus capable de son emploi, je l'accorde, parce que les qualitez d'un bon juge comprennent les lumieres de l'esprit & l'integrité de la conscience, mais il n'a pas plus de probité: il n'est pas plus grand zélateur de la justice.

(d) Suposé qu'un tel juge puisse passer pour avoir une conscience bien droite. Sur quoi voiez ci-dessous lettre g.

II. Quant à *ce cours ordinaire* dont on nous parle de punir les juges ignorans, je ne sçai si l'on en pourroit donner des exemples. Rien n'est plus frequent que de voir gagner des procés dans une cour souveraine, qui avoient été perdus dans une cour inferieure. Mais cela n'inflige aucune note aux tribunaux dont les sentences ne sont point confirmées. Les juges inferieurs ne sont ni cassez, ni censurez qu'au cas qu'il y ait des presomptions manifestes de corruption, & de partialité, ou pour le moins d'une ignorance très-crasse; & dès qu'on supose que les presidiaux ont jugé selon leurs lumieres, quelque bornées qu'on les trouve, on se contente de rectifier leurs jugemens. Je voudrois bien que l'on me citât quelques exemples de juges degradez pour le defaut de sçavoir, & reconus en même tems consciencieux, incorruptibles, & fort apliquez à l'étude, & à l'examen des causes. Je suis persuadé que les punitions des juges sont toûjours fondées sur la presupposition qu'ils ont été corrompus, qu'ils ont agi par passion, ou qu'ils croupissent volontairement dans l'ignorance. Mais voici un exemple bien formel pour le sentiment du commentaire philosophique; (*e*) „ Il ne s'ensuit pas „ que nous disions les Juges iniques, si nous nous „ disons innocens, n'estant chose incompatible aux „ jugemens des parquets humains, où les hommes „ peuvent tromper & estre trompez, que l'innocent „ soit condamné, ou le criminel absoult, par un juste „ Juge. En plusieurs jugemens civils & criminels, „ se treuvent des Juges contraires en opinion & souvent partis, où le droict est doubteux: & se pouvant faire que tous suivent la direction de la loy: Il „ se peut faire aussi que tous sont justes, tant ceux „ qui absolvent que ceux qui condamnent, nonobstant ceste contrarieté d'opinions, jugeant chascun „ selon qu'il luy semble estre de raison. (1) Quand le „ Roy Henry second vostre predecesseur eust entendu „ que Pelisson President au Parlement de Chambery, „ qui estoit alors à la France, avoit esté deposé de son „ estat par arrest du Parlement de Dijon, à la poursuitte du Procureur du Roy Taboüet, & que depuis „ estant la cause renvoyée au Parlement de Paris en „ vertu des lettres de revision obtenuës par luy, avoit „ esté absoult & iceluy Procureur condamné: il justifia „ en cette contrarieté d'arrests tous les juges, disant „ que les uns avoient jugé selon leur conscience, les „ autres selon le droict. „

(e) Richeome, plainte Apologetique au Roi Henri IV. pour les Jesuites. p. m. 181.

(1) Responce du Roy Henry 2. sur deux jugemens contraires.

III. Il ne faut point perdre de vuë le vrai état de la question. L'auteur du commentaire philosophique compare ensemble ceux qui se trompent dans un procés, & ceux qui se trompent dans les controverses de religion; mais il supose que ni les uns ni les autres ne sont excusables qu'en cas qu'ils aient sincerement & de tout leur cœur emploié toutes les forces de leur esprit au discernement de la verité. S'il a pretendu qu'il y a des cas où les juges condamnent un innocent, & absolvent un criminel sans être coupables, il a pretendu aussi qu'ils font alors tout ce qu'ils peuvent, & tout ce que les loix prescrivent pour la decouverte du fait, & qu'il n'y a eu que les embaras de la cause qui s'étant trouvez insurmontables les ont engagez à faire un faux jugement, conforme neanmoins aux lumieres de la conscience & aux procedures juridiques. S'il y a des exemples que de pareils juges aient été degradez, par des superieurs qui les crussent également doctes & integres, si cette degradation paroît legitime aux gens sages, on a quelque sujet d'en tirer des consequences en faveur du sentiment qui établit que Dieu punira les ignorans de bonne foi. Mais si la chose se passe tout autrement parmi les hommes, que deviendront ces consequences? & n'aura-t-on pas raison d'en craindre de toutes contraires, celle-ci nommément, puis que les Rois ne punissent pas ceux qui ne peuvent avec toute leur aplication, & avec toute leur bonne conscience éviter l'abus dans le jugement d'un procés fort embrouillé, à plus forte raison Dieu qui est l'équité & la bonté même, suportera-t-il ceux qui ne peuvent demêler le sens veritable d'un passage très-obscur de l'Ecriture.

Il me reste deux choses à dire: l'une est qu'un juge dont l'ignorance est très-crasse ne peut presque point passer pour homme de bien, car elle supose qu'il a negligé de s'instruire, (*f*) & qu'il est d'une paresse inexcusable, ou abandonné aux plaisirs. Il n'est pas possible d'avoir (*g*) la conscience bonne quand on se comporte ainsi dans l'exercice d'une telle charge. Et si l'on degrade un tel homme cela ne signifie pas que

(f) Notez que s'il étudioit avec assiduité, & que neanmoins il demeurât très-ignorant, ce seroit une marque de stupidité d'esprit. Il seroit donc condamnable de s'être ingeré à être juge: il ne se seroit point examiné, il se seroit mêlé d'une chose qui passoit ses forces, & il y persisteroit depuis même qu'il auroit éprouvé l'inutilité de ses études.

(g) Voiez ci-dessus lettre d.

eux, ou des Medecins dont les (C) remedes en depit de leur bonne foi & de leur science deviennent mortels. Nôtre Ruffi vêcut 82. ans. On ne peut conoître par * l'éloge que je cite l'année de sa naissance, ni l'année de sa mort, (D) c'est une omission blâmable. Louis Antoine de RUFFI son fils a eu part aux additions de la seconde édition de l'histoire de Marseille.

RUFIN, Favori de l'Empereur Theodose, † „ étoit Gaulois, de la Province d'Aquitaine ‡, d'une condition mediocre, mais d'un esprit élevé, souple, insinuant, poli, propre „ à divertir un Prince, & capable mesme de le servir. Il vint à la Cour de Constantinople; il „ s'y fit des amis & des protecteurs; il fut connu de Théodose; il luy plût. Il ménagea si bien „ ces commencemens de fortune, qu'il parvint en peu de tems à des emplois considérables. L'Empereur luy donna la Charge de Grand-Maistre de son Palais (1); le fit entrer dans tous ses Conseils, l'honora de son amitié & de sa confidence, & le fit enfin Consul avec son fils Arcadius. „ Cét homme se maintint comme il s'estoit avancé, par son adresse plustost que par sa vertu. „ Son ambition croissoit avec sa fortune. Il cherchoit à s'enrichir des dépouilles de ceux qu'il „ opprimoit par ses calomnies (2). C'estoit assez pour être son ennemi, d'avoir un mérite extraordinaire, & de pouvoir luy disputer le rang qu'il tenoit. Comme il craignoit néanmoins „ de perdre l'amitié du Prince s'il ne conservoit son estime, il paroissoit modeste & desinteressé. „ Il couvroit ses mauvais conseils de prétextes de justice, ou de politique; & sçavoit si bien faire valoir ses bonnes qualitez, & cacher les mauvaises, que l'Empereur, tout éclairé, & tout „ jaloux qu'il estoit de son autorité, estoit bien souvent trompé, & gouverné sans s'en appercevoir. Les principaux (3) Seigneurs de la Cour ne purent voir l'élevation de ce Favori sans „ en être piquez. . . . Ils conspirerent ensemble contre luy, & resolurent de le perdre: „ mais leurs efforts (A) n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à l'affermissement de son credit. Il se

* *Voiez son éloge à la tête de l'histoire de Marseille à l'édition de 1696. composé par Pierre Antoine de Pascal son neveu Religieux dans l'Abaie de Torenes.*

† *Flechier, histoire de Theodose, liv. 4. pag. 433. edit. de Paris 1680. in 12.*

‡ *Né à Elusa, selon Claudien. C'étoit alors la capitale du païs, qu'on nomme aujourd'hui l'Armagnac dans la Gascogne proprement dite.*

(1) *Zozim. l. 4. Ambr. Ep. 53.*

(2) *Claudian. l. 1. contra Ruff.*

(3) *Zoz.*

l'on ait puni l'ignorance involontaire, & de bonne foi. L'autre chose que je veux dire est que je n'avance toutes ces observations-ci que comme des doutes ou comme des probabilitez à examiner, & sans prendre le fait & cause du commentaire philosophique. Et pour faire voir à mes lecteurs que je n'ai aucune envie d'extenuer les defauts d'un juge qui ne procedent que d'ignorance, je mettrai ici un jugement qui les foudroie. Mr. le premier President de Lamoignon (a) „ auroit cru „ manquer à la partie la plus essentielle de son état, si „ comme il sentoit ses intentions droites, il ne les „ rendoit éclairées. Aussi disoit-il ordinairement, qu'il „ y avoit peu de difference entre un juge mechant, „ & un juge ignorant. L'un au moins a devant ses „ yeux les regles de son devoir & l'image de son injustice; l'autre ne voit ni le bien ni le mal qu'il fait: „ l'un peche avec connoissance, & il est plus inexcusable; mais l'autre peche sans remords, & il est „ plus incorrigible. Mais ils sont également criminels „ à l'égard de ceux qu'ils condamnent, ou par erreur, „ ou par malice. Qu'on soit blessé par un furieux ou „ par un aveugle, on ne sent pas moins sa blessure; „ & pour ceux qui sont ruinez, il importe peu que ce „ soit ou par un homme qui les trompe, ou par un „ homme qui s'est trompé. „

(a) *Flechier, oraison funebre de Mr. le premier President de Lamoignon pag. 435. du vol. de ses Oraisons funebres édit. de Holl.*

(C) *Des Medecins dont les remedes en depit de leur bonne foi & de leur science deviennent mortels.*] Ceci sera expedié en moins de mots. Un medecin, me direz-vous, qui s'étant persuadé que l'arsenic est un bon remede, le donneroit à ses malades, & les enverroit *par douzaines en l'autre monde*, seroit châtié justement & dans ce siecle, & dans celui qui est à venir, quoi qu'il alleguât son ignorance involontaire. Voilà l'image d'un heresiarque. Je repons que l'existence d'un tel medecin est impossible moralement parlant, ce n'est donc point un exemple à alleguer. Il faudroit qu'un homme qui pourroit se persuader que l'arsenic est un bon remede fût semblable à ceux qui se persuadent qu'ils sont Rois de France, qu'ils sont de beurre, & qu'ainsi ils ne doivent point s'aprocher du feu. Les parens ont soin de garder à vuë de telles gens, ou de les enfermer dans les petites maisons. Personne ne les consulte ni dans les maladies, ni dans les procés pour se conduire selon leurs conseils. Si l'on supose qu'un chymique peut croire de bonne foi qu'il sçait preparer l'arsenic de telle sorte qu'il en fait un bon remede, voici le moien de bien juger de son ignorance. Ou il a éprouvé la vertu de ce remede, ou il ne l'a pas éprouvée. S'il ne l'a pas éprouvée, il faut juger ou qu'il ne croit point ce qu'il dit, ou qu'il est fou. S'il l'a éprouvée, & qu'il ait pourtant perseveré dans son sentiment; on peut le prendre à coup sûr pour un scelerat ou pour un fou. L'ignorance de bonne foi supose que l'on s'est mis à l'examen des raisons avec un desir sincere de trouver le fort & le foible de chacune, & sans être dirigé par l'avarice, par l'orgueil, par la charlatanerie. Pour comparer raisonnablement les heresiarques à ce medecin imaginaire qui fait mourir tant de gens, il faudroit qu'ils eussent vu la damnation éternelle de leurs premiers sectateurs. Si cela ne les avoit pas convertis il faudroit de deux choses l'une, ou qu'ils fussent insensez, ou qu'ils parlassent contre leur conscience, & dans l'un & l'autre cas ils devroient être livrez au bras seculier, au premier cas pour être mis dans un hôpital de fous, au second cas pour soufrir la peine des blasphemateurs du Dieu qu'ils conoissent. Ce n'est point pour de telles gens que l'on demande la tolerance.

Quant aux peines que meriteroit devant Dieu le medecin qui auroit fait prendre de l'arsenic, on se peut facilement determiner à cette these: S'il étoit fou, ses actions seront jugées comme celles des fous. S'il n'étoit pas fou, elles seront jugées selon que son ignorance aura été volontaire, ou involontaire. Or par l'ignorance volontaire on doit entendre celle qui nait de paresse, ou de quelque autre defaut que nous pouvons corriger.

(D) *C'est une omission blâmable.*] Paul Jove, Scevole de Sainte Marthe, & plusieurs autres élogistes ont commis souvent le même peché. Craignoient-ils qu'une date ne prejudiciât à la cadence de la periode? cherchoient-ils la brieveté? que ces excuses seroient vaines! si des motifs ridicules comme ceux-là leur servoient de regle, que ne mettoient-ils à la marge ce qu'on les censure d'avoir omis? Je suis sûr qu'en quelques rencontres ils ont gardé le silence parce qu'ils ne sçavoient pas l'année natale, ou l'année mortuaire de leurs heros. On ne peut point excuser sur cette ignorance celui qui a fait l'eloge de Mr. de Ruffi. Mais dira-t-on en sa faveur, ne marque-t-il pas que l'histoire de Marseille fut imprimée lors que l'auteur n'avoit que 35. ans? ne marque-t-il pas que l'auteur vequit 82. ans? n'est-il pas aisé d'inferer de là qu'il étoit né l'an 1607. & qu'il mourut l'an 1689? Je repons que non, parce qu'il n'a point coté que l'histoire de Marseille fut imprimée l'an 1642. & qu'on ne voit cette date ni dans l'épitre dedicatoire, ni dans la preface, ni dans le privilege du Roi, ni dans aucune autre partie des prolegomenes. On a donc besoin d'un autre livre pour sçavoir l'année de la naissance & de la mort de cet auteur. C'est donc une faute, car pour de tels faits il ne faudroit pas donner la peine de recourir à d'autres pages du même livre. Combien moins est-il permis d'imposer la necessité de consulter un autre ouvrage?

(A) *Leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à.*] Ceux qui conspirerent sa perte furent (b) *Timase & Promote, qui venoient de commander l'armée, & de rendre des services importans. . . . Tatien, qui avoit gouverné tout l'Orient en l'absence de Théodose . . . . . & Proculé fils de Tatien, Gouverneur de Constantinople, jeune homme, hardi & entreprenant. Ruffin averti de tous leurs desseins prevint l'esprit de l'Empereur, & luy representa,* (c) Que les graces qu'il recevoit tous les jours de Sa Majesté, le rendoient odieux à toute la Cour; Que quelque soin qu'il eust d'arrester par sa retenue les murmures de ses envieux, il se formoit tous les jours des factions & des cabales contre lui; Qu'il succomberoit infailliblement si la main qui l'avoit elevé ne le soutenoit; Qu'il reconoissoit son peu de merite, & qu'il ne s'estimoit que par les bontez que Sa Majesté avoit pour lui, & par la reconoissance qu'il en auroit toute sa vie. *Aprés avoir engagé l'Empereur à le proteger, il songea non seulement à se garder*

(b) *Flechier, histoire de Theodose livre 4. pag. 434. ad ann. 391.*

(c) *Id. ib. pag. 435. ad ann. 391.*

se fit batiser avec un (B) grand faste l'an 394. Le depit qu'il eut de voir Stilicon au dessus de lui après la mort de Theodose, le porta à des entreprises de trahison qui le perdirent. * *Il abusa de la foiblesse de son maître; il brouilla les Empires & les Empereurs, par ses intelligences secretes avec les Huns, les Gots & les Alains, &* il voulut *se rendre souverain, ou pour le moins independant & de ses maîtres & de ses ennemis.* Il fut tué † l'an 395. Voiez Moreri. Sa mort fit cesser les doutes qui avoient agité Claudien, sur la question s'il y a une providence: il n'en douta plus dès qu'il vit la chute de cet insolent & de cet injuste Favori. Je ferai quelques reflexions (C) sur ses paroles; & ce me sera une occasion d'examiner, si tous ceux qui ont sou-

* *Flechier, ibid. pag. 500.*

† *Ce seroit selon Mr. Flechier* ib. *pag. 437. l'an 397.*

garder des surprises, mais encore à perdre ses ennemis. . . . . S'estant trouvé dans le Conseil avec Promote, ils y eurent diverses contestations. (1) *L'Empereur en estant sorti, leur dispute se renouvella: l'un & l'autre vouloit soustenir ses avis; ils s'échaufferent insensiblement. Ruffin en estant venu à des paroles offensantes, Promote s'emporta, & luy donna un soufflet. . . . . . L'Empereur, à qui Ruffin alla sur le champ faire ses plaintes, en fut extrémément irrité. Il protesta hautement,* Qu'il estoit las de souffrir ces divisions & ces intrigues, & ceux qui en estoient les auteurs; Qu'il leur apprendroit à vivre en paix, & à considerer les personnes qu'il affectionnoit; & que si ces jalousies qu'on avoit contre Ruffin ne finissoient, il le mettroit si fort au dessus de ses envieux, qu'ils seroient forcez de le respecter & peut-estre de luy obeïr. *Ce Prince, qui parloit en Maistre, & qui sçavoit se faire craindre quand il falloit, prononça ces paroles avec tant de chaleur, que personne n'osa plus murmurer. Il chassa Promote de sa Cour, & donna presque en mesme temps à Ruffin la charge de Préfet du Prétoire. La nouvelle dignité de ce Favori, & la protection de l'Empereur, dont il estoit asseuré, luy donnerent lieu de se venger plus facilement de ses ennemis. Promote ne survesquit pas long-temps à cette disgrace: car ayant receu ordre d'aller joindre l'armée, & de marcher contre les Bastarnes qui pilloient la Thrace, il fut tué dans une embuscade par un parti de ces Barbares: plusieurs accuserent Ruffin de cette trahison. La mort* (2) *de Procule ne fut pas moins funeste. Ce Ministre le fit accuser de plusieurs crimes, corrompit les Commissaires qu'on luy avoit donnez, les obligea sous-main de le condamner à mort, & fit en sorte que la grace que Théodose luy envoyoit n'arrivast qu'aprés l'execution. Il avoit traversé Tatien* (3) *dans des affaires de famille; & Timase n'eust pas esté plus heureux que les autres, s'il n'eust recherché l'amitié de ce Favori, & s'il ne se fust rendu complice de ses crimes.*

(1) *Zoz. l. 4.*

(2) *Zoz. l. 4.*

(3) *Ambr. ep. 53.*

(B) *Batiser avec un grand faste.*] Mr. Flechier nous en donne une belle description, precedée d'un preambule qui vaut un portrait de main de maître; c'est pourquoi je raporte un peu au long ce qu'il raconte. „ (a) Ruffin, qui gouvernoit absolument l'Empire en l'absence de Théodose . . . . avoit long-temps couvert sa vanité & son ambition sous les apparences d'une modestie affectée; & soit pour donner bonne opinion de soy à l'Empereur qui l'aimoit, soit pour donner moins d'ombrage aux Courtisans qui lui envioient sa fortune, il devenoit tous les jours plus puissant, sans paroistre plus orgueilleux. Il cherchoit sourdement les moyens de s'enrichir; & quoy-qu'il fût naturellement porté au faste & au bruit, son avarice retenoit son orgueil. Mais lors qu'il se vit asseûré de la faveur de son Maistre, & comblé des biens qu'il en avoit receûs, ou qu'il avoit luy-mesme injustement aquis, il s'abandonna à son naturel, & devint insolent dés qu'il crut pouvoir l'estre impunément. Il se fit grand nombre de créatures, marcha avec un train plus superbe qu'il n'estoit séant à un particulier, & fit bastir des maisons plus magnifiques que les Palais mesmes des Empereurs. Un de ses principaux soins avoit esté de faire bastir prés d'un Fauxbourg de Calcedoine apellé, le Fauxbourg du Chesne (4), une maison de plaisance si vaste, qu'on l'eust prise pour une Ville, & si riche en ornemens & en meubles precieux, qu'on avoit peine à croire qu'un particulier eust pû fournir à ces dépenses excessives. D'un costé s'élevoit une grande Eglise en l'honneur des Apostres Saint Pierre & Saint Paul; de l'autre paroissoit en perspective sur une éminence voisine, un Monastére qui devoit servir pour suppléer au défaut du Clergé de cette Eglise. Dés que ces bastimens furent achevez, Ruffin résolut de se faire baptiser, & de célébrer en mesme temps, avec tout l'appareil imaginable, la Dédicace de cette nouvelle Eglise. . . . . (b) Meslant avec un peu de Religion beaucoup d'ostentation & de faste, (5) il convoqua les Evesques de toutes les parties de l'Orient, sur tout ceux qui occupoient les premiers Siéges. Il supplia mesme, par des Lettres réiterées, les plus fameux Solitaires d'Egypte, de quitter leur solitude pour venir assister à cette célebre cérémonie. Le rang qu'il tenoit dans l'Empire, dont il avoit la principale direction sous le Prince Arcadius, fit qu'un grand nombre d'Evesques partirent au premier avis qu'ils receûrent, & emmenerent avec eux les plus saints personnages de leurs Provinces. L'Assemblée fut tres-nombreuse. Il s'y trouva trois Patriarches, Nectaire de Constantinople, Théophile d'Alexandrie, & Flavien d'Antioche. Gregoire Evesque de Nisse, Amphiloque d'Icogne, Paul d'Héraclée, Dioscore d'Hélenople, & plusieurs autres celébres Prélats s'y étoient rendus des premiers. Les principaux de la Noblesse & du Clergé, & une multitude infinie de Peuple y accoururent, les uns pour honorer cette feste, les autres pour faire leur cour à ce Favori, plusieurs pour satisfaire leur curiosité. Ce fut dans le mois de Septembre que se fit cette cérémonie. L'Eglise estoit tenduë de riches tapisseries; l'Autel éclatoit d'or & de pierreries. La Consécration se fit avec tout l'ordre & toute la magnificence qu'on pouvoit souhaiter. Aprés que les Offices furent achevez, on proceda avec la mesme pompe au Baptesme de Ruffin. Le Patriarche Nectaire le luy administra, & le fameux Evagre de Pont qu'on avoit fait venir d'Egypte avec le Solitaire Ammone, receût au sortir des Fonts (6) cét homme régeneré, qui ne conserva pas long-temps son innocence. Ainsi se termina cette solennité qui auroit esté des plus saintes & des plus magnifiques de l'Eglise d'Orient, si elle n'eust esté accompagnée d'un luxe profane, & si ce Ministre, par ses actions & par ses injustices, n'eust voulu regagner sur les Peuples les sommes excessives qu'il sembloit avoir employées pour Dieu en cette occasion. „

(a) *Flechier, ubi supra pag. 486. ad ann. 394.*

(4) *Zozim. l. 8. c. 17.*

(b) *Flechier, ibid. pag. 488.*

(5) *Theodoret. l. 1. c. 31. Socrat. lib. 2. c. 5. Pallad. in Lausiac. c. 4.*

(6) *Pallad. in Lausiac.*

(C) *Quelques reflexions sur les* doutes (c) de Claudien.] Il declare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle est dirigée par les loix très-sages d'un Dieu infini, mais que le desordre qui regne parmi les hommes, la prosperité des mechans, le malheur des gens de bien, le poussoient à suivre l'hypothese d'Epicure, que le hazard avoit été l'artisan de toutes choses, & que les Dieux ne se mêloient pas de la conduite du monde. Enfin, dit-il, le suplice de Rufin a calmé mes inquietudes; je prononce un arrêt d'absolution en faveur des Dieux; je ne me plains plus que les mechans aient aquis tant de puissance, ils ne sont élevez que pour tomber de plus haut. Il nous dira mieux cela lui-même.

(c) *Ils concernent la providence divine.*

Sæpe (d) *mihi dubiam traxit sententia mentem,*
Curarent Superi terras, an nullus inesset
Rector, & incerto fluerent mortalia casu.
Nam cum dispositi quæsissem fœdera mundi,
Præscriptosque maris fines, annique meatus,
Et lucis, noctisque vices: tunc omnia rebar
Consilio firmata Dei, qui lege moveri
Sidera, qui fruges diverso tempore nasci,
Qui variam Phœben alieno jusserit igne
Compleri, Solemque suo: porrexerit undis
Littora; tellurem medio libraverit axe.
Sed cum res hominum tanta caligine volvi
Adspicerem, lætosque diu florere nocentes,
Vexarique pios: rursus labefacta cadebat
Relligio, caussæque viam non sponte sequebar
Alterius, vacuo quæ currere semina motu
Affirmat, magnumque novas per inane figuras
Fortuna, non arte, regi: quæ Numina sensu
Ambiguo vel nulla putat, vel nescia nostri.
Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,
Absolvitque Deos. Jam non ad culmina rerum
Injustos crevisse queror, tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant.

(d) *Claudian. in Rufin. lib. 1. init.*

J'ai promis dans (e) l'article du Marechal d'Ancre de parler ici des reflexions de Balzac, sur une pensée de Malherbe qui ressemble à celle de Claudien: je m'aquitte de ma promesse. „ (f) Il est vray qu'on parloit ainsi, avant que la Religion Chrestienne eust reformé le langage. On accusoit les Dieux de tout le mal que faisoient les hommes. La Providence divine estoit prise tous les jours à partie, par quel- „ qu'un

(e) *Voiez l'article* Concini *remarque F.*

(f) *Balzac Socrate Chretien p. m. 237.*

soutenu l'orthodoxie dans le dogme de la providence ont bien observé les regles de la dispute.

Naudé

„ qu'un qui se plaignoit que les choses du monde n'al-„ loient pas comme il eust voulu. CE TYRAN „ HEUREUX PORTE TESMOIGNAGE „ CONTRE DIEU. C'est un ancien mot allegué „ par vostre Ciceron; Et il n'est rien de si vulgaire „ dans les vers des Poëtes payens; que le crime de „ leurs Dieux & de leur Destin: *Crimen Deorum, Fatorum crimen*, &c. Cinthia est malade, & si elle „ meurt de sa maladie, dit le Poëte amoureux de Cinthia, *une si belle Morte sera le crime du Dieu de la „ Medecine.*

„ *Tam formosa tuum Mortua crimen erit.*

„ Depuis Constantin même, & sous les enfans de „ Theodose, il y a des exemples de ces blasphemes „ Poëtiques, & de cette profane liberté. Si Rufin „ n'eust esté puni de ses crimes, on alloit appeller les „ Dieux en justice, comme fauteurs & complices de „ Rufin:

„ *Abstulit hunc tandem Rufini pœna (a) timorem,*
„ *Absolvitque Deos.*

„ Un de nos Poëtes a dit je ne sçay quoi de sembla-„ ble; Mais en verité d'une excellente maniere, & sa „ copie passe tous ses originaux. Je vous la propose „ comme un chef-d'œuvre, dans cette Ode qu'on „ peut opposer aux plus belles & aux plus achevées „ de l'Antiquité. Le Dieu de Seine parle à un Favo-„ ry, qui passoit sur le Pont-neuf. „ Je ne copie point les vers de Malherbe que Balzac raporte; vous en trouverez la conclusion dans la premiere colonne de la page 963. de ce Dictionaire. Joignons au passage de Balzac ces paroles de Mr. Menage, (b) *Cette pensée au reste*, Et le ciel accusé de supporter tes crimes, Est resolu de se justifier, *n'est pas originairement de Claudien: elle est de plusieurs autres Auteurs qui ont esté long temps devant lui. Ciceron au livre troisiéme de la Nature des Dieux:* Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum, qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quod in illa fortuna tam diu viveret. *Et en un autre endroit du mesme livre:* Improborum igitur prosperitates, secundæque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem Deorum ac potestatem. *Martial:*

Nullos esse Deos, inane cœlum
Affirmat Selius; probatque, quod se
Factum, dum negat hæc, videt beatum.

Seneque a dit dans ce sens, Deorum crimen, Sylla tam felix; *& un ancien Comique Grec,*

Οὐ δ' ὄνειδος, τῆς κακῆς ἐυδαίμονος.

Barthius (c) a recueilli un très-grand nombre de telles sentences, & il n'a pas oublié celles qui se trouvent dans l'Ecriture (d). On peut raporter à ce lieu commun tous les passages des anciens où la Fortune est injuriée comme un être aveugle, inconstant, vagabond, injuste, fauteur des indignes (e). Un de ces passages suffira ici pour tous; je l'emprunterai de Pline. (f) *Invenit inter has utrasque sententias medium sibi ipsa mortalitas numen, quo minus etiam plana de Deo conjectatio esset. Toto quippe mundo, & locis omnibus, omnibusque horis omnium vocibus Fortuna sola invocatur: una nominatur, una accusatur, una agitur rea, una cogitatur, sola laudatur, sola arguitur, & cum conviciis colitur (g): volubilis, à plerisque vero & cæca etiam existimata, vaga, inconstans, incerta, varia, indignorumque fautrix. Huic omnia expensa, huic omnia feruntur accepta: & in tota ratione mortalium, sola utramque paginam facit. Adeoque obnoxia sumus sortis, ut Sors ipsa pro Deo sit, qua Deus probatur incertus.* On peut dire que dans tous les tems, & dans toutes les nations, sans en excepter ni nôtre siecle, ni le Christianisme, la prosperité des mechans a fait murmurer contre Dieu, & inspiré plusieurs doutes sur la providence. D'autre côté on a repondu toûjours & par tout à cette objection: puis donc qu'elle n'a jamais cessé de revenir nonobstant toutes les reponses, il faut conclure qu'elle a quelque chose de fort specieux, & je ne sçai quelle proportion avec nôtre entendement qui fait qu'elle y rentre sans nulle peine, (h) l'en chassât-on à coups de fourche. On diroit qu'elle se pourroit attribuer comme la palme ces belles paroles, *curvata resurgo*; les reponses peuvent bien me faire plier un peu, mais je me redresse tout aussitôt. Il n'est pas question d'examiner si elle est solide; car il faut être très-persuadé qu'elle est fausse, qu'elle ne vaut rien; mais peut-être n'est-il pas hors de propos de mettre en question si Claudien s'en est bien tiré.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient, vous n'avez pas pris le bon chemin; la seule reponse que vous deviez faire à vôtre difficulté étoit de considerer l'idée vaste & immense de l'être souverainement parfait, & d'en tirer cette consequence: il est l'Auteur de toutes choses, il les gouverne toutes, il ne se fait donc rien qui ne soit regi & conduit d'une maniere infiniment sage, infiniment juste, infiniment admirable. Voila sans doute le bon parti, & la veritable voie de lever les doutes: faites taire la raison; (i) obligez la d'aquiescer à l'autorité; Dieu l'a dit, αὐτὸς ἔφη Dieu l'a fait, Dieu l'a permis: cela est donc vrai, & juste, sagement fait, sagement permis. Si vous voulez descendre dans le detail des raisons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin, & après mille disputes vous serez contraint de revenir à la raison de l'autorité, à l'idée immense de l'être souverainement parfait. Mais puis qu'il y faudroit revenir, n'en sortons point, tenons nous là immobiles, & inebranlables; mettant le doigt sur la bouche, imposant silence à nos petites lumieres, persuadez qu'en ces choses-là le meilleur usage de la raison est de ne point raisonner. Faisons sentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la dispute, on doit pretendre qu'on fera voir à son adversaire qu'il a tort; mais on ne doit pas pretendre qu'il aquiescera à nos premieres ou à nos secondes reponses. Les loix de ces sortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra oposer raisonnement à raisonnement, & jusques à ce que l'on soit venu aux premiers principes. Si je puis montrer à un homme que sa these choque les notions communes, & que la mienne est une suite naturelle & necessaire de ces notions, j'ai droit de ne le plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet axiome, *adversus negantem principia non est disputandum:* mais si je ne donne à ses objections qu'une solution probable, contre laquelle il puisse alleguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou presqu'égale à celle de ma solution; je n'ai point de droit d'exiger de lui qu'il aquiesce à mes reponses; je dois chercher de nouvelles solutions à ses nouvelles difficultez; & si je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne soufrent point de repartie specieuse, c'est à moi à me retirer du combat sans m'attribuer la victoire; car autrement j'imiterois les Convertisseurs de France. Ces Messieurs commencerent environ l'an 1680. à offrir de conferer sur la religion avec leurs freres errans; ils leur promettoient d'ouïr leurs doutes, de les éclaircir, de les instruire cordialement; mais après avoir repondu 2. ou 3. fois ils ne souffroient plus la contradiction, ils vouloient que l'on se soumit à leurs éclaircissemens, à faute de quoi ils prononçoient que l'on étoit opiniâtre. Il eût mieux valu prononcer cela d'abord: il est ridicule d'entrer dans les discussions, quand on ne veut pas souffrir que son adversaire replique cent & cent fois; s'il a autant de fois de quoi combatre nos solutions, & s'il nous peut alleguer contre la dixiéme replique une instance aussi probable, que le pouvoit être l'objection qu'il a proposée à la these principale. Voilà dans le vrai l'état des disputes. On attaque vôtre these; vous repondez: mais vôtre reponse est bien souvent plus exposée aux difficultez que la these même. Il est donc juste que vous refutiez à replique: vous repondez tout de nouveau je ne sçai quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plausibles que les premiers; il faut donc les examiner, & ainsi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans vôtre parti les notions (k) communes, pour en accabler vôtre antagoniste. Voilà les loix du combat; si vous n'avez pas dessein de les observer, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court, il faut croire cela sans raisonner: Dieu l'a dit, cela doit suffire.

Ce procedé seroit injuste, si l'état de la question étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé?* mais il ne l'est point lors qu'on dispute avec des personnes qui reconnoissent l'existence de l'Etre souverainement parfait, & qui se forment des doutes sous pretexte que les gens de bien sont malheureux, & que les mechans prosperent. La seule reponse qu'il faut faire à ces douteurs est celle-ci. Vous êtes persuadé de l'existence d'une nature souverainement parfaite; croiez donc qu'elle gouverne toutes choses parfaitement bien: car si vous ne tiriez pas cette consequence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les premieres regles du sens commun, vous seriez capable de raisonner de cette maniere, le soleil est incapable de produire les tenebres, donc il les a produites. Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte reponse, & à ce principe general de l'existence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expose, quand on veut descendre au detail des raisons particulieres. Premierement il est sûr qu'en ce cas-là l'on est obligé de suivre un homme dans ses repliques,

jusques

(a) *Il faloit dire* tumultum. *Mr. Menage* Observat. sur Malherbe, pag. 431. *n'a pas relevé ce* qui pro quo *de Balzac, dont il raporte les termes.*

(b) *Menage, Observations sur Malherbe, pag. 432.*

(c) *Barthius, ad Claudian. in Rufin. lib. 1. init. p. m. 1078. & seq.*

(d) Apud Regem Prophetam Psalm. 73. & 93: Jobum cap. 23. Habacuc cap. 1. Maleachum c. 3. *Barthius ibid. pag. 1082.*

(e) *Voiez l'article* Pays, *pag. 2287.*

(f) *Plin. lib. 2. c. 7. p. m. 145.*

(g) *Voiez sur ceci une observation contre Costar ci-dessus pag. 1542. lettre r.*

(h) *C'est comme la nature.* Naturam expellas furca, tamen usque recurret. *Horat. epist. 10. lib. 1.*

CONSIDERATION sur les methodes de repondre aux doutes touchant la providence. Loix de la dispute.

(i) Je me suis teu, & n'ai point ouvert ma bouche, pource que c'est toi qui l'as fait. *Pseaume 39. vers. 10.*

(k) *On entend ici en general par notions communes, tous les principes dont les deux parties contestantes tombent d'accord.*

Digitized by Google

Naudé assûre une chose qui est très-fausse, c'est que Rufin a été loüé (D) par trois ou quatre celebres historiens.

jusques à ce qu'on le puisse paier d'une raison à quoi il n'ait rien à oposer de raisonnable: ce sont les loix de la dispute, comme je l'ai remarqué ci-dessus. En second lieu il est sûr que vos raisons particulieres seront combatues à l'infini, par d'autres raisons également specieuses pour le moins. Montrons le par un petit échantillon. Nôtre poëte auroit allegué à un autre la même raison qui dissipa tous ses doutes; il lui auroit dit, puis que Rufin a été puni, il y a une providence qui gouverne toutes choses sagement & justement. La prosperité de ce mechant homme ne prouvoit pas que la providence fût endormie, mais au contraire qu'elle lui preparoit peu-à-peu un rude suplice; elle l'élevoit afin qu'en tombant de plus haut, il se brisât mieux & se fracassât tous les os, *tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant.* Si vous ne sçavez que cela, lui auroit-on pu repondre, vous ne tenez rien; vôtre solution pour être fort (a) vieille, n'en est pas meilleure; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande: vôtre particule *UT* fait horreur, on n'en sçauroit soutenir l'idée sans frissonner. Vous donnez à l'Etre souverainement parfait, & par consequent d'une bonté infinie, un motif & une cause finale qui bien loin de contenir quelque vestige de bonté, sont le caractere le plus tyrannique & le plus malin que l'on puisse concevoir. C'est comme si l'un de nos Empereurs voulant infliger le dernier suplice à quelques-uns de ses domestiques, leur donnoit des gouvernemens, & souffroit qu'ils y exerçassent toutes sortes d'extorsions, & qu'ils suçassent le peuple jusques aux moüelles; c'est, dis-je, comme s'il souffroit cela, afin d'avoir lieu de les châtier plus severement. Si vous aviez osé dire de Theodose ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut sommet de la faveur que pour l'écraser plus sûrement, & plus rigoureusement; & afin de faire voir à ses peuples sa puissance souveraine d'élever & d'abaisser, il vous eût fait pendre comme un poëte satyrique qui l'eût diffamé insolemment. Claudien sans doute s'apercevroit de l'énormité de son *UT*, & de sa cause finale, & demanderoit que l'on ne prît pas ses termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la providence n'avoit pas comblé de biens l'infame Rufin, dans la vuë de lui faire plus de mal, mais dans l'esperance que ce Favori en feroit un bon usage. Il ajoûteroit que suivant les loix naturelles la chute des corps est d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent est élevé, & qu'ainsi l'ordre a voulu que l'élevation de Rufin aggravât sa peine, lors que ses abus continuels des graces du ciel ont demandé son châtiment. Cela n'ôte pas la difficulté, lui repondroit-on; l'esperance ne se trouve point dans la nature divine, elle sçait infailliblement tout ce qui arrivera: elle a sçu très-certainement l'abus que feroit Rufin des faveurs celestes; il (b) valoit donc mieux le prevenir, que de preparer à ses crimes tolerez plusieurs années un châtiment qui ne sçauroit reparer le mal qu'il a fait, l'opression de tant d'innocens, la mort de tant de personnes, la ruine de tant de familles. C'est une pauvre satisfaction pour une Province que son gouverneur a desolée, que d'obtenir simplement qu'il soit châtié; l'arrêt (c) la laisse dans sa misere, & rend quelquefois plus douce la condition du criminel. Je ne pousse pas plus loin les repliques que le poete pourroit faire; elles sont en fort grand nombre, je n'en doute point: mais les repliques de son adversaire ne seroient pas moins nombreuses, & ressembleroient toûjours à celles qu'on vient de voir, c'est-à-dire qu'elles seroient plus proportionnées que celles de Claudien aux notions de nôtre esprit, & aux idées selon lesquelles nous jugeons de la perfection d'un gouvernement. Je supose qu'après une longue dispute on lui diroit, je croi aussi bien que vous que tout ce qui s'est passé dans l'affaire de Rufin, est juste, sage, parfait par raport à Dieu; mais ce n'est pas à cause de vos raisons, elles sont plus propres à faire naitre des doutes, qu'à calmer l'irresolution de l'esprit. Servez vous en neanmoins auprès de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grans raisonneurs; l'idée de l'Etre souverainement parfait leur doit suffire, & leur suffit, quand ils usent bien de leur raison. J'ai conu des gens qui avoient lu plusieurs fois la Consolation de Boëce, & qui demeuroient fort surpris de la diference qu'ils avoient toûjours remarquée entre les objections & les reponses de cet auteur. Boëce étoit tout ensemble un habile Philosophe, & un grand homme de bien. Accablé du poids énorme de sa disgrace, & l'ame plongée dans la tristesse, il supose que la philosophie le vient consoler. Il lui fait plusieurs objections sur la providence; la philosophie y repond tout de son mieux: mais au lieu que les difficultez de Boëce sont à la portée des esprits les moins penetrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendemens les plus sombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque chose dans les solutions. La philosophie ne peut cacher sa defiance, elle demande presque toûjours qu'on lui permette les circuits, & de remonter plus haut; & quelque solide que puisse être ce qu'elle debite, le malheur de nôtre esprit veut qu'on n'y comprenne quelquefois rien: si elle nous convainc, c'est presque toûjours sans nous éclairer. Voilà ce que disent quelques lecteurs de Boëce. Ils m'ont fait prendre garde qu'un très-subtil professeur du XVII. siecle a menagé plus adroitement que lui l'honneur de la philosophie, car après avoir introduit un Paien qui se propose mille doutes sur la providence, il ne lui donne point d'autre expedient que la (d) grace du St. Esprit.

Il ne faut pas que je finisse cette remarque sans observer l'injustice de certaines gens, qui croient que lors qu'on rejette les raisons qu'ils donnent d'un dogme, on rejette le dogme même. Il y a une difference capitale entre ces deux choses; ceux qui ont de l'équité, & un bon esprit ne manquent pas de les distinguer, & souffrent fort patiemment, & sans nul mauvais soupçon que l'on combate la temerité des Orthodoxes, à l'égard des argumens foibles dont on se sert trop souvent pour soutenir la verité. Ce n'est pas qu'il ne se puisse commettre bien des abus là-dedans; car par exemple les Pyrrhoniens sous le pretexte de ne combatre que les raisons des Dogmatiques à l'égard de l'existence de Dieu, sapoient effectivement le dogme même. Ils (e) declaroient d'abord qu'ils s'accommodoient au train general, sans s'attacher à aucune secte particuliere, qu'ils convenoient qu'il y a des Dieux, qu'ils les honoroient, qu'ils leur attribuoient la providence; mais qu'ils ne pouvoient soufrir que les Dogmatiques eussent la temerité de raisonner sur cela: ensuite de quoi ils leur proposoient des objections qui par le renversement de la providence, tendoient au renversement de l'existence de Dieu. Voiez Sextus Empiricus (f) qui au lieu de fonder ses doutes comme Claudien sur ce que des scelerats prosperent, les fonde sur l'adversité, & sur le mal dont le monde est plein. Il allegue l'argument que Lactance a mieux raporté que refuté. Voiez ci-dessus l'article *Pauliciens*, au commencement de la 2. colonne de la page 2314. & ces paroles d'un Jesuite qui a remarqué qu'Arnobe confesse que cet argument est insoluble. (g) *Posset denique cum Sexto Empyrico lib.* 1. (il faut 3.) *Pyrrhoniarum hypotyposeon cap.* 1. *fieri tale argumentum, quod si Deus sit, cùm sit bonus infinitè, & perfectissimus, nulla in mundo esset malitia aut imperfectio: nam contrarium unum infinitum, destruit totaliter aliud. Cui argumento responsurus Arnobius lib.* 2. *num.* 49. *post multam tergiversationem difficultatis, insolubilem existimare videtur. Alexander autem quem refert & latè rejicit Simplic.* 1. *cæli*, in fine, *concedit Deum non posse mala excludere, alioqui ea omnino fuisse prohibiturum. Et verò hoc ipsum argumentum multos Philosophos vexasse, testatur Lactantius libro de ira Dei cap.* 13. *Sed facilè respondetur Sed* &c.

(D) *A été loüé par trois ou quatre celebres historiens.*] (h) „ Claudian escrit avec tant de chaleur *in Rufinum* „ . . . . lequel neanmoins Zozime, Zonare, Eutropius, Paul Orose louent avec excès.„ Voilà ce que dit Mr. Naudé. Prenons ces quatre auteurs en remontant, nous verrons bientôt qu'il se trompe. (i) Orose ne dit que du mal de Rufin, & Eutropius n'en parle ni en bien ni en mal: il a fini son histoire à la mort de Jovien, tems anterieur à l'empire de Theodose. Je n'ai trouvé dans les annales de Zonaras aucun mot qui se raporte à nôtre Rufin. Le Rufin dont cet annaliste parle (k) étoit Consul de Rome au tems que Pyrrhus faisoit la guerre aux Romains: & pour ce qui est de Zosime, tant s'en faut qu'il loue Rufin avec excès, qu'il le represente comme un mechant homme. Je pourrois copier plusieurs passages de son histoire qui prouvent cela manifestement, mais il me suffit de copier celui-ci. (l) [illegible] *At Rufinus quidem, qui complexibus [illegible] privatim*

(a) *Juvenal. Sat.* 10. v. 104. *avoit déjà dit touchant Sejan,* Nam qui nimios optabat honores, Et nimias poscebat opes, numerosa parabat Excelsæ turris tabulata, unde altior esset Casus, & impulsæ præceps immane ruinæ.

(b) Cur omnium crudelissimus tamdiu Cinna regnavit? At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedireque ne tot summos viros interficeret, quam aliquando pœnas dare. *Cicero de natura Deorum, lib.* 3. *pag. m.* 679.

(c) Exul ab octava Marius bibit & fruitur Diis Iratis: at tu victrix provincia ploras. *Juvenal. Sat.* 1. v. 49.

(d) Unde Philosophus noster ethnicus tot difficultatibus oppressus, nisi afflatu divino animetur ad cognitionem Dei unius ac distinctâ ab universo nunquam assurget. *Claudius Berigardus in priores libros Phys. Aristot. circulo* 10. *in fine.*

(e) *Sext. Empiricus, Pyrrhon. hypotyp. lib.* 3. *c.* 1.

(f) *Sext. Empiric. ibid.*

(g) *Theophil. Raynaudus, Theolog. naturali, distinct.* 5. *n.* 166. *p. m.* 532. 533.

(h) *Naudé Dialog. de Mascurat pag.* 630.

(i) *Voiez le au chapitre* 37. *du livre* 7.

(k) *Zonaras Ann. lib.* 8. *pag.* 377. 379. *edit. Parif.* 1686.

(l) *Zosimus lib.* 5. *pag.* 297. *edit. Oxon.* 1679.

RUGGERI † (COSME) Florentin, s'introduisit à la Cour de France sur le pied de grand astrologue, au tems que Catherine de Medicis favorisoit ces gens-là. C'étoit un homme d'esprit, & qui passoit pour sçavant: d'ailleurs il étoit hardi jusques à l'effronterie, pour se fourrer dans le grand monde, & il s'intriguoit beaucoup β. Il obtint de Catherine de Medicis l'Abbaïe de Saint Mahé en basse Bretagne. Il avoit fait l'horoscope de tous les Seigneurs de la Cour, & s'y étoit pris de la maniere qu'il avoit cru la plus propre à tirer d'eux quelque present γ. Il s'aquit enfin la reputation de devin & de magicien, & se trouva envelopé l'an 1574. dans l'affaire de la Mole (A) & de Coconas, accusez entre autres crimes d'avoir emploié le sortilege contre la vie de Charles IX. Il est apellé δ Cosme l'Italien dans ce procés, dont l'issuë fut pour lui qu'on le condamna aux galeres; mais la Reine Mere φ l'en tira quelque tems après. Il avoit persuadé à la Mole, & à plusieurs autres, qu'il sçavoit faire des images de cire, les unes pour inspirer de l'amour aux femmes, les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit ‡. Il commença en 1604. à faire des Almanachs, & il continua d'en faire toutes les années. Il les parsemoit de sentences tirées des Auteurs Latins ⸸. Il vécut beaucoup, & se trouva * seul de reste de tous les courtisans Italiens de Catherine de Medicis. Il mourut à Paris l'an 1615. & comme il avoit declaré hautement & insolemment (B) qu'il mouroit athée, son corps fut traîné à la voirie. On l'avoit accusé l'an 1598. d'avoir attenté par des

† *Balzac, Socrate Chrétien p. m. 253. le nomme* Cosme Roger.

β *Garasse, Doctrine curieuse, pag. 155.*

γ *Id. ib.*

δ *Mercure François, to. 4. pag. 46. ad ann. 1615.*

φ *Voiez la remarque A.*

‡ *Ibid. pag. 47.*

⸸ *Ibid.*

* *Garasse, ubi supra.*

exstiterat, & universæ reipublicæ detrimentum adtulerat, dignas admissis facinoribus diris pœnas luit. On a de la peine à concevoir qu'un homme qui avoit autant de lecture & de memoire que Gabriel Naude, ait pu faire tant de fautes en si peu de lignes.

(*A*) *Dans l'affaire de la Mole, & de Coconas.*] C'etoient deux Favoris du Duc d'Alençon frere du Roi Charles IX. qui avoient poussé leur maitre à des desseins fort criminels, ou qui l'y avoient aidé. Je veux croire qu'on leur imputa quelques faux crimes; mais ce qu'il y avoit de reel dans l'accusation suffisoit pour les envoier justement sur l'échafaut. Citons premierement Mezerai, nous citerons ensuite le Laboureur. (*a*) *On avoit trouvé chez la Mole une image de cire, qu'un Cosme Rugier Florentin & grand Charlatan luy avoit accommodée, pour charmer une Damoiselle dont il estoit amoureux. La Reyne Mere vouloit qu'on creust qu'elle avoit esté faite pour devouer le Roy; il le nia tousjours fortement: mais il ne laissa pas d'avoir le col coupé, & Coconas avecque luy. On dit que deux Princesses qui en estoient amoureuses firent derober leurs testes, & les embaumerent pour les garder; un autre de leurs complices fut rompu sur la roue, & Rugier envoyé aux galeres. La Reyne Mere fort credule en matiere de Devins & de Sorciers, l'en tira quelque temps aprés pour s'en servir.* L'auteur que je vais citer nous aprendra que la Reine Mere auroit voulu que l'on pendit Cosme, & ce n'est point à elle qu'il attribuë la delivrance de ce Galerien: je l'apelle ainsi quoi que je sçache qu'il ne rama point effectivement. (*b*) „ Tourtai fut condamné à être pendu, & à souffrir auparavant la question. . . . Enquis si un nomme Cosme Italien sçavoit quelque chose, dit *qu'il y a un Italien, homme noir qui n'a le visage bien-fait, qui joue des instrumens, qui a quelquefois chausses rondes & quelquefois de taffetas & tousjours de noir habillé, & est ledit Italien puissant homme qui frequente & est chez la Noele, mais ne sçait s'il sçait quelque chose de l'entreprise*.„ Voici de quelle maniere Mr. le Laboureur commente cela: (*c*) „ Cet Italien est le Cosmo Rogieri duquel j'ai desia (*d*) parlé, que la Reine elle mesme avoit mis aupres du Duc son fils, sous pretexte de luy enseigner la langue Italienne, mais en effet pour servir d'Espion; sur l'avis ou sur la peur qu'elle eut qu'il se dressoit un party pour le preferer en la succession du Royaume apres la mort de Charles IX. au Roy de Pologne son frere, & pour s'oposer à son retour en France. Il avoüa depuis à quelqu'un, qu'apres avoir donné quelques avis à la Reine, il decouvrit que la partie seroit si forte pour la haine qu'on avoit conceuë de la St. Barthelemy, & pour la cruauté dont ce Prince estoit suspect, outre que par ce moyen la Reine & la Maison de Guise devroient encore gouverner; que ne doutant pas qu'elle ne deût reüssir par une mutuelle conspiration des Grands, des Secretaires d'Estat & de plusieurs du Parlement, il se resolut de suivre la fortune de son Maistre. Il en fut encore plus persuadé, quand apres luy avoir revelé le secret qu'il avoit avec la Reine, le Duc luy confia tous ses desseins & se servit de luy pour amuser sa mere de quelques menus rapports de peu de consequence, par lesquels il s'entretenoit avec elle & penetroit dans ses sentimens. Un personnage de cette importance luy donna grande part en l'affaire; mais la Reine ayant tout decouvert le fit arrester prisonnier comme les autres, & luy fit faire son procez, avec peu de succez neantmoins, parce qu'il soutint bravement la question ordinaire & extraordinaire sur plus de quatre vingt Chefs, & mesme sur plusieurs que luy mesme avoit revelez, sans vouloir rien dire, tant de la conspiration que pour les Medailles charmées qu'il estoit accusé d'avoir faites, l'une du Roy Charles pour le faire mourir, & les deux autres pour le Duc d'Alençon & pour la Molle son Favory, qui les portoient au chapeau & qui devoient servir à entretenir entr'eux une amitié inviolable: mais qui en effet devoient faire perir la Molle, qui sur cette frivole asseurance tranchoit du grand incompatiblement avec tout le monde, & bien loing de trouver des Amis dans sa disgrace, eut pour temoin contre luy son propre Maistre & ce bon amy; comme si nos Fleurs de Lys envoyées du Ciel à ce qu'on dit, n'avoient pas une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il est vray que Cosme en debitât, il en garda un fort bon contre la corde, & qui luy reüssit de Florentin à Florentine. Catherine de Medicis le vouloit voir pendre & il ne voulut pas; & toute la satisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la Chaisne, où il n'eut autre peine que du voyage de Marseille: il y fit des amis qui obligerent le Capitaine de sa Galere à le loger chez luy, & jamais sa maison ne fut si frequentée pour sa consideration que pour celle de cet illustre Forçat, qui en fit une Academie de Mathematiques & d'Astrologie Judiciaire, & qui avoit un Garde, qui sembloit plus luy estre donné par honneur que pour l'observer, & pour empescher qu'il n'echapast „ Mr. de Thou assure que la Mole avoit une image de cire piquée au cœur, & que Ruggeri aiant eté mis en justice comme Magicien, fut sauvé par la Reine mere. Je raporterai les paroles de Mr. de Thou dans la remarque E, avec les reponses de la Mole.

(*a*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tome 5. pag. 180. ad ann. 1574.*

(*b*) *Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tom. 2. pag. 408.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Sçavoir dans la page 401. où on lit ces paroles:* Il n'y a gueres de criminels aussi qui ne souffrent toute sorte de gehennes, si leur vie depend de leur confession. C'est ce que temoignera icy Cosmo Rogieri duquel nous parlerons cy-apres; qu'on sçavoit estre l'un des principaux du secret, & qui avoit manqué de fidelité à la Reine, qui l'avoit mis auprés du Duc pour lui servir d'Espion.

(*B*) *Hautement & insolemment qu'il mouroit athée.*] Raportons les propres termes du Mercure François. (*e*) *La vieillesse, les gouttes & la gravelle l'ayant reduit à deux jours prés de la mort, ses amis le conseillerent de penser à Dieu, & firent venir le Curé de la paroisse, qu'il ne voulut voir: on luy mena des Capucins, il se mocqua d'eux. Et comme on luy eut representé de se mettre en bon estat pour pouvoir obtenir la grace de Dieu, & craindre le jugement dernier; Fols que vous estes, leur dit il, allez, il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ny d'autre Dieu, que les Roys & Princes, qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien.* Si vous aimez mieux la paraphrase d'un Jesuite que la simplicité de ce recit, lisez ce que l'on va copier. (*f*) „ Les goutes & la gravelle . . . . ainsi que deux Sergens de la mort, s'estant saisi de lui comme d'un homme de mauvaise & difficile paye, le consommerent à pieces, & luy firent neantmoins la faveur de luy laisser le jugement tousjours entier & net pour se recognoistre, s'il eût voulu respondre à leurs semonces: Estant au lict à quatre jours de la mort, le Curé de St. Medard le visita, & tascha de luy remonstrer son devoir: mais il ne le voulut pas escouter: on a recours aux Peres Capucins pour voir s'il s'en pourroit tirer quelque bonne parole, ils prennent la peine de le voir par l'entremise de quelques-uns de ses amis, ils luy remonstrent la rigueur des jugemens de Dieu; la force & malice de Sathan en ce dernier passage, & qu'il feroit bien de se mettre en bon estat, à quoy prenant la parole, il leur dit d'un accent enragé & desesperé. "Foux que vous estes, allez, sortez de ma chambre, & sçachez qu'il „ n'y

(*e*) *Mercure François, to. 4. pag. 46.*

(*f*) *Garasse Doctrine curieuse, pag. 156. 157.*

Digitized by Google

des sortileges (C) à la vie de Henri IV. il fut interrogé là-dessus par Mr. de Thou, & renvoié sans châtiment. Le recit que je ferai † de cette avanture nous aprendra l'effronterie de ce scelerat, & la faveur où il étoit auprès des Dames. Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce qu'un tel personnage, ne croiant (D) ni Dieu ni Diable, s'amusoit neanmoins à l'astrologie,

† *Dans la remarque D.*

„ n'y a point d'autres Diables au monde que nos ennemis qui nous causent du mal durant nostre vie, „ ny d'autre Dieu que les Roys & les Princes qui nous „ font du bien : j'ay vescu en cette creance, & en „ cette creance je veux mourir. Ils n'oublierent ny „ douceur de paroles, ny rigueur de menaces pour „ le remettre en bon chemin, mais ce fut en vain, „ car deslors il alla tousiours proferant de plus en plus „ de tres-horribles blasphemes, comme Lucilio sur le „ buscher : jusques à ce qu'enfin il finit sa malheureu- „ se vie comme Judas. *Infelicem spiritum non emisit* „ *sed amisit*, le bruit de son desespoir fut aussi tost „ espandu par tout Paris, il fut chargé des maledic- „ tions du peuple, & son corps fut exemplairement „ jetté à la voyrie, comme estant indigne de la sepul- „ ture commune.„ (a)

(C) *Attenté par des sortileges à la vie d'Henri IV.*] Pendant que ce Prince étoit à Nantes en l'année 1598. on lui defera Cosme Ruggeri comme coupable de ce crime. On disoit que ce personnage qui étoit alors Ecclesiastique avoit au chateau de Nantes un cabinet particulier, où il s'enfermoit tous les jours sous le pretexte de peindre, mais en effet pour y donner des coups d'aiguille à une image de cire semblable au Roi. Il avoit fait esperer que par ce moien il causeroit à ce Prince une langueur mortelle qui le consumeroit peû-à-peu. (b) *Cosmus Rugerius tunc sacris addictus ad regem delatus fuerat, quasi ipsius vitæ detestandis magiæ artibus perniciem molitus esset. Nam in arce Namnetensi specie pingendi cellam peculiarem habuisse, in qua ceream imaginem, quæ regis speciem referebat, diris epodis excantatam cottidie acu figebat, eaque re fore spem fecerat, ut rex mox mortifero languore sensim absumeretur.* Le Roi donna ordre à Mr. de Thou & à un autre d'informer de cette affaire. Cosme interrogé juridiquement, repondit d'abord à l'objection qui lui fut faite, & qui fut fondée sur ce qu'il avoit soufert la question pour une semblable cause l'an 1574. Il soutint qu'on l'avoit alors calomnié, & que son innocence fut reconuë par ses Juges; (c) que les soupçons de magie dont plusieurs personnes l'avoient chargé, n'étoient fondez que sur la science particuliere qu'il avoit de l'astrologie; car on s'étoit figuré que sans l'aide des Demons, il n'eût pu predire tant de choses, quoi que dans le vrai il ne les eût devinées que par une exacte conoissance des horoscopes. Il ajoûta que l'affection qu'il avoit depuis long tems pour sa Majesté, le justifioit du crime dont il se voioit accusé. Il dit qu'après le massacre de la St. Barthelemi, on delibera à la Cour de France sur ce qu'on feroit du Roi de Navarre, & du Prince de Condé, & que Catherine de Medicis lui demanda s'il n'avoit point fait leur horoscope; qu'il lui repondit qu'il l'avoit fait, & qu'il conoissoit par là qu'ils ne causeroient aucun trouble dans le Roiaume. Il ajoûta que cette reponse fit évanouir les resolutions pernicieuses qu'on avoit prises contre eux : qu'il s'en étoit ouvert à la Nouë, & l'avoit prié de leur en donner avis, afin qu'à l'avenir ils se conduisissent d'une maniere à confirmer ce qu'il avoit repondu à Catherine, & qu'il n'avoit repondu que par l'affection qu'il leur portoit; car ce n'etoient pas des choses que l'astrologie fût capable de decouvrir certainement (d). Il conclut qu'il esperoit que sa Majesté se resouvenant d'un si bon service, y auroit beaucoup plus d'égard qu'aux accusations malignes & calomnieuses de ses delateurs. Mr. de Thou raporta au Roi toutes ces choses : ce Prince après quelques tours de promenade demeura d'accord que la Nouë l'en avoit entretenu en ce tems-là, & donna ordre que l'on mît Ruggeri en liberté, & qu'on ne fit plus d'informations contre lui. Les Dames avoient dejà obtenu la grace de ce miserable, qui parut bientôt à la Cour fort familier avec elles. (e) *Intermissa ulterior in Cosmum inquisitio & ipse libertati restitutus fuit, & in arctam familiaritatem cum gynæceo venit, cujus favore à Rege, cum hæc diceret, jam gratia in arcano facta fuerat.* Mr. de Thou raporte ensuite une chose qui ne doit pas être omise. Ruggeri eut l'impudence de dire que ce ne fut pas lui, mais un Jardinier de même nom, qui fut accusé, & châtié au tems de la Mole, & il imposa de telle sorte qu'il obtint une pension d'historiographe. (f) *Homo impudentissimus ac perditissimus postea ausus est palam dicere quæ ad annum LXXIII. de Cosmo Rugerio commemorantur, ad se minime pertinere, sed Thuanum aliteris cujusdam cognominis tunc postulati errore allucinatum esse; eoque vesania venit, ut emendicato stipendio in aula obtinuerit, ut scribendæ historiæ munus sibi demandaretur.* Admirez l'impudence du personnage. On avoit les reponses juridiques qu'il fit aux deux Commissaires qui l'interrogerent à Nantes, on les avoit, dis-je, bien signées de sa main, & il y reconoissoit qu'il étoit le même Cosme Ruggeri qu'on avoit calomnié dans l'affaire de la Mole, mais il soutenoit que les Juges l'avoient absous honorablement. Ce dernier fait temoigne aussi son impudence, car les actes de ce procès font foi qu'on le condamna aux Galeres. (g) *Iis* (confessionibus) *eundem se esse minime diffitetur, sed per calumniam accusatum, & postea honorifice, sicuti jam dixi, dimissum; in quo rursus insigniter mentitus est, nam ex archivis Curiæ itidem constat, eum post quæstionem ad triremeis damnatum esse, sed aulicorum in hoc hominum genus prono favore pœnam remissam fuisse, & cum duceretur, vinculis exemptum in aula statim comparuisse.* Ajoûtons encore ceci. Pendant l'interrogatoire de Nantes on representa à Ruggeri, que l'astrologie judiciaire étant une chose impie, & indigne d'un Chretien, il avoit grand tort de s'en mêler lui qui étoit Prêtre. Il s'excusa (h) le mieux qu'il put, & parla même avec mepris de cette science, & fit serment que depuis qu'il etoit Prêtre il n'avoit dressé aucun horoscope.

(D) *Ne croiant ni Dieu ni Diable s'amusoit neanmoins à l'astrologie & à la magie.*] Remarquez bien quelle fut sa confession en mourant. *Il n'y a point d'autres diables*, declara-t-il (i), *que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les Rois & Princes qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien.* Il ajoûta, selon Garasse, (k) *J'ai vescu en cette creance, & en cette creance je veux mourir.* Si cette addition est du cru de ce Jesuite, je ne pense pas qu'il ait excedé les droits de la paraphrase; car on doit tenir pour une chose presque indubitable que tout vieillard qui meurt athée, a vécu long tems athée. Ce n'est point au lit de la mort, ni même au declin de l'âge que l'on se jette dans ce precipice; au contraire (l) presque tous les esprits forts, libertins, mecreans, &c. renoncent à leurs impietez dans leurs maladies, & meurent en faisant des declarations (m) orthodoxes. Il est donc très-vraisemblable que nôtre Cosme étoit depuis fort long tems tout tel que lors qu'il mourut. Que vouloient donc dire les horoscopes qu'il faisoit, & ces images de cire qu'il distribuoit comme des causes d'amour, & de maladie? Voilà des choses qui s'accordent mal ensemble : tous ceux qui parlent de sa fin y font cette reflexion. (n) *Il avoit jadis fait accroire . . . . qu'il sçavoit faire des images &c. &* TOUTESFOIS *cest Atheiste ne croyoit pas qu'il y eust des diables.* (o) *Les plus sages deslors* (p) *jugeoient qu'il n'avoit aucune cognoissance* des Negromanties, & EN EFFECT L'ISSUE *de sa vie l'a monstré clairement.* Il est sûr que ne croiant l'existence d'aucun esprit distinct de l'ame de l'homme, il n'a pu regarder que comme des fables tout ce que l'on conte de la magie; ce n'étoit donc que pour attraper de l'argent, qu'il se vantoit de sçavoir faire des images capables de donner la mort, ou de donner de l'amour. Il conoissoit lui-même la vanité de ses promesses, & l'inutilité des coups d'aiguille donnez aux images. Il n'est pas si certain qu'il reconût la vanité de l'astrologie: un homme d'esprit & de sçavoir conoît clairement qu'un morceau de cire formé en figure d'homme, ou de femme, & piqué au cœur, n'est point capable de produire dans un sujet éloigné ou l'envie de se marier avec une telle personne, ou quelque autre sorte de passion. Il conoît évidemment qu'un morceau de cire qui represente Henri IV. & que l'on aproche du feu à Nantes, ou que l'on pique en divers endroits dans la même ville, n'est point capable de causer une fievre lente & mortelle à ce Monarque dans Paris. Ainsi tout homme qui a de l'esprit, du sens, du sçavoir, & qui est persuadé que ces images de cire ont la vertu dont on parle, conoît très-certainement que leurs effets sont produits par un esprit invisible, qui agit immediatement & physiquement sur telles ou telles personnes, pendant que ces images sont reduites en tel ou en tel état. Puis donc que Ruggeri ne reconoissoit aucun esprit de cette nature, il conoissoit clairement que ces images étoient privées de toute vertu. Mais il ne

(a) *Spizelius* in Scrutinio Atheismi pag. 130. *a tort de le mettre parmi les athées brûlez vifs.*

(b) *Thuan. de vita sua lib. 6. ad ann. 1598. pag. 1234. col. 1. C.*

(c) Ob id autem plerisque suspectum fuisse, quod Astrologiæ peritus certiorem ac sibi cum paucis cognitam natalium horarum conficiendarum scientiam calleret, cujus ope ac ductu cum multa multis prædixisset, in eam venisse opinionem, quasi occulta cum malis spiritibus familiaritate hæc didicisset. *Id. ibid.*

(d) Id autem non tam ex arte, quam adfectu erga ipsos bene animato fecisse, quippe cum res ejusmodi esset, ut per astrologicæ artis rationem præstari non posset. *Id. ib. col. 2. A.*

(e) *Id. ib. B.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib. C.*

(h) Ipse se quibus potuit verbis etiam elevata ea, excusavit, & inter alia adjecit ac religiose affirmavit, se postquam sacris addictus esset, quod diu postea fuit, nunquam nataleis cujusquam horas confecisse. *Id. ib. D & E.*

(i) *Mercure François ubi supra pag. 46.*

(k) *Garasse, ubi supra pag. 157.*

(l) *Voiez l'article* Bion, *pag. 602. remarque D.*

(m) *C'est-à-dire orthodoxes eu égard à la providence de Dieu, au Paradis, & à l'Enfer.*

(n) *Merc. François, ubi supra pag. 47. Voiez aussi le Continuateur de Mr. de Thou l. 8. pag. 537.*

(o) *Garasse, ubi supra, pag. 155.*

(p) *C'est-à dire au tems que la Mole fut decapité.*

logie, & à la magie; car c'est une opinion generale parmi les Chretiens, que s'il y a des Diables il y a un Dieu, & que ceux qui ne croient point un Dieu, ne croient pas qu'il y ait des Diables.

ne paroît pas avec la même évidence, que les corps celestes sont incapables de produire sur la terre une infinité d'effets. On n'ignore point que des gens qui ont passé pour athées, ont paru très-persuadez de l'efficace des influences des astres, à l'egard même des actions libres de l'homme, & de ce qu'on nomme fortune, ou évenemens contingens. Il n'est donc pas sûr que Cosme Ruggeri ait conu la vanité de l'astrologie judiciaire. Je croi pourtant qu'on peut dire sans beaucoup de temerité, vu le tour de son esprit (a), qu'il ne debitoit des horoscopes qu'à la maniere des imposteurs, sans y ajoûter nulle foi, & pour excroquer de l'argent.

(a) On a vu dans la page precedente, lettre d, qu'il assura que l'horoscope du Roi de Navarre & celui du Prince de Condé promettoient qu'ils ne remueroient point, & cependant l'astrologie ne le lui avoit pas apris.

On m'objectera peut-être qu'il est aussi difficile de s'imaginer qu'un tel astre, situé de telle sorte dans la figure de nativité, est une cause physique du bon accueil que fait un Prince à un homme de 50. ans qui le saluë à une telle heure, que de se persuader que des images de cire piquées au cœur, produisent un acte d'amour à cent lieuës loin dans l'ame d'une personne. Je repons qu'il y a beaucoup de gens, à qui cet effet de l'astre paroit aussi chimerique, que cet effet de l'image; je suis du nombre de ces gens-là; mais encore un coup, on se peut faire illusion plus facilement à l'égard de l'efficace des astres, qu'à l'égard de l'efficace de ces figures de cire. On ne sçauroit m'alleguer un homme sçavant, qui ait cru que ces figures par elles-mêmes, & sans l'entremise d'aucun esprit font aimer, font mourir à cent lieuës loin; & l'on peut alleguer des personnes doctes, qui ont cru que sans le secours des Anges bons ou mauvais, les planetes de l'horoscope d'un homme sont cause de ses avantures les plus fortuites. On conçoit très-clairement qu'un morceau de cire piqué à Nantes, chauffé, modifié, comme il vous plaira, n'est cause physique de rien à Rome; mais on sçait par experience que la vertu du soleil produit mille choses sur la terre physiquement, & en qualité de vraie cause; c'est pourquoi l'on tombe dans l'illusion, & l'on s'imagine que les autres astres étendent aussi jusques sur la terre leurs operations: & dès lors on gagne bien du pais peu-à-peu; on se trouve enfin en etat de les regarder comme la cause de tout.

(b) Voiez dans la 12. lettre de Cyrano Bergerac une longue description des ceremonies magiques.

QUE SI l'astrologie judiciaire decouvroit l'avenir, elle seroit une espece de magie noire.

Pour le dire en passant, c'est une illusion qui devroit être reprimée plus severement qu'elle ne l'est; car s'il étoit vrai que par la voie des horoscopes on devinât le bonheur ou le malheur des personnes, les circonstances de leurs mariages & de leur mort, &c. s'il étoit vrai, par exemple, qu'une operation astrologique eût decouvert à Gauric que le Roi Henri second seroit tué en duel, il faudroit metre l'astrologie au nombre des arts magiques, & de ces manieres de deviner qui sont fondées sur un pacte avec le Demon. La peine que prennent les astrologues de dresser une figure de nativité, & de consulter les regles qu'ils ont établies sur la distinction des Signes, sur les proprietez des Maisons, sur les differens aspects des Planetes, &c. cette peine, dis-je, seroit semblable à celle que les magiciens se donnent (b) de tracer des cercles, d'y faire plusieurs postures, de prononcer certaines paroles, &c. De part & d'autre ce que feroit l'homme ne seroit qu'un signe d'institution, à la presence duquel un mauvais Ange agiroit d'une certaine maniere. Il est visible, quand on y est attentif sans prejugé, que les ceremonies magiques, un cercle, une reverence, une baguette dirigée successivement vers les quatre points cardinaux de l'horizon, certaines paroles prononcées, certains mots écrits sur des morceaux de papier, &c. ne sont pas plus incapables de guerir un homme dangereusement malade, ou de faire mourir un homme qui se porte bien, que les horoscopes sont incapables de faire conoître si un homme se mariera heureusement; s'il sera aimé des Princes; s'il sera exilé; si ses richesses consisteront en terres ou en argent; s'il mourra sur mer, ou dans un siege de ville. Cela prouve qu'un astrologue seroit d'autant plus punissable, que ses horoscopes rencontreroient plus certainement la verité de l'avenir; car la certitude de ses predictions seroit une marque qu'il executeroit exactement les ceremonies, à la presence desquelles les Demons auroient établi par leur pacte primitif de reveler l'avenir. Cela prouve encore que l'astrologie judiciaire ne sçauroit être une voie de deviner que comme le sas, le miroir, la fumée, & cent autres (c) abominations. D'où je conclus que l'indulgence des tribunaux ecclesiastiques & seculiers pour les astrologues judiciaires, est très-criminelle. On a de très-bonnes loix civiles & canoniques contre ces gens-là. Un professeur de Padouë (d) les a recueillies exactement dans un ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1662. mais on ne les execute pas. Jean Baptiste Morin professeur roial à Paris, n'a-t-il pas joui tranquillement de ses pensions & de ses charges jusques à sa mort, quoi qu'il travaillât à des horoscopes au vu & au sçu de tout le monde, & qu'il se vantât publiquement d'y posseder une merveilleuse habileté (e)? S'il avoit eu la hardiesse de soutenir que le culte des Reliques est blâmable, on l'eût degradé dès le lendemain; on l'eût chassé honteusement; & si de puissans patrons l'eussent osé proteger, tout le Clergé se seroit emu, & ne seroit point rentré dans le calme avant la destitution de cet impie. Quelle acception d'erreurs! On lui laissa pratiquer impunément toute sa vie un art qui dans le fond ne peut être que magique, s'il est une voie de conoître l'avenir. Notez, je vous prie, qu'il est mal aisé de comprendre qu'on le puisse deviner par le secours du Demon; car quelque vaste qu'on supose la science des Anges, elle ne paroit pas renfermer l'enchainement de tous les objets qu'il faut conoitre, pour dire certainement que telles ou telles choses arriveront; & il seroit absurde de dire que Dieu le leur revele, toutes les fois qu'ils veulent executer le malheureux pacte qu'ils auroient fait avec l'homme. L'Abbé Furetiere (f) expose très-nettement cette objection; mais il oublie le principal; il ne dit pas que la liberté de l'homme seroit une pure chimere, si les Anges pouvoient deviner ce qu'un homme pensera d'ici à dix ans; s'ils pouvoient, dis-je, le deviner par la conoissance de la liaison qui est entre les causes naturelles & leurs effets.

(c) Voiez en le catalogue alphabetique dans le chapitre 35. d'un livre imprimé à Paris, & puis en Hollande l'an 1692. intitule, Remarques ou reflexions critiques, morales & historiques sur les plus belles & les plus agreables pensées... des anciens & des modernes. *Je croi que l'Auteur a pris tout cela dans l'ouvrage de Martin Delrio.*

(d) Don Joseph Maria Maraviglia Clerc Regulier, dans sa Pseudomantia veterum & recentiorum explosa, sive de fide divinationibus adhibenda.

(e) Voiez l'article de ce Morin.

(f) Voiez le Furetieriana, *pag. 199. & suiv. edit. de Bruxelles.*

SI LA consequence est bonne de l'existence des Demons à celle de Dieu.

Rien ne seroit plus absurde que de demander, s'il est possible que Ruggeri ne croiant ni Dieu, ni Anges bons ou mauvais, ait cru que ses images de cire fussent de quelque efficace; mais il ne seroit pas absurde de le demander à tous les athées. On croit ordinairement que toute personne qui nie l'existence de Dieu, nie aussi par une suite necessaire l'existence de tous les Esprits, & l'immortalité de l'ame. Je ne m'étonne point qu'on croie cela; car je ne pense pas qu'il y ait d'exemple (g) de la desunion de ces deux blasphêmes; je veux dire ou qu'il y ait jamais eu d'athée qui ait enseigné l'existence des Demons, & l'immortalité de l'esprit humain; ou qu'il y ait jamais eu d'homme persuadé de la magie, sans croire que Dieu existe. Il se trouve des Chretiens orthodoxes dans tout le reste; mais qui ne sçauroient se persuader que les mauvais Anges se mêlent de rien, & qui rejettent sans exception tout ce qui se dit de la magie, & de la sorcelerie. S'ils se contentoient de dire qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse prouver l'existence & l'operation des mauvais Anges, il ne faudroit pas s'étonner de leur sentiment; car il est certain que la raison fournit de fortes difficultez contre l'empire du Diable, fondées sur les notions que l'on a de la sagesse & de la bonté de Dieu; mais c'est une entreprise fort temeraire, pour ne rien dire de pis, que de vouloir accorder avec l'Ecriture la rejection de tout le pouvoir du Diable. Quoi qu'il en soit, cette consequence est fausse & injuste, *vous ne croiez point qu'il y ait des Diables, vous ne croiez donc point qu'il y ait un Dieu.* Quant à cette autre consequence, *vous ne croiez point qu'il y ait un Dieu, vous ne croiez donc point qu'il y ait ni de bons Anges, ni de mauvais Anges,* elle paroit très-certaine; car comme je l'ai dejà dit, on ne trouve point d'exemple qui la combate. Voici une autre consequence qui paroît certaine, *il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* On est tellement persuadé de la justesse & de la necessité d'une telle conclusion, qu'on affirme sans balancer que ceux qui nient l'existence des Demons, derobent aux orthodoxes une preuve incontestable de l'existence de Dieu. J'avouë que je n'ai encore trouvé personne qui ne m'ait paru très-persuadé, que l'existence du Diable prouve necessairement & invinciblement que Dieu existe; & vous ne voiez point d'homme tant soit peu flotant sur cette (h) derniere verité, qui ne nie presque tout à plat qu'il y ait des Anges. J'avouë neanmoins que je n'ai pas assez de lumieres, pour voir cette grande liaison que tout le monde aperçoit entre ces deux theses, *il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* Mettant à part l'Ecriture, pour ne raisonner que par les principes de la Metaphysique, ne peut-on pas soutenir que Dieu n'a point créé d'autres esprits que l'ame de l'homme? Si vous demandez pourquoi un être si puissant n'a point donné l'existen-ce

(g) Voiez ci dessous dans la 1. colonne de la page 2629. la restriction que l'on aporte à ceci en parlant des Orientaux.

(h) C'est-à-dire sur l'existence de Dieu.

Diables. Je dirai quelque chose sur cette pensée. Il faudra noter les fautes (E) du Pere Garasse.

☞ RU-

ce à d'autres Esprits, on vous repondra, c'est qu'il ne lui a point plu: il a produit toutes choses avec une souveraine liberté; plus de celles-ci, moins de celles-là; sa volonté toujours infiniment sage a été sa seule regle. Que pouvez-vous dire contre une telle raison? Adressez vous à un athée; demandez lui pourquoi il nie l'existence des Demons, vous verrez qu'il ne repondra rien qui vaille; & que si vous le pressez, vous le reduirez bientôt à se taire. Osera-t-il dire que l'Univers étant infini, éternel, l'être souverainement parfait, qui existe necessairement, ne contient rien qui surpasse l'homme en lumieres & en conoissance? Quoi! parce que l'homme a deux yeux, un nez, une bouche, un cerveau, des nerfs & des veines, il doit avoir en partage tout ce qu'il y a d'esprit, & d'industrie dans la nature? Par tout ailleurs il n'y aura ni volonté, ni entendement, ni passions, ni art d'apliquer les corps les uns aux autres? Si vous pouviez m'alleguer qu'il a plu à un Agent libre de ne donner de la connoissance qu'aux êtres qui ont un cerveau, vous m'arrêteriez tout court; mais vous ne reconnoissez point une telle cause. Tout existe, tout agit selon vous necessairement; vous ne sçauriez donc me dire pourquoi la matiere impalpable seroit moins ingenieuse, que celle que nous nommons chair & sang, homme, bête, &c. & si vous raisonnez bien, vous devez croire que puis que l'être infini pense dans l'homme, il pense par tout ailleurs; & que s'il y a sur la terre plusieurs corps vivans qui s'entr'aiment, ou s'entre-haïssent, & dont les uns oppriment les autres; il y a aussi dans l'air ou ailleurs des composez qui aiment l'homme, & des composez qui le haïssent, qui ont plus d'esprit & plus de puissance que l'homme. Voilà les bons Anges; voilà les mauvais Anges. En un mot, puis qu'un athée ne peut nier qu'il n'y ait des (a) êtres mechans, envieux, vindicatifs, qui se divertissent du mal d'autrui, & qui par l'aplication des corps produisent des changemens étranges dans la nature conformément à leurs passions, il se rendra ridicule s'il ose nier qu'outre ces êtres mechans qui sont l'objet de ses yeux, il n'y en ait plusieurs autres qu'il ne voit pas, & qui sont encore plus malins & plus habiles que l'homme. On peut donc dire que si l'Univers n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, il contiendroit necessairement de mauvais Anges, tout comme il contient des loups, & des hommes; mais s'il est l'ouvrage de Dieu, il n'est nullement necessaire qu'il contienne ceci ou cela, & par consequent l'existence des Demons n'est pas une preuve aussi forte que l'on s'imagine de l'existence de Dieu: elle est plus propre à fortifier le (b) Manicheisme, qu'à soutenir la foi orthodoxe. Je ne propose ceci que comme un problême à examiner.

(a) On entend ici par ces êtres le genre humain.

(b) Mr. Becker insiste beaucoup à reprocher aux Théologiens qu'ils introduisent le Manicheisme, par l'empire qu'ils attribuent aux Diables. Puis qu'ils se fondent sur l'Ecriture, il a tort de leur reprocher cela. Ici je ne considere les choses que selon la Philosophie.

Voilà comment il seroit possible, quoi qu'aparemment cela ne soit jamais arrivé, que des hommes aussi athées à certains égards que l'étoit Ruggeri, crussent neanmoins que des images de cire moiennant certaines ceremonies, fissent aimer, ou mourir à cent lieuës loin. Ils ne prendroient ces ceremonies que pour un signal de convention, qui determineroit un Diable à produire certains effets, par l'aplication des corps dont les forces lui seroient connuës.

CONSIDERATION sur la Religion des Orientaux.

Je vous prie de prendre garde que jusqu'ici je n'ai eu égard qu'aux conoissances que nous avons des sentimens du vieux Paganisme, & de ceux des Européens modernes; car j'avouë que ce qu'on raporte de la Religion des Orientaux, me doit interdire les expressions generales que j'ai emploiées. On nous assûre (c) que les Siamois ne reconoissent aucune Divinité, & que cependant (d) ils croient le retour & l'aparition des esprits; qu'ils craignent les morts, & qu'ils pratiquent certaines ceremonies pour les apaiser. (e) *Outre cela ils font presque en toutes rencontres des prieres aux bons Genies, & des imprecations contre les mauvais.* Voilà des gens fort capables de devenir magiciens sans croire de Divinité. La relation que j'ai citée ajoûte, que (f) *les Indiens croyent aujourd'huy comme les anciens Chinois, des ames tant bonnes que mauvaises repanduës par tout, ausquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la toute-puissance divine.* Cela signifie qu'ils ne reconoissent aucun Dieu suprême, mais une infinité de Genies les uns bons, les autres mechans; ils peuvent donc être tout à la fois athées & magiciens. Les sçavans de ce païs-là ont mis entre leurs idées une liaison un peu plus conforme à celle des Européens; car si d'un côté ils sont athées, ils nient de l'autre l'existence des Esprits & l'immortalité de l'ame. (g) *Plusieurs relations de la Chine asseûrent que les Gens de lettres, qui sont en ce païs-là les citoyens les plus importants, ne regardent les cérémonies des funerailles que comme des devoirs civils, ausquels ils ne mêlent aucunes prieres: qu'ils n'ont aujourd'huy aucun sentiment de Religion, & ne croyent ny l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame; & qu'encore qu'ils rendent à Confucius un culte exterieur dans les temples qui luy sont consacrez, ils ne luy demandent pourtant pas la science que les Gens de lettres du Tonquin luy demandent.* Ce culte exterieur de Confucius n'est donc qu'une mommerie à leur égard; ils ne s'y conforment que par politique. Lisez encore ceci, vous y aprendrez qu'en ôtant l'intelligence suprême, ils ont aussi renversé l'intelligence des êtres inferieurs. (h) *Peu à peu les Gens de lettres, c'est à dire ceux qui ont des Grades de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement, étant devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs predecesseurs, ont fait de l'ame du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvuës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-eclairée.*

(c) La Loubere, Relation de Siam, to. 1. chap. 22. n. 6. p. m. 501.

(d) Id. ib. chap. 20. n. 20. pag. 481.

(e) Id. ib.

(f) Id. ib. ch. 23. n. 8. pag. 508.

(g) Id. ib. chap. 20. n. 4. pag. 467. 470.

(h) Id. ib. chap. 23. n. 14. pag. 514. Confer quæ supra *pag.* 2018. *lettre a.*

(E) *Noter les fautes du Pere Garasse.*] I. Il dit (i) qu'*environ 15. jours devant le decés* de Cosme Ruggeri l'an 1615. on (k) fit courir dans Paris un petit livret qui portoit pour titre, *Histoire épouventable de deux Magiciens estranglez par le Diable la semaine sainte.* Mais dans le Mercure François (l) on assûre que la mort de ce Ruggeri produisit ce petit livre. Il ne faut point douter que l'Auteur de ce Mercure ne soit plus exact, & plus croiable que l'Auteur de la Doctrine curieuse; & ainsi toutes les moralitez de ce dernier, fondées sur le mystere des bruits precurseurs, tombent par terre. N'oublions pas ces paroles du Mercure: (m) *Le premier de ces deux Magiciens estoit ce renommé affronteur Cesar, qui a tiré de l'argent de tous les curieux de son temps, pour leur faire voir des Diables, ou pour leur faire trouver des thresors, & puis s'est moqué d'eux. On le faisoit estranglé par son Diable, & toutesfois il est encores vivant prisonnier dans la Bastille. Et le second cét Abbé de sainct Mahé.* II. Continuons de faire parler Garasse. (n) *Il arriva l'an M D L X X I V. que la Mole & Caconas (o) ayant esté condamnez par Arrest de la Cour, comme convaincus de sortileges & enchantemens à l'occasion de la mort du Roy Charles IX. Cosme Ruggeri fut enveloppé dans leurs accusations, comme leur ayant presté la main forte par ses Negromanties.* La Mole & Coconas furent punis du dernier suplice pendant la vie de Charles IX. Il n'est donc pas vrai qu'ils le furent *à l'occasion de sa mort.* Il ne paroît point que leurs sortileges se raportassent à la vie de ce Prince, & l'on ne peut pas dire qu'ils en aient été convaincus. Voici un extrait des reponses qui furent faites par La Mole pendant la question: (p) *Remonstré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous en la teste, a dit que non. Interrogé que c'est de l'image de cire que l'on dit avoir trouvée en sa maison, a dit, ah! mon Dieu, si j'ay fait image de cire pour le Roy je veux mourir. Interrogé des figures d'or qui sont à son chapeau, a dit qu'il n'en sçait rien. Derechef attaché aux boucles & anneaux, a dit qu'il ne sçait que ce qu'il a dit, a esté remis le petit tretteau & admonesté de dire la verité, a dit, Messieurs, je ne sçay autre chose sur la damnation de mon ame; je ne sçay autre chose devant le Dieu vivant sur ma damnation. Vray Dieu éternel, mon Dieu, je ne sçay rien si l'image de cire a esté faite pour le Roy ou pour la Reyne. Interrogé où est ladite image de cire, & si Cosme luy a porté, a dit que ladite image de cire est pour aimer sa Maistresse qu'il voudroit épouser, laquelle est de son pays, & qu'on la voye on verra que c'est la figure d'une femme; & que ledit Cosme a ladite image, & que ladite figure a deux coups dans le cœur, & que ainsi la baillera. Interrogé que c'est la maladie du Roy, a dit, faites moy mourir si le pauvre la Molle y a jamais pensé, & a supplié qu'on fasse venir Cosme; lequel dira que ce n'est autre chose que cela. Interrogé où est ladite image de cire, a dit que Cosme l'a, & est faite pour une femme, & n'a donné charge audit Cosme de faire autre chose, & que ledit Cosme lui a baillé ledit coup au cœur. Interrogé pourquoy il lui bailloit ledit coup au cœur, a dit qu'il ne sçait. Luy a esté baillé de l'eau, & a dit qu'on l'oste, & il dira la verité. A esté mené devant le feu, & admonesté de dire la verité de cette* image

(i) Garasse, Doctrine curieuse, liv. 2. sect. 8. p. 155.

(k) Id. ib. pag. 154. Voiez aussi le Continuateur de Mr. de Thou ubi infra.

(l) Ubi supra pag. 47.

(m) Ibid.

(n) Garasse ibid. pag. 155.

(o) Il faloit dire Coconas.

(p) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tome 2. pag. 411.

☞ **RUTILIE**, Dame Romaine sœur de ce Publius Rutilius qui soufrit si constamment l'injustice de son exil, & femme de Marcus Aurelius Cotta, eut un fils * de grand merite, & qu'elle aima tendrement, & dont elle suporta la perte avec beaucoup de courage. Seneque l'a proposée (*A*) en exemple. Ciceron avoit voulu faire la même chose, mais n'étant pas assez éclairci du fait, il s'en informa à Pomponius (*B*) Atticus qui ne sçut l'en bien instruire. Comme on n'a point l'ouvrage † où il vouloit faire entrer nôtre Rutilie, nous ne sçavons pas s'il trouva toutes les lumieres qu'il cherchoit, & s'il parla d'elle effectivement, mais il est fort vraisemblable qu'il le fit. Ce qu'il y a de singulier est qu'on pretend qu'il demanda à être instruit sur des circonstances qu'il avoit dejà debitées ‡ dans ses ouvrages. Ceci montreroit que même les grans Auteurs oublient les choses qu'ils ont publiées.

image de cire, a dit, je renie mon Dieu, & qu'il me damne eternellement, si c'est pour autre chose que ce que j'ay dit. Donnons aussi un extrait des confessions que l'on extorqua a Coconas par la question. (*a*) *Interrogé que c'est de l'image de cire, a dit qu'il n'en sçait rien, & que Cosme & la Molle s'entretiennent comme les doigts de la main. Interrogé s'il sçait qu'on ait fait quelques portraits ou caracteres contre le Roy a dit que non, & qu'il en parloit en bas à un Capitaine de cette ville, qui lui a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues de la Molle, & avoit demandé audit Capitaine s'ils avoient rompu une grosse bague comme le doigt, & que s'il y avoit quelque chose on le trouveroit là. Il dit encore que quant à attenter à la personne du Roy, il n'en entendit jamais parler. Interrogé s'il sçavoit aucune chose de la figure de cire, a dit que non, & que s'il y a homme qui en sçache quelque chose c'est Cosme.* Mr. de Thou declare que La Molle protesta, que cette image de cire n'etoit destinée qu'à inspirer de l'amour à une femme. (*b*) *Tortus Mola & interrogatus de imagunculu cerea, quam magicis prastigiis ab ipso confictam, & acu in corde tactam constabat, quem in rei usum id faceret, & cujus opera ad id uteretur; respondit, ut puellam quandam in Provincia, quam efflictim deperiebat, hac arte ad mutuo se redamandum accenderet, id fecisse; eaque in re usum opera Cosmi Rugerii Florentini, qui mox comprehensus & tanquam maleficus omnino rasus, Regina favore, qua illius & hujusmodi hominum opera perfamiliariter utebatur, periculo exemptus est.* III. Garasse n'est point exact dans les paroles que je vais copier. „ (*c*) Cet homme s'estant arraché de ce „ mauvais pas par la faveur de sa maistresse, se laissa „ chatouïller à cette malheureuse envie d'estre tenu „ pour grand Astrologue judiciaire, & savant extraor- „ dinairement en ce mestier: de façon qu'il faisoit es- „ tat de promettre à tous les curieux desbauchez des „ images de cire, pour charmer les cœurs d'amour ou „ de haine; & comme ces deux passions sont égale- „ ment sottes, il avoit plus de pratique dans Paris que „ s'il eût promis de donner des pardons ou indulgences „ plenieres.„ Voila un auteur qui pour prouver que l'on a voulu s'aquerir la reputation d'une grande habileté dans l'astrologie judiciaire, dit qu'on *faisoit estat de promettre des images de cire.* Ces images ont toûjours passe ou pour des effets, ou pour des forfanteries de la magie, & ne sont pas du ressort de l'astrologie judiciaire: on ne les met point au nombre des Talismans: les manieres dont on dit qu'il s'en faut servir temoignent manifestement que leurs vertus vraies ou fausses, ne dependent point des constellations. Il faut, dit-on, les piquer avec des aiguilles; Il faut les faire chauffer à petit feu &c. & il en resulte de grans changemens dans les personnes qui sont l'objet de ce manege. Cela ne peut être naturel; les influences des astres ne peuvent point être la cause de tels effets; c'est de la magie noire; c'est l'ouvrage du Demon. Les Paiens n'attribuoient cette pratique qu'aux sorcieres.

Devovet (d) absentes, simulacraque cerea fingit
Et miserum tenues in jecur urget acus.

J'observe que le Mercure François ne dit point comme Garasse que Cosme promit des images, *pour charmer les cœurs d'amour ou de haine* (*e*). Il promettoit des images (*f*) *les unes pour faire rendre des femmes amoureuses de ceux qui les recherchoient, & les autres pour faire mourir en langueur telles personnes que l'on voudroit, en prononçans leurs noms & invoquans certains Démons.* On fait un plaisant conte touchant les filles de Tamerlan: on dit que leur pere leur fit aprendre la magie, & qu'avec certaines images elles facilitoient la conquête des provinces qu'il avoit dessein de subjuguer. *Audivi ab aliquibus qui dictum Tamerlanum diu noverunt, quod habuis tres filias quas in arte magica fecit instrui, in qua mirabiliter profecerunt, qua incantationes, & exorcizationes, & IMAGINES contra provincias quas sibi subjicere voluit facere consueverunt, qua plerumque effectum sortita fuerunt* (*g*). IV. Les paroles suivantes ne sont pas bien raisonnées: (*h*) *Ce malheureux . . . . . roula jusques à l'an M. DC IV. en ce mestier infame, tout Abbé qu'il estoit, servant aux passions desreglées de tous les courtisans desbauchez: depuis cette annee M. DC IV. il commença à prendre une autre route; car il s'employa à faire des Almanachs, les uns sous le nom de Quelbergus, d'autres sous le nom de Vannerus, ou du pelerin pleureux de Savoye.* On venoit de joindre la fabrique des images de cire & l'étude de l'astrologie, comme des choses dont l'une est la preuve de l'autre: & puis tout d'un coup on nous vient dire qu'aussi-tôt que Cosme s'emploia à faire des Almanachs, il renonça à distribuer de ces images aux courtisans debauchez. Il y a là outre la contradiction, un mauvais raisonnement. Rien n'empêche qu'en faisant des Almanachs, on ne continuë d'être charlatan par raport à ces images. Le Mercure François ne s'accorde pas avec Garasse, sur tous les noms suposez qui paroissoient à la tête des Almanachs de Ruggeri. Comparez les paroles du Jesuite avec celles-ci: (*i*) *Depuis l'an mil six cens quatre il avoit fait d'an en an des Almanachs, les uns souz le nom de Querberus, d'autres souz les noms de Vannerus & du Pelerin Pleureux de Savoye, lesquels il illustroit de Vers ou Sentences des meilleurs Poëtes & Orateurs Latins.*

(*A*) *Seneque l'a proposée en exemple.*] C'est dans le livre qu'il ecrivit pendant son exil pour consoler sa bonne mere. Il l'exhorte à imiter entre autres Dames courageuses nôtre Rutilie. *Rutilia*, dit-il (*k*), *Cottam filium secuta est in exsilium, & usque eo fuit indulgentia constricta, ut mallet exsilium pati, quàm desiderium: nec ante in patriam, quàm cum filio rediit. Eumdem jam reducem, & in Rep. florentem tam fortiter amisit, quam secuta est: nec quisquam lacrimas ejus post elatum filium notavit. In expulso virtutem ostendit, in amisso prudentiam, nam & nihil illam à pietate deterruit, & nihil in tristitia supervacua stultaque detinuit. Cum his te numerari feminis volo, quarum vitam semper imitata es &c.* On me permettra, je m'assûre, de mettre ici un passage du Pere Senault: je le tire de son traite de l'usage des passions à l'endroit où il explique les caracteres du desir. „ L'exil est sans „ doute une des plus cruelles peines que la justice ait „ inventees pour punir les coupables; il nous separe „ de tout ce que nous aimons, & il semble qu'il soit „ une longue mort qui ne nous laisse un peu de vie que „ pour nous rendre plus miserables. Cependant il s'est „ trouvé une mere qui aima mieux soufrir la rigueur „ de ce tourment que la violence du desir, & qui vou- „ lut accompagner son fils en son bannissement, pour „ n'être pas condamnee à regretter son absence, & à sou- „ haiter son retour. „ Mais qui avoit dit au Pere Senault qu'en accompagnant son fils elle s'exempta de la peine de souhaiter qu'il revint à Rome? Au reste le fils de Rutilia s'apelloit Caius Aurelius Cotta. Ce fut un bon (*l*) Orateur: il fut bani pendant les querelles de Marius & de Sylla, & revint à Rome lors que le parti de ce dernier y triompha. Il fut Consul l'an de Rome 678. Il est probable qu'il mourut deux ans après d'une blessure qui se rouvrit, ce qui le priva de la gloire du triomphe qu'on lui avoit decerné (*m*). Il n'est point le Cotta interlocuteur de Ciceron dans les livres *de natura deorum* comme Glandorp (*n*) le debite.

(*B*) *Il s'en informa à Pomponius Atticus qui ne sçut l'en bien instruire.*] Il vouloit sçavoir si Rutilie étoit morte avant ou après son fils. (*o*) *Rutilia vivo ne C. Cotta filio suo mortua sit, an mortuo? Pertinent ad eum librum quem de luctu minuendo scripsimus.* Dans une autre lettre il se sert de ces paroles: (*p*) *de Rutilia, quoniam videris dubitare scribas ad me cum scies, sed quam primum.* La note de Corradus est trop curieuse pour ne devoir pas être raportée: (*q*) *Mortuo mortua est . . . . quod mirum Ciceronem quasisse quum in libris oratoriis jampridem scripsisset Cottam ipsum sibi sermonem illum retulisse: quin Atticus etiam dubitabat quum tamen uterque & Cottam & Rutiliam vidisset.*

☞ SA-

(*a*) *Le Laboureur ibid. pag.* 412. 413.

(*b*) *Thuan. histor. lib.* 57. *p.* 64. *col.* 1. *A. Voiez d'Aubigné, qui n'a fait ici non plus qu'en cent autres lieux qu'abreger Mr. de Thou, voiez, dis-je, d'Aubigné, histoire universelle to.* 2. *liv.* 2. *chap.* 6. *p. m.* 688.

(*c*) *Garasse ubi supra pag.* 156.

(*d*) *Ovide parlant de Medée. Voiez Frommanu* de fascinatione, lib. 3. part. 5. cap. 6. p. m 718. *Il cite aussi Horace,* Sat. 8. l. 1. *& Cujas,* in Paratit. cod. de Malefic. & Mathemat.

(*e*) *Il est pourtant vrai que ces images sont quelquefois destinées à donner de la haine. Voiez Servius sur ces paroles de Virgile, eclog.* 8. *v.* 80. Limus ut hic durescit, & hæc ut cera liquescit Uno eodemque igni.

(*f*) *Mercure François ubi supra pag.* 47. *Voiez aussi le Continuateur de Mr. de Thou, l.* 8. *pag.* 537.

(*g*) *Theodoricus à Niem, de schismate, lib.* 2. *pag. m.* 114.

* *Voiez la remarque A vers la fin.*

† *C'est celui* de consolatione.

‡ *Voiez la remarque B.*

(*h*) *Garasse, ubi supra, pag.* 156.

(*i*) *Merc. François, ubi supra, pag.* 46.

(*k*) *Seneca de consolatione ad Helviam cap.* 16. *p. m.* 787.

(*l*) *Cicero, de Oratore l.* 1. *fol.* 60. *& in Bruto fol.* 109. *Voiez Corradus in Brutum Ciceronis pag.* 310. *& seq.*

(*m*) *Consultez Sigonius in fastis Consul. ad ann.* 678. 680.

(*n*) *Glandorp. Onomast. pag.* 144.

(*o*) *Cicero, epist.* 20. *lib.* 12. *ad Atticum.*

(*p*) *Idem epist.* 22. *ejusd. libri.*

(*q*) *Corradus in epist.* 20. *lib.* 12. *ad Atticum pag.* 328. *edit. Graviana.*

S.

☞ SABELLICUS (MARC ANTOINE COCCIUS) a fleuri parmi les sçavans vers la fin du XV. siecle. Il étoit fils d'un marechal, & il nâquit dans † une petite ville d'Italie sur le Teverone. Il s'apliqua de si bonne heure à l'étude avec tant d'ardeur qu'il fut capable de regenter une école dans Tivoli avant que d'avoir de la barbe. Aiant gagné quelque argent par cette pedagogie il alla à Rome pour profiter des leçons de * Pomponius qui l'admit dans son Academie avec les ceremonies ordinaires, & nommément avec celle de l'imposition d'un nouveau nom. Ce fut celui de Sabellicus. Le nouvel Academicien de Pomponius reforma son style dans cette école. Il sortit de Rome pour aller enseigner dans Udine proche d'Aquilée. Il se fit conoître par quelques ouvrages si avantageusement que les Magistrats de Vicence lui offrirent une pension deux fois plus grande, & l'attirerent par ce moien dans leur ville pour la profession des belles lettres. Il n'y demeura guere, car il se vit apellé par le Senat de Venise pour deux emplois honorables & lucratifs, l'un étoit celui d'écrire l'histoire de la Republique, l'autre étoit celui d'enseigner les belles lettres. Il s'aquita mieux du dernier que du (A) premier; car son ouvrage historique fut rempli de flateries, & de mensonges. Il entreprit ensuite de composer une histoire universelle depuis le commencement du monde, & s'apliqua à ce travail jusques à sa mort. Cet ouvrage a vu le jour & n'est (B) pas fort estimé. Sabellic mourut de la (C) verole à l'âge d'environ 70. ans. Ne se fiant pas à son batard pour sa sepulture il fit lui-même graver son épitaphe sur la pierre de son tombeau. C'est une inscription (D) qui n'est pas assez modeste λ. Il avoit été Bibliothecaire du Cardinal Bessarion χ. Ses yeux avoient la même vertu que ceux de ‡ Tibere, car en s'éveillant la nuit il voioit distinctement ses livres & toute sa chambre pendant quelque tems ⸸. On imprima toutes ses œuvres à (E) Bâle l'an 1560. en 4. volumes *in folio.* Il temoigna en mourant que comme auteur il avoit

† *On la nomme en Latin* Vicus Varronis, *ou* Vicus Valerius. *Voiez Leandre Albert descriptio Ital. pag. m.* 224.

* *C'est ainsi que Paul Jove le nomme. C'est le fameux Pomponius Latus.*

λ *Tiré de Paul Jove in elog. virer. doctor. c. 48. pag.* 114. 115.

χ *Freherus in Theatro pag.* 1434.

‡ *Sueton. in Tiberio cap.* 68.

⸸ *Pierius Valerianus in hieroglyph. apud Freherum ubi supra, assure qu'il le lui avoit oüi dire.*

(A) *Mieux du premier que du dernier, car son ouvrage historique.*] Il etoit paié pour être sincere & exact à l'egard de ses ecoliers, mais non pas pour l'être à l'egard des narrations: de là vint qu'il remplit mieux son devoir en qualité de Regent, qu'en qualite d'historiographe. (a) *Nec ibi diu mansit, evocante Senatu Veneto, ea conditione, ut civitatis res gestas à fine Justiniani conscriberet, & trecentis aureis in gymnasio profiteretur. In hoc munere peræquè juventuti operam præstitit, quum in altero adulatione parum sobria rerum veritatem adumbrasse videretur.* Scaliger le pere l'accuse d'avoir avoüé que l'argent des Venitiens étoit la source des lumieres historiques qui le dirigeoient ou à publier ou à suprimer les choses. C'est ainsi que je paraphrase un peu librement ces cinq vers Latins.

Venalis (b) item penna Sabellii latronis,
Qui dat, adimitque, ut libitum, cuique quod vult.
Falso qui rogatus, undenam tot esset ausus:
Monstrans Venetum perditus aureum nomisma,
Te, inquit, quoque lux hæc faceret loqui si haberes.

(B) *Et n'est pas fort estimé.*] Paul Jove dit que c'est un ouvrage où les matieres sont si pressées qu'elles n'y paroissent que comme des points. C'est le defaut ordinaire de ceux qui s'engagent à renfermer l'histoire de tout le monde dans un ou dans deux volumes. Ils étranglent tous les faits, ils ne developent rien, tout devient obscur sous leur plume. Lisez ces paroles de Paul Jove, (c) *Sed in Enneadibus omnium temporum, ab orbe condito memoriam complexus, uti necesse fuit, ingenti operis instituto festinanter indulgenti, res illustres præclara cognitione dignissimas perobscura brevitate adeò vehementer offuscavit, ut excitatam uberrimo titulo legentium cupiditatem passim eluserit, quum omnia in acervum angustissimè coarctata, nequaquam certa effigie; sed exiguis tantum punctis, & lineis annotata designentur.*

(C) *Sabellic mourut de la verole.*] L'auteur qu'on vient de citer ne dit pas en quelle année, mais (d) Vossius prouve que ce fut l'an 1506. Pierius Valerianus a été plus retenu que Paul Jove sur la qualification de la maladie, il n'a point dit que ce fut un mal Venerien; il est vrai que la description qu'il en donne contient plusieurs phenomenes que l'on explique heureusement par l'hypothese de Paul Jove. Voici les termes de Valerianus; (e) *Eò plus infortunij, & ærumnarum pertulit Sabellicus, vir ille scriptorum copia, & elegantia multò clarior, quam mea ulla possit commendatione crescere, miserabilem vitæ finem cum sortitus est, quod putrida, perniciosaque correptus elephantiasi per annos aliquot miserabiliter cruciatus, interclusa vocis via, cæterisque tam spiritus, quàm cibi meatibus computrescentibus, gutturisque corruptis omnibus organis, venisque corrosis, non sine cruciabili tormento annos aliquot peregit, gaque tabe demum confectus interiit.* Paul Jove ne marchande pas tant: voiez la marge (f). Vossius observe que dans la liste des historiens d'Udine on assûre que Sabellicus écrivit jusques en l'année 1513. cela est dementi par deux lettres de Pierre Bembus écrites l'an 1506. qui font mention de la mort de Sabellicus. La lettre cinquiéme du 4. livre (g) marque qu'il mourut le 17. d'Avril 1506. Le même Vossius raporte que Leandre Albert temoigne que Sabellicus survequit trois ans à la conclusion de ses Enneades qu'il avoit conduites jusques à l'annee 1504. Je trouve dans Leandre Albert que ces Enneades furent conduites jusqu'en 1507. & que l'auteur mourut en la même annee. J'ai consulté non seulement la version Latine (h) imprimee à Cologne l'an 1567. mais aussi l'original Italien au feuillet 149. de l'edition de Venise in quarto 1561.

(D) *Une inscription qui n'est pas assez modeste.*] Si un autre (i) que lui l'eût faite, on la laisseroit passer. Quoi qu'il en soit la voici (k):

Quem non res hominum, non omnis ceperat ætas,
Scribentem capit hæc Coccion urna brevis.
M. Anton. Coccius Sabellicus vivus sibi F.

(E) *On imprima toutes ses œuvres à Bâle l'an 1560.*] Cette édition en 4. volumes in folio chez Hervagius avoit été precedee l'an 1538. par une edition en 2. volumes in folio, chez le même Hervagius, mais celle-ci ne contenoit que les Enneades, & les dix (l) livres d'exemples, avec une *historica synopsis*, qui continuoit les Enneades jusques a l'année 1538. Cette continuation fut faite par Gaspar Hedion. L'edition de l'an 1560. fut dirigee par Celius Secundus (m) Curion qui y joignit une continuation des Enneades jusqu'à cette annee-là. Le 4. tome comprend presque tous les opuscules de Sabellicus. Je dis presque, car on n'y insera point sa (n) paraphrase de Suetone accompagnée de notes, ni ses observations critiques sur divers auteurs. Elles sont divisées en deux livres, & ont été imprimées plusieurs fois, & nommément à Venise l'an 1508. in folio. Badius les insera dans une compilation de pareils ouvrages l'an 1511. Gruterus les a inserées au premier volume de son Thresor. (o) Au reste ceux qui mettent les Enneades de cet Auteur entre les livres qui ont été imprimez peu de tems après l'invention de l'imprimerie s'abusent très-lourdement. Mr. Beughem parle d'une édition de cet ouvrage faite à Maience l'an 1442. (p) *Sabellicus. Historia Enneades septem.* Il est vrai qu'il en doute, mais il faloit dire positivement que c'est un mensonge, car (q) *Sabellicus en 1442. n'avoit pas encore sept ans, & lorsqu'il fit imprimer ces 63. livres de son Histoire, il les dedia au Doge de Venise Augustin Barbadigo qui ne fut élevé à cette dignité que l'annee 1486.*

(a) *Paulus Jovius in elog. c. 48. pag.* 114. 115.

(b) *Jul. Cæsar Scaliger de reguar. eversionibus, pag. 329. part. 2. poemat. edit.* 1591.

(c) *Jovius ubi supra pag.* 115.

(d) *Vossius de historicis Latin. pag.* 670.

(e) *Pier. Valerianus de litterat. infelicitate lib. 1. pag.* 28.

(f) Ad septuagesimum fere annum pervenit Gallica tabe ex vaga Venere quæsita non obscure consumptus. *Jovius ubi supra.* Voiez aussi les vers de Latomus qu'il raporte.

(g) *Pag. m.* 531.

(h) *A la page* 224.

(i) Insigne quidem & meritum elogium sed certo honestius si alieni ingenii pietas inscripsisset. *Jovius ubi supra.*

(k) *Voiez Freherus in Theatro pag.* 1434.

(l) *J'en parle dans la remarque F.*

(m) *Et non pas Carion comme l'apelle Niccolo Toppi dans ses additions à la Bibliotheque de Naples pag.* 164.

(n) *Elle a été souvent imprimée à part, & incorporée dans les éditions* Variorum, *même dans celle de Paris chez Sebastien Cramoisi 1610. in fol.*

(o) *Voiez le Toppi ubi supra.*

(p) *Beughem incunab. typogr. pag.* 150.

(q) *Chevill. origine de l'imprimerie de Paris pag.* 21.

avoit la même tendresse que les peres qui sentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux faits. Car il recommenda (F) l'impression d'un manuscrit qui n'étoit capable que de lui faire du deshonneur. Egnatius son collegue le fit imprimer, & on l'en blâma. Vous trouverez un éloge magnifique de Sabellicus dans † Jaques Philippe de Bergame son contemporain. Mr. Moreri (G) a fait quelques fautes.

SABEUS (FAUSTE) né au païs de Bresce en Italie, se fit tellement estimer par son sçavoir que Leon X. l'apella à Rome pour le faire garde de la Bibliotheque Vaticane. Il travailla utilement à l'augmentation de cette bibliotheque, aiant fait dans cette vuë plusieurs voiages longs & penibles. Il en fut très-mal recompensé, & (A) il murmura hautement de cette disgrace, mais ses plaintes ne firent point d'impression sur l'esprit de quatre autres Papes qui l'arrêterent à leur service. Ils ne l'avancerent point, & ils lui donnerent sujet de renouveler ses murmures contre le mauvais état de ses affaires. Il mourut à Rome âgé de 80. ans sous le regne de Paul IV *. On a quelques livres de (B) sa façon. J'ai dit en un ‡ autre lieu la part qu'il eut à la premiere édition d'Arnobe.

SAGRATUS (PAUL) Chanoine de Ferrare sa patrie au XVI. siecle, fut un de ceux qui s'apliquerent à la politesse du style Latin. Il le fit avec succés comme le temoignent les lettres qu'il écrivit à Paul Manuce, à Riccobon, à Muret, & à (C) plusieurs autres sçavans, & qu'il publia l'an 1579. Il les dedia à Jaques SACRATUS son frere Evêque de Carpentras. Il avoit emploié ⸸ plusieurs années à étudier à Padouë, & à voiager. On trouve à la fin de ses lettres deux petits discours qui servent d'apologie à deux Prelats qui contre

(F) *Il recommanda l'impression d'un manuscrit. . . . Egnatius . . . . . en fut critiqué.*] Voici le titre de cet ouvrage; (a) MARCI ANTONII COCCII SABELLICI *de omnium gentium omniumque seculorum insignibus memoriaque dignis factis & dictis exemplorum libri X. Quæ ad vitæ mores, prudentiam sapientiamve comparandam conducunt plurimum. Iccirco quum omnibus qui illo libero beatoque literarum ocio perfruuntur, tum vero inprimis qui vel adolescentiam in scholis, vel populum in concionibus docent utilissima sunt.* Jamais livre ne merita mieux que celui-ci qu'on lui apliquât cette pensée de Pline; (b) *Inscriptiones propter quas vadimonium deseri possit. At cum intraveris, dii deæque quam nihil in medio invenies!* On nous le donne comme un ouvrage très-utile à tous ceux qui étudient, mais principalement à ceux qui regentent une classe, & aux predicateurs. Je croi qu'en effet il peut servir à ceux qui ont à dicter des thêmes à de petits écoliers. Parlons d'Egnatius qui le publia. On trouva étrange sa conduite: les uns le blâmerent d'inconstance sous pretexte qu'il y avoit eu entre lui & le defunt une longue inimitié. Ils desaprouverent qu'il eût changé de passion, & qu'il eût revêtu le personnage de bon ami en rendant de bons offices au manuscrit de Sabellicus. D'autres pretendirent qu'il ne l'avoit publié que par un reste de haine, & qu'il sçavoit bien que l'impression d'un tel livre terniroit la gloire de son auteur. Il se justifia dans une (c) preface. Il soutint que la constance ne demande pas qu'un homme mortel nourrisse des inimitiez immortelles, & qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de sortir de la servitude de ses passions. Il ajoûta qu'à moins que d'avoir un coeur de bronze, on eût été attendri par les prieres du mourant, & que pour lui il en fut si penetré qu'il ne se sentit pas capable de refuser le bon office qui lui étoit demandé pour le manuscrit. Il nous dira mieux lui-même sa pensée. (d) *Nos vero cum aliis honestissimis causis adducti, & prius Sabellicum funebri laudatione prosecuti fuimus, & nunc pro virili opus hoc emendavimus. Cujus vocationem moriens mihi ad se accersito, & gratam recordationem pietatis in se Michaelis Trivisani Nicolai filii, qui sub eo non parvo tempore institerat, quique opus hoc literis plenum exscribendum curarat, commendavit, ut tam obstinatum, tam durum, tam denique ferreum esse potem neminem, quem suprema illa vox morientis hominis, atque adeo ab omni suspicione immunis non emollisset: me certe adeo emollivit, ut nihil pro humanitatis jure negare homini proscriptio jam morienti potuerim majorem hoc facto laudem à bonis sperans, quam quicquid de me Amafinii, & Rabirii isti recentes oblatrent attendens.*

(G) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. La patrie de Sabellicus n'est pas *un petit bourg*: Leandre Albert (e) temoigne que c'est une place (f) forte tant par sa situation, que par les ouvrages qu'on y a faits; & il ajoûte qu'en 1533. Louis de Gonzague General des troupes de Clement VII. l'assiegea & y fut tué d'un coup de canon. II. La maniere dont on refute ceux qui disent que Sabellicus descendoit *de la famille des Cocceiens* est très-mauvaise. Moreri assûre qu'il *est assez croiable* que Sabellicus étoit fils d'un pauvre Marechal, *si on ne regarde que le surnom de Coccius qui ne se trouve proprement que dans les épitaphes & sur le tombeau qu'on lui éleva après sa mort.* Qui a jamais vu raisonner d'une telle sorte? Le surnom de Coccius ne se trouve proprement que dans les épitaphes, &c. donc il est assez croiable que le pere de Sabellicus étoit un pauvre marechal. Voici une autre faute de raisonnement. Mr. Moreri supose que si le surnom de Coccius eût apartenu à la famille de Sabellicus, on pourroit justement croire que cet homme descendoit de la famille des Cocceiens. Quelle absurdité! Ajoûtons à cela deux fautes de fait. Il est sûr que Sabellicus prit pendant sa vie le surnom de Coccius, & que l'inscription de son tombeau ne fut pas faite après sa mort. Il la fit graver lui-même. III. Il n'instruisit point *les jeunes enfans dans les petits bourgs*, mais à Tivoli qui est une ville épiscopale. IV. *Nous avons de lui* Historia Enneadum *en XI. livres depuis le commencement du monde jusqu'en 1504.* Ce sont les paroles de Moreri, & il ne se peut rien dire de plus absurde. Il avoit lu dans Vossius (g) que Sabellicus s'est rendu celebre principalement par son histoire d'onze Enneades, c'est-à-dire, par une histoire divisée en onze Enneades, & il s'est imaginé qu'il s'agissoit d'une histoire divisée en onze livres, qui comprenoit les actions des Enneades. Il faut sçavoir que Sabellicus affectant l'imitation des anciens voulut diviser sa composition non pas de dix en dix livres, ou en (h) decades comme Tite Live, mais de neuf en neuf, ou en Enneades. V. C'est pervertir le sens de Paul Jove, & très-mal juger du fond que d'oser dire que l'épitaphe que Sabellicus se fit (i) *est assez raisonnable, mais modeste.*

Notez que beaucoup de gens ont bronché comme Moreri sur le passage de Vossius à l'égard des Enneades. Zeillerus nous dit que Sabellicus est l'auteur de l'histoire de deux Enneades, (k) *cujus maxime celebratur historia Enneadum II.* & Konig (l) qu'il a laissé onze livres d'Enneades.

(A) *Il en fut très-mal recompensé, & il murmura.*] Voici des paroles Italiennes qui me serviront de preuve: (m) *Di che egli agramente si querela e duole. Il che pure gli successe sotto quattro altri Pontefici quali con tutta sua sinistra fortuna infelicemente servi.*

(B) *On a quelques livres de sa façon.*] Cinq livres d'épigrammes Latines qu'il fit imprimer à Rome l'an 1556. & qu'il dedia à Henri II. Roi de France. Cette dedicace lui fut assez bien paiée en argent & en habits: *E ne riporto da quella Maestà una collana d'oro, duicento scudi del sole, e una giubba di veluto paonazzo.* Il fit un livre de Cosmographie, & il a beaucoup de part au recueil qui fut imprimé à Francfort l'an 1580. sous le titre de *Picta poësis Ovidiana: thesaurus propemodum omnium fabularum poëticarum Fausti Sabæi Brixiani aliorumque clarorum virorum tam veterum quam recentiorum epigrammatis expositarum* (n).

(C) *Les lettres . . . . qu'il publia l'an 1579.*] Je n'ai point vu cette édition: celle dont je me sers est de Lion 1581. in 16. On en fit une autre à Cologne l'an 1583. Voiez le (o) Polyhistor de Morhofius. Les autres ouvrages de Sacratus sont *super Genesim liber unus. In Psalmos Davidis liber unus. In Epistolam Canonicam B. Jacobi Apostoli liber unus.* Voiez l'apparato (p) *de gli huomini illustri della città di Ferrara* composé par *Agostino Superbi da Ferrara.*

† *Jacob. Philippus Bergomas in supplemento Chronicorum pag. 435. 436. edit. Venetæ 1506. apud Leonard. Nicodemum, addizioni alla biblioteca Napolitana pag. 165.*

* *Tiré della libraria Bresciana nuovamente aperta da Leonardo Cozzando, parte I. pag. 108. 109. Ce livre fut imprimé à Bresse l'an 1685. Ghilini a fourni tout cela à Cozzando.*

‡ *Dans la remarque E de l'article Arnobe.*

⸸ *Paullus Sacratus epist. dedicator.*

(a) *Je l'ai de l'édition de Bâle 1541. in 8.*

(b) *Plinius in praf. natur. histor.*

(c) *Elle est à la tête du livre de Sabellicus.*

(d) *Egnatius in præfat. sub fin.*

(e) *Leand. Albert. in descript. Ital. pag. m. 214.*

(f) Castellum nunc est cum natura loci tum opere munitissimum. *Id. ibid.*

(g) Maxime celebratur historia Enneadum XI. *Vossius ubi supra.* Notez que la derniere Enneade ne contient que 2. livres.

(h) *Notez qu'il divisa en decades son histoire de Venise. Elle en contient 3. entieres, & 3. livres de la 4.*

(i) *Peut-être que les Imprimeurs ont oublié quelques mots, & que Moreri avoit dit* mais non pas assez modeste.

(k) *Martinus Zeillerus de historicis parte 1. pag. 129.*

(l) *Konig, Biblioth. pag. 711.*

(m) *Leonardo Cozzando ubi infra.*

(n) *Tiré de Leonardo Cozzando della libraria Bresciana aperta parte 1. p. 109. Voiez aussi le Theatre de Ghilini tom. 1. pag. 51.*

(o) *Au chapitre 24. du 1. livre pag. 309. 310.*

(p) *A la page 160.*

tre l'usage avoient écrit leurs mandemens en langue vulgaire. Ils en avoient usé de la sorte parce que la plupart des Ecclesiastiques de leur diocese n'entendoient pas le Latin. Il composa quelques autres † livres, & mourut à l'âge (*D*) de 75. ans. Jaques Sadolet Evêque de Carpentras & Cardinal son * oncle maternel, avoit pris la peine de l'instruire.

SADEUR (JAQUES) Auteur d'un *nouveau voyage de la Terre Australe*, imprimé l'an β 1692. Son pere γ *s'apelloit Jaques Sadeur, & sa mere, Guillemette Ottin; l'un & l'autre étoient de Châtillon sur Bar, du Ressort de Rethel en Champagne*, & s'étoient allez établir en Amerique: mais *après neuf ou dix mois de sejour au Port-royal*, ils s'embarquerent pour s'en retourner en France le 25. d'Avril 1603. La femme quinze jours après son embarquement, mit au monde le garçon qui fait le sujet de cet article. Le pere & la mere perirent proche le Cap de Finisterre, où leur vaisseau échoüa: l'enfant fut sauvé comme par miracle, & donné à un habitant de cette côte; & puis aiant été encore sauvé d'un naufrage, il entra chez une Dame δ Portugaise, avec le fils de laquelle il étudia. Il fut pris par des Pirates l'an 1623. Il pensa perir dans un troisiéme naufrage; il fut sauvé par un vaisseau qui alloit aux Indes; & il fit un quatriéme naufrage, qui lui donna lieu par des accidens que personne n'est obligé de croire, d'aborder à la terre Australe. La maniere dont il dit que cela fut fait, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui le vouloient dechirer, & qu'il se retira enfin de ce païs-là après un sejour de 32. ans ζ, & qu'il arriva à l'Ile de Madagascar, est quelque chose de si étrange, que je ne pense pas qu'il y ait des inventions plus grotesques ni dans l'Arioste, ni dans l'Amadis. Aussi n'est-ce point sur le pied d'un personnage réel & d'une histoire veritable, que je fais ici mention de Jaques Sadeur, & de son voiage de la Terre Australe; je n'en ai voulu parler que parce que j'en avois fait mention dans mon article d'Adam, & qu'afin de donner un suplément aux chimeres d'Antoinette Bourignon: car il faut sçavoir que Jaques Sadeur, qui se dit hermaphrodite, raporte que c'est ce qui le delivra de la mort, dans un païs où chaque personne a les deux sexes, & où η l'on traite de monstres marins à qui l'on ne fait nul quartier, tous les hommes de nôtre Continent. *Tous les Australiens*, dit-il θ, *ont les deux sexes; & s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul, ils l'étouffent comme un monstre.* Il ne s'explique pas assez nettement (*A*) sur la maniere dont ils engendrent: mais il ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement, κ *que les enfans viennent dans leurs entrailles comme* (*B*) *les fruits viennent sur les arbres; qu'ils* ‡ *vivent sans ressentir aucune de ces ardeurs animales les uns pour les autres; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans horreur; que leur amour n'a rien de charnel ni de brutal; qu'ils se suffisent pleinement à eux-mêmes; & qu'ils n'ont besoin de rien pour être heureux & vivre contens.* En un mot les raisonnemens qu'il prête à un vieillard Australien, suposent que chaque individu est la cause unique & totale des enfans qu'il met au monde. Il l'introduit faisant des difficultez ⸸ contre la generation qui depend de deux per-

† *Voiez la remarque A.*

* *Voiez les lettres de Sacratus lib. 1. pag. m. 13. 34. & lib. 6. pag. 381.*

β *Notez que ce livre avoit déja été imprimé à Rennes l'an 1676. in 12.*

γ *Avantures de Jaques Sadeur pag. 2. édit. de Holl. 1692. in 12.*

δ *La Comtesse de Villafranca.*

ζ *Pag. 92.*

η *Pag. 147.*

θ *Pag. 59. 62.*

κ *Pag. 92.*

‡ *Pag. 69.*

⸸ *Pag. 71.*

(*D*) *Et mourut à l'âge de 75. ans.*] C'est ce que porte (*a*) l'epitaphe qui fut mise sur son tombeau dans l'Eglise Cathedrale de Ferrare par les soins de l'Evêque de Carpentras son frere. On n'y marque point en quelle année il mourut; cette negligence est assez particuliere.

(*A*) *Sur la maniere dont ils engendrent.*] Il dit que (*b*) *dans tout le tems qu'il a été* parmi eux, *il n'a pu venir à bout de conoitre comment la generation s'y fait*, & (*c*) qu'*ils ont une si grande aversion pour tout ce qui regarde les premiers commencemens de la vie, qu'un an ou environ après son arrivée deux* Australiens *lui en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur que s'il eût commis quelque crime.*

(*B*) *Comme les fruits viennent sur les arbres.*] J'ai raporté ailleurs (*d*) un passage d'Antoinette Bourignon (*e*), où elle dit que *le peché a defiguré* dans les hommes *l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & miseres.* Si vous exceptez l'influence du peché, la doctrine de cette femme & celle du philosophe Australien se ressembleront comme deux goutes d'eau. Je m'étonne qu'ils n'aient pas pris garde ni l'un ni l'autre que leur pretenduë superiorité des plantes sur l'homme, par raport à la faculté d'engendrer, est une fausse supposition; car il est bien vrai que chaque plante produit sa graine, son fruit, sa semence independemment d'une autre plante de different sexe; mais il n'est pas vrai qu'elle produise une autre plante en elle-même, & par elle-même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Est-ce que l'homme ne produit pas en lui-même, & sans le concours de l'autre sexe, la semence virile qui est comme la graine ou le noiau dans les plantes, d'où sort un autre individu? Oui, dira-t-on, mais sans la conjonction avec l'autre sexe, cet autre individu ne sortira point de la semence virile. Pensez-vous, repliquerai-je, que la semence des plantes n'ait pas besoin d'être reçuë dans une matrice afin de devenir une plante? Ne faut-il pas qu'elle soit reçuë dans la terre? N'est-ce pas une dependance d'autrui aussi grande, mais moins delectable que celle que vous trouvez de l'autre côte, vous Mademoiselle Bourignon, & vous Jaques Sadeur? Il est certain que selon leur hypothese, l'état parfait de l'homme ne seroit point comme celui de la plante sur ce fait-là; l'homme produiroit en lui-même & par sa seule vertu, non pas de quoi faire un autre homme dans un autre sujet, mais un autre homme. La plante ne fait point cela; elle fait en elle-même ce de quoi la terre fait sortir une autre plante. Je me souviens à ce propos d'avoir lu les vers suivans:

J'ai (f) veu vif sans fantosme
Un jeune moyne avoir
Membre de femme & dhomme
Et enfant concepvoir
Par luy seul en luy mesmes
Engendrer, enfanter
Comme font aultres femmes
Sans oultlz emprunter.

Ils sont tirez d'un poeme de Jehan Molinet intitulé, *Recollection des merveilleuses advenues en nostre temps.* Voilà un hermaphrodite encore plus singulier, que celui dont Mr. de Beauval a fait mention dans l'histoire des (*g*) Ouvrages des Savans. On pouvoit lui apliquer les paroles qu'on aplique au porc-epi, *seque jaculo, sese pharetra, sese utitur arcu.* Il étoit lui-même son arc, ses fleches, & son carquois. L'hypothese de Mr. Vossius (*h*) n'est point d'une telle portée.

MAIS il ne faut pas croire tout ce conte de Jehan Molinet. Ce moine ne s'engrossa point lui-même: il n'avoit pas été tout à la fois agent & patient lui seul. Je ne sçai pont si on le punit; j'ai lu seulement qu'il fut livré à la justice, & detenu jusques à ce qu'il eût acouché. Lisez ce passage de la Chronique scandaleuse de Louis XI. „ (*i*) En ladite année 1478. advint au pays d'Auvergne que en une Religion de „moines noirs, appartenant à monseigneur le Cardinal de Bourbon, y eut ung des Religieux dudit „lieu qui avoit les deux sexes d'homme & de femme, „& de chascun d'iceulx se aida tellement qu'il devint „gros d'enfant, pourquoy fut prins & saisi, & mis „en Justice & gardé jusques à ce qu'il fut delivré de „son posthume, pour apres iceluy venu estre fait „dudit Religieux ce que Justice verroit estre à faire.„ Quelle negligence que de ne point raconter les suites de cet emprisonnement!

(*a*) *Ibid.*

(*b*) *Avantures de Jaques Sadeur pag. 60. 92.*

(*c*) *Pag. 91.*

(*d*) *Dans la remarque G de l'article d'Adam.*

(*e*) *Preface du nouveau Ciel.*

(*f*) *Les faictz & dictz de feu de bonne memoire Jehan Molinet fol. 229. verso edit. de Paris 1540. in 8. Du Verdier a la page 718. de sa Bibliotheque Françoise raporte ces vers, mais non pas selon l'orthographe de l'original.*

(*g*) *Mois de Nov. 1692. pag. 125.*

(*h*) Hermaphroditi ut plurimum veræ sunt mulieres non discrepantes à cæteris nisi excessu membri quo viros imitantur, quoque omnia ea quæ viri peragunt non in suum tantum, sed & virilem quoque sexum prodigiosam frangendo venerem, ut merito Seneca epist. 95. de illis dixerit, *Dii illas deæque male perdant, adeo perversum commenta genus impudicitiæ, viros ineunt.* Isaacus Vossius comment. in Catul. pag. 287.

(*i*) *Chronique scandaleuse de Louis XI. p.m. 386. Voiez aussi Robert Gaguin au livre 10. de l'histoire de France fol. m. 284. verso. Il dit que cela arriva dans un Convent d'Issoire en Auvergne.*

Digitized by Google

personnes, dont l'une est le pere, & l'autre la mere. Ce vieillard conclut que sans les deux sexes l'homme ne sçauroit être parfait ni entier, il le conclut, dis-je, de ce que l'unité de sexe fait avoir besoin de la conjonction de l'autre pour produire. Sadeur comprit tellement ces principes & leurs consequences, que pour montrer qu'il les comprenoit il se servit de ces paroles : † *Je faisois reflexion sur la maniere d'agir du souverain Etre, je voyois bien que la creature ne pouvoit mieux lui ressembler qu'en agissant seule comme lui en ses productions, & qu'une action qui se faisoit par le concours de deux personnes, ne pouvoit être aussi parfaite que celles qui se faisoient par une seule & même persone.* Voilà donc les peuples de la Terre Australe dans les principes de la Bourignon ; & peu s'en faut qu'on n'ait lieu de croire que Jaques Sadeur, qui qu'il soit, a voulu nous insinuer que ces gens-là (C) ne descendent point d'Adam, mais d'un Androgyne, qui ne dechut point comme lui de son état d'innocence. Ce tour-là seroit assez bien imaginé pour tromper la vigilance des Censeurs de livres, & pour prevenir les difficultez du privilege, en cas qu'on voulût faire tenter fortune à un systême (D) Preadamitique. Si la Peyrere se fût servi de ce tour, il se seroit épargné bien des affaires. Cyrano Bergerac s'en aida un peu dans ses voiages de la Lune & du Soleil. L'Auteur de * l'histoire des Sevarambes n'a pas negligé peut-être cette finesse. Disons en passant que l'Auteur de la religion du medecin (E) tenoit quelque chose du goût

† *Pag.* 69.

* *Voiez le jugement que Morhosius fait de lui à la page* 75. *de son* Polyhistor.

(C) *Que ces gens-là ne descendent point d'Adam.*] Il leur attribuë bien des choses qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence : comme de n'avoir (*a*) point de honte de leur nudité, de s'aimer tous d'un amour cordial, de ne se quereller jamais, de ne sçavoir ce que c'est que le mien & le tien, d'avoir tout commun entre eux avec une bonne foi & un desinteressement admirable; d'enfanter (*b*) sans douleur ; de ne sentir (*c*) aucun mouvement d'impudicité ; d'être forts, robustes, & vigoureux, sans que leur santé soit jamais alterée par la moindre maladie ; de faire peu de cas de la vie, en comparaison du repos éternel qui la suit, & après lequel ils soupirent. Il est vrai qu'ils ne sont guere orthodoxes sur ce repos éternel ; car il ne consiste pas selon eux dans la vision beatifique, mais dans la privation de l'existence particuliere & individuelle ; ils disent qu'après la mort on n'existe qu'en general dans un (*d*) *genie universel, qui se communique par parties à chaque particulier, & qui a la vertu lors qu'un animal meurt de se conserver jusques à ce qu'il soit communiqué à un autre. Tellement que ce Genie s'éteint en la mort de cet animal, sans cependant être detruit, puis qu'il n'attend que de nouveaux organes & la disposition d'une nouvelle machine pour se ralumer.* C'est un galimatias aussi absurde que l'ame du monde de quelques anciens philosophes. Sadeur fait ces gens-là un peu cavaliers sur la religion ; ils se contentent (*e*) *d'adorer l'être incomprehensible sans en jamais parler ;* ils s'imaginent que *c'est l'offenser par l'endroit le plus sensible, que de faire de ses divines perfections le sujet de leurs entretiens ; de sorte qu'on peut dire que leur grande religion est de ne point parler de religion.* Cela ne sent point l'état d'innocence ; l'homme doit glorifier son createur par ses paroles aussi bien que par ses pensées ; & il ne sert de rien d'alleguer, comme fit le vieillard Australien à Sadeur, que l'on s'expose à parler de Dieu autrement qu'il ne faut, quand on se hazarde d'en parler ; car cela prouveroit trop, & devroit porter à ne penser jamais à l'être incomprehensible. Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le livre de ce pretendu voiageur. Il avoit dit à son (*f*) vieillard qu'en Europe Dieu *est le sujet des plus agreables & des plus necessaires entretiens ;* & sur la question qui lui fut faite, *si les raisonnemens qu'on fait sur cet être incomprehensible sont semblables*, il avoit *avoüé de bonne foi que les sentimens étoient fort partagez dans les conclusions que chacun tiroit souvent des mêmes principes, ce qui causoit plusieurs contestations fort aigres, d'où naissoient souvent des haines très-envenimées, & quelquefois même des guerres sanglantes, & d'autres suites non moins funestes. Ce bon vieillard,* poursuit-il, *repliqua avec beaucoup de naïveté, que si j'avois repondu d'une autre maniere il n'auroit pas parlé davantage, & auroit eu le dernier mepris pour moi, étant, disoit-il, très-assuré que les hommes ne pouvoient parler d'une chose incomprehensible, qu'ils n'en eussent des opinions fort differentes, & même tout à fait contraires. Il faut être aveugle, ajoûta-t-il, pour ignorer un premier principe, mais il faut être infini comme lui pour en pouvoir parler exactement ; car puis que nous reconnoissons qu'il est incomprehensible, il s'ensuit que nous ne pouvons en parler que par conjecture, & que tout ce que nous en pouvons dire peut bien contenter les curieux, mais ne sauroit satisfaire les personnes raisonnables. Et nous aimons mieux nous taire absolument, que de nous exposer à debiter quantité de faussetez touchant sa nature.* Il y a quelque chose de si specieux dans ces paroles, qu'un honnête homme m'a assûré que les aiant luës à son valet, & lui aiant demandé qu'en dis-tu, *La Fleur,* on lui repondit, *par bleu, Monsieur, ce vieillard n'étoit pas maudibat, je voudrois lui ressembler, je serais bien sage.*

(*a*) *Pag.* 60.

(*b*) *Pag.* 93.

(*c*) *Pag.* 69.

(*d*) *Pag.* 90.

(*e*) *Pag.* 83.

(*f*) *Pag.* 88.

(D) *A un systême Preadamitique.*] Sadeur dit que (*g*) les Australiens *comptent plus de douze mille revolutions de solstices depuis le commencement de leur Republique, & qu'ils debitent qu'ils tirent leur origine d'une Divinité, qui d'un seul souffle produisit trois hommes desquels tous les autres sont venus ; qu'ils ne font commencer les Européens que cinq mille revolutions après eux, & que l'origine qu'ils leur donnent est tout à fait ridicule ; car ils disent qu'un serpent d'une grosseur demesurée & amphibie s'étant jetté sur une femme pendant son sommeil, & en ayant joüi sans lui faire autre mal, cette femme se reveilla sur la fin de l'action, de laquelle elle eut tant d'horreur qu'elle se precipita dans la mer ;* le serpent la porta jusqu'à une Ile voisine, où elle *se repentit de son propre desespoir*, & accoucha de deux enfans l'un mâle, l'autre femelle, qui firent paroître tant de marques de malice, que leur mere en devint inconsolable : le serpent s'aperçut de ses ennuis, & lui fit conoître par signes qu'il la remeneroit en son païs si elle vouloit. Il l'y ramena effectivement, puis vint rejoindre ses deux petits qui s'accouplerent & multiplierent. Ne diroit-on pas que c'est une méchante allusion à la fable de quelques heretiques, que (*h*) le serpent tentateur engrossa Eve de deux enfans (*i*) ?

(*g*) *Pag.* 117.

(*h*) *Archontici apud Epiphan. hæres.* 40.

(*i*) *Voiez la remarque B de l'article d'Eve.*

(E) *L'Auteur de la religion du medecin tenoit quelque chose.*] Je voudrois, dit-il, qu'à la maniere des arbres nous pussions multiplier sans aucune conjonction, ou qu'enfin il se trouvât quelque autre moien de procréer des enfans que celui qui est en usage ; car certainement il n'y a rien de plus sot, ni de plus indigne d'un homme sage, rien ne couvre de plus de honte, & n'atterre davantage la noblesse & la grandeur de nôtre ame, que de songer quand cette chaleur est passée, à quel point l'on a été impertinent. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que j'aie trop d'éloignement de ce sexe plein de charmes, au contraire je suis d'un naturel à admirer, & à aimer tout ce qui est beau ; je m'attache même avec un plaisir extrême à une belle peinture, ne fût-ce que celle d'un cheval. Ceux qui entendent le Latin vont voir qu'il dit effectivement tout ce que je lui fais dire. (*k*) *Mihi satis placeret, si nobis etiam arborum more citra conjunctionem procreare liceat, sive alia quæpiam reperiatur rerum propagandarum ratio, quam coitionis illa vulgaris, & trivialis : nihil profecto ineptius est, aut viro sapiente indignius ; nihil quod mentis celsitudinem turpius dejiciat, quam si animo jam deferbente reputet, quam insigniter ineptierit. Nec tamen hæc ita quoquomodo interpretari velim, quasi à sexu illo dulcissimo alienatiore animo sim, immo ultro admiror, & amplector, quicquid pulchrum est. Summa cum voluptate eleganti cuipiam picturæ inhæreo, etiamsi equi tantum fuerit.* Celui qui a fait des notes sur cet ouvrage de Thomas Browne, observe que (*l*) les sotises dont l'Auteur parle étant necessaires au genre humain, il a falu que les hommes y fussent fort adonnez. Il cite quelques passages de saint Augustin où les choses sont un peu outrées ; car non seulement on y trouve la degradation de la partie superieure de l'ame, son interregne, son dethrônement par ces sortes de caresses : non seulement on y trouve que le sage n'est point obligé à se marier, & que ceux qui le font meritent plus d'être admirez que d'être imitez ; mais aussi que le devoir qu'ils se rendent sans un motif de procreation est un peché veniel. (*m*) *Conjugalis concubitus generandi gratia non habet culpam : concupiscentiæ verò satiandæ, sed tamen cum conjuge*

(*k*) *Thomas Browne, Religio medici, parte* 2. *sect.* 9 *pag. m.* 397.

(*l*) Et si recte ineptias illas ac nugas, quas vir cum muliere agit, quoties fœminea voluptate uti decrevit, consideremus, nihil stultius fingi posse reperiemus : Sed ob liberorum procreandorum necessitatem, humanique generis conservationem, Deus proclives nos ad ejusmodi nugas ac voluptates esse voluit. *Annotata ad religion. Medici pag.* 403.

(*m*) *Ibid.*

goût des *Australiens.* Par occasion j'expliquerai ici plus exactement que je ne l'ai fait ailleurs †, ce qui concerne les (*F*) Androgynes Platoniques.

† *Dans l'article d'Adam pag. 75. col. 2.*

Dès que cet article eut été lu à Geneve, il y eut une personne que j'estime infiniment qui me fit l'honneur de m'envoier un memoire que l'on verra (*G*) ci-dessous. On y trouvera qu'un Cordelier defroqué est l'Auteur de ce pretendu voiage de la terre Australe. Je m'étonne que Mr. Cousin qui avec tout le serieux qui lui est propre, a donné dans son journal ‡ des savans un extrait de ces avantures chimeriques de Jaques Sadeur, ait ignoré l'édition de Vannes 1676. Il a cru que celle de Paris chez Barbin 1692. étoit la premiere.

‡ *Du 4. d'Août 1692. pag. 526. & suiv. de l'édit. de Holl.*

☞ SA-

conjuge propter fidem thori venialem habet culpam: adulterium verò sive fornicatio letalem habet culpam: ac propter hoc melior est quidem ab omni concubitu continentia, quam vel ipse matrimonialis concubitus, qui fit causa gignendi. Hæc habet August. *in lib. de bono conjugal. c. 6. in Soliloquiis c. 10. Si*, inquit, *ad officium pertinet sapientis (quod nondum comperi) dare operam liberis, quisquis hujus rei tamen gratia concumbit, mirandus mihi videri potest, at verò imitandus nullo modo.* Le même commentateur amene sur ces paroles de Thomas Browne, *nihil ineptius aut viro sapiente indignius*, l'autorité de saint Augustin. (*a*) *Hinc Augustin.* in libro soliloquiorum cap. 10. Nihil, *inquit*, esse sentio, quod magis ex arce dejiciat animum virilem, quam blandimenta fœminea, corporumque ille contactus, sine quo uxor haberi non potest.

(*a*) *Ibid.*

(*F*) *Ce qui concerne les Androgynes Platoniques.*] Platon supose qu'au commencement du monde il y avoit trois sortes d'hommes; les uns étoient seulement mâles, d'autres seulement femelles, & d'autres mâles & femelles tout ensemble. Ceux-ci sont les Androgynes. Tous les individus de ces trois especes avoient chacun quatre bras, & quatre pieds, deux visages tournez l'un vers l'autre & posez sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties genitales, & ainsi du reste. Ils marchoient droit; mais quand il étoit question d'aller plus vite ils faisoient des culbutes. Ils étoient robustes & hardis, desorte qu'ils entreprirent de faire la guerre aux Dieux. La Cour celeste tint conseil sur cette affaire, & se trouva fort irresoluë; car d'exterminer le genre humain à coups de foudre, comme on avoit exterminé les Geans, ce n'étoit pas le profit des Dieux. (*b*) Qui leur auroit après cela offert de l'encens & des sacrifices? D'autre côté il n'étoit pas à-propos de soufrir l'audace, & l'insolence des hommes. Voici comment Jupiter coupa le nœu; il les partagea tous en deux: mais il nâquit de là un grand inconvenient, car chaque moitié tâchoit de se reünir à l'autre, & quand elles se rencontroient, elles s'embrassoient si tendrement, & avec tant de plaisir, qu'elles ne pouvoient se resoudre à se separer. Ainsi elles se laissoient mourir de faim. Jupiter remedia à ce desordre: il transposa les parties naturelles, & fit en sorte que le plaisir des embrassades cessât après un certain tems, afin que chacun pût aller vaquer aux affaires. Platon ajoûte que les mâles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, sont fort adonnez aux femmes, & que les femelles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, aiment ardemment les hommes. Il pretend que les femelles qui aiment d'autres femelles sans se soucier du mâle, sont une moitié de ces anciennes femelles qui étoient doubles, & que les mâles qui sont enclins à l'amour des mâles, sont une moitié des anciens mâles qui étoient doubles (*c*). Ceux qui voudront voir des reflexions sur ce qu'Eusebe (*d*) pretend que Platon a derobé à Moïse cette idée des Androgynes, feront bien de consulter le commentaire de (*e*) Louis le Roi. Il avouë que (*f*) *Mercerus & Quinquarbre lecteurs du Roy en Hebreu l'ont beaucoup aidé en cest endroit.* Il trouve que Marsile Ficin s'est trompé souvent. *Ce seroit temps perdu*, dit-il (*g*), *de m'arrester à reprendre ce personnage en tous les endroits ou il a failly, traduisant Platon: mais plustost luy convient rendre graces, du labeur qu'il a prins volontairement, pour aider à la posterité, amendant à son pouvoir l'ancienne traduction, & cependant essaier de suppleer son defaut sans aigreur.* . . . . (*h*) *Le bon Seigneur n'estoit gueres expert en Grec ny en Latin, & a failly infiniment traduisant cest autheur, mesmement en telles difficultez qui dependent de la cognoissance de l'antiquité, ou de nature. J'en ay conferé avec Monsieur de Montpellier & à Messieurs Turnebus & Goupil Professeurs du Roy, & m'a secouru chacun à son pouvoir.* Ce Monsieur de Montpellier est celui qu'il louë au feuillet 50. en ces termes. *Estant en doubte sur l'intelligence de ce lieu, je l'ay communiqué à messire G. Pellissier Evesque de Montpellier, personnage de grand jugement es secrets des bons autheurs: mesmement en l'observation & congnoissance des choses naturelles, esquelles il est autant exercé qu'il y ait esté homme depuis les anciens, lequel en ce passage, & en tous autres ou je l'ay requis, m'a secouru humainement.* Pour divertir son lecteur il raporte un poëme qui merite d'être lu. *Apres ces longues & ennuyeuses expositions d'un passage de telle importance*, dit-il (*i*), *devant que passer outre, j'adjousteray une poësie que fist autrefois au propos de l'Androgyne Mess. Anthoine Heroet, à present Evesque de Digne, & l'adressa au feu Roy François pere des bonnes lettres. Et ce pour donner quelque recreation aux lecteurs. Je reciteray voluntiers ceste composition, tant pour son elegance, aussi pour reduire en memoire l'amytié & familiarité que j'ay eue avec l'autheur, cependant que suivois en court Monsieur le Chancellier Olivier, personnage tressage & tressçavant, avec lequel il estoit ordinairement (k). Vray est qu'il n'a du tout suyvi Platon, comme chacun pourra congnoistre en les conferant: Mais s'est joué poëtiquement, en ostant & adjoustant ainsi que bon luy sembloit.* Voici le commencement de ce poëme:

Au premier aage que le monde vivoit
D'herbe, de gland: trois sortes y avoit
D'hommes, les deux tels qu'ilz sont maintenant,
Et l'autre double estoit, s'entretenant
Ensemblément tant masle que femelle.
Il faut penser, que la façon fut belle:
Car le grand Dieu qui vivre les faisoit,
Faitz les avoit, & bien s'y congnoissoit.
De quatre bras, quatre pieds, & deux testes
Estoyent formez ces raisonnables bestes.
La reste vaut mieux, pensée que ditte,
Et se verroit plustost peinte qu'escritte.
Chacun estoit de son corps tant aysé,
Qu'en se tournant il se trouvoit baisé:
En estendant ses bras, on l'embrassoit:
Voulant penser, on le contrepensoit:
En soy voyoit tout ce qu'il vouloit voir,
En soy trouvoit ce qu'il falloit avoir:
Jamais en lieu ses pieds portez ne l'eussent,
Que quand & luy ses passetemps ne feussent.
Si de son bien luy plaisoit mal user,
Facile estoit envers soy s'excuser,
De luy n'estoit fait ne rapport, ny compte,
Ne congnoissoit honnesteté, ny honte.
Si de son cœur sortoyent simples desirs,
Il y entroit tant de doubles plaisirs,
Qu'en y pensant chacun est incité
A maintenir, que la felicité
Fut de tel temps, & le siecle doré.

(*G*) *Un memoire* . . . . où l'on *trouvera qu'un Cordelier defroqué est l'Auteur.*] Voici ce qui me fut écrit de Geneve le 23. de Mars 1697. „ Vous ne serez pas fasché, que je vous informe du veritable Autheur de la Relation des Terres Australes, qui a paru sous le nom de *Jaques Sadeur*, & dont vous parlez. C'est un nommé Gabriel Foigni, qui estoit Cordelier dans un Couvent de Lorraine, sa patrie: il vint en ces païs environ l'an 1667. il y embrassa nostre Religion; mais cela n'empescha pas qu'il n'y menât toujours une vie peu réguliére. D'abord il s'alla establir dans la petite Ville de Morges, où il fut Chantre de l'Eglise: mais un jour estant allé chanter, apres avoir fait la debauche, il commit dans le Temple des indécences, qui le firent chasser de là. Il vint ici, où, pour subsister, il alloit de maison en maison enseignant aux petits Escoliers la Grammaire, la Geografie, &c. & aux Allemans la Langue Françoise: il se maria au bout de quelque temps à une fille de la lie du peuple, & qui n'estoit pas en réputation d'estre aussi scrupuleuse que Lucrece. Il s'avisa ensuite de faire imprimer de petits Livrets; entre autres un Almanach chasque année, sous le nom du *Grand Garantus*, plein de fautes pour l'ordinaire à l'égard de la supputation des temps; un jeu de cartes en blason; & les Pseaumes de Marot & de Beze, avec une priere de sa façon au bout de chasque Pseaume, qui ne contenoit que des complimens fort plats à la Divinité. Enfin, les Rélations de voiages estant fort à la mode en ce temps-là, il couronna ses Ouvrages par son *Australie*, comme il l'appelle: il la fit imprimer ici secrettement sur la fin de 1676. Mes-

(*b*) *Αἱ τιμαὶ γὰρ αὐτοῖς καὶ τὰ ἱερὰ τὰ παρὰ τῶν ἀνθρώπων ἠφανίζετο.* Extincto hominum genere humanus deorum cultus venerat ioque periret. *Plato in convivio p. m. 1185.*

(*c*) *Tiré de Platon in convivio pag. 1185. 1186.*

(*d*) *De præpar. Evang. lib. 12. c. 7.*

(*e*) *Ludovicus Regius. Il a été Professeur roial à Paris, & a traduit en François plusieurs dialogues de Platon, & entre autres le Festin. Il y a joint des commentaires.*

(*f*) *Fol. 45. édit. de Paris 1559. in 4.*

(*g*) *Fol. 51.*

(*h*) *Fol. 92.*

(*i*) *Fol. 53.*

(*k*) *La Croix du Maine dit qu'Heroet natif de Paris étoit parent du Chancelier Olivier.*

„ sieurs

☞ SADUCEENS, Secte qui se forma parmi les Juifs deux cens (*A*) ans ou environ avant la naissance du Messie. On croit que Sadok disciple d'Antigonus Sochæus en a été le fondateur. Lui & Baithus qui étoit aussi disciple de ce même Antigonus * prirent mal le sens d'une doctrine que leur maître leur inculquoit: ils conclurent qu'il n'y avoit ni paradis ni enfer, de ce qu'il les exhortoit à honorer Dieu non comme des mercenaires qui n'agissent que par l'esperance du gain, mais comme ces domestiques genereux qui s'aquitent ponctuellement de leurs fonctions envers leurs maîtres sans aucun motif de recompense. Une maxime si belle n'aiant pas été bien interpretée par ces deux disciples d'Antigonus, les rendit chefs de parti. Ils fonderent deux Sectes (*B*) pernicieuses qui renversoient de fond en comble la religion; & comme ils previrent † qu'on les tueroit s'ils se hazardoient à declarer publiquement toute la suite de leurs principes, ils n'ose-

* *Pirke Avoth cap. 1. n. 3. & Maimonides commentar. in Pirke Avoth fol. 25. c. 1. apud Joh. Helvicum Willemerum in differtat. philologica de Sadducais pag. 20. 22.*

† *Maimon. ibid.*

„ sieurs nos Ecclesiastiques, qui crurent trouver dans „ ce Livre plusieurs choses contraires à l'Ecriture Sainte & plusieurs impuretés, appellerent l'Imprimeur, „ qui declara que Foigni avoit fourni le manuscrit: „ celui-ci aiant comparu soustint vigoureusement que „ Jaques Sadeur en estoit le veritable Autheur, & „ qu'on lui en avoit envoié la Copie de Bourdeaux: „ mais enfin, aiant esté deferé au Magistrat, il avoüa „ estant pressé que c'estoit lui mesme, qui avoit composé ici le Livre, pour gagner quelque chose, & „ que Jaques Sadeur estoit un nom supposé. Pour „ peine, on lui ordonna de se retirer de la Ville, avec „ sa famille: mais quelques Gentils-hommes Allemans, à qui il enseignoit la Langue, aiant intercedé pour lui, on le tolera encore ici quelque temps: „ mais au bout de trois ou quatre ans, sa servante „ estant devenuë grosse, & lui se voiant poussé à ce „ sujet par la Justice, il décampa, se retira en Savoie, „ & se renferma dans un Couvent, où il est mort depuis cinq ans. „

Il faut que je mette ici ce qui me fut dit l'an 1699. par une personne d'importance, c'est que la relation qui a paru sous le nom de Jaques Sadeur, est l'ouvrage d'un gentilhomme Breton grand admirateur de Lucrece, dont il avoit fait même une version en François, qu'il se proposoit de publier. Il fit imprimer à Vannes l'an 1676. la relation de Jaques Sadeur. J'accorderois cela avec le memoire de Geneve, en suposant que le Moine defroqué emprunta de cet ouvrage les materiaux de l'Australie qu'il fit imprimer, ou même qu'il le copia mot-à-mot, & qu'il donna sa copie comme un vrai original. Il y a dans cette relation certaines choses menagées si finement, que j'ai quelque peine à m'imaginer que Foigni ait été capable de cette delicatesse. J'ai oublié de prier quelques-uns de mes amis de collationner avec l'Australie la relation de Jaques Sadeur. Je soupçonne qu'il y a quelque diference entre ces deux pieces.

(*A*) *Deux cens ans ou environ avant la naissance du Messie.*] L'opinion la plus probable est que Sadok disciple d'Antigonus Sochæus fut le fondateur de la secte Saducéenne. Or cet Antigonus succeda à Simon le Juste (*a*) dans la chaire du Sanhedrin. Ce Simon mourut l'an du monde 3662. ou selon d'autres 3690. On peut donc croire que l'innovation de Sadok commença à se montrer l'an du monde 3700. c'est-à-dire 248. années avant JESUS-CHRIST. C'est ainsi que raisonne Mr. Willemer dans une These qu'il fit soutenir à Wittemberg le 28. de Septembre 1680. Quelques sçavans s'imaginent que l'heresie des Saducéens est plus ancienne, & qu'elle naquit du mauvais sens qu'on donna au chapitre 37. d'Ezechiel, pendant que les prophetes Zacharie, & Malachie vivoient encore. Lightfoot (*b*) qui avoit suivi cette opinion dans son commentaire sur St. Matthieu, la quitta (*c*) dans son commentaire sur les Actes des Apôtres, & suivit un sentiment fort oposé; car il soutint que l'heresie Saducéenne ne s'éleva que long tems après que Sadok fut mort. Notez que Josephe la premiere fois qu'il parle de cette secte ne la represente point (*d*) comme un parti de nouvelle creation, mais comme un parti pleinement formé. Le tems auquel se raporte son discours est celui de Jonathas frere de Juda Maccabée, mettons donc cela 153. années avant JESUS-CHRIST. Il parle encore de cette secte environ cent ans après (*e*), & la represente comme très-ancienne. *Les Juifs*, dit-il (*f*), *avoient desja des long tems auparavant divisé leur sapience ou philosophie en trois sectes & bandes, assavoir, Essenens, Saduceens, & Pharisiens.* Luc de Bruges a debité un sentiment bien hardi. Il croit que le college des Scribes fondé par Esdras devint florissant sous les Maccabées, & qu'alors ces Scribes commencerent à examiner les questions du paradis & de l'enfer, parce qu'ils aprirent ce que les Grecs disoient là-dessus. Cet examen fit naitre deux sectes, celle des Saducéens, & celle des Pharisiens; ceux-ci prirent l'affirmative, & les autres la negative. Il pretend que le peuple Juif se bornoit aux recompenses, & aux peines de cette vie les seules que leur legislateur eût proposées, & que si les patriarches & les prophetes avoient été plus éclairez, ils n'avoient pas pourtant étalé le dogme d'une vie à venir, comme un article de foi. Selon cette hypothese ce seroient les Grecs qui auroient apris aux Juifs l'immortalité de l'ame, les peines & les recompenses de l'autre monde, au lieu qu'on croit ordinairement que les Paiens ont tiré de l'Ecriture ce beau systême. Voici les paroles de ce Docteur: (*g*) *Quum tempore Maccabaorum plures florerent Scriba quorum collegium ab Esdra exordium sumserat, qui sapientia studerent, & ut jugo Gracorum subjacebant, nonnunquam audirent Gracorum de his rebus (anima humana immortalitate, corporis resurrectione, aternis bonorum pramiis, & malorum suppliciis) fabulas, factum est ut cœperint quastiones de his rebus in medium afferre, & inter se ventilare, atque à se mutuo dissidere, aliis ista adstruentibus, qui vocati fuere Pharisai, aliis negantibus qui Sadducai. Ante hac tempora non videtur populus Israel quidquam de his rebus doctus fuisse, aut quidquam de istis publice pradicatum, eò quod lex harum rerum disertam mentionem non faceret, terrenas duntaxat spes minasque bonis malisque ob oculos ponens. Fuit quidem Patriarcharum & prophetarum non dubia hic fides, quod vel undecimum Caput Epistola ad Hebraos testatum facit, sed multa à Patriarchis & Prophetis credita pradictaque fuere qua ut non proposita atque enarrata, ita nec credenda necessario populo fuere, ut virginitas matris Messia, paupertas, passio, mors, resurrectio Messia. Videtur clara publicaque hujusmodi rerum aternarum doctrina Messia reservata fuisse, interim dum Messias expectaretur quo paratiores forent animi ad excipiendam fidem de rebus hujusmodi invisibilibus, futuris & aternis, permiserat* DEUS *varias de his opiniones oriri & sapientum synagogas inter se altercationibus disceti.* Le Sieur Willemer (*h*) trouve fort mauvaise cette pensée, & veut qu'on recoure aux Theologiens orthodoxes, qui ont refuté les Sociniens &c. touchant la foi du peuple Juif.

(*B*) *Ils fonderent deux Sectes pernicieuses.*] Tout le monde n'avouë pas que chacun de ces deux disciples d'Antigonus ait fondé une faction; il y a de fort sçavans hommes qui pretendent que la secte des Sadducéens, & celle des Baithuséens n'étoient qu'une seule secte, que l'on designoit indiferemment tantôt sous le nom de Sadok l'un de ses deux fondateurs, tantôt sous le nom de Baithus l'autre fondateur; mais comme Sadok fut plus ardent que son collegue à soutenir le parti qu'ils avoient formé, son nom servit plus souvent que celui de Baithus à designer leurs sectateurs. Ceux-ci même aimerent mieux être nommez Saducéens que Baithuséens, parce qu'ils craignirent que comme Baithus étoit un batard cela n'attirât sur eux quelque tâche, & quelque reproche desagreable. Vous trouverez plus au long cette opinion dans un (*i*) ouvrage de Mr. Carpzovius. Elle est d'autant plus vraisemblable, qu'il y a de fort habiles docteurs qui avouënt qu'ils n'ont jamais pu decouvrir en quoi les Saducéens diferoient des Baithuséens. *Ignosce ignorantia nostra*, ce sont les paroles de Lightfoot (*k*), *si fateamur nescire nos penitus quid interesat inter Sadducaum, & Baithusaum, an convenirent in eodem, an dissentirent in aliquibus? de Baithusais apud sacras paginas altum silentium, apud Judaicas mentio frequentissima & videntur in quibusdam distingui à Sadducais, ast in quibus obscurius.* Le docte Maimonides (*l*) insinuë clairement que ce n'étoient que deux noms d'une seule chose. Il y a eu neanmoins quelques Rabins qui ont trouvé là une diference notable; car ils ont dit (*m*) que le dogme de la resurrection n'a jamais été nié dans la secte des Baithuséens, & que (*n*) les Saducéens étoient beaucoup plus mechans, & tout-à-fait infideles. Quelques-uns (*o*) même pretendent que les Baithuséens étoient une branche des Esseniens, mais on refute (*p*) invinciblement cette hypothese.

(*a*) Hujus Simeonis Justi discipulus ac in cathedra Synedrali successor fuit Antigonus Sochæus. *Joh. Helvicus Willemerus in differtat. philologica [illegible] pag. [illegible] edit. Wittemb.* 1680.

(*b*) *Lightfoot hor. hebraic. in Matth. III. 7. p. 236. edit. Carpz. apud Joh. Helvic. Willemer. ubi supra pag. 24.*

(*c*) *Id hor. Hebr. in actus Apost. pag. 123. apud eund. ib. pag. 26.*

(*d*) *Joseph. Antiq. lib. 13. c. 9.*

(*e*) Ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου τῶν πατρίων. Jam inde à multis retro sæculis. *Joseph. ib. l. 18. c. 2. pag. 617.*

(*f*) *Josephe traduit par Genebrard liv. 18. c. 2.*

(*g*) *Lucas Brugensis annotat. in Matth. III. 7. apud Willemerum ubi supra pag.* 28.

(*h*) Hactenus Brugensis mirum in modum cumulans φαῦλα καὶ ἄτοπα homine Theologo indigna contra fidem fidelium V. & N. Test. essentialiter eandem. *Willemer. ibid.*

(*i*) *Jo. Benedictus Carpzovius Lipsiensis Professor lingua Hebraica, in introduct. ad Raymundi Martini pugionem fidei c. 3.*

(*k*) *Lightfoot in horis Hebr. in Act. Apostol. pag. 128. apud Willemerum ubi supra pag. 8.*

(*l*) *Maimonid. comment. in Pirke Avoth c. 1. fol. 25. apud Willemer. ib.*

(*m*) *R. Asarias Idumaus apud eund. pag. 7.*

(*n*) *R. Gedalias Ben Jechaja apud eund. ibid.*

(*o*) *R. Asarias. R. Manasse Ben Israel lib. 1. de resurrect. Mort. c. 6. Fullerus lib. 2. Miscellan. Sacror. c. 3. apud eund. ibid.*

(*p*) *Voiez Waltherus Centur. Miscell. Theol. pag. 479.*

n'oserent point rejetter l'autorité de l'Ecriture, ils se contenterent de rejetter les traditions. Ceux qui embrasserent la secte de Sadoc furent apellez Saducéens. Ils faisoient dejà beaucoup de figure au tems de Jonathas frere de Juda Maccabée, c'est-à-dire environ l'an 600. de Rome, car * Josephe nous aprend qu'il y avoit alors trois sectes parmi les Juifs, celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esseniens. Il ajoute † que les Saducéens rejettoient le dogme de la predestination, & qu'ils enseignoient que l'homme est la seule cause de sa prosperité, ou de son adversité selon qu'il use bien ou mal de son libre arbitre. Il dit β ailleurs que la secte des Pharisiens, & celle des Saducéens s'entre-querellerent beaucoup, & que les gens riches favoriserent les Saducéens, mais que les Pharisiens eurent pour eux le menu peuple. Ceux-ci prescrivoient beaucoup d'observances comme venuës de leurs ancêtres, & conservées de main en main, encore qu'elles n'eussent pas été couchées par écrit dans la loi de Moïse; les Saducéens au contraire decreditoient tous les dogmes, & tous les usages qui n'étoient point contenus dans l'Ecriture. Nous aprenons dans le même endroit de Josephe que le grand Sacrificateur γ Hyrcan qui avoit été disciple des Pharisiens les abandonna, & les maltraita, s'étant declaré pour la Secte des Saducéens à l'instigation de son favori Jonathas qui en faisoit profession. On voit ailleurs δ dans le même historien que cette Secte ne croioit pas que l'ame fût immortelle ζ, ni que Dieu se mêlât (C) du mal soit pour le faire, soit pour y prendre garde. Il observe η que le nombre des Saducéens n'étoit point grand, mais qu'ils possedoient pour l'ordinaire les plus hautes dignitez, ce qui n'empêchoit pas que leur credit ne fût mediocre, presque rien ne se faisoit selon leur avis, il faloit que ceux d'entr'eux qui exerçoient les Magistratures se conformassent malgré qu'ils en eussent aux decisions des Pharisiens, car sans cela ils n'eussent pas été tolerez par la populace. On peut ce me semble donner un grand jour à ceci par les deux observations qu'il a faites, l'une que les Pharisiens θ n'usoient point de severité quand il s'agissoit de punition, l'autre que les Saducéens κ étoient fort severes dans les fonctions de judicature. Enfin il dit λ que la concorde ne regnoit point parmi eux, qu'ils vivoient comme des bêtes farouches, & que les amis ne trouvoient pas moins de rudesse dans leur conversation que s'ils avoient été étrangers. On a de la peine à voir quelque liaison entre cela, & ce qu'il observe en un autre endroit que cette Secte n'étoit point favorisée du menu peuple, mais des gens riches; car ces gens-là s'accommodent peu des humeurs sauvages, & misanthropes, & ils introduisent les commoditez & les douceurs de la vie, par tout où leur commerce se peut étendre. Il faudroit peut-être s'imaginer que ce qu'il dit touchant la discorde des Saducéens, & touchant le caractere rustique de leurs conversations, ne signifie autre chose sinon ‡ qu'ils regardoient comme une vertu la liberté de disputer contre leurs maîtres. C'étoit une suite presque inevitable de leurs principes, puis qu'ils rejettoient fierement l'autorité des traditions, & qu'ils ne se mettoient point en peine si les anciens avoient ainsi expliqué ou non les textes de l'Ecriture. * Dès lors le droit du disciple pour contrequarrer son maître étoit aussi grand que l'avoit été celui du maître pour contredire son predecesseur, & ainsi des autres en remontant jusques au point du partage, ou en descendant à l'infini. La Sainte Ecriture fait souvent mention des Saducéens, mais encore qu'elle nous aprenne ⸸ qu'ils nioient la resurrection des morts, & l'existence des Anges & des Esprits, & que les Pharisiens croioient l'une & l'autre, elle ne laissa pas de representer les Pharisiens comme de plus mal honnêtes gens que ne l'étoient les Saducéens. Nous examinerons ce que l'on a (D) dit des mauvaises mœurs de ceux-ci, & nous montrerons qu'on en

* *Joseph. Antiquit. Judaic. l. 13. c. 9.*

† *Id. ib. & lib. 2. de bello Judaico c. 12. (alias c. 7.)*

β *Id. Antiq. lib. 13. cap. 18. sub fin.*

γ *Il mourut vers l'an de Rome 649.*

δ *Id. Antiq. lib. 18. c. 2.*

ζ *Id. de bello Juda. ubi supra.*

η *Id. Antiq. lib. 18. c. 2.*

θ *Id. Antiq. lib. 13. c. 18.*

κ *Id. Antiq. lib. 20. c. 7. Voiez la remarque* [illegible]

λ [illegible] *bello* [illegible] *ibid.*

‡ *Id. Antiq. lib. 18. cap. 2.*

⸸ *Evangile de St. Matthieu chap. 22. v. 23. & de St. Marc ch. 12. v. 18. & de St. Luc ch. 20. v. 27. Act. des Apôtres ch. 23. v. 8.*

(C) *Ni que Dieu se mêlât du mal soit pour le faire, soit pour y prendre garde.*] Josephe leur attribuë cette impieté: raportons ses paroles, (a) Σαδδουκαῖοι..... τὴν μὲν εἱμαρμένην παντάπασιν ἀναιροῦσι, καὶ τὸν Θεὸν ἔξω τοῦ δρᾶν τι κακὸν ἢ ἐφορᾶν τίθενται: *Sadducai.... fatum omnino negant, & Deum extra omnem mali patrationem inspectionemque constituunt.* Il n'y a point d'aparence que Josephe ait bien compris, ni bien raporté leur sentiment; car nous verrons (b) ci-dessous qu'ils enseignoient que Dieu recompense les gens de bien dans ce monde, & qu'il y punit les mechans. Ils allerent aussi bien que les Pharisiens trouver saint Jean (c) pour se faire batiser, lors qu'ils aprirent qu'il prêchoit la repentance dans les deserts de Judée. L'Ecriture leur rend ce temoignage (d) qu'ils vouloient se garantir des maux dont ils se croioient menacez. Peut-on donc nier qu'ils ne crussent que le batême de repentance administré par saint Jean, étoit propre à apaiser Dieu, ou à leur procurer quelque avantage? Ils ne croioient donc pas comme veut Josephe, que Dieu ne se mêlât point de la punition du mal. Mr. Saldenus a tort de trouver mauvais que Vossius les justifie sur ce point-là. (e) *Ex philosophis gentium hanc Saducaorum opinionem* (animam non esse immortalem) *amplexi sunt Epicurei; imo longe deteriorem. Nam Saducai agnoscebant Deum curare res humanas, quippe eum bonis bene facere in hac vita. Epicurei autem in totum tollebant providentiam divinam.* J'ignore, dit Mr. Saldenus (f), ce qui a pu rendre dignes d'un tel honneur auprès du grand Vossius une secte si infame; car aiant consulté plusieurs auteurs qui ont fait des livres touchant les sectes des Hebreux, j'ai vu par tout que l'on attribuë nettement aux Saducéens la rejection de la providence divine. Je me contenterai de choisir entre plusieurs temoignages celui de Josephe. Aiant parlé de la sorte, il allegue ce qui se trouve dans le chapitre 9. du 13. livre des Antiquitez Judaïques touchant l'opinion des Saducéens à l'égard de la predestination, & du franc arbitre. Il auroit mieux fait de choisir ce que j'ai cité au commencement de cette remarque; car de ce qu'un homme rejette la fatalité de la predestination, & qu'il donne à la liberté de l'homme une pleine indiference au bien ou au mal, il ne s'ensuit point du tout qu'il nie la providence divine. Les Pelagiens, les Sociniens, ceux en un mot, qui ont le plus combatu la necessité des actions humaines, ont soutenu en même tems que Dieu gouvernoit le monde, & qu'il punissoit le mal, & recompensoit le bien. Notez que Grotius a pretendu que le texte Grec de Josephe que j'ai allegué n'est point correct.

(D) *Nous examinerons ce que l'on a dit des mauvaises mœurs* des Saducéens.] Mr. Willemer (g) les accuse de cruauté, & pour soutenir cette accusation il dit qu'ils pousserent le (h) Roi Jean Hyrcan à persecuter fort violemment les Pharisiens. Il nous renvoie au chapitre 18. du 13. livre des Antiquitez Judaïques. J'ai consulté cet endroit-là, & n'y ai trouvé que ceci; Hyrcan disciple des Pharisiens, & fort aimé d'eux perdit tout-à-fait leur amitié. Ils conçurent pour lui une grande haine, & comme ils lui donnerent dans une certaine rencontre un grand sujet de se fâcher, il abandonna leur secte, & embrassa celle des Saducéens à l'instigation de Jonathas son favori. Il abolit les ordonnances des Pharisiens, & il en punit severement les observateurs. Enfin il apaisa la sedition que ces deux sectes avoient allumée, & passa le reste de ses jours *en paix & felicité.* Mr. Willemer ajoûte qu'Alexandre Jannée aplaudi, & incité par la secte des Saducéens fut plus cruel qu'Hyrcan son pere, & qu'étant venu à bout de mille embarras à quoi les Juifs l'avoient exposé, il fit crucifier 800. des principaux Pharisiens, & qu'avant qu'ils expirassent il fit égorger

(a) *Joseph. de bello Jud. l. 2. c. 7. sub fin. pag. m. 788.*

(b) *Dans la remarque E.*

(c) *Evangile de St. Matthieu chap. 3. v. 7.*

(d) *Ibid.*

(e) *Vossius de orig. & progr. idolol. lib. 1. c. 10. p. m. 72.*

(f) Quid tanto apud Magnum virum favore propudiosum hoc hominum genus dignum fecerit, fateor me ignorare. *Salden. Ot. Theolog. pag. 559.*

(g) *Willemer. ubi supra pag. 44.*

(h) *C'est ainsi qu'il le qualifie,* Johanni Hyrcano Regi autores fuerunt. *Cependant Josephe* Ant. lib. 13. c. 19. *dit qu'Aristobule fils de cet Hyrcan fut le premier qui prit le titre de Roi.*

en a parlé sans de bonnes preuves. Il seroit moins étrange qu'ils eussent été d'honnêtes gens, qu'il ne l'est qu'un Sectateur d'Epicure ait été sage & vertueux, car la partie qu'ils retenoient de la

égorger à leur vuë leurs femmes & leurs enfans. Il donnoit pendant ces executions un grand repas à ses concubines, & aux principaux des Saduceens. Cet Auteur nous renvoie au chapitre 22. du 13. livre des antiquitez Judaïques. Je l'ai consulté sans y trouver aucune mention petite ni grande des Saducéens. Quant à l'auteur de la Cabbale historique qu'il a cité, je n'ai pu le consulter; mais qu'il dise tant qu'il voudra ce que Mr. Willemer raporte, le faudra-t-il croire? Un homme aussi éloigné que lui de ces tems-là est-il un temoin valable quand on lui peut oposer le silence de Josephe? L'Ecrivain Allemand continuë de cette façon. La Reine Alexandra reprimant enfin par la voie des châtimens selon le conseil de son mari, & avec le secours des Pharisiens l'esprit turbulent du Saduceisme, ne fut pas pourtant capable de (a) le mettre à la raison, ni d'empêcher les nouvelles brouilleries qu'il excitoit dans l'état entre Hyrcan & Aristobule, & après qu'Herode se fut defait de ces deux Princes, les Saducéens abuserent de sa faveur pour commettre toutes sortes d'attentats. Josephe au chapitre 17. du 16. livre des antiquitez Judaïques croit qu'Herode fut poussé par les conseils des Saduceens, & par leur doctrine impie, sur la necessité fatale de toutes choses, à exercer la barbarie qu'il commit lors qu'il fit étrangler ses fils, & lapider trois cens capitaines. Voilà ce que Mr. Willemer debite, & il conclut qu'on a donc dit veritablement que les mœurs des Saduceens étoient très mauvaises, que c'étoient des porceaux d'Epicure, & des heretiques entierement pernicieux. (b) *Ex vero igitur dictum est, Sadducæos fuisse moribus pessimis, & Epicuri de grege porcos: ita quâ doctrinam perniciosos omnino hæreticos.* Mais il est certain qu'il tire mal cette consequence; car en 1. lieu les faits qui lui servent de principe ne se trouvent point dans Josephe qu'il nous donne pour temoin; & en 2. lieu quand ces faits-là seroient veritables, ils ne prouveroient point que cette secte se vautrât dans les plaisirs sensuels, comme le font ceux qu'on nomme *Epicuri de grege porcos.* Cela prouveroit tout au plus qu'elle abusoit de son credit auprès des puissances, pour oprimer la faction des Pharisiens dont elle avoit tout à craindre, puis qu'elle la voioit animée d'un zéle superstitieux, & apuiée de la faveur de la populace. J'avoue que cette conduite est injuste; mais on la trouve dans tous les partis, ou dans toutes les factions d'Etat & de Religion. Celles qui enseignent le dogme du paradis & de l'enfer, n'ont pas été moins actives à se servir des conjonctures favorables pour accabler leurs rivales. Les conseils de rigueur & de cruauté leur sont familiers; ainsi l'on ne verroit rien d'exquis, ni nul caractere de distinction dans les procedures du Saduceisme, quand même les faits que l'Ecrivain Allemand raporte seroient veritables. Que sera-ce donc si l'on lui montre qu'ils sont faux ou incertains? La chose ne sera pas mal aisée.

Il est sûr que l'historien des Juifs ne parle pas plus des Saducéens que du grand Mogol, dans le chapitre où il narre comment Herode fit mourir ses fils, & les trois cens capitaines. Il se seroit rendu le plus ridicule de tous les hommes, s'il avoit dit (c) que la doctrine de ces gens-là touchant la fatalité des évenemens poussa Herode à ces cruautez; car il étoit notoire qu'ils rejettoient pleinement le dogme de la predestination, & il n'a jamais parlé d'eux sans observer qu'ils faisoient dependre de nôtre franc arbitre nôtre destinée. Je ne nie point que Josippe (d) ne raconte que les Saducéens furent cause du soulevement du peuple Juif contre Alexandre Jannée, & de la cruauté de ce Prince envers ce peuple, parce qu'ils lui conseillerent de persecuter les Pharisiens, & les fauteurs des Pharisiens; mais le temoignage d'un tel (e) auteur est bien peu de chose, & sur tout quand nous le pouvons combatre par le silence d'un historien tel que Josephe, qui ne s'est jamais montré tant soit peu partial en faveur des Saduceens. Le Rabin Abraham de Salamanque est trop moderne pour donner du poids à des faits d'ailleurs incertains; ainsi l'on n'est point obligé de croire sur sa parole ce qu'il afirme (f) touchant les mauvaises mœurs de ces heretiques. Encore un coup si leurs debauches, & leurs mauvaises actions les eussent mis dans le decri, il ne paroit pas possible que Josephe qui a tant de fois parlé d'eux, eût suprimé constamment tout cet article, & que la seule chose qu'il a touchée de leurs mœurs fût si capable de persuader qu'ils ne vivoient pas sensuellement. Il les represente comme des personnes dont la conversation étoit rustique & sauvage, & qui ne s'humanisoient pas plus envers leurs amis qu'à l'égard des étrangers. (g) Σαδδουκαίων δὲ καὶ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτερον, αἵ τε ἐπιμιξίαι πρὸς τοὺς ὁμοίους ἀπηνεῖς ὡς πρὸς ἀλλοτρίους. *Sadducæi vero & inter se feris moribus discrepantes, & conversatio eorum circa exteros inhumana.* Ce n'est point le propre des voluptueux, car au contraire ils ont une grande complaisance les uns pour les autres, ils ne travaillent qu'à multiplier les douceurs de leur commerce, ils en bannissent tout ce qui en peut diminuer les agrémens. Mr. Willemer (h) se fonde beaucoup sur ce que saint Jean Baptiste donna l'épithete (i) d'*engeance de vipères* aux Saducéens. Il remonte jusques au premier serpent qui seduisit Eve. Qu'il dise ce qu'il voudra, il me suffit de lui repondre que cette épithete fut egalement donnée aux Pharisiens; c'est pourquoi tout ce que l'on en voudroit conclure touchant les mauvaises mœurs de ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, enfermeroit également les mauvaises mœurs de ceux qui croioient un Paradis & un enfer. Faites la même remarque sur le levain dont nôtre Seigneur (k) voulut que l'on se gardât. Cela concerne autant les Pharisiens que les Saducéens.

Notez qu'une infinité d'Auteurs pretendent que les Saducéens prirent ce nom à cause qu'il derivoit d'un mot qui signifie *justice.* (l) Ἐπονομάζουσι δὲ ἑαυτοὺς Σαδδουκαίους, δῆθεν ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπικλήσεως ὁρμωμένης. Σεδὲκ γὰρ ἑρμηνεύεται δικαιοσύνη. *Sadducæos se à justitia nominant. Sedek enim justitiam significat.* Ceux qui admettent cette étymologie observent que ces heretiques furent apellez Saduceens (m) à cause qu'ils ambitionnoient l'éloge de justes, & que les autres le leur donnoient. Mr. (n) Willemer cite pour ce sentiment Isidore, Beatus Rhenanus, Bernard de Breitenbach, & Richard de Montaigu. Il dit qu'on dispute de quelle espece étoit la justice qui donnoit le nom à ces sectaires. C'étoit selon St. Jerome la justice inherente; car ils se glorifioient de l'avoir aquise parfaitement par l'observation de la loi. Plusieurs aprouvent cette pensée de St. Jerôme. (o) *D. Hieronymus* in Matthæum XXII. Tom. VI. oper. *allegat propriam inhærentem justitiam, de cujus perfectione, ex lege à se observata, fuerint gloriati. Sequuntur eum multi Patrum, plurimique Scholasticorum ut & Mathias Flacius* part. I. Clav. Script. pag. 1064. *Georgius Fabritius* histor. sacr. lib. X. Num. 432. pag. 584. *Atque Gregor.* Lex. S. pag. 236. D'autres recourent à la justice distributive, & se partagent encore; car les uns prenent celle qui consiste à recompenser, & les autres celle qui consiste à punir. Ceux-là pretendent que selon les Saducéens toute la justice s'accomplissoit en ce monde; les bons y étoient recompensez, les mechans y étoient punis, il ne restoit rien à faire après cette vie. Ceux-ci disent que ces heretiques étoient fort severes dans les tribunaux, & qu'à cause de cela ils furent nommez Saduceens. (p) *Non-nemo .... ob remuneratricem justitiam eos justos appellatos statuit*, quod existimarint in hac vita omnem compleri justitiam, h. e. justis bene fieri, malis evenire mala, mortuo autem homine nullum superesse judicium justitiæ. *Punitivam vero justitiam eligit Nicolaus de Lyra* Comment. in Act. V. *ita loquens:* Dicuntur Sadducæi à Sadech, quod est justitia in Hebræo: nam Sadducæi inter alios Judæos erant in judiciis & punitionibus acerrimi, ut dicitur (q) in Scholastica historia, propterea sibi nomen justitiæ usurpabant. Si les faits sur quoi l'on fonde cette étymologie sont veritables, il n'y a plus lieu de douter que la secte Saducéenne ne se piquât de tout l'exterieur des bonnes mœurs, & qu'ainsi elle ne s'éloignât soigneusement de la maniere de vivre des gens debauchez. En tout cas nous avons ici bien des auteurs qui sont obligez de croire qu'elle se tenoit dans la regularité. Voilà donc au pis aller des temoins contre des temoins, & après ce que j'ai dit ci-dessus, il ne sera pas dificile de juger quels sont les meilleurs. Notez qu'on peut se persuader sans peine que ces gens-là étoient de grans justiciers; car comme ils ne croioient pas qu'un malfaiteur fût puni après cette vie, il étoit naturel qu'ils estimassent qu'il le faloit condamner à des peines très-severes dans ce monde.

LLOYD critiqué.

Disons quelque chose contre Mr. Lloyd. Je pense qu'il s'est abusé quand il a dit, 1. Que la description que Josephe nous a laissée de l'austerité de leur humeur, se doit raporter aux arrêts severes qu'ils prononçoient en rendant justice. 2. Que selon le même Josephe la nation les haïssoit à cause de cette rigueur de leurs tribunaux, & avoit plus d'inclination pour les Pharisiens naturellement moderez quand il s'agissoit

(a) Redigere tamen in ordinem & impedire non poterat novas, quas excitabant in Republica turbas inter Hyrcanum & Aristobulum fratres. Quibus è medio sublatis, favore Herodis M. quo potissimum nitebantur ad turpia quævis facinora sunt abusi. *Id. ibid.*

(b) *Id. ib. pag.* 45.

(c) Ipse Herodes M. ad immanem sævitiam ... pessimis Sadducæorum consiliis [illegible] omnium fatali impulsus creditur Josepho *lib. XVI. A. J. cap. XVII. pag.* 465. Id. ib. pag. 44.

(d) *Voiez la note marginale de Genebrard sur le chapitre 21. du 13. livre de Josephe fol. m.* 464. *verso.*

(e) *Voiez dans Vossius* de histor. Græcis lib. 2. c. 8. pag. 197. *combien il est meprisable.*

(f) Sadducæi fuerunt improbi pessimisque moribus præditi. *R. Abraham Salmanticensis apud Willemer. pag.* 44.

(g) *Joseph. de bello Jud. l. 2. c. 7. sub fin. pag. m.* 788. 789.

(h) *Willemer pag.* 17.

(i) *Evang. de St. Matthieu ch. 3. v.* 7.

(k) *Ibid. chap. 16. v.* 6.

(l) *Epiphan. hæres.* 14. *p. m.* 31.

(m) Eo quod justitiæ laudem tùm ipsi appeterent tum alii iis tribuerent. *Willemerus pag.* 5.

(n) *Idem pag.* 6.

(o) *Id. ib.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Il cite faux citer Josephe. Voiez ci-dessous pag. 2639. lettre b.*

la religion pouvoit influer sur leur (E) conduite par les motifs de la crainte & de l'esperance. C'est neanmoins un juste sujet d'étonnement qu'ils n'aient pas été (F) excommuniez, & qu'ils aient

s'agissoit de punir. (a) *Erant enim in maleficos acerbiores; in judiciis, & pœnarum mulctis exactores rigidi, quemadmodum ex hist. Scholastica citat Barradius, non dissentiente Josepho. Huc enim referimus illius illud elogium, quo morosos, difficiles, omnino intractabiles pronunciat: adeo ut ab illorum moribus durioribus abhorreret populus, & ad Pharisæos potius propenderent, qui φάσι, quod ille dixit, ἀπηνεῖς πρὸς τοὺς ὁμοίους essent.* Je remarque sur la premiere de ces deux choses, qu'on a recouru mal à-propos à la description des manieres rudes des Saducéens. Josephe en cet endroit-là ne les considere point comme des juges. Il auroit falu citer ce qu'il observe (b) dans le 8. chapitre du 20. livre des Antiquitez. C'est là que Barradius, Nicolas de Lyra & plusieurs autres devoient puiser, & non dans l'histoire Scholastique. Je dis quant à la seconde, que si Mr. Lloyd avoit parlé de son chef, on ne pourroit pas le critiquer; mais il impute à l'Auteur Juif une liaison des matieres, un raisonnement, ou une proposition causale qu'on ne trouve point dans ses livres. Une telle proposition est quelquefois fausse encore que ses parties considerées separément soient vraies, car cela ne sufit pas; il (c) faut que la particule qui leur sert de lien n'amene pas une fausseté. Mr. Lloyd n'a point pris garde à cela: une infinité d'auteurs ont la même negligence.

(E) *Pouvoit influer sur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'esperance.*] Tout bien compté je ne vois point que je doive retracter ce que j'ai dit dans un autre livre: „ (d) Il y a eu parmi les Juifs une „ Secte qui nioit tout ouvertement l'immortalité de „ l'ame, c'étoient les Saducéens. Je ne voi pas qu'a„ vec une opinion si detestable, ils aient mené une „ vie plus corrompuë que les autres Juifs, & il est au „ contraire fort vrai-semblable, qu'ils étoient plus hon„ nêtes gens que les Pharisiens, qui se piquoient tant „ de l'observation de la Loi de Dieu.„ Je dois seulement ajoûter à ce passage une petite observation, c'est que la bonne vie des Saducéens auroit pu couler de la doctrine de la Providence; car on pretend qu'ils croioient que Dieu punit en ce monde les mauvaises actions, & qu'il recompense les bonnes. Voiez ci-dessous (‡) la remarque G. Cette opinion paroît très-capable de servir de frein & d'éperon; elle peut pousser au bien par l'esperance d'un bonheur terrestre, & reprimer par la peur des châtimens temporels le panchant au mal. Il semble même qu'elle puisse être plus efficace que l'autre doctrine; car les biens & les maux presens ou prochains font beaucoup plus d'impression quoi qu'ils soient petits, que de grans biens ou de grans maux que l'on n'envisage que d'une distance fort éloignée. Voilà ce que peuvent dire ceux qui examinent ceci superficiellement; mais ceux qui aprofondissent la chose en jugent d'une autre façon. Ils croient que generalement parlant la veritable & la principale force de la religion par raport à la pratique de la vertu, consiste à être persuadé de l'eternité des peines & des recompenses, & qu'ainsi en ruinant le dogme de l'immortalité de l'ame on casse les meilleurs ressorts de la religion. On peut fortifier cette pensée par deux remarques, l'une qu'il n'est presque pas possible de persuader aux gens qu'ils prospereront sur la terre en vivant bien, & qu'ils seront accablez de la mauvaise fortune en vivant mal. Chacun croit voir tous les jours mille & mille exemples du contraire, & où sont les docteurs assez éloquens pour persuader ce qu'on s'imagine être dementi par une suite continuelle d'experiences? Ils pourront bien éluder nos objections en nous assurant (e) que nous ne conoissons guere en quoi consiste la vraie prosperité & la vraie adversité, & que les méchans sont assez punis par les remors (f) de leur conscience au milieu de leurs richesses & de leurs pompes, pendant qu'un honnête homme est dignement recompensé par la seule possession (g) de la vertu, & par le bon temoignage qu'il se peut rendre à soi-même. Ils nous diront là-dessus cent belles choses, ils nous étourdiront, & ils formeront en nous une espece de persuasion; mais ils ne bâtiront pas à demeure, ce ne sera qu'une foi intermittente, ils auront toûjours à craindre que dans les mauvais intervalles nous ne les nommions de faux docteurs, & ne leur fassions les mêmes reproches que (h) Brutus fit à la vertu. Si vous m'objectez qu'il y a dans le cœur des hommes une certaine impression qui se reveille souvent, & qui est assez active; elle fait croire en depit des experiences que la pieté jouira du temporel, & que l'inobservation de la Loi de Dieu sera punie dans ce monde; si vous me faites, dis-je, cette objection, je vous repondrai que les orthodoxes se feront cette ressource tout comme les Saduceens, & qu'aiant de plus la ressource de l'eternité ils seront plus en état de faire influer la religion sur leur morale pratique. C'est ma seconde remarque.

Pour finir je dis qu'on ne peut nier qu'en cas qu'un homme soit fortement persuadé que la justice divine distribuë les peines & les recompenses seulement dans cette vie, & que toute nôtre destinée se termine là, il ne puisse s'abstenir du mal, & se tourner vers le bien par un motif de religion. Mais en même tems il faut dire, qu'il y a si peu d'aparence qu'un tel sentiment ait quelque force contre la depravation de nôtre nature, que l'on est fondé à soutenir que la secte Saducéenne detruisoit les vrais apuis de la Religion, & que la bonne vie d'un Saducéen peut passer pour une espece d'exemple de la combinaison de l'honnêteté morale & de l'impieté. Mr. Willemer l'avoüera, puis qu'il dit qu'un Saduceen ne croiant point l'immortalité de l'ame ne pouvoit pas s'abstenir du crime. (i) *Qui vero à turpissimis quibusque vitiis gravissimisque sceleribus temperarent sibi qui per negatam animæ immortalitatem arctissime conjuncta huic dogmata corporum* resurrectionem, *omnium* dijudicationem, *sempiternam bonorum* glorificationem, *ac improborum* condemnationem *affirmare non poterant, sed pertinaciter inficiabantur.* On donne dans ce Latin la preuve d'un fait par une raison de droit. Cela est quelquefois illusoire, vu que les hommes ne sont pas accoutumez à vivre selon leurs principes. En general l'ordre veut que dans les questions de fait on consulte l'experience beaucoup plutôt qu'un raisonnement speculatif. Prenez bien garde à ces paroles de Moreri empruntées de Mr. (†) Godeau, *il est vrai que si en leurs dogmes les Saducéens étoient plus impies que les* Pharisiens, *au moins il n'y avoit ni tant de vanité ni tant d'hypocrisie en leurs mœurs, & ils ne se montroient pas si cruels ènemis de* JESUS-CHRIST. Vous trouverez la même remarque dans le Dictionaire de Mr. Hofman.

(F) *Qu'ils n'aient pas été excommuniez.*] Commentons cela par un passage qui contient une observation de Luc de Bruges. (k) *Mirum igitur videri queat qui uti scribit Lucas Brugensis* annotation. in Matth. III. vers. 7. quanquam errarent Sadducæi, & quidem graviter, nunquam tamen à veteri Synagoga declarati sint hæretici, h. e. desertores fidei, aut legis à DEO traditæ, vel ut populi seductores, Synagogæ communione ejecti quemadmodum Samaritani Joh. 4, 9. Imo promiscuè versabantur etiam ipsi Pharisæi & Sacerdotes cum Sadducæis tam in sacris quam prophanis locis Act. 4, 1. c. 23, 6. & communia non raro inibant consilia adversus Christum ejusque discipulos Matth. 16. vers. 1. Actor. 5, 1. Denique licebat cuivis, utri vellet parti adhærere. *Verum id tribuendum corruptissimis seculi illius moribus.* Il faut avouer qu'une telle tolerance étoit excessive; car enfin les erreurs des Saducéens ne regardoient pas des veritez indiferentes, mais les points les plus fondamentaux de la religion: les modernes qui écrivent pour la tolerance ne la demandent pas aussi étenduë que l'étoit alors celle des Juifs; ils ne demandent pas qu'elle soit ecclesiastique pour toutes sortes de sectes, ils se contentent qu'elle soit civile ou politique. Vous avez vu que Mr. Willemer impute cette tolerance de la Synagogue pour la secte Saducéenne aux mœurs corrompuës de ces siecles-là. Vous allez voir qu'il en donne d'autres raisons particulieres, & nommément l'exactitude avec quoi ces heretiques pratiquoient tous les actes exterieurs du culte public: (l) *Magnopere impediebat ejectionem promeritam favor Magnatum plane singularis erga Sadducæos. Adjuvabat ingens Sadducæorum, quæ invaluerat, potentia, ac ingeniosa qua abominandam hæresim tegebant, astutia: crebra item sacrificia, atque reliqua Levitici cultus onera, quæ pro salute populi se suscipere gloriabantur.* Il est certain que la plus énorme diversité de sentimens à l'égard des dogmes speculatifs de la religion, trouve plus de tolerance que la plus petite dispute à l'égard du culte. Faites quant à l'exterieur tout ce que la religion dominante prescrit, vous serez plus suporté dans vos heresies capitales, que si sans ces heresies vous combatiez l'exterieur.

Notons qu'un Theologien (m) reformé qui est devenu grand defenseur de l'intolerance, avoit refuté le dogme

(a) *Nicolaus Lloydius in Diction. histor. & poëtico v.* Sadducæi.

(b) Αἵρεσιν μετῄει τὴν Σαδδουκαίων οἵπερ εἰσὶ περὶ τὰς κρίσεις ὠμοὶ παρὰ πάντας τοὺς Ἰουδαίους. Secta Sadducæus quod hominum genus apud Judæos in judicando est severissimum. *Joseph. Antiq. lib.* 20. *c.* 8. *p. m.* 698.

(c) *Voiez l'Art de penser 2. part. ch. 9. p. m.* 176.

(d) *Pensées diverses sur les Cometes pag.* 536.

(‡) *Pag.* 2640. *lettre f & u.*

(e) Neque mala vel bona, quæ vulgus putet: multos qui conflictari adversis videantur, beatos; ac plerosque, quamquam magnas per opes, miserrimos: si illi gravem fortunam constanter tolerent, hi prospera inconsulte utantur. *Tacit. Ann. l.* 6. *c.* 22.

(f) Neque frustra præstantissimus sapientiæ firmare solitus est, si recludantur tyrannorum mentes, posse aspici laniatus & ictus; quando ut corpora verberibus, ita sævitia, libidine, malis consultis, animus dilaceretur. *Id. ib. cap.* 6.

(g) Ipsa quidem virtus pretium sibi, solaque late &c. *Claudian. de consul. Mallii init.*

(h) *Ci-dessus pag. 716. lettre f.*

(i) *Willemer. ubi supra pag.* 41.

(†) *Godeau hist. Eccles. to.* 1. *pag.* 126. *de l'édit. in folio à Paris* 1674.

(k) *Id. ib. p.* 14. 15.

(l) *Id. ib. pag.* 15.

(m) *Jurieu, apolog. pour la Reformation to.* 2. *pag.* 254. *edit. in* 4.

aient fait un même corps de religion avec le reste des Juifs, comme le font aujourd'hui les Jansenistes, & les Molinistes avec les autres Chretiens de la Communion de Rome. Les Saducéens † ne paroissent point sous ce nom-là dans le Talmud, on ne les y trouve que sous la notion d'heretiques, & d'Epicuriens. C'est sans beaucoup de raison que l'on pretend qu'ils n'admettoient que les cinq (G) livres de Moïse, & que de là vint que Jesus-Christ dans sa dispute avec eux * ne leur cita que le Pentateuque. Arnobe est le seul auteur qui nous ait apris qu'on leur ait attribué (H) de donner à Dieu un corps organique. Il raporte cela d'une maniere qui est un peu censurable.

SAINT-

dogme du suplice des heretiques, entre autres raisons par la conduite de Jesus-Christ envers les Saducéens. Il observa que Jesus Christ *agit avec eux avec* beaucoup de *clemence*, & ne blâma point les Magistrats qui les toleroient. Voiez les pensées diverses sur les cometes à l'article 185.

(G) *Qu'ils n'admettoient que les cinq livres de Moïse.*] Tertullien assûre qu'ils adopterent l'heresie de Dositheus qui avoit rejetté les prophetes, & qu'ils y joignirent une autre impieté, ce fut de nier la resurrection: (a) *Taceo . . . . . Dositheum qui primus ausus est prophetas quasi non in Spiritu Sancto locutos repudiare. Taceo Sadducaeos qui ex hujus erroris radice surgentes, ausi sunt ad hanc heresim etiam resurrectionem carnis negare.* (b) Origene, (c) St. Jerome, & une infinité d'autres Ecrivains assûrent le même fait, je veux dire que cette secte n'avoit retenu du canon de l'Ecriture que le Pentateuque. Je l'ai debité aussi dans un (d) autre ouvrage; mais j'avouë ici que ce sentiment ne me paroit pas bien fondé. Il est combatu par un argument negatif que je trouve tout-à-fait bon. L'Ecriture sainte ne dit jamais en parlant des Saducéens, & de leurs erreurs, qu'ils rejettassent les prophetes. Ce silence, je l'avouë, n'est pas une raison convaincante; mais que dirons-nous de Josephe, qui ne leur a point imputé cette rejection? Il n'est pas possible de s'imaginer qu'il eût omis un tel article, si capital, si éclatant; qu'il l'eût, dis-je, omis lors même qu'il a observé que cette secte rejetoit les traditions. Voici quelque chose de plus fort; non seulement il n'a point dit en cet endroit-là, où il n'y avoit pas moien de se taire, qu'ils rejetassent une partie de l'Ecriture; il a même dit positivement que lors qu'ils nioient l'autorité des traditions non écrites, ils en donnoient cette raison, (e) *Il faut seulement tenir pour legitime ce qui est écrit.* Un historien qui parleroit de la sorte touchant une secte qui rejetteroit presque toute l'Ecriture, ne seroit-il pas insensé? Je sçai bien qu'en chicanant on peut pretendre (f) que les paroles de Josephe ne se raportent qu'aux loix écrites, & par consequent qu'au Pentateuque; mais je sçai aussi que c'étoit une occasion inévitable de faire mention du mepris que ces heretiques auroient eu pour tout le reste du canon des Ecritures. Mr. Simon s'est declaré hautement contre le parti qui assûre qu'ils n'admettoient que le Pentateuque, & il s'est servi du temoignage de l'historien des Juifs. *Cette secte*, dit-il (g), *retint tout le corps de l'Ecriture selon le temoignage de Joseph, qui assûre que les Saducéens recevoient* (h) πάντα τὰ γεγραμμένα toute l'Ecriture, *& qu'ils rejetterent seulement les traditions. Ceux-là donc se trompent qui croyent que les Saducéens ne conserverent que les cinq livres de Moyse à l'imitation des Samaritains.* On trouve dans le Talmud de Babylone, & dans les Ecrits des Rabins (i) plusieurs passages, qui temoignent que les Saducéens reconoissoient pour divins les livres hagiographes & prophetiques de l'Ecriture, & qu'ils se contentoient de mepriser les explications des Docteurs. Il y a des gens qui croient (k) qu'on a confondu les Samaritains avec les Saducéens, & que par là l'on s'est figuré que ceux-ci, tout comme les autres, ne reconoissoient que les livres de Moïse. Mais il est certain qu'il faut distinguer ces deux sectes l'une de l'autre, car les Juifs n'avoient aucune communication avec les Samaritains, & ils ne rompirent pas la communion ecclesiastique avec les Saducéens. Ils eurent même quelquefois un Saducéen (l) pour leur grand Sacrificateur, & il y a quelque aparence que le grand Sacrificateur Caiphe (m) faisoit profession de cette secte.

On raisonneroit contre l'ordre si l'on se servoit de cet argument. Les Saducéens choisirent dans l'Ecriture les livres qui ne combatoient pas formellement leurs erreurs, ils reconurent ceux-là pour canoniques, & secouërent le joug des autres parce qu'ils y trouvoient nettement l'immortalité de l'ame, & la doctrine de la resurrection. Ce fut la voie abregée de disputer que la paresse leur fit prendre. *Sadducaei compendio studentes & otio, immo etiam ut effugerent plurium confutationes abjectis & abolitis omnibus prophetarum libris solos quinque Mosis receperunt* (n). Je dis que cette maniere de preuves est illusoire: les matieres de fait demandent des preuves de fait, & non pas des vraisemblances apuiées sur des raisons speculatives. Outre que de semblables raisons ne nous manquent pas; car l'esprit humain est si fertile en subterfuges, en gloses, & en distinctions, qu'il ne lui est pas necessaire de rejetter la divinité d'un livre, pour se defaire des argumens que l'autre parti en emprunte. Les Sociniens ne font-ils pas profession de reconoitre pour canonique tout le Nouveau Testament, & neanmoins on y trouve plus de passages contre leurs erreurs que dans le vieux Testament contre celles des Saduceens? Chose plus surprenante; beaucoup de Chretiens sans cesser de reconoitre la divinité de l'Ecriture se moquent de la magie, (‡) & soutiennent que les Demons n'ont aucun pouvoir. Notons qu'un Rabin moderne revoque en doute ce qui est dit dans l'Ecriture, que les Saduceens ne croioient pas l'existence des esprits. Cela, dit-il, seroit une preuve qu'ils rejettoient le Pentateuque qui fait mention des Anges en divers endroits. (o) *De eo quod Sadducaei dicuntur (Act. 23. 8.) negasse spiritus, non disputo. Sane ut multi putant sic sequeretur eos negasse legem Mosaicam quae variis in locis angelorum mentionem facit.* Il raisonne mal. Ces gens-là recouroient à des distinctions, afin d'éluder la force de ces passages. Voiez Willemer (p), & les Ecrivains qu'il cite, & nommement Grotius. (q) Consultez aussi (r) Vossius qu'il ne cite pas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils pratiquoient les rites des Juifs, & qu'ils faisoient profession d'esperer par là les faveurs que Dieu a promises à ceux qui observeront sa loi, & d'éviter les maledictions que les infracteurs avoient à craindre. (s) *Promissionibus legis inhiabant, eoque nomine* Deum *sibi sacrificiis, precibus, jejuniis, aliisque cultus Levitici ceremoniis placare conabantur, ne iratum Numen promissiones amplissimas à populo tolleret.* L'Auteur qui me fournit ce Latin montre à Lightfoot, que le passage (t) de Malachie ne convient point à cette secte, vu qu'elle n'a jamais cru ni qu'il falût mepriser la loi, ni que l'observation de la loi fût inutile. (v) *Neque Sadducaeorum doctrina & moribus convenit locus Malach. III. v. 14. nunquam enim professi sunt Sadducaei, legem* Dei *non esse observandam, aut observantiam legis esse frustraneam. Contrarium docet ipse Lightfoot* Hor. Hebr. in Act. Apost. p. 122. quaenam, *inquiens*, religio Sadducaei? Orat, jejunat, sacrificat, *observat legem*, & tamen non expectat resurrectionem aut vitam aeternam. Quorsum haec religio? *Ut obtineat* scilicet *bona temporalia quorum* solum *promissionem* observat ille *factam in lege* nihil rimans ultra literam. Notez que le passage de Malachie conviendroit admirablement à certains Saducéens, qui prenant garde à l'experience auroient reconu la fausseté des maximes de leurs Docteurs.

(H) *De donner à Dieu un corps organique. Arnobe raporte cela d'une maniere qui est un peu censurable.*] Pesez bien toutes ses paroles. (w) *Neque quisquam Judaicas in hoc loco nobis opponat & Sadducaei generis fabulas tanquam formas tribuant atque os Deo. Hoc enim putatur in eorum literis dici, & ut vel re certa, atque auctoritate firmari: quae aut nihil ad nos attinent, nec ex aliqua portione quicquam habent commune nobiscum: aut si sunt, ut creditur, socia, quaerendi sunt vobis altioris intelligentiae doctores, per quos possitis addiscere, quibus modis conveniat literarum illarum nubes, atque involucra relaxare.* Voici comment l'un de ses commentateurs l'a censuré: *Nimis confuse Arnobius*, dit-il (x), *atque etiam periculose. Nam de libris Veteris Testamenti tanta temeritate loqui impium plane & horrendum. Hoc igitur ait quia Rabinorum scripta infinitis fabulis jam scatebant . . . . Summam imperitiam prodit hoc loco Arnobius. Atqui melius Numenius Pythagoreus qui libro de summo bono primo Judaeos in iis nationibus numeravit quae Deum incorporeum existimabant, citatis etiam prophetarum testimoniis atque troporum enodatione, si quando contraria sententia videbatur effici posse adhibita.* Cette censure n'est pas tout-à-fait sans fondement, mais elle auroit dû être moins severe; car voici le sens d'Arnobe

(a) *Tertullian. de praescript. advers. haeret. c. 45.*

(b) *Origenes tractat. 21. in Matth.*

(c) *Hieronym. in Matth. c. 22.*

(d) *Dans les Pensées diverses sur les Cometes pag. 580.*

(e) Ἐκεῖνα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα τὰ γεγραμμένα, τὰ δ' ἐκ παραδόσεως τῶν πατέρων μὴ τηρεῖν. Oportere ea tantum servari quae scripto continentur. *Joseph. Antiq. lib. 13. c. 18. pag. 454.*

(f) *Serarius & Petau le pretendent. Voiez les notes de Petau in Epiphan. ad haeres. 14. p. 28.*

(g) *Simon, hist. Critique du vieux testament liv. 1. ch. 16. p. m. 93.*

(h) *Je croi que Mr. Simon auroit de la peine à trouver ce Grec dans Josephe.*

(i) *Voiez la dissertation de Jean Helvicus Willemer pag. 33. 34.*

(k) *Voiez la même dissertation pag. 10. & 11.*

(l) *Voiez Josephe Antiq. lib. 20. c. 7.*

(m) *Voiez le chapitre v. des Actes des Apôtres v. 17.*

† *Marsham Chron. can. Aegypt. sec. IX. p. m. 159.*

* *Evang. de St. Matthieu, de St. Marc, & de St. Luc ubi supra.*

(n) *Centur. Magdeburg. Cent. I. lib. 1. cap. 5.*

(‡) *Mr. Becker Ministre d'Amsterdam a soutenu avec la derniere chaleur cette doctrine dans des livres en langue vulgaire. Il fut deposé pour cela: il pretendoit ne rien dire qui fut combatu par l'Ecriture.*

(o) *Manasse Ben Israel lib. 1. de resurrect. mortuor. cap. 6. pag. 43. apud Willemerum ubi supra pag. 38.*

(p) *Willem. p. 38. 39.*

(q) *Grotius in Matth. cap. 22. v. 23.*

(r) *Vossius de orig. & prog. idol. l. 1. c. 6.*

(s) *Willem. p. 41.*

(t) *Vous avez dit, c'est en vain qu'on sert à Dieu & qu'avons-nous gagné d'avoir gardé ce qu'il a commandé de garder, & d'avoir cheminé en pauvre estat à cause de l'Eternel des armées.* Malach. chap. 3. v. 14.

(v) *Willem. pag. 25.*

(w) *Arnob. lib. 3. p. m. 106. 107.*

(x) *Desid. Heraldus in Arnobium pag. m. 134.*

SAINT-CYRAN (Jean du Verger de Hauranne, Abbé de) l'un des Patriarches du Jansénisme, étoit de Baionne. Moreri en parle *. Je pourrois ajoûter beaucoup de choses à celles qu'il en a dites, mais je les renvoie à un autre tems. C'étoit un fort sçavant homme; cela paroît par son ouvrage † contre la Somme Theologique du Pere Garasse, & par les livres qu'il fit contre les Jesuïtes, & dont le Clergé de France fit faire β l'éloge l'an 1646. L'auteur n'y mit pas son nom; il se deguisa dans les derniers sous celui de *Petrus Aurelius*, pour les raisons que ses amis ont ξ raportées. Peu de gens sçavent qu'il soit l'auteur d'une (*A*) apologie des Evêques qui prenent les armes. Ce paradoxe est moins surprenant, que celui dont il se rendit le defenseur dans son (*B*) *Casus Regius*. Il mourut ‡ d'apoplexie à Paris le 2. d'Octobre ↓ 1643. L'éloge qui lui avoit été donné dans le *Gallia Christiana* de Mrs. de Sainte Marthe, deplut si fort à l'Assemblée du Clergé, qu'elle ordonna (C) qu'on l'effaçât.

Ceux

* *Sous le mot* Verger.
† *Voiez l'article* Garasse *remarque C & D.*
β *Par Mr. Godeau. Voiez l'écrit du Jesuite Vavasseur intitulé* Antonius Godellus Episcopus Grassensis an elogii Aureliani Scriptor idoneus.
ξ *Dans le Dialogue de deux paroissiens de S. Hilaire du Mont, pag. m. 45.*
‡ *St. Romuald abr. du thres. Chronol. to. 3. pag. 452.*
↓ *Labbe Chronol. to. 5. p. 877.*

nobe. Nous ne sommes pas responsables des reveries des Juifs; mais dans les choses qui pourroient nous être communes avec eux, il n'y a rien de mauvais quand on a l'intelligence du sens mystique. Il ne pouvoit pas nier que selon le sens literal de l'Ecriture, Dieu n'ait des mains, & des pieds, une bouche, & des yeux. Il faloit donc qu'il avertit les Paiens que ces expressions sont une nuë, & une envelope qui cachent la verité. Ce fut en lui une adresse d'habile Rhetoricien de n'insister pas sur cette objection, & de se contenter de quatre ou cinq lignes pour declarer aux adversaires, que les Chretiens ne donnent à Dieu aucune figure, ni aucune composition organique. S'il eût voulu discuter plus exactement cette matiere comme avoit fait Numenius, il eût enervé son ouvrage; car comme il faisoit une invective contre les Paiens, il ne faloit pas qu'il perdît du tems à leur repondre. Il valoit mieux qu'il fût toûjours attaquant; il faut être le moins qu'on peut sur la defensive dans cette sorte d'ouvrages. Au reste nous savons par (*a*) Origene ce que fit Numenius en faveur des Juifs, & cela nous montre que les Paiens n'ont point negligé les pretendus avantages, qu'ils esperoient de tirer des endroits de l'Ecriture qui semblent attribuer à Dieu quelque imperfection. Les Chretiens avoient recours au sens figuré, & oposoient à ces passages ceux qui traitent nettement de la perfection de Dieu. Mais l'ouvrage d'Arnobe ne soufroit guere cette diversion, elle fournissoit un pretexte de repondre qu'il faloit aussi expliquer les uns par les autres les passages des poëtes, & donner un sens de figure à quelques-uns. Ce n'étoit point là le lieu de reveiller cette idée. Le commentateur qui censure Arnobe n'y a pas pris garde.

(*A*) *Qu'il soit l'auteur d'une apologie des Evêques qui prenent les armes.*] Considerez ces paroles de Mr. Joly. (*b*) *Les Chanoines* de Munster *doivent estre nobles de seize quartiers, à ce qu'ils disent; & ils se piquent tellement de noblesse & de milice, que j'ay veu en écrit sur la tombe d'un Chanoine, qu'il mourut à la guerre estant Capitaine. Aussi font-ils d'ordinaire peindre leurs genealogies & leurs armes dans un cloistre qui est à costé de l'Eglise, ou ailleurs en quelque lieu public: qui est un exemple, lequel ne me semble pas plus imitable que tous les autres, qui furent recueillis & mis dans le livre intitulé* l'Apologie de l'Evesque de Poitiers, *en l'année 1615. lequel un docte personnage qui vivoit alors appelloit aussi plaisamment que raisonnablement* l'Alcoran de l'Evesque de Poitiers, *quoi que l'Autheur de ce livre, qui ne voulut pas y mettre son nom, ait bien fait depuis parler de luy dans le monde pour d'autres ouvrages de doctrine Ecclesiastique & de pieté qui valent beaucoup mieux.* Mr. Joly n'en voulut pas dire davantage, quoi qu'il sçût très-bien qu'il parloit de nôtre Jean du Verger. Cet Evêque de Poitiers fut le Mecene de ce docte Baionnois, & lui resigna (*c*) en 1620. l'Abbaïe de Saint-Cyran. J'ai lû dans quelque Compilateur que Jean du Verger (*d*) étant principal de College dans sa patrie, & aprenant que cet Evêque avoit besoin ou d'un lecteur, ou d'un bibliothecaire, fut lui offrir ses services, & qu'ils furent acceptez. Voetius n'oublia point cette avanture guerriere de l'Evêque de Poitiers, dans la liste qu'il donna de quelques Ecclesiastiques qui ont pris les armes. Ce Prelat est à la queuë de ce catalogue. (*e*) *Henricus Ludovicus Rupiposans Episcopus Pictaviensis non solum arma tractavit, & armato populo armatus praivit, ut Pictavio nonnullos ex Patritiis quibus diffidebat ejiceret: sed etiam Apologiam edidit anno 1615. adversus eos qui dicebant, non licere Ecclesiasticis in casu necessitatis ad arma recurrere: sub cujus finem Catalogum bene longum texuit Cardinalium & Episcoporum qui tempore necessitatis arma tractarunt, Joannis Columna Legati Gregorii IX. contra Fridericum, Arnoldi Pelgrue Vasconis contra Venetos, Ægidii Albornos Cardinalis Toletani, cum Rege Castilia contra Mauros, & contra Ludovicum Bavarum & aliorum complurium, quorum nomina ibidem legi possunt, simulque videri nullam coëgisse necessitatem ut viri Ecclesiastici ad id negotium admoverentur; quando laicorum ducum satis larga copia suppeteret.*

(*a*) *Origen. contra Celsum lib. 1. Heraldus raporte le passage en Grec.*

(*b*) *Joly, Voiage de Munster p. 80. 81. Voiez aussi les Mélanges de Vigneul Marville to. 2. pag. 27. édit. de Holl.*

(*c*) *Voiez Moreri.*

(*d*) Scholarcha Baionensis . . . qui audiens quod Episcopus Pictaviensis Lectore vel Bibliothecario opus haberet adiit eum, & ejus servitio prorsus se tradidit, à quo paulo post parvam Abbatiam S. Cyrani accepit. *Petrus à Ste. Romualdo in continuatione Chronici Ademari pag. 453. ad ann. 1638.*

(*e*) *Gisbertus Voetius in desperata causa Papatus, lib. 3. sect. 2. p. 689.*

(*B*) Le paradoxe *dont il se rendit le defenseur dans son* Casus Regius.] Je n'ai point lu cet ouvrage, mais on pretend qu'il y soutient qu'il y a 34. cas où un homme se peut tuër innocemment. (*f*) *Paulo ante* (obitum) *composuerat librum inscriptum* Casus Regius, *ubi attulerat 34. casus in quibus quilibet poterat liberè se ipsum interficere. Unde unus ex discipulis ejus nomine* Mester *arripuit nuper occasionem se ipsum interficiendi, cum Metis esset.* Le Pere Paul a été à cet égard dans les principes des Stoïciens; car lors qu'on lui declara que le Pape le vouloit faire enlever, il repondit entre autre choses, „ (*g*) Qu'au cas qu'il le fist „ prendre vif pour le conduire à Rome, que le Pape „ ne pouvoit pas douter que toute sa puissance ne pûst „ aller jusqu'à empescher, qu'un homme n'ait plus „ de pouvoir sur sa propre vie, que tous les autres „ ensemble, & qu'ainsi il ne pust disposer de sa vie „ avant que le Pape pust avoir le plaisir de la luy faire „ perdre en public. „ Je ne sçai si beaucoup de gens ont pris garde à cette maxime de Fra-Paolo.

Dans les premieres reponses qui furent faites aux Provinciales de Mr. Pascal, on mit quelquefois en jeu cette doctrine de nôtre Abbé. „ (*h*) Vous devriez „ plustost songer à corriger la mauvaise doctrine de „ l'Abbé de saint Cyran, qui a bien osé enseigner, „ qu'il faut tuer le prochain quand l'esprit interieur „ nous y porte, quoy que la loy exterieure le defende. „ Vous en verrez quand il vous plaira la preuve & la „ pratique en la seconde page de l'Information qui „ fut faite contre luy par le commandement du feu „ Roy, en l'Année 1638. l'original est au College de „ Clermont . . . . (*i*) Il y a des opinions en cette „ (*k*) matiere qui choquent ouvertement la foi. . . . . „ (*l*) Il y en a qui sont contre les bonnes meurs, que „ nous appellons scandaleuses, comme celles de Monsieur de S. Cyran (1), qui enseignoit que l'on estoit „ obligé de tuer un homme quand l'inspiration nous „ y poussoit, quoy qu'elle fût contraire à la Loy exterieure qui le defend. Il y en a qui choquent le „ sens commun, que nous appellons extravagantes & „ temeraires, comme celle de ce même Abbé, qui „ prouve dans sa question Royalle, que vous reconnoissez pour le premier de ses Ouvrages, que l'on „ est souvent obligé de se tuër soy-même; & que „ comme cette obligation est une des plus importantes & difficiles, il faut un courage & une force „ d'esprit extraordinaire pour y satisfaire. . . . . . „ (*m*) Ceux qui enseignent, *qu'il est permis de se tuer* „ *soy-même*, (2) *& qu'on y est souvent obligé*, ont-ils „ droit de definir quand il est licite de tuer le prochain? & ceux qui tiennent, *qu'il faut suivre le* „ *mouvement interieur*, (3) *qui nous pousse à l'homicide* „ *lors même que la loy exterieure le defend*, ont-ils bonne grace de vouloir determiner, en quel temps cette loy exterieure le tolere, & nous en laisse le pouvoir? „ Je ne pense pas que Mr. Pascal ait jamais rien repondu sur cet article, quoi qu'on l'y eût en quelque façon forcé par de si frequentes repetitions, & je ne sçai si on lui a fait des reproches de ce silence.

(C) *Qu'elle ordonna qu'on l'effaçât.*] Le Feuillant St. Romuald va nous le conter. „ Le fils d'un des „ freres jumeaux de Sevole de Sainte Marthe, depuis peu decedé, avoit donné le jour en leur nom à „ quatre grands Tomes *in folio*, portant pour titre „ *Gallia Christiana*, & parlant de cet Abbé, luy avoit „ donné un Eloge comme au plus grand Orthodoxe „ & au plus sainct personnage qui eut vescu de nos „ jours:

(*f*) *Petrus à Sto. Romualdo ubi supra pag. 472. ad ann. 1643.*

(*g*) *Vie du Pere Paul pag. 194. 195 édit. de Leide 1661. in 12.*

(*h*) *Responses aux lettres Provinciales pag. 170. 171. édit. de Liege 1658.*

(*i*) *Ibid. pag. 341.*

(*k*) *C'est-à-dire de l'homicide.*

(*l*) *Ibid. pag. 342.*

(1) *C'est une piece de son procès, que l'on monstre au College de Clermont.*

(*m*) *Ibid. pag. 360.*

(2) *Question Royale de l'Abbé de S. Cyran.*

(3) *Maxime de l'Abbé de S. Cyran selon la deposition des témoins en son procès, qui est au College de Clermont.*

Ceux qui disent qu'il mourut prisonnier au Bois de Vincennes se trompent, & ils eussent pu se garantir de cette erreur † s'ils eussent pris garde qu'entre ses (D) lettres il y en a qui furent écrites à Paris après qu'il eut recouvré sa liberté. Ses amis pretendent ‡ qu'il ne fut mis en prison l'an 1637. qu'à cause que le Cardinal de Richelieu se voulut venger de n'avoir pu obtenir de lui un sufrage pour la nullité du mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse de Lorraine. Si ce fut le vrai motif de sa detention, on en publia d'autres causes, & l'on tâcha de le perdre comme un faux docteur. Son procés μ fut commencé sur ce pied-là. Mais il y a des gens qui disent que le Cardinal de Richelieu (E) le crut si propre à écrire sur les controverses des Protestans, qu'il l'exhorta à y travailler dans la prison, & lui fit offrir tous les livres & tous les secours necessaires. Nous verrons ci-dessous π la reponse de l'Abbé de Saint-Cyran à cette proposition. Il n'eut pas beaucoup de part à l'estime du celebre Grotius (F): il ne s'en faut pas trop étonner, car comme Grotius suivoit les principes des Arminiens, il n'étoit pas trop disposé à admirer un sectateur si rigide de saint Augustin. J'ai dit ailleurs ‡ que le sentiment de cet Abbé sur le Concile de Trente fut revelé au public par Mr. Abelly dans la vie de Vincent de Paul, & que la publication de ce secret fut agreable à beaucoup de monde. Cela ne veut point dire qu'avant cela le public n'avoit point sçu qu'on attribuât une pareille pensée à Mr. de Saint-Cyran. J'ai pretendu seulement qu'un bon nombre de personnes furent bien aises de sçavoir que le temoignage de Vincent de Paul étoit une chose imprimée; mais avant que cet ouvrage de Mr. Abelly eût paru, on avoit pu lire dans quelques (G) autres écrits que l'Abbé de Saint-Cyran n'aprouvoit guere le Concile de Trente.

SAINT-CYRE a été un des braves du parti Huguenot sous le regne de Charles IX. Il s'apelloit (A) Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier. Il fut * un des chefs de ce qu'on apelle la

† *Voiez Leydecker, histor. Jansenismi pag. 497. & epistolam Christiani Fluitreni ad Janum Palaeologum pag. 29.*

‡ *Voiez le 8. volume de la Morale pratique p. 383. Voiez-y aussi pag. 415.*

μ *Voiez l'esprit de Mr. Arnaud to. 1. pag. 228. & suiv.*

π *Dans la remarque E.*

‡ *Ci-dessus pag. 251. remarque C.*

* *D'Aubig. to. 1. pag. 125.*

„ jours: mais l'Assemblée generale du Clergé de France l'a fait rayer par un decret exprés. (a) „

Notez que (b) *les Prélats qui en commun, & dans leur assemblée avoient fait suprimer cet Eloge, ne voulurent point chacun en particulier acheter aucun exemplaire de* Gallia Christiana, *où cet Eloge ne fût point.*

(D) *Qu'entre ses lettres.*] C'est un ouvrage que les Jansenistes vantent beaucoup. Mr. Arnauld d'Andilli le publia l'an 1648. & le dedia au Clergé de France. Ce sont des lettres remplies d'onction, & de maximes de pieté, à ce qu'on dit; j'en parle de la sorte parce que je ne les ai jamais vuës. Mr. Leydecker (c) en a donné des extraits qui en font avoir une fort bonne opinion. Le Pere Bouhours (d) au contraire en a cité des fragmens qui sont d'un style effroiable. Il se sert de l'édition du Sieur de Preville 1655. On assure dans le Moreri que l'édition de Lion est des plus belles, je ne sçai si l'on entend celle de 1679. Notez qu'on assure dans la morale pratique des Jesuites à la page 413. du 8. tome, que *le Pere Pintereau Jesuite n'a imprimé que quelques lambeaux sous le nom d'un chimerique Gentilhomme qu'il a nommé le Sieur de Preville,* Vous trouverez aux pages suivantes comment les originaux des lettres de Jansenius, & de l'Abbé de Saint-Cyran sont tombez entre les mains des Jesuites.

(E) *Le Cardinal de Richelieu le crut si propre à écrire sur les controverses des Protestans.*] Cet Abbé, dit-on, avoit resolu de repondre aux Ministres qui avoient écrit contre le Cardinal du Perron sur la primauté du Pape, & sur la presence reélle. Son emprisonnement arrêta sa plume: le Cardinal de Richelieu l'encouragea à poursuivre ce dessein; mais l'Abbé lui fit reponse qu'il n'étoit point de la dignité de l'Eglise, que son chef, & son principal mystere fussent defendus par un prisonnier. (e) *Communis opinio est Abbatem Sancyranum, antequam in arce Vincenna detineretur, meditatum, & aggressum etiam vindicias Cardinalis Perronii adversus heterodoxorum plures, qui in virum jam mortuum insurrexerant, ulturi quas vivus sibi plagas inflixerat, & suscepisse defendenda qua Cardinalis immortalitate dignus scripserat de Eucharistia, & de primatu Petri ab hereticis maxime lacessita. Id cum obaudisset Cardinalis Richelius, fertur ad id opus, quem currentem putabat, incitasse, & pollicitus si inchoatam apologiam vellet prosequi, curaturum, ne quidquam librorum, & subsidiorum deesset, qua ad absolvendam vellet, aut forent necessaria; sed excelso animo responsum à Sancyrano non convenire Ecclesia dignitati, illius caput, & mysteriorum maximum ab homine accusato, qui sui juris non esset, defendi.* Mr. Arnauld ne dit que ceci. (f) on sçait qu'il n'y eut que sa prison qui l'empécha de continuer de travailler à repondre aux livres des Ministres qui avoient combatu la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.

(F) *Il n'eut pas beaucoup de part à l'estime du celebre Grotius.*] Pour preuve de cela je me contente de raporter un passage d'une lettre de Balzac au Jesuite Leonard Allemai. (g) *Quam aquo utantur Grotio etiam alieni videre poteris ex his qua subjungo verbis Epistola, non ita pridem ab eo scripta, ad optimum & humanissimum virum Joannem Cordesium.* „ *Et mihi* „ *Aurelius interdum sufflaminis egere videtur. Nam* „ *quorsum tantus Suarezii contemptus; hominis, si quid* „ *rectè judico, in Philosophiâ, cui hoc tempore connexa* „ *est Scholastica Theologia, tanta subtilitatis, ut vix* „ *quenquam habeat parem? Quid attinet Molinistarum* „ *nomen Societati toties objicere, cùm si quid Molina ex-* „ *ciderit periculosius, id posterioribus Jesuitarum, pra-* „ *cipuè Lessii, scriptis sit castigatum. Neque verò non* „ *nihil etiam ab illâ sententiâ periculi est, qua cum Con-* „ *cilio Valentino, laudante Aurelio, statuit* quorundam „ salutem Deum nolle, si illi quidem nudè ut homi- „ nes spectentur. „

(G) *On avoit pu lire dans quelques autres écrits.*] Il me sufira d'en citer un; c'est le *triumphus Catholica veritatis adversus Novatores* imprimé l'an 1651. Le Pere Labbe à qui on le donne très-justement, y insera un memoire contenant les dernieres paroles d'Octave de Bellegarde Archevêque de Sens. On veut que cet Archevêque ait fait porter au Nonce du Pape par le Baron de Renti cette derniere declaration de ses sentimens, afin que le Pape en fût informé. Or voici l'un des articles de cet écrit: „ (h) Que Monseigneur de „ Sens . . . . . est obligé de croire tout ce party suspect à l'Eglise, pour avoir veu, que son commencement a esté dans l'illusion, dont l'un des effets a „ esté une fausse devotion appellée, le Chapelet secret „ du S. Sacrement, condamne comme tel par huict „ Docteurs de Sorbonne. Pour avoir sçeu par personnes „ dignes de foy, (1) que le sieur de S. Cyran parloit „ de l'Assemblée du Concile de Trente, comme d'une „ Assemblée politique, & qu'il n'estoit nullement vray „ Concile. „

(A) *Tanneguy Bouchet.*] Il descendoit de „ (i) Jean „ Bochet Conseiller au Parlement de Paris l'an 1372. „ & en suite reçu President en la grand Chambre le „ 29. Avril 1389. originaire de la Province d'Auver- „ gne, & qui fut pere de Jean Sieur de Puy-Greffier „ en Poitou, Ancetre paternel des Seigneurs du Puy- „ Greffier de Sainte Gemme, & de Villiers-Charle- „ magne, & de ce Tannegui Bouchet, „ que (k) l'historien la Popeliniere nomme mal *Du Bouchet.* La branche ainée de cette famille tomba en quenouille, en la personne de Françoise Bouchet Dame de Puy-Greffier, qui épousa Artus de Cossé Seigneur de Gonnor Marechal de France, & en la personne d'une autre Françoise Bouchet demie-sœur de celle-là, & femme en premieres noces d'André de Foix Seigneur d'Asparoth, & en secondes de François de la Trimouille Comte de Benaon (l). Raportons en passant une petite avanture de Françoise de Bouchet femme d'Artus de Cossé. Elle fut cause que l'on ôta à son (m) mari la charge de Sur-Intendant des Finances, où il avoit gagné la premiere année dequoi paier toutes ses dettes, & puis encore une fois autant d'argent qu'il en avoit dû. Il mena sa femme saluer Catherine de Medicis. C'étoit une (n) *provinciale qui n'avoit jamais vu la Cour,* & qui *eut la naiveté de remercier sa Majesté de la Surintendance, comme d'une grace qui leur avoit donné lieu de s'aquiter & de s'enrichir. Le Marechal*

(a) *St. Romuald abregé du thresor Chronol. to. 3. p. m. 452. 453. ad ann. 1643.*

(b) *Vigneul Marville, Mélang. to. 2. p. 23. édit. de Holl.*

(c) *Leydecker in histor Jansenismi pag. 470. & seq.*

(d) *Bouhours, maniere de bien penser pag. 345. & suiv. édit. de Holl. Voiez aussi les responses aux lettres Provinciales pag. 234. 253. & suiv. édit. de Liege 1658.*

(e) *Vincent. Baronius Apolog. Ordinis Pradicatorum to. 1. pag. 163.*

(f) *Morale pratique des Jesuites to. 8. pag. 376. 377.*

(g) *Balzac. epist. select. p. m. 172.*

(h) *Triumphus Catholica veritatis pag. 159. 160.*

(1) *Voiez plus amplement sur ce point & plusieurs autres ce qui est observe dans le livre intitulé:* Les Reliques de l'Abbé de S. Cyran.

(i) *Le Laboureur, Addit. aux Mem. de Castelnau tom. 2. pag. 795.*

(k) *Id. ib. pag. 794.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Varillas, Charles IX. l. 7. ad ann. 1567.*

(n) *Id. ib.*

la conspiration d'Amboise; & après la † journée de Dreux on l'envoia pour gouverneur à Orleans, sur l'avis que l'armée roiale vouloit assieger cette ville. Il amena les troupes ‡ de Guienne au Prince de Condé après la bataille de St. Denys, & il fut tué à celle de Moncontour, étant *l'un des * plus anciens & resolus Gendarmes de France.* Nous aprenons plus distinctement sa bravoure dans l'histoire de d'Aubigné: L'estonnement des Reformez, dit-il, ⸸, „ ne „ fut point tel, que r'alliez en grosses troupes ils ne fissent souvent des charges à ceux qui les pres- „ soient, bien qu'ils eussent aux fesses les compagnies des Mareschaux de camp qui n'avoient „ point combatu; & de ces charges de retraicte la principale gloire est aux Reistres; pourveu „ qu'ils permettent à S. Cire Pui-greffier d'en avoir sa part. Ce vieillard aiant r'allié trois „ Cornettes au bois de Mairé, & reconu que par une charge il pouvoit sauver la vie à mil hom- „ mes, son Ministre qui lui avoit aidé à prendre cette resolution, l'advertit de faire un mot d'ha- „ rangue; à gens de bien courte harangue, dit le bon homme; *Freres & compagnons, voici* „ *comment il faut faire*; là-dessus couvert à la vieille Françoise d'armes argentees jusques aux „ greves & sollerets, le visage decouvert, & la barbe blanche comme neige, aagé de quatre- „ vingts & cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mena batant tous les Mareschaux de „ camp, & sauva plusieurs vies par sa mort. „ Il n'étoit pas moins vertueux que vaillant, comme il le temoigna par la (B) punition de l'adultere.

† *Idem pag.* 238.

‡ *Castelnau Memoir. l.* 6. *c.* 8.

* *Ce sont les termes de la Popeliniere.*

⸸ *Hist. l.* 5. *c.* 17. *pag.* 437. *ad ann.* 1569.

☞ SAINTE-

rechal qui étoit present à ce compliment pesta contre la sotise de sa femme, mais la Reyne s'en rejouit, parce qu'elle trouva quelque chose de plaisant dans un aveu si sincere, & que la Dame avoit revelé ce qui sufiroit pour perdre son mari, s'il devenoit desagreable à cette Princesse.

(B) *Par la punition de l'adultere.*] Le fait est fort singulier. Voions comment Theodore de Beze le raporte. (a) *Le vingtsixiesme de Mars 1563. le sieur de Sainct-Cyre autrement Puygreffier, qui avoit esté estabii gouverneur de la ville d'Orleans deslors que le Prince en estoit sorti, homme de bien & grand ennemi du vice, fit une execution nouvelle & notable és personnes de Deslandes seigneur du Moulin autresfois secretaire du Roy, & de Godard femme de Jean Godin Lieutenant du Prevost des Mareschaux de Blois: lequel portant les armes en l'armee, du Moulin cependant suborna sa femme à Orleans, pour lequel crime d'adultere il fut pendu & estranglé avec elle en la place du Martroy; ce qu'estant rapporté à la Cour fut trouvé si estrange, que plusieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion reformee, ils n'en seroient jamais.* La reflexion est fort naïve; & en effet comment se sauver dans une Religion qui ne renvoie point à Dieu la peine des usurpateurs du droit matrimonial, mais qui les livre au bras seculier, pour leur faire soufrir le dernier suplice? Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les degoûter d'une Communion; c'est pis que la condamnation des polygames qui a detourné du Christianisme quelques Infideles. Si le temoin que j'ai allegué est suspect, en voici un autre qui n'est pas de la religion, & qui narre la chose très-majestueusement. (b) *Pridie judicium non hujus sæculi nec tunc secundum Franciæ mores, ubi adulterium non puniri magni nominis Jurisconsultus Joan. Faber olim dixit, Aureliani latum est contra Landam Molinæum, qui Godardam Jo. Godini uxorem dum vir in castris esset corrupisse convictus, ad mortem damnatus est, amboque Landa & Godarda in publica platea laqueo suspensi sunt, Pigreferio prisci moris ac severitatis viro qui à Condæo urbi præpositus fuerat judicium urgente, & grassantibus vitiis exemplo opus esse dictitante; quod tamen in aula adeo male acceptum est, ut plerique summa impudentia palam testarentur se à Protestantibus semper alienos futuros, & vel ob eam caussam nunquam in eorum verba juraturos esse, qui adulteriis hucusque impunitis nova & apud nos inaudita severitate pœnam capitis statuerent.* Ces gens de Cour étoient bien fondez à dire que la rigueur de Puygreffier étoit hors de mode; que dis-je hors de mode? le Jurisconsulte Faber (c) cité par Mr. de Thou dit formellement, qu'on n'a jamais ouï dire que l'adultere ait été puni en France. Or peu de gens étoient capables de ne dire pas à cet égard, *gardons nous (d) de novalitez.* Il faut aussi demeurer d'accord que cette jurisprudence ne dura gueres parmi les Protestans; elle suivit la maxime, *nullum violentum durabile.* Elle se maintint à Geneve (e) plus long tems; mais enfin elle y a disparu: & en general on peut dire à la honte des Chretiens, que de tems immemorial ils ont laissé abolir les loix penales que plusieurs nations paiennes avoient établies contre l'adultere. Il n'y a gueres de crime qui jouisse mieux que celui-là du benefice de l'impunité; ceux qui en demandent la punition doivent être beaucoup plus certains qu'ils deviendront la fable du voisinage, & l'objet de la risée publique, que d'esperer une bonne issuë de leur cause. Je ne pretens pas aprouver en tout les loix penales du Paganisme sur ce point, car qu'y avoit-il de plus horrible que la coutume que Theodose abolit à Rome? On y condamnoit les femmes (f) pour cette faute à demeurer dans une petite cellule, & à s'y prostituer à tout venant; & afin que tout le monde conût que la peine étoit executée, il faloit que l'execution s'en fit au son de plusieurs clochettes.

(a) *Beze, Histoire Ecclef. l.* 6. *sur la fin pag.* 336.

(b) *Mr. de Thou l.* 35. *init. ad ann.* 1563.

(c) *In § ex non scripto Inst. de Jur. nat.*

(d) *Voiez l'avis au lecteur du Catechisme des Jesuites.*

(e) *Voiez la Critique du Calvin. de Maimb. lettr.* 9.

(f) *Socrates Hist. Eccles. l.* 5. *cap.* 18. *Voiez l'article* Babelot *p.* 441. *col.* 2.

Si l'on compare les paroles de Mr. de Thou avec l'épitre dedicatoire du livre de Barnabé Brisson, *ad legem Juliam de adulteriis*, on s'étonnera que ce grand historien ait parlé, comme il a fait, de l'impunité de l'adultere; car on sçaura que Brisson dediant son livre le 29. de Novembre 1557. à Christophle de Thou President au Parlement de Paris, & pere de l'historien, le louë d'avoir fait punir quelques personnes coupables de ce peché, & il ajoûte que ce spectacle fut aplaudi de tous les honnêtes gens, ce qui anima cet écrivain à composer un commentaire sur la loi que ce Magistrat avoit fait revivre. Ses paroles sont dignes d'être raportées: (g) *Superioribus temporibus hac Satyrici poëtæ querella aures nostra personavere, (h) Ubi nunc lex Julia dormis? Insederat videlicet imperitorum animis ridicula quidem, sed tamen quæ maximam ad nequitiam fenestram patefecerat opinio, adulterorum in Gallia impunita esse peccata, quæ passim corruptis moribus laudi jam duci, & in pretio haberi id vitii cœperat. Hanc tu Reipub. perniciosam opinionem editis non ita dudum de aliquot adulteris exemplis eripuisti, perfecistique, ut non tam puniendi voluntatem, quàm accusatores majoribus nostris antehac defuisse judicemus. Quod spectaculum cùm maximus bonorum omnium plausus consecutus esset, hinc me laudum tuarum, ad quas hunc cumulum accessisse valde gaudebam, recordatione incensum res ipsa admonuit, ut antiquam de adulteriis coërcendis ab Augusto latam legem, quæ quasi postliminio in usum rediret, in ordinem digererem, & interpretatione adhibita illustrarem.* Il y a beaucoup d'aparence que malgré tous les aplaudissemens des gens de bien Christophle de Thou se relâcha, & que ne se sentant point capable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laisser aller les choses selon le train ordinaire. De là vint que son fils n'eut aucun égard à cette courte interruption de l'impunité. Brisson insinuë que si au tems precedent il y eût eu des accusateurs, les juges de France eussent fait voir que la volonté de punir les adulteres ne leur manquoit pas. Je croi en effet que les delateurs de ce crime ont été rares; mais la dificulté de reüssir, & la honte qui est attachée au gain de cause sont bien capables d'étoufer en herbe la plupart de ces procés (i). On a cité ailleurs (k) Michel de Montagne sur cette matiere. Il faut avouër ici que les loix s'endorment bien moins par la connivence des Magistrats, ou par le silence des predicateurs, que par la grandeur du mal. Un Professeur en philosophie à Groningue publia en 1663. un recueil de dissertations, où il raporte que les Ministres de Strasbourg avoient obtenu des Magistrats depuis environ 30. ans que l'adultere seroit puni du dernier suplice, & il voudroit que les Ministres du Païs-Bas reformé tournassent leur zéle beaucoup moins contre la danse, que contre le trop grand suport que l'on a pour l'adultere. Il s'imagine que s'ils eussent bien tonné contre cet abus, ils eussent avec la benediction de Dieu engagé les Magistrats à se servir d'une peine plus rigoureuse que ne le sont les amendes pecuniaires. (l) *Qui* (Theologi) *si aque fervido à pluribus jam annis detonuissent in adulterium, (quod, pro dolor! per totum Belgium pecuniaria duntaxat mulcta expiatur) ex Dei benedictione*

(g) *Barn. Brisson. epist. dedicat. singularis libri ad legem Juliam de adulteriis.*

(h) *Juven. Sat.* 2. *v.* 37.

(i) *Voiez les nouvel. les lettres contre l'histoire du Calvinisme de Maimbourg pag.* 588. *& suiv.*

(k) *Ibid. pag.* 539.

(l) *Mart. Schoockius exercitat.* 16. *pag.* 321.

☞ SAINTE-ALDEGONDE (Philippe de Marnix Seigneur du Mont) né (*A*) à Bruxelles l'an 1538. se rendit celebre par ses emplois, & par ses compositions. Il se refugia en Allemagne lors que la liberté de conscience fut oprimée par les Espagnols dans les Païs-Bas, & il fut gratifié à Heidelberg de la charge de Conseiller au Conseil Ecclesiastique. Il retourna (*B*) en son païs l'an 1572. pour emploier ses talens au maintien de la liberté, & au bien de la religion reformée. Il se fit extrémement considerer du Prince d'Orange, & il lui rendit des services importans. Ce fut moins (*C*) par son épée que par ses paroles. Il fut l'un des deputez que les Etats envoierent en Angleterre l'an 1575. pour demander à la Reine Elizabeth sa protection. Il fut envoié trois ans après par l'Archiduc Matthias à la Diete de Worms, & il y fit une (*D*) très-belle harangue où il decrivit bien hardiment la tyrannie Espagnole. Il fut l'un des Plenipotentiaires que les Etats envoierent en France l'an 1580. pour se

(*b*) *Melch. Adam. in vitis Jurisc. pag.* 333.

dubio procul, jam diu à suis Superioribus consecuti fuissent. quod ex voto obtigit, ante annos ferme triginta. Theologis Augustanæ Confessionis, Argentinæ Evangelicam doctrinam annunciantibus: qui, licet non subduxerunt Auditoribus suis temperatis in nuptiis choreas, à Magistratu tamen impetrarunt gladium adulterii vindicem. S'il avoit été Ministre il auroit senti autant qu'un autre l'embaras de ce conseil.

(*A*) *Né à Bruxelles.*] Je ne l'assûrerois pas si Melchior Adam étoit le seul qui le dit, car je trouve qu'il joint cela avec une fausseté qui me pourroit faire croire qu'il a suivi de mauvais guides. Il debite (*a*) que le pere & la mere de Philippe de Marnix étoient Bourguignons, & qu'ils s'étoient retirez à Bruxelles. Cela n'est pas vrai: Sainte Aldegonde repondant à un écrivain qui l'avoit nommé *Estranger Bourguignon* dit, (*b*) *Oncques nul de mes devanciers ne fut natif de Bourgogne que je sçache, & que je soie nai, nourri, eslevé & allié en pays de par deça est chose notoire. Comme pareillement mon pere y a esté nai, nourri, & allié, de-sorte que horsmis mon pere grand & ses devanciers qui estoient de Savoie, tous mes ancestres & paternels & maternels ont esté de ces pays-bas.* Ce qui fait donc que j'assûre qu'il nâquit dans la ville de Bruxelles, est que Verheiden (*c*) le dit sans ajoûter aucun des mensonges de Melchior Adam. Notez que Mr. Moreri en copiant ces mensonges s'est exposé à les augmenter, car il specifie que les parens de nôtre Philippe étoient *originaires de la Comté de Bourgogne.* Il faut que Swertius & Valere André n'aient point sçu que Philippe de Marnix étoit né au Païs-bas: cette ignorance est étonnante, puis qu'ils connoissoient cet Auteur par des (*d*) ouvrages de controverse. S'ils avoient conu sa patrie ils l'auroient mis dans le catalogue des écrivains du Païs-bas: ce n'est point leur methode d'en exclure les Protestans.

(*a*) Bruxellis . . . è parentibus *Burgundicis* qui eo concesserant. *Melch. Adam. in vitis Jurisc. pag.* 333.

(*b*) *Sainte Aldegonde, responce apologetique au libelle intitulé antidote fol.* A 5 *verso.*

(*c*) *Verheiden in elog. præstantium aliquot Theolog. pag.* 141.

(*d*) *Ils en font mention en parlant de Michel Baius, & du Jesuite Jean David qui ont écrit contre le Sieur de Sainte-Aldegonde.*

(*B*) *Il retourna en son païs l'an 1572. pour emploier ses talens.*] Comme Verheiden & Melchior Adam ont ignoré les circonstances de ce retour, il ne sera pas inutile que je suplée ce qu'ils n'ont pas dit. Sainte-Aldegonde (*e*) peu après qu'il fut sorti des Païs-bas à cause de la religion, se mit au service de l'Electeur Palatin, mais Guillaume Prince d'Orange l'aiant jugé propre à ses desseins le demanda à l'Electeur: *ce que lui fut accordé premierement pour deux mois, & puis pour deux autres, & finallement pour aussi long temps qu'il en auroit besoing, se reservant* le dit Electeur *de le pouvoir rappeller quand il voudroit.* Sainte-Aldegonde fait ce recit afin de montrer qu'il ne suivit le Prince d'Orange, que *comme son ministre & serviteur particulier,* & non *comme membre des Estats* ou pour *s'ingerer en l'administration des affaires.* Si donc, continuë-t-il, *j'ai esté emploié aux affaires publiques soit soubs le nom & commandement de Messieurs les Estats ou autrement, ça toujours esté à son instance & pour lui rendre l'obeissance que mon premier maistre m'avoit commandé.* Supleons aussi ce qu'on n'a point dit touchant les persecutions, qu'il avoit soufertes avant qu'il se retirât en Allemagne. *Je fus contraint,* dit-il (*f*), *d'endurer proscriptions, bannissemens, exil, perte de biens, haine & opprobre de tous mes amis & parens: Et finallement la prison d'un an soubs le Ducq d'Alve, & le Commandeur Requexenes: durant laquelle je fus pour le moins trois mois qu'à chasque soir je me recommandai à Dieu, comme si c'eust esté ma derniere nuict, sachant que led. Ducq. d'Alve avoit, par deux fois ordonné de me faire mourir en prison.* Notez qu'on lui avoit objecté que la Duchesse de Parme avoit été sa maitresse: il repond (*g*) que de sa vie il ne songea à se mettre au service de cette Dame, qu'il ne hanta jamais sa cour, *veu qu'il s'estoit tenu par l'espace de six ans, depuis son retour de Geneve jusques au commencement des troubles, comme caché soubs la croix des persecutions, qui estoient alors tres aspres.*

(*e*) *Sainte-Aldegonde responce apologetique fol.* D 3.

(*f*) *Id. ib. au feuillet d'apres* B 5.

(*g*) *Id. ib. fol.* D 5.

(*C*) *Ce fut moins par son épée, que par ses paroles.*] Melchior Adam qui m'a fourni presque tout le corps de cet article, sera ici mon garand. *Quo in loco,* dit-il (*h*), *non tam fortiter gerendo, quàm imitatione* Cynex *cordatè loquendo, non postremum patriæ libertatis propugnatorem se declaravit.* Il sçavoit écrire & parler, & il avoit de l'étude & de l'esprit. C'est par là principalement que ses services furent memorables. Ce fut lui qui dressa le formulaire (*i*) de la fameuse confederation de l'an 1566. par laquelle plusieurs grans Seigneurs du Païs-bas, s'engagerent à s'oposer à l'Inquisition. Brederode qui fut le chef de cette ligue (*k*) l'en fit le Thresorier general. Sainte-Aldegonde fut l'Orateur du Prince d'Orange l'an 1572. dans l'assemblée de Dordrecht, composée des Deputez de toutes les villes. Il y harangua fortement sur les malheurs de la patrie, & il y fit prendre la resolution de s'oposer aux tyrans. (*l*) *Ibidem ejus orator Dominus de Sanctâ Aldegonde effusam de principis pio affectu, patriæ necessitate, Hispanorum tyrannide declamationem pronunciat, ac civitates novo bello contra Regem, regis tamen nomine usurpato illaqueat.* Les Espagnols redoutoient de telle sorte cet orateur, & ce negociateur, que le Duc de Parme avertit expressément qu'on l'observât de bien près aux conferences de Cologne l'an 1579. (*m*) *Monens interim ut Coloniam adventantem Philippum Marnixium . . . . . . sedulo observaret, ab eoque uti ab homine impie callido sibi præcaveret.* Cette injure venant d'où elle vient ne fera nul tort à Sainte-Aldegonde dans l'esprit de mes lecteurs Protestans. Il assista (*n*) à la pacification de Gand au nom du Prince d'Orange, & de la noblesse de Hollande, & de Zélande l'an 1576. Il fut envoié à Bruxelles l'année suivante, mais il ne faut pas croire ce que disent les historiens de l'autre parti, que (*o*) ce fut afin d'attenter à la liberté de Don Juan d'Austriche. Il fut pris (*p*) par les Espagnols à la Haie l'an 1573. & comme on craignit qu'un tel prisonnier qui leur étoit si nuisible, ne reçût un fort mauvais traitement, le Prince d'Orange (*q*) leur fit dire qu'il useroit de represailles dans la derniere égalité contre le Comte de Bossu. L'année suivante Mondragon contraint de capituler à Middelbourg, ofrit de faire élargir Sainte-Aldegonde & trois autres prisonniers, pourvu que la capitulation qu'il demandoit lui fût accordée. (*r*) *Se apud Requesenium effecturum ut captivus Aldegundius (quod avebat Orangius) tresque insuper alii Aldegundii arbitratu remitterentur in Zelandiam intra sex menses.* Cet accord fut accepté, & executé. Je le remarque afin de faire conoitre la consideration où étoit nôtre Philippe de Marnix. Il devoit avoir le choix des trois prisonniers qui recouvreroient avec lui la liberté. Les Etats le destinerent (*s*) en 1587. aux conferences de la paix avec l'Espagne, mais comme ils se resolurent à continuer la guerre, sa deputation ne fut qu'un projet.

(*D*) *Une très-belle harangue où il decrivit bien hardiment.*] Mr. de Thou nous va dire qu'elle fut imprimée, & que l'on y fit une reponse. (*t*) *Eo à Matthia missus Phil. Marnixius Santaldegondanus orationem mire liberam ad VIIviros & Imperii principes, qui aderant, Nonis Maii habuit, qua deplorato miserabili Belgii statu, & Albani Austriique tyrannide acerbis verbis exagitata imperii opem imploravit; quippe commune Belgii cum Imperio periculum esse, prædixitque fore, ut belli incendium, nisi sistatur, se latius spargat, & Coloniam, Monasterium, Emdam, aliasque vicinas civitates, quas ex Albani consilio Hispani sub jugum mittere jampridem decreverint, olim complectatur. proinde rogat . . . . . . ad eam orationem publicatam postea contraria oratione Calidii Chrysopolytani nomine Lucemburgi edita responsum est, qua tota in exagitanda Belgarum in Deum ac principem suum rebellione occupatur.* Notez que cette harangue (*v*) fut traduite en vers Flamans par Baptiste Hovart, & que celui qui la refuta s'apelloit (*w*) Corneille Loose: il étoit natif de Tergou. Les Flamans conoîtront par là le caractere du deguisement de son nom.

(*i*) *Strada de bello Belgico, decad.* 1. *lib.* 5. *pag. m.* 205.

(*k*) Brederodius coactores nominat & Philippum Marnixium . . . ærarium Quæstorem creat. *Id. ib. pag.* 291. *ad ann.* 1566.

(*l*) *De ortu & progressu Calvin. reformat. lib.* 2. *sect.* 4. *pag.* 47.

(*m*) *Strada, ubi supra dec.* 2. *lib.* 2. *p.* 127.

(*n*) *Thuan. lib.* 62. *p. m.* 163.

(*o*) *Strada ubi supra lib.* 9. *pag.* 527. 530. *ad ann.* 1577.

(*p*) *Id. ib. lib.* 7. *pag.* 451.

(*q*) *Id. ib. pag.* 452.

(*r*) *Id. ib. lib.* 8. *pag.* 460. *ad ann.* 1574.

(*s*) *Idem decad.* 2. *lib.* 9. *pag.* 627.

(*t*) *Thuan. lib.* 66. *pag.* 239. *ad ann.* 1578.

(*v*) *Melch. Adam. ubi supra pag.* 336.

(*w*) *Placc. de Pseudonym. pag.* 172.

se donner (*E*) au Duc d'Alençon. Il étoit Consul d'Anvers en 1584. lors que cette ville fut assiegée par le Duc de Parme. Il mena au Palatinat en 1593. la Princesse ‡ Louïse Juliene qui avoit été fiancée avec l'Electeur Frideric IV †. Les livres qu'il publia ne (*F*) furent pas le moindre service qu'il rendit. Les uns regardoient la politique, les autres la controverse; les uns étoient serieux, les autres badins: ceux-ci (*G*) furent les plus utiles: il ne fut pas jusqu'à ses chansons dont la nouvelle Republique ne retirât un grand (*H*) avantage. Il traduisit de l'Hebreu en vers Flamans les Pseaumes de David, mais cette (*I*) version ne fut point reçuë à l'usage de l'Eglise. Il travailloit à une version Flamande de l'Ecriture lors qu'il mourut à Leide

‡ *Fille du Prince d'Orange Guillaume I. du nom.*

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Jurisconsf. pag. 333. & seq.*

(*E*) *Pour se donner au Duc d'Alençon.*] Melchior Adam a oublié de nous dire que Sainte-Aldegonde suivit ce Prince en Angleterre l'an 1581. & qu'il écrivit aux Etats la fausse nouvelle de son mariage avec la Reine Elizabeth. C'est un exemple que Mr. de Wicquefort met devant les yeux des Ambassadeurs pour les avertir d'être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. Quelquefois, dit-il (*a*), „ on ne peut pas „ mesmes croire ce qu'on voit. *Vidit aut vidisse putat. Le Sieur de Sainte Aldegonde*, qui faisoit les „ affaires des Estats des Païs-bas à la Cour de Londres „ en l'an 1581, s'estant un soir rendu dans la Cham- „ bre de la Reine, la vit en conversation avec le Duc „ d'Alançon. Les Seigneurs & les Dames en estoient „ si éloignés, qu'ils n'y pouvoient pas avoir part; „ mais tout le monde fut témoin d'une action, dont „ on pouvoit former une grande consequence. La „ Reine, tirant une bague de son doigt, la mit à ce- „ luy du Duc, qui sortit bientôst avec une joye, qui „ marquoit sa satisfaction, comme emportant avec „ luy les arrhes & les asseurances de son mariage. „ *Sainte Aldegonde*, qui jugeoit cette action de la der- „ niere importance pour ses Maistres, leur en donna „ advis par un expres, qu'il leur dépescha la mesme „ nuit. Le bruit des cloches & du Canon, & les „ feux qu'on alluma dans toutes les villes des Païs-bas „ firent éclatter la joye que l'on y eut d'un advis, qui „ se trouva faux. La Reine fit des reproches à *Sainte Aldegonde*, d'avoir donne avec trop de precipita- „ tion un advis, dont il eust pû s'éclaircir & detrom- „ per dans peu d'heures. „

(*a*) *Wicquefort, traité de l'Ambassad. liv. 2. p.m. 228. 229. Voiez aussi Strada ubi supra dec. 2. lib. 4. pag. 248. ad ann. 1581.*

(*F*) *Les livres qu'il publia.*] Meursius en a donné le catalogue: on y trouve (*b*) *Theses aliquot de Ecclesia atque Ecclesiasticarum traditionum ἐπίκρισις seu certa norma. Item de sacramento cœna dominica. Responsio ad Michaelis Baii regis Professoris Lovaniensis apologiam. Epistola consolatoria ad fratres exules Brabantes, Flandros, Hannones, Artesios, aliosque Belgas peregrinis in regionibus ob puram Evangelii doctrinam, dispersos. Tractatus de cœna Domini ad Galliarum Regis sororem Lotharingiæ Duci nuptam. Contra libertinos. Apologetica responsio contra anonymum quendam libertinum.* Ajoûtez à cela, dit Meursius, diverses pieces publiées en divers temps, *admonitiones, declarationes, tractatus, consilia, disputationes, consolationes, interpretationes*, & plusieurs écrits anonymes. C'étoit un homme qui se proposoit de refuter les controversistes de Rome, & de susciter des ennemis au Roi d'Espagne. Jugez si aiant le don d'écrire avec beaucoup de facilité, il ne sema pas à droite & à gauche beaucoup de livrets sur les matieres du tems. Il faisoit alors ce que le Baron Lisola a fait depuis. Notez qu'on a dit qu'il devinoit assez juste les desseins des Espagnols, & qu'ainsi les allarmes qu'il donnoit de leur ambition n'étoient point vaines. (*c*) *Prudentia & historia cognitio quanta in eo fuerit, scriptum illud declarat, in quo agit de* Hispanorum scopo, *ad quem sua ipsi tela dirigunt; qui Monarchiam sibi præfigentes, nihil non ausint. In eodem tanquam vates prognosticis politicis multa prædixit: quæ evenisse* Britannia, Polonia, Gallia, *aliaque regiones testantur.*

(*b*) *Meursius, Athenæ Batavæ pag. 180.*

(*c*) *Melch. Adam. ubi supra pag. 335.*

(*G*) Les livres badins *furent les plus utiles.*] Il publia en Flamand la ruche Romaine, *alvearium Romanum* l'an 1571. & la dedia à François Sonnius Evêque de Boisleduc, l'un des principaux Inquisiteurs du Païs-bas (*d*). Ce livre rempli de contes burlesques fut reçu du peuple avec un aplaudissement incroiable, & fit plus de tort à la communion de Rome que n'auroit fait un livre serieux & sçavant. On veut même qu'il ait donné occasion à plusieurs personnes de mediter profondément sur les controverses, & de se desabuser. Les Colloques d'Erasme avoient produit le même effet. (*e*) *Hoc scriptum . . . . . . est varietate historiarum, & acumine sententiarum refertissimum: jocis facetiisque, in Papistarum theatrales nugas & fabulas more conditum: adeo ut lectoribus istorum temporum præcipuè, singularem attulerit voluptatem: & occasionem multis præbuerit, de religione Christiana seriò cogitandi. Et hic liber ut populari applausu exceptus, sic non sine fructu plurimorum lectus, plus rei Belgica illa tempestate in religionis negocio profuit; quàm eruditi aliquot commentarii.* Il composa en François un semblable ouvrage qui fut imprimé peu après sa mort, & qui a pour titre *tableau des differens de la religion.* Il s'y donne des airs goguenars, & il y apelle à son secours tous les quolibets, & debite neanmoins de bonnes raisons. Le succés de cet ouvrage ne fut pas moindre que celui de l'*alvearium*. La plupart des contes sont les mêmes dans l'un & dans l'autre. Une infinité de gens se divertirent à l'examen de ce tableau, & se confirmerent par là dans leur creance plus fortement que par la lecture du meilleur ouvrage de Calvin. Mr. de Thou n'aprouvoit point cette methode de traiter la controverse. *J'ai veu*, disoit-il (*f*), *Philippe de Marnix de Sainte Aldegonde au Siege de Paris, & ai logé trois mois au mesme logis que lui . . . . . il estoit poli mais ce n'estoit pas grand chose. Il estoit* (*g*) *Chancelier de Gueldres. Il a mis la religion en rabelaiserie ce qui est tres mal fait.* Le Jesuite Jean David fit en Flamand un autre *alvearium* pour refuter celui de Sainte-Aldegonde qu'il apelloit un ouvrage très (*h*) pernicieux. Il sçavoit bien que la maniere la plus funeste d'attaquer une doctrine est celle de la tourner en ridicule.

(*d*) *Id. ib. pag. 336.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Thuana pag. m. 39.*

(*g*) *Je croi que Mr. de Thou se trompe en ceci.*

(*h*) Librum pestilentissimum. *Valer. Andr. bibl. Belg. pag. 490.*

(*H*) *Jusqu'à ses chansons dont la nouvelle Republique ne retirât un grand avantage.*] J'eusse pu citer ci-dessus Verheiden, au lieu de Melchior Adam qui n'a fait que le copier; mais j'ai cru que cela étoit indiferent pourvu que j'indiquasse une fois l'original. J'en use ici d'une autre maniere: je raporte les paroles de Verheiden. *Ab hoc Viro*, dit-il (*i*), *etiam profecta dicitur decantata illa* CANTILENA *composita in laudem* PRINCIPIS GUILIELMI *Nassovii, Ad Belgas Tyrannide Albani oppressos edita. Quæ quidem Cantilena ita scitè facta, ita concinnis rhythmis modulisque suis est attemperata, ut plebis animos mirè ad Principis, Libertatisque Patria amorem excitaverit. In hoc igitur* SANCT-ALDEGONDIUS *se alterum quasi* TYRTÆUM, *toties à Platone laudatum, ostendit. nam cum* PRINCIPIS *Fortissimi laudes, hortamenta virtutis, damnorum solatia, salutariaque consilia contineat; magnum ardorem defendendi* PRINCIPIS PATRIÆQUE LIBERTATIS *Populo* injecit: *adeo ut nihil illis temporibus convenientius prodiisse judicare liceat.* Il a raison de dire que rien ne pouvoit être plus convenable aux circonstances du tems, qu'une chanson bien tournée remplie d'invectives contre le Duc d'Albe, & d'éloges pour le Prince d'Orange. Le dessein d'ériger en republique quelques Provinces du Roi d'Espagne demandoit beaucoup de choses, & en particulier une aplication continuelle à prevenir les suggestions de ceux qui pouvoient representer qu'il seroit presque impossible de se maintenir contre un si puissant Monarque, que les frais qu'il faudroit faire pour lui resister surpasseroient infiniment ses exactions, & qu'ainsi on étoit bien fou de depenser (*k*) tout son bien plutôt que de se soumettre à un impôt. Cent bonnes raisons pouvoient refuter cela, & il étoit important de les inculquer au peuple soit en chaire, soit dans des livres: mais rien ne pouvoit autant servir à ce dessein qu'une chanson, car c'est une chose qui s'imprime dans la memoire, & que tout le monde jusqu'aux païsans, & jusqu'aux servantes repetent journellement avec beaucoup de consolation & de joie. Nous avons donc ici l'un des services les plus importans de Philippe de Marnix. Cela me fait souvenir de la chanson de l'escalade, que les Genevois entonnent dans leurs maisons le jour de l'anniversaire, comme un acte presque essentiel à cette ceremonie. Je suis sûr qu'au commencement c'étoit la piece qui laissoit dans les esprits les plus vives impressions.

(*i*) *Verheiden in elogiis aliquot Theologor. pag. 145.*

(*k*) Omnia dabant ne decimam darent.

(*I*) *Cette version* des Pseaumes *ne fut point reçuë à l'usage de l'Eglise.*] Il se piqua de ne se servir que de mots Flamans, & il prit le contrepié des autres poëtes de sa nation qui fourroient dans leurs ouvrages une infinité de termes pris du François. Sa traduction étoit meilleure que celle que l'on chantoit dans les Eglises, mais elle ne la debusqua point pour cela. C'est

de le 15. de Decembre 1598 *. Il avoit fait depuis peu un voiage † en France pour les affaires du Prince. Il ne fut point à couvert des coups de la (*K*) medisance, & l'on pretend que sa retraite

* *Melch. Adam. ib. pag.* 334.

† *Voiez sa reponse apologetique au Gentilhomme Allemand* ioit.

C'est ainsi qu'en France la vieille version de Marot & de Theodore de Beze, s'est maintenuë contre celle de Mr. Conrart que quelques-uns vouloient introduire. Citons Melchior Adam : (*a*) *Id opus hactenus aliquoties typis publicatum, sed nunquam communi concionatorum consensu est receptum: cum contra versio alterius à tot millibus edificatur. Nimirum*

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

Je vais vous donner un passage qui vous aprendra que Philippe de Marnix, pour mieux introduire sa version, retint autant qu'il lui fut possible la forme de celle qui étoit deja en usage. Mr. Conrart se servit de la même precaution, mais tout cela fut (*b*) inutile: on étoit trop accoutumé aux traductions usitées. (*c*) *Ante complures annos displicuit nonnullis apud Belgas minimus ille à textu Scripturæ per laxiores paraphrases metricas recessus: præsertim Psalmorum* Datheni, *qui ex Psalmis Gallicis* Maroti *&* Bezæ *expressi erant. Versavit hac cura inter alios nobiliss.* Marnixium *montis* Sancti-Aldegondis *Dominum; qui propterea novam paraphrasin rhythmo-metricam composuit, strophis, lineis, syllabis, cum* Datheni *Psalmis, pari passu euntem, ut cum illis in templis cantari, aut facile iis substitui posset. Sed cum* Datheni *Psalmi jam memoriâ à plerisque tenerentur, non viderunt Ecclesiæ, quomodo commodè & absque aliquâ commotione plebis ecclesiasticæ in publicis sacris hic quidquam loco moveri posset.*

(*a*) *Melch. Adam. ubi supra pag.* 335.

(*b*) *Notez que l'Eglise de Geneve & plusieurs autres ont enfin quitté l'ancienne version des Pseaumes, mais que les Eglises Wallonnes ont resolu de la garder. Voiez la remarque P de l'article Marot.*

(*K*) *Il ne fut point à couvert des coups de la medisance.*] On en peut voir des échantillons dans les paroles que j'ai deja raportées du Pere Strada. Mais voici un trait plus perçant. Ce Jesuite aiant narré que Sainte-Aldegonde étoit l'un de ceux qu'on avoit chargez de se saisir de Don Juan d'Austriche ou par ruse, ou de vive force, ajoûte: (*d*) *Quod sanè facinus etsi non abhorrebat à reliqua vita aut Aldegundii hominis ignominiosissimè nequam, qui Calvinum puer docentem audierat, senex jam alios ipse docebat: aut Hessi . . . . tamen an illi re ipsa moliti hoc sint, ut Austriacus multis authoribus existimavit . . . . . affirmare non ausim.* J'ai un livre qui fut imprimé à Cologne l'an 1673. sous ce titre, *de ortu & processu Calviniana reformationis in Belgio: in quo exhibentur pacta & fœdera ibidem inita, & demonstratur nullam earum à Reformatoribus habitam esse rationem, Authore C. L. S. V. V.* On y dit bien des injures à Sainte-Aldegonde, & l'on assûre entre autres choses que pendant qu'il travailloit à la destruction des Catholiques du Païs-bas à la Diete de Worms, il tâchoit de persuader aux Ambassadeurs de l'Empereur & des Electeurs, que l'Archiduc Matthias avoit été apellé par les Belges afin d'être le protecteur de la Religion Romaine, que la guerre civile ébranloit beaucoup. (*e*) *Belgas Archiducem Matthiam pro tuenda Catholica Romana religione ad Provinciarum regimen evocasse, præsertim cum illa inter civiles hosce tumultus magnis motibus percelleretur.* Notez en passant que l'Auteur de cet ouvrage fut decouvert malgré les precautions qu'il avoit prises très-soigneusement pour demeurer inconu. On le condamna au bannissement, & à la confiscation de tous ses biens. Il vivoit à Cologne sous la protection du Nonce en 1678. Je ne dis cela que sur la foi du (*f*) journaliste d'Italie. Si ce qu'on dit là de Sainte-Aldegonde étoit veritable, ce seroit un petit tour d'Ambassadeur qu'il n'auroit pas inventé, & qui est assez ordinaire (*g*). J'ai un autre livre intitulé, *Antidote ou contrepoison contre les conseils sanguinaires & envenimez de Philippe de Marnix Sr. de Ste. Aldegonde contenus en certain livre par luy mis en lumiere contre les Zelateurs spirituels, qu'il appelle en son langage* Geestdryvers. *Composé en forme de lettre responcive, par un Gentilhomme Alleman, studieux a la paix & amateur de la liberté Belgique.* On ne marque ni le tems ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur, mais on peut sçavoir qu'il fut publié environ l'an 1598. Voici de quelle maniere on y difame Sainte-Aldegonde, „ (*h*) Ce „ conseil me faict esplucher voz actions de plus loing, „ quand je me remectz en memoire, que non sans „ cause les Estatz d'Hollande & Zeelande vous fyrent „ refus de l'entree en leur Jurisdiction, lors que desesperé par le malheureux assasinat arrivé a la per- „ sonne du feu Prince d'Orenge de haulte memoire, & „ par le mauvais succes de l'entreprinse a la dique de „ Cauwestein, vostre conscience n'estoit en repos, „ comme vous deffiant de la puissance de Dieu, jus- „ ques a ce qu'eustes forge ceste belle rendition & pa- „ cification d'Anvers l'an 84. & non content de ce ser- „ vice signalé que faisiez au Duc de Parma, vous ne „ cessiez lors, en voz devises familieres a trompetter „ les louanges de ce Prince, persuadant aulcuns a „ une paix generalle, pour tant mieulx couvrir vos- „ tre faulte particuliere par la ruine & desolation de „ cent mille paovres ames affligees, car vous vous „ presumiez bien autant, que porties le moyen en vos „ manches, par ou pourriez faire revolter ledict Duc „ contre son maistre, & procurer ainsy une reunion „ entre les 17. Provinces, dont vous vous vantiez luy „ avoir faict quelque ouverture, au temps du Parle- „ ment a Beveren, lors que teniez tant d'arriere con- „ seilz & propos secretz avec luy en presence de tous „ voz collegues, personnages venerables & des plus il- „ lustres de la dicte ville, qui estoit un dessaing trop „ hault pour vostre gibbier. Je me tais icy la mau- „ vaise conduicte au Gouvernement d'icelle ville, ou „ il n'a tenu qu'a vous de la munir tresbien de vivres „ & munitions necessaires pour soustenir le siege quel- „ ques annees, veu le souverain & absolut comman- „ dement qu'y aviez usurpé, a quoy non seulement sa „ conservation, mais quasi de tout l'Estat dependoit, „ tesmoing l'esbranlement ou les Provinces se trou- „ verent lors. . . . . . (*i*) Ce sage Prince d'Orange „ de haulte memoire a bien preveu quelques annees „ devant sa mort, de quel esprit tourbulent vous es- „ tiez possedé, quand il vous fyst peu a peu esloigner „ de son conseil & reculer de sa personne, de peur „ d'en resentir ung jour quelque schec & mat, con- „ forme aux effectz de ce detestable conseil. „

(*c*) *Gisbertus Voetius de Politia ecclesiast. tom.* 1. *pag.* 529.

(*d*) *Strada de bello Belg. dec.* 1. *lib.* 9. *p. m.* 527. 528. *ad ann.* 1577.

(*e*) *De ortu & processu Calvin. reform. in Belgio lib.* 2. *sect.* 9. *pag.* 78. On cite *Uytenbogartius histor. Eccles. part.* 3.

(*f*) *Voiez le* 6. *Journal de letterati* 1678. *dans l'extrait du livre* de ortu & processu *&c.*

(*g*) *Voiez la remarque A de l'article* Bellai (Guillaume du.)

(*h*) *Antidote pag.* 13. *&* 14.

(*i*) *Ibid. pag.* 15.

Il est juste d'entendre les reponses de Philippe de Marnix aux reproches du Gentilhomme Allemand. Si Messieurs les Estats generaux, dit-il (*k*), m'aiants une fois refusé ceste entrée en leur jurisdiction, „ non seulement me l'ont liberallement permise du „ depuis, mais m'ont mesmes appellé plus pres d'eux, „ conversé avec moi par l'espace de plus de douze „ ans, communiqué plusieurs de leurs conseils & se- „ crets, & mesmes m'ont emploié en honnorables „ charges, m'ordonnant un honneste traictement en „ tesmoignage de leur bienveuillance en mon endroict, „ Ne vois tu pas que par ce moien, ils m'ont absouls „ à pur & à plain des blasmes & faulses calomnies, „ qu'en mon absence avoient semé mes mesdisans tes „ semblables, lesquels en ma presence n'en oserent „ oncques ouvrir la bouche? . . . . . Comment oses „ tu interpreter l'action de Messieurs les Estats contre „ leur intention mesme? Et me tourner à blasme, si „ en un temps si difficille & perplex, pour aucunes „ autres considerations particulieres, ils trouvoient „ bon que je me tinsse pour quelque temps absent, à „ cause des divers bruicts que l'on avoit semés de „ moi: estant impossible qu'un homme qui a telle „ charge que j'avoie sur les bras, puisse contenter „ tout le monde: de tant plus qu'ils scavoient tres- „ bien que l'on avoit faulssement semé de moi, que „ j'avoie empesché que les lettres de la Roine d'An- „ gleterre ne fussent leuës à Anvers, ce qu'avoit telle- „ ment animé aucuns soldats anglois, qu'il en y eut „ qui jurerent de me tuer: dont puis apres, aians re- „ cogneu la verité du faict, & que j'alloie mesme „ trouver la Royne en personne pour me purger, ils „ changerent d'advis. Que si doncques Messieurs les „ Estats pour ceste consideration ou autre semblable, „ ont trouvé bon que je m'absentasse pour quelque „ temps (car les lettres de Messieurs les Estats de Ze- „ lande n'alleguoient aucune autre raison, sinon les „ divers bruicts qui courroient de moi) comment es „ tu si impudent que tu me tournes à deshonneur, ce „ que m'est gloire & honneur? „ Il donne ensuite une longue liste des actions de courage, qui furent faites ou par son ordre, ou par ses conseils depuis la mort du Prince Guillaume; ce qui montre que ce malheureux assassinat qui lui causa un grand deplaisir, ne le jetta pas neanmoins dans le desespoir, & ne lui fit pas perdre la tramontane. Il donne un detail de sa conduite pendant le siege d'Anvers; il proteste qu'il s'oposa aussi long tems qu'il lui fut possible à ceux qui proposoient de capituler, & que lui & ses 21. collegues (*l*) *avoient toutes leurs instructions de poinct en poinct par escrit*, quand ils partirent de la ville pour regler les conditions de la reddition. Il dit qu'il persuada à l'ennemi, (*m*) qu'*ils estoient encor pourveus de vivres pour sept ou huict mois, si bien que Monsieur Richardot le deuxiesme jour apres qu'il fut entré en la ville, ayant veu l'estat d'icelle disoit jamais de sa vie n'avoir esté tant trompé.* Il s'étend beaucoup sur sa justification à l'égard des loüanges qu'il avoit données au Duc de Parme. Il dit que (*n*) faisant raport au grand conseil *de ce qui s'estoit passé en capitulant*, il avoit fa-

lu

(*k*) *Sainte Aldegonde response apologetique à un libelle fameux qui a esté publié par un certain libertin s'attiltrant gentilhomme Allemand &c. fol.* B 3.

(*l*) *Id. ib. fol.* C 2 *verso.*

(*m*) *Ibid. fol.* C 3 *verso.*

(*n*) *Ibid. fol.* C 4.

retraite fut une vie de disgracié. On l'embarrassa étrangement lors qu'on se plaignit de ce qu'il poussoit

iu qu'il exposât les raisons que les deputez du Duc de Parme avoient étalées pour ôter la defiance qui regnoit dans les esprits. Ils avoient fait un long éloge des vertus du Duc, & un abregé de sa vie, afin de montrer qu'en toutes rencontres il avoit observé religieusement la foi des traitez. Sainte-Aldegonde raporta ce qu'ils avoient dit. Vous allez voir un exemple de l'injustice populaire, & du mauvais tour qu'on donne aux choses. „ (a) Ce propos tenu en une tel„le assemblée, & esventé par toute la ville, fut re„cueilli & interpreté de plusieurs, comme si ce que „j'avoie recité de la bouche des Deputés du Ducq de „Parme, eut esté mon opinion: tellement que tout „le monde estoit plain de ce bruict, que j'avoie fait „resonner les louanges dud. Ducq jusques au troisies„me ciel: si bien que aucuns ministres, (mesmes de „ceux sans l'advis desquels je n'avoi rien faict,) m'en „vindrent faire une remonstrance assés aigre, voire „quasi comme si j'eusse renoncé à ma religion & à „mon parti. Là dessus je confesse que selon l'infir„mite humaine qui est en moi, cela me picqua plus „vivement qu'il ne devoit: tellement que je leur „respondis avecq quelque tesmoignage d'indigna„tion. . . . . . Et comme je vis, que nonobstant „que je leur eusse donné contentement, ce bruict ne „cessa de courir par toute la ville, & que une grande „partie de mes envieux & malveuillans, qui par trou„pes se retiroient en Hollande, en faisoient leurs tro„phées au grand desadvantage de ma reputation, je „confesse que j'en fus transporté tellement qu'en mon „Apologie, sans me souvenir que j'avoie recité ces „choses là, en la personne de nos ennemis, (comme „dit a esté) je maintins nuëment & simplement que „ce n'estoit pas mal faict de louër en ses ennemis ce „qui est louable, & alleguai plusieurs bonnes parties „dont led. Ducq de Parme estoit doué. A quoi je „fus induit non seulement par l'indignité desdites ca„lomnies, mais aussi par la necessite du temps, & „pour me veoir, ensemble avecq toute la ville reduit „soubs sa puissance: combien que je puis tesmoigner „en verité que j'avoie encor un autre regard. „ Rapportons cette nouvelle raison, car elle nous decouvre une foiblesse, un artifice, une corruption qui regnent par tout & dans tous les siecles. J'ay tousiours esté de ceste opinion, continuë Sainte-Aldegonde (b), „qu'il „n'y a rien plus dangereux pour la conservation d'un „Estat en temps trouble & difficille, que de mespri„ser son ennemy. Car comme les Orateurs donnent „pour reigle a leurs disciples qu'il ne faut jamais se „figurer son adversaire sot ou niais, ainsi en faict de „guerre il est tresdangereux de se persuader que son „ennemy soit ou fat ou nonchalant: & toutesfois j'en „veoie plusieurs qui y estoient portés, taschans de „persuader au monde, que le Ducq de Parme estoit „destitué de toute prudence, conseil & vertu en cho„ses militaires: Opinion, qui paraventure auroit ap„porté tresgrand prejudice aux affaires de vostre Es„tat Messieurs, si vostre prudence en cherchant se„cours de tous costes, n'y eut pourveu à bon escient. „Depuis mon retour en Zelande, on ne m'a gueres „oui parler du Ducq de Parme, ni en bien ni en mal: „sinon quand en estant requis de ceux qui avoient „puissance de me commander, je leur en dis ce que „j'en pensoie à la verité. Et voila quand aux louan„ges du Ducq, dont tant de gens m'ont voulu accu„ser. En quoi je pense n'avoir rien faict sinon ce „que le devoir & obligation que j'avoie au salut & „conservation de la ville & des Eglises qui y avoient „esté logées & la necessité du temps me comman„doit. „

(a) *Id. ib. verso & seq.*

(b) *Id. ib. C 5 verso.*

On voit là une grande diference entre ceux qui donnent tout à l'illusion populaire, & ceux qui raisonnent équitablement & solidement tout ensemble. Ceux-ci se croient obligez & par la justice, & par la bonne politique à ne point dissimuler l'état où se trouve l'ennemi soit à l'égard de ses forces, soit à l'égard de sa valeur, & de sa bonne conduite. Les autres veulent qu'on mente effrontement sur toutes ces choses. Ce n'est pas qu'ils ne comprennent qu'à certains égards ces mensonges peuvent nuire, mais ils aiment mieux en fomenter leurs passions, & celles du peuple, & parce qu'ils les croient plus utiles que dommageables, vu le naturel de la populace, ils ne veulent point ouir parler de sincerite, & si quelcun la pratique, ils l'accusent impudemment de trahison.

Je laisse l'apologie qui regarde la lettre écrite par Sainte-Aldegonde au Seigneur de Meetkercke touchant la paix generale. Il se justifie en developant le fait, & en montrant le but de son intention, & il avouë qu'on fit *des rapports cornus là dessus & du tout faulx.* Je laisse aussi ce qui concerne l'accusation d'avoir negligé de pourvoir de vivres la ville d'Anvers, &c. Il se justifie pertinemment ce me semble sur ces points-là. Voions ce qui concerne le reproche d'avoir été exclus des afaires, & de s'être rendu suspect au Prince Guillaume. Nous verrons dans sa reponse divers faits qui apartiennent à son histoire. (c) „ Comme „ apres la mort dud. Seigneur Electeur, & mesmes „ apres le partement de Monseigneur le Ducq (d) fre„ re du Roy, je sollicitai à grande instance pour ob„ tenir mon congé, desirant me retirer en mon pri„ vé: il pleut à Son (e) Excellence me le donner: „ mais à condition que toutes & quantes fois qu'il „ me manderoit je seroi prest de m'emploier là ou „ il ordonneroit, ce que je lui promis de faire. Et „ sur ceste promesse il me voulut depescher premie„ rement à Bruges: me donnant le gouvernement d'i„ celle ville avecq ce qui en dependoit, (ce que fut „ empesché par ma maladie, & par les menées en„ trevenantes de ceux qui y appellerent Monsieur le „ Ducq d'Arschot d'à present,) & apres il m'envoia „ à la ville d'Anvers, de laquelle il tenoit alors la con„ servation comme desesperée, pour les diverses hu„ meurs qu'il y avoit, & pour les animosites qu'on „ avoit faict paroistre contre sa personne, soubs om„ bre qu'il favorisoit les François: là il m'establit au „ conseil de Brabant, & bien tost apres me feit ac„ cepter pour chef de la ville soubs tiltre de premier „ Bourguemaistre, aiant veu que fort resolutement „ j'avoie refusé celui de Marcgrave.„ Il raconte en suite que ce Prince (f) *un mois ou six sepmaines devant sa mort* le manda d'Anvers chez lui, au sujet de la resolution d'envoier en France pour demander du secours. (g) „ Depuis qu'il pleut à Dieu le retirer à soi, „ apres le siege de la ville d'Anvers de 13. mois, „ auquel je m'estoie emploie par tous moiens possi„ bles pour la conserver au service de Messieurs les „ Estats & des provinces unies, comme ainsi fut qu'il „ ne pleut à Dieu de faire reüscir mes labeurs: je „ me suis de mon gré deporté de toute administra„ tion des affaires: sans qu'aucun puisse dire que j'en „ aie sollicité aucune autre soit directement ou obli„ quement: & beaucoup moins que j'en aie esté de„ boute en façon quelconque, aiant tousiours prins „ plaisir à une vie retirée, champestre & mesnagere, „ jusqu'à ce qu'il a pleu à mesd. Seigneurs les Estats „ m'appeller à Leiden, pour m'emploier en une vo„ cation d'estudes sacrés, auxquels tous mes familiers „ veoient que j'avoie mes esprits bandés. Cela est „ tellement vrai, que cestui cy comme se demen„ tant soi mesme, me renvoie en mon jardin & „ terres de Zelande pour les aller cultiver, com„ me j'ay faict autrefois une bonne espace de „ temps.„

Ajoûtons à tout ceci quelques extraits de Famien Strada. Ce Jesuite reconoit que Sainte-Aldegonde n'oublia rien pour la defense d'Anvers. Il le represente (h) farci de methodes de mener la populace. Ses adherans, dit-il, debitoient qu'ils sçavoient très-bien que le Duc de Parme ofriroit des conditions raisonnables, mais qu'en secret il avoit promis au soldat le pillage de la ville. (i) *Addebant aliqui civium, nempè ex Aldegundii coborte, sibi exploratum esse, Parmensem Principem oblaturum quidem conditiones haud spernendas, clàm tamen stipendiorum loco cum Hispanis pactum esse populationem urbis.* Les Magistrats (k) detachoient des émissaires qui debitoient par la ville, qu'on avoit reçu des lettres de France qui aprenoient qu'enfin le secours étoit en marche. Cet historien observe que la plupart des (l) bourgeois soupçonnerent que ces lettres avoient eté fabriquées dans le cabinet de Philippe de Marnix. N'est-ce pas nous le representer comme une personne qui emploioit tous ses soins à conserver cette place? On ajoûte que Ste. Aldegonde (m) ne voiant plus rien à esperer, & voulant menager ses interêts, pressa la deputation que la ville vouloit faire au Duc de Parme. On raporte le discours qu'il fit au Duc; on assûre (n) qu'il eut une conference de 4. heures avec ce Prince à laquelle les autres deputez n'assisterent pas, & qu'il insista principalement sur l'article de la liberte de conscience, faisant esperer que sous cette condition la Hollande, la Zelande, & le reste du Païs-bas se pourroient remettre sous l'obeïssance du Roi d'Espagne, & qu'il prenoit cela sur soi. On pretend que le Duc de Parme rejettant cette condition se servit d'une eloquence si merveilleuse, que Marnix convint

(c) *Sainte Aldegonde ubi supra fol.* D 3 *verso.*

(d) *C'est-à-dire le Duc d'Alençon.*

(e) *C'est-à-dire au Prince d'Orange Guillaume.*

(f) *Id. ib. fol.* D 4.

(g) *Id. ib. verso.*

(h) Aldegundius non consumptis adhuc quas apprime callebat artibus tractandæ multitudinis, spargit in vulgus scripturum se Parmensi principi. *Strada lib. 7. dec. 2. pag.* 423.

(i) *Id. ib. pag.* 424.

(k) *Id. ib.*

(l) Plerique Gallicas literas Antuerpiæ natas in Aldegundiano conclavi suspectabant. *Id. ibid. pag.* 425.

(m) Consul Aldegundius ubi rem desperatam publicam vidit, sibi privatim consulturus legationem . . . festinavit. *Ib. ibid. pag.* 427.

(n) *Id. ib. pag.* 432.

poussoit Messieurs (*L*) les Etats à persecuter les Sectes. J'ai lu un livre où l'on observe qu'il aimoit (*M*) la danse, & que cela peut refuter les scrupules des *Precisistes*. On seroit injuste si l'on

convint qu'il n'avoit jamais vu de Prince qui parlât mieux. Enfin on raconte qu'il parut changé depuis cette conference, & plus enclin à conclure la capitulation, & qu'il publia un livre où non seulement il donna de grans éloges à ce Duc, mais aussi il declara qu'on ne pouvoit point en conscience porter les armes contre Philippe II. Cet aveu d'un homme si autorisé dans le parti, continuë Strada, fit du tort aux confederez, & leur rendit si suspect Sainte-Aldegonde qu'on l'éloigna des affaires. Raportons ceci en beau Latin. (*a*) *Quinetiam edito postea libello, quum res ab Alexandro patratas, clementiam ejus in victos, in servanda fide sanctimoniam, ceterasque Imperatorias virtutes, liberali præconio celebrasset; adjecit inter alia*, Sumi adversus Philippum Regem arma à subditis populis, integra conscientia, nequaquam posse. *Quæ sanè confessio non temerè inter loquendum prompta, sed litteris ad memoriam contestata, ut erat hominis authoritate inter suos, & Calvinianâ sapientiâ longè clarissimi. Fœderatorum causæ momenti plurimum abrogavit, ipse suis offensus invisusque, regendam ad Rempublicam postea non accessit.*

(*L*) *Qu'il poussoit Messieurs les Etats à persecuter les sectes.*] Je l'ai dit plus d'une fois, l'occasion m'en aiant été donnée, qu'il n'y eut point de plus fâcheux contre-tems pour les Ecrivains de la Communion Protestante au XVI. siecle, que la necessité où ils se crurent reduits d'exhorter le Magistrat à la punition de l'heresie, pendant qu'ils trouvoient etrange que les Princes Catholiques persecutassent les Protestans. En effet leurs propres raisons étoient alleguées contre eux, & ils ne pouvoient guere se debarasser qu'en suposant comme font tous les partis, que leur doctrine étoit veritable. Sainte-Aldegonde devoit être plus embarassé que beaucoup d'autres, puis qu'il avoit emploié tant de voiages, tant de discours, & tant de livres pour un Etat qui s'etoit soustrait à la domination Espagnole, afin de se delivrer du joug de l'Inquisition. Que n'avoit-on pas à dire quand on le vit exhorter le Souverain de ce même Etat à exterminer certaines sectes? Vous allez voir une preuve de son embarras. Il supose 1. qu'on ne lui reprocha que ceci, (*b*) *il est plus que temps mes nobles & venerables Seigneurs, que vous regardiez de defendre en ce monde l'honneur de Dieu entant que vous desirés qu'il prenne de sa part soubs sa protection le bon Estat du pais.* 2. Que l'antidote que l'on oposa à ce conseil consiste en ceci; „ *Il faut vivre avec les vivans, & laisser chascun croi-* „ *re à sa mode sans nostre soing, & sans alteration.* „ Permitte Divis cætera. „ Il cite la page 9. & la page 41. de l'antidote, mais il y a dans cette page 9. une clause qu'il a omise. On lui reproche de s'être servi des termes de *soupprimer & du tout anichiler ce venin mortel.* On ajoûte (*c*) qu'il a trouvé fort étrange *qu'il y ait encor des hommes si tendres de cœur qui mectent en dispute si le Magistrat doibt mectre la main à punir par exterieures & corporelles punitions & amendes l'insolence commise au service de Dieu & de la foi.* Ce qu'il suprime, ce qu'il fait semblant de croire qu'on ne lui a pas objecté, change l'état de la question, & en écarte ce qu'elle a de dificile. La bonne foi permet-elle de semblables procedures? Permet-elle de reduire l'antidote à une simple proposition de la page 41. sans considerer plusieurs argumens solides qui la precedent? Disons qu'en un (*d*) autre endroit de son ouvrage il examine ce qu'il avoit suprimé au commencement. Cet examen sent son homme bien embarrassé.

Notez qu'il y avoit bien des années qu'il en vouloit aux Enthousiastes. Voiez la (*e*) lettre qu'il écrivit à Theodore de Beze le 10. de Janvier 1566.

(*M*) *Qu'il aimoit la danse, & que cela peut refuter.*] Voiez Schoockius (*f*) qui a inseré dans l'un de ses livres une lettre (*g*) que Saincte-Aldegonde écrivit en 1577. à Caspar Verheiden celebre Ministre Flamand. Cette lettre m'a paru très-judicieuse. J'en tirerai deux ou trois choses qui sont assez singulieres. L'auteur assûre que bien des gens étoient si choquez de ce que l'on condamnoit la danse dans l'Eglise Reformée, que cela les detournoit de se ranger à sa communion, & que plusieurs se guerirent de leur haine lors qu'ils sçurent ses sentimens & sa pratique là-dessus. Il infere de là (*h*) qu'une morale trop rigide sur cet exercice corporel étoit scandaleuse, bien loin d'être édifiante. Il dit que le (*i*) Prince même fut extremement scandalisé d'entendre dire, que l'on ne pouvoit danser aux noces sans encourir les censures de la discipline. Il croit qu'aux (*k*) Païs-Bas la danse est loüable & bonne, parce qu'elle empêche qu'après le repas on ne se porte à s'enivrer ou à joüer. Il se console d'avoir perdu sa reputation auprès des zélez, car, dit-il, je ne la fais consister que dans le solide des choses, & non pas dans la surface. (*l*) *Existimationis certe (quam tu mihi apud pios omnes amissam hoc facto esse autumas) rationem, ego nunquam in rerum externarum umbris, sed in ipsis rebus positam esse statui.* Il aprouve neanmoins la conduite de l'Eglise de Geneve, qui par l'interdiction de la danse avoit aboli plusieurs dereglemens sales où l'on tomboit tous les jours, la coutume de ces quartiers-là étoit de mener de nuit les jeunes filles au bal deçà & delà, & de les tourmenter par des gesticulations très-impures. Il ne croit pas qu'on puisse assister sans crime à un tel spectacle, tant s'en faut qu'il soit permis d'y être acteur. Ses expressions étant bien plus fortes, & plus étenduës que les miennes, je les mets ici en faveur de ceux qui entendent le Latin plus facilement que le François. J'en use ainsi en mille rencontres par une semblable raison. (*m*) *Ut ego Genevates merito laudandos censeam, qui turpissima dedecora, quæ quotidie sine fronte committebantur, hoc uno interdicto, quasi Tenedia bipenni, resecuerint. Sed illis erat usitatissimum, quod & hodie est multo frequentissimum, apud Burgundos, Sabaudos, atque omnes Allobroges, & multos etiam Gallos, puellas virgines intempestiva nocte, sine ullo custode, ad choreas, quocunque vellent abducere, & quamdiu vellent in fœdissimis atque obscœnissimis gesticulationibus, quovis anni tempore, sine ulla prope intermissione, prætextu chorearum, usque ad nauseam fatigare. Quos ego mores vel inspectare, nedum exemplo comprobare, nefas esse duxerim.*

On ne sçauroit donner trop d'éloges à la discipline des Eglises Reformees qui condamnerent la danse, & l'on seroit ridicule si l'on pretendoit que les Ministres la blâmerent precisément comme une adresse de marcher ou de sauter en cadence. Elle est sous cette notion une chose tout-à-fait permise, ni bonne ni mauvaise moralement parlant. Mais la maniere dont elle se pratiquoit donnoit lieu à mille desordres, & dans la chambre même du bal elle ne pouvoit servir qu'à gâter le cœur, & à livrer une guerre dangereuse à la chasteté. Le proverbe qui a couru à l'égard des cloitres, (*n*) *dangereux comme le retour de matines*, en pouvoit produire un autre avec un petit changement, *dangereux comme le retour du bal.*

Description des desordres de la danse.

Pour confirmer ce que j'ai dit que la discipline des Eglises Françoises condamna la danse avec beaucoup de raison, je citerai quelque chose d'un livre qui fut composé par Lambert Daneau, si je ne me trompe. L'auteur soutient (*o*) que pour *gaster tout de paillardises le Diable n'inventa jamais plus beau moyen* que la danse; „ Car si la seule rencontre de l'homme „ à la femme peut bien avoir ceste force par le regard „ des yeux de donner le feu aux convoitises: si les „ seuls devis de paroles lubriques, ou chansons folles: si les seuls attouchemens, comme nous n'en „ avons que trop d'exemples tous les jours: lon peut „ juger les grands inconveniens quand toutes ces choses concurrent ensemble en un lieu, en mesmes „ personnes, & encor les cœurs n'estans là que pour „ se donner du plaisir. Or tout cela se trouve en la „ danse tout à la fois: tellement que lon peut dire „ de la danse, que c'est une composition ou syrop „ magistral de toutes sortes de poisons, que le diable a inventé, pour avec un plus grand effort frapper les cœurs, y estaindre la crainte de Dieu, & „ les faire brusler de toutes ordes & vilaines cupiditez: que c'est un apast fait aux yeux, aux oreilles, bref à tous les sens, afin de les seduire, & „ (comme par une commune conspiration) leur faire ensemble cueillir & porter dedans l'ame le peché. Là, plus qu'en aucun autre lieu, les cœurs „ relaschez nagent en leurs plains desirs & gaillardises. . . . . (*p*) Là les yeux de chascun peuvent „ choisir, jusques entre les bras de leurs maris, ou „ de leurs meres, celles que bon leur semble, c'est-à-dire, celles où les addressent leurs convoitises: „ & celles que les yeux ont choisi, les mains les „ lient, & comme desja saisis & jouissans de leurs „ desirs, les baisent, les embrassent, les pourmenent: les jeunes hommes s'efforçans de se monstrer dispos & gaillards à faire la feste, & caresser „ celles qu'ils tiennent, de mille tours & approches: „ & celles-là ne rendans moindre peine à leur respondre de mesme. En la volte il y aura des artifices ordinaires pour faire bondir, & lever si haut „ celes

(*a*) *Id. ib. pag.* 433.

(*b*) *Sainte Aldegonde responce apologetique fol.* A 4.

(*c*) *Antidote pag.* 10.

(*d*) *Aldeg. responce apolog. fol.* G 5 & *seq.*

(*e*) *C'est la* 6. *parmi les lettres de Beze.*

(*f*) *Schoockius exercit.* 23. *pag.* 317. *edit. in* 4.

(*g*) *C'est la* 51. *du* 2. *tome des epistolæ illustrium Belgarum.*

(*h*) Plane censeo non modo nullam esse in hac importuna morositate, & revocata ad humanæ opinionis placitum censura, ædificationem, sed incredibile etiam scandalum. *Schoock. pag.* 318.

(*i*) *Je croi qu'il parle du Prince d'Orange.*

(*k*) Imo vero his locis sanctas duxerim choreas quæ post epulas ad sistenda ebriosorum pocula inhibendosve aleatorum ludos, agitantur cum fructu. *Ibid.*

(*l*) *Ibid. pag.* 319.

(*m*) *Ibid. pag.* 320.

(*n*) *Voiez Pasquier, recherch. de la France liv.* 8. *ch.* 33. *pag. m.* 729.

(*o*) *Traité des danses chap.* 10. *pag.* 37. *de la* 3. *édition qui est celle de* 1583.

(*p*) *Ibid. pag.* 38. 39.

l'on n'avoüoit qu'il a merité une belle place parmi les hommes illustres du XVI. siecle, car il avoit beaucoup de zêle pour sa religion, beaucoup d'esprit, beaucoup de sçavoir: il entendoit bien le droit, & la politique, & les negociations, la Theologie, l'Hebreu, le Grec, & le Latin, & plusieurs langues vivantes †.

† *Voiez Verheiden in elog. aliquot Theolog. pag. 141. & seq.*

SAINTE-CROIX (PROSPER) creé Cardinal par Pie IV. avoit été Avocat Consistorial & Auditeur de Rote. Il fut Nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne & en France.

„ celles que lon tient, qu'aux yeux de la troupe se „ descouvrent & prostituent les greves les (a) tymbres jusques à la cuisse, sans honte. Le bal aura „ ses passages, ses reveues, ses rapproches, & à la „ rencontre les oeillades, les caprioles, les gayetez „ redoublees, pour tesmoignages de cœurs volans „ d'aise de se revoir si pres de leurs desirs. Chacune sorte de danse donnera là des inventions de „ plaire, de voir, de toucher plus privement. Et „ le feront toutes ces choses avec cris & huees, avec „ visages rians & bruslans d'aise, avec tous indices „ de cœurs s'enyvrans à plains traits de tous plaisirs. . . . . (b) Et ces inconveniens ne feront pas „ seulement pour ceux qui dansent: mais pour les „ autres qui y seront presens: ayant là devant soy les „ femmes, tous les jeunes hommes, avec toutes gaillardises & souplesses: les hommes pareillement, les „ femmes & filles se descouvrans & follastrans avec „ telles façons de hardiesse & gayetez. Là que peuvent les yeux & les oreilles (c'est à-dire le Diable „ usant de ces organes) en personnes oiseuses, plaines de viandes, & beantes à cœurs ouverts apres les „ plaisirs? . . . (c) Mais prenons le cas que tel, ou „ telle danse: qui ne sentira rien en son ame de ces „ pointures & desirs tendans à mal: il n'est pas asseuré „ pourtant qu'un autre n'en sentira non plus à son occasion. Car c'est faire toutes choses, qui peuvent provoquer les convoitises: & (comme dit quelqu'un (1) „ en cas semblable) c'est presenter le poison à quiconque le voudra prendre & avaler. Or ne s'en trouvera il que trop en cest abandon de plaisirs, & apres „ un banquet la chair ayant ses aises, qui y seront disposez. La fille sera choisie pour estre menee en la „ danse: c'est desja assez pour luy faire craindre d'avoir là esté en estat qui ait remué quelque fol desir „ en cestuy là qui l'enleve d'entre les autres. Mais „ l'ayant desja choisie, quand il la baise si tendrement, „ qu'il la caresse de tant de tours & de ganbades: qu'à „ mesure qu'elle danse, l'autre s'eschauffe à redoubler „ ses efforts: que peut elle penser, sinon qu'à son occasion cela se fait, & qu'il s'eschauffe ainsi par le „ dehors, mais pour le feu de l'amour d'elle, qui le „ brusle au dedans de convoitises. Et puis ceste fille „ est là en place se remuant & tournant puis çà puis „ là d'un front haut & gaillard, sans voile & marque „ aucune de vergongne, comme pour faire monstre „ de soy par tour à chascun de la troupe: qui l'asseure „ que tout soit là si chaste & si bien fortifié, que se „ donnant ainsi aux yeux de tous & tous la contemplans d'affections si grandes, il n'y en aura un seul „ qui ne repousse ces attraits & la desire? la chose est „ trop en doute. Et s'il y a dequoy engendrer en ton „ cœur la moindre doute d'avoir esté cause d'esmouvoir en quelqu'un seulement une mauvaise pensee, „ où est ta conscience, si tu ne t'accuses & en detestes „ les occasions? Or autant en peut il advenir aux jeunes hommes pour le regard des femmes.„ Il faudroit copier presque tout le livre si l'on vouloit raporter toutes les raisons qui s'y trouvent aussi pressantes que celles-là. Ce traité au reste fut dedié au Roi de Navarre par les *Ministres du Sainct Evangile ès Eglises Françoises reformees*. Sa Cour avoit grand besoin de reforme à cet égard-là, car elle n'étoit point semblable à celle de la vertueuse Jeanne d'Albret. On mit cet exemple devant les yeux de ce Prince; (d) *Or n'y a il celuy, graces à Dieu, qui ne s'asseure que vostre majesté, SIRE, ayant avec les dons excellens d'esprit & de jugement que Dieu luy a departis, receu si bonne & saincte nourriture dès sa premiere enfance entre les bras d'une Royne & mere si rare, qu'à bon droict elle a merité d'estre appellee la perle de son temps, & se proposant tousjours devant les yeux l'exemple qu'elle luy a laissé, ayant tenu tousjours sa maison nette & hors de toutes ces ordures & pollutions, depuis qu'elle fut appellee à la cognoissance de l'Evangile, & qu'elle fut maistresse de soy-mesmes, il ne se peut ni pourra jamais faire que les corruptions de ce siecle ayent plus de credit envers vous que tant de saincts enseignemens: les mauvais exemples des autres cours, plus que la souvenance de la pureté de celle ou vous avez esté nourri: les allechemens du monde, plus que la pieté que vous avez succee avec le laict.*

(a) *Je n'ai pu trouver dans les Dictionaires ce mot-là au sens qu'il doit avoir en cet endroit-ci.*

(b) *Ibid. pag. 41.*

(c) *Ibid. pag. 43.*

(1) *Hieronîme.*

(d) *Ibid. à l'epistre dedicatoire fol. A iij.*

On voit clairement que la danse lors qu'elle est accompagnée de tant de desordres merite le blâme de tous ceux qui traitent de la doctrine des mœurs. Sainte-Aldegonde ne l'auroit pas aprouvée. Le Comte de Bussi Rabutin a condamné (e) l'usage du bal comme une chose très-dangereuse; la raison & sa propre experience l'ont fait parler de la sorte. Tous les Casuistes doivent être ici Precisistes ou Rigoristes. Le philosophe qui attaqua les Precisistes declara, (f) qu'il blâmoit la danse sous cette notion; mais il dit qu'il ne croioit pas qu'elle fût de cette nature parmi les Protestans d'Allemagne, & que les Precisistes qui se scandalisent de la coutume qui regne en ce païs-là que les deux sexes dansent ensemble, devroient bien considerer qu'ils ne desaprouvent pas certains usages qui sont plus propres à scandaliser les Allemans. (g) *Si mixti saltantium chori, nos ratione Germanorum offendunt, ne eos multo magis offenderint promiscui juvenum & virginum accubitus in nuptiis, maximè oscula ex more gentis Belgicæ, præ cæteris Hollandicæ, frequentari solita. Obsestor eos, quorum zelus contra choreas forte improbari non posset, si à scientia convenienter dirigeretur, an non multo majus scandalum promiscua & quotidiana hæc oscula (ita loquitur Sueton. lib. 3. cap. 34.) præbeant Sarmatis, Cimbris, & Germanis, quam nobis (si gentilitios mores distinguere noluerimus) præberi possint à nuptialibus eorundem tripudiis!* Il fait un paralléle entre la coutume des baisers & celle des danses, & soutient que celle-là peut plus choquer les étrangers, que celle-ci ne choque les Precisistes. (h) *Quam πρόφασιν pro suis Batavis excogitaverit hic rigidus Theologus, idemque juratus adversarius non minus omnigenarum chorearum, quam veterum innoxiorum propinato poculo additorum! Maxime, si Cimber, aut Sarmata viderit uxorem illius, conviνas suos ad ostium osculo excipientem & dimittentem. Næ, peregrinus hic conviva, cum Clemente Alexand. lib. 3. Pædag. ejusmodi osculum, à gravissimi licet Pastoris uxore ex usu gentis frequentatum, vocaverit* osculum incestum, veneno plenum, sanctitatem simulans, & osculum impudicitiæ: *ex Ambrosio vero in cap. ult. 2. ad Corinth.* affectus libidinosi indicium. *Nec est, quod adversarius dicat hoc judicium, seu Cimbri, seu Sarmatæ, charitatis expers esse, quum ipse longe inclementius judicet de saltationibus, quas proclamat esse proxima incentiva libidinis, interim non cogitando, per oscula multo expeditius ingredi libidinem; atque Cimbro, seu Sarmatæ, videri prostituta fama, & pudicitia, fœminas esse, quæ præsumpserint hospites osculo excipere.* Il conclut que les nations doivent s'excuser reciproquement les unes les autres, & considerer avant toutes choses qu'une ancienne & longue coutume peut rendre innocent dans un païs, ce qui est contraire à la bienseance dans un autre. Il met en exemple les promenades des Angloises avec d'autres hommes que leurs maris; (i) *Quæ ratione osculi dicta sunt, applicari possunt* (k) *deambulationibus, quas uxores Anglorum, cum alienis viris instituere solent, quæ & inter primariæ dignitatis Belgas hoc tempore frequentari incipiunt. Certe offenderint hæ matronas Christianas ad Septentrionem degentes; quæ mirabuntur admodum, hæc & similia citra censuram tolerari posse ab illis Theologis, quorum zelus quotidie occupari solet circa saltationes & pocula vetiva. Nos vero, citra pulveris jactum, ex omnibus hisce difficultatibus expedire constanter possumus, quando docemus, in talibus gentium mores & consuetudines ante omnia inspici debere quorum ratione, ut rigidiores quoque Præcisistæ Hollandi sua concedunt suavia, Anglicanis matronis prodeambulationes cum maritis non suis; ita aliis gentibus mox invidere non deberent suas saltationes, modo ab iis absit mollities, & illud τεχνικὸν, ad accendendam libidinem ab otiosis nepotibus excogitatum.*

Vous remarquerez si vous voulez que ce philosophe n'avoit point les mêmes motifs que Sainte-Aldegonde de travailler à l'apologie de la danse. Il proteste (l) que de sa vie il n'a songé à danser, & qu'il ne seroit aucunement incommodé des édits des Magistrats, qui aboliroient éternellement la danse. Sainte-Aldegonde n'eût point pu parler de la sorte bien sincerement.

(e) *Voiez dans la 2. partie du recueil des pieces choisies sa lettre à Mr. l'Evêque d'Autun touchant les bals & la danse.*

(f) Nulla ratione tamen patrocinari volo tripudiis modernis, à Bathylli modis non abhorrentibus, atque convenientibus magis Pathico, sive cinædo, quam homini Christiano. *Mart. Schoockius ubi supra pag. 327.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib. pag. 328.*

(i) *Id. ib. pag. 329.*

(k) *Henri Etienne a parlé de cette coutume dans son apologie latine pour Herodote.*

(l) Protestationi hoc unum amplius adjicio, mihi, circa choreas, nequicquam sive fieri sive metiri quum de earum exercitio ne per somnium quidem cogitaverim tota vita, quam exemplo *agni illius curionis* apud Plautum, ex Dei mei voluntate, in qua libenter acquiesco, transigo inter catenatas molestias & curas: unde & ferre possum Magistratuum Edicta, chorearum abolitionem perpetuam urgentia. *Id. ib. p. 321.*

France. Catherine de Medicis lui fit donner l'Archevêché d'Arles ϛ, où il empêcha avec une severité toute particuliere que la Religion Protestante ne s'établît. Il mourut à Rome le 4. d'Octobre 1589. à l'âge de 76. ans. Je parlerai (*A*) de ses livres. Comme ce fut lui qui au retour de la Nonciature de Portugal fit conoître le (*B*) tabac en Italie, on donna le nom de *Santa croce* à cette herbe η.

SAINTE-MAURE, Ile nommée anciennement *Leucas* †, à neuf milles β de celle de Cephalonie. Les Grecs la nomment γ encore aujourd'hui *Leucada*; car ils n'apellent proprement Sainte-Maure que la forteresse, où il y avoit autrefois un Monastere de ce nom. Cette forteresse est à trois milles (*C*) des mazures de la ville de Leucade, dans un endroit où le canal qui est entre l'Ile & la terre ferme a une lieuë de largeur. Elle a neanmoins δ une communication non interrompuë avec la terre ferme par son pont, & par le moien de plusieurs petites Iles entre lesquelles il y a des ponts. Elle a aussi ζ un (*D*) aqueduc long d'environ un mille, qui sert de pont aux gens de pied. Il y a dans l'Ile environ trente villages. Les Grecs y ont un Evêque. Elle est assez fertile en grains, en vin, en huile, & en diverses sortes de fruits; & peut avoir 12. * à 15. lieuës de tour. Les Turcs (*E*) s'en rendirent maîtres en 1479. Les Venitiens la leur ôterent sous la conduite du Capitaine General Pesaro en 1502. & la leur rendirent par le traité de paix qui suivit bientôt. Ils la reprirent sous le General Morosini le 23. de Juillet 1684. Les Pirates de Sainte-Maure ont fait extrêmement parler d'eux. Ils ont été les premiers qui se sont servis de galiottes. Le Bacha de θ la Morée alla tout exprès dans l'Ile en 1675. pour faire brûler leurs petits vaisseaux. Durag Bey, fameux Corsaire de Lepante, avoit sous son commandement sept ou huit Corsaires de Sainte-Maure.

SAINCTES (CLAUDE DE) en Latin κ *Sanctesius*, l'un des principaux controversistes du XVI. siecle, étoit du (*A*) Perche. Il prit l'habit de Chanoine Regulier λ l'an 1540. dans le monastere de St. Cheron μ proche de Chartres, & fut envoié à Paris quelque tems après, où il étudia les Humanitez, la Philosophie & la Theologie au College de Navarre ν. Il fut reçu Docteur en Theologie l'an 1555. après quoi il s'attacha beaucoup à la controverse, & entra chez le Cardinal de Lorraine ξ. Il fut l'un des tenans du parti Romain dans les disputes du Colloque de Poissi l'an 1561. & ensuite l'un des douze Theologiens que Charles IX. envoia au Concile de Trente. Lui & Simon Vigor disputerent contre deux Ministres chez Mr. le Duc de Nevers ‡ l'an 1566. J'en parle ailleurs ⸸. Il prêcha dans Paris assez long tems, & il fut fait Evêque d'Evreux l'an 1575. Il étoit si animé contre ceux de la Religion, qu'il soutenoit qu'il faloit rebatiser (*B*) ceux qu'ils avoient batisez. Il n'oublia rien pour les exclure de

η *Ex Prospero Mandosio, Bibliothec. Romana; & Oldoino Athen. Roman.*

† *Voiez l'article* Leucade.

β *Coronelli, Memoires Hist. & Geogr. imprimez en François à Amsterdam* 1686.

γ *Spon, Voiag. to. 1. pag. 102. édit. de Holl.*

δ *Coronelli, ibid.*

ζ *Spon, ib. pag. 104.*

* *Le Pere Coronelli lui donne 70. milles de circuit.*

θ *Spon ib.*

κ *Mr. de Thou l'apelle* Sanctius.

λ *Moreri sous le mot Claude de Sainctes à la lettre C.*

μ In Cœnobio Sancti Carauni ad Carnutum. *Jo. Launoius Hist. Gymnasii Navarr. pag. 769.*

ν *Id. ib.*

ξ *Id. ib.*

‡ *Et non pas 1556. comme l'assûre Launoi* ib.

⸸ *Dans l'article* Rosier.

(*A*) *Je parlerai de ses livres.*] Les livres qu'on a de lui sont, *Decisiones Rotæ Romanæ. Gallicarum rerum Commentaria. Epistola ad Federicum Nauseam aliosque.* Diverses harangues. *Constitutiones laneæ artis à Sixto V. in Urbe erectæ.* Les Jesuites du college Romain ont en manuscrit son traité *De Officio Legati*, & un volume de ses lettres (*a*).

(*B*) *Fit conoître le tabac.*] Mandosio raporte plusieurs vers de Castor Duranti qui font foi de cela, & qui érigent cette herbe, *si Diis placet*, en Panacée.

Nomine quæ Sanctæ Crucis herba vocatur, ocellis
Subvenit, & sanat plagas, & vulnera jungit,
Discutit & strumas, cancrum, cancrosaque sanat
Ulcera, & ambustis prodest, scabiemque repellit;
Discutit & morbum cui cessit ab impete nomen,
Calefacit & siccat, stringit, mundatque, resolvit
Et dentium & ventris mulcet capitisque dolores;
Subvenit antiquæ tussi, stomachoque rigenti
Renibus & spleni confert, ultroque, venena
Dira sagittarum domat, ictibus omnibus atris
Hæc eadem prodest: gingivis proficit atque
Conciliat somnum: nuda ossaque carne revestit:
Thoracis vitiis prodest, pulmonis itemque,
Quæ duo sic præstat non ulla potentior herba.
Hanc Sanctacrucius Prosper quum Nuncius esset
Sedis Apostolicæ Lusitanas missus in oras
Huc adportavit Romanæ ad commoda gentis,
Ut proavi Sancta lignum Crucis ante tulere
Omnis Christiadum quo nunc respublica gaudet,
Et Sanctæ Crucis illustris Domus ipsa vocatur
Corporis atque animæ nostræ studiosa salutis.

C'est pousser bien loin le panegyrique, que de mettre le tabac en parallèle avec le bois de la vraie croix.

(*C*) *A trois milles du lieu.*] Mr. Spon (*b*) censure Ortelius & Ferrari de ce qu'*ils croyent, comme les autres Geographes, que Sainte Maure soit encore dans la même place que la ville de* Leucade, dont on voit quelques masures à trois milles de Sainte Maure. Je n'ai point remarqué dans le Thresor geographique d'Ortelius, que la ville de Sainte-Maure & celle de Leucade soient dans la même situation; mais seulement que l'Ile de Leucas se nomme aujourd'hui Sainte-Maure. Or que peut-on censurer là avec justice? Mr. Spon ajoûte que la ville de Leucade étoit bâtie *sur une eminence à un mille de la mer, à l'endroit le plus étroit* du canal qu'on fit en coupant l'isthme, & que cet endroit-là n'a gueres plus de 50. pas de trajet. J'avouë que je ne me sçaurois figurer cela; une ville, dis-je, bâtie sur un canal de 50. pas de large, & neanmoins éloignée de la mer de mille pas; car enfin ce canal n'est-il pas au même lieu où étoit l'isthme? Or une ville qui seroit bâtie sur un isthme de 50. pas, pourroit-elle être éloignée de la mer de plus de 50. pas? Suposons que le detroit de Calais n'ait que la largeur de 30. toises, cela empêcheroit-il que Douvre & Calais ne fussent au bord de la mer?

(*D*) *Elle a aussi un aqueduc.*] Mr. Spon (*c*) temoin oculaire nous dit que cet aqueduc *sert de pont pour les gens de pied, bien qu'il n'ait guere que trois pieds de large, & sans aucun appui. Quelque assûré qu'on puisse être*, continue-t-il, *on tremble quand on passe dessus, principalement quand on rencontre quelqu'un qui vient du lieu où l'on va; car c'est tout ce que peuvent faire deux hommes que d'y passer de front.* Mais le Pere Coronelli assûre (*d*) que l'aqueduc *est somptueux, & de pierre: & soutenu de 360. arcades.* Le suplément de Moreri le nomme *un magnifique aqueduc de pierre . . . . soutenu sur trois cens soixante arches qui traversent le grand Etang.*

(*E*) *Les Turcs s'en rendirent maîtres l'an 1479.*] Ce fut sous Mahomet II. Voiez en les particularitez dans la vie de ce Sultan (*e*) par Mr. Guillet; elles sont assez curieuses. Leonard Tocco Despote ou Dynaste d'Acarnanie possedoit alors Sainte-Maure.

(*A*) *Etoit du Perche.*] Je sçai bien que selon la Croix du Maine & Moreri il étoit de Chartres; mais je me fie beaucoup plus à Jean de Launoi, qui se sert de ces paroles: (*f*) *Claudius Sanctesius ortum habuit in ea Galliæ regione cujus populi nunc Perticenses, Gregorio Turonensi Partenses, antiquioribus Aulerci Diablintes dicti fuere.*

(*B*) *Qu'il faloit rebatiser.*] Il nous aprend lui-même que Pie cinq aiant decidé qu'il ne faloit point rebatiser, ni simplement ni avec quelque addition, tous ceux qui auroient reçu le batême chez les Novateurs, fit commander par son Nonce tant à lui qu'aux autres Predicateurs de Paris, de n'enseigner plus le contraire. Ce Bref de Pie V. est fort rare. Raportons les termes du Docteur Jean de Launoi. *Ad annum MDLXXII. Lutetiæ concionabatur, cum Pius V. Pontifex statuit, neque simpliciter, neque cum adjectione repetendum esse baptismum, quem Novatores dedissent. Id testatur in Synodo, quam cum Episcopus fuit, anno MDLXXVII. habuit.* Quam, inquit, definitionem Pius Pontifex ante quinque vel sex annos per Breve,

(*a*) *Ex Prosp. Mandosio Biblioth. Roman. & Oldoino Athen. Roman.*

(*b*) *Spon, Voiag. to. 1. pag. 103.*

(*c*) *Spon, ubi supra pag. 104.*

(*d*) *Coronelli, Memoires Hist. & Geografiques.*

(*e*) *Au to. 2. p. 329.*

(*f*) *Jo. Launoius in Histor. Gymnasii Navar. pag. 769.*

de son Diocese, & pour faire recevoir dans le (C) Roiaume tous les Canons du dernier Concile sans aucune restriction. Il ne couchoit pas de moins que de soutenir, que Calvin & Beze avoient enseigné des atheïsmes *. Il se jetta dans le parti de la Ligue avec tant de rage, qu'il soutint que Henri III. avoit été justement (D) assassiné, & que Henri IV. meritoit la même peine. On trouva dans son cabinet le manuscrit où il soutenoit cette doctrine, on l'y trouva, dis-je, lors que Biron se rendit maître de Louviers, & qu'il se saisit de la personne de ce malheureux Prelat. On ne le traita point comme un prisonnier de guerre, on l'envoia à Caen † pour lui faire son procés; & comme il persista opiniâtrément à soutenir cette pernicieuse doctrine, on l'auroit puni de mort, si le Cardinal de Bourbon & quelques autres Ecclesiastiques qui étoient auprès du Roi, n'eussent obtenu que la peine du dernier suplice dont ils le jugeoient très-digne, fût commuée en une prison perpetuelle. Il y mourut peu de tems après ‡. Ce fut l'an 1591. Notez que long tems auparavant, pour faire depit à ceux de la Religion, il avoit dit dans un livre que les (E) sujets ne doivent jamais s'oposer aux ordonnances de leurs Souverains. Il publia un petit écrit l'an 1561. pour faire voir que les Princes ne doivent pas (F) tolerer les heretiques.

* *Voiez le livre qu'il intitula* Declaration d'aucuns Atheïsmes de la doctrine de Calvin & de Beze.

† *Le Parlement de Normandie y avoit été transferé.*

‡ *Tiré de Mr. de Thou. Voiez ses paroles dans la remarque D.*

Breve, ac per internuntium Apostolicum dignatus fuit nobis atque aliis, qui tum Lutetiæ Parisiorum fungebamur concionatorum officio, significare atque inhibere, ne aliter doceremus. *Breve illud vix invenitur (a).*

(C) *Et pour faire recevoir . . . . tous les Canons du dernier Concile.*] Prouvons cela par les paroles du même Docteur. *Porro autem*, dit-il (*b*), *in Episcopali munere nulli non pepercit labori ac diligentia, sive ut hæresim a finibus suis exterminaret, sive ut Tridentini Concilii decreta penitus admitterentur ac servarentur.*

(D) *Que Henri III. avoit été justement assassiné.*] Raportons tout le narré de Mr. de Thou. (*c*) *Captus in opido (d) Claudius Sanctius Ebroicensium Episcopus famosus Theologus regiis partibus infestissimus cum libris & chartis, inter quas scriptum repertum est, quo parricidium Regis tanquam juste factum tuebatur, & idem licere in Regem hodiernum defendebat. Itaque non lege belli cum eo actum, sed Cadomum sub custodia missus, ut in eum Senatus anquireret, & tanquam de perduelli supplicium sumeretur. Nec enim sacri ordinis prærogativa in crimine læsæ Majestatis apud nos ratio habetur, sed in convictos, sive sacerdotes sive episcopi sint, tanquam solutos ac profanos legum severitas exercetur, parumque res ab executione abfuit: Sanctio jam peracto reo, ut erat pervicaci ingenio errorem præfracte propugnante. Sed intercesserunt postea Cardinalis Borbonius aliique è sacro ordine, qui cum Rege erant, tenueruntque, ut pro mortis pœna, quam legibus nostris, ut ipsi fatebantur, meruerat, carceri perpetuo manciparetur, in quo paullo post decessit.* Henri IV. agit sans doute dans cette occasion par les principes de la clemence & de la generosité qui lui étoient naturelles; mais il s'y mêla aussi un peu de cette prudence timide, qui ébranla si souvent son grand courage, après qu'il eut observé que le monstre de la Ligue qu'il avoit à vaincre, plus farouche & plus dangereux que l'hydre d'Hercule, deviendroit & plus furieux & plus indomtable par l'effusion de son sang. C'est pourquoi ce Prince se crut obligé à se servir de la douceur, afin d'apaiser & d'aprivoiser cette bête si feroce. La clemence d'un côté, & la politique de l'autre, épargnerent à Claude de Sainctes la honte de perdre la vie sur un échafaut, comme il l'avoit merité.

(E) *Que les sujets ne doivent jamais* (†) *s'oposer.*] Le livre où il avance ce sentiment fut imprimé à Paris l'an 1561. Il est intitulé *Confession de foi Catholique, contenant en bref la reformation de celle que les Ministres de Calvin presenterent au Roi en l'Assemblée de Poissi.* L'article 57. de cette confession contient ces paroles: „ Nous tenons donc qu'il faut obeïr à leurs Loix „ & Ordonnances, payer tributs, imposts & autres „ devoirs, & porter le joug de subjection d'une bon„ne & franche volonté, *encore que les Princes fussent* „ *naturels infidels*, & que *l'Empire de DIEU ne de*„*meurast du tout en son entier.* Par ainsi nous detes„tons ceux qui voudroyent rejecter les Superioritez, „ mettre cantons & communautez à leur plaisir, in„troduire confusion de biens, & renverser l'ordre de „ Justice. *Nous rejectons aussi* tous meurdriers, pis„toliers, spadassins & assommeurs, louez & jurez „ pour suivre & soustenir les sectes, & *ceux qui decla*„*rent à leur plaisir dignes de mort* sans jugement tous „ ceux qui leur deplaisent ou resistent, & *qui font* „ *assaillir les Rois*, Seigneurs, Eglises & villes *soubs le* „ *pretexte* de la parole de DIEU. „ L'Auteur pretendit montrer que les Catholiques rencherissoient sur ceux de la Religion; car ceux-ci aposerent une clause à l'article où ils declarerent leur sentiment sur l'obeïssance des sujets; (*e*) *moyennant*, dirent-ils, *que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier.* N'en deplaise à ceux qui ont tant de fois glosé sur cette clause, comme remplie d'une generalité captieuse, elle est très-juste & très-orthodoxe, etant bien interpretée, quoi qu'on en puisse abuser contre l'intention de ses auteurs. Mais il est certain que Claude de Sainctes ne la banit de sa confession, que par une pure fanfaronade, & par animosité contre Geneve; & jamais homme ne se dementit plus impudemment que lui. C'est ordinairement la destinée de ceux qui raisonnent sans principes, & qui ne se determinent à un sentiment, que pour s'eloigner de l'opinion de leurs ennemis, & pour avoir lieu de les insulter, & de les rendre suspects. Dès que cette passion cesse, ou que l'interêt & les besoins de leur parti demandent une autre chose, ils abandonnent leurs premieres opinions, & en épousent de toutes contraires. Nous en avons des exemples fort recens.

(F) *Ne doivent pas tolerer les heretiques.*] Son livre est intitulé, *Ad edicta veterum Principum de licentia sectarum in Christiana religione. Item methodus contra sectas quam sequuti sunt primi Catholici Imperatores.* Il y aprouve le dernier suplice des heretiques, & il declare que si l'on n'eût pas éteint en France les feux qu'on y avoit allumez pour faire perir le Calvinisme, cette secte ne se fût pas repanduë. (*f*) *Audivi Severum Sulpitium de Priscilliani historia, quasi tabulam absolutionis per domos judicum aliquorum circumlatum, cum adhuc in Gallia exercerentur judicia de capite pro religione ex Christianissimorum regum edictis, atque ex ea historia plus damni nostra fidei, quam à Calvino libris & emissariis illatum. Non enim ultro citroque intrepide commeassent, & ad factionem tot homines sollicitassent, si conflagratio non fuisset temere restincta, & à nonnullis quasi fides publica data religionis & Reipub. perturbatoribus.* Toute la force de son livre est tirée de l'usage & de la pratique; car pour des raisons il n'en donne guere, & il n'en donne point de bonnes. Tous ceux qui compareront sans prejugé les argumens de l'intolerance, avec ceux de la tolerance, avoueront qu'il n'auroit pu en donner de telles, quand même il auroit été beaucoup plus habile qu'il ne l'étoit. Les raisons des Tolerans ont été mises dans la derniere évidence par quelques Auteurs modernes. Voiez les prefaces de l'historien de l'édit de Nantes; le livre (*g*) qui a pour titre, *Traité de la liberté de conscience, ou de l'autorité des Souverains sur la religion des peuples, opposé aux maximes de Hobbes & de Spinosa, adoptées par le Sieur Jurieu dans son Histoire du Papisme, & dans son Systême de l'Eglise*; le commentaire philosophique sur ces paroles de l'Evangile *contrain les d'entrer*; la lettre Latine imprimée à Tergou l'an 1689. Mr. de Beauval (*h*) la donna à Mr. Bernard Ministre François, fort conu par ses ouvrages, & très-capable d'avoir fait un livre d'un raisonnement si bien poussé; mais on a sçu très-certainement qu'il n'en étoit point l'Auteur, & l'on croit qu'il la faut donner à un (*i*) Anglois, dont les livres de Metaphysique, & de Morale, &c. paroissent souvent dans les Journaux. Mais sans s'engager à des lectures de longue haleine, on n'a qu'à lire un Ecrit fort court, qu'un illustre Magistrat (*k*) d'une ville de Hollande composa à Londres l'an 1685. Il a pour titre *H. V. P. ad B * * * de nuperis Angliæ motibus Epistola, in qua de diversorum à publica religione, circa divina sentientium disseritur tolerantia.* Cette lettre fut imprimée à Rotterdam l'an 1685. en Latin, en François & en Flamand.

Il faut bien que les raisons des Tolerans soient pressantes, puis que ceux qui ont emploié toutes les souplesses de leur esprit, & tous les artifices de leur plume pour y repondre, ont été contraints de recourir à

(*a*) *Launoius ibid. pag.* 770.

(*b*) *Ibid. pag.* 772.

(*c*) *Thuanus lib.* 101. *pag.* 418.

(*d*) *C'est-à-dire* Lupariæ, *à Louviers en Normandie.*

(†) *C'étoit le style des Catholiques Romains avant la ligue, mais ils changerent de langage peu après, comme l'un d'eux le reprocha aux ligueurs dans un écrit imprimé à Caen* 1590. *& intitulé deploration de la mort du Roy Henry III. & du scandale qu'en a l'Eglise.* Eux mesmes, *dit-il pag.* 54. au commencement des troubles usoyent de cest argument contre les Huguenots *ils sont heretiques, car ils prennent les armes contre le Magistrat. Ils ne veulent luy obeir, veulent planter leur religion par le glaive qui n'est donné qu'au Magistrat.*

(*e*) *Confession de Geneve art.* 40.

(*f*) *Frater Claudius de Sainctes, in Methodi quam sequuti sunt principes cap.* 13. *fol.* 112. *verso.*

(*g*) *Imprimé à Amsterdam* 1687. *in* 12.

(*h*) *Histoire des Ouvrages des Savans mois de Septembre* 1689. *art.* 2.

(*i*) *Le Docteur Lock.*

(*k*) *Monsieur* PAETS. *Voiez en peu de mots son éloge dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois d'Octobre* 1685. *art.* 2. *pag.* 1093. 1094. *de la* 2. *édition. Ce grand homme mourut le* 8. *d'Octobre* 1686.

tiques. Cette opinion est fort ancienne, & fort generale encore aujourd'hui, quoi qu'il n'y ait point de dogme qui ait été refuté par de plus fortes raisons *. Vous trouverez le titre de ses autres livres dans l'histoire du College de Navarre. Moreri & du (G) Saussai ont commis des fautes indignes d'excuse. Notez aussi que nôtre de Sainctes avoüa qu'il fut soupçonné pendant quelque

* *Voiez la remarque F.*

à la malhonnêteté, & de reconoître que l'on ne doit pas étendre les loix penales jusques au dernier suplice des heretiques (a). Leur malhonnêteté s'est montrée en ce qu'ils ont tâché de persuader, que les Tolerans sont fauteurs des Sociniens; qu'ils sont mal intentionnez contre le gouvernement, & qu'ils ôtent aux Puissances souveraines l'un des plus beaux droits dont Dieu les ait revêtuës. C'est un procedé tout-à-fait lâche & inique: à ce compte il ne faudroit pas blâmer les cruels arrêts qui ont envoié sur les bûchers tant de Huguenots en France, au Païs-Bas, en Espagne & en Italie; car ce sont des cruautez contre lesquelles les Sociniens declament de toutes leurs forces. Ils ne se dechaînent pas moins contre les Papistes, qui ont fait mourir les personnes dont le Martyrologe des Protestans fait mention, que contre ceux qui ont fait mourir Servet, Gentilis, &c. En un mot, il ne faudroit plus écrire contre le Pape, ni contre les Juifs & les Turcs; car il est visible que ce sont des gens que Socin & ses disciples n'épargnent pas, & qu'ils refutent de leur mieux. Que si c'est manquer au respect dû aux Souverains, que de faire voir qu'ils ne doivent pas établir des loix penales contre ceux qui errent dans les matieres de foi; si c'est ôter aux Puissances l'un des plus beaux droits que Dieu leur donne, nos derniers fauteurs de l'intolerance seront complices de ce crime, puis qu'ils soutiennent que l'on n'en doit pas venir jusqu'à l'effusion du sang. N'est-ce pas ôter aux Souverains le plus beau fleuron de leur couronne? Le droit du glaive ne les rend-il pas les maîtres de la vie & de la mort des malfaiteurs? Mais de plus n'est-ce pas satiriser les Magistrats de Hollande, & les exposer à la haine de leurs sujets, que de soutenir que Dieu leur a mis en main le glaive, tant pour châtier ceux qui violent la premiere table du Decalogue, que pour châtier ceux qui violent la seconde? Si cela est vrai, la tolerance qu'ils ont pour l'idolatrie n'est-elle pas aussi criminelle, que la tolerance qu'ils auroient pour les meurtriers, & pour les voleurs de grans chemins? De plus y auroit-il rien de plus ridicule, que de se contenter de la peine du bannissement, contre des personnes qui feroient profession publique d'assassiner, & d'empoisonner, sans distinction d'âge ni de sexe (z)? Voiez la dispute de Mrs. de Wallemburch (b), sur la question si suposé que les Magistrats aient droit de reprimer les heretiques par des loix penales, ils peuvent les faire mourir. C'est à quoi ils reduisent la dispute contre les Lutheriens; car ils prenent à partie le fameux Gherard, qui a bien voulu que l'on emploiât de telles loix contre les Sectaires, mais non pas le dernier suplice. Ils lui font voir invinciblement que son exception est frivole. Mais pour voir la confusion des Intolerans, il sufit de prendre garde qu'il leur échape de dire, que les Souverains qui s'oposent à l'introduction de la vraie foi sont fort loüables. (c) *Je ne sçaurois blâmer*, dit l'un d'eux, *les Suisses qui ne peuvent souffrir que de nouvelles sectes prenent naissance chez eux. La Hollande est pleine de differentes Religions. Il eust esté à souhaiter qu'on eust étouffé ces desordres dans leur naissance.* Comme c'est un Ministre qui dit cela, on fit voir deux absurditez dans son discours. Ni les Cantons Catholiques, ni les Cantons Reformez, lui dit-on, (d) *ne veulent pas souffrir de nouvelles sectes, est-ce donc à cet égard que vous ne les sçauriez blâmer; est-ce là le zéle dont vous devez estre enflamé pour la propagation de vôtre Religion? Quoy! ne devriez vous pas souhaiter avec ardeur que les Cantons Catholiques permissent les Reformez chez eux, & ne devriez vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jesus, ni ses Prophetes? Certes vous estes un bon Apostre de Christ.* On lui avoit dejà representé ce qui suit: (e) *Si vos sentimens eussent esté suivis en ces bien-heureuses Provinces .... la Religion Protestante n'y auroit jamais eu cours. ... Et si l'Espagne eût toujours eu le dessus, & qu'elle eût étoufé ces desordres dans leur naissance, vous ne seriez pas si à vôtre aise sur l'habit que vous portés; car bien loin que la Reformée fût la dominante, à peine sçauroit-on ce que c'en est. En verité les Reformés vous sont bien obligés.*

(G) *Moreri & du Saussai ont commis des fautes indignes d'excuse.*] Je ne dis cela que de quelques-unes. I. J'ai dejà (f) marqué la meprise de Mr. Moreri, touchant le païs natal de Claude de Sainctes. II. Bien loin qu'à son retour du Concile il ait assisté au Colloque de Poissy; il n'alla au Concile qu'après la tenuë de ce Colloque. III. Comment est-ce que Charles IX. mort le 30. de Mai 1574. l'auroit pu nommer à l'Evêché d'Evreux l'an 1575? Je ne doute point que nôtre Docteur avant la mort de ce Prince n'eût demandé cette prelature, & n'eût obtenu des promesses; mais il est certain qu'il n'obtint la nomination que sous le regne de Henri trois. Il le raconte lui-même, & cela sans dissimuler (g) le reproche que son (h) Mecene lui fit d'avoir brigué des Evêchez dans les Provinces éloignées, pour se delivrer de la servitude de la Cour. (i) *Quoniam Christianissimi Regis Caroli mors intercessit, ne qua factione vel gratia mutaretur, quod semel Principi placuerat. Quibus potuit precibus apud Reginam matrem, novum Regem, Regisque fratrem, optimos maximos Principes, & Sanctitatem vestram, ac fratrum Cardinalium classem egit, ut is mihi maneret Episcopatus; nec prius quievit, quam accepit promotionis meæ diploma ad te perferri. Quod accidit illis diebus, quibus Avenione, non annis, sed curis Ecclesiæ ac reipublicæ confectus, agebat (k) animam: quasi moriens hunc mihi cum Episcopatu tradidit & commendavit.* Cela montre que sa nomination fut expediée à la Cour de France, & envoiée à la Cour de Rome au mois de Decembre 1574. mais comme ses Bulles n'arriverent qu'en 1575. Mr. de Launoi a dû dire qu'il fut promu à l'Episcopat l'an 1575. Voici les grosses fautes. IV. Les Novateurs de Mr. Moreri avoient si peu de credit à la Cour de France, pendant que Claude de Sainctes n'étoit pas rebelle, que s'ils avoient entrepris de l'y noircir par des calomnies, ils lui auroient fait du bien plutôt que du mal. Il se peut faire qu'ils aient represente à Henri III. persecuté par la Ligue autant qu'eux, les excès de cet Evêque mutin; mais en cela ils n'étoient point calomniateurs. V. Quelle absurdité que de pretendre qu'ils l'aient empoisonné? Il ne pouvoit plus leur nuire, car encore qu'il eût échapé par grace la main du bourreau, il devoit vivre tout le reste de ses jours dans une prison. VI. N'avoir rien dit de son procés, & de la cause pour laquelle on le jugea digne de mort, est un peché d'omission impardonnable. Mr. de Sponde a montré l'exemple de ce peché à Mr. Moreri: la Muse qui preside à l'histoire ne peut regarder de tels Ecrivains que comme de grans prevaricateurs. Mr. de Launoi s'est mis à couvert de ce reproche; il a indiqué l'auteur qui nous aprend la punition de cet Evêque, & il a trouvé très-juste son châtiment. (l) *Anno MDXCI. decessit perpetuo mancipatus carceri propter ea, quæ Jacobus Augustus Thuanus memoriæ tradidit in Historiarum libro CI. Sic virum tantum, & de Ecclesia olim tam bene meritum periisse valde dolendum, nisi pereundi causa id juste postulasset.* Je m'étonne que les Ministres d'état soufrent en France que tant d'écrivains supriment l'infamie des Evêques, qui se rebellerent. C'est faire esperer à ceux qui voudront les imiter le silence des historiens.

Voici les fautes d'André du Saussai. I. Il dit que Claude de Sainctes étoit (m) Profeſſeur l'an 1533. dans un monastere de Chanoines Reguliers. II. Il le fait aller au Concile de Trente avant la tenuë du Colloque de Poissi. III. Il le fait assister l'an 1576. à un Concile provincial de Roüen; mais ce Concile ne fut tenu qu'en 1581. comme nous l'aprend Mr. de Launoi (n), qui ajoûte que Claude de Sainctes publia l'année suivante une traduction Françoise des actes de cette assemblée, dont il avoit été le (o) promoteur & le directeur. IV. Ce heros invincible de l'Eglise Gallicane ne se tint pas renfermé dans ces limites, si nous en croions du Saussai: lui & Simon Vigor disputerent contre de Spina & du Rosier deux des principaux Ministres, & en triompherent. C'est-à-dire, que l'Evêque d'Evreux non content d'avoir assisté à un Synode provincial l'an (p) 1576. & d'avoir mis en bon ordre & en lumiere les ordonnances Synodales de son Diocese, entra en conference reglée avec ces Ministres. Quel anachronisme! Cette conference fut tenuë 8. ou 9. ans avant que nôtre de Sainctes fût Evêque. V. Il mourut l'an 1591. & non pas l'année precedente. VI. C'est une prevarication inexcusable de nous parler de la mort de ce Prelat en lui donnant l'éloge d'*eximius*, sans dire un mot de sa rebellion, ni de sa doctrine abominable, ni de l'infame suplice qu'il pensa soufrir. Ce que le Sieur du Saussai dit de lui contient 15. lignes. Combien de fautes n'eût-il point faites dans un éloge de 15. pages?

(a) *Voiez la 8. lettre du tableau du Socinianisme.*

(z) *Notez qu'on peut faire valoir ici contre cet Auteur de la 8. lettre du tableau du Socinianisme ses propres maximes. Voiez les ci-dessus pag. 1852. lettre e.*

(b) *Voiez leur livre* De unitate Ecclesiæ lib. 6. part. 1. cap. 2. & sequent. pag. 222. & sequent. edit. Colon. 1656. in 4.

(c) *Esprit de Mr. Arnaud, to. 2. p. m. 335.*

(d) *Lettre à Monsieur J... sur son livre intitulé l'Esprit de Monsieur Arnaud, pag. 11. Cette lettre selon le titre fut imprimée à Deventer chez les Heritiers de Jean Colombius l'an 1684.*

(e) *Ibid. pag. 8. 9.*

(f) *Dans la remarque A.*

(g) Ante omnia me ut fugitivum servum increpavit, quem non ignoraret CAPTASSE remotiores Episcopatus, ut me in libertatem à servitute aulica, atque ejus comitatu assererem. *Claud. Sanctesius, Epist. dedicator. libri de Eucharistia, ad Gregorium XIII.*

(h) *C'est-à-dire le Cardinal de Lorraine.*

(i) *Sanctesius ibid.*

(k) *Le Cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26. de Decembre 1574.*

(l) *Launoius ubi supra pag. 773.*

(m) Ordinis Sancti Augustini Canonicorum Regularium ... anno 1533. Professor. *Andr. du Saussai, de Script. Ecclesiast. consummat. pag. 38. edit. Colon. 1684. in 4.*

(n) *Launoius ubi supra, pag. 772.*

(o) Synodum provincialem ... promovit, rexit, composuit. *Id. ib.*

(p) *Selon le calcul du Sr. du Saussai.*

quelque tems (*H*) de n'être pas éloigné du Calvinisme; & qu'il representa le Cardinal de Lorraine comme un fidele (*I*) persecuté.

Il fut un de ces Theologiens qui ne pouvoient guere se debarasser des passages de saint Augustin alleguez par les Protestans en faveur du dogme qui rejette le franc arbitre. C'est pourquoi il abaissa le plus (*K*) qu'il put dans les controverses de la Grace l'autorité de ce saint Docteur.

SALISBERI (JEAN DE) Evêque de Chartres au XII. siecle. Cherchez SARISBERI.

SALMACIS, fontaine d'Halicarnasse, qui effeminoit, dit-on, ceux qui (*A*) en buvoient, ou qui y entroient. Les poëtes pour donner raison de cette mauvaise qualité, suposerent qu'une Nymphe passionnément amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Venus & de Mercure, se jetta dans cette fontaine pendant qu'il s'y baignoit, & l'embrassa étroitement; mais que ses caresses & (*B*) ses prieres n'aiant pu toucher le cœur de cet insensible, elle suplia les Dieux de

(*H*) *De n'être pas éloigné du Calvinisme.*] Ces soupçons furent fondez, à ce qu'il pretend, sur ce que dans la dispute de l'hôtel de Nevers il parut infiniment plus moderé qu'au Colloque de Poissi. (*a*) *Ego qui Pissiaci habebar acrior, & tantum non seditiosus, anno superiore in collatione facta cum Spina & Roseo Ministris, credebar mutatus, ac paulo momento ad Calvinismum posse impelli, quoniam de pristina vehementia tantum remiseram, quantum in domino Vigoreo Calvinistis infestissimo Doctore magis ac magis cernebam inflammari & exardescere.*

(*I*) *Le Cardinal de Lorraine comme un fidelle persecuté.*] Si l'on en croit Claude de Sainctes, ce Cardinal étoit fort malade *de la froissure de Joseph*, il affligeoit comme un autre Lot journellement *son ame juste*, en voiant les maux de l'Eglise. Il mouroit tous les jours au milieu des tribulations & des angoisses que la cause de Dieu lui faisoit soufrir, & il se preparoit continuellement au martyre; car chaque jour il aprenoit des nouvelles qu'on attentoit à sa vie, & il disoit quelquefois allons & mourons aussi avec lui. (*b*) *Per annos fere sexdecim a comitatu illustrissimi Principis, ac maximi Cardinalis Caroli Lotharingi, nisi alicujus officii publici causa, non recessi, nec ille me studiorum tantum, sed ad exteros omnium profectionum, colloquiorum & negotiorum multorum, quæ difficillimis Galliæ temporibus ipsi contra hæreticos inciderunt, me participem fecit, ut tentationum & passionum, quibus per tot annos quotidie moriebatur, & omni hora de vita periclitabatur, cui quoties nunciabatur, paratas esse insidias, tam parum timidus, quam nimium esse putabatur, solebat ad me conversus dicere: Sequeris Sacerdotem Levita; aliquando vero: Eamus, & moriamur cum illo. Cum deferretur ab intimis, addebat: Socii passionum erunt & consolationis.* Ceux qui sçavent la vie de ce Cardinal pour avoir lu Mezerai, & d'autres Auteurs Catholiques, ceux, dis-je, qui sçavent sa mondanité, son orgueil, ses voluptez, son credit, sa puissance (*c*), les maux qu'il faisoit à ceux de la religion, peuvent-ils voir sans rire la description qu'on nous fait de ses pieuses soufrances? Dans un autre ouvrage nôtre de Sainctes demande à Dieu de fortifier le Cardinal son serviteur, persecuté pour la bonne cause. Beze se moqua de lui à ce sujet. (*d*) *Omittam vero libens tum plerasque illius libelli ineptias, veluti quòd invitum sese à suis sodalibus huc pertractum dicit, ac tandem etiam suo Cardinali virtutem & constantiam in persecutionibus precatur, quæ quidem non sine risu legi possunt.* Je fais reflexion depuis long tems sur une chose qui embarrasseroit beaucoup les Asiatiques, s'ils vouloient prendre conoissance de nos histoires du XVI. & du XVII. siecle par raport aux troubles de religion. Chaque Eglise se plaint d'être le parti soufrant, & regarde ses victoires comme le moien dont Dieu s'est servi pour la delivrer de l'esclavage, & du carnage dont elle étoit menacée. Il n'est pas necessaire que je prouve que c'est le langage des Protestans, par raport aux belles conquêtes de Gustave Adolphe; prouvons seulement que les Jesuites s'exprimoient ainsi, en considerant les heureux succés de l'Empereur. Voici l'extrait d'une lettre qui fut écrite à Jaques Reibing par un Jesuite, Predicateur du fameux Comte de Tilli. (*e*) *Rem nostram, id est Catholicorum . . . . . bene se habere hoc doceret bellum, in quo jam quarto anno versor cum Illustrissimo Comite de Tillii, &c. Erant mira Consilia nostrorum Adversariorum: sed quam mirabilis in altis Dominus! moliebantur nobis internecionem, inciderunt in foveam, quam fecerunt: & ut libenter nostri hostes confitentur, nunquam dedissent, quod acceperunt, beneficium Vitæ. Ut vel inde pateat, quæ pars furorem, quæ sequatur æquitatem.*

(*K*) *Il abaissa le plus qu'il put . . . . . l'autorité de saint Augustin.*] Le Janseniste qui publia en 1689. quelques lettres que le Prince de Conti avoit écrites au Pere de Champs, y joignit entre autres choses une dissertation intitulée, *S. Augustin justifie du soupçon ou des apparences de Calvinisme.* J'y trouve ceci concernant Claude de Sainctes: „ (*f*) Il estoit un de ceux qui „ croioient qu'il falloit toujours prendre le contrepied „ des heretiques pour les mieux combattre, & qui „ considerant plus ce qu'il y a d'effraiant dans la doc„ trine de S. Augustin touchant la predestination gra„ tuite, que les fondemens solides de l'Ecriture & de „ la Tradition sur lesquels elle est établie, s'effraioient „ eux-mêmes trop aisément de cette doctrine. Cet „ auteur a donc osé dire, *Que S. Augustin combattant „ avec trop de chaleur les Pelagiens, s'est porté avec trop „ de précipitation à mépriser le sentiment unanime de tous „ ceux qui l'avoient precedé.* Un homme qui parle de „ cette maniere de S. Augustin, & qui l'accuse d'avoir „ changé jusqu'à trois fois d'opinion, merite bien d'es„ tre abandonné au P. De Champs pour en faire tout „ ce qu'il lui plaira. Le P. Jean Martinon Jesuite aus„ si bien que lui, qui a écrit sous le faux nom d'An„ tonin Moraines en a eu honte: *N'en déplaise à cet „ auteur*, dit-il, *il auroit mieux fait & plus selon le res„ pect qu'il doit à un si grand Docteur, s'il se fut tou„ jours attaché à lui invariablement, sauf à l'expliquer „ quelquefois favorablement, au lieu de lui imputer une „ si grande variation & inconstance dans ses sentimens.* „ On peut comparer le jugement de cet Evêque d'Evreux avec celui (*g*) du Jesuite Jean Adam.

(*A*) *Ceux qui en buvoient, ou qui y entroient.*] Strabon aiant dit que la fontaine Salmacis étoit dans Halicarnasse, ajoûte qu'elle étoit diffamée comme aiant le don de rendre voluptueux, mous, & lâches ceux qui en buvoient. (*h*) Διαβεβλήκασιν οὐκ οἶδ᾽ ὁπόθεν, ὡς μαλακίζουσα τοὺς πίνοντας ἀπ᾽ αὐτῆς, *nescio qua de causa infamis quod ex eo bibentes mollitiem contraherent.* Mais Ovide supose qu'il faloit entrer dans cette fontaine pour éprouver ce malheureux changement.

Unde (i) sit infamis, quare male fortibus undis
Salmacis enervet, tactosque remolliat artus,
Discite.

. . . .

Quisquis (k) in hos fontes vir venerit, exeat inde
Semivir, & tactis subito mollescat in undis.

La reflexion de Strabon est judicieuse. Les hommes voluptueux, dit-il, pour se disculper, imputent aux élemens ce qui procede du mauvais usage qu'ils font de leur opulence. Ils font trop bonne chere, cela les rend impudiques; ils s'en prenent à l'air & à l'eau: grande illusion. (*l*) Ἔοικε δ᾽ ἡ τρυφὴ τῶν ἀνθρώπων αἰτιᾶσθαι τοὺς ἀέρας ἢ τὰ ὕδατα, τρυφῆς δ᾽ αἴτια οὐ ταῦτα, ἀλλὰ πλοῦτος, καὶ ἡ περὶ τὰς δίαιτας ἀκολασία. *Enimvero luxuria hominum videtur in aëris & aquæ temperiem culpam referre: atqui non hæc caussam luxuriæ præbent, sed divitiæ & victus intemperans ratio.* Selon Vitruve la fontaine Salmacis aquit cette mauvaise reputation, non pas à cause qu'elle rendit impudiques ceux qui burent de ses eaux, mais parce qu'elle fournit aux barbares l'occasion de s'humaniser, & de se defaire de leur ferocité: car aiant été chassez par la colonie que les Argiens fonderent dans Halicarnasse, le (*m*) besoin qu'ils eurent de leur fontaine les obligea d'y revenir pour se pourvoir d'eau, & ainsi ils eurent commerce avec les Grecs, & se polirent.

(*B*) *Ses prieres n'aiant pu toucher le cœur de cet insensible.*] Hermaphrodite commença de voiager par le monde dès qu'il eut 15. ans. C'étoit un très-beau garçon; la Nymphe Salmacis ne l'eut pas plutôt aperçu sur les bords de sa fontaine, qu'elle en devint amoureuse. L'impatience (*n*) qu'elle eut de jouir de lui ne l'empécha point de se parer, & de se farder avant que de l'aller joindre. Son compliment ne contint que peu d'inutilitez: Si vous n'êtes pas un Dieu, lui, dit-elle, vous en avez toute la mine: heureux vôtre pere, heureuses vôtre mere, vôtre sœur, & vôtre nourrice, mais plus heureuse encore celle qui est vôtre

(*a*) *Sanctesius in responsione ad Apolog. Bezæ, apud Launoium ubi supra pag. 769. 770.*

(*b*) *Sanctesius, epist. dedicat. librorum de Eucharistia, ad Gregorium XIII. apud Launoium ubi supra pag. 771.*

(*c*) *Voiez son article, & principalement ce qu'on y cite de Brantôme.*

(*d*) *Beza, ad Claud. de Xaintes, Apolog. 1. init. Oper. to. 2. pag. 288.*

(*e*) *Johan. Agricola, in epist. ad Jacobum Reibingum, apud Henning. Witte, Memoria Theologor. in Orat. funebri Reibingi, pag. 912. 913.*

(*f*) *Lettres du Prince de Conti, ou l'accord du libre arbitre avec la grace de J. Christ. pag. 190. 191.*

(*g*) *Voiez ci-dessus pag. 78. remarque C.*

(*h*) *Strabo, lib. 14. pag. 451.*

(*i*) *Ovid. Metam. lib. 4. fab. 11. v. 285.*

(*k*) *Ibid. v. 385. Il dit au 15. livre vers. 319.* Cui non audita est obscœnæ Salmacis unda?

(*l*) *Strabo ubi supra.*

(*m*) Descendebant aquatum ad notum sibi fontem, atque ibi in Græcorum consuetudinem & suavitatem sua voluntate reducebantur. Hinc aqua illa, non impudico morbi vitio, sed humanitatis dulcedine mollitis animis barbarorum eam famam est adepta. *Vitruvius lib. 2. c. 8.*

(*n*) Nec tamen ante adiit, etsi properabat adire, Quam se composuit, quam circumspexit amictus, Et finxit vultum, & meruit formosa videri. *Ovid. Met. lib. 4. v. 317.*

de faire ensorte qu'elle se trouvât toûjours dans la posture où elle étoit. Sa requête fut exaucée: son corps & celui d'Hermaphrodite ne firent qu'une personne, où l'on remarquoit la difference des sexes. Hermaphrodite s'étant aperçu de ce changement, obtint de Venus & de Mercure par ses prieres, que les eaux de cette fontaine eussent la vertu d'effeminer. Strabon & Vitruve nient qu'elles eussent cette vertu, & donnent d'autres * raisons du mauvais bruit où elles étoient. On a tort de dire que ce fils de Venus & de Mercure (C) nâquit avec les deux sexes; & que Pierre Gregoire pretend que ce fut Mercure qui temoigna tant d'indifference pour la Nymphe Salmacis.

** Voiez la remarque A.*

S A M-

vôtre femme, ou qui aura l'honneur de le devenir. Si vous etes marie, faites une infidelité à vôtre épouse pour l'amour de moi; si vous ne l'étes point, épousez moi tout à l'heure.

Sed (a) longè cunctis longeque beatior illa est,
Si qua tibi sponsa est, si quam dignabere tadâ.
Nunc tibi sive aliqua est, mea sit furtiva voluptas:
Seu nulla est, ego sim, thalamumque ineamus eundem.

(a) *Id. ib. v.* 325.

Ces paroles firent rougir le jeune homme, mais sa honte & son silence n'arrêterent point l'ardeur de la Nymphe: elle ne cessa de lui demander des baisers, pour le moins de ceux que l'on donne à une sœur: elle alloit enfin lui sauter au cou, lors qu'il lui declara qu'il prendroit la fuite si elle ne se tenoit en repos (*b*). Ce coup de foudre la fit retirer, mais elle ne perdit pas toute esperance; elle se cacha dans des brossailles, d'où aiant vu Hermaphrodite dans l'eau, elle fut si embrasée qu'elle s'y jetta toute nuë. Elle se saisit de lui, elle le baisa malgré qu'il en eût, elle le patina, & le serra de telle sorte qu'il ne put jamais se degager; mais c'est tout ce qu'elle en eut: il persista dans sa froideur.

(*b*) Poscenti Nymphæ sine fine sororia saltem Oscula, jamque manus ad eburnea colla ferenti, Desinis? aut fugio, tecumque ait, ista relinquo. *Ovid. ib. v.* 334.

Veste (c) procul jactâ, mediis immittitur undis,
Pugnantemque tenet, luctantiaque oscula carpit;
Subjectatque manus, invitaque pectora tangit:
Et nunc hac juveni, nunc circumfunditur illac.
Denique nitentem contrà, elabique volentem
Implicat ut serpens, quam regia sustinet ales.

. . . .

Perstat Atlantiades, sperataque gaudia Nymphæ
Denegat: illa premit, demissaque corpore toto
Sicut inhærebat, Pugnes licet, improbe, dixit,
Non tamen effugies. Ita dii jubeatis, & istum
Nulla dies à me, nec me deducat ab isto!
Vota suos habuêre deos.

(*c*) *Id. ib. v.* 357.

Ce fut alors que la Nymphe demanda aux Dieux la grace de n'être jamais separée de l'objet qu'elle tenoit entre ses bras. On lui accorda cette grace, & voilà l'origine des Hermaphrodites.

Personne n'ignore les moralitez que l'on a tirées de cette fable, mais tout le monde ne conoit pas le mystere que quelques-uns y decouvrent. Ils pretendent que les anciens ont voulu aprendre par là, qu'il ne faut point que le beau sexe entreprenne les attaques, qu'il doit laisser ce parti aux hommes, & se tenir sur la defensive. Si l'on changeoit les rôles, disent-ils, on verroit une grande decadence dans l'empire de l'amour; les femmes à la verité attaqueroient vivement, vigoureusement, furieusement; mais les hommes se defendroient encore mieux, & tout cela n'aboutiroit qu'à des monstres, & à des prodiges. Voiez Mr. de Fontenelle dans le dialogue de Sappho & de Laure. Les conclusions que l'on y prend sont celles-ci: (*d*) Les hommes „ se defendroient trop bien. „ Quand on veut qu'un sexe resiste, on veut qu'il resiste „ autant qu'il faut pour faire mieux goûter la victoire „ à celuy qui la doit remporter, mais non pas assez „ pour la remporter luy-méme. Il doit n'estre ny si „ foible qu'il se rende d'abord, ny si fort qu'il ne se „ rende jamais. C'est là nostre caractere, & ce ne „ seroit peut-estre pas celuy des hommes. Croyez-„ moy, apres qu'on a bien raisonné ou sur l'amour, „ ou sur telle autre matiere qu'on voudra, on trouve „ au bout du compte, que les choses sont bien com-„ me elles sont; & que la reforme qu'on pretendroit „ y apporter, gasteroit tout.„ Il seroit difficile de repondre de ce qui arriveroit, en cas que le sexe qui resiste devint l'agresseur, & que le sexe qui attaque prît le parti de la defensive. Les conjectures qu'on peut former sur un petit nombre d'avances trop precipitées, qui ont très-mal reüssi au sexe dont le partage est de resister, ne sont point sûres. Le nombre de telles avances qui ont reüssi est aparemment plus grand. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en mille & mille rencontres où le sexe masculin se tient sur la defensive, il temoigne beaucoup de foiblesse, il resiste peu, il succombe lâchement. Convaincu qu'on l'a trompé, qu'on l'a trahi, resolu de se venger de la perfidie, menaçant, pestant, jurant de ne voir jamais cette infidele, il se radoucit comme un mouton dès qu'on le flate, dès qu'on soupire, dès qu'on jette une ou deux larmes (*e*). Voiant que certaines choses qu'on lui demande sont injustes, honteuses, ruineuses, il se propose de ne les pas accorder; mais peut-il s'en defendre si on l'en prie avec quelque importunité, & s'il écoute les cajoleries & les ruses de sa coquete? C'est un grand abus que de compter sur sa resistance: la defensive seroit en mauvaises mains si la nature la lui avoit confiée. Il vaut mieux la laisser où elle est. Souvenons nous des foiblesses de Moliere (*f*).

(*d*) *Fontenelle, Dialogues des morts anciens avec les modernes, p.* 47. *édit. de Holl.*

(*e*) Et quod nunc tute tecum iratus cogitas: Egone illam? quæ illum? quæ me? quæ non? sine modo? Mori me malim: sentiet qui vir siem. Hæc verba me hercule una falsa lacrumula, Quam oculos terendo misere vix vi expresserit, Restinguet: & te ultro accusabis, & ei dabis Ultro supplicium. *Terent. Eunuch. act.* 1. *scena* 1.

(*f*) *Voiez l'article* Poquelin, *remarque* C.

QUANT à ceux qui voulant prouver que la resistance n'a pas été mise en main sûre, soutiennent que le sexe qui a reçu ce partage ne se defend que par un mauvais principe, ils doivent être rejettez comme des censeurs chagrins, bourus, & injustes; & quand ils repeteroient cent & cent fois qu'il ne resiste qu'afin d'exciter un plus grand feu, & de se mettre à un plus haut prix, sans pretendre à la perseverance finale; quand ils diroient autant de fois que la crainte de donner un prompt degoût étant la cause qui fait durer la dispute du terrain, le merite du long delai est peu de chose, ils ne meriteroient pas qu'on les écoutât. Il faut les renvoier sans audience, eux & tous les vers (†) qu'ils pourroient citer à perte de vuë. Accordez leur seulement que ceux qui ont le goût delicat veulent trouver des dificultez, & ne se felicitent point de n'en pas trouver, comme celui que l'on regala de cette epigramme:

Hoc (g) te nomine prædicas beatum,
Gilli, quòd facili fruare amica
Et benigna adeò, ut rogata nondum,
Mox supina cadat, pedesque tollat.
Sed erras nimiùm, misselle Gilli:
Nam qua nil penitus negare nescit,
Opus, non homines, amat puella:
Et quæcunque nimis cadit libenter,
Surgit ista nimis quoque illibenter.

(†) *Voiez les œuvres diverses de Chevreau pag.* 531.

(*g*) *Beza in juvenilibus fol. m.* 56.

Je repete les paroles de Mr. de Fontenelle, *les choses sont bien comme elles sont*. S'il s'agissoit d'une attaque à force de bras elles auroient besoin d'être reformées; la fonction de resister seroit échuë mal à-propos: mais s'agissant d'attaquer le cœur, elle doit apartenir au sexe qui surpasse l'autre en beauté, en bonne grace, & en adresse.

(C) *Nâquit avec les deux sexes, & . . . . que ce fut Mercure qui temoigna tant d'indifference.*] Un auteur moderne nous conte que Venus aiant été engrossée par Mercure, fit un enfant qui participoit des deux sexes. (*h*) *Venerem à Mercurio compressam autumant* (poetæ) *talem prolem genuisse, quæ sexum utrumque participarit, sicuti apud Ovidium* lib. 4. Metamorph. *videre est, dum scribit:*

Mercurio puerum & divâ Cithereide natum
Najades Ideis enutrivere sub antris,
Cujus erat species, in quâ materque paterque
Cognosci possent, nomenque traxit ab illis.

Item:

Nec duo sunt, sed forma duplex, nec fœmina dici,
Nec puer ut possit, neutrumque & utrumque videtur.

Tametsi eundem ex Mercurio & Salmacide, unâ Nympharum Najadum genitum dicat Petrus Gregorius in Syntagm. Jur. univ. lib. 7. cap. 2. num. 8. Il y a là deux choses qui doivent être rectifiées. Les deux derniers vers que l'on cite ne concernent point l'état où étoit ce fils de Venus, avant que Salmacis l'eût embrassé; il n'avoit alors que le sexe masculin; ils concernent l'état où il se trouva après que les prieres de Salmacis eurent été exaucées. Il y a une infinité de semblables preuves dans les auteurs. Voici les paroles de Gregoire de Toulouse. *Non secus quam & illi nugantur qui cum fabula Ovidii* lib. (*i*) Metamorph. fab. 10 (*k*). *narrant Androgynum factum ex Salmacide una Nympharum Najadum, & filio Mercurii.* Ce Jurisconsulte venoit de dire que selon Platon tous les hommes au commencement étoient andrógynes, mais qu'aiant été separez en deux, il n'en

resta

(*h*) *Jacob. Mollerus, Camera Elector. Brandeb. & Regiminis Neo-Marchici Advocatus, patriæque Franco-Viadrinæ Juris Practicus, in Discursu Juridico-Philologico de Hermaphroditis, eorumque jure, cap.* 1. *p.* 145. Ce livre fut imprimé l'an 1692.

(*i*) *Il faloit mettre ici* 4.

(*k*) *C'est l'onziéme dans les bonnes éditions.*

SAMBLANCAI (JAQUES DE BEAUNE, BARON DE) Surintendant des Finances sous François I. fut condamné à être pendu pour crime de peculat. Cette sentence trop rigoureuse fut executée ‡ le 12. d'Août 1527. mais on justifia sa memoire quelque * tems après. Il étoit de la Province ‡ de Touraine. Je raporte un peu au long les (*A*) circonstances de ce procés, telles qu'on les trouve dans un ouvrage de Mr. Varillas.

SAMBLANCAI (GUILLAUME DE BEAUNE, BARON DE) fils du precedent, fut pere de quatre fils & d'une fille, qui firent beaucoup de figure à la Cour de France. I. Jaques de BEAUNE, Baron de SAMBLANÇAI, Vicomte de Tours &c. fut l'aîné de tous. Il fut Chevalier de l'Ordre de saint Michel, & gentilhomme ordinaire de la Chambre; & ne laissa qu'une fille qui fit extrêmement parler d'elle par sa beauté, & par ses galanteries, sous le nom de Madame de † Sauve. Le III. fils de Guillaume de Beaune fut conu sous le nom de Mon-

resta que le nom, qui devint même honteux. Il y a là du vrai & du faux. Platon ne dit pas que (*a*) tous les hommes étoient androgynes, mais il observe que ce nom-là étoit un (*b*) oprobre. Il a raison, car outre que l'on dispute si les hermaphrodites sont des monstres, on donne ce nom aux plus infames debauchez. *Licet etiam Hermaphroditus is dicatur, qui turpiter & facit & patitur adversus & aversus impudicus, uti docet Suidas in voce ἑρμαφρόδιτος* (*c*). Il y a un livre intitulé, *l'Isle des Hermaphrodites nouvellement descouverte, avec les mœurs, loix, coustumes & ordonnances des habitans d'icelle.* C'est une satire assez ingenieuse de la Cour de Henri III.

(*A*) *Les circonstances de ce procés.*] Le Roi sachant que Lautrec n'avoit pas reçu les sommes qui lui avoient été destinées, manda Samblançai; „ (*d*) Et au lieu de l'appeller son pere, comme il avoit acoûtumé, le regarda de travers, & lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cens mille écus qui lui avoient été si solemnellement promis. Samblançay qui ne connoissoit pas encore le danger où il étoit, répondit avec l'ingenuité qui lui étoit naturelle, que le même jour que les assignations pour le Milanez avoient été dressées, la mere de Sa Majesté étoit venuë à l'Epargne, & avoit demandé d'être payée de tout ce qui lui etoit dû jusques-là, tant en pensions & gratifications, que pour les Duchés de Valois, de Touraine & d'Anjou, dont elle étoit donataire: Qu'il lui avoit representé qu'en lui donnant tout-à-la fois une si grosse somme, le tresor Royal seroit épuisé, & le fond destiné pour le Duché de Milan diverti, contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa presence, & dont elle avoit demeuré d'accord: mais que cette Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses pretentions, & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne lui donnoit point tout ce qu'elle lui demandoit; & sur ce qu'il lui avoit remontré qu'il y alloit de sa tête, si Lautrec ne trouvoit point d'argent à son arrivée dans Milan, elle avoit reparti qu'elle avoit assez de credit auprès du Roi pour le mettre à couvert de toute poursuite, & qu'il n'auroit qu'à dire lors qu'on lui demanderoit compte du divertissement des deniers destinés pour l'Italie, qu'il (1) l'avoit fait par son ordre. Le Roi pour achever de s'éclaircir manda sa mere; & Samblançay repeta devant elle tout ce qu'il venoit de dire, dont elle entra dans une telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils, ne l'empécha pas de donner un démenti à Samblançay, ni de demander au Roi justice contre ce temeraire, qui la vouloit rendre criminelle de leze Majesté: mais comme on eût pu justifier par la datte des quitances qu'elle avoit laissées au tresor royal, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoüa bien d'avoir demandé le payement de ses pensions, mais elle soutint que Samblançay lui avoit donné de l'argent, sans lui dire que c'etoit le méme qui devoit passer à Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'avoit dit Samblançay, & poursuivit sa detention avec tant d'ardeur, en protestant neanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du crime qu'il lui imputoit, que le Roi fut obligé de le faire arrêter dans l'antichambre. . . . . . . (*e*) Samblançay ne fut pas plûtôt prisonnier, qu'on lui donna des (*f*) Commissaires. . . . . Le peculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le procès; & Samblançay fut condamné à mort, soit que les Juges aprehendassent d'irriter sa partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit long-temps manier les deniers du Roi les mains nettes. L'execution fut publique. . . . Tous les Auteurs ne conviennent pas des circonstances que l'on vient de rapporter, & il y en a qui pretendent que Samblançay perit par une autre intrigue de Cour. Ils disent (2) que la mere du Roi n'avoit tiré de lui les sommes qu'elle lui demandoit, qu'après lui en avoir donné des quittances écrites & signées de sa propre main: mais que le principal (3) Commis de ce Tresorier de l'Epargne devint extraordinairement passionné pour une Demoiselle de la mere du Roi, qui lui persuada de dérober les quittances de cette Princesse, ce qui fut fait: que la mere du Roi assurée par là de perdre impunément Samblançay, quand il lui plairoit, nia absolument d'avoir reçu de lui aucun argent; & que Samblançay ne trouvant plus dans son cabinet de quoi la convaincre, fut pris & condamné dans les formes: que son supplice fut public; mais que la verité demeura cachée, jusqu'à ce que la mere du Roi étant sur le point d'expirer; la revela au Roi, & lui en demanda pardon. Enfin il y a des Manuscrits qui soutiennent que le moyen dont on usa pour perdre Samblançay, fut de lui demander une somme immense pour les pressantes necessités de l'Etat. Qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le tresor Royal étoit vuide, mais encore que le Roi lui étoit redevable de plus de trois cens mille livres; & que l'on prit de là pretexte de lui demander un compte exact de son administration. Qu'il le rendit dans les formes; & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que Sa Majesté lui étoit reliquataire de ce qu'il avoit dit: Que l'affaire en eût demeuré là, si Samblançay eût été aussi grand Politique qu'il étoit grand Financier; mais qu'il ceda à contre-temps à la demangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient injustement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas content de s'être défendu avec tant de gloire, & qu'il s'obstina de plus à pretendre d'être remboursé sur le champ de ce que le Roi lui devoit; quoi que personne ne sçût mieux que lui, que Sa Majesté n'étoit point alors en état de le payer: Que Samblançay s'en trouva mal, puis que les Ministres ne pouvant autrement se défaire de ses importunités, gagnerent un homme de Tours nommé Prevôt son Commis, qui lui déroba les quittances de toutes les affaires secretes: Qu'après que l'on eut en main ce qui empéchoit de le convaincre de Peculat, on l'arrêta, & on lui donna des Commissaires tirés des Parlemens de Paris & de Bourdeaux: Qu'il demanda d'être renvoyé devant son Ordinaire qui étoit l'Archevéque de Tours, en vertu de ses Lettres de Tonsure qu'il montra; mais que l'Archevéque qui étoit son fils mourut alors: Que Samblançay fut (4) condamné à être pendu; & executé le quatorze d'Août mil cinq cens vingt-trois à l'âge de soixante deux ans; Qu'il fut conduit au gibet de Monfaucon à une heure après midi, & qu'il chicana sa vie jusqu'à sept heures du soir, dans l'esperance que le Roi lui envernoit sa grace sur l'échelle, comme Sa Majesté l'avoit envoyé à Saint Vallier sur l'échaffaut: mais que celui qui l'assistoit à la mort lui ayant enfin declaré qu'elle ne viendroit (5) point, il s'abandonna au bourreau, après avoir dit qu'il connoissoit trop tard, qu'il valoit mieux servir le Maître du Ciel que ceux de la terre; & que s'il eût fait pour Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, il en eût été mieux recompensé. Il paroit neanmoins par les Epigrammes du celebre Poëte Clement Marot, où l'on apprend beaucoup de particularitez de la vie de François Premier qui ne sont pas ailleurs, que Samblançay mourut genereusement, & que la timidité de celui qui le conduisoit au supplice, ne servit qu'à donner du lustre à son courage.„

Le premier narre de cet auteur est la paraphrase de Beaucaire, qui (*g*) remarque que Lautrec aiant parlé trop librement des amourettes de la mere du Roi, avoit encouru l'indignation de cette Princesse. Notez que Gendis qui selon Mr. Varillas avoit été l'un des juges de Samblançai, fut pendu (*h*) quelques années (*i*) après.

(*a*) *Voiez dans l'article Sadeur, pag. 2635. le veritable recit des Androgynes de Platon. Mr. Mollerus ubi supra pag. 147. raporte la chose tout comme Gregoire de Toulouse.*

(*b*) *Ἐν ὀνείδει ὄνομα κείμενον.* Nomen infame relictum. *Plato in Convivio, p. m. 1185.*

(*c*) *Jacob. Mollerus ubi supra, pag. 145.*

(*d*) *Varillas, Hist. de François I. liv. 3. p. 214. ad ann. 1522. édit. de Holl.*

(1) *Dans le procés criminel de Jacques de Beaulnes, Seigneur de Samblançay, Tresorier de l'Epargne.*

(*e*) *Varillas ibid. pag. 215.*

(*f*) *Qui furent le Chancelier du Prat, qui devoit sa fortune à la mere du Roi, le President Gentil, & quelques autres Conseillers amis du Chancelier.* Varillas ibid. pag. 216. *Beaucaire me semble plus croiable, qui dit non que le Chancelier du Prat,* bipedum omnium nequissimus, *fût l'un des Commissaires, mais qu'il les choisit.* Belcarius, l. 17. n. 12.

(2) *Vers la fin de la vieille Cronique d'Angers.*

‡ *Bouchet, annales d'Aquitaine fol. 232. où vous trouverez l'arrêt de condamnation.*

* *Varillas, hist. de François I. livre 3. p. m. 216.*

‡ *Bouchet ibid. verso.*

† *Voiez les Memoires de la Reine Marguerite, & Mezerai, histoire de France, tom. 3. in fol. p. 361.*

(3) *C'étoit Gentil, qui fut depuis President.*

(4) *Dans la Pratique criminelle de Bochel.*

(5) *Dans les Annales d'Aquitaine.*

(*g*) Eam (*curam*) ad matrem Lautrecio infestam, quod de ejus impudicitia liberius loquutus fuisset, rejecerit. *Belcarius, Comment. rerum Gallicar. lib. 17. n. 12. p. 509.*

(*h*) *Voiez son épitaphe dans le* Juvenilia *de Theodore de Beze fol. m. 30. verso.*

(*i*) *Bouchet,* annales d'Aquitaine fol. 281. *dit que ce fut environ l'an 1538. & qu'il étoit president aux Enquêtes du Parlement de Paris, &* natif du pais d'Italie, *& que son crime étoit* d'avoir furtivement retenu par devers luy *les ac-*

Monsieur de la Tour d'Argi, & fut pere de Marie de BEAUNE, femme d'Anne de Montmorency, Marquis de Turi. Le IV. fut † Chancelier de Catherine de Medicis, Evêque du Puy, & Abbé ‡ de Roiaumont. Il mourut l'an 1565. J'ai sauté le II. parce que j'avois tant de choses à en dire, que j'ai voulu lui destiner un *alinea*. La fille fut mariée en premieres noces χ à Louïs Burgensis, premier Medecin du Roi, & Seigneur de Montgauguier; & puis elle fut la quatriéme femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, Duc de Rouanez, & grand Ecuier de France. Elle mourut sans enfans. Brantome * dit qu'avant que de s'apeller Madame de Rouanez, elle s'apelloit Madame de Chateaubrion. Il ajoûte qu'elle fut *fort favorisée de la Reine sa maîtresse* Catherine de Medicis. Il a raison; Mr. (A) de Thou le dit aussi.

† *Le Laboureur, Addit. à Castelnau, tome 1. pag. 513.*

‡ *Morери sous le mot* Beaune, famille.

χ *Le Laboureur ibid. pag. 322.*

* *Eloge de Catherine de Medicis, pag. 97.*

RENAUD DE BEAUNE, II. fils de Guillaume, a été Archevêque de Bourges, & puis de Sens sous le regne de Henri IV. & l'un des plus éloquens & des plus savans Prelats de ce tems-là. Mais ce qui le distingue davantage est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres Ecclesiastiques, les loix du Roiaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint jusques à la fin qu'encore que le Roi de Navarre fût heretique, c'étoit à lui que le Roiaume de France apartenoit legitimement après la mort de Henri III. Il deploia pour soutenir cette these aux conferences de Surene ↓, tout ce que le Droit & l'Ecriture peuvent fournir de plus specieux: mais ni son esprit, ni son éloquence, ni son savoir, ne persuaderent pas les Deputez de la Ligue; car outre qu'ils étoient resolus de ne point ceder, soit qu'ils sussent soit qu'ils ne sussent point repondre aux raisons des Roialistes, ils avoient à leur tête Pierre d'Epinac Archevêque de Lion, qui ne cedoit ni en esprit, ni en éloquence, ni en savoir à Renaud de Beaune, & qui allegua aussi bien (B) que lui & les loix divines, & les loix humaines; desorte qu'après plusieurs beaux discours il falut chercher (C) un autre biais, & recourir au changement de Reli-

↓ *En 1593.*

quits du feu Tresorier Poncher qui par faulte d'iceulx avoit esté pendu à Paris.

(A) *Mr. de Thou le dit aussi.*] Il dit (a) que Marguerite de (b) Beaune femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, sœur de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, procura de beaux emplois à son frere, à cause qu'elle étoit dans une grande faveur à la Cour; jusques-là que ce fut en consideration de son mariage avec le Marquis de Boisi, que l'on érigea Roüannez en Duché. (c) *Commendationi sororis Margaritæ gratiosæ in aula fœminæ, quæ sub id Claudio Gofferio Bossi marchioni & Rodumnæ ob id creato duci magno Franciæ scutifero nupsit, maximis jam tum negotiis adhibitus, etiam Francisci Alenconii Ducis Cancellarius fuit.* Voilà à quoi servent les filles dans une famille: elles sont quelquefois la seule cause de l'élevation de leurs freres & de leurs parens. Renaud de Beaune avec toutes ses grandes qualitez auroit peut-être croupi toute sa vie dans une fort mediocre condition, si la faveur de sa sœur ne l'avoit mis sur les voies, & ne lui avoit fourni les moiens de faire conoître ce qu'il valoit, & d'être recompensé des premiers services par des emplois plus considerables. Cet historien ajoûte que la famille de Beaune & celle de Thou étoient liées depuis long tems d'une très-étroite amitié; & qu'après la triste mort de Jaques de Beaune Surintendant des Finances, ses enfans abandonnez de tout le monde, & à la Cour, & à la ville, comme il arrive toûjours en pareils cas, avoient trouvé un refuge chez les de Thou; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou aieul de l'historien, & que dès lors on avoit parlé du mariage de Christophle de Thou fils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune sœur de Renaud; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toûjours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, & s'emploia pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne excepté ses freres; que ce fut à lui comme à son ami particulier qu'elle confia son testament, plusieurs années avant que de rendre l'ame. Elle le nomma de plus l'executeur de ce testament (d).

(a) *Thuan. de vita sua lib. 3. p. m. 1194.*

(b) *Mr. le Laboureur, addit. à Castelnau, to. 1. pag. 322. & le Pere Anselme, hist. des grands Officiers de la Couronne, p. 469. l'apellent Claude.*

(c) *Thuan. ibid.*

(d) Ante mortem diu condito testamento illud apud singularem amicum, sic eum vocabat, deposuit, ejusque executorem ipsum nominavit. *Id. ibid.*

(B) *Il allegua aussi bien que lui & les loix divines, & les loix humaines.*] Mr. de Thou a inseré dans le 106. livre de son histoire le precis de ce qui fut allegué de part & d'autre. Cayet (e) le raporte encore plus amplement, & dit (f) entre autres choses que l'Archevêque de Bourges ne pouvant nier *que chacun alleguoit divers exemples, & se servoit de l'authorité des escritures, pour preuve de ses opinions, & la retorquoit en divers sens*, se retrancha dans cette maxime, qu'on pouvoit avoir l'intelligence de l'Ecriture „invoquant l'esprit de Dieu, qui le donnoit à ceux qui „le demandoient, & imprimoit en leur ame la co„gnoissance de la verité, *intellectum bonum dat po„tentibus eum.*„ Il ajoûta „que la voix de Jesus-„Christ & de ses Apostres estoit evidente, & la pre„dication continuelle des Chrestiens, qu'il falloit „craindre Dieu, honorer le Roy, rendre à Dieu „ce qui luy estoit deu, & à Cesar ce qui luy ap„partenoit, que toute ame devoit estre sujette aux „Puissances ordonnées de Dieu. . . . . . . Mais qu'il „ne se vouloit arrester plus longuement à contredire „les lieux & exemples alleguez, qui ne pouvoient „empescher de se resoudre à ce qui estoit commandé „par l'expresse parole de Dieu.„ Son sens, ce me semble, est celui-ci; quand on emploie l'Ecriture à soutenir le pour & le contre, le vrai moien de se tirer des embarras où nôtre raison se confond, c'est d'implorer humblement les lumieres du Saint Esprit. Avec le secours de ces lumieres on peut discerner le parti qu'il faut choisir; on conoît qu'il faut prendre pour sa regle les ordres exprès de Dieu, & non pas certains exemples particuliers, qui semblent être des exceptions à ces ordres. Cette maxime paroît raisonnable; mais je ne vois pas qu'elle puisse terminer les differens; car chaque parti se vantera d'avoir demandé humblement les lumieres du St. Esprit, & soutiendra si l'interêt de sa cause le demande, qu'il faut interpreter les commandemens par les exemples, c'est-à-dire que l'on est dans le cas où il faut imiter les exemples des Maccabées &c. & non pas se conformer au precepte de St. Paul, *que toute ame soit sujette aux Puissances superieures.* Ainsi il faut demeurer d'accord que pendant que les Souverains n'auront point de meilleur apui de leur Majesté, que les dogmes des Theologiens, ils s'apuieront sur des girouëttes qui tourneront selon le vent de l'interêt, & qui traiteront la parole de Dieu en nez de cire, au grand scandale des consciences timorées, & au grand contentement des profanes & des libertins, qui sont ravis de pouvoir dire de l'esprit dont les Prophetes & les Apôtres ont été inspirez, ce que les Protestans disent de celui qui fait parler les Papes *ex Cathedra*, & les Conciles; qu'il se comporte en pere commun (g) des Thomistes & des Scotistes; qu'il tempere de telle sorte ses expressions, que chaque parti y trouve sa cote part; qu'il ne veut ni desarmer ceux qui se soulevent, ni les bien couvrir contre les traits de ceux qui perseverent dans l'obeïssance; en un mot qu'il fait ce que l'on pratique dans les villes neutres: on y vend des armes aux deux partis.

(e) *Au liv. 5. de la Chronologie novenaire.*

(f) *Ibid. fol. 170. verso.*

(g) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres Fevrier 1686. pag. 127.*

(C) *Il falut chercher un autre biais.*] Mr. Maimbourg raporte agreablement & nettement ce qu'il avoit tiré de Victor Cajet. *Les deux Chefs de la deputation de part & d'autre*, dit-il (h), *deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur siecle, étoient un peu trop habiles, & soutenoient avec trop d'esprit & de force leur sentimens, pour pouvoir s'accorder en disputant l'un contre l'autre. L'Archevesque de Bourges dans les trois harangues qu'il fit pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refutant ce qu'on luy avoit repondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort, pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points, qu'il soutint toûjours constamment jusqu'à la fin comme autant de veritez incontestables.* 1. Que *l'on est obligé de reconnoistre & d'honorer comme son Roy, celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs.* 2. Que le Roi Henri IV. n'étoit ni Païen ni Arien, ni persecuteur de l'Eglise & des Catholiques, resolu d'abandonner ses erreurs dès qu'on l'auroit instruit de la verité. 3. Qu'il faloit que tous les François le reconussent, & puis qu'ils travaillassent de concert à l'instruire. L'Archevêque de Lion (i) repondit

(h) *Maimbourg, hist. de la Ligue liv. 4. p. m. 465.*

(i) *Ibid. pag. 468.*

Religion du Roi de Navarre. Ce fut la seule chose qui coupa le nœu Gordien. Les plaidoiers de Renaud de Beaune sont (D) aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France, qu'ils ne firent alors de bien à Henri IV. Mr. de Thou dit une chose assez singuliere de ce Prelat, c'est qu'il étoit (E) un très-grand mangeur. J'ajoûte * qu'il fut d'abord Conseiller au Parlement de Paris, ensuite President des Enquêtes, & puis Maître des Requêtes; après cela Evêque de Mande, & Chancelier du Duc d'Alençon fils de Henri II. Il avoit une memoire admirable; car 40. ans après qu'il eut fait ses Humanitez sous Jaques Tusan, & sous Jaques Stracel, il se souvenoit des beaux endroits qu'ils lui avoient fait aprendre dans les bons Auteurs Grecs & Latins, & il les apliquoit de fort bonne grace & fort judicieusement, quoi que les grandes affaires qui lui passoient par les mains dussent effacer de sa memoire ces vieilles idées, qu'il n'avoit pas le loisir de rafraîchir †.

* *Thuan. de vita propria, lib. 3. pag. m. 1194.*

† *Id. ib.*

Les fables qu'il debita dans la chaire de verité, je veux dire dans l'oraison funebre de Catherine de Medicis (F) sont si ridicules, qu'on pourroit à peine les pardonner à ces faiseurs de Roman qui ont publié l'histoire de la belle Maguelonne & de Pierre de Provence, celle des quatre fils Aimon, & de Palmerin d'Olive &c. Henri IV. reconut en plusieurs manieres sa fidelité &

pondit par ordre à ces trois points, & declara que pendant que le Roi de Navarre seroit heretique, on n'auroit aucun commerce avec lui. L'Archevêque de Bourges repliqua avec une grande force; mais voiant les Ligueux inebranlables, il leur aprit que le Roi etoit tout resolu à se convertir (a). Voilà un Roi bien souverain; il ne peut pas même obtenir que ses sujets aient la bonté de lui permettre de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience; & c'est une honte au Christianisme d'avoir introduit dans l'Univers un si grand renversement de l'ordre. C'est aux sujets à demander la liberté de conscience à leur Souverain; & en voici qui la lui refusent.

(a) *Ibid. pag. 472.*

(D) *Font aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France.*] La Ligue a fourni aux Protestans une foule d'objections terrassantes, contre les maximes seditieuses de la Cour de Rome, adoptées par une infinité de laïques & d'ecclesiastiques. Ces objections auroient beaucoup plus de force, si tout le Clergé de France avoit suivi la rebellion; mais puis qu'un des principaux Prelats parlant pour une partie considerable des Catholiques, soutint si solennellement le dogme de l'obeïssance, on s'imagine n'avoir rien à craindre desormais, & que les Actes de la conference de Surene peuvent fournir & des armes defensives, & des armes offensives.

(E) *Qu'il étoit un très-grand mangeur.*] A peine avoit-il (b) dormi 4 heures, que la faim le contraignoit de se lever pour dejûner. C'est ce qu'il faisoit regiément à une heure après minuit, ou même plutôt. Il se reposoit jusqu'à quatre heures, & puis il se mettoit à table: il faisoit la même chose à 8. heures: il dînoit à l'heure ordinaire: Il faisoit une collation quatre heures après: il soupoit amplement à l'heure ordinaire, & il faisoit encore une collation avant que de se coucher. Il ne mangeoit point à la Françoise, car pour le moins il étoit une heure à table durant l'hiver, & cinq quarts d'heure durant l'été. C'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lors qu'un grand Prince qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé desarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour reponse, *vous ne mangez pas en homme, mais en chien*; c'est-à-dire, vous vous hâtez trop. Il lui promit de remedier à cet inconvenient, & lui tint parole; car il donna ordre au maitre d'hôtel de prendre garde lors que ce Prelat y seroit, que les services se suivissent d'un peu loin. (c) *Cibum autem ita per otium sumebat, ut sumendo horam integram impenderet hieme, æstate, in qua tardior orexis, hora etiam quadrantem adderet, & ambulantibus, quales in aula nostra, cœnis summopere offendebatur; adeo ut cum sæpius à principe primario ad prandium invitaretur, & toties se excusaret, rogatus qui id faceret, facete respondit, illum non humano sed canino more prandium usurpare, festinatas nimis epulas intelligens. Quo intellecto ille cum se non solum laute quod semper faciebat sed prolixe accepturum promisit, & eo invitato semper structorem monebat, ut missibus adponendis legitimum tempus interponeret.* Autre singularite: cette prodigieuse masse d'alimens ne l'apesantissoit pas: il (d) n'étoit jamais assoupi, ni attaqué de vapeurs; il etoit toûjours disposé au travail d'esprit; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien; il n'osoit se promener de peur d'irriter son apetit. (e) *In tanta ciborum, quibus alebatur copia, cum nec membrorum agitatione, nec deambulationibus, ne exuperantem appetitum provitaret, corpus exerceret, maturam succo nimio turgentem medicamentis purgantibus crebro adjuvabat, qua medica rei non ignarus domi per homines peritos sibi parabat.*

(b) *Thuan. de vita propria, lib. 3. circa init. pag. 1194.*

(c) *Id. ib.*

(d) Nunquam commotior aut somnolentior visus, nulla gravedine aut dolore capitis tenebatur, semper æque sui compos & ad omnia paratus, extra negotia quietem & confabulationes sectabatur. *Id. ibid.*

(e) *Id. ib.*

Itaque raro ægrotabat, & quamvis in summa corporis pigritia mens semper laboraret, nunquam fatigabatur. Ce que dit Mr. de Thou de ces repas de la Cour de France pris à la hâte, & comme en marchant, qui ne plaisoient pas à nôtre René de Beaune, me fait souvenir d'un conte que j'ai oui dire plus d'une fois. On sçait que Mr. de Turenne a commandé des armées où il y avoit plusieurs Officiers etrangers. Ils loüoient la bonne chere de sa table; mais ils ne pouvoient souffrir que les repas fussent si courts, & principalement lors qu'ils remarquoient que les Officiers François s'etoient à peine levez, qu'ils demandoient, que ferons-nous? Helas! disoient les etrangers, nous étions si bien à table; à vous voir si impatiens on auroit dit que vous aviez de grandes affaires à expedier, & il se trouve que vous ne savez que faire. Pourquoi ne pas demeurer où vous étiez, & y laisser les autres, puis que vous étes en peine à quoi emploier le tems?

(F) *Les fables qu'il debita . . . . . dans l'oraison funebre de Catherine de Medicis sont si ridicules.*] En voici un échantillon. „(f) Du temps que ce grand „Capitaine Gaulois Brennus mena son armée par toute „l'Italie & Grece, estoient avec luy en sa troupe deux „Gentilshommes François, l'un nommé Felonius, „l'autre nommé Bono, qui voyant le mauvais dessein „que prenoit Brennus, apres ses belles conquestes „d'aller envahir le temple de Delphe, pour se souiller „soy, & son armée du sacrilege de ce temple, ils se „retirerent tous deux, & s'en allerent en Asie, avec „leurs vaisseaux & hommes, où ils penetrerent si „avant qu'ils entrerent en la contrée des Medes, qui „est proche de la Lidie, & de la Perside, où aiant fait „plusieurs conquestes, & obtenu de grandes victoi„res, se seroient enfin retirez, & passant par l'Italie „esperant de revenir en France, Felonius s'arresta „dans un lieu, où est à present situé Florence, le long „du fleuve d'Arne, qu'il reconnut assez beau, delecta„ble, & de semblable assiette qu'un qui lui avoit pleu „en ce pays des Medes une autrefois, & y bastit une „Cité, qui est aujourd'huy Florence, comme aussi „son Compagnon Bono, bastit la Ville de Bononia, „appellée Boulogne, toutes deux voisines: & des lors „pour les conquestes & victoires, que ce Felonius „avoit eues en ce pays des Medes fut appellé Medi„cus entre les siens, dont depuis le surnom a demeu„ré en la famille: comme nous lisons de Paulus qui „fut surnommé Macedonicus, pour avoir conquis la „Macedoine sur Perseus; & Scipion qui fut appellé „Affricain, pour avoir fait de mesme de l'Affrique.„ Brantome qui me fournit ce passage ajoûte tout aussi-tôt: (g) *Je ne sçay d'où a pris cette Histoire ledit Seigneur de Baune: mais il est vray-semblable que devant le Roi, & une telle assemblée qui estoit là pour le convoy de la Reyne, il ne l'eust voulu alleguer sans bon Auteur.* Il avoit observé avant que de raporter cette fabuleuse genealogie, que (h) cet *Archevesque de Bourges* etoit *d'un aussi grand sçavoir & digne Prelat qui fût en la Chrestienté*, mais qu'*aucuns le disoient un peu leger en creance, & guere bon pour la balance de Monsieur Saint Michel, où il pese les bons Chrestiens au jour du jugement, ainsi qu'on dit.* Les Ligueux le faisoient passer (i) pour Athée.

(f) *Brantome, Memoires des Dames illustres pag. 32. & suiv.*

(g) *Id. ib. pag. 34.*

(h) *Id. ib. pag. 32.*

(i) *Voiez les notes sur la confession Catholique de Sanci pag. 87. & suiv. édit. 1699.*

Puis que nous avons parlé de son oraison funebre de Catherine de Medecis, observons qu'il fit celle du Duc d'Alençon l'an 1584. „(k) & pource qu'en pro„nonçant la dite harangue, où il ne fit rien qui vaille „il mettoit souvent la main à sa barbe, on sema ce „distique suivant de luy:

„*Quod timet & patulo promissam pectore barbam*
„*Demulcet Biturix, (l) hoc Ciceronis habet.*„

(k) *Journal d'Henri III. ad 26. Junii 1584. pag. m. 80.*

(l) *Voiez Martial epig. 89. lib. 2.*

& ses services, mais sur tout par la constance avec laquelle il s'apliqua à (G) surmonter les longues dificultez qu'il rencontra à la Cour de Rome à l'égard de sa translation de l'Archevêché de Bourges à l'Archevêché de Sens.

SAMSON, Juge du peuple de Dieu. Je ne raporterai pas son histoire : elle est conuë de tout le monde ; & on la peut lire dans Moreri, & plus amplement encore dans le ‡ Dictionaire de la Bible. Je remarquerai seulement une chose qui me paroît fort singuliere. Quelques-uns veulent que par les paroles de l'Ecriture qui nous aprenent que les Philistins le firent moudre, il faut entendre qu'ils le firent coucher (A) avec leurs femmes, afin d'avoir de la race d'un si brave homme. L'allegorie que la Mothe le Vayer a trouvée dans les actions de ce Heros, est beaucoup plus ingenieuse que veritable. Il veut † qu'elles representent le Philosophe Sceptique.

SANCHEZ (François) Professeur en medecine à Toulouse, né à Braga dans le Portugal, fut transporté à Bourdeaux pendant son enfance par son pere, qui étoit un fort sçavant medecin. Il voiagea en Italie, & s'arrêta quelque tems à Rome, d'où étant repassé en France il étudia à Montpellier, & y reçut le doctorat en medecine à l'âge de 24. ans. Les guerres de Religion l'aiant contraint de sortir de cette ville, il s'en alla à Toulouse, où il enseigna la philosophie pendant 25. ans, & la medecine pendant onze années. Il mourut âgé de plus de 70. ans. On voit (Z) sa vie à la tête de ses œuvres *. C'étoit un grand Pyrrhonien, comme je le dis dans la remarque.

SAN-

‡ *Composé par Mr. Simon, Docteur en Theologie, & imprimé à Lion 1693.*

† *Voiez son Traité Sceptique sur* n'avoir pas le sens commun, *au 9. tome de ses Oeuvres, pag. 286. & suiv.*

* *Tiré de Don Nicolas Antonio, Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 362. 363.*

(G) *Par la constance avec laquelle il s'apliqua à surmonter les longues dificultez qu'il rencontra à la Cour de Rome.*] Je ne pretens point dire qu'il se roidit contre ces dificultez sans jamais ceder, je veux dire seulement qu'aiant attendu que le tems fût plus favorable, il renouvela ses poursuites jusques à ce que l'afaire fut concluë. Vous trouverez le detail de tout cela dans le recit que j'emprunte de Mr. Amelot de la Houssaie. „(a) En 1596. le Roi avoit écrit au Pape en faveur „de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, pour „le faire transferer à l'Archevêché de Sens, & pour „lui en obtenir le *gratis*. (1) Mais l'absolution, que „ce Prelat avoit donnée au Roi en l'Eglise de l'Abbaye de S. Denis, & la proposition faite au Clergé „dans l'assemblée de Mantes, de créer un Patriarche „en France, l'avoient rendu si odieux à la Cour de Rome, que le Pape ne vouloit point entendre parler „de lui. Nôtre Cardinal (alors seulement Evêque de „Rennes) eût beau representer au Pape, & au Cardinal Aldobrandin, *que tel refus ou delai ne pourroit à „la longue être interpreté, que pour avoir cet Archevêque tenu le parti du Roi : dont non seulement le Roi, „mais aussi tous les Princes, Prelats, Seigneurs & Gentilshommes, qui l'avoient suivi, s'ofenseroient ; & sembleroit, qu'il restât encore en l'esprit de S. S. quelque „memoire & trace des ofenses & rancunes passées : que „les mauvais raports, qu'on lui avoit faits n'étoient „fondez sur autre chose, que sur ce que ce Prelat avoit „servi à la Religion Catolique, & à l'autorité du Saint „Siége, par une voie plus courte & plus utile, que n'avoient fait ceux, qui, en pensant les conserver, les „eussent ruinées toutes deux, s'ils en eussent été crus.* „Tout cela ne les flechit point, & le Pape excusa sa „rigueur, par dire, que cette afaire ne passeroit jamais en Consistoire ; & que les Cardinaux s'y oposeroient, & en prendroient ocasion de penser mal du „Roi même. (2) Et les choses en demeurérent là „jusques à la promotion de Monsieur d'Ossat, qui, „pour obeïr aux ordres du Roi, recommença la poursuite de la translation de Monsieur de Bourges dans „les premiers jours de son Cardinalat. (3) Mais le „Pape lui répondit encore sur le même ton, *Que „s'il proposoit l'afaire au Consistoire, il y recevroit afront, „étant bien averti, qu'il y avoit des Cardinaux, qui „vouloient s'y opposer.* Et le Cardinal neveu ajoûta, „*qu'il n'étoit pas même bon pour Monsieur de Bourges, „que son afaire se proposât en Consistoire :* (4) par où il „donnoit à entendre, qu'il s'y diroit des choses, dont „il faloit lui épargner la honte . . . . le Roy voyant „l'extrême répugnance que le Pape avoit à gratifier „l'Archevêque de Bourges ; & que cete obligation „lui coûteroit plus envers S. S. que la chose ne valoit ; „se résolut enfin à suivre le prudent conseil du Cardinal de Florence . . . . . (b) & il ordonna à nôtre „nouveau (c) Cardinal de dire au Pape, que *bien qu'il „eût plusieurs raisons de desirer l'expédition de l'Archevêché de Sens en la personne de Monsieur de Bourges, „neanmoins, pour s'acomoder aux volontez de Sa Sainteté, il avoit déliberé de ne l'en plus importuner.* „(5) Ainsi, le Pape fut délivré de cete poursuite, qui „lui déplaisoit infiniment, pour les raisons que j'ai „dites ; jusques au commencement de l'Ambassade du „Comte de Bethune, qui eût ordre de la renouveller „au bout de trois ans. Et le Cardinal d'Ossat y travailla si puissamment avec lui, qu'ils obtinrent enfin tous deux la translation de Monsieur de Bourges „à l'Archevêché de Sens, qui fut expediée dans le Consistoire du 29. d'Avril 1602 (6).„

(a) *Amelot de la Houssaie, vie du Cardinal d'Ossat p. 25. 26.*

(1) *Letre 76. & 95.*

(2) *Letre 95.*

(3) *Dans son Audience du 19. de Mars.*

(4) *Letre 178.*

(b) *Amelot ibid. pag. 27.*

(c) *C'est-à-dire d'Ossat.*

(5) *Letre 183.*

(6) *Letres 310. & 312.*

(A) *Qu'ils le firent coucher avec leurs femmes.*] Selon cela on trouveroit une nouvelle conformité entre son histoire & celle d'Hercule. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le mot Hebreu qui veut dire moudre, se prend quelquefois en un sens obscene. Ce que la Bible de Geneve a traduit au livre de Job (d) *que ma femme meule à un autre*, signifie selon la Vulgate, *que ma femme devienne la concubine d'un autre, scortum alterius sit uxor mea.* Mais Job diroit-il la même chose deux fois de suite, demandera-t-on ? car il est clair que les paroles suivantes, *& que les autres se courbent sur elle, & super illam incurventur alii*, signifient la prostitution. Il est clair qu'*incurvari* signifie la même chose en cet endroit-là qu'*inclinare se* (e) dans Plaute. Cette difficulté n'est rien, car tous les anciens Ecrivains tant les sacrez que les profanes, nous fournissent mille exemples de telles redites. Ces paroles des lamentations de Jeremie (f) selon la version de Geneve, *ils ont pris les jeunes gens pour moudre*, signifient selon la Vulgate, *ils ont abusé impudiquement de la jeunesse, adolescentibus impudice usi sunt.* Mais voici un passage de St. Jerôme raporté par Drusius qui nous donnera la preuve dont j'ai besoin. (g) *In tertio decimo commentariorum super Jesaiam cap. 47. ad locum*, Tolle molam, mole farinam, *ita scribit*, (Hieronymus) quia sequitur denuda turpitudinem tuam, etiam mola ab Ebræis figuraliter intelligitur : quod scilicet in morem scorti victorum libidini pateat. Illudque quod in Judicum libro de Samson scribitur, ad molam eum à Philistim esse damnatum, hoc significare volunt, quòd pro sobole robustissimorum virorum hoc in Allophylas mulieres facere sit compulsus. Drusius (h) observe que *molere* en ce sens obscene signifie l'action du mâle, c'est pourquoi il fait une glose sur les paroles de Job. *Molere in hoc sensu viris tribui solet. De lingua Latina loquor, in qua notissimum illud*, (i) alienas permolere uxores. *Forsan apud Jobum passivè sumendum*, molatur alteri, *ab altero, hoc est, ut sensus sit, molat alter uxorem meam.* Je trouve bien raisonnables ceux qui ne sauroient se persuader que les Philistins aient ete assez debonnaires, pour se venger si humainement d'un homme qui avoit été leur fleau, & qu'ils haissoient comme la peste. Un tel châtiment n'eût guere deplu à Samson, car il aimoit fort les femmes ; on l'eût bien nourri, bien entretenu, en un mot on l'eût traité comme l'on traite les ânes d'Aranjuez, & les étalons d'un haras. Il n'y auroit eu à craindre que la contrainte.

Nulla (k) est tam facilis res, quin difficilis siet,
Quam invitus facias.

(Z) *On voit sa vie à la tête de ses œuvres.*] L'Auteur de cette vie nommé Raimond Delassus avoit été son disciple. La plupart des écrits de Sanchez roulent sur la medecine ; ils furent imprimez à Toulouse *in 4.* l'an 1636. On y joignit quatre traitez de philosophie, qui furent rimprimez *in 12.* à Rotterdam l'an 1649. En voici les titres ; *Quod nihil scitur. De divinatione per somnum ad Aristotelem. In librum Aristotelis Physiognomicôn Commentarius. De longitudine & brevitate vitæ.* Le traité *Quod nihil scitur* (l) represente ingenieusement & subtilement la vanité de ce qu'on apelle sciences, étude, composition de livres &c. Il avoit

(d) *Job, chap. 31. v. 10.*

(e) Pol istuc quidem omne jam ego usurpabo domi Nam jam inclinabo me cum liberta tua. *Plaut. in Persa act. 4. sc. 8.*

(f) *Chap. 5. v. 12.*

(g) *Drusius, Quæst. Ebraicar. lib. 2. n. 38. p. m. 97. Voiez Petri Petiti miscellan. observationes lib. 3. cap. 2. p. 152. & seq.*

(h) *Ubi supra.*

(i) *Ces paroles sont d'Horace Sat. 2. l. 2. v. 33.*

(k) *Terent. Heautontim. act. 4. sc. 6. init.*

(l) *Jean Ulric Wildius le refuta dans des theses intitulées* Quod aliquid scitur, *soutenuës à Leipsic l'an 1664.*

SANCHEZ (Thomas) Jesuïte Espagnol, né à Cordouë l'an 1551. entra dans la Compagnie l'an 1567. L'austerité de sa vie, sa sobrieté, ses macerations, son aplication à l'étude, sa chasteté sont des prodiges, si ce qu'Alegambe † & Sotuel ‡ en racontent est veritable. Il mourut à Grenade le 19. de Mai 1610. & y fut enterré τ magnifiquement *. Son érudition n'est pas douteuse, il en a donné des preuves publiques dans le gros (*A*) volume qui fut imprimé à Genes l'an 1592. & dans les quatre volumes *in folio* qui parurent après sa mort. Il seroit à souhaiter que l'ouvrage imprimé à Genes, & puis en bien d'autres villes, donnât autant de preuves de ⸸ son jugement, que de son esprit & de son savoir; car la temerité qu'il a euë d'y expliquer une multitude incroiable de questions sales & horribles, peut produire de grans desordres. On s'en est plaint (*B*) amerement; & tout ce qui a été dit pour sa justification est (C) foible, & neanmoins il y a des Casuistes qui continuent tous les jours à publier de

† *In Bibl. Scriptor. Societ. Jesu p.* 436.

‡ *In ead. Biblioth. pag.* 767.

τ *Voiez la remarque C lettre m.*

* *Idem ibid.*

⸸ *Voiez le passage de Petrus Aurelius au commencement de la remarque B.*

avoit paru avant l'édition de toutes les œuvres de son auteur; car j'aprens de Barthius (*a*) qu'on reimprima en Allemagne l'an 1618. deux dissertations, l'une de Maturin Simonius Docteur Italien *de litteris pereuntibus*, l'autre de François Sanchez Docteur Espagnol, *quod nihil sciatur.* Sanchez entendoit la geometrie, & (*b*) il fit des objections à Clavius ausquelles il pretendit que ce Jesuite n'avoit pas bien repondu.

(*A*) *Dans le gros volume qui fut imprimé à Genes.*] Il traite à fond de ce qui concerne le mariage. On pretend que Clement VIII. declara que jamais personne n'avoit examiné avec plus de diligence, ni éclairci avec plus d'exactitude les controverses qui se raportent à ce Sacrement. (*c*) *Vehementer admiratus est subtile hominis acumen, peracre judicium, raram perspicuitatem, singularem & exquisitam in rebus indagandis solertiam, in tradendis facillimam methodum, in evolvendis citandisque Auctoribus exactissimum & planè indefessum studium; serioque pronunciavit, nullum unquam Scriptorem extitisse, qui dubias de Matrimonio controversias uberiùs & accuratius enodasset.* Parmi tous ces grans eloges il n'y en a guere qui lui fasse plus d'honneur, que celui qui se raporte à l'exactitude de citer. C'est un talent beaucoup plus rare que l'on ne pense; & je suis bien aise que Don Nicolas Antonio en fasse ce jugement: (*d*) *Celebratur (ne id taceam quod minime vulgare est) inter alias dotes Thomæ diligentia quadam singularis in allegandis fideliter scriptoribus quorum testimoniis utitur.* Diverses personnes ont abregé ce gros ouvrage *de matrimonio*; les uns (*e*) en rangeant les matieres selon l'ordre alphabetique, les autres en retenant l'arrangement de l'auteur. Les autres volumes de nôtre Sanchez contiennent ou l'explication des preceptes du Decalogue, ou celle des vœux monastiques, ou celle de plusieurs questions de Jurisprudence.

(*B*) *On s'en est plaint amerement.*] Voici un passage de l'Abbé de Saint-Cyran: (*f*) *Si de uberrima & subtilissima spurcitiarum omnigenarum ventilatione agitur, nemo unquam tam laudem Thomæ Sanchez eripiet, quin omnium primus Sacramentum matrimonii cum tanta cogitationum sermonisque licentia, imaginatione potius quam judicio duce, versarit, quantam ante ipsum Ecclesia ab initio Christiani nominis nec viderat, nec audierat.* Citons après cela les paroles d'un Ministre: „ (*g*) Peut estre avés vous oui parler d'un gros volu„me fait par Thomas Sanchez, *de Matrimonio.* Vous „ne sçauriez aborder une boutique de libraire à An„vers ou à Liege, que vous ne lisiés ce tiltre escrit en „grosses lettres. Ce livre est l'ouvrage d'un Jesuite, „où tous les cas de conscience concernant le Mariage „sont traittés. Il contient plus d'impuretés que tous „les livres Italiens les plus infames. Voicy comme „en parle le Clergé de France par l'un de ses mem„bres. Ce prodigieux volume (1) *de Matrimonio, con„tient un examen trés subtil de toutes les impuretés ima„ginables; c'est un cloaque qui renferme des choses hor„ribles & qu'on n'oseroit dire. On l'appelle avec justi„ce un ouvrage honteux, composé avec une curiosité énor„me, horrible & odieux par la diligence & l'exactitude „qui y regne, à penetrer dans des choses monstrueuses, „sales, infames & diaboliques. Il est impossible de com„prendre comment un Autheur peut avoir renoncé à la „pudeur jusqu'à pouvoir escrire un tel livre, puis qu'au„jourd'huy un homme qui n'a pas despouillé toute honte „patit effroyablement en le lisant.* Le reste de la censure „est encore plus fort, mais je soufre trop en la tradui„sant. Cela n'est point vieux, car elle n'est que de „l'an 1632.„ Je croi qu'on a tort d'attribuer cette censure au Clergé de France; car cette assemblée ne donna point ordre à Petrus Aurelius d'examiner cet ouvrage, & d'en porter jugement au nom du Clergé. J'avouë qu'elle aprouva les Ecrits de Petrus Aurelius; mais neanmoins c'est s'exprimer peu exactement, que de soutenir qu'elle a dit par l'un de ses membres tout ce qui se trouve dans ces écrits-là. Mr. Rivet se contente d'attribuer à la Sorbonne cette censure, & cela même n'est point exact; car sous pretexte que ce corps de Theologiens donne son aprobation à un livre où un certain ouvrage est maltraité, on ne peut pas dire que la Sorbonne ait censuré cet ouvrage. On ne dit cela que lors qu'elle procede elle-même selon les formes contre quelque livre, & qu'elle en qualifie les propositions. Je ne pense pas qu'elle ait jamais procedé de cette maniere contre le volume de Sanchez; & si elle l'avoit fait, je ne sçaurois croire que Theophile Raynaud l'eût osé nier, comme il le nie dans ces paroles, (*h*) *Volo per hanc occasionem non silere, quàm iniquè ac malignè. . . . . . Thomas Sanchez, laceratus sit à quibusdam fori* (*i*) *rabulis, quorum vita spurcitias, & fidem heteroclitam, alii jam pridem prodiderunt. Sed & hæretici . . . . . . magno hic zelo concitantur, quod recens admodum petulanter fecit Ludimagister Bernensis Christophorus Lutherdus, ad parallelum Calvini cum priscis hæreticis Simonianis: spurciloquia sua in Sanchem,* MENDACITER *affingens Academiæ Parisiensi.* Quoi qu'il en soit citons le Ministre qui n'a point parlé exactement. (*k*) *His omittere non debeo & lectori meo invidere, laude dignissimam Sorbonæ Parisiensis Censuram in Librum Thomæ Sanchez, prout ea habetur in* vindiciis Censuræ *à doctoribus Sorbonicis approbatis, & à Petro Aurelio editis, pag.* 517. *& seqq.* De illo opere Matrimoniali, *inquiunt*, dicere speciatim possumus, esse opus non gloriandum, sed pudendum; tàm immani curiositate, tàm invisâ in rebus spurcissimis & infandis sagacitate horrendum, ut mirum sit pudoris alicujus hominem, ea finè rubore scripsisse, quæ quivis modestioris ingenii vix finè rubore legat. Portenta ista sunt, non scripta; animorum insidiæ, non mentium subsidia, incentiva libidinum, schola flagitiorum, non honestæ disciplinæ, non scientiæ Christianæ instrumenta. Infœlix scientia, quæ omnes perdere, paucos juvare nata est. Quæ circà sordes & sterquilinia volvenda & revolvenda volutatur, ut ejus doctorem jure cum scarabæo conferas, vel cum iis qui latrinariam factitant.

(C) *Qui a été dit pour sa justification est foible.*] Les censeurs de cet Ecrivain peuvent pretendre deux choses; l'une qu'il n'a pu repandre sur le papier un si grand detail d'impuretez sans être impudique: (*l*) *Extant inter alia nonnullorum Jesuitarum de his argumentis scripta, in quibus explicantur talia, quæ vix diabolus ipse, studium omne adhibendo, suggerere posset: ubi non solùm genera, species, sed & modos omnes, objecta, subjecta, circumstantias, ita minutatim examinant, ut nemo sanus ea profectò fuisse judicet à mente purâ & castâ. Inter quos eminet Thomas Sanchez Hispanus Jesuita, in prolixo tractatu* de matrimonio. L'autre qu'il n'a pu communiquer au public la conoissance de tant de dereglemens monstrueux, sans faire un grand prejudice aux bonnes mœurs: étant certain que plusieurs personnes se portent à ces abominations, quand elles aprenent qu'on les pratique. Il faut donc qu'un homme sage & zéle pour le salut de son prochain, évite soigneusement de faire conoître les saletez qu'il decouvre dans le tribunal de la confession; car on doit être assûré que ceux qui n'en savent rien, s'en abstiendront beaucoup mieux que ceux qui en savent l'énormité, & la turpitude.

Sur la 1. de ces 2. accusations, les amis de Sanchez repondent que c'étoit un homme (*m*) d'une vertu admirable, & d'une parfaite chastete. Sa virginité immaculée l'accompagna jusques au tombeau, disent-ils, & le jour qu'on l'enterra chacun s'empressoit ou de baiser, ou de faire toucher à son rosaire ce cadavre couvert de fleurs, & tout brillant d'une beauté virginale. (*n*) *Ad communis parentis funus (sic eum vocabant) advenit Illustrissimus Archiepiscopus, gravissimusque Senatus Regius: confluxere sacrorum Ordinum viri Religiosi; urbis universa Nobilitas, & promiscua plebis innumera multitudo, qui defuncti corpus floribus conspersum, & eximiâ quadam specie ac virginali nitore micans certatim conabantur vel rosariis contingere, vel osculis suppliciter venerari.* Ils nous renvoient à quelques auteurs qui ont

(*a*) *Barthius in Statium, tom.* 1. *pag.* 447.

(*b*) *Delassus in ejus vita, apud Nicol. Antonium, Biblioth. Script. Hispan. tom.* 1. *pag.* 363.

(*c*) *Nat. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. pag.* 767.

(*d*) *Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hispan. to.* 2. *p.* 252.

(*e*) *J'ai l'abregé qu'en donna selon l'ordre alphabetique Emanuel Laurent Soares, Prêtre de Lisbonne, l'an* 1621. *in* 12.

(*f*) *Petrus Aurelius in Vindiciis censuræ.*

(*g*) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, ch.* 9. *p.* 150. *édit. in* 4.

(1) *Petrus Aurel. Vindic. Censura Facult.*

(*h*) *Theophil. Raynaudus, de malis & bonis libris, n.* 85. *p. m.* 53.

(*i*) *Dans son* Hoplotheca *pag.* 362. *il parle ainsi:* Thomas Sanchez à plerisque fori rabulis spurcus audivit, quod in Opere de Matrimonio, librum nonum qui est de debito conjugali intexerit spurcitiis, & multa chartis commiserit quæ absque fœdo sensu & verecundiæ contrucidatione, vix legi possint.

(*k*) *Andr. Rivetus, Explicat. decalogi, Oper. to.* 1. *pag.* 1400. *col.* 2.

(*l*) *Idem Rivetus ib.*

(*m*) Homo vitæ purissimæ innocentissimeque actæ, & nulla unquam graviori labe taminatæ. . . . Castimoniæ tantum decus, ut virginitatis florem in tumulum intulerit. *Sotuel ubi supra.* Sanchem, hominem sanctissimæ vitæ & perpetuo virginitatis candore nitentem, ut graves scriptores prodiderunt. *Th. Raynaud. ubi supra.*

(*n*) *Sotuel, ibid.*

avoient des graces si naturelles & si touchantes, qu'il ne faut point s'étonner qu'on l'ait apellée la dixiéme Muse †. Strabon la consideroit comme une * merveille, & disoit que jamais aucune femme n'avoit pu suivre que de fort loin celle-là en matiere de poësie. Il ne nous (C) reste de tant de vers qu'elle fit que certains petits morceaux que les anciens Scholiastes en ont citez, & qu'une hymne à Venus, & une ode à l'une de ses maîtresses; car il faut sçavoir que sa passion amoureuse s'étendoit sur les (D) personnes mêmes de son sexe, & c'est ce qui l'a le plus decriée. Suidas nous a conservé le nom de trois amies β de Sappho, qui la perdirent de reputation, & qui se diffamerent elles-mêmes par l'étrange singularité que l'on imputoit à leur commerce. Il nous a conservé aussi le nom de trois écolieres de Sappho, qu'elle ne manqua pas aparemment d'initier à ses mysteres. Comme Lucien ‡ ne remarque pas que les femmes de l'Ile de Lesbos, qu'il dit avoir été fort sujettes à cette passion, l'eussent aprise de Sappho, il vaut mieux s'imaginer qu'elle la trouva toute établie dans son païs, que de l'en faire l'inventrice. Quoi qu'il en soit Sappho a passé pour une insigne *Tribade*; & quelques-uns pensent que c'est pour cela qu'on lui a donné le (E) surnom d'*Hommesse* ⸸. Si elle avoit eu pour but de se passer

Sappho (a) écrivit quantité de choses sur cette matiere qui ne s'accordoient point ensemble. Cela veut dire qu'elle tourna ce sujet en tant de façons, qu'elle en parloit tantôt d'une maniere tantôt d'une autre. Le jeu lui plaisoit. Entre autres choses elle avoit fait le calcul des signes à quoi l'on pouvoit conoitre une personne amoureuse, & elle y avoit si bien reüssi, que le medecin Erasistrate (b) reconut à ces enseignes la maladie d'Antiochus. Tout le monde sçait que ce jeune Prince brûloit d'amour pour Stratonice sa belle-mere, & que n'osant pas le declarer il fit le malade, & que la cause de son mal aiant été reconuë, il devint l'epoux de Stratonice par la demission de son pere: mais toutes les fois qu'on parle de cette avanture, on ne remonte pas comme l'on devroit jusques à Sappho qui fournit au medecin les expediens qui lui étoient necessaires. Quand on vouloit designer les poesies de cette femme par leur veritable caractere, on les apelloit ses feux & ses amours. (c) *Spirat adhuc amor Vivuntque commissi calores Æolia fidibus puella.* Plutarque l'a comparée à ce Cacus fils de Vulcain, de qui les Romains avoient écrit qu'il jettoit feu & flamme par la bouche; *c'est une composition de feu*, dit-il, (d) *que ce qu'elle chante, ses vers sont une expulsion de la flamme qu'elle a dans le cœur.*

(C) *Il ne nous reste.*] L'hymne à Venus a été conservée par le moien de Denys d'Halicarnasse (e), qui l'allegua pour un exemple d'une perfection qu'il vouloit caracteriser. Par une semblable vuë Longin (f) nous a conservé l'ode à une maitresse. (g) Catulle a traduit une partie de cette ode; toutes ces circonstances sont une preuve de l'estime singuliere qu'on faisoit des vers de Sappho.

Mr. le Fevre avoit resolu de publier des observations sur cette ode là, mais il s'en abstint à cause de quelques afaires très-chagrinantes qu'il avoit euës (h) pour certaines choses qu'il avoit mises dans son édition d'Anacreon. *Ut ne tandem bona fide εἴπω*. . . . *siam*, dit-il (i), *quod sane haud necesse est, decrevi nil quidquam ad hoc admirabile odarium dicere. Fuit olim, fateor, cum Sapphonem amabam; sed ex quo illa me perditissima femina pæne miserum perdidit cum sceleratissimo suo congerrone, (Anacreontem dico, si nescis, Lector.) noli sperare quidquam à me dictum iri, unde aut ipsa, aut ipsius opera, (queis tamen olim in Græcia nil elegantius, nil magis tersum aut venustum quidquam extitit.) probari videantur. Itaque quando mihi imposita fibula est, hic lacuna esto.* Le morceau qu'il cite (k) de ses notes sur Anacreon, fait voir qu'il étoit persuadé que Sappho écrivit cette ode pour une femme dont elle étoit amoureuse. Nous verrons dans la remarque suivante que Mademoiselle sa fille ne le suivit pas dans ce sentiment, & que neanmoins c'est un sentiment très-vraisemblable. Au reste si l'on n'a point de meilleures preuves que le passage (l) Latin de cet écrivain pour pretendre (m) qu'il avoit cessé d'estimer Sappho, on s'apuie sur un mauvais fondement.

(D) *S'etendoit sur les personnes mêmes de son sexe.*] On ne sçauroit blâmer la charité de Mademoiselle le Fevre (n), qui a tâché pour l'honneur de Sappho de rendre le fait incertain; mais je la crois trop raisonnable pour se fâcher que nous en croiions nos propres yeux. L'ode que Longin a raportée n'est point du style d'une amie qui écrit à son amie: tout y sent l'amour de concupiscence: sans cela Longin, cet habile conoisseur, ne l'eût pas donnée comme un modele de l'art avec lequel les grands maitres peignent les choses: il n'eût pas, dis-je, donné comme un exemple de cet art la maniere dont on ramasse dans cette ode les symptômes de la fureur amoureuse, Τὰ συμβαίνοντα ταῖς ἐρωτικαῖς μανίαις παθήματα; & Plutarque n'auroit point allegué cette même ode, afin de prouver que l'amour est une fureur divine, qui cause des enthousiasmes plus violens, que ne l'étoient ceux de la Prêtresse de Delphes, ceux des Bacchantes, & ceux des Prêtres de Cybele. (o) Τί τοσοῦτον ἡ Πυθία πέπονθεν ἀψαμένη τοῦ τρίποδος; τίνα τῶν ἐνθουσιαζομένων οὕτως ὁ αὐλὸς καὶ τὰ μητρῷα καὶ τὸ τύμπανον ἐξίστησιν; La traduction poetique de cela se trouve dans ces vers d'Horace, si au lieu de *ira*, vous mettez *amor*:

Non (p) Dindymene, non adytis quatit
Mentem sacerdotum incola Pythius,
Non Liber æque, non acuta
Sic geminant Corybantes æra,
Tristes ut iræ.

On étoit si persuadé au tems d'Ovide que Sappho avoit aimé les femmes comme les hommes les aiment, qu'il ne fait point difficulté de l'introduire faisant à Phaon un sacrifice de ses compagnes de debauche.

Nec (q) me Pyrrhiades Methymniadesve puellæ,
Nec me Lesbiadum cetera turba juvant.
Vilis Anactorie, vilis mihi candida Cydno:
Non oculis grata est Atthis, ut ante, meis.
Atque aliæ centum quas non sine crimine amavi
Improbe, multarum quod fuit, unus habes.
. . . .
Lesbides infamem quæ me fecistis amatæ,
Desinite ad citharas turba venire meas.

Horace est un autre temoin contre elle, (r) dans les plaintes qu'il supose qu'elle faisoit des filles de Lesbos. *Et Æoliis fidibus querentem Sappho puellis de popularibus*; car si elle avoit eu à se plaindre de ce que les Dames de son païs portoient envie à son merite, elle n'auroit pas choisi les jeunes filles pour le sujet de ses plaintes; mais parce qu'elle leur avoit parlé d'amour, & que la plupart avoient été ou trop simples, ou pour mieux dire trop habiles pour s'y laisser attraper, & que celles qui avoient repondu à sa passion l'avoient couverte d'opprobre, voila pourquoi elle s'est plainte des jeunes filles. Ce vers d'Ovide, *Desinite ad citharas turba venire meas*, montre que les femmes de Lesbos rendoient justice à Sappho sur ses beaux vers. Au reste je laisse à decider à quelque nouveau Pere Sanchez, si une femme mariée qui auroit repondu à la passion de Sappho auroit commis adultere, & enrollé son époux dans la grande confrairie proprement parlant. Je ne sçai point si cette question a pu échaper à l'inepuisable curiosité des Casuistes sur les causes matrimoniales.

Fortifions tout ceci par le temoignage d'un bel Esprit, qui n'a point cru que la complaisance pour Mademoiselle le Fevre dût aller jusques à l'aprobation de la peine qu'elle a prise en faveur de Sappho. Après la mort de son mari, dit-il (s), *quoi que jeune*, Sapho *renonça au mariage, mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avoit l'ame trop passionnée pour s'en pouvoir passer; ce qu'on peut aisément juger par la tendresse qui est répanduë dans ses poesies, & qui l'a mise sans contredit au dessus de tous les Poëtes en ce point. Aussi se sentant trop foible pour vaincre un penchant aussi violent que celuy-là, elle s'y abandonna toute entiere, & aima de toutes les manieres dont on peut aimer; allant même fort au delà des bornes que la modestie & la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. En vain pretendroit-on la justifier là-dessus; on ne le peut qu'aux dépens de la verité: & ny son aversion pour l'amour honteux de Charaxus, ny tous les honneurs qu'elle a reçus des Lesbiens, ne la peuvent laver d'une tache que tous ceux qui ont parlé d'elle n'ont pu deguiser, malgré les éloges qu'ils luy ont donnez; & que ses ouvrages avouent encore bien plus clairement. On conte plusieurs belles personnes au nombre de ses tendres amies.*

(E) *Le surnom* d'hommesse.] Il n'est pas aussi aisé que l'on pense de sçavoir au vrai ce qu'Horace a voulu dire avec son *masculo Sappho*; mais s'il a pretendu lui re-

† *Antholog. lib. 1. cap. 67. Ausonius Epig. 32.*

* Θαυμαστόν τι χρῆμα. admirandum quid. *Strabo lib. 13. pag. 424.*

β *Ovide en nomme deux autres*, epist. Sapph. ad Phaon. *Voiez la remarque D.*

‡ *Dialog. Meretr. to. 2. p. 714.*

⸸ *Mascula Sappho.* Hor. epist. 19. l. 1. Ausonius cupid. crucif.

(a) *Pausanias, lib. 9. p. 301.*

(b) *Plutarch. in Demetrio, pag. 907.*

(c) *Horat. Od. 9. l. 4.*

(d) *Αὐτὴ δὲ ἀληθῶς μεμιγμένα πυρὶ φθέγγεται, καὶ διὰ τῶν μελῶν ἀναφέρει τὴν ἀπὸ τῆς καρδίας θερμότητα.* Ipsa autem vere igni mixta loquitur, & per carmina calorem corde conceptum emittit. *Plutarchus de amore, pag. 762.*

(e) *De colloc. verborum, c. 81.*

(f) *Περὶ ὕψους c. 9.*

(g) *Voiez dans le commentaire d'Isaac Vossius sur Catulle pag. 113. ces deux pieces de Sappho corrigées.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 500. remarque D.*

(i) *Tanaq. Faber not. in Longinum pag. 292.*

(k) *Id. id. pag. 293.*

(l) *Cité ci-dessus lettre i.*

(m) *Voiez les notes sur les poëtes Grecs de Mr. le Fevre.*

(n) *Dans la Vie de Sappho.*

(o) *Plut. ubi supra pag. 763. Voici la version de Xylander*, Quid tale aut tantum accidit Pythiæ cum tripodem attigit? Quemnam orgia agentium tibia & Magnæ matris carmine atque tympanum sic animo abalienaverunt?

(p) *Horat. ode 16. lib. 1.*

(q) *Ovidius, epist. Sapph. ad Phaon.*

(r) *Od. 13. lib. 2. & 16. Lambinus, Cruquius, Mr. Dacier &c.*

(s) *Longe Pierre, vie de Sapho au devant de la traduction en vers François des poësies de Sapho.*

fer de l'autre moitié du genre humain, elle fe trouva fruftrée de fon attente; car elle devint éperdûment amoureufe de Phaon, & fit en vain tout ce qu'elle put pour s'en faire aimer. Le jeune homme la meprifa, & la contraignit par fes (F) froideurs à fe jetter du haut en bas d'une roche, pour mettre fin à fa flamme devorante. Quelle (G) dureté! Il y avoit dejà bien du tems

reprocher fes amours contre nature, il eft aifé de conoître qu'il a fort mal pris fon tems. L'epithete feroit bien froide, & amenée de trop loin fans aucune neceffité. Il y a neanmoins des gens doctes qui ne l'entendent pas autrement. (a) Chabot met entre ceux-la l'Interprete de Juvenal, & Porphyrion ancien fcholiafte d'Horace; & nous donne Domitius pour fon garant à l'égard de ce dernier. Il entend fans doute Domitius Calderinus, dont je n'ai point le (b) commentaire fur Martial; mais felon Chabot on y trouve que Porphyrion a interpreté le mot *mafcula*, & felon le propre & felon le figuré, *vel quia* Sappho *in poëtico ftudio verfata eft in qua fæpius emicuit, vel quia tribas diffamata fuit.* Cruquius qui a publié les vieux fcholiaftes d'Horace, n'a point publié ces paroles de Porphyrion. Pour ce qui eft de l'Interprete de Juvenal cité par Chabot, la raifon veut que nous le prenions pour le fcholiafte de ce poëte; or je ne trouve point qu'il dife ce qu'on lui impute; c'eft Britannicus (c) qui le dit fur le 47. vers de la 2. fatire. Quoi qu'il en foit des anciens commentateurs, il eft certain que les modernes raportent ordinairement trois opinions fur le fens de *mafcula Sappho.* 1. Que ce mot veut dire que Sappho avoit eté une Tribade. 2. Qu'il defigne l'attachement qu'elle avoit eu pour les fciences, au lieu de manier le fufeau & la quenouille. 3. Qu'il fignifie le courage qu'elle eut de faire le faut de Leucade. Ce dernier fentiment eft celui de Scaliger (d), & de (e) Turnebe, & fe confirme puiffamment par ces vers (f) d'Aufone:

Et de nimbofo faltum Leucate minatur,
Mafcula Lesbiacis Sappho peritura fagittis.

Voiez l'article *Leucade*, & la remarque fuivante.

Thevet rejette le premier fens du *mafcula Sappho*, & fuit le fecond & le troifieme, mais non pas fans s'y brouiller puerilement. Horace & Aufone, dit-il (g), *quand ils ont donné à cette Lesbienne le nom de Mafle, n'ont voulu fignifier autre chofe, finon qu'elle faifoit ce qui eftoit feant à un homme, en compofant de fi excellens Vers, ou bien parce qu'elle avoit entrepris d'entrer en ces beaux lieux de Leucade, defquels les hommes n'ofoient s'approcher.* Quelle abfurdité que de donner le nom de *beaux lieux* à un precipice effroiable où l'on n'alloit que par defefpoir? *C'eft doncques faire tort à noftre Sappho*, continuë-t-il (h), *de la calomnier fi mal à propos, fans deuë & legitime occafion, puis que le divin Philofophe Platon a eu en finguliere admiration, tant la dexterité & vivacité d'efprit, dont elle eftoit douëe, que de la profonde fageffe, qui la faifoit efclater tant par deffus le refte des femmes que des hommes, quelques habiles qu'ils fuffent.* Je ne doute nullement que Thevet ne fe porte ici pour faux temoin; je ne croi pas que Platon ait jamais parlé de cette *profonde fageffe* de nôtre Sappho; & quand même il lui eût donné l'éloge de fage, il ne faudroit point entendre ce mot au fens de Thevet, mais au fens qu'on lui donne encore parmi les Wallons, & qu'on lui donnoit autrefois en France. Les accoucheufes étoient furnommées fages non pas à caufe de leur vertu, mais à caufe qu'elles fçavoient beaucoup de chofes inconnuës aux autres femmes. On les nomme encore *les femmes fages* en Guienne & en Languedoc, mais dans les Provinces où la langue Françoife eft plus exacte on ufe de tranfpofition afin d'ôter l'équivoque, & on les nomme *fages-femmes.* Dites aujourd'hui à un Wallon qu'il eft heureux en enfans, que fes filles font bien fages, il vous repondra que c'eft fe moquer d'elles, qu'elles ne le font point, que cela ne convient pas à leur fexe, qu'il fufit à une fille d'avoir la crainte de Dieu, & d'entendre le menage. Cela fignifie qu'il entend par être fage, être fçavant, fçavoir le Latin, &c. le mot Grec σοφὸς fignifioit quelquefois habile, & c'eft en ce fens que Platon l'a pris quelquefois, & nommément lors qu'il a parlé d'Anacreon. C'eft ce qu'un très-bon critique (i) a remarqué. On devroit entendre de la même maniere ce mot-là fi Platon l'avoit emploié en loüant Sappho. Concluons par ces paroles d'un commentateur de Mr. le Fevre; (k) „ Il „ eft trop connu pourquoy Horace & Aufone l'ont ap„ pellée *Mafcula*, non pour fon courage, mais dans „ le même fens, que γυνὴ ἀνδρικὴ dans *Lucien*, où „ une femme impudente s'explique difant, ὦ ἐπιθυμία „ ἀνδρός ἐστι μοι, & τὸ πᾶν ἀνήρ εἰμι. „

(F) *La contraignit par fes froideurs.*] Mademoifelle le Fevre raporte que Sappho ne put s'empêcher de fuivre Phaon dans la Sicile, où il s'étoit retiré pour ne la plus voir, & que *pendant fon fejour dans cette Ile, elle fit les plus beaux vers du monde*; & même felon toutes les aparences l'hymne à Venus que l'on a encore, où elle demande fi ardemment le fecours de cette Deeffe. Ses prieres, comme il y parut, ne furent pas exaucées; les vers doux & tendres qu'elle (l) compofa fi fouvent fur ce fujet ne lui fervirent de rien: Phaon fut cruel à toute outrance. La malheureufe Sappho fe vit contrainte à faire le faut perilleux; c'eft ainfi que je puis nommer à jufte titre le remede où elle eut recours, qui fut de s'en aller fur le promontoire de Leucade, & de s'élancer dans la mer. On croioit alors que c'étoit le vrai moien de faire ceffer les peines que l'on fouffroit en aimant, & l'on apelloit ce lieu-là le faut des amoureux. Quelques-uns (m) ont voulu dire que Sappho fut la premiere qui effaia cette methode de guerir; d'autres aiment mieux (n) dire qu'elle fut la premiere femme qui fit ce faut; mais qu'avant elle quelques hommes l'avoient fait. Plufieurs poëtes ont parlé de ce defefpoir de Sappho. L'un d'eux (o) aiant épuifé tous les confeils qu'il pouvoit donner à un amant malheureux, & le renvoiant enfin au grand remede de tous les maux, fe fert de cette expreffion:

Quod fibi fuaferunt Phædra & Eliffa dabunt
Quod Canace, Phyllifque, & faftidita Phaoni.

Et voici ce que dit Stace:

Stefichorufque (p) ferox, faltufque ingreffa viriles
Non formidata temeraria Leucade Sappho.

Pline nous aprend un conte touchant la caufe de l'amour de Sappho pour Phaon. On difoit que les qualitez occultes d'une certaine herbe avoient excité cette paffion. Voici les paroles de Pline; (q) *Ex his*, il parle des diferentes efpeces de l'eryngion, ou du chardon roland, *candidam noftri centum capita vocant. . . . . Portentofum eft, quod de ea traditur: Radicem ejus alterutrius fexus fimilitudinem referre, raram inventu: fed fi viris contigerit mas, amabiles fieri. Ob hoc & Phaonem Lesbium dilectum a Sappho. Multa circa hoc non Magorum folum vanitates, fed etiam Pythagoricorum.* C'eft-à-dire, felon la verfion de du Pinet, *Les Latins appellent l'Eryngium blanc, Centum capita. . . . . Et certes c'eft grand cas, fi ce qu'on dit de cefte racine eft vray. Car il y en a qui difent que la racine de l'eryngium blanc (qui eft fort rare) eft faite à mode de la nature d'un homme ou d'une femme: & tient-on que fi un homme en rencontre une qui foit faite à mode du membre de l'homme, il fera bien aimé des femmes: & a-on opinion que cela feul induifit la jeune Sappho à porter amitié à Phao Lesbien. Et certes, non feulement les Magiciens, mais auffi les fectateurs de Pythagoras, difent mons & merveilles de cefte racine.* Ce font tous contes de vieille. Le temperament de Sappho étoit affez combuftible fans les qualitez occultes d'aucune plante.

(G) *Quelle dureté!*] La cruauté de Phaon ne nous furprendra pas tant, fi nous faifons reflexion que Sappho n'étoit qu'une veuve fur le retour, qui n'avoit jamais été belle; qui avoit fait mal parler d'elle durant fa viduité, & qui ne gardoit nulles mefures à temoigner la violence de fon amour. Un homme qui eft tant foit peu delicat, ne demande point qu'on le recherche avec fi peu de bienfeance; il en tire de mauvais augures. Ajoûtez à cela que Sappho ne pouvoit avoir la grace de la nouveauté; chofe qui peut reparer quelquefois, même auprès des gens delicats, le defaut de la beauté, & de la fleur de la jeuneffe. Phaon fçavoit tout ce de quoi elle étoit capable; les arbres & les gazons en avoient été les confidens; & peut-être que fa fuite venoit plutôt d'épuifement, que d'indifference. Pefez bien ce qu'elle lui écrit elle-même par la plume d'Ovide:

Hæc quoque laudabas, omnique à parte placebam
Sed tum præcipue cum fit amoris opus.
Tunc te plus folito lafcivia noftra juvabat,
Crebraque mobilitas, aptaque verba joco:
Quique, ubi jam amborum fuerat confufa voluptas,
Plurimus in laffo corpore languor erat.
. . . .
Invenio filvam quæ fæpe cubilia nobis
Præbuit, & multa texit opaca coma.
Agnovi preffas noti mihi cefpitis herbas;
De noftro curvum pondere gramen erat.
Incubui tetigique locum qua parte fuifti.

Elle

(a) *In Horat. epift.* 19. *l.* 1.

(b) *Chabot le cite* in epigr. ad Phileenim l. 7.

(c) Tale monftrum libidinis dicitur Sappho excogitaffe, unde mafcula eft appellata *ab* Horat. in epiftolis. *Voiez Vinet fur Aufone* Cupid. Crucif. v. 25.

(d) *In Aufon. Cupid. crucif. & in Virgil. Cirin.*

(e) *Adverfar. l.* 10. *c.* 2.

(f) *Cupid. Crucif.*

(g) *Thevet ubi infra pag.* 226.

(h) *Id. ib. pag.* 227.

(i) *Voiez Mr. le Clerc au* 1. *tome de fon* ars critica *pag.* 194. 195.

(k) *Roland ubi infra fol.* G 4.

(l) Οὗτός ὁ Φάων ἐστὶν ἐφ' ᾧ τὸν ἔρωτα αὐτῆς ἡ Σαπφὼ πολλάκις ᾆσμα ἐποίησε. Hic ille Phaon eft in cujus amorem Sappho fæpe carmen cecinit. *Palæphatus de incred. cap.* 49. *pag. m.* 231. Phafianinus aiant lu αἷμα au lieu de ᾆσμα a fait une verfion ridicule.

(m) *Menander apud Strabon. l.* 10. *pag.* 311.

(n) *Scaliger in Aufonium, Cupid. crucif.*

(o) *Aufon. Epigr.* 92.

(p) *Stat. lib.* 5. *filu.* 3. *v.* 154.

(q) *Plinius lib.* 22. *cap.* 8. *pag. m.* 183.

tems qu'elle étoit veuve d'un des plus riches hommes de l'Ile d'Andros, nommé Cercala †, duquel elle eut une fille nommée Cleïs. C'est ainsi que s'apelloit la mere de Sappho. Pour son pere je ne dirai point quel étoit son nom, puis qu'il me le faudroit choisir entre huit β; car il y a tout autant d'hommes γ dont elle a passé pour la fille. Elle avoit trois freres, dont l'un nommé Charaxus δ trafiquoit de vin de Lesbos en Egypte, & y devint amoureux d'une fameuse courtisane, que quelques-uns nomment Rhodope, mais Sappho l'a nommée Doricha. Elle (H) gronda fort son frere sur ce vilain engagement. On dit que les Mityleniens lui firent l'honneur après sa mort de faire (I) graver son image sur leur monnoie. Quelques Auteurs font mention d'une (K) autre Sappho.

Mr. Moreri n'en a trouvé une dans Martial * que par une extrême inadvertance. Nous lisons dans Aristote la preuve dont Sappho s'étoit servie pour faire voir que le mourir est un mal. Les Dieux, disoit-elle ‡, en ont jugé de la sorte, car autrement ils mourroient. Il y avoit dans le Prytanée de Syracuse une très-belle statuë de Sappho; voiez ce que Ciceron ⸸ en dit lors qu'il reproche à Verres de l'avoir volée. C'étoit un ouvrage de Silanion, & aparemment le même que celui dont Tatien a parlé en reprochant aux Gentils les honneurs qu'ils avoient rendus à de mal honnêtes femmes. Voiez la citation p de cette page.

SARA,

Elle n'étoit point alors capable d'entendre raison, comme quand elle representa (a) à un jeune homme qui la recherchoit en mariage, qu'étant plus âgée que lui, elle ne le vouloit point épouser. Plus Phaon eût été jeune, plus l'auroit-elle trouvé son fait. Si j'ai dit qu'elle n'avoit jamais été belle, c'est parce que j'ai cru preferable à l'autorité de Platon, qui (b) l'a nommée *la belle Sappho*, l'autorité d'Ovide qui la fait parler ainsi:

Si mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio formæ damna rependo meæ.
Sum brevis. At nomen quod terras impleat omnes
Est mihi: mensuram nominis ipsa fero.
Candida si non sum: placuit Cepheïa Perseo.

Mademoiselle le Fevre m'avoit donné l'exemple de ne m'en point fier à Platon, ni à Athenée; car elle a dit que *Sappho n'étoit pas belle; qu'elle n'étoit ni grande ni petite; qu'elle avoit le teint fort brun, & les yeux extrêmement vifs & brillans.* Que dirai-je de Maxime de (c) Tyr, qui pretend que comme elle étoit noire & petite, Socrate (d) ne l'a nommée belle qu'à cause de la beauté de ses vers?

(H) *Et gronda fort son frere.*] Voici comment Ovide nous aprend cette particularité:

Arsit inops frater victus meretricis amore,
Mistaque cum turpi damna pudore tulit.
Factus inops agili peragit freta cærula remo,
Quasque male amisit, nunc male quærit opes.
Me quoque, quod monui bene multa fideliter, odit;
Hoc mihi libertas, hoc pia lingua dedit.

Jugez de quelles represailles il pouvoit user, & de quel poids pouvoient être les remontrances d'une telle sœur. (e) Athenée remarque que les invectives contre la courtisane de Naucratis, étoient fondées sur les sommes excessives qu'elle s'étoit fait donner. Herodote donne le nom de Rhodopis à la courtisane, & (f) dit que Charaxus qui depensa une grosse somme pour la racheter, fut fort maltraité par les invectives de Sappho sa sœur.

(I) *Faire graver son image.*] Je remarquerai à ce sujet que Lambin, pour n'avoir pas entendu un passage de Pausanias (g), a dit faussement qu'il y avoit dans la forteresse d'Athenes une statuë de Sappho. *Anacreontis Teii*, dit-il (h), *qui majore ex parte res amatorias scripsit, statua in arce Atheniensium prima post Sapphonem locata est.* Voici le Grec. Τοῦ δὲ τοῦ Ξανθίππου πλησίον ἕστηκεν Ἀνακρέων ὁ Τήϊος, πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας. Il est évident que ces mots Grecs ne veulent dire autre chose, sinon que la statuë d'Anacreon a été mise auprès de celle de Xanthippe; la statuë, dis-je, d'Anacreon, qui est le premier après Sappho, qui ait consacré à des matieres d'amour la plupart des choses qu'il a écrites.

Je voudrois bien savoir si Thevet se trompe lors qu'il assûre, (i) *que les Romains erigerent en la memoire* de Sappho *une Statuë de Porphire richement Ouvrée.* C'est Mr. le Fevre qui a remarqué que (k) *les Mityleniens firent graver l'image de cette Heroïne sur leur Monnoye, & la traiterent par là de Souveraine aprés sa mort.* Il ne cite personne, mais Mr. Reland qui a fait des notes (l) sur cet ouvrage de Mr le Fevre a raporté ce passage de Julius Pollux, οἱ μιτυληναῖοι μὲν Σαπφὼ τῷ νομίσματι ἐνεχάραττον, & il a observé que l'on a encore des medailles de Sappho qui *portent le nom des Mityleniens* ΜΙΤΥΛΗΝΑΙΩΝ. Thevet raconte (m) qu'il a tiré le portrait de Sappho *d'une Medale antique* qu'il avoit aportée de l'Ile de Lesbos, *dont la pareille fut donnée avec plusieurs autres au Baron de la Garde, lors Ambassadeur de* France *à Constantinople, par le premier Medecin du Sultan Soliman.* Aristote observe que les Mityleniens avoient rendu des honneurs à Sappho, mais il ne dit point en quoi consisterent ces honneurs (n). Tatien reproche aux Grecs la statuë (o) de la courtisane Sappho faite par Silanion, de cette courtisane, dit-il, qui a chanté elle-même sa lubricité, & qui étoit amoureuse jusqu'à la rage, (p) Καὶ ἡ μὲν Σαπφὼ γύναιον πορνικὸν ἐρωτομανὲς καὶ τὴν ἑαυτῆς ἀσέλγειαν ᾄδει, *& quidem Sappho meretricia muliercula insano amore capta suam ipsa lasciviam cantat.* (q) Pline parle d'un peintre nommé Leon qui avoit fait le portrait de Sappho.

(K) *D'une autre Sappho.*] Mr. Moreri dit qu'il y a des gens *qui mettent une seconde fille de ce nom d'Erithrée qui faisoit des vers, & que c'est le sentiment d'Athenée*, li. 13. Athenée ne dit pas que cette autre Sappho fût poëte, ni qu'elle fût d'Erithrée; il dit qu'elle étoit d'Erese (r), courtisane de son metier, & qu'elle fut amoureuse de Phaon. Selon ce sentiment la grande Sappho, la Sappho de Mitylene qui faisoit de si beaux vers, pourroit être rehabilitée sans beaucoup de peine dans une bonne reputation; on n'auroit qu'à transporter sa mauvaise renommée sur l'autre Sappho. Le mal est qu'un passage mutilé d'Athenée, secondé tant qu'on voudra du temoignage d'Elien (s), ne doit pas nous servir de guide preferablement à mille autoritez qui le combatent. Mr. Lloyd & Mr. Hofman nous avertissent de bien distinguer deux Sapphos; l'une d'Eretrie, & l'autre qui fut aimée de Phaon, comme on le voit, disent-ils, dans Athenée au livre 13. Cela est copié de Vossius (t), & n'en est pas plus vrai; car Athenée ne parle là que d'une Sappho native d'Erese, qui fut fort amoureuse de Phaon: si elle en fut aimée ou non, c'est ce qu'il ne nous aprend point. Suidas pourroit nous jetter dans l'incertitude, s'il n'y avoit pas de l'aparence qu'il a divisé ce qui devoit demeurer uni. Il nous donne deux Sapphos; ce qu'il dit de la premiere apartient incontestablement à celle qui a tant excellé dans la poësie lyrique; ce qu'il dit de la seconde, sçavoir qu'elle étoit de Mitylene dans l'Ile de Lesbos; qu'elle se precipita du promontoire de Leucade dans la mer, à cause qu'elle aimoit Phaon; qu'elle sçavoit jouër des instrumens; qu'elle avoit composé des vers lyriques, ne convient pas moins certainement à la premiere. Ainsi je ne voi nulle raison fort valable pour admettre deux femmes de ce nom-là, principalement s'il faloit les distinguer l'une de l'autre, par les qualitez dont Suidas & Charles Etienne les partagent.

Voici une faute bien absurde. (v) *Canius, Poëte Latin*, natif *de* (w) *Cadis*, & *ami de Martial* . . . . *épousa deux femmes, Theophile sçavante, mais un peu trop libre, & Sapho moins éclairée, mais plus retenuë* . . . . *Martial rapporte ce que j'écris*, au li. 3. epigr. 63. & li. 7. ep. 68.

Castior hæc & non doctior illa fuit, &c.

Voilà ce qu'on lit dans le Dictionaire de Moreri. Mais si l'on consulte Martial, on trouve (x) qu'il ne fait mention que d'une femme de Canius, & qu'il dit qu'elle se nommoit Theophila, qu'elle étoit sçavante, & qu'elle faisoit des vers que Sappho pourroit loüer, que celle-ci n'étoit pas plus docte que Theophila, mais que Theophila étoit plus chaste que Sappho. Le vers que Mr. Moreri raporte est le dernier de l'épigramme. Il ne faloit donc pas y ajoûter un *Etcætera*. Ceci n'est qu'une vetille en comparaison de la bevuë d'avoir donné à Canius une femme nommée Sappho, moins éclairée & plus modeste que Theophila. Je ne dis rien de deux autres fautes qui sont dans l'article de Canius au Dictionaire de Moreri. On marque la 19. épigramme du 3. livre de Martial au lieu de la 20. & l'on met *annulator* au lieu de *annulatur*.

(a) *Fragment de lettre raporté par Mad. le Fevre.*
(b) *In Phædro, p. m. 1214. Athenée la nomme aussi la belle Sappho*, l. 13. p. 596. & *Plutarque aussi* de amore, pag. 763. & *Julien l'Apostat*, epist. ad Alypium Cæsar.
(c) *Orat.* 8. *p. m.* 86.
(d) *Id est Plato ubi supra.*
(e) Ἣν ἡ καλὴ Σαπφὼ ἐρωμένην Χαράξου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτῆς κατ' ἐμπορίαν εἰς τὴν Ναύκρατιν ἀπαίροντος, διὰ τῆς ποιήσεως διαβάλλει ὡς πολλὰ τοῦ Χαράξου νοσφισαμένην. Quam pulcra Sappho Charaxi fratri suo mercaturæ gratia Naucratim profecto nave dilectam versibus suis proscindit, quod multa illum pecunia emunxisset. *Athen. lib.* 13. *c.* 7. *pag.* 596.
(f) *Herodot. lib.* 2. *c.* 135.
(g) *Ex lib.* 1. *pag.* 23.
(h) *Lambin. in Horat. Od.* 17. *l.* 1.
(i) *Thevet, élog. des savans hommes to.* 1. *pag.* 223. *édit.* 1671. *in* 12.
(k) *Le Fevre, vie des poët. Grecs p. m.* 23.
(l) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres* Oct. 1700. *pag.* 461.
(m) *Thevet ubi supra pag.* 224.

† *Suidas ubi supra.*
β *Id. ib.*
γ *Conferez la remarque K de l'article d'Anacreon.*
δ *Strabo lib.* 17. *pag.* 556. *Athen. lib.* 13. *pag.* 596.
* *Voiez la remarque K vers la fin.*
‡ Ἡ ὥσπερ Σαπφὼ ὅτι τὸ ἀποθνήσκειν κακόν. οἱ θεοὶ γὰρ οὕτω κεκρίκασιν· ἀπέθνησκον γὰρ ἄν. Aut quemadmodum Sappho, mori malum esse, Dei enim sic judicarunt: alioqui mortui essent. *Aristot. Rhetor. l.* 2. *c.* 23. *pag. m.* 445. E.
⸸ *Cicero in Verrem orat.* 6. *fol. m.* 78.
(n) *Aristot. Rhetor. l.* 2. *c.* 23. *p.* 445. *Mr. Reland dans ses remarques sur Mr. le Fevre cite les paroles d'Aristote.*
(o) *Tatian. orat. contra Græcos p. m.* 168. B.
(p) *Id. ib.* C.
(q) *Plin. lib.* 35. *cap.* 11. *pag. m.* 235.
(r) *Ville de l'Ile de Lesbos*
(s) *Ælian. lib.* 12. *c.* 19. *var. hist.*
(t) *Vossius, de poët. Græc. pag.* 17.
(v) *Moreri au mot* Canius.
(w) *Cela paroit par l'epigramme* 62. *du* 1. *livre de Martial laquelle Mr. Moreri ne cite pas.*
(x) *Mart. epig.* 68. *lib.* 7.

SARA, sœur & (*A*) femme d'Abraham, fut la fidelle compagne de tous ses voiages. Elle étoit dejà mariée avec lui, lors † qu'ils se retirerent d'Ur de Chaldée, pour s'en aller à Charan.

(*A*) *Sœur & femme d'Abraham.*] Cela est si clair par le chapitre 20. de la Genese, que sans la mauvaise habitude que l'on se fait, de sacrifier le sens naturel des paroles de l'Ecriture aux moindres difficultez qu'on envisage, il n'y auroit pas deux sentimens là-dessus. Prenons bien les circonstances du fait. Abraham étant venu au païs des Philistins, y fit passer Sara pour sa sœur. Sur cela Abimelec Roi du païs crut que c'étoit une fille à marier, ou une veuve, & qu'ainsi rien n'empêchoit qu'il n'en fit l'une de ses femmes. Il la fit donc venir chez lui: mais aiant sçu par une revelation qu'elle étoit mariée avec Abraham, il la lui rendit en se plaignant de leurs mensonges, qui l'avoient exposé à un grand malheur. Je dis *leurs mensonges*; car d'un côté Abraham avoit dit de sa femme, *c'est ma sœur*; & de l'autre, Sara avoit dit de son mari, *c'est mon frere*. Abraham s'excusa en premier lieu sur la crainte qu'il avoit euë qu'on ne le tuât, s'il disoit que Sara étoit sa femme; en second lieu sur ce qu'elle étoit *veritablement* sa sœur, *fille de mon pere*, dit-il (*a*), *bien qu'elle ne soit pas fille de ma mere*. Après quoi il tâcha de justifier son épouse, en disant qu'il lui avoit demandé comme une grace, que par tout où ils voiageroient elle declarât qu'il étoit son frere. J'admire qu'on ne voie pas dans ce discours, que Sara étoit non pas la sœur uterine d'Abraham; mais sa sœur de pere. Voici mes raisons.

I. En premier lieu, si Sara n'eût pas été la sœur d'Abraham en cette maniere, l'apologie de son mari n'eût fait que tromper de plus en plus le bon Prince, qui lui avoit reproché sa precedente dissimulation; car il n'étoit pas possible qu'en ajoûtant foi aux excuses de ce Patriarche, on ne prît Sara pour la vraie & propre sœur d'Abraham du côté du pere, & jamais homme vivant n'auroit deviné par ce discours, qu'elle n'étoit que la niece d'Abraham. J'en fai juges tous ceux qui seront capables de sentir quelles idées un tel discours a dû & pu exciter dans l'esprit d'Abimelec. Il est vrai que je demande qu'ils sçachent se bien transporter dans toutes les situations, & dans toutes les circonstances de cette avanture. Il est inutile de suposer que Sara étoit fille d'Haran, & par consequent petite-fille du pere d'Abraham; & d'ajoûter qu'un neveu (*b*) est quelquefois apellé frere, & qu'un petit-fils est quelquefois nommé fils; cela, dis-je, ne sert de rien en cet endroit, parce que les circonstances veulent qu'Abraham n'ait pris les mots que dans leur signification la plus propre; faute de quoi il eût dû passer pour un homme qui vouloit faire illusion à Abimelec.

II. De plus à quoi lui pouvoit servir cette distinction, *fille de mon pere*, *fille de ma mere*, si dans le fond il n'avoit voulu signifier sinon qu'il étoit oncle de Sara? Posez le cas qu'il ait pu traiter de sœur celle qui n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'aieule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit representer ingenûment le degré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambiguë? Que ne l'emploie-t-il dans son veritable sens, comme je supose qu'il fait? Outre que l'ingenuité dont on parle seroit fort à contre-tems, elle affoibliroit l'apologie du Patriarche; car elle feroit paroitre moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma suposition cette même ingenuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham declara que Sara n'étoit point sa sœur uterine. On mettoit de la difference entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demie-sœur. Les Atheniens (*c*) qui permettoient d'épouser sa sœur de pere, defendoient d'épouser sa sœur uterine. Solon en avoit ainsi decidé. Au contraire Lycurgue (*d*) permit aux Lacedemoniens d'épouser la sœur uterine, & leur defendit d'épouser la sœur de pere. Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur uterine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de Solon a été generalement parlant moins odieuse (*e*), que la permission de Lycurgue. Dira-t-on après cela que dans ma suposition, Abraham eût dit sans necessité qu'il n'étoit point le frere uterin de sa femme; comme dans la suposition contraire il auroit dit tout-à-fait inutilement, que sa mere n'étoit point l'aieule de Sara?

III. Ajoûtez que si Abraham n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que son pere Tharé étoit l'aieul de Sara, il a pris les termes de pere & de sœur dans une signification étenduë, & moins propre. Pourquoi donc a-t-il declaré que sa mere n'étoit point la mere de Sara? Ne l'étoit-elle point au sens qu'il prenoit le mot de pere, par raport à Tharé; c'est-à-dire n'étoit-elle point l'aieule de Sara, tout de même que Tharé en étoit l'aieul? On croit se tirer de cette grande difficulté, en suposant qu'Haran etoit le pere de Sara, & qu'il n'étoit point frere uterin d'Abraham. On donne donc deux femmes à Tharé, & l'on supose qu'il eut Haran de l'une, & Abraham de l'autre. Par consequent si Sara étoit fille d'Haran, son aieul étoit le pere d'Abraham; mais son aieule etoit differente de la mere d'Abraham. Je repons que tout cela tombe par terre, dès que l'on supose que ce Patriarche se sert des mots *sœur* & *fille* dans une signification étenduë; car sur ce pied-là il est certain que la mere d'Abraham est la grand'mere des enfans d'Haran, soit qu'elle ait engendré Haran, soit qu'elle ait été seulement la femme de celui qui l'engendra. Dès que vous quittez la signification propre & rigoureuse des termes qui designent la parenté, & que vous suivez l'usage qui s'observe dans les familles, le mot de mere convient aux femmes par raport à tous les enfans de leurs maris, & par consequent celui de grand'mere leur convient par raport à tous les enfans de tous les enfans de leurs maris: desorte que si Abraham avoit pris les termes dans la signification etenduë, que le style de l'amitié ou de la civilité a introduite dans les familles, il n'auroit point dû nier, comme il fit, que sa mere fût l'aieule de Sara. On voudroit bien pouvoir dire qu'il prenoit les mêmes mots tantôt dans leur signification propre, tantôt dans leur signification moins propre. Mais ne seroit-ce pas suposer qu'il se joüoit en sophiste de la bonne foi d'Abimelec?

IV. Ma quatriéme raison est prise de ce qu'on ne sçauroit suposer avec quelque fondement, que Sara ait été adoptée par Tharé. Si cela étoit, Abraham eût pu se servir de sa distinction sans sortir de l'exactitude; car en ce cas-là son pere auroit pu être apellé le pere de Sara dans une signification assez propre. Mais voici de quoi ruiner ce subterfuge: on n'y a recours qu'afin d'eviter l'inceste; or on ne l'évite point par là, puis que la fraternité fondée sur l'adoption proprement dite, ne mettoit pas moins d'obstacle aux mariages que la fraternité naturelle. Selon les loix (*f*) un frere qui auroit épousé sa sœur d'adoption, auroit commis un inceste proprement dit.

V. Voilà d'où je tire l'une de mes bonnes raisons. Si quelque chose devoit nous determiner à ne prendre pas au pied de la lettre la declaration precise que fait Abraham, que *Sara est veritablement sa sœur, fille de son pere, mais non pas de sa mere*, ce seroit le mariage incestueux qui resulte de cette fraternité. Mais cela même ne (*g*) refute-t-il pas ceux qui disent que Sara étoit la niece d'Abraham? Ne convient-on pas que ce degré de parenté rend incestueux les mariages? Il faut donc que nos adversaires cherchent des excuses à l'inceste d'Abraham. S'ils en trouvent, ce sera autant pour eux que pour nous; la difference n'étant que du plus au moins, il ne nous sera pas difficile de donner à leurs raisons l'étenduë qui nous sera necessaire; vu sur tout que Jacob ne se fit pas le moindre scrupule d'être marié tout à la fois avec deux sœurs, ce qui en d'autres tems eût été une chose abominable. Clement Alexandrin compte pour si peu de chose cette difficulté, qu'il nous dit tout froidement que les paroles du Patriarche nous (*h*) enseignent qu'il ne faut point épouser sa sœur uterine. Il est certain qu'on ne manque point de bonnes raisons pour justifier là-dessus ce Patriarche; je ne les raporte pas; on les trouvera facilement dans d'autres livres. Je me contente d'avertir ici ceux qui voudront m'accuser de faire trop bon marché de la conscience d'Abraham, par raport au crime d'inceste; qu'avant que de venir à moi, il faudra passer sur le ventre à un grand nombre de (*i*) Theologiens anciens & modernes, Catholiques & Protestans. Je ne fai pas grand cas de ce qu'on trouve dans les Annales (*k*) d'Eutychius, que la premiere femme de Tharé mere d'Abraham avoit nom *Jona*, & que sa seconde femme mere de Sara avoit nom *Tehevitha*; mais c'est toûjours une marque qu'il y a une ancienne tradition pour le sentiment que j'ai suivi.

VI. Autre raison. Si Sara n'étoit point la fille de Tharé; mais sa petite-fille, il faudroit qu'elle fût fille ou d'Haran, ou de Nacor. Or elle n'est fille ni de l'un ni de l'autre. En voici la preuve. Il est dit dans la Genese (*l*) que la femme de Nacor s'apelloit Milca,

† *Genese* XI. 29. 31.

(*a*) *Genese* XX. 12.

(*b*) *Loth neveu d'Abraham est nommé son frere* Genes. XIV. 16. *mais cet exemple ne sert de rien à ceux qui suposent que Sara étoit sœur de Loth, car le titre de frere en ce cas-là seroit plutôt donné à Loth comme beau-frere que comme neveu.*

(*c*) *Voiez en les preuves dans Muret* l. 15. c. 5. variar. lect. & *dans Gebhardus* in Corn. Nepotem vit. Cimonis. *Consultez l'article* Cimon *remarque* D.

(*d*) *Voiez les mêmes Auteurs.*

(*e*) Filia patris (*soror, non uterina*) jure conjungebatur Noachidi, quoniam inter gentes ratio consanguinitatis paternæ non habebatur. *Jarchius apud Heidegg. hist. Patriar. to.* 2. *pag.* 78.

(*f*) Inter fratrem sororemque nuptias esse prohibitas sive eodem utroque parente, sive altero tantum nati sint: verum si per adoptionem soror facta sit quandiu manet adoptio, etiam nuptias prohiberi: at si per emancipationem adoptio dissoluta sit, posse inter eos ritè iniri connubium. *Justinian. lib.* 1. *institut.* Voiez l'article d'Octavie pag. 2247. au texte.

(*g*) *Voiez Rivet in Genes. exercit.* 73. *Heidegg. hist. Patriarch. to.* 2. *pag.* 79.

(*h*) *Τὰς ὁμομητρίας μὴ δεῖν ἄγεσθαι πρὸς γάμον διδάσκειν.* Docens eas quæ ex eadem matre natæ sunt non esse ducendas uxores. *Clem. Alexandr. Stromat. l.* 2. *p.* 421.

(*i*) *A Clement Alexandrin, à S. Jerôme, à Lipoman, à Oleaster, à Cajetan, à Sotus, au P. Petau, à Codoman, au P. Abram, à Musculus, à Piscator, à Heidegger &c.*

(*k*) *Pag.* 66. *apud Heidegg. pag.* 78.

(*l*) *Chap.* XI. *v.* 29.

Charan. La sterilité dont elle avoit été affligée dans sa patrie, ne la quitta point dans les païs étrangers, & c'est ce qui lui fit prendre la resolution de se donner un substitut auprès d'Abraham, afin de pouvoir devenir mere en la personne de ce substitut, puis qu'elle ne le pouvoit être en sa propre personne. Agar sa servante qu'elle choisit pour cet emploi fut bien-tôt enceinte, & la paia d'ingratitude *. Elle se mit à la mepriser: mais Sara ne pouvant souffrir cette insolence, usa si amplement du plein droit que son mari lui donna sur Agar, qu'elle la contraignit en peu de tems à s'enfuir de la maison. On a pu voir en un autre endroit † le retour de cette ingrate, & les extremitez où elle se vit reduite lors qu'elle eut été encore chassée. Nous ne repeterons point cela. Il vaut mieux dire qu'enfin par une benediction particuliere de Dieu Sara devint grosse à l'âge de 90. ans, & qu'elle accoucha d'un fils qui eut nom Isâc. Elle vécut 127. ans ‡. Il ne faut point oublier qu'elle fut très-belle; & que sa beauté, & la complaisance qu'elle eut pour son mari de ne se point dire son épouse, mais sa sœur, l'exposerent à deux (B) enlevemens, où sa pudicité auroit fait naufrage si Dieu n'y eût mis (C) la main. Une providence toute particuliere

* *Genese* XVI.

† *Dans l'article d'Agar.*

‡ *Moreri dit faussement* 137.

ca, & qu'elle étoit fille d'Haran, pere de Milca & de Jisca. Puis qu'on nomme cette derniere, sans en avoir la raison que l'on avoit de nommer l'autre (car on ne lui donne point de mari comme à l'autre) il faut croire que si Haran avoit eu d'autres filles, on les eût nommées tout d'un tems, & sur tout que l'on n'auroit pas oublié Sara, puis qu'on venoit de parler de son mariage avec Abraham. Soit donc conclu qu'Haran n'avoit que deux filles, Milca & Jisca. Cette raison est si convaincante, qu'elle contraint plusieurs de nos adversaires à suposer que Sara & Jisca sont la même personne. Ils font bien de l'honneur à l'Historien sacré. O l'admirable Ecrivain que ce seroit, si dans trois lignes il donnoit deux noms differens à une femme, sans avertir que ce ne sont que les deux noms d'une seule & même personne! Voiez dans le chapitre 22. de la Genese la liste des enfans de Nacor; vous n'y trouvez point Sara: & vous y voiez que son premier-né étoit venu au monde depuis qu'Abraham étoit sorti de son païs; car ce fut au retour de la montagne de Morija, où Abraham avoit voulu immoler son fils Isâc, qu'il ouit dire que Milca avoit donné huit enfans à Nacor son mari, *savoir Huts son premier né* &c. De plus seroit-il possible que si Sara avoit été fille d'Haran, l'Ecriture n'eût jamais parlé de Lot comme de son frere?

VII. Il est facile de repondre à ceux qui objectent les paroles de (a) l'Ecriture, où Sara est nommée la belle-fille de Tharé; car une femme mariée se considere plutôt par les relations du mariage, que par celles de la naissance.

(a) *Genese* XI. 31.

(B) *A deux enlevemens.*] Ils se ressemblent comme deux goutes d'eau. Dans tous les deux Abraham suprime qu'il soit le mari de Sara; il veut qu'elle dise qu'il est son frere; il fait cela de peur qu'on ne le massacre si l'on vient à sçavoir qu'il est son mari, & afin qu'on lui fasse du bien pour l'amour d'elle, quand on aura cru qu'elle n'est point son épouse. Dans tous les deux le ravisseur puni d'enhaut, avant qu'il puisse satisfaire sa passion, restituë Sara, comble de presens le mari, & lui reproche ses mensonges. Le premier de ces enlevemens fut fait en Egypte par le Roi Pharao: le second fut fait en Guerar par Abimelec Roi des Philistins. Sara étoit âgée de 65. ans pour le moins lors que Pharao l'enleva, & de 90. au second enlevement; car elle avoit dix ans (b) moins que son mari, & leur voiage d'Egypte est posterieur à la sortie de Charan, c'est-à-dire à (c) la 75. année d'Abraham. Quant au voiage de Guerar, il fut fait après l'annonciation de la naissance d'Isâc, c'est-à-dire lors qu'Abraham avoit atteint la centiéme année de sa vie. Qu'on fasse tout ce qu'on voudra; cette histoire est une preuve qu'Abraham craignoit plus la mort, que le deshonneur conjugal, & qu'il n'étoit rien moins que mari jaloux. Il remet aux soins paternels de la providence l'honneur & la pudicité de Sara; mais il prend les devans pour la conservation de sa vie, & il ne neglige pas les moiens humains. Ne vouloir pas reconoitre là l'infirmité de la nature corrompuë, c'est s'aveugler volontairement. Ce Patriarche auroit pu dire en cette rencontre, (†) *homo sum, humani nihil à me alienum puto.* Ceux qui croient que la crainte du peril le faisoit mal raisonner se trompent; *il n'y a point de crainte de Dieu en ce pays-cy*, disoit-il (d), *& ils me tueront à cause de ma femme.* Il croioit donc que ceux qui ne feroient point scrupule de tuer un homme, en feroient d'enlever une femme mariée. Oui il le croioit, & avec raison. Le bien de la societé, plus sans doute que l'amour de la vertu, a fait regarder le rapt d'une femme mariée comme une injustice criante, dont les Souverains mêmes ont eu à craindre de fâcheuses suites; mais on ne trouvoit pas fort mauvais qu'un grand Seigneur s'accommodât d'une femme non mariée, pour augmenter le nombre de ses concubines. Ainsi Abraham raisonnant solidement pouvoit être fort assûré, que pour le moins la crainte des hommes empêcheroit les Egyptiens, & les Philistins de lui enlever sa femme, & de le laisser vivre, lui qui seroit un temoin perpetuel de la violence qu'on auroit faite à une femme mariée. La conclusion raisonnable de cela étoit de craindre qu'on ne se defit de lui secretement, afin de retenir Sara sans que personne pût dire qu'on l'avoit enlevée à son mari; car le public n'auroit pas eu conoissance de ce mari, si on l'eût bientôt depeché. Cette crainte n'est pas le mauvais endroit de la piece. Qui ne sçait l'empressement qu'eut David de faire perir sous main le mari de sa maîtresse? L'envie d'être bien traité comme frere de la belle Sara est plus blâmable, que la peur d'être tué. Detestons neanmoins le brutal emportement de Faustus le Manichéen (e), & contentons nous de ce que dit St. (f) Jerôme sur tout ceci. St. Chrysostôme (g) & St. Ambroise y ont trouvé la matiere d'un beau panegyrique pour la charité de Sara, qui voulut bien en faveur de son mari exposer sa pudicité à tous les risques du naufrage. (h) *Extrema adut, sororem se ejus asseruit, contenta si ita esset necesse, periclitari pudore potius quam virum salute: ut tueretur maritum mentita est germanitatem, ne insidiatores pudoris ejus tanquam amulum & vindicem uxoris necarent.* Origene étoit bien d'un autre avis; il trouvoit tant de scandales dans le sens literal, qu'il se sauva dans les types & dans les allegories. *Aloquin*, dit-il (i), *quæ nobis ædificatio erit legentibus Abraham tantum Patriarcham non solum mentitum esse Regi, sed pudicitiam conjugis prodidisse? Quid nos ædificat tanti Patriarchæ uxor, si putatur contaminationibus exposita per conniventiam maritalem? Hæc Judæi putent & si qui sint amici literæ non spiritus.* D'autres (k) recourent à l'inspiration, & pretendent qu'Abraham fut dirigé par un esprit prophetique. C'est le moien de ne demeurer jamais court. Il faudroit seulement menager mieux ce remede, & ne s'en servir que comme de l'extrême onction. Je voi des (l) gens qui l'apliquent à nôtre Sara, touchant la priere qu'elle fit à son mari de coucher avec sa servante. Quant à ceux qui disent (m) pour excuser Abraham, que sa vie étoit si necessaire à l'accomplissement de la promesse de Dieu, qu'il devoit la conserver aux depens de toutes choses, jusques à l'honneur de sa femme inclusivement, ils ne voient pas qu'ils se refutent eux-mêmes: ils emploient pour sa justification ce qui lui fait son procès; car si sa vie étoit necessaire aux decrets de Dieu, il devoit être assûré que personne ne le tueroit.

(b) *Il est dit* Genese XVII. 17. *qu'elle avoit* 90. *ans lors qu'Abraham en avoit* 100.

(c) *Genese* XII. 4.

(†) *Terent. in Heautont. act.* 1. *sc.* 1. *pag. m.* 112.

(d) *Genese* XX. 11.

Les Casuistes relâchez, & protecteurs des équivoques se prevalent extrémement de cette conduite du Patriarche. Voiez la derniere (n) reponse aux Provinciales, voiez, dis-je, les Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe.

(C) *Si Dieu n'y eût mis la main.*] L'Ecriture ne nous dit pas quel fut le mal qui empêcha Pharao de jouir de Sara; elle (o) dit seulement que Dieu le *frappa de grandes playes: ensemble sa maison.* A l'égard d'Abimelec, l'Ecriture (p) dit d'abord que Dieu ne fit que le menacer en songe de le faire mourir avec tout ce qui étoit à lui; mais sur la fin du chapitre elle remarque qu'à la priere d'Abraham, Dieu *guerit Abimelec, sa femme & ses servantes*, & qu'après cela *elles enfanterent; car*, ajoûte l'Ecriture, *l'Eternel avoit entierement reserré toute matrice de la maison d'Abimelec à cause de Sara femme d'Abraham.* On auroit, je pense, plutôt tué les Interpretes, que de les empêcher de faire des conjectures sur ces plaies de Pharao: le champ est plus vaste à cet égard que par raport à Abimelec; vu que l'Ecriture semble nous determiner quant à celui-ci à une sorte de maladie. Mais aparemment

(e) *Il accusoit Abraham*, Quod matrimonii sui infamissimus nundinator avaritiæ ac ventris causa duobus regibus Abimelech & Pharaoni diversis temporibus, Saram conjugem sororem mentitus, quod erat pulcherrima, in concubitum venditarit. *Vide Augustinum contra Faustum l.* 22. *c.* 33.

(f) *Il l'apelle* fœdam necessitatem.

(g) *Homil.* 32. *in Genes. Voiez la remarque A de l'article* Abimelech.

(h) *Ambros. de Abrah. c.* 2.

(i) *In cap.* 6. *Geneseos Heidegger. pag.* 149. *pretend qu'Origene a insulté & censuré Abraham* quod per conniventiam maritalem Saram contaminationibus exposuerit. *Mais comment lui attribueroit-il cela, puis qu'il rejette le sens literal?*

(k) *Paulus Burgensis apud Heidegg. pag.* 149.

(l) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 19.

(m) *Apud Heidegger. ubi supra.*

(n) *Pag.* 128. *& suiv. édit. de Holl.* 1696.

(o) *Genese* XII. 17.

(p) *Genese* XX.

culiere la garantit de ce naufrage, & la rendit à ſon mari l'honneur ſain & ſauf, outre les bienfaits dont il fut comblé par les deux Princes qui devinrent amoureux d'elle. Cela pouvoit adoucir la fâcheuſe experience qu'il avoit faite des embarras où ſe trouvent ceux qui traînent avec eux une belle femme; embarras quelquefois plus grans que s'ils voiageoient avec une laide. On ne peut bien diſculper (D) Abraham & Sara en ces rencontres, non plus que ſur l'affaire d'Agar; & c'eſt à tort que l'on s'emporte * contre Calvin, qui leur a dit leurs veritez là-deſſus. Il faut s'éloigner également de l'irreverence de Fauſtus † le Manichéen, & de la ſuperſtitieuſe flaterie de quelques autres. La beauté de Sara eut une ſingularité qu'il ne faut pas oublier, c'eſt qu'elle dura pour le moins jusqu'à l'âge (E) de 90. ans. On en donne diverſes raiſons; c'eſt, dit-on,

* *Voiez Rivet in exercit.* 87. *to.* 1. *oper. pag.* 333. *Heidegg. hiſt. patr. tom.* 2. *p.* 151. & *ci-deſſous la remarque H.*

† *Voiez la remarque B. lettre d.*

remment on a jugé de l'un par l'autre; & comme il eſt très-probable que le châtiment perſonel d'Abimelec tomba ſur les parties deſtinées à la generation, vu que ce fut là que ſa femme & ſes ſervantes furent affligées, on a cru que la choſe ſe paſſa de même (a) à l'egard de Pharao. Les Rabins (b) ont dit qu'il fut tourmenté d'une gonorrhée ſi violente, qu'il ne prenoit pas même plaiſir à ſonger aux femmes, tant s'en faut qu'il fût en état d'en jouïr. Ils ajoûtent que Sara avoit un Ange gardien, qui frapoit de telle ſorte tous ceux qu'elle vouloit qu'il frapât, qu'ils n'avoient ni l'envie ni la force de s'aprocher d'elle; & que ce fut par le miniſtere de cet Ange qu'elle fut preſervée des perſecutions laſcives de Pharao. Philon (c) ſe contente de dire que ce Prince ſentoit des douleurs & des chagrins ſi inſuportables, qu'il n'avoit garde de ſonger aux plaiſirs d'amour; il ne ſongeoit qu'à ſon mal, & aux moiens de s'en delivrer. Toute ſa Cour fut affligée du même fleau; & cela parce que les Courtiſans avoient contribué ou aplaudi à l'enlevement de Sara. Eupolemon (d) dit que la peſte gagna la maiſon de Pharao, & que les devins aiant repondu que l'enlevement d'une femme étoit la cauſe de ce mal, Pharao rendit Sara à ſon mari ſans l'avoir touchée. Joſephe (e) ajoûte les ſeditions à la peſte. Un moderne (f) qui lui en veut le critique ſur cela aſſez vivement. La raiſon ſur quoi il ſe fonde eſt qu'une ſedition populaire n'empêche pas un Roi de ſe divertir avec une femme, & n'a point non plus que la peſte une relation particuliere avec le peché de Pharao. Cet Auteur veut donc que le châtiment de ce raviſſeur, ait affligé les parties qui auroient été l'inſtrument de ſa debauche, & il confirme ſa penſée par cette maxime du Sage (g), *per quæ peccat quis per eadem & torquetur.* Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier que Sara n'ait demeuré quelque tems dans la maiſon de ſes raviſſeurs: cela eſt du moins indubitable quant au dernier enlevement, puis qu'on eut le loiſir de s'apercevoir qu'à cauſe d'elle il étoit tombé une clôture de matrice ſi generale chez le Roi Abimelec, qu'il ne s'y parloit plus d'accouchement. De là naît cette petite difficulté. Ce Prince rendit Sara tout auſſitôt qu'il eut été averti en ſonge, qu'elle étoit mariée à Abraham; il n'en fut donc averti qu'après l'avoir retenuë quelque tems dans ſa maiſon. Or qu'en vouloit-il faire, puis que juſqu'alors il l'avoit laiſſée en repos? Etoit-ce pour cela qu'il l'avoit priſe? Ceux qui font ces objections ignorent la mode des Princes Orientaux. Ils ont pluſieurs femmes, & on leur en envoie d'autres de tems en tems; mais il ne faut pas croire qu'ils les careſſent à tour de rôle; il y en a dont le tour ne vient jamais, encore qu'elles ſoient très-belles. Abimelec ſe contenta de l'aquiſition de Sara, & de ſçavoir qu'il en jouïroit quand il voudroit; mais Dieu y pourvut avant que ce Prince eût choiſi ſon heure. Diſons la même choſe de Pharao. Je ne penſe pas qu'il fût un aſſez puiſſant Monarque, pour obſerver les ceremonies qui ſe pratiquoient à la Cour de Perſe, où une (h) femme qui plaiſoit au Roi étoit un an à ſe bien laver & parfumer, avant que de lui être livrée. Ne nous arrêtons donc pas à la conjecture de St. (i) Jerôme, qui explique par ce moien pourquoi Sara fut quelque tems à ne rien faire chez Pharao; mais croions pourtant de ce dernier Roi ce que nous diſions tout à l'heure de celui des Philiſtins; ou bien diſons qu'ils furent frappez de maladie dès le premier jour de l'enlevement. Joſephe temoigne qu'Abimelec fut ſi malade, que les medecins deſeſperoient de ſa guériſon. D'autres ſpecifient la nature de ſon mal; ils diſent qu'il (k) ſouffroit de ſi violentes douleurs aux parties qu'on ne nomme pas, que quand il l'auroit voulu il ne lui auroit pas été poſſible de remplir la loi du congrès. Au reſte ſaint Chryſoſtôme (l) & ſaint Jerôme ne s'accordent gueres, puis que celui-là ſoutient qu'il ne falut pas un moindre miracle de la puiſſance de Dieu, pour faire que Sara ſortît pure & nette de chez Pharao, que pour faire que Daniel demeurât impunement au milieu des lions affamez, & les trois enfans Hebreux au milieu des flammes. Il y

(a) *Voiez Pererius in Geneſ. c.* 12. *v.* 17.

(b) *Apud Lyranum citante Saliano pag.* 413.

(c) *In libr. de Abrah.*

(d) *Apud Euſebium præp. l.* 9. *c.* 4.

(e) *Lib.* 1. *c.* 8.

(f) *Salian. tom.* 1. *pag.* 413.

(g) *Cap.* 11. *v.* 17.

(h) *Eſther ch.* 2.

(i) *In tradit. Hebraic. in Geneſ. Vide Pererium in cap.* 12. *v.* 19.

(k) Tradunt quidam eum in veretro ita eſſe divinitus percuſſum ut nec coïre cum muliere poſſet ne dum vellet & magnis ea in parte cruciatibus affictaretur. *Pererius in Geneſim cap.* 20. *ſub fin.*

(l) *Homil.* 31. *in Geneſ.*

a une petite difference à remarquer entre les deux narrations de Moïſe; il a dit expreſſément qu'Abimelec ne s'aprocha point de Sara, & il n'a point dit ſi Pharao s'en aprocha, ou ne s'en aprocha point. Theodoret (m) a cru que l'hiſtorien ſacré s'eſt ſervi de cette precaution à l'egard d'Abimelec, afin de fermer la bouche à la mediſance, vu que Sara accoucha la même année qu'elle avoit été chez ce Prince.

(D) *On ne peut bien diſculper Abraham.*] Car outre ce qui a été dit ci-deſſus, ne ſeroit-il pas le bouclier de la pernicieuſe doctrine des équivoques, ſi une fois il étoit certain que ni lui ni Sara n'ont point menti? Ceux qui combatent la mauvaiſe morale d'un Leſſius & de quelques autres Jeſuites, mettent en fait que c'eſt mentir, que de faire des reponſes qui ne ſe raportent pas à l'intention de celui qui vous interroge. Ces reponſes ont beau ne contenir que la verité, elles ne laiſſent pas d'être menteuſes; car par exemple ſi un fils de Caïn interrogé juridiquement qui il etoit, par des gens qui auroient eu en vuë de conoître qui étoit ſon pere, avoit repondu que Caïn étoit ſon oncle, il n'auroit rien dit qui ne fût vrai, puis qu'il eſt certain que ſa mere étoit ſœur de Caïn: cependant ſa reponſe n'auroit pas été exemte de tromperie. Il en va de même de Sara. Abimelec lui demande ce qu'elle eſt à Abraham: il a tout le droit imaginable d'interroger, puis qu'il eſt Roi du païs; ſon but eſt de ſçavoir ſi Sara eſt une femme mariée ou non; c'eſt là-deſſus qu'il doit regler ſa conduite par raport à Sara. On lui repond, *Je ſuis la ſœur d'Abraham*; ſon mari qui a ſuggeré cette reponſe dit de ſon côté, *Je ſuis le frere de Sara.* N'eſt ce point la même choſe dans ces circonſtances que ſi l'on avoit repondu; *la relation de frere & de ſœur eſt la principale qui ſoit entre nous*, & cette reponſe n'eût-elle pas été une menterie formelle? Si l'on demandoit à un homme parfaitement inſtruit de tous les ſecrets d'une grande conſpiration, *qu'en ſçavez-vous*, & qu'il repondît, *j'en ſçai une telle choſe*, qui ne ſeroit pas la principale, ne tromperoit-il pas, & ne mentiroit-il pas? car ſa reponſe ſeroit équivalente à celle-ci, *je n'en ſçai que cela.* Un (n) commentateur de la Geneſe voulant prouver que les mariages entre le frere & la ſœur étoient inconus du tems d'Abraham, ſe ſert de cette remarque; dès que Sara diſoit qu'elle étoit ſœur d'Abraham, on ne la croioit plus ſa femme; donc ces deux relations paroiſſoient incompatibles. Ce raiſonnement eſt faux: car ſupoſez tant qu'il vous plaira que ces mariages aient lieu dans un païs; l'uſage y ſera que la ſœur depuis ſes noces ne ſoit plus nommée ſimplement, tout court, la ſœur de ſon mari, mais ſa femme; deſorte que toute ſœur qui ne ſera point qualifiée la femme d'un tel, mais ſeulement ſa ſœur, ſera cenſée dès lors n'être point ſa femme: & voilà pourquoi Abraham & Sara trompoient neceſſairement & viſiblement les Egyptiens & les Philiſtins, en ſuprimant la relation de mariage, & en ne parlant que de celle de fraternité; quoi que d'ailleurs ces peuples n'ignoraſſent pas la compatibilité de ces relations. Mais c'étoit aſſez pour être trompez par Abraham, qu'ils ſçuſſent que l'une engloutiſſoit l'autre, à-peu-près comme la qualité de pere abſorboit celle d'oncle en la perſonne de Caïn, par raport à ſes enfans. En un mot la ſupreſſion d'une verité eſt un menſonge effectif, toutes les fois qu'elle eſt deſtinée à faire faire de faux jugemens à l'auditeur, & que ſelon l'uſage de la langue dont on ſe ſert, il ne peut que faire un faux jugement. Abraham & Sara ſont dans le cas. Ceux qui nient que les mariages entre le frere & la ſœur fuſſent conus aux Chananéens, devroient lire le chapitre du Levitique où les mariages entre certains parens ſont interdits au peuple de Dieu. N'oublions pas qu'Iſâc ſe ſervit de la diſſimulation de ſon pere par un ſemblable principe; il dit lui auſſi de peur qu'on ne le tuât, que Rebecca (o) étoit ſa ſœur.

(E) *La beauté de Sara . . . . dura . . . . juſqu'à l'âge de 90. ans.*] On le prouve par le chapitre 20. de la Geneſe, où il eſt dit qu'Abraham étant allé au païs de Gerrar, n'y voulut paſſer que pour le frere de Sara,

(m) *Apud eundem Pererium in cap.* 12. *v.* 19.

(n) *Pererius in caput* 11. *diſput.* 16. *Bellarmin lib. de Matrim. c.* 28. *raiſonne de même*

(o) *Geneſe* XXVI. 9.

dit-on, qu'elle n'avoit point eu d'enfans, & qu'elle avoit renoncé à tout (F) commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vuë sterile. Et en cas que ces raisons ne contentent pas, on y ajoûte une providence toute particuliere de Dieu, qui mit à couvert, dit-on, la beauté de Sara de toutes les atteintes de la vieillesse, entre autres motifs afin d'éprouver (G) la foi d'Abraham. C'est à quoi ne prenoient point garde ceux qui dans la chaleur de leurs homelies exaggeroient avec tant de (GΔ) force sa caducité, afin de faire trouver plus digne d'admiration le lait dont ses

Sara, ce qui fut cause que le Roi Abimelec la manda pour l'épouser. La naissance d'Isâc avoit été deja annoncée à ce Patriarche; or sa femme avoit 90. ans lors de cette annouciation, donc &c. Je sçai bien que l'Ecriture ne dit pas en cet endroit que Sara fût belle, mais il n'est pas difficile de le recueillir des circonstances de ce voiage. On sçait par le chapitre 12. que la raison qui obligea Abraham à dire en Egypte que Sara étoit sa sœur, étoit qu'il la voioit belle, & qu'il craignoit qu'on ne le tuât afin de mieux posseder cette beauté. Sara ne se fut pas plutôt montrée, qu'on la prit pour l'amener au Roi Pharao. Qui doute qu'Abraham n'ait dissimulé son mariage dans le pais de Guerar par un semblable motif? Il declare lui-même (a) qu'il avoit eu peur qu'on ne le tuât à cause de sa femme; il sçavoit donc qu'elle étoit encore assez belle pour inspirer de l'amour. L'évenement parle avec encore plus de clarté là-dessus; car tout aussitôt que Sara eût été vuë par le Roi de Guerar, il la fit venir chez lui à dessein d'en faire sa femme. C'etoit sans doute pour sa beauté; car de dire avec le Pere Salian qu'il la prit comme une venerable veuve qui entendoit le ménage, & comme la sœur d'un homme avec lequel il lui seroit très-avantageux de s'allier, c'est se faire des illusions. Aparemment Abraham n'alloit au païs des Philistins que pour y chercher un remede à la famine qui le talonnoit; il étoit donc fort facile au Roi du païs de s'aquerir Abraham sans sacrifier à cela un mariage avec une veuve de quatre vingt dix ans. Il auroit acheté bien cher l'amitié du Patriarche, si Sara eût été delabrée comme on l'est à cet âge-là. Posons donc en fait qu'elle étoit encore une belle femme. Un bon Pere (b) Capucin de Paris s'est imaginé plaisamment qu'Abimelec n'enleva Sara, qu'afin de s'entretenir avec elle sur la devotion; c'etoit, dit-il, un saint homme & un Prophete qui compta pour un bonheur signalé la conversation familiere de Sara sur les matieres de l'autre vie. Il crut que cette Reverende Mere lui aprendroit bien des choses concernant le regne de Dieu. Mais auroit-il été châtié pour des intentions aussi spirituelles que celles-là? Quelles visions! La chair & le sang auroient été sans doute plus mêlez dans leurs entretiens que la devotion, si on l'avoit laissé faire.

(a) Genes. XX. 11.

(b) Bonl-ducius de Eccles. ante legem l. 3. c. 4. apud Heidegger. pag. 157.

N'écoutons point la pensée de Hugues de saint Victor; les consequences en sont dangereuses, n'ouvrons point de breches dans l'histoire sainte, les profanes y entreroient par là comme des loups dans la bergerie, afin d'y faire mille ravages. Hugues de saint Victor (c) pretend que Moïse n'a point mis à sa place l'enlevement de Sara par Abimelec, mais sous un tems éloigné du veritable de plus de 30. ans. Encore un coup soutenons que Sara avoit l'âge que je lui donne, lors qu'Abimelec voulut l'epouser. Ne recourons pas à l'expedient de ceux (d) qui disent, qu'il n'est pas plus admirable que Sara ait été belle à 90. ans, que de voir aujourd'hui une belle femme âgée de 40. car, disent-ils, la vie des femmes en ce temslà alloit jusqu'à 130. ans, comme aujourd'hui elle va à 80. Ne leur en deplaise, ils ne calculent pas bien: où trouveroient-ils selon leur suputation cet amortissement de la matrice de Sara dont parle l'Apôtre (e)? Pourquoi *n'auroit-elle (f) plus eu ce qu'ont accoutumé d'avoir les femmes?* où seroit cette foi tant celebrée par raport à l'annonciation de la naissance d'Isâc? Est-il si étrange aujourd'hui qu'une femme conçoive à 40. ans? Rajustons leur calcul: 90. ans font à 130. à-peu-près comme 56. à 80. C'est donc avec nos beautez de 56. ans qu'il faut comparer Sara. Or j'avoue qu'encore qu'il soit très-rare qu'une femme de 56. ans soit jugée digne d'être enlevée pour sa beauté, & encore moins d'être destinée au lit d'un Souverain, comme un morceau friand & roial, il s'en trouve quelques-unes qui ont encore de beaux restes à cet âge. Voiez ce que j'ai raporté ailleurs de Brantome concernant Jeanne d'Aragon, & la Duchesse de Valentinois. Ainsi sans recourir aux miracles, qu'il faut menager le plus qu'on peut pour les grands besoins, nous pouvons dire que la bonne constitution de Sara, & l'exemption des couches, & des fonctions de nourrice, ont pu la conserver belle femme jusques à 90. ans. Procope (g) pense que quand elle fut renduë habile à concevoir, elle recouvra la beauté qu'elle avoit perduë; & que Dieu par une faveur speciale lui fit tout à la fois ces deux presens. A lui Procope permis.

(c) Apud Pererium 2. disput. in Genes. c. 20.

(d) Id. ib.

(e) Rom. IV. 19.

(f) Genes. XVIII. 11.

(g) Addit Procopius divinitus cum fœcunditate Saræ restauratam fuisse pristinam pulchritudinem. *Cornel. à Lapide in Genes. pag. 149.*

(F) *Qu'elle avoit renoncé à tout commerce de mariage.*] Citons Pererius: (h) *Deinde id accidit Saræ ob summam ejus castitatem & continentiam, quippe quæ statim ut sensit se sterilem & invalidam ad generandum abstinuit à copula carnali, ut supra ostendimus super illis verbis quæ sunt in capite 18.* Postquam consenui & Dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo? Il est bon de voir sur quoi il fonde le fait. Il se sert de ces paroles de Sara, *Postquam consenui & Dominus meus vetulus est voluptati operam dabo* (i)? c'est-à-dire selon la version de Geneve, *Estant vieille aurai-je plaisir? davantage Monseigneur est vieil.* Ce sont deux dificultez que Sara se fit, après avoir ouï la promesse qu'on faisoit à Abraham que sa femme accoucheroit l'année suivante. *Il faudroit donc*, dit-elle, *que nonobstant mon grand âge je reçusse les caresses de mon mari*, c'est la premiere difficulté; *mais mon mari n'est-il pas trop vieux pour cela?* c'est la seconde. Desorte que selon Pererius, elle eût emploié à-peu-près la même objection que la sainte Vierge, *comment se (k) fera ceci vû que je ne connois point d'homme?* Je ne croi pas qu'on puisse raisonnablement nier à cet Auteur, que les paroles de Sara ne signifient qu'alors elle & son mari gardoient une parfaite continence; mais tout le reste n'est que conjecture: sçavoir qu'il y avoit deja quatorze ans qu'ils étoient convenus de cette abstinence mutuelle, c'est-à-dire depuis qu'Agar étoit devenuë la concubine d'Abraham. Mais supposons que cela soit: il en faudra inferer que Sara mit une fin aux joies du mariage, quand elle fut parvenuë à l'âge de 75. ans. Or à quoi songeoit Pererius de tirer de là une des raisons, pourquoi la beauté de cette Dame s'étoit conservée jusqu'à l'âge de 90. ans? (l) *Intemperantia Veneris cito mulierem inveterat & vehementer deformat ac turpat.* C'est-à-dire, *l'usage immoderé du plaisir venerien fait bien-tôt vieillir les femmes, & les enlaidit étrangement.* Soit. J'en laisse la discussion aux medecins. Mais s'ensuit-il de là qu'une abstinence totale de cet exercice ait un effet tout contraire à l'égard du sexe; je veux dire qu'elle recule la vieillesse, & qu'elle conserve la beauté? Il n'y a point de Logique qui reconoisse aucune force dans cette espece de consequences generalement parlant, vu le grand nombre de choses dont les deux extremitez sont mauvaises, & pernicieuses, tant pour le corps, que pour l'ame. En particulier la consequence dont il est ici question, est fortement combatuë par la (m) medecine. Mais quand même on auroit la complaisance de l'accorder à Pererius, de quoi lui serviroit-elle par raport à Sara, qui selon lui ne commença à se sevrer des droits matrimoniaux qu'à l'âge de 75. ans?

(h) Pererius in Genes. c. 20. v. 2. Torniellus & Cornelius à Lapide sont de ce sentiment.

(i) Genes. XVIII. 12.

(k) S. Luc ch. 1. v. 34. Zacharie au verset 18. du même chapitre allegue une dificulté semblable à celle de Sara.

(l) Perer. in Genes. cap. 20. disput. 1.

(m) *Voiez Gaspar à Reies,* Elysio jucund. quæst. Campo. quæst. 46. *où il soutient* quod omnimoda coitus dimissio magna damna parit præsertim in assuetis, in fœminis frequentissimè, in viris rarissimè & cum minori noxa.

(G) *Afin d'éprouver la foi.*] Cela paroit d'abord étrange; car on ne conçoit gueres de plus grand bonheur temporel que la beauté perpetuelle de ce qu'on aime. Quels vœux y-a t-il aussi favorables à de nouveaux mariez, que de leur dire qu'on souhaite qu'ils ne paroissent jamais vieux l'un à l'autre?

Diligat (n) ipsa senem quondam, sed & illa marito
Tunc quoque cum fuerit non videatur anus.

Mais prenez y garde de près, vous trouverez que pour un homme qui doit voiager en famille, une belle femme n'est pas un petit fardeau, & en tout cas Abraham en a été un exemple. Quelle peur n'a-t-il pas euë d'être tué, & à quels expediens fâcheux cette crainte ne l'a-t-elle pas obligé de recourir? Quoi qu'il en soit, un celebre Theologien de Zurich (o) a parlé de cette maniere: Puto pulcritudinis Saræ *causam non fuisse aliam quàm supernaturale Dei donum & specialem ejusdem providentiam, qui eam in extrema senectute voluit fieri matrem Isaci, atque simul cotem fidei & patientiæ Abrahami, quæ in hac ob formam uxoris immissa tentatione non parum explorata fuit.*

(GΔ) *Exaggeroient avec tant de force sa caducité.*] St. Chrysostome pretend que la verge de Moïse qui fit sortir d'une pierre une source d'eau fit un miracle moins dificile, que ne le fut de faire venir du lait à Sara.

(n) Martial. l. 4. epigr. 13.

(o) Heidegg. hist. Patr. to. 2. pag. 148. avant lui Rivet avois dit la même chose Opet. t. 1. pag. 277. *& Pererius* in Genes. *l'avoit dit avant Rivet.*

Digitized by Google

ses mammelles se remplirent. On pretend † qu'elle en eut une si grande abondance, qu'elle fut obligée de prendre plusieurs enfans à nourrir; & que le jour qu'Isâc fut sevré, elle donna à teter à tous les enfans de ceux qui avoient été priez au festin. On ajoûte qu'elle voulut nourrir elle-même son enfant, afin de refuter tous les soupçons que son âge pouvoit faire naître qu'Isâc fût un enfant suposé. Saint Chrysostôme * aprouve cette pensée. Il n'y a nulle aparence que cette sainte femme soit morte de douleur, à la nouvelle qu'Isâc avoit été immolé par Abraham; & nous pouvons hardiment mettre ceci entre les fables des ‡ Rabins. Josephe temoigne que Sara mourut peu après le retour de son mari & de son fils: mais selon son propre calcul elle auroit encore vécu douze ans; car il dit avec l'Ecriture qu'elle en avoit 90. quand elle enfanta Isâc, & 127. quand elle mourut; & d'autre côté il assûre qu'Isâc étoit âgé de 25. ans lors que son pere le voulut sacrifier.

† *Voiez Pererius in Genes. c. 21. Salian. pag. 473. 474.*

* *Homil. 45. in Genes.*

‡ *Ils le disent apud Tostatum; voiez Salian pag. 489.*

(a) *Chrysost. homil. 46.*

C'est ici que je dois montrer 1. qu'on accuse à tort (*H*) Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Sara parce qu'elle exigea que son mari se servit de leur servante. 2. Que saint Augustin n'a pas fait une bonne apologie de (*I*) ce procedé d'Abraham.

(b) *August. Serm. 68. de temp.*

☞ S A-

ra. (a) *Non sic admirabile fuit quod ex petra in deserto scaturierint fontes aquarum quando illam virga Moyses percussit, sicut de vulva jam emortua puerum nasci, & lactis fontes scaturire.* Voici les paroles d'un autre Pere: (b) *Portabat uterum gravem talis mater quæ inanis ambulare vix poterat. . . . . . Marcida mamma quas in vacuos folles subducti succi detrimenta laxaverant, lactei fontis ubertate tenduntur.*

(c) *Mersennus observat. in problemata Veneti n. 119. pag. 165.*

(*H*) *Qu'on accuse à tort Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres.*] Commençons par les paroles de l'accusateur. (c) *Non est prætereundum impiè loqui Calvinum qui Saram quasi lenam & Abraham quasi adulterum ancilla sua carpit.* Ces paroles & plusieurs autres qui les suivent, sont si semblables à celles de Cornelius à Lapide, qu'il y a lieu de penser que Marin Mersenne n'a été ici qu'un copiste. Son ouvrage fut imprimé l'an 1623. Celui de l'autre le fut l'an 1616. (d) *Carpit hic Calvinus Saram quasi lenam, & Abram quasi adulterum ancilla sua Agar.* Cette calomnie contre Calvin vient de plus haut, j'en ai cherché le premier auteur autant que j'ai pu, mais je n'oserois me vanter de l'avoir trouvé en la personne de Feuardent. Ce qu'il y a de bien sûr est que ce Moine a precedé le (e) Minime & le Jesuite (f) que j'ai citez. Son accusation n'a pas été bien conuë à Leonard le Cocq, qui auroit infailliblement nommé Calvin, & indiqué la *Theomachie Calvinistique*, s'il avoit sçu ce que l'on y trouve. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, ses reproches sont vagues, ils tombent en general sur des heretiques modernes, & il cite un autre ouvrage de Feuardent. Il dit d'abord que Faustus le Manichéen blâma la conduite du Patriarche Abraham comme une chose (g) où l'on voioit l'incredulité, & une envie brûlante d'avoir des enfans, & puis il ajoûte: (h) *Refert etiam Feuardentius in appendice ad libros Alphonsi à Castro contra hæreses lib. 1. verbo Abraham, quosdam hæreticos modernos . . . . . non minus impios fuisse in sanctissimum Patriarcham Abrahamum, ut cui crimen adulterii impingant.* Voici les accusations precisément intentées à Calvin: „ (i) *Piissimam aviam Christi Saram multis vexat contumeliis, multis jactat injuriis:* (1) Sarai rationem alienam à verbo Dei apud se quærit. In ipso progressu „ non leviter peccavit, quod orbitatis impatiens, à „ verbo Dei discessit. Obrepit desperatio. Connubii „ legem pervertit, lectum conjugalem polluendo. „ Nec culpa etiam vacat Abram, quod stulto ac præpostero uxoris consilio obsequutus est. Reprehensione digna est Abrahæ facilitas. Utriusque autem „ claudicat fides. Dei virtutem non debuit alligare „ ordini naturæ, vel restringere ad suum sensum. *Et in sequentibus:* (2) Admittit concubinam quæ instar „ pellicis futura erat. Ad eandem qua ipsa fervebat „ impatientiam maritum sollicitat. Vacillat quidem „ Abrahæ fides, cum à verbo Dei declinans, uxoris „ impulsu ad remedium prohibitum transferre se patitur. Momento uno tentationi succumbit. *Deinde, dolosissimo schemate utens, idipsum quod negare se de illa fingit, palam adfirmat:* (3) Neque enim domui suæ voluit erigere lupanar, nec ancillæ suæ productrix, vel mariti lena esse. . . . . . O *hominem in disputando vafrum, veteratorem, & malitiosum!* „ *Ecquid enim aliud est Abra*, uxorem prostituere, „ pudicitiam ejus nudare præsidio, pudicitiam prodere (*quod Calvinus palam tribuit Abrahæ*) *quam ei lenocinari? Aut quid*, Conjugii legem pervertere, „ lectum conjugalem polluere, pellicem viro quærere „ & subministrare, alienam in thorum mariti inducere (*quorum à Calvino insimulatur Sara*) *quam domi suæ lupanar erigere, & mariti lenam esse, quod hic simulate Calvinus negat & damnat!* „ On peut remarquer deux fraudes dans la procedure de ce Cordelier, il suprime les expressions où Calvin tâche d'extenuer la faute de Sara, & la faute d'Abraham, c'est la premiere supercherie. Il assûre impudemment que Calvin emploie un vilain tour de sophiste pour accuser en effet, sous un faux semblant de negation, cette sainte femme d'avoir servi de . . . . . à son mari. C'est la seconde fraude, & elle est d'une telle atrocité qu'on la peut nommer une afreuse calomnie. La maniere ronde, & franche dont Calvin juge de cette conduite du mari & de la femme, fait voir clairement qu'il ne cherchoit point de detours. Il en dit son sentiment avec la derniere liberté, & il se sert de tout le droit que la raison & l'Ecriture nous donnent de prononcer sur la qualité d'une action. Il est donc visible qu'il parle sincerement lors qu'il nie que Sara ait servi . . . . . . &c. Cela paroît encore par les paroles qui suivent, & que Feuardent a suprimées. (k) *Improprie tamen vocatur uxor, quæ præter Dei legem in alienum thorum inducitur. Quare sciamus hunc concubitum hic illicitum fuisse ut inter scortationem & conjugium quasi medius fuerit. Idem omnibus commentis accidit quæ Dei verbo assuuntur. Quamlibet enim honesto tegantur prætextu corruptela subest, quæ à verbi puritate degenerat, eamque vitiat.* C'est là le langage d'un casuiste qui ne biaise point, on doit donc être très-assûré que l'on y trouve tout le mal que Calvin a dessein de dire. Or il dit nettement que le commerce d'Abraham & d'Agar tenoit le milieu entre la fornication & le mariage. Feuardent a suprimé cet endroit notable du commentaire de Calvin: (l) *Benedictionis (quam sciebat divinitus promissam esse) potiunda voto, conjugalem thorum sponte alteri cedit . . . . . sic laudabile fuit votum Sarai quoad finem vel scopum in quem tendebat, ut tamen in ipso progressu non leviter peccarit. . . . . . Utrinsque autem claudicavit fides, non in substantia quidem, sed in medio ipso (ut loquuntur) vel agendi ratione.*

(d) *Cornel. à Lapide in Genes. cap. 16. v. 2. pag. 170. edit. 1623.*

(e) *Le Pere Mersenne.*

(f) *Cornelius à Lapide.*

(g) Crimen inurebat & quod habendæ prolis infama flagrans cupiditate, & Deo, qui id jam sibi de Sara conjuge promiserat minime credens, cum pellice volutatus sit. *Leonh. Coquæus in August. de civit. Dei l. 16. c. 25.* Il cite *D. August. lib. 22. contra Faustum cap. 30.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Feuardentius, theom. Calvinistica lib. 9. c. 1. pag. m. 426.*

(1) *In cap. 16. Gen. v. 1.*

(2) *Vers. 2.*

(3) *Vers. 3.*

(k) *Calvin. in Genes. c. 16. v. 3. pag. m. 83. 84.*

(l) *Calvin. ib. v. 1. pag. 83.*

Notez que les copistes sont fort sujets à grossir les choses. Cornelius à Lapide & Marin Mersenne disent simplement & absolument que Calvin accuse Sara de . . . . . . & Abraham d'adultere. Feuardent s'étoit contenté de dire que l'accusation avoit été proposée obliquement, & sous l'aparence trompeuse d'une justification.

(*I*) *Saint Augustin n'a pas fait une bonne apologie de ce procedé.*] Il s'est servi de quatre raisons; la 1. est qu'Abraham ne se porta point à cet acte par un mouvement d'amour sensuel, mais afin d'avoir des enfans: (m) *Usus est ea* (concubina) *quippe ad generandam prolem, non ad explendam libidinem.* La 2. est qu'il s'y porta non pas pour faire injure à sa femme, mais plutôt pour lui complaire, & pour lui donner la consolation que son état de sterilité l'obligeoit à souhaiter. La 3. est que cette conduite fut fondée sur le droit dont parle St. Paul dans le chapitre 7. de la 1. épitre aux Corinthiens: *Pareillement l'homme n'a point la puissance de son corps mais la femme.* Il n'y a ici aucune faute ni du côté de la femme, ni du côté du mari, celle-là donne sa servante à son époux dans la vuë de la generation, celui-ci prend cette servante dans la même veuë. (n) *Nulla est hic cupido lascivia, nulla nequitia turpitudo. Ab uxore causa prolis ancilla marito traditur, à marito causa prolis accipitur, ab utroque non culpa luxus sed naturæ fructus exquiritur.* La 4. raison est qu'Abraham renvoia Agar dès que sa femme le voulut. J'ai cité ailleurs (o) les paroles de St. Augustin sur ce sujet. Leonard le Cocq commentateur de ce Pere ne fait point dificulté de le refuter. Il opose à la premiere raison cet axiôme de St. Paul, (p) *Il ne faut point faire le mal afin qu'il en arrive du bien*, & la doctrine ordinaire des Moralistes, qu'une bonne action demande non seulement une bonne fin & un bon motif,

(m) *August. de civit. Dei lib. 16. c. 25.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Dans la remarque B de l'article Agar.*

(p) *Epître aux Romains ch. 3. v. 8.*

☞ **SARISBERI** * (JEAN DE) en Latin *Sarisberiensis* †, Evêque de Chartres, Anglois de nation, nâquit environ l'an 1110. Il alla en France à l'âge de 16. ou 17. ans. Il *eut ensuite commission du Roi son maistre de se tenir auprès du Pape Eugene pour les affaires d'Angleterre.* On voulut lui faire un mauvais parti auprès de ce Pape, on le chargea de fausses accusations, mais enfin la verité fut reconuë, & il fut retenu auprès d'Eugene *avec toutes les faveurs* qu'il meritoit. Il fut encore plus consideré par le successeur de ce Pape, & aiant été rapellé en Angleterre, il reçut de grandes marques d'estime de Thomas Bequet grand Chancelier du Roiaume. Ce Chancelier gouvernoit alors l'esprit de son maître Henri II. *& comme il avoit besoin de secours dans une charge si pesante . . . il se voulut servir du conseil* de Jean de Sarisberi, *principalement pour la nourriture du fils aîné du Roi, & de plusieurs autres jeunes Seigneurs d'Angleterre, qu'il avoit entrepris d'eslever dans les bonnes mœurs & dans les belles sciences. Il le pria encore d'avoir soin de sa maison tandis qu'il seroit au voiage de Guyenne avecque le Roi son Maistre.* Etant revenu de ce voiage il fut fait Archevêque de Cantorberi, & quitta la Cour afin de remplir les devoirs de la residence. Jean de Sarisberi l'accompagna, & lui tint ensuite une fidelle compagnie lors que ce prelat fut contraint de se retirer en France, & lors qu'au bout de sept ans il fut rapellé en Angleterre. On sçait qu'il fut tué dans sa propre Eglise. Jean de Sarisberi *voulant parer un coup qu'un des assassins portoit sur la teste*

* On dit aussi Salisberi, ou Salesberi, ou Salisburi, &c.

† On Saresberiensis, ou Sarisburiensis, &c.

tif, mais aussi une matiere qui soit legitime. (a) *Ad hoc quod sit actio honesta, requiritur non modo bonus finis & reliquæ circumstantiæ, verum etiam quod sit circa debitam materiam.* Cela lui fournit la refutation de la seconde raison, car si le commerce du Patriarche avec sa servante est mauvais en soi, il ne devient pas legitime par l'acquiescement d'Abraham aux desirs de Sara, les conseils, ni les suggestions d'une femme ne disculpent point le mari à l'egard des choses illegitimes, cela paroît manifestement dans la chûte du premier homme, qui allegua vainement que la femme que Dieu lui avoit donnée l'avoit porté à manger du fruit defendu. La troisiéme raison ne vaut pas mieux que les autres, car une femme ne peut point transporter à une autre femme le droit dont parle saint Paul, non plus qu'un mari ne peut point ceder à un autre homme le droit dont parle le même Apôtre. (b) *Non potest uxor jus illud quod habet in corpus viri transferre in alteram mulierem, ut congressum viri sui cum alia muliere ejusque jus possit facere licitum, ut nec vir potest transferre in alterum virum illud jus quod habet in uxorem.* Leonard le Cocq ne dit rien sur la quatriéme raison, c'est qu'il ne l'a point considerée comme un des moiens de l'apologie; mais les plus stupides peuvent aisément conoître qu'elle ne sert qu'à montrer que le Patriarche ne tenoit point à cela par des liens d'impureté. C'est une trés-bonne chose que de renoncer aisément & promptement à un commerce illegitime, mais cela ne prouve point qu'on en ait joui legitimement. Ce commentateur supose que saint Augustin n'allegua pas ces raisons comme des preuves qui établissoient la pureté du commerce d'Abraham & d'Agar, mais seulement comme des preuves qui refutoient la pretention des Manichéens, que ce Patriarche eperdûment amoureux d'Agar, avoit couché avec elle pour assouvir sa passion. Il supose aussi que le même Pere conoissoit tres-bien la bonne preuve qui disculpoit Abraham, c'est qu'il y eut un vrai mariage entre Agar & son maître. Il examine ensuite les trois raisons de St. Ambroise. La 1. est prise de ce qu'Abraham vivoit avant que la loi de Dieu eût defendu l'adultere. (c) *Abraham ante legem Moysi & ante Evangelium fuit, cum nondum interdictum adulterium videretur, pœna criminis ex tempore legis est, quæ crimen inhibuit, nec ante legem ulla rei damnatio est.* La 2. est la même que la premiere & la seconde de St. Augustin. La 3. est empruntée de ce que la conjonction d'Abraham & d'Agar etoit l'un des types du Vieux Testament. Le commentateur (d) remarque que Sixte de (e) Sienne a trouvé dans la premiere raison de St. Ambroise, deux principes éloignez du sentiment ordinaire des Theologiens, l'un que l'action d'Abraham fut un adultere, l'autre que l'adultere etoit permis en ce tems-là, vu que la loi ne l'avoit pas defendu. Il soutient qu'Agar etoit femme legitime d'Abraham, & que l'adultere étoit un crime avant même que les loix positives le condamnassent. Il suffisoit qu'il fût oposé aux loix naturelles, (f) *Erat tamen per se illicitum & prohibitum lege divina naturali.* Quant à la 3. raison de St. Ambroise on la refute par cet aphorisme, que la qualité de type n'influe aucune moralité dans les choses, & ne leur ôte point par consequent ce qu'elles ont de mauvais. *Plerumque*, dit St. Gregoire (g), *res quælibet per historiam virtus est, per significationem culpa, & aliquando res gesta in facto causa damnationis est, in scripto autem prophetia virtutis.* St. Augustin est dans le même principe. *In peccatis*, dit-il (h), *magnorum virorum aliquando rerum futurarum figuram animadverti & indagari posse.*

(a) *Leonh. Coquæus ubi supra p. m. 351.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Ambros. lib. 1. de Abrah. cap. 4. apud Leonh. Coquæum ibid.*

(d) *Leonh. Coquæus ib. p. 352.*

(e) *Sixt. Senensis bibl. sancta lib. 5. annot. 94. apud Coquæum ibid.*

(f) *Idem Coquæus ibid.*

(g) *Gregor. lib. 3. Moral. c. 16. apud Coquæum ib.*

(h) *August. lib. 3. de doctr. Christ. c. 23. apud eund. ib.*

Remarquons ici quatre choses. En premier lieu Leonard le Cocq fait tenir à St. Augustin une conduite peu judicieuse, & peu sincere. Il sçavoit, dit-on, la vraie preuve de l'innocence d'Abraham, & il la suprime; il se contente de le disculper quant au reproche d'avoir été amoureux de sa servante. Mais cela suffisoit-il? les Manichéens n'eussent-ils pas eu d'assez grans reproches à lui faire, quand même ils seroient tombez d'accord qu'il ne conçut pas de l'amour pour Agar? C'est donc à de tels reproches que St. Augustin a dû repondre, & c'est assurément ce qu'il a fait. Il a pretendu qu'en posant les circonstances qu'il a posées, il justifioit un homme qui couchoit avec la servante de sa femme. Mais cela etant, y eut-il jamais une morale plus relâchée que la sienne? N'abimeroit-on pas aujourd'hui les Baunis, & les Escobars s'ils enseignoient que pourvu qu'on se proposât uniquement de laisser des successeurs, une femme pourroit animer son epoux à jouir de leur servante, & un mari pourroit suivre ce beau conseil? Ne me dites point que St. Augustin ne considere que le siecle d'Abraham, car puis qu'il se fonde sur le droit que St. Paul donne à un mari sur sa femme, & à une femme sur son mari, il pretend sans doute donner des raisons pour tous les tems. Nous avons vu ailleurs (i) ce qu'il disoit de l'action d'Acindynus. Ma seconde remarque est, que les lumieres de Calvin sont beaucoup plus pures sur ce point-là que celles des anciens Peres. Il condamne nettement & sans detour la conduite d'Abraham & de Sara. Il ne leur cherche point d'excuses dans l'usage de la polygamie établi dejà parmi les nations, il pretend que ce n'etoit pas à eux à choquer la loi qui lie les mariez un avec une. (k) *Nec valet excusatio quod concubinam uxoris loco esse voluerit, quia fixum illud manere debuerat, mulierem viro adjunctam esse, ut essent duo in carnem unam. Tametsi jam polygamia apud multos invaluerat legem tamen illam qua duo inter se mutuo obligantur convellere nunquam fuit in hominum arbitrio.* Il observe même que cette chute d'Abraham nous doit avertir combien nous devons être sur nos gardes contre les embûches de Satan, qui nous attaque non seulement par des personnes manifestement criminelles, mais aussi par de bonnes gens. (l) *Porro cum Sarai tam sancta mulier instar flabelli, ad eandem qua ipsa fervebat impatientiam maritum sollicitet: hinc discamus quam sedulo nobis agendæ sint excubiæ ne qua occulta fraude nos circumveniat Satan. Neque enim improbos tantum & sceleratos subornat qui ex professo fidem nostram oppugnent: sed ut incautos opprimat, etiam interdum ac furtim per bonos & simplices nos adoritur.* En troisiéme lieu j'observe, que la liberté que Calvin a prise de censurer fortement cette action de Sara, & de son époux est incomparablement plus utile à la morale Chrétienne, que le soin qu'ont pris les Peres de justifier Abraham & son épouse. Ils ont sacrifié les interêts generaux de la morale, à la reputation d'un particulier; & peu s'en faut que je n'aplique à tous ceux qui sont animez de cet esprit ce bon mot de Ciceron: (m) *Urbem philosophiæ proditis dum castella defenditis.* Enfin je remarque que Josephe s'est avisé de suposer une chose dont l'Ecriture ne dit pas un mot, c'est (n) que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham. Voila justement le *Deus ex machina* des poetes tragiques, & l'*ancora sacra* du proverbe. Plusieurs commentateurs de la Genese alleguent là-dessus l'autorité de cet historien, & remarquent que St. Augustin a insinué la même chose. (o) *Idem insinuat S. Augustinus lib. 10. contra Faust. c. 32.* Il n'y a point de nœud Gordien qu'on ne puisse rompre par-là.

(i) *Voiez les remarques de l'article* Acindynus (Septimius.)

(k) *Calvin. ubi supra v. 1.*

(l) *Id. ib. v. 2. Voiez aussi ce qu'il dit un peu après.*

(m) *Voiez l'article* François I. *remarque N.*

(n) *Σάῤῥα τοῦ Θεοῦ κελεύσαντος ἐπικλίνει μίαν τῶν θεραπαινίδων.* Sara Deo jubente in thalamum ejus adducit unam famularum. *Joseph. lib. 1. antiq. c. 11. pag. 19. C.*

(o) *Cornel. à Lapide ubi supra. Voiez aussi Mersenne ubi supra.*

teste de son maistre, le reçut sur le bras, la playe fut si grande que les Chirurgiens l'ayant pensé pres d'un an desesperoient de sa guerison. On pretend qu'il fut gueri par un miracle de Thomas Bequet. *Il fut esleu Evesque de Chartres à* (*A*) *l'instante priere de la Province* quelques années après, *& il vescut dans ce Siege Episcopal avec la mesme retenuë & la mesme vertu qu'il avoit tousiours preschée & recommandée par ses escrits.* Il mourut environ l'an 1180 *. Il composa entre (*B*) autres livres un traité Latin des vanitez de la Cour. *C'etoit un des plus beaux esprits de son siecle, des plus polis & des plus habiles dans la belle litterature* †.

SAWICKI (GASPAR) Jesuite, étoit né à Vilna en Lithuanie l'an 1542. Il entra dans la societé des Jesuites à Rome l'an 1566. & après avoir fait ses études de Theologie, il retourna en Pologne, & enseigna les Controverses à Vilna. Il fut Prefect des Novices pendant neuf ans à Cracovie, & Superieur de la Maison professe pendant cinq ans dans la même ville. Il eut ailleurs d'autres emplois non moins honorables. Il se mêla aussi de prêcher. Il suivit les Ambassadeurs du Roi de Pologne en Moscovie, & leur fut d'un grand secours pendant les trois ans d'étroite prison qu'il passa avec eux. Nonobstant son âge & ses maladies il fut obligé d'accepter la charge de Procureur des Jesuites à Rome, & s'en aquitta: mais comme il retournoit en Pologne il mourut dans un chariot proche de Francfort sur l'Oder le 19. de Janvier 1620. Il fit plusieurs (*Y*) livres, où au lieu de son veritable nom il en mettoit de suposez ‡. Je ne croi plus que ce soit lui qui ait maltraité (*Z*) Erasme dans un ouvrage qui a paru sous le nom de Gaspar Cichocius.

* Tiré de la vie de Jean de Salesbery, à la tête de la traduction Françoise de son livre des vanitez de la Cour.

† Du Pin Biblioth. to. 9. pag. 167. édit. de Holl.

‡ Tiré de la Bibliotheque des Jesuites composée par Alegambe pag. 152.

SCALA

(*A*) *Il fut esleu Evesque de Chartres . . . . . quelques années après.*] Voici encore un de ces faiseurs d'éloges (*a*) qui negligent de dater. On ne pouvoit pas marquer d'une maniere plus vague le tems de la promotion de Jean de Sarisberi à l'Episcopat, puis qu'on n'avoit point marqué l'année de la mort de l'Archevêque Thomas Bequet. Supléons à ce defaut, & disons que cet Archevêque fut tué vers la fin de l'an 1170. Cela est constant, mais on ne s'accorde pas sur l'année où Jean de Sarisberi fut fait Evêque de Chartres. Vossius (*b*) dit que ce fut en 1164. & se trompe. Le Pere (*c*) Labbe qui l'en a repris, met à l'an 1172. la promotion de cet Evêque, qui mourut, ajoûte-t-il, l'an 1182. & fut enterré dans l'Abbaïe de nôtre Dame de Josaphat. Le Pere Oudin (*d*) assûre la même chose. Mais Mr. du Pin n'a suivi leur chronologie qu'à l'égard de l'an mortuaire. *Jean de Salisbery*, dit-il (*e*), *fut enfin fait Evêque de Chartres l'an 1179. & mourut trois ans après.*

(*B*) *Il composa entre autres livres un traité Latin des vanitez de la Cour.*] C'est un ouvrage fort connu, & dont on a fait plusieurs éditions. Il a pour titre, *Polycraticus, sive de nugis Curialium, & vestigiis philosophorum.* Le Pere Labbe (*f*) nous aprend que la premiere édition est de Paris 1513. & que Constantin Franoinus la procura. Je me sers de l'edition de Leide, *ex officina Plantiniana apud Franciscum Raphelengium* 1595. *in* 8. Mr. du Pin juge que „ (*g*) c'est „ un Ouvrage excellent sur les emplois, les occupa„ tions, les devoirs, les vertus & les vices des gens „ du monde, & principalement des Princes & des „ Grands Seigneurs; qui contient une infinité de pen„ sées morales, de Sentences, de beaux endroits des „ Auteurs, d'exemples, d'Apologues, de traits d'His„ toire, de lieux communs. „ Juste Lipse a dit que c'est un centon où l'on trouve plusieurs lambeaux de pourpre, & des fragmens d'un meilleur siecle. (*h*) *In quo centone multos pannos purpura agnosco & fragmenta avi melioris.* Janus Douza a traité trop durement cet écrivain, car il l'a mis dans la classe des compilateurs qui en prenent à toutes mains, & qui sont semblables à la corneille d'Horace. *Omnium disertissimè*, dit-il (*i*) en raportant les temoignages des auteurs qui ont dit qu'un certain ouvrier avoit trouvé le secret de rendre le verre malleable, *Joannes Salisberiensis, quamvis ab exemplis suprà dictis in partem nonnihil dissentiens, libro* de Nugis Curialium I v. cap. v. *qui* Policraticus *inscribitur, non quidem de suo, ne quid erres, sed verò de alieno (id quod Cornicula isti cum fartoribus illis semipriscis, Solino puta, Macrobio, Isidoro, atque aliis ejusdem farina mangonibus commune) solens utique, præsertim de Satura Arbitri nostri.* Voiez ce que Jaques Thomasius (*k*) a repondu à cette censure de Janus Douza. Notez que cet ouvrage de Jean de Sarisberi a été traduit en François. Cette traduction fut imprimée à Paris *in* 4. l'an 1640. sous ce titre, *les Vanitez de la Cour.* L'auteur de la traduction se designe par ces deux lettres D. M. au bas de son épitre dedicatoire au Marquis d'Asserac.

Les autres livres de Jean de Sarisberi sont *Metalogicus, seu tractatus de Logica, Philosophia, &c.* imprimé à Paris l'an 1610. & à Leide l'an 1639. *in* 8. *Vita atque passio Sancti Thomæ Cantuariensis Archiepiscopi & Martyris.* Un livre de lettres publiées à Paris l'an 1611. *in* 4. *ex bibliotheca Papyrii Massonis.* Sept autres lettres historiques inserées par du Chesne au 4. tome de sa collection des historiens de France. On trouve plusieurs autres lettres de nôtre Auteur, parmi celles de Thomas Bequet, recueillies par le Pere Lupus, & imprimées à Bruxelles l'an 1682. en 2. volumes *in* 4. Baleus debite que Jean de Sarisberi composa un commentaire sur le (*l*) Brunellus de Vigellis; mais un sçavant critique (*m*) rejette cela par la raison que ce Brunellus fut dedié à Guillaume de Longchamp, que Richard Roi d'Angleterre fit Evêque d'Eli l'an 1189. & qui mourut en exil l'an 1197. quinze ans après l'Evêque de Chartres qui est le sujet de cet article.

(*Y*) *Il fit plusieurs livres, où au lieu de son veritable nom.*] Celui qu'il intitula, *Anatomia consilii editi de stabilienda pace Regni Polonia, Jesuitis pulsis*, parut l'an 1611. sous le nom de Gaspar Cichocki. Il publia en Polonois un Dialogue, *Cursoris & Nauta in quo de violenta Gedanensium Monialium S. Brigitta per Hæreticos facta proscriptione narratio instituitur*, & il y prit le nom de Lunowski. Il a fait sous celui de Jean Golubski, (*n*) *Replica rumorum Posnaniensium ab hæretico Ministro per Prussiam sparsorum. Triplica contra duplicam Ministri Toruniensis. Mirabilis concordia, seu potius verissima rabies Evangelicorum inter se, contra Joannem Tivecki Hæreticum.*

(*Z*) *Je ne croi plus . . . . qu'il ait maltraité Erasme.*] Le Pere Theophile Raynaud aiant raporté des choses desavantageuses à Erasme renvoie son lecteur à Gaspar Chicocius; (*o*) *Videndus qui varias ejus impietates & adversus eum judicia sapientum addensat Gaspar Chicocius*, lib. 1. Alloquiorum cap. 19. & 20. Guy Patin qui conoissoit bien les livres, & qui avoit une très-belle bibliotheque, demeura court sur celui-là; & aparemment il ne crut point qu'à Paris on lui en pût donner des nouvelles, puis qu'il fit consulter l'oracle à Lion, je veux dire l'auteur même qui avoit cité Chicocius. (*p*) *Permettez moy*, dit-il à son ami de Lion, *de vous faire une petite importunité, quand vous verrez le Reverend Pere Theophile, tachez de savoir de lui qui est un certain* Gaspar Chicocius lib. 1. Alloquiorum, *qui a écrit contre Erasme, & où ce livre a été imprimé.* Il ne nous aprend point si cet oracle fut consulté, ni quelle fut sa reponse. Pour moi je confesse ingenûment que je n'ai point vu ce livre; ceux à qui j'ai voulu m'en informer m'ont avoüé franchement, qu'ils ne se souvenoient pas d'avoir jamais oüi parler d'un tel auteur. Je croiois que ce fût le Jesuite Gaspar Sawicki, & je l'ai assûré dans le projet, & dans la premiere édition de ce Dictionaire, mais je change de sentiment, & je trouve qu'il faut dire que c'est un Chanoine & Curé de Sendomir. Il est cité dans un ouvrage de Stanislas Lubienietski (*q*). J'ai lu dans Simon Starovolscius (*r*), que Gaspar Cichocius, né à Tarnowitz ville de la petite Pologne, fut fait maitre és arts l'an 1567. & qu'ensuite il obtint du Cardinal George Radziwil, ce Canonicat & cette Cure, & qu'il composa deux livres, l'un intitulé *Anatomia*, pour justifier les Jesuites, l'autre intitulé *Alloquia Osieciana*, pour refuter les erreurs des heretiques. Ce dernier ouvrage lui eût attiré bien des maux, parce qu'il y avoit maltraité le Roi d'Angleterre, mais la mort le tira d'afaire. (*s*) *Fecit* .... librum ..... Alloquia Osieciana dictum, quo Hæreti-

(*a*) Voiez la remarque D de l'article Ruffi.

(*b*) Vossius de histor. Latinis pag. 421.

(*c*) Labbe, dissert. de script. Eccles. to. 1. pag. 606.

(*d*) Oudin in supplem. de scriptor. Eccles. pag. 441.

(*e*) Du Pin, bibl. des Auteurs Eccles. to. 9. pag. 167. édit. de Holl.

(*f*) Labbe ubi supra.

(*g*) Du Pin ubi supra.

(*h*) Lipsius in Tacit. Ann. lib. 12.

(*i*) Janus Douza Præcidan. in Petronium lib. 3. cap. 9. p. m. 594. 595.

(*k*) Thomas. de plagio literar. pag. 240.

(*l*) C'est le titre d'un poëme Latin qui s'apelle aussi le miroir des fous, speculum stultorum.

(*m*) Reinesius epist. ad Daumium pag. 197. il ne dit pas Vigellus mais Nigellus.

(*n*) Tiré d'Alegambe, Bibliotheca Scriptor. Societatis Jesu pag. 152. 153.

(*o*) Th. Raynaudus Erotemat. de malis ac bonis libris pag. 25.

(*p*) Patin, tom. 2. lettr. 286.

(*q*) Gaspar Cichocius Canonicus & Parochus Sendomiriensis in alloquiis Osiecensibus memoriæ prodidit. Stanisl. Lubieniecius histor. reform. Polon. pag. 20.

(*r*) Simon Starovolscius elog. & vit. centum Poloniæ scriptor. cap. 79. pag. 100.

(*s*) Id. ib.

SCALA (Barthelemi) sçavant homme dans le XV. siecle, nâquit à Florence ‡ l'an 1424. Il étoit fils d'un (A) meunier; mais il s'avança par son industrie & par son sçavoir. Il fut domestique de Cosme de Medicis, ensuite de quoi les Florentins (B) l'éleverent de degré en degré à diverses charges considerables, & l'annoblirent, & le mirent dans le Senat. Il fut aussi † Secretaire de cette Republique. Il écrivoit passablement bien en Latin pour ce tems-là; mais il lui échapoit des barbarismes β. Politien aiant un peu critiqué un petit poëme de Scala, ouvrit la porte à une querelle qui s'aigrit beaucoup γ par les reponses & par les repliques. On pretend qu'il y avoit dejà un θ mauvais levain dans le cœur de Scala, à cause que plusieurs lettres qu'il avoit écrites au nom de la Republique n'avoient point plu à Laurent de Medicis, qui en avoit donné d'autres à faire à Politien. Quoi qu'il en soit, Scala travailla à l'histoire de Florence, depuis la fondation de la ville jusques à l'an 1450. Son ouvrage comprend vingt livres, dont il ne put mettre la derniere main qu'à cinq, à cause que la mort l'empêcha de continuer. Il vêcut neanmoins 73. ans, n'étant decedé qu'en l'année 1497. Il a composé aussi la vie de Vitalien Borromée, & une harangue à (C) Innocent VIII. π &c. Alexandra Scala sa fille fut sçavante en Grec & en Latin, comme je m'en vais le dire, & devint par là l'épouse d'un sçavant Grec. Politien la loüa beaucoup; il ne crut pas devoir étendre sur la fille les coups de plume qu'il avoit portez au pere: la fille de son côté n'eut point d'égard à ce different, & repondit aux honnêtetez de Politien par d'autres honnêtetez.

SCALA (Alexandra) fille & femme de Sçavans, étoit elle-même sçavante & en Grec, & en Latin χ. Son pere dont je viens de parler s'apelloit Barthelemi Scala. J'ai parlé en son lieu de Michel Marulle son époux. Politien vêcut avec elle en meilleure intelligence qu'avec lui Il la loüa souvent en Grec; elle lui repondit en la même langue *. C'étoient des vers de part & d'autre, & ils furent mis sous la presse, mais ce que Marulle & Politien s'écrivirent n'étoit rien moins que des complimens ⨥; c'étoit une guerre d'érudition dans toutes les formes; l'animosité & les injures y regnoient donc. La raison de Marulle pour se marier avec Alexandra Scala, fut qu'il se (A) vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin, si nous en croions Paul Jove; mais si nous en croions son mari elle étoit très-belle & très-vertueuse, & pourquoi douteroit-on que ces qualitez, & les charges de son pere ne lui eussent procuré d'être recherchée par Marulle? Ce seroit une chose tout-à-fait édifiante que de voir ce poëte faire des vers (B) à la loüange

reticorum errores ostendit ac refutat simul, *quamvis successu parum felici, quod minus honorificam in eis Regis Angli mentionem fecisset: tulissetque sane multa acerba & gravia, ni mors senem opportune liberasset.*

(A) *Fils d'un meunier.*] C'est Leandre Alberti qui me l'aprend; *Bartholomæus Scala*, dit-il (a), *vir doctus, ut potius Musarum alumnus, quam inter rotas molarum natus videretur.* Scala écrit lui-même qu'il étoit de basse extraction. (b) *Veni nudus, omnium rerum bonarum egenus ad remp. vilissimis ortus parentibus, multa cum fide, nullis omnino divitiis aut titulis, nullis clientelis, nullis cognationibus.* Politien (c) l'aiant apelle *monstrum furfuraceum*, en donne cette raison; *monstrum quidem qui ex colluvione monstrorum compositus es: furfuraceum verò in pistrini sordibus natus, & quidem pistrino dignissimus.*

(B) *Les Florentins l'éleverent.*] Voici ce qu'il en dit dans la lettre que je viens de citer: (d) *Cosmus tamen pater patria nostra me complexus est, recepitque in familia obsequia. Interea Florentinus populus ad priorarum me evexit, deinde ad vexilliferatum; tandemque & in Senatorium me ordinem equestremque collocavit, tanto profecto suffragiorum consensu, ut nihil esse factum unquam popularius multi putarent.* Politien auroit cru trop faire le liberal, s'il lui avoit dit, *la cabale l'a fait autant que le merite*, il pretend (e) que c'étoit un jeu tout pur de la fortune: *de honoribus quidem nihil est quod tibi nimium placeas; vetus enim ludus hic, ut indigni tollantur in altum, videlicet ut hoc quoque se posse fortuna declaret, cujus tu solius opus es.*

(C) *Il a composé aussi . . . . . une harangue à Innocent VIII. &c.*] La liste de ses ouvrages, si je ne me trompe, est assez complete dans le catalogue des Ecrivains Florentins composé par le Poccianti, & imprimé à Florence l'an 1589. Il n'y avoit encore que très-peu de compositions de Scala qui eussent été imprimées. Deux sçavans Danois ont eu le soin de publier les principales, sçavoir (f) l'histoire Florentine, & la vie de (g) Vitalien Borromée. Je ne sçaurois dire si ses apologues que Marsile Ficin estimoit beaucoup, & la lettre qu'il écrivit sur la question *si l'homme sage se doit marier*, ont (h) vu le jour. *Apologi centum ad Laurentium Medicem, quos miris encomiis exornat Ficinus in 8. libro epistolarum* (i).

(A) *Qu'il se vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin.*] Raportons un passage de Paul Jove. (k) *Nihil jam Græcè doctum esse satis ad laudem putabat, nisi tota patrii sermonis facultas Romana facundia jungeretur*, PROPTEREA *Florentia Alexandram eruditi ingenii puellam uxorem duxit.* Mr. Varillas paraphrasant à son ordinaire ce qu'il trouve dans les livres, encherit sur Paul Jove de cette maniere: „ (l) L'amour qu'eut *Marulle* pour la langue Latine „ lui fit épouser la fille de Barthelemi Scala (m) qui „ l'entendoit & la parloit admirablement bien. Elle „ la lui montra si bien, que Laurent de Medicis le „ trouva capable de traduire les œuvres morales de „ Plutarque. „ J'ai dejà montré que Marulle faisoit des vers Latins, avant qu'il se mariât avec Alexandra Scala. Ainsi Paul Jove en a dit trop, & Mr. Varillas au lieu de le rectifier nous l'amplifie. On pourroit comparer sa plume aux lunettes:

(B) *Faire des vers à la loüange de sa femme.*] Il ne faut pas croire que tous ceux qu'on voit à la loüange d'Alexandra Scala dans les poesies de Marulle, aient été faits depuis qu'elle fut mariée avec lui; on ne pourroit tout au plus le soupçonner que de cette petite épigramme (n).

Quod tam tota decens, formosaque tota venusta
Rara quidem, sed non unica Scala mea es;
At quod casta, decens, at quod formosa pudica
Dispeream si non unica Scala mea es.
Nam cum Pierium reputo commercia sacra,
Jam non ulterius unica, Scala dea es.

Mais si l'on y prend bien garde, l'on verra qu'il n'y a point ici d'expression qui signifie le mariage; *mea Scala* peut signifier tout aussi bien une maîtresse qu'une femme; & nous voions que Marulle se sert de la même marque de tendresse envers Sappho,

Hoc Sappho melior mea,
Cujus facta domi dictaque plurima
Prastans ingenium inquinant.

dit-il (o), en loüant les bonnes mœurs qu'Alexandra Scala aprenoit dans le service des Muses. Tous les autres vers qu'il a faits pour elle se raportent manifestement au tems qui preceda leur alliance. Il y en a où il la loue de (p) ce qu'à l'âge d'environ 15. ans elle faisoit des vers admirables.

Cum versu referas novem sorores,
Vix lustris bene adhuc tribus peractis,
Cùm dulci sale scriisque blandis
Ipsum jam superes puella patrem,
Quo nihil gravius facetiusque est.

Dans cette même epigramme il la traite de *mea Scala*, & neanmoins on ne sçauroit croire qu'il fût dejà son mari. Voions ce qu'il dit au pere.

Plus (q) multo tamen, ô beate amice, est
Quod Scalam Latio pater dedisti.
Aucturam numerum novem sororum
Casto carmine, castiore vita.

Il n'étoit pas encore son gendre, lors qu'il lui parloit de cette façon; cela est clair.

‡ *Vossius de Hist. Lat. pag.* 616.

† *Politian. epist.* 3. *l.* 5. *& ep.* 18. *l.* 12.

β *Comme culex du genre feminin*, monstrum *du genre masculin.* Polit. epist. 8. & 16. l. 12.

γ *Voiez la* 12. *livre des lettres de Politien. Vous trouverez aussi* 3. *lettres de Scala dans le* 5.

θ Scis autem tu quoque literas illum sæpe tuas publice scriptas rejecisse, nobisque dedisse formandas, quæ prima odii livorisque in me tui causa extitit. *Polit. epist.* 18. *l.* 12.

π *Vossius de Hist. Lat. pag.* 616.

χ *Vossius ibid.*

* *Id. ib.*

⨥ Cum Politiano . . . maledicentissimis epistolis lites extenderat. *Jovius elog. c.* 28.

(a) *Descript. Ital. pag.* 70.

(b) *Scala, epist. ad Ang. Politian. c'est la* 16. *du l.* 12. *des lettres de Politien edit. de Paris* 1526. *in* 4.

(c) *Politian. epist.* 18. *lib.* 12.

(d) *Scala ibid.*

(e) *Politian. epist.* 18. *lib.* 12.

(f) *Oliger Jacobæus l'a publiée in* 4. *on en parle dans le* 4. *Journal d'Italie* 1677.

(g) *Christophle Bartholin l'a publiée. On en parle dans le même Journal d'Italie.*

(h) *Cette question a été traitée par Heinsius. Voiez dans* Baudii amores *la lettre.* An & qualis viro literato sit ducenda uxor? *On y a joint la dissertation d'un anonyme.* De matrimonio literati, an cœlibem esse an nubere conveniat? *Elle est dans un recueil de pieces imprimé l'an* 1606.

(i) *Pocciantius, de scriptor. Florentinis pag.* 24.

(k) *Jovius eloe. cap.* 28.

(l) *Anecd. de Flor. pag.* 179.

(m) *Les Imprimeurs ont mis* Seula.

(n) *Lib.* 4. *p. m.* 80.

(o) *Epigr. l.* 4. *pag. m.* 71.

(p) *Lib.* 3. *pag.* 64.

(q) *Lib.* 3. *pag.* 54.

loüange de sa femme; car nous n'en voions plus gueres de (C) cette nature; le mariage tarit ordinairement cette veine poëtique, qui avoit tant coulé pour une maîtresse: mais il ne paroît pas que lors qu'il faisoit des vers pour elle, il fût son mari. Cette docte Florentine mourut en 1506 ‡.

☞ SCAMANDER, riviere de Phrygie proche de Troie. Elle s'apelloit aussi Xanthus, mais il y avoit une grande diference entre ces deux noms: Scamander apartenoit au langage humain *, & Xanthus à celui des Dieux. C'est le sentiment d'Homere. Quelques écrivains pretendent que ce poëte a voulu (A) dire que Xanthus étoit l'ancien nom de cette riviere, & que Scamander étoit le moderne; d'autres disent qu'elle fut nommée Scamander, avant (B) qu'on la nommât Xanthus, & l'on raporte plusieurs † étymologies de ces deux noms. On pretend que les eaux de cette riviere avoient la proprieté de rendre blonds (C) les cheveux des femmes qui s'y baignoient, & que les Troiennes se prevalurent de cette prerogative. On dit aussi que les filles de ce païs-là dès qu'elles étoient fiancées alloient offrir (D) leur virginité au Scamander, ce qui donna

‡ *Vossius ubi supra.*

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez la remarque B.*

(C) *Nous n'en voions plus gueres de cette nature.*] Il y a bien des poetes modernes qui croiroient que l'on ne pourroit pas plus fortement leur reprocher d'avoir prodigué leur encens à toute la terre, que si l'on disoit qu'ils avoient loüé jusques à leurs femmes. Ils s'imagineroient que cette expression auroit plus de force, que de dire qu'ils auroient loüé depuis le sceptre jusques à la houlette, & depuis le cedre du Liban jusques à l'hyssope de la paroi. Ils croiroient que cette idée donneroit à leurs flateries la même étenduë, que l'on a pretendu donner à l'amour dans les vers suivans (a):

Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un Favori;
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari.

Les plus galans poetes de l'antiquité ne se piquoient point d'une si fausse & d'une si absurde delicatesse. Ovide (b) a extrêmement loüé sa femme; Martial (c) a bien voulu que la posterité fût informée que sa femme parloit bien, & qu'elle l'empêchoit de regretter le sejour de Rome. Je ne parle point de Stace (d) qui a tant loué la sienne.

(A) *Que ce poëte a voulu dire que Xanthus étoit l'ancien nom.*] Raportons d'abord ce qu'il a dit:

Ἄντα (e) δ' ἄρ' Ἡφαίστοιο μέγας ποταμὸς βαθυδίνης
Ὃν Ξάνθον καλέουσι θεοί, ἄνδρες δὲ Σκάμανδρον.
Contra autem & Vulcanum magnus Fluvius vorticibus profundus
Quem Xanthum vocant dii, homines vero Scamandrum.

Voici la reflexion de Meziriac: „ (f) Comme a bien „ remarqué Vigenere sur le Scamandre de Philostra- „ te, quand Homere donne ainsi deux noms à quel- „ que chose l'un selon les Dieux, l'autre selon les „ hommes, il faut entendre que celui des Dieux est „ l'ancien & comme deja effacé, & celui des hom- „ mes est le moderne & qui est le plus en usage. „ On eût pu citer non pas Vigenere mais le (g) Scholiaste d'Homere. Notez que Plutarque (h) demeure d'accord que Xanthus est l'ancien nom. Il ajoûte que cette riviere ne fut apellée Scamander qu'après que Scamander fils de Corybas s'y fut jetté, aiant perdu le jugement par un excés de devotion, c'est-à-dire pour avoir assisté trop assidûment aux mysteres de la mere des Dieux. C'est ainsi que Meziriac (i) explique le Grec de Plutarque. Maussac ne l'explique point ainsi. Voiez la marge (k).

(B) *Nommée Scamander avant qu'on la nommât Xanthus.*] Meziriac donne là-dessus trois autoritez. Voici ses paroles: „ (l) Aristote livre troisiesme chap. „ 12. de l'histoire des animaux dit ainsi. *δοκεῖ δὲ καὶ ὁ* „ *Σκάμανδρος ποταμὸς ξανθὰ τὰ πρόβατα ποιεῖν, διὸ καὶ τὸν* „ *Ὅμηρον φασὶ Σκαμάνδρου Ξάνθον προσαγορεύειν αὐτόν. Il* „ *semble que le fleuve de Scamandre, rend les brebis de* „ *couleur rousse, & que c'est pour cela qu'Homere l'ap-* „ *pelle Xanthus au lieu de Scamandre.* Antigonus au „ paradoxe 74. suit Aristote, & mesme le cite. Ælian „ l. 8. chap. 21. des animaux dit la mesme chose en- „ cor plus clairement. *ὁ δὲ ἐν Τροίᾳ Σκάμανδρος, ἐπεὶ* „ *ξανθὰς ἀποφαίνει τὰς οἶς, πρὸς τῷ Σκαμάν-* „ *δρῳ τῷ ἐξ ἀρχῆς, ὄνομα ἐκ τῶν προβάτων ἐπικλη-* „ *θεὶς ἄλλο, τὸν Ξάνθον. Le fleuve de la Troade ap-* „ *pellé Scamandre, pource qu'il fait devenir rousses les* „ *brebis qui boivent de son eau, à cause de ce change-* „ *ment de couleur, s'est acquis le nom de Xanthus, ou-* „ *tre celuy de Scamandre qu'il avoit du commencement.* „ Après cela Meziriac (m) raporte que la riviere de Scamander, selon quelques-uns doit à Hercule son origine. Ce Heros mourant de soif, *se mit à fouir la terre dont il fit sortir la source d'un fleuve qui de là fut appellé Scamandre, comme qui diroit σκάμμα ἀνδρὸς fouissement d'homme.* Il y a un (n) scholiaste qui raporte que l'endroit où Hercule fouït la terre, avoit donné quelques goûtes d'eau à cause qu'il venoit d'être frappé de la foudre, en consequence des prieres que ce Heros avoit faites à Jupiter, pour obtenir du soulagement à la soif qui le pressoit. Ce scholiaste pretend que la riviere qui sortit de cet endroit eut nom Scamander, parce qu'elle avoit soulagé Hercule, *comme qui diroit Camandre, γενόμενον καμάτου ἄκος αὐτῷ.* Il ajoute qu'elle fut nommée Xanthus à cause *que les femmes Troiennes se lavant de son eau, faisoient devenir leurs cheveux blonds* (o). L'Auteur du grand Etymologicon nous aprend que (p) *ce fleuve prit son nom de Scamandre fils de Teucer, qui vint en Phrygie de l'Ile de Crete dont il étoit natif, mais que depuis ce fleuve fut appellé Xanthus à cause que les trois deesses, avant que se presenter à Paris pour estre jugées, s'allerent laver dans ce fleuve qui rendit leurs cheveux blonds.* Tout cela renverse l'hypothese de ceux qui disent que le nom de Xanthus preceda celui de Scamander.

(C) *De rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient, & que les Troiennes.*] Voiez les preuves de tout cela dans la remarque precedente. Cette vertu agissoit aussi sur les brebis, comme on l'a vu dans les trois autoritez de Meziriac; à quoi j'ajoûte ces mots de Pline: (q) *In Bœotia amnis Melas oves nigras* (facit) . . . . . *rufasque juxta Ilium Xanthus unde & nomen amni.*

(D) *Alloient ofrir leur virginité au Scamander, ce qui donna lieu.*] Raportons ce conte comme on le trouve dans Vigenere. „ (r) Dedans ce fleuve ici „ (comme recite Eschynes en ses epistres) se souloient „ baigner les jeunes filles quand elles estoient fian- „ cées, l'invoquant en ces termes. *Λαβέ μου Σκάμαν-* „ *δρε τὴν παρθενίαν. Reçoy, ô Scamandre, la virginité* „ *mienne.* Dequoy s'estant prevallu l'Athenien Ci- „ mon, desesperément amoureux de Callirrhoé desja „ promise à un autre, s'alla cacher dans les brossailles „ le long de la rive, & se fit un chapeau de joncs & „ roseaux. Puis quand la damoiselle fut là au droit „ arrivée pour se baigner selon la coustume, & eut „ prononcé en chantant les mots dessusdits, Cimon „ sortit soudain de son embusche, & certes (dit il „ alors) je l'accepte de tresbon cœur. Puis l'ayant „ ramenée dessus le bord, cueillit sans aller plus loing „ la premiere fleur de son pucelage. „ Il est certain qu'on trouve cela dans (s) l'une des lettres d'Eschines, ainsi la citation est juste; mais on n'a pas raporté tout ce qu'il faloit aprendre aux lecteurs: il est necessaire qu'ils sçachent quelques autres circonstances, afin de faire les reflexions les plus instructives. Je dis donc qu'Eschines ne parle pas de cette avanture, comme d'une histoire aprise par tradition, ou luë dans quelque vieille chronique. S'il en parloit de cette maniere nous pourrions mettre son conte au rang de ceux de Boccace; on feroit moins temeraire à ne le pas croire, qu'à le croire. Il en parle comme d'une chose faite presque sous ses yeux. (t) *Ἡμεῖς ἅμα τοῖς οἰκείοις τῶν γαμουμένων καὶ τοῖς ἄλλοις ὄχλοις ἐφεωρῶμεν τὴν ἑορτὴν καὶ τὰ λουτρὰ τῶν παρθένων, ᾗ θέμις τοῖς ξένοις ὁρᾶν, ἐθεώμεθα. Nos una cum cognatis nupturarum & cateris turbis eminus festum & lavacra virginum quatenus fas nobis externis erat, spectabamus.* Il avoit pour compagnon de voiage celui qui commit cette infamie; il l'en censura; il le trouva impenitent & alleguant pour excuse que bien d'autres avant lui avoient joüé un semblable tour. Il est necessaire aussi de sçavoir la simplicité de la jeune fille qui fut abusée: elle y proceda de bonne foi; elle fut persuadée que le Dieu Scamander lui avoit ôté le pucelage, car quatre jours après apercevant Cimon parmi ceux qui voioient passer

(a) *Histoire Amour. des Gaules.*

(b) *Ovidius, Trist. l. 4. eleg. 9.*

(c) Tu desiderium dominæ mihi mitius urbis Esse jubes: Romam tu mihi sola facis. *Martial. epig. 21. l. 12.*

(d) *Stat. Silvar. 5. l. 3.*

(e) *Homer. Iliad. lib. 20. v. 73.*

(f) *Meziriac sur les épitres d'Ovide pag. 467.*

(g) *Τῶν διαιρέσεων τὸ μὲν προγενέστερον ὄνομα εἰς θεοὺς ἀναφέρει ὁ ποιητής, τὸ δὲ μεταγενέστερον εἰς ἀνθρώπους. Schol. in Iliad. l. 20. v. 74.*

(h) *Plutarch. de fluviis pag. m. 43.*

(i) *Meziriac ubi supra pag. 468.*

(k) *Τῶν τῆς Ῥέας μυστηρίων τελουμένων αἰφνιδίως θεασάμενος, ἐμμανὴς ἐγένετο.* Dum Rheæ mysteria celebrarentur derepente conspectus furere cœpit. *Plutarch. ib. p. 44.*

(l) *Meziriac ubi supra. Notez que Maussac in Plut. de fluviis pag. 281. cite ce passage d'Aristote.*

(m) *Idem Meziriac, ib. p. 469. ex Eustathio in Iliad. l. 20. & autore Magni Etymologici.*

(n) *Celui d'Homere in Iliad. 21. apud Meziriac ib. p. 469.*

(o) *Ξάνθος δὲ ἐκλήθη ὅτι λουόμεναι τῷ ὕδατι αἱ Τρωάδες ξανθὰς κόμας ἔσχον.*

(p) *Meziriac ibid.*

(q) *Plin. lib. 2. c. 103. p. m. 252. 253.*

(r) *Vigenere, sur le Scamandre de Philostrate, à la page 8. du 1. tome édit. in 4.*

(s) *C'est la 10. elles sont imprimées avec Demosthenes; voiez la page 125. de l'édition de Geneve 1607.*

(t) *Æschines ubi supra.*

na lieu à un jeune Athenien de jouïr de Callirrhoë. Je croi que cette riviere ne meritoit pas la reputation (E) que les poëtes lui ont aquise, mais d'ailleurs elle étoit plus considerable que quelques-

ser une procession, elle le salua avec beaucoup de respect & dit à sa nourrice, voilà Scamander à qui j'ai donné ma virginité. La nourrice fit un grand cri, & voilà comment la chose fut sçue. (a) Τετάρτην ὕστερον ἡμέραις πομπὴ μὲν ἦν Ἀφροδίτης· ἐπόμπευον δὲ αἱ νεωστὶ γεγαμημέναι· καὶ ἡμεῖς τὴν πομπὴν ἐθεώμεθα. ἡ δὲ νύμφη ἰδοῦσα τὸν Κίμωνα ὡς μηδὲν αὐτῇ κακὸν συνειδότα ἅμα ἐμοὶ θεώμενον προσεκύνησέ τε καὶ ἀποβλέψασα πρὸς τὴν τροφὸν, ὁρᾷς ἔφη, τίτθη, τὸν Σκάμανδρον, ᾧ τὴν παρθενίαν ἔδωκα. καὶ ἡ τίτθη ἀκούσασα, ἀνέκραγε, καὶ τὸ πρᾶγμα ἔκπυστον γίνεται. *Cum quatriduo post pompa esset Veneris, & recens nupta ei pompa interessent, nos quoque illam spectabamus. Sponsa autem Cimonem conspicata, ut nullius mali sibi conscium, unà mecum spectantem, honorem ei præbuit: & nutricem intuita, Vides (inquit) mea nutrix, Scamandrum, cui virginitatem dedi? quo illa audito, exclamat: itaque facinus divulgatur.* Quand on songe que jamais l'esprit & la science n'avoient paru avec tant d'eclat que dans le siecle où Eschines a vecu, on comprend bien mieux le pouvoir funeste d'une fausse religion. Elle ruine le bon sens, elle éteint la lumiere naturelle, elle reduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes brutes. Voilà Callirrhoe; elle étoit d'une famille (b) bien illustre; elle avoit eu sans doute une bonne éducation; cependant les impertinences des poëtes canonisées par les prêtres lui avoient gâté tellement l'esprit, qu'elle croioit bonnement que les rivieres étoient des divinitez qui se couronnoient de roseaux, & qui pouvoient jouir d'une femme. Sous l'empire de Tibere une illustre Dame (c) ne fut pas moins simple: elle crut avoir couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une insigne faveur. Les moines qui ont fait tant de mauvais tours principalement afin de faire donner les femmes dans le panneau, n'ont jamais osé, que je sçache, leur dire qu'un tel saint vouloit coucher avec elles; les idées de la pureté & de l'immaterialité sont demeurées toûjours conjointes dans le christianisme avec celles de la beatification; mais je ne doute point que si on l'entreprenoit on ne vint à bout de persuader à telles devotes qu'il y a, ce que la Dame Romaine devote d'Anubis se laissa persuader. La maxime que la (d) corruption des plus excellentes choses est la pire de toutes, se verifie par l'exemple de la religion. Rien n'est plus avantageux à l'homme tant pour l'esprit que pour le cœur, que de bien conoître Dieu; rien n'est plus funeste à toutes les facultez de nôtre ame raisonnable, que de mal conoître Dieu comme faisoient les Paiens. Notez qu'Homere temoigne que le prêtre de Scamander étoit honoré dans Troie comme un Dieu.

(a) *Id. ib. p. 126. A.*

(b) Πατρὸς δὲ τῶν ἐπιφανῶν, illustri patre nata. *Id. ibid. pag. 125.*

(c) *Voiez Josephe, antiq. liv. 18. ch. 4.*

(d) Corruptio optimi pessima.

(e) Ὑψήνορα δῖον
Υἱὸν ὑπερθύμου Δολοπίονος, ὅς ῥα Σκαμάνδρου,
Ἀρητὴρ ἐτέτυκτο, θεὸς δ' ὣς τίετο δήμῳ.
Hypsenora nobilem
Filium magnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, Dei vero instar honorabatur à populo.

(e) *Homer. Iliad. lib. 5. v. 76.*

REFLEXION sur une pensée de Ciceron touchant la divinité de Romulus.

Je ferai encore une observation sur le peu d'effet de la lumiere des sciences contre les tenebres de l'idolatrie. Ciceron trouvoit admirable la divinite de Romulus, parce qu'elle avoit eté établie non pas dans les siecles d'ignorance, où il étoit d'autant plus aisé de debiter des fictions que l'on pouvoit les persuader sans peine aux esprits grossiers, mais dans un siecle où les lettres étoient dejà d'un grand âge, & avoient entierement aboli cette ancienne barbarie sous laquelle l'esprit inculte des premiers hommes avoit été detenu. Il semble que de ce principe il ait voulu tirer cette conclusion, que la fable ni l'imposture n'eurent point de part à la foi Romaine touchant la divinité de Romulus. (f) *Magis est in Romulo admirandum, quòd cæteri, qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eruditis hominum seculis fuerunt, ut fingendi proclivior esset ratio, quum imperiti facilè ad credendum impellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis annis jam inveteratis literis, atque doctrinis, omnique illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato fuisse cernimus. . . . . . Ex quo intelligi potest, permultis annis ante Homerum fuisse quàm Romulum, ut jam doctis hominibus ac temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quicquam esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas fictas etiam nonnunquam inconditè. Hæc ætas autem jam exculta præsertim eludens omne, quod fieri non potest, respuit.* Saint Augustin refute très-bien ce raisonnement. Il dit 1. qu'il n'y a eu que Rome qui ait cru que Romulus étoit un Dieu. 2. Qu'elle étoit petite & naissante lors qu'elle embrassa cette opinion. 3. Que la posterité fut obligée de retenir cette foi afin de rendre la ville plus florissante, & plus capable de fonder un grand empire. 4. Que les peuples subjuguez par les Romains ne crurent pas de Romulus ce qu'on en croioit à Rome, mais qu'ils en dirent pourtant par politique ce qu'elle en disoit. Vous verrez mieux dans ces paroles originales les pensées de saint Augustin. (g) *Cicero propterea dicit divinitatem Romuli mirabiliter creditam, quòd erudita jam tempora fuerunt, quæ falsitatem non reciperent fabularum. Quis autem Romulum Deum nisi Roma credidit, atque id parva & incipiens? Tum deinde posteris servare fuerat necesse, quod acceperant à majoribus, ut cum ista superstitione in lacte quodammodo matris ebibita cresceret civitas, atque ad tam magnum perveniret imperium, ut ex ejus fastigio velut ex altiore quodam loco alias quoque gentes, quibus dominaretur, hac sua opinione perfunderet: ut non quidem crederent, sed tamen dicerent Deum Romulum, ne civitatem cui serviebant, de conditore ejus offenderent, aliter eum nominando quàm Roma, quæ id non amore quidem hujus erroris, sed tamen amoris errore crediderat.* Il oublia les deux principales reponses qu'il eût pu faire. Il auroit dû dire en 1. lieu, que la lumiere des sciences & la culture de l'esprit n'avoient pas encore penetré jusques à Rome, quand on commença d'y proposer la divinité de Romulus. 2. Que cette lumiere & cette culture ne sont point capables d'empêcher que ces sortes de fictions ne prenent racine. Alexandre ne passa-t-il pas pour un Dieu? Ne fit-on pas des decrets (h) sur cet article de foi dans les villes de la Grece les plus sçavantes, & lors que l'érudition étoit montée au plus haut point où elle eût jamais été? Les Romains dans le tems de leurs plus grandes lumieres, ne crurent-ils pas que l'ame de Jules Cesar (i) étoit convertie en astre? Ne dresserent-ils pas des temples (k) & des autels à un Empereur vivant? Les philosophes pouvoient-ils guerir alors l'esprit fourbe des flateurs, & l'esprit credule de la populace? Si d'autres choses que la science ne s'en fussent mêlées, le culte divin d'Alexandre, de Cesar, d'Auguste, &c. eût duré autant que celui d'Hercule & de Romulus.

(f) *Cicero de Republica lib. 3. apud Augustin. de civit. Dei lib. 22. cap. 6. pag. m. 1036. 1037.*

(g) *August. ibid. pag. 1037.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 2252. col. 1.*

(i) *Voiez Suetone in Cæsare cap. 88.*

(k) *Horat. epist. 1. lib. 2.*

(E) *Ne meritoit pas la reputation que les poëtes lui ont aquise, mais d'ailleurs.*] Homere (l) faisant le Scamander fils de Jupiter nous le represente presque toûjours comme un grand fleuve; il ne lui epargne point les épithetes δινήεις *vorticosus*, βαθυδινήεις *profunde vorticosus*, βαθύῤῥοος *profunde fluens*, & semblables. Ces expressions sont outrées, Pomponius Mela a raison de dire (m) que le Scamander & le Simois passent pour plus grans qu'ils ne le sont en effet. Les modernes en parlent avec le dernier mepris. „ (n) Quant „ est des fleuves de Simois & Xanthus, tant celebrez „ par les Poetes, qui arrousoyent les prairies de Troye, „ n'en rapportons autre nouvelle, sinon que ce sont „ si petits ruisselets, ou à peine se peut nourrir ne Loche ne Veron: car ils sont en elté à sec, & en hyver une Oye à grand' peine y pourroit elle nager „ dedans. Si avons esmeu doute sur ces fleuves, ce „ n'est pas chose nouvelle: car des le temps d'Aristote on ne le sçavoit trouver. Et qu'il ne soit vray, „ qu'on lise le douxiesme chapitre du tiers livre de „ l'histoire, en ceste sorte: *Scamander etiam amnis „ flavas reddere oves creditur: quamobrem Xanthum „ pro Scamandro nuncupatum ab Homero autumant.* „ Quasi comme si Aristote vouloit dire, qu'Homere a „ prins Scamander pour Xanthus: car Xanthus est à „ dire, flavus. Soit donc mis en question, à sçavoir „ si Xanthus & Scamander est une mesme chose. „ Si la derniere moitié de ce passage n'étoit remplie de fautes je ne l'aurois pas raportée. J'y trouve premierement cette fausseté, qu'au tems d'Aristote on ne sçavoit plus trouver la riviere de Scamander. En second lieu il est faux que les paroles qu'on raporte d'Aristote prouvent ce que l'on vouloit prouver. Enfin il eût falu assûrer que le Xanthus & le Scamander sont la même chose. Je ne critique point l'autre moitié du passage. Belon parle comme temoin oculaire, je ne veux point revoquer en doute sa bonne foi, ni me fier à Thevet qui dit que le Xanthus & le Simoïs sont de grans fleuves. *Je feroy marry de contredire un tel personnage*, ce sont les paroles de (o) Loüis Guyon touchant Thevet, *mais ce que j'en (p) escry, je l'ay tiré de Belon, Medecin du Mans, du second livre de ses observations, & si luy ay ouy raconter souvent, estant à Paris, à Postel, que j'ay frequenté quatre ans. Puis un de Rohan, nommé Albert le bon, qui dit avoir esté sur les lieux, & y avoir demeuré tout un hyver, s'accorde*

en

(l) *Homer. Iliad. lib. 21. v. 1.*

(m) Huc ab Idæo monte demissus Scamander exit, & Simois fama quam natura majora flumina. *Pompon. Mela lib. 1. c. 18.*

(n) *Belon, singularitez liv. 2. chap. 6. pag. 182.*

(o) *Loüis Guyon, diverses leçons, to. 3. livre 2. chap. 10. pag. 261.*

(p) *Il venoit de raporter les paroles de Belon à l'égard de la petitesse de ces deux rivieres.*

ques-uns ne se figurent. Julie fille d'Auguste pensa y être noiée; Agrippa son mari (F) parut fort sensible à ce peril, & en temoigna son indignation aux Troiens, quoi qu'ils n'en dussent pas être responsables. Strabon critique Homere sur la source (G) du Scamander. Il y avoit d'autres rivieres qui (H) portoient ce nom. Je n'aurai pas beaucoup de (I) choses à dire contre Moreri.

☞ SCHEFFER (JEAN) Professeur dans l'Academie d'Upsale, & l'un des plus sçavans hommes de son tems, nâquit à Strasbourg l'an 1621. Il n'avoit pas encore 30. ans lors qu'il alla en Suede où la Reine Christine faisoit un accueil si favorable aux personnes doctes. Il avoit dejà fait conoître son (A) érudition par des ouvrages publics. La profession pour laquelle il avoit été apellé lui fut donnée * dans l'Academie d'Upsale par les soins & par le credit des Barons Skytte. C'étoit la même profession que Freinshemius avoit exercée, & qu'il laissoit alors pour aller être Bibliothecaire de la Reine; c'étoit, dis-je, la profession † en éloquence & en politique. Scheffer en fit les fonctions avec beaucoup de capacité, & de loüange, & fut fort consideré de la savante Christine qui le gratifia d'une très-bonne pension, qu'elle lui continua après même qu'elle eut renoncé à ses Etats. Il composa par son (B) ordre quelques ouvrages. Ses emplois se multiplierent avec le tems; car il fut fait Bibliothecaire de l'Academie d'Upsale, professeur roial honoraire ‡ en Droit naturel, & membre d'une Academie qui ne s'occupe qu'à l'illustration des antiquitez Suedoises. Les ouvrages qu'il publia en cette derniere qualité sont une preuve très-illustre de sa diligence, & de son zêle pour l'honneur de cette nation. Il mourut le 26. de Mars 1679 ⱡ. Le catalogue de ses (C) écrits a été imprimé plus d'une fois.

* *Ce fut l'an 1648.*

† *Elle fut fondée par Jean Skytte l'an 1625.*

‡ *Professor juris naturæ ac Gentium.*

ⱡ *Tiré de son eloge à la tête d'un ouvrage qui a paru à Amsterdam en 1698. sous le titre de* Joh. Schefferi Miscellanea. *& qui est diferent du* lectionum Academicarum liber *imprimé à Hambourg 1675. qu'à l'égard du titre & de quelques prolegomenes.*

SCHES-

en tout ce qu'en a escrit le susdit Belon. Je pense que Tevet n'y fut onc, & que ce qu'il en a escrit, est par ouyr dire. Mais si d'un côté je ne nie pas ce que dit Belon, je suis sûr de l'autre que ces rivieres n'étoient pas anciennement si petites: leurs eaux peuvent avoir pris un autre cours ou par des conduits souterrains ou autrement; ainsi quoi que les modernes puissent dire sans hyperbole ce qu'ils assûrent, ils ne nous doivent pas engager à croire que Pline se trompe quand il parle du Scamander comme d'une riviere navigable. (a) *Scamander amnis navigabilis, & in promontorio quondam Sigeum oppidum, dein portus Achæorum, in quem influit (b) Xanthus Simoenti junctus, stagnumque prius faciens Palæscamander.* Les paroles de Strabon ne me sont pas moins favorables: elles (c) nous aprenent que le Scamander aiant reçu le Simois charrioit tant de limon, & tant de sables qu'ils avoient presque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais. Cela ne se peut pas dire d'un petit ruisseau, & ne convient qu'à des rivieres un peu considerables.

(F) *Agrippa son mari parut fort sensible.*] Les fragmens de Nicolas Damascene (d) nous font sçavoir que Julie pensa perir sur le Scamander l'an de Rome 738. & qu'Agrippa fut si indigné contre les Troiens, sous pretexte qu'ils n'avoient pas envoié des guides à cette Princesse, qu'il les taxa à une amende de cent mille drachmes. Cette punition fut injuste, car ils n'avoient pas été avertis de l'arrivée de Julie. Voilà, dira-t-on, un homme à joindre au rang des maris cocus qui ont été fort debonnaires envers leurs femmes. Si jamais homme fut cocu, ce fut Agrippa: j'en prens à temoin ce que repondit sa femme à ceux qui trouvoient étrange que ses enfans ressemblassent à Agrippa, je ne lui fausse la foi, repondit-elle, que lors que je me sens grosse. (e) *Cumque conscii flagitiorum mirarentur quo modo similes Agrippæ filios pareret, quæ tam vulgo potestatem sui corporis faceret: ait;* Numquam enim nisi navi plena tollo vectorem. Suetone remarque qu'une des causes de la repugnance qu'avoit Tibere à se marier à Julie (f), fut qu'elle lui avoit fait des avances pendant qu'elle étoit mariée avec Agrippa. Combien de fois falut-il mettre à la question les galans de cette Princesse? Pline (g) met cette recherche entre les malheurs d'Agrippa. Ainsi le cocuage de ce favori est une chose certaine: mais sa debonnaireté peut-elle être bien prouvée par l'indignation qu'il temoigna contre les Troiens? Je ne le croi pas, car aparemment son amitié pour Julie ne fut point la vraie cause de sa colere, la politique en fut le ressort. Il se fâcha soit pour faire croire à Auguste qu'il prenoit à cœur les interêts de Julie, soit pour maintenir son credit. Il n'est point libre à un sujet marié avec la fille de son souverain, d'être negligent sur la vengeance de ceux qui n'honorent pas son épouse; quelque gré qu'il leur en sçache dans le fond du cœur, il faut qu'il fasse paroître qu'il est fort vindicatif. De plus Agrippa sçavoit fort bien que les habitans de Troie n'avoient pas reglé leur conduite sur le mecontentement qu'il pouvoit avoir de sa femme. Ainsi le mepris qu'ils auroient pu temoigner pour elle retomboit sur lui, & par consequent il se croioit obligé par politique à les en punir, afin que tous les sujets aprissent à le craindre & à l'honorer.

(G) *Strabon critique Homere sur la source du Scamander.*] Ce poëte (h) dit que cette riviere avoit deux sources, l'une froide, & l'autre chaude proche de Troie; mais Strabon (i) assûre qu'elle n'avoit qu'une source sur le Mont Ida, & que cette source étoit froide. Il conjecture que la source chaude étoit perie, & par consequent il n'accuse point Homere de s'être trompé à cet egard.

(H) *D'autres rivieres qui portoient ce nom.*] Il y en avoit une dans la Sicile (k) proche d'Egeste, & une autre dans la Beotie. Celle-ci étoit un monument de la foiblesse du sexe. Voici le fait. Deimachus fils d'Eleon accompagna Hercule à l'expedition de Troie. Comme la guerre traina en longueur il crut qu'il devoit se divertir avec une fille qui étoit fort amoureuse de lui. Elle étoit fille de Scamander & s'apelloit Glaucia. Elle attendrit enfin Deimachus, il la contenta, & l'engrossa. Quelque tems après il fut tué dans un combat. Glaucia craignit de ne pouvoir pas cacher sa faute, & se refugia auprès d'Hercule, & lui fit confidence de ce qui s'étoit passé entre Deimachus & elle, & trouva en lui un homme plein de compassion, & qui fût d'ailleurs bien aise que la race de son ami ne fut pas eteinte. Il amena cette fille dans la Beotie avec le fils dont elle étoit accouchée, & la remit à Eleon. Ce fils fut nommé Scamander & regna dans le païs. Il donna son nom à la riviere d'Inaque (l).

(I) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri.*] I. Selon lui Castalde assûre que le Scamandre s'apelle presentement Simois, mais (m) Ortelius cite Castalde pour prouver que le nom moderne est *Simoeres.* II. C'est une expression trop vague que de dire que cette riviere *se va jetter dans la mer Egée.* Il faloit dire que son embouchure (n) est au promontoire de Sigée. III. Ces paroles *epotaque flumina Medo prandente,* sont mal placées immediatement après celles-ci, *Herodote raporte que l'armée de Xerxes la dessecha,* car il n'y a personne qui ne s'imagine que ce Latin est la traduction des propres termes d'Herodote. Or cela est faux. C'est Juvenal (o) qu'il faloit citer pour ces mots Latins. Il faloit citer (p) Herodote au chapitre 42. du 7. livre.

(A) *Il avoit dejà fait connoitre son érudition par des ouvrages publics.*] On marque dans son (q) éloge ces trois-ci: *Dissertatio de varietate navium* imprimée l'an 1643. in 4. *Agrippa liberator seu de novis tabulis,* imprimé l'an 1645. in 12. *Æliani varia historia notis illustrata* imprimées l'an 1647. in 8.

(B) *Il composa par son ordre quelques ouvrages.*] La Reine Christine l'obligea à traduire de Grec en Latin, le *Strategicum Mauritii,* & à illustrer la philosophie de Pythagore. Ce *strategicum* & l'*Arriani tactica* qu'il fit imprimer (r) en Grec & en Latin avec des notes à Upsale l'an 1664. n'avoient jamais été imprimez. Il publia en la même année & au même lieu (s) un essai de ses recherches sur la philosophie Pythagoricienne, *De natura & constitutione philosophiæ Italicæ seu Pythagoricæ liber prodromus magni operis de philosophia Pythagorica, de vita Pythagoræ, & de claris Pythagoricis.*

(C) *Le catalogue de ses écrits a été imprimé plus d'une fois.*] Il le mit lui-même au devant de ses *lectiones Academicæ* publiées à Hambourg l'an 1675. & il fit

(a) *Plinius lib. 5. c. 31. p. m. 610.*

(b) *Pline eût dû avertir que Xanthus n'est pas diferent de Scamander.*

(c) *Strabo, lib. 13. pag. 410.*

(d) *Nicol. Damascen. in excerptis à Valesio editis pag. 418.*

(e) *Macrob. Saturnal. lib. 2. c. 5. p. m. 275.*

(f) Juliæ mores improbaret ut quam sensisset sui quoque sub priore marito appetentem quod sane vulgo etiam existimabatur. *Sueton. in Tiber. c. 7.*

(g) In tormentis adulteriorum conjugis. *Plin. lib. 7. c. 8. pag. m. 22.*

(h) *Homer. Iliad. lib. 22. v. 147.*

(i) *Strabo lib. 13. pag. 414.*

(k) *Voiez Strabon lib. 13. & Diodore de Sicile lib. 20.*

(l) *Tiré de Plutarque in quæstionib. Græcis pag. 301.*

(m) *Ortelius in Thesauro Geograph. voce* Scamandrus, *in edit. Hanov. in 4.*

(n) *Strabo lib. 13. pag. 411.*

(o) *Juven. Sat. 10. v. 177.*

(p) *Ἀπέλιπε τὸ ῥέεθρον, οὐδ᾽ ἀπέχρησε τῇ στρατιῇ τε καὶ τοῖσι κτήνεσι πινόμενος.* Hunc (*Scamandrum*) profluentem sua aqua destituit nec hominibus jumentisque potantibus suffecit. *Herodot. p. m. 400.*

(q) *Imprimé à la tête de ses Miscellanea à Amsterdam 1698.*

(r) *In 8.*

(s) *Aussi in 8.*

† *Voiez le livre intitulé* le Comte d'Ulfeld Nouvelle historique *imprimé à Paris en* 1677.

‡ *Voiez la remarque L de l'article* Wllefeld.

β *Memoir. pag.* 141. *édit. de Holl.*

γ *Sous le mot* Hannibal.

SCHESTED (ANNIBAL) Seigneur Danois de beaucoup d'esprit & de merite, épousa une fille de Christien IV. Roi de Dannemarc, sœur de la Comtesse Eleonor, dont il sera parlé dans l'article du Comte Wllefeld. On a publié † que ce Comte & Mr. Schested aimerent tout à la fois la Comtesse Eleonor, & que cette rivalité fut la source de la grande haine qui a regné entre eux deux toute leur vie. Ils étoient toûjours apointez contraires; & lors que Mr. Schested plaida la cause du Roi qui vouloit repudier sa femme, Mr. Wllefeld plaida pour la Reine. Les juges prononcerent en faveur de la femme contre le mari; & la concorde revint peu après. Mr. Wllefeld épousa la Comtesse Eleonor; son rival épousa depuis l'une des sœurs de cette Comtesse: mais il ne se defit point de sa haine; & l'on pretend qu'il en donna de ‡ fâcheuses marques, lors que ce Comte étoit detenu prisonnier à Malmoë par les Suedois. Le Chevalier de Terlon β nous aprend que Mr. Schested fut fait prisonnier proche de Copenhagen par un parti Suedois, & que les caresses que le Roi de Suede lui fit, le rendirent suspect à la Cour de Dannemarc, comme d'autre côté les Suedois le soupçonnerent de s'être laissé prendre, afin de pouvoir donner des avis à Copenhagen de ce qui se passoit dans leur camp. Ce Chevalier dit là-dessus, qu'Annibal Schested a temoigné toûjours au Roi de Dannemarc *outre beaucoup de respect, tout le zèle & toute la fidelité qu'un Prince peut attendre du plus affectionné de ses sujets.* Il fut envoié Ambassadeur en Suede après le traité de paix conclu le 27. de Decembre 1659. Vous trouverez dans le suplément γ de Moreri, qu'il mourut à Paris le 23. d'Octobre 1666. à l'âge de 58. ans, & qu'il y étoit Plenipotentiaire de Dannemarc pour la negociation d'un traité de paix.

ζ *Voiez la vie de David Pareus pag. m.* 8. 11. 12. 25.

* *Il avoit été disciple de Melanchthon à Wittemberg durant 9. ans.*

ɫ *Selon Seckendorf,* Hist. Luther. l. 3. pag. 93. *Ce fut l'an* 1495.

SCHILLING (CHRISTOPHLE) a été un des Savans du XVI. siecle, principalement en Grec ζ. Il étoit natif de Francostein dans la Silesie, & il regenta premierement à Hirschberg dans son païs, & ensuite dans le Palatinat, & enfin il fut reçu medecin dans l'Université de Padouë. La raison qui le fit sortir d'Hirschberg, est qu'il se brouilla au sujet de l'Eucharistie avec Balthasar Tilesius, Ministre du lieu; car il inseroit dans le Catechisme qu'il dictoit à ses disciples, certaines choses qu'il tenoit * de Melanchthon, & qui ne plaisoient pas à Tilesius. La conclusion de cette querelle fut que Schilling perdit sa charge, comme nous l'avons deja remarqué dans l'article de David Pareus. Il se retira au Palatinat, & fut établi recteur du college que l'Electeur Frideric III. fonda en ce même tems à Amberg. Ce fut l'an 1566. Il devint ensuite recteur du college d'Heidelberg, d'où je pense qu'il sortit à cause de quelque dispute sur la presseance. Il est (Z) Auteur.

SCHOMBERG (NICOLAS DE) Cardinal & Archevêque de Capouë dans le XVI. siecle, étoit Allemand, de la noble & ancienne famille de Schomberg dans la Misnie. Il avoit été Jacobin, & ce fut Savonarola qui lui en donna l'habit à Florence ɫ l'an 1497. & qui par ses pre-

(a) *Joh. Schefferus ad lector. benevolum.*

(b) *Le Pere Lubin est l'Auteur de cette version.*

fit sçavoir aux lecteurs que la liste de ses ouvrages avoit été ajoûtée par son libraire à ses dissertations politiques sur Tite Live l'an 1665. Depuis ce tems-là, continue-t-il, mes amis m'ont exhorté de divers endroits à indiquer au public la suite de cette liste. Je le fais d'autant plus agreablement que je suis sur qu'elle contient des ouvrages qu'on ne conoît pas dans les païs étrangers, & qui croupissent ici dans la poussiere soit à cause de la negligence de mon libraire d'Upsale, soit pour d'autres raisons. (a) *Quem* (indicem) *eo libentius juris facio publici quo scio certius, esse qua sive oscitantia Librarii Upsaliensis, sive causis aliis hic jacent pulvere sepulta, & ideirco alibi ignorantur.* Je dirai en passant qu'il importe à un auteur que ses ouvrages soient imprimez par un libraire qui sçache vendre, car entre les mains d'un libraire ou mal habile, ou paresseux, les meilleurs livres sont des garde-magazins. On voit une liste plus exacte des ouvrages de Schefferus dans sa *Suecia literata*, & nous en avons une nouvelle au devant d'un livre qui se vend à Amsterdam comme imprimé l'an 1698. sous le titre de *Joh. Schefferi Miscellanea.* Elle est divisée en quatre classes. La 1. contient ce qu'il a écrit touchant la Suede: je n'en indiquerai que l'*Upsalia antiqua cujus occasione plurima in antiquitatibus Borealibus & gentium vicinarum explicantur.* Cet ouvrage fut imprimé à Upsale l'an 1666. in 8. L'auteur l'a laissé à ses heritiers corrigé & augmenté. *De situ & vocabulo Upsalia epistola defensoria*, à Stokholm 1677. in 8. *Memorabilium Suecica Gentis exemplorum liber*, à Hambourg 1671. in 8. *De tribus orbibus aureis nuper in Scania erutis e terra disquisitio antiquaria*, à Stokholm 1676. in 8. *De antiquis verisque Regni Suecia insignibus*, là même 1678. in 4. *Lapponia sive Gentis regionisque Lapponum descriptio accurata cum figuris*, à Francfort 1673. in 4. Cet ouvrage a été imprimé en Anglois à Oxford l'an 1674. en Allemand à Nuremberg la même année in 4. & en (b) François à Paris l'an 1678. in 4. On l'a trouvé fort augmenté dans le cabinet de l'auteur. *Suecia literata seu de scriptis & scriptoribus Gentis Suecia. opus postumum*, à Stokholm 1680. in 8. On voit là un catalogue des Ecrivains Suedois, & des étrangers qui ont fait des livres dans la Suede. Il est disposé non pas selon l'ordre alphabetique, mais selon l'ordre chronologique. Il y a un grand defaut dans l'index, car les auteurs n'y sont rangez que selon leur nom de baptême. L'auteur eût peut-être remedié à cela s'il eût été en vie quand cet ouvrage fut imprimé. Mr. Mollerus en a donné une seconde (c) édition, & y a joint plusieurs remarques curieuses & instructives, *hypomnemata*, les apelle-t-il, *hystorico-Critica paucula à pluribus selecta.* Les suplemens qu'il a donnez à l'article de nôtre Jean Scheffer peuvent servir de beaucoup à ceux qui veulent sçavoir les circonstances ou les dependances des écrits de ce professeur. La 2. classe de ses écrits contient *autores Gracos & Latinos illustratos.* Vous y voiez qu'il a publié avec des notes le (d) panegyrique de Pacatus, les histoires diverses d'Elien, les fables de Phedre, le fragment de Petrone, Justin, Hygin, Obsequens, &c. La 3. classe contient les Miscellanées, c'est-à-dire, l'ouvrage dont j'ai deja fait mention *de philosophia Pythagorica*, celui *de militia navali veterum*, imprimé à Upsale l'an 1653. in 4. que l'on a trouvé (e) avec tant de corrections, & tant d'additions dans le cabinet de l'auteur que c'est un nouvel ouvrage. Celui *de antiquorum torquibus* imprimé à Stokholm l'an 1656. in 8. Celui *de re vehiculari veterum, cum Pyrrhi Ligorii libro ejusdem argumenti ex Italica lingua in Latinam verso & animadversionibus illustrato*, imprimé à Francfort l'an 1671. in 4. Celui *de arte pingendi* imprimé à Nuremberg en 1669. in 8. *Index in libros Grotii de jure belli & pacis. Consilium de institutione literaria, &c.* La 4. classe contient les livres non imprimez, ce sont des notes sur l'auteur des Preadamites, ce sont des lettres, des harangues, des programmes, des *adversaria*, &c.

(c) *A Hambourg* 1698. *in* 8.

(d) *A Stokholm en* 1651. *&* 1668. *in* 8.

(e) Quos ita auctos mutatos atque emendatos reliquit Schefferus, ut haberi possint pro aliis & novis.

Les suplémens de Mr. Mollerus à la 2. édition du *Suecia literata* marquent, qu'on a publié depuis la mort de l'auteur *breviarium politicorum Aristotelis*, à Stokholm 1684. in 8. & *Hugo Grotius de jure belli & pacis, in usum Gustavi Adolphi Comitis de la Gardie, enucleatus*, à Stetin 1693. in 12. Notez que Scheffer sous le faux nom de Constantinus Opellus (f) fit imprimer une lettre où il attaque le livre de Marc Meibomius *de Triremium fabrica*, publié à Amsterdam l'an 1671. in 4.

(f) *Joh. Mollerus hypomn. ad Sueciam literatam pag.* 460.

(Z) *Il est Auteur.*] On a un recueil (g) de ses poësies Greques & Latines imprimé à Geneve l'an 1580. & quelques (h) lettres sur des questions de medecine dans un recueil de pieces imprimé en 1598. à Francfort.

(g) *Konig Biblioth. pag.* 734.

(h) *Linden. renovat. pag.* 180.

predications lui avoit fait naître l'envie d'entrer dans cet Ordre; car Schomberg n'étoit allé en Italie que pour un voiage de curiosité. Il eut diverses charges parmi les Dominicains; il enseigna la Theologie dans Rome & dans Florence; il fut Prieur dans le Couvent de cette derniere ville; & il devint Procureur General de l'Ordre par le choix du celebre Thomas de Vio qui en étoit General, & qui s'est tant fait conoître sous le nom de Cardinal Cajetan. Leon X. † donna ‡ Schomberg l'Archevêché de Capouë l'an 1520. Clement VII. le fit l'un de ses plus intimes Conseillers, & l'envoia en France pour y negocier une paix entre Charles-Quint & François I. Comme il n'étoit pas des plus agreables à la France, il n'obtint qu'à peine la permission de se trouver aux conferences de Cambrai, où il contribua beaucoup à la paix qui y fut concluë. Paul III. l'éleva à la dignité de Cardinal Prêtre du titre de saint Sixte ‡ l'an 1535. On dit qu'avant β même qu'il fût revêtu de la pourpre il pensa être nommé Pape, dans les Conclaves où Hadrien VI. & Clement VII. furent élus. Il prononça cinq (A) sermons devant le Pape Jules II. sur la tentation de JESUS-CHRIST, qui furent fort estimez. Il y a quelques-unes de ses lettres ζ dans le recueil de celles des Princes, & une entre autres η sur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre. On dit θ qu'il étoit cousin de la Religieuse qui épousa Luther. Il mourut à Rome le 9. de Septembre 1537. âgé d'un peu plus de 65. ans, & fut enterré au Couvent de la Minerve, auprès du Cardinal Cajetan son bon ami κ. Consultez le Lutheranisme de Mr. de Seckendorf, à la page 92. du troisiéme livre. Vous trouverez un bel éloge de ce Prelat à la tête de chacun des deux dialogues d'Alcyonius *de exilio*.

SCHOMBERG (THEODORIC DE) gentilhomme Allemand, servit dans l'armée des Reîtres que le Prince Jean Casimir fils de l'Electeur Palatin amena en France, au secours de ceux de la Religion l'an 1567. & fit une action très-courageuse (B) au passage de la riviere de Seine. Il continua depuis à rendre beaucoup de services, jusques à ce qu'il fut tué à λ la bataille d'Ivri l'an 1590. aiant donné de grandes preuves de valeur, & contribué notablement à la victoire que Henri IV. remporta.

SCHOMBERG (GASPAR DE) Comte de Nanteuil, gentilhomme Allemand d'une ancienne (AΔ) famille dans la Misnie, se trouvant en France durant les guerres de Religion, se fit tellement estimer que Charles IX. l'attacha à son service. Il avoit été d'abord engagé dans le parti Huguenot; car pendant qu'il μ étudioit à Angers en 1562. il se mit à la tête des Protestans, pour empêcher que les Catholiques ne se rendissent les maitres de la ville; & la chose n'aiant pu lui reüssir, il se retira auprès du Prince de Condé, qui l'envoia en Allemagne porter des lettres au Duc des Deux-ponts, afin de hâter les levées qu'on en attendoit, & au Landgrave de Hesse, pour en obtenir secours d'hommes & d'argent. Il devint en suite Roialiste, & traversa beaucoup les desseins de son premier maître. Il l'empêcha (A) adroitement en 1568. d'être secouru des troupes du Prince d'Orange. Il fut envoié souvent en Allemagne pour y faire des levées; & il s'aquitta avec beaucoup d'honneur du * commandement qu'il eut de ces troupes. Mais il n'étoit pas moins propre aux affaires du cabinet, qu'à celles de la guerre, comme il le temoigna en plusieurs importantes negociations. Mr. de Thou ‡ qui negocia avec lui l'accommodement du Duc de Mercœur, & plusieurs affaires concernant l'édit de Nantes, lui donne de très-grans éloges; il assûre que c'étoit un homme de grand esprit, & d'une prudence admirable, très-habile dans le metier de la guerre, adroit & experimenté dans les negociations, d'une éloquence mâle qui persuadoit aisément, d'une probité singuliere, civil, magnifique, officieux & obligeant envers tout le monde. Il temoigna un zêle tout particulier pour

† *Le Cardinal Palavicin* ubi *infra dit que ce fut Clement VII.*

‡ *Ex Biblioth. Ordin. Predic. Altamura, pag. 271.*

β *Id. ib. Raspiponzani, Nomenclat. Cardinal. p. m. 125. Lettere di Principi, l. 3. fol. 33. Ughellus to. 6. in Archiep. Capuan.*

ζ *Oldoinus, Athen. Roman. pag. 506.*

η *Elle est au feuillet 33. du 3. livre, imprimé à Venise en 1581. & au feuillet 124. verso de la traduction de Belleforest.*

θ *Palavic. Istor. del Concil. l. 3. c. 17. ex relatione Legati Soriani. Mr. Seckendorf.* Hist. Luther. l. 3. p. 92. *rejette cela.*

κ *Altamura ubi supra.*

λ *Thuanus lib. 98. Davila lib. 11.*

μ *Thuan. lib. 30.*

* Magnis Germanorum exercitibus cum supremi castrorum Tribuni dignitate præfuit. *Thuanus lib. 122. Mr. le Laboureur*, addit. aux Memoires de Castelnau, *dit qu'il eut ce commandement sous le titre de* Colonel des Bandes noires.

‡ *Voiez la vie de Mr. de Thou, & son histoire lib.* 122. *ad ann.* 1599.

(*A*) *Il prononça cinq sermons.*] Il les prononça l'an (*a*) 1505. On les imprima l'an 1511. Dès l'année suivante ils furent reimprimez (*b*) à Leipsic, où on les imprima encore (*c*) l'an 1684. parce que les exemplaires en étoient devenus fort rares. Altamura n'a pas raison de dire que ces sermons furent prononcez devant le Pape Leon X. car ils etoient sortis de dessous la presse avant la creation de ce Pape.

(*B*) *Action très-courageuse au passage.*] Les Roialistes avoient jetté des *planches clouées de cercles & de chausses trapes* dans le gué, & se tenoient en bataille de l'autre côté de la riviere. Les Protestans placerent *quatre cens arquebusiers à des saules sur le bord de l'eau, pour la garde de ceux qui avec rateaux purgerent le gué.* Schomberg se jetta dans la riviere au travers de tout cela, & fit une charge si rude sur les ennemis, qu'*il en mit quarante sur la place, & qu'il raporta deux drapeaux au Prince* de Condé, qui n'aiant point d'Ordre de Chevalerie à lui donner, lui mit autour du cou une chaine de deux cens écus à la tête de l'armée (*d*).

(*AΔ*) *D'une ancienne famille dans la Misnie.*] Je me souviens d'avoir lû l'oraison funebre de Henri de Schomberg, fils de celui-ci, prononcée à Toulouse par Mr. l'Evêque d'Utique Pierre de Bertier, qui depuis fut Evêque de Montauban. J'ai oublié les termes dont il se servit pour marquer la haute naissance du defunt, je puis neanmoins assûrer qu'il debita que ses ancêtres avoient été élevez aux charges les plus éminentes du pais de Saxe, & qu'ils étoient du premier rang depuis plusieurs siecles en ces quartiers-là. Mais Mr. de Seckendorf observe, que cette famille n'a jamais été élevée en Allemagne à la dignité de Comte; & que Gaspar de Schomberg étoit d'une branche collaterale à celle du Cardinal de Schomberg. Voiez son histoire du Lutheranisme au livre 3. page 92.

(*A*) *Il empêcha adroitement.*] Je me servirai des propres termes de D'Aubigné. Aupres de Soissons, dit-il (*e*), „ Gaspard Schomberg vint de la part du „ Roi au Prince (*f*), avec lequel il traitoit d'une com„ position generale, pour en secourant son armée „ d'argent lui faire reprendre l'Allemagne; mais en „ particulier il menagea si bien la pluspart des Capi„ taines, que quand le Prince leur parla d'aller join„ dre le Prince de Condé, il les trouva tous froids „ Theologiens & mauvais partisans; discourans de la „ justice des armes, sans oublier le droit des Rois, „ & les affaires qu'ils avoyent en leur pays. Schom„ berg s'en revint ayant receu quelques injures, & „ mesmes un soufflet de la main de Genlis; & le Prin„ ce fut contraint d'aller vers Strasbourg vendre tou„ te sa vaisselle d'argent, sa tapisserie, ses meubles, „ ses habillemens de reserve; partager tout cela aux „ chefs, leur donnant (sinon ce qu'il devoit) au moins „ ce qu'il pouvoit: & puis leur engagea la Principau„ té d'Orange, & Monfort, avec obligation de les „ payer du principal & de l'interest dedans douze ans: „ & lui & ceux qui estoyent de meilleure volonté, se „ joignirent au Duc des Deux-Ponts, se preparant „ lors pour les guerres de France. „ Voiez Mr. Varillas à la vie de Charles IX. sous l'an 1568. mais principalement Mr. de Thou au livre 43. sous la même année.

(*a*) *Seckendorf, hist. Lutheran. lib. 3. pag. 93.*

(*b*) *Par les soins de Jean de Schleiniz son cousin, Evêque de Misne.* Seckend. ibid.

(*c*) *Acta Erudit. Lips. 1684. pag. 486.*

(*d*) *D'Aubigné, to. 1. l. 4. ch. 15.*

(*e*) *D'Aubigné, histoire universelle, tom. 1. liv. 5. ch. 28. p. m. 482.*

(*f*) *C'est-à-dire au Prince d'Orange.*

pour le bien & pour la gloire de la France, sous trois Rois consecutifs pendant 35. ans. Il aimoit les gens de lettres; & pour tout dire en peu de mots, il faisoit toutes choses avec tant d'honneur & de desinteressement, que les dignitez dont il se trouva toûjours revêtu, ni les grandes affaires qui lui passerent par les mains en paix & en guerre, n'empêcherent pas qu'il ne laissât une infinité de dettes. Il mourut de mort subite dans son carrosse auprès de la porte saint Antoine, en revenant de Conflans, où il avoit assisté à un Conseil que Henri IV. y avoit tenu, pour nommer des Commissaires executeurs de l'édit de Nantes. Ce fut le 15. de Mars 1599. Il † avoit été naturalisé en 1570. & pourvu quelque tems après du gouvernement de la haute & basse Marche. Il avoit épousé Jeanne Chateigner de la Rocheporai, veuve de Henri Clutin Sieur d'Oisel, Ambassadeur de France à Rome, de laquelle il (B) eut deux fils & trois filles. J'ai été long tems sans pouvoir trouver de qui étoit fils le jeune Schomberg, qui ‡ fut tué au fameux duel de Quelus & d'Entraguet l'an 1578. Il étoit un des seconds de ce dernier; & ce fut la premiere fois que ∂ les seconds se batirent; mais enfin j'ai vu dans le Pere Anselme λ qu'il étoit frere de nôtre Gaspar de Schomberg.

SCHOMBERG (HENRI DE) fils du precedent, a été Marechal de France, & d'un merite fort distingué, tant à cause de ses belles actions, qu'à cause des belles qualitez de son esprit & de son ame. On peut voir la suite de ses emplois & de ses actions dans Moreri, qui l'avoit copiée du Pere Anselme. Il eût bien fait de copier aussi ce qui suit, c'est χ que Henri de Schomberg fut marié en premieres noces l'an 1599. avec Françoise d'Epinai ξ, sœur & heritiere de Charles Marquis d'Epinai en Bretagne; & en secondes noces l'an 1631. avec Anne de la Guiche, fille & heritiere de Philibert de la Guiche, Grand Maître de l'artillerie de France. Il eut du premier lit Charles de Schomberg, dont il sera parlé ci-dessous, & une fille qui a été mariée à Roger du Plessis, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier des Ordres du Roi, & premier Gentilhomme de la Chambre. Il sortit du second mariage une fille posthume, qui fut batisée à Paris le 5. de Mars 1633. & qui a été mariée à Charles de Rohan, Duc de Mombazon, & Prince de Guemené.

SCHOMBERG (CHARLES DE) fils du precedent, a été Duc d'Haluïn par son mariage avec la Duchesse de ce nom, & Marechal de France. La suite de ses dignitez & de ses exploits se voit dans le Dictionaire de Moreri, où elle a été transportée mot-à-mot du livre du Pere Anselme *. On eût dû copier aussi qu'Anne ↓ Duchesse d'Haluïn sa femme mourut de la petite verole à Nanteuil sans enfans, au mois de Novembre 1641. & qu'il se remaria le 24. de Septembre 1646. avec Marie de Hautefort, Dame d'atour de la Reine, fille de Charles Marquis de Hautefort, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Cette Marie de Hautefort a été fort celebrée pour sa vertu par Scarron, & par d'autres poëtes: mais un (A) satirique moderne lui

† *Le Pere Anselme, Hist. des grands Officiers, pag.* 248.

‡ *Journal de Henri III.*

∂ *Mezerai, Abregé chronolog. to.* 5. *pag.* 231. *ad ann.* 1578.

λ *A la page* 678. *du* 1. *tome du Palais de l'honneur.*

χ *Anselme hist. des grans Officiers ubi supra.*

ξ *Elle mourut le* 6. *Janvier* 1602.

* *Ibid. pag.* 257.

↓ *Le livre intitulé,* L'état present de la France, *imprimé en* 1657. *dit p.* 89. *que cette Anne d'Haluïn avoit épousé en secondes noces Henri de Foix & de la Valette, Comte de Candale, fils aîné du feu Duc d'Epernon, duquel elle se fit separer pour épouser Monsieur de Schomberg.*

(B) *Deux fils & trois filles.*] *Henri* dont je donne l'article; *Annibal* qui fut tué dans la guerre de Hongrie contre les Turcs; *Catherine* qui mourut avant son pere, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louïs de Barbançon Sieur de Cany; *Marguerite* qui n'a point été mariée, & *Françoise* qui a laissé des enfans de son mariage avec François de Daillon Comte du Lude (a).

(A) *Un satirique moderne.*] C'est l'auteur d'un livre qui fut imprimé (b) à la Haie l'an 1687. sous le titre de *Memoires de Mr. L. C. D. R. concernant ce qui s'est passé de plus particulier sous le regne du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin.* On n'a jamais bien sçu qui a fait ce livre; on a seulement debité par conjecture que c'étoit un homme qui avoit été Secretaire de Madame la Comtesse de Soissons, niece du Cardinal Mazarin. Il a sans doute de l'esprit; mais on ne vit jamais un tel embaleur de toutes sortes de contes, ni un tel compilateur de toutes les rapsodies satiriques qu'on peut aprendre dans les auberges, & dans les armées. Rien n'est plus faux que ce qui se lit dans le premier tome (c) des Melanges de Vigneul Marville en ces termes: „(d) Depuis on n'a „point entendu parler de Petits Maîtres que sous le „Cardinal de Richelieu, qui entretenoit à son servi„ce un certain nombre de gens déterminez qu'il em„ploïoit à l'execution de ses desseins. Rochefort dont „nous avons des Memoires, étoit de ces gens-là.„ Ce pretendu Rochefort n'étoit pas encore au monde, ou n'y étoit que depuis peu quand ce Cardinal mourut. Quoi qu'il en soit, il dit dans la page 93. que la Duchesse de Chevreuse *aprehenda* que La Porte, *qui de petit Tailleur qu'il étoit de son metier avoit été par elle installé jusques dans son lit, ne la sacrifiast à la Marechale de Schomberg, qui après avoir resisté à l'amour du Roi, n'avoit pu selon le bruit commun se defendre de celui d'un homme de si basse étoffe.* Avant que de raporter ce que Mr. l'Abbé Faydit a publié là-dessus, je fais cette petite remarque; c'est que le tems dont il s'agit là est celui qui a coulé entre la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi Louis XIII. Or en ce tems-là le Marechal de Schomberg n'avoit pas encore épousé la Dame qui est ici en question; c'est donc mal à propos qu'on la qualifie comme l'on fait. Ecoutons maintenant Mr. l'Abbé Faydit.

J'avouë, dit-il, „ que ce qui me determina quand „je composai mon (e) livre, de mettre tout au long „cet endroit de Celse, fut uniquement le dessein de con„soler en effet par l'exemple de la très-sainte Vierge „une Dame très-vertueuse, que la calomnie avoit eu „l'audace d'attaquer sur son honneur, avec autant „d'injustice que de cruauté. Ceux qui me connoissent „savent que je fais profession depuis long tems, d'ho„norer une illustre Duchesse & Marechale de France, „qui ayant été dans sa jeunesse l'ornement & l'admi„ration de la Cour, autant à cause de son eminente „pieté, qu'à cause de sa beauté & de son esprit, est „devenuë dans sa vieillesse l'édification de toute la vil„le, par les exemples continuels de ses vertus, & la „joye de tous ceux qui la voyent, par la douceur de „ses entretiens. Mais comme il n'y a rien de si pur „que la calomnie n'attaque, il s'est trouvé un insolent „Ecrivain, qui dans un livre plein de faussetez intitulé „Memoires de M. L. C. D. R. a eu l'effronterie de re„pandre sa satyre sur une si belle vie, & sans songer „que cette Marechale dont il parle si mal, est celle-là „même que les Poëtes (f), naturellement satyriques, „appelloient dans sa jeunesse *Sainte Haut* . . . . . il „n'a pas craint par la plus lâche & la plus ridicule de „toutes les medisances, de lui donner pour Galant un „homme qu'elle n'a jamais ni vu ni conu. Un jour „donc que j'étois allé chez elle, je la trouvai un peu „étonnée de se voir si indignement traitée dans cet „impertinent livre; je ne pus m'empêcher de lui di„re pour la consoler, que la T.S. Vierge même, qui „étoit la plus pure de toutes les creatures, n'avoit pu „ou voulu éviter les calomnies des insolens, & que „peu de tems après sa mort il s'étoit trouvé un Ecri„vain celebre, qui avoit eu l'impudence d'assûrer, „*qu'elle avoit eu un commerce criminel avec un homme* „*d'épée nommé* PANTHER, *& que c'étoit de lui qu'el*„*le avoit eu J. C.* Comme cela lui parut nouveau, „& capable d'ailleurs de la consoler, elle me temoi„gna que je lui ferois plaisir de lui copier ce pas„sage.(g)„

J'ai cru ne devoir rien retrancher de ce discours, car tout m'y a paru propre à être de quelque usage, ou pour les uns ou pour les autres. J'y joindrai une observation; c'est qu'on ne devroit pas souffrir que tant de gens eussent la hardiesse de diffamer les plus grans noms. Je conois bien des personnes qui gemissent de l'impunité de cette licence. On la trouveroit plus

(a) *Anselme, hist. des grands Officiers, pag.* 248.

(b) *Le titre porte,* A Cologne, chez Pierre Marteau.

(c) *A la page* 324. *de la* 1. *édition de Rouen.*

(d) *C'est-à-dire depuis le tems de Henri III.*

(e) *C'est-à-dire l'extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe à St. Jean en Greve à Paris, avec les preuves des faits qui y sont avancées. Ce livre fut imprimé l'an* 1689. *Voiez y la page* 36.

(f) *Scarron le faisoit.*

(g) *L'Abbé Faydit, suplément à la dissertation sur le Sermon de S. Polycarpe.*

lui a porté une furieuse estocade. Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louïs XIII. & soufrit une (B) disgrace qui releva sa reputation, au lieu de la diminuer.

SCHOMBERG (FRIDERIC DE) créé Marechal de France le 30. de Juillet 1675. tué au fameux passage de la Boine en Irlande le 10. de Juillet 1690. l'un des plus grans Capitaines de son siecle, & celui qui a commandé des armées sous un plus grand nombre de Rois, & qui a été élevé aux dignitez éminentes en plus de païs, meriteroit ici un long article; mais n'aiant point reçu les memoires que j'attendois, je suis contraint de le renvoier à un autre tems. C'est un de ces grans hommes dont l'histoire doit être donnée à faire à un habile Ecrivain. Je ne doute pas que Monsieur le Duc de Schomberg son digne fils n'ait dejà songé à procurer cet honneur à sa * Maison, & ce beau present à la Republique des lettres.

En attendant on pourra s'instruire de beaucoup de choses, si l'on consulte les Memoires de Mr. Fremont d'Ablancourt publiez l'an 1701. Vous en trouverez un extrait dans l'histoire des Ouvrages des Savans au mois de Novembre 1700.

☞ SCHORUS (ANTOINE) natif † de Hoochstraten dans le Brabant, a été l'un des meilleurs Grammairiens du XVI. siecle. Il travailla avec beaucoup de diligence à introduire dans les écoles ‡ la latinité de Ciceron, & il composa quelques ouvrages (A) très-utiles à ce dessein. Une comedie qu'il (B) fit jouër par ses disciples à Heidelberg où il enseignoit les belles lettres, fut cause qu'il fut obligé de prendre la fuite. Il mourut ‡ à Lausanne l'an 1552.

SCHOT

** Elle est differente de celle dont étoient issus les Marechaux de Schomberg mentionnez dans les articles precedens. Voiez Seckendorf,* Histor. Lutheran. l. 3. p. 93. litera b, *où il montre qu'elle avoit son siege sur le Rhin au Diocese de Treves. Theodoric de Schomberg*, de quo supra, *etoit de celle-ci, si l'on s'en raporte à l'Etat de la France, tome 2. pag. 166. édit. 1680.*

† Valer. Andr. bibl. Belg. p. 76.

‡ Id. ib.

‡ Id. ib. & Simlerus in epito. bibl. Gesneri pag. 67.

plus suportable, si ces auteurs satiriques étoient assûrez de ce qu'ils debitent; mais le plus souvent ils n'en ont nulle certitude, & quelquefois même ils sçavent qu'ils mentent, & ils refuseroient opiniâtrément de se retracter, si l'on mettoit en évidence leurs calomnies. Ils n'imiteroient point l'acte d'honnête homme, qui a paru dans le Mercure politique du mois de Decembre 1695. Copions cet endroit-là. Voici les paroles de l'Auteur de cet ouvrage: „(a) Puis que je „suis sur le chapitre du feu Archevêque de Paris, je „me sens oblige de dire que je suis marri d'avoir ra„porté (1) ce que dit l'Auteur de l'Esprit de Mr. Ar„naud au sujet de Madame la Maréchale Duchesse „de la Meilleraye. L'Auteur de cette Satire qui a „avancé indiscretement tant de faits qui se sont trou„vez faux, l'a mise du nombre de quelques Dames, „avec lesquelles on pretend que cet Archevêque étoit „en commerce de galanterie; & cependant il est cer„tain que cette Duchesse n'a jamais de sa vie parlé à „ce Prelat. C'est le temoignage que tout Paris lui „rend. Je suis convaincu que Madame de la Meille„raye s'est fort peu souciée qu'on ait parlé de ce com„merce chimerique, sur la foi d'un Auteur qui ne „passera jamais pour canonique. J'ai bien voulu „néanmoins pour mon propre interêt desavouër ce „que j'avois dit, quoi qu'à la verité je n'en crusse rien, „comme je l'insinuai assez.„

(B) *A l'amitié de Louis XIII. & soufrit une disgrace qui.*] On voit assez amplement cette amourette dans les intrigues galantes de la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu, nous dit-on, s'allarma de cette passion du Roi, encore que Mademoiselle de Hautefort n'eût pas (b) *la même penetration, ni l'esprit aussi capable d'intrigues que la premiere (c) Maitresse;* il s'en allarma, dis-je; après qu'il *eut decouvert qu'elle ne se gouvernoit que par les conseils de Mademoiselle de (d) Chennerault.* Lui & St. Mars (e) *presserent tellement le Roi, qu'il envoya ordre à ces deux filles de sortir incessamment de la Cour, & elles entrerent d'abord dans un Convent à Paris; mais le Cardinal ne les y laissa pas long-tems, & les obligea à se retirer, Mademoiselle de Chennerault en Poitou, & Mademoiselle de Hautefort à une de ses terres à quarante lieuës de la Cour.* Cette passion du Roi étoit mêlée d'un grand respect & d'une grande jalousie. (f) *Il n'osoit s'émanciper à la moindre liberté* avec cette Demoiselle, *comme on en pourra juger par ce que je vay dire. Un jour la Reyne ayant receu un billet dont elle vouloit faire quelque mistére, l'attacha à la tapisserie de sa chambre pour n'oublier pas d'y faire réponse, & le Roy etant entré peu de tems après, la Reine ne voulant pas qu'il vit ce billet, commanda à Madame de Hautefort, qui étoit sa Dame d'honneur, de le prendre & de le serrer, ce qu'elle fit. Le Roi voulut le lui ôter, & ils se débatirent assés long-tems en badinant; mais Madame de Hautefort ne pouvant plus se defendre, mit ce billet dans son sein, un azile asseuré pour luy car le Roy n'osa y toucher, & n'eut plus la moindre curiosité de le voir.* Voilà des preuves de son respect; & en voici de sa jalousie. Le Marquis de Gevres fut tué pendant qu'on disposoit toutes choses pour son mariage avec Mademoiselle de Hautefort. Le Roi „(g) étant entré quelques jours après „dans la chambre de cette Dame, la trouva à genoux „devant son prié-Dieu, & s'en étant approché sans „faire bruit, vit qu'elle lisoit les Vêpres des morts, „& s'imaginant que c'étoit pour le Marquis de Ge„vres, en conceut une si forte jalousie, qu'il demeura

(a) Mercure historique & politique, mois de Decembre 1695. pag. 661. 662.

(1) C'est dans le Tome XIX. mois d'Août, pag. 189.

(b) Intrigues galantes de la Cour de France, to. 2. p. 183. édit. 1695.

(c) La Demoiselle de la Fayette, que le Cardinal avoit éloignée de la Cour.

*(d) Je crois qu'il eût falu dire Che*meraul*t.*

(e) Intrig. galantes ib. p. 186.

(f) Intrig. galantes ibid. pag. 184.

(g) Ibid. pag. 185.

„six semaines sans vouloir entendre parler d'elle, quoi „qu'il lui eût proposé lui-même le mariage du Mar„quis; ce qu'on peut attribuer aux caprices ordinai„res de l'amour, qui regarde souvent comme un mal „les choses qu'il a souhaitées.„ Je demande de n'être consideré ici que comme copiste; car je ne garantis point que cet auteur ait eu de l'exactitude pour le fond de cette affaire, & encore moins qu'il n'y ait pas fait des transpositions de tems & de lieux. J'ai quelque petit scrupule sur ce conte de la suite du Menagiana. (h) *Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que le Roi Louis XIII. voyoit ordinairement; mais elle se degoûta de la Cour, & se retira aux Magdelonnettes. Mr. l'Abbé de la Victoire y étant allé pour la voir lui dit: Madame, c'est donc pour faire honneur au Roy que vous vous êtes retirée ici?* Je fais là-dessus 3. petites observations. 1. Cette Dame n'a jamais pu être nommée Mademoiselle de Schomberg; car ce dernier nom ne lui apartint qu'après qu'elle eut épousé le Marechal de Schomberg. 2. Sa retraite de la Cour fut involontaire. 3. Il est assez bizarre qu'entre tant de sortes de couvens où elle pouvoit se retirer, elle ait choisi les Magdelonnettes, lieu destiné à la penitence publique en quelque façon. Cela m'avoit fait douter qu'elle s'y fût retirée: mais j'ai sçu de bonne part qu'elle le fit.

Au reste elle fut encore disgraciée sous la regence d'Anne d'Autriche. Voiez les (i) Stances que Benserade fit là-dessus.

(A) *Il composa quelques ouvrages très-utiles à ce dessein.*] Celui qui a pour titre *Thesaurus Ciceronianus*, est un abregé methodique du Thresor de Robert Etienne, & des observations de Nizolius. Ses *phrases linguæ Latinæ, ratioque observandorum eorum in authoribus legendis quæ præcipuam ac singularem vim aut usum habent*, furent imprimées (k) à Bâle l'an 1550. & ont été depuis (l) rimprimées une infinité de fois. On imprima à Strasbourg (m) en 1549. ses deux livres *de ratione discendæ docendæque Latinæ & Græcæ linguæ.*

(B) *Une comedie . . . . . fut cause qu'il fut obligé de prendre la fuite.*] Cette comedie ne fut representée que dans sa maison, en presence d'un petit nombre de gens: neanmoins elle fit un bruit qui parvint bientôt jusques aux oreilles de l'Empereur, & qui l'obligea à donner ordre que ce crime ne demeurât point impuni. L'Electeur Palatin Frideric II. aiant lu la lettre que S. M. I. lui écrivit sur ce sujet, en fut troublé: il ne sçavoit encore ce que c'étoit; mais il decouvrit le tout par l'information qu'il fit faire. Schorus se sauva; quelques-uns de ses écoliers furent mis en prison par le Recteur de l'Academie. Voici le fondement de la plainte. Cette comedie introduisoit la religion qui demandoit d'être logée chez les grans; ils lui fermerent la porte; elle s'adressa enfin à des personnes de la lie du peuple, & trouva un domicile. Que pensera-t-on des grans, disoit l'Empereur, s'il est une fois permis de les decrier sur le theatre comme les persecuteurs de la religion? Vous trouverez ce recit au 13. livre des annales de Hubert Leodius. Un auteur (n) moderne a cité cela pour faire voir qu'on peut permettre la comedie, & il observe qu'en Angleterre, & au Païs-Bas la liberté des comediens servit de beaucoup à introduire la reformation: (o) *Sæpe actores quam artificiose perstringunt vitia inveterata publiceque grassantia, quod alii certe vix tanta cum impunitate auderent. Nec absque fructu: prout contigit circa Reformationis initia in Anglia, uti observavit vir*

pietate

(h) Suite du Menagiana, pag. 379. édit. de Holl.

(i) Elles sont au 5. volume du recueil des plus belles pieces des poëtes François, imprimé l'an 1692. pag. 187. édit. de Holl.

(k) Epitome bibl. Gesneri pag. 67.

(l) Je me sers de l'édition de Cologne 1595. in 8.

(m) Id. epit. ib.

(n) Martinus Schoock. exercit. 29. pag. 507. 508.

(o) Id. ib. pag. 507.

SCHOT ou **SCOT** (REGINALD) gentilhomme Anglois, composa un livre dont on brûla tous les exemplaires ‡ qu'on en put trouver. Il tâcha d'y faire voir que tout ce qui se raconte des Magiciens & des sortileges est chimerique. La premiere partie de cet ouvrage fut mise en Flamand, & imprimée * l'an 1609. & fit beaucoup d'impression sur les esprits. Mr. (Z) Voetius s'en plaint beaucoup.

‡ *Voet. ubi infra pag. 544.*

* *Voet. Disputat. Theol. to. 3. pag. 573.*

SCIOPPIUS † (GASPAR) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle, étoit Allemand. Ses ennemis ont publié touchant (A) sa famille beaucoup de choses honteuses. Il

† *Son vrai nom étoit* Schoppius, *mais pour s'accommoder à la prononciation Italienne, il le changea en* Scioppius.

pietate atque doctrina conspicuus Johannes Foxus in Historia Ecclesiæ Anglicanæ. Similiter in Belgio comœdiæ, à viris doctis scriptæ, cum exhiberent quam graphice in Theatro Babylonis turpitudinem, haut parum sub initium Reformationis quam plurimos commoverunt, nec minus cum fructu spectatorum prostituerunt Antichristianam doctrinam, quam Orthodoxam veritatem eidem oppositam asseruerunt. Il faut que je dise ici qu'en l'an 1558. on joüa à la Rochelle devant le Roi (a) & la Reine de Navarre une comedie, qui representoit les abus de la Papauté, & le remede que l'Ecriture y pouvoit apporter. (b) *Les Ecclesiastiques s'en offenserent, & en allerent faire leurs plaintes au Roy de Navarre même.* Mr. Vincent Ministre de la Rochelle ajoûte au recit de cette avanture une reflexion solide : *Je ne pense pas*, dit-il (c), *que sous pretexte du recit historique que je viens de faire, l'on m'impute que j'aye pretendu autoriser cette maniere de traiter les choses qui regardent la Religion.* . . . . (d) *S'il est vrai comme on le disoit assez hautement à la Rochelle, que tout ceci fut venu* de Jeanne d'Albret Reine de Navarre, *qui* (e) *voulut à son tour* (f) *se servir aussi de la licence du Teatre, pour luy faire dire des veritez que les Docteurs de Rome ne s'étoient que trop justement attirées,* (g) *nous n'y pouvons pas donner nôtre approbation. Nous savons que la Religion est trop grave & trop sainte pour être tirée sur les Teatres sous quelque pretexte que ce soit: & qu'elle est trop ennemie du monde & de ses vanitez folles, pour mandier le secours de ses ministres. Cependant comme Dieu qui est admirable dans toutes ses voyes, sait du mal tirer le bien quand il luy plaît; & comme pour corriger un Prophete qui s'égaroit de son devoir, il a sû faire parler une* (1) *anesse: il permit icy, qu'un des Teatres du siecle parlât, puisque les chaires des Eglises demeuroient muëttes; Il permit, dis-je, à la honte des Pasteurs de ce temps-là, que des Comediens, dont la profession consiste à representer des fables, fussent cette fois des Docteurs de la verité, puisque les Pasteurs, qui par le devoir de leur charge devoient prêcher cette verité, n'enseignoient plus que des fables.*

(Z) *Mr. Voetius s'en plaint beaucoup.*] Le passage que je vais citer servira de preuve & de commentaire à cet article. (h) Reginaldus Scot(†) *nobilis Anglus magiæ crimen apertè negavit, & ex professo oppugnavit, omnes ejus mirabiles effectus aut ad melancoliam, aliosve naturales morbos, aut ad artem, industriam, & agilitatem hominum figmentis & præstigiis suis illudentium, aut ad stolidas imaginationes, dictorum magorum, aut ad vanas nugas & fictiones eorundem magorum referens. Ejus liber tit.* Discoverie of Witchcraft *in Anglia combustus est; quem nominatim etiam perstringit Sereniss. Magnæ Britanniæ* Rex Jacobus in Dæmonologia, *eumque tangit diffusissimæ eruditionis Theologus* Johannes Raynoldus, in cens. lib. Apocryph. tom. 2. prælect. 169 (‡). *In eundem, sed innominatum calamum strinxit eximius & subacti judicii Theologus*, Guilelm. Perkinsius in tractatu de Bascanologia. Pars libri *istius* Reginaldi Scot elenctica (*nam reliqua in editione Anglicana conjurationes continebat*) *in Belgicum idioma translata est, ante annos aliquot Lugd. Batav. per Thomam Basson: ex illius libri lectione, seu fonte perenni, non pauci ab illo tempore docti & indocti in Belgio fluctuare, & de Magia σκεπτικίζειν ac ἀθεωρητίζειν, (ut Libertinis & Semilibertinis infesta est patria nostra) quam ex ignorantia sæpe prolabi, ut non iniquè illis applicari potuerit, quod Sereniss.* Rex Jacobus in Dæmonologia *subdito suo Reginaldo Scot:* esse quasi novos Sadducæos: *cùm omnes diabolorum operationes, & apparitiones suaviter exibilant, tanquam aniccularum, aut superstitionis meticulosæ phantasmata ac fabellas.*

(A) *Touchant sa famille beaucoup de choses honteuses.*] On a publié (i) qu'il naquit dans un village où son pere étoit fossoieur. *hoc vespillone atque ædituo in pago quodam non ignoto, natus est Gasper Schoppius*; que son pere aiant fait un jour une fosse trop petite, & ne voulant pas prendre la peine de bêcher tout de nouveau, coupa les pieds au cadavre. (k) *Hiberno quodam tempore, terra firmiter gelu constricta, sepeliendum acceperat cadaver, cui jam sepulchrum effoderat, sed mensura breviore quam pro mole: ibi vir fortissimus, ne tanto in frigore terra deducenda esset, pedibus cadaver mutilat, & in fossam quam sepulchrum verius recondit.* Qu'aiant amassé quelque argent, il s'en alla en Pologne où il servit chez un imprimeur; qu'en suite il fut colporteur, allant de village en village à la maniere des Savoiards, pour vendre de petites marchandises; qu'il abandonna ce metier, & qu'il s'enrôla; qu'il revint au Palatinat après la mort de l'Electeur Frideric III. & qu'il y obtint une (l) charge peu considerable; qu'il se mit à vendre du bled, & qu'il y gagna quelque chose; qu'on lui donna la Judicature d'une autre ville; qu'au bout d'un an il s'enrôla pour l'expedition de Cologne, & qu'il y obtint la charge de prevôt d'armée; qu'après la mort de l'Electeur Louis il retourna à son premier poste, & s'y fit un bon meunier; qu'il fut envoié dans une ville mutinée, & qu'il y commanda les soldats; qu'il y fut brasseur de biere; qu'il y étoit avec sa femme & avec sa fille, mais qu'il ne leur permettoit de voir personne. Sa femme, ajoûte-t-on, étoit du païs de Hesse, & avoit suivi en Hongrie un homme qui l'entretenoit. Dès le lendemain qu'il fut tué elle coucha avec Scioppius, qui la meprisa depuis de telle sorte, qu'il la faisoit travailler comme une servante, sans la voir, sans lui parler. Au contraire (m) il faisoit manger à sa table sa servante, & l'admettoit à son lit de tems en tems. La fille fidelle compagne de la mere dans cet état de recluse, épousa un scelerat qui auroit perdu la vie par la main du bourreau pour le crime de bestialité, s'il n'eût pris la fuite. En son absence sa femme se prostitua à un autre, & devint grosse. On la mit en prison, & si elle n'eût trouvé moien de s'échaper, on l'auroit punie publiquement de son adultere. (n) *Hæc ne fratre tali indigna esset, scelerato nupsit homini, qui (honor sit verecundis auribus) constante matrimonio obbrutuit: cum vacca enim consuevisse convictus est, & effugiendi caussa supplicii uxore deserta se subduxit, quæ superstite facinoroso illo ac fugitivo, alteri cuidam sui copiam fecit, ac mox prægnans facta est. Ob id flagitium, cum in carcerem conjecta, supplicium vix evasura esset, vinculis perfractis in Austriam pervenit, relicta adulterina apud patrem sobole. In Palatina sane ditione, deprehensa si fuerit, publicam animadversionem non evadet.* Enfin on dit que nôtre Scioppius se vantoit d'être batard d'un gentilhomme de Franconie nommé Munster, & qu'il se donnoit ce nom-là; mais qu'une Dame de cette noble famille le convainquit d'imposture, & lui defendit avec menaces d'usurper cette qualité. (o) *Quoties symbolum amicitiæ in adolescentum philothecas, qui mos hodie obtinet, referre solebat, totidem literis nomen consignabat: G. S. à Munster, addito ad Scaligeri exemplum,* FUIMUS TROES. *Donec Ingolstadii à nobilissima ejus gentis matrona convictus est; cujus tamen minis nondum absterreri potuit, quin Italis, ad quos postea profectus est,* gentilem hominem, *ut Longobardi vocant, se Germanum esse persuaderet.*

Il est certain que Scioppius s'est qualifié gentilhomme toute sa vie, & qu'aiant sçu les medisances que les amis de Scaliger avoient publiées, il comparut (p) devant les Juges civils de la Chambre Apostolique à Rome, pour être reçu à faire preuve de sa noblesse, & de sa bonne conduite; & que les temoins qu'il amena aiant été interrogez juridiquement, on lui delivra un acte sellé du seau de la Chambre Apostolique, par où il paroît que les temoins deposerent qu'il étoit né gentilhomme, & de legitime mariage. (q) *Sibi ex publica fama & multorum, qui id scire potuerint, testimoniis constare, Scioppium legitimè natum & ex nobili familia oriundum esse, tametsi majorum nobilitatem paupertatis injuria propè jam exstinctam ejus demum pater virtute sua gestisque honoratissimis muneribus & officiis rursus excitarit.* Il dedia à son pere l'un (r) de ses livres, où il ne dit autre chose (s) de ses ancêtres, si ce n'est que son bisaieul vêcut 110. ans, & sa bisaieule 105. Il fit un voiage au Palatinat l'an 1608. pour recueillir la succession de son pere, ou plutôt pour en obtenir la main levée; car on dit que les Magistrats s'en étoient saisis à cause des malversations du defunt, par raport aux droits du Prince sur la biere, & à tels autres impôts. (t) *Patre mortuo ad matrem adeunda hæreditatis causa venisse dicitur, quæ à Magistratu eam ob causam sequestrata putatur, quod pater . . . . . publicum*

(a) *Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret.*
(b) *Vincent, recherches sur les commencemens & les premiers progrès de la reformation en la ville de la Rochelle pag. 40. Voiez ci-dessus pag. 2192. remarque E.*
(c) *Id. ib. p. 40. 41.*
(d) *Id. ib. pag. 43.*
(e) *Id. ib. pag. 42.*
(f) *Pour entendre cela il faut savoir, que l'Auteur venoit de parler d'une piece de Teatre representée à Paris au College de Navarre contre Marguerite de Valois mere de Jeanne d'Albret. Voiez ci-dessus pag. 2186. lettre n.*
(g) *Id. ib. pag. 43.*
(1) *Nombr. 22. 28.*
(h) *Gisb. Voetius, Disputat. Theolog. to. 3. pag. 564. 565.*
(†) *Il le nomme deux fois Schot pag. 544.*
(‡) *Il faloit dire 196. cette faute a été faite par une transposition de chifres, ce qui n'arrive que trop souvent aux imprimeurs.*
(i) *Voiez le livre intitulé,* Vita & parentes Gasp. Schoppii, *imprimé à Leide 1609. avec* Confutatio fabulæ Burdonum.
(k) *Ibid. pag. 138.*

(l) In præfectura Burcktreswiciana, tenue officiolum ac vile obtinuit, quod Notarium sive Actuarium præfecturæ vocare possis. *Ib. pag. 139.*

(m) Contra vero, quasi versis rerum vicibus, ancillæ fortissimo Herculi adhærere, cibum una capere, & si res ita ferret, thorum genialem occupare. *Id. ibid. pag. 141.*

(n) *Ib. pag. 142. 143.*

(o) *Ibid. pag. 141.*

(p) *Voiez le livre intitulé* Oporini Grubinii Amphotides Scioppianæ *pag.* 28.

(q) *Oporinus Grubinius, Amphot. Sciopp. pag. 54.*

(r) *Ses sbafes de injuriis.*

(s) *Vita & parentes Gasp. Schoppii init.*

(t) *Ib. pag. 151. 152.*

Il étudia à Amberg, puis à Heidelberg, ensuite à Altdorf, & cela aux depens de l'Electeur Palatin. Après un sejour considerable à Ingolstad, il retourna à Altdorf, & publia des ouvrages de critique, qui le remplirent de faste; il ne put voir sans orgueil sa grande (*B*) jeunesse jointe à un merite imprimé. L'une des productions prematurées de sa plume est, dit-on, un commentaire

blicum vectigal quod de bonis ac cerevisia inferri ærario solet, fraudarit, cujusmodi ibi fures, aut saltem Norimbergæ, severissime plectuntur. Il nia ce peculat, & allegua d'autres raisons pourquoi il ne pouvoit pas jouir de son patrimoine (*a*).

(*B*) *Sa grande jeunesse jointe à un merite imprimé.*] Mr. Baillet qui l'a mis avec raison dans le catalogue des enfans celebres, en parle ainsi: „(*b*) Nous pouvons envisager l'amour qu'il a temoigné pour l'etude „des lettres, & son travail infatigable que Dieu a presque toûjours recompensé d'un grand succés, comme „un exemple qui merite d'estre proposé aux jeunes „gens. (1) Ottavio Ferrari Milanois celebre Professeur de Padoue, semble nous assurer qu'il estoit homme de lettres dés son enfance, & il ajoûte, que dés „l'âge de *seize* ans il publia des livres qui ont merité „l'admiration des vieillards.„ Les paroles d'Octavio Ferrari sont celles-ci: (*c*) *Ab ineunte ætate ita totus literis affixus fuit, ut sexto decimo anno libros evulgaret quos senes admirarentur.* Dans une autre harangue il lui donne cet eloge: (*d*) *Adolescentem ac pæne puerum id ingenii, atque eruditionis specimen dedisse, ut vix tribus lustris expletis non unum opus publici juris faceret, quod exactæ ætatis judicium, totiusque antiquitatis solidam cognitionem præ se ferret.* Mais pour mieux faire, jugeons de Scioppius par l'instruction qu'il nous va fournir. Nous verrons qu'il avoit 17. ans à peu près lors qu'il publia son premier livre: c'etoient des vers Latins. *Extant typis Heidelbergensibus impressa complura Scioppii carmina anno 1593. cum haud etiam septimum decimum ætatis annum complesset, antiquaria illa plus satis, sic tamen ut variam eruditionem accurata probatissimorum auctorum lectione comparatam passim præferant: quo ipso tempore etiam Dialectica & Rhetorica æquales & convictores suos, illustres nobilesque adolescentes, cum eos à magistris suis negligi doleret, docere, ausus est* (*e*). Pour sçavoir combien de livres il publia avant l'âge de 24. ans, il ne faut que jetter la vuë sur cette liste. Souvenons nous qu'il couroit sa 17. année l'an 1593. comme il vient de nous l'aprendre. (*f*) *Verisimilium libri quatuor. Editi Norimbergæ in 8. apud Paulum Kaufmannum Anno 1595. Disputatio de Injuriis apud eundem in 4. Anno 1597. Suspectarum Lectionum libri quinque. Apud eundem in 8. Anno 1597. Commentarius de Arte Critica. Noribergæ in 8. apud Valentinum Furmannum Anno 1597. Notationes Criticæ in Phædrum cum Rittershusii in eundem scriptorem Commentario edita Lugduni Batavor. in 8. apud Fr. Raphelengium Anno 1597. Libellus de sua* (*g*) *ad Catholicos migratione, deque auctoritate Ecclesiæ in sacra scriptura interpretanda. Editus Romæ apud Zannetum in 8. 1599. Epistola de variis fidei controversiis ad primarium quendam Germaniæ Jurisconsultum. Ingolstadii in 4. apud Angermarium Anno 1599.*

On dit qu'il faut ajoûter à cette liste le commentaire sur les Priapées, dont l'épitre dedicatoire est datée d'Ingolstad l'an 1595. & que l'auteur affecta de ne le point faire paroitre dans le catalogue de ses ouvrages, parce que ses ennemis lui faisoient un crime d'avoir ainsi commenté un recueil de vers aussi impur que les Priapées. Il se (*h*) defendit de ce reproche en niant le fait; & soutint que ce commentaire étoit un ouvrage de Goldast, qui par une insigne supercherie l'avoit publié, disoit-il, comme un ouvrage de Scioppius: en tout cas il pretendit que Scaliger qui avoit fait des commentaires sur les Priapées & sur Catulle, & Douza qui en avoit fait sur Petrone lui devoient servir de bouclier. Mais c'étoit donner le change; car le veritable sujet de l'accusation n'étoit pas qu'il eût commenté des vers impudiques, mais qu'il eût (*i*) rempli d'un si grand detail d'ordures son commentaire. Outre qu'il y avoit inseré une complainte, sur ce que les hommes n'ont pas reçu de la nature la même force que les moineaux. On ne laissa pas tomber cet endroit; on le berna là-dessus dans la satire, (*k*) *Hercules tuam fidem.* Il le meritoit assûrement, car voici sa reflexion. (*l*) *Cum Ingolstadii agerem, vidi è regione Musæi mei passerem coitum vicies repetentem, & inde adeo ad languorem datum, ut avolaturus in terram decideret. En sortem iniquam. Hoc passeribus datum; negatum hominibus! Næ qui facinus hujusmodi imitari ausit, faxim ut Picos qui aureos montes colunt, divitiis ille solus superes. Præ milite Plautino omnes eum sectaturas fœminas scilicet.*

Prenez garde à ces deux choses. 1. Ceux qui prirent son parti nierent qu'il eut composé ce commentaire sur les Priapées. 2. L'on amplifia, l'on empoisonna sa reflexion sur la pretenduë felicité des moineaux. Sur le premier chef j'allegue pour preuve ces paroles de l'auteur du petit livre *de tribus capellis*: c'etoit un Jesuite comme on l'a vu dans un (*m*) autre endroit: De Commentario si tibi, Josephe, Scioppius hoc dicat: (*n*) *Scripsi fateor, commentarium in Priapeia: sed septenum denum annorum puer, sed in hæreticorum scholis institutus, sed exemplo tuo invitatus. Atque nollem id factum. Et si fas dicere (sed fas) cum illa scribebam*, Optarem nullas tunc habuisse manus. *Quid hoc autem, Burdo, dic, tua fide, ad rem attinet? Num tu idcirco Scaligerum te esse evinces, quia Scioppius nescio quid ineptiarum per ludum atque jocum puer verius, quam adolescens olim chartis illevit, quod nunc ævi consiliique maturior, vero vultu* damnat & opus. . . . *Hoc igitur tibi si dicat ille, num te elinguem pretiinus, & Burdonem efficiat? Quid si autem dicat hoc Scioppius tibi quod dixit jam aliis prius, Non scripsi. Scripsit ea vero, inquit: certe vulgavit* quidam quem dicere nolo, *quia tu illum ignorare non potes.* Il semble qu'il y ait là des obliquitez qui soient l'aveu de sa faute: mais dans le fond on la nie nettement. Et notez que Scioppius fit tant de cas du *tres capellæ*, qu'il insera cet ecrit dans (*o*) l'un de ses livres. Quant au second chef, je n'ai qu'à citer l'auteur de la censure de la doctrine curieuse du Pere Garasse; voici les paroles: (*p*) *Pag. 705.* Garasse *dit qu'il parut ces années un livret anonyme d'un des nouveaux dogmatisans, lequel ayant consideré la chaleur infatigable avec laquelle les pigeons & passereaux se font l'amour, fit vœu de renoncer au Paradis, si Dieu le transformoit en pigeon ou en passereau. Garasse ne se doit point mettre en peine du nom de ce nouveau dogmatisant: C'est son bon amy Schioppius, ce grand homme de bien, cet esprit tres-excellent, qui fait ce beau & religieux souhait en ses Commentaires* in priap. pag. 63. Il est sûr que (*q*) Mr. Ogier calomnie là Scioppius; ce vœu de renonciation au Paradis ne se trouvant point dans l'endroit qu'il cite.

Si l'on pouvoit inferer de ce commentaire que l'auteur fut debauché.

Je croi pouvoir dire que si l'un des ouvrages de Scioppius formoit quelque prejugé desavantageux contre ses mœurs, tous ses livres en general étoient une preuve qu'il n'étoit point debauché; car s'il eût perdu du tems à faire l'amour, & à boire, il n'eût sçu produire les écrits qu'il publioit. Ils ne pouvoient être que le fruit d'une forte aplication, & ils demandoient un attachement continuel & opiniâtre à l'étude, & à la conversation des Savans. Aussi voions nous qu'il (*r*) prend à temoin les Professeurs de l'Academie d'Altdorf, & ceux d'Ingolstad, que la vie qu'il avoit menée étoit toute diferente de celle de la jeunesse qu'ils instruisoient. Il cite un poëme qu'il publia, pour exhorter le Recteur Wesenbecius à faire cesser les debauches des écoliers. (*s*) *Cum* Petrus Wesenbecius Jurisconsultus *Academiæ Rector creatus fuisset, longum Scioppius carmen Noribergæ imprimendum dedit, quo corruptos juventutis mores acerbè describit, ipsumque Rectorem cohortatur, ut disciplinam restituere, fræna nimis laxata contrahere, nominatim verò cristatorum pileorum usu & nocturnis commessabunda juventutis concursationibus interdicere Academicis velit, in contumaces verò & refractatorios severe animadvertat.* Il allegue une epitre dedicatoire où il declara pourquoi il avoit si peu d'amis, & pourquoi les écoliers le regardoient comme un misanthrope, c'est qu'il fuioit leurs collations, leurs promenades, leurs ivrogneries, & qu'il demeuroit colé à son cabinet depuis le matin jusques au soir. (*t*) *Frequentes istas adolescentibus compotationes ut fugiam suadere mihi potest vel valetudinis ratio, quam diligenter cordi habeo, vel consilium quod à meis præceptoribus neglectus, & cæteroquin ingenio non nimis docili præditus jam olim cepi, de studiis solidum diem ab usque mane ad vesperam sine ullo potu & cibo naviter persequendis, vel cura denique quam in majoribus meis imitandis ponere decrevi &c. Aliis itaque pro divinitate & facilitate ingenii sui, ad quæ ego impenso labore meo & indefesso studio adspiro nihil agenda vel commessando consequuntur, per me quidem potare, plurimosque sibi hac comitate sua amicos parare licet: dum mihi vicissim hoc non ægre largiantur, ut quam illi* ex

(*a*) *Voiez les Amphotidæ Scioppianæ pag. 190. & seq.*

(*b*) *Baillet, enfans celebres pag. 244. 245.*

(1) *Prolusion. p. 202.*

(*c*) *Octavius Ferrarius, in prolusione cui titulus* Quo pretio viri principes literas ac literatos habuerint.

(*d*) *Id. in prolusione cui titulus* Literatorum funus.

(*e*) *Oporinus Grubinius ubi supra p. 39.*

(*f*) *Ces titres sont pris de* l'Indiculus *des ouvrages de Scioppius qui est à la tête des* Amphotides Scioppianæ.

(*g*) *Freherus se trompe donc à la page 775. de son theatre, où il dit que Scioppius se fit Papiste l'an* 1601.

(*h*) *Voiez les Amphotides Scioppianæ pag. 102. & seq. & sa lettre* ad Saulum Mercerum *à la fin du* Scaliger hypobolimæus.

(*i*) Lusus diversorum in Priapum poëtarum libero commentario illustravit, quo post hominum memoriam, nihil fœdius ab ullo cinædo aut lubidini omnium prostituto in lucem editum fuisse, omnes fatentur. *Vita & parentes Gasp. Schoppii p. 142.*

(*k*) *Pag. 59. Voiez aussi* Merici Casauboni pietas *pag. 21.*

(*l*) *Scioppius, commentar. in Priapeia carm. 25. pag. 35. edit. 1664. in 8.*

(*m*) *Dans l'article* Matman.

(*n*) *Cornelius Denius Brugensis, in capellis p. m. 320. 321.*

(*o*) *Dans les Amphotida Scioppiana qu'il publia en 1611. je me sers de cette édition.*

(*p*) *Censure de la doctr. curieuse pag. 190.*

(*q*) *C'est lui qui fit la censure de la doctrine curieuse de Garasse.*

(*r*) *Voiez les Amphotides pag. 40. & sequent.*

(*s*) *Ib. pag. 40. 41.*

(*t*) *Ib. pag. 43. 44. Voiez ci-dessous pag. 2688. col. 2.*

taire sur les Priapées, qui lui attira bien des reproches, & * sur tout à cause qu'il y envioit la condition des moineaux. Il fit un voiage en Italie, & après quelque sejour à Verone, il s'en retourna en Allemagne, d'où il repassa en Italie, & publia à Ferrare un panegyrique du Roi d'Espagne, & de Clement VIII. Il tâcha de s'avancer à la Cour de Rome, & se servit de plusieurs moiens industrieux: mais sa fortune ne laissa pas d'être mediocre; & il n'en fut guere content †, au milieu des titres (C) pompeux qu'il se donnoit. Avant son premier voiage d'Italie il avoit joué à Gifanius la piece que j'ai raportée ailleurs ‡. Il se fit Catholique Romain environ l'an 1599. Je ne sçai pas bien la raison qui l'irrita contre les Jesuïtes; mais il est certain qu'il fut leur grand ennemi, & qu'il les (D) dechira cruellement dans plusieurs libelles, sous divers masques

* *Voiez la remarque B.*

† *Tiré d'un livre intitulé* Vita & parentes Gasp. Schoppii à Germano quodam contubernali ejus conscripta, *imprimé à Leide avec* Confutatio fabulæ Burdonum.

‡ *Dans la remarque F de l'article* Gifanius.

ex cauponis ego ex laboribus voluptatem capiam, & laudem continentiæ, ut ego voco, ut illi, Morositatis, à majoribus meis acceptam & in me transmissam, studiosè conservem &c. Il passe à bon droit pour avoir été un malhonnête homme; mais ses fautes, comme celles de quelques autres sçavans orgueilleux, satiriques & emportez, étoient non pas des dereglemens du corps, mais des vices de l'esprit.

(C) *Des titres pomteux qu'il se donnoit.*] Il fut fait Patrice de Rome, Chevalier de saint Pierre, Conseiller de l'Empereur, Conseiller du Roi d'Espagne, Conseiller de l'Archiduc, (a) Comte Palatin: enfin on le vit paré du titre de Comte de Clara Valle.

(a) *Vita & parent. Schoppii pag. 156.*

(D) *Qu'il dechira cruellement* les Jesuïtes *dans plusieurs libelles sous divers masques de nom.*] On assûre dans l'écrit (b) que j'ai cité plusieurs fois, qu'avant qu'il changeât de religion il fit imprimer des vers où il apelloit leur Compagnie, *Iberam parricidalem cohortem*, & qu'ensuite il les attaqua violemment dans un ouvrage que plusieurs personnes virent à Rome. *Quos petulantissimo postea scripto quod Romæ plurimi viderunt, & è quo nonnulla hic adferri poterant, petivit.* On raporte un fragment de lettre qui temoigne qu'il dit long tems aprés son apostasie, qu'il y avoit dans (c) cet Ordre peu de sçavans, & très-peu d'honnêtes gens. Il repond (d) à l'égard du poëme, qu'il y parla des Jesuïtes selon les idées que Gifanius lui en donnoit, mais il nie que ces vers-là aient vu le jour. Il s'inscrit en faux (e) contre le fragment de lettre, & il avouë seulement qu'il n'aprouve pas en tout la conduite des Jesuïtes, & qu'il (f) ne sçauroit se resoudre à leur faire sa cour, bien qu'il reconoisse que Dieu est l'auteur de leur Institut, & que leur Compagnie est non seulement très-utile au Christianisme, mais aussi très necessaire: de sorte qu'il est assûré que s'ils observent exactement leurs statuts, on verra bientôt l'heresie dans le tombeau. (g) *Tamen Societatis Jesu institutum ab ipso deo auctore profectum, totique reipublicæ Christianæ non modo summopere utile, sed omnino etiam necessarium esse credit, cui si convenienter vivant, qui religioso Sacramento ei se obstrinxerunt, propediem fore confidit, ut ad tibicines mittatur, Hæresisque lessus fiat, neque cuiquam sine scelere aliter videri posse, pro malsum habet.* Pour sçavoir s'il changea de sentiment, on n'a qu'à lire ces paroles du Pere le Tellier. (h) *Il ne faut pas qu'il* (i) *se fasse honneur du dessein de* la conversion des Jesuïtes. *comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est deuë à son digne predecesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant écrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont herité de sa haine implacable contre les Jesuïtes, soient animez aussi du zele bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus decrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde, ny de voir qu'ils marchent encore aujourd'huy sur ses traces.* Mr. Arnauld attaqué dans ce passage a repondu bien des choses: j'en vai copier quelques-unes. (k) „ Etes-vous scrutateurs des cœurs pour decider „ hardiment, que ç'a été *par une haine implacable* „ *contre les Jesuïtes*, que Schioppius a parlé en divers „ livres fort desavantageusement de vôtre Societé, & „ que s'il y temoigne du zéle pour l'Eglise, ce ne „ peut avoir été qu'un *zéle hypocrite*. Si cela se souf-„ fre, quelle vertu ne pourra-t-on point décrier en la „ faisant passer pour hypocrisie. . . . . (l) On n'a „ aucun interêt à la reputation de Schioppius bonne „ ou mauvaise. Mais comme ceux mêmes qui le trai-„ tent le plus mal demeurent d'accord que ç'a été un „ fort grand esprit, & fort habile dans la Critique & „ dans les lettres humaines, il merite bien qu'on en „ dise quelque chose, & qu'on oppose les grandes „ loüanges que vous lui avez données autrefois, à vos „ furieuses declamations. Schioppius a eu trois sortes „ d'ennemis qui ont contribué à le décrier, comme „ trop emporté & trop satyrique. Les premiers ont „ été les Protestans qu'il avoit abandonnez pour se „ faire Catholique, & en particulier Joseph Scaliger „ & ses partisans, qui regardoient ce pretendu Prince „ de Veronne comme le heros de leur secte. Ils fu-„ rent sur tout choquez de ce qu'il avoit blessé leur „ Scaliger par la partie la plus sensible, en faisant pas-„ ser pour une fable sa pretenduë naissance des Prin-„ ces de Veronne, en quoi les personnes les plus ju-„ dicieuses conviennent maintenant qu'il avoit raison. „ Les seconds de ses ennemis ont été les gens de let-„ tres. Il se les attira sur les bras par une trop gran-„ de attache à la pureté du Latin. Peut-être que per-„ sonne depuis le siecle d'Auguste n'a mieux sçu que „ lui les finesses de cette langue. Mais il y etoit si „ pointilleux, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on prît au-„ cun mot dans une autre signification, que celle dans „ laquelle on le prenoit à Rome dans les meilleurs „ tems, ou qu'on lui donnât une autre construction, „ & c'est ce qui lui faisoit trouver des Barbarismes, & „ des Solecismes dans presque tous les Auteurs de ce „ tems-ici qui se picquoient de bien écrire en Latin. „ Il eût servi la Republique des Lettres, s'il se fût „ contenté de remarquer ces fautes en termes civils, „ doux & honnêtes. Mais il le faisoit d'une maniere „ trop dure & trop piquante, jusques à dire que d'a-„ voir pris un tel mot dans un tel sens, cela meritoit „ (m) *naticidium*. Cela étoit sans doute fort vilain & „ fort pedantesque: mais ce n'etoit pas une raison „ suffisante de le charger de tant d'injures, & de l'ap-„ peller *la plus cruelle de toutes les bêtes farouches.* Car „ ceux qui tiroient aussi-bien que lui tant de vanité de „ bien parler Latin, pouvoient mepriser ces bassesses, „ & profiter de ses reprehensions. Mais quoi! On „ sçait que la nation des *Philologues* est fort colere; „ Qu'ils sont forts sujets à s'emporter sur des vetilles: „ & que souvent le reproche d'un Solecisme ne leur „ est pas moins sensible, que si on reprochoit à un „ honnête homme d'avoir trahi son ami. Et comme „ ils sçavent dire des injures en fort beaux termes, ils „ inspirent leurs passions à beaucoup de gens. Voilà „ ce qui a fait le plus grand decri de Schioppius. La „ Critique trop libre & trop vehemente avec laquelle „ il a attaqué un grand nombre des Auteurs les plus „ estimez pour le stile, a fait soulever contre lui pres-„ que tout le peuple Latin. Vous avez été, mes „ Peres, ses troisiémes & derniers ennemis. Mais il „ faut remarquer, que tant qu'il n'a attaqué que les „ Protestans, les Scaligers, & les Philologues, vous „ l'avez comblé de loüanges; vous lui avez même „ pardonné, qu'il eût blâmé vôtre maniere d'ensei-„ gner les lettres humaines, & vous n'avez point trou-„ vé mauvais qu'il fût loüé & estimé par les Papes, les „ Rois, & les Empereurs. Il a fait imprimer un petit „ livre en 1636. où pour se defendre contre ceux qui „ le dechiroient, il rapporte un Bref d'Urbain VIII. „ au Roi tres-Chretien qui lui est fort honorable, & „ d'autres lettres de l'Empereur Ferdinand II. du Roi „ Catholique Philippe IV. des Ducs de Florence & „ de Mantouë: & des temoignages fort avantageux „ du Cardinal Bellarmin, & de beaucoup d'autres „ Jesuïtes, qui loüent son esprit, sa doctrine, son „ éloquence, son zéle, sa vertu, son integrité, sa „ pieté, sa foi, sa prudence, sa sagesse, & sa pene-„ tration dans le sens de l'Ecriture; qui font profes-„ sion de l'admirer comme un homme celebre par „ toute la terre, & qui l'appellent le Roi des sçavans: „ *Perillustri viro Gaspari Scioppio eruditorum Regi.* „ Croyez-vous, mes Peres, qu'il vous soit aisé de „ persuader le public qu'un homme dont vous avez „ dit tant de bien pendant tant de tems, soit devenu „ tout d'un coup le plus méchant homme du monde, „ & que son zele pour l'Eglise dont vous parliez avec „ éloge, soit devenu un *zele bizarre & hypocrite*, „ parce qu'il l'a avertie dans quelques livres de ce qu'il „ trouvoit à redire dans vôtre conduite, comme ont „ fait avant lui & aprés lui tant de personnes recom-„ mandables par leur pieté, Arias Montanus, Lanuza, „ Louis Sotelo, Diego Collado, Dom Jean de Pala-„ fox, & beaucoup d'autres. Que s'il a excedé dans „ les manieres, & dans un air trop aigre, ou qu'il „ ait

(b) *Vita & parentes Gasp. Schoppii pag. 146.*

(c) Inter Jesuitas viros eruditos paucos, paucissimos bonos reperiri ait. *Ibid. pag. 155.*

(d) *Oporinus Grubinius ubi supra pag. 126.*

(e) *Ibid. pag. 129.*

(f) Neque etiam ut multorum Italis præsertim & Gratianensibus Jesuitis blanditur animum inducere potest. *Ib.*

(g) *Ibid.*

(h) *Defense des nouveaux Chrétiens 1. part. ch. 1. art. 2. p. m 5.*

(i) *C'est-à-dire l'Auteur de la Morale pratique.*

(k) *Morale pratique, tom. 3. pag. 124.*

(l) *Id. ib. pag. 125.*

(m) *Voiez le passage que je cite ci-dessous dans la remarque F.*

ques de nom. D'autre côté il se dechaînoit avec la derniere fureur contre le parti Protestant, jusques à pousser les Princes à l'extirper par les (E) voies les plus sanguinaires. Il ne se contenta pas de vomir sa rage sur Scaliger, sur † Casaubon & sur du (F) Plessis Mornay, &c. il attaqua même le Roi (G) d'Angleterre sans aucun menagement; & de là vint que l'Ambassadeur de ce Prince à la Cour d'Espagne se servit des voies de fait contre un Ecrivain si insolent, qui ensuite se glorifia (H) des plaies que l'on crut qu'il avoit reçuës en cette rencontre. Passant par Venise l'an 1607. il eut une conference avec Fra-Paolo, où il emploia les promesses & les menaces, pour tâcher de le gagner au parti du Pape. Cela joint peut-être à d'autres motifs, fut cause

„ ait rapporté des faits trop scandaleux, on ne le soutient point en cela. Mais il faudroit que vous l'eussiez convaincu de fausseté par sept ou huit exemples bien verifiez, pour avoir droit de vous faire croire lors que vous l'appeliez *le plus furieux calomniateur qui fut jamais.* „

Mr. Baillet (a) nous aprend que Scioppius *a pris un grand nombre de masques, pour pouvoir attaquer avec plus d'impunité non seulement divers particuliers de consideration, mais principalement tout le corps des Jesuites contre lesquels il a composé plus de* XXX. *Traitez differens dont les seuls titres font horreur. Il promet de les demasquer dans le Traité des Auteurs deguisez sous les titres differens de* Junipere d'Ancone, *de* Denius, d'A Fano Sancti Benedicti, *de* Grosippe, *de* Grubinius, *de* Hay, *de* Krigsoeder, *de* Sotelo, *de* Vargas, *& de quelques autres.* Voiez dans Mr. Placcius (b) le titre d'un prodigieux nombre de livres, publiez ou preparez par Scioppius contre les Jesuites.

(E) *Pousser les Princes à extirper* les Protestans *par les voies les plus sanguinaires.*] Il ne faut que voir le livre qu'il publia à Pavie l'an 1619. sous le titre de *Gasp. Scioppii Consiliarii Regii Classicum belli sacri, sive Heldus redivivus, hoc est ad Carolum V. imperatorem Augustum Suasoria de Christiani Cæsaris erga Principes Ecclesiæ rebelles officio, deque veris compescendorum Hæreticorum Ecclesiæque in pace collocandæ rationibus.* La reponse que lui fit un (c) Lutherien de Strasbourg vaut la peine d'être luë: elle a pour titre *Tuba pacis occenta Scioppiano belli sacri classico, Salpiste Theodosio Berenico, Norico, historiarum & patriæ studioso.* Voiez aussi le traité de (d) Justus Meyer, intitulé *Juris publici capitalis quæstio, sint ne Protestantes jure Cæsareo heretici & ultimo supplicio afficiendi, contra sanguinarium Casp. Scioppi Classicum.* On peut voir aussi le livre intitulé *Cancellaria Hispanica*, on y trouve quelques (e) extraits de ce livre de Scioppius. Notez qu'il se glorifie d'avoir été le principal architecte de la Ligue Catholique, qui fit tant de mal aux Protestans en Allemagne. Aiant publié le catalogue de ses exploits, pour faire voir au public comment il a fait valoir les (f) talens que Dieu lui avoit commis, il met au 7. lieu, (g) *Fœdus Catholicum in Germania, cujus primum auctorem, & actorem fuisse Scioppium, literis ipsius Cæsaris manu conscriptis, & Trevirensis Electoris testimonio doceri potest: sicut etiam Comes Tillius in poculi aurati, quod ei donavit, inscriptione, fœderis illius primum auctorem appellat: qui scyphus apud Benedictinos Weingartenses asservatur.*

(F) *Et sur du Plessis Mornay.*] La fureur avec laquelle il s'efforce de le tourner en ridicule (h) dans son (i) *Alexipharmacum regium felli draconum & veneno aspidum sub Philippi Mornai de Plessis nupera Papatus historia abdito oppositum, & Seren. D. Jacobo Magnæ Britanniæ Regi, strenæ Januariæ loco muneri missum,* est si outrée, que je ne pense pas qu'on puisse rien faire de plus sanglant contre un auteur. Je pourrois faire, dit-il (k), un juste volume des solecismes, des barbarismes, & des autres fautes d'élocution que j'ai trouvées dans le (l) Mystere d'iniquité, mais je veux épargner aux Calvinistes la douleur de voir leur Hector digne non seulement de la ferule de Casaubon le chef des pedans, *Alpha Cathedrariorum*, mais aussi des verges du moindre cuistre, *quem quicunque virgator ubere virgidemia afficiat, & multiplicem jactura natis expiare culpam cogat.*

(G) *Le Roi d'Angleterre sans aucun menagement.*] Voiez entre autres livres son *Ecclesiasticus auctoritati Serenissimi D. Jacobi Magnæ Britanniæ Regis oppositus*, imprimé l'an 1611. & son *Collyrium regium Britanniæ Regi graviter ex oculis laboranti muneri missum*, imprimé la même année. Mais sur tout voiez sa (m) *Corona Regia*; car je persiste à soutenir que (n) c'est son ouvrage. Ferrarius qui l'a tant loüé, lui reproche comme un grand defaut d'avoir critiqué & satirisé toutes sortes de personnes, sans épargner même les Puissances souveraines, & les têtes couronnées. (o) *Cum quæ de ejus ingenio, doctrina, immensisque in re literaria laboribus infitiari non posset, quæ essent totius Orbis testimonio comprobata, vertit accusationem nimiamque ejus ingenii asperitatem, judiciumque subausterum, omnibusque infestum arguebat. Nam ne ipsis quidem Regibus supremisque potestatibus unquam pepercisse, cum nimia, ac pœnè Cynica detrahendi libidine omnes ordines non solum multo sale defricaret, sed in omnem verborum etiam prætextatorum amaritudinem effusus, ipsa literarum capita virosque superum cultu reverendos totis voluminibus concideret, asperisque facetiis jocum ac ludibrium faceret.* La principale raison pourquoi son *Ecclesiasticus* fut brûlé à Paris, étoit l'insolence qu'il avoit euë d'y repandre de sanglans outrages contre Henri le grand. Voiez le continuateur de Mr. de Thou au livre 5. page 314. sous l'an 1612.

(H) *Se glorifia des plaies.*] J'ai deja cité le livre où il rend compte de l'emploi de ses talens: on y trouve que les domestiques de l'Ambassadeur d'Angleterre attaquerent Scioppius dans Madrid l'an 1614. & croiant l'avoir tué s'écrierent, courage, courage: nous avons enfin ôté du monde ce grand Papiste. (p) *Sicariorum undecim de familia Oratoris Anglici, qui cùm anno 1614. Madriti Scioppium multis vulneribus, ut rebantur, confossum pro mortuo relinquerent, ita sibi per vias rem præclarè gestam gratulantes audiebantur:* Euge, jam tandem magnum illum Papistam jugulavimus. *Qua de re typis descripta extat Narratio, quæ* Legatus Latro *inscribitur.* Mr. Colomiés a publié une lettre où Scioppius declare qu'il a été persecuté par les Protestans, & qu'ils lui ont tiré des arquebusades & des estocades, jusques à croire qu'ils l'avoient tué; mais qu'encore qu'il se fût rendu odieux aux heretiques, pour avoir écrit fortement en faveur de l'autorité ecclesiastique des Papes, il se regarderoit comme un heretique plus pernicieux que Luther & que Calvin, s'il écrivoit selon les principes de Baronius en faveur de la pretenduë puissance Papale sur le temporel des Rois. (q) *Io per difender l'Apostolato del Papa ho scritto tanti libri, quanto forse nissun altro, e fui perseguitato da Protestanti, che mi tirarono delle archibugiate, e stoccate, & mi lasciarono per morto. Ma Dio mi guardi che non mi metta mai à dir una parola sola in difesa del Dominato, con che mi farei maggior heretico che Lutero e Calvino, si come piu volte con vostra D. Reverendissima mi sono dichiarato, e spero di morir buon Catolico Romano à dispetto della Corte Romana e di tutti i suoi adulatori.* Il paroît par la fin de ce passage, que l'Auteur n'étoit guere satisfait de la Cour de Rome. Il venoit de dire (r) qu'il importe que Baronius soit decredité comme l'ennemi des Souverains, & de reconoître que les Annales de ce Cardinal contiennent plusieurs mensonges, & qu'un Benedictin y en avoit recueilli deux mille (s). Scioppius ne parloit pas de la sorte, quand il écrivoit contre le Roi Jaques son *Ecclesiasticus* qui fut brûlé à Paris. Il se glorifie de la flétrissure de ce livre, & il raconte que son effigie fut penduë en Angleterre dans une farce qu'on joüa devant le Roi. Il dit même que la ligue Protestante decida, qu'il étoit du bien public que Scioppius fût mis à mort; ce qui obligea l'Ambassadeur de sa Majesté Catholique à l'envoier à Milan. Voici le sixiéme article des comptes qu'il rend de son administration. (t) *Contemtus Mortis: cujus specimen est Ecclesiæ & Sedis Apostolicæ defensio. 1. Contra Gallos à quibus Ecclesiasticus ejus publicè crematus fuit, quem tamen librum Cardinalis Bellarminus, aliique magni Theologi summis tulerunt laudibus. 2. Contra Regem Angliæ, cujus librum quatuor diversis libris editis profligavit: qui propterea scripto publico remedium ei violentum fuit comminatus, ejusque libros in foro exurendos curavit. In Mimo tandem, seu Comœdia ludicro ceram se acto personam ejus induci fecit, hancque in ipsum pœnam statui, ut faucibus fune elisis (v) animam per inferiorem gutturem exploderet: velut in Hæretici* Elenchomeni *præfatione videre est. 3. Contra Principes Protestantes fœderis Hallensis socios, qui Rotemburgi in concilio decreverunt, ipsis Scioppio sublato omnino opus esse: quæ oratori Hispanico D. Balthasari Zunicæ causa fuit, ut eum Germania relictâ Mediolanum concedere juberet, Insubriæque Præsidi salutem ejus literis accuratissimè commendaret.*

(a) *Baillet, Jugemens des Savans vol. 3. pag. 477.*

(b) *Placcius, de Anonymis, cap. 9. n. 248. p. 67. 68.*

(c) *Matth. Berneggerus, Professeur en Histoire.*

(d) *Professeur en Droit à Strasbourg.*

(e) Adjecti sunt sub finem Flores Scioppiani ex classico belli sacri.

(f) Talenta Christi Gaspari Scioppio ad negotiandum credita.

(g) *Voiez le livre intitulé,* Gasp. Scioppius de pædia humanarum ac divinarum literarum, *pag. 25.*

(h) *Entre autres choses sur l'exhortation au Roi Jaques de faire la guerre au Pape.*

(i) *C'est un in 4. de 79. pages, imprimé à Maience l'an 1612.*

(k) *Pag. 32.*

(l) *C'est-à-dire dans l'édition Latine.*

(m) *Voiez l'article* Puteanus, *remarque F.*

(n) *Voiez Foterus in Mantissa Ant-anatomiæ Jesuiticæ pag. 63.*

(o) *Octavius Ferrarius in literatorum funere.*

† *Voiez la remarque S.*

(p) *Gasp. Scioppius Pædia humanarum ac divinarum literarum pag. 26.*

(q) *Lettre de Scioppius au Pere Fulgence Theologien de la Republique de Venise. Elle est datée de Padouë le 9. de Juin 1636. Mr. Colomiés l'a inserée dans ses* Observationes sacræ *pag. 6. & seq.*

(r) So bene che egli per ignoranza ed inadvertenza scrisse molte cose falsissime; di tal maniera che un Padre di San Benedetto, mio allievo, dice di haver raccolto due mila errori di suoi Annali, ed jo giudico che importi non poco, che quest' huomo sia discreditato, come nemico della giuriddittione di tutti i Sourani Principi, li quali volse ancora *in temporalibus* soggettare al Papa. *Ibid. pag. 8.*

(s) *Confer ce que dit Patin dans les Nouv. de la Rep. des lettres, Avril 1684. pag. 117.*

(t) *Scioppius, Pædia pag. 25.*

(v) *Voiez Meriti Casauboni pietas pag. 23.*

cause qu'on l'arrêta prisonnier pendant quelques jours. On lui en a fait des (I) reproches mal circonstanciez. L'une des choses dont il se piquoit le plus, étoit la belle Latinité. Il trouvoit des barbarismes dans les écrits des modernes les plus estimez pour leur éloquence, & il n'épargna pas même le plus éloquent (K) Auteur de l'ancienne Rome. Il merita sous le caractere de grammairien le titre † odieux qui fut donné à Diogene sous le personnage de philosophe. C'est tout dire. Il s'étoit fait tant d'ennemis qu'il craignit enfin de manquer d'une retraite assûrée. Il avoit beau

† *Voiez dans la remarque K le passage de Lambecius.*

(I) *Des reproches* de sa prison de Venise *mal circonstanciez.*] Il s'en faut tenir à la narration de Frere Fulgence. La voici: (a) „ Dans ce temps que ces „ controverses estoient desja accommodées à Venize, „ y arriva Gaspar Scioppius homme beaucoup connu „ au monde par tant de livres qu'il a fait imprimer: „ il venoit de Rome pour passer, comme il disoit, „ en Allemagne, où il alloit pour y porter, comme „ on apprist, un escrit injurieux à la Republique, pour „ l'y faire imprimer, & autres escritures remplies „ d'impietés, comme celle d'un certain Religieux „ Dominicain nommé Thomas Campanella. . . . . „ (b) Que ce fust pour cette raison, ou pour quelque „ autre cause secrette, il est certain qu'il tomba dans „ la disgrace, & que par ordre public il fut arresté „ trois ou quatre jours, apres lesquels on luy ordonna „ de se retirer promptement. Avant que ce malheur „ luy arrivast il eut conference avec le Pere, dans laquelle ils discoururent fort long-temps des belles lettres, & particulierement de la doctrine des anciens „ Stoiques, qu'il professoit vouloir retirer de l'obscurité, & mettre à la plus grande lumiere du monde, „ aussy bien que beaucoup d'autres de ses sçavantes „ pensées, y entre-meslant mesmes beaucoup de matieres d'Estat, & plus particulierement de celles des „ Protestans d'Allemagne. Apres quoy prenant le „ mesme Pere à part, il commença à luy remonstrer, „ que le Pape en qualité de grand Prince avoit les „ mains fort longues: qu'ainsy il ne pouvoit qu'il ne „ luy mes-arrivast, puis qu'il tenoit avoir esté beaucoup offencé par luy; qu'aussy n'eust-il pas manqué „ de l'avoir desja fait tuer, s'il eust voulu s'en venger „ de cette sorte. Mais que le Pape n'avoit autre dessein que de le prendre vif, le faisant enlever de Venize mesmes, pour le conduire à Rome; non obstant quoy il s'offrit luy, pourveu qu'il le consentist „ de traitter sa reconciliation, avec autant d'avantage „ & d'honneur qu'il en pourroit souhaiter; affirmant „ encore qu'il avoit commission de faire bien des traittés avec des Princes Allemans, mesme touchant „ leur conversion. Le Pere respondit qu'il ne sçavoit „ pas avoir fait aucune chose, pour laquelle Sa Sainteté deust se tenir offencée (c). . . . . (d) Qu'au „ reste il le remercioit de sa bonne affection, ne se „ mettant pourtant en aucune peine de tous ses advis, „ & ne se voulant departir en aucune façon de l'interest du public, puis qu'il n'en avoit entrepris la deffence, qu'apres grande connoissance de la justice de „ sa cause. Ses deux propositions, de faire tuer, ou „ enlever tout vif le Pere, furent trouvées bien estranges & presqu'incroyables; cependant par ce qui arriva un peu apres, on peut aisément juger que „ Scioppius ne parloit pas en l'air; mais qu'il y avoit „ long-temps qu'on avoit conceu ses desseins contre „ le Pere. Party qu'il fut de Venize il fist un discours „ satyrique, auquel parlant de l'entre-veuë de luy & „ de ce Pere, il attesta l'avoir connu pour homme non „ indocte ni (e) timide. „

Ce recit nous montre que les amis de Scaliger s'abuserent lourdement, lors qu'ils publierent que Scioppius alla à Venise un peu après la proclamation du Senat, contre ceux qui avoient assassiné le Pere Paul; & qu'on arrêta Scioppius parce qu'on le crut complice de l'assassinat. (f) *Venetiam profectus est: Promulgata erat paulo ante capitalis sententia in sicarios aliquos (assasinos vocant) qui Paulum illum Servitam, cujus scriptum pro assertione juris Veneta Reip. in manibus omnium versatur, aggressi fuerant, & vulnera aliquot, quæ tamen lethalia præter mentem eorum non essent, inflixerant. Eo ergo tempore in urbem cum venisset, jussu magistratus in carcerem deductus est, quasi rei hujus conscius, aut qui alterius ea explorator venisset.* Une fausseté de cette nature ne pouvoit que faire un grand tort à la cause de Scaliger; & d'autant plus que sur d'autres chefs lui & ses amis firent paroître, qu'ils recevoient de mauvais memoires touchant Scioppius. S'ils eussent consulté Lingelsheim, ils eussent appris que l'assassinat de Fra-Paolo ne fut point la cause de la detention de Scioppius; mais qu'on l'arrêta pour s'être rendu suspect par les paroles hautaines & menaçantes, dont il s'etoit servi dans une conversation avec ce Servite (g). Scioppius dit qu'on l'arrêta, parce qu'on fut averti qu'il étoit l'Auteur d'un livre injurieux à la Seigneurie de Venise; & qu'il alloit negocier contre elle de la part du Pape avec quelques Princes d'Allemagne. (h) *Fidem habuerunt* Julio Adolpho Weitershemio, *homini Saxoni, qui . . . . clam ad eos detulit* Scioppium *auctorem esse libri cujusdam pro Pontifice adversus ipsos scripti & Monachii typis impressi, hoc titulo*, Nicodemi Macri Romani cum Nicolao Crasso Veneto disceptatio, &c. *(quod quidem opus perpetuo sale ac facetiis diffluens, & eruditionis varietate admirabile, pro quo Ivo tunc Villiomarus nec hiscere auderet, multi docti viri non nisi a Scioppio proficisci potuisse persuasum habebant) & tunc quoque Pontificis missu ad Principes quosdam in rempublicam ipsorum inflammandos in Germaniam proficisci.* Il est sûr que Scioppius avoit composé ce livre: Rhodius & Placcius (i) se sont abusez, en le donnant à un professeur de Boulogne nommé Ascanius Persius. Voiez la (k) *Visiera alzata* de Pierre Jaques Villani de l'Academie des Humoristes, des Geniaux, & des Infeconds.

(K) *Il n'épargna pas même le plus éloquent Auteur de l'ancienne Rome.*] Lisez ces paroles de Balzac: (l) „ L'accusateur de Ciceron dont vous me demandez des nouvelles, c'est le redoutable Schiopius. Il „ a fait imprimer un livre à Milan, dans lequel il accuse Ciceron d'incongruité & de barbarisme. Il n'y „ en a qu'un seul exemplaire en France, & Messieurs „ Dupuy me le presterent lors que j'estois à Paris. „ Cette injustice faite à Ciceron seroit une consolation à Scaliger, s'il revenoit aujourd'huy au monde. Mais au premier jour je m'attens que le mesme „ Schiopius fera un autre livre, par lequel il entreprendra de prouver que Caton estoit un meschant „ homme, & Jules Cesar un mauvais soldat.„ Dès l'âge de 20. ans il trouvoit que Phedre se ressentoit quelquefois (m) de la barbarie de la Thrace son païs natal. Faut-il s'étonner aprés cela qu'il accuse (n) d'incongruité Scaliger, Lipse, Casaubon, Mr. de Thou, Possevin (o), Vossius, Strada, &c. Ses censures sont quelquefois bien fondées, mais non pas toûjours. Voiez ce que le (p) docte Borrichius a fait contre lui pour la defense de Vossius, & du Pere Strada. (q) Un Jesuïte du College de Rome a travaillé à l'apologie de ce dernier; mais je ne sçai point si son travail a paru. Ceux qui osent condamner magistralement de barbarisme ou de solecisme certaines phrases, s'exposent beaucoup; car combien de fois leur a-t-on montré dans les Auteurs qu'on nomme Classiques, les termes & les expressions qu'ils avoient blâmées? (‡) La difficulté qui se trouve dans ces sortes de disputes, paroitra sensiblement à ceux qui prendront la peine d'examiner les livres de Jean Vorstius, *De Latinitate merito aut falso suspecta*; ceux de Christophle Cellarius, *De Latinitate media & infima ætatis*, & *De barbarismis & idiotismis sermonis Latini*; & ceux que Vossius, Borrichius, &c. ont publiez sur cette matiere. Pour revenir à Scioppius, il faut dire qu'il promettoit un ouvrage intitule *Hercules Coprophorus*, où il avoit ramassé une multitude infinie de barbarismes & de solecismes. C'est là qu'il devoit (r) montrer les fautes de style de Jules Cesar Scaliger. Pesez bien ces paroles de Lambecius; elles representent parfaitement toute l'importunité chicaneuse de ce critique. (s) *Homo, ut notissimum est, ingenii maligni, & oris maledicentissimi, qui propter præstantissimorum & de re literaria optime meritorum virorum invidas ac injuriosas calumniationes, merito* Canis Grammaticus *appellatur.* Voiez la marge (t).

On s'étonnera beaucoup moins de l'audace qu'il a euë de critiquer le style ou les phrases de Ciceron, si l'on se souvient que de tout tems il y a eu de tels critiques de ce pere de l'éloquence. Leur nombre est incroiable. Voiez la preface du *Cicero a calumniis vindicatus* d'André Schott; c'est un traité bien curieux, & dont le chapitre 8. est destiné à repondre à ceux qui accusent Ciceron d'avoir fait des solecismes.

(a) *Vie du Pere Paul pag.* 191. *édit. de Leide* 1661.

(b) *Ibid. pag.* 192.

(c) *Dans ce que je supprime ici, est contenu le passage de l'homicide de soi-même que je raporte ci-dessus article* Saint-Cyran *pag.* 2641. *lettre g.*

(d) *Vie du Pere Paul, pag.* 195.

(e) *Voiez vita & parentes Gasp. Schoppii pag.* 156.

(f) *Ibid. pag.* 150. 151.

(g) Scioppium Monaci jam esse & in transitu jus civitatis Venetæ adeptum biduana carceratione, cum Paulum Servitam insolentius ac minaciter allocutus suspectum se fecisset. *Lingelsheim. epist.* 80 *ad Bongarsium* elle est datée du 7. de Novembre 1607.

(h) *Operimus Grubinius ubi supra pag.* 162. 163.

(i) *Voiez Placcius de Anonymis & Pseudonymis in appendice pag.* 33.

(k) *Le Journal de Leipsic, du mois de Juin* 1690. *pag.* 363. *en parle.*

(l) *Balzac lettre* 12. *à Chapelain liv.* 2. *datée du* 22. *Avril* 1637.

(m) *Voiez Scheffer dans la vie de Phedre. Cet Auteur se trompe dans la preface nommant Conrad celui qu'il faloit nommer Gaspar.*

(n) *Voiez son Scaliger Hypobolimaus & le traité* de stilo historico.

(o) *Le medecin, auteur d'une histoire de la Maison de Gonzague &c.*

(p) *C'est l'appendix du livre intitulé* Olai Borrichii cogitationes de variis Latinæ linguæ ætatibus & scripto . . . Vossii de vitiis sermonis, *imprimé à Coppenhagen* 1675. *in* 4.

(q) *Nommé* Pierucci. *Voiez Borrichius ib. pag.* 268.

(‡) *Voiez les nouvelles de la Rep. des lettres, Mai* 1701. *pag.* 517.

(r) *Voiez son Alexipharmacum regium.* (s) *Lambecius apud Magirum, eponymolog. Critico pag. m.* 740. (t) *Mr. Grævius a très-bien decrit l'humeur satirique de Scioppius dans la preface des œuvres de Daniel l'Ermite imprimées à Utrecht l'an* 1701.

beau se tenir coi dans Padouë, & s'amuser à des chimeres (*L*) apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin: il ne laissoit pas de craindre quelque attentat sur sa vie. Celà porte à croire qu'on n'a pas dit sans raison qu'il jetta les yeux sur la Hollande, & qu'il temoigna quelque envie de rentrer dans la Communion (*M*) des Protestans. On parle diversement de l'année de sa

(*L*) *Chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin.*] Voici un fait qui n'est pas des plus connus. Naudé voulant refuter la plainte que l'on faisoit que ce Cardinal ne repondoit pas à toutes les lettres qui lui étoient écrites, dit, (*a*) „ Que l'Office de *premier Ministre* en France . . . . est comme une nasse où tous les esprits fols, melancholiques, hypochondriaques, extravagants se viennent prendre; comme un escueil où le vaisseau des fols, *navis illa narragonia sive stultifera Brantii*, se vient briser, & comme l'ayman pour attirer à soy tous les esprits creux qui sont dans le Royaume. De façon que si le *premier Ministre* estoit obligé de lire tous les desseins chimeriques, toutes les propositions extravagantes, tous les advis ridicules & impertinens que ces esprits luy addressent, il n'auroit pas assez de temps pour les lire, ny pour les examiner, quand bien mesme il quitteroit toutes ses occupations plus serieuses, pour ne vacquer qu'à celles-là seulement. . . . . (*b*) Il me souvient d'avoir conneu depuis cinq (*c*) ans trois hommes de vertu signalée, & de doctrine extraordinaire, dont le premier qui est le Sieur *Cattins* Chanoine de la ville d'Arras, soustient qu'il y a une montagne d'or en la Palestine, que la Sainte Escriture promet aux Chrestiens, aprés qu'ils auront surmonte les Turcs, & que Dieu veut qu'on luy rebastisse un temple au milieu de Hierusalem, dont il a fait graver le plan, avec toutes les preuves & explications de son dire tirées de la Ste. Escriture: l'autre qui est le Sieur *Scioppius*, dont le nom est assez conneu par toute l'Europe, pretend qu'il n'y a jamais eu Pere ny Docteur de l'Eglise, qui ait mieux entendu la Ste. Escriture, ny plus asseurément conneu par icelle la fin du monde, & les secrets de l'Apocalypse que luy: & le troisiesme nommé le Docteur *Colombi*, est maintenant aprés pour faire assembler un Concile General, où l'on puisse terminer en faveur du Roy de France, les pretentions qu'il a sur la Navarre, & sur la Franche-Comté, & a mesme dressé tous les Decrets & Canons qu'il y conviendra faire à cette fin. Or je sçay asseurément, pour avoir veu une partie des escritures que ces trois hommes ont envoyées au *Cardinal*, afin d'appuyer ces desseins chimeriques sur son authorité, que si ledit *Cardinal* eust esté si peu judicieux que de les vouloir considerer, ils luy auroient plus taillé d'affaires, que le plus habile de ses Secretaires n'en auroit pu expedier. Et parce que chacun se picque de Politique, il s'ensuit aussi que le nombre des fols & extravagans est bien plus grand parmy ceux de cette profession là, qu'entre les personnes d'autre condition; ce qui multiplie pareillement le nombre des advis, conseils, desseins, memoriaux & semblables pieces, qui ne sont pas moins impertinentes les unes que les autres, ny moins propres à faire perdre le temps aux Ministres ausquels on les addresse, s'ils estoient si simples que de s'y amuser. Et neanmoins parce qu'ils ne le font pas, & qu'ils connoissent soudain par l'experience & la connoissance qu'ils ont des affaires, *quid solidum crepet*, ces Messieurs les Melancholiques & Hypochondriaques, se croyans rebuttez, prennent de là occasion de les blasmer, de dire que l'on ne respond point aux lettres de consequence, car ils se persuadent que leurs folies sont telles, *juxta illud*,

„ *Quisquis amat ranam, ranam putat esse Dianam.*

„ Que l'on neglige les grandes affaires, les moyens asseurez d'avoir de l'argent, de faire la paix, de sauver le Royaume, pour s'amuser à des bagatelles, pour se joüer avec des singes; & ils font si bien à force de se plaindre & de crier, que l'on accuse un pauvre Ministre, qui n'a pas quelquefois le loisir de respirer, de ne se pas acquitter de sa charge; de trop deferer à ses plaisirs; de negliger les lettres qu'on luy escrit, les advis qu'on luy donne; de n'estre pas digne de la charge qu'il exerce, & finalement, si on les vouloit croire,

„ *Collige sarcinulas dicet libertus & exi,*
„ *Jam gravis es nobis.*„

Bien des gens me blâmeront sans doute de n'avoir pas retranché de ce passage tout ce qui n'apartient pas à Scioppius; mais je les renvoie à beaucoup d'autres lecteurs, qui prendront un grand plaisir aux reflexions de Gabriel Naudé que j'ai raportées.

(*a*) *Naudé Dialogue de Mascurat p.* 454.

(*b*) *Ibid. pag.* 455.

(*c*) *Ce livre de Naudé fut composé l'an* 1649.

Voilà quelle fut la catastrophe de Scioppius: après avoir emploié plusieurs années à critiquer, à mordre & à dechirer toute la terre, il se tourna du côté des Propheties de l'Ecriture; il en chercha la clef, & (*d*) il se flata d'y avoir trouvé celle que St. Pierre y a laissée, & que personne n'avoit decouverte. Fatigué, lassé de tant de combats, & de tant de coups donnez & reçus, il s'enferma dans ce donjon; il se fixa à ce travail; il s'imposa cette tâche pour sa vieillesse. Trop heureux encore s'il renonça tout-à-fait à la satire, & s'il n'eut point quelque envie d'exciter les peuples à de grandes revolutions, en leur annonçant que les promesses de l'Apocalypse seroient bientôt accomplies. Tous ceux qui se sont mêlez d'un tel travail, n'ont pas attendu comme lui qu'ils fussent las de medire: quelques-uns au contraire y ont aiguisé leurs armes, & en sont devenus plus satiriques. Quelques-uns aussi n'ont eu en vue que d'exciter les passions, & de remuer les peuples. Vous trouverez le plan de l'ouvrage de Scioppius dans une lettre qu'il écrivit de Padoue le 20. de Fevrier 1642. Il ne nous renvoioit pas à longs jours, & il reduisoit en systême l'art prophetique. *Quatuor libellos*, disoit-il (*e*), *istis indicibus seu titulis jam confectos habeo.* 1. *Fons sapientiæ intento digito monstratus, hoc est, Ecloga ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus de Sacra Scriptura studio, ejusque studii necessitate, utilitate, adjumentis & temporibus.* 2. *Clavis scientiæ ad aperienda regni cælorum mysteria propediem consummanda, hoc est; specimen Exegeseos Propheticæ in Psal.* 45. 3. *Annunciatio regni Christi ac populi Christiani in orbem terræ futurum usque ad novissimum annorum & expeditionem Gog & internecionem ejus.* 4. *Systema artis prophetandi, continens ejus artis finem, officia, materiam subjectam & instrumenta, exemplo Galeni in systemate artis Medicæ.*

(*M*) *Quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans.*] Mr. Arnauld ne le pouvoit croire. (*f*) „ Il y a une chose qui donneroit une très-mechante opinion de Schioppius, si elle étoit vraye: c'est qu'il eût voulu sur la fin de ses jours transiger & traiter de sa Religion avec les Hollandois, & que pour cet effet il eût écrit à Leyde qu'il se feroit Protestant si on le vouloit recevoir. Mais il y a si peu de vraisemblance à cela, qu'il faudroit avoir un autre garant qu'Hornius pour se le persuader. Il paroît dans tous ses livres tant de zele pour la Religion Catholique, & tant d'éloignement pour les hérétiques qu'il avoit quittez, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait voulu retourner à sa premiere Religion. Il avoit de plus de si grands talens, outre qu'il étoit de naissance, que s'il avoit eté assez miserable pour avoir cette pensée, il n'auroit trouvé que trop de Princes Protestans qui l'auroient reçu à bras ouverts, sans avoir été obligé de demander du pain aux Professeurs de Leyde, qu'il avoit cruellement offensez par la maniere dont il avoit traité Joseph Scaliger leur heros, & leur idole. Voilà tout ce que je pouvois dire n'ayant point le livre d'Hornius. Mais j'en viens de recevoir le passage entier, que j'ay fait mettre au bas de la page, parce qu'il suffit de le lire pour n'y âjoûter aucune foi, tant il est plein d'emportement & de fureur contre les Catholiques en general, & contre Schioppius en particulier, accusant les uns du dessein barbare d'égorger tous les Protestans, & l'autre d'avoir été l'instigateur de cette cruelle resolution.„ Voici le passage qui fut envoié à Mr. Arnauld: je le tire de la (*g*) page 386. de l'histoire Ecclesiastique de George Hornius, que Mr. Leidecker a continuée, & commentée. *Nunquam res* Evangelicorum *in majori posita erant discrimine, quam post illam Boiemorum calamitatem.* Jesuitæ *enim jam quasi* parta *de* Universa Germania, *imo omnibus* Evangelicis, *victoriâ, insolenter triumphabant, ac nil nisi cædem Protestantium spirabant, quodam flagitiosissimo* Grammatico, *& ob scelera* Altorfi *Noricorum commissa infami*, Gaspare *Schoppio, ex Palatinatu superiore Neagora oriundo, sed indigno, qui tam præstanti nationi apud posteros accenseatur, (sive, ut se appellari Italice malebat,* Scioppio) *homine in apostasiam prolapso, classicum canente &* totale excidium *Protestantium promittente, ac suadente: qui tamen nihil nisi* miserabilis *literator fuit, ut opera ejus* inepta *&* maligna *ostendunt, ac extrema senecta, scriptis Patavio, ubi præ* Jesuitarum, *vita ejus insi-*

(*d*) Me jam exegesi seu propheria scripturæ (quam S. Petrus vocat) plus quingenta folia explevisse, ea ipsa clave ad aperienda ejus mysteria usum quam idem Apostolus nobis reliquit vix tamen à quoquam adhuc intellectam. *Scioppius epist. ad Vossium.* C'est la 334. des lettres écrites à Vossius p. m. 225.

(*e*) *Sciopp. epist. ad Vossium pag.* 225.

(*f*) *Morale pratique tom.* 3. *chap.* 6. *pag.* 129. 130.

(*g*) *Edit. Lugd. Bat.* 1687. *en faveur de ceux qui ont une autre édition je dis que ce passage se trouve au numero 6. du 3. article du 3. periode.*

diam-

fa mort, mais je croi qu'on la doit (N) mettre à l'an 1649. On ne peut nier que ce ne fût un très-habile homme; & s'il avoit eu autant de moderation & de probité que de ſçavoir & d'eſprit, on le compteroit juſtement parmi les Heros de la Republique des lettres. Son aplication au travail, ſa (O) memoire, la multitude de ſes écrits, ſon feu, ſon éloquence, ſon aſcendant ſur ſes

diantium, motu delitefcebat. Leidam literis, tranſitionem iterum ad Evangelicos offerebat, ſi in gratiam reciperetur, ſed rejectus Apoſtata *contemtuſque ob* vanitatem fuit. Je n'ai guere lû d'auteur qui ait parlé de ce deſſein de Scioppius, ſans ſe fonder ſur le temoignage d'Hornius. Cela me tente de croire que l'on n'a qu'un ſeul temoin, & je doute que cela ſuffiſe dans un fait de cette nature. J'ai ouï dire à un ſçavant Lutherien, que les lettres de Scioppius ſur ce ſujet ont eté entre les mains de Boeclerus. Mais pourquoi donc ne les a-t-on pas publiées; car on ne ſçauroit ignorer que beaucoup de gens ne traitent de fable ce recit d'Hornius? C'eſt pour le moins une indiſcretion qui meritoit d'être cenſurée par le Senat Academique. C'eſt faire tort à la très-illuſtre Univerſité de Leide, que de publier qu'elle rejetta les offres de Scioppius. Cette conduite n'eût été conforme ni à la prudence humaine, ni à la charité Chretienne. Il eût été glorieux aux Proteſtans de regagner un tel perſonnage; & d'ailleurs l'Egliſe ne doit-elle pas toûjours tendre les bras à ſes enfans revoltez? Ne faut-il pas qu'à l'exemple du bon paſteur elle aille chercher toutes les brebis egarées? A plus forte raiſon pecheroit-elle, en fermant la porte aux brebis qui demanderoient de rentrer dans le berçail. Etoit-il impoſſible que Scioppius ne ſe repentît? Pouvoit-on decider certainement que ſes demandes étoient une fourberie? Et en tout cas n'eût-on pas pu prendre garde qu'il ne fît du mal? Notez qu'il remarque dans ſa lettre à Voſſius, que les livres propheтiques qu'il ſouhaitoit de faire imprimer, ne contenoient rien qui fût contraire à la Communion de Rome. Il fait aſſez entendre qu'il reconoit l'injuſtice & l'uſurpation de la Cour de Rome, mais il ne dit rien qui inſinuë qu'il eût deſſein de ſe retirer chez les Proteſtans. (a) *Vix autem ſperare audeo, fore ut quicquam iſtorum in Italia edendi venia mihi detur, non quod quicquam in eis vel decretis Romanæ Eccleſiæ de fide, vel bonis moribus adverſetur, ſed quod mores Curiæ Romanæ omnes Eccleſiæ leges jam olim in poteſtatem ſuam perduxerint, nec jam cuiquam fas ſit quicquam tale dicere aut ſcribere, quale ipſi Pontifices in D. Bernardo, Brigitta & Catharina Senenſi non modo verè recteque dictum faſſi ſunt, ſed etiam pro ſaluberrimo fidelium dogmate religiosè obſervari voluerunt.* Notez auſſi que cette lettre contient toutes ſortes d'honnêtetez, & pluſieurs marques de confiance à l'égard de Voſſius.

(N) *On doit mettre ſa mort à (b) l'an* 1649.] Ce que je m'en vai citer de Mr. Baillet, fera conoître que peu de gens ſçavent quand Scioppius quitta cette vie. Cette incertitude l'auroit deſolé, s'il l'avoit prevuë au tems qu'il faiſoit un ſi grand bruit par toute l'Europe. „ (c) Je n'ai pu encore ſçavoir nettement „ le temps de ſa mort. Mr. (1) Patin le Pere l'a mar- „ quée en 1649. Mr. (2) Lambecius témoigne qu'il „ faiſoit encore des livres en 1652. D'autres ſem- „ blent avoir prolongé ſa vie au delà de l'an 1660. „ Monſr. (3) Galois parlant de luy en 1665. témoigne „ qu'il eſtoit mort depuis peu de temps. Mr. (4) Ko- „ nigius ecrivant en 1678. dit de luy, *Paucis abhinc* „ *annis vivere deſiit.* „ Joignons à cela que d'autres mettent ſa mort à (d) l'an 1663. De tous ces Ecrivains-là celui qui rencontre le mieux eſt Mr. Patin; car il eſt ſûr que Scioppius mourut l'an 1649. Ferrari en parle comme d'un homme qui n'étoit plus; il en parle, dis-je, ainſi dans une harangue (e) qu'il recita (f) la 16. année de ſa profeſſion de Padouë. Or il commença de profeſſer dans cette Univerſité l'an (g) 1634. Il parloit donc de la ſorte l'an 1650. D'où l'on doit conclure que Mr. Patin n'avoit pas été mal informé à l'égard de l'an mortuaire, lors qu'il écrivit le 13. de Juillet 1649. ce que je m'en vais copier. „ (h) La mort eſt fort ſur les gens de lettres cette an- „ née; depuis que Mr. Hofman & Mr. Piétre ſont „ morts, nous avons auſſi vû mourir icy Mr. des „ Yveteaux, qui avoit été Précepteur du feu Roy; „ Monſieur Juſtel Secretaire du Roy, ſçavant homme „ qui avoit autrefois été au Maréchal de Bouillon: ou- „ tre cela ſont décédés en Hollande Meſſieurs Voſ- „ ſius & Spanheim; & en Italie Paganinus Gauden- „ tius, & Gaſpar Scioppius qui a écrit il y a environ „ 43. ans un livre fort infame contre l'incomparable „ Joſeph Scaliger. Ce Scioppius étoit en ſa jeuneſſe „ Lutherien; il ſe fit Catholique Romain par la lectu- „ re des Annales Eccleſiaſtiques de Baronius, à ce „ qu'il diſoit. Puis il s'en alla à Rome où il fut fait „ domeſtique du Cardinal Madruce. Il ſe voulut alors „ faire (i) Jeſuite; mais ceux-ci crurent qu'il valoit „ mieux qu'il demeurât ſeculier, & qu'il leur pour- „ roit rendre de plus notables ſervices, ce qu'il fit „ écrivant contre Scaliger. Il fit quelques voyages „ pour eux en Allemagne & à Veniſe, déguiſé (k). „ Puis il fut fait penſionaire de l'Empereur: mais en- „ fin il ſe declara ennemi de l'Empereur & des Jeſui- „ tes, & ſe retira pour la ſûreté de ſa perſonne à Pa- „ douë, où il a vécu en aſſûrance de tant d'ennemis, „ après avoir obtenu de la Republique de Veniſe par- „ don de ſa vie paſſée. Il eſt ſoupçonné d'être le plus „ grand Autheur de pluſieurs livrets faits depuis 15. „ ans contre les Jeſuites, & entr'autres de *Anatomia* „ *Societatis, & de Stratagematis Jeſuitarum.* Il a dit „ autrefois à un de ſes amis, qui eſt fort le mien, que „ le Cardinal Baronius l'avoit ſollicité par lettres, lorſ- „ qu'il étoit en Allemagne, de ſe faire Catholique, „ & qu'en ce cas-là il lui promettoit qu'il le feroit de- „ venir (l) Cardinal: que Baronius lui-même eſpéroit „ de devenir Pape après Paul V. „

(O) *Son aplication au travail, ſa memoire, la multitude de ſes écrits . . . . ſon aſcendant ſur ſes ennemis.*] Le Ferrari va nous aprendre qu'il etudioit nuit & jour; que pendant les 14. dernieres années de ſa vie il ſe tint enfermé dans une petite chambre, & qu'il ne faiſoit rouler la converſation que ſur les ſciences avec ceux qui le viſitoient; qu'il eût pu comme un autre Eſdras retablir la Sainte Ecriture ſi elle ſe fût perduë, & qu'il en citoit des paſſages tout d'une haleine pluſieurs heures de ſuite avec une telle preſence de memoire, que les aſſiſtans ne pouvoient aſſez l'admirer, vu que d'ailleurs il en tiroit des doctrines fort ſingulieres, & ignorées des plus ſçavans. Le nombre de ſes ouvrages ſurpaſſoit le nombre de ſes années. Aiant parlé de ſa faveur auprès des Papes, & de pluſieurs Princes, comme auſſi des emplois publics dont il fut chargé, on continue de cette maniere: (m) *Donec inanium perſuaſus in ſe ipſum recederet, & partim Mediolani, partim in hac Urbe (n) victuris æternum libris bona fide poſteritatis negotium tranſigeret. Eos libros in ore fama in commendatione omnium verſari. Quumque per omnes fere diſciplinas capax ingenium circumtulerit, duo tamen in ipſo ſine exemplo ſatis exprimi, nedum laudari poſſe, judicii vim in aliorum ſcriptis æſtimandis, & ad latinæ orationis cenſuram exigendis miram, atque exactam, tantam vero ſacrarum literarum peritiam, quantam fortaſſe nullus ad hanc diem, quantamque nemo credat, qui illam auribus non uſurparit. Ut, quod olim de Eſdra dictum eſt, deperditos linguæ ſanctæ Codices ſolus reparare potuerit. Scilicet uſque ad extremam ſenectam, nuntio rebus humanis remiſſo, noctu diuque in ſacrarum literarum commentatione incredibili labore verſatum, ut ipſum adeuntibus per plures horas uno veluti ſpiritu infinita ſacræ paginæ loca inuſitata memoria felicitate ſtupentibus, atque attonitis repræſentaret, atque ex ipſis divinæ ſapientiæ penetralibus arcana etiam doctiſſimis ignorata exprimeret. Nimirum cum rarò alias prodire in publicum ſoleret, extremis temporibus quatuordecim annos domo, ac ferme anguſto cubiculo clauſum diebus noctibus jungentem lucubrare perpetuo ſolitum, cumque à doctis inviſeretur, nè unquam à literis abſcederet variis, ac feſtivis de re literaria ſermonibus profundæ eruditionis fructus uberrimos communicare conſueviſſe, huncque ipſi ludum, hoc otium, hoc laborum levamen ſemper fuiſſe. Nec mirum ſi ætate exacta plures libros à ſe confectos, quam annos numeraret, ejuſque opera vel magnam Bibliothecam inſtruere poſſent, ipſe viva ac perambulans Bibliotheca merito appellaretur.*

L'aſcendant qu'il eut ſur ſes adverſaires eſt une eſpece de prodige. Nous avons cité ci-deſſus un paſſage des Enfans celebres, où l'on avouë (o) que *Dieu a preſque toujours recompenſé d'un grand ſuccès* ſon travail infatigable. Raportons la ſuite de ce paſſage, (p) *Dieu ne permit pas que le travail exceſſif de ſes études le fiſt mourir, ou qu'il fuſt nuiſible à ſa ſanté: mais il voulut le ſouffrir dans le monde pendant une vingtaine (q) d'Olympiades & peut-eſtre plus, pour l'execution de ſes deſſeins & pour l'exercice de bien des gens.*

(p) *Ibid. pag.* 245. (q) *Mr. Baillet dans le 3. volume des Jugem. des Sçavans pag. 475. dit qu'il a vécu plus de 80. ans, il eſt ſûr qu'il n'en a vécu que 73.*

(a) *Scioppius, epiſt. ad Voſſium, pag.* 215. 216 *elle eſt datée du 20. de Fevrier* 1642.

(b) *Comme a fait Mr. Witte in diario biographico.*

(c) *Baillet, enfans celebres pag.* 245.

(1) *Dans ſes Lettres.*

(2) *Tom. 1. Bibl. Vind. Ceſ. cap. 50. lib. 1.*

(3) *Journal des Sçav.*

(4) *Bibl. vet. & nov.*

(d) *Obiit anno* 1663. *octogenario major,* Pope-Blount cenſura auctorum pag. 692. *Il auroit vécu 87. ans s'il eût vécu juſqu'en* 1663.

(e) *Celle qui a pour titre* funus literatorum.

(f) Per ſexdecim annos in Patavino Gymnaſio . . . Rhetoris partes implet. *ib. circa fin.*

(g) *Carolus Patinus in Lyceo Patavino pag.* 15.

(h) *Guy Patin lettre 15. de la 1. édition, & 22. de la 2. à la page 96. du 1. tome édit. de Geneve* 1691.

(i) *D'autres diſent qu'il l'a été*, qu'il quitta leur Compagnie. *Voiez Mr. Baillet, Jugem. t. 3. n. 535. pag. 476. C'eſt une erreur. Voiez* Amphot. Sciopp. pag. 169.

(k) *Cela paroit faux: le premier voiage qu'il fit en Allemagne, depuis ſon Catholiciſme fut en l'année 1607. qu'on l'arrêta à Veniſe pendant quelques jours. Il parut en Allemagne avec faſte, & comme étant au ſervice de l'Archiduc Ferdinand* (voiez vita & parentes Gaſp. Schoppii *pag. 155. 156.) Il dina même à Amberg avec le Prince d'Anhalt* Gouverneur du *Palatinat, & en reçut des honnêtetez: voiez* Amphot. Sciopp. *pag.* 129. 130.

(l) *Voiez* Amphotides Scioppianæ pag. 169.

(m) *Octavius Ferrarius, in proluſione cui titulus* Funus literatorum.

(n) *C'eſt-à-dire à Padouë.*

(o) *Baillet, Enfans celebres pag.* 244.

ses ennemis, sont des choses surprenantes: mais ses victoires lui coûterent cher, il falut qu'il essuiât (P) mille injures; & il se defia même quelquefois de la pointe redoutable & du tranchant de sa plume. Il possedoit toute la † Bible sur le bout du doigt. Il n'est pas vrai qu'il n'ait point voulu (Q) se laisser peindre. Il laissa plusieurs manuscrits (R) qu'on louë beaucoup. Je n'ai pu trouver les éloges de Jules Cesar Capaci, où l'on fait mention de lui honorablement. Il a paru deux livres sous le nom d'Andreas SCIOPPIUS frere (S) de Gaspar. C'est un nom suposé.

† *Voiez les paroles de Ferrari dans la remarque O.*

Si

(P) *Qu'il essuiât mille injures, & il se defia même.*] Peu après la publication du *Scaliger hypobolimæus* on vit paroitre quelques écrits fort outrageans contre lui. Baudius en vers, Heinsius (a) en prose prirent le parti de Scaliger. Un autre fit une satire sanglante intitulée *Vita & parentes Gasparis Schoppii.* Scaliger ne demeura pas les bras croisez, il publia *confutatio fabulæ Burdonum* (b) sous le nom de Janus Rutgersius, qu'il ne designa que par les lettres initiales J. R. Barthius se mit de la partie, & fit 3. satires contre nôtre Scioppius: j'en parle ailleurs (c). Voici le titre de quelques autres écrits contre le même homme: *Alberti de Albertis Lydius lapis ingenii, spiritus ac morum Gasparis Scioppii. Ejusdem vindiciæ generales adversus famosos Scioppii libellos in Jesuitas*, à Munich 1649. *in* 12. *Henrici Wottoni Epistola de G. Scioppio cui propter argumenti similitudinem etiam alia adjecta sunt*, à Amberg 1637. L'un des principaux Tenans des Jesuites contre lui fut le Pere Laurent Forerus qui publia *Grammaticus Proteus, arcanorum Societatis Jesu Dædalus dedolatus, & genuino suo vultu repræsentatus: accessit auctarium animadversionum in Gasparis Scioppii Ecclesiasticam astrologiam*, à Ingolstad 1636. *in* 8. *Appendix ad Grammaticum Proteum quid de relatione Alphonsi de Vargas sit sentiendum*, là même en la même année *in* 8. *Les Jesuites*, ce sont les paroles de Mr. Baillet (d), *nous le depeignent comme le plus grand frippon & le plus scelerat des hommes, & comme la peste publique des Lettres & de la societé humaine. En effet les plus grands hommes du siecle se plaignoient de luy presque tous d'une voix, Catholiques, Heretiques, & les Deistes même, & tous donnoient leurs suffrages pour sa proscription, parce qu'il attaquoit indifferemment tout le monde, qu'il dechiroit la reputation des plus honnêtes gens avec autant de plaisir que d'impudence, & qu'il faisoit gloire de n'epargner ny la qualité ny le merite.* Ferrarius (e) qui l'a tant loüé reconoit qu'on le contraignit d'entendre des histoires mal-plaisantes.

J'ai dit qu'il ne se fia pas toûjours à sa plume; & voici le fait. Un grand fanfaron dans la Republique des lettres se plaisoit à maltraiter Scioppius, & à le ranger au plus bas etage des gens d'etude. Il le menaça même d'un livre qui le convaincroit aux yeux de toute la terre de n'être qu'un franc ignorant. Scioppius lui envoia signifier qu'il eût à se taire, & que s'il continuoit à le chagriner il se feroit des affaires, non pas au tribunal du Parnasse devant les Muses, mais au tribunal des Magistrats; que Scioppius mettant bas les armes de l'érudition, n'emploieroit point d'autres écritures que celles que les Greffes de Boulogne lui pourroient fournir. Qu'il y feroit lever les informations, & la sentence par laquelle ce personnage fut declaré convaincu de plusieurs crimes. Voila, dit-il, de quelles armes je me servirai, s'il continue de m'importuner. Quand cet homme eut ouï cette menace, il abandonna le dessein d'ecrire contre Scioppius, mais il continua de parler. Nicius Erythreus raconte cela fort galamment; on sera bien-aise de voir son Latin; la chose manqueroit de ses principaux agrémens, si je ne la donnois pas selon les termes de mon auteur. (f) *Cum de singulis, detrahendi gratia, maledice contumelioseque loqueretur, Gasparem vero Scioppium, qui in literaria Rep. in primis ordinibus numeratur, imi subsellii virum, atque inter literatos proletarios, ut ita dicam, referendum esse ajebat; quem ille Scioppium, quoniam in quodam libello sua tempora, quasi litteratis viris non amica, modeste reprehenderat, cœpit contumeliis omnibus lacerare, atque palam eum infantem, rudem, & omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum asserere, minitarique, se libro edito ejus inscitiam palam omnibus facturum. At Scioppius misit illi, qui diceret, si sibi amplius molestus esset, non se pugnaturum cum eo eloquentiæ doctrinæque armis, sed dictis testium, ac sententiis judicum, in publicas tabulas relatis, quibus Bononiæ, malorum facinorum argutus, evictus, ac condemnatus fuisset; his se armis curaturum, ut ejus projecta ad detrahendum bonis viris audacia infringeretur, ac retunderetur. His auditis, à scribendi contra illum sententia destitit, seque tantum intra verba continuit.* On peut regarder cela comme une disgrace bien mortifiante pour Scioppius. A proprement parler Zoilus Ardelio triompha de lui, car dès qu'un homme de lettres dans une dispute d'érudition a recours aux Magistrats, aux sergens, & aux procureurs, c'est une marque qu'il se defie de sa plume, & de sa science. Il change l'état de la question, il fuit le combat, il n'ose aller sur le pré avec son antagoniste (g).

(Q) *Qu'il n'ait point voulu se laisser peindre.*] Thomas Bartholin assûre que Scioppius n'accorda jamais aux prieres de ses amis de laisser faire son portrait, ni aux Peintres ni aux Graveurs, & il conjecture que cela venoit de la crainte des enchantemens. Mais comme il se trompe (h) dans le fait, il ne faut pas s'arrêter beaucoup à sa conjecture: raportons seulement ses paroles; on y verra d'autres exemples un peu plus certains. (i) *Adduci nunquam potuit*, Caspar Scioppius, *quanquam sæpe ab amicis rogatus, ut effigiem suam vel coloribus pictorum vel æri cælatorum committeret. Nescio an fascini metu, quod adversariorum, quos & magnos & multos habuit, præstigias timeret. Hinc maluit cum* Accio *Poëta, voluminum non imaginum certamina exercere. Certè nec* Palæottus, *nec* Velserus (k), *nec* Pinellus, *Viri magni se vivos depingi voluerunt, sicut* Calceolarius *in Museo prodidit.* Bartholin auroit pu joindre aux 3. exemples de Calceolarius un Roi (l) de Lacedemone, le Philosophe (m) Plotin, & un celebre (n) Theologien d'Angleterre, &c.

(R) *Plusieurs manuscrits qu'on louë beaucoup.*] Lisez ces paroles de Mr. Morhof: (o) *Libri Scioppiani ἀνέκδοτοι multi, atque inter illos ejus* Thesaurus, sive absolutissimi de linguâ Latinâ Commentarii *apud Job. Michaelem Pieruccium, Professorem Patavinum, latitant, neque hunc in diem lucem, cum indignatione eruditorum, vident; de quibus legendus est Gregor. Let.* Ital. regnante part. 3. lib. 3. pag. 325. *Magna hujus libri expectatio apud literatos est, & qui viderunt, ita commendant, ut in illo genere nil simile à quoquam scriptum illis esse videatur.* Ce Pieruccius est aparemment celui que Scioppius a orné de tant d'éloges dans sa lettre à Vossius, & qui auroit souhaité en Hollande une profession en philosophie. Scioppius l'avoit pris chez lui, & l'avoit institué son heritier universel (p).

(S) *Andreas* SCHIOPPIUS *frere de Gaspar .... est un nom suposé.*] On croit (q) que le Jesuite Garasse est l'Auteur des deux satires intitulées, l'une, *Andreæ Schioppii Casparis fratris Horoscopus Anticotonis, ejusque germanorum Martillerii, & Hardivillerii vita, mors, cenotaphium, Apotheosis* (r): l'autre, *Andreæ Schioppii Casparis fratris Elixir Calvinisticum, seu lapis Philosophiæ reformatæ à Calvino Genevæ primum effossus, dein ab Isaaco Casaubono Londini politus, cum testamentario Anticotonis codice nuper invento* (s). Mr. Baillet (t) remarque fort bien que Gaspar Scioppius n'a point eu de frere qui ait écrit, mais qu'*en matiere de satyres* le pretendu André meritoit d'être le frere de Gaspar. Le fils d'Isaac Casaubon a fait la même remarque. *Peream*, dit-il (v), *nisi meruerit hic homo, quisquis sit, ut Gasparis Schoppii frater credatur esse.* Il venoit de dire, *Certum est tale illud esse scriptum ut ipse Gaspar Schop. illius author esse potuerit: adeo mendaciis & calumniis refertum est, adeo plenum maledictis & conviciis, &c.* Un peu après il parle d'une satire dont Gaspar Scioppius étoit l'Auteur, comme Eudæmon Joannes (w) le reconoît. Cette satire est intitulée, *Holofernis Krigsæders Landsperga Bavari responsio ad epistolam Isaaci Casauboni, Regii in Anglia Archipedagogi, pro viro clarissimo Gaspare Scioppio* (x). Casaubon y est accusé non seulement de ne sçavoir pas la langue Latine, mais aussi de maquerelage, de fornication, d'adultere & de larcin, & de quelque chose de pis encore. (y) *Ille meo patri, quem scit ipse spectatissimæ semper integritatis fuisse, stupra, furta, lenocinia,*

(a) *C'est lui qui fit la satire intitulée* Hercules tuam fidem sive Munsterus hypobolimæus, *& un autre écrit intitulé* Virgula divina sive Apotheosis Lucretii Vespillonis.

(b) *Voiez Thomasius præfat. in orationes Mureti pag.* 24.

(c) *Dans l'article* Barthius *remarque* Q.

(d) *Baillet, Jugem. des Sçav. vol.* 3. *pag.* 476. 477.

(e) Ita multorum in se odia concitasse, ut amaras ipse quoque historias audire cogeretur, bellisque plusquam civilibus Musarum pacem inquietaret. *Ferrar. ubi supra.*

(f) *Nicius Erythræus, Pinacoth.* 1. *p.* 241. *Il parle d'un certain* Zoilus Ardelio. *C'est sans doute un nom suposé.*

(g) *Conferez avec ceci ce qui sera dit dans les remarques D & E de l'article* Thomas.

(h) *Scioppius fait mention de sa taille douce dans la page* 51. *&* 150. *des* Amphotides Scioppianæ. *On la voit dans le Theatre de Paul Freherus ad pag.* 766.

(i) *Thom. Bartholin. de legendis libris, pag.* 65. 66.

(k) *J'en parle dans la remarque* G *de son article.*

(l) *Agesilaus; voiez son article à la fin.*

(m) *Voiez son article, remarque A.*

(n) *Gataker; voiez sa vie au commencement.*

(o) *Morhof. Polyhist. lib.* 1. *c.* 7. *pag.* 62.

(p) *Voiez les lettres écrites à Vossius, p. m.* 224.

(q) *Voiez Mr. Baillet, Auteurs deguisez, pag.* 254. *& au catalogue.*

(r) *Imprimée à Anvers chez Jerôme Verdussen,* 1614. *in* 4.

(s) *Imprimée à Anvers chez les heritiers de Martin Nutius,* 1615. *in* 4.

(t) *Baillet, au* 1. *tome des Anti, pag.* 152. 153.

(v) *Mericus Casaubonus in pietate, pag.* 18.

(w) *Castigationum lib.* 2. *pag.* 125.

(x) *Imprimée à Ingolstad,* 1615. *in* 8.

(y) *Meric. Casaubon. ibid. pag.* 22.

Si l'on veut ſçavoir la paſſion avec laquelle Sciopius s'apliqua dans ſa jeuneſſe à s'aquerir une exacte conoiſſance de la bonne latinité, il faut lire ſon *Scaliger Hypobolimæus* au feuillet 401. Il fut averti que la lecture des anciens poëtes étoit dangereuſe aux jeunes gens; afin donc de ne pas perdre la pureté des mœurs en cherchant la langue Latine dans ſes ſources les plus pures, il ſe ſervit d'un remede qui (T) merite d'être raporté.

☞ SCOT

cinia, adulteria, (hæc ipſa enim crimina illi impingit, & alia quoque vel dictu fœda) audes objicere! mirum mihi videtur & incredibile, niſi quod Schoppium cogito. La lecture de cet ouvrage, ſi l'on en croit Sciopius (a), jetta Caſaubon dans une melancolie qui le fit mourir. Meric Caſaubon (b) refute cela par le journal de ſon pere, où l'on trouve ſous le 8. des Ides de Mars le mepris qu'on fit de cette ſatire. Caſaubon y aiant lu les infamies que l'on divulguoit contre lui & contre ſon pere, & contre ſa femme, écrivit dans ſon journal qu'il ſe glorifioit de ſoufrir avec ſa famille tous ces oprobres pour le nom de JESUS-CHRIST. Son fils met en marge qu'il n'y a rien contre ſa mere dans ce libelle de Sciopius. Il accuſe d'atheïſme ce ſatirique, & voici de quelle maniere il prouve cette accuſation. Sciopius a recueilli les plus beaux endroits de l'Ecriture qui nous defendent d'injurier nôtre prochain, & cependant le traité où il les étale eſt une ſatire très-violente: il a donc voulu faire conoître au public qu'il ſe moque de l'Ecriture. (c) *Quum intenderet alios inaudito exemplo calumniari, & omni conviciorum genere proſequi, congerit præcipuos è S. Scripturis locos quibus vetamur aliis ullam omnino contumeliam facere, aut convicium dicere: nonne ut omnibus palam faciat, quo loco Dei mandata habeat, homo perditus, atque Deo ipſi (horreſco referens) illudat!* Joignez cela avec ces paroles de (d) Mr. Baillet: *Caſaubon (1) l'appelle la plus cruelle de toutes les bêtes farouches, & il pretend dans un autre de ſes ouvrages (2) que Sciopius étoit ennemi declaré de Dieu, & qu'il avoit trouvé dans un de ſes Livres des blaſphêmes execrables contre l'autorité divine de l'Ecriture Sainte.* Mais notez que ces blaſphêmes ne ſont autre choſe que des expreſſions outrées, ſur l'autorité que les Catholiques Romains pretendent que Dieu a donnée à l'Egliſe pour interpreter l'Ecriture. *Ducit hodie familiam*, ce ſont les paroles de Caſaubon (e), *inter hujus generis hæreticos hoſtis Dei certiſſimus Sciopius; in cujus Eccleſiaſtico leviter inſpecto, multas legi ſuperioribus diebus adverſus τὰς θεοπνεύστους Scripturas, blaſphemias longe diriſſimas.*

Après cette digreſſion je reviens au Pere Garaſſe, pour dire qu'il n'eût ſçu choiſir de fraternité mieux aſſortie que celle qu'il ſe donna. Mr. Baillet (f) obſerve *qu'il y avoit au commencement de nôtre ſiecle un André* SCHOPPIUS *dans la Saxe qui étoit Lutherien; mais on ne me perſuadera pas*, ajoûte-t-il, *qu'il fuſt proche parent de Gaſpar.* Je ne ſçaurois rien dire ſur ce ſujet, je ſçai ſeulement que nôtre Sciopius traite (g) de Couſin Conrad Schoppius, ſçavant perſonnage qui étoit encore en vie l'an 1633. Il (h) enſeignoit la Rhetorique à Berne, & il avoit été Profeſſeur en eloquence & en poëſie à Heidelberg (i). Je ne voudrois pas repondre que Conrad SCHOPPIUS tailleur de Francfort (k), l'un des chefs de la ſedition excitée dans cette ville l'an 1614. & decapité deux ans après (l), ne fût point parent de Gaſpar. Il y a eu un Miniſtre nommé Conrad SCHOPPIUS, qui fit imprimer (m) quelques ſermons en Latin.

(T) *Il ſe ſervit d'un remede qui merite d'être raporté.*] Ce fut de matter ſon corps par une diete rigoureuſe. Il jûnoit en Allemagne les jours entiers cloüé ſur ſes livres, & quand il fut à Rome, il renonça tout-à-fait au vin, à la viande, aux œufs, aux poiſſons; il ne faiſoit qu'un repas par jour, & il ne mangeoit dans ce repas que des choſes très-communes & en petite quantité; la moitié d'un chou, un peu de riz, un petit morceau de fromage, une poire ou une pomme, & il n'avoit pour tout lit (n) l'hiver & l'eté que des planches, deux couvertures, & un oreiller. Il n'y a point de doute que ces remedes ne ſoient excellens contre la fureur de l'incontinence, lors qu'on a une intention veritable de vivre chaſtement. Ceux qui pretendent qu'ils n'ont pas beaucoup d'efficace, & qu'il n'y a point d'autre bon remede que le mariage, ſont des gens qui ne les ont jamais eſſaiez, & qui n'ont pas trop d'envie de reſiſter à la luxure. Leur temoignage ne peut donc pas être de grand poids: mais il ne s'agit point ici de diſpute, il ne s'agit que de narration. Voici les paroles de Sciopius. (o) *Cùm primis ineuntis adoleſcentiæ meæ annis veteres*

(a) Scribit hic nebulo patrem meum poſtquam legerat hunc ſuum libellum, ex deſperatione vitæ renuntiaſſe, atque inde vivere deſiiſſe. *Id. ibid. pag.* 24.

(b) *Ibid. pag.* 25.

(c) *Ibid. pag.* 20.

(d) *Baillet, Jugemens des Savans tome 3. pag.* 476.

(1) *Iſaac. Caſaubon. in Epiſtol.*

(2) *Id. Caſaub. Exercit.* 1. *in Baron. p.* 109. *M.*

(e) *In Apparat. Baronii, ſect.* 33. *pag.* 133. *edit. Genev.* 1663.

(f) *Au* 1. *tome des Anti, pag.* 153.

(g) *Voiez la* 20. *lettre du* 5. *livre* Suſpectarum lectionum *de Gaſpar Sciopius.*

(h) *Voiez l'épitre dedicatoire des commentaires de Freinshemius ſur Quinte Curce.*

(i) *Voiez les vers qu'il fit pour Philippe Pareus, à la tête du Lexicon criticum de ce Pareus.*

(k) *Voiez le continuateur de Mr. de Thou, lib.* 7. *pag.* 433.

(l) *Idem lib.* 9. *pag.* 658. (m) *Draudius en fait mention dans ſa Bibliotheca claſſica.* (n) Cubitus... aſſeres ſine ulla culcita cervicali tantum duabuſque lodicibus inſtructi. *Sciopius ubi infra fol.* 251. (o) *Idem in Scalig. hypobolim. fol.* 250.

ſcriptores, & in primis poëtas legere cuperem, & viros autem doctos audirem, qui arma pruriginis, hoc eſt, obſcœna illa poëtarum carmina iſti præſertim ætati propter periculum etiam atque etiam cavenda dicerent: excogitavi rationem, qua cum minimo meo damno aut periculo utilitates, quæ ex lectione iſta peti poſſunt, haurirem. . . . . . Ego qui lubricas illas poëtarum cantilenas tutò, &, ut ait Lucretius, mea ſine parte pericli *percipere cuperem, temperantia & abſtinentia ultrò me colligandum præbui. Nam ut Terentius ait,* ſine Cerere & Baccho friget Venus: *ſive ut ante ipſum Euripides:*

Ἐν πλησμονῇ τοι Κύπρις, ἐν πεινῶντι δ' οὔ.

Saturis adeſt Venus, non eſurientibus.

Monſtrum ſcilicet haberetur libido ſine gula (*ait Tertullianus*) (p). . . . . (q) *In libidinem ebullire, res laterum eſt ac virium.* Vires *autem*, ne infirmitas forſan perdat militiam, cibis excitantur. Scitis, *ait ille*, quid tentare ſoleat humanam ſatietatem. *Toto itaque biennio ſic in Germania vixi, ut integros dies aridus, ſiccus ac jejunus in ſtudendo conſumerem, omninoque prandia ignorarem. Veni poſtea in Italiam; ubi cum pleroſque omnes ſcriptores veteres tam Græcos, quàm Latinos, diligenti lectione contrivviſſem, excerpſiſſemque ſedulò omnia, quæ ad corrigendos ordinandoſque mores & affectus & ad vitam quam tranquilliſſimè agendam uſui fore viſa eſſent. . . . . . Non modo his, quod in ſiculis ſibi non probari Plato oſtendit, ſed etiam ſemel in die ſaturum fieri, & vino carere nolle, non ſatis eo dignum eſſe deprehendi, qui ſibi legendis ſapientiæ magiſtris illis opera pretium feciſſe videretur. . . . . . Quare ne in legendis iſtis oleum & operam perdidiſſem, tamquam germanus* Stoicus *quique ad vitam potius, quæ didiciſſet, quàm ad diſputationes referenda cenſeret, vinum aqua ex præfluente Tiberi hauſta mutavi, quod ignem* ſcilicet, *ut Plato ait*, igni addendum non putarem: *tum carnes in perpetuum à menſa mea proſcripſi, non ſolum (3) διὰ τὴν νωθρίαν τὴν ἀπὸ τῆς κρεωφαγίας ἐγγινομένην, ſed etiam ἀσκήσεως χάριν καὶ τὸ μὴ σφριγᾶν περὶ τὰ ἀφροδίσια τὴν σάρκα, ut idem Clemens loquitur, cùm veriſſimè à S. Hieronymo dictum ſit:* Eſum carnis eſſe ſeminarium libidinis. *Sed etiam piſcibus & ovis culina ac menſa mea interdixi, quod hæc quidem (4) ἐντατικὰ plus ſatis experimentis didiciſſem, piſcium verò eſu majorem etiam, quam carnium, voluptatem capere ſolerem: quare dimidiato caule & aliquantulo oryza cum piro aut pomo & caſei fruſtillo contentus, ipſas viginti quatuor horas durare ſoleo, eadem opera jentans, prandens, cenans ac comiſſans.* Notez qu'il obſerve (r) qu'avant qu'il eût lu les écrits du Pere Coſter, il ne faiſoit la plupart de toutes ces choſes qu'afin de vivre conformement à la raiſon, mais que depuis cette lecture il les dirigeoit à Dieu. Notez auſſi qu'il croioit que la lecture de certains ouvrages étoit capable de reveiller la nature la plus endormie. Il mettoit dans cette claſſe quelques commentaires de Scaliger, & leur texte. (ſ) *Vos autem capulares illi, vieti, edentuli, & jam diu Acheronti debiti, ſi jam vos opus perdere & tamquam caballos in clivo non facere pudet, ut Satyrion compendi faciatis, familiaris hujus mei auctores, in eoſdemque notas legite,*

(t) Accendi queis frigidus ævo
Laomedontiades aut Neſtoris hernia poſſit.

Et comme il ne laiſſoit échaper aucune occaſion d'inſulter ce grand perſonnage, il lui reproche d'avoir mepriſé le jugement de ſon pere en commentant certains auteurs. Je raporte ſes paroles, afin qu'on voie que ſur le chapitre des obſcenitez il y a partage de ſentimens juſques dans une même famille, entre les grans hommes en ſçavoir & en vertu. (v) *Cum pater tuus obſcœnos & immemorabiles Auſonii, Martialis, ſimiliumque poëtarum verſus negarit à Critico cenſendos, atque adeò ne legendos quidem omninò, aut audiendos, ſed deteſtandos & flammis expiandos, & pro ſignis Priapi, adeoque pro libris honori ejus ſcriptis, ſanctorum imagines à nobis habendas eſſe contenderit. . . . .* (w) *Tu exortus es homo ſanctiſſimus & caſtitatis ac pudicitiæ exemplar atque ſpecimen, qui non modò illum ipſum cenſura patris tui notatum Auſonium, ſed hoc etiam Burdigalenſi Triphallo* nihilo deteriùs mutoniatos *Catullum, Tibullum, Propertium, & Priapeiorum verſuum ſcriptores, magna temporis curaque impenſa à te recenſitos, caſtigatos, nec pœnitendis (ut gloriaris) commentariis illuſtratos emittere & adoleſcentibus commendare auderes. Hoc, ſatis ſcio, nullo modo patri tuo probare poſſes.*

(p) *Vous trouverez ci-deſſus pag.* 1165. *col.* 2. *la ſuite des paroles de Tertullien, & pluſieurs paſſages de même nature.*

(q) *Sciop. ib. verſo.*

(3) Non ſolum propter hebetudinem, quæ ex carnium eſu generatur, ſed etiam exercitationis gratia, & ne caro nimis perpruriſcat ad Venerem.

(4) Pruriginem commoventia.

(r) *Id. fol.* 250. *verſo.*

(ſ) *Id. ib. fol.* 272. *verſo.*

(t) *Juven. ſat.* 6. *v.* 323.

(v) *Sciopp. ibid. fol.* 281. *verſo.*

(w) *Ibid. fol.* 282.

☞ SCOT (MICHEL) sçavant personnage, & fort attaché aux mathematiques & à l'astrologie, a vêcu au XIII. siecle. Il fut aimé de l'Empereur Frideric II. & lui dedia tous ses livres. On l'a mis dans le catalogue des magiciens, & l'on conte ‡ qu'il prioit souvent à dîner plusieurs personnes, sans faire aprêter quoi que ce fût, mais qu'aiant fait asseoir à table les conviez, il contraignoit des esprits à lui aporter des viandes de toutes parts, & quand elles étoient arrivées, il disoit à la compagnie, *Messieurs ceci vient de la cuisine du Roi de France, & ceci de celle du Roi d'Espagne, cela vient d'Angleterre &c.* Merlin Coccaie s'est diverti δ à decrire ses enchantemens. Le poëte Dante (*A*) adopta l'erreur commune. Fions nous plutôt à Jean Baccon Religieux Carme, Anglois de nation, & β *le Prince des Averroïstes*, qui cite γ nôtre Michel Scot comme un grand Theologien. Fions nous plutôt aussi à Pitseus qui (*B*) lui a donné beaucoup de loüanges. Quoi qu'il en soit, on raconte que ce pretendu magicien previt de quelle maniere il (C) mourroit; & qu'il designa le lieu où l'Empereur Frideric II. perdroit la vie. Je dirai un mot de (*D*) ses livres.

☞ SCULTET (ABRAHAM) Professeur en Theologie à Heidelberg, & auteur de plusieurs (*A*) livres, nâquit à Grunberg dans la Silesie le 24. d'Août * 1566. & après y avoir étudié jusques à l'année 1582. il fut envoié à Breslaw pour continuer à s'avancer dans les sciences. Il en fut rapelé bientôt après, parce que son pere qui venoit de perdre tous ses biens ζ dans l'incendie de Grunberg, ne se vit plus en état de l'entretenir au College, & qu'il songea à lui faire aprendre un metier. Le jeune homme ne goûta point une telle proposition, & pour tâcher de ne rompre pas avec les Muses, il alla chercher une condition de pedagogue. Il en trouva une bonne chez un Bourgmaitre de η Freistad, & cela lui donna lieu d'entendre les predications d'Abraham θ Bucholcer. Il fit un voiage en Pologne l'an 1584. & il s'en alla à Gorlitz dans la Lusace l'année suivante, & y sejourna plus de deux ans, assidu ‡ aux leçons publiques, & faisant à d'autres des leçons particulieres. Il soutint ces deux personnages dans l'Academie de Wittemberg l'an 1588. & l'an 1589. & puis dans celle de Heidelberg jusques à sa reception à la charge de ministre l'an 1594. Il exerça son ministere dans un † village du Palatinat pendant quelques mois, ensuite de quoi il fut attiré par l'Electeur Palatin pour être l'un de ses Predicateurs. Je parlerai

‡ *Marcel, au chap. 8. de la delectable folie pag. 123. edit. de Lion* 1650.

δ *Naudé Apolog. des grans hommes ch. 17. pag. m.* 496.

β *Id. ib.*

γ *Part. 3. Sentent. distinct.* 33.

* *Et non pas* 1556. *comme l'assûre Paul Freher* theatr. pag. 424. *qui dans la page suivante dit qu'il mourut le 24. d'Octob. 1625. âgé de 59. ans. C'est un mauvais calcul.*

ζ *Le 16. de Juillet* 1582.

η *Proche de Grunberg.*

θ *Celui qui a fait des ouvrages de Chronologie.*

‡ Publice didici, privatim docui. *Abrah. Schultetus ubi infra pag.* 16.

† *Nommé Schrisheim, proche d'Heidelberg.*

(*A*) *Le poëte Dante adopta l'erreur commune.*] Voici ses paroles à la fin du chant 20. de son Enfer:

Quell' altro, che ne' fianchi è così poco,
Michele Scotto fù, che veramente
Delle Magiche frode seppe il gioco.

C'est-à-dire selon la version de Grangier,

Cest autre qui aux flancs faict monstre si petite,
Fut Michel l'Escossois, lequel abondamment
Des charmes de Magie ha l'art au cœur escripte.

(*B*) *Pitseus qui lui a donné beaucoup de loüanges.*] Il a (*a*) *dict expressement*, qu'encore que Michel Scot *ait esté pris pour un Magicien par la populace & le vulgaire des ignorans*, les sages en ont jugé neanmoins d'une autre maniere. (1) *Prudentium tamen & cordatorum hominum longè aliud fuit judicium, qui potius perspicax ejus in scrutandis rebus abditis admirabantur ingenium, laudabant industriam, quam reprehendendam judicabant curiositatem, inspiciebantque hominis scientiam, non suspicabantur culpam.*

(*C*) *Previt de quelle maniere il mourroit, & qu'il designa le lieu où l'Empereur.*] Un commentateur de Dante sera ici mon garand. Michel l'Escossois, dit-il, (*b*) „vescut soubz l'Empereur Federic II. & lui „predit le lieu où il devoit mourir, qu'il disoit estre „Florence. Enquoy le susdit Empereur fut trompé à „cause du nom equivocque. Car il ne mourut pas à „Florence, ville capitalle de la Toscane, mais en la „Pouille à un chasteau nommé Fiorenzola. Ce Ma„gicien preveut que sa mort adviendroit par la cheu„te d'une pierre qui luy briseroit la teste. Ce qui ne „faillit pas, pource qu'un jour, comme il estoit à „l'Eglise, la teste decouverte pour adorer le corps & „sang de JESUS CHRIST, la corde de la cloche „que l'on sonnoit fit tomber une grosse pierre sur sa „teste, & incontinent il jugea qu'il mourroit, ce qui „arriva soudainement.„

(*D*) *Un mot de ses livres.*] Il fit un traité *de la Physiognomie*, & un livre de questions sur la sphere de Sacrobosco, & une histoire des animaux (*c*). Par le second de ces trois ouvrages il devoit paroître dans la grande liste de (*d*) Vossius, neanmoins je ne l'y ai pas aperçu. Le traité de physionomie fut composé à la priere de l'Empereur Frideric II. Je l'ai en Italien, en voici le titre, *Physionomia laqual compilo Maestro Michael Scotto, à preghi di Federico Romano Imperatore, huomo di gran scienza: & è cosa molto notabile, e da tener secreta però che l'è di grande efficacia, & comprende cose secrete della natura, bastanti ad ogni Astrologo: & è diviso in tre parti.* Il fut imprimé à Venise *per Marchio Sessa*, l'an 1533. C'est un in 8. de sept feuilles.

(*A*) *Et auteur de plusieurs livres.*] On a vu au texte de cet article qu'il instruisoit des écoliers dans sa chambre avant même qu'il eût cessé d'être écolier. Leur aiant fait des leçons sur la morale & sur la sphere dans Heidelberg, cela produisit un livre qui fut bientôt publié, & qu'on expliqua dans quelques Ecoles illustres. (*e*) *In eadem Scholâ meâ privatâ Auditoribus petentibus doctrinam Morum & Siderum explicabam; unde mihi Ethicorum libri duo, Sphæricorum libri tres confecti, qui non ita multò pòst publicati, & in aliquot Illustribus Scholis fuerunt enarrati.* Samuel Huberus aiant été apellé à Wittemberg l'an 1593. fit une harangue *de dissidiis in religione.* Nôtre Scultet en publia la refutation sans se nommer. (*f*) *Scholia & Notas in illam, sed sine nomine edidi, in quibus homini crassos errores in Logicâ, crassiores in Grammaticâ, crassissimos in Theologiâ commonstro.* Il travailla en même tems, 1. à une analyse des écrits des Peres, laquelle fut imprimée quelques années après à Amberg sous le titre de (*g*) *medulla Patrum*: 2. à une *Isagoge historica in V. T. libros*, accompagnée d'une analyse d'Herodote, de Thucydide, de Xenophon, de Polybe, de Denys d'Halicarnasse &c. Il perdit après la bataille de Prague cet ouvrage-là & plusieurs autres, & nommément l'histoire de la Reformation (*h*). Aiant fait un voiage en Silesie l'an 1594. & s'en retournant à Heidelberg il passa par Gorlitz, (*i*) & y fit l'oraison funebre de Laurent Louïs qui fut imprimée, & que Melchior Adam insera depuis dans ses vies des philosophes. Ce Laurent avoit été (*k*) l'un des disciples de Melanchthon, & principal de College à Gorlitz. Martin Mylius son successeur (*l*) pria Scultet de vouloir bien rendre ce devoir à son ancien maitre. Scultet publia (*m*) en 1611. une explication des Evangiles du Dimanche qui fut traduite de l'Allemand en diverses langues, & mise à Rome dans (*n*) l'*Index librorum prohibitorum.* Il publia deux sermons qu'il avoit prêchez au Synode de Dordrecht, deux autres qu'il avoit prêchez à Heidelberg l'an seculaire de la Reformation, & celui qu'il avoit prêché à Prague contre les idoles. Notez qu'il ne perdit pas toutes ses annales de la Reformation, car il en avoit publié les deux premieres decades avant que d'aller en Boheme avec l'Electeur son maître. Je trouve qu'il a composé *idea concionum in Esaiam, Epistolas D. Pauli ad Romanos & Hebræos & Psalmos Davidis*, & *observationes Grammatica, Logica, Historica & Theologica in historiam Jesu Christi nati, educati, baptizati & tentati*, & *in historiam concionum & miraculorum Jesu Christi*, & *de precatione tractatio logica & Theologica*, & *Joannes Baptista logice descriptus.* Voiez le (*o*) theatre de Paul Freher. Il eut part aux soins de l'édition (*p*) Greque & Latine de St. Athanase, & des Conciles de Nicée & d'Ephese: il y joignit un abregé de l'histoire des sept Conciles œcumeniques, & la traduction qu'il avoit faite de vingt sermons Grecs (*q*). Je ne dis rien de ses livres Allemans (*r*) contre un Jesuite de Maience, & contre l'apostasie de Mr. de Neers, & contre la confession de Cologne &c. Voiez encore le theatre de Paul Freher.

(*a*) *Naudé Apolog. des grans hommes chap. 17. pag.* 498.

(1) *Pitseus 1. volum. de rebus Anglicis.*

(*b*) *Grangier, comment. sur l'Enfer de Dante pag.* 254. 255.

(*c*) *Voiez Naudé ubi supra pag.* 496.

(*d*) *Vossius de scient. Mathem.*

(*e*) *Scultetus in narrat. apologetica de curriculo vitæ pag.* 23.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Cet ouvrage comprend 4. parties qui parurent les unes après les autres.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Id. ib. pag.* 28.

(*k*) *Id. ib. pag.* 16.

(*l*) *Id. ib. pag.* 28.

(*m*) *Id. ib. pag.* 52.

(*n*) *Id. ib. pag. 67. Ce fut dans le decret du 10. de Mai* 1613.

(*o*) *Freher, theatr. pag.* 425.

(*p*) *Chez Commelin* 1601.

(*q*) *Scultet. ubi supra pag.* 35.

(*r*) *Id. ib. pag.* 84.

lerai d'une conference (B) qu'il eut avec Samuel Huberus. Il fut choisi pour Pasteur de l'Eglise de saint François à Heidelberg l'an 1598. & deux ans après il fut aggregé au Senat Ecclesiastique. On l'emploia plusieurs fois à visiter les Eglises & les Ecoles du Palatinat, & parmi ces distractions il ne laissa point de composer des ouvrages qui demandoient beaucoup de travail. Il accompagna le Prince d'Anhalt à la guerre de Juliers l'an 1610. & s'apliqua avec beaucoup de prudence & de vigilance au retablissement des affaires ecclesiastiques en ces quartiers-là. Il suivit en Angleterre le Prince Palatin Frideric V. l'an 1612. & fit conoissance avec les plus doctes personnages du païs. Il fit un voiage à la Cour de Brandebourg l'an 1614. l'Electeur Jean Sigismond prêt à renoncer au Lutheranisme aiant souhaité de concerter avec lui les mesures de ce changement. Il s'aquita † bien des commissions qu'on lui donna dans une telle conjoncture. Etant retourné à Heidelberg, il accepta par de très-bonnes raisons la charge de Predicateur aulique. Il en obtint la demission lors qu'en 1618. il fut établi Professeur en Theologie. On le deputa peu après au Synode de Dordrecht. Il tâcha d'abord de reünir les esprits; mais voiant qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là, il maintint vigoureusement les dogmes des Contre-Remonstrans. Il prêcha à Francfort l'année suivante pendant la tenuë de la Diete Electorale, car son maître le donna pour Predicateur aux Deputez qu'il y envoia. Il suivit ce Prince au voiage de Boheme, & s'étant retiré dans la Silesie après la malheureuse journée de Prague, il se resolut à s'en retourner à Heidelberg pour y remplir les fonctions de Professeur. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il falut cesser tous les exercices academiques, l'ennemi étoit aux portes, la plupart des Professeurs chercherent une retraite. Il se retira à Bretten, & puis à Schorndorf au païs de Wirtemberg, d'où il partit pour se rendre à Embden au mois d'Août 1622. Le Roi de Boheme son maître avoit consenti que la ville d'Embden offrît à Scultet une place de Ministre. Cette vocation fut acceptée *, mais le Professeur d'Heidelberg n'en jouït pas fort long tems, car il mourut le 24. d'Octobre ‡ 1625. Il fut marié (C) trois fois, & ne laissa qu'une fille. Jamais homme n'a été (D) dechiré plus cruellement que lui par les medisances de ses ennemis. J'ai dit ailleurs ⸸ qu'il desaprouvoit que les

† *Profectus sum Berlinum ibique rem Christi, pro virili ad mensem usque Octobrem, egi. Id. ib.*

* *Tiré d'un livre d'Abraham Scultet intitulé* de curriculo vitæ . . . narratio apologetica, *imprimé à Embden 1625. in 4.*

‡ *Paul. Freher. in Theatr. pag. 425. mais selon le* Diarium *de Witte ce fut l'an 1624.*

⸸ *Dans l'article* Piticus *pag. 2451. col. 1.*

(B) *D'une conference qu'il eut avec Samuel Huberus.*] L'an 1606. il fut envoié à Neustad pour conferer avec un (a) Mathematicien qu'on avoit chargé d'achever & de publier un (b) livre de Rheticus, & qui differoit de jour en jour la publication de cet ouvrage. Il alloit parler à lui de la part du grand Conseil touchant ce qu'il s'agissoit de faire pour venir à bout de cette edition. Il trouva Samuel Huberus à Spire dans le cabaret où il coucha. Cet homme preparoit un livre pour la prochaine foire de Francfort, & il n'eut pas plutôt sçu qui étoit Scultet qu'il lui proposa une dispute sur les controverses de Religion; elle fut acceptee, & dura depuis 9. heures du matin jusques à trois heures après midi en presence des Ministres Lutheriens. Elle roula sur les matieres de la predestination (c). Scultet se debarrassa (d) enfin par un argument qui étoit en quelque façon une raillerie personnelle. Je vous prouve, dit-il à Huberus, que vous n'apartenez point à la vraie Eglise: elle est sans doute ou parmi les Reformez, ou parmi les Lutheriens, ou parmi les Catholiques Romains. Or vous étes sorti de la Communion des Reformez, vous avez été chassé de celle des Lutheriens, & vous combatez la Romaine dans vos livres, donc &c. Tout se passa doucement, car les deux principales qualitez d'un bon disputeur se rencontroient dans Huberus; il écoutoit patiemment ses Antagonistes quelque prolixes qu'ils fussent, & il soufroit debonnairement leurs duretez. (e) *Acta & peracta sunt omnia tranquillè: Neque enim dissimulandum est: quæ duæ virtutes in Disputatore prima sunt, eas ambas me in Hubero deprehendisse, patientiam adversarium prolixè sua explicantem audiendi, & lenitatem etiam asperè dicta perferendi.* Il soutenoit (f) l'élection de tous les hommes, & il embarassa Hunnius qui rejettoit l'élection de quelques particuliers. (g) *Primum laudo Huberi ratiocinationem qua Ægidium Hunnium Witembergæ constrinxerat, qui nec Huberi generalem, nec Reformatorum specialem electionem agnoscere voluit.*

(C) *Il fut marié trois fois, & ne laissa qu'une fille.*] Sa premiere femme s'apelloit Catherine Bergia: il l'épousa à Heidelberg en Novembre 1594 (h). Il la perdit le 25. de Mars 1605. (i) & passa 16. mois dans une triste viduité, & (k) si sujet à des maladies, qu'il jugea que sa santé demandoit une personne qui en eût soin. Il épousa donc Catherine Lorichia veuve du Docteur Rhodingus, & l'aiant perduë le 10. d'Octobre 1607. il épousa une autre veuve le 18. de Juillet 1608 (l). dont il eut une fille le 1. de Decembre (m) 1609. laquelle avec sa mere étoient les compagnes (n) de son exil à Embden l'an 1624.

(D) *N'a été dechiré plus cruellement que lui par les medisances de ses ennemis.*] Voici comme il parle dans l'epître dedicatoire de son narré apologetique: *Dentatis scriptis, infamibus Thesibus, contumeliosis anagrammatismis, picturis, cantilenis, in nomen, in famam in doctrinam meam involarunt, perinde que omnis generis convitiis in me debacchati sunt, ac si ego unus essem qui omnem Israelem turbarim & solem, quod dicitur, ex universo mundo sustulerim.* Je ne sçai point si ces medisances avoient un bon fondement; mais je croi que le grand accés qu'il avoit eu auprés des Princes le rendit odieux à plusieurs personnes, & que le chagrin des uns, la joie des autres après l'infortune de l'Electeur Palatin dans la Boheme, firent éclore les mauvais effets de l'envie. On attaqua le Predicateur de Cour, dès qu'on le crut disgracié, & la glace aiant été une fois rompuë chacun se jetta sur lui; les premieres satires fraierent le chemin aux suivantes; ce fut une boule de neige qui alla toûjours en augmentant. On (o) l'accusa d'avoir conseillé à l'Electeur Palatin d'accepter la couronne de Boheme; on le rendit responsable des malheurs qui suivirent cette entreprise; on soutint qu'au lieu de remplir à Heidelberg les fonctions de sa profession, il avoit fait en Boheme l'homme d'intrigues, & l'iconoclaste; & qu'en aprouvant l'union des Roiaumes de Hongrie & de Boheme, il s'étoit montré athée: on le blâma d'avoir été le persecuteur des Catholiques, des Lutheriens, & des Unitaires; & l'on publia qu'après la journée de Prague, il avoit perdu toute la faveur de son maître, & tous ses emplois. Cela fut repandu & de vive voix & par écrit dans les cours des Princes, dans les universitez, dans les villes. Il laissa couler 4. années sans travailler à sa justification; mais enfin il prit la plume pour sa defense à l'imitation de saint Basile. (p) *Hæc dicta, scripta, decantata per Regum, per Principum aulas, per Academias, per urbes & oppida: Quæ nisi reprimerem, famæ meæ prodigus jure merito haberer. Quod si quis quærat: cur in quartum annum responsum, ad tam atroces calumnias distulerim? is hoc à me audiat: imitatum me fuisse Basilium illum Magnum, qui cùm undique appeteretur, adeò perturbatus fuit, ut non veritus sit scribere Epistolâ septuagesimâ nonâ,* parum aliquando abfuisse, quin de omnium hominum fide & sinceritate dubitaret: *indixit autem sibi ipsi silentium in tertium usque annum, ne quid præcipitanter effunderet: postea varias apologias texuit.* Notez en passant que ces paroles de saint Basile sont merveilleuses. Le genre humain se laisse si fort prevenir par les mauvais bruits, ou accommode sa conduite si aveuglement aux interêts de la calomnie, que l'on a quelquefois sujet de croire que l'équité, & que la droiture sont entierement banies de cet univers. Scultet (q) repond: 1. Qu'il n'a point eu part à la deliberation si l'Electeur Palatin accepteroit la couronne de Boheme; il avoue seulement qu'il fit un sermon (r) où il le felicita d'avoir accepté ce present des Bohemiens, & où il l'encouragea par les paroles de l'Eternel à se porter vaillamment dans cette entreprise. 2. Que Frideric Balduin Professeur en Theologie à Wittemberg, qui (s) le blâmoit d'avoir quitté son Eglise & sa chaire de professeur, avoit un collegue qui avoit été prêcher au païs de Brandebourg malgré les édits du Prince. C'est aprouver chez

(a) *Nommé L. Valentinus Otto.*

(b) *C'étoit, je croi,* canon triangulorum. *Voiez Vossius de scient. Mathem. pag. 66.*

(c) *Tiré de Scultet ubi supra pag. 32. 33.*

(d) Tandem absolvi me argumento in speciem quidem sed reipsa minime jocoso, quo docui Huberum non esse Ecclesiæ veræ filium. *Id. ib. p. 33.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Voiez la remarque D de l'article* Hunnius.

(g) *Id. ib.*

(h) *Scultet. ubi supra pag. 29.*

(i) *Id. ib. pag. 44.*

(k) In viduitate sedecim menses vixi, quibus corpusculum meum, cùm non uno morbo attentaretur, valetudinis curatricem quæsivi. *Id. ibid.*

(l) *Id. ib. pag. 45.*

(m) *Id. ib. pag. 47.*

(n) *Id. pag. 23. 45.*

(o) *Id. ib. pag. 76. 77.*

(p) *Id. ib. pag. 77.*

(q) *Id. ib.*

(r) Pro concione Majestati ipsius gratulatus, illamque verbis Domini è Josuâ petitis ad id, quod susceperat, fortiter agendum, cohortatus sum. *Id. ibid. pag. 78.*

(s) In libello quodam Germanico, quem de idolis scripsit, πολυπραγμοσύνης damnat, qui Ecclesiæ & Academiæ Palatinæ obligatus, in Boëmiam cum Rege meo profectus sim. *Id. ibid.*

Digitized by Google

les Protestans fissent des livres les uns contre les autres. Ce qu'il observe en repondant à un homme qui l'accusa d'avoir excité une guerre (E) sacramentaire dans le Palatinat, est digne de con-

chez soi une chose que l'on condamne dehors, quoi que l'action domestique soit bien plus inexcusable que l'action de l'étranger; car ajoûte nôtre Scultet, j'ai suivi les ordres de mon Electeur avec le consentement de l'Academie. (a) *Magnum crimen profectò, ac indubiè, Balduino judice, majus longè eo, cui D. Meisnerus Balduini collega obnoxius; cui è Saxoniâ in Marchiam ire, contra Sereniss. Electoris Brandeburgici edictum, in Gynaceum Electorale irrepere, ibidem concionari nulla religio fuit. Hac, qua nullo colore defendi possunt, probat domi Balduinus: foris autem in me culpat: quòd Principem meum, cujus in servitio concionatorio adhuc vivebam, volentem, jubentem, consentiente Academiâ, in Boëmiam sequutus sum.* 3. Que (b) le nouveau Roi de Boheme avoit promis à tous ses sujets l'exercice libre de leur Religion, & qu'il leur avoit tenu sa promesse; qu'il n'avoit pris pour son usage que le temple de la citadelle de Prague, & qu'il en avoit ôté toutes les idoles. Scultet avouë qu'il lui conseilla cela, & qu'il ne se donna point de repos avant que de l'obtenir. Il soutient que sa conduite à cet égard est très-Chretienne. Il dit qu'aussitôt que le sermon qu'il avoit prêché sur ce sujet, eut vu le jour, les Lutheriens & les Papistes exciterent de toutes parts un bruit effroiable, qui fut reprimé par une docte reponse de Theophile Mosanus. 4. Que lors qu'il dit (c) dans son sermon sur l'alliance renouvellée entre la Boheme & la Hongrie le 15. d'Avril 1620. que cette confederation étoit agreable à Dieu, puis que tous ceux qui y entroient faisoient profession de la même foi, il n'avoit voulu parler que des Reformez & des Lutheriens, & non aussi des Papistes, des Anabaptistes, & des Ariens. Il se plaint (d) de ce que (e) Luc Osiander aiant lu ce sermon soutint (f) hautement dans une these publique, que Scultet étoit athée, ne mettant nulle diference entre le Lutheranisme, le Calvinisme, & le Papisme. 5. Il soutient qu'il n'a jamais excité le Roi son maître à persecuter les Papistes, & les Lutheriens, & qu'il est faux qu'ils aient été persecutez. (g) *Circumferuntur varii libelli de Reformatione Boëmicâ, partim Latinâ, partim Germanicâ linguâ scripti: quibus si fides habenda; in Boëmiâ, me instigatore, Pontificii duriter afflicti: Lutherani magno numero ejecti: ipsi proceres Regni de libertate religionis sua sunt periclitati.* Il renvoie (h) à un écrit Allemand où l'on avoit demontré les chimeres de cette persecution, & il se prevaut (i) de ce que les Ecrivains qui avoient parlé de cette revolution de Boheme se contredisoient les uns les autres. Il parle (k) d'une lettre qui avoit couru sous le feint nom d'un homme d'Anvers, dans laquelle on le prioit de recommander au Roi son maître la doctrine de l'Ubiquité. Il ne nie point (l) que lors qu'on le consulta sur la Reformation des Eglises immediatement sujetes au Roi, il n'ait repondu qu'on pouvoit y établir la Religion du Monarque, vu que le peuple le souhaitoit, & que les Prêtres n'y étoient point propres à expliquer l'Ecriture. 6. Enfin il montre qu'après la journée de Prague il ne dechut point de la faveur de son maître, comme ses ennemis l'avoient divulgué. Pour donner quelque couleur à ce mensonge ils chercherent plusieurs raisons de cette disgrace, & ils en vinrent jusqu'à l'accuser d'un crime énorme. (m) *Unde haud difficulter colligere est: cujus spiritus filii fuerint: qui, me Uratislaviâ vix digresso, disseminare hoc in orbem Germania non dubitarunt: me omni gratiâ Regis excidisse; officio motum esse. Et ut res colorem haberet; pro suâ quisquam libidine causas finxit: alius, consilia mea de suscipiendo regno Boëmico: alius, demolitionem statuarum & idolorum Pragensium: alius (quod Deus aeternùm averruncassit) atrox aliquod crimen.*

(a) *Id. ib. pag.* 78.

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib. pag.* 81.

(d) *Id. ib. pag.* 83.

(e) *Professeur en Theologie à Tubinge, & Chancelier de l'Academie.*

(f) Quibus fundamentis jactis Osiander publicis thesibus me ATHEUM proclamat. *Id. ibid.*

(g) *Id. ib. pag.* 86.

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib. pag.* 87.

(k) *Id. ib. pag.* 89.

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib. pag.* 93.

Les satires le poursuivirent jusqu'au lieu de son exil. Il fut averti de bonne part (n) l'an 1624. que le Secretaire d'un certain Prince avoit assûré dans la basse Saxe, & même à la Cour du Roi de Suede, que Scultet étoit mort vers la fin de l'an 1623. trois jours après avoir publié un livre rempli d'opinions absurdes & heterodoxes, ce qui avoit obligé les Magistrats d'Embden à le suprimer. Quelcun écrivit au païs de Brandebourg qu'il avoit pressenti cela depuis long tems. Et neanmoins ce pretendu livre n'exista jamais. On publia l'année suivante un écrit Flamand, qui contenoit une description des ravages commis dans l'Oostfrise par les troupes de Mansfeld. L'auteur après avoir exercé sa medisance contre les Etats Generaux, & contre quelques personnes illustres, attaqua Scultet en particulier, & l'accusa d'avoir remercié Dieu en chaire de l'irruption de ces troupes. Et neanmoins il étoit de notorieté publique qu'il ne l'avoit remercié que de la retraite de ces furieux soldats. C'est ce qui fut attesté par un ouvrage où l'on refuta ce libelle.

(n) *Id. ib. pag.* 99.

Je ne fais point excuse de la longueur de cette remarque; car je suis persuadé que tous ceux qui ont du bon sens m'accorderont, qu'il n'y a point de recueils plus necessaires que ceux qui peuvent combatre deux pestes aussi terribles que le sont l'impudence des écrivains de libelles, & la credulité de ceux qui les lisent. Il importe extrêmement au bien public de faire conoître par plusieurs exemples sensibles, qu'il n'y a point de mensonges que les personnes passionnées ne soient capables de divulguer contre l'honneur de leur prochain, & que le peuple ne soit capable de croire. On a beau refuter de tels satiriques par l'absurdité de leurs contes, & par leurs contradictions, ils ne se guerissent point de leur audace, & cela ne fait point peur à de nouveaux calomniateurs. On a beau faire rougir ceux qui ont été assez temeraires, & assez dupes pour avaler mille fables malicieusement & grossierement forgées. Ils sont prêts dès le lendemain à livrer leur foi à d'autres. C'est à cette espece d'écrits qu'on peut apliquer justement ceci:

> *Mais (o) ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,*
> *Un marchand pour les vendre, & des sots pour les lire,*

& qui pis est pour les croire. Il ne faut donc point se lasser de recueillir les histoires qui ressemblent aux faits que je viens de compiler.

(o) *Despreaux satire* 2. *pag. m.* 24.

Notez que je ne veux point garantir que nôtre Scultet n'ait merité aucun blâme. Je ne doute point qu'il ne soit tombé dans le defaut qu'un Theologien de Cour n'évite presque jamais. Je pense qu'il se méla un peu trop des affaires politiques, & qu'il fit entrer trop souvent dans ses sermons les interêts temporels. Il conseilla un peu precipitamment la destruction des images, il ne considera pas que son maître n'étoit pas assez afermi sur le thrône pour entreprendre une telle innovation. Mais que voulez-vous? on s'aveugle dans les premieres faveurs de la fortune; on supose que puis qu'il s'agit du regne de Dieu on passera de bons succés en bons succés comme au tems de Josué, & qu'il n'est que d'aller vite.

(E) *D'avoir excité une guerre sacramentaire dans le Palatinat.*] Voici encore des medisances contre Scultet, qu'il rejette comme des mensonges horribles. Un certain apostat, dit-il (p), a publié que j'excitai une tragedie sacramentaire dans le Palatinat l'an 1603. Personne n'a oui parler d'une telle tragedie; mais seulement d'une petite dispute sur les phrases Eucharistiques entre les Professeurs de l'Academie, & les Pasteurs de l'Eglise. On sçait, continuë-t-il, que la doctrine des Sacremens fut repurgée de l'idolatrie Romaine, & des phrases des Scholastiques par Zuingle & par Jean Oecolampade; & que la perte que fit le Canton de Zurich dans le combat où Zuingle fut tué, rompit la ligue qui avoit été concluë depuis peu entre quelques Cantons Suisses, la ville de Strasbourg, & le Landgrave de Hesse. Là-dessus Martin Bucer un peu trop timide aprehenda que tout le parti ne perît, s'il ne fortifioit d'une nouvelle alliance les villes de la haute Allemagne, & sur tout Strasbourg où il enseignoit. Il jetta les yeux sur le puissant Duc de Saxe, & pour le gagner plus facilement, il tâcha de persuader à tout le monde que le sentiment de Luther & celui de Zuingle sur la Cêne étoient au fond la même chose, n'y aiant eu qu'une dispute de mots qui eût empêché qu'ils ne s'accordassent. Il ajoûta qu'il valoit mieux s'exprimer comme Luther que comme Zuingle, vu que celui-ci avoit parlé de l'Eucharistie trop bassement, & l'autre d'une maniere sublime. Il inspira ces pensées à Jean Calvin (q), qui s'étoit sauvé de France à Strasbourg. Cette intrigue de Bucer introduisit les expressions Lutheriennes dans les villes de la haute Allemagne, & sur tout après le funeste concordat de Wittemberg. Les Theologiens qui enseignerent dans la Saxe sous l'Electeur Christien s'accoutumerent à ce langage de consubstantiation, *phrasibus illis synusiasticis assueverant*, desorte qu'aiant été chassez après la mort de ce Prince, & s'étant retirez au Palatinat, ils crurent que les Ministres qui emploioient en ce païs-là les expressions Zuingliennes, étoient heterodoxes. Cela fit naitre quelque dissension; mais elle fut assoupie si heureusement & si promptement, qu'on vit regner depuis ce tems-là plus de concorde entre les Theologiens de l'Academie, & les autres. L'apostat avoit publié que l'Electeur Palatin fit brûler un livre qui avoit paru sur ce diferent. Scultet (r) soutient que

(p) *Scult. ib. pag.* 39.

(q) *De là vint aparemment que Calvin dans le Catechisme & ailleurs se servit de phrases qui semblent admettre la presence substantielle du corps de nôtre Seigneur.*

(r) Esse autem vel à me, vel ab aliis Ministris Palatinis, vel ab omnibus conjunctim scriptum aliquod super hac re publicatum, quod Serenissimi Electoris jussu Vulcano fuerit consecratum; tam ego constanter nego, quam id desperatus Apostata petulanter affirmat. *Id. ibid. p.* 40. 41.

consideration. Je ne ferois pas dificulté de croire qu'il se seroit mieux justifié de l'accusation d'avoir poussé l'Electeur son maître à accepter la couronne de Boheme, si cette entreprise eût été heureuse. Il n'eût point falu (F) en ce cas-là qu'il niât le fait, on l'eût comblé de benedictions, sa prudence auroit été admirée : on ne juge gueres des choses que par l'évenement.

† *Voiez la remarque A à la fin.*

SEBONDE † (RAYMOND) Professeur en (A) Medecine, en Philosophie & en Theologie à Toulouse dans le XV. siecle, étoit de Barcelone. Il se fit estimer par son esprit & par son sçavoir ; & il composa quelques ouvrages, dont le plus considerable est celui qui a pour titre, *Theologia naturalis, sive liber creaturarum*. Il faut que ce livre ne sente pas les notions d'un auteur vulgaire, & rampant sur la surface des prejugez, puis que Montaigne en a fait un cas (B) tout particulier. Il le traduisit (C) en nôtre langue, & il en fit une apologie

que c'est une menterie. La presomption est pour lui, car encore que ce soit une grande audace que d'oser dire quand cela est faux, qu'un Prince a fait condamner au feu tel ou tel livre, l'impudence est beaucoup plus grande si on le nie quand cela est vrai.

Ceux qui sçauroient bien les Anecdotes Ecclesiastiques pourroient nous aprendre, que presque toujours un interêt temporel donne le branle aux voiages & aux conferences de religion. En voici un exemple dans la conduite de Bucer. Nous en avons vu (a) ailleurs un semblable tiré du même Scultet. Notez qu'on pretend que Bucer se repentit d'avoir moienné la formule (b) de concorde. (c) *Bucerus dixit se poenas dare quod causam publicam homo privatus voluisset componere, & tam multa prava dogmata conciliare.* Pierre Martyr qui l'avoit oui tenir ce langage en Angleterre, le raconta à Bullinger, celui-ci à Daniel Tossan, celui-ci à Pezelius en presence de Scultet qui a inseré cela dans l'histoire de sa vie.

(a) *Dans la remarque M de l'article* Beze.

(b) *C'est-à-dire celle de Wittemberg en* 1536.

(c) *Id. ib. pag.* 25.

(F) *Il n'eût point falu en ce cas-là qu'il niât le fait.*] Certains critiques severes, & quelquefois trop chagrins se plaisent à declamer contre les predicateurs qui excitent à la guerre, sans se souvenir qu'ils sont les Ministres du Prince de paix. On se console aisément de cette censure, lors que la guerre à quoi l'on a excité a reüssi très-heureusement : mais dans les malheurs qui accompagnerent l'entreprise de l'Electeur Palatin Frideric V. le reproche de l'y avoir engagé ne pouvoit être que desagreable à des gens d'Eglise. Un Predicateur qui l'eût animé à cette guerre par les textes les mieux choisis de l'Ecriture, & nommément par ces paroles du Psalmiste, (d) *Accingere gladio tuo super femur tuum potentissime &c.* dont Clement Marot a donné cette traduction:

(d) *Psalm.* 45.

O le plus fort que rencontrer on puisse !
Accoustre & ceins sur ta robuste cuisse
Ton glaive aigu, qui est la resplendeur,
Et l'ornement de royale grandeur.
Entre en ton char, triomphe à la bonne heure
En grand honneur, puis qu'avec toi demeure
Verité, foi, justice & cœur humain :
Voir te fera de grand's choses ta main.
Tes dards luisans, & tes sagettes belles
Poignantes sont, les cœurs à tes rebelles
Seront au vif d'icelles transpercez,
Et dessous toi les peuples renversez.

Un tel Predicateur, dis-je, s'en seroit fait un merite, si le nouveau Roi s'afermissant sur le thrône de Boheme eût assuré le repos de l'Allemagne, & la liberté des consciences contre les mauvais desseins de la Cour de Vienne. Les succés furent malheureux, & après cela persone n'avoit envie de confesser qu'il eût donné des conseils, tant on aprehende la coutume qu'ont les hommes de juger des choses par l'évenement, coutume pleine d'erreurs car en cent mille rencontres il y a plus de prudence dans la tête de ceux qui ne reüssissent pas, que dans la tête de ceux qui reüssissent. Combien y a-t-il eu d'entreprises mal concertées dont le succés a été heureux, ou bien concertées dont le succés a été funeste? Il arrive même assez souvent qu'une grande affaire conduite selon les mesures de la politique la plus habile, reüssit par des moiens imprevus, & sur lesquels on ne comptoit pas. Quoi qu'il en soit, la situation des choses étoit telle dans l'Allemagne, lors qu'on travailla à procurer une couronne à l'Electeur Palatin, que la prudence demandoit que l'on hazardât beaucoup. En ne risquant rien on avoit à craindre une servitude qui sous la domination Romaine comprend toutes sortes de malheurs; mais si la revolution de Boheme pouvoit être soutenuë on se mettoit en état de donner la loi. C'étoit donc principalement à cause de sa profession qu'Abraham Scultet eût dû avoir honte des conseils qu'il eût donnez.

(A) *Professeur en Medecine &c.*] J'ai suivi Mr. de Maussac, qui lui donne tous ces titres dans ses Prolegomenes sur Raymond Martini. *Sciendum est*, dit-il, *Raymundum Sebonde nec Dominicanum, nec in Hebraicis aliisque linguis Orientalibus valde versatum fuisse, quamvis eum ex Judæo Christianum nobis repræsentet Michael à Monte* toto capite Apologiæ. . . . . *Sed tantum Hispanum & Barcinonensem atque in Academia Tolosana Medicinæ Professorem, Philosophiæ, sacræque scientiæ, eoque gradu illic insignitum.* L'abregé de la Bibliotheque de Gesner raporte le titre d'un livre (e) qui est un dialogue *inter Raimundum Sebundium Artium, Medicinæ ac Theologiæ Professorem & Dominicum Sunnmverbium.* Je viens de parcourir tout exprès cette apologie de Sebonde, pour voir si on l'y represente comme un Juif devenu Chretien : je n'ai pas eu le bonheur d'y rencontrer aucun vestige de cela ; mais comme je ne l'ai pas reluë ligne pour ligne, je ne pretens point nier à tous égards ce que Mr. de Maussac affirme. Il me suffit d'assurer que Montaigne ne dit presque rien de Sebonde dans toute cette longue apologie, si vous en exceptez le commencement. Notez que Gesner (f) le nomme *Sebeyde*, & qu'il dit en marge qu'on le nomme autrement *Sabunde*. Le titre qui est au devant du prologue du livre des Creatures dans l'édition de Strasbourg 1496. est pour ce dernier nom ; *Compositus à venerabili viro magistro Raymundo de Sabunde in artibus & medicina doctore, & in sacra pagina egregio Professore.*

(e) *C'est le même que* Viola animæ.

(f) *Gesner, in Bibliotheca.*

(B) *En a fait un cas tout particulier.*] Voiez la remarque suivante, & la remarque D.

(C) *Il le traduisit en nôtre langue.*] Je m'en vai raporter l'histoire de cette traduction ; cela peut servir à faire conoitre Sebonde. Ecoutons celui qui l'a traduit. » (g) Pierre Brunel (h) homme de grande reputation de sçavoir en son temps, ayant arresté quelques jours à Montaigne en la compagnie de mon pere, avec d'autres hommes de sa sorte, luy fit present au deloger d'un livre qui s'intitule : *Theologia naturalis, sive liber creaturarum Magistri Raymondi de Sebonde.* Et parce que la langue Italienne & Espagnole estoient familieres à mon pere, & que ce livre est basty d'un Espagnol barragouiné en terminaisons Latines, il esperoit qu'avec bien peu d'ayde il en pourroit faire son profit, & le luy recommanda comme livre tres-utile & propre à la saison, en laquelle il le lui donna ; ce fut lors que les nouveautez de Luther commençoient d'entrer en credit. . . (i) Or quelques jours avant sa mort, mon pere ayant de fortune rencontré ce livre sous un tas d'autres papiers abandonnez, me commanda de le luy mettre en François. Il fait bon traduire les Autheurs, comme celuy-là, où il n'y a guere que la matiere à representer ; mais ceux qui ont donné beaucoup à la grace & à l'elegance du langage, ils sont dangereux à entreprendre, nommément pour les rapporter à un idiome plus foible. C'estoit une occupation bien estrange & nouvelle pour moy, mais estant de fortune pour lors de loisir, & ne pouvant rien refuser au commandement du meilleur pere qui fut oncques, j'en vins à bout comme je pus, à quoy il prit un singulier plaisir, & donna charge qu'on le fist imprimer, ce qui fut executé apres sa mort. » La Croix du Maine met cette impression à l'an 1569. Ces *dialogues* (k) de la nature de l'homme (c'est ainsi qu'il intitule l'ouvrage de *Raymond Sebon* traduit par Montagne) *ont esté imprimez à Paris chez Gabriel Buon l'an 1569. & chez Gilles Gourbin audit an.* Du Verdier (l) ne se sert point du même titre, & ne marque point une si ancienne édition. Voici comme il parle : *Le livre des creatures. Auteur Raymond Sebon contenant* 330. *chapitres imprimé à Paris* 8. *chez Gilles Gourbin* 1581. *J'ai veu*, poursuit-il, *une autre traduction dudit livre en fort vieil langage.* Ces dernieres paroles montrent qu'il n'entend point parler de la traduction que Jean Martin (m) publia en 1551. Une autre raison nous en peut convaincre, c'est que Jean Martin n'a pas traduit le même livre que Montaigne. Le livre que Jean Martin a traduit comprend sept dialogues. Or l'ouvrage de Sebonde traduit par Montaigne n'est point en forme de dialogue, il est divisé

en

(g) *Montaigne, Essais, liv.* 2. *ch.* 12. *p.m.* 184.

(h) *Il faloit dire* Bunel.

(i) *Ibid. pag.* 185.

(k) *Bibliot. pag.* 329.

(l) *Bibliot. pag.* 872. *au mot* Michel de Montaigne.

(m) *Ibid. pag.* 720.

apologie (*D*) qui est le plus long chapitre de ses Essais. Peu de gens ont bien conu en quel tems vivoit Sebonde, ni ce qu'il étoit. Montaigne s'étonne qu'un tel auteur ait pu demeurer dans une si grande obscurité; *Tout ce que nous en sçavons*, dit-il †, *c'est qu'il estoit Espagnol, faisant profession de Medecine à Thoulouse il y a environ deux cens ans.* Scaliger dans une lettre * écrite en l'année 1606. dit qu'il y avoit 230. ans ou environ que Sebonde avoit vêcu à Toulouse. Cela n'est pas trop conforme à l'Abbé Tritheme β, qui place la mort de ce medecin à l'année 1432. Les autres erreurs de Scaliger concernant ce personnage, ont été remarquées en un autre endroit γ. Il l'a pris pour un Moine de l'Ordre de saint Dominique, & lui a attribué un ouvrage contre les Juifs intitulé *Pugio fidei*, dont l'auteur s'apelle Raymond Martini. Nôtre Sebonde n'a pas été fort conu à ce prodige de memoire, & de conoissance des livres & des manuscrits, Gabriel Naudé, qui en ‡ parlant de ce qu'a dit Scaliger touchant Galatin, & Sebonde, n'y a observé aucune faute. On verra dans une remarque ce qui concerne les autres (*E*) écrits de nôtre Sebonde.

☞ SEDULIUS (CAIUS CÆLIUS, ou CÆCILIUS) a fleuri (*A*) au V. siecle. Il étoit ⁴ Prêtre, & il composa un poëme intitulé, *Paschale Carmen*, & un livre en prose sur la même matiere intitulé, *Paschale Opus*. Ces deux (*B*) ouvrages se sont conservez. On lui

donne

† *Essais, l. 2. ch. 12. p. 186. du 2. tome, édit. de Paris 1659. in 12.*

* *C'est la 241.*

β *Voiez les Prolegomenes de Maussac sur le Pugio fidei.*

γ *Dans la remarque C de l'article Martini.*

‡ *Naudaus in bibliogr. Polit.*

⁴ *Voiez la remarque C vers la fin.*

en 330. chapitres, comme le remarque du Verdier; & il est très-certain qu'il n'y a qu'un homme qui parle dans le livre de Sebonde qui contient 330. chapitres. Inferons de là que la Croix du Maine a mal raporté le titre de la traduction composée par Montaigne, & que les dialogues de Sebonde ne sont qu'un plat rechauffé; car il paroît par le titre même de la traduction qu'ils contiennent les mêmes choses que le livre des creatures. Voici le titre: (*a*) *La Theologie naturelle de Raymond Sebond comprise en sept dialogues intitulez, autrement, de la nature de l'homme.* Voiez ci-dessous les titres des ouvrages de ce Docteur.

(*D*) *Il en fit une apologie.*] Il nous dit (*b*) lui-même pourquoi. „Je trouvai belles les imaginations de „cet Auteur, la contexture de son ouvrage bien suivie, & son dessein plein de pieté. Parce que beaucoup de gens s'amusent à le lire, & notamment les „Dames à qui nous devons plus de service, je me suis „trouvé souvent à-même de les secourir, pour décharger leur livre de deux principales objections qu'on „lui fait. Sa fin est hardie & courageuse, car il entre-„prend par raisons humaines & naturelles d'établir & „verifier contre les Atheistes tous les articles de la re-„ligion Chrestienne.„ C'est ce qui donna lieu aux deux objections que Montaigne se proposa de refuter. Il y eut des gens qui dirent (*c*) *que les Chretiens se font tort de vouloir apuyer leur creance par raisons humaines, qui ne se conçoit que par foi, & par une inspiration particuliere de la grace divine*; d'autres dirent (*d*) *que les argumens de Sebonde étoient foibles & ineptes à verifier ce qu'il veut, & entreprirent de les choquer aisément.* Montaigne se crut obligé de repondre aux (*e*) premiers avec douceur & avec respect, parce qu'il lui sembla qu'il y avoit quelque zéle de pieté dans leur objection: mais *il faut*, dit-il (*f*), *secoüer les autres un peu plus rudement, car ils sont plus dangereux & plus malicieux que les premiers.* Le moien qu'il prit fut de *leur arracher des poings les chetives armes de leur raison*, en leur montrant le neant & l'ignorance de l'homme, & la majesté divine *à laquelle seule apartient la science.* Ceux qui connoissent Montaigne se peuvent aisément imaginer la vaste carriere qu'il se donna. Le jugement qu'il fait des raisons de son auteur est quelque chose de trop édifiant, pour ne devoir pas trouver ici quelque place. *A dire la verité*, dit-il (*g*), *je le trouve si ferme & si heureux* à établir par des raisons naturelles les articles du Christianisme, *que je ne pense point qu'il soit possible de mieux faire en cet argument là, & croi que nul ne l'a égalé. . . . . . Je m'enquis autrefois à Adrianus Turnebus qui savoit toutes choses que ce pouvoit être de ce livre; il me repondit qu'il pensoit que ce fut quelque quintessence tirée de S. Thomas d'Aquin, car de vrai cet esprit là plein d'une érudition infinie & d'une subtilité admirable, étoit seul capable de telles imaginations. . . . . . Je sai*, poursuit-il (*h*), *un homme d'autorité nourri aux lettres, qui m'a confessé avoir été ramené des erreurs de la mecreance par l'entremise des argumens de Sebonde.* Tout le monde n'a pas jugé de ce livre aussi favorablement que Montaigne. Le Pere Theophile Raynaud (*i*) en a parlé avec mepris, & un professeur (*k*) Lutherien s'est fort moqué de Comenius, qui a dit (*l*) que Sebonde a prouvé si demonstrativement tout ce qui concerne la conoissance & la gloire de Dieu, & la conoissance & le salut de l'homme, qu'on ne sauroit rien alleguer contre. Ce professeur soutient qu'en plusieurs choses qui ne sont pas fort obscures, cet Espagnol a raisonné pitoiablement, & il en donne pour exemple l'explication des causes qui produisent la discorde parmi les hommes.

(*a*) *Id. ib.*

(*b*) *Montaigne ubi supra pag. 186.*

(*c*) *Ibid. pag.* 187.

(*d*) *Ibid. pag.* 202.

(*e*) *Pag.* 187.

(*f*) *Pag.* 202.

(*g*) *Pag.* 186.

(*h*) *Pag.* 201.

(*i*) *Prolegomen. Theolog. nat. n.* 86.

(*k*) *Jacob. Thomasius, Prafat. 77. Diss. rübr.*

(*l*) *Comenius, de sono necessario, a.* & *pag.* 49.

(*E*) *Les autres écrits de nôtre Sebonde.*] Ses autres ouvrages sont, (*m*) *Quæstiones disputata. Viola anima per modum dialogi de hominis natura tractans ad cognoscendum se, Deum & hominem, & omne debitum quo Deo obligatur & proximo, Colonia apud Henricum Quentel* 1501. *in* 4. Les dialogues *de Natura hominis*, imprimez à Lion en 1568. sont aparemment le même livre que *Viola anima*; celui-ci ne differe de la *Theologia naturalis* que quant à la forme. Cela est clair par la seule consideration de ce titre, *Theologia naturalis, sive liber Creaturarum, specialiter de homine & de natura ejus in quantum homo, & de his qua sunt ei necessaria ad cognoscendum se ipsum & deum, & omne debitum ad quod homo tenetur & obligatur tam Deo quam proximo.* L'auteur étoit de ces gens qui après avoir publié un livre qui les contente, ou qui leur fait de l'honneur, le produisent de tems en tems sous differentes parures, à l'exemple de ces cuisiniers qui servent la même viande aprêtée en differentes façons. Je n'ai vu personne qui ne donnât pour la premiere édition de la *Theologia naturalis* celle de Paris 1509. cependant j'en ai une de Strasbourg *in folio* en lettre Gotthique de l'année 1496.

(*A*) *A fleuri au V. siecle.*] Quelques-uns croient qu'il composa son poëme sous l'empire de Theodose le jeune, & de Valentinien III. Cela est marqué (*n*) dans le manuscrit de Pierre Pithou, & dans un autre vieux manuscrit dont Usserius (*o*) a fait mention. Selon cela il faut dire qu'il a fleuri vers l'an 430. Le Pere Sirmond (*p*) a trouvé dans les meilleurs manuscrits de Gennadius, que Sedulius mourut sous les mêmes Empereurs que j'ai nommez. Cependant Usserius le place après l'an 470. La raison qu'il tire de ce que l'ouvrage de Sedulius fut trouvé en dispersion parmi ses papiers, & (*q*) mis en bon ordre, & publié par le Consul Turcius Rufius Asterius, n'est pas convaincante, car cet Asterius peut fort bien être celui qui fut Consul avec Protogene l'an 449. Et si l'on acorde à Usser que c'est celui qui exerça le consulat l'an 494. avec Præsidius, on ne sera pas neanmoins contraint de lui acorder sa pretension, puis que rien n'empêche qu'il ne se soit passé quelques années entre la mort de Sedulius, & le tems auquel son livre fut mis en ordre, & communiqué au public (*r*). On trouve dans les vieilles éditions du *Carmen Paschale* une épître dedicatoire en vers, qui devroit nous faire conclure que cet ouvrage fut dedié à l'Empereur Theodose I. du nom; mais il y a beaucoup d'aparence que cette épitre apartenoit à un poëme plus ancien, & qu'on l'a mise par abus au devant de celui-ci à cause de la conformité des matieres. C'est le sentiment d'Usserius, (*s*) & du Pere Labbe. Quoi qu'il en soit, on ne doute pas que Sigebert ne se trompe en faisant fleurir Sedulius sous l'empire de Constans, & de Constantius, c'est-à-dire, entre l'an 340. & l'an 350. On croit aussi qu'Albert de Stade n'a pas eu raison de le placer vers l'an 378 (*t*). Ce qu'il y a de certain est que ce poëme de Sedulius avoit vu le jour avant que le Pape Gelase fit son decret, & par consequent avant l'année 496. qui fut celle de la mort de cet Evêque de Rome, cela, dis-je, est fort certain, car on fait mention (*v*) de cet ouvrage de Sedulius dans ce decret-là.

(*B*) *Ces deux ouvrages se sont conservez.*] Le *Paschale Carmen, id est, de Christi miraculis libri* (*w*) *quinque*, a été souvent imprimé ou avec ou sans l'épitre dedicatoire au prêtre Macedonius. Le *Paschale Opus*, divisé aussi en cinq livres, & dedié à ce même Macedonius, fut publié à Paris par François Juret l'an

(*m*) *Voiez l'Episome de la Bibliotheque de Gesner.*

(*n*) *Voiez le Pere Labbe dissert. de script. Eccles. to. 2. pag.* 329.

(*o*) Iis consona exhibet Usserius ex Thorneyana Bibliotheca. *Id. ib.*

(*p*) *Id. ib. pag.* 333. 334.

(*q*) *Voiez le Pere Labbe ib. pag.* 325.

(*r*) *Voiez Labbe ib. pag.* 333. 334.

(*s*) *Voiez le même ib. p.* 333.

(*t*) *Voiez le même pag.* 330.

(*v*) *Gratian. can. Sancta Romana, dist. 15. apud Labbe ib. pag.* 325.

(*w*) *Mr. du Pin* bibl. to. 3. part. 2. p. 75. édit. de Holl. *n'y met que* 4. *livres.*

donne aussi des commentaires sur les Epitres de saint Paul, mais il vaut mieux les attribuër à un SEDULIUS Ecossois (C) beaucoup plus jeune. Une faute de copiste, le mot *hæreticis* à la place d'*heroicis*, a été cause, dit-on, que le poëte Sedulius (D) fut haï, & que cette haine s'étendit

1585. sur le manuscrit de Pierre Pithou. C'est la premiere edition. Notez que le prêtre Macedonius exhorta l'auteur à mettre en prose le *Paschale Carmen*. Sigebert s'est donc trompé quand il a dit que la prose preceda les vers. (a) *Sedulius Episcopus ad Macedonium Presbyterum scripsit libros de miraculis Veteris & Novi Testamenti, quos postea sub metrica lege redactos prætitulavit Paschale carmen.* Nous avons aussi quelques autres poëmes de Sedulius; la premiere édition de ses œuvres poetiques est celle d'Alde Manuce 1502. La meilleure est celle de Paris 1624. au tome 8. de la Bibliotheque des Peres. Voiez le Pere (b) Labbe & Mr. (c) Cave.

(C) *A un* SEDULIUS *Ecossois beaucoup plus jeune.*] On parle d'un Sedulius Evêque Breton qui assista avec Fergustus Evêque Ecossois à un Concile de Rome l'an 721. Baleus, Simler, & quelques autres donnent à ce Sedulius le titre d'Evêque des Ecossois meridionaux, & disent qu'il écrivit les Canons d'un Concile tenu à Rome. Voici ce que portent les souscriptions dans les livres imprimez. *Sedulius Episcopus Britanniæ de genere Scotorum. & Fergustus Episcopus Scotiæ Pictus huic constituto à nobis promulgato subscripsimus* (d). Hepidannus (e) Moine de saint Gal fait mention d'un Sedulius Ecossois sous l'année 818. *Sedulius Scotus clarus habetur.* C'est à celui-ci que le Pere Labbe (f) donne le *Collectaneum sive explanatio in omnes epistolas S. Pauli*, imprimé pour la premiere fois à Bâle l'an 1528. & puis inseré aux Bibliotheques des Peres. Ce n'est qu'un centon formé de divers extraits d'Origene, d'Eusebe, de saint Jerome, &c. Aubertin (g) le donne à l'Evêque Sedulius qui assista avec Fergustus à un Concile de Rome sous Gregoire II. ou sous Gregoire III. Voici les raisons du Pere Labbe. Cette maniere de commenter l'Ecriture (h) sent fort le IX. siecle, & il semble que l'auteur de ce *Collectaneum in Paulum* ait fait aussi le *Collectaneum in Matthæum* qui se trouve dans la Bibliotheque des Jesuites de Paris sur un très-beau parchemin, & d'une très-belle main, qui passe 7. ou 8. cens ans. S'il étoit vrai que le *Collectaneum in Matthæum*, & le *Collectaneum in Paulum* fussent les ouvrages d'un même auteur, nous aurions là une preuve convaincante contre le docte Usserius Archevêque d'Armach, qui a pretendu que le *Collectaneum in Paulum* a été fait par le même Sedulius qui a composé le *Carmen Paschale* au V. siecle; car l'auteur du *Collectaneum in Matthæum* cite non seulement le poëte Sedulius, mais aussi le Pape Gregoire I. saint Isidore, Arculfe, & le Venerable Beda qui florissoit au VIII. siecle (i). Si ce que Mr. du Pin (k) assûre, que l'auteur du *Collectaneum in Paulum* a cité *saint Gregoire Pape, & le Venerable Bede*, étoit vrai, le Pere Labbe auroit eu grand tort de n'emploier pas cette raison pour refuter le sentiment d'Usserius, & je m'étonnerois extraordinairement qu'Usserius eût ôsé dire, que le poëte Sedulius a composé le commentaire sur les épitres de saint Paul. Je ne m'étonne pas qu'il l'ait dit, quoi qu'il sçût sans doute que le Jesuite Justiniani (l) observe, que l'auteur de ce *Collectaneum in Paulum* a copié quelques paroles du chapitre 21. du 19. livre des Morales de saint Gregoire sur Job; car comme il sçavoit que ce Jesuite declare que ces paroles ont été copiées sans qu'on ait nommé saint Gregoire, *cujus verba transcripsit tacito ejus nomine*, il a pu se persuader que ce n'est pas Sedulius qui a copié saint Gregoire, mais que c'est ce Pape qui a copié Sedulius. Il n'a pas été obligé de se conformer à Justiniani, qui ne trouve point vraisemblable que saint Gregoire ait emprunté quelque chose de Sedulius: (m) *Nec verisimile videatur Gregorium ea à Sedulio mutuatum esse, cum plane Gregoriani styli simplicitatem redoleant qui more suo hæc Apostoli verba non tam ad scribentis mentem, quàm aptè ad mores informandos explicat.* Tout ceci sert à montrer que Mr. du Pin se trompe.

Il ne sufiroit pas de sçavoir que Sedulius auteur de ce commentaire sur saint Paul est diferent de Sedulius le poëte, il faut encore sçavoir si celui-ci est un Ecossois. Bien des gens l'assûrent, mais je ne vois pas qu'ils en alleguent de bonnes raisons. L'inscription d'un excellent manuscrit de l'Abbaie de Fulde, *Sedulii Scoti Hyberniensis in omnes Epistolas Pauli collectaneum*, qu'Usserius donne pour un fort bon argument, n'aura jamais aucune force, pendant que l'on pourra croire avec beaucoup de vraisemblance que l'auteur de ce *Collectaneum* n'est point le poëte Sedulius. Que Trithème dise tant qu'il lui plaira, qu'on voit au commencement d'un livre de lettres *Sedulius Scotigena*, il ne prouvera jamais l'affirmative de cette question. Il faudroit prouver avant toutes choses que Sedulius le poëte a écrit ces lettres. En un mot les auteurs anciens n'aiant jamais dit que nôtre Sedulius fût Ecossois, il ne faut compter pour rien ce que les siecles suivans peuvent fournir là-dessus. Cela pourroit être bon s'il n'y eût point eu un Sedulius Ecossois; mais depuis qu'il est certain qu'il y en a eu un ou deux, il est aisé de comprendre qu'on a confondu le poëte avec quelcun de ceux-là. Consultez le Pere Labbe (n).

(a) *Sigebertus cap. 6. Catalogi apud Labbe ubi supra pag. 328. 329.*

(b) *Labbe ib. p. 335.*

(c) *Cave, histor. liter. pag. 337.*

(d) *Tiré du Pere Labbe ubi supra pag. 328.*

(e) *Il a composé de courtes Annales que Du Chesne a inserées au 3. tome de son recueil des historiens de France.*

(f) *Labbe ubi supra pag. 338.*

(g) *Voiez Labbe ib.*

(h) *Id. ib. pag. 335.*

(i) *Voiez Labbe ib.*

(k) *Du Pin ubi supra.*

(l) *Benedict. Justinianus in 1. ad Corinth. cap. 6. v. 5. apud Labbe ib. pag. 337.*

(m) *Idem apud eundem pag. 338.*

Il seroit à souhaiter qu'il eût fait sur chacun des Ecrivains Ecclesiastiques tout autant de discussions que sur le poëte Sedulius. J'observe en passant qu'il a très-bien refuté les raisons de ceux qui pretendent que ce poëte a été Evêque. Il s'est servi du silence des anciens; il a montré que le temoignage de Sigebert n'est d'aucun poids; Gennadius, dit-il, Salvien, Prosper d'Aquitaine & quelques autres ont été qualifiez Evêques abusivement par plusieurs auteurs. Le titre d'*Antistes* donné à Sedulius se donnoit aux Prêtres. La Chronique de Dexter où l'on fait mention de Sedulius *Episcopus Oretanus* sous l'année 428. n'est point un ouvrage qu'on doive admettre. Isidore de Seville n'eût point donné à Sedulius le simple titre de Prêtre, s'il avoit pu faire honneur d'un tel Prelat à la nation Espagnole (o).

(D) *Que le poëte Sedulius fut haï, & que cette haine s'étendit.*] On pretend que cette faute des copistes inspira à Paul II. une grande haine pour les poëtes, & qu'elle porta plusieurs professeurs en Droit Canon à regarder comme des ouvrages heretiques toutes sortes de poemes; quel ridicule ne seroit-ce pas! Citons Mr. de Boissieu. (p) *Veteres librarios indiligenter scripsisse, vel ex Tullii, Strabonis, Hieronymi, & aliorum querelis patet. Unde multi gravissimorum virorum errores emanarunt: quod hoc duntaxat exemplo probasse mihi sufficiat. Cùm in prima parte Decreti, distinct. 15. c. 3. hæc Gelasii Pontificis verba*, Item venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod heroicis versibus descripsit, insigni laude præferimus: *depravata essent, &c. pro* heroicis, *librariorum incuria, legeretur*, hæreticis. *mundum hoc, Paulum secundum, Pontificem maximum, ad Poëtarum capitale odium perduxit, & plurimis aliis, Legum Professoribus, imposuit, ut omnia poëmata, quamvis sacra, hæretica esse duxerint; ut Pierius Valerianus, in oratione* pro Sacerdotum barbis, *scriptum reliquit. O rem ridiculam, Cato, & jocosam.* D'autres apliquent cela au Pape Hadrien VI. Lisez ce qui suit, & comparez le exactement, je vous prie, avec les paroles de Mr. de Boissieu. (q) *Unum adhuc addam, unde pateat, quæ damna plerumque depravati Codices afferant. In Canonibus à Gratiano* digestis, dist. 15. *Ubi recitatur insigniter salutare Decretum Gelasii, hæc sententia est:* Venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod heroicis descripsit versibus, insigni laude proferendum. *Ibi vulgata ante hac exemplaria pro* heroicis, hæreticis *habuêre.* „ *Quod* „ *bonis quibusdam Canonistis suspicionem movit, Poë-* „ *mata omnia esse hæretica, Poëtasque inter pios, etsi* „ *sacra tractent, neutiquam annumerari.* „ *Id quod* Hadriano *illi Batavo, qui Caroli V. Præceptor fuerat, adeò persuasum fuit, ut nullum hominum genus majori prosequeretur odio, quàm Poëtas. Et adhuc ali-* „ *qui, ut Pierius clarissimus affirmat, non mali alio-* „ *qui præsules, depravata illius loci lectione inducti,* „ *neminem sacerdotio dignum arbitrantur, qui unquam* „ *in Parnasso somniarit.* „ En comparant ces deux passages l'un avec l'autre on soupçonne que l'un de ces deux auteurs a cité Pierius Valerianus sans l'avoir lu; car si l'on trouve (r) dans cet Ecrivain ce qui regarde Paul II. pourquoi Philippe Carolus n'en parle-t-il pas? pourquoi ne met-il en jeu qu'Hadrien VI? Prenez bien garde que ce qu'il dit de ce dernier Pape, ne prouve point que le mot *hæreticis* pour *heroicis* lui ait fait haïr les poëtes. Il dit seulement par occasion qu'Hadrien VI. étant pleinement persuadé qu'ils etoient indignes d'avoir place parmi les hommes pieux, les haïssoit souverainement. Ce n'est donc point par le temoignage de cet auteur que je veux prouver que l'on aplique à ce Pape ce que Mr. de Boissieu raporte à Paul II. mais voici ma preuve, c'est un passage qui pourroit bien être le fruit d'une lecture des paroles de Philippe Carolus faite avec trop peu d'attention.

Ajunt

(n) *Labbe ubi supra pag. 330.*

(o) *Ex eodem pag. 331. 332.*

(p) *Dionys. Salvagnius Boessius not. ad poema Ovidii in Ibin pag. m. 127.*

(q) *Philippus Carolus, in dissertat. de Criticis p. 17. 18. elle est au devant de ses notes sur Aulugelle imprimées à Nuremberg l'an 1663.*

(r) *J'ai consulté la dissertation de Pierius Valerianus* pro sacerdotum barbis, *& j'y ai trouvé là à page 24. de l'edition de Paris 1531.* apud Christ. Wechel. *le sens de tout ce que Philippe Carolus a cité: mais rien touchant Paul II.*

s'étendit sur tous les poetes. On trouve † qu'il a *du genie*, & (E) que *le tour de son poëme est noble & grand*, *que ses pensées sont poëtiques*, & que ses *vers sont assez passables*. Tout ce que Mr. Moreri en a dit, a besoin d'être refondu depuis le commencement jusqu'à la fin.

SEGLA (GUILLAUME DE, SIEUR DE CAIRAS) étoit Conseiller au Parlement de Toulouse vers le commencement du XVII. siecle. Il fut raporteur dans un procés criminel, qui a été mis parmi les histoires (*A*) tragiques du tems, & pour l'éclaircissement duquel Mr. de Verdun, premier President au Parlement de Toulouse, prit toutes les peines imaginables. Les accusez furent enfin convaincus, & châtiez selon leur merite: & comme Guillaume de Segla avoit une conoissance très-exacte de cette affaire, il fut exhorté par ce premier * President à la donner au public. La lettre Latine qu'il en reçut a été mise au devant du livre qu'il publia, dans lequel on voit outre le narré des procedures, cent trente-une observations remplies (*B*) d'érudition. La famille de Segla subsiste encore à Toulouse, & possede des charges au Parlement.

SEYMOUR (ANNE, MARGUERITE, & JEANNE) trois sœurs illustres par leur science en Angleterre dans le XVI. siecle. Elles composerent cent quatre distiques Latins sur la mort de la Reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I. qui furent traduits peu après en Grec, & en François, & en Italien, & imprimez à Paris l'an 1551. sous le titre de *Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre*. Nicolas Denisot ‡ qui avoit (*A*) été precepteur de ces trois doctes Angloises, fit un recueil qui comprenoit les traductions de leurs distiques, & quelques autres vers tant à leur louange, que sur la mort de la Reine de Navarre, & le dedia à (*B*) Marguerite de Valois Duchesse de Berri, sœur de Henri II. Le

peu

† *Du Pin Biblioth. to. 4. pag. m. 75.*

* *En 1611. Mr. de Verdun étoit alors premier President du Parlement de Paris.*

‡ *Il se faisoit apeller Comte d'Alsinois*, Alcinous Comes *en Latin, comme le Chancelier de l'Hôpital le qualifie.*

(*a*) *Ajunt eum* (Hadrianum) *nullum hominum genus majore prosecutum fuisse odio quam poëtas, eo quod in antiquis exemplaribus Canonum a Gratiano digestorum legatur decretum Gelasii in hæc verba:* Venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod hæreticis descripsit vertibus, &c. *cum sit* heroicis *legi debere jam pridem monuerint viri eruditi.*

Tout ceci m'est fort suspect, & peu s'en faut que je ne le prenne pour un conte forgé à plaisir par les Humanistes d'Italie, dans la vuë de tourner en ridicule les ennemis des belles lettres. Cependant je ne nie point qu'une faute de copiste n'ait produit souvent beaucoup de desordres & dans le cœur & dans l'esprit. Mais je sçai que Paul II. & Hadrien VI. avoient d'autres fondemens de leur haine pour les poëtes; & je ne comprens pas que l'ignorance puisse produire un si énorme renversement du bon sens, que la même personne haïsse les poëtes par la raison qu'on allegue ici, & venere neanmoins le Pape Gelase; car il faut bien remarquer que le decret où le mot *hæreticis* s'étoit glissé à la place d'*heroicis* contient un éloge du poëme de Sedulius. Notez aussi que l'on ne dit point que cette faute ait aucunement diminué la veneration pour ce Pontife.

(*E*) *Qu'il a du genie, & que le tour de son poëme est noble.*] Joignons à ce temoignage de Mr. du Pin les propres paroles de Borrichius, dont Mr. Baillet (*b*) raporte le sens: (*c*) *Dictio* Sedulii *facilis, ingeniosa, numerosa, perspicua, sic satis munda (si excipias prosodica quadam delicta)*. Venantius Fortunatus a donné à nôtre poete d'assez bons eloges.

Quod (d) tonat Ambrosius, Hieronymus atque coruscat,
Sive Augustinus fonte fluente rigat,
Sedulius dulcis, quod Orosius edit acutus,
Regula Cæsarii linea nata sibi est.

& ailleurs:

Majestatis (e) opus metri canit arte Juvencus,
Hinc quoque conspicui radiavit lingua Seduli.

Voiez d'autres éloges dans le Pere Labbe (*f*).

(*A*) *Parmi les histoires tragiques du tems.*] On en trouve la narration dans le (*g*) Mercure François. Violante de Bats Espagnole de nation & fort impudique consentit à l'assassinat de son mari, fâchée de ce qu'il ne lui laissoit pas la liberté qu'elle souhaitoit de recevoir ses galans, dont le principal étoit un Moine Augustin Professeur en Theologie dans l'Université de Toulouse. Il s'apelloit Pierre Arias Burdeus, & étoit né à Grenade en Espagne. Lui & un Conseiller au Senechal furent les principaux directeurs de l'assassinat. Le mari de cette femme fut tué de 17. coups au mois de Juillet 1608. Burdeus convaincu d'adultere & de meurtre fut condamné à perdre la tête, & à être ensuite écartelé, ce que l'on executa au mois de Fevrier 1609. Violante fut aussi punie du dernier suplice, avec quelques autres de ses rufiens. L'adultere de Burdeus „(*h*) demeura verifié par nombre suffisant de „tesmoins, sçavoir par une femme qui luy soustint & „à Violante les avoir veuz en l'action mesmes dans le „bois de la mestairie de Launaquet appartenante à un „convent de Religieuses, & autre qui disoit les avoir „veus aller seuls dans ledit bois. Il y avoit encor d'au„tres tesmoins singuliers, l'un desquels les avoit veus „entrebaiser lascivement à table dans un sien jardin à „un des fauxbourgs de la ville: l'autre les avoit veus „deux fois dans une chambre l'espace de deux heures. „...... Mais d'abondant estoit ceste malversation „qualifiee de sacrilege, y ayant occasion de soupçon„ner qu'il avoit abusé de Violante dans un confession„nal en l'Eglise S. Jaques, par deux tesmoins qui de„posoient qu'il demeura deux heures entieres dans le„dit confessionnal avec une damoiselle de stature asses „haute, telle qu'estoit Violante. Encor estoit ceste „malversation accompagnee d'inceste, & d'adultere „spirituel; parce que Violante estoit sa fille de confes„sion, qu'il advoüoit avoir confessee deux ou trois „fois en la chappelle Nostre Dame, qui est au cloistre „du convent des Augustins. Et pour le regard du „meurtre, le bruit commun &c.„

(*B*) *Observations remplies d'érudition.*] A la maniere de ce tems-là elles sont entrelacées des passages les plus curieux des anciens auteurs. Ceux qui concernent les desordres de l'amour, & les artifices des courtisanes n'y ont pas eté oubliez. Cet ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1613. *in* 8. Corras Conseiller au Parlement de Toulouse, & raporteur du procés de ce mari imposteur qui se disoit Martin Guerre, avoit dejà donné l'exemple d'un semblable commentaire sur un procés & sur un arrêt.

(*A*) *Denisot qui avoit été precepteur.*] Ronsard merite d'être entendu là-dessus, quoi que ses phrases se sentent de la barbarie où la langue Françoise étoit encore.

Denizot (i) se vante heuré
D'avoir oublié sa terre,
Et passager demeuré
Trois ans en vostre Angleterre,
Et d'avoir cogneu vos yeux,
Où les Amours gracieux
Doucement leurs flesches dardent
Contre ceux qui vous regardent:
Voire & d'avoir quelquefois
Tant levé sa petitesse,
Que sous l'outil de sa vois
Rabota vostre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins & des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par vostre Muse nouvelle.

L'ode d'où ces vers ont été tirez fut imprimée dans le recueil des distiques; mais Ronsard y changea bien des choses depuis ce tems-là. Je me sers des dernieres éditions.

(*B*) *Dedia le tout à Marguerite.*] Le Chancelier de l'Hopital n'oublia point cette circonstance dans les vers qu'il fit pour cette savante Princesse. Voici comme il parle:

Et tibi judicium, tibi doctas Delius aures
Præbuit ac regale refersit pectus honestis
Artibus: eximiam raramque in principe laudem.
Tantum nulla decus tulit unquam regia virgo.
Innumeros hac causa viros, ut condere carmen
Utque suos vellent tibi consecrare labores
Impulit: hæc fuit iis scribendi causa poëtis,
Virginibusque tribus vestigia pressa terendi.
Atque hic longinquis sua cœpit prima Britannis
Aureus incrementa liber sermone Latino.
Inde per Euripos & formidabile nautis
Invadens spatium Belgas devenit & urbem

Paris

(*a*) *Autor anonymus notar. ad Sannazarii poëmata epigr. 4. lib. 3. pag. 237. edit. Amstel. 1689.*

(*b*) *Baillet, Jugem. sur les poëtes, tom. 2. n. 1192.*

(*c*) *Borrich. dissert. de poëtis pag. 76.*

(*d*) *Venant. Fortunatus epig. 1. lib. 8. apud Phil. Labbe ubi supra pag. 326.*

(*e*) *Id. initio lib. 1. de vita Sancti Martini apud eund. ibid.*

(*f*) *Labbe ib. p. 327.*

(*g*) *Tome 1. fol. 325. verso & suiv. ad ann. 1609.*

(*h*) *Segla, Hist. tragique, pag. 14. & suiv.*

(*i*) *Ronsard ubi infra pag. 618.*

peu (C) d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce recueil, a été cause que j'assûrai dans mon Projet que les distiques étoient un ouvrage different des épitaphes de la Reine de Navarre. Je corrige ici cette erreur, & j'avouë de bonne foi que la lecture du Tombeau de cette Reine m'a fait conoitre que mes conjectures étoient fausses. Ce qui doit aprendre que sur des matieres de fait il faut être fort reservé à conjecturer. Il vaut beaucoup mieux suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu toutes les pieces. Je casse mes * censures par raport à Messieurs Joly & Moreri ; & je reconois en particulier qu'ils sont excusables d'avoir apellé PRINCESSES les trois sœurs SEYMOUR, car ils ont pu voir cette qualité à la tête du recueil publié à Paris par Denisot ; mais je persiste à soutenir qu'elles n'étoient point Princesses. Elles ont été loüées par divers auteurs, & nommément par (D) Ronsard, & par (E) Nicolas de Herberai Sieur des Essars, si conu par la traduction Françoise d'Amadis de Gaule. Il est un peu étonnant (F) qu'aujourd'hui on les conoisse si peu.

* *Voiez l'aveu de toutes ces fautes dans l'extrait d'une lettre du 23. de Mars 1693. inseré dans le Courier Galant du mois d'Avril 1693.*

SELEMNUS, riviere de l'Achaïe, avoit été un jeune berger très-beau garçon. La Nymphe Argyra en devint si amoureuse, qu'elle sortoit du fond de la mer pour aller coucher avec lui. Mais quand les années eurent fait passer la fleur de la beauté de Selemnus, la Nymphe cessa de l'aller trouver. Le jeune homme en mourut de regret, & fut metamorphosé en riviere par la Déesse Venus. Ce changement ne le guerit pas de sa passion, il falut que Venus s'en mêlât ; elle lui accorda la grace de lui faire oublier cette Nymphe. On dit que depuis cela cette riviere eut une vertu admirable ; c'est que les personnes qui s'y baignoient, de quelque sexe qu'ils fussent, ne se souvenoient plus de l'objet de leur amour †. Pausanias a raison de dire que si l'eau du Selemnus avoit une telle (A) vertu, elle seroit preferable à de grosses sommes d'argent.

† *Ex Pausania lib. 7. p. 229.*

☞ SELVE

Parisiam, novus hospes iis perque ora manusque.
Res placuit nostris argumentumque poetis:
Continuoque alii materna vertere lingua
Graeca alii, atque Itala, mox & nova jungere versis
Collibuit, justique voluminis addere formam.

(C) *Le peu d'exactitude.*] Ronsard nomme les distiques de ces trois sœurs *une chanson Chrestienne.* Richelet son commentateur remarque que c'etoient des *Distiques Chrestiens.* L'un & l'autre se sont bien gardez d'insinuer quelque chose, qui pût faire soupçonner que ces distiques regardoient la feuë Reine de Navarre. Le Chancelier de l'Hopital s'en est gardé avec autant de soin qu'eux. Qui auroit songé sur cela à des épitaphes de Reine? Les poëtes de quoi remplissent-ils ordinairement que de flateries outrées ces sortes d'ouvrages ? Qu'y a-t-il de plus éloigné du caractere des quatrains de Pibrac, ou des distiques de Michel Verin, que les pleurs de poetes sur le tombeau des grans du monde ? J'ai (a) donc cru que des distiques qualifiez *Chretiens*, étoient non des éloges funebres, non de l'enceus prodigué, mais des sentences morales. De plus fins que moi y eussent été trompez. Cependant depuis que j'ai vu l'ouvrage, je dois reconoitre qu'il y a plus de moralitez Chretiennes, que de loüanges poetiques, dans quelques-uns des vers des trois sœurs Seymour.

(a) *Voiez le Projet de ce Dictionaire pag. 364. 365.*

(D) *Et nommément par Ronsard.*] Son ode (b) pour ces trois Angloises, contient cette loüange entre plusieurs autres, que si Orphée les entendoit il ne voudroit être que leur écolier :

Mais (c) si ce harpeur fameux
Oyoit le chant des Serenes,
Qui sonne aux bords escumeux
Des Albionnes arenes,
Son Luth Payen il fendroit,
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson Chrestienne,
Dont la voix passe la sienne.
. . . . . .
La science auparavant
Si long tems Orientale
Peu à peu marchant avant,
S'apparoist occidentale ;
Et sans jamais se borner
N'a point cessé de tourner,
Tant qu'elle soit parvenuë
A l'autre rive incognuë
Là de son grave sourcy
Vint affoler le courage
De ces trois Vierges icy,
Les trois seules de nôtre âge,
Et si bien les sceut tenter,
Qu'ores on les oit chanter
Maint vers jumeau, qui surmonte
Les nostres, rouges de honte.

(b) *C'est la 3. du 5. livre.*

(c) *Ronsard liv. 5. des Odes pag. m. 617.*

Je remarquerai par occasion que Richelet, qui a fait un commentaire sur les odes de Ronsard, n'a pas entendu le penultiéme des vers que l'on vient de voir. Il est évident que *maint vers jumeau* signifie les cent distiques de ces trois Angloises, ou ces vers qu'elles firent aller deux à deux, à l'exemple de Caton & de Michel Verin. Neanmoins le commentateur s'est trouvé là dans les tenebres les plus épaisses : il croit que *jumeau* signifie *qui se ressemble, parce*, dit-il, *qu'elles sont sœurs, ou c'est allusion aux crouppes de Parnasse qui sont doubles & jumelles, où les Poetes vont aprendre à former parfaitement un vers, qu'il appelle jumeau comme qui diroit Parnasien.* Jugez si les commentateurs des anciens poetes ne nous en font pas bien à croire, puis que ceux qui se mêlent d'expliquer les poëtes de leur tems & de leur nation, sont sujets à de semblables égaremens. Il me seroit aisé de montrer que Muret, qui a commenté quelques poësies de Ronsard, n'en a pas toûjours bien entendu le François.

(E) *Nicolas de Herberai.*] Les loüanges qu'il donne aux trois sœurs Angloises, sont contenuës dans une lettre qu'il leur écrivit, & qui fut mise à la tete du recueil des épitaphes de la Reine Marguerite.

(F) *Qu'aujourd'hui on les conoisse si peu.*] J'ai demandé à des Anglois fort sçavans, & fort versez dans la conoissance des livres & des Auteurs, ce que c'étoit que ces trois illustres Angloises, dont je leur disois tout le peu que j'en sçavois ; ils m'ont repondu qu'elles leur etoient absolument inconuës. On m'a repondu la même chose de Paris, quoi que j'eusse consulté des gens, qui en ces sortes de conoissances n'ont gueres leurs pareils. Il faut bien que ces trois illustres Angloises soient tombées dans l'oubli, puis que Mr. Juncker n'en dit rien dans (d) la liste de femmes sçavantes qu'il a publiée depuis quelque tems. Il cite quelquefois Pitseus, puis donc qu'il ne parle pas des trois sœurs Seymour, c'est une preuve que Pitseus n'en parle point non plus. Un de mes amis m'avoit deja assûré que ni Baleus, ni Pitseus qui ont traité si amplement des Ecrivains de cette savante nation, ne disent rien de ces trois sœurs.

(d) *Elle sert d'appendix au traité de Ephemeridibus sive Diariis eruditorum, qu'il a publié à Leipsic en 1692. in 12.*

(A) *Avoit une telle vertu, elle seroit preferable.*] Il ne faut pas croire tout ce que les poetes & les faiseurs de Romans font debiter aux personnes amoureuses: il y a de l'hyperbole dans les descriptions de leurs souffrances ; mais il faut pourtant convenir que l'amour est une source inepuisable de malheur & de desordre. C'est une passion très-necessaire sur la terre, pour y conserver les animaux : c'est l'ame du monde à l'égard de cette espece de creatures ; & il est même très-certain que la providence a uni à une passion si necessaire mille charmes, mille douceurs, mille agrémens ; mais d'autre côté elle y a joint une infinite d'amertumes. Combien y a-t-il de gens qui en perdent le boire, le manger, le dormir, la santé, l'esprit ? Le nombre de ceux qui en meurent est plus grand que l'on ne pense : ceux qui s'en pendent sont rares à la verité ; mais il s'en trouve pourtant. Tout cela regarde ceux qui aiment sans être aimez. Quant à ceux qui sont aimez autant qu'ils aiment, ils paient bien cher leurs plaisirs ; car pour ne rien dire des égaremens de leur raison, ni de l'oposition qui se trouve si souvent entre leurs veritables interêts, & leur amour ; oposition qui les expose à une infinité de traverses & de chagrins ; ne sont-ils pas assez malheureux par la seule jalousie, qui accompagne presque toujours leur passion ? Peut-on concevoir un état plus triste, plus pitoiable, plus affreux que celui d'une personne jalouse? Qu'elle ait raison, ou qu'elle n'ait pas raison de concevoir de la jalousie, c'est la même chose ; son tourment n'en est pas moindre ; les chimeres, les fantômes de son imagination ne le persecutent pas moins ;

CONSIDERATIONS sur la jalousie.

☞ SELVE (Jean de) premier President au Parlement de Paris sous le regne de François I. Voiez son article dans le Dictionaire de Moreri. Je n'y ajoûte que trois ou quatre particularitez qui peuvent le rectifier & l'orner, & qui m'ont été communiquées par Mr. Baluze. Il n'est point vrai que ce premier President fût originaire du Milanez, il étoit né dans le (A) Limousin, & il y a beaucoup d'aparence que la ville de Tulle fut sa patrie, & celle de ses ancêtres. On lui attribuë un (B) livre qu'il n'a point fait, & c'est sans aucun bon fondement qu'un historien l'accuse d'avoir (C) corrompu les memoires de Philippe de Comines. Son veritable nom étoit (D) Jean de Salva. Ceux qui ont fait les éloges des premiers Presidens de Paris, „ † marquent sa mort en l'an 1529. au mois d'Aoust. Toutesfois Jean Bertaud, qui a fait & a „ imprimé son épitaphe en cette mesme année, nous aprend qu'il fut enterré à Saint Nicolas du „ Chardonnet l'onziesme du mois de Decembre. Cet épitaphe n'est pas sur son tombeau, mais „ un autre fort moderne. „

† *Memoire communiqué par Mr. Baluze.*

☞ SEN-

le feu qui le mine & qui le consume n'en est pas plus suportable. Disons donc avec nôtre auteur, que s'il y avoit dans le monde une riviere qui pût guerir les amans, elle vaudroit mieux que l'or. (a) *Εἰ δὲ μέντοι ἀληθείας τῷ λόγῳ τιμιώτερον χρημάτων πολλῶν ἐστιν ἀνθρώποις τὸ ὕδωρ τῦ Σελίμνου. Quod nisi commentitium esset, quantavis pecunia videri posset ea Selemni aqua pretiosior.* Ce seroit de cette eau-là qu'il faudroit dire *ἄριστον μὲν ὕδωρ*; mais ensuite il ne faudroit point parler de l'or sans le mettre fort au dessous (b). Voiez la marge. Le Zuccolo a depeint naïvement les fureurs de la jalousie, lors qu'il introduit dans ses dialogues un personnage extraordinairement affamé des doux plaisirs de l'amour, & resolu neanmoins à y renoncer, pourvu que l'objet qu'il aime ne se r'adoucisse pour personne. (c) *Non hò già cuore di si gagliarda lena, che basti a resistere a quel reo veleno di Gelosia,*

Che, mentre con la fiamma il gelo mesce,
Tutto il Regno d'Amor turba, e contrista.

Siami altiera, e sdegnosa la mia Delia, purche non rivolga cortese, e pia lo sguardo soave altrove: mi sia scarsa de suoi favori: avara delle sue gratie, che tuttavia,

- - - - Un più gentile
Stato del mio non è sotto la Luna,
Si dolce è dal mio amaro la radice.

Ma non posso già soffrire, che i begli occhi sereni, i quali accesero nel mio petto fiamma inestinguibile d'Amore, habbiano a rischiarare il fosco d'Horatio co'i raggi della lor luce.

Si nieghi a me, purche a ciascun si nieghi;
Che, purche altrui non splenda il mio bel Sole,
Ne le tenebre ancor vivrò beato.

Ne pouvant se promettre ce pis-aller, il se desole; il ne se soulage qu'en maudissant la jalousie, comme un monstre sorti des enfers. (d) *Ma, se il mio male rimane affatto senza rimedio, non mi si tolga almeno, ch'io sfoghi in qualche modo il mio cordoglio co'i lamenti, e co' pianti.*

O sorella di morte, onde venisti,
D'invidia figlia, fiero, horribil mostro,
Che fai miei giorni lagrimosi, e tristi;
Tornati à l'infernale, oscuro chiostro,
Che troppo co' tuoi morsi il sen m'apristi,
Onde il venen, la piaga, e'l dolor mostro.

J'ai lu dans un certain livre qui fut imprimé avec la (e) satire des hermaphrodites, qu'une Dame aiant chanté (f) *d'un air assez triste*, & temoigné par sa contenance (g) *qu'elle avoit le cœur* marri, on lui demanda la cause de sa tristesse, *à quoy au lieu de respondre*, elle *dit les paroles de Ludovico.*

Che dolce piu, che piu giocondo stato,
Saria, di quel, dun amoroso core:
Che viver piu felice, & piu beato,
Che ritrovarsi in servitu d'amore,
Se non fosse ciascuno stimulato,
Da quel sospetto rio, da quel timore,
Da quel martir, da quella frenesia,
Da quella rabia detta gelozia.

Ce furent sans doute les tourmens de la jalousie, qui obligerent un poëte du même païs à faire un (h) sonnet, où il dit à son confesseur, si vous voulez me punir des fautes que l'amour m'a fait commettre, ordonnez moi de redevenir amoureux; car il n'y a point de peine plus grande que celle-là,

Se pur brami punir l'anima errante,
Fà ch'io torni ad amar, che fra mortali
Non v'è pena maggior ch' esser' amante.

(A) *Il étoit né dans le Limousin, & il y a beaucoup d'aparence que la ville de Tulle fut sa patrie, & celle de ses ancêtres.*] Voici mes raisons: je me servirai des propres paroles du sçavant homme qui m'a fait l'honneur de m'envoier des memoires pour cet article. „(i) Jean de Selve estoit natif de Limousin. „Cela n'a pas de difficulté. La preuve en est claire „au commencement du traitté *De beneficio*, & d'ailleurs cela est confirmé par Gabriel de Lurbe dans le „livre des hommes illustres d'Aquitaine. On ne „sçait pas neantmoins de quelle ville ou lieu de Limousin il estoit sorty. Il y a lieu de croire qu'il estoit né à Tulle capitale du bas Limousin. Ce qui „me le fait croire ainsy est qu'en l'an 1431. je trouve „dans un ancien titre Jean de Salva nommé parmy „les principaux habitans de cette ville; & sa posterité „y subsiste encore, sous le nom neantmoins de *La Selve*. Il y a grande apparence que la reputation du „Premier President a fait que les auteurs de ceux de „cette famille qui subsistent encore à Tulle ont changé leur nom en celuy de *Selve* rendu celebre par le „Premier President. Outre cette conjecture, qui est „tres-forte, on trouve dans l'Enqueste de noblesse de „Messire Christophle de Lestang Evesque de Carcassonne, & Commandeur des Ordres du Roy faite l'an 1617. „que le Premier President estoit fils de Jean de Selva. Ce „qui convient parfaitement à Jean de Salva mentionné en l'année 1431. n'y ayant pas cent ans entiers „depuis cette annee jusques en l'année 1529. que le „Premier President est mort. D'ailleurs la mesme Enqueste nous aprend, que Marguerite de Selve sa sœur „estoit mariée avec Pierre de Juyé habitant de Tulle.

„De là il est aysé de conclurre que la genealogie de „la Maison de Selve, qui est imprimée dans les Eloges „des Premiers Presidents de Paris, n'est pas juste, „principalement en ce qui y est marqué, que l'ayeul du „Premier President estoit un Gentilhomme Milanois.

(B) *On lui attribuë un livre qu'il n'a point fait.*] „(k) On le fait communement auteur du traité *De beneficio*. Mais Jean Bertaud dans le livre dont on fait „mention au commencement du second alinea de la „1. colonne de la page suivante, nous aprend que ce „n'est pas luy qui en est l'auteur, mais son frere. *Ad- „de fe. recor. Do. Joannem de Salva senatus Parrhisini „principem; cujus frater Joannes de Salva inter reli- „quos quum primis honorius, sicuti probitatis sua faci- „le dedit documentum quum de beneficio insignem tra- „ctatum edidit.*

(C) *C'est sans aucun fondement qu'un historien l'accuse d'avoir corrompu les memoires de Philippe de Comines.* „(l) Je ne vois aucune apparence à ce que Mr. „de Beaucaire Evesque de Mets avance dans son Histoire livre 7. chap. 10. que le Premier President „de Selve, qu'il dit avoir esté ignorant dans l'Histoire du temps de Louis XI. & de Charles VIII. „son fils, avoit corrompu & mutilé en plusieurs endroits les Memoires de Philippe de Comines. Car „la premiere édition de ces Memoires a esté faite en „l'an 1524. Or en ce temps-là le Premier President „n'avoit guere le loisir de penser à faire imprimer des „livres, principalement les ouvrages d'autruy. Et „d'ailleurs les éditions sont conformes à divers anciens „manuscrits, comme Mr. Godefroy l'a remarqué dans „sa preface sur ces Memoires.

(D) *Son veritable nom étoit Jean de Salva.*] „(m) C'est ainsy qu'il est appellé dans l'epistre dedicatoire „des epistres de Jean Raulin imprimées à Paris en l'année 1521. *Robertus Raulin Joanni de Salva Parisiensis „senatus primo præsidi.* Et dans le corps de l'epistre, „faisant des allusions sur son nom, il dit entr'autres „choses: *te natura Salvum fecit, ut alios absque im- „properio salvos faceres.* Et dans l'epigramme qui est „ensuite de l'epistre dedicatoire:

„*Astruit ante obitum nullum censura Solonis*
„*Salvum. Te salvum primulus ortus habet.*

„Dans la relation de la conference tenuë à Madrit „en l'année 1525. pour la delivrance du Roy François I. il est appellé *Jean de Salva*, dans une copie „faite en ce temps-là, que j'ay. Il est vray que depuis on a tiré un coup de plume sur le mot *Salva*, „& on a mis à la marge *Selve*.

(a) *Pour entendre ceci il faut consulter ces vers de Pindare,* Od. 1. Olymp. *Ἄριστον μὲν ὕδωρ, ὁ δὲ χρυσὸς, αἰθόμενον πῦρ ἅτε διαπρέπει νυκτὶ μεγάνορος ἔξοχα πλούτου.* Optima quidem est aqua: & aurum, velut ignis noctu ardens, coruscat eximie inter superbificas divitias.

(b) *Pausanias lib. 7. pag. 229.*

(c) *Lodovico Zuccolo Academico Filopono di Faenza, Dialoghe della gelosia, pag.* 129. 130.

(d) *Id. ib. pag.* 137.

(e) *Voiez la remarque C de l'article* Salmacis *à la fin.*

(f) *Discours de Iacophile à Limne pag.* 96.

(g) *Ibid.*

(h) *Vous le trouverez à la page* 548. *des Oeuvres meslées de Mr. Chevreau.*

(i) *Memoire communiqué par Mr. Baluze.*

(k) *Le même memoire.*

(l) *Le même memoire.*

(m) *Ibid.*

☞ SENGEBERE (POLYCARPE) Jurisconsulte au XVII. siecle, étoit de Brunswic. Il a fait un (A) livre contre Mr. de Saumaise. * „Il disputa une Chaire en Droit de „l'Université d'Angers contre un nommé Macquin.„ Mr. Menage qui avoit été son disciple *ne s'oublia point pour luy rendre service dans cette occasion; mais Macquin luy fut préféré, parce qu'il en savoit plus que luy. Néanmoins à cause de son mérite & de sa capacité d'ailleurs, Messieurs d'Angers luy firent une pension de cent écus par an pour l'obliger de rester dans leur Ville: Et M. de Boilesve, conjointement avec quelques autres personnes, lui en donna autant; de sorte qu'il avoit six cens livres chaque année. On voulut l'accuser d'avoir corrompu ses Juges*, mais Mr. Menage fut son defenseur. Ceux qui ont fait des memoires † pour servir à la vie de Mr. Menage, disent qu'il plaida plusieurs causes au Parlement de Paris, ‡ *une entr'autres pour M. Sengebere qui vouloit repudier sa femme pour cause d'adultere.* Il est bien étrange qu'il n'ait rien dit de cela (B) en parlant de ce procés, car l'occasion sembloit demander necessairement qu'il n'oubliât pas le service qu'il avoit rendu à son maître.

* *Menagiana pag. 94. de la 1. édit. de Holl.*

† *Ils sont au devant de la suite du Menagiana.*

‡ *Voiez ci-dessus pag. 2100. col. 1. remarque C.*

SEN-

„Dans le traitté de mariage d'Hercule d'Est fils d'Alfonse Duc de Ferrare, avec Renée de France fait à Saint „Germain en Laye le 19. Fevrier 1527. ce President, „qui estoit procureur de Renée à cet effect, y est appellé *Johannes de Salva* dans une ancienne copie du „temps, que j'ay aussy.

„Jean Bertaud Perigordin fit imprimer en l'année „1529. trois livres *de cognatione sacerrimi Joannis Baptistæ*; où faisant un denombrement des Canonistes „& Jurisconsultes fameux, principalement des Aquitains, il dit: *Adde se. recor. Do. Joannem de Salva „senatus Parrhisini principem.* Et dans l'epistre à François de Marillac Premier President du Parlement „de Rouën, qui avoit espousé une fille du Premier „President de Salva, il dit: *fidelissima uxor tua Magdalena à Salva.* Le mesme a fait l'epitaphe du Premier „President de Salva; dans lequel faisant un abregé de „sa vie, il commence par ces vers:

„*Salva domus dedit hanc, qui Salvos fecit utique*
„*Oppressos misera conditione reos.*„

(A) *Il a fait un livre contre Mr. de Saumaise.*] Voici un morceau des conversations de Mr. Menage. „(a) Sengebere mon Maitre en Droit a écrit contre le „Livre *de Mutuo* de M. de Saumaise à qui l'on envoyoit les feuilles de l'ouvrage à mesure qu'on l'imprimoit, & M. de Saumaise m'écrivit sur ce sujet „que Sengebere ne luy disoit pas d'injures, mais que „ses railleries n'étoient pas moins piquantes que des „injures. Il me manda en même temps qu'il répondroit. Mais Sengebere avoit mieux developé la matiere que luy & il ne répondit pas.„

(a) *Menagiana pag. 267. de la 1. édit. de Holl.*

(B) *Il est bien étrange qu'il n'ait rien dit de cela en parlant de ce procés.*] C'est un procés dont il a parlé d'une maniere fort ingenuë, & sans nul dessein de couvrir le foible de celui qui lui avoit donné des leçons de jurisprudence: „(b) Sengebere Docteur en Droit à Angers, aiant accusé & convaincu d'adultere sa femme „qui étoit fort belle, il la fit enfermer dans un Couvent, & prit une concubine en sa place. Un railleur se trouvant dans une Compagnie où l'on parloit „de l'affaire de ce Docteur, dit assez plaisamment: „Pour prendre une p... il auroit aussi bien fait de garder sa femme.„ Si Mr. Menage plaida en cette rencontre pour le mari, on a de la peine à concevoir pourquoi il ne le dit pas lors qu'il raconta que Sengebere avoit gagné son procés. Il n'avoit pas oublié de dire sur un sujet moins important (c) qu'il avoit été son defenseur. Ce sujet moins important étoit qu'on voulut accuser Sengebere d'avoir corrompu les juges de la dispute d'une chaire en Droit. Cela n'est pas trop intelligible; car il avoit été exclus de sa pretension. Arrive-t-il que ceux qui gagnent un procés accusent celui qui l'a perdu d'avoir corrompu les juges? Et en tout cas cette accusation ne tomberoit-elle point sur les juges plutôt que sur le plaidant qui les auroit corrompus? Les juges qui se laissent corrompre ne sont-ils pas plus coupables que leur corrupteur? Il faut donc rectifier cet endroit du Menagiana, & au lieu de ces paroles, *on voulut l'accuser d'avoir corrompu ses Juges*, il faut mettre, qu'on voulût l'accuser d'avoir tâché de les corrompre. On n'eût pas interessé les juges dans cette cause, on ne les eût pas forcez à prendre parti pour Sengebere, & il peut fort bien arriver qu'après le gain d'un procés on veuille pousser son triomphe encore plus loin, & couvrir d'une nouvelle confusion sa partie adverse en la convaincant d'avoir voulu recourir aux fraudes, & aux voies de seduction.

(b) *Ibid. pag. 137.*

(c) *Voiez le texte de cet article.*

J'ai dit ailleurs (d) qu'il y a des gens qui souhaiteroient que ce plaidoier de Mr. Menage fût imprimé. C'étoit un Avocat fort capable de reüssir dans une cause de cette nature. Il auroit pu debiter cent choses bien apliquées, & fort joliment tournées, & puis que la femme fut convaincuë, & que sa beauté quelque grande qu'elle fût, ne la sauva point: il faut croire que les preuves du mari étoient aussi fortes que son Avocat auroit pu les souhaiter. Or c'etoit un grand avantage pour son Avocat, & une circonstance d'autant plus favorable, qu'elle donnoit un caractere de superiorité fort propre à confondre les lieux communs de l'Avocat de la femme. Quand les procés d'adultere sont douteux, l'Avocat qui plaide contre le mari se donne des airs insultans, & le tourne en ridicule d'une maniere impitoiable, & cela étonne un peu l'Avocat qui plaide contre la femme. Que dis-je quand ces procés sont douteux? Il faloit dire quand même ils (e) ne sont pas douteux. Mr. Chevreau sera mon garant; car voici ce qu'il raconte au sujet d'un vieux gentilhomme, qui avoit épousé une jeune femme: „(f) Depuis qu'elle „s'est vûë par cette donation la maitresse absoluë de „la meilleure partie de son bien, elle s'est mis en tête, les ajustemens & la bonne chere, & paye de mépris ou d'indifference toutes les caresses de son barbon.

(d) *Ci-dessus pag. 2100. col. 1. vers la fin.*

„*Hinc dolor, hinc lacryma*,

„Mais il y a quelque chose de plus affligeant pour „ce bon vieillard, & si vous le voulez sçavoir en peu de „mots, c'est que pour les personnes de son âge,

„*Est indeclinabile cornu.*

„En effet, il a eu des preuves de la force des demonstrations de Geometrie, que la galante avoit „fait de lui une bête à cornes; & que celle qu'il apelloit ordinairement son tresor, n'etoit qu'un tresor „d'iniquité. Quelques raisons qu'ayent pû trouver „ceux de sa famille, pour lui conseiller de ne point „rendre pour leur honneur propre son chagrin public, il n'a écouté que sa colere & son desespoir, & „s'est entêté de reduire cette Dame dans un Couvent „par le même arrêt qui casseroit la donation qu'il lui „avoit faite. Il a puissamment sollicité; produit contre elle beaucoup de papiers; & engagé même une „jolie terre pour fournir à ce qui pourroit avancer „l'exécution de son projet. La Dame a choisi un „Avocat qui s'exprime avec une facilité merveilleuse; „qui n'est nullement interessé, parce qu'il est aussi riche „que voluptueux; & qui ne plaide jamais une cause „d'apareil pour une belle, que son plaidoyé, à ce que „l'on dit, ne lui vaille une joüissance. Il exagera „jusques à tout outrer, la naissance & le merite personnel de cette Dame; sa vertu dont même sa physionomie pouvoit répondre; l'accablante jalousie de „son mari, fondée sur des songes; & dans ce mari „tout le dégoutant & le ridicule de la vieillesse. On „ajoute que cette action a été celle d'un Orateur en „corps, & en ame, & que la galante l'a payée sur le „même pié. La cause qui avoit duré deux audiances, „a été renvoyée au mois de Septembre, jusqu'aprés „la Fête de Saint Martin. Les deux parties se sont retirées; le Gentilhomme dans son village, & la Dame dans la Maison dont elle joüit par le contract de „son mariage. Dans cet intervalle un des neveux du „vieux Gentilhomme le visita pour savoir de lui les „particularitez de son procez dont il n'étoit informé „que par des bruits sourds, ou passionnés, quoi qu'on „lui eût dit que l'Avocat de la jeune Dame l'avoit accablé de la maniere du monde la plus outrageante:„ Les conseils de ce neveu furent qu'il faloit finir ce procés par une bonne reconciliation, & il declara même qu'il eût mieux valu ne l'avoir jamais commencé. Il se donna en exemple, & n'oublia point la conduite de son frere, *nous ne cherchions point mon frere & moi*, dit-il (g), *ce que nous serions fachez de trouver: & ne voyons pas que le plus grand bonheur d'un mari consiste toujours à être deçu. Nous allons droit à nôtre repos; & croyons qu'un homme qui est ordinairement avec sa femme sur le* Qui vive, *ne sçauroit prendre qu'un méchant*

(e) *Ceci ne detruit point mon raisonnement, car il s'ensuivra toujours que l'Avocat de la femme est moins à craindre quand le droit de l'homme est plus évident.*

(f) *Chevreau Oeuvres meslées pag. 52. & suiv.*

(g) *Ibid. pag. 57.*

SENNERT (DANIEL) Medecin illustre, nâquit le 25. de Novembre 1572. à Breslaw, où son pere étoit cordonnier. Il fut envoié à l'Academie de Wittemberg l'an 1593. & y fit de grans progrés en † philosophie & en medecine. Il vit l'Academie de Leipsic, celle de Iène, celle de Francfort sur l'Oder, & puis il alla à Berlin l'an 1601. pour y aprendre la pratique de la medecine: mais il ne s'y arrêta guere, il s'en retourna bientôt à Wittemberg, & y fut promu au doctorat en medecine le 10. de Septembre de la même année, & un an aprés à la charge de professeur en la même Faculté. Il fut le premier qui introduisit l'étude de la Chymie dans cette Université; & il s'aquit (*A*) une grande reputation par ses ouvrages, & par sa (*B*) pratique. Il se maria trois fois, & n'eut point d'enfans de ses deux dernieres femmes; mais il en eut sept de la premiere. Il mourut de peste à Wittemberg le 21. de Juillet 1637 *. La liberté qu'il osa prendre de contredire les anciens lui suscita des adversaires: mais rien ne fut plus mal reçu que le sentiment qu'il avança sur l'origine des ames. Il croioit que la semence de tous les êtres (*C*) vivans

est

méchant parti. Les Remontrances où il entre de la jalousie, sont suspectes: les Défences irritent souvent l'esprit des coquettes deja prevenuës que les eaux derobées sont les plus douces: & nous n'avons pû jamais concevoir qu'un mari precepteur fût plus commode qu'un mari tyran. Sans être brutal, on n'en vient point à la violence: & quand on se veut pourvoir en justice, on ne manque point de s'attirer le mépris des Juges qui en cas pareil en usent bien mieux, & ne font point retentir les Chambres des galanteries de leurs familles, qu'ils cachent même à leurs Confesseurs. En verité, si la Justice devoit connoître de tous les desordres de cette nature, les Parlemens, les Presidiaux, les Bailliages & les Jurisdictions inferieures ne suffiroient pas à les régler; outre que les procedures coutent beaucoup, & qu'à nos dépens les Avocats & les Procureurs deviendroient bientôt les plus riches de tout le Royaume. Voici une partie de la replique: „(*a*) Je vous avoüe franchement, repartit l'oncle, que le dernier Plaidoyé de l'Avocat de „mon infidele m'a percé le cœur; & il n'a nullement „tenu à lui, que je n'aye passé pour le plus fou & le „plus mechant de tous les hommes. Vous sçaurez „encore que je ne fus pas plûtôt sorti de la Chambre; „que j'entendis une voix confuse de Libraires & d'au„tres Marchands s'adressant à moi, Voici Monsieur, „*le Curieux impertinent: le C. imaginaire: Peignes de* „*Corne:* & il n'y eut pas jusqu'à un miserable garçon „de boutique, qui ne me suivît sur les bas degrez de „la grande Cour, & qui par une froide allusion joüoit „à mes côtez de la *Cornemuse*. Là tous les Marchands „se recrierent d'un commun concert, *Peignes de corne:* „& j'essuyai toutes les ordures, c'est-à-dire, toutes „les mechantes plaisanteries des Halles (*b*)." Le neveu se servit adroitement de ces circonstances, & persuada au mari de se reünir; & se rendit le mediateur de la reconciliation, & la termina heureusement (*c*). Le vieillard n'auroit pas été peut-être aussi heureux que Sengebere, qui vint à bout de faire encloîtrer sa femme. Il faloit bien que ses demandes fussent justes, & qu'il eût droit & demi, puis qu'il gagna son procés. Mais si l'on fait attention au châtiment à quoi sa femme bien convaincuë d'adultere fut soumise, on le trouvera si leger, qu'on s'écriera tout comme au tems de Juvenal, (*d*) *ubi nunc lex Julia? dormis? que sont devenuës les loix Romaines*, celle (†) d'Auguste, celle de Constantin, celle de Justinien? La premiere étoit moins rude que la seconde; car la loi *Julia* ne condamnoit point au dernier suplice les adulteres, celle de Constantin les y condamnoit. Justinien l'adoucit à l'égard des femmes, il se contenta de les condamner au foüet & à la cloture, & il permit même aux maris de les reprendre au bout de deux ans, & s'ils mouroient avant ce tems-là, ou qu'ils ne voulussent point les retirer de la cloture, elles étoient condamnées à être rasées, & à prendre l'habit monastique, & à passer en cet état tout le reste de leurs jours: (*e*) *Primus Constantinus capitis pœna adulterii crimen vindicandum constituit* (1). . . . . *Capitalem autem pœnam Justinianus in masculis probat, mulierem verò verberibus casam in monasterium detrudi præcipit, data potestate marito intra biennium, si hoc existimaverit eam inde revocandi, quo transacto, aut viro præmortuo, eam raso capite, monastico habitu amiciri, & illic omni vitæ tempore manere* (2) *jubet.* On se relâcha peu-à-peu de cette severité, & il y eut des (*f*) provinces qui laisserent à une femme adultere, la moitié des biens que son mari avoit aquis. Le Pape Honoré III. reforma cette coutume scandaleuse: (*g*) *Apud Rupellanos . . . . jam olim invaluere nonnullæ consuetudines, quarum duo capita à jure, & honestate publica abhorrentia damnavit Honorius III. P. in Epistola decretali ad Majorem & Burgenses de Rupella. Primum fuit . . . . . Alterum fuit, ut mulier ob adulterium non amitteret lucrum mediæ partis omnium bonorum per virum quæsitorum constante matrimonio: consuetudinem emendavit Pontifex, quoad proderat mulieribus adulteris.*

Notez que la raillerie que Mr. Menage a (*h*) raportée, a le defaut de la plupart des bons mots: examinez là à la rigueur, vous trouverez qu'elle porte sur des faussetez: car selon le jugement des hommes, l'infidelité d'une femme est la honte & le deshonneur du mari. Le concubinage n'est point sujet à cette interpretation, & n'oblige pas aux mêmes égards pour la compagne, & ainsi le choix de Sengebere ne rouloit pas entre de pareils inconveniens, comme le railleur le suposoit.

(*A*) *Une grande reputation par ses ouvrages.*] Ils sont en grand nombre, & ils ont été rimprimez souvent en France & en Italie. La derniere édition, si je ne me trompe, est celle de Lion 1676. Elle est divisée en 6. volumes *in folio*. La division des precedentes n'étoit qu'en 3. tomes (*i*).

(*B*) *Et par sa pratique.*] Les malades recouroient à lui de toutes parts, & il ne refusoit à personne son assistance. Il prenoit ce qu'on lui donnoit pour ses peines, & n'exigeoit rien; il rendoit même aux pauvres (*k*) ce qu'ils lui donnoient. La peste fut plus de sept fois à Wittemberg pendant qu'il y professoit; mais jamais il ne se mit à l'écart; jamais il ne refusa de secourir les malades. L'Electeur de Saxe qu'il avoit gueri d'une grande maladie l'an 1628. le mit au nombre de ses medecins ordinaires, & lui laissa neanmoins la liberté de demeurer à Wittemberg. Plusieurs Ducs, Princes, Comtes & gentilshommes se servirent heureusement de ses remedes, & de ses conseils dans leurs maladies. Nicolas Sapieha grand Port' Enseigne de Lithuanie ne sçachant que faire pour retablir sa santé, s'adressa aux medecins de Padouë. Ils lui conseillerent de se mettre entre les mains de Sennert (*l*). Suivant cet avis il fit un voiage à Wittemberg, & s'en retourna gueri. (*m*) *Polonus . . . . . non vidit tantum atque coram admiratus* SENNERTUM *est; sed mactus ingenti beneficio etiam, cùm vidisset, discessit. Ut intelligeret, nil supra verum narrasse famam: & pauciora propemodum retulisse: expertus novissimè opitulatorem felicissimum; quem Medicæ eruditionis principem salutaverat ante.*

(*C*) *Que la semence de tous les êtres vivans est animée.*] Les difficultez qu'il trouvoit dans les autres opinions le conduisirent à ce sentiment. Il trouvoit absurde ce que disent ordinairement les Scolastiques (*n*), que les formes substantielles ne sont point produites; car, disent-ils, c'est au composé naturel, & non pas à ses parties, que l'attribut d'être produit doit convenir. Il ne s'accommodoit point de l'opinion d'Avicenne, qu'il y a une intelligence celeste preposée à la formation des ames, qui ne se sert des semences que comme d'un instrument. (*o*) *Avicennas animas viventium non à parentibus, sed à quadam formarum datrice, seu ut Scaliger* Exerc. 97. *loquitur, formarum promacondâ intelligentiâ quam Colcodeam nominat, provenire statuit, docetque cœlestem hanc mentem uti semine tanquam instrumento ad producendam animam vegetantem & sentientem.* Il ne s'accommodoit pas mieux de l'opinion de (*p*) Fernel, que les cieux forment les ames, & qu'ils les envoient dans une matiere bien preparée. Il se moquoit, & il faisoit bien, de l'opinion ordinaire des Scolastiques, que les formes substantielles sont tirées de la puissance de la matiere, *educuntur è potentia materiæ*. Il rejettoit la vertu plastique que (*q*) plusieurs auteurs ont attribuée à la semence. Il crut donc qu'il faloit admettre le sentiment

Xxx 2

† In studiis philosophicis eos progressus fecit, ut anno 1597. die 3. mens. Apr. . . . laurea philosophica inter 58. candidatos quarto loco ornatus sit. *Vita Sennerti in limine operum.*

* *Tiré de sa vie* ibid. *Voiez aussi son oraison funebre prononcée par Auguste Buchnerus. Elle est dans les* Memoriæ Medicorum *du Sieur Witte pag.* 88. *& suiv.*

(*a*) *Ibid. pag.* 58.

(*b*) *Confer quæ supra pag.* 2643. *lettre i.*

(*c*) *Chevr. ibid. pag.* 60.

(*d*) *Juven. Sat.* 2. v. 37.

(†) *La loi* Julia de *adulteriis est attribuée par plusieurs savans non à Jules Cesar, mais à Auguste.*

(*e*) *Barnabas Brissonius ad legem Juliam de adulteriis p. m.* 150.

(1) *L. quamvis.* 2. *C. de adulter.*

(2) *Nov. ut nulli judic.*

(*f*) *La Rochelle par exemple.*

(*g*) *Alteserra rerum. Aquitanic. lib.* 3. *cap.* 18. *p.* 217.

(*h*) *Je croi qu'il s'en est servi encore dans une autre occasion, car il me semble qu'il a dit en un autre endroit du Menagiana (je n'ai pu retrouver la page) qu'un Gentilhomme s'étant separé de sa femme, & aiant pris une concubine, son valet lui dit, he Monsieur, puis qu'il vous faloit une . . . que ne gardiez vous Madame?*

(*i*) *Voiez Mercklinus in Lindenio renovato.*

(*k*) Pauperibus honoraria afferentibus ea restituit. *Vita Sennerti in limine operum.*

(*l*) *Ibid.*

(*m*) *Augustus Buchnerus in orat. funebri Sennerti, apud Witte memor. Medicor. pag.* 97.

(*n*) *Tolatus, Conimbricenses & alii, apud Sennertum de generat. viventium, cap.* 1. *pag.* 123. *to.* 1. *edit. Lugd.* 1676.

(*o*) *Sennert. ib. cap.* 2.

(*p*) Fernelius, *lib.* 1. *de abdit. rerum causis pluribus in locis*, acriter defendit omnem animam à cœlo proficisci, & à cœlo animam omnem in materiam præparatam & idoneam immitti. *Id. ibid. pag.* 124.

(*q*) *Vide Jacobum Schegkium lib.* 1. *de plast. seminis facultate, apud Sennert. ibid. cap.* 5. *pag.* 127.

eſt animée, & que l'ame de cette ſemence produit l'organiſation. On l'accuſe de blaſphême &

ment de quelques auteurs anciens & modernes, que l'ame eſt dans la ſemence avant l'organiſation, & que c'eſt elle qui forme cette machine admirable que nous apellons corps vivant. Il cite (a) deux beaux paſſages, l'un de (b) Galien; l'autre de (c) Titelmanus, qui contiennent la deſcription de l'artifice qui s'obſerve dans les plantes & dans les animaux. Le dernier de ces deux auteurs trouve un plus grand ſujet d'étonnement dans la maniere ordinaire des generations, que dans la premiere production des eſpeces animées; & en effet on comprend mieux que Dieu produiſe immediatement des plantes & des animaux, que l'on ne comprend que la ſemence ait la vertu de produire l'organiſation; cette machine ſi induſtrieuſement conſtruite, qu'en comparaiſon de cela tous les ouvrages des Mathematiciens ne ſont que groſſiereté, & qu'une invention d'enfant. (d) *Quod hæc humani corporis diſpoſitio ex operatione eſt virtutis, quæ latet in paterno ſemine (fœdiſſima, & vix nominanda ſubſtantia, quam abſque abominatione nemo conſpicit) quodque in eo tam præclara lateat virtus, corpus tam admirabile ſic efficiendi ac fabricandi, quòd tota iſtius admirabilis diſpoſitionis efficacia in illo realiter inexiſtat, id nobis meritò in immenſum aggravat pondus conſiderationis noſtræ, id prorſus ſtupidos & attonitos reddit, cogitque exclamare nos, & voce apertâ confiteri, quod non ſolùm ipſe magnus ſit in ſemetipſo, neque ſolum magnus in magnis, ſed & in abjectiſſimis, contemptibiliſſimiſque & minimis glorioſus.* Galien n'a pu comprendre quelle eſt la cauſe ordinaire d'un ouvrage ſi excellent; mais nôtre Sennert s'imagine que les ames contenuës dans la ſemence, ont chacune dans ſon eſpece la faculté & l'induſtrie d'organiſer la matiere. (e) *Etſi vero Galenus cauſſam, unde illa omnia fiant, ſe invenire poſſe deſperavit, nihilque hac in re vel probabile reperire ſe potuiſſe, atque ideò magnâ triſtitiâ affectum eſſe teſtatur*, lib. de fœt. format. cap. 6. *tamen ſi conſideraſſet, iſtas operationes animæ cujuſque ſpeciei proprias eſſe, non ita difficulter cognoſcere potuiſſet, ab anima in ſemine latente iſtas operationes provenire.* J'aimerois mieux dire comme Galien qu'on n'y voit goute, que d'attribuer à une ame cachée dans un petit œuf, l'habileté neceſſaire à conſtruire un corps de fourmi, un corps de poulet, &c. Sennert a reüſſi fort bien à refuter les hypotheſes differentes de la ſienne; mais il admet certaines choſes que l'on ne ſçauroit comprendre. Il veut (f) que les ames n'aient point de quantité, & qu'elles ſoient indiviſibles, & que neanmoins elles ſe puiſſent multiplier chacune dans ſon eſpece; c'eſt-à-dire que l'ame d'un chien produiſe pluſieurs autres ames de chien. Ce ſeroit une veritable creation, & un ouvrage plus difficile que la converſion de la matiere de la ſemence en un corps organiſé. Si l'hypotheſe qu'on a inventée depuis ſa mort lui avoit été conuë, je penſe qu'il l'auroit admiſe de tout ſon cœur. C'eſt celle dont j'ai parlé ci-deſſus (g), & qui a fourni de ſi belles ouvertures à l'illuſtre Mr. Leibniz; c'eſt celle des Phyſiciens modernes, qui aiant decouvert par le microſcope qu'il y a des animaux dans la ſemence, eſtiment que les corps vivans ſont organiſez avant que de naître, & aparemment depuis l'origine des choſes. Cela les conduit à cette penſée, que depuis le commencement du monde les ames ont continué d'être unies au même corps organiſé, & que la generation ou la naiſſance n'eſt que l'extenſion ou l'accroiſſement de l'individu, qui eſt le ſujet primitif & continuel de l'ame; que ce ſujet n'eſt point detruit par la mort; qu'il ne fait que perdre les parties de matiere dont il s'étoit agrandi; qu'il en recouvre de nouvelles dans une autre renaiſſance &c. Cette hypotheſe diſſipe les difficultez inconcevables où l'on ſe trouve reduit, quand on veut aſſigner la cauſe de l'organiſation. Recourir à Dieu comme à la cauſe immediate, ce n'eſt point philoſopher. Recourir aux loix generales de la communication du mouvement eſt une pauvre reſſource; car puis que de l'aveu de toutes les ſectes ces loix ne ſont pas capables de produire, je ne dirai pas un moulin ou une horloge, mais le plus groſſier inſtrument qui ſe voie dans la boutique d'un ſerrurier, comment ſeroient-elles capables de produire le corps d'un chien, ou même une roſe & une grenade? Recourir aux aſtres ou aux formes ſubſtantielles, c'eſt un pitoiable aſyle. Il faut ici une cauſe qui ait l'idée de ſon ouvrage, & qui conoiſſe les moiens de le conſtruire: tout cela eſt neceſſaire à ceux qui font une montre & un vaiſſeau; à plus forte raiſon ſe doit-il trouver dans ce qui fait l'organiſation des êtres vivans. Il eſt bien ſûr que les aſtres n'ont point l'idée d'un corps humain, & qu'ils ignorent la maniere de le conſtruire. Les Peripateticiens avoüent que la forme ſubſtantielle des plantes, & celle des bêtes, ne conoiſſent pas comment il faut modifier la matiere, pour lui donner les organes qui ſont dans un arbre & dans un poulet. Elles ne ſont donc point la cauſe de cette organiſation. Ceux qui diſent qu'elles en ſont la cauſe, quoi qu'elles ne ſachent pas l'artifice de cet ouvrage, ſont mille fois plus abſurdes que ceux qui diroient que l'homme peut faire une horloge ſans y ſonger; ſans en avoir jamais eu l'idée; ſans ſçavoir ce qu'il fait, ni ce qu'il cherche. Cette objection ruine l'hypotheſe de Sennert; car il n'auroit oſé dire que l'ame qu'il admettoit dans la ſemence des plantes, & dans la ſemence des animaux, avoit l'idée de tous les organes des plantes & des animaux, & qu'elle ſçavoit la maniere de les conſtruire, & de les placer où il faloit. On lui eût donc fourni un très-bon ſoulagement, ſi on lui eût enſeigné qu'il y a des individus organiſez dans la ſemence; car il eſt plus facile de concevoir qu'une ame unie à de tels individus les peut faire croître, qu'il n'eſt facile de comprendre qu'elle peut organiſer une goute de liqueur, & la convertir en un corps de chien.

Je conois d'habiles gens qui ſe vantent de comprendre, que les loix generales de la communication du mouvement, quelque ſimples, quelque peu en nombre qu'elles ſoient, ſuffiſent à faire croître un *fœtus*, pourvu qu'on ſupoſe qu'elles le trouvent organiſé. Mais j'avoüe ma foibleſſe; je ne ſçaurois bien comprendre cela. Il me ſemble qu'afin qu'un petit atome organiſé devienne un poulet, un chien, un veau &c. il eſt neceſſaire qu'une cauſe intelligente dirige le mouvement de la matiere qui le fait croître; une cauſe, dis-je, qui ait l'idée de cette petite machine, & des moiens de l'étendre, & de l'agrandir ſelon ſes juſtes proportions. On m'avoüera, je m'aſſûre, qu'il n'eſt pas plus concevable que les loix du mouvement ſoient la ſeule cauſe de la conſtruction d'une petite maiſon; qu'il eſt concevable (h) qu'elles la changent en un grand palais, où chaque chambre, chaque porte, chaque fenêtre &c. garde les mêmes proportions que l'Architecte du petit logis avoit obſervées. Si ces deux choſes ſont également difficiles, pourquoi croirions-nous que les loix du mouvement, incapables d'organiſer un point de matiere, auront la vertu ſi elles le trouvent organiſé, de le convertir en un animal mille fois plus gros, toutes les proportions obſervées dans un nombre preſque infini d'organes de differente nature; les uns mous, les autres fluides, les autres durs &c.? Je trouverois donc aſſez vraiſemblable que l'acroiſſement du *fœtus*, organiſé ſi l'on veut depuis le commencement du monde, eſt dirigé par une cauſe particuliere qui a l'idée de cet ouvrage, & des moiens de l'agrandir, comme un Architecte a l'idée d'un édifice, & des moiens de l'agrandir, quand il execute un plan qu'il trouve tout fait, & qu'il poſe ſur ſa table. Une infinité de gens m'avoüeront que les animaux ſe developent dans la matrice; qu'ils s'y nourriſſent; qu'ils y croiſſent par la direction d'une providence: mais ils pretendront que c'eſt Dieu (i) qui dirige tous ces effets. Je leur declare qu'ils ſortent de la queſtion; car nous ne cherchons pas ici la premiere cauſe, l'auteur general de toutes choſes; nous cherchons la cauſe ſeconde, la raiſon particuliere de chaque effet. Donner Dieu pour toute raiſon dans cette recherche, ce n'eſt pas philoſopher. Dites moi, je vous prie, s'il y avoit des habitans raiſonnables dans les planetes, & qu'ils deſcendiſſent dans l'une de nos maiſons, & qu'ils devinaſſent l'uſage des chambres, celui des fenêtres, celui des portes, celui des verroux &c. & qu'enfin ils ſe contentaſſent d'admirer la providence de Dieu, qui auroit conſtruit un édifice très-commode à l'homme, ne les prendroit-on pas avec raiſon pour des ignorans? Ils ne ſçauroient pas que cet édifice a été bâti par les hommes, & qu'un architecte humain a dirigé la ſituation des pierres, celle des planches &c. ſelon les fins qu'il ſe propoſoit. A la verité c'eſt de Dieu que l'homme reçoit cette intelligence; mais ce n'eſt point Dieu qui eſt la cauſe prochaine, naturelle & immediate de cet édifice. Diſons la même choſe à l'égard de la machine des arbres, & de celle des animaux: elle depend de la direction particuliere de quelque cauſe ſeconde, qui a reçu de Dieu les lumieres & l'induſtrie qu'il faut emploier à cet ouvrage. La difficulté eſt de dire quelle eſt cette cauſe ſeconde. Quelques-uns (k) veulent que la forme ſubſtantielle de chaque mixte ſoit un eſprit, que Dieu a doüé des conoiſ-

SI LES loix generales du mouvement ſuffiſent à l'organiſation.

(a) *Ibid. pag.* 130.

(b) *Galen. lib.* 3. *de uſu part. cap.* 10.

(c) *Franc. Titelmanus lib.* 8. *Phyſ. c.* 11.

(d) *Titelmanus ib. apud Sennertum ubi ſupra.*

(e) *Sennert. ibid.*

(f) *Sennert. ibid. pag.* 132. *col.* 1. & 2.

(g) *Dans l'article* Rorarius, *pag.* 2607.

(h) *Notez que j'avoüé qu'il y a cette diference entre l'augmentation d'un logis & l'accroiſſement du* fœtus, *que les organes de ce* fœtus *ſont des moules par où les matieres nouvelles ſe peuvent filtrer & diſtribuer. Une petite maiſon n'a rien de ſemblable.*

(i) *Alphonſe Carranza, Juriſconſulte Eſpagnol, au chap.* 1. *du traité* De partu natur. & legitimo, *aiant rejetté toutes les cauſes que l'on allegue de la formation de nôtre corps, l'attribuë à Dieu. Sennert* ubi ſupra cap. 12. pag. 144. *le refute.*

(k) *Voiez ci-deſſus pag.* 2148. *col.* 2.

& d'impieté, sous (D) pretexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes n'est pas materielle; car on pretendit que c'étoit la même chose que d'enseigner qu'elle est aussi immortelle que l'ame de l'homme.

conoissances necessaires à produire le temperament, & les effets de ce mixte. Henri More qui a cru la preexistence des ames (a), enseignoit qu'en s'unissant avec la matiere, elles s'y bâtissent elles-mêmes un logis organisé. Cette hypothese est combatuë par l'ignorance où nous sommes de ce qu'il faut faire, pour ranger ensemble des nerfs, des veines, des os &c. On pourroit repondre que l'ame oublie toutes ces idées dès que son logis est fait, parce que la grossiereté des organes du corps humain rompt le commerce qu'elle avoit auparavant avec des causes occasionelles fort subtiles. Mais j'aimerois mieux suposer que l'ame même ne dirige point les mouvemens qui font croître son *fœtus*; j'aimerois mieux attribuer cette direction à un autre esprit. Ceux qui voudroient rectifier les supositions (b) d'Avicenne, diroient qu'il y a une intelligence creée qui preside à l'organisation des animaux, & qui en fait comme une espece de manufacture generale; qu'elle a sous soi une infinite d'ouvriers; les uns pour le corps des oiseaux; les autres pour celui des poissons &c. tout de même que dans nos villes nous voions diverses sortes d'artisans; les uns font des montres, les autres font des habits &c.

(D) *D'impieté sous pretexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes étoit immaterielle.*] Il (c) rejette l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle n'est pas d'une nature plus noble que les élemens, & il veut que de sa nature elle soit aussi immortelle que l'ame de l'homme: de sorte que si celle-ci ne perit pas avec le corps comme l'autre, c'est par (d) une grace particuliere du createur. Il ne pouvoit pas nier qu'il n'attribuât aux ames des bêtes une nature incorporelle; car il avoüoit qu'elles ne sont pas produites de la matiere, & il se moquoit de l'éduction des Scolastiques: mais il s'abstenoit de dire qu'elles fussent immortelles. Freitag (e) qui écrivit contre lui avec beaucoup de fureur, ne manqua pas de lui objecter qu'il enseignoit des impietez, & qu'il blasphemoit: de là vint que pour le justifier on fit voir le jour (f) à un ouvrage qui a pour titre, *De origine & natura animarum in brutis sententia clariss. Theologorum in aliquot Germaniæ Academiis, quibus simul Daniel Sennertus à crimine blasphemia & hæresios à Joh. Freitagio ipsi intentato absolvitur.* Freitag sonnant le tocsin s'adressa à toutes les Academies de la Chretienté, & à tous les amateurs de l'orthodoxie, & les anima puissamment à ne point soufrir ces pernicieuses innovations. Il demanda aux Theologiens s'ils soufriroient l'opinion impie qui attribuë l'immortalité à l'ame des bêtes, qui ramenoit la metempsycose &c. (g) *Admittent ne Theologi impiam illam de actu formarum entitativo, quo animis brutorum talis assignatur essentia & substantia, quâ extrà propriam quam informant materiam, alibi subsistere & exsistere possint, opinionem? quâ Metempsychosis reducitur, Palingenesia adstruitur, & pecudum animabus immortalitas comparatur. Ferentne commentum de generatione formarum corruptibilium ex nihilo, è diametro sacra scriptura adversum & inimicum?* Il supose que la plupart des Professeurs de Wittemberg voudroient étoufer ces monstres; mais que le credit de leur collegue les empêche de se remuer. *Non ignoro Reverendos & celeberrimos Theologia in Academiâ Witebergica Professores, cæterosque Clarissimos Professores & Philosophos, paucis de face Sennertiana, qui ab ipsius auspiciis dependent, & sputa Sennerti lingunt, quod ejus promotione gaudeant, exceptis, non tantum dissentire, sed & omni conatu id velle, ut errores hi in ipsâ herbâ supprimantur, verùm ita cohiberi quod adversus istum Vejovem Sennertum magnatum quorundam favore fultum subnixumque vix mutire & hiscere ausint* (h). Sennert se plaignit qu'on lui imputât des consequences qu'il n'enseignoit point, *Malitia verò est*, dit-il, (i) *quòd passim opiniones mihi affingit, qua mihi nunquam in mentem venerunt. Inter quas non postrema est, quòd scribit, me statuere bestialium animarum immortalitatem. Pro bono Viro Freitagium non habebo, donec monstraverit locum, in quo statuerim, animam canis, equi, bovis, leonis, anseris, anatis, cervi, & similium brutorum esse immortales, & post mortem superesse. Consequentia verò, quibus id è meis opinionibus extorquere vult, nulla sunt. Etsi enim insectorum, & sponte natorum forma corpore organico ad sensum dissoluto in materia instar seminis sese habente aliquandiu consistere possunt: tamen immortales non sunt, sed suo tempore abolentur. Neque ideò anima brutorum sunt immortales, quia ex nihilo à Deo creata sunt. Neque enim immobilis, ut putat regula est, quod aliquid quod semel fuit, in nihilum redigi nequeat. Longè rectiùs J. C. Scaliger, exerc. 307. sect. 20. scribit &c.* Il ne feroit pas impossible que Sennert quoi qu'habile homme ne se soit pas aperçu, que les consequences qu'on lui attribua couloient naturellement de son principe; mais il est encore plus vraisemblable qu'il s'en apercevoit bien, & qu'il n'osoit en faire semblant, *propter metum Judæorum.* Il aima donc mieux par la rejection de ces consequences s'exposer à l'accusation de mal raisonner, & de brouiller un systême, que d'encourir toutes les suites qu'auroit pu avoir le dogme de l'immortalité des bêtes. Quoi qu'il en soit, tout philosophe qui se pique de raisonner consequemment, aimera toûjours mieux dire qu'il ne conoît point ce que c'est que l'ame des bêtes, que de soutenir d'un côté qu'elle est produite de rien, independemment de la matiere, & de soutenir de l'autre qu'elle n'est pas un être creé, & qu'elle retourne dans le neant dès que l'animal cesse de vivre. Voilà les embarras de Sennert: son apologiste (k) declare positivement que l'ame des bêtes est faite de rien, & que cependant elle n'est point faite par creation. Il cite Dannhawer (l) qui a montré par l'exemple des especes intellectuelles, que tout ce qui est fait de rien n'est pas un être creé. Il cite Thummius (m) qui a montré la même chose, par l'exemple des habitudes de l'ame. C'est ainsi que les Peripateticiens éludent tout par des argumens *ad hominem.* Freitag ne cesse de reprocher à Daniel Sennert l'immortalité de l'ame des bêtes; il se laisse aller à l'enthousiasme poëtique, pour exhorter les animaux à pousser des cris de joie & de triomphe; il pretend que l'on renouvelle les rêveries de Paracelse, qui enseignoit que toutes les ames revenoient au monde de tems en tems. (n) *Plaudite ait, oves & boves, lupi & scarabæi, & vespa & quicquid usquam crabronum est.*

Vita equidem vestris animis à funere restat,
Restat & in corpus posse redire novum.
Fœlices animæ quod ubivis esse potestis,
Dum triplicis mundi flamma resolvat opus.
Dicite quæ vobis statio & fortuna superfit,
Cum ruat in priscum machina trina Chaos?

Subjicit. Hi scilicet sunt fructus floresque nova doctrina à Paracelso profecta, quam Christiani etiam (proh pudor!) ferè amplecti non erubescunt, qua statuitur formas rerum præter humanam corruptibilium, officio informationis functas, essentiam & exsistentiam suam servare, ubi Paracelsus addit eas ire ad Ortum & Iliadum suum, & quotannis aut certis temporibus redire in mundi theatrum, & assumpto fabricatoque corpore personam suam pro ævo sibi destinato sustinere, eaque depositâ vicissim ad suos ibi avos & proavos immortali quiete beatos redire. (o) Sperlingen repond en deux mots que ce n'est pas sa doctrine, ni celle de Sennert: il avouë donc tacitement qu'ils ne sçavent guere tirer d'un principe les consequences qui en naissent, & qu'ils attribuent à Dieu une conduite fort étrange; c'est d'ordonner la creation d'une multitude presque infinie de substances incorporelles, qu'il doit abolir & aneantir peu de tems après. La chaleur produit tous les ans une infinité de petites bêtes, qui ne vivent que jusques au premier froid. Quel desordre que tant d'ames spirituelles soient aneanties, parce qu'il arrive quelque changement dans les organes des animaux! Notez que les Philosophes de l'Ecole ont emploié contre les Cartesiens la même ruse, dont Dannhawer, & Thummius se servirent. Ils ont fait voir par des exemples qu'il y a des choses produites de rien, qui ne sont pas proprement créées. Les accidens de la matiere leur ont fourni ces exemples, mais les Cartesiens leur ont repondu que ces accidens ne sont pas des êtres distincts du sujet qu'ils modifient; ainsi les raisons qui prouvent que les formes substantielles seroient des êtres creez, sont à couvert de la retorsion. Les Cartesiens reduisent au seul mouvement local tous les changemens de la matiere, & ils pretendent que ce mouvement n'est autre chose que le corps même, entant qu'il reçoit l'existence avec de nouvelles relations. Il faut donc qu'ils reconoissent que la matiere entant que muë est créée, & qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire le mouvement; car il n'y a que Dieu qui puisse créer. Cela iroit bien, si les Scholastiques ne recouroient à d'autres exemples; mais ils demandent si les actes libres de l'ame de l'homme sont distincts de l'ame. S'ils en sont

(h) *Joh. Freitag. ibid.* (i) *Sennertus, epist. ad Joh. Sperlingen in libro cui titulus*, Defensio tractatus de origine formarum pro D. Daniele Sennerto, contra D. Johannem Freitag, auctore M. Johanne Sperlingen, Phys. Prof. P. *à Wittemberg* 1638. *in* 8.

(a) *Henr. Morus, de anima l. 2. c. 4.*

(b) *Voiez ci-dessus pag.* 2699. *lettre* e.

(c) *Sennert. ubi supra cap.* 9. *p.* 137.

(d) Absque divina voluntate & peculiari erga homines gratia, si fuisset, formæ humanæ non minus perituræ essent quam brutorum. *Ib. cap.* 14. *pag.* 147.

(e) *Medecin & Professeur en Philosophie à Groningue.*

(f) *A Francfort* 1638. *in* 8. *Voiez Lindenius renovatus, pag.* 237.

(g) *Joh. Freitagius in Apolog. ad orbis Christiani Academias, p.* 18. *Elle est à la tête du livre intitulé*, Novæ sectæ Sennerto-Paracelsicæ recens in Philosophiam & Medicinam introductæ, quâ antiquæ veritatis oracula, & Aristotelicæ ac Galenicæ doctrinæ fundamenta convellere & stirpitus eruderare moliuntur novatores, detectio & solida refutatio, *imprimé à Amsterd.* 1637. *in* 8.

(k) *Sperlingen pag.* 182. *du livre dont je viens de donner le titre.*

(l) *Dannhawerus, in Collegio Psych. disput.* 6.

(m) *Thummius in Disputat. de traduce.*

(n) *Sperlingen ubi supra pag.* 206. 207.

(o) Mendacium est, brutorum animas nobis immortales & post mortem superstites esse. Mendacium est, nobis animas illas ubique esse, & absque omni in mundo vagari materiâ. Mendacium est, nobis ortum ac interitum hominum & brutorum unum eundemque esse. Mendacium est, nobis bruta & homines formâ similes & materiâ pares esse. *Ibid. pag.* 210.

RETORSION des Scholastiques contre les Cartesiens.

l'homme. Il rejetta cette consequence; il n'osa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes (E) subsiste après la mort du sujet qu'elle avoit rendu vivant. Il avoit une opinion assez singuliere sur la cause des metaux & des mineraux: il en attribuoit la (F) formation à des êtres intelligens & spirituels.

☞ SEN-

sont distincts, voila des êtres produits de rien qui neanmoins ne sont pas creez: rien n'empêche donc qu'on ne puisse dire que les formes substantielles ne sont point creées. S'ils n'en sont pas distincts, l'ame de l'homme entant qu'elle veut le crime est créée; ce n'est donc point elle qui forme cet acte de volonté; car puis qu'il n'est pas distinct de la substance de l'ame, & qu'elle ne sçauroit se donner à elle-même son existence, il s'ensuit manifestement qu'elle ne se peut donner aucune pensée. Elle n'est donc pas plus responsable de ce qu'elle veut le crime *hic & nunc*, que de ce qu'elle existe *hic & nunc*. Les Cartesiens ne sçavent de quel côte se tourner, pour se defendre de cette objection: leur embarras remet sur pied le dogme des formes substantielles, & toutes les chimeres de l'Ecole, parce qu'il se trouve que les argumens qui les avoient renversées prouvent trop. Voila le sort de la dispute; elle renaît de ses cendres; le parti qui étoit prêt à rendre les armes trouve enfin quelque retorsion qui lui redonne des forces, & le terrain qu'il avoit perdu: il le chicane comme auparavant.

(E) *Comme font d'autres que l'ame des bêtes subsiste.*] Jean Scot Erigene (a) a soutenu non seulement qu'elle n'est pas materielle, mais aussi qu'elle continuë de vivre après la mort de la bête. Jean Lippius Professeur en Theologie à Strasbourg a enseigné la même chose. Henri More Theologien de Cambrige avoue qu'elle subsiste hors du corps, & il trouve assez probable qu'en cet etat elle continuë de vivre, mais il n'ose pas l'affirmer: il allegue seulement les raisons du pour & du contre (b). J'ai verifié ce qu'un Professeur de Leipsic lui attribuë. (c) *Morus & superstites* (animas brutorum) *& in corpora aliarmeare tradit cap. 5.* (d) Ce Professeur dit une chose assez curieuse; c'est qu'un certain personnage avoit enseigné depuis peu d'années, que si l'homme n'eût point peché, les bêtes eussent toûjours vècu, & qu'elles resusciteront avec les hommes pour être transportées au ciel: c'est le sentiment des Turcs. (e) *Absurdissime omnium M. B. Semigentilis & semi Christianus ante paucos annos cum monstrosis opinionibus aliis etiam hanc protulit, bruta nisi peccavisset homo, moritura non fuisse, atque eadem tamen licet nunc moriantur, cum hominibus olim resuscitanda, & ab hoc centro mundi ad liberiora cœli spatia transferenda; quod somnium olim Muhammedis à Turcis hodie credi, testis est* Joh. Andreas in libro de Confusione Sectæ Muhammeticæ. Il observe que Taurellus (f) a enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & que neanmoins elle meurt avec le corps. Taurellus donna peut-être dans la disparate, pour ne se commettre pas: il aima mieux faire tort à sa raison qu'à sa fortune. Peut-être aussi que lui & Sennert, par principe de religion, se persuaderent que Dieu detruisoit l'ame des bêtes, afin qu'il n'y eût que l'ame de l'homme qui subsistât éternellement. C'étoit peut-être l'opinion du plus habile Rabin qui ait fleuri au XVII. siecle; car voulant prouver que l'ame des bêtes ne subsiste point après cette vie, comme fait l'ame de l'homme, il ne se sert point de raisons qui soient empruntées de la condition interieure, ou de l'essence de ces ames. La plaisante raison que celle-ci: nous songeons souvent, dit-il, que nous voions des personnes decedées; mais jamais l'on ne voit en songe aucun animal après sa mort, quoi qu'on l'ait nourri chez soi familierement. Spizelius a raison de rejetter cette logique, il devoit aussi rejetter le fait. Une infinité de gens peuvent dementir le Rabin; ils font mille songes où leurs chiens & leurs chevaux morts se trouvent mêlez. (g) *Satis ineptè Menasse Ben Israel* lib. I. de Resurr. Mort. cap. IX. *contendit*, Animam hominum, non brutorum esse superstitem ex eo, quod sæpe de illis somniemus qui jam diu è vita excessere, nunquam tamen somniemus de ulla bestia, quæ mortua sit, etiamsi nobis familiaris ac domestica fuerit. Notez que les pretendus blasphêmes dont Sennert fut accusé par un Medecin, & Professeur en Philosophie de Groningue, ne parurent pas une mauvaise doctrine aux Theologiens d'Allemagne. *Non negandum est, post Franzii librum (h) hunc aliquoties editum Theologos Lipsienses, Rostochienses, Basileenses, Regiomontanos quinquagintâ abhinc annis de animâ bestiarum interrogatos, inclinasse magis in Danielis Sennerti opinionem, cui asserenti animas brutorum olim ex nihilo creatas, & hodie etiam alterius quam elementaris naturæ esse, blasphemiam & hæresin* Johannes Freitagius, Professor Medicus Groningæ *intentaverat. Enim verò & eosdem nominatos Theologos legimus in Responsis suis candidè disceptationem de naturâ elementari ejus animæ à se ad Philosophos devolvisse, eorumque libertati permisisse (i).*

Ne finissons pas sans faire une reflexion. Sennert avoit beau dire que l'ame des bêtes ne subsistoit point, comme fait l'ame de l'homme, après cette vie, il ne laissoit pas d'établir un dogme selon lequel il est sûr que l'ame des bêtes est de même espece que celle de l'homme. La difference de leur sort quant à la durée ne coule pas de la difference de leurs perfections, mais du bon plaisir du souverain maître, qui est une cause tout-à-fait externe. Les medailles & la monnoie que les Souverains font faire, sont l'image de la conduite que ce medecin attribuë à Dieu. On fait fraper les medailles pour durer éternellement, on fait faire de la monnoie pour durer jusqu'à nouvel ordre: car au bout d'un certain tems on la decrie, elle est au billon, on la convertit en d'autres especes. Cependant les medailles & la monnoie sont faites du même metal. Selon Sennert l'ame de l'homme repond aux medailles, & celle des bêtes à la monnoie. Cette opinion est dangereuse; elle nous reduit à ne sçavoir que par la revelation l'immortalité de nos ames. Le Jesuite Honoré Fabri qui traite Sennert de haut en bas, & qui l'accuse de se fonder sur des objections & sur des reponses frivoles, soutient qu'il y a quelque impieté dans cette opinion. (k) *Ad rationes n. 2. & 3. adductas nonnulla reponit,* (Sennertus, Hypomn. 4. c. 10.) *quæ nemo sapiens refellere dignatur: v. g. vult, animam rationalem ex natura & indole sua immortalem non esse, sed tantum ex voluntate ac decreto Dei; sed contrarium demonstravi, & hoc nonnihil impietatis sapit: præterea vult semen decisum divina benedictione carere, ac proinde animam, quæ ipsi inerat, interire; si hæc neque non fuit, nusquam invenies. . . . . Denique quod adducit ex scriptura, crescite & multiplicamini . . . . (l) plusquam inane est . . . sed hæc mittamus, sinamusque hominem, ut egregium medicum, ita non mediocrem Philosophum, & prorsus Catholicum (m).* Mais quelque mepris qu'il fasse de la philosophie de ce medecin, il trouve invincibles ses difficultez contre l'opinion commune des Scholastiques, à l'égard de l'ame des bêtes. Il abandonne ces gens-là, & toutes les hypotheses que Sennert a combatuës, & il se reduit à dire que cette ame n'est point produite de nouveau, qu'elle n'est pas un être absolu, qu'elle n'est qu'une *resultance* d'une certaine mixtion des 4. elemens (n). Cette pensée est absurde, & nous conduiroit à dire la même chose de l'ame humaine.

(F) *Il attribuoit la formation* des metaux *à des êtres intelligens.*] Il ne disoit pas ce que son critique lui imputoit, qu'une pierre produisoit une autre pierre, & un morceau d'or un autre morceau; mais il disoit que certains esprits dont il ignoroit la demeure, & qui n'étoient qu'en certains endroits, se vont fourrer dans les mines & dans les carrieres, & y produisent les differentes especes de fossiles que l'on y trouve. Laissons lui dire ses pensées, il n'en est pas l'inventeur, elles lui sont communes avec plusieurs autres sçavans. (o) *Malitiosè & illud mihi affingit; quasi statuam in lib. de consens. & dissens. cap. 9. quod lapis lapidem, gemma gemmam, metallum metallum generet. Neque enim tam stultus sum, ut credam, hunc adamantem, hanc crystallum, hoc aurum generare alium adamantem, aliam chrystallum, aliud aurum, sicut planta una aliam, aut bos bovem, (hæc enim generatio solum viventium est) generat. Hæc verò mea, Anshelmi Boetii, & aliorum doctorum Virorum mens est, omnia metalla, lapides, gemmas, quæ hactenus è terra eruta sunt, & adhuc eruuntur, omnia in prima creatione secundum individua creata non esse, sed fodinas gemmarum & metallorum quod allig. loc. pluribus historiis probavi, iterum repleri: & esse quosdam spiritus formam architectonicam metallorum & gemmarum in se continentes, qui in terra, quisque secundum suam speciem, producant metalla, lapides, gemmas, iisque figuram, colorem, & alia propria accidentia tribuant, & hos spiritus in fodinas & matrices gemmarum & metallorum sese diffundere, atque ista*

metalla

(a) Substantiam incorpoream docuerunt *Joannes Scotus Erigena, lib. 3. de divisione natura, n. 41. . . . Joan. Lippius . . . in Metaphysica magna lib. 2. c. 1. pag. 386. . . . ille,* adversus Basilium & Gregorium Nyssenum disputans, vitam separatas à corpore non amittere; *hic,* quoque sejunctas in aëre existere atque modo aliquo operari opinatur, forte cum universo olim in nihilum redigendas. *Joan. Cyprianus, Histor. animal. continuat. pag. 24.*

(b) *Henr. Morus de anima, l. 2. c. 6. n. 105. p. m. 106.*

(c) *Joan. Cyprianus ubi supra.*

(d) *Il falloit ajoûter* lib. 2. pag. 90.

(e) *Id. ib.*

(f) Substantiam incorpoream docuerunt . . . *Nicolaus Taurellus . . . in libello de vita & morte quæst. altera, proposit.* IV. . . . brutorum animas à morte superesse negat. *Id. ibid.*

(g) *Spizelius, in Scrutinio Atheismi pag. 125.*

(h) *C'est-à-dire* l'Historia animalium sacra, *composée par Wolfgang Franzius Docteur en Theologie, où l'on trouve ces paroles c. 2. p. m. 14.* Sciendum est *animam bruti non esse spiritum incorporeum,* qualis est nostra mens invisibilis & immortalis, alias quoque bruta essent immortalia.

(i) *Joh. Cyprianus ubi supra pag. 27.*

(k) *Honoratus Fabri, de generat. hominis lib. 7. proposit. 50. pag. 535. edit. Noremberg. 1677.*

(l) *Il dit en un autre endroit,* Bonus Sennertus frustra se torquet & recurrit ad suum *Crescite & multiplicamini;* frustra alios ignorantiæ accusat, rerum istarum Philosophicarum satis imperitus. *Id. lib. 5. de gener. animal. proposit. 66. pag. 178.*

(m) *Il faut lire ce me semble* Acatholicum.

(n) *Voiez son livre 5. De generat. animalium proposit. 56. & seq. pag. 164. & seq.*

(o) *Daniel Sennertus epistola ad Joh. Sperlingen: elle est dans le traité de Sperlingen qui a pour titre* Defensio tractatus de origine formarum.

SENNERT (André) Professeur aux langues Orientales dans l'Academie de Wittemberg sa patrie, a publié un fort grand (Z) nombre de livres qui temoignent qu'il remplissoit doctement & dignement les devoirs de sa profession. Il l'exerça † 51. ans, & il mourut à l'âge de 84. le 22. de Decembre 1689 ‡. Il avoit apris β la langue Arabe à Leide sous Golius, & il trouva une très-bonne methode de l'enseigner. Pocock qui se conoissoit en cela admirablement, lui a γ donné cet éloge. On lui en donna beaucoup d'autres dans son oraison funebre, & nommément celui-ci, c'est que la pureté de ses mœurs, & la temperance qui avoit toujours paru dans sa conduite, lui procurerent l'avantage de parvenir à une grande vieillesse avec la vigueur de corps & d'esprit, qui sont necessaires pour le travail de l'étude, & pour tous les soins d'un professeur δ.

† *Witte, diar. biograph. to. 2. p. 172.*

‡ *Id. ib.*

β *Conradus Samuel Schurzfleischius orat. funeb. Andreæ Sennerti p. 91. edit. Witt. 1697.*

γ *Id. ib.*

δ *Id. ib. pag. 95.*

SERBELLON, famille Italienne, qui a donné plusieurs personnes de marque, comme on le verra ci-dessous. Les fables ζ genealogiques la font descendre de Cerdubellius, chef des Espagnols au tems de Scipion l'Africain. Il y a, dit-on, quelques siecles qu'elle se divisa en trois branches, parce qu'il y eut trois freres qui sortirent de Bourgogne où leur famille florissoit, & qui s'en allerent l'un au Roiaume de Valence, l'autre à Naples, & l'aîné de tous à Milan. La branche d'Espagne se transporta long tems après en Sardaigne, où elle subsiste encore. Celle de Naples est éteinte, ou a été reünie avec celle de Milan, qui a eu plus d'éclat que toutes les autres, & qui fait figure encore à present η. C'est d'elle que sont sorties les personnes dont je vais parler.

ζ *Gio-Pietro de Crescenzi nel suo Amfiteatro Romano apud Prioratum, Scen. d'huom. illustri.*

SERBELLON (Jean Pierre) fut pere & oncle de plusieurs personnes illustres. Il se maria en l'année 1506. avec Elisabeth Rainoldi, qui étoit d'une famille noble & ancienne dans Milan, & qui fut tante de Jean Baptiste Rainoldi, President du Senat de la même ville. Il eut de ce mariage cinq fils & deux filles; l'une des deux filles fut Religieuse, l'autre épousa le Comte de Macagno. L'aîné de ses fils nommé Gabriel fut un très-grand Capitaine. J'en parlerai à part. Le second nommé Jean Baptiste prit le petit collet, s'attacha à la Cour de Rome, fut fait Evêque de Cassano dans la Calabre, n'y resida point à cause qu'on lui fit faire dans Rome plusieurs manages d'importance, & fut declaré par le Pape Pie IV. Chatelain du chateau saint Ange, pour tout le tems que dureroit son pontificat. Le troisiéme fils de Pierre Serbellon s'apelloit Fabrice; il aura un article pour lui tout seul. Le quatriéme fils eut nom Jean Antoine, & fut Evêque de Foligno, & puis de Novare, & le premier Cardinal que le Pape Pie IV. créa l'an 1560. Il fut gouverneur de plusieurs villes de l'Etat Ecclesiastique, Legat de Perouse & de la Romagne, Evêque d'Ostie & de Velletri, & mourut Doien du Sacré College l'an 1591. C'étoit un fin politique, qui eut part aux plus secretes negociations de la Cour de Rome sous les Papes Pie IV. Pie V. Gregoire XIII. & Sixte V. Comme il étoit cousin de Pie IV. il n'eut pas de peine à obtenir de grandes prerogatives pour le College des docteurs de Milan. Il trouva plus de difficultez à les faire confirmer par Sixte V. qui avoit resolu de les abolir; mais enfin il en vint à bout, & il les fit même amplifier. Le dernier des fils ne se mêla que de ses affaires domestiques. Nôtre Serbellon eut une sœur nommée Cecile qui fut mariée l'an 1485. à Bernard (A) de Medicis. De ce mariage sortirent six (B) fils & sept filles θ.

η *Priorato ibid. & notez que son livre fut imprimé l'an 1659.*

θ *Tiré du Comte Gualdo Priorato, Scena d'huomini illustri.*

SERBELLON (Gabriel) fils aîné du precedent, a été un guerrier de grande reputation dans le XVI. siecle. Il fut Chevalier de Malte & grand Prieur de Hongrie. Il donna des preuves de sa valeur en defendant Strigonie contre les forces Ottomanes, & se signala * au fameux passage de l'Elbe, & à la bataille qui se donna tout aussitôt, où Charles V. triompha si glorieusement du Duc de Saxe. Il étoit Lieutenant General de l'armée Imperiale. Il le fut aussi en Italie dans celle du Marquis de Marignan son cousin, pendant la guerre de Sienne, & ce fut à lui que cette place se rendit enfin. Il avoit dejà subjugué ‡ Salusses dans le Piemont pour l'Empereur Charles

* *En 1547.*

‡ *En 1552.*

metalla & gemmas producere. Idque esse formas metallorum multiplicari, dixi. E quibus autem sedibus & locis spiritus illi proveniant, nobis ignotum est, ut pote ignorantibus quanam globi terreni in terra constitutio sit. Hoc certum est, spiritus istos non ubivis terrarum reperiri, sed in quibusdam saltem locis. Cela paroit absurde; mais quand on songe 1. qu'en bonne Philosophie il faut assigner une autre cause des phenomenes que la volonté de Dieu: 2. que la terre ni les qualitez élementaires des fossiles, ni leurs formes substantielles ne paroissent point capables d'aucun effet qui demande un tel ou un tel arrangement des parties, un choix, un discernement de ce qui est propre; quand, dis-je, on songe à cela, & que d'ailleurs l'on ne sçauroit concevoir que les loix du mouvement puissent ranger les particules de la matiere precisément comme elles le doivent être pour faire de l'or, un diamant, une émeraude, &c. ni choisir celles qui sont propres, on trouve de la vraisemblance dans cette opinion de Sennert (a). Les vertus des corps, les loix generales font-elles rien dans nos boutiques, & dans nos laboratoires, sans nôtre direction? Feroient-elles jamais un soulier, un gan, une aiguille, si l'homme ne s'en méloit? Comment donc se peut-on persuader, qu'elles produisent sans aucune direction une infinité d'ouvrages, mille fois plus difficiles à faire que nos horloges?

(a) *Confer quæ supra pag. 2148. remarque M.*

(Z) *A publié un fort grand nombre de livres.*] Vous en trouverez le catalogue dans le 2. volume (b) du *diarium biographicum* de Mr. Witte. Je n'en tirerai que ceci: *Athenæ & inscriptiones Wittenbergenses. Dissertatio de quatuor linguæ Ebraicæ ætatibus. Scrutinium religionum, de religionum varietate, & una sola Christiana & vera. De principio religionis in genere, & Christiana in specie. De punctorum vocalium Ebr. neque cum literis, neque cum verbo Dei coævitate; de Urim & Tummim.*

(b) *A la page 172. 173.*

(A) *Bernard de Medicis.*] Priorato semble aprouver (c) ceux qui ont dit que ce Bernard étoit de la famille de Medicis, qui est devenuë souveraine dans Florence, mais bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la famille de Pie IV. & non pas celui de Medicis.

(c) Bernardo della nobilissima familia de Medici, che si era trasferito ad habitare da Fiorenza in Milano come scrive Bernardino Corio.

(B) *Sortirent six fils & sept filles.*] Jean Jaques l'aîné des fils fut le celebre Marquis de Marignan, l'un des premiers Capitaines de son siecle. Le second aiant été creé Cardinal par Paul III. fut élu Pape en 1559. & prit le nom de Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur aîné: Gabriel leur frere servit dans les armées de Charles V. avec beaucoup de courage: le plus jeune des freres mourut enfant. Des sept filles il n'y en eut que deux, sçavoir Marguerite & Claire, qui demeurassent dans le monde; les cinq autres furent enfermées dans des Couvens. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut mere de saint Charles Borromée. Claire fut femme du Comte Marc (d) d'Altaemps. J'ai parlé ailleurs (e) d'un Cardinal issu de ce mariage.

(d) *Tiré du Comte Gualdo Priorato Scen. d'huomini illustri.*

(e) *Dans l'article* Altaemps.

les V. Après la prise de Sienne il soumit plusieurs autres places de la Toscane, qui ne vouloient point reconoître la Maison de Medicis; & aiant été declaré general de la sainte Eglise tant par mer que par terre sous le pontificat de Pie IV. il recouvra Ascoli, il fit faire plusieurs forteresses dans l'Etat Ecclesiastique, fortifier le chateau saint Ange, rebâtir Civita Vecchia, & travailler à diverses choses de cette nature; car il étoit un très-habile Ingenieur, & c'est pour cela qu'après la mort de Pie IV. il fut envoié par le Roi d'Espagne au Roiaume de Naples & en Sicile, afin qu'il y visitât toutes les places, & qu'il ordonnât ce qu'il trouveroit à-propos. Etant passé par occasion dans l'Ile de Malte, il y traça le plan, & il fit jetter les fondemens de la nouvelle ville †. Le Duc d'Albe le voulut avoir avec lui dans la celebre expedition des Païs-Bas ‡. Serbellon avoit la charge de general de l'Artillerie, & alloit toujours devant pour preparer les chemins, de sorte qu'il eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuse marche, l'une des plus singulieres operations qu'on ait jamais vuës en ce genre-là. Quoi que l'Ingenieur Paciotti, que le Duc d'Albe avoit obtenu du Duc de Savoie, soit celui qui dirigea la construction de la citadelle d'Anvers, il est neanmoins vrai que Serbellon eut l'intendance superieure de cet ouvrage β. Il retourna quelque tems après en Italie, & se trouva à la bataille de Lepante, où il aquit beaucoup de gloire. Il y étoit Capitaine general δ de l'Artillerie, & chef d'une escadre de galeres Espagnoles. Il opina si fortement qu'il faloit donner bataille, qu'il en fit prendre la derniere resolution à Don Juan d'Autriche. L'année d'après il commanda dans la Sicile, & fut fait Viceroi de Tunis. Les Turcs aiant pris la Goulette, le vinrent assieger avec tant de troupes dans Tunis κ, où la citadelle qu'il faisoit bâtir n'étoit pas encore achevée, qu'après avoir été repoussez en quatorze assauts, enfin ils prirent la place de vive force. Il demeura leur prisonnier, & fut mené à Constantinople. On l'échangea (A) avec 36. Officiers Turcs que l'on avoit pris à la bataille de Lepante. La ville de Milan sa patrie temoigna publiquement sa joie, lors qu'il y arriva en 1575. Il fut Lieutenant General du Marquis d'Aimonte gouverneur du Milanez pendant les deux années suivantes, c'est-à-dire qu'il gouverna seul ce païs; car à cause de la peste le gouverneur n'avoit pas osé y demeurer. Serbellon reçut ordre après cela de s'en aller aux Païs-Bas, pour y commander immediatement sous Don Juan λ. Il y mena deux mille hommes levez dans le Milanez. Ce Prince avoit pour lui une grande consideration, & lui donnoit le titre de pere. Il lui confia le soin de faire hâter le plus qu'il pourroit la construction de la citadelle de Namur μ, mais la maladie qui les (B) saisit tous deux, retarda l'ouvrage. Don Juan qui n'étoit que dans la 33. année de son âge, mourut de sa maladie: Serbellon, quoi qu'âgé de plus de 70. ans, guerit de la sienne ξ. Il eut beaucoup de part à la (C) prise de Maestricht, & repassa en Italie vers la fin de l'an 1579. On l'avoit choisi pour être General de l'armée que Philippe II. vouloit envoier en Portugal, pour se saisir du Roiaume dès que le Cardinal Henri seroit mort: mais il n'eut pas le tems de couronner sa glorieuse vie par ce grand exploit. Il mourut au mois de Janvier 1580. prêt à passer en Espagne χ. Un de ses fils fut tué au siege de Tunis *.

† *Ex Priorato ubi supra.*

‡ *En 1567.*

β *Ex Strada de bell. Belg. 1. Dec. l. 6. & 7.*

δ *En 1571.*

κ *En 1574. Voiez Mr. de Thou lib. 58.*

λ *Ex Priorato ubi supra.*

μ *En 1578.*

ξ *Ex Strada ubi supra lib. 10.*

χ *Ex Priorato ibid.*

* *Thuan. lib. 58. pag. 76.*

SERBELLON (FABRICE) frere du precedent, a été General des troupes du Pape dans le païs d'Avignon durant les guerres civiles sous Charles IX. Il fut d'abord capitaine d'une compagnie d'ordonnance, & gouverneur de Pavie pour l'Empereur Charles V. Il exerça ensuite la charge de commissaire general de l'armée dans le Piemont, & il fut declaré l'an 1560. gouverneur de l'Etat d'Avignon par le Pape Pie IV. & General de ses armées ┼. Il soutint avec chaleur le parti des Catholiques contre celui des Protestans, & se fit merveilleusement haïr & craindre par ceux-ci, à cause des barbaries qu'il exerça (A) dans Orange, en quoi les Comman-

┼ *Priorato ubi supra.*

(A) *On l'échangea avec 36. Officiers.*] Ce fut Gregoire XIII. qui fit cet échange. (a) *Nec multo ante redierat Gabriel Serbellonius ex Tunetana captivitate in libertatem assertus à Gregorio XIII. commutatione captivorum qui navalis victoria reliqui Adriana mole attinebantur, eharum in primis Austriaco ac partibus caput, exactaque non magis ætatis quam disciplina militaris exemplum.*

(B) *La maladie qui les saisit tous deux.*] (b) Strada remarque à cette occasion que les symptômes étant les mêmes, tous les medecins excepté celui du (c) Duc de Parme assurerent que Don Juan gueriroit, & que Serbellon ne gueriroit pas. Cependant celui-ci se trouva convalescent le jour que l'autre mourut, ce qui changea en éloges les risées à quoi Pennoni avoit été exposé. Trois choses le pouvoient faire passer pour temeraire; la vieillesse de celui qu'il ne condamnoit pas, la jeunesse & la qualité de celui qu'il condamnoit; mais comme la succession de Don Juan regardoit le Duc de Parme, il ne faut pas tant s'étonner de la franchise de Pennoni.

(C) *A la prise de Maestricht.*] Selon Priorato ce fut Serbellon qui prit cette ville, & il y entra tout le premier. Je n'ai osé en dire autant, cela n'est point vraisemblable vu l'âge de ce grand Capitaine. Ce seroit l'action d'un avanturier; car il faut se souvenir que cette place fut prise d'assaut. Priorato fait une faute d'omission assez surprenante; il ne parle point du premier voiage de Serbellon au Païs-Bas; & quoi qu'il lui attribuë la construction de la citadelle d'Anvers, qui se raporte au premier voiage, on remarque facilement qu'il n'a point sçu que le Duc d'Albe eût amené avec lui Gabriel Serbellon; il ne parle de la citadelle d'Anvers qu'après avoir parlé du voiage de 1577. & de la prise de Maestricht. Mr. de Thou parle d'un Comte Cernelon, Chevalier de Malte & Prieur de Hongrie, qui n'est autre que nôtre Gabriel Serbellon, & cependant il les distingue, car après avoir dit (d) que le Duc d'Albe fit bâtir la citadelle d'Anvers par le conseil de Chapin Vitelli, & de ce Comte Cernellon qui avoient été visiter le lieu, il remarque que le premier qui commanda dans la citadelle fut Gabriel Serbellon. *Cum arcis custodia primo cum idoneo præsidio attributa esset Gabrieli Serbellonio Mediolanensi spectata virtutis Duci, cujus aliquoties à nobis supra facta mentio est.* Il est sûr qu'il designe deux personnes, & que celui dont le Duc d'Albe prit conseil, & qu'il envoia sur les lieux, étoit Gabriel Serbellon. (e) *Antuerpia arcem fundabat, Paciotti Machinatoris ingenio, Serbellonii judicio.*

(A) *Qu'il exerça dans Orange.*] Aiant promis (f) ailleurs de parler ici de ces cruautez, je ne puis mieux faire que de copier un (g) Auteur qui passe pour bon Catholique. Il nous aprend que *Fabrice Serbellon Gentilhomme Milanois, d'ancienne famille & de longue experience, qui s'abandonnoit à la plus grande partie des vices de son païs, comme il en possedoit les vertus,* se joignit aux Catholiques de Provence que les Comtes de Sommerive, de Suze, de Carces, &c. avoient assemblez, & leur persuada (h) d'entreprendre sur Orange. Il l'investit dans le tems que toute la garnison en étoit sortie, & se prevalant de cette favorable conjoncture, il fit donner un assaut dès que sa batterie eut fait une breche raisonnable. Pendant l'assaut *les Catholiques restez dans Orange, luy en ouvriront une porte. Il entra par là, & ses gens se contenterent d'abord de tuer tout ce qui se trouva sous les armes; mais ils renouvelleront en suite les exemples d'une* in-

(a) *Strada l. 10. dec. 1.*

(b) *Id. ibid.*

(c) *Hippolytus Pennonus.*

(d) *Thuan. lib. 41. pag. 830.*

(e) *Strada lib. 7.*

(f) *Ci-dessus pag. 525. col. 1.*

(g) *Varillas hist. de Charl. IX. to. 1. pag. 202. 203.*

(h) *Le 6. Juin 1562.*

mandans (*B*) des troupes Françoises le seconderent furieusement. Pie V. le continua dans les mêmes charges que son predecesseur lui avoit données dans ce païs-là ; mais Serbellon n'en jouït gueres ; il s'en retourna chez lui en 1566. & s'en étant allé à Rome sur la fin de la même année, pour y prendre possession du Generalat de l'Eglise, il mourut chez le Cardinal son frere. Il avoit épousé Françoise Malespine sœur du Marquis de Malgrado ‡.

‡ *Id. ib.*

SERBELLON (JEAN) sixiéme fils de Jean Baptiste Serbellon, Comte de Castillon, & Seigneur de Romagnano, a été un grand Capitaine au service du Roi d'Espagne dans le XVII. siecle. Il étoit né à Milan. Ses premiers faits d'armes sont de l'an 1616. Il aprit à Rome les preparatifs qu'on faisoit dans le Milanez contre le Duc de Savoie, & tout aussi-tôt il se rendit auprès du Comte Jean Pierre son frere, mestre de Camp, & general de l'Artillerie, & gouverneur de Gattinara. Il s'apliqua au service avec tant de ponctualité, qu'il fut facile de conoître qu'il étoit né pour les armes, & qu'il s'y pousseroit un jour. Son frere aiant été tué à Vercel en reconoissant la place, on lui donna son Regiment. Il augmenta dans ce poste l'estime qu'on avoit conçuë pour lui. Il fut blessé d'une mousquetade au siege de Vercel, & il perdit son Regiment quelque † tems après ; mais le même Duc de Feria qui avoit reformé ce Regiment, lui en donna un autre de trois mille hommes d'Infanterie en 1620. lors des troubles de la Valteline. Les deux Religions en étant venuës aux mains dans ce païs-là, nôtre Comte Serbellon eut ordre d'y aller soutenir les Catholiques ; & l'on peut croire qu'il n'usa point de trop de douceur envers les autres, puis que le gouverneur de Milan fut content de lui, & de son zéle, & qu'il lui en rendit un très-ample temoignage à la Cour : c'est tout dire. Cela n'empêcha pas qu'on ne reformât son Terce, lors que la Valteline eut été mise en depôt entre les mains de Gregoire XV. mais les troubles y aiant bientôt recommencé, on y renvoia Serbellon ; on lui redonna * son Terce ; on amplifia ses commissions ; & l'on fut très-content de la maniere dont il s'oposa aux (*A*) troupes Françoises. On lui temoigna cette satisfaction par les charges qu'on lui

† *En* 1618.

* *En* 1624.

inhumanité la plus rafinée que les Tirans avoient autrefois inventée. Ils employerent leur industrie à faire que ceux qui avoient esté assez malheureux pour éviter leur premiere furie, se sentissent mourir, & ne les tuerent qu'à petits coups. Ils en precipiterent sur des pieux; sur des hallebardes, sur des épées & sur des piques. Ils en pendirent à la cheminée, & les brûlerent à petit feu. Ils prirent plaisir à couper les parties secretes; & leur rage ne pardonna ny aux enfans, ny aux vieillards, ny aux malades, ny aux moissonneurs, quoy qu'ils ne leur eussent point trouvé d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas quittes pour la perte de leur honneur, & pour estre en suite abandonnées aux Goujats, car on les mit en butte aux arquebusades, & on les pendit aux fenestres. Les garçons furent reservez pour servir au comble de l'abomination. Et pour ajoûter la moquerie à l'injure, les Dames qui avoient mieux aimé mourir que d'assouvir l'impudicité des vainqueurs, furent exposées nuës à la risée publique avec des cornes enfoncées dans les parties que la pudeur defend de nommer. Et il y en eut de l'un & de l'autre sexe lardez avec des tirets de papiers coupez des Bibles de Geneve. On ne pardonna pas même aux Catholiques qui avoient ouvert la porte, & aprés qu'on leur eut marqué une place, & promis qu'ils y seroient en seureté avec leurs femmes & leurs enfans, on les tailla tous en pieces. Il ne se trouva que cent neuf Soldats dans le Château, qui ne suffisant pas pour le defendre, demanderent à capituler. On leur accorda tous ce qu'ils proposerent ; mais ils ne furent pas plûtôt sortis qu'on les envelopa ; & ceux qui ne furent pas jugez dignes de mourir par la main des soldats, furent precipitez du haut du rocher. Aprés que le pillage eut esté mis en seureté, les vainqueurs travaillerent à la demolition des murailles d'Orange ; & Serbellon persuadé qu'il y auroit de la folie à laisser si proche du Comtat d'Avignon, une ville considerable dont le Souverain estoit Calviniste, y fit mettre le feu qui reduisit incontinent en cendres le Palais de l'Evêque, & trois cens maisons avec ceux qui s'y estoient cachez. L'embrasement eût continué sans une pluye extraordinaire qui l'esteignit en un moment, & rendit inutile le soin de ceux qui attisoient le feu. Il y a long tems que d'Aubigné (*a*) avoit dit que les historiens Catholiques écrivoient ce qu'il raporte touchant les inhumanitez exercées à Orange. Il avoit sans doute en vuë Mr. de Thou, qui (*b*) conte le tout aussi fortement qu'on vient de le voir dans le passage de Varilias, & aussi fortement que Theodore de Beze (*c*) l'avoit raporté ; il avoit, dis-je, en vuë Mr. de Thou, & il avoit ses raisons pour s'abstenir de le citer nommément. On m'avoüera que l'historien que je copie est d'une plus grande autorité *ad hominem*, vu le tems où il a ecrit.

(*a*) *D'Aubigné to. 1. pag. 204.*

(*b*) *Thuan. l. 31. pag. m. 627.*

(*c*) *Beza Hist. Eccles. l. 12. pag. 262.*

(*B*) *Les Commandans des troupes Françoises.*] Il est remarqué dans la relation (*d*) du saccagement d'Orange, que ce fut à la sollicitation du Comte de Suze qu'on mit le feu au chateau, à l'Evêché, & en divers autres endroits, & que l'on rasa une partie des murailles. Il satisfit son avarice non moins que sa cruauté, car il *prit du plus beau & meilleur butin*, & en meubla sa maison. Voilà les gens que nous autres petits particuliers accablons de panegyriques, sur leur pretendu zéle pour la foi & pour la gloire de Dieu; les Monlucs, les Tavanes, les Suzes, les Guises seront en benediction jusques à la fin des siecles parmi les devots de la Communion Romaine ; & que faisoient-ils pour leur Religion que s'enrichir, & que piller, & que dominer ? Dieu leur en devoit tenir sans doute un grand compte, s'il vouloit ne demeurer pas en reste. (*e*) *O curas hominum, ô quantum est in rebus inane!*

(*d*) *Beza ibid.*

(*e*) *Persius, Sat. 1, init.*

(*A*) *Aux troupes Françoises.*] Je n'ai pas suivi le detail de mon auteur ; cela m'eût fait dire des faussetez. Priorato veut qu'en 1624. & 1625. soient arrivées les choses suivantes. 1. On remit sur pied le Regiment de Serbellon. 2. Il garda si exactement les postes qu'on lui avoit confiez dans la Valteline, que le Marquis de Cœuvres qui commandoit les troupes Françoises, ne put jamais gagner un pouce de terre de ce côté-là. 3. Serbellon envoié contre le Duc de Savoie, assiega & prit Nice de la Paille. 4. Il retourna à ses anciens postes de la Valteline, où le Colonel (*f*) Papenheim avoit commandé en son absence. 5. Le Duc de Rohan succeda au Marquis de Cœuvres, & non plus que lui il ne put faire aucun progrés à cause de la vigilance de Serbellon. 6. Serbellon rapellé à Milan pour des affaires plus pressantes, laissa le commandement au Mestre de Camp Guasco. 7. Le Duc de Rohan averti de ce changement s'avança jusqu'à Gravedone. 8. Serbellon fut aussi-tôt renvoié pour l'arrêter, & l'obligea sur le bruit de son retour à mettre le feu au palais du Duc d'Alviti, & à se retirer, pour ne se commettre pas avec un si vaillant Capitaine. L'historien aiant parlé de toutes ces choses, ajoûte qu'en reconoissance de tous ces services Serbellon fut honoré de la charge de Conseiller au Conseil suprême d'Espagne au mois de Juillet 1625. Il est indubitable qu'il y a du faux dans son exposé; le Duc de Rohan ne commanda point dans la Valteline en ce tems-là. Le Marquis de Cœuvres y fut depuis que la France prit les voies de la force en 1624. jusques à l'execution du traité de paix en 1627. Le Duc de Rohan étoit alors assez occupé en France aux guerres de Religion. Pour ce qui regarde la resistance de Serbellon, si grande, selon Priorato, que le Marquis de Cœuvres ne put jamais gagner un pouce de terre, ce n'est pas un fait que je veuille refuter par les histoires qui font mention des progrés de ce Marquis; car on me pourroit repondre que Priorato n'entend point toute la Valteline, mais seulement un certain canton, où il se pourroit faire que les armes de France n'eussent pas pu penetrer. Mais pour dire la verité cette échapatoire seroit assez pitoiable, & peu fondée sur les (*g*) expressions de l'auteur. Je puis le convaincre par lui-même d'avoir confondu les tems : en effet lors qu'il raconte dans un autre (*h*) ouvrage ce qui s'est fait à la Valteline, il met sous l'année 1636. la

(*f*) *Celui qui fut tué à la bataille de Lutzen.*

(*g*) Governava il Comte Sorbellone con tanta prudenza, accuratezza, e vigilanza tutti i Forti DI QUELLE PARTI, che con quanti tentativi facesse il Marchese di Coure Generale alihora di Francia IN QUELLE PARTI, non pote mai auvanzar nè pure un palmo, tanto erano ben custoditi i detti posti.

(*h*) *Histor. delle guerre di Ferdinando &c. l. 11.*

lui confera; on le fit Conseiller au Conseil suprême d'Espagne l'an 1625. commissaire general dans le Milanez en 1627. general de l'Artillerie & gouverneur du Montferrat en 1628. Il servit sous le Marquis de Spinola au fameux siege de Casal; & quelques années ‡ après il passa en Allemagne, pour servir en qualité de Capitaine general de l'Artillerie sous le Duc de Feria. Depuis la mort de ce Duc jusques à l'arrivée du Cardinal Infant, il commanda en chef l'armée d'Alsace. Il fit des merveilles à la bataille (B) de Nortlingen gagnée sur les Suedois le 6. de Septembre 1634. & aiant suivi en Flandres le Cardinal Infant, il établit des quartiers d'hiver au païs de Liege, & obtint permission au printems ‡ suivant d'aller chez lui. Il rendit de grans services au Roi d'Espagne contre le Duc de (C) Rohan dans la Valteline, pendant qu'on levoit en Allemagne l'armée qu'on avoit dessein de lui faire commander. On trouva plus à propos de l'envoier en Catalogne, où il fut mestre de Camp general (D) l'an 1637. Il forma un très-beau dessein qui fut d'assieger Leucate, dont la prise eût extrêmement embarrassé la France; mais il fut contraint d'en lever le siege. Il fut blessé de divers coups en remplissant tous les devoirs d'un bon general; & à peine fut-il gueri de ses blessures, qu'il devint malade à n'en pouvoir rechaper. Il mourut à Perpignan le 21. de Fevrier 1638. Il avoit épousé Donna Luisa, fille du Marquis Jean Jerôme Marin issu de Thomas Marin Duc de Terreneuve. Il laissa plusieurs enfans de ce mariage, dont l'aîné fut fait Marquis de Romagnano par sa Majesté Catholique *.

☞ SERRONI (HYACINTHE) premier Archevêque d'Albi, a vêcu au XVII. siecle. Voiez les nouvelles de la Republique † des lettres; mais corrigez y (Z) deux fautes. Voiez aussi le Dictionaire de Mr. Moreri.

☞ SER-

la course du Duc de Rohan à Gravedone. Il a raison alors.

(B) *A la bataille de Norlingen.*] Il fut posté sur une hauteur que le Conseil de guerre tenu la veille de la bataille, jugea de la derniere importance pour le succés de cette grande journée. Les Suedois n'en jugerent pas autrement, vu qu'ils emploierent tous les efforts imaginables pour se saisir de ce poste; mais Serbellon les repoussa toûjours vigoureusement. Aussi eut-il la satisfaction de s'entendre dire ces agreables paroles par le Cardinal Infant, en presence du Roi de Hongrie, *Conde por Dios y vos tenemos la vittoria* (a).

(C) *Contre le Duc de Rohan.*] Ceci se raporte aux années 1635. & 1636. L'auteur a raison, par raport à ce tems-là, de donner le païs de la Valteline pour scène au Duc de Rohan & au Comte Serbellon: mais je doute qu'il raporte fidelement ce qu'ils firent; car il supose qu'y aiant trois corps de troupes pour la France, le Duc de Rohan qui commandoit l'un de ces corps, tâcha toûjours de se joindre avec les deux autres, ce qui auroit pu causer un très-grand dommage aux Espagnols; mais que le Comte empêcha toûjours cette jonction. Tout cela est visiblement faux, si l'on s'en raporte à l'histoire (b) du Duc de Rohan. On y montre qu'il avoit auprès de lui toutes ses troupes; mais qu'il étoit situé de telle maniere, qu'il avoit les Allemans d'un côté, & les Espagnols de l'autre. Fernemont (c) commandoit les Allemans; Serbellon commandoit les Espagnols. Le Duc batit trois fois de suite les Allemans; après quoi il attaqua Serbellon retranché avantageusement à Morbeigne, & le batit. Voilà une chose dont Priorato ne dit pas un mot. Cependant il est difficile d'en douter, vu que cette histoire du Duc de Rohan, sur tout ce qui regarde ses exploits de la Valteline, est toute fondée sur des memoires qui ont fort l'air d'être bons. Mais qu'est-il besoin de recourir à des memoires? Priorato dans un autre livre (d) ne parle-t-il pas de la defaite des Allemans, & ne dit-il pas que Serbellon fut bien batu à Morbeigne? On n'a besoin que de son propre temoignage, pour refuter tout ce qu'il a dit dans l'éloge de Serbellon, par raport au Duc de Rohan. N'oublions pas ce qu'il raporte concernant Fornemont; c'est (e) qu'il se brouilla avec Serbellon, pour ne lui avoir pas donné dans une lettre les titres qui lui étoient dûs.

(D) *Mestre de Camp General.*] Cela ne signifie point qu'il eut le commandement en chef de cette armée; car il est certain qu'il relevoit du Duc de Cardonne. Il est vrai que la presence de ce Duc ne diminua point l'autorité du mestre de Camp general pendant le siege de Leucate, car il n'y assista point en personne; & il y eut (f) une Relation Françoise, où pour refuter ceux qui avoient publié qu'*il estoit resté mort au champ de bataille*, on assûra qu'*il n'avoit pas esté present au combat, & qu'à l'exemple des Rois Catholiques il s'estoit contenté d'estre le chef spirituel & invisible de cette armée, se reservant le titre de General pour en laisser faire les fonctions à Serbellon.* Priorato ne s'est pas assez nettement expliqué; il n'y a personne qui ne crût sur ses expressions (g), que le Comte relevoit immediatement de la Cour d'Espagne.

(Z) *Corrigez y deux fautes.*] Vous y trouverez que ce Prelat nâquit le 3. d'Août: il faloit dire le 30. Vous y trouverez que l'Evêque de Pamiers étoit son neveu; cela n'est pas vrai. Par cet Evêque il faut entendre Mr. l'Abbé de Camps. C'est un homme illustre, & de beaucoup d'erudition, & qui a fait un très-bel amas des plus curieuses medailles qu'on puisse trouver. Cela paroît par le livre intitulé *selectiora numismata in ære maximi moduli è Museo Illustrissimi D. D. Francisci de Camps, Abbatis S. Marcelli, & B. Mariæ de Siniaco, concisis interpretationibus per D. Vaillant D. M. & Cenomanensium Ducis Antiquarium illustrata.* Il fut imprimé à Paris l'an 1693. in 4. Voici ce que Mr. Vaillant, qui est si celebre par la connoissance des Medailles, dit de cet Abbé à l'entrée de ce livre-là. *Nummos veteres ex omni materia, omnique modulo summâ curâ multisque sumptibus collegit undique multis ab hinc annis Illustrissimus* ABBAS DE CAMPS, *tàm prospero successu, ut rei nummariæ studiosis omnibus, Principibus etiam non paucis opulentior in eâ re tandem evaserit: hi siquidem nummos habent permultos, ille verò numismata maximi moduli mole, cælaturâ, varitate, eximia, in quibus Imperatorum seriem, si paucos excipias, cernere licet, ut & res ab eis præclarè gestas, & quidquid in historiâ Romanâ legitur augustius. Ab amicis sæpe invitatus, ut quæ privata studens, tùm utilitati, tùm voluptati sibi comparaverat, in publicum commodum transferret, annuit comiter votis amicorum, ipse tamen diversis negotiorum generibus implicatus ea in ære priùs, prout extant in ipsis exemplaribus, accuratè incisa, explicanda mihi postmodùm tradidit.* Si vous consultez l'Abbé de la Roque (h) dans l'extrait d'une dissertation de Mr. l'Abbé de Camps sur une medaille (i) Greque d'Antonin Caracalla, il vous repondra ce qui suit; (k) „ Les „ Curieux de Rome & de France se sont donné beau„ coup de peine à l'expliquer, & ils ont esté partagez „ dans leur jugement sur la verité, & sur la singula„ rité des Jeux qui y sont representez. M. l'Abbé „ Decamps habile en la connoissance de la Medaille „ au delà de ce que son âge, & ses grandes occupa„ tions semblent le permettre, croit que ce sont des „ jeux de Funambules, ou danseurs de corde: & là „ dessus il propose ses conjectures pleines de beau„ coup d'esprit, & d'une erudition fort profonde. . . . „ (l) Apres qu'il a ainsi developpé avec beaucoup d'esprit „ & d'erudition le veritable sens du revers de cette „ Medaille, il examine pourquoy l'on voit des Fu„ nambules au revers d'une Medaille de Caracalla, & „ quelle raison ont eu les Cyziceniens de les luy offrir. „ On nous aprend ailleurs qu'il a recherché aussi avec un grand soin les manuscrits rares, on nous aprend, dis-je, cela au sujet d'un *Canon Burdigalensis ex MS. Codice vetustissimus*, qui se trouve entre ses mains. (m) „ Personne ne nous avoit encore jamais donné ce „ Concile. Nous le devons à M. l'Abbé des Camps „ qui dans la recherche qu'il fait de ce qui peut enri„ chir l'histoire qu'il nous prepare de la Suffragance „ d'Alby dans laquelle il l'a inseré tout au long, l'a „ tiré d'un MS. de Conciles & de Traitez d'anciens „ Peres,

‡ En 1633.

‡ En 1635.

* Ex Gualdo Priorato ubi supra.

† Mois de Janvier 1687. pag. 113.

(a) *Priorato ibid.*

(b) *Imprimée à Paris en 1666. & en Hollande en 1667. in 12.*

(c) *D'autres l'appellent Fornemont.*

(d) *Histor. delle guerre di Ferdinando &c.*

(e) *Ibid. l. 10. pag. m. 337.*

(f) *Merc. François, tome 21. pag. 502.*

(g) Fu chiamato dal Re in Ispagna, e fatto Mastro di Campo Generale dell' essercito di Catalogna. Nel passar d'Italia in quelle parti hebbe il commando sopra tutti i Generali e capi da guerra di quell' essercito . . . . benche prima del combattimento havesse fatta instanza per altri sei mila huomini, o almeno quattro, fu dal Conte Duca Privato del Re mantenuto con lettere affettuose in speranze grandi, ma non mai soccorso d'un solo fantacino. *Scena d'huom. illustri.*

(h) *Au Journal des Savans du 29. de Novembre 1677. pag. 309. édit. de Holl.*

(i) *Qui represente au revers des spectacles & des jeux publics fort particuliers & peu entendus jusqu'à present.* Id. ibid.

(k) *Id. ib. pag. 310.*

(l) *Ibid. pag. 312.*

(m) *Journal des Savans du 20. de Nov. 1679. pag. 317. édit. de Holl.*

Digitized by Google

☞ SERVILIE, sœur uterine † de Caton d'Utique, fut mariée deux fois, premierement avec Marc Junius Brutus, dont elle eut Brutus le meurtrier de Jules Cesar; & puis avec Decimus Junius Silanus π qui fut Consul l'an de Rome 691. Elle ne se conduisit point en femme d'honneur, car non seulement elle fut maîtresse de Jules Cesar, & abusa (A) de cette galanterie pour s'enrichir de la depouille des miserables, mais aussi elle abandonna l'une de ses filles aux desirs impurs de ce galant. Son frere Caton fut bien attrapé lors qu'on (B) lui fit lire une lettre qu'elle avoit écrite. Elle se disoit descenduë ‡ de ce Servilius Ahala qui avoit tué Spurius Melius auteur de factions dans Rome l'an 316.

† *Plut. in Catone minore init. pag. 759.*

π *Id. ib. pag. 769. Voiez aussi Ciceron in Bruto pag. m. 354.*

‡ *Plut. in Bruto init. pag. 984.*

☞ SERVILIE, sœur de la precedente, & femme de Lucullus, fut encore plus impudique qu'elle. Voiez la remarque A de l'article de Porcie. Lucullus qui avoit repudié Clodia, femme debordée au souverain point, & infame par ses incestes avec ses freres, ne rencontra guere mieux en épousant Servilie; car si vous exceptez l'inceste, elle ne (C) cedoit en rien à la debauchée Clodia. Son mari se contraignit autant qu'il put en consideration de son * beau-frere, mais enfin la patience lui échapa, & il en vint au divorce.

* *Caton d'Utique.*

SEVERE (CORNEILLE) poëte Latin sous Auguste. Je n'en parle que pour avoir lieu de corriger quelques fautes de (A) la Popeliniere, d'André Schot, &c. Voiez Mr. Moreri ⸸, dont je (B) marque aussi quelques meprises.

⸸ *Sous le mot Severus.*

SE-

„ Peres, dont l'ancienneté, &c.„ Il ne faut point douter qu'il n'eût entrepris l'histoire de la suffragance d'Albi à cause de nôtre Hyacinthe Serroni, auprès de qui il étoit dans une grande faveur, mais sans être son parent. On s'étoit trompé là-dessus dans les Nouvelles de la Republique des lettres pour s'être fié à un ouï-dire. En retractant cela on est bien aise de faire voir, que l'erreur où l'on étoit ne donna rien à Mr. l'Abbé de Camps que l'Archevêque son patron n'eût jugé digne de lui. Voilà le fondement du commentaire de cet article.

(A) *Maitresse de Jules Cesar, & abusa . . . pour s'enrichir . . . . mais aussi elle abandonna l'une de ses filles.*] Voiez ci-dessus la remarque A de l'article de Porcie, & l'article *Cassius* à la (a) page 827. & joignez à tout cela ces paroles de Suetone: (b) *Ante alias dilexit* (Cæsar) *M. Bruti matrem Serviliam: cui & proximo suo consulatu sexagies HS. margaritam mercatus est: & bello civili super alias donationes, amplissima prædia ex auctionibus hasta minimo addixit. Cum quidem plerisque vilitatem mirantibus, facetissime Cicero,* Quo melius, *inquit*, emtum sciatis, Tertia deducta est: *existimabatur enim Servilia, etiam filiam suam Tertiam Cæsari conciliare.*

(a) *Lettre i.*

(b) *Sueton. in Cæsare cap. 50.*

(B) *Caton fut bien attrapé lors qu'on lui fit lire une lettre qu'elle avoit écrite.*] Plutarque aiant fait mention des ordres (c) que Jules Cesar donna pour empêcher que la journée de Pharsale ne fit perir Brutus, ajoûte ceci, (d) „ Et dit-on qu'il le faisoit pour l'a-„ mour de Servilia mere dudit Brutus: car estant en-„ core bien jeune il avoit cogneu Servilia, qui avoit „ esté demesurément amoureuse de lui: & pour autant „ que Brutus estoit né environ le temps que leur amour „ estoit en sa plus grande ardeur, il se persuadoit qu'el-„ le l'avoit conceu de lui. Auquel propos on raconte „ que du temps qu'on traitoit au Senat des affaires de „ la conjuration de Catilina, laquelle fut bien pres de „ ruiner & destruire toute la ville de Rome, Cesar & „ Caton se trouverent pres l'un de l'autre, soustenans „ contraires opinions, & qu'en ces entrefaites on ap-„ porta de dehors quelque petit escrit à Cesar. Cesar „ le prit & le leut à part tout bas, & adonc Caton se „ prit à crier que Cesar faisoit meschamment de re-„ cevoir advertissements & lettres des ennemis, de-„ quoy plusieurs des assistans murmurerent. Parquoy „ Cesar donna la lettre tout ainsi comme elle estoit à „ Caton, qui la leut, & trouva que c'estoit une lettre „ amatoire & lascive de sa sœur Servilia: si la jetta à „ Cesar, & lui dit, tien yvrongne. Et cela fait, il „ reprit son propos, & poursuivit le discours de son „ opinion comme devant, tant estoit publiée & co-„ gnuë de tous l'amour & l'affection que Servilia por-„ toit à Cesar.„

(c) *Voiez ci-dessus pag. 719. au texte.*

(d) *Plut. in Bruto pag. 986. Voiez le aussi in Catone minore pag. 770. Je me sers de la version d'Amyot.*

(C) *Si vous exceptez l'inceste elle ne cedoit en rien à la debauchée Clodia.*] Plutarque se sert des plus fortes expressions qui puissent être emploiées pour marquer une mauvaise conduite; (e) Τῆς δὲ Κλωδίας ἀπηλλαγμένος, οὔσης ἀσελγοῦς καὶ πονηρᾶς, Σερβιλίαν ἔγημεν, ἀδελφὴν Κάτωνος, οὐδὲ τοῦτον εὐτυχῆ γάμον. ἓν γὰρ οὐ προσῆν αὐτῷ τῶν Κλωδίας κακῶν μόνον, ἡ τῶν ἀδελφῶν διαβολή. τἆλλα δὲ βδελυρὰν ὁμοίως οὖσαν καὶ ἀκόλαστον ἠναγκάζετο φέρειν αἰδούμενος Κάτωνα. τέλος δὲ ἀπεῖπεν. *Repudiata autem Clodia, lasciva & improba muliere, Serviliam duxit Catonis sororem: quæ item nuptiæ parum faustæ fuere. Una enim carebat sola Clodia macularum infamia ex fratribus: cætera pariter flagitiosam & impudicam ut ferret Catonis reverentiâ vim intulit sibi. postremò tolerare eam non valuit.*

(e) *Plutarch. in Lucullo p. 517. E.*

(A) *Quelques fautes de la Popeliniere, d'André Schot, &c.*] La Popeliniere confond ce poëte avec l'orateur Cassius Severus. Il en a été censuré par Vossius (f); mais Vossius ne le devoit pas citer *in sua Historia*: pour ôter l'équivoque il faloit dire *in sua Historia Historiarum*; car c'est dans l'histoire (g) des histoires que se trouve ce dont il s'agit, & non dans l'histoire des guerres civiles, où neanmoins il seroit aisé de soupçonner que l'auteur auroit commis la faute; les historiens modernes faisant quelquefois des digressions, ou des reflexions qui leur donnent lieu de debiter ce qu'ils sçavent de l'antiquité. La Popeliniere n'a point parlé exactement de Cornelius Severus; il lui donne trois professions differentes; celle d'historien, celle de grand orateur, & celle de poëte épique. La derniere suffisoit; on ne lui en trouve point d'autre dans les anciens Ecrivains qui parlent de lui. Il est vrai qu'on trouve quelques vers de sa façon parmi (h) des fragmens empruntez de diverses pieces d'eloquence; mais celui qui a mis ensemble tous ces morceaux, ne dit rien pourtant qui fasse conoître que Cornelius Severus ait jamais fait profession de rhetorique, ou d'art oratoire. C'est neanmoins, si je ne me trompe, ce qui a fait illusion à Petrus Crinitus, & puis à la Popeliniere qui l'a suivi. Crinitus (i) donne pour constant que Cornelius Severus s'occupa plusieurs années à declamer, pendant qu'Asinius Pollion, Pompeius Silo, Asellius Fuscus, Sextilius Hena, Cæstius Pius, Porcius Latro, & Aufidius Bassus exerçoient la même profession. Voilà justement une partie des gens que Seneque met en jeu, & dont il raporte les fleurs de rhetorique ramassées en differens bouquets. La Popeliniere donne 4. de ces mêmes declamateurs pour confreres à Cornelius Severus; c'est toûjours le même fondement, sçavoir que Seneque a fait entrer dans ses centons quelques vers de ce Cornelius.

(f) *Vossius de histor. Latinis, pag. 109.*

(g) *A la page 304.*

(h) *Dans Seneque le pere Suasor. 2. & 7.*

(i) *De Poët. Lat. c. 57.*

Le Jesuïte André Schottus est entré de part dans cette meprise, puis qu'aiant fait un traité *De claris apud Senecam Rhetoribus*, il y a donné un article à Cornelius Severus; il l'a même commencé par une faute, car il aplique à Cornelius, ce qui dans le texte de Seneque ne se doit entendre que de Sextilius Hena poëte Espagnol. Celui-ci avoit fait un poëme qui commençoit par ce vers,

Deflendus Cicero est, Latiæque silentia linguæ.

Cornelius Severus tourna mieux cette pensée en disant,

Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.

Sur quoi Seneque declare, qu'il ne veut point loüer son compatriote d'avoir fait un fort bon vers sur la mort de Ciceron, puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, sçavoir celui de Cornelius Severus. Le Pere Schottus au contraire lui fait dire, qu'il ne veut pas loüer son compatriote Cornelius Severus d'avoir fait, &c. puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, sçavoir celui de Cornelius Severus: ce qui auroit peu de grace, & n'est point du tout le sens de l'auteur. Il n'est pas vrai d'ailleurs que Cornelius Severus fût Espagnol; ce Jesuïte ne l'a point mis non plus dans (k) le catalogue des anciens Ecrivains de la nation.

(k) *Bibliotheca Hispanica to. II.*

Vossius dans l'un (l) de ses livres attribuë au vieux Scholiaste (m) de Perse, d'avoir cité ce vers de nôtre Severus, *Pinea frondosi dum murmurat Apennini*; mais dans un autre (n) livre il attribuë cela au vieux Scholiaste d'Horace, & se trompe.

(l) *Vossius de poetis Latinis, pag. 33.*

(m) *Id. de hist. Lat. pag. 109.*

(n) *Ce Scholiaste cite ce vers ad Sat. 1. v. 95.*

(B) *Moreri dont je marque quelques meprises.*] I. On ne doit jamais citer en François Quintilien sous le nom

SEVERE (SULPICE) florissoit vers le commencement du V. siecle. Il a été illustre par sa naissance, par son éloquence, & plus (*A*) encore par sa vertu. Aiant paru avec éclat dans le Barreau, il se maria très-avantageusement †, & perdit bientôt sa (*B*) femme, après quoi il renonça au monde, & se fit Prêtre. On ne peut douter qu'il ne fût de la (C) Province d'Aquitaine; mais il n'est pas indubitable * qu'il fût du Diocese d'Agen. La premiere édition de ses livres est (*D*) peu conuë. Comme on peut voir son histoire dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin, je ne m'y arrête pas.

Il a été censuré en certaines choses par Possevin φ, mais beaucoup moins que Sigonius son commentateur. Guibert Abbé de Gemblours s'est fort abusé lors qu'il a dit qu'après la mort de saint Martin, nôtre Sulpice Severe nonobstant sa resistance fut promu à l'Evêché de Beziers. Il est sûr qu'il ne monta point plus haut que le degré de prêtrise. Il y a bien eu un Sulpice parmi les Evêques de Beziers; mais il se passa 190. ans entre la mort de saint Martin & l'installation de cet Evêque ‡.

☞ **SFORCE**, en Italien **SFORZA**, Maison illustre, doit son origine à un païsan de ↓ Cotignola, qui devint l'un des premiers & l'un des plus braves Capitaines de son siecle. Il s'apelloit (*A*) Giacomuzzo, mais selon la coutume des païsans de ces quartiers-là, les deux pre-

† *Voiez la remarque B.*

* *Il dit que Phœbadius Evêque d'Agen étoit son Evêque. Cela ne prouve pas qu'il fût né dans ce Diocese.*

φ *Possev. bibl. select. to. 1. pag. m. 202.*

‡ *Ex Alteserra, rerum Aquitanic. lib. 5. cap. 8. p. 336.*

↓ *C'est une petite ville de la Romagne entre Imola & Faenza.*

nom de Fabius: cela est équivoque & barbare. II. Il ne faloit pas confondre les deux Seneques. Celui qui a fait les Controverses est le pere de l'auteur des lettres à Lucilius; cependant Mr. Moreri les cite comme une seule personne. III. Il faloit citer la lettre 79. de Seneque, & non pas la 69. IV. Il faloit citer les *Suasoires*, & non pas les Controverses de Seneque. V. Il faloit dire *Severus*, & non pas *Severe* dans le vers d'Ovide qu'on a raporté. VI. Cette citation *Seneque, in Contr. sua 6.* est vicieuse en trois manieres; il auroit falu mettre un point après *sua*, & citer la 7. *Suasoire*, & non pas (*a*) la 6. & banir *Contr.* C'est demander trop de choses à Mr. Moreri; il n'étoit pas homme à s'informer s'il y a de la difference entre les Controverses de Seneque & les *Suasoires*. Quoi qu'il en soit, les Lecteurs qui l'en croiront ne douteront pas que l'un des livres de Seneque n'ait pour titre *Controversia Suasoria*, erreur facile à conoître par la simple vuë des bonnes éditions.

(*A*) *Et plus encore par sa vertu.*] Lisez ces paroles de Gennadius, (*b*) *Vir genere & litteris nobilis, & paupertatis atque humilitatis amore conspicuus*: mais sur tout lisez ces vers de Paulin Evêque de Noles

Testis (c) adest dicto mirabilis ore Severus,
Et tota Christum cordis virtute secutus
Insignis mundi titulis, sed clarior illa
Qua mundum temsit sancta virtute fidei,
Nobilitate potens, sed multo extensius idem
Nobilior Christi cultu, quam sanguinis ortu.

(*B*) *Et perdit bientôt sa femme, après quoi.*] Cela se prouve par une lettre que Paulin lui écrivit: (*d*) *Tu frater dilectissime, ad Dominum miraculo majore conversus es, quia ætate florentior, laudibus abundantior, oneribus patrimonii levior, substantia facultatum non egentior, & in ipso adhuc mundi theatro, id est fori celebritate diversans, & facundi nominis palmam tenens, repentino impetu discussisti servile peccati jugum, & lethalia carnis & sanguinis vincula rupisti. Neque te divitiæ de matrimonio familiæ consularis adgestæ, neque post conjugium peccandi licentia, & cælebs juventus ab angusto salutis introitu, & arduo itinere virtutis, in mollem illam & spatiosam multorum viam revocare potuerunt.*

(C) *Qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine.*] Gennadius (*e*) le temoigne; mais ces paroles de Sulpice Severe le prouvent plus fortement: (*f*) *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.* Ce passage est pris d'un dialogue dont les interlocuteurs sont Posthumien, Sulpice Severe, & Gallus. Notez je vous prie le compliment de ce dernier; il dit aux deux autres qu'il a peur étant Gaulois, que son langage ne paroisse rude & barbare aux oreilles delicates des Aquitains. Il se regarde comme (*g*) une oïe parmi des cygnes. Cette modestie, cette humilité étoient fondées sur l'état d'alors: en ce tems-là les Aquitains étoient la fleur, l'ornement & la gloire de toutes les Gaules, en fait d'esprit & d'éloquence. C'étoit dans l'Aquitaine que se rencontroient les meilleurs poëtes, les meilleurs rhetoriciens, & les plus excellens orateurs de tout l'Empire Romain. J'excepte les Grecs, je ne parle que de ceux qui écrivoient en Latin. Voiez la liste des illustres Aquitains que Mr. de Hauteserre a recueillie (*h*).

(*D*) *La premiere édition . . . est peu conuë.*] Les abreviateurs de Gesner, le Pere Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin &c. qui ont indiqué tant d'éditions de cet Auteur, n'ont rien dit de celle-là. Le public en fut redevable à Mathias Flacius Illyricus, qui ne designa son nom que par les premieres lettres, ce qui fut cause qu'un Catholique Romain lui donna des loüanges dont il eut regret ensuite, aiant sçu que c'étoit un Lutherien. C'est le Pere Vavasseur qui conte cela dans un écrit satirique contre Mr. Godeau. *Isto fermè pacto*, dit-il (*i*), *quamvis minùs turpiter, utpote unus ac privatus, atque in causa leviore, clarissimus se scriptor deceptum sensit, & doluit. Cùm enim mirificis laudibus extulisset eum, qui primus perelegantes Sulpitii Severi libros edidisset in lucem, neque thesaurum hunc, quem teneret solus, invidisset doctis literatis ac doctis; eumque cùm propter tantum beneficium, tum maximè modestiæ nomine suspiceret, quòd celasset nomen, literas modò, M, & F, adscripsisset: intellectum est posteriùs, Matthiam Flaccium esse ejusmodi, hominem non solùm non modestum, qui hoc modestiæ causa non fecisset, sed etiam impurum & nequam hæreticum, qui in centurias Magdeburgenses multa de suo, non tacito nomine, contulisset. Ut dictum nollet præposterus laudator, & cum bona, sed falsa de altero opinionis, & ridiculæ credulitatis suæ pœniteret.*

Les plus amples commentaires que nous aions sur l'*historia sacra* de nôtre Severe sont ceux de Christien Schotan. Ils furent imprimez *in folio* à Francker l'an 1664.

(*A*) *Un païsan de Cotignola . . . qui s'appelloit Giacomuzzo.*] C'étoient comme deux noms de batême *Jaques Muzzo*, ausquels si l'on joint le surnom *Attendolo*, on aura le nom entier de ce personnage. Attendolo étoit son nom de famille. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'il fût fils d'un païsan: le Sansovino le fait petit-fils d'un gentilhomme nommé Jean Attendolo qui fut pere de Michelin Capitaine de la Republique de Venise. On ajoûte que Michelin pere de nôtre Sforce fut marié à Polyxene de Sanseverin, & qu'il eut deux sœurs dont l'une fut femme d'Ugolin Comte de Centona, & l'autre fut mariée à Martin Caraccioli Comte de Santangelo frere du grand Marechal de Naples (*k*). Nous lisons dans Paul Jove que Sforce étoit de bonne famille, *honesta familia* (*l*). Mais Leandre Alberti se fondant sur le temoignage d'un (*m*) écrivain natif de Cotignola, raconte que Giacomuzzo étoit païsan, & qu'il bechoit actuellement la terre lors qu'il mit en deliberation s'il s'enrôleroit comme quelques-uns de ses camarades l'en sollicitoient. Il jetta sa beche sur un arbre, & repondit que si elle y demeuroit il prendroit les armes. Elle y demeura, & il s'enrôla. (*n*) *Muzzo lavorando la terra con la zappa indotto da alcuni compagni, la gittò sopra un'albero, promettendogli che se la vi manea sopra quello, d'andar con loro alla guerra, la qual vi rimase, & così andò con loro, come dimostra Pietro M. Caranto con molti altri scrittori.* Le même Auteur (*o*) observe qu'il y a eu des Ecrivains qui voulant faire leur cour aux Sforces ont dit, que Giacomuzzo ni Muzzo n'étoient pas le veritable nom de celui dont il s'agit; mais qu'il s'apelloit Mutio, & qu'il étoit descendu de Mutius Scevola, & ils rejettent tout ce qui se dit de sa beche. C'étoient des flateurs qui cherchoient à s'insinuer dans les bonnes graces des descendans de Giacomuzzo. Voilà ce qu'assûre Leandre Alberti. *Avvenga che alcuni cercando di acquistar gratia, scrivono altrimente* (*p*). Je ne sçai si je me trompe; mais je m'imagine que du vivant même de nôtre Sforce il se trouva des flateurs qui releverent sa naissance, & qui s'oposerent à la voix publique; car encore qu'il soit infiniment plus glorieux de s'élever à une grande fortune

(*a*) *Vossius de poët. Lat. p. 33. cite la 6.*

(*b*) *Gennadius, de Scriptor. Eccles. c. 19.*

(*c*) *Paulin. lib. 5. de vita Sancti Martini.*

(*d*) *Idem epist. 7.*

(*e*) Severus Presbyter cognomento Sulpitius Aquitanicæ Provinciæ. *Gennad. ubi supra.*

(*f*) *Sulpit. Severus de vita S. Martini, lib. 3.*

(*g*) Argutos inter strepere anser olores. *Virgil. eclog. 9. v. 36.*

(*h*) *Ant. Dadinus Alteserra, Rerum Aquitanicarum libri quinque.*

(*i*) *Paulus Romanus Candido Hesychio, Antonius Godelius Episcopus Grassensis, an Elogii Aureliani Scriptor idoneus, pag. 33.*

(*k*) *Tiré de Francesco Sansovino dell' origine delle Case illustri d'Italia fol. m. 10. verso & 11.*

(*l*) *Jovius elog. viror. bellica virtute illustrium lib. 2. pag. m. 192.*

(*m*) *Pietro M. Caranto.*

(*n*) *Leandro Alberti descrittione di tutta Italia fol. m. 318.*

(*o*) *Id. ib. fol. 317. verso.*

(*p*) *Id. ib. fol. 318.*

premieres syllabes de son nom furent retranchées, on ne l'apelloit que Muzzo. Il quitta le labourage & s'enrôla, & s'aquit bientôt la reputation de soldat determiné. Il ne parloit que de ravages & que de saccagemens, & il vouloit obtenir par force tout ce que bon lui sembloit. C'est ce qui lui fit donner le surnom ß de Sforza, qui a été ensuite le nom propre ☩ de la famille issuë de lui. N'oublions pas qu'il eut aussi le surnom d'Attendolo *, Voiez la premiere remarque de cet article. Il eut pour compagnon d'armes le fameux Braccio sous le General Alberic de Barbiano. Ils s'aimerent au commencement comme deux freres, mais l'émulation ou la jalousie qui se glissa dans leur commerce, degenera en inimitié. Depuis ce tems-là on les vit toûjours embrasser des partis contraires, de sorte que quand l'un étoit choisi pour être le chef des troupes de quelque Prince ou de quelque Republique, l'autre avoit un pareil emploi dans l'état qui étoit en guerre ou avec ce Prince ou avec cette Republique. Ils vendoient bien cherement les services qu'ils rendoient, & ils étoient bien aises (*B*) de faire durer la guerre: c'étoit pour eux le plus sûr moien de contenter l'ambition qui les devoroit. Sforce commanda dans le Roiaume de Naples les troupes de la Reine Jeanne, pendant que Braccio y commandoit celles d'Alfonse d'Aragon. Ils perirent tous deux dans cette guerre. Sforce marchant au secours de la ville d'Aquila, assiegée par Braccio, se noia (*C*) au passage de la riviere d'Aterno, & Braccio fut tué quelque tems après dans le combat qu'il lui falut soutenir proche d'Aquila contre les troupes de la Reine Jeanne commandées par un fils de Sforce, & contre les troupes du Pape. On ne trouva point le corps de Sforce. Son rival ne fut gueres plus heureux par raport aux funerailles, puis que le Pape ordonna que le corps de l'excommunié Braccio fût enterré hors de Rome dans un lieu profane †. Sforce avoit été Gonfalonnier de la Sainte Eglise, & creé Comte de Cotignola par le Pape Jean XXIII. La possession de Cotignola lui fut donnée pour le paier des apointemens que l'Eglise lui devoit, & qui se montoient à quatorze mille ducats ‡. Il laissa une nombreuse (*D*) famille: sa posterité subsiste encore. Ce fut un homme

ß Quelques-uns disent qu'Alberic de Barbiano la lui donna après qu'il l'eut vu repousser très-hardiment une injure qui lui avoit été faite.

☩ Collenuccio hist. Neap. l. 5. p. m. 409. *dit que la Reine Jeanne ordonna cela.* Voluit ut in illius memoriam omnibus deinde qui illo genere nascerentur, Sfortiæ cognomen inderetur.

** Tiré de Leandre Alberti descrittione di tutta Italia fol. 317. verso & 318. edit. de Venise 1561. in 4.*

† Tiré de Paul Jove in elogiis virorum bellica virtute illustrium lib. 2. pag. m. 192. & seq.

‡ Tiré de Leandre Alberti ubi supra.

fortune par ses beaux faits d'armes malgré la bassesse de son extraction, que de monter par la même voie au sommet des dignitez avec le secours de la noblesse de son sang, il y a très-peu de personnes qui ne soient bien aises qu'on ne puisse pas leur reprocher l'obscurité de leur origine. La plupart de ceux qui montent du plus bas degré aux plus hauts, preferent enfin l'avantage de (*a*) n'être pas exposez au reproche de roture, à l'avantage d'avoir pu vaincre par le merite personel les obstacles d'une condition très-mecanique. On leur fait donc beaucoup de plaisir quand on leur donne des ancêtres fort illustres, & quand on travaille à faire perdre le souvenir de leur premiere bassesse. Rarement sont-ils du goût d'Agathocles, qui étant devenu Roi (*b*) se faisoit servir à table non seulement en argenterie; mais aussi en vaisselle de terre, afin de donner à conoitre qu'il étoit fils d'un potier.

Fama (c) est fictilibus cœnasse Agathoclea regem,
Atque abacum Samio sæpe onerasse luto,
Fercula gemmatis quum poneret horrida vasis:
Et misceret opes pauperiemque simul.
Quærenti causam, respondit: Rex ego qui sum
Sicaniæ, figulo sum genitore satus.

Il croioit avec raison relever sa gloire en faisant voir qu'il avoit été l'artisan de sa fortune. Nous voions aujourd'hui des panegyristes qui avoüant d'un côté que la naissance de leur heros étoit des plus nobles, observent de l'autre que cette splendeur de famille n'avoit point contribué à le faire parvenir aux dignitez. Tant il est vrai qu'on se persuade, que la recommandation des parens affoiblit les preuves du merite de ceux qui ont pu se prevaloir de cette recommandation. Mettons ici un passage de l'oraison (*d*) funebre de François de Harlay Archevêque de Paris. „ Des talens si relevez n'ont pû estre „ ensevelis dans l'obscurité, & il n'y a pas eu lieu de „ demander, d'où est venuë la grandeur à celuy „ qui estoit né si grand. La faveur n'a point eû l'hon„ neur de cette exaltation. Quelque noble & consi„ dérée que fut sa Maison, elle ne se trouvoit pas „ alors dans la situation de ces Maisons fortunées, où „ l'Etoile des peres vivans envoye de benignes influen„ ces sur les enfans; où les enfans, nez avec du mé„ rite, ont par dessus les autres l'avantage de le faire „ plûtost connoistre, & d'en estre plus dignement ré„ compensez; & où ceux qui sont moins favorisez de „ la nature que de la fortune, n'ont qu'à ne rien gâ„ ter par leur conduite, pour recevoir les graces qui „ leur sont assurées par le credit de leurs familles. „ Mais les accroissemens successifs de celuy dont nous „ parlons, ne doivent rien à ces heureuses préven„ tions. Plus animé par l'exemple de ses parens à „ meriter les dignitez: qu'aidé par leur credit à s'y „ avancer, il a dû luy-même devenir l'ouvrier de sa „ fortune. „ Quoi qu'il en soit je m'imagine que Giacomuzzo n'etoit pas fort disposé à imiter Agathocles, & que sa posterité se piqua encore moins de l'avantage, qui pouvoit lui revenir d'être descenduë d'un homme, qui en depit de la plus vile de toutes les conditions avoit pu se faire si grand. Ce qui me fait juger de la sorte est qu'il y eut des écrivains, qui voulant faire leur cour debiterent de pompeuses genealogies. Mais je croi aussi qu'il y eut des gens qui se plurent à rabaisser plus qu'il ne faloit la premiere condition de nôtre Sforce. Il regne en cela (*e*) deux extremitez.

(*B*) *Ils étoient bien aises de faire durer la guerre.*] Paul Jove a très-bien marqué cette partie du caractere de ces deux fameux Generaux, & il a dit avec beaucoup de justice qu'il y avoit là une ruse infame, & un vrai trafic. (*f*) *Qui ab initio fraterna charitate inter se conjuncti, pari spe, parique industria, & paribus insignium, laciniarumque coloribus militantes, usque adeò inclaruere, ut fatali demum ambitione atque superbia diducti, diversas militiæ sectas de nomine conderent, ac æmulatione gloriæ atque potentiæ, ex amicis hostes facti, ex adverso semper arma tractarent; qua dissensione potius quàm simultate opimis stipendiis summisque honoribus clari, atque opulenti evadebant; quum sese infami astu, promercalique militia principibus Italiæ & liberis civitatibus venditarent, bellaque alere quàm finire mallent; quòd uterque de fortuna sua immodicè sperandum putaret, & nihil impervium vividæ virtuti, generosè & fortiter agentibus arbitrarentur.* Cet esprit ambitieux & mercenaire est le defaut de presque tous ceux qui sont à la tête d'une armée sans être souverains; mais quand ils sont soldats de fortune, & à la solde d'un Prince dont ils ne sont pas sujets, ils s'abandonnent beaucoup plus à l'honnête trahison, qui consiste à laisser toûjours des ressources à un ennemi vaincu, & à lui dresser un pont d'or afin que la guerre ne finisse pas (*g*). Ils esperent qu'on ne parlera point de paix pendant qu'aucun des partis ne remportera que des avantages mediocres, ou qui ne decident point la question. C'est pourquoi ils laissent toûjours des queuës, & ils se menagent de telle sorte que le vaincu repare ses pertes assez promptement.

(*C*) *Se noia au passage de la riviere d'Aterno.*] C'est l'ancien nom de cette riviere, on la nomme aujourd'hui Pescara. Ce general y perit le 3. de Janvier 1424. à l'âge de 54. ans, si nous en croions Collenuccio (*h*), & plusieurs autres historiens; mais j'ai vu dans une (*i*) genealogie de la maison Sforce, qu'il se noia le 3. de Janvier 1426. âgé de 56. ans.

(*D*) *Il laissa une nombreuse famille: sa posterité subsiste encore.*] Il fut marié trois fois: premierement avec Antonia Salimbeni, veuve du Seigneur de Cortona, laquelle lui aporta en dot Montegione, Montenegro, Ripa, Bagno, & Clusi. Sa seconde femme étoit sœur de Pandolfe Alopo Napolitain, grand Camerlingue du Roiaume de Naples. Il epousa en troisiémes noces Marie de Marciano, fille du Comte de Sesse. Il laissa quinze enfans. Charles l'un des fils fut Archevêque de Milan. Un autre nommé Alexandre épousa Constance, fille de Galeace Malateste, & fut Seigneur de Pisaure. Un autre nommé Bosio épousa Eleonore Aldobrandin, Comtesse de Santa Fiore (*k*). Celui-ci etoit fils du premier lit, & de lui descendent tous les Sforces qui sont aujourd'hui au monde,

(a) Confer quæ supra pag. 190. col. 1.

(b) Plut. in apophthegm. pag. 176.

(c) Ausonius epigr. 8. pag. m. 9.

(d) Prononcée dans l'Eglise Metropolitaine de Paris par le Pere Gaillard Jesuite le 23. de Novembre 1695. Voiez y la page 16. & 17. édit. de Holl.

(e) Voiez la remarque A de l'article Touchet.

(f) Paulus Jovius ubi supra pag. 192. 193.

(g) Confer quæ supra pag. 877. col. 1. au commencement, & pag. 1349. remarque I.

(h) Pandulphus Collenutius histor. Neapolis. lib. 5. pag. 408. edit. Latina Dordr. 1618. in 8.

(i) Elle est dans le Mercure Galant du mois de Novembre 1678. à la page 164. de l'édit. de Holl.

(k) Tiré du Sansovino ubi supra.

me très-robuste, franc, & (E) qui ne se soucioit point de la bonne chere. On dit qu'il fut l'un de ceux ‡ qui coucherent avec la Reine de Naples. Celui de ses fils qui herita principalement φ de sa valeur & de sa fortune, fut François SFORCE dont je vais parler. * *Il l'avoit eu d'une fille de joye qui suivoit l'armée*, & qui β s'apelloit Lucia Terzana.

☞ SFORCE (FRANÇOIS) fils naturel de Giacomuzzo Attendolo, dont j'ai parlé dans l'article precedent, fit une fortune encore plus éclatante que celle de son pere. Il fut creé γ Comte de Tricarico à l'âge de 13. ans par Ladislas Roi de Naples, & s'aquit de très-bonne heure la reputation d'un bon guerrier. Il defit δ les troupes de Braccio qui disputoient le passage du Pescara; mais cet avantage ne lui servit de rien, car son pere s'étant noié dans cette riviere, il falut abandonner l'entreprise à quoi l'on se preparoit de faire lever le siege de la ville d'Aquila. François Sforce n'avoit ζ alors que 23. ans. Il fut confirmé par la Reine Jeanne dans toutes les dignitez & dans tous les biens dont elle avoit gratifié Giacomuzzo, & il reçut ordre de cette Princesse de se preparer au siege de Naples. Il contribua beaucoup à la reduction η de cette ville, & puis à la victoire qui fut remportée proche d'Aquila sur les troupes de Braccio le 2. de Juin 1425 θ. Il fut envoié par le Pape Martin V. contre Nicolas Trincio Seigneur de Foligno, & le contraignit d'accepter la paix aux conditions qu'il lui proposa. Il servit ensuite le Duc de Milan, soit contre les Florentins, soit contre les Venitiens, & se signala en plusieurs rencontres κ. Il rendit aussi beaucoup de services à la Reine Jeanne, & après qu'elle fut morte l'an 1435. il s'attacha aux interêts de René d'Anjou qu'elle avoit fait son heritier. Ce Prince fut malheureux, & obligé de ceder à la mauvaise fortune. Mais Sforce qui n'avoit pas moins d'esprit que de courage, trouva toûjours les moiens de se soutenir. Il se rendit maître de plusieurs places de la Marche d'Ancone, & usurpa même quelques états qui apartenoient à l'Eglise. Cela le fit excommunier λ par le Pape (A) Eugene IV. qui non content de ce coup de foudre spirituel, recourut aux armes temporelles, & à des ligues qui firent perdre ξ à François Sforce la Marche d'Ancone l'an 1444. Il retablit ses affaires bientôt après par une bataille qu'il gagna, où le fils de Picinin & le Cardinal de Fermo Legat du Pape demeurerent prisonniers ‡. On seroit trop prolixe si l'on donnoit le detail de toutes les guerres où il eut part, contentons nous de dire que par le traité de paix qui fut conclu le 22. de Novembre 1441. il fut dit qu'il épouseroit la fille naturelle du Duc de Milan †. Il l'épousa en effet, & ce fut pour lui le chemin d'une très-haute fortune; car il devint Duc de (B) Milan après la mort de son beau-pere. Cette succession étoit duë

‡ *Voiez la remarque E.*
φ *Cela ne veut pas dire qu'aucun des autres n'ait été guerrier. Mr. Varillas qui assûre, ubi infra,* qu'aucun d'eux n'avoit l'inclination guerriere, *se trompe.*
* *Varillas hist. de Louis XI. liv. 2. pag. 134. édit. de Holl.*
β *Voiez la table genealogique de la Maison Sforce à la page 164. du Mercure galant du mois de Novembre 1678. édit. de Holl.*
γ *Sansovino ubi supra.*
δ *Jovius ubi supra pag. 195.*
ζ *Collenutius hist. Neapol. lib. 5. p. m. 409. Mr. Varillas ubi infra pag. 134. ne lui en donne que 20.*
η *Elle fut soumise à la Reine au mois de Janvier 1425.*
θ *Ex eodem Collenut. ibid. pag. 409, 410.*
κ *Voiez le livre intitulé* ritratti & elogii di Capitani illustri *pag. 131. édit. de Rome 1646.*
λ *Spondan. ad ann. 1442. n. 11.*
ξ *Vianoli, historia Veneta to. 1. pag. 598.*
‡ *Id. ib. pag. 599.*
† *Id. ib. pag. 590.*

de. Le chef de cette maison fut fait Chevalier des Ordres du Roi de France l'an 1675. & épousa par procureur au mois d'Octobre 1678. Louise Adelaïde de Damas, fille du Marquis de Thiange, & niece de Madame de Montespan (a). Il avoit 64. ans; son épouse n'en avoit que 19. & partit de Paris le 27. d'Avril 1679. pour l'aller trouver en Italie. Voici ce qu'on dit de lui dans le Mercure galant : „ (b) Ce nouveau „ Marié est bien fait de sa Personne, quoy que dans „ un âge un peu avancé. Il a l'humeur agreable, & „ l'esprit droit & solide. Il est Duc d'Onano dans le „ Patrimoine de S. Pierre, & de Segni dans la Cam„ pagne de Rome, Comte de Santa Fior dans le Ter„ roir de Sienne, & Souverain de Castel Arquato en „ Lombardie, & de la Sforzesca dans le mesme Pa„ trimoine de S. Pierre. Outre toutes ces Terres, le „ Duc Mario Sforze, Pere de celuy d'apresent, pos„ sedoit le Duché de Valmontone dans la Campagne „ de Rome. Il le vendit aux Seigneurs Barberins „ pour onze cens mille Ecus Romains. „ Quant aux autres enfans de nôtre Sforce, il n'est pas besoin d'en parler, si vous exceptez celui qui devint Duc de Milan, & dont je donne l'article. Notez qu'Alexandre Sforce Seigneur de Pisaure, fut pere de Constant qui lui succeda. Jean fils (c) de celui-ci jouit de la Seigneurie de Pisaure, & fut marié à Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre VI. & ensuite à la fille de Matthieu Tiepoli, Senateur Venitien. François Marie della Rovere, Duc d'Urbin, succeda aux états de ce Jean Sforce (d).

(E) *Homme très-robuste, franc, & qui ne se soucioit point de la bonne chere.*] Il étoit en tout cela fort dissemblable à Braccio son émule. Aussi voions-nous que Paul Jove les met en opposition sur ces articles. (e) *In Braccio astuti & efficacis ingenii vis ardens eminebat; in Sfortia autem natura simplicitas, nullo fuco, nulloque literarum subsidio subnixa; apertique animi constans, & indomitus vigor laudabantur; in robusto præsertim corpore ad ferendos labores gestandaque arma prævalido. Braccius habitu corporis proximus delicato, splendore vitæ rerumque omnium apparatu sumptuoso, mirè gaudebat, utpote qui vel cum injuria aliena pecuniæ appetens & profusus esset. Ex adverso Sfortia ad delitias rudis & agrestis, frugi disciplina, convictu subitario & planè militari, contemptuque prorsus omnis luxuriæ lætabatur; utpote qui valida potius quàm decora arma, proceros & peracres generosæ sobolis equos, vir equitandi peritissimus, vera imperatoriæ dignitatis instrumenta esse putaret, nec quicquam ad inanem speciem exquisiti ornatus ostentare consuesset.* Quelqu'un s'imaginera peut-être que ces manieres rustiques, & ennemies du luxe, sont propres à refuter les medisances qui ont couru touchant les amours de Sforce, & de la Reine de Naples; mais cette imagination seroit mal fondée, puis qu'il est certain d'ailleurs qu'il aimoit les femmes, & que la force de son corps étoit insigne. Ce n'etoit pas un petit (f) attrait pour cette Princesse. Vous allez voir qu'elle le combla de bienfaits. (g) *Costui . . . . . fondò la grandezza della sua famiglia, non solamente col nome, chiamandola Sforza, ma col Stato; percioche fatto Generale de gli esserciti di Giovanna 2. Regina di Napoli, con laquale si dice, che hebbe da fare, hebbe in dono da lei, Beneventò, Manfredonia, Baroli, & Trani con più di 20. castella.* Voiez la marge (‡).

(A) *Le fit excommunier par le Pape Eugene IV.*] Ce fut un grand changement, car le même Pape lui avoit donné autrefois la garde de la Marche d'Ancone, & la dignité de Gonfalonier de l'Eglise, & la commission de faire la guerre à Nicolas Fortebraccio qui avoit usurpé diverses places de l'état Ecclesiastique. Sforce remplit très-bien cette commission, & defit les troupes de Fortebraccio à Tivoli. Notez qu'ensuite ce Pape, les Venitiens & les Florentins l'elurent pour General de leurs troupes dans la guerre qu'ils declarerent au Duc de Milan (h).

(B) *Il devint Duc de Milan.*] Philippe Marie Visconti possesseur de ce Duché, mourut au mois d'Août 1447. ne laissant qu'une fille naturelle qui étoit femme de François Sforze. Il s'éleva plusieurs pretendans à la succession. L'Empereur Frideric III. soûtenoit que ce Duché là étoit devolu à l'Empire, puis que le dernier Duc n'avoit point laissé d'enfans legitimes. Alfonse Roi de Naples se fondoit sur le testament de ce Duc, qui l'avoit nommé son heritier. Le Duc d'Orleans alleguoit les droits de la parenté, il étoit fils de Valentine sœur de ce Duc. François Sforce alleguoit que le même Duc l'avoit adopté, & ajoûtoit à cela les droits de sa femme (i). Dans ce contraste de pretensions les Milanois ce persuaderent que la conjoncture leur étoit favorable pour se mettre en republique. C'est pourquoi ils (k) elûrent douze Magistrats qu'ils apellerent conservateurs de la liberté, & dechirerent le testament du feu Duc, & donnerent le commandement des troupes à François Sforce, pour (l) continuer de faire la guerre aux Venitiens. Ce dernier article de leur conduite étoit fort mal entendu, & ne s'accordoit guere avec

(a) *Voiez le Mercure galant du mois de Novembre 1678. pag. 164. à la table genealogique.* (b) *Ibid. pag. 165.* (c) *Non pas legitime mais naturel comme le remarque Leandre Alberti ubi supra.* (d) *Tiré du Sansovino ubi supra.* (e) *Paulus Jovius ubi supra.*

(f) *Voiez ci-dessus page 2180. remarque G Δ.*

(g) *Sansovino ubi supra.*

(‡) *On lit dans la page 88. du* ritratti & elogii *que je cite ci-dessous, lettre h, qu'après qu'il eut vaincu proche d'Aquila les troupes d'Antognaccio, & de Jaques Caldora, & fait ensuite prisonnier ce Caldora, & le Comte de Monte Riso, & contraint plusieurs Barons de prêter serment à la Reine Jeanne, elle le fit grand Connetable du Roiaume.*

(h) *Tiré du ritratti & elogii di Capitani illustri pag. 131. 132. edit. de Rome 1646.*

(i) *Voiez les Annales de Mr. de Sponde ad ann. 1447. n. 7.*

(k) *Leand. Albert. descript. Italiæ pag. 678. editionis Latinæ 1657. in fol.*

(l) *Vianoli histor. Veneta tom. 1. pag. 604.*

Digitized by Google

duë par toutes sortes de droits * à un Prince du sang de France, & neanmoins François Sforce la recueillit, & fut ‡ favorisé en cela par Louïs XI. Il posseda cet état jusques à sa mort, & le gouverna avec beaucoup de moderation, & s'y fit considerer comme l'un des plus grans Princes d'Italie. On a † *dit de lui que jamais Usurpateur ne devint meilleur Souverain.* Il avoit sans doute plusieurs bonnes qualitez, & quoi qu'il n'eût jamais (C) étudié, il ne laissoit point de favoriser les lettres, & de parler avec autant d'éloquence qu'un orateur, & de raisonner sur les affaires civiles avec une merveilleuse force d'esprit & de jugement. On trouva trop implacable l'animosité avec (D) laquelle il travailla à exterminer toute la faction de Braccio. Il mourut le 8. de Mars 1466. à l'âge de 65. ans ‡. Il laissa quinze enfans, les uns legitimes, les autres illegitimes; mais sa posterité fut (E) entierement éteinte l'an 1535. La condition qu'il exigea en trai-

* *Voiez Mr. Varillas hist. de Louis XI. liv. 2.*

‡ *Id. ibid.*

† *Varillas ibid. pag.* 140.

‡ *Spondan. ad ann.* 1466. *n.* 6. *p. m.* 109.

avec le dessein qu'ils avoient formé d'établir chez eux le gouvernement republicain. Ils ne comprirent pas qu'il n'y a rien de plus favorable (a) à ceux qui veulent porter le sceptre, que de leur mettre l'épée en main. Ce Capitaine general des Milanois remporta de grans avantages sur la Republique de Venise. Cela relevoit de plus en plus sa reputation, & ce fut sans doute la cause qui obligea les Milanois à lui ôter les occasions de se signaler davantage; ils partageoient ses troupes, & ils les diminuoient afin qu'il ne fût pas en état de former des entreprises considerables. Il comprit ce que cela vouloit dire, & y chercha un remede qui favorisa puissamment son ambition. Il fit parler de paix à la Republique de Venise. (b) *Doppo questi avvenimenti mostrò inclinatione lo Sforza à riconciliarsi coi Veneti; mosso à ciò principalmente dai trattamenti che riceveva dai Milanesi troppo aspri; e come di gelosi della di lui potenza ingrati, e spiacevoli, mentre con la divisione delle sue genti, e con lo scemamento dell' esercito gli andavano tarpando l'ali per impedirgli il volo alla Ducale altezza; onde fù spedito da esso à Venetia Clemente Tealdino Secretario, che si trovava prigione con Almorò Donato nella Rocca di Cremona à proporre la trattatione della pace.* Ses propositions furent écoutées, & l'on conclut un traité par lequel la Republique s'engagea à l'assister d'hommes & d'argent pour se rendre maître de la ville & du Duché de Milan, & il fut dit que tout ce que l'on conqueroit jusqu'à la riviere d'Adde apartiendroit à la Republique de Venise (c). Dès que le Duc de Savoie eut sçu les nouvelles de cette confederation, il resolut d'assister les Milanois; mais les troupes qu'il leur envoia furent taillées en pieces par François Sforce avant qu'elles eussent joint celles de Milan, ensuite de quoi il s'apliqua à serrer de près cette grande ville (d). Les Venitiens aprehenderent qu'il ne la soumit à sa puissance, c'est pourquoi ils rompirent avec lui, & se liguerent avec les Milanois. Il ne laissa pas de pousser sa pointe, il s'accorda avec le Duc de Savoie, & confirma l'alliance qui étoit entre lui & les Florentins. Il empêcha que les Venitiens ne secourussent Milan; la famine & les divisions des Milanois, & le depit qu'ils conçurent contre Venise acheverent cette grande afaire; ils se soumirent à lui, & le reçurent dans leur ville le 26. de Fevrier (e) 1450. & le reconurent pour leur Duc (f). Ainsi s'en allerent en fumée les mesures que cette ville-là, & plusieurs autres du voisinage avoient prises pour se mettre en liberté, après la mort de Philippe Marie Visconti. Mr. de Sponde remarque très-bien qu'en ce tems-là plusieurs villes d'Italie tomberent dans la servitude, par la trop grande passion de l'éviter, car il se formoit dans leur sein plusieurs factions, on vouloit tantôt une forme de gouvernement, & puis une autre, & quand l'une des factions étoit superieure, elle traitoit cruellement le parti contraire. N'étoit-ce pas fraier le chemin à la servitude? (g) *Mediolanenses servandæ per se libertatis impotentes erant; & ut in his fieri mos erat civitatum Italicarum, illam tueri quærentes, mutuis dissensionibus, ac diversis regiminis mutationibus, crudelitatibusque faciliorem servituti viam sternebant.* Cet Annaliste observe que la populace de Milan tua l'Amdeur des Venitiens, s'étant mutinée à cause que les secours qu'ils avoient promis n'étoient pas entrez dans la place; & il ajoûte que les Venitiens differoient adroitement de la secourir, parce qu'ils avoient en vuë de la porter à se soumettre à leur domination (h).

(C) *Plusieurs bonnes qualitez, & quoi qu'il n'eût jamais étudié, il ne laissoit pas de favoriser les letres, & de parler.*] Il temoigna en plusieurs rencontres qu'il avoit un grand deplaisir d'ignorer les sciences: son inclination liberale envers les sçavans étoit fondée sur le grand desir qu'il avoit qu'ils écrivissent ses actions, & qu'ils l'immortalisassent. Il eut soin de procurer à son pere cet honneur-là, par la plume d'un écrivain qui étoit celebre; mais son propre historien fut encore plus fameux, & s'apliqua à ce travail avec une extrême diligence. Je parle de Jean Simoneta qui nous a laissé en 31. livres l'histoire de François Sforce, & qui declare qu'il n'avance rien qu'il n'ait vu, ou dont il ne soit très-assûré. Son ouvrage fut mis sous la presse à Milan l'année 1479. & s'étend depuis l'an 1424. jusqu'en 1466 (i). Voici un passage de Paul Jove qui sert de preuve à nôtre texte: (k) *In hunc hominem præter invictum corporis atque animi robur, summa etiam dona, quæ tribui poterant, natura contulerat, persona scilicet dignitatem eximiam; os probum, & in omni congressu aspectum sine superbia suis pariter atque hostibus venerabilem, sic, ut cuncti in eo sæpius concionante facundiam absoluto oratore parem admirarentur, eoque plenius, quòd nullas attigisset literas; & nihilo secius in omni civili militarique negocio, efficacis prudentiæ, divinique judicii vim expeditam & incredibilem afferret. Sed literarum decus, quum sese ejus expertem ingenuo pudore sæpe dolens fateretur, liberalissimè tuebatur. Justa siquidem & veræ laudis, quæ viventi ornamento esset, & transiret ad posteros, erat avidissimus. A Joanne Simonetta nanque insigni historico, & à Philelpho poeta percelebri res suas bello paceque gestas perscribi celebrarique jubebat, sicuti etiam patris vitam Leodorix Cribellus ejus jussu antea perscripserat.* Il venoit de dire que François Sforce gouverna pendant seize ans le Milanez si sagement, si justement, & si debonnairement, & avec une telle force (l) de se garentir de tout vice, qu'il passa pour le meilleur souverain de ce tems-là. Nauclerus dit neanmoins (m) qu'en ses vieux jours l'amour des femmes lui fit commettre beaucoup d'injustices.

(D) *L'animosité avec laquelle il travailla à exterminer toute la faction de Braccio.*] Il l'avoit domptée, & dissipée; mais craignant que le fils de Picinin ne fût capable de la remettre sur pied, il s'apliqua à le perdre, & pour y mieux reüssir il fit semblant de l'aimer, & le maria avec l'une de ses filles. Ensuite de quoi il le livra à Ferdinand Roi de Naples, qui contre la parole donnée, & contre tous les droits d'hospitalité, lui fit couper la tête dans la prison. Voilà un crime execrable; Paul Jove l'a condamné fortement. (n) *Fuere qui ei* (Francisco Sfortiæ) *inexorabilis odii notam inurerent, quòd persequendæ Braccianæ factionis nunquam oblitus, Jacobum Piccinini filium summæ spei ducem, sub quo Bracciana arma reflorescere posse viderentur, nequaquam syncera fide in generum asciverit; scilicet ut eo vinculo pignoreque deceptum, ad teterrimam necem Ferdinando Neapolitano regi proderet. Ab eo enim rege contra fidem refricata veterum offensionum memoria, vir impiger in carcere per Aethiopem servum aversa securi mactatus est, singulari quidem cum infamia tantorum principum, qui vindictæ libidinem sacrosanctæ fidei & hospitalis mensæ religioni prætulissent.*

(E) *Il laissa quinze enfans* (o), *les uns legitimes, les autres illegitimes, mais sa posterité fut . . . . éteinte l'an* 1535.] Il avoit épousé en premieres noces Polyxene Ruffa dont la dot le rendit Seigneur de trois villes, & de plus de 20. chateaux. Sa seconde femme, comme on l'a vu ci-dessus étoit fille unique du Duc de Milan. Le fils qui lui succeda se nommoit Jean Galeas Marie SFORCE (p). Nous avons vu ci-dessus (q) de quelle maniere il fut tué. Son fils Jean Galeas SFORCE qui lui succeda n'avoit alors que quatre ans, & fut élevé sous la tutele de Ludovic SFORCE son oncle fils de François. On a pu voir ci-dessus (r) comment il perit l'an 1494. Son fils fut exclus de la succession par les intrigues de Ludovic Sforce, qui se fit declarer Duc de Milan, & qui obtint là-dessus une investiture imperiale, que ses predecesseurs n'avoient pu jamais obtenir, & qui s'étendoit jusqu'aux enfans naturels en cas que les legitimes manquassent. (s) *Is postquam à Maximiliano Imperatore novi principatus auctoritatem obtinuisset, magna cum solemnitate totiusque civitatis gratulatione Ducatus insignia cepit, die qui D. Theodoro martyri festus habetur, anno à C. N. MCCCCXCV. Primus ex Sfortia gente Mediolanensis*

(a) Ben convenendozi la spada à quella mano che vuole scettro. *Vianoli ubi supra.*

(b) *Id. ib. pag.* 605. 606.

(c) *Id. ib. pag.* 606.

(d) *Id. ib. pag.* 607.

(e) *Vianoli met* 1449.

(f) *Id. ib. pag.* 613. 614.

(g) *Spondanus ad ann.* 1449. *n.* 7. *pag. m.* 9.

(h) *Id. ib.*

(i) *Voiez Vossius de histor. Latin. p.* 625.

(k) *Jovius ubi supra lib.* 3. *pag.* 222.

(l) Adversus omnem vitiorum intemperiem. *Id. ib. p.* 221.

(m) Hic etsi cunctos prudentia & felicitate principes sui temporis excelluisset, in senectute tamen mulierum ardore deceptus nimium prævaricatus est. *Nauclerus generat.* 49. *pag. m.* 970.

(n) *Jovius ibid. pag.* 222. 223.

(o) *Sansovino ubi supra fol.* 11. *verso.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Dans l'article* Lamponiano.

(r) *Dans l'article* Aragon (Isabelle d')

(s) *Leand. Albertus in descript. Italia pag.* 660.

traitant du mariage de son fils avec la fille du Marquis de Mantouë, a (F) quelque chose de singulier, j'en ferai une remarque.

☞ SFOR-

sis Ducatus titulum ac dignitatem jure nactus est, quoniam anteriores auctoritatem principatus ab Sacro Imperio Romano hactenus impetrare non potuerant. Fuit autem in formula Ludovici non solum de filiis justis ut invicem sibi succedendi jus haberent, comprehensum, sed etiam de nothis, uti ego vidi, si justos non extare contingeret. Il fut depouillé de ses états l'an 1499. par Louis XII. Roi de France petit-fils de Valentine Visconti, fille de Jean Galeas Duc de Milan. Il leva des troupes en Suisse, & rentra l'année suivante dans le Milanez, & y recouvra la plupart des places, mais les Suisses le livrerent aux François, & depuis ce jour-là jusques à sa mort qui arriva l'an 1508. il fut detenu en prison. Louis XII. posseda le Milanez quelques années de suite, mais il le perdit l'an 1512. & Maximilien SFORCE, fils de Ludovic le recouvra. Il ne put s'y maintenir après la victoire que François I. gagna sur les Suisses l'an 1515. à la bataille de Marignan, & il fut contraint de se rendre. On l'envoia en France où il mourut. François SFORCE son frere fut établi en 1522. Duc de Milan par les forces d'une ligue qui avoient vaincu les François. Sa possession ne fut point tranquille ni continue; il fut quelquefois chassé par les François, & puis retabli par Charles Quint, & maltraité aussi quelquefois par cet Empereur, qui enfin le reçut en grace l'an 1530. Depuis ce tems-là il jouit paisiblement de ses etats jusques à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1535. Il fut le dernier de tous ceux qui étoient issus de François Sforce I. du nom (a). Charles Quint se saisit alors du Milanez, & peu d'années après il en investit son fils Philippe II. Les termes de l'investiture comprenent Philippe II. & toute sa posterité tant masculine que feminine à l'infini, selon l'ordre qui s'observe dans les successions hereditaires des etats qui peuvent tomber en quenouille.

(a) *Tiré de Leandre Alberti ubi supra.*

(F) *La condition qu'il exigea en traitant du mariage de son fils avec la fille du Marquis de Mantouë, a quelque chose de singulier.*] Nous avons vu ci-dessus (b) que selon l'accord qui fut passé entre lui & Louis de Gonzague Marquis de Mantoue, son fils Galeas devoit épouser Dorothée fille de ce Marquis, *au cas qu'elle se trouvât sans difformité de bosse, ou d'autre defaut à l'âge de 14. ans.* En consequence de cet accord il envoia des medecins pour visiter nuë cette Dorothée, mais le Marquis ne le voulut pas soufrir. Un fort habile Avocat qui fut consulté sur cette question, soutint que François Sforce etoit bien fondé. Il y a bien des gens qui sont surpris de la reponse de cet Avocat. Lisez un peu ce passage des meditations historiques de Camerarius: „ (c) Plusieurs s'estonnent „ qui meut Francisque d'Arezze Jurisconsulte fa„ meux, de vouloir prouver que Francisque Sforce „ Duc de Milan eut droit de demander que Dorothee „ fille de Ludovic Marquis de Mantoue, fiancee à „ Galeaze fils du Duc, fust contemplee nuë par cer„ tains medecins qu'il avoit envoyez, afin de voir s'il „ y avoit point quelque deformite en elle: qu'au con„ traire le Marquis avoit eu tort de refuser telle in„ spection, mais seulement offert de leur monstrer sa „ fille couverte de la cotte que Galeaz son espoux lui „ avoit envoyee. „ Camerarius avoit lu cela dans un ouvrage de Tiraqueau, & il le cite. Raportons les propres termes de Tiraqueau, nous y trouverons que Philippe Decius, celebre Jurisconsulte, a donné son aprobation à ce sentiment de l'Avocat Aretin. (d) *Proinde non recte fortassis plerisque videbitur consuluisse, vir alioquin doctissimus autorque gravissimus Fran. Are. cons. 142. ex facto proponitur quòd illustris in tertio, & iterum in quarto dubio ejusdem cons. cum omnibus nervis contendit probare Franciscum Sfortiam Ducem Mediolani jure petiisse, ut Dorothea filia Ludovici Marchionis Mantuæ Galeatio ipsius Ducis filio desponsata, nuda a quibusdam Medicis a se missis conspiceretur, ut hinc detegeretur, si qua puellæ esset deformitas: contra Ludovicum hoc ipsum injuria recusasse, sed tantum filiam obtulisse videndam, Cotta (sic enim appellat) quam ad eam Galeatius ipse miserat, coopertam. Cujus tamen consilium probat Philip. Dec. in d. ca. proposuisti in 2. notab. An tamen bene uterque senserit, aliorum sit judicium.* Vous voiez que Tiraqueau n'a pas osé decider si ces deux Jurisconsultes ont eu raison, & neanmoins il commente en cet endroit-là une loi qu'il a reduite à ces termes, *que chacun des futurs conjoints decouvre à l'autre sa deformité, mais que pourtant il ne se depouille pas tout nu, & que la femme principalement ne le fasse pas, (e) suam quisque deformitatem futuro marito, aut uxori detegito. Ne tamen se propterea, præsertim fœmina nudato.* Il venoit de donner aux femmes cet avertissement, que si elles ont quelque imperfection corporelle qui ne soit pas conuë, il faut qu'elles la decouvrent non pas réellement, mais verbalement à celui qu'elles doivent épouser. (f) *Illud fœminas ipsas monemus, ut si qua in eis sit occulta deformitas, ei certe cui nubere velint, non re quidem, id est corporis nudatione, sed verbis adaperiant, propter eam maxime (g) rationem quæ à nobis dicta est cum de viris in hujus capitis initio loqueremur.* Il semble donc qu'afin d'eviter de se contredire, il devoit absolument condamner le sentiment du Jurisconsulte François Aretin. On peut repondre en sa faveur qu'il y a des cas particuliers, ou des conventions speciales qui dispensent de la loi, & qu'ainsi il n'a pas voulu interposer son jugement sur la conduite de François Sforce, & du Marquis de Mantouë. Il a pu croire qu'il y avoit là des circonstances qui rendoient la chose problematique. Il y a beaucoup d'aparence que François Sforce avoit entendu par les termes de son accord avec le pere de Dorothée qu'on la soumetroit à la visite, mais qu'il ne fut pas dit nommément & expressement qu'on la verroit toute nuë. Si cette clause avoit été exprimée, le Marquis de Mantouë n'eût pas tenu sa parole en refusant ce que le Duc exigeoit; & si elle n'avoit pas été exprimée, il pouvoit dire qu'il n'avoit jamais entendu que sa fille seroit visitée de la façon que le Duc le pretendoit. Ainsi les raisons du pour & du contre pouvoient être specieuses, & empêcher que Tiraqueau n'osât decider. Il n'ignoroit pas que dans les familles souveraines il importe plus que dans les familles des particuliers, que l'on s'assûre s'il y a des defauts cachez qui soient capables de faire craindre la sterilité. François Sforce destinoit à son successeur la fille de Louis de Gonzague, il lui étoit donc fort important qu'elle ne manquât de rien, & l'on sçait qu'en faveur des Princes, il y a bien des coutumes qui derogent à la pratique ordinaire. Voiez ce que je raporte ci-dessus (h) touchant l'usage des Moscovites. Nouvelle raison pour l'incertitude de Tiraqueau, & pour prouver qu'il ne se contredit pas.

(b) *Ci-dessus pag. 321. col. 1.*

(c) *Camerarius, Meditat. historiques to. 1. liv. 2. ch. 14. p. m. 168. Je me sers de la traduction de Goulart.*

(d) *Tiraquellus in legem 4. connubial. n. 28. pag. m. 85.*

(e) *Id. ib. pag. 87.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Voiez cette raison vers la fin de cette remarque.*

(h) *Pag. 1299. lettre g.*

J'observerai par occasion qu'il cite sur cette matiere une infinité de choses, & qu'il se trompe quelquefois. Il a tort de raporter (i) qu'anciennement les filles qu'on donnoit en mariage alloient au temple de la Fortune virile, & qu'elles s'y deshabilloient, afin qu'on examinât s'il y avoit en leur corps quelque imperfection cachée. Mr. du Boulay raconte mieux cette coutume. Il dit que le premier jour d'Avril „ (k) les „ Dames Romaines estant couronnées de meurte fai„ soient sacrifice à Venus aprés s'estre bien lavées sous „ le meurte. La cause en est touchée par Ovide au „ 4. des fastes, qui est que Venus desseichant un jour „ ses cheveux mouillez sur le bord du rivage, les Sa„ tyres l'apperceurent toute nuë qu'elle estoit, de„ quoy elle eut si grand' honte qu'elle se couvrit in„ continent de meurte, qui depuis ce temps-là luy „ fut sacré, & de là on prit occasion de celebrer la „ feste. Ce mesme jour les filles prestes à marier sa„ crifioient à la Fortune Virile avec un peu de par„ fums & d'encens: & là elles se des-habilloient & „ descouvroient toutes nuës devant les yeux de la „ Déesse, luy montrant tous les defauts de leur corps „ & la priant de ne les point faire connoistre aux ma„ rys qu'elles espouseroient. „ Il a oublié une circonstance, c'est que les Dames avant que de se laver, depouilloient la Deesse Venus & la lavoient. Voici les paroles de l'Auteur Romain qui nous aprend toutes ces ceremonies:

Rite (l) Deam Latiæ colitis matresque nurusque;
Et vos, quis vitta longaque vestis abest.
Aurea marmoreo redimicula solvite collo:
Demite divitias: tota lavanda Dea est.
Aurea siccato redimicula reddite collo:
Nunc alii flores, nunc nova danda rosa est.
Vos quoque sub viridi myrto jubet illa lavari:
Causaque, cur jubeat, (discite) certa subest.
Litore siccabat rorantes nuda capillos.
Viderunt Satyri turba proterva Deam.
Sensit, & apposita texit sua corpora myrto.
Tuta fuit facto: vosque referre jubet.
Discite nunc, quare Fortunæ thura Virili
Detis eo, calida qui locus humet aqua.
Accipit ille locus posito velamine cunctas;
Et vitium nudi corporis omne videt.
Ut tegat hoc, celetque viros, Fortuna Virilis
Præstat: & hoc parvo thure rogata facit.

(i) Sed & legimus olim in templum Fortunæ virilis ventitare mulieres solitas, quæ nuptui dabantur: & corpore nudato, num quo vitio aut labe essent affectæ explorari solere. *Id. ibid. n. 11. pag. 82.*

(k) *Du Boulay thresor des antiquitez Romaines pag. 516.*

(l) *Ovidius Faster. lib. 4. pag. m. 74.*

Cette

☞ SFORCE (CATHERINE) petite fille du precedent, fut une Dame de grand courage; mais elle fit une action où la hardiesse de l'autre sexe eut mille fois plus de part, que la modestie du sien. Ses sujets s'étant rendus maîtres du chateau d'Arimini, elle leur donna en ôtage ses enfans pour le recouvrer, après quoi elle menaça du dernier suplice ceux qui avoient été cause de la sedition, & comme ils lui repondirent qu'ils feroient mourir ses enfans, elle troussa sa chemise, & leur dit, voilà dequoi en *(A)* avoir d'autres; faites inhumainement perir dans l'innocence les ôtages que vous

(a) Horat. epist. 17. lib. 1.

Cette conduite des filles de Rome que Tiraqueau raporte si mal étoit une ruse & une supercherie, entierement oposée à la bonne foi, qu'il conseille d'emploier dans les preliminaires du mariage. C'étoit s'adresser à la Fortune Virile, comme on s'adressoit à la Déesse Laverne, laquelle on prioit de rendre invisibles les fautes que l'on commettoit:

(a) Pulchra Laverna
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri,
Noctem peccatis & fraudibus objice nubem.

Pour tout dire en peu de mots cette coutume des Romaines ne valoit rien, quoi qu'elle ne fût pas aussi execrable que celle des femmes d'Egypte, qui montroient leur nudité pendant quarante jours au bœuf Apis. Ce bœuf étoit la principale divinité des Egyptiens. (b) *Ἐν δὲ ταῖς προειρημέναις τετταράκοντ' ἡμέραις μόνον ὁρῶσιν αὐτὸν αἱ γυναῖκες, κατὰ πρόσωπον ἱστάμεναι, καὶ δεικνύουσιν ἀνασυράμεναι τὰ ἑαυτῶν γυναικεῖα μόρια. Per XL. illos dies fœminæ duntaxat ipsum* (Apim) *vident, ante faciem ejus constitutæ, elevatisque peplis inguina ostentant.* Quelles idées abominables avoit-on des Dieux que l'on faisoit spectateurs de telles choses! Il y avoit là non seulement un peché contre la pudeur, mais aussi une impieté, & je ne doute nullement que tous les Romains qui avoient conu les vraies regles de l'éducation modeste, n'aient condamné les ceremonies du premier jour d'Avril. On peut bien sans avoir lu saint Jerôme trouver juste ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de sa propre nudité. (c) *Scio præcepisse quosdam, ne virgo Christi cum eunuchis lavet, nec cum maritatis feminis: quia alii non deponant animos virorum: aliæ tumentibus uteris præferant fœditatem. Mihi omninò in adulta virgine lavacra displicent, quæ se ipsam debet erubescere, & nudam videre non posse.* Ce n'est pas assez que de condamner les effronteries à quoi les loix de Lycurgue (d) servoient d'instruction, il faut condamner jusqu'aux coutumes anniversaires dont le passage d'Ovide nous a instruits; & s'il faloit decider sur l'affaire du Duc de Milan, & du Marquis de Mantouë, il vaudroit beaucoup mieux loüer la conduite du Marquis que celle du Duc. Les complaintes du Cieco d'Hadria ne doivent être considerées que comme des traits d'esprit. Il se recrie sur l'énorme diference qui se rencontre entre toutes les autres emplettes, & le mariage. Si l'on achete une maison on s'en fait montrer tous les coins & tous les recoins, depuis la cave jusqu'au grenier, & cependant on ne s'assujettit pas à y demeurer toute sa vie: on la peut revendre, on la peut mettre à loüage, si elle ne nous accommode pas. Il en va de même de toute autre marchandise: la seule chose, dit le Cieco d'Hadria, dont on ne peut pas se defaire dès qu'on en a fait une fois l'aquisition, est celle dont on conclut le marché sans l'avoir examinée; (e) *Tutte le cose si considerano prima che si comprino. Le case si mirano, gli stromenti si odono, le popone si annasano, il vino si gusta, il panno si tocca, le fusa si maneggiano, le caraffe si palpano d'ogni parte se son intere, i lenti s'abbraciano, le stringhe si stendono, i legni si misurano, le scarpe si calzano, i cavalli si cavalcano, le vacche si sceglione, e in somma tutte le cose si provano con quei sensi, con cui le habbiamo à goder prima, che si conchiuda il mercato, le mogli sole, che non si possano mai più rifiutare in vita, con cui bisogna star sempre fino alla morte, si prendono à chiusi occhi, à gatt'orba e come si dice, gatta in sacco. Ne pur si provano, perche non riuscirebbono al paragone. Ne pur si mostrano, perche se si vedessero si sprezzerebbono prima, che si pigliassero.* Le plaisant discoureur que voilà. Il voudroit introduire dans nos contrats de mariage ou la coutume des Taxites (f) ancienne nation des Indes, ou celle des anciens Romains qui achetoient des esclaves, coutume que l'Empereur Auguste fit servir à ses amours criminelles comme on l'a vu ci-dessus dans l'article de Fulvie, page 1299. lettre g.

J'ai (g) promis de raporter la raison sur quoi Tiraqueau se fonde en exhortant à la confidence reciproque des imperfections corporelles. Un mari, dit-il, qui n'en feroit pas de bonne heure son aveu, s'exposeroit à être haï de sa femme quand elle viendroit à les conoitre; ce feroit en vain qu'il espereroit qu'elle ne s'en apercevroit pas: la communauté de lit ne soufre pas cette ignorance. Le mepris, la haine, l'horreur seront les suites de la decouverte, & puis on songera à d'autres hommes. (h) *Si vir quispiam qui se matrimonio velit addicere, quicquam latentis vitii aut deformitatis in corpore habeat, id in primis uxori quam ducturus est, detegat, ne si jam consummato matrimonio resciscat (neque enim illam quæ cum dies noctesque versaris diu latere potest . . . .) te contemnat, detestetur, abhorreat: proindeque alios petulanter sectetur.* Qu'on ne s'imagine pas, continuë cet auteur, que l'on aura une femme semblable à celle qui aiant un mari punais (i) ne s'en plaignit point, parce qu'elle croioit que tous les hommes avoient le même defaut, l'antiquité ne fait mention que de deux exemples de cette nature, & il faudroit être fou pour esperer aujourd'hui une telle chose. (k) *Et sane futurum adeo neminem insanum reor qui nostris præsertim temporibus, spem concipiat uxorem se his similem inventurum, eaque spe ductus suum illi vitium non patefaciat.* Voilà ce qu'il dit pour obliger l'homme à ne celer rien, & à suivre le bon exemple du (l) philosophe Crates, & du (m) pere de l'Empereur Galba. Il se sert des mêmes raisons envers la femme, & il les confirme par celle-ci, c'est que le mariage est une espece d'achat, & que la justice veut que l'acheteur (n) soit informé des defauts latens de la marchandise. Il prouve tout cela par plusieurs autoritez.

J'ignore l'issuë du diferent qui s'éleva entre le Duc de Milan, & le Marquis de Mantouë au sujet du mariage de Dorothée. Je ne sçai point si l'on trouva des expediens pour contenter le pere du fiancé; mais on voit dans le Sansovino (o) que Jean Galeas Marie fils de nôtre François Sforce eut deux femmes, l'une fut Susanne de Gonzague & l'autre Bonne de Savoie. Mr. de Marolles (p) assûre que Susanne de Gonzague fille de Louis Marquis de Mantouë fut mariée à Galeace-Marie Sforce Duc de Milan. Le même Sansovino dit ailleurs (q) que Dorothée de Gonzague fille de Louis de Gonzague Marquis de Mantouë, fut mariée à Galeas Marie Sforce Duc de Milan. Il y a beaucoup d'aparence que par une erreur qui lui est assez ordinaire, il nomme Susanne en un lieu la même fille qu'il apelle Dorothée en un autre. D'où il faut conclure qu'il pretend que le fils de François Sforce fut marié avec une fille du Marquis de Mantouë, ce qui prouveroit que le diferent sur lequel François Aretin fut consulté se termina, & que le mariage fut accompli. Mais d'ailleurs on pourroit pretendre que le Sansovino qui n'est guere exact, a parlé en general de mariage, quoi qu'il n'y eût eu que des fiançailles.

(*A*) *Voilà dequoi* (r) *en avoir d'autres.*] On ne sçauroit traduire plus modestement les paroles que je vais copier: *Illa magno & virili animo sublata veste nudatoque ventre. En, inquit, quo possim liberos iterum procreare.* L'auteur dont j'emprunte cela, & que j'ai cité à la marge de cet article, venoit de conter l'action d'une femme de Lacedemone, qui voiant prendre la fuite à ses fils un jour de combat leur montra sa nudité, & leur demanda s'ils vouloient rentrer dans le même ventre d'où ils étoient sortis en naissant, ou s'ils esperoient qu'elle les mettroit sous sa robe pour empêcher que l'ennemi qui les poursuivoit ne les aperçût. Elle joignit à cette demande un si vif reproche de poltronnerie qu'ils retournerent au combat, & gagnerent la victoire. Il cite les apophthegmes des femmes de Lacedemone que Plutarque a recueillis, mais on n'y trouve point tout cela; on y trouve (s) seulement qu'une Lacedemonienne montra son ventre à ses fils après leur fuite, & qu'elle leur demanda s'ils pretendoient y rentrer. Les autres choses sont une addition fabuleuse de Balthasar Boniface. Je l'apelle fabuleuse, quoi qu'on la lise dans Justin par raport à d'autres femmes, sçavoir par raport à celles de Perse au tems que Cyrus s'engagea à une bataille decisive contre Astyages Roi des Medes. (t) *Pulsa itaque cum Persarum acies paulatim cederet; matres & uxores eorum obviam occurrunt: orant in prælium revertantur: cunctantibus, sublata veste, obscœna corporis ostendunt, rogantes num in uteros matrum vel uxorum velint refugere. Hac repressi castigatione, in prælium redeunt: & facta impressione, quos fugiebant,*

(b) Diodor. Siculus lib. 1. pag. m. 54. cap. 85. Voiez l'Hexameron rustique pag. m. 91.

(c) Hieronym. epistola ad Latam de instit. filia epistol. lib. 2. pag. m. 264.

(d) Voiez ci-dessus pag. 1813. & suiv. Voiez aussi pag. 2529. Notez que Montaigne au 3. livre des essais ch. 5. pag. m. 129. & suiv. semble vouloir excuser Lycurgue.

(e) Lettere famigliare del Cieco d'Hadria pag. m. 35. Voiez ci-dessus pag. 1814. col. 1.

(f) Strabon lib. 15. p. m. 491. dit que parmi eux celui qui ne pouvoit pas doter sa fille la menoit au marché, & faisoit assembler le peuple au son des trompetes. Si quelcun se presentoit pour la prendre en mariage, elle se depouilloit premierement par derriere jusqu'aux épaules, & puis par devant.

(g) Ci-dessus pag. 2712. lettre g.

(h) Tiraquellus ubi supra n. 1. pag. 79.

(i) Voiez ci-dessus pag. 1093. remarque D.

(k) Id. ib. n. 2. pag. 80.

(l) Voiez la remarque A. de l'article Hipparchia.

(m) Il ôta sa robe pour faire voir à une riche & belle Dame qui le recherchoit, qu'il etoit bossu. Voiez Suetone in Galba cap. 3.

(n) Voiez ci-dessus pag. 8. à la marge.

(o) Sansovino ubi supra fol. 11. verso.

(p) Marolles, memoires pag. 428.

(q) Fol. 359. verso.

(r) Conferez ceci avec la reponse des Ægyptiens raportée dans la remarque D de l'article Psammitichus.

(s) Plut. in apophthegm. Lacænarum p. m. 241.

(t) Justin. lib. 1. cap. 6. p. m. 20. Voiez aussi Plutarque de virtutibus mulierum pag. 246.

vous avez, j'y consens, pourveu que ma justice vous fasse porter la peine de vôtre mechanceté ‡. Elle étoit fille naturelle de Galeas Marie Sforce, & fut mariée à Jerôme Riario (B) Seigneur de Forli & d'Imola β, dont elle eut entre autres enfans Octavien Riario, qui fut Seigneur des mêmes Etats γ comme feudataire du Saint Siege. Ce fut elle qui en qualité de tutrice δ eut en main le gouvernement, & elle sçut bien se faire valoir pendant les tumultes que l'expedition des François excita dans l'Italie l'an 1494. & les années suivantes. Elle se maria (C) secretement avec ζ Jean de Medicis, & ce fut l'une des raisons pourquoi elle rendit beaucoup de services aux Florentins, & à Ludovic Sforce Duc de Milan, bien intentionné pour les Medicis η. Elle se defendit avec beaucoup de courage dans la forteresse de Forli contre le Duc de Valentinois fils d'Alexandre VI. l'an 1500. mais n'aiant pu resister aux rudes assauts des troupes du Duc, elle tomba prisonniere entre ses mains, & fut envoiée à Rome où on l'enferma au chateau Saint Ange θ. Ce fut en cette (D) occasion, si l'on en veut croire quelques Auteurs, qu'elle montra sa nudité, mais ils se trompent. Elle fut mise en liberté bientôt après κ par l'intercession d'Ives d'Allegre. Un historien François la loue beaucoup; il χ dit qu'elle étoit fort belle, & qu'elle demeura *veuve à l'âge de 22. ans avec un fils* * *unique au berceau, & que les peuples d'Imola & de Forli s'étoient si bien trouvez de son administration, qu'ils n'avoient point eu sujet de regretter la perte de son mari.* Il observe qu'en 1494. ce fils unique n'étoit âgé que de 14. ans †. Il expose au long les qualitez militaires qu'elle étala pendant le siege de Forli. Notez qu'elle ne recouvra point ses Etats. Le Duc de Valentinois en fut investi, & après la mort d'Alexandre VI. on les reünit au Saint Siege ‡. Je ferai une reflexion sur les scrupules qui ont empêché le continuateur (E) de Moreri de raporter

‡ *Tiré de Balthasar Boniface* histor. ludicræ lib. 5. c. 4. pag. 127. *Il cite le 8. livre de l'histoire de Florence de Michel Brutus.*

β *Thomas Porcacchi dans ses notes sur Guicciardin lib. 1. fol. 29. verso.*

γ *Guicciardin lib. 1. fol. 20. verso.*

δ *Id. ib.*

ζ *Id. lib. 4. fol. 104. verso.*

η *Id. ib.*

θ *Id. ib. fol. 126.*

κ *Id. ib.*

χ *Varillas, hist. de Charles VIII. liv. 3. p. 242.*

* *Il se trompe, elle en avoit plus d'un. Voiez Guicciardin l. 4. fol. 126.*

‡ *Id. Varillas hist. de Louis XII. liv. 1. p. 55. 56.*

† *Volater. lib. 4. pag. m. 135.*

bant, fugere compellunt. Un (a) commentateur observe que Tacite a raporté un fait semblable touchant les femmes de Germanie; cela n'est pas vrai: la diference entre ce fait, & celui des femmes de Perse est assez grande pour changer l'espece. Les femmes de Tacite n'emploioient que des prieres, & ne montroient que leur sein. (b) *Memoria proditur, quasdam acies inclinatas jam & labantes à feminis restitutas, constantia precum & objectu pectorum, & monstrata cominus captivitate, quam longe impatientius feminarum suarum nomine timent: adeo ut efficacius obligentur animi civitatum quibus inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur.* Si l'on m'accuse d'être ici un commentateur qui s'écarte à droit & à gauche pour allonger ses écritures, on aura tort, car je ne fais qu'aller à la suite des erreurs qui se presentent d'elles-mêmes, depuis la censure de la fausseté que Balthasar Boniface a debitée. Son livre, & ceux d'une infinité d'autres auteurs sont pleins de cette licence: on y trouve mille choses que les écrivains citez ne disent pas. Si je cherchois à grossir ma compilation, en tirant les choses par les cheveux, aurois-je oublié de censurer ce Boniface sur ce qu'il allegue l'action de sa Catherine Sforce, dans un chapitre (c) où il ne s'agit que de raporter des preuves des vertus physiques du *muliebre pudendum.* Cette action est-elle bien jointe avec les autres recits qu'il a entassez, & qui concernent je ne sçai quelle faculté de chasser la grêle, de dissiper les tempêtes, & d'épouvanter les lions? Je le soupçonne d'une bevuë beaucoup plus grande, je croi qu'il falsifie les principaux chefs de la narration de l'historien qu'il a cité: elle est toute autre dans le suplément de (d) Moreri.

(B) *Mariée à Jerôme Riario.*] Elle lui porta en dot la Seigneurie d'Imola: Galeas Sforce son pere s'en étoit rendu le maitre en se prevalant des divisions qui étoient nées l'an 1472. entre Thadée Manfredi, Seigneur d'Imola & son fils. Jerôme Riario neveu de Sixte IV. embellit beaucoup cette ville-là (e).

(C) *Elle se maria secretement avec Jean de Medicis.*] Ce mariage se manifesta dans la suite, Catherine Sforce eut de ce second mariage Jean de Medicis, qui fut pere de Cosme de Medicis, premier grand Duc de Toscane. Le Boccalini fonde là-dessus un petit trait de plaisanterie. Il feint que Catherine Sforce aiant exposé (f) qu'elle avoit eu le courage de montrer le moule où elle se faisoit forte de former d'autres enfans, demanda que puis qu'une telle action avoit été fort loüée par tous les historiens, il plût à Apollon de lui assigner sur le Parnasse un rang convenable: les avis furent partagez: il y eut des juges qui trouverent là une brutale impudicité. (g) *Ad alcuni atto di sfacciatezza, e di brutta impudicitia parve quello, che cosi nobil signora haveva raccontato.* Apollon jugea que l'observation reguliere de la modestie étoit du devoir des femmes particulieres, mais qu'en certaines rencontres il faloit que les Princesses temoignassent leur virilité. Voici quel fut le sufrage d'un Conseiller; le lieu d'où est sorti Jean de Medicis pere du grand Cosme, meritoit bien d'être exposé aux regards de tout le monde. (h) *Ben degno di esser veduto da ogn' uno era quel luogo, donde era uscito il famoso Campione Giovan de' Medici padre di quel gran Cosimo, &c.*

(a) *Bernegger. in Justin. ib.*

(b) *Tacit. de Germ. cap.* 8.

(c) *Il a pour titre* de vi muliebris pudendi.

(d) *Au mot* Sforce (Catherine.)

(e) *Leand. Albert. in descript. Ital. pag.* 493.

(f) In tanto non si spaventò punto, che anzi alzatosi le vesti, e loro mostrando le parti vergognose disse, che de suoi figliuoli facessero a voglia loro, che a lei rimaneva la stampa di rifarne de gli altri. *Boccalin, ragguagli di Parnasso centur.* 1. *c.* 35. *pag. m.* 102.

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid. pag.* 103.

(D) *Ce fut en cette occasion, si l'on en veut croire quelques auteurs, ... mais ils se trompent.*] Thomas Porcacchi dans ses notes marginales sur l'histoire de Guicciardin refute ces auteurs-là; il fait voir que la Dame fit cette action lors qu'on tua son mari. Raportons ses termes: (i) *Hanno scritto alcuni, che Madama Caterina trovandosi assediata nella Rocca di Forlì dal Valentino, & havendo egli, per indurla ad arrendersi, minacciato d'amazzarle i figliuoli, se non si arrendeva; ella con animo costante alzatasi i panni dinanzi, gli mostrò le parti vergognose, dicendo d'haver le forme da stamparne de gli altri: il che però si vede discordar da questo autore, che dice come la Rocca fu presa incontinente, che dentro ella vi fu ritirata: & è chiaro, che non hora, ma quando fu da Lodovico Pansecco amazzato il Sig. Girolamo Riario marito di lei; ella fece questo atto.* Le bon Pere Minime Hilarion de Coste n'a point osé conter la chose comme elle s'étoit passée, il en a ôté toute l'impudence, afin sans doute de ne perdre point l'occasion de multiplier ses heroïnes. Quant au reste il se trompe à la circonstance du tems, si le Porcacchi a raison. Voici les paroles du Minime: „ (k) Caterine Sforce femme de „ Jean de Medicis la plus courageuse & la plus vail- „ lante Dame que l'Italie eût encor veu, luy (l) don- „ na le nom de Caterine au baptesme. Cette magna- „ nime Heroine digne marraine de la Reyne Caterine „ fit voir la preuve de sa valeur & de son courage, es- „ tant assiegée par Cesar Borgia Duc de Valentinois „ en la Rocque de Forly: car se voyant menacée par „ ce cruel Tyran & monstre de nature, de la perte & „ de la mort de ses enfans, si elle ne se rendoit, elle „ se presenta hardiment dessus la muraille, & se moc- „ qua des rodomontades de ce Capitaine, mettant la „ main sur sa robe, & luy disant qu'estant encore jeu- „ ne elle pouvoit en avoir d'autres. „

(E) *Les scrupules qui ont empêché le continuateur de Moreri.*] Il a deguisé les choses avec une pruderie qui surpasse infiniment celle du Moine, car il pretend que cette Dame se contenta de repondre que la perte de ses enfans *seroit reparable pour elle,* & *causeroit* aux rebelles *un desastre inevitable.* Qu'on fasse ce qu'on voudra, & qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, on ne montrera jamais qu'il ait rempli les devoirs d'un historien, & qu'il ne les ait pas negligez d'une maniere inexcusable; car enfin nous ne voions dans son discours ni ombre ni trace de ce que fit Catherine Sforce, & neanmoins c'étoit une action d'un caractere si particulier & si extraordinaire, qu'il ne permettoit pas qu'on la passât sous silence. Vous m'allez dire qu'il y eut dans son procedé tant d'impudence, que l'on eût blessé les chastes oreilles en le raportant, & qu'au lieu de la representer comme une femme très-illustre, on l'eût exposée au mepris de tous les lecteurs. Je vous repons que ces deux excuses ne valent rien, & que si la premiere étoit bonne, il faudroit banir de nôtre langue une infinité de mots; il ne seroit plus permis ni de prononcer ni d'écrire *nu. nudité, adultere, fornication,* & mille autres termes semblables qui excitent inevitablement les idées d'une saleté. Il faudroit corriger la Bible, & blâmer les Ecrivains inspirez de Dieu, car ils ont parlé de la nudité de Noé (m), & de celle des Apôtres (n), & n'ont point fait de scrupule de s'exprimer naturelle-ment

(i) *Porcacchi notes sur Guicciardin lib.* 4. *fol.* 126.

(k) *Hilarion de Coste, élog. des Dames tom.* 1. *pag.* 224.

(l) *C'est-à-dire à Catherine de Medicis qui a été Reine de France.*

(m) *Genese chap.* 9.

(n) *Evangile de saint Jean chap.* 21. *v.* 7.

ter l'action immodeste de cette Dame, & je marquerai la bevuë du (*F*) traducteur d'un ouvrage de Louïs Guicciardin.

☞ SFORCE (ISABELLE) peut tenir rang parmi les femmes sçavantes. Elle a vêcu au XVI. siecle. On trouve quelques-unes de ses lettres dans le recueil (*Z*) qu'Hortensio Lando fit imprimer à Venise l'an 1549. On y trouve la lettre de consolation qu'elle écrivit à Bonne Sforce, veuve depuis peu du Roi de Pologne, & celle qu'elle écrivit à Marguerite Bobbia pour faire l'apologie de la poësie.

SICYONE, ville du Peloponnese, & le plus ancien Roiaume qui ait été dans la Grece. On dit † que le premier Roi de Sicyone s'apelloit Ægialeus, & que le commencement de son regne preceda de 74. ans la naissance d'Abraham. Le dernier Roi s'apelloit Zeuxippus: il étoit le vinge-sixiéme, & il regna 32. ans. Après lui la forme du gouvernement fut changée: ce furent les prêtres qui exercerent l'autorité souveraine. Ce Roiaume dura (*A*) 962. ans; il finit lors

† *Eusebe* in Chron. *pag.* 11. *suppose qu'Abraham naquit l'an* 22. *du regne d'Europs, second Roi de Sicyone, qui succeda à Ægialeus, dont le regne avoit duré* 52. *ans.*

ment & sans circuits, dans des occasions où la chasteté des oreilles selon les principes que je refute devoit être menagée. Ceux qui sçavent la langue Hebraique n'ignorent point que Moïse se servit d'un mot très-vulgaire, pour marquer(*a*) le coup mortel que la femme Madianite avoit reçu. (*b*) *Tu fortasse, ut sunt ferè hypocritæ, verbis tetrici, rebus obsceni, ne ipsum quidem Mosen istâ noxâ immunem abs te dimiseris; cùm alibi sæpius, tum etiam ubi Phinea hasta, quâ parte mulierem transfixerit, siqua fides Hebræis, apertè narrat.* La seconde excuse vaut encore moins, elle ne pourroit servir qu'à un faiseur de Romans: un tel auteur, je l'avouë, s'il choisissoit Catherine Sforce pour son heroïne, & pour le sujet de quelque histoire semblable à tant de mauvais écrits qui paroissent tous les jours, où l'on ente sur les faits réels cent fables & cent chimeres, un tel auteur, dis-je, pourroit suprimer les fautes de cette Dame; mais un historien ne le doit pas faire; il est obligé de representer les gens selon leurs mauvaises qualitez; la justice veut qu'une action blâmable soit blâmée effectivement, & c'est tromper en plusieurs manieres la posterité, que de ne lui point aprendre ce qu'il y a de mauvais dans la conduite des grans, ou que (*c*) d'en extenuer le desordre. N'est-ce point nous derober une conoissance qui nous est duë, & par ce vol ne nous engage-t-on pas à faire un mauvais usage de nôtre aprobation? Si nôtre Catherine a fait une faute, n'est-il pas juste qu'elle en porte quelque peine dans le jugement des lecteurs? Et si tous les historiens imitoient celui dont je parle, n'ôteroit-on pas aux hommes la crainte de la posterité, frein très-puissant pour les contenir dans leur devoir, & l'un des principaux fruits de l'histoire? Me direz-vous qu'il a falu suprimer cette effronterie, afin que personne n'eût là un exemple à imiter? Mais par cette raison il faudroit se taire sur toutes les impudicitez, & sur tous les autres dereglemens du genre humain: il ne seroit plus permis aux historiens de sortir du style des panegyristes. La profession d'historien devroit être releguée parmi les arts defendus: toutes les nations seroient obligées de la traiter comme les Juifs traitoient la peinture. Il faudroit ordonner à tous les historiens de se borner à la recherche de la nature, & de laisser en repos la vie humaine. Pline n'eût pas trop desaprouvé cette ordonnance, car il regarde comme une peste de l'esprit qu'on ait eu soin de composer des annales pour faire conoître les crimes, pendant qu'on ignore les œuvres de la nature. (*d*) *Mira humani ingenii peste, sanguinem, & cædes condere annalibus juvat, ut scelera hominum noscantur mundi ipsius ignaris.* Vous me direz peut-être que l'auteur du suplément a cru devoir s'exprimer, comme s'il eût eu à faire un recit en presence des plus honnêtes femmes du monde. C'est une grande illusion, vous repondrai-je; donnez vous bien garde d'adopter la maxime de certaines gens, qui soutiennent que tout terme que l'on n'oseroit prononcer devant les honnêtes femmes, doit être bani d'un livre. C'est une maxime de precieuse ridicule; vous en conviendrez, si vous faites un peu d'attention à la diference qui se trouve entre une conversation, & un livre. Une honnête femme s'ofensera raisonnablement si quelcun lui conte des choses sales; mais elle ne trouvera point mauvais qu'un historien les raconte, pourvu qu'il évite les termes grossiers: un historien s'adresse au public, & non pas à une telle ou à une telle femme en particulier. C'est pourquoi ses narrations n'offensent pas, comme elles offenseroient si elles étoient debitées en conversation, ou dans une lettre. Dans ces deux derniers cas il n'auroit point une idée assez avantageuse de la pudeur des perspremières qui l'écouteroient, ou qui le liroient, voilà ce qui choque. On s'apliqueroit personnellement la consequence, mais on ne s'aplique point de cette maniere ce qui ne regarde que le public. On ne peut point s'empêcher d'entendre les discours qu'un homme nous tient, ni de lire les lettres qui nous sont écrites; mais pour ce qui est d'un livre imprimé chacun en fait ce qu'il veut, il le lit ou ne le lit pas. Enfin je remarque qu'il n'y a guere d'auteurs à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui composent des Dictionaires; ce sont des ouvrages destinez à l'explication nette & precise des choses.

(*a*) *Au chapitre* 25. *du livre des Nombres.*

(*b*) *Milto-nus in defensione pro se contra Alexandrum Morum p. m.* 75.

(*c*) *Voiez l'article* Domitia *à la remarque A.*

(*d*) *Plinius lib.* 2. *cap.* 9. *pag. m.* 152.

(*F*) *La bevuë du traducteur d'un ouvrage de Louïs Guicciardin.*] Je ne sçai point comment se nomme ce traducteur, mais je sçai qu'il a traduit en François plusieurs livres Italiens. Il le dit lui-même dans la preface de la version du *l'hore di ricreatione di M. Lodovico Guicciardini, Patritio Fiorentino.* Ces heures de recreation de Louïs Guicciardin sont une compilation de contes, & de sentences, & de bons mots. L'action de nôtre Catherine n'y a pas été oubliée. Guicciardin pretend qu'elle en usa de la sorte dans la citadelle de Forli quand son mari eut été tué. (*e*) *Ma la Contessa animosa non mutando faccia, alzatasi tostamente i panni davanti con fiero sguardo disse loro: E non vi pare egli stolti ch'io habbia le forme da farne delli altri?* Le traducteur a rendu ainsi ces paroles Italiennes: *Mais la Comtesse courageuse sans changer de face, haussant promptement ses vestemens par devant, avec un fier regard leur dit, Et ne vous semble-t-il pas, fols, que j'ay encores assez de beauté pour en faire d'autres?* Il n'y a rien de plus absurde que de lui faire dire où elle le dit *j'ay encores assez de beauté.* Si les paroles precedentes nous aprenoient qu'elle s'étoit demasquée pour faire voir son visage; nous trouverions quelque suite, & quelque justesse dans son discours; mais on n'y en trouve pas lors qu'on le compare avec ce qu'elle venoit de faire. On ne peut pas excuser le traducteur sur quelque motif de pruderie ou de modestie, car s'il eût agi par un tel principe, il eût suprimé ou envelopé l'action, il ne l'auroit pas raportée aussi rondement qu'il la raporte. Son erreur vient de n'avoir pas sçu que le mot *forme* en cet endroit-là signifie *moules.* Cette ignorance a introduit dans la suite du discours un derangement énorme.

(*e*) *L'hore di ricreatione di Lodov. Guicciardini fol.* 290. *verso edit. de Paris* 1624. *in* 12.

(*Z*) *Le recueil qu'Hortensio Lando fit imprimer.*] Christofano Bronzini a recours à ce recueil, lors qu'il se trouve obligé de refuter l'un des personnages de ses dialogues qui avoit dit que très-peu de femmes étoient capables d'écrire quatre mots. *Sono state tante,* repond-il (*f*), *che passano le centinaia; e tanto degne di lode, che se voi vedeste le lettere loro (che con tanto sudore, con tanta diligenza, e spesa furono raccolte dal Sign. Hortensio Lando; & à persuasione, e preghiere di Ottavian Raverta, eletto poi Vescovo di Terracina,) date in luce, e stampate da Gabriel Giolito, l'anno* 1549. *vi chiarireste, con quanta eloquenza, con quanto artificio, con quanta osservanza, & bella maniera di dire, elle sapessero porre in carta altro, che quattro parole.* Il ne se contente pas de renvoier en general à ce recueil, il en tire aussi quelques lettres, & les insere dans son ouvrage. C'est ce qu'il fait nommément à l'égard de nôtre Isabelle Sforce. Vous y trouverez la lettre qu'elle écrivit à Bobbia. Au reste un travail comme celui d'Hortensio Lando, meritoit bien que j'en raportasse quelques circonstances. J'espere donc que les censeurs les plus severes excuseront la liberté que j'ai prise de raporter un peu au long le passage du Bronzini.

(*f*) *Christofano Bronzini, della dignità e nobiltà delle donne, giornata quarta pag.* 40.

(*A*) *Ce Roiaume dura* 962. *ans.*] Il a duré trois ans moins, si l'on s'en raporte à saint Augustin (*g*). Un commentateur (*h*) de ce Pere a fait 2. fautes en peu de mots. Il attribuë à Eusebe d'avoir assigné à ce Roiaume la durée de 862. ans, & il ajoûte que par l'addition des années on trouve 972. ans. Il est sûr qu'Eusebe (*i*) marque la durée de 962. ans, & qu'en joignant ensemble les années particulieres de chaque Roi de Sicyone

(*g*) *Augustin. de civitate Dei l.* 18. *c.* 19.

(*h*) *Leonardus Coquæus in hunc locum Augustini, pag.* 605. *editionis Francof.* 1661.

(*i*) *Euseb. in Chron. ad ann.* 889. *pag. m.* 96.

lors qu'Heli étoit souverain Sacrificateur & Juge des † Juifs. Le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins (B) ridicule piece de la religion Paienne.

☞ SILANION, Sculpteur celebre, florissoit au tems d'Alexandre le grand β environ la 114. Olympiade. Il étoit γ Athenien, & il se rendit très-habile dans son art sans δ avoir été instruit de personne. La statuë ζ de Sappho, celle d'un certain Satyrus * qui avoit souvent remporté le prix aux jeux de la Grece, celle d'un autre Athlete nommé Demarate ‡, & celle d'Apollodore (Z) sculpteur trop dificile à se contenter, passerent pour ses principaux ouvrages. Il écrivit un traité où il expliqua les regles des symmetries, si nous en croions Vitruve ⸸.

SYL-

(z) C'est-à-dire à compter depuis la naissance d'Abraham.

† August. de civit. Dei l. 18. c. 19.

β Plinius lib. 34. cap. 8. pag. m. 110.

γ Pausan. lib. 6. cap. 4. p. 461.

δ Plin. ib.

ζ Voiez ci-dessus pag. 2264. à la fin du texte.

* Pausan. ibid.

‡ Id. ib. cap. 14. pag. 487.

⸸ Vitruv. præf. lib. 7.

Sicyone on ne fait que 962. ans. Eusebe compte par la naissance d'Abraham, & il supose que ce Patriarche nâquit l'an 22. d'Europs, second Roi de Sicyone qui avoit succedé à Ægialeus, dont le regne dura 52. ans, & que les Rois de Sicyone manquerent en (z) 889. Faites une regle d'addition, vous trouverez la seconde faute que je censure.

(B) *N'étoit pas la moins ridicule piece de la religion Paienne.*] Ils adoroient Bacchus sous un nom si sale, qu'il n'y a que des gens très-effrontez qui le puissent proferer dans une conversation libre. C'est le nom que de telles gens donnent aujourd'hui aux Sages-femmes. Clement d'Alexandrie a raison de reprocher cette turpitude aux Gentils. (a) *Διόνυσον δὲ ἤδη σιωπῶ τὸν χοιροψάλαν. Σικυώνιοι τοῦτον προσκυνοῦσιν ἐπὶ τῶν γυναικείων τάξαντες τὸν Διόνυσον μορίων ἔφορον αἰσχύνης καὶ τῆς ὕβρεως ἀσελγείας ἀρχηγόν. Bacchum enim jam taceo pudendi contrectatorem. Eum adorant Sicyonii, qui Bacchum membris præficiunt muliebribus tanquam turpitudinis ac fœditatis inspectorem, & quasi libidinis colant præfectum.* Les Sicyoniens, dit-il, adorent Bacchus entant qu'inspecteur des parties honteuses des femmes: ils lui ont assigné ces parties comme son domaine, son departement, sa province. Mr. Costar s'est donné en prose une licence plus que poëtique, lors qu'il s'est servi de ces paroles de Clement Alexandrin pour expliquer quelques vers d'Horace. Sa liberté ne demeura point impunie; Mr. de Girac lui en fit la guerre cruellement sous l'ironie que l'on va lire: „(b) Je n'imiterai pas sa mauvaise humeur; au „contraire je trouve qu'il a parfaitement reüssi dans l'ex„plication qu'il a donnée à ces vers du même Poëte (c),

„ *Bacchum in remotis carmina rupibus*
„ *Vidi docentem, credite Posteri*
„ *Nymphasque discentes, & aures*
„ *Capripedum Satyrorum acutas.*

„ *Je n'ay pas voulu*, dit M. Costar (d), *vous écrire* „*une chose assés plaisante des Escoliers de Bacchus, de* „*peur que ma Lettre ne tombast en d'autres mains que* „*les vostres. Mais je feray plus hardy icy, parce que* „*je m'imagine que ce memoire sera plus secret. J'ay* „*leû dans Clement Alexandrin que Bacchus estoit adoré* „*chés les Sicyoniens sous le titre de χοιροψάλαν* (1), *qui* „*signifie en bon François*   *Si cela est, ne me* „*demandez point ce qu'il faisoit* in remotis *avec ces* „*belles filles. Asseurément, pas une ne s'en sauva. Il* „*les palpa toutes à la vengeste, & voila la belle leçon* „*qu'il leur dictoit. Je pense, Monsieur, qu'elles n'a*„*voient que faire de tablettes pour l'écrire, mandez*„*moy, je vous en supplie, à la premiere commodité, ce* „*que vous en pensez &c. J'ay grand regret que je n'y* „*estois, car je pense que c'estoit un plaisant Docteur que* „*ce Bacchus, & qu'il faisoit beau le voir en cet estat* „*là. Il avoit eu un honneste homme de Précepteur, qui* „*estoit de bon exemple, & qui dit de belles moralitez* „*dans les Cyclopes d'Euripide.* Je ne demande point à „M. Costar ce qu'il vouloit faire de ces Nymphes. „Mais s'il avoit eté de ce temps-là, nous n'aurions „pas sçeu de si belles choses. Je croy pourtant qu'il „me pardonnera bien, si j'ay laissé en blanc deux ou „trois mots, que je ne sçay personne qui eût l'impu„dence de les écrire, ou de les proferer, que le mais„tre ou le disciple de Bacchus, je veux dire, Silene, „& M. Costar.„ Mr. Menage sçachant que le mot *porcus* en Latin, & χοῖρος en Grec, étoient en usage pour signifier la partie feminine qu'on ne nomme pas, s'est servi de cette érudition pour nous donner (e) l'étymologie de l'epithete sous laquelle Bacchus étoit adoré dans Sicyone.

Isaac Vossius avance une conjecture étymologique qui est fondée sur les saletez dont Bacchus avoit l'intendance. *Non ab hoc* (f) *Orthagora*, dit-il (g), *nomen Orthagoria est arcessendum, sed vero à numine salacissimo, ut existimo. Nullus dubito quin Bacchus, ipse aliquando dictus sit Orthagoras. Antequam enim ille hortorum custos Lampsaci nasceretur, notum est Bacchum comitesque ejus curam locorum muliebrium habuisse. Hinc fit ut non tantum ἰθύφαλλον ipsum vocarint, verum etiam idem significantibus vocabulis, ὄρθον, ὀρθάνην, & ὀρθαγόραν. Sane apud Aristophanem ἐκκλησιαζούσαις, cum juvencula hortatur anum prurientem, ut vocet Orthagoram, id non nisi de hoc dæmone peculiari videtur intelligendum, uti ad illum locum fusius ostendemus.*

(Z) *Celle d'Apollodore sculpteur trop dificile à se contenter.*] Ce que Pline a raporté là-dessus est très-remarquable, & fait bien conoitre l'habileté de Silanion. (h) *Silanion Apollodorum fudit, fictorem & ipsum, sed inter cunctos diligentissimum artis, & inimicum sui judicem, crebro perfecta signa frangentem, dum satiari cupiditate artis non quit, & ideo insanum cognominatum. Hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam.* Du Pinet n'a pas mal compris cela; mais il s'est étrangement abusé dans la suite de ce passage. Voici sa version: „ Sillanion contrefit Apollodorus, „qui neantmoins estoit imageur, & mesme des plus „estimez. Mais il estoit si opiniastre à rechercher l'art, „que jamais il ne trouvoit sa besogne bien faite: de „sorte que le plus souvent il rompoit de despit de „magnifiques pieces, apres les avoir achevées, ne se „pouvant saouler de bien faire une chose: à raison „dequoy plusieurs l'appelloient enragé. Ce que voulant monstrer Sillanion, fit une image de colere, en „habit de femme, au lieu d'Apollodorus.„ Il y a une faute ce me semble dans ces paroles du traducteur, *en habit de femme au lieu d'Apollodorus.* Je ne pense pas que Pline ait voulu dire cela; mais seulement que la statuë d'Apollodore le representoit si vivement d'un naturel bilieux, qu'on eût dit que c'étoit la figure même de la colere. Voiez les épigrammes de l'Anthologie alleguées par le Pere Hardoüin (i) sur une pensée semblable à celle de Pline. Cette faute de du Pinet est legere en comparaison de celles que vous allez voir. Lisez d'abord le Latin de Pline. (k) *Et Achillem nobilem. Item Epistaten exercentem athletas: Strongylion Amazonem, quam ab excellentia crurum Eucnemon appellant, ob id in comitatu Neronis principis circumlatam. Item fecit* (l) *puerum, quem amando Brutus Philippensis cognomine suo illustravit.* Cela veut dire selon du Pinet: „ Il fit pareillement „un Achilles fort estimé, & Episthates qui monstroit „les tours des jambes aux luitteurs. D'avantage, il „fit Srongylion Amazone, laquelle il surnomma Eucnemos, c'est à dire, Belle-greve, de laquelle l'Em„pereur Nero fit si grand cas, qu'il la faisoit ordinai„rement porter avec luy. Il fit aussi un jeune garçon „si excellemment beau, que Brutus de Philippopoli „de Romanie en fut si amoureux, que ceste statue en „print le nom.„ Vous voiez qu'il donne à Silanion tous les ouvrages contenus dans le passage de Pline, mais il ne faloit lui donner que les deux premiers. Les deux autres apartiennent à un fameux statuaire qui se nommoit Strongylion. Il en est parlé dans le 1. & dans le 9. livre de Pausanias (m): le traducteur s'est imaginé que Strongylion étoit le nom d'une Amazone dont la statuë avoit été faite par Silanion. Il a eu tort outre cela de s'imaginer, que le surnom de *belle greve* ou de *belle jambe* fut donné à cette statuë par son sculpteur: ce n'est point le sens de Pline. Enfin s'il vouloit être entendu il ne devoit point nous parler d'un *Brutus de Philippopoli de Romanie*; mais de Brutus qui perit à la bataille de Philippes. C'est le même que le meurtrier de Jules Cesar.

Afin que la remarque de cet article puisse servir de suplément aux recueils que l'on a vus (n) ci-dessus, touchant l'humeur trop dificile de ceux qui ne sont jamais contens de leurs productions, & qui à force de les retoucher les afoiblissent, & les gâtent, je joindrai aux phrases de Pline concernant Apollodore, celles où il exprime si bien le même defaut du sculpteur Callimachus. (o) *Ex omnibus autem maxime cognomine insignis est Callimachus, semper calumniator sui, nec finem habens diligentiæ, ob id Cacizotechnus appellatus, memorabili exemplo adhibendi curæ modum. Hujus sunt saltantes Lacænæ; emendatum opus, sed in quo gratiam omnem diligentia abstulerit.* Protogene parmi les peintres fut frapé de la même maladie que Callimachus & Apollodore parmi les sculpteurs. Nous avons vu (p) le jugement qu'en fit Apelles, & nous pouvons ajoûter ici que Ciceron aprouvoit ce jugement. Je raporte ses paroles parce qu'elles peuvent servir de leçon aux écri-

vains

(a) Clem. Alexand. admonit. ad Gentes pag. 25.

(b) Girac, Replique à Costar, sect. 3. pag. 26.

(c) Horat. lib. 2. Od. 19.

(d) Notez que ceci ne se trouve point dans les livres imprimez de cet Auteur. Il l'avoit écrit à Balzac: sa lettre tomba entre les mains de Girac, qui en insera dans cet endroit de sa Replique ce qu'il jugea à propos.

(1) M. Costar s'abuse, il faut dire χοιροψάλας.

(e) Quindi χοιροψάλας, Cunni contrectator, cognome di Bacco presso à Sicionii, secondo lo testifica Clemente Alessandrino nell' Ammonizione alle genti: il qual cognome viene anche da Eschilo attribuito à Bacco. *Menag. Origini della ling. Italiana, in voce* Potta, *pag.* 383.

(f) C'est un Historien dont Strabon, Elien & Philostrate ont parlé.

(g) Isaac. Vossius in Pompon. Melam l. 2. c. 2. pag. m. 133.

(h) Plin. lib. 34. cap. 8. pag. m. 126.

(i) Harduin. in Plin. to. 5. pag. 126.

(k) Plin. ubi supra.

(l) Martial. epig. 77. lib. 2. & epigr. 51. lib. 9. & epigr. 171. lib. 14. parle de cette statuë d'enfant aimée de Brutus.

(m) Pausan. lib. 1. pag. 97. & lib. 9. pag. 767. edit. 1696.

(n) Pag. 1825. (où vous trouverez au commencement de la 2. col. les paroles de Pline touchant Protogenes) & pag. 2019.

(o) Plin. ubi supra pag. 131.

(p) Ci-dessus pag. 1825. col. 2. init.

SYLVIUS (FRANÇOIS) Professeur en éloquence, & principal du college de Tournai à Paris vers le commencement du XVI. siecle, étoit d'Amiens, où son pere Nicolas du Bois travailloit * en camelot. Ce Nicolas eut 15. enfans, onze fils, & quatre filles. François étoit le troisiéme; & aiant été destiné aux études, il devint sçavant, & s'établit à Paris. Il latinisa son nom de famille selon la coutume du tems. Il fit venir auprès de lui deux de ses freres, & les instruisit fort bien aux Humanitez; l'un nommé Jean devint Chanoine d'Amiens, & Curé de Monceaux; l'autre nommé Jaques devint un très-docte medecin, comme on le verra au prochain article. François Sylvius trouva une extrême barbarie dans les colleges, mais il travailla puissamment à retablir l'usage du beau Latin, & il fut l'un des bons tenans que les belles lettres eurent en France. Il fit conoître aux écoliers les bonnes sources du langage; & leur recommanda de telle sorte la lecture de Ciceron, qu'il ne tint pas à lui que cet orateur Romain ne devint le seul modele du (A) style ‡. Il est vrai qu'avant que d'en venir là, il avoit été lui-même dans la crasse du † mauvais Latin, comme on le peut conoître par quelques-unes de ses compositions. Il publia (B) divers ouvrages. Il ne faut pas oublier une chose qui lui est bien glorieuse, c'est qu'afin que les écoliers profitassent des bons endroits de Martial, sans corrompre leurs mœurs par la lecture des saletez qui ne sont que trop ordinaires à ce poëte, il en procura une édition (C) repurgée de beaucoup de ces saletez.

** Cilicii panni & undulati hilo. Renat. Moreau in vita Jacobi Sylvii.*

‡ Ex eod. ibid.

† Voiez la remarque C.

SYLVIUS (JAQUES) frere du precedent, a été un des plus celebres medecins du XVI. siecle. Il nâquit à Amiens l'an 1478. & fit ses Humanitez à Paris sous François Sylvius son frere. Il aprit dans cette école, & il enseigna dans le college de Tournai un Latin incomparablement plus pur que celui que l'on enseignoit depuis long tems, & de là vint que ses écrits se distinguerent avec tant d'avantage par l'élegance du style. Comme son inclination le portoit à la medecine, il se contenta d'avoir apris un peu d'Hebreu sous le celebre Vatable, & il reserva toutes ses forces pour d'autres preliminaires, c'est-à-dire pour aprendre le Latin & le Grec à fond. Il est vrai qu'il s'apliqua aussi à l'étude des mathematiques avec beaucoup de diligence, & qu'il y fit assez de progrés pour inventer des machines, qu'il presenta au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris. Lors que le tems fut venu de s'apliquer tout entier à la medecine, il la chercha dans ses sources, & s'enfonça de telle sorte dans la lecture d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne faisoit qu'examiner & que traduire ces deux auteurs. Il conut par là l'importance de l'anatomie, & s'y attacha si ardemment, qu'il y devint consommé autant que son siecle le pouvoit permettre. Il n'étudia pas avec moins d'exactitude la pharmacie, & il fit plusieurs voiages afin de voir sur les lieux les remedes que differens païs produisent. A son retour dans la capitale il se mit à faire des leçons, qui lui valurent bien de l'argent; or c'est ce (A) qu'il ne cherchoit que trop. Il expliquoit en deux ans tout un cours de medecine tiré d'Hippocrate & de Galien,

vains qui ne se peuvent resoudre à cesser de corriger ce qu'ils composent. Ils ne sçavent pas que tout doit avoir certaines limites. (a) *In omnibus rebus videndum est quatenus. Etsi enim suus cuique modus est, tamen magis offendit nimium, quam parum. In quo Apelles pictores quoque eos peccare dicebat, qui non sentirent, quid esset satis.*

(a) Cicero de Oratore fol. m. 120. B.

(A) *Ne devint le seul modele du style.*] René Moreau exprime cela en beaux termes dans la vie de Jaques Sylvius: je ne raporte point ici ses paroles; mais pour l'épigramme de Gilbert Ducheri qu'il a raportée tout du long, je la mets ici toute entiere:

FRANCISCI SYLVII RHETORIS TUMULUS.

Quod nunquam potuit multorum exercitus olim
Barbariem Francis finibus exigere;
Illud militibus ter centum Sylvius egit,
Quo duce habet regnum lingua Latina suum.
Rem vero aggressus majorem, ut clarior esset
Romani princeps Tullius eloquii.
O mortem properam, Lachesisque brevissima pensa!
Re prope confecta Sylvius oppetiit.

(B) *Divers ouvrages.*] *Progymnasmatum in artem Oratoriam Centuria tres.* Des commentaires sur 21. oraisons de Ciceron, sur le traité de *Senectute*, & sur les paradoxes du même; & sur les lettres de Politien, & de quelques autres hommes illustres (b). Ce dernier ouvrage a été reimprimé plusieurs fois. La troisiéme édition est de l'an 1526. Il la dedia à Eustache de Croi Evêque d'Arras, qu'il avoit instruit pendant quatre ans à Louvain; d'où nous pouvons recueillir qu'il avoit eu quelque regence dans cette Université.

(b) Gesner. in Biblioth.

(C) *Une édition repurgée de beaucoup de ces saletez.*] Le Pere Vavasseur qui pouvoit tirer avantage de ce qu'on reprochoit aux Jesuïtes d'avoir mutilé Martial, n'a pas voulu frauder nôtre Sylvius de la primauté qui lui est duë à cet égard-là. Voici comme il parle: (c) *Quod utinam fecissemus primi rem tantam, tam utilem omnibus, tam necessariam juventuti, eaque nobis solida & integra laus & propria maneret, cœpisse vel sic de virtutis ac morum disciplina bene mereri. Sed est qui hanc nobis lauream praripuerit, antequam etiam nati, ut sic dicam, essemus. Anno enim superioris saculi decimo quarto Franciscus quidam Sylvius, Ambianus, in Academia Parisiensi qui tum degeret ac literas publice profiteretur, quasi Augia stabulum purgaturus, hunc se laborem Herculeum suscepisse declarat, horrida quidem & insolenter ac barbarè scripta epistola, facile ut appareat potiorem ei curam fuisse morum quam Latini sermonis; sed ex qua tamen intelligatur,* &c. Il nous donne ensuite le titre de cette edition. *M. Valerii Martialis Epigrammaton lectoris castimonia dignorum liber; ubi omnia Veneris illius despuenda quasi irritamenta, quibus passim sordidatus lectorum nares corrugabat, accurata Francisci Sylvii Ambianatis diligentia deletili spongia detersa sunt & eluta.* Il nous donne aussi le titre de l'epitre dedicatoire. *Reverendum in Christo Patrem D. Nicolaum Consturanum; & D. Hadrianum Henoncurtum, Herestea amicitia ferrumine conferruminatos Franciscus Sylvius Ambianas salute plurima impertitur.* Il nous aprend que cette épitre dedicatoire est d'un style fort barbare, & très-different de celui que l'auteur aquit quelque tems après. *Respondet inscriptioni fœda & ridicule etiam informis qua sequitur epistola, quem sermonem tamen suum Sylvius, quod vix credas,* (d) *Montauseri, aliquot post annis ita emendavit, ut à se totus diversus & alius planè scriptor esse videatur.* La conclusion de cette épitre est telle: *Sylvio vestro qui literarum hasce bonas segetes ab illis officium lingua turpitudine multa superantibus discriminavit, plausibiliter adplaudite.* Enfin il dit que Martial ne fut pas assez repurgé, & qu'il a vu dans cette édition de Sylvius quelques termes tout-à-fait sales. *Vidi ego hunc ipsum librum à Jacobo Kerverio, Christi anno 1535. publicatum, hac inscriptione quam modo posui, hac epistola qua castissima & sanctissima omnia promitteret, nudis tamen & pratextatis aliquot vocibus spurcum atque infamem.*

(c) Vavassor de Epigrammate, pag. 255. & seq.

(d) Le P. Vavasseur parle dans tout son ouvrage à Mr. le Duc de Montausier.

(A) *C'est ce qu'il ne cherchoit que trop.*] Une avarice prodigieuse a terni l'éclat de plusieurs bonnes & belles qualitez de nôtre Jaques Sylvius. Le grand nombre de ses auditeurs devoit faire qu'il ne prît pas garde de bien près si chacun lui paioit sa taxe; cependant il étoit d'une si grande rigidité là-dessus, qu'il faisoit un bruit horrible, dès qu'on ne lui paioit pas les cinq (e) sous par mois à quoi se montoit son Minerval. Il fut une fois si en colere de ce (f) qu'un ou deux de ses écoliers ne lui avoient point paié son mois, qu'il jura qu'il ne feroit plus de leçons, si les autres ne chassoient ceux-là, ou ne les contraignoient au paiement. Il vivoit de la maniere du monde la plus mesquine; il ne donnoit que du pain sec à ses

(e) Henri Etienne, Apologie d'Herodote p. m. 168. dit que c'étoit un teston.

(f) Henri Etienne ib. assûre qu'il fut present à cette action.

Galien, & il aquit une reputation si étendue, qu'on venoit à lui de tous les endroits de l'Europe. Mais avant qu'il eût pu se faire conoitre avec tout ce grand éclat, il lui falut essuier la mauvaise humeur des medecins de Paris, qui trouvérent fort mauvais qu'un homme qui n'avoit reçu nulle part le grade de Docteur en medecine, entreprît d'enseigner cette science dans la premiere ville du Roiaume. Ces murmures l'obligerent à s'en aller à Montpellier en 1530. pour y prendre ses degrez. Il y sejourna quelque tems, & puis il reprit la route de la capitale sans s'être fait recevoir Docteur. Son avarice ne s'accommodoit (B) point des frais qu'il eût falu faire. Passant par Lion il y publia à la priere de deux * medecins une dispute *de vini exhibitione in febribus*. C'est le premier ouvrage qu'il ait fait sortir de dessous la presse. Quand il fut à Paris il songea à s'accommoder avec les medecins, afin qu'ils lui permissent d'enseigner; & il publia une Grammaire Françoise: ouvrage qui lui avoit coûté beaucoup de travail, & qui devoit être suivi d'un autre qui n'a jamais paru, & qui traitoit des origines de nôtre langue. Il fut reçu Bachelier (C) en medecine au mois de Juin 1531. & il paroît par les regitres de la Faculté qu'en 1535. il enseignoit au college de Tricquet, pendant que Fernel enseignoit au college de Cornouaille; mais celui-ci n'avoit que peu d'auditeurs; Sylvius en (D) avoit une foule. La difference venoit de ce qu'il faisoit des dissections, & qu'il montroit les plantes, & la preparation des remedes, ce que Fernel ne faisoit pas. Vidus Vidius Professeur en medecine dans le college roial, aiant été attiré en Italie l'an 1548. on ne trouva personne plus capable de remplir sa place que Sylvius. Il hesita pendant deux ans s'il accepteroit cet emploi; mais enfin il l'accepta en 1550. & l'exerça jusques à sa mort, qui arriva le (E) 13. de Janvier 1555. C'étoit la 77. année de sa vie †. Il fut enterré au cimetiere (F) des pauvres écoliers. Il ne fut jamais marié, & il temoigna même de l'aversion pour les femmes. Il avoit eu plus de soin de purger son style de la barbarie qui regnoit dans les Écoles, que de se defaire lui-même de ses ma-

** Symphorien Champier, & Jerôme Du-Mont.*

† Tiré de sa vie composée par René Moreau. Elle est à la tête de ses œuvres.

gens; & il passoit sans feu tout l'hiver. Deux choses lui servoient de remede contre le froid; il joüoit au balon, & portoit une grosse bûche sur ses épaules du plus bas de sa maison jusques au grenier. Il disoit que la chaleur qu'il gagnoit à cet exercice, faisoit plus de bien à la santé que celle du feu. Il ne faut pas s'etonner qu'il eut amassé bien de l'argent avec un genre de vie si sordide, ni qu'il eût caché ses pistoles sous la terre. Il avoit une maison dans le faux-bourg saint Marceau, où l'on disoit qu'il avoit caché 500. ducats: quelques-uns soutinrent qu'ils les avoient vus dans une bourse rouge; un magicien confirmoit cela, & demandoit la moitié de ce thresor pour la peine de l'indiquer: mais on eut beau chercher, & beau remuer la terre, on ne trouva pas un sou. Quand on (a) demolit la maison que Sylvius avoit possedée à la ruë saint Jaques; quand, dis-je, on la demolit afin de la rebâtir, les maçons y trouverent quelques pistoles, & l'on soupçonna qu'il y en avoit eu beaucoup d'autres de cachées (b). Buchanan (c) avoit fait un distique en forme d'épitaphe, après cette terrible leçon, où Sylvius voulut qu'on chassât les deux pauvres écoliers qui ne l'avoient point paié. On pretend (d) que le jour des funerailles ce distique fut affiché par quelques uns de ses auditeurs à la porte de l'Eglise (e). Le voici:

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus & gratis quod legis ista, dolet.

C'est-à-dire selon la version de (f) Henri Etienne:

Ici gît Sylvius auquel onq en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun' envie,
Et ores qu'il est mort, & tout rongé de vers,
Encores ha depit qu'on lit gratis ces vers.

On fit une autre satire contre lui que Moreau donne à Henri Etienne, & qui lui reproche assez plaisamment son avarice. Ce libelle étoit un dialogue intitulé *Sylvius ocreatus*, dont l'auteur prenoit le nom de *Ludovicus Arrivabenus Mantuanus*. Il étoit vrai que Sylvius peu avant sa mort s'étoit fait donner ses botes pour s'asseoir auprès du feu, & qu'il avoit rendu l'ame tout boté. L'Auteur de la satire feignoit que Sylvius avoit mis ses botes, afin de traverser l'Acheron sans se mettre dans la barque, & sans qu'il lui en coûtât rien. On prenoit occasion de lui reprocher le plaisir qu'il avoit pris à s'en aller causer dans la boutique d'un cordonnier; ce qui etoit assez étrange dans un homme si sçavant, & qui n'étoit gueres sociable. Un de ses disciples nommé Jean Melet, se deguisant sous le nom de Claude Burgensis, repondit à cette satire (g).

(B) Son avarice ne s'accommodoit point des frais qu'il eût falu faire.] René Moreau avoit oui dire à un vieux medecin de Montpellier, que Sylvius avoit promis aux Professeurs de cette Université, d'attirer de tous les coins du Roiaume dans leur ville un grand nombre d'etudians, s'ils vouloient l'aggreger à leur corps sans qu'il lui en coûtât rien; & que cette proposition n'aiant pas été acceptée, il prit le parti de retourner à Paris, pour y demander à Messieurs de sa Faculte la permission d'enseigner.

(a) En 1616.

(b) Ex Renato Moreau in ejus vita.

(c) Henri Etienne ibid.

(d) Scav. Sammarthanus in Elog. pag. m. 27.

(e) Moreri dit, à la porte de la maison; il ne prenoit pas garde à l'ipsis templi valvis de Ste. Marthe qu'il cite.

(f) Ubi supra.

(g) Ex Renato Moreau ubi supra.

(C) Il fut reçu Bachelier en medecine.] Les regitres de la Faculté qui prouvent ce fait, refutent invinciblement ceux qui voudroient soutenir après Ranchin (h), que Sylvius a été medecin de Montpellier; car puis que son Baccalaureat est posterieur à son voiage de Montpellier, il est hors de doute qu'il ne revint point de ce voiage avec la qualité de Docteur en medecine; & d'ailleurs on sçait très-certainement qu'il ne sortit point de Paris depuis son Baccalaureat (i).

(D) Sylvius en avoit une foule.] Il avoit fait imprimer à l'usage de ses écoliers la Practique de Marc Gattinaria: on pretend qu'il en fut vendu neuf cens exemplaires dans un jour ou deux, & que le Libraire fut obligé d'en faire une seconde édition (k). Un poete (l) qui fit son épitaphe assûre, que mille yeux le regardoient attentivement lors qu'il faisoit ses leçons:

Quem certa methodo medicis de rebus agentem,
Assiduè in ludo totius principe terræ,
Mille acri assiduè spectabant lumina visu.

Moreau evalue cela à cinq cens auditeurs, & cite Sylvius lui-même qui ne s'en donne que quatre cens, (m) *auditoribus circiter quadringentis*. Sur ce pied-là Moreau n'a pas eu raison de dire que l'école de Sylvius pouvoit être comparée à celle de Theophraste (n), où il y avoit deux mille disciples. Henri Etienne (o) ne parle que de deux ou trois cens écoliers de Sylvius.

(E) Le 13. de Janvier 1555. C'étoit la 77. année de sa vie.] René Moreau cite pour cela cinq temoins, sçavoir Mizauld, Paschalis Gallus, Arrivabenus (p), Claude Burgensis, & la Croix du Maine. Mais il remarque en même tems que Sainte (q) Marthe & (r) Gesner l'ont fait vivre seulement 63. ans; que Du (s) Breul a mis sa mort au 1. jour de Fevrier 1554. & que Nancelius & Rouville l'ont fait fleurir en 1557. & 1560. Mon édition de Du Breul qui est de l'an 1639. in 4. met la mort de Sylvius à la 63. année de sa vie, & au 10. de Janvier 1554. Moreri, (t) Merklin, (v) Freherus ont donné dans l'erreur de Sainte Marthe.

(F) Au cimetiere des pauvres écoliers.] Il l'avoit ainsi ordonné par son testament. Ce cimetiere est au devant du college de Montaigu. L'enterrement se fit avec pompe; toute l'Université y assista, & les medecins y furent en robe rouge. Le nom de ce cimetiere me fait souvenir du traité que Sylvius composa en faveur des écoliers pauvres: le titre est, *De victus ratione facili ac salubri pauperum Scholasticorum*. Il leur prescrit une diete qu'il dit que Dieu lui a mis au cœur de publier, & il entre dans un detail qui feroit rire les gens de ce siecle, moins traitables qu'on ne l'étoit en ce tems-là. Il recommande aux écoliers qui se reveillent la nuit de bien tousser & cracher, & leur donne bien de petits expediens pour s'empêcher d'avoir froid au lit. *Ut citius incalescas pedes etiam in natés reduces, in lectum instra.* On a lieu de croire qu'il en conoissoit l'utilité par sa propre experience.

(h) In Catalogo Doctor. Monspel.

(i) Moreau ibid.

(k) Moreau in vita Sylvii.

(l) J. Vaxeaus, apud Moreau ibid.

(m) Præfat. libri de ossibus.

(n) Diog. Laert. in ejus vita.

(o) Ubi supra.

(p) Voiez ci-dessus la remarque A.

(q) In Elog. pag. m. 27.

(r) In 1. Catal. libr. Galeni.

(s) In Antiquitat. Paris.

(t) In Lindenio renovato.

(v) In Theatro Virorum eruditione clarorum.

manieres (*G*) rudes & un peu ſauvages. Il avoit tellement juré ſur les paroles de Galien, qu'il ſe rendit le defenſeur opiniâtre de ſes erreurs. Il n'y eut que l'aſtrologie (*H*) judiciaire en quoi il l'abandonna. Je dirai quelque (*I*) choſe de ſes écrits. Il fut fort (*K*) brouillé avec Veſalius.

SIMON ou SIMONIS (THEODORE) nâtif † de Berchſtede dans le païs de Holſtein. Voiez la remarque I de l'article *Janſenius* *, & joignez y ce qui ſuit. Fromond β ſoutient que ce perſonnage aiant été mis en liberté, abjura ſes hereſies à Louvain, & reçut de Janſenius dequoi paier ſa depenſe au cabaret, & dequoi faire ſon voiage. On ajoûte qu'il s'étoit defroqué à Magdebourg avant qu'il vint à Louvain. Je parlerai de la reponſe qui fut (*Y*) faite à ce recit. Il y a des gens qui ſont capables de s'imaginer qu'un certain livre fort impie regarde nôtre (*Z*) Simonis, c'eſt pourquoi j'avertis ici que cela eſt faux. Il changea ſon nom en celui de *Philippus Coſmius* γ.

† *Mollerus, Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſ. Cimbricæ, parte 3. pag. 108.*

* *Page 1617. col. 1.*

β *Lib. Fromondus Criſi Deſperata cauſa Papatus, cap. 45. p. 284.*

γ *Biblioth. Antitrinit. pag. 143.*

☞ SIMONIDE, poëte ïambique, étoit de ‡ Minoa ville de l'ile d'Amorgos ꝉ l'une des Sporades. Si l'on en veut croire Suidas, il floriſſoit 406. ans après la priſe de Troie, mais il y a beaucoup d'aparence qu'il eſt moins ancien. On le trouve cité dans Athenée, dans Julius Pollux, dans Elien, & ailleurs. Il avoit fait une (*A*) ſatire bien ridicule contre les femmes.

‡ *Stephan. Byzant. voce Ἀμοργός.*

ꝉ *Strabo lib. 10. ſub fin.*

☞ SI-

(*G*) *De ſes manieres rudes.*] Il railloit peu, il ſortoit peu de ſa gravité, mais quand il vouloit s'humaniſer par quelque trait de raillerie, il ne s'aprivoiſoit qu'à demi. Voici la ſeule gentilleſſe qu'on en conte; il dit un jour *qu'il s'étoit defait de trois bêtes, de ſon chat, de ſa mule, & de ſa ſervante.*

(*H*) *Il n'y eut que l'aſtrologie judiciaire.*] Jamais elle n'avoit été ſi en vogue, tant à la Cour qu'à la ville, que du tems de Sylvius; (*a*) cependant il la combatit avec force, toutes les fois que l'occaſion s'en preſenta. Après avoir dit un jour à Turnebe (*b*) ſon bon ami pis que pendre des aſtrologues, il l'aſſura qu'il avoit ſouvent pris la peine au commencement de l'an de parcourir tout l'Almanach, & de marquer *tems ſerein*, par tout où ils mettoient *tems pluvieux*: *vent* par tout où ils mettoient *calme*; *tems couvert* par tout où ils mettoient *ſerenité*: & qu'aiant pris garde à l'évenement, il avoit trouvé par le calcul au bout de l'année, qu'il avoit été de beaucoup meilleur aſtrologue qu'eux.

(*a*) *Notez qu'au lieu de* cependant *on pourroit dire* & c'eſt pour cela. *Ces ſortes de matieres ont 2. faces.*

(*b*) *Turnebus, epiſt. ad Cardinal. Lotharingum, præfixa Opuſc. Plutarchi de Orac. defectu.*

(*I*) *Je dirai quelque choſe de ſes écrits.*] Les principaux livres qu'il a compoſez, & qui l'ont le plus fait conoitre ſont, *Methodus medicamenta componendi ad uſum medicorum concinnata*; *Libri de medicamentorum ſimplicium delectu in Pharmacopæorum gratiam conſcripti*; *Caſtigationes & emendationes in Joannem Meſuaum.* Ses livres d'anatomie furent expliquez publiquement par les profeſſeurs de Paris. Son traité *de menſibus mulierum* ſervit de texte aux leçons publiques de Louis Duret. Ce même traité & celui *de generatione hominis* furent traduits en François par Guillaume Chretien medecin de Henri II. Ses traitez d'anatomie & de pharmacie ont été traduits en François, & reimprimez pluſieurs fois. Ce ſont aparemment ceux-là qui furent expliquez publiquement par un des plus entêtez diſciples de Veſalius. Or c'eſt beaucoup dire, vu la haine qui a regné (*c*) entre lui & Veſalius. On a une (*d*) édition *in folio* des œuvres de Sylvius procurée par les ſoins de René Moreau, qui a mis à la tête la vie de ce grand homme. Nous en avons extrait cet article, Cette vie eſt d'une ſi bonne main, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'ouvrage (*e*) d'où elle a été tirée fût imprimé. Elle eſt ſuivie d'une longue tirade d'eloges de Sylvius recueillis de divers auteurs, par où l'on peut aiſément conoitre que c'étoit un homme fort eſtimé.

(*c*) *Voiez la remarque K.*

(*d*) *Celle dont je me ſers eſt de Geneve 1635. L'épitre dedicatoire eſt datée du 1. de Septembre 1629.*

(*e*) *De illuſtribus Medicis Pariſienſibus, par René Moreau.*

(*K*) *Fort brouillé avec Veſalius.*] Ce dernier a cauſé à Sylvius le plus grand chagrin qu'il ait jamais eu. Le fort de Sylvius avoit été l'anatomie, & il preparoit un ouvrage ſur cette matiere qu'il regardoit comme ſon chef-d'œuvre. Sur cela voici Veſalius qui publie en 1541. ſon *Opus Anatomicum* ſi bien travaillé, ſi étoffé de belles figures, que tout le monde l'admire. Veſalius avoit été trois ans auditeur de Sylvius; nouveau ſujet de chagrin; le diſciple ſuplante le maître. D'ailleurs il attaque Galien, & non ſeulement il l'accuſe de pluſieurs fautes qui ne l'étoient pas peut-être, mais il le convainc d'erreurs très-réelles. Quel moien de ſouffrir cela, quand on paſſe comme faiſoit Sylvius pour le grand reſtaurateur, & pour le premier trucheman de Galien? Sylvius ne garda aucunes meſures; il ſoutint que Galien n'avoit rien écrit qui ne fût vrai, & il s'abandonna tellement à ſa colere, qu'il declamoit éternellement contre ſon critique. (*f*) *Sylvius ita exarſit in iras tantoque odio commotus eſt in Veſalium, primo ut nihil à Galeno ſcriptum prolatumque eſſe contenderet quod veritati non eſſet conſentaneum; ſecundo ut nulla habita ratione ætatis & gravitatis ſuæ, impetu quodam mentis fervidiore elatus anſam declamandi in* Veſalium (*quem* Veſanum *appellabat*) *ſingulis diebus arriperet, & contumelioſius exciperet, quam vel ipſe propter prudentiam longa rerum experientia comparatam, vel* Veſalius *ob laudabile ſuum inſtitutum ad utilitatem publicam deſtinatum mereretur.* Les medecins de l'Empereur, & même quelques courtiſans qui haïſſoient Veſalius à cauſe de ſa preſomption, & de ſon merite jettoient de l'huile dans le feu. Cette querelle fut feconde en livres, & l'on peut en conoitre le progrés ſi on lit l'ouvrage de Sylvius *in Veſanum*; la lettre de Veſalius *de China radice*, l'écrit de François Puteus *in Veſalium*, celui de René Hener *in Sylvium*; les obſervations anatomiques de Fallope, & l'apologie de Cuneus contre Puteus.

(*f*) *Ren. Moreau in vita Sylvii.*

(*Y*) *De la reponſe qui fut faite à ce recit.*] Je ne repete (*g*) point ce qui concerne le voiage de Simonis à Louvain, & ſes conferences avec Janſenius. Je dirai ſeulement qu'après s'être retiré de cette ville, il compoſa un écrit *de falſis principiis fidei pontificiæ ejuſque idololatria*, qu'il envoia à Janſenius l'an 1631. Il y expoſoit les motifs de ſa converſion, & il eſpera que ce docteur lui repondroit. Il ſe trompa; ce ſilence le fit revenir à la charge: il lui écrivit une (*h*) lettre pour le preſſer de repondre, & il la fit imprimer. On y voit l'hiſtoire de ſon empriſonnement. Cette lettre fut inſerée dans un (*i*) ouvrage de Voetius l'an 1635. Ce fut ce qui engagea Fromond à parler de ce Simonis dans ſa reponſe à ce livre de Voetius. Il raconta les choſes avec très-peu de bonne foi, ſi l'on s'en raporte à la reponſe qui lui fut faite. Voiez la lettre apologetique que Simonis lui adreſſa. Elle eſt à la tête de ſon traité *De ſtatu & religione propria Papatus adverſus Cornelium Janſenium Epiſcopum Iprenſem*, imprimé à Leide l'an 1638. Il ſoutient que Fromond a falſifié & ſuprimé pluſieurs circonſtances du fait; il nie qu'il ait abjuré la foi Romaine à Louvain; il avouë qu'il a vécu quelque tems dans l'Ordre de Premontré, mais qu'il en ſortit avant (*k*) l'émiſſion d'aucun vœu.

(*g*) *Voiez l'article* Janſenius, *pag. 1627. col. 1.*

(*h*) *Elle eſt datée d'Emmerik le 12. de Fevrier 1632.*

(*i*) *Intitulé*, Deſperata cauſa Papatus. *Voiez y la page 762. & ſuiv.*

(*k*) A voti monaſtici & ordinis religione liber in hunc uſque diem perſtiti.

(*Z*) *Un certain livre fort impie regarde nôtre Simonis.*] Sçavoir en general que le nom *Simonis* eſt au titre d'un tel livre, & que Theodore Simonis a été ſucceſſivement Lutherien, Papiſte, Lutherien, & Socinien; & qu'il a été recteur d'un college Socinien dans la Pologne, & que le livre dont il s'agit fut imprimé en Pologne, ſont des choſes qui peuvent faire juger que cet ouvrage eſt de ce Socinien; car on ne prend pas toûjours garde au tems. Voilà le ſujet de cette remarque. Ceux qui voudront ſçavoir quelque choſe touchant cet écrit impie, n'ont qu'à lire ce paſſage de Spizelius: (*l*) *De Atheiſmo in Polonia, ex Atheo libello, Cracoviæ anno 1588. tit:* Simonis religio, authore incerto edito, *judicium fieri poterit in quo præter portenta innumera hæc quoque verba reperiuntur:* Credo in tria, Cœlum, Terram, & Cœli formam, in Cœlum patrem, atque Creatorem omnium. In terram omnium matrem, atque nutricem, & in Cœli formam omnia ſentientem, & intelligentem. Ede itaque, bibe, lude, jam Deus figmentum eſt.

(*l*) *Spizelius, in Scrutinio Atheiſmi, p. 43. 44.*

(*A*) *Il avoit fait une ſatire bien ridicule contre les femmes.*] Il ſupoſoit que l'origine de leurs ames étoit diferente ſelon la diverſité de leurs humeurs; que l'ame des unes étoit tirée d'un cheval, ou d'un renard, ou d'un ſinge, &c. & que l'ame des autres venoit de la mer, ou de la terre &c. Elien cite ce qu'il diſoit touchant les femmes qui aiment à ſe parer, à ſe farder, & à ſe peigner, il leur donnoit pour principe les chevaux: (*m*) *Καὶ ὁ Σιμωνίδης δὲ, ἐκ παντοδαπῶν θηρίων λέγων τὰς γυναῖκας γενέσθαι τε, καὶ ἀναπλασ-*

(*m*) *Ælian. de animal. lib. 16. cap. 24. p. m. 941.*

θῆναι-

☞ SIMONIDE, l'un des meilleurs poëtes de l'antiquité, étoit de Ceos, Ile de la mer Egée. Il florissoit encore au tems de l'expedition de Xerxes, c'est-à-dire vers la 75. Olympiade. Il exerça son talent sur plusieurs sortes de poëmes; mais il reüssit (*A*) principalement dans les élegies. On dit qu'il fut (*B*) preservé deux fois d'un peril mortel, & que ce fut une recompense de sa vertu. On lui attribuë l'invention de la memoire (C) locale. Il est du nombre

ἐδῦναι, φησὶν ἐνίας ἐκ τῶν ἵππων τό τε φιλόκοσμον καὶ φιλόμυρον συντεχθῆναι κατ' ἐκείνας φῦσιν: Quin & Simonides fabulans ex diversis bestiis natas & conformatas esse mulieres, nonnullis earum ornatus & unguentorum studium ex equorum naturâ innatum esse scribit. Je laisse les vers Grecs qu'il raporte, & je me contente de raporter en Latin la conclusion de ce passage: *Talis quidem uxor prabet se spectaculum aliis jucundum, sed viro nocet suo: Nisi ille fuerit aut rex, aut vir prapotens. Hujusmodi uxor oblectare quem queat.* Cela veut dire en gros qu'une telle femme est un spectacle fort plaisant aux autres hommes, mais ruineux à son mari, à moins qu'il ne soit un Roi ou un grand Seigneur. Vous trouverez dans Stobée (*a*) non seulement les mêmes vers qu'Elien raporte, mais aussi un bon nombre d'autres du même ouvrage de Simonide. Ce poëte n'étoit guere moins injuste que cet auteur Italien (*b*) qui a soutenu que les femmes n'ont point d'ame. Au reste si j'attribuë à ce Simonide plutôt qu'à celui de l'article suivant les vers qu'Elien allegue, je ne fais que me conformer au sentiment de Leon Allatius (*c*).

(*A*) *Il reüssit principalement dans les élegies.*] Quintilien va nous l'aprendre. (*d*) *Simonides tenuis (e), alioqui sermone proprio & jucunditate quadam commendari potest: pracipua tamen ejus in commovenda miseratione virtus, ut quidam in hac eum parte omnibus ejusdem operis auctoribus praferant.* Denys d'Halicarnasse a reconu entre autres vertus dans la Muse de Simonide le don d'attendrir. Il la met à cet égard-là fort au dessus de Pindare; (*f*) *Σιμωνίδου δὲ παρατήρει τὴν ἐκλογὴν τῶν ὀνομάτων, τῆς συνθέσεως τὴν ἀκρίβειαν. πρὸς τούτοις καθ' ὃ βελτίων εὑρίσκεται καὶ Πινδάρου τὸ οἰκτίζεσθαι μὴ μεγαλοπρεπῶς, ἀλλ' ὡς ἐκεῖνος παθητικῶς. Simonidis vero observa nominum delectum compositionis accuratam rationem; ad hac, in quo etiam multo melior est ipso Pindaro, miserationem commovet, non ut ille magnifice, sed suo ipse more pathetice.* Quand Horace veut designer des muses plaintives, il se sert d'une expression qui represente nôtre poëte.

Sed (g) ne relictis, Musa procax, jocis
Cea retractes munera nania.

Catulle (*h*) n'est pas moins propre à être cité à cet égard. L'un des plus celebres ouvrages de Simonide avoit pour titre (*i*) *les lamentations.* J'ai dit (*k*) ailleurs qu'il gagna le prix de l'elegie sur Eschyle.

(*B*) *Preservé deux fois d'un peril mortel, & que ce fut une recompense.*] Il soupoit un jour chez Scopas homme d'importance tant à cause de sa noblesse qu'à cause de ses richesses. Après qu'il eut recité le poëme qu'il avoit composé à prix fait en l'honneur de ce personnage, & où il avoit mêle l'eloge de Castor & de Pollux, on lui dit qu'on lui paieroit la moitié du prix, & qu'il demandât l'autre moitié, s'il le trouvoit à propos, aux (*l*) Tyndarides à qui il n'avoit pas donné moins de loüanges qu'à Scopas. Un peu après on lui vint dire que deux jeunes hommes qui vouloient parler à lui etoient à la porte. Il sortit, & ne vit personne. Dans cet intervalle de tems la chambre où il avoit laissé Scopas & les autres conviez tomba, & ils furent tous ecrasez. Vous allez voir les beaux termes dont Ciceron s'est servi en narrant cela. (*m*) *Dicunt quum cœnaret Crannone in Thessalia Simonides apud Scopam fortunatum hominem & nobilem, cecinissetque id carmen, quod in eum scripsisset, in quo multa ornandi causa poëtarum more in Castorem scripta, & Pollucem fuissent, nimis illum sordide Simonidi dixisse, se dimidium ejus ei quod pactus esset pro illo carmine, daturum, reliquum à suis Tyndaridis, quos aque laudasset, peteret, si ei videretur. Paulò post esse ferunt nunciatum Simonidi, ut prodiret, juvenes stare ad januam duos quosdam, qui eum magnopere evocarent, surrexisse illum ipsum, prodisse, vidisse neminem. Hoc interim spatio conclave illud, ubi epularetur Scopas, concidisse, ea ruina ipsum oppressum cum suis interiisse.* Valere Maxime (*n*) raporte le même fait, mais avec un peché d'omission inexcusable, car il ne dit point la raison pourquoi Castor & Pollux rendirent ce bon service à Simonide. Notez que Solin (*o*) transporte à Pindare ce que tous les autres Ecrivains attribuent à Simonide à l'egard de cette faveur celeste. Mr. de Saumaise (*p*) soupçonne Solin d'en avoir ainsi usé pour cacher ses brigandages, je veux dire, pour persuader qu'il n'etoit pas un simple copiste de Pline. Notez aussi que Quintilien (*q*) traite de fable ce qui concerne cette aparition des Tyndarides. Il se fonde sur ce que ce poëte qui sans doute ne se fût pas derobé une telle gloire, n'en fait aucune mention dans ses ouvrages. Il observe que les auteurs varient beaucoup touchant celui en l'honneur duquel Simonide fit ce poëme. On ne s'accordoit point sur la ville où le festin se donna. Mais il nous aprend une chose que Ciceron ne devoit pas suprimer. Il nous dit que la personne que Simonide avoit loüée étoit un athlete victorieux. (*r*) *Cum pugili coronato carmen, quale componi victoribus solet, mercede pacta scripsisset; abnegata ei pecunia pars est, quod more poëtis frequentissimo digressus, in laudes Castoris & Pollucis exierat.* L'omission de cette particularité fait beaucoup de tort à Simonide, car elle nous porte à croire qu'il s'égara mal à propos dans des digressions, & qu'il offusqua imprudemment par les eloges des Dieux la gloire du personnage qui lui avoit acheté son panegyrique. Dès que vous songez à la victoire que Simonide devoit celebrer, l'objection s'evanouit, vous comprenez que (*s*) Castor & Pollux ont dû avoir part à l'éloge. Ce n'est plus une digression blâmable, c'est un episode necessaire. Au reste Mr. de Girac ne critique point Quintilien avec raison. *Cet habile Rhetoricien*, dit-il (*t*), *n'eut eu garde de se servir* de l'argument negatif, *s'il eut vu dans Callimaque que Simonides lui mesme fait mention de son aventure avec des termes pleins de reconnoissance & de gratitude envers les liberateurs.* Il est sûr que les vers de Callimaque n'ont point dû empêcher Quintilien de parler comme il a fait. Il y a une diference énorme entre ce qu'un poëte raconte dans ses poësies, & ce que d'autres lui font dire en l'introduisant dans leurs ecrits.

Voici l'autre miracle. Simonide aiant debarqué rencontra sur le rivage le corps mort d'un inconu, & l'enterra. Cet inconu l'avertit en songe de ne point se rembarquer le jour suivant; Simonide suivit ce conseil, & vit perir le vaisseau. Il fit un poëme sur cette avanture. (*v*) *Longe indulgentius Dii in poëta Simonide, cujus salutarem inter quietem admonitionem consilii firmitate roboraverunt. Is enim cùm ad littus navem appulisset, inhumatumque corpus jacens sepultura mandasset, admonitus ab eo ne proximo die navigaret, in terra remansit: Qui inde solverant, fluctibus & procellis in conspectu ejus obruti sunt. Ipse latatus est, quòd vitam suam somnio, quam navi, credere maluisset. Memor autem beneficii, elegantissimo eum carmine aternitati consecravit, melius illi & diuturnius in animis hominum sepulchrum constituens, quàm in desertis arenis struxerat.* Il n'avoit point cru que pour remplir tous les devoirs de l'humanité il falût faire autre chose que d'enterrer le cadavre, mais aiant été recompensé si amplement de son bienfait, il n'en demeura point là, il voulut que le sepulcre de l'inconnu portât des marques d'honneur, il y mit cette épitaphe glorieuse.

Οὗτος (w) ὁ τοῦ Κείοιο Σιμωνίδου ἐστὶ σαωτήρ,
Ὃς καὶ τεθνειὼς ζῶντι παρέσχε χάριν.
Hic quidem Cei Simonidis est servator.
Qui & mortuus vivo retulit gratiam.

(C) *On lui attribuë l'invention de la memoire locale.*] Il est à propos de dire à quelle occasion il l'inventa. Lors que Scopas & ceux qu'il traitoit furent écrasez sous les ruines de la chambre, ils furent tellement defigurez qu'on ne les pouvoit discerner les uns des autres. Cependant il importoit de les reconoître, car ceux qui voulurent les enterrer, souhaitoient de rendre ce bon office chacun à son parent. Simonide les tira de peine; il se souvint de la place que chacun des conviez avoit occupée, & par ce moien il fut en état de dire aux parens, c'est à vous à enterrer celui-ci, c'est à vous à enterrer celui-là. Ensuite faisant reflexion sur l'importance de l'ordre par raport à la facilité de conserver les idées des objets, il inventa la methode de les attacher à certains lieux, il fut, dis-je, l'inventeur de la memoire locale. Ciceron sera mon temoin. (*x*) *Non sum tanto ego, inquit, ingenio, quanto Themistocles fuit, ut oblivionis artem quàm memoria malim, gratiamque habeo Simonidi illi Chio, quem primum ferunt artem memoria protulisse. Dicunt enim quum cœnaret. . . . . (y) Quos quum humare vellent sui, neque possent obtritos internoscere ullo modo, Simonides dicitur ex eo quod meminisset quo eorum loco quisque cubuisset, demonstrator uniuscujusque sepeliendi fuisse.*

(*a*) *Stobaus serm. 71. qui est de vituperio mulierum fol. m. 252. verso.*

(*b*) *Voiez les mélanges de Vigneul Marville to. 1. pag. 16. 17.*

(*c*) *Allat. de Simeon. scriptis pag. 206. 207.*

(*d*) *Quintil. instit. orator. lib. 10. c. 1. p. m. 468.*

(*e*) *Touchant cette simplicité de Simonide voiez Mr. le Fevre abregé de la vie des poëtes Grecs pag. m. 38.*

(*f*) *Dionys. Halic. de veter. scriptor. cens.*

(*g*) *Horat. Od. 1. lib. 2.*

(*h*) Paulum quid lubet adlocutionis mœstius lacrymis Simonideis. *Catull. epigramm. 39.*

(*i*) *Voiez Mr. le Fevre ubi supra p. 39.*

(*k*) *Dans l'article d'Eschyle pag. 1168. col. 1.*

(*l*) *C'est-à-dire à Castor & à Pollux.*

(*m*) *Cicero de Oratore lib. 2. fol. 87. D. Voiez aussi Phedre lib. 4. fab. 24.*

(*n*) *Valer. Maximus lib. 1. cap. 8. n. 7. in ext.*

(*o*) *Solin cap. 1. pag. m. 11.*

(*p*) *Salmas. exercitat. Plin. to. 1. pag. 53.*

(*q*) Quanquam mihi totum de Tyndaridis fabulosum videtur, neque omnino hujus rei meminit usquam poëta ipse, profecto non taciturus de tanta sua gloria. *Quintil. lib. 11. cap. 2. pag. m. 517.*

(*r*) *Id. ib.*

(*s*) *Ils étoient en quelque maniere les patrons des athletes.*

(*t*) *Girac, replique à Costar section 53. p. m. 465. il cite les paroles de Callimaque raportées par Suidas, j'en parle E.*

(*v*) *Valer. Maximus lib. 1. c. 7. n. 3. in ext. Voiez aussi Ciceron de Divinatione lib. 1. fol. 308. C.*

(*w*) *Tzetzes Chiliad. 1. histor. 24. Il cite un Aristides. Voiez Vossius* de histor. Græcis lib. 3. c. 30. pag. 331. *où il corrige ce passage de Tzetzes.*

(*x*) *Cicero de Oratore lib. 2. fol. 87. D. Voiez aussi Quintilien ubi supra.*

(*y*) *Vous trouverez ci-dessus lettre m les paroles que je saute ici.*

bre des poëtes dont la verve & la memoire ont été de longue durée; car à l'âge de 80. ans il disputa le (D) prix de la poësie & le † remporta, & il se vanta ‡ de surpasser en memoire tous les autres hommes. Il vécut encore * plus de dix années. On dit que la destruction de son tombeau par un General des Agrigentins, ne (E) demeura point impunie. La reponse qu'il fit à un Prince qui lui demandoit la definition (F) de Dieu, est fort celebre. J'entens celle qu'il donna à

se. Hac tum re admonitus invenisse fertur, ordinem esse maxime, qui memoria lumen afferret. Itaque iis qui hanc partem ingenii exercerent, locos esse capiendos, & ea qua memoria tenere vellent, effingenda animo, atque in his locis collocanda: sic fore, ut ordinem rerum locorum ordo conservaret, res autem ipsas rerum effigies notaret, atque ut locis pro cera, simulacris pro literis uteremur. Cet auteur observe en un autre endroit (a) que Simonide avoit beaucoup de memoire. Ces paroles de Philostrate en donnent une grande idée: (b) Apollonius *estant en l'aage de cent ans l'avoit encore plus fresche & gaillarde, que n'eut onques Simonide en sa plus grande vogue, & souloit souvent chanter un Cantique que ce Poëte avoit composé à la louange de la memoire; où il met que toutes choses se flestrissent & consument avec le temps, lequel ne s'envieillist jamais ny ne se corrompt, ains se conserve en son entier, tournoyant autour la memoire.* Il y a des gens qui ont dit que Simonide avoit pris des medicamens pour se donner une très-heureuse memoire, & qu'ils produisirent ce bon effet (c).

(D) *A l'age de 80. ans il disputa le prix de la poësie.*] Il fit mention de cela dans l'un de ses poëmes. (d) *Simonides vero Poëta octogesimo anno & docuisse se carmina, & in eorum certamen descendisse ipse gloriatur: nec fuit iniquum, illum voluptatem ex ingenio suo diu percipere, cùm eam omni ævo fruendam traditurus esset.*

(E) *La destruction de son tombeau .... ne demeura point impunie.*] Phenix General des Agrigentins étant en guerre contre ceux de Syracuse, (e) demolit le tombeau de Simonide, & en fit servir les pierres à la construction d'une tour, & il arriva que l'on prit la ville par l'endroit de la muraille où cette tour fut bâtie. Callimaque introduisit Simonide se plaignant de cette impieté, & disant que Phenix n'avoit eu aucune crainte pour Castor & Pollux qui, ajoûtoit-il, me preserverent de la chute d'une maison (f). On ne peut assez s'étonner de la negligence de Suidas, qui ne nomme point la ville où une tour fut bâtie des materiaux du tombeau de ce grand poëte. Mais puis qu'il dit qu'un General des Agrigentins fit demolir ce tombeau, & construire cette tour, il nous porte à croire que cela se fit dans Agrigente. Si ce n'est que l'on veuille dire que Phenix aiant conquis Syracuse, & y étant assiegé fit fortifier une muraille par la construction d'une tour, & que Syracuse fut reprise par cet endroit-là. Il est aparent que Simonide mourut à la Cour d'Hieron. Un très-docte chronologue met la mort du poëte un an avant celle du Prince. (g) *Utriusque obitus contiguos, ut ita dicam, in annos incurrit, Simonidis quidem in annum mundi* 3516. *Hieronis autem* 3517. *apud P. Petavium lib.* 13. de doctrina temporum. Notons que le Pere Petau (h) adopte le sentiment de Diodore de Sicile, selon lequel Hieron mourut l'an 2. de la 78. Olympiade. Il a donc cru que Simonide mourut l'an 1. de la (i) même Olympiade. Or comme il a mis (k) le commencement des Olympiades à l'an du monde 3208. il a dû mettre la mort de Simonide à l'an du monde 3517.

(F) *Qui lui demandoit la definition de Dieu est fort celebre.*] Hieron tyran de Sicile pria ce poëte de lui dire ce que c'est que Dieu. Le poëte lui repondit que cette question n'étoit pas de celles que l'on explique sur le champ, & qu'il avoit besoin d'une journée pour l'examiner. Quand ce terme fut passé, Hieron demanda reponse, mais Simonide le pria de lui accorder encore deux jours. Ce ne fut pas le dernier delai qu'il demanda; il fut souvent sommé de repondre, & il demanda chaque fois un tems la moitié plus long. Le tyran surpris de cette conduite en voulut sçavoir la cause. J'en use ainsi, lui repondit Simonide, parce que plus j'examine cette matiere, plus elle me semble obscure. Je m'en vais narrer cela en Latin, afin qu'on voie que Ciceron sous la personne du pontife Cotta declare qu'en pareil cas il feroit toutes les mêmes reponses que Simonide; *Nec ego nunc ipse aliquid afferam melius: ut enim modò dixi, omnibus ferè in rebus, & maximè in physicis, quid non sit, citiùs, quàm quid sit dixerim. Roges me, quid aut qualis sit Deus: auctore utar Simonide: de quo cùm quæsivisset hoc idem tyrannus Hiero, deliberandi causâ sibi unum diem postulavit. Cùm idem ex eo postridie quæreret, biduum petivit: cùm sæpius duplicaret numerum dierum, admiransque Hiero quæreret cur ita faceret,* QUIA QUANTÒ, *inquit*, DIUTIUS CONSIDERO, TANTÒ MIHI RES VIDETUR OBSCURIOR. *Sed Simonidem arbitror (non enim poëta solùm suavis, verùm etiam cæteroqui doctus, sapiensque traditur) quia multa venirent in mentem acuta, atque subtilia, dubitantem quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem* (l). Prenez bien garde aux dernieres paroles de Ciceron: elles frapent au but, elles vont au fait. Simonide auroit pu repondre facilement, s'il eût voulu s'arrêter aux idées populaires, & à ces vives impressions qu'on nomme aujourd'hui des preuves de sentiment. Mais comme il avoit à faire à un Prince (m) habile, qui avoit rafiné son goût par de frequentes conversations avec des gens doctes, il craignit de ne le pas contenter s'il ne lui donnoit une solution exacte, il craignit même de risquer sa reputation. C'est pourquoi il prit du tems pour examiner la matiere, il la tourna de tous les côtez, & parce que son esprit lui suggeroit aussi-tôt la refutation que l'invention de plusieurs reponses, il ne trouvoit rien de solide: il decouvroit par tout un fort & un foible, & des profondeurs impenetrables: il craignit donc de se tromper quelque dogme qu'il avançât pour établir la definition de Dieu: il n'espera plus de trouver la verité, & il quitta la partie. Un petit esprit n'auroit pas été si delicat; il se seroit laissé éblouir à la premiere hypothese qu'il auroit imaginée, il n'en auroit point connu les difficultez, & il l'auroit magistralement donnée comme le point fixe de la verité hors duquel il n'y avoit qu'impertinence, & qu'extravagance. Il y a même de grans genies qui avancent promptement leur hypothese comme le parti unique que l'on doive prendre; ils decident qu'elle est evidente; ils insultent ceux qui n'en conviennent pas. Une forte persuasion leur inspire cette conduite. Tertullien va nous fournir un autre exemple. Il veut que la chose se soit passée non pas à la Cour de Syracuse, mais à celle de Lydie: selon lui Cresus demanda à Thales la definition de Dieu, & ne l'obtint point, quelques delais qu'il accordât à ce philosophe pour l'examen de cette question. (n) *Quid enim Thales ille princeps Physicorum sciscitanti Crœso de divinitate certum renuntiavit, commeatus deliberandi sæpe frustratus? Deum quilibet opifex Christianus & invenit, & ostendit. Et exinde totum, quod ad eo quæritur, re quoque assignat: licet Plato affirmet factitatorem universitatis, neque inveniri facilem, & inventum enarrari in omnes difficilem.* Vous voiez comment ce Pere éleve la science du plus petit artisan Chretien, au dessus de celle des plus fameux philosophes du Paganisme. Tous nos artisans, dit-il, trouvent Dieu & le montrent, & marquent effectivement tout ce qui peut être mis en question touchant la nature divine. Cela signifie que si Cresus, ou Hieron eussent demandé au plus ignorant de tous les Chretiens, *qu'est-ce que Dieu, & quels sont ses attributs*, ils eussent eu sur le champ une reponse categorique, & si exacte que rien n'y auroit manqué. Tertullien va trop vite, il se laisse trop entrainer à son imagination. Il ne considere pas que les philosophes du Paganisme qui se reconnoissoient incapables de satisfaire la curiosité de ceux qui leur demandoient qu'est-ce que Dieu, n'étoient reduits au silence que parce qu'ils ne se vouloient pas arrêter à des notions populaires comme un ignorant feroit. Rien ne leur auroit été plus facile que de repondre, Dieu est un être infini, & tout-puissant, qui a formé l'Univers & qui le gouverne, qui punit & qui recompense, qui se fâche contre les pecheurs, & qui s'apaise par nos sacrifices. Voilà de quelle maniere nos artisans repondroient à Hieron, en y ajoûtant ce que nous lisons dans le catechisme touchant les personnes de la Trinité, & touchant la mort & passion de JESUS-CHRIST, &c. Encore un coup si Thales ou Simonide s'étoient contentez de ces idées generales, ils n'auroient point demandé du tems pour preparer leur reponse; ils auroient satisfait à la question par un *impromptu*. Mais comme ils vouloient que tous les termes de la definition demandée, fussent évidemment incontestables, & qu'ils trouvoient eux mêmes qu'on pourroit leur contester tout ce qu'ils avanceroient, ils demanderent delai sur delai, & enfin ils ne sçurent que repondre. Je pense que Simonide s'imagina que sa reponse seroit donnée à examiner aux beaux esprits de la Cour de Syracuse, &

(a) *Cicero, Tusculan. quæst. lib.* 1. *fol.* 249. C.

(b) *Philostr. vie d'Apollonius liv.* 1. *ch.* 9. *pag.* 153. *de la traduction de Vigenere. Voiez le aussi in vitis Sophistar. lib.* 2. *in Proclo.*

(c) Scriptores varii memorant Cyrum regem & Simonidem lyricum, & Hippiam Eleum.... ideo valuisse memoria quod epotis quibusdam remediis id impetrarunt. *Amm. Marcell. lib.* 16. *c.* 5. *pag. m.* 116.

(d) *Valer. Maximus lib.* 8. *c.* 7. *n.* 13. *in fine.*

(e) *Διαλύει τὸν τάφον τοῦ Σιμωνίδου μάλα ἀπηνῶς τε καὶ ἀναιδῶς.* Simonidis sepulchrum cum magna contemptione & crudeliter dissolvit. *Suidas in Σιμωνίδης pag. m.* 741. 742.

(f) *Tiré de Suidas ibid.*

(g) *Lescalopier in Ciceron de natura Deorum lib.* 1. *pag.* 84.

(h) *Petavius, in rationario temporum parte* 1. *lib.* 3. *c.* 6. *p. m.* 136.

(i) *Id. ib. parte* 2. *lib.* 3. *c.* 1. *p. m.* 153.

(k) *Suidas dit que Simonide vécut jusqu'à l'Olympiade* 78.

† *Plutarch. an seni sit gerenda respubl. pag.* 785. *A.*

‡ *Voiez le distique Grec raporté par Aristides περὶ τοῦ παραφθέγματος. Mr. de Valois in* Amm. Marcell. lib. 16. cap. 5. pag. m. 116. *le raporte.*

* *Σιμωνίδης ὁ Κεῖος ὑπὲρ τὰ ἐνενήκοντα (ἔζησεν.)* Simonides Ceus supra nonaginta (vixit.) *Lucian. in Macrobiis sub fin. p. m.* 644. *tom.* 2. Suidas le fait vivre 89. ans, & non pas 99. comme le Gyraldi *dial.* 9. *hist. poet. pag.* 463. l'assure.

(l) *Cicero de nat. Deorum lib.* 1. *pag.* 83. *edit. Lescalopierii.*

(m) *Voiez Ælien var. histor. lib.* 4. *c.* 15. & *lib.* 9. *c.* 1.

(n) *Tertullian. in apologetico cap.* 46.

à Hieron tyran de Syracuse, à la Cour duquel il alla malgré son grand âge: il écouta plus son avarice

& qu'il seroit obligé de la garantir en éclaircissant toutes leurs difficultez.

Voici aparemment de quel air il raisonna. Si je repons que Dieu est distinct de tous les corps qui composent l'univers, on me demandera, l'univers a-t-il toûjours existé du moins à l'egard de sa matiere? Cette matiere a-t-elle une cause efficiente? Et si je repons qu'elle en a une, je m'engage à soutenir qu'elle a été faite de rien; or c'est un dogme que je ne pourrai jamais faire comprendre ni au Roi Hieron, ni aux beaux esprits de sa cour, & que je ne comprens pas moi-même; j'ai donc lieu d'être incertain si ce dogme est vrai ou s'il ne l'est pas, car pendant qu'il me sera incomprehensible, je ne pourrai pas être legitimement assûré de son état, & de sa nature. Si je dis que la matiere de l'univers n'a point de cause efficiente, on me demandera d'où vient le pouvoir *(a)* que Dieu a sur elle, & pourquoi elle n'a pas autant de pouvoir sur Dieu que Dieu sur elle? Il faudra que je donne de bonnes raisons pourquoi de deux êtres independans l'un de l'autre quant à l'existence, également necessaires & éternels, l'un peut tout sur l'autre, sans être reciproquement soumis à l'action de l'autre. Ce n'est pas assez de dire que Dieu est distinct des corps qui composent l'univers, on voudra sçavoir s'il leur ressemble à l'egard de l'étenduë, c'est-à-dire, s'il est étendu. Si je repons qu'il est étendu, on en conclura qu'il est corporel & materiel; & je ne me vois pas en état de faire comprendre qu'il y a deux especes d'étenduë l'une corporelle, l'autre incorporelle; l'une composée de parties & par consequent divisible, l'autre parfaitement simple & par consequent indivisible. Si je dis que Dieu n'est pas étendu, on en conclura qu'il n'est nulle part, & qu'il ne peut avoir aucune union avec le monde; comment donc mouvra-t-il les corps? Comment agira-t-il où il n'est pas? Outre que nôtre entendement n'est point capable *(b)* de concevoir une substance non étenduë, & un esprit entierement separé de la matiere. Mais si l'on m'accordoit une fois que Dieu est une substance immaterielle & non étenduë, un esprit infini, & tout puissant, combien de nouvelles questions n'aurois-je pas à resoudre? Cet esprit n'existe-t-il pas necessairement soit à l'égard de sa substance, soit à l'égard de ses qualitez? Sa puissance n'est-elle pas un attribut aussi necessaire que sa science? Il n'agit donc pas librement, à prendre la liberté pour une force d'agir, ou de n'agir pas; tout ce donc qu'il fait est necessaire & inévitable; vous renversez donc de fond en comble la religion, me dira-t-on, car elle est necessairement bâtie sur l'hypothese que Dieu change de parti lors que les hommes changent de vie; & que si les hommes ne l'appaisoient point par leurs prieres, il feroit une infinite de choses qu'il suprime à la vuë de leurs devotions. Que si j'évite ce fâcheux inconvenient par l'hypothese de la liberté d'indiference, & des volontez conditionnelles, je m'engage à faire comprendre, & que cette sorte de liberté est compatible avec un être qui n'est point la *(c)* cause de sa puissance, & qu'un attirail infini de decrets conditionels est compatible avec une cause infiniment sage & independente qui a dû se faire un plan fixe & immobile, & qui au fond n'a point d'attributs plus essentiels que l'immutabilité, car il n'y a point de vertu plus évidemment contenuë que celle-là dans l'idée de l'être souverainement parfait. Voilà si je ne me trompe une petite partie des raisons que Simonide roula dans sa tête en cherchant la definition qu'on lui demandoit, & qui le firent resoudre à ne rien dire, tant il craignit d'affirmer des choses non veritables.

J'ose dire qu'il n'y a guere de gens à qui il convienne moins qu'à Tertullien de faire le rodomont au prejudice de Thales, & à l'avantage de nos artisans, car il se seroit tiré mal d'affaire s'il avoit été à la place ou de Thales ou de Simonide. Ardent & impetueux qu'il étoit il eût repondu sur le champ ou à la demande de Cresus, ou a celle d'Hieron. Mais si vous voulez sçavoir ce qu'il auroit repondu lisez ces paroles de Mr. Daillé; *(d) Combien est estrange sa philosophie touchant la nature de Dieu* (1), *qu'il semble rendre sujette à des affections semblables aux nostres, à un courroux, à une haine, à une douleur? lui attribue* (2) *une substance corporelle, ne croyant pas* (*ce dit-il*) *qu'aucun voulut nier que Dieu soit un corps, ce qui fait que nous nous devons moins estonner, s'il definit* (3) *hardiment qu'il n'y a point de substance qui ne soit corporelle.* Chacun voit que Tertullien eût defini Dieu *une substance corporelle sujette aux passions.* Paraphrasant la definition il auroit dit que nos pechez irritent la divinité, qu'elle hait le crime, qu'elle sent une veritable douleur quand on transgresse ses loix, mais que d'ailleurs elle s'apaise facilement lors qu'on implore sa misericorde. Auroit-il pu soutenir cette reponse devant Simonide, & devant les autres sçavans que le Roi Hieron entretenoit? Ne lui eussent-ils pas objecté que tout corps est divisible, & composé de parties, & par consequent que l'être souverainement parfait n'est pas un corps? N'eussent-ils point dit que la souveraine beatitude est essentielle à la nature divine, & qu'ainsi elle est exempte de toute passion, & que rien ne peut l'affliger, ni la fâcher? N'eussent-ils point dit qu'elle est immuable, & par consequent qu'elle ne sçauroit passer ni de l'amour à la haine, ni de la haine à l'amour, ni de la pitié à la colere, ni de la colere à la pitie? S'il eût recouru aux metaphores on lui auroit repliqué, Hieron ne demandoit pas une reponse d'orateur, mais une definition exacte, & parfaitement conforme aux loix de la dialectique. On m'avoüera, je m'assûre, que Tertullien auroit mieux fait s'il eût gardé le silence comme le garda celui qu'il insulte. Suposons que son artisan Chretien qu'il fait si habile soit interrogé par Hieron, & qu'il reponde *Dieu est un être immateriel, infini, tout puissant, souverainement bon, souverainement saint, souverainement juste, qui a créé toutes choses selon le bon plaisir de sa volonté*, pourrons nous croire que Simonide examinant cette reponse n'eût dit, cela m'est venu dans la pensée aussi bien qu'à vous, mais je n'ai osé l'affirmer, parce qu'il me semble qu'un être infiniment puissant, infiniment bon, infiniment saint, & qui auroit créé toutes choses avec une souveraine liberté d'indiference, n'auroit pas exposé les hommes à l'état criminel & miserable sous lequel ils vivent. *(e)* S'il avoit laissé a l'ame la liberté de s'unir aux corps, ou de ne pas s'y unir, elle n'y seroit jamais entrée; car ce choix temoigneroit qu'elle est trop sote pour être l'ouvrage d'un être infiniment parfait. Si c'est lui qui unit nos ames aux corps, il faut qu'il y soit poussé par quelque determination naturelle & inévitable; car agissant librement, c'est-à-dire, pouvant faire & ne pas faire, pouvant faire d'une façon, & pouvant faire d'une autre, on ne conçoit pas qu'il eût choisi ce parti-là, vu que l'ame par son union avec le corps se trouve soumise à cent desordres honteux & absurdes, & à un malheur presque continu. Ne laissons pas l'artisan Chretien exposé à cette attaque: faisons venir un Theologien, qui expose à Simonide tout le systême de la grace, & toute l'œconomie des decrets de la predestination; assûrement ce poëte lui repondroit, vous me menez d'un païs obscur dans un païs plus obscur. Je ne puis comprendre que sous un Dieu qui auroit les attributs que vous marquez, il puisse être jamais necessaire de punir personne; car la souveraine puissance d'un tel Dieu, jointe à une bonté & à une sainteté infinie, ne soufriroit jamais qu'il se commît dans ses états aucune action punissable. Une nature comme celle-là ne me paroît point capable d'attacher sa gloire au malheur d'autrui, & de la faire dependre de la durée éternelle des enfers: je conçois même entre ces deux choses une opposition formelle. Trois personnes qui ne soient qu'un Dieu desquelles l'une punisse, l'autre soit punie, sans qu'on puisse dire que celle qui est punie, punit, & que celle qui punit est punie, quoi que pourtant l'une & l'autre ne soient qu'une seule & même substance, qu'un seul & même Dieu, ces trois personnes, dis-je, sont pour moi une formelle contradiction. J'aime donc mieux n'avoir rendu aucune reponse au Prince de Syracuse, que de lui avoir donné de telles definitions de Dieu.

Mais, dira-t-on, Tertullien s'est il donc trompé grossierement lors qu'il a mis au dessus des philosophes les simples Chretiens? Je repons que sa pretension peut être très-bien rectifiée. Il n'y a qu'à dire que le plus petit artisan Chretien croit fermement plus de choses touchant la nature de Dieu, que les plus grans philosophes du paganisme n'en ont pu conoitre. Il n'y a qu'à declarer qu'avec son seul catechisme il donnera un si grand detail, que pour une chose qu'ils n'affirmoient qu'à demi, il en affirmera quarante sans aucune hesitation. Voilà ce que Tertullien eût pu dire sans se tromper. Mais ces Chretiens si habiles en comparaison de Thales & de tout autre philosophe de l'ancienne Grece, demeureroient aussi courts que lui & aussi muets, s'ils ne vouloient dire que ce qu'ils comprennent clairement & distinctement; & ils ne sont redevables de leur grande habileté qu'au bonheur d'avoir

(1) *Tertull. lib. 1. adv. Mar. c. 25. & l. 2. c. 16.*

(2) *Id. adv. Orig. cap. 7. & lib. 2. contra Marc. cap. 16.* Quis negabit Deum corpus esse, etsi Deus spiritus est? (3) *Id. lib. adv. Hermog. c. 35.* Cùm ipsa substantia corpus sit cujusque.

(a) Voiez ci-dessus pag. 1141. vol. 1. & Mr. Burnet Evêque de Salisberi dans l'histoire des Ouvrages des Savans Oct. 1699. pag. 442.

(b) Si mentem istam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente? Cingitur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta, simplexque mens nullâ re adjunctâ quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim & notionem videtur. *Cicero lib. 1. de natura Deorum pag. 39. edit. Lescaloper.*

(c) La nature de Dieu avec tous ses attributs existe necessairement, il faut donc que sa puissance & sa volonté soient des êtres necessaires, or la necessité est exclusive de l'indiference.

(d) Daillé, du vrai usage des Peres liv. 2. ch. 4. p. m. 354.

(e) Quin etiam dicunt, Si anima est divina, potestque Vivere sejuncta à membris mortalibus, ut quid Se miseræ carni insinuat? cujus vitio tot Perpetitur mala, & admittit tot flagitia? ergo Stulta est, si sponte hoc facit: at si invita nefandas Corporis ingreditur latebras, quis cogit? an ipse Juppiter? ergo Deus nequaquam hanc diligit: imò Carcere quam clausit tam turpi, odisse videtur. *Palingenius in Zodiaco vita lib. 7. p. m. 189.*

avarice que sa vieillesse, car † il aimoit l'argent, & il conoissoit la liberalité d'Hiéron. Il y a des

† *Vojez la remarque N. pag. 2726. lettre r.*

d'avoir été élevez dans une Eglise où ils ont aquis la foi historique, & quelquefois même la foi justifiante des veritez revelees. Cela les convainc de l'existence de plusieurs choses où ils ne comprenent rien. Nos plus grans Theologiens s'ils agissoient comme Simonide, c'est-à-dire, s'ils ne vouloient assûrer sur la nature de Dieu que ce qui par les lumieres de la raison leur paroîtroit incontestable, évident, & à l'épreuve de toute difficulté, demanderoient incessamment de nouveaux delais à tous les Hierons. Ajoûtez même que Simonide consultant & examinant l'Ecriture sans l'efficace ou de l'éducation ou de la grace, ne sortiroit pas de son labyrinthe, ni de son silence. La raison lui defendroit de nier les faits contenus dans l'Ecriture, & de ne voir pas quelque chose de surnaturel dans l'enchaînement de ces faits, mais cela ne sufiroit pas à le faire decider. Les forces de la raison, & de l'examen philosophique ne vont qu'à nous (a) tenir en balance, & dans la crainte d'errer soit que nous affirmions soit que nous niions. Il faut ou que la grace de Dieu ou que l'éducation de l'enfance soient de la partie. Et prenez bien garde qu'il n'y a aucune hypothese contre laquelle la raison fournisse plus d'objections que contre celle de l'Evangile. Le mystere de la Trinité, l'incarnation du Verbe, sa mort pour l'expiation de nos pechez, la propagation du peché d'Adam, la predestination éternelle d'un petit nombre de gens au bonheur du Paradis, l'adjudication éternelle de presque tous les hommes aux suplices de l'enfer qui ne finiront jamais, l'extinction du franc arbitre depuis le peché d'Adam, &c. sont des choses qui eussent jetté Simonide dans de plus grans doutes que tout ce que son imagination lui suggera. Songeons à l'aveu qu'a fait saint Paul (b) non seulement que l'Evangile etoit un scandale aux Juifs, & une folie aux Grecs, mais aussi que Dieu a sauvé les hommes par la folie de la predication.

(a) *Notez qu'il ne s'agissoit pas entre Hieron & Simonide de l'existence de Dieu, mais de definir exactement ce qu'il est.*

(b) *I. Epitre aux Corinth. chap. 1. vers. 21. & 23.*

Voici une pensée qui n'est pas peut-être à rejetter. Simonide se trouva aparemment en peine sur le genre de la definition: il n'osa dire que Dieu fût un corps, cent objections l'en detournerent. Il n'osa dire que Dieu fût un pur esprit, car il ne concevoit rien que sous l'idée de l'étenduë. Jusques à Mr. Descartes tous nos Docteurs soit Theologiens soit philosophes avoient donné une étenduë aux esprits; infinie à Dieu, finie aux Anges & aux ames raisonnables. Il est vrai qu'ils soutenoient que cette étenduë n'est point materielle ni composée de parties, & que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent, *toti in toto & toti in singulis partibus.* De là sont sorties les trois especes de presence locale, *ubi circunscriptivum, ubi definitivum, ubi repletivum*, la premiere pour les corps, la seconde pour les esprits créez, & la troisiéme pour Dieu. Les Cartesiens ont renversé tous ces dogmes, ils disent que les esprits n'ont aucune sorte d'etenduë, ni de presence locale; mais on rejette leur sentiment comme très-absurde. Disons donc qu'encore aujourd'hui presque tous nos philosophes & tous nos Theologiens enseignent conformement aux idées populaires, que la substance de Dieu est repanduë dans des espaces infinis. Or il est certain que c'est ruiner d'un côté, ce que l'on avoit bâti de l'autre, c'est redonner en effet à Dieu la materialité que l'on lui avoit ôtée. Vous dites qu'il est un esprit, voilà qui est bien, c'est lui donner une nature diferente de la matiere; mais en même tems vous dites que sa substance est repanduë par tout: vous dites donc qu'elle est étenduë: or nous n'avons point d'idée de deux sortes d'étenduë; nous concevons clairement que toute étenduë quelle qu'elle soit a des parties distinctes, impenetrables & separables les unes des autres; c'est un monstre que de pretendre que l'ame soit toute dans le cerveau, & toute dans le cœur. On ne conçoit point que l'étenduë divine & l'étenduë de la matiere puissent être au même lieu; ce seroit une veritable penetration de dimensions que nôtre raison ne conçoit pas. Outre cela (c) les choses qui sont penetrees avec une troisiéme sont penetrées entre elles, & ainsi le ciel & le globe de la terre seroient penetrez entre-eux, car ils seroient penetrez avec la substance divine, qui selon vous n'a point de parties; d'où il resulte que le soleil est penetré avec le même être que la terre. En un mot si la matiere n'est matiere que parce qu'elle est étenduë, il s'ensuit que toute etenduë est matiere: l'on vous defie de marquer aucun atribut diferent de l'étenduë par lequel la matiere soit matiere. L'impenetrabilité des corps ne peut venir que de l'étenduë, nous n'en sçaurions concevoir que ce fondement, & ainsi vous devez dire que si les esprits étoient étendus ils seroient impenetrables, ils ne seroient donc point diferens des corps par la penetrabilité. Après tout, selon le dogme ordinaire l'etenduë divine n'est ni plus ni moins ou impenetrable, ou penetrable que celle des corps. Ses parties, apellez les virtuelles tant qu'il vous plaira, ses parties, dis-je, ne peuvent point être penetrees les unes avec les autres, mais elles peuvent l'être avec les parties de la matiere. N'est-ce pas ce que vous dites de celles de la matiere; elles ne peuvent pas se penetrer les unes les autres, mais elles peuvent penetrer les parties virtuelles de l'étenduë divine? Si vous consultez exactement le sens commun, vous concevrez que lorsque deux étenduës sont penetrativement au même lieu, l'une est aussi penetrable que l'autre. On ne peut donc point dire que l'etenduë de la matiere difere d'aucune autre sorte d'étenduë par l'impenetrabilité: il est donc certain que toute étendue est matiere, & par consequent vous n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui en laissez toute la realité, lors que vous dites qu'il est étendu. Puis donc qu'il ne vous a pas été possible de faire autrement, il ne faut pas trouver étrange que Simonide n'ait osé nier que Dieu fût un corps; il n'a pas osé non plus l'affirmer; il a mieux aimé se taire. Souvenons nous que les plus subtils Cartesiens soutienent, que nous n'avons point d'idee de la substance spirituelle. Nous sçavons seulement par experience qu'elle pense, mais nous ne sçavons pas quelle est la nature de l'être dont les modifications sont des pensées; nous ne connoissons point quel est le sujet, & quel est le fond auquel les pensées sont inherentes. Simonide fût peut-être engagé par là à n'oser dire que Dieu fut un esprit. Il ne concevoit point ce que c'étoit qu'un esprit.

(c) Quæ penetrantur cum uno tertio penetrantur inter se. *C'est par cet axiome qu'on refute ceux qui disent que le continu est composé de points mathematiques.*

Au reste un Jesuite qui a commenté les livres de Ciceron *de natura deorum*, ne condamne pas la retenuë de Simonide, & il voudroit que les philosophes & les poëtes de l'antiquité, & les heretiques l'eussent imitée. Ce qu'il observe sur l'incomprehensibilité de Dieu merite d'être copié. (d) *Quæ* Tertullianus *inscitia, alii modestia dederunt. Atque utinam veteres philosophi, & poëta, quique illos consecuti sunt Haretici, hac in parte tam verecundi, quàm Thales, aut Simonides, fuissent: nunquam profectò adeò absurda, impia, & blasphema Divina Natura affinxissent, nunquam impegissent in fœdissimos errores, in quos per summam impudentiam prasidentes homunculos videmus, & dolemus impegisse. Nimirum tenemur omnes magno quodam sciendi studio, cognoscendi verò numinis, multò majore: ex quo Deum quidem à nobis cognosci velle licet intelligere; sed intra fines prastitutos, & intra columnas, quibus suo ipse quasi digito inscripsit,* Ne plus ultra: *sunt enim divinis in rebus adyta quadam, in qua Magnus Deus noluit nos penetrare: quod si quis temeritate, & confidentiâ sui elatus porro pergit, ac perrumpere hoc sacrarium attentat, quò penitiùs ingreditur, eò densiores illi tenebra offunduntur, ut vel sic, & Divina Natura majestatem impervestigabilem, & humana mentis imbecillitatem, si quid sapit, agnoscat, ac confiteri cum Simonide cogatur.* Quantò diutiùs considero, tantò mihi res videtur obscurior. *Quemadmodum de specu quodam Coricio narrat Pomponius Mela, qui primùm jucundâ quadam amœnitate allectat adeuntes ad se, donec altiùs, atque altiùs ingressos tandem horror quidam ac Majestas numinis illic inhabitantis pedem referre compellat.* Il allegue ensuite un beau (e) passage de saint Augustin. Un auteur François a regardé comme un acte de pieté la conduite de Simonide, & en a pris occasion de fulminer la hardiesse des Eunomiens. Souvenez vous de la PIEUSE modestie de Simonide, dit-il (f), „ qui n'aiant demandé au Roy Hieron „ qu'un jour, pour traitter devant luy de l'essence di„ vine, luy en demanda deux, & puis trois en suite, „ protestant que plus il y pensoit, plus il trouvoit de „ difficultez à s'acquitter de sa promesse. Pour moi „ je ne doute point que cette humble profession d'i„ gnorance n'ait esté beaucoup plus agreable au sou„ verain Estre, tout Payen qu'estoit Simonide; que „ l'insolence d'un Eunomius, & de cette espece (1) „ d'Arriens ses sectateurs, qui se vantoient de connoi„ stre Dieu aussi exactement qu'il se pouvoit compren„ dre luy-mesme. „ Mr. du Plessis Mornai dans le (g) chapitre où il prouve & par des autoritez, & par des raisons qu'il est impossible de comprendre Dieu, n'a pas oublié la reponse de Simonide. Il remarque (h) sans citer personne que ce poëte *enseignoit tres-bien que* Dieu *estoit la sagesse mesme.* Il dit (i) ailleurs qu'*Aristote en sa Metaphysique recite & loue une response vulgaire de Simonide à Hieron. C'est en somme, qu'il n'ap-*

(d) *Lescaloperius in Ciceron. de nat. Deorum lib. 1. pag. 84. 85.*

(e) Certà hoc est Deus, quod & cùm dicitur, non potest dici: cùm æstimatur, non potest æstimari: cùm comparatur, non potest comparari: cùm definitur, ipsâ definitione crescit. *Augustin. sermone de tempore* 109. *apud Lescaloperium ibid. pag.* 85.

(f) *La Mothe la Vayer lettre 116. à la page 26. du 12. tome édit. in 12.*

(1) *Theodor. l. har. fabul.*

(g) *C'est le 4. du livre de la verité de la religion Chretienne.*

(h) *Ibid. fol. m. 35.*

(i) *Ibid. ch. 20. fol. 266. verso. L'édition Latine de cet ouvrage de Du Plessis porte p. m. 446.* Aristoteles tritum illud Simonidis ad Hieronem laudat, *de rebus, inquit, qua prater naturam Deo soli credendum.*

des Theologiens qui ne pourroient pas reprendre (G) l'aveu qu'il fit qu'il ne pouvoit donner la de-

partient qu'à Dieu d'estre Metaphysicien, c'est-à-dire de parler des choses qui sont outre la nature. En parcourant la metaphysique d'Aristote je n'ai pu trouver ce passage. Quoi qu'il en soit cette pensée est très-bonne, & revient à l'autre.

Quand j'ai dit que je n'ai pas rencontré dans cet ouvrage d'Aristote, ce que Mr. du Plessis en cite, j'ai eu égard aux circonstances dont ce passage a été caracterisé, sçavoir que c'est une reponse de Simonide à Hieron loüée par Aristote, car au reste j'ai trouvé ceci au 2. chapitre du 1. livre: (a) Διὸ καὶ δικαίως ἂν οὐκ ἀνθρωπίνη νομίζοιτο αὐτῆς ἡ κτῆσις. πολλαχῇ γὰρ ἡ φύσις δούλη τῶν ἀνθρώπων ἐστίν. ὥστε κατὰ Σιμωνίδην, Θεὸς ἂν μόνος τοῦτ' ἔχοι γέρας. ἄνδρα δ' οὐκ ἄξιον μὴ οὐ ζητεῖν τὴν καθ' αὐτὸν ἐπιστήμην. *Quocirca merito, ejus possessio non humana existimari potest. Multis enim in rebus serva natura hominum est. Itaque ut Simonidi placet, solus Deus hunc sibi honorem vendicat. At non decet virum eam scientiam, quæ sibi congruit, non quærere.* Ces paroles reviennent à ceci, la science des premiers principes est si relevée qu'on pourroit justement pretendre qu'il n'apartient pas à l'homme de la posseder, c'est pourquoi selon Simonide, cette possession est un privilege de Dieu seul; mais il seroit messeant à l'homme de ne chercher pas à se bien conoître soi-même, ou de negliger la science qui a du raport à lui. Je m'imagine que si j'avois vécu au tems d'Aristote, j'aurois trouvé sa pensée plus degagée que je ne la trouve; mais quoi qu'il en soit je n'y puis rien decouvrir qui me porte à croire qu'il loue, ou qu'il aprouve le sentiment de Simonide, & j'ai vu des commentateurs qui assûrent nettement qu'il l'a refuté. Fonseca faisant une note de paraphrase sur ces paroles d'Aristote, met en marge *Refutatio sententiæ Simonidis.* Voici le texte qui repond à ce sommaire: (b) *Adeo compertum est hanc scientiam non esse humanam possessionem, ut inde sumpserit Simonides poëta sui erroris occasionem. Monebat enim iis tantùm scientiis dandam esse hominibus operam, quæ cum mortali vita congruerent, proinde hanc scientiam, quæ de divinis rebus instituitur, relinquendam esse Deo, divinisque substantiis: quod sit supra humanum captum. Cui inepto consilio, & virilis animi magnitudine indigno respondet Aristoteles.* Non decere virum eam scientiam negligere, quæ maximè intellectui congruat, *neque enim est putanda aliena ab humana natura, cujus præcipua pars est mens ipsa.* Il veut (c) qu'Aristote ait condamné en un autre lieu une semblable pensée de Simonide, & que ce poëte soit designé dans les paroles suivantes: (d) Χρὴ δὲ οὐ κατὰ τοὺς παραινοῦντας, ἀνθρώπινα φρονεῖν, ἄνθρωπον ὄντα, οὐδὲ θνητὰ τὸν θνητόν, ἀλλ' ἐφ' ὅσον ἐνδέχεται ἀθανατίζειν, καὶ πάντα ποιεῖν πρὸς τὸ ζῆν κατὰ τὸ κράτιστον τῶν ἐν αὐτῷ. *Neque nos oportet humana sapere ac sentire, ut quidam monent, cum simus homines: neque mortalia, cum mortales: sed nos ipsos, quoad ejus fieri potest, à mortalitate vindicare, atque omnia facere, ut ei nostri parti, quæ in nobis est optima, convenienter vivamus.* Si cela est, il faut mettre entre les sentences de Simonide celle-ci, puis que nous ne sommes que des hommes, nôtre science ne doit être qu'humaine, & puis que nous sommes mortels, il faut nous contenter de conoître les choses mortelles. Nous allons voir une seconde meprise de Mr. du Plessis Mornai. La premiere consiste en ce qu'il a dit que la sentence de Simonide a été loüée par Aristote.

(a) *Aristotel. Metaphys. lib. 1. cap. 2. pag. m. 644. E.*

(b) *Fonseca in Arist. metaphys. lib. 1. cap. 2. pag. m.* 99. 100.

(c) *Id. ib. Voiez aussi Theophile Raynaud, Theol. natur. pag. 1.*

(d) *Aristot. moral. lib.* 10. *cap.* 7. *p. m.* 102. *H.*

Le Protagoras de Platon (e) nous aprend que cette sentence se trouvoit dans un poëme adressé à Scopas, fils de Creon le Thessalien. Ce ne fut donc pas une reponse faite au Roi Hieron; & prenez garde s'il vous plait, qu'il s'agit là non pas de la science, mais de la vertu, & qu'ainsi l'on pourroit dire qu'Aristote n'a point fait une aplication assez juste; ou bien il faudroit dire que nôtre poëte avoit emploié la même pensée tantôt sur les qualitez morales, tantôt sur les qualitez de l'entendement. Platon discute avec la derniere precision certains vers, où Simonide avoit debité (f) qu'il est dificile de devenir parfaitement honnête homme, & que Pittacus s'étoit fort trompé en disant qu'il est difficile de demeurer homme de bien. (g) Χαλεπὸν ἐσθλὸν ἔμμεναι. *Difficile est bonum manere.* L'un des interlocuteurs de Platon soutient que ces paroles de Simonide sont contradictoires. Un autre soutient que non, & pretend qu'elles signifient ceci, il est dificile de devenir honnête homme, & impossible de l'être toûjours, & ainsi Pittacus se trompe, car il supose qu'il est possible de perseverer constamment dans l'exercice de la vertu; s'il ne le croioit pas possible, il n'auroit point dit que cela est malaisé. On prouve cette exposition par une sentence de Simonide inserée au même lieu, & portant (h) que Dieu seul a le privilege de perseverer dans le bien.

(e) *Plato in Protagora p.* 235. *E.*

(f) Ἄνδρ' ἀγαθὸν μὲν ἀλαθέως γενέσθαι χαλεπόν, χερσί τε καὶ ποσὶ καὶ νόῳ τετράγωνον, ἄνευ ψόγου τετυγμένον. Difficile esse virum vere bonum fieri, manibus pedibusque & mente ad amussim quadratis. *Id. ibid.*

(g) *Id. ib. p.* 236. *A.*

(h) Θεὸς ἂν μόνος τοῦτ' ἔχοι γέρας. Quod solus Deus hoc munere frui dignus sit. *Id. ib. pag.* 237. *D.* Voiez aussi pag. 239. C.

(G) *Il y a des Theologiens qui ne pourroient pas reprendre l'aveu qu'il fit.*] On peut voir une preuve de cela dans la remarque precedente; mais voici un auteur qui parle encore plus categoriquement. C'est le fameux Pierre Charron Theologal de Condom. Estant la Deité, dit-il (i), „ si haute, si eloignée de nous & de nostre portée, que nous ne savons du tout que c'est ny de loin ny de pres, c'est d'une part une tresgrande & enragée presumption d'en decider & determiner comme font les Athées: qui en toutes leurs objections, en argumentent comme de chose toute definie, circomscripte, & necessaire d'estre telle & telle, en disant, s'il y avoit un Dieu, il faudroit qu'il fust tel & tel: estant tel il feroit, il devroit, il pourroit cela & cela, ce qui n'est pas: ergo. D'autre part c'est un abus de penser trouver aucune raison suffisante & demonstrative assez pour prouver & establir evidemment & necessairement que c'est que Deité: De quoy l'on ne se doit pas esbahir; mais il faudroit s'esbahir s'il s'en trouvoit. Car il ne faut pas que les prinses humaines, ny que la portée des creatures puisse aller jusques là. . . . . Deité, c'est ce qui ne se peut connoistre, ny seulement s'apercevoir, du fini à l'infini n'y a aucune proportion, nul passage: l'infinité est du tout inaccessible, voire imperceptible. Dieu est la mesme, vraye, & seule infinité. Le plus haut esprit & le plus grand effort de l'imagination n'en aproche pas plus pres, que la plus basse & infime conception. Le plus grand Philosophe & le plus savant Theologien ne connoist pas plus ou mieux Dieu, que le moindre artisan. Où il n'y à point d'avenue, de chemin, d'abord, ne peut y avoir de loin ny de pres. . . . . Dieu, Deité, Eternité, toute-puissance, infinité, ce ne sont que mots prononcez en l'air, & rien plus à nous: Ce ne sont pas choses maniables à l'entendement humain. . . . . . Si tout ce que nous disons & proferons de Dieu estoit jugé à la rigueur, ce ne seroit que vanité & ignorance. Dont disoit un grand & ancien docteur, que parler de Dieu, mesmes disant choses vrayes, il est très-dangereux. La raison de ce dire est, qu'outre que telles & si hautes veritez se corrompent passantes par nos sens, nos intelligences, & nos bouches, encores ne savons nous & ne pouvons estre certains qu'elles soyent vrayes. C'est à l'hazard que nous rencontrons: car nous n'y voyons goutte, & ne savons que c'est, ny quel il y faict. Or parler de Dieu en doute & incertitude, & comme à tastons & par divination, il est dangereux, & ne savons si Dieu le trouve bon: si ce n'est que nous confions tant en sa bonté, qu'il prend en bonne part tout ce que l'on dit de luy à bonne intention, & pour l'honnorer tant que l'on peut. Mais encores, qui fait que ceste confiance là luy soit agreable, & que la bonté divine est de ceste sorte, que de prendre en gré ce que l'on fait à bonne intention & pour l'honnorer? c'est bien l'office & le faict de la bonté humaine creée & finie: Mais qui fait que la divine increée, infinie, soit de ceste couleur? De l'humaine mesmes l'on n'en est pas du tout universellement d'acord, qui sont ses regles & ses offices . . . . . . Parquoy le plus expedient, mais qu'il soit possible à l'homme se voulant mesler de penser & concevoir la Deité, est que l'ame apres une abstraction universelle de toutes choses, s'eslevant par dessus tout, comme en un vuyde, vague, & infini, avec un silence profond & chaste, un estonnement tout transi, une admiration toute pleine de craintive humilité, imagine un abysme lumineux, sans fond, sans rive & sans bord, sans haut, sans bas, sans se prendre ny se tenir à aucune chose qui luy vient en imagination, sinon se perdre, se noyer, & se laisser engloutir en cest infini. A quoy revienent à peu pres ces sentences ancienes des Saincts. La vraye connoissance de Dieu est une parfaicte ignorance de luy. S'aprocher de Dieu est le connoistre lumiere inaccessible, & d'icelle estre absorbé. C'est aucunement le connoistre, que de sentir qu'estant par dessus tout, l'on ne le peut connoistre: eloquemment le louer, c'est avec estonnement & effroy se taire, & en silence l'adorer en l'ame. Mais pource qu'il est tresdifficile, & à peu pres impossible à l'ame, de pouvoir subsister en un si incertain & vague infini (car elle demeureroit toute troublée, & comme au rouet) semblable à celuy qui „ de

(i) *Pierre Charron, des trois veritez, liv. 1. ch. 5.*

definition de Dieu. Sa reponse à un Roi de Lacedemone eut le même sort (H) que celle de Solon à Cresus. On lui attribuë une autre reponse qui est fort (I) semblable à celle du Philosophe qui se vantoit de porter sur soi tous ses biens. Il ne faut point prendre au pié de la lettre celle qu'il fit à une (K) demande de la femme d'Hieron. Ce fut plutôt une raillerie qu'une serieuse

„ de force de tourner sa teste, tout esblouy ne sachant plus où il est, se laisse tomber: Et quand bien „ elle le pourroit, demeurant transie, percluse, & ravie d'effroy & d'admiration, si ne pourroit elle en „ aucune façon agir avec Dieu, le prier, l'invoquer, „ le reconnoistre, l'honnorer; qui sont les premiers „ & principaux chefs de toute religion: car en telles „ choses il est necessairement requis se le presenter „ avec quelque qualite, bon, puissant, sage, entendant, acceptant nos intentions: il est force, & ne „ peut estre autrement en la condition presente de „ ceste vie, que chacun se face & se peigne à soy mesme une image de la Deité, à laquelle il regarde, il „ s'adresse, & se tiene, laquelle luy soit comme son „ Dieu. L'esprit se la fait en eslevant son imagination par dessus tout, & concevant de toute sa force „ une souveraine bonté, puissance, perfection. Car „ le dernier & le plus haut degré, où chacun peut „ monter & arriver par l'extreme effort de sa conception, luy est son Dieu, & luy sert d'image de la „ Deité: image toutesfois fausse, c'est à dire, manque & imparfecte. Car estant la Deité, comme dict „ est, inimaginable, infinie, à laquelle l'esprit ne peut „ par aucune conception ny pres ny loin aprocher, ne „ peut faire aucune vraye image, non plus que d'une „ chose qu'il ne sait du tout que c'est; il suffit qu'il la „ face la moins fausse, moins vicieuse, plus haute, „ plus pure qu'il peut. „ Mille & mille lecteurs qui verront ces traits d'un esprit sublime dans ce Dictionaire, n'en auroient jamais connoissance si je ne les raportois. Voilà pourquoi je les ai fait imprimer dans cette remarque.

On dira peut-être que Charron est un Docteur trop suspect, pour meriter que l'on mette ses maximes en ligne de compte. Parons ce coup, & disons qu'Arnobe s'est exprimé d'une maniere qui peut hautement justifier la reponse de Simonide. N'a-t-il pas dit que nos paroles ne peuvent signifier rien de la nature de Dieu, & qu'il faut se taire si l'on veut le concevoir; & qu'afin que nos soupçons vagues puissent faire là-dessus quelques recherches comme sous la nuë, & dans l'ombre, on doit tenir la bouche fermée? (a) *O maxime, ô summe rerum invisibilium procreator! O ipse invise, & nullis unquam comprehense naturis! .... Prima ..... tu causa es, locus rerum ac spatium, fundamentum cunctorum quæcunque sunt, infinitus, ingenitus, immortalis, perpetuus, solus, quem nulla delineat forma corporalis, nulla determinat circumscriptio, qualitatis expers, quantitatis, sine situ, motu, & habitu, de quo nihil dici & exprimi mortalium potis est significatione verborum: qui, ut intelligaris, tacendum est; atque, ut per umbram te possit errans investigare suspicio, nihil est omnino mutiendum.* On seroit bien ignorant si l'on me disoit que ce passage doit être compté parmi les erreurs d'Arnobe, car tous ceux qui ont consulté ses commentateurs (b) ont pu voir que les Peres de l'Eglise les plus orthodoxes ont confirmé sa pensée. Qu'on lise un peu les commentateurs de ces paroles de Minucius Felix: (c) *Nobis ad intellectum pectus angustum est: & ideo sic eum* (Deum) *digne æstimamus, dum inæstimabilem dicimus. Eloquar quemadmodum sentio, magnitudinem Dei, qui se putat nosse, minuit: qui non vult minuere, non novit. Nec nomen Deo quæras.* Vous trouverez qu'ils indiquent une infinité de passages où les anciens Peres s'accordent avec Arnobe sur ce point-là. Et notez que le Jesuite Lescalopier allegue ces mêmes paroles de Minutius Felix, pour confirmer la remarque qu'il venoit de faire, que les plus sages & les plus modestes philosophes, avoüent par tout que Dieu est non seulement invisible & inexprimable, mais même inintelligible. (d) *Sapientissimi quique ac modestissimi philosophorum Deum ἄγνωστον*, non intelligibilem, *ἀόρατον minime spectabilem, ἄῤῥητον & ἀκατονόμαστον* indicibilem, &, *si fas*, invocabilem, innominabilem, *ubique constituunt, at nihil hanc in latum afferri potest illustrius, quàm quod habet Minutius Felix.*

(a) *Arnob. lib. 1. pag. m. 17.*

(b) *Voiez Elmenhorst sur ce passage d'Arnobe pag. m. 28. 29.*

(c) *Minuc. Felix pag. m. 143.*

(d) *Lescalop. ubi supra pag. 2.*

(H) *Eut le même sort que celle que Solon (e) fit à Cresus.*] Pausanias se trouvant à table avec Simonide lui ordonna de debiter quelque sentence. *Souvenez vous*, lui repondit-il, *que vous êtes homme.* Cela parut si froid à Pausanias, qu'il ne daigna y faire attention; mais quand il se trouva dans (f) un asyle où il combatoit contre une faim insupportable, & d'où il ne pouvoit sortir sans s'exposer au dernier suplice, malheur que son ambition lui attira, il se souvint des paroles de ce poëte, & s'écria par trois fois, ô Simonide qu'il y avoit un grand sens dans l'exhortation que tu me fis! (g) *Τηνικαῦτα ἐμνήσθη τοῦ Σιμωνίδου, καὶ ἐξεβόησεν εἰς τρίς, ὦ ξένε Κεῖε, μέγα τι ἄρα χρῆμα ἦν ὁ λόγος σου, ἐγὼ δὲ ὑπ' ἀνοίας οὐδὲν αὐτὸν ᾤμην εἶναι. Tunc in mentem ei venit Simonidis, & ter magna voce exclamavit: O Cee hospes, magnum quiddam in tuo sermone inerat, ego vero insana persuasione eram adductus, ut eum nullius momenti putarem.* Il est sûr que si l'on y songeoit bien & avec les vuës d'un philosophe, rien ne seroit plus humiliant, ni aussi capable de nous donner de bonnes leçons, que de se representer que l'on est homme. Cela comprend tout ce qui se peut imaginer de foiblesse, de misere, & d'inconstance.

(e) *Voiez Herodote lib. 1. c. 86.*

(f) *Voiez Cornelius Nepos dans la vie de Pausanias.*

(g) *Ælian. var. histor. lib. 9. c. 41. Voiez aussi Plutarque in consolat. ad Apollonium pag. 105. A.*

(I) *Fort semblable à celle du philosophe qui se vantoit de porter sur soi tous ses biens.*] On conte que Simonide pour se delivrer de la pauvreté s'en alla roder par les grandes villes d'Asie, où il chantoit à prix d'argent les éloges des vainqueurs. S'étant enrichi à ce métier il s'embarqua pour l'Ile de Ceos sa patrie. Le vaisseau fit naufrage: se sauva qui put avec tout ce qu'il lui fut possible d'emporter. Simonide ne se chargea de rien, & lors qu'on lui en demanda la raison, *c'est*, repondit-il (h), *parce que tout ce que j'ai est avec moi.* Plusieurs de ses compagnons de naufrage se noierent accablez du poids des choses qu'ils avoient voulu sauver. Ceux qui aborderent furent pillez par des voleurs; chacun s'en alla à Clazomene qui n'étoit pas loin du lieu où le vaisseau étoit peri. Un bourgeois qui aimoit les lettres, & qui avoit lu les poësies de Simonide avec beaucoup d'admiration, l'aiant reconu le secourut de toutes les choses necessaires, pendant que les autres furent obligez de mendier par la ville. Le poëte les rencontrant n'oublia pas de representer que sa reponse étoit juste (i).

(h) Mecum inquit mea sunt cuncta. *Phædrus ubi infra.*

(i) *Tiré de Phedre fab. 21. lib. 4.*

(K) *A une demande de la femme d'Hieron.*] Cette Princesse voulut sçavoir s'il valoit mieux aquerir les sciences que les richesses. Simonide lui repondit qu'il valoit mieux être riche, que d'être sçavant; car, ajoûta-t-il, je vois tous les jours aux portes des riches les hommes doctes (k). Il ne faut pas croire qu'effectivement il mettoit les sciences à un plus bas prix que l'or & l'argent; mais il se servoit d'une fine raillerie, pour condamner la vigilance avec laquelle la plupart des gens de lettres font leur cour aux riches, & s'efforcent de leur arracher quelques presens. Il se trouvoit lui-même envelopé dans sa raillerie, puis qu'il n'étoit à la Cour de Syracuse que par un motif d'interêt, & qu'en plusieurs autres rencontres il avoit cherché à vivre, & à se mettre à son aise par les liberalitez d'autrui. On pouvoit avoir une autre pensée, c'est qu'il ne donna la preference aux richesses qu'en considerant l'utilité que l'on peut tirer des choses par raport à la fortune. Il est évident que les richesses sont plus propres que les sciences à procurer les avantages temporels, & tout ce que l'on souhaite le plus ardemment dans la vie humaine. En ce sens-là il seroit vrai au pied de la lettre, qu'il vaut mieux devenir riche que de devenir sçavant. N'oublions pas la reflexion qui a été faite sur la preuve que Simonide allegua. On a dit que c'étoit aux medecins à s'en aller chez les malades, & que par cette raison l'ordre vouloit que les gens doctes fussent souvent au logis des riches. Voici deux bons mots d'un philosophe de l'antiquité. Quelcun disant qu'il voioit toujours les philosophes à la porte des gens riches, Aristippe lui repondit, (l) *les Medecins ne vont-ils pas chez les malades, & neanmoins personne n'aimeroit mieux être malade que medecin?* Une autrefois il repondit à Diogene qui lui demandoit, *pourquoi les philosophes vont-ils chez les riches, & non pas les riches chez les philosophes?* il lui repondit, dis-je (m), *c'est parce que les philosophes conoissent dequoi ils ont besoin, mais les riches ne le conoissent pas.* Erasme develope ainsi cette reponse; les philosophes n'ignorent pas que l'on ne peut vivre sans argent, c'est pourquoi ils en demandent à ceux qui en ont; mais si les riches sçavoient qu'ils ont besoin de doctrine, ils seroient plus assidus à faire leur cour aux philosophes. Je laisse la moralité d'Erasme, on la verra en Latin. (n) *Philosophi sciunt absque pecunia vivi non posse: itaque petunt eos qui quod opus est dare possunt. Quod si divites æque intelligerent se egere sapientia, multo magis tererent phi-*

(k) *Aristoteles Rhetoric. lib. 2. c. 16. p. m. 438.*

(l) *Diogen. Laertius in Aristippo l. 2. n. 70.*

(m) *Id. ibi. n. 69.*

(n) *Erasmi in apophthegm. l. 3. in Aristipp. n. 10. pag. m. 186.*

rieuse declaration de son sentiment. Il se reconoissoit incapable de (*L*) tromper les sots. Certains vers où il censura une maxime de Pittacus, parurent * fort mal aisez à entendre. La discussion qu'on en fit, nous fait sçavoir qu'il n'étoit pas de ces critiques severes qui ne louënt que ce qui leur semble parfaitement bon, & qui censurent les moindres defauts. Il étoit infiniment plus traitable: les imperfections humaines pouvoient obtenir de lui † une bonne capitulation. On le contentoit pourvu que l'on ne fût pas trop mechant. On n'auroit jamais fait, disoit-il, si l'on vouloit censurer tous ceux qui font des folies. Le nombre des fous est infini, & je ne cherche point sur la terre un homme irreprehensible. Il n'y en a point de tels; je ne louërai jamais personne sur ce pié-là. Il me suffit qu'on soit mediocre & exemt de crimes ‡. Quoi que le caractere principal de sa poësie fût une certaine douceur infiniment propre à toucher & à attendrir, il ne laissoit pas de se faire craindre par (*M*) des invectives piquantes. Je ne voi personne qui lui conteste la qualité d'excellent poëte; & quand on songe qu'il fut capable de pacifier deux Princes ⸸ extremement irritez, & actuellement sous les armes l'un contre l'autre, il faut que l'on convienne que tout son merite ne consistoit pas à faire de très-bons vers. Il avoit sans doute plusieurs autres qualitez qui le rendoient fort considerable; mais on ne peut point l'excuser (*N*) de son avarice, & de sa plume venale. Sa gloire tombe par là necessairement; je veux dire que ce sont

philosophorum limina. Miserior enim est egestas animi quàm corporis; atque hoc miserius egeni sunt divites quod non intelligant, quàm pretiosa quamque necessaria re careant.

(*L*) *Incapable de tromper les sots.*] Erasme n'a pas oublié dans son recueil d'apophthegmes la reponse de Simonide à ceux qui lui demandoient, pourquoi il ne tâchoit pas d'engager les Thessaliens à lui donner quelque chose, lui qui alloit à la chasse de cette proie si soigneusement en d'autres pais, (*a*) *ces gens-là ne sont pas assez fins*, dit-il, *pour être trompez par un homme comme moi.* Je raporte tout le passage d'Erasme parce qu'il contient une bonne reflexion. (*b*) *Idem* (Simonides) *quum cæteros laudando venaretur, ut aliquid darent, interrogatus quur non & Thessalos captaret, Stupidiores sunt, inquit, quàm ut à me falli possint. Qui quærunt cui imponant, ad stupidos eunt. At qui tam erant stupidi, ut non sentirent ingenium pöëmatum illius, nec tangerentur amore nominis in posteros transmittendi, non poterant ab illo falli.* Erasme a raison; ceux qui cherchent à tromper cherchent des sots; mais ceux qui sont trop stupides pour sentir les graces d'un poeme, ou pour souhaiter une longue renommée, n'etoient pas propres à être trompez par Simonide. On peut apliquer ici une pensée de Gorgias Leontin. Il definissoit la tragedie (*c*) une tromperie où celui qui dupe est plus juste que celui qui ne dupe point, & où celui qu'on dupe est plus habile que celui qu'on ne dupe pas. Sur quoi Daniel Heinsius debite cette remarque: (*d*) *A tantis viris posse decipi, paucorum est: & illorum fere tantum, qui præstantiam eorum, si non assequi re ipsa, mente ac intellectu æstimare ac complecti possunt, qui cum aliquo judicio decipiuntur.* J'ai dit (*e*) ailleurs qu'un grand Capitaine se plaignoit d'avoir afaire à des ennemis si mal habiles, qu'il ne pouvoit emploier contre eux utilement ses stratagêmes. J'ai dit aussi (*f*) que selon Balzac les filles de son village étoient trop sotes pour être trompées par un homme d'esprit.

(*M*) *De se faire craindre par des invectives piquantes.*] Timocreon fut son (*g*) ennemi: c'etoit l'un des poëtes de (*h*) l'ancienne comedie, & par consequent un homme qui sçavoit injurier, & qui se donnoit là-dessus une licence effrenée:

Eupolis (i) atque Cratinus, Aristophanesque Poëta,
Atque alii, quorum Comœdia prisca virorum est,
Si quis erat dignus describi, quòd malus, aut fur,
Quòd mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus; multà cum libertate notabant.

Il fit une comedie (*k*) contre Simonide: on peut donc croire qu'il le traita cruellement, neanmoins il reste encore des vers où il avouë qu'il avoit été la partie soufrante, & nous avons son epitaphe de la façon de Simonide. Elle est bien injurieuse. (*l*) *Id non impune fecisse* (Timocreontem) *colligo ex carminibus ejusdem Timocreontis nondum editis, qui in semetipsum Simonidis dicacitatem accusat, & plane vituperat metro Trochaico pentametro:* Κηΐα μ' ἀπέτρεψε τῆς λέξεως, *dictionibus scilicet transpositis.*

Κηΐα μοὶ προσῆλθε φλυαρία οὐκ ἐθέλοντι,
Οὐκ ἐθέλοντί με προσῆλθε Κηΐα φλυαρία.
Ceia me incessit importuna loquacitas invitum,
Invitum me incessit Ceia importuna loquacitas.

Extatque hodie unum Simonidis Epigramma in Timocreontis sepulchrum, quo injurias sibi illatas ulcus pulchre fuisse sibi visus est.

Πολλὰ (*m*) φαγὼν, καὶ πολλὰ πιὼν, καὶ πολλὰ κακ' εἰπὼν
Ἀνθρώπους κεῖμαι Τιμοκρέων Ῥόδιος.

Cum multa comederim & multa biberim, multa mala dixerim
Hominibus, jaceo Timocreon Rhodius.

(*N*) *On ne peut point l'excuser de son avarice, & de sa plume venale.*] Je sçai bien ce qu'il repondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il etoit si avare dans ses vieux jours, c'est parce, dit-il (*n*), que j'aime mieux laisser du bien à mes ennemis après ma mort, que d'avoir besoin de mes amis pendant ma vie. Il y a du bon dans cette reponse; car enfin il n'y a rien qu'on doive plus éviter que d'être à charge à qui que ce soit, ou que de dependre de la discretion & des caprices d'autrui: mais Simonide ne devoit pas craindre cela; il pouvoit se mettre à couvert de cette infortune sans être si apliqué à thesauriser. On lui attribuë une autre reponse, & qui est moins suportable que la premiere. Vous allez voir que Plutarque la desaprouve „(*o*) Et n'est pas Venus seule courroucée „aux vieillards, ainsi que dit Euripide, mais encore „ont ils les cupiditez du boire & du manger fort „mousses & par maniere de dire edentées, de sorte „qu'ils ne font que toucher un petit par le dessus, „sans penetrer ni enfondrer au dedans. Et pourtant „faut-il qu'ils se preparent des plaisirs & voluptez, „non basses ne lasches en l'ame, comme disoit Simo-„nides à ceux qui lui reprochoyent l'avarice, qu'es-„tant privé de toutes autres voluptez corporelles à „cause de sa vieillesse, il y en avoit encore une qui „l'entretenoit, c'estoit la volupté qu'il prenoit à ga-„gner: mais la vie politique de ceux qui se meslent „d'afaires, a de tresgrandes & tres-honestes voluptez, „desquelles seules ou principales il est vrai-semblable „que les Dieux mesmes se delectent, ce sont celles „qui procedent de la benificence de faire bien à beau-„coup de gens, & de la gloire des grandes & hones-„tes actions.„ Si j'avois tronqué ce passage, j'en aurois ôté des choses qui peuvent servir au lecteur; mais si l'on n'en veut tirer que la preuve de l'avarice de nôtre poëte, à la bonne heure. Il y avoit du sordide dans ses manieres comme l'a bien reconu (*p*) Chameleon: (*q*) Ὄντως δὲ ἦν ὡς ἀληθῶς μικρολόγος ὁ Σιμωνίδης καὶ αἰσχροκερδὴς ὡς Χαμαιλέων φησίν. *Fuit autem revera preparcus Simonides & quæstus vel turpis avidus, ut ait Chamæleon.* Lisez ce passage d'Elien: (*r*) Οὐκ ἀπώκνησέ γε Σιμωνίδης βαθὺς ὢν ὑπὸ γήρως πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι. ἦν μὲν γὰρ καὶ φύσει φιλάργυρος ὁ Κεῖος· προὔτρεπε δὲ αὐτὸν καὶ πλέον ὁ τοῦ Ἱέρωνος φιλοδωρία φασί. *Neque Simonidem impedivit senectus profunda, quo minus ad eum veniret. Erat enim Ceus avidissimus pecuniæ, magisque ipsum commovit Hieronis propensus ad largiendum animus, ut fama est.* Il ne demeuroit jamais court quand on le prioit de dire pourquoi il se plaisoit tant à l'epargne, mais ses reponses comme on l'a vu ci-dessus ne servoient de rien à sa justification. Pendant qu'il fut à Syracuse, tout ce qui lui étoit necessaire pour sa subsistence lui étoit fourni très-largement de jour en jour de la part du Roi. Il en vendoit la principale partie, & alleguoit pour ses raisons à ceux qui lui demandoient pourquoi il se comportoit ainsi, (*s*) qu'il vouloit faire paroitre sa frugalité, & la magnificence d'Hieron. C'etoit un pauvre subterfuge.

On lui reproche d'avoir été le premier qui ait mis les Muses à loüage. Je ne croi point qu'il faille entendre cela comme si les poëtes qui le precederent avoient renoncé au profit des recompenses. Je croi qu'ils eurent en vuë les presens & les liberalitez de ceux pour qui ils chantoient, & qu'ils murmurerent beaucoup contre les ingrats qui ne leur donnerent rien,

(*a*) *Je me sers des termes de Mr. le Fevre Journal du Journal pag. 19. Voici les termes de Simonide,* Ἀπαθὴς ἐστὶ γάρ· εἰσὶν ὅ γε ὅτι ὑπ' ἐμοῦ ἐξαπατᾶσθαι. *Plut. de audiend. poëtis circa init. p. 15.*

(*b*) *Erasm. in apophthegm. lib.* 6. *pag. m.* 499. 500.

(*c*) Gorgias ille Leontinus . . . tragœdiam definiebat, *Fallaciam, qua qui deciperet, justior eo qui non deciperet, qui deciperetur, sapientior eo qui non deciperetur, esset.* Daniel Heinsius orat. de utilitate quæ ex lectione tragœdiarum percipitur, init. p. m. 269. *Plutarque ubi supra raporte ce mot de Gorgias.*

(*d*) *Id. Heinsius ib.*

(*e*) *Dans l'article* Agesilaus *pag.* 119.

(*f*) *Ci-dessus pag.* 2430. *lettre i.*

(*g*) *Suidas in* Τιμοκρέων.

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Horat. sat. 4. lib. 1. init.*

(*k*) *Suidas ibid.*

(*l*) *Leo Allatius de Simeonum scriptis pag.* 213.

(*m*) *Athenæus lib. 10. p.* 415.

* *Voiez la remarque F vers la fin.*

† Ἔμοιγε ἐξαρκεῖ ὃς ἂν μὴ κακὸς ᾖ, μηδ' ἄγαν ἀπάλαμνος. *Mihi satisfacit & ille quisquis malus non est, nimiumve ignavus. Plato in Protag. pag.* 240.

‡ *Ex Platone ibid.*

⸸ *Voiez le Scholiaste de Pindare in odem 2. Olymp. & ci dessus pag. 1556. remarque C.*

(*n*) *Stobæus serm. 8. fol. m.* 55.

(*o*) *Plut. an seni sit gerenda respubl. pag.* 786. *je me sers de la version d'Amyot.*

(*p*) *Il avoit écrit la vie de Simonide.*

(*q*) *Athen. lib. 14. pag.* 656.

(*r*) *Ælian. var. histor. lib. 9. cap.* 1.

(*s*) Σιμωνίδης εἶπεν ὅτι Ἱέρωνος μεγαλοπρέπεια καταφανὴς ᾖ, καὶ ἡ ἐμὴ κοσμιότης. Ut perspecta sit, inquit, & Hieronis magnificentia & mea temperantia. *Athen. lib. 14. p.* 656.

font des ombres qui au lieu de relever les beaux endroits de fon tableau, les obfcurciffent & les enlaidiffent. De toutes les fentences qu'on lui attribuë, je ne marquerai que celle-ci; il difoit * que la neceffité étoit une chofe avec laquelle les Dieux mêmes ne vouloient pas fe commettre, ou entrer en lice. Leoprepes fon pere a merité d'être cité pour un bon (O) confeil qu'il donna à deux jeunes hommes. Quelque bons que puiffent être les recueils du Giraldi †, ils n'égalent pas ceux qu'Allatius β a publiez touchant nôtre Simonide. Nous y trouvons le titre de tous fes poëmes autant qu'on le peut fçavoir par les monumens qui nous reftent de l'antiquité; mais nous n'y rencontrons pas *l'œuf de Simonide* dont Mr. Blondel γ l'architecte a fait mention. Il s'eft trompé en cela, il a confondu Simonide avec Simmias le Rhodien. On verra dans l'article fuivant fi j'ai quelque chofe à dire contre Moreri.

☞ SIMONIDE, fils de la fille du precedent, étoit de l'Ile de Ceos: quelques-uns penfent qu'il fut furnommé (A) Melicertes. Il floriffoit avant la guerre du Peloponnefe, & il compofa trois livres de genealogies, & trois livres des inventions ‡. J'ai quelques petites fautes à reprocher (B) à Mr. Moreri. Quoi qu'il y ait eu ⸸ plufieurs Simonides, il feroit ce me femble bien mal aifé d'en marquer un (C) qui ait vêcu avec Phalaris.

☞ SY-

* Ἀνάγκᾳ οὐδὲ θεοὶ μάχονται. Cum necessitate neque Dii pugnant. *Suidas in Σιμωνίδης pag. 741.*
† *Gyrald. dial. 9 de poët. histor. pag. 462. & seq.*
β *Allatius de Simeonum scriptis p. 207. & seq.*
γ *Dans sa comparaison de Pindare & d'Horace pag. 32. édit. de Hollande. On a relevé cette faute dans les remarques qu'un Avocat Hollandois a publiées en François sur cet ouvrage de Mr. Blondel à Rotterdam 1701.*
‡ *Tiré de Suidas.*
⸸ *Voiez Vossius de poëtis Græcis p. 14.*

rien, ou qui leur donnerent une fomme trop modique. Comment faut-il donc entendre ce reproche de Callimaque?

(a) Οὐ γὰρ ἐργάτιν τρέφω
Τὴν Μοῦσαν, ὡς ὁ Κεῖος Ὑλίχου νέπους
Non enim mercenariam alo
Musam, ut Ceus ille Hyllichi nepos.

Ma mufe, dit-il, n'eft point mercenaire comme celle de Simonide. Celui-ci fut cenfuré du même defaut par (b) Anacreon, & l'on pretend que Pindare lui decocha le même trait lors qu'il parla d'un certain tems où les Mufes n'étoient pas encore marchandes:

ἁ (c) μοῖσα γὰρ ὐ φιλοκερδής
πω τότ' ἦν, ὐδ' ἐργάτις,
ὐδ' ἐπέρναντο γλυκεῖαι
μελιφθόγγοι ποτὶ Τερψιχόρας,
ἀργυρωθεῖσαι πρόσωπα,
μαλθακόφωνοι ἀοιδαί.

Benoît paraphrafe ainfi ces paroles Greques, *Nondum enim Musa lucri amans erat, nec quemadmodum operarii operam mercede locabat. Neque à Terpsichore Lyricorum magistra dulces cantilenæ, molli vocis sono pronuntiandæ, suaque suavitate adblandientes, atque argenti in fronte mentionem facientes vendebantur.* Selon cela il faut fupofer que Simonide introduifit une innovation qui confifta à faire des vers à prix fait. Il ne voulut pas chanter à credit, ni fe fier à la generofité de fes heros: il voulut avant toutes chofes fixer fes gages; & peut-être même fe faifoit-il quelquefois paier par avance, ou du moins prenoit-il des erres. Quoi qu'il en foit, il n'eft pas digne d'avoir place parmi les inventeurs des bonnes chofes: il le faut mettre entre les depravateurs ou les corrupteurs des bonnes coutumes. Il deshonora les Mufes par fon efprit mercenaire, & il fut mis en (d) proverbe ignominieufement. On raporte (e) qu'il avoit acoutumé de dire, j'ai deux coffres, l'un pour les falaires, l'autre pour les graces; je les ouvre de tems en tems, & je trouve toûjours plein celui des falaires, & toûjours vuide celui des graces. Il ne s'en devoit pas étonner; car puis qu'il ne faifoit rien pour rien, il ne devoit pas pretendre aux dons gratuits, il ne devoit s'attendre qu'au paiement de la folde felon les termes du contract qu'il avoit paffé avec fes heros. Peut être vouloit-il excufer par là les precautions qu'il prenoit: que favons-nous s'il ne faudroit point tourner ainfi fa penfée? J'avois preparé deux cofres, l'un pour ce qu'on me donneroit, l'autre pour ce qu'on me paieroit: je ne trouvois jamais rien dans celui-là, d'où eft venu que j'ai arrêté le prix de mes poëfies: je m'en fuis bien trouvé; la caiffe des paiemens eft toûjours pleine. Quelques-uns veulent que par le cofre des graces il ait entendu les remercimens, & ainfi fon fens feroit que le cofre des remercimens lui étoit fort inutile; il avoit beau y chercher quelque fecours, il n'y trouvoit jamais rien (f).

On lit dans les fables de Phedre que Simonide rodoit par les villes de l'Afie pour gagner du bien à chanter les loüanges des vainqueurs: les éditions portent (g) *Mercede accepta laudem victorum canens*: mais plufieurs critiques foutiennent qu'au lieu d'*accepta* l'on doit mettre *pacta*, attendu qu'il ftipuloit avant toutes chofes qu'on lui donneroit tant ou tant. Cela paroit par un autre (h) paffage du même Phedre. Cela paroît auffi par un conte que nous lifons dans la Rhetorique d'Ariftote. Quelcun qui avoit gagné le prix de la courfe pria Simonide de compofer fur ce fujet un chant de triomphe; le poete ne trouvant pas que la recompenfe qu'on lui ofroit fût affez grande repondit, qu'il ne fçauroit bien traiter ce fujet-là; car cette victoire avoit été remportée à la courfe des mules, & il pretendoit que cet animal ne fourniffoit pas une matiere de loüange. On lui fit des ofres plus avantageufes, & enfin un prix qui lui parut fufifant, & alors il fit le poëme qu'on lui demandoit (i).

(O) *Leoprepes fon pere a merité d'être cité pour un bon confeil qu'il donna.*] Deux bons amis lui demanderent quel étoit le meilleur moien de rendre eternelle leur amitie, c'eft, leur repondit-il, de n'être jamais en colere l'un contre l'autre tous deux à la fois, mais de refpecter l'un la colere de l'autre (k). Cela eft de fort bon fens.

(A) *Qu'il fut furnommé Melicertes.*] Ils fe trompent. Suidas ne veut point dire cela; mais c'eft ce que Voffius lui attribuë, quand (l) il veut que Simonide l'aieul ait eu le furnom de Melicertes.

(B) *Petites fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] Remontons jufques à celles qui concernent l'autre Simonide. I. Il le fait *être en eftime en la 65. Olympiade*, & mourir en la 88. âgé de 89. ans. C'eft ignorer l'arithmetique. Il avoit pour le moins 20. ans quand il étoit en eftime: il eut donc falu felon Moreri, qu'il fut né en la 60. Olympiade, il feroit donc mort à l'âge de 112. ans plus ou moins, s'il avoit vecu jufques à l'Olympiade 88. Si Mr. Moreri s'eft montré de ce côté-là un mauvais arithmeticien, il a fait paroître de l'autre qu'il ne fçavoit point copier (m) l'auteur qu'il cite, car cet auteur met la naiffance de Simonide à la 56. Olympiade, & fa mort à l'Olympiade 78. Cela peut fournir les 89. années de vie qu'il lui donne. II. Mr. Moreri nous parle d'un *Simonide de Melece plus ancien* que le Lyrique, & felon les plus grandes aparences l'inventeur de quatre lettres de l'alphabet Grec. Voici une bevuë très-puerile, car ces paroles *Simonide de Melece* font la traduction de celles-ci, *Simonides Melicus*, qui veulent dire *Simonide le poëte Lyrique*, & que Moreri avoit luës dans Voffius. Je voudrois pour l'honneur de Voffius, qu'on ne vit pas ces deux lignes à la page 14. de fon traitté des poëtes Grecs, *Simonides Melicus qui temporibus belli Medici vixit quatuor vel quinque literas alphabeto finito adjecit atque ita illud primus abfolvit.* Il raporte cela à l'Olympiade 29. Or on n'entend point ce qu'il veut dire par fon *bellum Medicum* en ce tems-là. De plus lors que fous l'Olympiade 55. il (n) parle du Simonide qui a été la matiere de l'article precedent, il le nomme poëte Lyrique, & il lui attribuë l'invention de 4. lettres. N'eft-ce pas vouloir que l'on juge qu'il a fait mention du même poete deux fois, & qu'il l'a fait fleurir depuis la 29. Olympiade jufques à la (o) 75? J'avouë que dans la page 14. il remarque que le Simonide qu'Eufebe a mis fous l'Olympiade 29. ne peut pas être celui de Ceos; mais pourquoi donc attribuë-t-il à tous les deux la qualité de Lyrique, & l'invention de 4. lettres? Revenons à Mr. Moreri. III. Il dit que Simonide le jeune *étoit fils d'une fœur* de l'autre. Il faloit dire *fils d'une fille*. Il a bronché dans un beau chemin, puis qu'il a mal entendu cet endroit de Voffius; (p) *Simonides junior, Simonidis Lyrici à filia nepos.* IV. Il ne faloit pas lui attribuer des poëfies, puis que Suidas ne lui en a point attribué, & que Voffius n'a ofé le mettre parmi les poëtes. (q) *Ambigo an & in poëtis ei fit locus.* V. Pourquoi lui attribuer *un traité des chofes inventées depuis peu?* Suidas ou quelque autre marquent-ils cette circonftance? Ne feroit-on pas abfurde fi l'on difoit que Polydore Virgile a fait un ouvrage, où il traite de ceux qui avoient inventé des chofes depuis peu de tems?

(C) *Qui ait vêcu avec Phalaris.*] Une chofe que j'ai luë dans les lettres de Voffius, me fait faire cette remarque. Voffius étant en peine pour fon ami Puteanus,

(a) *Callimach. in fragm. pag. 337. edit. Græv. 1697.*
(b) *Voiez Tzetzes Chil. 8. num. 228.*
(c) *Pindar. od. 2. Isthm. pag. m. 675.*
(d) *Voiez Erasme sur le proverbe* Simonidis cantilenæ *Chil. 1. centur. 9. n. 12.*
(e) *Plut. de curiositate pag. 520.*
(f) *Voiez Rittershusius sur Phedre pag. 381. édit. 1698.*
(g) *Phædrus fab. 21. lib. 4.*
(h) Simonides . . . victoris laudem cuidam pictæ ut scriberet CERTO condixit PRETIO. *Id. fab. 24. lib. 4.*
(i) *Ex Aristot. rhetor. lib. 3. cap. 2.*
(k) *Ælianus ibid. lib 4. c. 24.*
(l) Simonides Ceus ex filia nepos fuit Simonidis Lyrici, cognomento Melicertæ qui memoriæ artem invenisse dicitur. *Vossius de histor. Græcis lib. 4. c. 6. p. 454.*
(m) *C'est Suidas.*
(n) *Vossius de poëtis Græcis pag. 20.*
(o) *Il le reconoit pour l'Auteur d'un poëme sur la bataille de Salamine.* Scripsit *dit-il*, navale prælium ad Salaminem quod commissum Olympiade LXXV. *Id. ibid.*
(p) *Id. ib. pag. 34. Voiez le aussi de histor. Græcis p. 454.*
(q) *Id. de poët. Græcis pag. 34.*

☞ SYNERGISTES. C'est ainsi que l'on nomma au XVI. siecle quelques Theologiens d'Allemagne, qui trouvant trop dure l'hypothese de Luther sur le franc arbitre, enseignerent que la grace de Dieu ne convertit point les hommes sans la cooperation de la volonté humaine. Ce fut le 5. schisme * qui s'éleva dans la communion des Lutheriens. Melanchthon en jetta les fondemens, car Victorin Strigelius, & quelques autres Ministres qui avoient de la deference pour son autorité, firent attention à certaines phrases qu'ils trouverent dans ses livres, & qui donnoient beaucoup de forces à la volonté de l'homme. C'est pourquoi ils soutinrent que les forces naturelles du franc arbitre concouroient avec la grace dans la conversion du pecheur. George Major, Paul Eber, Paul Crellius, & Piperin furent les autres principaux defenseurs de ce parti †, & ils furent persecutez par la faction d'Illyricus. Il est certain que Melanchthon ne pouvoit (*A*) s'accommoder de la methode rigide de Luther & de Calvin sur les matieres de la grace,

* *Micrælius syntagm. hist. Eccles. pag. m.* 865.

† *Ex eodem ibid.*

Puteanus, que l'on inquietoit à cause d'un livre de politique, (*a*) souhaite qu'on se contente de lui remontrer ce que Phalaris remontra à Simonide, *ne vous mélez que de la culture des Muses.* Il y a sans doute ici quelque peché de memoire; j'avois cru d'abord qu'on avoit mis Phalaris au lieu d'Hieron, j'en concluois que Simonide se méla de quelque intrigue de cour qui lui pensa faire des afaires, mais j'ai mieux conu enfin ce que c'etoit. J'ai trouvé que Vossius a mis Simonide où il devoit mettre Stesichore, car c'est à Stesichore que Phalaris represente de ne se plus intriguer dans les affaires d'etat, & de ne se souvenir que de ses muses; (*b*) *Μέλου δέ σοι μουσῶν εὐκλεοῦς πόνου. Cura tibi sint præclara musarum studia.*

(*A*) *Melanchthon ne pouvoit s'accommoder de la methode rigide de Luther & de Calvin.*] Baudouin en a fourni une bonne preuve, en publiant l'extrait d'une lettre que Melanchthon avoit écrite à Calvin l'onziéme de Mai 1543. Calvin lui avoit dedié son livre (*c*) *de servitute humani arbitrii.* Voions une partie du remerciment: (*d*) *Malim te illam tuam excellentem eloquentiam in aliis materiis magis propriis Ecclesiæ consumere quam in quæstione περὶ τῆς ἀνάγκης. Habebam amicum Tubingæ doctum hominem Franciscum Stadianum, qui dicere solebat se utrumque probare, evenire omnia ut divina providentia decrevit, & tamen esse contingentiam: sed se hæc conciliare non posse. Ego cum hypothesin hanc teneam, Deum non esse causam peccati nec velle peccatum; postea contingentiam in hac nostra infirmitate judicii nostri admitto, ut sciant rudes Davidem sua voluntate ultro ruere. Et eundem sentio cum haberet Spiritum sanctum, potuisse eum retinere & in ea lucta aliquam esse voluntatis actionem. Hæc etsi subtilius disputari possunt, tamen ad regendas mentes hoc modo proposita, accommodata videntur. Accusamus ipsi nostram voluntatem cum labimur: non quærimus in Dei consilio causam. E contra cum nos erigimus scimus Deum & velle opitulari & adesse luctantibus. Μόνον θέλησον (inquit Basilius) καὶ θεὸς προαπαντᾷ. Excitatur ergo cura in nobis & laudatur Dei immensa bonitas, qui & promisit auxilium, & præstat sed petentibus.* Tout le monde sçait que Calvin & Castalion étoient le feu & l'eau à l'egard de ces points-là. Or Melanchton étant à Worms en 1557. ecrivit à Castalion une lettre très-obligeante, & qui etoit comme un symbole de fraternité sur le dogme de la predestination. (*e*) *Porro cum ex eo (ut fit) conventu amicissime scripsisset ad Castalionem, & ejus sententiam nescio quam de prædestinatione & libero arbitrio suam esse significaret: scire potuisti, & quam damnaret tuam in eo viro vexando intemperiem, & quàm ne tum quidem probaret omnia tua paradoxa.* C'est Baudouin qui parle ainsi à Calvin: & notez qu'il lui declare qu'il ne sçait en quoi consiste le sentiment de Castalion. Cette ignorance venoit de deux sources; l'une que l'ouvrage de Castalion avoit eté suprimé; l'autre que Baudouin ne se méloit guere d'examiner la doctrine de la predestination. Il avouë qu'il ne l'entend pas: (*f*) *Equidem arcanam illam περὶ ἀνάγκης quæstionem non excutio, neque Castalionem . . . unquam vidi vel audivi, ac ne per literas quidem unquam sum allocutus . . . . neque quod de ea quæstione scripsit (nam & id supprimi pro tuo imperio jussisti) unquam legi: neque quod de fatali necessitate disputas satis intelligo, & in meis ad Minutium annotationibus nuper non dissimulavi mihi non liquere* (*g*).

Voions ce que Theodore de Beze repondit à cette partie de l'ouvrage de Baudouïn. Premierement il nia que Melanchthon eût écrit (*h*) à Castalion une telle lettre: sa raison étoit que tous les livres de Melanchthon, & la lettre même que Baudouïn avoit produite, faisoient foi que ce Docteur Allemand ne diferoit de Calvin que dans la maniere de s'exprimer. En second lieu il allegua un fragment de cette lettre, pour montrer que quant au dogme il y avoit un parfait accord entre Melanchthon & Geneve. (*i*) *In rebus ipsis quàm inter illum & nos convenerit, unde tandem meliùs quam ex ipsius testimonio probabitur? Sic ergo scribit in iis literis quarum tu ipse partem citasti:* Quum autem & honorifico me testimonio ornaris, & de tota re non solùm piè, sed etiam eloquenter disserueris, de utraque re, videlicet de mea gratitudine, & de ipsa disputatione coram nos, ut soliti sumus quoties unà fuimus, prolixè colloqui posse optarim. Etsi enim, tantum vel ingenii vel doctrinæ mihi non arrogo quantum tribuis, & nos in primis in Ecclesia agnoscere nostram imbecillitatem decet, tamen benevolentia erga me tua vehementer delector, tibique gratiam habeo quòd in scripto luculento (*loquitur autem de Calvini libris de libero arbitrio adversus Pighium scriptis*) tamquam in illustri positam loco extare significationem amoris erga me tui voluisti. *An hæc verba sunt, Balduine, hominis à Calvino dissentientis?* En troisiéme lieu il accusa Baudouin d'une insigne falsification, & pour l'en convaincre il raporta une periode malignement suprimée de la lettre de Melanchthon. La voici: (*k*) *Hæc non scribo ut tibi tradam quasi dictata homini & eruditissimo & peritissimo exercitiorum pietatis: & quidem* SCIO HÆC CUM TUIS CONGRUERE, *sed sunt παχύτερα, & ad usum accommodata.* La premiere observation de Theodore de Beze n'est point solide: il nous va fournir lui-même de quoi la ruiner; car dans un ouvrage où il ne songeoit point à Baudouin, ni aux precautions de ne rien dire qui pût servir à cet adversaire, il reconoit ingenûment que Melanchthon avoit censuré les Theologiens Genevois, comme des Docteurs qui amenoient la fatalité des Stoïques. (*l*) *Basilea verò Castellio . . . . . non obscurè Pelagianismum tuebatur. Quinetiam his de rebus ita scribere cœperat Philippus, ut quamvis antea Calvini adversus Pighium libro disertè subscripsisset, tamen Genevenses quasi Stoicum Fatum invehentes notare quibusdam videretur.* Par ces paroles on donne à conoître clairement, que ni tous les livres de Melanchthon, ni la lettre même qu'il avoit écrite à Calvin, je parle de la lettre dont Baudouin avoit cité une partie, n'étoient pas propres à refuter ceux qui avoient soutenu qu'il avoit écrit à Castalion une lettre d'aprobation. La seconde partie de la reponse de Theodore de Beze n'a aucune force; car les loüanges que Melanchthon donnoit à Calvin ne prouvent pas qu'il fût de son sentiment. Il avoit un si grand fond d'equité, de moderation, & d'honnêteté, qu'il rendoit justice à ceux mêmes qui soutenoient des opinions qui n'étoient pas de son goût. Ses prejugez pour le libre arbitre ne l'empêchoient pas de discerner la force d'esprit, la pieté, & l'eloquence que Calvin faisoit paroître en soutenant la servitude de la volonté humaine; ils ne l'empêchoient pas de le louër de ce côté-là, & de se feliciter d'être le heros d'un tel ouvrage. On s'étendra (*m*) ci-dessous sur cette pensée. Ce que Beze a dit en troisiéme lieu est la plus forte remarque, & neanmoins cela n'est guere solide. Il a eu raison de crier contre Baudouin, & de le traiter de faussaire: l'omission de cette periode est un acte de mauvaise foi: on ne l'eût point suprimée, si l'on n'eût craint de se faire tort en la produisant. On vouloit donc tromper ses lecteurs, & gagner sa cause par supercherie & *dolo malo.* Mais remarquons qu'en cette rencontre Baudouin manqua de genie autant que de bonne foi; car si son esprit l'avoit servi, il auroit aisément vu que la periode qu'il suprimoit ne lui étoit point prejudiciable. Un homme qui a declaré qu'il admet le concours actif de la volonté, & même un concours anterieur, & qu'il voudroit que l'on ne fit point de livres pour soutenir la necessité des actions de l'homme, marque asses precisément qu'il n'est point de l'opinion de Calvin. Or c'est ce que Melanchthon avoit declaré dans les paroles alleguées par Baudouin: si donc dans la suite il declare qu'il n'avance point ces choses comme une leçon dont Calvin ait quelque besoin, & qu'il croit qu'au fond elles s'accordent avec la

(*a*) Utinam non aliud audire cogatur quam quod olim in simili fere negotio à Phalaride aiunt fuisse dictum Simonidi. *μέλου τοι μουσῶν εὐκλεοῦς πόνου. Vossius epist.* 199 *pag. m.* 218. Voiez ci-dessus pag 2522. lettre q.

(*b*) *Phalaris epist.* 147. *pag.* 141. *edit. Oxon.* 1695.

(*c*) *Balduin. in respons. altera ad Jo. Calvinum pag. m.* 139.

(*d*) *Melanchth. epist. ad Calvin. apud Balduinum ibid.*

(*e*) *Balduin. ibid. pag.* 138.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Il parle ainsi pag.* 141. Me unum qui talia non tracto, nec fortasse intelligo, in Gallia exagitas.

(*h*) De Philippi vero literis quicquid garris falsissimum est. *Beza respons. ad Balduin. pag.* 230. *to.* 2. *oper.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Beza in vita Calvini ad ann.* 1552. *oper. to.* 3. *pag.* 376.

(*m*) *Dans la remarque suivante.*

grace, & l'on allegueroit en vain comme une preuve de son accord avec eux quant à cet article les loüanges immenses qu'il donnoit à leur pieté, car c'étoit un homme qui sçavoit fort bien éviter les mauvaises suites de la preoccupation. Il croioit qu'on (B) pouvoit errer par de bons motifs.

la doctrine de Calvin, quoi qu'elles soient proposées non pas avec la subtilité de ce Docteur, mais d'une maniere simple, grossiere, & plus populaire; si, dis-je, il en use de la sorte, on voit bien que c'est par civilité, & par compliment, afin de se depouiller des aparences odieuses d'un donneur d'avis, & d'un censeur. Tout le monde sçait qu'il y a une maniere honnête d'avertir les gens de leur devoir, laquelle consiste à leur dire qu'on n'ignore point qu'ils connoissent qu'il faut faire ceci ou cela, & qu'ils n'ont aucun besoin d'en être avertis. Je ne saurois assez m'étonner que Theodore de Beze se soit engagé à soutenir à Baudouïn que Melanchthon, & les Docteurs de Geneve enseignoient la même chose sur la question du libre arbitre. Il soutenoit cela l'an 1563. Il sçavoit ce qu'il écrivit (a) depuis dans la vie de Calvin; il savoit les disputes des Synergistes dont Baudouïn avoit fait (b) mention. Mais que ne fait-on pas dans la chaleur de la dispute? (c) *En quo discordia cives!*

Je m'imagine que mes lecteurs seront bien aises de sçavoir ce que Baudouin repliqua: disons donc qu'il se teut à l'égard de la supression de la periode, il ne trouva point d'autre moien de cacher sa honte; mais quant au reste il repondit fierement, & en peu de mots, *Nihil quicquam impudentius dici aut fingi potest quam quod jam contendis, hac tota in re Philippum idem quod vos, & vos idem quod Philippus sentire. Nam etsi nonnisi postremis ejus libris & sententiis standum esse dicas, tamen quod postremo ad articulos Bavaricos scripsit, an cum doctrina in hoc genere vestra plane consentit (d)?*

(a) *Voiez ci-dessus pag.* 2728. *lettre L.*

(b) Audiveras paulo antequam hæc scriberes in Saxonia inter Illyricum & Victorinum magnam fuisse quæstionem περὶ αὐτεξουσίου ἢ συνεργίας. Tu Illyricum qui tecum sentit, ferre non potes: Victorinum qui Melanthonem sequitur non oppugnas. *Balduin. ubi supra pag.* 141.

(c) *Virgil. ecl.* 1. *v.* 72.

(d) *Respons. ad Calvinum & Bezam pro Franc. Balduino fol.* 145. *verso.*

(B) *Qu'on pouvoit errer par de bons motifs.*] Un Docteur fier, & bilieux s'entête de ses sentimens avec une preoccupation si excessive, qu'il ne croit pas qu'on puisse les attaquer sans combatre les lumieres du sens commun, ou celles de la conscience. Il s'endurcit, & il s'enfonce dans ses prejugez de plus en plus à mesure que l'on s'aplique plus fortement à disputer contre lui. Mais un Docteur moderé, modeste, humble, & d'un temperament phlegmatique comme Melanchthon, ne se conduit pas de cette maniere. S'il rejette une opinion comme fausse & dangereuse, il ne laisse pas d'être équitable envers ceux qui la soutienent: il convient non seulement de leurs autres excellentes qualitez, & il les en loüe, mais il reconoit aussi que des raisons fort specieuses les engagent à la soutenir. Il n'a donc garde de rompre avec eux, ni de relâcher même les liens de fraternité pendant que la dissension est renfermée dans certaines bornes. On voit par là que ni les lettres que Melanchthon a pu écrire à Calvin, ni les loüanges qu'il peut lui avoir données dans des livres imprimez, ne prouvent point qu'ils aient été d'accord sur le dogme du franc arbitre. On peut seulement en conclure qu'il avoit assez d'équité pour distinguer l'une de l'autre ces deux choses, la doctrine de Calvin telle qu'il la consideroit, & cette même doctrine telle que Calvin la consideroit. Il lui sembloit que selon cette doctrine Dieu étoit l'auteur du peché, mais il savoit bien que Calvin ne l'enseignoit pas sous cette notion, & qu'entant que telle Calvin l'eût jugée abominable. Il n'ignoroit point sous quelle forme elle se montroit à Calvin, & que c'étoit sous l'aparence d'un systême apuié sur divers passages de l'Ecriture, & tendant à soutenir les droits de la providence, & ceux de l'œconomie de la nouvelle loi. Il n'ignoroit pas que le systême du franc arbitre ne se montroit aux yeux de Calvin que sous une forme hideuse, qui le lui faisoit paroître comme destructif de la providence, & formellement oposé aux Epitres de saint Paul, & à la gloire que Dieu tire du salut de l'homme. Ainsi Melanchthon en n'aprouvant pas les sentimens de Calvin, ne laissoit pas de conoître qu'ils étoient fondez sur des motifs très-dignes d'un homme de bien, & d'un zélé serviteur de Dieu: il ne laissoit pas de se trouver reüni avec ce Docteur de Geneve dans cette maxime, qu'entre deux opinions il faut toujours faire choix de celle qui est plus conforme à l'Ecriture, & aux interêts du Createur. Le parfait accord qui étoit entre eux à l'égard de cette these, fut cause de leur discorde; car en execution de cette maxime Calvin embrassa l'hypothese de la necessité, & Melanchthon celle de la liberté. L'un crut que le souverain empire de Dieu sur toutes choses, & les droits d'une providence digne de l'être infini demandoient une predestination absoluë. L'autre crut que la bonté, & la sainteté, & la justice de l'être supréme demandoient quelque contingence dans nos actions. Voilà le principe de l'un & de l'autre. Ils tendoient au même but, sçavoir à la plus grande gloire de Dieu, mais ils y tendoient par des chemins diferens. Devoient-ils pour cela cesser de se reconoitre (e) pour freres, & pour compagnons d'œuvre dans la vigne du Seigneur?

Je prevoi qu'on me representera, que la diference de ces routes, a dû obliger ces deux Docteurs à se dire anathême l'un à l'autre, vu que Melanchthon a dû croire que sous pretexte de maintenir les droits de l'autorité divine, Calvin aneantissoit la bonté, la sainteté, & la justice de Dieu, en le faisant auteur du peché, & des enfers; & qu'au contraire Calvin a dû soutenir que sous pretexte de menager ces trois attributs de Dieu, Melanchthon bouleversoit la providence, & l'empire de la Divinité, en donnant à l'homme un franc arbitre. Mais voici une très-bonne solution. Si Calvin eût dogmatisé de cette maniere, ne pouvant sauver tous les attributs de Dieu, j'en abandonne une partie afin de conserver l'autre, & j'aime mieux sacrifier les vertus morales aux vertus physiques, que celles-ci à celles-là, j'aime mieux le faire un maitre puissant, qu'un bon maitre, il eût merité que tous les hommes l'anathematisassent. Mais il soutenoit en toutes rencontres qu'en maintenant la supréme autorité de Dieu, il ne pretendoit donner aucune atteinte aux perfections morales de l'être infini, à la bonté, à la sainteté, à la justice. Melanchthon auroit donc été fort injuste de le chicaner là-dessus personnellement, je veux dire de lui imputer des consequences, qui au pis aller ne pouvoient être que du dogme, puis que le Docteur les desavoüoit. Raportons les termes de son desaveu: (f) *Ubique in scriptis suis clamitat* (Calvinus) *quoties de peccato agitur, non miscendum esse Dei nomen: quia in Dei naturam non nisi perfecta rectitudo & æquitas competit. Quàm putida igitur calumnia est, hominem de Ecclesia Dei bene meritum, crimine hoc involvere, quasi Deum faciat authorem peccati? Docet quidem ubique nihil fieri nisi volente Deo. Interea quæ sceleratè fiunt ab hominibus Deum arcano judicio ita moderari asserit, ne quid affine habeat hominum vitio. Summa doctrina ejus est, Deum mirabiliter, & modis nobis incognitis, in quemcumque vult finem omnia dirigere, ut æterna ejus voluntas prima sit rerum omnium causa. Cur autem velit Deus quod nobis videtur minimè consentaneum, fatetur esse incomprehensibile. Ideòque nimis curiosè & audacter investigandum esse negat: quoniam judicia Dei sint abyssus multa, & mysteria quæ modulum nostrum superant, reverenter adorare conveniat potius, quam excutere. Interea principium illud retinet, Quamvis nos ratio consilii lateat, semper tribuendam esse Deo justitiæ laudem: quia ejus voluntas summa sit æquitatis regula.* Des gens chauds & emportez ne se paient pas d'une si sage reponse; mais Melanchthon qui aimoit la paix, & qui par un grand fond d'équité, & de modestie conservoit la pureté de ses lumieres, jusques au point de decouvrir nettement ce qu'il y avoit de fort & de foible dans les opinions qu'il admettoit, & dans celles qu'il rejettoit, Melanchthon, dis-je, avec un tel caractere d'ame se trouvoit toûjours disposé à rendre justice à Calvin. Voilà ce que tout le monde devroit imiter. Quand même vous prouveriez invinciblement à un predestinateur, que son systême est lié necessairement & inévitablement avec cette consequence, donc Dieu est l'auteur du peché, vous devriez vous contenter de cette reponse à l'égard de sa personne: je vois aussi bien que vous la liaison de mon principe avec cette consequence, & ma raison qui la voit ne me fournit point assez de lumieres, pour me faire comprendre comment je me trompe en voiant cela; mais je ne laisse pas d'être fortement persuadé, que Dieu trouve dans les thresors infinis de sa puissance & de sa sagesse un moien certain de rompre cette liaison, un moien, dis-je, certain & très-infaillible, quoi qu'il me soit inconu, & qu'il surpasse toute la portée de mes lumieres. Un Chretien se doit piquer principalement de soumission à l'autorité de Dieu. Ne pas croire ce qu'on voit, doit être souvent sa devise aussi bien que croire ce qu'on ne voit pas. Voilà dans le fond le sens du passage de Calvin que l'on vient de lire. Melanchthon, & tout autre Theologien fauteur de la liberté, auroit d'autant plus mauvaise grace de ne pas aquiescer à cette reponse, qu'ils sont contraints de recourir à un semblable denoûment; car dès qu'ils ont tant soit peu de bonne foi, ils reconoissent que la

(e) *Notez qu'on ne pretend point étendre cette notion sur toutes les sectes qui se trouveroient reünies dans la maxime generale de tendre à l'honneur de Dieu.*

(f) *Calvinus in brevi responsione ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias p. m.* 730. *tractat. Theologicor.*

tits. **Ce que je dirai là-dessus me servira de transition à l'examen de la (C) reponse qui a été faite à un endroit du commentaire Philosophique sur *contrain les d'entrer*.**

SIRIS,

la maniere dont la providence de Dieu, & sa prescience sont liées avec la liberté de la creature, (a) leur est incomprehensible. On les pousse donc dans les mêmes precipices où ils ont poussé les autres, ils se sauvent à leur tour dans l'asyle de l'incomprehensibilité de la nature de Dieu, à l'egard de la foiblesse de nôtre petite raison.

C'est ce qui fait que l'on ne sçauroit se scandaliser assez, de voir que les disputes de la grace produisent une division si envenimée dans les esprits. Chaque secte impute à l'autre d'enseigner des impietez & des blasphêmes horribles, & pousse l'animosité jusques aux dernieres bornes: & neanmoins c'est sur de telles doctrines que l'on devroit pratiquer le plus promptement une tolerance mutuelle. On pardonneroit l'intolerance à un parti qui prouveroit clairement ses opinions, & qui repondroit aux dificultez nettement, categoriquement, & d'une maniere convaincante mais que des gens qui sont obligez de dire qu'ils n'ont point de meilleure solution à donner que des secrets impenetrables à l'esprit humain, & cachez dans les thresors infinis de l'immensité incomprehensible de Dieu; que de telles gens, dis-je, fassent les fiers, lancent la foudre de l'anathême, bannissent, pendent, c'est ce qui paroît inexcusable. Melanchthon étoit plus humain. Il ne croioit pas que ceux qui nient la liberté, fussent indignes de l'éloge de bons serviteurs de Dieu, il les excusoit sur l'obscurité de la matiere, & sur la bonté de leurs motifs.

Rien ne seroit plus utile que de faire de profondes reflexions sur ce que l'on trouve concernant cette controverse, dans un (b) ouvrage de Mr. Burnet Evêque de Salisberi.

(C) *La reponse qui a été faite à un endroit du commentaire philosophique.*] Il me semble que l'une des choses qui inspirerent à Melanchthon cet esprit de paix & d'honnêteté qui parut dans sa conduite, étoit qu'il considera que la maniere dont Dieu a voulu agir, a été choisie entre une infinité d'autres également dignes de l'être souverainement parfait. Or voici la consequence de cette pensée; c'est qu'on peut se tromper dans l'explication des matieres Theologiques, sans attribuer à Dieu aucune chose qui fasse tort à ses perfections; car ceux-là se trompent qui se servent d'une hypothese qui n'est point conforme à ce que Dieu a fait actuellement, mais si elle est conforme à l'une de ces autres manieres qu'il eût pu choisir, elle donne à Dieu une conduite parfaitement digne de lui. Eclaircissons ceci par un exemple. Suposons que Salomon qui entretenoit commerce (c) d'énigmes avec le Roi de Tyr, lui écrivit une lettre en chiffres où il raisonnoit sur une affaire d'état. Suposons que Titius & Mevius chargez de dechifrer cette lettre, ne se servirent pas de la même clef: l'un prit pour un A ce que l'autre prit pour un O, & ainsi des autres figures. Titius devina juste l'intention de Salomon, & par consequent Mevius s'en écarta; mais neanmoins Mevius trouva un sens si raisonnable & si bien suivi, qu'il faisoit autant d'honneur à la sagesse de Salomon que celui de Titius. On pouvoit objecter à Mevius qu'il attribuoit à Salomon certaines choses qui n'étoient pas du train ordinaire de la prudence; mais il pouvoit repondre qu'un genie aussi vaste que celui de Salomon, decouvroit des profondeurs dans une affaire de politique qui surpassoient la portée des autres esprits; prenons donc, auroit-il dit, pour un effet de sa sagesse extraordinaire ce qui nous surprend ici. On auroit pu faire à Titius une semblable objection, & il n'auroit pas manqué de s'en tirer par une semblable voie. La superiorité de genie de ce Roi de Jerusalem eût servi de nouvelle clef aux dificultez particulieres de l'explication du chifre. Lui seul eût pu decider que Titius avoit été ou plus heureux ou plus habile que Mevius; mais en voiant d'un côté que Mevius lui attribuoit un raisonnement sublime, & de l'autre, que s'il y restoit quelques embarras on les levoit par une suposition très-glorieuse à sa sagesse, il eût pu être aussi content de Mevius que de Titius, & leur parler en ces termes, l'un de vous me fait penser ce que j'ai pensé, & l'autre ce que j'aurois pu penser avec une gloire égale.

On ne fera pas dificulté de convenir, que c'est le portrait de la destinée des astronomes, qui expliquent les phenomênes celestes par des systêmes oposez. Ces phenomênes ressemblent à une lettre énigmatique, que Dieu donneroit à dechifrer aux astronomes; les uns prenent pour leur clef le mouvement de la terre, & les autres le repos. Le chancelement de la terre sur son axe, sert (d) aux uns pour donner raison de la precession des équinoxes; les autres aiment mieux (e) des lignes spirales, & ainsi du reste. Les trois systêmes, celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho Brahé, quelque diferens qu'ils soient, expliquent chacun les aparences. Il n'y en a pourtant qu'un qui soit conforme à la verité. C'étoit ce que vouloit dire Mr. Marion (f), lors qu'il assûra *que le systême de Copernic étoit une opinion veritable en l'art, & fausse en la nature.* Mais comme tous les sectateurs de ces systêmes s'accordent à admirer dans l'ouvrage la puissance, & la sagesse infinie de l'ouvrier, ils ne craignent point d'offenser Dieu en cas qu'ils se trompent. Ils jugent que s'il ne fait point ces choses de la maniere qu'ils s'imaginent, Il pourroit les faire ainsi sans le moindre prejudice de ses perfections, & qu'une science infinie comme la sienne a les idées d'une infinité de plans de monde tous parfaitement beaux, tous dignes de l'être infiniment sage & infiniment puissant. Je suis sûr qu'un Copernicien après avoir bien crié contre le systême de Ptolomée, contre l'embarras de tant de cercles & d'épicycles, contre l'inutilité de la vitesse prodigieuse du firmament &c. avouëra s'il y fait quelque attention, que tous les defauts qu'il croit trouver dans cette hypothese pourroient être compensez par des avantages, qui ne se rencontrent point dans la mechanique plus simple du mouvement de la terre. Dès qu'on contemple l'idée d'une science infinie, on voit la possibilité de cette compensation; on s'aperçoit que l'homme n'est pas le seul être à qui de si grands spectacles soient donnez. On comprend que la rapidité inconcevable des spheres celestes pourroit avoir des usages merveilleux par raport à des parties de l'Univers qui sont au delà de la portée de nôtre vuë; en un mot que si le systême de Ptolomée est faux, il ne laisse pas d'être possible, & par consequent très-digne de la sagesse du createur; car s'il en étoit indigne, il ne seroit pas possible. Je ne crois pas qu'aucun astronome bien convaincu en sa conscience qu'il n'a preferé ce systême à tous les autres, que parce que tout consideré & pesé, il l'a cru le plus conforme au choix de Dieu, craignît de comparoître devant le juge du monde avec cette doctrine, quand même il se trouveroit qu'elle seroit fausse. Je crois qu'il espereroit qu'un Copernicien & lui recevroient une reponse telle à-peu-près que celle qu'on a suposé que Salomon auroit faite à Titius, & à Mevius. Peu de gens nieront ceci (g); mais s'il s'agissoit d'une matiere de Theologie, une infinité de Docteurs le nieroient. Je conjecture que Melanchthon ne seroit pas de ceux-là, à l'égard des deux systêmes sur la predestination, celui de la liberté, & celui de la necessité. Il suposeroit que le faux est vraisemblable, possible, & non contraire à la perfection de Dieu.

Je ne touche point aux questions de droit quant à cela; mais voici un fait qu'il me sera bien permis de raporter: les loix de l'histoire m'authorisent pleinement, & si mon raport est mêlé de quelque critique, je ne ferai pourtant rien qui soit au delà des bornes de ce Dictionaire. Un Ministre d'Utrecht dans ses reflexions sur le commentaire philosophique a refuté le plus fortement qu'il a pu cet endroit-ci: (h) „Voilà une ouverture pour dissiper les phantômes & les „terreurs paniques qui agitent depuis si long-temps „les Théologiens sur le chapitre des erreurs; car il „est certain que la raison pour laquelle l'esprit de „l'homme trouve tant de raisons également solides „en apparence pour défendre la verité & la fausseté „dans les controverses de Religion, c'est que la plûpart des faussetez qui se voyent là-dedans sont aussi „possibles que les veritez. En effet nous supposons „tous, que la Révélation dépend d'un décret libre de „Dieu; car il n'est point nécessité par sa nature à faire „ni les hommes ni d'autres êtres. Par conséquent il „auroit pû, s'il l'avoit voulu, ou ne rien produire, „ou produire un monde différent de celui-ci, & en „cas qu'il y eut voulu des hommes, il auroit pû les „mener à ses fins par des routes toutes contraires à „celles qu'il a choisies, & qui auroient été également dignes de l'Etre souverainement parfait; car „une infinie sagesse a des moyens infinis de se manifester, tous dignes d'elle. Cela étant, il ne faut „point s'étonner que les Théologiens trouvent autant de bonnes raisons pour soûtenir le franc arbitre de l'homme, que pour l'impugner; car nous „avons des idées & des principes pour concevoir & „prouver, que Dieu a pû faire l'homme libre, & ne „le faire pas libre de la liberté qu'on appelle d'*indifférence*, & ainsi de cent autres propositions con-

„tra-

(a) *Theodore de Beze leur reproche de n'avoir point d'autre reponse quand ils se voient un peu pressez. J'ai raporté ses paroles dans la remarque H de l'article* Castalion *pag.* 841. *lettre* k.

(b) *Mr. de Beauval en donne l'extrait dans l'histoire des Ouvrages des Savans Oct.* 1699. *pag.* 435. *& suiv. & Mr. Bernard aussi dans les Nouvelles de la Republique des lettres Août* 1700. *pag.* 155. *& suiv.*

(c) *Joseph. antiq. Jud. lib.* 8. *c.* 2. *fol. m.* 215.

(d) *Voiez la Physique de Rohault to.* 2. *ch.* 19. *p. m.* 77. *& la philosophie de Regis to.* 3. *liv.* 3. *part.* 2. *ch.* 6. *pag. m.* 128. *édit. in* 12.

(e) *Voiez le livre intitulé* Uranie ou les tableaux des philosophes *to.* 3. *pag.* 44.

(f) *Dans l'un de ses plaidoiers. Voiez Mr. Arnauld difficult. à Steyaert* 9. *partie pag.* 101.

(g) *S'il ne s'agissoit que de prédire les Eclipses, & les autres phenomenes, pour la satisfaction de nôtre curiosité, ou pour les usages de la vie, on auroit le choix des Systêmes: on pourroit accorder des hypothéses differentes avec les mêmes phénomenes; ou si on réüssissoit mal, on en seroit quitte pour s'être trompé, & pour avoir mal mesuré & mal compté. Que l'on suive le Systeme de Ptolomée, celui de Tichobrahé, ou celui de Keplerus & de Copernic, cela est asses indifferent; pourvû que l'on n'affirme pas positivement des choses dont on n'a pas une certitude mathématique. Mais il n'en est pas de même des Systêmes de Religion.* Saurin ubi infra pag. 335.

(h) *Saurin, reflex. sur les droits de la conscience pag.* 323.

SIRIS, riviere d'Italie, à l'embouchure de laquelle il y avoit une ville nommée SIRIS, porta successivement plusieurs (*A*) autres noms. On disoit que cette ville fut bâtie par les Troiens, & pour preuve de cela on y montroit un simulacre de la Minerve de Troie *. On le montroit

* *Strabo lib. 6. pag.* 182.

„ tradictoires. 2. *Tom. Suppl. chap.* 24. *pag.* 308-310. „ Les reflexions sur ce passage entant qu'elles peuvent apartenir au sujet present se reduisent d'abord à cette interrogation; (*a*) *Qui lui a dit que nous avons des idées & des principes pour concevoir & pour prouver, que Dieu a pû faire l'homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté* d'indifference? Je croi que Mr. Saurin n'eût pas demandé cela, s'il se fût bien souvenu que depuis 150. ans, on ne cesse de publier par toute l'Europe une infinité de livres pour & contre la liberté, dans lesquels chaque parti fait des objections victorieuses. Il eût été des premiers à confesser que nous avons *des idées & des principes pour concevoir*, &c. Qu'il prenne la peine de jetter les yeux sur quelque ouvrage des Arminiens, ou des Reformez, ou des Molinistes, ou des Jansenistes, & il verra que ces idées & ces principes se trouvent en abondance dans l'esprit humain. Il ajoûte (*b*) qu'*il y a des choses contradictoires, opposées à l'essence de Dieu & par consequent impossibles . . . que Dieu ne pouvoit pas créer des corps sans étenduë & sans les trois dimensions, ni des esprits qui ne fussent pas des êtres qui pensent.* Tout cela paroit inutile, car le Commentateur n'avoit rien dit qui insinuât qu'il n'y a point de choses absolument impossibles; à quoi servoit donc de remarquer, que les attributs qui constituent l'essence d'une creature n'en peuvent point être separez? Doutoit-il de cette verité? (*c*) *Si Dieu*, continuë-t-on, *n'a pas fait l'homme avec sa liberté* d'indifference, *nôtre Philosophe ne peut pas sçavoir s'il l'auroit pû créer avec cette liberté; & si cette liberté n'est point aussi contradictoire qu'un cercle quarré, ou qu'une créature indépendante.* Je n'entens pas assez cela pour pouvoir le refuter, mais je pense que Melanchthon aiant à repondre à une pareille instance se seroit borné à dire, je n'aime pas à subtiliser dans cette matiere, je m'accommode aux notions du peuple, je croi que Dieu a fait librement toutes les œuvres de la creation, & je trouve fort étrange qu'un Ministre revoque en doute (*d*) cette verité; je trouve encore plus étrange qu'il insinuë que la liberté d'indiference est aussi contradictoire qu'un cercle quarré, veu que peu après il assûre, (*e*) *qu'il est impossible que Dieu produise une creature intelligente sans lui donner des loix.* Les loix que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promesses & de menaces. Cela supose clairement qu'Adam pouvoit & obeïr & desobeïr. Les Theologiens les plus rigides, St. Augustin & Calvin enseignent formellement, que les hommes n'ont perdu le franc arbitre qu'à cause du mauvais usage qu'Adam en fit dans le Paradis terrestre. Je n'en demande pas davantage pour être assûré qu'il est possible que Dieu donne à l'homme la liberté d'indiference. S'il ne l'avoit pas donnée à Adam, tous nos systêmes de religion tomberoient par terre; d'où je conclus qu'il la lui donna; or chacun sçait que (*f*) de l'acte à la puissance la conclusion est necessaire: mais je conçois qu'il auroit pu le créer determiné aux bonnes choses, & l'y tenir si fixé qu'il ne lui eût point permis d'être flotant entre le bien & le mal, c'est pourquoi je trouve possible & l'hypothese de la liberté & celle de la necessité. Voilà ce me semble ce que Melanchthon auroit pu repondre. Il me semble aussi qu'il eût trouvé fort mauvais, que l'Auteur des reflexions sur le commentaire philosophique ne declarât point son sentiment, & se contentât d'un *si Dieu* &c. phrase chanceliante, & de laquelle on peut inferer que la privation du franc arbitre est contradictoire; car si de ce que Dieu auroit produit Adam sans la liberté d'indiference, il pouvoit suivre que c'est une liberté qui implique contradiction, d'autres soutiendront que de ce qu'il l'auroit produit avec cette liberté, il resulteroit que la determination à l'un des contraires seroit aussi impossible qu'un cercle quarré. Je laisse ce que l'auteur des reflexions opose à la pretension du Commentateur, que les preuves d'une chose fausse sont quelquefois aussi bonnes que les preuves d'une chose vraie. Ce qu'on repond à cela est rempli d'inutilitez; car il est inutile dans une dispute de prouver à un adversaire ce qu'il ne conteste pas. La seule chose qui ne paroit point superfluë est de dire, que (*g*) les *raisons qui nous determinent au choix d'une religion doivent être des demonstrations morales*; mais cela même ne sert de rien dans la controverse du franc arbitre, qui avoit été articulée par le commentateur; car puis que chaque parti se vante d'avoir pour

(*a*) *Id. ib. pag.* 324.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib. pag.* 325.

(*d*) *Ces paroles*, si Dieu n'a pas fait l'homme avec sa liberté *d'indiference, contiennent ce doute.*

(*e*) *Id. ib. pag.* 330.

(*f*) Ab actu ad potentiam valet consequentia.

(*g*) *Id. ib. pag.* 326.

soi cette espece de demonstrations, c'est nous renvoier à des signes équivoques.

Voici un autre passage du commentaire: „ (*h*) Qu'arrive-t-il donc lorsque la Revelation est douteuse sur „ quelque point? c'est que les uns l'expliquent par un „ Systéme, & les autres par un autre; je veux que le „ Systéme des uns soit conforme à ce que Dieu a réellement choisi, cela n'empêche pas que celui des autres ne soit conforme à ce qu'il auroit pû faire aussi „ dignement & glorieusement pour lui, qu'en faisant „ une autre chose, puisque nous concevons que Dieu „ auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites, en cent manieres differentes toutes dignes de „ sa perfection infinie; car sans cela il n'auroit point „ de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques enchainé par une destinée inévitable, dogme qui „ n'est gueres meilleur que le Spinosisme. Par conséquent il ne peut y avoir de crime dans les faux „ Systémes, que lorsqu'un Theologien les dresse sur „ une idée qu'il croit contraire à ce que Dieu même „ en a dit, & dérogeante à sa majesté. Or je ne croi „ pas qu'il se trouve au monde de semblables Theologiens. 2. *Tom. Suppl. chap.* 24. *pag.* 310. 311. „ Mr. Saurin en comparant ces paroles avec un autre passage où le commentateur dit, qu'*il ne se veut point prevaloir de la comparaison d'un Prince dont le vaste empire contiendroit plusieurs nations diferentes en loix, us, coutumes & langues*, trouve (*i*) que l'on justifie là non seulement toutes les sectes du Christianisme; mais aussi toutes celles du Paganisme. Je m'étonne qu'il n'ait point vu que son adversaire (*k*) se borne aux systêmes qui sont fondez sur les divers sens que l'on donne à l'Ecriture? Vous allez voir un autre passage qui vous surprendra. *Dieu auroit pu faire les choses autrement qu'il ne les a faites en cent manieres differentes toutes dignes de sa perfection infinie.* Mr. Saurin (*l*) aiant raporté tout de nouveau ces paroles du commentaire philosophique, les refute par une distinction entre les parties essentielles & les parties non essentielles de la religion; après quoi il dit: (*m*) „ L'Auteur ne fait pas cette distinction; sa proposition est universelle; *Dieu auroit pû faire les choses „ autrement qu'il ne les a faites, en cent manieres differentes.* Et ce qu'il y a de rémarquable, c'est qu'entre ces manieres différentes il met celles que les „ Poëtes du Paganisme & les Philosophes Chinois „ ont imaginées: car il veut justifier tous les Systémes „ de Religion qui ont été inventez par les Docteurs, „ & reçûs par les peuples. Pour prouver sa thése il „ allégue la liberte de Dieu. *Sans cela* (dit-il) *il n'auroit point de liberté, & ne differeroit point du Dieu „ des Stoïques; enchainé par une destinée inévitable, dogme qui n'est gueres meilleur que le Spinosisme.* Si cette conséquence étoit juste, Dieu auroit la plus affreuse liberté d'*indifférence*, qui se puisse imaginer. „ Il pourroit mentir & se parjurer, quand il jure par „ soi-même; il pourroit nous ordonner de le haïr, „ & nous défendre de l'aimer: il pourroit nous commander la trahison, le parjure, en un mot toutes „ sortes de crimes: enfin il pourroit faire de toutes „ les vertus autant de vices, & de tous les vices autant de vertus. „ Pour refuter ces reflexions il ne faut que ces quatre mots: Prenez garde à cette clause TOUTES DIGNES DE SA PERFECTION INFINIE. Elle porte avec la derniere évidence que la liberté de Dieu ne consiste pas à pouvoir faire les choses bien ou mal, sagement ou imprudemment; mais à pouvoir suivre entre une infinité de plans infiniment beaux & bons, celui-ci ou celui-là selon son bon plaisir. Cela veut-il dire qu'il a pu être l'auteur des faux cultes que les poëtes du Paganisme ont chantez? Sont-ils des manieres dignes de sa perfection infinie?

(*A*) *Qui porta successivement plusieurs autres noms.*] Consultez Cluvier (*n*) qui vous aprendra qu'on l'a nommée *Leuternia*, *Polieum*, *Heracleum*. Il dit que les Tarentins aiant bâti Heraclée à 3. milles au dessus de l'embouchure du Siris, y transporterent les habitans de Siris: de sorte que la ville de Siris depuis ce tems-là ne fut que le port de la ville d'Heraclée. Selon Etienne de Byzance la ville de Siris fut nommée *Polieum* par les Troiens, mais selon Tzetzes elle s'apelloit *Polieum*, avant que d'être nommée Siris. On peut recueillir de Lycophron, de Strabon, & du même Tzetzes que *Leuternia* fut son premier nom (*o*).

(*h*) *Id. ib. pag.* 327.

(*i*) *Id. ib. pag.* 329.

(*k*) *Qu'arrive-t-il donc lors que* LA REVELATION *est douteuse sur quelque point?* Comment. philosoph. cité par Mr. Saurin ubi supra pag. 327.

(*l*) *Id. ib. pag.* 329.

(*m*) *Id. ib. pag.* 330.

(*n*) *Cluver. Ital. Antiq. lib.* 4. *cap.* 14. *pag.* 736. *Edition. Bunon.*

(*o*) *Cluver. ibid.*

montroit encore du tems de Strabon, comme une image miraculeuse; car elle baissoit les yeux, & l'on en donne pour cause l'horreur qu'elle eut lors que les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour ce simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvez auprès de cette Minerve, & imploroient là dans un asyle qu'ils croioient inviolable l'humanité du vainqueur; mais on n'eut aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle †. La Déesse n'eut pas le courage de contempler cette irreverence. Voilà pourquoi elle avoit les yeux fichez en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un spectacle afreux l'avoit obligée à detourner sa vuë: elle avoit dejà fait cela dans Troie ‡ quand on viola Cassandre. L'auteur dont j'emprunte ces faits les accompagne d'une reflexion judicieuse, sur (B) le grand nombre d'images qu'on pretendoit que les Troiens avoient consacrées depuis leur dispersion. Mr. de Marolles Abbé de Villeloin a (C) renouvellé cette remarque, au sujet de la multiplication frequente d'une même relique. J'ai marqué ailleurs γ la faute de Florus touchant la riviere *Siris*.

SIXTE IV. créé Pape l'an 1471. avoit été General des Cordeliers, & se nommoit *Francesco della Revere*. Il nâquit le 22. de Juillet 1414. à Cella * bourg de la riviere de Genes, à cinq milles de Savone. L'un de ses historiens ⁎ lui attribuë toutes sortes de bonnes qualitez, un grand sçavoir, une ardente charité pour les pauvres, une grande liberalité envers les Princes que les Turcs avoient oprimez, une admirable exactitude à faire rendre justice, & un grand soin de reparer les ruines de Rome, & de l'embellir. Il ne dissimule point les defauts dont on le blâmoit: 1. d'avoir commis beaucoup d'injustices (A) en faveur de ses creatures: 2. d'avoir excité la

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

γ *Dans l'article* Pyrrhus, *pag.* 2437. *remarque* G.

* *Ghilini, teatro parte 2. pag. 93. Rivet se trompe qui dans ses remarques sur la reponse au Mystere d'iniquité 2. part. pag. 622. le fait natif d'Albizzola.*

⁎ *Voiez la vie de Sixte IV. à la fin de Platine fol 363. & 364. edit. Lugd. 1512.*

(B) *Reflexion judicieuse sur le grand nombre d'images.*] C'est une impudence, dit-il, que d'oser feindre non seulement qu'autrefois un simulacre baissa les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel simulacre. C'est une impudence encore plus grande, que d'oser parler d'un bon nombre de tels simulacres aportez de Troie. On se vante à Rome, à Lavinie, à Luceria, à Siris, d'avoir la Minerve des Troiens, & l'on aplique à divers lieux l'action des femmes Troiennes; & ainsi quoi qu'elle ne soit pas impossible, elle paroît indigne de foi. (a) Γελοῖον μὲν ἦν καὶ τὸ ἔτι μυθεύειν ὥς τε μὴ μόνον καταμύσαι φαινόμενον, καθάπερ καὶ τὸ ἐν Ἰλίῳ ἀποστραφῆναι κατὰ τὸν Κασάνδρας βιασμόν, ἀλλὰ καὶ καταμύον δείκνυσθαι. Πολὺ δ' ἐτολμηρότερον τὸ τοσαῦτα ποιεῖν ἐξ Ἰλίου κεκομισμένα ξόανα ὅσα φασὶν οἱ συγγραφεῖς· καὶ γὰρ ἐν Ῥώμῃ, καὶ ἐν Λαουινίῳ, καὶ ἐν Λουκερίᾳ, καὶ ἐν Σιρίτιδι Ἰλιὰς Ἀθηνᾶ καλεῖται, ὡς ἐκεῖθεν κομισθεῖσα. Καὶ τὸ τῶν Τρῳάδων δὲ τόλμημα, περιφέρεται πολλαχοῦ, καὶ ἄπιστον φαίνεται, καίπερ δυνατὸν ὄν. *Enimvero protervum est fingere, simulacrum aliquod non modo visum fuisse connivere, sicut imaginem Minervæ Ilii ferunt oculos avertisse cum violaretur Cassandra: sed fabula adjicere, simulacrum etiamnum connivens conspici. At multo etiam protervius est ea ab Ilio allata fabulari, quæ scriptores ponunt. Nam & Romæ, & Lavinii, & Luceriæ, & Siritidi Minerva habetur Iliaca, quasi ab Ilio allata: & facinus mulierum Trojanarum multis adscribitur locis, eoque fides ei derogatur cùm fieri tamen potuerit.* Je cite le Grec pour ceux qui ne sont jamais contens s'ils ne voient les expressions originales, & afin de me dispenser d'une rigoureuse traduction. Strabon pense solidement; car si ce n'est pas un caractere certain de fausseté que de voir les variations des Historiens, c'est un pretexte fort legitime de suspendre sa creance: & dès qu'on voit que plusieurs villes se glorifient de la possession de la même image miraculeuse, c'est une très-forte presomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même interêt les porte toutes à debiter leurs traditions.

(a) *Strabo lib. 6. pag.* 182.

(C) *L'Abbé de Villeloin a renouvellé cette remarque.*] Il faut l'entendre lui-même. „ (b) Comme „ on luy (c) monstroit la Teste de Saint Jean Baptiste, que le peuple y revere, comme l'une des plus „ considerables Reliques du monde, la tenant tres-asseurée, apres l'avoir baisée, elle me dit que j'aprochasse; & que j'en fisse autant. Je considerai le Reliquaire, & ce qui estoit dedans: je m'y comportai „ comme tous les autres, & je me contentai de dire, „ avec toute la douceur qui me fut possible, que c'estoit la cinq ou sixiesme que j'avois eu l'honneur de „ baiser; ce qui surprit un peu son Altesse, & mit „ quelque petit soûris sur son visage; mais il n'y parut pas: & le Sacristain ou Tresorier, ayant aussi „ bien remarqué cette parole; repliqua qu'il ne pouvoit nier qu'on n'en fist mention de beaucoup d'autres (car il avoit peut-estre ouï dire qu'il y en avoit „ à S. Jean de Lion, à Saint Jean de Morienne, à „ Saint Jean d'Angeli en Saintonge, à Rome, en Espagne, en Alemagne, & en plusieurs autres lieux) „ mais que celle-là estoit la bonne, & pour preuve de „ ce qu'il disoit, qu'on prist garde au trou qui paroissoit au crane de la Relique au dessus de l'œil droit, „ que c'estoit celuy-là mesmes qu'y fit Herodias, avec „ son couteau, quand la Teste luy fut presentée dans „ un plat. Il me semble, luy dis-je, que l'Evangile „ n'a rien observé d'une particularité si rare: mais „ comme je le vis émû pour maintenir le contraire, „ je luy cedai avec toute sorte de respect: & sans examiner la chose plus avant, ni luy raporter une autorité de Saint Gregoire de Nazianze, qui dit que „ tous les ossements de S. Jean Baptiste furent brûlez „ de son temps par les Donatistes dans la ville de Sebaste, & qu'il n'en resta qu'une petite partie du „ Chef, qui fut portée en Alexandrie, je me contentai de luy dire que la tradition d'une Eglise aussi venerable que celle d'Amiens suffisoit pour authoriser „ une creance de cette qualité, bien qu'elle ne fust „ que de quatre cents ans, & que ce ne fust pas un „ article de Foy. Cependant on se munit de force „ representations de ce S. Reliquaire, & le bon Ecclesiastique demeura tres-satisfait. „ L'auteur (d) des Nouvelles de la Republique des lettres parlant d'un livre qui traitoit du saint Suaire, indiqua cette pensée de l'Abbé de Villeloin, & raporta ces paroles de Mr. Patin le fils, (e) *Je me suis faché que de voir trop souvent* le portrait de la Vierge peint par St. Luc, *car il est certain qu'on se trompe dans la plus grande partie, n'étant pas vraisemblable que Saint Luc ait tant de fois peint la Vierge.*

(b) *Marolles, memoires pag.* 132. *ad ann.* 1641.

(c) *Il parle de la Princesse Marie de Gonzague, qui étoit alors à Amiens.*

(d) *Mois de Sept. 1685. art. 5. p. 999. Il examine s'il y a de l'imprudence à multiplier ces choses.*

(e) *Relations historiques pag. 221. édit. de Lion 1676.*

(A) *Beaucoup d'injustices en faveur de ses creatures.*] „ (f) Il fut plus que tout autre indulgent aux siens, „ & à leur occasion est blasmé d'avoir fait & accordé „ plusieurs choses *præter fas jusque*, contre tout droit „ divin & humain. „ Les trois Cardinaux de sa premiere promotion furent (g) *Pierre Riere de Savone qu'il avoit nourri petit garçon, avec Hierosme son frere, enfans de sa ville (non sans mystere) & Julian fils de son frere, qui fut depuis Jules II.* Il donna de grans Benefices à Pierre, homme *si desbordé en luxe, qu'il sembloit estre né pour perdre l'argent, ayant despendu en deux ans qu'il vescut Cardinal deux cens mil escus pour son ordinaire, laissé soixante mil escus de debtes, & force riches meubles*, & mourut *tout pourri de voluptez* à l'âge de (h) 28. ans. „ (i) Celui duquel Baptiste Fulgose (1) nous descrit la prodigieuse prodigalité, jusques à donner d'ordinaire à sa garse Tiresia, des „ patins tous couverts de perles, duquel aussi Baptiste Mantuan, (2) nous a laissé ces vers, par lesquels „ il le fait saluer par Jupiter en Enfer.

„ *At tu implume caput, cui tanta licentia quondam*
„ *Fœmineos fuit in coitus, tua furta putabas*
„ *Hic quoque prætextæ mitra impunita relinqui?*
„ *Sic meruit tua fœda Venus &c.* „

Nous verrons ci-dessous que Mr. Jurieu aplique ces (k) vers au Pape Sixte, quoi qu'il eût lu dans Du Plessis qu'ils furent faits sur le Cardinal dont nous parlons. Coeffeteau ne nie point les dereglemens de ce Cardinal, & il ajoûte que *Sixte ne rencontra gueres mieux en Hierosme, si nous voulons adjouster foy aux Historiens, excepté toutesfois qu'il n'estoit nullement addonné aux voluptés, sinon seulement au plaisir de la chasse. Ce Hierosme ayant esté faict par le Pape Prince d'Imola & de (l) Friuli, espousa la bastarde du Duc de Milan; & en faveur de ce mariage Sixte donna un Chappeau de Cardinal à Ascagne fils du Duc. Sixte éleva encore Leonard fils de son frere, & luy fist espouser une bastarde du Roy Ferdinand, le creant Gouverneur de Rome. Comme celuy-là fut mort, il avança en sa place un autre sien nepveu frere . . . . . . du Cardinal*

(f) *Du Plessis Mornai*, ex Volaterrano & Onuphrio, *dans le Mystere d'iniquité, pag.* 555.

(g) *Du Plessis ibid.*

(h) *Volaterran. lib. 22. p.m.* 818.

(i) *Du Plessis ib.*

(1) *Baptist. Fulgos. dictor. & factor. memorabil. l.* 9.

(2) *Baptist. Mantuan. in Alphons. l.* 4.

(k) *Simon Goulart dans sa continuation du* Catalogus testium veritatis, *les aplique aussi à Sixte, avec ce qui a été dit ci-dessus des depenses du Cardinal Pierre Riere. Gretser* in examin. Mysterii Pless. pag. 544. *se prevaut de ces variations.*

(l) *Il faloit dire Forli.*

la guerre mal à-propos dans l'Italie : 3. d'avoir lancé la foudre de l'excommunication sur la tête de Laurent de Medicis : 4. d'avoir attaqué ensuite les Florentins par toutes sortes d'hostilitez. Il ne l'accuse pas, comme font d'autres †, d'avoir sçu la conjuration des Pazzi, & de l'avoir concertée. Il ne parle point de la debauche des Cardinaux favoris sous ce regne-là, l'un desquels selon l'opinion de bien des personnes, est designé (AΔ) par quelques vers de Baptiste Mantuan. Il ne parle point non plus des impuretez abominables à quoi quelques-uns debitent que ce Pape prêta la main. Ils veulent qu'il ait repondu une requête par laquelle on lui demandoit la permission d'exercer la Sodomie pendant trois mois de l'année. J'ai suivi ce (B) fait à la trace, & j'en

† *Voiez Varillas Anecdotes de Florence pag. 76. & la remarque A lettre b de cette page. Consultez aussi Machiavel au livre 8. de l'histoire de Florence.*

nal Julien, & le fit Prince de Sorre & de Senegaille, qui fut marié à Jeanne fille de Federic de Montefeltro Duc d'Urbain; & de ce mariage sortit François Marie, qui apres la mort de son oncle Guy Ubaldin decedé sans hoirs masles, succeda par adoption à la Duché d'Urbain (a). Mr. du Plessis nous va conter une action abominable. „ (b) Sixte avoit envie pour l'accroissement de son Hierosme, de se rendre maistre de „ Florence; & Laurens & Julian de Medicis lui faisoient obstacle. Il pratique François Pazzi*, chef „ de la faction contraire, pour entreprendre sur leur „ vie; & pour mener l'affaire plus seurement envoye „ à Florence Raphael Riere Cardinal de sainct George, jeune homme, neveu de Hierosme, pour enhardir les conspirateurs. Un jour donc de Dimanche en l'Eglise de saincte Reparade, ils attaquerent „ les Medicis au milieu du service; Julian y est tué, „ Laurens blessé, que les Marguilliers retirent en la „ Sacristie. „ &c.

(a) *Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité, pag. 1205.*

(b) *Du Plessis ubi supra, pag. 556.*

(AΔ) *L'un des Cardinaux favoris, selon l'opinion de bien des personnes, est designé par quelques vers de Baptiste Mantuan.*] Vous avez vu dans la remarque precedente quatre vers Latins de ce poëte qui se raportent au Cardinal Pierre Riario, si nous en croions Mr. du Plessis. Il n'est pas le seul qui les aplique de cette maniere: d'autres pretendent qu'ils doivent être apliquez à nôtre Sixte. Mais pour mieux juger de tout cela, il est necessaire de considerer les reflexions qu'un homme d'esprit m'a fait la grace de m'envoier. Les voici : „ (c) Pour l'intelligence de ces vers de „ Mantuan, tirez du 4. livre de son poëme intitulé „ *Alphonsus*, il faut savoir que dans cet ouvrage qui „ n'est autre chose qu'une description du passage d'Alfonse par les enfers, le Poëte represente l'état de „ plusieurs ames, les unes condannées aux peines eternelles, les autres à celles du purgatoire. Il feint „ qu'Alfonse fils de Jean II. & petit fils de Henri III. „ Rois de Castille passant avec son pére & son grandpére du purgatoire au paradis terrestre, entend chemin faisant un long dialogue entre l'ame d'un Pape „ en purgatoire & un Démon nommé Jupiter qui la „ tourmentoit. L'ame Papale fait connoitre sa qualité par ces vers:

(c) *Memoire MS. de Mr. de la Monnoie.*

„ *Apud superos ego templa tenebam*
„ *Vaticana, dabant Reges his oscula plantis.*

„ Le Démon dans une de ses répliques lui adresse „ ceux-ci: *At tu implume caput cui tanta licentia quondam, Femineos fuit in coitus &c.* d'où il s'ensuit que „ l'application n'en doit estre faite qu'à un Pape. La „ question est de savoir si c'est à Sixte IV? Le commentateur Badius dit avoir trouvé à la marge de „ l'exemplaire dont il se servoit cette annotation *S. P. „ or. Minorum* en deux endroits, savoir à côté de ces „ vers:

„ *Prima sono vox languenti, miserere dolentum,*
„ *Et sine, clamabat fessos spirare parumper.*

„ Et 80. vers après, à côté de celui-ci:

„ *At tu implume caput &c.*

„ Par où il paroit, dit-il, que le Pape Sixte est designé, ce qu'il ne veut pourtant pas garantir, *nam „ Sixtus*, ce sont ses mots, *inter bonos numeratur Pontifices. Verum nullus malus purgatorio infertur, purique tam pauci decedunt, ut nihil purgandum secum „ ferant, opera enim illorum sequuntur illos.* Le même „ sur le vers: *At tu implume caput*, ajoûte que le „ Poëte n'aiant point spécifié le Pape, il n'ose aussi le „ spécifier nonobstant la note marginale. Et trois lignes plus bas expliquant ce vers: *At nisi feminea „ tandem prece motus olympi Rex afferret opem &c.* par „ *feminea prece*, termes méprisans dont se sert le Démon, il entend *Diva Virginis cui*, dit-il, *si de Sixto „ quarto loquitur, studiosus admodum fuit, ejusque conceptionis diem celebrari indixit.* Badius pour n'avoir „ pas pris garde à la chronologie du poëme s'est embarassé mal-à-propos. Réguliérement ces vers ne „ peuvent estre entendus de Sixte, puisque l'Alfonse „ qui est le Héros de la piéce étant mort le 5. de Juillet 1468. demeura en purgatoire, selon Mantuan, „ jusqu'à la prise de Négrepont par Mahomet II. le „ 12. de Juillet 1470. après laquelle le Poëte suppose „ qu'Alfonse passe du purgatoire au paradis terrestre, „ & de là au ciel, où il arrive le jour de Pâque de „ l'année suivante 1471. près de 4. mois par conséquent avant que Sixte fût Pape, & plus de 13. ans „ avant qu'il mourust. Il est donc plus à propos de „ croire que Mantuan a voulu faire en général la peinture d'un Pape orgueilleux & voluptueux, qui toutefois aiant obtenu avant sa mort la rémission de la „ coulpe par l'intercession de la vierge, *Feminea prece*, est condanné en l'autre monde, non pas aux „ peines d'enfer, comme l'ont avancé trop légérement quelques Auteurs, mais à celles du purgatoire seulement. C'est ce qu'avouë le Démon même „ que le Poëte introduit parlant à ce Pape en ces termes.

„ *At nisi feminea tandem prece motus olympi*
„ *Rex afferret opem, cum jam suspiria raucus*
„ *Ultima vix traheres, & mors incumberet ori*
„ *Noster eras, ego jam stratum tibi molle parabam*
„ *Larga ubi tartareas intrat sentina cloacas,*
„ *Par meritis locus ille tuis, Deus iste malorum*
„ *Fautor, ut antiquis viduatam civibus aulam*
„ *Et nostro mœstam exilio repararet, in astra*
„ *Colluviem vulgi humani, passimque volentes*
„ *Ire levat &c.*
„ *Sic illi placet. & placeat, mihi forsitan olim*
„ *Non impune feres, & non sine vulnere multo*
„ *In loca pervenies quondam mea.*

„ Je ne nie pas que le Poëte, naturellement un peu „ satirique, n'ait pris plaisir à faire entrer dans sa description certains traits de la vie peu édifiante de „ quelques Papes, & de quelques Prelats dont la mémoire étoit encore recente. Les curieux trop ingénieux à deviner n'ont pas manqué là-dessus de faire „ leurs applications. Les uns ont dit que c'étoit Sixte IV. que l'Auteur avoit eu en vuë, les autres „ Paul II. Je trouve du moins dans l'édition de Boulogne *in folio* du 11. Juin 1502. à côté de ces vers: „ *Prima sono vox languenti miserere dolentum, Et sine, „ clamabat &c.* Cette note marginale *Papa P.* Et „ plus bas à côté du vers: *At tu implume caput*, il y „ a en marge dans la même édition, *F. P. or. minorum*, interprété par quelques-uns, *Frater Petrus ordinis Minorum*, qui n'est autre que Pierre Riario Cordelier, en suite Cardinal neveu du Pape Sixte. A „ la vérité ce Cardinal est assez reconnoissable dans ces „ derniers vers, mais comme il est constant que le „ Poëte ne fait entrer que deux personnages dans son „ Dialogue, savoir un Pape, quel qu'il soit, & le Démon nommé Jupiter, il s'ensuit qu'un tiers n'y „ peut estre admis, & que par conséquent cette conjecture, toute vraisemblable qu'elle est, s'évanouit. „

Il y a encore une chose qui peut prouver que Baptiste Mantuan n'a point pretendu designer le Pape Sixte, c'est qu'il le louë beaucoup dans le même ouvrage où il deplore la corruption de son siecle. Il va jusqu'à dire que si cette corruption n'eût été portée à un tel excés, qu'elle surmontoit la force de tous les remedes, ce Pape eût pu la guerir.

(d) *Postquam rerum te Roma potentem*
Fecit, & obscuro jubar hoc resplenduit orbi
Exanimis virtus, scelerum sub mole sepulta
Respirare parum visa est, & tollere frontem;
Et nisi tot vitiis hæc secula nostra fuissent
Depravata, boni poterant rectoris habenæ
Errantes frenare rotas, sed tantus equorum
Impetus aurigam superat, frustraque retractans
Lora gubernator sine lege per invia fertur,
Propterea sortem doleo mitissime Patrum
Sixte tuam, fueras annis melioribus aptus,
Est tibi quæ tanto satis est in principe virtus.

(d) *Bapt. Mantuanus de calamit. suorum tempor. lib. 3.*

(B) *J'ai suivi ce fait à la trace.*] L'an 1686. Mr. Jurieu publia ses Prejugez legitimes contre le Papisme, & y dit entre autres choses (e) que Sixte IV. *étoit débauché & vicieux au delà de tout ce qui se peut imaginer, & c'est de luy*, ajoûta-t-il, *qu'un Auteur (f) Papiste a écrit qu'on luy presenta une requête de la part de la famille du Cardinal de Sainte Lucie, à ce qui leur fut permis d'exercer l'acte de Sodomie durant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet & Août.*

(e) *Jurieu, prejug. legitim. tome 1. p. 246.*

(f) *Voiez ci-dessous pag. 2734. lettre h.*

j'en dirai ma pensée dans les remarques. Il choque extremement (C) la vraisemblance. Si l'on

Août. Il écrivoit au bas de la requête, soit fait ainsi qu'il est requis. *C'est pour luy (a) que Baptiste Mantuan, Auteur qui vivoit en ce temps-là, a fait ces Vers:*

At tu implume caput cui tanta licentia quondam
Fæmineos fuit in coitus: tua furta putabas
Hic quoque pretextu mitræ impunita relinqui,
Sic meruit tua fœda Venus: sic prodiga in omnem
Nequitiam, ad virtutis opus tua avara libido,
Illa Dionææ Cythereia munera conchæ,
Illa pudicitiam quibus impugnare solebas,
Et noctes emere & nudæ indulgere palestræ.

C'est un Demon que le Poete introduit parlant à Sixte IV. descendu dans les Enfers, en lui disant que sa Mitre Papale & sa tête pelée ne l'empêcheront pas de recevoir la rétribution de sa luxure, de ses impuretez, de ses sales amours, & de ses exercices veneriens ausquels il a donné tant de jours & tant de nuits. Il cite à l'égard de la requête *Wesselius Groningensis. Tractatu de Thesauro Eccles. Indulg.* J'ai oui dire qu'un fort honnête homme, & bien de la Religion, aiant lu cela fut trouver Mr. Jurieu dans son cabinet, pour le prier de lui faire voir l'Auteur qui raportoit une chose si monstrueuse; & que Mr. Jurieu lui avoüa de bonne foi qu'il ne l'avoit point; mais que cela se trouve dans plusieurs bons Ecrivains. L'honnête homme se retira fort content de cette reponse. Pour moi j'avouë que je ne m'en serois pas contenté; j'eusse voulu qu'on eut donné à Mr. du Plessis Mornai la gloire qui lui est duë, d'avoir fourni ce passage à l'auteur des Prejugez. En un mot il eût falu ajoûter à la citation cette queuë, *apud Du Plessis Mornai, Myst. d'iniquité pag. 557.* Mais cette queuë, si elle avoit été ajoûtée à la citation, ne m'auroit pas empêché de pousser plus loin mes recherches; car enfin on doit s'informer comment Mr. du Plessis a sçu que Wesselus de Groningue a raporté une telle chose. Elle est si étrange, & si éloignée de la vraisemblance, qu'on ne doit la croire que sur la foi de ses yeux. J'ai donc tâché de trouver cet ouvrage de Wesselus, & n'aiant pu en venir à bout, j'ai cherché ce qu'on repondit à Du Plessis. La reponse de Coeffeteau m'a paru foible; car il se reduit à recuser le temoin tant à cause de son heresie, qu'à cause de l'impudence de sa deposition. Il doit ici suffire au lecteur, dit-il (b), „de sçavoir „ que *Wesselus* a esté un heretique. Certes il y a mesmes de l'effronterie à escrire ce qu'il a escrit, tant „ s'en faut qu'on se puisse imaginer qu'il se soit trouvé des hommes si perdus d'ame & de conscience, „ qui ayent voulu penser à ce qu'il impose à Sixte & „ aux Cardinaux de Sainct Sixte & de Saincte Luce. „ Je ne sçay comme un Cavalier a eu le front de coucher ces ordures dans ses escrits. „ Par là Coeffeteau demeure d'accord que Wesselus avance le fait; or c'est accorder à Du Plessis tout ce qu'il peut souhaiter. Le Jesuite Gretser se tire bien mieux d'affaires il nie que Wesselus ait dit cela, & il prouve sa negation (c) 1. Parce que le traité des Indulgences cite par Mr. Du Plessis, & publié par Goldast bon Calviniste, ne contient pas un seul mot touchant la requête presentee au Pape. 2. Parce que Flacius Illyricus aiant tiré des œuvres de Jean Wesselus tout ce qu'il crut favorable à son dessein, n'allegua pas ce qui concerne cette requête. Il resulte de là manifestement que ni Flacius Illyricus, ni Goldast, les hommes du monde qui conoissoient mieux ces sortes de livres, n'ont trouvé dans aucune Bibliotheque un manuscrit des ouvrages de Wesselus, où fût contenu le fait avancé par Du Plessis. Il ne nous reste donc que l'autorité de Baleus, qui aiant narré ce fait (d) nous en donne pour garant le livre des Indulgences Papales composé par Wesselus de Groningue. Je ne me suis point arrêté ici: j'ai voulu voir la replique contre Coeffeteau; elle vient d'un très-habile (e) Ministre, qui avoit autant de lecture qu'homme de son siecle. Il n'ignoroit point ce que Gretserus avoit repondu; il n'y opose pas la plus petite syllabe; ce qui montre que Gretserus n'est point menteur, à l'égard de ce qu'il affirme touchant l'édition de Goldast, & touchant Illyricus. Il faut donc conclure que l'on ne sçait que sur la foi de Baleus, que Wesselus ait parlé de la requête en question.

Cela etant, je dis que pour nous venir parler encore de cette requête, il faut être un miserable compilateur, qui copie & qui entasse sans jugement tout ce qu'il trouve dans les Ecrivains de son parti; car enfin si l'Auteur des Prejugez eût consideré ce qu'il faisoit, n'eût-il pas prevu que l'on s'inscriroit en faux contre la requête, & ne se fût-il pas preparé à la soutenir? Mais en s'y preparant, n'eût-il pas bientôt conu que le poste n'est point tenable? Et dès lors un auteur sage eût renoncé à cette objection. Introduisons un adversaire qui l'attaque là-dessus. Prouvez moi, lui dira-t-il, que Sixte IV. ait accordé pour trois mois par an l'exercice de la Sodomie à ceux qui le lui demandoient. On repondra que Wesselus de Groningue l'assûre dans son livre des Indulgences. Cela n'est pas vrai, repliquera l'adversaire; voici ce livre de Wesselus publié par un Protestant, vous n'y trouvez point ce fait. Illyricus autre Protestant qui avoit tant feuilletté Wesselus, ne l'y trouva point non plus. Vous calomniez donc Wesselus. Non, repondra-t-on, je ne le calomnie point, car Baleus lui attribuë ce dont il s'agit. Mais, repondra l'adversaire, si vous aviez le sens commun, espereriez-vous que l'autorité d'un temoin aussi decrié, aussi detesté que celui-là dans la Communion de Rome, balancera le silence d'Illyricus, & l'édition de Goldast? Pourquoi non, repliquera-t-on: les Papistes ont effacé de l'ouvrage de Wesselus cet endroit-là, desorte qu'Illyricus & Goldast n'ont pu l'y trouver; mais Baleus avoit eu un exemplaire qui n'étoit pas mutilé. Et moi, dira l'antagoniste, je vous soutiens que Baleus s'est servi d'un exemplaire, où quelcun qui ne valoit pas mieux que lui avoit cousu cette fausse piece, si Baleus même n'a pas été l'imposteur; & après tout c'est à vous à me montrer un manuscrit de Wesselus qui vous favorise, & que vous puissiez opposer à l'édition de Goldast qui vous confond. Je ne voi point ce qu'on pourroit repliquer; & ainsi je trouve Mr. Jurieu dans le cas de ces imprudens accusateurs dont Ciceron (f) s'est moqué, qui n'ont pas le mot à dire dès qu'on leur nie ce qu'ils affirment. Il n'y a point d'homme sage qui ne demeure d'accord, que pour accuser il ne sufit pas de croire le crime; mais qu'il faut être en etat de le prouver à ceux qui le nient. Croiez tant qu'il vous plaira que Sixte IV. est coupable de cette afreuse abomination, & que Wesselus l'a publiée; vous ne l'afirmerez pas dans un livre si vous avez du jugement, & si vos preuves ne sont pas meilleures que celles de Mr. Jurieu. Au reste je ne pretens pas que cette critique porte contre Mr. du Plessis Mornai: il écrivoit dans un tems où les esprits n'étoient pas si dificiles; & il n'avoit point de conoissance de l'edition de Goldast (g).

J'oublois de remarquer qu'il faut être ou très-ignorant, ou de très-mauvaise foi, pour soutenir que Wesselus est Papiste. S'il l'etoit, Luther lui donneroit-il cet eloge? (h) *Prodiit en Wesselus, vir admirabilis ingenii, rari & magni spiritus, quem & ipsum apparet esse vere theodidactum, quales prophetavit fore Christianos Esaias: neque enim ex hominibus accepisse judicari potest, sicut nec ego. Hic si mihi antea fuisset lectus, poterat hostibus meis videri Lutherus omnia ex Wesselo hausisse, adeo spiritus utriusque conspirat in unum*, &c.

Notez que Mr. Saldenus Ministre Flamand à la Haie assûre, qu'au temoignage d'Agrippa la permission dont il s'agit fut accordée par Sixte IV. à un Cardinal. *Idem hic Sixtus, teste Agrippa, Cardinali cuidam mascula Veneris usum certis mensibus secure indulsit (i).* Il n'est pas vrai qu'Agrippa le dise.

(C) *Il choque extremement la vraisemblance.*] Mon dessein n'est point d'extenuer les dereglemens des personnes que l'on accuse d'avoir presenté cette requête, je les aggrave plutôt; car je soutiens que si ces gens-là étoient capables de la presenter, & de se servir de la permission qu'on leur auroit accordée, ils n'avoient pas assez de conscience pour se soucier d'une telle permission. Assûrez vous que de telles gens n'attendroient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eût repondu leur requête. Et puis, quelle necessité y avoit-il de dresser une requête dans les formes, & d'en attendre la reponse par ecrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la permission, sans s'exposer à rendre temoins de son impudence abominable plusieurs personnes? Enfin on me persuaderoit plutôt la verité que la vraisemblance d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toûjours le *decorum*, quand il leur est inutile, ou même nuisible de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa reputation. S'il l'accorde par écrit, il n'apaise pas mieux la conscience des suplians, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une infamie execrable par sa propre signature. Les habiles scelerats font-ils de ces fautes?

N'oublions pas une observation qui est assez propre à persuader que ce conte n'est pas veritable. On supose

(a) *Mr. Zwinger Professeur en Theologie à Bâle assûre la même chose à la page 135. du tractatus de festo corporis Christi imprimé l'an 1685.*

(b) *Coeffeteau, reponse au Mystere d'iniquité, pag. 1207.*

(c) Sed in illo libro (*de indulgentiis Papalibus*) prout tomo primo *monarchiæ* Goldasticæ à Goldasto Calvinista evulgatus est; nullum penitus de hac inexpiabili enormitate verbulum reperitur; nec, quod mireris, Illyricus in Catalogo ejus meminit, eo loco, ubi ex operibus Wesseli, ea, quæ ad suum forum facere credebat, excerpsit. *Gretserus in examin. Mysterii Plessaani, pag. 545.*

(d) *Cent. 8. cap. 50.*

(e) *André Rivet. Voiez la 2. partie de son livre pag. 625.*

(f) Jam invideo magistro tuo, qui te tanta mercede . . . nihil sapere doceat. Quid est enim minus non dico Oratoris, sed hominis, quam id objicere adversario, quod ille si verbo negarit, longius progredi non possit qui objecerit? *Cicero, Philipp. 2. pag. 532. edit. Abrami.* Joignez à cela ces paroles de Lactance: *Turpe est hominem ingeniosum dicere id quod si neges probare non possit.* Instit. divin. lib. 3. c. 28. pag. m. 219.

(g) *Le 1. tome de sa Monarchie ne parut qu'après le Mystere d'iniquité.*

(h) *Luther dans une Preface mise au devant d'un Ouvrage de Wesselus. Voiez la Bibliotheque de Gesner, fol. 628.*

(i) *Saldenus, ot. theolog. pag. 164.* Il cite Agrippa *de vanit. scient. c. 64.*

l'on avoit écouté favorablement une pareille requête, on feroit fort éloigné de la prudence & de la

pose que la famille du Cardinal de sainte Lucie demanda la permission *d'exercer l'acte de Sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année Juin, Juillet & Août.* Il y a là une erreur de fait qui rend suspect tout le reste; on supose que les impudiques sont plus tourmentez de leur passion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'est suposer faux. Consultez les medecins ils vous diront, que de toutes les saisons de l'année, l'été est celle où les hommes desirent le moins l'exercice Venerien; la chaleur les abat, & les énerve. (a) *Coitum porro mulieres æstate magis appetunt, quia semen earum frigidum tunc calore temporis contemperatur, ac movetur, in viris autem fit exhalatus, consumptio, ac debilitas à calore adaucto: hyemis vero frigore vigoratur, & vegetior ac fortior redditur, ideoque magis appetunt viri hyeme, quam mulieres.* Si ceux qui ont debité ce conte avoient choisi Mars, Avril & Mai, ils l'auroient rendu plus vraisemblable. Le *Menagiana* parle d'une femme qui avoüoit qu'au mois de Mai elle ne repondoit point de sa continence, quoi que pendant les autres mois de l'année elle se fit forte de surmonter les tentations de la chair. En France le mois de Mai passe pour le plus fort de l'année à cet égard-là: & comme tous les effets du printems sont plus promts en Italie, le mois d'Avril y doit être ce que le mois de Mai est ailleurs. Je ne voudrois pas qu'on tirât des consequences des plantes & des animaux à l'homme, elles pourroient manquer de justesse, parce que l'homme par son industrie opose mille remedes à la rigueur de l'hiver, qui sont inconus aux vegetaux & aux bêtes; je dirai neanmoins ce que les naturalistes observent, que le printems est la (b) saison ordinaire des generations.

Nam (c) simul ac species patefacta'st verna diei,
Et reserata viget genitabilis aura Favoni;
Aëriæ primum volucres te, Diva, tuumque
Significant initum perculsæ corda tua vi
Inde feræ pecudes persultant pabula læta,
Et rapidos tranant amneis; ita capta lepore,
Illecebrisque tuis omnis natura animantum
Te sequitur cupide, quo quamque inducere pergis:
Denique per maria, ac monteis fluviosque rapaceis,
Frondiferasque domos avium, camposque virenteis,
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem,
Efficis, ut cupide generatim sæcla propagent.

Ce qu'on vient de lire tiré du Menagiana fut cité de memoire dans la premiere édition: je n'eus point alors le tems de chercher la page: je l'ai trouvée depuis; & si je n'ai pas eu la confusion de m'être mal souvenu du sens de l'auteur, j'ai compris pourtant qu'il m'échapa des circonstances qui meritoient d'être raportées. Voici tout le passage: „(d) Un jour „que nous nous entretenions sur les effets du mois de „May, qui réchaufe non seulement la terre & ce qui „est dessus, mais même va rallumer l'amour jusqu'au „fonds des eaux; aprés avoir long-temps parlé sur „cette matiere, Mad. la Marquise de C.... L.... mere „de Mad. la Marquise de S.... me dit; Je répons de ma „chasteté dans tous les autres mois de l'année, mais dans „le mois de May je n'en répons pas.„ Un medecin qui continua l'ouvrage de Laurent Joubert, sur les erreurs populaires, examine cette question: (e) *s'il est bien dit, aux mois qui n'ont point d'R, peu embrasser & bien boire.* Il ne condamne cette regle qu'entant qu'elle exclut le mois de Mai, mois, dit-il (f), *le plus dedié à l'amour, & croirois volontiers qu'on ne s'y marioit point anciennement, non tant pour la jalousie ou de crainte des mauvaises femmes comme disoit le Poëte* Maio nubunt malæ, *que pour la fureur enragée en laquelle on peut tomber durant ce mois à ne pouvoir contenter son party, qui les peut induire à aller au change, pour estre comme* Marte viri, Maio mulieres. Il s'étoit servi de ces paroles dans la page precedente: „(g) Si donc le primp„temps est la saison la plus convenable à ce jeu des „dames rabbatues. Il semble estre hors de raison de „s'en abstenir tous les mois qui n'ont point d'R, veu „que le printemps commence sur la fin de Mars seu„lement, s'estend tout le mois d'Apvril & de May, „où sont les vrayes qualitez d'iceluy de chaleur & hu„midité, ou mesmes la guillardise de la saison invi„te toutes sortes d'animaux.

„*In furias ignémque ruunt, furor omnibus idem.*
„*Tout est en feu & une mesme ardeur*
„*Embrase tous d'une esgale fureur.*

„Et le primptemps saison plus salutaire à cest effect se „passeroit.„ La doctrine de Roderic de Castro que j'ai raportée (h), est celle des anciens naturalistes. L'un des caracteres de l'été, selon Hesiode, est la foiblesse des mâles dans les exercices de l'amour, & le grand feu des femelles.

(a) *Rodericus à Castro de morbis mulierum lib. 3. c. 3. p. m. 108.*

(b) Vere tument terræ, & genitalia semina poscunt. *Virgil. Georg. l. 2. v. 324.* Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis Vere magis (quia vere calor redit ossibus.) *Id. ib. lib. 3. v. 271.*

(c) *Lucret. lib. 1. v. 10.*

(d) *Menagiana pag. 170. de la 2. édition de Hollande. Ceux qui n'ont que la 1. édition de Hollande doivent chercher la page 144. & 145.*

(e) *Bachot ubi infra.*

(f) *Bachot erreurs populaires touchant la Medecine & regime de santé liv. 2. chap. 9. pag. 301.*

(g) *Id. ib. pag. 300.*

(h) *Ci-dessus lettre a.*

Τῆμος (i) πιόταταί τ' αἶγες, καὶ οἶνος ἄριστος,
Μαχλόταται δὲ γυναῖκες, ἀφαυρότατοι δέ τε ἄνδρες
Εἰσίν.
Tunc pinguesque capræ, & vinum optimum,
Salacissimæ vero mulieres, & viri imbecillissimi sunt.

Le poëte Alcée (k) a suivi ce sentiment. Aristote l'a suposé veritable, (l) & en a cherché les raisons; les modernes qui critiquent tant les anciens naturalistes, ne les trouvent point en faute sur ce point-là. Mr. Venette fameux medecin s'est declaré leur sectateur, & l'a fait de la maniere du monde la plus precise; lisez ce qui suit: „(m) L'excés de la chaleur du mois „de *Juillet* & d'*Aoust*, jointe à nostre complexion „boüillante detruit nôtre chaleur naturelle, dissipe nos „esprits & affoiblit toutes nos parties. Elle produit „beaucoup de bile & d'excremens âpres, qui ensuite „nous rendent foibles & languissans. Si nous voulons „alors nous joindre amoureusement à une femme, „nos forces nous manquent aussi-tost, & bien qu'au „commencement la passion nous en fournisse assez „pour faire quelque effort, nous ressentons neant„moins bientost aprés des foiblesses & des épuisements „extraordinaires, qui nous empêchent d'estre vaillans. „Et si nous voulons nous affoiblir tout à fait, & nous „procurer des maladies, nous n'avons alors qu'à ca„resser souvent une femme. Au contraire les fem„mes sont beaucoup plus amoureuses pendant l'Esté. „Leur temperament froid & humide est corrigé par „les ardeurs du Soleil. . . . . . En verité ces passions „amoureuses sont mal partagées. Pendant que les „femmes sont ardentes, nous sommes languissans. „Leur passion ne commence pas plûtost à paroistre que „la nostre se dissipe, comme si la Nature nous vouloit „monstrer par là que l'excés de l'amour est tout à „fait contraire à la santé des hommes.„ Cette moralité de Mr. Venette m'a fait souvenir d'un endroit de Pline, où je croiois qu'il eût reconu dans ce partage des passions une providence (n) de la nature; mais l'aiant examiné de plus prés, j'ai trouvé qu'il ne le faut pas entendre de cette façon; il m'a paru même que Pline a fait une faute que peut-être on n'a jamais critiquée. C'est ce qui m'oblige à raporter ses paroles: (o) *Urinam ciere præcipue traditur* (scolymos) *sanare lichenas & lepras ex aceto. Venerem stimulare in Vino, Hesiodo & Alcæo testibus: qui florente ea cicadas acerrimi cantus esse, & mulieres libidinis avidissimas, virosque in coitum pigerrimos scripsere, velut providentia naturæ hoc adjumento tunc valentissimo.* C'est-à-dire selon la version de du Pinet: „(p) On dit que l'ar„tichaut est fort propre à provoquer l'urine: & que „appliqué avec vin-aigre, il guerit les dartres, grat„telles, & feux volages. Hesiode & Alcæus disent „qu'il incite à l'amour: & tiennent que les artichaux „estans en fleur, les cigales se font bien ouyr, car „lors elles s'opiniastrent fort à chanter. Disent aus„si, qu'en ce temps-là, les femmes sont en ruyt, & „qu'au contraire, les hommes se sentent avachis au „jeu d'amour: de sorte que nature, voulant survenir „aux necessitez des dames, mit en jeu l'artichaut, „en ce temps-là, comme viande fort propre à eschauf„fer l'homme.„ Cette traduction ne me paroit point infidelle; s'il y a donc des erreurs dans ce passage, je les attribuë à l'original. Or il me semble que Pline n'a point compris la pensée d'Hesiode ni celle d'Alcée; car ces deux poëtes ne disent rien des vertus du *scolymos*, Ils se contentent de dire que c'est une plante qui fleurit pendant la plus grande force de l'été, & lors que les cigales chantent le plus &c. Ils caracterisent l'été par ces deux marques, & par quelques autres, mais sans pretendre qu'il y ait entre elles nulle relation de cause & d'effet.

Concluons par dire que les premiers qui parlerent de la requête dont il est ici question, choisirent fort mal les trois mois de la dispense. Ils choisirent les trois plus chauds de l'année, & c'étoient ceux qu'ils devoient le moins choisir. Les Espagnols n'eussent pas fait un tel choix; car voici ce qu'a observé le continuateur de Laurent Joubert, (q) *Celse semble avoir doctement conclud ce chapitre, quand il dit, (r) que l'exercice d'amour n'est point dangereux & pernicieux en Hyver: tres asseuré au primptemps, qu'il n'est utile ny en Esté, ny en Automne, toutesfois plus tolerable durant l'Automne. Car en Esté s'il se peut faire, il s'en faut du tout abstenir. . . . . Les Espagnols semblent aussi avoir mieux remarqué ce dire (f) vulgaire que nous en excluant le mois de May, & n'en mettant que trois* Junio, Julio, y Augusto. Dieta olguetta & quatre nodios in braguetta. *Diete humide en Juillet, Juin, & Aoust, & quatre noeuds en la brayette.*

Si

(i) *Hesiod. opera & dier. v. 585.*
(k) *Voiez Proclus in Hesiod. ibi. Consultez Mr. Menage in Diog. Laertium lib. 9. pag. 352. & le Pere Hardouin in Plinium to. 4. pag. 205. 206.*
(l) *Aristot. problem. sect. 4. quæst. 26.*
(m) *Venette tableau de l'amour conjugal pag. 180. 181. edit. 1696.*
(n) *Comme si la nature eut eu soin de partager de la sorte les saisons du feu afin de prevenir les mauvaises suites des excés.*
(o) *Plin. l. 22. c. 22. p. m. 205. 206.*
(p) *Notez que selon Mr. de Saumaise le scolymos dont Pline parle aprés Hesiode n'est point l'artichaut. Voiez Mr. le Clerc dans ses notes sur Hesiode pag. 281. edit. 1701.*
(q) *Bachot ubi supra pag. 302. 303.*
(r) Venus tum (*hieme*) non æque perniciosa est. . . . Neque æstate vero, neque autumno utilis Venus est. Tolerabilior tamen per autumnum: æstate in totum, si fieri potest, abstinendum est. *Corn. Celsus l. 1. c. 3. p. 33. 34.*
(f) *C'est à sçavoir celui que j'ai raporté ci-dessus lettre e.*

la vertu que Clement VII. fit éclater lors qu'il crut (CΔ) que certaines Dames souhaitoient de lui une permission injuste. Sixte mourut l'an 1484. du chagrin, dit-on, qu'il conçut en aprenant (D) que la paix étoit concluë entre le Duc de Ferrare & les Venitiens. Il se plaisoit à la guerre, & on l'a regardé comme le perturbateur du repos de l'Italie. Agrippa dit une chose de lui (E) qui merite d'être raportée. Vous pourrez lire dans * Moreri que l'on a dit que ce Pontife

Si l'on s'avisoit de dire, que des raisons qui sont bien conuës à Rome parmi les gens debauchez, determinerent peut-être à demander la dispense pour *les trois plus chauds mois de l'année*, on ne meriteroit aucune reponse. Un discours si vague n'est digne ni d'être examiné ni d'être écouté; & jusques à ce qu'on allegue quelque chose de meilleur, le premier qui a parlé de cette requête, passera justement pour un de ces satiriques qui ne savent pas observer la vraisemblance; nous pourrons lui apliquer (a) cette parole d'un ancien Pere, *voluntatem eum habere mentiendi, artem fingendi non habere*. la volonté de mentir ne lui manque pas, mais il ne sçait point l'art de feindre. Cela ne tombe point sur Wesselus de Groningue; car premierement on ne sçait pas s'il a fait mention de cette requête; les livres qui restent de lui ne contienent point ce fait-là. & en 2. lieu on peut presumer que s'il en dit quelque chose, ce fut sur la foi d'autrui. Il cita quelcun, ou pour le moins il se servit de la clause, *fama est, fertur, le bruit a couru, on dit &c.* En tout cas je declare que je ne le considere pas comme le premier auteur du conte. Le nom d'un si sage, & d'un si habile Theologien a imposé à plusieurs controversistes, mais n'aiant point sçu comment il avoit parlé de cela, si c'est sans preuves ou avec des preuves, si c'est sur un oui-dire, ou sur le temoignage de gens graves, ils ont un peu trop precipité leur jugement, & leurs citations. Il n'y a guere de rencontres où il soit plus necessaire d'aller bride en main, que lors qu'il s'agit des satires qui courent contre des gens semblables à Sixte IV. Il avoit été le perturbateur du repos public de l'Italie; il avoit jetté l'interdit sur la Republique de Venise, & sur celle de Florence; il avoit fait une rude guerre à l'une & à l'autre. La corruption de sa cour n'étoit pas petite, ses parens se rendoient odieux par leur ambition, & par leurs debauches. Il étoit impossible qu'il ne courût (b) contre lui une infinité de pasquinades. Tout Venitien, & tout Florentin qui sçavoit medire, pouvoit s'assûrer de plaire à ses souverains, & à ses concitoiens, en emploiant son talent contre le Pape. Il pouvoit esperer que ses satires vraies ou fausses seroient bien reçuës; c'est une consolation pour ceux qui craignent, ou qui haissent un Prince, que de le voir dechiré par des libelles; on croit tout; on avale tout dans cet état-là; & c'est pourquoi les écrivains satiriques ne se mettent guere en peine de la vraisemblance; ils sont surs de persuader les mensonges les plus grossiers. Ils ont principalement cette esperance lors qu'ils peuvent reprocher très-justement des actions mauvaises. Ce sont des veritez qui servent de saufconduit (c) aux faussetez qui les accompagnent. Voilà une observation qui pourroit servir en tout tems à ceux qui souhaitent de ne pas confondre les medisances veritables avec les satires calomnieuses. Mais pour ne parler que de Sixte IV. remarquons que si la requête dont il s'agit avoit quelque fondement, Wesselus de Groningue n'auroit pas été le seul qui en eût touché quelque chose. Comment eût-il pu deterrer ce qui ne fût pas venu à la connoissance des satiriques Florentins & Venitiens?

(CΔ) *Clement VII. fit éclater lors qu'il crut que certaines dames souhaitoient de lui une permission injuste.*] C'est un fait de chronique, & non pas un conte conservé par tradition. On le trouve dans les Annales d'Aquitaine, que Jean Bouchet qui vivoit en ce tems-là fit imprimer (d) plusieurs fois. Servons nous de son vieux langage, & avertissons d'abord qu'il parle de l'entrevuë de Marseille entre Clement VII. & François I. en 1533. „(e) A ceste veüe du Pape & du „Roy, ou tout le sang de France estoit, & plusieurs „Princes & Seigneurs, & aussi la Royne de France „& sa suyte: fut fait, comme le commun bruit „estoit, ung joyeux tour, digne de memoire, a „trois Dames de la Royne, vertueuses, chastes, & de„votes. C'est que ces trois bonnes Dames, qui es„toient vefues, de petite complexion, & souvent „malades, voulurent avoir permission du Pape, de „pouvoir manger de la chair les jours prohibés: & „pour ce impetrer du Pape, en feirent requeste a „monsieur le duc d'Albanye, son proche parent: „qui leur en feit promesse: & les fit venir au logis „du Pape en ceste esperance. Le duc d'Albanye fort „familier desdittes vefues, pour donner quelque pas„setemps au Pape & au Roy, dit au Pape. Pere saint, „il y a trois jeunes Dames, qui sont vefves, & en „aage de porter enfans, j'estime qu'elles soyent temp„tées de la chair, par ce qu'elles m'ont prié vous fai„re requeste de pouvoir avoir approchement d'hom„me hors mariage, si & quant elles en seront pres„sées. Comment dit le Pape, mon cousin, ce seroit „contre le commandement de Dieu, dont je ne puis „dispenser? Je vous prie, Pere saint, les ouir par„ler, & leur faire ceste remonstrance, a qu'oy s'ac„corda. Si entrerent lesdittes Dames en la Salle ou „estoit le Pape, & apres s'estre jettées de genoux de„vant luy, & baisé ses pieds, l'une d'elles luy dit. „Pere saint, nous avons prié monsieur d'Albanye „vous faire une requeste pour nous, & vous remon„strer noz aages, fragilité, & petites complexions. „Mes filles, leur dit le Pape, la requeste n'est raison„nable, car ce seroit contre le commandement de „Dieu. Lesdittes vefves ignorans le propos que le„dit duc d'Albanye luy avoit tenu, luy respondirent. „Pere saint, vous plaise nous donner ce congé trois „fois la sepmaine, pour le moins en Caresme & sans „scandalle. Comment dit le Pape, de vous permet„tre le peché de luxure? je me damnerois, aussi „je ne le sçaurois faire. Lesdittes Dames entendirent „incontinent qu'il y avoit de la raillerie: & luy dit „l'une d'icelles. Nous demandons congé de manger „de la chair seulement es jours prohibés. Et le duc „d'Albanye leur dit, je pensois, mes Dames, que „ce fut chair vive. Le Pape entendit le passetemps, „& se print a soubs-rire, disant au duc d'Albanye. „Mon cousin, vous avés fait rougir ces Dames, la „Royne n'en sera pas contante, quant elle le sçaura. „Le Roy, la Royne, & les Princes sceurent inconti„nent ceste comedie, qui fut trouvée bonne.„ Vous trouverez cette avanture dans les memoires de Brantome vers la fin du 2. volume (f) des Dames galantes. Elle y est narrée un peu plus amplement, que dans les Annales d'Aquitaine. Il ne sçavoit pas qu'elle fût dans ce livre-là; car voici comment il finit: (g) *L'on m'a nommé les trois Dames: Madame de Chasteau-briant, Madame de Chastillon, & Madame la Baillive de Caen, toutes tres-honnestes Dames. Je tiens ce conte des anciens de la Cour.*

(D) *Du chagrin, dit-on, qu'il conçut en aprenant que la paix.*] Il avoit declaré à la Republique de Venise, en faveur du Duc de Ferrare, une guerre qu'il vouloit faire durer; mais ses alliez l'abandonnerent, & firent la paix sans le consulter. Le chagrin qu'il en conçut irritant sa goute, l'emporta au bout de 5. jours. Voila un beau Vicaire du Prince de paix, qui a declaré bienheureux dans son Evangile ceux qui procurent la paix. (h) *Quum pacem à sociis præter ejus voluntatem & consensum fieri conspiceret, ex animi sui pulsatur dolore, podagra insuper aggravante qua in ultimis annis maxime laborabat, in quintum diem expiravit.* Il étoit digne des épitaphes que les Poëtes (i) lui dresserent.

N'oublions pas un beau passage d'Alcyonius: (k) *Ad id adductus videri poterat Ferdinandus à Xysto Pont. Max. qui & officii Pontificii, & religionis & Dei oblitus non secus in Italia bella excitare solebat atque illa Asia aut Africa provincia esset, in qua Turca & Pœni regnarent, non pars Europa ex flore clarissimorum virorum constans cujus princeps esset pontifex maximus qui moderatissime & sapientissime clavum tanti imperii tenere & gubernacula Reip. tractare in maximo cursu & fluctibus deberet. Dein eodem Xysto si non suasore & impulsore certe approbatore Veneti terra & aquis arma intulerunt Herculi Ferrariensi Principi* (l). Notez que Mr. de la Monnoie m'a averti que la premiere des trois épitaphes que j'ai raportées (m) après du Plessis Mornai, ne concerne point le Pape Sixte, & que ce sont deux vers de Sannazar contre le Pape Alexandre VI. qu'aussi faut-il lire *Sextum* & non pas *Sixtum*, & que Sannazar a plutôt loüé que blâmé Sixte, temoin cette epigramme contre le même Alexandre. *Visuram se iterum Sixtum cum Roma putaret Pro Sixto Sextum vidit & ingemuit.*

(E) *Agrippa dit une chose.*] Mr. du Plessis l'a raportée en ces termes. *Entre les maquereaux de ces derniers temps*, dit Agrippa, *fut remarquable Sixte 4. qui construit à Rome un noble Bordeau. . . . Les courtisanes de Rome paient par chaque sepmaine un Iule au Pape, duquel le revenu annuel passe quelquefois vingt mille*

* Sous le mot Ruvere.

(a) On remarque dans le 8. volume de la Morale pratique des Jesuites p. 152. que cela fut apliqué au Jesuite Brisacier.

(b) *Non modo omnes Italiæ potentatus in eos (Venetos) concitavit, sed etiam veluti Clemens 6. alias fecerat, illos execravit, interdixit, & omnibus dignitatibus privavit. Nec quoad vixit, illis absolutionis beneficium impendere voluit. Ex quo multos detractores habuit.* Nauclerus gener. 50. fol. m. 979.

(c) Notez que d'autre côté ce mélange de veritez & de faussetez est favorable à l'apologiste des personnes difamées, car en convainquant de fausseté sur divers points l'auteur des libelles ils le rendent suspect de calomnie sur le reste.

(d) Il dit au feuillet 270. verso de l'édition de Poitiers 1557. qu'elles furent imprimées à Poictiers pour la troisiéme fois au commencement de l'an 1535.

(e) Bouchet Annales d'Aquitaine fol. m. 267.

(f) Pag. m. 356. & suiv.

(g) Brant. ibid. pag. 358.

(h) Volaterran. lib. 22. p. 819.

(i) *Non potuit sævum vis ulla extinguere Sixtum; Audito tandem nomine pacis, obit.* (Voiez la fin de cette remarque.) *Item, Dic unde Alecto pax ista refulsit, & unde Tam subito reticent prælia? Sixtus obit. Item, Pacis ut hostis eras pace peremptus obis.* Apud du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, pag. 556.

(k) C'est-à-dire à porter la guerre dans la Toscane.

(l) Petrus Alcyonius in medico legato posteriore fol. 1. verso.

(m) Ci-dessus lettre i.

pontife se fit agreger à la maison de la Rovere, fort illustre dans le Piemont. Elle y possedoit une étrange (*F*) prerogative.

Tout le monde avoue que Sixte IV. étoit sçavant. Il avoit reçu à Padoue le grade du doctorat, & il avoit fait des leçons publiques dans l'université de Boulogne, à Pavie, à Siene, à Florence & à Perouse. De cet emploi de lecteur dans les universitez, il passa aux charges; il fut fait premierement Provincial de la province de Ligurie, & puis procureur general de l'Ordre à la cour de Rome, & ensuite vicaire general de l'Italie, & enfin general des Cordeliers. Après cela il reçut le chapeau de Cardinal. Il s'aquit beaucoup de reputation par (*G*) les ouvrages qu'il publia, & il fit voir sous la dignité de Pape qu'il n'avoit pas oublié l'amour des lettres; car il fit dresser la bibliotheque du Vatican *, & en donna l'intendance au docte Platine, & assigna des apointemens à plusieurs autres personnes qui le devoient seconder dans le soin des livres, & copier les manuscrits Grecs, Latins, & Hebreux †. Il donna ordre β au même Platine de composer l'histoire des Papes. On a remarqué qu'il fut bien plus liberal envers les fils de ses sœurs qu'envers les fils de ses freres, & qu'entre les fils de ses sœurs il favorisa principalement (*H*) Pierre & Jerôme Riario. Ce ne seroit pas une pure bizarrerie, comme on le pretend, ce seroit une chose fort naturelle, s'il étoit vrai qu'il leur eût donné la vie, comme le pretendent quelques écrivains. Il fut le premier γ qui institua la fête de la conception & de la presentation de la sainte Vierge, comme aussi celle de sainte Anne & de saint Joseph, & celle de François d'Assise. Il canonisa Bonaventure ‡, & lui donna une fête ⸸ parmi celles du palais apostolique. Il retablit une devotion que saint Dominique

le Ducats, & est tellement cest office affecté aux principaux de l'Eglise, que le loier des maquerelages est conté avec les revenus des Eglises; Car, dit-il, *j'ai oui autrefois faire le conte en ceste sorte: Il a deux benefices, une Cure de 20. ducats, un Prieuré de quarante, & trois putains au bordeau, qui lui rendent chasque sepmaine 20. Iules (a).* Ceux qui voudront voir les paroles d'Agrippa n'ont qu'à lire ce qui suit: *Sed & recentioribus temporibus Sixtus Pontifex Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit. . . . . Multi alii magistratus. . . in civitatibus suis lupanaria construunt foventque, nonnihil ex meretricio quæstu etiam ærario suo accumulantes emolumenti: quod quidem in Italia non rarum est, ubi etiam Romana scorta in singulas hebdomadas Julium pendent Pontifici, qui census annuus nonnunquam viginti millia ducatos excedit, adeoque Ecclesiæ procerum id munus est, ut unà cum Ecclesiarum proventibus etiam lenociniorum numerent mercedem. Sic enim ego illos supputantes aliquando audivi; Habet, inquientes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta, & tres putanas in burdello, quæ reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti (b).*

(F) *Une étrange prerogative.*] C'étoit un droit sur le pucelage des filles que leurs vassaux épousoient. Un Cardinal de cette maison jetta dans le feu la patente de ce privilege. *Cotal (c) costume da pagani & da gentili, fu gia in Piemonte, & il Cardinale Illustrissimo Hieronimo della Rouere mi diceva haver egli stesso abbrucciato il privilegio, che havea di cio la sua Casa (d).* Ces paroles sont d'un auteur qui vivoit au commencement du XVII. siecle. Voiez la marge (†).

(G) *Par les ouvrages qu'il publia.*] En voici les titres: *De sanguine Christi liber: De futuris contingentibus: Commentarii de Potentia Dei: De Conceptione B. Virginis: Contra errores cujusdam Carmelitæ Bononiensis qui affirmabat Deum sua omnipotentia, damnatum hominem salvare non posse.* Il composa aussi un livre pour faire voir que Thomas d'Aquin & Jean Scot qui sont si oposez en paroles, sont au fond dans les mêmes sentimens (*e*).

(H) *Il favorisa principalement Pierre & Jerôme Riario. Ce ne seroit pas . . . bizarrerie . . . . s'il étoit vrai qu'il leur eût donné la vie comme le pretendent.*] „ (*f*) Il avoit neuf neveux, savoir, cinq qui s'apeloient „ comme lui, de la Roüere, & étoient enfans de ses „ trois freres deja morts, & quatre qui portoient le „ nom de Riario, de Basso, & de Sansoni, qui étoient „ les trois Maisons où ses sœurs, & une de ses nieces „ avoient été mariées. . . . (*g*) Ce n'étoit pas seulement l'excés de l'ambition du Pape qui la rendoit in„ suportable, puis qu'elle étoit acompagnée d'une bi„ zarrerie d'esprit qui n'étoit apuiée ni sur l'interêt ni „ sur la vrai-semblance: car encore que Sixte dût apa„ rament faire plus d'état des cinq neveux, dont je „ viens de parler, que des quatre autres, qui ne lui „ apartenoient que du côté des femmes; encore que „ toutes sortes de raisons l'obligeassent d'en user ainsi, „ & que le seul Julien qui étoit l'aîné de tous possé„ dât toutes les merveilleuses qualités qui rendirent „ depuis son Pontificat si fameux, sous le nom de Ju„ les II; il étoit constant qu'il ne pût jamais obtenir „ de son oncle ni de se porter pour chef de la Mai„ son de la Roüere, ni de faire les fonctions de Car„ dinal Neveu, ni que son frere ni ses trois cousins „ profitassent non plus de ce qui lui étoit refusé. En „ un mot les plus fortes inclinations de Sixte furent „ toujours en faveur des enfans de ses sœurs, & „ principalement de l'aînée qui en avoit deux, savoir „ Pierre & Hierôme Riaire. Pierre avoit été Corde„ lier aussi bien que son oncle, & meritoit, peut„ être, par là la preference dans son amitie. Il fut „ fait Cardinal le même jour que Julien; mais il eut „ l'avantage sur lui d'etre declaré Cardinal Neveu, & „ d'emporter l'Evêché de Trevise, que Julien avoit „ demandé. Ensuite on lui confera les plus riches „ benefices, qui vinrent à vaquer, & on le rendit si „ puissant, qu'il avoit lui seul plus de suite, que le „ reste du sacré Colege. . . . . (*h*) Son frere Hierô„ me . . . . sur qui le Pape avoit jetté les yeux pour „ en faire son principal heritier &c.„ Machiavel nous va dire que Pierre & Hierôme Riario n'étoient apellez neveux de Sixte, que parce qu'on vouloit cacher sous ce mot honnête la relation de paternité. *Fù questo Pontefice*, dit-il (*i*), *il primo che cominciasse à mostrare quanto un Pontefice poteva, & come molto cose chiamate per l'adietro errori, si potevano sotto la Pontificale autorità nascondere. Haveva tra la sua famiglia Pietro e Girolamo, iquali (secondo che ciascuno credeva) erano suoi figlivoli, nondimeno sotto altri più honesti nomi gli palliava.* Jean Michel Brutus assûre, que Sixte n'étant encore que Cordelier engendra ces deux garçons, & que pour cacher sa faute il les éleva sous le titre de neveux: (*k*) *Ab eo cum adhuc ageret in Franciscanorum familia liberos susceptos fuisse: ac quo minor Parentis infamia esset, propinquorum honestiori nomine liberaliter quidem & honeste, sed non tamen in spem tantam educatos.*

Il y a des gens qui disent qu'il n'etoit ni pere ni oncle de Pierre & de Jerôme Riario, mais que c'étoient ses mignons. Coeffeteau a donné ce sens à la parenthese que l'on a vuë dans le passage que j'ai cité (*l*) ci-dessus, & qui contient ces trois mots *non sans mystere*. Voici les paroles de Coeffeteau: (*m*) *Du Plessis recherche en cét amour un abominable mystere, & dont l'imagination ne devroit pas tomber en l'ame d'un homme qui ayme l'honneur.* Je l'advoüe, replique Rivet, „ (*n*) pour l'approuver, moins pour s'y plai„ re: mais pour le recognoistre en un homme de „ peché & le detester, il ne souille non plus l'imagi„ nation d'un homme de bien, que les paroles de „ l'escriture touchant les sodomites, ou celles de S. „ Paul parlant des payens au premier des Romains. „ Certes les mots de Raphaël de Volterre joincts avec „ cette desmesurée indulgence, sont capables de don„ ner du soupçon aux plus charitables; Car parlant de „ ces deux, il dit *que Petrum à puero, una cum Hiero„ nymo fratre sibi educaverat*, qu'il les avoit nour„ ris *pour luy*, des leur enfance.„ Notez que Mr. du Plessis n'a pas eu soin de s'exprimer nettement. Ses paroles sont si mal rangées que le meilleur sens que l'on y puisse trouver est un mensonge. *Aians pourveu à ces deux*, dit-il (*o*), *qui lui estoient plus proches d'amour que de parenté, il se tourne vers ses parens. Hierosme son frere de mesme nourriture qu'il fait Prince du Furli & d'Imola.* Comparez cela avec les paroles precedentes, vous trouverez que par *aiant pourveu à ces deux &c.* il entend la promotion de *Pierre & de Hierosme Riere*, d'où il s'ensuit qu'il a pretendu que le Hierosme qui fut fait *Prince du Furli* étoit frere du Pape Sixte, & diferent de ce Hierosme Riere dont il avoit fait mention: mais c'est un grand abus.

* *Voiez ci-dessus pag. 2453. au texte, & Bonanni ubi infra pag. 430.*
† *Tiré du Ghilini teatro d'huomini letterati tom. 2. pag. 93.*
β *Platina epist. dedicat. ad Sixtum IV.*
γ *Vita Sixti IV. ad calcem Platinæ fol. m. 364.*
‡ *Ibid.*
⸸ *Bonanni in numism. Pontificum tom. 1. pag. 91.*
(*a*) *Ibid. pag. 557.*
(*b*) *Agrippa de vanitate scientiar. c. 64. to. 2. Operum, pag. 135.*
(*c*) *L'Auteur venoit de parler de celle que Malcolme Roi d'Ecosse avoit établie.*
(*d*) *Bonifacio Vannozzi, Avvertimenti Politici, to. 2. pag. 253.*
(†) *Mr. Pars Ministre de Katwic raconte dans un ouvrage Flamand intitulé* Katwiikse oudheden, *c'est-à-dire* antiquitez de Katwic, pag. 196. *que certains Seigneurs de Hollande (il en nomme quelques-uns) ont eu un semblable privilege, & que les Etats l'ont aboli en leur donnant quelque argent.*
(*e*) *Tiré du Ghilini, teatro parte 2. p. 94.*
(*f*) *Varillas Anecd. de Florence pag. 67.*
(*g*) *Id. ib. pag. 68.*
(*h*) *Id. ib. pag. 69.*
(*i*) *Machiavelli delle historie Fiorentine lib. 7. pag. m. 289.*
(*k*) *Jo. Michael Brutus histor. Florent. lib. 7. pag. 387. apud Jo. Zuingerum de festo corporis Christi pag. 135.*
(*l*) *Pag. 2732. lettre g.*
(*m*) *Coeffeteau ubi supra pag. 1205.*
(*n*) *Rivet remarques sur la response au mystere d'iniquité part. 2. pag. 623. Notez qu'il se trompe en donnant le nom de* la Ruere *à Pierre & à Jerôme Riario. Mr. Zuinger ubi supra a commis la même faute:* Ad Petri Ruerii, *dit-il*, quem pro Cinædo habuerit Sixtus & Hieronymi fratris sui (*il faloit dire* ejus) postulationes &c.
(*o*) *Du Plessis ubi supra pag. 555.*

nique avoit inventée, & qui étoit interrompuë, ce fut celle du rosaire & du psautier de la sainte Vierge †. On se trompe quand on dit qu'il fut le premier qui ordonna que le jubilé se celebreroit de 25. ans en 25. ans. Cette ordonnance avoit été faite par Paul II. son predecesseur l'an 1470. Il ne fit que la confirmer, & il en fut seulement le premier executeur l'an 1475 β. La place que Polydore Virgile lui a donnée parmi les inventeurs des choses, n'est guere honorable, car il lui attribuë la premiere (I) creation de plusieurs charges qui s'achetoient. Ce fut la source d'un desordre qui alla toûjours en croissant. Tout le monde n'avouë pas que ce Pontife fût d'une basse (K) naissance. S'il l'a été, il est fort propre à confirmer ce que j'ai dit ci-dessus γ, que les courages les plus superbes peuvent naître parmi la lie du peuple, car sa fierté fut très-grande: les Florentins en sçurent que dire, ils ne purent rentrer en grace avec lui qu'en se soumettant δ aux plus honteuses humiliations. Jamais amende honorable ne fut plus rude que celle qu'il leur imposa. Le Pere Bonanni a beau dire que Jean Michel Brutus se plaint à tort de la dureté de la reponse qui fut faite par ce Pape à leurs deputez: ce qu'il raporte & ce qu'il avouë, temoigne sufisamment la grandeur de la mortification qu'ils essuierent ‡.

† *Id. ib.*

β *Id. ib. pag.* 98.

γ *Pag.* 1393. *remarque L.*

δ *L'an* 1480.

‡ *Voiez Bonanni ubi supra pag.* 102. *& seq.*

SMIGLECIUS (MARTIN) nâtif de Leopole en Pologne, se fit Jesuïte à Rome l'an 1581. & y étudia les sciences avec une extrême aplication, & avec beaucoup de progrés. Aiant été renvoié en Pologne, il enseigna 4. ans la philosophie dans Vilna, & dix ans la Theologie. Il fut recteur de divers colleges, & superieur de la maison professe à Cracovie. Il mourut à Kalis après une longue maladie le 26. de Juillet 1618. à l'âge de 56. ans. Sa patience fut admirable dans ses adversitez, & sur tout dans la maladie qui le mina peu-à-peu *. Il s'étoit fort apliqué à la controverse, tant contre les Protestans que contre les Unitaires. Cela paroît par les livres (Y) qu'il publia. On

* *Tiré de Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. Jesu. pag.* 592. 593.

(I) *Polydore Virgile . . . . . lui attribuë la premiere creation de plusieurs charges qui s'achetoient.*] Voiez le 2. chapitre du 8. livre *de inventoribus rerum.* J'en raporterai un passage non pas en Latin, mais selon la version Françoise de Belleforest. „(a) Pie second „. . . . suyvant l'exemple de Jean 22. crea des abre-„geurs, & en feit un estat qui aussi bien s'achetoit que „le reste. Apres cecy Paul second (homme conscien-„tieux) osta & cassa ces sangsuës de la maison, mais „Sixte les remit comme serviteurs necessaires à un „maistre qui ne veut qu'attrapper argent de quelque „part qu'il vienne: & feit encore pis dressant une „bande de soliciteurs, de recors & promoteurs, sans „lesquels on ne pouvoit dresser aucunes patentes, de „celles qu'on dit Bulles, afin qu'icelles estant exami-„nees par plusieurs ne fussent pas si tost corrompues „ny falsifiees. Apres il feit en fin neuf contrerolleurs „ou surintendans au thresor, ausquels il donna gages, „afin que leurs estats se vendissent plus facilement. „Et ne fut point trompé en son opinion, car ce qui „se vendoit au paravant cinq cens ducats, pour l'alli-„chement de tels gages, se vendoit & mille & deux, „& trois mille ducats le plus souvent, si accortement „prenent esgard à leurs affaires ceux qui en achetent „la charge. Ce proufit appasta tellement Innocent 8. „successeur de Sixte, qu'il dressa une chambre de se-„cretaires . . . . . & en accreut le nombre premier. „Alexandre sixiesme feit l'ordre de ceux qui recueil-„lent les brevets, & sont quatre vingts en nombre. „Je vous laisse penser si en une telle trouppe ou mul-„titude innumerable de greffiers & escrivains, il y a „faute de sergeans, lesquels (comme dit le poëte) „ont tousjours le visage pallissant de faim, & se pais-„sent gloutement sur le peuple, & avec ceux cy sont „meslez les griffons, ceux qui sçavent si dextrement „tondre les ouailles, à sçavoir les Notaires, & Tabel-„lions, comme ceux qui vivent du sang des pauvres, „lesques Nicolas 3. chassa, craignant qu'ils ne man-„geassent toute la bergerie.„ Mon lecteur n'a pas besoin d'être averti que cette invention de Sixte IV. est blâmée non seulement comme un moien illegitime d'amasser de l'argent, mais aussi comme un très-mauvais exemple qui ouvre la porte à de plus grans maux. Il y auroit bien des choses à dire là-dessus, si l'on se vouloit ériger en faiseur de reflexions politiques, mais c'est à quoi je ne pretens pas. J'aime mieux citer un nouveau temoin de la conduite financiere de Sixte IV. & nous verrons qu'elle fut fondée sur la passion d'agrandir l'un de ses neveux. Considerez bien les paroles de Mr. Varillas. „(b) Il ne restoit „plus à Riaire, pour achever de s'établir, que de „mettre le pié dans l'Umbrie, d'où il lui auroit été „facile de s'étendre dans la Romagne, & peut-être „encore dans la Toscane; mais comme il n'avoit point „de troupes, & qu'il faloit beaucoup d'argent pour „en lever; son oncle ne fit point de scrupule de met-„tre en vente les ofices de la Chancellerie, & de la „Cour de Rome, qui sous les Papes précédens avoient „toujours été le prix de la suffisance, ou de la vertu. „Il créa cinq Colégues, par les mains desquels, il „faloit que passassent successivement toutes les expé-„ditions de la Daterie, & neuf ofices nouveaux dans „la Chambre Apostolique qui furent achetés bien „cher. Il ne fit réflexion, ni sur le commerce hon-„teux qu'il aloit introduire, ni sur l'honnête liberté „qu'il ôtoit à la Cour de Rome, ni sur les inconve-„niens qui arriveroient dés lors que l'on auroit fait „cesser le travail, & l'industrie des plus rafinés Ita-„liens, en retranchant les dignités gratuites, qui leur „servoient d'amorce & qui fomentoient leur émula-„tion. Il acrut les anciens impôts, & en créa de „nouveaux. Il créa d'extraordinaires décimes.„

(a) *Polyd. Virgil. de inventor. rerum lib.* 8. *cap.* 2. *p. m.* 482. 483. *je me sers de la traduction de Belleforest imprimée à Paris l'an* 1582. *in* 8. *Voiez Du Plessis Mornay ubi supra pag.* 556. 557.

(b) *Varillas Anecd. de Flor. pag.* 70.

(K) *Tout le monde n'avouë pas que ce Pontife fût d'une basse naissance.*] Il l'étoit si nous en croions Machiavel (c), & il y a bien des gens qui ont écrit que son pere étoit un pêcheur. Ils se serviroient d'une foible preuve, s'ils se fondoient sur l'autorité de Panvinius, qui observe que les habitans du village où il nâquit ne gagnent guere leur vie qu'à la pêche; car d'autre côte cet historien assûre que la famille de ce Pape n'étoit pas des moindres de la ville de Savone, & qu'elle étoit une branche de la maison della Rovere l'une des plus anciennes qui fussent dans le Piemont (d). On prouve par plusieurs lettres de ce Pape qu'il pretendoit que Savone étoit sa patrie, & l'on remarque qu'il nâquit par accident dans le village de Cella, c'est-à-dire parce que son pere & sa mere s'y étoient refugiez pendant la peste dont la ville de Savone étoit affligée. On dit aussi que cette famille portoit les armes (e) de la maison della Rovere avant la naissance de Sixte, & par là l'on croit pouvoir refuter ceux qui ont dit que les Seigneurs de cette maison confererent au Pape Sixte leur nom & leurs armes. François Carriere l'a debité dans l'explication des symboles prophetiques de Malachie l'Hibernois. Le Pere Oldoini a recueilli plusieurs raisons afin de prouver que nôtre Francesco della Rovere étoit de noble famille, & qu'il entra de bon gré chez les Cordeliers, & non pas à cause que la misere l'eût reduit à chercher sa subsistance aux depens d'autrui (f). Voiez l'histoire metallique des Papes composée par le Jesuïte Bonanni, & conferez avec ceci la remarque A de l'article *Jules II.*

(c) Huomo di bassissima & vile conditione. *Machiavelli ubi supra.*

(d) *Voiez Bonanni numismat. Pontific. Romanor. tom.* 1. *pag.* 91.

(e) *Ce sont des armes parlantes, c'est cette espece de chene que les Latins nomment* robur, *& les Italiens* Rovere *ou* Ruvere, *& les François* Rouvre.

(f) *Bonanni ubi supra p.* 92.

(Y) *Par les livres qu'il publia.*] Je ne parle point de ceux qu'il fit en sa langue maternelle, parmi lesquels il y en a (g) qui sont destinez à refuter les Ariens; je me contente de donner le titre de ceux qu'il fit en Latin, & pour cela je n'ai qu'à copier le Pere Alegambe. (h) *Latine edidit* de Zachariæ Prophetæ pro Christi divinitate illustri testimonio, *adversus Fausti Socini Anabaptistæ cavillationes. Vilnæ* MDXCVI. *in* 4. Nodum Gordium, *seu*, de Vocatione Ministrorum. *Cracoviæ* MDCIX. *in* 4. Nova Monstra novi Arianismi. *Nissæ* MDCXII. *in* 4. Verbum Caro factum, *seu*, De Divinâ Verbi Incarnati Naturâ, *contra novos Arianos. Cracoviæ* MDCXIII. *in* 4. Refutationem vanæ Dissolutionis Nodi Gordii de Vocatione Ministrorum, *contra Joannem Volkelium Ministrum Arianum. Ib.* MDCXIV. *in* 4. De erroribus novorum Arianorum, *lib.* II. *contra Valentinum Smalcium*, *Ibid.* MDCXV. *in* 4. De Christo vero & naturali filio Dei, ejusque pro nobis satisfactione, *adversus Valentinum Smalcium Arianum, lib.* II. *Accessit* Responsio ad refutationem C. errorum Smalcio objectorum. *Ibidem* MDCXV. *in* 4. De Baptismo, *adversus Hieronymum Moscorovium Arianum, lib.* I. *Ibidem eodem anno ac formâ.* De Ordinatione Sacerdotum in Ecclesiâ Romanâ,

(g) *Voiez Alegambe & Sotuel. in Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.*

(h) *Alegambe ib. pag.* 331. *col.* 2.

Digitized by Google

On fait un grand cas de (Z) sa logique: elle fut imprimée en deux volumes in 4. à Ingolstad l'an 1618.

SOCIN (MARIANUS) Jurisconsulte celebre, nâquit à Siene le 4. de Septembre 1401. Il enseigna le Droit canonique à Padouë, & puis à Siene. On peut voir par ses † ouvrages qu'il l'entendoit parfaitement bien. Il reçut dans sa patrie tous les honneurs qui étoient dus à son grand merite. Elle le deputa une fois au pape Pie II. qui le declara Avocat consistorial, & qui lui donna mille marques d'une estime particuliere. Il étoit de (A) petite taille, mais fort vigoureux. Ce fut l'homme le plus universel ‡ de son siecle. On conte qu'il rabatit un jour très-facilement la vanité de (B) Politien. Ce qu'il repondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il discontinuoit ses leçons depuis qu'il avoit (C) une femme, est curieux. Il mourut à Siene le 30. de Septembre 1467. Voiez son éloge dans les lettres de Pie II β. Il laissa plusieurs enfans, un fils (D) entre autres qui le surpassa.

SOCIN (MARIANUS) petit-fils ζ du precedent, ne se rendit pas moins illustre que son aieul dans la profession du Droit. Il nâquit à Siene le 25. de Mars 1482. & aiant été reçu Docteur en Jurisprudence à Siene à l'âge de 21. ans, il y enseigna cette science plusieurs années de suite, après quoi il fut apellé à Pise, où il l'enseigna pendant sept ans. Il fut rapellé à Siene, d'où au bout d'un an il s'en alla à Padouë, pour y être professeur en la même science. De là il fut occuper à ξ Boulogne la chaire qu'Alciat y laissa vacante par son retour à Pavie l'an 1540. Les pensions & les privileges dont il fut gratifié à Boulogne, furent si considerables, qu'il n'en voulut point sortir, quoi qu'on lui offrît en plusieurs autres Academies une condition très-avantageuse. Il épousa à Siene Camille Salvetta, que la mort lui enleva après 46. années de mariage. Cette longue coutume de coucher avec une femme ne lui permit plus de s'en passer; il (A) s'abandonna à l'incontinence, & par ce moien il contracta des maladies qui l'incommoderent si fort, qu'enfin la violence des remedes dont il se servit l'accabla entierement, & l'envoia au tombeau le 19. d'Août 1556 φ. Si l'on en croit Panzirole * il eut ↓ treize enfans, dont deux seulement lui survêcurent, Celsus & Philippe. Celsus qui étoit Professeur en Droit canonique à Boulogne, y obtint après la mort de son pere la profession en Droit civil, & la quitta. Panzirole devoit sçavoir qu'il restoit à Marianus un troisiéme fils nommé Lelius SOCIN, le (B) premier auteur de

† Voiez la remarque D. à la fin.

‡ Æneas Silvius epist. 112. lib. 1. apud Panzirol. ubi infra.

β Tiré de sa Vie composée par Guy Panzirole, in libro 3. de claris legum Interpretibus, c. 35. pag. m. 456. & seq.

ζ Il étoit fils d'Alexandre SOCIN, fils de Marianus. Pour distinguer ces deux Marianus, on surnomme le premier Senior, & le second Junior.

ξ Voiez ci-dessus pag. 147. col. 1. l'estime qu'il s'y aquit.

φ Tiré de Panzirole ubi supra, lib. 2. cap. 162. pag. 338. & suiv.

* Ibid. pag. 341.

↓ Panzirole aiant dit que c'étoient dix fils & 3. filles, les nomme peu après tous filios.

mand, *contra Jacobum Zaberovium Calvinianum Ministrum. Cracoviæ* MDCXVII. De Notis Ministrorum. *lib.* II. *contra eundem.* MDCXVII. Vanam sine viribus iram Ministrorum Euangelicorum. *Coloniæ apud Antonium Boëtzerum* MDCXI. *in* 16. Refutationem Epicherematis missionem Ministrorum Euangelicorum propugnantis. MDCXII.

(Z) *Un grand cas de sa Logique.*] (a) „Smiglecius „ Jesuite Polonois, fut un des derniers Dialecticiens, „ qui écrivit sur la Logique d'Aristote le plus subtile- „ ment, & le plus solidement tout ensemble. Il a „ penetré par la sagacité de son esprit, ce qu'il y avoit „ à approfondir en cette science, avec une clarté & „ une justesse, qu'on ne trouve presque point ailleurs. „ Sa Logique est un bel ouvrage.„ Ce temoignage d'un confrere ne paroitra point flateur à ceux qui seront capables de juger d'un livre de cette nature. Les Anglois ont rendu justice à cet ouvrage de Smiglecius; ils l'ont fait reimprimer en leur païs.

(A) *Il etoit de petite taille.*] Voici ce qu'Enée Silvius son compatriote, qui a eté Pape sous le nom de Pie II. a dit là-dessus. (b) *Nihil ei præter formam natura invidit. Homuncio est, nasci ex mea familia (c) debuit cui parvorum hominum est cognomen.*

(B) *La vanité de Politien.*] Ce grand critique qui eût dû se contenter de la loüange d'être fort habile dans les belles lettres, pretendit aussi à celle de Jurisconsulte du premier ordre. Il dit un jour qu'il feroit capable de surpasser en leçons de Droit civil le fameux Accurse, mais dès la premiere question qui lui fut faite par nôtre Socin il demeura court. (d) *Semel etiam Angelum Politianum virum græcis, latinisque literis impensè eruditum, cum Senis in Juris civilis interpretationibus se vel Accursium superaturum jactabundus gloriaretur, leniter correxit, ab eo enim interrogatus Angelus, quis esset in jure suus hæres, ob imperitiam obmutuit, ac pudore suffusus suæ audaciæ pœnas dedit* (1).

Ce conte me paroit très-fabuleux, car lors que Socin cessa de vivre, Politien n'avoit que 15. ans.

(C) *Depuis qu'il avoit une femme.*] Il repondit simplement, je suis marié; mais repliqua-t-on, Socrate n'interrompit point ses leçons depuis qu'il le fut: c'est, reprit-il, parce que Xanthippe étoit de mauvaise humeur, & laide peut-être, au lieu que j'ai une belle femme & complaisante. (e) *Uxore ducta, cum docendi munus intermisisset, interrogatus, cur id non continuaret, se conjugem duxisse respondit; (2) cum verò replicaretur, Socratem nunquam philosophiam ob uxorem deseruisse, subjecit, illum molestam, & fortè turpem Xantippem, se autem formosam, & obsequentem habere.*

(D) *Il laissa .... un fils .... qui le (f) surpassa.*] Sçavoir Barthelemi SOCIN né à Siene le 25. de Mars 1437. Il enseigna le Droit à Siene, & puis à Pise où on l'apella l'an 1474. Sa reputation surpassant celle de tous les Jurisconsultes de son tems il fut apellé à Ferrare, où il professa pendant 4. années: après quoi il fit la même fonction à Boulogne, d'où on le fit revenir à Pise au moien d'une pension de mille ducats. Il s'éleva une extrême émulation entre lui & Jason Mainus; ils s'échauffoient tellement à la dispute, que Laurent de Medicis alla tout exprès à Pise, pour se regaler d'un tel spectacle. Il passa diverses fois d'Academie en Academie. & enfin une espece de paralysie de langue l'aiant empêché de parler, il ne fit plus que la fonction d'un Avocat consultant. Il mourut à Siene l'an 1507 (g). Ses mœurs ne repondoient pas à son esprit; il fut debauché, & il fit tant de depenses blâmables, qu'il le falut enterrer aux frais du public. (h) *Illiberalibus verò moribus insignem doctrinam maculasse dictus est, qui chartarum, & aleæ ludo supra modum deditus, non modo debitis lectionibus quandoque auditores fraudasse, sed insomnes etiam noctes turpiter egisse dicitur. Eo vitio paternis opibus consumptis, & universa, quam docendo, & de jure respondendo plurimam coegerat, pecunia effusa, ad extremam inopiam deductus est, usque adeo ut nec quod funeri suppeteret, post se reliquisse dicatur. Eam ob causam semper egens undique pecuniam avarius conquirere cogebatur.* La memoire lui manqua en deux occasions insignes. (i) *Memoria imbecillitate bis inter orandum excidit. Primo cum anno MCCCCXCII. à Republica Senensi Alexandro VI. Pont. Max. sua civitatis nomine gratulatum missus in prima propè oratione, quam illi Angelus Politianus dictaverat, defecit, quod ubi Pontifex deprehendit, manum sublevans satis sibi notam viri virtutem esse dixit, eumque Advocati Concistorialis titulo honestavit. Idem iterum illi Venetiis contigit, ubi dum apud Augustinum Barbadicum Reipublicæ Principem dicere conatur, excidentibus quæ antea excogitaverat, nihil exprimere potuit.* On a recueilli en 4. volumes (k) ses consultations avec celles de son pere. Ils ont fait chacun outre cela plusieurs autres livres qui sont imprimez.

(A) *Il s'abandonna à l'incontinence.*] Representons cela par les paroles de Panzirole. (l) *Apud eos* (Bononienses) *Camillam uxorem LXIII. annum agentem amisit, quicum annis XLVI. vixerat. Postea uxori assuetus parum continenter vixisse dicitur; unde contracto morbo non semel ægrotavit, ac demum dum præsentaneis remediis sibi mederi conatur, potentium pharmacorum vi oppressus LXXIIII. ætatis anno decessit.*

(B) *Nommé Lelius* SOCIN, *le premier auteur de la secte Socinienne.*] Il (m) nâquit à Siene l'an 1525. Aiant été destiné au Droit par son pere, il commença de bonne heure à chercher les fondemens de cette scien-

(a) Rapin Reflexions, sur la Logique, n. 8. p. m. 383.

(b) Æneas Silvius, epist. 112. lib. 1. apud Panzirol. de claris legum Interpretib. lib. 3. c. 35. pag. 458.

(c) Pie II. étoit de la Maison Piccolomini.

(d) Panzirolus ibid. pag. 457.

(1) Corras. lib. 3. miscell. cap. 16.

(e) Panzirolus ubi supra.

(2) Tiraquell. in 2. l. connubia. glo. 1. part. 2. n. 25. Æneas Sylvius, de dictis & factis Alfonsi Regis, lib. 3. c. 27.

(f) Eo provectus est ut patrem superaverit. Panzirol. ibid. lib. 2. c. 126. pag. 276.

(g) Tiré de Panzirole ubi supra, pag. 275. & suiv.

(h) Id. ib. pag. 279.

(i) Id. ib. pag. 280.

(k) Imprimez à Venise l'an 1579.

(l) Panzirolus ibid. pag. 341.

(m) Bibliotheca Antitrinitar. pag. 18.

de la secte Socinienne. Alexandre SOCIN fils du même Marianus, & pere de Fauste SOCIN dont

ce dans la parole de Dieu; & par cette étude il decouvrit que la communion de Rome enseignoit beaucoup de choses qui étoient contraires à la revelation. Voulant penetrer de plus en plus le vrai sens de l'Ecriture, il étudia le Grec & l'Hebreu, & même l'Arabe, & sortit promtement de l'Italie, pour s'en aller dans des païs Protestans. La crainte contribua aussi à cette retraite; car il sçavoit bien qu'on ne soufroit pas dans sa patrie les sentimens particuliers dans les matieres de religion. Il commença à voiager l'an 1547. & il emploia 4. années à voir la France, l'Angleterre, le Païs-Bas, l'Allemagne & la Pologne; & puis il se fixa à Zurich. Il se fit conoître aux plus savans hommes de ce tems-là, qui lui temoignerent par les lettres qu'ils lui écrivirent l'estime qu'ils avoient concuë pour lui: mais comme il leur fit conoitre par les doutes qu'il leur proposoit qu'il se laissoit gagner au poison de l'heresie Arienne, ou Photinienne, il se rendit fort suspect. Calvin lui donna de bons avis là-dessus l'an 1552. (a) *Quod pridem testatus sum, serio iterum moneo*, lui écrivit-il, *nisi hunc quærendi pruritum mature corrigas, metuendum esse, ne tibi gravia tormenta accersas.* Socin profitant de cet avertissement, & plus encore du suplice de Servet, ne decouvrit ses pensées qu'en tems & lieu, & se gouverna avec tant d'adresse qu'il vécut parmi les ennemis capitaux de ses opinions, sans en recevoir aucune injure. Exemple que l'on propose dans la vie de son neveu à ceux qui se precipitent temerairement au martyre, plus avides quelquefois d'une grande reputation, que remplis de zéle pour la verité. (b) *Sciant, quos nimia veri libertas in pericula sæpe intempestiva præcipitat, ipsam illam, quam propugnant, veritatem in circumspecta prudentia lenitate, quam in effreni zelo plus habere præsidii. Ut qui ultro suis discriminibus occurrunt, magis ad privatam laudem, quam ad publici emolumenti rationem festinare videantur.* Il trouva quelques disciples qui écouterent avec respect ses instructions: ce furent des Italiens qui erroient en Allemagne & en Pologne. Il communiqua aussi ses erreurs à ses parens, par des écrits qu'il leur fit tenir à Siene. Il fit un voiage en Pologne après la mort de son (c) pere, & obtint du Roi quelques lettres de recommandation auprès du Doge de Venise, & auprès du Duc de Florence afin qu'il pût faire sûrement à Venise le sejour que l'interêt de ses affaires demandoit; car il vouloit recueillir la succession de son pere, & regler cela avec ses parens. Ce voiage de Pologne tombe vers l'an 1558. (d) *Circa annum 1558. & 1559. litteris Poloniæ atque Bohemiæ Regum muniri voluit, ut securius in urbe Veneta cum amicis de patrimonio agere posset. Tunc profecto patuit apud plerosque Germaniæ atque Poloniæ proceres, ipsosque adeo Reges, quantum is gratia potuerit. Summis enim studiis in ejus causa apud Ludovicum Priulum Venetiarum, atque Cosmum Hetruriæ Duces certatum est.* Sa famille fut en ce tems-là dispersée: elle etoit suspecte d'heresie: Camille son frere fut mis en prison; quelques autres prirent la fuite, son neveu Faustus fut de ceux-là. Lelius retourna en Suisse, & mourut à Zurich au mois de Mai 1562. Faustus étoit alors à Lion, & en partit promtement dès qu'il sçut la mort de son oncle. Il arriva à Zurich avant que l'on eût detourné aucun des papiers de Lelius; il s'en mit en possession, & les fit valoir dans la suite (e).

On trouve d'autres circonstances dans la bibliotheque des Antitrinitaires. Lelius SOCIN né l'an 1525. commença de conferer sur des matieres de religion l'an 1546. avec plus de 40. personnes. Ils s'assembloient en secret sur les terres des (f) Venitiens, & revoquoient principalement en doute le mystere de la Trinite, & celui de la satisfaction de JESUS-CHRIST. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat assistoient à ces conferences. Elles furent decouvertes; quelques-uns de ces novateurs furent pris, & condamnez au dernier suplice; les autres se disperserent. La chronologie de cet auteur ne va pas bien, puis qu'Ochin abandonna l'Italie environ l'an 1542. Zanchius temoigne que Lelius Socin tâcha de l'empoisonner de ses heresies, non pas en les soutenant formellement, mais en les proposant comme des doutes, & par forme de dispute. C'etoit un homme, ajoûte-t-il, qui sçavoit fort bien le Grec & l'Hebreu, & fort reglé dans ses mœurs. (g) *Fuit is Lælius, nobili honestaque familia natus; bene Græce & Hebraicè doctus; vitaque etiam externa inculpata: quarum rerum causa mihi quoque intercesserat cum illo non vulgaris amicitia; sed homo fuit plenus diversarum hæresium: quas tamen mihi nunquam proponebat, nisi disputandi causa: & semper*

(a) *Voiez la Vie de Fauste Socin, à la tête du 1. volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(b) *Ibid.*

(c) *Son pere, comme je l'ai deja dit, mourut à Boulogne l'an 1556.*

(d) *Vita Fausti Socini pag. 2.*

(e) *Tiré de la Vie de Faustus Socin.*

(f) Circa annum 1546. instituerat cum sociis suis itidem Italis, quorum numerus quadragenarium excedebat, in Veneta ditione, collegia colloquiaque de religione, in quibus potissimum &c. *Biblioth. Antitrinit. pag.* 18.

(g) *Zanchius, in præfat. libri de tribus Elohim, apud Biblioth. Antitrinit. pag.* 19.

interrogans, quasi cuperet doceri. Lors que Zanchius parloit ainsi, il étoit certain que ce Lelius avoit (h) composé une paraphrase du premier chapitre de saint Jean toute remplie de Photinianisme. Le même Lelius fit un dialogue l'an mil cinq cens cinquante quatre contre l'ecrit que Calvin avoit publie touchant le droit de faire mourir les heretiques. *Calvinus* & *Vaticanus* sont les interlocuteurs de ce (i) dialogue: quelques-uns donnent cet ouvrage à Castalion; mais d'autres, comme (k) Cloppenbourg & (l) Hoornbeek, l'attribuent à Lelio Socin. On lui attribuë aussi l'ouvrage *de Hæreticis capitali supplicio non afficiendis*, qui fut publié (m) sous le faux nom de *Minus Celsus Senensis*, & l'on a plus de raison de le faire, que de le donner à Fauste Socin. Quelques-uns (n) pretendent que Lelio est l'auteur d'un livre intitulé, *Martini Bellii Dialogus Lælius de hæreticis gladio coërcendis*, publié contre Calvin, & ils tâchent de le prouver contre Mr. Placcius, par le temoignage de la bibliotheque des Antitrinitaires. Notez que Mr. Placcius (o) donne ce dialogue à Castalion, & qu'il nous renvoie à la vie de Calvin, comme à un ouvrage où Beze se vante d'avoir refuté ce livre de Castalion; mais il est certain que Beze n'y fait aucune mention d'un écrit qui ait pour titre *Dialogus Lælius.* Il y parle seulement d'une *farrago* qu'il attribuë à Castalion, & contre laquelle il fit un livre. Ce qu'il nomme *Farrago* est intitulé *De Hæreticis, an sint persequendi, & omnino quomodo sit cum eis agendum, Luteri & Brentii, aliorumque multorum tum veterum tum recentiorum sententia. Liber hoc tam turbulento tempore pernecessarius, & cùm omnibus, tum potissimum principibus & magistratibus utilissimus, ad discendum, quodnam sit eorum in re tam controversa, tamque periculosa, officium;* & contient les traitez suivans, MARTINI BELLII *præfatio, in qua quid sit hæreticus, & quidnam cum eo agendum sit, demonstratur.* MARTINI LUTERI *sententia, in qua apertè ostenditur, hæreticorum punitionem ad magistratum non pertinere.* JOANNIS BRENTII *de Anabaptistis, & cæteris qui hæretici habentur, sententia, quæ idem docet. Aliorum authorum, tum veterum, tum recentiorum eadem de re sententia. Basilii Montfortii refutatio eorum, quæ pro persecutione dici solent.* Nous pouvons noter une autre petite negligence de Mr. Placcius; car il nous renvoie à un ouvrage (p) d'Hoornbeek où il n'est parlé que du dialogue entre *Calvinus* & *Vaticanus.* Un docte Allemand (q) que j'ai cité allegue ce temoignage de Mr. Placcius, & ne le rectifie point: il allegue aussi Mr. Teissier, qui dit seulement dans la page 238. du 1. tome de ses additions aux éloges tirez de Mr. de Thou, que *Castalion est l'Auteur d'un livre publié sous le nom de Martin Bellius, dans lequel il veut prouver que l'on ne doit pas punir les heretiques.* Voilà donc deux temoins dont le dernier ne dit pas ce qu'on lui impute, & l'autre se trompe: mais voions si l'objection qu'on a faite à celui-ci est solide. On opose à Mr. Placcius la bibliotheque des Antitrinitaires, comme si nous y lisions que le *Martini Bellii Dialogus Lælius de hæreticis gladio coercendis*, est un ouvrage de Lælius Socinus. (r) *Verum in Bibliotheca Antitrinitariorum . . . . pag. LXIV. & XX. ille tractatus Lælio Socino tribuitur, allegata in hanc sententiam auctoritate Johannis Cloppenburgii & Hoornbekii.* Consultez la page 64. de cette bibliotheque, vous y trouverez qu'on croit que *Lælius Socinus Senensis* a pris le nom de Minus Celsus Senensis dans un ouvrage, *De hæreticis non capitali supplicio afficiendis.* Consultez la page 20. vous y trouverez que les dialogues entre *Calvinus* & *Vaticanus*, touchant la these que le droit du glaive ne doit point s'etendre sur les heretiques, est attribué à Lelius Socin par Cloppenbourg, & par Hoornbeek. Il n'est pas besoin que j'avertisse qu'il n'y a guere d'exactitude là-dedans. Pour ce qui concerne les autres écrits de Socin l'oncle, consultez la même bibliotheque.

N'oublions pas le passage d'Hoornbeek que l'on y raporte, & qui temoigne l'estime que Melanchthon avoit conçuë pour Lelius Socin. Il servira d'éclaircissement à ce qui a été dit ci-dessus du voiage qu'il voulut faire à Venise. (s) *Uti Zanchium, quamdiu cum eo viveret, mirifice fefellit Lælius, similiter bono viro Philippo Melanthoni, quocum triennium exegit familiariter, adeo imposuit, ut Philippus pro eo tamquam optimo viro a. cIↃ IↃ lvii. intercesserit tum ad Imp. Maximilianum II. tum ad Poloniæ Regem Sigismundum, ut horum nomine Lælius Legati vicem Venetiis obiret, eaque ratione paternam hæreditatem, sibi, ob consuetudinem cum Protestantibus in Germaniâ, interclusam adire tutius posset.* Au reste le Pere Maimbourg a fait quelques

(h) *Il la composa l'an 1561.* Biblioth. Antitrin. pag. 21.

(i) *Il fut rimprimé en Hollande l'an 1612. avec quelques pieces de même nature. L'année suivante il fut imprimé en Flaman au même païs.* Ibid. pag. 20.

(k) *In præfat. compendioli Socinianismi confutati.*

(l) *In Summa controvers.*

(m) *La Bibliotheque des Antitrinitaires pag. 21. met la 2. édition de cet ouvrage à l'an 1584. Mais Placcius* de Pseudon. pag. 176. *fait mention d'une édition de* 1577. Christlingæ *in* 8. *qui apparemment n'est pas la premiere.*

(n) *Joh. Albertus Faber, Decade decad. num. 25.*

(o) *Placcius, de Pseudonymis, pag. 161.*

(p) *Summa controvers. pag. 563. de la 2. édition, & 442. de la premiere.*

(q) *Joh. Albertus Faber. Sa Decas decadum fut imprimée l'an* 1689.

(r) *Joh. Albertus Faber ubi supra.*

(s) *Hoornbeek, Summa controvers. lib. 7. pag. 442. edit. 1653.*

dont je vais parler, mourut fort (C) jeune, & avec la reputation d'un docte Jurisconsulte. Nous avons quelques (D) ouvrages de son pere.

SOCIN (FAUSTE) petit-fils du precedent, & le principal fondateur d'une très-mauvaise secte qui porte son nom, & qui nonobstant les persecutions, a fleuri assez long (A) tems dans la Pologne, nâquit à Siene le 5. de Decembre 1539. Il étudia peu dans sa jeunesse, il ne fit

(a) *Maimbourg, hist. de l'Arianisme, liv. 12. n. 3. pag. 351. 352. édit. de Holl.*

ques fautes qui doivent être marquées. *Lelio Socini*, dit-il (a), *& Mathieu Gribaldus vinrent joindre Gentilis en Pologne.* Il venoit de dire que Gentilis mandé par Blandrata étoit allé en Pologne, après sa sortie clandestine de Geneve. Or il faut sçavoir que Gentilis étant sorti de Geneve, quelque tems après l'amende honorable qu'il y avoit faite le 2. de Septembre 1558. joüa tant (b) de personnages avant que de s'en aller en Pologne, qu'il est probable qu'il n'y alla qu'environ l'an 1560. Les historiens Sociniens mettent ce voiage (c) à l'an 1562. ou à l'an 1563. Il ne le fit donc pas avec Lelio Socin; car celui-ci étoit en Pologne environ (d) l'an 1558. Maimbourg ajoûte (e) que *comme Gentilis & Lelio Socini retournoient par l'Allemagne & par les Suisses en Italie dogmatisant toûjours par tout, Socini mourut à Basle, & Gentilis fut arrêté par les Bernois.* Souvenons nous que Socin mourut à Zurich le 16. de Mai 1562. & que Gentilis n'abandonna la Pologne qu'en l'année 1566.

(b) *Voiez son article, pag. 1324. 1325.*

(c) *Voiez l'article* Alciat, *pag. 149. col. 1.*

(d) *Voiez la Vie de Fauste Socin pag. 2.*

(e) *Maimbourg ibid. pag. 361.*

(C) *Alexandre* SOCIN .... *pere de Fauste* SOCIN *mourut fort jeune, & avec la reputation.*] Il reçut à Siene le bonnet de Docteur en droit l'an 1530. Il avoit dejà soutenu à Padouë pendant cinq jours, & à Siene pendant deux jours trois cens theses avec beaucoup de succès. Après son doctorat il expliqua les institutes dans sa patrie, & puis il fut apellé à Padouë pour y être Professeur ordinaire. Les querelles qui s'éleverent entre lui & les autres Professeurs l'obligerent à s'en retourner à Siene, où il continua d'enseigner publiquement. Il alla à Macerata l'an 1540. pour professer la Jurisprudence dans l'Academie que l'on venoit d'y fonder, & il y mourut le 26. d'Avril 1541 (f). Il avoit épousé Agnes Petrucci fille de Burgesio Petrucci, & de Victoria Piccolomini. Ce Petrucci aiant succedé à Pandolphe son pere qui avoit été le chef de la republique de Sienne, ne se maintint pas long tems dans son poste: il en fut chassé par une faction contraire, & il mourut peu après. Victoria Piccolomini sa veuve, sœur, niece ou cousine d'une infinité de grans Seigneurs, suporta cette disgrace avec beaucoup de constance, & vêcut 56. ans depuis sa viduité, toûjours dans la pratique des vertus les plus essentielles à son sexe. Sa fille élevée d'une si bonne main se montra digne de son éducation, & fut mariée avec Alexandre Socin jeune homme de beaucoup (g) d'esprit. Voilà le pere & la mere de Fauste Socin. (h) *Relicta vidua Victoria animum, quem in prioris fastigii splendore nunquam sustulerat, tam iniqua rerum vicissitudine frangi non permisit. Itaque annis quinquaginta sex, quibus mariti vitæ & communi fortunæ superfuit, singulari modestia & spectata integritate ac pudicitia vidui status solitudinem toleravit. Filiam Agnetam, quam, ut tanto genere dignum erat, sanctissimis moribus imbuerat, Alexandro Socino in matrimonium dedit, patricio quidem juveni, sed tamen privato. Is fuit Fausti nostri pater.* Si Panzirole avoit sçu de quelle maniere Fauste Socin tourna ses études, il n'auroit pas dit ce que l'on va lire. (i) *Ex eo* (Alexandro) *& Agnete ex Burghesia Pandulfi Petruccii Senarum principis nepte natus, Faustus præclari ingenii Juvenis parentum vestigia secuturus esse speratur.*

(f) *Tiré de Panzirole ubi supra pag. 341.*

(g) Alexander subtilitatum & pater ejus Marianus Junior Jurisconsultorum principes vocati sunt. *Vita Fausti Socini, initio.*

(h) *Ibid.*

(i) *Panzirol. ibid. pag. 342.*

(D) *Quelques ouvrages de* Marianus Socin.] Le catalogue d'Oxford marque un *Consilium in materia monetaria*, imprimé à Cologne l'an 1591. On pretend qu'il est (k) l'auteur des distinctions de Bartole imprimées à Venise l'an 1564. & que ses consultations ont fourni le livre des opinions communes publié par un Musculus.

(k) Scripsit distinctiones Bartoli, quas Venetiis A. MDLXIV. edidit, & Socino vindicavit, Simon Schardius. Etiam ex ejus consiliis collectæ sunt communes Doctorum opiniones, editæ ab Erasmo Musculo Hanojense. *Hoornbeek, Apparatu ad Socinian. controvers. pag. 50.*

(A) *Et qui nonobstant les persecutions, a fleuri assez long tems dans la Pologne.*] Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de corps separez au commencement, mais quand les Evangeliques eurent conu les sentimens des Unitaires, ils ne voulurent plus communiquer avec eux; il se forma donc deux communions. Cette rupture commença à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lituanie, les unes dans (l) les grandes villes, les autres à la campagne sur les terres des gentilshommes. Ils établirent leur metropole à Racovie dans la petite Pologne; ce fut là qu'ils celebrerent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigerent un college, & qu'ils dresserent une imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoioient leurs enfans à ce college; il y en avoit aussi qui se rangeoient à la communion de ces heretiques. Quelques Protestans le faisoient de même, & l'on voioit sortir de l'imprimerie de Racovie une infinité d'ouvrages qui se repandoient dans les païs étrangers. Cet état de prosperité fut interrompu l'an 1638. car quelques écoliers du college de Racovie aiant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diete de Varsovie ordonna que ce college fût demoli, que l'Eglise de Racovie fût fermée, que l'imprimerie des Unitaires fût detruite, & que les Ministres & les Regens fussent banis (m). Cela fut executé. Les Juges de Lublin quelque tems après ruinerent l'Eglise de Kiselin, & celle de Beresc dans la Volinie, sous pretexte que les Ministres de Racovie & les supôts du college s'y étoient refugiez. La Diete de l'an 1647. banit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un livre intitulé *Confessio Christiana*, & l'on fit brûler ce livre par la main du bourreau. Mais nonobstant ces disgraces les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce Roiaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassez: on profita du pretexte que quelques-uns d'eux donnerent, en se mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'allegua pas neanmoins cette raison dans l'edit de bannissement, car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie generale pour tous les sujets du Roi de Pologne qui leur avoient adheré pendant l'invasion. On fonda la peine d'exil uniquement sur la doctrine de ces gens-là; on pretendit que pour attirer la benediction de Dieu sur le Roiaume, il en faloit banir ceux qui nioient la divinité éternelle du Fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette ordonnance: on confisca tous leurs biens, on defendit sous la même peine à toutes personnes de les secourir en quoi que ce fût, ni de leur temoigner dans leur exil aucune marque de bienveuillance (n). *Quum Sueci Poloniam invasissent, & pleraque ejus loca occupassent, ita ut & provinciæ multæ missis legatis Regi Suecorum ut victori sese subjicerent, & exercitus ipsi cum Ducibus suis eidem sese addicerent, quia ex Unitariis nonnulli etiam ad Suecorum patrocinium & protectionem confugerant, quamvis multi eorum nullam cum Suecis inirent societatem, post Suecorum discessum, omnes ii quos Arianos vocant, publica regni constitutione, 1658. non prætextu perduellionis, ne Sueci, qui per tractatus amnestiam iis qui ipsis adhæserant pacti sunt, offenderentur, sed directe ob religionem, ob id quod Jesu Filii Dei præaternam, quam vocant, Deitatem non agnoscant, extorres acti sunt, ut scilicet Deus hisce blasphemis amotis, omnia prospera isti regno tribueret: ita ut nisi patria excederent, accusati pœnæ capitali subjicerentur: bona quoque eorum fisco publico sunt applicata: & vetitum ne quisquam eos ullo modo juvare, vel extra solum patrium exsulantes, aliquo benignitatis ac benevolentiæ indicio prosequi audeat, alioqui eidem cum ipsis pœnæ obnoxius futurus* (o). Les Sociniens ne se sont jamais relevez de ce rude coup: ils se disperserent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Silesie, dans la Prusse &c. Il y a un grand defaut dans ces paroles Latines, car elles insinuent une insigne fausseté; sçavoir que les biens des Unitaires furent confisquez, & elles ne contienent pas la permission qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Roiaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs soufrances, supriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persecuteur. Afin donc que mon lecteur sache le vrai état de la chose, il faut que j'en donne cet autre narré. „(p) Comme durant la „derniere guerre que les Suédois firent en Pologne, „on decouvrit que les Ariens ou Sociniens, voulant „s'élever sur les ruines de l'Etat, avoient intelligence „avec Ragozki Prince de Transilvanie, qui avoit attaqué le Royaume en même tems; les Seigneurs „Catholiques, dans la Diete generale de Varsovie en „l'année mil six cens cinquante-huit, prirent cette occasion pour exterminer de la Pologne cette abominable heresie, laquelle pourroit encore attirer de plus „grands fleaux de Dieu sur l'Etat, qui n'avoit pas été „loin de sa ruine. Les Nonces Lutheriens & Calvinistes, qui se trouverent à cette Diete, craignant

(l) *Comme à Cracovie, à Lublin, à Novogrod.*

(m) *Je citerai dans la remarque L un auteur, qui nie que le decret de la Diete portât tout cela.*

(n) *Tiré de la Preface du 1. volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(o) *La même Preface page* * 2.

(p) *Maimbourg, hist. de l'Arianisme l. 12. pag. 375. 376. du 4. tome. édit. de Holl.*

fit qu'effleurer les humanitez, & il n'aprit que les élemens de la logique. Les lettres que son oncle Lelius écrivoit à ses parens, & qui les imburent eux & * leurs femmes de plusieurs semences d'heresie, firent impression sur lui; de sorte que ne se sentant pas innocent, il prit la fuite comme les autres, lors que l'inquisition se mit à persecuter cette famille. Il étoit à Lion quand il aprit la mort de son oncle, & il en partit promtement pour se mettre en possession de tous les écrits du defunt. Il repassa en Italie, & se rendit si agreable au grand Duc, que les charmes qu'il trouva dans cette cour, & les emplois honorables qu'il y exerça, l'empêcherent pendant douze ans de se souvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettroit la derniere main au systême de Theologie Samosatenienne, que son oncle Lelius avoit ébauché. Enfin la recherche des veritez évangeliques lui paroissant preferable aux delices de la cour, il s'exila volontairement, & s'en alla en Allemagne l'an 1574. & n'écouta point les exhortations que le grand Duc lui fit faire de revenir. Il s'arrêta trois ans à Bâle, & y étudia la Theologie avec beaucoup d'attention; & s'étant jetté dans des principes fort éloignez du systême des Protestans, il se mit en tête de les soutenir & de les repandre; & pour cet efet il composa un ouvrage (B) *de Jesu Christo Servatore*. Il disputa à Zurich contre François Puccius au commencement de l'année 15;8. Les differens que François David avoit fait naître, par ses mauvais dogmes touchant les honneurs & la puissance du Fils de Dieu, causoient beaucoup de desordre dans les Eglises de Transilvanie. Blandrata, homme fort autorisé dans ces Eglises & à la cour, apela Socin comme un instrument capable de faire cesser ces troubles. Il le logea avec François David; mais celui-ci ne se laissa point desabuser, il soutint hautement son opinion, & si hardiment qu'on l'emprisonna. Sa mort qui suivit bientôt après, exposa Socin à la medisance; quoi qu'on soutienne qu'il n'eut point de part aux conseils qui furent donnez au Prince de Transilvanie pour oprimer François David. Il se retira en Pologne l'an 1579. & souhaita d'entrer dans la communion des Unitaires; mais comme il differoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le silence, on le rejetta assez durement. Il ne laissa pas d'écrire en faveur de leurs Eglises, contre ceux qui les attaquoient. Le livre qu'il fit contre Jaques Paleologue fournit un pretexte à ses ennemis pour irriter le Roi de Pologne; & neanmoins c'étoit un livre qui ne prêchoit rien moins (C) que la sedition. Mais encore que la seule

* Hos inter quoque, suggerendæ veritatis mirus artifex Lælius, ejus femina sparserat, eaque longis licet terrarum spatiis divisus, tam efficaci studio fovebat, ut nonnullorum uxores ignotus adhuc & absens in partes traxerit. *Vita Fausti Socini p. 2.*

„que la Loy qu'on feroit contre ces heretiques ne fût „un prejuge contre eux-mêmes, & qu'ensuite on ne „leur fit un pareil traitement, s'unirent pour s'y op- „poser. Mais comme ils etoient tres-peu en compa- „raison des Catholiques, & qu'on les tira d'interest „en leur laissant la liberté, & que d'ailleurs ils n'ai- „moient pas les Ariens, qu'ils avoient déja demandé „plus d'une fois que l'on ne souffrist pas dans la Po- „logne, on fit enfin, d'un commun consentement, „une Loi, par laquelle l'Arianisme fut proscrit; & les „Ariens & Sociniens compris sous le même nom, fu- „rent obligez, ou d'abjurer leur heresie, ou de sortir „de tout le Royaume, dans deux ans, qu'on leur „donna pour vendre leurs biens. Cette Loi, que „l'on confirma depuis dans les autres Diétes genera- „les, ne fut pas de celles à qui le tems ôte insensible- „ment la force qu'on leur avoit donnee, dans la cha- „leur du zèle que l'on conçoit de tems en tems con- „tre les desordres publics. Elle fut executée, comme „elle l'est encore aujourd'hui.„

De peur qu'on ne croie que le Jesuite Maimbourg a falsifie l'histoire, pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la loüange d'avoir observé quelque espece de moderation, je dois dire ici que des auteurs (a) Sociniens rapottent que l'édit de l'an 1658. leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'ensuite on leur retrancha l'un de ces trois ans: (b) de sorte que le jour de leur depart fut fixé au 10. de Juillet 1660. On ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils ont faite des maux qu'ils souffrirent depuis l'an 1648 jusqu'a leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission: ils ne purent se defaire de leurs biens qu'à très-vil prix: on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des édits perpetuels & irrevocables, & des sermens roiaux à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un siecle: encore moins oublient-ils d'observer que ce furent les Ecclesiastiques qui pousserent les Etats du Roiaume à cette infraction, & le Roi Jean Casimir à violer le serment qu'il avoit donne depuis dix annees. (c) *Cœpit id primum odium Theologicum & furor vulgi; vis deinde confecit sacerdotalis occupatâ autoritate Comitiorum, rescissis, projectis, spretis, pro omnium Dissidentium pace ac securitate, quâ annis admodum centum gavisi sumus inviolati, severissimis legibus, gravissimis sigillis, pactis, fœderibus, promissis quæ omnium ordinum sanctissimo scito & conceptissimo Regum, hujus nominatim & quidem ter repetito jurejurando, sæpe & nuperrime erant religiosissime & amplissime renovata, asserta, atque confirmata; ut vim juris obtinerent inviolabilis atque æterni.* Deux pages après ils raportent le serment que fit le Roi l'an 1648. & puis ils disent: (d) *Decimo post anno, octavo videlicet quinquagesimo mense eodem, Papali plerique fascino incantati, Ordines Regni, ac fidei suæ, honoris ac conscientiæ religiosissimis nexibus obligata turpiter obliti, perculsis qui rectè sentiebant violentis clamoribus & minaci turba, Sanctissimam & Saluberrimam pacis legem, tot Comitiorum cautionibus, pactis, fœderibus, stipulationibus, tot Regum à Sigismundo Augusto continua serie succedentium, publicis Sacramentis firmissimè constitutam, & nuper adeo tam sollicitè ac solemniter constabilitam nobiscum proscribunt, nosque hoc feriunt, & natali solo exterminant diro decreto.* Pour conoitre les vexations qu'ils avoient soufertes avant la revocation des édits, il ne faut que lire le Latin que je vais citer: on y verra deux choses, l'une que le Roi & la republique de Pologne fraperent successivement plusieurs coups avant que d'en venir à la foudre. C'est ainsi que la France s'est conduite (e) contre ceux de la religion. L'autre que les Unitaires attribuoient tous les malheurs de la Pologne aux persecutions que les sectes separées de la communion du Pape, avoient soufertes dans ce Roiaume contre la foi des édits. (f) *Poloniam deinde infausto omine commemorant, patriam nostram; quæ dum non tantum nobis, sed etiam Evangelicis, & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis pressuris ob diversum in sacris sensum, infestam sese præbet; vindicem Dei manum in se provocavit, & iis sese cladibus & calamitatibus involvit, quarum necdum finem videmus ullum: quæ quamdiu sartam tectam cuivis servavit conscientiæ & religionis libertatem, altissima pace, & omnium bonorum felicitate cumulata floruit; sed ubi vinculum illud, æquali lege omnes de rebus divinis dissentientes continens, solvi cœpit, omnia*

In pejus ruere, & retro sublapsa referri.

C'est ainsi qu'ils parlent dans un écrit qu'ils adresserent aux Etats de la province de Hollande l'an 1654.

(B) *Un ouvrage de* Jesu Christo Servatore.] Il y dispute contre un Ministre (g) de Paris, qui s'en allant à Francfort, & passant par Bâle logea avec lui. Ce livre fut imprimé l'an 1595. par un disciple de l'auteur. On y mit le nom de Socin, qui auparavant n'avoit point paru à la tête de ses ouvrages. (h) *Disputationem illam edidit postmodum Socini amicus & sequax, Elias Arcissevius, Polonus, An. MDXCV. præfixo, quod nunquam ante factum in aliis scriptis fuerat, Auctoris nomine.* Je dirai bientôt (i) pourquoi il fut si long tems sans mettre son nom aux livres qu'il publioit.

(C) *Qui ne prêchoit rien moins que la sedition.*] Il y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince, & les Theologiens Protestans qui ont dit qu'il étoit permis de s'oposer aux opresseurs de la liberté de conscience, que jamais peut-être les partisans les plus outrez de la puissance arbitraire & despotique des souverains n'ont parlé plus nettement. Il parle plutôt comme un moine qui auroit vendu sa plume pour faire hair la reformation Protestante, que

(a) *Voiez les deux lettres imprimées à la fin de l'*Historia Reformationis Polonicæ, pag. 278. & seq.

(b) *Ibid. pag.* 294.

(c) *Histor. Reformat. Polonicæ, pag.* 290.

(d) *Ibid. pag.* 293.

(e) *C'est-à-dire avant la revocation de l'édit de Nantes en* 1685.

(f) *Apologia pro veritate accusata, adversus edictum Ordinum Hollandiæ pag.* 40.

(g) *Nommé Jaques Couet. Il a été Ministre de l'Eglise Françoise de Bâle: voiez ci-dessus pag.* 2617. *col.* 1.

(h) *Hoornbeek in Apparatu ad controvers. Socinianas, pag.* 51.

(i) *Dans la remarque E.*

seule lecture de cet ouvrage pût sufire à refuter les delateurs, Socin jugea à-propos de sortir de Cracovie après quatre ans de sejour, & de se refugier chez un Seigneur * Polonois. Il vêcut plus de trois ans sous la protection de plusieurs Seigneurs du roiaume, & il épousa même une fille de bonne maison. Il la perdit l'an 1587. ce qui l'afligea (D) prodigieusement; & pour comble d'afliction il se vit privé des revenus (E) de son patrimoine, par la mort de François de Medicis grand Duc de Florence. La consolation qu'il eut de voir que ses sentimens furent enfin aprouvez par plusieurs ministres, fut extremement troublée l'an 1598. car il reçut mille insultes à Cracovie, & l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit ses meubles, & quelques-uns de ses manuscrits, qu'il regreta (F) extraordinairement. Il perdit entre autres celui qu'il avoit composé contre les athées. Pour se delivrer ‡ de tels perils, il se retira à un village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie, & il passa tout le reste de ses jours chez Abraham Blonski gentilhomme Polonois. Il y mourut le 3. de Mars 1604 †. Sa secte bien loin de mourir avec lui, se multiplia dans la suite considerablement: mais depuis qu'elle fut chassée de Pologne l'an 1658. elle est fort dechuë, elle est fort diminuée quant à son état visible; car d'ailleurs il n'y a guere de gens qui ne soient persuadez qu'elle s'est multipliée invisiblement, & qu'elle devient plus nombreuse de jour en jour: & l'on croit qu'en l'état où sont les choses, l'Europe

* *Christophorus Morstinius Pawlikovii Dominus.*

‡ Cum id tam barbarum sævitiæ exemplum minæ quoque accederent, Cracovia Luclavicias migravit, in pagum ultima sua habitatione atque obitu nobilem, novem circiter milliaribus Cracovia dissitum; ubi aliquot annos, usus mensa & ædibus viri nobilis Abrahami Blonscii, vicinus Stoinio vixit. *Vita Fausti Socini fol.* * * 3.

† *Tiré de sa vie, composée par Samuel Przipcovius gentilhomme Polonois. Elle est à la tête du premier volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

que comme un fugitif d'Italie. Voici ses paroles: (a) *Vestris belli gerendi Christiano populo concessionibus factum est, ut contra ipsum magistratum Christi nomine gaudens populus arma capere non dubitaveris, vobis non modo assentientibus, & approbantibus, verum etiam suadentibus, atque impellentibus, & libris praterea editis, id & posse, & debere fieri publice contestantibus, ac contendentibus. Testis est hodie eorum, qua dico, orbis ipse terrarum, qui hac fieri aut vidit, aut certissima fama accepit, sed testes potissimum sunt dua nobilissima provincia Gallia, & Germania inferior, qua civili sanguine jam diu madent, atque redundant, eo quod persuasum sit, ex certis quibusdam causis populo, seu populi parti, adversus dominum & principem suum bellum gerere licere. Itaque hac atate nostra ab iis, qui Christianos se esse pra cateris jactant, per speciem Christiana religionis asserenda, id fieri vidimus, quod barbari atque efferati homines facere exhorrescunt, ut scilicet contra proprios reges arma ferant. Et tamen (si Deo placet) eos, qui ob pradictam sive in ipsa acie, sive alibi ceciderunt, & obtruncati sunt, in martyrum Christi numerum referri, publice audivimus. O seculum. Hi nimirum sunt, ut dixi, vestrarum belli gerendi concessionum fructus. Egregii vos scilicet magistratuum defensores estis, qui populus contra magistratum, id est reges suos armatis, dum, magistratu jubente, bella juste geri posse docetis. Rege enim tyranno facto (quod quid sit, quilibet suo modo interpretatur) non regem amplius, sed populum ipsum, sive aliquos ex regni proceribus magistratum esse, vulgus hominum, vobis ipsis indicantibus, vel certe annuentibus, contendit, quibus auctoribus, ex vestra disciplina, tyrannum illum, ut ipsi putant, ejusque vim armis repellere, cumque eo aperte bellum gerere non dubitant. Unde quot ingentia mala necessario proficiscantur plus satis jam experientia novimus, qua misere deplorari magis quam apte verbis explicari possunt.* Hoornbeek aiant cité tout ce long passage y joint une courte refutation; & observe (b) entre autres choses qu'une critique si maligne de la conduite des Hollandois contre Philippe II. auroit pu être alleguée par les Etats Generaux, lors qu'ils chasserent la secte Socinienne l'an 1598. Je m'étonne que Coccëius qui a cité un autre passage de ce livre de Socin, ait ignoré que cet heretique a condamné nommement les guerres des Hollandois contre l'Espagne. Les paroles de Coccëius meritent ici une place: nous y aprendrons qu'en 1654. les Sociniens donnoient de très-beaux éloges à la conduite que Socin avoit tant blâmée l'an 1581. (c) *Socinus contra Palaologum p.* 161. *dicit:* Ex quo intelligi potest, quam præposterè ii se gerant, qui arma adversus eos, qui dominantur, capiunt, ut (quemadmodum ajunt ipsi) Dei cultum & religionem tueantur. *Ita Socinus A. C.* 1581. *locutus est. Neque est, puto, qui credat, eum non harum provinciarum proceres designasse. Nunc Eques laudat scilicet Illustrium Ordinum pro prasumta ista libertate conscientia gestum bellum, & Deum hanc praclaram Rempublicam elegisse dicit, ut illius libertatis, imò licentia, sedes esset.* Mais remarquez en passant qu'il n'y a rien dont un delateur ne soit capable; car on defera Socin (d) au Roi de Pologne comme l'auteur d'un libelle seditieux; & neanmoins ce libelle condamnoit ouvertement tous les auteurs qui permettent aux sujets de se soulever, & de s'ériger en juges de la question si le Prince regne tyranniquement.

(a) *Socinus in libro de Magistratu, advers. Paleologum, part.* 1. *p.* 144. 145. *apud Hoornbeeck ibid. p.* 58.

(b) *Hoornbeeck ibid. pag.* 59.

(c) *Coccëius in examine Apologia Equitis Poloni, pag.* 141.

(d) Stephanus tunc Regnum Poloniæ obtinebat. Ejus aures accusator imbuit seditiosi contra Magistratum scripti criminatione. Indignum esse, si authori vago atque exuli Italo impune abeat hæc audacia. Libellus contra Palæologum designabatur. Qui licet aliud non postularet innocentiæ testimonium, quam sui lectionem, declinari tamen periculum placuit. *Vita Fausti Socini, fol.* * * 2 *verso.*

(D) *Il perdit* sa femme *l'an* 1587. *Ce qui l'afligea.*] Sa douleur fut si vive que sa santé souffrit beaucoup: il se trouva incapable d'étudier pendant quelque tems: il ne pouvoit chasser la langueur qui s'étoit saisie de son corps. Cette femme quelques mois avant sa mort avoit accouché d'une fille, qui a été mariée à un gentilhomme Polonois dont elle eut des fils & des filles. (e) *Filiam Agnetem sustulit circa Pentecosten anni* 1587. *atatis* 48. *ex qua, cum post mortem patris Stanislao Wiszowatio Equiti Polono nupsisset, nepotes neptesque etiamnum supersunt. Eodem anno in Septembre amisit uxorem Elisabetham: quem casum viro luctuosum & acerbum gravis agritudo corporis excepit: adeo quidem pertinax, ut per aliquot menses studiorum usum interciperet.*

(E) *Privé des revenus de son patrimoine par la mort de François de Medicis.*] Pendant la vie d'Isabelle de Medicis sœur du grand Duc, & femme de Paul Jourdain des Ursins, les efforts des inquisiteurs qui demandoient que cet heretique fût depouillé de tous ses biens furent inutiles. Quand elle fut morte le grand Duc lui-même eut soin de le proteger. Il le fit prier de revenir; & il l'assûra qu'en tout cas, il le laisseroit jouir de ses revenus, & lui recommanda seulement de ne pas mettre son nom à ses ouvrages. Voilà sans doute une faveur bien particuliere dans un païs où la Cour de Rome est si puissante. (f) *Ne qua calamitatis species abesset, eadem fere tempestate, per mortem Francisci Magni Ducis Hetruria, fructus bonorum ejus, quem quotannis ex Italia capiebat, penitus ipsi fuit ereptus. Sane aliquanto ante, criminatorum acerbitate ac minus Pontificum, bona ejus in periculum venerant. Sed Isabella Medicea Magni Ducis Hetruria sororis, qua Paulo Jordano Ursino, quem supra memoravimus, nupta fuerat, dum vixit, enixo studio, & postea ipsius Francisci Magni Ducis benevolentia, factum est, ut illo superstite annuos ex iis reditus Socinus caperet. Adeo nondum illis meritorum ejus exoleverat memoria, ut literis ac precibus, damnati & exulis, pridem destituti ac sape repudiati, principes difficillima in re gratificarentur. Humanissimis quoque literis compellatus, & in posterum quoque bono animo esse jussus est, quamdiu vita illis suppeteret, dum ne in libris edendis nomen suum publice extare pateretur. Sed tunc illos principes infestum Socini fatum abstulerat.*

(e) *Vita F. Socini ibid.*

(f) *Ibid.*

(F) *Manuscrits qu'il regreta extraordinairement.*] Les écoliers de Cracovie aiant excité quelques personnes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin; on l'arracha à demi nu de sa chambre, tout malade qu'il étoit; on le promena par les ruës; on cria qu'il le faloit pendre; on le batit; & ce fut avec une extrême peine qu'il fut delivré des mains de cette canaille par un Professeur. Sa maison fut pillée, il perdit ses meubles, mais cette perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques écrits, qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Laissons parler son historien. (g) *Anno* 1598. *commota per Scholasticos infima plebis face, ager tunc & forte curanda valetudini intentus, extrahitur è cubiculo seminudus, & per forum ac celeberrimas plateas, deposcentibus ad supplicium plerisque, contumeliose raptatur. Tandem in illa furentium colluvie pessime mulctatus, à M. Vadovita Professore Cracoviensi agre furenti multitudini eripitur. Direptas tunc sarcinas & suppellectilem, quaque alia rapi potuere, longe minori dolore tulit, atque scriptorum quorundam jacturam irreparabilem, quam ipsius vita impendio sese redempturum fuisse sape professus est. Periit ibi una insignis contra Atheos labor, quem refellendis ingeniosis magni cujusdam Viri commentis susceperat.*

(g) *Ibid. fol.* * * 3.

l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de tems, si de puissans Princes embrassoient publiquement cette heresie, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession en fût dechargée de tous les desavantages temporels qui l'accompagnent. C'est le sentiment de plusieurs personnes, & ce sentiment les inquiete & les allarme. Mais d'autres pretendent qu'on n'a que faire de rien craindre là-dessus; & que les Princes n'embrasseront jamais une secte qui desaprouve la (G) guerre, & l'exercice des magistratures. Cela même, disent-ils, degoûtera toûjours les particuliers; car il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer (H) à l'ambition & aux

(c) *Selon Cesar* de bello civili lib. 1. c. 4. *cet état feroit vicieux.* Communi fit vitio naturæ, *dit il*, ut invisis, latitantibus atque incognitis rebus magis confidamus, vehementiusque exterreamur.

(G) *Les Princes n'embrasseront jamais une secte qui desaprouve la guerre.*] Combien voions nous de Souverains qui trafiquent de leurs sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levent des troupes non pas afin de defendre leurs frontieres, ou afin d'attaquer leurs ennemis; mais afin de les envoier pour de l'argent au service d'autres Princes (z). Ils sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'enrôler au premier coup de tambour; cela leur est fort utile; ils seroient donc bien fâchez de les voir Sociniens: leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté la plupart des Souverains se plaisent ou à faire des irruptions sur les états de leurs voisins, ou à se liguer avec ceux qui sont en guerre; & il leur importe que l'on sçache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vuës il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens, qui sont engagez par principe de religion à ne porter point les armes. On fait un conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie; c'est que le Roi de Pologne attaqué par les Cosaques rebelles & par les Tartares, & aiant besoin de tous ses sujets pour repousser l'ennemi, fit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils repondirent que leur conscience ne pouvoit soufrir qu'ils repandissent le sang humain, ni qu'ils fissent aucun mal à des creatures raisonnables. Là-dessus on leur proposa d'aller à l'armée, sans mettre de balés à leurs mousquets: vous ferez nombre, leurs disoit-on, cela servira de quelque chose; on nous craindra davantage; ils eurent bien de la peine à goûter cet expedient. Voiez la remarque suivante, à la fin.

(z) *Confer quæ supra pag. 233. col. 1. sub fin. & pag. 736. remarque E.*

(H) *Qui soient capables de renoncer à l'ambition & à la guerre.*] Ceux qui aiment la guerre sont innombrables, & sont poussez par des motifs bien impetueux. Les gentilshommes & ceux qui vivent noblement sont animez ou par la seule passion de s'avancer, & d'aquerir de la gloire, ou avec cette passion, par celle de se delivrer de l'indigence. Les soldats sont animez par la paresse, & par la debauche: ils esperent d'être la plupart du tems sans travailler; ils esperent de piller, & de fourrager, & d'avoir en abondance le bon vin & les femmes debauchées. Dans toutes les villes du monde ceux qui sont d'un rang à pretendre aux charges, y aspirent avec ardeur, & se donnent mille mouvemens pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voiez tout aussitôt plusieurs concurrens qui de longue main se sont fraie le chemin par des brigues, & par des largesses: marque evidente que le desir des honneurs & des dignitez est fort vif, & fort general. D'où l'on doit conclure que la religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre; elle n'est propre qu'à certains temperamens choisis: & s'il est vrai qu'un Pape aiant oui dire que les Protestans ne soufroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria (a) qu'ils ne seroient pas de longue durée, on peut assûrer que son pronostic eût été plus juste, s'il l'eût apliqué à une secte qui renonce aux armes, & aux dignitez.

(a) *Voiez l'article* Abeliens, *pag. 24. lettre f.*

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes lecteurs une observation que j'ai oui faire, contre ceux qui disent que tous ces esprits Italiens qui se jetterent du Calvinisme dans un nouvel Arianisme, se proposerent de former un plus gros parti, que ne l'etoit celui des Reformateurs d'Allemagne & de Geneve. On supose que sans douter des mysteres ils feignirent de les combatre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'est un pesant joug pour la raison, (b) que de captiver son entendement à la foi des trois personnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme: on soulage donc infiniment les Chretiens lors qu'on les delivre de ce joug; & par consequent il est croiable qu'on se fera suivre par une foule de peuple si on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoi ces transfuges d'Italie transplantez dans la Pologne nierent la Trinité, l'union hypostatique, le peché originel, la predestination absoluë &c. Ils crurent que si Calvin secoüant la necessité de croire toutes les choses incomprehensibles que la transubstantiation enferme, attira à soi bien des gens, ils feroient encore plus de progrés par la rejection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable.

SI LA rejection des mysteres est un bon moien d'attirer des sectateurs.

(b) *Voiez l'Esprit de Mr. Arnaud, to. 1. chap. 6. pag. 211.*

Mais on peut repondre qu'ils eussent été bien sots, & bien indignes de l'éducation Italienne, s'ils eussent pris cette voie de fourberie. Les mysteres speculatifs de la religion n'incommodent guere les peuples; ils fatiguent à la verité un Professeur en Theologie, qui les medite avec attention pour tâcher de les expliquer, & de satisfaire aux objections des heretiques. Quelques autres personnes d'etude qui les examinent avec une grande curiosité, peuvent aussi être fatiguez de la resistance de leur raison; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquillité; ils croient, ou ils croient croire tout ce qu'on en dit, & ils se reposent doucement dans cette persuasion. On seroit donc presque visionaire, si l'on se persuadoit que le bourgeois & le paisan, l'homme de guerre, le gentilhomme seroient delivrez d'un pesant joug, pourvu qu'on les dispensât de croire la Trinité & l'union hypostatique. Ils s'accommodent beaucoup mieux d'une doctrine mysterieuse, incomprehensible, élevée au dessus de la raison: on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend point; on s'en fait une idée plus sublime, & même plus consolante. Toutes les fins de la religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point: ils inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de crainte, plus de confiance. Si les fausses religions ont eu des mysteres, c'est qu'elles ont été forgées par le singe de la veritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état (c) de l'homme, en mêlant les tenebres avec la lumiere dans sa revelation. En un mot il faut convenir que dans certaines matieres l'incomprehensibilité est un agrément (d). Si l'on n'inventoit une hypothese que pour des Philosophes, si l'on vouloit qu'elle meritât le titre de la Religion du medecin, on se croiroit aparemment obligé d'en écarter les doctrines difficiles à comprendre; mais en même tems il faudroit que l'on renonçât à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion on feroit comme le Heros de Lorenzo Gratian (e). Mais accordons que ces Italiens ont été assez idiots, pour s'imaginer qu'ils delivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le dispensant de croire la Trinité &c. voudra-t-on aussi que nous accordions qu'ils se figurerent que l'interdiction des dignitez, & de la guerre, ne seroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre? Sera-t-on assez deraisonnable pour demander que nous aions une telle idée de ces gens-là, gens qui avoient de l'esprit, & de l'artifice, on ne le nie point? Voici sans doute le denoûment de la question. Lors que des personnes habiles voulant fonder une secte, choisissent le chemin du relâchement, & se proposent de substituer une doctrine non epineuse à une doctrine incommode, on peut bien pretendre qu'ils ne choisissent pas la methode la plus capable de reüssir; mais on ne doit pas suposer qu'ils se contentent de la supression des mysteres speculatifs, & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique, & qu'ils aggravent même le joug des preceptes. C'est neanmoins ce que l'on supose touchant les auteurs de l'heresie Socinienne; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chretiens sur l'interdiction de la vengeance, & sur le renoncement aux honneurs du monde: ils ne cherchent point d'adoucissemens, ni d'explications figurées dans les textes de l'Evangile qui se raportent aux mœurs. Ils ont ramené la severité de l'Eglise primitive qui n'aprouvoit point que l'homme fidele se mêlat de Magistratures, (f) & qu'il eût aucune part à la mort de son prochain; jusques là qu'elle ne vouloit pas que l'on accusât les malfaiteurs. L'interdiction des charges & de la guerre est un fardeau plus pesant, que l'interdiction de la vengeance; car elle exclut les expediens & de se tromper soi-même, & de tromper le public. Ceux qui prêchent le plus fortement qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille distinctions pour éluder ce precepte. Les uns disent qu'ils ne haïssent point leur prochain entant qu'homme; mais entant qu'ennemi de Dieu: les autres protestent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particuliere, mais pour l'interêt de Dieu. C'est rentrer

(d) *Madame de Sablé dit dans l'une de ses Maximes (c'est la 39.)* On fait plus de cas des hommes quand on ne connoit pas jusqu'où peut aller leur suffisance, car l'on presume toûjours d'avantage des choses que l'on ne voit qu'à demi.

(e) *Cet Auteur dit*, Que el Heroe platique incomprehensibilidades de caudal: *& qu'il se fait conoître sans se laisser comprendre.* Gran treta en el arte de entendidos ostentarse al conocimiento, pero no a la comprehension. *Voiez le P. Bouhours, Entretiens d'Ariste, p. m. 54.*

(f) Non enim cum occidere Deus vetat, latrocinari nos tantum prohibet, quod ne per leges quidem publicas licet, sed

aux armes. Il ne faut pour en être convaincu, que jetter les yeux sur l'experience; il ne faut que considerer ce qui se pratique journellement. Ils alleguent encore d'autres (I) raisons très-capables de persuader que cette secte n'est guere propre à s'amplifier. Ceux qui disent que les Provinces Unies (K) lui donnent une pleine liberté de conscience, ne sçavent guere l'histoire, & se ver-

rentrer par des detours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profession de s'être écarté. Quelques-uns se trompent eux-mêmes, d'autres ne sont que des hypocrites qui trompent le monde; mais sur le renoncement à la guerre & aux dignitez, il n'y a nul faux fuiant; il faut de toute necessité faire ce qu'on prêche; la pratique ne peut pas être separée de la theorie: on n'a ni distinctions, ni équivoques. C'est donc une gêne très-effective, ce n'est pas une maceration passagere, comme celle de ceux qui se donnent la discipline une fois l'an; c'est un état perpetuel, & continuel. Disons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes: ils s'étoient trompez en subtilisant, & en consultant avec trop de deference la lumiere naturelle; & s'ils ont gardé une partie du Christianisme, & non pas l'autre, c'est que leur premier principe de ne rien admettre qui choquât directement les lumieres de leur raison, les a conduits à ceci ou à cela. C'est aparemment la cause du choix qu'ils ont fait: s'ils eussent été des fourbes avides de sectateurs, ils s'y fussent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voie d'égarement, & n'usurpons point la place de celui qui sonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la religion, & la convertit en philosophie. La grandeur, l'autorité & la souveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vuë. Un politique Espagnol a dit sagement, que c'est une souveraineté que de tenir fort secretes ses pensées & ses resolutions. *Si todo excesso en secreto, lo es en caudal; sacramentar una voluntad sera soberania. . . . . Arguye eminencia de caudal penetrar toda voluntad agena; y concluye superioridad saber celar la propria.* Voiez le Pere Bouhours à la page 201. de ses entretiens d'Ariste & d'Eugene.

Les Paiens disoient que les secrets des mysteres font paroitre Dieu plus majestueux, & qu'ils sont une image de sa nature, vu qu'il est caché à nos sens. *Ἡ κρύψις ἡ μυστικὴ τῶν ἱερῶν σεμνοποιεῖ τὸ θεῖον, μιμουμένη τὴν φύσιν αὐτοῦ ἐκφεύγουσαν ἡμῶν τὴν αἴσθησιν. Mystica sacrorum occultatio majestatem numini conciliat imitans ejus naturam effugientem sensus nostros.* C'est Strabon qui parle ainsi à la page 322. du 10. LIVRE.

Mais voici dequoi detromper ceux qui se flatent que l'eloignement des armes & des dignitez, sera toûjours un puissant obstacle aux progrés de cette secte. Ce n'est point un article de la foi Socinienne qu'il faut renoncer aux Magistratures & à la guerre. Les Sociniens sont en cela plus indulgens aux passions que les Mennonites. Ils ne se font point un scrupule d'exercer des charges en Transilvanie, & aparemment ils prendroient les armes comme le reste des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur religion.

(I) *Ils alleguent encore d'autres raisons.*] Car comme la plupart des gens sont plus portez à aquiescer à des preuves de sentiment, qu'à suivre le fil d'une infinité de consequences enchaînées avec methode, & sur des notions distinctes, & qu'ils peuvent même se choquer bientôt & facilement des paradoxes où la raison se precipite, on peut assûrer avec quelque vraisemblance que le systême des Sociniens n'est guere propre à gagner les peuples. Il est plus propre à conduire au Pyrrhonisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'occupent que d'examen, & que de speculations. Ses adversaires y rencontreront toûjours des endroits foibles, qui leur fourniront les moiens d'en aliener le monde; l'éternité de la matiere, l'étenduë de Dieu, la limitation de cette étenduë, celle de la science divine, celle des peines de l'Enfer sont des doctrines Sociniennes, qui étant representées avec un peu d'éloquence aux Souverains & aux peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il est commode à chaque particulier de ne pas craindre les suplices de l'autre vie, il est encore plus incommode de songer qu'on a tous les jours à faire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'est donc point de l'interêt des particuliers, qu'aucun dogme qui est capable de diminuer la peur des Enfers s'établisse dans le païs; & il est assez probable que les predicateurs de cette espece de relâchement, choqueront toûjours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelcun a dit que (a) *les mêmes personnes qui rejettent l'Evangile à cause de l'austerité de sa morale, rejetteroient encore avec plus d'horreur une Religion qui leur commanderoit de se souiller dans les plus infames déreglemens, si on la leur presentoit lors qu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'être ensevelis dans les prejugez de l'éducation.* Il a raisonné sur cela, mais il a omis l'une des meilleures reflexions; il n'a point touché à l'amour propre, à l'interêt personnel. Il est vrai qu'un méchant homme trouveroit son compte, par raport à sa conscience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoisonnement, l'adultere, le parjure &c. mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere, femme, sœurs & nieces qui le chagrineroient mortellement, si elles se difamoient par leurs impudicitez. Il y a plus de gens qui le peuvent empoisonner, voler, tromper, &c. qu'il n'y en a contre qui il puisse commettre ces mêmes crimes. Chacun est plus capable d'être offensé que d'offenser; car entre 20. personnes égales, il est manifeste que chacune a moins de force contre 19. que 19. (b) contre une. Il est donc de l'interêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il soit, que l'on enseigne une Morale très-propre à intimider la conscience.

(K) *Que les Provinces-Unies donnent* aux Sociniens . . . . *ne sçavent guere l'histoire.*] Les Unitaires ont fait plusieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La premiere est attribuée à Erasme Jean recteur de college à Anvers, qui publia un ouvrage l'an 1585. où il ne mit point son nom, & qui a pour titre, *Antithesis doctrinæ Christi & Antichristi de uno vero Deo.* Zanchius le refuta l'annee suivante. La seconde tentative fut celle de Corneille Daems, Jurisconsulte de Malines, qui se transporta de Tergou le lieu de sa residence à Utrecht, pour y semer quelques traitez de Socin en manuscrit. Les Magistrats en aiant eu conoissance le voulurent arrêter; mais il prit la fuite, ses papiers furent saisis. Il les recouvra quelques mois après, parce que le gouvernement de la ville passa en d'autres mains. La troisiéme tentative fut celle d'Ostorode, & de Vaidove, qui vinrent de Pologne à Amsterdam l'an 1598. avec quantité de livres Sociniens imprimez & manuscrits qu'ils commencerent à faire traduire en Flamand (c). Les Magistrats aiant fait saisir tous ces livres les envoierent à l'Academie de Leide, & puis aux Etats Generaux; & avant cela ils firent une rude censure à ces deux Sociniens, & leur commanderent de se retirer. Les Etats Generaux aiant apris le jugement des Theologiens de Leide sur ces ouvrages, ordonnerent qu'ils fussent brûlez en presence d'Ostorode, & de Vaidove, & que ces deux personnages eussent à se retirer hors des Provinces-Unies dans dix jours (d). Le jugement des Theologiens de Leide fut que ces écrits ne differoient guere du Mahometisme, & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolerez parmi les Chretiens sans une extrême impieté. (e) *Scripta ista ad Turcismum proxime accedere, & veram æternamque Deitatem Christi Filii Dei, & Spiritus S. officium Christi, beneficia ejus salutaria, & Baptismi sancti institutionem, & nostrum Religiosum erga eum officium evertere, & similia multa adeo blasphema, ut sine gravissima impietate nec in vulgus spargi, nec inter Christianos ferri possint continere.* Adolphe Venator Ministre d'Alcmaer fut relegué dans une Ile, l'an 1617. pour avoir fait un ouvrage qui sentoit le Socinien, *quod portenta Sarmatica saperet* (f). Le schisme des Arminiens a favorisé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande; car ils ne refusent pas la communion ecclesiastique aux Sociniens. Desorte que ceux-ci ont pu sejourner dans plusieurs villes des Provinces-Unies sans y être reconus. Le (g) Prince de Transilvanie intercepta une lettre l'an 1638. par laquelle le Socinien Jean Sartorius demeurant à Amsterdam, faisoit sçavoir à un (h) Ministre de sa secte qu'il y avoit en Hollande beaucoup (i) de gens de leur parti. Il est certain qu'en ce tems-là ils avoient gagné quelques sectateurs, & que leurs livres se repandoient. Pour arrêter cette licence le Magistrat d'Amsterdam condamna au feu quelques écrits (k) de Volkelius l'an 1642. Les Synodes de Hollande ont montré leur zéle pour empêcher la propagation de cette heresie. Ils (l) presenterent une Requête aux Etats de la Province l'an 1618. où ils les animerent par plusieurs raisons à ne la point tolerer, & ils exposerent entre autres choses (m) qu'en la tolerant on rendroit puante à toute la Chretienté la Republique des Provinces-Unies. Cet-

ea quoque ne fiant monet, quæ apud homines pro licitis habentur. Ita neque militare justo licebit, cujus militia est in ipsa justitia, neque vero accusare quemquam crimine capitali, quia nihil distat, utrumne ferro, an verbo potius occidas, quoniam occisio ipsa prohibetur. Itaque in hoc Dei præcepto nullam prorsus exceptionem fieri oportet, quin occidere hominem sit semper nefas, quem Deus sanctum animal esse voluit. *Lactant. lib. 6. cap. 20. pag. m. 426.*

(a) *Pensées diverses sur les Cometes, n. 189. pag. 592.*

(b) *Et cela sans qu'on supose que les 19. agissent de concert contre la 20.*

(c) *Tiré de Gisbertus Voetius. Disput. to. 3. p. 811.*

(d) *Hoornbeeck, Apparatu ad controversias Socinianas, pag. 98.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Voetius Polit. Eccl. tomo 1. lib. 4. p. 533.*

(g) *Hoornbeeck, ib. pag. 97.*

(h) *A Adam Francus Ministre de Clausembourg.*

(i) Magnam in his terris Socinianorum messem esse. *Id. ib.*

(k) *Voiez l'article* Volkelius.

(l) *Voetius ibid. pag. 532.*

(m) Inter alias motivas hanc suggererent, quod hac ratione toti orbi Christiano fœtidum redderetur fœderatum Belgium. *Id. ibid.*

verront solidement refutez, s'ils lisent ce * qui fut repondu aux lettres de Mr. Stoupp. Ils y verront la date † d'un grand nombre d'ordonnances publiées contre les sectaires. Je ‡ dirai quelque chose de celles qui se raportent aux Sociniens, & je m'étendrai un peu plus (L) sur celle de l'an 1653. Il n'y a nulle aparence dans l'accusation qu'un auteur moderne a publiée, que l'on

* *Apologie pour la Religion des Hollandois, par Jean Brun, imprimée l'an 1675.*

† *A la page 173.*

‡ *Dans la remarque L.*

te remontrance fut imprimée, & refutée. Ceux qui la refuterent repondirent à cette raison particuliere, qu'il (a) faloit donc que la Pologne fût extremement puante, puis qu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voetius dit là-dessus qu'il n'est pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée, & qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitemens qu'elle leur fit. (b) *Sed infelices illi historici perperam præsupponebant, Regis & regni concessionem; quæ nulla erat (c), nec unquam futura: & paucis annis post satis ostendit regnum Polonicum quid istis libertatis cuivis sectæ, & inter eas Socinianæ concessum sit. Quærant modo ex fratribus suis* Sartorio, Jona Slichtingio, *aliisque, quo loco nunc sit libertas ipsorum.*

(L) *Je m'étendrai un peu plus sur* l'ordonnance *de l'an* 1653.] Je ne sçai pas ce que les Etats de Hollande repondirent l'an 1628. à la remontrance de leurs Synodes, mais j'ai lû les actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les deputez des mêmes Synodes leur remontrerent que les sectateurs de Socin, gens qui renversoient tout le Christianisme, la resurrection des morts, l'esperance de la vie éternelle, &c. osoient venir dans les Provinces Unies, & principalement en Hollande pour y pervertir les fideles, & pour dechirer l'Eglise: qu'on sçavoit assez le zèle que les Ragotski avoient fait paroître contre ces heretiques dans la Transilvanie, & ce qui avoit été decerné contre eux en Pologne l'an 1638. & l'an 1647. Qu'on les avoit chassez de la Pologne, qu'on avoit ruiné leur temple, leur Bibliotheque, leur imprimerie, parce qu'ils avoient sous la presse un livre très-scandaleux contre le mystere de la Trinité. (d) *Quemadmodum Rakociana domus in Transsylvania adversus hos errorum seminatores zelaverit; quid Anno 1638. & 1647. in Polonia contra ipsos actum sit, quomodo ex Polonia sint ejecti, & ipsorum bibliotheca dispersa, ipsorum cœtus disjectus, templum, schola, typographeum, ipsis adempta, quòd librum sub prelo haberent hac inscriptione,* Tormentum throno Trinitatem deturbans, *in recenti memoria est.* Que les Etats Generaux procederent vigoureusement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639. par la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre toutes les Provinces furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens, & exhortées de prevenir tout de bon ce mal par leurs decrets. Qu'en l'année 1640. les Etats de Hollande notifierent au Synode d'Amsterdam leur resolution, portant que pour ce qui est de la proscription des Sociniens, & de leurs livres, on en ordonneroit ce qui seroit necessaire tout aussi-tôt qu'on sçauroit plus exactement l'état de la chose. (e) *Anno 1640. Synodo Amsterodamensi hoc decretum Illustrium & Præpotentum Ordinum intimatum est: Quod attinet Socinianorum exclusionem & librorum ejus Sectæ, scitum est, si accuratiùs Illustres Ordines doceantur, Socinianos aut libros ipsorum in hac provincia apparere, ipsos tunc promtè adversus ipsos & ipsorum libros, prout res exegerit, statuturos.* Que les Etats Generaux avoient ordonné le 17. de Juillet 1651. conformément à l'avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12. d'Avril precedent (f), que l'insolence des Sectaires fût reprimée de la bonne sorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les livres Sociniens, &c. Après cela les Deputez des Synodes representent qu'il est manifeste que ces Heretiques rôdent le païs, qu'ils s'efforcent d'y gagner des sectateurs, & qu'ils repandent plusieurs (g) mauvais livres; que ce sont les plus dangereux ennemis que l'Eglise puisse avoir; puis qu'outre qu'ils sont rusez, & devots en aparence, ils proposent une doctrine qui ne passe pas la portée de la raison. On finit 1. par suplier très-humblement leurs Illustres Seigneuries d'aller de bonne heure au devant du mal, en procedant contre les personnes, & en interdisant les conventicules & les livres: 2. par temoigner que l'on espere qu'enfin elles executeroient les ordonnances deja données. (h) *Rogant submissè Illustrium VV. DD. cultores, Deputati Synodorum Australis & Borealis Hollandiæ, ipsarum nomine, ut huic malo in tempore obviam eatur, ut in personas statuatur, ut conventicula ipsorum & libri prohibeantur, ut prela & typographia isto stercore non contaminentur, & officinæ tam damnosa merce vacuentur.* Les Etats de Hollande communiquerent à la faculté de Theologie de Leide cette requête Synodale, & lui en demanderent son sentiment. La Faculté repondit qu'il ne se pouvoit rien voir de (i) plus horrible ni de plus abominable que la secte Socinienne; qu'elle ne differoit que très-peu du Paganisme; qu'il etoit certain qu'elle se glissoit dans le païs, & qu'il faloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & sainte resolution d'eloigner tous ces blasphêmes, & d'abolir de si mechans livres. *Consilium sapiens, utile avertendis omnibus blasphemiis, & abolendis tam noxiis libris.* Là-dessus les Etats firent un Edit, par lequel ils defendirent à toutes personnes de quelque état ou condition qu'elles fussent, de porter aucune des heresies Sociniennes dans le païs, ou de les communiquer à d'autres, & de tenir pour cet effet aucune assemblée. Ils declarerent que tous les contrevenans seroient banis la premiere fois de la Province, comme des blasphemateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public; & qu'en cas de recidive ils seroient punis comme on le trouveroit à-propos. Ils defendirent aussi sous de grieves peines l'impression & le debit des livres Sociniens, & ils ordonnerent que cet Edit fût publié & affiché par tout où besoin seroit, afin que personne n'en pretendît cause d'ignorance. Voilà ce qu'ils decreterent le 19. de Septembre 1653. Le Senat (k) d'Utrecht publia un semblable Edit l'an 1655.

Les Sociniens ne garderent pas le silence; ils emploierent l'une (l) de leurs meilleures plumes à composer une Apologie qui parut l'an 1654. sous le titre de *Apologia pro veritate accusata ad illustrissimos & potentissimos Hollandiæ & West-Frisiæ Ordines, conscripta ab Equite Polono.* Cette piece est bien écrite; toutes les souplesses de l'art y sont observées; il y regne par tout un grand air de moderation, avec la hardiesse artificieuse de nier les accusations. L'auteur se sert des mêmes raisons (m) generales que Tertullien a emploiées dans son Apologetique, & Calvin dans l'épitre dedicatoire de son Institution, & plusieurs autres Reformateurs dans des Ecrits contre les instances de la Sorbonne. C'est un inconvenient inevitable; la fausse Eglise qui demande la tolerance, & qui se plaint des loix penales, allegue les mêmes lieux communs que la vraie Eglise qui se trouve dans le même cas. La vraie Eglise qui demande aux Souverains l'extirpation de la fausse, emploie les mêmes motifs, & les mêmes preuves que la fausse allegue, en demandant l'extirpation de la veritable. Il seroit à souhaiter que des Communions si differentes dans le fond, ne se ressemblassent pas dans l'emploi du même style, & de la même topique; mais c'est un bien que l'on ne se peut promettre dans ce monde. Le mal est à cet égard sans remede; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent pretendans, qui tiennent le même langage quant aux raisons generales. Mais passons à une autre observation.

Quand on presente des requêtes contre un parti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allegation des faits dont on n'est pas bien instruit, ou qui ne sont que des preuves équivoques; car on se trouve refuté quelque tems après d'une maniere qui ne plaît pas. Par exemple, le Chevalier Polonois soutient 1. que les (n) Ragotski n'ont jamais persecuté les Sociniens, & qu'ils les avoient (o) toujours maintenus dans la liberté de conscience qu'ils leur avoient promise, & les y maintenoient encore. 2. Qu'il ne faloit pas tirer avantage des vexations à quoi les Sociniens étoient exposez dans la Pologne, ni de la demolition du temple de Racovie, puis que les Evangeliques y soufroient les mêmes traverses, & qu'ils reçurent à Vilna un traitement tout semblable à celui de Racovie deux ans après, & sous le même pretexte. (p) *Poloniam deinde, infausto omine commemorant, patriam nostram; quæ dum non tantum nobis, sed etiam (q) Evangelicis, & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis pressuris, ob diversum in sacris sensum, infestam sese præbet; vindicem Dei manum in se provocavit. . . . . (r) Eversum nobis fuerit Racoviæ templum, quanquam de eversione templi decretum nihil habet, eo quo dicunt anno: sed eodem exemplo eversum est & Vilnæ Evangelicis biennio post suum templum. Pulsi fuerint Ministri Racoviæ, quanquam Ministri Racoviæ decreto pulsi non sunt, sed soli Professores; pulsi sunt & Vilna; proscripti fuerint illi; proscripti sunt & isti; & quidem illi ipsi, qui paulo ante Racoviano casui ex ambone insultaverant. Sit in nobis corpium, in Evangelicis,*

(a) Oportere ut Regnum Poloniæ admodum fœteat. *Id. ibid.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Les Sociniens soutiennent le contraire dans les passages citez ci-dessus remarque A. Voiez aussi la remarque L, lettre o.*

(d) *Voiez la Reponse de Coccéius ad Apologiam Equitis Poloni, fol.* * * * * *2 verso.*

(e) *Ibid.*

(f) Decretum est, ut non tantum protervia & insolentia Sectariorum, ut oportet, corrigatur, sed & idonea Edicta adversus omnia gravia peccata, scandalosos libros, & scripta Sociniana, & similia, publicentur & proponantur. *Ibid.*

(g) *On en specifie plusieurs dans la remontrance.*

(h) *Coccéius ibid. fol.* * * * *. *3 verso.*

(i) Nihil exitiabilius & magis horrendum ista hæresi excogitari potest. . . nihil aut parum differt à Paganismo.

(k) *Voetius, Polit. Eccles. to. 1. p. 533.*

(l) *Celle de Jonas Slichtingius. Voiez la Biblioth. des Antitr. pag. 130.*

(m) *Je me sers de cette épithete, parce que les circonstances par raport à la rigueur des loix penales &c. ne sont point les mêmes qu'ici dans l'Apologie de Tertullien & de Calvin.*

(n) *Apolog. pro veritat. accusata, pag. 39.*

(o) Quibus hæc illustrissima Domus pacem & libertatem conscientiæ ac religionis juratam, sacrosanctè custodivit semper, & etiamnum custodit. *Ibid.*

(p) *Ibid. pag. 40.*

(q) *Voiez Jean Latus* in Compend. Historiæ p. m. 532. & alibi, *où il montre que les Evangeliques de Pologne perdoient leurs Temples en divers lieux, tantôt par des émotions populaires, tantôt par des procés de chicane.*

(r) *Ib. pag. 41. ce que j'ai sauté se trouve ci-dessus pag. 1742. lettre f.*

l'on enseignoit secretement (*M*) leurs heresies à Port-Roial, & il est sûr qu'il a debité là-dessus une

licis, qui permiserant, ulterius progressum est exemplum. Exempla enim tramites quærunt, nec ibi consistunt, ubi cœpere. Occasio & prætextus utrinsque injuriæ & calamitatis innocentibus inferendæ fuit idem, nempe imago juvenili quorumdam temeritate violata. 3. Qu'il n'étoit pas vrai que la disgrace de Racovie eût été fondée sur l'impression d'un ouvrage, dont le titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve demonstrativement par le decret de la Diete, qui ne fit aucune mention d'un tel livre, & qui n'auroit pas manqué d'en parler, si c'eût été la raison de punir ainsi leur secte. Il ajoûte que Jean Lætus, le seul auteur qui ait parlé de la pretenduë impression de ce livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été cause de la ruine de leur Ecole & de leur imprimerie. (*a*) *Nam causa disturbationis Racoviana, quam accusatores nostros coram vobis pro vera venditare non pudet, ipso Decreto Comitiali manifesta vanitatis coarguitur. Ajunt enim causam fuisse, quod librum habuerimus sub prælo, hoc titulo*, Tormentum throno Trinitatem deturbans. *Nullus liber unquam hoc titulo inter nos exstitit, nedum ut sub prælo fuerit. . . . Auctor* (1) *istius commenti fuit Lætus quidam, Moravus, qui profugum sese ex Moravia, religionisve an rebellionis causa oblitus; sed odii in nos ex suorum disciplina concepti non immemor, in ipsa patria nostra, quæ exulem benigne suscepit & fovit, eo protervia progressus est, ut nobis patriæ civibus insultare ausus fuerit, edito furorum pleno libello; inter quos & hæc de libro isto fabula est. Et tamen hic ipse, quamvis vanus Auctor, dicit quidem illo ipso tempore, quo res Ecclesiæ nostræ Racoviæ sunt eversæ*, desudasse nostros in extrudendo isto pestifero, *quem ait*, libello: *sed hanc fuisse causam adversariis illarum evertendarum non dicit:* Juventus, *inquit*, Scholæ ansam præbuit, quæ effigiem crucis dejecerat. *Sed narrationi illius per se vanæ, quo speciosior esset, assuendum aliquid fuit ab accusatoribus.* Coccejus publia une reponse fort solide à ce manifeste des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement consultée à l'égard de ces 3. points; car je m'attendois à y trouver la confusion de l'Apologiste; mais je n'y ai rien trouvé ni sur le 1. ni sur le 2. article; & quant au 3. je n'y ai vu si ce n'est que le bruit courut qu'au tems du desordre de Racovie, les Sociniens avoient sous la presse un tel ouvrage. (*b*) *Quam causam habuerint Poloni eripiendæ vobis Racoviæ, non disputo. Certum est, eo tempore vulgatum fuisse rumorem, tale, quale libellus Deputatorum memorat, scriptum sub prælo sudasse.* Il ne faudroit jamais s'apuier sur des bruits vagues & sans maitre, dans des pieces juridiques, comme sont des remontrances d'un Synode à son Souverain, destinées à obtenir la supression d'une secte. Dans les accusations qui regardent la doctrine, il est plus aisé de se defendre sur ce que l'on a pu avancer qui n'est point exact: par exemple, on mit en fait dans la remontrance, que les sectateurs de Socin detruisent la resurrection des morts, & l'esperance de la vie éternelle. La Faculté de Theologie de Leide assûra pareillement qu'ils nient avec les Sadducéens la vie de l'ame separée de son corps, & la resurrection des impies. Le Chevalier Polonois soutint qu'en cela on les calomnioit. (*c*) *Quis non cupiat animas etiam corporibus carentes vivere, agere, intelligere; Dei conspectu & gaudiis cælestibus perfrui, pro nobis, in corpore adhuc, tanquam in carcere agentibus, Deum orare, nostrique curam gerere? quis non pedibus in hanc sententiam eat? . . . .* (*d*) *Nos animarum, quamdiu sine corporibus sunt, statum, Deo relinquimus, certissima fide, quæ propria Christianorum est, mortuorum resurrectionem complexi. . . . . .* Negare nos *ajunt*, impiorum resurrectionem. *Nos vero cum Apostolo*, (2) spem habemus in Deo, resurrectionem fore mortuorum, justorum & injustorum; *justorum ad vitæ æternæ gaudia; injustorum ad ignis æterni supplicia. Et* (3) hunc terrorem Domini, (*qui haudquaquam vanus in nullis futurus est*) scientes, homines suademus, Deo autem manifesti sumus, speramus vero etiam conscientiis vestris fore manifestos (*e*). Coccejus ne fut point reduit au silence par cette denegation, que l'on apuioit sur un ouvrage en quelque façon liturgique, pour le moins authentique, puis que c'étoit l'apologie de la Confession de foi: il (*f*) avoüa qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce livre; mais il eut des citations à donner; il eut de quoi disputer; il sçut que dire.

(*a*) *Ibid. pag.* 42.

(1) *Joan. Læti Compend. Histor. Leidæ* 1643. *pag.* 766. C'est la page 541. de l'edition de 1661.

(*b*) *Coccejus in examine Apologiæ Equitis Poloni, pag.* 138.

(*c*) *Apologia Equitis Poloni, pag.* 73. 74.

(*d*) *Ibid. pag.* 76.

(2) *Act.* XXIV. 15.

(3) 2 *Cor.* V. 11. 12. *Vide Confess. vindic. cap.* 20.

(*e*) *Servez vous de ceci comme d'une preuve de ce que j'ai observé dans l'article d'Origene pag.* 2258. *col.* 1.

(*f*) Negari à suis impiorum resurrectionem, negat Eques. Citat in margine Confess. vindic. cap. 20. Ipsa Confessio Belgica, quæ Apologiæ adjungi solet, in capita distincta non est. Quid libri sit *Confess. vindic.* adhuc ignoro. *Coccejus ubi supra pag.* 220.

Je dirai en passant que rien n'a été plus prejudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctrine qu'ils avoient cruë fort propre à lever le plus grand scandale, que les esprits philosophes puissent prendre de nôtre Theologie. Tout grand raisonneur qui ne consulte que la lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement parlant constituë le principal caractere de la nature divine, se choquera de ce que dit l'Ecriture sur la durée infinie des suplices de l'Enfer; & principalement s'il y ajoûte les paraphrases & le detail (*g*) des explications qui se trouvent dans plusieurs livres. *Deus optimus maximus* étoient les titres courans & ordinaires de la nature divine, selon le langage des anciens Paiens: c'étoit leur style de formule en parlant de Dieu, & ce style ne conoissoit point *Deus severissimus, implacabilissimus.* Ce style contenoit deux épithetes, qui à proprement parler n'étoient que l'image & que l'expression d'une seule qualité, je veux dire d'une bonté souveraine; car afin que la bonté se deploie comme il faut, elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'est-ce, je vous prie, que la grandeur? Est-elle autre chose que magnanimité, generosité, munificence, magnificence, effusion de biens? Cette idée naturelle qui a fait parler ainsi les Gentils, trouve sa confirmation dans l'Ecriture; car il y regne, si j'ose m'expliquer ainsi, une affectation perpetuelle de relever la bonté de Dieu sur les autres attributs. Faire du bien, user de misericorde, c'est l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, selon l'Ecriture: châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & mal plaisante. Ainsi tant qu'on en demeurera là, & qu'on ne se soumettra point humblement à quelques textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourmens & des suplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens deferant trop à la raison, ont mis des bornes à ces suplices, d'autant plus soigneusement, qu'ils consideroient qu'on feroit soufrir les hommes seulement pour les faire soufrir, & sans avoir en vuë ni le profit du soufrant, ni celui des spectateurs; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien reglé. Ils ont cru que cela aprivoiseroit au Christianisme ceux qui s'effarouchent d'une idée, qui paroit si peu compatible avec la souveraine bonté. Mais ces heretiques ne prenoient pas garde qu'on les rendroit plus odieux par cet endroit-là, & plus indignes de tolerance, que par tous leurs autres dogmes. Dans le fond il y a très-peu de gens qui se scandalisent du dogme de l'éternité des peines, & qui aient l'esprit tourné comme (*h*) Theodore Camphusius. C'étoit un Ministre nâtif de Gorcum en Hollande: il se fit Socinien, & il declara publiquement qu'il auroit vécu sans religion, s'il n'eût rencontré des livres où l'on enseigne que les tourmens de l'Enfer ne dureront pas toûjours. (1) *Memini, meminerunt & alii, fuisse quemdam Didericum Camphusium, qui in epistola typis expressa, & canticis ipsius adjuncta, profiteretur, se pronum fuisse ad relinquendam omnem religionem, donec inciderit in illos libros, qui doceren, perpetuos ignes nihil esse & æternos cruciatus.*

(*g*) *Voiez le livre intitulé*, Les merveilles de l'autre monde, *composé par un Chanoine de Riez, nommé Arnoux.*

CONSIDERATION sur le dogme de l'eternité de l'Enfer.

(*h*) *En langue vulgaire*, Dirk Raphaels Campbuysen. *Il etoit né l'an* 1586. *& il mourut à Dockum en Frise l'an* 1627. *Voiez la Bibliotheque des Antitrinit. pag.* 112. *& corrigez y* Worcomi denatus *Il est auteur de divers écrits Flamans, & d'un entre autres qui a été imprimé plus de vingt fois en plusieurs formes, qui consiste en chansons & autres poesies spirituels, dont on fait grand cas parmi les conoisseurs de la poesie Flamande. L'auteur y a fourré habilement ses opinions sur plusieurs dogmes du Christianisme, & principalement sur ceux de la morale.*

(1) *Coccejus ibid. pag.* 305.

(*M*) *Enseignoit secretement leurs heresies à Port-Roial.*] L'auteur de la Politique du Clergé de France assûre, qu'il y a un tiers parti dont l'Eglise Gallicane a tout à craindre. *Ils font profession*, dit-il (*k*), *de croire que l'Eglise Romaine est la veritable Eglise; qu'on s'y doit tenir inseparablement attaché, & qu'on ne s'en devoit jamais separer: mais cependant ils n'ont aucune attache à ses dogmes, ni aucun respect pour son culte. Jamais ces sortes de gens ne furent en si grand nombre dans ce Royaume. Il y en a d'entr'eux qui poussent leur incredulité si avant, qu'elle va jusqu'à revoquer en doute les plus importantes veritez du Christianisme. Ils sont Sociniens, ne croyent ni le mystere de la Trinité, ni celuy de l'Incarnation. Je sçay là-dessus des choses si particulieres que je n'en sçaurois douter. Je ne vous les diray point, parce que cela ne serviroit qu'à vous scandaliser. Et ce qui est de plus terrible, c'est que ce n'est pas là seulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Theologie de quelques societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique.* Voions ce que Mr. Arnauld repondit à cet Auteur. (*l*) „ Il faut n'avoir ni honneur ni conscience, pour „ attribuer à un grand nombre de personnes des cri„ mes noirs & atroces, lors que tout le monde peut „ facilement reconnoistre, que des accusations si hor„ ribles ne sçauroient estre fondées que sur une pu„ re calomnie. Or qui ne voit qu'on ne peut pen„ ser autre chose de ce que dit cet Ecrivain. Il peut „ y avoir en France, même parmy des Abbez, quel„ ques personnes assez impies, pour ne croire ni la „ Trinité, ni l'Incarnation: mais il faut autre chose

(*k*) *Politiq. du Clergé de France, p. m.* 90.

(*l*) *Arnauld, apologie pour les Catholiq.* 2. *part. ch.* 4. *pag.* 31. *& suiv.*

une historiete qui est fausse. Le public * en a pu voir la refutation. Il y a bien peu de personnes qui

* *Voiez le passage que je cite dans la page 2750. lettre a.*

„ pour pouvoir dire, sans se rendre coupable d'une insigne calomnie, *que c'est aujourd'huy la Religion de nos jeunes Abbez.* Il faut qu'on soit assuré qu'il y a au moins une grande partie de ces jeunes Abbez, qui n'ont point d'autre Religion que celle-là. Or comment le pourroit-il sçavoir? Ceux qui seroient assez malheureux pour estre dans ces sentimens impies, seroient-ils assez foux pour s'en ouvrir au tiers & au quart, & pour s'exposer par là à ce qu'ils en auroient à apprehender? Et cette folie sur tout pourroit-elle estre commune à tant de personnes, qu'on pust dire, sans apprehender de passer pour imposteur, que *c'est la Theologie des jeunes Abbez?* Cependant il a l'effronterie de le supposer comme une chose tellement connuë, qu'elle ne luy sert que de prelude pour autoriser une medisance beaucoup plus noire, qui luy fait assurer, comme une chose dont il est bien certain, que quelques Societez graves, sages, fort reglées dans leurs mœurs, & qui passent pour Catholiques, ne croyent non plus que ces Abbez, ni l'Incarnation ni la Trinité. Et *ce qui est de plus terrible*, dit-il, *est que ce n'est pas seulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'est la Theologie de quelques Societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique.* Cela passe toute impudence, d'attribuer non à quelques particuliers, mais à des Societez; & non à une seule, mais à *quelques Societez*, à qui il donne de grandes loüanges de sagesse & de reglement dans les mœurs, de ne pas croire les premiers mysteres de la Religion Chrestienne; & de supposer que cela peut estre, sans qu'aucun de ceux qui pourroient arrester le cours d'un si abominable desordre en sçût rien, ou que le sçachant on le souffrist: & enfin de s'imaginer que le monde sera assez sot, pour croire une chose si incroyable, sur la foy d'un homme de paille, qui dit dans un ecrit sans nom: *Je sçay là-dessus des choses si particulieres, que je n'en sçaurois douter*: en ajoûtant par une mechante finesse: *Je ne vous les diray point, parce que cela ne serviroit qu'à vous scandaliser.* On a de la peine à concevoir que la hardiesse à calomnier ait pu aller jusques là. On n'a pas neanmoins tant de sujet d'en estre surpris dans un Calviniste. Il n'a fait, &c. „

Il n'y avoit pas moien de se taire aprés avoir été poussé à bout de cette façon: aussi a-t-on vu que l'auteur de la Politique du Clergé n'est point demeuré muet: raportons ce qu'il a dit pour sa justification. *Il s'est persuadé*, dit-il (a), en parlant de Mr. Arnauld, qu'on *avoit voulu designer les Jansenistes par ces Societez graves, sages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foi Catholique. Peut-estre n'a-t-il pas tort.* (b) *Nous ne sçavons pas quelles étoient les pensées de l'Auteur de la Politique du Clergé. Mais je sçay bien qu'il y a lieu de soupçonner ces Messieurs d'avoir une Theologie qui n'est guere Chrestienne, & qui approche de la Theologie Socinienne. Cela me fait de la peine, d'estre obligé à dire ce que nous pensons là-dessus, & ce que nous avons lieu de penser. Nous n'aimons point à accabler des miserables, & qui sont deja chargez de la haine publique. Et certainement si ces Messieurs ne nous y forçoient, nous n'exposerions pas aux yeux du public ce qui est capable de soutenir ce soupçon. Mais ils nous poussent à bout; & si ce que nous allons dire leur déplait, il faut qu'ils s'en prennent à eux-mémes. Nous ne voudrions pas prononcer d'une maniere aussi positive qu'ont fait Filleau & le Jesuite Meynier,* que ceux qu'on apelle Jansenistes sont de veritables Deïstes, ennemis des Mysteres de la Religion Chretienne. *Mais il est vray qu'il leur est échappé de dire des choses contre la Divinité de Jesus-Christ, qui donnent lieu de soupçonner qu'ils cachent dans le cœur de terribles monstres.* Faites, je vous prie, un peu d'attention aux preuves qu'il va donner. *Ces Messieurs*, dit-il (c), *ne font point de difficulté d'avoüer que la Divinité de Jesus-Christ n'est pas suffisamment prouvée par l'Ecriture Sainte. . . . . (d) L'Auteur de la Perpetuité de la Foi* demande, (1) *pourquoi Jesus-Christ n'a-t-il pas fait connoitre sa divinité en termes si clairs qu'il fût impossible de les éluder.* De ces paroles, & de celles-ci, *Dieu n'a pas voulu que les veritez de la foi fussent proposées aux hommes avec la derniere évidence*, l'auteur de la Politique du Clergé conclut que les Jansenistes ont ce principe: (f) *La Divinité de Jesus-Christ & la Trinité ne sont pas clairement exprimées dans l'Ecriture.* Aprés cela il nous dit 1. *que ce principe est faux de toute fausseté, car il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la divinité de Jesus-Christ puissent étre en façon du monde éludez. Il n'y a point de passages si clairs, on le sait bien*, continuë-t-il, *sur lesquels les heretiques n'imaginent, & n'ayent inventé des chicanes. Mais si l'on appelle cela eluder, il n'y a rien dans l'Ecriture, rien méme dans tous les livres du monde & dans le langage des hommes, qui ne puisse estre éludé.* Il prouve cela en montrant de quelle maniere l'on pourroit faire des chicanes sur les textes de l'Evangile qui affirment l'humanité de JESUS-CHRIST, & sur les (g) Canons du Concile de Nicée, & sur un passage qui seroit fait à plaisir (h), pour étre la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2. lieu il assûre que (i) *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs. . . . . (k) Cet aveu, que la Divinité du Fils n'est point suffisamment expliquée dans la Revelation écrite, est justement ce qui confirme les Sociniens dans leur Heresie, & ce qui peut porter les autres à l'embrasser.* En 3. lieu il dit (l) que Mr. Arnauld doit reconoître, *que jusqu'au Concile de Nicée il a été permis de nier la Divinité de Jesus-Christ sans risquer son salut*, & que *si l'article de la Divinité du Fils n'a point été un article de foy necessaire au salut durant trois cens ans, il n'a pû le devenir par la decision d'un Concile; parce que selon les plus raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Messieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, le Pape, ni les Conciles ne sçauroient faire de nouveaux articles de foy. D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'huy la Divinité du Fils n'est pas un point de foy, pour lequel on puisse dire anathême à ceux qui le nient. Ainsi en s'avançant de principe en principe, il est clair qu'on n'a pas mauvaise raison de soupçonner M. Arnaud de ne point croire les mysteres de l'Incarnation & de la Trinité, ou au moins de ne les pas regarder comme des affaires capitales dans la Religion.* En 4. lieu il prouve (m) que ces Messieurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande deference pour l'autorité de l'Eglise. *Cela étant*, conclut-il (n), *les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation d'une part ne pouvant étre prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent étre éludez, selon ces Messieurs; & d'autre part n'étant appuyez que sur des décisions pour lesquelles ils ne croyent pas qu'on doive avoir une soumission aveugle, il est clair que ces mysteres n'ont plus de fondemens fermes, & que dans la Theologie de Port-Royal ils ne peuvent étre tout au plus que des problemes.* En 5. & dernier lieu il nous regale d'un conte, qu'il fait preceder d'un preambule qui vaut son pesant d'argent. *J'ajoûteray une histoire*, dit-il (o), *que je ne donne au public qu'avec repugnance, & aprés avoir long-temps combattu. Si ces Messieurs ne nous poussoient pas avec tant d'injustice & tant de cruauté, nous n'en serions jamais venus là. Mais on ne doit plus rien à un homme comme M. Arnaud, qui viole si hautement les loix de la charité & de la sincerité.*

Voici l'abregé de cette histoire: „ (p) Il y a environ (q) quinze ou vingt ans qu'un jeune homme, fils d'un Tresorier de France de la Generalité d'Orleans, nommé Picaut, ou Picot, destiné à l'Eglise, étudioit à Paris dans la Maison de Messieurs de Port-Royal. „ La conversation d'un Ministre revolté, & quelques lectures le convainquirent que le Pape est l'Antechrist; il fit là-dessus un écrit pour son usage; & aiant sçu que cet écrit étoit tombé entre les mains du Directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'échapa. „ (r) Il vint au Perche où il avoit un Benefice; afin d'essayer d'en tirer quelque argent. Il tomba hazardeusement entre les mains d'un Gentilhomme Huguenot, distingué pour la naissance, & particulierement pour le merite. Ce Gentilhomme, fort éclairé & habile dans les matieres de Religion, le poussa fort loin sur les causes qui le portoient au changement; & en passant d'un sujet à l'autre, il decouvrit que ce jeune homme avoit les sentimens des Sociniens sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, & qu'il etoit armé de toutes leurs mechantes difficultez: mais à cela prés fort plein des opinions de l'Eglise Romaine, & fort peu disposé à recevoir les dogmes des Reformez, excepté celuy-là, que le Pape est l'Antechrist. Le Gentilhomme fut extrémement surpris de voir que ce jeune homme étoit Socinien. Il luy demanda où il avoit pris ces opinions. Le jeune homme re-

„ pondit

(a) *Esprit de Mr. Arnauld, to. 1. ch. 6. pag. 196.*

(b) *Notez le peu de scrupule que fait cet auteur de mentir; car c'est lui-méme qui a composé la Politique du Clergé.*

(c) *Esprit de Mr. Arnauld ibid. pag. 197.*

(d) *Id. ib. pag. 198.*

(1) *Page 103.*

(f) *Esprit de Mr. Arnauld ibid. pag. 201.*

(g) *Ibid. pag. 203. & suiv.*

(h) *Ibid. pag. 205. & suiv.*

(i) *Ibid. pag. 209.*

(k) *Ibid. pag. 211.*

(l) *Ibid. pag. 212. 213.*

(m) *Pag. 213. jusqu'à pag. 219.*

(n) *Ibid. pag. 220.*

(o) *Ibid.*

(p) *Ibid.*

(q) *Notez que l'auteur écrivoit son livre l'an 1683.*

(r) *Ibid. pag. 222.*

qui ne s'affligeassent au dernier point, s'il leur étoit échapé un conte aussi mal circonstancié que ce qui

„ pondit sans mystere, qu'il les avoit prises dans la „ Maison de Port-Royal où il avoit étudié; qu'il y „ avoit là dedans diverses personnes qui avoient ces „ sentimens: qu'on defendoit aux Novices & aux „ Etudians de lire les livres de Calvin & des Calvinis- „ tes; qu'aussi ne les avoit-il jamais lûs: mais que „ pour les Ouvrages des Sociniens, ils n'étoient point „ enfermez dans un lieu à part de la Bibliotheque de la „ Maison, & que les lisoit qui vouloit. En suite ce „ jeune garçon se sauva en quelque Province éloignée, „ & sortit enfin de France pour éviter la persecution „ de ses parens. Et l'on a sçu depuis, que ceux qui „ avoient travaillé à l'instruire, n'avoient jamais pu „ venir à bout de le defaire de son Socinianisme. „ Nous oublierions l'une des meilleures pieces du sac, si nous ne raportions pas ce qui suit: „ (a) L'Auteur „ de l'Apologie pour les Catholiques, qui verse des „ torrens de bile à la rencontre d'un mot qui le cha- „ grine tant soit peu, ne manquera pas de se recrier „ en cet endroit contre l'impudence, contre la four- „ be & la calomnie. Il n'y aura pas, selon luy, as- „ sez de feu dans les enfers pour punir l'auteur d'une „ si horrible medisance. Mais je veux bien l'avertir, „ que je ne me rens garand que de ceci. 1. C'est „ que ce jeune homme a fait cette histoire, & l'a fai- „ te à un grand nombre de personnes tres-dignes de „ foy, & d'une probité parfaitement reconnuë. 2. Que „ ce jeune homme étoit veritablement Socinien en „ sortant des mains des Theologiens de Port-Royal; „ & qu'il avoit appris le Socinianisme dans leur Mai- „ son. Du reste on ne sçauroit dire, si ce qu'il ajoû- „ toit est vray, que ses maîtres fussent infectez de la „ même heresie. Mais on ne voit aucune raison qui „ ait obligé cet Etudiant à inventer une si horrible ca- „ lomnie. Et cela, joint à la maniere dont ils ont „ parlé des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, „ peut faire, sinon une preuve, au moins un tres- „ violent soupçon. Voilà ce que nous en sçavons, „ & ce que nous avions à en dire. Le Public forme- „ ra ses sentimens là-dessus comme il luy plaira. C'est „ ce que l'on gagne à pousser les gens à bout. „

(a) *Ibid. pag.* 224.

Cet Auteur ne croioit pas que la replique de Mr. Arnauld ne contiendroit que peu de paroles; il s'attendoit à des torrens de reflexions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des effets de l'historiete. Mais Mr. Arnauld se contenta de la refuter en peu de mots, & avec beaucoup de moderation, pour un homme qui sçavoit fort bien se mettre en colere. Voici ce qu'il dit: „ (b) Il a voulu faire „ croire qu'on avoit à Port-Royal de l'éloignement du „ Calvinisme, mais qu'on y avoit un grand penchant „ pour les heresies des Sociniens, & voicy la preuve „ qu'il en donne. On instruisoit à Port-Royal dans „ les lettres humaines de jeunes enfans de condition, „ qu'on travailloit en même temps à élever dans la „ pieté. Ils n'avoient la pluspart que 10. 12. ou 14. „ ans, & le plus âgé en avoit à peine 16. C'est pour „ eux qu'ont esté faites les Methodes Greques & Lati- „ nes, & les racines Greques en vers François. Ecou- „ tons maintenant ce que Mr. Jurieu nous conte dans „ son fameux livre de *l'Esprit de Mr. Arnauld.* Il dit „ qu'on leur cachoit avec grand soin les livres des Cal- „ vinistes: mais que pour ceux des Sociniens on les „ leur laissoit lire tant qu'ils vouloient: & que c'est „ par la lecture de ces livres qu'un de ces enfans qu'il „ nomme, & qu'il dit qui estoit d'Orleans, s'estant „ entesté des erreurs des Sociniens avoit quitté l'Egli- „ se, & s'estoit fait Huguenot. Or tout cela est faux „ de la derniere fausseté. Il n'y a jamais eu d'enfans „ à Port-Royal du nom & de la famille dont il est dit „ qu'estoit celuy-là, & il n'y en a mesme jamais eu „ aucun de la ville d'Orleans. Et le fondement de „ tout cela, qui est qu'on laissoit lire à des enfans de „ cet âge-là des livres des Sociniens, ne montre que „ trop qu'il n'y a rien qu'on ne doive attendre d'un „ homme, qui est capable de debiter des mensonges „ si horribles & si incroyables. „

(b) *Arnauld, Dissertation sur le pretendu bonheur du plaisir des sens, p.* 13. 14.

On pourroit faire plusieurs reflexions sur la peine que l'auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld s'est donnée, pour convaincre de Socinianisme le Port-roial, mais je n'en ferai que trois.

La I. est que si quelcun accusoit de la même chose cet écrivain, il trouveroit toute faite l'instruction de ce procés dans l'Esprit de Mr. Arnauld, car il n'auroit qu'à bâtir ce syllogisme.

Un homme (c) qui croit d'une part que les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludez, & qui d'autre part n'a pas une soumission aveugle pour les decisions des Conciles, est Socinien.

(c) *Voiez l'Esprit de Mr. Arnauld, ubi supra. pag.* 220.

Or l'auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld croit cela, & n'a pas cette soumission:

Donc il est Socinien.

La majeure de ce syllogisme est évidemment la doctrine de cet auteur; car voulant justifier ce qu'il avoit dit (d) que le Socinianisme étoit la Theologie de quelques Societez graves, c'est-à-dire de Messieurs de Port-Roial, il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la divinité de JESUS-CHRIST n'a pas été revelée avec assez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de soupçonner qu'ils ne croient pas qu'on soit obligé de se soumettre aux Conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non équivoque de l'heresie Socinienne, autrement il ne se purgeroit pas de calomnie; son accusation seroit mal prouvée, & il demeureroit chargé de la note d'un faux accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties: la derniere n'a pas besoin d'être prouvée; car il est assez manifeste qu'un Ministre Protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles; & vous trouverez la preuve de la premiere dans ces paroles: „ (e) Ja n'avienne que „ je veuille diminuer la force & la lumiere de ces ca- „ racteres de la divinité de l'Ecriture: Mais j'ose af- „ firmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé „ par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une „ preuve, & à quoi l'on ne puisse repondre quelque „ chose: & considerez tous ensemble, quoi qu'ils „ ayent plus de force que separément, ils n'en ont „ pas assez pour faire une demonstration morale. „ Il seroit inutile de m'objecter que ce passage ne regarde point la divinité de JESUS-CHRIST; car en vain pretendroit-on que Dieu nous a revelé évidemment la divinité de son Fils dans l'Ecriture, si l'on soutenoit qu'il n'est point clair que l'Ecriture soit la parole de Dieu. Mais de plus cet auteur est (†) en procés avec un autre Ministre (f) sur la question si la foi de nos mysteres supose l'évidence du temoignage, & il a pris là-dessus non seulement la negative, mais il soutient aussi que l'affirmative est un sentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ses propres armes. Vous avez dit (g) qu'*il n'est pas vrai que les passages qui prouvent la divinité de Jesus Christ puissent être en façon du monde éludez.* Vous avez dit qu'ils sont aussi clairs que les passages qui concernent son humanité, & aussi clairs que la decision du Concile de Nicée, & qu'aucun texte que l'on voudroit faire à plaisir. C'est dire que les chicanes à quoi ils pourroient être exposez sont aussi vaines, que les chicanes que l'on feroit contre un texte dressé à plaisir. D'où vient donc que vous avouëz (h) que les caracteres de la divinité de l'Ecriture peuvent être éludez? D'où vient que vous dites que les objections des Sociniens sont considerables? Voici vos paroles: (i) *Les preuves de l'Ecriture qui établissent* la Trinité, l'Incarnation, la necessité de la grace *ne sont pas dans le dernier degré d'évidence; ces mysteres soufrent & reçoivent des difficultez, non seulement par égard à la raison humaine, mais aussi par rapport à l'Ecriture sainte; où il y a plusieurs textes qu'on a besoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les mysteres, & celles des Pelagiens contre la grace sont vaines & de nulle consideration, ils se trompent & n'y font pas attention. Ce sont des difficultez tres-réelles & qui meritent d'être éclaircies:* Souvenez vous que dans l'Esprit de Mr. Arnauld, (k) *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux & si propre à les flatter dans leurs erreurs,* c'est-à-dire en leur avoüant comme vous faites, que (l) *Jesus-Christ n'a pas fait conoitre sa divinité en termes si clairs, qu'il fût impossible de les éluder.*

(d) *Dans la Politique du Clergé, pag.* 90.

(e) *Jurieu, Traité de la nature & de la grace, pag.* 246.

(†) *On écrit ceci en Juillet* 1696.

(f) *Voiez ses deux livres contre Mr. Saurin.*

(g) *Esprit de Mr. Arnauld ubi supra, pag.* 201.

(h) *Ci-dessus lettre e.*

(i) *Jurieu Defense de la doctrine universelle de l'Eglise, pag.* 467.

(k) *Ubi supra pag.* 209.

(l) *Voiez l'Esprit de Mr. Arnauld Ibid. pag.* 198.

Ma II. reflexion est, que si ces preuves du Socinianisme de Messieurs de Port-roial étoient bonnes, il s'ensuivroit que toute l'Eglise Romaine seroit Socinienne; car ce qu'ils ont dit de l'obscurité de l'Ecriture est un dogme universel dans cette Eglise. D'ailleurs il y a fort peu de Catholiques Romains, qui attribuent au Pape d'être infaillible sur les matieres de fait. On n'attribuë pas même aux Conciles Occumeniques ce privilege. Les Jansenistes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles sur les matieres de droit, & ils ont même reconu que les cinq propositions étoient heretiques, au sens auquel ils ont pretendu

qui concerne le (MΔ) jeune Picaut, le grand temoin de l'auteur moderne dont il est ici question. Je n'expose point en particulier ce qui concerne les opinions & les livres de Socin. On le peut aprendre en gros dans le Dictionaire de Moreri. Un historien Allemand * a redigé en 229. propositions la doctrine des Sociniens.

* *Daniel Hartnaccius in continuatione Jo. Micrælii Syntagm. Histor. Eccles.*

L'objection la plus generale que l'on propose contre eux, est qu'en refusant de croire ce qui leur paroît oposé aux lumieres philosophiques, & de soumettre leur foi aux mysteres inconcevables de la religion Chretienne, ils fraient le chemin au Pyrrhonisme, au Deïsme, à l'Atheïsme. On pourroit peut-être leur objecter qu'ils ouvrent la même porte du moins indirectement par la maniere dont ils expliquent les passages de l'Ecriture, qui concernent la consubstantialité du Verbe. Car il semble qu'il resulte de leurs explications que les Apôtres animez d'un zêle ardent pour la gloire de JESUS-CHRIST, ont emploié en parlant de ses perfections, les figures & les phrases les plus outrées que la devotion puisse suggerer. C'est ainsi que les devots de la sainte Vierge l'ont portée aussi haut qu'il leur a été possible, & aussi près qu'ils ont pu d'une veritable & réelle deïfication. Mais s'il faloit attribuer aux enthousiasmes du zêle, & non pas à la direction immediate du saint Esprit les expressions des Apôtres, chacun voit que l'Ecriture n'auroit guere plus d'autorité que les panegyriques des saints. Or en ruinant la divinité de l'Ecriture, on renverse toute la revelation, ensuite de quoi tout n'est que dispute de philosophes.

SOM-

que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la justification des Religieuses qui refusoient de signer certains formulaires, & d'aquiescer à des mandemens Episcopaux, est d'une telle nature que tous les Moines en diroient autant, s'ils se trouvoient inquietez par des Evêques. Combien de procés ont-ils avec leurs Prelats? Combien de fois se pourvoient-ils contre eux par des apels ou à des Synodes, ou au Pape? N'est-ce pas un signe manifeste qu'ils ne croient pas que l'on doive sacrifier ses lumieres à l'autorité des tribunaux subalternes. J'avoue qu'il y en a quelques-uns qui disent qu'un Religieux doit obeir aveuglement à son Superieur; mais ce n'est que par raport à la discipline, & aux observances, & ils ne se croiroient pas obligez de lui obeir, s'il leur commandoit de croire ce qu'ils sçavent être condamne par les decisions des Conciles. Desorte que si le Port-roial est Socinien, puis qu'il a dit d'un côté que l'Ecriture ne contient pas évidemment nos mysteres; & de l'autre, que l'on ne doit pas signer contre les lumieres de sa conscience un mandement épiscopal, ou une Bulle qui ne prononce que sur un fait, il n'y a point d'Academie, ni de Communauté Religieuse dans la Catholicite qui ne soit Socinienne. Admirons donc le discernement de l'adversaire de Mr. Arnauld; confessons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choisir des preuves. Il est fort assûré que si les Jesuites se trouvoient jamais dans le même cas où le Port-roial s'est trouvé, ils feroient le même (a) manege que le Port-roial a fait. Seroient-ils pour cela Sociniens?

(a) *Pendant la Congregation* de Auxiliis, *Clemens VIII. ne leur étant pas favorable*, ils soutinrent publiquement dans Rome qu'il n'étoit pas de foi que Clement VIII. fût Pape. D'autres enseignerent qu'il n'étoit pas infaillible. *Voiez l'histoire de cette Congregation imprimée l'an 1687. pag. 49. en y cite* Matthieu hist. de France, liv. 2.

Ma III. reflexion regarde les soins extrêmes que cet Auteur prend de se disculper envers le public, sur ce qu'il revele le secret du *nommé Picaut ou Picot.* Il craint d'accabler le Port-roial, il declare qu'il a long tems combatu avant que d'oser lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait si ces Messieurs eussent été moins injustes, & moins cruels envers son parti; il s'aplaudit neanmoins de les avoir terrassez, *c'est ce que l'on gagne*, conclut-il, *à pousser les gens à bout.* Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante? Ne diroit on pas que c'est une de ces productions, qui dans un proces ne laissent à la partie aucun lieu de se pourvoir, & de chicaner. Mais il se trouve au bout du compte qu'il n'objecte à Messieurs de Port-roial qu'un recit, qu'il n'ose pas garantir; il ne sçait si cela est vrai. Qui le croira donc, puis qu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs assez simple pour s'imaginer que son histoire imprimeroit à ces Messieurs une flétrissure si honteuse, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté? Qu'il n'aie point cela sur la conscience: i. peut être fort assûré que de tels contes ne feront jamais d'impression sur des esprits desinteressez, ni même sur les Jesuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela; mais il le faut comparer à ces soldats deserteurs, qui racontent mille fables sur l'etat des villes assiegées dont ils s'échapent. J'ai un livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour titre *Traité des Parlemens ou Estats generaux composé par Pierre Picault.* Voilà sans doute nôtre fugitif, car il y a beaucoup de Socinianisme dans cet ouvrage. Lors qu'un homme grave, & de beaucoup de reputation quitte son pais & son Eglise, on peut faire fond sur ce qu'il en conte. C'est ce qui me fait croire que l'auteur de la Politique du Clergé ne sçavoit ce qu'il disoit avec son pretendu tiers parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il supose que la France est pleine; car lors que je demandai il y a deux (b) ou trois ans à un fameux (c) Pere de l'Oratoire, s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Ecclesiastiques de France, il me repondit que presque personne n'y conoissoit les ouvrages & les dogmes de ces gens-là. Il se trouve par tout des mecreans, & des doutans, mais ce ne sont pas des Sociniens.

Concluons que l'auteur de la Politique du Clergé n'aiant pu donner des preuves de l'accusation atroce qu'il a publiée contre le Port-roial, demeure duement chargé de la note d'un franc calomniateur. Il faut comparer ses preuves à celles d'un homme qui aiant dit que le gouverneur d'une place est traître à son Souverain, le prouveroit 1. en lui imputant une conduite qui seroit celle de tous les autres gouverneurs, & celle des gouverneurs qu'il reconoitroit fidelles: 2. en publiant quelque sot conte, qu'un soldat sorti de la place auroit fait aux ennemis.

(MΔ) *Ce qui concerne le jeune Picaut, le grand temoin de l'auteur moderne.*] Voici ce que Mr. le Vassor me fit l'honeur de m'écrire le 2. de Janvier 1697. „ Si vous m'eussiez dit que vous vouliez parler de l'avanture de Picaut, que Mr. Jurieu raconte fort de „ travers, je vous en eusse bien instruit. Il étoit de „ mon (†) païs, & je le conoissois fort. Son frere ainé „ a épousé une de mes proches parentes. C'étoit un „ pauvre garçon qu'Aubert de Versé gâta sur le Socinianisme, non à Port-Royal, mais dans une mai„son de l'Oratoire où ils se trouverent ensemble. „ Les Peres de l'Oratoire renvoierent de Versé dés „ qu'ils s'aperçurent qu'il dogmatisoit, & ils garde„rent quelque tems Picaut pour tacher de le guerir, „ mais il n'y eut pas moien. „ Cela s'acorde parfaitement avec une lettre de Mr. Simon qui a été imprimée. Voici ce que l'on y trouve: „ (d) Je puis „ vous assurer, qu'il y a dans ce (e) libelle un grand „ nombre d'histoires fausses, & qui ne peuvent pas „ avoir été (f) gâtées par M. J. peut-on rien voir par „ exemple de plus faux & de plus ridicule, que celle „ qui est rapportée si au long à la page 221. & dans „ les suivantes de ce 1. volume. On y suppose que „ Mess. de Port-Royal ont eu dans Paris une maison „ où ils enseignoient le Socinianisme à leurs Ecoliers, „ ausquels on laissoit lire librement les livres des Soci„niens. Ce Roman est si bien circonstantié qu'il n'y „ a personne qui ne juge d'abord, que c'est plutôt une „ veritable histoire qu'un conte fait à plaisir. Il est „ cependant certain que Mess. de P. R. n'ont eu dans „ Paris aucune Ecole où ils instruisissent la jeunesse. „ Voici ce qui a donné lieu à ce Roman. Le jeune „ homme dont on parle nommé *Picaut* étoit dans „ l'institution des Peres de l'Oratoire, qui est propre„ment le noviciat de ceux qui veulent entrer dans „ cette Congregation. Il s'y trouva en même-temps „ un homme fort connu dans le monde, qui avoit été „ Ministre en Bourgogne, & que ses Confreres avoient „ chassé aprés l'avoir convaincu de Socinianisme. Les „ Peres de l'Oratoire qui le croyoient Ministre conver„ti le reçûrent dans leur institution. Ce fut lui qui „ par des leçons qu'il fit à ce jeune homme sur l'Apo„calypse & sur le Socinianisme, lui renversa la cer„velle. Ainsi ce Socinianisme venoit des vôtres & „ non pas de Mess. de P. R. ni des PP. de l'Oratoire. „ Cette école où les livres des Sociniens ne sont point „ enfermés sous la clef est une pure vision de vos gens „ qui debitent dans tout cet infame libelle des fausse„tés manifestes pour de veritables histoires. „

(b) *On écrit ceci en Juillet 1696.*

(c) *C'est Mr. le Vassor, qui est aujourd'hui à Londres, qui est fort connu par ses ouvrages, qui a professé la Theologie dans l'Oratoire, & qui connoit parfaitement l'état civil & ecclesiastique de France.*

(†) *Mr. le Vassor est d'Orleans.*

(d) *Lettres choisies de Mr. Simon pag. 145.*

(e) *C'est à dire l'Esprit de Mr. Arnauld.*

(f) *Cela se raporte à ces paroles de la même page* l'homme de la monnoye indigne de cette bevuë, me répondit fort ingenuement & sans faire beaucoup de reflexion parlant du M. J. *ces hommes gâte tout ce qu'on lui envoye:*

SOMMONA-CODOM. C'est ainsi que les Siamois apellent un certain homme extraordinaire, qu'ils croient être parvenu à la suprême felicité *. Je n'en parle que (*A*) pour avoir lieu d'examiner une objection très-subtile que Mr. du Rondel m'a proposée, contre ce que j'ai avancé dans l'article de † Lucrece, *Que la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu.*

* *Voiez Mr. de la Loubere, Relation de Siam, to. 1. chap. 22. n. 4. & 5. pag. m. 500. 501.*

† *Pag. 1924. col. 2. à la fin de la remarque I.*

Le

(*A*) *Que pour avoir lieu d'examiner une objection.*] Mr. du Rondel aiant lu la page 1924. de cet ouvrage, eut la bonté de m'écrire qu'il craignoit que l'on ne la combatit & par des exemples, & par des raisons. „ (*a*) Car en 1. lieu à Siam & en autres pays où „ l'on croit en Sommona-Codom, c'est un dogme „ incontestable que ce Dieu ne se mêle de quoi que „ ce soit dans son Nireupan, & laisse aller sur la ter„ re toutes choses à leur gré; & cependant on ne lais„ se pas de le prier, de l'invoquer & de tâcher par „ toute sorte d'efforts de l'imiter dans la pratique des „ vertus. Voiez le premier tome de Mr. de la Lou„ bere. Mais en 2. lieu quand il n'y auroit ni Som„ mona-Codom ni tout autre Dieu en ce monde, de „ cela seulement qu'on parle des Dieux, & qu'on at„ tache à ces idées là toute la beauté des mœurs, il se „ trouveroit parmi les hommes force gens qui aspi„ reroient à ce degré de gloire. „ La necessité où je me trouve reduit de renvoier une infinité de choses à un autre tems, me contraint ici à mon grand regret de suprimer toute la suite de la belle lettre de Mr. du Rondel, mais j'en mettrai le precis dans ces 3. ou 4. mots; il represente fortement le pouvoir de l'admiration, (*z*) & il montre par de grans exemples que la seule envie d'imiter un beau modele, a porté les hommes à des actions très-difficiles.

(*a*) *Lettre de Mr. du Rondel du 28. de Janvier 1696.*

(*z*) *Voiez la 2. colonne de la page suivante.*

I. Repondons premierement à l'objection qu'il a fondée sur la conduite des Siamois, & pour mieux developer cette matiere raportons d'abord les paroles de l'historien: „ (*b*) Sommona-Codom avant de „ mourir ordonna qu'on luy consacrât des statuës & „ des Temples, & depuis sa mort il est dans cet état „ de repos, qu'ils expriment par le mot de Nireu„ pan. Ce n'est pas un lieu, mais une maniére d'ê„ tre: car à parler juste, disent-ils, Sommona-Co„ dom n'est nulle part, & il ne joüit d'aucune félici„ té: il est sans nul pouvoir, & hors d'état de faire ny „ bien ny mal aux hommes: expressions que les Por„ tugais ont renduës par le mot d'anéantissement. „ Néanmoins d'autre part les Siamois estiment Som„ mona-Codom heureux, ils luy adressent des priéres, „ & luy demandent tout ce dont ils ont besoin: soit „ que leur Doctrine ne convienne pas avec elle-mê„ me: soit qu'ils portent leur Culte au de-là de leur „ Doctrine: mais en quelque sens qu'ils attribuënt du „ pouvoir à Sommona-Codom, ils conviennent qu'il „ n'en a que sur les Siamois, & qu'il ne se mêle point „ des autres Peuples, qui adorent d'autres hommes „ que luy. „ Vous voiez là manifestement que les Siamois disent le pour & le contre de leur Sommona-Codom. Ils disent qu'*il ne jouit d'aucune felicité, & d'autre part ils l'estiment heureux.* On peut donc croire qu'encore qu'ils disent qu'*il est sans nul pouvoir*, ils l'estiment fort puissant: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils lui adressent des prieres; leurs idées sont si confuses qu'elles leur permettent d'affirmer le blanc & le noir d'un même objet. Quand ils le considerent d'un certain sens ils en disent une chose, & quand ils le considerent d'un autre sens, ils la nient. Les notions de leur esprit sont differentes du sentiment de leur cœur; c'est pourquoi leur theorie ne s'accorde pas avec leur pratique: mais quoi qu'il en soit nous devons croire qu'ils n'invoquent point Sommona-Codom, entant qu'ils croient qu'il n'a nul pouvoir, & qu'il ne se mêle de rien, mais entant qu'à certains égards & par des maximes de sentiment, plus fortes pour l'ordinaire sur le peuple que les dogmes precis & distincts des speculatifs, ils lui attribuent quelque puissance. L'historien insinuë clairement qu'ils lui attribuent quelque pouvoir; *en quelque sens*, dit-il, *qu'ils lui en attribuent, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois.* Voilà ma 1. remarque: j'y ajoûte cette observation. Ils sont très-persuadez qu'il y a des choses qui conduisent l'ame ou au malheur éternel, ou au bonheur éternel, & que tout ce qu'ils peuvent faire en l'honneur de Sommona-Codom est beau, loüable, juste, propre à conduire au souverain bien. Ainsi quand même ils enseigneroient constamment & sans aucune ombre de contradiction qu'il ne se mêle de rien, qu'il n'a nul pouvoir, qu'il n'entend point les prieres qu'on lui adresse, ils devroient s'adresser à lui dans leurs besoins, & pratiquer les vertus qui lui ont été agreables; car ce doit être selon eux le chemin de la suprême felicité. Je dis donc que leur devotion, & leur morale pratique ne combatent point ce que j'avance; car ils ont en même tems & la foi de l'existence, & la foi de la providence. Il est vrai qu'ils ne donnent point la providence à Sommona-Codom, mais il suffit qu'ils la donnent à quelque autre chose, & qu'ils attendent d'elle la recompense de leurs bonnes œuvres. (*c*) *Ils n'ont pas moins perdu que les Chinois l'idée de la divinité*, mais ils ont pourtant *conservé cette ancienne maxime qui promet des recompenses à la vertu, & qui menace le crime de châtiment.* Ils attribuent donc *cette justice distributive à une fatalité aveugle:* c'est de cette fatalité qu'ils attendent leur bonheur s'ils vivent bien: c'est elle qui leur tiendra compte des honneurs qu'ils auront rendus à Sommona-Codom. Pour comprendre leur impieté, il ne faut que jetter les yeux sur celles des gens de lettres Chinois: ce sont (*d*) *ceux qui ont des grades de literature, & qui seuls ont part au Gouvernement.* Ils sont *devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'Ame du Ciel, & de toutes les autres Ames, je ne sçay quelles substances aëriennes, & dépourvûës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle; qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée.* Ils pretendent que *c'est une chose toute-conforme aux Principes de la Nature, que par des simpathies secrettes, mais certaines, entre la Vertu & le bonheur, & entre le Vice & le malheur, la Vertu soit toûjours heureuse, & le Vice toûjours malheureux.* Voilà donc les Chinois & les Siamois fort differens d'Epicure: ils nient l'existence de Dieu, & admettent une (†) providence, au lieu qu'Epicure rejettoit la providence, & reconnoissoit l'existence de la Divinité. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Siamois invoquent Sommona-Codom, & qu'ils s'efforcent d'imiter sa belle vie; mais il faudroit trouver étrange qu'Epicure eût invoqué Jupiter, & qu'il se fût fait une grande violence en l'honneur des Dieux; car il étoit persuadé que ses prieres & ses efforts ne lui serviroient de rien. Les Siamois croient au contraire que le culte de leur Heros leur attire une belle recompense: la fatalité aveugle, les loix & les sympathies naturelles qui ont lié selon eux la vertu avec le bonheur, & le vice avec le malheur, sont un motif & un frein aussi puissant, que le sçauroit être la foi d'une providence éclairée.

(*b*) *La Loubere, Relation de Siam, to. 1. ch. 24. p. m. 533. 534.*

(*c*) *Id. la Loubere ibid. chap. 23. n. 15. pag. 515.*

(*d*) *Id. ib. n. 14. pag. 514.*

(†) *C'est-à-dire une loi de punition pour le mal, & de recompense pour le bien.*

Je passe bien plus avant, & jusques à dire que dans l'ordre (*e*) de la nature les ressorts de cette foi n'ont pas tant de force que l'opinion des Siamois. Une liaison naturelle de la vertu avec le bonheur, & du vice avec le malheur, seroit bien plus propre à remuër l'esprit mercenaire, que ne l'est sans une grace efficace la persuasion des orthodoxes. Cette liaison sortiroit toujours son plein & entier effet, puis qu'elle ne seroit point soumise à une cause qui trouve quelquefois bon de deroger à ses loix, de les étendre, de les retrecir, d'en hâter, ou d'en retarder l'execution; d'en disposer, en un mot, selon ses vuës, & selon les varietez des circonstances. Cette liaison par cela même que ce ne seroit qu'une aveugle fatalité, donneroit aux vertueux une parfaite certitude d'une prompte recompense, & aux mechans une crainte necessaire d'une prompte punition. Mais en suposant une providence qui dispose de toutes choses selon son bon plaisir, & avec une sagesse dont nous ne comprenons pas toutes les vuës, on ne peut pas être certain qu'une bonne action sera utile, ni qu'une mauvaise action sera dommageable; car on peut s'imaginer dans chaque rencontre particuliere, que c'est un des cas où il plait à Dieu de ne point suivre la loi generale de la recompense du bien, ou celle de la punition du mal. Les Chretiens conviennent que ce sont des loix dont Dieu suspend l'execution aussi long tems que bon lui semble. Il disent même qu'un vieux pecheur qui a joui de tous les plaisirs de la vie, sera heureux éternellement, pourvu qu'au lit de la mort il fasse un bon acte de repentance; & que si dans sa vieillesse l'on se detourne du chemin de la vertu, qu'on avoit suivi long tems avec bien des adversitez, on sera damné éternellement (*f*). De là peut venir sans doute que la crainte des jugemens de Dieu, ni l'espoir de ses recompenses ne fassent pas sur les mondains beaucoup d'impression.

Que le dogme d'une liaison naturelle & aveugle entre la vertu & le bonheur, & entre le vice & le malheur, feroit plus d'effet sur l'homme, que le dogme des Chretiens sur la providence.

(*e*) *C'est-à-dire en ne considerant pas l'operation de la grace sur les ames predestinées.*

(*f*) *Conferez avec ceci le chapitre 18. d'Ezechiel.*

Le Pere Tachard conte plusieurs choses de ce Sommona-Codom, qu'il apelle *Sommonokhodom*. C'est, dit-il ‡, le Dieu que les Siamois *adorent à present*. Ils suposent qu'il „ nâquit Dieu „ par sa vertu propre; & qu'incontinent aprés sa naissance sans aucun Maître qui l'instruisist, il „ acquit par une simple vûë de son esprit, une connoissance parfaite de tout ce qui regarde le „ Ciel, la Terre, le Paradis, l'Enfer & des secrets les plus impenetrables de la Nature; qu'il „ se souvint au même tems de tout ce qu'il avoit jamais fait dans les differentes vies qu'il avoit „ menées; & qu'aprés avoir enseigné aux peuples ces grandes choses, il les laissa écrites dans „ des Livres, afin que la Posterité en profitât. C'est dans ces Livres qu'il raconte de lui-mê- „ me, qu'étant devenu Dieu, il souhaita un jour de manifester aux hommes sa Divinité par „ quelque prodige extraordinaire. . . . . . † Qu'aussitôt il se sentit porté en l'air dans un „ trône tout éclatant d'or & de pierreries, qui sortit de terre au lieu même où il étoit, & que „ les Anges étant à l'instant descendus du Ciel, lui rendirent les honneurs & les adorations qui „ lui étoient deuës. . . . . . * Que depuis le tems qu'il aspira à devenir Dieu, il étoit „ revenu au monde cinq cens cinquante fois sous differentes figures; que dans chaque renaissan- „ ce, il avoit toûjours esté le premier, & comme le Prince de ceux d'entre les animaux sous la

‡ *Tachard, voiage de Siam liv. 6. p. 205. édit. de Holl.*

† *Id. ib. pag. 206.*

* *Id. ib. pag. 207.*

pression. S'il y avoit une liaison indissoluble entre demander à Dieu devotement une bonne chose, & l'obtenir, on ne douteroit jamais, qu'une priere bien conditionnée ne fût efficace; mais quand on sçait la doctrine des Theologiens sur cette partie du culte, on ne peut point s'assûrer que les vœux les plus ardens & les plus devots d'une mere pour la guerison, pour la conversion de son fils, pour la delivrance de son mari injustement emprisonné, seront exaucez. Ceux qui ont oui prêcher sur l'efficace de la priere, ou qui ont lu quelque livre sur cette question, sçavent que les preuves que l'on donne, & que l'on fonde ou sur des raisonnemens, ou sur des exemples, produisent presque une entiere conviction; mais il faut venir enfin à l'examen des dificultez. Les predicateurs ne concluent pas, sans suposer que quelcun leur demandera, mais pourquoi donc y a-t-il des choses que l'on n'obtient pas, encore qu'on les demande avec foi, & pour la plus grande gloire de Dieu? Ils repondent qu'il y a bien des rencontres où Dieu nous refuse ses graces afin de nous éprouver, ou de nous humilier de plus en plus, ou parce qu'il sçait que les faveurs que nous demandons nous seroient prejudiciables, & qu'il conoît mieux que nous nos veritables besoins, & les interêts de sa gloire. Il n'y a point de cas où chaque personne ne puisse juger que par quelqu'un de ces motifs ses prieres manqueront d'être exaucées, & cela fait que l'esperance d'être exaucé, est toûjours mêlée de beaucoup d'incertitude, & que bien des gens se relâchent dans la pratique de l'oraison, ou se reduisent à ne demander à Dieu que la grace generale d'aquiescer à tout ce qu'il lui plaira. On agiroit tout autrement si l'on se persuadoit qu'il y a une connexion necessaire entre une oraison devote, & l'acquisition du bien qui est l'objet de la priere; on s'adresseroit à la providence dans toutes ses necessitez, comme l'on s'aproche du feu quand le froid nous incommode. Puis donc que les Siamois se persuadent qu'il y a une liaison fatale, immuable, necessaire entre la vertu & le bonheur, & entre le vice & le malheur, cette impieté devroit être plus efficace pour les porter à bien vivre, que la religion ne l'est en d'autres païs. Ils devroient s'apliquer à la vertu pour être heureux, comme ils recourent aux alimens lors qu'ils ont faim: & ils devroient s'éloigner du vice afin d'éviter le malheur, comme l'on s'eloigne du feu quand on craint de se brûler. Mais en ce cas-là leurs bonnes mœurs seroient aussi mercenaires que rien le puisse être. Les notions pures de l'honnêteté n'en seroient pas le principe. Disons en passant qu'il est bien étrange qu'ils puissent croire ce qu'on leur impute sur cette fatale connexité. N'y a-t-il donc parmi eux personne qui s'enrichisse injustement, ou qui soit pauvre sans passer pour criminel, ou qui soit blessé en tâchant de sauver la vie à un honnête homme? Je pense que si on les pressoit là-dessus, ils nous paieroient de quelque notion Stoicienne, sçavoir (a) que les maladies, le chagrin, la pauvreté ne sont point des maux, & que les richesses, le plaisir, & la santé ne sont pas un bien. Je croirois sans peine que le peuple ne suit point cette opinion de la sympathie naturelle de la vertu avec le bonheur, & du vice avec le malheur, mais que c'est seulement le dogme de leurs gens de lettres qui ont nié la providence, & qui ont vu neanmoins qu'il étoit utile de conserver l'opinion commune touchant les peines & les recompenses.

(a) *Confer quæ supra pag. 2639. remarque E.*

Si l'admiration d'une nature excellente qu ne nous peut faire ni bien ni mal, peut servir à nous rendre vertueux.

II. Examinons à cette heure l'autre partie de l'objection. Je conviens qu'on peut admirer & honorer un objet, sans se proposer d'autre recompense, que la seule satisfaction de rendre justice au merite; mais je ne sçaurois convenir qu'il y ait des gens capables de l'invoquer, & de combatre leurs inclinations, & de lui offrir des sacrifices dans la vuë d'obtenir ses bonnes graces, & d'apaiser sa colere, s'ils sont bien persuadez 1. qu'il ne se mêle de rien; qu'il ne se soucie de rien; que la mauvaise vie des hommes ne lui deplait pas, & que leur bonne vie ne lui est pas agreable. 2. qu'il n'y a aucun autre être qui puisse recompenser les hommages qu'ils rendroient à celui-là, ni châtier la complaisance qu'ils auroient pour leurs passions. Voilà le fondement de la maxime que j'ai avancée, que *la foi de l'existence de Dieu sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice.* Mais quoi, dira-t-on, des hommes pleins d'admiration pour une nature excellente, sainte & heureuse, & honorée par toute la terre, ne pourront-ils pas se la proposer comme un modele de leur vie; & dans le dessein de l'imiter, ne pourront-ils pas combatre leurs mauvaises inclinations, & tendre vers la vertu avec des efforts extraordinaires? Je repons qu'ils le pourront, pourvu qu'ils croient que cette penible imitation les rendra semblables à cette nature, ou leur procurera quelque autre gloire d'un très-grand prix. Mais dès lors la foi de la providence sera jointe en eux avec la foi de l'existence divine; ils croiront ou comme les Siamois & les Chinois, que la nature des choses a uni ensemble par une fatalité aveugle, le bonheur avec la vertu, & le malheur avec le vice; & que l'imitation d'un Sommona-Codom les mettra un jour en possession d'un état semblable au sien; ou ils croiront qu'un Legislateur intelligent a destiné des couronnes, à ceux qui auront choisi pour leur modele la vie sainte & heureuse des Dieux immortels. Au pis aller ils espereront que le genre humain sera assez équitable pour admirer leur vertu, & pour la recompenser glorieusement; & que peut-être ils parviendront un jour à l'apotheose. La gloire de Miltiade eut un grand pouvoir sur Themistocle, quoi que Themistocle n'esperât rien de Miltiade; je l'avouë: aujourd'hui la memoire des Alexandres & des Cesars ne peut-elle pas remuer si vivement les passions, qu'elle fera entreprendre les choses les plus difficiles? Neanmoins on est très-persuadé que ces Conquerans ne sçavent pas ce qui se fait sur la terre; & qu'ils ne peuvent faire ni aucun bien, ni aucun mal. J'avoue tout cela: mais Themistocle ne sçavoit-il pas qu'en imitant Miltiade, il parviendroit à la même gloire que Miltiade? Ceux qui marcheroient aujourd'hui sur les traces des Alexandres & des Cesars, ne sçauroient-ils pas que les trophées, les panegyriques, l'immortalité du nom seroient le prix & la recompense glorieuse de leurs fatigues? Ainsi tous les exemples que l'on sçauroit alleguer de la force de l'admiration, & de celle de l'imitation, suposent & établissent l'existence d'une cause qui recompense le travail de l'admirateur, & celui de l'imitateur. Ils ne font donc rien contre ma these. Voici encore une reflexion: la foi de l'existence divine, sans celle de la providence, ne doit point passer pour un motif à la vertu, si tout ce qu'elle peut produire peut-être produit par la seule idée de l'honnête, & par la seule envie d'être loüé: or la seule idée de l'honnête, & la seule envie d'être loüé, peuvent produire tout ce que l'admiration & l'imitation des Dieux d'Epicure seroient capables d'operer. Cela devient manifeste quand on l'examine attentivement. Donc &c. Je n'ai pas voulu tirer avantage de ce qu'un sectateur d'Epicure, ne pouvoit pas se flater qu'en imitant les vertus des Dieux, il (b) possederoit un jour leur beatitude; cela n'eût pas eté à propos, puis que Mr. du Rondel ne supose pas que l'objection regarde aussi Epicure. Voiez la marge (c).

(b) *Epicure & ses Sectateurs enseignoient que l'ame de l'homme perit pour jamais quand l'homme meurt.*

(c) *Je ne propose ceci que comme un problême que Mr. du Rondel prendra la peine d'examiner, & que je le prie de resoudre autant que bon lui semblera, pour la plus ample instruction de nos lecteurs.*

„ la figure desquels il naissoit ; que souvent il avoit donné sa vie pour ses sujets, & qu'étant Singe, il avoit delivré une Ville d'un monstre horrible qui la desoloit ; qu'il avoit été un tres puissant Roy, & que sept jours avant que d'obtenir le souverain Domaine de l'Univers, il s'étoit retiré à l'imitation d'un certain Anachorete avec sa femme & ses deux enfans dans des solitudes écartées ; que là il étoit mort au monde & à ses passions. . . . . * Il avoit parcouru le monde, faisant connoître aux hommes le bien & le mal, & leur enseignant la vraye Religion, qu'il écrivit luy-même pour la laisser à la Postérité. Il s'étoit même attiré plusieurs disciples, qui dans la condition de Prêtres devoient faire une profession particuliere de l'imiter, en portant un habit semblable au sien, & en gardant les régles qu'il leur donnoit, lors qu'enfin il arriva à la quatre vingt-deuxiéme année de son âge. . . . . . . Il fut attaqué d'une violente colique dont il mourut. Son ame (*B*) monta au huitiéme Ciel. „ Nous verrons ci-dessous (C) ce que l'on conte de son frere.

* *Ibid. pag.* 214.

SOPHRONIE, est le nom qu'on donne à une Dame Romaine, dont Eusebe louë le courage & la chasteté. Je ne sçaurois bien dire où l'on a trouvé son nom ; car Eusebe ne l'a point nommée ni dans le chapitre † 14. du 8. livre de son histoire Ecclesiastique, ni dans le 34. chapitre du 1. livre de la vie de Constantin. On y trouve seulement que cette Dame étoit mariée au gouverneur de Rome, & qu'aiant sçu que les archers dont Maxence se servoit pour se faire amener les femmes qu'il avoit dessein de violer, étoient dejà entrez dans sa maison, avec une permission extorquée de son mari, elle demanda un peu de tems sous pretexte de se parer ; qu'ensuite se voiant seule dans sa chambre, elle se plongea une épée dans le sein, & fit conoître par cette action à son siecle & aux suivans, qu'il n'y a que la vertu chretienne qui soit invincible, & à l'épreuve de la mort. Voilà ce qu'en dit Eusebe. Il ne dit point qu'elle ait *demandé permission à son mari, & pardon à Dieu, de ce qu'elle alloit executer* ; ni que *l'Eglise lui ait rendu temoignage de la verité de son martire par la declaration de sa sainteté.* Ce sont des gloses que le Sieur Moreri, trompé (*A*) par Charles Etienne, attribuë faussement à l'historien.

† *Moreri cite* 17. *après Charles Etienne & plusieurs autres Dictionaires.*

☞ SO-

(*a*) *Tachard voiage de Siam liv.* 6. *p.* 215. *édit. de Holl.*

(B) *Son ame monta au huitiéme ciel.*] „ (*a*) C'est proprement le Paradis appellé *Nyruppaam*, elle n'est plus sujette aux miseres ny à la douleur, & elle joüit d'une beatitude parfaite. C'est pour cela qu'elle ne renaîtra jamais, & voila ce qu'ils appellent être aneanty. Car par ce terme ils n'entendent pas la destruction totale d'une chose qui la reduise au néant, mais ils veulent seulement dire qu'on ne paroît plus sur la terre, quoyque l'on vive dans le Ciel. Pour son corps il fut brûlés & ses os, à ce qu'ils rapportent, ont été conservez jusqu'à présent. Il y en a une partie dans le Royaume de Pégu, l'autre dans celuy de Siam. Ils attribuent à ces os une merveilleuse vertu, & ils assurent qu'ils brillent d'une splendeur toute divine. „ On peut inferer de ces dernieres paroles, que le culte des Siamois pour ce Dieu-là n'est point detaché de l'esperance qu'il est utile.

(*b*) *Id. ib. pag.* 206.

(*c*) *Id. ib. pag.* 208.

(C) *Ce que l'on conte de son frere.*] Il (*b*) s'apelloit *Thevatat.* „ (*c*) Il renaissoit toûjours avec son frere *Sommonokhodom*, dans la même espece que lui : mais toûjours inferieur en dignité, parce que *Sommonokhodom* étoit le Prince des animaux, dont il prenoit la figure. Mais *Théuatat* aspirant aussi à la Divinité, & ne pouvant rien souffrir au dessus de lui, ne voulut jamais se soûmettre à son frere. Il tâcha au contraire par de continuelles révoltes de troubler son regne & n'oublia rien pour le dépoüiller de l'Empire, il vint enfin en quelque maniere à bout de ce qu'il souhaitoit ; car il le tua lorsqu'ils étoient tous deux Singes (†). . . . . (*d*) Comme il avoit beaucoup d'esprit & d'adresse, il trouva moien de faire une Secte nouvelle, dans laquelle il engagea plusieurs Rois & plusieurs peuples à sa doctrine & qui le suivirent pour être ses imitateurs. Ce fut-là l'origine d'un Schisme qui divisa le monde en deux parties, & donna commencement à deux Religions, au lieu qu'auparavant tous les hommes n'en avoient qu'une. Les uns . . . . se firent disciples de *Thévathat*, & les autres de *Sommonokhodom*. *Thévathat*, quoi qu'il ne fut que le cadet, se voiant soûtenu par tant de Princes, qui avoient embrassé sa défense, emploia la force ouverte & la trahison pour perdre son frere. Il mit en usage les plus atroces calomnies, pour noircir sa reputation ; mais ces desseins ne réüssirent pas. Il fut même vaincu plus d'une fois, lorsque pour confirmer ses sectateurs dans la foy qu'il leur enseignoit, il osa disputer avec son frere, à qui feroit de plus grands miracles. L'ambition luy fit souhaiter d'être Dieu, mais ne l'étant pas veritablement, il ignora beaucoup de choses dont son frere avoit une parfaite connoissance, & parce que sa fierté ne luy permettoit pas d'écoûter *Sommonokhodom*, il n'apprit point de luy ce qui se passoit dans l'Enfer & dans le Paradis, ny la doctrine de la Métempsycose, ny les changemens qui s'étoient faits & qui se devoient faire dans tous les siécles. „ Les Siamois (*e*) *croyent que de la doctrine de* Thévathat *sont sorties comme d'une source de schisme & de division sept autres sectes qui ont beaucoup de rapport entre elles.* . . . . . „ (*f*) Aprés tous les outrages que *Thévathat* avoit fait à son frere, sans respecter ni les droits de la nature ni la Divinité même, il étoit juste qu'il en fût puni. Aussi les Ecritures des Siamois font elles mention de son supplice, & *Sommonokhodom* même y rapporte, qu'étant devenu Dieu, il vit ce frere impie dans le plus profond des Enfers. Je l'y reconnus, dit-il, accablé de maux & gémissant sous le poids de sa misere. Il étoit dans la huitiéme demeure, c'est-à-dire, dans le lieu où les plus grands criminels sont tourmentez, & là il expioit par un horrible supplice, tous les pechez qu'il avoit commis, & sur tout les injures qu'il m'avoit faites. Ensuite expliquant la peine qu'on faisoit souffrir à *Thévathat*, il dit qu'il étoit attaché à une Croix (*g*) avec de gros cloux, qui lui perçant les pieds & les mains, lui causoient d'extrêmes douleurs, qu'il avoit en tête une Couronne d'Epines, que son Corps étoit tout couvert de playes, & que pour comble de misere le feu infernal le brûloit sans le consumer. Un spectacle si pitoyable le toucha de compassion, il oublia toutes les injures, qu'il avoit reçuës de son frere, & il ne pût le voir en cet état sans prendre la resolution de le secourir. Il lui proposa donc ces trois mots à adorer *Pputhang*, *Thamang*, *Sangkhang*. Mots sacrez & mysterieux pour lesquels les Siamois ont une veneration profonde & dont le premier signifie Dieu, le second Parole ou Verbe de Dieu, le troisiéme Imitateur de Dieu, luy promettant au reste, s'il acceptoit une condition si raisonnable & si facile, de le delivrer de toutes les peines, ausquelles il étoit condamné. *Thévathat* consentit à adorer les deux premiers mots, mais jamais il ne voulut adorer le troisiéme, parce qu'il signifioit Prêtre ou Imitateur de Dieu, protestant que les Prêtres étoient des hommes pecheurs, qui ne meritoient aucun respect. C'est en punition de cet orgueil qu'il souffre encore aujourd'hui, & qu'il souffrira dans l'Enfer durant un grand nombre d'années. „

(†) *Il semble que ce conte ait tiré son origine de l'histoire de Cain & d'Abel.*

(*d*) *Id. ib. pag.* 209.

(*e*) *Id. ib. pag.* 211.

(*f*) *Id. ib. pag.* 212, 213.

(*g*) *Cela leur persuade que* JESUS-CHRIST *ne differe point de Thévathat, & ce qui les confirme le plus dans ce prejugé (ce sont les paroles du Pere Tachart ib. pag.* 214 *) est que nous adorons l'image du Sauveur crucifié, qui répresente parfaitement le châtiment de Thévathat.*

Jugez par là si les Siamois peuvent dire sans contradiction que c'est un Dieu qui n'a aucune puissance. Ne reconoissent-ils pas qu'il peut delivrer de la peine la plus horrible de l'Enfer ceux qui acceptent les conditions qu'il leur propose ? Si vous me repondez que cela regarde le tems où il n'étoit pas encore au huitiéme ciel, je repliquerai que l'exemple de Thevathat leur peut faire craindre d'être malheureux s'ils ne se conforment point aux volontez, & aux regles que leur Sommonokhodom leur a laissées, & par consequent leur culte n'est point detaché des motifs de l'interêt. Ils s'imaginent que les (*h*) Chretiens sont disciples de Thevathat, (*i*) *& la crainte qu'ils ont de tomber dans l'Enfer avec* Thevathat, *s'ils suivent sa doctrine, ne leur permet pas d'écouter les propositions qu'on leur fait d'embrasser le Christianisme.*

(*h*) *Id. ib. pag.* 209.

(*i*) *Id. ib. pag.* 215.

(*A*) *Moreri trompé par Charles Etienne.*] Comme l'article de Sophronie n'est pas bien long dans Charles

☞ SORANUS (QUINTUS VALERIUS) florissoit * au VII. siecle de Rome. Il se fit estimer par son éloquence, mais beaucoup plus encore par son érudition. C'étoit le plus sçavant homme qui eût (A) paru entre les auteurs Latins. Quoi qu'il fût né proche † de Rome, il ne laissoit pas d'avoir l'accent provincial, ce qui sans doute faisoit quelque tort à son éloquence. Il observa dans ses ouvrages une (B) methode que Pline imita, c'est qu'il y joignit des sommaires qui faisoient que chaque lecteur pouvoit choisir ce qu'il souhaitoit sans avoir la peine de lire tout. On pretend qu'il eut la hardiesse de divulguer un mystere (C) que les Romains tenoient fort caché. C'étoit le nom du Dieu tutelaire de leur ville. On ajoûte qu'il en fut puni de

** Voiez la remarque A lettre c.*
† Voiez la même remarque lettre c.

Etienne, je le raporterai tout entier. *Sophronia matrona Romana, altera Lucretia Christiana, cum vim Decii Principis videret se passuram, consentiente viro arrepto gladio seipsam transfixit, ac inter sanctas mulieres est relata. Euseb. lib. 8. cap. 17.* Voilà d'où Mr. Moreri a pris que Sophronie *est appellée la Lucresse Chretienne*, & c'est dejà une faute; car c'est donner une trop grande étenduë aux paroles du Dictionaire Latin. Le *consentiente viro* qui se devoit raporter à *passuram*, & non pas à *arrepto gladio*, fut un piege pour Moreri; une virgule mal mise lui aiant fait croire que cette Dame ne se tua pas, sans en avoir demandé la permission à son mari, le fit donner dans un mensonge. Peut-être que la virgule n'y fait rien; car si vous en mettez une après *passuram*, & une après *viro*, comme font Mrs. Lloyd & Hofman, l'équivoque ne sera pas moindre. Un auteur exact & zélé pour ses lecteurs auroit mis *passuram* après *viro*, & alors on n'eût pas été en balance. Je n'ai que faire de marquer le reste. Je dirai seulement que Mr. Moreri n'a point adopté toutes les fautes de Charles Etienne; il a ôté *Decii Principis*, & substitué le tyran Maxence à Decius. Lloyd & Hofman n'ont pas corrigé une seule lettre. Je m'étonne que Rivet ait dit (a) qu'Eusebe raporte touchant Sophronie, qu'après avoir prie Dieu à genoux, comme pour immoler à JESUS-CHRIST sa chasteté, elle se tua en presence du tyran Maxence. Cela m'aprend que lui aussi est de ceux qui citent après les modernes, sans consulter les originaux. J'avois eu meilleure opinion de lui. Je n'etois pas étonné que Ravilius Textor dans son *Officina*, & Decimator dans sa *Sylva vocabulorum* eussent fait les mêmes fautes que je trouvois dans Charles Etienne. Ces auteurs-là ne songeoient point à verifier. Decimator me paroit plus juste que tous les autres à l'égard de l'allusion à Lucrece; il ne dit pas, comme Moreri, que Sophronie ait été apellée la Lucrece Chretienne; mais qu'elle pourroit porter ce nom justement: *Castitatis nomine celebris, ita ut altera Lucretia Christiana non immerito dici possit.*

(A) *Le plus savant homme .... d'avoir l'accent provincial.*] La preuve de tout ceci est contenuë dans le 3. livre *de oratore*, à l'endroit où Ciceron dit que la prononciation la plus agreable de la langue Greque étoit celle des Atheniens (b). Ils parloient mieux sans être sçavans, que les plus doctes Asiatiques. Cela ne veut pas dire que leurs paroles étoient mieux rangées, cela ne concerne que leur son de voix, & leur accent. Ciceron dit la même chose à l'avantage de la ville de Rome: il observe que le plus ignorant Romain surpassoit à cet égard le docte Soranus: que dis-je docte, ce n'est pas assez, il faut le nommer le plus sçavant homme de ce tems-là. (c) *Hanc dico suavitatem, quæ exit ex ore, quæ quidem ut apud Græcos Atticorum, sic in latino sermone hujus est urbis maxime propria. ..... Nostri minus student literis quàm latini, tamen ex istis quos nostis, urbanis, in quibus minimum est literarum, nemo est quin literatissimum togatorum omnium Q. Valerium Soranum lenitate vocis, atque ipso oris pressu & sono facile vincat.* Ces paroles insinuent manifestement que Soranus vivoit alors, j'ai donc dit avec raison qu'il a fleuri au VII. siecle de Rome; car Ciceron supose que les discours dont son ouvrage *de oratore* est composé furent tenus l'an 662. Plusieurs croient que ce Soranus a été ami de Ciceron, & c'est de lui qu'ils entendent ce passage: (d) *Q. & D. Valerii Sorani, vicini & familiares mei non tam in dicendo admirabiles, quam docti & græcis literis & latinis.* Ce qui precede fait voir que ces deux Soranus n'etoient point de Rome; mais du païs Latin. Je croi qu'ils étoient de Sora, ville de ce païs-là selon Pline, & Ptolomée (e).

(B) *Une methode que Pline imita.*] Voici comme il parle dans sa preface adressée à Titus fils de Vespasien: (f) *Quia occupationibus tuis publico bono parcendum erat, quid singulis contineatur libris huic epistolæ subjunxi: summaque cura, ne perlegendos eos haberes, operam dedi. Tu per hoc & aliis præstabis ne perlegant: sed ut quisque desideraverit aliquid, id tantum quærat & sciat quo loco inveniat. Hoc ante me fecit in litteris nostris Valerius Soranus, in libris quos ἐποπτίδων inscripsit.* N'oublions point cette note du Pere Hardouin: (g) *Epoptides scripserat, hoc est, ut Turnebus quidem interpretatur, de Grammatica libros: tanquam de mysteriis literarum & doctrinæ. Erant enim ἐπόπται qui ad inspicienda sacra occulta admittebantur.* Il est sûr que nôtre Soranus avoit fait des livres de Grammaire. Voiez (h) Varron, & (i) Aulugelle.

(C) *De divulguer un mystere .... qu'il en fut puni de mort.*] Pline ne dit point en propres termes que Soranus divulgua le nom du Dieu tutelaire de Rome, mais on le peut recueillir de ses paroles, (k) *Cujus* (Romæ) *nomen alterum dicere arcanis cærimoniarum nefas habetur: optimaque & salutari fide abolitum enunciavit Valerius Soranus luitque mox pœnas.* Il dit que la ville de Rome avoit deux noms, l'un conu de tout le monde; l'autre si mysterieux que la religion ne permettoit pas de le reveler, & que Soranus aiant violé cette defense fut puni tout aussitôt. Il n'y a point de doute que cet autre nom ne fût le même que celui du Dieu tutelaire de la ville, ou (l) qu'au moins on ne le considerât comme une chose qui la protegeoit. Solin copiste de Pline s'est bien donné la licence de specifier la peine qui suivit la profanation de Soranus; il dit (m) qu'on le condamna au dernier suplice; mais quant au reste il se borne au nom caché & mysterieux de la ville, il ne dit pas que ce fût le nom du Dieu tutelaire de Rome. Nous allons citer deux auteurs qui sont plus exprès, & qui ne nous laissent pas la peine de tirer des consequences: (n) *Verum nomen ejus numinis quod urbi Romæ præesset, sciri sacrorum lege prohibetur, quod ausus quidam tribunus plebis enuntiare, in crucem levatus est.* Voilà sur quel fondement quelques-uns (o) debitent que nôtre Soranus a été tribun du peuple, & qu'il fut crucifié. Ils sont obligez d'aider à la lettre, car Servius n'a nommé personne. L'autre passage que j'ai à citer est de Plutarque. (p) Διὰ τί τὸν θεὸν ἐκεῖνον ᾧ μάλιστα τὴν Ῥώμην σώζειν προσήκει καὶ φυλάττειν, εἴτ᾽ ἐστὶν ἄῤῥην εἴτε θήλεια, καὶ λέγειν ἀπείρηται καὶ ζητεῖν καὶ ὀνομάζειν; ταύτην δὲ τὴν ἀπόῤῥησιν ἐξάπτουσι δεισιδαιμονίας, ἱστοροῦντες Οὐαλέριον Σωρανὸν ἀπολέσθαι κακῶς διὰ τὸ ἐξειπεῖν. *Cur tutelarem Romæ Deum, masne sit an femina, dicere aut quærere, ejusque nomen efferre nefas est? quod quidem interdictum à superstitione repetunt, narrantes Valerium Soranum malè periisse, quod nomen illud edidisset.* Notez que selon Plutarque il n'étoit permis de s'informer ni du sexe ni du nom du Dieu tutelaire de Rome. Notez aussi qu'il y a des gens qui trouvent plus de mystere dans la punition de Soranus, puis qu'ils disent que dès qu'il eut proferé ce nom occulte il tomba roide mort. Ils (q) assûrent que Pline & plusieurs autres disent cela. Il est faux que Pline le dise. Nous verrons dans la remarque D que peut-être l'indiscretion de Soranus ne fut point la cause de sa mort. Notez enfin une grosse faute du Gyraldi. Après avoir dit 1. que (r) Pline & Solin écrivent que Valerius Soranus fut (s) condamné à la mort pour avoir osé prononcer le nom occulte de Rome, 2. que (t) Sempronius a ecrit la même chose; il ajoûte que d'autres assûrent que ce Soranus fut crucifié, & que pour cette raison on institua le culte de la Déesse Angerone la patrone du silence. (v) *Alii in crucem sublatum tradunt, & PROPTEREA cultam Deam Angeronam silentii præsidem.* Servius est le seul qui parle de la crucifixion du profane qui revela ce mystere, mais ni lui ni aucun autre n'ont observé que ce suplice donna lieu au culte de la Déesse Angerone. Il est évident que selon Pline c'etoit un culte très-ancien, & fondé sur le mystere du nom inconu de Rome: (w) *Exemplum religionis ANTIQUÆ ob hoc maxime silentium instituta. Namque Diva Angerona &c.* Solin s'exprime encore plus clairement, (x) *inter ANTIQUISSIMAS sane religiones Sacellum colitur Angeronæ.* Il n'y a guere d'illusion plus dangereuse que celle des particules que les Grammairiens apellent causales. Les plus doctes compilateurs y font des bevuës horribles, & à moins que d'être fort attentif on s'y brouille & on s'y confond, quand on veut donner un autre tour aux choses que l'on copie, & les abreger le plus que l'on peut. Le docte Gyraldi s'est abusé pour n'avoir pas assez pris garde aux expressions de Pline.

(a) Euseb. lib. 8. Historiæ refert de Sophronia præfecti Romanæ urbis uxore quod cum animadverteret maritum metu mortis perterritum, prodidisse pudicitiam suam Maxentio Tyranno, cum prius defixis genibus Deum orasset, tanquam pudicitiam suam Christo immolaturam, pectus coram eo ferro transfixisse. *Andr. Rivetus in Genes. exercit. 73. oper. to. 1. p. 281.* J'ai raporté *coram eo* à Maxence; peut-être le faut-il raporter à mari. Rivet a commis ici un solecisme.
(b) Eruditissimos homines Asiaticos quivis Atheniensis indoctus, non verbis, sed sono vocis, nec tam bene quam suaviter loquendo facile superabit. *Cicero lib. 3. de Oratore fol. 90. D.*
(c) *Id. ib.*
(d) *Idem in Bruto p. m. 183.*
(e) *Voiez Corradus in Brutum Ciceronis pag. 284.*
(f) *Plinius in præfat. in fine.*

(g) *Harduin. in hunc locum Plinii.*
(h) *Varro de lingua Latina l. 6. p. m. 71.*
(i) *Aulus Gellius lib. 2. c. 10.*
(k) *Plinius lib 3. cap. 5. pag. m. 330. 331.*
(l) *Voiez dans la remarque E le passage de Macrobe.*
(m) Valerium denique Soranum, quòd contra interdictum id eloqui ausus foret ob meritum profanæ vocis neci datum. *Solin. c. 1. p. 1.*
(n) *Servius in 1. lib. Georg. v. 499.*
(o) *Vives in August. de civit. Dei l. 7. c. 9.*
(p) *Plut. in quæst. Roman. p. 278. E.*
(q) *Hermolaus apud Gyraldum de poëtis, dialogo 6. p. 192. edit. Lugd. 1696.*
(r) *Gyraldus de poët. historia dial. 4. pag. 192.*
(s) *Pline ne dit point cela.*
(t) *Il seroit à souhaiter que le Gyraldi eût marqué plus clairement quel Sempronius il designe, car Sempronius Tuditanus, & Sempronius Asellio qui ont fait des livres ont precedé le Valerius Soranus dont Ciceron a parlé.*
(v) *Gyrald. ubi supra.*
(w) *Plin. lib. 3. c. 5. pag. 331.*
(x) *Solin. pag. 1.*

de mort. Peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce Quintus (*D*) Valerius que Pompée fit mourir. Disons en passant que la raison pour laquelle les Romains (*E*) cachoient le nom de leur Dieu patron, n'est guere solide. Deux vers qui nous restent de Soranus, temoignent qu'il en-

(*D*) *De ce Quintus Valerius que Pompée fit mourir.*] Plutarque, si je ne me trompe, est le seul qui nous aprenne ce fait. Il raconte que Pompée bien informé de l'erudition de ce personnage le prit à part, & se promena avec lui. Notez que Pompée étoit alors en Sicile, & que ce jour-là il jugeoit les criminels, c'est-à-dire les personnes du parti de Marius qui avoient été destinées a la mort. Aiant vu ce Quintus Valerius amené au tribunal il se leva pour l'entretenir en particulier, mais dès qu'il eut sçu de lui ce qu'il souhaitoit d'en aprendre il donna ordre qu'on le tuât. Plutarque ne narre cela que sur la foi d'un auteur dont il se (*a*) defie quant aux choses qui concernent ou les amis ou les ennemis de Cesar. (*b*) Γάϊος δὲ Ὄππιος, ὁ Καίσαρος ἑταῖρος, ἀπανθρώπως φησὶ καὶ Κοΐντῳ Οὐαλερίῳ χρήσασθαι τὸν Πομπήϊον. ἐπιστάμενος γὰρ ὡς ἔστι φιλόλογος ἀνὴρ καὶ φιλομαθὴς ἐν ὀλίγοις ὁ Οὐαλέριος, ὡς ἤχθη πρὸς αὐτὸν, ἐπισπασάμενον καὶ συμπεριπατήσαντα, καὶ πυθόμενον ὧν ἔχρῃζε καὶ μαθόντα, προστάξαι τοῖς ὑπηρέταις εὐθὺς ἀνελεῖν ἀπαγαγόντας. *Addit C. Oppius Cæsaris familiaris sævum Pompeium etiam in Q. Valerium extitisse: quum enim sciret humanitatis & literarum inter paucos studiosum Valerium, ut adductus ad ipsum est, seduxisse illum & deambulasse unà, ubi accepit & didicit ab eo quæ cupiebat, imperasse lictoribus ut ilicò auferrent eum & interficerent.* Ne pourroit-on pas suposer 1. que ce fut en cette rencontre que nôtre Soranus divulgua le nom inconu de la ville capitale? 2. qu'Oppius suprima cette particularité afin de ne pas fournir un pretexte d'excuser Pompée? Car si l'on avoit pu dire que Soranus lui revela un secret dont la religion la plus sacrée lui defendoit de parler, on auroit pu disculper celui qui le fit mourir, on auroit pu regarder sa severité comme un acte de devotion, & comme un saint zêle contre les profanes. Je n'afirme rien, je laisse ceci au jugement des critiques. Je dirai seulement qu'il ne se faut pas imaginer que Pompée ait voulu tirer de lui quelques secrets politiques, quelques intrigues de Marius; car l'envie de l'entretenir tête à tête ne fut fondée que sur ce qu'il le conoissoit pour un personnage de beaucoup d'érudition. Plutarque observe cela expressément. Or il est certain que la conoissance des belles lettres, & l'étude des antiquitez rendoient Soranus capable de decouvrir à Pompée un secret de religion, une loi cachée, une vieille ceremonie; mais non pas le fin des factions de Marius. D'autre côté il n'est pas sans aparence que dans l'état où étoient les choses Pompée voulut sçavoir ce nom occulte de Rome. Son parti qui étoit celui de Sylla venoit de la prendre. Sçavoit-on que l'autre parti ne pourroit jamais la reconquerir? Pompée ne voioit-il pas que la Republique seroit exposée aux guerres civiles? Ne sentoit-il pas son ambition? Pouvoit-il croire que la decouverte du nom du Dieu tutelaire ne lui serviroit de rien? Quoi qu'il en soit si le Quintus Valerius de Plutarque, & le Soranus de Pline sont le même homme, à quoi il y a bien de l'aparence, on n'a pas beaucoup de sujet de dire que l'indiscretion profane de celui qui divulgua le nom inconu de Rome reçut aussitôt son châtiment, car selon la narration de Plutarque il n'auroit été puni que comme complice de Marius. Il est faux que Plutarque lui donne la qualité de (*c*) philosophe. (*d*) Louis Vives, Charles Etienne, Lloyd, & Hofman le disent à tort. Notez que Florus a mis la mort du Preteur Soranus entre les actions cruelles du parti de Sylla, *piget post hæc referre*, dit-il (*e*), *ludibrio habita fata Carbonis, fata Sorani prætoris &c.* Cela ne seroit pas inutile à ceux qui voudroient prouver que nôtre Soranus a été Preteur, & le même Valerius que Pompée fit mourir.

(*a*) Ὀππίῳ μὲν, ὅταν περὶ τῶν Καίσαρος πολεμίων ἢ φίλων διαλέγηται, σφόδρα δεῖ πιστεύειν μετ' εὐλαβείας. Cæterum Oppio quum de Cæsaris hostibus vel amicis agit non temere adjungenda fides est. *Plut. in Pompejo p. 623. E.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Il lui donne celle de philologue & non pas celle de philosophe.*

(*d*) *Lud. Vives in August. de civit. Dei lib. 7. c. 9.*

(*e*) *Florus, lib. 3. cap. 21.*

(*E*) *La raison pourquoi les Romains cachoient le nom de leur Dieu patron n'est guere solide.*] Ils avoient évoqué en quelques rencontres les Dieux tutelaires des autres villes, & ils craignoient qu'on ne leur rendît la pareille. C'est pour cela qu'ils ne vouloient point qu'on sçût comment s'apelloit la divinité patrone de Rome. Ils esperoient que l'ignorance de ce nom leur assûreroit le patronage, comme les Tyriens se persuadoient qu'en chargeant de chaînes leurs divinitez, ils les empêcheroient de se retirer. C'est l'une des reponses que Plutarque a faite à la demande qu'on a vuë ci-dessus: (*f*) Πότερον, ὡς τῶν Ῥωμαϊκῶν τινὲς ἱστορήκασιν, ἐκκλήσεις εἰσὶ καὶ γοητεῖαι θεῶν; αἷς νομίζοντες καὶ αὐτοὶ θεούς τινας ἐκκεκλῆσθαι παρὰ τῶν πολεμίων, καὶ μετῳκηκέναι πρὸς αὑτοὺς, ἐφοβοῦντο τὸ αὐτὸ παθεῖν ὑφ' ἑτέρων; ὥσπερ οὖν Τύριοι δεσμοὺς ἀγάλμασι λέγονται περιβαλεῖν, ἕτεροι δὲ αἰτεῖν ἐγγυητὰς ἐπὶ λουτρὸν ἤ τινα καθαρμὸν προπέμποντες, οὕτως ᾤοντο Ῥωμαῖοι τὸ ἄρρητον καὶ τὸ ἄγνωστον ἀσφαλεστάτην εἶναι θεῷ καὶ βεβαιοτάτην φρουράν. *An quia, ut nonnulli rerum Romanarum scriptores tradunt, carmina quædam sunt & prastigia quibus dii eliciuntur: quibus usi Romani cùm putarent se quosdam hostium deos ad se traduxisse, cavere voluerunt ne idem sibi ab aliis eveniret? Itaque sicut Tyrii* (†) *vincula injicere simulacris dicuntur, alii autem cùm ea ad lavacrum aut lustrationem aliquam deducunt, fidejussores pro reditu exigunt: ita Romani tutissimè ac constantissimè adservari deum crediderunt, qui neque de nomine notus aliis esset.* J'ai trouvé dans Pline un passage si rempli de faits qu'on sera bien aise de le voir ici. (*g*) *Verrius Flaccus auctores ponit, quibus credat, in oppugnationibus ante omnia solitum a Romanis sacerdotibus evocari Deum, cujus in tutela id oppidum esset: promittique illi eundem, aut ampliorem apud Romanos cultum. Et durat in Pontificum disciplina id sacrum: constatque ideo occultatum, in cujus Dei tutela Roma esset, ne qui hostium simili modo agerent.* Macrobe va nous aprendre deux choses; l'une est (*h*) que toutes les villes sont sous la tutele de quelque Dieu, & que les Romains voiant qu'il y avoit aparence que les places qu'ils assiegeoient, seroient obligées de se rendre, en évoquoient les divinitez tutelaires, soit qu'ils crussent que sans cela ils ne prendroient point la ville, soit qu'ils trouvassent de l'impieté à faire les Dieux prisonniers. L'autre est que pour ces raisons ils tenoient caché le nom du Dieu tutelaire de Rome, & le nom Latin de cette ville. Il ajoûte que le nom de cette divinité ne laissa pas de paroître dans les livres de quelques anciens: il est vrai qu'ils le raporterent diversement; mais quant au nom occulte de Rome il ne fut jamais conu non pas même aux plus sçavans, car les Romains prirent là-dessus de très-bonnes precautions pour empêcher qu'on ne les traitât de la maniere dont ils avoient traité les autres en évoquant les Dieux protecteurs. (*i*) *Propterea ipsi Romani & deum in cuius tutela urbs Roma est & ipsius urbis Latinum nomen ignotum esse voluerunt, sed dei quidem nomen nonnullis antiquorum licet inter se dissidentium libris insitum: & ideo vetusta persequentibus quidquid de hoc putatur innotuit. . . . . Ipsius vero urbis nomen etiam doctissimis ignotum est; caventibus Romanis ne quod sæpe adversus urbes hostium fecisse se noverant idem ipsi quoque hostili evocatione paterentur, si tutela suæ nomen divulgaretur.* Je m'étonne que Macrobe ait ignoré ce que Pline & Plutarque ont dit de Soranus. Il l'a ignoré, puisqu'il a dit que le nom mysterieux de Rome a toûjours été inconu même aux plus doctes. Je m'étonne aussi de la distinction qu'il observe entre le Dieu tutelaire de Rome, & le nom caché de la même ville auquel il attribuë pareillement la vertu & les fonctions de patronage. Mais je m'étonne encore plus qu'aiant dit ce qu'on vient de raporter, il nous donne le formulaire des évocations, car il paroit par ce formulaire qu'il n'importoit point de sçavoir le nom ni le sexe des Dieux patrons d'une ville. On les evoquoit sans les nommer, & avec la clause soit que vous soiez un Dieu, soit que vous soiez une Déesse. (*k*) *Est autem carmen hujusmodi, quo di evocantur cum oppugnatione civitas cingitur:* SI. DEUS. SI. DEA. EST. CUI. POPULUS. CIVITAS. QUE. KARTHAGINIENSIS. EST. IN. TUTELA. TE. QUE. MAXIME. ILLE. QUI. URBIS. HUIUS. POPULI. QUE. TUTELAM. RECEPISTI. PRECOR. VENEROR. QUE. VENIAM. QUE. A. VOBIS. PETO. UT. VOS. POPULUM. CIVITATEM. QUE. KARTHAGINIENSEM. DESERATIS. LOCA. TEMPLA. SACRA. URBEM. QUE. EORUM. RELINQUATIS. ABSQUE. HIS. ABEATIS. &c. Ai-je dit sans fondement que la raison pour laquelle les Romains tenoient caché le nom du Dieu tutelaire de Rome n'étoit point solide? Ils ne sçavoient point le nom des Dieux tutelaires qu'ils évoquoient, ils en ignoroient même le sexe, & cependant ils les évoquoient; dequoi donc leur pouvoit servir que leurs ennemis ne sçussent point comment s'apelloit le Dieu protecteur de Rome, ou quel étoit le vrai nom de Rome? Cela pouvoit-il empêcher qu'on ne pratiquât contre les Romains ce qu'ils avoient pratique contre d'autres villes? En particulier Macrobe est moins excusable que les autres écrivains, puis que dans la même page où il a parlé comme eux, il a raporté un formulaire d'évocations qui le refutoit. Il est très-certain que la particule conditionnelle *si Deus, si Dea,* prouve

(*f*) *Plut. in quæst. Roman. pag. 278. 279.*

(†) *Voiez Quinte Curce lib. 4. cap. 4. n. 22. & ibi Freinshemius.*

(*g*) *Plin. lib. 28. c. 2. p. m. 559. 560.*

(*h*) Constat omnes urbes in alicujus Dei esse tutela, moremque Romanorum arcanum & multis ignotum fuisse, ut, cum obsiderent urbem hostium eamque jam capi posse confiderent, certo carmine evocarent tutelares deos: quod aut aliter urbem capi posse non crederent, aut si posset nefas æstimarent deos habere captivos. *Macrob. Saturnal. lib. 3. cap. 9. pag. m. 323.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Macrobius ubi supra. Il dit qu'il tire cela du livre 5.* rerum reconditarum *de Sammonicus Serenus, qui l'avoit trouvé dans un vieux livre de Furius.*

enseignoit que Dieu est la cause immanente de toutes choses. Cette opinion ne difere (F) point du Spinozisme. Il faudra dire † pourquoi l'on pense qu'il a été tribun du peuple. Je ne doute pas qu'il ne fût parent de D. Valerius SORANUS, qui comme lui se rendit plus estimable par ‡ sa doctrine, que par la beauté de ses discours.

SOUBISE, ville de Saintonge, a donné son nom à bien des personnes de qualité. Elle passa en 1575. dans la maison de Rohan par le mariage de Catherine de Parthenai, fille & heritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque, avec René de Rohan II. du nom. Ce Jean de Parthenai, conu sous le nom de Soubise, va faire le sujet d'un article.

SOUBISE (JEAN DE PARTHENAI, SEIGNEUR DE) est l'un des Heros du XVI. siecle parmi les Protestans de France. Il commença à s'instruire de leurs sentimens à la cour β du Duc de Ferrare, lors que Renée de France, fille de Louïs XII. & femme de ce Duc, y recueillit quelques apôtres de la religion Reformée, & embrassa leur Theologie. Etant de retour en France, il s'emploia (A) avec un grand zéle à la propagation des veritez qu'il avoit conuës, & peu s'en falut que Catherine (B) de Medicis ne devint sa proselyte. Dès le commencement de la crise qui rendit la guerre inévitable entre les deux religions en 1562; il fut l'un des plus considerables associez du Prince de Condé, qui le choisit pour commander dans Lion, lors que cette grande ville qui s'étoit declarée pour la cause, ne parut pas être en de bonnes mains sous le Baron des Adrets. Soubise justifia merveilleusement le choix que l'on fit de sa personne pour la garde d'une telle place; car malgré tous les embarras qu'il lui falut essuier, il la conserva, & il en rendit bon compte. Il y fit cent coups π de maître. Le Duc de Nemours l'y assiegea inutilement, & la Reine-mere tâcha en vain ∂ de le surprendre par des negociations. Il fut mêlé fort avant dans les soupçons touchant le meurtre du Duc de Guise; & l'on trouve même que les depositions de Poltrot le chargerent considerablement: neanmoins c'est l'opinion des plus équitables (C) écrivains de la communion de Rome, qu'il n'eut point de part à cette action abominable. Il avoit été ζ gentilhomme de la chambre du Roi, & il fut fait chevalier * de l'ordre le 7. de Decembre 1561. Il avoit commandé l'armée de Henri II. en (D) Toscane; & pour me servir des termes de Mr. le Laboureur ‡, il étoit homme de grande menée &

† *Dans la remarque C.*

‡ *Voiez la remarque A lettre d.*

β *Varillas, hist. de l'heres. l. 10. sur la fin.*

π *Voiez Varillas hist. de Charl. IX. to. 1. pag. 212. 215. édit. de Hollande, mais principalement voiez Beze hist. Eccles. l. 11.*

∂ *Varill. ib. pag. 225.*

ζ *Beze l. 3. p. 257.*

* *Le Laboureur addit. à Casteln. tom. 1. pag. 378.*

‡ *Labour. ib. p. 804.*

prouve incontestablement qu'ils ne sçavoient pas le nom du Dieu évoqué; car Varron assûre qu'on se servoit de ce langage, quand on avoit peur de se meprendre en donnant à une divinité le nom d'une autre. On s'en servoit dans les sacrifices affectez aux conjonctures d'un tremblement de terre, parce que l'on ignoroit le nom du Dieu qui causoit ces tremblemens. Voici mon auteur: (a) *Propterea*, c'est-à-dire à cause que l'on ignoroit le nom de ce Dieu, *veteres Romani . . . . . . ubi terram movisse senserant, nunciatumve erat, ferias ejus rei causa edicto imperabant; sed dei nomen, ita uti solet, cui servari ferias oporteret, statuere & edicere quiescebant; ne, alium pro alio nominando, falsa religione populum alligarent. eas ferias si quis polluisset, piaculoque ob hanc rem opus esset, hostiam,* SI. DEO. SI. DEAE. *immolabat. idque ita ex decreto pontificum observatum esse M. Varro dicit: quoniam & qua vi & per quem deorum dearumve terra tremeret incertum esset.*

(*F*) *Cette opinion ne difere point du Spinozisme.*] Nous n'avons besoin que d'un passage de St. Augustin pour prouver cela; (b) *Jovem ut Deus sit, & maximè ut rex deorum, non alium possunt existimare, quàm mundum: ut in diis cateris secundum istos suis partibus regnet. In hanc sententiam etiam quosdam versus Valerii Sorani exponit idem Varro, in eo libro, quem seorsum ab istis de cultu deorum scripsit, qui versus hi sunt.*

Juppiter omnipotens regum rex ipse (c), deusque
Progenitor, genitrixque deûm, deus unus, & omnis.

Exponuntur autem in eodem libro, ita ut eum marem existimarent, qui semen emitteret, fœminam qua acciperet: Jovemque esse mundum, & eum omnia semina ex se emittere, & in se recipere, qua causa, inquit, scripsit Soranus: Jupiter progenitor genitrixque: nec minus cum causa unum & eundem omnia esse. Mundus enim unus, & in eo uno omnia sunt.

(*A*) *Il s'emploia avec un grand zéle.*] Voici ce que l'Histoire des Eglises Reformées remarque touchant la reformation de la ville de Soubise. „ (d) Quant à „ Soubize le Seigneur du lieu, homme de singuliere „ vertu envers Dieu, avoit deja tellement fait que „ plusieurs de sa terre estoient bien instruits. Ce que „ voyant ce bon (e) vieil homme, s'employa tellement en l'œuvre du Seigneur, que chacun tenoit „ pour un œuvre miraculeuse le labeur qu'il prenoit, „ estant toutes les nuits sans dormir (à cause qu'on „ n'osoit s'assembler que de nuict & bien secretement) „ esquelles il alloit par les lieux circonvoisins, estant „ souvent contraint de se sauver dans les bois, & y „ passer les nuits. En somme le Seigneur se servit „ de lui tellement, qu'en peu de tems tout à l'environ la Messe fut quittée d'une grande partie du peuple. „

(*B*) *Que Catherine de Medicis ne devint sa proselyte.*] Je citerai un auteur (f) qui a lu une vie manuscrite de Soubise, où il a trouvé sans doute bien des particularitez. L'Admiral se trompoit seulement, dit-il, „ en ce qu'il etoit persuade que Catherine de „ Medicis etoit Calviniste dans l'ame; mais tout autre que lui s'y seroit également trompe. Soubise „ lui faisoit part des longues conferences qu'il avoit „ tous les jours avec cette Princesse sur le Calvinisme. Il l'assûroit qu'elle n'en étoit pas moins instruite que la Reine de Navarre. Il supposoit qu'elle y eût du moins autant d'inclination. . . . . La „ Duchesse de Montpensier étoit toûjours presente à „ ces entretiens, & temoignoit d'être si persuadée des „ discours de Soubise, qu'elle s'opposa autant qu'elle „ put au dessein de son mari, de mettre dans un cloître leurs trois dernieres filles. . . . . . Et de fait à „ l'article de la mort où la dissimulation n'est plus d'usage, la Duchesse manda Jean Malot Ministre de „ Paris, & lui demanda la Cene à la Calviniste, ce „ qui lui fut refusé. „ En un autre lieu (g) Mr. Varillas nous aprend, que *Soubise qui lassé des longueurs de la Regente l'avoit enfin quittée, assûroit qu'encore qu'elle n'eût pas le courage de se declarer Calviniste, elle ne seroit pas fâchée qu'on l'y contraignit.* Il n'avoit pas trop de tort d'en juger ainsi; temoin ce qu'elle dit (h) en aprenant la fausse nouvelle du triomphe des Protestans à la bataille de Dreux. *He bien, il faudra donc prier Dieu en François.* Temoin encore les grandes caresses qu'elle fit alors *aux amis des nouvelles opinions.* Elle eût été bientôt resignée à l'abjuration du Papisme, s'il eût eu du dessous, & à procurer à Soubise la gloire de très-grand Convertisseur. Mr. Varillas avouë (i) qu'elle se *jetta dans le party Catholique plus par necessité que par choix.*

(*C*) *Des plus équitables écrivains.*] Mr. le Laboureur n'a point fait difficulté de publier ces paroles fort notables: „ (k) La conspiration de Poltrot ne se fit „ point avec participation de l'Admiral de Châtillon, „ du Comte de la Rochefoucaut, & des Sieurs de „ Soubise & de Feuquieres. . . . . Cela ne se peut „ croire de personnes de cette qualité; & il est si mal „ prouvé par les interrogatoires du meurtrier, qu'il „ est aisé de voir qu'il n'avoit autre dessein en les accusant, que de s'avoüer des Chefs d'une Faction qui „ avoit les armes à la main. „

(*D*) *L'armée de Henri II. en Toscane.*] Si nous en croions Brantome, cet emploi avoit eu de mechans côtez. Il dit (l) que sur l'affaire de Poltrot *Monsieur de Soubise fut accusé ingrat de force gens, car ayant été deferé par les Siennois de plusieurs choses qu'il avoit faites en Toscane, y ayant charge du regne du Roi Henri, & prest à estre en grande peine, Monsieur de Guise intercéda pour lui.* Je ne sçai pas de quel droit Mr. Varillas (m) developpe & paraphrase ce texte aussi fortement que voici. *Au retour de la guerre de Sienne où l'on pretendoit que Soubise se fût mal comporté, tant à la* guerre

(a) *Aulus Gellius lib. 2. cap. 28.*

(b) *Augustin. de civitate Dei lib. 7. c. 9. pag. m. 637.*

(c) *Les vieux manuscrits comme l'observe Louis Vives portent,* rerumque deumque, *& c'est ainsi qu'on lit ce vers au chap. 11. du même livre de St. Augustin, dans mon édition.*

(d) *Beze hist. Eccles. l. 2. ad ann. 1559. pag. 199.*

(e) *Il parle d'un Ministre nommé Michel Mulot âgé de plus de 60. ans.*

(f) *Varillas hist. de Charl. IX. to. 1. p. 60.*

(g) *Varill. ib. p. 139.*

(h) *Mezerai Abr. Chron. t. 5. p. m. 72. ad ann. 1562.*

(i) *Varillas, ubi supra pag. 332.*

(k) *Labour. addit. à Castelo. tom. 2. pag. 125.*

(l) *Memoir. to. 3. vie du Duc de Guise.*

(m) *Varill. Charl. IX. to. 1. pag. 327.*

Digitized by Google

& de grand service. Il mourut en † 1566. âgé ‡ d'environ 54. ans. Il avoit épousé la fille aînée de la maison d'Aubeterre, Antoinette Bouchard. C'étoit une Dame (E) fort zêlée pour sa religion. Ils ne laisserent qu'une fille: ce fut Catherine de Parthenai; dont j'ai fait mention en son lieu. Le premier mari qu'elle eut, sçavoir le Baron du Pont en Bretagne, prit le nom de SOUBISE; c'est ce Soubise qui paroît avec honneur dans toutes les operations les plus remarquables de la seconde & de la troisiéme guerre civile. Il fut fait prisonnier β à la bataille de Jarnac en 1569. mais il s'évada par adresse. La Noüe aiant été blessé au siege de Fontenai-le-Comte l'année suivante γ, Soubise commanda en chef, & se rendit maître de la place. En la même année il reçut deux blessures au siege de Saintes ζ. Il fut tué à la (F) saint Barthelemi, après s'être defendu comme un lion. Les Dames η furent curieuses de regarder sur quoi pouvoit être fondé le θ procés qu'on lui avoit suscité. J'en parle ailleurs λ.

SOUBISE (BENJAMIN DE ROHAN, DUC (A) DE) petit-fils du precedent, & fils de René de Rohan II. du nom & de Catherine de Parthenai, seconda vigoureusement les entreprises du Duc de Rohan son frere, soit pour secourir les Rochelois, soit pour maintenir en France le parti de ceux de la religion. Il avoit apris le metier des armes en Hollande sous le Prince Maurice, & il fut un des gentilshommes * François qui se jetterent dans Bergue, lors que les Espagnols assiegerent cette place l'an 1606. Il soutint le siege de saint Jean d'Angeli en 1621. contre une armée que le Roi Loüis XIII. commandoit en personne; & il obtint en rendant la place abolition du passé, sous promesse (B) d'obeïssance pour l'avenir. Il ne laissa pas sur la fin de la même année de se rendre maître de Roian. Au mois de Fevrier 1622. il s'empara d'Olonne, & se rendit tellement maître de la campagne dans le bas Poitou, que ses partis allerent faire des prisonniers jusques à 5. lieuës de Nantes. Cette superiorité ne lui dura gueres; car on l'attaqua si vertement dans l'ile (C) de Rié peu après qu'il l'eut subjuguée, que l'on y dissipa toutes ses forces. Il se retira à la Rochelle, où il essuia bien des marques de mepris & de mecontentement; ce qui l'obligea de passer d'autant plutôt en Angleterre, afin d'y demander du secours. Sur l'avis qu'on en reçut à la cour de France, on le declara criminel de leze-majesté au premier chef le 15. de Juillet 1622. Il trouva moien d'équiper quelques vaisseaux, nonobstant le refus de sa majesté Britannique; mais ils perirent à Pleimouth par une tempête. Au commencement de ‡ l'année 1625. il se saisit de l'ile de Ré, & fit une entreprise sur Blavet ou Port-Loüis en Bretagne, qui ne lui reüssit qu'à demi; car c'étoit assez son étoile que de (D) n'être pas fort heureux

† *Le Labour. ib. p. 378.*

‡ *Varillas Charl. IX. tom. 1. pag. 275.*

β *D'Aubigne to. 1. pag. 396.*

γ *Vraye hist. des troubles l. 13.*

ζ *D'Aubigné ib. pag. 475.*

η *Id. ib. pag. 546.*

θ *C'étoit un procés d'impuissance.*

λ *Dans l'article* Quellenec, *& dans la remarque* C *de l'article* Parthenai *pag. 2303.*

* *Grotius Ann. l. 15.*

‡ *On met cet évenement sous l'an 1624. dans le Ministere du Cardinal de Richelieu.*

guerre que dans la distribution des Finances, ses ennemis ayant formé contre lui des accusations, qui alloient à lui ôter l'honneur & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protegé.

(E) *Une Dame fort zêlée pour sa Religion.*] Sur le bruit qui courut que les Catholiques avoient dessein de la prendre, de la mener aux portes de Lion, & de menacer de l'y poignarder avec sa fille sous les yeux de son mari, s'il ne rendoit cette Place, Soubise lui envoia Poltrot, qui retourna avec des lettres de cette Dame, *pour l'exhorter de les laisser toutes deux perir, & de demeurer fidele à son party* (a). Voilà une digne femme d'un homme qui (b) *temoigna une aversion insurmontable pour tous les Traitez separez, & qui protesta de n'en signer jamais d'autre, que celui qu'il verroit signé de la main du Prince de Condé.* Elle étoit aussi très-digne sœur du Vicomte d'Aubeterre qui abandonna tout pour la Religion, & s'assujettit à une vie fort dure. Voici ce qu'en dit Brantome: (c) „Il „étoit fugitif à Geneve faiseur de boutons de son me„tier, comme étoit la loi là introduite qu'un chacun „d'eux eût un metier & en vécût, tel Gentilhomme „& Seigneur qu'il étoit, & ledit Aubeterre, bien qu'il „fût de bonne maison, étoit de celui de faiseur de „boutons; moi en passant une fois à Geneve, je l'y „vis fort pauvre & miserable. Depuis il fut pris à la „sedition d'Amboise, & condamné comme les au„tres; mais Mr. de Guise par la priere de Mr. le Ma„rechal de St. André, lui fit pardonner & sauver la „vie.„ Quelques-uns ont dit (d) qu'à la recommandation de la Dame de Soubise, le Conseiller Fumée fut remis en liberté, lors qu'il couroit le même peril qu'Anne du Bourg; mais d'autres (e) attribuent cela aux expediens que Soubise suggera à la Reine mere, qui *de longue main lui portoit faveur. Catharina*, c'est Mr. de Thou (f) qui parle, *in gratiam Joannis Parthenai Subisæ reguli sibi percari, & Fumeo amicissimi sua commendatione apud judices illius causam non parum sublevasse creditur.* Il y a bien de l'aparence que d'Aubigné a pris la femme pour le mari.

(F) *Fut tué à la saint Barthelemi.*] Mr. Varillas pretend que depuis l'action de Poltrot, *Soubise n'alla qu'une fois à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il aprehendoit que ceux de la Maison de Guise n'eussent pas été persuadez des faits qu'on publioit, pour affoiblir la deposition d'un assassin qui avoit été son domestique.* Sur ce pied-là il ne seroit point allé aux noces du Roi de Navarre, ou aux Vêpres Parisiennes, s'il avoit été en vie; & ce seroit une nouvelle preuve que le Soubise de D'Aubigné étoit le Baron du Pont (g).

(a) *La vie manuscrite de Soubise apud Varill. Charl. IX. tom. 1. pag. 331.*

(b) *Varill. ibid. pag. 277. à l'occasion de la treve que des Adrets conclut pour les Protestans de Dauphiné, & à laquelle il tâcha de faire consentir Soubise.*

(c) *Memoires t. 3. vie du Duc de Guise.*

(d) *D'Aubigné to. 1. pag. 123.*

(e) *La Planche hist. de Franc. II. pag. 147. Beze hist. Eccl. l. 3. pag. 257.*

(f) *Thuan. l. 23. pag. m. 467.*

(g) *Cela est incontestable.*

(A) *Duc de.*] Je lui donne ce titre à l'exemple de celui qui publia en 1666. la vie du Duc de Rohan. Cet auteur n'a fait que suivre le chemin batu. Cependant il faut reconoître que jamais la Seigneurie de Soubise n'a été érigée en Duché, & que le Geographe Du Val (h) qui l'assure, le fait sans raison. C'est un abus qui regne terriblement dans les Maisons nobles de France, d'attacher à une même terre tantôt un titre, tantôt un autre, sans attendre les lettres d'érection. Ne voit-on pas les fils des Ducs porter sous le titre de Marquisat, le nom des terres dont leurs peres s'apellent Ducs? Bien davantage; il y a des terres qui ne sont plus dans une famille, & cependant les personnes de cette famille prennent le nom de ces terres; l'un s'en dit *Marquis, un autre Comte, l'autre Vicomte ou Baron, &c.* Mr. le Laboureur (i) declame de la bonne sorte contre cela.

(B) *Sous promesse d'obeïssance pour l'avenir.*] Celui qui repondit au manifeste du Duc de Soubise en 1625. pretend (k) que ce Duc demanda pardon au Roi en sortant de saint Jean d'Angeli, & qu'il *jura de lui demeurer à jamais tres-fidele sujet & serviteur; de ne plus porter les armes contre son service, pour quelque cause & pretexte que ce fust, & de n'adherer plus aux unions, associations & assemblées qui se feroient sans l'autorité & pouvoir de Sa Majesté.* Il pretend aussi que les *Historiens Reformez se sont bien gardez d'inserer en leurs Histoires ce serment fait par Mr. de Soubise, & par ceux qui sortirent de St. Jean avec lui; mais qu'il se trouve au Greffe de la Prevosté de l'Hostel, & dans les Memoires du Sieur de Modene grand Prevost de France, imprimez à Tholose l'an 1621.*

(C) *Dans l'ile de Rié.*] Mr. de Puysegur a confondu cette defaite avec l'échec que reçut le Duc de Soubise dans l'ile de Re l'an 1625. *Apres le siege de Montpellier*, dit-il (l), *quatre ans se passerent sans aucune guerre contre ceux de la Religion. Le Roy fit construire un Fort prés de la Rochelle. . . . . Puis il alla dans l'Ile de Ré avec son armée commandée par Monsieur le Prince. Monsieur de Soubise qui avoit quatre mille hommes dans cette Ile fut batu.* Voilà comment la conformité des noms fait faire des anachronismes. La victoire de l'ile de Rié où Louïs XIII. fut en personne, preceda le siege de Montpellier; mais ni lui ni Monsieur le Prince ne furent point à celle de Ré, posterieure à ce siege.

(D) *De n'être pas fort heureux.*] Si les relations faites par les Catholiques Romains ne lui reprochoient que cela, on ne les pourroit pas soupçonner d'une aigreur trop passionnée; mais elles vont jusqu'à l'accuser de peu de courage. C'est pousser trop loin l'insulte.

(h) *Dans son livre intitulé* la France, *au chap. de Xaintonge.*

(i) *Addit. aux Memoires de Castelnau tom. 2. pag. 793.*

(k) *Mercure Fr. tom. 11. pag. 261.*

(l) *Memoir. pag. 37. édit. de Holl.*

heureux dans les vastes projets qu'il formoit. Il se saisit du port, & de six navires de guerre qu'il y trouva : les troupes de debarquement s'emparerent de la ville ; mais aiant trouvé de la resistance au fort, il fit rembarquer son monde, & se retira, non (E) sans laisser quelques vaisseaux échouez. L'un de ceux qu'il prit, nommé la Vierge Marie, étoit monté de 80. pieces de canon, & avoit coûté plus de deux cens mille écus. Il eut le deplaisir de se voir desavoué par ceux de la Religion, quoi que l'on ne doutât pas qu'il n'eût concerté toutes choses avec le Duc de Rohan son frere, dans les conferences qu'il avoit euës avec lui à Castres pendant l'automne de l'année 1624. Il publia un manifeste dont on crut que la Milletiere, qui se qualifioit *Intendant de l'Admirauté des Eglises*, étoit l'auteur : & en attendant le tems propre pour faire une descente du côté de Bourdeaux, il se rendit formidable par la prise de plusieurs vaisseaux marchands, & tint en échec toute la côte depuis l'embouchure de la Garonne jusques à l'embouchure de la Loire. Il entra dans la Garonne l'onziéme de Juin 1625. avec une flotte de 74. voiles, & fit descente dans le Medoc, & s'empara de Castillon. Au bout du compte cette grande équipée fut peu de chose ; il falut qu'il s'en retournât bientôt dans l'ile de Ré, d'où s'avançant quelques jours après vers la flotte des ennemis, il brûla (F) l'Amiral de Hollande, ce qui obligea la cour à hâter les entreprises qu'on meditoit pour nettoier toute cette côte. Le Duc de Montmorenci Amiral de France, assisté des vaisseaux Hollandois, batit la flotte de Soubise. On le chassa de l'ile de Ré, & puis de celle d'Oleron, & on le contraignit de se retirer en Angleterre *. Il y fut un instrument très-puissant pour faire obtenir aux Rochelois les secours qu'on leur envoia ; & lors que malgré tous ces secours cette ville eut été soumise, il ne se soucia point de joüir en France du benefice de l'amnistie ; il aima mieux demeurer en Angleterre, où il mourut sans posterité, & d'où il tâcha de nuire à la cour de (G) France autant qu'il lui fut possible. Le nom de SOUBISE subsiste encore dans la maison de Rohan en la personne de François de Rohan, fils d'Hercule de Rohan Duc de Mombazon, lequel François de Rohan s'apelle Prince de SOUBISE. Il épousa le 16. d'Avril 1663. Anne de Rohan, fille de Henri Chabot & de Marguerite de Rohan, heritiere du Duc de Rohan. Il est capitaine des gendarmes, & s'est signalé en diverses occasions, à la bataille de Senef par exemple, où il eut la jambe cassée. La Princesse de Soubise son épouse a été Dame d'honneur de la feuë Reine de France, & a passé pour une des plus † grandes beautez de la cour. Les auteurs du tems l'ont fort louée. Sa vertu & sa sagesse n'ont pas eu moins d'éclat que sa beauté. Les nouvellistes de Hollande ont debité, que le Prince de Soubise fut un de ceux qui rendirent leur commission de Lieutenant general, pour n'avoir pas été compris dans la promotion des Marechaux de France qui se fit au mois de Mars 1693.

Mr. l'Abbé de SOUBISE son fils a fort paru pendant tout le cours de ses études. Il est coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg depuis ‡ quelques mois. On trouve son éloge dans l'épitre dedicatoire des œuvres posthumes du Chevalier de Meré.

☞ SOU-

* *Tiré de divers volumes du Mercure François.*

† *Voiez les œuvres galantes de Cotin. Mr. Menage fit des vers Grecs sur ce qu'on ordonna à cette Dame de se baigner dans la mer aiant été morduë d'un chien. Ces vers sont très-beaux, ils sont à la page 178. de ses poësies*, edit. Amstel. 1687.

‡ *On écrit ceci en Mai 1701.*

sulte. (*a*) On pretend qu'un grand Seigneur dit au Roi, *Sire, Mr. de Soubise ayant fui vostre presence à Rie, & ayant maintenant encor fui celle de vostre Amiral en l'Isle de Ré, il faut croire s'il continue qu'il sera un jour le plus vieil Capitaine de vostre Royaume.* Les mêmes relations disent (*b*) qu'il ne se mêla point au combat de l'Isle de Re, & qu'aussi-tôt qu'il en vit le mauvais succés, il se sauva à la hâte dans une chaloupe sans chapeau ni épée. On veut même que son Capitaine des Gardes aiant vu cette épée, *dit qu'il faloit bien qu'elle lui fust tombée du baudrier, parce qu'il estoit bien asseuré qu'il ne l'avoit pas mise à la main.* Les satires (*c*) sur la deroute de l'Isle de Rié sont encore plus outrageantes. On lui a fait un autre reproche bien different de celui-là, (*d*) c'est qu'à son retour d'Angleterre, *il fit jurer à un Gentilhomme qui estoit à lui que s'il voyoit son vaisseau prest d'estre pris, & qu'ils ne pussent plus rechapper, de mettre le feu dans les poudres pour les faire tous brusler, choisissant plustost cette mort que de faire triompher ses ennemis de leur prise.* Mais pour donner aux lecteurs une defiance mieux fondée des histoires que le parti Catholique publioit, il faut que je raporte une medisance qui a tout l'air d'une de ces calomnies qu'on repand parmi le peuple, afin de nourrir le zéle par le remuëment des passions. On publia (*e*) que quand ceux d'Olonne demanderent à capituler, Mr. de Soubise leur *repondit arrogamment & impudemment qu'on lui choisist les plus belles filles qui fussent entr'eux, pour en bailler la curée à ses favoris, apres s'en estre prealablement saoullé, ou qu'on lui baillast cent mille escus* ; que l'une & l'autre de ces conditions aiant été rejettées, il leur promit de les exemter du pillage moiennant 20. mille écus, 80. pieces de canon, & 3. vaisseaux, & qu'il ne laissa pas de les piller, quoi qu'ils lui eussent accordé toutes ces choses.

(E) *Non sans laisser quelques vaisseaux échoüez.*] Pour faire voir la partialité de ces relations, je raporterai ici ce qu'un auteur (*f*) Catholique nous aprend sur cette entreprise de Blavet. Il dit que le Duc de Soubise *avec trois cens soldats & cent matelots seulement attaqua si vigoureusement le grand Vaisseau nommé la Vierge, qu'apres quelque resistance il y entra l'épée à la main, l'emporta, & tous les autres en suite.* .... Et que le port aiant été bouché avec des gens, *une chaine de fer & un gros cable*, il s'y trouva enferme pendant trois semaines, *mais que le vent venant à changer il s'en servit, & à la merci des mousquetades il fit couper à coups de hache la chaine & le cable, sortit avec les vaisseaux du Roi, & s'alla emparer de l'Isle d'Oleron.* Pourquoi suprimer dans le Mercure ces endroits avantageux?

(F) *Il brûla l'Amiral de Hollande.*] Je n'ai point encore vu d'auteur qui ait refuté solidement le reproche qui a été fait au Duc de Soubise, d'avoir faussé sa parole à l'Amiral Hollandois. On dit (*g*) qu'ils avoient fait un accord de n'entreprendre rien l'un contre l'autre, pendant les negociations de paix qui se faisoient à la Cour ; mais que Soubise tirant avantage de la parole que cet Amiral lui avoit donnée, le prit au dépourvu, & à la faveur du vent & de la marée arriva sur lui dans une demie heure, & fit attacher à son vaisseau deux pataches jointes ensemble pleines de feu d'artifice, qui le brûlerent en peu de tems. Le Mercure François ajoûte (*h*) qu'il y avoit eu des ôtages donnez de part & d'autre. Il faut croire que l'attaquant ne demeuroit pas sans repartie, lors qu'on l'accusoit en cela d'infidelité. L'historien Catholique du Duc de Rohan ne fait aucune mention de ce reproche ; il dit que Soubise aiant sçu *que Mansy, & Hautin Amiral de Zelande venoient pour le charger avec quarante vaisseaux, il alla au devant d'eux, coula à fonds cinq de leurs vaisseaux, & leur tua plus de quinze cens hommes.* Je viens de lire ce que l'auteur Protestant qui s'est deguisé sous le nom de *Theophile Misathie*, a publié (*i*) pour la justification de Soubise. C'est quelque chose, mais je voudrois une meilleure discussion, & une plus exacte verification.

(G) *Nuire à la Cour de France autant.*] Car il paroit par une Declaration (*k*) de Louis XIII. datée le 8. de Juin 1641. que *depuis un an quelques-uns de ceux qui avoient été envoyez par les Sieurs de Soubize & de la Valette pour corrompre la fidelité* de plusieurs François, *étoient tombez entre les mains de sa Majesté*, & avoient avoué *que lesdits de Soubize & de la Valette .... traitoient avec le Roi d'Espagne pour faire une descente en Bretagne & Aulnis, ou en la riviere de Bordeaux.*

(*a*) *Merc. Franc. to. 11. p. 891.*

(*b*) *Ibid. pag. 882. Voiez aussi le Ministere du Cardinal de Richelieu ad ann 1625. pag. 179. édit. de Holl.*

(*c*) *Voiez le Mercure Franc. t. 8. pag. 559.*

(*d*) *Merc. Fr. to. 11. pag. 281.*

(*e*) *Claude Malingre hist. de la rebellion t. 2. p. 225.*

(*f*) *L'Auteur de l'histoire du Duc de Rohan imprimée à Paris 1666. j'ai dit ailleurs qu'on attribuë cette histoire à Mr. Fanvelet-du-Toc.*

(*g*) *Minist. du Card. de Richelieu pag. m. 177.*

(*h*) *To. 11. pag. 874.*

(*i*) *Apologie pour les Eglises Reformées de France imprimée en 1615. chap. 10.*

(*k*) *Voiez les Memoires de Montresor pag. 366.*

☞ SOUCHES (LOUÏS RATTUIT, COMTE DE) fils d'un (*A*) gentilhomme de la Rochelle nommé Jean Rattuit Sieur de Barres, sortit de France après la guerre des Protestans, & passa par la Hollande & par l'Allemagne pour s'en aller en Suede. Il n y fut pas plutôt arrivé qu'il eut lieu de se promettre de l'avancement par les bons ofices du Comte de la Gardie, qui lui fit avoir en peu de tems un regiment de dragons, & puis un autre d'infanterie. Après quelques années de service il eut une querelle avec son * general, & rendit ses commissions, & se batit avec lui; & voulant retourner en France par l'Autriche & par l'Italie, il s'arrêta quelques jours à Vienne, & parce que l'Archiduc Guillaume frere de l'Empereur Ferdinand III. le fit exhorter à prendre parti dans les armées de l'Empereur, il resolut de le faire, & il accepta un regiment de dragons qui étoit vacant, & qu'on lui avoit ofert. Il fit une grande fortune au service de sa Majesté Imperiale, car il se vit successivement élevé à la dignité de gentilhomme de sa chambre, à celle de Conseiller de guerre & d'état, à celle de Marechal de Camp general, & à celle de Commandant general des frontieres de Sclavonie. Il mourut en Moravie l'an 1682. à l'âge de 74. ans, & laissa posterité (*B*) comme on le verra ci-dessous. Voilà ce que

* *Nommé Stalhans.*

(*A*) *Fils d'un gentilhomme de la Rochelle.*] L'auteur du suplément du Dictionaire de Moreri, se laissa tromper vilainement à des discours vagues de conversation, lors qu'il assûra que Mr. le Comte de Souches étoit *fils d'un Epicier de la Rochelle.* Il n'y a point d'occasions où l'on soit plus obligé de se defier d'un oui-dire, que lors qu'il s'agit de la naissance d'une personne qui paroit dans les grans postes, sans que l'histoire ait jamais parlé de ses ancêtres. Ce silence prouve seulement qu'ils n'ont point paru à la Cour, ou qu'ils n'ont pas eu de grans emplois dans leur Province; mais ce n'est point une preuve que leur condition soit roturiere. Cependant par je ne sçai quelle inclination foible ou maligne vers le mensonge, on se plait à ravaler le plus que l'on peut la naissance ou d'un favori, ou d'un Ministre d'etat, ou d'un general d'armee, qui est le premier de sa race dans les hautes dignitez (*a*). Les uns lui donnent pour pere un paisan, un pêcheur, un valet, les autres un cordonnier, un petit mercier, ou tout au plus un notaire, ou un clerc de procureur. Ils n'ont pas tort quelquefois, & ils se trompent souvent. C'est pourquoi la prudence veut que l'on se defie de ces bruits vulgaires; car si l'on aprofondit les choses, on decouvre ordinairement que ce pretendu fils de mercier, ou de pêcheur est d'une famille bien noble, mais qui n'a été guere connuë hors de son canton. Quoi qu'il en soit, voici les preuves que l'on m'a (*b*) fournies de la noblesse du Comte de Souches.

(*a*) *Voiez la remarque A de l'article* Touchet, *& ci-dessus pag* 2709. *au commencement de la 2. col.*

(*b*) *Envoiées de Vienne au Libraire par Mr.* ** *Voiez la premiere note marginale de la page suivante.*

Le 6. d'Août 1686. par devant Gabriel Beraudin Ecuier, Seigneur de Grandjai, Conseiller du Roi, & son Lieutenant general en la Senechaussée & Siege Presidial de la ville & gouvernement de la Rochelle, sur les requisitions de Messire Amathée Huet Chevalier Seigneur du Rivau Capitaine entretenu pour le service du Roi en la Marine, comparurent quatorze personnes des plus qualifiées du pais d'Aunix, desquelles les noms & les charges sont specifiez dans l'acte dont j'ai une copie collationnée à l'original à Vienne en Autriche le 18. de Septembre 1692. par Henri Castellani d'Avilter Protonotaire Apostolique Juré. Le Lieutenant general en la Senechaussée de la Rochelle ci-dessus nommé declare, que ces quatorze personnes *demeurans & domiciliez tous en Aunix, ont certifié à tous qu'il appartiendra, que Messire Louys Ratuit Comte de Souches, est né Gentilhomme, fils de Jean Ratuit Escuyer Sieur de Barres & de Dame Marguerithe de Bourdigale, & qu'ils ont bonne & certaine connoissance, que ledit feu Jean Ratuit Pere dudit feu Seigneur Comte de Souches, estoit issu de famile Noble, & des Principales de la Ville de la Rochelle, où luy, & ses predecesseurs ont fait leur demeure, & tenu rang parmy les autres Gentilshommes, conformement à leur extraction Noble, en tesmoing de quoy ils ont signé cette presente declaration, & apposé le seau de leurs Armes, laquelle Declaration nous avons receu, & donné acte d'icelle audit Seigneur requerant pour valloir, & servir ce que de raison, laquelle nous avons aussy signé, & pour plus grande approbation, nous y avons faict apposer le Seau de sa Majesté dans cette Chancellerie presidiale de la Ville de la Rochelle.* Il n'est pas necessaire de nommer ici tous ceux qui signerent l'acte, il sufit de dire que Mr. Millet Marechal de Camp, gouverneur de la principauté de Chateau-renaud, & Lieutenant general au gouvernement du pais d'Aunix; Mr. Arnou Intendant de la Province, Mr. Gabarret premier Chef d'Escadre, Mr. de Chastellaillon Commandant pour le Roi à la Rochelle furent du nombre de ceux qui certifierent ce que dessus.

Voici une autre attestation: j'en ai une copie collationnée à l'original à Vienne en Autriche le 18. de Septembre 1692. par le même Henri Castellani d'Avilter dont j'ai parlé; „ Nous soubsignez attestons, & „ certifions avoir tres-certaine connoissance, que les „ quartiers de l'autre part de Monsieur Louys Ratuit „ de Souches, sont issus aussi bien du costé du Pere, „ que du costé de la Mere d'extraction de Gentils- „ hommes, & des plus anciennes familles Nobles de „ ce pays icy, & qu'ils ont jouy des droicts d'hon- „ neur, Privileges, & exemptions concedés par nos „ Roys aux Nobles, & Gentilshommes de ce Royau- „ me, ayant tenu aussy tousjours le rang parmy les au- „ tres Gentilshommes. En tesmoins de quoy nous „ avons signé la presente attestation pour luy valloir, „ & servir ce que de raison. Faict a la Rochelle le „ douxiesme jour de Mars, mil six cent quatre vingt „ sept. „ Dixhuit personnes ont signé cette attestation: le premier sein est celui de Mr. l'Evêque (*c*) de la Rochelle: le second celui de Mr. de Chastelhaillon, commandant pour le service du Roi en Aunix & la Rochelle: le troisiéme celui de Mr. Beraudin Lieutenant general de la Rochelle. On trouve parmi les autres celui de Mr. Villette chef d'Esquadre, celui du Chevalier de Blenac, celui du Chevalier d'Arbouville Capitaine de vaisseau, celui de Mr. d'Oimont Chevalier de Malte, &c. J'ajoûte que j'ai vu la copie d'une lettre que Mr. le Bailli de la Vieuville écrivit de Paris le 29. de Mars 1699. à Mr. le Comte de la Tour gendre de Mr. le Comte de Souches. Il lui marque, *qu'il a été ravi d'avoir eu occasion de mander à Malte ce qu'il avoit apris étant à la Rochelle de la Maison du Comte de Souches, dont les ancêtres*, dit-il, *sans s'être fort élevez dans les dignitez de la guerre, ont toûjours joui des privileges de la noblesse, & n'ont jamais rien fait qui les en dût deroger.*

(*c*) *Henri de Laval.*

Notez que Mr. Menage observe que le nom *Souches* est un nom de Seigneurie, qui apartenoit au Comte dont nous parlons. Il pretend que l'ancien nom étoit *Des-Ouches.* Voici ses paroles; je les tire d'un chapitre où il prouve par divers exemples, que les noms propres ne se prononcent pas toûjours selon l'ancienne & veritable orthographe; (*d*) „ On dit aussi „ tousjours *De Souche*, au lieu de *Des-Ousches*, en „ parlant du Gouverneur de Moravie, qui commande „ apresent dans la Flandre les troupes de l'Empereur. „ C'est ainsi que ce Général s'appelle en sa Seigneurie: „ car son nom est *Rattuit.* Rattuit est une famille de „ la ville de la Rochelle, où ce Seigneur a pris nais- „ sance: & *Ousche* est un vieux mot François, qui „ signifie un jardin enclos de hayes, & planté d'ar- „ bres, sous lesquels on séme des légumes, ou du „ chanvre. Et ce mot François a esté fait du Latin „ *olca*, qui se trouve apeuprés en cette signification „ dans Gregoire de Tours. „

(*d*) *Menage observations sur la langue Françoise to. 1. pag.* 307. *édit. de Paris* 1675.

(*B*) *Il laissa posterité.*] Il fut marié deux fois, premierement avec Anne Elizabeth Comtesse de Hoffkirk, & en second lieu avec Anne Salome (*e*) Comtesse d'Aspermont & de Reckheim. Il eut de sa premiere femme, deux fils & une fille. Jean Louïs son aîné est encore en vie, & a eu pour femme Eve Eleonore de Nottbafft & Werenberg Comtesse de l'Empire. Il en a eu trois filles, sçavoir 1. Louïse Dame d'honneur à la Cour de l'Imperatrice, & presentement épouse du Comte de Horn. 2. Claude Dame d'honneur à la Cour de l'Imperatrice à la place de sa sœur. 3. Therese religieuse Carmelite en Stirie. Le second fils du Comte de Souches s'apelloit Charles. Il étoit General de l'Infanterie de l'Empereur, & il mourut d'une blessure qu'il avoit reçuë à la bataille de Salankemen en Hongrie l'an 1691. Il étoit veuf de Marianne Comtesse de Bucham, de laquelle il a laissé deux fils dont l'aîné se nomme Louïs, & l'autre Charles Joseph. Celui-ci a été reçu Chevalier de Malte au Prieuré de Boheme. La fille du Comte de Souches est femme du Comte Charles de la Tour, & mere de plusieurs enfans (*f*).

(*e*) *Voiez ci-dessus pag.* 2561. *col.* 1.

(*f*) *Tiré du memoire de quo infra à la marge du texte de cet article au haut de la page suivante.*

que porte le memoire qui m'a été mis en main, & qui vient de † très-bon lieu. J'y ajoûterai un fait qui releve extrémement la gloire du Comte de Souches; c'est qu'il fut la principale cause de la longue resistance que fit la ville de Brin (C) aux armes des Suedois, qui furent contraints par là de lever le siege. Cela fut d'une grande utilité à l'Empereur. Je marquerai quelques fautes (D) du Dictionaire de Moreri, & je ferai des observations sur ce qui concerne le Comte de

*† Mr. ** l'envoia de Vienne pendant qu'il y étoit Envoié Extraordinaire des Provinces Unies. Il envoia aussi les actes dont je fais mention dans la remarque A.*

(C) *La principale cause de la longue resistance que fit la ville de Brin aux .... Suedois. .... Cela fut d'une grande utilité à l'Empereur.*] Torstenson aiant batu les Imperiaux au mois de Fevrier 1645. se rendit maître de plusieurs places de Moravie, & se fit tellement craindre qu'au bruit de sa marche les ennemis leverent le siege d'Olmutz, ensuite de quoi il mit le siege devant Brin, qui étoit la seule place forte qui tint encore pour l'Empereur dans cette Province (a). Les assiegez se defendirent avec une telle vigueur, que sa Majesté Imperiale eut le tems de mettre quelque ordre à ses afaires delabrées. Elle fit un traité avec Ragotzki Prince de Transilvanie, (b) & lui ceda *sept Seigneuries de Hongrie; en sa faveur on ouvrit 90. temples, où les Protestans devoient enseigner ouvertement leur doctrine; & on remit les Hongrois dans la possession de leurs privileges. Ce traitté sembla desavantageux aux Catholiques; mais les Suedois en sentirent beaucoup plus d'incommodité; Car l'Empereur ayant osté cette espine de son pied, secourut Brin, & contraignit Torstenson de lever le siege qu'il y avoit mis. Alors Louis Comte de Souches, gentil-homme François, qui avoit esté la principale cause de sa conservation, en reçeut le gouvernement pour recompense de ce signalé service.* Un historien observe que Torstenson perdit devant cette place plus de soldats, qu'il n'en eût perdu dans une bataille rangée; on ajoûte que l'Empereur repara ses forces dans cet intervalle. (c) *Longa illic difficilisque obsidio, atque ad extremum irrita fuit. Ac satis constat plus ibi militum, quam si justa acie depugnatum foret, Dorstensohnio periisse. Interea Cæsari spacium datum reparandi vires, colligendique & conscribendi novum exercitum, quem hosti opponeret.* Jamais service ne fut rendu plus à propos que celui-là, & il étoit bien raisonnable d'en recompenser nôtre de Souches. Notez que la ville de Brin fut aussi recompensée comme elle le meritoit; car on lui donna le premier rang entre les villes de Moravie: cette primauté apartenoit auparavant à la ville d'Olmutz, qui en fut privée à cause qu'elle n'avoit pas bien resisté aux Suedois. On lit cette observation dans le voiage du Comte de Brienne. (d) *Cracovia relicta Vindobonam versus pergimus, per Silesiam, & Moraviam: ubi præter Olomutium & Brinnum nihil notatu dignum: illud, sede Episcopali; hoc, obsidione quam adversus Suecos tam fortiter sustinuit, ut inde ob memoriam facti extiterit caput regionis, virtutis præmium; dignitate illa Olomutio sublata, nota vecordiæ.*

(a) Voiez l'histoire universelle de Jean Cluver à l'appendix pag. 759. édit. 1668.

(b) Louis du Mai, discours historique & politique sur les causes de la guerre de Hongrie p. m. 283.

(c) Appendix Joh. Cluveri ubi supra.

(d) Lud. Hen. Lomenii Brienna Comitis itinerar. pag. 58. edit. 1662.

(D) *Quelques fautes (e) du Dictionnaire de Moreri.*] I. La premiere regarde l'extraction du Comte de Souches, & a été sufisamment refutée dans la remarque A. II. Il ne faloit point lui donner la qualité de *General de l'Empire*, il n'avoit que celle de General de l'Empereur. III. Le memoire qui m'a été envoié, & sur lequel j'ai dressé le texte de cet article, nous doit convaincre qu'il ne fut point donné par *son pere à un gentilhomme Allemand*, & qu'il n'entra point au service de l'Empereur avant que d'avoir fait tirer l'épée à ce gentilhomme. IV. Un historien exact se gardera bien de dire que ce Comte *fut defait à la bataille de Senef par le Prince de Condé* l'an 1674. Car à proprement parler, cette bataille ne fut ni gagnée ni perduë par aucun des deux partis. Les Alliez aussi bien que les François s'attribuerent l'honeur du triomphe, & firent chanter le *Te Deum*, & allumer des feux de joie: les uns & les autres firent cela par politique, très-bien convaincus en leur ame qu'il n'y avoit point là dequoi se feliciter (f). Le commencement de cette sanglante journée fut avantageux aux François, & la fin avantageuse à leurs ennemis. Bien des gens se persuadent que le Prince de Condé pendant quelques heures se comporta en grand Capitaine, & puis en Roland; mais quel Roland? Celui du Boiardo ou de l'Arioste, *Orlando Furioso*, Roland le furieux, Roland semblable à l'Hercule de Seneque, *Hercules furens*, Hercule saisi de fureur. N'étoit-ce pas une espece (g) d'enthousiasme, & de transport au cerveau, demandent-ils, que de laisser si long tems les meilleures troupes exposées au grand feu de l'ennemi bien couvert de haies & de houblonnieres, de les laisser, dis-je, exposées si long tems à un vrai massacre, dont elles ne pouvoient se garantir, & reduites presque les bras croisez à essuier une grêle horrible de mousquetades? Il falut se retirer (h) enfin, & laisser là une infinité de corps morts. Mr. le Prince de Condé, ajoûtent-ils, fut fort mecontent de lui-même à l'occasion de cette bataille, & il n'aimoit point qu'on lui en parlât. Il ne s'en souvenoit qu'avec chagrin. Voilà ce que disent bien des gens, ce n'est pas à moi à juger de telles choses. Mais quoi qu'il en soit, qu'il fût content ou mecontent de cette journée, qu'il y ait été ou victorieux ou vaincu, ceci pour le moins n'est pas une chose problematique, que Mr. le Comte de Souches n'eut aucune part au malheur des alliez, & qu'il en eut beaucoup à leurs avantages. Toute la perte, toute la defaite tomba sur les troupes de Hollande, & sur celles des Espagnols; les troupes Imperiales qu'il commandoit, n'entrerent en jeu qu'après le desordre des autres, & depuis qu'elles furent jointes à leurs alliez l'ennemi cessa de vaincre, & eut à son tour un grand échec. V. Ce que l'on a joint (i) au Moreri dans les éditions de Hollande ne va pas bien. On y a fourré ces paroles, qu'*il fut cause, en refusant d'exposer ses troupes, de la victoire remportée par le Prince de Condé.* On ne peut entendre là que la bataille de Senef, or ce n'est point le style des ennemis de la France, que d'avoüer qu'elle remporta la victoire le jour de cette bataille. En tout cas il n'est pas vrai qu'elle l'ait gagnée à cause que nôtre Comte refusa d'exposer ses troupes, car ce fut en les exposant qu'il arrêta les progrés de l'ennemi. Les relations de Hollande conviennent que (k) *M. le Comte de Souches qui avoit pris le devant avec les Imperiaux, & qui étoit éloigné de quelques heures du reste de l'Armée, ayant apris la nouvelle de ce qui se passoit, se retourna en diligence, & arriva à une heure apres-midy aupres de ce Corps de Bataille, si bien que S. A. (l) mit les Imperiaux & les Espagnols en un poste avantageux à main gauche, & donna l'aile droite aux siens, & ce fut alors que la Bataille recommença plus fort que jamais. ......* (m) *M. le Prince de Condé tâcha premierement de faire tourner ses gens à main gauche, mais M. de Fariaux, un homme d'une valeur éprouvée, & Gen. Major de l'Armée Hollandoise, y fut envoyé avec quelques Escadrons d'Infanterie, lequel étant soûtenu de M. le Comte de Chavagnac, qui commandoit un Bataillon de Cavalerie Imperiale aupres de là, resista aux François avec tant de force, qu'ils furent contraints de se retirer, de sorte que le dit Sr. Comte y fit planter 4. pieces de canon, & apporta un grand dommage aux dits François par ce moyen. Cette aile gauche qui étoit pour la plus part composée d'Imperiaux & de Suisses (n), montra tant de preuves de valeur, qu'il y demeura plus de la moitié des dits Suisses, suivant le rapport des Prisonniers. M. le Comte de Souches leur General se jetta par tout dans le plus épais des Ennemis, & donna des preuves d'une valeur extraordinaire, ainsi qu'il avoit déja fait en plusieurs autres occasions. M. le Prince de Lorraine n'en fit pas moins, & fut vû plusieurs fois combattant dans les premiers rangs, mais ce ne fut pas sans y repandre de son sang, puis qu'il reçut une telle playe à la tête, qu'il fût obligé de sortir du Combat. M. le Prince Pio, lequel étoit pres du Village de Senef avec son Escadron, étant accompagné de M. le Marquis de Grana & de M. le Comte de Starnberg, où il témoigna une bravoure des plus signalées, y fut aussi blessé à la cuisse d'un coup de Mousquet. M. le Marquis de Grana & les fils de M. le Comte de Souches combattirent si Vaillamment à la tête de leurs Escadrons, que les Suisses ne purent gagner un seul pouce de terre sur eux, de sorte qu'ils contribuerent beaucoup par ce moyen à l'heureuse issuë de ce combat.* La lettre de Mr. le Prince d'Orange (o) aux Deputez des affaires secretes de Messieurs les Etats Generaux confirme ces choses, car après avoir decrit ce qui se passa avant que les Allemans eussent rebroussé chemin on ajoûte; (p) „ L'Ennemi tacha au commencement de faire un petit circuit à main gauche, mais „ on detacha quelques Bataillons pour aller à sa rencontre; & M. de Chavagnac lequel étoit là avec un „ Gros de la Cavalerie Imperiale, le repoussa avec „ toute la vigueur qu'on se peut imaginer, & retint le „ poste, où il fit venir en méme temps 4. pieces de „ canon, qui apporterent un grand dommage à l'Ennemi. .... (q) Entre les Troupes Imperiales M. „ le Comte de Souches a donné des preuves du courage & de la valeur qu'il a fait paroitre en tant d'au-

„ tres

(e) Voiez aussi l'article Leuwentz.

(f) Nous allâmes auprés de Mons où l'on fit chanter le Te Deum, *comme on le faisoit chanter à Paris, chaque party s'en étoit fait honneur; mais pour moy j'ay toûjours crû qu'il n'y avoit pas de quoy chanter de part ny d'autre.* Memoires de Chavagnac pag. 388. 389. édit. de Holl. *C'est peut-être la meilleure chose qu'il y ait dans ces memoires.*

(g) Confer quæ supra pag. 2439. lettre a.

(h) La bataille de Senef fut à l'egard des François comme la peinture dont Horace de arte poet. v. 3. *fait mention,* ut turpiter atrum desinat in piscem mulier formosa superne, *elle finit* par bas en horrible poisson, par le haut femme belle. *Je me sers d'une vieille traduction d'Horace en vers.*

(i) Cette addition se trouve aussi dans le Moreri imprimé à Paris l'an 1699.

(k) Mercure Hollandois de l'an 1674. pag. 451.

(l) C'est-à-dire Mr. le Prince d'Orange.

(m) Ibid. pag. 452. 453.

(n) Il faut lire non pas & de Suisses, *mais* opposée aux Suisses, *ou quelque chose de semblable; car toute la suite du discours montre qu'il s'agit des Suisses de l'armée de France.*

(o) Ibid. pag. 457.

(p) Ibid. pag. 462. 463.

(q) Ibid. pag. 464.

de Souches dans les memoires (E) de Chavagnac. C'eſt un livre que l'on rimprima en Hollande l'an 1700. après en avoir corrigé le ſtyle en divers endroits.

SPAN-

„ tres occaſions. M. le P. de Lorraine ne s'étoit pas moins ſignalé, mais fut enfin mis hors de combat par une bleſſure qu'il reçut à la tête, & M. le Prince Pio tout de même par une qu'il reçut à la cuiſſe. La vigoûreuſe reſiſtance qui a été faite par M. le Marquis de Grana, lequel étoit aupres du Village avec ſon Bataillon, n'a pas peu contribué à l'heureux ſuccés de la Bataille, auſſi bien que la bravoure des Batail-lons du Regiment de Souches commandés par les fils du dit Sr. Comte. „ Peut-on dire après cela que Mr. le Comte de Souches, aiant refuſé d'expoſer les Imperiaux, fut cauſe que les François remporterent la victoire?

Il me reſte encore 3. fautes à corriger au ſuplément du Moreri. VI. Le Comte de Souches n'a point vécu quatrevingt ans, mais ſeulement ſoixante & quatorze. VII. Son fils n'a pas été *Commandant des armées de l'Empire*, il n'a eu des charges que dans les troupes de l'Empereur. VIII. Il n'a pas *été tué à Rhinfeld en* 1678. mais en Hongrie l'an 1691.

(E) *Sur ce qui concerne le Comte de Souches dans les memoires de Chavagnac.*] Il y eſt depeint (a) comme le plus ſot & le plus lâche de tous les hommes, & après avoir marqué tout ce qui eſt le plus capable de le faire paſſer pour un traître, l'on dit neanmoins (b) *je ne crois pas* qu'il le fût, *mais plein de malice, ignorant, & le plus grand voleur qui fût ſous le ciel.* Pluſieurs choſes me perſuadent qu'il ne faut pas faire grand cas de ces mediſances. En 1. lieu celui qui a fait ces memoires eſt ſon propre panegyriſte éternellement. Il ſe donne pour l'auteur de tous les conſeils qui font reüſſir les entrepriſes; ſi quelque choſe ne reüſſit pas, c'eſt à cauſe qu'on ne l'a pas voulu croire; il ſeroit arrivé cent fois de grans inconveniens, s'il n'y eût remedié; il ſe charge des executions les plus hardies, & les plus penibles, & il en vient à bout; en un mot ſans lui tout va mal, avec lui tout va bien. S'il ſe couvre ainſi de tant de gloire lui-même, c'eſt une marque qu'il avoit une très-haute opinion de ſon merite, & qu'il ſouhaitoit que les autres en jugeaſſent de la même façon. On voit par ſa propre hiſtoire qu'il étoit fier, ambitieux, fantaſque, mal endurant. Concluez de tout cela que lors qu'on étoit ſon ennemi, l'on pouvoit s'attendre à être bien dechiré. Remarquons en 2. lieu qu'il fut brouillé (c) avec le Comte de Souches dès le commencement de la Campagne 1674. & qu'il eſt probable que ſes bruſqueries obligerent quelquefois ce general à le faire ſouvenir de ſon inferiorité. C'eſt ainſi que les ſubalternes s'expoſent à des mortifications lors qu'ils n'ont pas pour leur general la deference qui lui eſt duë. Cela cabroit de plus en plus le Comte de Chavagnac, & le diſpoſoit à medire du Comte de Souches. Notez en 3. lieu qu'il ſe plaiſoit à mal parler des Generaux. Il donne du Comte de Montecuculi (d) la plus pitoiable idée du monde, & cela par raport à la campagne la plus belle, la plus glorieuſe, & la plus brillante qu'on puiſſe trouver dans la longue vie de ce fameux General: je parle de la campagne de 1673. où il triompha de toutes les ruſes de Mr. de Turenne, & vint ruiner par la priſe d'une ſeule (e) ville toute la moiſſon que la France fit en Hollande l'an 1672. Qui oſeroit croire que ces mediſances ſoient veritables? Ne choquent-elles point les plus grandes regles de la probabilité? Ne faut-il donc pas conclure que ce qu'un tel écrivain debite de ſes ennemis, doit être ſuſpect? Je laiſſe pluſieurs traits piquans & très-ſatiriques qui ſe trouvent repandus dans ſes memoires, & qui attaquent les principaux officiers des troupes de l'Empereur. Cela paroît proceder de quelque reſſentiment qui diſpoſoit à ne rendre pas juſtice; car tout le monde convient que les armées Imperiales ſont depuis plus de cent ans l'une des meilleures écoles de guerre qui ſoient au monde, & qu'il y en a bien peu où ſe forment autant de bons officiers que dans celle-là. Notez en 4. lieu qu'il ſe trompe très-ſouvent dans ſes recits, lors même qu'il n'a pas deſſein de dire du mal de ceux dont il étoit mecontent. Conſultez les notes qui ont été miſes dans l'édition de Hollande au bas des pages. Elles concernent ce qui ſe paſſa en Allemagne l'an 1675. Mr. le Marquis de * * * qui eſt l'auteur de ces notes, & qui ſervoit à la tête d'un des principaux regimens de France cette année-là, le contredit en pluſieurs faits importans: ſi d'autres officiers vouloient ſe donner la peine de le critiquer, ils en trouveroient ſans doute mille occaſions. En 5. lieu il y a dans ce qu'il dit contre le Comte de Souches tant de choſes incroiables, que cela ſeul peut ſervir à le refuter. „ (f) Souches qui avoit reçû ordre de l'Empereur de ne point paſſer la Meuſe ſous quelque pretexte que ce fût, d'agir ſeulement entre Meuſe & Moſelle, & de donner quatre mille Chevaux avec un General ſi les Alliés en avoient grand beſoin, m'ordonna de demeurer au Camp, tandis qu'il alla diner avec toute la Generalité dans le Camp des Troupes Eſpagnoles. . . . . (g) Souches decampa pour aller aſſieger le Mont-Olimpe; mais comme le Prince d'Orange demandoit les quatre milles Chevaux que lui avoit promis l'Empereur, on me detacha pour les commander; ſi bien que je revins en arriere camper au fauxbourg de Namur; je ne ſçay quelle jalouſie il lui prit ſur mon compte; mais il voulut y venir lui-même avec toute ſon Armée. Tout le monde qui ſçavoit que les ordres étoient precis, ignoroit ce qu'il vouloit; mais il ne fut pas long-temps indeterminé; car il fit paſſer l'Armée au travers de Namur. Monterey & le Prince d'Orange vinrent le joindre, & demanderent quel bon Ange lui avoit inſpiré de paſſer la Meuſe, il répondit qu'il avoit paſſé la Moſelle & non la Meuſe. Je ne pus m'empêcher de rire, & de lui dire qu'il me faiſoit pitié, & que la Moſelle étoit à plus de 15. lieües de lui. Il me dit que je n'étois pas aſſez habile pour lui aprendre le Pays ni la Carte, & ſe mit beaucoup en colere contre moy. Caplieres nôtre Commiſſaire General, & l'Homme de l'Empereur ſurvint, & lui demanda ce qu'il avoit; c'eſt (lui répondit-il) Monſieur, qui me veut faire paſſer pour un enfant; mais j'en feray mes plaintes à S. M. I. Je dis le ſujet à Caplieres qui lui dit que j'avois raiſon; ſur quoy il ſe fâcha de nouveau, & demanda à ſes guides quelle riviere nous avions paſſé; ceux-cy luy dirent que c'étoit la Meuſe, ce qui luy fit changer de viſage, & crier, je ſuis perdu. „ Il y a une telle odeur de fauſſeté dans ces paroles qu'on la ſent à la premiere lecture & avant tout examen; mais quand on reflechit ſur les circonſtances de la narration, quand, dis-je, l'on ſonge que ce General (h) *mena ſon armée dans le Pays de Liege*, qu'il alla dîner (i) au Camp du Comte de Monterey, ce qu'il ne pouvoit faire ſans paſſer la Meuſe, qu'il remonta (k) vers Charleville pour faire le ſiege du Mont Olympe place ſituée ſur la Meuſe, qu'il (l) ſe raprocha de Namur autre place ſituée ſur la Meuſe, on regarde comme une choſe impoſſible qu'il ait ignoré la ſituation de cette riviere. Le plus ſtupide ſoldat ne la pourroit pas ignorer après tant de marches & de contre-marches de cette nature, & l'on croira qu'un General qui avoit plus de 60. ans l'a ignorée; lui qui avoit reçu des ordres (m) precis de ne ſervir qu'entre la Moſelle & la Meuſe? Il faudroit être plus credule qu'un petit garçon de quatre ans pour ſe figurer que cela fût vrai. Ce qu'il y a de monſtrueux dans le recit du Comte de Chavagnac, devient plus ſenſible lors qu'on ſe ſouvient que Mr. le Comte de Souches s'étoit pouſſé à un ſi haut rang à la Cour Imperiale. Il étoit François, & c'étoit un peché originel qu'on n'effaçoit pas facilement dans cette cour-là. Il étoit né gentilhomme; mais ſa nobleſſe n'étant point titrée, ni ſoutenuë du credit & de l'opulence de la famille, ne lui eût guere plus ſervi à devenir general dans les armées de France, que s'il eût été fils d'un bourgeois. A plus forte raiſon lui étoit-elle inutile en Allemagne. Il n'eut donc point d'autres moiens de s'avancer que ſa valeur, & l'art militaire, & il falut qu'il y excellât pour ſurmonter tous les obſtacles qu'un ſimple gentilhomme François pouvoit rencontrer à la Cour imperiale. Nous ſerions donc bien ſimples ſi nous nous imaginions qu'un tel General aſſiege & prend une (n) ville ſur une riviere, & cotoie des mois entiers cette riviere ſans en aprendre le nom, ni celui des fortereſſes qui en ſont baignées, ſans ſavoir, dis-je, que Namur dont il s'aproche, dont il s'écarte, dont il ſe raproche en divers tems eſt ſur la Meuſe, & ſans ſe deſabuſer de la fauſſe perſuaſion que Namur eſt ſitué ſur la Moſelle. S'il s'étoit conduit de la ſorte malgré l'interêt particulier qu'il avoit de ſe bien inſtruire de la ſituation de la Meuſe, puis qu'il avoit reçu ordre de ne point ſervir au delà de cette riviere, il ſeroit le plus ridicule de tous les hommes; mais nous ne le ſerions guere moins ſi nous penſions qu'en effet il s'imagina paſſer la Moſelle, (o) lors que ſes troupes paſſerent la Meuſe à Namur. Prenons donc tout ceci pour une de ces hableries qui ne paroiſſent jamais trop fortes à certains eſprits quand ils veulent debiter une ſingularité, ou tourner en ridicule un ennemi. Je laiſſe à dire qu'il n'y a nulle apa-

(a) *Voiez les Memoires de Chavagnac depuis la page 390. jusqu'à la page 401. édit. de Holl.*

(b) *Ibid. pag.* 401.

(c) *Ibid. pag.* 371.

(d) *Ibid. depuis la page 339. jusqu'à la page 358.*

(e) *Bonn au païs de Cologne. Il la prit conjointement avec les troupes de Hollande commandées par Mr. le Prince d'Orange à present Roi d'Angleterre.*

(f) *Ibid. pag.* 372. 373.

(g) *Ibid. pag.* 374. 375.

(h) *Ibid. pag.* 382.

(i) *Ibid. pag.* 373.

(k) *Ibid. pag.* 374.

(l) *Ibid.*

(m) *Ibid. pag.* 373. 374.

(n) *Dinant qu'il prit avant que ſon armée eût paſſé la Meuſe à Namur. Voiez le Mercure Hollandois ubi ſupra pag.* 436.

(o) *En confirmation de tous ceci ajoûtez, que s'il avoit cru paſſer la Moſelle lors qu'il traverſa Namur, il auroit cru qu'avant cela il n'avoit point ſuivi l'ordre d'agir entre Meuſe & Moſelle, ou bien il auroit cru paſſer la Moſelle pour aller vers Philisbourg, ou vers Nanci, ſupoſitions monſtrueuſes.*

SPANHEIM (FRIDERIC) Professeur en Theologie à Leide, a été une personne d'un très-grand merite. Il nâquit à Amberg dans le haut Palatinat le premier jour de * Janvier 1600. & fut élevé avec un grand soin sous les yeux d'un pere (*A*) qui étoit non seulement docte, mais aussi fort consideré à la cour Electorale. Après avoir étudié dans le college d'Amberg jusques en l'année 1613. il fut envoié l'année suivante à l'Academie d'Heidelberg, dont l'état étoit alors florissant. Il y fit tant de progrés & dans les langues, & dans la philosophie, qu'on vit bien qu'il seroit un jour un grand homme. Il retourna chez son pere l'an 1619. & fut envoié bientôt après à Geneve pour y étudier en Theologie. Les malheurs du Palatinat le firent resoudre à épargner à son pere les frais de sa pension; c'est pourquoi il s'en alla dans le Dauphiné l'an 1621. & demeura trois ans chez le † gouverneur d'Ambrun en qualité de precepteur. Il entra deux ‡ fois en conference reglée sur des matieres de controverse, comme c'étoit assez la coutume en ce tems-là, & sortit d'affaire glorieusement. Il retourna à Geneve, & puis il vint à Paris, où il trouva un bon (*B*) parent qui étoit Ministre de Charenton, & qui lui deconseilla d'accepter la profession en philosophie à Lausanne que Messieurs de Berne lui ofrirent. Il fit un voiage de quatre mois en Angleterre l'an 1625. & après avoir fait encore quelque sejour à Paris, il s'en retourna à Geneve; il y disputa une chaire de philosophie l'an 1626. & l'emporta. L'année suivante il se (*C*) maria avec une Demoiselle originaire de Poitou. Il se fit recevoir Ministre quelque tems après, & il succeda l'an 1631. à la profession de Theologie, que Benoît Turrettin laissoit vacante. Il s'aquita de ces fonctions & en habile homme, & en homme infatigable; desorte que sa reputation se repandant de toutes parts, fit jetter les yeux sur lui à plusieurs Academies, qui souhaiterent de s'honorer par son moien. Celle de Leide fut la plus heureuse de toutes dans ses recherches: il en accepta la vocation. Mais on ne sçauroit exprimer les eforts que firent ceux de Geneve pour le retenir, ni les marques d'estime & de tendresse qu'ils lui temoignerent à son depart. Il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pour s'accommoder à l'usage du païs où il alloit; car ni à Geneve, ni dans les Academies que ceux de la Religion avoient en France, les professeurs en Theologie ne se faisoient point graduer Docteurs; cela ne leur eût servi de rien. Il partit de Geneve l'an 1642. après y avoir été professeur en Theologie onze ans de suite. Il se trouva recteur lors qu'on y celebra le jubilé, ou l'année seculaire

* Ut ita annos cum seculo computaverit qui lucem cum incipiente anno & seculo primam vidit. *Heidanus ubi infra.* Il se trompe en prenant l'annee 1600. pour la premiere du XVII. siecle. C'est la derniere du XVI. Plusieurs font cette faute.

† *Jean de Bonne, Baron de Vitrolle.*

‡ *Premierement avec le Pere Hugues, Jesuite d'Avignon, qui prêchoit le Carême à Ambrun; & puis avec un Cordelier de Naples.*

aparence que l'Empereur ait donné des ordres precis au Comte de Souches de ne point passer la Meuse. Le dessein de l'Empereur n'étoit-il pas de faire le plus de mal qu'il pourroit à l'ennemi? Pourquoi donc eût-il defendu à son General de se joindre aux Espagnols & aux Hollandois, en cas que cette jonction parût necessaire pour fraper de plus grans coups? Joignez à cela que si le Comte de Souches se fût aperçu qu'on l'avoit surpris, il eût donné ordre à son armée de repasser incessamment. Il eût mieux aimé reparer ainsi sa faute, que de s'exposer à perdre la tête pour avoir enfraint les ordres precis de sa Majesté Imperiale. D'où vient que le Comte de Chavagnac après avoir dit que ce General s'écria *je suis perdu*, a oublié de nous dire s'il fit aprouver ou excuser la transgression de ses ordres? Une bonne narration demandoit cela necessairement; mais c'est de quoi l'on se mettoit peu en peine en écrivant ces Memoires-là. Tout ceci confirme les soupçons de fausseté qui se presentent en foule à ceux qui lisent cette partie de l'ouvrage du Comte de Chavagnac.

Après toutes les considerations qui viennent d'être étalées, on se trouvera très-disposé à rejetter la description satirique qu'il nous fait (*a*) de la conduite du Comte de Souches devant Oudenarde. Je veux bien croire selon l'opinion la plus commune, que ce General ne se voulut point conformer à l'avis des autres, ni prendre avec eux les mesures necessaires pour le bon succés de cette entreprise; mais on ne sçauroit se persuader ni l'extravagance, ni la stupidité poltrone que les memoires de Chavagnac lui attribuent. On voit bien que cet auteur étoit en colere lors qu'il écrivoit. On sent que sa plume étoit dirigée par le souvenir de quelque ofense, & l'on se confirme dans cette opinion quand on considere la conduite de la Cour Imperiale. Le Comte de Souches y essuia une peine si legere, & si disproportionée au châtiment qu'il eût merité au cas que les Memoires de Chavagnac fussent justes, que cela sufit à nous convaincre que cet auteur a outré les choses. Je ne crois point que les parens du Comte de Souches se doivent faire une afaire de le justifier de la satire d'un (*b*) tel ennemi, qui n'a sçu garder aucune ombre de vraisemblance, ni d'équité, car il ne faut pas croire qu'il ignorât sur quoi le Comte de Souches apuioit ses opinions & ses demarches. Que n'en disoit-il quelque chose pour le moins afin de le refuter? l'équité exigeoit cela de lui.

(*a*) *Chavagnac ubi supra pag. 390. & suiv.*

(*b*) *Ils lui apliqueront peut-être ce que les Jansenistes ont dit du Jesuite Brisacier ci-dessus pag. 2736. lettre a.*

(*A*) *D'un pere qui étoit non seulement docte.*] Il s'apelloit Wigand SPANHEIM; il etoit Docteur en Theologie, & Conseiller Ecclesiastique de l'Electeur Palatin. Il epousa Renée Tossan, fille de Daniel Tossan Ministre d'Orleans, & puis Professeur en Theologie à Heidelberg. Daniel Tossan avoit épousé Marie Coüet Parisienne, fille de Philibert Coüet Avocat au Parlement de Paris, laquelle s'étoit retirée à Orleans avec sa mere & deux sœurs pour la Religion l'an 1562. Tossan fuiant la persecution se retira par des chemins detournez à Montargis, où sa femme accoucha d'une fille dont la Duchesse de Ferrare Renée de France fut la marraine. Cette Duchesse fille de Louïs XII. zélée tout ce qui se peut pour l'Eglise Reformée, recueilloit à Montargis autant de Refugiez qu'elle pouvoit; mais ce que dit Heidanus n'est pas vrai, qu'elle y ait retenu Daniel Tossan jusques en l'année 1575. Nous dirons dans l'article de Tossan en quelle annee il se retira à Montargis, & de Montargis. Sa fille Renée (c'est la filleule de la Duchesse de Ferrare) fut mariée à Wigand Spanheim, & mere de nôtre Frideric, & de deux filles (*c*). Wigand étoit un homme fort pieux, sçavant Theologien, & bon Humaniste. On le peut voir par les lettres qu'il écrivoit à Christien Becman (*d*). Il mourut l'an 1620. tenant entre ses mains une lettre de son fils laquelle l'avoit fait pleurer de joie. Le Sieur Freher raporte (*e*) cette particularité comme tirée de l'Oraison funebre de Frideric Spanheim, mais il se trompe en cela, elle n'y est point du tout. *Lecto affixus postquam literas à filio* Geneva *accepisset eas præ gaudio totas lachrymis conspersit, & tenaciter ambabus manibus retinuit, donec in Christo exspiravit A.* 1620.

(*B*) *Un bon parent qui étoit Ministre de Charenton.*] Il s'apelloit Samuel Durant: je ne sçaurois bien specifier cette parenté, car le Latin de mon auteur est équivoque, (*f*) *Humanissimè à Samuele Durantio .... cognato suo (erat enim Durantii mater soror aviæ parentis ejus) exceptus est.* L'equivoque se trouve dans la parenthese; on ne sçait si *parens* se prend là pour le pere ou pour la mere. D'ailleurs chaque homme aiant deux aieules, il faudroit parcourir bien des familles pour trouver l'aieule de nôtre Spanheim, sœur de la mere de Durant. Ce qu'il y eut de bon, c'est que Durant laissa (*g*) toute sa Bibliotheque à nôtre Frideric Spanheim.

(*C*) *Il se maria avec une Demoiselle originaire de Poitou.*] Heidanus (*h*) la nomme en Latin *Carlottam à Portu.* Je crois que cela veut dire Charlotte du Port. Elle étoit fille de Pierre du Port Seigneur de Mouillepied & de Boismasson, Conseiller du Roi & Commissaire des vivres dans les armées de sa Majesté, fils unique de Joachim du Port Gentilhomme Poitevin, Seigneur de Mouillepied. La mere de Pierre du Port nommée Jeanne du Chêne étoit fille unique de Joseph du Chêne (Sieur de la Violette, Conseiller & Medecin du Roi) & d'Anne de Trie fille de Marguerite Budé, qui avoit pour pere le sçavant Guillaume Budé (*i*).

(*c*) *Ex Heidano, in Orat. funebr. Frid. Spanhem. pag. 6. & 7.*

(*d*) De Wigando Spanhemio nihil aliud mihi compertum est nisi singularis planè & exquisitæ pietatis hominem fuisse, nec Theologica solum sed & Philologica eruditione instructissimum, & linguarum Latinæ imprimis & Græcæ callentissimum. Id quod ex literis *ἀυτοσχεδίοις* quæ in operibus Philologicis Christiani Becmanni ... leguntur constat. *Heidanus, Orat. funeb. pag. 7.*

(*e*) *Theatr. pag. 406.*

(*f*) *Heidanus ibid. pag. 17.*

(*g*) *Id. ib. pag. 18.*

(*h*) *Ibid. pag. 19.*

(*i*) *Ibid. pag. 19. & 20.*

culaire de la reforme, & il fit sur ce sujet-là une très-belle harangue. Il arriva à Leide le 3. jour d'Octobre 1642. Il y soutint, & même il y augmenta la reputation qu'il y avoit aportée; mais il ne vêcut que jusques au mois de Mai 1649. Ses grans travaux lui abregerent la vie. Les leçons & les disputes academiques, les † predications, les livres qu'il composoit, beaucoup de soins domestiques, beaucoup de visites, ne l'empêcherent pas d'entretenir un grand commerce de lettres. Il faloit outre cela qu'il fit des visites chez la Reine de Boheme, & chez le Prince d'Orange. Il étoit fort consideré dans ces deux cours. La Reine Christine lui fit l'honneur de lui écrire, pour lui aprendre combien elle l'estimoit, & combien elle s'étoit pluë à la lecture de ses ouvrages. Il en (D) publia plusieurs. Il laissa sept enfans *, dont les deux aînez sont (DΔ) devenus très-illustres. Il étoit rigide sur (E) le fait des innovations, & il n'épatgnoit en cela ni amis, ni ennemis. Il ne put garder le silence envers Mr. Amyraut, & il ne vêcut pas assez pour repliquer de la maniere qu'il auroit voulu. Ses adversaires (F) s'en glorifierent.

† *Il étoit Ministre de l'Eglise Wallonne de Leide.*

* *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Heidanus le 21. de Mai 1649. C'est une bonne piece.*

(*D*) *Il publia plusieurs* ouvrages.] A la priere de l'Envoié de Gustave à Geneve, il composa un livre qui a eu beaucoup de debit, sous le titre de *Soldat Suedois* (*a*). Ce livre fut suivi bientôt après du (*b*) *Mercure Suisse*. Il publia en 1639. un *commentaire historique de la vie & de la mort de Messire Christofle Vicomte de Dhona*, à la priere de la veuve. J'en parlerai ci-dessous. Six ans après il publia des memoires sur la vie & la mort de la Serenissime Princesse Louïse Juliane Electrice Palatine, née Princesse d'Orange. Il entreprit cet ouvrage à la priere de la Reine de Boheme. Ce sont tous (*c*) livres anonymes. Le Thrône de grace, de jugement & de gloire sont trois sermons, d'une longueur excessive à la verité, & d'un François un peu antique, mais d'ailleurs ils contiennent d'excellentes choses. Le premier fut prononcé à Charenton. Ses *dubia Evangelica* en trois parties, composez à Geneve, à l'occasion des objections qu'un certain Antoine, qui de Chretien s'etoit fait Juif, avoit semées entre les Proposans, sont un bon livre. Son *Chamierus Contractus* fut entrepris en faveur des Proposans, qui ne pouvoient pas se servir commodément de la vaste Panstratie de Chamier. Pendant son sejour à Leide il fit contre l'hypothese d'Amyraut *Exercitationes de gratia universali*, en 3. volumes in 8. *Item Epistolam ad Cottierium de conciliatione gratiæ universalis*. Il fit aussi une lettre *ad Buchananum de controversiis Anglicanis*, & *Vindiciæ de gratia universali* (*d*). C'est une replique à Mr. Amyraut qu'il ne put point achever, & qui se sent de la condition des écrits posthumes. L'auteur que je cite a oublié une lettre que Mr. Spanheim écrivit au Prince Edoüard, lors qu'il eut changé de religion. Puis qu'il a parlé d'une lettre (*e*) de consolation sur la mort d'un fils unique, il pouvoit parler aussi de cette autre lettre. Il ne faut pas oublier les harangues de Mr. Spanheim, ce sont de très-bonnes pieces; c'est principalement ce qu'il faut dire de l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frideric Henri. Voiez le remerciment (*f*) que Balzac lui écrivit après l'avoir luë.

J'AI DIT que ce Professeur en Theologie est l'auteur du *commentaire historique de la vie & de la mort de Messire Christofle Vicomte de Dhona*. Mais il faut que j'ajoûte que le mot *Vicomte* dont il se servit est très-impropre, & ne repond point à la qualité de Burggrave affectée depuis plusieurs siecles à l'illustre Maison de DHONA. C'est une qualité plus relevée que celle de Vicomte. Lisez le nouveau Journal des sçavans dressé à Berlin par Mr. (*g*) Chauvin l'an 1696. voiez y, disje, l'extrait du 1. & du 2. tome du *Bibliotheca practica* de Mr. (*h*) Manget, dediez à Monsieur le Comte Alexandre de Dhona gouverneur du Prince Electoral de Brandebourg, vous y trouverez des choses bien instructives touchant les Burggraves. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur le grand merite de ce Comte, & sur la gloire de la Maison de Dhona. Il sufit ici par occasion de renvoier au Dictionaire de Moreri, & d'avertir qu'il s'y est glissé une faute; car au lieu de dire que la mere de Mr. le Comte Alexandre étoit *Comtesse de Terrassieres Montbrun*, il faloit dire *de Ferassieres Montbrun*. Elle étoit fille unique du Comte de Ferassieres Lieutenant general dans les armées de France, & frere de Mr. de Saint André Monbrun, qui a été general des Venitiens en Candie, & dont l'histoire (*i*) fut imprimée à Paris l'an 1698.

(DΔ) *Sept enfans dont les deux aînez sont devenus très-illustres.*] Le premier (*k*) est consommé dans la science des medailles, & dans toute sorte de literature; & d'ailleurs ses Ambassades lui donnent un rang glorieux parmi les hommes d'Etat. C'est une personne d'un merite extraordinaire. (*l*) Le second est mort depuis (*m*) peu de jours Professeur en Theologie à Leide. Il possedoit cette charge depuis long tems, & il passoit avec justice pour l'un des plus considerables sujets qui fussent dans l'Église Reformée. Il a composé plusieurs livres qui lui ont aquis une grande reputation. Les Journalistes ont souvent parlé de lui avec éloge. Celui de Paris ne parle presque jamais des ouvrages des Ministres, neanmoins il a donné de fort longs extraits de l'histoire Ecclesiastique de celui-ci. Vous les trouverez dans le 28. volume du Journal des sçavans. Si l'on desire des preuves de l'érudition de Mr. Spanheim l'aîné, on n'a qu'à lire son ouvrage *de præstantia & usu numismatum*, celui que je cite (*n*) ci-dessus; les cinq lettres qu'il a écrites à Mr. Morel, fameux Antiquaire & grand Medailliste, & qui ont éte imprimées avec le *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ*, que le même Mr. Morel a publié à Leipsic l'an 1695; ses notes sur Callimaque, & sur les Cesars de Julien, & quelques autres traitez dont on peut trouver les titres dans le Moreri à l'édition de Paris 1699. On y peut trouver aussi la suite (*o*) de tous les emplois, qu'il a eus auprès des Princes, jusqu'à son quatriéme envoi à la Cour de France après la paix de Riiswick. Il fut à Paris depuis ce tems-là jusques au commencement de l'année 1701. c'est-à-dire, jusqu'au tems de la nouvelle de la glorieuse metamorphose de son Altesse Electorale de Brandebourg, en Roi de Prusse. Il prit alors son audience de congé, à cause que le changement du ceremoniel n'avoit pas encore ses regles dans la Cour de France. Il est passé en Angleterre depuis (*p*) peu de jours par ordre du nouveau Roi son maitre. Disons en passant que cette nouvelle époque de la roiauté de Prusse signalera le commencement du 18. siecle, & qu'il y a eu en cela un concours de circonstances fort singulier, car environ le même tems que Madame l'Electrice de Brandebourg a été couronnée Reine de Prusse, Madame l'Electrice de Brunswic sa mere, fille du Roi de Boheme, a été designée Reine d'Angleterre. Jamais deux Princesses n'ont merité mieux que celles-là d'être assises sur le thrône, & n'ont été plus capables de renouveller la gloire que la Reine Elizabeth s'est aquise dans les fonctions de la roiauté.

(*E*) *Il étoit rigide sur le fait des innovations.*] Sa maxime étoit qu'il faloit se batre contre ses propres freres, de quelque façon qu'ils blessassent l'orthodoxie: negligeant les petits maux, disoit-il, on est cause qu'ils produisent quelquefois les plus pernicieux desordres. (*q*) *Sæpe profitentem audivimus se licet malles cum Ecclesiæ hostibus congredi, tamen & bellum illis etiam fratribus indicendum judicare, qui vel data opera, vel ex ignorantia & infirmitate per cuniculos illam subruerent. Quod enim initio parvum videtur, id sæpe neglectum magna incendia dare in progressu. Cum cui quis semel patrocinium commodavit ei mordicus inhæret, & sæpe error non detectus cum occultè serpat, placere incipit, & tandem pudor est retractare quæ semel defenderis.* Il y a cent belles raisons à alleguer pour soutenir ce lieu commun, & cette grande maxime; mais afin qu'elles puissent persuader, il faut qu'elles soient soutenuës de la bile naturelle. Avec cet ingredient elles produisent presque toûjours la conviction; sans cela on les trouve foibles, & on leur opose cent autres belles maximes. Heidanus remarque que celui qu'il loué étoit d'un temperament (*r*) qui prenoit feu aisement. Ce feu est une lumiere merveilleuse pour montrer que les raisons de la tolerance sont de mauvaises raisons, & que ceux qui crient *aux armes, aux armes, bella, horrida bella*, ont bien penetré le fond des choses. (*s*) *Tros Rutulusve fuat nullo discrimine habebo*, amis, parens, alliez, n'importe, donnons seulement; *per calcatum perge patrem* (*t*); c'est pour la verité.

(*F*) *Ses adversaires s'en glorifierent.*] Voiez le passage que Colomiés (*v*) cite d'un ouvrage de Mr. Amyraut.

(*a*) *Imprimé en* 1633.
(*b*) *Imprimé en* 1634.
(*c*) *Il a signé à l'épitre dedicatoire du commentaire historique F. S. c'est-à-dire* Frideric Spanheim. *Il s'étoit servi de la même signature à l'épitre dedicatoire du* Geneva restituta. *Le catalogue d'Oxford met ces deux Ouvrages sous le nom inconnu de F. S. Si on le rimprime on peut à coup sûr y ajouter ces paroles,* id est Fridericus Spanhemius.
(*d*) *Heidanus ibid. pag.* 38. *& seq.*
(*e*) *Il remarque qu'elle fut traduite de François en Flamand & en Allemand.*
(*f*) *C'est la* 19. *lettre de celles qui sont à la suite du recueil de ses lettres à Mr. Conrart.*
(*g*) *Il est Professeur en Philosophie à Berlin.*
(*h*) *Medecin de Geneve.*
(*i*) *Voiez en l'extrait dans le Journal des Savans du* 4. *d'Août* 1698. *pag.* 551. *& suiv. de l'édit. de Holl.*
(*k*) *Ezechiel Spanhemius.*
(*l*) *Fridericus Spanhemius.*
(*m*) *On écrit ceci le* 26. *de Mai* 1701.
(*n*) *Pag.* 13. *au texte.*
(*o*) *Elle avoit déjà paru dans le Moreri de Hollande jusqu'en* 1693.
(*p*) *On écrit ceci en Mai* 1701.
(*q*) *Heidan. p.* 32.
(*r*) Ὀξύχολος etiam ut ipse fatebatur, fuit, & subtilis choleræ nonnihil habuit, quæ instar flammulæ salpetræ momento incendebatur, at sine fumo & nidore momento dispergebatur. *Ibid. p.* 33.
(*s*) *Virgil. Æn. l.* 10. *v.* 108.
(*t*) Ita apud illum præponderabat amor veritatis, ut nulla amicitiæ jura, nullæ necessitudines, nullus metus illum à defendenda illa avertere potuissent. *Heidan. ib. pag.* 32.
(*v*) *Colomes. in Gallia Orientali, pag.* 206.

fierent. Un homme qui ne doit pas être suspect de flaterie, lui a donné des loüanges que l'on verra (G) ci-dessous.

☞ SPIFAME (JAQUES PAUL) Evêque de Nevers au XVI. siecle, renonça à son Evêché, & se retira à Geneve pour professer la religion Reformée. Il * fut apellé Monsieur de Passi, & enfin il † *se fit Ministre pour avoir*, dit-on, *plus d'entrée dans les conseils, & plus de part aux afaires.* Le Parlement de Paris donna β contre lui un decret de prise de corps l'an 1559. Cet ex-Evêque rendit de très-grans services à la Cause en Allemagne où le Prince de Condé l'envoia γ pour justifier sa prise d'armes. Il y publia δ les quatre lettres que Catherine de Medicis avoit écrites à ce Prince, pour lui recommander le bien du roiaume, & les interêts du Roi son fils; il éventa θ beaucoup de secrets, il tira de grans secours *des Princes de la Germanie*, & il λ harangua l'Empereur à la Diete de Francfort l'an 1562. avec tant de force, que ce fut l'un des meilleurs manifestes de ceux de la Religion. Il fit ‡ *rapeller les Reistres & Lanskenets, & mettre au ban de l'Empire le Comte de Rocquendolse & autres chefs qui les commandoient au service du Roi.* Il harangua trois fois en ce pais-là. Sa fin ne ⸸ repondit pas à ces beaux commencemens; car il se trouva envelopé dans des crimes pour lesquels il eut la tête (A) tranchée à Geneve le 23. de Mars 1566. Sa naissance, son (B) esprit & son sçavoir lui pouvoient promettre les plus hautes dignitez en France, où il avoit passé successivement & avec rapidité par plusieurs emplois. Rien n'est plus absurde que de dire avec Moreri (C) que Calvin le fit mourir. D'autres imputent (D) sa mort à la jalousie de Theodore de Beze, & n'en

* *Le Laboureur, addit. à Castelnau tom. 2. pag. 29.*

† *Id. ib. pag. 53.*

β *Spondan. Annal. Eccles. ad ann. 1559. n. 18. Voiez aussi Mr. de Thou l. 22. pag. 453.*

γ *Le Laboureur ib. tom. 1. pag. 796.*

δ *Id. ib.*

θ *Id. ib. tom. 2. pag. 29.*

λ *Vous trouverez sa harangue dans les additions de Mr. le Laboureur ib. pag. 29. & suiv.*

‡ *Id. ib. pag. 42.*

⸸ *Thuan. lib. 33. pag. 675.*

(G) *Lui a donné des loüanges que l'on verra ci-dessous.*] Je parle du Sieur Sorbiere: tout ce qu'il dit de Mr. Spanheim merite d'être copié: on y voit des faits particuliers que les curieux sont ravis d'aprendre, & qui après tout apartiennent au dessein de ce Dictionaire. Barlæus, dit-il (a), *ayant fait une* Oraison funebre *en vers sur la mort du Prince d'Orange, & le Docteur* Spanheim *en ayant prononcé une en prose, il supporta tres-impatiemment l'inégalité de leur recompense: car, comme disoit plaisamment Monsieur de* Saumaise, *on fit une étrange bévene, donnant la paye de Cavalier au Fantassin, & celle de Fantassin au Cavalier.* Barlæus *n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens escus. De ce dernier je ne vous puis dire que ce que l'on publiait lors qu'il fut decedé; que* Saumaise *l'avoit tué, & que* Morus *avoit esté le poignard. L'histoire est longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ay à vous dire, si ce n'est que* Mr. de Saumaise *n'aimoit point feu* Mr. Spanheim, *par quelque jalousie d'esprit & de reputation dans l'Eschole; que pour le mortifier il fit appeller en Hollande* Mr. Morus, *duquel il ne cognoissoit que le nom, mais qui estoit le fleau & l'aversion de son Collegue; que le Docteur remua ciel & terre pour l'empescher de venir; & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que son Adversaire estoit en chemin. Cependant il faut rendre cette loüange à ce docte* Allemand, *je dis mesme de l'adveu de* Mr. de Saumaise, *qui ne prodiguoit pas les siennes*, qu'il avoit la teste forte & bien remplie d'érudition; qu'il estoit propre aux affaires, ferme & adroit, ardent, & laborieux. *Il faisoit des leçons publiques en Theologie quatre fois la semaine; il en faisoit de plus d'une sorte de privées à ses Escholiers; il écoutoit les Proposans, il preschoit en deux langues, la sienne, & la nostre; il visitoit les malades; il écrivoit une infinité de lettres; il composoit en mesme temps deux ou trois livres sur des sujets tout differents; il assistoit tous les Mercredis au Conseil de Son Altesse, qui l'attiroit à la Haye; il estoit Recteur de l'Université: & parmy toutes ces occupations, il ne laissoit pas de faire la recepte & la dépence de sa maison, qui estoit pleine de pensionnaires.*

(a) *Sorbiere, lettre 64. pag. 442. 445.*

(A) *Dans des crimes pour lesquels il eut la tête tranchée.*] Voici ce que Mr. Spon raconte sur ce sujet: (b) *Jacques Paul Spiffame Evesque de Nevers ayant quitté son Evesché & quarante mille livres de rente s'estoit retiré à Geneve, pour y vivre selon la Doctrine des Protestans. Il y avoit presenté requeste pour estre receu bourgeois, ce qu'il avoit obtenu, ayant mesme esté mis du Conseil des deux cents & des soixante. La Seigneurie & les personnes de lettres faisoient estat de lui pour son Erudition. Quelque-temps apres il fut envoyé en France pour y servir en qualité de Ministre: mais on eut avis qu'il tâchoit secrettement de rentrer en quelque autre Evesché. Ce qui fut cause qu'à son retour on éclaira sa conduite de plus pre[illegible], & on esplucha sa vie passée. On découvrit qu'avant son mariage, il avoit eu un enfant de celle qu'il avoit épousée, & afin qu'il ne fût declaré bâtard, il avoit fait faire un faux Contract de Mariage antidatté, & de mesme de faux sceaux pour l'autoriser d'avantage, & rendre son fils capable de succeder à son heredité, qui estoit assez ample. Pour toutes ces causes il fut emprisonné, & ayant tout avoüé, il fut décapité à la place du Molard, avec une grande repentance de ses fautes, qu'il tesmoigna par une belle remonstrance qu'il fit au Peuple sur l'eschafaut. Quelques-uns ont voulu dire que ces accusations ne furent que le pretexte de cette condamnation, mais que ce fut en effet pour complaire à Catherine de Medicis, qui avoit gagné les Syndics, en ayant esté sollicitée par le Pape.* Voiez dans la remarque E le passage de Mr. de Rocolles.

(b) *Spon, histoire de Geneve, liv. 3. pag. 263. édit. d'Utrecht 1685. Voiez aussi Mr. Leti,* historia Genevrina *tom. 3. pag. 162.*

(B) *Sa naissance, son esprit, son sçavoir lui pouvoient prometre ..... il avoit passé ..... par plusieurs emplois.*] „(c) Il estoit d'une maison noble, „originaire de la ville de Lucques, & establie à Paris „dés l'an 1350. que vivoit Barthelemy SPIFAME, „duquel sont issus tous ceux de ce nom Seigneurs „de Bisseaux, des Granges, & de Passy. Il avoit pour „pere & mere Jean SPIFAME S. de Passy Secretaire du Roy, Thresorier de l'extraordinaire des Guerres, & Jacquette Ruzé, & fut le dernier de cinq „freres. ..... Le progrez qu'il fit dans les Lettres „luy fit meriter une Charge de Conseiller au Parlement „de Paris, d'où il monta à celles de President aux „Enquestes, de Maistre des Requestes & de Conseiller d'Estat: & il fit paroistre tant d'esprit & de sçavoir dans tous ses employs, que s'estant de luy mesme dedié à la Profession Ecclesiastique, il n'y avoit „point de dignité qui fût au dessus de la reputation „qu'il s'estoit acquise. De Chanoine de Paris, Chancelier de l'Université, & Abbé de S. Paul de Sens, „il devint Grand Vicaire de Charles Cardinal de „Lorraine, Archevesque de Rheims, & en cette „qualité il fut nommé par le Roy Henry II. à l'Evesché de Nevers, duquel il prit possession l'an „1548. .... (d) Enyvré de son sçavoir & de sa reputation, il voulut estre de l'opinion nouvelle comme quelques autres des plus Doctes Prelats, & fit „divorce avec son Eglise pour se marier."

(c) *Le Laboureur addit. à Castelnau to. 2. pag. 51. 52.*

(d) *Id. ib. pag. 53.*

(C) *Dire avec Moreri que Calvin le fit mourir.*] Vous allez voir de quelles fleurs de rhetorique il ornoit son Dictionaire. (e) *Calvin qui étoit alors le Grand Calife* de Geneve, *infame retraite de l'heresie & de ses adherans, & qui se laissant conduire par sa vanité insupportable, croioit que tout se devoit soumettre à lui ne fut pas satisfait des honnetetez que lui fit Spifame, & peut être prenant garde qu'il se repentoit de son apostasie, il lui suposa quelques crimes, & sur tout de n'être à Geneve que comme un espion, & lui fit couper la tête pour se venger de lui. Ce fut le 25. Mars 1565.* On pourroit confondre par plusieurs moiens cet auteur si emporté, mais je me contente de cette raison chronologique. Calvin mourut le 27. de Mai 1564. & Spifame fut decapité le 23. de Mars 1566. selon Mr. Spon, qui en cela merite plus de creance que ceux (f) qui mettent ce suplice au 25. de Mars 1565. Quand même on prefereroit cette date à celle de Mr. Spon, & qu'on la suposeroit conforme à l'usage de commencer l'année au mois de Janvier, il seroit très-veritable que la mort de Jean Calvin auroit precedé de plus de 9. mois le suplice de l'ex-Evêque de Nevers.

(e) *Moreri au mot* Spifame. *On a retranché ceci aux éditions de Hollande.*

(f) *Mr. le Laboureur to. 2. p. 53. est de ceux-là.*

(D) *D'autres imputent sa mort à la jalousie de Theodore de Beze.*] Mr. le Laboureur parle de cela aussi hardiment que s'il en avoit des preuves. *Theodore de Beze*, dit-il (g), *qui lui portoit une envie mortelle, l'épia si bien dans le ressentiment qu'il (h) eut de se voir reduit à une vie misérable & privée, qu'il le rendit suspect d'intelligence avec la Reine Catherine & les Catholiques,*

(g) *Le Laboureur ib.*

(h) *C'est il se raporte à Spifame. Un bon Ecrivain n'auroit pas laissé une équivoque aussi trompeuse que celle-là.*

n'en sçauroient donner nulle preuve. J'ai refuté dans un autre † livre les reflexions de Mr. Maimbourg, je n'y reviendrai point. L'un de ceux qui écrivirent contre son histoire du Calvinisme a besoin (E) d'un petit avis. Il nous a donné des particularitez bien curieuses sur le vrai sujet du suplice de cet Evêque. Il n'est pas vrai que Spifame ait fait un livre sous (G) le nom de Pierre Richer. Quelques-uns disent β qu'il assista au Concile de Trente, & que depuis il fut Ministre à Bourges & à Issoudun.

☞ SPINA * (JEAN DE) en Latin *Spinæus*, Ministre de l'Eglise Reformée au XVI. siecle, avoit été Moine. Je marquerai l'occasion qui le porta à quitter (A) le froc, & à suivre le parti des Protestans. Il rendit beaucoup de services à la Cause. Il fut l'un des deputez au Colloque de Poissi; j'ai dit ailleurs ‡ qu'on le distinguoit des Ministres qu'on nommoit factieux, & ⊥ que lui & du Rosier disputerent avec deux Docteurs Catholiques l'an 1566. L'Eglise

† Voiez les nouvelles lettres de la Critique generale du Calvinisme de Mr. Maimbourg pag. 460. & suiv.

β Catherinot, Calvinisme de Berri pag 3.

* On le nomme aussi de l'Espine.

‡ Dans l'article Charpentier pag. 900. col. 1.

⊥ Dans l'article Rosier remarque B.

liques, & de mediter une retraite de la ville de Genéve où il s'estoit refugié. On le mit prisonnier, on luy fit son Procez, il eut la teste tranchée le 25. de Mars 1565. & fut la premiere Victime de la liberté qu'il avoit (a) procurée à cette ville. Béze son ennemy non content de son supplice fit contre sa memoire les Vers Latins qui suivent, où il ne s'est pû empescher de le railler contre les maximes de sa Religion, d'avoir preferé une femme à l'Episcopat, & encore demeure-il d'accord que c'estoit plûtost une concubine qu'une legitime épouse. Cet auteur raporte dix vers Latins, comme de Theodore de Beze, sur la mort de Jaques Spifame, avec la reponse sanglante qui fut faite en vers Latins à ceux-là. Je doute qu'on puisse prouver que l'épigramme de dix vers a été justement attribuée à Theodore de Beze. Il est bon de voir ce qu'il repondit à Claude de Sainctes qui lui avoit fait des reproches au sujet de Jaques Spifame: (b) *Spifaminus mihi nunquam collega fuit, & cur ego illum odissem, à quo nunquam injuriam acceperam? num, sicut in alterius nomine ineptus ille tuus monitor mihi exprobrat, quòd vererer ne meis luminibus officeret? Atqui, neque hoc ille unquam cogitavit, opinor, neque (absit verbo invidia) causa ulla fuit cur id timerem. Ais tamen illi à me intentata vana crimina fuisse proditionis, illiciti matrimonii, & stupri, quum longè gravius ipse in istis deliquissem. Quòd si vana illa fuerunt, quomodo ille minùs quàm ego graviter deliquerit? an quòd apud vos ista pro nihilo ducantur? At tu hominum vanissime, vide quàm turpiter fallas. Num enim ego accusator, num subscriptor in iis fui quæ nunquam in illius causa in disceptationem venerunt? Nam de proditione vel stupro nulla quòd sciam fuit mentio. Sciunt autem omnes ex hujus civitatis more quâ quisque de causâ damnetur. Nec de adulterio quæsitum est. De quo igitur dices? hoc verò tu ex me non audies, qui ne hæc quidem nisi à te coactus commemoro. Jure tamen damnatum fuisse si mihi non credis, ipsi met saltem credere te oportuit.* On voit trois choses dans ce Latin. 1. Que Spifame n'étoit pas un homme qui pretendît ofusquer Beze, ni dont Beze eût aucun sujet de craindre d'être ofusqué. 2. Que Beze ne se porta point pour accusateur de Spifame. 3. Que celui-ci ne fut accusé ni d'adultere, ni de fornication, ni de trahison. Censurons donc Mezerai, qui dit que (c) *sur je ne sai quel ombrage qu'on prit de lui* à Geneve, *on l'accusa d'adultere, & on lui fit couper le cou pour ce crime pretendu.*

(E) *A besoin d'un petit avis. Il a donné des particularitez bien curieuses.*] „(d) Spifame . . . s'estant „retiré à Geneve ne peut se tenir en repos: ayant „formé une intrigue auprés des gens du Conseil de la „Reine Mere Catherine de Medicis pour rétablir les „Catholiques dans la ville, & pour donner moyen a „l'Evesque d'y entrer a main armée sous l'esperance „d'estre pourveu d'un nouvel Evesché, autre que le „sien de Nevers, sa trahyson fut decouverte par „Grillon mestre de Camp du Regiment des Gardes, „qui en avertit l'agent de Geneve qui estoit a la suite „de la Cour, lequel ne manqua pas d'en donner avis „aupres de la Seigneurie qui se saisirent de la personne de Spifame, & prirent pretexte de luy faire son „Procez de ce qu'il entretenoit une femme mariée, „& non pas comme dit fort brutalement Mr. Maimb. „pour avoir fait un faux contrat ou de faux sceaux. „Un tel homme n'estant point coupable d'un tel crime l'adultere estant punissable de mort selon la loy „*Julia de adulteris.* Et ce fut le juste pretexte qu'on „prit pour luy faire couper la teste au marché du „molart, sans faire mention de sa conspiration, „pour ne se point broüiller avec la Cour de France. Or afin qu'elle ne s'interessâ point pour le sauver & qu'elle n'eust pas le temps de leur dépescher „un Courier pour cet effect, le Conseil se hasta de „luy faire son procez, qui fut expedié dans le troisieme jour aprés qu'on l'eust arresté.„ Vous voiez là une grosse injure dite sans sujet à Mr. Maimbourg, qui n'avoit rien avancé à cet égard que sur la foi d'un Ecrivain (e) Huguenot. Vous y voiez aussi que Spifame fut condamné sous pretexte d'adultere, cela n'est point vrai. Vous n'y voiez pas la refutation d'une fausseté de Mr. Maimbourg. Le Prince de Condé, a-t-il dit (f), se servit de Spifame *à autre chose qu'à faire des presches, car il fut de sa part* en Allemagne pour y demander *le secours qu'il n'en obtint pas.* Il est certain qu'il l'obtint. Beze, (g) d'Aubigné, (h) Mr. le Laboureur (i) & plusieurs autres le disent. Et Mr. Maimbourg lui-même ne parle-t-il pas (k) *de plus de trois mille Reitres, & de quatre mille Lansquenets*, que le Prince de Condé reçut d'Allemagne

(a) Il est faux que Spifame eut procuré à la ville de Geneve sa liberté.

(b) Theod. Beza apologia altera ad F. Claudium de Xaintes p.m. 361.

(c) Mezerai abregé Chronol. to. 6. circa fin. pag. m. 450.

(d) Recollets, l'histoire veritable du Calvinisme pag. 444. 445.

(e) Mr. Spon. Voiez la remarque A.

(f) Maimbourg ubi infra.

(g) Beze, hist. des Eglises liv. 6. pag. 88.

(h) D'Aubigné hist. univ. to. 1. liv. 3. ch. 12. p. 226.

(i) Le Laboureur, addit. aux mem. de Castein. to. 2. pag 42. Voiez le corps de cet article.

(k) Maimb. hist. du Calvinisme liv. 4. pag. 285.

(F) *Ait fait un livre sous le nom de Pierre Richer.*] Du Verdier Vau-Privas assûre (l) que Jaques Spifame, *qui avoit jetté la mitre aux orties*, a escrit *sous le nom de Pierre Richer la refutation des folles resveries & mensonges de Nicolas Durand dict le Chevalier de Villegaignon* l'an 1562. in 8. Mr. Moreri assûre la même chose. Mais j'ai fait voir ci-dessus (m) que Pierre Richer est un personnage effectif, & non pas un masque de nom.

(A) *L'occasion qui le porta à quitter le froc.*] L'aieule maternelle de Mr. Vincent disoit, que ce fut à Chateau Gontier en Anjou dans la maison de son pere, que l'on prit Jean Rabec. *Mr. de l'Espine qui en ce temps-là étoit de l'ordre des Carmes, & qui alloit à Angers pour y précher, s'étoit rencontré* en cette maison *où il étoit connu & aimé, comme un homme qui avoit deja beaucoup de reputation quoy qu'il fût encore jeune. Il y avoit demeuré quelques jours avec Rabec, sans le connoitre: mais sa conversation lui ayant fort agréé, il eut un sensible déplaisir de sa prise; ce qui le porta à le visiter souvent en prison, pour tâcher de le détourner de la Religion Reformée, & le ramener à la Romaine. Ses visites eurent un effet tout contraire à son intention: Car les raisons de Rabec le convainquirent, & prevalurent peu à peu sur son esprit. D'ailleurs il fut fort touché de la constance admirable avec laquelle il luy vit souffrir le feu, & de la merveille que Dieu fit en luy, en ce que bien qu'on luy eût coupé la langue il ne laissa pas de chanter intelligiblement au lieu du supplice, le Pseaume LXXIX.* Les gens entrez sont en ton heritage. *Comme il reflechissoit sans cesse sur tout cela, il ne douta point que la Doctrine contre laquelle il avoit tant disputé avec Rabec, ne fût la Doctrine qu'il falloit suivre. Il la précha donc luy-même à Angers pendant plus d'un an, sans pourtant se découvrir tout à fait, & sans quitter son habit. Il reprenoit divers abus: Et au lieu d'insister comme les autres de sa profession, sur les Indulgences, sur les Pelerinages, sur les suffrages des Saints; il exhortoit à se repentir, & à recourir à la grace de Dieu par Jesus-Christ. On le couroit fort, au commencement: mais à la fin, il devint suspect, ce qui le fit songer à la retraite. Il se retira à Montargis, auprès de Madame Renée de France Duchesse de Ferrare, qui etoit de la Religion.* Voilà ce que Mr. Vincent (n) Ministre de la Rochelle avoit ouï dire plusieurs fois à son aieule. Il remarque qu'elle (o) *étoit agée de 12. à 13. ans, lors de la rencontre de Mr. de l'Espine, & de Rabec à Chateau Gontier*, & qu'elle mourut *l'an 1624. agée d'environ 80. ans.* Cette chronologie n'est pas tout-à-fait exacte. Aussi ne cherche-t-on pas la derniere precision dans ces sortes de recits. Nous aprenons de Theodore de Beze (p) que Rabec fut arrêté à Château Gontier le 1. d'Août 1555. & qu'on le martyrisa le 24. d'Avril 1556. Il faut donc ou que l'aieule de Mr. Vincent fût alors plus jeune qu'elle ne disoit, ou qu'elle ait vêcu plus d'années que son petit-fils ne lui en donne. Notez comme il le remarque (q) que l'Espine *avoit été de l'ordre des Augustins*, si l'on s'en raporte à la preface de ses Opuscules. D'autres disent (r) qu'il avoit été Jacobin. Il ne se declara ouvertement de la religion, qu'au tems du Colloque de Poissi, à ce que dit d'Aubigné (f).

(l) Du Verdier, Biblioth. Franc. pag. 620.

(m) Dans l'article de Richer.

(n) Vincent, recherches sur les commencement de la reformation en la ville de la Rochelle p. 65. & suiv.

(o) Id. ib. pag. 68.

(p) Beze, hist. ecclesiast. liv. 2. pag. 108.

(q) Vincent ib. p. 68.

(r) Varillas, hist. de l'heresie liv. 24. p.m. 254.

(f) D'Aubigné, hist. univers. to. 1. liv. 2. chap. 25. pag. 146.

glise de la Rochelle le voulut avoir pour son Pasteur l'an 1561. ‡ & lui envoia des deputez à Fontenai le Comte. On ne sçait point les suites de cette recherche. Il composa des (*B*) livres très-édifians, où la pieté, & la bonne morale paroissoient avec éclat. Il mourut * à Saumur l'an 1594. L'Anjou étoit sa patrie comme l'observe la Croix du Maine. Il échapa du massacre de la saint Barthelemi, parce que les tueurs s'empresserent trop à courir après une Dame qu'il accompagnoit, & à l'assommer dans la riviere †. Je ne croi pas qu'il eût alors 78. ans, comme on l'assûre dans une note marginale du Charles IX. de Varillas, à l'édition de Paris in 12. 1684.

‡ *Vincent, recherches sur les commencemens de la reformation de la Rochelle pag.* 65.

* *Id. ib. pag.* 68.

† *Varillas hist. de Charles IX. to.* 2. *p. m.* 458. *Voiez aussi Mr. de Thou lib.* 52. *pag. m.* 1078.

☞ SPINOSA (Jean de) vivoit au XVI. siecle. Il nâquit à Belovado dans la Province de Rioja au Roiaume de Castille, & entra dès l'âge de 14. ans chez le Marquis d'Alarcon. Il devint habile, & il fit paroître une si grande fidelité, que ce Marquis conçut pour lui une affection & une estime très-particulieres, jusques à lui confier ses plus grans secrets, & à le consulter dans les affaires les plus importantes. Ce Seigneur étant mort, Don Pero Gonçalez de Mendoça son gendre succeda à ses emplois, & fut ensuite nommé par l'Empereur Charles-Quint pour Capitaine general dans la Sicile. Il donna à Jean de Spinosa la charge de Secretaire des chiffres, & des affaires d'Etat, & eut beaucoup de sujets de s'en loüer; car lors que la flote de Barberousse occupoit tout le detroit de Messine, nôtre Jean de Spinosa eut le bonheur & l'adresse de traverser ce detroit, & d'aporter en Sicile les ordres de l'Empereur, & l'argent qui étoit dû aux soldats. Quelque tems après il apaisa dans le roiaume de Naples la mutinerie des troupes. Il suivit le même Mendoça dans les guerres de Piemont, & lui servit de secretaire, & après la mort de ce Seigneur il fut envoié deux fois à Venise pour les affaires du Milanez. Cet emploi le fit sejourner à Venise pendant 12. ans, & lui donna lieu de faire paroître des qualitez qui lui aquirent l'aprobation & les éloges des Venitiens. Il reçut aussi des Empereurs Charles-Quint, & Ferdinand, & de Philippe II. plusieurs marques d'une estime singuliere. Il commanda dans quelques Provinces de Lombardie sous le Duc de la Cueva gouverneur du Milanez, & General des Espagnols en Italie. Il avoit dejà commandé dans un quartier de l'Abruzze avec beaucoup de probité, & y avoit fait punir deux (*A*) fameux voleurs. Il aima l'étude, & il s'y apliqua autant que ses charges, & ses voiages le lui permirent; il composa même (*B*) quelques écrits †.

SPI-

† *Tiré de la preface que Jerome Serranus a mise au devant du Gynæcepænos de Jean de Spinosa, imprimé à Milan en* 1580.

(*B*) *Il composa des livres très-édifians.*] En voici les titres: *Traicté des tentations, & moien d'y resister*, à Lyon 1566. in 8. *Traicté consolatoire contre toutes afflictions, qui adviennent ordinairement aux fideles Chrestiens*, à Lyon 1565. in 8. *Traicté pour oster la crainte de mort, & la faire desirer à l'homme fidele*, à Lyon 1558. in 8. Il publia aussi des écrits de controverse, comme *Discours du vrai sacrifice & du vrai sacrificateur*, à Lyon 1564. *Defense & confirmation du traicté du vrai sacrifice & sacrificateur à l'encontre des frivoles responses & argumens de René Benoist Docteur en Theologie*, à Geneve 1567. in 8 (*a*). Quelques-uns de ses ouvrages furent traduits en Latin, car nous avons de lui *de tranquillitate animi libri* 7. *De justitia Christiana, de confessione peccatorum, de ægrotis consolandis & de Providentia Dei.* Il fit un (*b*) *excellent Sermon* à la Rochelle *en* 1587. *sur la matiere de la sainte cene*, lequel Mr. Vincent avoit dessein de publier. Simon Goulart de Senlis publia en 1591. un recueil d'excellens discours de Jean de l'Espine, ausquels selon sa coutume il joignit des notes & des sommaires. Ce sont les mêmes 7. livres de la tranquillité de l'esprit, qui, comme on l'a vu ci-dessus, furent traduits en langue Latine.

(*a*) *Tiré de la Bibliotheque Françoise de Du Verdier pag.* 688.

(*b*) *Vincent ubi supra pag.* 69.

(*A*) *Et y avoit fait punir deux fameux voleurs.*] L'un d'eux étoit si cruel qu'il buvoit le sang de ceux qu'il avoit tuez. L'autre joignoit à ses brigandages & à ses meurtres une horrible lubricité, car il violoit autant de femmes qui lui tomboient sous la main. Voici les paroles Espagnoles de mon auteur; (*c*) *Gouernò en Abruzzo el estado de la valle Siciliana, dando de su integridad muy grandes sennales, con su pobreza: De su prudensia con deversos juizios, y sentensias notables: y de su justisia con la muerte de Prospero Camisiola cruelissimo homicida, e, insolentissimo violador de mugeres, y de Entino de baxan, atroce salteador de caminos, (y tan inhumano, que como fiera saluaje acostumbraua beuer la sangre de aquellos aquien por los bosques heria, ò, mataua:) y con la cabeça de scachia diabolo puesta por terròr de los mal hechores, en una pica a las almenas; y su cuerpo en quatro partes, en los passos mas peligrosos del estado.*

(*c*) *Hieronymus Serranus, in præfat. dialogi* en laude de las mugeres.

(*B*) *Il composa même quelques écrits.*] Je n'ai vu que son *Gynacepanos*, ou son *dialogo en laude de las mugeres.* Il fut imprimé à Milan in 4. l'an 1580. & dedié par l'auteur à Marie d'Autriche fille de l'Empereur Charles-Quint, & femme de l'Empereur Maximilien II. Les femmes y sont loüées à perte de vuë. Cela est farci d'exemples & de citations, où le bon choix ne regne pas. L'auteur promettoit une 2. partie, où il devoit faire l'eloge de plusieurs dames illustres de ce siecle-là. Je voudrois bien qu'il eût tenu sa promesse, & que son ouvrage me tombât entre les mains. Il en avoit fait un autre intitulé *Micracanthos*, où il avoit inseré les actions & les paroles insignes des grans hommes, & marqué la fin funeste des mechans, afin que son livre marquât aux lecteurs le chemin de la gloire qu'ils doivent suivre, & le chemin de l'infamie qu'ils doivent fuir. Il y avoit inseré une digression touchant les personnes qui se plaisent à medire d'un ouvrage. On la croira bonne si l'on en juge par les paroles que je m'en vais raporter. Elles sont remplies de bon sens, & nous aprennent la diference qu'il faut faire entre les censures & les flateries, & puis entre les censures dont on peut tirer du profit, & celles qui ne peuvent point servir. (*d*) *Pero contra aquellos que . . . quisiessen por ventura en otras cosas tacharme: dexare por agora de hazer exeusationes, ò, respuesta defensiua; refiriendome ala apologia que enel micracanthos tengo scrita. Donde suficientemente se tratta delas species de maldicientes, y detractores; y dela reprehension que deue (exclusas todas las de mas) aceptarse, y como obra saludable, y virtuosa, agradescerse. Alo qual remi tiendome, solamente dire agora, que sin desear contra los mal dicientes, y arrogantes burladores; mas venganza de aquella con que la scriptura los amenaza diziendo*, (1) *parata sunt derisoribus judicia. Y sin admitir por otra parte, las alabanzas engannosas delos aduladores: sperare gratamente con deseo, y humildad la correction delos buenos, y sabios varones. Teniendo para ello siempre enla memoria, aquellas divinas palabras del Ecclesiaste, que dizen.* (2) *Melius est à sapiente corripi: quàm stultorum adulatione decipi.* Don Nicolas Antonio n'avoit jamais vu (*e*) ce *micracanthos.* Ajoûtons que nôtre Spinosa, avoit fait un gros recueil de proverbes, & qu'il l'avoit rempli de moralitez. Il ne le publia point, il en donna les raisons dans la 2. partie du Micracanthos. (*f*) *Ha scrito algunas otras obras. Entre las quales (allende de los Dialogos dichos:) no es de poca importansia, la que yo he visto de mas de seismil proverbios vulgares que ha recogido, y parte dellos compuesto; (aunque no acabado de comentar, ni imprèssa; por las causas que en los postreros razonamientos de la segunda parte del Micracanthos, se dize:) obra cierto de marauillosa Doctrina, y provecho, y muy agradable: (ansi como las otras:) por la copia, y diversidad de las materias. Todas ellas puramente aplicadas ala virtud.*

Voici donc un auteur à joindre à ceux dont il fut parlé dans les nouvelles de la Republique des lettres l'an 1686. Raportons cela sans craindre l'humeur chagrine de ceux qui le trouveront mauvais; aions plus d'égard à l'humeur de ceux qui en seront très-contens. (*g*) „ Mr. Ménage nous promet un „ Traité Etymologique sur les proverbes François. Il „ y a peu de matieres aussi curieuses que celle là & „ qui demandent un plus grand détail de connoissan- „ ces historiques. Il y a eu dans toutes les langues „ une

(*d*) *Jean de Spinosa avertissement au lecteur au devant du Gynæcepanos.*

(1) *Prov. Salom. c.* 19.

(2) *Eccl. c.* 7.

(*e*) *Voiez sa* Bibliot. scriptor. Hispaniæ *sous le mot* Joannes de Espinosa *tom.* 1. *pag.* 521.

(*f*) *Hieronym. Serranus ubi supra.*

(*g*) *Nouvelles de la Republique des lettres, Fevrier* 1686. *art.* 3. *dans l'extrait des origines de la langue Italienne composées par Mr. Menage, à la fin desquelles on trouve l'explication de plusieurs proverbes Italiens.*

Auteurs qui ont écrit des proverbes.

SPINOZA (BENOÎT DE) Juif de naissance, & puis deserteur du Judaïsme, & enfin athée, étoit d'Amsterdam. Il a été un athée de systéme, & d'une (A) methode toute nouvelle, quoi que le fond de sa doctrine lui fût commun avec plusieurs autres philosophes anciens &

„ une infinité de proverbes. Didyme en avoit composé un Recueil en 10. livres qu'il dedia à ceux qui „ avoient écrit sur ce sujet. Alde Manuce publia „ quelque chose de cet ouvrage de Didyme avec „ les proverbes de Tharræus l'an 1505. Mais il faut „ remarquer que les proverbes de la langue Grecque „ & de la Latine ne sont pas en aussi grand nombre „ qu'Erasme & ceux qui ont recueilli ce qu'il n'avoit „ pas trouvé nous le voudroient faire croire, car il „ est certain, & on le leur a suffisamment reproché, „ qu'ils ont pris pour une façon de parler proverbiale „ ce qui ne l'étoit pas. Oudin a fait un recueil assez „ ample des proverbes François, sous le titre de *Curiositez Françoises*, mais il n'en donne pas l'Etymo„logie. On a publié plusieurs fois à Paris les Dialo„gues d'un *Manan* & d'un Philosophe, où l'on rap„porte l'origine d'un assez grand nombre de pro„verbes tantôt bien tantôt mal. Voici le titre de „ l'édition de 1665. *Les illustres proverbes nouveaux „ & Historiques expliquez par diverses questions curieu„ses & morales* 2. *Vol.* in 12. M. Furetiere qui a „ fait un 2. Factum fort satyrique contre plusieurs „ membres de l'Academie Françoise, prétend que les „ proverbes de son Dictionaire Universel n'ont pas „ été empruntez de celui de l'Académie, *& que pour „ en relever la bassesse il les a enrichis la plûpart soit „ par la recherche de leur origine, soit par des histoi„res curieuses qui y sont appliquées & par la confe„rence avec les proverbes des autres nations, ce que „ Paquier, Belinghen & autres Auteurs graves n'ont „ pas jugé indigne de leur plume.*„ On pourroit faire un bon suplement à ce long passage. On pourroit dire que le *Belinghen* de Furetiere, ne s'apelloit pas ainsi. Il se nommoit Fleury de Bellingen. Je croi qu'il montroit la langue Françoise en Hollande. Il publia à la Haie en 1656. *l'étymologie ou explication des proverbes François, divisée en trois livres par chapitres en forme de Dialogue.* C'est un ouvrage in 8. de 363. pages. Le bon accueil que l'on fit aux *premiers essais des proverbes*, que cet auteur publia en 1653. le fit resoudre à une 2. édition, beaucoup plus ample. C'est celle dont j'ai raporté le titre. Disons aussi que Mr. de Brieux publia à Caen les origines de quelques proverbes l'an 1672. in 12. Remontant plus haut nous pouvons dire que l'on trouve à la fin du (a) Dictionaire de Nicod, les *explications morales d'aucuns proverbes communs en la langue Françoise*, avec la version en vers Latins de quelques proverbes François composée par *Joannes Ægidius Nuceriensis.* Vous trouverez dans le *polyhistor* de Mr. Morhof, quantité de choses sur cette matiere; vous y verrez qu'Angelus Monosinius a traité fort amplement des proverbes Italiens, dans un livre qui fut imprimé à Venise l'an 1604. & (b) que Jules Varini a fait un ouvrage (c) intitulé *Scuola del Volgo*, où les proverbes Italiens sont dirigez selon l'ordre des actions humaines, & accompagnez de quelques preceptes de prudence. Vous y verrez que le recueil alphabetique de proverbes Italiens dressé par Orland Persquet, se trouve dans le thresor de Gruterus, & qu'on parle d'un Thomaso Buoni, auteur d'une collection de proverbes Italiens en (d) deux volumes. Mais vous n'y trouverez pas l'*origini de volgari proverbii* (e) qu'Aloysio Cinthio fit imprimer à Venise l'an 1526. Mr. Morhof avoit (f) oublié le nom d'un nouvel auteur qui a recueilli les proverbes Italiens, & dont les journaux ont fait mention. Ce nouvel auteur n'est autre que Mr. Menage. Il ne paroit pas que Mr. Morhof ait bien connu les Ecrivains de nos proverbes François. Il ne parle que du recueil d'un anonyme, & de celui de *Joh. Ægidius Nuceriensis*, & de la premiere édition des proverbes du sieur de Belingen, & enfin d'un certain le Duc auteur d'un livre (g) qui a pour titre *proverbes en rimes, ou rimes en proverbes.* Mr. Morhof a connu la collection de proverbes Espagnols faite par Ferdinand Nunnez, professeur en éloquence & en langue Greque à Salamanque, & la *Filosofia vulgar* de Juan de (h) Mal Lara, & la *Medicina Espannola contenida en proverbios vulgares de nuestra lengua*, composée par Juan Soropan de Rieros. Cette *Filosofia vulgar* est un recueil de mille proverbes avec leur explication. Je ne suis pas étonné qu'il ne parle pas de l'ouvrage de nôtre Spinosa. C'est un livre perdu. Il n'oublie pas les compilateurs des proverbes Allemans, Anglois, Flamans. Je ne vois personne qui fasse mention de Polydore Virgile, qui se vante d'avoir rompu la glace tant à l'égard des proverbes, qu'à l'égard des inventeurs des choses. Son traité des proverbes parut l'an 1498. & fut dedié à Guy-Ubalde Duc d'Urbin (i). J'en ai l'edition qu'il avoit revuë & augmentée pour la quatriéme fois. Elle est de Bâle 1541. & contient 456. pages in 8.

(A) *Athée de systéme, & d'une methode toute nouvelle, quoi que le fond de sa doctrine lui fût commun, &c.*] Je croi qu'il est le premier qui ait reduit en systéme l'atheïsme, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & tissu selon les manieres des Geometres; mais d'ailleurs son sentiment n'est point nouveau. Il y a long tems que l'on a cru que tout l'Univers n'est qu'une substance, & que Dieu & le monde ne sont qu'un seul être. Pietro della Valle a fait mention de certains Mahometans (k) qui s'apellent *Ehl Eltahhik*, ou *hommes de verité, gens de certitude*, qui croient *qu'il n'y a pour tout que les quatre élemens qui sont Dieu, qui sont l'homme, qui sont toutes choses.* Il parle aussi des Zindikites, autre secte Mahometane. (l) *Ils aprochent des* Sadducéens, & ils *ont pris leur nom d'eux. Ils croyent qu'il n'y a point de providence, ni de resurrection des morts, comme l'explique Giggeius sur le mot Zindik. . . . .* (m) *Une de leurs opinions est que tout ce que l'on voit, que tout ce qui est dans le monde, que tout ce qui a été creé, est Dieu.* Il y a eu de semblables heretiques parmi les Chretiens; car nous trouvons au commencement du XIII. siecle un certain David de Dinant, qui ne mettoit nulle distinction entre Dieu & la matiere premiere. On se trompe quand on affirme (n) qu'avant lui personne n'avoit debité cette réverie. Albert le Grand ne parle-t-il pas d'un Philosophe qui l'avoit debitée? (o) *Alexander Epicureus dixit Deum esse materiam, vel non esse extra ipsam, & omnia essentialiter esse Deum, & formas esse accidentia imaginata; & non habere veram entitatem, & ideo dixit omnia idem esse substantialiter, & hunc Deum appellavit aliquando Jovem, aliquando Apollinem, & aliquando Palladem; & formas esse peplum Pallados, & vestem Jovis; & neminem sapientum ajebat ad plenum revelare posse ea quæ latebant sub peplo Palladis & sub veste Jovis.* Quelques-uns croient (p) que cet Alexandre a vécu au têms de Plutarque; d'autres marquent en propres termes qu'il a precedé David de Dinant. *Secutus fuit Alexandrum qui fecit librum de materia, ubi probare conatur omnia esse unum in materia.* C'est ce que l'on lit à la (q) marge du traité où Thomas d'Aquin refute cette extravagante & monstrueuse opinion. David de Dinant ignoroit peut-être qu'il y eût eu un tel Philosophe de la secte d'Epicure; mais pour le moins faut-il qu'on m'avouë qu'il sçavoit très-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas apris de son maitre? n'etoit-il pas le disciple de cet Amaulri dont le cadavre (r) fut deterre, & reduit en cendres l'an 1208. & qui avoit enseigné que toutes choses etoient Dieu, & un seul être? *Omnia sunt Deus: Deus est omnia. Creator & creatura idem. Idea creant & creantur. Deus ideò dicitur finis omnium, quòd omnia reversura sunt in ipsum, ut in Deo immutabiliter conquiescant, & unum individuum atque incommutabile permanebunt. Et sicut alterius natura non est Abraham, alterius Isaac, sed unius atque ejusdem: sic dixit omnia esse unum, & omnia esse Deum. Dixit enim. Deum esse essentiam omnium creaturarum* (s). Je n'oserois dire que Straton philosophe Peripateticien ait eu la même opinion; car je ne sçai pas s'il enseignoit que l'Univers ou la Nature fût un être simple, & une substance unique: je sçai seulement qu'il la faisoit inanimée, & qu'il ne reconoissoit d'autre Dieu que la Nature. *Nec audiendus ejus* (Theophrasti) *auditor Strato is qui Physicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendi habeat, sed careat omni sensu ac figura* (t). Comme il se moquoit des atômes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de distinction entre les parties

(a) *L'édition dont je me sers est de Paris 1606. in fol.*

(b) *Morhofius, Polyhist. lib. 1. c. 21. pag. 256.*

(c) *Imprimé à Veronne 1642. in 12.*

(d) *Imprimé à Venise in 8. l'an 1604. & 1606.*

(e) *Voiez Nicolas Antonio bibl. Hisp. tom. 1. pag. 559.*

(f) Mentio etiam fit, si recte memini in postremis Ephemeridibus Gallicis novi cujusdam autoris qui proverbia Italica congesserit, cujus mihi nunc nomen excidit. *Morhof. ibid.* Le Journal des Savans 1686. pag. 164. édit. de Holl. & les Nouvelles de la Rep. des lettres de la même année pag. 164. ont parlé de ce recueil de Mr. Menage.

(g) *Imprimé à Paris 1665. in 12.*

(h) *Il faloit dire* Mallara.

(i) *Voiez l'épitre dedicatoire du livre* de inventoribus rerum *composé par Polydore Virgile.*

(k) *Voiez l'article* Abumuslimus, *pag. 38. col. 2.*

LISTE de quelques personnes qui ont eu le sentiment de Spinoza.

(l) *Bespier remarques curieuses sur Ricaut, Etat present de l'Empire Otteman, pag. 648.*

(m) *Pietro della Valle, p. 394. du 3 tome, apud Bespier ibid.*

(n) Asseruit Deum esse materiam primam, quod nemo ante eum deliraverat. *Theoph. Raynaud. Theol. naturali, distinct. 6. n. 6. p. 563.*

(o) *Albertus in 1. Phys. tract. 3. cap. 13. apud Pererium de communibus principiis, lib. 5. c. 12. p. m. 309. 310.*

(p) Is est, opinor, quem inter sodales suos memorat Plutarchus II. sympos. 3. *Thomasius Dissertat. 14. ad Phil. Stoic. pag. 199.*

(q) Ad. lib. 1. Thomæ contra Gentil. c. 17. f. 23. ed. Lugd. A 1586. *Thomas. ib. p. 200.* (r) *Voiez Prateolus in Elencho hæresum, voce* Almaricus, *pag. m. 23. Il dit que selon quelques Auteurs cet heretique & ses adherans furent brûlez vifs.* (s) Hæc de Amalrico Gerson tract. de Concord. Metaph. cum Log. Part. IV. Oper. alphab. 20. lit. N. ex Hostiensi & Odone Tusculano. *Thomasius ubi supra pag. 200.* (t) *Cicero de nat. Deorum, lib. 1. pag. m. 56.*

& modernes, Européens & Orientaux. A l'égard de ces derniers on n'a qu'à lire ce que je raporte

parties de l'Univers; mais cette consequence n'est point necessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'aproche infiniment plus du Spinozisme, que le systême des atômes. La voici plus amplement exposée: (a) *Negas sine Deo posse quicquam, ecce tibi è transverso Lampsacenus Strato, qui det isti Deo immunitatem magni quidem muneris. Sed quum Sacerdotes Deorum vacationem habeant, quanto est æquius habere ipsos Deos! Negat opera Deorum se uti ad fabricandum mundum. Quæcunque sint docet omnia effecta esse natura, nec ut ille qui asperis, & levibus, & hamatis, uncinatisque corpusculis concreta hæc esse dicat interjecto inani, somnia censet hæc esse Democriti non docentis, sed optantis. Ipse autem singulas mundi partes persequens, quicquid aut sit, aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse docet ponderibus & motibus: sic ille & Deum opere magno liberat, & me timore.* On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les Atomistes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enseignoit, comme font les Spinozistes, que la nature l'a produit necessairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque que je vais citer, signifient, ce me semble, si on les explique comme il faut, que la nature a fait toutes choses d'elle-même & sans conoissance, & non pas que ses ouvrages aient commencé par un cas fortuit. (b) Τελευτῶν τὸν κόσμον αὐτὸν οὐ ζῷον εἶναι τὸ δὲ κατὰ φύσιν ἕπεσθαι τῷ κατὰ τύχην. ἀρχὴν γὰρ ἐνδιδόναι τὸ αὐτόματον, εἶτα οὕτω περαίνεσθαι τῶν φυσικῶν παθῶν ἕκαστον. *Denique mundum ipsum animal esse negat* (Strato) *vultque naturam sequi temerarios fortunæ impetus, initium enim rebus dare spontaneam quandam naturæ vim, & sic deinceps ab eadem natura physicis motibus imponi finem.* Cette traduction que j'ai trouvée à la page 58. du commentaire de Lescalopier sur les livres de Ciceron *de natura Deorum*, & où j'ai ajoûté *enim* après *initium*, est meilleure que celle d'Amyot, & que celle de Xylander; elle a neanmoins quelque chose qui ne repond pas à l'idée qu'on se doit faire du sentiment de ce fameux philosophe, le plus grand (c) de tous les Peripateticiens: les termes *temerarii fortunæ impetus* derangent la symmetrie de son systême; & nous voions que Lactance le distingue de celui des Epicuriens; il en ôte le cas fortuit. *Qui nolunt*, dit-il (d), *divina providentia factum esse mundum, aut principiis inter se temerè coeuntibus dicunt esse concretum, aut repente naturâ extitisse. Natura verò (ut ait Straton) habere in se vim gignendi, & vivendi, sed eam nec sensum habere ullum, nec figuram: ut intelligamus, omnia quasi sua sponte esse generata, nullo artifice, nec auctore. Utrumque vanum, & impossibile.* Notez que Seneque (e) a mis dans les deux extremitez opposées le dogme de Platon, & celui de Straton; l'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame. Je croi avoir lu dans l'ouvrage du Pere Salier sur les especes de l'Eucharistie, que plusieurs anciens philosophes ou heretiques ont enseigné l'unité de toutes choses; mais n'aiant plus ce livre-là, je ne dis ceci qu'en passant. Le Pere Salier est un Minime François. Son livre imprimé à Paris l'an 1689 est intitulé, *Historia Scholastica de Speciebus Eucharisticis, sive de formarum materialium natura singularis observatio ex profanis sacrisque Autoribus.* Il en est parlé dans l'histoire des Ouvrages des Sçavans, au mois de Septembre 1690. page 13.

Le dogme de l'ame du monde qui a été si commun parmi les anciens, & qui faisoit la partie principale du systême des Stoïques, est dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement si des auteurs geometres l'avoient expliqué; mais comme les écrits où il en est fait mention, tiennent plus de la methode des Rhetoriciens, que de la methode dogmatique; & qu'au contraire Spinoza s'est attaché à la precision, sans se servir du langage figuré qui nous derobe si souvent les idées justes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons plusieurs differences capitales entre son systême, & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient soutenir que le Spinozisme est mieux lié, devroient aussi soutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence; ils reünissoient en lui la conoissance de toutes choses; au lieu que Spinoza ne lui attribuë que des conoissances separées, & très-bornées. Lisez ces paroles de Seneque: *Eundem quem nos Jovem intelligunt, custodem* RECTOREMQUE *universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis. Hic est, ex quo suspensa sunt omnia, caussa caussarum. Vis illum providentiam dicere? rectè dices. Est enim, cujus consilio huic mundo providetur, ut inconcussus eat, & actus suos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis. Est enim, ex quo nata sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris. Ipse enim est, totum quod vides, totus suis partibus inditus, & se sustinens vi sua (f). Quid est autem, cur non existimes in eo divini aliquid existere, qui Dei pars est? Totum hoc quo continemur, & unum est, & Deus: & socii ejus sumus & membra (g).* Lisez aussi le discours de Caton dans le 9. livre de la Pharsale, & sur tout considerez y ces trois vers:

Estne (h) Dei sedes nisi terra, & pontus, & aër,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Juppiter est quodcunque vides, quocunque moveris.

Je remarquerai en passant une absurdité de ceux qui soutiennent le systême de l'ame du monde. Ils disent que toutes les ames & des hommes, & des bêtes, sont des particules de l'ame du monde, qui se reünissent à leur tout par la mort du corps: & pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau, qui floteroient dans la mer. Si l'on cassoit ces bouteilles, leur eau se reüniroit à son tout; c'est ce qui arrive aux ames particulieres, disent-ils, quand la mort detruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même disent que les extases, les songes, les fortes meditations reünissent l'ame de l'homme à l'ame du monde, & que c'est la cause pourquoi l'on devine l'avenir, en composant des figures de geomance (i). Il est facile de voir la fausseté du parallèle. La matiere des bouteilles qui flotent dans l'Ocean est une cloison, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles sont pleines; mais s'il y avoit une ame du monde, elle seroit repanduë dans toutes les parties de l'Univers, & ainsi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec son tout; la mort ne pourroit pas être un moien de reünion. Je m'en vais citer un long passage de Mr. Bernier, qui nous aprendra que le Spinozisme n'est qu'une methode particuliere d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

(k) „Il n'est pas que vous ne sçachiez la doctrine „de beaucoup d'anciens Philosophes, touchant cette „grande ame du monde, dont ils veulent que nos „ames, & celles des animaux, soient des portions. „Si nous penetrions bien dans Platon & dans Aristote, „peut-estre que nous trouverions qu'ils ont donné „dans cette pensée. C'est là la doctrine comme uni„verselle des Pendets Gentils des Indes; & c'est cette „mesme doctrine qui fait encore à present la Cabale „des Soufys, & de la plufpart des gens de lettres de „Perse, & qui se trouve expliquée en vers Persiens si „relevez & si enfatiques dans leur Goul-tchen-raz ou „parterre des Mysteres; comme ç'a esté celle-là mes„me de Flud que nôtre grand Gassendy a refutée si „doctement, & celle où se perdent la plufpart de nos „Chymiques. Or ces Cabalistes ou Pendets Indous „que je veux dire, poussent l'impertinence plus avant „que tous ces Philosophes, & pretendent que Dieu „ou cét Estre souverain qu'ils appellent Achar, im„mobile, immuable, ait non seulement produit ou „tiré les ames de sa propre substance; mais genera„lement encore tout ce qu'il y a de materiel & de „corporel dans l'Univers; & que cette production ne „s'est pas faite simplement à la façon des causes effi„cientes, mais à la façon d'une Araignée qui produit „une toile qu'elle tire de son nombril, & qu'elle re„prend quand elle veut. La creation donc, disent „ces Docteurs imaginaires, n'est autre chose qu'une „extraction & extension que Dieu fait de sa propre „substance, de ces rets qu'il tire comme de ses en„trailles, de mesme que la destruction n'est autre „chose qu'une reprise qu'il fait de cette divine sub„stance, de ces divins rets dans luy-mesme; en sorte „que le dernier jour du monde qu'ils appellent Ma„perlé ou Pralea, dans lequel ils croyent que tout „doit estre détruit, ne sera autre chose qu'une repri„se generale de tous ces rets que Dieu avoit ainsi ti„rés de luy-mesme. Il n'est donc rien, disent-ils, „de réel & d'effectif de tout ce que nous croyons „voir, ouïr ou flairer, goûter ou toucher; tout ce „monde n'est qu'une espece de songe & une pure „illusion, en tant que toute cette multiplicité & di„versité de choses qui nous apparoissent, ne sont „qu'une seule, unique & mesme chose, qui est Dieu „mesme; comme tous ces nombres divers que nous „avons, de dix, de vingt, de cent, de mille, & ainsi „des

(a) *Idem, Academ. Quæst. lib. 2. fol. 211. C.*

(b) *Plutarchus adversus Colotem, p. 1115. B.*

(c) Τῶν ἄλλων Περιπατητικῶν ὁ κορυφαιότατος Στράτων. Peripateticorum reliquorum summus Strato. *Plut. ubi supra.*

(d) *Lactant. de ira Dei, cap. 10. p. m. 533.*

(e) Ego feram aut Platonem aut Peripateticum Stratonem, alter fecit Deum sine corpore, alter sine animo? *Seneca in libro contra superstitiones, apud Augustin. de Civit. Dei, lib. 6. cap. 10.*

(f) *Seneca, Quæst. natur. lib. 2. c. 45.*

(g) *Idem epist. 92. p. m. 381.*

(h) *Lucan. Pharsal. lib. 9. v. 578.*

(i) Nihil heic attingo de arte illa prophetica deque Geomantia, quibus ipse Fluddus quamplurimum tribuit. Etsi enim Mens cogitando sic in seipsam colligi, ac veluti abstrahi possit, ut humanas res contempletur velut è quadam specula: attamen quod illa possit, quandiu hoc mortali circumvestitur corpore, ita uniri animæ mundanæ, ut sicut illa omnia cognoscit, ita ipsa particeps fiat cognitionis hujusmodi: quòd illa item in hac extasi digitos regat ad exprimenda varia punctula, ex quibus effectus sive arbitrarios, sive fortuitos colligere liceat; hoc aut longe fallor, aut fabulam sapit. *Gassendus in examine Philosoph. Fluddanæ, n. 29. Operum to. 3. pag. 247.*

(k) *Bernier, Suite des Memoires sur l'Empire du grand Mogol, p. 202. & suiv. édit. de Holl.*

porte dans la remarque D de l'article du Japon, & ce que je dis ci-dessous (AΔ) concernant la theologie d'une secte de Chinois. Je n'ai pu aprendre rien de particulier touchant la famille de Spi-

„ des autres, ne sont enfin qu'une mesme unité repetée plusieurs fois. Mais demandez-leur un peu „ quelque raison de cette imagination, ou qu'ils vous „ expliquent comme se fait cette sortie & cette reprise de substance, cette extension, cette diversité apparente, ou comme il se peut faire que Dieu n'etant „ pas corporel, mais Biapek, comme ils avoüent, „ & incorruptible, il soit neantmoins divisé en tant de „ portions de corps & d'ames; ils ne vous payeront „ jamais que de belles comparaisons; que Dieu est „ comme un Ocean immense, dans lequel se mouveroient plusieurs fioles pleines d'eau; que ces fioles „ quelque part qu'elles pûssent aller, se trouveroient „ toûjours dans le mesme Ocean, dans la mesme eau, „ & que se venant à rompre, leurs eaux se trouveroient en mesme temps unies a leur tout, à cet „ Ocean dont elles estoient des portions: ou bien ils „ vous diront qu'il en est de Dieu comme de la lumiere, qui est la mesme par tout l'Univers, & qui „ ne laisse pas de paroitre de cent façons differentes „ (a) des objets où elle tombe, ou selon les diverses „ couleurs & figures des verres par où elle passe. Ils „ ne vous payeront jamais, dis-je, que de ces sortes „ de comparaisons qui n'ont aucune proportion avec „ Dieu, & qui ne sont bonnes que pour jetter de la „ poudre aux yeux d'un peuple ignorant; & il ne faut „ pas esperer qu'ils vous respondent solidement, si on „ leur dit que ces fioles se trouveroient veritablement „ dans une eau semblable, (b) mais non pas dans la „ mesme, & que c'est bien une semblable lumiere par „ tout le monde, mais non pas la mesme, & ainsi de „ tant d'autres fortes objections qu'on leur fait; ils „ reviennent toûjours aux mesmes comparaisons, aux „ belles paroles, ou comme les Soufys, aux belles „ Poësies de leur Goult-chen-raz.„

VOUS allez voir un passage qui nous aprendra que Pierre Abelard est accusé d'avoir dit que toutes choses étoient Dieu, & que Dieu étoit toutes choses. (c) *Primam elementorum concordiam esse Deum & materiam ex quâ reliqua fierent, docuit Empedocles . . . . Hac erat illius ætatis Theosophia, hæc notitia quæ de Causa-principe habebatur. Jam tandem obsoleverat, & inter veterum somnia & phantasmata recensebatur. Eam inter veteris Philosophiæ parietinas & rudera revocavit Petrus Abaelardus, ingenio audax, & famâ celeber: sepultam cineribus invenit, & quasi Euridicen Orpheus ab inferis tandem revocavit: Testor Vazquezium* 1. part. quæst. 3. art. 8. num. 28. & *Smisingum* de Deo uno tract. 1. disp. 2. quæst. 2. num. 54. *Deum esse omnia, & omnia esse Deum, eum in omnia converti, omnia in eum transmutari asseruit, quia Empedoclæâ, aut fortè Anaxagoricâ præventus Theosophiâ, distinguebat species secundum solam apparentiam, nempe quia aliquot atomi in uno subjecto erant educta quæ latebant in alio.*

(AΔ) *Concernant la Theologie d'une secte de Chinois.*] Le nom de cette secte est *Foe Kiao*. Elle fut établie par l'autorité roiale parmi les Chinois l'an 65. de l'ere Chretienne. Son premier fondateur étoit fils du Roi *In fan vam*, & fut apelé d'abord *Xe*, ou (d) *Xe Kia*, & puis quand il eut trente ans, *Foe*, c'est-à-dire, *non homme* (e). Les prolegomenes des Jesuïtes au devant du Confucius qu'ils ont publié à Paris, traitent amplement de ce fondateur. On y trouve que (f) „ s'étant retiré dans le desert, dès qu'il eut atteint sa 19. année, & s'étant mis sous la Discipline „ de quatre Gymnosophistes, pour apprendre la Philosophie d'eux, il demeura sous leur conduite, jusqu'à l'âge de 30. ans, que s'étant levé un matin „ avant le point du jour, & contemplant la Planete de „ Venus, cette simple vuë lui donna tout d'un coup „ une connoissance parfaite du premier principe, en „ sorte qu'étant plein d'une inspiration divine, ou „ plutôt d'orgueuil & de folie, il se mit à instruire les „ hommes, se fit regarder comme un Dieu, & attira „ jusqu'à quatre-vint mille Disciples. . . . . A l'age „ de 79. ans, se sentant proche de la mort, il declara „ à ses Disciples, que pendant quarante ans qu'il avoit „ prêché au monde, il ne leur avoit point dit la verité; qu'il l'avoit tenuë cachée jusques là sous le voile des métaphores & des figures; mais qu'il etoit „ temps alors de la leur déclarer, c'est dit il, *qu'il n'y „ a rien à chercher, ni sur quoi l'on puisse mettre son „ esperance que le néant & le vuide* (1), *qui est le „ premier principe de toutes choses*.„ Voilà un homme bien diferent de nos esprits forts; ils (g) ne cessent de combatre la religion, que sur la fin de leur vie; ils n'abandonnent le libertinage que quand ils croient que le tems de partir du monde s'aproche. Mais Foe se voiant en cet état commença de declarer son atheisme. (h) *Teterrimum virus Atheismi jam moriturus evomuisse perhibetur, diserte professus, se per annos quadraginta eoque amplius non declarasse mundo veritatem, sed umbratili & metaphorica doctrina contentum, figuris, similibus, & parabolis nudam veritatem occultasse; at nunc tandem, quando esset morti proximus, arcanum sensum animi sui significare velle: extra vacuum igitur & inane, primum scilicet rerum omnium principium, nihil esse quod quæratur, nihil in quo collocentur spes nostræ.* Sa methode fut cause que (i) *Ses Disciples diviserent sa doctrine en deux parties; l'une* exterieure, *qui est celle qu'on prêche publiquement, & qu'on enseigne au peuple: l'autre* intérieure, *qu'on cache soigneusement au vulgaire, & qu'on ne découvre qu'aux adeptes. La Doctrine exterieure, qui n'est selon les Bonzes*, „ *que comme les „ ceintres, sur lesquels on bâtit une voute, & qu'on ôte „ ensuite, lors qu'on a achevé de bâtir, consiste* 1. *à „ enseigner qu'il y a une différence reelle entre le bien „ & le mal, le juste & l'injuste*; 2. *Qu'il y a une autre vie où l'on sera puni ou récompensé de ce qu'on aura fait en celle-ci*: 3. *Qu'on peut obtenir la béatitude „ par trente-deux figures & par quatre-vint qualitez*. „ 4. *Que* Foe *ou* Xaca *est une Divinité & le Sauveur „ des hommes, qu'il est né pour l'amour d'eux, prenant „ pitié de l'égarement où il les voioit, qu'il a expié leurs „ péchez, & que par cette expiation ils obtiendront le „ salut après leur mort, & renaitront plus heureusement „ en un autre monde*.„ On ajoûte à cela cinq preceptes de morale, & six œuvres de misericorde, & l'on menace de la damnation ceux qui negligent ces devoirs.

(k) „ La Doctrine intérieure, qu'on ne découvre „ jamais aux simples, parce qu'il faut les retenir dans „ leur devoir par la crainte de l'enfer & d'autres semblables histoires, comme disent ces Philosophes, „ est pourtant, selon eux, la solide & la véritable. „ Elle consiste à établir, pour principe & pour fin de „ toutes choses, un certain *vuide* & un *néant reel*. Ils „ disent que nos premiers parens sont issus de ce vuide, & qu'ils y retournerent après la mort, qu'il en „ est de même de tous les hommes, qui se résolvent „ en ce principe par la mort; Que nous, tous les „ élemens & toutes les créatures, faisons partie de ce „ vuide; Qu'ainsi il n'y a qu'une seule & même substance, qui est differente dans les êtres particuliers, „ par les seules figures & par les qualitez ou la configuration intérieure; a peu près comme l'eau, qui „ est toûjours essentiellement de l'eau, soit qu'elle ait „ la forme de neige, de grêle, de pluye ou de glace.„ S'il est monstrueux de soutenir que les plantes, les bêtes, les hommes sont réellement la même chose, (l) & de se fonder sur la pretension que tous les êtres particuliers, sont indistincts de leur principe, il est encore plus monstrueux de debiter que ce principe n'a nulle pensée, nulle puissance, nulle vertu. C'est neanmoins ce que disent ces philosophes, ils font consister dans l'inaction, & dans un repos absolu la perfection souveraine de ce principe. (m) *Hoc autem principium cum doceant esse prorsus admirandum quid, purum, limpidum, subtile, infinitum, quod nec generari possit nec corrumpi, quod perfectio sit rerum omnium ipsumque summe perfectum & quietum; negant tamen, corde, virtute, mente, potentia ulla instructum esse: imo hoc esse maxime proprium essentiæ ipsius, ut nihil agitet, nihil intelligat, appetat nihil.* Spinoza n'a point été si absurde; la substance unique qu'il admet, agit toûjours, pense toûjours, & il ne sçauroit par ses abstractions les plus generales la depouiller de l'action & de la pensée. Les fondemens de sa doctrine ne lui peuvent point permettre cela.

Notez en passant que les sectateurs de Foe enseignent le Quietisme; car ils disent que tous ceux qui cherchent la veritable beatitude doivent se laisser tellement absorber aux profondes meditations, qu'ils ne fassent aucun usage de leur intellect, mais que par une insensibilité consommée, ils s'enfoncent dans le repos & dans l'inaction du premier principe, ce qui est le vrai moien de lui ressembler parfaitement & de participer au bonheur. Ils veulent aussi qu'après qu'on est parvenu à cet état de quietude, l'on suive quant à l'exterieur la vie ordinaire, & que l'on enseigne aux autres la traditive commune. Ce n'est qu'en particulier, & pour son usage interne qu'il faut pratiquer l'institut contemplatif de l'inaction beatifique. (n) *Quocirca quisquis bene beateque vivendi sit cupidus,*

(a) *Il y a sans doute ici une faute d'impression dans le livre de Mr. Bernier; il faut lire,* selon la diversité des objets *&c.*

(b) *Notez que les Spinozistes ne repondent pas mieux à la distinction perpetuelle dont on les accable, entre* même *&* semblable.

(c) *Caramuel, philosoph. realis lib. 3. sect. 3. pag. 175.*

(d) *Les Japonois le nomment* Xaca.

(e) *Voiez le Journal de Leipsic 1688. pag. 257. dans l'extrait du livre de Confucius imprimé à Paris l'an 1687.*

(f) *Bibliot. universelle to. 7. pag. 403. 404. dans l'extrait du même livre de Confucius.*

(1) P. 29. Vacuum & inane, *Cum hiu en Chinois.*

(g) *Voiez ci-dessus pag 602. remarque D.*

(h) *Acta erudit. Lipsiens. 1688. pag. 257.*

(i) *Bibliot. universelle ubi supra pag. 404. & suiv. Voiez aussi ci-dessus pag. 1628. & les nouveaux memoires sur l'état present de la Chine par le Pere le Comte, to. 2. pag. 103. édit. d'Amsterdam 1698.*

(k) *Bibliot. univ. ibid. pag. 406.*

(l) Omnia, quæcunque existunt, vita, sensu, mente prædita, quamvis inter se usu & figura differant, intrinsece tamen unum quid idemque esse, quippe a principio suo indistincta. *Acta erudit. Lips. ib. p. 258.*

(m) *Ibid.*

QUIETISME enseigné & pratiqué par des Chinois.

(n) *Ibid. voiez ci-dessus pag. 691.*

Spinoza; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, (B) & très-peu considerable. Il étudia la langue Latine sous un medecin * qui l'enseignoit à Amsterdam, & il s'apliqua † de fort bonne heure à l'étude de la Theologie, & y emploia plusieurs années; après quoi il se consacra tout entier à l'étude de la Philosophie. Comme il avoit l'esprit geometre, & qu'il vouloit être paié de raison sur toutes choses, il comprit bientôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas son fait: desorte qu'on s'aperçut aisément qu'il desaprouvoit le Judaïsme en plusieurs articles; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de la conscience, & grand ennemi de la dissimulation; c'est pourquoi il declara librement ses doutes, & sa croiance. On dit que les Juifs lui ofrirent de le tolerer, pourvu qu'il voulût accommoder son exterieur à leur ceremonial, & qu'ils lui promirent même une pension annuelle; mais qu'il ne put se resoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliena neanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue; & peut-être auroit-il gardé plus long tems quelques mesures avec eux, si en sortant de la comedie il n'eût été attaqué traîtreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fut legere; mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès lors il rompit entierement avec eux, & ce fut la cause de son excommunication. J'en ai cherché les circonstances, sans avoir pu les deterrer Φ. Il composa en Espagnol une apologie de sa sortie de la Synagogue. Cet écrit n'a point été imprimé; on sçait ‡ pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont ensuite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus*, imprimé à Amsterdam ⸸ l'an 1670. livre pernicieux & detestable, où il fit glisser toutes les semences de l'atheïsme qui se voit à decouvert dans ses *Opera posthuma*. Mr. Stoupp insulte mal à-propos (C) les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient

* *Nommé François Vanden Ende.* NOTEZ *que Mr. Kortholt dans la preface de la 2. édition du traité de Monsieur son pere de* tribus impostoribus *dit qu'une fille enseigna le Latin à Spinoza, & qu'elle se maria ensuite avec Mr. Kerkering qui étoit son disciple en même tems que Spinoza.*

† *Voiez la remarque E.*

Φ *Tiré d'un Memoire communiqué au Libraire.*

‡ *Voiez le livre de Mr. Van Til, Ministre & Professeur en Theologie à Dordrecht, intitulé,* Het Voorhof der Heidenen voor de Ongeloovigen geopent. *Le Journal de Leipsic 1695. pag. 393. en parle.*

⸸ *Et non pas à Hambourg comme on a mis dans le titre.*

dus, hac assidua meditatione, suique victoria eniti oportere, ut principio suo quam simillimus, affectus omnes humanos domet ac prorsus exstinguat, neque jam turbetur, vel angatur re ulla, sed ecstatici prorsus instar absorptus altissima contemplatione, sine ullo prorsus usu vel ratiocinio intellectus, divina illa quiete, qua nihil sit beatius, perfruatur: quam ubi nactus fuerit, communem vivendi modum & doctrinam tradet aliis, & ipsemet specie tenus sequatur, clam vero sibi vacet ac veritati, & arcana illa quiete vitaque cœlestis instituto gaudeat. Ceux qui s'attacherent le plus ardemment à cette contemplation du premier principe formerent une nouvelle secte, que l'on apella *Vu guei Kiao*, c'est-à-dire, la secte des oiseux ou des faineans, *nihil agentium*. C'est ainsi qu'entre les moines ceux qui se piquent de la plus étroite observance forment de nouvelles communautez, ou une nouvelle secte. Les plus grans Seigneurs & les personnes les plus illustres se laisserent tellement infatuer de ce quietisme, qu'ils crurent que l'insensibilité étoit le chemin de la perfection, & de la beatitude, & que plus on s'aprochoit de la nature d'un tronc ou de celle d'une pierre, plus faisoit-on de progrés, plus devenoit-on semblable au premier principe où l'on devoit retourner un jour. Il ne sufisoit pas d'être plusieurs heures sans nul mouvement du corps, il faloit aussi que l'ame fût immobile, & que l'on perdît le sentiment. Je ne dis rien là qui ne soit plus foible que le Latin que vous allez lire; (a) *Optimates Imperii & summos quosque viros hac insania adeo occupatos, ut quo quisque propius ad naturam saxi truncive accessisset, horas complures sine ullo corporis animique motu persistens, sine ullo vel sensuum usu vel potentiarum, eo profecisse felicius, propiorque & similior evasisse principio suo aërio, in quod aliquando reversurus esset, putaretur.* Un sectateur de Confucius refuta les impertinences de cette secte, & prouva très-amplement cette maxime d'Aristote que (b) rien ne se fait de rien: cependant elles se maintinrent, & s'étendirent, & il y a bien des gens encore aujourd'hui qui s'attachent à ces vaines contemplations (c). Si nous ne conoissions pas les extravagances de nos Quietistes (d), nous croirions que les écrivains qui nous parlent de ces Chinois speculatifs n'ont ni bien compris, ni bien raporté les choses; mais après ce qui se passe parmi les Chretiens, on seroit mal à-propos incredule touchant les folies de la secte *Foe Kiao*, ou *Vu guei Kiao*.

Je veux croire ou que l'on n'exprime pas exactement ce que ces gens-là entendent par *Cum hiu*, ou que leurs idées sont contradictoires. On veut que ces mots Chinois signifient *vuide & neant, vacuum & inane*, & l'on a combatu cette secte par l'axiôme que rien ne se fait de rien, il faut donc qu'on ait pretendu qu'elle enseignoit que le neant est le principe de tous les êtres. Je ne sçaurois me persuader qu'elle prenne le mot de neant dans sa signification exacte, & je m'imagine qu'elle l'entend comme le peuple quand il dit qu'il n'y a rien dans un cofre vuide. Nous avons vu qu'elle donne des (e) attributs au premier principe, qui suposent qu'elle le conçoit comme une liqueur. Il y a donc de l'aparence qu'on ne lui ôte que ce qu'il y a de grossier & de sensible dans la matiere. Sur ce pied-là le disciple de Confucius seroit coupable du sophisme que l'on nomme *ignoratio elenchi*; car il auroit entendu par *nihil* ce qui n'a aucune existence, & ses adversaires auroient entendu par ce même mot ce qui n'a point les proprietez de la matiere sensible. Je croi qu'ils entendoient à-peu-près par ce mot-là ce que les modernes entendent par le mot d'espace, les modernes, dis-je, qui ne voulant être ni Cartesiens, ni Aristoteliciens, soutiennent que l'espace est distinct des corps, & que son étenduë indivisible, impalpable, penetrable, immobile, & infinie est quelque chose de réel. Le disciple de Confucius auroit prouvé aisément qu'une telle chose ne peut pas être le premier principe, si elle est d'ailleurs destituée d'activité comme le pretendent les contemplatifs de la Chine. Une étenduë, réelle tant qu'il vous plaira, ne peut servir à la production d'aucun être particulier, si elle n'est muë; & suposez qu'il n'y a point de moteur, la production de l'univers sera également impossible soit qu'il y ait une étenduë infinie, soit qu'il n'y ait rien. Spinoza ne nieroit point cette these; mais aussi ne s'est-il pas embarassé dans l'inaction du premier principe. L'étenduë abstraite qu'il lui donne en general n'est à proprement parler que l'idée de l'espace, mais il y ajoûte le mouvement, & de là peuvent sortir les varietez de la matiere.

(B) *Pauvre & très-peu considerable.*] On sçait que Spinoza n'auroit pas eu dequoi vivre, si l'un de ses amis ne lui eût laissé par son testament dequoi subsister. La pension que la Synagogue lui offrit nous porte à croire qu'il n'étoit pas riche.

(C) *Mr. Stoupp insulte mal à-propos . . . . . sur ce qu'ils n'avoient pas repondu.*] Il est auteur de quelques lettres intitulées, *La Religion des Hollandois.* Ce livre fut composé à Utrecht l'an 1673. pendant que les François en étoient les maitres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de Lieutenant Colonel d'un Regiment Suisse. Il s'éleva depuis jusques à la charge de Brigadier, & il seroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la (f) journée de Steinkerken. Il avoit été autrefois Ministre, & il avoit servi l'Eglise de la Savoie à Londres au tems de Cromwel. Il affecta dans les lettres dont je parle de decrire odieusement la multitude de sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme: „ (g) Je ne croirois pas „vous avoir parlé de toutes les Religions de ce païs „si je ne vous avois dit un mot d'un homme illustre „& savant, qui a ce que l'on m'a assûré a un grand „nombre de Sectateurs, qui sont entierement attachés a ses sentimens. C'est un homme qui est né „Juif qui s'apelle Spinosa qui n'a point abjuré la „Religion des Juifs ni embrassé la Religion Chre„tienne: aussi il est tres meschant Juif, & n'est pas „meilleur Chretien. Il a fait depuis quelques années „un livre en Latin dont le titre est *Tractatus Theologo-„Politicus*, dans lequel il semble d'avoir pour but prin„cipal de detruire toutes les Religions & particuliere„ment la Judaique & la Chretienne, & d'introdui„re l'Atheïsme, le Libertinage & la liberté de toutes „les Religions. Il soutient qu'elles ont toutes été in„ventées pour l'utilité que le Public en reçoit, afin que „tous les citoyens vivent honétement, & obeïssent à „leur Magistrat & qu'ils s'adonnent à la vertu non „pour l'esperance d'aucune recompense aprés la mort, „mais pour l'excellence de la vertu en elle même, & „pour les avantages que ceux qui la suivent en reçoi„vent

(a) *Ibid.*

(b) Copiose probans Aristotelicum illud ex nihilo nihil fieri. *Ibid.*

(c) *Ibid.*

(d) *Voiez la remarque I de l'article* Brachmanes.

(e) Purum, limpidum, subtile, *voiez la page precedente lettre m:* aërium, *voiez ci-dessus lettre a.*

(f) *Au commencement du mois d'Août 1692.*

(g) *Religion des Hollandois, lettre 3. pag. 65. & suiv.*

voient pas repondu au *Tractatus Theologico-Politicus*. Il n'en parle pas (D) toûjours pertinemment. Lors que † Spinoza se fut tourné vers les études philosophiques, il se degoûta bientôt des systêmes ordinaires, & trouva merveilleusement son compte dans celui de Mr. Descartes. Il se sentit une si forte (E) passion de chercher la verité, qu'il renonça en quelque façon au monde pour

† *Præfat. operum posthum.*

„vent dés cette vie: il ne dit pas ouvertement dans „ce livre l'opinion qu'il a de la Divinité: mais il ne „laisse pas de l'insinuer & de la découvrir. au lieu „que dans les discours il dit hautement que Dieu n'est „pas un Etre doüé d'intelligence, infiniment parfait „& heureux comme nous nous l'imaginons; mais „que ce n'est autre chose que cette vertu de la nature, „qui est repandue dans toutes les Creatures. Ce Spi„nosa vit dans ce païs; il a demeuré quelque tems à la „Haye, ou il etoit visité par tous les esprits curieux, „& même par des filles de qualité, qui se piquent d'a„voir de l'esprit au dessus de leur sexe. Ses sectateurs „n'osent pas se decouvrir parce que son livre ren„verse absolument les fondements de toutes les Re„ligions, & qu'il a été condamné par un Decret pu„blic des Etats, & qu'on a defendu de le vendre, bien „qu'on ne laisse pas de le vendre publiquement. En„tre tous les Theologiens qui sont dans ce païs, il „ne s'en ait trouvé aucun qui ait osé écrire contre les „opinions que cet Auteur avance dans son traité. J'en „suis d'autant plus surpris que l'Auteur faisant paroi„tre une grande connoissance de la langue Hebraï„que, de toutes les Ceremonies de la Religion Judaï„que, de toutes les coutumes des Juifs, & de la Phi„losophie, les Theologiens ne sauroient dire que ce „livre ne merite point qu'ils prennent la peine de le „refuter, s'ils continuent dans le silence, on ne pour„ra s'empecher de dire ou qu'ils n'ont point de chari„rité en laissant sans reponse un livre si pernicieux, „ou qu'ils aprouvent les sentimens de cet Autheur, „ou qu'ils n'ont pas le courage, & la force de les „combatre.„

VOUS remarquerez, s'il vous plait, qu'au lieu que dans la 1. édition de ce Dictionaire je raportai ce passage selon la version que j'en avois faite sur l'Italien, je le donne dans celle-ci selon les paroles de l'original, telles que Mr. (a) des-Maizeaux a eu la bonté de me les communiquer. Il m'assûre qu'il n'a rien changé dans la ponctuation de l'auteur, & qu'il a suivi son orthographe autant qu'il lui a été POSSIBLE.

(a) *De quo supra pag. 2555. lettre z.*

On imprima une reponse à ces lettres de Mr. Stoupp l'an 1675. Elle a pour titre, *La veritable religion des Hollandois, avec une Apologie pour la religion des Etats Generaux des Provinces Unies . . . par Jean (b) Brun.* Voici le precis de ce qui concerne Spinoza dans cette reponse: „(c) Je crois que Stoupe se trompe, quand „il dit *qu'il n'a point abjuré la religion des Juifs*, „puis qu'il ne renonce pas seulement à leurs senti„mens, s'estant soustrait de toutes leurs observations „& de leurs ceremonies; mais aussi qu'il mange & „boit tout ce qu'on lui propose, fût-ce même du lard, „& du vin, qui viendroit de la cave du Pape, sans „s'informer s'il est *Cascher* ou *Nesech*. Il est vrai qu'il „ne fait pas profession d'aucune autre, & il semble „estre fort indifferent pour les Religions, si Dieu ne „lui touche le cœur. S'il soutient toutes les opinions „comme Stoupe les lui attribuë, ou s'il ne les sou„tient pas, je ne le rechercherai pas, & Stoupe se „seroit passé, avec plus d'édification, d'en parler. Il „s'en pourra justifier lui-même, s'il veut. Je n'exa„minerai pas non plus, s'il est l'Auteur du livre qui „a pour titre *Tractatus Theologico-Politicus*. Au moins „l'on m'assûre qu'il ne le veut pas reconnoitre pour „son fruit; & si l'on doit croire au titre, il n'est pas „imprimé en ces Provinces, mais à Hambourg. „Mais prenons que ce mechant livre soit imprimé en „Hollande; Messieurs les Estats ont tâché de l'etouf„fer en sa naissance, & l'ont condamné, & en ont „deffendu le debit, par un decret public, dés aussi-tôt „qu'il vit le jour en leurs païs, comme Stoupe lui„même le confesse en la page 67. Je sçai bien qu'il „s'est vendu en Angleterre, en Allemagne, en Fran„ce & même en Suisse, aussi bien qu'en Hollande; „mais je ne sçai pas s'il a esté deffendu en ces païs-là. „Messieurs les Estats encor presentement, que je suis „occupé à écrire cecy, temoignent leur pieté, & le „deffendent de nouveau avec plusieurs autres de cet„te trempe.„ Quant aux plaintes & aux reproches qu'on n'eût pas refuté ce livre, l'auteur repond 1. que puis (d) qu'il *a esté imprimé à Hambourg, au moins comme porte le titre*, on devoit plutôt se plaindre des *Theologiens de cette ville-là* que des Hollandois. 2. Que (e) ce pernicieux écrit tendant *à la subversion de tout le Christianisme, les Catholiques Romains, & les Lutheriens n'estoient pas moins obligez de s'y opposer que les Reformez; & entre les Reformez, les Theologiens de l'Allemagne, de France, d'Angleterre, & de Suisse, se devroient avoir aquitez de leur devoir aussi bien que les Theologiens de Hollande.* 3. Qu'on peut *faire les mêmes reproches* à Monsieur *Stoupe. Pourquoi ne l'a-t-il pas refuté lui-même?* 4. (f) *Que le livre de Spinoza n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Atheisme ouvertement, l'autre le fait couvertement. L'un montre autant d'indifference pour les Religions que l'autre. L'ennemy caché, qui nous vient attaquer à la sourdine & sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dangereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemy caché, pour en avertir un chasqu'un; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemy manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Theologiens, tant Suisses que Hollandois, ont jugé qu'il n'estoit pas necessaire de se presser tant pour refuter Spinosa, croyant que l'horreur de sa doctrine se refute assez d'elle même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant esté mille fois recuit par les profanes, sans avoir pourtant (graces à Dieu) fait grand mal à l'Eglise.* 5. Que lui Jean Brun (g) a couché *plusieurs remarques contre ce detestable livre sur le papier*, qu'il auroit peut-être publiées si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché, *Quoi que je croye neanmoins*, continuë-t-il, *avoir employé mon tems plus utilement à d'autres ouvrages: je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le libelle diffamatoire de Stoupe.* 6. Qu'enfin (h) *le Traité de Spinosa a esté refuté par un excellent homme en Hollande, qui étoit tres-bon Theologien, aussi bien que grand Philosophe, c'est à sçavoir par Monsieur Mansfeldt, Professeur en sa vie à Utrecht. Cette refutation sans doute auroit paruë plustôt, si l'auteur n'eût esté prevenu par la mort. Et je m'assure qu'il auroit esté refuté long-tems par d'autres, si Stoupe avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoient mis des obstacles.* On verra ci-dessous (i) le titre de quelques autres reponses faites à ce livre de Spinoza.

(b) *Il étoit alors Ministre & Professeur en Theologie à Nimegue. Il l'est presentement à Groningue. Son nom en Latin est* Braunius, *& a paru à la tête de plusieurs livres.*

(c) *Page 158.*

(d) *Page 160.*

(e) *Ibid. pag. 161.*

(f) *Ibid. pag. 162.*

(g) *Ibid. pag. 163.*

(h) *Ibid. pag. 164.*

(i) *Dans la remarque H.*

(D) *Il n'en parle pas toûjours pertinemment.*] Ne dit-il pas que selon Spinoza l'on a inventé les religions afin de porter les hommes à s'apliquer à la vertu, non pas à cause des recompenses de l'autre monde, mais à cause que la vertu est en elle-même fort excellente, & qu'elle est avantageuse pendant cette vie? N'est-il pas certain que cet athée n'a jamais pensé à cela, & qu'il n'eût pu raisonner ainsi sans se rendre ridicule? Toutes les religions du monde, tant la vraie que les fausses, roulent sur ce grand pivot, qu'il y a un juge invisible qui punit, & qui recompense après cette vie les actions de l'homme, tant exterieures qu'interieures. C'est de là que l'on supose que decoule la principale utilité de la religion; c'est le principal motif qui eût animé ceux qui l'auroient inventée. Il est assez évident qu'en cette vie les bonnes actions ne conduisent pas au bien temporel, & que les mauvaises sont le moien le plus ordinaire & le plus sûr de faire fortune: pour empêcher donc que l'homme ne se plongeât dans le crime, & pour le porter à la vertu, il auroit été necessaire de lui proposer des peines, & des recompenses après cette vie. C'est la ruse que les esprits forts attribuënt à ceux qu'ils pretendent avoir été les premiers auteurs de la religion. C'est ce que Spinoza a dû penser, & c'est sans doute ce qu'il a pensé: ainsi Mr. Stoupp ne l'a point compris à cet égard, & l'a entendu tout de travers. Je m'étonne qu'on ait laissé cette faute dans le suplément de Moreri, à un article qui porte le nom de Mr. Simon. Notez que ceux qui nient l'immortalité de l'ame & la providence, comme faisoient les Epicuriens, sont ceux qui soutienent qu'il faut s'attacher à la vertu à cause de son excellence, & parce qu'on trouve dans cette vie assez d'avantages à la pratique du bien moral, pour n'avoir pas sujet de se plaindre. C'est sans doute la doctrine que Spinoza auroit étalée, s'il avoit osé dogmatiser publiquement.

(E) *Une si forte passion de chercher la verité.*] La preuve de ces paroles, & de plusieurs autres qu'on peut lire dans le corps de cet article, se tire de la preface des œuvres posthumes de cet auteur. (k) *Fuit ab ineunte ætate literis innutritus, & in adolescentiâ per multos annos in Theologiâ se exercuit; postquam verò eo ætatis pervenerat, in quâ ingenium maturescit, & ad rerum naturas indagandas aptum redditur, se totum Philosophiæ dedit*

(k) *Præfat. Operum posthum. B. D. S.*

pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne se contenta pas de s'être debarassé de toutes sortes d'affaires, il abandonna aussi Amsterdam, à cause que les visites de ses amis interrompoient trop ses speculations. Il se retira à la campagne, il y medita tout à son aise, il y travailla à des microscopes, & à des telescopes. Il continua cette vie après qu'il se fut établi à la Haie; & il se plaisoit tellement à mediter, & à mettre en ordre ses meditations, & à les communiquer à ses amis, qu'il ne donnoit que très-peu de tems à recréer son esprit, & qu'il laissoit quelquefois passer trois mois tout entiers sans mettre le pied hors de son logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de son nom, & de sa reputation. Les esprits forts (F) accouroient à lui de toutes parts. La Cour Palatine le souhaita, & lui fit ofrir une chaire (FΔ) de professeur en philosophie à Heidelberg. Il la refusa, comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de re-

dedit: quum autem nec præceptores, nec harum Scientiarum Auctores pro voto ei facerent satis, & ille tamen summo sciendi amore arderet, quid in hisce ingenii vires valerent, experiri decrevit. Ad hoc propositum urgendum Scripta Philosophica Nobilissimi & summi Philosophi Renati des Cartes magno ei fuerunt adjumento. Postquam igitur sese ab omnigenis occupationibus, & negotiorum curis, veritatis inquisitioni magnâ ex parte officientibus, liberasset, quò minus à familiaribus in suis turbaretur meditationibus, urbem Amsteladamum, in quâ natus, & educatus fuit, deseruit, atque primò Renoburgum, deinde Voorburgum, & tandem Hagam Comitis habitatum concessit, ubi etiam IX. Kalend. Martii anno supra millesimum & sexcentesimum septuagesimo septimo ex Phthisi hanc vitam reliquit, postquam annum ætatis quadragesimum quartum excessisset. Nec tantum in veritate perquirendâ totus fuit, sed etiam se speciatim in Opticis & vitris, quæ Telescopiis ac Microscopiis inservire possent, tornandis, poliendisque exercuit; & nisi mors eum intempestiva rapuisset, (quid enim in his efficere potuerit, satis ostendit) præstantiora ab eo fuissent speranda. Licet verò se totum mundo subduxerit, & latuerit, plurimis tamen doctrinâ, & honore conspicuis Viris ob eruditionem solidam, magnumque ingenii acumen innotuit: uti videre est ex Epistolis ad ipsum scriptis, & ipsius ad eas Responsionibus. Plurimum temporis in Naturâ rerum perscrutandâ, inventis in ordinem redigendis, & amicis communicandis, minimum in animo recreando insumpsit: quin tantus veritatis expiscandæ in eo ardor exarsit, ut, testantibus iis apud quos habitabat, per tres continuos menses in publicum non prodierit; Quinimò, ne in veritatis indagine turbaretur, sed ex voto in eâ procederet, Professoratum in Academiâ Heidelbergensi, ei à Serenissimo Electore Palatino oblatum, modestè excusavit, uti ex (a) Epistola quinquagesimâ tertiâ & quartâ perspicitur. Par cette Theologie qu'il étudia si long tems, il faut entendre celle des Juifs. (b) On l'accuse de n'avoir point été savant dans leur literature, & dans la critique de l'Ecriture. Il est pour le moins certain qu'il entendoit mieux la langue (c) Hebraïque que la langue (d) Greque.

(F) *Les esprits forts accouroient à lui de toutes parts.*] J'en ai nommé un (e) ci-dessus, je laisse les autres, & je me contenterai de dire que Mr. le Prince de Condé qui étoit presque aussi savant que courageux, & qui ne haïssoit pas la conversation des esprits forts, souhaita de voir Spinoza, & lui procura les passeports necessaires pour le voiage d'Utrecht. Il y commandoit alors les troupes de France. J'ai oui dire qu'il fut obligé d'aller visiter un poste le jour que Spinoza devoit arriver, & que le terme du passeport expira avant que ce Prince fût retourné à Utrecht: de sorte qu'il ne vit point le philosophe auteur du *Tractatus Theologico-politicus*; mais il avoit donné ordre qu'en son absence on fit un très bon accueil à Spinoza, & qu'on ne le laissât point partir sans un present. L'auteur de la reponse à la religion des Hollandois parle de ceci en cette maniere: „(f) Avant que de quitter „ce chapitre, il faut que je reconnoisse l'étonnement „que j'ai, de voir que Stoupe ait tant voulu declamer „contre ce Spinosa, & qu'il dise qu'il y en a beaucoup „en ce païs-icy qui le visitent, veu qu'il avoit fait & „cultivé une si etroite amitié avec lui, pendant qu'il „étoit à Utrecht. Car l'on m'a assuré que le Prince „de Condé, à sa solicitation, l'a fait venir de la Haye „à Utrecht, tout exprez pour conferer avec lui, & „que Stoupe l'a fort loüé, & a vescu fort familierement avec lui..„

M'ETANT informé plus exactement de cette afaire, j'ai apris que le Prince de Condé fut de retour à Utrecht avant que Spinosa en partit, & qu'il est très-vrai qu'il confera avec cet auteur.

(FΔ) *Une chaire de professeur en philosophie à Heidelberg.*] Mr. Chevreau dit là-dessus une chose qui a besoin d'être corrigée. Etant à la Cour de l'Electeur Palatin, dit-il (g), „je parlay fort avantageusement „de *Spinoza* quoyque (h) je ne connusse encore ce „Juif Protestant que par la premiere & la deuxiéme „Partie de la Philosophie de M. Descartes, imprimées „à Amsterdam chez Jean Rieuwertz en 1663. M. l'Electeur avoit ce Livre; & aprés luy en avoir leu quelques chapitres, il se resolut de l'appeller dans son „Academie de Heidelberg pour y enseigner la Philosophie. *A condition de ne point dogmatizer.* M. Fabrice Professeur alors en Theologie eut ordre du Maître de lui écrire: & quoyque Spinoza ne fût pas trop „bien dans ses affaires, il ne laissa pas de refuser cet „honnête employ. On chercha les raisons de ce refus: & sur quelques Lettres que je recûs de la Haye „& d'Amsterdam, je conjecturay que ces mots *A condition de ne point dogmatizer*, lui avoient fait peur.„ Mr. Chevreau se trompe à l'égard de la *condition de ne point dogmatiser*, & Mr. Bernard observe avec beaucoup de raison que c'eût été se contredire. Raportons ses paroles: „(i) On a lieu d'être surpris, que Spinoza „étant déja connu pour ce qu'il étoit, on eut voulu „lui confier de jeunes gens, pour les instruire dans la „Philosophie, & encore plus, qu'on lui imposât en „même tems la nécessité de ne point dogmatiser; car „puis que le fonds & les principes de sa Philosophie „étoient cela même qui établissoit ses dogmes impies, „comment auroit-il pû enseigner la Philosophie, sans „répandre absolument son venin? Cette vocation jointe à la loi qu'on lui imposoit impliquoit une espéce „de contradiction.„ Il est certain que cette loi ne lui fut pas imposée, & que Mr. Chevreau s'est abusé en cela. Il est facile de le prouver par les termes de la lettre de vocation. Mr. Fabrice qui eut ordre de l'écrire promet à Spinoza une très-ample liberté de philosopher, de laquelle, ajoûte-t-il, Mr. l'Electeur croit que vous n'abuserez pas pour troubler la religion publiquement établie. Si vous venez ici, vous y menerez avec plaisir une vie digne d'un philosophe. (k) *Philosophandi* LIBERTATEM *habebis* AMPLISSIMAM, *quâ te ad publicè stabilitam Religionem conturbandam non abusurum credit. . . . Hoc unum addo, te, si huc veneris, vitam Philosopho dignam cum voluptate transacturum, nisi præter spem & opinionem nostram alia omnia accidant.* Spinoza repondit que s'il avoit jamais souhaité une chaire de professeur, il n'auroit pu souhaiter que celle qui lui étoit oferte au Palatinat, sur tout à cause de la liberté de philosopher, que son Altesse Electorale lui accordoit: (l) *Si unquam mihi desiderium fuisset alicujus facultatis professionem suscipiendi, hanc solam optare potuissem quæ mihi à Serenissimo Electore Palatino per te offertur,* PRÆSERTIM OB LIBERTATEM PHILOSOPHANDI *quam Princeps Clementissimus concedere dignatur.* J'avouë qu'entre autres raisons pour lesquelles il declare qu'il ne se sent point disposé à l'acceptation de cette chaire de philosophie, il allegue qu'il ne sçait pas dans quelles bornes il se devroit renfermer afin de ne point paroitre perturbateur de la religion publiquement établie: (m) *Cogito deinde, me nescire, quibus limitibus libertas ista philosophandi intercludi debeat ne videar publicè stabilitam Religionem perturbare velle.* Mais cela ne prouve point qu'on eût exigé de lui la condition que Mr. Chevreau raporte. Ceci nous montre que même les bons auteurs sont fort sujets à mal raconter un fait. Mr. Chevreau auroit dû se contenter de ceci, qu'on fit entendre adroitement à Spinoza, qu'on ne trouveroit pas bon qu'il se mêlât de dogmatiser contre les principes de l'Eglise Reformée. Au lieu de cela il s'est servi d'une proposition generale, qui enferme la defense simple & nuë de dogmatiser. Pure contradiction dans les termes. Je ne laisse pas de dire que la clause que l'on fit glisser dans la lettre de vocation, parut à Spinoza très-onereuse, & c'est ce que j'ai voulu exprimer d'une façon generale, quand j'ai dit qu'il refusa cette chaire de philosophie, *comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la verité sans interruption*; car il avoit tout sujet de craindre qu'il seroit perpetuellement interrompu, & que les Theologiens du Palatinat lui feroient perdre beaucoup de tems à justi-

(a) Mr. Fabricius Professeur en Theologie à Heidelberg, & Conseilier de l'Electeur Palatin, écrivit cette lettre à Spinoza par ordre de son maître le 16. de Fevrier 1673. La lettre suivante est la reponse de Spinoza à Mr. Fabricius. Notez qu'alors il étoit connu pour l'Auteur du Tractatus Theologico-Politicus.

(b) Voiez le Suplément de Moreri au mot Spinoza.

(c) Voiez à la fin de ses Opera posthuma *son abregé de la Grammaire Hebraïque.*

(d) Tam exactam linguæ Græcæ cognitionem non habeo, ut hanc provinciam suscipere audeam. *Spinoza in Tractatu Theologico-Politico, cap. 10. sub fin. pag. 136.*

(e) Voiez l'article Henault.

(f) Brun, veritable Religion des Hollandois, pag. 164.

(g) Chevræana to. 2. pag. 99. 100. édit. de Holl.

(h) Pour parler selon le langage d'un orthodoxe il eût falu dire, parce que je ne connoissois encore ce Juif Protestant que par la premiere *&c.*

(i) Nouvelles de la Republique des lettres Sept. 1700. pag. 301.

(k) Epist. 53. Spinozæ pag. 561. Oper. posth.

(l) Ibid. epist. 54.

(m) Ibid. pag. 563.

rechercher la verité sans interruption. Il tomba dans une maladie lente qui le fit mourir à la Haie le 21. de Fevrier 1677. à l'âge d'un peu plus de 44. ans †. J'ai ouï dire que Mr. le Prince de Condé * étant à Utrecht l'an 1673. le fit prier de le venir voir. Ceux qui ont eu quelques habitudes avec Spinoza, & les païsans des villages où il vécut en retraite pendant quelque tems, s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, & fort (FΔΔ) reglé dans ses mœurs. Cela est étrange; mais au fond il ne s'en faut pas plus étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoi qu'ils aient une pleine persuasion de l'Evangile ‡. Quelques personnes pretendent qu'il a suivi la maxime, *nemo repente turpissimus*, & qu'il ne tomba dans l'atheïsme qu'insensiblement, & qu'il en étoit fort éloigné l'an 1663. lors qu'il publia la demonstration ⸸ geometrique des principes de Descartes. Il y est aussi orthodoxe sur la nature de Dieu, que Mr. Descartes même: mais il faut sçavoir qu'il ne parloit point ainsi selon (FΔΔΔ) sa persuasion. On n'a pas tort de penser que l'abus qu'il fit de quelques maximes de ce philosophe, le conduisit au precipice. Il y a des gens qui donnent pour (G) precurseur au *Tractatus Theologico-Politicus*, l'écrit pseudonyme *de jure Ecclesiasticorum*, qui fut imprimé l'an 1665. Tous ceux qui ont (H) refuté le *Tractatus Theologico-Politicus*, y ont decouvert les semences de l'atheïsme; mais personne ne les a developées aussi nettement que le Sieur Jean Breden-

† *Tiré de la preface de ses œuvres posthumes. Voiez la remarque E.*

* *Voiez la remarque F.*

‡ *Tiré du Memoire communiqué au Libraire.*

⸸ *Voici le titre de cet ouvrage:* Renati Des Cartes Principiorum Philosophiæ pars I. & II. more Geometrico demonstratæ per Benedictum de Spinoza Amstelodamensem. Accesserunt ejusdem Cogitata metaphysica, in quibus difficiliores, quæ tam in parte Metaphysices generali, quàm speciali occurrunt, quæstiones breviter explicantur.

fier auprès du Prince ce qu'il dicteroit à ses écoliers, ou ce qu'il diroit dans ses leçons. Ils y auroient trouvé tantôt une chose qui attaquoit directement le catechisme du païs, tantôt une chose qui l'attaquoit indirectement. C'étoit un champ vaste de plaintes, & d'accusations; il n'en voioit pas les bornes. & ainsi il ne pouvoit se promettre aucune tranquillité; & quand même il n'eût pas prevu en cela beaucoup de perte de tems, il savoit bien que l'obligation de monter en chaire à certaines heures reglées, & plusieurs autres fonctions professorales interromproient extrêmement ses meditations. Je souhaitte que mes lecteurs joignent ceci avec l'éclaircissement qui a paru dans les (a) Nouvelles de la Republique des lettres.

(a) *Au mois de Decembre 1700. pag. 689. 690.*

(FΔΔ) *Et fort reglé dans ses mœurs.*] Si vous exceptez les discours qu'il pouvoit tenir en confidence à ses intimes amis qui vouloient bien être aussi ses disciples, il ne disoit rien en conversation qui ne fût édifiant. Il ne juroit jamais; il ne parloit jamais irreveremment de la majesté divine; il assistoit quelquefois (b) aux predications, & il exhortoit les autres à être assidus aux temples. Il ne se soucioit ni de vin, ni de bonne chere, ni d'argent. Ce qu'il donnoit à son hôte qui étoit un peintre de la Haie, étoit une somme bien modique. Il ne songeoit qu'à l'étude, & il y passoit la meilleure partie de la nuit. Sa vie étoit celle d'un vrai solitaire. Il est vrai qu'il ne refusoit pas les visites que sa reputation lui attiroit. Il est encore vrai que quelquefois il rendoit visite à des personnes d'importance. Ce n'étoit point pour s'entretenir de bagatelles, ou pour des parties de plaisir; c'étoit pour raisonner sur des afaires d'état. Il s'y conoissoit sans les avoir maniées, & il devinoit assez juste le train que prendroient les afaires generales: je tire tout ceci d'une preface de (c) Mr. Kortholt, qui dans un voiage qu'il fit en Hollande s'informa le mieux qu'il put de la vie de Spinoza. *Vacavit interdum doctis & principibus viris*, dit-il (d), *quos non tam convenit, quam admisit, cum iisque de rebus civilibus sermones instituit. Politici enim nomen affectabat, & futura mente ac cogitatione sagaciter prospiciebat, qualia hospitibus suis haud rara prædixit. . . . Se professus est Christianum, & vel Reformatorum vel Lutheranorum cœtibus non modo ipse adfuit, sed & aliis auctor sæpenumero & hortator exstitit, ut templa frequentarent, domesticisque verbi quosdam divini præcones maximopere commendavit. Nec unquam jusjurandum aut petulans de Deo dictum ex ore Spinosæ exiit; nec largiore usus est vino, & satis duriter vixit. Ideoque hospiti quavis anni parte LXXX. aureos Belgicos tantummodo persolvit, & summum CCCC. quotannis impendit. Auro plane non inhiabat.*

(b) *Voiez la remarque S.*

(c) *Sebastien: il est Professeur en poësie à Kiel depuis le mois de Fevrier 1701.*

(d) *Sebastianus Kortholtus præfat. edit. 2. tractatus Christiani Kortholti patris sui de tribus impostoribus.*

(FΔΔΔ) *Il ne parloit pas ainsi selon sa persuasion.*] Au contraire il croioit deja les mêmes choses qui ont paru dans ses ouvrages posthumes, sçavoir que nôtre ame n'est qu'une modification de la substance de Dieu. C'est ce que l'on peut inferer très-certainement de la preface du livre, quand on sçait d'ailleurs le systême de Spinoza. Raportons l'endroit de cette preface, où l'on raconte qu'aiant un disciple auquel il avoit promis d'expliquer la philosophie de Mr. Descartes, il se fit un scrupule de s'écarter tant soit peu des sentimens de ce philosophe, quoi qu'il les desaprouvât en divers points, & sur tout en ce qui concerne la volonté, & la liberté humaine: (e) *Cum discipulum suum Cartesii Philosophiam docere promisisset, religio ipsi fuit, ab ejus sententia latum unguem discedere, aut quid, quod ejus dogmatibus aut non responderet, aut contrarium esset, dictare. Quamobrem judicet nemo, illum hic, aut sua, aut tantum ea, quæ probat, docere. Quamvis enim quædam vera judicet, quædam de suis addita fateatur; multa tamen occurrunt, quæ tanquam falsa rejicit, & à quibus longè diversam fovet sententiam. Cujus nota inter alia, ut ex multis unum tantùm in medium afferam, sunt, quæ de voluntate habentur* Schol. Prop. 15. part. 1. Principior. & Cap. 12. part. 2. Appendic. *quamvis satis magno molimine atque apparatu probata videantur: Neque enim eam distinctam ab Intellectu, multò minus tali præditam esse libertate existimat. Etenim in his asserendis, ut ex* Dissertat. de Method. part. 4. & Meditat. 2. *aliisque locis liquet, tantùm supponit, non probat Cartesius, mentem humanam esse substantiam absolutè cogitantem. Cum contrà Author noster admittat quidem, in Rerum natura esse substantiam cogitantem: attamen neget illam constituere essentiam Mentis humanæ; sed statuat, eodem modo, quo Extensio nullis limitibus determinata est, Cogitationem etiam nullis limitibus determinari: adeòque, quemadmodum Corpus humanum non est absolutè, sed tantùm certo modo secundùm leges naturæ extensa per motum & quietem determinata extensio; sic etiam Mentem sive Animam humanam non esse absolutè, sed tantùm secundùm leges naturæ cogitantis per ideas certo modo determinatam cogitationem: quæ necessariò dari concluditur, ubi corpus humanum existere incipit. Ex quâ definitione, non difficile demonstratu esse putat, Voluntatem ab intellectu non distingui, multò minùs eâ, quàm illi Cartesius adscribit, pollere libertate; quin imò ipsam affirmandi & negandi facultatem prorsus fictitiam.* Il paroît par une (f) lettre de Spinoza qu'il voulut que l'auteur de la preface emploiât l'avertissement que l'on vient de lire. Vous conclurez de là, s'il vous plaît, qu'un Theologien qui auroit tiré de cet écrit de Spinoza beaucoup de pensées, & beaucoup de phrases, ne laisseroit pas d'être orthodoxe: voiez le livre intitulé (g) *Burmannorum pietas*, imprimé à Utrecht l'an 1700.

(e) *Ludovicus Meyer, præfat. Renati Descartes &c. principiorum more geometrico demonstr. per Benedictum de Spinoza.*

(f) *C'est la 9.*

(g) *Pag. 41. & seq.*

(G) *Pour precurseur . . . . . l'écrit pseudonyme* de jure Ecclesiasticorum.] Mr. Dartis inserant dans son Journal quelques objections contre un livre (h) de Mr. de la Placette, dit que les personnes de bonne foi (i) *qui abaissent l'autorité Ecclesiastique, & qui élevent en même tems d'autant plus l'autorité temporelle . . . . ne prenent pas garde qu'ils donnent en cela dans le premier paneau que Spinosa a tendu pour ouvrir la porte à ses impietez. Cette conjecture est fondée sur la date de deux ouvrages que cet homme pernicieux mit au jour, l'un en 1665. & l'autre en 1670. Le premier a pour titre* Lucii Antistii Constantis de jure Ecclesiasticorum liber singularis, quo docetur: Quodcumque Divini humanique juris Ecclesiasticis tribuitur, vel ipsi sibi tribuunt, hoc aut falsò impièque illis tribui, aut non aliundè quam à suis, hoc est, ejus Reipublicæ sivè Civitatis Prodiis, in qua sunt constituti, accepisse. *Le second est son* Tractatus Theologico Politicus *qui a fait beaucoup plus de bruit que le premier. Le stile & les principes de ces deux ouvrages sont si uniformes, qu'il n'y a qu'à les confronter pour être pleinement convaincu qu'ils sont du même Auteur. Et il ne faut aussi que les lire l'un aprez l'autre, pour voir qu'il n'a decrié les droits & l'autorité des Ecclesiastiques dans le premier, & qu'il n'a elevé en même tems celle des Rois & des Magistrats, que pour faire une planche aux impietez qu'il a debitées dans le second.*

(h) *Celui de la conscience.*

(i) *Journal de Hambourg du Lundi 26. d'Octobre 1694. pag. 133.*

(H) *Tous ceux qui ont refuté le* Tractatus Theologico-politicus *y ont decouvert . . . . . mais personne ne les a developées aussi nettement que le Sieur Jean Bredenbourg.*] J'ai deja parlé de la reponse posthume d'un (k) professeur en philosophie dans l'Academie d'Utrecht. Ajoûtons qu'un Socinien nommé François Cuper qui mourut à Rotterdam l'an 1695. intitula sa reponse à ce livre de Spinoza, *Arcana Atheismi revela-*

(k) *Nommé Regnier de Mansvelt. Son ouvrage fut imprimé à Amsterdam 1674. in 4.*

 ta,

Bredenbourg. Il est moins facile de satisfaire à toutes les dificultez de cet ouvrage, que de ruiner de fond en comble le systême qui a paru dans ses *Opera posthuma*; car c'est la plus monstrueuse hypo-

ta. philosophice & paradoxe refutata. C'est un *in quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr. Yvon disciple de Labadie, & Ministre des Labadistes dans leur retraite de Wiewert en Frise, refuta le même livre de Spinoza par un ouvrage qu'il intitula *l'impieté convaincue*, & qu'il publia à Amsterdam 1681. *in* 8. Le suplément de Moreri marque 1. que Mr. Huet dans sa *demonstratio Evangelica*, & Mr. Simon dans son ouvrage de *l'inspiration des livres sacrez*, ont refuté le systême impie qui a paru dans le *tractatus Theologico politicus.* 2. Que ce *tractatus* a aussi été traduit & imprimé en François avec ce titre, *Reflexions curieuses d'un Esprit desinteressé sur les matieres les plus importantes au salut tant public que particulier.* J'ajoûte que cette version imprimée l'an 1678. *in* 12. a paru sous (a) deux autres titres, comme on le remarque fort bien dans le catalogue de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims, & que l'original Latin a été reimprimé *in* 8. sous diferens titres bizarres & chimeriques, comme il a plu aux libraires afin de tromper le public, & d'éluder les defences des Magistrats. J'ajoûte aussi que le Pere (b) le Vassor a bien refuté Spinoza dans son traité de la veritable religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voiez le Journal des Sçavans du 31. de Janvier 1689. les Nouvelles de la Republique des lettres, & l'histoire des Ouvrages des Sçavans de la même année. Mr. van Til (c) Ministre de Dort a fait de bons livres en sa langue, pour maintenir contre cet impie la divinité & l'autorité de l'Ecriture. Le passage que je vais citer de Mr. Saldenus Ministre de la Haie, nous donnera le nom de quelques autres refutateurs. Ce Ministre trouve mauvais qu'on eût repondu à Spinoza en langue vulgaire; il craint que les gens curieux & amateurs de paradoxes n'aprenent par ce moien ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignorassent toute leur vie. (d) *Neque defuêre, qui se* (e) *abominandis ipsius Hypothesibus voce calamoque opposuerunt. Hos inter fuêre* Batelerius, Mansveldius, Cuperus, Musæus, &c. *qui omnes an æque feliciter contra eum decertârint, non sine ratione à quibusdam dubitatur. Hos secutus postmodum est* Guilielmus Blyenbergius (f), *civis Dordracenus, qui idiomate etiam vernaculo confodere ipsum laboravit; licet nesciam, an consilio satis tuto; tum quod, quem oppugnat, Adversarius sermone illo non scripserit, tum quod periculo vix careat, ne pestilentissimum impudentissimi* Novatoris *venenum, quod sub linguâ ignotâ latere hactenus plurimos poterat, sermone vulgato in ipsum etiam vulgus, plus justo fere curiosum, & in paradoxa proclive, proserpat tandem & transeat.*

Un anonyme qui marqua son nom par ces lettres initiales J. M. V. D. M. publia une lettre à Utrecht l'an 1671. contre le *tractatus Theologico politicus.* Cette lettre est en Latin. Quant à ceux qui ont inseré dans des ouvrages qu'ils ne faisoient pas exprès contre ce traité de Spinoza, plusieurs choses où ils refutent ses principes, je ne sçaurois les nommer tous, leur nombre est presque infini; je me contente d'indiquer deux celebres professeurs en Theologie, Mr. Witzius, & Mr. Majus, l'un en Hollande, l'autre en Allemagne, & Mr. de la Mothe Ministre François à Londres.

Parlons du Sieur Jean Bredenbourg. C'étoit un bourgeois de Rotterdam, qui y publia un livre (g) l'an 1675. intitulé *Joannis Bredenburgii enervatio tractatus Theologico-politici, una cum demonstratione, geometrico ordine disposita*, Naturam non esse Deum, *cujus effati contrario prædictus tractatus unice innititur.* Il y mit dans la derniere évidence ce que Spinoza avoit tâché d'enveloper, & de deguiser, & le refuta solidement. On fut surpris de voir qu'un homme qui ne faisoit point profession des lettres, & qui n'avoit que fort peu (h) d'etude, eût pu penetrer si subtilement tous les principes de Spinoza, & les renverser heureusement, après les avoir reduits par une analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai oui parler d'un fait assez singulier; on m'a raconté que cet auteur aiant reflechi une infinité de fois sur sa reponse, & sur le principe de son adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit reduire ce principe en demonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une nature qui existe necessairement, & qui agit par une necessité immuable, inevitable, & irrevocable. Il observa toute la methode des Geometres, & après avoir bâti sa demonstration, il l'examina de tous les côtez imaginables; il tâcha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moien de la detruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un veritable chagrin; il en gemit, il en soupira, il pestoit contre sa raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir, dans la recherche du defaut de cette demonstration. Neanmoins il n'en laissoit point tirer de copies: ce fut contre la parole donnée que François Cuper la copia (i) furtivement. Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'auteur, car il avoit travaillé contre Spinoza avec beaucoup moins de succés que Jean Bredenbourg, se servit quelque tems après de cette copie pour l'accuser d'être athée. Il la publia en Flamand avec quelques reflexions; l'accusé se defendit en la même langue; il parut plusieurs écritures de part & d'autre que je n'ai point lues, car je n'entens point le Flamand. Orobio (k) medecin Juif fort habile, & le Sieur Aubert de Versé (l) se mêlerent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soutinrent que l'auteur de la demonstration étoit Spinoziste, & par consequent athée. Autant que je l'ai pu comprendre par oui-dire, celui-ci se defendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la foi & de la raison. Il pretendit que comme les Catholiques & les Protestans croient le mystere de la Trinité, encore qu'il soit combatu par la lumiere naturelle, il croioit le franc arbitre, quoi que la raison lui fournît de fortes preuves que tout arrive par une necessité inevitable, & par consequent qu'il n'y a point de religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement. On peut bien crier qu'il n'est point sincere, & que nôtre esprit n'est pas fait de telle sorte, qu'il puisse prendre pour vrai ce qu'une demonstration geometrique lui fait paroître très-faux: mais n'est-ce point s'ériger en juge dans un cas où l'incompetence vous pourra être objectée? Avons-nous droit de decider de ce qui se passe dans le cœur d'autrui? Conoissons-nous assez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaisons de sentimens n'y peuvent trouver de fond? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaisons absurdes, & qui aprochent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenbourg alleguoit? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction entre ces deux choses: 1. la lumiere de la raison m'aprend que cela est faux; 2. je le croi pourtant, parce que je suis persuadé que cette lumiere n'est pas infaillible, & parce que j'aime mieux deferer aux preuves de sentiment, & aux impressions de la conscience, en un mot à la parole de Dieu, qu'à une demonstration metaphysique. Ce n'est point croire & ne pas croire en même tems une même chose. Cette combinaison est impossible, & personne ne devroit être reçu à l'alleguer pour sa justification. Quoi qu'il en soit, l'homme dont je parle a temoigné que les sentimens de religion, & de l'esperance d'une autre vie avoient tenu ferme dans son ame contre sa demonstration; & l'on m'a dit que les signes qu'il en donna durant sa derniere maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincerité. Mr. l'Abbé de Dangeau (m) parle de certaines gens qui ont la religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadez de sa verité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je croi qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vuë dès qu'ils la cherchent par les voies du raisonnement humain; elle échape aux subtilitez & aux sophismes de leur dialectique; ils ne sçavent où ils en sont pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids de l'éducation &c. ils sont persuadez d'une religion, & ils y conforment leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Ciceron en étoit là; on n'en peut guere douter quand on compare ses autres livres avec ceux *de natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les interlocuteurs qui soutenoient qu'il y a des Dieux.

Ceux qui voudront bien conoître les replis, & les équivoques dont Spinoza se servoit pour ne pas manifester pleinement son atheïsme, n'ont qu'à consulter l'ouvrage de Christien Kortholt *de tribus* (n) *impostoribus magnis*, imprimé à Kiel l'an 1680. *in* 12. L'auteur y a ramassé plusieurs passages de Spinoza, & en a developé tout le venin & tout l'artifice. Ce n'est pas la moins curieuse partie de l'histoire, & du caractere de cet athée. On cite (o) entre autres choses sa 19. (p) lettre, où il se plaint du bruit (q) qui couroit qu'il avoit un livre sous la presse pour prouver qu'il n'y a point de Dieu.

(a) *Sous celui de* Traité des ceremonies superstitieuses des Juifs tant anciens que modernes, *& sous celui de* La clef du sanctuaire.

(b) *Il étoit alors Pere de l'Oratoire: il s'est fait Protestant depuis ce tems-là.*

(c) *Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans, mois de Mars 1696. art. 3.*

(d) *Saldenus in Otiis Theologicis, pag. 25.*

(e) *Voiez comment il parle du* Tractatus Theologico-Politicus *dans la page 23.*

(f) *Je croi qu'il a écrit contre les œuvres posthumes, & non pas contre le* Tractatus Theologico-Politicus.

(g) *C'est un in quarto de 100. pages.*

(h) *Il avoue dans sa preface que ne se sentant pas la force de s'exprimer en Latin, il avoit composé son livre en Flamand, & puis l'avoit fait traduire en Latin.*

(i) *Je viens d'aprendre que Cuper a toûjours nié cela, & qu'il a toûjours protesté, comme font encore ses amis, qu'il trouva la demonstration parmi les papiers du Sieur Hartighvelt dont il herita.*

(k) *J'ai vu le traité qu'il publia à Amsterdam l'an 1684. intitulé,* Certamen philosophicum propugnatæ veritatis divinæ ac naturalis, adversus J. B. principia, *&c. Il est en Latin & en Flamand.*

(l) *J'ai vu quelque chose de ce qu'il publia en la même année, sous le nom de* Latinus Serbaltus Sartensis. *Cela est en Latin & en Flamand.*

(m) *Voiez son 3. dialogue à la fin, ou l'extrait dans les Nouvelles de la Republique des lettres Août 1684. art. 6. pag. m. 605.*

(n) *Savoir Edoüard Herbert de Cherburi: Thomas Hobbes: & Benoît de Spinoza.*

(o) *Christ. Korth. de tribus impostor. pag. 171.*

(p) *Ecrite à Mr. Oldenbourg l'an 1675.*

(q) *Qui quidem rumor, aito à plurimis accipiebatur. Unde quidam Theologi (hujus for-*

hypothese qui se puisse imaginer, la plus absurde, & la plus (I) diametralement oposée aux notions les plus évidentes de nôtre esprit. On diroit que la providence a puni d'une façon par-

te rumoris auctores) occasionem capere de me coram Principe & magistratibus conquerendi.

(a) Voiez entre ses œuvres posthumes, ce qu'il a intitulé Ethica.

(I) *La plus monstrueuse hypothese . . . . la plus diametralement oposée aux notions les plus évidentes de nôtre esprit.*] Il supose (*a*) qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, & que cette substance unique est doüée d'une infinité d'attributs, & entre autres de l'etenduë & de la pensée. Ensuite de quoi il assûre que tous les corps qui se trouvent dans l'Univers sont des modifications de cette substance, entant qu'étenduë; & que par exemple les ames des hommes sont des modifications de cette substance, entant que pensée: de sorte que Dieu l'être necessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne differe point d'elles. Il n'y a qu'un être, & qu'une nature, & cette nature produit en elle-même, & par une action immanente, tout ce qu'on apelle creatures. Il est tout ensemble agent & patient, cause efficiente, & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une hypothese qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les Poetes Paiens ont osé chanter de plus infame contre Jupiter & contre Venus, n'aproche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu; car au moins les Poetes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui se commettent, & toutes les infirmitez du monde; mais selon Spinoza, il n'y a point d'autre agent & d'autre patient que Dieu, par raport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal physique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des absurditez de son systême.

Que selon Spinoza Dieu & l'etenduë sont la même chose.

I. Il est impossible que l'Univers soit une substance unique; car tout ce qui est etendu a necessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé; & comme les parties de l'etenduë ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut necessairement ou que l'etenduë en general ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étenduë soit une substance particuliere, & distincte de toutes les autres. Or selon Spinoza, l'étenduë en general est l'attribut d'une substance. Il avouë avec tous les autres philosophes, que l'attribut d'une substance ne differe point réellement de cette substance; il faut donc qu'il reconoisse que l'etenduë en general est une substance: d'où il faut conclure que chaque partie de l'étenduë est une substance particuliere; ce qui ruine les fondemens de tout le systême de cet auteur. Il ne sçauroit dire que l'étenduë en general est distincte de la substance de Dieu; car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle-même non étenduë; elle n'eût pu donc jamais aquerir les trois dimensions qu'en les créant, puis qu'il est visible que l'etenduë ne peut sortir ou émaner d'un sujet non étendu, que par voie de creation. Or Spinoza ne croioit point que rien ait pu être fait de rien. Il est encore visible qu'une substance non étenduë de sa nature, ne peut jamais devenir le sujet des trois dimensions; car comment seroit-il possible de les placer sur un point mathematique? Elles subsisteroient donc sans un sujet; elles seroient donc une substance: de sorte que si cet auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu & l'étenduë en general, il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, sçavoir de son être non étendu, & de l'étenduë. Le voilà donc obligé à reconoître que l'etenduë & Dieu ne sont que la même chose; & comme d'ailleurs il soutient qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers, il faut qu'il enseigne que l'etenduë est un être simple, & aussi exemt de composition que les points mathematiques. Mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? N'est-ce point combatre les idées les plus distinctes que nous aions dans l'esprit? Est-il plus évident que le nombre millenaire est composé de mille unitez, qu'il n'est évident qu'un corps de cent pouces est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Que l'étenduë est composée de parties qui sont chacune une substance particuliere.

Qu'on ne vienne point nous alleguer des reproches contre l'imagination, & les prejugez des sens; car les notions les plus intellectuelles & les plus immaterielles, nous font voir avec la derniere évidence, qu'il y a une distinction très-réelle entre des choses, dont l'une possede une qualité, que l'autre ne possede pas. Les Scolastiques ont parfaitement bien reüssi à nous marquer les caracteres, & les signes infaillibles de la distinction. Quand on peut affirmer d'une chose, nous disent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles sont distinctes: les choles qui peuvent être separées les unes des autres, ou à l'égard du tems, ou à l'égard du lieu, sont distinctes. Apliquant ces caracteres aux 12. pouces d'un pied d'étenduë, nous trouvons entre eux une veritable distinction. Je puis affirmer du cinquiéme qu'il est contigu au sixiéme, & je le puis nier du premier & du second &c. Je puis transposer le sixieme à la place du douziéme; il peut donc être separé du cinquiéme. Notez que Spinoza ne sçauroit nier, que les caracteres de distinction emploiez par les Scolastiques ne soient très-justes; car c'est à ces marques qu'il reconoit que les pierres & les animaux, ne sont pas la même modalite de l'être infini. Il avouë donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque difference entre les choses. Il faut bien qu'il l'avouë; car il n'étoit pas assez fou pour croire qu'il n'y avoit point de difference entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oser dire qu'à tous égards son lit & sa chambre étoient le même être que l'Empereur de la Chine. Que disoit-il donc? Vous allez le voir: il enseignoit non pas que deux arbres fussent deux parties de l'étenduë, mais deux modifications. Vous serez surpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau systême, puis que l'une des principales colonnes en devoit être la pretenduë difference entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu se promettre quelque avantage de ce changement de mot? Qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie; qu'il substituë tant qu'il voudra celui de modalité, ou de modification; que fait cela à l'affaire? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceront-elles? Ne les apliquera-t-on pas au mot *modification*? Les signes & les caracteres de difference sont-ils moins reels ou moins évidens, quand on divise la matiere en modifications, que quand on la divise en parties? Visions que tout cela. L'idée de la matiere demeure toûjours celle d'un être composé, celle d'un amas de plusieurs substances. Voici dequoi bien prouver cela.

Les modalitez sont des êtres qui ne peuvent exister sans la substance qu'elles modifient; il faut donc que la substance se trouve par tout où il y a des modalitez; il faut même qu'elle se multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles se multiplient: de sorte que par tout où il y a 5. ou 6. de ces modifications, il y a aussi 5. ou 6. substances. Il est évident, nul Spinoziste ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire sont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc necessairement que la substance modifiée par la figure quarrée, ne soit pas la même substance que celle qui est modifiée par la figure ronde. Ainsi quand je voi une table ronde, & une table quarrée dans une chambre, je puis soutenir que l'etenduë qui est le sujet de la table ronde, est une substance distincte de l'etenduë qui est le sujet de l'autre table; car autrement il seroit certain que la figure quarrée, & la figure ronde se trouveroient en même tems dans un seul & même sujet; or cela est impossible. Le fer & l'eau, le vin & le bois sont incompatibles; ils demandent donc des sujets distincts en nombre. Le bout inferieur d'un pieu fiché dans une riviere, n'est point la même modalité que l'autre bout: il est entouré de terre, pendant que l'autre est entouré d'eau; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entouré d'eau, n'être pas entouré d'eau; il faut donc que le sujet qu'ils modifient soit pour le moins deux substances; car une substance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident entouré d'eau, & par un accident qui n'est point entouré d'eau. Ceci fait voir que l'étenduë est composée d'autant de substances distinctes que de modifications.

Les modalitez incompatibles demandent des sujets distincts.

II. S'il est absurde de faire Dieu étendu, parce que c'est lui ôter sa simplicité, & le composer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous songerons que c'est le reduire à la condition de la matiere, le plus vil de tous les êtres, & celui que presque tous les anciens philosophes ont mis immediatement au dessus du rien? Qui dit la matiere dit le theatre de toutes sortes de changemens, le champ de bataille des causes contraires, le sujet de toutes les corruptions, & de toutes les generations; en un mot l'être dont la nature est la plus incompatible avec l'immutabilité de Dieu. Les Spinozistes soutiennent pourtant qu'elle ne souffre nulle division: mais ils soutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui se puisse voir. C'est qu'ils pretendent qu'afin que la matiere fût divisée, il faudroit que l'une de ses portions fût separée des autres par des espaces vuides; ce qui n'arrive jamais. Il est bien

L'immutabilité de Dieu est incompatible avec la nature de l'etenduë. Que la matiere soufre actuellement la division de ses parties.

particuliere l'audace de cet auteur, en l'aveuglant de telle sorte que pour fuir des dificultez qui peuvent faire de la peine à un philosophe, il se soit jetté dans des embarras infiniment plus inexpli-

bien certain que c'est très-mal definir la division. Nous sommes aussi réellement separez de nos amis, lors que l'intervalle qui nous separe est occupé par d'autres hommes rangez de file, que s'il étoit plein de terre. On renverse donc & les idées & le langage, quand on nous soutient que la matiere reduite en cendres & en fumée ne souffre point de separation. Mais que gagneroit-on, si nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fausse maniere de definir le divisible? Ne nous resteroit-il pas assez de preuves de la mutabilité, & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza? Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable; ils entendent par ce mot un être qui n'aquiert jamais rien de nouveau; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois; qui est toûjours le même & à l'égard de sa substance, & à l'égard de ses façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-distinctement ce que c'est qu'un être mobile; c'est non seulement une nature dont l'existence peut commencer & finir; mais une nature qui subsistant toûjours quant à sa substance, peut aquerir successivement plusieurs modifications, & perdre les accidens ou les formes qu'elle a euës quelquefois. Tous les anciens philosophes ont reconu, que cette suite continuelle de generations & de corruptions qui se remarque dans le monde, ne produit ni ne detruit aucune portion de matiere, & de là vient qu'ils ont dit que la matiere est *ingenerable* & *incorruptible* quant à sa substance, encore qu'elle soit le sujet de toutes les generations, & de toutes les corruptions. La même matiere qui est du feu à cette heure, etoit du bois auparavant; tous ses attributs essentiels demeurent les mêmes sous la forme de bois, & sous la forme de feu; elle ne perd donc, elle n'aquiert donc que des accidens, & des façons d'être lors que le bois est changé en feu, le pain en chair, la chair en terre &c. Elle est cependant l'exemple le plus sensible & le plus propre qu'on puisse donner d'un être muable, & sujet actuellement à toutes sortes de variations, & de changemens interieurs. Je dis interieurs; car les differentes formes sous lesquelles elle existe ne sont point semblables aux varietez d'habits, sous lesquelles les comediens se font voir sur le theatre. Le corps de ces comediens peut subsister sans aucune sorte de changement ou d'alteration sous mille sortes d'habits; le drap & la toile, la soie & l'or ne s'unissent point avec celui qui le porte; ce sont toûjours des corps étrangers, & des ornemens externes: mais les formes qui sont produites dans la matiere lui sont unies interieurement & penetrativement; elle est leur sujet d'inherence, & selon la bonne philosophie il n'y a point d'autre distinction entre elles & la matiere, que celle qui se rencontre entre les modes & la chose modifiée. D'où il resulte que le Dieu des Spinozistes est une nature actuellement changeante, & qui passe continuellement par divers etats qui different interieurement & réellement les uns des autres. Il n'est donc point l'être souverainement parfait, dans lequel (*a*) *il n'y a ni ombre de changement ni variation quelconque.* Notez que le Protée des poëtes, leur Thetis, & leur Vertumne, les images & les exemples de l'inconstance, & (*b*) le fondement des proverbes qui designoient l'instabilité la plus bizarre du cœur de l'homme, auroient été des Dieux immuables si celui des Spinozistes étoit immuable; car jamais on n'a pretendu qu'il leur arrivât un changement de substance, mais seulement de nouvelles modalitez. Voiez ci-dessous la remarque Y. Si quelque lecteur a besoin ici d'un entremets, qu'il lise ces vers de Virgile touchant Protée.

Verum, (c) ubi correptum manibus, vinclisque tenebis,
Tùm varia illudent species, atque ora ferarum:
Fiet enim subitò sus horridus, atraque tigris,
Squamosusque draco, & fulvâ cervice leæna:
Aut acrem flammæ sonitum dabit, atque ita vinclis
Excidet: aut in aquas tenues delapsus abibit.
Sed, quantò ille magis formas se vertet in omnes,
Tantò, nate, magis contende tenacia vincla:
Donec talis erit mutato corpore, qualem
Videris, incepto tegeret cùm lumina somno.

A l'egard de Thetis voiez (*d*) Ovide; voiez le aussi touchant (*e*) Vertumnus, & consultez outre cela le 4. livre de Properce à la 2 elegie.

III. Nous allons voir des absurditez encore plus monstrueuses, en considerant le Dieu de Spinoza comme le sujet de toutes les modifications de la pensée. C'est deja une grande difficulté, que de combiner l'etendue & la pensée dans une seule substance; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des metaux, ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la *juxta-position*: mais l'alliage de la pensée & de l'étendue doit être une *identité*; le pensant & l'etendu sont 2. attributs *identifiez* avec la substance: ils sont donc *identifiez* entre eux, par la regle fondamentale & essentielle du raisonnement (*f*) humain. Je suis sûr que si Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre secte, il l'auroit jugée indigne de son attention; mais il ne s'en est pas fait une affaire dans sa propre cause: tant il est vrai que ceux qui censurent le plus dedaigneusement les pensées de leur prochain, sont fort indulgens envers eux-mêmes. Il se moquoit sans doute du mystere de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens osassent parler d'une nature terminée de trois hypostases, lui qui à proprement parler donne à la nature divine autant de personnes qu'il y a de gens sur la terre. Il regardoit comme des fous ceux qui admettant la transubstantiation, disent qu'un homme peut être tout à la fois en plusieurs lieux; vivre à Paris, être mort à Rome &c. lui qui soutient que la substance étenduë, unique & indivisible, est tout à la fois par tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triste, ailleurs gaie &c. Cela soit dit en passant: mais considerez avec attention ce que je vai dire. S'il y a quelque chose de certain & d'incontestable dans les conoissances humaines, c'est cette proposition-ci, (*g*) *Opposita sunt quæ neque de se invicem, neque de eodem tertio secundum idem, ad idem, eodem modo atque tempore verè affirmari possunt.* C'est-à-dire, on ne peut pas affirmer veritablement d'un même sujet, aux mêmes égards & en même tems deux termes qui sont oposez. Par exemple on ne peut pas dire sans mentir, *Pierre se porte bien, Pierre est fort malade: il nie cela & il l'affirme*: bien entendu que les termes ont toûjours le même raport, & le même sens. Les Spinozistes ruinent cette idée, & la falsifient de telle sorte, qu'on ne sçait plus où ils pourront prendre le caractere de la verité; car si de telles propositions étoient fausses, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. On ne peut donc rien se promettre d'une dispute avec eux; car s'ils sont capables de nier cela, ils nieront toute autre raison qu'on voudra leur alleguer. Montrons que cet (*h*) axiôme est très-faux dans leur systême, & posons d'abord pour maxime incontestable, que tous les titres que l'on donne à un sujet pour signifier ou ce qu'il fait, ou ce qu'il soufre, conviennent proprement & physiquement à sa substance, & non pas à ses accidens. Quand nous disons le fer est dur, le fer est pesant, il s'enfonce dans l'eau, il fend le bois, nous ne pretendons point dire que sa dureté est dure, que sa pesanteur est pesante &c. ce langage seroit très-impertinent, nous voulons dire que la substance étenduë qui le compose resiste, qu'elle pese, qu'elle descend sous l'eau, qu'elle divise le bois. De même quand nous disons qu'un homme nie, affirme, se fâche, caresse, loue &c. nous faisons tomber tous ces attributs sur la substance même de son ame, & non pas sur ses pensées, entant qu'elles sont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le pretend Spinoza, que les hommes fussent des modalitez de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle chose, car réellement & d'effet, selon ce systême, c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par consequent toutes les denominations qui resultent des pensées de tous les hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu. D'où il s'ensuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choses, en même tems, & selon toutes les conditions requises, pour faire que la regle que j'ai raportée touchant les termes oposez soit fausse: car on ne sçauroit nier que selon toutes ces conditions prises en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment ce que d'autres hommes haïssent & nient. Passons plus avant; les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas conviennent selon toutes ces conditions en même tems à diferens hommes; il faut donc que dans le systême de Spinoza ils conviennent à cette substance unique & indivisible qu'il nomme Dieu. C'est donc Dieu qui en même tems forme l'acte de vouloir; & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On verifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui est le renversement des (*i*) premiers principes de metaphysique. Je sçai bien que dans les disputes de la transubstantiation, on se sert d'une chicane qui pourroit venir ici au secours des Spinozistes

(*a*) *Epitre de St. Jaques ch. 1. v. 17.*

(*b*) Quo teneam vultus mutantem Protea nodo? *Horat. epist. 1. lib. 1.* Sæpe notatus Cum tribus annellis, modo læva Priscus inani, Vixit inæqualis, clavum ut mutaret in horas: Ædilibus ex magnis subito se conderet, unde Mundior exiret vix libertinus honeste. Jam mœchus Romæ, jam mallet doctus Athenis Vivere: Vertumnis, quotquot sunt, natus iniquis. *Idem Sat. 7. lib. 2. v. 8.*

(*c*) *Virgil. Georg. lib. 4. v. 405. Voiez aussi Horace* Sat. 2. lib. 2. *Ils ont pris cela d'Homere* Odyss. lib. 4.

(*d*) *Ovid. Metam. lib. 11. fab. 8. pag. m. 262. 263.*

(*e*) *Id. ib. lib. 14. fab. 16. v 647. & seq.*

Que Dieu ne peut point être le sujet d'inherence des pensées de l'homme, puis que ces pensées sont contraires les unes aux autres.

(*f*) *Quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se.*

(*g*) *Voiez* la Logique de Commbre in caput 10. Aristotelis de prædicamentis pag. m. 275. & *celle de Burgerdisci* lib. 1. cap. 22. pag. m. 127.

(*h*) *C'est-à-dire la definition des termes oposez raportée ci-dessus lettre g.*

(*i*) *Duo contradictoria non possunt esse simul vera: de qualibet re vera est affirmatio vel negatio. Voiez la metaphysique d'Aristote au chap. 3. & 4. du 4. livre.*

Digitized by Google

plicables, & si sensibles que jamais un esprit droit ne sera capable de les meconnoitre. Ceux qui se plaignent que les auteurs qui ont entrepris de le refuter n'ont pas reüssi, confondent les

nozistes. On dit que si Pierre vouloit à Rome une chose qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas ne seroient point veritables à son égard; car puis qu'on supose qu'il veut à Rome, on mentiroit en disant qu'il ne veut pas. Laissons leur cette vaine subtilité; disons seulement que comme un cercle quarré est une contradiction, une substance l'est aussi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même tems pour le même objet. Un cercle quarré seroit un cercle, & il ne le seroit pas: voilà une contradiction dans toutes les formes; il le seroit selon la suposition, & il ne le seroit pas, puis que la figure quarrée exclut essentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une substance qui hait, & qui aime la même chose; elle l'aime, & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction; elle l'aime, car on le supose, elle ne l'aime pas, veu que la haine est essentiellement exclusive de l'amour. Voilà ce que c'est que la fausse delicatesse. Nôtre homme ne pouvoit soufrir les moindres obscuritez ou du Peripatetisme, ou du Judaïsme, ou du Christianisme; & il embrassoit de tout son cœur une hypothese qui allie ensemble deux termes aussi oposez que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordans, & incompatibles, & toute la varieté & l'antipathie des pensées du genre humain, se verifient tout à la fois d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement *quot capita tot sensus*, autant de sentimens que de têtes; mais selon Spinoza tous les sentimens de tous les hommes sont dans une seule tête. Raporter simplement de telles choses c'est les refuter, c'est en faire voir clairement les contradictions; car il est manifeste ou que rien n'est impossible, non pas même que 2. & 2. soient 12. ou qu'il y a dans l'univers autant de substances que de sujets, qui ne peuvent recevoir en même tems les mêmes denominations.

AUTRE PREUVE de ce que dessus, tirée de la mechanceté des pensées de l'homme.

IV. Mais si c'est physiquement parlant une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même tems par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination execrable quand on considere ceci du côté de la Morale. Quoi donc? l'être infini, l'être necessaire, l'être souverainement parfait ne sera point ferme, constant, & immuable? Que dis-je immuable, il ne sera pas un moment le même; ses pensées se succederont les unes aux autres sans fin & sans cesse; la même bigarrure de passions & de sentimens ne se verra pas deux fois. Cela est dur à digerer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce sens, que toûjours pour une bonne pensée l'être infini en aura mille de sotes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les saletez, toutes les iniquitez du genre humain: il en sera non seulement la cause efficiente; mais aussi le sujet passif, le *subjectum inhæsionis*: il se joindra avec elles par l'union la plus intime qui se puisse concevoir; car c'est une union penetrative, ou plutôt c'est une vraie *identité*, puis que le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grans philosophes ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'être souverainement parfait, de soufrir que l'homme soit si méchant & si malheureux, ont (a) suposé deux principes l'un bon & l'autre mauvais; & voici un philosophe qui trouve bon que Dieu soit lui-même & l'agent, & le patient de tous les crimes & de toutes les miseres de l'homme. Que les hommes se haissent les uns les autres, qu'ils s'entrassassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus; cela se comprend, parce qu'on supose qu'ils sont distincts les uns des autres, & que le tien & le mien produisent en eux des passions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y aiant par consequent que Dieu qui agisse; & le même Dieu en nombre qui se modifie en Turc, se modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'est ce qui surpasse tous les monstres, & tous les dereglemens chimeriques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maisons. Remarquez bien, comme je l'ai deja dit, que les modes ne font rien, & que ce sont les substances seules qui agissent & qui soufrent. Cette phrase, *La douceur du miel chatouille la langue*, n'est vraie qu'entant qu'elle signifie que la substance étenduë dont le miel est composé chatouille la langue. Ainsi dans le systême de Spinoza tous ceux qui disent *les Allemans ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & faussement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemans a tué Dieu modifié en dix mille Turcs*: & ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre sens veritable que celui-ci, *Dieu se hait lui-même; il se demande des graces à lui-même, & se les refuse; il se persecute, il se tue, il se (b) mange, il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaut &c.* Cela seroit moins inconcevable, si Spinoza s'étoit representé Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes; mais il l'a reduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il debite donc les plus infames & les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des poëtes touchant les Dieux du Paganisme. Je m'étonne ou qu'il ne s'en soit pas aperçu, ou que les aiant envisagées il se soit opiniâtré à son principe. Un bon esprit aimeroit mieux defricher la terre avec les dens & les ongles, que de cultiver une hypothese aussi choquante, & aussi absurde que celle-là.

AUTRE PREUVE de ce que dessus, tirée de la misere de l'homme.

V. Encore deux objections. Il y a eu des philosophes assez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu; mais ils n'ont point poussé leur extravagance jusques à dire que s'il existoit, il ne seroit point une nature parfaitement heureuse. Les plus grans Sceptiques de l'antiquité ont dit, que tous les hommes ont une idée de Dieu selon laquelle il est une nature vivante, heureuse, incorruptible, parfaite dans la felicité, & non susceptible d'aucun mal. (c) *Κοινὴν πρόληψιν ἔχουσι πάντες ἄνθρωποι περὶ θεοῦ, καθ' ἣν μακάριόν τι ἐστι ζῶον, καὶ ἄφθαρτον, καὶ τέλειον ἐν εὐδαιμονίᾳ, καὶ παντὸς κακοῦ ἀνεπίδεκτον: Communem anticipatam homines omnes habent de Deo notionem, ex qua est beatum quoddam animal, ab interitu alienum, in felicitate perfectum, in quod nullum possit malum cadere.* Le bonheur étoit la proprieté la moins separable que l'on enfermât dans son idée: ceux qui lui ôtoient l'autorité, & la direction du monde, lui laissoient au moins la felicité, & une immortelle beatutide (d). Ceux qui le faisoient sujet à la mort, disoient pour le moins qu'il étoit heureux toute sa vie. C'étoit sans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas reünir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur; Plutarque refute très-bien cette absurdité des Stoïques: je raporte ses paroles un peu au long, tant à cause qu'elles prouvent une pensée que j'avance ci-dessus, que parce qu'elles combatent les Spinozistes: car son raisonnement ne peut compatir avec l'hypothese que Dieu soit sujet à la mort quant à ses parties, ou à ses modalitez; qu'il soit comme la matiere des generations & des corruptions, qu'il detruise ses modalitez, qu'il s'entretienne de cette ruine &c. (e) *Καὶ ἴσως ἐντύχοι τις ἂν ἔθνεσι βαρβάροις καὶ ἀγρίοις θεὸν μὴ νοοῦσι. θεὸν δὲ νοῶν, μὴ νοῶν δὲ ἄφθαρτον μηδὲ ἀΐδιον, ἄνθρωπος οὐδὲ εἷς γέγονεν. οἱ γοῦν ἄθεοι προσαγορευθέντες οὗτοι, Θεόδωροι, καὶ Διαγόραι, καὶ Ἵππωνες, οὐκ ἐτόλμησαν εἰπεῖν τὸ θεῖον ὅτι φθαρτόν ἐστιν, ἀλλ' οὐκ ἐπίστευσαν ὡς ἔστι τι ἄφθαρτον· τοῦ μὲν ἀφθάρτου τὴν ὕπαρξιν μὴ ἀπολείποντες, τοῦ θεοῦ δὲ τὴν πρόληψιν φυλάττοντες. ἀλλὰ Χρύσιππος καὶ Κλεάνθης ἐμπεπληκότες (ὡς ἔπος εἰπεῖν) τῷ λόγῳ θεῶν τὸν οὐρανόν, τὴν γῆν, τὸν ἀέρα, τὴν θάλατταν, οὐδένα τῶν τοσούτων ἄφθαρτον οὐδὲ ἀΐδιον ἀπολελοίπασι, πλὴν μόνου τοῦ Διός· εἰς ὃν πάντας καταναλίσκουσι τοὺς ἄλλους. ὥστε καὶ τούτῳ τὸ φθείρειν προσεῖναι τοῦ φθείρεσθαι μὴ ἐπιεικέστερον. ἀσθενείᾳ γάρ τινι καὶ τὸ μεταβάλλον εἰς ἕτερον φθείρεται, καὶ τὸ τοῖς ἄλλοις εἰς ἑαυτὸ φθειρομένοις τρεφόμενον σώζεται. Ac fieri sanè potest, ut incidat aliquis in homines barbaros & feros, qui Deum esse nullum putent: deum esse qui existimet: sed eundem non securum interitus, non æternum, inventus est ne unus quidem homo. Certè qui athei appellantur quod negarent esse deos, Theodorus, Diagoras, Hippo: non ausi sunt dicere deum esse interitui obnoxium, sed non crediderunt aliquid esse ab interitu immune, ac talem naturam aliquam esse posse negantes, notitiam de deo reliquerunt in medio. Chrysippus verò & Cleanthes, cùm implevissent (ut sic dicam) suis dictis cœlum, terras, aërem, mare diis: nullum horum ab interitu liberum aut sempiternum statuerunt: solo Jove excepto; in quem reliquos omnes consumi putant; ut jam is perdat, quod nihilo est quàm perire melius. Est enim imbecillitas ut pereundo in alium transire, ita interitu aliorum in se transeuntium nutriri atque servari.* Mais quelque fole que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux Dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinozistes sont peut-être les seuls (f) qui aient reduit la Divinité à la misere. Or quelle misere? quelquefois si grande qu'il se jette dans le desespoir, & qu'il s'aneantiroit s'il le pouvoit;

(a) *Voiez les articles* Manichéens, Marcionites, Pauliciens.

(b) *La fable de Saturne devorant ses propres enfans, est infiniment moins deraisonnable que ce qu'assûre Spinoza.*

(c) *Sextus Empiricus adversus Mathem. lib.* 8. *sect.* 2.

(d) Omnis enim per se Divum natura necesse est Immortali ævo summa cum pace fruatur, Semota ab nostris rebus, sejunctaque longe; Nam privata dolore omni, privata periclis, Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri, Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira. *Lucret. lib.* 1. *v.* 57. Les Epicuriens donnoient aux Dieux tout ce qu'Homere leur donne dans ces paroles si souvent repetées: Μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες. Beati Dii semper existentes.

(e) *Plutarc. adversus Stoïcos, p.* 1075. *A.*

(f) *Les ancêtres que je leur donne dans*

les choses: ils voudroient qu'on leur levât (K) pleinement les difficultez sous lesquelles il a succombé; mais il leur devoit sufire que l'on renversât totalement sa suposition, comme l'ont fait

La premiere remarque, n'ont pas aprofondi & develo-pé, comme Spinoza, les consequences de leur principe.

voit; il y tâche; il s'ôte tout ce qu'il se peut ôter; il se pend; il se precipite, ne pouvant plus suporter la tristesse affreuse qui le devore. Ce ne sont point ici des declamations; c'est un langage exact & philosophique: car si l'homme n'est qu'une modification, il ne fait rien; ce seroit une phrase impertinente, bouffonne, burlesque, que de dire *la joie est gaie, la tristesse est triste:* c'est une semblable phrase dans le systême de Spinoza, que d'affirmer *l'homme pense, l'homme s'afflige, l'homme se pend* &c. Toutes ces propositions doivent être dites de la substance dont l'homme n'est que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature independante, qui existe par elle-même, & qui possede des perfections infinies, soit sujette à tous les malheurs du genre humain? Si quelque autre nature la contraignoit à se donner du chagrin, à sentir de la douleur, on ne trouveroit pas si étrange qu'elle emploiât son activité à se rendre malheureuse; on diroit, il faut bien qu'elle obeïsse à une force majeure; c'est aparemment pour éviter un plus grand mal qu'elle se donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle est seule dans l'Univers; rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'est sa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à se donner à elle-même en certaines circonstances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui repondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque chose de monstrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

(a) Vous trouverez la suite de ces paroles de Ciceron dans la remarque N de l'article Pythagoras.

Les raisons très-fortes qui combatoient la doctrine que nos ames sont une portion de Dieu, ont encore plus de solidité contre Spinoza. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Ciceron, qu'il resulte de cette doctrine trois faussetez evidentes: 1. que la nature divine seroit dechirée en pieces: 2. qu'elle seroit malheureuse autant de fois que les hommes: 3. que l'esprit humain n'ignoreroit aucune chose, puis qu'il seroit Dieu. *Nam Pythagoras qui* CENSUIT *&c (a).*

L'HYPOTHESE de Spinoza rend ridicule toute sa conduite & ses discours.

VI. Si je ne me souvenois que je ne fais pas un livre contre cet homme, mais seulement quelques petites remarques en passant, je trouverois bien d'autres absurditez dans son systême. Finissons par celle-ci. Ils s'est embarqué dans une hypothese qui rend ridicule tout son travail; & je suis bien assûré qu'à chaque page de son Ethique on peut trouver un galimatias pitoiable. Premierement je voudrois sçavoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propose d'autres. Veut-il aprendre des veritez? Veut-il refuter des erreurs? Mais est-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les pensées des philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chretiens ne sont-elles pas des modes de l'être infini, aussi bien que celles de son Ethique? Ne sont-elles pas des realitez aussi necessaires à la perfection de l'Univers, que toutes ses speculations? N'émanent-elles pas de la cause necessaire? Comment donc ose-t-il pretendre qu'il y a là quelque chose à rectifier? En second lieu ne pretend-il pas que la nature dont elles sont les modalitez agit necessairement, qu'elle va toûjours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se detourner, ni s'arrêter, & qu'étant unique dans l'Univers, aucune cause exterieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redressera. Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philosophe. C'est bien à lui qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'être infini ce qu'il faut faire? Cet être l'entendra-t-il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toûjours selon toute l'étenduë de ses forces, sans sçavoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza se tiendroit fort en repos s'il raisonnoit bien. S'il est possible qu'un tel dogme s'etablisse, diroit-il, la necessité de la nature l'établira sans mon ouvrage: s'il n'est pas possible, tous mes écrits n'y feront rien.

(K) *Qu'on leur levât pleinement les difficultez sous lesquelles* Spinoza *a succombé.*] On ne se trompera pas, ce me semble, si l'on supose qu'il ne s'est jetté dans le precipice, que pour n'avoir pu comprendre ni que la matiere soit éternelle & differente de Dieu, ni qu'elle ait été produite de rien, ni qu'un Esprit infini & souverainement libre, createur de toutes choses, ait pu produire un ouvrage tel que le monde. Une matiere qui existe necessairement, & qui neanmoins est destituée d'activité, & soumise à la puissance d'un autre principe, n'est pas un objet dont la raison s'accommode. Nous ne voions nulle convenance entre ces trois qualitez: l'idée de l'ordre combat une telle association. Une matiere créée de rien n'est pas concevable, quelques efforts que l'on veuille faire pour se former une idée d'un acte de volonté, qui convertisse en une substance réelle ce qui n'étoit rien auparavant. Ce principe des anciens, *ex nihilo nihil fit, rien ne se fait de rien*, se presente incessamment à nôtre imagination, & y brille d'une maniere si éclatante, qu'il nous fait lâcher prise, en cas que nous eussions commencé de concevoir quelque chose dans la creation. Enfin qu'un Dieu infiniment bon, infiniment saint, infiniment libre, pouvant faire des creatures toûjours saintes & toûjours heureuses, ait mieux aimé qu'elles fussent criminelles & malheureuses éternellement, est un objet qui fait de la peine à la raison; & d'autant plus qu'elle ne sçauroit comprendre l'accord de la liberté (b) de l'homme, avec la qualité d'un être tiré du neant. Or sans cet accord, elle ne sçauroit comprendre que l'homme puisse meriter aucune peine sous une providence libre, bonne, sainte, & juste. Voilà trois inconveniens qui obligerent Spinoza à chercher un nouveau systême, où Dieu ne fût pas distingué de la matiere, & où il agît necessairement, & selon toute l'étenduë de ses forces, non pas hors de lui-même, mais en lui-même. Il resulte de cette suposition, que cette cause necessaire ne mettant aucunes bornes à sa puissance, & n'aiant pour regle de ses actions ni la bonté, ni la justice, ni la science, mais la seule force infinie de sa nature, a dû se modifier selon toutes les realitez possibles; de sorte que les erreurs & les crimes, la douleur & le chagrin, étant des modalitez aussi réelles que les veritez, & les vertus, & les plaisirs, l'Univers a dû contenir de tout cela. Spinoza croioit satisfaire par ce moien aux objections Manichéennes contre l'unité de principe. Elles n'ont de force que dans la suposition qu'un principe unique de toutes choses agit par choix, & qu'il peut faire ou ne pas faire, & qu'il limite sa puissance selon les regles de la bonté, & de l'équité, ou selon l'instinct de la malice. Suposant cela (c) on demande, si ce principe unique est bon, d'où vient le mal? S'il est mauvais, d'où vient le bien? Spinoza repondroit, mon principe unique aiant la puissance de faire le mal & le bien, & faisant tout ce qu'il peut faire, il faut de toute necessité qu'il y ait du bien & du mal dans l'Univers. Pesez, je vous prie, dans une juste balance les trois inconveniens qu'il a voulu éviter, & les suites extravagantes & abominables de l'hypothese qu'il a suivie, vous trouverez que son choix n'est ni celui d'un homme de bien, ni celui d'un homme d'esprit. Il laisse des choses dont le pis que l'on puisse dire, est que la foiblesse de nôtre raison ne nous permet pas de conoître clairement qu'elles soient possibles, & il en embrasse d'autres dont l'impossibilité est manifeste. Il y a bien de la difference entre ne comprendre pas la possibilité d'un objet, & en comprendre l'impossibilité. Or voiez l'injustice des lecteurs. Ils veulent que tous ceux qui écrivent contre Spinoza, soient obligez de leur mettre sous la main, & dans la derniere clarté les veritez qu'il n'a pu comprendre, & dont les difficultez l'ont poussé ailleurs; & parce qu'ils ne trouvent point cela dans les écrits anti-Spinozistes, ils prononcent que l'on n'a pas reüssi. Ne suffit-il pas que l'on renverse l'édifice de cet athée? Le bon sens veut que la coutume soit maintenuë contre l'entreprise des innovateurs, à moins qu'ils n'aportent de meilleures loix; & de cela seul que leurs pensées ne vaudroient pas mieux que les établissemens qui jouissent de la possession, elles meriteroient d'être rejettées, quand même elles ne seroient pas plus mauvaises que les abus qu'elles combatroient. Soumettez vous (d) à la coutume, doit on dire à ces gens là, ou donnez nous quelque chose de meilleur. A plus forte raison est-il juste de rejetter le systême des Spinozistes, puis qu'il ne se degage de quelques difficultez, que pour s'engager dans des embarras plus inexplicables. Si les difficultez étoient égales de part & d'autre, ce seroit pour le systême ordinaire qu'il faudroit prendre parti, puis qu'outre le privilege de la possession, il auroit encore l'avantage de nous promettre de grans biens pour l'avenir, & de nous laisser mille ressources consolantes dans les malheurs de cette vie. Quelle consolation n'est-ce pas dans ses disgraces, que de se flater que les prieres qu'on adresse à Dieu seront exaucées, & qu'en tout cas il nous tiendra compte de nôtre patience, & nous fournira un magnifique dedommagement? C'est une grande consolation que de se pouvoir flater que les autres hommes defe-reront

(b) C'est à-dire de la liberté d'indifference.

(c) Deteriora velle, nostri fuerit fortasse defectus: posse vero contra innocentiam, quæ sceleratus quisque conceperit, inspectante Deo, monstri simile est: unde haud injuria tuorum quidam familiarium quæsivit: Si quidem Deus, inquit, est, unde mala? bona vero unde, si non est? *Boëthius, de consol. Philosoph. lib.* 1 *prosa* 4. *pag. m.* 11.

(d) Sin melius quid habes, accerse, aut imperium fer. *Horat. epist.* 5. *lib.* 1.

fait les plus (L) foibles mêmes de ses adversaires. Il ne faut pas oublier que cet impie n'a point conu les dependances inevitables de son systême; car il s'est moqué de l'aparition † des esprits, &

reront quelque chose à l'instinct de leur conscience, & à la crainte de Dieu. Cela veut dire que l'hypothese ordinaire est en même tems & plus veritable, & plus (a) commode que celle de l'impieté. Il suffiroit donc pour avoir plein droit de rejetter l'hypothese de Spinoza, de pouvoir dire, *elle n'est pas exposée à de moindres objections que l'hypothese Chretienne.* Ainsi tout auteur qui montre que le Spinozisme est obscur & faux dans ses premieres propositions, & embarrassé d'absurditez impenetrables & contradictoires dans ses suites, doit passer pour l'avoir bien refuté, encore qu'il ne satisfit point clairement à toutes ses objections. Reduisons tout à peu de mots. L'hypothese ordinaire comparée à celle des Spinozistes en ce qu'elles ont de clair, nous montre plus d'évidence: & quand elle est comparée avec l'autre en ce qu'elles ont d'obscur, elle paroit moins oposée aux lumieres naturelles; & d'ailleurs elle nous promet un bien infini après cette vie, & nous procure mille consolations dans celle-ci; au lieu que l'autre ne nous promet rien hors de ce monde, & nous prive de la confiance dans nos prieres, & dans les remors de nôtre prochain; l'hypothese ordinaire est donc preferable à l'autre.

(L) *Comme l'ont fait les plus foibles mêmes de ses adversaires.*] Je ne m'érigerai point en maitre des ceremonies, pour placer ces Messieurs-là ou aux plus hauts rangs, ou aux plus bas. Je me contenterai de nommer ceux (b) qui sont venus à ma conoissance. Mr. Velthuyse (c) publia un livre contre Spinoza l'an 1680. Il a pour titre, *Tractatus de cultu naturali, & origine moralitatis.* Quatre ans après le Sieur Aubert de Versé mit au jour un livre qu'il intitula, *l'Impie convaincu ou dissertation contre Spinosa, dans laquelle l'on refute les fondemens de son Atheisme* (d). Mr. Poiret insera dans la 2. édition (e) de ses pensées *de Deo, anima, & malo*, un traité qui a pour titre, *Fundamenta Atheismi eversa, sive specimen absurditatis Atheismi Spinoziani.* On vit paroitre l'an 1690. un livre posthume de Mr. Wittichius, intitulé *Anti-Spinoza sive examen Ethices Benedicti de Spinoza, & commentarius de Deo & ejus attributis.* Ajoûtez à tout cela un Ecrit Flamand cité (f) par Mr. Saldenus.

AJOUTEZ y de plus 1. un livre Flamand publié par le même François Cuper dont j'ai parlé au commencement de la remarque H. Ce livre Flamand n'est autre chose que la traduction de ce qu'Henri Morus a dit en Latin contre Spinoza dans quelques endroits de ses ouvrages. Cela parut très-solide à François Cuper, quoi que son *arcana Atheismi revelata*, eût été traité avec le dernier mepris par (g) Henri Morus. 2. Le livre que Dom François Lami Benedictin, fit imprimer à Paris l'an 1696. Il a pour titre, *le nouvel Atheisme renversé, ou refutation du sisteme de Spinosa, tirée pour la plupart de la connoissance de la nature de l'homme.* Vous en trouverez l'extrait dans le (h) Journal des Sçavans du 28. de Janvier 1697. & vous en verrez un juste éloge à la page 101. de la 2. partie du *Chevræana* à l'édition de Hollande. 3. L'ouvrage que (i) Mr. Jaquelot fit imprimer à la Haie l'an 1697. Il est intitulé *Dissertations sur l'existence de Dieu, où l'on demontre cette verité par l'histoire universelle de la premiere antiquité du monde: par la refutation du systeme d'Epicure & de Spinoza, &c.* Vous en trouverez un bon extrait dans l'histoire (k) des Ouvrages des Sçavans. 4. L'ouvrage que Mr. Jens publia à Dort l'an 1698. En voici le titre, *Examen philosophicum sextæ definitionis partis 1. Eth. Benedicti de Spinoza, sive prodromus animadversionum super unico Veterum & recentiorum atheorum argumento, nempe* una substantia; *ubi infirmitas & vanitas argumentorum pro ea evincetur. Accedent quædam necdum proposita argumenta pro vera existentia Dei.* C'est un ouvrage de 66. pages *in* 4. l'Auteur est medecin à Dort, & pere de Mr. Jens, qui est Recteur du College de la même ville, & un sçavant Humaniste, & un bon critique, comme on le peut conoitre par ses *Lectiones Lucianeæ*, imprimées à la Haie *in* 8. l'an 1699. Il ne faut pas oublier le livre Flamand que Mr. van Til publia l'an 1696. & dont on trouve l'extrait dans les (l) *acta eruditorum Lipsiensium.* Je parlerai ci-dessous (m) d'un écrit Flamand qui vient de PAROITRE.

Vous trouverez dans tous ces ouvrages le renversement des principes de Spinoza; vous y trouverez que dès le commencement de son ouvrage il avance de fausses propositions; ainsi ce qu'il en conclut dans la suite ne peut être d'aucune force. On peut le laisser courir tant qu'il voudra: que peut-il faire en courant beaucoup, s'il s'égare dès les premiers pas? Notez que ses plus grands admirateurs reconoissent que s'il avoit enseigné les dogmes dont on l'accuse, il seroit digne d'execration; mais ils pretendent qu'on ne l'a pas entendu. (n) *Si igitur prædicti philosophi intentio vel opinio fuit naturam cum Deo hoc modo tam fœdè confundere, judico illum ab adversariis justè impetitum atque condemnatum, imo & memoriam ejus in omne ævum execrandam esse: attamen quia de alicujus intentione solus potest judicare intimus cordium perscrutator Deus, nobis nihil aliud restat nisi ut judicemus de opinione quæ continetur in scriptis quæ memoratus vir in lucem emisit; & licet inter illius adversarios habeantur etiam perspicacissimi, puto tamen eos horum scriptorum verum sensum minimè assecutos fuisse, quoniam in iis nihil reperio nisi id quod abunde satis indicat hunc virum minimè confundere velle Deum & naturam: saltem ego ita judico ex ejus scriptis, quæ si alii melius intelligant, quæ dixi indicta sunto, patrocinium illius hominis in me suscipere nolo, peto duntaxat ut quod aliis licuit, id & mihi liceat, nempe ut exprimam quem puto horum scriptorum genuinum sensum esse.* Ces paroles tirées d'un livre de ses partisans imprimé à (o) Utrecht l'an 1684. font voir clairement que les adversaires de Spinoza l'ont tellement confondu & abimé, qu'il ne reste d'autre moien de leur repliquer que celui dont les Jansenistes se sont servis contre les Jesuïtes, qui est de dire que son sentiment n'est pas tel qu'on le supose. Voilà à quoi se reduit son apologiste. Afin donc qu'on voie que personne ne sçauroit disputer à ses adversaires l'honneur du triomphe, il sufit de considerer qu'il a enseigné effectivement ce qu'on lui impute, ou qu'il s'est contredit miserablement, & n'a sçu ce qu'il vouloit. On l'accuse d'avoir dit que tous les êtres particuliers sont des modifications de Dieu. Il est manifeste que c'est sa doctrine, puis que sa 14. proposition est celle-ci: *Præter Deum nulla dari neque concipi potest substantia*, & qu'il assûre dans la 15. *quicquid est, in Deo est, & nihil sine Deo esse neque concipi potest*: ce qu'il prouve par la raison que tout est ou mode ou substance, & que les modes ne peuvent ni exister ni être conçus sans la substance. Quand donc un apologiste parle de cette maniere; s'il étoit vrai que Spinoza eût enseigné que tous les êtres particuliers sont des modes de la substance divine, la victoire de ses adversaires seroit complête, & je ne voudrois pas la leur contester, je ne leur conteste que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont très-bien refutée soit dans son livre: quand, dis-je, un apologiste parle de la sorte, que lui manque-t-il qu'un aveu formel de la defaite de son Heros; car évidemment le dogme en question est dans la morale de Spinoza (p)?

Il faut que je donne ici un exemple de la fausseté de ses premieres propositions: il servira à montrer combien il étoit facile de renverser son systême. Sa 5. proposition contient ces paroles, *In rerum natura non possunt dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ seu attributi*: voilà son Achille, c'est la base la plus ferme de son bâtiment; mais en même tems c'est un si petit sophisme, qu'il n'y a point d'Ecolier qui s'y laissât prendre, après avoir étudié ce qu'on nomme *parva logicalia*, ou les cinq voix de Porphyre. Tous ceux qui regentent la Philosophie de l'Ecole aprenent d'abord à leurs auditeurs ce que c'est que genre, qu'espece, qu'individu. Il ne faut que cette leçon, pour arrêter tout d'un coup la machine de Spinoza. Il ne faut qu'un petit *distinguo* conçu en ces termes, *Non possunt dari plures substantiæ ejusdem numero naturæ sive attributi, concedo; non possunt dari plures substantiæ ejusdem specie naturæ sive attributi, nego.* Que pourroit dire Spinoza contre cette distinction? ne faut-il pas qu'il l'admette par raport aux modalitez? L'homme selon lui n'est-il pas une espece de modification, & Socrate n'est-il pas un individu de cette espece? Voudroit-il qu'on lui soutint que Benoît Spinoza, & le Juif qui lui donna un coup de couteau n'étoient pas deux modalitez, mais une seule? On le pourroit faire invinciblement, si sa preuve de l'unité de substance étoit bonne; mais puis qu'elle prouve trop, car elle prouve qu'il ne pourroit y avoir dans l'univers qu'une modification, il faut qu'il soit des premiers à la rejetter. Il faut donc qu'il sçache que le mot *idem* signifie deux choses, ou *identité*, ou similitude. Un tel, disons-nous, est né le même jour que son pere, & mort le même jour que sa mere. A l'égard d'un homme qui seroit né le 1. de Mars 1630. & mort le

(a) *J'ai déja dit dans l'article* Socin, *pag.* 2745. *remarque I, qu'il est de l'interêt de chaque particulier que tous les autres soient consciencieux, & craignant Dieu.*

(b) *Notez que je ne parle que de ceux qui ont refuté les œuvres posthumes de Spinoza.*

(c) *Exhorté à cela & aidé par feu Mr.* PAETS *(de quo supra pag.* 2651. *lettre k) à qui il le dedia.*

(d) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Octobre* 1684. *pag.* 861.

(e) *A Amsterdam* 1685. *Voiez les mêmes Nouvelles, Avril* 1685. *pag.* 450.

(f) *Ci-dessus pag.* 2774. *lettre f. L'Auteur avoit nom Blyenberg: c'étoit un Marchand de Dordrecht, mort en* 1696.

(g) *Oper. Philosoph. tom.* 1. *pag.* 600.

(h) *A la page* 72. *de l'édit. de Holl.*

(i) *Il a été Ministre de l'Eglise de Vassi en Champagne, & il l'est presentement à la Haie.*

(k) *Mois de Sept.* 1696. *art.* 3.

(l) *A la page* 295. *& suiv. de l'année* 1696.

(m) *Dans la remarque X.*

† *Voiez ses lettres* 56. *&* 58.

(n) *Autor anonymus Specimines artis ratiocinandi naturalis & artificialis, pag.* 113. NOTEZ *que depuis la* 1. *édition de ce Dictionaire, j'ai vu ce* Specimen artis ratiocinandi *&c. avec le nom & l'effigie de l'auteur. C'est Mr. Kuffelaer. On attribuë ce livre à Spinoza même dans l'historia Ecclesiastica de Micralius pag.* 2260. *edit.* 1699. *C'étoit croire faussement qu'il vivoit encore l'an* 1684.

(o) *On a mis au titre* Hamburgi, *comme dans le* Tractatus Theologico-Politicus.

SPINOZA a ignoré que le mot *idem* se prend quelquefois pour *simile*.

(p) *L'Apologiste que j'ai cité (savoir Mr. Kuffelaer) soutient à cet & à cri dans la page* 14. *qu'il ne faut y avoir qu'une substance dans l'Univers.*

& il n'y a point de philosophe qui ait (*M*) moins de droit de la nier. Il doit reconoître que tout pense dans la nature, & que l'homme n'est point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'Univers. Il doit donc admettre des Demons. Toute la dispute de ses partisans sur les miracles (*N*) n'est qu'un jeu de mots, & ne sert qu'à faire voir de plus en plus l'inexactitude de ses

10. de Fevrier 1655. & dont le pere seroit né le 1. de Mars 1610. & la mere seroit morte le 10. de Fevrier 1655. la proposition seroit veritable selon les deux sens du mot *même*. On le prendroit pour *semblable* dans la premiere partie de cette proposition, mais non pas dans la seconde. Pythagore & Aristote, selon le systême de Spinoza (*a*), étoient deux modalitez semblables. Chacune avoit toute la nature de modalité, & neanmoins l'une differoit de l'autre. Disons en autant de deux substances: chacune possede toute la nature & tous les attributs de la substance, & neanmoins elles ne sont pas une substance, mais deux. Raportons ce qu'a dit un Espagnol, contre ceux qui par un sophisme tout semblable à celui de nôtre Spinoza, s'étoient figurez que la matiere premiere ne differoit point de Dieu. (*b*) *Quis non obstupescat fuisse ullo tempore aliquos adeò desipientes, & in clarissima luce caecutientes, qui Deum esse materiam primam & constanter asseverarent, & pugnaciter defenderent? At qua ratione tam stultam & impiam opinionem confirmabant? Si materia prima & Deus (inquiunt) non sunt idem, ergò differunt inter se. quæcunque autem differunt, ea necesse est aliquo differre, quare composita esse oportet ex eo in quo conveniunt, & ex eo in quo differunt; cùm igitur nec in Deo nec in materia prima ulla sit compositio, nulla quoque differentia inter ea esse poterit; quare necesse est esse unum & idem. Vide quàm levi argumento in tam gravem errorem seu potiùs amentiam inducti sunt, non intelligentes discrimen quod est inter differens & diversum, quod etiam traditur ab Aristotele 10. lib. Metaphys. text. 12. Differunt enim inter se, quæcunque in aliquo conveniunt & in aliquo distinguuntur; ut homo & leo conveniunt in genere, quia uterque est animal, & distinguuntur per proprias differentias, alter enim est rationis particeps, alter verò expers: Diversa autem sunt quæcunque seipsis distinguuntur, quoniam sunt simplicissima.* Il y a bien peu d'idées dans nôtre esprit qui soient plus claires que celles de l'*identité*. On la brouille, j'en conviens, & on l'aplique très-mal dans le langage ordinaire; les peuples, les fleuves &c. passent pour les mêmes peuples, & les mêmes fleuves pendant plusieurs siecles; le corps d'un homme passe pour le même corps pendant soixante ans ou plus; mais ces expressions populaires & abusives ne nous ôtent point la regle sûre de l'*identité*; elles n'effacent point de nôtre ame cette idée, *Une chose dont on peut nier ou affirmer ce qui ne peut être nié ou affirmé d'une autre chose, est distincte de cette autre. Lors que tous les attributs de tems, de lieu &c. qui conviennent à une chose conviennent aussi à une autre chose, elles ne sont qu'un seul être.* Mais nonobstant la clarté de ces idées, on ne sçauroit dire combien il y a eu de grans Philosophes qui ont erré là-dessus. & qui ont reduit à l'unité toutes (*c*) les ames & toutes les intelligences, quoi qu'ils reconussent que les unes étoient unies à des corps, ausquels les autres n'étoient pas unies. Ce sentiment étoit si commun en Italie dans le XVI. siecle, que le Pape Leon X. se crut obligé de le condamner, & de soumettre à de grieves (*d*) peines tous ceux qui l'enseigneroient. Voici les paroles de sa Bulle datée du 19. de Decembre 1513. *Cum diebus nostris Zizaniæ seminator nonnullos perniciosissimos errores in agro Domini seminare sit ausus, de natura præsertim animæ rationalis, quod videlicet mortalis sit aut unica in cunctis hominibus; & nonnulli temere Philosophantes secundùm saltem Philosophiam verum esse asseverent: Contra hoc, sacro approbante concilio, damnamus & reprobamus omnes asserentes, Animam intellectivam mortalem esse aut unicam in cunctis hominibus; aut hoc in dubium vertentes: cum illa . . . . . immortalis, & pro corporum quibus infunditur multitudine singulariter multiplicabilis & multiplicata & multiplicanda sit.* C'étoit couper une grosse branche du Spinozisme. Observons qu'il y a des philosophes qui brouillent étrangement l'idée de l'*identité*: car ils soutiennent (*e*) que les parties du continu ne sont point distinctes avant la separation actuelle. On ne peut rien dire de plus absurde.

(*M*) *Qui ait moins de droit de nier* l'aparition des esprits.] Je l'ai dit (*f*) ailleurs; quand on supose qu'un esprit souverainement parfait a tiré les creatures du sein du neant, sans y être determiné par sa nature, mais par un choix libre de son bon plaisir, on peut nier (*g*) qu'il y ait des Anges. Si vous demandez pourquoi un tel Createur n'a point produit d'autres esprits que l'ame de l'homme, on vous repondra, tel a été son bon plaisir, *stat pro ratione voluntas:* vous ne pourrez oposer rien de raisonnable à cette reponse, à moins que vous ne prouviez le fait, c'est-à-dire qu'il y a des Anges. Mais quand on supose que le Createur n'a point agi librement, & qu'il a épuisé sans choix ni regle toute l'étenduë de sa puissance, & que d'ailleurs la pensée est l'un de ses attributs, on est ridicule si l'on soutient qu'il n'y a pas de Demons. On doit croire que la pensée du Createur s'est modifiée non seulement dans le corps des hommes, mais aussi par tout l'Univers; & qu'outre les animaux que nous conoissons, il y en a une infinité que nous ne conoissons point, & qui nous surpassent en lumieres & en malice, autant que nous surpassons à cet egard les chiens & les bœufs: car ce seroit la chose du monde la moins raisonnable, que d'aller s'imaginer que l'esprit de l'homme est la modification la plus parfaite qu'un être infini, agissant selon toute l'étenduë de ses forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaison naturelle entre l'entendement & le cerveau; c'est pourquoi nous devons croire qu'une creature sans cerveau est aussi capable de penser, qu'une creature organisée comme nous le sommes. Qu'est-ce donc qui a pu porter Spinoza à nier (*h*) ce que l'on dit des esprits? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui soit capable d'exciter dans nôtre machine la vuë d'un spectre, de faire du bruit dans une chambre, & de causer tous les phenomenes magiques dont les livres font mention? Est-ce qu'il a cru que pour produire tous ces effets, il faudroit avoir un corps aussi massif que celui de l'homme; & qu'en ce cas-là les Demons ne pourroient pas subsister dans l'air, ni entrer dans nos maisons, ni se derober à nos yeux? Mais cette pensée seroit ridicule: la masse de chair dont nous sommes composez est moins une aide, qu'un obstacle à l'esprit & à la force. J'entens la force mediate, ou la faculté d'apliquer les instrumens les plus propres à la production des grans effets. C'est de cette faculté que naissent les actions les plus surprenantes de l'homme. Mille & mille exemples nous le font voir. Un Ingenieur petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choses que n'en feroient 2000. sauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grans effets qu'un elephant; elle pourroit decouvrir les parties insensibles des animaux & des plantes; & s'aller placer sur le siege des premiers ressorts de nôtre cerveau, & y ouvrir des valvules dont l'effet seroit que nous (*i*) vissions des fantômes, & entendissions du bruit, &c. Si les medecins conoissoient les premieres fibres, & les premieres combinaisons des parties dans les vegetaux, dans les mineraux, dans les animaux, ils conoîtroient aussi les instrumens propres à les deranger, & ils pourroient apliquer ces instrumens comme il seroit necessaire, pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poison, & les poisons en bonnes viandes. De tels medecins seroient sans comparaison plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient assez petits pour entrer dans le cerveau, & dans les visceres, ils gueriroient qui ils voudroient, & ils causeroient aussi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui se puissent voir. Tout se reduit à cette question, *est-il possible qu'une modification invisible ait plus de lumieres que l'homme, & plus de mechanceté?* Si Spinoza prend la negative, il ignore les consequences de son hypothese, & se conduit temerairement & sans principes. On pourroit faire sur cela une longue dissertation, où l'on previendroit tous ses subterfuges, & toutes ses objections. Conferez avec ceci ce que l'on a observé dans l'article (*k*) de Lucrece, & dans celui d'Hobbes (*l*).

(*N*) *La dispute* des Spinozistes *sur les miracles n'est qu'un jeu de mots.*] L'opinion ordinaire des Theologiens orthodoxes est que Dieu produit les miracles immediatement, soit qu'il se serve de l'action des creatures, soit qu'il ne s'en serve pas. L'un & l'autre de ces deux moiens sont un temoignage incontestable qu'il est au dessus de la nature; car s'il produit quelque chose sans l'emploi des autres causes, il se peut passer de la nature; & jamais il ne les emploie dans un miracle, qu'après les avoir detournées de leur cours: il fait donc voir qu'elles dependent de sa volonté,

(*a*) *Notez en passant que par le principe* Quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se, *Spinoza ne peut nier que Pythagoras & Aristote ne fussent un seul homme:* erant enim idem uni tertio, nempe substantiæ Dei.

(*b*) *Benedictus Pererius de communibus principiis, lib. 5. cap. 12. p. m. 309.*

(*c*) *Voiez l'article* Cesalpin, *remarque B, & conferez ce qui est dit des Scotistes dans l'article* Abelard, *remarque G.*

(*d*) Omnes hujusmodi erroris adstrictionibus inhærentes, veluti damnatissimas hæreses seminantes per omnia ut detestabiles & abominabiles hæreticos & infideles, Catholicam fidem labefactantes, vitandos & puniendos fore decrevimus.

(*e*) *Le Chevalier Digby, si je ne me trompe, le soutient aussi.*

(*f*) *Dans l'article* Ruggeri *pag. 2618. 2619.*

(*g*) *Bien entendu qu'on mette à part l'autorité de l'Ecriture, & qu'on declare qu'on ne raisonne que philosophiquement.*

(*h*) *Voiez sa lettre 56. 58. 60.*

(*i*) *Notez en passant que rien n'est plus mal entendu que de disputer si les Anges qui aparoissent se forment un corps humain, ou s'ils prenent quelque cadavre. Tout cela leur est inutile: il sufit qu'ils meuvent les nerfs optiques & acoustiques, comme les meuvent la lumiere reflechie d'un corps humain, & l'air qui sort de la bouche d'un homme qui parle.*

(*k*) *Page 1921.*

(*l*) *Page 1574.*

ſes idées. Il mourut, dit-on, bien perſuadé de ſon atheïſme, & il prit des precautions pour empêcher (*O*) qu'en cas de beſoin ſon inconſtance ne fût reconuë. S'il eût raiſonné conſequemment, il n'eût pas traité de chimerique la peur (*P*) des Enfers. Ses amis pretendent que

volonté, qu'il ſuſpend leur force quand il lui plait, ou qu'il l'aplique d'une façon diferente de leur determination ordinaire. Les Carteſiens qui le font la cauſe prochaine & immediate de tous les effets de la nature, ſupoſent que quand il fait des miracles il n'obſerve point les loix generales qu'il a établies; il y fait une exception, & il aplique les corps tout autrement qu'il n'auroit fait, s'il avoit ſuivi les loix generales. Là-deſſus ils diſent que s'il y avoit des loix generales, par leſquelles Dieu ſe fût engagé à mouvoir les corps ſelon les deſirs des Anges, & qu'un Ange eût ſouhaité que les eaux de la mer rouge ſe partageaſſent, le paſſage des Iſraëlites ne ſeroit pas un miracle proprement dit. Cette conſequence qui émane neceſſairement de leur principe, empêche que leur definition du miracle n'ait toutes les commoditez qu'on doit ſouhaiter; il vaudroit donc mieux qu'ils diſſent que tous les effets contraires aux loix generales qui nous ſont conuës, ſont des miracles, & par ce moien les plaies d'Egypte, & telles autres actions extraordinaires raportées dans l'Ecriture, ſeront des miracles proprement parlant. Or pour faire voir la mauvaiſe foi, & les illuſions des Spinoziſtes ſur cette matiere, il ſuffit de dire que quand ils rejettent la poſſibilité des miracles, ils alleguent cette raiſon, c'eſt que Dieu & la nature ſont le même être: de ſorte que ſi Dieu faiſoit quelque choſe contre les loix de la nature, il feroit quelque choſe contre lui-même; ce qui eſt impoſſible. Parlez nettement & ſans équivoque; dites que les loix de la nature n'aiant pas été faites par un Legiſlateur libre, & qui conût ce qu'il faiſoit, mais étant l'action d'une cauſe aveugle & neceſſaire, rien ne peut arriver qui ſoit contraire à ces loix. Vous alleguerez alors contre les miracles vôtre propre theſe; ce ſera la petition du principe, mais au moins vous parlerez rondement. Tirons les de cette generalité; demandons leur ce qu'ils penſent des miracles raportez dans l'Ecriture. Ils en nieront abſolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de ſoupleſſe. Laiſſons leur paſſer le front d'airain qu'il faut avoir, pour s'inſcrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puiſſance de la nature eſt infinie? & le ſeroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'Univers qui pût redonner la vie à un homme mort? Le ſeroit-elle s'il n'y avoit qu'un ſeul moien de former des hommes, c'eſt celui de la generation ordinaire? Ne dites-vous pas que la conoiſſance de la nature eſt infinie? Vous niez cet entendement divin, où ſelon nous la conoiſſance de tous les êtres poſſibles eſt reünie; mais en diſperſant la conoiſſance, vous ne niez point ſon infinité. Vous devez donc dire que la nature conoit toutes choſes, à-peu-près comme nous diſons que l'homme entend toutes les langues; un ſeul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celles-ci, & les autres celles-là. Pouvez-vous nier que l'Univers ne contienne rien qui conoiſſe la conſtruction de nôtre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconoîtriez plus que la conoiſſance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de la conſtruction de nos organes ne lui ſeroit point conu. Avoüez donc ſi vous voulez raiſonner conſequemment, qu'il y a quelque modification qui le conoit: avoüez qu'il eſt très-poſſible à la nature de reſſuſciter un mort, & que vôtre maitre confondoit lui-même ſes idées, & ignoroit les ſuites de ſon principe, lors qu'il diſoit (*a*) que s'il eût pu ſe perſuader la reſurrection de Lazare, il auroit briſé en pieces tout ſon ſyſtême, il auroit embraſſé ſans repugnance la foi ordinaire des Chretiens.

Cela ſuffit pour prouver à ces gens-là qu'ils dementent leurs hypotheſes, lors qu'ils nient la poſſibilité des miracles: je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la poſſibilité des évenemens racontez dans l'Ecriture.

(O) *Pour empêcher qu'en cas de beſoin ſon inconſtance ne fût reconuë.*] Je veux dire qu'il donna bon ordre qu'en cas que l'aproche de la mort, ou les effets de la maladie le fiſſent parler contre ſon ſyſtême, aucune perſonne ſuſpecte n'en fût temoin. Voici le fait: ou du moins voici ce qu'on en a dit dans un ouvrage imprimé (*b*). C'eſt peut-être que les Athées „ ne „ deſirent la loüange que foiblement? Mais que peut- „ on faire de plus que ce qui fut fait par Spinoza, un „ peu avant que de mourir? La choſe eſt de (*c*) fraiche „ date, & je la tiens d'un grand homme, qui la ſait „ de bonne part. C'étoit le plus grand Athée qui ait „ jamais été, & qui s'étoit tellement infatué de cer- „ tains principes de Philoſophie, que pour les mieux „ mediter, il ſe mit comme en retraite, renonceant „ à tout ce qu'on appelle plaiſirs & vanitez du mon- „ de, & ne s'occupant que de ces abſtruſes medita- „ tions. Se ſentant prés de ſa fin, il fit venir ſon „ hôteſſe, & la pria d'empêcher qu'aucun Miniſtre ne „ le vint voir en cet état. Sa raiſon étoit, comme „ on l'a ſeu de ſes amis, qu'il vouloit mourir ſans diſ- „ pute, & qu'il craignoit de tomber dans quelque foi- „ bleſſe de ſens, qui luy fiſt dire quelque choſe dont „ on tiraſt avantage contre ſes Principes. C'eſt-à-di- „ re qu'il craignoit que l'on ne debitaſt dans le mon- „ de, qu'à la veuë de la mort, ſa conſcience s'étant „ reveillée, l'avoit fait dementir de ſa bravoure, & „ renoncer à ſes ſentimens. Peut-on voir une vanité „ plus ridicule & plus outrée que celle-là, & une plus „ folle paſſion pour la fauſſe idée qu'on s'eſt faite de „ la conſtance? „

Une preface que j'ai citée (*d*) ci-deſſus, & qui contient quelques circonſtances de la mort de cet athée, ne parle point de cela. Elle m'aprend qu'il dit à ſon hôte (*e*) qui s'en alloit à l'Egliſe, quand le ſermon ſera fini, vous reviendrez, Dieu aidant, parler à moi. Mais il mourut tranquillement avant que ſon hôte fût de retour, & il n'y eut qu'un medecin d'Amſterdam qui le vit mourir (*f*). On avoue quant au reſte qu'il avoit un deſir extrême d'immortaliſer ſon nom, & qu'il eût ſacrifié très-volontiers à cette gloire la vie preſente, eût-il falu être mis en pieces par un peuple mutiné. (*g*) *Auro plane non inhiabat, aliòqui delata ſibi Profeſſoris munera aliquoties non reſpuiſſet homo gloria avidior & nimis ambitioſus, qui vel cum Wittiis amicis ſuis crudeliter dilacerari ſublatius optavit, modo vita brevi gloria curſus foret ſempiternus.*

(*P*) *Il n'eût pas traité de chimerique la peur des Enfers.*] Qu'on croie tant qu'on voudra que cet Univers n'eſt point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'eſt point dirigé par une nature ſimple, ſpirituelle, & diſtincte de tous les corps; il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choſes qui ont de l'intelligence, & des volontez, & qui ſont jalouſes de leur pouvoir, qui exercent de l'autorité ſur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui ſe vengent ſeverement. La terre n'eſt-elle pas pleine de ces ſortes de choſes? Chaque homme ne le ſçait-il pas par experience? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature ſe ſoient trouvez preciſément ſur la terre, qui n'eſt qu'un point en comparaiſon du monde, c'eſt aſſûrément une penſée tout-à-fait deraiſonnable. La raiſon, l'eſprit, l'ambition, la haine, la cruauté ſeroient plutôt ſur la terre que par tout ailleurs? Pourquoi cela? en pourroit-on bien donner une cauſe bonne ou mauvaiſe? Je ne le croi point. Nos yeux nous portent à être perſuadez que ces eſpaces immenſes que nous appellons le ciel, où il ſe fait des mouvemens ſi rapides & ſi actifs, ſont auſſi capables que la terre de former des hommes, & auſſi dignes que la terre d'être partagez en pluſieurs dominations. Nous ne ſçavons pas ce qui s'y paſſe; mais ſi nous ne conſultons que la raiſon, il nous faudra croire qu'il eſt très-probable, ou du moins poſſible, qu'il s'y trouve des êtres penſans qui étendent leur empire, auſſi bien que leur lumiere ſur nôtre monde. Ce que nous ne les voions pas, n'eſt point une preuve que nous leur ſoions inconus ou indiferens: nous ſommes peut-être une portion de leur Seigneurie: ils font des loix, ils nous les revelent par les lumieres de la conſcience, & ils ſe fâchent violemment contre ceux qui les transgreſſent. Il ſuffit que cela ſoit poſſible, pour jetter dans l'inquietude les athées; & il n'y a qu'un bon moien de ne rien craindre, c'eſt de croire la mortalité de l'ame. On échaperoit par là à la colere de ces eſprits: mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. Je m'explique. Il y a des gens qui croient un Dieu, un Paradis & un Enfer; mais ils ſe font des illuſions en ſe figurant que la bonté infinie de l'être ſouverainement parfait, ne lui permet pas de tourmenter éternellement ſon propre ouvrage. Il eſt le pere de tous les hommes, diſent-ils; il châtie donc paternellement ceux qui lui deſobeiſſent, & après leur avoit fait ſentir leur faute, il les remet en grace

(*a*) *On m'a aſſûré qu'il diſoit cela à ſes amis.*

(*b*) *Penſées diverſes ſur les Cometes, n. 181. pag. 565. 566. Voiez l'hiſtoire des Ouvrages des Savans, Mars 1689. pag. 82.*

(*c*) *Les Penſées ſur les Cometes furent imprimées l'an 1683.*

(*d*) *Dans la remarque F A.*

(*e*) Ad audiendum oratorem ſacrum horis pomeridianis tendentem, finita, inquit, concione, DEO volente, ad ſermones redibis. *Sebaſt. Kortholtus ubi ſupra pag. 6.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Id. ib.*

que par modestie il souhaita de ne pas donner son nom à une (Q) secte. Il n'est pas vrai que ses sectateurs soient en grand nombre. Très-peu de personnes sont soupçonnées d'adherer à sa doctrine; & parmi ceux que l'on en soupçonne il y en a peu qui l'aient étudiée; & entre ceux-ci il y en a peu qui l'aient comprise, & qui n'aient été rebutez des embarras & des abstractions impenetrables * qui s'y rencontrent. Mais voici ce que c'est: à vuë de païs on apelle Spinozistes tous ceux qui n'ont guere de religion, & qui ne s'en cachent pas beaucoup. C'est ainsi qu'en France on apelle Sociniens tous ceux qui passent pour incredules sur les mysteres de l'Evangile, quoi que la plupart de ces gens-là n'aient jamais lu ni Socin, ni ses disciples. Au reste il est arrivé à Spinoza, ce qui est inevitable à ceux qui font des systêmes d'impieté; ils se couvrent contre certaines objections, mais ils s'exposent à d'autres difficultez plus embarrassantes. S'ils ne peuvent se soumettre à l'orthodoxie, s'ils aiment tant à disputer, il leur seroit plus commode de ne point faire les dogmatiques. Mais de toutes les hypotheses d'atheïsme celle de Spinoza est la moins capable de tromper; car comme je l'ai deja dit, elle combat les notions les plus distinctes qui soient dans l'entendement de l'homme. Les objections naissent en foule contre lui; & il ne peut faire que des reponses † qui surpassent en obscurité la these même qu'il doit soutenir. Cela fait que son poison porte avec soi son remede. Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ses forces à éclaircir (R) une hypothese qui est fort en vogue parmi les Chinois, & très-dife-

* *C'est pour cela qu'il y a des gens qui croient qu'il ne faut pas le refuter. Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juin 1684. art. 6. pag. m. 388. 389.*

† *Consultez ses lettres, vous verrez que ses reponses n'ont presque jamais de raport à l'état de la question.*

ce auprès de lui. C'est de la sorte qu'Origene raisonnoit. D'autres supoient que Dieu ôtera l'existence aux créatures rebelles, & qu'avec un (z) *quem das finem Rex Magne laborum*, on l'apaisera, on l'atendrira. Ils poussent si avant leurs illusions, qu'ils s'imaginent que les peines éternelles dont il est parlé dans l'Ecriture ne sont que comminatoires. Si de telles gens ignoroient qu'il y eût un Dieu, & qu'en raisonnant sur ce qui se passe dans nôtre monde, ils se persuadassent qu'ailleurs il y a des êtres qui s'interessent au genre humain, ils ne pourroient en mourant se delivrer d'inquietude, qu'au cas qu'ils crussent la mortalité de l'ame: car s'ils la croioient immortelle, ils pourroient craindre de tomber sous le pouvoir de quelque maître farouche, qui auroit conçu du chagrin contre eux à cause de leurs actions; c'est en vain qu'ils espereroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune sorte de perfection morale: elle peut fort bien ressembler à nos Phalaris & à nos Nerons, gens capables de laisser leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pu posseder une autorité éternelle. Espera-t-on que les êtres malfaisans ne dureront pas toûjours: mais combien y a t-il d'athées qui pretendent que le soleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin? Voilà ce que j'entendois, lors que j'ai dit qu'il y a des êtres qui pourroient paroître plus redoutables que Dieu lui-même. On se peut flater en jettant la vuë sur un Dieu qui est infiniment bon, & infiniment parfait, & on peut tout craindre d'une nature imparfaite; on ne sçait si sa colere ne durera point toûjours. Personne n'ignore le choix (a) du Prophete David.

Pour apliquer tout ceci à un Spinoziste, souvenons-nous qu'il est obligé par son principe à reconoître l'immortalité de l'ame; car il se regarde comme la modalité d'un être essentiellement pensant. Souvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalitez qui se fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, & à la question, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce suplice éternellement, si la mort n'y mettoit ordre de part ou d'autre. Tibere, Caligula, cent autres personnes sont des exemples de ces sortes de modalitez. Souvenons-nous qu'un Spinoziste se rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'Univers est rempli de modalitez ambitieuses, chagrines, jalouses, cruelles; car puis que la terre en est pleine, il n'y a nulle raison de s'imaginer que l'air & les cieux n'en soient pas pleins. Souvenons-nous enfin que l'essence des modalitez humaines, ne consiste pas à porter de grosses pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de sa conception, ou peu après (b); tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut subsister en son entier, après qu'une maladie mortelle a fait cesser la circulation du sang, & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il est donc après sa mort la même modalité qu'il étoit pendant sa vie, à ne considerer que l'essentiel de sa personne: il n'échape donc point par la mort à la justice, ou au caprice de ses persecuteurs invisibles. Ils peuvent le suivre par tout où il ira, & le maltraiter sous toutes les formes visibles qu'il pourra aquerir.

On pourroit se servir de ces considerations, pour porter à la pratique de la vertu ceux mêmes qui croupiroient dans les impietez de semblables sectes: car la raison veut qu'ils craignent principalement d'avoir violé des loix revelées à leur conscience. C'est à la punition de ces fautes qu'il seroit plus aparent que ces êtres invisibles s'interesseroient.

(Q) *De ne pas donner son nom à une secte.*] Raportons les termes de la preface de ses *Opera posthuma*, & n'en retranchons rien. *Nomen Auctoris in libri fronte, & alibi literis duntaxat initialibus indicatum, non aliâ de causâ, quam quia paulò ante obitum expresse petiit, ne Nomen suum Ethicæ, cujus impressionem mandabat, præfigeretur; cur autem prohibuerit, nulla alia, ut quidem videtur, ratio est, quàm quia voluit; ut* Disciplina ex ipso haberet vocabulum. *Dicit etenim in Appendice quartæ partis Ethices capite vigesimo quinto, quòd*, qui alios consilio, aut re juvare cupiunt, ut simul summo fruantur bono, minimè studebunt, ut Disciplina ex ipsis habeat vocabulum; *sed insuper in tertiâ Ethices parte Affectuum Definit. XLIV. ubi quid sit ambitio explicat, eos, qui tale quid patrant, non obscurè, ut Gloriæ cupidos, accusat.*

(R) *A éclaircir une hypothese qui est fort en vogue parmi les Chinois.*] Un Pere de l'Eglise a fait un aveu, que peut-être l'on ne pardonneroit pas aujourd'hui à un Philosophe; c'est que ceux mêmes qui nient la Divinité ou la providence, alleguent des probabilitez tant pour leur cause, que contre leurs adversaires. (c) *Deos nonnulli esse abnegant: prorsus dubitare se alii an sint uspiam dicunt: alii vero existere, neque humana curare: immo alii perhibent, & rebus interesse mortalium, & terrenas administrare rationes. Cum ergo hæc ita sint, neque aliter fiat, quin sit unum ex omnibus verum, pugnant tamen argumentis omnes, neque singulis deest id, quod probabiliter dicant, sive cum suas res asserunt, sive cum alienis opinionibus contradicunt.* S'il avoit raison, ce seroit peut-être principalement à l'égard de ceux qui suposent un grand nombre d'ames dans l'Univers distinctes les unes des autres, dont chacune existe par elle-même, & agit par un principe interieur & essentiel. Elles ont plus de puissance les unes que les autres &c. C'est en quoi consiste l'atheïsme qui est si generalement repandu parmi les Chinois. Voici comment on s'imagine qu'ils ont obscurci peu-à-peu les vraies idées. „(d) Dieu, cet Etre si pur & „ si parfait, est devenu tout au plus l'ame materielle „ du monde entier, ou de sa plus belle partie, qui est „ le ciel. Sa providence & sa puissance n'ont plus été „ qu'une puissance & une providence bornées, quoy „ que pourtant beaucoup plus étenduës que la force „ & la prudence des hommes. . . . . La doctrine „ des Chinois a de tout temps attribué des esprits aux „ quatre parties du monde, aux astres, aux montagnes, aux rivieres, aux plantes, aux villes & à leurs „ fossez, aux maisons & à leurs foyers, & en un mot „ à toutes choses. Et tous les esprits ne leur paroissent pas bons: ils en reconoissent de mechants, pour „ être la cause immediate des maux & desastres ausquels la vie humaine est sujette. . . . (e) Comme donc l'ame de l'homme étoit, à leur avis, la „ source de toutes les actions vitales de l'homme; „ ainsi ils donnoient une ame au Soleil, pour être la „ source de ses qualitez & de ses mouvemens: & sur „ ce principe les ames repanduës par tout, causant „ dans tous les corps les actions qui paroissoient naturelles à ces corps, il n'en falloit pas davantage pour „ expliquer dans cette opinion toute l'œconomie de la „ nature, & pour suppléer la toute-puissance, & la „ providence infinie, qu'ils n'admettroient en aucun „ esprit, non pas même en celuy du Ciel. A la verité, comme il semble que l'homme, usant des cho- „ ses

(z) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 241.*

(a) *Aiant à choisir ou d'être vaincu par ses ennemis, ou d'être afligé de quelque fleau envoié de Dieu, il repondit au Prophete Gad*, je te prie que nous tombions entre les mains de l'Eternel: car ses compassions sont en grand nombre: & que je ne tombe point entre les mains des hommes. *II. livre de Samuel ch. 24. v. 14.*

(b) *Spinoza, faiseur de microscopes, devoit croire que l'homme est organisé & animé dans la semence, & qu'ainsi Socrate étoit Socrate avant que sa mere l'eût conçu.*

(c) *Arnobius adversus Gentes, lib. 2. pag. m. 82.*

(d) *La Loubere Relation de Siam, to. 1. chap. 23. n. 2. pag. 503. 504. Voiez ci-dessus pag. 2016. lettre a, & l'article* Sommona-Codom, *pag. 2751.*

(e) *Id. La Loubere ibid. n. 3. pag. 505. 506.*

diferente de celle dont j'ai parlé dans la seconde remarque de cet article. Je viens d'aprendre une chose assez curieuse, c'est que depuis qu'il eut renoncé à la profession du Judaïsme, il professa ouvertement l'Evangile, & frequenta les assemblées des Mennonites, ou celles des Arminiens d'Amsterdam *. Il aprouva même une (S) confession de foi qu'un de ses intimes amis lui communiqua.

* *Voiez la remarque* F Δ Δ.

Ce qu'on dit de lui dans la suite du (T) Menagiana est si faux que je m'étonne que les amis de Mr. Menage ne s'en soient pas aperçus. Mr. de Vigneul Marville leur eût fait suprimer cela s'il eût eu part à l'édition de l'ouvrage, car il a fait sçavoir au public † *qu'on a sujet de douter de la verité de ce fait*. Les motifs qu'il allegue de son doute sont très-raisonnables. Il ne se feroit pas trop avancé s'il eût pris la negative avec un ton decisif. Nous marquerons une faute qu'il a faite dans (V) la même page. Disons quelque chose sur les objections que j'ai proposées contre le systême de Spinoza. J'y pourrois joindre un très-ample suplément, si je ne considerois qu'elles n'étoient dejà que trop longues, vu la nature de mon ouvrage: ce n'est point ici le lieu d'engager une dispute reglée, il m'a dû sufire d'étaler des observations generales qui attaquassent le Spinozisme par le fondement, & qui fissent voir que c'est un systême qui porte sur une suposition si étrange, qu'elle renverse la plupart des notions communes qui servent de regle dans les discussions philosophiques. Combatre ce systême par son oposition aux axiômes les plus évidens, & les plus universels que l'on ait eus jusques-ici, est sans doute une très-bonne maniere de l'attaquer, quoi que

† *Vigneul Marville Mêlang. to. 2. p. 320. édit. de Holl.*

„ ses naturelles pour sa nourriture, ou pour sa commodité, a quelque pouvoir sur les choses naturelles, l'ancienne opinion des Chinois, donnant à proportion un semblable pouvoir à toutes les ames, supposoit que celle du Ciel pouvoit agir sur la nature, avec une prudence & une force incomparablement plus grandes que la prudence & la force humaines. Mais en même temps elle reconoissoit dans l'ame de chaque chose, une force interieure, independante par sa nature du pouvoir du Ciel, & qui agissoit quelquefois contre les desseins du Ciel. Le Ciel gouvernoit la nature comme un Roy puissant: les autres ames luy devoient obeïssance: il les y forçoit presque toûjours, mais il y en avoit qui se dispensoient quelquefois de luy obeïr. „ J'avouë qu'il est absurde de suposer plusieurs êtres éternels, independans les uns des autres, & inegaux en force les uns aux autres; mais cette suposition n'a pas laissé de paroître vraie à Democrite, à Epicure, & à plusieurs autres grans Philosophes. Ils admettoient une quantité infinie de petits corps de differente figure, increéz, se mouvans d'eux-mêmes, &c. Cette opinion (a) est encore fort commune dans le Levant. Ceux qui admettent l'éternité de la matiere ne disent rien de plus raisonnable, que s'ils admettoient l'éternité d'un nombre infini d'atomes; car s'il peut y avoir 2. êtres coëternels & independans quant à l'existence, il y en peut avoir cent mille millions & à l'infini. Ils doivent même dire qu'actuellement il y en a une infinité; car la matiere, quelque petite qu'elle soit, contient des parties distinctes. Et remarquez bien que toute l'antiquité a ignoré la creation de la matiere; car elle ne s'est jamais departie de l'axiôme, *ex nihilo nihil fit*. Elle n'a donc point conu qu'il étoit absurde de reconoître une infinité de substances coëternelles, & independantes les unes des autres quant à l'existence. Quoi qu'il en soit de l'absurdité de cette hypothese, elle n'est point assujetie aux inconveniens épouvantables qui abîment celle de Spinoza. Elle donneroit raison de beaucoup de phenomenes, en assignant à chaque chose un principe actif, aux unes plus fort, plus petit aux autres; ou si elles étoient égales en force, il faudroit dire que celles qui emportent la victoire ont fait une ligue plus nombreuse. Je ne sçai s'il n'y a point eu de Socinien, qui ait dit ou cru que l'ame de l'homme n'étant point sortie du sein du neant, existe & agit par elle-même. Sa liberté d'indifference couleroit de là manifestement.

(a) *Voiez le livre anonyme imprimé l'an 1690. à Amsterdam, & intitulé* Philosophia vulgaris refutata.

(S) *Il aprouva même une confession de foi.*] Un certain Jarig Jellis son intime ami soupçonné de quelques heterodoxies, crut que pour se justifier il devoit mettre en lumiere une confession de sa foi. L'aiant dressée il l'envoia à Spinoza, & le pria de lui en écrire son sentiment. Spinoza lui fit reponse qu'il l'avoit luë avec plaisir, & qu'il n'y avoit rien trouvé où il pût faire des changemens. *Domine ac amice Clarissime: scripta tua ad me missa cum voluptate perlegi, ac talia inveni ut nihil in illis mutare possim.* Cette confession de foi est en Flamand, & fut imprimée (b) l'an 1684.

(b) *A Amsterdam. Le titre repond à ceci* Confession de foi Catholique & Chretienne contenuë dans unë lettre à N. N. par Jarig Jellis.

(T) *Ce qu'on dit de lui dans la suite du Menagiana est si faux.*] Voici le conte; (c) „ J'ai oüi dire que Spinosa étoit mort de la peur qu'il avoit eu d'être mis à la Bastille. Il étoit venu en France attiré par deux personnes de qualité qui avoient envie de le voir. M. de Pomponne en fut averti; & comme c'est un Ministre fort zelé pour la Religion, il ne jugea pas à propos de souffrir Spinosa en France, où il étoit capable de faire bien du désordre, & pour l'en empêcher, il résolut de le faire mettre à la Bastille. Spinosa qui en eut avis, se sauva en habit de Cordelier; mais je ne garantis pas cette derniere circonstance. Ce qui est certain, est que bien des personnes qui l'ont vû, m'ont assuré qu'il étoit petit, jaunâtre, qu'il avoit quelque chose de noir dans la physionomie, & qu'il portoit sur son visage un caractere de réprobation. „ La derniere partie de ce recit peut passer pour très-certaine, car outre que Spinoza étoit originairement Portugais ou Espagnol, comme son nom le donne assez à entendre, j'ai oui dire à des personnes qui l'avoient vû la même chose que l'on assûre de son teint dans ce passage du Menagiana. Mais quant à la premiere partie du conte c'est une fausseté pitoiable, & l'on peut juger par là combien il se debite de mensonges dans les assemblées qui ressemblent à la mercuriale de Mr. Menage, & qui sont en fort grand nombre à Paris, & en d'autres villes.

(c) *Suite du Menagiana pag. 15. édit. de Holl.*

(V) *Une faute que* Mr. de Vigneul Marville *a faite dans la même page.*] (d) „ Le Juif ou plûtôt l'Athée dont parle M. Huet dans la Preface de sa Démonstration Evangelique, sans le nommer, & qui lui a donné sujet d'écrire ce docte Livre, c'est le fameux Benoist Spinosa avec qui il eut de fortes conversations à Amsterdam touchant la Religion. „ Le Juif avec qui Mr. Huet confera à Amsterdam, est le même qu'il a nommé dans le poëme Latin de son voiage de Suede,

(d) *Vigneul Marville Mêlang. to. 2. p. 320. édit. de Holl.*

Altera (e) lux spectare dedit mysteria gentis
Judaa, doctor Judaus & ipse Manasses.
Ast adducta secans dirus praputia culter
Dum tenet attentum, & sublati infamia ritus,
Ecce abaci, quo inferre pii calestia Mosis
Scripta solent, summo extremum limbum pede tango
Inscius; insueto cuncti fremuere tumultu:
Diffugio veritus damnosi vulnera culteri.

(e) *Petrus Daniel Huetius poëm. pag. 53. 54. edit. Ultraj. 1700.*

C'est, dis-je, le Rabin Manassé Ben Israel. Le caractere que Mr. Huet lui donne dans la preface du *demonstratio Evangelica* n'a pu jamais convenir à Benoit Spinoza, qui ne fit jamais figure parmi les Juifs, car il les quitta assez jeune, & après plusieurs contestations qui l'avoient rendu odieux. *Unicum selegi de multis argumentum*, dit Mr. Huet (f), *ex Prophetiarum eventu conflatum, quod proposui hoc Opere, & quo olim ad retundendam Judai cujusdam, viri acuti sane & subtilis, contumaciam usus sum. Cum enim essem Amstelodami, & Judaorum, quorum magna est his in locis frequentia, ritus ac mysteria penitius introspicere vellem, ad eum deductus sum, qui tum inter illos peritissimus, ac totius Judaica disciplina consultissimus habebatur.* Vous voiez qu'il parle d'un tems éloigné, & du plus fameux Rabin d'Amsterdam: & notez que ce passage se trouve au commencement d'un gros livre in folio, qui parut l'an (g) 1678. & dont la composition & l'impression durerent assez d'années. Je croi que le tems que Mr. Huet designe sous le mot *olim* est l'année 1652. qui fut celle de son voiage de Suede; mais si je me trompois en cela, il seroit pourtant très-vrai qu'il parle de Manassé Ben Israël, qui mourut l'an 1659. & non pas de nôtre Spinoza, qui comme je l'ai dejà dit, n'a jamais tenu aucun rang considerable dans la synagogue.

(f) *Id. in prafat. demonstr. Evangelica pag. m. 3.*

(g) *La 1. édition du* demonstratio Evangelica *de Mr. Huet fut en vente l'an 1678. quoi que le titre porte l'an 1679.*

que peut-être elle ſoit moins propre à guerir les vieux Spinoziſtes, que ſi on leur faiſoit conoître que les propoſitions de Spinoza ſont opoſées les unes aux autres. Ils ſentiroient beaucoup moins le poids de la prevention, s'ils étoient forcez de convenir que cet homme-là ne s'accorde pas toûjours avec lui-même, qu'il prouve mal ce qu'il doit prouver, qu'il laiſſe ſans preuve ce qui en avoit beſoin, qu'il n'eſt point juſte dans ſes concluſions, &c. Cette methode de l'attaquer par les defauts † abſolus de ſon ouvrage, & par les defauts relatifs de ſes parties comparées les unes avec les autres, a été très-bien emploiée * dans quelques-uns des ouvrages qui l'ont refuté. Je viens d'aprendre que l'auteur d'un petit (X) livre Flamand imprimé depuis quelques jours s'en eſt ſervi avec force, & avec adreſſe. Mais parlons du ſuplément que je veux donner. Il conſiſte dans un éclairciſſement ſur l'objection (Y) que j'ai empruntée de l'immutabilité de Dieu,

† *On entend par ce mot les defauts qui ne viennent point de ce que Spinoza eſt contraire aux maximes generalement reconuës pour veritables par les autres Philoſophes.*

* *Voiez l'Anti-Spinoza de Wittichius, ou les extraits qu'on en donne dans le Journal de Leipſic 1690. pag. 346. & ſuiv. & dans le tome 23. de la Bibliotheque univerſelle pag. 323. & ſuiv.*

(X) *L'auteur d'un petit livre Flamand imprimé (a) depuis quelques jours.*] Il ne ſe donne que le nom de *N. N. Philalethes*: le titre de ſon ouvrage repond à ceci: *Demonſtration de la foibleſſe de l'argument de Spinoza, touchant la ſubſtance unique abſolument infinie.* Il donne pour un fait certain, 1. Que le fondement ſur quoi tout le Spinoziſme a été bâti eſt cette propoſition, *qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance, & qu'elle eſt abſolument infinie.* 2. Que de ce principe Spinoza a tiré cette conſequence, *que les êtres particuliers ne ſont que des modifications de cette ſubſtance abſolument infinie.* On lui ſoutient que ce principe étant conteſté de tout le monde, devoit être prouvé avec tout le ſoin imaginable, & que neanmoins il n'en a donné aucune preuve. Je pourrois donner quelques extraits de cet imprimé, car on m'en a fait voir une traduction Françoiſe manuſcrite; mais comme l'ouvrage eſt très-court, & que ſelon toutes les aparences il s'en fera des éditions ou en François ou en Latin, avant que mon Dictionaire paroiſſe, il ſeroit aſſez inutile de m'étendre davantage là-deſſus.

(a) *A Amſterdam chez Bernard Viſſcher 1701.*

(Y) *Un éclairciſſement ſur l'objection que j'ai empruntée de l'immutabilité de Dieu.*] Vous trouverez cette objection ci-deſſus à la page 2775. & 2776. Il faut la fortifier, puis qu'il y a des perſonnes, qui ſoutiennent que pour en conoître la nullité il ſuffit de prendre garde, qu'il n'arrive jamais aucun changement au Dieu de Spinoza entant qu'il eſt une ſubſtance infinie, neceſſaire &c. Que tout l'univers change de face à chaque moment, que la terre ſoit reduite en poudre, que le ſoleil ſoit obſcurci, que la mer devienne lumiere, il n'y aura qu'un changement de modalitez: la ſubſtance unique ſera toûjours également une ſubſtance infinie, étenduë, penſante, & ainſi de tous les attributs ſubſtantiels, ou eſſentiels. En diſant cela ils n'alleguent rien que l'on n'ait (b) dejà ruiné par avance; mais pour faire voir plus clairement leur illuſion, il faut que je diſe ici qu'ils diſputent contre moi comme ſi j'avois ſoutenu, que ſelon Spinoza la divinité s'aneantit, & ſe reproduit ſucceſſivement. Ce n'eſt point là ce que j'objecte, quand je dis qu'il la ſoumet au changement, & qu'il la depouille de ſon immutabilité. Je ne bouleverſe point comme eux l'idée des choſes, & la ſignification des mots; ce que j'entens par changer eſt ce que tout le monde a voulu que ce mot là ſignifie depuis qu'on raiſonne, j'entens, dis-je, non pas l'*annihilation* d'une choſe, ſa deſtruction totale, ou ſon aneantiſſement, mais ſon paſſage d'un état à un autre état, le ſujet des accidens qu'il ceſſe d'avoir, & de ceux qu'il commence d'aquerir demeurant le même. Les ſçavans, & le peuple, la mythologie, & la philoſophie, les poëtes, & les phyſiciens ont toûjours été d'accord ſur cette idée, & ſur cette locution. Les metamorphoſes fabuleuſes tant chantées par Ovide, & les generations veritables expliquées par les philoſophes ſupoſoient également la conſervation de la ſubſtance, & la retenoient immuablement comme le ſujet ſucceſſif de l'ancienne forme, & de la nouvelle. Il n'y a que les malheureuſes diſputes des Theologiens du Chriſtianiſme, qui aient brouillé ces notions: encore faut il avouër que les Miſſionaires les plus ignorans ſe remettent dans la bonne voie, dès auſſi-tôt qu'il n'eſt plus queſtion de l'Euchariſtie. Demandez leur en tout autre cas ce que veut dire changer une choſe en une autre, la converſion, la tranſélementation, la tranſubſtantiation d'une choſe en une autre, ils vous repondront, cela veut dire par exemple que du bois on fait du feu, que du pain on fait du ſang, que du ſang on fait de la chair, & ainſi du reſte. Ils ne ſongent plus au langage impropre conſacré à la controverſe de l'Euchariſtie, que le pain eſt converti & tranſubſtantié au corps de nôtre Seigneur. Cette façon de parler ne convient aucunement à la doctrine qu'on veut expliquer par là, c'eſt comme ſi l'on diſoit que l'air d'un tonneau ſe transforme, ſe change, ſe convertit, ſe tranſubſtantie au vin que l'on verſe dans le tonneau. L'air s'en va ailleurs, le vin lui ſuccede au même lieu. Il n'y a point là le moindre veſtige de metamorphoſe de l'un en l'autre. Il n'y en a pas davantage dans le myſtere de l'Euchariſtie expliqué à la Romaine: le pain eſt aneanti quant à ſa ſubſtance: le corps de nôtre Seigneur ſe met à la place du pain, & n'eſt pas le ſujet d'inherence des accidens de ce pain conſervez ſans leur ſubſtance. Mais encore un coup c'eſt le ſeul cas où les Miſſionaires abuſent des mots *changement*, *converſion*, ou *tranſélementation* d'un être en un autre: par tout ailleurs ils ſupoſent avec le reſte du genre humain, 1. qu'il eſt de l'eſſence des transformations, que le ſujet des formes detruites ſubſiſte ſous les nouvelles formes: 2. que cette conſervation du ſujet ſelon tout ce qu'il a d'eſſentiel, n'empêche pas qu'il ne ſoufre un changement interieur, & proprement dit, & incompatible avec les natures immuables. Que les Spinoziſtes ceſſent donc de s'imaginer qu'il leur eſt permis de ſe faire un nouveau langage contraire aux notions de tous les hommes. S'ils ont quelque reſte de bonne foi, ils conviendront que dans leur ſyſtême Dieu eſt ſujet à toutes les viciſſitudes, & à toutes les revolutions à quoi la matiere premiere d'Ariſtote eſt aſſujetie dans le ſyſtême des Peripateticiens. Or que pourroit-on dire de plus abſurde, que de ſoutenir qu'en ſupoſant la doctrine d'Ariſtote la matiere eſt une ſubſtance, qui ne ſoufre jamais aucun changement?

(b) *Voiez le 2. paragraphe de la remarque L.*

Mais pour bien embaraſſer les Spinoziſtes, il ne faut que les prier de definir ce que c'eſt que changement. Il faudra qu'ils le definiſſent de telle ſorte qu'il ne ſera point diſtinct de la deſtruction totale d'un ſujet, ou qu'il conviendra à cette ſubſtance unique qu'ils apellent Dieu. S'ils le definiſſent de la premiere maniere, ils ſe rendront encore plus ridicules que les tranſubſtantiateurs; & s'ils le definiſſent de la ſeconde, ils me donneront gain de cauſe.

J'ajoûte que la raiſon qu'ils emploient pour éluder mes objections, prouve trop; car ſi elle étoit bonne il faudroit qu'ils enſeignaſſent qu'il ne s'eſt fait, & qu'il ne ſe fera jamais aucun changement dans l'univers, & que tout changement eſt impoſſible depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Prouvons cette conſequence; la raiſon pourquoi, diſent-ils, Dieu eſt immuable, c'eſt à cauſe qu'en qualité de ſubſtance & d'étenduë, il ne lui arrive jamais, & il ne peut jamais lui arriver aucun changement. Il eſt ſubſtance étenduë ſous la forme de feu, tout de même que ſous la forme du bois qui ſe convertit en feu, & ainſi du reſte. Je vais leur prouver par cette raiſon, que les modalitez mêmes ſont immuables. L'homme eſt, ſelon eux, une modification de Dieu, ils avouënt que l'homme eſt ſujet au changement, puis que par exemple il eſt tantôt gai, & tantôt triſte, tantôt il veut une choſe, & tantôt il ne la veut pas. Ce n'eſt point changer, leur dirai-je; car il n'eſt pas moins homme ſous la triſteſſe que ſous la joie, les attributs eſſentiels de l'homme demeurent immuablement en lui ſoit qu'il veuille vendre ſa maiſon, ſoit qu'il veuille la garder. Prenons le plus inconſtant de tous les hommes, & celui qui ſe pourroit apliquer avec le plus de juſtice ces vers d'Horace,

(c) Mea . . . pugnat ſententia ſecum.
Quod petiit, ſpernit: repetit, quod nuper omiſit.
Æſtuat, & vitæ diſconvenit ordine toto.
Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

ou qui pourroit être mieux que tout autre le veritable original de ces vers de Mr. Deſpreaux,

Mais (d) l'homme ſans arreſt, dans ſa courſe inſenſée,
Voltige inceſſamment de penſée en penſée,
Son cœur toûjours flottant entre mille embarras,
Ne ſçait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas.
Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le ſouhaite.

. . . .

. . . .

Voilà l'Homme en effet. Il va du blanc au noir.
Il condamne au matin ſes ſentimens du ſoir.
Importun à tout autre, à ſoi-même incommode,
Il change à tous momens d'eſprit comme de mode;

(c) *Horat. epiſtol. 1. lib. 1. Voiez auſſi le paſſage cité ci-deſſus pag. 2776. lettre b.*

(d) *Deſpreaux ſat. 8. pag. m. 48.*

Il

Dieu, & dans l'examen de la question s'il est vrai, comme l'on m'a dit que plusieurs personnes le pretendent, que je n'ai (Z) nullement compris la doctrine de Spinoza. Cela seroit bien étrange

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc.
Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc.

Suposons à plaisir quelcun qui ait fait de cœur, & de bouche le tour de toutes les religions en moins de deux ans, qui ait goûté toutes les conditions de la vie humaine, qui de la profession de marchand soit passé à celle de soldat, de celle-ci à celle de moine, & puis au mariage, & puis au divorce, & après cela au greffe, aux finances, au petit colet &c. que les Spinozistes lui aillent dire, vous avez été bien inconstant, qui, moi? leur repondra-t-il, vous vous moquez, je n'ai jamais changé, une montagne n'a pas continué plus invariablement d'être une montagne, que moi d'être un homme depuis le moment de ma naissance. Que pourroient-ils repliquer à cet argument *ad hominem*? N'est-il pas très-évident que toute l'essence de l'espece humaine subsiste dans l'homme, soit qu'il veuille les mêmes choses, soit qu'il haïsse aujourd'hui ce qu'il aimoit hier, & qu'il change d'inclination plus souvent que de chemise?

Servons nous d'un exemple qui soit bien propre à un païs où l'on a le pied marin. Suposons qu'un Spinoziste revenu de Batavia raconte, que son voiage a duré plus que de coutume, parce que les vents changeoient presque tous les jours. Vous vous moquez lui repondroit-on; les vents ne changent jamais. Nous pouvons bien dire qu'ils souflent tantôt du côté du Nord, tantôt du côté du Sud &c. mais ils retiennent toûjours l'essence de vent, ils ne changent donc pas entant que vent, & ils sont aussi immuables que vôtre substance unique de l'univers; car selon vous elle est immuable à cause qu'elle ne change jamais d'état par raport à ses proprietez essentielles. Le vent non plus ne change jamais d'état par raport à la qualité de vent, il en retient toûjours toute la nature, toute l'essence; il est donc aussi immuable que vôtre Divinité.

Passons plus avant, & disons que même quand on brûle un homme tout vif, il ne lui arrive aucun changement. Il étoit une modification de la nature divine quand il vivoit, ne l'est-il pas sous la flamme, ou sous la forme de cendres? A-t-il pu perdre les attributs qui constituent la modalité? Entant que modalité a-t-il pu soufrir aucun changement? S'il changeoit à cet égard-là, ne faudroit-il pas soutenir que la flamme n'est pas un mode de l'étenduë? Spinoza pouvoit-il le soutenir sans se contredire, & sans ruiner son systême? En voilà assez pour montrer les illusions de ceux qui pretendent, que je n'ai pas bien prouvé que ce systême assujetit Dieu au changement. On ne sçauroit éluder ma preuve sans établir que les modalitez mêmes sont immuables, & qu'il n'arrive jamais aucun changement, ni dans les pensées de l'homme, ni dans les dispositions des corps, ce qui est du dernier absurde, & contraire aux dogmes dont les Spinozistes n'ont pu s'empêcher de convenir; car ils n'osent point nier que les modifications de la substance infinie ne soient sujetes à la corruption, & à la generation.

Demandons leur pour un moment le *dato non concesso* des logiciens, c'est-à-dire, qu'ils nous accordent que Socrate est une substance. Dès lors il faudra qu'ils disent que chaque pensée particuliere de Socrate est une modalité de sa substance. Mais n'est-il pas vrai que Socrate passant de l'afirmation à la negation change de pensée, & que c'est un changement réel, interieur & proprement dit? Cependant Socrate demeure toûjours une substance, & un individu de l'espece humaine, soit qu'il afirme, soit qu'il nie, soit qu'il veuille, soit qu'il rejette ceci & cela. On ne peut donc point conclure qu'il soit immuable, de ce qu'entant qu'homme il ne change point; & il suffit pour pouvoir dire qu'il est muable, & qu'il change actuellement, que ses modifications ne soient pas toûjours les mêmes. Rendons aux Spinozistes ce qu'ils nous avoient prêté, & accordons leur à nôtre tour par le *dato non concesso*, que Socrate n'est qu'une modification de la substance divine; accordons, dis-je, que sa relation à cette substance est comme dans l'opinion ordinaire la relation des pensées de Socrate à la substance de Socrate. Puis donc que le changement de ces pensées est une raison valable de soutenir que Socrate n'est pas un être immuable; mais plutôt un être inconstant, & une substance mobile, & qui varie beaucoup, il faut conclure que la substance (‡) de Dieu soufre un changement, & une variation proprement dite, toutes les fois que Socrate l'une de ses modifications change d'état. C'est donc une these d'une verité évidente qu'afin qu'un être passe actuellement, & réellement d'un état à un autre etat, il sufit qu'il change à l'égard de ses modifica-

(‡) *Notez qu'Aristote* de prædicam. cap. 5. *a mis entre les proprietez de la substance, de demeurer la même en nombre sous des qualitez contraires:* Μάλιςα δὲ ἴδιον τῆς οὐσίας δοκεῖ εἶναι τὸ, ταὐτὸν καὶ ἓν ἀριθμῷ ὂν, τῶν ἐναντίων εἶναι δεκτικόν. Maxime verò substantiæ proprium hoc esse videtur, IDEM UNUMQUE NUMERO permanens contrariorum esse susceptivum.

tions; & si l'on en demandoit davantage, c'est-à-dire, qu'il perdît ses attributs essentiels, on confondroit grossierement *l'annihilation* ou la destruction totale, avec l'alteration ou le changement. Voiez la marge (†).

(†) *On peut voir dans le* janua cœlorum reserata pag. 127. & seq. *diverses remarques sur ce qui sufiroit pour conclure la generabilité & la corruptibilité de la nature divine, si les Peres avoient enseigné ce qu'on leur impute.*

(Z) *S'il est vrai, comme on m'a dit que plusieurs personnes le pretendent, que je n'ai nullement compris la doctrine de Spinoza.*] Cela m'est revenu de divers endroits; mais personne ne m'a pu dire, sur quoi se fondent ceux qui font ce jugement de ma dispute. Ainsi je ne puis ni les refuter precisément, ni examiner si je dois me rendre à leurs raisons; car elles me sont inconuës. Je puis seulement me justifier d'une maniere generale, & je crois pouvoir dire que si je n'ai pas entendu la proposition que j'ai entrepris de refuter, ce n'est point ma faute. Je parlerois avec moins de confiance, si j'avois écrit un livre contre tout le systême de Spinoza, en le suivant page à page. Il me seroit arrivé sans doute plus d'une fois de n'entendre pas ce qu'il veut dire, & il n'y a nulle aparence qu'il se soit bien entendu lui-même, & qu'étant entré dans un grand detail, il ait pu rendre intelligibles toutes les consequences de son hypothese. Mais comme je me suis arrêté à (a) une seule proposition qui est conçuë en très-peu de mots, qui paroissent clairs & precis, & qui est le fondement de tout l'édifice, il faut ou que je l'aie entenduë, ou qu'elle contienne des équivoques tout-à-fait indignes d'un fondateur de systême. En tout cas j'ai de quoi me consoler, tant à cause que le sens que je donne à cette proposition de Spinoza, est le même que celui que ses autres adversaires lui ont donné, que parce que ses (b) sectateurs n'ont point de meilleure reponse à faire, que de dire qu'on ne l'a pas entendu. Ce reproche n'a point empêché le dernier (c) qui a écrit contre lui, d'entendre tout comme je l'ai entenduë la proposition de quoi il s'agit, marque évidente que l'on trouve très-mal fondée leur accusation.

(a) *Voiez la remarque L.*

(b) *Voiez la même remarque.*

(c) *Voiez la remarque X.*

Mais pour dire quelque chose de moins general, voici ce que je supose dans mes objections. J'attribuë à Spinoza d'avoir enseigné, 1. Qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers. 2. Que cette substance est Dieu. 3. Que tous les êtres particuliers, l'étenduë corporelle, le soleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs desirs sont des modifications de Dieu. Je demande presentement aux Spinozistes, vôtre maître a-t-il enseigné cela, ou ne l'a-t-il pas enseigné? S'il l'a enseigné, on ne peut point dire que mes objections aient le defaut qu'on nomme *ignoratio elenchi, ignorance de l'état de la question*; car elles suposent que telle a été sa doctrine, & ne l'attaquent que sur ce pied-là. Je suis donc hors d'afaire, & l'on se trompe toutes les fois qu'on debite que j'ai refuté ce que je n'ai pas compris. Que si vous dites que Spinoza n'a point enseigné les trois doctrines articulées ci-dessus, je vous demande pourquoi donc s'exprimoit-il tout comme ceux qui auroient eu la plus forte passion du monde de persuader au lecteur qu'ils enseignoient ces trois choses? Est-il beau & loüable de se servir du style commun, sans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & sans avertir du sens nouveau auquel on les prend? Mais pour discuter un peu ceci, cherchons où peut être la meprise. Ce n'est pas à l'égard du mot *substance* que je me serois abusé: car je n'ai point combatu le sentiment de Spinoza sur ce point-là; je lui ai laissé passer ce qu'il supose, que pour meriter le nom de substance il faut être independant de toute cause, ou exister par soi-même éternellement, necessairement. Je ne pense pas que j'aie pu m'abuser en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de la substance. Je croi donc que s'il y avoit de l'abus dans mes objections, il consisteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalitez, modifications, modes*, ce que Spinoza n'a point voulu signifier par ces mots-là. Mais encore un coup si je m'y étois abusé ce seroit sa faute: j'ai pris ces termes comme on les a toûjours entendus, ou du (d) moins comme les entendent tous les nouveaux philosophes, & j'ai dû croire qu'il les prenoit en ce même sens, puis qu'il n'avertissoit pas le monde qu'il les prenoit dans quelque autre signification. La doctrine generale des philosophes est que l'idée de l'être contient sous soi immediatement deux especes, la substance & l'accident, & que la substance subsiste par soi, *ens per se subsistens*, & que l'accident subsiste dans un autre être, *ens in alio*. Ils ajoûtent que subsister par soi signifie seulement, ne dependre pas de quelque sujet d'in-

(d) *Je me sers de cette restriction, à cause de la diference qui se trouve entre la doctrine des Peripateticiens modernes, & celle des Cartesiens, Gassendistes &c. sur la nature des accidens. Cette diference est notable, mais tout revient à la même chose par raport aux objections contre Spinoza.*

hesion,

ge, puis que je ne me suis attaché qu'à refuter la proposition qui est la base de son systême, & qu'il exprime le plus clairement du monde. Je me suis borné à combatre ce qu'il établit nettement &

hesion, & comme cela convient selon eux à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux sortes de substance, l'une increée, l'autre creée, & ils subdivisent en deux especes la substance creée. L'une de ces deux especes est la matiere, l'autre est nôtre ame. Pour ce qui regarde l'accident ils convenoient tous avant les miserables disputes qui ont divisé le Christianisme, qu'il depend si essentielement de son sujet d'inhesion qu'il ne sçauroit subsister sans lui. C'étoit son caractere specifique, c'étoit par là qu'il diferoit de la substance. La doctrine de la transubstantiation renversa toute cette idee, & obligea les philosophes à dire que l'accident peut subsister sans sujet. Il falut bien qu'ils le disent, puis qu'ils croioient d'un côté qu'après la consecration la substance du pain de l'Eucharistie ne subsistoit plus, & qu'ils voioient de l'autre que tous les accidens du pain subsistoient comme auparavant. Ils admirent donc une distinction reelle entre la substance & ses accidens, & une separabilité reciproque entre ces deux especes d'être, laquelle separabilité produisoit ceci, que chacune pouvoit subsister sans l'autre. Mais quelques-uns d'eux continuerent à dire, qu'il y avoit des accidens dont la distinction du sujet n'etoit pas réelle, & qui ne pouvoient pas subsister hors de leur sujet. Ils apellerent (a) modes ces accidens-là. Descartes, Gassendi & en general tous ceux qui ont abandonné la philosophie Scholastique, ont nié que l'accident fût separable de son sujet en telle maniere, qu'il pût subsister depuis sa separation, & ils ont donné à tous les accidens la nature de ceux qu'on apelloit modes, & se sont servis du terme de *mode*, de *modalité*, ou de *modification* plutôt que de celui d'accident. Or puis que Spinoza avoit été grand Cartesien, la raison veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes-là le même sens que Mr. Descartes. Si cela est, il n'entend par modification de substance qu'une façon d'être qui a la même relation à la substance que la figure, le mouvement, le repos, la situation à la matiere, & que la douleur, l'afirmation, l'amour, &c. à l'ame de l'homme. Car voilà ce que les Cartesiens apellent modes. Ils n'en reconoissent point d'autres que ceux-là, d'où paroit qu'ils ont retenu l'ancienne idée d'Aristote (b) selon laquelle l'accident est d'une telle nature, qu'il n'est point une partie de son sujet, qu'il ne peut pas exister sans son sujet, & que le sujet le peut perdre sans prejudice de son existence. Tout cela convient à la rondeur, au mouvement, au repos par raport à une pierre, & ne convient pas moins à la douleur, à l'afirmation par raport à l'ame de l'homme. Si nôtre Spinoza a uni la même idée à ce qu'il nomme modification de substance, il est certain que mes objections sont justes; je l'ai attaqué directement selon la vraie signification de ses paroles, j'ai bien entendu sa doctrine, & je l'ai refutée dans son vrai sens. Je suis en un mot à couvert de l'accusation que j'examine. Mais s'il a eu la même notion que Mr. Descartes de la matiere, ou de l'étenduë, & de l'ame humaine, & que cependant il n'ait pas voulu donner ni à l'étenduë ni à nôtre ame la qualité de substance, parce qu'il croioit que la substance est un être qui ne depend d'aucune cause, j'avoué que je l'ai mal attaqué, & que je lui ai attribué une opinion qu'il n'avoit pas. C'est ce qui me reste à examiner.

Aiant une fois posé que la substance est ce qui existe de soi-même, aussi independemment de toute cause efficiente, que de toute cause materielle, ou de tout sujet d'inhesion, il n'a pas dû dire que la matiere ni que les ames des hommes fussent des substances; & puis que selon la doctrine commune il ne divisoit l'être qu'en deux especes, sçavoir en substance, & en modification de substance, il a dû dire que la matiere, & que les ames des hommes n'étoient que des modifications de substance. Aucun orthodoxe ne lui contestera que selon cette definition de la substance, il n'y a qu'une substance dans l'Univers, & que cette substance est Dieu. Il ne sera plus question que de sçavoir s'il subdivise en deux especes la modification de substance. En cas qu'il se serve de cette subdivision, & qu'il veuille que l'une de ces deux especes, soit ce que les Cartesiens & les autres philosophes du Christianisme nomment substance creée, & que l'autre espece soit ce qu'ils nomment accident ou mode, il n'y aura plus qu'une dispute de mot entre lui & eux, & il sera très-aisé de ramener à l'orthodoxie tout son systême, & de faire évanouir toute sa secte; car on ne veut être Spinoziste, qu'à cause qu'on croit qu'il a renversé de fond en comble le systême des philosophes Chretiens, & l'existence d'un Dieu immateriel, & gouvernant toutes choses avec une souveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en passant, que les Spinozistes & leurs adversaires s'accordent parfaitement bien dans le sens du mot *modification de substance*. Ils croient les uns & les autres que Spinoza ne s'en est servi que pour designer un être qui a la même nature que ce que les philosophes Cartesiens apellent modes, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les proprietez, ou la nature de ce que nous apellons substance créée.

Ceux qui voudroient à toute force que je me fusse mepris pourroient suposer, que Spinoza ne rejetoit que le titre de substance, donné à des êtres dependans d'une autre cause, & quant à leur production, & quant à leur conservation, & quant à leur operation *in fieri, in esse, & in operari* comme on parle dans l'école. Ils pourroient dire qu'en retenant toute la realité de la chose, il en a évité le mot, parce qu'il croioit qu'un être si dependant de sa cause ne pouvoit pas être apellé *ens per se subsistens, subsistant par soi-même*, ce qui est la definition de la substance. Je leur repons comme ci-dessus, qu'il n'y aura donc desormais qu'une pure logomachie ou dispute de mot entre lui & les autres philosophes, & qu'avec le plus grand plaisir du monde j'avoüerai mon erreur s'il se trouve qu'effectivement Spinoza a été Cartesien; mais qu'il a été plus delicat que Mr. Descartes dans l'aplication du mot *substance*, & que toute l'impieté qu'on lui impute ne consiste que dans un mal entendu. Il n'a voulu dire autre chose, ajoûtera-t-on, que ce qui se trouve dans les livres des (c) Theologiens, sçavoir que l'immensité de Dieu remplit le ciel & la terre, & tous les espaces imaginaires à l'infini, que par consequent son essence penetre & environne localement tous les autres êtres, desorte que c'est en (d) lui que nous avons la vie & le mouvement, & qu'il n'a rien produit hors de lui; car puis qu'il remplit tous les espaces, il n'a pu placer aucun corps que dans lui-même, vu qu'hors de lui il n'y a rien. On sçait d'ailleurs que tous les êtres sont incapables d'exister sans lui, il est donc vrai que les proprietez des modes Cartesiens conviennent à ce qu'on nomme substances creées. Ces substances sont en Dieu, & ne peuvent subsister hors de lui & sans lui. Il ne faut donc pas trouver étrange que Spinoza les ait nommées modifications; mais d'autre côté il ne nioit pas qu'il n'y eût entre elles une distinction réelle, & que chacune ne constituât un principe particulier ou d'actions ou de passions, en telle sorte que l'une fait ce que l'autre ne fait pas; & que quand on nie de l'une ce que l'on afirme de l'autre, cela se fait selon les regles de la logique, sans que personne puisse objecter à Spinoza qu'il s'ensuit de ses principes, que deux propositions contradictoires se verifient d'un même sujet en même tems.

Tous ces discours ne servent de rien; & si l'on veut toucher la question au vif, l'on doit repondre à cette demande precise, le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par raport à Dieu, ou ne lui convient-il point? Avant que de me repondre, attendez que je vous explique par des exemples, ce que c'est que le caractere propre de la modification. C'est d'être dans un sujet de la maniere que le mouvement est dans le corps, & la pensée dans l'ame de l'homme, & la forme d'écuelle dans le vase que nous apellons une écuelle. Il ne sufit pas pour être une modification de la substance divine, de subsister dans l'immensité de Dieu, d'en être penetré, entouré de toutes parts, d'exister par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exister ni sans lui ni hors de lui, il faut de plus que la substance divine soit le sujet d'inherence d'une chose, tout comme selon l'opinion commune l'ame humaine est le sujet d'inherence du sentiment & du desir, l'étain est le sujet d'inherence de la forme d'écuelle, le corps est le sujet d'inherence du mouvement, & du repos, & de la figure. Repondez presentement, &, si vous dites que selon Spinoza la substance de Dieu n'est pas de cette maniere le sujet d'inherence de l'étenduë, ni du mouvement, ni des pensées humaines, je vous avouerai que vous en faites un philosophe orthodoxe, qui n'a nullement merité qu'on lui fit les objections qu'on lui a faites, & qui meritoit seulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarasser une doctrine que tout le monde sçavoit, & pour forger un nouveau systême qui n'étoit bâti que sur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a pretendu que la substance divine est le sujet d'inherence de la matiere, & de toutes les diversitez de l'éten-

(a) *Telle est l'union, l'action, la durée, l'ubication.*

(b) Ἐν ὑποκειμένῳ δὲ λέγω ὃ ἔν τινι μὴ ὡς μέρος ὑπάρχον, ἀδύνατον χωρὶς εἶναι τοῦ ἐν ᾧ ἐστίν. Atque id in subjecto esse dico quod in aliquo quidem est: & non uti pars: ut sit autem seorsum ab eo in quo inest, fieri nequit. *Aristot. de prædicam. cap. 2.*

(c) *Notez que les Theologiens Cartesiens expliquent d'une autre maniere l'immensité de Dieu.*

(d) Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν, καὶ κινούμεθα, καί ἐσμέν. In ipso enim vivimus, & movemur, & sumus. *Act. Apostol. cap. 17. v. 28.*

& precisément comme son premier principe, savoir que Dieu est la seule substance qu'il y ait dans l'Univers, & que tous les autres êtres ne sont que des modifications de cette substance. Si l'on

(a) La matiere comme dit Aristote, Physic. lib. 1. cap. 9. *demeure dans l'effet qu'elle produit, Λέγω γὰρ ὕλην τὸ πρῶτον ὑποκείμενον ἑκάστῳ, ἐξ οὗ γίνεταί τι ἐνυπάρχοντος.* Dico enim materiam quod rei cujusque subjectum est primum ex quo inexistente fit aliquid.

(‡) Observez cette diference, que les accidens des Peripateticiens sont distincts réellement de leur sujet d'inhesion, & que Spinoza ne peut point dire cela des modifications de la substance divine : car si elles en etoient distinctes sans en être composées, elles seroient faites de rien. Spinoza l'avoüeroit : il ne chicaneroit pas comme les Peripateticiens chicanent quand on leur prouve que les accidens seroient créez s'ils étoient distincts de la substance.

(b) Kuffelaer specim. artis ratiocinandi pag. 212. Notez qu'il s'emporte beaucoup contre Blyenberg qui avoit dit que Spinoza donnoit à Dieu l'étenduë corporelle. Notez aussi que dans la page 230. & suiv. il refute un certain Adrian Verwer qui avoit dit quelque chose contre le systême de Spinoza.

l'étenduë & de la pensée, au même sens que selon Descartes l'étenduë est le sujet d'inherence du mouvement, & l'ame de l'homme est le sujet d'inherence des sensations, & des passions, j'ai tout ce que je demande, c'est ainsi que j'ai entendu Spinoza: c'est là-dessus que toutes mes objections sont fondées.

Le precis de tout ceci est une question de fait touchant le vrai sens du mot *modification* dans le systême de Spinoza. Le faut-il prendre pour la même chose qui est nommée communément substance créée, ou le faut-il prendre au sens qu'il a dans le systême de Mr. Descartes? Je croi que le bon parti est le dernier, car dans l'autre sens Spinoza auroit reconu des creatures distinctes de la substance divine, & qui eussent eté faites ou de rien, ou d'une matiere distincte de Dieu. Or il seroit facile de prouver par un très-grand nombre de passages de ses livres, qu'il n'admet ni l'une ni l'autre de ces deux choses. L'étenduë selon lui est un attribut de Dieu, il s'ensuit de là que Dieu essentiellement, éternellement, necessairement est une substance étenduë, & que l'étenduë lui est aussi propre que l'existence. D'où il resulte que les diversitez particulieres de l'étenduë qui font le soleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes &c. sont en Dieu, comme les philosophes de l'école suposent qu'elles sont dans la matiere premiere. Or si ces philosophes suposoient que la matiere premiere est une substance simple & parfaitement unique, ils concluroient que le soleil & la terre sont réellement la même substance. Il faut donc que Spinoza concluë la même chose. S'il ne disoit pas que le soleil est composé de l'étenduë de Dieu, il faudroit qu'il avoüât que l'étenduë du soleil a été faite de rien, mais il nie la creation, il est donc obligé de dire que la substance de Dieu est la cause materielle du soleil, ce qui compose le soleil, *subjectum ex quo*, & par consequent que le soleil n'est pas (a) distingué de Dieu, que c'est Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puis que selon lui Dieu n'est point un être composé de parties.

Suposons pour un moment qu'une masse d'or ait la force de se convertir en assietes, en plats, en chandeliers, en écuelles, &c. elle ne sera point distincte de ces assietes, & de ces plats; & si l'on ajoûte qu'elle est une masse simple, & non composée de parties, il sera certain qu'elle est toute dans chaque assiete & dans chaque chandelier; car si elle n'y étoit point toute, elle se seroit partagée en diverses pieces, elle seroit donc composée de parties, ce qui est contre la suposition. Alors ces propositions reciproques ou convertibles seroient veritables, *le chandelier est la masse d'or, la masse d'or est le chandelier. Le chandelier est toute la masse d'or, toute la masse d'or est le chandelier.* Voilà l'image du Dieu de Spinoza, il a la force de se changer ou de se modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, &c. & il est absolument un & sans nulle composition de parties; il est donc vrai qu'on peut assûrer que la terre est Dieu, que la lune est Dieu, que la terre est Dieu tout entier, que la lune l'est aussi: que Dieu est la terre, qu'il est la lune; que Dieu tout entier est la terre, que Dieu tout entier est la lune.

On ne peut trouver que trois manieres selon lesquelles les modifications de Spinoza soient en Dieu, mais aucune de ces manieres n'est ce que les autres philosophes disent de la substance créée. Elle est en Dieu, disent-ils, comme dans sa cause efficiente & transitive, & par consequent elle est distincte de Dieu réellement & totalement. Mais selon Spinoza les creatures sont en Dieu ou comme l'effet dans sa cause materielle, ou comme l'accident dans son sujet d'inhesion, ou comme la forme de chandelier dans l'étain dont on le compose. Le soleil, la lune, les arbres entant que ce sont des choses à trois dimensions, sont en Dieu comme dans la cause materielle dont leur étenduë est composée; il y a donc identité entre Dieu & le soleil, &c. Les mêmes arbres entant qu'ils ont une forme qui les distingue d'une pierre, sont en Dieu comme la forme de chandelier est dans l'étain. Etre chandelier n'est qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps, & les pensées des hommes sont en Dieu comme les accidens des Peripateticiens sont dans la substance créée; ce sont des entitez inherentes à leur sujet, & qui n'en sont point composées, & qui n'en font point partie. Voiez la marge (‡).

Je n'ignore pas qu'un apologiste (b) de Spinoza soutient que ce philosophe n'attribuë point à Dieu l'étenduë corporelle, mais seulement une étenduë intelligible, & qui n'est point imaginable. Mais si l'étenduë des corps que nous voions & que nous imaginons n'est point l'étenduë de Dieu, d'où est elle venuë, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, Spinoza est orthodoxe, son nouveau systême devient nul. Si elle a été produite de l'étenduë intelligible de Dieu, c'est encore une vraie creation; car l'étenduë intelligible n'étant qu'une idée, & n'aiant point reellement les trois dimensions, ne peut point fournir l'étofe, ou la matiere de l'étenduë formellement existente hors de l'entendement. Outre que si l'on distingue deux especes d'étenduë, l'une intelligible qui apartienne à Dieu, l'autre imaginable qui apartienne aux corps, il faudra aussi admettre deux sujets de ces étenduës distincts l'un de l'autre, & alors l'unité de substance est renversée, tout l'édifice de Spinoza s'en va par terre. Disons donc que son apologiste ne resout pas la dificulté, & qu'il en fait naitre de plus grandes.

Les Spinozistes peuvent profiter de la doctrine de la transubstantiation; car s'ils veulent consulter les écrits des Scholastiques Espagnols, ils y trouveront une infinité de subtilitez pour repondre quelque chose aux argumens de ceux qui disent, qu'un même homme ne sçauroit être Mahometan en Turquie & Chretien en France, malade à Rome, & sain à Vienne; mais je ne sçai si enfin ils ne se verront pas obligez de comparer leur systême avec le mystere de la Trinité, afin de se delivrer des objections de contradiction dont on les accable. S'ils ne disent pas que les modifications de la substance divine, Platon, Aristote, ce cheval, ce singe, cet arbre, cette pierre, sont autant de personalitez, qui quoi qu'*identifiées* avec la même substance peuvent être chacune un principe particulier, & determiné, & distinct des autres modifications, ils ne pourront jamais parer le coup qu'on leur porte touchant le renversement de ce principe, *deux termes contradictoires ne peuvent pas convenir au même sujet en même tems.* Ils diront peut-être quelque jour, que comme les trois personnes de la Trinité sans être distinctes de la substance divine selon les theologiens, & sans avoir aucun attribut absolu qui ne soit le même en nombre dans toutes, ne laissent pas chacune d'avoir des proprietez que l'on peut nier des autres, rien n'empêche que Spinoza n'ait admis dans la substance divine une infinité de modalitez ou de personalitez dont l'une fait une chose, que les autres ne font pas. Ce ne sera pas une veritable contradiction, puis que les theologiens reconoissent une distinction virtuelle *in ordine ad suscipienda duo prædicata contradictoria*, par raport à la susceptibilité de deux termes qui se contredisent. Mais comme le subtil Arriaga le remarque judicieusement, à l'occasion des degrez (c) metaphysiques que quelques-uns veulent soutenir être capables de recevoir deux propositions contradictoires, ce seroit entierement ruiner la philosophie, que d'entreprendre de transporter sur les choses naturelles, ce que la revelation nous aprend de la nature de Dieu; car ce seroit ouvrir le chemin à prouver qu'il n'y a nulle distinction réelle entre les creatures. (d) *Dices Quartò, dari distinctionem virtualem inter animalitatem, & rationalitatem, æquivalentem reali, quatenus, etiamsi à parte rei sint idem, una tamen potest terminare cognitionem, altera verò non, quod est æquivalere duabus rebus distinctis; sicut, licet essentia divina sit idem realiter cum Paternitate, tamen essentia convenit communicari tribus personis, Paternitati verò non convenit ea communicatio. Respondeo .... explicare res creatas per hoc adeò difficile exemplum, est res faciles per difficillimas intelligere, præterquam quòd, si ex divinis liceret argumentari ad creata, etiam posset inferri, animalitatem posse produci, quin producatur rationalitas. .... (e) Imò etiam posset inferri res omnes creatas esse idem realiter inter se, & virtualiter solùm distinctas, & quando una illarum perit, altera producitur, una movetur, altera quiescit, id fieri secundùm diversas formalitates ejusdem entitatis. .... Cùm ergo Deus ex una parte propter suam infinitatem necessariò careat compositione physica, & ex alia parte non possit natura divina esse multiplex, sed unica tantum in tribus personis, quæ omnia non possunt intelligi sine virtuali distinctione in ordine ad ea duo prædicata contradictoria, non licet ponere in creaturis similem distinctionem, cùm neque creaturarum perfectio, neque ulla ratio efficax possit esse ad illam ponendam: imò potiùs (ut jam dixi) si semel poneretur, non esset ullum fundamentum ad distinguendas inter se realiter creaturas, & consequenter*

(c) C'est ainsi qu'on nomme les attributs ens, substantia, corpus, vivens, animal, rationalis, *qui constituent la nature d'un homme. On convient qu'ils ne sont point distincts les uns des autres, mais une seule & même entité reellement.*

(d) Arriaga disput. 5. logica sect. 2. n. 29. pag. m. 83.

(e) Id. ib. pag. 84.

l'on n'entend pas ce qu'il veut dire par là, c'est sans doute parce qu'il a joint aux mots une signification toute nouvelle sans en avertir ses lecteurs. C'est un grand moien de devenir inintelligible par sa propre faute. S'il y a quelque terme qu'il ait pris dans un sens nouveau & inconu aux philosophes, c'est aparemment celui de *modification*. Mais de quelque façon qu'il le prenne, il ne sçauroit éviter qu'on ne le confonde. C'est ce que l'on pourra voir dans une remarque * de cet article. Ceux qui voudront bien examiner les objections que j'ai proposées, s'apercevront facilement que j'ai pris le mot de modalité dans le sens qu'il doit avoir, & que les consequences que j'ai tirées, & les principes que j'ai emploiez pour combatre ces consequences, s'accordent juste avec les regles du raisonnement. Je ne sçai s'il est necessaire que je dise que l'endroit par où j'attaque, & qui m'a paru toûjours très-foible, est celui que les (AA) Spinozistes se soucient le moins de defendre. Je finis par dire que plusieurs personnes m'ont assuré que sa doctrine consideré même independemment des interêts de la religion, a paru fort meprisable aux plus grans † Mathematiciens de nôtre tems. On croira cela facilement si l'on se souvient de ces deux choses, l'une qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus persuadez de la multiplicité des substances que ceux qui s'apliquent à la consideration de l'étenduë, l'autre que la plupart de ces Messieurs admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus oposé à l'hypothese de Spinoza, que de soutenir que tous les corps ne se touchent point, & jamais deux systêmes n'ont été plus oposez que le sien & celui des atomistes. Il est d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la providence, mais dans tout le reste leurs systêmes sont comme le feu & l'eau.

SPON (CHARLES) Medecin de Lion. Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres β.

SPON (JACOB) Medecin de Lion & Antiquaire, fils du precedent. Voiez les mêmes Nouvelles γ.

☞ STANCARUS (FRANÇOIS) nâtif de Mantouë, a vêcu au XVI. siecle. Il fut l'un de ceux qui travaillerent avec le plus de succés à établir dans la Pologne la Religion Reformée. Il δ avoit été apellé à (A) Cracovie pour y enseigner la langue Hebraïque; mais quand on eut remarqué qu'il faisoit couler dans ses leçons les dogmes des Protestans, on le defera à l'Evêque ζ de Cracovie qui lui avoit fait avoir cette charge, & qui aprenant que c'étoit un heretique, ne manqua pas de l'envoier en prison η. Il en fut tiré par l'adresse ou par le credit de quelques Seigneurs, & θ il trouva un bon asyle dans la maison de Nicolas Olesnicki, gentilhomme que la qualité, le merite & le ‡ courage concouroient à rendre recommandable. Il lui proposa de faire cesser le culte Romain, & d'abatre les images; mais Olesnicki aiant consulté ses amis, ne jugea pas à-propos d'en venir (B) là tout d'un coup, il se contenta de faire faire la Cene dans son chateau selon les ceremonies qu'il plairoit à Stancarus de regler. Quelque tems après on executa les premieres vuës de ce Reformateur, on ⸸ chassa les

* *La remarque Z.*

† *On m'a nommé entre autres Mrs. Huygens, Leibniz, Newton, Bernoulli, Fatio.*

β *Au mois de Juillet 1684. art. 5.*

γ *Au mois de Fevrier 1686. art. 9.*

δ *Latus, compend. histor. univers. pag. m. 389.*

ζ *Il s'apelloit Samuel Maciejowski.*

η *Id. ib.*

θ *Stanislaus Lubieniecius, hist. reform. Polonica lib. 1. c. 5. pag. 31.*

‡ *Id. ib. pag. 32.*

⸸ De hinc Monachos cœnobio & imagines templo ejecit, quin & has frangi & comburi fecit (Olesnicius.) *Id. ib. p. 31.*

destrueretur tota Philosophia. Voilà la belle obligation que nous avons à Spinoza; Il nous ôte entant qu'en lui est le plus necessaire de tous les principes; car s'il n'etoit pas certain qu'une même chose ne peut pas être en même tems telle ou telle, & ne l'être pas, il seroit très-inutile de mediter, & de raisonner: voiez ce que disoit Averroès (a).

(AA) *L'endroit par où j'attaque .... est celui que les Spinozistes se soucient le moins de defendre.*] J'ai attaqué la suposition que l'étenduë n'est pas un être composé, mais une substance unique en nombre; & je l'ai attaquée plutôt qu'aucun autre endroit du systême, parce que je sçavois que les Spinozistes temoignent que ce n'est point là en quoi consistent les dificultez. Ils croient qu'on les embarasse beaucoup plus, lors qu'on leur demande comment la pensée & l'étenduë se peuvent unir dans une même substance. Il y a quelque bizarrerie là-dedans; car s'il est certain par les notions de nôtre esprit que l'étenduë & la pensée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il est encore plus évident que l'étenduë est composée de parties distinctes réellement l'une de l'autre; & neanmoins ils comprennent mieux la premiere dificulté que la seconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaison de l'autre. Je crus donc qu'il faloit leur donner lieu de faire ce raisonnement, si nôtre systême est si mal aisé à defendre par l'endroit que nous pensions n'avoir pas besoin d'être secouru, comment repousserions-nous les attaques aux endroits foibles?

(A) *Il avoit été apellé à Cracovie.*] Jean Lætus assûre que l'Evêque même de Cracovie l'y apella pour la chaire de professeur en Hebreu. (b) *A Maciejovio Episcopo Cracoviensi: evocatus erat ut linguam S. Cracovia doceret.* Mais d'autres (c) disent qu'aiant été chassé d'Italie comme heretique, & n'aiant pu s'etablir en Allemagne il s'en alla en Pologne, où on lui permit d'enseigner la langue sainte dans le college de Cracovie, parce que l'on ignoroit ce qu'il étoit, & qu'on sçavoit seulement qu'il entendoit cette langue. Comme ceux qui disent cela sont tout à la fois ses ennemis, & les amis de l'Evêque de Cracovie, ils pourroient avoir suprimé quelque circonstance. Je croi neanmoins que cet Evêque ne le fit point venir d'Italie, & qu'il ne le conut propre à enseigner la langue sainte, qu'après l'avoir vu en Pologne.

(a) Quo fit ut merito dicat Averrois hoc loco sine hoc pronunciato non modo possibile non esse philosophari, sed ne disputare quidem aut ratiocinari. *Fonseca in Metaphys. Aristotel. lib. 4. cap. 3. pag. m. 655.*

(b) *Jo. Latus compend. histor. univ. pag. m. 389.*

(c) *Stanislaus Orichovius in Chimara fol. 4. & 23.*

(B) *Olesnicki ..... ne jugea pas à propos d'en venir là tout d'un coup.*] Voions le recit d'un Catholique Romain: (d) *Capit errorem* (Stancarus) *instaurare Zwinglii, in idque operam dare, ut abduceret Olesnicium à religione paterna & persuaderet illi religionem externam. Cujus ad præscriptum imagines è fano tolli, cœnam pro usitata peregrinam institui, Sacra quæ Monachi in ejus oppidi fano religionibus vetustis administrabant, explodi jubet. Erat hoc fanum cum adjuncta Monachorum domo, munificentiâ Sbignei Olesnicii operosè extructum ac liberaliter ditatum, quod profanare Stancarus properabat, cujus consilium cum Olesnicio videretur periculosum esse, ne quid inconsideratè faceret, vocat amicos ac in consilium adhibet, in quo, variatis sententiis, illa postremo vicit, ut imagines cum reliqua supellectili salva in fano manerent: Monachi etiam veteri instituto sacra facerent: quod nihil earum rerum mutari tum posset impunè: adesse Regem in proximo, Episcopum etiam Cracoviâ nondum discessisse, fore hisce rebus mutandis aliud tempus magis idoneum. In præsentia placere cœnam institui, idque fieret in Arce privatim non in fano publicè, quod in oppido subjectum est arci. Secundùm hanc sententiam permittunt Stancaro novæ cœnæ modum præscribere, ac illius usum docere.* On peut conoitre par là le temperament de Stancarus. S'il n'eût pas le don de perseverance, ce ne fut point à cause de sa tiedeur: il étoit bouillant, son patron homme d'epée jetta de l'eau sur ce grand feu par le conseil des laïques qui examinerent cette afaire. Notez je vous prie une negligence de l'auteur Socinien que j'ai cité. Il raporte tout le passage Latin pour prouver par le temoignage d'un Annaliste Polonois, que Stancarus fit chasser les Moines, & abatre les images, & cependant le passage de cet Annaliste nous enseigne que cela ne fut point fait; où est donc le jugement du Sieur Lubienietski? Mr. de Sponde lui eût pu aprendre ce qu'il eût falu citer. (e) *Adversus* Stancarum *prodiit Orichovii Roxolani elegans libellus titulo Chimæra .... ubi ait .... (f) cum Pinczoviam Cracoviensis municipii oppidum se contulisse, ibique punico incitatum furore in templa irruisse, imagines sanctorum sustulisse, memorias Martyrum delevisse, altaria evertisse, sacra profanasse, gazam ecclesiasticam diripuisse, denique sacerdotes ex oppido exterminasse.*

(d) *Orichovius annal. 3. apud Stanislaum Lubienecium histor. reformat. Polonica l. 1. c. 5. p. 31. 32.*

(e) *Spondanus ad ann. 1551. n. 22. pag. 538.*

(f) *Orichovius in Chimæra fol. m. 24. verso.*

les Moines qui desservoient l'Eglise du lieu, on brisa les images, on les reduisit en cendres. Olesnicki † fonda une Eglise Reformée à Pinczovie l'an 1550. & y attira plusieurs personnes illustres par leur pieté & par leur sçavoir. Notre Stancarus y β ouvrit une belle école, & dressa 50. regles de reformation (C) pour les Eglises de Pologne. Il fut envoié en Prusse quelque tems après, & il exerça dans Konisberg γ pendant une année la charge de professeur en langue Hebraïque. Il s'éleva de violentes querelles entre lui & Osiander, & cela eut des suites funestes à l'orthodoxie. Osiander enseignoit que l'homme est justifié par la justice essentielle de Dieu, & que JESUS-CHRIST est notre justice selon sa nature divine. Stancarus un peu trop ardent à contredire, & s'éloignant de cette erreur avec trop de vehemence, passa dans l'extremité oposée; car il soutint que JESUS-CHRIST n'est notre Mediateur que selon sa nature humaine *. On dit qu'il puisa cette doctrine dans Pierre (D) Lombard, & qu'il admiroit cet auteur. Il la voulut établir dans la Pologne, mais il trouva des opositions qu'il ne put vaincre. Elle fut condamnée ‡ dans (E) quelques Synodes, & cette condamnation fut confirmée dans celui de Xian, où se trouverent 50. Ministres, & la plupart des grans Seigneurs du parti avec beaucoup de noblesse l'an 1560. Neanmoins les Eglises de Pologne (F) furent troublées par cette dispute pendant la vie de Stancarus. Après qu'il fut mort ┼ à Stobnitz chez Pierre Zborow, on ne parla plus de cela, mais on vit que par accident (G) l'Arianisme en avoit

† *Id. ib. pag.* 33.

β *Latus ubi supra.*

γ *Micralius syntagm. histor. Eccles. p. m.* 866 870.

* *Id. ib. pag.* 866.

‡ *Latus ubi supra pag.* 411.

┼ *Id. ib.*

(C) *Dressa 50. regles de reformation pour les Eglises de Pologne.*] On lui feroit tort si l'on suposoit qu'il fut un reformateur sedentaire, qui s'arrêtant à son Ecole de Pinczovie, envoioit de toutes parts ses ordres, ou ses conseils. Il est sûr qu'il paioit de sa personne. (a) *Stancarus Ecclesias a papatu reformavit. L. Canones instaurandarum Ecclesiarum conscripsit.* Cette preuve étant trop foible, ne la considerez pas: arrêtez vous à celle-ci: (b) *Stancarus . . . ad reformandas Ecclesias ab Anno 1553. magno studio incubuerat: in quam rem hortatu Jacobi Comitis Ostrorogii libros conscripserat. Cum enim ei, tùm Felici Crucigero & aliis piis Viris, motâ in ditione Cracoviensi persecutione . . . . alia sedes quieta quarenda essent, in majorem Poloniam concesserat & Ostrorogii protectu tutus permanserat. A quo Anno 1553. dimissus in Minorem Poloniam cum eodem illo Crucigero reverterat & reformandis ab idololatria ecclesiis pro tempore operam dederat, favore Stanislai Stadnicii, Hieronymi Philipovii, Nicolai Olesnicii & aliorum Patronorum Virorum Nobilissimorum & generosissimorum fretus.*

(a) *Latus, compend. histor. univers. pag. m.* 389.

(b) *Stanisl. Lubienicius ubi supra lib.* 2. *c.* 6. *pag.* 116. 117.

(D) *Qu'il puisa cette doctrine dans Pierre Lombard, & qu'il admiroit cet auteur.*] Voici ce que j'ai lu depuis long tems dans Micrælius. (c) *Hic homo tanti facis* Magistrum sententiarum, *ex cujus lacunis hauserat errorem, ut dicere non sit veritus*, unum Petrum Lombardum plus valere, quam C. Lutheros, C C. Melanchthones, CCC. Bullingeros, CCCC. Martyres & D. Calvinos: ex quibus omnibus, si in mortario contunderentur, non exprimeretur una uncia veræ theologiæ. Florimond de Remond (d) qui a raporté une partie de ces choses, & quelques autres, cite l'apologie de Stancarus contre les Theologiens de Zurich. Je l'ai consultée, & j'y (e) ai trouvé les paroles de Micrælius. Notez que l'auteur se vante d'avoir tiré des saints Peres sa doctrine, & non pas de Pierre Lombard qui n'a fait, dit-il, que recueillir les autoritez des Peres, & les dogmes de l'Eglise.

(c) *Micralius ubi supra pag.* 890.

(d) *Flor. de Remond, hist. de la naiss. & progrés de l'heresie liv.* 2. *ch.* 15. *pag. m.* 222.

(e) *Au feuillet* k 5. *edit. Cracoviens.* 1562. *in* 8.

(E) *Elle fut condamnée dans quelques Synodes.*] Jean Lætus (f) en nomme trois, celui de Sendomir, celui de Vladislavie, & celui de Pinczovie. Mais Lubienietski assûre, que l'opinion de Stancarus fut (g) tellement discutée dans le synode de Pinczovie, au mois de Novembre 1558. si bien defenduë d'un côté, si bien attaquée de l'autre, que les parties se retirerent sans rien conclurre, & sans que la victoire se fut declarée; (h) *Æquo tunc Marte ab utrinque discessum est, quoque cum sua Sententia ad sua, Stancaro Dubietzcum ad Patronum Stanislaum Stadnicium revertente.*

(f) *Latus ubi supra pag.* 411.

(g) Acriter discussa fuit. *Stanisl. Lubieniecius ubi supra pag.* 117.

(h) *Id. ib.*

(F) *Furent troublées par cette dispute pendant la vie de Stancarus.*] Nous venons de voir qu'il avoit des partisans dans les Synodes. Il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un homme qui sçavoit les langues, & les Peres, qui avoit de l'esprit, qui pouvoit parler, qui pouvoit ecrire, qui s'entêta de son sentiment, & il disputoit sur une matiere très-dificile, & qui ne donne qu'un trop beau jeu à l'audace des dialecticiens. Il seroit donc surprenant qu'il n'eût point eu de disciples. (i) *Stancarus ut multa erat non tantum linguarum scientia sed & eruditione, ex scripturis & antiquitate sententiam suam ratione profectò suffragante probabat.* Ni Jean Lascus, ni Lismanin, ni Gonezius, ni Crovicius, ni Blandrata, ni plusieurs autres ne purent jamais le faire changer de sentiment (k). Les Eglises de Pologne allarmées de ces divisions, & embarrassées des subtilitez de cet homme, consulterent le consistoire de Geneve, qui leur fit donner par Calvin (l) une courte & bonne instruction l'an 1560. Il la falut soutenir par un autre écrit bien raisonné qui se trouve parmi (m) les lettres de Calvin. On y menage la personne de Stancarus, quoi qu'on se plaigne de son emportement contre Melanchthon. Celui-ci & Pierre Martyr, publierent quelque chose contre sa doctrine. Le premier le fit avec beaucoup (n) de moderation, sçachant qu'il avoit à faire à un emporté. Stancarus ne se soumit point aux Synodes qui le condamnerent. On voit par la (o) lettre que les Ministres de Pologne ecrivirent à l'Eglise de Strasbourg l'an 1562. qu'il les accusoit d'Arianisme, & qu'il introduisoit une espece de Sabellianisme. Il demanda instamment une nouvelle conference, mais elle lui fut refusée, & les livres furent condamnez & brûlez. (p) *Pinczovienses, rejectâ cum Stancaro, quam multum expetebat, disputatione, in dubium vel in disputationem trahi communem Ecclesiæ sententiam, in gratiam unius inquieti, & arrogantis hominis indignum existimantes, libros ejus condemnasse, & tradidisse rogo, lego apud Stanislaum Hosium, in Judicio de Censura Heidelbergensium, ac Tigurinorum de dogmate contra Trinitatem in Poloniâ tum sparso.* Le schisme duroit encore l'an 1568. Cela paroît par une lettre de Theodore de Beze, où il exhorte les schismatiques & nommément Stancarus à se soumettre à la confession, & moiennant cela il se persuade qu'on leur redonneroit de bon cœur la main d'association. Je raporterai ses paroles d'autant plus agreablement qu'elles nous aprenent une circonstance curieuse, c'est que Stancarus ofroit des formulaires de foi pleins d'expressions ambiguës. (q) *Omnes illos qui à vobis discessionem fecerunt, totque consequutis malis aditum patefecerunt, ipsumque adeò Stancarum, precor & obtestor per viscera misericordiæ Dei nostri, ut & sui & patis Ecclesiarum majorem habeant rationem, istaque abjecta in defendendo semel arrepto dogmate pertinacia, in animum inducant cum Ecclesiis in verè fraternam gratiam, abolitis prioribus omnibus, redire, & synceris omnium Ecclesiarum orthodoxarum confessionibus apertè potiùs acquiescere, quam novas & ambiguas conciliationum formulas scribendo suspicionem prabere, quasi fucare potiùs manifestè defensos errores, quàm semel abjectis illis, veram cum fratribus concordiam inire velint. Id verò si fecerint, non dubito quin dexteram illis ultro prabeatis, exultent in cœlis Angeli, applaudant omnes Ecclesiæ.* Nous verrons (r) ci-dessous ce qu'il disoit des persecutions qu'il avoit soufertes.

(i) *Id. ib.*

(k) *Id. ib. pag.* 118.

(l) *Elle est parmi les opuscules de Calvin p. m.* 682.

(m) *C'est la lettre* 352.

(n) Responsionem de Stancari controversia perscripsi quæ multo est & brevior & summissior quam postulat magnitudo causæ. Sed hominem iracundum & biliosum non volui accendere. *Melancht. epist.* 809. *l.* 4. *p. m.* 925. *elle est datée de l'an* 1553.

(o) *Elle est la premiere parmi celles de Zanchius. Voiez Hoornbeeck in apparatu ad controv. Socinianas pag.* 29.

(p) *Hoornbeeck ibid.*

(q) *Theod. Beza, epist.* 28. *pag.* 241. *to.* 3. *operum. Elle est datée du* 1. *de Septembre* 1568.

(G) *Par accident l'Arianisme en avoit tiré de nouvelles forces.*] La principale baterie de Stancarus étoit de dire, si JESUS-CHRIST a été mediateur entant que Dieu, il est moindre que son Pere quant à la nature divine, il n'est donc point coëssentiel à Dieu le Pere, ceux donc qui le font mediateur entant que Dieu renouvellent l'heresie des Ariens. Il pressoit cette consequence avec toutes les subtilitez que son esprit, & la nature du sujet lui purent fournir; cela donna lieu à un tiers parti; il y eut des gens qui ébranlez d'un côté par ses raisons, & de l'autre par les argumens de ses adversaires, établirent que JESUS-CHRIST faisoit l'office de Mediateur, & a l'égard de l'humanité dont il s'étoit revêtu au sein de Marie, & à l'égard d'une nature divine inferieure à celle du Pere Eternel. Blandrata & quelques autres fugitifs de Geneve pour des erreurs qui se raportoient à la Trinité, se prevalurent des raisons de Stancarus; ils pretendirent que ses adversaires ne les pouvant bien resoudre, il faloit chercher un autre systême. Voilà d'où naquirent les Tritheites de Pologne, les Ariens,

(r) *Dans la remarque L.*

avoit tiré de nouvelles forces. Cela pourroit donner lieu (*H*) à beaucoup de reflexions. Stancarus perdit tout le merite de ses premieres actions par les troubles qu'il excita dans la suite, aiant

& enfin les Sociniens. Le Sieur Lubienietski pretend que le Synode de Pinczovic, où l'on discuta profondement la cause de Stancarus, & où l'avantage du combat fut égal, ouvrit la porte à la destruction de la doctrine de la Trinité. (*a*) *Hac mox, ut & illa Serveti de praeminentia Patris Viros pios & doctos ad hoc argumentum discutiendum haud leviter incitavit. Itaque merito illam Synodum Pinczovia Anno 1558. celebratam Andreas Lubieniecius Senior in M.S. de Synodis magnum ingressum ad demoliendum dogma Trinitatis fecisse dixit. . . . . Et certè ex his, qua secuta sunt in illa Pinczoviana Synodo portam ad discutienda vulgò recepta dogmata apertam esse, nemo non videbit. Hoc enim ipso anno cum venisset Pintzoviam Blandrata, quem invidia Calvini Geneva expulerat, habitis Pintzovia cum Lismanino, multis de hoc argumento sermonibus, & videns Stancari adversarios ei non satisfecisse, tantùm effecit, ut & ille de dogmate Trinitatis dubitare inceperit. Hinc Lismaninus in suspicionem Arianismi apud Ministros insolitis erroribus tenacius adhaerentes incidit.* Calvin avoit toûjours craint que les adversaires de Stancarus, ne se jettassent dans une autre extremité, & il vit avec douleur que sa crainte n'avoit pas été sans fondement. Voici ce qu'il écrivit aux Freres de ce païs-là : (*b*) *Tabulam nuper in Polonia editam, qua Christum & Spiritum sanctum alios à Patre deos facit, non sine acerbissimo moerore inspexi. Pridem me hac cura, non abs re anxium tenuit, ne fratres minus in Scriptura exercitatos abriperet Stancari importunitas, ut vitanda unius absurditatis causa, in aliam foediorem laberentur. Accidit ergo quod timui, ac tristi exemplo patefactum est quàm noxia sit pestis contentio, ubi magis propositum est, adversarium vincere, quàm bonam causam simpliciter tueri. Crassum Stancari delirium meritò à fratribus Polonicis repudiatum est. Sed dum sibi ab una diaboli astutia cavent, obrepsit alter impostor Blandrata Stancaro deterior: & hac occasione abusus est ad errorem non minus detestabilem spargendum.* Tirons d'une autre lettre qu'il leur écrivit en 1563. un très-beau passage, qui nous montre les mauvais effets de la dispute, & la malediction que Dieu repand pour l'ordinaire sur le travail de ceux qui disputent bien moins afin que la verité triomphe, qu'afin qu'ils aient le plaisir de fouler aux pieds leur adversaire. (*c*) *Porrò teterrimus hic error, qui apud vos grassatur, favorem obtinuit ex immodico contentionis fervore. Nam cùm Stancarus insulsus Sophista, & rabula improbissimus commenta sua ingereret, Christum Mediatorem duntaxat esse, quatenus homo est, ideoque apud totam Trinitatem intercedere, optimum compendium quidam esse duxerunt, si responderent solum Patrem verè & propriè esse Deum. Ita effugium illud nimis cupidè multi arripuerunt, quòd ita putarent nullo negocio refutari Stancari ineptias. Sic ut veteri proverbio dicitur, nimium altercando veritas amissa fuit. Equidem non dubito quosdam inscitia vel inconsiderata facilitate lapsos esse: verùm conicere simul licet, nonnullos astute (d) captasse occasionem, ut execrabile delirium, quod plausibile fore sperabant, simplicibus impunè obtruderent.* C'est-à-dire, selon la version Françoise des opuscules de Calvin; (*e*) „ Au „ reste cest erreur pernicieux & execrable, qui est „ semé par vostre pays, a obtenu faveur & credit par „ le moyen d'une trop grande ardeur de contention. „ Car lors que Stancarus ce sophiste & criard enragé „ mettoit en avant ses resveries, à savoir que Jesus-„ Christ est seulement Mediateur, entant qu'il est „ homme, & pourtant qu'il intercede envers toute „ la Trinité : aucuns estimerent que le meilleur & le „ plus expedient estoit, s'ils respondoyent que le Pere „ seul est vrayement & proprement Dieu. Ainsi plu-„ sieurs s'arresterent par trop ardamment à ce sub-„ terfuge-la, pource qu'ils pensoyent que par ce moyen „ Stancarus seroit aisément rembarré avec toutes ses „ sottises. Ainsi, comme dit le proverbe ancien, la „ verité a esté perdue en trop debatant. Et pour vray „ je ne doute point, qu'aucuns ne soyent tombez par „ ignorance, ou par une facilite inconsideree: mais il „ y a bien aparence aussi que d'autres ont cerché fine-„ ment l'occasion de pouvoir sans danger mettre en „ avant aux simples & idiots ceste forcenerie execra-„ ble, laquelle ils esperoyent leur estre agreable & „ plaisante. „ Theodore de Beze (*f*) reconoit aussi que le Tritheisme & l'Arianisme, qui se renouvellerent dans la Pologne, tirerent leur origine des disputes de Stancarus.

(*a*) *Stanisl. Lubieniecius ubi supra.*

(*b*) *Calvin. in admonitione ad fratres Polonos ne triplicem in Deo essentiam pro tribus personis imaginando tres sibi Deos fabricent. init. pag. 683. tractatuum Theolog.*

(*c*) *Idem pag. 686.*

(*d*) *Il entend Blandrata, Gentilis, Jean Paul Alciat qu'il nomme peu après.*

(*e*) *Recueil des opuscules c'est-à-dire petis traictez de M. Jean Calvin pag. 1296. édit. de Geneve 1611.*

(*f*) *Beza, in apologia altera ad Claudium de Xaintes pag. 345. to. 2. operum. Voiez aussi ce qu'il dit dans la vie de Calvin ad ann. 1560. pag. 381. to. 3. operum.*

(*H*) *Pourroit donner lieu à beaucoup de reflexions.*] Je n'en ferai neanmoins qu'un petit nombre, & je commencerai par les plaintes que font certaines personnes contre les sciences. Ne vaudroit-il pas mieux suprimer les Academies que d'entretenir tant de professeurs en toutes sortes de Facultez? Ce sont eux qui font naitre les heresies, ou qui elevent ceux qui repandent, & qui multiplient l'erreur. Le peuple, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point apellez à expliquer les matieres de religion, conservent sain & entier tout le depôt de la foi qu'on leur confie. Aprenez leur une fois qu'il faut croire la Trinité des personnes, l'unité de la nature divine, l'incarnation du verbe, sa mediation, &c. ils croiront tous ces mysteres sans jamais en alterer la pureté, & sans s'inquieter les uns les autres. Mais les docteurs n'en usent pas de cette maniere; les uns veulent se distinguer par des interpretations subtiles, & les autres ne veulent pas le leur permettre. Cela donne lieu à des disputes qui troublent la source, & qui la partagent en plusieurs ruisseaux bourbeux. Le premier partage est bientôt suivi du second, & ainsi de suite: la fecondité, ou plutôt la contagion en ce genre-là est surprenante. Vous n'entendez plus parler bientôt après que de sectaires, (*g*) Apollinaristes, Ariens, Eutychiens, Macedoniens, Monothelites, Nestoriens, Sabelliens, &c. Si l'on dressoit l'arbre genealogique des heresies, on verroit que leur filiation est fondée principalement sur ces deux causes. 1. Les disputans se veulent trop éloigner de leurs adversaires, ce qui fait qu'ils passent jusqu'à l'autre extremité. 2. Le desir de vaincre les engage à pousser si loin leurs objections, qu'elles peuvent ou leur être retorquées, ou favoriser un tiers parti. Que fait-on pour remedier à cet inconvenient? On abandonne le terrain qu'on ne peut defendre, & l'on se fortifie de quelque nouvelle invention. Cela produit un systême tout diferent, qu'un autre docteur reformera de nouveau, ne le trouvant pas assez arrondi, & ainsi de suite. Un autre s'imaginant que les deux partis vainquent, & sont vaincus tour-à-tour selon qu'ils agissent offensivement, ou qu'ils se tiennent sur la defensive, se croit obligé de choisir une nouvelle hypothese. On a vu tous ces desordres dans l'affaire de Stancarus. Il se brouilla avec Osiander son collegue dans l'Academie de Konisberg, & pour le mieux combatre il donna à l'humanité de Jesus-Christ, tout ce que l'autre donnoit à la nature divine. Passant de Konisberg (*h*) à Francfort sur l'Oder, il y trouva un (*i*) antagoniste qui se jetta dans une nouvelle extremité pour le mieux contrequarrer, car on (*k*) pretend qu'il enseigna que Jesus-Christ, nôtre justification & nôtre mediateur entant que Dieu & entant qu'homme, étoit mort selon sa nature divine. Stancarus s'en retournant en Pologne y soutint si chaudement son opinion, & accusa si ardemment ses adversaires de favoriser l'Arianisme, qu'il donna lieu à plusieurs personnes de renouveller la secte des Ariens, & puis celle des Samosateniens. Je croi qu'on jugea 1. que les objections des autres Ministres prouvoient que l'humanité seule de Jesus-Christ n'étoit point nôtre mediation. 2. Que ses objections prouvoient qu'un Fils de Dieu coessentiel ne pouvoit pas être mediateur. On prit donc un milieu entre ces extremitez. Ce fut de dire que Jesus-Christ Fils de Dieu non coessentiel, & revêtu de nôtre nature, etoit nôtre mediateur quant à la nature humaine, & quant à la nature spirituelle qu'il avoit euë avant que de naitre. Voila les malheureux fruits des disputes theologiques, & des chaires professorales.

Examen des plaintes contre la multitude d'Academies, & de professeurs.

Il y a une autre chose à considerer. Qu'un professeur avance une nouvelle pensée, & qu'il donne lieu de croire qu'il le fait pour s'aquerir du renom, il s'éleve tout aussi-tôt un Antagoniste, qui lui soutient que cette pensée est mauvaise. Peu-à-peu ils s'échaufent, & enfin ils s'entre-haïssent tout de bon. Pour colorer les mouvemens qu'ils se donnent si semblables aux passions humaines que rien plus, il faut que l'aggresseur dise qu'il s'agit d'une afaire très-importante au bien de l'Eglise. L'attaqué doit dire la même chose, & faire voir que l'opinion qu'il a changée donnoit de grans avantages à l'ennemi. Après cela il n'y a plus de moien de reculer, il faut que les superieurs parlent. Or quel est le fruit ordinaire de leurs decisions? Un schisme actuel, ou un schisme virtuel. Rien de tout cela n'arriveroit si l'on n'avoit pas pour ses pensées une opinion avantageuse. Si Stancarus par exemple eût avoüé comme il le devoit que son opinion importoit peu au bien de l'Eglise, il ne se fût pas fait un point d'honneur de la maintenir:

(*g*) *On suit l'ordre alphabetique & non pas le chronologique.*

(*h*) *Melch. Adam. in vit. Theol. German. pag. 234.*

(*i*) *Nommé André Musculus.*

(*k*) *Staphylus apud Prateolum voce Stancarini pag. m. 458.*

aiant donné trop d'essor † à sa vanité, & à sa subtilité. Il publia (I) divers écrits. On s'abuse pitoiablement sur la qualité de ses opinions, comme je le ferai voir en marquant les fautes (K) de Mr. Moreri. Il versoit des torrens d'injures dans les écrits qu'il composoit contre ses

† *Voiez la remarque I.*

nir: il eût gardé le silence dès qu'il eût vu qu'en la soutenant il causoit des troubles. Combien de desordres eût-on épargné au monde, si l'on se fût contenté de disputer sur les choses necessaires au salut? Osiander, & Stancarus n'eussent pas écrit deux pages en ce cas-là l'un contre l'autre. Car en bonne foi y a-t-il des gens parmi le peuple, qui se reglent sur l'un ou l'autre de ces dogmes, quand ils mettent leur confiance dans la mort de JESUS-CHRIST? les docteurs mêmes qui ont le plus dispute sur ces questions, ne l'adorent-ils pas sans songer à ces distinctions de nature humaine & de nature divine?

Voici une autre consideration. Dans tous les païs où il y a bien des personnes gagées, pour expliquer tout un corps de Theologie, il arrivera toûjours que quelcun aura la temerite de remuër des questions, qu'il vaudroit mieux (a) laisser en repos comme des bornes qui separent les heritages. Or l'exemple de celui-là est fort à craindre, car chacun se croit permis ce qu'il voit faire à des gens qui n'ont pas plus d'autorité que lui; & de là vient que les nouvelles disputes ne s'élevent jamais plus facilement, que lors qu'elles ont été precedées depuis peu par plusieurs autres. Ceci tend à condamner la multitude des Academies.

(a) *Μὴ κίνει Καμαρίναν, ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.* Ne move Camarinam, immota enim melior. *Stephan. Byzant. voce* *Καμαρίνα.*

Repondons en peu de mots à toutes ces plaintes. C'est une maxime de la derniere certitude, que l'abus des bonnes choses n'en doit pas ôter l'usage; puis donc qu'il est très-digne de l'homme de cultiver son esprit, & que l'établissement des maitres preposez à cette culture est bon, il ne faut pas l'abolir sous pretexte que quelques sçavans abusent de leurs lumieres pour exciter des disputes theologiques. Ajoûtons à cela que les maux de l'ignorance sont encore plus à craindre. Elle n'ôte pas les divisions: sans avoir été à l'Academie il se trouveroit des gens moins grossiers que d'autres, qui auroient l'audace & la vanité de semer des dogmes, & qui les établiroient d'autant plus facilement que leurs auditeurs seroient sots.

Finissons par deplorer l'état miserable du genre humain. Il ne peut sortir d'un mal que par un autre; guerissez le de l'ignorance, vous l'exposez à des disputes scandaleuses, & qui quelquefois ébranlent & renversent même le gouvernement.

(I) *Il publia divers Ecrits.*] Une grammaire Hebraique à Bâle 1546. Une exposition de l'épitre de St. Jaques avec la conciliation de quelques passages de l'Ecriture, à Bâle 1547. Cette conciliation (b) fut tirée presque mot-à-mot des commentaires de Bullinger. On pourra donc le joindre au catalogue des plagiaires. *De decem captivitatibus Judæorum: De sanguine Zachariæ*, & plusieurs autres traitez dont vous trouverez le titre dans l'épitome de Gesner. Je me contente de copier ce qui suit: *De Trinitate & mediatore Domino nostro Jesu Christo adversus Henricum Bullingerum, Petrum Martyrem & Joannem Calvinum & reliquos Tigurinæ ac Genevensis Ecclesiæ Ministros, Ecclesiæ Dei perturbatores. De trinitate & unitate Dei, deque incarnatione & mediatione Domini nostri Jesu Christi adversus Tritheitas, Arrianos, Eutychianos, Macharianos, Cerinthianos, Ebionitas & Photinianos. Opus novum de reformatione tum Doctrinæ Christianæ, tum veræ intelligentiæ Sacramentorum, cum matura consideratione & fundamento Scripturæ sanctæ & consilio SS. Patrum*, à Bâle 1547. in 8 (c). On remarque dans l'épitome de Gesner, que le livre de Stancarus contre les Ministres de Zurich & de Geneve est tout plein d'injures, & que Josias Simler le refuta. Voici une apostrophe de Stancarus: (d) *Conclusum est, o Calvine, doctrinam tuam de filio Dei esse plane Arrianam, à qua resilias quam primum te oro atque obsecro, & has hæreses quam citius fieri potest retractes, & liberes Ecclesiam Dei ab istis blasphemiis quibus eam contaminasti.* Il dit ailleurs qu'il a demontré que les Eglises qu'on apelloit Reformées, étoient Arriennes & Eutychiennes. (e) *Omnes Ecclesiæ quas vos appellatis, reformatas per Evangelium filii Dei, Arrianæ & Eutychianæ sunt, nec hoc negari potest, ut supra demonstrativè probavi.* André Jurgiewski (f) Chanoine de Vilne allegue ces deux passages dans son *bellum quinti Evangelii*. Vous conoitrez par là que Calvin & Stancarus se disoient les mêmes injures, chacun d'eux accusoit l'autre d'être un blasphemateur, & un perturbateur de l'Eglise; & si Calvin s'en prenoit à la vanité de Stancarus, je ne doute pas que celui-ci ne se servît du même reproche. (g) *Est illud non absurdum modò, sed exitiale commentum, quo vir ille fastu turgidus & novitatis nimium cupidus orthodoxæ fidei principia labefactare conatus est. Dolendum sanè est, quòd hominem qui prodesse alioqui poterat, mater hæreseôn ambitio ad nocendum impulit. Adeò enim frivola sunt quas obtendit rationes, ut satis appareat, nihil aliud quàm acuti ingenii famam ab aliis dissentiendo captasse. . . . . (h) Utinam his moveatur Stancarus: quod tunc demum fore sperandum est, ubi ingenium, quod sua vanitate nimis in sublime elatum est, ad mansuetudinem & modestiam se flexerit.*

(b) *Epit. biblioth. Gesneri pag. 245.*

(c) *Tiré de l'épitome de Gesner ibid.*

(d) *Stancarus contra Ministros Genevenses ac Tigurinos fol. 118. 123. apud Jurgiewicium ubi infra.*

(e) *Id. ib. fol. 94. 95. apud eumd.*

(f) *Andreas Jurgiewicius, bell. quinti Evangelii pag. 161. 162. edit. Colon. 1595.*

(g) *Calvinus in responso ad fratres Polonos pag. 682. Tractat. Theolog.*

(h) *Id. ib. pag. 683.*

(K) *En marquant les fautes de Mr. Moreri.*] Il dit „ que Stancarus voulut s'opposer aux erreurs d'Osian„ der que l'humanité de Jesus Christ est la cause de „ nôtre justification, & dans ce dessein il tomba dans „ l'extremité contraire & combatit en Arien la divini„ té du fils de Dieu. „ Il cite *Florimond de Raimond, Bellarmin, Onuphre, & Gautier.* La I. faute est de pretendre qu'Osiander enseignoit que l'humanité de J. CHRIST est la cause de nôtre justification; il faloit dire au contraire qu'il enseignoit que la justice essentielle de Dieu, & que J. CHRIST entant que Dieu sont nôtre justification. La II. faute, suite inevitable de la premiere consiste à dire, que Stancarus enseigna que la divinité de J. CHRIST est la cause de nôtre justification. Quel renversement! son dogme étoit diametralement oposé à celui-là. III. Tant s'en faut qu'il combatît en Arien la divinité de J. CHRIST, qu'au contraire il ne s'aheurta à son dogme que parce qu'il pretendit que le sentiment oposé entrainoit necessairement dans l'Arianisme. Sandius qui a fourré dans le catalogue des Antitrinitaires tout autant de gens qu'il a pu, & quelquefois sous des pretextes équivoques, n'y a point mis Stancarus, marque évidente que ce n'étoit pas un Theologien qui eût attaqué le moins du monde la divinité coessentielle de J. CHRIST. Mr. Moreri erre donc grossierement quant au fait. Comptons lui pour une IV. faute son inconsequence. Il avoit cru faussement que le dogme d'Osiander attribuoit toute nôtre justification à l'humanité de J. CHRIST. Comment donc a-t-il osé dire que Stancarus s'oposant à Osiander jusques à tomber dans l'extremité contraire, attaqua la divinité du Messie? Car la suite naturelle de l'oposition diametrale que Mr. Moreri supose entre ces deux hommes, est que Stancarus ait soutenu rigidement les interêts de la nature divine du Mediateur. Il le fit aussi. V. Enfin les auteurs qu'on cite disent le contraire de ce qu'on leur atribue touchant l'erreur d'Osiander. Je me contenterai de prouver cela à l'égard du Pere Gaultier, qui d'ailleurs a été le mauvais guide de Mr. Moreri. *Franciscus Stancarus Mantuanus*, dit-il (i), *tueri cupiens, ut Osiandro (k) obsisteret, Jesu Christi humanitatem esse nostræ justificationis causam, in oppositum extremum eodem circiter tempore se præcipitem egit, Jesu Christi nimirùm divinitatem Arianorum more impugnando: ejus enim erat opinio, Christum Dominum esse justificatorem nostrum secundum solam humanitatem exclusa divina natura.* Vous voiez manifestement dans ces paroles la 3. faute de Mr. Moreri, & une autre qui n'est guere moindre que la 4. Car de ce qu'un homme soutient que JESUS-CHRIST est nôtre mediateur & nôtre justification entant qu'homme, & non pas entant que Dieu, il ne s'ensuit nullement qu'il soit fauteur de l'Arianisme; ainsi le Pere Gaultier s'est servi d'un *enim* très-indigne d'un auteur qui se piqueroit de raisonner. Le comble de la bevuë est dans la question de fait, c'est-à-dire en ce qu'on ignore que Stancarus attachoit la mediation de J. CHRIST à l'humanité, parce qu'il croioit que le sentiment contraire favorisoit l'Arianisme. Si l'on avoit dit qu'il renouveloit la doctrine de Nestorius, on se seroit un peu mieux convert de quelque ombre de vraisemblance, & l'on auroit été un peu plus fidele dans sa citation; car Florimond de Remond cité par le Jesuite Gaultier touche cette corde de Nestorianisme. Nous avons donc ici un auteur qui etablit mal le fait, & qui tire de mauvaises consequences, & qui ne cite pas bien. Sa citation de Prateolus est plus fidele, car ce qu'il avance se trouve dans Prateolus; mais comme les paroles de ce dernier sont empruntées de Lindanus, il eût mieux valu citer Lindanus, quoi qu'un très-pauvre garant, qui n'avoit rien lu de Stancarus, & qui ne s'apuie (l) que sur le temoignage d'un certain Palladius. J'ose dire qu'il n'y a guere d'ouvrages qui fassent plus de deshonneur à l'Eglise Romaine que ceux où l'on a donné le catalogue des heresies du XVI. siecle.

(i) *Gualter. in tab. Chronogr. sæc. 16. c. 21. pag. m. 797. Il cite* Prateol. v. Stancariani. Florim. lib. 2. de orig. hæres. c. 15. n. 1.

(k) *Il venoit de raporter fidelement la doctrine d'Osiander.*

(l) *Lindanus in Dubitantio dial. 2. pag. m. 117.*

ses antagonistes, & il s'excusoit de cela sur le droit de represailles, & sur l'importance des heresies qu'il croioit combatre, & même sur l'exemple des Apôtres †. Il se glorifioit d'avoir été persecuté (L) & condamné comme le fut saint Athanase. Je sai qu'il enseigna * en Transilvanie,

† *Voiez l'épitre dedicatoire de sa reponse aux Theologiens de Zurich & de Geneve.*

* *Stancarus de Trinitate & mediatore adversus Tigurin. au 7. feuillet de la feuille P.*

siecle. Il regne deux grands defauts dans ces catalogues. le premier est qu'on y a fourré un nombre infini de sectes (a) imaginaires, le second est que les auteurs de ces libelles se copient les uns les autres, sans qu'il paroisse qu'aucun d'eux ait lu les livres des heresiarques dont ils parlent. Mais quelque absurde que puisse être leur conduite à l'égard des autres pretendus chefs de parti, je ne pense pas qu'ils aient parlé d'aucun avec plus d'aveuglement que de Stancarus, puis que d'un côté ils lui imputent une heresie qu'il faisoit profession de combatre, & dont il se plaignoit éternellement que ses adversaires étoient les fauteurs; & que de l'autre l'opinion particuliere qui lui fit des ennemis dans le parti Protestant, est une doctrine que les Catholiques Romains soutiennent contre les Ministres. Lisez ces paroles du celebre Mr. Turrettin: (b) *An Christus sit mediator secundum utramque naturam?* affir. cont. Pontificios & Stancarum. *Quæstio hæc nobis intercedit cum Pontificiis qui ut facilius obtineant plures dari posse Mediatores pertendunt Christum Mediatorem fuisse secundum naturam humanam tantùm, ut post Lombar. lib. 3. dist. q. 19. l. 9. Thom. p. 3. q. 26. art. 2. Bell. contro. 1. de Christo lib. 5. c. 3. Becanus in Manu. lib. 3. cap. 2. & alii asserunt. Quos hic* Stancarus *sequitur.* Je viens de consulter la somme de Theologie du Jesuïte Becan, & j'y ai trouvé ces paroles: (c) *Secunda conclusio. Christus secundum humanitatem est Mediator non secundum divinitatem. Est contra Lutheranos & Calvinistas qui docent Mediatorem esse secundum utramque naturam.* Il refute leurs raisons, il allegue pour lui les Peres, & il nous renvoie à Vasques & à Bellarmin.

(a) *Voiez l'article* Bezanites.

(b) *Franciscus Turrettinus, institut. Theol. Elenctica, parte 2. loco 14. pag. 411. edit. Genev. 1682.*

Si Stancarus étoit heretique.

On me demandera peut-être si les sentimens particuliers de Stancarus doivent passer pour des heresies. Ce n'est pas à moi à faire le juge là-dessus. Je dirai seulement que pour bien qualifier un dogme, il faut sçavoir les principes, & les vuës de l'auteur: par exemple il faut demander à Stancarus, niez-vous la mediation de J. Christ selon la nature divine, parce que vous ne pretendez pas qu'il soit Dieu & homme; ou la niez vous parce que vous ne voulez admettre aucune inferiorité dans la nature divine de J. Christ, & que vous craignez que ce ne soit ouvrir la porte à l'Arianisme? S'il allegue la premiere raison, il est Samosatenien, & Socinien; mais s'il n'allegue que la seconde, c'est un grand changement de scène, il est orthodoxe quant à la divinité coëssentielle & consubstantielle de J. Christ, & son erreur au pis aller ne consiste qu'en ce qu'il supose que la mediation enferme une inferiorité incompatible avec la divinité du Verbe. Je ne sçai si les circonstances du tems, & les manieres imperieuses de ce personnage ne furent pas la vraie raison pourquoi les Ministres Suisses, & ceux de Geneve crierent tant contre lui. L'etat des Eglises de Pologne étoit tel alors, que rien ne lui pouvoit être plus dommageable que cette dispute, & l'on presumoit que le zéle avoit moins de part que la vanité à la conduite de Stancarus. Aujourd'hui peut-être on ne trouveroit que peu de venin dans sa doctrine; car puis que les objections des Sociniens (d) ont obligé quelques docteurs Protestans à dire, que J. Christ n'est point adorable entant que mediateur, ne semble-t-il pas qu'ils croient qu'il n'est point mediateur entant que Dieu? Evidemment il est adorable entant que Dieu, s'il ne l'est donc pas entant que mediateur, c'est parce qu'il n'est pas mediateur entant que Dieu. Quant à la lettre (e) des Ministres de Pologne aux Theologiens de Strasbourg, je croi qu'on doit prendre garde qu'elle fut écrite par des personnes qui avoient excommunié Stancarus, & qui avoient disputé avec lui en plusieurs rencontres. Il est ordinaire d'attribuer à un homme les consequences que l'on pretend emaner de sa doctrine, soit qu'il les avouë, soit qu'il ne les avouë pas, car on supose qu'il les desavouë frauduleusement. Ainsi la prudence veut que nous jugions de la doctrine de cet Ecrivain non par cette lettre, mais par ses propres écrits, je ne pense pas qu'ils contiennent le Sabellianisme. Lisez pourtant ce qui suit: (f) *Neque in eo solo subsistit Stancari inemptries, quod doceret. Christum Mediatorem esse juxta humanam tantum naturam; sed ultra progressus,* quoque veram *Personarum Trinitatem sustulit, unum Deum confusâ Trinitate, apud quem Christus homo mediatorem ageret, Trinominum, cum Sabellio imaginans, cæteras Ecclesias ut Arianas traduxit: quod patet ex literis Ministrorum Polonorum, è Synodo Pinczoviensi scriptis A.* MDLXII. *ad Theologos Argentinenses, (quæ extat prima inter epistolas Zanchii)* . . . . . (g) *Præterquam de Deo & Christo, etiam alia in cæteros fidei articulos movit Stancarus non sana, de justificatione &c. quod video ex Responsione Melanthonis, de controversiis Stancari scriptâ. A.* MDLIII. *atque extat inter Melanthonis Declamationes, Tom IV.* Pesez bien ces paroles de Melchior Adam, (h) *ita disseruit* (Stancarus) *de duabus naturis ut non distinguere, verum separare plerisque sit visus.* Elles insinuent manifestement que l'on se donnoit la liberté d'imputer à Stancarus un dogme qu'il n'enseignoit pas. Il sembla à plusieurs qu'il separoit les deux natures de J. Christ. C'est une marque qu'il ne faisoit pas profession de les separer, & que même il ne posoit pas des principes d'où cette separation resultât necessairement; car dans l'un & dans l'autre de ces deux cas tous ses adversaires l'eussent accusé de l'heresie de Nestorius. Disons donc que Melchior Adam parle du sens que plusieurs donnoient aux doctrines de Stancarus. Or il n'y a rien de plus trompeur que de juger de la doctrine d'un homme par les interpretations de ses adversaires. Pour mieux apuier ceci je m'en vais citer Stancarus même. Les Theologiens de Zurich s'étoient servis de ces paroles; *Videas Stancarus qui nostram sententiam vult gravare suspicione hæreseos, ne ipse interea jure convincatur Nestorianus à quo tam parum abest ut difficillimum sit eum ab illo internoscere.* Il leur repond, (i) *Cum Tigurini non affirment me esse Nestorianum, non opus est ut me defendam; quod si etiam affirmarent, cum non probent, sed simpliciter accusent, illis docti viri non crederent, quia ipsimet Tigurini ignorant prorsus quod fuerit dogma Nestorii, ut jam probabo. Hoc tamen profiteor & coram Deo & hominibus fateor me nihil negotii habere cum Nestorio, & Nestorii doctrina.* Cette protestation ne doit-elle pas vous tenir en garde?

(c) *Martinus Becanus, summa Theolog. parte 3. cap. 21. pag. 716. edit. Paris. 1634.*

(d) Hinc nata quæstio de adoratione Christi qua mediatoris, circa quam in partes itum est aliis affirmantibus aliis negantibus . . . licet fatendum sit . . . quæstionem hanc prout inter orthodoxos agitatur problematicam esse, & minus principalem, de qua utrinque disputari potest salva fidei compage, imo & multum logomachiæ involvat. *Turrettin. ubi supra quæst.* 18. *p.* 539. Voiez aussi Mr. Saurin, examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 749. & suiv.

(e) *Voiez la remarque F.*

(f) *Hoornbeeck in appar. ad disput. Socinian. pag.* 29.

Defiez vous principalement d'Orichovius (k) qui a dit qu'Arius, Macedonius, Nestorius, Aerius revivoient dans Stancarus. Tout ce qu'il lui impute à l'égard de l'Eucharistie (l) est si plein d'extravagance, ou même de contradiction, qu'on doit le traiter de calomnie. On ne voit pas que sur cet article les Theologiens de Geneve ni ceux de Zurich aient crié contre Stancarus. Nos faiseurs (m) de catalogues d'heretiques l'accusent d'avoir enseigné que la cêne nous est donnée comme une arrhe du corps de nôtre Seigneur. Est-ce un sentiment contraire à la doctrine de Zuingle ou à celle de Calvin? Ils ajoûtent qu'il étoit infecté de Rabinisme. Cette accusation n'étoit fondée que sur ce qu'il entendoit les Rabins, & qu'il avoit quelquefois parlé (n) de leurs sentimens.

(L) *Il se glorifioit d'avoir été persecuté & condamné comme le fut saint Athanase.*] J'ai averti pour le moins sept fois Philippe Melanchthon, dit-il (o), & Osiander, & Felix le surintendant des Eglises Polonoises, & les Ministres de Zurich, & ceux de Geneve: je l'ai fait civilement, j'ai dissimulé leurs erreurs, j'ai pris le biais de leur demander s'ils tenoient encore l'orthodoxie à l'égard de la trinité, & de l'incarnation. Ils se sont tous bandez contre moi. Voions le detail de ses plaintes. (p) *Omnes insurrexerunt contra me. Alii enim vitam meam quæsiverunt ut (q) Melancthon per Joachimum Marchionem Brandenburgensem & Electorem Imperii. Alii carceres praeparaverunt perpetuos mihi, nisi admonitus aufugissem, ut Osiander. Alii expulerunt me (r) è domo mea & literas scripserunt ad omnes nobiles majoris & minoris Poloniæ & Russiæ, ut nemo me reciperet, sed expelleret ut Fœlix ille impius & hypocrita cum suis Pinczovianis. Alii tam in Germania quam in Hungaria, Transylvania & Polonia minori multas Synodos celebraverunt contra me & fidem Catholicam de Trinitate & mediatore, & multos libellos plenos blasphemiis Arrianis & Eutychianis, conviciis & horrendis calumniis addiderunt, ut me tandem cum pura doctrina catholica fidei perderent, at nihil facere potuerunt, sicut, nec poterunt. Durum enim est contra stimulum, unum Deum Trinitatem calcitrare. Hoc enim modo Constantius Imperator Arrianus cum Arrianis novem Conciliis celebravit contra D. Athanasium, quem miris modis afflixerunt, proscriptionibus, exiliis & persecutionibus, sed veritas*

(g) *Id. ib. pag.* 30.

(h) *Melch. Adam. in vita Bullingeri pag.* 494.

(i) *Stancarus de Trinitate & Mediatore adversus Tigurin. & Genevenses au 6. feuillet verso de la feuille F.*

(k) *Orichovius in Chimæra apud Spondanum ubi supra. Voiez le feuillet 78. de ce livre d'Orichovius.*

(l) *Ibid. Voiez aussi Florim. de Remond l. 2. ch. 15.*

(m) *Lindanus, Prateolus, Gaultier.*

(n) *L'un de ses livres est intitulé* de Rabinorum & Anabaptistarum falsa opinione. *Un autre a pour titre,* de locustis juxta scripturam & Rabinos. *Voiez l'épitome de Gesner pag.* 245.

(o) *Stancarus de trinitate & mediatore adversus Tigurinos au penultiéme feuillet de la feuille k.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Cela est si éloigné du genie de Melanchthon, qu'il ne faut pas y ajoûter foi.*

(r) *Dans l'épitre dedicatoire de ce même livre il parle ainsi.* Expulistis me paralyticum cum familia ex domo mea (non omnes damno) & ex toto regno quantum in vobis fuit.

silvanie, mais je ne sai pas en quel tems. Le livre intitulé *Chimara* † que Stanislas Orichovius fit contre lui contient beaucoup de raisons & beaucoup d'injures; mais pour ce qui est des raisons, elles ne tendent qu'à prouver qu'il faut que sa Majesté Polonoise extermine cet homme-là, & tous ceux qui sement de nouvelles opinions dans le roiaume. C'est ainsi qu'il trouve qu'il faut refuter les argumens des sectaires. Il avouë qu'il avoit (*M*) épousé une femme pendant sa prêtrise, mais il dissimule la revolte que Stancarus lui reprochoit.

† *Il fut imprimé à Cologne l'an 1563. in 8.*

STEPHANUS ou ETIENNE de Byzance, étoit un habile grammairien, qui a vêcu au V. siecle ou au VI. Il composa un Dictionaire, où il marquoit les (*A*) noms adjectifs qui derivoient du nom substantif des lieux, qui servoient à designer les habitans de ces lieux. Cela étoit accompagné d'un grand nombre d'observations empruntées de la mythologie, & de l'histoire, qui faisoient conoître l'origine des villes & des colonies, leurs changemens & leurs diferences. Cela prouvoit également l'exactitude & la lecture de l'auteur. Il ne nous reste de cet ouvrage qu'un assez mechant abregé, que le grammairien Hermolaus s'avisa d'en faire ‡, & qu'il dedia à l'Empereur Justinien. Quelque grand que soit le ravage que ce beau livre a soufert, par le peu de jugement de son abbreviateur, & ensuite par l'ignorance des copistes, les Savans n'ont pas laissé d'en tirer bien des lumieres, & de croire qu'il n'y avoit point d'anciens ouvrages qui meritassent plus que celui-là d'être éclaircis & corrigez par les soins de la Critique. Sigonius, Casaubon, Scaliger, Saumaise *, &c. se sont exercez à l'illustrer: mais il n'a paru (*B*) en Latin qu'en mille six cens soixante dix-huit. Cette édition qui est d'Amsterdam,

‡ *Suidas in Ἑρμόλαος.*

* *Voiez la Bibliotheque choisie de Colomiés p. 46. & suiv. il y est parlé de plusieurs auteurs qui ont travaillé sur celui-ci.*

veritas tandem vicit. Il ajoûte que les Ministres de Zurich avoient écrit à ceux de Pologne l'an 1560. de le chasser de leurs Eglises. Notez qu'il composa cet ouvrage à Dubectz dans la Russie l'an 1561. & qu'il le fit imprimer à Cracovie l'annee suivante. Stanislas Matthieu Stadnicki (*a*) lui avoit donné une retraite à Dubectz.

(*a*) *Voiez l'epitre dedicatoire de cet ouvrage.*

(*M*) *Qu'il avoit épousé une femme pendant sa prêtrise.*] Jusques-là il avoue que sa faute n'étoit pas moindre que celle de Stancarus qui s'étoit aussi marié étant prêtre; mais à d'autres égards il se disculpe du peché dont il accuse cet adversaire. Il se fonde sur ce qu'il etoit demeuré dans le giron de l'Eglise, & qu'il s'étoit abstenu des fonctions du sacerdoce depuis son mariage. C'étoit se soumettre aux saints canons, & subir la penitence qu'ils imposent aux prêtres qui se marient; mais Stancarus s'étoit marié, & avoit quitté la profession de Catholique. (*b*) *De hoc tibi, atque concedo, me inter sacerdotes publicos, tantisper sacrificasse, quoàd licuit, & quoad fas fuit: cùm autem sacerdos duxissem uxorem, à sacrificio me funditùs removi, & quod Canon jubet, in ordinem redegi, ita unus de multis factus, offero nunc Deo cor contritum & humiliatum, quod ne despiciat Deus, supplex plebe in media, posco. An ego te imitarer arrogantem, atque contumacem? cui parùm erat visum mulieroso sacerdoti uxorem ducere, cum qua tibi connubii jus aliter non erat, nisi si à sacrificio, & à sacris administrandis abstineres: ni etiam sacrilegio statas solennesque ceremonias sacerdotii pollurres, atque impiis in Ecclesiam introductis sacris, omnia sacra vetera, unà cum sacerdotio, ex Ecclesia exterminares.* . . . (*c*) *Uxorem ego sacerdos, contra legem duxi: sed idem tamen ejus legis pœnam sustinui: abrogationem nempe sacerdotii. Hac enim mulcta sola sequitur meum factum, legis atque Canonis præscripto.* . . . . *Cùm factum, Stancare, in ducenda uxore, par sit nostrum, audi, quàm ipsius facti conditio sit inter nos dispar: tibi enim, in dissensione, ac dissidio, per summum Ecclesiæ contemptum, uxor ducta est: mihi verò, summa voluntate, ac judicio ipsius Ecclesiæ, hæc eadem est adjudicata. quid ita? quia pœnam legis sustinui: & quod obedientem decuit, Canonis jussu, à sacris me removi: tu contrà, & pœnam legis contemnis, & sacris te immisces.* Il ne faut pas se fier à tout ce qu'il dit, il dissimule & il suprime ce qu'il sentoit d'incommode dans l'accusation. Il n'avouë pas qu'il eût pleinement rompu avec l'Eglise Romaine, & qu'il l'eût combatuë assez long tems. Cela est pourtant très-vrai (*d*). Il rentra ensuite dans sa communion, & ce fut une rechute qui obligea Stancarus à le traiter d'apostat. On esquive ce coup-là sans rien avouër.

(*b*) *Stanisl. Orichovius in Chimara fol. 5.*

(*c*) *Id. ib. fol. 6.*

(*d*) *Voiez Simon Starovolscius in elog. centum Polonorum pag. 78. 79.*

(*A*) *Les noms adjectifs qui . . . . à designer les habitans.*] Le titre *περὶ πόλεων, de urbibus*, qu'on donne ordinairement à cet ouvrage, n'est ni celui que l'auteur, ni celui que l'abbreviateur y avoient mis. Le veritable titre du livre etoit *ἐθνικά*: & de là vint qu'Hermolaus intitula *ἐθνικῶν ἐπιτομὴ* l'abregé qu'il lui plut d'en faire. „(*e*) Mais comme plusieurs personnes se „sont avisées en divers temps d'abreger cet abregé, „& d'en retrancher jusques au nom & à l'Epitre Dé„dicatoire du premier Abbréviateur, il n'est pas étrange „que les anciens titres du Livre se soient perdus. A „la place de ceux-là quelques demi-sçavans ont sub„stitué celui de *περὶ πόλεων*, parce qu'ils ont crû que „le principal but de l'Auteur avoit été de faire un Ou„vrage de Géographie. Ils se sont trompez, car il „n'avoit proprement dessein que de faire un Ouvra„ge de Grammaire, pour expliquer les noms dérivez „des Peuples, des Villes, & des Provinces, comme „si quelqu'un expliquoit grammaticalement les ter„mes de Parisien, de François, de Flamand, de Lié„geois, &c. & montroit la diversité presque infinie „qui regne dans la formation de ces termes *dérriva„tifs.*„ C'est ainsi que l'on raporte dans les nouvelles de la republique des lettres le sentiment de ceux qui ont publié Etienne. On auroit pu critiquer ce sentiment; car il n'y a nulle aparence que le dessein principal de ce grammairien ait roulé sur l'explication de ces termes derivatifs. C'étoit aparemment la plus petite partie de son projet, & un accessoire de son ouvrage. J'avoue qu'il est fort soigneux de marquer ces sortes de noms, mais cela n'occupe que très-peu de place en comparaison des faits qu'il raporte, & des temoignages qu'il cite. Et que seroit-ce si nous avions tout l'ouvrage? Nous y verrions une ou deux lignes par article pour l'explication du nom adjectif formé du nom de la ville, & nous verrions quelquefois des pages toutes entieres dans un seul article. Je croi sauf-meilleur avis que le titre *ἐθνικά* se raporte à toutes les observations qui se peuvent faire sur un peuple, sur une ville, sur un lieu, entant qu'on se borne aux orignes, & à l'histoire geographique. Voiez dans la remarque G le passage du Pere Lubin. „(*f*) Ce qu'il „y a de plaisant, c'est que quand on cite l'Auteur de „ce Livre, on l'appelle *Stephanus de Urbibus*: d'où „est venu que bien des gens ont pensé que *de Urbibus* „étoit le nom de famille de cet Auteur, & que pour „traduire son nom en François, il faloit l'appeller „*Etienne des Villes.* Le P. Lubin avoit envie de se „servir de ces termes dans ses Tables Géographiques „sur Plutarque; mais ayant consulté Messieurs de l'A„cademie Françoise, il ne put jamais leur faire goû„ter son dessein. Il se plaint en quelque façon de leur „dureté dans son Mercure Géographique (*g*).„ Il a grand tort de s'en plaindre.

(*e*) *Nouvelles de la Republ. des lettres, mois de Juillet 1684. art. 4. p. 485.*

(*f*) *Nouv. de la Rep. des lettres ibid. pag. 486.*

(*g*) *Pag. 62.*

(*B*) *Il n'a paru en Latin qu'en 1678.*] On avoit 3. éditions Greques, celle d'Alde Manuce, celle de Junte, & celle de Xylander; mais quoi que ce dernier se fût engagé à donner incessamment sa version Latine, & que celui qui a continué la Bibliotheque de Gesner ait assûré le public, que le livre de nôtre Etienne fut publie par Xylander en Grec & Latin l'an 1568. il est sûr neanmoins qu'on ne l'a vu en cette maniere qu'au tems que je marque. Un Juif Portugais nommé Pinedo le publia à Amsterdam l'an 1678. avec une traduction Latine de sa façon, & un commentaire (*h*). Au bout de six ans Mr. Rijk Professeur à Leide y publia les notes de Luc Holstenius sur ce même livre d'Etienne, lesquelles il avoit euës du Cardinal François Barberin. On fit dans la même ville de Leide une nouvelle édition d'Etienne l'an 1688. Elle est en Grec & en Latin comme celle de Pinedo, la traduction Latine est de la façon de Berkelius (*i*). Ce traducteur y a joint un ample & sçavant commentaire. Ses remarques sur les dernieres lettres sont moins étenduës, & moins remplies d'érudition; c'est qu'il mourut avant que l'ouvrage fût achevé d'imprimer. Mr. Gronovius a notablement contribué à rendre meilleure cette édition.

(*h*) *Voiez le jugement qu'en fait Colomiés dans sa Bibliotheque choisie pag. 46.*

(*i*) *Il étoit Recteur du College de Delft.*

sterdam, fut suivie de celle de Leide dix ans après. Les Hollandois firent courir par avance quelques feuilles de ces éditions, ce qui empécha le Pere (C) Lubin de publier cet auteur, sur lequel il avoit fort travaillé. Le fragment d'Etienne (D) touchant Dodone ne permet pas de douter, qu'Hermolaus n'ait retranché mille bonnes choses de l'ouvrage; & comme il ajoûte quelquefois du sien, on ne sauroit dire au (E) vrai si Etienne de Byzance faisoit profession du Christianisme: car qui sait si les passages où il paroît parler en Chretien sont de lui? Mr. Moreri merite (F) d'être censuré. Le Pere Lubin a raison (G) de croire qu'on rendroit un bon service aux lecteurs, si l'on marquoit dans les Dictionaires geographiques les noms adjectifs des habitans. Si j'en étois cru, on les mettroit dans la seconde édition du Dictionaire de Furetiere. Mr. Colomiés ‡ a raporté quelques paroles de Scaliger (H) qui me paroissent fort obscures.

‡ *Ubi supra.*

STILPON, nâtif de Megare, a été l'un des plus celebres Philosophes de l'antiquité. Il fut disciple ou d'Euclide même, ou des disciples d'Euclide; & il s'aquit une telle reputation par son éloquence, & par la subtilité de son esprit, que l'on quittoit en foule les autres Ecoles, pour s'en aller à Megare profiter de ses leçons †. Dans un voiage qu'il fit à Athenes, il put remarquer que les artisans quittoient leurs boutiques pour le voir *. Il ne demeura point sans réponse, quand on voulut faire (A) des plaisanteries sur cette curiosité. Quelques-uns pretendent

† *Diogen. Laërtius, lib. 2. n. 113.*

* *Id. ib. n. 119.*

(C) *Ce qui empécha le Pere Lubin de publier cet auteur.*] Ce contre-tems le chagrina, & le contraignit à dire bien des duretez à la nation Hollandoise. Copions ici les paroles d'un Journaliste. „ (a) Puis que „nous avons parlé du Pere Lubin, n'oublions pas le dépit qu'il a conçu contre toute la Hollande, depuis qu'il „a sçu qu'on y faisoit imprimer *Stephanus de Urbibus*, „traduit en Latin, & commenté. On verra le chagrin avec lequel il en parle, si on consulte la page „63. de son Mercure Geographique. La cause de sa „douleur est, qu'on l'a supplanté malicieusement, à „ce qu'il dit, & qu'on lui a derobé le fruit de ses longues veilles. *Il y avoit dix ans qu'il traduisoit ce Livre-là, il en avoit corrigé les fautes des trois éditions, „à la faveur des deux Manuscrits Grecs de la Bibliotheque du Roi, qui lui avoient été très-obligeamment prêtez par M. Carcavi; il avoit fait des Notes Geographiques dessus; rempli les vuides; & conferé toutes les „autoritez des Auteurs citez, avec les Originaux que „nous avons; les personnes qui avoient vû son Manuscrit s'étonnoient du travail*, & voilà que tout „d'un coup les Hollandois répandirent par toute „l'Europe les premiéres feuilles de leur édition, afin „d'empêcher qu'aucun Libraire ne s'engageât à faire „imprimer le livre. C'est assûrément un rude coup „pour un Auteur, & principalement pour un Religieux de S. Augustin qui alloit montrer qu'il étoit „consommé dans le Grec, & dans la Critique, ce „que l'on ne croit pas dans le monde sans en avoir „des preuves parlantes. Il est si vrai qu'on est de difficile croyance sur cela, que le Dictionnaire de M. „l'Abbé Baudrand ayant fait sçavoir que *Stephanus de Urbibus* avoit été traduit & orné de sçavantes notes „par le R. P. Lubin, le Sieur Pinedo écrivit à Paris „expressément pour sçavoir ce qui en étoit, & eut „pour réponse, que Monsieur Baudrand avoit debité „cela *in fide parentum*.„

(a) *Nouvelles de la Republique des lettres, ubi supra, pag. 487.*

(D) *Le fragment d'Etienne touchant Dodone.*] Il fut tiré d'un manuscrit fort ancien qui étoit dans la bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France. Tennulius Professeur dans l'Ecole illustre de Nimegue fut le premier qui le publia. Il y joignit une traduction Latine avec des notes. Berkelius en fit une seconde édition (b) qui contenoit une traduction nouvelle qu'il en avoit faite, & quelques remarques. Pinedo en fit une troisiéme version, & la publia à la fin de son *Stephanus* avec des notes. Mr. Gronovius en fit une 4. (c) édition l'an 1681. où l'on peut voir les 3. versions precedentes: il y joignit quelques doctes dissertations.

(b) *A Leide 1674. in 8.*

(c) *Elle est in 4.*

(E) *On ne sauroit dire au vrai si Etienne . . . faisoit profession du Christianisme.*] La reflexion d'un Journaliste me paroit propre à faire sentir aux Ecrivains de ces derniers siecles, le peu de pouvoir qu'ils ont sur leurs prejugez; car ils ne font presque point de livre, où la maniere mal-honnête dont ils parlent des autres religions, ne fasse conoître celle qu'ils professent. Voici la reflexion. „ (d) Au reste quoy que „Lucas Holstenius ait crû qu'Etienne de Byzance étoit „Chrétien, ce n'est pas une chose hors de dispute. „On est dans la même peine à l'égard d'Ammian Marcellin: les uns disent qu'il étoit Payen, les autres „soûtiennent qu'il ne l'étoit pas. Je conclus de là „que les Ecrivains de ce siécle sont infiniment plus „passionnez, ou plus entêtez, qu'on ne l'étoit anciennement. Où trouveroit-on des Dictionnaires Geographiques, & Historiques, ou bien des Histoires, „qui ne fassent voir la partialité de l'Auteur ou pour „ou contre l'Eglise Romaine. On ne disputera point „dans les siecles à venir si Mr. Moreri, si l'Abbé Baudrand, &c. étoient Catholiques ou Réformez. On „connoit jusques dans des Rudimens de Grammaire „la Secte du Grammairien.„ Si j'avois à prononcer, j'aimerois mieux dire que nôtre Etienne étoit Chretien (e), que de dire avec un fort sçavant homme (f) qu'il étoit Paien, & s'il avoit toûjours raporte les opinions ridicules du Paganisme sans les critiquer, ce ne seroit pas un crime.

(d) *Nouv. de la Rep. des lettres ubi supra, pag. 486.*

(e) *Voiez dans la preface de Berkelius les endroits qui prouvent qu'Etienne étoit Chretien.*

(f) Non est igitur audiendus Septimius Florens Christianus, quem non puduit Stephanum auctorem Ethnicum appellare, in Commentariis suis ad Aristoph. Irenam, pag. 77. *Berkelius ibid.*

(F) *Mr. Moreri merite d'être censuré.*] Car il renvoie son lecteur à un ouvrage qui n'a jamais paru, & il ne dit rien de l'édition de Pinedo. *Le Pere Augustin de Lubin*, dit-il, *de l'Ordre de Saint Augustin l'a traduit en Latin, & y a ajoûté des remarques très-sçavantes. Voyez sa traduction.* Y a-t-il un homme au monde qui osât douter après la lecture de ces paroles, que le Stephanus du Pere Lubin ne fût actuellement en vente? Je croi que Mr. Moreri étoit dans la bonne foi, mais cela n'empêchoit point qu'il ne trompât ses lecteurs. Il avoit lu dans Mr. Baudrand, (g) *Quod* (opus Stephani) *nunc Latinum reddidit, restituit & notis illustravit doctissimus P. Augustinus Lubin Augustinianus*, & il ne douta point après un tel temoignage qu'il ne pût parler aussi positivement qu'il parla. Mr. Baudrand a profité de la reflexion de Pinedo (h); il a fait sçavoir dans sa nouvelle édition que l'ouvrage du Pere Lubin n'est pas (i) encore imprimé. On ne devroit jamais oublier une telle clause, quand on fait mention des ouvrages qui sont encore dans le cabinet de leur auteur.

(g) *Ad Philipp. Ferrarii Alexandrini Lexicon Geographicum tomo 2. fol. 357. citante Pinedo in præfat.*

(h) Cum hujus scrutandi gratia ad amicum quemdam literas dedissem, ille lepide rescripsit, illud à Michaele Antonio Baudrand dictum fuisse *in fide parentum*. Pinedo ibid.

(i) Ejus opus notis nondum editis illustravit P. Augustinus Lubin. *Baudrand, Geograph. to. 1. pag. 444.*

(G) *Le Pere Lubin a raison de croire.*] Voici le passage que j'ai promis ci-dessus. On y trouvera entre autres choses la pensée de cet auteur touchant le dessein d'Etienne. *Le dessein de* Stephanus de Urbibus *étoit*, dit-il (k), *d'apprendre l'Histoire Grecque à ses écoliers, & afin que dans la lecture ils ne prissent pas le peuple d'une ville, pour celui d'une autre, il s'est étudié parlant des villes, d'en observer τὸ ἐθνικὸν, que nous pouvons traduire les* noms familiers (l), *que l'on donne à ces peuples, dérivez du nom de la ville, dont ils sont habitans: comme par exemple ἀττικὸν τὸ ἐθνικὸν ἀττικιστὶ, ἀθηναῖος ὁ πολίτης ἀθηναῖοι. Nous avons bien sujet de desirer, que quelque sçavant homme fasse la même chose des noms Latins des villes, y ajoûtant le nom dérivé, dont on nomme leurs habitans: comme de* Roma, Romanus, *de* Carthago, Carthaginensis; *On le pourroit faire aussi dans nôtre Langue, & cette occupation ne seroit pas indigne d'un bel esprit, de remarquer comme on appelle les habitans de nos Villes & de nos Provinces, que l'habitant de la Bretagne, est appellé* Breton, *de l'Anjou*, Angevin, *de* Paris, Parisien, *& ainsi des autres; la lecture de nos Histoires seroit plus agreable, & on ne verroit pas tant de fautes en nôtre Langue; ces mots derivez ne devroient pas manquer aux Dictionaires de Geographie.*

(k) *Mercure Geographique pag. 64.*

(l) *Le terme de* familiers *paroit ici très-impropre.*

(H) *De Scaliger qui me paroissent fort obscures.*] „Pinedo n'a point marqué dans sa preface que Nicolas Sophianus avoit possedé un Stephanus entier: „*Præter alios codices Græcos*, dit Scaliger dans une let„tre à Gruterus, *quos Nic. Sophianus habebat erat & „integer Stephanus cum toto K & Λ, quæ hodie imperfecta circumferri non ignoras* (m).„ Je ne comprens rien là-dedans: un Dictionaire tout entier avec toute la lettre K & L, est une énigme pour moi. C'est comme si l'on disoit qu'un homme a lu tout le Nouveau Testament, avec l'Evangile de saint Jean & avec les Actes des Apôtres.

(m) *Colomiés ubi supra, pag. 49.*

(A) *Faire des plaisanteries sur cette curiosité.*] On s'empresse de vous voir, lui dit quelqu'un, on vous admire comme une bête sauvage; cet empressement ressem-

Digitized by Google

dent qu'outre sa femme legitime il entretint une (B) maîtresse; mais cela est peu certain. Il étoit de son naturel fort adonné au vin & aux femmes, & cependant on ne voioit pas qu'il s'enivrât, ou qu'il vêcût impudiquement: il avoit corrigé par (C) l'étude de la philosophie les mauvaises inclinations du temperament. La crainte des Dieux ne lui avoit point rendu ce bon office; car on le compte parmi (D) les athées, ou parmi ces philosophes qui n'avoient guere de religion. Quelques-uns donnent pour une preuve de son impieté une chose qui lui (E) arriva dans un temple, & peut-être n'ont-ils point de tort. Il avoit une extrême indiference pour les biens de la fortune, & il ne regardoit comme son bien que les qualitez de son ame. Cela paroît par

ressemble à celui que l'on temoigne quand il est venu quelque meneur d'ours, ou d'elephans. Vous vous trompez, repondit-il (a), on m'admire comme un homme veritable. Cela donnoit dans le sens de Diogene le Cynique, qui la lanterne à la main cherchoit un homme dans les lieux où il voioit le plus de gens. C'est que les hommes qu'il voioit n'aiant pas la realité & la perfection humaine, ne lui paroissoient que de faux hommes; ils en avoient le nom, & c'étoit tout. Sur ce pied-là Stilpon homme veritable, homme réellement & d'effet, a dû passer dans Athenes pour un animal plus rare, & plus digne d'admiration, & de faire quitter leur besogne aux artisans, que les bêtes les plus extraordinaires que les Indes pussent fournir.

(B) *Il entretint une maitresse; mais cela est peu certain.*] Diogene Laërce n'avance cela que sur la foi d'un auteur de petit nom. (b) Καὶ γυναῖκα ἠγάγετο, καὶ ἑταίρᾳ συνῆν Νικαρέτῃ ὥς φησί που καὶ Ὀνήτωρ: *At prater uxorem quam duxerat, Nicarete etiam pellice utebatur, ut Onetor ait.* Si cette medisance eût eu quelque fondement, Athenée n'eût pas oublié d'en faire mention, lui qui prend à tâche de decrier tout le monde de ce côté-là, & en particulier les poëtes, les beaux esprits, & les philosophes. Or il se contente de dire que Nicarete courtisane illustre par sa naissance & par son sçavoir, avoit oui les leçons de Stilpon. N'eût-il pas ajoûté qu'elle fut sa concubine, s'il eût cru ce qu'Onetor conte? (c) Νικαρέτη δὲ ἡ Μεγαρὶς (d) οὐκ ἀγεννὴς ἦν ἑταίρα, ἀλλὰ καὶ γονέων καὶ κατὰ παιδείαν ἐπέραστος ἦν. ἠκροᾶτο δὲ Στίλπωνος τοῦ φιλοσόφου. *Megarensis quoque Nicarete non obscura & ignobilis meretrix fuit, sed & natalium splendore, & doctrinâ perquàm amabilis. Philosopho namque Stilponi operam dederat.* Voiez dans la remarque suivante le temoignage glorieux que l'on a rendu à la chasteté parfaite de ce philosophe.

(C) *Corrigé par l'étude de la philosophie les mauvaises inclinations.*] Tout ceci nous est apris par un passage de Ciceron. (e) *Stilponem Megaricum philosophum, acutum sane hominem, & probatum temporibus illis accepimus. Hunc scribunt ipsius familiares & ebriosum, & mulierosum fuisse: neque hoc scribunt vituperantes, sed potius ad laudem: vitiosam enim naturam ab eo sic edomitam, & compressam esse doctrina, ut nemo unquam vinolentum illum, nemo in eo libidinis vestigium viderit.* Nous verrons ci-dessous les beaux éloges que Plutarque (f) & Athenée (g) ont donnez à sa vertu.

(D) *On le compte parmi les athées, ou parmi ces philosophes.*] Il declara ses sentimens avec trop de liberté; de sorte que les subterfuges dont il se servit pour rectifier ses expressions dans l'Areopage, n'empêcherent pas qu'on ne le banit. Servons nous des paroles du Sieur de la Mothe le Vayer; nous les corrigerons en même tems où il en sera besoin. (h) *Stilpon alloit la bride plus en main, car se voyant interrogé hors de saison par Crates, si nos prieres & nos honneurs n'estoient pas agreables aux Dieux, il luy repartit gentiment que ce n'estoit pas une demande à faire en pleine ruë, mais bien seul à seul & dans un cabinet, qui est la mesme response que fit (i) Dion à un autre, qui luy demandoit s'il y avoit veritablement des Dieux ou non, & dont use aussi fort à propos le grand Pontife Cotta envers Vellejus, qui supposoit qu'il estoit fort difficile de nier l'estre des Dieux:* Credo (*dit-il*), si in concione quæratur, sed in ejusmodi sermone & consessu facillimum. *Mais ce bon Stilpon se trouva une autrefois bien plus empesché, cité qu'il fust devant les Areopages, pour avoir dit que la Minerve de Phidias n'estoit pas un Dieu, dont il se tira neanmoins avec assez de souplesse, disant qu'il l'estimoit Déesse & non pas Dieu, faisant distinction entre le masle & la femelle. Ce qui convia Theodorum (k) à luy demander au partir de là, s'il avoit veu Pallas sous sa juppe, pour parler si pertinemment de son sexe: si est-ce qu'il n'évita pas le bannissement auquel il fut condamné pour cette liberté.* Pour contenter tout le monde, je raporterai la chose selon les termes de l'original. (l) Κράτητος αὐτὸν ἐρωτήσαντος, εἰ οἱ θεοὶ χαίρουσι ταῖς προσκυνήσεσι καὶ εὐχαῖς, φασὶν εἰπεῖν, Περὶ τούτων μὴ ἐρώτα, ἀνόητε, ἐν ὁδῷ, ἀλλὰ μόνον. τὸ δ' αὐτὸ καὶ Βίωνα ἐρωτηθέντα εἰ θεοί εἰσιν, εἰπεῖν,

Οὐκ ἀπ' ἐμοῦ σκεδάσεις ὄχλον ταλαπείριε πρέσβυ.

Quum rogasset illum Crates an Dii precationibus ac divinis honoribus gaudeant, Noli me inquit, fatue, in via de istis rogare, sed solum ac seorsum. Hoc ipsum & Bionem interrogatum, an sint Dii, dixisse tradunt,

Tune senex turbam à nobis propellere curas?

Diogene Laërce parle sans doute de Bion Borysthenite, l'un des plus hardis athées dont l'antiquité fasse mention. La conformité de sa pensée avec celle de Stilpon, est fort desavantageuse à ce dernier. Le Cotta de Ciceron n'étoit guere plus orthodoxe, puis qu'il ne trouvoit difficile de nier qu'il y eût des Dieux, qu'au cas que l'on eût à craindre les delateurs & la colere du peuple (m). Ces gens-là eussent fait un grand changement à la maxime que Balzac (n) a raportée, *de divinis etiam vera dicere periculosum est*; ils eussent mis *præcipue* au lieu de *etiam*. Dans un certain sens ils eussent dit vrai; car (o) les Paiens ne souffroient pas qu'on substituât aux pernicieuses & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la simplicité souverainement parfaite du vrai Dieu.

Nous allons donner une preuve de l'aveuglement le plus grossier du Paganisme. Que peut-on s'imaginer de plus étrange, que l'opinion ridicule des Atheniens, nation d'ailleurs fort ingenieuse, & fort éclairée, que l'opinion, dis-je, ridicule où ils étoient touchant les statuës des Dieux? Ne s'imaginoient-ils pas que l'ouvrage des sculpteurs devenoit un Dieu, dès qu'il étoit consacré à quelque Dieu? Ne croioient-ils pas que la Minerve de Phidias étoit la Déesse même qui étoit sortie de la tête de Jupiter? Ils avoient sans doute cette folle imagination; car s'ils ne l'eussent point euë, il n'eût pas falu que Stilpon eût recouru à la distinction qu'il emploia, pour se defendre contre ses accusateurs. Voici son crime; il demanda un jour si Minerve la fille de Jupiter étoit un Dieu. On lui repondit qu'elle l'étoit. Mais, repliqua-t-il, cette Minerve est l'ouvrage de Phidias, & non pas la fille de Jupiter; elle n'est donc pas un Dieu. Il (p) fut deferé pour cela à l'Areopage; & ne nia rien; il pretendit s'être servi d'un langage exact; Minerve, dit-il, n'est pas un Dieu, mais une Déesse; car les Dieux sont mâles. Il est clair que si les Paiens avoient reconu une veritable distinction entre les statuës, & les Dieux à qui elles étoient consacrées, il n'eût point falu que Stilpon se fût defendu par la difference de Dieu mâle & de Dieu femelle. Cette voie de justification ne valoit rien, puis que le mot θεὸς parmi les Grecs, & celui de *Deus* parmi les Latins (q) convenoit très-proprement aux Déesses. La meilleure apologie eût été de dire, que Minerve à la verité entant que fille de Jupiter étoit un Dieu; mais que cette piece de metal dont Phidias avoit fait une statuë, qui avoit été consacrée à Minerve, n'étoit point un Dieu. Cette apologie, dis-je, eût été fort bonne, si l'on eût plaidé devant d'autres gens; mais elle ne valoit rien dans l'Areopage; & c'est pour cela que Stilpon ne s'en servit point: il n'ignoroit pas qu'on étoit persuadé que les Dieux s'incorporoient dans leurs statuës, & qu'ainsi les statuës étoient metamorphosées en Dieux par la force de la consecration.

(E) *Une chose qui lui arriva dans un temple.*] Il étoit defendu à tous ceux qui avoient mangé de l'ail, d'entrer dans le temple de la Mere des Dieux. Stilpon se soucia si peu de cette defense, que non seulement il entra au temple de cette Déesse, après avoir bien mangé de l'ail, mais qu'aussi il y coucha. Il crut voir en songe la Déesse qui lui disoit, *Stilpon, vous qui êtes Philosophe, violez-vous ainsi les loix saintes?* Il lui sembla qu'il lui repondit, *Donnez moi à manger quelque chose de meilleur, je vous promets d'abandonner l'ail.* Mr. Menage allegue ce fait comme une preuve (r) de l'irreligion de ce philosophe. Effectivement cela

(a) Θαυμάζουσί σε ὡς θηρίον ὦ Στίλπων, εἶπεν, ἀλλ' ὡς ἄνθρωπον ἀληθινόν. *Admirantur te veluti belluam. Minime, inquit ille, sed velut hominem verum. Diogenes Laertius, lib. 2. n. 119.*

(b) *Id. ib. n. 114.*

(c) *Athen. lib. 13. pag. 596.*

(d) *Il avoit parlé d'une autre Nicarete Courtisane dans la page 593.*

(e) *Cicero de fato, circa init. fol. m. 324. B.*

(f) *Voiez la remarque H, à la fin.*

(g) *Voiez la remarque E.*

(h) *La Mothe le Vayer, Dialogue de la diversité des Religions, p. m. 358. 359. C'est le dernier des cinq dialogues d'Orasius Tubero.*

(i) *Il faloit dire* Bion.

(k) *Il faloit dire* Theodore.

(l) *Diog. Laert. lib. 2. n. 117. pag. 148.*

(m) Quæritur primum in ea quæstione quæ est de natura Deorum, sintne Dii, necne sint? Difficile est negare credo, si in concione quæratur; sed in hujuscemodi sermone & consessu facillimum. *Cicero de natura Deorum, lib. 1. pag. m. 85.*

(n) *Balzac, Lettre 3. à Chapelain, liv. 1. pag. m. 21.*

Opinion étrange des Paiens touchant les statuës des Dieux.

(o) *Voiez ci-dessus les paroles de Josephe pag. 2446. lettre o.*

(p) Ἐφ' ᾧ καὶ εἰς Ἄρειον πάγον προσκληθέντα, μὴ ἀρνήσασθαι, φάσκειν δ' ὀρθῶς διειλέχθαι. μὴ γὰρ εἶναι αὐτὴν θεόν, ἀλλὰ θεάν· θεοὺς δὲ εἶναι τοὺς ἄρρενας. Qua ex re quum in Arium pagum pertractus fuisset, nihil inficiatum ferunt, imo recte se loquutum asseruisse: non enim deum esse, sed deam: deos quippe mares esse. *Diog. Laert. ubi supra, num. 116. pag. 148.*

(q) *Voiez les notes de Mr. Menage in hunc locum Laertii, pag.* 128.

(r) Fuit Stilpon parcus Deorum cultor & infrequens, imo ἄθεος. Narrat Athenæus X. 5. in Templo matris Deûm allium &c. *Menagius in Laert. lib. 2. n. 117. pag. 128.*

par la (F) reponse qu'il fit après la ruine de sa patrie. Il comptoit même pour (G) rien l'infamie de sa fille; car on ne put jamais lui faire avouër que ce fût ou un deshonneur, ou une infortune

cela a tout l'air d'un homme profane, qui se moquoit & de la loi, & de la Déesse. J'avouë qu'Athenée qui raconte cette avanture, en a jugé tout autrement; car il l'allegue comme une marque de la temperance de Stilpon. (a) *Στίλπων δ' οὐ κατεπλάγη τὴν ἐγκράτειαν καταφαγὼν σκόροδα καὶ κατακοιμηθεὶς ἐν τῷ τῆς μητρὸς τῶν θεῶν ἱερῷ. ἀπείρητο δὲ τῷ τούτων τι φαγόντι μηδὲ εἰσιέναι. ἐπιστάσης δὲ αὐτῷ τῆς θεοῦ κατὰ τοὺς ὕπνους, καὶ εἰπούσης ὅτι φιλόσοφος ὢν ὦ Στίλπων παραβαίνεις τὰ νόμιμα; καὶ τὸν δοκεῖν ἀποκρίνασθαι κατὰ τοὺς ὕπνους. σὺ δέ μοι παρέχε ἐσθίειν, καὶ σκορόδοις οὐ χρήσομαι. Enimverò Stilpo suæ confisus temperantiæ, non ideò perterritus est, quod cùm allium comedisset in templo matris Deum obdormierit. Arcebatur enim delubro qui horum quidquam gustasset. Ei porrò somnum capienti, adstans Dea cùm diceret, Philosophus es, ô Stilpon, & sacras tamen leges violas, visum sibi fuisse hæc respondere in somnis, Præbe mihi quod edam, & allio non vescar.*

(a) *Athenæus lib. 10. cap. 5. pag. 422.*

(F) *La reponse qu'il fit après la ruine de sa patrie.*] Demetrius Poliorcetes aiant subjugué Megare, donna ordre qu'on épargnât le logis de Stilpon, & que tout ce qu'on y auroit pris fût restitué. Je narre le fait comme Diogene Laërce le raporte (b). Si j'avois à le decrire de mon chef, j'y ajoûterois quelque chose; je dirois que le soldat pilla le logis de Stilpon, sans avoir égard aux ordres de Demetrius; mais ce n'est pas de quoi il s'agit: la question est que Demetrius écrivit à Stilpon, pour lui demander un état de tout ce qu'il avoit perdu au pillage de la ville. Stilpon lui repondit qu'il n'y avoit rien perdu, puis que personne ne lui avoit enlevé son sçavoir & sa raison. Il ajoûta plusieurs conseils pour lui inspirer l'humanité, & la noble envie de faire du bien aux hommes; & il le toucha de telle sorte, que ce Prince se conforma à cette instruction. Je croi qu'il y a de bons devots qui en feroient bien autant; mais je croi aussi qu'il y en a qui se conduiroient par la maxime, *charité bien ordonnée commence par soi-même.* Si un Prince après le pillage d'une ville, leur promettoit la restitution de tous leurs effets, ils profiteroient assûrément de cette occasion pour lui inspirer la clemence, & pour lui recommander l'interêt des peuples; mais ils ne s'oublieroient pas; ils lui envèrroient une liste exacte de toutes leurs pertes; ils feroient ensorte d'en être dedommagez avec quelque usure. Mais voici un philosophe qui n'étoit rien moins que devot, qui ne se sert de sa faveur auprès d'un Prince victorieux, que pour le porter à faire cesser les desordres de la guerre, & à repandre ses bienfaits sur les peuples; il n'envoie point la liste qu'on lui demande du dommage qu'il a souffert. Sa maison a été pillée; on lui offre un ample dedommagement; mais il repond qu'il n'a rien perdu, & que son bien ne consistoit pas en des choses que les soldats lui pussent prendre. Cela est sans doute fort genereux. Je voudrois que Seneque n'eût point supose que Stilpon avoit perdu & sa femme & ses enfans; car c'est pousser un peu trop loin la philosophie, que de se vanter qu'en ce cas-là même on n'a rien perdu. C'est aparemment une fausse glose de Seneque, il n'y a que lui qui (c) fasse mention de cette perte. (d) *Omne intra se bonum terminabit, & dicet quod Stilpon ille dixit, Stilpon quem Epicuri epistola insequitur. Hic enim capta patria, amissis liberis, amissa uxore, cum ex incendio publico solus, & tamen beatus exiret, interroganti Demetrio, cui cognomen ab exitio urbium Poliorcetes fuit, Num quid perdidisset? Omnia, inquit, bona mea mecum sunt. Ecce vir fortis ac strenuus, ipsam hostis sui victoriam vicit. Nihil, inquit, perdidi. Dubitare illum coëgit, an vicisset. Omnia mea mecum sunt. Justitia, virtus, temperantia, prudentia, hoc ipsum, nihil bonum putare quod eripi possit.* On dit que (e) Ptolomée surnommé Soter aiant pris Megare, offrit de l'argent à Stilpon, & le pria de s'embarquer avec lui. Ce philosophe accepta un peu d'argent, & refusa l'honneur de suivre ce Prince en Egypte. Il se retira dans l'Ile d'Egine, jusques à ce que Ptolomée s'en fût retourné en son Roiaume. C'est une grande marque de desinteressement, quoi qu'elle soit bien au dessous de la precedente.

(b) *Diog. Laert. ubi supra, n. 115.*

(c) *Diogene Laërce n'en parle point, ni Plutarque dans les deux endroits où il raporte la reponse de Stilpon, savoir au traité* de educatione puerorum, *pag. 5. & au traité* de animi tranquillitate, *pag. 475.*

(d) *Seneca, epist. 9 pag. m. 178. 179. Voiez aussi le même Seneque* de constantia sapientis, cap. 5.

(e) *Diog. Laert. ubi supra, n. 115.*

(G) *Il comptoit même pour rien l'infamie de sa fille. . . . . . Il y a bien des sçavans qui auroient besoin.*] Il la maria à Simmias: on ne dit point si le mari de cette impudique suporta tranquillement son deshonneur; mais on assûre que l'indifference du pere fut excessive. La conduite de vôtre fille vous deshonore, lui dit-on un jour. Point du tout, repondit-il, elle n'est pas plus en état de ternir ma reputation, que moi d'embellir la sienne. (f) *Ταύτης οὖν κακῶς τρόπον βιούσης, εἰπέ τις πρὸς τὸν Στίλπωνα, ὡς καταισχύνοι αὐτόν· ὁ δὲ, Οὐ μᾶλλον (εἶπεν) ἢ ἐγὼ ταύτην κοσμῶ. Hac dum lasciviùs viveret, Stilponique à quodam renuntiatum esset eam sibi probro esse, Non, inquit, ista majori mihi probro est, quam ego illi ornamento.* Voiez dans Plutarque (g) de quelle maniere il soutint, que les pechez de sa fille n'étoient un malheur qu'à elle. Heureux les gens qui peuvent ainsi tourner leur ame.

(f) *Id. ib. n. 114.*

(g) *Plut. de tranquillitate animi, pag. 468.*

Il y a eu bien des Sçavans à qui une telle indifference auroit été necessaire pour le repos de leur vie; car leurs filles ou leurs femmes ont très-mal vêcu; & je croi qu'un pareil desordre n'est pas aujourd'hui sans exemple. Fernel (h) & Drusius (i) ont été dans cette categorie. Cujas y étoit aussi. (k) *La fille de ce grand homme étoit d'un tempérament si amoureux, qu'encore que Mr. le Président de Thou, qui sans doute avoit remarqué cette raison de se hâter, lui eût trouvé un mari dès qu'elle eut 15. ans, il ne put empêcher qu'elle ne* devançât le mariage. *Et depuis ses noces elle continua si ouvertement ses galanteries, que son mari qui étoit un honnête Gentilhomme en mourut de chagrin. Elle en épousa un autre, & alla de mal en pis.* L'auteur dont j'emprunte ces paroles, venoit de dire que *les Ecoliers qui alloient faire avec elle tout ce qu'ils vouloient, appelloient cela* commenter les Oeuvres de Cujas, *& qu'il y en avoit* qui pour le respect dû à la memoire du pere, se servoient de cet infame commerce. On dit qu'un collegue de Cujas n'eut point cette discretion, & que même pendant la vie du pere il caressoit de trop près la fille. Comme il s'apelloit le Comte, il repondit par une équivoque maligne à cette demande de Cujas, *Vous venez voir souvent ma fille, que faites-vous ensemble?* Nous faisons de petits contes, lui repondit-il. Paul Manuce fut enrôlé dans la même categorie. Il avoit mis sa fille dans un Couvent, & il esperoit par là d'être delivré du soin penible de la garder; mais après même qu'elle eut fait ses vœux, elle lui écrivit lettre sur lettre pour lui declarer, que s'il ne la retiroit de cette clôture, elle la romproit furtivement. Le pauvre homme fit plusieurs voiages, & emploia tant de sollicitations, qu'il obtint à la Cour de Rome la dispense que sa fille souhaitoit. La voilà donc dans le monde: elle y prit bientôt un mari; & quoi que ce fût un honnête homme, elle ne laissa point de se deborder dans toutes sortes de dissolutions. Son pere ne succomba point à ce chagrin, ni aux incommoditez que les restes d'une maladie venerienne lui causoient de tems en tems; mais il le sentit avec beaucoup d'inquietude. Lisez ces paroles d'Imperialis: (l) *Sacris in claustris jampridem conjecta filia, ea dementia, ac furoris abrepta est impetu, ut inde se clàm egressuram minaretur misero patri, nisi omni studio ipsam extrahere niteretur. Quo factum, ut is plurium itinerum vexatione, mœrisque apud Romanos judices prehensatione, æger animo, afflictusque corpore, tandem hujusmodi poculum, licet peramarum, tamen justa necessitate quæsitum exorbere sit coactus, insolito exemplo virginem pluribus annis Deo dicatam, mandatis iteriùm angustiis devovendi, quæ cum posteà honesto conjugi nupta, prava se libidinis fœdarit indole, infeliciterque peregerit, intestino is mœrore correptus, reliquum vitæ solicita cogitatione traduxit. Quùm verò etiam ei accesserint vetusta luis gallicæ inquinamenta, quibus alternatim vel temporum, vel locorum, vel victuum labebatur mutatione, deterrimam prorsus vitæ conditionem sortitus videri potuit, nisi commoderato semper, infractoque animo, eam se perferre singulis ostendisset.* Il y a eu des sçavans qui avoient tout à la fois une femme & une fille impudiques. Barnabé Brisson étoit de ceux-là, si l'on en croit Scaliger (m). Quelques autres ont eu tellement la moitié de cette infortune, qu'on ne parle point de leurs filles. Tel étoit Paul Perusinus, ce sçavant homme que Boccace a tant loüé, & que Robert Roi de Naples aimoit beaucoup. On lui fit porter des cornes; & quand il fut mort, ses plus (n) beaux écrits perirent par la trahison de son épouse. Je pourrois donner ici des listes, où sans compter les sçavans de la chambre basse, *quos fama obscura recondit*, on verroit bien de grands noms; mais il faut laisser ce soin à celui qui prendra la peine de travailler sur le chapitre que Pierius Valerianus (o) a commencé. Il fera bien de ranger à part dans une classe, ceux qui ont été malheureux par le mariage. Tous ces gens-là avoient besoin de l'indifference de nôtre Stilpon.

LISTE de quelques sçavans deshonorez par un domestique impur.

(h) *Voiez l'article* Fernel, *pag. 1230. lettre c.*

(i) *Voiez l'article* Drusius, *pag. 1079. remarque* O.

(k) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1686. p. m. 712.*

(l) *Joannes Imperialis, in Musæo historico, pag. 108.*

(m) *In Scaligeranis, voce* Miron.

(n) Quem librum maximo hujus operis incommodo Biellæ impudicæ conjugis crimine, eo defuncto, cum pluribus aliis ex libris ejusdem, perditum comperi. *Boccacius de Genealogia Deor. lib. 15. cap. 6. apud Vossium de hist. Lat. pag. 526.*

(o) *Il a fait un livre qui a pour titre,* De infelicitate literatorum.

fortune pour lui. Il y a bien des Savans qui auroient besoin de ce tour d'esprit. On ne sçauroit aprouver les innovations de sa Logique; il en banit les (H) Universaux: & quand même on suposeroit qu'il ne le fit que pour se moquer des Sophistes, il faudroit blâmer son goût, & ses fausses subtilitez.

Au

(H) *Il en banit les Universaux.*] Comme il étoit un disputeur (a) à toute outrance, il chassa même les especes. Qui dit l'homme, ne dit rien ni de celui-ci ni de celui-là; il ne parle pas plutôt de l'un que de l'autre; il ne dit donc rien de personne. L'herbe qu'on me montre n'est point l'herbe; car l'herbe existoit il y a mille ans; elle n'est donc point l'herbe que vous me montrez. Voilà le raisonnement de Stilpon (b). On s'imaginera peut-être qu'il ne proposoit ces objections, que pour se jouer d'une équivoque que la construction Greque des termes lui fournissoit, & à quoi les langues vivantes ne sont point sujettes. Il y a une grande difference en François entre ces 2. propositions, *Pierre est l'homme*, *Pierre est un homme*. La premiere est fausse, & contre l'usage; la 2. est veritable; & l'on ne se sert guere que de celle-là: mais les Grecs & les Latins se seroient servis des mêmes termes, s'ils avoient voulu dire que Pierre est l'homme, & que Pierre est un homme. De là vient que Stilpon pouvoit suposer, que s'il demandoit en montrant un chou, *Qu'est-ce que cela*, on lui repondoit, *C'est le chou*. Or il pouvoit repliquer, *Vous vous trompez; le chou existoit il y a mille ans; il n'est donc point ce que je vous montre*. Cette instance, cette petite ergoterie seroit aujourd'hui sans nul fondement, puis qu'on repondroit à la demande de Stilpon, *c'est un chou*, & non pas *c'est le chou*. Ne faut-il donc pas pretendre que ce Philosophe n'avoit d'autre vuë, que de s'egaier à proposer des chicaneries, en se fondant sur le tour de l'expression? Je ne croi point que l'on doive en demeurer là: je croi qu'il avoit une autre pensée, & qu'il vouloit tout de bon que l'on rejettât les termes universels, & ce qu'on apelle *predicables* dans les Ecoles d'Aristote. Il y avoit quelque chose de réel dans son objection, elle passoit le jeu de mots. Il vouloit dire ce me semble que l'espece n'est point affirmée des individus, & qu'ainsi c'est une chimere que les especes. L'homme n'est point plutôt celui-ci que celui-là; il ne signifie pas mieux Jean que Pierre; il ne signifie donc personne. Nous trouvons plus clairement sa pensée dans Plutarque que dans Diogene Laërce. Nous aprenons de Plutarque que Colotes declama violemment contre Stilpon, & qu'il l'accusa de bouleverser la vie humaine: car comment pourroit-on vivre, disoit Colotes, s'il ne nous étoit pas permis de donner le nom de bon ou de capitaine à un homme, & s'il faloit dire *homme est homme*, & puis à part *bon est bon*. (c) *Τραγῳδίας ἐπάγει τῷ Στίλπωνι, καὶ τὸν βίον ἀναιρεῖσθαι φησὶν ὑπ' αὐτοῦ, λέγοντος ἕτερον ἑτέρου μὴ κατηγορεῖσθαι. πῶς γὰρ βιωσόμεθα, μὴ λέγοντες ἄνθρωπον ἀγαθὸν, μηδὲ ἄνθρωπον στρατηγὸν, ἀλλὰ ἄνθρωπον ἄνθρωπον, καὶ χωρὶς, ἀγαθὸν ἀγαθὸν, καὶ στρατηγὸν στρατηγόν. Tragœdiam adversus Stilponem, excitat, atque ab eo vitam tolli, quod dixisset, Alterum de altero non prædicari. Quomodo enim, inquit, vivemus, si non dicamus hominem bonum, hominem imperatorem, sed hominem hominem seorsum, bonum bonum, ducem ducem.* Par cette objection de Colotes on conoît que Stilpon ne pretendoit point que l'on affirmât une chose d'une autre, mais que chaque chose fût affirmée d'elle-même, sans que jamais l'attribut d'une proposition eût plus d'étenduë que le sujet. Voici son fondement: afin que deux choses soient affirmées l'une de l'autre, il faut qu'elles aient la même nature; car dans toute proposition affirmative & veritable, l'attribut & le sujet sont reellement le même être. Or l'homme & le bon ne sont pas de même nature; la definition de l'un difere de celle de l'autre, on ne peut donc pas joindre ensemble le bon & l'homme, l'un ne peut pas être affirmé de l'autre. Pareillement le courir ne sçauroit être attribué au cheval; c'est une action qui est definie autrement que le cheval. De plus si vous affirmiez d'un homme qu'il est bon, & d'un cheval qu'il court, c'est-à-dire si vous affirmiez que le bon & l'homme sont la même chose, & que le cheval & le courir sont la même chose, (d) comment pourriez-vous affirmer que les alimens, & que les medicamens sont bons, que les lions & que les chiens courent? Voilà des subtilitez de dialectique qui vont à bouleverser tout le langage, & qui reduiroient le genre humain ou à se taire, ou à parler ridiculement: & neanmoins un Sophiste aguerri à la dispute, & à la chicane des abstractions, donneroit bien de la peine à ses adversaires, s'il entreprenoit de soutenir jusques au bout l'opinion de Stilpon. On ne l'arrêteroit pas du premier coup par la distinction des attributs *in concreto*, & *in abstracto*, & par le *secundum id quod importans in obliquo*, ou *in recto*: il faudroit bien ferrailler sur la question *utrum universale maneat in actuali prædicatione*. Ces vetilles si meprisables en elles-mêmes, & si peu capables d'embarrasser un esprit solide, pourroient pousser jusques dans le Spinozisme un esprit mal fait: *Hæ nugæ seria ducunt in mala*; car ceux qui nient les attributs universels, ne sçauroient admettre des individus qui se ressemblent. Il faut qu'ils disent que deux êtres dont l'attribut de substance seroit affirmé veritablement, seroient une seule & même substance; ce qui est dire en termes équivalens, qu'il n'y a qu'une substance dans tout l'Univers. Le sens commun est ici d'accord avec les notions les plus évidentes de la Philosophie. Un paisan conçoit clairement & sans se tromper, que toute l'essence de l'homme convient à chaque homme, & doit être affirmée de chaque homme, & que neanmoins chaque homme est distinct de tous les autres. Il conçoit donc clairement que la même essence qui est affirmée de Pierre n'est point affirmée de Paul; mais que l'essence qui est affirmée de l'un est semblable à celle que l'on affirme de l'autre. Les Scotistes se sont égarez pitoiablement là-dessus, avec leur *universale formale à parte rei*. Les subtilitez les plus fatigantes ne peuvent rien contre ces notions dans un bon esprit; & lors même qu'on n'est pas capable de les resoudre, on a droit de s'en moquer. Je me souviens d'une dispute publique, où l'un des argumentans tâcha de prouver qu'il n'y avoit point d'Universaux. Il s'y prit de cette maniere. S'il y en avoit, les genres auroient deux especes au dessous d'eux: or cela est impossible, car une espece ne peut pas diferer de l'autre: je le prouve. La diference d'une espece est entierement semblable à la diference de l'autre, il n'y a donc pas deux especes. La consequence est bonne, & je vais montrer par un exemple la verité de l'antecedent. Le raisonnable, diference specifique de l'homme, ne difere en rien de l'irraisonnable, diference specifique de la bête. Le raisonnable ne difere point réellement de l'ame humaine, il est donc une substance; l'irraisonnable (e) ne difere point reellement de la bête; il est donc une substance. Ainsi le raisonnable entant que substance ne difere point de l'irraisonnable. Comment donc en difere-t-il? Est-ce qu'il y a en lui quelques entitez, ou quelques realitez qui ne sont point dans l'irraisonnable? Mais ces entitez sont-elles des accidens ou des substances? Si elles sont des substances, elles ne font pas que le raisonnable difere de l'irraisonnable. Si elles sont des accidens, elles ont l'essence de l'être; or l'irraisonnable l'a aussi, il leur ressemble donc parfaitement; elles ne peuvent donc pas être cause qu'il difere du raisonnable. Dira-t-on qu'elles diferent de l'être, puis qu'elles ont l'attribut de l'inherence que l'être n'a pas. Je replique, l'inherence est un être, elle ne fait donc pas que l'accident difere de l'être; & si vous me repondez que l'inherence enferme quelque autre chose que l'être, je renouvelle mon instance: cette autre chose contient necessairement l'essence de l'être, elle est donc semblable à l'être, & vous aurez toûjours à dos cette objection, quand même vous suposeriez à l'infini que le caractere constitutif de l'inherence contient quelque chose qui a quelque chose de plus que l'être. Cette objection prouve que l'être n'a point au dessous de soi la substance & l'accident, & que la substance n'a point au dessous de soi le corps & l'esprit, & par consequent qu'il n'y a point d'Universaux, *quod erat probandum*. Le soutenant ne comprit rien à cette difficulté; son President ne la comprit guere mieux. La compagnie n'y comprit rien, & pensa sifler celui qui argumentoit. C'étoit sans doute la meilleure voie de le faire taire; son argument étoit nul de toute nullité, car il prouveroit qu'il n'y a point de diference entre le blanc & le noir, la douleur & le plaisir.

Revenons à Stilpon. On blâme Colotes de deux choses; l'une est qu'il fit le declamateur contre les subtilitez de ce Philosophe, sans les resoudre categoriquement; l'autre est qu'il choisit à critiquer une doctrine qui n'avoit été avancée que par forme de jeu (f) d'esprit, & pour se moquer des ergoteurs de ce tems-là, en leur donnant un os à ronger. Ce choix de Colotes a d'autant plus irrité Plutarque, qu'il y

(a) *Δεινὸς δὲ ἄγαν ὢν ἐν τοῖς ἐριστικοῖς, ἀνῄρει καὶ τὰ εἴδη.* Quum esset disputator acerrimus, species quoque tollebat. *Diogen. Laert. ubi supra, n. 119.*

(b) *Apud Diogen. Laërt. ib.*

(c) *Plutarch. adversus Colotem, pag. 1119. C.*

(d) *Εἰ μὲν γὰρ ταὐτόν ἐστι τῷ ἀνθρώπῳ τὸ ἀγαθὸν, καὶ τῷ ἵππῳ τὸ τρέχειν, πῶς καὶ σιτίου καὶ φαρμάκου τὸ ἀγαθὸν; καὶ νὴ Δία πάλιν λέοντος καὶ κυνὸς τὸ τρέχειν κατηγοροῦμεν; εἰ δ' ἕτερον, οὐκ ὀρθῶς ἄνθρωπον ἀγαθὸν καὶ ἵππον τρέχειν λέγομεν.* Nam si idem sunt homo & bonum, & equus ac currere, quo pacto bonum etiam de cibo & medicamento dicetur? rursusque currere de leone & cane? Ergo non recte dicemus de homine prædicari bonum, de equo currere, cum diversa sint. *Plutarch. ibid. pag. 1120. A.*

(e) *On entend ici par irraisonnable les attributs positifs qui constituent la bête considerez comme n'ayant pas la faculté de raisonner.*

(f) *Plutarque se trompe peut-être en suposant cela.*

avoit

Au lieu de fortifier l'esprit ou le jugement, elles n'étoient propres qu'à le gâter. Une courtisane l'en railla (*I*) pour repondre à une censure ou à une raillerie dont il s'étoit servi contre elle. Il ne faut pas oublier un songe qu'il fit qui semble signifier (*K*) qu'il étoit prêtre, & qui montre que même en dormant il sçavoit philosopher.

STOFLER (JEAN) fameux mathematicien & astrologue, nâquit à Justinge dans la Suaube le 10. de Decembre 1452. La bassesse de sa naissance ne l'empêcha point de s'avancer dans les études jusqu'à se faire admirer. Il cultiva son esprit selon les talens principaux qu'il avoit reçus de la nature; car se sentant propre aux mathematiques, il s'y apliqua beaucoup plus qu'à toute autre chose. Il les enseigna à Tubinge avec tant d'habileté, qu'il s'aquit une merveilleuse reputation. Les livres (*A*) qu'il publia soutinrent & augmenterent la gloire que ses leçons lui avoient aquise †: mais il ne reüssit pas dans les pronostics qu'il eut la hardiesse de publier. Il avoit denoncé un grand (*B*) deluge pour l'année 1524. & il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe: l'éve-

† *Tiré de Melchior Adam, in Vitis Philosophorum, p. 73. 74.*

avoit cent belles choses à dire en l'honneur de Stilpon, desquelles Colotes ne dit pas un mot. Vous allez voir dans les paroles de Plutarque, qu'il faloit que Stilpon fût parfaitement honnête homme. (*a*) *Μετὰ δὲ Σωκράτην καὶ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπωνι, καὶ τὰ μὲν ἀληθινὰ δόγματα καὶ τοὺς λόγους τοῦ ἀνδρὸς, οἷς ἑαυτόν τε κατεκόσμει καὶ πατρίδα καὶ φίλους, καὶ τῶν βασιλέων τοὺς περὶ αὐτὸν σπουδάσαντας, οὐ γέγραφε, οὐδ' ὅσον ἦν φρόνημα τῇ ψυχῇ μετὰ πρᾳότητος καὶ μετριοπαθείας· ὧν δὲ παίζων καὶ χρώμενος πρὸς τοὺς σοφιστὰς λογαρίων προὔβαλλε γέλωτι αὐτοῖς, ἑνὸς μνησθεὶς, καὶ μηδὲν εἰπὼν πρὸς τοῦτο, μηδὲ λύσας τὴν πιθανότητα, τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι. Post Socratem & Platonem Stilpo oppugnatur. Hujus quidem vera decreta, & sermones, quibus seipsum, patriam, amicos regesque ipsi operam navantes exornavit, tum animi elationem mansuetudini & affectuum mediocritati conjunctam, Colotes non retulit. Quas vero jocans ille sophistis ridensque objecit sententiolas, harum unam allegans, cum neque refellisset neque solvisset ipse probabilitatem, tragœdiam adversus Stilponem excitat.*

(*a*) *Plut. ubi supra, pag. 1119. C.*

(*I*) *Une courtisane l'en railla.*] Athenée conte que Stilpon étant à table avec Glycera lui fit des reproches de ce qu'elle corrompoit les jeunes gens. On vous accuse de la même faute repondit-elle, car on se plaint que vous leur gâtez l'esprit avec les subtilitez sophistiques & inutiles que vous leur enseignez, & l'on ajoute qu'il importe peu de quelle maniere ils se perdent ou auprés d'un philosophe, ou auprés d'une courtisane. (*b*) *Μηδὲν οὖν διαφέρειν ἀπολλυμένους καὶ κακῶς πάσχοντας ἢ μετὰ φιλοσόφου ζῆν, ἢ ἑταίρας. Nihilque referre iis qui se in miserias incidunt ac pereunt, an apud philosophum degant, an apud scortum.* Athenée venoit de dire que les courtisanes tiroient beaucoup de vanité de ce qu'elles s'etoient apliquées à l'étude, ce qui leur avoit fait aquerir l'art des promptes reparties & des bons mots; mais l'exemple qu'il raporte de la reponse de Glycera, n'est guere propre à montrer que leurs railleries fussent justes. Cette courtisane se defendit en avançant une fausseté, car il ne faut point s'imaginer que la corruption ait jamais eté si grande dans l'ancienne Grece, que l'on fût autant fâché de voir que les jeunes gens n'aprissent que de vaines subtilitez chez un philosophe, que de les voir engagez dans la debauche des femmes.

(*b*) *Athen. lib. 13. pag. 584.*

(*K*) *Un songe qu'il fit . . . . . qui montre que même en dormant il sçavoit philosopher.*] Plutarque me fournit ici le commentaire qu'il me faut: „(*c*) On raconte du philosophe Stilpon, qu'il lui fut avis une „nuict en songeant, que Neptune se courrouçoit à „lui de ce qu'il ne lui avoit pas sacrifié un bœuf, „comme avoyent acoustumé de faire les autres prestres paravant lui, & que lui ne s'estant point estonné de ceste vision, lui respondit, Que dis-tu, Sire „Neptune? te viens-tu ici plaindre, comme un enfant qui pleure de ce qu'on ne lui a pas donné assez „grande part, de ce que je ne me suis pas endetté „d'argent pris à usure, pour emplir toute ceste ville „de la senteur de rosti, ains t'ai fait un sacrifice mediocre de ce que j'ai peu avoir de ma maison? & „qu'il lui fut avis que Neptune se prit à rire de ceste „response, & qu'en lui tendant la main il lui promit „que ceste année-là il envoyeroit grand foison de loches de Mer aux Megariens, pour l'amour de „lui.„

(*c*) *Plut. de profectu virtutis sentiendo pag. 83. j'emploie la traduction d'Amyot.*

(*A*) *Les livres qu'il publia.*] Son *Kalendarium Romanum Magnum* dedié à l'Empereur Maximilien fut imprimé (*d*) l'an 1518. Il avoit fait imprimer à Tubinge ses tables astronomiques l'année d'auparavant. Il publia aussi *Rationem compositionis Astrolabiorum; Cosmographicas* aliquot *descriptiones, de Sphæra Cosmographica, hoc est, de globi terrestris artificiosa structura; de duplici terræ projectione in planum, hoc est, qua ratione commodius charta Cosmographica, quas Mappas mundi vocant, designari queant.* Un commentaire Latin sur la Sphere de Proclus, & un traité en Allemand sur la dimension par l'astrolabe, & par le quart de cercle, & la suputation des conjonctions & des opositions, avec la censure des anciens cycles, & la prediction des eclipses (*e*). Ses Ephemerides commencent selon Vossius (*f*) à l'an 1432. & finissent à l'an 1525. mais selon Melchior Adam elles commencent à l'an 1532. & s'étendent aux 20. années suivantes. Vossius est plus croiable que Melchior Adam. Celui-ci a pris sans doute pour tout l'ouvrage ce qui n'en etoit qu'une continuation.

(*d*) *A Opfenheim.*

(*e*) *Tiré de Melchior Adam, in Vitis Philosophorum, pag. 74.*

(*f*) *Vossius, de Scient. Mathem. pag. 186.*

(*B*) *Denoncé un grand deluge pour l'année 1524. & il avoit jetté la terreur.*] Augustin Niphus aiant remarqué l'etonnement qui avoit saisi les peuples depuis cette prediction de Stofler, publia un livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce pretendu deluge. (*g*) *Cum statim à publicata* Joan. Stoefleri *Ephemeride diluvii istius pronuncia,* *Augustinus* Niphus *ut homines à gravi timore liberaret, quem ipse omnibus incutiebat, libellum suum de falsa diluvii prognosticatione Carolo V. obtulisset, non defuit &c.* La terreur etoit passée du peuple jusques aux Princes, & même jusqu'aux sçavans; à quoi contribua sans doute l'accord de quantité d'astrologues à divulguer cette menace, parmi lesquels il se trouva quelques astronomes des plus habiles. Cirvellus Professeur en Theologie à Complute publia un livre en langue vulgaire, où sans condamner en general les precautions que l'on prenoit contre le deluge, il se contentoit de condamner en particulier les fausses depenses à quoi il voioit que l'on s'engageoit; il ouvrit des expediens de se garantir de l'inondation à juste prix. Ceux qui avoient leurs maisons proche de la mer, ou des rivieres, les abandonnoient, & vendoient à grosse perte leurs chams & leurs meubles. (*h*) *Simile falsis hujusmodi, & extremæ dementiæ prognosticis, fuisse illud mihi persuadeo, quo non vulgarium Ephemeridum consarcinatores dumtaxat, sed ex Astronomis peritiores multi, supremam ex imaginaria quadam eluvione, cunctis mortalibus perniciem impendere contendebant; adeoque rumoribus istis, vulgarium hominum animos perterruerant, ut metus etiam ad sapientiores pervenerit. Nam Petrus* Cirvellus *Hispanorum omnium sui temporis doctissimus, cùm Theologiæ, in almo Complutensi Gymnasio Lectoris munere fungeretur, & vero* multos, *ut ipsemet inquit,* fluviis, vel mari finitimos populos, jam stupido metu perculsos, domicilia ac sedes mutare vidisset, ac prædia, supellectilem, bonaque omnia, contra justum valorem sub actione distrahere, ac alia loca vel altitudine, vel siccitate magis secura requirere, sui officii esse putavit, *in publica illa consternatione, quam de nihilo excitari persuasum non habebat; Consilium vernaculo ac materno idiomate conscribere, ut passim ab omnibus legeretur, quo singulis modum præscriberet, impendentis ejusmodi calamitatis præcavendæ: atque adeò ita rebus suis consulendi, ut minimum ab illa damnum reciperent.* Le grand Chancelier de Charles-Quint consulta sur cette consternation Pierre Martyr, qui lui repondit que le mal ne seroit pas aussi funeste qu'on le craignoit; mais que sans doute ces conjonctions des Planetes produiroient beaucoup de desordres. Le Duc d'Urbin eut besoin qu'un bon Philosophe lui prouvât dans un ecrit imprimé, que la crainte de ce deluge etoit mal fondée. (*i*) *Quod rumor ille non per Hispanias modo, sed longè lateque per Europam disseminatus fuerit, testem sistere possum Petrum* Martyrem, *qui de illo à Caroli V. magno Cancellario percunctatus, ipsi hunc in modum ex Vallisoleto respondet, epistola 20. libri 34.* Quid ego sentiam de pluviis, in initio anni quarti & vigesimi prædictis ab Astronomis interrogas, veras fore conjunctiones illas omnium Planetarum, & iisdem locis scio, in materiis præcipuè dispositis, & particularibus regionibus aliquid

(*g*) *Naudæus, in Judicio de Augustino Nipho, pag. 48.*

(*h*) *Id. ib. pag. 46. 47.*

(*i*) *Id. ib. pag. 47. 48.*

l'évenement le confondit. Nous raporterons sur cela un bon nombre de particularitez qui serviront à faire conoître qu'il n'est point facile de (BΔ) decrediter les astrologues, car ils ne laisserent

aliquid magni parituras arbitror; sed neque ausim eorum sententias approbare, qui ore aperto absolutè fore alluviem ita generalem vociferantur, ut neque mari, aut ulli terrarum parti, sit ignoscendum, quin horrenda sint incommoda perpessuræ, &c. *Neque verò tantùm Cancellarius ille se ex eorum numero esse ostendit, quos vanissimus diluvii metus percellebat, sed Urbini Dux non priùs ab eodem liberari potuit, quàm* Paulus de Middeburgo *Forosempronienfis Episcopus, variis rationibus Mathematicis, & Philosophicis, quas postea typis commisit, ei liquido demonstrasset, inanem esse prorsus metum omnem, quem de futuro diluvio conceperat.* Guy Rangon general d'armée à Florence, aprehenda que les raisons d'Augustin Niphus ne rassurassent Charles-Quint, & ne le portassent à negliger les precautions necessaires; c'est pourquoi il engagea un celebre medecin à écrire contre cet ouvrage de Niphus, afin d'obliger Sa Majesté Imperiale à pourvoir à sa sûreté, & à nommer des Inspecteurs qui visitassent le terrain dans les Provinces, & qui marquassent les endroits où les hommes & les bêtes seroient le moins exposez aux eaux du deluge. (*a*) *Non defuit Thomas quidam Philologus patria Ravennas, & celeberrima fama Medicus, qui è vestigio libellum alium de vera diluvii prognosticatione, ad eundem Imperatorem misit, cum Præfatione, quam isthuc maxima parte referre, non alienum à proposito duxerim.* Ne ex illo conventu tot syderum in piscibus, diffortunium quodquam patereris, Guido Rangonus Rei Florentinæ armorum generalis gubernator, me monuit, & excitavit, ut de futuro diluvio anni MDXXIIII. exactam ad te compositionem dirigeremus; Quatenus amoto Suessani Philosophi, jam impresso errore, locis huic maximo diluvio subditis, & ab hoc ipso alienis, diligentiùs circumspectis, & annotatis, humanum genus & cætera viventia, vel tu ipse ad minus (nam ubi Imperatoris periculum, hic pro viribus & manu, & corpore, & ingenio utendum) ab eo diffortunato & horribili aspectu liberareris. Il y eut (*b*) d'autres Ecrivains qui imiterent ce medecin. La terreur fut si grande en France que plusieurs personnes en penserent perdre l'esprit. *In Gallia parum abfuit quin ad insaniam homines non paucos, periculi metu* (diluvium) *adegerit, quemadmodum apud Joannem* Bochellum *scriptorem Annalium Aquitaniæ; Claudium* Duretum *cap.* 27. *libri de fluxu & refluxu maris; Spiritum* Roterium *ordinis sancti Dominici, & sacræ apud Tolosates fidei quæsitorem, in refutatione doctrinæ cujusdam Astrologi; Augerium* Ferrerium *in libro quem scripsit adversus Rempublicam Bodini: Albertum* Pighium *in Astrologiæ defensione ad Augustinum Niphum:* Eustorgium à Bello loco *Poëtam vernaculum in Rythmis suis, multosque alios videre est* (*c*). Lisez ces paroles de Bodin; „ (*d*) Dieu a promis que le deluge n'adviendroit plus, „ & a tenu sa promesse: car combien que la grande „ conjonction de Saturne, Jupiter & Mars advinst au „ signe des Poissons l'an M. D. XXIIII. alors que tous „ les Astrologues d'Asie, d'Afrique, & d'Europe predisoyent le deluge universel, & qu'il se trouvast „ plusieurs mescreans qui firent des arches pour se „ sauver: & mesmes à Toulouse le President Auriol, „ quoy qu'on leur preschast la promesse de Dieu, & „ son serment de ne faire plus perir les hommes par „ le deluge: Il est bien vray que l'année apporta de „ grands orages, & inondations d'eaux en plusieurs „ païs: si est-ce qu'il n'advint point de deluge. „ Un critique de Bodin nia le fait à l'égard d'Auriol, mais voici ce qu'on repliqua: „ Je pense n'avoir rien obmis, horsmis quelques choses legeres & frivoles, „ & qui ne meritent responſe. Et entre autres quand „ vous dites en la pag. 47. qu'Auriol ne fit pas un „ batteau pour se sauver du Deluge que les astrologues avoyent predit devoir advenir, l'an 1524. & „ que c'estoit pour pescher. Et neantmoins vous „ dites que le batteau est sur quatre pilliers: ce n'est „ pas la coutume de poser les batteaux sur des pilliers. Mais j'ay leu un livre contre les Astrologues „ composé par un Jacobin nommé Spiritus Roterus „ Inquisiteur de la Foy, lors qu'il estoit à Toloze, „ que m'a presté Raymond l'Estonat de Pamyes qui „ s'est habitué par deça, & m'a conté l'occasion qu'il „ print de composer ce livre contre un Astrologue, „ qui estoit lors a Toloze, qui se mesloit de deviner, „ & dire la bonne & male adventure par les Astres: „ mais en ce livre il escrit avoir veu que Auriol fit „ faire à Toloze une arche pour se sauver du Deluge. „ Il le pouvoit mieux sçavoir que vous, qui n'estiez „ au lieu ni au temps d'Auriol. Et quant à ce que „ vous dites en la mesme pag. que Bodin a grand „ tort, d'avoir escrit que Auriol estoit President, & „ qu'il n'estoit que Docteur Regent au droit Canon, „ que vous qualifiez homme audacieux, riche & sçavant. Bodin a failli & mal ariolé en ce lieu (*e*). „ Le Septentrion ne fut pas exemt de ces allarmes: en voici la preuve: (*f*) *Mali istius impendentis metum ad extremum usque Septentrionem pervasisse, testatur manifestè Cornelius* Scepperus *Neoportuensis, cùm inter causas quibus fuit compulsus, ut librum adversus Astrologos de significationibus conjunctionum superiorum Planetarum anni* MDXXIV. *conscriberet, eas potissimum enumerat.* Adde me neque in Astrologiam scribere, sed in eos tantùm, qui falsa prædictione totum in se orbem converterant. Neque enim solùm vulgo eam rem persuaserunt, sed summis etiam Regibus, & Principibus. Occurrunt quæ hac de re me percunctatus est serenissimus Princeps D. Christiernus Daniæ, Sueviæ, Norvegiæque Rex, occurrunt & crebra vulgi suspiria, tamdiu mala sibi ominantis: quem autem hominum non impellerent hæ lacrymæ? quem non permoveret impostura, incitaret iniquitas?

Nous avons vu que Bodin raporte que les pluies & les inondations firent du ravage en divers endroits, pendant l'année de ce pretendu deluge; mais il y a des auteurs plus dignes de foi qui affirment que le mois de Fevrier 1524. fut fort sec & fort serain contre l'ordinaire. Or c'étoit le tems de la conjonction, c'étoit le tems que les astrologues avoient marqué au deluge: de sorte qu'il semble que la secheresse extraordinaire de ce mois de Fevrier arriva exprès pour la confusion de ces gens-là. Cardan & Origan n'ont pu pardonner à Stofler l'infamie qu'il attira sur leur metier, par un pronostic si contraire à l'évenement: laissons parler le docte Gassendi: (*g*) *Memorabile certè est, quod in historiis,* (1) *ac omnibus penè superioris sæculi libris legitur; cum Astrologi ob plureis Conjunctiones magnas, & nonnullas mediocreis in Aqueis Signis celebrandas, prædixissent mense Februario anni MDXXIV. fore Diluvium generale, ac stragem tantam, quanta fuisset ante id tempus inaudita; adeò ut non paucis consternatis per Galliam, Hispaniam, Italiam, Germaniamque animis, appararent navigia, aut comportatis farinis, aliisque rebus necessariis, petiissent loca editiora; contigisse tamen, ut totus Februarius serenissimus, pulcerrimusque exstiterit; planè, ut si opera data comparatus fuisset vaticiniis Astrologorum refellendis (cùm sit alioquin insolitum, abire Februarium impluvium) quod ne ipsis quidem Cardano* (2). *& Origano* (3) *dissimulare licuit; dolentibus illud de futuro Diluvio judicium fuisse non sine Astrologiæ infamia à Stœflero prolatum.* Prenez garde que Bodin homme crédule, & infatué d'astrologie, repare le mieux qu'il peut la honte de Stofler; car d'un côté il fait entendre que s'il n'arriva pas un second deluge l'an 1524. ce fut à cause que Dieu l'empêcha pour ne manquer pas à sa promesse; & de l'autre il étale les malheurs dont la Chretienté fut affligée après cette conjonction des planetes: & pour trouver mieux son compte il recourt à des faussetez; car il nous parle (*h*) de la guerre des païsans en Allemagne, & de la ligue contre *le Roi de France qui fut pris*, & de la conquête de Rhodes par les Turcs. Cette Ile avoit été subjuguée l'an 1522. J'aurai bientôt à raporter une autre supercherie de cet Ecrivain.

(BΔ) *Un bon nombre de particularitez qui serviront à faire conoître qu'il n'est point facile de decrediter les astrologues.*] On a vu dans la remarque precedente plusieurs faits touchant la prediction chimerique de ce pretendu deluge. Ajoutons y ce qui suit: „ (*i*) Ladite année mil cinq cens vingt trois, a compter a „ la maniere d'Aquitaine, qui commance l'année le „ jour de l'annonciation nostre Dame en Mars, & finist a semblable jour, toutes les provinces des Gaules furent en une merveilleuse crainte & doubte, „ d'universalle inondation d'eaues, au moyen de ce „ que les Astronomiens avoient pronostique qu'on „ moys de Fevrier de ladite année, & commancement de l'an mil cinq cents vingt quatre, selon „ leur computation (car ils commancent le premier „ jour de Janvier) y auroit vingt conjunctions grandes, & moyennes, dont en y avoit seize qui possederoient signes aquatiques, signifians presque a l'universel monde, & aux climats, regnes, provinces, estats, dignités, & a toutes creatures terrestres, & marines, indubitée mutation, variation, „ & alteration, talle que noz peres n'avoient veu, ne „ sceu par les historiens, ny autrement. Au moyen „ de-

(*a*) *Naudæus ibid. pag.* 48.

(*b*) Quemadmodum contingit aliquando ut cæcus cæcum ducat, sic nonnulli alii Philologum hunc licet aberrantem sequuti sunt; ex quibus *Nicolaus Peranzonus* vaticinium de vera diluvii prognosticatione, cum XX. inundationum historia, Anconæ edidit. Mihique præterea videre contigit, cujusdam *Michaëlis de Petra sancta, Ordinis Prædicatorum de Observantia, sacræ Theologiæ Doctoris, Regentis studii in Conventu Minervæ, & Metaphysicam in Romano Gymnasio profitentis libellum, in defensionem Astrologorum, judicantium ex conjunctionibus Planetarum in Piscibus* MDXXIV. *diluvium futurum.* Hunc enim veluti conceptis verbis, operi suo titulum fecit. *Id. ib. pag.* 49.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Bodin, de la Republique, liv.* 4. *pag. m.* 550.

(*e*) *René Herpin, à apologie pour la Republique de Jean Bodin, page derniere.*

(*f*) *Naudæus ubi supra pag.* 50.

(*g*) *Gassendus, Physica sect.* 2. *lib.* 6. *Oper. to.* 1. *pag.* 729. *col.* 1.

(1) *Bochell. in Annal. Aquit. Bodin.* 4. *de Rep.* 2. *Duret. de flu. & refl. mar. c.* 27. *&c.*

(2) *Lib.* 7. *aphor.* 34.

(3) 3. *Part introd.* 3.

(*h*) *Bodin, de la Republique, liv.* 4. *pag.* 553.

(*i*) *Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine fol. m.* 213 *Naudé & Gassendi le nomment mal Bochellus dans les passages citez ci-dessus lettre e, & g.*

rent pas de trouver ensuite une infinité de dupes. Quelques-uns disent qu'il annonça la fin du monde pour l'an 1586. (C) Je croi qu'ils se trompent: & je ne sai s'il faut croire ceux qui debitent qu'il avoit fait des prédictions sur (D) l'année 1588. On ne s'accorde point sur les circonstan-

„ dequoy hommes & femmes furent en grand' doubte. Et plusieurs deslogerent de leurs basses demourances, cercherent haults lieux, feirent provisions de farines, & autres cas, & si feirent processions, & oraisons generales, & publiques, a ce qu'il pleust a Dieu avoir pitié de son peuple. Toutesfois il n'en advint rien: mais au contraire, ledit mois de Fevrier fut aussi beau qu'on le vit onc, & les autres mois ensuivans, mieux disposés qu'on ne les avoit veus dix ans au par avant. En quoy Dieu monstra par experience que la sciance d'Astronomie n'est chose asseurée, & quelque chose que demonstrent & pronosticquent les astres, Dieu est par dessus. „ L'auteur qui me fournit ce passage n'oublie pas les chicaneries que les astrologues allegueront pour couvrir leur deshonneur. Toutesfois, dit-il (a), „ aucuns Astrologues disoient que ces conjunctions avoient eu cours l'année precedente, par ce qu'en aucuns lieux y avoit eu plusieurs grans inondations d'eaues, qui avoient submergé maisons & terres. Aultres disoient que telles conjunctions ne sortiroyent leur effet de dix ans, pendant lesquels on verroit advenir plusieurs grans choses, espovantables, & dommageables: & la verité a esté telle comme on verra cy apres. Car des ladite année mil cinq cens vingt trois, on mois de Novembre, vint une petite gelée, qui gela la pluspart des Fromens, Choux, & Pommiers de Capendu. Et fut cassé le nombre d'un tas de petits Tresoriers, par lesquels la finance publicque de France estoit consumée: dont aucuns par gaudisserie feirent ce disticque.

„ *L'an mil cinq cens vingt & quatre moins ung*
„ *Le Choux d'yver & Tresoriers tout ung.* „

A quoi songe cet écrivain de mettre parmi les malheurs publics la cassation des Thresoriers qui consumoient les finances, & mangeoient le peuple? Il faloit plutôt la mettre parmi les bonnes fortunes de la nation. A l'égard de cette gelée du mois de Novembre qu'il nomme petite, quoi qu'il lui attribuë de très-grans effets, il me vient les mêmes doutes que j'ai dejà mis en avant (b) dans l'article de Berquin. Il est assez notable que Theodore de Beze ait parlé d'une semblable gelée sous l'an 1528. & qu'il l'ait donnée pour une malediction que le suplice d'un innocent avoit attirée sur tout un Roiaume. Cuneus Professeur à Leide, fit une harangue sur les années climacteriques l'an 1638. en quittant le rectorat. Il y parla de la prediction du nouveau deluge de (c) l'an 1524. & s'en moqua, & dit (d) que selon le temoignage de Louis Vives, ce fut une année aussi sereine, aussi heureuse, aussi abondante que l'on en eût jamais vû. Vives ne dit pas precisément tout cela, mais ses paroles sont encore plus capables que celles de Cuneus de marquer l'erreur de la prediction. Voici comment il s'exprime: (e) *Illud quoque Noë diluvium non siderum commistionibus assignatur, sed ultioni numinis. Verum isti* (astrologi) *solita temeritate sub certum horoscopum reducunt eluviem illam orbis, & similem horoscopum contigisse ferunt anno vigesimo quarto, qui annus orbem ferè totum insanis istorum prædictionibus terruit, quum nullus annus memoria eorum qui vixerunt aut mitior aut serenior fuerit, aut suis omnibus partibus temperatior! Primùm in tanta varietate, tamque incertis iis qui annales scribunt, quem annum possunt ipsi annotare quo diluvium contigerit? Ita non dicunt hoc evenisse, quia hic erat astrorum coitus: sed quia id contigerit, talem affirmant fuisse. Hoc verò non est ab experimentis scientiam colligere, sed ad tuendam temeritatem assertionis confingere sibi experimenta. Verum irrisit istos natura, qui quo tempore natatura in aquis omnia erant minati, serenissimi ut si quando antea fulsêrunt soles, & ver fuit omnium amœnissimum.* Un docte Allemand qui a fait des notes sur les harangues de Cuneus, a raporté ce passage de Louis Vives, & a dit aussi que Cardan a soutenu que nôtre Jean Stofler s'étoit trompé pour n'avoir pas été assez habile dans la physique. Cardan s'eforce de faire voir, que la même position des astres qui selon Stofler devoit produire des inondations, devoit amener effectivement la serenité (f); mais ces pretenduës justifications de l'art par la censure de ceux qui ne l'entendent pas bien, ne meritent pas d'être écoutées dans cette occasion.

(C) *La fin du monde pour l'an 1586. Je croi qu'ils se trompent.*] J'ai ici en vuë Mr. Petit Intendant des fortifications. Voici ses paroles: „ (g) Stofler n'avoit-il pas predit qu'en l'année 1524. il y auroit de si grandes inondations, que si le monde ne devoit point finir par le feu, il y auroit pour lors un deluge universel, à cause des grandes conjonctions des Planetes qui se faisoient dans des Signes d'eau? Ce qui intimida tellement toute l'Europe, que beaucoup de gens se retirerent sur des montagnes avec des provisions de toutes choses. D'autres preparerent des Barques & des Navires pour se sauver de ces grandes eaux; & cependant le mois de Fevrier, où toutes ces choses devoient arriver, fut entierement sec contre l'ordinaire de la saison, à la honte de l'Astrologie. N'avoit-il pas dit aussi qu'en l'année 1586. aprés une Eclipse de Soleil au mois de May, & la conjonction de toutes les Planetes, le Monde devoit finir par la furie des vents & des tempestes, ce qui se trouva ridicule. „ Je croi qu'on pourroit repondre hardiment à sa seconde demande par un non, & qu'il est faux que nôtre Jean Stofler ait predit rien de semblable pour l'année 1586. En premier lieu ses Ephemerides ne s'étendent pas si avant. En second lieu cette année-là n'a point pour son caractere ni une éclipse de soleil au mois de Mai, *ni la conjonction de toutes les Planetes.* J'ai decouvert ce me semble ce qui a trompé cet auteur: il avoit lu dans Gassendi à la suite de ce qui concerne la prediction du deluge, le recit d'une prediction touchant l'année 1186. Se fiant trop à sa memoire quelque tems après, il aura cru que Gassendi reproche à Stofler une seconde bevuë, & sur cette suposition il aura dû mettre 1586. au lieu de 1186. Pour confirmation de ma conjecture, on va voir que l'an 1186. a les deux marques que j'ai raportées, une éclipse de soleil (h), & la conjonction de toutes les planetes: citons les paroles de Gassendi. (i) *Simile vaticinium fuit, quod ex Rigordo Scaliger* (1) *refert, scribente Astrologos tantum portendisse exitium, à ventorum, tempestatumque vehementia, ob Planetas tam inferiores, quam superiores coituros mense Septembri anni MCLXXXVI. præeunte Solis defectione XI. Kal. Maij, ut rerum finem imminere à nemine dubitaretur; cùm eventus tamen postea coarguerit ejusce Oraculi vanitatem.* Naudé observe qu'il fit très-beau tems, lors que l'on devoit sentir des tempêtes effroiables, selon les menaces des Astrologues. (k) *Vide sodes apud* Rigordum, *quid anno Christi* MCLXXIX. *acciderit. Orientales Astrologi omnes, literis per totum orbem missis, tam securè quàm si Regio diplomate res ipsa sancita fuisset, edixerant, anno septimo pòst, qui fuit* MCLXXXVI. *Planetas omnes tam inferiores, quam superiores, in unum coituros ineunte Septembri, scilicet post Eclipsim factam* XI. *Kalend. Mai. Indeque tantùm ex ventorum, & tempestatum violentia periculi secuturum, ut ferme rebus humanis, extremum finem imminere assererent. Quid igitur postea factum est, nisi ut mortales innumeros, qui per totum illud septennium, vitam sibi præ metu, & periculorum expectatione acerbam putaverant; ineunte termino ab Astrologis illis præstituto, molles potiùs Favonii, quàm Aquilones, & blanda sedataque Autumni temperies, quam nubila vel perturbata exciperet!* Bodin a fait ici un tour de filou; il a suposé que les astrologues n'avoient point predit de grans vens, mais de grandes revolutions d'état. Il a voulu par là sauver leur honneur, car par quelque bout qu'on prenne l'histoire du monde, on y trouve des revolutions dans l'espace de 15. ou 20. ans. Nous trouvons aussi, dit-il (l), „ que l'an M. C. LXXXVI. au mois de Septembre les hautes & basses planettes furent conjointes: alors que les Astrologues d'Orient, par lettres escrites de tous costez, comme dit la cronique de sainct Denys, menasserent tous les peuples de changement de Republiques, qui depuis advindrent: vray est que l'historien a failli en ce qu'il dit, qu'il y eut aussi eclipse de Soleil le XI. Avril (m), & le V. du mois eclipse de Lune: chose impossible par nature. „

(D) *Des predictions sur l'année 1588.*] Année „ (n) que tous les Astrologues judiciaires avoient dans leurs pronostics apellée la merveilleuse année, pource qu'ils y prevoyoient si grand nombre d'accidens étranges, & tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient asseuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. „ L'auteur du Mercure Gallo-Belgique assûre que Stofler trouva autant de malheurs dans les pronostics de l'an 1588. que Regiomontanus: c'est tout dire. *Joannes Regiomontanus, Mathe-*

(a) *Id. ib.*

(b) *Ci-dessus pag. 574. col. 1.*

(c) *Les imprimeurs mirent 1504. On a corrigé cette faute dans l'édition de Leipsic 1693.*

(d) Proditum memoriæ Ludovicus Vives, auctor certissimus, reliquit, nullum annum æque serenum, nullum æque faustum, & ubertate notabilem fuisse. *Cuneus orat. 4. pag. 78. edit. Lipf. 1693.*

(e) *Lud. Vives de veritate fidei Christianæ lib. 1. cap. 10. pag. 120. edit. Basil. 1544.*

(f) *Cardan. aphor. astrol. segmento 7. aphor. 34. apud Aug. Buchnerum in orat. Cunei p. m. 375.*

(g) *Petit, Dissertation sur la nature des Cometes, pag. 337.*

(h) *Non pas au mois de Mai, comme dit Mr. Petit, mais le 21. d'Avril. Mr. Petit faute d'attention ne prit point garde au* Kal. *de Gassendi.*

(i) *Gassendus ubi supra.*

(1) *Præfat. in Manil.*

(k) *Naudæus ubi supra pag. 45. Consultez Calvisius ad ann. 1186. qui observe que les Arabes d'Espagne notifierent cette conjonction.* Hinc prædixerunt: *Tantus*, inquiunt, *erit ventus, ut pulvere repleturus sit arbores & turres.* Inde sequentur hæc miracula: *Veniet vir sapiens, Doctor veritatis. Deinde orietur quidam ex Elam, qui magnas strages faciet.* Sed nihil annotatum est, quod evenerit. *Il cite* Richardus, *il vouloit dire apparemment* Rigordus.

(l) *Bodin ubi supra pag. 557.*

(m) *Apparemment c'est une erreur du Copiste, car tous les auteurs marquent cette eclipse au XXI. d'Avril.*

(n) *Perefixe, hist. de Henri le Grand, p. m. 92.*

constances de sa mort : les uns pretendent † qu'il mourut de peste à *Blaubeurs* le 16. de Fevrier 1531. les autres content qu'il mourut d'une blessure (*E*) que la chute d'une planche lui fit à la tête dans son cabinet. On ajoûte qu'il avoit prevu la menace d'un tel peril. Il eut beaucoup d'amitié pour Munster son disciple, & cela servit beaucoup à la Republique des lettres ; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de ses écrits, ils eussent été perdus pour jamais, lors que le feu en fit perir les originaux ‡. Notez qu'il est un de ceux qui travaillerent à reformer le Calendrier, (EΔ) mais cette afaire ne fut finie que long tems après sa mort.

☞ STRIGELIUS (VICTORIN) naquit à * Kaufbeir le 26. de Decembre 1524. Il perdit son pere ↓ l'an 1527. & fut envoié à Fribourg dans le Brisgaw l'an 1538. pour continuer ses études. Il y fit son cours de philosophie sous Jean Zinckius, & il en sortit l'an 1542. pour aller voir l'Université de Wittemberg, où il s'attacha beaucoup à s'instruire des opinions des Protestans. Il assista aux leçons de Martin Luther, & plus frequemment encore à celles de Philippe Melanchthon. Aiant reçu le degré de maître en philosophie l'an 1544. il se mit à faire des leçons particulieres qui lui aquirent beaucoup de reputation, & qui furent très-utiles à ses écoliers. Il continua cet exercice jusques à ce que la guerre le contraignit de sortir de Wittemberg, & de s'en aller à Magdebourg, & puis à Erford. La guerre finie, il s'en alla à Iëne l'an 1548. Il s'y maria l'année suivante, & se trouvant veuf au bout de deux ans, il convola en secondes noces l'an 1553. Il assista à la (*A*) conference d'Eisenac l'an 1556. & disputa amiablement avec Menius sur une question qui divisoit les Theologiens, & qui concernoit la necessité des bonnes œuvres. Il reduisit cette controverse à sept propositions, & ce fut là le pivot de la dispute. L'issuë fut que Menius s'engagea devant l'Electeur de Saxe & devant toute l'assemblée à ne se point departir de la doctrine contenuë dans les sept propositions, qu'il reconut très-conforme à la parole de Dieu. Strigelius dressa ensuite par l'ordre du Prince un formulaire de confession, à quoi tous les Theologiens souscrivirent. L'année suivante il fut attaqué (*B*) par Illyricus, & disputa avec lui verbalement à Weimar. Les actes de la conference furent

† *Melch. Adam ib. pag.* 74.

‡ Omnibus libris instrumentisque Stofleri Incendio fortuito Tubingæ consumtis, nihil illarum lucubrationum evasisset, nisi multa Munsterus descripta adservasset. *Melch. Adam ubi supra.*

* *C'est une ville imperiale dans la Suaube proche des Alpes.* Melch. Adam. ubi infra.

↓ *Il étoit de Memminguen, & Medecin des Seigneurs de Frensberg.* Id. ibid.

thematicus summus, aliquantò antequàm Roma anno à partu Virginis 1475. ætatis suæ 42. in vivis esse desiit, prognosticum seu vaticinium in hanc ferè sententiam edidit :

Post mille expletos à partu virginis annos,
  Et post quingentos rursus ab axe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
  Ingruet, & secum tristia fata trahet.
Si non hoc anno totus malè concidet orbis,
  Si non in nihilum terra fretumque ruat;
Cuncta tamen mundi sursum ibunt atque deorsum
  Imperia, & luctus undique grandis erit.

Eadem Joannes Stœfflerus, insignis Astrologus : & nostro seculo generosissimus Heros Henricus Rantzovius, in suo de annis climactericis & imperiorum periodis libello, vaticinatus est (*a*). Cet auteur imite Bodin, car pour l'honneur de ces astrologues il falsifie l'histoire ; il met le suplice de la Reine d'Ecosse (*b*) à l'an 1588 (*c*). Pour divertir mon lecteur je le servirai ici d'une saillie de Mr. Petit Intendant des fortifications. *Ne vous semble-t-il pas*, dit-il (*d*), après avoir raporté les 4. derniers vers de la prophetie de Regiomontanus, *que c'est le mesme pronostique de mot à mot que celuy du Sieur Andreas* (*e*), *excepté que Regiomontan n'est pas encore si affirmatif pour l'année, ny si contredisant à soy-mesme. Ce fat d'André disant determinement que le monde finira dans deux ans au plus tard ; incontinent apres il asseure que* toutes les Puissances seront aneanties, & tomberont entre les mains des Turcs; *c'est à dire apres la fin du Monde : & quand il n'y aura plus ny bestes ny gens. Pleust à Dieu qu'il fust la derniere, & le dernier fou de l'Astrologie.*

(*E*) *D'une blessure que la chute. . . . . On ajoûte qu'il avoit prevu.*] On trouve cela dans Sethus Calvisius. *Johan. Stofflerus*, dit-il (*f*), *Justingensis, Mathematicus insignis, certo die sibi periculum ruinâ imminere praviderat, & quia ades suas satis firmas noverat ; convocat in Musæum suum viros eruditos, quorum consuetudine & sermonibus recrearetur : Orta inter sobria pocula disputatio : ad controversiam explicandam è superiori loco librum depromit : sed laxato clavo asser, in quo stabant libri, in caput ejus decidit, & insigne vulnus infelici seni inflixit, ex quo mortuus est die* 16. *Febr. Tubingæ.* Vossius a ignoré que ce fait se voie dans Sethus Calvisius, car il ne le raporte que sur la foi d'un (*g*) *quidam.*

(EΔ) *Il fut un de ceux qui travaillerent à reformer le Calendrier.*] Depuis que l'on eut proposé dans le Concile de Constance la necessité de cette reformation, il y eut des astronomes qui en mediterent les moiens. Il n'est pas besoin de nommer ici ceux qui commencerent, je dirai seulement que sous le pontificat de Leon X. il y eut deux écrivains qui publierent ce qu'ils pensoient là dessus : l'un se nomme Paul (*h*) de Middelbourg, & l'autre est nôtre Jean Stofler. Celui-ci adressa (*i*) au Concile de Latran ses propositions. Je ne parle point de Jean Marie de Tholosanis Jacobin, dont l'ouvrage *de emendatione Calendarii Romani*, fut dedié au Concile de Trente. Ce moine raporte que Stofler avoit proposé trois moiens dont l'un etoit le retranchement de dix jours, & c'est celui qu'on a emploié dans la conclusion de cette afaire. (*k*) *Frater Joan. Maria de Tholosanis ordinis prædicatorum de emendatione Calendarii Romani cap.* 3. *ad Concilium Tridentinum sic scribit :* Circa hujus æquinoctii reformationem reperiuntur variæ formulæ : quarum tres ponit Joan. Stoefflerus in suo Calendario propositione 39. Prima earum inter alias potissima est & facillima, secunda difficilis est, & gignens perturbationem magnam, & dissidium in ecclesia Dei per orbem diffusa. Ultima absque difficultate servari posset. *Hæc ille. Secundam autem formulam vocat, qua nostri temporis correctores usi sunt*, 10. *dies eximentes ex uno mense.*

(*A*) *Il assista à la conference d'Eisenac l'an* 1556.] George Major Theologien de Wittemberg se declara assez hautement pour l'*interim* (*l*), & pour la phrase que l'on y avoit inserée touchant la necessité des bonnes œuvres (*m*). Ambsdorf se jetta dans une autre extremité, car il soutint que les bonnes œuvres étoient pernicieuses au salut (*n*). Ce fut le 4. schisme des Lutheriens (*o*). Voilà le sujet de la conference d'Eisenac, dont nôtre Strigelius fut le principal personnage. Mr. de Thou (*p*) confond les tems & les lieux lors qu'il lui attribuë d'avoir assisté à la conference (*q*) d'Altembourg l'an MDLXVIII. & l'an MDLXIX. Bochstadius (*r*) a montré il y a long tems que c'est une erreur.

(*B*) *Il fut attaqué par Illyricus, & disputa avec lui.*] Ils étoient tous deux professeurs (*s*) dans l'Academie que l'on venoit de fonder à Iëne. Leur dispute roula sur deux points (*t*), 1. Si lors que Dieu regenere le pecheur il crée une nouvelle substance. 2. Si la grace du saint Esprit laisse à l'homme quelque liberté. Strigelius embrassa la negative sur le premier chef, & l'affirmative sur le second. (*v*) Notez que Flacius Illyricus soutenoit à la rigueur la doctrine de Luther *de servo arbitrio*. Strigelius au contraire soutenoit les expressions mitigées de Melanchthon : de là vient qu'il fut regardé comme l'un des chefs des Synergistes, c'est-à-dire, de ceux qui reconnoissoient que la volonté de l'homme coopere avec la grace. Ce fut (*w*) le cinquiéme schisme des Lutheriens. Quenstedt nous donne Strigelius pour le boute-feu, & pour la trompete de cette guerre, (*x*) *belli synergistici, neq... fax & tuba.* J'ai parlé ailleurs (*y*) de la conference de Weimar, une infinité d'auteurs la mettent non pas à l'an 1557. comme Melchior Adam, ni à l'année 1561. comme de (*z*) Sponde, mais à l'an 1560. & je croi qu'ils ont raison.

(*a*) *Jansonius Doccomensis Frisius, in Mercurio Gallo Belgico, ad init. anni* 1589. *apud Wolfium, Lect. memorabil. to.* 2. *p.* 1028. *Voiez ci-dessus pag.* 714. *remarque E.*

(*b*) *Ibid. apud eundem Wolfium ibid.*

(*c*) *Elle fut decapitée le* 8. *de Fevrier* 1587. *vieux style.*

(*d*) *Discours sur l'eclipse de soleil du* 12. *d'Août* 1654. *imprimé à la fin de la Dissertation sur les Cometes, pag.* 338.

(*e*) *On fit courir à l'occasion de l'eclipse de* 1654. *un discours en Allemand & en François, sous le nom du Sieur Andreas, tantôt qualifié Mathematicien de Padouë, & tantôt de Prague, avec une attestation de la Chancellerie de Menninguen.* Id. ibid. pag. 326.

(*f*) *Sethus Calvisius, ad ann.* 1531. *pag. m.* 1165.

(*g*) De morte ejus sic non nemo, penes quem fides esto. *Vossius in addit. libri de scient. Mathem. pag.* 450.

(*h*) *Il a été Evêque de Fossombrone en Italie.*

(*i*) *Henricus Wolphius ubi infra pag.* 121.

(*k*) *Henricus Wolphius in tractatu de tempore & ejus mutationibus pag.* 129.

(*l*) *Micralius, synt. histor. Eccles. pag. m.* 766.

(*m*) *Id. ib. pag.* 865.

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Thuan. lib.* 46. *pag.* 941.

(*q*) *Elle fut tenuë vers la fin de* 1568. *& au commencement de* 1569.

(*r*) *Voiez les lettres qui furent écrites à Goldast, & qui ont été publiées l'an* 1688.

(*s*) *Henri Alsing theol. histor. pag.* 298. (*t*) *Melch. Adam. in vitis Theolog. pag.* 420. (*v*) *Alsing ibid.* (*w*) *Mycral. ubi supra.* (*x*) *Quendst. de patriis viror. illustr. pag.* 158. (*y*) *Dans la remarque C de l'article* Illyricus. (*z*) *Spondan. ad ann.* 1560. *n.* 32. *pag.* 602.

furent publiez, mais non pas si fidelement qu'il ne se plaignît ‡ de quelques mutilations. On l'emprisonna (C) avec deux autres l'an 1559. parce qu'ils avoient desaprouvé quelques doctrines theologiques, & l'écrit que ceux de Weimar avoient publié contre ceux de Wittemberg. Il recouvra la liberté au bout de trois ans, & reprit le train ordinaire de ses leçons, mais comme il comprit bientôt qu'il n'étoit pas (D) *dans un poste où il fût en sûreté, il se retira d'Iene, & n'écouta point les remontrances que l'Academie de ce nom lui écrivit pour l'engager à revenir. Il s'en alla à Leipsic, & y publia des notes sur le Psautier. Il obtint de l'Electeur la liberté d'enseigner ou dans l'Academie de Wittemberg, ou dans celle de Leipsic, & il aima mieux demeurer dans cette derniere ville. Il y commença ses leçons le premier de Mars 1563. & non seulement il y expliqua la Theologie, mais aussi la dialectique & la morale. Il avoit conduit ses lieux communs jusques à l'article de l'Eucharistie, & il devoit l'entamer au mois de Fevrier 1567. mais on lui ferma la porte de l'auditoire, & on lui fit dire qu'il cessat de faire des leçons. Il se pourvut devant l'Electeur de Saxe, & n'obtenant point la justice qu'il en attendoit, il ceda * à l'*odium theologicum*, & se retira au Palatinat. Il espera que l'Electeur Palatin auroit soin de lui, & il ne se trompa pas, car il se vit apellé à Heidelberg pour la profession en morale, & pour d'autres charges. Il s'en aquita dignement jusques à sa mort qui arriva le 26. de Juin 1569. & qui † selon ses souhaits ne fut precedée que d'une courte maladie. Ce fut un bon philosophe & un bon Theologien, & qui avoit un talent incomparable pour instruire la jeunesse. Sa vie fut accompagnée de (E) mille chagrins; on l'accusa d'heresie, on le difama le plus

‡ *Voiez ci-dessous lettre b.*

* Cessit impotentiæ Theologorum. *Melch. Adam. ib. pag.* 423.

† Consecutus est quod sæpe in votis habuit, videlicet ne difficili & producto morbi genere spiritum edere cogeretur. *Id. ibid. pag.* 425.

(C) *On l'emprisonna.*] Etant tombé malade dans la prison, on lui permit d'être porté auprès de sa femme, mais ce fut à condition qu'il seroit chez lui en qualité de captif. Plusieurs Princes, & l'Empereur même Maximilien intercederent pour lui, & obtinrent qu'il pourroit recevoir visite de ses amis (a).

(a) *Tiré de Melchior Adam ib. pag.* 421.

(D) *Qu'il n'étoit pas dans un poste où il fût en sûreté.*] Il crut que sa conscience, sa reputation & sa vie y couroient du risque. Il vit qu'on observoit mal la paix telle quelle que les Theologiens d'Iene avoient concluë entre lui & ses ennemis, & d'ailleurs il fut averti par cent personnes dignes de foi, qu'il devoit user de diligence pour se garantir des pieges, ou plutôt de la force ouverte qu'on preparoit contre lui. Ce ne fut pas sans raison qu'il fut effraié, car il sçavoit que Salomon nous conseille de ne nous point fier à un ennemi, & de nous en bien éloigner; & il se souvenoit du mot de Menandre, que les reconciliations sont une amitié de loup (b). Quand il repondit à la lettre de l'Academie d'Iene, il declara que si sa retraite n'étoit pas exempte de faute, il faloit s'en prendre aux incommoditez des tems & des lieux, & aux embuches des faux freres, plutôt qu'à sa volonté (c), & qu'en un mot il aimeroit mieux se retirer dans la plus afreuse solitude que de retourner à Iene. (d) „*Paucis ut dicamus: summa propositi ipsius hæc* „*fuit:* nolle se redire Ienam: sed potiùs iturum quo„cunque Deus vocarit: etiamsi in ea loca migran„dum esset:

- - - (†) *Pigris ubi nulla campis*
Arbor æstiva recreatur aura:
Quod latus mundi nebulæ, malusque
Jupiter urget.

(b) *Id. ib. pag.* 421. 422.

(c) *Id. ib. pag.* 422.

(d) *Id. ib.*

(†) *Ces vers sont d'Horace* od. 22. lib. 1.

Il est bon & utile de jetter les yeux sur toutes ces choses, afin de trouver un peu moins étrange que les disputes des theologiens soient aujourd'hui si scandaleuses. Elles l'étoient encore plus en ce siecle-là. Notez que Strigelius fut congedié par l'Electeur (e) à cause qu'il avoit manqué à sa parole, & qu'il avoit excité des contestations non necessaires. Il repondit qu'il n'avoit promis d'être modeste que sauf le droit de la verité, & de sa conscience. *Strigelio contra affirmante se modestiam quidem promisisse, sed duabus adjectis conditionibus salva veritate, & salva conscientia.* Ces deux conditions meritent sans doute d'être ou sousentenduës, ou expressément apposées à tout traité; mais elles ouvrent une porte large au renouvellement des querelles, & avec ces deux pretextes il n'y a point d'engagement dont on ne rompe les liens.

(e) Quod violasset promissa, ac certamina movisset non necessaria. *Id. ibid. pag.* 424.

(E) *Sa vie fut accompagnée de mille chagrins, on l'accusa d'heresie, &c.*] Melanchthon aiant consideré l'horoscope de Strigelius, dit que les étoiles le menaçoient de toutes sortes d'attaques. (f) *De schemate ejus genethliaco*, Melanchthon, *ubi id considerasset, ita ex siderum positu ratiocinatus fuit; fore, ut artibus innumeris oppugnaretur; non aliter,*

Quàm lapis, æquoreis undique pulsus aquis.

(f) *Id. ib. pag.* 417.

Je ne sçai si le personnage né sous des constellations si malignes n'expliqua point cette prediction par ces vers d'Horace, quand il se vit exposé à des coups de langue, & à des disputes d'Ecole:

(g) *Instat fatum mihi triste, Sabella*
Quod puero cecinit, divinâ motâ anus urnâ:
Hunc neque dira venena, nec hosticus auferet ensis,
Nec laterum dolor, aut tussis, nec tarda podagra,
Garrulus hunc quando consumet cunque: loquaces,
Si sapiat, vitet, simulatque adoleverit ætas.

(g) *Horatius sat. 9. lib. 1. v.* 29.

Quoi qu'il en soit voions la peinture qu'il a faite de ses angoisses: (h) *De meis rebus quid multa attinet scribere, cùm non solum in veteri luto adhuc hæream; sed etiam ad reliquas molestias accedat truncata & mutilata editio disputationis inter me & hominem barbarum (i) agitatæ, & aliorum scriptorum: quibus fama mea atrocissimè, apud eos, qui vitam & mores meos non penitus perspexerunt, læditur ac deformatur. Nam inter reliquas criminationes ipsa morte acerbiores tribuitur mihi impia & extrema levitas, vanitas, inconstantia, perfidia in negocio religionis, & pertinax odium veritatis. Ad hæc convicia, quorum molem vix una navis vehat, accedit fulmen injustæ condemnationis, quam Paulus vocat Anathema Maranatha.* Il ajoûte qu'encore que le temoignage de sa conscience lui serve d'un bon bouclier contre les traits de la calomnie, il ne laisse pas d'être sensible aux faussetez qu'on publie contre lui. Le comble de sa douleur étoit de se voir les mains liées, c'est-à-dire, forcé par les circonstances du tems, & du lieu à ne rien dire, quoi que son silence le rendit suspect à plusieurs personnes. Voilà le destin de ceux qui se trouvent persecutez par des ennemis dont la faction est superieure, & favorisée du bras seculier. Ces ennemis publient tout ce qu'il leur plaît, & mentent impudemment, afin de cacher aux yeux du public la honte de leurs artifices, & de leurs iniquitez. Ceux qu'ils calomnient ne pourroient bien se defendre sans dire des choses qui irriteroient leur maître commun, & qui les exposeroient à de nouvelles miseres. Ils se taisent donc, mais cette conduite produit un mauvais effet: l'ennemi en triomphe; mille personnes qui precipitent leur jugement y donnent une sinistre interpretation. Rien n'est plus commode selon le monde que d'être toûjours de la plus forte cabale; rien au contraire n'est plus incommode par raport au temporel, que d'être du bon parti inferieur en credit & en puissance. (k) *Multis etiam*, c'est Strigelius qui parle, *meum silentium, quo has calumnias dissimulare cogor, suspectum est, perinde quasi mihi honesta oratio desit ad has labes & maculas detergendas. Sed boni viri, quibus conditio mea, tristis sane & luctuosa, notior est, non ignorant, quibus vinculis constrictus impediar, quo minus vel causam ipsam explicare, vel innocentiam meam à morsibus venenatissimis hominum vindicare possim.* Il ne me reste, continuë-t-il, qu'à m'adresser à la justice de Dieu, & à m'écrier avec le Prophete David, (l) *O éternel qui es le Dieu fort des vengeances, voire le Dieu fort des vengeances, fai reluire ta splendeur. Toi juge de la terre esleve toi: rens la recompense aux orgueilleux, &c.* Quand il donna les raisons pourquoi il étoit sorti de Leipsic, il compta pour la principale (m) l'injure qu'on avoit faite non pas tant à sa personne, qu'à la verité en lui defendant de faire mention d'un dogme, qui lui étoit plus cher que la vie. Sa 2. raison fut que personne n'étoit venu au secours de son innocence oprimée. La 3. qu'il avoit reçu de la Cour une reponse menaçante; & enfin (n) qu'il fut foudroié par les menaces des théologiens, & par l'anathême des predicateurs. Mais pour bien conoître la tristesse de son sort, son grand malheur d'être exposé aux injustices d'une faction emportée,

(h) *Strigelius epistola ad Wolfangum à Kotteritz apud Melch. Adamum ubi supra pag. 420. Cette lettre fut écrite l'an* 1562.

(i) *C'est-à-dire Flacius Illyricus.*

(k) *Id. ib. apud eumdem pag.* 421.

(l) *Pseaume* 94. v. 1.

(m) *Melch. Adam. ib. pag.* 424.

(n) Ad hæc omnia accesserunt *mina Theologorum & fulmina anathematum* adversus ipsum in concionibus edita. *Id. ibid.*

plus que l'on put, on l'anathematisa, on le soumit aux loix penales. Tout cela fut cause que par les mêmes motifs qui (F) obligerent Melanchthon à souhaiter l'autre monde, il pria souvent le bon Dieu de le retirer de celui-ci *. Je ne donnerai point le catalogue des ouvrages qu'il publia; vous le trouverez dans Mr. ‡ Teissier. Il est remarquable qu'il ne se faisoit pas un scrupule de se servir des pensées & des expressions (G) d'un autre écrivain. Je conte pour une fable ce que l'on a dit qu'il (H) se retracta en mourant.

STROZZI (PHILIPPE) d'une ancienne & riche † famille de Florence, fut l'un de ceux qui après la mort de Clement VII. travaillerent le plus ardemment à remettre leur patrie en liberté, par l'expulsion d'Alexandre de Medicis. Quand il vit que leurs sollicitations à la Cour de (A) Charles-Quint ne servoient de rien, il recourut à une methode plus courte, & plus

* *Tiré de Melchior Adam, in vitis Theolog. German. pag. 417. & seq.*

‡ *Teissier addit. aux Eloges to. 1. pag. 325.*

† *Voiez la remarque A vers la fin.*

portée, son plus grand malheur d'être trop sensible aux injures qu'elle lui faisoit, il sufit de prendre garde à la prematurité de sa vieillesse. Il étoit usé, il étoit cassé de corps & d'esprit à l'âge de 44. ans. Voici les complaintes qu'il en fit peu de mois avant sa mort, (a) *Cum ante annos decem & corpore & animo vigerem: nunc tot calamitatibus tum victus tum fractus, vix ægra membra traho, & animi alacritatem senescere comperio. Quare me omni cura & cogitatione praparo ad iter, quod ducit ex hujus vita miseriis ad aternam tranquillitatem.* (b) Un vers de Virgile en y faisant quelque changement ne lui convenoit que trop.

(F) *Par les mêmes motifs* que Melanchthon .... *il pria souvent le bon Dieu.*] Je souhaite de mourir, disoit Melanchthon, (c) premierement afin de jouir de la vision beatifique: secondement afin d'être delivré de la haine implacable des theologiens. Ce furent aussi les dispositions de Strigelius: lisez ce passage de Melchior Adam. (d) *A Flacio Illyrico, & ejus manipularibus, objectum ei est crimen hæreseos: quod gravissimè tulit: nominatim accusatus est; quod non rectè sentiret & doceret de ea parte doctrina; quæ appellatur: de libero arbitrio.* Ab aliis verò aliorum insimulatus est errorum: ut vita ejus perpetua fuerit pugna & dimicatio. Itaque ut *Melanchthon* ante mortem dixit: *cupio ex hac vita migrare propter duas causas:* primum *ut fruar desiderato conspectu Filii DEI & cœlestis ecclesia:* deinde *ut liberer ab immanibus & implacabilibus odiis Theologorum*: ita ipse easdem caussas sæpè inter precandum usurpare solitus fuit: cum videret se hoc fato natum: ut omnibus eorum telis, qui essent arguti cives sine virtute, vita & fama sua proposita esset. Si son pere & sa mere eussent vu sa destinée, ils eussent eu une cause de chagrin bien diferente de celle qui affligeoit Isaac & Rebecca. Ceux-ci s'attristerent de la concorde qui étoit entre leur fils & des etrangers: ceux-là eussent deploré la guerre allumée entre leur fils & ses confreres, une guerre qui lui causoit la même douleur que l'alliance des etrangers faisoit sentir à la mere d'Esau. Voiez la marge (e). Notez que l'Eglise très-bonne mere se console un peu mieux que ne faisoit Rebecca; elle s'afflige de la guerre de ses enfans, & s'y accoutume si bien qu'on diroit qu'elle s'y est familiarisée. Elle suporte prudemment, & plus ou moins selon qu'on sçait faire le mauvais garçon. Mais ce qu'il faut le plus admirer c'est la patience du peuple: on peut dire que comme en quelques pais c'est un vrai cheval de bât quant aux impots, il l'est par tout à l'égard des controverses.

(G) *De se servir des pensées & des expressions d'autrui.*] A cet egard-là il semble qu'il aprouvoit la communauté des biens; il ne croioit pas que sa conduite fût celle des plagiaires, & il consentoit qu'on en usat envers ses livres, comme il en usoit envers les autres auteurs. Si vous y trouvez des choses qui vous accommodent, servez vous en librement: tout est à vôtre service, disoit-il. (f) *Cùm Victorinus noster diu multumque versatus esset in lectione eorum Autorum, qui libros Aristotelis quasi in suum succum convertissent, illorum potiùs vestigia voluit, ubi & quantum posset, consectari, quàm novam per omnia cudere versionem. Ac quidem ille vir & factus erat, & natus, ut si qua ei de re dicendum esset aut scribendum, & ipsi, qua de eadem illa ipsa re alii etiam recentiores, & qui viverent adhuc, rectè tradidissent, in mentem venirent, non puderet hinc illum verba ab iis & sententias mutuari. Non enim hoc dicebat plagium esse literarium, sed ingenuum atque candidam doctis atque bonis viris dignam usuram. Et faciat inquit, aliquis idem, si se cum fructu hoc posse sperat, de meis quoque.*

(H) *Qu'il se retracta en mourant.*] On conte qu'un gentilhomme qui étudioit à Heidelberg, rencontra un jour Strigelius dans la ruë & lui dit, Monsieur il n'y a que peu d'années que vous ne croiiez pas, ou que vous n'enseigniez pas les doctrines Calvinistiques, que vous enseignez presentement. J'ai été vôtre Ecolier à Iëne, vous y donniez d'autres instructions à vos disciples. Strigelius ne repondit rien, & se retira chez lui, & se trouvant fort malade il suplia très-humblement Monsieur (g) l'Electeur d'avoir la bonte de le venir voir, il lui fit entendre qu'il lui communiqueroit des choses qui concernoient le salut. Le Prince le fut trouver accompagné du Comte George de Hundsructen. Ce que j'ai enseigné dans Heidelberg jusques ici en faveur des Calvinistes, lui dit Strigelius, n'est pas bien conforme à la parole de Dieu, mais les dogmes que les Lutheriens ont professez jusqu'à present sont très-veritables. L'Electeur aiant oui ces paroles se retira tout indigné. (h) Strigelius ne tarda guere à rendre l'ame en gemissant. Ce conte est tiré de la relation d'un voiage de Constantinople faite par Gerlach. C'est à cet auteur qu'André Charles (i) Abbé de saint George, nous renvoie après avoir raporté ce qu'on vient de lire. Notez qu'il doute s'il vaut mieux dire que l'ame de Strigelius etoit inconstante, que de la nommer (k) malheureuse. Il l'avoit dejà nommé (l) une girouette de religion, un fauteur des Synergistes, & des Zuingliens.

(A) *Leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint.*] On trouve quelque chose sur cela dans les Epitres de Rabelais. Les Cardinaux *Salviati* & *Rodolphe* allerent à Naples avec nôtre Strozzi l'an 1536. pour engager l'Empereur à retablir dans Florence le gouvernement Republicain. Ils n'y reüssirent pas. (m) „ J'entends „ que leurs affaires n'ont eu expedition de l'Empe- „ reur, telle comme ils esperoient; *& que l'Empereur „ leur a dit peremptoirement qu'à leur requeste & instan- „ ce; ensemble du feu Pape Clement: il avoit constitué* „ Alexandre de Medicis, *Duc sur les terres de Florence „ & Pise; ce que jamais n'avoit pensé faire, & ne l'eust „ fait. Maintenant le deposer, ce seroit acte de bastel- „ leurs, qui font le fait, & le deffait. Pourtant qu'ils „ se deliberassent le recognoistre comme leur Duc & Sei- „ gneur, & luy obeissent comme vassaux & sujets, & „ qu'ils n'y fissent faute.* Au regard des plaintes qu'ils „ faisoient contre ledit Duc, qu'il en recognoistroit „ sur le lieu.„ Joignons à cela ces paroles de la 1. lettre. (n) *J'entends que c'est (o) pour l'affaire de Florence, & pour le differend qui est entre le Duc* Alexandre de Medicis, & Philippes Strossi, *duquel vouloit ledit Duc confisquer les biens qui ne sont petits: car apres* les Fourques de Auxbourg *en Allemagne, il est estimé le plus riche Marchand de la Chrestiente; & avoit mis gens en cette ville pour l'empoisonner ou tuer quoy que ce fust. De laquelle entreprise adverti, impetra du Pape de porter armes; & alloit ordinairement accompagné de trente soldats bien armez à point. Ledit Duc de Florence, comme je pense adverti, que ledit Strossy avec les susdits Cardinaux s'estoit retiré par devers l'Empereur, & qu'il offroit audit Empereur quatre cens mille ducats, pour seulement commettre gens qui informassent sur la tyrannie, & meschanceté dudit Duc, partis de Florence, constitua le Cardinal* Cybo *son Gouverneur, & arriva en cette ville (p) le lendemain de Noel.* Dans la lettre 13. Rabelais raconte (q) que ces Cardinaux & *Strozzi avec ses escus, n'avoient rien fait envers l'Empereur en leur entreprise, combien qu'ils luy eussent voulu livrer, au nom de tous les forestiers & bannis de Florence un million d'or du content, parachever* la Rocqua, *commencée en Florence, & l'entretenir à perpetuité aux garnisons competentes au nom dudit Empereur, & par chacun an luy payer cent mil ducats, pourveu & en condition qu'il les remist en leurs biens, terres & liberté premiere.* En suite l'auteur nous parle des honneurs qui furent faits au Duc de Florence par Charles-Quint. *Depuis*, ajoûte-t-il (r), *les susdits Cardinaux, l'Evesque de Xaintes & Strozzy n'ont cessé de solliciter. L'Empereur les a remis pour resolution finale à sa venuë à* Florence. .... *Et a tant finement procedé* le Duc *en sa tyrannie, que les Florentins ont attesté* nomine communitatis *par devant l'Empereur, qu'ils ne veulent autre Seigneur que luy. Vray est-il qu'il a bien chastié les forestiers & bannis.*

(a) *Id. ib. pag. 425.*

(b) *Le 114. du 6. livre de l'Eneide,* Invalidus vires ultra sortemque senectæ. *Disons de Strigelius,* Invalidus vires infra sortemque juventæ.

(c) *Voiez ci-dessus pag. 2092. remarque* G.

(d) *Melch. Adam. ubi supra pag. 427.*

(e) *Esau ... prit à femme* deux Hethiennes *qui furent en amertume d'esprit à Isaac & à Rebecca.* Genese chap. 26. v. 34. 35. *Et Rebecca dit à Isaac Je suis ennuiée de vivre à cause de ces Hethiennes. Si Jacob prend femme de ces Hethiennes ... dequoi me sert la vie?* Ib. ch. 27. v. dernier.

(f) *Jacobus Monavius præf. Nicomachæorum Aristotelis cum versione, argumentis & scholiis Strigelii apud Thomasium de Plagio literario n. 194. pag. 81.*

(g) *C'étoit Frideric III.*

(h) Mox autem ægrotans Victorinus animam (inconstantem dicam, an infelicem?) gemebundus exhalavit. *Andr. Carolus, memorab. ecclesiast. seculi XVII. pag. 49.*

(i) *Andr. Carolus ib.*

(k) *En cet endroit il semble que cela veut dire damnée.*

(l) Homo varius & versipellis, tum Synergistis, tum Cinglianis addictus. *Id. ibid. pag. 34.*

(m) *Rabelais, epitre 8. pag. 29.*

(n) *Idem pag. 8. & suiv.*

(o) *C'est-à-dire que les Cardinaux Salviati & Rodolphe étoient allez à la Cour de Charles-Quint à Naples.*

(p) *C'est-à-dire à Rome.*

(q) *Rabelais ibid. pag. 55.*

(r) *Id. ib. pag. 56.*

plus criminelle; ce fut (B) de faire assassiner l'usurpateur pretendu. Il engagea à ce complot une personne qui l'executa; mais le succés de cette entreprise fut plus funeste à la liberté des Florentins, que ne l'eût été la decouverte de toute la conspiration. La mort d'Alexandre de Medicis fit place à un successeur beaucoup plus propre que lui à affermir une nouvelle souveraineté. Il batit les mecontens: Strozzi fut fait prisonnier, & ne trouva point d'autre ressource que de se (C) tuer lui-même. Il avoit épousé Clarice de Medicis, proche parente de Leon X. de laquelle il eut plusieurs enfans, & entre autres Pierre STROZZI, Marechal de France, dont il est parlé dans le Dictionaire de Moreri *. Il n'est pas vrai que la Religieuse qui a fait des hymnes en Latin fût (D) sœur de ce Marechal.

☞ STROZ-

* On y cite le Baron Forquevauls, *il falois dire* le Baron de Forquevauls.

Prenez garde que l'auteur des notes sur les épitres de Rabelais, ne veut pas croire (a) que Philippe Strozzy fût un marchand. Mais on ne comprend guere qu'en ce tems-là une famille de Florence eût pu aquerir tant de richelles sans le negoce. En tout cas, s'il n'étoit point un fameux Banquier, il meritoit de passer pour tel. Le Baron de Forquevauls lui donne ce titre. *Les Sieurs Philippe Estrosse*, dit-il (b), *& Bartholomé Valory meilleurs* BANQUIERS *que Capitaines, se laisserent forcer* à Montemurlo. *Ses richesses pour un citoyen*, ajoûte-t-il (c), *estoient demesurées.* (d) *Pierre Estrosse non obstant ses pertes & ses depenses passées, avoit encore quatre cens mille escus aux banques de Venise & de Lion, du reste de l'heritage de feu Philippe son pere.* (e) Il vint trouver François I. au camp de Marolles, avec une compagnie de deux cens arquebusiers à cheval, qui lui avoit coûté plus de cinquante mille escus. C'est Brantome qui me l'aprend, & qui ajoûte, (f) *Il avoit de fort grands moyens, & en avoit beaucoup sauvé à Venise, où il se tint quelque temps, & y eut son fils Monsieur (g) Strozzy. Helas! ce brave Seigneur a bien brouillé & despendu tous ces grands moyens au service de nos Roys: car à ce que j'en tiens de son fils, & de ses anciens serviteurs, de plus de cinq cents mille escus, qu'il avoit vaillant quand il vint au service de nos Rois, il est mort n'ayant pas laissé à son fils vaillant vingt mille escus. C'est despenser cela.*

VOICI d'autres paroles de Brantome, qui confirment très-amplement celles-là. (h) *Le Roi donna à* Monsieur de Strozze fils du Marechal de France, *cinquante mille escus pour recompense* de la charge de Colonel general de l'Infanterie, *lesquels il convertit en l'achat de Bressuire en Poitou, & s'a esté ce qu'il a jamais laissé, luy & son pere, de tant de biens qu'il porta en France & à son service, car j'ay ouï dire à plusieurs, que lors qu'il y vint il avoit un million d'or, ou en banque, ou en meubles & joyaux, ou en argent monoyé, jusques à la librairie.*

(B) *Ce fut de faire assassiner l'usurpateur pretendu.*] Je serois le plus blâmable de tous les hommes, si j'esperois de commenter plus élegamment ce texte, en me servant de mes paroles, qu'en me servant des expressions de Balzac; c'est pourquoi je ne change rien dans la preuve qu'il me fournit. (i) „ Philippes Strozzi „ mari de Clarice de Medicis, sœur (k) du Pape Leon, „ ne pouvant souffrir le regne du Duc Alexandre de „ Medicis, exhorta Laurens de Medicis son cousin, „ de conspirer contre la vie du Duc Alexandre, & de „ rendre la liberté à sa Patrie. Laurens luy temoigna „ toute disposition à une entreprise si dangereuse, mais „ il apprehenda que deux filles qu'il avoit, ne courussent risque de leur honneur, à cause de la confiscation de ses biens, qui estoit assûrée. Philippes respondit à cela, que cette apprehension ne devoit pas „ le retenir, & l'assûra que quel que fust le succez de „ son action, il feroit espouser ses deux filles à deux „ de ses fils. Ce qui arriva, d'autant que Laurens „ n'ayant sçeu recueillir le fruit du meurtre du Duc „ Alexandre, & s'estant sauvé apres le coup, Philippe „ voulut s'acquiter religieusement de sa parole, & „ donna Laodamie de Medicis à Pierre Strozzi, „ depuis Mareschal de France son fils, & Madeleine, à Robert Strozzi, mort (l) n'aguerres à „ Rome. „

(C) *D'autre ressource que de se tuer lui-même.*] Servons nous encore des expressions de Balzac. (m) „ Le „ même Philippe apres la mort du Duc Alexandre, „ resista à l'establissement de Cosme son successeur, „ premier Grand Duc de Toscane. Mais ayant perdu „ contre luy la bataille de Marone, pres de Florence, „ il fut retenu prisonnier; & ne pouvant souffrir „ d'estre en la disposition de son ennemy, qu'il „ croyoit le devoir faire empoisonner, ou mourir „ ignominieusement, se resolut de se tuer de ses propres mains, dans la prison. Avant qu'executer cette estrange resolution, il fit son Testament, dont „ j'ay veu l'Original à Rome, parmi les papiers du „ feu Seigneur Pompée Frangipane, où entre autres „ dispositions cet homme, que l'Antiquité eust adoré, „ ordonne, & prie ses enfans de vouloir deterrer ses „ os, du lieu où on les aura mis dans Florence, & „ les vouloir transporter à Venize; afin dit-il, que „ s'il n'a pu avoir le bonheur de mourir dans une ville „ libre, il puisse jouir de cette grace apres sa mort, „ & que ses cendres reposent en paix, hors de la domination du Vainqueur. Cela fait, il grava avec la „ mesme pointe du poignard dont il se tua, sur le „ manteau de la cheminée de la chambre où il estoit „ detenu, ce vers de Virgile,

„ *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

„ Ce que ses enfans executerent fidellement, estant „ venus en France, au service du Roy, contre l'Empereur Charles-Quint, qui avoit fondé la domination des Medicis à Florence. Il ne faut point oublier, que le mesme Philippe Strozzi, à l'entrée de „ son Testament, tesmoigne avec beaucoup de confiance, d'esperer, de la misericorde de Dieu, le „ pardon de sa mort, puis qu'il la souffroit en homme d'honneur, pour le soustien de sa liberté; apres „ la perte de laquelle, il croyoit, qu'une personne libre avoit le congé de mourir. Mais les loix de „ l'Evangile sont contraires à cette croyance, & la „ nouvelle Rome appelle desespoir, ce que l'ancienne appelloit grandeur de courage. Elle excommunie aujourd'huy, ce qu'elle eust autrefois „ deifié. „

Notez (n) que l'un des motifs qui pousserent Strozzi à se tuer, fut la crainte du peril à quoi il exposeroit ses amis, par les aveux qu'on extorqueroit de lui dans la question. Cela paroit par l'Ecrit qui fut trouvé dans sa chambre. Il y (o) *reprochoit au Cardinal (p) Libo ami & confident Conseiller du Duc sa trop grande cruauté*, & l'exhortoit *de se souler maintenant de ce sang dont il s'estoit monstré tant alteré; & quant à moi*, ajoûtoit-il, *puis que je n'ai peu aider mes amis durant ma vie, je ne veux point leur nuire apres ma mort.* . . . . *Bel exemple des miseres humaines*, s'ecrie le Baron de Forquevauls, *& du peu de certitude des choses du monde! Philippe Estrozze qui fort peu de mois auparavant estoit l'un des hommes d'Italie des plus estimez & honorez, non seulement pour ses richesses qui pour un citoyen estoient demesurées, ny pour l'antiquité de sa race qui avoit honnorablement continué depuis plusieurs centaines d'années, mais aussi par son agreable conversation, pour sa magnificence & liberalité, pour sa (q) doctrine & pour la pratique & connoissance qu'il avoit des choses du monde, est contraint de devenir captif en la ville qu'il a voulu conserver libre; & de mourir de ses propres mains pour éviter la cruauté de celles de ses ingrats citoyens.*

(D) *Que la Religieuse qui a fait des hymnes fût sœur de ce Marechal.*] Brantome qui l'assûre se trompe. *Il eut une sœur*, dit-il (r), *Religieuse, & Abbesse d'une Abbaye en Italie, très-honnête Dame, très-sçavante en lettres divines & humaines, & sur tout en poësie Latine. Elle fit en vers Latins plusieurs beaux hymnes & cantiques spirituels, qui se sont chantez autres fois aux Eglises d'Italie, par grand admiration & devotion: encore ay-je ouy dire, qu'ils se chantent en aucunes Eglises.* Mr. Colomiés n'a point conu cette faute de Brantome; il le cite (s) pour confirmer ce qu'il venoit de citer de Mr. de Thou, à la loüange de Laurence Strozzi Religieuse Dominicaine qui mourut l'an 1591. âgee de 77. ans, & dont les hymnes furent imprimées à Paris dix ans après (t). Cette Religieuse n'étoit point sœur de Pierre Strozzi Marechal de France, comme l'a cru Mr. Colomiés sur la parole de Brantome, elle étoit sœur de Kyriaque Strozzi, (v) Professeur en Philosophie & en langue Greque à Florence, & puis Professeur à Boulogne, & enfin à Pise, fils de Zacharie Strozzi issu de mêmes ancêtres que nôtre Philippe. On a plus de raison de dire que la femme du Seigneur Flaminio (w) étoit sœur de Pierre Strozzi Marechal de France. Voici ce qu'en dit Brantome. „ Elle eut „ aussi une autre sœur, la Segnore Madelaine Strozzy, „ femme

(a) *Observat. sur les épitres de Rabelais*, pag. 61.

(b) *François de Pavie, Baron de Forquevauls, Vies de plusieurs grands Capitaines*, pag. 379.

(c) *Id. ib.* pag. 382.

(d) *Ibid.* pag. 383.

(e) *Brantome, Capitaines étrangers*, tom. 2. pag. 287.

(f) *Brantome ibid.* pag. 288.

(g) *Philippe Strozzi Colonel general de l'Infanterie Françoise. Voiez Moreri, & le Pere Anselme qu'il a copié. Voiez aussi l'article suivant.*

(h) *Idem Brantome Memoir. des Capit. François* to. 4. p. m. 311. 312.

(i) *Balzac Entretien* 34. ch. 6. p. m. 330.

(k) *Il falois dire niece.*

(l) *Lors que Balzac écrivoit ceci il faloit qu'il y eût long tems que ce Robert étoit mort.*

(m) *Balzac ibid.* pag. 331. 332.

(n) *Voiez le Baron de Forquevauls*, pag. 381.

(o) *Id.* pag. 382.

(p) *Il falois dire Cibo.*

(q) *On conviens qu'il étoit savant.* Fortes non sunt, qui alicujus desiderii potiundi spe privati, aut calamitate oppressi, manus sibi intulerunt, qualis paucis annis ante Philippus Strossius, opibus florens, literis non ineruditus, cætera felix, si sua sorte contentus, partibus adversis non favisset. *Roranus, quod animalia bruta ratione utantur melius homine*, pag. 15.

(r) *Brantome Capit. étrang.* to. 2. pag. 294.

(s) *Colomiés, Bibliotheque choisie*, pag. 207.

(t) *Voiez l'éloge de cette Religieuse dans Hilarion de Coste*, to. 2. p. 97. *& suiv.*

(v) *Voiez son éloge parmi ceux de Papyre Masson* to. 2. pag. 223. & seq. *Voiez aussi Mr. Teissier Addit. aux éloges tirez de Mr. de Thou*, to. 1. p. 275. *&* t. 2. p. 188. *edit.* 1696.

(w) *Le Pere Anselme, hist. des grans Officiers* pag. 387. *le nomme* Flaminio d'Astaba.

☞ STROZZI (PHILIPPE) petit-fils † du precedent. Vous trouverez dans Moreri qu'il nâquit à Venise l'an 1541. *& qu'il fut mené dés l'âge de sept ans en France.* Il y * *fut élevé Enfant d'Honneur du Roi François II. qui estoit alors Dauphin, & commença ses premieres armes en Piemont sous le Mareschal de Brissac.* Un trait de jeunesse le porta à s'en aller en Piemont, sans en rien dire à son pere. Nous verrons ci-dessous les (*A*) particularitez de cette escapade, & nous parlerons aussi du soin que l'on eut de (*B*) ses études. Il fut très-brave, & il temoigna en plusieurs rencontres λ la derniere intrepidité. On lui donna la charge ‡ de Colonel general de l'infanterie Françoise après la mort de Mr. Dandelot l'an 1569. Ce fut lui qui ⸸ *arma si bien* l'infanterie, & qui *lui porta la façon & l'usage des belles arquebuses de calibre.* Il se demit de cette charge lors qu'on (*C*) lui donna le commandement de l'armée que l'on envoia aux îles Terceres pour tâcher de retablir Don Antonio Roi de Portugal. Cette expedition fut très-malheureuse; il y (*D*) perdit la vie le 26. de Juillet 1582. & il fut traité par les ennemis comme

† *Il étoit fils de Pierre Strozzi Marechal de France.*

* *Anselme, hist. des grans Officiers pag.* 386.

λ *Voiez Brantome dans l'éloge de Mr. de Strozze au 4. volume de ses memoires.*

‡ *Anselme ibid. Voiez aussi Brantome ibid. pag.* 270.

⸸ *Brant. ibid. pag.* 289.

„ femme tres-habile, spirituelle, hors du commun, „ & fort belle, que j'ay veuë de mon jeune temps à „ Rome. Elle avoit espousé le Seigneur Flaminio, „ Comte de l'Anguilare, qui commandoit à des gale- „ res avec le Prieur de Capouë son beau frere: lequel „ Comte fut fils de ce brave Comte d'Anguilare, qui „ fut tué au service du Roy François premier.„ Cette Madeleine pourroit bien être la même dont il est parlé dans les Prejugez legitimes contre le Papisme, à l'occasion d'un petit coffre d'acier contenant entre autres reliques le prepuce de nôtre Seigneur. (*a*) *La commission fut donnée à une Dame devote nommée Madeleine* (*b*) *Strotia de developper ces precieux tresors, & de les mettre en ordre. Quand elle en fut au petit sac où étoit le prepuce elle voulut delier la corde du sac, mais ses doigts jusqu'à trois fois devinrent roides & sans mouvement, on cria miracle, & la commission d'ouvrir le petit sac fut donnée à Mademoiselle Clarice, fille de Madame Strotia, Vierge & assez jeune pour pouvoir être assurée de sa virginité. Car il faloit des doigts vierges pour toucher à ce prepuce vierge.* Lisez la suite de ce passage dans l'original: elle est d'un vif satirique, qui tourne fort plaisamment en ridicule bien d'autres choses, que l'imprudence de ceux qui écrivent tant de chimeres touchant les reliques.

(*a*) *Jurieu, Prejugez legitimes contre le Papisme, to. 2. pag.* 217. *citant Tolet.* in secundum Luc. post. annotat. 31.

(*b*) *Il faloit dire Strozzi.*

(*A*) *Les particularitez de cette escapade.*] „ (*c*) N'estant que fort jeune & nourry enfant d'honneur du „ petit Roy François II. estant Monsieur le Dauphin, „ oyant dire qu'en Piedmont se faisoient de belles „ guerres, il se dérobe avec deux chevaux seulement, „ & son arquebuse de Milan à l'arçon de sa selle, s'y „ en alla, ayant pour guide le bon rompu Jean d'Est, „ Allemand, que nous avons veu tant trainer en France, & depuis peu de jours pendu à Blois ayant eu „ l'Ordre de Saint-Michel quelques années beaucoup „ devant, qui luy conseilla pour faire le voyage de „ dérober quelque bassin, couppe & esguiere d'argent „ à Madame la Mareschalle sa mere: ce qu'ayant sceu „ Mr. le Mareschal son pere & le sujet pourquoy il „ l'avoit fait, dit que si c'eust esté pour autre chose „ que pour cela, qui estoit honorable & glorieux, & „ pour voir de la guerre, qu'il l'eust pendu, mais „ qu'il luy pardonnoit & luy pardonneroit quand il en „ pourroit prendre davantage, mais que ce fust pour „ un si valeureux sujet. Monsieur de Strozze me l'a „ conté ainsi. Aprés quand il le vit luy en fit tres- „ bonne chere & s'en mit à rire devant sa mere, qui „ en desiroit bien le chatiment, encore qu'il fust fort „ severe de son naturel & le rabroüa fort.„

(*c*) *Brantôme memoir. des Capitaines François to. 4. p. m.* 303.

(*B*) *Du soin que l'on eut de ses études.*] „ (*d*) Son „ pere fut fort curieux de le faire tres-bien nourrir, „ & sur tout tres-bien instruire aux bonnes lettres, & „ desiroit qu'il y sceust autant que luy, car il y estoit „ tres-parfait, mais pourtant son fils n'y pouvoit ap- „ procher, si en sçavoit-il assez. Je luy ay ouy con- „ ter qu'un jour venant donner le bon jour à son pere, „ il luy demanda ce qu'il avoit fait le matin. Le fils „ luy respondit qu'il avoit monté à cheval, joüé à la „ paume, & puis, comme de besoin, qu'il avoit dé- „ jeuné. Ah! malheureux, luy dit-il, faut il que tu „ rassasies le corps avant l'esprit? Jamais cela ne t'a- „ vienne; avant toutes choses rassasie ton ame & ton „ esprit de quelque belle lecture & estude, & aprés „ fais de ton corps ce que tu voudras. Voilà les bons „ enseignemens & nourritures que donnoit ce sage „ pere au fils, dont depuis il s'en est tres-bien preva- „ lu, car qui sondoit bien au vif le fils, il l'eust trouvé „ aussi profond en discours comme en vaillance. En- „ core que depuis qu'il laissa les livres pour prendre „ les armes, je croy qu'en sa vie il n'y a pas consu- „ mé une demi-heure de jour à les lire.„

(*d*) *Id. ib. pag.* 304.

(*C*) *Il se demit de cette charge lors qu'on lui donna le commandement de l'armée.*] Mr. Varillas s'est abusé quant aux circonstances de ce fait. Nous le montrerons après que nous aurons allegué les paroles de Brantome. (*e*) „ Un peu avant qu'il entreprist ce „ voyage par le commandement de la Reyne, il fut „ prié & pressé de se defaire de son estat de Colonel, „ luy alleguant qu'il ne pouvoit tenir les deux estats „ de General en cette armée & de Colonel en France. „ Ce fut une parole qui luy fut ennuyeuse à l'ouir & „ aigre à la cracher. Toutefois le Roy desirant faire „ Monsieur d'Espernon grand & le gratifier de cet „ estat, auquel il aspiroit plus qu'à pas un de la Fran- „ ce, ledit Monsieur de Strozze fut contraint de le „ laisser, à son tres-grand deplaisir, car je sçay bien „ ce qu'il m'en dit alors, & qu'il mourroit à cette „ entreprise, ou bien qu'il auroit un estat plus grand „ que celuy-là, & que nul n'oseroit jamais penser de „ luy oster n'y d'y vouloir entreprendre. Le Roy luy „ donna cinquante mille escus pour recompense, les- „ quels il convertit en l'achat de Bressuire en Poitou.„ La fin de ce passage nous montre que Mr. Varillas a eu tort de dire que (*f*) *Philippe Strossy*, allant aux Iles Terceres *n'avoit rien à perdre en France; puisque bien loin d'y avoir fait des acquisitions, il avoit achevé d'y dissiper les trois millions que son Ayeul avoit laissez.* Cet historien est d'autant plus inexcusable qu'il cite l'éloge que Brantome a fait de Philippe Strozzi. Voions ses autres erreurs: (*g*) „ La Cour venoit de faire à „ Strossi l'injure la plus éclatante qu'il étoit capable „ de recevoir; puisque le Roy Henry Trois lui avoit „ ôté sans sujet; & même sans pretexte, sa Charge „ de Colonel de l'Infanterie Françoise, pour la don- „ ner au Duc d'Espernon: & comme tous ceux qui „ sont disgraciez deviennent meprisables, quelque „ merite qu'ils ayent d'ailleurs; il n'étoit point à croire „ que les François embarquez sur la Flotte de la Reine „ Mere eussent assez d'estime pour le General qu'elle „ leur avoit donné; puisqu'ils sçavoient que la Cour „ en avoit fait assez peu d'etat, pour luy ôter la plus „ importante Charge de la Guerre, sans l'en dedom- „ mager en quelque maniére que ce fût; ce qui n'a- „ voit été pratiqué, ni sous les regnes precedens, ni „ sous celuy de Henry Trois, avant la prodigieuse „ fortune du Duc d'Espernon.„ Le passage de Brantome refute cela quant à deux articles notables. On y trouve qu'il est faux que l'on eût ôté à Strozzi la charge de colonel *sans* aucun *pretexte, & sans l'en dedommager en quelque maniere que ce fut.* Je me contente de cette critique, & je pourrois la pousser plus loin, car l'histoire de la Monarchie Françoise peut fournir sans doute quelque exemple de ce que Mr. Varillas assûre qu'on n'y avoit jamais pratiqué.

(*e*) *Id. ib. pag.* 311.

(*f*) *Varillas hist. de Henri III. liv. 6. pag. m.* 134.

(*g*) *Id. ib. pag.* 135.

(*D*) *Cette expedition fut malheureuse, il y perdit la vie.*] Le Marquis de sainte Croix, qui commandoit la flote d'Espagne remporta une victoire complete sur les François, mais il ternit sa gloire par la barbarie qu'il exerça sur les vaincus. Le detail de ses cruautez se trouve dans un (*h*) ouvrage de Varillas; je n'en tire que ce qui concerne nôtre Strozzi. Il fut obligé (*i*) de se rendre après s'être defendu courageusement: (*k*) „ Binvile Gentilhomme de Picardie, qui composa „ cinquante ans aprés, trois Volumes des veritez Fran- „ çoises (*l*), pour la défense du Cardinal de Richelieu, „ avec plus d'eloquence & de netteté qu'aucun autre „ Apologiste de ce premier Ministre, rapporte sur la „ déposition des François qui se sauverent de l'expedi- „ tion des Terceres; que Strossi avoit été blessé d'un „ coup d'Arquebuse au dessus du genoüil, dont il ne „ pouvoit se soûtenir; & qu'on ne laissa pas de le por- „ ter en cet état devant le Marquis de Sainte-Croix, „ qui tourna dédaigneusement la tête, afin de ne le „ pas voir; qu'on luy dit que c'étoit-là le General de „ la Flotte de France; & qu'il répondit qu'on l'ôtât „ de-là, parcequ'il ne faisoit que sallir & qu'empuantir „ son Vaisseau; qu'un Soldat Espagnol pour obeir au „ Marquis, avoit achevé de tuer Strossi, en luy don-

(*h*) *L'histoire de Henri III.*

(*i*) *Varill. ibid. pag.* 145.

(*k*) *Id. ib. pag.* 146.

(*l*) *Moreri sous le mot* Barthelemi (Charles) *fait mention de l'auteur de cet ouvrage; il lui donne la qualité de* Sieur de Bienville.

† *Varillas, hist. de Henri III. liv. 6. pag. m. 142.*

me un infame écumeur (E) de mer: plusieurs gentilshommes qui l'avoient suivi, furent livrez au bourreau comme des brigans qui piratoient sans commission. Il fut † *extraordinairement severe*, & cela parut lors qu'il commanda *qu'on jettât dans la riviere de Loire huit cens filles de joye qui suivoient son camp.* Ses discours libres sur la religion firent croire qu'il n'étoit guere persuadé des veritez (F) évangeliques; mais Brantome assûre qu'on lui faisoit tort en cela, & qu'au reste c'étoit * *un tres homme de bien.* Ce temoignage venant d'un homme qui reconoît d'autre côté ‡ que Strozzi lui donna *le coup de pied de mulet*, & lui fit *le tour d'un amy ingratissime*, & qu'il avoit la *reputation de n'estre ni mauvais ennemy, ni bon amy*, est de grand poids; car les personnes offensées par un endroit si delicat, ne taisent point les autres defauts qu'elles conoissent, & ne disent pas que celui-là soit ‡ le seul. On assûre qu'il eut beaucoup de credulité pour l'astrologie judiciaire, (G) & que cela lui fut extremement prejudiciable dans sa derniere expedition.

* *Brant. ubi supra pag. 305.*

‡ *Id. ib. pag. 310.*

‡ *Aussi homme de bien qu'il en sortit jamais de la nation ni de la ville de Florence: il n'avoit que cela de mauvais qu'il estoit le plus froid amy que l'on vit jamais.* Id. ibid. pag. 311.

☞ STUR-

„ nant deux coups de Poignard, & qu'ensuite on l'avoit jetté dans la mer. D'autres Relations ne conviennent pas de ces dernieres particularitez, & quoiqu'elles avouënt que Strossi avoit été blessé dans le „ combat, de sorte qu'il luy auroit été impossible d'en „ guerir; & que neanmoins le Marquis de Sainte Croix „ ne laissa pas de commander qu'on l'achevât: Elles „ ajoûtent qu'il en garda le corps, pour le faire pendre avec les autres Prisonniers qu'il destinoit à ce „ supplice, sous pretexte que c'étoient des gens sans „ aveu, qui étoient venus faire la guerre à l'Espagne „ aux Isles Terceres, quoique cette Monarchie fut „ en paix avec celle de France. „ Mr. Varillas a mal fait de citer *Binvile*, car cet auteur ne dit rien en particulier touchant Strozzi; il se contente de dire (a) que le Marquis de sainte Croix le traita barbarement, & de tous les faits qu'il raporte là-dessus, il n'y en a point qu'il apuie sur le temoignage des François, qui revinrent des Terceres. Il faloit citer Brantome, qui s'est exprimé de cette façon, (b) lors que Mr. de Strozze „ vit venir à soy l'armée „ que conduisoit le Marquis de Sainte-Croix, il eut „ telle envie d'aller à luy plustost que le Marquis à „ luy, qu'estant son navire lourd & mauvais voilier „ (car c'estoit une grosse Hurque de Flandres) il „ s'en osta & se mit dans un vaisseau plus leger, où „ estoit Monsieur de Beaumont, Lieutenant de Mr. „ de Brissac, & avoit esté son Gouverneur, & sans autrement temporiser vint cramponner l'Amiral & „ combattirent main à main longuement; mais estant „ blessé d'une grande mousquetade à la cuisse & assez „ prés du genouil, ses gens s'en effraierent: & se mirent à ne rendre plus de combat; si bien que l'Espagnol entra dedans fort aisement; & s'estant saisi „ de luy le menerent au Marquis de Sainte-Croix, qui „ l'ayant veu en si piteux estat, dit, qu'il ne feroit „ qu'empescher & ensaillir le navire & qu'on le parachevast; ce qu'on fit, en luy donnant deux coups de „ dague & le jettant dans la mer. „ Voiez la marge (‡).

(a) *Veritez Françoises 2. part. pag. 403.*

(b) *Brant. ubi supra pag. 307.*

(‡) Vous trouverez dans d'Aubigné *hist. univ. to. 2. liv. 5. chap. 21. pag.* 1160. un recit fort different de celui-ci.

(E) *Il fut traité comme un infame écumeur de mer: plusieurs gentilshommes qui l'avoient suivi furent livrez au bourreau comme des brigans.*] (c) Dès que le Marquis de Sainte Croix, eut debarqué à l'Isle de Saint „ Michel, il fit conduire sur la Place publique, nommée (d) Ville-France, environ trois cens prisonniers François qu'il venoit de faire, entre lesquels on „ comptoit cinquante deux Gentilshommes. On les „ exposa par son ordre sur des échafauts, à la vuë, „ ou pour mieux dire, à la risée du peuple; & ensuite on leur prononça la Sentence qui les condamnoit au gibet, en qualité d'ennemis du commerce „ & du repos public, de fauteurs des rebelles & de „ corsaires, qui avoient osé sortir de France en corps „ d'armée, pour servir Dom Antoine contre Philippe „ Second Roy d'Espagne, legitime heritier du Portugal, nonobstant la Paix entre les Espagnols & les „ François. „ Le Latin de Mr. de Thou a plus de force: (e) *Tum per tubicinem captivis sisti jussis, ex numero procerum* XXVIII. *numerati sunt, ex nobilitate circiter L; ex omni numero* CCC, *quos omneis ad mortem damnavit*, (Santacrucius) *publicato elogio, quod pacem inter Christianissimum & Catholicum reges juratam violassent; Antonio Crati Priori ad classem Indicam intercipiendam insidias struenti operam navassent; insulas R. Catholici, uti jam ad S. Michaelis insulam fecerant, prædaturi venissent; conserta pugna Catholici classem oppugnassent. Proinde tanquam publicæ tranquillitatis ac commercii perturbatores erga majestatem Catholicam perduelles ac piratæ infames utriusque Regis bono, sic Santacrucii sententia ferebat criminalium causarum judici capite plectendi traduntur.* Il y a des relations qui assûrent que le Marquis aiant fait tuer Philippe Strozzi, (f) *en garda le corps pour le faire pendre avec les autres Prisonniers, qu'il destinoit à ce supplice.* Henri III. ne tira aucune raison de cette injure sanglante, & il faut mettre cela au nombre des évenemens les plus honteux de son regne. L'historien (g) Conestagio . . . . *quoy qu'il fust pensionnaire d'Espagne . . . . ne laisse pas de confesser que le sieur de Strozzy estoit avoüé de Henry III. & qu'il avoit ses Lettres patentes du Generalat de cette armée.* L'auteur dont j'emprunte ces paroles ajoûte, que la noblesse & les soldats qui suivirent Strozzi *s'estoient engagés en ce voyage par le commandement exprés du Roy tres-Chrestien*, & que *Sa Majesté avoit fait declarer au Pape Gregoire XIII. par son mesme Ambassadeur, & à Philippe II. par le sieur de sainct Goart, depuis Marquis de Pisany, qu'elle avoüoit cette armée de mer, comme estant obligée par les anciens traités à la protection du Royaume de Portugal.* Ce fut donc une bassesse inexcusable que de ne pas temoigner du ressentiment de ce que l'on avoit violé le droit de la guerre en la personne de ces prisonniers, & qu'on les avoit punis avec tant d'ignominie, comme des corsaires vagabons & sans aveu. Ceux qui maltraitent ce Prince à cause du trop grand pouvoir qu'il accordoit à ses favoris, ne sont point injustes; mais ils devroient deplorer encore plus la foiblesse qu'il avoit de consentir à tous les caprices de sa mere, femme ambitieuse qui par une vanité insuportable pretendit à la couronne de Portugal. Elle se fit mettre sur la liste des pretendans, (h) & osa produire des droits chimeriques & ridicules, afin de donner à penser au monde, que ses ancêtres avoient été plus illustres qu'on ne disoit. Aiant fait cette demarche par un pur principe de vanité, elle fit faire des armemens considerables, dans la vuë de conquerir le Portugal; elle envoia aux Terceres une flote qui eut le succés que l'on a vu, elle eut la honte de voir que l'on traita comme des pirates ceux qui agissoient en son nom, & sous l'aveu de son fils, & il falut que toute la France laissât impuni cet afront ignominieux. Cette Reine qui se piquoit tant d'intrigues & de politique avoit l'esprit faux, & ne servira jamais de preuve, que les femmes soient propres à commander. Qui avoit-il de plus imprudent, & de plus impertinent, que de s'engager à une guerre comme celle-là lors que le Roiaume étoit tout plein de factions, & travaillé de maladies presque mortelles, à quoi il faloit uniquement prendre garde?

(c) *Varillas ibid. pag. 147.*

(d) *Il faloit dire* sur la place publique de Villa-Franca. *Villa-Franca n'est pas le nom de la place d'une ville, mais celui de la ville même.*

(e) *Thuanus lib. 75. p. m. 422. 423.*

(f) *Varillas ibid. pag. 146. Voiez aussi Mr. de Thou ibid. pag. 423.*

(g) *Veritez Françoises 2. part. pag. 405.*

REFLEXION sur la conduite de Catherine de Medicis.

(h) *Voiez Mezerai au 5. tome de l'abregé chronologique pag. m. 238.*

(F) *Ses discours libres sur la religion firent croire qu'il n'étoit guere persuadé . . . . mais Brantome assûre qu'on lui faisoit tort . . . . & que . . . . c'étoit un tres-homme de bien.*] Ces dernieres paroles sont de Brantome: mais voici tout ce qu'il ajoûte: (i) „ Il „ y en avoit la plus grand' part qui le tenoient de legere foy: ils pouvoient penser à leurs postes ce „ qui leur plaisoit, mais ils ne luy sonderent jamais „ l'ame assez. Il n'estoit pas certainement bigot, hipocrite, mangeur d'images, ny grand auditeur de „ Messes & sermons, mais il croyoit tres-bien d'ailleurs ce qu'il faloit croire touchant sa grande creance, & outre cela il n'eut pas voulu faire tort à autre pour tout l'or du monde. S'il jasoit & causoit quelquefois qu'il estoit en ses goguettes, mesme pour le purgatoire & l'enfer, il n'y faloit point „ prendre garde, car certes il croyoit l'enfer, mais „ non pas qu'il pensast & creust, disoit-il, un grand „ dragon representé par les peintres. Pour fin, il „ disoit force choses dont il s'en fust bien passé, „ mais c'estoit plus par jaserie & gaudisserie que „ pour autres choses de mal. Quant à moy, je l'ay „ pratiqué fort familierement l'espace de trente ans „ ou plus, je puis dire qu'on ne luy eust sceu rien „ reprocher de grossiere foy. „ Brantome a beau mettre des emplâtres sur la plaie: il en dit assez pour fournir un legitime motif de dire que Strozzi avoit infiniment plus de vertu morale, que de religion.

(i) *Id. ib. pag. 305.*

(G) *Beaucoup de credulité pour l'astrologie . . . . & que cela lui fut extremement prejudiciable.*] Lisez ces paroles de Mr. Varillas: (k) „ Les François pil- „ lerent

(k) *Varillas ubi supra pag. 137.*

☞ STURMIUS (JAQUES) né à Strasbourg (*A*) l'an 1489. étoit de l'une des plus nobles familles de ce païs-là, & il se rendit très-illustre par les services qu'il rendit à sa patrie. Il en exerça les charges les plus considerables avec beaucoup de capacité & de probité, & s'aquita glorieusement de plusieurs deputations tant aux dietes de l'Empire, qu'à la cour de l'Empereur, & à celle d'Angleterre. Il contribua (*B*) beaucoup au changement qui fut fait dans la religion à Strasbourg l'an 1528. & à l'érection du college qui y fut ouvert † dix ans après, & à l'histoire de Sleidan. Il mourut à Strasbourg le 30. d'Octobre 1553 ‡. Il avoit passé quelques années sans communier, s'étant scandalisé des disputes qui regnoient parmi les Ministres sur le sens de ces paroles, *ceci est mon corps*. Voiez la remarque F de l'article suivant.

† *Voiez la remarque D de l'article suivant.*

‡ *Tiré de Melchior Adam in vitis Jurisc. pag. 91. & seq.*

☞ STURMIUS (JEAN) nâquit à Sleida dans l'Eifel β proche de Cologne * le premier d'Octobre 1507. Il étudia premierement dans sa patrie avec les fils du Comte de Manderscheid, dont son pere étoit receveur. Ensuite il étudia à Liege dans le college de saint Jerôme, & puis il s'en alla à Louvain l'an 1524. Il y passa cinq années, trois à être instruit, & deux à instruire; & il eut pour compagnons de ses études Jean Sleidan, Gonthier Andernac, Christophle Montius, Barthelemi Latomus, André Vesalius, Jaques Omphalius, & quelques autres qui devinrent fort illustres, & qui eurent pour lui beaucoup d'amitié. Il dressa une imprimerie avec Rudger Rescius, professeur en langue Greque, & mit sous la presse quelques auteurs Grecs; il commença par Homere, & peu après il porta ces éditions à Paris l'an 1529 ⁂. Il n'est pas vrai, comme l'assûre Melchior Adam, qu'il y ait eu de fort grandes liaisons (C) à Louvain entre lui & Conrad Goclenius. Il se fit fort estimer à Paris, & il y fit des leçons publiques

β *Voiez son épître dedicatoire du 2. volume des Oraisons de Ciceron.*

* *Melch. Adam. in vit. Philosoph. pag. 342.*

⁂ *Id. ib.*

„ lerent & brûlerent le Bourg de l'Aguna, & cau„ serent une telle consternation dans toute l'Isle de S. „ Michel, qu'ils s'en fussent rendus maîtres le même „ jour, s'ils eussent poursuivi leur Victoire. Mais „ Strossi avoit cette imperfection commune avec la „ Reine Mere sa proche parente, d'être trop adonné „ comme elle, à l'Astrologie judiciaire. Il etoit per„ suadé qu'il y avoit des jours heureux, & d'autres „ malheureux pour luy, & il s'en étoit fait une espe„ ce de Calendrier qu'il observoit avec toute l'exacti„ tude, qui luy étoit possible. Celuy dans lequel il „ venoit de combatre y etoit marque avec une tache „ noire, & cela seul fit plus d'impression sur son „ esprit, que la Victoire qu'il venoit de remporter. „ Il s'imagina que s'il la poursuivoit, il tomberoit „ dans le precipice, que sa mauvaise étoile lui avoit „ preparé; & qu'elle n'avoit commencé à le favoriser „ que pour l'y mieux conduire. Il n'en falut pas da„ vantage pour l'arrêter; quoique la conjoncture luy „ fût si favorable, que les Bourgeois des deux prin„ cipales Villes de l'Isle de Saint Michel, les avoient „ laissées desertes, pour s'enfuir dans les montagnes, „ où ils croyoient être plus en seureté. „ Il n'y a personne à qui il importe autant qu'à un general d'armée d'être delivré de ces foles superstitions. Voiez ci-dessus (*a*) ce que j'ai dit touchant Pericles & Nicias.

(*A*) *Né à Strasbourg l'an 1489.*] Melchior Adam (*b*) a mis sa naissance à l'an 1490. mais il a raporté son épitaphe (*c*) où elle est marquée à l'an 1489. J'ai mieux aimé suivre l'epitaphe, que le narré de cet écrivain. On a dit dans le suplément de Moreri que nôtre Jaques Sturmius *naquit à Sleida près de Cologne, suivant Verheiden.* On a copié cela de Mr. Teissier (*d*); mais il est sûr que Verheiden ne l'a point dit, car c'est de Jean Sturmius qu'il a parlé, & non pas de Jaques. Ce qu'ajoûte Mr. Teissier que Sturmius, *après avoir commencé ses études à Liege, les continua à Paris*, & qu'il *eut la conduite* de l'Academie de Strasbourg *en qualité de Recteur*, est une suite de la premiere meprise; tout cela vient de la fausse suposition que Verheiden parle de Jaques Sturmius. Ce qui suit n'est pas meilleur. (*e*) *Il mourut non pas âgé de 80. ans, comme Verheiden l'a écrit, mais dans son année Climactérique.* Verheiden n'a point merité cette censure, il n'a dit (*f*) sinon que Jean Sturmius mourut âgé de plus de 80. ans, & cela est vrai. Mr. de Thou se trompe en disant que Jaques Sturmius mourut (*g*) *dans son année climactérique.* Son épitaphe (*h*) porte qu'il mourut dans sa 64. année. Notez que Pantaleon (*i*) citant Sleidan a debité, que Jaques Sturmius mourut dans son année climactérique 63. Sleidan ne dit pas cela, car au contraire il remarque que Sturmius a vécu plus de 63. ans. Je raporte tout le passage, parce qu'il contient un juste éloge de la personne dont il s'agit dans cet article. (*k*) *Octobris die penultimo, Jacobus Sturmius, vir longè & prudentissimus & integerrimus, ac planè decus nobilitatis Germanicæ, propter eximias animi dotes & doctrinam insignem, è vita decedit Argentorati, cùm ex febri quartana per tempus bimestre decubuisset. Ætatis annum excesserat tertium & sexagesimum.* Voiez combien il est dangereux de se fier aux citations, qu'on n'a pas verifiées sur l'original.

(*a*) *Pag. 2366. remarque B.*

(*b*) *Melch. Adam. ubi infra pag. 91.*

(*c*) *Ibid. pag. 95.*

(*d*) *Teissier addit. aux éloges to. 1. pag. 72.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Verheiden in iconib. pag. 138.*

(*g*) *Thuan. apud Teissier ibid.*

(*h*) *Apud Melch. Adam. in vitis Jurisc. pag. 95.*

(*i*) *Pantaleon in diario historico ad diem 30. Octobr. pag. 327.*

(*k*) *Sleidan. histor. lib. 25. fol. m. 725. ad ann. 1553.*

(*B*) *Il contribua beaucoup . . . . . à l'histoire de Sleidan.*] Raportons l'aveu qu'en a fait cet historien. (*l*) *Historiam nihil magis decet quam veritas atque candor. Ego certè, ne quid in ea parte posset in me desiderari, diligenter incubui: nec enim ex vano quicquam hausi, vel auditione levi, sed scribendi materiam mihi suppeditarunt acta, quæ studiose collegi, de quorum fide nemo dubitare possit: Intervenit etiam vere nobilis & præclari viri, Jacobi Sturmii, subsidium & opera, qui per annos amplius triginta versatus in publicis & arduis negociis, maxima cum laude, quum sua me non dedignaretur amicitia, quæ fuit ipsius humanitas, dubitantem & hærentem aliquando in vadis atque scopulis, peritus ipse gubernator, subinde reduxit in viam æquabilem minimeque salebrosam, & majorem operis partem, ante morbum, quo sublatus interiit, meo rogatu perlegit, & quorum oportuit, diligenter admonuit.*

(*C*) *Il n'est pas vrai . . . . qu'il y ait eu de fort grandes liaisons . . . . entre lui & Conrad Goclenius.*] Voici comment Melchior Adam s'est exprimé: (*m*) *Ibidem* (Lovanii) *cum familiariter versaretur cum* Rudgero Rescio, & Conrado Goclenio, *hominibus literatissimis, utriusque linguæ Græcæ & Latinæ Lovanii tum Professoribus*, &c. Ces phrases ne sont point assez degagées; elles semblent signifier clairement que Conrad Goclenius étoit professeur en langue Latine & en langue Greque, aussi bien que Rudgerus Rescius; mais ce n'étoit point cela. Goclenius n'étoit professeur qu'en langue Latine, & Rescius qu'en langue Greque. Les paroles que je vais citer de Jean Sturmius vont nous aprendre cette distinction, & nous y verrons aussi que s'attachant à Rescius, brouillé avec Goclenius, il batit froid avec celui-ci. *Memini ego Hermanne princeps Illustrissime*, c'est ainsi que Sturmius parle à l'Archevêque de Cologne dans l'epitre dedicatoire du 2. tome des Oraisons de Ciceron, *cum Lovanii ante annos quindecim essem, præclaram de Comite Schauemburgio, quem tu tibi adjutorem atque successorem cooptasti, spem nobis omnibus datam esse. Audivit ille tum quotidie in Latina lingua doctorem, disertum hominem Conradum Goclenium: cum ego Rutgeri Rescii propter græcas literas, quas ille omnium optime tradebat, essem studiosus: ob eamque caussam minus ego Conrado familiaris qui a Rutgero dissentiebat. Sed de Schauemburgio consentientes nostri sensus erant, maximum aliquando ornamentum, atque lumen in sua Repu. futurum, si suum cursum studiorum, in quo tum erat, posset conficere.* J'ai dit plus d'une fois que c'est un defaut de ne point dater les épitres dedicatoires, & les prefaces, & je me suis confirmé dans cette pensée en copiant ce passage de Sturmius; car comme mon édition qui est de Strasbourg *apud Josiam Rihelium* 1558. ne marque point si c'est la seconde, ou la troisiéme, &c. j'ai dû me persuader que c'est la premiere. J'ai dû croire par consequent que Sturmius la dedia l'an 1558. mais si j'avois tiré cette conclusion, je me serois abusé en plusieurs choses, j'aurois cru très-faussement qu'il étudioit à Louvain l'an 1543. & que Conrad Goclenius étoit alors plein de vie. Il a falu pour me garantir de ces erreurs que j'aie cherché la vraie date de la premiere édition des harangues de Ciceron procurée par Sturmius, & j'ai trouvé qu'elle est de l'an 1540. N'est-il pas bien fâcheux de perdre du tems par la negligence d'autrui? Est-il juste que des

(*l*) *Jo. Sleidanus epist. dedicat. histor. fol. m. 2 v.*

(*m*) *Melch. Adam. in vit. Philosoph. pag. 342.*

bliques sur les auteurs Grecs & Latins, & sur la logique. Il s'y maria aussi, & il y tint des pensionaires en fort grand nombre; mais comme il goûta ce qu'on apelloit les nouvelles opinions, il se vit plus d'une fois en danger, & cela sans doute fut cause qu'il demenagea & qu'il s'en alla à Strasbourg l'an 1537. afin d'occuper la charge que les Magistrats lui avoient oferte. Il y fit l'année suivante l'ouverture d'une école (*D*) qui devint celebre, & qui par ses soins obtint de sa Majesté Imperiale Maximilien II. le titre d'Academie l'an 1566. C'étoit un homme qui entendoit bien les humanitez, & qui écrivoit en Latin fort purement, & qui enseignoit avec beaucoup de methode. Tout cela fit que le college de Strasbourg, dont il étoit le recteur, devint le plus florissant de l'Allemagne. Ses talens ne furent pas renfermez dans l'enceinte de l'école; il fut chargé très-souvent de deputations en Allemagne, & aux païs étrangers, & il s'aquita de ces emplois avec toute sorte d'honneur, & de vigilance. Il temoigna une charité extrême aux fugitifs pour la religion. Il ne se contenta pas de se remuer pour faire que ses conseils, & ses recommandations remediassent à leur infortune, (*E*) il s'endetta & il s'apauvrit pour eux. Il publia † quantité de livres, & vêcut jusqu'au 3. de Mars 1589. c'est-à-dire 81. ans, cinq mois & deux jours. Il avoit perdu la vuë, & n'avoit pas laissé de travailler pour le bien public ‡. Il fut marié trois * fois, & ne laissa point d'enfans. Sa vie fut sujette à bien des traverses dont la principale fut d'être exposé aux persecutions des Ministres Lutheriens. Il avoit trouvé à Strasbourg un Lutheranisme mitigé dont il s'accommoda sans beaucoup de peine, quoi qu'il fût dans les sentimens de Zuingle. Peu à peu les Ministres Lutheriens s'aigrirent contre ceux qui ne croioient pas la realité; leurs predications violentes lui deplurent, & l'on pretend (*F*) qu'il passa beaucoup d'années sans assister aux exercices publics de la religion. Il se

† *Voiez en la liste dans Mr. Teissier addit. aux éloges to. 2. pag. 117. 118. édit. 1696.*

‡ *Tiré de Melchior Adam in vitis Philosoph. pag. 342. & suiv.*

* *Voiez la remarque F.*

des omissions d'une (*a*) chose qui n'auroit coûté qu'un coup de plume, exposent beaucoup de lecteurs à une fatigue tout-à-fait desagreable?

(*D*) *Il y fit en 1538. l'ouverture d'une école qui devint celebre.*] Cela ne veut pas dire qu'avant cette année-là on ne faisoit point de leçons publiques dans la ville de Strasbourg. Il est certain qu'on y en faisoit; car Sturmius raconte qu'en y arrivant il trouva que Capiton expliquoit la Bible, qu'Hedion expliquoit les Evangiles, que Jaques Bedrot enseignoit le Grec, que Michel Delius (*b*) enseignoit l'Hebreu, que Christien Herlin expliquoit Euclide, que Bucer occupé à composer volontairement sa retractation, & à corriger ses commentaires sur les Evangiles, expliquoit chez lui les paraphrases de Themistius, & que Jaques Sturmius, Nicolas Cniepfius, & Jaques Meier étoient Scholarques, ou Curateurs de l'École (*c*). Le même Sturmius raconte qu'aiant fait un voiage de Louvain à Strasbourg l'an 1528. il y trouva une école (*d*) dejà établie où Bucer faisoit des leçons sur les Pseaumes. Mais voici ce qui fut fait l'an 1538. Le college sous les statuts qui avoient été dressez depuis l'arrivée de Sturmius reçut sa forme authentique, & commença d'être reglé solennellement selon la distribution des classes, & des fonctions assignées à chaque regent, & à chaque Professeur. Consultez cette inscription qu'on voit à Strasbourg: (*e*) *Anno post millesimum 538. depositis armis, & pacatâ gravi inter Carolum V. Imperatorem Rom. & Franciscum I. Galliarum Regem, discordiâ, S. P. Q. Argentin. juventuti* CHRISTIANÆ *religione & liberalibus disciplinis instituendæ ludum literarium aperuit.*

Præfecto primario Jacobo Sturmio,
Rectore Joan. Sturmio.

Si ceux qui disent (*f*) que Jaques Sturmius a été recteur (*g*) du college de Strasbourg, avoient lu cette inscription, ils n'auroient pas confondu cet illustre Magistrat avec nôtre Jean Sturmius. Cette confusion se trouve en un sens contraire dans le *memorabilia ecclesiastica* d'André Charles. On y donne à Jean Sturmius la qualité de premier Senateur & de Syndic de la ville de Strasbourg. C'est à l'endroit où l'on remarque que l'Academie de ce lieu-là n'obtint qu'en 1621. le droit d'Université & le privilege de conferer les degrez. (*h*) *Anno superioris Centuriæ sexagesimo* (*i*) *octavo*, Gymnasium literarium Argentinense, *à Johanne Sturmio fundatum, qui primarium Senatorem & Syndicum loci agebat, gratiâ Maximiliani secundi privilegia Academica accepit, & Sturmius, qui commodam rationem instituendæ juventutis monstraverat, perpetuus Rector creatus est; Sed hoc demum anno* jus Universitatis *ei Ferdinandus II. impertiit, ac potestatem conferendi omnium Facultatum gradus honorarios dedit. Micral. Hist. Eccles.* 172. Vous voiez qu'on cite Micrælius, & neanmoins il n'est pas complice de cette faute, il a fort bien distingué les deux Sturmius: il a dit que Jaques Senateur & Syndic avoit fait fonder le college, & que Jean qui avoit instruit les écoliers avoit obtenu le rectorat pour toute sa vie. (*k*) *Anno 1568.* Argentinensis *schola, quam jam ante XXX. annos Jacobus Sturmius, senator primarius & syndicus, adornari curaverat, privilegia à Maximiliano II. accepit, & Johannes Sturmius, qui rationem instituendæ juventutis monstraverat, perpetuus Rector est creatus. Nostra demum ætate A. 1621. jus Universitatis à Ferdinando II. accepit.*

(*E*) *Il s'endetta & il s'apauvrit pour eux.*] Lisez ces paroles de Melchior Adam: (*l*) *Cum domus illius optimo cuique dies ac noctes pateret, essetque velut commune quoddam exulum asylum, peregrinorum ac pauperum hospitium, quos omnes fovendo, alendo, foris denique juvando, facultates haud exiguas absumsit: maxime Gallorum Evangelicorum salutem tuendo, in quam omnes suas divitias impendit, ipseque cum suis egere maluit, quam communem causam deserere: animo laudabili & perpetua gratitudine digno.* Sturmius aiant été apellé *vespertilio*, chauvesouris par Osiander, repondit (*m*) que peut-être l'on vouloit faire allusion au *vespertilio* du proverbe pour signifier qu'il étoit fort endetté. Il ne nie pas qu'il ne le fût, mais il soutient qu'il ne se cacha jamais pour frustrer ses creanciers, & que ses dettes contractées pour des sujets (*n*) honorables ne faisoient tort à personne, qu'il étoit le seul qui en fût incommodé, & que depuis plus de seize ans (*o*) qu'il gemissoit sous ce joug, & qu'il s'épuisoit à païer de gros interêts, & à contracter de nouvelles dettes pour païer les vieilles, on ne pourroit produire un seul creancier qui eût perdu une maille à son occasion. (*p*) *Heus bone vir: quando ego unquam, fraudationis causa latitavi? vel potius, quando ego unquam latitavi? vel creditorem nomina, vel indicem produc: qui me fraudationis causa latitasse dicat: aut qui dicat, me latitasse, & quando latitarim: & quo tempore: & propter quem creditorem. Creditorem unum nomina: qui annos jam sedecim meo nummo in hoc ære alieno fraudatum se à me verè possit dicere. Sedecim enim annos & eo amplius in hac miseria versor: unum creditorem produc, qui unius teruncii, mea causa, & meo nomine jacturam fecisse jure conqueratur, tametsi gravissimis usuris & versuris, tot jam annos exhauriar.* Il declare ensuite qu'il s'est endetté pour l'entretien de ses freres de religion. (*q*) *Cur non istud potius cogitavit innocentia & caritas, & simplicitas tua? Hic homo bonorum hominum Ecclesias defendit: propter quas est ære alieno oppressus: & propter quas omne æs suum: jam alienum est: & qui propter æs alienum, in extremam egestatem dejectus est.* Je ne pense pas qu'Osiander fit allusion à ce proverbe, je croi qu'il ne se servit du mot *vespertilio* que pour blâmer Sturmius de n'avoir été ouvertement ni Lutherien ni Calviniste. On comprit qu'il pouvoit avoir ce dessein, & l'on (*r*) se justifia à cet égard.

(*F*) *L'on pretend qu'il passa beaucoup d'années sans assister aux exercices publics de la religion.*] Osiander l'accusa de n'avoir jamais été au prêche pendant les 20. dernieres années. Voici ce que Sturmius lui repondit; (*s*) si vous prêchiez à Strasbourg trente ans, je n'irois jamais vous entendre: pendant les 30. dernieres années je me fusse constamment abstenu d'assister à vos sermons, s'il eût falu que je me tusse, & que j'aprouvasse par mon silence vos invectives. (*t*) Après m'être tu & m'être tenu long tems éloigné des predications & des disputes de vos Ministres, j'assistai à la derniere these de Pappus, & pour avoir voulu dire quelque chose qui le pouvoit degager de l'embarras où l'argumentant l'avoit mis, j'ai excité contre

(*a*) *C'est-à-dire la date d'une lettre.*

(*b*) *Notez qu'il étoit marié avec Anne Mychinern qui parloit facilement Latin.* Absque hæsitatione latine cum domesticis loquens. *Jo. Sturmius in parte 1. Antipappi quarti pag. m. 17.*

(*c*) *Ex Sturmio ibid. pag. 17. & 18.*

(*d*) Tum schola etiam constituta erat. *Id. ib. pag. 10.*

(*e*) *Voiez Natan Chytræus in itinerum deliciis p. m. 430.*

(*f*) *Voiez la remarque A de l'article precedent, & la derniere remarque de celui-ci.*

(*g*) *Voiez Melchior Adam. ubi supra pag. 343.*

(*h*) *And. Carolus memor. Eccles. sæculi XVII. ad ann. 1621. pag. 526.*

(*i*) *Selon Melchior Adam ubi supra pag. 344. ce fut en 1566.*

(*k*) *Micræl. histor. Eccles. pag. 570. edit. 1699.*

(*l*) *Melch. Adam. ubi supra pag. 345.*

(*m*) *Sturmius in 4. Antipappi parte 3. pag. 148.*

(*n*) Propter æs alienum nemini noxium vexor. . . ob æs alienum honestissima de causa conflatum. *Id. ibid.*

(*o*) *Il parloit ainsi l'an 1580.*

(*p*) *Id. ib.*

(*q*) *Id. ib. pag. 149.*

(*r*) *Id. ib. & pag. 150.*

(*s*) *Id. ib. pag. 165.*

(*t*) *Id. ib. pag. 166.*

se vit poussé, & il fut contraint de se declarer, & ne fut pas le plus fort, (G) car on lui ôta sa charge.

contre moi une tempête qui m'a presque renversé, n'avez-vous pas bonne grace après cela de me faire un crime de ce que pendant vingt ans j'ai abandonné vos sermons? *Et mihi objicis viginti annorum neglectas conciones: cum una disputatiuncula, cui vix interfui, me prope perdiderit?* Il lui allegue ceux qui dans la primitive Eglise diferoient jusques au dernier moment de leur vie de recevoir le batême, ce qui prouve qu'ils étoient long tems sans communier. Il lui allegue Jaques Sturmius qui avoit passé plusieurs années sans faire la cene, & qui s'en étoit abstenu à cause de la controverse que les Ministres avoient excitée sur l'Eucharistie. (a) *Quis Jacobo Sturmio fuit diligentior, in nostra urbis religione, & Senatus autoritate defendenda? quàm multos annos ille vir, ad mensam Domini non accessit? Quam quaso ob causam aliam, quàm propter hoc Theologorum dissidium? Idcircone aut Ecclesiam, aut Senatus autoritatem contemsit?* Les autres reponses qu'il fait donnent lieu de croire qu'Osiander l'accusa d'empêcher sa femme, ses domestiques, & ses pensionaires d'aller au sermon. Il soutient que c'est une fausseté, & il defie son adversaire de fournir aucun temoin de l'accusation. Il y a sept ans, dit-il, que j'ai épousé ma troisiéme femme; j'ai vecu 20. ans avec la (b) premiere, & autant avec la (c) seconde. Il n'y a personne qui puisse dire qu'il ait manqué ou qu'il manque quelque chose à leur assiduité aux sermons, & aux communions, ni à leur exactitude à donner l'aumône. Raportons en Latin ce qui concerne les domestiques. (d) *Tot jam annos, tot scribas & famulos, tot ancillas, tantam familiam habui: ex his unum aliquem bonum compares, qui dicat, se meo jussu, aut me autore à concionibus, & à sacra mensa abfuisse.* Il nomme quelques-uns de ses pensionaires, & entre autres deux petits-fils d'une sœur de Martin Luther, il les nomme, dis-je, comme des gens qui pourront rendre temoignage, qu'il ne les a jamais repris d'avoir été au sermon. Jusqu'ici il n'a rien dit qui contienne un desaveu formel du reproche d'avoir été 20. années sans aller au prêche, mais vous allez entendre le dementi qu'il donne ensuite sur ce sujet. (e) *At viginti jam annos nullas conciones audivisti: at si tu istud viginti annos affirmes, totos viginti annos mentieris, quod pace tua dictum velim. Quamobrem, inquis, non venis? tot jam annis. An non respondi? si tu tot annos conciones tales haberes, cujusmodi tu & Pappus sape habetis: tot ego te etiam deinceps, audire nequeam, & causam quaris, quam tibi jam exposui?* Pour trouver quelque liaison dans cette partie de sa reponse il faut suposer, qu'il ne fuioit pas en general toutes sortes de sermons, mais seulement les predications des Lutheriens rigides comme étoit Pappus.

Cependant il est certain qu'un autre Docteur de la confession d'Ausbourg a publié, que Jean Sturmius passa plus de 20. années sans aller au temple & sans participer au Sacrement de l'Eucharistie, & que sa coutume étoit d'emploier au jeu des échecs l'heure du sermon. (f) *Venerabile Ministerium Argentoratense non ignorat, Sturmium ultra 20. annos nec templum frequentâsse, nec sacra cœna usum. Retulit mihi M. Frideric. Rhodius, olim Superintendens Arnstadiensis in Thuringia, gravis Theologus, quique multos per annos Sturmii fuerat domesticus convictor, se illum vidisse nunquam in templo, sed plerumque ludo scachorum diebus Dominicis sub concionis tempus trivisse.* Mr. Crenius qui me fournit ce curieux passage, m'en va fournir un second, qui nous aprendra ce que Jean Pappus repondit à l'accusation de ne prier jamais Dieu pour les Eglises Reformées de France. Comment est-ce, repondit-il, que Jean Sturmius m'auroit oui faire cette priere? Il y a dix ans que je sers l'Eglise & l'Academie de Strasbourg, & il n'a jamais assisté ni à mes leçons, ni à mes predications. (h) *Tu vero audiveris? Ecquam igitur scholam meam, aut concionem toto hoc decennio, quò in Schola & Ecclesia jam ministro audivisti?* Après cela on lui indique ce que l'on demande à Dieu non seulement pour les Reformez de France, mais aussi pour toutes les Eglises persecutées. C'est en 1. lieu que les erreurs que leurs Ministres leur enseignent, ne leur soient point imputées. 2. Que Dieu les éclaire de la conoissance des veritez qui leur manquent. 3. Qu'il les fortifie dans leurs aflictions, & leur donne le courage de les soufrir patiemment, & de ne pas retomber dans l'idolatrie Papistique. 4. Qu'il convertisse, ou qu'il reprime leurs persecuteurs. *Atqui ego quotidie, & in Ecclesia, & domi Deum precor, non modò pro Gallicanis, sed pro omnibus afflictis & persecutionem patientibus Ecclesiis: & ne nescias, hac ipsis precor. 1. ne Dominus ipsis errores, quibus inscientes imbuuntur à suis Doctoribus, imputet,* (i) &c.

N'oublions pas que l'on accusa Sturmius de flater les Catholiques Romains. Si l'on se fonda sur ce qu'il n'écrivoit point contre eux d'une maniere emportée & injurieuse, mais d'un style honnête & plein de civilité, l'on eut tort. Cette moderation ne demeura point sans recompense, car il y eut beaucoup de civilité (k) dans les écrits que le Cardinal Sadolet, & Jean Cochlée publierent contre lui. Il demanda (l) si l'on pretendoit aporter en preuve une piece de poësie, où il avoit felicité depuis peu l'Evêque de Strasbourg sur son entrée dans la ville, & sur son accord avec la Regence, & il soutint que ce seroit un très-mauvais fondement, vû que l'amitié établie entre ce Prelat & les Magistrats, étoit un sujet très-juste de congratulation, & il ajoûte une raison particuliere tirée de la famille de ce Prelat. C'étoit un Comte de Manderscheidt, parent de ceux avec qui nôtre Sturmius avoit apris la langue Latine. Il avoua que plusieurs personnes illustres de la communion Romaine, avoient été ses amis, ou ses patrons, & il declara qu'encore que la conduite des grans hommes, & des Princes nous deplaise en certaines choses, il faut neanmoins estimer leurs vertus, & leurs belles qualitez. (m) *In magnis autem viris & in Principibus, etiamsi aliqua displiceant, tamen virtutes magna sunt consideranda, ut in Sadoleto, Bembo, Julio Pflugio, aliisque doctissimis viris. In Carolo V. (n) pater tuus, si meministi, quid improbarit, nosti: tamen qua nobis non placebant in hoc Imperatore, ita non placebant, ut illi in ratione militari gloriam, & in victoriis aquitatem, & fortunam non adimeremus.* A cet exemple de Charles-Quint il joint celui de Messieurs de Guise, dont il pretend que les Reformez de France ne refusoient point de reconoître la valeur, l'esprit, &c. Il faut avouer que ces maximes sont très-raisonnables; mais on les pratique fort peu lors que l'on est transporté de zèle, ou de chaleur de temperament.

(G) *Il se vit poussé . . . . . & ne fut pas le plus fort, car on lui ôta sa charge.*] Il étoit suspect de Calvinisme dès l'an 1561. Cela paroit par la lettre (o) qu'il écrivit à Melchior Speccer, le 26. d'Octobre de cette année-là; car il y expose les raisons qui l'avoient porte à expliquer saint Chrysostome, & il se defend de ce qu'on lui reprochoit d'être semblable à un limaçon, qui commençoit de montrer les cornes qu'il avoit cachées long tems (p). Il fit conoître nettement ce qu'il pensoit sur l'Eucharistie. (q) & ce fut le commencement des persecutions où il se vit exposé. Il soutint Zanchius dans la querelle dont je parlerai (r) ailleurs: cela le rendit encore beaucoup plus odieux aux Lutheriens, & il trouva leur procedé si incommode qu'il eut envie de quitter Strasbourg, & de s'en aller à Zurich. Je trouve cette particularité dans une lettre qui fut écrite par Zanchius à Henri Bullinger. (s) *Sed quid si Sturmius quoque me sequatur, vel potius ego ipsum? is enim constituit, se ad vos conferre, & si fieri possit, pradium aliquod sibi apud vos comparare, & ibi tamquam in quodam Tusculano, totum se S. literarum studio consecrare, & contra adversarios suum stylum in hac senecta pro Christo exercere. Sed hoc cupit interim celari, donec videat, quem exitum habitura sit caussa. Si igitur, ut antè dixi, aliter cadat caussa nostra quam ipsa meretur: non solùm ego, sed etiam Sturmius, libentissimè vobiscum vivemus. Si verò ita controversia nostra componatur, ut nobis quoque liceat veritatem tueri: Sturmius quidem manebit, ego verò faciam, quod tu ipse consultius gloria Dei futurum judicaveris.* L'afaire de Zanchius se termina de telle sorte, que Sturmius ne se vit pas dans l'obligation de se retirer. Mais il se trouva beaucoup plus foible en credit & en fortune dans les diferens qui s'éleverent entre lui & Pappus Docteur en Theologie, & Ministre à Strasbourg. Il publia (t) plusieurs Anti-Pappus; & l'on publia contre lui beaucoup d'ouvrages. Vous trouverez là-dessus beaucoup de detail dans le 1. tome des *Anti* de Mr. Baillet. Enfin Pappus apuié de l'autorité eut la victoire, & fit ôter à Sturmius le Rectorat de l'Academie, & chasser de leur poste les Calvinistes. (v) *Idem . . . . adversus Pappum Argentinensem Theologum, turbonem verius, à quo quod loco illo moti sint Nostri, initio facto à venerando sene Johanne Sturmio, cœpit, probavit Michael Beatherus*, in Declaratione Agendæ Ecclesiæ Argentinensis (w). Ces paroles sont d'un Theologien reformé, & traitent Pappus d'esprit brouillon & factieux; mais les Lutheriens soutiennent que ce fut un excellent serviteur de Dieu, (x) un très-brave champion,

(a) *Id. ib.*

(b) *Joanna Ponderia. Id. ibid. pag. 167. Melchior Adam ubi supra pag. 343. & 345. la nomme* Johanna Pisonia *ce qui a sans doute obligé Mr. Baillet* pag. 387. du 1. tome des Anti *de la nommer* Jeanne le Pois. *Melchior Adam pag. 345. dit qu'elle étoit Parisienne, & qu'elle mourut fort peu d'années après l'établissement de son mari à Strasbourg. Cela ne peut pas être puis qu'elle vécut 20. ans avec lui.*

(c) *Margarita Wigandia. Elle étoit fille de la femme de Jean Sapidus Collegue de Sturmius: le fils unique qu'elle lui donna mourut dans l'enfance.* Melch. Adam. ib.

(d) *Sturm. ubi supra pag. 167.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Conradus Schlusselburg. in extrema, constante, christiana, necessaria responsione, & explicatione ad calumniosum scriptum Christoph. Pelargi apud Crenium animadv. philol. & histor. part. 6. p. 142.*

(h) *Jo. Pappus defens. 3. contra Sturmium pag. 118 apud Crenium ubi supra pag. 140.*

(i) *Id. ib. apud Crenium ibid. pag. 141.*

(k) *Sturmius in parte 3. Antipappi 4. p. 150.*

(l) *Id. ib. pag. 169.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Il s'adresse à André Osiander Theologien de Tubinge.*

(o) *Elle est parmi celles de Zanchius au livre 2. pag. 223. & seq.*

(p) Innuis me limacem esse qui annos jam multos latuerim, nunc demum cornua exeram. *Epist. Zanchii lib. 2. pag. 225.*

(q) *Ibid. pag. 28.*

(r) *Dans l'article* Zanchius (Jerôme.)

(s) *Ibid. pag. 17.*

(t) *A Neustad au Palatinat l'an 1579. & l'an 1580. in 4.*

(v) *C'est-à-dire que la formule de concorde avoit été souvent changée par les Lutheriens.*

(w) *Hoornbeeck summa controvers. pag. m. 505.*

(x) Strenuum se præstitit in bello spirituali pro Ecclesia puriore militem atque Athletam invictum. *Andreas Carolus ubi supra ad ann. 1610. pag. 226.*

charge. J'ai raporté ailleurs l'éloge qu'il fit de (H) l'institution de Calvin. Je marquerai quelques fautes (I) de Mr. Moreri.

☞ SUETONE PAULIN (CAIUS) Gouverneur de Numidie l'an de Rome 794. vainquit les Maures † jusques au mont Atlas, & fut * le premier des Capitaines Romains qui alla au delà de cette fameuse montagne. Il fit une χ relation de cette guerre. Ce fut l'un des plus habiles guerriers de son tems, & l'on ne feignoit point de dire qu'il ‡ disputoit de la gloire militaire avec Corbulon. Il fit de très-beaux exploits dans la ⸸ Bretagne où il (A) commanda l'an 814. & l'an 815. mais aiant vaincu les rebelles il les punit trop severement des ravages,

† Dio lib. 60.

** Plin. lib. 5. cap. 1.*

χ Pline ib. en raporte quelque chose.

‡ Voiez la remarque A au commencement.

⸸ C'est-à-dire l'Angleterre selon le style d'aujourd'hui.

& un athlete invincible dans la guerre spirituelle pour le plus pur Evangile, & que Sturmius ne fut destitué de sa charge que pour avoir excité des troubles. (a) *Joh. Pappus . . . . . insignis Argentinensium athleta adversus* Joh. Sturmium, *Rectorem Academiæ, Rhetorem Calvinianorum, & ob turbas datas tandem ab officio remotum.* Je ne sçai si pour émousser la pointe du trait, & pour ne pas accabler ce bon vieillard, on n'évita pas le terme odieux de destitution, ou de cassation, ou d'expulsion, & si l'on ne garda pas le menagement de lui faire entendre, qu'à cause de sa vieillesse on le dispensoit du rectorat de l'Academie; mais j'ai lu un écrivain reformé qui se sert de ce detour, que le ciel le declara *emeritus* l'an 1583. (b) *Usque ad annum Christi* 1583. *quo Deo placuit eundem rude donare . . . .* (c) *Existimo autem D. Sturmium nostrum, rude, quo dreamicus donatus est, contentum* &c. Je tire ceci d'une lettre où il y a un fort joli parallèle entre Theophraste & Sturmius. Voions un passage qui a besoin de correction : „ (d) Jean Sturmius . . . . . . aiant „ exercé sa charge jusqu'à l'âge de quatre vingts ans „ & au de-là, il se sentit incapable d'en continuer les „ fonctions, & il obtint des Seigneurs de Strasbourg „ que sa place fût remplie par Melchior Junius son „ Disciple.„ Il est faux qu'il ait exercé sa charge jusqu'à l'âge de 80. ans & au delà, il la perdit l'an 1583. qui étoit le 76. de son âge. Il ne demanda point un successeur pour s'être senti incapable de la remplir, on la lui ôta.

(H) *J'ai raporté (e) ailleurs l'éloge qu'il fit de l'institution de Calvin.*] Et j'ai dit que cet éloge concerne l'edition de l'an 1543. qui est la troisiéme. Je me suis fondé sur deux raisons, l'une qu'il est constant (f) que la seconde édition est celle de l'an 1539. l'autre que ces paroles de Sturmius, *Institutio Christianæ religionis quam primo inchoatam, deinde locupletatam, hoc vero anno absolutam edidit*, ne conviennent qu'à la troisiéme édition. Mais pour ne rien dissimuler je dois dire ici une chose que j'ai lue dans le second Anti-Pappus, c'est que Calvin étant Ministre à Strasbourg y augmenta son institution, & la publia dans la même ville, *apud Wendelinum Rihelium*, & que Sturmius mit à la tête du livre le jugement qu'il en faisoit. (g) *Ego meam sententiam in fronte ejus libri de Calvino affixi.* Cela ne peut point convenir à la 3. édition qui est celle de l'an 1543. car cette année-là Calvin n'étoit point à Strasbourg ; il étoit retourné à Geneve au mois de Septembre 1541. Voici ma conjecture : Sturmius voiant qu'on reimprimoit l'ouvrage à Strasbourg l'an 1543. insera dans son jugement quelques paroles qui faisoient connoître que c'étoit la troisiéme édition. Il est donc vrai que les termes de Sturmius que j'ai citez dans la 2. colonne de la page 767. se raportent à la 3. édition, & qu'ainsi je n'ai rien dit qui soit faux; mais aparemment il eût falu observer que Sturmius avoit mis le même (h) éloge à la tête de la seconde édition 1539. C'est à ceux qui ont cette seconde édition, à decider de ma conjecture.

(I) *Quelques fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'est pas vrai que Verheiden dise que Jaques Sturmius *naquit à Sleida près de Cologne.* Voiez la remarque A de l'article precedent. II. Il est faux que ce Sturmius ait *commencé ses études à Liege*, & qu'il les ait continuées *à Paris.* III. Et qu'il ait persuadé *à Jean Sleidan d'entreprendre l'histoire qui l'a rendu si fameux.* Voiez dans la remarque B de l'article precedent, en quoi consiste son influence sur cette histoire. IV. Il est faux que Jean Sturmius lui ait persuadé de travailler à l'établissement d'une Academie dans Strasbourg : il ne s'agissoit encore que d'un college, ou de ce qu'on nomme en Hollande (i) & en Allemagne une école illustre, & que l'on distingue très-bien d'une Academie : mais en tout cas Jean Sturmius n'inspira point le dessein de cet établissement; car on ne l'avoit apellé de Paris que parce qu'on avoit déjà formé le projet de cette école, c'est-à-dire, que l'on avoit resolu d'introduire dans l'école qui étoit déjà à Strasbourg, & dont Jaques Sturmius étoit l'un des curateurs, les reglemens, & les methodes les plus capables de procurer l'avancement des études, & l'on s'imagina avec raison, que Jean Sturmius seroit très-propre tant à enseigner, qu'à presider sur toutes les classes. V. Il ne faloit pas dire qu'en effet on executa heureusement le dessein d'établir une Academie; car encore un coup, il ne s'agissoit que d'une école. VI. Il faloit donc dire non pas que Jean Sturmius fit confirmer par l'Empereur Maximilien II. l'établissement de cette Academie, mais qu'il obtint de ce Prince l'érection de cette école en Academie. VII. En disant que *depuis* l'an 1566. Jean Sturmius *s'aquita . . . de diverses Ambassades . . . & assista à plusieurs conferences*, c'est declarer qu'avant cela il n'avoit point eu de tels emplois, & c'est nous tromper; car mettant à part les autres deputations qui precederent l'an 1566. il est sûr (k) qu'en 1540. il fut envoié aux conferences de Worms avec Calvin, Capiton, & Bucer. VIII. Il ne perdit pas la vuë après avoir *enseigné l'espace de cinquante & un an à Strasbourg.* Il commença d'y enseigner l'an 1538. & il fut demis de sa charge l'an 1583. il n'y enseigna donc que 45. ans. IX. S'il y eût enseigné *l'espace de 51. an*, & qu'après cela il fût devenu aveugle, il n'auroit point falu distinguer entre le tems de sa mort, & celui de la perte de ses yeux, car l'an 1589. qui est celui de sa mort selon Moreri, & selon la verité, concourt avec celui qui est le 51. depuis qu'il commença d'enseigner dans cette ville. X. Il ne faloit pas dire qu'il mourut âgé de 80. ans; car on avoit marqué qu'il naquit l'an 1507. & qu'il mourut l'an 1589. Jugez si Mr. Moreri avoit aquis l'art de narrer ; admirez la negligence avec laquelle il se servoit de Melchior Adam. Je ne dis rien de la qualité d'ambassade qu'il donne très-improprement aux deputations de Jaques Sturmius, & à celles de Jean Sturmius. Il devoit savoir qu'une ville Imperiale a bien des agens, des residens, des envoiez, & des deputez, mais non pas des ambassadeurs. Il n'a point sçu que le mot Latin *legatio* a plus d'étenduë que chacun des deux mots François *ambassade* & *deputation.*

(A) *Il fit de très-beaux exploits dans la Bretagne.*] L'émulation l'aida beaucoup, car il tâchoit d'egaler la gloire que Corbulon avoit euë de recouvrer l'Armenie. (l) *Sed tum Paullinus Suetonius obtinebat Britannos, scientia militiæ, & rumore populi, qui neminem sine æmulo sinit, Corbulonis concertator : receptæque Armeniæ decus æquare domitis perduellibus cupiens.* Aiant remarqué que l'île de (m) Mona servoit de retraite aux rebelles, il resolut de la prendre: il en vint à bout assez aisément, quoi que d'abord la multitude des insulaires qui l'attendoient au rivage, & leurs femmes habillées en furies, & leurs Druides levant les mains vers le ciel, & prononçant des imprecations, eussent étonné les soldats Romains par la nouveauté du spectacle. Il fit couper les bois (n) sacrez où les habitans immoloient des hommes, & il établit des garnisons; mais pendant qu'il s'occupoit à cela, il aprit que les Bretons sous la conduite de la veuve de Prasutagus Roi des Iceniens s'étoient soulevez, & qu'ils faisoient de grans desordres. Il repassa promptement, & prit des mesures si justes pour empêcher les progrés de ces rebelles, qu'il gagna sur eux une bataille (o) aussi memorable que celles du vieux tems. On dit que près de 80. mille Bretons furent tuez en cette journée, & que du côté des Romains le nombre des morts un peu moindre que celui des blessez, n'alla pas à quatre cens. Le courage, la fermeté, l'experience & la prudence de Suetone éclaterent beaucoup dans cette rencontre. Vous trouverez un curieux detail sur cela dans les annales (p) de Tacite, & dans (q) Xiphilin. Le vainqueur traita rigoureusement les vaincus, & cela fut cause qu'un grand nombre de rebelles se tinrent armez, car ils redoutoient les suites de leur soumission. (r) *Tenentibus arma plerisque, quos conscientia defectionis, & proprius ex Legato timor agitabat. Hic cum egregius cetera, arroganter in deditos, & ut suæ quoque injuriæ ultor, durius consuleret; missus Petronius Turpilianus tanquam exorabilior, & delictis hostium novus, eoque pœnitentiæ mitior.* Ces paroles de Tacite demandent un suplément ; il y faut joindre la narration qu'il a donnée dans le 14. livre des annales. C'est là qu'on trouve ce qui se passa avant que Turpilien succedât à Suetone, c'est là, dis-

je,

(a) Micral. ubi supra pag. 785.

(b) Jo. Jacobus Grynaus epist. 9. lib. 1. p. 151.

(c) Ibid. pag. 153.

(d) Mr. de Thou apud Teissier addit. aux élog. to. 2. pag. 116.

(e) Ci-dessus pag. 767. col. 2.

(f) Cela paroit par une petite lettre que Calvin adresse au lecteur, & qu'il date de Strasbourg le 1. d'Août 1539.

(g) Sturmius in Antipappo secundo pag. 111.

(h) Excepté les mots qui signifient que c'est la 3. édition.

(i) Notez même que les écoles illustres ne comprennent pas les classes où l'on enseigne la grammaire & la rhetorique, mais l'école de Strasbourg comprenoit aussi ces classes-là.

(k) Voiez le second Antipappus de Sturmius pag. 112.

(l) Tacit. Annal. lib. 14. cap. 29. ad ann. 814.

(m) On croit que c'est celle qui est nommée aujourd'hui l'ile d'Anglesei.

(n) Excisi luci, sævis superstitionibus sacri. nam cruore captivo adolere aras, & hominum fibris consulere deos fas habebant. *Id. ib. cap. 30.*

(o) Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta. *Id. ibid. cap. 37.*

(p) Lib. 14. cap. 29. & seq.

(q) In epitome Dionis in Nerone p. m. 173. & seq.

(r) Tacitus in vita Agricolæ cap. 16.

Digitized by Google

ges, & les carnages qu'ils avoient faits, c'est pourquoi on lui donna un successeur * qui étoit plus indulgent. On croit qu'il fut consul (B) l'an de Rome 819. Il fut l'un des principaux commandans † des troupes de l'Empereur Othon, & ne soutint point dans cette guerre l'estime où il étoit parvenu. Les soldats murmurerent hautement ‡ de sa conduite, & il est certain que ses maximes qui étoient de ne rien donner au hazard, & de prendre ses mesures avec la derniere (C) circonspection, furent cause qu'on ne profita guere des conjonctures favorables, & que

* *Voiez la remarque A.*

† *Tacit. histor. lib. 1. cap. 87.*

‡ *Id. ib. lib. 2. cap. 23. & alibi.*

je, que l'on trouve que Jules Classicien qui fut intendant en Bretagne après la victoire de Suetone, se brouilla avec ce general, & le decria le plus qu'il put. Il lui attribuoit les mauvais succés, & il lui ôtoit les bons, afin de les imputer à la fortune de la Republique Romaine. Il faisoit courir le bruit qu'il viendroit bientôt un general qui useroit de clemence envers les vaincus, & il écrivoit à la cour, que la guerre ne finiroit point si l'on ne rapelloit Suetone. (a) *Julius Classicianus successor Cato missus, & Suetonio discors, bonum publicum privatis simultatibus impediebat: disperseratque* novum Legatum opperiendum esse, sine hostili ira & superbia victoris clementer deditis consulturum. *Simul in Urbem mandabat*, nullum proelio finem exspectarent, nisi succederetur Suetonio: *cujus adversa pravitati ipsius, prospera ad fortunam Reipub. referebat.* Neron aprenant ces choses, envoia en Bretagne Polyclete l'un de ses afranchis; il le jugea propre à mettre d'acord le gouverneur & l'intendant de la province, & à faire accepter la paix aux rebelles. Cet afranchi parut avec une grande pompe, & il faloit que Suetone (b) lui fit sa cour: il retint pourtant sa charge jusques à ce qu'il fut jugé à-propos de la conferer à Turpilien.

Si pour excuser la severité de Suetone quelcun alleguoit les barbaries épouvantables que les Bretons avoient exercées sur les Romains, un autre pourroit repondre que les Bretons ne s'étoient portez à cette inhumanité, qu'après avoir souffert des extorsions & des violences prodigieuses, & qu'ainsi le general Romain devoit être moins implacable envers les vaincus; car il y a une extrême diference entre des peuples qui se soulevent contre un nouveau maître dont le joug est fort leger, & des peuples qui secouent une nouvelle domination la plus tyrannique du monde. Une sedition accompagnée de cruauté dans le premier cas merite un severe châtiment, mais au second cas il est juste que la clemence succede bientôt à la punition. Tacite (c) raporte qu'après la mort d'un Roi Breton qui avoit nommé l'Empereur Romain pour coheritier à ses deux filles, on mit au pillage sa maison, & ses états, on fouëtta sa veuve, on viola ses deux filles, on chassa de leurs possessions les principaux du païs, & l'on reduisit à la condition d'esclave les parens du Roi. La colonie Romaine de Camalodun composée de veterans s'emparoit des biens d'un chacun, & mettoit les gens hors de leurs logis. Les soldats Romains la favorisoient en cela par l'esperance de jouir un jour de la même liberté de piller les insulaires. (d) *In coloniam Camalodunum recens deducti, pellebant domibus, exturbabant agris*, captivos, servos *appellando: foventibus impotentiam veteranorum militibus, similitudine vitæ, & spe ejusdem licentiæ.* Toutes ces choses inspirerent aux Bretons une telle haine pour les Romains, & une telle passion de recouvrer ou de conserver leur liberté, qu'il se fit bientôt un soulevement general dont les efets furent sanglans & barbares. La veuve (e) du Roi se mit à la tête des Bretons, & les harangua (f) de la maniere la plus ardente qui se puisse voir. Elle n'oublia pas les coups de fouët qu'elle avoit reçus, ni le violement de ses filles; elle s'en servit pour encourager davantage à secouër cette dure servitude. (g) *Solitum quidem Britannis feminarum ductu bellare* testabatur; *sed tunc non ut tantis majoribus ortam regnum & opes; verum ut unam è vulgo, libertatem amissam, confectum verberibus corpus, contrectatam filiarum pudicitiam ulcisci: eo provectas Romanorum cupidines ut non corpora, nec senectam quidem, aut virginitatem impollutam relinquant.* L'absence de Suetone favorisa l'entreprise des Bretons; ils firent (h) perir 70. mille Romains ou alliez des Romains: ils ne faisoient nul quartier, ils égorgeoient, ou pendoient, ou brûloient, ou crucifioient tous ceux qu'ils prenoient. (i) *Neque enim capere aut venundare, aliudve quod belli commercium, sed cædes, patibula, ignes, cruces, tanquam reddituri supplicium, ac prærepta interim ultione, festinabant.* Ils n'eurent pas moins de cruauté envers les femmes (k) les plus qualifiées & les plus honnêtes; ils les pendoient toutes nues, & leur coupoient les mammelles, & les leur cousoient à la bouche, afin qu'il parût qu'elles les mangeassent, & puis ils les étendoient tout du long sur de petits pieux pointus qui se fichoient dans leurs corps. Voilà ce que l'on gagne en abandonnant à la licence du soldat les nouveaux sujets; mais d'autre côté cette barbarie des Bretons leur coûta bien cher, car Suetone la punit cruellement. Notez que la Reine qui s'étoit mise à leur tête, (l) s'empoisonna après la perte de la bataille.

(B) *On croit qu'il fut consul l'an de Rome* 819.] Il est évident par un passage de (m) Pline qu'il a été consul: cela n'est pas moins évident par ces paroles de Tacite, (n) *Atque eo duces Othonianos spatium ad moras suasisse; præcipuè Paullinum, quod vetustissimus* CONSULARIUM, *& militia clarus, gloriam nomenque Britannicis expeditionibus meruisset.* Vous me direz qu'on n'a que faire de ce passage de Tacite, & qu'il sufit d'alleguer ces mots du chapitre 14. du 16. livre de ses annales: *C. Suetonio L. Telesino Consulibus Antistius Sosianus . . . . . sibi conciliat.* Je repons que ce passage des annales qui est la preuve ordinaire du consulat de Suetone, ne paroit pas decisif, quand on prend garde à une note de Mr. de Tillemont (o). Nous avons vu que Suetone étoit le plus ancien des consulaires l'an de Rome 822. Or Lucius Piso vivoit (p) encore, & il avoit été consul l'an 809. Il faut donc que Suetone ait été consul avant l'année 809. & par consequent il ne s'agit point de son consulat dans les paroles des annales de Tacite, puis qu'elles regardent l'an 819. ou l'an 818. Mr. de Tillemont (q) conjecture que le Caius Suetone qui fut consul avec Lucius Telesinus l'an 66. de l'ére Chretienne, c'est-à-dire, l'an 818. ou l'an 819. de Rome, étoit fils du Suetone dont je donne ici l'article. Le Pere Hardouïn (r) & tous les autres auteurs que j'ai consultez, ne reconoissent pour collegue de Telesinus que nôtre Suetone Paulin. Vous verrez dans Vossius la même opinion, & une faute de chronologie; car Vossius supose que ce consulat apartient à l'an de Rome 811 (s). Le Pere Hardouin (t) le met au dernier an de la vie de Neron, & allegue le 6. livre des annales de Tacite. Il faloit citer le 16. & se souvenir que Neron mourut la 2. année d'après le consulat de Suetone & de Telesin. Au reste Mr. de Tillemont (v) supose comme un fait indubitable, que Suetone avoit été consul avant qu'on l'envoiât en Bretagne, & il se fonde sur ce que tous les autres que l'on y avoit envoiez étoient consulaires. Je ne sai pas s'il a raison dans ce dernier point, & je ne trouve pas convaincante la preuve qu'il tire du *vetustissimus consularium*; car peut-être faut-il entendre par ces deux mots que Suetone étoit plus âgé que tous les autres consulaires, quoi qu'il y en eût dont le consulat avoit precedé le sien. Je ne condamne donc pas absolument l'opinion commune, ni la sienne non plus. Il peut y avoir des raisons de part & d'autre; il seroit un peu étrange que Tacite n'eût jamais parlé de la qualité de consulaire, si elle eût apartenu à Suetone commandant dans la Bretagne.

(C) *Ses maximes qui étoient de ne rien donner au hazard . . . . . furent cause qu'on ne profita guere des conjonctures favorables.*] Cæcina general des troupes de Vitellius s'étoit servi d'un stratagême qui ne lui reüssit pas, & qui pensa lui être funeste, parce que les generaux d'Othon aiant deviné la ruse, éviterent le piege, & en tendirent un autre que l'ennemi ne sut pas apercevoir. Cela leur fit obtenir un avantage considerable, mais non pas tel qu'il eût pu être si Suetone eût été moins circonspect, & plus hardi. Tacite va nous le peindre. (w) *Signum pugnæ non statim à Suetonio Paullino pediti datum. Cunctator natura, & cui cauta potius consilia cum ratione, quam prospera ex casu placerent;* compleri fossas, aperiri campum, pandi aciem *jubebat, satis cito incipi victoriam ratus, ubi provisum foret ne vincerentur. Ea cunctatione, spatium Vitellianis datum, in vineas nexu traducum impeditas refugiendi: & modica silva adhærebat; unde rursus ausi promptissimos prætorianorum equitum interfecere.* Il faisoit plus de cas d'opiner selon les regles de la prudence, que d'obtenir des avantages par un pur coup de hazard. S'il n'eût pas fait sonner la retraite ce jour-là, toute l'armée de Vitellius eût été taillée en pieces: ce fut du moins le sentiment des deux partis, on ne goûta point les raisons qu'il donna de sa conduite, & je croi que les gens de guerre change-roient

(a) *Idem Annal. lib. 14. cap. 38.*

(b) Mirabantur (*hostes*) quod dux & exercitus tanti belli confector servitiis obedirent. *Id. ib. cap. 39.*

(c) *Id. ib. cap. 31.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Xiphilin la nomme Bunduica* Bunduica. *Tacite dans les Annales* ibid. *la nomme* Boudicea, *& dans la vie d'Agricola cap. 16.* Voadica. *Il y a bien de l'aparence qu'il l'avoit toûjours nommée de la même façon, & que les copistes ont gâté l'original dans tous les deux endroits. Je croi que le veritable nom est celui qu'on trouve dans Xiphilin.*

(f) *Voiez sa harangue dans Xiphilin ubi supra pag. 169. & suiv. Voiez aussi Tacite ib. cap. 35.*

(g) *Tacit. Ann. lib. 14. cap. 35.*

(h) *Id. ib. cap. 33.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Xiphilin ubi supra pag. 173.*

(l) *Tacit. ubi supra cap. 37. mais selon Xiphilin ib. p. 175. elle mourut de maladie.*

(m) *Plin. lib. 5. cap. 1.*

(n) *Tacit. histor. lib. 2. cap. 37. ad ann. 822.*

(o) *Tillemont, hist. des Emper. to. 1. pag. m. 464.*

(p) *Cela est clair par un passage de Pline le jeune epist. 7. lib. 3.*

(q) *Tillem. ibid.*

(r) *Harduin. in Plin. lib. 5. cap. 1. pag. 526.*

(s) *Hard. ibid.*

(t) *Vossius de histor. Latin. lib. 1. cap. 26. p. m. 133.*

(v) *Tillem. ubi supra.*

(w) *Tacit. histor. lib. 2. cap. 25. ad ann. 822.*

que l'armée ennemie eut le tems de pourvoir à ses afaires. Le pis fut qu'il prit la fuite le jour du combat general & decisif, & qu'il se fit un merite auprès de Vitellius d'avoir (*D*) trahi Othon, ce qui aparemment n'étoit pas vrai, mais il en fut cru sur sa parole, & on lui sauva la vie. On a dit que l'esperance d'être créé Empereur le porta à conseiller de faire durer la guerre entre Othon & Vitellius; mais Tacite le croit trop sage pour avoir (*E*) eu de telles pensées. Nous verrons ci-dessous * qu'on a eu tort de le prendre pour le pere de Suetone l'historien, & de dire qu'il a composé la vie d'Othon.

** Dans la remarque A de l'article suivant.*

☞ SUETONE, en Latin *Cajus Suetonius Tranquillus*, historien Romain, fils de *Suetonius* (*A*) *Lenis*, a fleuri sous l'empire de Trajan, & sous celui d'Hadrien. Il s'apliqua beaucoup

roient très-volontiers le proverbe *trop de precaution est une ruse*, en celui-ci, *trop de precaution est une bevuë.* Continuons d'entendre Tacite. (*a*) *Ceterum ea ubique formido fuit, apud fugientes, occursantes, in acie, pro vallo, ut* deleri cum universo exercitu Cæcinam potuisse, ni Suetonius Paullinus receptui cecinisset, *utrisque in partibus percrebuerit.* Timuisse se *Paullinus ferebat*, tantum insuper laboris atque itineris; ne Vitellianus miles recens e castris fessos aggrederetur, & perculsis nullum retro subsidium foret. *apud paucos ea ducis ratio probata, in vulgus adverso rumore fuit.* Mais si d'un côté la circonspection de Suetone fut quelquefois prejudiciable au parti d'Othon, elle eût pu d'autre côté prevenir la ruïne où la temerité des autres chefs le precipita. Suetone fut d'avis de trainer la guerre en longueur, & son sentiment apuié (*b*) sur des maximes très-solides, fut celui de (*c*) Marius Celsus, & d'Annius Gallus ses collegues. Mais Titien frere d'Othon, & Proculus prefect du pretoire, & le plus accredité de tous (*d*) auprès de cet Empereur, opinerent tout autrement, & jetterent les affaires dans le precipice. Voici un passage qui fait de l'honneur à Suetone: (*e*) *Otho consultavit, trahi bellum, an fortunam experiri placeret. Tum Suetonius Paullinus, dignum fama sua ratus, qua nemo illa tempestate militaris rei callidior habebatur, de toto genere belli censere*; festinationem hostibus, moram ipsis utilem *disseruit.* . . . . (*f*) *Otho pronus ad decertandum: frater ejus Titianus, & præfectus prætorii Proculus, imperitia properantes,* fortunam & deos & numen Othonis adesse consiliis, affore conatibus *testabantur. neu quis obviam ire sententia auderet, in adulationem concesserant.* Après qu'il eut été resolu de donner bataille, on delibera s'il faloit qu'Othon s'y trouvât, & il fut conclu à la negative, Suetone ni Celsus n'osant pas s'y oposer, de crainte qu'on ne les accusât d'exposer le Prince au peril (*g*). On l'envoia donc avec de très-bonnes troupes en un lieu de sûreté; cela afoiblit l'armée, & decouragea les soldats (*h*), & depuis cette retraite (*i*) Suetone & Celsus n'eurent que le nom de generaux; on ne suivoit point leurs conseils, tout dependoit des fantaisies de Proculus. Il ne faut dont pas tant s'étonner ni de ce que la bataille fut perduë, ni de ce que Suetone se sauva sans oser rentrer au camp. Mais il est tout-à-fait inexcusable à l'égard de ce que je vais raporter. C'est une veritable infamie.

(a) Id. ib. cap. 26.

(b) Voiez les dans Tacite ib. cap. 32.

(c) Ibid. cap. 33.

(d) Id. ib. lib. 1. cap. 87.

(e) Id. ib. lib. 2. cap. 31.

(f) Id. ib. cap. 33.

(g) Id. ib.

(h) Id. ib.

(*i*) Profecto Brixellum Othone, honor imperii penes Titianum fratrem, vis ac potestas penes Proculum Præfectum. Celsus & Paullinus, cum prudentia eorum nemo uteretur, inani nomine ducum, alienæ culpæ prætendebantur. *Id. ibid. cap. 39.*

(*D*) *Il se fit un merite auprès de Vitellius d'avoir trahi Othon.*] Les chefs de l'armée victorieuse, & ceux de l'armée vaincuë furent trouver Vitellius à Lion. Il fit mourir plusieurs Capitaines du parti d'Othon, & laissa Suetone & Proculus dans l'incertitude de l'évenement. Enfin ils furent ouïs, & obtinrent grace parce qu'ils firent acroire qu'ils avoient trahi Othon, & qu'ils specifierent les mesures qu'ils avoient prises pour le perdre. (*k*) *Suetonium Paullinum, ac Licinium Proculum, tristi mora squalidos tenuit: donec auditi, necessariis magis defensionibus, quam honestis uterentur. Proditionem ultro imputabant:* spatium longi ante prœlium itineris, fatigationem Othonianorum, permixtum vehiculis agmen, ac pleraque fortuita, fraudi suæ *adsignantes. & Vitellius credidit de perfidia, & fidem absolvit.* Se peut-il rien voir de plus indigne du nom Romain?

(k) Id. ib. cap. 60.

(*E*) *Tacite le croit trop sage pour avoir eu de telles pensées.*] Il avoit lu dans quelques auteurs que l'armée d'Othon & celle de Vitellius soit qu'elles craignissent la guerre, soit qu'elles fussent degoûtées de l'un & de l'autre de ces deux Empereurs, dont les infamies se decouvroient journellement, songerent à s'accorder, & à élire un nouveau maitre, ou à donner au Senat le soin de cette élection, & que cela fut cause que les chefs des troupes Othoniennes, & sur tout Paulin conseillerent de tirer la guerre en longueur (*l*). Tacite veut bien croire qu'il y avoit un petit nombre de gens qui souhaitoient en leur cœur le repos public, & un bon Prince; mais il ne peut se persuader que Suetone qui avoit tant de prudence ait esperé, que dans un siecle si corrompu les soldats qui avoient troublé la paix pour avoir la guerre, abandonnassent la guerre par le desir de la paix. Il ne sçauroit non plus se persuader que des armées si diferentes en mœurs, & en langue eussent pu se reünir dans une telle entreprise, ni que la plupart des principaux officiers conoissant leur luxe, leur indigence, leurs crimes, eussent pu soufrir un Empereur honnête homme, & qui ne leur fût pas redevable de sa dignité. (*m*) *Neque Paullinum, qua prudentia fuit, sperasse, corruptissimo seculo, tantam vulgi moderationem reor, ut qui pacem belli amore turbaverant, bellum pacis caritate deponerent: neque aut exercitus linguis moribusque dissonos, in hunc consensum potuisse coalescere: aut Legatos ac duces, magna ex parte luxus, egestatis, scelerum sibi conscios, nisi pollutum obstrictumque meritis suis Principem passuros.* (*n*) Baudoin entendoit si peu ce passage, que non seulement il n'en donne pas le vrai sens, mais aussi qu'il le falsifie d'une maniere à quoi il est impossible de rien comprendre. Voici sa version: „ (*o*) Mais je ne pense pas „ aussi qu'un homme si advisé que Paulinus se promit „ oncques tant de modestie d'une populace en un „ temps si corrompu, ny que ceux qui n'avoient „ troublé la paix que pour l'amour de la guerre, s'en „ desistassent jamais par aucune affection de repos; „ soit que les armées differentes en mœurs & en langues se fussent rangées à tel consentement, ou que „ les Chefs & les Lieutenants (qui ne sçavoient que „ trop en leur ame, que leurs propres desbauches, leurs incommoditez & leurs vices avoient „ donné naissance à la guerre) eussent souffert un „ Prince si entaché de meschancetez, & obligé à la „ recognoissance de leurs services. „

(l) Ex eodem ibid. cap. 37.

(m) Id. ib.

(n) Auteur d'une traduction Françoise de Tacite.

(o) Baudoin liv. 2. des histoires de Tacite pag. 594. édit. de Paris 1628. in 4.

(*A*) *Fils de* Suetonius Lenis.] Cela se prouve par un passage que je m'en vais copier: (*p*) *Interfuit huic bello pater meus Suetonius Lenis, tertia decima legionis Tribunus angusticlavius.* On voit aussi là que le pere de Suetone étoit Tribun de la 13. legion, & qu'il se trouva à la journée de Bedriac, où les troupes de Vitellius vainquirent celles d'Othon. Si Muret se fût exactement souvenu des passages de Tacite qu'il allegue, il n'eût point emploié si mal sa science critique. Il avoit trouvé *linus*, precedé d'un petit trou dans un manuscrit, & là-dessus il s'imagina que trois lettres s'étoient perduës, qu'au lieu de *Linus* il faloit lire *Paulinus*, d'où il conclut que Suetone l'historien avoit pour pere le Suetone Paulin, dont je parle dans l'article precedent. (*q*) *Vidi ego librum, qui cariem & tineas senserat, in quo post nomen* Suetonius *foramen erat exiguum: deinde sequebatur* linus: *& supra alia manu emendatum* lenis: *Omnino autem legendum est* Paulinus. *id enim ei verum cognomen fuit. Testem in eam rem laudabo Tacitum, qui fortis viri neque nomen, neque virtutem tacitam esse sivit. Ejus enim & sæpe in annalibus & in Agricolæ vita perhonorificam mentionem facit.* Il fut si plein & si ébloui de sa conjecture, qu'il ne fit aucune attention aux temoignages de Tacite dont il se servoit; car s'il les eût considerez avec quelque reflexion, il eût conu aisément, qu'ils renversoient toute sa critique; & il eût conclu que le Suetone dont Tacite a celebré les exploits, ne pouvoit pas être celui qui n'avoit que la charge de tribun dans la guerre de Vitellius. Joignez à cela que selon le même Tacite dans (*r*) un ouvrage que Muret ne cite pas, Suetone Paulin étoit l'un des chefs des troupes d'Othon pendant cette même guerre, ce qui detruit de fond en comble la correction de Muret. Ce sont des fautes tout-à-fait étranges, & que neanmoins un critique ne doit jamais relever avec insulte, mais comme une chose qui doit lui faire trouver grace auprès des lecteurs quand il lui arrive d'en commettre de pareilles, comme cela est inevitable. S'il étoit permis de comparer les petits aux grans, je m'apliquerois ici la conclusion que Juste Lipse a tirée de cette meprise de Muret: (*s*) *Quid dicam? Non infector te vir elegantissime. sed bona fide hæc scribis? Erras nimis. Suetonius ille Lenis, Tribunus fuit: noster belli dux. Ille angusticlavius, id est, nondum Senator, sed inter equites: iste Consularis. nec tenue usquam vestigium confusionis ejus quam facis. Hic mihi in transcur,*

(p) Sueton. in Othone cap. 10.

(q) Muret. variar. lect. lib. 15. cap. 11. p. m. 1144.

(r) Le 1. & le 2. livre de l'histoire de Tacite.

(s) Lipsius in Tacit. histor. lib. 2. pag. m. 484.

coup à l'étude, & l'on peut dire, ce me semble, qu'il enseigna † la grammaire & la rhetorique. Il est certain qu'il s'occupa à plaider des causes imaginées à plaisir, & je croi qu'il en plaida aussi d'effectives devant les juges. Pline qui le met au nombre de ceux β que l'on apelloit *Scholasticos*, γ gens qui ne faisoient des harangues & des plaidoiez que dans une sale, ou par forme d'exercice, assûre en un autre endroit δ que Suetone le pria de lui obtenir un delai, parce qu'un songe lui faisoit craindre d'échouër dans une cause de barreau. Il y eut une longue & * très-étroite amitié entre ces deux écrivains, & qui fut avantageuse à Suetone, car Pline lui rendit de grans services. Il lui avoit procuré une charge de Tribun ‡, & puis il la fit donner à un autre à la priere de Suetone. Il obtint à celui-ci dont le mariage étoit sterile, le *jus trium liberorum*, c'est-à-dire les privileges de ceux qui avoient trois enfans. On accordoit dificilement cette faveur, & Pline ne l'auroit pas obtenuë pour son ami, s'il n'avoit eu beaucoup de credit à la cour imperiale, & s'il n'avoit temoigné qu'il prenoit à cœur cette afaire-là ζ. Il étoit alors ⸸ gouverneur de Bithynie sous l'empire de Trajan. La fortune de Suetone devint assez éclatante dans la suite, car il fut Secretaire de l'Empereur Hadrien; mais il perdit cette charge environ l'an 121. lors de la disgrace de plusieurs personnes (*B*) qui n'avoient pas eu pour l'Imperatrice les égards qu'elle meritoit. Il composa un fort grand nombre (C) de livres qui sont presque tous perdus. Il ne nous reste que son histoire des douze premiers Empereurs, & une partie de son traité des illustres grammairiens, & rhetoriciens. Cette histoire est fort (*D*) loüée par nos plus doctes humanistes; elle s'attache beaucoup moins aux

† *Suidas in* Τράγκυλλος *ne lui donne que la qualité de grammairien, & marque le titre de plusieurs ouvrages de grammaire composez par Suetone.*

β *Plin. epist. 24. lib. 1.*

γ *Id. epist. 3. lib. 2.*

δ *Id. epist. 18. lib. 1.*

* *Id. lib. 1. epist. 24. lib. 10. epist. 95.*

‡ *Id. epist. 8. lib. 3.*

ζ *Voiez les lettres 95. & 96. du 10. livre de Pline.*

⸸ *Environ l'an 104.*

cursu monitum, non ut carpam (Fidem testor:) sed ut claro sub exemplo doceam quàm fallax hæc Critica, & ignoscendum etiam nobis esse, si labimur interdum in proclivi istâ viâ.

Quelcun s'imaginera peut-être que Suetonius Lenis pere de Suetone l'historien étoit fils du Suetone de l'article precedent: mais ce seroit une fausse pretention; car si Suetone eût été le petit-fils de ce grand guerrier, & de ce Consul Romain, il n'eût point parlé de son aieul aussi simplement qu'il en parle: (*a*) *Avum meum narrantem puer audiebam, caussam operis ab interioribus aulicis proditam, &c.* Il est très-possible qu'un historien soit assez modeste, pour n'inserer pas dans son ouvrage par occasion les qualitez glorieuses de ses ancêtres; mais il n'est presque pas possible que faisant mention de son pere ou de son grand-pere il les nomme tout simplement, & sans ajoûter la charge très-importante qu'ils ont euë. Nôtre Suetone n'a eu garde d'oublier le tribunat de son pere: à plus forte raison se seroit-il souvenu du generalat de son grand-pere; l'occasion le demandoit necessairement, car c'est à propos de la bataille de Bedriac, qu'il a observé que son pere commandoit une legion, pendant la guerre d'Othon & de Vitellius: or ce fut dans cette guerre que Suetone Paulin commanda les troupes d'Othon.

Un certain Sicco Polentonus avoit dit avant Muret, que Suetone Paulin est le pere de Suetone l'historien. Outre cela il le fait auteur de quelques ouvrages qui ont été composez par celui-ci, il lui donne les livres *de institutione officiorum, de illustribus scriptoribus, deque historia ludicra.* C'est dans une vie de Suetone que Pighius a inserée dans ses annales, (*b*) & qui ne vaut rien. Ce Polentonus étoit Secretaire de la ville de Padouë, au commencement du XV. siecle (*c*). Vossius (*d*) assûre deux choses; 1. que Gesner pretend que Suetonius Lenis ne difere point de Suetone Paulin. & qu'il étoit pere de Suetone l'historien, & auteur d'une vie de l'Empereur Othon: 2. que la Popeliniere debite les mêmes faits. La bibliotheque de Gesner citée par Vossius ne contient rien de semblable; mais voici ce que l'on trouve dans l'abregé que d'autres ont fait de cette bibliotheque: (*e*) *Suetonius Lenis, Suetonii Tranquilli pater, Lucii Othonis imperatoris vitam descripsit. Item librum de institutione observata, & librum Prætorum.* On n'insinuë rien là qui fasse entendre, que l'on pretend que Suetonius Lenis & Suetonius Paullinus, sont la même personne. Voici les paroles de là Popeliniere: (*f*) *Suetone Lenis pere de Tranquile, descrit la vie de L. Othon Empereur, & un livre des Preteurs.* Tout cela est faux.

Notez que Suetone prenant le surnom de *Tranquillus*, retint tout le sens du surnom *Lenis* que son pere avoit porté. Mais on ne sçauroit dire la raison qui l'engagea à preferer l'un à l'autre: il ne consulta peut-être que son oreille que *Tranquillus* remplissoit mieux.

(*B*) *Il perdit cette charge . . . . lors de la disgrace de plusieurs personnes, qui n'avoient pas eu pour l'Imperatrice les égards qu'elle meritoit.*] Nous ne sçavons cela que par ce passage de Spartien: (*g*) *Septicio Claro præfecto prætorii, & Suetonio Tranquillo epistolarum magistro, multisque aliis qui apud Sabinam uxorem, injussu ejus, familiariùs se tunc egerant quàm reverentia domus aulicæ postulabat, successores dedit.* Voici

(*a*) *Sueton. in Caligula cap. 19.*

(*b*) *Ad annum 818. Voiez Vossius de histor. Latinis pag. 134. & 167.*

(*c*) *Voiez Vossius ib. pag. 804.*

(*d*) *Vossius ibid. pag. 135.*

(*e*) *Epitome bibl. Gesner. pag. 769. edit. 1583.*

(*f*) *La Popeliniere histoire des histoires liv. 6. (& non pas 5. comme cite Vossius) pag. 344.*

(*g*) *Ælius Spartian. in vita Adriani cap. 11. p. m. 102. to. 1. histor. Augustæ scriptor.*

de quelle maniere Mr. de Tillemont a representé le sens de ces paroles Latines: (*h*) „ Adrien disgracia „ en Angleterre beaucoup de personnes, pour s'estre „ conduits avec un peu trop de liberté sans son ordre „ à l'égard de l'Imperatrice Sabine, [ce que l'histoire „ n'explique pas davantage.] Suetonius Tranquillus „ [qui est sans doute l'historien,] perdit sa charge de „ secretaire, &c. „ Cela est tout-à-fait judicieux: nous verrons dans la remarque des fautes de Mr. Moreri, que tout le monde n'a pas été aussi retenu que Mr. de Tillemont.

(*C*) *Il composa un fort grand nombre de livres.*] Servons nous encore des expressions du même écrivain. (*i*) „ Suidas . . . . lui attribue divers ouvrages qui „ regardent cette (*k*) profession. Il remarque outre „ cela qu'il avoit fait un livre sur les jeux des Grecs, „ deux sur les spectacles des Romains, deux sur les „ loix & les coutumes de Rome, un sur la vie de Ciceron ou sur ses livres de la Republique, un catalogue des hommes illustres de Rome, & les huit „ livres [que nous avons] de l'histoire des Empereurs. „ (1) Il avoit encore fait trois livres des Rois, dont „ S. Paulin a depuis fait un abbregé en vers. (2) Le „ livre de l'institution des Offices cité par Priscien „ [peut estre l'ouvrage des loix & des coutumes de „ Rome.] Le mesme Priscien cite jusqu'à huit livres „ de luy sur les Preteurs. On luy attribue un livre intitulé, *De rebus variis*: où il traitoit des choses qui „ regardent la grammaire. (3) On voit par un assez „ grand nombre d'auteurs qui ont allegué ses ouvrages, qu'ils ont été fort celebres parmi les Grecs „ mesmes. (4) Tertullien cite celuy des Spectacles, „ (5) & S. Jerome celuy des Hommes illustres, à „ l'exemple duquel il a fait le sien. [C'est apparemment de cet ouvrage que vient ce qui nous reste „ aujourd'huy de Suetone sur les illustres grammairiens, poetes, & orateurs. Il y mesle quelques „ Grecs, mais qui ont enseigné à Rome.]

(*D*) *Cette histoire* des douze premiers Empereurs *est fort louée par nos plus doctes humanistes.*] C'est un tissu perpetuel de faits choisis & curieux, & raportez d'une maniere succincte sans digressions, sans reflexions, sans raisonnemens. Il y regne un caractere de sincerité qui fait sentir sans aucune peine que l'auteur ne craignoit rien, & n'esperoit rien, & que la haine, ni la flaterie ne conduisoient point sa plume. Il represente une infinité de vices, selon toute leur laideur, mais c'est sans faire conoitre qu'il aimât la medisance, & sans suprimer (*l*) ce qu'il y avoit de bon dans les personnes dont il peint les crimes. Voila de grans charmes pour les lecteurs de bon goût, pour ces lecteurs, dis-je, que rien ne choque davantage que de remarquer qu'un auteur aime à medire, & qu'il raporte les mauvaises actions non pas tant afin d'aprendre ce qui s'est passé, qu'afin de nourrir l'humeur satirique qui le possede. Une infinité de lecteurs se soucient peu qu'un historien fasse éclater cette humeur, ou qu'il en paroisse exempt: il leur sufit qu'il medise: ces gens-là sans doute n'ont pas le cœur bien tourné, & ont l'esprit faux; mais toutes choses étant égales d'ailleurs, je croi qu'ils aimeroient mieux une histoire qui peignît ingenument les mechans Princes, qu'une histoire que la malignité de l'auteur rendît suspecte. Ils peuvent donc se trouver d'accord avec les personnes de bon goût dans l'aprobation de Suetone.

(*h*) *Tillemont hist. des Emper. to. 2. pag. m. 418. ad ann. 121.*

(*i*) *Id. ib. pag. 486.*

(*k*) *C'est-à-dire celle de grammairien.*

(1) *Auson. ep. 19. p. 466.*

(2) *Suet. prol.*

(3) *Prol.*

(4) *Tert. spec. c. 5. p. 92. c.*

(5) *Hier. v. ill. præf. p. 261. a.*

(*l*) *Voiez Bodin dans sa methode de l'histoire cap. 4. pag. m. 65.*

 C'est

aux afaires de l'empire, qu'à la personne des Empereurs ; & l'on ne sauroit assez admirer la diligence avec laquelle il ramassa une infinité de particularitez sur leurs actions, & sur leurs inclinations. Il n'observe point l'ordre du tems ; & jamais histoire ne fut plus diferente des annales que celle-là. Il reduit tout à certains chefs generaux, & met ensemble ce qui se raporte à chaque chef. Il est fort serré, & touche beaucoup de coutumes & d'ordonnances, de sorte que ceux qui le lisent avec un bon commentaire, ou qui entendent sur cela les leçons d'un sçavant critique, peuvent aprendre une infinité de belles antiquitez. Il y a des gens qui le blâment d'avoir écrit tant de choses (*E*) qui font conoître le detail des actions impures, & des debauches horribles de Tibere,

C'est un écrivain qui a trouvé l'art de prevenir sur sa bonne foi, & c'est une grande marque qu'il écrivoit sans passion. Voions quelques-uns des temoignages qu'on lui a rendus, & commençons par celui de l'eloquent Politien : (*a*) *Hac singula ita Suetonius hic noster persecutus in sua historia est, ut prater explicandi scientiam, qua mirifice est usus, etiam diligentiam nobis, fidemque, & libertatem suam plane probaverit. Nulla in his libris suspicio est gratia, nulla simultatis, nihil studio dictum, nihil suppressum metu, rebus ipsis data omnia, veritati in primis servitum est, ut plane appareat ad perpetuam magis possessionem (ut Thucydides ait) quam ad intuitum hoc opus, pugnamque prasentem comparatum est. Nam qui aut fœdis assentationibus, aut malignis obtrectatiunculis, supra quam res ipsa postulet, quasi servire historiam cogunt, ii mihi haud minus eam dehonestare videntur, atque ii, qui Herculem ipsum depingant, Lydia Omphala in muliebri & crocina tunicula famulantem.* . . . . (*b*) *Hanc in primis captare historicus laudem debet, ut libertate usus maxima in scribendo, ut neque assentationi quasi obnoxius, neque obtrectationi quasi offensus, sed fidei servisse atque incorrupta veritati existimetur, ne quid in eo servile, neve quid malignius deprehendatur, sic ut nec ullis conditionibus sollicitatus, neque mercedula cuiquam auctoratus, sed sui homo juris, rectus, atque intrepidus neutram in partem prapenderet.* . . . . (*c*) *Tantum abest, ut hic noster quicquam vel metu, vel studio adductus, rebus ipsis detraxerit, ut Nerva etiam, Trajani, Adrianique sua atatis Imperatorum vitas tacere praoptaverit, quam aut periculose de viventibus male sentire, aut extollendo potentiores, parum videri liber.* Joignons à ce bel eloge ce passage de Juste Lipse : (*d*) *Suetonium Tranquillum non injuria commendo sape juventuti. Verba vides? Pura, tersa, propria. Filum totum orationis? Breve, nervosum. Rem ipsam? Utilis pariter & jucunda historia est: &, quod mihi caput, plena moris & doctrina antiqua. Quis obsecro, ritus publicus olim privatusque fuit, quem velut de industria non tangat? Quod munus, quis magistratus, quem non libet? Tangat & libet, dico. Non enim explicet: quod institutum ejus vetuit & ratio scribendi. At viam tamen latam sternit ad indagandum: & aures atque animum imbuit auditione aliqua, imò cognitione.* Encore un temoin : (*e*) *Suetonius vitas aliquot descripsit Augustorum. Fidem si spectes, nihil certius. Acumen scribentis si consideres, & prudentiam, nihil acutius, nihil prudentius. Verborum, quantum satis est, adhibet; copiam autem rejicit. Formulas fori & curia omnes servat in loquendo. Mirificus planè vir, & dignus, qui ab omnibus ametur & legatur.* Qui voudra voir un plus grand nombre de temoignages, n'aura qu'à lire Mr. Hanckius au 1. tome *de Romanarum rerum scriptoribus*, page 112. & 113. & au 2. tome page 287. & 288. On peut voir aussi Mr. Pope Blount à la page 104. du *censura celebriorum autorum*. Mais il est juste que l'on voie ici ce que les anciens ont reconu de la candeur & de la sincerité de Suetone. Consultez la marge (*f*).

(*a*) *Politianus prafat. in Suetonium fol.* m. *b* 3.

(*b*) *Id. ib. fol. b* 4.

(*c*) *Id. ib. fol. b* 5.

(*d*) *Justus Lipsius elector. lib.* 2. *cap.* 17. *p. m.* 811. *to.* 1. *oper.*

(*e*) *Francisc. Robortellus in literis ad Jo. Bapt. Campegium to.* 1. *de populi Romani vita & victu pramissis.*

(*f*) Suetonius Tranquilius, emendatissimus & candidissimus scriptor Antonium & Vindicem tacuit, contentus eo quod eos cursim perstrinxerat. . . . Et de Suetonio non miramur cui familiare fuit amare brevitatem. *Vopiscus in Firmo pag. m.* 691. *to.* 1. *histor. aug. script.* Voiez le aussi *in Probo* pag. 639. où il le met parmi les historiens *qui non tam diserte quam vere memoria* (res gestas) *tradiderunt.*

Il ne faut pas dissimuler que la lecture de Suetone deplait beaucoup à ceux qui veulent sçavoir les dates precises des évenemens. C'est une chose qu'il a negligée : il n'a rien moins observé que l'ordre chronologique : cela n'etoit pas de son plan, & notez qu'il est excusable d'avoir choisi une methode qui le dispensoit de suivre cet ordre-là. On avoit assez d'histoires où l'on trouvoit tout de suite le regne des Empereurs, selon le tems que chaque chose etoit arrivée. C'est pourquoi il ne jugea pas à propos de faire un ouvrage de même nature; il aima mieux s'attacher à faire conoitre la vie des Empereurs, & leurs personalitez, & rassembler pour cela dans un chapitre ce qui concernoit leurs mariages, & dans d'autres chapitres ce qui concernoit leur éducation, ou leurs amitiez, ou leurs bâtimens, &c. C'etoit choisir ce qu'il y a de plus penible dans les fonctions de l'histoire ; car il est bien plus aisé de recueillir les materiaux des guerres, ou des autres afaires publiques, que le detail du Palais, je veux dire les inclinations, & les actions particulieres du Monarque, ce qu'il étoit entant que mari, que pere, que frere, que maitre, qu'ami, qu'amant ; quels étoient ses degoûts, ses caprices, ses habits, & ses repas, &c. Je suis sûr qu'un homme qui entreprendroit aujourd'hui l'histoire des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois de France, &c. selon le modele de Suetone, en remontant comme lui aux 150. dernieres années plus ou moins, trouveroit de grandes dificultez, & que s'il reüssissoit aussi bien que Suetone, il se feroit admirer, & qu'il passeroit pour un excellent auteur d'Anecdotes. Oh qu'un tel ouvrage seroit propre à enrichir le libraire !

(*E*) *Il y a des gens qui le blâment d'avoir écrit tant de choses qui font conoitre le detail des actions impures.*] Muret est celui qui a declamé avec le plus d'éloquence contre Suetone à ce sujet-là, & il en vint jusqu'à dire que la lecture de cet historien est aussi à craindre pour les jeunes gens que celle des vers de Catulle, & de Martial. Raportons tout cet endroit de la harangue qu'il prononça dans le college de Rome le 4. de Novembre 1580. (*g*) *At Suetonium S. Hieronymus laudat. Magnum testimonium, si laudat. Non enim sanctitate tantùm Hieronymus, sed & eruditione & judicio prastitit. Quomodo igitur laudat? Eâdem libertate scripsisse eum ait Casarum vitas, quâ ipsi vixerunt. Non magna laus, si laus est: sed ego laudem esse non puto. Quid enim laudis habet, cùm Casares in summâ licentiâ atque impudentia vixerint, orationis turpitudine, ipsorum flagitia aquasse, quaque illi perpetuis tenebris operienda patrârant, ea nudis & pratextatis verbis in lucem & in aspectum hominum protulisse? Itaque nihil apud Suetonium frequentius legas, quàm exoletos, & spintrias & cellarios, & nubentem Neroni Sporum, Doryphoro Neronem; voces etiam, quas in illis flagitiis miserint, quasi hat scire, posterorum interesset: quorum commemoratione non scriptorem modò, sed ipsas chartas erubescere oportebat: cùm hac interim ita subtiliter ac particulatim persequitur, ut docere voluisse videatur. In Tacito nihil simile reperias. Talia aut praterit, aut ita significat, ut odisse & abhorrere videas, non, ut illum alterum, cupidè in eis immorari. Inter Vopiscos igitur & Spartianos, & Lampridios & ejusmodi vitarum scriptores Suetonius emineat, illâ se jactet in aulâ; hoc ceteris melior, quòd atatis beneficio, meliùs quàm illi Latinè loquitur: ad Taciti quidem gloriam aspirare, aut se cum eo conferre si voluerit, omnium eruditorum convicio vapulabit. Equidem quod ad me attinet, Suetonii lectionem non minus quàm Catulli aut Martialis adolescentibus perniciosam, etiam confirmata atatis viris periculosam puto.* Prenez garde qu'il fait une oposition entre Tacite & Suetone, afin de montrer que Tacite n'a point merité de blâme vu sa precaution ou de suprimer ces impuretez, ou de n'en parler qu'en general, & avec des marques de haine. Bodin avoit dejà fait cette observation, pour mettre Tacite au dessus de Suetone, qu'il reconoit d'ailleurs moins blâmable que Lampridius : (*h*) *Hoc forsassis improbari potest* (Suetonius) *quod fœdissimas quasque principum libidines nimis studiosè consectatur quas Corn. Tacitus omisit. Sed in eo genere longè à Lampridio superatur, is enim tot portenta novarum voluptatum ab Heliogabalo invecta describit, ut non magis ea narrare, quàm unicuique ad imitandum proponere videatur.* Mais Bodin & Muret n'oublioient-ils pas la diference qui se trouve entre l'auteur d'une histoire de l'empire, & l'auteur d'une histoire de l'Empereur. Celui-là ne doit toucher que legerement au domestique du Prince; il ne doit guere parler des Rois qu'entant qu'ils influent dans les afaires generales de l'état. Mais ceux qui composent l'histoire de la personne d'un Monarque, se doivent arrêter principalement à ses actions domestiques. Voilà pourquoi Suetone s'est cru obligé plus que Tacite à insister sur les personalitez des Empereurs. Outre cela l'on peut assûrer, qu'il n'est pas vrai que Tacite se soit conduit de la maniere que les censeurs de Suetone raportent. Il exprime en termes très-forts les impuretez de ce tems-là, & je ne sçai si à (*i*) proportion il n'en parle pas autant que l'autre. Nous en pourrions mieux juger, si nous avions toute son histoire de Caligula. La remarque de

(*g*) *Muretus orat.* 17. *vol.* 1. *pag.* 347-348. *edit. Lips.* 1672. *in* 8.

(*h*) *Bodin. method. histor. cap.* 4. *pag. m.* 65.

(*i*) *C'est-à-dire en considerant qu'il faisoit l'histoire de l'Empire Romain, & que Suetone écrivoit la vie des Empereurs.*

bere, de Caligula, de Neron &c. On ne peut nier que ses recherches là-dessus n'aient été fort singulieres, & qu'il n'ait donné à sa plume beaucoup de licence : c'est ce qui a fait dire qu'il avoit de Muret que le public n'a que faire de sçavoir tout ce detail de la debauche des Empereurs, prouve trop; car on lui repondra qu'il n'importe point au public de savoir les particularitez que Tacite nous raconte touchant Agrippine, qui provoquoit à l'inceste son propre fils. Qu'avons-nous a faire, lui dira-t-on, du (a) *lasciva oscula & praenuntias flagitii blanditias*, que l'on trouve dans Tacite ? Vous devez ou condamner cet historien, ou absoudre Suetone, & reconoitre que leurs fautes ne diferent que du plus au moins. Notez qu'Erasme dont l'autorité doit bien valoir celle de Muret, ne juge pas que la description des infamies des Empereurs dont Suetone a écrit l'histoire, soit inutile au public. Il croit au contraire qu'elle peut servir d'epouvantail aux mauvais Princes, & qu'il n'y a point de tyran qui pût sentir du repos, s'il consideroit que sa memoire seroit un jour aussi execrable, que l'est aujourd'hui celle d'un Caligula, & d'un Neron. Ce fut dans la vuë du bien public qu'il travailla à une édition de Suetone, & des autres historiens qui nous ont laissé le detail des actions abominables des Empereurs Romains. Citons ses paroles; elles representeront sa pensée plus amplement, & plus fortement que je ne l'indique : (b) *Ex bona fides scriptoribus super alias innumeras, hac pracipua capitur utilitas, quod non alia res aque, vel bonorum regum animos ad res cum laude gerendas accendit, vel Tyrannorum cupiditates cohibet ac refrenat, dum utrique cernunt horum literis suam vitam omnem, mox in totius orbis, imo seculorum omnium Theatrum producendam, & quidquid nunc vel in abdito patrant, vel ascito fuco pratexunt, vel metu dissimulari cogunt verius quam ignorari, paulo post clarissima in luce sub oculis omnium traducendum, cum jam metu pariter ac spe libera posteritas, nec ullo corrupta studio, magno consensu recte factis applaudet, parique libertate his diversa explodet exsibilabitque. Nec enim arbitror quenquam tyrannum, sic penitus omnem hominis sensum exuisse, ut vitam sibi jucundam ducat, si norit suum nomen apud posteros omnium atatum ac nationum, tam invisum & execrabile fore, quam est Neronis, Caligula, Heliogabali, Commodi, ad quorum mentionem, ceu portentorum verius quàm principum, nemo jam non despuit, non abominatur, non detestatur.* Un exemple que je m'en vais alleguer peut servir ici de confirmation. L'Empereur Commode exposa aux bêtes un homme qui avoit lu la vie de Caligula composée par Suetone (c), & il en usa ainsi à cause qu'il etoit né le même jour que Caligula. D'où nous pouvons conclure qu'il prenoit plus d'interêt à la memoire de Caligula, qu'à celle des autres Empereurs que l'historien a difamez. Or puis qu'en consequence d'un interêt dont les raisons étoient si frivoles, il exerça tant de cruauté envers un lecteur, il est facile de comprendre que pour rien du monde, il n'auroit voulu que l'on le traitât comme Suetone a traité Caligula. Il est donc vrai que les tyrans ne veulent pas que leurs infamies soient conuës. Il est donc vrai que Suetone les peut inquieter, & leur faire craindre qu'un jour leur memoire ne soit aussi execrable, que celle des Empereurs dont il étale les debordemens.

Politien plusieurs années avant Erasme avoit soutenu que les impudicitez, & les cruautez decrites par Suetone pouvoient servir à faire aimer les vertus contraires, & il allegua la conduite des Lacedemoniens, qui pour faire haïr l'ivrognerie à leurs enfans les regaloient du spectacle de l'ivresse de leurs esclaves. Lisez ses paroles, vous y trouverez aussi la conduite d'un musicien, qui pour mieux instruire ses disciples leur faisoit entendre des gens qui chantoient très-mal: (d) *Sed neque aut obscœnitatis apud hunc quisquam, aut crudelitatis exempla reformidet. Siquidem & Lacedamonii (ut est apud Plutarchum) soliti etiam sunt per festos dies bene potos servos, atque ex eo parum sui compotes, quos illi Εἵλωτας vocabant, ostendere inter convivia, atque illo pacto docere adulescentes, quantum in se mali ebrietas contineret. Et Thebanus (e) Gismenias bonos juxta malosque tibicines discipulis ostendens, Hoc modo, aiebat, canere oportet, illo non oportet. Videlicet collata vitiis virtutes, magis aliquanto, quam si seorsum inspexeris, dilucescunt.*

Mr. de Tillemont a jugé comme Muret. (1) On cite de S. Jerosme, dit-il (f), que Suetone „ est aussi li„bre [& aussi infame] dans sa narration, que les „princes dont il fait l'histoire l'estoient dans leur vie: „[en quoy il dement les eloges que Pline luy avoit „donnez:] (2) & il a merité qu'on dise de luy & de „Lampride, qu'ils apprennent les plus grands cri„mes en les rapportant.„ Je ne sçaurois lui passer toutes les parties de cet arrêt de condamnation; car je suis très-persuadé que Suetone a pu écrire de cette maniere, sans *dementir les eloges que Pline lui avoit donnez*. Pline a *dit (g) que plus il le connoissoit plus il l'aimoit à cause de sa probité, de son honnesteté, de sa bonne conduite, de son application aux lettres, & de son erudition*. La maniere dont Suetone a particularisé les debauches des Empereurs, n'est nullement une preuve ni qu'il aimât les impuretez, ni qu'il se plût à les decrire, ni qu'en general il y eût rien à desirer à sa probité, & à son honnêteté. Cela fait voir seulement qu'il etoit fort ingenu, & fort sincere, & qu'il croioit qu'un historien doit representer naivement, & fidélement tout ce qu'il a pu deterrer de veritable: & pour peu qu'on se conoisse à deviner le caractere des auteurs par leur maniere d'écrire, on peut juger que celui-ci ne faisoit que suivre sa sincerité, & son ingenuité naturelle, & qu'il ne cherchoit point l'amusement, ou le divertissement de son cœur. On doit même presumer qu'il eut en vuë de punir le crime autant qu'un historien le peut punir, & de châtier la memoire de ces monstres d'homme en la transmettant aux siecles futurs chargée de toute l'execration dont elle est digne, & qu'il crut que cela pourroit reprimer la brutalité un jour à venir. Il est certain que lui & Lampridius inspirent plus d'aversion, & plus d'horreur pour les Princes dont ils decrivent les deportemens abominables, que ne le font les historiens les plus prudes, & les plus graves. Disons enfin que Mr. de Tillemont ne s'est pas assez servi de son jugement, lors qu'il a voulu combatre par des consequences vagues, & tout-à-fait incertaines le temoignage precis, & formel de Pline le jeune. Tenons nous en à ce temoignage de l'un des plus honnêtes hommes de ce siecle-la. Et qu'on ne me dise pas qu'il l'a rendu dans une lettre où il demandoit une grace pour Suetone : je sçai bien qu'en telles rencontres on use de flaterie; mais ne voit-on pas que Pline assûre dans la même lettre, qu'il y avoit fort long tems que Suetone etoit lié avec lui d'une amitié très-etroite. Ce n'etoit pas un mensonge, car d'autres lettres de Pline font voir que cela est vrai. Ce commerce étroit, cette familiarité de Suetone, & de Pline n'auroit pas duré, si Suetone n'eût pas été tel que Pline le represente. J'ajoûte qu'il ne reste point d'auteurs qui donnent la moindre atteinte à la vertu de Suetone; car il faut compter pour rien ce que Domitius Caldermus (h) grand hableur a debité. Lisez ce passage : (i) *Sinisteriora quadam de Suetonii moribus consectatur, Marii, nescio cujus, testimonium citans. Nos enim adulescentes ipsum meminimus audire Domitium, cum diceret habere se peculiarem Marii Rustici librum, quem cateris incognitum secum de Gallia attulisset, qui tamen codex, ne extincto quidem illo, unquam comparuit. Atque ego quidem studio incogniti mihi scriptoris incensus, etiam ad ipsius Domitii parentis Benaci lacus accolas accessi, omnemque ejus librorum suppellectilem scrutatus, Marium certe hunc rusticum inveni nusquam.*

Mettons ici la reflexion que la Mothe le Vayer a faite sur l'invective de Muret: „ (k) Il seroit à souhai„ter, dit Muret, que nous n'eussions point appris „tant de débauches, & tant de vices honteux qu'ont „pratiquez les Tiberes, les Nerons, & les Caligules. „Ce sont des ordures qui font presque rougir le pa„pier sur lequel Suetone nous les represente. Et si ce „que dit un ancien, est veritable, (3) qu'il n'y ait gue„res de difference entre celuy qui décrit de semblables „infamies avec soin, & celuy qui les enseigne; à „grande peine pourrons nous excuser Suetone de „s'en estre acquitté de la façon qu'il a fait. . . . . . „(l) Mais comme nous avons deja répondu à de sem„blables objections dans d'autres Sections que celle„ci, y a-t-il un seul de tous les Historiens de nom „qui ne soit coupable, s'il luy faut imputer à crime „d'avoir representé les méchantes actions qui font „la plus grande, & souvent la plus considerable par„tie de sa narration ? L'Histoire sacrée mesme ne „nous fait-elle pas voir des parricides, des incestes, „des idolatries, & mille autres profanations, parmi „ses meilleurs exemples & ses plus saintes instruc„tions.„ Il est dificile de bien repliquer à cette remarque, & je voudrois bien sçavoir ce qu'auroit pu dire conte cela le scrupuleux Tillemont. Il auroit sans doute allegué des choses bien specieuses; mais dont on auroit pu inferer que le plus ancien de tous les historiens, & celui qui avoit le plus de lumieres, vu qu'il écrivoit par inspiration, ne devoit jamais parler des filles de Lot; car, dira-t-on, c'est enseigner indirectement l'inceste dans des circonstances tout-à-

fait,

(a) *Tacit. Annal. lib. 14. cap. 2.*

(b) *Erasm. epist. dedicat. Suetonii, Dionis Cassii, Spartiani, Capitolini Lampridii &c. Il dedia cet ouvrage à Frideric Electeur de Saxe, & au Prince George cousin de cet Electeur. L'épître dedicatoire est datée d'Anvers le 5. de Juin 1517.*

(c) Eum etiam qui Tranquilli librum vitam Caligulæ continentem legerat, feris objici jussit, quia eundem diem natalis habuerat quem & Caligula. *Lamprid. in Commodo cap. 10.*

(d) *Politian. ubi supra fol. b 5.*

(e) *Il faloit dire* Ismenias.

(1) *Voss. h. lat. l. 1. c. 31. p. 166.*

(f) *Tillemont ubi supra pag. 488.*

(2) *Ruald. v. Plut. c. 28. p. 51. 2.*

(g) *Tillem. ib. p. 486. Les paroles de Pline epist. 95. lib. 10. sont* Suetonium Tranquillum, probissimum, honestissimum, eruditissimum virum, & mores ejus sequutus & studia, jampridem, domine, in contubernium adsumsi: tantoque magis diligere cœpi, quanto hunc propius inspexi.

(h) *Voiez ci-dessus pag. 761. col. 1.*

(i) *Politian. ubi supra.*

(k) *La Mothe le Vayer, jugem. sur les principaux historiens pag. 230. du 3. tome de ses œuvres in 12.*

(3) Parum abest à docente qui talia narrat.

(l) *Id. ib. pag. 231.*

avoit écrit la vie des Empereurs avec la même liberté qu'ils avoient vêcu. C'étoit neanmoins un homme de très-bonnes † mœurs, & d'une vertu insigne. Il ne se hâtoit pas de publier ses ouvrages, & il faloit l'exhorter ß à les tenir moins de tems sous la clôture de son cabinet. Les meilleurs commentaires sur cet écrivain sont ceux de Torrentius & de Casaubon. On les a mis tout entiers avec les notes de quelques sçavans critiques dans γ l'édition d'Utrecht 1672. Je n'ai point vu la version Françoise de Suetone qui fut imprimée à Lion * l'an 1556. in 4. Je ne sçaurois donc dire si George de la Bouliere qui en est l'auteur, a eu les mêmes égards que Mr. du ‡ Teil. Celui-ci a suprimé des chapitres tout entiers, & a énervé en plusieurs rencontres les phrases de Suetone; car il voioit bien que nôtre langue ne pouvoit soufrir la vivacité, & la force des portraits que l'auteur Latin nous donne de la debauche des Empereurs. Il ne faudra pas (F) oublier les fautes de Mr. Moreri.

SULACHA ‡ (SIMON) Religieux Nestorien de l'Ordre de St. Pacome, se retira de l'obeïssance de son Patriarche, & s'unit à l'Eglise Romaine. Ceux qui comme lui avoient secoüé le joug, l'élurent pour leur Patriarche, & l'envoierent à Rome, où le Pape Jules III. lui con-

fait afreuses. On infereroit aussi des raisons de cet auteur, que (a) l'histoire en general est condamnable; & qu'on eut grand tort de publier dans Paris le procés de la Dame de Brinvilliers; & que la relation des conjurations est une chose à proscrire, puis que l'on y peut aprendre l'art de former des conspirations, & d'evitez les fausses mesures qui ont fait echouer celle des Pazzi & plusieurs autres.

(F) *Les fautes de Mr. Moreri.*] I. Le pere de Suetone n'etoit pas *Tribun de la troisiéme Legion*; mais de la treizieme. II. La qualité de *Secretaire d'Etat*, est trop forte pour Suetone: il n'y a nulle aparence qu'il ait jamais eu un tel emploi: sa charge ressembloit sans doute à celle de ceux qu'on nomme aujourd'hui Secretaires du cabinet. Spartien l'apelle (b) *Magistrum epistolarum*: il parla ainsi selon le style de son tems, si nous en croions le docte Gutherius, qui soutient (c) que le *Magisterium epistolarum*, ne fut crée qu'après l'empire d'Hadrien. III. Il ne faloit pas dire que Suetone perdit sa charge *à cause de quelques privautez qu'il avoit avec l'Imperatrice Sabine*. Cette expression insinuë trop clairement je ne sçai quelles idees de galanterie, qui ne sont point contenues dans les paroles Latines de Spartien, le seul auteur qui nous aprenne la disgrace de Suetone. On a vu (d) ci-dessus comment il s'énonce. Mr. Moreri (e) le cite après avoir debité, que l'Empereur Hadrien *découvrit quelques galanteries que* Sabine *avoit, & qu'il la fit empoisonner*. Il est faux que Spartien dise tout cela; & bien loin qu'il fasse entendre que ceux qui perdirent leurs emplois avoient été les galans de l'Imperatrice, il donne à conoitre clairement qu'ils l'avoient traitée avec mepris. Mr. de Saumaise s'est étonné justement (f) que l'on n'ait pas fait attention à ces paroles *injussu ejus*, qui marquent que la raison pour laquelle ces gens-là perdirent leurs charges, fut que sans l'ordre d'Hadrien ils s'étoient donné auprès de l'Imperatrice un trop grand air de hauteur, & de familiarité. Si leur faute avoit consisté dans quelque intrigue d'amour, l'historien n'eût pas dit *injussu ejus*; car quelle impertinence ne seroit ce pas que de dire, l'Empereur ôta leurs charges au Prefet du Pretoire, à Suetone, & à plusieurs autres, parce qu'ils avoient eu des galanteries avec Sabine sans qu'il le leur eût commandé? Ne seroit-on pas extravagant si l'on suposoit qu'en quelques rencontres il donna de pareils ordres? Ne me repondez pas que d'autre côté l'on seroit extravagant si l'on suposoit, qu'il ordonna quelquefois d'être incivil envers Sabine: cette suposition est très-bien fondée. Nous sçavons qu'il traitoit sa (g) femme comme une servante, d'où il est aisé de conclure qu'il permettoit à ses officiers de la traiter durement, & très-incivilement. Mais il y avoit des bornes dans tout cela; il ne le permettoit pas toujours, il ne le permettoit qu'à certaines gens, & il leur marquoit jusqu'où cette permission se pouvoit étendre. Les personnes qui perdirent leur emploi ne s'étoient pas contenuës dans ces limites, voilà pourquoi l'historien s'est servi de l'expression *injussu ejus*, qui marque la veritable raison de la disgrace, & qui exclut en même tems tout soupçon de galanterie. Mr. de Saumaise (h) develope parfaitement bien ce petit mystere. Ce qu'il dit contre ceux qui veulent trouver ici des galanteries, pouvoit être confirmé par une raison à laquelle il n'a pas pris garde. Spartien immediatement après ajoûte, que Sabine auroit été repudiée à cause de sa mauvaise humeur, si son mari eût été d'une condition privee: (i) *Uxorem etiam ut morosam & asperam dimissurus (ut ipse dicebat) si privatus fuisset*: pas un mot d'infidelité conjugale, (k) ni d'aucune galanterie. Inferons de là que les officiers deposez n'étoient coupables que d'avoir brusqué Sabine dans ses mauvaises humeurs. Son chagrin la rendoit grondeuse & insupotable; mais comme on savoit que l'Empereur la meprisoit, & ne se soucioit guere qu'on la respectât, on la grondoit à son tour, & l'on garda si peu de mesures sans avoir l'aveu du Prince, qu'on s'attira une disgrace. L'autre fait que Mr. Moreri debite sous la citation de Spartien, se trouve réellement en quelque maniere dans cet auteur: (l) *Sabina uxor non sine fabula veneni dati ab Adriano defuncta est*, c'est-à-dire, Sabine mourut, & ce ne fut pas sans qu'il courût quelque bruit qu'elle avoit été empoisonnée par Hadrien. Mais Mr. Moreri ne laisse pas de se tromper; car il veut que la decouverte des galanteries ait été cause de l'empoisonnement de cette Dame; & cela seroit très-faux quand même on lui passeroit qu'au tems de la disgrace de Suetone on decouvrit des galanteries. Il se passa bien 16. ans (m) entre la destitution de ce Secretaire, & la mort de l'Imperatrice.

Continuons d'examiner le recit de Mr. Moreri. *Cette disgrace particuliere*, dit-il, *donna* à Suetone *la pensée d'écrire pour le public, & il composa la vie des douze Cesars. . . . . Pline le jeune* le pria *de ne tarder plus de publier cet Ouvrage, lui avoüant qu'il le trouvoit si achevé qu'en le voulant polir davantage (n) il ne faisoit que l'afoiblir.* Il y a là bien des fautes. IV. On n'a aucune preuve que la disgrace de Suetone lui ait inspiré l'envie de travailler pour le public. V. Il y a donc beaucoup de temerité à marquer precisement, qu'elle le determina à travailler à l'histoire des douze Empereurs; car comme il a fait beaucoup de livres, il auroit pu composer pendant sa disgrace, sans que nous pussions conclure qu'il composa un tel & un tel ouvrage. VI. Personne ne sçait quels sont les livres que Pline le jeune l'exhortoit à publier. Pourquoi donc assûre-t-on qu'il l'exhorta à publier les douze Cesars? VII. Il faut bien aider à la lettre pour pouvoir dire qu'il *avoüe qu'il les trouvoit achevez*. Cela supose qu'il a declaré qu'il les avoit lus, & cette suposition n'est pas nettement conforme à ce passage: (o) *Patere, me videre titulum tuum; patere audire, describi, legi, venire volumina Tranquilli mei.* Il est vrai qu'il venoit de dire ce que Mr. Moreri a cité, *Perfectum opus absolutumque est; nec jam splendescit lima, sed atteritur.* Mais que sçait-on s'il ne disoit pas cela sur un prejugé d'ami? VIII. En tout cas s'il étoit vrai que Suetone n'eût écrit la vie des douze Cesars qu'après sa disgrace, il seroit très-faux que Pline le jeune eût pu se plaindre (p) de sa lenteur à la publier; car sans doute il lui écrivit cette lettre sous l'empire de Trajan. Or Suetone ne perdit sa charge qu'en l'an 4. ou 5. de l'empire d'Hadrien. IX. Enfin au lieu de *Sicco Polemon*, il faloit dire *Sicco Polenton*.

Quelques-unes (q) de ces fautes de Mr. Moreri ont été commises par la Mothe le Vayer, dans son jugement sur les principaux historiens. J'en suis surpris, car c'étoit un homme tout autrement docte que Mr. Moreri, & qui avoit été guidé dans cet ouvrage par Mrs. du Puy, & secouru (r) *des livres de quatre grandes Bibliotheques, celle du Roy, celle de Monsieur de Thou, la leur propre*, & celle du Cardinal Mazarin. Avec de si grans secours il auroit dû faire un excellent livre, & il eût pu même sans cela se garantir des quatre fautes où il est tombé.

† *Voiez le passage de Pline dans la remarque E. pag. 2815. lettre g.*

ß *Voiez la remarque F, lettre p.*

γ *Procurée par Mr. Gravius. Elle fut reimprimée l'an 1691.*

* *Du Verdier Vau-Privas bibl. Franc. pag. 446. La Croix du Maine pag. 118. ne parle que de l'édition de Lion 1569.*

‡ *La 4. édition de sa traduction de Suetone est d'Amsterdam 1699.*

‡ *Voiez la remarque A de l'article* Hebed-Jesu.

(a) *Confer quæ supra pag. 2715. col. 1.*

(b) *Spartian. in Adriano cap. 11. p. m. 102.*

(c) *Gutherius de officiis domus Augustæ lib. 3. cap. 4. p. m. 438.*

(d) *Dans la remarque B.*

(e) *Au mot* Sabine.

(f) Qui impudicam familiaritatem intelligunt, ne illi multum falluntur. ne tale quicquam cogitarent, poterat per illas duas voces fieri, *injussu ejus*, si diligentius paulo attendissent. *Salmas. in Spart. Adr. cap. 11. pag. m. 102.*

(g) Hujus uxor Sabina dum prope servilibus injuriis afficitur ad mortem voluntariam compulsa est. *Aurelius Victor in Adriano.*

(h) *Salmas. ubi supra.*

(i) *Spart. ubi supra.*

(k) *Refutez par là les fables que Brantome a debitées contre Sabine au 1. tome des Dames galantes pag. 118.*

(l) *Id. Spartian. ib. cap. 24. pag. 104.*

(m) *Voiez Tillemont ubi supra pag. 418. & 450.*

(n) *Voilà un il mal placé. On diroit que Mr. Moreri pretend que Pline polissoit & affoiblissoit l'ouvrage de Suetone. Cette faute a été corrigée dans les éditions de Hollande.*

(o) *Plin. epist. 11. lib. 5.*

(p) Sum & ipse in edendo hæsitator, tu mora tamen meam quoque cunctationem tarditatemque vicisti. *Id. ibid.*

(q) *La 2. la 3. la 4. & la 5. C'est de lui que Mr. Moreri les a copiées.*

(r) *La Mothe le Vayer, preface du jugement sur les principaux historiens.*

Digitized by Google

confirma le Patriarchat † en 1552. Sulacha fit sa confession de foi à Rome, qui fut traduite en Latin par Masius, avec la lettre que ces Nestoriens écrivirent à Jules III. pour le prier de confirmer l'élection qu'ils avoient faite de Sulacha, & pour lui demander sa protection contre une famille qui conservoit depuis long tems le Patriarchat *. Ce fut le sujet de leur division: plusieurs d'entr'eux ne purent soufrir que cette charge demeurât toûjours dans une même famille; or la famille qui en avoit dejà joui plus de deux cens ans, ne vouloit point s'en dessaisir. Simon Sulacha de retour en Orient, établit son siege patriarchal à Caramit ville de Mesopotamie, & prit le titre de Patriarche des Assyriens, & ordonna plusieurs Evêques & Archevêques. Les Turcs le firent mourir à la solicitation des schismatiques. On élut pour son successeur un Moine de saint Pacome, qui se nommoit ‡ Hebed-Jesu. J'en ai parlé sous ce nom-là, & sous celui d'Abdissi: aiez recours à ces articles. Fra-Paolo ⸸ insinuë que par politique la cour de Rome fit grand bruit de cette ambassade des Nestoriens, afin de soutenir sa reputation en Europe par des fantômes. Je raporterai dans une remarque ce que dit (Z) cet historien.

☞ SULPICIA ou SULPITIA, Dame Romaine, fille de Sulpicius Paterculus, & femme de Fulvius Flaccus, obtint un honneur insigne lors qu'il fut jugé à propos de chercher quelque remede aux dereglemens impudiques que l'on remarqua parmi les femmes de Rome. Le mal fut jugé si grand que l'on recourut à l'assistance celeste, & à ces ressources de religion qui supléent le defaut des moiens humains. On fit consulter les livres de la Sibylle, & sur le raport des consulteurs il fut ordonné par le Senat qu'un simulacre seroit consacré (A) à Venus *Verticordia*, c'est-à-dire, *convertisseuse des cœurs*, afin que les femmes & les filles fussent plus facile-

† *Petrus Strozza de dogmate Chaldaeor. apud Aubert. Miraeum, Polit. Eccl. lib. 2. c. 5.*

* *Voiez l'histoire critique du Levant par le Sieur de Mony, chap. 7.*

‡ *Strozza, apud Miraeum ibid.*

⸸ *Hist. du Concile de Trente, liv. 5. au commencement.*

(Z) *Ce que dit cet historien.*] On trouve dans son (a) ouvrage que le Pape reçut avec beaucoup de magnificence le Patriarche, que toutes les Eglises d'entre l'Eufrate & les Indes lui envoioient; qu'il le fit sacrer Evêque; qu'il lui donna le *pallium* de sa propre main dans un Consistoire secret; qu'il le renvoia en son païs, & le fit accompagner par quelques Moines qui entendoient le Syriaque; qu'à Rome & par toute l'Italie l'on ne parloit que du nombre immense de Chretiens qui étoient en ce païs-là, & des grandes aquisitions que le saint Siege y venoit de faire; que l'on s'entretenoit principalement du grand nombre d'Eglises (b) qui étoit à Muzal, ville, disoit-on, qui étoit l'ancienne Assur située sur le Tigre, au voisinage de Ninive; qu'on mettoit sous la jurisdiction de ce Patriarche les villes du plus grand renom; Babilone, Tauris, Arbelle où Darius fut vaincu par Alexandre; Ecbatane que d'autres nomment Seleucie & Nisibe, & plusieurs Provinces de l'Assirie & de la Perse; . . . que toutes ces choses furent imprimées, & luës avec beaucoup de curiosité. Il y avoit sans doute plus de faste que de realité là-dedans; & c'etoit une chose bien entenduë selon la prudence humaine, que de faire sonner si haut le nom de tant de fameuses villes.

(A) *Qu'un simulacre seroit consacré à Venus* Verticordia.] On trouve ce fait dans plusieurs auteurs, mais Valere Maxime est celui qui l'a le mieux circonstancié. *Merito*, dit-il (c), *virorum commemorationi Sulpitia, Ser. Paterculi filia, Q. Fulvii Flacci uxor, adjicitur. Quae, cum senatus libris Sibyllinis per decemviros inspectis censuisset, ut Veneris Verticordiae simulachrum consecraretur, quo facilius virginum mulierumque mentes à libidine ad pudicitiam converterentur; & ex omnibus matronis centum, ex centum autem decem sorte ductae, de sanctissima foemina judicium facerent, cunctis castitate praelata est.* Pline dit la même chose en moins de mots, hormis qu'il ne marque pas le sujet de cette consecration, ni l'épithete de Venus. (d) *Pudicissima femina semel, matronarum sententia, judicata est Sulpicia Paterculi filia, uxor Fulvii Flacci: electa ex centum (e) praecepiis, quae simulacrum Veneris ex Sibyllinis libris dedicaret.* Solin (f) a copié Pline selon sa coutume. Ovide n'a point parlé de nôtre Sulpicia, & au lieu d'un simple simulacre il pretend que l'on fit bâtir un temple à Venus *Verticordia*. Il n'oublie pas le sujet de cette nouvelle devotion: il marque très-expressement que la ruine de la pudeur en fut cause.

Roma (g) pudicitia proavorum tempore lapsa est:
Cumaeam, veteres, consuluistis anum.
Templa jubet Veneri fieri: quibus ordine factis,
Inde Venus verso nomina corde tenet.

Il est blamâble de n'avoir point rendu à Sulpicia l'honneur qu'elle meritoit. La gloire qu'elle aquit alors est si grande, qu'il ne faloit pas s'en taire. Les autres Dames se reconurent inferieures en chasteté à celle-là. C'est un aveu aussi glorieux pour elle, que le seroit pour un brave la confession que cent autres braves feroient d'avoir moins de cœur que lui. Il est rare, dit-on (h), de voir des gens qui veuillent ceder aux autres quant à l'esprit. Mais parmi les gens de guerre il est encore plus rare de vouloir ceder en bravoure: les complimens mêmes sont là-dessus assez rares; & en general on voit peu de complimens où un honnête homme se reconoisse moins honnête homme qu'un autre, & une femme d'honneur moins pudique que les autres. Cette civilité est aussi rare parmi les femmes d'honneur, que le sçauroit être parmi les femmes galantes de reconoitre la superiorité de beauté d'une rivale. Mais en tout cas les discours de civilité, & le langage complimenteur ne tirent pas à consequence pour les aveus juridiques & solennels; car s'il s'agissoit de choisir pour une fonction honorable ordonnée par les Magistrats, ou la plus honnête femme, ou le plus honnête homme de la ville, personne ne voudroit soufrir que les autres se prevalussent des complimens qu'on leur pourroit avoir faits. Chacun les revoqueroit, & voudroit avoir son jugement libre, & trouveroit fort dur de reconoître publiquement, qu'il est moins digne d'être choisi pour la fonction ordonnée. Il faloit donc que la vertu de Sulpicia fût bien éclatante, puis que cent Dames Romaines opinerent en sa faveur dans une rencontre comme celle-là. Mais peut-être faut-il suposer, que le Senat ordonna qu'aucune Dame ne pourroit se donner à elle-même sa voix. Les auteurs n'ont pas bien developé les circonstances de cette afaire. Il semble qu'ils veulent dire que l'on commença par choisir au sort cent Dames Romaines, & qu'ensuite sur ces cent-là on en choisit dix au sort, & que toutes reconurent que Sulpicia meritoit de consacrer le simulacre. Cette conduite me paroit embarassée, car pourquoi tiroit-on deux fois au sort si l'on vouloit recueillir les sufrages des cent Dames? J'aimerois mieux dire que d'abord on mit à part cent femmes dont la reputation étoit la mieux établie, & qu'après cela on les fit tirer au sort, afin que dix d'entr'elles eussent la nomination de celle qui consacreroit le simulacre, & qu'on regla que personne ne se nommeroit soi-même. Ainsi Sulpicia par le sufrage de dix Dames auroit obtenu la preference sur cent des plus estimées de toute la ville, & neanmoins aucune n'auroit declaré formellement, qu'elle se reconoissoit moins chaste que Sulpicia. Il y eût eu quelque dureté à exiger une telle reconoissance dans une pareille conjoncture.

On me dira peut-être que le Senat ne s'adressa guere bien; car selon les dogmes du Paganisme la Déesse Venus presidoit également à l'amour illegitime, & à l'amour legitime, & c'étoit elle qui avoit produit le debordement d'impudicité qu'on vouloit faire cesser. Cette objection est nulle: le Senat sçavoit très-bien ce qu'il faisoit, & par la raison même que Venus étoit la cause de ce desordre, il faloit recourir à elle; car selon la maxime de Caton (i), c'est à ceux qui ont causé les grans maux à les faire cesser. On pouvoit attendre que Venus flechie par la consecration de ce nouveau simulacre, & reconuë pour la maitresse des cœurs, rameneroit le beau sexe dans le bon chemin, ou en cessant de lui donner de l'amour, ou en apliquant l'amour à des objets legitimes. Le premier moien n'est pas mauvais, car combien y a-t-il de personnes qui peuvent faire la plainte que nous lisons dans un Opera?

Mon cœur auroit gardé sa premiere innocence,
S'il n'avoit jamais eu d'amour.

Le second moien est très-bon: faites qu'elles aiment, pouvoit-on dire à Venus, nous le voulons bien, mais

S'il étoit raisonnable de s'adresser à Venus pour faire cesser l'impudicité.

(a) *Fra-Paolo, histoire du Concile de Trente, liv. 5. au commencement.*

(b) *La confession de foi de ce Patriarche en compte 18. dont 15. étoient tenuës par les Nestoriens, & trois par les Jacobites. Voiez Mr. Amelot de la Houssaye, traduct. de Fra-Paolo, ibid.*

(c) *Valer. Maximus lib. 8. cap. 15. n. 12. p. m. 738.*

(d) *Plinius lib. 7. cap. 35. pag. m. 56.*

(e) *C'est-à-dire qui avoient dejà été choisies. Il faut lire* praeceptis *& non pas* praecipuis *comme il y a dans la plupart des éditions. Voiez Saumaise* in Solinum pag. 54. & *le Pere Hardouïn* in Plin. to. 2. pag. 56. & 124.

(f) *Solin. cap. 1. pag. m. 12.*

(g) *Ovid. Fastor. lib. 4. pag. m. 74.*

(h) Aurum & opes & rura frequens donabit amicus: Qui velit ingenio cedere rarus erit. *Mart. epig. 18. lib. 8.*

(i) Τῶν γὰρ αὐτῶν εἶναι καὶ παῦσαι τὰ μεγάλα κακὰ καὶ ποιῆσαι. Nam eorundem esse & facere magna mala & comprimere. *Plutarch. in Catone minore p. 184. D.*

facilement ramenées de l'impudicité à la chasteté. On destina à une femme très-vertueuse l'honneur de consacrer cette image de Venus, & d'abord l'on choisit cent femmes entre toutes les autres, & puis dix entre ces cent, & on les vit s'accorder toutes à nommer Sulpicia à la fonction que l'on demandoit. Cette Dame fut donc reconuë pour la plus chaste de toutes †. Nous rechercherons la date de ce (*B*) fait-là: les auteurs l'ont trop negligée.

† *Tiré de Valere Maxime lib. 8. c. 15. Vous trouverez ses paroles dans la remarque A.*

☞ SULPITIUS (JEAN) surnommé *Verulanus* à cause, si je ne me trompe, qu'il étoit nâtif de * *Verulum* ville de la Campagne de Rome, s'attacha aux belles lettres avec assez de succés. Il florissoit vers la fin du XV. siecle. Son commentaire sur la Pharsale de Lucain n'étoit pas mauvais pour ce tems-là. Il fit imprimer Vegece avec deux ‡ autres traitez *de re militari*. Il publia quelques vers Latins de *moribus*, & *præludia grammatica*. Je ne croi point qu'il le faille distinguer du Sulpitius qui enseignoit dans le college de Rome sous le Pontificat d'Innocent VIII. & qui commença à retablir l'usage de la (*A*) musique sur le theatre, de sorte qu'on le peut considerer comme le premier auteur des Opera. Il est aussi le premier qui ait publié Vitruve.

* *Veroli en Italien.*

‡ *Æliani & Frontini. Voiez la biblioth. de Gesner fol. 457.*

☞ SURE-

mais faites qu'elles aiment legitimement. Retirez les du desordre, ramenez les dans la bonne voie. Elles sont comme des rivieres qui se repandent hors de leur lit, & qui inondent les campagnes, faites rentrer dans leur canal naturel ces eaux debordees, c'est ce que nous vous demandons comme à la Déesse *Verticordia, convertisseuse des cœurs.*

Je me souviens d'avoir lu dans Pausanias, qu'Harmonia femme de Cadmus consacra dans Thebes trois statuës de Venus, la premiere à Venus Uranie, la seconde à Venus *pandemos*, & la troisiéme à Venus *apostrophia*; la premiere étoit pour l'amour spirituel, la seconde pour le corporel, & la troisieme avoit pour but l'éloignement des conjonctions extravagantes, comme vous diriez les incestes, &c. (*a*) Ἔθετο δὲ τῇ Ἀφροδίτῃ τὰς ἐπωνυμίας ἡ Ἁρμονία· τὴν μὲν Οὐρανίαν ἐπὶ ἔρωτι καθαρῷ, καὶ ἀπηλλαγμένῳ πόθου σωμάτων· Πάνδημον δὲ, ἐπὶ ταῖς μίξεσι· τρίτην δὲ Ἀποστροφίαν, ἵνα ἐπιθυμίας τε ἀνόμου καὶ ἔργων ἀνοσίων ἀποστρέφῃ τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων. *Cognomina imposuit Harmonia; Urania, purum significans, & corporum cupiditate vacantem amorem: Popularis, ob* Venerios *congressus: jam vero Apostrophia* numen coli instituit (id est Aversatricis) *quo ab exlege cupiditate & incestis stupris hominum genus averteret.* Vous voiez que les Romains avoient pu aprendre des autres nations à honorer Venus sous le titre de *Verticordia*, car il n'y pas une grande diference entre ce titre & celui d'*Apostrophia*; l'un enferme la notion de *convertisseuse*, & l'autre celle de *detourneuse*.

(*a*) *Pausan. lib. 9. cap. 16. pag. 742.*

(*B*) *Nous rechercherons la date de ce fait-là.*] On trouve perpetuellement les occasions de se plaindre de la negligence chronologique des anciens auteurs. Epluchez tant qu'il vous plaira toutes les paroles d'Ovide, & de Valere Maxime, & de Pline, & de Solin, vous n'y trouverez quoi que ce soit qui vous aprenne en quel tems se fit la consecration de cette image de Venus. On peut deterrer ce tems-là par le moien de Julius Obsequens, qui (*b*) parle d'un certain prodige arrivé sous le consulat de Marcus Acilius & de Caius Portius, c'est-à-dire selon les fastes de Sigonius l'an de Rome 639. La fille d'un Chevalier Romain fut frapée de la foudre, & l'on trouva que sa langue étoit sortie par l'endroit qu'on ne nomme pas. On consulta les devins, & ils repondirent que les filles & les (*c*) Chevaliers étoient menacez d'infamie. La menace eut son effet, car on punit en même tems trois Vestales qui avoient eu des galanteries avec quelques Chevaliers Romains. Ce fut alors que l'on fit bâtir un temple à Venus Verticordia (*d*). Notez que depuis l'an 639. de Rome jusques au tems que la Republique passa au pouvoir de Jules Cesar, la corruption des mœurs, & nommément la luxure ne firent que croitre, & ainsi le simulacre que la chaste Sulpicia avoit consacré ne produisit rien de bon. Voiez la marge (‡).

(*b*) *Julius Obsequens in libro de prodigiis n. 97. pag. m. 51.*

(*c*) *Il faut noter que cette fille étoit à cheval lors que la foudre tomba sur elle.*

(*d*) Tres uno tempore virgines Vestales nobilissimæ, cum aliquot equitibus Romanis, incesti pœnas subierunt. Ædes Veneri Verticordiæ facta. *Id. ibid.*

(‡) *Le mal s'augmenta depuis Cesar, au lieu de decroitre. Voiez ce que je cite de Seneque dans la remarque H de l'article Vayer.*

(*A*) *Qui commença à retablir l'usage de la musique sur le theatre.*] J'avouë ingenument que j'ignorerois cela, si je ne l'avois lu dans un ouvrage du Jesuite Menêtrier. Voici tout le passage: (*e*) „ Ces restes de „ Musique Dramatique, qui s'étoient conservez dans „ l'Eglise, servirent à la retablir il y a deux cents ans, „ & Rome qui l'avoit comme perduë, pour donner à „ la recitation, & à la declamation des Acteurs, ce „ que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, „ la fit paroître sur le Theatre vers l'an 1480. comme „ je l'apprens de Sulpitius, en l'Epitre dedicatoire de „ ses Notes sur Vitruve qu'il presenta au Cardinal „ Riari Camerlingue de l'Eglise & Neveu du Pape „ Sixte IV. . . . . Sulpitius loüant la Magnificence „ de ce Cardinal, qui avoit fait bâtir dans Rome, & „ aux environs de Rome de superbes Palais, le sollicite de faire dresser des Theatres publics pour les „ representations de Musique, dont ce Sulpitius se „ dit être le Restaurateur, ayant fait voir à Rome depuis peu d'années, ce qu'elle n'avoit plus en usage „ depuis plusieurs siecles. Il dit à ce Cardinal dans „ cette Epitre, que Rome attend de lui un Theatre „ pour ces actions, parce qu'il en a déja donne une „ fois le plaisir au peuple sur un Theatre mobile dressé au milieu d'une place, & d'autres fois dans le „ Château Saint-Ange, pour divertir le Pape, & dans „ son Palais pour quelques Cardinaux. *Tu enim primus Tragœdiæ quam nos juventutem excitandi gratiâ „ & AGERE & CANTARE primi hoc ævo docuimus, (nam ejusmodi actionem jam multis sæculis Roma non viderat) in medio foro pulpitum ad quinque „ pedum altitudinem erectum pulcherrimè exornasti. „ Eamdemque postquàm in Hadriani mole Divo Innocentio spectante est acta, rursùs intrà tuos penates „ tamquam in media Circi caveâ toto consessu, umbraculis tecto admisso populo, & pluribus tui ordinis „ spectatoribus honorificè excepisti. Tu etiam primus „ picturata scena faciem, quùm Pomponiani (f) comœdiam agerent nostro sæculo ostendisti: quare à te Theatrum novum tota urbs magnis votis expectat.*„ Le Pere Menêtrier se trompe quand il dit que ce passage Latin est tiré de l'épitre dedicatoire des notes de Sulpitius sur Vitruve. Mr. du Francastel garde de la Bibliotheque Mazarine, m'a fait la grace de m'envoier quelques éclaircissemens touchant l'ouvrage où se trouve cette épitre dedicatoire, & je sçai par là que c'est un Vitruve (*g*) sans aucune note sur le texte, & sans aucune varieté de leçons. Il est sans chifres & même sans signature. On n'y a marqué soit au commencement soit à la fin ni le lieu, ni le tems de l'impression, ni le nom de l'imprimeur. L'avis au lecteur & l'épitre dedicatoire sont sans date. Cet avis contient ceci entre autres choses: *Jo. Sulpitius Lectori salutem. . . . . Collatis multis id genus libris & inprimis uno nostri Delii manu satis accurate perscripto, tam mihi laborem assumpsi ut quantum per plurimas occupationes meas fieri posset, redderem unum imprimendorum archetypum adeò emendatum, ut parvus labor cuivis alteri ejusdem rei studioso relinqueretur. Quod si fidelis ut spero librarius fueris & cum his impressis scripti calamis conferentur, facile fides nostra & diligentia apparebit. . . . . Primus hoc in stadio curro & ad certamen via jam liberaliter strata reliquos inter se excito.* Voici le commencement de l'épitre dedicatoire: *Raphaeli Riario Cardinali Sanctæque Ro. Ecclesiæ Camerario, Jo. Sulpitius fœlicitatem. Quidquid curæ, studii, vigiliarum & operæ in emendando & vulgando Victruvio posui . . . . tuæ dedico amplitudini.* On voit dans la suite le passage que le Pere Menêtrier raporte. Cette édition de Vitruve ne peut pas être de l'an 1480. car elle fut donnée sous Innocent VIII. qui siegea depuis l'an 1484. jusqu'en 1492. Voici quelques termes de l'épitre dedicatoire, qui font voir qu'elle fut écrite vers les dernieres années de ce Pontificat: *Innocentius imposito bellis fine, Prætorio suburbano peracto, agilitatis certaminibus & equitum concursionibus, dotalibusque & sumptuariis legibus revocatis. . . . Tum flora campus, tum Circus Flaminius lateribus aptissime sternitur . . . . de Gymnasio nostro evertendo & magnifice construendo (quod utinam præoccupasses: ibi enim cotidiana omnium disciplinarum eduntur spectacula) prudentissimi Reformatores jam inivere consilium (h).*

(*e*) *Menêtrier, des representations en Musique pag. 155. 156. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1681.*

(*f*) *C'est-à-dire les écoliers de l'Academie ou du College de Pomponius Latus.*

(*g*) *Un très-petit in folio.*

(*h*) *Je suis redevable de tous ces passages à Mr. du Francastel Garde de la bibliotheque Mazarine.*

Concluons de tout ceci, que le Pere Menêtrier ne caracterise pas bien cet ouvrage de Sulpitius: il le donne pour des notes sur Vitruve publiées vers l'an 1480.

Notez que cette édition de Vitruve n'est guere connuë. On en sera convaincu si l'on examine cet extrait

☞ SURENA, general des Parthes dans la guerre contre les Romains commandez par Crassus l'an de Rome 701. étoit le second * *apres le Roy, tant en noblesse, qu'en richesse & reputation; mais en vaillance, suffisance & experience au fait des armes*, il étoit le *premier personnage qui fust de son temps entre les Parthes*, & au reste *en grandeur & beauté de corps* il ne cedoit à *nul autre. Quand il marchoit par les champs avec son train seulement, il avoit bien tousiours mille chameaux à porter son bagage, & deux cens chariots de concubines*, & mille hommes *armez de toutes pieces, & d'autres armez à la legere encore davantage, de sorte qu'il faisoit en tout de ses sujets & vassaux plus de dix mille chevaux. Il avoit par succession hereditaire de ses ancestres le privilege de mettre le premier le bandeau royal ou diademe à l'entour de la teste du Roy, quand il estoit declaré Roy*, & *outre cela* il avoit *remis en son royaume le Roy* Orodes, *qui regnoit alors*, & qui en *avoit esté dechassé, & lui avoit conquis la grande cité de Seleucie, ayant esté le premier qui avoit monté sur les murailles, & ayant renversé de sa propre main ceux qui les defendoyent. Et* quoi *qu'il n'eust pas encore trente ans, si estoit-il tenu pour homme tressage, de bon sens & de bon conseil, qui furent les moyens par lesquels il defit Crassus, lequel par son audace & son outrecuidance du commencement, & depuis par la crainte & l'espouventement où le reduisirent ses malheurs, se rendit facile à surprendre, & exposé* à toutes sortes d'embuscade. On se servit de beaucoup de stratagemes contre les Romains, & outre cela les Parthes se batirent avec beaucoup de vigueur. † *Mesmement Surena, qui estoit le plus bel homme & le plus grand* de toute l'armée, *& estimé aussi hardi & aussi vaillant de sa personne qu'il y en eust point, encore que la delicatesse de sa beauté qui tenoit un peu de l'efeminé, ne promist pas une telle fermeté de courage, pource qu'il se fardoit* (A) *le visage, & portoit les cheveux*

** Plutarch. in Crasso pag. 556. j'emploie dans tout le texte de ces article la traduction d'Amyot en y retouchant quelque chose.*

† Id. ib. pag. 557.

trait de la lettre que Mr. du Francastel m'a fait l'honneur de m'écrire. Je l'insere ici avec d'autant plus de plaisir, que je suis très-assûré que ceux qui aiment l'histoire des livres le trouveront très-curieux: *(a)* „Pour „ approfondir davantage ce point j'ai lu toutes les pre- „ faces, les epitres dedicatoires & autres prolegome- „ nes, qui sont à la teste de tous les Vitruves de la „ bibliotheque Mazarine, tant des textuaires que des „ commentez, en Latin, en Italien & en François. „ Il est surprenant qu'il n'y est fait aucune mention de „ ce *Jo. Sulpitius* ni de son édition, qui doit estre la „ premiere de toutes. La plupart mesme des Com- „ mentateurs ou des *Editeurs* se donnent la gloire d'y „ avoir travaillé les premiers. Mr. Perrault qui dans „ la preface de sa traduction Françoise du Vitruve „ rapporte les noms de ceux qui ont donné, traduit „ ou commenté cet auteur, ne dit rien de Sulpitius. „ J'ai vu les editions de Jocundus, de Philander, de „ Daniel Barbarus, de Cesariano & de Caporali, ou- „ tre celle de Mr. Perrault, lesquelles sont dans nôtre „ bibliotheque. J'ai decouvert encore une autre cho- „ se touchant un *Hiero. Advocatus Ambrosii JCti. F.* „ C'est dans une lettre de Joannes Britannicus Brixia- „ nus, à cet *Advocatus*, où il lui parle ainsi: *Fecisti* „ *tuâ industria, studio & labore ut Vitruvius de archi-* „ *tectura qui jam tot sæculis in lucem caput suum pro-* „ *ferre non audebat, qui ex omni parte mancus, la-* „ *cerus, mutilatus se sentiebat, nunc politus, purus,* „ *integer huc & illuc gestiat meare, omnibus carus* „ *occurrat, omnibus gratus excipiatur.* . . . Cette let- „ tre est imprimée à Venise en 1493. Apres avoir „ vu les Vitruves, sans y rien trouver qui pust faire „ connoître qui estoit ce *Jo. Sulpitius*, j'ai cru qu'en „ visitant toutes les prefaces, &c. des ouvrages du Ve- „ rulanus qui sont dans notre bibliotheque, j'y pour- „ rois decouvrir quelque chose, supposé que ce fust „ lui qui eust fait les Notes en question, mais ç'a esté „ inutilement, car cet Auteur n'en fait aucune men- „ tion dans 7. ou 8. ouvrages que j'ai vus.„

(a) Lettre de Mr. du Francastel écrite de Paris le 11. de Decembre 1699.

(A) *Encore que la delicatesse de sa beauté qui tenoit un peu de l'efeminé, ne promist pas une telle fermeté de courage, pource qu'il se fardoit le visage.*] Generalement parlant les hommes qui se piquent de beauté, & qui recourent à l'artifice pour relever l'éclat de leur teint, & qui consultent beaucoup leur miroir afin que la symmetrie de leurs cheveux & de leurs frisures soit plus capable de charmer les femmes, ne sont point propres à la guerre. Ce sont des damerets, & des mignons de couchette; les ruelles, les festins, le bal sont les lieux où ils se signalent; les fatigues de l'armée ne leur conviennent point, elles demandent des gens qui ne craignent pas le hâle: la bravoure inspire plutôt la passion de faire peur aux ennemis par un air soldat, que celle de plaire aux femmes par un air muguet. Mais nous avons içi une exception à cette regle generale. Surena se montre dans le combat un très-vaillant homme, il s'aquitte de tous les devoirs d'un chef d'armée avec toute la vigueur, & avec toute l'aplication imaginable, & neanmoins il se farde, & il a un très-grand soin de ses cheveux. Cela me fait souvenir d'un lieu commun qui est fort contraire à la pratique de Cesar. On donne ordinairement pour une maxime de guerre, qu'il ne faut point laisser goûter aux soldats les douceurs d'une vie delicieuse, que c'est le moien de les énerver, & de les acoquiner, & l'on cite entre autres exemples la faute que fit Annibal aprés la bataille de Cannes. Il donna des quartiers d'hiver à son armée dans des lieux où elle s'acoutuma à une vie voluptueuse, & où les vins, les bains, la bonne chere, & les femmes firent perdre à ses soldats la vigueur martiale qui les avoit rendus si terribles. Les delices de Capoue furent pour lui *(b)* ce que la bataille de Cannes avoit été pour les Romains. *(c) In hyberna Capuam concessit. ibi partem majorem hyemis exercitum in tectis habuit, adversus omnia humana mala sæpe ac diu durantem, bonis inexpertum atque insuetum. itaque quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona ac voluptates immodicæ: & eo impensius, quo avidius ex insolentia in eas se immerserant. somnus enim & vinum, & epulæ, & scorta balneaque, & otium consuetudine indies blandius, ita enervaverunt corpora animosque, ut magis deinde præteritæ eos victoriæ quàm præsentes tutarentur vires: majusque id peccatum ducis apud peritos artium militarium haberetur, quàm quòd non ex Cannensi acie protinus ad urbem Romam duxisset. illa enim cunctatio distulisse modò victoriam videri potuit: hic error vires ademisse ad vincendum. Itaque hercule, velut si cum alio exercitu à Capua exiret, nihil usquam pristinæ disciplinæ tenuit. nam & redierunt plerique scortis impliciti: & ubi primùm sub pellibus haberi cœpti sunt, viaque & alius militaris labor excepit, tyronum modò corporibus animisque deficiebant: & deinde per omne æstivorum tempus magna pars sine commeatibus ab signis dilabebantur: neque aliæ latebræ, quàm Capua desertoribus erant.* La maxime que l'on fonde sur de tels exemples fut negligée par Jules Cesar, & il n'eut point lieu de se repentir de ne l'avoir pas suivie. Il permettoit à ses soldats après une grande victoire toutes sortes de debauches, & il avoit acoutumé de dire qu'ils pouvoient se batre très-bien lors-même qu'ils étoient parfumez. *(d) Nonnunquam post magnam pugnam atque victoriam, remisso officiorum munere, licentiam omnem passim lasciviendi permittebat: jactare solitus*, milites suos etiam unguentatos bene pugnare posse.

(b) Titus Livius ubi infra pag. 376. Florus lib. 2. cap. 6.

(c) Titus Livius lib. 23. pag. m. 361. Voiez aussi pag. 377. où Marcellus encourage ses soldats par la consideration de la lâcheté que les delices de Capouë avoient produite dans les soldats d'Annibal.

(d) Sueton. in Cæsare cap. 67.

Je croi que nôtre Surena étoit du nombre de ces personnes dont j'ai donné deux exemples dans *(e)* l'article d'Henri quatriéme. Ils s'abandonnent aux plaisirs, & ils les quittent absolument selon la diversité des conjonctures: voluptueux & paresseux au souverain point lors qu'il n'y a rien à faire: vigilans, & laborieux sans nul relâche lors qu'il est très-necessaire d'agir. Mecenas, si nous en croions Velleius Paterculus, travailloit extremement lors qu'il le faloit, mais quand les afaires n'etoient point pressantes, il s'abandonnoit à la paresse, & aux delices comme le plus efeminé de tous les hommes. *(f) C. Mæcenas, vir ubi res vigiliam exigeret, sane exsomnis, providens atque agendi sciens; simul vero aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis pæne ultra feminam fluens.* Ce que le même historien dit de Lucius Pison n'aproche pas de cela, & sert neanmoins d'exemple pour le caractere dont je parle ici. *(g) De quo viro hoc omnibus sentiendum ac prædicandum est, esse mores ejus vigore ac lenitate mixtissimos, & vix quemquam reperiri posse, qui aut otium validius diligat, aut facilius sufficiat negotio, & magis, quæ agenda sunt, curet sine ulla ostentatione agendi.* C'est-à-dire selon la ver-

EXEMPLES de gens voluptueux & neanmoins laborieux.

(e) Ci-dessus pag. 1529. col. 2. à la fin.

(f) Vell. Paterculus lib. 2. cap. 88.

(g) Id. ib. cap. 98.

cheveux mespartis en greve à la guise des Medois, quoi *que les autres Parthes laissassent encore croistre leurs cheveux* à la maniere des Scythes, *sans les agencer ni peigner aucunement, pour en estre plus esfroyables à voir à leurs ennemis.* Le succés de la bataille lui fut glorieux, mais il ternit sa gloire par la perfidie dont il se servit ‡ en demandant de s'aboucher avec Crassus pour la conclusion d'un

sion de Mr. Doujat. „ Chacun doit être persuadé, & „ publier de luy qu'il y a dans ses mœurs un parfait „ mélange de vigueur & de bonté, qu'il feroit fort „ difficile de trouver personne qui aime plus forte- „ ment le repos, ni qui soit plus capable de s'acquit- „ ter sans peine des grandes affaires; ou qui s'apli- „ que avec plus d'ardeur aux choses où il faut agir, „ sans toutefois affecter de faire paroistre qu'il agis- „ se. „ Il dit à-peu-près la même chose de Sentius Saturninus. „ C'estoit un homme doüé de plusieurs „ vertus, laborieux, dispos, de grande prevoyance, „ qui sçavoit, & qui supportoit également les de- „ voirs & les fonctions militaires: mais qui en revan- „ che, toutes les fois que les affaires luy donnoient „ un peu de relâche, en abusoit amplement, & jus- „ qu'à l'excés; ensorte pourtant qu'il pouvoit passer „ plustost pour magnifique & de bonne humeur, que „ pour débauché ou faineant. „ Vous trouverez à la marge (a) l'original de cette version de Mr. Doujat. Nous trouvons dans Tacite un general (b) qui étoit de cette trempe. Ce fut celui qui contribua le plus à faire tomber la couronne imperiale sur la tête de Vespasien. C'étoit un homme (c) trop voluptueux dans le loisir, & fort actif dans un tems d'afaires. Voiez aussi ce que dit le même Tacite d'un Crispus Sallustius au chapitre 30. du 3. livre des Annales. Il n'y a personne qui ignore la dissolution de Demetrius, elle étoit du plus haut degré, & cependant ce fut un Prince qui en tems de guerre renonçoit à ses plaisirs, pour s'apliquer tout entier à ses grandes entreprises. Entendons sur cela le temoignage de Plutarque. Il dit (d) qu'Antigonus *estant devenu inhabile aux exercices & travaux de la guerre* à cause de sa vieillesse, & de la grosseur de son corps, *usoit de son fils en son lieu, lequel tant pource qu'il estoit heureux, comme aussi pour l'experience qu'il avoit ja acquise, conduisoit bien & sagement ses plus grandes affaires. Et ne s'offensoit point son pere pour les insolences, superfluitez, de despense & yvrongneries qu'il faisoit ordinairement: car quand il y avoit paix, il estoit desordonné en tous ces vices-là: & si tost comme il estoit sorty hors d'affaires, il s'abandonnoit dissoluëment & se laissoit aller à toutes sortes de voluptez: mais en temps de guerre, il estoit sobre & chaste comme ceux qui le sont naturellement. . . . . . Demetrius s'adonnoit totalement à une seule chose pour un temps, tantost à prendre son plaisir, tantost aux affaires & à choses de consequence, & usoit tousiours de l'un seul en extremité, sans le mesler avec l'autre, & si n'estoit pour cela de rien moins provident à faire tous apprests & toutes provisions pour la guerre, ains s'il estoit sage & vaillant capitaine pour bien conduire une armee, il estoit encore plus soigneux & plus diligent à la preparer & mettre sus: car il vouloit qu'il y eust de toutes choses necessaires, plus qu'il n'en faudroit quand ce viendroit au besoin.* Joignons à ceci une observation du même auteur suivie d'un fait qui se raporte à la matiere que nous traitons. „ (e) Artaxerxes . . . . . par effet monstra lors clairement „ que la coüardise & lascheté de cœur ne procede „ point des delices, pompes & superfluitez, comme „ aucuns estiment, croyans que c'est ce qui amollist „ le courage des hommes, ains vient d'une basse, vi- „ le & mauvaise nature qui s'attache ordinairement „ plustost à suivre la mauvaise opinion que la bonne: „ car ny les joyaux d'or, ny la robbe royalle, ny les „ autres bagues & ornemens que ce roy avoit tou- „ siours à l'entour de sa personne jusques à la valeur „ de douze mille talens, comme l'on dit, ne l'em- „ peschoient point de travailler & de prendre peine „ lors autant que le moindre homme de son ost: car „ il marchoit lui-mesme le premier à pied, portant „ sa trousse en escharpe sur les espaules, & son bou- „ clier en son bras, & cheminoit à travers monta- „ gnes roides & aspres, de maniere que les soldats „ voyans le courage & la peine que le Roy mesme „ prenoit, en cheminoient si legerement, qu'il sem- „ bloit qu'ils eussent des ailles: car il faisoit par cha- „ cun jour douze lieuës & demie, & plus. „ Apliquons ici une reflexion qui a été faite sur les Atheniens. Un auteur qui venoit de faire la description de leur luxe, & de leur moilesse, ajoûte, (f) & neanmoins ils ont gagné la bataille de Marathon. Ne diroit-on pas que les anciens, quand ils suposent que Bacchus fit des merveilles le jour de la bataille des geans, veulent nous representer que ceux qui ne semblent propres qu'au bal, & qu'au jeu d'amour ne laissent pas de se montrer braves dans les combats.

Tu, (g) cùm parentis regna per arduum
Cohors Gigantum scanderet impia,
Rhœtum retorsisti leonis
Unguibus, horribilique malâ:
Quanquam choreis aptior, & jocis,
Ludoque dictus, non sat idoneus
Pugnæ ferebaris: sed idem
Pacis eras, mediusque belli.

° Je ne veux point mettre le grand Scipion parmi les exemples des voluptueux qui ont sçu donner aux afaires importantes, toute l'aplication qu'elles demandoient. Il sufit de dire qu'il mêloit à de grans soins les recreations & les divertissemens honnêtes. Cela paroissoit fort condamnable au rigide & à l'austere Caton; mais ce Caton jugeoit trop severement de la diference qui se trouve entre la vie effeminée, & la gaieté. Quoi qu'il en soit il murmura hautement de la conduite de Scipion, qui pendant les preparatifs de l'expedition de Carthage se donnoit bien du bon tems dans la Sicile. Caton devoit être son questeur, mais il le quitta dès qu'il eut vu que ses remontrances ne furent pas bien reçuës. (h) Il „ s'en retourna tout „ court de la Sicile à Rome, criant avec Fabius Maxi- „ mus en plein Senat, qu'il faisoit une despense infi- „ nie, & qu'il s'amusoit à faire jouër des farces & „ comedies, & à voir des combats de luicteurs, com- „ me si on l'eust envoyé non pour faire la guerre, „ mais pour faire jouër des jeux. Si firent tant par „ leurs crieries, que le Senat commit & deputa quel- „ ques uns des Tribuns du peuple pour aller voir sur „ les lieux, & informer si les charges par eux alle- „ guees estoyent veritables, & si ainsi estoit, pour le „ ramener & faire retourner à Rome. Mais au con- „ traire Scipion monstra aux commissaires qui y fu- „ rent envoyez la victoire toute evidente & asseurce „ en l'apareil & en la provision qu'il dressoit des cho- „ ses necessaires à la guerre, & que bien faisoit-il „ bonne chere en compagnie privee avec ses amis, „ quand les afaires lui en donnoyent le loisir, mais „ que pour quelque liberalité & gracieuseté dont il „ usast envers les gens de guerre, il n'en omettoit ni „ ne passoit en nonchaloir chose quelconque de son „ devoir ne qui fust de consequence. „ Valere Maxime a parlé de ce pretendu relâchement de Scipion, & il a dit entre autres choses que les grandes ames s'elancent avec d'autant plus d'impetuosité qu'elles se sont reposées. Ne retranchons rien de ses paroles. (i) *P. Scipio, cum in Sicilia augendo, trajiciendoque in Africam exercitu opportunum quærendo gradum, Carthaginis ruinam animo volveret; inter consilia ac moliziones hujus tanta rei operam gymnasio dedit, pallioque & crepidis usus est. Nec hac re segniores Punicis exercitibus manus intulit: sed nescio an ideo alacriores, quia vegeta & strenua ingenia, quo plus recessus sumunt, hoc vehementiores impetus edunt. Crediderim etiam favorem eum sociorum uberiorem se adepturum existimasse, si victum eorum & solennes exercitationes comprobasset: Ad quas tum veniebat, cum multum ac diu fatigasset humeros, & cetera membra militari agitatione firmitatem suam probare coëgisset, consistebatque in his labor ejus, in illis remissio laboris.* La fin de ce passage nous montre qu'il n'y avoit rien d'effeminé dans la conduite de Scipion, mais tout au plus un mélange d'exercices recreatifs, parmi les travaux & les soins les plus importans. Tous les grans hommes ne sont pas capables de mêler ainsi les choses. Les uns ne sont pas d'humeur à se diversifier de cette maniere, ils meprisent les plaisirs, & ils aiment une gravité non interrompuë: les autres ne sçauroient sufire à cette espece de variation, à la bigarrure d'un grand dessein, & de la danse, ou de l'ivrognerie. Flaminius l'un des plus illustres personnages de l'ancienne Rome ne pouvoit comprendre, que l'on pût se bigarrer de cette façon. Voici ce que Plutarque recite. „ (k) Une autre fois „ à Rome Dinocrates Messenien, apres avoir bien beu „ en un festin, se desguisa en habit de femme & dan- „ sa en tel habit, puis le lendemain s'en alla devers „ Titus le prier qu'il le voulust aider à conduire son „ entreprise à chef, qui estoit de retirer la ville de „ Messine hors de la ligue des Achæiens. Titus lui fit „ responce, qu'il y penseroit: Mais je m'esmerveille, „ dit-il, de toi, comment tu peux danser en habit de „ femme, ni chanter en un festin, ayant entrepris de „ si

‡ *Id. ib. pag.* 562. 563.

(a) Virum multiplicem in virtutibus, navum, agilem, providum, militariumque officiorum patientem ac peritum pariter, sed eundem, ubi negotia fecissent locum otio, liberaliter lauteque eo abutentem; ita tamen, ut eum splendidum ac hilarem potius, quam luxuriosum aut desidem diceres. *Id. ibid. cap.* 105.

(b) *Licinius Mucianus.*

(c) Luxuria, industria, comitate, arrogantia, malis bonisque artibus mixtus: nimiæ voluptates cum vacaret: quotiens expedierat magnæ virtutes. *Tacit. hist. lib.* 1. *cap.* 10.

(d) *Plut. in Demetrio pag.* 897. *je me sers de la version d'Amyot.*

(e) *Id. in Artaxerxe pag.* 1024. *version d'Amyot.*

(f) Τοῦτοι δὲ οὖτως ὄντες ἐν Μαραθῶνι μάχην ἐνίκησαν. Et ejusmodi quum essent tamen à prælio Marathonio victores discesserunt. *Ælian. var. hist. lib.* 4. *cap.* 22.

(g) *Horat. od.* 19. *lib.* 2.

(h) *Plut. in Catone majore pag.* 338. *version d'Amyot. Voiez aussi Tite Live lib.* 29. *p. m.* 531.

(i) *Valer. Maximus lib.* 3. *cap.* 6. *n.* 1. *pag. m.* 298. 299.

(k) *Plut. in Q. Flaminio pag.* 378.

d'un traité de paix. Il fit des honnêtetez à ce general Romain, il lui engagea sa parole, & l'assûra que l'acord étoit conclu entre les Parthes & les Romains, & qu'il ne s'agissoit plus que de s'avancer jusqu'à la riviere pour le mettre par écrit. Crassus voulant envoier chercher un cheval, Surena lui dit que cela étoit superflu, puis que le Roi Orodes lui en donnoit un. On fit monter Crassus sur ce cheval, & on lui coupa la tête fort peu après. On ajoûta l'insulte & la moquerie (*B*) à cette deloiauté; mais Surena ne jouït pas fort long tems du plaisir de la victoire, le Roi des Parthes en fut jaloux †, & le fit mourir.

† Id. ib. pag. 565.

☞ SUSSANNEAU * (HUBERT) nâquit à Soissons (*A*) l'an 1514. Il se distingua par ses vers Latins, & il publia quelques traitez ‡ de grammaire qui furent assez bien reçus.

** Voiez ci-dessus pag. 1154. lettre e.*

‡ Voiez l'épitome de la bibliotheque de Gesner pag. 362.

„ si grandes choses. „ Montaigne donne de très-belles observations sur cette capacité d'ame, qui fait qu'on se tourne alternativement d'un côté & d'autre, & qu'on peut sufire à des soins contraires. „ (*a*) Je prends „ plaisir de voir un General d'armée au pied d'une „ bréche qu'il veut tantost attaquer, se prestant tout „ entier & delivre, à son disner, au devis, entre ses „ amis: Et Brutus, ayant le Ciel & la terre conspirez „ à l'encontre de luy, & de la liberté Romaine, dérober à ses rondes, quelque heure de nuict, pour „ lire & breveter Polybe en toute securité. C'est aux „ petites ames ensevelies du poids des affaires, de ne „ s'en sçavoir purement démesler: de ne sçavoir & „ laisser & reprendre.

(a) Montaigne, essais liv. 3. ch. dernier pag. m. 595.

„ (1) - - - - *ô fortes peioraque passi,*
„ *Mecum sæpe viri, nunc vino pellite curas,*
„ *Cras ingens iterabimus æquor.* „

(1) O braves, qui avez souffert tant de travaux avec moy, chassez maintenant vos soucis par le vin: nous retenterons demain la vaste mer. Hor. l. 1.

Il allegue bien des exemples sur ce sujet.

Il est fâcheux qu'il y ait tant d'exceptions à la regle generale dont il s'agit, car cela fait qu'un jeune homme qui a des talens pour la guerre, mais qui s'abandonne au vin, au jeu, & aux femmes, a dequoi repondre à ceux qui veulent le corriger en le menaçant des mauvaises suites du train qu'il mene. Vous ne serez jamais capable de commander une armée, lui dit-on, c'est un emploi incompatible avec un panchant indomptable vers les voluptez. Pourquoi ne serois-je pas un jour comme tant d'autres, repondra-t-il, qui ont tour-à-tour aimé la debauche & le travail selon l'état des afaires? Surena se fardoit, & se faisoit suivre par un grand nombre de concubines. En étoit-il pour cela moins bon general? Combien trouve-t-on de pareils exemples dans l'histoire ancienne & dans l'histoire moderne? Montgommeri qui fit tant de belles actions au XVI. siecle. (*b*) *Estoit le plus nonchalant en sa charge, & aussi peu soucieux qu'il estoit possible, car il aymoit fort ses aises & le jeu; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'estoit le plus vaillant & le plus soigneux Capitaine qu'on eust sceu voir.* Il y a bien des generaux qui évitent les surprises, & qui font des coups d'une extrême diligence quoi qu'ils aiment bien à boire, & que leurs repas soient longs; leurs ennemis se mecomptent assez souvent dans les consequences qu'ils tirent de cette qualité. Granvelle Evêque d'Arras fit une reponse très-imprudente comme l'évenement le justifia. On (*c*) avoit representé à Charles Quint qu'il faloit se defier du Duc Maurice; (*d*) *Mais Granvelle repliqua qu'il ne falloit pas soupçonner ces tetes à vin, parce qu'étant toujours chargées de vapeurs épaisses, elles ne voioient pas assez clair pour mener loin une intrigue delicate.* Maurice fit voir qu'il en sçavoit plus que les Italiens & les Espagnols.

(b) Brantome dans l'éloge du Prince de Condé to. 3. des memoires p. m. 234.

(c) Le Duc d'Albe representa cela. Voiez Melvil ubi infra.

(d) Melvil memoires pag. 40.

Un jeune voluptueux qui considere les exemples que j'ai raportez, se rend plus incorrigible, & s'expose à de grans inconveniens. Le plus sûr est de suivre la regle, & de ne se point fier aux exceptions.

(*B*) *On ajoûta l'insulte & la moquerie à cette deloiauté.*] Surena envoia au Roi son maître la tête & la main de Crassus. „ (*e*) & cependant fit courir le bruit „ jusques en la cité de Seleucie, qu'il amenoit Crassus „ vif, ayant dressé un equipage de monstre qu'il apelloit, par maniere de moquerie, son Triomphe: „ car il y avoit entre les prisonniers un qu'on apelloit „ Caius Patianus, qui ressembloit fort à Crassus, auquel ils baillerent une robe de femme à la barbaresque, l'ayans acoustumé à respondre quand on l'apelloit Crassus, ou seigneur Capitaine: si le menoyent dessus un cheval ayant devant lui force trompettes: & des sergens montez sur des chameaux qui „ portoyent devant lui des faisceaux de verges liees „ avec des haches, & y avoit force bourses attachees „ aux verges, & des testes de Romains coupees de „ frais, atachees aux haches, & apres lui marchoyent „ des putains, courtisanes & menestrieres Seleuciennes, qui alloyent chantans des brocards & ateintes „ de moquerie, par grand derision, sur la coüardise „ & lascheté efeminee de Crassus. Et quant à cela qui „ se faisoit ainsi publiquement, tout le monde le „ pouvoit voir: mais outre cela Surena ayant fait assembler le Senat de Seleucie, leur produisit les livres impudiques d'Aristides qui sont intitulez les „ Milesiaques, qui n'estoit pas chose faussement suposee, car ils avoient esté trouvez & pris entre le „ bagage d'un Romain nommé Rustius: ce qui donna grand matiere à Surena de se moquer fort outrageusement & vilainement des mœurs des Romains, „ qu'il disoit estre si desordonnez, qu'en la guerre „ mesme ils ne se pouvoyent pas contenir de faire & „ de lire telles vilenies. Si sembla bien adonc aux „ seigneurs du Senat de Seleucie que Æsope avoit esté bien sage quand il dit, que les hommes portoyent chacun à leur col une besace, & que dedans „ la poche de devant ils mettoyent les fautes d'autrui, „ & dedans celle de derriere les leurs propres, quand „ ils consideroyent que Surena avoit mis en la poche „ de devant ce livre des dissolutions Milesiaques, & „ en celle de derriere une longue queuë de delices & „ voluptez Parthienes, qu'il trainoit apres soi en si „ grand nombre de chariots pleins de concubines, „ que son armee ressembloit par maniere de dire, aux „ viperes & aux musaraignes: pource que le devant, „ & ce que lon y rencontroit de premier front estoit „ furieux & espouvantable, à cause que ce n'estoyent „ que lances, javelines, arcs & chevaux, mais tout „ cela se finissoit puis apres en une trainee de putains, „ d'instrumens de musique, danses, chansons & banquets dissolus, avec courtisanes toute la nuict. „

(e) Plut. in Crasso pag. 564. je me sers de la version d'Amyot.

Toute cette conduite de Surena marque clairement, que les Parthes meritoient fort bien le nom de barbares, que les Grecs & les Romains leur donnoient, car il n'y a que des brutaux, & des peuples destituez de culture, & incapables de civilité & d'honnêteté qui puissent traiter de la sorte un ennemi, & encore un ennemi que l'on n'a vaincu que par une infame trahison. Notez que Plutarque a condamné ce Rustius, qui avoit porté à l'armée les livres impurs d'Aristides. On ne seroit point aujourd'hui d'une morale si severe, & si l'on trouvoit dans le bagage d'un officier ou les nouvelles de Boccace, ou les contes de la Fontaine, on n'y feroit point d'attention. Je ne pense pas que les nouvelistes les plus medisans, & les plus burlesques en tirassent une matiere de critique. Encore moins censureroient-ils ceux qui auroient eu un miroir parmi leurs hardes. Mais au tems de Juvenal on étoit beaucoup plus severe à cet égard-là, on se moquoit d'un Empereur (*f*) qui avoit porté son miroir au camp. Il est vrai que ce miroir apartenoit à un homme qui se fardoit, & par cette circonstance il fournissoit une meilleure occasion aux railleries & aux insultes. On me pardonnera, je m'assûre, d'avoir observé ce fait, puis qu'il nous donne un Romain qui ressembloit à Surena dans cette partie de mollesse efféminée, & qui d'ailleurs temoigna (*g*) beaucoup de courage, de sorte que c'est ici un nouvel exemple à joindre à ceux que j'ai (*h*) alleguez. Juvenal s'est fort recrié sur la disparate d'Othon:

(f) Voiez ci-dessus pag. 293. lettre h.

(g) Voiez sa vie dans Suetone, & Tacite histor. lib. 2.

(h) Dans la remarque precedente.

Nimirum (i) summi ducis est occidere Galbam,
Et curare cutem summi constantia civis:
Bebriaci campo spolium affectare Palati,
Et pressum in faciem digitis extendere panem.
Quod nec in Assyrio pharetrata Semiramis orbe,
Mœsta nec Actiaca fecit Cleopatra carina.

(i) Juven. sat. 2. v. 104.

La maniere courageuse dont Othon mourut sembla d'autant plus digne d'admiration, qu'il avoit eu soin comme une femme de s'orner, & de se farder. Lisez ces paroles de Suetone: (*k*) *Munditiarum vero pene muliebrium: vulso corpore: galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato & annexo, ut nemo dignosceret. Quin & faciem quotidie rasitare, ac pane madido linere consuetum: idque instituisse a prima lanugine, ne barbatus umquam esset. Sacra etiam Isidis sæpe in lintea religiosaque veste propalam celebrasse. Per quæ factum putem ut mors ejus minime congruens vitæ, majori miraculo fuerit.*

(k) Sueton. in Othone cap. ultimo p. m. 642.

(*A*) *Nâquit à Soissons l'an 1514.*] La Croix du Maine (*l*) qui lui donne cette patrie, étoit mieux instruit du lieu que du tems de sa naissance. Il veut que

(l) La Croix du Maine bibl Franc. pag. 171.

çus. Il enseigna les humanitez à Turin avant qu'il eut β de la barbe. Il les enseigna aussi à Paris. Il se qualifie Docteur en droit & en medecine.

☞ SUTLIVIUS, ou † SUTCLIVIUS (MATTHIEU) Theologien Protestant, Anglois de nation, florissoit vers la fin du XVI. siecle & au commencement du XVII. Il publia plusieurs livres de controverse, les uns en langue Latine, & les autres en Anglois, & il s'attacha principalement à refuter le Cardinal Bellarmin. Il écrivit aussi quelque chose contre les Presbyteriens. Il ne mit point son nom à un ouvrage dont je parlerai ci-dessous, & qui traite de la conformité du Papisme, (A) & du Turcisme.

β *Voiez la remarque.*

† *Son nom Anglois est* Sutcliffe.

T.

TABOR (JEAN OTTON) celebre Jurisconsulte Allemand, nâquit à Bautzen * capitale de la haute Lusace, le 3. de Septembre 1604. Il fit ses études de philosophie & de droit à Leipsic, & se rendit capable avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wesenbecius. Il passa de l'Université de Leipsic à celle de Strasbourg, & puis il voiagea en France au tems de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plutôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voiager en Italie avec deux jeunes gentilshommes dont il étoit gouverneur; mais il survint des obstacles à ce voiage. Il fut reçu Docteur en droit à Strasbourg le 10. de Novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôterent une partie de son patrimoine, & reduisirent en cendres sa patrie l'an 1634. Il y exerçoit alors la charge d'Avocat & de Syndic de la ville. Il fut apellé peu de jours après ce desastre pour succeder à Joachim Clutenius, qui avoit laissé vacante une chaire de professeur en droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, & se vit honoré bientôt du premier poste dans la Faculté de droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656. quoi qu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs charges très-honorables: mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à demenager. Le retablissement ‡ de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avoit vécu 22. ans, le degoût qui lui prit du lieu où elle étoit morte, & quelques autres mecontentemens à quoi le grand merite a accoutumé d'exposer, envoierent nôtre Tabor au païs de Mecklembourg, pour y être Chancelier du Duc. Il quitta bientôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études; mais avant que de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la cour de Saxe & à celle de l'Empereur, pour les afaires de ce Duc. Il se retira à Giesse en 1659. & y fut Chancelier ⸸ de l'Université, & Conseiller du Landgrave de Hesse Darmstad. Diverses raisons l'obligerent à demenager encore, ce qu'il fit en 1667. pour se retirer à Francfort, où son fils étoit Avocat. Il ne fut point

* *Budissina en Latin.*

‡ Restituta pax, erepta conjux, & hinc innatum loci tædium, tum caussæ aliæ quæ insectari solent magnas virtutes. *Mansol. Jo. Otton. Taboris.*

⸸ *On lui donne ces qualitez au titre de la nouvelle édition de ses œuvres.*

cet homme ait fleuri l'an 1520. Cela n'est pas vrai, car Sussanneau ne se donne que 24. années dans un livre qu'il fit imprimer l'an 1538. Voici comment il parle dans son poëme sur le siege de Perone.

Taurinum (y) nuper studiis ignobilis oci
Jurisque & legum florebat: ubi impiger artes
Ingenuas docui. Musarum gratus alumnus,
Tum cùm nulla genas vestiret barba decoras:
Quæ nunc in flavo pulchrè sedet hispida mento,
Ad quintum quanquàm lustrum mihi deficit annus (1).

Ces vers nous montrent qu'il enseigna les belles lettres dans la ville de Turin. Il y fut envoié aprés que la France se fut emparée du Piemont l'an 1536. Il ne s'arrêta pas long tems en ce païs-là: le recueil de poësies Latines qu'il fit imprimer l'an 1538. nous aprend qu'il avoit deja recommencé à Paris ses leçons publiques sur l'Eneide. On voit cette affiche au feuillet 22.

Fixit ab Italia Luteciam reversus.
Venit ab Italia Gallorum redditus oris
Hubertus, sacri maxima cura chori.
Qui tras doctiloqui repetet compendia vatis,
Unde tibi Æneam Æneadasque canit.

Il observe que pour se rendre plus propre à expliquer les pensées de Virgile, il avoit été examiner les monumens de l'ancienne Rome, & humer (z) l'air de Mantoue.

(A) *Un ouvrage . . . . . qui traite de la conformité du Papisme & du Turcisme.*] Il le publia à Londres l'an 1604. C'est la refutation d'un livre imprimé à Anvers (a) l'an 1596. & à Cologne l'an 1603. sous le titre de *Calvino-Turcismus, id est, Calvinistica perfidia cum Mahumetana collatio, & dilucida utriusque sectæ confutatio.* On ne peut rien voir de plus emporté que ce *Calvino-Turcismus:* aussi étoit-ce l'ouvrage de deux Anglois Catholiques fugitifs de leur patrie: l'un s'apelloit Guillaume Rainold, ou Reginaldus, & l'autre Guillaume Gifford. Le premier mourut en le composant: le second y mit la derniere main, & le publia (b). Celui-ci étoit un prêtre qui (c) avoit animé plus d'une fois quelques assassins à ôter la vie à la Reine Elizabeth, & qui (d) se rendoit fort agreable aux Flamandes. Il s'étoit refugié à Lille. Guillaume Rainold avoit été autrefois Ministre (e), & avoit temoigné un grand zéle pour la religion Protestante. Il passa ensuite dans la communion de Rome. Il étoit frere (f) de ce Jean Rainoldus qui fut Professeur en Theologie à Oxford, & qui composa d'excellens ouvrages de controverse contre les Catholiques Romains. J'ai raporté (g) ailleurs ce que l'on conte de ces deux freres, c'est qu'ils furent elevez hors de leur païs, Jean dans l'Eglise Romaine, Guillaume dans la Protestante, & que s'étant rencontrez un jour ils disputerent avec tant de force qu'ils changerent tous deux de parti. Je doute (†) fort de cela. Guillaume fut Professeur en Theologie à Rheims dans le college des Anglois. On le fait auteur d'un livre extraordinairement seditieux, dedié au Duc de Maienne, & composé selon les maximes les plus furieuses de la Ligue, & avec une rage outrée contre Henri III. & contre le Roi de Navarre. L'édition dont je me sers est celle d'Anvers *apud Joannem Keerberginm* 1592. *in* 8. Voici le titre de ce livre: *De justa Reipub. Christianæ in Reges impios & Hæreticos Authoritate: justissimaque Catholicorum ad Henricum Navarræum, & quemcunque hæreticum à regno Galliæ repellendum confœderatione. G. Gulielmo Rossæo Authore.* Sutlivius (h) assure que Guillaume Rainoldus a composé cet ouvrage. Mr. Moreri (i) le dit aussi en citant Pitseus, & il dit même que c'est l'un des (k) *beaux ouvrages* de cet écrivain. Mais d'autres le donnent ou à Guillaume Gifford, ou à Jean Boucher, ou à un Jesuite, ou à Genebrard (l). Le plus sûr est de le donner à l'auteur du *Calvino-Turcismus.* Ce que Boucher fit a un autre titre comme on l'a vu ci-dessus dans la page 665.

Voici comment Sutlivius a intitulé sa reponse: *De Turco-Papismo, hoc est, de Turcarum & Papistarum adversus Christi ecclesiam & fidem conjuratione, eorumque in religione & moribus consensione & similitudine; liber unus. Eidem præterea adjuncti sunt, de Turco-papistarum maledictis & calumniis, adversus* Gulielmi Giffordi *famosi Pontificum Rom. & Jebusitarum supparasitastri volumen illud contumeliosissimum, quod ille Calvino-Turcismum inscripsit, libri quatuor. In quibus non tantùm hujus hominis levissimi, sed etiam aliorum importunissimorum scurrarum adversus orthodoxam Christi ecclesiam continenter latrantium, malitia & petulantia reprimitur, hominumque piorum fama ab eorum calumniis vindicatur.*

(y) *Hubert. Sussannaus in ludorum libris fol. 81. edit. Paris. 1538.*

(1) *Suss. annos 24. natus, cum hæc scriberet.*

(z) Mox diversatum lautè sacra Mantua cepit, Plenaque Vergilii mens nova mente fuit. *Sussan. ludor lib. 2. fol. 22.*

(a) *Sutlivius ne connoissoit point cette edition-là.*

(b) *Voiez la preface du Calvino-Turcismus.*

(c) *Sutlivius ubi infra.*

(d) Sacrificus, ut aiunt, comptus & calamistratus & apud mulieres Belgicas gratiosus. *Sutlivius præfat. Turco-Papismi.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Rivetus in Jesuita vapulante cap. 11. n. 14. p. 531. to. 3. oper.*

(g) *Dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juillet 1685. art. 6. p. 769.*

(†) *Cela me paroit incompatible avec une lettre que Jean Rainoldus écrivit à son frere, & qui se trouve dans la reponse de Whitaker à un livre de Guillaume Rainoldus.*

(h) *Sutlivius ubi supra.*

(i) *Sous le mot* Reginald.

(k) *On a ôté le mot* beaux *dans les éditions de Hollande.*

(l) *Voiez Placcius de Pseudonym. pag. 249. 250. & les nouvelles de la Rep. des lettres. Juin 1684. art. 3. & Deckherr. de script. adespotis pag. 337. 389. edit. 1686.*

point là non plus qu'ailleurs exemt de chagrins. Il mourut le 12. de Decembre 1674. Il avoit publié en divers tems plusieurs livres sur des matieres de droit, qui avoient eu beaucoup de debit: c'est ce qui faisoit que les exemplaires en étoient devenus fort rares; & de là vint qu'un professeur de Leipsic nommé Mylius, en fit un recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in folio* ‡ l'an 1688. Mr. Praschius ancien Bourgmaitre de Ratisbonne, & gendre de Tabor, mit sous la presse en 1675. un petit écrit β contenant le narré de la (Z) vie de son beau-pere.

☞ TACFARINAS, chef d'armée contre les Romains en Afrique au tems de Tibere, étoit Numide γ de nation. Il servit d'abord dans les troupes auxiliaires des Romains, & aiant deserté il assembla une bande de vagabons & de brigans, & se mit à faire des courses, & des pilleries. Il disciplina ensuite cette troupe de voleurs, & la divisa en compagnies sous des enseignes selon l'usage de la guerre. Enfin il devint le chef des Muzulains nation puissante proche des deserts de l'Afrique, & il se confedera avec les Maures du voisinage. Ceux-ci étoient commandez par Mazippa, & formerent un camp volant qui portoit le fer & le feu & la terreur de tous côtez, pendant que Tacfarinas avec l'élite des troupes campoit à la maniere des Romains, & accoutumoit ses gens à la discipline militaire. Les Cinithiens autre nation considerable entrerent dans les mêmes interêts. Furius Camillus proconsul d'Afrique averti de ces mouvemens marcha contre l'ennemi, & le mit en fuite. Cela lui valut les ornemens du triomphe δ. Ceci se passa l'an de Rome φ 770. Tacfarinas renouvela ses brigandages quelque tems après, & assiegea même un chateau où Decrius commandoit, & defit la garnison qui étoit sortie pour se batre en rase campagne. Decrius remplit les devoirs d'un guerrier très-brave & très-experimenté: les blessures qu'il avoit reçuës, dont l'une lui avoit crevé un œil, ne l'empêcherent pas de faire tête aux ennemis jusques à ce qu'il fut tué: ses soldats avoient pris la fuite. Le proconsul Apronius châtia severement leur lâcheté, car il en fit mourir de dix un. Cela fit un tel effet, que cinq cens soldats aiant chargé les mêmes troupes de Tacfarinas qui assiegeoient une place, les mirent en deroute. Depuis cela ce Numide prit le parti de n'attendre point les Romains; il distribua ses gens en divers lieux: si on le poursuivoit, il prenoit la fuite, & quand on se retiroit, il chargeoit en queuë. Mais s'étant arrêté dans un camp il y fut batu, & il se trouva reduit à se retirer dans les deserts *. Ce ne fut pas pour long tems, il se remit en campagne bientôt après, & cette nouvelle aiant été aportée à Rome, l'on envoia en Afrique contre lui Junius (A) Blæsus oncle de Sejan †. Ce nouveau Proconsul s'aquita très-bien ‡ de son emploi, & neanmoins Tacfarinas reparoit si bien ses pertes, qu'il eut l'audace d'envoier des deputez à Tibere pour

‡ *Lipsiæ apud Joh. Frider. Gleditschium.*

β *Il est intitulé* Mausoleum Jo. Ottonis Taboris J C.

γ *Tacit. Annal. lib. 2. cap. 52.*

δ *Tiré de Tacite ib.*

φ *C'étoit le 17. de l'ere Chrétienne.*

* *Ex eod. ibid. lib. 3. cap. 20. 21.*

† *Id. ib. cap. 32. 35.*

‡ *Id. ib. cap. 73.*

(g) *Id. ib. cap. 74.*

(Z) *Le narré de la vie.*] A certains égards le detail n'y peche point par defaut; mais sur les choses dont le public auroit pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort generales, & l'on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum confinio læsit, si in vita nonnunquam vel doctrina offendit, aut justam causam paulo acrius defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbiæ concessum esse, quo maneat* SOLI DEO GLORIA. C'est la conclusion de l'ecrit de Mr. Praschius, dont j'ai tiré cet article.

(A) *Junius Blæsus oncle de Sejan. Ce nouveau Proconsul s'acquita très-bien de son emploi.*] L'Empereur faisant savoir au Senat les nouvelles irruptions de Tacfarinas, exhorta (a) la compagnie à choisir un Proconsul qui entendit bien la guerre, & qui fût capable d'en soutenir les fatigues. Les Senateurs s'étant dechargez (b) de ce choix sur le soin de l'Empereur, ce Prince (c) les censura obliquement de ce qu'ils lui renvoioient toutes les afaires épineuses, & leur nomma deux sujets, Manius Lepidus, & Junius Blæsus, afin qu'ils en choisissent l'un pour l'envoier en Afrique. Lepidus pria qu'on le dispensât de cette charge. Junius demanda la même chose; mais on sentit bien la diference de leur langage, & que Lepidus parloit tout de bon, & Blæsus contre sa pensée. On entendit bien les raisons que Lepidus allegua, & celle qu'il n'allegua point, & qui étoit la principale, savoir la superiorité de Junius Blæsus oncle du favori. La prudence ne vouloit pas que l'on fit son competiteur en cette rencontre: il valoit mieux ne se pas commettre à la decision des sufrages; le proconsulat étoit assûré à Blæsus, tout comme s'il eût été le seul que l'Empereur eût nommé. Je ne dis rien qui ne resulte des paroles de Tacite. (d) *Tum audita amborum verba, intentius excusante se Lepido, cum* valetudinem corporis, ætatem liberum, nubilem filiam *obtenderet: intelligereturque etiam quod silebat, avunculum esse Sejani Blæsum, atque eo prævalidum. Respondit Blæsus specie recusantis, sed neque eadem adseveratione; & consensu adulantium auditus est.* Cet oncle du favori est un exemple qui prouve, que les parens d'un premier ministre sont très-dignes quelquefois des charges qu'on ne leur confere qu'à cause de leur parenté. Il prit les meilleures voies que l'on pouvoit prendre (e) pour dompter Tacfarinas, & nous lisons dans Tacite que les honneurs du triomphe qui lui furent acordez, lui étoient dûs, quoi que Tibere declarât qu'il les acordoit en consideration de Sejan. (f) *Neque multo post Cæsar cum Junium Blæsum Proconsulem Africæ triumphi insignibus attolleret*, dare id se *dixit* honori Sejani, *cujus ille avunculus erat. Ac tamen res Blæsi digna decore tali fuere.* Notez que cet Empereur voulut que les legions honorassent Junius Blæsus de la qualité d'*imperator*. Cette qualité donnée par les acclamations des soldats étoit fort glorieuse. Elle avoit été en usage dans les guerres du peuple Romain aux tems de la Republique, mais cette coutume s'afoiblit beaucoup sous Auguste, & fut entierement abolie sous Tibere; car Junius Blæsus fut le dernier que l'on regala de cette salutation. Tout ceci merite d'être raporté dans les propres termes de Tacite. (g) *Tiberius pro confecto* (bello) *interpretatus, id quoque Blæso tribuit, ut* Imperator *à legionibus salutaretur: prisco erga duces honore, qui bene gesta Republica gaudio & impetu victoris exercitus conclamabatur: erantque plures simul Imperatores, nec super cæterorum æqualitatem. Concessit quibusdam & Augustus id vocabulum; ac tunc Tiberius Blæso postremum.* Les premieres paroles de ce passage nous font savoir, que Tibere compta pour finie la guerre de Tacfarinas, quoi que Blæsus fût revenu en Italie avant que d'avoir coupé (h) toutes les semences qui la pouvoient faire regermer. Tibere s'étant persuadé que c'étoit une afaire faite, fit revenir d'Afrique la neuviéme legion. Tacfarinas fit courir le bruit qu'on ne l'avoit transportée en un autre lieu, que parce que d'autres nations desoloient l'Empire Romain, & qu'ainsi il seroit facile d'envelopper ce qui restoit des troupes Romaines, pourvu que tous ceux qui preferoient la liberté à la servitude, voulussent bien reünir leurs forces. Il fut joint & assisté par beaucoup de gens, & donna bien de la peine au nouveau Proconsul Dolabella, qui vainquit enfin pleinement cet ennemi (i). Il demanda l'honneur du triomphe, & ne put pas l'obtenir; car Tibere par complaisance pour Sejan, refusa de consentir à une chose qui pouvoit diminuer la gloire de Junius Blæsus. Ce refus donna plutôt du relief à la gloire de Dolabella, qu'à celle de l'oncle du favori. Tacite n'avoit garde de suprimer cette observation. (k) *Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideo inlustrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu, insignis captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat.* Il y eut bien de l'injustice à refuser à Dolabella, qui avoit mis fin à cette guerre, ce qui avoit été acordé (l) aux demi-vainqueurs de Tacfarinas.

(a) Judicio patrum deligendum Proconsulem, gnarum militiæ, corpore validum, & bello suffecturum. *Tacit. Ann. lib. 3. cap. 32.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib. cap. 35.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Voiez Tacite ib. cap. 74.*

(f) *Tacit. ibid. cap. 72. 73.*

(h) Fratre ejus (*Tacfarinatis*) capto regressus est, properantius tamen quam ex utilitate sociorum, relictis per quos resurgeret bellum. *Id. ibid.*

(i) *Ex eod. ibid. lib. 4. cap. 23. & seq.*

(k) *Id. ib. cap. 26.*

(l) Priores duces, ubi impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in Urbe statuæ, & adhuc raptabat Africam Tacfarinas. *Id. ibid. cap. 23.*

pour demander qu'on lui assignât un païs, faute de quoi il menaçoit d'une guerre qui n'auroit aucune fin. L'Empereur fut si indigné de cette insolence, qu'il donna ordre à Junius Blæsus de se saisir de Tacfarinas à quelque prix que ce fût. On ne termina cette guerre que l'an de Rome 777. & ce fut le Proconsul Dolabella qui en vint à bout. L'armée de Tacfarinas fut batuë, on tacha de prendre le chef, mais il aima mieux perdre la vie en se defendant courageusement, que de tomber vif entre les mains du Proconsul †. On marquera (*B*) ci-dessous les fautes du suplément de Moreri.

† *Id. ib. lib.* 4. *cap.* 23. *& seq.*

TACHUS, Roi d'Egypte, au tems * d'Artaxerxes Ochus. La domination des Perses étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'il ne fut pas dificile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde; mais il eut besoin du secours des Grecs, pour se maintenir dans la dignité dont on l'avoit revêtu. Il n'ignoroit point la valeur & l'experience d'Agesilaus Roi des Lacedemoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agesilaus quoi qu'âgé de plus de 80. ans, ne refusa point ce parti. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avoit reçu de Tachus, & les conduisit en Egypte, sans se soucier qu'on le blâmât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang & de sa reputation. Il fut bientôt mecontent de Tachus, qui au lieu de lui laisser le commandement general des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers, & donna à l'Athenien Chabrias la dignité d'Amiral, & retint pour lui le caractere de chef sur toutes choses. Agesilaus attendit à temoigner son ressentiment, qu'une occasion favorable s'en presentât, & il la trouva bientôt. Nectanabe parent de Tachus commandoit une partie de l'armée; il la debaucha de l'obeïssance de Tachus, & se fit élire Roi par les Egyptiens. Cela fait il envoia des Ambassadeurs au Roi Agesilaus pour le prier de se joindre à lui, & ne manqua pas de lui faire de magnifiques promesses. Tachus de son côté n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoia des deputez à Lacedemone. Agesilaus y en envoia aussi, mais beaucoup plus afin de recommander les interêts de Nectanabe, qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de sa patrie, & il jugea qu'il étoit beaucoup plus utile aux Lacedemoniens d'abandonner Tachus, que de le maintenir; desorte qu'il passa au service de Nectanabe avec les soldats qu'il commandoit: ce qui, comme l'a remarqué son historien, ne meritoit pas d'être apellé autrement que trahison, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainsi abandonné s'enfuit où il put †, & je ne croi point que l'histoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns ↓ ont dit qu'il se retira en Perse. Il faut bien que tout bon asyle lui manquât, puis qu'il se refugioit chez un Prince qui ne le pouvoit regarder que comme un chef de rebelles. Athenée donne au ressentiment d'Agesilaus une cause fort diferente de celle qu'on vient de voir; mais j'aimerois beaucoup mieux (*Z*) en croire Plutarque, qu'Athenée.

* *Vers la* 104. *Olympiade.*

‡ *Tiré de Plutarque in vita Agesilai.*

↓ *Theopompus & Lyceas Naucratites, apud Athenæum lib.* 14. *pag.* 616.

TA-

(*B*) *Les fautes du suplément de Moreri.*] On a eu tort de dire I. Que Tacfarinas étoit un esclave. II. Qu'il *se retira en Afrique.* III. Que des brigans qu'il assembla *il forma une puissante armée* (*a*) *de Sarazins.* IV. Qu'il se fit *proclamer Roi.* V. Qu'il *defit l'armée Romaine commandée par Decius Proconsul d'Afrique.* VI. Qu'il le *blessa à l'œil.* VII. *Qu'ensuite il fut vaincu par Camille.* VIII. Et que Tacite narre tout cela dans le second livre. Voilà huit fautes capitales: c'est trop pour un article de dix lignes, & où il y a tant d'omissions. Tacite ne dit rien qui nous porte à croire que Tacfarinas fût esclave, ou qu'il eût servi hors d'Afrique dans l'armée des Romains. Ce fut en Afrique qu'il porta les armes pour eux, selon toutes les aparences; & par consequent il ne se retira point en Afrique après avoir deserte. Pour ce qui est de cette armée de Sarazins, je ne croi pas me tromper dans mes conjectures, si je dis que le terme *Musulami* dont se sert Tacite, a fait croire au continuateur de Moreri qu'il s'agissoit là des Musulmans, & comme les sectateurs de Mahomet se donnent ce nom, & qu'ils ont aussi été conus sous celui de Sarazins, on s'est figuré qu'il étoit indiferent de dire ou une armée de Sarazins, ou une armée de Musulmans. Tacite ne parle point d'un Proconsul qui s'apellât Decius, mais d'un Decrius qui commandoit dans un chateau dont la garnison consistoit en une (*b*) cohorte. Voilà ce que l'on nous convertit en une armée Romaine commandée par le Proconsul Decius. Or puis que Decrius fut tué, il ne faloit pas dire tout simplement que Tacfarinas le blessa à l'œil. La victoire de Camille preceda cette defaite de Decrius. Il auroit falu citer le 2. le 3. & le 4. livre des annales de Tacite; car ces mots, *Tacite liv.* 2. vous renvoient aussi-tôt au 2. livre de l'histoire qu'au 2. livre des annales; & après tout, en quelque endroit que vous preniez le second livre, vous n'y trouverez point toutes les choses qu'on vous raconte de Tacfarinas.

(*a*) *Ceci a été ôté aux éditions de Hollande.*

(*b*) *C'étoit environ* 600. *hommes.*

(*Z*) *En croire Plutarque qu'Athenée.*] Ce dernier attribuë tout à un mot de raillerie; il veut (*c*) que Tachus se moquant d'Agesilaus en le voiant de petite taille, lui ait dit, *Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'est delivrée d'une souris, ὤδινεν ὄρος, Ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο, τὸ δ' ἔτεκεν μῦν.* Il ajoûte qu'Agesilaus se mit en colere, & qu'il repondit, *vous éprouverez un jour que je suis un lion.* La menace fut suivie de son effet, car une sedition aiant été excitée contre Tachus, il se vit abandonné d'Agesilaus, & contraint de s'enfuir en Perse. Je ne trouve point de vraisemblance en cela. Premierement Plutarque qui raporte assez au long le mepris que les Egyptiens firent d'Agesilaus en le voiant si mal équipe, & de si mauvaise mine, & en conoissant son mauvais goût par le choix qu'il fit sur les presens qu'on lui avoit envoiez, ne dit point que Tachus se soit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de monde qui accourut au rivage, pour voir ce grand Capitaine dont la renommée parloit tant, lui apliqua la fable de la montagne qui enfante une souris; mais il ne dit point qu'Agesilaus ait repondu la moindre chose, & Tachus n'etoit point là. Le bon mot qu'Athenée fournit au Roi de Lacedemone, auroit trouvé sans doute place dans le recueil que Plutarque nous a laissé des apophthegmes de ce Prince, s'il fût venu d'une bonne tradition. De plus y a-t-il aparence qu'un homme qui avoit tant de besoin d'Agesilaus, ait ete assez imprudent pour l'irriter par une si piquante raillerie? Je ne nie pas que Plutarque (*d*) n'ait observé qu'Agesilaus eut à souffrir de la vanité de Tachus; mais encore un coup, cet historien n'auroit pas oublié en ce lieu-là le conte de la montagne, & la vive reponse d'Agesilaus. Je croirois volontiers qu'il faudroit reduire à ceci la narration d'Athenée; on raporta au Roi de Lacedemone que les Egyptiens après l'avoir vu si petit, lui dont ils s'etoient fait une grande idée, avoient parlé de la montagne qui enfante un rat; il repondit aparemment; *ils verront bientôt se batre comme un lion, cette souris qu'ils ont vuë sur le rivage.* Il ne pretendoit point menacer Tachus, mais le remplir d'esperance. J'ai oui dire que des Generaux François se trouvant en Allemagne, & remarquant qu'on n'y avoit pas bonne opinion de certains Regimens qu'ils y commandoient, où l'on ne voioit pas de grands corps, ni de grosses masses de chair bien nourries, & bien vetuës, rassûroient les gens par ces paroles, *Vous verrez ces petits soldats, maigres & decharnez, aller au feu comme des lions, & faire plier les plus gros colosses.* Quoi qu'il en soit, on peut voir dans ce conte d'Athenee vrai ou faux une leçon importante; c'est que les Princes ne doivent (*e*) jamais offenser personne par des railleries: il leur en coûte bon quelquefois.

(*c*) *Athen. lib.* 14. *pag.* 616.

(*d*) *Ἐκεῖνο τῇ ἄλλῃ ἀλαζονείᾳ καὶ κουφότητι τοῦ Αἰγυπτίου βαρυνόμενος.* Deinde reliqua Ægyptii insolentia & vanitate fatigatus. *Plutarch. in vita Agesilai, pag.* 617.

(*e*) *Voiez les Nouv. de la Republique des lettres, mois de Mars* 1684. *pag.* 47.

TACITE (* Caïus Corneille) historien Romain, a fleuri dans le premier siecle. On ne sait rien de ses ancêtres, & aparemment la gloire de sa famille commença en sa personne. Son premier emploi, dit-on, fut celui de procureur (A) de Vespasien dans la Gaule Belgique. Etant retourné à Rome, il reçut de l'Empereur Tite un grade † plus honorable. Il fut Preteur (B) sous l'empire de Domitien, & Consul (C) sous Nerva. Mais toutes ces dignitez ne lui donnent qu'une gloire fort petite, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume. Ses annales & (D) son histoire sont quelque chose d'admirable, & l'un des plus grans efforts de l'esprit humain; soit que l'on y considere la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a sçu peindre les deguisemens & les fourberies des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre (E) dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets

(A) *De procureur de Vespasien.*] Vous trouverez ces paroles dans la vie de Tacite composée par Juste Lipse, *Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Gallia Belgica rationes Principis administravit.* Je citerai ci-dessous (a) ce qu'adit Pline, & l'on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Vespasien. Pourquoi donc le cite-t-on, comme un auteur qui nous aprend que cet Empereur donna à Tacite cette charge? Est-ce parce que l'on a trouvé que Tacite l'a exercée sous l'empire de Vespasien? Mais cela donne-t-il le droit d'attribuer aux auteurs ce qu'ils n'ont point dit? Quoi qu'il en soit, on ne doute guere que Tacite n'ait possedé cet emploi sous Vespasien, & voici sur quoi l'on se fonde: (b) *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longius provectam non abnuerim.* C'est Tacite qui parle. Nous verrons ci-dessous (‡) si cette opinion est bien-fondée.

(B) *Il fut Preteur sous l'empire de Domitien.*] Vertranius met (c) cette Preture sous le 9. Consulat de cet Empereur, mais il l'eût dû mettre sous le 14. car elle concourt avec le tems que Domitien celebra les jeux seculaires: or il est certain qu'il les celebra étant Consul (d) pour la 14. fois. Citons Tacite: (e) *Is* (Domitianus) *quoque edidit ludos seculares; iisque intentius adfui sacerdotio Quindecimvirali praditus, ac tum prator. Quod non jactantia refero, sed quia collegio Quindecimvirum antiquitus ea cura, & magistratus potissimum exsequebantur officia ceremoniarum.*

(C) *Et Consul sous Nerva.*] Il fut subrogé en la place de Virginius Rufus, qui étoit mort dans son 3. Consulat l'an de Rome (f) 850. & il l'honora d'une harangue funebre. (g) *Laudatus est à Consule Cornelio Tacito, nam hic supremus felicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus.*

(D) *Ses annales & son histoire.*] Il fit l'histoire avant les annales, car il nous renvoie (h) à l'histoire dans l'onziéme livre des annales; il nous y renvoie, dis-je, touchant des choses qui concernent Domitien: or il est sûr (i) que son histoire s'étendoit depuis l'empire de Galba inclusivement, jusques à celui de Nerva exclusivement. Il destinoit un ouvrage particulier au regne de Nerva, & au regne de Trajan, & c'étoit l'occupation qu'il reservoit pour sa vieillesse; je ne croi pas qu'il ait pu executer ce dessein. (k) *Quod si vita suppeditet, principatum Divi Nerva, & Imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui: rara temporum felicitate, ubi sentire qua velis, & qua sentias dicere licet.* Ces paroles montrent qu'il commença son histoire après la mort de l'Empereur Nerva, & pendant la vie de Trajan. En effet il donne au premier le titre de *Divus* qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reste que 5. livres de son histoire: ce n'est que la plus petite partie; car ils ne comprenent pas un an & demi: or tout l'ouvrage devoit comprendre environ 29. ans. Ceux qui *numerotent* ces cinq livres comme la suite des annales divisées en 16. livres sont blâmables; puis qu'il est certain que les annales doivent être considerées (l) comme un ouvrage separé. L'auteur les composa après qu'il eut achevé l'histoire: elles commençoient à la mort d'Auguste, & s'étendoient jusques à celle de Neron. Il ne nous en reste qu'une partie, sçavoir les 4. premiers livres, quelques pages du 5. tout le 6. & depuis l'onziéme jusques au 15. & une partie du 16. les deux dernieres années de Neron & une partie de la precedente nous manquent. C'étoient les derniers livres de l'ouvrage. Au reste les cinq premiers livres furent trouvez en Allemagne par un Receveur de Leon X. Il les aporta à ce Pape, & en reçut une gratification de 5. cens écus. (m) *Corbeia quod ad Visurgim Monasterium est, à quastore Pontificis fuere inventi, qui eos ad Leonem X. detulit, ac dividiis loco quingentos accepit aureos.* Philippe Beroalde eut ordre de les (n) publier. Je me souviens d'avoir oüi dire à feu Mr. Faure Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, que Leon disiéme aiant publié un Bref par lequel il promettoit non seulement des Indulgences à ceux qui decouvriroient les manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent & de la (o) gloire, il y eut un Allemand qui fureta toutes les Bibliotheques, & qui trouva enfin quelques livres des annales dans le Monastere de Corwey. Il les alla presenter au Pape, qui les reçut avec un plaisir extrême, & qui lui demanda quelle recompense il souhaitoit. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la depense qu'il avoit faite soit pour aller voir les Bibliotheques, soit dans son voiage de Rome. Leon jugea que c'étoit trop peu, & lui fit donner davantage, & afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite. Mais l'Allemand s'en excusa sur ce qu'il manquoit de l'érudition necessaire (p).

(E) *Qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions.*] Muret a fait trois (q) harangues pour repondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur critique étoit trop aigre, elle étoit injuste à certains égards, il n'a donc pas été difficile à l'Apologiste, bon Orateur & subtil Rhetoricien, de l'éluder. Vous aprendrez dans ces harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'aprendrez aussi dans les (r) *prolusions* de Famien Strada. C'est un des plus redoutables adversaires de Tacite. Il deplut par là à (s) Paganinus Gaudentius, qui non seulement lui critiqua (t) plusieurs endroits de son histoire du Païs-Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'étoit pas un rude champion: il sçavoit un peu de beaucoup de choses, & n'aprofondissoit rien. *Magis literis tinctus quam imbutus . . . . nihil in ingenio solidum, cum per artes & disciplinas peregrinaretur nulli penitus insistens* (v). Il me semble que le Cardinal du Perron (w) a trop meprisé Tacite.

Le livre intitulé *Anonimiana ou Melanges de Poësies, d'eloquence, & d'erudition*, qui fut imprimé à Paris l'an 1700. contient un discours qui n'est pas trop favorable à nôtre historien. Voici ce que l'on y juge de son langage: (x) „ Tacite parloit bien Latin, „ mais trop obscurement pour ce qu'il a voulu écrire. „ Sa diction dure & resserrée pourroit être prisée ail„ leurs que dans une Histoire, où tout doit être clair „ & bien établi, où l'éloignement des faits, leur di„ versité, les époques & les changemens toûjours „ contestés la rendent obscure d'elle-même, sans que „ le stile soit de la partie. . . . . (y) C'est un abus de „ prétendre que la maniere d'écrire de Tacite puisse „ se rendre recommandable; s'il y a des vins esti„ més par un peu d'amertume, ils le sont par une „ bonne qualité: mais une maniere d'écrire dure & „ scabreuse n'acquit jamais de reputation à une His„ toire. Bien loin d'élever l'esprit à de plus grandes „ connoissances, comme le pretend ce (z) Sçavant, „ elle l'embarrasse & le rebute. Diroit-on, par exem„ ple, que Cesar se fût attiré plus d'attention s'il „ avoit été plus obscur & moins naturel? N'éleve-t-il „ pas l'esprit jusques à ses pensées, qui doivent toû„ jours être dans la lecture de son Histoire, la juste „ borne des nôtres; au lieu que dans une maniere „ d'écrire obscure, l'esprit du lecteur se promene où „ il lui plait, quand il ne se lasse pas, & se forge des „ imaginations qui n'ont souvent aucune justesse, ni „ aucune proportion avec les choses. Cesar par sa „ netteté le reduit au naturel, & ne laisse jamais à sou„ haiter plus de lumiere dans les actions qu'il a décri„ tes. „ Je souscrirois volontiers à ce jugement, & il me semble que ce qu'on ajoûte touchant l'autre affectation de Tacite n'est pas (aa) moins bon. (bb) „ Tacite étoit un habile politique, & encore un plus ju„ dicieux écrivain; il a tiré des consequences fort „ justes sur les évenemens des Regnes dont il a fait „ l'histoire, & il en a fait des maximes pour bien „ gouverner un Etat. Mais s'il a donné quelquefois „ aux

* *D'autres lui donnent pour prenom* Publius, *& en sont repris.*

† *Voiez la remarque A.*

(a) *Dans la remarque K.*

(b) *Tacitus histor. lib. 1. c. 1.*

(‡) *Dans la remarque K.*

(c) *Lipse* in Vita Taciti *l'en censure.*

(d) *C'étoit l'an 842. de Rome selon Lipse, ou le 840. selon Calvisius.*

(e) *Tacitus Annal. lib. 11. c. 11.*

(f) 849. *selon Calvisius.*

(g) *Plinius epist. 1. lib. 2.*

(h) Utriusque Principis rationes prætermitto, satis narratas libris quibus res Imperatoris Domitiani composui. *Tacitus, Annal. lib. 11. c. 11.*

(i) *Voiez Tacite au commencement de son histoire.*

(k) *Idem hist. lib. 1. cap. 1.*

(l) *Voiez les preuves que Lipse en donne dans la preface de son commentaire sur l'histoire de Tacite.*

(m) *Vossius de hist. Lat. lib. 1. cap. 30. pag. 159.*

(n) *Ils furent imprimez à Rome l'an 1515.*

(o) *C'est que leur nom seroit mis avec éloge à la tête de ce qu'ils auroient decouvert.*

(p) *Notez que Mr. Faure disoit qu'il avoit lu ce narré dans la preface de la 1. édition de ces livres de Tacite. Voiez l'éloge de Mr. Faure dans le Journal des Savans du 16. Nov. 1693. pag. 673. édit. de Holl.*

(q) *La 16. 17. 18. du 2. volume dans l'édit. de Leipsic 1672.*

(r) *Lib. 1. prolus. 2.*

(s) *Professeur à Pise. Il étoit du païs des Grisons, si je ne me trompe.*

(t) *Voiez son livre de* Candore politico *imprimé à Pise l'an* 1646.

(v) *Octav. Ferrarius in prolusione cui titulus,* Literatorum funus.

(w) *Voiez le Perroniana au mot* Stilus.

(x) *Anonymiana pag. 7.*

(y) *Ibid. pag. 9.*

(z) *C'est-à-dire La Mothe le Vayer.*

(aa) *Entendez ceci generalement parlant. Voiez la marge de la colonne suivante.*

(bb) *Ibid. pag. 10.*

secrets des actions, & de les tourner vers le criminel; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieurs Princes (F) ont euë pour ses ouvrages. Un auteur moderne en a fait ce jugement: * *Tertullien l'accuse de nous debiter beaucoup de mensonges. Non seulement il estoit ennemi de la veritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point du tout. Son style est assurément assez obscur; il est mesme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons Auteurs de la langue Latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à depeindre les évenemens, la lumiere avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroist par tout, le font regarder aujourd'huy presque generalement comme le premier des Historiens.* On en a fait (G) tant de versions, & on l'a tant commenté, que cela seul pourroit composer une raisonnable bibliotheque. J'aurai quelques fautes à reprocher (H) à Juste

** Tillemont, histoire des Empereurs tom. 2. 1. part. pag. 351. edit. de Bruxelles.*

„ aux actions & aux mouvemens de la Republique, leurs vrais principes; s'il en a bien demêlé les causes, il faut avoüer qu'il a souvent suplée par trop de delicatesse & de penetration à celles qui n'en avoient pas; tant il est vrai que l'on se caracterise dans tout ce que l'on fait; & que l'Histoire n'est jamais entre les mains qu'elle doit être, lors que ceux qui se mêlent d'en écrire donnent pour la veritable cause de ce qu'ils ne connoissent pas ce qu'ils ont imaginé de moins sensible & de plus caché aux yeux du peuple; il leur arrive souvent de faire d'un secret particulier au Prince, une affaire connuë à tout le monde, & c'est un défaut (‡) si familier à Tacite, que j'oserois dire, apuïé d'ailleurs d'une infinité de bonnes raisons, que c'est lui faire trop de grace que de le regarder comme un Historien fort exact, & qui a écrit selon les regles. . . . . (a) Il a choisi les actions les plus delicates & les plus susceptibles des delicatesses de l'art; Les Regnes ausquels il s'est principalement attaché dans son Histoire n'en sont pas une petite preuve. Dans celui de Tibere, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le mieux réüssi, il y trouvoit une espece de gouvernement plus accommodé au caractere de son genie. Il aimoit, comme nous l'avons dit, à demêler les intrigues du cabinet, à en assigner les causes, à donner des desseins aux pretextes, & de la verité à de trompeuses apparences. Genie trop subtil, il voit du mystere dans toutes les actions de ce Prince. Une sincere déférence de ses desseins au jugement du Senat, étoit tantôt un piége tendu à son integrité, tantôt une delicate maniere d'en être le maître; mais toûjours l'art de le rendre complice de ses desseins, & d'en avoir l'execution sans reproches. Lors qu'il punissoit des seditieux, c'étoit un effet de sa défiance naturelle pour les Citoiens, ou de legeres marques de colere répanduës parmi le peuple, pour disposer les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrarieté d'humeurs de deux Chefs, est un ordre secret de traverser la fortune d'un competiteur, & le moyen de lui enlever l'affection du Peuple. Les dignités deferées au merite, étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent, ou de perdre un ennemi, & toûjours de fatales recompenses. En un mot tout est politique, le vice, & la vertu y sont également dangereux, & les faveurs aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais naturel, il ne fait point sans dessein les actions les plus ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais sans consequence, & ses mouvemens embrassent toûjours plusieurs menées. „ Les autres choses que j'ai leuës dans cette dissertation de l'auteur de l'Anonymiana sont plus sujettes, ce me semble, à une juste contestation.

(‡) Il ne faloit donc pas dire qu'il étoit encore un plus judicieux écrivain qu'un habile politique.

(a) Ibid. pag. 16. & suiv.

(F) *Que plusieurs Princes ont euë pour les ouvrages de Tacite.*] Le Pape Paul III. avoit usé tout son exemplaire à force de le relire. Cosme de Medicis premier grand Duc de Florence faisoit ses delices de cette lecture. Muret nous va dire tout cela en plus beaux termes. (b) *Paulus III. P. M. quo nullum sapientiorem senem nostra vidit ætas, Tacitum sæpè relegendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem æquè libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus Magnus Etruriæ Dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quæ vulgo fortuna dicitur, in consilio & prudentiâ consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat: eorumque lectione avidissimè fruebatur. Neque non hodie multi aut Principum, aut eorum, qui de summis rebus à Principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissimè legunt, & quasi pro magistro quodam prudentiæ habent.* Faisons suivre ce Latin par un passage de Balzac. Il est tiré d'une lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt le 4. de Juin 1643. (c) „ Tacite estant devenu vostre, ma mauvaise humeur contre luy ne sçauroit durer. Je ne puis haïr un homme que vous aymez: Et à vous dire le vray, il me semble que cettuy-cy s'est fait plus doux & moins espineux, depuis qu'il a passé par vos mains. L'importance est que vous ne vous estes point sali en maniant de sales matieres, & que parmy les ordures de la Politique vostre Morale s'est conservée en sa pureté. Un Philosophe Stoique du dernier siecle, comme vous diriez Juste Lipse, a eu la mesme passion que vous: Un grand Capitaine, comme vous diriez le Marquis Spinola, a fait en sa langue la mesme traduction, quoy qu'elle n'ait point esté publiée: & je vous apprens ce secret, que je tiens d'un de ses plus particuliers Confidens. „ Joignez à cela ce passage de Guy Patin: (d) *Corn. Tacite qui est un Breviaire d'Etat & le premier ou le grand maître des secrets du Cabinet, & même que Monsieur de Balzac a quelque part apelé* l'ancien original des finesses modernes, *a dit en parlant de Tibere &c.* Souvenez-vous ici de l'empressement de Leon X. j'en ai parlé ci-dessus (e).

(b) Muret. Orat. 16. vol. 2. pag. 342. edit. Lips. 1672.

(c) Balzac lettre à d'Ablancourt. C'est la 21. du 22. livre, & la 21. du 3. livre de la 1. partie des lettres choisies, pag. 128. édition d'Amsterd. 1656.

(d) Patin, lettre 196. pag. 171. du 2. tome.

(e) Dans la remarque D.

Joignons la Reine Christine aux exemples que l'on vient de voir. Mr. Chanut dit (f) qu'elle ne faisoit de la langue Greque *que son divertissement aux heures perduës sans que l'étude de cette langue & des autres troublat ses lectures serieuses. C'est de ce dernier nom qu'elle qualifioit entre autres l'histoire de Tacite, dont il ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet Auteur qui donne de l'exercice aux plus sçavans lui étoit tres-familier.*

(f) Voiez Mr. Baillet, vie de Descartes tom. 2. pag. 305.

(G) *On en a fait tant de versions, & on l'a tant commenté.*] Mr. Amelot de la Houssaye qui a traduit en François les six premiers livres des annales, a mis au devant de sa traduction un discours critique, où vous trouverez le nom de plusieurs personnes qui ont travaillé sur cet Ecrivain. Vous y aprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, & du style & de la morale de Tacite. Tout cela est fort curieux. Mais ne croiez pas que ce traducteur François parle en general de tous ceux qui ont ecrit sur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres langues; il ne parle que des principaux. Je voudrois que Pierre André Canonheri eût nommé les onze commentateurs qu'il a voulu designer dans ces paroles: (g) *Præter hos sunt undecim qui Tacitum notis & commentariis illustrarunt.* Il venoit de donner une longue liste de ceux *qui ex professo de jure status conscripserunt.* Cette liste contient 8. pages *in quarto.* Je conois des gens de bon goût qui font grand cas des commentaires de critique sur Tacite, comme est celui de Juste Lipse, & qui meprisent beaucoup les commentaires politiques dont l'Italie infatua l'Allemagne; car dès que les Allemans eurent vu les dissertations de *Scipione Ammirato*, traduites en Latin par Christophle Pflugius gentilhomme de Misnie, ils aimerent un peu trop à commenter de cet air-là les ouvrages de Tacite. Ce n'est pas qu'on ne puisse profiter de leurs écrits, & principalement de ceux de (h) Boeclerus. Ce que Berneggerus a composé sur le même historien est mêlé de literature & de politique. Aussi l'intitule-t-il *quæstiones miscellaneæ.* Les François ne mordirent guere à la grape, lors que Jean Baudoin joignit à sa (i) traduction de Tacite, accompagnée de notes, une traduction de *Scipione Ammirato.*

(g) Petrus Andreas Canonherius, Philosophiæ, Medicinæ, ac Sacræ Theologiæ Doctor Romanus, in Dissertationibus politicis ac discursibus variis in C. Cornelii Taciti Annalium libros, pag. 66. edit. Francof. 1610.

(h) J'ai vu un commentaire politique qu'il publia l'an 1643. sur les 15. premiers chapitres du 1. livre des Annales de Tacite, & un semblable commentaire qu'il publia l'an 1648. sur l'histoire du même auteur.

(i) Imprimée à Paris in 4. l'an 1628.

(H) *Quelques fautes à reprocher à Juste Lipse.*] I. J'ai deja (k) marqué qu'il fait dire à Pline plus qu'il ne faut. II. Il aime mieux croire que Tacite est le premier de sa famille qui ait joui des honneurs, & que cette famille n'étoit guere illustre, que de croire que son pere ait eu des charges; & neanmoins dans un autre endroit il entend du pere ce que Pline conte d'un Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & procureur du Domaine dans la Gaule Belgique. Comparons ensemble ces deux passages de Lipse. Voici le 1. (l) *Pater avusque honores gesserint, & ad remp. accesserint, neque, ut re vetustâ & incertâ nihil adfirmem, propius à verò abest, ipsum primum jus imaginis & honores in familiam non nimis illustrem intulisse. Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo, Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ, ratio-* nes

(k) Dans la remarque A.

(l) Just. Lipsius in vita Taciti in limine commentar. ad Tacitum.

Juste Lipse, à la Mothe (*I*) le Vayer, & à Moreri; & l'on trouvera dans mes remarques divers

nos Principis administravit, quæ dignitas equestri ordini tum peculiaris fuit. Voici l'autre, il sert de commentaire à ces paroles de Tacite, *dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam.* Comment cela, demande Lipse? (*a*) *Quomodo, quiane Procurator sub illo Belgicæ? E Plinio id suspicare, sed suspicare tantum, imò veriùs id ceperis de hujus patre. Intellige ergo dignitatem ejus inchoatam a Vespasiano, quòd ab eo laticlavius factus, & relatus in ordinem primum.* Lipse veut dans le premier de ces deux passages, que Pline temoigne que Tacite fut honoré d'une commission par Vespasien; & il veut dans l'autre que cela s'entende du pere de Tacite. En ce dernier cas cet historien auroit eu pour pere un Chevalier élevé par l'Empereur à des emplois honorables; & ce que Lipse ne trouvoit point aparent, seroit neanmoins très-vrai. Personne ne peut nier que cette charge de Procureur ne fût honorable; on lui attribua sous l'Empereur Claude, l'autorité de (*b*) jurisdiction, & sans apel. Consultez le docte (*c*) Gutherius: & quoi qu'Auguste eût conferé cette charge (*d*) à des afranchis, Tacite ne laisse pas de la regarder comme l'apanage des Chevaliers, *utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit* (Agricola) *quæ equestris nobilitas est* (*e*). III. Lipse assûre que Tacite aiant blanchi dans le Barreau, consacra ses vieilles années à la composition de l'histoire. *Historiæ scribendæ senex demum vacavit, cum reliquum ætatis in foro & causis orandis egisset.* Mais si cela est, d'où vient que Tacite declare qu'il entreprend d'écrire une histoire, qui s'etendra depuis la mort de Neron jusques à celle de Domitien, & qu'il reserve pour sa vieillesse l'empire de Nerva, & l'empire de Trajan? (*f*) *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ, & imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui.* On pourroit apliquer ici à Lipse le proverbe, *Sorex suo indicio perit.* Il nous (*g*) aprend qu'il a deterré à-peu-près l'année natale de Tacite. Voici comment. Pline le jeune presque (*h*) aussi âgé que Tacite, étoit dans sa 18. année lors que son oncle mourut, c'est-à-dire, selon Lipse, la 2. année du regne de Tite. Il étoit donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite un peu plus âgé que lui, soit né la derniere année de l'Empereur Claude, ou plutôt la premiere année de Neron. Là-dessus je dis qu'il n'avoit donc que 44. ans, lors que Trajan monta sur le thrône; & comme rien ne nous engage à reculer le commencement de son travail au delà de la 2. ou de la 3. année de ce Prince, il s'ensuit manifestement qu'il n'étoit point vieux quand il commença de s'y apliquer. Il est sûr qu'en suposant qu'il entreprit cet ouvrage dans sa 45. année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le tems de l'achever, & de s'engager ensuite aux annales, qu'il conduisit depuis le commencement de l'Empire de Tibere, jusques à la mort de Neron. Et notez qu'en travaillant aux annales, il se proposoit (*i*) une nouvelle entreprise, pour quand il les auroit achevées. Notez aussi que sa maniere d'écrire demandoit beaucoup de tems; tout y sent la peine, la meditation, la lime, l'étude, le *festina lente.* Enfin observez que les lettres que Pline le jeune lui écrivit, soit pour le prier de faire mention de lui, soit pour lui communiquer des memoires touchant la mort de son oncle, (*k*) *semblent être de l'an* 102. *ou* 103. c'est-à-dire, de l'an 5. ou 6. de Trajan. Or il est certain que Tacite travailloit alors à son histoire; & comme il y a beaucoup d'aparence qu'il n'étoit pas loin du tems où les feux du mont Vesuve firent perir Pline le Naturaliste, la 1. ou la 2. année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guere depuis l'installation de Trajan, à commencer son ouvrage. IV. Lipse conjecture (*l*) que l'histoire de Tacite contenoit 20. livres. Il se fonde sur ce qu'elle comprenoit un intervalle de 21. ans, & que les cinq premiers livres n'exposent que les actions d'une année & de quelques mois. Il y a là une fausseté de fait, & un oubli prodigieux de ce que demande la regle des proportions. Il y a plus de 28. ans entre la mort de Neron & celle de Domitien, qui sont les deux bornes de l'histoire de Tacite: & jamais homme qui sçaura la regle de trois ne raisonnera de cette façon; si 15. mois occupent 5. livres, 21. ans en occupent 20. Remarquez bien que les années qu'on a perduës de l'histoire de Tacite, ne sont guere moins fecondes en évenemens, à tout prendre, que le tems qui nous en reste. St. Jerôme (*m*) dit que Tacite a composé en 30. livres l'histoire des Empereurs, depuis Tibere jusques à la mort de Domitien. On ne peut tirer aucun profit de ce temoignage, parce que l'histoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguste; & il n'y a point

(*a*) *Lipsius in Tacit. histor. lib.* 1. *init. p. m.* 451.

(*b*) Eodem anno sæpius audita vox Principis, parem vim rerum habendam à procuratoribus suis judicatarum, ac si ipse statuisset. Ac ne fortuito prolapsus videretur, Senatus quoque consulto cautum, plenius quam antea & uberius. *Tacitus, Annal. lib.* 12. *c.* 60.

(*c*) *Gutherius de Officiis domus Augustæ, lib.* 3. *cap.* 33.

(*d*) *Dio, lib.* 53. *pag.* 506.

(*e*) *Tacit. in vita Agricolæ, c.* 4.

(*f*) *Tacit. histor. lib.* 1. *cap.* 1.

(*g*) *Lipsius in vita Taciti.*

(*h*) *Voiez l'épitre* 20. *du* 7. *livre de Pline.*

(*i*) Sed aliorum exitus, simul cetera illius ætatis memorabo, si effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero. *Tacitus, Annal. lib.* 3. *cap.* 24.

(*k*) *Tillemont, hist. des Empereurs, to.* 2. 1. *part. pag.* 350.

(*l*) *Lipsius in præfat. Comment. ad histor. Taciti.*

(*m*) *Hieronym. in Zachariam, l.* 5. *c.* 14. *apud Vossium de hist. Lat. pag.* 159.

d'aparence que cet ouvrage & ses annales n'aient contenu que 30. livres. Ainsi saint Jerôme ne s'est pas bien exprimé. Voiez la marge (*n*).

La plupart de ces meprises de Juste Lipse ont passé dans les écrits des plus sçavans hommes qui aient parlé de Tacite historiquement. Je les excuse; car qui eût pu croire qu'un si habile Ecrivain les eût commises dans un ouvrage très-court, & tourné d'une maniere à persuader que l'auteur en avoit pesé attentivement toutes les paroles? Je ne pense pas que sa conjecture soit mauvaise quant à l'année natale de Tacite; & par là nous convainquons d'une erreur grossiere François Garasse, qui a cru que la Pharsale de Lucain (*o*) est posterieure à l'histoire de Tacite. Voici ses paroles: (*p*) La premiere objection „ pourra estre „ de ceux qui estiment que Dieu se plaist à nos desor„dres, & prend plaisir de nous voir accueillis de tem„pestes, de rebellions & de guerres, comme si nous „avions un Dieu barbare & vindicatif, qui se baignast „dans le sang des hommes: telles sont à peu pres les „objections pompeuses, & les Atheismes sententieux „de Tacite & de Lucain, qui fut estimé de son temps „le pere des Athées; car ils disent en termes exprès. „*Tot Romanæ Reipublicæ cladibus manifestum est fuisse „curæ Diis* VINDICTAM, *non fuisse* SALUTEM: „*c'est à dire par tant de ruynes, & par les divers des„ordres qui ont secoué la Republique de Rome, il se „void clairement que les Dieux ont soin de se vanger de „nous, non pas de nous secourir. Ce sont les paroles de „Tacite au premier livre de l'Histoire: & Lucain l'ayant „peut-estre emprunté de luy, comme un aspic qui em„prunte le venin de la vipere, disoit en termes fort re„sonnans,*

„*Felix Roma quidem, civesque habitura superbos,*
„*Si* LIBERTATIS *Superis tam cura fuisset,*
„*Quàm* VINDICTA *placet, &c.*

„*Rome, dit-il, seroit la plus heureuse ville du monde, „si Dieu s'estudioit aussi soigneusement à nostre liberté, „qu'il s'estudie à ses vengeances particulieres.*„

(*I*) *A la Mothe le Vayer & à Moreri.*] Le premier de ces deux auteurs dit (*q*) que les douze dernieres années de Neron nous manquent dans les Annales de Tacite. Cela est faux; il ne nous manque que les deux dernieres années, & une partie de la precedente. C'est la I. faute. La II. est de dire que l'histoire de cet auteur s'étendoit *jusques à l'heureux gouvernement de Trajan.* Nouveau mensonge: elle finissoit à la mort de Domitien. III. Il n'est pas vrai que selon les conjectures de Lipse nous aions perdu dix livres de l'histoire de Tacite; car selon ses conjectures cet ouvrage comprenoit 20. livres: puis donc qu'il ne nous en reste que cinq, nous en aurions perdu 15. au sentiment de ce critique. IV. Il ne faloit pas dire (*r*) qu'il y a 21. *an pour le moins* depuis Galba jusques à Nerva. C'est une faute de Lipse que j'ai refutée, & que Vossius (*s*) a commise aussi. V. (*t*) *L'on ne doit pas s'étonner, si Tacite ayant imité Thucydide, & l'un aussi bien que l'autre suivi Demosthene . . . . . le premier a retenu je ne sai quoi de l'aspreté ou austerité qu'on a toujours remarquées dans le stile de ces deux Grecs.* Ces paroles de la Mothe le Vayer contiennent un furieux anachronisme; car Demosthene a été posterieur de beaucoup à Thucydide. VI. (*v*) *L'Empereur Tacite dans cette suprême dignité du monde où il se trouvoit, ne laissa pas prés de deux cens ans depuis la mort de l'Historien dont nous parlons, de se glorifier du nom qui leur estoit commun, s'estimant mesme honoré de l'avoir eu pour ancestre, & d'estre reconnu pour un de sa posterité. Il fit mettre sa statuë dans toutes les Bibliotheques, & décrire tous les ans dix fois ses livres, afin qu'ils passassent de main en main, & de siecle en siecle, comme ils ont fait, jusques au nostre.* Cette narration n'est point exacte; elle supose que cet Empereur regna un certain nombre d'années; car sans cela il seroit absurde de dire qu'il fit faire tous les ans telle ou telle chose. Il est neanmoins certain que son regne ne dura qu'environ six mois. D'ailleurs cette narration supose que l'evenement a repondu aux intentions de cet Empereur, c'est-à-dire que les livres de Tacite *ont passé de siecle en siecle jusques au nôtre,* selon le dessein du Prince qui les fit tant copier: & neanmoins il ne nous en reste qu'une petite partie. Je ne m'étonne guere que les soins de cet Empereur ne nous aient pas procuré la conservation de tous les ouvrages de son parent; car vu la courte durée de son empire, je pense que l'execution de ses ordres fut bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il ordonna: (*w*) *Cornelium Tacitum, scriptorem historiæ Augustæ, quod parentem suum eundem diceret, in omnibus*

(*n*) *Notez que le livre que nous comptons le* 5. *dans l'histoire de Tacite, est cité comme le* 5. *par Tertullien* in libello de spectaculis.

(*o*) *Lucain mourut sous Neron.*

(*p*) *Garasse, Somme theologique, pag.* 440. 441.

(*q*) *La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux historiens, pag.* 207. *du tome* 3. *édit. in* 12.

(*r*) *Ibid. pag.* 208.

(*s*) *Vossius de histor. Lat. pag.* 159.

(*t*) *La Mothe le Vayer ibid. pag.* 209.

(*v*) *Ibid. pag.* 216.

(*w*) *Vopiscus in Tacito Imperatore, cap.* 10. *p. m.* 612. *vol.* 2. *Scriptorum Hist. Augustæ.*

divers faits qui se raportent à la vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agricola, duquel il a fait la vie. Plusieurs croient qu'il eut un fils dont (K) Pline raporte une chose assez extraordinaire.

omnibus bibliothecis collocari jussit: & ne lectorum incuria deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitus in (a) evicis archiis jussit, & in bibliothecis poni. VII. La Mothe le Vayer conclut ce chapitre par ces paroles: „(b) Aussi sçait-on que Tacite ne se „mit à écrire, qu'estant déja fort avancé dans l'âge, „aprés l'Empire de Nerva, & sous celuy de Trajan, „comme nous l'apprenons de luy-mesme.„ C'est faire deux fautes; car en premier lieu l'historien ne parle point de son âge; & en second lieu il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse, de ce qu'il composoit son ouvrage sous l'empire de Trajan. Voiez la (c) remarque precedente. VIII. Les vacarmes de la Mothe le Vayer contre deux Jurisconsultes, qui ont parlé desavantageusement de la latinité de Tacite, me paroissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages (d) *plus dignes de pitié dans un tel delire, que de reponse.* . . . (e) *S'il y eut jamais un* jugement *ridicule*, continuë-t-il, *c'est sans doute celuy-là; & j'ose dire, plein que je suis d'indignation contre de si deraisonnables sentimens, qu'aparemment le moindre Cuisinier ou Palefrenier de Tacite parloit mieux Latin que Ferret, ni Alciat, fort habiles hommes en Jurisprudence, mais tres-mauvais Juges au faict dont nous parlons.* . . . . (f) *Qui n'admirera qu'il se trouve des barbares aujourd'hui, tels qu'Alciat & Ferret à l'égard des anciens Romains, qui sont assez temeraires pour dire qu'un Auteur de si grande consideration, ne sçavoit pas seulement parler sa langue maternelle? En verité, il faut avoir un front d'airain, & une cervelle bien à l'essor, pour avancer de semblables propositions.* Quel bruit, & quelles tempêtes pour rien! car enfin tout le crime de ces deux Jurisconsultes, consiste à trouver dans le style de Tacite plusieurs épines, & peu de brillant & de pureté. Voici les paroles d'Alciat, je les tire d'une lettre (g) qu'il écrivit à Paul Jove: *Illi porrò qui rerum & locorum notitia gaudent, nec affectatas exornationes admittunt, non reposcent à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis assecutus, postquam & te omnino piguerit Salustii sobrietatem imitari, & satis tibi fuerit pauculos tantum flores ex Q. Curtii pratis, sæpius quam ex Cor. Taciti senticetis, arguta manu decerpsisse.* Notez en passant que Vossius n'avoit point lu cette lettre; car s'il l'eût vuë, il eût mieux representé la pensée de l'auteur; il ne lui eût point attribué une prevention excessive, qui l'engageoit à pretendre qu'en comparaison de l'histoire de Paul Jove, celle de Tacite étoit une terre couverte de ronces. (h) *Imo & Alciatus vir sane egregius non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Paulli Jovii esse senticeta. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci.* C'est parler en copiste de copiste. La lettre d'Alciat n'est guere flateuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. (i) *Tanto acumine, tantoque judicio res Romanas mandavit litteris* Tacitus, *ut nemo certè legatur in suo genere illi comparandus; nam quamvis caruerit nitore, & puritate linguæ, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, succum tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attenti lectoris in animo aculeos relinquat, indiligentem, ac aliud cogitantem fallat, ac prætereat.* L'auteur qui me fournit cet eloge cite (k) un passage d'Alciat, où les loüanges de Tacite sont repanduës à pleines mains. Qu'on y prenne bien garde, on trouvera je m'assure que ces deux Jurisconsultes ne vont pas plus loin que la Mothe le Vayer (l), qui ne nie pas que Tacite n'ait retenu quelque chose *de l'aspreté ou austerité* de Thucydide, & que *sa façon d'écrire* ne soit *un peu scabreuse.* Quoi! voudroit-on que nous trouvassions dans Tacite le modele de la pure & de la belle Latinité? Il faudroit donc qu'on jettât au feu Ciceron & Tite Live; car pendant que nous les pourrons comparer avec Tacite, celui-ci nous paroitra necessairement un peu bien gâté. Il n'y avoit donc point lieu de se mettre tant en colere contre Alciat, & contre Ferretus. Il ne faloit point amplifier les murmures, & les invectives (m) de Muret. Il n'a dit ni la verité, ni sa pensée, quand il a dit que les muletiers des anciens auteurs parloient mieux & entendoient mieux la langue Latine, que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent & ne l'entendent: *quorum coqui & muliones multo melius quam omnes nos Latine & intelligebant & loquebantur* (n). Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y enveloper: & qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en Latin que les bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvoit avoir raison, car il est certain qu'il y a des étrangers qui sans avoir vu la France, parlent mieux, & entendent mieux nôtre langue que plusieurs François ne la parlent & ne l'entendent; & je suis sûr que Casaubon & Saumaise écrivoient mieux en Latin qu'en leur propre langue. Si Mr. de Tillemont (o) étoit traité aujourd'hui comme Alciat a été traité, on trouveroit beaucoup de pedanterie dans cette censure. Balthasar Boniface grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouër que son style est dur. (p) *Stylus magis gravis quam elegans, asper enim parumque durinsculus est, atque à Latina linguæ candore discedens.*

Pour ce qui est de Mr. MORERI, on peut le reprendre I. d'avoir relevé trop haut la naissance de Tacite. II. D'avoir assûré que Tacite étoit fort vieux, en commençant son histoire sous l'Empire de Trajan. III. Et que l'auteur même le remarque. Il a évité les bevuës de Charles Etienne, car il n'a point fait fleurir cet historien (q) depuis l'Empire de Tibere l'an 767. de Rome, jusques au tems de Vespasien l'an 822. Il n'a point dit que (r) Tacite Orateur illustre sous Hadrien, a vécu jusques au tems des Vespasiens, & qu'ils l'éleverent aux dignitez, & que son histoire s'étend depuis Auguste jusqu'à Hadrien. Mrs. Lloyd & Hofman ont adopté toutes ces dernieres fautes. Je croi que Charles Etienne les copia de (s) Gesner, qui les avoit copiées de Volaterran (t).

(K) *Un fils dont Pline raporte une chose assez extraordinaire.*] La voici selon la version de Du Pinet: „On lit és Chroniques qu'à Salamine, un nommé „Euthymenés eut un fils qui en trois ans creut de trois „coudées, lequel estoit fort lourd, & pesant, & d'al„lure, & d'entendement: & neanmoins avoit desja „chargé le poil follet, & avoit la voix ferme: toutes„fois quand il eut trois ans accomplis, il mourut su„bitement d'un retirement des nerfs. De moy, j'ay „veu quasi le semblable faict, hors mis qu'il n'avoit „point de poil au penil, au fils de Cornelius Tacitus „Chevalier Romain, & Receveur & Thresorier de la „Gaule Belgique.„ Je raporte ce vieux Gaulois, afin d'avoir lieu de dire qu'il y a des gens qui pretendent que le traducteur n'entend pas bien son original. Voici les paroles de Pline selon l'édition du Pere Hardouin: (v) *Invenimus in monumentis Salamine Euthymenis filium, in tria cubita triennio adolevisse, incessu tardum, sensu hebetem, & jam puberem factum voce robusta, absumptum contractione membrorum subita, triennio circumacto. Ipsi non pridem vidimus eadem ferme omnia, præter pubertatem, in filio Cornelii Taciti Equitis Romani, Belgicæ Galliæ rationes procurantis.* Cela veut dire selon quelques-uns que le fils d'Euthymenes étant cru de trois coudées en trois ans, commença tout aussi-tôt à decroitre, & fut consumé au bout de trois ans. Il vécut donc 6. ans. Je ne decide point sur ces deux versions, mais celle de Du Pinet ne me semble point la pire (w). Je m'arrête davantage à ceci. On ne sçauroit prouver par ce passage que nôtre Tacite ait eu de l'emploi en Gaule, car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons nous que Tacite ne se maria, qu'après qu'Agricola son beau-pere eut exercé le consulat. En voici la preuve: (x) *Consul egregiæ tum spei filiam juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, & statim Britanniæ præpositus est.* Le consulat d'Agricola, selon l'opinion la plus probable (y), tombe sur l'an 77. de JESUS-CHRIST; il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut (z) l'an 79. ou l'an 80. Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à 3. ans une taille extraordinaire. Je ne vous avertis pas de prendre garde qu'il fait mention de cette cruë prodigieuse dans le 7. livre de son histoire naturelle, ouvrage divisé en 37. livres; je n'ai pas dessein d'en inferer qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il avoit vu cela quelques années avant qu'il achevât cet ouvrage; car on me pourroit repondre qu'aparemment il le relut après l'avoir achevé, & qu'il mit par tout la date du tems de la revision de son écrit. Nous trouvons la même date au chapitre 4. du livre 14. & au chapitre 2. du livre 28. L'auteur designe en ces deux endroits l'an de Rome 830. qui est le 77. de l'ere Chretienne. Cela sufit à rendre bonne mon objection. Il marque de plus qu'il avoit vu depuis long tems cette cruë extraordinaire, *nos pridem vidimus.* Je sçai bien que le Pere Hardouin a corrigé ces paroles, & qu'il a mis *non pridem vidimus.* Laissons lui passer cette correction, elle ne sçauroit nous être prejudiciable, puis que quand même l'on suposeroit que Pline fit ce chapitre de son histoire peu de jours après avoir

(a) *Ce mot est sans doute corrompu; les manuscrits varient beaucoup; Casaubon & Saumaise n'ont osé rien decider.*

(b) *La Mothe le Vayer ubi supra pag.* 219.

(c) *Numero III.*

(d) *Id. ib. pag.* 209.

(e) *Ibid. pag.* 210.

(f) *Ibid. pag.* 212. 213.

(g) *Elle est à la tête du 1. vol. des histoires de Paul Jove.*

(h) *Vossius de histor. Latin. pag.* 160.

(i) *Æmil. Ferretus, in Castigat. ad Tacitum, apud Petr. Andream Canonherium, Discurs. polit. in C. Tacitum. pag.* 2.

(k) *Canonher. ibid. pag.* 3.

(l) *La Mothe le Vayer ubi supra, pag.* 209.

(m) *Voiez la 17. harangue du 2. vol. de Muret.*

(n) *Muret. ibid. pag. m.* 354. *Mr. l'Abbé Pichon,* Præfat. in Tacit. in usum Delphini, *dit pareillement que les censeurs de Tacite sont* rudes & barbari præ equisone aut colono ipsius Taciti.

(o) *Voiez ses paroles dans le corps de cet article.*

(p) *Ces paroles sont raportées comme de Balthasar Boniface dans les prolegomenes du Tacite* in usum Delphini.

FAUTES de Moreri & de Charles Etienne.

(q) *Carol. Stephanus, in Diction. voce* Cornelius.

(r) *Idem ibid. voce* Tacitus.

(s) *Gesner in Biblioth. voce* Publius, *fol.* 572. *verso.*

(t) *Volaterran. lib.* 20. *circa init. p. m.* 717. 718.

(v) *Plin. lib.* 7. *cap.* 16. *p. m.* 36. 37.

(w) *Voiez Saumaise in Solinum to.* 1. *p.* 44.

(x) *Tacit. in vita Agricolæ, cap.* 9.

(y) *Voiez Tillemont, note* 3. *sur l'histoire de Tite, p. m.* 853. 854.

(z) *Voiez le même ib. note* 4. *pag.* 855.

dinaire. C'eſt une viſion que de (*L*) pretendre que Domitien l'exila ; & c'en eſt peut-être une autre que de dire qu'il (*M*) vêcut 80. ans.

TAISNIER (JEAN) en Latin *Taiſnerius*, étoit d'Ath dans le Hainaut †. Il fut precepteur des pages de Charles-Quint, & il ſuivit cet Empereur dans l'expedition de Tunis. Il fit des leçons de mathematique dans Rome & dans Ferrare ; & après avoir voiagé long tems, il ſe conſacra tout entier à faire des livres ‡ ; mais comme il choiſit une matiere très-indigne d'un homme de jugement, il perdit * toute ſa reputation. Il s'amuſa à la chiromance ; & quoi qu'il eût fait acroire qu'il y étoit fort heureux, il ne laiſſa pas de degoûter (*A*) par la groſſeur de ſon livre, ceux qui avoient ſouhaité de profiter de ſes inſtructions. Pluſieurs perſonnes furent aſſez ſimples pour lui envoier la ⸸ peinture de leur main, afin d'aprendre de lui quelles ſeroient leurs avantures. Conſultez le Dictionaire de Moreri, & l'Academie de Bullart. On y parle fort au long de nôtre Taiſnier ; ſi c'eſt avec l'ordre & avec l'exactitude neceſſaires, c'eſt ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de (*B*) plagiaire dont il a été accuſé.

TA-

† *Valer. Andreas Deſſelius, Bibl. Belg. pag.* 570.

‡ *Jacobus Philippus Tomaſinus, elog. virorum illuſtrium, pag.* 161. 162. *edit. Patav.* 1630.

* *Bullart, Acad. des Sciences, to.* 2. *pag.* 288. 289.

⸸ *Voiez la remarque A.*

avoir vu ce gros enfant, il ne ſeroit pas poſſible que le Chevalier Romain dont il parle fût nôtre Tacite. C'eſt pourquoi nous aſſûrons hardiment, que la raiſon pour laquelle ce commentateur a mis *non pridem*, au lieu de *nos pridem*, eſt nulle ; il s'eſt fondé (*a*) ſur la fauſſe ſupoſition qu'il s'agit là de l'hiſtorien dont je traite ici. Il lui aplique (*b*) l'inſcription raportée par Reineſius ; mais il devoit prendre garde qu'elle fut faite (*c*) par *Cornelius Verus Tacitus*. Or perſonne n'a jamais mis *Verus* parmi les noms de Tacite. *Il peut avoir eu pour pere*, c'eſt Mr. de Tillemont (*d*) qui parle, *Corneille Tacite, Chevalier Romain, Intendant de la Belgique,* [*c'eſt-à-dire apparemment ce*] *Cornelius Verus Tacite, dont on a une inſcription trouvée dans le pays de Juliers, faite* (1) *lors qu'il alloit exercer une ſeconde intendance.* [*Ainſi il aura eſté Intendant de la Belgique, & de la baſſe Germanie où eſt Juliers.*] *Cet Intendant eut un fils dont Pline* (2) *le naturaliſte rapporte quelque choſe d'extraordinaire en marquant qu'il eſtoit mort alors :* [*ainſi ce n'eſt pas l'Hiſtorien.*] Ceux qui voudront deſormais donner à Tacite un emploi en Gaule ſous Veſpaſien, ne feront pas mal de chercher de meilleures preuves que le paſſage de Pline. Combien y a-t-il d'habiles gens qui s'y ſont trompez ? Lipſe (*e*) & Voſſius ne ſont pas les ſeuls. Il y en a même que l'on pourroit cenſurer, encore qu'ils puſſent pretendre raiſonnablement que Pline a parlé de nôtre Tacite ; car ils ſupoſent qu'il a eu de grans emplois militaires, & qu'il a gouverné la baſſe Allemagne en qualité de Proconſul. Ils veulent même que s'étant alors inſtruit des mœurs & des loix des Allemans, il ait écrit là-deſſus pendant ſon Proconſulat l'ouvrage que l'on a encore. *Floruit diutiſſime in militari urbanaque diſciplina & Proconſul Germaniam inferiorem obtinuit, quo tempore Germanorum mores, inſtituta, ritus tanta diligentia perſcripſit, ut uni Tacito ſuam antiquitatem Germani acceptam ferant.* C'eſt ainſi que parle Bodin dans ſon traité de la methode de l'hiſtoire. Balthaſar Boniface (*f*) l'a copié ſans rien changer. Mr. Pichon a voulu dire ſans doute que Tacite fut gouverneur de la Belgique. Ce titre eſt trop fort. Quoi qu'il en ſoit voici ce qu'il dit dans l'épitre dedicatoire de ſon Tacite IN USUM DELPHINI. *Hoc autem oportet eſſe Tibi* TACITUM *acceptiorem, quod olim in Gallia tua, & quidem Belgica, quæ maximè rectoris impatiens, obtinuit Imperium, & quod hic forſitan ea ipſa meditatus eſt, & uſu didicit, quæ ſcriptis mandaret ac poſteris relinqueret.*

(*L*) *Que de pretendre que Domitien l'exila.*] Quelques-uns ne ſe contentent pas de l'aſſûrer, ils comptent même la durée de cet exil ; ils la font monter à dix ans, & puis ils la font ceſſer par l'efficace d'une interceſſion qui flechit Domitien. Cet exil en general n'eſt fondé ſur aucune preuve ; & quant à ſa durée il eſt refuté invinciblement par des paroles de Tacite raportées ci-deſſus dans la remarque B. Ce ſont celles où il nous aprend qu'il exerçoit la Preture à Rome, lors que Domitien fit celebrer les jeux ſeculaires. Ils furent celebrez l'an 7. de l'empire de Domitien, & (*g*) depuis ce tems-là ce Prince ne vêcut pas tout-à-fait 8. ans. Je ſçai bon gré à Lipſe d'avoir obſervé que cette erreur doit ſa naiſſance à une coutume populaire, qui fait qu'on aime à ſe figurer ſous des diſgraces inſignes les hommes illuſtres. Cette erreur a pu auſſi être fondée ſur un faux raiſonnement. On a conclu que puis que Domitien s'étoit érigé en perſecuteur des honnêtes gens, il n'epargna point Tacite qui etoit un homme d'honneur, & de beaucoup de reputation. Ces conſequences-là ſont trop populaires ; les auteurs ne devroient pas les tirer. (*h*) *Exſulaſſe ſub Domitiano quidam tradiderunt, magis tamen ut opinor, pro more vulgi, qui magnis viris inſignes caſus adfingere amat, quàm quod ejus rei certus auctor ſit. Ego legendo non aliud comperio, quàm abfuiſſe eum aliquot annis ab urbe, idque eo ipſo tempore quo Julius Agricola ſocer ejus mortem obierit* COSS. *Pompejo Collega, & Cor. Priſco, non tam exſilii neceſſitate, ut arbitror, quàm tædio temporum & cupidine otii. Nam quod iidem, ut omni ex parte tam anxia diligentia conſtet, decennium in exſilio egiſſe ſcribunt, ac demum exorato Domitiano reſtitutum, Latinè ut loquar, inanis fabula eſt.* J'obſerve qu'encore que cet hiſtorien (*i*) ait decrit très-fortement la tyrannie de Domitien, il n'a point inſinué que la tempête ſoit venuë juſques à lui perſonnellement. Au contraire il reconoit qu'il a de l'obligation à ce Prince, & (*k*) il craint qu'on ne le ſoupçonne de deguiſer la verité par reconnoiſſance. Un homme qui a été exilé ne parle guere de la ſorte.

(*M*) *Qu'il vêcut 80. ans.*] Le temoin que je vais citer n'eſt pas d'un grand poids. (*l*) *Vixit annos 80. ut legitur in lib. 3. Theſ. Hiſtor.*

(*A*) *De degoûter par la groſſeur de ſon livre.*] Conſultez Jaques Philippe Tomaſini, vous y trouverez ces paroles : (*m*) *Uno volumine quæcunque Chiromantiam attingerent complexus eſt. At creſcente illo in vaſtam molem factum eſt ut ſtudentium animos defatigarit quos ſibi propoſuerat erudiendos.* Si vous voulez ſçavoir le credit que ce perſonnage s'étoit aquis par ſes hableries chiromantiques, liſez ce paſſage du même auteur. (*n*) *Divinandi munere ex manuum lineis temperamenti ſigna, & animi characteres varios colligebat, &, ſpretis geniturarum laborioſis ſupputationibus, ignaras curioſorum mentes, rerum ſuarum ſciſcitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque Viri quoque graviſſimi fide prædictionibus illius haberi cœptâ, ei typos manuum ſuarum lineis effigiatarum undiquè demandabant, & ab ejuſdem ore, ut de privatis rebus ſtatuerent, pendebant.*

(*B*) *Touchant le crime de plagiaire dont il a été accuſé.*] On pretend qu'il ne ſe contentoit pas de derober quelque penſée, mais qu'il s'aproprioit des ouvrages tout entiers que d'autres avoient publiez. Gabriel Naudé lui fait ce reproche, à l'égard d'un livre de Barthelemi Cocles touchant la Phyſionomie, & à l'égard d'un ouvrage de Pierre le Pelerin touchant l'aiman. Il le diffame comme il faut pour des brigandages exercez avec une telle audace. Ce n'étoit point agir en filou, en coupeur de bourſe dans la republique des lettres, mais en voleur de grans chemins, & en Corſaire de Barbarie : le cas étoit prevôtal ſur le Parnaſſe. Voions de quelle maniere Gabriel Naudé exerce juſtice. (*o*) *Inter recentiores qui artem ejuſmodi* (criſim phyſiognomicam) *ſcriptis explicarunt, potiores ſemper habe Auguſtinum Niphum, & Camillum Baldum, eruditiſſimos Ariſtotelis commentatores : Bartholomæumque Coclitem Bononienſem cujus integrum librum convaſavit, ac in ſuum opus mathematicum tranſtulit, Joannes Taiſnerus, plagiarius inſignis, & imprudentior longe Horatii Cornicula, cum præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vendicarit. Quod equidem velut per tranſennam obſervandum eſſe duxi, ut ſuus bene de Republica literaria meritis honos aſſeratur, & ipſe Taiſnerus,*

Regali conſpectus in auro nuper & oſtro,
Migret in obſcuras furaci mente tabernas.

Thomaſius n'a point ignoré cette accuſation publique intentée à Taiſnier ; il en a fait mention dans (*p*) ſa liſte des plagiaires : mais il n'a point ſçu, & Naudé peut-être ne le ſçavoit pas non plus, qu'en l'année 1574. un mathematicien d'Italie publia des plaintes ſanglantes, & une invective atroce contre le même plagiaire.

(*a*) *Voiez les* notæ & emendationes *du Pere Hardouin ſur le 7. livre de Pline, n.* 65. *pag.* 119.

(*b*) *Dans ſon commentaire ſur ces paroles de Pline pag.* 37.

(*c*) *Cela me feroit douter qu'il fût le pere de l'hiſtorien.*

(*d*) *Tillemont, to.* 2. 1. *part. pag.* 348.

(1) Ratiocinatoris honore uſurus ſecundùm.

(2) *Il paroiſt que cet enfant mourut à trois ans, ſans forces & ſans eſprit. Pline l'avoit vû long-temps auparavant,* pridem. *Ainſi Tacite ſon pere, qui avoit des enfans avant l'an 77. auquel Pline écrivoit, n'eſt pas l'hiſtorien, comme le croit Voſſius* de hiſt. Lat. l. 1. c. 30. pag. 158.

(*e*) *Dans la vie de Tacite. Mais il jugea mieux de la choſe dans ſon commentaire* in 1. lib. hiſt. init. *Voiez ci-deſſus pag.* 2827. *lettre a.*

(*f*) *Balth. Bonifacius, de Scriptoribus hiſtoriæ Romanæ.*

(*g*) *Voiez Lipſe in vita Taciti.*

(*h*) *Lipſius ibid.*

(*i*) *In vita Agricolæ, cap.* 2. 44. 45.

(*k*) *Voiez le commencement du* 1. *livre de ſon hiſtoire.*

(*l*) *Canonherius in vita Corn. Taciti in limine diſcurſuum politicorum.*

(*m*) *Jacob. Philippus Tomaſinus, elog. pag.* 162.

(*n*) *Id. ib. pag.* 161.

(*o*) *Gabriel Naudæus, Bibliographia politica, p. m.* 62. 63.

(*p*) *Thomaſius, de plagio literario, p. m.* 246.

TAKIDDIN, auteur Mahometan. Je n'en toucherai qu'une choſe; c'eſt qu'il diſoit † que le Calife Almamon ſeroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la devotion des Muſulmans par l'introduction des études philoſophiques. Cette penſée n'a rien de particulier : elle a paru dans tous les païs du monde, & dans tous les ſiecles; & encore aujourd'hui l'on voit une infinité de gens qui ſe plaignent de Mr. Deſcartes, & des autres grans philoſophes modernes, comme de la cauſe du mepris que tant de perſonnes temoignent pour la devotion, & pour les myſteres des Chretiens. Cela pourroit donner lieu à un (*A*) ample commentaire.

TA-

† *Fieri non poſſe quin Deus certas de Almamone pœnas ſumeret, quod ſcientiis philoſophicis introductis Mohammedanorum pietatem interpellaverit: Sephadius in commentariis ad Tograi poëma, apud Pocockium notis in ſpecimen hiſtor. Arabum, pag. 166.*

plagiaire. Tout ce qu'il a dit là-deſſus merite d'être tranſporté ſur cette page. On y verra & des inſtructions univerſelles par raport à ces voleries, & des faits particuliers touchant nôtre homme. D'ailleurs le livre dont je tire tout ceci eſt fort rare. (*a*) *Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis ſunt mutuati, quid de manifeſtis furibus dicemus, qui vel ipſa integra alienum volumina ſibi imprudentes adſcribunt, & quaſi ſteriles ac ſcelesti plagiarii, viventium filiorum (eſt enim haud dubie legitima proles quicquid fecundum ingenium longo ſtudio concepit, & peperit) miſerandas infligunt piis parentibus orbitates, & ſe ſumma cum jactantia, eorum operum authores mentiuntur, quæ magna cum infamia rapuerunt, ut fecit impuriſſimus omnium Joannes Taiſnerus Hannonius. Qui opuſculum noſtrum, demonſtrationis proportionum motuum localium contra Ariſtotelem, & alios philoſophos, jamdiu antea à nobis editum, & iterum impreſſum Venetiis anno ſalutis 1554. ita integrum ſibi deſumpſit, ut nihil præter authoris nomen immutaverit, quid enim mutaviſſet, qui nec percipere poterat, quæ in ea diſputatione continerentur? Homo vanus ab omni mathematica facultate alienus, qui meritò propter craſſiſſimam ignorantiam verebatur, ne vel aliqua Syllaba ſublata, aut addita totius tractationis inſiceretur ſubſtantia. Credidit (ut opinor) me jam vita functum qui furti nunquam argui poſſe confidit, & non intellexit ſuam temeritatem, qui ſeipſum mille argumentis qualis eſſet prodidit; dum utre inflato inanior ſeſe juris doctorem, & ſimul etiam muſici ſacelli rectorem aſſeruit, quaſi jura docere ſit muſici, aut juriſconſulti ſacellum regere, & dum de magnete, & motibus, tractatus emiſit, nuſquam in titulis ſe mathematicum nominavit, ſed poëtam, eo quod crediderit poëta, aut muſici, aut juriſperiti, eſſe de naturalibus motibus corporum diſſerere. Debebat ſaltem & in hoc mentiri infamis impoſtor, ut ſe mathematicum in titulis prædicaret, ut in præfatione ad lectorem ejuſdem uſurpati opuſculi fecit, dum ſe matheſeos publicè legiſſe Ferrariæ, & alibi, trecentis, & pluribus auditoribus prædicat, cujus numeri auditorum ne ſextam quidem partem quiſpiam vidit in Italia, in auditorio cujuſvis (etiam primi nominis) mathematici: quis inquam hos infames laudaverit in Flaviam legem committentes? ac non potius juxta Conſtantini Cæſaris ſententiam, ad Celſum Aphricæ Vicarium reſcribentis, beſtiis ſubjiciendos cenſeat?*

(*A*) *Donner lieu à un ample commentaire.*] On pourroit dire mille choſes là-deſſus tant pour la queſtion de fait, que pour la queſtion de droit. J'y ſerai pourtant fort court, car j'ai deja plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toûjours ſoupçonné les philoſophes de n'avoir guere de religion. Les anciens rhetoriciens après avoir dit qu'entre les propoſitions probables, les unes étoient fondées ſur ce qui arrivoit preſque toûjours, & les autres ſur l'opinion ordinaire, alleguoient d'abord ces deux exemples, les meres aiment leurs enfans: les philoſophes ne croient point qu'il y ait des Dieux. (*b*) *Probabile eſt id quod ferè fieri ſolet, aut quod in opinione poſitum eſt. . . . . . In eo genere, quod ferè ſolet fieri, probabile hujuſmodi eſt: SI MATER eſt, diligit filium: SI AVARUS eſt, negligit jusjurandum. In eo autem, quod in opinione poſitum eſt, hujuſmodi ſunt probabilia: Impiis apud inferos pœnas eſſe præparatas: Eos, qui philoſophiæ dent operam, non arbitrari deos eſſe.* Apulée remarque que preſque tous les anciens philoſophes avoient été accuſez ou de nier qu'il y eût des Dieux, ou de s'attacher à la magie. (*c*) *Hæc fermè communi quodam errore imperitorum philoſophis objectantur: ut partim eorum, qui corporum cauſas meras & ſimplices rimantur, irreligioſos putent, eoque aiant Deos abnuere; ut Anaxagoram, & Leucippum, & Democritum, & Epicurum, cæteroſque rerum naturæ patronos: partim autem, qui providentiam mundi curioſius veſtigant, & impenſius Deos celebrant, eos verò vulgò Magos nominent: quaſi facere etiam ſciant, quæ, ſciant fieri: ut olim fuere Epimenides, & Orpheus, & Pythagoras, & Oſthanes.* Nôtre Takiddin n'eût pas livré à la juſtice divine le grand Almamon, ce fauteur des ſciences, cet introducteur des études philoſophiques, s'il n'eût remarqué les mauvais effets de ces études. Elles avoient jetté des doutes dans les eſprits; elles avoient ouvert les yeux à bien des gens ſur les fotiſes de la ſecte Mahometane, & dès là le culte, la pieté, la devotion avoient ſoufert un prodigieux affoibliſſement. Il ſe trouve des Docteurs (*d*) qui ſoutiennent que les philoſophes Arabes ne ſuivoient le Mahometiſme qu'en aparence, & qu'ils ſe moquoient en effet de l'Alcoran, à cauſe qu'ils y rencontroient des choſes contraires à la raiſon. Vous ne ſçauriez ôter de l'eſprit d'une infinité de gens que Deſcartes & Gaſſendi croioient auſſi peu la realité, que les fables de la Grece. Vous auriez la même peine à perſuader le monde que les ſectateurs de ces deux grans philoſophes ſont bons Catholiques, & que s'ils avoient la permiſſion d'enſeigner publiquement leurs principes, ils ne ſaperoient pas bientôt tous les fondemens de la Religion Romaine. Les Proteſtans n'ont pas une meilleure opinion des dogmes de Mr. Deſcartes. Generalement parlant on ſoupçonne d'irreligion les Carteſiens, & l'on croit que leur philoſophie eſt très-dangereuſe dans le Chriſtianiſme: deſorte que ſelon le ſentiment d'une infinité de perſonnes, les mêmes gens qui ont diſſipé dans nôtre ſiecle les tenebres que les Scholaſtiques avoient repanduës par toute l'Europe, ont multiplié les eſprits forts, & ouvert la porte à l'atheiſme, ou au pyrrhoniſme, ou à la mecreance des plus grans myſteres des Chretiens. Mais ce n'eſt pas ſeulement aux études de la philoſophie que l'on impute l'irreligion, c'eſt auſſi à celle des belles lettres; car on pretend que l'atheiſme n'a commencé à ſe faire voir en France que ſous le regne de François I. & qu'il commença de paroître en Italie lors que les Humanitez y refleurirent. (*e*) *Moins nous avons de lumieres étrangeres*, dit un auteur Catholique, *plus nous montrons de ſoumiſſion pour la Foi; & les ſiecles les plus ſçavans, dit Baronius, ont eſté ſouvent les plus infideles. Les Aladiniſtes n'ont paru que ſous le regne d'Almanſor, qui fut le plus ſçavant Monarque de ſon ſiecle; & je ne trouve pas d'athées chez nous avant le regne de François premier, ni en Italie, qu'après la derniere priſe de Conſtantinople, qu'Argyropile, Theodore de Gaza, George de Trebizonde, avec les plus celebres hommes de la Grece, ſe retirerent auprès des Ducs de Florence.* Ce qu'il y a de certain c'eſt que la plupart des beaux eſprits, & des ſçavans humaniſtes qui brillerent en Italie, lors que les belles lettres commencerent à renaître, après la priſe de Conſtantinople, n'avoient guere de religion. Mais d'autre côte la reſtauration des langues ſçavantes, & de la belle literature, a preparé le chemin aux Reformateurs; comme l'avoient bien prevu les Moines & leurs partiſans, qui ne ceſſoient de declamer & contre Reuchlin, & contre Eraſme, & contre les autres fleaux de la barbarie. Ainſi pendant que les Catholiques Romains ont ſujet de deplorer les ſuites qu'ont euës les études des belles lettres, les Proteſtans (*f*) ont ſujet d'en loüer Dieu, & de l'en glorifier. Ils n'ont pas ſujet d'en uſer ainſi à l'égard de la nouvelle philoſophie, qui renverſe ſi demonſtrativement la tranſubſtantiation & toutes ſes ſuites; car on abuſe des mêmes armes pour attaquer les dogmes les plus eſſentiels. En un mot le ſort de l'homme eſt dans une ſi mauvaiſe ſituation, que les lumieres qui le delivrent d'un mal le precipitent dans un autre. Chaſſez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les ſuperſtitions, & la ſote credulité du peuple ſi fructueuſe à ſes conducteurs, qui abuſent après cela de leur gain pour ſe plonger dans l'oiſiveté, & dans la debauche: mais en éclairant les hommes ſur ces deſordres, vous leur inſpirez l'envie d'examiner tout, ils épluchent, & ils ſubtiliſent tant, qu'ils ne trouvent rien qui contente leur miſerable raiſon.

Quoi qu'il en ſoit, j'ai oüi dire à des perſonnes bien ſages, qu'il n'y a point de prudence dans l'affectation qui regne un peu trop de rendre ſuſpects d'impieté les philoſophes: car quel ſcandale ne ſeroit-ce point pour les ignorans, s'ils prenoient la peine d'y faire beaucoup d'attention, que de voir que ſelon la pretenſion de quantité de Docteurs, la foi ne ſe trouve guere parmi les grans philoſophes, que la devo-

tion

(*a*) *Jo. Baptiſta Benedictus, Patricius Venetus, Philoſophus, in præfatione libri de Gnomonum umbrarumque ſolarium uſu. Ce livre fut imprimé à Turin l'an 1574. in folio Voſſius n'a rien dit de cet Auteur dans ſon livre de* Scientiis Mathematicis. *On l'a coupé en deux dans le Catalogue d'Oxford. On y parle de lui 1. ſous le nom de* Joh. Baptiſta de Benedictis, *& puis ſous celui de* Joh. Baptiſta Benedictus.

(*b*) *Cicero de inventione lib. 1. fol. m. 29.*

(*c*) *Apuleius in Apologia, p. m. 291.*

(*d*) Toſtatus, *in c. 23. Ex. quæſt. 20.* refert quod Philoſophi inter Saracenos non recipiant propter hoc Alcoranum. Idem probat Calixtus *in diſp. de verit. Religion. Chriſt.* ex Averroë, diſputante contra deſtructiones Algazelis, & Avicenna, *Metaph. l. 9. c. 7.* Annotata ad Religionem Medici, lib. 1. ſect. 22. p. m. 146. in hæc verba, *Cum Philoſophia pugnantibus.*

(*e*) *Clavigny de Sainte Honorine, Diſcernement & uſage des livres ſuſpects, p. 88.* Notez que *je n'allegue point comme un fait certain ce qu'il avance.*

(*f*) *Voiez les reflexions de Mr. Jurieu,* apolog pour les Reformat. pag. 66. & ſuiv. du 1. vol. in 4. *ſur ce que Mr. Maimbourg,* hiſt. du Calvin. pag. 4. *avoit dit que* la voie *qui fut priſe par François I. pour* faire refleurir dans ſon Roiaume la gloire des lettres. . . . fut par un malheur qu'il ne previt pas, ce qui donna l'entrée dans ſon Roiaume à l'hereſie.

TALAUS, Roi d'Argos, fils d'Abas, ou de Bias, & petit-fils † de Lyncée l'un des 50. gendres de Danaus, perdit la couronne & la vie par les machinations d'Amphiaraus. Son fils Adraste fut obligé de s'enfuir à Sicyone, où selon quelques-uns il épousa la fille du Roi Polybe, & lui succeda. D'autres veulent qu'il lui ait succedé, à cause que sa mere étoit fille unique de Polybe. Voiez l'article d'Adraste. Il y en a qui disent que celui qu'Amphiaraus dethrôna & fit mourir, étoit Pronax fils de Talaus. Voiez le Scholiaste de Pindare sur la 9. ode des Neméés, où il nous aprend sur quoi pouvoient être fondées les pretensions d'Amphiaraus; c'est que Melampus aiant gueri les filles de Prœtus Roi d'Argos, qui étoient devenuës insensées, eut pour recompense la moitié du roiaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frere Bias. Or Melampus laissa un fils nommé Antiphates, qui fut pere d'Oïcle, & grand-pere d'Amphiaraus.

† *Schol. Pindari in Od. 8. Pyth. & 9. Nem.*

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'ile de Cypre, pour enseigner la science des haruspices. Le temple de Venus qui étoit à Paphos fut consacré par Cinyras, & l'on disoit que cette Déesse conçuë & née dans la mer, avoit abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avoit reglé les choses de telle sorte, que les descendans de Cinyras & ceux de Tamiras devoient presider aux ceremonies; mais afin que la famille roiale eût quelque preéminence, celle de Tamiras (Z) lui ceda bientôt sa part; ainsi on ne consulta plus que le prêtre de la famille de Cinyras ‡.

‡ *Ex Tacito hist. l. 2. c. 3.*

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus Roi de Rome, étoit née à Tarquinie dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y étoit refugié quand on le chassa de Corinthe sa patrie. Lucumon heritier de tous les biens de son pere se trouva fort riche, & comme d'ailleurs la famille de Tanaquil étoit des plus nobles de la ville, il espera de s'avancer aux dignitez; mais étant fils d'un étranger il rencontra de grans obstacles *. Tanaquil fut indignée du mepris que l'on avoit pour son mari, & ne pouvant se resoudre à perdre l'éclat où elle étoit née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller chercher ailleurs les occasions de s'élever ‡. Ainsi elle representa à son époux qu'il faloit aller s'établir à Rome, où de quelque païs qu'on fût les personnes de merite pouvoient esperer les plus hautes charges. Lucumon suivit ce conseil, & eut un presage de sa grande fortune avant que d'entrer dans Rome. Ce fut Tanaquil qui expliqua ce (A) presage, car elle s'y entendoit extrêmement. Il se fit nommer Tarquinius. Il gagna l'estime & l'amitié des Romains; & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces du Roi, que les charges qu'il en obtint lui donnerent lieu d'aspirer à la couronne, & de reüssir dans cette ambition. Il fut tué dans son palais l'an 38. de son regne. Tanaquil ne se deconcerta point de ce rude coup; elle se conduisit si habilement, qu'elle fit tomber la couronne sur la tête de Servius Tullius son gendre, dont elle avoit auguré (B) la bonne fortune depuis

* *Tiré de Tite Live lib. 1. pag. m. 23.*

‡ Cum divitiæ jam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil, summo loco nata, & quæ haud facile iis, in quibus nata erat, humiliora sineret ea, quæ innupsisset. Spernentibus Etruscis Lucumonem exule advena ortum, ferre indignitatem non potuit, oblitaque ingenitæ erga patriam caritatis, dummodo virum honoratum videret, consilium migrandi ab Tarquiniis cepit. *Livius ib.*

tion est principalement le partage du menu peuple, & (a) *que ceux qui ont le plus examiné les caractéres de divinité de l'Ecriture Sainte, sont ordinairement les moins pieux & les moins devots?* Il seroit beaucoup plus édifiant d'enseigner avec Plutarque, (b) que la philosophie est le remede de l'impieté & de la superstition; & avec Origene, que sans la philosophie personne ne sçauroit être veritablement pieux. *Omnino nec pium erga communem omnium Dominum esse absque Philosophia quemquam consebat* (c). Le mélange de bien & de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon distinguée. Les philosophes Arabes reconurent par leur philosophie que l'Alcoran ne valoit rien; mais plusieurs Juifs au contraire ont abandonné leur religion pour embrasser la philosophie païenne, qui leur montroit, disoient-ils, que Moïse leur avoit prescrit des loix superflues. (d) *Multis è Judæorum gente adeo persuasa est olim hæc opinio, quòd, sub initia regni Saracenici ad Philosophiam Ethnicam defectionem fecerint, quòd iis leges haud paucæ inutiles & supervacaneæ viderentur.* Ainsi le même principe qui sert quelquefois contre le mensonge, rend quelquefois de mauvais offices à la verité.

(Z) *Celle de Tamiras lui ceda bientôt sa part.*] Hesychius fait neanmoins mention de certains Prêtres de l'ile de Cypre qui s'apelloient ταμιράδαι, *Tamiradæ*. Cette orthographe des manuscrits d'Hesychius a donné à Meursius un juste sujet (e) de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite *Tamiras*, au lieu de *Thamyras*.

(A) *Ce fut Tanaquil qui expliqua ce presage.*] Comme ils furent arrivez au Janicule, un aigle descendit doucement sur leur chariot, & enleva le chapeau de Lucumon, & aprés avoir volé quelque tems au dessus d'eux avec de grans cris, il remit le chapeau fort proprement au même lieu. Tanaquil assise auprès de son mari l'embrassa, & l'assûra d'une très-grande fortune, en lui expliquant les circonstances de ce presage. Ils entrerent donc dans Rome pleins de hautes esperances. (f) *Ad Janiculum forte ventum erat: ibi ei carpento sedenti cum uxore, aquila suspensis demissa leniter alis pileum aufert: superque carpentum cum magno clangore volitans, rursus velut ministerio divinitus missa, capiti apte reponit: inde sublimis abiit. Accepisse id augurium læta dicitur Tanaquil, perita, ut vulgo Etrusci, cœlestium prodigiorum mulier. Excelsa & alta sperare complexa virum jubet: eam alitem ea regione cæli & ejus Dei nunciam venisse: circa summum culmen hominis auspicium fecisse: levasse humano superpositum capiti decus, ut divinitus eidem redderet. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt.*

(B) *Elle avoit auguré la bonne fortune* de Servius Tullius.] Il étoit né au palais du Roi Tarquin, & il y fut élevé. On vit un jour du feu autour de sa tête pendant qu'il dormoit: les cris qu'on jetta à la vuë de ce prodige obligerent ce Prince à aller voir ce que c'étoit; quelcun voulut jetter de l'eau sur ce feu, mais Tanaquil l'en empêcha, & ordonna qu'on laissât l'enfant en repos, jusques à ce qu'il se reveillât de lui-même. Il s'éveilla bientôt, & on ne vit plus ce feu. Alors la Reine tira à part son époux, & lui declara que cet enfant soutiendroit un jour la maison roiale dans ses adversitez, & qu'il faloit l'élever comme un sujet de grande esperance. Ce conseil fut écouté; on prit un grand soin de l'éducation de cet enfant, qui se rendit si accompli qu'on ne trouva personne plus digne que lui d'être le gendre du Roi. Ce fut aussi lui qui succeda à Tarquin (g). Quelques-uns croient que sa mere étoit femme de Servius Tullius, qui fut tué en defendant sa Principauté de (h) Cornicule. Ils ajoûtent que cette femme étoit grosse, & qu'aiant été reconuë parmi les autres captives, on fit honneur à sa qualité. Tanaquil l'exemta de la servitude, & la fit venir dans son palais, où elle accoucha d'un garçon. Cela est assez vraisemblable, mais non pas assez merveilleux pour toute sorte d'historiens. C'est pourquoi il y en eut qui pretendirent que la naissance d'un Roi de Rome élevé de si bas lieu, devoit être plus mysterieuse. Ils suposerent donc qu'Ocrisia veuve du Prince de Cornicule, servit quelque tems chez Tanaquil avant que d'être afranchie, & que pendant sa servitude elle aperçut à la cheminée la figure d'un membre viril. Elle en avertit le Roi & la Reine. Le Roi temoin oculaire de ce prodige en fut étonné: la Reine qui (i) se connoissoit en presages autant que le plus habile Augure qui fût dans toute l'Hetrurie, dit à son mari que selon l'arrêt des destinées, il devoit naitre au palais roial une personne d'un merite plus qu'humain, qui auroit pour pere la figure qui paroissoit à la cheminée, &

(a) *Jurieu apud Saurin, Examen de la Theolog. pag. 98. Voiez les reflexions que Mr. Saurin fait sur cela, ibid.*

(b) *Voiez Plutarque de Iside & Osiride pag. 378.*

(c) *Saint Cyran cite ce passage de St. Gregoire de Neocesarée* in panegyr. *dans son ouvrage contre la Somme Theologique du Pere Garasse, to. 2. pag. 33. & 70.*

(d) *Joan. Spencerus, de Legibus Hebræorum, lib. 2. cap. 3. sect. 1. sub fin. p. 225. edit. Hag. 1686. Il se fortifie du temoignage de Guillaume de Paris,* lib. de legibus pag. 3. 4.

(e) *Meursius, in Cypro, pag. 50.*

(f) *Titus Livius lib. 1. cap. 34. p. m. 23. Voiez aussi Denys d'Halicarnasse lib. 3. cap. 70. la chose y est mieux circonstanciée que dans Tite Live.*

(g) *Tiré de Tite Live ibid.*

(h) *Ville d'Italie, que Tarquinius Priscus assiegea, subjugua, saccagea & brûla.* Dionys. Halicarn. lib. 3. cap. 73.

(i) *Τὴν δὲ Τανακυλίδα ταῦτα ἄλλα σοφὴν οὖσαν, καὶ δὴ καὶ τὰ μαντικὰ οὐδενὸς χεῖρον Τυῤῥηνῶν ἐπισταμένην, εἰπεῖν πρὸς αὐτόν.* Tanaquilem, uxo-

depuis long tems *. Sa memoire fut venerée dans Rome pendant plusieurs siecles ; on y conservoit les (C) ouvrages de ses mains, & l'on attribuoit de grandes vertus (D) à sa ceinture. Saint Jerôme † observe que Tarquin étoit moins conu que son épouse. La vertu insigne de cette Reine, ajoute-t-il, est trop avant imprimée dans la memoire de tous les siecles, pour en être jamais effacée. Il semble pourtant qu'on puisse inferer de quelques passages des anciens auteurs, qu'on la regardoit comme une femme qui avoit été trop (E) imperieuse. Il n'est pas vrai qu'elle

† *Ex eisdem ibid.*

* Notior est marito suo Tanaquil, illum inter multa regum nomina jam abscondit antiquitas, hanc rara inter fœminas virtus, altius seculorum omnium memoriæ, quàm ut excidere possit, infixit. *Hieronym. advers. Jovinian.*

rem, & alioqui sapientem, & divinandi scientia nulli Etruscorum secundam, dixisse. *Dionys. Halicarn. lib. 4 circa init. pag. 207.*

& pour mere la femme qui auroit à faire à cette figure. Tarquin aprenant de quelques experts en telles matieres, que Tanaquil expliquoit très-bien ce prodige, resolut de faire coucher avec ce membre la femme qui l'avoit vu la premiere : on l'habilla donc comme une épousée, & on la mena dans la chambre où étoit cette figure. On l'y laissa seule ; elle y fut conuë par quelque Genie, soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le Dieu domestique. Depuis ce tems-là cette figure ne parut plus. Ocrisia devint grosse, & acoucha au tems ordinaire (a). On a debité à-peu-près la même chose touchant la mere de Romulus (b). S'il n'y avoit eu des annalistes à Rome long tems avant qu'on y enseignât la rhetorique, je croirois que l'on auroit converti en relations historiques les declamations que les sophistes faisoient faire à leurs écoliers ; car il est assez probable qu'on permettoit aux jeunes rhetoriciens de feindre tout ce qu'ils vouloient dans un essai de panegyrique. On cherchoit à voir dans ces fictions s'ils avoient l'esprit inventif, & s'ils sçavoient bien tourner, & bien manier un lieu commun. On ne les blâmoit donc pas s'ils suposoient une origine divine, miraculeuse, & tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de très-grans abus, si les plus jolies pieces de ces jeunes hommes eussent été conservées dans les Archives, & si au bout de quelques siecles on les eût prises pour des relations. Que sçait-on si la plupart des anciennes fables ne doivent pas leur origine à quelque coutume de faire louër les anciens Heros le jour de leur fête, & de conserver les pieces qui avoient paru les meilleures. Voiez ce qui sera dit touchant les Martyrologes dans l'article *Valerius*.

(C) *On y conservoit les ouvrages de ses mains.*] Varron contemporain de Ciceron assûre, qu'il avoit vu au temple de Sangus la quenouille & le fuseau de Tanaquil, chargez de la laine qu'elle avoit filée, & que l'on gardoit au temple de la Fortune une robe roiale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline qui le raporte ajoûte que c'étoit à cause de cela que les filles qui se marioient, étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuseau garni de fil. Il dit aussi que cette Reine fut la premiere qui fit de ces tuniques tissuës, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui se marioient. Mr. Moreri a fait ici une lourde faute, il a pris les *tirones* de Pline pour *de nouveaux soldats*, au lieu de les prendre pour les garçons qui venoient de se defaire de la robe d'enfance, de la *prætexta*. Raportons tout ce que dit Pline. (c) *Lanam in colo & fuso Tanaquilis, quæ eadem Caïa (d) Cæcilia vocata est, in templo Sangi durasse, prodente se, auctor est M. Varro : factamque ab ea togam regiam undulatam in æde Fortunæ, qua Ser. Tullius fuerat usus. Inde factum, ut nubentes virgines comitaretur colus compta, & fusus cum stamine. Ea prima texuit rectam tunicam, quales cum toga pura tirones induuntur, novæque nuptæ.* Je ne sçai pourquoi le Pere Hardouin prefere le sentiment de Plutarque à celui de Varron, & de Verrius. (e) *Verius Plutarchus in quæst. Rom. pag. 271. uxorem ait fuisse* (Caiam Cæciliam) *unius è Tarquinii liberis : eidemque in templo Sanci statuam priscis temporibus positam cum sandaliis & fuso, quæ domi actæ vitæ industriæque argumento essent.* Il est plus raisonnable de croire que cette Caïa Cæcilia, dont la statuë d'airain, les sandales & le fuseau se voioient au temple de Sancus, étoit la femme du premier Tarquin, que de croire qu'elle étoit la femme d'un fils de Tarquin. Je sçai bien que Denys d'Halicarnasse supose (f) que le premier des Tarquins eut un fils qui fut marié, & qui fut le pere des deux gendres de Servius Tullius ; mais ni lui, ni aucun historien ne font mention du merite de la femme qui epousa ce fils de Tarquin. Il faudroit pourtant qu'elle eût été fort illustre, si les Romains lui avoient fait les honneurs que nous trouvons dans Plutarque. Auroit-elle été la femme de l'un des fils du dernier Tarquin ? Mais les Romains étoient-ils capables d'honorer d'une maniere si distinguée la bru d'un tyran, qu'ils avoient chassé avec toute sa famille, & dont la memoire leur fut toûjours execrable ? Auroit-elle été la premiere femme de Tarquin le superbe ? Je sçai bien que c'étoit (g) une honnête femme ; mais son merite n'est point comparable à celui de Tanaquil. Elle ne regna jamais, elle mourut jeune, & ainsi elle n'eut point les occasions de faire paroitre ce qu'elle valoit, comme Tanaquil qui vêcut long tems sur le thrône. Disons donc que les monumens que l'on voioit au temple de Sancus apartenoient à cette Reine, & non à l'épouse d'un fils de Tarquin : disons hardiment que Festus & Pline, ou plutôt Verrius & Varron ont mieux rencontré que Plutarque : mettons ceci entre les meprises de ce dernier qui sont en grand nombre. On m'objectera peut-être que ces sandales & ce fuseau ne conviennent pas à une Reine aussi intriguante que Tanaquil. On vouloit honorer par ces monumens la memoire d'une femme qui n'étoit guere sortie de sa maison, & qui s'étoit occupée de sa quenouille : étoit-ce le caractere de Tanaquil ? Je repons qu'à la verité ce fut une habile Reine, une femme d'affaires, une femme d'Etat, & qui temoigna beaucoup de prudence, & beaucoup de fermeté dans les occasions : mais cela n'empêche point qu'elle n'ait pu s'attacher à sa quenouille & à son aiguille, comme à des occupations ordinaires.

(a) *Voiez Plutarque in vita Romuli, pag. 18.*

(b) *Tiré de Denys d'Halicarnasse lib. 4. init.*

(c) *Plin. lib. 8. cap. 48. pag. m. 228. 229.*

(d) *Festus remarque que Tanaquil prit à Rome le nom de* Caïa Cæcilia. *Son mari pour s'accommoder à l'usage des Romains, se fit apeller* Lucius Tarquinius, *comme le remarque Denys d'Halicarnasse lib. 3. cap. 71.*

(e) *Harduinus in Plinium, ibid.*

(f) *Lib. 4. cap. 4.*

(g) *Idem Dionys. Halicarn. ibid. c. 33. pag. 223. edit. Lat. in 8. 1615.*

(D) *De grandes vertus à sa ceinture.*] Si j'avois dit qu'on la gardoit comme une source de miracles, je me serois mal exprimé ; car les Romains n'avoient pas recours à cette ceinture comme à une cause morale, mais comme à une cause physique. Ils suposoient que Tanaquil avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoit enfermez dans sa ceinture. C'est pourquoi ceux qui alloient en ôter quelques raclures, se persuadoient qu'elles leur aportoient la guerison, non pas à cause que l'ame de cette Reine recompenseroit leur foi, mais à cause qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainsi l'on ne peut pas faire des comparaisons exactes, entre ceux qui recouroient à la statuë de Tanaquil pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece de l'étole de saint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part & d'autre il y a beaucoup de credulité. Je laisse aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle, & pour les aider un peu dans cette recherche, je raporte les paroles de mon temoin : (h) *Prædia Verrius vocari ait ea remedia quæ Caja Cæcilia uxor Tarquinii Prisci invenisse existimatur, & immiscuisse zonæ suæ qua præcincta statua ejus est in æde Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex qua zona periclitantes ramenta sumunt : ea vocari ait prædia quod mala prohibeant.* Ce que Pline raporte de la côte de Pelops est tout autrement miraculeux ; on la montroit comme un remede, (i) *Elide solebat ostendi Pelopis costa quam eburneam affirmabant.* Voilà une relique à miracles parmi les Paiens ; car Pline venoit de dire qu'il y a des gens dont certains membres (k) ont la vertu de guerir les maladies. Il faut donc qu'il pretende que cette partie de Pelops avoit cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Etienne, que de n'avoir pas donné une marque de distinction entre ce qu'il inferoit des termes de Pline, & ce que Pline raporte. Il ne faut jamais negliger cela : ceux qui le negligent sont cause que plusieurs auteurs citent comme les paroles d'un ancien, ce qui n'est que la paraphrase & les consequences d'un moderne. Voici les paroles de Charles Etienne : (l) *Ad quem quidem humerum (m) post ejusdem Pelopis mortem varia morborum sanabantur genera, & multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.* Mrs. Lloyd & Hofman ne rectifient quoi que ce soit dans ce passage, non pas même la fausse citation.

Un auteur François qui vivoit au XVI. siecle debite une chose qu'il n'eût sçu prouver. *Les Tarquins*, dit-il (n), *avoient fait eriger une statue au milieu de leur logis qui avoit des souliers de chambre seulement, une quenouille & son fuseau, afin que ceux qui suivroient leur famille imitassent leur assidue assiduité en mesnageant sans partir de la maison.* Voilà l'état où l'on a reduit ce que j'ai cité de Pline touchant la statuë de Tanaquil. Chacun se mêle de changer quelque circonstance dans ce qu'il cite ; par ce moien les faits se gâtent, & se pervertissent bientôt entre les mains de ceux qui les citent.

(E) *Qui avoit été trop imperieuse.*] Voilà ce que bien des gens concluent de ces paroles de Juvenal: *Con-*

(h) *Sextus Pompeius Festus, de verborum significatione, voce prædia.*

(i) *Plinius lib. 28. cap. 4. pag. m. 568.*

(k) Quorundam partes medicæ sunt, sicuti diximus de Pyrrhi regis pollice.

(l) *In Dictionario, voce* Pelops.

(m) *Pline dit* costa, *& non pas* humerus. *Mais il est le seul qui parle de la côte d'ivoire de Pelops ; tous les autres parlent de l'épaule :* Humeroque Pelops insignis eburno. *Virgil. Georg. lib. 3. v. 7.*

(n) *Franc. Tillier, Tourangeois, dans son Philogame, pag. 120. édit. de Paris 1578.*

qu'elle fût en vie lors que Tarquin le Superbe fit mourir son frere, ni qu'elle (F) ait été la mere de ce Tarquin. L'historien qui a fait voir que cela est faux, a mieux reüssi à refuter ses predecesseurs (G) qu'à éviter de se meprendre.

TAN-

(a) *Juvenal. Sat. 6. v. 563.*

(b) *Auson. epist. 23. v. 31.*

(c) *Scalig. in Auson. epist. 23. p. m. 678.*

(d) *Sidon. Apollinar. epist. 7. lib. 5. pag. m. 328.*

(e) Moleste tulisse videtur Paulinus in epistola ad Ausonium prima & secunda: & Lucretiæ illi pudicissimæ matronæ comparari maluit, quam isti *Tanaquili*, ambitiosæ mulieri, & sagæ. *Vinetus in Ausonium, epist. 23. pag. 678.*

(f) Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux, *dit-il, en un autre endroit.*

(g) Ἀσμένως δεξάμενος τὰς αἱρέσεις ὁ Ταρκύνιος, καὶ πίστεις δοὺς αὐτῇ καὶ λαβὼν τὰ πρωτόλεια τῶν ἀνοσίων γάμων, καὶ διαπραξάμενος, ἀπῆλθε. Libenter conditionem accepit Tarquinius, moxque data & accepta fide, ac delibato incestarum nuptiarum fructu, abiit. *Dionys. Halicarn. lib. 4. pag. 234. edit. Lips. 1691.*

(a) Consulis illustrica lento de funere matris. Ante tamen de te TANAQUIL *tua*; & de ces paroles d'Ausone, *(b) Tanaquil tua nesciat istud. Tu contemne alios.* Il semble que cela signifie qu'on donnoit le nom de Tanaquil aux femmes qui faisoient trop les maîtresses. C'est le sentiment de Scaliger. *(c) Uxorem sanctissimam Paulini, cujus meminit Ambrosius Epist.* XXXXVI. *vocat* Tanaquilem *Ausonius, videns scilicet: quia ei erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambrosii cognoscimus, videtur secutus uxoris consilium Paulinus in secessu Nolano. Quare vocat eam feminam* Tanaquilem *poëta noster: quia illis temporibus ita solerent uxores vocare, quæ imperabant maritis.* Il confirme cela par un passage de Sidonius Apollinaris, où l'on voit que la femme de Chilperic qui pouvoit beaucoup sur son mari est nommée Tanaquil. Elle est comparée aussi avec Agrippine. *(d) Quod principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem nostrum Tanaquil sua, & aures mariti virosa susurronum fece completas, oportunitate salsi sermonis eruderat, cujus studio factum scire vos par est, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cybiratarum venena nocuisse, neque quicquam (Deo propitiante) nocitura; si modo, quamdiu præsens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum præsens Agrippina moderetur.* Voilà un Prince sous la direction de sa femme: mais comme cette direction tournoit au bien des sujets, elle fait honneur à Tanaquil. On en doit conclure que si le premier Tarquin étoit gouverné par son épouse, ce n'étoit pas un malheur. Un autre commentateur d'Ausone observe que Paulin (e) ne trouva pas bon qu'on eût comparé sa femme à une Reine ambitieuse & magicienne, il eût mieux aimé qu'on l'eût comparée à Lucrece (f).

(F) *Il n'est pas vrai qu'elle fût en vie lors que . . . . ni qu'elle ait été la mere.*] Les deux filles de Servius Tullius & de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus & de Tanaquil, furent mariées à Lucius Tarquinius & à Aruns Tarquinius. C'étoient deux freres qui ne se ressembloient en rien, non plus que leurs deux épouses: l'un étoit un honnête homme; l'autre un scelerat: l'une des Tullies étoit une honnête femme; l'autre ne valoit rien. Celle-ci avoit été mariée à l'honnête homme; l'autre au scelerat. La mechante Tullie proposa au mechant Tarquin de se marier ensemble; elle lui promit de se defaire de son mari, & lui fit promettre de faire mourir sa femme, & avant que de se quitter ils se plongerent (g) dans l'inceste. Aruns Tarquinius fut empoisonné bientôt après par sa femme; & Tullie l'aînée par son mari; ensuite de quoi les auteurs de ce parricide ne tarderent guere à se marier ensemble, bien moins sans l'oposition du Roi que de son consentement, *magis non prohibente Servio quàm approbante (h).* Fabius Pictor debita dans son histoire Romaine, que Tanaquil enterra Aruns Tarquinius. Il en est fort censuré par (i) Denys d'Halicarnasse, qui lui montre que Tanaquil auroit eu alors 115. ans. En voici la preuve. Tarquinius Priscus (k) avoit pour le moins 25. ans, lors qu'il alla s'établir à Rome. Il est très-probable que sa femme en avoit 20. Or ils arriverent à Rome la 1. année du regne d'Ancus Martius, selon quelques historiens, ou la 8. selon quelques autres. Prenons ce dernier parti; car s'ils n'y arriverent pas plutôt, ils n'y arriverent pas plus tard, puis que les historiens s'accordent à dire qu'Ancus Martius la 9. année de son regne, envoia Tarquinius contre les Latins en qualité de general de la Cavalerie. Puis donc que ce Prince regna 24. ans, il s'ensuit que lors qu'il mourut Tarquin étoit parvenu à sa 42. année plus ou moins, & Tanaquil à l'année 37. de son âge. Si vous joignez à cela les 38. ans du regne de ce Tarquin, vous trouverez qu'il mourut à l'âge de 80. ans, & qu'il laissa Tanaquil âgée de 75. Or Aruns mourut la 40. année (l) du regne de Servius Tullius successeur de ce Tarquin. Si donc Tanaquil eût été alors en vie, elle auroit eu 115. ans. Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicarnasse, ni rien de plus legitime que la liberté qu'il se donne de censurer la negligence de Fabius Pictor. (m) Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ταλαίπωρον. *Adeo parum laboris hic scriptor impendit perquirendæ veritati historicæ.* Il convainc d'une semblable negligence le même Pictor, & plusieurs autres historiens, qui ont assuré que les deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étoient fils du Roi Tarquin. C'étoit écrire les choses sans prendre garde aux absurditez qui en resultoient. (n) Παντάπασι γὰρ ἀπερισκέπτως καὶ ῥᾳθύμως οἱ συγγραφεῖς αὐτῶν ταύτην ἐξενηνόχασι τὴν ἱστορίαν, οὐδὲν ἐξετάσαντες τῶν ἀναιρούντων αὐτὴν ἀδυνάτων τε καὶ ἀτόπων. *Omnino enim inconsiderate ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores Latini, non excussis absurdis & impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur.* Voions ses preuves. Puis que Tanaquil, quand elle perdit son mari, étoit âgée de 75. ans, le plus jeune de ses fils auroit eu alors 25. années; car les femmes cessent d'enfanter après leur année cinquantiéme. L'autre fils auroit eu 27. ans. Eussent-ils été assez simples pour souffrir que Tanaquil les privât de la couronne, en faveur de Servius Tullius? Eût-elle été assez folle & assez denaturée pour les en exclure? L'auteur represente fortement toutes ces absurditez. Il ajoûte que si Tarquin le Superbe avoit eu 27. ans, lors que Tarquinius Priscus fut tué, il en auroit eu plus de 70. quand il dethrôna son beau-pere, & plus de 95. quand on le chassa de Rome; & environ 110. lors qu'il cessa de faire la guerre en personne au peuple Romain. Cependant on le represente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le thrône. Il commandoit au siege d'Ardée quand les Romains le dethrônerent. Il tâcha pendant 14. ans à se retablir, se trouvant à des (o) batailles, & faisant toutes les fonctions d'un general. Quelques historiens aiant vu ces absurditez, ont suposé qu'il n'étoit point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Geganie seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils alleguent cela sans preuve, n'y aiant point de monumens qui fassent mention de Geganie, ils s'embarassent dans plusieurs difficultez: ils doivent pretendre que Tarquinius Priscus âgé d'environ 80. ans, & aiant deux filles mariées, se remaria neanmoins, & fit des enfans. Ces dernieres objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourroit lui repondre que Geganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, & qu'elle ne seroit point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ 80. ans; & qu'un Roi qui n'a que des filles souhaite, quelque âgé qu'il soit, pourvu qu'il se sente de la vigueur, d'essaier s'il pourra avoir des fils. L'historien oublie l'une des plus fortes difficultez qu'il eût pu mettre en avant; il ne dit pas que la tradition generale porte, que Tanaquil menagea si bien l'intrigue après la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le thrône Servius Tullius. Cela renvoie Geganie au païs des fables, & des êtres de raison. Comment ne s'étonneroit-on pas après tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (p) n'ait trouvé qu'un seul (q) auteur, qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étoient point fils du premier Tarquin, mais ses petits-fils. Le sentiment de ce seul auteur est celui que ce grand historien a adopté. Tite Live n'a pas eu le même discernement; il a mieux aimé suivre la foule (r), & s'est accablé d'un tas de difficultez qui font tort à sa memoire. Voiez la dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live, ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises, dans le recit des avantures des Tarquins. La plus grande objection qu'on puisse oposer à Denys d'Halicarnasse, est de dire que Tanaquil n'eût point travaillé à élever sur le thrône Servius Tullius son gendre, si elle eût eu deux petits-fils; mais on peut repondre qu'ils étoient encore au berceau, & que l'état des affaires demandoit un successeur qui fût en âge de regner vigoureusement, & par lui-même. Elle a dû donc preferer son gendre à ses petits-fils.

(G) *L'historien . . . . . a mieux reüssi à refuter . . . . . qu'à éviter de se meprendre.*] Il est tombé dans ses propres pieges; car il a donné à Tanaquil une fille, dont il est aussi absurde qu'elle soit la mere, qu'il est absurde que Lucius Tarquinius, & Aruns Tarquinius soient ses fils. Il pretend (f) que Brutus étoit fils de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus, & de Tanaquil; & il dit que Brutus étoit fort jeune,

(h) *Livius, lib. 1. p. 29.* (i) *Dionys. Halicarn. ubi supra.* (k) *Idem lib. 3. pag. 211.* (l) Ἐν ταῖς ἐνιαυσίαις ἀναγραφαῖς κατὰ τὸν τεσσαρακοστὸν ἐνιαυτὸν τῆς Τυλλίου ἀρχῆς τὸν Ἄρροντα τετελευτηκότα παρειλήφαμεν. In annalibus invenimus anno regis Tullii quadragesimo defunctum Aruntem. *Id. lib. 4. pag. 234.* (m) *Id. ib.*

(n) *Id. ib. pag. 211.*

(o) *Selon Tite Live l. 1. p. 48, il poussa son cheval contre le Dictateur Romain à la tête de l'armée, & fut blessé.*

(p) *Ubi supra, pag. 213.*

(q) *Lucius Piso Frugi.*

(r) Hic L. Tarquinius, Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parum liquet: pluribus tamen auctoribus filium crediderim. *Titus Livius, lib. 1. pag. m. 29. A.*

(f) *Dionys. Halicarn. lib. 4. pag. 264.*

TANDEMUS †, heretique qui s'éleva en Allemagne sous l'Empereur Henri V. environ l'an 1124. & qui repandit particulierement ses erreurs parmi les bourgeois d'Anvers. C'étoit un laïque qui avoit la langue bien penduë, & qui surpassoit en subtilité d'esprit, en éloquence, & en bien d'autres choses les plus grans clercs de son tems. Il étoit magnifique dans ses (Z) habits, sa table étoit bien servie, & il se faisoit suivre par trois mille hommes armez, avec lesquels il venoit à bout de ce que les attraits de son langage n'avoient pu faire. Il avoit tellement infatué ses sectateurs, qu'ils buvoient de l'eau qui lui avoit servi de bain, & qu'ils la gardoient comme une relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pu seduire beaucoup de gens avec des doctrines, & avec des actions aussi choquantes qu'étoient les siennes. Il soutenoit que ce n'étoit point une action de sensualité, mais plutôt de spiritualité, que d'avoir à faire avec une fille en presence de sa mere, & avec une femme à la vuë de son mari; & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit ceux qu'il ne pouvoit pas persuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Eucharistie; & il ne reconoissoit point de distinction entre les laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un prêtre avec lequel il se trouva dans un bateau, lui donna un coup sur la tête qui le tua. Ses erreurs ne furent pas d'abord extirpées; mais enfin on fit revenir dans le giron de l'Eglise les devoiez. Norbert * fut le principal instrument de leur conversion: il toucha de telle sorte & les hommes & les femmes, qu'ils raporterent les hosties qu'ils avoient gardées pendant dix ans ou dans quelque trou, ou dans quelque cofre ‡.

† On le nomme aussi Tanchelin.

* C'est le fondateur de l'Ordre de Premontré.

‡ Prateolus voce Tandemus ex Sigeberto.

TAPHIENS, peuples situez vers l'Acarnanie, les mêmes que les Teleboes. Voiez les remarques sur l'article TELEBOES.

☞ TAP-

jeune, lors que son pere & son frere aîné furent mis à mort par les ordres de Tarquin le superbe. Servons nous contre lui de ses raisons. Si la mere de ce Brutus étoit fille de Tanaquil, elle avoit 25. ans lors que son pere fut assassiné, & 69. lors que Tarquin le superbe usurpa le thrône. Brutus auroit eu donc alors pour le moins 19. ans. Il n'y a point d'aparence que Tarquin ait fait mourir son beau-frere & son neveu, la même année qu'il ôta la vie à Servius Tullius. Il est probable qu'il avoit la politique de laisser des intervalles entre ses grans crimes. Disons donc que Brutus avoit pour le moins 20. ans lors qu'on fit mourir son pere; mais s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas bien eu le tems de faire paroître son esprit? Il faut avoir beaucoup de genie, pour ne se jamais dementir, quand on veut cacher sous l'exterieur d'un homme hebeté, un grand cœur, un grand esprit, un grand dessein. Il reüssit admirablement à tenir toutes ces choses envelopées, sous les fausses aparences d'une ame stupide. Il avoit donc beaucoup d'adresse, & de grandes qualitez; il les eût donc fait conoître avant la mort de son pere; il auroit donc eu le même sort que son frere aîné; le tyran les eût fait mourir tous deux, pour ne pas craindre que la mort de leur pere fût vengée. Il faut donc dire que Brutus n'avoit pas fait encore paroître ses qualitez naturelles. Il n'avoit donc pas 19. ans lors que Tullius fut dethrôné. Donnons luy en 15. comme nous faisons dans son (a) article; il sera né l'an 54. de la vie de sa mere, ce qui ruine quelques objections de Denys d'Halicarnasse.

Laurent Valla fait valoir contre Tite Live l'argument tiré de l'âge des fils de Tarquin, comme si cet historien avoit declaré que Brutus & eux étoient de même âge; mais je ne voi pas que Tite Live dise cela, & qu'on le puisse inferer de ce que Brutus les suivit à Delphes. Cet argument seroit très-fort contre Denys d'Halicarnasse, qui nous aprend (b) que le mariage de Tarquin & de Tullie tombe sur l'an 40. du regne de Servius Tullius: d'où il s'ensuit que les enfans de Tarquin n'avoient que deux ou trois ans lors que leur pere s'empâra du thrône. S'il faloit donc que Brutus fût à-peu-près du même âge, il seroit né l'an 65. ou 66. de la vie de sa mere. Je ne voudrois point presser cette preuve; car encore que cet historien nous aprene que Tarquin voulut que Brutus (c) fût élevé avec ses enfans, il n'est pas permis de lui imputer d'avoir pretendu qu'ils ne fussent pas beaucoup plus jeunes que Brutus. Un garçon de 18. à 20. ans peut fort bien être donné pour compagnon à des Princes de 7. ou 8. ans, & sur tout lors que cette familiarité, vaine aparence d'honneur, n'est destinée qu'à leur servir de jouet. Dans le fond il faut reconoître necessairement qu'ils étoient plus jeunes que lui; car il avoit des enfans assez âgez pour se mêler dans une conspiration, lors que (d) l'aîné des fils de Tarquin n'avoit pas encore 30. ans. Notons une faute dans ces 4. propositions de Denys d'Halicarnasse. 1. Que si Tarquin le Superbe eût été fils du premier Tarquin, il auroit eu 27. ans lors que le premier Tarquin fut tué. 2. Que Servius Tullius ne l'eût surpassé (e) que de trois ans. 3. Que Servius Tullius possedа 40. ans la couronne, qui fut mise sur sa tête après la mort du premier Tarquin. 4. Qu'ainsi Tarquin le Superbe auroit eu plus de 70. ans, lors que Servius Tullius fut dethrôné. Cette consequence est très-mauvaise; & plutôt que de l'imputer à l'historien, j'aimerois mieux dire que ses copistes ont sauté le mot τέτταρα, *quatuor*; car il ne pouvoit pas ignorer que Servius Tullius a regné 44. ans.

Avez-vous pris garde, me disoit l'autre jour un homme, qu'Henri Glareanus (f) après avoir lu la dissertation de Laurent Valla, & les argumens de Denys d'Halicarnasse contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'arbre genealogique des Tarquins. Il donne pour fils au premier Tarquin les 2. gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mere de Brutus. Qu'Etienne (g) Pasquier ait commis la même (h) faute, je ne m'en étonne pas tant; car peut-être n'avoit-il jamais oui parler de l'écrit de Laurent Valla, ni observé la dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor, & contre les autres historiens de Rome. Je sçai bien l'aveu qu'a fait Glareanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis astruens argumentis*. Generalement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je croi neanmoins avec Glareanus qu'il ne les avoit pas derobees à cet ancien historien; il avoit lu les anciens auteurs; mais enfin de plus sçavans hommes que lui ignorent en composant que telles ou telles choses se rencontrent ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile &c. Il proteste qu'il ne sçavoit pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves; & il est beaucoup plus franc que Perot & Politien, à reconoître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fond. (i) *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum suopte hoc ingenio expiscatum contendat, quod ipse fatetur in priore defensione adversus Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Valla aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, & unde habuerit quod scripserit: secus certè atque Perottus in suo cornu, aut in suis operibus Politianus, gloriolæ ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, etsi bonæ literæ iis multum debent.* J'écoutai patiemment cet homme, & je lui fis voir ensuite que Glareanus se declare assez manifestement contre Tite Live, & qu'il avertit qu'il ne donne la genealogie des Tarquins, que selon le plan de cet auteur. J'alleguai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un plagiaire; c'est qu'il ne s'est point servi d'une observation (k), qui pouvoit donner de nouvelles forces à ses argumens, & que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir.

(Z) *Magnifique dans ses habits.*] Voilà un coup de massuë pour Moreri, qui a dit (l) que Tandemus avoit renouvellé l'heresie des Adamites. Ceux-ci avoient pour leur caractere de distinction le dogme de la nudité, & personne ne remarque que Tandemus ait voulu que l'on montrât tout son corps, comme Adam & Eve le montroient avant leur chute. Il aimoit au contraire le luxe dans les habits. (m) *In pretioso habitu & vestibus deauratis incedens.*

(a) *Voiez ci-dessus page 715. col. 1.*

(b) *Dionys. Halicarn. lib. 4. pag. 234.*

(c) Διατεθῆναί τι φασὶ τῶν εἰκότων παίδων ἀνέψιον, ὃ διὰ τὸ μὴ φρονεῖν, ὡς ὑπενόει πρὸς τοὺς φίλους, οὐ δὲ συγγενής, ἀλλ' ἵνα γέλωτα παρέχῃ τοῖς μειρακίοις, λέγων τε ἀνόητα πολλά, καὶ πράττων ὅμοια τοῖς κατ' ἀλήθειαν ἠλιθίοις. Versarique inter liberos suos patiebatur, non honoris causa, ut videri voluit, quasi cognatum; sed ut ridiculis dictis factisque oblectamento esset adolescentibus, quemadmodum solent veri fatui. *Id. ibid. pag. 264.*

(d) *L'année que Tarquin fut chassé. Or on le chassa la 25. année de son regne, & il avoit commencé de regner 4. ans après avoir épousé Tullie; car Servius Tullius fut dethrôné l'an 44. de son regne.*

(e) Τρισὶ μόνον ἔτεσι θατέρου πρεσβύτερος ἦν. Triennio tantum eorum alterum antecederet. *Ibid. pag. 212.*

(f) *Glareanus in annotationibus ad lib. 1. T. Livii, p. m. 40.*

(g) *Dans la 7. lettre au 9 livre pag. m. 546.*

(h) *Excepté qu'il veut pag. 548. que Brutus fut cousin germain de Tarquin, en quoi il se trompe.*

(i) *Glareanus ubi supra.*

(k) *Denys d'Halicarnasse montre que Lucumon alla à Rome la 8. année du regne d'Ancus pour le plus tard, d'où il s'ensuit qu'il vécut à Rome 16. ans avant que d'y regner. Or Laurent Valla se contente de l'y faire vivre 10. années.*

(l) *Sous le mot Adamites.*

(m) *Prateol. in elencho hæres. voce* Tandemus.

TAPPER (Ruard) nâtif d'Enchuisen en Hollande, a vêcu au XVI. siecle. Il fit ses études de philosophie & de Theologie à Louvain : il y fut Professeur en Theologie 39. ans, & Doien de l'Eglise de St. Pierre environ 24. ans. Il y exerça aussi la charge de Chancelier de l'Université. Il suivit quelquefois la cour de l'Empereur Charles-Quint, & fut consulté par ce Prince en plusieurs rencontres importantes *. Quelques-uns disent que ces distractions l'empêcherent (*A*) de bien étudier la doctrine de la Grace, & que n'aiant pas bien lu saint Augustin, & voulant s'éloigner trop des Protestans, il s'aprocha plus qu'il ne faloit du (*B*) Pelagianisme. Il fut deputé au Concile de Trente en † qualité de Theologien de l'Empereur l'an 1551. & il y temoigna beaucoup β de capacité, & dès qu'il fut de retour, il se rendit chef de parti γ contre Michel Baïus qui s'attachoit fort à la doctrine de saint Augustin sur les matieres de la predestination, & du franc arbitre. Il ‡ mourut à Bruxelles le 2. de (C) Mars 1559. à l'âge de 71. ans, & fut enterré à Louvain. Il laissa ses biens aux pauvres, & ses livres à la Faculté de Theologie ↓. Je donnerai le (*D*) catalogue de ses ouvrages, & (*E*) quelques extraits de

* *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 802.

† *Opera Baii part.* 2. *p.* 191. *edit.* 1696.

β *Valer. Andr. ib. pag.* 803.

γ *Opera Baii ibid. pag.* 207. 217.

‡ *Valer. Andr. ib.*

↓ *Id. ib.*

(*A*) *Ces distractions l'empêcherent de bien étudier la doctrine de la Grace.*] „Il ne se seroit pas écarté „de la doctrine commune de (*a*) l'Université, si le „grand commerce qu'il avoit avec la Cour & ses oc„cupations extraordinaires ne luy eussent derobé le „temps qu'il devoit donner à la lecture de S. Augus„tin, avant que de se remplir l'esprit des idées d'une „Theologie nouvelle.„ Voilà ce qu'on trouve à la page 48. d'un ouvrage qui fut imprimé l'an 1688. sous le titre d'*Apologie Historique des deux censures de Louvain & de Doüay sur la matiere de la Grace.*

(*B*) *Voulant s'éloigner des Protestans il s'aprocha .... du Pelagianisme.*] „(*b*) Le desir de se trouver tou„jours & en toutes choses opposé de sentiment aux „nouveaux heretiques fut une tentation assez com„mune en ce temps-là, & qui tira quelquefois de „grands hommes du chemin de la Tradition. Tap„per en fut un. . . . . . Pierre Soto ce sçavant Do„minicain, Confesseur de Charles V. . . . . écrivit à „Tapper une longue & savante lettre; où il luy fit „voir qu'il ne pouvoit suivre ces nouveaux senti„mens sans retomber dans le Pelagianisme.„ On avoit raison de lui parler en ces termes; car il enseigna formellement que l'homme par les seules forces de la nature, & sans la grace peut faire beaucoup de bonnes actions. (*c*) *Sine gratia ex viribus naturæ multa bona ab hominibus fieri posse*, & que les impies & les infideles ont pu glorifier & adorer Dieu, & éviter le peché sans autre secours que celui de la nature: (*d*) Quòd *Impii & Infideles per solam naturæ legem, sicut Deum cognoscere, ita eum solum adorare & glorificare potuerunt*: & quòd *Impius & Infidelis solis naturæ talentis naturalibusque viribus relictus possit vitare peccata: quia*, inquit, *discernit inter multa licita atque illicita, ita pro tempore & loco potest non peccare, nolle fornicari, ex eo quod judicat illa esse illicita.* OMNE ENIM QUOD MALUM ESSE NOVIT, ODISSE ATQUE ABOMINARI POTEST. Il soutenoit qu'un homme ne pecheroit point en ne se convertissant pas, s'il lui manquoit une grace necessaire pour sa conversion: (*e*) *Si igitur deest gratia, quâ opus est, ut ad Deum cor converti possit*, NEC PECCATUM EST *quòd quis non convertitur; quia non potest pro tunc ad Deum converti, & necessariò non convertitur, & per consequens non liberè.* Vous trouverez quelques autres propositions de cette nature extraites des livres de Ruard Tapper, vous les trouverez dis-je, dans la nouvelle édition des œuvres de Michel Baïus, à la page 218. de la 2. partie.

(C) *Il mourut le 2. de Mars 1559. âgé de 71.* (*f*) *ans.*] Mr. Moreri fait ici deux fautes, dira peut-être quelcun. La I. consiste en ce qu'il a mis 1559. au lieu de 1558. La II. en ce que nonobstant cela il assûre que Ruard Tapper mourut *à son retour du Concile.* Auroit-il parlé de la sorte s'il avoit sçu que Tapper revint de Trente à Louvain l'an 1552? Il a trouvé la premiere faute dans Valere André, mais que n'y trouvoit-il aussi le remede? Les deux vers Latins où les lettres numerales indiquent le jour & l'année de la mort de ce Docteur nous donnent l'année 1558. Mr. Moreri les raporte après Valere André; il devoit donc en conclure que 1559. étoit une faute d'impression. Joignez à cela que Valere André observe (*g*) que l'apotheose de Ruard Tapper fut imprimée l'an 1558. Voilà ce qu'il semble que l'on pourroit objecter à Mr. Moreri: mais je puis repondre quelque chose en sa faveur à l'égard du premier chef; car il a dû mettre la mort de Tapper à l'année 1559. & comme le caractere de son ouvrage ne l'engageoit pas à critiquer, on peut l'absoudre d'avoir suivi la bibliotheque Belgique sans descendre dans la discussion des fautes. L'auteur de cette bibliotheque n'a pas été assez exact, il met en peine son lecteur, il le jette dans des brouilleries desagreables. Il nous avertit que les deux vers qu'il raporte marquent l'année de la mort de Tapper. Or ils marquent l'an 1558. j'ajoûte que l'apotheose de ce Docteur fut imprimée l'an 1558. comment ajustera-t-on ces choses avec l'an 1559. qui fut selon lui l'an mortuaire de Ruard Tapper? Pourquoi laisse-t-il ces embarras sous les pieds de son lecteur? Ne devoit-il pas nous avertir que l'auteur de ces deux vers commençoit l'année à Pâques? Selon cela son 2. de Mars 1558. est un effet le 2. de Mars 1559. Je pense que Valere André ne sçut jamais ce denouëment. Notez qu'on a suposé dans (*h*) l'apotheose de Ruard Tapper qu'il mourut après Charles quint. Il est certain que cet Empereur mourut au mois de Septembre 1558. Cela prouve que le 2. de Mars jour mortuaire de Tapper est de l'année suivante, & que l'apotheose ne fut imprimée (*i*) qu'en 1559.

(*D*) *Le catalogue de ses ouvrages.*] Il fit imprimer en deux volumes in folio à Louvain 1555. *explicationes in articulos* circa Ecclesiastica dogmata hoc seculo controversa, *à Facultate Theologica Academiæ Lovaniensis* Caroli V. Imp. jussu *collectos.* Ses *orationes Theologicæ una cum corollario de veris calamitatum Belgii caussis atque remediis*, furent publiées par Lindanus à Cologne l'an 1577. in 8. On fit dans la même ville une édition de ses œuvres in folio l'an 1582. On garde à Louvain l'original de son traité *de providentia Dei & prædestinatione*, mais l'écriture en est si mauvaise que personne ne l'a jamais pu dechifrer (*k*).

(*E*) *Quelques extraits de l'apotheose de ce Docteur.*] L'édition dont je me sers est celle de Bâle 1567. in 8. en voici le (*l*) titre: *D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primi & postremi per Belgicum inquisitoris, Cancellarii Academiæ Lovaniensis, Apotheosis: Gratiano Vero Autore. Lege lector funestissimam Ecclesiasticorum tyrannidem, quæ quid profecerint demonstrabit, nisi Deus avertat, totius tandem inferioris Germaniæ excidium: liber ante octo Annos primum editus fuit, sed ita ut omnia ista, quæ nunc præsentibus motibus gliscunt, tanquam in speculo ostenderit. Tuum igitur est collatis omnibus inter se, judicium facere quàm nihil autorem præsagientem fefellerit.* C'est un dialogue entre Tapper, un Genie, & St. Pierre. On y trouve que Tapper aspiroit à l'Evêché de (*m*) Louvain; que lors qu'il recita dans la même ville le panegyrique de Maximilien Roi de Boheme, ce Prince lui imposa silence en s'écriant, *j'ai aussi bien entendu ce qu'il dira que ce qu'il a deja dit*; qu'il avoit une aversion prodigieuse pour ceux qui parloient de permettre le mariage aux Ecclesiastiques, & qu'il exhortoit ceux-ci à prier Dieu de les delivrer des tentations de la chair par quelques songes, ou s'ils ne trouvoient pas assez de secours dans ce remede, à se conduire prudemment lors qu'ils ne pourroient pas se conduire chastement; *Ad cælibatum servandum, vitandumque conjugium soleo nostris ordinis initiatos hortari ut quoties sentirent desiderio humanitatis intumuisse venas, orarent Deum, ut ab ea imbecillitate liberaret ipsos per somnia, & nocturnas pollutiunculas. Si ne hoc quidem prodesset, quod non possent castè, facerent cautè, nec admitterent ullo pacto in animos suos flagitiosam cogitationem de conjugio sacerdotum*; que son premier exploit contre les sectaires fut de faire brûler à la Haie Jean Vordenas, qui soutenoit que la prêtrise n'avoit point dû l'empêcher de se marier; que la ville d'Anvers aprehendant la diminution de son commerce, n'aprouvoit pas qu'on persecutât les heretiques, & qu'il avoit conseillé au Roi d'Espagne de la faire brûler afin d'étonner les autres villes par la punition severe de celle-là; qu'il fut deputé à Trente, & qu'il porta la parole comme l'ancien de ses collegues; que les Espagnols mêmes se moquerent de sa harangue; qu'il perdit beaucoup de livres en retournant à Louvain; qu'a-

(*a*) *C'est-à-dire de l'Université de Louvain.*

(*b*) *Gery apologie histor. des censures pag.* 49.

(*c*) *Ruard. Tapper. in art.* 7. *contra Protestantes apud opera Mich. Baii part.* 2. *pag.* 218. *edit.* 1696.

(*d*) *Oper. Baii ibid.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Cela ne s'accorde point avec son apotheose où l'on assûre qu'il naquit le* 15. *de Fevrier* 1485.

(*g*) *Il est certain que le libraire qui imprima cette apotheose, marque* 1558. *à la fin de l'avertissement au lecteur.*

(*h*) *Fol. m. A 5 verso.*

(*i*) *On marque dans le titre de l'édition de* 1567. *qu'il y avoit* 8. *ans que cet ouvrage avoit été imprimé.*

(*k*) *Tiré de Valere André Bibl. Belg. pag.* 803. *Voiez aussi Possevin appar. tom.* 2. *pag.* 316.

(*l*) *Vous trouverez à la fin de cette remarque celui de la* 1. *édition.*

(*m*) Episcopatum Lovaniensem speravisti. *Apoth. circa init.* Mais comment cela, demandera-t-on, puis que Louvain n'est pas une ville épiscopale? Il faut repondre que les Abbez d'Afleghem, de St. Bernard & de Tongerloo, s'oposant à l'érection des Evêchez nouveaux, tâchoient de les reduire à un seul qui devoit être à Louvain. *Voiez Mr. Brand dans son histoire de la reformation, tom.* 1. *pag.* 139.

de l'apotheose de ce Docteur. La passion ardente avec laquelle il combattit les Protestans, ne l'empêcha pas de debiter * qu'il ne s'agit point du Sacrement de l'Eucharistie dans le 6. chapitre de saint Jean, quoi que les Peres en prêchant aient ajusté à ce mystere les paroles de cet Apôtre. On l'a refuté † sur cette opinion. Il crut que Faustus Regiensis (F) étoit orthodoxe. Lindanus lui donne des loüanges très-particulieres, & l'a cru participant (G) des lumieres prophetiques.

** Possev. in appar. to. 2. pag. m. 358.*

† Id. ib.

TARPA

près son retour lui & ses associez firent condamner toutes les versions de l'Ecriture hormis la vulgate; qu'ils tâcherent de faire perir tous les ouvrages d'Erasme, mais qu'ils ne purent y reüssir aiant été traversez par le president du Brabant, & par l'Evêque d'Arras; que l'histoire de Jean Sleidan fut un poison très-pernicieux; que chacun l'avaloit avec une extrême avidité; qu'on traduisoit en toutes sortes de langues cet ouvrage; que l'Empereur (a) en avoit loüé la fidelité, & avoit été surpris d'y trouver tant de veritez cachées; qu'on ne put le mettre dans le catalogue des livres defendus, qu'après qu'il eut été lu & relu de tout le monde: (b) *Tunc demum (si diis placet) Sleydani nomen ridiculè adjectum est catalogo nostro, cum omnes (inquam) ut nugas suos tenerent, aut potius satietate nausearent. Antè nihil impetrari potuit*; que les soins extrêmes qu'on eut de faire condamner les écrits des Protestans, ne furent pas à l'épreuve des artifices des libraires; qu'en changeant ou en suprimant les noms des auteurs on faisoit passer des livres très-dangereux, & l'on en donnoit à garder aux inquisiteurs; & qu'il leur etoit arrivé de condamner tel ouvrage qu'ils avoient aprouvé auparavant. (c) *Quanquam ut sic quidem cavere potuimus quin typographi, homines versutissimi imposuerint nobis: mutatis autorum nominibus, vel omissis, vel inversis, vel etiam Græcè redditis quæ erant Latina, & econtrà: ut sæpe coacti simus quæ antè approbaveramus, ea damnare pòst, vix ausi profiteri apud Regem nostram simplicitatem. Nam ex titulis librorum æstimanda nobis omnia erant, cùm non vacaret perlegere quæ intus erant, quorum quædam ita etiam erant obscura & ingeniosa (qua fraude semper hæretici abundarunt) ut quid scriberetur, non assequeremur. Ad quem modum turpiter nos decepit Philippi Melanchthonis libellus de Theologia Christiana, qui titulo Hippophili Melangæi passim senatorum, præsidum & nostrorum etiam Baccalaureorum manibus tritus est: donec amici, qui in Germania adhuc synceri erant, admonuerunt, ut habita synodo consuleremus lexica nostra, fore enim ut idem esse Philippum & Hippophilum deprehenderemus. . . . . . (d) Idem accidit in Cœlii Secundi de providentia libello quidem non magno, sed pestilentissimo: quem ille nebulo tum primum innotescens Araneum inscripserat. Nos enim rati esse poeticum, aut grammaticum figmentum, non ante olfaciebamus fucum quàm omnia exemplaria essent Lovanii distracta. Taceo de Hutteno, Calvino, Urbano Rhegio & aliis (prò dolor) multis, quos nobis oscitantibus nescio quibus titulis, ex metamorphosi opinor Ovidiana petitis, insinuaverunt.* Ensuite Tapper raconte qu'il contraignit dans Louvain plusieurs Etudians à se retracter, & à paier des amandes, qu'il en fit brûler & decapiter quelques autres, qu'il fit enterrer toutes vives quelques (e) femmes de bonne maison; qu'il intenta un procés à Persevald Rhetoricien, qui medisoit des inquisiteurs, que craignant que cet accusé ne prouvât son innocence vu que plusieurs personnes le favorisoient, il lui intenta (f) une accusation de pederastie, qui le priva de la plupart de ses protecteurs; qu'il le condamna secretement à une prison perpetuelle, mais qu'afin de ne se trouver point chargé de la nourriture de ce prisonnier, ni de la haine de l'avoir laissé mourir de faim, il le donna à un gentilhomme qui intercedoit pour lui; qu'il contraignit après cela ce gentilhomme à se purger de la tache de cette intercession, & qu'il le condamna à la perte de tous ses biens. Je laisse le long detail des procedures qui furent faites contre Ange Emphlitius Theologien de Paris. La violence & la fraude y paroissent egalement. On remarque dans les preambules de ce narré-là, que Barthelemi Latomus comparoit l'Eglise Chretienne à un petit ours, qui n'avoit pu recevoir sa forme, qu'après avoir été leché pendant plusieurs siecles: (g) *Perinde ac si religionem Christianam ursa aliqua peperisset, quam non una mater tamen lambendo detergeret atque efformaret, sed mille quingentorum annorum somnia.* Voici la reflexion de l'auteur de l'apotheose. *O cæci. Christi lex æterna est, nec eget maturatione temporum, ut stabilitatem consequatur. Alioqui primis Ecclesiæ membris magna fuisset injuria facta, si quid ad illorum institutionem defuisset cujus percipiendi æcatula ista mundi senecta demum capax fuisset.*

(a) Ipse Cæsar delectatus lectione obstupuerat: secretissimarum (quas videbat) rerum narratione, & commendabat veritatem. *Apoth. Ruardi Tappart fol. D verso.*

(b) Ibid.

(c) Ibid. fol. D 2 verso.

(d) Ibid. fol. D 3 verso.

(e) Mulieres primarias & optimis in urbe prognatas terra obruendas (ut vivæ erant) curavi. *Ibid. fol. E verso.*

(f) Homini cæco & deformi masculi amoris infamiam affinxi, statimque ocius Euro à favore ejus plerosque deterrui. *Ib.*

(g) Ibid. fol. E 3.

Remarquons ici en passant le sort de la controverse. En ce tems-là les objections des Protestans contraignirent Latomus à soutenir, que les commencemens du Christianisme (h) avoient été un cahos qui peu-à-peu s'étoit debrouillé. Il leur entendoit dire éternellement qu'il faloit ramener les choses à la premiere institution, & abolir ce qui n'avoit pas été prescrit dans l'Ecriture. Que fit-il pour leur repondre? Il s'avisa de cette hypothese, que l'Eglise n'étoit parvenuë à sa perfection que par degrez. La reflexion qu'on a vuë ci-dessus, & qui servoit de replique pour les Protestans, est la base d'un écrit (i) que Mr. l'Evêque de Meaux a fait contre eux cent quarante ans après. Qu'a fait Mr. Jurieu pour lui repondre? Il a fait revivre (k) l'hypothese de Latomus. Quel échange! *Sors omnia versat.*

Notez qu'on supose que Tapper avoüé qu'il servit de sage femme dans une barque sans sçavoir ce qu'il faisoit, & sans avoir encore oüi dire que les enfans vinssent au monde de cette façon, ni avoir été desabusé de ce que sa mere lui avoit fait acroire qu'ils venoient du fond des roseaux: (l) *Ecce auditus vagitus est (ut sit verbo venia) nescio quo loco. . . . . . Dii talem terris avertite pestem: ego inde prodire infantulos putassem? . . . . . . Mater mihi persuaserat apud nos è proximis arundinetis dari mulieribus.* Notez aussi qu'encore qu'on lui fasse avouër qu'il sentit (m) depuis ce tems-là les mouvemens de la convoitise, & qu'il regarda ses servantes avec quelque sorte de tentation, on ne le contredit pas sur ce qu'il proteste (n), qu'il n'avoit jamais conu ni même baisé aucune femme. Il n'en fut pas quitte pour en avoir aidé une à se delivrer de son enfant; car au sortir de la barque, il fut entouré d'un bon nombre de païsannes qui l'entraînerent au cabaret; on l'obligea à être parrain de l'enfant, & à paier le vin qui fut bu. Il ne lui resta ni sou ni maille, quand il eut paié la bonne chere que l'on fit à ses depens: (o) *Emunctus sum omni pecunia: nec potui redimere ubi navem appulissemus quin fierem compater hominis quem nunquam vidi. Pertrahebant me in diversorium palustres mulierculæ bibacissimæ, vocatus sacrificus æque sobrius . . . . omnes certatim pascebantur sancti compatris largitate . . . . . nunquam nudior, nec sordidior redii domum.* Ses exploits contre les Anabaptistes ne furent pas oubliez dans l'apotheose, non plus que ses pernicieuses maximes, ou methodes d'inquisiteur. Prenez bien garde que Valere André avouë que cet écrit-là fait très-bien conoître les actions de Ruard Tapper; *Cæterum*, dit-il (p), *Apotheosin* R. Tappero *scripsit* Henr. Geldorpius, *editam an.* 1558. *in* 4. *Versum sannis & scommatibus plenam genium auctoris sui prodit: ex qua alioqui summi illius viri* ACTA DILUCIDE PATENT.

Cet article étant dejà prêt à être envoié aux imprimeurs, j'ai trouvé un exemplaire de la 1. édition de l'apotheose. J'en mets ici le titre afin qu'on le puisse comparer avec l'inscription de la seconde. *Clariss. Theologi D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primarii & generalis inquisitoris, Cancellarii celeberrimæ Academiæ Lovaniensis, pridem inconsolabili suorum luctu vita functi, Apotheosis: Gratiano Vero Theologiæ Baccalaureo autore. Reperies in hoc scripto, Lector, non parùm multa scitu dignissima, & paucis hactenus cognita. Inquisitorum hæreticæ pravitatis Consilia atque Secreta: quæ omnibus tandem cognoscenda proponi, in primis interesse Reipublicæ duximus.*

(F) *Il crut que Faustus Regiensis étoit orthodoxe.*] (q) Il le citoit „ avec la qualité de venerable: sur quoy „ ayant esté averti par un de ses confreres que c'estoit „ un écrivain condamné comme plein d'erreurs, il en „ fut extremement surpris & ne le pouvoit croire, „ comme le rapporte Estius dans un Discours Theo„ logique prononcé à Douay en 1609. l'ayant appris „ du Docteur même qui avoit donné cet avis à Tap„ per. „ Voici un second temoin: (r) *Ut quantùm Pelagianis faverit, neminem lateret, Faustum Regiensem Episcopum, qui Semipelagianorum fuit antesignanus, & cujus libri à Sancto Gelasio Papa in Concilio Romano è Catholicorum albo deleti sunt, passim commendat & inter Patres adducit.*

(G) *Lindanus lui donne des loüanges (s) . . . & l'a cru participant des lumieres prophetiques.*] Voici ses paroles:

(h) Ne vacillent argumenta Latomi quum rudem indigestamque molem vocat primitivam Ecclesiam. *Ibid.*

(k) Voiez la preface de son histoire des variations.

(i) Voiez les lettres Pastorales où il decrit la doctrine des anciens Peres.

(l) Apotheos. fol. G 2.

(m) Ab eo die nunquam carui nescio quo pruritu, nec æquis oculis aspexi famulas meas. *Ibid.*

(n) Ibid. fol. G verso. Voiez ci-dessous le passage de Lindanus.

(o) Ibid. fol. G 2 verso.

(p) Valer. Andr. ubi supra pag. 803.

(q) Gery ubi supra pag. 50.

(r) Opera *Mich. Baii ubi supra pag.* 218. 219.

(s) Ornamentum hujus sæculi nostri singulare . . . sobrietatis perpetuæ exemplum, inviolatum castitatis & ejus virginalis speculum, prudentiæ norma, eximiæ pietatis in pauperes specimen, . . . jejuniis frequentioribus assiduisque deditus . . . modestiæ regula, temperantiæ amussis, tolerantiæ, patientiæ, charitatis

TARPA (SPURIUS METIUS, ou MÆCIUS) étoit un censeur, ou un critique des poësies qui devoient être recitées sur le theatre. Il avoit quatre collegues, & il faloit (Y) que l'un d'eux donnât son aprobation aux pieces, avant qu'elles fussent produites sur la scene. Pour cet effet on donnoit un rendez-vous aux poëtes dans le temple d'Apollon Palatin: ils y lisoient leurs ouvrages, & l'on prononçoit après cela sur leur destinée. Les conoisseurs n'étoient pas toujours contens du gout de Tarpa; cela paroît par un passage de Ciceron que l'on verra ci-dessous à la fin de la derniere remarque de cet article. Il est pourtant vrai qu'Horace qui n'épargnoit pas trop les gens, ne dit (Z) rien de ce critique qui ne le puisse faire plus estimer, que mepriser.

☞ TARRUNTIUS * (LUCIUS) surnommé *Firmanus*, à cause qu'il étoit de *Firmum* ville d'Italie au païs des Picentins, florissoit en même tems que Ciceron, & fut l'un de † ses amis. C'étoit un philosophe ‡ mathematicien, je veux dire qui se mêloit beaucoup de l'astrologie judiciaire. Il ne seroit guere conu s'il n'eût fait deux horoscopes dont les anciens font mention. L'un étoit celui de (A) Romulus, & l'autre celui de Rome. C'étoient des horoscopes

roles: (a) *Hic ipsum certè tam vita, quàm voce, cum apud nos mortalis ageret, magis pro se ferebat, diserte tantum non prophetans, quæ modò peccatorum nostrorum causa Belgici patimur, sicuti & his ipsis Orationibus perspicuè prædixisse cernitur.* Il ne faloit pas être grand prophete pour deviner que la conduite du parti Romain contre la nouvelle Religion produiroit de grans desordres, & qu'en poussant à bout la patience des Reformez on exciteroit la guerre civile.

(Y) *Il faloit que l'un d'eux.*] Nous trouvons cette particularité dans l'un des Scholiastes d'Horace, sur ces paroles de la 10. satire du 1. livre.

- - - Hæc ego ludo
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa,
Nec redeant iterum atque iterum spectanda theatris.

Metius Tarpa, dit-il, *fuit judex criticus, auditor assiduus poëmatum & poëtarum in æde Apollinis seu Musarum, quo convenire poëtæ solebant suaque scripta recitare, quæ nisi à Tarpa aut alio critico, qui numero erant quinque, probarentur, in scenam non deferebantur.* Voilà une charge qu'on peut comparer à celle qu'ont les censeurs de livres, dans les païs d'Inquisition, mais c'étoit une charge proprement dite, soit à cause de la peine d'entendre tant de lecteurs, soit à cause du double peril que l'on couroit. Les pieces rejettées vous attiroient le ressentiment terrible de l'auteur, (b) *genus irritabile vatum*, & celles qui étoient admises pouvoient ne pas plaire au peuple, ou aux personnes de bon goût.

(Z) *Ne dit rien de ce critique.*] Horace parle encore de lui dans sa lettre *de arte Poëtica*, & voici en quels termes:

Si quid tamen olim
Scripseris, in Metî descendat judicis aures,
Et patris, & nostras.

Vossius (c) après avoir observé qu'Achille Statius (d) avoué, qu'il ne se souvient point d'avoir rien lu touchant ce Metius Tarpa, ailleurs que dans la 10. satire du 1. livre d'Horace, dit qu'il en est aussi fait mention dans la 10. satire du 1. livre, & repete ce qu'Horace y dit de Tarpa. On voit bien que c'est là l'effet d'une grande distraction. Vossius se souvenoit qu'Horace parle deux fois de ce critique, sçavoir dans la 10. satire du 1. livre, & dans sa lettre *de Arte Poëtica*; mais il ne se souvint pas que l'endroit conu à Statius est celui de la 10. satire: voila pourquoi il le renvoie à celui-là. On ne sçait pas s'il s'aperçut de cette meprise après l'impression; car encore qu'il y ait dans ses *addenda* plusieurs choses qu'il veut être inserées à la page où Achille Statius vient sur les rangs, & que le passage qui concerne Metius dans la lettre *de Arte Poëtica* soit du nombre de ces choses, on ne se voit pas averti qu'il faille rien corriger à cette page. Voici le passage de Ciceron que j'ai promis de raporter: (e) *Reliquas partes diei tu consumebas his delectationibus quas tibi ipse ad arbitrium tuum compararas: nobis autem erant ea perpetienda quæ scilicet Sp. Mætius .... probavisset.*

(A) *L'un étoit* l'horoscope *de Romulus, & l'autre celui de Rome.*] Plutarque nous va reciter ce fait; je raporterai ses paroles selon la version de Mr. Dacier. „ (f) Varron, qui étoit le plus sçavant des Romains „ dans l'histoire, avoit un amy particulier nommé „ Tarrutius, qui étant, grand Philosophe & grand „ Mathematicien se mêloit par curiosité de tirer des „ horoscopes par le moyen des tables Astronomiques „ & passoit pour le plus habile de ce temps-là. Il luy „ proposa de trouver le jour & l'heure de la naissance „ de Romulus, en remontant depuis les actions con„ nuës, comme on fait, par les analyses, les resolu„ tions des problêmes de Geometrie; car il soûtenoit „ qu'un art, qui sur une naissance donnée peut pre„ dire la vie qui suivra, peut & doit à plus forte rai„ son, sur une vie connuë, demêler precisement le „ point de la naissance qui a precedé. Tarrutius fit „ ce que Varron souhaitoit. Aprés avoir consideré „ les inclinations & les actions de Romulus, le temps „ de sa vie, & le genre de sa mort, & comparé tous „ ces accidens ensemble, il prononça hardiment, „ comme une chose trés certaine, qu'il avoit été con„ ceu la premiere année de la seconde Olympiade, le „ vingt-troisiéme jour du mois que les Egyptiens ap„ pellent (1) *Choiak* vers la troisieme heure du jour, à „ laquelle il y eut une éclipse entiere de soleil; qu'il „ vint au monde le vingt-uniéme du mois (2) *Thot*, „ environ le soleil levant, & qu'il fonda Rome le neu„ viéme du mois appellé (3) *Pharmouthi*, entre les deux „ & trois heures; car ces gens-là pretendent, qu'il y „ a un certain tems fixe qui gouverne la fortune des „ villes, comme celle des hommes, & que par la po„ sition & les differens aspects des astres, on peut le „ découvrir jusqu'au premier moment de leur fonda„ tion. „ Ciceron raporte plus precisement ce qui concerne l'horoscope de la ville de Rome, & s'en moque avec raison. (g) *L. quidem Tarutius Firmanus familiaris noster, in primis Chaldaicis rationibus eruditus, urbis etiam nostræ natalem diem repetebat ab iis Parilibus, quibus eam à Romulo conditam accepimus: Romamque in jugo quum esset Luna, natam esse dicebat, nec ejus fata canere dubitabat. O vim maximam erroris, etiam ne urbis natalis dies, ad vim stellarum & lunæ pertinebat? Fac in puero referre ex qua affectione cœli primum spiritum duxerit, num hoc in latere, aut in cæmento, ex quibus urbs effecta est, potuit valere?* Remarquez une diference considerable entre ce narré de Ciceron, & le narré de Plutarque. Selon le premier Rome fut fondée le jour des Palilies, c'est-à-dire le 21. d'Avril, & (h) ainsi Tarruntius étoit d'accord avec l'opinion commune; mais il ne l'étoit pas selon Plutarque, car il mettoit la fondation de cette ville au 9. (i) jour d'un mois Egyptien, lequel jour selon de (k) très-doctes chronologues repondoit au 4. d'Octobre. Il y a des chronologues (l) qui conjecturent que l'année *dont se servoient les habitans d'Albe*, & Romulus étoit dereglée, que *le mois d'Avril correspondoit à l'automne*, & qu'après la forme qui fut donnée par le Roi Numa à l'année Romaine, la fête de Pales qui se celebroit le 21. d'Avril correspondit au printems. Selon cette conjecture il pourroit être vrai en même tems que Rome eut été fondée le 21. d'Avril de l'année des Albains, & le 9. d'un mois Egyptien qui correspondoit au mois d'Octobre. Mais neanmoins Varron n'auroit point suivi exactement son Tarruntius, s'il avoit dit dogmatiquement que Romulus commença de batir Rome le 21. d'Avril, c'est-à-dire pendant le printems. Notez aussi que Plutarque ne nous aprend point l'année de la fondation de Rome selon Tarruntius. On ne laisse pas de dire que cet astrologue marqua la 3. année de la 6. Olympiade. Je croi qu'on se fonde sur ce qu'il marqua la conception de Romulus à la 1. année de la 2. Olympiade, & qu'on supose que conformement à l'opinion ordinaire il reconut que Romulus à l'âge de 18. ans bâtit la ville de Rome. Et comme d'ailleurs on supose que Varron suivit le sentiment de Tarruntius, on affirme communement qu'il met la fondation de cette ville à l'an 3. de la 6. Olympiade.

Je dirai en passant que Denys d'Halicarnasse après beaucoup de suputations chronologiques, (m) se fixa pour la fondation de Rome, à l'an 1. de la 7. Olympiade. Le Pere Labbe s'est donc fort mal exprimé lors qu'il a dit, (n) que *quelques-uns attribuent* cette epoque *à Denis d'Halicarnasse*. Un très-habile Ministre (o) dit qu'*il a été suivi* en cela *par Tarruntius & par Velleius Paterculus*, mais que Varron a pris une epoque

* *Quelques-uns le nomment* Tarrutius *trompez par le mot Grec* Ταῤῥούτιος. *Voiez Saumaise* in Solin. pag. 15.

† *Voiez la remarque A lettre g.*

‡ *Voiez la remarque C lettre m: & la remarque A lettre f.*

Christianæ, omnis denique virtutis magister absolutissimus. *Lindanus ubi infra pag.* 27.

(a) *Lindanus in præfat. Orationum Theolog. Ruardi Tapperi pag.* 26. *Il se sert aussi de ces paroles:* A Prophetarum gratia minime vacuus plerisque piis viris crederetur: ... alienum à vero dixisse non videatur qui eum spiritu prophetiæ divinitus prædictum fuisse pronunciet.

(b) *Horat. epist.* 2. *lib.* 2.

(c) *Vossius, de imitat. & recitat. veterum pag.* 53.

(d) *Notis ad Hor.* 10. *sat. l.* 1.

(e) *Cicero, ep.* 1. *l.* 7. *ad famil.*

(f) *Plutarque dans la vie de Romulus pag.* 114. *&* 115. *de la traduction de Mr. Dacier édit. de Holl.*

(1) *Decembre.*

(2) *Septembre.*

(3) *Avril.*

(g) *Cicero, de divinat. lib.* 2. *fol. m.* 320.

(h) *Voiez ci-dessous ce que je cite de Solin qui attribuë aussi à Tarruntius l'opinion commune.*

(i) *Selon Xylander, Amyot & Mr. Dacier le mois* Pharmouthi *repondoit au mois d'Avril. Mais le Pere Petau n'est point de ce sentiment, voiez la citation suivante.*

(k) *Le Pere Petau in rationario temporum parte* 2. *lib.* 3. *cap.* 2. *p. m.* 157.

(l) *Voiez la Chronologie Françoise du Pere Labbe, to.* 1. *à l'introduction ch.* 9. *n.* 5.

(m) *Dionys. Halic. lib.* 1. *p. m.* 60.

(n) *Labbe, ubi supra n.* 3.

(o) *Jaquelot, de l'existence de Dieu pag.* 11.

roscopes retrogrades, dont on ne voit guere d'exemples; car il y a très-peu (*B*) d'astrologues qui par l'examen des aventures d'une personne entreprenent de deviner le moment de sa naissance. Tarruntius à la priere de Varron prit cette route, & repondit hardiment de l'heure de la naissance. On a raison de croire que (C) Pline le cite.

TASSO (Torquato) Poëte Italien, l'un des plus grans esprits du XVI. siecle. Voiez sa vie composée par Mr. l'Abbé Decharnes. C'est un ouvrage * très-curieux, & qu'il est facile de trouver. J'ai recueilli beaucoup de fautes que plusieurs auteurs ont faites en parlant de cet Italien, mais je suis forcé de les renvoier à un autre tems. Vous trouverez un abregé de la vie de ce grand poëte, au commencement de ses traitez de morale traduits † en François par Baudouïn.

TAVERNIER (Jean Baptiste) Baron (*A*) d'Aubonne, l'un des plus grans voiageurs du XVII. siecle, nâquit à Paris β l'an 1605. L'inclination naturelle qu'il avoit à voiager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voioit (*B*), & qu'il entendoit tous les jours dans le logis de son pere. Il commença de si bonne heure à contenter cette passion, γ qu'à *l'âge de 22. ans il avoit vu les plus belles regions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Païs-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie, & l'Italie.* Il fit six voiages δ *en Turquie, en Perse, & aux Indes, pendant l'espace de 40. ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir.* Il en faisoit un septiéme lors qu'il ‡ mourut à Moscou, au mois de Juillet 1689. Il avoit gagné de grans biens par le commerce qu'il faisoit en pierreries; & neanmoins il se vit incommodé sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un de ses neveux ┼, qui dirigeoit dans le Levant une cargaison de deux cens vingt-deux mille livres d'achat en France, qui devoient avoir produit plus d'un million. On croit que l'esperance de remedier à ce desordre, le porta à entreprendre son

** Imprimé à Paris l'an 1690. & reimprimé en Hollande. Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans mois de Decembre 1690. pag. 160.*

† Ils furent imprimez à Paris l'an 1632. in 8.

β Sa taille douce au devant du 1. tome de ses voiages marque qu'il avoit 74. ans en 1679.

γ Tavernier preface du 1. tome de ses voiages.

δ Voiez le titre de ce même tome.

‡ Mercure Galant du mois de Fevrier 1690. L'auteur se trompe en donnant à Tavernier 89. ans au mois de Juillet 1689.

┼ Ibid.

époque posterieure de deux années, sçavoir la 4. annee de la 7. Olympiade. Il me permettra de representer trois ou quatre choses. I. Tarruntius a écrit avant Denys d'Halicarnasse, car de la maniere que Ciceron parle de l'horoscope de Rome, Tarruntius étoit deja mort, & nous sçavons que Denys d'Halicarnasse (*a*) fit son histoire après avoir sejourné 20. ans à Rome, or il y etoit venu un peu après l'entiere defaite de Marc Antoine. II. L'opinion de Tarruntius n'est point conforme à celle de Denys d'Halicarnasse, car comme on l'a vu ci-dessus elle met à l'an 3. de la 6. Olympiade la fondation de Rome. III. Velleius Paterculus (*b*) la met à la même année; il ne suit donc point le sentiment de Denys d'Halicarnasse. IV. Les plus sçavans chronologues donnent à Varron la même hypothese qu'a Tarruntius, il n'a donc point pris une époque posterieure de deux (*c*) annees à celle de ce Denys.

(*B*) *Il y a très-peu d'astrologues qui par l'examen.*] Je ne sçai pas bien par quelle raison Mr. Dacier a pu dire: (*d*) *Qu'il est toujours plus sûr de faire des horoscopes retrogrades, car sur des actions connuës un Astrologue peut prononcer hardiment sur le tems de la conception & de la naissance. Qui est ce qui le dementira?* Je repons qu'il n'y a rien de plus facile que de le dementir. On sçait presque dans toutes les familles le jour natal des personnes qui les composent, & à l'égard des gens de marque il est aisé de recourir à des monumens publics qui aprennent ce jour natal. De sorte qu'un astrologue qui se seroit abusé seroit bientôt convaincu de sa bevuë, & c'est pourquoi ces charlatans ne hazardent rien là-dessus. Ils ne courroient aucun risque par raport à l'heure de la naissance de quelque grand Roi moderne, car ils la sçavent, & ils l'ont pu lire dans l'histoire. Aussi ne les consulte-t-on point sur de tels faits. Par occasion je remarquerai une faute d'Amyot que Mr. Dacier n'a pas évitée. Plutarque raconte qu'il y eut une eclipse de soleil le jour que l'on commença de bâtir Rome. (*e*) *Σύνοδον ἐκλειπτικὴν ἐν αὐτῇ γενέσθαι σελήνης πρὸς ἥλιον.* Xylander a mal traduit ces paroles Greques par celles-ci: *quo subiens solis orbem luna defecit.* Amyot n'y a pas mieux reüssi, *auquel jour y eut eclipse de lune.* La version de Mr. Dacier porte, *& qu'il y eut une éclipse de lune.* L'original n'est point obscur; il nous parle d'une conjonction de la lune avec le soleil. Or c'est un tems où la lune ne peut point soufrir eclipse, & le seul où le soleil peut être eclipsé. Il y avoit une observation à faire sur la parenthese qui suit les paroles Greques de Plutarque, qui viennent d'être alleguées. Voici cette parenthese: (*ἣν ἔτει τρίτῳ τῆς ἕκτης ὀλυμπιάδος συμπεσοῦσαν εἰδέναι καὶ Ἀντίμαχον οἴονται τὸν Τήϊον ἐποποιόν,*) c'est-à-dire, on croit que le poëte Antimachus nâtif de l'Ile de Teos vit cette eclipse solaire qu'il y eut la 3. année de la 6. Olympiade. Toute la note de Mr. Dacier (*f*) revient à ceci, c'est que le poete Antimachus dont Plutarque fait mention, *est celui que d'autres font Clarien ou Colophonien, & qui vivoit du temps de Platon.* Si cette note étoit juste, il faudroit dire que Plutarque s'est lourdement abusé, car comment est-ce qu'Antimachus contemporain de Platon eût pu observer une éclipse si long tems avant

(*a*) *Dionys. Halicarn. lib. 1. pag. m. 6.*

(*b*) Sexta Olympiade post duos & viginti annos quam prima constituta fuerat Romulus . . . Romam urbem Parilibus in Palatio condidit. *Vell. Patercul. lib. 1. c. 8.*

(*c*) *Il eut falu dire de trois.*

(*d*) *Dacier, remarques sur la vie de Romulus pag. m. 178.*

(*e*) *Plutarch. in Romulo pag. 24.*

(*f*) *Dacier ubi supra pag. 178.*

sa naissance. Pour disculper cet historien il faudroit ou qu'il eût parlé d'un Antimachus distinct du contemporain de Platon, ou qu'on pût dire qu'il a seulement marqué dans sa parenthese, qu'Antimachus le contemporain de Platon parle d'une éclipse qui est la même que celle de l'an 3. de la 6. Olympiade. Il est sûr que son texte Grec ne veut pas dire cela. Le Pere Labbe auroit peut-être mieux fait de le censurer sur ceci, que sur d'autres choses. Il (*g*) remarque après le Pere Petau que *non seulement* au mois Pharumthi, *mais mesme qu'en toute l'année Julienne 3961. de la periode Julienne il n'y eut aucune éclipse de soleil qui eust pu estre observée ny en Asie ni beaucoup moins en Italie, par ce Poete Antimaque Teien.* Puis il ajoûte: „ Plutarque s'est en cela trompé que Tarrutius „ aiant asseuré que Rome avoit este bastie lors que le „ soleil & la lune estoient joints, il y a de plus adjous„ te du sien que cette nouvelle lune avoit esté verita„ blement ecliptique. „ Cette censure est fausse à quelques égards, puis que Plutarque n'a point dit que Tarruntius ait assûré que le soleil s'éclipsa le jour de la fondation de Rome. Tarruntius ne dit une telle chose qu'à l'egard du jour de la conception de Romulus, c'est pourquoi le Pere (*h*) Petau n'a point dû lui imputer de l'avoir dite tant pour ce jour-là, que pour celui de la fondation.

(*C*) *On a raison de croire que Pline le cite.*] La plupart des éditions portent: (*i*) *L. Arruntio qui Græce de astris scripsit, Cæsare dictatore qui item.* Sur cela on se peut imaginer que Pline parle d'Arruntius historien très-celebre; mais comme les bons manuscrits portent, *L. Taurunsio*, il est aisé de deviner la bonne leçon, c'est celle de *Lucio Tarruntio* (*k*). Les manuscrits de Solin contienent une meprise toute contraire: on y lit *L. Aruntius*, au lieu de *L. Tarruntius* (*l*), car il est clair que Solin parle du mathematicien qui à la priere de Varron fit l'horoscope de Rome. (*m*) *Ibi Romulus mansitavit qui auspicato fundamenta murorum jecit duodeviginti natus annos undecimo Kalendas Majas hora post secundam ante tertiam plenam: sicut Lucius Tarruntius prodidit Mathematicorum nobilissimus.* Notez que Pline met nôtre Tarruntius avant Cesar, ce qui confirme ce que j'ai dit que cet astrologue a été anterieur à Denys d'Halicarnasse.

(*A*) *Baron d'Aubonne.*] Aiant été annobli par le Roi de France, il acheta cette Baronnie qui est située au païs de Vaud, proche le Lac de Geneve, dans le Canton de Berne. Il fut obligé de s'en defaire ou pour paier ses dettes, ou pour les preparatifs du dernier voiage des Indes. Elle fut achetée par Mr. du (*n*) Quesne, qui s'y retira après la revocation de l'édit de Nantes. Il la possede encore, & y reside, aiant mieux aimé cette retraite, que les grans emplois qu'il eût pu pretendre en changeant de religion.

(*B*) *Les choses qu'il voioit & qu'il entendoit . . . . . dans le logis de son pere.*] Son pere nâtif d'Anvers fut s'établir à Paris, & y fit un fort beau trafic de cartes de geographie. Les curieux qui en achetoient chez lui tous les jours, discouroient à perte de vuë sur les païs étrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son inclination à la vuë de tant de cartes, & à l'ouïe de tous ces discours.

(*g*) *Labbe, ubi supra n. 6.*

(*h*) *Voiez son rationarium temporum parte 2. lib. 3. c. 1. p. m. 159. où il renvoie au ch. 48. du 9. livre de son ouvrage* de doctrina temporum.

(*i*) *Plin. lib. 1. in indice autorum lib. 18.*

(*k*) *Voiez Vossius de scient. Mathem. pag. 447.*

(*l*) *Vossius ib. Voiez aussi Salmas. in Solin. pag. 15.*

(*m*) *Solin. cap. 1. pag. 2. edit. Salmas.*

(*n*) *Fils aîné de Mr. du Quesne, le plus grand homme de mer qu'on ait vu en France.*

son dernier voiage. Il avoit ramassé un grand nombre ‡ d'observations; mais il n'avoit guere apris ni à parler ni à écrire en François; & ce n'est point lui qui a dressé les (C) relations qu'il nous a données. Il y en a une où il dit beaucoup de mal des Hollandois †. Il a été furieusement injurié dans l'esprit de Mr. Arnaud; & l'on croit qu'il eût demandé justice de cet afront ou aux tribunaux civils, ou aux tribunaux ecclesiastiques de Hollande, s'il n'eût consideré que son adversaire se couvriroit du pretexte d'avoir vengé le païs, & la religion. Ceux qui ont goûté cette raison de sa patience, se sont étonnez qu'il n'ait (D) point paié quelque auteur qui le vangeât.

‡ *Dont quelques-unes sont des fables qu'on lui faisoit accroire pour se moquer de sa simplicité. Voiez le Docteur Gio. Francesco Gemelli Careri à la page* 138. 139. *du* 2. *tome de son* giro del Mondo, *imprimé à Naples l'an* 1699. *in* 12.

† *Voiez la remarque C.*

(C) *Ce n'est point lui qui a dressé les relations.*] Elles parurent (a) en deux volumes l'an 1679. & contiennent ses six voiages. Depuis cela il mit au (b) jour une relation de l'interieur du Serrail, & quelques traitez singuliers, comme une relation du Japon, & du Roiaume de Tunquin; l'histoire de la conduite des Hollandois en Asie, &c. C'est dans ce dernier traité qu'il a medit violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la Compagnie des Indes orientales; & il est juste de remarquer qu'il declare dès l'entrée, qu'il (c) *ne blâme pas la conduite des Hollandois en general*; au contraire il en fait un grand éloge. *Je ne touche point ici*, ajoûte-t-il, *le corps des Etats Generaux que je respecte; je ne parle que des particuliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions.* Si l'on veut sçavoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses Memoires, on n'a qu'à lire ce qui suit: c'est Mr. Chappuzeau qui parle. „ (d) A son retour en 1668. se voyant beaucoup de „ bien, il (e) s'avisa d'acheter la Baronnie d'Aubonne „ au Canton de Berne; il vint à Geneve pour ce su- „ jet, & logea quelque tems chez moy. L'amitié fut „ alors renoüée; mais à une condition fort onereuse, „ qui étoit de donner quelque forme à son cahos, „ comme vous nommez tres bien les memoires con- „ fus de ses six voyages, qu'il avoit tirez en partie „ d'un certain Pere Raphael pauvre Capucin, qui de- „ meuroit depuis long tems à Ispaham. Je l'amusay „ plus de 2. ans dans l'esperance qu'il eut que je luy „ préterois ma plume: mais enfin perdant patience, „ & me trouvant à Paris où j'etois appellé pour mes „ affaires, quelque repugnance que j'eusse pour bien „ des raisons à faire ce qu'il vouloit, dequoy plusieurs „ de mes amis ont été temoins, il trouva enfin le „ moyen de m'y engager par une force superieure. „ Il employa pour cela le credit de Monsieur le pre- „ mier President de Lamoignon, qui ayant parlé au „ Roy de cette affaire, à ce qu'il me fit entendre, me „ dit que sa Majesté desiroit de voir les voyages de „ Tavernier, & que celuy-cy ne pouvant trouver „ d'autre homme que moy dont il pût s'accommoder „ pour ce travail, il ne falloit pas le reculer davanta- „ ge. Monsieur de Lamoignon, & Monsieur de Ba- „ ville son fils aimoient à l'entendre habler de ses voya- „ ges, & le premier étant d'ailleurs curieux de me- „ dailles, il en avoit receu un bon nombre de Taver- „ nier, comme celuy-cy me l'a souvent dit, ce qui „ l'obligeoit par reconnoissance à prendre ses interêts. „ Ainsi, Monsieur, si vous sçaviez combien j'ay été „ mortifié, pour ne pas dire martirisé pendant plus „ d'un an qu'a duré ce miserable travail, par l'esprit „ brusque du mari, & par l'esprit ridicule de la fem- „ me, vous n'auriez sans doute pas eu assez de cruau- „ té pour m'insulter sur une chose que je n'ay faite „ qu'à mon corps defendant, avec une horrible repu- „ gnance, & sans aucun fruit. C'est ce que beaucoup „ d'honnêtes gens pourroient encore vous temoigner. „ Vous sçaurez d'ailleurs, Monsieur, que lors qu'il „ fallut venir au chapitre de la conduite des Hollan- „ dois en Asie, les amis à qui Monsieur Tavernier „ communiquoit ses memoires, qu'il tiroit pour la „ plûpart de sa tête, & qu'il me dictoit en son patois, „ sans avoir rien d'écrit que ce qu'il avoit eu du Ca- „ pucin, le dissuaderent autant qu'ils purent de tou- „ cher cette corde: j'en fis de même, & ni eux, ni „ moy n'ayant pu venir à bout d'un homme que vous „ avez bien depeint, je luy declarai nettement, qu'il „ pouvoit chercher un autre que moi pour coucher „ sur le papier un pareil discours. Après les éloges „ magnifiques, qu'avec autant de reconnoissance que „ de justice je donnay il y a vingt ans à la nation Hol- „ landoise, dans le premier volume de mon Europe „ Vivante, dont il s'est fait deux éditions en Fran- „ çois, & une traduction en Alleman; après, dis-je, „ tous ces éloges qui partent du cœur, & qui sont si „ bien fondez, aurois-je pu lâchement me dementir, „ & avoir une si honteuse complaisance? Sur mon re- „ fus donc, qui nous brouilla quelques jours, & fail- „ lit à nous brouiller pour jamais, Monsieur Taver- „ nier eut recours au Sr. de la Chapelle Secretaire de „ Monsieur de Lamoignon, dont j'ai parlé. Il lui „ prêta sa plume; & c'est le même, qui après que je „ fus de retour à Geneve, écrivit le troisieme volume „ des Relations dudit Tavernier, où se trouve l'His- „ toire du Japon, & dans lequel ou par imprudence, „ ou par malice, il fait parler un Protestant dans le „ langage de Rome. Il m'est facile de prouver mon „ *Alibi*, & que j'etois à Geneve avec ma famille, & „ non à Paris, lors que ce troisieme volume fut écrit „ & imprimé. „

(a) *A Paris in* 4. *on les a rimprimées en Hollande in* 12.

(b) *A Paris in* 4. *l'an* 1681. *reimprimé en Hollande in* 12.

(c) *Tavernier, histoire de la conduite des Hollandois en Asie chap.* 1. *pag* 241. *du* 3 *tome de ses Relations, édit. de Hollande.*

(d) *Defense du Sr. Samuel Chappuzeau contre une satire intitulée l'Esprit de Mr. Arnaud pag.* 7.

(e) *C'est-à-dire Mr. Tavernier.*

Il ne sera pas inutile que j'avertisse mes lecteurs, que les Jesuites se sont plaints (f) des relations de Tavernier. Voiez ce que Mr. Arnauld leur a repondu (g).

(D) *Se sont étonnez qu'il n'ait point paié quelque auteur qui le vengeat.*] Quoi que Mr. Tavernier n'eût point fait les livres qui ont paru sous son nom, il étoit pourtant obligé de se regarder comme auteur, & d'agir sur ce pied-là par raport à ceux qui le voudroient critiquer. Je veux dire que selon l'ordre, & selon les loix de la Republique des lettres, il ne devoit oposer que livre à livre. La critique d'un ouvrage est à proprement parler un procés que l'on intente à un auteur devant ses juges naturels. On l'ajourne à comparoître devant le public pour voir dire ou qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. Le voilà donc cité au tribunal legitime; car c'est au public à juger en premiere & en derniere instance de ces sortes d'accusations. Il ne faut donc pas que cet auteur se pourvoie devant d'autres juges. Ce seroit temoigner trop clairement sa foiblesse, ce seroit changer l'ordre des choses, & vouloir supleer à son ignorance par le credit qu'on espereroit de trouver à force d'intrigues au tribunal des Magistrats (h). Mais j'excepte de cette regle les auteurs que l'on attaque en leur honneur; car si un critique ne se contente pas de reprocher une mauvaise version, un faux principe, une mauvaise consequence, une citation infidele &c. s'il reproche aussi un deshonneur de famille, un vol, un adultere, un crime d'etat &c. il est fort permis de le traduire devant les juges seculiers. L'accusé quelque habile qu'il puisse être, & sans temoigner qu'il se defie de sa plume, peut fort bien passer d'un tribunal à un autre, & en declinant la jurisdiction du public, avoir son recours aux Magistrats, & aux loix que les Souverains ont etablies contre les libelles difamatoires. Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours; car il peut se contenter de la voie courte du dementi, à l'exemple du Pere Valerien (i): il peut avec un *mentiris impudentissime*, couvrir de honte ses accusateurs, & se justifier pleinement, à moins qu'ils ne prouvent leurs accusations. De sorte que tout auteur frapé de la foudre du bon Pere Valerien, passera devant tous les juges équitables pour un calomniateur public, lors qu'il n'aportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avoit accusez, *actore non probante, absolvitur reus.* Comme donc l'insulte que Tavernier avoit reçoë dans l'Esprit de Mr. Arnaud passoit les bornes d'une critique, & tenoit beaucoup du libelle diffamatoire, il étoit permis à cet auteur de porter ses plaintes aux Magistrats, ou aux Consistoires. Il n'y étoit pas obligé necessairement; mais il auroit pu le faire sans sortir de l'ordre que les auteurs critiques doivent observer. Il fit du bruit (k) dans les cabarets, & dans les ruës; il menaça, il marqua même le jour & l'heure où il paroîtroit au Consistoire Wallon de Rotterdam, pour demander l'execution des loix canoniques contre le Ministre qui l'avoit deshonoré: mais ce furent de vaines menaces; il se retira tout doucement, & n'intenta nul procés. Et pour dire la verité il n'etoit guere en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considere le credit de sa partie, soit qu'on regarde le pretexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'auroit pas manqué d'exaggerer les outrages contenus dans le traité de la conduite des Hollandois. Sa cause seroit devenuë favorable par cet endroit-là; encore que les personnes judicieuses n'ignorassent pas la diference qu'il faut faire entre un auteur qui medit des Hollandois en general, ou de la puissance souveraine des sept Provinces Unies; & un auteur qui

(f) *Dans le* 2. *volume de la defense des nouveaux Chretiens.*

(g) *A la fin du* 3. *tome de la Morale pratique.*

(h) *Conferez ce qui sera dit dans les remarques de l'article* Thomas.

(i) *Voiez l'article* Magni *pag.* 197.

(k) *Voiez les Entretiens sur la Cabale Chimerique p.* 102. *& suiv.*

geât. Mr. Chappuzeau maltraité dans le même livre à son occasion, ne s'est (E) point tû tout-à-fait.

☞ TAULERUS (JEAN) auteur celebre parmi les devots mystiques, a fleuri dans le XIV. siecle. On ne sçait ni l'année ni le lieu de sa naissance; car ceux qui disent qu'il étoit né à Cologne, ne pourroient point le prouver; mais on sçait qu'il nâquit en Allemagne. Il embrassa l'état monastique dans l'Ordre des Dominicains, & il se rendit habile & dans la philosophie & dans la Theologie scholastiques, mais il s'attacha principalement à la Theologie mystique, & comme on crut qu'il étoit gratifié de revelations celestes, on le surnomma *le Theologien illuminé*. Il eut de grans dons pour la chaire, & l'on ne vit point en ce siecle-là un predicateur qui fût plus couru que lui. Il reprenoit avec un grand zêle, & avec beaucoup de liberté les defauts de tout le monde, & c'est ce qui le rendit odieux à quelques Moines, dont il suporta patiemment & courageusement les persecutions. Il se soumit avec la même patience, & avec la même force aux épreuves par lesquelles Dieu le fit passer pendant deux ans, & qui furent si accablantes que ses amis mêmes le considererent comme un objet ridicule. On croit qu'il fut ainsi visité de Dieu, afin qu'il ne s'enorgueillît pas des dons extraordinaires qu'il avoit reçus du ciel. Les deux principales villes où il prêcha sont Cologne & Strasbourg. Il mourut dans la derniere après une longue maladie, & il y fut enterré honorablement dans le college academique à côté de l'auditoire d'hiver. On y voit encore son tombeau. Si l'on en avoit bien consulté l'inscription, il n'y auroit pas tant d'opinions diferentes (*A*) sur l'année de sa mort: on se seroit fixé unanimement à la mettre au 17. de Mai 1361 †. Il composa plusieurs (*B*) livres dont

† *Tiré d'une these soutenuë à Wittemberg le 31. de Mars 1688. intitulée* Memorja Joh. Tauleri instaurata, *& composée par* Georgius Fridericus Heupelius, Argentoratensis.

(*a*) *Voiez ci-dessus remarque C lettre c.*

qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandois negocians dans un autre monde, à 3000. lieuës de leurs maitres. Tavernier n'a fait (*a*) que la derniere de ces 2. choses. Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui aprouvât les boutades & les saillies de l'Esprit de Mr. Arnaud contre ce fameux voiageur. De quoi se mêle l'auteur de cette satire, disoit-on, qui a requis cela de ses mains? Avoit-il reçu une commission speciale de repondre? S'il s'est ingeré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le parti d'oposer relation à relation, faits à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandois que Tavernier, comme Mr. Chappuzeau (*b*) l'en a convaincu. Notez que Tavernier etant en Hollande depuis la publication de son 3. volume, y reçut des honnêtetez & des caresses. Voiez ce que Mr. Leti (*c*) dit là-dessus; la chose est curieuse. Voiez aussi touchant la question si Tavernier a eté patient, les (*d*) Entretiens sur la Cabale chimerique.

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les juges civils, ou devant les juges ecclesiastiques contre l'auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud, on ne peut trouver assez étrange que pour le moins il ne se soit point servi des armes d'auteur, je dis des armes d'emprunt; car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroiables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de Mr. Arnaud, & rien n'etoit plus aisé que d'en confondre l'auteur. Cependant par un exemple d'impunité que l'on n'avoit jamais vu, & qu'on ne verra peut-être jamais, cet ouvrage est demeuré sans reponse. Il y auroit à dire sur ce sujet une infinite de choses curieuses; j'avois dessein de m'y arrêter un peu, ou même beaucoup; mais il me reste trop peu de feuilles dans ce volume, à proportion des materiaux encore plus importans que je voudrois emploier, & que je suis obligé de renvoier en partie à un autre tems, faute de place. Je suprime donc tout ce que j'avois ramassé touchant cet article.

(*E*) *Mr. Chappuzeau . . . . . ne s'est point tû tout-à-fait.*] Il a été diffamé de la maniere du monde la plus sanglante & la plus cruelle dans l'Esprit de Mr. Arnaud, & neanmoins il a gardé le silence pendant sept ans, quoi qu'il eût à dire de très-bonnes choses pour sa justification, comme il le montra enfin l'an 1691. par un (*e*) ecrit qu'il publia à la Haie. Ce sont deux lettres écrites *au Sr. Pierre Jurieu l'Auteur du libelle*. Il le convainc de fausseté sur plusieurs chefs; & quoi qu'il lui dise des choses assez piquantes, il ne sort jamais des bornes de la sagesse & de la moderation: il lui represente même charitablement & chretiennement les devoirs evangeliques. En un mot on diroit que c'est un Ministre, mais un veritable Ministre non offensé qui parle à un seculier, & non pas un seculier offensé qui s'adresse à un Ministre son offenseur.

(*A*) *Tant d'opinions diferentes sur l'année de sa mort.*] Selon (*f*) quelques-uns il mourut l'an 1355. D'autres (*g*) disent que ce fut le 15. de Juillet 1379. d'autres (*h*) conjecturent qu'il deceda l'an 1380.

(*b*) *Chappuzeau, ubi supra pag.* 8.

(*c*) *Dans la dissertation qu'il a mise au devant de* la Monarchia Universale del Re Luigi XIV. *imprimée à Amsterdam* 1689.

(*d*) *Page* 201. *& suiv.*

(*e*) *Ce sont deux lettres qui ne contiennent que* 10. *pages in* 4. *à deux colonnes. J'ai raporté ci-dessus le titre de cet écrit.*

(*f*) *Teste Spondano ad ann.* 1355. *n.*17. *p. m.* 534.

(*g*) *Hottinger. hist. Eccles. parte* 3. *pag.* 707.

(*h*) *Stratemannus, theatr. hist. Eccles. pag.* 847. *apud Georg. Frider. Heupelium in memoria Joh. Tauleri restaurata pag. ult.*

(*B*) *Il composa plusieurs livres.*] Ce fut en sa langue maternelle; les principaux ont eté traduits en Latin par Surius & publiez à Cologne l'an 1548. En voici l'ordre: *Historia vitæ & conversionis Joannis Tauler. Conciones de tempore. Conciones de Sanctis. De veris virtutibus, institutionibusque divinis. Epistola devotionem, divinumque amorem spirantes. Prophetia de plagis nostri temporis. Cantica quædam spiritalia animæ Deum impendio amantis. De novem rupibus sive gradibus Christianæ perfectionis. Speculum lucidissimum & exemplar Domini nostri J. Christi. Convivium M. Eckardi jucundum & pium. Colloquium Theologi & Mendici. Oratio fidelis præparatoria ad mortem. Præparationes quatuor notabiles ad mortem felicem. Notabilis alia ad mortem felicem præparatio. De decem cæcitatibus, & quatuordecim divini amoris radicibus libellus.* Notez qu'hormis les sermons, tous les ouvrages dont on vient de lire les titres sont des recueils tirez de Taulere, & mêlez avec les écrits de quelques autres auteurs (*i*). Notez aussi que l'ouvrage intitulé *Sermones quibus explanatio Evangeliorum quæ diebus Dominicis ac festis Sanctorum enarrari solent, comprehenditur*, a eté imprimé à Augsbourg l'an 1508. *in folio*, à Bâle l'an 1521. & l'an 1522. *in folio*, à Francfort l'an 1681. *in* 4. & que l'edition d'Augsbourg ne contient pas tous les sermons qui se trouvent dans les autres (*k*). Quelques-uns pretendent que Taulerus est l'auteur d'un livre intitulé, *Theologia Germanica*, imprimé l'an 1518. 1519. 1520. 1528. 1681. &c. On ne doute point que le *Johannes Theophilus* qui l'a traduit en Latin, ne soit Sebastien Castalion. Bien des gens se persuadent que Taulerus n'a point fait ce livre, car il y est cité, disent-ils, & l'auteur se qualifie prêtre & gardien de l'ordre des Chevaliers Teutoniques dans leur maison de Francfort (*l*). Jaques Thomasius (*m*) a recueilli plusieurs eloges qu'on a donnez à ce livre. Mais voiez sur tout la preface de l'edition Françoise (*n*) du *Theologia Germanica*, & la lettre touchant les auteurs mystiques qui est à la fin de cette même édition. La preface vous aprendra beaucoup de particularitez touchant le livre que Castalion mit en Latin, & vous trouverez dans la lettre ce qui suit: „ (*o*) Taulere a écrit en vieux langage Alleman, „ qui ne se trouve que tres-rarement. Surius en a „ fait une traduction Latine, imprimée plusieurs fois „ à Paris & à Cologne jusqu'en 1615, laquelle tient „ presentement lieu d'original. On en a plusieurs „ Editions Allemandes procurées tant par les Catholiques Romains, que par les Protestans: Les Flamens en ont fait de meme; mais la vieille édition „ flamende de Francfort de 1565. est alterée, de meme aussi que celle que M. Serrarius publia à Hoorn „ il y a environ 40. ans, quoique d'ailleurs celle-ci „ contienne plus d'ouvrages de l'autheur qu'aucune „ des autres. La meilleure est celle d'Anvers 1685: „ il y manque pourtant ses *Institutions*, ses *Lettres* & „ ses *Exercices sur la Passion*, mais on les trouve à „ part, les deux premiers sous le tiltre de *Medulla animæ*, dont on a une vieille édition Françoise, mais „ effacée par une nouvelle & tres-belle traduction tant „ de ses Institutions, imprimées à Paris en 1668, que „ de ses Exercices sur la Passion, imprimés au même „ lieu l'année suivante avec les *Exercices* du pieux ESCHIUS sur la vie purgative, illuminative, & unitive,

(*i*) *Tiré du Pere Labbe dissert. de script. Eccles. to.* 1. *pag.* 608. 609.

(*k*) *Georg. Frider. Heupelius ubi supra fol. B.*

(*l*) *Ex eod. ibid.*

(*m*) *Thomas. Schediasm. histor. de Philosophia gentili, Gnosticorum haresi & Theologia mystica pag.* 75. *apud eund. ibid.*

(*n*) *A Amsterdam* 1700. *chez Henri Wetstein.*

(*o*) *Lettre touchant les Auteurs mystiques pag.* 12. 13.

dont on juge diversement : il s'est trouvé des Catholiques qui les ont (C) blâmez, & des Protestans qui les ont louëz. On ne sauroit nier qu'il ne gâte plusieurs lecteurs en les (D) conduisant au fanatisme. On verra ci-dessous le caractere (E) qui lui est donné par un homme qui se conoît en ces choses-là. On lui feroit tort si on ne le distinguoit pas de ces faux mystiques qui ont enseigné dans le Christianisme quelque chose de semblable aux erreurs (F) des philosophes Orientaux, dont j'ai parlé dans l'article † de Spinoza.

† *Ci-dessus pag.* 2768. 2769.

„ tive, qui y sont joints. Le Pere Mabillon dans le „ Catalogue qui est à la fin de son traité des Etudes „ Monastiques, met entre les livres spirituels traduits „ en François *les Oeuvres de* Taulêre: je n'y ai jamais „ vû ses *Sermons*, qui en sont la plus considerable piéce; & je suis asseuré que son traité *de la Vie pauvre* „ *de J. Christ* s'y trouve encore moins, vû même „ qu'il manque dans le Latin de Surius, & qu'il ne se „ trouve qu'en Alleman & en Flamen. „

(C) *Des Catholiques qui les ont blamez, & des Protestans qui les ont loüez.*] Eccius a dit que Taulere étoit un reveur, suspect d'heresie, & qui auroit dû demeurer toûjours caché. (a) *Vocavit* Eccius *Taulerum* somniatorem, hæreseos arguit, *&* ut prorsus lateret, & nunquam in monasteria involaret *optavit.* Blosius s'oposa vigoureusement à cette censure. (b) Eccio *strenue se opposuit* Ludovicus Blosius *Abbas Latiensis qui Taulerum* Catholicæ fidei integerrimum cultorem *appellavit, dixit* ea quæ scripsit sana & plane divina esse, *optavitque in nomine domini, ut* Taulerus ubique gentium cognitus esset, & à pluribus diligentissime legeretur, *addit* minus circunspectum *Eccium, Taulerum* nondum satis à se lectum damnasse. (c) Possevin raporte & aprouve ce jugement de Blosius. Mr. de Sponde prend le parti de Taulere, & lui attribuë d'avoir predit les heresies que Wiclef devoit produire bientôt, & louë Blosius son apologiste. (d) *Cujus* (Tauleri) *extant sermones, & alii tractatus unctionem divini spiritus referentes : prædixitque hæreses contra Sacramenta & dogmata Ecclesiæ Catholicæ brevi ab Wickleffo orituras. Contra cujus obtrectatores apologiam scripsit Ludovicus Blosius, recentior ejusdem Spiritus Sancti devotissimus discipulus.* (e) Sixte de Sienne a fort loüé la devotion de nôtre Dominicain. J'ai lu dans Hottinger (f) qu'il y a des Catholiques qui nomment Taulere un heresiarque, & qui disent que plusieurs personnes douterent de son salut, mais qu'une aparition les delivra de ce doute. Luther a eté l'un des grans panegyristes de Taulere. *Hunc doctorem*, dit-il (g), *scio quidem ignotum esse Scholis Theologorum, ideoque forte contemptibilem, sed ego plus in eo (licet totus Germanorum vernacula sit conscriptus) reperi Theologiæ solidæ & synceræ quam in universis omnium universitatum Scholasticis Doctoribus repertum est, aut reperiri possit in suis sententiis.* Voions ce qu'il écrivit à Spalatin : (h) *Si te delectat puram solidam antiquæ simillimam Theologiam legere in Germanica lingua effusam, Sermones Joh. Tauleri prædicatoriæ professionis comparare tibi potes. Neque enim ego vel in Latina vel in nostra lingua Theologiam vidi salubriorem, & cum Evangelio consonantiorem.* On a mis plus d'une fois au devant (1) des éditions de Taulerus les loüanges que Martin Luther lui a données. Quelques-uns affectent de dire que Luther en parloit ainsi ou avant que d'attaquer le Papisme, ou pendant les premieres années de sa reforme, & que dans la suite il devint plus retenu à louër cet Ecrivain. (k) *Post illa tempora ubi B. viro datum fuit tenebras papales magis magisque superare, & negotium cum novis prophetis intercessit in* Taulero *ejusque Theologia commendandis cœpit esse parcior.* Ils citent même un Sermon où il le censure d'une doctrine funeste, sçavoir qu'il ne faut pas prier Dieu. (l) *Taulerus exemplo nescio quo docere vult esse à precibus desistendum: sed hac doctrina nihil est perniciosius: nimis enim ad intermittendas preces jam antea propensi sumus.* Quoi qu'il en soit Michel Neander, Nicolas Hunnius, Dorscheus, Quenstedt, Spener, Arndius (m), & quelques autres Lutheriens ont donné de beaux éloges à Taulere, & il a été mis par (n) Flacius Illyricus parmi les temoins de la verité. Finissons cette remarque par ces paroles d'un mystique moderne : „ (o) Nuls gens de bien ne sauroient le „ connoître sans le goûter & sans lui donner leur ap„ probation. Aussi voit-on que les Protestans les plus „ sages, les Docteurs Arnd, Muller & plusieurs au„ tres, sans même excepter Luther ni Melancton, en „ ont fait des eloges qui ne cedent en rien à ceux des „ Catholiques Romains, comme il se peut voir à la „ tête de l'Edition Allemande de ses Sermons que le „ pieux Arnd a procurée, & dans celle de toutes les „ œuvres de cet auteur par le celebre D. Spener, „ réimprimées à Francfort (1) plusieurs fois. „

(a) *Georg. Frid. Heupelius fol. B verso. Il cite Possevin. apparat. sacr.* tom. 1.
(b) *Id. ib.*
(c) *Id. ib.*
(d) *Sponda. ubi supra.*
(e) *Sixtus Senensis lib.* 4. *biblioth. sancta pag.* 336. *edit. Colon.* 1626. *apud Heupelium ubi supra fol. B* 2.
(f) *Hottinger ubi supra : il cite* Bzovius an. Chris. 1355. S. 21. 22.
(g) *Luther. tom.* 1. *Latin. Jenens. pag.* 80. 6. *apud Heupelium fol. B verso.*
(h) *Id. tom.* 1. *epist. epist.* 23. *ad Spalat. A.* 1516. *dat. p.* 32. *fac. a apud Heupelium ibid.*
(i) *Christop. Heinricus Loeberus in brevi judicio theologico de libello Germanico. Cet écrit de Loeberus fut imprimé à Iène l'an* 1681.
(k) *Id. ib. fol. A* 3.
(l) *Luther. in concion. domi & publico habitis, Dominica Reminisc. edit. Wancholiana pag.* 545. *apud Loeberum ib. fol. A* 2 *verso.*
(m) *Voiez leurs citations dans Heupelius ubi supra fol. B* 3.
(n) *Voiez le même Heupelius fol. ult.*
(o) *Lettre touchant les Auteurs mystiques pag.* 11.
(1) *En* 1680. *&* 1692. *&c.*

(D) *Qu'il ne gâte plusieurs lecteurs en les conduisant au fanatisme.*] Beze le meprisoit extremement : Sainte Aldegonde le tenoit pour Enthousiaste : Voetius se contentoit de le prendre pour un homme qui sans être formellement Enthousiaste, a dit bien des choses qui ont fraié le chemin à l'enthousiasme de quelques sectaires (p). Citons les paroles d'Hoornbeeck : (q) *Fuerunt sub Papatu, qui vel inscii, vel imprudentes viam multùm straverunt Enthusiasticis illis, suâ Theologiâ* mystica, *quemadmodum loquuntur, & libellis pietatis, quibus terminis & phrasibus duris, mysticis & allegoricis, tum inspirationis, tum deificationis &c. utebantur, & ab aliis pro enthusiasmis suis habiti vel accepti postea fuerunt. Quales*, Johannes de Schoonhovia, Joh. Taulerus, *quem inter Pontificios, Eckius; inter nostros Marnixius carpunt : defendit autem Lud. Blosius, singulari pro eo apologia.* Nicolas Hunnius & quelques autres Lutheriens ont eu la même pensée. (r) *Ex quibus & permultis similibus* . . . . . *proclive est judicium ferre, annon* Taulerus *per se, minimum per accidens*, Schwenckfeldianorum, Anabaptistarum, & Weigelianorum figmentis *ansam dederit.* Heupelius que j'ai cité si souvent, reduit toute sa dispute à ces deux propositions: 1. que Taulerus merite d'être recommandé aux Etudians en Theologie. 2. Qu'il le faut lire avec precaution; car ajoûte-t-il, on y trouve de faux dogmes, & des phrases qui paroissent favoriser les Enthousiastes, & les Quietistes. (s) *Quod non solum haud pauci in eo reperiantur errores approbati, qui in sermonibus edit. Francof.* 1621. *&* 1681. *diligenter sunt annotati, sed etiam non raro dictionibus & formulis loquendi utatur quæ videntur* Enthusiastis *nominatim* Weigelianis *&, quos non ita pridem D.* Michael de Molinos *in Italia exclusit*, Quietistis *favere.*

(E) *Le caractere qui lui est donné par un homme qui se conoit en ces choses-là.*] „ (t) Le caractere de cet „ Auteur (v) illuminé est à mon avis celui-ci. Que l'a„ me par la mortification de ses passions & de ses vices, „ par la pratique des vertus, par le detachement & „ l'abnegation de soi-même, de ses desirs, de sa vo„ lonté, de son amour propre, & de toute son acti„ vité & de toute chose créée, revienne à son Fonds „ interieur, y cherchant Dieu & l'y trouvant enfin „ qui s'y manifeste par la naissance de son Divin Ver„ be, & par la Spiration de son S. Esprit: & qu'en„ suite par une introversion durable & continuelle el„ le se conserve dans cet état d'interiorité, dans le„ quel Dieu puisse produire en elle sa volonté, ses „ merveilles & ses conduites speciales, desquelles „ néanmoins cet auteur ne parle que generalement. „ C'est ainsi que s'exprime l'auteur de la nouvelle édition du *Theologia Germanica.*

(F) *Quelque chose de semblable aux erreurs des philosophes Orientaux.*] Il est surprenant que ces mystiques Chretiens, & ces philosophes paiens aient été si conformes les uns aux autres, qu'on diroit qu'ils s'étoient donné le mot pour debiter les mêmes folies les uns dans l'orient & les autres dans l'occident. Quel concert admirable entre des gens qui ne s'étoient jamais vûs, & qui n'avoient jamais oui parler les uns des autres ! Je m'en vais citer un passage qui nous aprendra, qu'il y a eu des mystiques qui ont enseigné la transformation de toutes choses en Dieu, & une *identification* qui reduiroit le createur & les creatures à une espece de neant, c'est-à-dire à une inaction eternelle. Cela ressemble fort au (w) Nireupan des Siamois. Ces mystiques suposoient le dogme de la Trinité, & attribuoient aux trois personnes toute l'action, & ainsi ils s'imaginoient que l'essence même divine ne faisoit rien, & que quand l'ame est transformée en l'essence de Dieu, & qu'elle monte au dessus des trois personnes, elle est dans un aussi grand repos que si elle étoit dans le neant. Ruysbroch sera mon temoin. *Itaque*, dit-il (x), *ne quis aliquo implicetur ac seducatur errore, diligenter falsos hosce Prophetas, me eos depingente, animadvertat. Qui primi generis sunt, Dei essentiam se esse ajunt supra divinitatis personas, adeoque se esse ociosos, ac si non essent : quandoquidem Dei essentia non agit, sed Spiritus Sanctus operatur. Putant ergo se ipso Sancto Spiritu esse superiores, & se neque ipso, neque ejus gratia habere opus : dicunt enim non modo nullam creaturam, sed nec ipsum quidem*

(p) *Voiez le même Heupelius ib. fol. B* 2.
(q) *Hoornbeeck, summa controv. lib.* 6. *pag. m.* 408.
(r) *Nicolas Hunnius in consider. nova Paracelf. & Weigel. Theol. apud Heupelium ib. fol. B* 3.
(s) *Heupelius ib.*
(t) *Lettre sur les Auteurs mystiques pag.* 11. 12.
(v) *C'est-à-dire Taulere.*
(w) *Voiez ci-dessus pag.* 2751.
(x) *Ruysbrochius in libro de vera contemplatione cap.* 19. *pag.* 445. *apud Gisb. Voetium in exercitiis pietatis cap.* 3. *pag.* 66.

TAURELLUS (NICOLAS) medecin & philosophe, nâquit à Montbelliard le 26. de Novembre 1547. Il fut reçu maître en philosophie à Tubinge l'an 1565. & lors que les Magistrats de Nuremberg établirent une Academie à Altdorf l'an 1581. ils lui confererent la profession en medecine †. Il l'exerça en habile homme; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin batu, il se fit des ennemis, & il se commit avec les Theologiens. Ceux d'Heidelberg le difamerent (A) comme un athée. Il β mourut à Altdorf au mois de Septembre 1606. C'étoit un tems de contagion, & dès ‡ qu'il vit que l'une de ses servantes avoit la peste, il abandonna de nuit son logis; mais il y retourna un peu après, & mourut le même jour. Il publia quelques livres qui firent (B) assez de bruit.

Il étoit de petite taille, & c'est ce qui fit qu'un poëte faisant allusion au mot *Taurellus*, diminutif de *Taurus*, le regala de cet éloge qu'il étoit *Taurellus* de corps, & taureau d'esprit. *Corpore Taurellus, Taurus es ingenio.* C'est l'un des vers d'une élegie qui fut composée à sa louange lors qu'il reçut le degré de Docteur en medecine dans l'Academie de Bâle ⸸.

TECMESSE, fille d'un Prince (A) Phrygien, devint captive lors que les Grecs ravagerent tous les païs situez au voisinage de Troie. Ajax trouva cette prisonniere si bien à son gré, qu'il en fit sa concubine. Elle oublia peu-à-peu la chute de sa maison; & conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettoit de * la faire Reine, qu'elle fut extremement (B) affligée de sa mort. Il avoit eu d'elle un fils qui fut nommé Eurysaces, & qui regna dans Salamine après

† *Tiré de Melchior Adam, in vitis Medicorum pag.* 403.

β *Id. ib.*

‡ *Paulus Freherus in Theatro virorum illustrium pag.* 1320.

⸸ *Tiré de Scioppius in Scaligero hypobol. fol.* 196. *verso.*

* *Quintus Calaber l.* 5. *v.* 546.

Deum quicquam eis vel conferre vel auferre posse. Quidam etiam ejus sunt sententiæ, ut animas suas ex Dei substantia creatas affirment, cumque mortui fuerint, rursum se futuros esse id quod antea fuerant: perinde ut scyphus aquæ haustus ex fonte, si in ipsum fontem refundatur, idem est quod fuit prius. Ajunt præterea, si quis per cælum omne pervagetur, nullum eum neque angelorum, neque animarum, neque ordinum, neque gloriæ, neque præmiorum discrimen distinctionemque reperturum; siquidem nihil illic, nisi simplicem quandam beatamque essentiam, omni actione vacantem, esse arbitrantur: Addunt his, post extremum judicii diem omnes omnino homines, malos æque ac bonos, & simul Deum ipsum, non nisi unam eandemque Dei essentiam, quæ in omnem æternitatem absque ulla actione semper otio vacatura sit, esse futuros. Atque eam ob rem nihil neque scire, neque cognoscere, neque velle, nec amare, nec cogitare, non gratias agere, non laudare, sed nec desiderare, nec habere volunt. Nam supra Deum & sine Deo esse, nec in ulla re Deum quærere nec invenire, atque demum ab omnibus prorsus immunes esse volunt. Et hoc ipsi perfectam appellant spiritûs paupertatem. Verum ejuscemodi paupertas in cælo minimè invenitur neque in Deo, neque in angelis, neque in sanctis, sed nec in hominibus bonis toto orbe terrarum. Itaque non nisi diabolica & tartarea paupertas est. Nôtre Taulere n'a jamais été semblable à ces reveurs-là, & il refute trèsbien ceux qui s'imaginent qu'ils ne sont qu'un simple instrument passif dans la main de Dieu (a).

(A) *Qui le diffamerent comme un athée.*] Gisbert Voet va nous en aprendre l'occasion. Il se fait faire cette demande: (b) *Cur* Theologi Heidelbergenses *ante annos aliquot* Nicol. Taurellum *philosophum non ignobilem, dixerint Atheum Medicum*, in (c) literis ad Deputatos Synodi Holland. super libro & causâ Conr. Vorstii perscriptis? *Et an non falcem miserint in alienam messem, & indignè traduxerint istius aliorumque similium magnorum virorum inventa ad illustrandam & perficiendam philosophiam?* Et il y repond: *Arbitror eos respexisse paradoxa non pauca quæ imprimis* compendio Metaphysico, & Triumpho Philosophiæ *inspargit; & ad divina ac Theologica passim applicat: quibus limites communes hodierno Christianismo Theologiæ transiliri, & dogmata nonnulla conquassari, atque adeo Scepticis, Libertinis, aliisque fanaticis & secundi generis Atheis causam nimis tradi non immerito metuendum est. De intentione illius viri nolumus judicare, nec cætera ejus inquirimus. Aliter etiam judicamus de ingeniosis ipsius* disputationibus, in naturalibus *contra Piccolomineum, Cæsalpinum, aliosque physicos: ubi omnem libertatem Socraticam tollere nolimus: nec theologici hoc fori est, sed medici, physici, mathematici: quomodo viceversa, metaphysica, pneumatologica, & theologica naturalia non tam, nedum solius, physico-medici & mathematici fori sunt, quam theologici. Videant ergo juniores, ut cum judicio legant philosophemata ejus, quæ naturalia transcendunt.* Quoi que cet auteur celebre n'ait pas voulu condamner bien nettement les Theologiens d'Heidelberg, il nous donne lieu de croire qu'ils allerent un peu trop vite. Il faut garder de telles accusations pour les bonnes fêtes, il ne faut pas les mettre à tous les jours. On voit que d'autre côté il rend justice à ce Professeur, qui avoit certainement bien de l'esprit, & qui disputoit subtilement. Un passage que j'ai cité ailleurs (d) nous aprend qu'il a été accusé, d'atheisme par ce même Theologien; mais il faut que je dise ici que les termes de l'original ne sont pas si forts. Ils ne le traitent que de pousseur de paradoxes: (e) *Assertio παραδοξολόγου Taurelli.*

(B) *Il publia quelques livres.*] Une methode des pronostics de medecine; des notes sur les œuvres d'Arnauld de Villeneuve; *Discussiones Physicæ de mundo contra Piccolomineum: Discussiones Physicæ & Metaphysicæ de cælo adversus eundem: Alpes cæsa*, c'est un livre contre Cesalpin: *de infiniti continui sectione: de rerum æternitate.* J'ai cité ailleurs (f) un livre où il debite un sentiment particulier sur l'ame des bêtes. Voiez les titres inserez dans le passage de Mr. Voet à la remarque precedente.

IL avoit commencé un ouvrage de *Usiis per se subsistentibus*, dont on publia quelques morceaux après sa mort avec une nouvelle édition du traité *de cælo & mundo.* Piccart son collegue fit faire cette édition à Amberg l'an 1611. *in* 8. Ces morceaux nous font connoitre que Taurellus avoit bien compris la nature de la substance, & ce qui la distingue de l'accident. Il est un peu étrange que la liberté qu'il se donna de refuter Aristote, l'ait tant exposé à la haine des Theologiens; car Il refutoit principalement les doctrines d'Aristote contraires à la religion. C'est ce qu'on trouve particulierement dans le livre imprimé à Marpourg l'an 1604. *in* 8. & intitulé, *de rerum æternitate: Nicolai Taurelli Montbelgardensis, Med. & Physices in Altdorffensi Noricorum Academia Professoris, Metaphysices Universalis partes quatuor. In quibus placita Aristotelis, Vallesii, Piccolominei, Cæsalpini, Societatis Conimbricensis, aliorumque discutiuntur, examinantur atque refutantur.* Il y refute clairement, & subtilement la pretenduë éternité qu'Aristote donnoit au monde. Il étoit certainement l'un des plus habiles Metaphysiciens de ce tems-là.

(A) *Fille d'un Prince Phrygien.*] Dictys de Crete (g) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua *solitario certamine.* Chacun traduira ce Latin comme bon lui semblera, & peut-être y aura-t-il des lecteurs qui le tourneront par un duël. Ensuite Ajax prit, pilla, & brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmesse fut amenée avec le reste du butin, & adjugée à Ajax lors que l'on fit les partages. *Post paucos dies expugnata atque incensa civitate magnam vim prædæ abstrahit, abducens Tecmessam filiam regis. . . . . Ac deinde Ajaci ob egregia laborum facinora Teuthrantis filiam Tecmessam concedunt.* Si nous en croions (h) Horace, la prisonniere toucha le cœur d'Ajax par sa beauté. Sophocle (i) ne s'accorde pas en tout avec Dictys, car il fait entendre que le pere de (k) Tecmesse étoit dejà mort, quand ses états furent ravagez par Ajax, & que ce fut sa veuve que l'on tua en prenant la ville. Voici comme parle Tecmesse à Ajax:

Σὺ γάρ μοι πατρίδ' ἠΐστωσας δορὶ
Καὶ μητέρ' ἄλλ' ἡ μοῖρα (l) τὸν φύσαντά με
Καθεῖλεν ᾅδου θανασίμους οἰκήτορας.

Tu enim mihi patriam vastasti bello,
Matrem sustulisti, mors vero patrem
Abripuit ad manes qui apud inferos sunt.

(B) *Extremement affligée de sa mort.*] Sophocle & Quintus Calaber lui prêtent des expressions assez tendres. Le premier supose qu'elle emploia beaucoup de prieres pour l'empêcher de se tuer, & qu'elle le pria de ne la point laisser exposée par sa mort à mille infortunes, qu'elle l'en pria, dis-je, par (m) le souvenir

(a) *Voiez le passage de Taulere raporté par Voetius ubi supra pag.* 78. 79.

(b) *Gisb. Voetius disput. select. to.* 1. *pag.* 200.

(c) *Cette lettre est datée d'Heidelberg le* 26. *d'Août* 1610. *C'est la* 149. *parmi celles que les Remonstrans ont publiées à l'édition de l'an* 1684.

(d) *Dans l'article de* Gorlæus *pag.* 1361. *lettre x.*

(e) *Voetius in Theologico-philosophicis Corollariis.*

(f) *Dans l'article* Sennert *pag.* 2701. *lettre f.*

(g) *Lib.* 2.

(h) Movit Ajacem Telamone natum Forma captivæ dominum Tecmessæ. *Horat. Od.* 4. *l.* 2.

(i) *In Ajace.*

(k) *Il le nomme Teleutas.*

(l) *Voici ce que le Scholiaste dit sur ce mot,* Ὡς τούτων ἰδίῳ θανάτῳ τελευτησάντων, τὸ δὲ ἄλλῃ, ἀντὶ τοῦ δέ. *Voiez les notes de Camerarius sur cet endroit.*

(m) *Comparez avec cela ces paroles de Didon,* Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quicquam Dulce meum. *Æn. l.* 4. *v.* 317.

après la mort de Telamon pere d'Ajax. Teucer second fils de Telamon voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'ile de Cypre, mais † Eurysaces l'en empêcha. Les Atheniens honorerent d'une façon particuliere Ajax & son fils. Pausanias temoigne ‡ que les honneurs qu'ils leur avoient decernez, subsistoient encore de son tems, & qu'on voioit encore à Athenes un autel d'Eurysaces. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crete β donne à Ajax, & qu'il nomme Achantides. Sa mere s'apelloit Glauca. Il fut mis aussi bien qu'Eurysaces entre les mains de Teucer, lors que les Grecs s'embarquerent pour s'en retourner chez eux γ. Quelques-uns ont dit δ que la colere de Telamon contre Teucer, vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmesse & Eurysaces. Il s'étoit mis sur un vaisseau qui avoit fait plus de diligence que les autres. Pausanias observe ζ que la posterité d'Ajax n'a pas été fort illustre, & il en donne pour raison la vie privée d'Ajax. C'est une (C) fausse raison, ce me semble. Je ne croi pas que le Pere Lescalopier ait dû dire, que Jules Cesar composa une tragedie (D) intitulée *Tecmessa*.

TELAMON, fils d'Æacus (A) & d'Endeïs, est un des principaux heros de l'histoire fabuleuse. Il avoit deux freres, sçavoir Pelée & Phocus; mais il η n'étoit frere de ce dernier que du côté de son pere. Il s'éleva une telle jalousie entre Phocus & les deux autres, que ceux-ci comploterent de le tuer. Ils prirent leur tems en joüant au palet ensemble. Les uns θ disent que ce fut Pelée qui tua Phocus, en lui jettant sur la tête son palet; les autres font Telamon auteur κ du coup: & l'on convient assez generalement que celui qui ne le fit point, ne laissa λ pas d'être complice de l'action. C'est ainsi (B) qu'Æacus en jugea, car il ne chassa pas moins μ Pelée que Telamon. Celui-ci se retira dans l'ile de Salamine, où regnoit Cychreus, qui * lui donna sa fille Glauque en mariage, & le fit son successeur. D'autres disent que ‡ ne laissant point d'enfans, il choisit Telamon pour son heritier. Ce qu'il y a de certain c'est que Telamon regna dans l'ile de Salamine. Après la mort de Glauque il épousa (C) Peribée, fille

† *Justin. l. 44. c. 3.*

‡ *Lib. 1. pag. 33.*

β *Dictys Cret. lib. 5. Voiez ci-dessous la remarque C.*

γ *Dictys ibid.*

δ *Apud Servium in Æn. l. 1. v. 619. où au lieu de* Theomissam *il faut lire* Tecmessam, *& au lieu de* Turisacen *il faut lire* Eurysacen.

ζ *Lib. 2. pag. 71.*

η *Apollodor. l. 3. p.m. 230.*

θ *Pausanias, lib. 2. pag. 72. Notez que selon Diodore de Sicile, Pelée le fit par megarde.*

κ *Apollod. ib. Plutarch. in Parall. c. 25.*

λ *Apollodor. ibid.*

μ *Il regnoit dans l'ile d'Egine.*

* *Diodor. Sicul. l. 6. c. 10.*

‡ *Apollod. ibid.*

venir des plaisirs qu'il pouvoit avoir goûtez auprès d'elle.

Ἀνδρί τοι χρεὼν
Μνήμην προσεῖναι, τερπνὸν εἴ τί που πάθοι.
Decet enim virum
Memorem esse, si quid illi suave accidit.

Le Scholiaste a observé sur cela que Tecmesse fait (a) souvenir Ajax modestement & pudiquement de ce qui s'étoit passé dans leur lit, & non pas avec la grossiereté dont Euripide se sert quand il fait parler Hecube. *Ὁ δέ γε Εὐριπίδης μαστροπικώτατα εἰσάγει τὴν Ἑκάβην λέγουσαν Ποῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας δείξεις ἄναξ; Ἢ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων χάριν τίν' ἕξει παῖς ἐμή, κείνης δ' ἐγώ; Quel profit tirera ma fille de ces tendres embrassemens dont vous jouirez dans son lit?* Nôtre Theatre est autrement delicat que celui d'Athenes. On siffleroit pour une naïveté semblable les plus excellentes pieces de Mr. Racine.

(C) *C'est une fausse raison.*] Je n'objecterai point à Pausanias qu'il a dit (b) qu'Ajax succeda à son grand-pere (c) maternel Roi de Megare; je veux bien lui accorder qu'à cause qu'Ajax deceda avant Telamon son pere, sa condition fut toûjours celle d'un homme privé; mais je nie que ce puisse être la raison qui a rendu ses descendans moins illustres que ne l'ont été ceux de Teucer, second fils de Telamon: ceux-ci ont regné dans l'ile de Cypre jusques à Evagoras pour le moins. Voilà donc des descendans de Telamon qui ont fait belle figure pendant plusieurs siecles. Pourquoi? c'est parce que Teucer regna; mais parce qu'Ajax ne regna point, ses descendans n'ont pas été fort illustres. C'est ainsi que Pausanias raisonne. Encore un coup c'est mal raisonner, car Eurysaces fils d'Ajax succeda au Roiaume de Salamine après la mort de Telamon, tout (d) comme s'il eût été fils de Roi. Mais voici la cause du peu d'éclat de ses descendans. Il eut un fils nommé Philæus qui troqua le Roiaume de Salamine contre la bourgeoisie d'Athenes. Pausanias (e) nous l'aprend. Dès lors la posterité d'Ajax depouillée de l'autorité souveraine, & reduite à la condition bourgeoise d'un Athenien, n'a pas dû briller comme celle de l'autre fils de Telamon. Elle eut en la personne de Miltiade, issu de ce fils d'Eurysaces, tout l'éclat qu'une maison non souveraine peut avoir; mais enfin ce n'étoit point porter le sceptre, comme le portoit la posterité de Teucer. Remarquons que Philæus, qui selon Pausanias étoit fils d'Eurysaces, & petit-fils d'Ajax, étoit fils d'Ajax selon (f) Herodote. Il fut selon le même Herodote la tige des Æacides Atheniens dont Miltiade descendoit. Plutarque (g) veut que Philæus & Eurysaces, tous deux fils d'Ajax, aient cedé aux Atheniens la proprieté de l'ile de Salamine, moiennant la bourgeoisie d'Athenes qu'on leur donna. Il ajoûte qu'Eurysaces habita à Brauron dans l'Attique, & Philæus à Melite (h), & que Philæus donna son nom aux Philaïdes qui étoient un des peuples de l'Attique, celui dont Pisistrate étoit sorti. Etienne de Byzance met le peuple *Philaïdes* sous la tribu Ægeïde (i), & dit que Philæus qui donnoit son nom à ce peuple étoit fils d'Ajax & de Lysidé fille de Coronus, fils de Lapithus.

(D) *Une tragedie intitulée* Tecmessa.] Ce Jesuïte observe que les Romains insererent la voielle *u* dans plusieurs mots Grecs, & que cet usage subsista jusques à Jules Cesar, qui fut le premier auteur d'une tragedie de Tecmesse. Citons ses paroles. (k) *In* Alcumena, Alcumæon, Tecumessa, Hercules, Æsculapius, *& aliis ejusmodi Græcis nominibus, vocalis u à priscis Latinis interjecta est, non tantùm ubi carmen exigeret, ut ait ille; sed ubique passim, quòd ita mos ferret, etiam in solutâ oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæsarem, qui Tragœdiam de* Tecmessa *primus scripsisse fertur, & ita pronunciari jussisse. Itaque post* Tecmessam *cœptum est dici, uti hodieque dicimus,* Alcmena, & Alcmæon: *verùm* Hercules & Æsculapius *prævaluere, & adhuc intercalariam retinent vocalem.* Le Grammairien Victorin s'étoit contenté de dire que Jules Cesar commença la contraction de ces mots. Lescalopier n'avoit qu'à lire l'ouvrage d'un de ses confreres, il y eût trouvé ceci: (l) *Scribit Victorinus lib. 1. veteres nunquam c, & m conjunxisse, usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmæon, Alcmena, Tecmessa, quos prius Alcumenam, Tecumessam, Alcumaeonem scribebant.* Je ne pense pas que Suetone eût oublié cette piece de theatre de Jules Cesar, si elle eût été dans la nature des choses.

(A) *Fils d'Æacus & d'Endeïs.*] Les enfans de Telamon descendoient du sang divin par bien des endroits. Æacus étoit fils de Jupiter. Endeïs étoit fille du Centaure Chiron, fils de Saturne. Peribée femme de Telamon & mere d'Ajax, étoit fille d'Alcathous. Celui-ci étoit fils de Pelops, dont Tantale fils de Jupiter étoit pere.

(B) *C'est ainsi qu'Æacus en jugea.*] Il est bon d'entendre ce qu'en dit (m) Pausanias. Quelque tems après la fuite de ces deux freres, Telamon envoia un Deputé à Æacus, pour lui protester que le meurtre avoit été commis par megarde. Æacus lui fit reponse qu'il se gardât bien de venir dans l'ile; mais que s'il vouloit se justifier, il parlât ou sur un vaisseau, ou sur quelque digue qu'il feroit faire. Telamon choisit ce dernier parti; il fit une digue auprès du port, & y plaida sa cause; mais n'aiant pas été jugé innocent, il se retira tout de nouveau.

(C) *Il épousa Peribée fille d'Alcathous.*] Encore que l'histoire que Plutarque (n) avoit empruntée d'Aretades touchant Telamon ne soit parvenuë jusqu'à nous qu'en un miserable état, on ne laisse pas de conoitre qu'il a voulu dire que Telamon s'étant trop diverti avec Peribée, trouva à-propos de s'évader. Le pere de la fille s'apercevant de cette avanture, & croiant que le coup étoit parti de quelcun de ses sujets, donna ordre à l'un de ses Gardes de jetter Peribée dans la mer. Le garde mu de compassion aima mieux la vendre; le vaisseau qui la portoit aborda à Salamine, Telamon y acheta Peribée qui accoucha d'Ajax. Un sçavant (o) homme croit qu'au lieu d'Εὐβοίας il faut lire *Μεγάρων* dans ce passage de Plutarque,

(a) *Αἰδημόνως δὲ αὐτὸν ὑπομιμνήσκει τῆς εὐνῆς.*

(b) *Lib. 1. pag. 40.*

(c) *Il s'apelloit Alcathous.*

(d) *Justin. l. 44. c. 3.*

(e) *Lib. 1. pag. 33.*

(f) *Lib. 6. c. 35.*

(g) *In vita Solonis pag. 83.*

(h) *C'étoit un quartier d'Athenes où il y avoit entre autres édifices publics un temple d'Eurysaces, selon Mr. Spon voiag. de Grece to. 2. pag. 442.*

(i) *Mr. Spon* ibid. *pag. 476. prouve par un marbre qu'il le faut ranger sous l'Oeneïde.*

(k) *Lescalopier, commentar. in Ciceron. de nat. Deor. l. 3. p. 624.*

(l) *Martin. del Rio Syntagmat. tragici parte ultima.* Mr. du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(m) *Lib. 2. pag. 72.*

(n) *In Parallelis pag. 312. n. 27.*

(o) *Meziriac sur les épitres d'Ovide pag. 275.*

fille d'Alcathous fils de Pelops, & Roi de Megare. De ce mariage sortit (D) Ajax ce grand guerrier, dont nous parlons en son lieu. On parle d'une 3. femme de Telamon, de laquelle il eut un fils nommé Teucer. Cette femme est Hesione †, fille de Laomedon Roi de Troie, & sœur de Priam: & voici comment le mariage se fit. Telamon suivit Hercule lors qu'il falut châtier Laomedon, qui ne vouloit point paier à Hercule ce qu'il lui avoit promis. On le força dans sa ville capitale; & parce que Telamon fut le premier qui monta sur les murailles de Troie, Hercule lui fit present d'Hesione. Telamon se signala en plusieurs autres rencontres à la suite de ce même general, comme dans la guerre * des Amazones, dans celle des Meropes, & β dans le combat contre le geant Alcyonée. Il avoit été de l'expedition des γ Argonautes; & s'il n'alla point au siege de Troie, ce fut aparemment la vieillesse qui l'en empêcha. Il y envoia ses deux fils. L'on montroit encore du tems de Pausanias, proche le port de Salamine, le rocher où δ il s'assit, pour suivre des yeux autant qu'il pourroit le vaisseau sur lequel ils s'embarquerent, afin d'aller au ζ rendez-vous general de la flote Greque. Il étoit encore en vie quand les Grecs revinrent de Troie. Il fut sans doute très-fâché de la mort de son fils Ajax; mais il temoigna plus de chagrin de ce que Teucer η son autre fils ne l'avoit point empêchée, ou vengée. Il ne voulut point le recevoir; il le chassa honteusement. On a remarqué θ de lui, aussi bien que de Pelée son frere, qu'il eut un fils qui le surpassa. Voiez la destinée des descendans d'Ajax dans l'article *Tecmesse*, & celle des descendans de Teucer dans l'article de ce nom.

TELEBOES, peuples insulaires au voisinage de l'Acarnanie, desquels peut-être il y a long tems qu'on ne feroit plus mention, s'ils n'avoient indirectement beaucoup de raport à la naissance d'Hercule; mais à cause de ce raport ils sont conus jusques dans les basses classes des colleges. Où sont les écoliers qui ne sçachent pas qu'Alcmene conçut Hercule, pendant qu'Amphitryon son mari faisoit la guerre aux Teleboes, &c? La raison pourquoi il leur fit la guerre, est qu'Alcmene avoit promis d'épouser celui qui la leur feroit. Mais pour sçavoir d'où vint qu'elle haïssoit ce peuple, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Mestor fils de Persée, eut de son mariage avec ‡ Lysidice une fille nommée Hippothoë que Neptune enleva, & qu'il amena dans les iles Echinades ⫰, où il l'engrossa d'un fils qui fut (A) nommé Taphius. Ce Taphius

† *Apollod. ubi supra.*

* *Pindar. Nem. od. 3.*

β *Id. ib. od. 4. & Isthm. od. 6.*

γ *Apollon. & Valer. Flaccus Argon. passim.*

δ *Pausan. l. 1. p. 34.*

ζ *C'étoit à Aulide, dans l'ile d'Eubée.*

η *Voiez l'article* Teucer.

θ Vinceris ut Ajax Præteriit Telamonem, ut Pelea vicit Achilles. *Juven. Sat. 14. v. 213.*

‡ *Fille de Pelops (& d'Hippodamie)* Apollod. l. 2. p. 97.

⫰ *On les nomme aujourdhui* Curzolaires. *Elles sont à l'embouchure du Golfe de Lepante.*

vu que la plupart de sauteurs conviennent que la mere d'Ajax étoit fille d'Alcathous Roi de Megare. On est moins d'accord sur le nom de cette Dame: les uns la (a) nomment Peribée, les autres (b) Eribée. Il est visible que cette difference n'est venuë que de la faute de quelque copiste qui oublia une lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mere d'Ajax. Ceux qui copierent son exemplaire garderent la faute; & ainsi il y eut diversité de leçons: & puis les auteurs se conformerent à l'exemplaire qu'ils avoient acheté. C'est d'une semblable source qu'est venu le nom de Melibée, que la mere d'Ajax porte aujourd'hui dans Athenée. Cet auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thesée selon (c) les formes. Il nomme quelques autres femmes dont Thesée s'étoit emparé haut la main; il nomme deux autres femmes de ce même Prince desquelles Hesiode a fait mention, & enfin il dit que Pherecydes lui donne aussi Pherebée. En voilà 4. qui se doivent reduire à une; Peribée, Eribée, Melibée, Pherebée, sont quatre noms d'une seule femme qui se sont multipliez par la faute des copistes. Si la polygamie de Thesée n'avoit point plus de realité par raport aux autres femmes, que par raport à la Melibée d'Athenée, & à la Pherebée de Pherecydes, je le garantirois monogame à l'épreuve de la discipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui suit. La mere d'Ajax a eté femme legitime de Thesée; mais quand? Est-ce après la mort de Telamon, ou avant que d'épouser Telamon? Au premier cas il faudroit dire que Thesée a survècu à la destruction de Troie, ce qui est faux; & qu'il auroit eu une envie bien extravagante de se marier, puis qu'il auroit choisi une femme si âgée, ce qui choque toute vraisemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il épousa Peribée avant qu'elle se mariât avec Telamon. Mais en ce cas-là que ferons-nous de l'historiette de Plutarque? Au lieu d'une jeune fille que Telamon croioit avoir debauchée, il faudroit dire qu'il n'attrapa que des restes, que ce que la mort ou le degoût avoit fait quitter à un autre, qu'une veuve en un mot, ou qu'une repudiée. Rien de tout cela ne quadre à la narration de Plutarque, & ne peut être apuié sur d'autres auteurs. Il paroît par un passage de Pindare (d) que Telamon etoit deja marié avec Peribée, lors qu'Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il vouloit faire à Laomedon. Sur ce pied-là Thesée auroit repudié sa femme d'assez bonne heure. Quoi qu'il en soit, souvenons nous que (e) Peribée fut l'une des filles que les Atheniens furent obligez de livrer à Minos. Thesée lui fut livré en même tems, & s'oposa avec beaucoup de fermeté au dessein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Peribée. Cela peut nous faire croire que Thesée devint amoureux de cette fille pendant ce voiage, car elle étoit fort belle, & qu'il l'épousa peu après. Je ne sçai même s'il se contint jusques après le retour; car les Heros de l'ancienne Grece étoient de dangereux compagnons de voiage pour une fille, c'etoient de grands faiseurs d'enfans. Ils etoient fort capables de garantir le beau sexe de la violence d'un fier tiran, mais il ne couroit pas moins de risque entre les mains de semblables liberateurs, & jamais il ne fut plus necessaire qu'à leur égard de demander, (f) *sed quis custodiet ipsos custodes?* Voions de quelle maniere Thesée parla à Minos. (g) *Dicitur cum Theseus Cretam ad Minoa cum septem virginibus & sex pueris venisset, Minoa de virginibus Peribœam quandam nomine, candore corporis inductum comprimere voluisse, quod cum Theseus se passurum negaret, ut qui Neptuni filius esset, & valeret contra tyrannum pro virginis incolumitate decertare* &c. Hyginus raporte après cela comment Thesée fournit les preuves d'extraction divine. La chose est curieuse: jamais preuves de noblesse ne furent aussi difficiles que celles-là.

(D) *De ce mariage sortit Ajax.*] Je croi que Dares le Phrygien est le seul auteur qui dise, qu'Hesione fille de Laomedon fut la mere d'Ajax, & qu'à cause de la parenté, Ajax & Hector après s'être bien batus, se firent bien des caresses & bien des presens. La foule des auteurs est d'une toute autre opinion, sçavoir que Peribée, ou Eribée fut la mere d'Ajax, & qu'Hesione fut la mere de Teucer. Je ne m'arrête point à la suposition de Sophocle (h), que la mere d'Ajax étoit en vie quand ce malheureux Prince se tua, car un poëte n'y regarde pas de si près en faisant une tragedie; outre que Telamon auroit pu avoir en même tems pour femmes Peribée & Hesione. Il est sûr que Sophocle (i) dit que Teucer étoit batard, né d'une femme qui avoit été prise à la guerre. C'étoit Hesione, comme nous l'aprend Servius: *Ejus* (Laomedontis) *filia Hesiona*, dit-il (k), *belli jure sublata, comiti Telamoni tradita est qui primus ascenderat murum, unde Teucer natus est, nam Ajacem ex alia constat esse procreatum.* Le Scholiaste d'Homere sur ces mots de (l) l'Iliade, *καί σε νόθον περ ἐόντα. & te spurium licet existentem*, dit qu'Hesione prisonniere de guerre fut donnée à Telamon, qui en eut Teucer, & que cette origine Troienne fut cause que l'enfant porta ce nom.

(A) *D'un fils qui fut nommé Taphius.*] On lit dans le Scholiaste (m) d'Apollonius, que le fils de Neptune & d'Hippothoë se nomma (n) Pterelas, & qu'il eut deux fils, sçavoir Teleboas & Taphus, qui allerent demander a Electryon les biens d'Hippothoë leur grand' mere; & n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, & tuerent bien des gens. On gagne une generation par ce moien; de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué

(a) *Apollodor. l. 3. Pausanias l. 1. p. 15. & 40.*

(b) *Sophocles in Ajace, Pindarus Isthm. od. 6. Diodor. Siculus l. 4. Hyginus c. 97.*

(c) *Νεωτέρως δ' αὐτὸν γῆμαι Μελίβοιαν τὴν Αἴαντος μητέρα γυναῖκα.* Justam vero illius conjugem fuisse Melibœam Ajacis matrem. *Idem lib. 14. rerum Atticarum apud Athen. lib. 13. p. 557.*

(d) *Isthmior. od 6.*

(e) *Pausanias l. 1. pag. 15. Voiez aussi pag. 40. où il conclut de cet envoi de Peribée que Megare faisoit autrefois partie de l'Etat d'Athenes. Diodore de Sicile dit qu'Alcathous étoit Athenien.*

(f) *Juven. Sat. 6. v. 345.*

(g) *Hygin. Poët. Astron. l. 2. c. 5.*

(h) *In Ajace.*

(i) *Ibid.*

(k) *In Æn. l. 1. v. 619.*

(l) *Lib. 8. v. 284.*

(m) *In Argonaut. l. 1. v. 747.*

(n) *Je la nomme tantôt* Pterelas, *tantôt* Pterelaus, *selon que l'oreille me le dit.*

Taphius établit une colonie dans Taphe, & en nomma les habitans (*B*) *Teleboes*, à cause du grand † chemin qu'il crut avoir fait. Il eut un fils nommé Pterelaus, qui fut pere de six garçons & d'une fille. Ces six garçons étant allez à Mycenes pour redemander le roiaume de Mestor, ne purent rien obtenir d'Electryon Roi de Mycenes, fils de Persée & frere de Mestor. C'est pourquoi ils pillerent son païs. Les fils d'Electryon voulant repousser la force par la force, furent tous tuez. Leur pere se preparoit à venger leur mort, quand il fut tué par un accident * assez étrange. Alcmene sa fille fut contrainte de se retirer à Thebes; & ne voulant point laisser impunie (C) la mort de ses freres, elle promit d'épouser celui qui la vangeroit. Amphitryon s'offrit à le faire, & assembla le plus de troupes qu'il put, & fit une descente au païs des Teleboes. Il ravagea quelques-unes de leurs iles; mais il ne put prendre Taphe, qu'après que Comætho qui étoit devenuë amoureuse de lui, eut arraché (*D*) à son pere Pterelaus le cheveu d'or

† *Τηλεβόας ἐκάλεσεν ὅτι τηλοῦ τῆς πατρίδος ἔβη.* Teleboas vocavit, ideò quod procul à patria iverit. *Apollod. ib.*

* *Voiez l'article d'Amphitryon.*

qué de voir dans Apollodore, qu'Electryon est attaqué par les arriere-petits-fils de la fille de son frere Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien developée dans Apollodore concernant Taphius. Cet auteur dit (*a*) que Taphius regnoit à Mycenes avec Electryon, lors que les six fils de Pterelaus allerent redemander à Electryon le Roiaume de Mestor pour leur aieul maternel. Cet aieul n'étoit autre que Taphius; il regnoit avec Electryon à Mycenes; Electryon n'avoit point d'autre Roiaume que celui-là: quel Roiaume lui pouvoit-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que selon le (*b*) Scholiaste d'Apollonius, tout le Roiaume de Persée fut possedé en commun après sa mort par ses quatre fils, qui étoient Alcée, Sthenelus, Mestor & Electryon. Suivant cela on ne pouvoit avec justice rien pretendre au Roiaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût dejà. Quoi qu'il en soit, nous aprenons de ce Scholiaste que Taphus fils de Pterelas donna son nom à l'ile de Taphe; & que son frere Teleboas donna le sien aux peuples dont nous parlons en cet article, qui avoient leur habitation principale dans l'ile de Taphe. C'est l'une des étymologies: j'en ai dejà raporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même peuple a été nommé indifferemment (*c*) *Taphii* & *Teleboa*.

(*a*) *Pag.* 99.

(*b*) *Ubi supra.*

(*c*) *Voiez Eustath. in Odyss. l.* 1.

(*B*) *Et en nomma les habitans* Teleboes.] Etienne de Byzance nous aprend que le païs des Teleboes, ou la Teleboïde, étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Teleboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Aristote (*d*) dit une partie de cela, puis qu'il assûre que les Teleboes occupoient un quartier de l'Acarnanie. Il dit (*e*) aussi qu'un certain Lelex nâtif de Leucade, eut une fille dont le fils nommé Teleboas eut 22. garçons de ce même nom. Ce qu'Etienne de Byzance vient de nous dire, est directement contraire à Strabon (*f*), qui assûre que les iles des Taphiens, dont l'une s'apelloit Taphos, avoient été nommées au commencement les iles des Teleboes. Il ajoûte qu'Amphitryon les subjugua, & qu'il les donna à Cephale fugitif d'Athenes, qui l'avoit aidé à les subjuguer. Quelques-uns (*g*) ont cru que l'ile de Cephalonie fut donnée alors à Cephale, qui lui fit porter ce nom, & qui (*h*) devint ensuite maître de l'Acarnanie. Il commença à faire le (*i*) saut de Leucade. On trouve que les Teleboes (*k*) ont été de grans voleurs. Voiez les preuves que Mr. Bochart en a données dans le chapitre 23. du 1. livre de sa *Geographia sacra*, & ci-dessous la remarque F. Voici ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, sur un passage où ce poëte apelle les mêmes gens *Teleboes* & *Taphiens*. C'est dans le vers 747. du 1. livre. *L'Ile de Taphos est l'une des Echinades; les Teleboes qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée; c'étoient de grans voleurs* (*l*); *ils allerent au Roiaume d'Argos enlever les bœufs d'Electryon pere d'Alcmene. Il y eut combat, dans lequel Electryon & ses fils furent tuez. C'est pourquoi Alcmene fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon; & parce qu'Amphitryon s'engagea à le venger, elle devint son épouse.* Nos Dictionaires disent ordinairement qu'Amphitryon avoit vengé la mort du frere d'Alcmene. C'est une faute; elle avoit perdu plusieurs freres; & dans Apollodore c'est la vengeance de ses freres qu'elle demande à quiconque voudra être son mari. Dans le Scholiaste d'Apollonius elle demande la vengeance de son pere. Quelque *qui pro quo*, quelque faute d'impression aura fait qu'au lieu de *patris*, les auteurs que Charles Etienne copia dirent *fratris*; & voilà une faute qui dure encore. Voici deux étymologies. (*m*) Τηλεβόαι δὲ οἱ τάφιοι, ἤτοι ὅτι τηλοῦ εἰκήσαντες ἀπὸ ἄργους τῆς βοῆς ἐπύλαζον· ἢ ἀπὸ τηλεβόου τοῦ πτερέλα τοῦ βασιλέως υἱοῦ. Mr. Lloyd attribuë bien des choses au Scholiaste d'Apollonius que je n'ai pas rencontrées. 1. Qu'Herodote raconte que Persée laissa quatre fils. *Il faloit dire Herodore.* 2. Que l'un des quatre s'apelloit Alarus: *il faloit dire Alcaus.* 3. Qu'un autre s'apelloit Nestor: *il faloit dire Mestor.* 4. Qu'Electryon avoit repondu d'une somme d'argent pour Hippothoë: *le Scholiaste ne dit point cela.* 5. Qu'Alcmene epousa Amphitryon, Seigneur Thebain très-puissant: *le Scholiaste n'a garde de l'apeller Thebain; Amphitryon ne l'étoit pas.* 6. Que le Roiaume des Teleboes donné à Cephale, vint par droit de succession au pouvoir d'Ulysse: *je ne trouve rien de cela dans le Scholiaste.* Voiez Lloyd au mot *Taphia*. Son article est le même que celui de Charles Etienne. Il ne faut pas oublier que les Teleboes s'établirent dans une ile de la Grande Grece; dans cette ile que la retraite de Tibere rendit si fameuse. C'est Tacite qui nous l'aprend, (*n*) *Græcos ea tenuisse, Capreasque Telebois habitatas fama tradit.* Virgile (*o*) temoigne la même chose. Ausone & Stace n'en font pas moins.

(*d*) *In Acarnanum Republica apud Strabon. l.* 7. *p.* 222.

(*e*) *In Leucadiorum repub. apud Strab. ib.*

(*f*) *Lib.* 10. *pag.* 316.

(*g*) *Ibid. pag.* 314.

(*h*) *Ibid. pag.* 317.

(*i*) *Ibid. pag.* 315. 317. *Voiez l'article* Leucade.

(*k*) *Strab. pag.* 316.

(*l*) *Ἄνδρες ληϊστῆρες ὄντες τὸν τρόπον.*

(*m*) *Schol. Apollon. in lib.* 1. *v.* 747. *Voiez aussi Eustath. in l.* 1. *Odyss.*

Quem generasse Telon Sebethide Nympha
Fertur, Teleboum Capreas cum regna teneret.

Voilà pour Virgile. Quant à Ausone, voici ses termes, (*p*) *Viridesque resultant Teleboæ.* Il parle de l'ile de Caprée. Pour Stace (*q*) il designe de cette maniere la même ile:

Seu tibi Bacchei vineta madentia Gauri,
Teleboumque domos, trepidis ubi dulcia nautis
Lumina noctivaga tollit Pharus æmula luna.

(*C*) *Laisser impunie la mort de ses freres.*] On a vu dans la remarque precedente, qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier; & qu'il y a des auteurs qui contre le sentiment d'Apollodore font perir Electryon avec ses fils: de sorte qu'Alcmene ne parla point de ses freres, mais de son pere, quand elle demanda vengeance à son futur époux.

(*D*) *A son pere Pterelaus.*] Plaute supose qu'Amphitryon (*r*) tua de sa propre main Pterelaus, & qu'il eut pour sa part du butin la coupe (*s*) d'or de ce Prince. Il est permis aux poëtes de suposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais au reste je ne pense pas que la sçavante Mademoiselle le Fevre ait raison d'accuser Plaute d'*un petit anachronisme. Il est certain*, dit-elle (*t*), *que Pterelas ne vivoit pas du tems d'Amphitryon, puis qu'il étoit fils de Taphius, qui étoit fils d'une niece d'Alcée pere d'Amphitryon, & par consequent la cousine germaine d'Amphitryon étoit grand' mere de Pterelas.* Cette genealogie est prise d'Apollodore: j'ai dejà dit que cet auteur est moins degagé que le Scholiaste d'Apollonius. Neanmoins on ne sçauroit ici se plaindre de Plaute; car puis qu'Apollodore raconte que Pterelaus étoit en vie lors qu'Amphitryon fut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vécurent en même tems; il l'a pu trouver dans les monumens historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Pterelaus fassent la guerre à Electryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

Parlons un peu de la tasse de Pterelas. Jupiter en fit present à Alcmene; & puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, & averer si on l'avoit dejà donnée à sa femme, comme elle le soutenoit, cela fit un jeu fort surprenant dans la Comedie de Plaute. Ce poëte n'inventoit pas tout cela; car „ (*v*) l'Historien Charon de Lampsaque qui vivoit „ à la soixante quinziéme Olympiade, c'est-à-dire „ 478. ans avant nôtre Seigneur, a écrit que l'on „ voioit encore de son tems à l'Academie cette coupe „ qui fut donnée à Alcmene; qu'elle étoit longue, un „ peu évidée par le milieu, & qu'elle avoit les bords „ un peu renversez. „ Comme les ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'auteur qui le cite, & voici ce que j'ai trouvé dans (*w*) Athenée. Charon de Lampsaque dans son livre des frontieres, avoit assûré qu'on montroit encore de son tems à Lacedemone la coupe dont Jupiter fit un present à Alcmene, lors qu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette

(*n*) *Tacit. annal. l.* 4. *c.* 67.

(*o*) *Virgil. Æn. l.* 7. *versu* 734.

(*p*) *Apud Lipsium in Tacit. Ann. l.* 4. *c.* 67.

(*q*) *Silv.* 5. *l.* 3. *v.* 100.

(*r*) Ipsusque Amphitruo Regem Pterelam sua obtruncat manu. *Plaut. Amphitr. Act.* 1. *sc.* 1. *v.* 95.

(*s*) Post ob virtutem hero Amphitruoni est patera donata aurea Qui Pterelea potitare Rex solitu' st. *Ib. v.* 104.

(*t*) *Remarq. sur l'Amphitr. pag.* 251.

REMARQUES sur la tasse de Pterelas.

(*v*) *Ce sont les paroles de Madle. le Fevre ubi supra pag.* 276. *On verra en les comparant avec celles de Macrobe, si sa traduction est bonne.*

(*w*) *Lib.* 11. *pag.* 475.

d'or qui le rendoit immortel. Amphitryon ne garda point ces conquêtes; il les laissa à Cephale & à Elée, qui l'avoient assisté dans cette guerre. Voilà ce que nous aprenons d'Apollodore *. Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chose qui puisse le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux conoître ce qui apartient à cette matiere, on le verra dans les remarques. On y trouvera même des observations (E) sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute, & sur les notes de Mademoiselle (F) le Fevre.

* *Biblioth. l. 2. p. 97. & seq.*

TEL-

cette tasse; c'est Macrobe (*a*) qui l'a decrite; Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Pherecydes avoit (*b*) dit, que le vase donné par Jupiter à Alcmene étoit un *carchesium*. Athenée temoigne que Pherecydes & Herodore d'Heraclee ont dit cela; & il raporte comment Callixene a decrit le *carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, & qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athenée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe: (*c*) *Plautus insuetum nomen reliquit, atque in fabula Amphitryone pateram datam: cum longe utrinsque poculi figura diversa sit: patera enim ut & ipsum nomen indicio est, planum ac patens est: carchesium vero procerum & circa mediam partem compressum, ansatum mediocriter, ansis à summo ad infimum pertinentibus.* Or voici le texte d'Athenée. Καλλίξενος ὁ Ῥόδιος ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας φησὶν, ὅτι ποτήριόν ἐστιν ἐπίμηκες συνηγμένον εἰς μέσον ἐπιεικῶς, ὦτα ἔχον μέχρι τοῦ πυθμένος καθήκοντα. *Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandria, carchesium esse poculum oblongum, in medio leniter compressum, auribus utrinque ad fundum usque descendentibus.* Il est visible que l'adverbe *mediocriter* dans Macrobe, se doit joindre avec *compressum*, & non pas avec *ansatum*. Un copiste ne fait gueres difficulté, s'il croit qu'un adverbe depend d'un certain adjectif, de le mettre devant ou après cet adjectif. Personne ne croit rien gâter en écrivant *ansatum mediocriter*, plutôt que *mediocriter ansatum*. Mais quelquefois il importe extremement de ne point prendre cette liberté, lors par exemple que l'adverbe n'apartient pas à *ansatum*.

(*E*) *Des observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de* (*d*) *Plaute.*] I. Ce poëte supose que c'étoit Creon Roi de Thebes qui faisoit la guerre aux Teleboes, pour tirer raison des grans maux qu'ils avoient faits au peuple Thebain.

(e) Victis hostibus legiones reveniunt domum,
Duello extincto maximo, atque internecatis hostibus,
Qui multa Thebano populo objecerunt acerba funera.
Id vi & virtute militum victum atque expugnatum oppidum 'st,
Imperio atque auspicio heri mei Amphitruonis maxime.
Præda atque agro adoreaque affecit populares suos,
Regique Thebano Creonti regnum stabilivit suum.

C'est renverser cette histoire par ses fondemens, puis que les auteurs tombent d'accord, qu'Amphitryon ne s'engagea à cette entreprise, qu'afin de châtier les Teleboes qui avoient tué le pere, ou pour le moins les freres d'Alcmene. Il ne pouvoit épouser Alcmene sans la venger des Teleboes. Voilà le sujet de la guerre. Creon n'y entra que par complaisance pour Amphitryon, ou même par reconoissance du service qu'il avoit reçu de lui (*f*). Ce fond historique pouvoit fournir beaucoup d'ornemens au poëte, s'il avoit voulu le menager. Il a ravalé la condition de son heros; il ne l'a fait que le general des troupes d'un autre Prince, dans une guerre entreprise pour les interêts de cet autre Prince; au lieu que selon l'histoire Amphitryon agit en chef pour ses interêts, & n'amene avec lui que des troupes auxiliaires, dont il donne aux chefs le païs qu'il gagne. II. Plaute fait embarquer les troupes au port d'Eubée, lequel il nomme Persique par une anticipation trop licentieuse. Ce n'est pas le plus grand mal: on est beaucoup plus choqué de voir qu'il ne trouve pas un port plus commode, à des gens qui devoient voguer vers les iles Echinades. Quel circuit, bon Dieu, ne faut-il point faire pour aller là, si l'on s'embarque à l'ile d'Eubée? III. L'accouchement d'Alcmene est un incident mal amené, & qui engage le poëte à renverser de fond en comble la tradition. Tous ceux qui ont parlé de la naissance d'Hercule, ont suposé que Jupiter sous la forme d'Amphitryon jouït d'Alcmene, pendant une nuit qu'il avoit eu soin de rendre plus longue que ne sont les autres. Il faloit bâtir sur ce fond-là, l'orner, l'embellir; mais il ne faloit pas suposer une seconde visite: il ne faloit pas que Jupiter revint à la charge sous le même personnage la veille de l'accouchement. Cela choque non seulement la tradition, mais aussi l'auditeur & le lecteur. Ce (*g*) n'est plus tendresse; c'est brutalité. Une femme prête d'accoucher de deux garçons, n'est pas un objet à produire sur le theatre; tant s'en faut qu'il faille feindre le plus grand des Dieux si affamé d'un tel objet, que la longueur ordinaire de la nuit ne lui suffit pas pour contenter sa passion. S'il avoit trouvé des charmes tout particuliers dans les caresses de la Dame, qui lui fissent souhaiter une seconde entrevuë, il ne devoit pas la differer jusques à la veille de l'accouchement. Une si grande patience passe le vraisemblable. On ne sçauroit parer à cette objection; car de dire que Plaute fait durer sa piece neuf mois, seroit le jetter dans un plus profond abîme, & ignorer ces paroles de Mercure (*h*):

HODIE *illa pariet filios geminos duos.*

Cet *hodie* se raporte au même jour qu'il avoit chassé Sosie dans la premiere scêne. IV. Je ne suis pas pour ceux qui disent que l'accouchement d'Alcmene sans douleur, choque trop directement ce que les Grecs avoient conté des artifices de Junon; & c'est à quoi, disent-ils, l'on ne doit pas s'engager sans une extrême necessité. Un poëte qui prend pour le sujet de sa tragedie la mort de Polyxene, peut changer cent choses dans la tradition; mais s'il suposoit qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût sacrifiée; s'il fouloit aux pieds les faits capitaux de cette histoire, il n'agiroit pas selon les regles. A quoi sert à Plaute qu'Alcmene ne sente point de douleur?

Dum (i) hæc aguntur, interea uxorem tuam
Neque gementem, neque plorantem nostrum quisquam audivimus.
Ita profecto sine dolore peperit.

Cette difficulté me paroit fausse; car il étoit necessaire pour le denouëment de l'intrigue, qu'il parût quelque chose de miraculeux dans l'accouchement d'Alcmene. Il s'agissoit de justifier sa chasteté, & de calmer les allarmes d'un mari jaloux; il faloit donc que le poëte interessât Jupiter dans cette affaire. Il pouvoit donc, & il devoit abandonner ce qu'on a dit de Lucine (*k*).

(*F*) *Et sur les notes* (*l*) *de Mademoiselle le Fevre.*] Elle a (*m*) cru que Plaute s'est servi du mot *nepos* pour signifier *neveu*, dans ces paroles de la 4. scêne du 4. acte, *Ego idem ille sum Amphitruo, Gorgophones nepos, Imperator Thebanorum.* J'ai de la peine à croire cela. Il est vrai que selon la genealogie raportée par Apollodore, il n'y avoit que ce degré de parenté entre (*n*) Gorgophone & Amphitryon; mais comme Plaute n'a point suivi Apollodore en certains points, il faut croire qu'il avoit consulté d'autres genealogies, où il avoit lu que Gorgophone étoit la grand' mere d'Amphitryon. Il y a plus de sens à se vanter d'être petit-fils d'une femme illustre, qu'à se vanter d'être son neveu: il est donc probable que le poëte a pris la chose dans le sens le plus avantageux (*o*). Passons à un autre fait: il a suposé que les Teleboes avoient fait perir Electryon. Je cite tout le passage; on y verra une preuve de ce qui a été dit ci-dessus touchant les pirateries de ces peuples.

Ego (p) idem latrones hostes bello & virtute contudi.
Electryonem perdiderant, nostra & germanos conjugis,
Achaiam, Ætoliam, Phocidem, per freta Ionium & Ægeum, & Creticum
Vagati, vi vertebant piratica.

Mademoiselle le Fevre (*q*) l'accuse d'avoir *changé ici l'histoire*; „car Electryon ne fut point tué par ses en„nemis. Ce fut Amphitryon lui même qui le tua par „megarde, en jettant sa massuë contre un boeuf.„ J'avouë que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore; mais il y a (*r*) eu des auteurs qui ont debité que les Teleboes tuerent Electryon. Je finis par cette remarque: „(*s*) J'ai choisi l'Amphitryon, parce que c'est „une des plus belles pieces de Plaute, & que les an„ciens l'estimoient si fort, que sous le regne de Dio„cletien on la faisoit encore jouër dans les malheurs „publics, pour apaiser la colere de Jupiter. Arnobe „dans le livre 7. *ponit animos Jupiter, si Amphitryo „fuerit actus, pronuntiatusque Plautinus? Quoi, „Jupiter s'appaise, si on fait jouër l'Amphitryon de „Plaute?* „ Je ne croi pas qu'Arnobe pretende que les Païens choisissoient le cas de quelques malheurs publics; de quelque irruption de Barbares; de quelque peste; de quelque famine, pour representer l'Amphitryon: mais voici, ce me semble, sa

(*a*) Meminit *carchesii* Pherecydes in libris historiarum, atque Jovem Alcmenæ precium concubitus carchesium aureum dono dedisse. *Macrob. Saturn. l. 5. c. 21.*

(*b*) *Apud Athen. pag. 474.*

(*c*) *Macrob. ubi supra.*

(*d*) *Confer quæ supra, remarque D.*

(*e*) *Act. 1. sc. 1. v. 33. Mercure avoit dejà dit dans le prologue.* Is nunc Amphitruo præfectu' st legionibus Nam cum Telebois bellum 'st Thebano poplo.

(*f*) *Voiez Apollodore l. 2. pag. m. 97. & suiv.*

(*g*) *Voiez ci-dessus l'article d'Alcmene pag. 156. col. 1.*

(*h*) *Act. 1. sc. 2.*

(*i*) *Act. 5. sc. 1.*

(*k*) Quin nunc quoque frigidus artus Dum loquor horror habet, parsque est meminisse doloris. Septem ego per noctes totidem cruciata diebus, Fessa malis tendensque ad cœlum brachia, magno Lucinam ad nexos partus clamore vocabam, Illa quidem venit, sed præcorrupta, meumque Quæ donare caput Junoni vellet iniquæ. *Alcmena apud Ovidium Met. l. 9. v. 291.* Voiez aussi Pausanias l. 9. pag. 290.

(*l*) *Confer quæ supra, remarque D.*

(*m*) *Not. pag. 310.*

(*n*) *Il dit qu'elle étoit fille de Persée, & qu'Amphitryon étoit fils d'Alcée fils de Persée.*

(*o*) *Voiez l'article* Gorgophone *pag. 1360. col. 2.*

(*p*) *Act. 4. sc. 4. v. 54.*

(*q*) *Not. pag. 311.*

(*r*) *Schol. Apollon. in Argon. l. 1. v. 747.*

(*s*) *Madle. le Fevre dans sa preface.*

TELLIER (MICHEL LE) Chancelier de France, mort le 30. d'Octobre 1685. Voiez son éloge dans le Dictionaire de Moreri. Il laissa deux fils, dont l'un a fait un grand bruit par toute l'Europe sous le nom de (*A*) Marquis de LOUVOIS : l'autre est un des plus illustres Prelats de l'Eglise Gallicane, par son sçavoir, & par la vigueur avec laquelle il a toûjours soutenu † les préeminences & les droits de sa dignité, & redressé les faux pas des (*A* Δ) Reguliers de son Diocese. Il est Archevêque de Rheims. Il a dressé l'une des plus belles bibliotheques qui soient en France. Voiez le catalogue qu'il en donna au public ‡ l'an 1693. Il continuë β tous les jours à l'enrichir de toute sorte de livres, & il en laisse l'entrée libre à tous les curieux, qui ont besoin de profiter de cet admirable magazin d'érudition.

† *Voiez les Memoires qu'il a publiez sur la seance des Cardinaux au Parlement de Paris, & contre l'érection de Cambrai en Metropole.*

‡ *Sous le titre de* Bibliotheca Telleriana, *in fol.*

β *On écrit ceci au mois de Juin 1701.*

TELMESSE, en Latin *Telmessus* γ, ville maritime aux extremitez φ de la Lycie, au pié d'une montagne de même nom, laquelle est une partie du mont Cragus. Cette ville fut donnée par les Romains * à Eumenes, lors qu'ils eurent defait Antiochus; mais les Lyciens la recouvrerent ‡ après que le roiaume d'Eumenes eut été ruiné. Ce qui a fait le plus parler d'elle, est le naturel prophetique de ses habitans. Tout le (*A*) monde y naissoit devin; les femmes & les enfans y recevoient de la nature cette faveur. Ce fut là que (*B*) Gordius alla se faire interpreter un prodige qui l'embarassoit : il en aprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car aiant rencontré une belle fille à l'entrée de Telmesse, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il se pût adresser. La fille s'enquit tout aussi-tôt de ce qu'il avoit à proposer au devin, & l'aiant su, elle lui en donna le sens; & ce fut une très-agreable nouvelle : sa reponse fut que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la prophetesse s'ofrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit. Ciceron (C) a cru que ceux de Telmesse & des environs devinrent grans obser-

γ *Ptolomée l. 5. c. 3. la nomme* Τελμισσός *Strabon l. 14. pag. m. 457. & Etienne de Byzance* Τελμισσός.

φ Quæ Lyciam finit urbs Telmessus. *Plin. l. 5. c. 27. Mela l. 1. c. 15.* Vide ibi Is. Vossium.

* *Livius l. 37.*

‡ *Strabo pag. 458.*

sa pensée. Il trouve mauvais que les Paiens eussent mis entre les actes de religion la solennité des jeux publics, & qu'ils eussent consacré ces jeux à quelque Divinité. Il demande la raison de cette conduite, & il supose qu'on lui repond qu'en celebrant ces jeux-là, on se reconcilioit avec les Dieux; on leur faisoit perdre le souvenir des injures qu'ils pouvoient avoir reçuës. Sur quoi par forme de replique il demande, *si Jupiter quite sa mauvaise humeur à cause qu'on jouë l'Amphitryon de Plaute?* Il est bien certain que l'institution des jeux publics avoit eu pour cause quelque malheur de la Republique, & quelque dessein d'honorer solennellement à l'avenir la Divinité dont on craignoit le courroux; mais ensuite la celebration anniversaire n'en étoit point affectée au tems des malheurs publics; elle alloit son train dans l'abondance comme dans la disette, & l'on y faisoit même plus de depenses de toute nature durant la prosperité de l'état, que durant l'adversité.

(*A*) *Sous le nom de Marquis de* LOUVOIS.] Il mourut à Versailles le 16. de Juillet 1691. dans sa 51. année. Il étoit Ministre & Secretaire d'Etat, & revêtu de plusieurs emplois. On ne sçauroit faire mieux son éloge, qu'en disant que toute l'Europe fut persuadée que sa mort seroit plus utile aux affaires des Alliez, que le gain d'une bataille rangée, & que la conquête de deux ou trois places. Mr. de Barbesieux l'un de ses fils, succeda à la charge de Secretaire d'Etat, & mourut le cinquiéme Janvier 1701. Mr. l'Abbé de LOUVOIS son autre fils aime extremement les lettres. Il se fit admirer à la sortie de l'enfance, par les solutions qu'il donna aux difficultez qui lui furent proposées sur Homere, en presence de beaucoup de monde. Lisez ce passage de la suite du Menagiana. (*a*) *M. l'Abbé de L...... qui dans un si jeune âge fait paroistre tant de science dans la langue grecque, m'a fait l'honneur de me citer sur ce sujet, & de louer l'application de ces deux vers dans une illustre assemblée, qui fut tenuë chez lui il y a quelque tems en presence des plus habiles gens du Royaume, qui lui proposerent des difficultez sur Homere, ausquelles il répondit avec une présence d'esprit admirable. Une des plus considerables fut celle que lui proposa M. l'Abbé Faydit, savoir si Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ses livres de l'Iliade ou de l'Odissée. Il repondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot* Ἰουδαῖοι *ne se trouvoit point dans Homere*, &c. Voiez dans l'original l'instance de Mr. Faydit, & la replique qui lui fut faite. Il n'est pas besoin d'avertir que l'ouvrage qu'on a imprimé en Hollande l'an 1695. sous le titre de *Testament politique du Marquis de Louvois*, est une piece supposée. Personne n'en doute; mais tout le monde ne sçait pas que l'auteur de cette piece demeure à Paris, & qu'il est Catholique de naissance.

(*a*) *Suite du Menagiana pag. 294. édit. de Holl.*

(*A* Δ) *Et redressé les faux pas des Reguliers de son Diocese.*] J'en pourrois citer beaucoup d'exemples : mais je me contenterai d'indiquer ce qu'on a vu ci dessus dans la remarque M de l'article de François d'Assise, & dans la remarque *I* Δ de l'article *Mariana*. Voiez aussi les lettres historiques du mois de Juillet 1697.

(*A*) *Tout le monde y naissoit devin.*] Je ne veux pas qu'on m'en croie sur ma parole; c'est pourquoi je cite un historien considerable. (*b*) Τὸν δὲ (γόρδιον) ἐκπλαγέντα τῇ ὄψει, ἰέναι κοινώσοντα ὑπὲρ τοῦ θείου παρὰ τοὺς Τελμισσέας τοὺς μάντεις. εἶναι γὰρ τοὺς Τελμισσέας σοφοὺς τὰ θεῖα ἐξηγεῖσθαι, καὶ σφίσιν ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶ τὴν μαντείαν. *Gordium spectaculo attonitum, Telmissenses vates communicandæ rei causa adiisse. (esse enim Telmissenses peritissimos prodigiorum interpretes, & vaticinandi scientiam ipsis pariter atque uxoribus & liberis ab ortu insitam esse).* (*c*) Pline semble nous enseigner que la ville de Telmesse qu'il nomme très-religieuse, avoit été un des principaux sieges de la Magie; il ne fait pas difficulté de l'associer à la Thessalie à cet égard. Or il n'y eut jamais de païs plus decrié sur le chapitre des sortileges que la Thessalie.

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures, portentaque THESSALA *rides?*

Horace qui parle ainsi dans la 2. épitre du 2. livre, se sert souvent d'une pareille expression; & il paroît par Lucain que (*d*) *Thessala* ou *Thessalis* tout court signifioit une sorciere. A le bien prendre le passage de Pline n'est pas moins significatif sur le caractere des Telmessiens, que le passage d'Arrien. Voiez ce qui sera cité de Ciceron ci-dessous.

(*b*) *Arrian. de expedit. Alex. l. 2. pag. m. 85. 86.*

(*c*) Nec postea quisquam dixit quonam modo venisset Telmessum religiosissimam urbem, quando transisset ad Thessalas urbes. *Plin. lib. 30. c. 1.* Le P. Hardouin sur l'autorité de bons manuscrits met *matres* au lieu de *urbes*.

(*d*) *Lib. 6. vers. 451. vide Harduin. in Plinium, tom. 4. pag. 771.*

(*B*) *Ce fut là que Gordius alla se faire expliquer.*] Cette histoire est dans Justin (*e*); mais pour l'y trouver il ne faut pas suivre la leçon ordinaire; il faut au lieu de *vicina urbis* lire *Telmissi urbis*, ou *Telmisina urbis*, selon la (*f*) correction des plus habiles critiques. Voici le passage sur ce pied-là: *Gordius cùm in his regionibus bubus conductis araret, aves eum omnis generis circumvolare cœperunt. Profectus ad consulendos augures vicina urbis, obviam in porta habuit virginem eximia pulcritudinis; percontatus eam quem potissimum augurem consuleret, illa audita causa consulendi, guara artis ex disciplina parentum,* regnum ei portendi, *respondit, polliceturque se & matrimonii & spei sociam. Tam pulcra conditio, prima regni felicitas videbatur.* Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (*g*) en recitant l'avanture de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux devins de la ville de Telmesse. La suite n'est pas conforme dans toutes les circonstances à la narration de Justin; mais cela importe peu presentement à nôtre fait. Je ne laisse pas de dire que la traduction d'Arrien a fourré *Telmissensium* où il ne faloit pas. Ce ne fut point à l'assemblée des habitans de Telmesse, que le chariot porta Midas accompagné de son pere & de sa mere, mais à celle des Phrygiens.

(*e*) *Lib. 11. c. 7.*

(*f*) *Voiez le Justin de Mr. Gravius pag. 230.*

(*g*) *Ubi supra.*

(*C*) *Ciceron a cru.*] Deux passages fort prés l'un de l'autre font la preuve que je veux aporter ici. Le premier contient ces paroles: (*h*) *Licet videre & genera quædam & nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Caria est, qua in urbe excellit Aruspicum disciplina.* Voici l'autre : *Tum Caria tota præcipueque Telmessenses quos ante dixi, quod agros uberrimos maximeque fertiles incolunt, in quibus multa propter fœcunditatem fingi gignique possunt, in ostentis animadvertendis diligentes fuerunt.* Comme Telmesse étoit aux extremitez

(*h*) *Cicero, libro 1. de divinat.*

observateurs des prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile qui produisoit plusieurs singularitez. Mais d'autres remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmessus † grand devin qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient venerées par les habitans. Elles reposoient sous leur autel d'Apollon, qui β étoit son pere. Voilà selon les prejugez du Paganisme, d'où devoit sortir l'esprit de divination qui se faisoit tant remarquer dans ce lieu là. Telmessus pendant sa vie avoit enseigné l'art de deviner, & il devoit après sa mort l'inspirer à ses devots. Ajoutons à cela que sa mere, fille d'Antenor, avoit été possedée de ce même esprit. Apollon γ l'en avoit investie après avoir couché avec elle, metamorphosé en petit chien. Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous y aprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus. On y δ entrevoit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici; & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'oracle de Dodone, avec un compagnon de voiage, qui fonda une ville dont les habitans furent devins. C'est une grande presomtion qu'une semblable vertu fut conferée à Telmessus, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'autel qu'il fit construire, conformément à l'oracle. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon * Telmessien. Ceux de Telmesse avoient nommément beaucoup (D) de foi pour les songes. Aristandre qui étoit de cette ville, & qui fut l'un des plus habiles devins de son tems χ, avoit composé un ouvrage sur cette matiere. C'est aparemment lui qui moienna le traité que sa patrie fit avec Alexandre. Arrien a parlé de cet accord dans son premier livre. Je ne croi pas qu'on doive confondre (E) la ville de Termesse avec celle de Telmesse: il vaut mieux, ce me semble, en faire deux villes, & conserver le nom (F) de Telmesse à celle qui étoit sur les frontieres de la Lycie.

TENEDOS, ile de la mer Egée, proche le continent de l'Asie vis à vis de Troie. Quelques-uns disent ‡ qu'avant que Tenes fils de Cygnus y abordât, elle étoit inhabitée, & s'apelloit Leucophrys. Ce fut donc lui qui commença à y conduire des habitans. Il regna sur eux avec une si grande équité, qu'on l'honora d'une façon très-particuliere pendant sa vie, & qu'après sa mort on le mit au nombre des Dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville, & il fut cause que l'ile fut nommée *Tenedos* ⸸. Dans la suite des tems on aima mieux debiter qu'il n'y avoit point conduit la premiere colonie; mais qu'il y aborda comme (A) par miracle, & que les habitans eurent d'abord tant de respect pour un homme qui étoit si manifestement

mitez de la Lycie, elle étoit fort voisine de la Carie; c'est pour cela que Cice on l'a mise dans cette derniere Province. Etienne de Byzance l'y met aussi, mais il ajoûte que Philon & Strabon la mettent dans la Lycie, & qu'elle sert de borne à ces deux Etats.

(D) *Beaucoup de foi pour les songes.*] C'est Tertullien qui nous l'aprend. *Telmessenses*, dit-il (a), *nulla somnia evacuant, imbecillitatem conjectationis incusant.* Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croient que tous les songes signifient quelque chose; qu'il n'y en a point qui soit vuide de realité; & que l'imperfection de nos lumieres est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(E) *Je ne croi pas qu'on doive confondre la ville de Termesse avec celle de Telmesse.*] Strabon les distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu de hesiter. La maniere dont il caracterise la situation (b) de Termesse, montre que c'étoit une ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant degager ce passage, commandé par la ville de Termesse, la fit demolir. Pour ce qui est de (c) Telmesse, ce geographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au deçà du Xanthus, & beaucoup plus encore au deçà de Phaselis ville maritime, qu'il place assez près du mont Solyme, & de Termesse (d) *ville de Pisidie*, dit-il. Confirmons tout ceci par Arrien. Dès qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (e) que ce conquerant s'aquit la ville de Telmesse par un traité; qu'ensuite il passa le Xanthus; qu'il s'empara de la ville de ce nom, & de plusieurs autres qui se rendirent; qu'il marcha vers la province de Mylias; qu'il s'assûra de la place, d'où il envoia une partie de ses troupes à Perge par les montagnes, & marcha avec le reste le long de la mer; qu'il s'avança jusques à Side; qu'il rebroussa vers Aspende qui n'avoit pas tenu sa promesse; qu'il la contraignit de se rendre; qu'il alla à Perge, & de là dans la Phrygie; mais que comme la ville de Telmesse habitée par des Barbares, Pisides de nation, se trouva sur son chemin, il falut la prendre; que cela ne fut point facile à cause que cette place etoit sur une montagne escarpée, & que les habitans s'étoient saisis d'une montagne voisine; de sorte qu'ils étoient maîtres du detroit ou du defilé que ces 2. montagnes laissoient entre elles. Voilà justement la ville que Strabon nomme *Termesse*; & il est plus clair que le jour qu'Arrien parle de deux villes differentes, lors qu'il dit (f) que son Heros fit un traité avec Telmesse en entrant dans la Lycie; & qu'il assiega (g) Telmesse en marchant de Perge vers la Phrygie. Il ne s'agit plus que de sçavoir si ces deux villes doivent être nommées toutes deux Telmesse, comme elles le sont dans Arrien, ou si celle de Lycie doit avoir le nom de Telmesse, & celle de Pisidie le nom de Termesse, comme elles l'ont dans Strabon, dans Etienne de Byzance & dans Suidas: car le sentiment de quelques grans hommes qui reduisent tout à une ville, qui ait nom ou Termesse, ou Telmesse, ne paroît point soutenable. Celui qui (h) corrige dans Strabon *Termesse* par *Telmesse*, a contre lui l'autorité d'une (i) medaille, sur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cela prouve manifestement que la ville de Pisidie que Strabon apelle Τερμησσὸς est bien nommée; car puis que le côteau (k) qui étoit sur le promontoire de Termesse s'appelloit Solyme, & que les Termessiens s'apelloient aussi Solymes, il est clair que le peuple qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la medaille: or c'est le nom des Termessiens; donc Mr. Bochart a eu tort de lire *Telmissus* & *Telmissenses* dans ce passage de Strabon; & voilà une de ses etymologies par terre. Il dit que Casaubon a trouvé dans le manuscrit Τελμισσέων, au lieu de Τερμησσέων. Il faut les corriger par la medaille. Il ajoûte qu'Eustathius en citant Strabon a dit Τελμισσεῖς; mais Saumaise lui pouvoit aprendre qu'Eustathius n'a pas bien (l) fait de se servir de ce nom, & que d'ailleurs il a très-mal (m) entendu ce qu'il a cité.

(F) *Conserver le nom de Telmesse.*] Comme il y a plusieurs medailles (n) où l'on voit l'inscription ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il reste à sçavoir s'il ne faudroit pas nommer *Termesse*, cette ville de Lycie qui fait la matiere de cet article. Je croi sauf meilleur avis, qu'il la faut nommer Telmesse, car autrement il faudroit regarder comme corrompus non seulement les passages qu'on a (o) indiquez de Polybe, d'Arrien, d'Aristide, de St. Gregoire de Nazianze, de Ciceron & de Tite Live; mais aussi un grand nombre d'autres, de Plutarque, d'Elien, de Lucien, de Ptolomée, d'Etienne de Byzance, de Pline, de Pomponius Mela, de Tertullien, d'Arnobe &c. Par tout où le devin Aristandre est surnommé *de Telmesse*, il se seroit donc glissé une faute? Cela iroit loin. Il vaut donc mieux admettre deux noms; celui de Termesse pour la ville de Pisidie, & celui de Telmesse pour la ville de Lycie, où les gens étoient si sujets à l'inspiration. Corrigez avec Mr. de Saumaise l'endroit d'Arrien, où la ville de Pisidie est nommée Τελμισσός. *Male apud Arrianum (p) Τελμισσὸς vocatur quæ est Τερμησσός.*

(A) *Comme par miracle.*] Son pere trompé par les calomnies de sa femme le mit dans un coffre, & le jetta dans la mer. J'en parlerai ci-dessous (q). Je n'ai

† Sub Apollinis arula quæ Telmessi apud oppidum visitur, Telmessum esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur? *Arnob. l. 6. pag.* 193. Voiez Suidas ubi infra.

β *Dionysius in Originibus apud Suidam v.* Τελμισσεῖς.

γ *Idem Dionys. ib.*

δ *In voce* Γαλεῶται. *On l'y nomme* Τελμισσός.

* Τελμισσεῖς ἐν Καρίᾳ ἔθνος, ἔνθα Ἀπόλλωνος Τελμισσίου ἱερόν. Telmissus in Cariam venit, ubi Apollinis Telmissii templum. *Steph. Byzant. in* Τελμισσεῖς.

χ *Voiez son article.*

‡ *Diodore de Sicile l. 6. c. 17. Servius in Æn. l. 2. v. 21.*

⸸ Quasi Τεννέδος, *c'est-à-dire*, Tenni sedes. *Stephan. in* Τένεδος.

(a) *Tertull. de anima c. 46.*

(b) *Strabo, l. 13. sub fin p. 434. & l. 14. pag. 458.*

(c) *Idem l. 14. pag. 457. 458.*

(d) Τερμησσὸς Πισιδικὴ πόλις. *pag. 458.* Τερμησσὸς ἐστὶ Πισιδικὴ πόλις. *pag. 434.*

(e) *De expedit. Alex. l. 1. pag. 69. & seq.*

(f) *Pag. 69.*

(g) *Pag. 75. 76.*

(h) *Bochart Geograph. sacr. l. 1. c. 6.*

(i) *Apud Ezech. Spanhem. de usu & præst. numism. pag.* 477. 478.

(k) *Τῆς γὰρ Τερμησσοῦ ἄκρας ὁ ὑπερκείμενος λόφος καλεῖται Σόλυμος, καὶ αὐτοὶ δὲ οἱ Τερμησσεῖς Σόλυμοι καλοῦνται.* Et sane tumulus qui supra Termessum jacet promontorium, Solymus appellatur: ipsi Termessii vocantur Solymi. *Strab. l. 13. pag.* 433.

(l) Male Τελμισσεῖς vocat Eustathius. *Salmas. Exercit. Plinian. pag.* 784.

(m) Mira heic supinitas Eustathii in Strabonis verbis referendis. *Ibid.*

(n) *Spanhem. ubi supra.*

(o) *Id. ib. pag.* 478.

(p) *Salmas. ubi supra.*

(q) *Dans l'article* Tenes.

festement protegé des Dieux, & ensuite tant d'admiration pour ses belles qualitez, qu'ils lui † confererent la roiauté. Voilà comment tous les peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en soit, les avantures de Tenes ne peuvent pas avoir precedé le tems de Priam, puis que Tenes perdit la vie β lors qu'Achille saccagea Tenedos, durant la guerre de Troie. Alors l'ile étoit particulierement (B) consacrée à Apollon *Smintheus*. Ce fut derriere cette ile que les Grecs cacherent leur flotte, quand ils firent semblant de quitter leur entreprise; & c'est ce qui a fait plus parler (C) de Tenedos que toute autre chose, & qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Cependant cette ile a été recommandable pour de meilleures raisons. On y exerçoit une justice fort ζ severe: il y croissoit le meilleur origan du η monde: on y faisoit des vases de terre π qui étoient estimez: les raisins, les épis & la Ceres qui paroissent sur ses medailles *, temoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, (cela dure encore (D) aujourd'hui) & il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles (E) femmes que là. Je ne dis rien de la singularité de (F) ses écrevisses. Ce fut à Tenedos, selon quelques-uns ‡, qu'aborda Paris après l'enlevement d'Helene, & qu'avec ses cajolleries il la consola de ses (G) chagrins. Les habitans de Tenedos ne se trouvant pas assez de forces pour se maintenir dans l'independance, se soumirent ⸸ à la ville d'Alexandrie située dans la Troade.

† *Voiez Diodore de Sicile ib.*

β *Plut. quæst. Gr. pag. 197. Pausan. l. 10. p. 330.*

ζ *Voiez l'article* Tenes.

η *Antiphanes apud Athen. l. 1. c. 22. Voiez aussi Julius Pollux l. 6. c. 10. & Eustathius in Il. λ.*

π *Plutarchus int. tractat. de vitando ære alieno p. 828. & Scholiast. Aristoph. in nubib. act. 4. scen. 3.*

* *Vide Spanhem. epist. ad Laurent. Beger.*

‡ In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit. *Dares Phryg. de excid. Troja.*

⸸ *Pausanias l. 10. pag. 330.*

n'ai point trouvé dans les auteurs que j'ai consultez les circonstances de sa conservation; mais je trouve dans Muret (a) que Neptune aieul de Tenes vint au secours de son petit-fils, & que le coffre aiant été porté à l'ile de Leucophrys, y fut ouvert par les habitans, qui n'eurent pas plutôt sçu ce que c'étoit, qu'ils deférerent la roiauté à Tenes, &c.

(B) *Particulierement consacrée à Apollon* Smintheus.] Homere le temoigne clairement lors qu'il met cette priere à la bouche du prêtre Chryses:

Κλῦθί (b) μευ ἀργυρότοξ᾽, ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας
Κίλλαν τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις
Σμινθεῦ.

Audi me argenteum arcum gerens, qui Chrysam tueris
Cillamque valde divinam, Tenedoque fortiter imperas
Smintheu.

Strabon (c) a confirmé par ce passage ce qu'il venoit de dire, qu'il y avoit un temple d'Apollon Smintheus dans l'ile de Tenedos. Il y avoit de semblables temples dans quelques autres villes du voisinage (d), & la commune opinion est qu'Apollon fut honoré sous ce nom-là, à cause qu'il avoit tué les rats qui ruinoient les biens de la terre. Sa statuë dans le temple de Chrysa avoit un rat sous les pieds. Selon la dialecte du païs σμίνθος signifioit un rat. On recouroit à d'autres raisons que celle que j'ai alleguées: voiez ce que Mr. Cuper a doctement recueilli sur ce sujet dans ses Monumens antiques (e).

(C) *Plus parler de Tenedos que toute autre chose.*] Il n'y a point de college où l'on ne fasse aprendre par cœur le 2. livre de l'Eneïde; de sorte que tout ce qu'il y a de gens qui ont étudié ont la tête pleine de ces vers:

Est (f) in conspectu Tenedos notissima fama
Insula, dives opum, Priami dum regna manebant,
Nunc tantum sinus & statio malefida carinis.
Huc se provecti deserto in litore condunt.
. . . .
Et (g) jam Argiva Phalanx instructis navibus ibat
A Tenedo, tacita per amica silentia lunæ.

Les endroits de ce Roman ausquels l'écolier s'attache le plus, & dont par consequent les impressions sont les plus durables, sont le commencement & la fin du jeu du cheval de bois.

(D) *Cela dure encore aujourd'hui.*] Mr. Spon qui a été sur les lieux, assûre (h) que l'ile de Tenedos *est fertile en bons vins dont elle fournit Constantinople, & que les muscats y sont excellens*, qu'on y trouve *autant de gibier* qu'on veut, *mais particulierement des lievres & des perdrix.* Mr. Wheler son compagnon de voiage dit (i) *qu'elle est fertile en bled & en vin, & principalement en muscat dont on porte la plus grande partie à Constantinople.* Voiez le suplément de Moreri.

(E) *Il n'y avoit point ailleurs d'aussi belles femmes.*] Il y a dequoi s'étonner qu'un fait de cette nature n'ait pas eté raporté par plusieurs auteurs. Athenée qui avoit tant lu, & qui a cité tant d'ecrivains, n'auroit pas cité le seul Nymphodore, s'il en avoit conu d'autres qui eussent fait la même remarque. Quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit: (k) Καὶ Νυμφόδωρος δ᾽ ἐν τῷ τῆς Ἀσίας περίπλῳ, καλλίστας φησὶ γίνεσθαι γυναῖκας τῶν πανταχοῦ γυναικῶν ἐν Τενέδῳ τῇ Τρωϊκῇ νήσῳ. *Nymphodorus autem in Asiæ circumnavigatione Tenedias fœminas (ea Trojæ vicina insula est) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulcritudine superare tradit.* Un temoin qui avoit fait ou decrit le tour de l'Asie est d'un grand poids, & en vaut cent qui n'auroient jamais voiagé, ou qui n'auroient pas étudié l'histoire geographique. Encore que Theophraste n'assûre pas ce que Nymphodore avance, il peut neanmoins être allegué en temoignage; vu qu'il a dit (l) que comme parmi les barbares il y avoit des juges qui conoissoient de la sagesse & de l'œconomie des femmes, afin de decider qui etoient celles qui surpassoient en cela les autres; il y avoit pareillement à Tenedos, & à Lesbos certains juges qui faisoient la même chose, touchant la beauté des femmes: tant on étoit persuadé qu'il faloit porter honneur & respect aux dons mêmes de la fortune & du corps. C'étoit une charge bien delicate que celle de ces juges de Tenedos. Les Dieux mêmes la refuserent, & Paris eût fort bien fait de les imiter, car il acheta cherement la ruse (m) dont il s'avisa, & la possession d'Helene qu'il obtint pour sa sentence. Mais cet évenement fabuleux ne faisoit pas beaucoup d'impression; car non seulement il se trouvoit des personnes à Lesbos & à Tenedos qui vouloient être juges en matiere de beauté, mais aussi dans une ville du Peloponnese, où tous les ans il se faisoit une dispute de beauté, (n) & l'on distribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu ses concurrentes. Cela duroit encore du tems d'Athenée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes, mais il est fort étrange que les hommes (o) aussi aient disputé ce prix.

(F) *La singularité de ses écrevisses.*] Leur écaille representoit une hache; & c'est pour cela (p), selon Plutarque, que les habitans de Tenedos consacrerent une hache dans le temple de Delphes. J'aimerois mieux dire qu'ils la consacrerent, parce que les manieres qui s'observoient dans leurs tribunaux, & qui mirent en proverbe (q) la hache de Tenedos, les porterent à choisir une hache pour les armoiries de leur païs. Il paroit par leurs medailles que c'étoit leur symbole (r) perpetuel. Suidas (s) a parlé de ces écrevisses de Tenedos: il dit qu'on les trouvoit dans un ruisseau au quartier nommé *Asterma*. Mr. Bochart (t) remarque fort bien qu'il faut lire Ἀστέριον, & non pas Ἀστερίου, vu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Tenedos dont l'écaille étoit semblable à une hache, se trouvoient dans un lieu que l'on apelloit Ἀστέριον. Joint que selon Hesychius les premiers habitans de cette ile ont été nommez Ἀστέριοι, nom qui pourroit bien être procedé du lieu qui fournissoit les écrevisses. Cette conjecture de Mr. Bochart, & les corrections qu'il fait dans la traduction de ce passage de Suidas, sont cent fois meilleures que toutes les imaginations étymologiques qu'il étale, herissées d'Hebreu jusques aux dents, pour faire venir de la Phenicie les Tenediens.

(G) *Il la consola de ses chagrins.*] On ne pouvoit rien dire de plus modeste que ce qu'a dit le pretendu Dares Phrygien, *alloquio mitigavit.* Celui qui l'a (v) paraphrasé en vers ne s'est point tenu dans des bornes si étroites: il a poussé la chose aussi loin qu'elle pouvoit être poussée, & n'a rien laissé à supléer à l'imagination des lecteurs. Il est vrai qu'il leur laisse deux pierres d'achopement dans le chemin; l'une est qu'il supose que Paris ne jouit d'Helene qu'après avoir abordé à l'ile de Tenedos; cela n'est ni vraisemblable, ni conforme à l'Iliade, où l'ile de Cranaë beaucoup moins éloignée que Tenedos du lieu de l'enlevement, est la scéne de la derniere (w) faveur. L'autre difficulté se tire des riches presens que Paris est obligé de donner, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Cela choque le *decorum*, dans l'esprit de ceux qui conoissent la belle Helene: l'auteur s'en est aperçu, & de là vient cette exclamation à la suite des

(a) *Variar. lect. l. 1. c. 12.*

(b) *Homer. Iliad. lib. 1. v. 37.*

(c) *Lib. 13. pag. 415.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Ad calcem Harpocratis, edit. 1687. pag. 212.*

(f) *Æn. lib. 2. v. 21.*

(g) *Ibid. v. 254.*

(h) *Spon. voiag. to. 1. pag. 153.*

(i) *Whel. voiag. pag. 103.*

(k) *Athen. l. 13. pag. 609.*

(l) *Apud Athen. pag. 610.*

(m) *Il voulut que les plaideuses missent chemise bas.*

(n) *Nicias in Arcadicis apud Athen. pag. 609.*

(o) *Theophraste,* apud Athen. ib. *temoigne que cela se pratiquoit à Eles.*

(p) *De Pythiæ oraculis pag. 399.*

(q) *Voiez ci-dessous la remarque H & l'article* Tenes.

(r) *Vide Ez. Spanhem. epist. ad Laur. Beger.*

(s) *In* Τενέδιος *ξυνήγορος.*

(t) *Geograph. sacr. parte 2. l. 1. c. 9.*

(v) *Josephus Iscanus, Anglus, qui vivoit au XIII. siecle. Voiez son* Dares Phrygius de bello Troiano lib. 3. pag. m. 52. 53.

(w) *Voiez la remarque I de l'article* Helene.

Troade. Ils étoient riches au tems de Ciceron; cela paroît par ses harangues †. On jugea trop à la (H) rigueur l'afaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunitez : Ciceron les protegeoit ; mais il ne fut pas assez secondé. Cette ile peut avoir environ dix lieuës de tour β, & n'est qu'à deux lieuës & demie de la terre ferme d'Asie. Les Turcs y ont une forteresse, *qui n'est qu'une tour avec un boulevard garni d'environ 15. canons. Les Venitiens s'en étoient rendus maîtres pendant la guerre de Candie, mais les Turcs la reprirent par le moyen d'un tonneau de sequins, avec lequel ils gagnerent le Commandant* γ. Aristote δ avoit composé un livre de la Republique des Tenediens. Zoïlus ζ avoit écrit leur éloge, & y avoit debité un grand mensonge, savoir que la riviere d'Alphée avoit sa source dans l'ile de Tenedos. Les gazettes parloient souvent de cette ile, pendant que les Venitiens occupoient celle de Chio, dont ils s'étoient emparez l'an 1694.

TENES, ou TENNES, fils de Cygnus, donna son nom à l'ile de Tenedos, y aiant pris terre lors que son pere l'eut abandonné dans un cofre à la merci de la mer. Cygnus usa de cette rigueur, pour avoir été trop credule envers sa femme, belle-mere (A) de Tenes. Cette femme s'étoit plainte d'avoir (B) été violée par son beau-fils, & avoit allegué le faux temoignage θ d'un joueur de flûte. Voilà le fondement de la loi qui s'observoit dans l'ile de Tenedos, qu'aucun homme de cette profession n'entrât au temple. Tenes qui κ aparemment fut l'auteur de cette loi, extremement propre à éterniser la juste haine qu'il avoit conçuë contre son faux temoin, se montra digne du commandement par d'autres loix qu'il établit, & qu'il fit executer sans distinction de personne. Il condamna les adulteres à perdre la tête : & lors qu'on le vint consulter pour savoir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il fit reponse, *Que la loi soit executée.* De là vinrent des (C) medailles qui avoient d'un côté la figure d'une hache, & de l'autre le visage d'un homme & le visage d'une femme sur un même cou. De là vint encore, & de ce qui sera dit ci-dessous, que la hache de Tenedos passa en proverbe †, pour signifier une grande severité *. Tenes ordonna une autre chose bien singuliere, savoir qu'il y eût ‡ toûjours derriere le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur le champ à quiconque seroit convaincu de fausseté. D'autres disent qu'il ordonna, que le bourreau la hache haute se tint derriere les accusateurs, (CΔ) afin de faire mourir sur le champ ceux qui se

des vers où il a decrit les presens (a) & la jouïssance.

Proh scelus! an tantis potuisti pessima votis
Intulisse moras? expectabatque voluptas
Emptorem! O teneri miranda potentia sexus!
Præcipitem in lucrum suspendit femina luxum
Nec nisi conducto dignatur gaudia risu.

(H) *On jugea trop à la rigueur.*] Voici ce que Ciceron en (b) écrivit à son frere. *Tenediorum igitur libertas securi Tenedia præcisa est, cum eos præter me & Bibulum & Calidium & Favonium nemo defenderet.* Pausanias peut servir de commentaire à l'expression proverbiale de Ciceron, ou bien Etienne de Byzance. *Tenedia securis*, dit (c) ce dernier, *de iis qui vel asperè vel etiam magis concise abscidunt quæstiones & alias res.* Pausanias aiant raporté le coup de hache, avec quoi Tenes rompit la corde qui tenoit attache le vaisseau de Cygnus son pere, ajoûte (d), *Ex eo in proverbii consuetudinem venit ut quidquid quivis præfractè negaris, id Tenedia bipenni præcidisse dicatur.*

(A) *Sa femme belle-mere de Tenes.*] Nous aprenons de Pausanias (e) que Cygnus fils de Neptune regnoit à Colones dans la Troade, & qu'il eut deux enfans de Proclea fille de Clytius, & sœur de ce Caletor qui fut tué au siege de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étoient un fils nommé Tennes, & une fille nommée Hemithea. Après la mort de leur mere Cygnus se maria avec Philonome fille de Craugasus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tennes d'avoir voulu la violer, & c'étoit elle au contraire qui étoit devenuë amoureuse de son beau-fils, & qui n'en avoit été paiée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre auprès de celui de Thesée & de Constantin. Muret en a rassemblé quelques autres au chapitre 12. du 1. livre de ses diverses leçons. Voiez l'article *Fausta*.

(B) *D'avoir été violée.*] J'ai suivi mon auteur qui dit, *καταμαρτυρήσαντος αὐλητοῦ τινος βιάζεσθαι ταύτην.* Mais comme nous n'avons que des fragmens de cet ouvrage d'Heraclide, & que tout y sent la negligence & la precipitation d'un homme qui veut achever promptement un abregé, il n'y a point de doute qu'il ne manque ici quelques paroles. Une femme ne se plaint point à son mari d'avoir été violée; elle se contente de lui dire qu'on en a eu l'intention. Etienne de Byzance quoi qu'il ait passé par les mains d'un terrible abreviateur, ne laisse (f) pas de nous aprendre que Philonome femme de Cygnus ne se plaignit que de la mauvaise volonté de Tenes, & que le temoignage du joüeur de flûte n'alla pas plus loin. Pausanias ne fait aucune mention de ce temoignage; il veut que la seule plainte de Philonome ait persuadé Cygnus; mais il remarque qu'elle se plaignit seulement des mauvaises intentions de son beau-fils. (g) *ψεύδεται πρὸς τὸν ἄνδρα ὡς αὐτὴ μὲν οὐκ ἐθέλουσα, τὸν δὲ αὐτῇ Τέννην συγγενέσθαι θελήσαντα*, c'est-à-dire, *elle se plaignit faussement à son mari que sans qu'elle le voulût, Tenes avoit voulu jouir d'elle.* La version Latine de Romulus Amasæus me paroit aller au delà de l'original, *quod ille invitam & repugnantem constuprare conatus esset.* Le Latin signifie de grands efforts de corps; le Grec se peut entendre d'une pure & simple sollicitation.

(C) *De là vinrent des medailles.*] Mr. Beger (h) en a publié une frapée par ceux de Tenedos, où l'on voit d'un côté deux visages sur un seul & même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grape de raisin. Ces deux visages representent l'un un homme, l'autre une femme. Cet auteur pretend qu'on voulut exprimer par là l'union qui doit être entre les gens mariez. Ce ne fut point avec cet esprit que l'on frapa cette medaille de Tenes dont les anciens (i) font mention; mais plutôt pour signifier le suplice d'une femme adulteresse, & celui de son galant, & pour être un monument éternel de l'execution de la loi sur le propre fils de Tenes. Il est bon de voir ce qu'un (k) sçavant homme repondit à Mr. Beger. Ce qui fait quelque peine, c'est qu'on a des medailles de Tenedos dans lesquelles l'un des visages represente un vieillard, l'autre represente une jeune femme; dans d'autres les deux visages representent de jeunes gens, &c. Ces variations font croire que l'on ne frapoit pas toutes ces medailles selon le premier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre: à moins qu'on ne voulût dire qu'autant de fois que la loi de Tenes étoit mise en execution, autant de fois on frapoit une medaille, & que les deux têtes sur un même cou varioient ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens, selon les qualitez personnelles de ceux qui avoient été punis. Il ne seroit pas fort étonnant qu'un barbon eût été trouvé en flagrant delit avec une jeune femme.

(CΔ) *Que le bourreau la hache haute se tint derriere les accusateurs, afin de faire mourir sur le champ.*] Suidas assûre cela: Ἐνομοθέτησε, dit-il (l), *τοῖς τὰ ψευδῆ κατηγοροῦσιν ὄπισθεν παρεστάναι τὸν δήμιον πέλεκυν ἐπηρμένον ὡς ἐλεγχθέντας παραχρῆμα ἀναιρεῖσθαι. Legem tulit ut carnifex securim sublatam tenens à tergo astaret illis qui falsa crimina objicerent, ut convicti ex tempore occiderentur.* Ceci me fait souvenir d'une maxime qu'un Jurisconsulte François du XVI. siecle a commentée. Elle porte qu'un homme qui entreprend de combatre la religion dominante, & legitimement établie depuis plusieurs siecles, ne doit être écouté que sous cette condition, c'est qu'il sera puni du dernier suplice s'il ne persuade pas que son opinion particuliere est plus veritable que l'opinion du public. (m) *Qui antiqua, legitima atque ordinaria sacra audet in con-*

tro-

(a) Hæc faciles emere turos, domuere rebelles Amplexus, pepigere fidem, non jam oscula reddit Non reddenda negat Helene, sed pectore toto Incumbens, gremium solvit, premit ore, latentem Furatur Venerem, jamque expirante Dione Conscia secretos testatur purpura rores. Proh scelus &c.

(b) *Cicero ad Q. fratrem lib. 2.*

(c) *Τενέδιος πέλεκυς ἐπὶ τῶν ἀποτόμως καὶ μᾶλλον συντόμως ἀποκοπτόντων τὰ ζητήματα, καὶ τὰ ἄλλα πράγματα. Steph. Byzant. voce Τένεδος.*

(d) *Ἐπὶ τούτῳ μὲν ἐς τοὺς ἀρνουμένους στερρῶς λέγεσθαι καθέστηκεν ὡς ὁ δεῖνα ὅστις δὴ Τενεδίῳ πελέκει τόδε τι ἀποκόψειε. Pausan. l. 10. p. 330.*

(e) *Lib. 10. pag. 329.*

(f) *Τὸν γὰρ αὐλητὴν ἡ Φιλονόμη πρὸς Κύκνον ἤγαγε μαρτυροῦντα ὅτι Τέννης αὐτὴν ἤθελε βιάσασθαι.* Tibicinem enim Philonome ad Cygnum duxit, qui testabatur Tennem voluisse Philonomæ vim inferre. *Steph. Byzant. in voce Tenedus.*

† *In Verrem l. 3.*

β *Wheler, voiage pag. 103. Strabon l. 13. p. 415. lui donne 80. stades de circuit, & 40. au canal qui la separe de l'Asie.*

γ *Spon, voiage to. 1. p. 153. édit. de Holl.*

δ *Stephan. in Τένεδος.*

ζ *Strabo l. 6. p. 187.*

θ *Plutarque* Quæst. Græc. n. 28. p. 297. *le nomme Molpus.*

κ *Voiez la remarque G.*

‡ *Voiez la remarque H de l'article* Tenedos.

* *Ex Heraclide de Politiis.*

† *Suidas in Τενέδιος ἄνθρωπος.*

(g) *Pausan. lib. 10. pag. 329.*

(h) *Observat. in numism. quædam pag. 61.*

(i) *Heraclides de politiis. Aristoteles apud Stephan. de Urbib. voce Τένεδος. Suidas voce Τενέδιος ξυνήγορος.*

(k) *Ex. Spanhemius in ipso opere Begeri. Vide etiam Gisb. Cuperum ad calcem Harpocratis p. 203. edit. 1687.*

(l) *Suidas in Τενέδιος ἄνθρωπος.*

(m) *Petrus Ærodius decretorum lib. 1. pag. 18. edit. Paris. 1573. in 8.*

se trouveroient coupables d'une fausse accusation. Aristote dit en general * que le Roi de Tenedos rendant justice avec une hache, faisoit mourir promtement & sans delai tous ceux qui avoient fait tort à quelcun. Il ne faut pas s'étonner après cela que le proverbe ‡, *C'est un homme de Tenedos*, ait signifié des gens dont la mine donnoit de la crainte. Tenes étendit jusques sur son pere son inflexibilité. Cygnus aiant conu la calomnie de sa femme, voulut reparer le tort qu'il avoit fait à son fils, & il passa dans l'ile de Tenedos pour lui en faire satisfaction μ. Il attacha son vaisseau à un arbre ou à un rocher, mais Tenes en colere coupa brusquement les cordes avec sa hache. On ne dit point ce (D) qu'il fit à Cygnus ensuite de cette brusquerie; mais nous aprenons que le pere & le fils furent tuez par Achille pendant la guerre de Troie: le premier lors que les Grecs ξ descendirent de leurs vaisseaux; le second lors qu'Achille † alla ravager l'ile de Tenedos. Tenes voulut secourir sa chere (E) sœur Hemithea poursuivie par Achille, & n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup (F) de suites. Il a été honoré comme un Dieu (G) dans l'ile de Tenedos. Voiez l'article de cette ile.

TEOS, l'une des douze villes de l'Ionie, reconoissoit (A) Athamas pour son premier fondateur †. Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas fils d'Eole, conduisit à Teos une colonie

* *Apud Suidam in voce sequenti.*

‡ *Voiez Erasme aux proverbes* Tenedia bipennis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.

μ *Pausanias l. 10. pag. 330.*

ξ *Ovidius Metam. l. 12.*

‡ *Plutarch. quæst. Gr. pag. 297.*

† *Pausanias l. 7. pag. 208. Strabo l. 14. circa init.*

troversiam adducere, eum non audiendum esse, nisi periculo sui capitis, si non persuadeat veriorem esse suam sententiam. Il cite là-dessus un grand exemple tiré de Josephe au chapitre 6. du 13. livre des antiquitez Judaïques. Les Juifs & les Samaritains s'étant querellez dans la ville d'Alexandrie sur la question si le temple de Jerusalem étoit preferable à celui de Garizim, cette cause fut evoquée au Conseil du (a) Roi d'Egypte; & avant qu'elle fût plaidée il fut decidé, que les avocats du parti vaincu seroient condamnez à mort. L'avocat des Juifs parla le premier (†), & prouva si clairement la justice de sa demande, qu'on lui accorda un arrêt conformement à ses conclusions, de sorte que Saobeus & Theodose les deux Avocats des Samaritains furent condamnez à perdre la vie. Le même Jurisconsulte (b) allegue la loi de Zaleucus, selon laquelle tous ceux qui proposoient des innovations le devoient faire la corde au cou, afin que s'ils ne persuadoient pas l'abrogation des vieilles coutumes, ils fussent étranglez sur le champ, & il conclut par souhaiter que l'on en usât de même en France. Il s'imagine que par là l'on eût prevenu les factions, & les confusions que le desir de la nouveauté avoit fait naitre dans le roiaume. (c) *Quibus omnino rationibus atque conditionibus si nos, præsertim hoc tempore uteremur, quo is demum nihil scire & illiberalis esse dicitur, cui non placent absurdissima quæque, modo recentissima: non ita planè res incerta essent ac turbulenta, neque tam multi multarum partium, factionum, opinionum auctores evaderent: cùm suo saltem periculo eas deserent amare, colere, pacem patriamque, leges ac magistratus, quæ odio sanè prosequuntur.* On voit bien qu'il eût voulu que la dispute qui s'éleva entre les prêtres, & les sectateurs des Protestans se fût vuidée comme celle d'Alexandrie; mais avoit-on en France un tribunal qui fût semblable à celui du Roi d'Egypte? celui-ci étoit composé de gens qui n'étoient ni Juifs ni Samaritains. Les parties contestantes pouvoient donc croire qu'on les jugeroit sans aucune partialité. Luther & Calvin & leurs adherans ne pouvoient pas se promettre la même chose, puis que les mêmes gens qui auroient été leurs juges eussent été aussi leurs parties. On ne peut donc point étendre sur les matieres de religion la loi de Zaleucus, ni celle du Roi de Tenedos.

(a) *Ptolomée Philometor.*

† *Notez que Josephe a oublié de marquer si les Avocats des Samaritains parlerent. Il nous porte à croire que le procés fut jugé sans qu'on les eût entendus. Il n'y a point d'aparence que le Roi d'Egypte ait fait cette faute. C'est Josephe qui a peché contre les loix de l'histoire.*

(b) *Id. ib. pag. 20.*

(c) *Id. ib.*

(D) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Comme je n'ai fait que suivre Pausanias, j'ai laissé la narration de ce voiage très-imparfaite. On voit bien que cet auteur ne songeoit principalement qu'à decrire des statues & des tableaux, & qu'il n'examinoit pas toûjours si les histoires qu'il raportoit en chemin faisant étoient étranglées. Il fait prendre terre à Cygnus dans l'ile de Tenedos; il lui fait attacher sa barque à un tronc ou à une pierre; il fait venir Tenes qui coupe la corde, & voilà tout. Au moins devoit-on nous dire si le fils permit au pere de demeurer dans Tenedos, ou de s'en retourner au logis. (d) Conon quoi que nous ne l'aions qu'en extrait, nous aprend cette avanture beaucoup mieux que Pausanias; Cygnus avoit attaché sa barque, mais il n'avoit pas pris terre; il prioit son fils d'oublier tout le passé, mais il l'en prioit dans sa barque. Tenes pour empêcher qu'il n'en sortît, donna de sa hache sur les cordes. Chacun voit sans peine ce que devint Cygnus; il s'en retourna chez lui.

(d) *Apud Photium pag. 437.*

(E) *Sa chere sœur.*] C'est avec raison que je me sers de cette épithete, puis qu'Hemithea fut (e) si desolée de la disgrace de son frere, que Cygnus l'enferma dans le même coffre, sur lequel il abandonna son fils à la merci de la mer. Suidas la loue encore davantage, puis qu'il dit (f) que de son bon gré elle voulut courir les mêmes risques que son frere. Il étoit bien juste que Tenes exposât sa vie, pour empêcher qu'une telle sœur ne fût violée: & neanmoins il perit dans une si juste cause; & l'on (g) pretend qu'Hemithea fut engloutie par la terre, & qu'il n'y eut que cela qui arrêtât les desseins d'Achille. Le remede fut un peu bien violent; & peu de personnes le trouveroient plus suportable que le mal. (h) Hemithea étoit fort belle.

(e) *Conon ubi supra.*

(f) *Ἐλομένης δὲ τῆς ἡμιθέας συγκινδυνεύειν τῷ ἀδελφῷ, ἀμφοτέρους καταπόντωσε.* Cum autem Hemithea cum fratre periculum idem subire voluisset utrumque conjecit in mare.

(F) *Eut beaucoup de suites.*] Achille aiant sçu que c'étoit Tenes qu'il avoit tué en fut marri; il le fit enterrer, & il tua un valet que Thetis lui avoit donné, & qui avoit mal executé les ordres de Thetis. Elle ne s'étoit pas contentée de recommander expressément à son fils de se garder bien de tuer Tenes, elle avoit de plus donné charge à ce valet d'avertir Achille dans l'occasion, afin que par megarde il ne desobeit pas à sa mere. (i) Plutarque ne donne point d'autre raison de ce soin de Thetis, si ce n'est que Tenes étoit aimé d'Apollon: mais (k) d'autres disent qu'il étoit effectivement son fils, & que Cygnus n'étoit que son pere putatif. Or selon les destinées il faloit qu'Achille mourût, dès qu'il auroit mis à mort un fils d'Apollon. Au reste ceux de Tenedos conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnerent que personne n'eût à prononcer ce nom-là au temple de Tenes. (l) Ils defendirent aussi aux joüeurs de flûte d'y entrer. Diodore de Sicile (m) n'aplique point ces deux defenses au temple de Tenes, quoi qu'il observe que les habitans de Tenedos lui en firent bâtir un, & qu'ils l'honorerent comme un Dieu. Il dit que Tenes lui-même ordonna que les joüeurs de flûte n'entrassent point dans le temple. Il ajoûte que le temple qui fut rebâti, après qu'Achille eut ruiné la ville, étoit celui où il n'étoit point permis de nommer Achille. Il est donc apointé contraire avec Plutarque, touchant le lieu auquel ces deux interdictions se raportoient. Il est bien certain que Tenes ne fut pas honoré d'un temple pendant sa vie.

(g) *Tzetzes in Lycophr.*

(h) *Plut. quæst. Gr. ubi infra.*

(i) *Id. ib. pag. 297.*

(k) *Tzetzes ibid.*

(l) *Plutarch. ib.*

(m) *Lib. 6. c. 17.*

(G) *A été honoré comme un Dieu.*] Nous venons de citer deux auteurs qui le temoignent. Ciceron sera le troisiéme; *Jam verò*, dit-il (n), *in Græcia multos habent ex hominibus Deos, Alabandum Alabandi, Tenedi Tenem.* Ce fut une des Divinitez que Verres vola. (o) *Tenedo, præterea pecuniam quam eripuit, Tenem ipsum qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur, hunc, inquam, ipsum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit magno cum gemitu civitatis.* Recueillons de là que l'ancienne Divinité de Tenedos, sçavoir Apollon Smintheus, étoit tombée dans l'oubli en quelque façon, depuis que Tenes avoit été mis au nombre des Dieux; car on ne reproche point à Verres d'avoir attenté sur la statuë de cet Apollon; marque évidente qu'elle n'en valoit pas la peine, comme celle de Tenes. Il semble que les hommes se gouvernent en matiere de religion comme en matiere d'amitié; il n'y a que les gens bien sages & bien raisonnables qui fassent plus de cas des anciens amis que des nouveaux. On fait ordinairement comme les coquetes, le dernier venu est le mieux privilegié. Les nouveaux saints pareillement font oublier les anciens. Les plaintes s'en trouvent dans les Ecrits de quelques personnes graves.

(n) *Cicero, lib. 3. de natura Deor. pag. m. 619.*

(o) *Id. in Verr. l. 3.*

(A) Cette ville *reconoissoit Athamas.*] Ortelius (p) s'imagine faussement, que Strabon & Etienne de Byzance disent qu'Anacreon l'a nommée *Athamas*, avant qu'elle s'apellât Teos. Ces deux auteurs disent seulement

(p) *In Thesauro Geograph. v. Teos.*

colonie d'Orchomeniens, à laquelle se joignirent dans la suite des tems d'autres colonies d'Atheniens & de Beotiens. Herodote dit * que Teos étoit au milieu de l'Ionie, & que ce fut la raison pourquoi Thales avoit conseillé aux Ioniens d'y établir le siege de leurs dietes generales. Strabon qui l'a posée dans une peninsule, a eu beaucoup plus de raison que Pline ‡ qui en a fait une ile; car il est certain que Teos étoit β sur le côté meridional de l'isthme (B) vis-à-vis de Clazomene, qui étoit sur le côté septentrional. Ceux de Teos ne pouvant plus se defendre contre les troupes de Cyrus commandées par Harpalus, se γ mirent sur mer en la 59. Olympiade, & allerent planter une colonie à Abdere dans la Thrace. Suidas en ε parlant d'Anacreon (C) qui étoit de Teos, semble dire que ce fut sous Darius fils d'Hystaspes que les Teiens s'en allerent à Abdere; car il dit qu'Anacreon s'y retira, chassé de Teos à cause de la revolte d'Histiéus. Il y en eut quelques-uns ξ dans les tems suivans qui retournerent à leur patrie. Cette ville a produit non seulement Anacreon, mais aussi le ‡ poëte Scythinus, l'historien † Hecatée, & cet Apellicon qui amassoit tant de livres. Etienne de Byzance fait mention d'une autre ville nommée Teos, qu'il met au païs des Dirbes dans la Scythie: mais comme on ne sauroit deterrer qui sont ces gens-là, & qu'ils doivent être differens de ceux qu'il nomme Dyrbées, on juge que ce passage est fautif.

* *Lib.* 1. *c.* 170.

‡ *Lib.* 5. *c.* 31.

β *Strab. ib. Pompon. Mela l.* 1. *c.* 17. & *ibid. Is. Vossius.*

γ *Herod. l.* 1. *c.* 168. *Strabo l.* 14 *pag. m.* 443.

ε *Voiez la remarque I de l'article Anacreon.*

ξ *Strabo ibid.*

‡ *Stephanus in* Τέως.

† *Strab. ib.* & *l.* 13. *pag.* 419.

TERMESSE, ville de Pisidie. Voiez la remarque E de l'article TELMESSE.

TETTI (SCIPION) en Latin *Tettius*, savant homme dans le XVI. siecle, étoit de Naples. Sa fin fut malheureuse; on le defera comme imbu de mauvaises opinions touchant la Divinité, & on l'envoia (A) aux galeres. Il est auteur du traité de *Apollodoris*, que Benoît

ment qu'Anacreon l'a nommée *ἀθαμαντίδα*, à cause qu'elle avoit été fondée par Athamas. Il faut bien faire difference entre les noms qui sont affectez à une ville, & les épithetes qu'on lui donne en versifiants; & par là Ortelius seroit convaincu de s'être trompé, quand même il eût dit que Teos a porté le nom *Athamantis*. En bien comptant on trouveroit qu'il a fait trois fautes. 1. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2. Il a pris une épithete pour un nom propre. 3. Il a cru que la patrie d'Anacreon ne s'apelloit point Teos, lors que ce poëte la nommoit Athamantide. Charles Etienne est tombé dans les mêmes fautes.

(B) *De l'isthme vis-à-vis de Clazomene.*] Voici un passage de Pomponius (a) Mela qu'il nous faut examiner: *Super angustias, hinc Teos, illinc Clazomenæ, & quia terga jungunt confinio adnexa maris, diversis frontibus diversa maria prospectant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *qua terga agunt, confinibus adnexa muris diversis frontibus diversa maria prospectant.* Mr. de Saumaise ne trouvant point là son compte, a corrigé (b), *Quæ terga agunt confinio adnexa maris, adversis frontibus diversa maria prospectant.* Isaac Vossius cherchant toûjours noise à ce critique veut (c) qu'on lise, *Quæ terga agunt confinio adnexa muri diversis*, &c. Il apelle une erreur insigne d'avoir changé *diversis* en *adversis*, car, dit-il, si ces deux villes avoient *frontes adversas*, elles ne regarderoient point la mer, mais elles se regarderoient l'une l'autre; *manifeste*, continuë-t-il, *hic tergum pro fronte, & frontem pro tergo accepit vir doctissimus.* Il faut avoir lu bien negligemment le passage de Mr. de Saumaise, puis qu'on lui suscite un tel procés. Comment prendroit-il le front pour le dos, lui qui remarque expressément que ceux de Teos avoient devant eux la mer de Clazomene, comme ceux de Clazomene avoient devant eux la mer de Teos? Il veut que chacune de ces villes ait eu la mer devant & derriere; que chacune ait eu derriere soi la mer auprès de laquelle on l'avoit bâtie, & au devant de soi la mer sur laquelle on avoit bâti l'autre ville. La censure de Vossius est donc nulle à cet égard. La raison sur quoi il la fonde, sçavoir que ces deux villes se seroient entre-regardées, si la correction de Saumaise avoit lieu, n'est pas meilleure; car on n'a point pretendu nier qu'elles ne s'entre-regardassent, au contraire on l'a suposé (d) ou même declaré manifestement: mais par cela même on a pretendu que chacune de ces deux villes regardoit la mer sur laquelle l'autre étoit bâtie. Outre cela il me semble que Vossius ne devoit point assûrer que Teos & Clazomene n'avoient la mer que par devant, & qu'il y avoit entre elles une muraille qui occupoit la largeur de l'isthme. Ceci eût eu besoin de preuve, & n'auroit pas été oublié par tous les anciens auteurs s'il eût été vrai. Ainsi la correction de Pincianus *muris* pour *maris*, adoptée en partie par Mr. Vossius, ne doit pas nous empêcher de suivre la correction de Saumaise en attendant mieux.

(a) *Lib.* 1. *c.* 17.

(b) *Exercitat. Plin. pag.* 861.

(c) *In Melam pag.* 85.

(d) Ita ut à tergo mare habeant vicinum cui adnexæ sunt, à fronte diversa maria prospectant. Teos enim adversa fronte prospectat mare in quo sitæ sunt Clazomenæ (*c'est ainsi que Saumaise parle au lieu de dire Clazomena*) & sinum Smyrnæum. Illæ contra Teon respiciunt & sinum cui juncta est Teos.

(C) *Anacreon qui étoit de Teos.*] (e) Moreri avance qu'il y a des gens qui disent, qu'Anacreon étoit *de Tejos ville de Paphlagonie.* Strabon & Ovide qu'il cite à la fin de son article, devroient être naturellement ceux qui raportent cela; mais il ne faut pas attendre de lui cette exactitude de citation. Il est pourtant vrai que Mr. Moreri n'est pas l'inventeur de ce fait; il l'a trouvé dans ces paroles de Charles Etienne (f); *Teium, urbs in Paphlagonia (ut Salustius scribit) in qua ortus fuit Anacreon.* A proprement parler on ne voit là nulle citation pour ce qui concerne la patrie de ce poëte, car Salluste ne paroît être allegué que pour temoigner qu'il y avoit une ville nommée *Teium* (g) dans la Paphlagonie. Ainsi on n'est pas plus avancé après avoir vu ce que dit Charles Etienne, qu'après avoir vu ce que dit Moreri. Mrs. Lloyd & Hofman ne nous soulagent pas mieux; ils ont suprimé la citation de Salluste dans l'article *Teium*, aiant cru sans doute qu'elle étoit fausse, & neanmoins il est sûr que Charles Etienne n'a point bronché-là: ils ont affirmé sans citer personne, que ce *Teium* ville de la Paphlagonie sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon; ils ont dit sous le mot *Teos*, qu'il y a des gens qui le font naître à *Teium*. Ils ne donnent donc aucun temoin que l'on puisse consulter; il a donc falu aller à la quête, & par ce moien on a trouvé qu'un des (h) scholiastes d'Horace a dit ces paroles; *Teia dicta est à Teo Anacreontis poëtæ lyrici oppido, quod in Paphlagonia esse Sallustius indicat, cum de situ pontico loquitur.* Sur la foi de ce passage je ne voudrois pas garantir que Salluste ait dit que *Teium* sur le Pont Euxin, est la patrie d'Anacreon. Ce pourroit bien être une glose du scholiaste, fondée sur ce qu'il avoit lu dans Salluste touchant cette ville de Paphlagonie. Mais quand même Salluste & d'autres auroient assûré qu'Anacreon a pris naissance dans cette ville du Pont Euxin, il ne faudroit pas douter qu'il ne fût nâtif de Teos dans l'Ionie.

(e) *Au mot* Teos.

(f) *Au mot* Teium.

(g) *Strabon lib.* 12. *pag. m.* 374. 375. *en parle, mais il ne la met point en Paphlagonie.*

(h) *In hæc verba od.* 17. *l.* 1. Fide Teïa dices laborantes.

(A) *On l'envoia aux galeres.*] Si Mr. de Thou ne nous eût apris cela, je ne pense pas qu'on en eût jamais rien sçu, car le curieux Nicodeme qui a fait tant de recherches sur les auteurs Napolitains, reconoit qu'il n'a sçu cette infortune de Tetti, que pour l'avoir luë dans Mr. de Thou. *Questo luogo del Tuano*, dit-il (i), *qui si e trascritto volontieri perche oltre alla lode che si da al Tetti in esso, si ha una notizia anche curiosa intorno al medesimo Tetti.* Les paroles de Mr. de Thou sont celles-ci: (k) *Ab eo* (Mureto) *de Scipionis Tettii Neapolitani casu cognovi, hominis undecunque, ut illi ajebat, doctissimi, qui delatus quod male de numine sentiret, remo mancipatus fuerat, & tunc an adhuc in vivis esset, incertum erat.* Mr. de Thou parle du tems (l) qu'il étoit à Rome, & des conversations frequentes qu'il avoit avec Muret. Raportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuana*: „ Durant le Pontificat de Sixte V. „ l'inquisition étoit fort rigoureuse. Muret me dit, „ nous ne savons que deviennent les gens ici. Je suis „ esbahi quand je me leve, qu'on me vient dire un „ tel ne se trouve plus, & si l'on n'en oseroit par- „ ler. L'inquisition les executoit promptement. „ Il y a ici une faute de memoire. Muret mourut peu de tems après l'élection de Sixte V. en 1585. & Mr. de Thou demeura en France pendant cette année; il n'ouït donc rien dire à Muret sous ce Pape-là. Je ne croi point me tromper, si je dis que Mr. de Thou se souvenant d'un côté de ce que Muret lui avoit dit touchant les executions de l'Inquisition, & sçachant de l'autre que Sixte V. fut très-severe, confondit ensemble le tems auquel Muret lui avoit parlé, & le tems auquel

(i) *Leon. Nicodemo addizioni alla Biblioteca Napoletana p.* 228.

(k) *In vita sua l.* 1. *p. m.* 1172.

FAUTE du Thuana.

(l) *C'est-à-dire de l'an* 1574.

Digitized by Google

Benoît Ægius (B) publia à Rome l'an 1555. Il eut beaucoup de part (C) à l'estime des sçavans.

TETTIX étoit de l'ile de Crete, & passa avec une flotte au Peloponnese. Il prit terre au promontoire de Tenare, & y bâtit une ville. Son sejour fut auprès d'un lieu que l'on apelloit Ψυχοπομπεῖον, parce qu'on y faisoit des ceremonies propres à apaiser les Manes. C'est là (Z) que fut envoié par la prêtresse de Delphes celui qui avoit tué le poëte Archilochus.

TEUCER, fils de Telamon & d'Hesione † sœur de Priam, alla avec douze vaisseaux au siege de Troie ‡, & y donna de belles preuves de son courage; mais il ne vengea point β l'affront qu'on fit à Ajax son frere, & n'empêcha * point que ce frere ne se tuât. Cela le (A) rendit si odieux à Telamon, qu'il en reçut ordre de ne mettre point le pied à Salamine. Il s'en alla donc busquer fortune; & abordant à l'ile de Cypre il y bâtit une ville, à laquelle il donna le nom du Roiaume de son pere dont il se voioit exclus, je veux dire qu'il (B) la nomma Salamine. Lors qu'il eut sçu que Telamon étoit mort, il voulut s'aller mettre en possession du Roiaume; mais Eurysaces fils d'Ajax l'en empêcha. Cette resistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'avanturier; il fit voile vers les côtes d'Espagne, & y aiant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Gallice, & s'y établit. Justin ┽ l'assûre; mais il y a plus d'aparence (C) que Teucer se fixa dans l'ile de Cypre. Il bâtit un temple à Jupiter dans Salamine, & il ordonna (D) qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divi-

auquel Sixte V. fut Pape. En conversation on n'y regarde pas de si près, & la memoire n'est point alors assez attentive aux choses, pour faire qu'on évite les anachronismes.

(B) *Que Benoit Ægius (a) publia à Rome.*] Il le joignit à son édition d'Apollodore, duquel il a traduit en Latin la bibliotheque. Il y a joint des notes où il fait souvent mention du Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme, & d'un sçavant personnage. (b) *Sic habes exemplar Scipionis Tetti Neapolitani, viri nobilissimi & summa doctrina & modestia & humanitatis incredibilis.* Voions ce qu'en dit Mr. Baillet dans la page 403. du 1. tome des jugemens des sçavans : „ Scipion Tetti Neapolitain avoit employé „ plusieurs années à son petit Traité des Apollodores, „ avant qu'on l'envoyât aux galeres. C'est un Ouvrage „ de deux feuilles; mais le public qui l'a trouvé bon, „ n'a point cru que ni la petitesse du corps, ni la lon„ gueur du tems, ni la disgrace de l'Auteur dût lui „ en faire perdre l'estime & le goût. „ Mr. Colomiés (c) a cru que Scipion Tetti n'a écrit que ce traité, & un catalogue de manuscrits publié (d) par le Pere Labbe : mais il devoit sçavoir que le même Pere lui attribuë, (e) *Bibliotheca scholastica instructissima Latinè, Gallicè, Italicè, Hispanicè, Anglicè & Græcè*, imprimée à Londres l'an 1618. *in* 8. Nicodeme n'en a point d'autre conoissance que celle que le Pere Labbe en donne.

(C) *Beaucoup de part à l'estime des sçavans.*] Nous sçavons par lui-même qu'il étoit lié d'amitié avec plusieurs personnes illustres. *Testes*, dit-il (f), *consciique nostrum utriusque laborum celeberrimi rerum antiquarum conservatores, nedum rei literariæ acerrimi patroni ac defensores, Achilles Maffeus, Gentilisque Delphinius. Testes amici alii literis & ingenio præstantissimi Carus Hannibal, Baptista Sigicellus, Antonius Augustinus, Alexandri duo, Picolominus & Corvinus, Marcus Casalius. Testes item alii quos longum esset enumerare. Denique & Fulvius Ursinus juvenis imprimis honestus & ornatus, & supra quam par sit ejus ætati Latinè & Græcè eruditus.*

(Z) *C'est là que fut envoié.*] Plutarque de qui j'ai pris tout cet article, s'exprime en cette façon: (g) *Ἐκελεύσθη πορευθεὶς ἐπὶ τὴν τοῦ Τέττιγος οἴκησιν ἱλάσασθαι τὴν τοῦ Ἀρχιλόχου ψυχήν. On lui commanda d'aller au logis de Tettix, pour apaiser l'ame d'Archilochus.* Selon Suidas on lui commanda d'aller à Tenare, où Tettix étoit enseveli, & d'y offrir des sacrifices propitiatoires à l'ame du fils de Telesicles (h). Goropius Becanus (i) ne consultant que Suidas, s'est faussement imaginé que ce Tettix étoit Archilochus lui-même. S'il avoit consulté Plutarque, il se seroit delivré d'erreur, & il n'auroit pas apliqué, comme il a fait, les paroles dont Archilochus (k) se servit contre un homme qui lui avoit dit des injures, *Τέττιγα τοῦ πτεροῦ συνείληφας; cicadam ala apprehendisti.* Voiez la remarque C de l'article *Archilochus*.

(A) *Cela le rendit si (l) odieux à Telamon.*] Teucer dans Sophocle predit cette disgrace; il prevoit que son pere le traitera de (m) batard; l'apellera lâche & poltron; l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frere, par l'envie de recueillir seul la succession; & le chassera du logis. Il remarque que Telamon ne rioit jamais, non pas même dans les occasions de joie; & qu'à plus forte raison seroit-il chagrin & bourru, en aprenant sur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Ciceron trouvoit sans doute très-beaux les vers où Pacuve decrivit la reception que ce pere fit à Teucer; car voici comme il en parle : (n) *Quid potest esse tam fictum quàm versus, quàm scena, quàm fabula? Tamen in hoc genere sæpe ipse vidi quum ex persona mihi ardere oculi hominis histrionis viderentur spondalia illa, dicentis,*

Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi,

Neque paternum aspectum es veritus.

Nunquam illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

- - - - Quem ætate exacta indigem

Liberum lacerasti, orbasti, extinxisti, neque fratris necis,

Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Flens ac lugens dicere videbatur? Quæ si ille Histrio quotidie cum ageret, tamen recte agere sine dolore non poterat, quid Pacuvium putabis in scribendo leni animo ac remisso fuisse?

(B) *Je veux dire qu'il la nomma Salamine.*] Un (o) oracle d'Apollon lui avoit promis que la nouvelle Salamine qu'il bâtiroit, ne seroit pas moins illustre que l'autre:

Certus (p) enim promisit Apollo
Ambiguam tellure nova Salamina futuram.

L'endroit où Horace dit cela est fort conu, parce que c'est un morceau de chanson à boire.

Teucer Salamina patremque
Cum fugeret, tamen uda Lyæo
Tempora populea fertur vinxisse corona,
Sic tristes affatus amicos;
Quò nos cunque feret melior fortuna parente,
Ibimus ô socii, comitesque:
Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.

. . . . .

O fortes pejoraque passi
Mecum sæpe viri, nunc vino pellite curas,
Cras ingens iterabimus æquor.

Teucer ne dit point dans Horace où il bâtiroit la nouvelle Salamine; mais dans Euripide il marque que ce seroit dans l'ile de Cypre; & c'est aussi là que tous les historiens marquent qu'il la bâtit, si vous en exceptez Messala Corvinus dont Meursius releve la faute. (q) *Itaque manifestus est error Messalla Corvini, qui in Sidonia conditam à Teucro dicit lib. de Augusti progenie.* Teucer qui patria profugus in Sidonia alteram Salaminam condidit.

(C) *Il y a plus d'aparence que Teucer se fixa dans l'ile de Cypre.*] S'il avoit été planter ses tabernacles en Espagne, Asclepiade de Myrlea qui avoit enseigné la grammaire en ce païs-là, n'eût point oublié de le dire dans la description qu'il fit des peuples qui l'habitoient; puis qu'il (r) n'oublia pas d'observer, que quelques-uns de ceux qui avoient porté les armes sous Teucer, s'établirent en Galice. Son silence est ici une forte preuve.

(D) *Qu'on y sacrifieroit un homme.*] Tacite qui (s) parle de la construction de ce temple, ne dit rien de ce sacrifice, & *Jovi Salaminio Teucer, Telamonis patris ira profugus.* C'est Lactance qui (t) nous en aprend ce que j'en raporte. *Apud Cypri*, dit-il, *Salaminem huma-*

(a) *Confer quæ supra pag. 282. littera y.*

(b) *Ægidius Spoletinus notis in Apollodor. p. 41. apud Nicodemum Biblioteca Napoletano p. 228.*

(c) *Mêlang. historiq. pag. 91.*

(d) *In nova bibliotheca MSS. supplementis.*

(e) *In biblioth. bibliothecarum.*

(f) *In tractatu de Apollodoris.*

(g) *De iis qui sero à numine puniuntur, pag. 560.*

(h) *C'étoit le pere d'Archilochus.*

(i) *Orig. Antverp. l. 4. apud Schottum biblioth. Hispan. pag. 378.*

(k) *Apud Lucianum in Pseudolog.*

(l) *Voiez dans Servius in Æn. lib. 1. v. 619. toutes les causes qu'on debite de la colere de Telamon.*

(m) *Agamemnon dans le 8. de l'Iliade v. 284. lui dit que Telamon l'avoit élevé avec soin quoi que batard.*

† *Voiez la remarque D de l'article* Telamon.

‡ *Hygin. c. 97.*

β Teucer non receptus à patre Telamone ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus cognomine patriæ suæ Salamina constituit. *Vell. Paterculus init.*

* *Ἐλήλατο ἀπὸ τῆς Σαλαμῖνος ὡς μὴ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ Αἴαντα κωλύσας σφαγιασθῆναι ὑφ' αὐτοῦ.* Ejectum Salamine eo quod Ajacem fratrem manus sibi illaturum minime prohibuisset. *Scholiast. Æschyl. in Persis.*

┽ *Justin. l. 44. c. 3.*

(n) *De Oratore l. 2. fol. 80.*

(o) *Euripide in* Helena *fait mention de cet oracle.*

(p) *Horat. od. 7. l. 1.*

(q) *Meursius in Cypro p. 58. Dans la page precedente il corrige Acron qui a dit sur la 7. ode du 1. livre d'Horace, que l'une des deux Salamines étoit* in Thraciæ regione *(il faloit dire* in Atticæ regione*) & l'autre dans l'ile de Cypre.*

(r) *Apud Strabonem l. 3. pag. m. 108.*

(s) *Tacit. Ann. l. 3.*

(t) *Lact. divin. inst. lib. 1. c. 21.*

Divinité. Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au tems de l'Empereur Hadrien. Les descendant de Teucer ont regné là pendant plusieurs siecles. Pausanias † dit qu'ils y ont regné jusques à Evagoras. C'est parler avec peu d'exactitude, car ils y ont regné plus (E) long tems. Ils ont aussi regné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax fils de Teucer. Un passage de Pausanias * donne lieu de croire que Teucer se maria avec une fille de Cinyras. Il fut assisté par le Roi des Tyriens, pour s'établir dans sa nouvelle domination. C'est Virgile λ qui nous l'aprend: son commentateur Servius ne nie pas que plusieurs n'aient dit cela. D'autres disoient que Teucer s'étoit rendu maître du païs sans ce secours. Homere ‡ le donne pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'armée des Grecs.

† *Lib.* 2. *pag.* 71.

* *Lib.* 1. *pag.* 3.

λ *Æn. l.* 1. v. 620.

‡ *Τεῦκρός θ' ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν τοξοσύνῃ, ἀγαθὸς δὲ καὶ ἐν σταδίῃ ὑσμίνῃ.* Teucerque qui præstantissimus Achivorum arte sagittandi, strenuus autem & in stataria pugna. *Homer. Iliad. l.* 13. *v.* 313. Voiez aussi l. 8. v. 266. & suiv. & Horace od. 9. l. 4.

☞ THAIS, courtisane Greque, suivit l'armée d'Alexandre, & fut cause de (A) la ruine de Persepolis. Elle se fit tellement aimer de Ptolomée Roi d'Egypte, qu'il ┼ l'épousa. On

┼ *Voiez la remarque A, vers la fin.*

humanam hostiam Jovi Teucrus immolavit, idque sacrificium posteris tradidit, quod est nuper Hadriano imperante sublatum. Ce qui m'embarrasse là-dedans, est que Porphyre (a) qui avoue que pendant fort long tems on a immolé des hommes dans Salamine, ne dit point que l'on en ait immolé à Jupiter, & qu'il declare que cette coutume cessa sous le regne de Diphilus, contemporain de Seleucus le Theologien. Ce Prince établit qu'au lieu d'un homme on immoleroit desormais un bœuf. Ce sacrifice etoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(a) *De abstinentia l.* 2. *Eusebe* de præpar. Evang. l. 4. c. 16. *S. Cyrille* in Julianum l. 4. *raportent tout le passage de Porphyre*, teste Meursio in Cypro pag. 61.

(E) *Ils y ont regné plus long tems.*] Il paroît par une harangue d'Isocrate que ce n'a pas été sans interruption; car il introduit Nicocles, qui après avoir touché que Teucer le chef de leur race avoit bâti Salamine, ajoûte qu'Evagoras son pere avoit recouvré le Roiaume que d'autres avoient perdu: & qu'il avoit mis les choses en un tel état, que non seulement les Pheniciens ne tirannisoient plus Salamine; mais aussi que cette ville avoit pour Rois, ceux à qui le Roiaume avoit apartenu au commencement. Voilà donc la posterité de Teucer sur le thrône après la mort d'Evagoras. Il est sûr que son fils Nicocles a regné dans Salamine. Quelques-uns (b) veulent que Demonicus y ait aussi regné, & qu'il ait été son fils. Isocrate leur adresse des harangues. Nous trouvons aussi un Nicocreon Roi de Salamine, (c) issu de Teucer. Le docte Meursius le prend pour celui auquel Ptolomée (d) donna le gouvernement de Cypre, l'an premier de la 117 Olympiade, 62. ans après la mort d'Evagoras (e). Il n'en a point d'autre raison qu'un passage d'Antoninus Liberalis. Mechante raison par consequent, puis que les metamorphoses des Grecs ne s'apliquoient point à un siecle aussi eloigné du tems fabuleux, que l'étoit celui des successeurs d'Alexandre. Le Nicocreon d'Antoninus Liberalis n'est donc pas le même que celui de Ptolomée. Je passe sous silence que Nicocreon a regné (f) avant l'Olympiade que Meursius a cottée; ce qui n'empêcheroit pas que le Roi d'Egypte n'eût pu lui donner le gouvernement dont il est question.

(b) *Voiez Meursius in Cypro pag.* 113.

(c) *Anton. Liberalis, Metam. c.* 39.

(d) *Diodor. Sicul. l.* 19.

(e) *Voiez Meursius* in Cypro l. 2. c. 12. & 15.

(f) *Il joüa une tragedie devant Alexandre*, Plut. in Alex. pag. 681. *Isocrate dina chez lui*, Idem in Isocr.

(A) *Et fut cause de la ruine de Persepolis.*] Mr. Guillet a raison de dire que Thaïs conçut ce dessein par un principe d'ambition. (g) *Elle proposa à Alexandre de bruler le palais Roial de Persepolis, & ne lui dissimula pas qu'elle mouroit d'envie d'y mettre le feu la premiere, pour faire dire un jour par tout l'Univers que les Dames Atheniennes, qui avoient suivi Alexandre dans la Perse, avoient vangé l'incendie de la ville d'Athenes autrefois embrazée par Xerxes. Sa beauté & son eloquence firent reussir son ambition, & le palais roial fut brulé cette nuit là.* Voici une relation plus ample de cette avanture: je la donne selon la version d'Amyot. (h) „Depuis ainsi comme il se preparoit „pour aller encore apres Darius, il se mit un jour à „faire bonne chere, & à se recreer en un festin, où „l'on le convia avec ses mignons, si privément, que „les concubines mesmes de ses familiers furent au „banquet avec leurs amis, entre lesquelles la plus renommee estoit Thaïs natifve du pays de l'Attique, „estant l'amie de Ptolomeus, qui apres le trespas „d'Alexandre fut Roy d'Egypte. Ceste Thaïs partie „louant Alexandre dextrement, & partie se jouant „avec luy à table, s'advança de luy entamer un propos bien convenable au naturel affecté de son pays, „mais bien de plus grande consequence qu'il ne luy „appartenoit, disant que ce jour-là elle se sentoit „bien largement à son gré recompensée des travaux „qu'elle avoit soufferts à aller errant çà & là par tout „le pays de l'Asie en suivant son armee, quand elle „avoit eu ceste grace & cest heur de jouer à son plaisir dedans le superbe palais Royal des grands Roys „de Perse: mais que encores prendroit-elle bien plus „grand plaisir à brusler, par maniere de passe-temps „& de feu de joye, la maison de Xerxes qui avoit „bruslé la ville d'Athenes, en y mettant elle-mesme „le feu en sa présence & devant les yeux d'un tel „prince comme Alexandre, à celle fin qu'on peust „dire au temps advenir, que les femmes suivans son „camp avoient plus magnifiquement vengé la Grece „des maux que les Perses luy avoient faicts par le „passé, que n'avoient jamais faict tous les capitaines „Grecs qui furent oncques, ny par terre ny par mer. „Elle n'eut pas si tost achevé ce propos, que les mignons d'Alexandre y assistans, se prirent incontinent à batre des mains & à mener grand bruit de „joye, disans que c'estoit le mieux dit du monde, & „incitans le Roy à le faire. Alexandre se laissant aller „à leurs instigations, se jetta en pieds, & prenant un „chappeau de fleurs sur sa teste, & une torche ardente en sa main, marcha luy-mesme le premier: „ses mignons allerent apres tout de mesme, crians „& dansans tout à l'entour du chasteau.„ Selon Plutarque il n'y eut que le palais roial de brûlé. Mais selon Quinte-Curce toute la ville fut reduite en cendres, & ne fut jamais rebatie. Je m'etonne qu'il ne fasse pas entrer dans le discours de la courtisane ce qui en étoit le plus bel endroit. Il ne lui fait rien dire qui temoigne qu'elle aspirât à la gloire de faire dire dans les siecles à venir qu'elle & ses camarades avoient plus contribué à venger la Grece, que les plus grans Capitaines. (i) *De die inibat convivia* (Alexander) *quibus feminæ intererant: non quidem quas violari nefas esset; quippe pellices licentius quam decebat cum armato vivere adsueta. Ex his una Thais & ipsa temulenta*, maximam apud omnes Græcorum initurum gratiam *adfirmat*, si regiam Persarum jussisset incendi, expectare hoc eos, quorum urbes barbari delessent. *Ebrio scorto de tanta re ferente sententiam, unus & alter, & ipsi mero onerati adsentiunt, rex quoque fuit avidior, quam patientior:* quin igitur ulciscimur Græciam, & urbi faces subdimus. *Omnes incaluerant mero: itaque surgunt temulenti ad incendendam urbem; cui armati pepercerant. Primus rex ignem regia injecit; tum convivæ & ministri pellicesque. Multa cedro ædificata erat regia: quæ celeriter igne concepto, late fudit incendium. Quod ubi exercitus, qui haud procul ab urbe tendebat, conspexit; fortuitum ratus, ad opem ferendam concurrit. Sed ut ad vestibulum regia ventum est; vident regem ipsum adhuc adgerentem faces. Omissa igitur, quam portaverant aqua, aridam materiam in incendium jacere cœperunt. Hunc exitum habuit regia totius Orientis . . . . ac ne longa quidem ætate, quæ excidium ejus sequuta est, resurrexit.* Remarquez je vous prie que non seulement il ne paroit point par ces deux recits que Thaïs ait assisté à ce festin en qualité de courtisane d'Alexandre, mais qu'il paroît même qu'elle n'avoit point ce caractere. Quinte-Curce dit seulement (k) qu'elle etoit l'une des concubines, qui suivoient l'armée. Plutarque assûre formellement qu'elle étoit la concubine de Ptolomée l'un des capitaines d'Alexandre. Cependant c'est une opinion assez commune qu'elle fut l'une des maitresses d'Alexandre; mais cette opinion pourroit bien être trompeuse, quoi qu'un passage d'Athenée la favorise. Cet auteur dit qu'Alexandre avoit avec lui cette courtisane, & qu'après la mort de ce Conquerant, elle épousa Ptolomée Roi d'Egypte, dont elle eut deux fils & une fille nommée Irene, qui fut femme d'Eunostus Roi de (l) Soles dans l'ile de Cypre. (m) *ὁ δὲ μέγας Ἀλέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυτοῦ τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν; περὶ ἧς φησι Κλείταρχος ὡς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμπρησθῆναι τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια. αὕτη δὲ ἡ Θαῒς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον, καὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώτῳ βασιλεύσαντι Αἰγύπτου, καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τέκνα Λεοντίσκον καὶ Λάγον, θυγατέρα δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς. Thais Atheniensis meretrix cum Alexandro Magno fuit, eumque præcipuè impulit, ut Clitarchus autor est, ad comburendam regiam Persepolidis. Post obitum Alexandri, Ptolemæo, qui primus Ægypti regnum adeptus est, illa nupsit, ex eoque liberos concepit, Leontiscum, & Lagum mares: Eirenen fœminam, quæ Solonis Eunosti regis Cypriorum uxor fuit.*

(g) *Guillet, Athenes ancienne & nouvelle p. m.* 291.

(h) *Plutarque, dans la vie d'Alexandre p. m.* 179. *vous trouverez le Grec à la page* 687. *de l'édition de Francfort* 1620.

(i) *Q. Curtius lib.* 5. *c.* 7.

(k) *Ce sens-là peut remplir toute la force des termes de Quinte Curce.*

(l) *C'est ainsi qu'il faut traduire le Grec d'Athenée Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς, & non pas comme Dalechamp* Solonis Eunosti regis Cypriorum.

(m) *Athen. lib.* 13. *pag.* 576. *D.*

On n'a pas de bonnes raisons de croire que Menandre ait été l'un de ses galans. C'est ce qu'on va discuter en (B) relevant les erreurs de Mr. Moreri. Le nom de cette courtisane fut donné communément dans † les comedies, & dans d'autres pieces de poësie aux femmes prostituées. On dit que Paphnuce (C) qui florissoit au quatriéme siecle, convertit dans Alexandrie une fameuse fille de joie nommée THAÏS.

† *Vidi Juvenal sat. 3. v. 93. où il dit* an melior cum Thaïda sustinet? *& Martial en plusieurs endroits.*

THALES, l'un des sept Sages de la Grece. Moreri en a parlé amplement. J'ajoûte que ce philosophe croioit (AΔ) que le monde étoit l'ouvrage de Dieu, & que Dieu voioit les plus secretes pensées du cœur de l'homme. Quelques-uns disent qu'il se maria; mais d'autres sou-

(B) *En relevant les erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il dit qu'elle étoit d'*Alexandrie*, & qu'*étant alée à Athenes* elle *attira à soi toute la jeunesse de ce pays.* Voici comment on refute cette fausseté dans l'ouvrage que je cite. (a) „ Ne vous laissez pas surprendre à l'er„reur de cinq ou six méchans Dictionnaires Histori„ques, qui disent que Thais estoit d'Alexandrie. Il „y a eu si peu d'intervalle entre le temps qu'Alexan„dre jetta les fondemens de cette Ville d'Egypte, & „le temps qu'il brûla la Capitale de Perse, qu'il auroit „falu que Thais eust esté prise vistement entre les „premiers nés d'Alexandrie, & portée dans le ber„ceau, pour se pouvoir trouver à l'embrazement de „Persepolis: Car vous sçavez qu'aprés la Bataille d'Ar„belle, gagnée la mesme année de la fondation d'A„lexandrie, *In Oriente victoriis magis quàm passibus* „*omnia peragrabat Alexander.* Mais sans rafiner sur „la Chronologie, Plutarque & Athenée disent qu'elle „estoit d'Athenes (b).„ II. Mr. Moreri ajoûte que *le poëte Menandre l'a renduë celebre par ses vers, d'où elle a été apelée Menandréenne.* Cela est tiré du Dictionaire de Charles Etienne, & ne peut pas être refuté aussi fortement, que la paraphrase de Mr. Guillet. *Ce fut là*, dit-il (c) en parlant d'Athenes, *que Thais eut une amourette avec Menandre, ce poëte celebre qui eut le cœur si tendre, & l'inclination si amoureuse, qu'il fit des folies extraordinaires pour ses maitresses.* J'allegue contre cela ce que Plutarque (d) nous dit, que Thaïs étoit concubine de Ptolomée pendant l'expedition d'Alexandre, & ce qu'Athenée observe qu'elle fut l'épouse de ce Ptolomée aprés la mort de ce conquerant. C'est une bonne preuve que si elle eut une amourette avec Menandre, ce fut avant cette expedition. Il est même probable qu'elle avoit été la bonne amie de Ptolomée quelque tems avant la guerre d'Asie. Il est, dis-je, probable que ce grand Seigneur Macedonien l'avoit tirée d'Athenes, & l'avoit gardée chez lui pendant quelque tems avant que l'on commençat l'attaque de Darius. Or cette expedition d'Alexandre fut commencée lors que Menandre (e) n'avoit qu'environ 8. ans. Il n'est donc pas possible que ses amours pour la courtisane Thaïs aient precedé la guerre de Perse. En quel tems donc les placera-t-on, puis que Thaïs aprés la mort d'Alexandre devint l'épouse d'un Roi d'Egypte, je veux dire de ce même Ptolomée qu'elle avoit suivi par tout pendant que ce conquerant subjuguoit l'Asie? J'ai une autre raison à alleguer contre ces amours. Je ne pense pas qu'on les puisse mieux prouver que par ces vers de Properce,

Turba (f) Menandreæ fuerat nec Thaidos olim
Tanta, in qua populus lusit Erichthonius;

ou que par ceux-ci dans lesquels le même poëte a renfermé quelques conseils de maquerelle,

Non (g) te Medeæ delectent probra sequacis,
Nempe tulit fastus ausa rogare prior:
Sed potius mundi Thaïs pretiosa Menandri,
Cum ferit astutos Comica mœcha Getas;

ou enfin que par cette inscription de Martial sous la Thaïs de Menandre,

Hac (h) primum juvenum lascivos lusit amores,
Nec Glycere, vere Thaïs amica fuit.

Mais il est sûr que par cette Thaïs de Menandre dont ces deux poëtes Latins font mention, il faut entendre une comedie de Menandre intitulée Thaïs, & non pas la courtisane qui fut cause de l'incendie de Persepolis. Consultez les observations (i) de Mr. Gronovius le pere. Je ne voudrois pas nier que nôtre Thaïs ne fût dans l'esprit du poëte l'original de la comedie qui portoit son nom; mais cela ne prouve point qu'il y ait eu des intrigues amoureuses entre Menandre & la courtisane dont il s'agit dans cet article.

(C) *Que Paphnuce . . . . convertit dans Alexandrie.*] Charles Etienne & aprés lui plusieurs autres Lexicographes raportent cette conversion: ils citent tous Volaterran qui en effet l'a racontée de cette maniere. Paphnuce, dit-il (k), étant allé *incognito* chez (l) Thaïs l'Alexandrine, ne trouvoit jamais qu'elle le menât dans un lieu assez retiré, & comme enfin elle l'avertit qu'où ils étoient autre que Dieu ne pourroit sçavoir leurs demarches, il prit occasion de l'exhorter à craindre Dieu qui voioit & qui punissoit les actions les plus cachées. Cette remontrance la toucha si vivement qu'elle renonça au metier, & qu'elle devint une sainte femme.

(AΔ) *Que* Thales *croioit que le monde étoit l'ouvrage de Dieu, & que Dieu voioit les plus secretes pensées du cœur de l'homme.*] Je parle ainsi comme simple raporteur de ce que je trouve dans Diogene Laerce, & sans afirmer que ce fussent effectivement les opinions de ce philosophe. On compte parmi ses apophthegmes ces trois-ci; (m) Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, car il est increé: le monde est la plus belle de toutes les choses, car il est l'ouvrage de Dieu: (n) tant s'en faut que ceux qui commettent un peché puissent se cacher aux yeux de Dieu, qu'ils ne peuvent pas même lui derober la conoissance de leurs pensées. Vous pourrez voir à la marge le texte Grec de l'historien des philosophes, & voici Valere Maxime qui temoigne la même chose à l'égard de la troisiéme sentence: (o) *Mirifice etiam Thales. Nam interrogatus an facta hominum Deos fallerent: Nec cogitata, inquit. Ut non solùm manus; sed etiam mentes puras habere vellemus; cùm secretis cogitationibus nostris cœleste numen adesse credidissemus.* La glose de Valere Maxime, sçavoir qu'on parloit ainsi afin que la foi de la presence de Dieu aux pensées les plus secretes de l'ame, obligeât les hommes à tenir leur cœur non moins que leurs mains dans la pureté, est trés-conforme à un passage de Ciceron concernant le même Thales. Examinez bien toute la suite du raisonnement de Ciceron, vous trouverez que le fondement de la maxime de cet ancien sage de la Grece, étoit le profit moral que l'homme en pouvoit tirer: (p) *Melius græci atque nostri, qui ut augerent pietatem in deos, easdem illos urbes quas nos incolere voluerunt. Affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus. Siquidem & illud bene dictum est à Pythagora doctissimo viro, tum maxime pietatem & religionem versari in animis, cum rebus divinis operam daremus: & quod Thales, qui sapientissimus inter septem fuit, homines existimare oportere deos omnia cernere, deorum omnia esse plena: fore enim omnes castiores, veluti qui in fanis essent maxime religiosis.* Remarquez, je vous prie, la diference qui se trouve entre Ciceron & Diogene Laërce. Celui-ci dit simplement & absolument que selon Thales le monde étoit animé & plein de genies: (q) Τὸν κόσμον ἔμψυχον καὶ δαιμόνων πλήρη, *animatum mundum ac dæmonibus plenum*; mais il semble que Ciceron limite cela, car il dit que selon Thales il étoit bon ou il faloit que les hommes se persuadassent que tout étoit plein de Dieux. Aristote a cru que peut-être Thales n'a voulu dire autre chose, que ce que d'autres entendoient par la doctrine que tous les êtres ont une ame: Καὶ ἐν τῷ ὅλῳ δέ τινες αὐτὴν (ψυχὴν) μεμίχθαι φασίν. ὅθεν ἴσως καὶ Θαλῆς ᾠήθη πάντα πλήρη θεῶν εἶναι (r). *Sunt & qui in toto universo permistam ipsam* (animam) *inquiunt esse. Quocirca forsitan & Thales omnia plena deorum esse putavit.* Voici quelques autres variations. Plutarque ne supose point que Thales ait allegué la raison qu'on a vuë ci-dessus, pourquoi le monde est la plus belle de toutes les choses; il dit que Thales aiant à resoudre cette question, *quel est le plus beau de tous les êtres*, repondit, *le monde, car tout ce qui est dans l'ordre est une partie du monde.* (s) Τί κάλλιστον; κόσμος· πᾶν γὰρ τὸ κατὰ τάξιν, τούτου μέρος ἐστί. *Quid pulcherrimum? Mundus. omnes enim ejus partes ordine apta sunt.* Et pour ce qui est de la reponse à la demande si Dieu conoit les actions mauvaises de l'homme, il y a des gens qui l'attribuent non pas à Thales, mais à Pittacus. Voiez Theon au chapitre 5. de ses *progymnasmata* à la page 69. & 77. de l'édition de Leide 1626.

Je remarque toutes ces diversitez, afin qu'on voie que les preuves que l'on voudroit m'oposer sur ce que j'ai dit quelque (t) part, que Thales n'emploia point l'action divine dans son systême de la production des choses, ne sont pas bien convaincantes. Mais c'est de quoi je dois parler ci-dessous. Voiez la remarque C.

(a) *Guillet, Athenes ancienne & nouvelle pag. 291. 292.*

(b) *Ils disent qu'elle étoit du païs d'Attique, mais non pas d'Athenes.*

(c) *Guillet, ib. p. 292.*

(d) *Voiez la remarque precedente.*

(e) *Il nâquit environ la 3. année de la 109. Olympiade. Voiez Vossius* de poëtis Græcis *p. 57. & Alexandre se mit en marche la 3. année de la 111. Olympiade.*

(f) *Propert. eleg. 6. lib. 2.*

(g) *Id. lib. 4. eleg. 5.*

(h) *Martial. epigr. 187. lib. 14.*

(i) *Sur les écrivains ecclesiastiques au chapitre 2. pag. 25. & seq.*

(k) *Volaterr. lib. 20. circa init. pag. m. 718.*

(l) Thaidis nomen nobilitatum in primis à Thaide Alexandrina. *Id. ib.*

(m) Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεός· ἀγένητον γάρ. κάλλιστον, κόσμος· ποίημα γὰρ θεοῦ. Antiquissimum eorum omnium quæ sunt, deus; ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; à deo enim factus est. *Diogen. Laert. lib. 1. n. 35.*

(n) Ἠρώτησέ τις μόνον εἰ λάθοι θεοὺς ἄνθρωπος ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενος, ἔφη. Interrogatus, lateretne deos homo male agens: Ne cogitans quidem, inquit. *Id. ibid. n. 36.*

(o) *Valer. Maxim. lib. 7. cap. 2. n. 8. ext. pag. m. 602.*

(p) *Cicero de legib. lib. 2. fol. 334. B.*

(q) *Diog. Laert. ib. n. 27.*

(r) *Aristot. de anima lib. 1. cap. 5.*

(s) *Plut. in convivio septem sapient. p. 153. C.*

(t) *Dans la remarque D de l'article* Anaxagoras *pag. 219.*

soutienent que cela est faux, & qu'il éluda là-dessus les persecutions de sa mere, en lui disant lors qu'il étoit jeune, *Il n'est pas encore tems*; & lors qu'il fut sur le retour, *Il n'est plus tems* *. On veut qu'il ait cru que mourir & vivre c'est la même chose; & qu'étant interrogé pourquoi donc il ne mouroit pas, il fit la reponse que d'autres donnent à Pyrrhon †. Une vieille femme se moqua de lui assez plaisamment, sur ce qu'étant sorti de son logis avec elle pour contempler les astres, il (*A*) tomba dans un fossé. On croit qu'il vécut plus (*B*) de 90. ans.

Ceux qui ont quelque conoissance de la doctrine des plus anciens philosophes de la Grece, n'ignorent pas qu'il a soutenu, que l'eau étoit le principe de tous (C) les corps qui composent l'univers. Il y auroit bien des reflexions à faire sur cette suposition. Je citerai un passage qui nous

* *Diog. Laert. l. 1. n. 26.*

† *Voiez l'article* Pyrrhon *pag. 2433. lettre g.*

(*A*) *Pour contempler les astres, il tomba dans un fossé.*] Comment pourriez-vous conoitre ce qui se fait dans le ciel, lui dit cette bonne femme, puis que vous ne voiez pas ce qui est proche de vos pieds? (*a*) *Λέγεται δ' ἀγόμενος ὑπὸ γραὸς ἐκ τῆς οἰκίας, ἵνα τὰ ἄστρα κατανοήσῃ, εἰς βόθρον ἐμπεσεῖν, καὶ αὐτῷ ἀνοιμώξαντι φάναι τὴν γραῦν, Σὺ γὰρ, ὦ Θαλῆ, τὰ ἐν ποσὶν οὐ δυνάμενος ἰδεῖν, τὰ ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ οἴει γνώσεσθαι; Fertur, quum domo exiret contemplandorum siderum causa, in subjectam fossam incidisse, petulantique probro dictum ab anu domestica, Qua ratione, ô Thales, quæ in cœlis sunt comprehensurum te arbitraris, qui ea quæ sunt ante pedes, videre non vales?* On a tourné en bien des manieres la pensée de cette femme. Consultez les commentaires sur le 105. emblême d'Alciat; vous y trouverez les vers que fit Thomas Morus contre un astrologue cocu. Tantôt ce grand Chancelier l'excuse de ne voir pas dans les astres les galanteries de sa femme, & tantôt il le bafoue de ne les y voir pas.

Saturnus procul est, jamque olim cæcus, ut ajunt,
Nec prope discernens à puero lapidem.
Luna verecundis formosa incedit ocellis,
Nec nisi virgineum virgo videre potest.
Jupiter Europam, Martem Venus, & Venerem Mars,
Daphnen Sol, Hersen Mercurius recolit.
Hinc factum, Astrologe, est, tua cùm capit uxor amantes,
Sidera significent ut nihil inde tibi.

Vous voiez qu'il allegue des raisons pourquoi les Planetes ne peuvent pas reveler à cet astrologue l'infamie de son domestique: mais voici d'autres vers où il pretend que puis que les astres voient tout, ils auroient dû faire sçavoir à leur client les amours illegitimes de son épouse.

Astra tibi æthereo pandunt sese omnia vati,
Omnes & quæ sint fata futura monent.
Omnibus ast uxor quod se tua publicat, id te
Astra, licet videant omnia, nulla monent.

Comme il y a par tout des astrologues, qui non plus que les autres professions ne sont pas exemts de cette disgrace, un auteur François qui en conoissoit de tels, les a regalez d'une traduction Françoise des premiers vers de Thomas Morus. Laissons le parler en son vieux Gaulois. (*b*) *Que si cestuy-cy* (*c*) *adonné à la haute contemplation, & presumant sçavoir beaucoup, ne void ce qui estoit devant luy, asseurez vous qu'il n'est seul en sa faute: car plusieurs Astrologues sont semblables à luy: car se mesians de predire aux autres leur sort, ne sçavent predire pour eux mesmes. Tesmoings quelques-uns de nostre temps de la profession, jaloux tant que plus, & quelque chose d'avantage, vous m'entendez bien: sauve l'honneur des Dames. De ceux j'ay fait autrefois cest epigramme imité du Latin de Thomas More:*

Tu cognois astrologue estoilles etherees,
Dont à chacun predis futures destinees:
Mais de ce que ta femme est à plusieurs commune,
Par les astres n'en peux cognoistre chose aucune,
Saturne est trop loingtain, aveugle est en apres
Le blanc d'entre le noir ne discernant de pres.
Ayant les yeux honteux la Lune fait son cours,
Puis la vierge ne veut voir lascives amours.
Les autres affaire ont. Mars sa Venus regarde,
Venus Mars, Jupiter à Europe prent garde.
Ainsi donc tu ne peux ta femme apercevoir,
Quand son amant l'embrasse, & moins tes cornes voir.

Voiez ce que je raporte (*d*) du *Menagiana*.

(*B*) *Qu'il vécut plus de 90. ans.*] (*e*) Il nâquit l'an 1. de la 35. Olympiade, & il mourut l'Olympiade 58. Cela fait pour le moins 92. ans. Ainsi Diogene Laerce raisonne mal avec son (*f*) Τελευτῆσαι γὰρ ἐπὶ τῆς πεντηκοστῆς ὀγδόης Ὀλυμπιάδος, *quinquagesima* QUIPPE *& octava Olympiade esse defunctum*; & neanmoins Aldobrandin (*g*) a trouvé très-juste le calcul de cet auteur, ou les 90. ans de vie que Diogene Laërce a donnez à Thales. Mr. Moreri ne compte pas bien; il veut que ce philosophe né *en la 36. Olympiade*, soit mort *en la 58. vers l'an 209. de Rome le 95. de son âge*. L'an 209. de Rome est le dernier de la 58. Olympiade; mais comptez comme il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans l'hypothese de cet Ecrivain 95. ans.

(C) *Que l'eau étoit le principe de tous les corps. . . . Il y auroit bien des reflexions à faire.*] On pretend avec beaucoup de raison qu'il ne fut pas le premier qui avança cette doctrine, & qu'il l'avoit empruntée ou des Egyptiens, ou des plus anciens poëtes de la Grece. Voiez la dissertation *de dogmate Thaletis, quod aqua sit principium omnium rerum*, imprimée avec quelques (*h*) autres à Hall en Saxe l'an 1700. Quelques auteurs disent que le chaos d'Hesiode est au fond le même principe que Thales apelloit eau: j'ai de la peine à m'imaginer cela, car l'eau de Thales a dû être considerée comme une chose homogene, au lieu que le chaos a dû être consideré comme un mélange bizarre de toutes sortes de principes. Ovide nous en donne cette idée (*i*) au commencement des metamorphoses: & lors que les autres poëtes parlent d'un certain cahos infernal, ils designent un lieu tenebreux, horrible, & tout-à-fait depourvu de la beauté qui se trouve dans les choses bien arrangées, ou de la simplicité d'un premier principe.

Di (*k*), *quibus imperium est animarum, umbræque silentes,*
Et chaos, & Phlegethon, loca nocte tacentia late.

Le commentateur Servius entend là par le mot *chaos*, les premiers principes entant qu'ils avoient été dans la confusion des élemens. Mais peut-être subtilise-t-il trop, car aparemment Virgile ne vouloit parler que des enfers en general, ou que d'une portion des enfers. C'est ainsi que l'on doit entendre ces termes d'Ovide:

(*l*) *Per ego hæc plena timoris,*
Per chaos hoc ingens, vastique silentia regni
Eurydices oro, properata retexite fata.

C'est Orphée qui adresse cette priere à Pluton & à Proserpine. Consultez les notes (*m*) de Mr. Grævius sur Hesiode: elles prouvent que le terme *cahos* signifie très-souvent l'enfer. Je sai que l'on a donné un autre sens au cahos qui a été selon Hesiode le premier de tous les êtres; on a dit que ce cahos signifie le lieu où tous les corps ont été posez. Simplicius (*n*) afirme que cette interpretation avoit été très-commune. Sextus Empiricus la raporte: (*o*) Εἶναι γάρ φασι χάος τὸν τόπον ἀπὸ τοῦ χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. *Dicunt enim Chaos esse locum, eo quod comprehendat illa quæ in ipso sunt.* Mais en ce sens-là il est impossible que Thales ait enseigné la même doctrine qu'Hesiode; car l'eau n'a pas moins de besoin de lieu que les autres corps, il faudroit donc que le lieu eût existé avant l'eau, elle ne seroit donc pas le premier principe. Je ne croi pas qu'Hesiode ait jamais eu la pensée qu'on lui attribue; & surement par le mot *cahos* il n'entendoit pas l'espace, ou le lieu qui contient les corps. Il entendoit sans doute l'état confus où étoient les choses avant que la terre, la mer, l'air, les cieux &c. eussent la situation qui leur convenoit. Il ne pretendoit donc point parler de l'espace, qui en cas qu'on le distingue des corps est necessairement un tout homogene, & incapable d'être le sujet de composition d'aucun élement, ni d'aucun mixte. Cela prouve que l'eau de Thales n'étoit point l'espace, bien que d'ailleurs il ait dû la considerer comme un tout parfaitement homogene en acte, quoi qu'heterogene en puissance. Je me sers là d'une distinction qui est très-fameuse dans les écoles des Peripateticiens, & je veux dire que selon Thales l'eau considerée en elle-même, & avant la formation particuliere de tous les corps, doit être actuellement eau dans chacune de ses parties, & capable neanmoins de devenir air, feu, terre, & puis arbre, metal, sang, vin, os &c. selon les divers degrez de rarefaction & de condensation par où elle passe. C'est à tort que l'on objecte, que s'il n'y avoit qu'un

(*a*) *Diog. Laert. lib. 1. n. 34.*

(*b*) *Du Verdier Vau-Privas Prosopographie to. 1. pag. 81.*

(*c*) *C'est-à-dire Anaximene dont il venoit de dire*, Que comme un jour il regarda ententif au ciel les astres, en marchant il tomba dans une fosse.

(*d*) *On dit d'un homme qui tomba dans une fosse en regardant les astres,* Qui fuit Astrologus, nunc Geometra fuit, *Menagiana pag. 33.*

(*e*) *Apollodorus in Chronicis. apud Laert. ubi supra n. 38.*

(*f*) *Diog. Laert. ib.*

(*g*) *In notis ad hunc locum Laertii.*

(*h*) *Sous le titre de* Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium tomus I. *Mr. Thomasius professeur en droit à Hall m'a fait la grace de m'en envoier un exemplaire, de quoi je lui temoigne ici ma reconoissance. Il a beaucoup de part aux pieces qui composent ce recueil.*

DIVERSES significations du mot cahos.

(*i*) *Voiez ci-dessus pag. 2274.*

(*k*) *Virgil. Æn. lib. 6. v. 265.*

(*l*) *Ovidius Metam. lib. 10. v. 29.*

(*m*) *A la page 115. de l'édition d'Amsterdam 1701.*

(*n*) *Simplicius in Aristotel. Phys. lib. 4. Voiez Mr. Petit miscell. observat. p. 58.*

(*o*) *Sext. Empiricus Pyrrh. hypotyp. lib. 3. cap. 16.*

nous aprendra qu'il fit de très-belles decouvertes dans l'astronomie, & qu'en particulier il fut si content d'avoir trouvé en quelle raison (*D*) est le diametre du soleil au cercle decrit par cet astre autour de la terre, qu'aiant enseigné cela à un homme qui lui ofrit pour recompense tout ce qu'il voudroit, il † ne demanda que la bonne foi de faire savoir que la gloire de cette invention lui étoit duë.

THA-

qu'un seul principe materiel, il n'y auroit point de diference entre les corps. Cette objection ne peut être bonne que contre ceux qui suposeroient que ce seul principe est immuable: mais s'ils suposent qu'il est susceptible de diverses qualitez successivement, comme la matiere premiere d'Aristote, il n'y a point de sorte de corps qui n'en puisse naitre. La dificulté proposée par Lactance soit contre Thales, soit contre Heraclite qui n'admettoit que le feu pour le principe de toutes choses, n'est point bonne: *Le feu*, dit-il (*a*), *ne peut point naitre de l'eau, & l'eau ne peut point naitre du feu.* Il se trompe; tout corps particulier peut sortir du feu, ou de l'eau, ou de la terre, pourvu qu'il y ait des causes qui sachent modifier l'étenduë selon toute son alterabilité, ou sa mutabilité. Mais rémarquons en passant que ni Thales, ni Heraclite, ni aucun des autres philosophes qui ont pris pour le principe general de tous les corps un seul des quatre élemens vulgaires, n'ont égalé Aristote en penetration d'esprit: ils n'ont point vu qu'aucun des quatre élemens n'est le corps en general, & que c'est une espece de matiere determinée. C'est pourquoi Aristote plus sensé qu'eux tous, a choisi pour premier principe la matiere en general.

La grande dificulté de l'hypothese de Thales est, qu'il n'avoit point dit comment l'eau avoit commencé de changer d'état, & de revêtir les formes particulieres d'air, de feu, de terre &c. Se rarefia-t-elle, se condensa-t-elle par sa vertu propre? Cette vertu nâquit-elle tout d'un coup au commencement du monde, ou avoit-elle toûjours existé dans l'eau? On ne comprend point que si l'eau ne l'a pas euë toûjours, elle ait pu se la donner; & que si elle l'a euë toûjours, elle ait été une éternité toute entiere sans se condenser, & sans se rarefier. Quelques-uns croient que Thales a suposé que Dieu fut la cause efficiente qui tira de l'eau tous les corps particuliers. Ils alleguent deux passages (*b*) de Ciceron, & un passage (*c*) de Lactance: mais pour ce qui est de Lactance, il n'est pas un nouveau temoin, il n'est que copiste de Ciceron; & à l'égard de celui-ci, les raisons (*d*) qui le combatent sont si fortes, qu'il ne faut pas se fier à son temoignage. Si l'on allegue les paroles de Diogene Laërce raportées ci-dessus (*e*), je repons que Plutarque ne s'en sert point lors qu'il cite la même reponse de Thales. Si l'on replique que Plutarque & Diogene Laërce s'accordent sur un autre point, qui est que Thales donnant la raison pourquoi Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, allegua que Dieu n'a point été fait, ou que Dieu n'a point de commencement, je dirai que ce n'est pas une preuve positive qu'il ait attribué à Dieu la generation du monde. N'y a-t-il pas eu des philosophes qui en avoüant d'un côté qu'il y a des Dieux, nioient de l'autre que les Dieux eussent fait le monde? Si l'on replique tout de nouveau, que Thales donnoit aux Dieux la connoissance des pensées les plus secretes de l'homme, je repliquerai à mon tour 1. qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la sorte, vu qu'il y a des écrivains (*f*) qui donnent cette sentence à Pittacus. 2. Qu'il a pu croire que les Dieux se méloient de nos afaires, & qu'ils connoissoient les secrets de nôtre cœur, sans que cela prouve (*g*) qu'il leur ait attribué la production de l'Univers, & qu'il n'ait pas enseigné qu'ils étoient sortis eux-mêmes du sein des ondes, comme de leur cause & de leur principe. 3. Qu'il ne faut pas chercher les vrais sentimens philosophiques du physicien Thales, dans les discours de conversation de Thales l'un des sept sages de la Grece. Il pouvoit dire sous cette derniere qualité beaucoup de choses qu'il ne disoit pas dans son auditoire de philosophie. Il ne parloit que de l'eau quand il expliquoit en physicien la generation du monde; il n'ajoûtoit pas l'action de Dieu à celle de l'eau. Mais quand il se regardoit comme un sage dont les discours sententieux devoient servir à la correction des mœurs, & se repandoient parmi les peuples, il se croioit obligé de se conformer aux sentimens theologiques. Notez que les dogmes des philosophes paiens étoient mal liez, & si peu justes, que de l'hypothese de l'existence de Dieu il ne suivoit pas qu'il eût part à la production & à l'administration du monde; & que de l'hypothese de sa providence il ne suivoit pas qu'il eût debrouillé le cahos, ou formé cet univers. Il leur étoit permis de dire que les Dieux gouvernoient le monde, quoi que produits & tirez du sein du cahos comme les corps. Dès qu'on croit que l'ame de l'homme est formée des parties les plus subtiles du sang, on peut dire que Jupiter, Venus, & Mercure ont été produits des parties les moins grossieres du cahos. Or comme l'ame gouverne le corps qu'elle n'a point fait, & dont elle (*h*) n'est qu'une espece d'eau distillée, & comme nous gouvernons des bêtes, & même des hommes qui ne sont pas nôtre production; ainsi les Dieux gouvernent le monde qu'ils n'ont point fait, & qui les a faits de ses parties quintessenciées.

Je voudrois bien que les savans hommes de Hall (*i*) qui ont dit de si belles choses sur la secte Ionique, m'eussent épargné la peine de concilier saint Augustin avec Ciceron. L'un dit que Thales n'a reconu aucune influence divine dans la production du monde, l'autre dit tout le contraire. Ces Messieurs n'ont point parlé des argumens que l'on a vus (†) ci-dessus, par lesquels il semble qu'on puisse prouver que ce fondateur de la secte d'Ionie étoit orthodoxe sur le chapitre de la Divinité. J'aurois été bien aise qu'ils eussent examiné cette objection, car je me serois servi de leurs reponses. Ils ont decidé tout net, que depuis Thales inclusivement jusques à Anaxagoras exclusivement, la secte Ionique a été athée au second chef. Pour entendre cela il faut que j'observe, qu'ils admettent trois degrez (*k*) d'atheïsme. Le premier est de soutenir qu'il n'existe point de Dieu: le second est de nier que le monde soit l'ouvrage du Dieu dont on reconoit l'existence: le troisieme est de dire que Dieu a crée le monde par une determination naturelle, & sans y être porté d'un mouvement libre. Thales, Anaximandre, Anaximenes, sont coupables du second degré d'atheïsme, tout comme Epicure. (*l*) *Hi tres universi conveniunt in eo, quod principium omnium rerum sit aliquid similare, quod orta res fuerint nulla Dei opera, solius natura sponte, qui est gradus Atheismi Epicureus (sic enim vocare liceat) quod orta sint condensando & rarefcendo. Quod atheismi illos tres postulavi, de singulis probatu non difficile est ex Augustino, qui ubi* &c. Anaxagoras, Aristote, (*m*) & les Stoiciens sont coupables du troisiéme degré. (*n*) *Anaxagoram & duos ejus socios* (Diogenem Apolloniatem & Archelaum) *tametsi a Thaletico atheismo qui Deo plane nihil vult esse cum fabricatione rerum negotii, adeo excuso, ut ejus comparatione religiosus ipse, qualem & vulgo habent quidam, videri queat, atheorum tamen catalogo minime expungendum statuo. Fuit autem atheismus ejus in eo gradu quem minimum vocavi.*

(*D*) *Un passage qui nous aprendra qu'il fit de très-belles decouvertes dans l'astronomie, & . . . . en quelle raison est le diametre du soleil.*] C'est Apulée qui me fournit ce passage. *Thales Milesius*, dit-il (*o*), *ex septem illis sapientia memoratis viris facile præcipuus: fuit enim geometricæ penes Grajos primus repertor, & naturæ rerum certissimus explorator, & astrorum peritissimus contemplator, maximas res parvis lineis reperit: temporum ambitus, ventorum flatus, stellarum meatus, tonitruum sonora miracula, siderum obliqua curricula, Solis annua reverticula: idem Lunæ vel nascentis incrementa, vel senescentis dispendia, vel delinquentis obstacula. Idem sane jam proclivi senectute divinam rationem de Sole commentus est: quam equidem non didici modo, verum etiam experiundo comprobavi: quotiens Sol magnitudine sua circulum quem permeat metiatur. Id à se recens inventum Thales memoratur edocuisse Mandraytum Prienensem, qui nova & inopinata cognitione impendio delectatus, optare jussit quantam vellet mercedem sibi pro tanto documento rependi. Satis, inquit, mihi fuerit mercedis Thales sapiens, si id quod à me didicisti, cum proferre ad quospiam cœperis, tibi non adsciveris; sed ejus inventi me potius quam alium repertorem prædicaveris.* Il me semble que le vrai sens de ces paroles, *quotiens sol magnitudine sua circulum quem permeat metiatur*, est celui que je leur donne; il me semble, dis-je, qu'il faut entendre par là que Thales conut la grandeur du diametre du soleil, & celle du cercle que cet astre paroit decrire autour de la terre. On nous dit bien qu'il calcula combien de fois toute la masse du soleil devoit changer de situation afin d'achever ce cercle; mais on ne dit pas quel étoit ce nombre de fois. Les astronomes d'aujourd'hui suposent que le diametre du soleil est d'environ trente minutes, d'où il s'ensuit qu'en changeant de place selon toute l'étenduë de son globe

† *Voiez la remarque D.*

(*a*) Heraclitus ex igne nata esse omnia dixit; Thales Milesius ex aqua. Uterque vidit aliquid: sed erravit tamen uterque: quod alterutrum si solum fuisset, neque aqua nasci ex igne potuisset, neque rursus ignis ex aqua. *Lactant. lib. 2. cap. 9. pag. m. 121.*

(*b*) *Vous les trouverez ci-dessus pag. 219. lettre n & p.*

(*c*) *Lactant. lib. 1. cap. 5. pag. m. 14.*

(*d*) *Voiez les dans les remarques D & F de l'article* Anaxagoras.

(*e*) *Pag. 2855. lettre m.*

(*f*) *Voiez ci-dessus la remarque ΔΔ.*

(*g*) *Voiez ci-dessus pag. 1708.*

(*h*) *C'est-à-dire selon l'hypothese des Paiens.*

(*i*) *Voiez le tome premier* Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium, *imprimé à Hall l'an 1700. pag. 445. & seq.*

(†) *Dans la remarque ΔΔ.*

(*k*) *Ibid. pag. 448.*

(*l*) *Ibid. pag. 450.*

(*m*) Infimum (*atheorum gradum faciunt*) quia produxerit quidem Deus (*mundum*) sed necessitate naturæ coactus, non voluntate sua libere motus, quæ fuit Aristotelis & Stoicorum sententia. Interim qualicunque providentiæ Divinæ confessione factum est, ut Aristoteles & Stoici pro nonatheis vulgo haberentur. Esse tamen ipsorum eandem sortem debere cum physicis Ionicæ Sectæ, quos pro atheis habitos monstrabimus, sectarum convenientia edocebit. *Ibid. pag. 448. 449.*

(*n*) *Ibid. pag. 453.*

(*o*) *Apuleius Florider. pag. m. 361.*

THAMYRAS, auteur de la ſcience des haruſpices dans l'ile de Cypre. Chercher TAMIRAS.

THAMYRIS, poëte, & l'un des plus excellens muſiciens de ſon tems, nâquit à Odryſe dans la Thrace, où ſa mere † s'étoit retirée pour cacher ſon deshonneur. C'eſt qu'elle avoit eu l'imprudence de coucher avec un homme ‡ qui ne la voulut point épouſer. Elle l'en ſomma pluſieurs fois ſans doute, à meſure qu'elle ſentoit croître l'enflure de ventre qui avoit ſuivi de près leurs embraſſemens; mais il fit la ſourde oreille, & l'obligea par cette conduite à s'éloigner de ſon païs qui étoit le (*A*) mont Parnaſſe. Le fils dont elle accoucha à Odryſe eut nom Thamyris, & fut doüé de beaucoup de perfections, qui auroient pu le combler de gloire, ſi la vanité qui s'y mêla ne l'avoit precipité dans mille deſordres. Il chaſſa de race, car il aprit la muſique dans une telle perfection, que les Scythes β le firent leur Roi nonobſtant ſa qualité d'étranger. Ce fut la plus γ belle voix de ſon ſiecle, ſi nous en croions Plutarque, qui ajoûte qu'il compoſa un poëme de la guerre des Titans contre les Dieux. On lui attribuë d'autres poëſies; cinq mille vers δ ſur la creation du monde, & un ſyſtême de Theologie compoſé de trois mille vers, qui exiſtoit encore lors que Suidas travailloit à ſon Dictionaire. Il n'y a pas beaucoup d'aparence que ce ſoient deux poëmes entierement differens. Il étoit plus ancien qu'Homere ζ de huit degrez ſelon quelques-uns; ou de cinq ſelon quelques autres; & il fut le troiſiéme π qui remporta le prix du chant aux jeux Pythiques. On lui attribuë l'invention du (*B*) crime de *non-conformité*. Le defi qu'il oſa preſenter aux Muſes étoit plein d'une vilaine inſolence: fier de ſa beauté, & de ſon adreſſe à jouër des inſtrumens, il les provoqua à un combat de muſique, ſous cette condition que s'il remportoit la victoire, il leur ôteroit à toutes neuf la virginité; & que s'il étoit vaincu, il s'abandonneroit à leur diſcretion. Les Muſes aparemment fort aſſûrées du ſuccés, ſe ſoumirent à la condition, & après leur victoire le priverent de la vuë, & de la conoiſſance de la muſique. Homere qui (*C*) a parlé de ce defi de Thamyris, & de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de la pretenſion qu'il avoit, en cas que l'avantage lui demeurât: pretenſion ſemblable à celle des perdrix * mâles quand ils ſe batent en preſence de leurs femelles: mais Apollodore & le Scholiaſte d'Homere ſont auſſi exprés ſur cette particularité que l'on le puiſſe être ⅃. Natalis Comes (*D*) auroit bien fait de les citer. Il eſt étonnant que Lucien (*E*) n'ait pas plaiſanté ſur cela, & qu'il ſe ſoit contenté de repreſenter Thamyris comme un ingrat, qui emploioit con-

tre

720. fois, il decrit toute la circonference de ſon cercle. Quelques-uns concluent de là que ſa viteſſe journaliere ne ſeroit pas fort conſiderable, s'il étoit vrai qu'il ſe mût de la maniere qu'on le ſupoſe dans le ſyſtême de Tycho Brahé, c'eſt-à-dire comme une fleche dans l'air, & non pas comme les clous d'une rouë. Les bœufs marchant lentement ne peuvent-ils point parcourir en très-peu d'heures un eſpace ſept ou huit cens fois plus grand qu'ils ne le ſont? Remarquez dans la conduite de Thales, combien les inventeurs d'une choſe ſont ſenſibles à la gloire d'être les premiers en ce genre-là. Ce ſage de la Grece étoit dejà vieux, & comblé de reputation. Il fut inſenſible au gain, aux recompenſes pecuniaires, à toute autre utilité, mais non pas à l'injuſtice de ceux qui s'empareroient de ſa decouverte, ou qui par un ſilence deſobligeant ſeroient cauſe qu'il n'en eût pas l'honneur. Voiez ce que diſoit Tacite en parlant (*a*) d'Helvidius Priſcus, c'eſt que la derniere choſe dont les gens même les plus ſages ſe depouillent, eſt le deſir de la gloire.

(*A*) *Qui étoit le mont Parnaſſe.*] (*b*) D'autres diſent qu'elle ſe retira du Peloponneſe, & que Philammon beau jeune homme qu'elle avoit trop aimé, & trop regalé de ſes faveurs, étoit né à Thoricum dans l'Attique.

(*B*) *L'invention du crime de* non-conformité.] Pour n'avancer point cela ſans preuve je citerai ces 4. mots Grecs. (*c*) Πρῶτος ἀρρένων ἐρᾶν ἤρξεν. *Maſcula Venere primus uſus dicitur.* Le garçon dont il devint amoureux étoit le même Hyacinthe qu'Apollon aima depuis, & qu'il tua d'un coup de palet contre ſon gré. Il etoit fils de la Muſe Clio, & de Piere (*d*) fils de Magnes. C'eſt ce que nous aprenons d'Apollodore: mais Suidas nomme ce garçon *Hymnée*, & le fait fils de Calliope & de Magnes. Je n'ai lu dans aucun auteur ce que Lloyd & Hofman ont copié de Charles Etienne, ſçavoir que Thamyris le plus beau de tous les hommes aima d'abord les garçons, & puis changea de coutume, & aima les Muſes. C'eſt pervertir & bouleverſer tout ce qu'on trouve dans les anciens.

(*C*) *Homere qui a parlé de ce defi.*] C'eſt au 2. livre de l'Iliade, dans le denombrement de la flote Greque, à l'occaſion de la ville de Dorion, auprès de laquelle il dit que Thamyris fut rencontré par les Muſes. Il eſt évident par ce qui precede & par ce qui ſuit, que cette ville n'etoit point dans la Thrace, comme Mr. Lloyd l'aſſûre, mais dans le Peloponneſe. (*e*) Lucain qui l'a miſe dans la Theſſalie n'en a gueres mieux conu la ſituation. (*f*) Beroalde qui a voulu prouver par Lucain qu'elle etoit dans la Beotie, a fait deux fautes pour une. Diodore de Sicile au livre 3. & Dion Chryſoſtome dans la troiſiéme harangue *de Fuga*, ont parlé de ce combat de Thamyris, & de ce qu'il lui en coûta. (*g*) Barthius a trouvé dans cette harangue que Thamyris perdit la vuë, & la conoiſſance de la muſique à cauſe de ſes richeſſes. Mais ce n'eſt nullement la penſée de l'auteur.

(*D*) *Natalis Comes auroit bien fait de les citer.*] Il a (*h*) parlé comme il faut de cette avanture; mais il ne cite qu'Aſclepiade de (*i*) Myrlea, ce qui eſt une mauvaiſe maniere de citer, & un reſte de la vaine affectation qui parut dans quelques ſçavans d'Italie au tems de la reſurrection des belles lettres. Les uns ne citoient qu'en general un auteur Grec; les autres l'apelloient bien par ſon nom, mais ils ſe gardoient bien de dire que ce qu'ils en raportoient, ne ſe trouvoit que cité dans quelqu'un des auteurs conus. Les Theologiens & les philoſophes ſcholaſtiques ne citent pas avec cette ſupercherie: ils vous renvoient fort bien pour un paſſage d'un auteur, dont les ouvrages ſont entre les mains de tout le monde, à la citation d'un moderne. C'eſt ainſi que le Pere Terillus dans ſon livre ſur la regle des mœurs, ne cite preſque jamais ni les Peres, ni Thomas d'Aquin, que ſur la foi de Sanchés, de Vaſqués & des autres Jeſuïtes, comme le remarque l'auteur de la IV. denonciation du *Philoſophiſme*. Je donne ici moi-même un exemple de ces ſortes de citations. Mais quoi qu'il en ſoit, Natalis Comes devoit nous aprendre qu'il nous reſte des auteurs à conſulter ſur les conditions du defi; συνθέμενος, dit Apollodore, ἂν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάζειν πάσαις. Le Scholiaſte d'Homere ſe ſert de la même expreſſion ſur le paſſage du 2. livre de l'Iliade, συνθέμενος, ἂν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάζειν πάσαις.

(*E*) *Que Lucien n'ait pas plaiſanté ſur cela, & qu'il ſe ſoit contenté de repreſenter Thamyris comme un ingrat.*] (*k*) Ἐκτὸς εἰ μὴ κατὰ τὸν Θάμυριν, ἢ τὸν Εὔρυτον σὺ τὴν φύσιν, ὡς ταῖς Μούσαις ἀντᾴδειν, παρ' ὧν εἴληφε τὴν ᾠδὴν, ἢ τῷ Ἀπόλλωνι ἐρίζειν, ἐναντία τοξεύων, καὶ ταῦτα, δοτῆρι ὄντι τῆς τοξικῆς. *Ni ejuſdem naturæ, cujus Thamyris, vel Eurytus, ut muſis occinat, à quibus canendi normam acceperit, vel Apollinem, idque jaculationis præceptorem, jaculando provocet.* Ce railleur avoit peut-être oublié cette circonſtance; & peut-être ne l'avoit jamais remarquée dans ſes lectures. Bien nous en prend, car il y a beaucoup d'aparence que c'eſt la vraie raiſon, pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de ſon metier dans aucun de ſes livres, en ſupoſant fauſſement & malignement, que les Muſes ne chanterent pas bien ce jour-là, ſoit à cauſe d'un rhûme de commande, ou ſurvenu bien à propos, ſoit par quelque autre ſoupleſſe ſemblable à

celles

(*a*) Opum contemptor, recti pervicax, conſtans adverſus metus. Erant quibus appetentior famæ videretur, quando etiam ſapientibus cupido gloriæ noviſſima exuitur. *Tacit. hiſt. lib. 4. cap. 5. & 6.*

(*b*) *Canon, apud Photium n. 186. pag. 428.*

(*c*) *Apollodor. lib. 1. p. m. 11. Voiez auſſi Suidas, & le Scholiaſte d'Homere in Il. lib. 1. v. 102.*

(*d*) *Apollodor. lib. 1. pag. m. 10.*

(*e*) Quæ tetigit Phylace Pteleoſque & Dorion ira Flebile Pieridum. *Lucan. Pharſ. l. 6. v. 352.*

(*f*) *Beroald. in Propert. eleg. 22. l. 2.*

† *Elle s'apelloit Arſinoé ſelon Suidas; & Argiope, ſelon Pauſanias & Apollodore.*

‡ *Il s'apelloit Philammon, & étoit bon muſicien; voiez Pauſanias l. 4. p. 143. & l. 10. pag. 322. Plut. de muſica pag. 1132.*

β *Canon apud Photium n. 186. pag. 428.*

γ *De muſica pag. 1132. Natalis Comes Mythol. l. 6. c. 14. dit que Plutarque met ce poëme au-deſſus de tous les autres; mais il eſt certain qu'il n'en dit ni bien ni mal.*

δ *Tzetzes Chil. 7. hiſtor. 108.*

ζ *Suidas.*

π *Pauſan. l. 10. pag. 322.*

* Tunc inter ſe dimicant mares deſiderio feminarum, victum ajunt Venerem pati. *Plin. l. 10. c. 33.*

⅃ *Voiez la remarque D.*

(*g*) *Barth. comm. in Statium tom. 2. pag. 962.*

(*h*) *Nat. Comes Mythol. l. 6. c. 14.*

(*i*) *Cet auteur eſt celebre. Myrlea ville de Bithynie a eu depuis le nom d'Apamée.*

(*k*) *Lucian. in reviviſcentibus p. m. 389. tom. 1.*

tre les Muses le talent qu'il tenoit d'elles. Il y a des auteurs qui ont * écrit que la punition de son audace fut renvoiée au tems qu'il seroit dans les enfers. Pausanias † dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vuë, non pas comme dit Homere en punition de sa dispute contre les Muses, mais par maladie. On γ remarque que ce poëte ne fit plus de vers après avoir perdu les yeux, & qu'il jetta sa lyre dans une (F) riviere: aussi le representoit-on μ avec sa lyre brisée, lors qu'on le representoit aveugle. Notez qu'il fut l'inventeur de (FΔ) la musique qu'on nommoit Dorique. Platon ‡ a feint suivant les principes de la metempsycose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol.

* *Prodicus Phocaensis apud Pausaniam l. 4. p. 143.*

† *Pausan. ibid.*

γ *Ibid.*

μ *Id. l. 9. pag. 304. & l. 10. pag. 347.*

‡ *Plato, de republ. lib. 10. pag. 765.*

☞ THEON, Sophiste Grec, dont il nous reste un ⸸ ouvrage de rhetorique écrit avec beaucoup de politesse, & de jugement. Ses regles sont nettes & courtes, & il choisit bien les lieux communs qui doivent fournir les argumens. Il n'y a point de matiere où il ait mieux reüssi que dans la these de la (A) providence de Dieu. Il juge bien des beaux endroits, & des defauts des plus illustres historiens, & orateurs. Je montrerai par un exemple (B) sa delicatesse sur l'arrangement des mots. Voici une autre preuve de son bon goût. Il ne veut point que les maximes ou les sentences soient en relief, ou en broderie dans les narrations, il veut qu'elles (C) y soient incorporées d'une façon imperceptible. Son livre fut imprimé à Bâle avec la version Latine de Joachim Camerarius l'an 1541. mais la meilleure édition est celle de Leide 1626. in 8. Daniel Heinsius qui la procura, revit avec soin la version Latine, & y fit un très-grand nombre de corrections.

⸸ *Intitulé προγυμνάσματα progymnasmata.*

☞ THEO-

(a) *Ruy Gomes aquit principalement par cette ruse l'amitié de Philippe II.* Brantome dans l'éloge de Philippe II. *Voiez touchant Innocent XI. son article remarque B.*

celles que les galans & les ambitieux (a) pratiquent au jeu; & qu'ainsi Thamyris, &c. Mais n'oublions point que selon quelques auteurs (b), le prix attaché à sa victoire n'étoit pas une faveur de passade; c'étoit un mariage effectif à contracter entre lui & les neuf Muses; c'étoit par consequent une affaire permanente:

Connubio (c) jungam stabili propriamque dicabo.

(F) *Qu'il jetta sa lyre dans une riviere.*] Le Sieur Caseneuve dans son commentaire François sur quelques épitres de Philostrate, dit que Thamyris après sa punition *jetta sa lyre contre le mont Parnasse, & du coup il en sortit le ruisseau que pour ce on a nommé Balyra.* C'est une étrange alteration des paroles de Pausanias: elles (d) nous aprennent qu'à 30. stades de la porte de Messene dans le Peloponnese, il y avoit une riviere dont le nom Balyra venoit de ce que Thamyris y avoit jetté sa lyre.

(FΔ) *L'inventeur de la musique qu'on nommoit Dorique.*] Il excelloit trop en cet art pour se contenter de l'état où il le trouva, & pour ne pas se piquer de l'enrichir de quelque ornement nouveau. (e) *Hydios modulos Amphion* (invenit) *Dorios Thamyras Thrax: Phrygios Marsyas Phrix.*

(A) *Où il ait mieux reüssi que dans la these de la providence de Dieu.*] Lisez le chapitre 12. de son ouvrage, vous y verrez une source très-feconde des plus belles preuves qu'un Paien pût imaginer, & qui vous persuadera que nôtre Theon étoit habile. Vous y trouverez entre autres choses, que quand on se persuade que les Dieux sont perpetuellement les inspecteurs de tout ce que nous faisons, on vit dans la derniere sûreté, & dans la pratique de son devoir; & que ceux qui croient être l'objet du soin des Dieux passent leur vie avec le plus grand plaisir du monde. Laissons le parler lui-même: (f) Ἔτι ὅτι ἀσφαλέστατα ἂν εἶεν, καὶ προσεχόντως τὸν βίον διάγοιεν, νομίζοντες ἔχειν ἐπισκόπους ἀεὶ πασῶν τῶν κατὰ τὸν βίον πράξεων. καὶ ὅτι μάλιστα ἡδέως ζῶσιν, οἱ πεπεισμένοι ἐπιμελῶς ἔχειν τοὺς θεούς. *Quemadmodum & omnium tutissime ac diligentissime eos vivere constet, qui omnium suarum in vita actionum inspectores se habere existimant Deos. Sed & jucundissime aetatem agere, qui à Diis respici se credunt.* Il est sûr que si les hommes sçavoient vivre selon leurs principes, rien ne seroit aussi capable de les detourner de toute mauvaise action, & de les pousser au bien, que le dogme de la presence de Dieu. Les plus scelerats ont la force de refrener leurs mains & leur langue, quand ils croient être vus ou entendus de quelque personne qu'ils craignent, & qu'ils respectent. A plus forte raison faudroit-il que la pensée que Dieu voit tout, contint toûjours l'homme dans son devoir (g). C'est pour cela que dans les livres de pieté on recommande si fort la meditation de la presence de Dieu. De là vient encore l'usage d'afficher cet écriteau jusques dans les coins des ruës, DIEU TE REGARDE PECHEUR. Il est certain aussi que ceux qui croient que Dieu a soin d'eux, ont une ressource continuelle de consolation, & de plaisir. Les poëtes profanes n'ont pas ignoré cela, mais on doit être scandalisé qu'ils se soient servis de cette maxime (h) pour attirer une maîtresse.

Je mettrai ici une chose qui se trouve dans un livre intitulé *pratiques de pieté pour honorer le S. Sacrement.* On y raporte (i) „ cet Apophtegme du Maréchal de „ Gassion: *Si je croiois la présence réelle, je voudrois „ passer toute ma vie dans une Eglise le visage prosterné „ contre terre: & je ne puis me persuader que plusieurs „ Catholiques croient ce qu'ils disent croire de ce mystere, „ veu le peu de respect qu'ils font paroitre dans l'Eglise.* „ Si ce Marechal avoit cru la realité, il auroit fait tout comme les autres: il se seroit accoutumé à cette doctrine, & y seroit devenu insensible par habitude; cela lui étoit arrivé par raport au dogme, que Dieu est present dans tous les lieux de l'univers. L'humanité de JESUS-CHRIST presente visiblement feroit sans doute plus d'effet que la presence de Dieu; mais une presence aussi invisible de la nature humaine de JESUS-CHRIST, que celle de la nature divine, revient bientôt à la même chose. Elle ne frape pas plus fortement ceux qui la croient, que les Protestans ne sont frapez de la doctrine de la presence de Dieu.

(B) *Sa delicatesse sur l'arrangement des mots.*] Quand il recommande la clarté de l'expression, (k) il indique plusieurs causes d'obscurité qu'il faut éviter. Il veut entre autres choses, qu'on ne jette point les lecteurs ou les auditeurs dans l'incertitude si une certaine partie de la periode se doit raporter à ceci ou à cela, & ainsi il blâme cette expression: (l) Δῆμον Ἐρεχθῆος μεγαλήτορος, ὅν ποτ' Ἀθήνη θρέψε Διὸς θυγάτηρ, τέκε δὲ ζείδωρος ἄρουρα. *Populum praestantis Erechthei, Pallas quem Jove nata aluit, terra edidit alma.* On ne sçait, dit-il, si c'est le peuple, ou si c'est Erechtée que Pallas a nourri, & que la terre a produit. Il ajoûte que les livres d'Heraclite sont devenus très-obscurs par un tel arrangement de paroles, qui s'y trouve avec excés, soit que l'auteur n'y ait pas pris garde, soit qu'il l'ait ainsi voulu: (m) Παρὰ ταύτην δὲ τὴν ἀμφιβολίαν, τὰ Ἡρακλείτου τοῦ φιλοσόφου βιβλία σκοτεινὰ γέγονε, κατακόρως αὐτῇ κεχρημένου, ἤτοι ἐξεπίτηδες, ἢ καὶ δι' ἄγνοιαν. *Ex hujusmodi ambiguis locutionibus Heracliti philosophi libri obscuritatem contraxere: qui ad fastidium illis, sive gnarus sive ignarus, usus est.* Puis que Theon avoit une si grande delicatesse à l'égard des expressions louches, je ne sçai point où il trouvoit des auteurs qui eussent écrit comme il l'auroit souhaité, car les plus grands maitres en Latin, en Grec, sont tous pleins de ces ambiguitez. Il est vrai qu'elles sont moins embarrassantes dans un ouvrage d'éloquence ou d'histoire, que dans un traité de physique, & qu'ainsi le philosophe censuré par Theon, étoit principalement obligé à les éviter. J'ai dit quelque part (n) que nôtre langue est moins sujette à ce defaut que la Greque ni la Latine, mais il faut avoüer que même de fort excellens écrivains negligent beaucoup à cet égard les loix rigoureuses de nôtre grammaire. Un nouveau Theon leur trouveroit bien des periodes condamnables.

(C) *Qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible.*] C'est sans doute le vrai sens de ces paroles: (o) Ὅταν μέν τοι συνεχῶς ἐγκαλλωπίζηταί τις, καὶ λανθάνῃ ταῦτα γνωμικὰ, ἐπιχαρής πως ἡ διήγησις γίνεται. *Quae sententiosa quidem quamvis saepe inserantur, modo ne emineant, mirifice amoenam ac venustam efficiunt orationem.* Petrone avoit le même goût. Lisez ces paroles de la preface d'un livre de Mr. Gorbinelli: *Ceux qui ont lû* Tite Live *seront surpris de trouver tant de Maximes dans un Historien qui en a tres peu, ou qui n'en a guerres que de la nature de celles dont parle un* (1) *Ancien, lesquelles sont enchassées dans le corps du*

(b) *Conon apud Photium n. 186. pag. 428.*

(c) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 73.*

(d) *Pausf. l. 4. pag. 343.*

(e) *Plin. lib. 7. c. 56. p. m. 102. Voiez aussi Clement d'Alexandrie l. 1. Strom. pag. 307.*

(f) *Theo, in progymn. cap. 12. p. m. 135.*

(g) *Confer quae supra dans la remarque AΔ de l'article* Thales.

(h) *Voiez l'ode 17. du 1. livre d'Horace, & considerez y ses paroles,* Di me tuentur: Dis pietas mea, Et Musa cordi est.

(i) *Voiez la bibliotheque universelle tom. 1. pag. 313.*

(k) *Theo, cap. 4. pag. 46. & seq.*

(l) *Id. ib. p. 47.*

(m) *Ibid.*

(n) *Ci-dessus pag. 53. col. 2.*

(o) *Id. ib. pag. 63. 64.*

(1) Curandum est, ne sententiae emineant extra corpus orationis expressae, sed intexto vestibus colore niteant. *Petr. Satyric.*

☞ THEOPOMPE, orateur & historien, nâtif de l'ile * de Chios, florissoit au tems de (*A*) Philippe Roi de Macedoine pere d'Alexandre le grand. Il fut le plus celebre † de tous les disciples d'Isocrate, & il remporta le ζ prix sur tous les panegyristes attirez par Artemise pour louër Mausole. Il n'y avoit dans la Grece aucune ville considerable ‡ où il n'eût harangué avec l'aplaudissement de tout l'auditoire. Ce fut l'une des raisons qu'il mit en avant pour justifier la bonne opinion qu'il avoit de son merite, lors qu'aiant mis fort au dessous des modernes les orateurs du siecle passé, il se debita lui-même pour l'un des premiers de son tems ⸸. Après s'être signalé comme (*B*) orateur, il se mit à composer des histoires, & il fit voir que l'étude de l'éloquence est un (C) bon preparatif pour cela; car il s'aquit la reputation d'un habile

du discours, sans avoir le tour ni l'apparence de Maximes. C'est loüer par un bel endroit cet historien: les sentences, ou les reflexions morales & politiques qui sont detachées du fil de la narration ne meritent pas beaucoup d'aplaudissemens. Il n'est pas fort dificile d'en repandre de cette nature, mais c'est un grand art que d'en inserer de bonnes dans le corps même du recit. Elles y doivent être comme un ouvrage de platte peinture, & non pas comme un ouvrage relevé en bosse.

(*A*) *Florissoit au tems de Philippe . . . . . pere d'Alexandre le grand.*] L'anonyme qui a decrit les Olympiades le fait fleurir sous la 93. C'est une erreur que Suidas a suivie, & que (*a*) Meursius & (*b*) Vossius ont adoptée. Jonsius (*c*) la refute solidement. Il cite Diodore de Sicile (*d*) qui a observé, que le 41. le 42. & le 43. livres de l'histoire de Theopompe comprenoient ce qui se passa dans la Sicile depuis l'an 3. de la 93. Olympiade jusqu'à l'an 2 de la 109. Est-il aparent qu'un auteur qui a fleuri dans l'Olympiade 93. soit en vie (*e*) l'Olympiade 110? Voici une preuve plus solide. Theopompe publia une lettre & des conseils qu'il avoit écrits à Alexandre qui ne commença de regner qu'en la 111. Olympiade. Je laisse plusieurs autres preuves alleguées par Jonsius: on les pourroit eluder, & après tout elles ne sont pas plus fortes que celles-là. N'en parlons donc point, & disons qu'il eût pu trouver dans Photius un argument plus invincible que ne l'est tout ce qu'il allegue; car comme je l'ai raporté dans le corps de cet article, on aprend de Photius, 1. que Theopompe n'avoit que 45. ans lors qu'Alexandre le fit retablir à Chios. 2. Que Ptolomée Roi d'Egypte pensa le faire mourir. Cela montre que tant s'en faut qu'il ait fleuri dans l'Olympiade 93. il ne nâquit pour le plutôt que vers la centiéme.

(*B*) *Après s'être signalé comme orateur, il se mit à composer des histoires.*] Quintilien observe cela: (*f*) *Theopompus . . . ut in historia prædictis* (Herodoto & Thucydide) *minor, ita Oratori magis similis, ut qui antequam est ad hoc opus solicitatus, diu fuerit Orator.* Ciceron n'est point contraire à Quintilien quand il assûre que Theopompe ne plaida jamais de causes, car il y eut dans la Grece bien des orateurs qui n'en plaiderent jamais. Au reste ce fut Isocrate (*g*) qui conseilla à Theopompe de s'apliquer à l'histoire. Le passage que je cite de Ciceron pourroit faire acroire que Theopompe & Ephore étoient deux genies semblables, puis que leur maitre leur conseilla la même étude; mais ne vous y laissez pas tromper. Ils ne se ressembloient guere, l'un avoit besoin de bride, l'autre d'eperon. Theopompe étoit trop ardent, Ephore ne l'etoit pas assez. Voila pourquoi Isocrate n'emploioit pas pour l'un la même methode que pour l'autre. (*h*) *Hoc doctoris intelligentis est, videre quò ferat natura sua quenque; & ea duce mentem sic instituere, ut Isocratem in acerrimo ingenio Theopompi, & lenissimo Ephori dixisse traditum est, alteri se calcaria adhibere, alteri frenos.* Ciceron exprime cela dans un autre lieu encore mieux pour ce que j'ai à prouver, car il temoigne que ces deux disciples ne furent jamais semblables. (*i*) *Dicebat Isocrates . . . . . . se calcaribus in Ephoro, contrà autem in Theopompo frenis uti solere: alterum enim exultantem verborum audacia reprimebat, alterum cunctantem, & quasi verecundantem incitabat. Neque eos similes effecit inter se, sed tantum alteri affinxit, de altero limavit, ut id confirmaret in utroque, quod utriusque natura pateretur.* Quintilien (*k*) raconte le même fait. D'autres (*l*) debitent une semblable remarque touchant Platon par raport à Aristote & à Xenocrate, & touchant Aristote par raport à Theophraste & à Callisthene.

(*C*) *L'étude de l'eloquence est un bon preparatif pour* écrire l'histoire.] C'étoit le sentiment de Ciceron, car voici ce que lui disoit Pomponius Atticus: (*m*) *Potes tu profecto satisfacere in* historia *quippe cum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime.* Il semble neanmoins qu'un homme qui s'est exercé à composer des harangues, ne soit pas bien propre à garder dans ses expressions cette simplicité grave qui convient au caractere historique. On peut craindre de lui un style pompeux, & trop figuré. Mais cette objection est beaucoup plus forte contre ceux qui disent, que pour être un bon historien (*n*) il faut avoir été un bon poëte. De fort grans auteurs ont dit cela. Quoi qu'il en soit on a trouvé que Theopompe avoit donné à son style les manieres d'un orateur beaucoup plus que celles d'un historien, & qu'il avoit imité celui d'Isocrate. (*o*) *Veterum hoc commune judicium est dictionem ejus oratoriæ ac imprimis Isocraticæ, similiorem esse, quam historiæ.* Ceux qui le justifient en disant d'une façon vague, qu'il s'aprochoit plus de la force de Demosthene, n'ôtent pas entierement la dificulté, car c'est convenir que l'eloquence oratoire dominoit dans ses écrits historiques. Il faut donc le justifier en se reduisant aux termes de Denys d'Halicarnasse; je m'en vais les raporter en Latin: ils nous aprendront qu'il avoit joint au caractere d'Isocrate la force que son sujet demandoit, & qu'il ne piquoit guere moins que Demosthene en censurant. (*p*) *Ea forma quæ in elocutione cernitur, maxime ad similitudinem Isocrateæ accedit. Pura enim dictio, vulgaris, simplex, perspicua, sublimis, magnifica, & summam pompam præ se fert, & quadam harmonia temperata est, jucunde & suaviter fluens. Differt autem ab elocutione Isocratis in austeritate & vehementia in aliquibus; nimirum cum se in affectus concitandos dederit, & vel maxime cum urbibus & ducibus improba consilia & res gestas exprobrat atque vitio dat. Multus enim est in iis, & à Demosthenis acrimonia ne paululum quidem abest.* Ciceron observe que Theopompe aiant donné plus d'élevation à son langage que Philistus & que Thucydide, avoit obscurci leur gloire. (*q*) *Ut horum concisis sententiis, interdum etiam non satis apertis cum brevitate, tum nimio acumine, officit Theopompus elatione atque altitudine orationis suæ, quod idem Lysiæ Demosthenes: sic Catonis luminibus obstruxit hæc posteriorum quasi exaggerata altius oratio.* Mais voici une chose en quoi il fit trop l'orateur, il évitoit avec un grand soin la rencontre des voielles, il affectoit l'arrondissement & la cadence des periodes, & la correspondance des figures de grammaire. C'est un defaut que Denys d'Halicarnasse (*r*) lui reproche, & il y a sans doute je ne sçai quelle petitesse dans ces sortes d'affectations, lors que la grandeur & la majesté du sujet doit attirer toute l'attention de l'écrivain. Disons pourtant sur ce qui concerne la rencontre des voielles qu'il ne fit pas mal de la fuir, & qu'il n'est blâmable qu'en ce qu'il faisoit conoitre qu'il l'évitoit avec un trop grand scrupule. Je remarque que Ciceron en raportant que l'on blâma Theopompe sur cet article, ne dit point qu'on le fit avec raison: il semble même dire qu'on le fit à tort. *Ut in legendo*, dit-il (*s*), *sic animus in dicendo prospicit quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves, gravésve sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures, quarum est judicium superbissimum. Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocaleis nolit conjungere. In quo quidam etiam Theopompum reprehendunt, quod eas literas tantopere fugerit, & si id magister ejus Isocrates, at non Thucydides. . . . . . In ea est crebra ista vocum concursio, quam magna ex parte, ut vitiosam, fugit Demosthenes.* Duris de Samos parla du style de Theopompe avec beaucoup de mepris, mais comme le remarque Photius (*t*), il s'en faloit bien qu'il ne l'égalât. Consultez Longin en deux endroits de son traité du sublime. Il le louë & le justifie dans l'un, il le censure dans l'autre. Cela se peut voir encore, dit-il (*v*), „ dans un passage de Theopompus, „ que Cecilius blâme, je ne sçay pourquoy, & qui „ me semble au contraire fort à loüer pour sa justesse, & parce qu'il dit beaucoup. *Philippes*, dit cet „ Historien, *boit sans peine les affronts que la necessité* „ *de ses affaires l'oblige de souffrir.* „ Il y a dans le Grec

* *Strabo lib. 14. pag. 444.*
† Ἐπισημότατος πάντων. Clarissimus omnium Isocratis discipulorum. *Dionys. Halicarn. epist. ad Pompeium sub fin. pag. m. 262.*
ζ *Aulus Gellius lib. 10. c. 18.*
‡ *Photius, biblioth. cod. 176. pag. 392.*
⸸ *Id. ib. Voiez la derniere remarque à la fin.*

(*a*) *Meursius de Archont. Athen. apud Jonsium ubi infra.*
(*b*) *Vossius de hist. Græc. lib. 4. cap. 8. pag. 459.*
(*c*) *Jonsius de script. hist. philos. pag. 45.*
(*d*) *Diodor. Siculus lib. 16. c. 71.*
(*e*) *L'histoire de Theopompe comprenoit 58. livres.*
(*f*) *Quintil. lib. 10. cap. 1. pag. m. 469.*
(*g*) Ex clarissima Rhetoris officina duo præstantes ingenio Theopompus & Ephorus ab Isocrate magistro impulsi se ad historiam contulerunt: causas omnino nullas attigerunt. *Cicero de orat. lib. 2. fol. 73. D.*
(*h*) *Cicero in Bruto pag. 314.*
(*i*) *Cicero de oratore lib. 3. fol. 90. C.*
(*k*) *Quintil. lib. 2. cap. 8. pag. 81.*
(*l*) *Diogen. Laertius in Xenocrate & Theophrasto.*
(*m*) *Cicero de legibus lib. 1. circa init. fol. m. 328. C. Voiez le aussi* in 1. de oratore.
(*n*) *Voiez les pensées diverses sur les Cometes n. 5.*
(*o*) *Vossius de hist. Græcis p. 34.*
(*p*) *Dionys. Halicarn. epist. ad Pompeium in fine pag. m. 264.*
(*q*) *Cicero in Bruto p. m. 114.*
(*r*) Quod si in iis in quibus summum studium posuit, collisionem vocalium, & numerosas circumscriptiones ac figuras similes neglexisset, longe melior in elocutione se ipso evasisset. *Dionys. Halic. ubi supra.*
(*s*) *Cicero in oratore fol. 124. B.*
(*t*) *Photius biblioth. n. 176. pag. 393.*
(*v*) *Longin. traité du sublime chap. 25. (selon Mr. Despreaux dont j'emprunte la version p. 74. édit. d'Amst. 1701.) ou 28. selon l'edition de Mr. le Fevre.*

bile historien. Il avoit d'ailleurs des talens fort propres à cette fonction, car il publioit hardiment (D) des veritez desavantageuses, & il n'épargnoit point son argent lors que la recherche exacte des faits demandoit beaucoup de depenses. On blâme ses (E) digressions, & il y a bien de l'aparence qu'on a beaucoup de sujet de les blâmer, quoi que peut-être on ne soit pas toujours assez équitable ou assez exact dans cette censure, & que l'on n'ait pas consideré avec assez d'attention le plan qu'il s'étoit donné. Si nous avions sa preface, nous y trouverions peut-être dequoi le justifier en partie; mais je ne pense pas que rien fût capable de le justifier pleinement, non pas même auprès des lecteurs qui ont le plus d'indulgence pour les épisodes des historiens. A plus forte raison perdroit-il sa cause devant (F) ces critiques qui ne peuvent soufrir rien d'étranger

Grec *δεινὸς ἂν ὁ Φίλιππος ἀναγκοφαγῆσαι πράγματα.* Mr. le Fevre traduit ainsi ces paroles: *Philippus rerum necessitatem devorare calidus.* L'autre passage de Longin commence de cette façon: „ (a) De même l'Historien Theopompus a fait une peinture de la descente du Roy de Perse dans l'Egypte, qui est miraculeuse d'ailleurs: mais il a tout gâté par la bassesse des mots qu'il y mêle. *Y a-t-il une ville*, dit cet Historien, *& une nation dans l'Asie qui n'ait envoyé des Ambassadeurs au Roy? &c.* „ Longin aiant raporté toute la suite de la description ajoûte: „ De la plus haute élevation il tombe dans la derniere bassesse, à l'endroit justement où il devoit le plus s'élever. Car mêlant mal à propos dans la pompeuse description de cet appareil, des boisseaux, des ragousts, & des sacs: il semble qu'il fasse la peinture d'une cuisine. „ Le Jesuite Caussin qui se conoissoit assez bien en rhetorique a fort condanné cette censure. Voici ses paroles: (b) *Dionys. Longinus, mordax Criticus, eum irridet, quòd ubi dona regi Persarum, ab Asiaticis oblata commemorat, post stragulam vestem, purpuram, tabernacula aurea, peristromata, emblemata, carnes etiam victimarum salsas, regi oblatas ad alendum exercitum, commemoret. Debebat, inquit, ista minuta, aut omittere, aut initio collocare, ut à minoribus ad majora ascenderet: sed in eo frigidus est, & frustra mordax Longinus. Erat enim fidelis historici, & prudentis, post opulenta principum dona, tenuiorum quoque in colendo rege studia commemorare, & rem, ut gesta est, describere. Quòd si tantopere pessonem aversatur, quin Homerum, suum numen, reprehendit, qui tam simpliciter rem coquinariam à principibus obitam describit: & quid hoc est, nisi μαγειρία, quod insectatur in Theopompo, φαυλότης est?* C'est, ce me semble, ce qu'on pouvoit dire de plus plausible pour la justification de Theopompe; mais si j'avois à choisir, je me rangerois plutôt du côté de son censeur, que du côté de son defenseur, car la fidelité d'un historien ne l'oblige pas à decrire par le menu tous les presens qui ont été faits à un Monarque. Mais ce qu'on dit contre Longin dans la derniere partie du passage de ce Jesuite me paroit un coup à brule-pourpoint. Vous ne pouvez, lui dit-on, blâmer Theopompe, sans faire le procés à Homere vôtre grande divinité. En effet Homere est entré souvent dans un plus grand detail de cuisine &c. que Theopompe.

(a) *Id. ib. cap. 34. (selon Mr. Desreaux dont j'emploie la version pag. 97.) vel cap. 39. juxta editionem Tanaq. Fabri.*

(b) *Caussin. de eloquentia sacra & humana lib. 1. cap. 20. p. m. 19.*

(D) *Il publioit hardiment les veritez desavantageuses, & il n'épargnoit point son argent.*] Voiez ci-dessous la remarque H. Je me contenterai ici de ces paroles d'Athenée: (c) *Εἰ τις τούτοις ἀπιστεῖ, μαθέτω καὶ παρὰ Θεοπόμπου τοῦ Χίου, ἀνδρὸς φιλαλήθους καὶ πολλὰ χρήματα καταναλώσαντος εἰς τὴν περὶ τῆς ἱστορίας ἐξέτασιν ἀκριβῆ. His fidem si quis non adhibeat, discat Theopompum Chium veritatis studiosum hominem, & qui historias exactâ inquisitione, magno pecuniarum impendio, perscrutatus est.*

(c) *Athen. lib. 3. c. 8. pag. 85. Denys d'Halicarnasse ubi supra pag. 263. louë la peine & la depense de cet auteur à rassembler des materiaux.*

(E) *On blâme ses digressions.*] Le sophiste Theon (d) pretend qu'elles étoient si prolixes, qu'où elles finissoient on ne se souvenoit plus de la matiere qui avoit été interrompuë. Il faloit en rapeller la memoire. Or cela n'est point agreable à ceux qui lisent un ouvrage de cette nature. Photius voulant nous faire conoître la licence de Theopompe à s'écarter après des matieres étrangeres, nous aprend ceci. Son histoire de Philippe Roi de Macedoine contenoit 58. livres, qui furent reduits à 16. lors que l'on en eut retranché tout ce qui se raportoit à d'autres choses qu'aux actions de ce Monarque. Vous allez voir cela avec quelques circonstances dans les paroles qui suivent: (e) *Πλείσταις γὰρ ὅσαις παρεκβάσεσι παντοδαπῆς ἱστορίας, τοὺς ἱστορικοὺς αὐτοῦ λόγους Θεόπομπος παρατείνει. διὸ καὶ Φίλιππος ὁ πρὸς Ῥωμαίους πολεμήσας, ἐξελὼν ταύτας, καὶ τὰς Φιλίππου συνταξάμενος πράξεις, ἃς σκοπὸς ἦν Θεοπόμπῳ, εἰς ἑκκαίδεκα βίβλους μόνας· μηδὲν παρ' ἑαυτοῦ προσθεὶς ἢ ἀφελών, πλὴν (ὡς εἴρηται) τῶν παρεκτροπῶν τὰς πάσας ἀπήρτισε. Digressionibus itaque varia historia quàmplurimis; historicos suos implet libros Theopompus. Quamobrem & Philippus, ille qui cum Romanis bellum gessit, digressionibus hisce sublatis, & Philippi rebus gestis, quas Theopompus scribendas potissimum susceperat, collectis, in sedecim eas duntaxat libros (nihil de suo addens, aut præter digressiones, ut diximus, detrahens) redegit.* Si vous prenez garde aux extraits que le même auteur nous donne (f) du 12. livre de cet ouvrage de Theopompe, vous n'aurez plus besoin qu'on vous avertisse qu'il se plaisoit à s'écarter à droit & à gauche. Vous en pourrez juger aisément par ce petit échantillon. Au reste si quelque chose nous peut faire croire, que le nom Romain n'etoit presque pas conu en Grece au tems d'Alexandre, c'est de voir que Theopompe (g) ne dit rien de Rome, si ce n'est que les Gaulois l'avoient prise. Elle lui auroit fourni le sujet d'une longue digression, si elle eût été tant soit peu conuë en ce tems là.

(d) *Theo in progymnasmatis: J'ai raporté ses paroles dans la remarque E de l'article* Philistus.

(e) *Photius ubi supra pag. 393.*

(f) *Id. ib. pag. 390. 391.*

(g) Theopompus ante quem nemo mentionem habuit (*de Romanis*) urbem duntaxat à Gallis captam dixit. *Plinius lib. 3. c. 5. pag. m. 324.*

Je ne sçai si l'on ne pourroit pas craindre, que Photius ne nous fasse quelque illusion. Theopompe commença son histoire par le regne de Philippe, & voulut principalement narrer les actions de ce Monarque, mais peut-être se proposa-t-il en même tems de raconter tout ce qui se fit de remarquable dans les autres parties du monde pendant ce regne. Ainsi dans le fond, & dans les idees de l'auteur cet ouvrage auroit été toute l'histoire du tems, & non pas celle de Philippe en particulier. Il ne faudroit donc point prendre pour des digressions proprement dites tout ce qui en fut ôté quand on la reduisit à 16. livres. On en ôta les guerres des Cypriots, celle des Siciliens, & plusieurs autres, dont peut-être il n'avoit point parlé par occasion seulement, ou par forme de digression, mais comme d'un fait principal, & lié à son dessein. Il est impossible de decider là-dessus, puis que nous ne pouvons consulter ni ses prefaces, ni aucune autre partie de son ouvrage. Je croi pourtant que Photius a outré le fait, & si j'avois à me plaindre des ecarts de Theopompe, je ne me fonderois pas, comme fait Theon (h), sur ce qu'il narroit des choses où le Roi de Macedoine ni aucun de ses sujets n'avoient nulle part. Peut-on nier que le principal dessein de Mr. de Thou ne soit l'histoire de France? combien de choses neanmoins n'a-t-il pas narrées qui n'ont nulle liaison avec les François? Je blâmerois donc Theopompe d'avoir mal intitulé (i) son ouvrage: mais s'il avoit apris aux lecteurs qu'il se proposoit aussi l'histoire des autres pais, je ne traiterois point de digression ce qu'il a narré des guerres d'Evagoras, & de celles des tyrans de Syracuse. Pour juger de ses épisodes je ne les comparerois pas avec Philippe ou avec la Macedoine, je m'arrêterois à ceci: son 12. livre par exemple (k) est destiné aux guerres des Cypriots. Il y remonte au siege de Troie, il parle d'Agamemnon, & du devin Mopsus, &c. Ce qu'il en dit m'écarte-t-il trop d'Evagoras Roi de Cypre? En ce cas-là je le blâmes mais je condamne ceux qui se plaindroient que Mopsus, & Agamemnon les éloignent trop de la cour de Macedoine. Je croi que même avec cette restriction nous ne disculperions pas cet historien. Il donna sans doute trop frequemment dans l'épisode, il s'y endormit, il s'y oublia. Ce defaut doit être un nouveau sujet de regret pour nous, car comme il n'abandonnoit sa matiere principale que pour expliquer des antiquitez, & pour raporter les origines des choses, & les diferentes traditions, combien de curiositez nous fourniroit-il que nous ne pouvons deterrer, & qu'une histoire serrée ne nous auroit point aprises?

(h) *Theo in progymn. cap. 4. pag. 44. 45.*

(i) *Il étoit intitulé τὰ Φιλιππικά.* Res Philippi.

(k) *Photius ubi supra.*

(F) *Devant ces critiques qui ne peuvent soufrir rien d'étranger dans une histoire.*] Comment est-ce que Theopompe pourroit comparoître à leur tribunal, & y trouver quelque suport, puis que Tacite y est accablé d'un arrêt de condamnation. Ils posent d'abord ces regles-ci, (l) que dans le choix des memoires *un Historien se doit lui-même tout entier à la verité & à la distinction des faits, qu'il faut qu'il renonce à son propre goût, & qu'il neglige encore tous* les

(l) *Anonimiana pag. 13.*

tranger dans une histoire. On l'accuse aussi de s'être chargé de plusieurs contes fabuleux, & de harangues (G) trop longues, & (H) d'avoir été trop satirique. On lui joua une piece bien san-

(n) Voiez Strabon lib. 7. pag. 219.

(o) Voiez Diodore de Sicile lib. 1. c. 37.

les ornemens étrangers qui n'apportent ni plus de netteté dans les faits, ni plus de connoissance des choses cachées ; . . . qu'il faut que les narrations soient suivies, les supputations exactes, & les reflexions rares & toûjours courtes ; qu'elle (a) doit être remplie des faits du Prince, & des changemens survenus dans son Etat pendant son Regne, que les digressions étrangeres & les discours étudiés n'y sont pas propres, & qu'ils en doivent être toûjours bannis. Aprés cela ils pretendent, (b) „ Qu'à examiner Tacite avec (c) ses „ regles, on ne pensera jamais qu'il ait bien voulu „ écrire une histoire ; il est aisé de remarquer avec „ les Sçavans, qu'il abandonne souvent la suite de „ ses narrations sans les reprendre, pour se plaire „ trop, ou à décrire une bataille, ou à faire faire „ des Harangues à ses Heros. Touché lui-même du „ merite qu'il a de si bien s'en acquitter, il lui arrive quelquefois de sortir de sa Contrée, pour ainsi „ dire, & d'aller assez loin de là faire des sorties sur „ des Terres étrangeres, dans le seul plaisir d'en décrire les beautés. En quoi je trouve qu'il étoit plus „ Orateur que toute autre chose, & que son dessein „ étoit moins de donner une Histoire fidelle & veritable, que d'exercer son éloquence par des remarques favorables à sa delicatesse. . . . . (d) Je pense „ donc que Tacite n'a touché à l'Histoire que par „ occasion, & que son but . . . n'étoit que d'exercer son éloquence en differentes manieres. . . . . „ (e) En effet, tout parle dans Tacite, son caractere, & non pas celuy de l'Histoire. Les actions y „ sont rares, les digressions longues & frequentes, „ les negligences & les affectations trop marquées. „ C'est un Orateur qui cherche lui-même à s'aplaudir, qui tourne & qui manie des faits differents à „ son avantage. . . . (f) Il n'y a pas jusques sous les „ tentes au milieu d'un camp & d'une armée, que les „ mourans ne fassent des harangues avec la même „ délicatesse & toute la presence d'esprit, dont un „ homme à son aise est capable (g) de faire dans son „ cabinet ; il n'attend pas même quelquefois, tant „ l'art de discourir le domine, qu'un General d'armée soit à la tête de ses troupes pour les haranguer ; „ il lui fait écrire des ordres en Recteur, pleins d'antitheses & de figures de Rethorique. „

(a) Cet elle se raporte au mot histoire qui ne paroit que 5. ou 6. periodes auparavant. Il y a donc là une extrême negligence des regles de la grammaire.

(b) Ibid. pag. 14. 15.

(c) Il faloit dire ces.

(d) Ibid. pag. 22.

(e) Ibid. pag. 23.

(f) Ibid. pag. 24.

(g) Pour empêcher qu'il n'y ait ici un solecisme il faut supposer que les imprimeurs ont oublié les avant faire.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de fins conoisseurs à qui ce jugement sur Tacite ne paroisse outré & injuste ; & il eût été de l'interêt de Theopompe, que tous ses censeurs eussent eu le même goût que l'on vient de voir dans ces passages de *l'Anonimiana*. Il eût été condamné sans remission & d'une maniere insultante, mais il eût pu repondre que ses juges se conduisoient par des maximes outrées, & se sauver en disant qu'il n'y avoit point d'historien qui ne se trouvât envelopé avec lui sous cette critique, & qu'ainsi elle étoit d'une delicatesse très-fausse.

(G) *On l'accuse aussi de s'être chargé de contes. . . . & de harangues.*] Quant aux fables que Theopompe avoit mêlées dans ses recits, j'allegueraí le temoignage de Ciceron. (h) *Intelligo te alias in historia leges servandas putare, alias in poëmate : quippe quum in illa ad veritatem quaque referantur, in hac ad delectationem pleraque : quamquam & apud Herodotum patrem historiæ & apud Theopompum sint innumerabiles fabulæ.* Denys d'Halicarnasse indique deux contes absurdes de cet historien. (i) *Multas ineptias præ se fert ex quo genere illa sunt quæ de Sileno commemorat qui in Macedonia apparuit, & quæ de dracone ad triremem pugna navali contendente & alia nonnulla iis similia.* Je ne sçai si ce qu'on dit là de l'aparition de Silene est la même chose, que le dialogue de Silenus & de Midas. On le trouve dans Elien (k) comme tiré de Theopompe. C'est une avanture qui a paru si fabuleuse à Elien, qu'il en a conclu le recit par ces paroles : (l) Καὶ ταῦτα εἴ τῳ πιστὸς ὁ Χῖος λέγων, πεπιστεύσθω. ἐμοὶ δὲ δοκεῖ δεινὸς εἶναι μυθολόγος, καὶ ἐν τούτοις, καὶ ἐν ἄλλοις δέ. *Hæc, si cui fide dignus videtur Chius,* (c'est-à-dire, Theopompus) *credat. Mihi egregius fabulator tum in his, tum in aliis videtur.* On pourroit douter que Denys d'Halicarnasse ait eu en vuë ce dialogue, car il ne parle que des fables inserées dans l'histoire de Theopompe, & nous aprenons de Servius (m) que Theopompe avoit raconté cela dans un ouvrage intitulé *Thaumasia*, *choses admirables.* Mais le fondement de ce doute n'est pas trop solide, puis que rien n'empêche que cet historien n'ait repeté dans ses histoires ce qu'il avoit deja dit dans un autre livre, ou qu'il n'ait orné ses *Thaumasia* de quelques morceaux de ses histoires.

(h) Cicero de legibus lib. 1. circa init. fol. m. 328. C.

(i) Dionys. Halicarn. ubi supra in fine pag. m. 264.

(k) Ælian. var. histor. lib. 3. cap. 18. pag. m. 200. Voiez Casaubon sur Strabon lib. 7. pag. m. 112.

(l) Id. ib.

(m) Servius in Virgil. eclog. 6. v. 13. & 26.

Notez qu'il ne faut pas mettre au nombre des fables debitées par Theopompe les (n) erreurs de geographie, ou les mensonges qui étoient fondez sur des relations qu'il lui etoit dificile de rectifier ; mettez dans cette derniere classe les faussetez qu'il a debitées touchant les Egyptiens (o).

Voici un trait contre la longueur de ses harangues : (p) „ Mais quant aux longs preschemens & grandes „ traisnées d'harangues que Theopompus, Ephorus „ & Anaximenes font dire aux Capitaines quand ils „ ont ja fait prendre les armes à leurs gens & les ont „ rangez en bataille, on en peut dire ce que dit un „ poëte.

„ *Si follement on ne va langager,*
„ *Quand on est prest de l'ennemi charger.* „

(H) *On l'accuse aussi . . . . d'avoir été trop satirique.*] Vossius (q) allegue pour cela trois autoritez, celle de (r) Cornelius Nepos, celle de Lucien, celle de Josephe. Ce dernier (f) observe que Theopompe a difamé les Atheniens. Les paroles du second meritent d'être raportées. Il dit que les historiens qui amenent des harangues doivent passer legerement sur les éloges, & sur les censures, & se souvenir qu'ils ne sont pas dans un barreau, & qu'autrement ils tomberont dans la faute de Theopompe : (t) Τὴν αὐτὴν Θεοπόμπῳ αἰτίαν ἕξεις, φιλαπεχθημόνως κατηγοροῦντι τῶν πλείστων, καὶ διατριβὴν ποιουμένῳ τὸ πρᾶγμα, ὡς κατηγορεῖν μᾶλλον, ἢ ἱστορεῖν τὰ πεπραγμένα. *Alioqui in eadem eris culpa qua Theopompus, qui plurimos odiosè nimis accusat, & eam rem in studium quoddam vertit, ut accuses magis, quam res gestas historia tradat.* Vossius eût pu ajoûter à ces trois temoins l'autorité de Plutarque, qui a dit (v) que Theopompe est beaucoup plus digne de foi quand il louë, que quand il reprend. Denys d'Halicarnasse a pris le parti de Theopompe sur ce chapitre ; il l'a comparé aux medecins qui coupent & brûlent les parties infectées, & qui portent leurs incisions jusques au vif, mais sans blesser les parties saines. (w) *Proinde etiam obtrectator videtur esse, dum nonnullos debitis conviciis afficit, & facta virorum illustrium non necessaria perstringit : simile quiddam faciens ac medici, qui corruptas corporis partes secant & urunt, quam profundissime cauteria & sectiones immittentes, non tamen sanas corporis partes & bene affectas attingunt.* Notez que les medisances de Theopompe n'épargnerent pas le divin Platon (x) : il ne s'en faut pas étonner, puis qu'elles tomberent à grans flots sur la personne de Philippe de Macedoine. Le portrait que fit Theopompe de la cour de ce Monarque contient (y) plus d'abominations, que les faiseurs anonymes de libelles n'en imputerent à celle de Henri III. Roi de France. On veut aussi qu'aprés avoir fort loüé le grand Alexandre, il ait chanté la palinodie par des écrits injurieux. (z) *Pulsus è patria quum supplex in Dianæ Ephesiæ templum confugisset multa contra Chios scripsit ad Alexandrum in quibus illum laudavit : sed postea* παλινῳδίαν *cecinit. Nam dicitur in eundem postea scripsisse quamvis quod scripsit in manus hominum non videatur venisse.* Voici des paroles de Ciceron qui ne designent pas mal le style piquant & aigre de Theopompe : (aa) ἀνέκδοτα *quæ tibi uni legantur, Theopompino genere aut etiam asperiore multo pangentur.* Dès la preface (bb) de son histoire cet écrivain fit le critique, car il y censura les autres historiens.

Si ce que j'ai lu dans une épitre dedicatoire est veritable, sçavoir que le Roi Philippe fut fort liberal envers Theopompe, il faut reconoitre qu'il emploia mal son argent. (cc) *Celebratur multorum literis ac libris principum quorundam benignitas in viros literatos, ut Dionysii in Platonem, Philippi in Theopompum, Alexandri in Aristotelem, Severi in Oppianum.* Je croirois sans beaucoup de peine, que Philippe fit des presens à Theopompe, car il est certain que Theopompe composa un panegyrique de ce Roi, & qu'entre autres loüanges il y fit couler celle-ci, *pour se rendre maitre de toute l'Europe il sufit que ce Monarque continuë ce qu'il a si bien commencé :* (dd) Καὶ ὡς Θεόπομπος ἐν τῷ Φιλίππου ἐγκωμίῳ, ὅτι εἰ βουληθείη Φίλιππος ταῖς αὐταῖς ἐπιτηδεύμασιν ἐμμεῖναι, καὶ τῆς Εὐρώπης πάσης βασιλεύσει. *Et quemadmodum in Philippi Laudatione Theopompus, Philippum, si pergere, ut instituisset*

(p) Plutarch. in præceptis reip. gerendæ p. 803. Je me sers de la version d'Amyot.

(q) Vossius de hist. Gr. pag. 33.

(r) Theopompus . . & Timæus qui quidem duo maledicentissimi nescio quo modo in illo uno laudando (*Alcibiade*) consenserunt. Cornel. Nepos in Alcibia. de c. 11.

(f) Josephus lib. 1. contra Apionem.

(t) Lucianus vera histor. lib. 1. pag. m. 705. to. 1.

(v) σφόδρα μᾶλλον ἐπαινοῦντι πιστεύσειεν ἄν τις, ἢ ψέγοντι. Cui celebranti credas magis quam obterenti. Plut. in Lysandro sub fin. p. 450. E.

(w) Dionys. Halicarn. ubi supra pag. 264.

(x) Dionys. Halic. ib. pag. 251. Athen. lib. 11. sub fin. pag. 508.

(y) Voiez Athenée lib. 6. pag. 260.

(z) Corradus in Brutum Ciceronis pag. 120.

(aa) Cicero, epist. 6. lib. 2. ad Atticum pag. m. 209. (bb) Dionys. Halicarn. in præfat. histor. (cc) Francisc. Duarenus epist. ad Margaritam Valesiam Henrici II. sororem præfixa commentario in Tit. soluto matrimonio. (dd) Theo ubi supra cap. 8. pag. 103.

fanglante, ce fut de publier sous son nom & d'un style tout-à-fait conforme au sien, une histoire qui (I) choquoit les principales Republiques de la Grece. Il ne nous reste aucun de ses livres, & (K) c'est dommage; car l'idée que nous en donne un grand † critique, est fort propre à les faire regretter. Il dit que Theopompe recherchoit la cause secrete des actions, & l'esprit & le motif de ceux qui les avoient faites; qu'il β conjecturoit là-dessus heureusement, & γ qu'il ôtoit le masque aux personnes qui avoient caché des vices réels sous des vertus aparentes; de sorte que son histoire est un tribunal où l'on épluche la conduite d'un chacun, avec toute l'exactitude que les poëtes ont attribuée à ceux qui jugent les ames dans les enfers. Je laisse les autres loüanges exquises qui lui ont été données par ce grand censeur. Vous verrez dans la remarque C le jugement que les critiques ont fait du style de Theopompe. Ce qui a été cité de ses ouvrages par Athenée est fort capable de nous en faire regretter la perte. On a δ observé qu'il y avoit certaines choses que l'on ne trouvoit que dans cet auteur. Quant à sa vie je n'en puis dire que ceci. Il ξ s'enfuit de Chios avec son pere qui fut convaincu de favoriser les interêts de Lacedemone. Il fut retabli dans sa patrie après la mort de son pere, & ce fut une lettre d'Alexandre qui lui procura ce retour. Il avoit alors 46. ans. Il se vit contraint d'errer comme un fugitif après la mort d'Alexandre; & s'en étant allé en Egypte non seulement il n'y trouva point de retraite, mais il y eût perdu la vie si ses amis n'eussent emploié leurs suplications très-humbles auprès du Roi Ptolomée, qui vouloit le faire mourir sous pretexte que c'étoit un homme * qui se mêloit de trop de choses. Il fut ‡ spectateur de divers évenemens qu'il raconta, & il s'insinua dans la familiarité de plusieurs personnes qui commandoient les armées, ou qui dirigeoient les affaires de l'état. Il se procura cet accés comme une chose importante à la perfection de son ouvrage. Il eut des contestations ⸸ touchant le gouvernement de la ville, avec Theocrite son compatriote. Je ne trouve point qu'il ait merité l'éloge de philosophe (L) Peripateticien que Grotius lui a donné. Je ne dis rien de la punition raportée

† *Dionys. Halicarn. ubi supra pag. 263. 264. Voiez aussi pag. 191.*

β *Idem pag. 191.*

γ *Idem pag. 263.*

δ *Plutarch. in Agesilao p. 614. C.*

ξ *Photius ubi supra.*

* Ὡς πολυπραγμονοῦντα ἀνελεῖν ἐθελήσαντος. Velut nimis curiosum de medio tollere voluisse. *Id. ibid.*

‡ *Dionys. Halicarn. ubi supra pag. 263.*

⸸ *Strabo lib. 14. pag. 444. Voiez aussi Athenée liv. 6. pag. 230.*

flitisset, suique esse similis vellet, totius Europæ imperio mox potiturum. Theon de qui j'emprunte ces paroles dit ailleurs, (a) que l'on avoit de la façon de Theopompe le panegyrique de Philippe, & d'Alexandre. C'étoient sans doute des écrits separez de son histoire, c'étoient des pieces qu'il avoit écrites en qualité d'orateur; & quoi qu'il en eût été recompensé il changea de style dans son histoire, il dit du mal du même Prince dont il avoit dit tant de bien. Les personnages changerent; l'orateur avoit joüé son rôle: l'historien lui succeda, & soutint son caractere. Il ne faut pas s'imaginer que les discours d'un panegyriste tirent à consequence ni pour ses discours de conversation, ni pour ceux dont il compose un ouvrage de morale, ou d'histoire. On peut remarquer encore aujourd'hui cette diference. Tel qui dans un jour de ceremonie, comme est par exemple la distribution des prix, a loué pompeusement, censure auprès de son feu; & lors même qu'un retranchement de pension ne le rend pas mecontent, il dira des veritez desobligeantes s'il se trouve revêtu de la qualité d'historien. Je ne dis pas que tout le monde agisse de cette maniere. Il ne se trouve que trop de gens qui sous le titre d'historien sont aussi flateurs, que sous celui d'orateur. Mais Theopompe, & quelques autres n'en userent pas, & n'en usent pas ainsi.

(I) *De publier sous son nom & d'un style . . . . . une histoire qui choquoit.*] Anaximenes son ennemi lui fit ce tour. C'est Pausanias qui le raporte, & si je ne me trompe c'est le seul qui en ait parlé. Voions ses paroles: (b) Φαίνεται δὲ καὶ ἄνδρα ὁ Ἀναξιμένης ἐχθρὸν οὐκ ἀμαθέστατα, ἀλλὰ καὶ ἐπιφθονώτατα ἀμυνάμενος. Ἐπεφύκει μὲν αὐτὸς σοφιστὴς, καὶ σοφιστῶν λόγους μιμούμενος. ὡς δέ οἱ διάφορα ἐς Θεόπομπον ἐγεγόνει τὸν Δαμασιστράτου, γράφει βιβλίον ἐς Ἀθηναίους, καὶ ἐπὶ Λακεδαιμονίους ὁμοῦ καὶ Θηβαίους συγγραφὴν λοίδορον. ὡς δὲ ἦν ἐς τὸ ἀκριβέστατον αὐτῷ μεμιμημένα, ἐπιγράψας τοῦ Θεοπόμπου τὸ ὄνομα τῷ βιβλίῳ, διέπεμπε ἐς τὰς πόλεις. καὶ αὐτός τε συγγεγραφὼς ἦν, καὶ τὸ ἔχθος τὸ ἐς Θεόπομπον ἀνὰ πᾶσαν τὴν Ἑλλάδα ἐπηύξητο. *Idem etiam Anaximenes inimicum suum non minus vafre quam invidiose ultus dicitur. Nam qui ingenio sophista esset, quum sophistarum orationem aptissime imitaretur, suscepta cum Theopompo Damasistrati filio simultate, historiam conscripsit maledictorum in Athenienses, Lacedæmonios, & Thebanos plenissimam. Ad unguem vero quum Theopompi stylum expressisset, supposito ejus nomine, per Græciæ civitates librum divulgandum curavit: quæ res Theopompo magnam apud omnes plane Græcos invidiam concitavit.*

(K) *Il ne nous reste aucun de ses livres.*] Il avoit publié un grand nombre (c) de harangues, & plusieurs (d) lettres. Il en écrivit une à Alexandre (e), & une autre aux habitans de Chios (f) qui sont citées par Athenée. Il écrivit aussi (g) des conseils à ce même Prince. Son traité (h) περὶ τῶν συληθέντων ἐκ Δελφῶν χρημάτων: *de rebus quæ sacrilegio ex Delphis surrepta sunt*; & celui (i) κατὰ τῆς Πλάτωνος διατριβῆς: *de exercitationibus Platonis*, sont citez par le même auteur. Sa dissertation περὶ εὐσεβείας, *de pietate*, est citée par le scholiaste (k) d'Aristophane. D'autres (l) citent ses θαυμάσια, *admiranda*; mais il se rendit principalement recommandable par deux histoires. L'une étoit celle de la Grece (m) en 12. livres contenant ce qui se passa dans l'espace de 17. ans à commencer où Thucydide finit. Elle finissoit à la bataille navale de Cnide. L'autre histoire s'apelloit Φιλιππικά, parce qu'elle étoit destinée à representer le regne de Philippe de Macedoine. Elle (n) contenoit 58. livres, dont le 6. le 7. le 9. le 20. & le 30. étoient perdus depuis long tems lors que Photius lut les autres. Il nous donne des extraits du 12. quoi que Menophatus ancien auteur l'eut cru perdu. (o) Diodore de Sicile & l'anonyme qui a decrit les Olympiades parlent de la perte de cinq livres de Theopompe. En vain oposerez-vous à leur temoignage que le livre 55. & le 57. ont été citez par Etienne de Byzance, & le 56. par Athenée. Ceux (p) qui font cette objection ne la feroient pas, s'ils sçavoient ce que Photius observe, que presque tous les cinq livres perdus étoient plus près du commencement que de la fin de l'ouvrage.

Vossius (q) se trompe quand il dit qu'Harpocration cite une lettre de Theopompe à Tisamene. Cela n'est pas vrai: Harpocration cite une piece de theatre composée par Theopompe le comique, & intitulée *Tisamene* (r).

(L) *L'éloge de philosophe Peripateticien que Grotius lui a donné.*] Le retablissement d'un corps mort, dit-il, ne doit point passer pour une chose impossible, puis que de savans hommes, Zoroastre entre les Chaldéens, & presque tous les Stoïques, & Theopompe entre les Peripateticiens ont cru que cela se pouvoit faire, & arriveroit effectivement. Voilà son texte au 2. livre (s) du traité *de veritate religionis Christianæ*. Et voici sa note sur ce qui regarde Theopompe; (t) *De quo Diogenes Laërtius initio (v) libri.* Καὶ Θεόπομπος ἐν τῇ ὀγδόῃ τῶν Φιλιππικῶν ὃς καὶ ἀναβιώσεσθαι κατὰ τοὺς μάγους φησὶ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἔσεσθαι ἀθανάτους, καὶ τὰ ὄντα ταῖς αὐταῖς ἐπικλήσεσι διαμενεῖν. *Theopompus verò etiam octavo Philippicorum, qui revicturos homines ex magorum sententia tradit, immortalésque futuros, & omnia in suis iisdem semper mansura nominibus.* Il s'agit là de l'historien qui fait le sujet de cet article. Or je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'il ait été mis au nombre des philosophes, & il me semble qu'il étoit trop fier pour devenir dans un âge assez avancé le disciple d'Aristote. Mais quand même Grotius pourroit être justifié de cette faute, il n'échaperoit pas à une juste censure par un autre endroit. Car ce qu'il cite de Diogene Laërce signifie seulement que Theopompe avoit raporté dans son histoire l'opinion des Mages touchant la resurrection. Prenons que Theopompe ait été un très-illustre Peripateticien, s'ensuivra-t-il de son passage allegué par Diogene Laërce qu'un fameux disciple du grand Aristote a cru que les hommes resusciteroient? Les historiens croient

(a) *Theo ubi supra cap. 2. pag. 19.*

(b) *Pausan. lib. 6. pag. 496. edit. 1696.*

(c) *Photius ubi supra pag. 392.*

(d) *Dionys. Halicarn. epist. ad Pompeium in fine.*

(e) *Athen. lib. 13. pag. 595.*

(f) *Id. ib. pag. 586.*

(g) *Id. lib. 3. p. 230.*

(h) *Id. lib. 13. p. 604.*

(i) *Id. lib. 11. p. 508.*

(k) *Schol. Arist. in aves.*

(l) *Apollonius histor. commentit. cap. 10. Laertius in Epimenide & Pherecyde. Servius ubi supra.*

(m) *Anonym. in descript. Olymp. apud Vossium ubi supra pag. 32.*

(n) *Photius ubi supra pag. 389.*

(o) *Diodor. Siculus lib. 16. c. 3.*

(p) *Jonsius* de script. hist. philos. p. 46. *in fait.*

(q) *Vossius ubi supra pag. 31.*

(r) *Voiez les notes de Maussac sur Harpocration voce ναυκλήξ.*

(s) *Pag. m. 64. 65.*

(t) *Hugo Grotius in annotatis ad librum 2. de veritate relig. Christ. pag. m. 381.*

(v) *C'est à la page 7. de l'édit. d'Amsterdam 1692.*

portée par Aristeus, Mr. Moreri en a parlé suffisamment. Finissons par dire que Theopompe fut accusé du (M) crime de plagiaire.

☞ THERON (VITAL) Jesuïte François, nâquit à Limoux dans le Languedoc l'an 1572. Il se fit Jesuïte l'an 1587. Il enseigna la rhetorique, la philosophie, & la theologie morale, & il fut profés du quatriéme vœu. Il s'occupa à prêcher pendant 50. ans, & il le fit dans les plus considerables villes de France. Il fut recteur du college de Montauban, & provincial de la province de Toulouse *. Il publia en divers tems plusieurs vers Latins qui furent fort estimez, & il continua d'en faire pendant sa vieillesse sans qu'il parût que sa (A) veine poëtique fût affoiblie. Balzac l'encensa là-dessus d'une grande force. Il se trompa à l'égard de l'âge (B) qu'il lui donnoit. Ce Jesuïte † mourut à Toulouse le 25. de Fevrier 1657.

THES-

* *Tiré de Sotuel in biblioth. scriptor. Societatis Jesu pag. 784.*

† *Id. ib.*

croient-ils tout ce qu'ils raportent. Si Mr. de Cordemoi qui étoit Cartesien avoit inseré dans son histoire de France quelque dogme des anciens Druides, faudroit-il conclure que ce dogme a été cru parmi les Cartesiens? Voilà sans doute un endroit très-foible dans le savant commentaire que Grotius ajoûta à son excellent ouvrage de la verité de la religion Chretienne.

(M) *Theopompe fut accusé du crime de plagiaire.*] On pretend (a) qu'il insera mot à mot dans l'onzieme livre de ses Philippiques un long passage d'une harangue d'Isocrate; qu'en d'autres occasions afin de cacher ses voleries, il changeoit la scéne, & le nom des personnages; que par exemple il raconta que Pherecyde aiant bu de l'eau d'un certain puits dans une ville de Syrie, avoit predit que la terre trembleroit trois jours après; & qu'il en usa de la sorte parce qu'il vit bien, que s'il eût parlé de ce tremblement de terre comme d'une chose que Pythagoras avoit predite dans la ville de Metapont, le vol qu'il faisoit ne seroit pas inconu, les lecteurs n'ignoreroient pas qu'il eût pris cela d'un livre (b) d'Andron. On ajoûte qu'il deroba plusieurs choses à Xenophon, & qu'il les gâtas car aiant voulu transporter dans l'onzieme livre de son histoire de la Grece la conference de Pharnabaze, & d'Agesilaus que Xenophon a si bien decrite, il en ôta toute la force. Il ne voulut point se servir des termes de l'écrivain qu'il pilloit, deux raisons l'en empêcherent, l'une qu'il voulut cacher le pillage, l'autre qu'il voulut faire parade des ornemens de sa plume sur cette belle matiere; mais il y échoüa: sa narration fut languissante, on n'y voioit que pesanteur, & froideur, au lieu que celle de Xenophon est remplie de vivacité: (c) Τὰ γοῦν περὶ τῆς Φαρναβάζου πρὸς Ἀγησίλαον συνόδου . . . . . εἰς τὴν ἑνδεκάτην τῶν Ἑλληνικῶν μεταθεὶς ὁ Θεόπομπος, ἀργά τε καὶ ἀκίνητα πεποίηκε καὶ ἄπρακτα, λόγου γὰρ δύναμιν, καὶ διὰ τὴν κλοπὴν, ἐξεργασίαν ἐμποιεῖν, καὶ ἐπιδείκνυσθαι σπουδάζων, βραδὺς καὶ μέλλων, καὶ ἀναβαλλομένῳ ἐοικὼς φαίνεται, καὶ τὸ ἔμψυχον καὶ ἐνεργὸν τὸ Ξενοφῶντος διαφθείρει: *Nam illum sane Pharnabazi cum Agesilao congressum . . . . in Græcarum historiarum undecimum transtulit Theopompus: verum ita quidem, ut omnia sine vi, sine motu, habere prorsus ac jacere videantur. Dum enim is, ut plagium dissimulet, dicendi facultatem ostentare gestit, & elaborata dictionis cultum assuere, tardus, cunctabundus, ac procrastinanti similis videtur, adeoque vivam illam ac spirantem Xenophontis efficacitatem elidit.* Enfin on indique un livre (d) qui étoit intitulé ἰχνευταὶ *indagatores*, c'est-à-dire, *les Inquisiteurs*, où il y avoit beaucoup de pareilles choses touchant Theopompe.

Disons en passant que si Theopompe a falsifié ce qu'il deroboit à Andron, nous avons ici un exemple de ce que l'on dit que le mensonge fait plus de progrés que la verité. Plusieurs graves (e) écrivains attribuent à Pherecyde la prediction.

N'oublions pas que Porphyre l'accuse aussi de se preferer à Isocrate, & de se vanter de l'avoir vaincu dans un combat d'éloquence sur le tombeau de Mausole. (f) Καίτοι ὑπερφρονεῖ τὸν Ἰσοκράτην καὶ νενικηκέναι ὑφ' ἑαυτοῦ λέγει, καὶ τὸν ἐπὶ Μαυσώλῳ ἀγῶνα, τὸν διδάσκαλον. *Isocratem interea despicit, eoque certamine, quod in Mausoli honorem institutum est, victum abs sese Magistrum gloriatur.* Photius auroit dû mettre cette particularité avec celles qu'il raporte de même nature. Je ne sçai pourquoi il l'a omise. Il dit que Theopompe raconte lui-même qu'Isocrate, Theodecte, Naucrate, & lui étoient (g) les quatre plus grans orateurs qui fussent alors dans la Grece; qu'Isocrate & Theodecte étant pauvres faisoient des harangues pour de l'argent, & tenoient école afin de gagner du bien; mais que quant à lui & Naucrate aiant eu dequoi s'entretenir honorablement, ils n'avoient emploié leur loisir qu'à étudier. Notez que le traducteur n'exprime pas bien le sens de ceci: (h) καὶ ὡς οὐκ ἂν εἴη αὐτῷ παράλογον, ἀντιποιουμένῳ τῶν πρωτείων. Il pretend que cela veut dire, (i) *on ne doit pas trouver étrange que je m'attribuë le premier rang.* Il n'est pas vrai que Theopompe soit si orgueilleux, il ne dit sinon qu'il peut sans temerité se mettre au nombre des premiers. Il y a là une vanité assez notable pour ne devoir pas être augmentée par une version peu fidele.

(a) *Porphyrius lib. 1.* τῆς φιλολογίας ἀκροάσεως *de erudito auditu apud Eusebium præpar. Evangel. lib. 10. c. 3. pag. m. 464.*

(b) *Qui dans son livre intitulé le Trepied avoit recueilli les predictions de Pythagoras.* Id. ib.

(c) *Id. ib. pag. 465.*

(d) *Id. ib. pag. 467.*

(e) *Cicero lib. 1. & 2. de divinat. Plinius lib. 2. c. 79. Apolonius histor. memor. l. 5. Diogen. Laert. lib. 1. n. 116.*

(f) *Porphyrius ubi supra pag. 464.*

(g) Τέτταρας εἶναι αὐτῷ τὰ πρωτεῖα τῆς ἐν λόγοις παιδείας ἔχειν ἐν τοῖς Ἕλλησιν. Hos secum in dicendi facultate principatum in Græcia tenuisse. *Photius bibl. n. 176. pag. 392.*

(h) *Id. ib.*

(i) Neque vero temere se aut præter rationem primas sibi vindicare.

(A) *Sans qu'il parût que sa veine poëtique fût affoiblie. Balzac l'encensa là-dessus.*] Voici quelques-unes des pensées de Balzac: elles sont tirées d'une lettre qu'il écrivit au Pere Theron le 4. de Mars 1643. (k) *Les hyvers de Naples me representent* vôtre vieillesse, *vos hyvers sont pleins de lumiere, & tous couronnez de roses. Celle de Massinisse a esté moins verte & moins vigoureuse; & l'enfant qu'il fit à quatre-vingts ans, n'estoit point une production comparable au Poëme que vous avez fait à soixante-quinze. C'est-à-dire que le feu qui descend du Ciel par la voye de l'inspiration, ne s'esteint pas par la diminution de la chaleur naturelle. Et si l'art a trouvé l'invention des lampes inextinguibles, le Maistre de l'art peut bien conserver en sa force la partie ignée de nostre esprit, & faire durer l'ardeur & la vivacité de ses mouvemens. . . . . . Il faut que je me dédise du mauvais mot que j'ay avancé autrefois comme une proposition d'eternelle verité,* Qu'il ne se void point de belle Vieille. *Pardonnez-moy cette parole temeraire. Je ne connoissois pas alors vostre Muse, qui fait mentir ma proposition, & descrie un proverbe, à qui je pensois pouvoir donner cours. Sa vieillesse n'est pas le declin de sa beauté; c'en est la confirmation. . . . . Si j'estois aussi courageux que les Autheurs de vostre pais, j'en dirois bien davantage; je dirois pour le moins, de cette admirable Vieille, qu'en l'âge d'Hecube elle a autant d'amans, qu'Helene en avoit dans la fleur de sa jeunesse. Je pourrois vous en alleguer une infinité, tant de ceux qui bruslent à Paris, que de ceux qui soupirent au deçà de Loire.* Pour donner du poids à ces éloges il faut que je dise, que Balzac loüoit beaucoup le Pere Theron dans des lettres que ce Jesuite ne lisoit pas. Voici ce qu'il écrivit à son ami Chapelain: (l) „ Puisque vous avez „ la curiosité de sçavoir qui est le Pere Teron, que je „ croiois que vous connussiez mieux que moy, je vous „ diray que c'est un Poëte qui a plus de soixante & „ quinze ans. Peu apres la naissance du Roy, il fit „ deux Poëmes en petits vers, à mon advis Glyconi- „ ques; & le feu Roy sur le favorable recit qui luy en „ fut fait, commanda à Motin de les traduire. Ils ont „ pour tiltre les Couronnes, & les Dauphins, & ont „ esté imprimez à Paris, le Latin, & le François *e re-* „ *gione.* Ces deux Ouvrages portent leur recomman- „ dation, & je suis asseuré qu'ils vous plairont. J'ay „ veu d'autres choses de luy, où j'ay remarqué un ex- „ cellent naturel; mais je sçay d'ailleurs qu'il est pa- „ resseux, & l'ouvrier du monde qui ayme le moins „ son mestier. „ Mr. Baillet ne parle point de ce poëte.

(B) *Balzac . . . se trompa à l'égard de l'âge qu'il lui donnoit.*] Nous venons de voir qu'il donne au Pere Theron plus de 75. ans le 15. de Fevrier 1641. Sur ce pied-là ce Jesuite seroit né l'an 1566. Mais cela est faux; car Alegambe & Sotuel ne lui donnent que 15. ans lors qu'il entra chez les Jesuïtes l'an 1587. De pareils mensonges sont pour l'ordinaire desobligeans; car il y a peu de personnes qui veuillent passer pour plus âgées qu'elles ne le sont. Je n'en excepte pas même celles qui ne veulent point se marier. Je sçai bien que certains vieillards qui, comme on l'a dit du premier Duc d'Epernon, ont passé l'âge de mourir, se donnent cinq ou six années avec autant de plaisir qu'ils se les ôtoient pendant leur jeunesse. La vanité trouve son compte à cela, puis qu'il est plus admirable qu'un homme de 90. ou de 100. ans ait encore quelque vigueur, que s'il se portoit assez bien à l'âge de 80. ou de 85. ans. Les autres vieillards ne sont pas fâchez que l'on compte juste, ils craignent qu'une fausse arithmetique qui les aproche plus qu'il ne faut du bout de la course, ne diminuë les égards que l'on a pour eux. Quoi qu'il en soit, le mensonge de Bal-

zac

(k) *Balzac lettr. choisies 2. part. liv. 1. lettre 17 pag. m. 313.*

(l) *Idem lettres à Chapelain liv. 6. lettre 5. p. m. 283. 284. elle est datée du 15. de Fevrier 1641.*

Digitized by Google

THESMOPHORIES. On apelloit ainsi les fêtes qui se celebroient en l'honneur de Ceres, considerée comme (*A*) legislatrice ; car il y avoit d'autres fêtes qui lui avoient été consacrées, comme à l'inventrice des biens de la terre. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux Thesmophories ; & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui les pussent celebrer *. Elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles de bon renom † les livres sacrez. Cette fête duroit trois ou quatre jours : il y en a qui disent qu'elle en duroit neuf. Il n'étoit point permis aux femmes de coucher avec leurs maris, jusques à ce qu'elle fût finie. On pretend que pour suporter cette abstinence avec plus de facilité, elles couchoient (*B*) sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir : mais il seroit bien étrange generalement

* *Voiez Aristophane in Θεσμοφοριαζούσαις.*

† *Voiez la remarque A à la fin.*

zac étoit d'une autre nature : il étoit flateur, & non pas desobligeant ; il servoit à l'éloge du Pere Theron ; un don gratuit de six ans inspiroit plus d'admiration pour ses poësies ; plus on le croioit chargé d'années, plus admiroit-on le feu que l'on remarquoit dans ses vers. Je croi pourtant que Balzac y alloit de bonne foi.

(*A*) *Considerée comme legislatrice.*] Selon l'opinion commune le genre humain étoit redevable de deux grans bienfaits à cette Déesse. Elle avoit apris aux hommes à semer & à moissonner : elle leur avoit donné des loix.

Prima (a) Ceres unco glebam dimovit aratro :
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris :
Prima dedit leges. Cereris sumus omnia munus.

Consultez les commentateurs de ces paroles de Virgile ; (*b*) *Mactant lectas de more bidentes Legiferæ Cereri.* Il y a donc beaucoup d'aparence (*c*) qu'on lui consacra deux sortes de fêtes, & que les Thesmophories se raportoient principalement à sa qualité de legislatrice. Le mot même nous conduit à ce sentiment, car selon Hesychius, θεσμὸς signifie une loi divine, νόμος θεῖος. *Sacra ipsius* Thesmophoria, *id est legum latio vocatur.* Ce sont les paroles de Servius sur le passage de Virgile que je viens de raporter. Cela n'empêche pas que même dans les Thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernoient, comme l'inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithetes étoit celle de θεσμοφόρος. (*d*) Pausanias & une inscription de Gruterus (*e*) le temoignent. Au reste voici la preuve d'une chose que j'avance dans le corps de cet article, c'est qu'on donnoit à porter à des filles de bonne reputation les livres sacrez. (*f*) Παρθένοι γυναῖκες, καὶ τὸν βίον σεμναὶ, κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς τελετῆς, τὰς νομίμους βίβλους, καὶ ἱερὰς ἐπὶ τῶν κεφαλῶν αὐτῶν ἀνετίθεσαν καὶ ὡσανεὶ λιτανεύουσαι ἀπήρχοντο εἰς Ἐλευσῖνα. *Virgines mulieres, vitaque honesta ; quæ per solennitatis diem legales libros, & sacros vertice gestantes, tanquam supplicantes Eleusinem contendebant.*

(*B*) *Pour suporter cette abstinence . . . . couchoient sur certaines feuilles.*] Ovide ne parle point de cela, mais seulement de la coutume de s'éloigner du mari.

Festa (g) piæ Cereris celebrabant annua matres
Illa, quibus niveâ velata corpora veste
Primitias frugum dant spicea serta suarum :
Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In vetitis numerant.

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas decrit cette circonstance, car elle ne servoit de rien à son sujet. Son silence n'est donc ici d'aucune consideration. De tous les auteurs que je pourrois alleguer, je ne veux mettre en avant que Pline & le Scholiaste de Theocrite. (*h*) *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matronæ Thesmophoriis Atheniensium castitatem custodientes, his foliis cubitus sibi sternunt.* Voilà ce que Pline dit en parlant du *vitex*, que nos Botanistes nomment *agnus castus.* Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithete un nom propre. Les Grecs aiant pretendu que ceux qui mangeoient, ou qui buvoient de cette plante, ou qui la mettoient sous eux dans leur lit, se preservoient de l'impureté, lui donnerent le surnom ἄγνος du mot ἁγνὸς, qui signifie *chaste.* Ce mot est devenu en suite le nom propre du *vitex*, non pas seul, mais avec le mot Latin qui lui correspond. Quant au Scholiaste de Theocrite, voici ses paroles : (*i*) Τὴν κνύζαν, κόνυζαν εἶπε. ἔστι φυτὸν ψυκτικώτατον. ὅθεν καὶ ἐν τοῖς Θεσμοφορίοις ὑποστρωννύουσι τὸ φυτὸν τὴν θερμότητα τὴν κατὰ τὰ ἀφροδίσια ἐκκόπτοντες. *Conyzam dixit Cnyzam. Planta refrigerandi summa vi pollens, quam propterea in Thesmophoriis lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes.* Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Pline, car il parle de l'herbe *conyza*, ou *cunilago.* Notons aussi à quelle occasion il a fait cette remarque ; c'est pour expliquer un endroit de Theocrite où un berger narre ce qu'il fera, en cas que son bon ami fasse heureusement le voiage de Mitylene. Je mettrai, dit-il, une couronne de fleurs sur ma tête, je boirai du meilleur vin, & j'aurai une jonchée d'herbes jusques au coude sur mon lit.

Χ' ἁ στιβὰς ἐσσεῖται πεπυκασμένα ἐς πῆχυν
Κνύζᾳ τ' ἀσφοδέλῳ τε πολυγνάμπτῳ τε σελίνῳ (*k*).
Et thorus densatus erit ad cubitum usque
Cnyza, asphodelo & flexibili apio.

Voilà entre autres herbes celle qui selon le Scholiaste étoit mise sur le lit des femmes, pendant la fête des Thesmophories, afin de les preserver de l'incontinence. On m'avoüera que ceux qui font éclater leur joie quand leurs vœux sont accomplis, qui la font, dis-je, éclater par la bonne chere, & par telles autres marques d'un jour de rejoüissance, ne recourent point à des remedes qui étoufent dans leur ame toute pensée amoureuse. Il n'y a donc point d'aparence que la *cunilago* eût cette vertu ; & ainsi le Scholiaste de Theocrite soutient une chose que nous pouvons refuter par le texte même qu'il commente. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que la coutume de mettre des feuilles dans le lit des femmes pendant les Thesmophories, n'étoit qu'une simple dependance de la fête. C'est l'ordinaire dans les grandes solennitez, que les ruës soient jonchées de fleurs & de feuilles. On attache des festons aux portes ; les chambres ont quelquefois part à ces ornemens : les Grecs pouvoient bien étendre cet usage jusques sur les lits, en faveur de celles qui celebroient la fête de Ceres. Dans la suite des tems on aura voulu chercher du mystere sous cet usage ; les chercheurs de causes auront tant fait, qu'enfin ils se seront imaginez que la sage antiquité avoit trouvé là un bon remede à l'incontinence. Je ne sçai même si les plaisans, & les satiriques n'ont pas été les inventeurs de cette suposition, que d'autres long tems aprés auront debitée serieusement, & comme une chose réelle. Il est sûr qu'on ne pouvoit guere dire des raisons plus desobligeantes ; & je ne sçaurois comprendre que les femmes Greques aient été assez dociles, pour consentir qu'on leur apliquât un tel remede, qui eût temoigné si publiquement leur lasciveté. On n'atendit pas leur consentement, me dira quelcun ; mais la Grece, puis-je repondre, avoit-elle mis le sexe sur un tel pied, qu'elle pût l'assujettir à des usages honteux ? Il n'est point facile de trouver dans la mappemonde un coin de terre où les choses soient reduites à ce pied-là, & si nous le voulions trouver, il ne faudroit point chercher l'Attique, le Peloponnese, ni les iles de la mer Egée. Pour trouver ici du vraisemblable, il faudroit dire que l'honneur des femmes n'étoit point interessé à ces jonchées de l'*agnus castus.* Mais à qui le persuaderoit-on ? Ne faut-il pas avoir une trés-mauvaise opinion de leur vertu, si l'on s'imagine qu'étant mariées, elles ne peuvent être cinq ou six nuits, (mettez en neuf (*l*) si vous voulez) dans un lit à part, sans se rendre indignes par des tentations, & par des demarches impures, de celebrer une fête où la chasteté est requise ? Je veux bien qu'on me reponde que tous les païs ne sont pas semblables, & qu'il y a des climats moins chauds que la Grece, dans lesquels ni le vin ni l'esprit de vin avalez copieusement, ne produisent pas les mêmes irritations veneriennes, que les alimens les plus simples produisent ailleurs : & qu'ainsi l'on ne doit pas juger des ceremonies des fêtes de Ceres, par les besoins du Septentrion. Ne sortons donc point de la Grece, je le veux bien : je persiste à dire que ces motifs de l'emploi de l'*agnus castus* ne sont guere vraisemblables : car si les femmes eussent eu recours de leur propre mouvement à ce remede, elles eussent avoüé un grand defaut, elles se seroient confessées d'une infirmité honteuse, & que la pudeur ni la prudence ne permettent pas de reveler. Je dis la prudence, parce qu'une telle confession pouvoit inquieter & allarmer mortellement leurs maris. Les uns faisoient un commerce qui les obligeoit à passer quelques semaines hors de chez eux. Un procés demandoit la même chose de quelques au-

(*a*) *Ovidius, Metam. lib. 5. fab. 6. v. 341.*

(*b*) *Virg. Æn. lib. 4. v. 58.*

(*c*) *Voiez Castellanus de festis Græcor. pag. 168.*

(*d*) *Pausan. lib. 10. pag. 352.*

(*e*) *Inscript. Gruteri pag. 309.*

(*f*) *Schol. Theocriti ad Idyll. 4.*

(*g*) *Ovid. Metam. lib. 10. v. 431.*

(*h*) *Plinius lib. 24. c. 9. pag. m. 327. Le Pere Hardouin dit là-dessus,* Hæc totidem verbis Diosc. lib. 1 cap. 135. & Galenus lib. 6. de fac. simp. med. pag. 148. Ælianus item, lib. 9. hist. animal. cap. 26.

(*i*) *Scholiast. Theocriti ad Idyll. 7.* Il dit la même chose *ad Idyll. 4.* Κνύζα φυτὸν χαμαιζῆλον, ᾧ αἱ Θεσμοφοριάζουσαι διὰ τὴν ἁγνείαν ὑποστρωννῦνται. Cnyza, planta graminis forma, qua Cereris sacra celebrantes fœminæ lectos ad servandam castitatem insternunt.

(*k*) *Theocrit. Idyll. 7. pag. m. 53. 54.*

(*l*) *Ovide comme on l'a vu ci-dessus, lettre g, fait durer neuf jours les fêtes de Ceres.*

lement parlant, qu'elles eussent eu besoin de ce remede; & plus encore qu'elles eussent voulu temoigner qu'il leur étoit necessaire. Le principal objet de leur culte dans cette fête étoit la partie qui (C) les distingue des hommes. Vous pouvez vous imaginer que les anciens Peres n'é-

par-

tres. Plusieurs alloient à la guerre, ou s'embarquoient pour un voiage d'outre-mer. Ceux qui ne bougeoient du logis n'etoient pas toûjours en bonne santé, & quand ils se portoient bien, ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient tomber malades. Quel fond auroit-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse, qui auroit fait profession d'incontinence à la fête des Thesmophories? C'étoit une auguste fête, un grand acte de religion: les femmes avoient en partage les principales fonctions de cette sainte ceremonie. Il faloit s'en aquiter chastement, le Rituel le portoit ainsi. Elles avoient donc là un puissant motif à la chasteté: le culte divin, la conscience, la prosperité de l'état, l'honneur de Ceres, la grandeur de ses mysteres s'y rencontroient; & neanmoins à ce qu'on pretend, elles se reconoissoient incapables de se contenir pendant la courte durée de cette fête. Que pouvoit-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre tems? Il est donc certain qu'en recourant d'elles-mêmes aux feuilles de l'*agnus castus*, elles eussent temoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons & d'inquietudes leurs pauvres maris. Mais que diriez-vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume? Je dirois qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les auteurs, ou par voie de conseil, ou par voie de decret, elles s'y fussent soumises comme à un remede necessaire, ou pour le moins très-utile: car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle, qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, & qui les eût renduës suspectes d'infidelité dans les absences, ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auroient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'aprouver, eussent commis la reputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils sçavent bien ce qui en est, une fâcheuse experience les oblige à chercher ces expediens: il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la Religion ne l'ordonne; mais quand ils chomment les nuits des Thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de l'*agnus castus*. Voici encore l'observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assûrer sur cette vertu pendant cette fête? Cela eût il calmé les allarmes de ceux qui étoient en voiage, ou sur mer ou sur terre? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades? On peut assûrer que quiconque eût introduit cette coutume, auroit merité de passer pour perturbateur du repos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi de l'*agnus castus* dans le lit des femmes qui celebroient les Thesmophories, n'étoit point fondé sur le motif que l'on allegue. La même cause qui auroit porté à ordonner ce remede pendant cette fête aux femmes mariées, auroit obligé à le leur prescrire pendant les absences & les langueurs des maris, & à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves, & aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisoit point l'un, il faut conclure que l'on ne faisoit point l'autre. Si l'on avoit fait tout ce que je marque, nous trouverions dans quelque livre qu'il n'y avoit point de plante qui fût plus commune que l'*agnus castus* par toute la Grece. Chacun en auroit eu une douzaine dans son jardin; il auroit falu en entretenir des forêts toutes entieres, & preposer d'habiles gens à leur culture: car à force de les effeuiller, on auroit rendu plus necessaire le soin de les faire vivre. La premiere prevoiance de ceux qui dans le declin de l'âge auroient épousé une personne beaucoup plus jeune qu'eux, auroit dû être de faire planter plusieurs *agnus castus*, afin d'avoir à quoi recourir honnêtement, pour satisfaire aux necessitez qu'ils n'eussent pu prevenir ni apaiser. On auroit preconisé les feuilles de cet arbrisseau, comme le Dieu tutelaire de la reputation des maris, & comme un Dieu *averruncus* ou *alexicaque* par raport au cocuage. Quelque Juvenal (a) en auroit felicité la Grece: on eût dit de ces feuilles ce qu'un (b) autre a dit des grenouilles. Or nous ne trouvons aucune trace de rien de cela dans les anciens monumens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la fête des Thesmophories demandoit une pureté extraordinaire, une imagination exemte de tout ce que les Casuistes nomment *pensées moroses*, une aplication non interrompuë à l'excellence & aux grandeurs de la chasteté; toutes choses qui n'étoient point necessaires en d'autres saisons. Pour toute reponse je demande quelque temoin de cette proprieté des Thesmophories, & je suis sûr que ce caractere de cette fête n'est qu'une vision (c). J'ajoûte que l'*agnus castus*, ni la *cunilage*, ni les feuilles de (d) saule, &c. ne sont point capables d'inspirer une telle pureté, & voilà encore de mes raisons. Les Atheniens étoient trop habiles, pour croire que quelques feuilles entre des draps fussent capables d'amortir la lubricité. Je veux croire qu'il y a des herbes qui à la longue peuvent refroidir ceux qui en mangent; mais à cela près, & en ne considerant qu'une aplication externe, je ne sçai si l'on ne pourroit point dire de la luxure ce qui a été dit de la mort, *Contra vim mortis non est medicamen in hortis*. Je n'oublie point une reponse de Theano fille de Pythagore. On lui demandoit, *combien de jours faut-il qu'une femme laisse passer depuis qu'elle a eu à faire avec un homme, jusques à ce qu'elle assiste aux Thesmophories?* Si elle a eu à faire avec son mari, repondit Theano, elle peut y assister tout à l'heure; mais si c'est avec un autre, elle n'y doit jamais assister. (e) *Apud Theodoretum* lib. 12. Græcanicarum affectionum, *Pythagorica Theano, rogata quoto demum die mulieri liceret à complexu viri Thesmophoriis interesse; Ἀπὸ μὲν τοῦ ἰδίου παραχρῆμα, ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίου οὐδέποτε, Ei quæ à proprio viro surrexerit, statim licere respondit; quæ ab alieno nunquam.* Cette morale de Theano ne meritoit pas d'être nommée *rigorisme*. Une femme comme elle ne condamneroit pas aujourd'hui les frequentes communions, sous le pretexte d'un trop petit intervalle depuis le devoir conjugal. Au reste sa reponse prouve qu'on croioit que pour bien faire les fonctions des Thesmophories, il faloit s'y preparer par quelques jours de continence. Or comme cela alongeoit le terme du jûne, on me dira que je ne dois point m'étonner si l'on recouroit à l'*agnus castus*. Mais cette objection est trop petite, pour me faire changer d'opinion. Prenez garde à ce que je dis dans la penultiéme remarque.

On auroit tort de condamner la critique que je viens de faire; car l'équité veut qu'on ne laisse pas exposée à toutes les suites du temoignage de Pline, & de quelques autres auteurs, la reputation d'une infinité de femmes Greques, si elles n'ont pas merité de recevoir cet affront.

(C) *La partie qui les distingue des hommes.*] Fasoldus qui a fait un petit livre sur les fêtes de la Grece, cite Theodoret touchant cette circonstance. (f) *In hoc quoque festo* pudenda muliebria *mulieres illa initiata honore divino afficiebant.* Theodoretus lib. 3. Græcan. affection. Il ne cite point les paroles de Theodoret, quoi qu'il les eût vuës dans Castellanus, qui les raporte en cette maniere: (g) Καὶ τὸν κτένα τὸν γυναικεῖον (οὕτως δὲ τὸ γυναικεῖον ὀνομάζουσι μόριον) ἐν ταῖς Θεσμοφορίαις, παρὰ τῶν τετελεσμένων γυναικῶν θείας τιμῆς ἀξιούμενον. *Nec minus muliebrem pectinem (sic enim pudenda mulieris vocant) in Cereris festo, mulieres initiata divino honore dignum habent.* Fasoldus nous dit aussi qu'à Syracuse l'on portoit en procession la figure de cette partie, faite d'une certaine farine & de miel, qu'on la portoit, dis-je, processionnellement le dernier jour de la fête, en l'honneur de Ceres & de Proserpine. Il se fonde sur le temoignage d'Athenée. *Athenæus lib. XIV.* dit-il (h), *refert, muliebria pudenda, μυλλοὶ appellata, quæ ex sesamo & melle facta erant, ultimo die hujus festi apud Syracusanos, qui hæc sacra etiam observarunt, Cereri & Proserpinæ circumlata fuisse.* Il pourroit bien être qu'il n'a pas rendu exactement le sens d'Athenée, & qu'au lieu du *dernier jour de la fête*, il auroit dû dire *aux grandes Thesmophories*. Voici le Grec: (i) Ἡρακλείδης ὁ Συρακούσιος ἐν τῷ Περὶ θεσμῶν, ἐν Συρακούσαις φησὶ ταῖς παντελείοις τῶν Θεσμοφορίων ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος κατασκευάζεσθαι ἐφήβαια γυναικεῖα, ἃ καλεῖσθαι κατὰ πᾶσαν Σικελίαν μυλλοὺς, καὶ περιφέρεσθαι ταῖς θεαῖς. Dalechamp le traduit ainsi: *Heraclides Syracusius libro de vetustis & sanctitis moribus, scribit, apud Syracusios in perfectis Thesmophoriis (k), ex sesamo & melle fingi pudenda muliebria, quæ per ludos & spectacula (l) circumferebantur, & in tota Sicilia vocabantur Mylli.* Vous trouverez dans les Essais de Montaigne un bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-ci dans l'endroit où il observe, (m) qu'*en la plûpart du monde cette partie de nostre corps estoit deifiée*; qu'en certains lieux *le plus sacré Magistrat estoit reveré & reconu par ces parties-là: & qu'en plusieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe à l'honneur de diverses divinitez.*

Les

(a) O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis numina. *Juven. Sat. 15. v. 10.*

(b) *Voiez le passage de Pline raporté dans l'article* Democrite *pag. 1028. lettre m.*

(c) *Voiez la remarque suivante.*

(d) Salicem habere vim perimendi seminis, & libidinis extinguendæ, author est Theophrastus. Ælianus Ἀφροδισίων κώλυμα nuncupat. Alii ἄγνον castam appellant. Homerus Odyss. κ. ὠλεσίκαρπον, id est, ut exponit Plinius *lib. 16. cap. 26. frugiperda.* Ad quem locum Eustathius: *Δοκεῖ αἱ ἰτέαι τῷ κατ' αὐτὰς ἄνθος ἀπολύειν τὸν καρπὸν, ἤγουν ἄγονοι γίνονται. Castellanus de festis Græcorum pag. 171.*

(e) *Id. ibid.*

(f) *Joh. Fasoldus, in Græcorum veterum Ἱερολογίᾳ dec. 12. n. 1. p. m. 280.*

(g) *Castell. ubi supra pag. 173.*

(h) *Fasoldus ubi supra.*

(i) *Athen. lib. 14. pag. 647.*

(k) *La note du traducteur est,* Cereris Thesmophoria & mysteria, majora minoraque fuerunt. Vide Gyraldum.

(l) *Le traducteur fait ici une note τοῖς θεοῖς:* alii, ταῖς θεαῖς deabus, nempe Cereri & Proserpinæ. *Il suppose faussement qu'il a mis au texte τοῖς θεοῖς.*

(m) *Montaigne, essais liv. 3. c. 5. p. 128. 129.*

pargnoient pas les Paiens sur de telles ceremonies. Il faloit au reste en celebrant cette fête, qu'on (*D*) veillât toute la nuit.

Je remarquerai par occasion une faute de Brantome: il a debité faussement que selon Pline les (*E*) Vestales se servoient *de paillasses de feuille d'arbre* pour conserver leur chasteté.

THI-

Les Dames Egyptiennes en la feste des Bacchanales, en portoient au col un de bois, exquisement formé, grand & pesant, chacun selon sa force: outre ce que la statuë de leur Dieu en representoit un, qui surpassoit en mesure le (a) reste du corps. Les femmes mariées icy prés, en forgent de leur couvrechef une figure sur leur front, pour se glorifier de la jouyssance qu'elles en ont; & venans à estre vefves le couchent en arriere, & ensevelissent sous leur coeffure. Ne pourroit-on pas conjecturer, que la raison pour laquelle les parties propres de l'autre sexe recevoient un si grand honneur dans la fête des Thesmophories, étoit celle-ci? On se souvenoit du bon service qu'elles rendirent à Ceres. Cette Déesse cherchant Proserpine qui lui avoit été enlevée, & ne la trouvant nulle part, arriva toute desolée au bourg d'Eleusis. Une vieille paisane nommée Baubo tâcha de lui faire prendre quelque rafraîchissement, & l'exhorta le mieux qu'elle put à chasser la melancholie. Tout cela ne servit de rien. Ceres s'obstina à ne rien prendre, & à ne vouloir point être consolée. Baubo changea de baterie, & se proposa de divertir cette Déesse par un spectacle d'une nouvelle invention. Elle s'en alla dans une autre chambre, & y defricha je ne sçai quoi qu'elle negligeoit depuis long tems, comme une portion de terre inculte, & puis revint trouver la Déesse, & lui montra sa nudité, non sans faire (*b*) des postures assez singulieres. Ceres fichant les yeux sur cet objet ne put s'empêcher de rire, ensuite de quoi elle prit le rafraîchissement qui lui fut offert. On ne sçauroit decrire cela en François, avec toute la naïveté qu'un ancien Pere de l'Eglise y aporte. Voici ce qu'il dit: (*c*) *Rogat illa* (Baubo) *atque hortatur contra, sicut mos est in hujusmodi casibus, ne fastidium suæ humanitatis assumat: obstinatissimè durat Ceres, & rigoris indomiti pertinaciam retinet. Quod cum sæpius fieret, neque ullis quiret obsequiis ineluctabile propositum fatigari, vertit Baubo artes, & quam seriò non quibat allicere, ludibriorum statuit exhilarare miraculis: partem illam corporis, per quam sexus femineum & subolem prodere, & nomen solet acquirere generi, tam longiore ab incuria liberat: facit sumere habitum puriorem, & in speciem levigari nondum duri atque striculi pusionis: redit ad Deam tristem, & inter illa communia, quibus moris est frangere ac temperare mærores, retegit se ipsam, atque omnia illa pudoris loca revelatis monstrat inguinibus: atque pubi affigit oculos diva, & inauditi specie solaminis pascitur. Tum diffusior facta per risum, aspernatam sumit atque ebibit potionem: & quod diu nequivit verecundia Baubonis exprimere, propudiosi facinoris extorsit obscœnitas.* Il a raison de demander aux Paiens, en les poussant vivement sur le ridicule de leurs fêtes, ce qu'il y avoit de si risible pour Ceres dans un objet qu'elle pouvoit voir sur elle-même. (*d*) *Ut animum commodare alimoniis possint, victuique sumendo, non ratio, non tempus, non sermo aliquis adhibetur gravis, aut affabilitas seria, sed propudiosa corporum monstratur obscœnitas, objectanturque partes illæ, quas pudor communis abscondere atque naturalis verecundia lex jubet: quas inter aures castas sine venia nefas est, ac sine honoribus appellare præfatis. Quidnam, quæso, in spectu tali, quod in pudendis suis verendisque Baubonis, quod feminei sexus Deam, & consimili formatam membro, in admirationem converteret atque risum? quod objectum lumini conspectuique divino, & oblivionem miseriarum daret, & habitum in latiorem repentina hilaritate traduceret?* N'y a-t-il pas beaucoup d'aparence, que pour faire commemoration de cette avanture, l'on decerna les honneurs divins à l'objet qui divertit alors si à propos la Déesse Ceres? De là naitroit une objection contre la doctrine exposée dans la remarque precedente: car, dira-t-on, il faloit fortifier extraordinairement les femmes Greques qui d'un côté couchoient seules, & qui de l'autre meditoient sur une chose très-capable de salir l'imagination, & d'exciter des envies malhonnêtes. J'avouë que cela peut affoiblir un peu mes raisons; mais tout bien consideré elles conservent assez de force, pour m'engager à ne changer pas de sentiment.

(*D*) *Qu'on veillât toute la nuit.*] Ceci fourniroit encore une objection à mes adversaires. Les maris, me dira-t-on, considerant 1. que leurs femmes étoient separées d'eux pendant qu'elles étoient occupées à celebrer la memoire d'une avanture chatouilleuse, & à venerer un objet de tentation, dont il faloit (*e*) même qu'elles fissent des figures de pâte: 2. qu'elles passoient les nuits à veiller, devoient craindre quelque fâcheux accident; car ces veilles ont été toûjours des occasions de bonne fortune. Il est donc probable qu'ils recoururent à de bons preservatifs, sçavoir aux feuilles de l'*agnus castus*. Ces difficultez sont foibles; car outre que tous les hommes étoient exclus des Thesmophories, ce qui pouvoit rassûrer les maris jaloux & defians, peut-on croire que les Grecs aient été assez fous pour se fier à un remede de feuilles, pendant qu'ils se seroient defiez de la vertu de leurs femmes, & que les circonstances de la fête, je veux dire l'exclusion des hommes, la chasteté commandée, les veilles dans le temple &c. n'auroient pu les rassûrer? Si l'on me demande une autorité touchant le texte de cette remarque, j'alleguerai ces mots d'Arnobe: (*f*) *Velitis enim consideremus mysteria & illa divina, quæ Thesmophoria nominantur à Græcis: quibus gente ab Attica sancta illa pervigilia consecrata sunt & (g) pannychismi graves.* Je ne nie point qu'à la faveur de ces veilles il ne se commit bien des desordres. L'*Aulularia* de Plaute roule sur le mariage d'une fille, qui avoit été (*h*) engrossée dans une telle occasion. Les Romains ne se porterent à l'abolition de certaines fêtes nocturnes, qu'aprés en avoir conu les deregiemens. Il y eut des villes Greques qui abolirent les mêmes ceremonies; & il faloit voir de quelle maniere Aristophane frondoit les veilles de devotion. Lisez ces paroles: (*i*) *Diligentissime sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere severitatem majorum senatus vetus auctoritas de Bacchanalibus; & consulum exercitu adhibito quæstio animadversioque declarant. Atque omnia nocturna, ne nos duriores fortè videamur, in media Græcia Diagondas Thebanus lege perpetua sustulit. Novos verò Deos, & in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes facetissimus poeta veteris comœdiæ vexat, ut apud eum Sabazius, & quidam alii dii de peregrinis judicati è civitate ejiciantur.* Lisez aussi ce qu'a dit un Journaliste dans l'extrait d'une dissertation de Mr. Rainssant. (*k*) *Ce n'étoit pas seulement pendant trois jours que l'on celebroit* les jeux seculaires; *c'étoit aussi pendant trois nuits, car on s'assembloit dans les Temples* pour y veiller, & pour y faire des priéres & des sacrifices: c'étoit ce qu'on appelloit *Pervigilium*; & afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de mal-honnête, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe y assistoient sous la conduite de leurs peres & de leurs meres, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pûssent repondre de leurs deportemens, ainsi qu'Auguste l'avoit ordonné. *L'Ordonnance étoit sage, & la précaution necessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses interêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puis que l'Empereur Auguste commença d'y donner ordre.* Præstat serò quàm nunquam. Il vaut mieux tard que jamais. *Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des Jeux Seculaires étoient un bon tems pour la jeunesse amoureuse, & qu'on le mettoit à profit avec d'autant plus de soin, qu'on sçavoit qu'on ne le trouveroit pas deux fois.* Les veilles de devotion de la primitive Eglise n'étoient pas à couvert de tout attentat; & c'est pour cela que saint Jerôme (*l*) recommande aux jeunes filles, qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs meres, non pas même d'un travers de doigt. Il eût mieux valu qu'il aquiesçât aux justes plaintes de Vigilantius, qui condamnoit ces assemblées nocturnes (*m*), à cause des impuretez qui s'y commettoient. Il en falut enfin venir là, & suprimer cette devotion, comme l'avouë le Cardinal Bellarmin. (*n*) *Quoniam occasione nocturnarum vigiliarum abusus quidam irrepere cœperant, vel potius flagitia non raro committi, placuit Ecclesiæ nocturnos conventus, & vigilias proprie dictas intermittere, ac solum in iisdem diebus celebrare jejunia.*

C'EST sans doute sur de semblables raisons, que fut fondé le mandement de l'Archevêque de Paris l'an 1697. contre la coutume que l'on avoit d'aller au mont saint Valerien pendant la semaine sainte.

(*E*) *Brantome . . . . a debité faussement que selon Pline les Vestales se servoient.*] Voici un peu au long les paroles de cet écrivain: „(*o*) J'ay veu & leu un „petit livret d'autrefois en Italien, sot pourtant, qui „s'est voulu mesler de donner des receptes contre „la

(*a*) *A cela se peut raporter ce que Daniel Heinsius a dit dans la reponse à la dissertation de Balzac sur* Herodes infanticida *pag.* 112. Quem (*Pana*) eundem cum Priapo, quem pæderasten nec pudendum modo, sed pudendi sui prope partem faciunt. *Arnobe lib. 6. pag.* 209. *a dit* genitalibus propriis inferior Priapus.

(*b*) Sic effata, sinu vestem contraxit ab imo, Objecitque oculis formatas inguinibus res: Quas cava succutiens Baubo manu, nam puerilis Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amicè. *Orpheus apud Arnobium lib. 5. p.* 175. Voiez Clement Alexandrin in protrept. Pag. 13.

(*c*) *Arnob. ibid. pag.* 174. 175.

(*d*) *Id. ib. pag.* 176.

(*e*) *Voiez ci-dessus pag.* 2866. *lettre i, le passage d'Athenée, mais l'instance qu'on y fonde ici n'est pas un fait fort certain, car on ne trouve point par qui ces figures étoient faites.*

(*f*) *Arnobius ubi supra pag.* 173.

(*g*) *Ce mot signifie veiller toute la nuit. Vous trouverez dans les Gloses* pervigilium, *παννυχισμὸς καὶ ἡ διὰ νυκτὸς ἀγρυπνία.*

(*h*) Is adulescentis illius est avunculus Qui illam stupravit noctu, Cereris vigiliis. *Plaut. in prologo Aulularia.*

(*i*) *Cicero de legibus L. 2. fol.* 335. *A.*

(*k*) *Nouvelles de la Republique des lettres Mars* 1685. *art. 2. pag.* 259. 260.

(*l*) Vigiliarum dies & solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transversum quidem unguem à matre discedat. *Hieronymus ad Lætam de institut. filiæ.*

(*m*) *Vide Hieronym. adversus Vigilantium c. 4. Consultez Mr. Van Dale* de oraculis *pag.* 232. *de la 1. édition & pag.* 60. *de la 2. Voiez aussi l'une des remarques de l'article* Vigilantius.

(*n*) *Bellarminus, de Ecclesia triumph. l. 3. c. ult.*

(*o*) *Brant. Dames galantes to. 2. p. m.* 163. 164.

THIBAUT, Comte de Champagne V. du nom, se fit conoître entre autres choses par ses amours (*A*) pour la Reine Blanche, mere de saint Louïs: & s'il y fut malheureux comme la plupart des historiens le croient, il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine (*B*) aux traits de

„la luxure. & en met 32; mais elles sont si sottes, que je ne conseille point aux femmes d'en user, pour ne mettre leur corps à trop fascheuse sujection. Volà pourquoy je ne les ay mises icy par escrit. Pline en allegue une, de laquelle usoient le temps passé les Vestales, & les Dames d'Athenes s'en servoient aussi durant les festes de la deesse Ceres, dites *Tesmophoria*, pour se refroidir, & oster tout appetit chaud de l'amour; & par ce vouloient celebrer cette feste en plus grande chasteté, qu'estoit des paillasses de feuille d'arbre dit *Agnus castus*. Mais pensez que durant la feste, elles se chastroient de cette façon; & puis aprés elles jettoient bien la paillasse au vent. J'ay veu un pareil arbre en une maison en Guyenne d'une grande honneste & tres-belle Dame, & qui le monstroit souvent aux estrangers, qui la venoient voirs par grande speciauté, & leur en disoit la propieté; mais au diable, si j'ai jamais veu ny ouy dire, que femme ou Dame en ait encore osé cueillir une seule branche, ny fait pas seulement un petit recoin de paillasse, non pas mesme la Dame proprietaire de l'arbre & du lieu, qui en eut pû disposer, comme il luy eut plû.„ Voiez la marge (†).

(†) *Il ne faut pas s'étonner de cela, puis que toute femme qui en eût cueilli eût avoüé son infirmité.*

(*A*) *Par ses amours pour la Reine Blanche.*] Claude Fauchet n'a pas oublié nôtre Comte de Champagne, ni ses amours, en parlant des anciens poëtes François. Blanche, dit-il (*a*) „qui estoit belle, jeune, & encore Espagnole, sceut si bien mener Thiebault, qu'il abandonna les autres Barons: & qui plus est descouvrit l'entreprise faite pour prendre le Roy revenant d'Orleans à Paris. Or les amours du Comte de Champagne desplaisans depuis à aucuns Seigneurs, il advint (ainsi que dit une bonne Chronique que j'ai escrite à la main) que Thiebault un jour entrant en la salle où estoit la Roine Blanche, Robert Conte d'Artois, frere du Roy, luy fit jetter au visage un fromage mol, dont le Champenois eut honte, & prist de là occasion de se retirer de la Cour, afin d'eviter plus grand scandale. Toutesfois la grand Chronique de France dit que le Conte ayant derechef pris les armes contre le Roy, & sçachant le grand appareil qu'on faisoit pour luy courre sus: il envoya des plus sages hommes de son Conseil requerir paix, laquelle luy fut accordée. Mais d'autant que le Roy avoit fait grande despense, il fut contraint quitter Montereau-fault-Yonne, & Bray sur Seine, avec leurs dependences. A celle besongne estoit (ce sont les mots de la grand Chronique) la Roine Blanche laquelle dit au Conte, qu'il ne devoit point prendre les armes contre le Roy son fils, & se devoit souvenir qu'il l'estoit allé secourir jusques en sa terre, quand les Barons le vindrent guerroyer. Le Conte regarda la Royne qui tant estoit belle & sage, de sorte que tout esbahy de sa grande beauté, il luy respondit: Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps, & toute ma terre est à vostre commandement, ne n'est riens qui vous peust p'aire que ne fisse volontiers: jamais si Dieu plaist, contre vous ne les vostres je n'iray. D'illec se partit tout pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la Roine, & sa belle contenance. Lors si entroit en son cœur la douceur amoureuse: mais quand il luy souvenoit qu'elle estoit si haulte Dame, & de si bonne renommee, & de sa bonne vie & nette, qu'il n'en pourroit ja jouir, si muoit sa douce pensee amoureuse en grande tristesse. Et pource que profondes pensees engendrent melancolies, il luy fut dit d'aucuns sages hommes, qu'il s'estudiast en beaux sons, & doux chants d'instruments; & si fit il: car il fit les plus belles chançons, & les plus delitables & melodieuses, qui onques fussent oyes en chançons ne en instruments, & les fit escrire en sa salle a Provins, & en celle de Troyes. Et sont appellees les chançons au Roy de Navarre.„

(*a*) *Des anciens poëtes François liv.* 2. *pag.* 117.

(*B*) *D'exposer cette grande Reine aux traits de la* (*b*) *medisance.*] Plusieurs choses donnerent prise aux medisans. Thibaut s'étoit rendu très-odieux par sa retraite precipitée du camp d'Avignon, & plus encore par les soupçons que l'on eut qu'il avoit empoisonné Louïs VIII. & cependant on le voioit dans une si étroite intelligence avec la veuve du Roi, qu'il lui decouvroit tous les desseins des Princes liguez: & cela quoi que divers sujets de colere l'eussent engagé à se porter pour l'un des chefs de la Ligue. Cela sentoit (*c*) un engagement mutuel de cœur. Une veuve ne s'apprivoise pas sans cela avec un homme qui passe pour l'homicide de son mari. Un homme ne revient pas sans cela d'un grand mecontentement; & si on l'en fait revenir, ce n'est guere par de simples paroles. Outre cela les Princes liguez se jettant dans la Champagne, trouvent la Reine Blanche sur leur chemin; elle va au secours du Comte, & ne l'abandonne pas lors même que les Ligueux le poursuivent, comme l'empoisonneur de leur Roi commun. Cela leur parut tellement suspect, qu'ils se moquerent des offres qu'elle leur fit de punir Thibaut s'il étoit coupable. Voici comme parle un moderne, qui a consulté de bons manuscrits. (*d*) *La Reine envoya de là un second ordre aux Liguez de sortir de la Champagne; & que s'ils avoient quelque sujet de plainte contre Thibaut, elle estoit preste de leur en faire justice. Mais tout ce qu'elle en tira, ne fut, à ce qu'on pretend, qu'une réponse insolente & même barbare: „Qu'ils avoient pris les armes pour se faire justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme qui se declaroit la protectrice du meurtrier de son mari.„* Quant aux chansons composées par le Comte, la plupart des historiens disent qu'elles prouvoient le mauvais succés de ses amous. Le passage que j'ai cité de Claude Fauchet, marque que l'on conseilla à ce galant infortuné, de se consoler par des chansons, & de chasser par ce moien la melancolie qui le devoroit. Le bon sens nous porte à croire, que si Blanche avoit été favorable aux desirs du Comte, il eût mieux caché son feu; & que la douleur de ne pouvoir inspirer aucune tendresse à cette Reine, lui fit exhaler tant de soupirs & tant de vers, qu'il recommanda aux murailles de son palais. On pretend que ce fut une extravagance, & une espece de folie, où il ne seroit pas tombé, si la Reine avoit eu pitié de lui de la bonne sorte. Ecoutons un auteur moderne. „(*e*) Soit qu'il eût autant de présomption que d'amour; soit que sa passion eût d'abord dégéneré en folie; soit qu'il fût prévenu de l'opinion que le secret empireroit plutôt sa maladie que de la guerir; ou qu'à la fin la vertu de la Reine l'eût reduit au desespoir: non seulement il ne se mit point en peine de cacher le feu qui le consumoit; mais il affecta même de le découvrir par toutes les voyes, que l'extravagance la plus pitoyable pouvoit suggérer à un homme de sa qualité. Il composa des chansons amoureuses, où il y avoit plus d'esprit que d'élegance: il trouva moyen de les faire voir à la Reine; on les mit en Musique; on les ajusta à toutes sortes d'instrumens, & pour les remettre dans l'idée aprés qu'elles auroient perdu la grace de la nouveauté, ou pour en conserver la mémoire, aprés même que l'Auteur & la Princesse qui lui servoit de sujet, ne seroient plus; il les fit graver sur le bronze, & exposer aux yeux de tout le monde, dans les galeries de son palais de Troye & de Provins; comme s'il eût eu peur que les siécles à venir ne fussent pas assez instruits de sa folie, ou que le sien manquât de satyres„ Il y a ici un petit anachronisme. Mr. Varillas supose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louïs VIII. mais je m'en fierois plutôt à l'histoire que Fauchet (*f*) cite, laquelle renvoie toutes ces chansons au tems qui suivit la perte de Montereau & de Bray. C'est aussi la chronologie d'un de nos meilleurs (*g*) historiens; cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; *il persista toûjours dans sa folle passion pour la Reine qui l'avoit ruiné, & se retira dans son chateau de Provins, à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse réverie.* Il fut obligé de ceder ces villes l'an 1235. selon Mezerai (*h*).

Finissons cette remarque par les paroles du nouvel historien de saint Louïs: elles seront une juste recapitulation de ce qui precede. „(*i*) L'auteur où l'on voit le plus de traits de cette medisance recueillis, & qui loüe par tout Blanche jusqu'à l'excés, ne parle de ces bruits que comme de choses qu'il ramasse, ajoûtant de luy tout Anglois qu'il estoit, que ce seroit un crime, que de s'en laisser persuader. Il assûre même, aussi bien qu'un Liegeois né dans un temps où les choses estoient encore fraîches, que ce n'estoit qu'un effet de l'animosité des grands contre la regence, & contre la fermeté de cette Princesse; comme en effet on ne trouvera point de siecles qui ne fournisse assez d'exemples pareils. D'ailleurs, de quatre Auteurs qui en parlent, aucun n'insinue seulement qu'elle ait eu la moindre pente à flatter la

„passion

(*b*) *Voiez d'autres medisances contre cette Reine ci-dessous remarque E.*

(*c*) *L'historien moderne de S. Louïs* l. 2. n. 6. pag. 51. *raporte que la facilité qu'eut Blanche de se raccommoder avec Thibaut, quoi qu'elle sût qu'il étoit amoureux d'elle, fit tirer des consequences desavantageuses.*

(*d*) *Histoire de S. Louïs l.* 2. *n.* 21. *pag. m.* 84. *ad ann.* 1229.

(*e*) *Varillas, Minorité de S. Louïs pag.* 12.

(*f*) *Voiez ci-dessus la remarque A.*

(*g*) *Mezerai ubi infra.*

(*h*) *Mezerai abregé Chronol. tom.* 2. *pag.* 715.

(*i*) *Histoire de S. Louïs l.* 10. *n.* 14. *pag.* 126.

de la medisance. Quelques-uns † pretendent qu'il fit éclater sa passion, avant que (C) cette Princesse fût veuve: & ils ajoûtent que Louïs VIII. mari de Blanche fut contraint de dissimuler un tel affront, à cause des guerres où il se trouvoit engagé. Que le Comte amena de fort belles troupes à ce Prince, & qu'il se batit courageusement; mais qu'il ne put se resoudre à hiverner hors de son païs, & qu'il declara nettement qu'il n'en feroit rien. Que le Roi s'imaginant que le Comte ne s'impatientoit que pour avoir occasion de voir la Reine, & conoissant d'ailleurs le grand prejudice qu'il pourroit recevoir de la retraite de ce Seigneur, le maltraita & le menaça. Que Thibaut outré de l'affront, & ne respirant qu'une terrible vengeance, fit empoisonner le Roi. Que voiant que la Reine n'étoit pas moins insensible pour lui depuis qu'elle se trouvoit veuve qu'auparavant, il embrassa le parti des Princes qui la voulurent depouiller de la Regence; & qu'on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on lui persuada facilement que l'indifference de la Reine venoit de la passion qu'elle avoit conçuë (D) pour le Cardinal Legat, qui étoit depuis quelque tems à la Cour de France. Qu'il ne fut pas moins facile à la Reine de le detacher de la ligue; car il falut seulement qu'elle lui fit dire qu'elle ne feroit pas fâchée de le voir. Qu'il fonda de grandes esperances pour son amour sur ce simple compliment. Qu'il abandonna la ligue, & qu'il decouvrit à la Reine fort à propos tous les desseins des Ligueux. Que ceux-ci tournant toute leur fureur contre lui, entrerent dans la Champagne, & la ravagerent. Que la Regente le secourut, & fit reduire les choses à des transactions qui leur ôterent tous les pretextes de leur invasion. Qu'ils chercherent une autre voie de le perdre, qui fut de l'accuser de la mort du Roi. Que la Reine le tira d'affaire en les faisant consentir à desarmer, pourvu qu'il partît incessamment pour aller faire la guerre aux Infideles, avec cent Chevaliers entretenus à ses depens β. On ne voit rien dans ce narré touchant la couronne de Navarre: il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette couronne l'an 1234. par la mort de Sanche *, qui ne laissa point d'enfans. Il se croisa deux ans après, & fut même chef de Croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des Princes croisez, cette expedition n'aboutit à rien. Il mourut l'an ‡ 1253. laissant ses Etats à Thibaut son fils. Il avoit eu dans ses derniers jours de grans demêlez avec les Ecclesiastiques, & il avoit même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'Evêque de Pampelone ⸸. Nous verrons dans les remarques qu'il fut (E) grand poëte. Ce fut un homme que l'on soupçonnoit aisément des plus grans crimes. On crut qu'il empoisonna (F) Philippe Comte de Boulogne, oncle de saint Louïs.

† Varillas, Minorité de S. Louïs imprimée à la Haie 1685.

β Id. ib.

** Pere, ou selon d'autres oncle de Blanche de Navarre, mere de Thibaut.*

‡ Et non pas 1271. comme dit la Croix du Maine pag. 465.

⸸ Voiez l'histoire de St. Louis composée par Mr. de la Chaise, l. 11. n. 4. p.m. 172.

THO-

„passion du Comte de Champagne, s'il est vray qu'il „en ait eu: mais un des quatre assûre positivement, „que Thibaut ne s'amusoit à barbouiller de ses chan„sons les palais de Troye & de Provins, que pour „charmer le desespoir où la vertu de Blanche l'avoit „mis. Que si dans ce qui reste de ces beaux Ouvra„ges, on voit quelques vers dont il semble qu'on „pourroit abuser, c'est en verité un étrange temoi„gnage que celuy d'un homme comme Thibaut, & „d'un faiseur de vers, qui transporté de la chaleur de „son imagination, peut aussi bien entretenir le pu„blic d'avantures qu'il n'a jamais euës, que ceux de ce „caractere le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont „jamais senties.„

(C) *Avant que cette Princesse fût veuve.*] Il est fort aparent qu'il n'atendit pas a l'aimer que le Roi fût mort. Il n'est guere moins aparent qu'un Prince aussi vain, aussi volage, & aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions, pour aimer long tems la Reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avoit 40. ans, & peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226. & elle l'avoit épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lors qu'elle n'avoit que 30. ans, le devienne tout d'un coup lors qu'elle en a 40. & qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la Reine Blanche l'an 1226. Un de nos historiens s'imagine qu'il y avoit plus de vanité que d'amour dans le fait du Comte Thibaut. *Le Comte de Champagne*, dit-il (a), *estoit celuy qui avoit donné cet avis à la Reyne. Ce jeune Prince s'estoit piqué de galanterie pour elle, plustost par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans.* Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouër le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du Comte pouvoit avoir pris naissance, long tems avant que la Reine fût âgée de quarante ans. Or à cet âge-là elle pouvoit plus facilement entretenir un grand feu dejà allumé, que commencer de l'allumer.

(a) Mezerai abregé Chronol. tom. 2. pag. 710. ad ann. 1227.

(D) *Qu'elle avoit conçuë pour le Cardinal Legat.*] Un (b) auteur que je cite assez souvent, remarque que ce Cardinal étoit très-bien fait de corps; que personne ne l'égaloit en bonne mine; qu'il *avoit de la delicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleuse*; & que l'on n'avoit point encore vu dans l'Europe un si parfait courtisan. Il ajoûte que Blanche le consideroit très-particulierement; qu'elle le consultoit dans les affaires importantes; qu'elle preferoit quelquefois ses avis à celui des autres. & qu'elle ne lui refusoit aucune des petites graces qu'il demandoit pour ses amis. Il n'en faloit pas davantage, ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux medisans un beau pretexte, de semer de mauvais bruits contre l'honneur de la Regente. Ils n'y manquerent pas; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, ce fut que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces satires; car les écoliers de l'université de Paris, (c) *tous gens d'un âge en ce tems-là où l'on auroit honte aujourd'hui de n'être pas Docteur*, n'étant pas contens des procedures qui furent faites à l'occasion des (d) querelles qu'ils avoient euës avec les bourgeois, abandonnerent la ville, *non sans avoir publié des chansons & des vers licentieux, qui noircissoient la reputation de la Regente, & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit* (e).

(b) Varillas, Minorité de St. Louïs pag. 21.

(c) Hist. de S. Louis, l. 2. n. 16. pag. 71.

(d) Ces querelles commencerent l'an 1229. Voiez-en une courte deduction dans l'histoire de S. Louis ubi supra.

(e) Mezerai, abregé chronol. tome 2. pag. 715.

(E) *Il fut grand poëte.*] Voici ce que le President Fauchet raporte. (f) *Les Italiens ont jadis estimé ces chansons* de Thibaut Roi de Navarre, *& d'autres François de ce temps-là, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que montre Dante, lequel en son livre de vulgari eloquentia, allegue ce Roi comme un excellent Maistre en poësie.* Vous trouverez plusieurs morceaux des poësies de ce Prince dans le livre de Fauchet (g).

(f) Fauchet, des anciens poëtes François, liv. 2. pag. 118.

(g) Du Verdier Vau-Privas a inseré dans sa Bibliotheque Françoise tout ce que Fauchet a dit de Thibaut Comte de Champagne.

(F) *Qu'il empoisonna Philippe Comte de Boulogne.*] Ce Comte étoit fils de Philippe Auguste, & il avoit été le Chef de la Ligue qui se forma contre la Regente Blanche peu après la mort de Louis VIII. Comme „(h) sa mort fut fort soudaine, le peuple toû„jours disposé à la calomnie, y voulut trouver une „cause violente, & quelques traits perdus porterent „même à la Reine. Mais ce seroit luy faire tort que „de penser à l'en justifier: & en effet on se déchaina „tout autrement contre Thibaut; soit parce qu'il y „gagnoit plus que personne, ou que persuadé comme „on estoit, qu'il avoit fait son coup d'essay sur Louis „VIII. on ne crut pas qu'il eût deu beaucoup hesiter „pour celuy-cy. La verité est neanmoins qu'il n'y „eut jamais rien d'averé contre luy sur ce dernier „soupçon, non plus que sur l'autre; quoy que la „maniere dont il prit cette mort, fût assez propre à „le faire juger capable de l'avoir procurée.„ Voilà comment la Reine Blanche etoit mise de toutes les mauvaises parties; tant il est difficile d'avoir une grande reputation, sans être exposé aux coups de langue des medisans.

(h) Hist. de S. Louis, l. 3. n. 20. pag. 140.

THOMÆUS (NICOLAS LEONIC) a été un illustre Professeur à Padoüe dans le XVI. siecle. Il étoit Venitien †, & originaire d'Albanie. Il étudia les lettres Greques à Florence sous Demetrius Chalcondyle; & il a été le premier entre les Latins qui ait expliqué en Grec à Padoüe les ouvrages d'Aristote. Il voulut remonter jusqu'à la source, afin de bien retablir la philosophie, qu'il trouva miserablement (*A*) desfigurée par les vaines subtilitez des Scholastiques, & par les speculations des commentateurs Arabes. Comme il étoit grand humaniste, il ne se faut étonner ni de son degoût pour la methode de philosopher qu'on suivoit en ce tems-là, ni du courage qu'il eut d'expliquer le texte Grec d'Aristote. Ses mœurs étoient celles d'un veritable philosophe: il aimoit le repos * du cabinet, sans se donner les mouvemens que l'émulation & que l'ambition inspirent. Il se contenta d'un bien (*B*) mediocre; il le depensa frugalement, & ne se maria point. Il prit pour un presage de sa mort prochaine, la mort d'une (C) gruë qu'il avoit nourrie pendant quarante ans. Vu l'âge où il étoit parvenu, la moindre chose pouvoit lui donner cette pensée. Il avoit reüssi ‡ à faire des vers. Il mourut à Padoüe ‡ l'an 1533. à l'âge de 75. ans. Je parlerai (D) de ses écrits dans l'une de mes remarques. Il avoit un (E) frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des savans malheureux.

THOMAS (PAUL) Sieur de Girac, fils de Paul Thomas Sieur (*A*) de Maisonnette, a été un fort savant homme, bon voisin & bon ami de Balzac. Son esprit & son savoir n'auroient

(*A*) *Qu'il trouva miserablement desfigurée.*] Paul Jove exprime heureusement le triste état où les Scholastiques reduisirent la philosophie. Ils ne cherchoient point la verité, mais l'art de faire des objections, & d'y repondre à la faveur de cent termes de nouvelle fabrique qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes. (*a*) *Philosophiam ex purissimis fontibus, non ex lutulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosa penitus sophistarum disciplina, quæ tum inter imperitos, & barbaros principatum in scholis obtinebat, quum doctores excogitatis barbara subtilitate Dialecticorum figmentis, Physicas quæstiones non ad veritatis lucem, sed ad inanem disputandi garrulitatem revocarent; & juventus in gymnasio Arabum, & Barbarorum commentationes secuta, à recto, munitoque itinere in confragosas ignorantiæ crepidines duceretur.*

(*B*) *Il se contenta d'un bien mediocre.*] On verra dans le passage que je cite l'innocence de ses mœurs, & la pureté de son celibat. (*b*) *Pervenit veneranda barba canitie ad septuagesimum (c) tertium ætatis annum, mediocri substantia, ipsaque civili frugalitate, & cælebs & felix, quod nemo vel innocentia, & doctrina conscientia, vel munditia corporis, vel animi nitore, beatior ætate nostra fuerit.*

(*C*) *Pour un presage . . . . . la mort d'une gruë.*] Le même Paul Jove sera mon garant. *Aluerat domi gruem, de manus ipsius senili oblectamento cibaria capientem, per quadraginta annos. Is senio tabefactus quum periisset, & ejus desiderio triste omen concepit, prædixitque nullo lacessitus morbo, se non multò post adamati gruis fatum, maturo vitæ exitu secuturum.*

(*D*) *Je parlerai de ses écrits.*] Il composa 10. Dialogues à la maniere des Academiciens sur des matieres curieuses, ou importantes, comme *de divinatione, de nominum inventione, de ludo talario, de precibus, de animorum immortalitate* &c. Il traduisit ou paraphrasa quelques (*d*) traitez d'Aristote, & de Galien, & publia un mélange de très-beaux recueils sous le titre de *Varia Historia*, où il suivit la coutume de son siecle, il ne cita point les anciens auteurs qui lui fournissoient des materiaux. A l'égard des traductions Mr. Huët lui donne ce bon temoignage, (*e*) *Emendatus interpres, ad auctoris nutum totum se fingens.* Il y a une chose à observer touchant l'ouvrage qui a pour titre *de Varia Historia libri tres*, c'est qu'il le composa dans sa jeunesse, & qu'il ne le publia qu'en sa vieillesse l'an 1531. Voici comme il parle dans l'épitre dedicatoire à l'Evêque de Dunelme Cuthbert Tonstal. *Commentariolos de Varia Historia quos alias juvenis admodum multiplici cum Græcorum tum Latinorum lectione confeceram sepofueramque nunc edendos excudendosve curavi: ut quando maturioris ætatis pleraque jam à me de omnimoda philosophia exierunt opera ex academicorum peripateticorumque fontibus hausta, hæc quoque juvenilia studia nostra sua aliquando mercede non defraudarentur.* Voilà un auteur qui eut la prudence de n'exposer pas au jugement du public les productions de sa jeunesse, avant que de s'être aquis une grande reputation par les livres qu'il composa dans un âge plus avancé. Cette conduite est judicieuse; il n'y a guere d'auteurs qui ne se repentent de la precipitation avec laquelle ils mettent au jour les premiers essais de leur plume, avant même que le poil follet leur soit venu au menton. Grotius qui avoit peut-être moins de sujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confusion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une lettre où il louë Scriverius d'avoir tenu une conduite bien diferente. (*f*) *Quo rependam non habeo, ex quo tandem resipiscere cœpi ab ea insania, quæ mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cæca quadam innotescendi libidine nihil nisi infamiam meam publicarem, daremque ea mundo spectanda, quæ nunc ne solus quidem apud me sine magno pudore & acri doloris sensu conspicio. Tu vero (dicam non ut blandiar, sed ut veram animi fortitudinem, quam, si possim, imitari velim, sane, quod possum, probem atque commendem) in annos non doctrina tantum, sed & sapientia capaces, tibi te & publico servasti; & quo nullum maturæ mentis certius esse signum potest, ausus es ita utilitati aliorum studere, ut appareret priorem sibi hujus esse quam gloriæ tuæ rationem.* Les auteurs qui se hâtent un peu moins courent encore plus de risque, parce qu'on excuse mieux les defauts des écrivains de 15. ans, que les defauts des écrivains de 20. à 25. ans. C'est donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur premier livre; car s'il ne vaut rien, ils ont ensuite mille peines à se relever, & à guerir la prevention du public. S'ils ont composé dans leur jeunesse, qu'ils fassent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle reputation, ils puissent faire passer un ouvrage mediocre. Qu'ils ne fassent pas ce qui se pratique dans les corteges d'Italie, où les valets precedent les maitres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établissent par là; le reste trouvera son heure: ils ne perdront point la recompense des premiers travaux, s'ils croient avec Thomæus que ceux-là aussi doivent remporter leur salaire. Il est constant qu'au bout d'un certain degré de reputation, les auteurs trouvent du debit & de l'encens pour des ouvrages mediocres, qui seroient sifflez si des inconnus les mettoient au jour. Mais ceux qui abusent de ce prejugé du public y sont bien souvent attrapez. Ils rassemblent tous leurs papiers, ils remontent jusqu'aux plus petits manuscrits qu'ils ont composez au sortir de leurs études, ou étant encore sur les bancs, & les envoient à l'imprimeur. Ils rebutent enfin tous les lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cause des derniers livres, qu'ils n'avoient remporté de loüanges pour les premiers.

(*E*) *Il avoit un frere que Pierius Valerianus.*] Il n'eût point été inferieur à nôtre Thomæus, s'il eût vécu autant que lui, mais il mourut jeune, & il eut neanmoins le tems de sentir bien des miseres: ses jours furent courts & mauvais. Raportons ce qu'en a dit Valerianus. (*g*) *Bartolomæum Leonicum cognomento Tuscum agnovistis, cujus ingenium, & absolutissimam eruditionem omnes admirabamur. Is cùm Patavinum bellum, & totius ejus regionis desolationem, excendiaque devitasset, Romæ aliquandiu fuit, sed, cùm neque hic otium, quod sibi proposuerat, reperisset, in Cassinatem recessit solitudinem, facta illi à locs illius monachis, quiescendi copia; sed, dum hic sperat scripta sua luculentissima maturare, & immortalem sibi gloriam comparare, paucis postquam illuc secesserat diebus, rapidissima correptus febri, cum ægrotasset gravissimè, valetudinis ejus violentia sublatus est: futurus dubio procul Leonico Thomæo germano fratri non inferior, si fata eum diutius in vita esse voluissent.*

(*A*) *Fils de Paul Thomas Sieur de Maisonnete.*] Le pere de Mr. de Girac étoit de Jarnac (*h*), mais il demeuroit à Engoulême. Il entendoit bien l'Hebreu, comme il paroît par ces paroles de Jarrige; (*i*) *Le* Pere Beaufés *ayant reçu l'an passé d'un de nos Ministres une lettre en Hebreu, il courut de Ruffes à Angoulême* tenta

(*a*) *Paulus Jovius in Elogiis, cap. 91. p. m. 213.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Sponde ad ann. 1533. n. 10. le fait vivre jusqu'à l'âge de 75.*

(*d*) De animalium motione ac ingressu: quæstiones mechanicæ: Liber primus de partibus animalium: Argumenta in aliquot libros Aristotelis parvorum naturalium ex Michaele Ephesio fere translata. *Gesner in biblioth. fol. 521.* Paul Jove dit, *Scripsit erudite & luculenter commentarios in parva naturalia Aristotelis.*

(*e*) *Huet. de claris Interpret. p. m. 222. Voiez Vossius de hist. Lat. pag. 677.*

OBSERVATION sur les ouvrages de jeunesse.

† Epirota patre Venetiis genitus. *Paulus Jovius Elog. cap. 91.*

* Vita ejus procul à contentione ambitioneque in studioso mollique otio versabatur. *Jovius ibid.* Præter virtutem bonasque artes tota in vita nullius rei appetens. *Petrus Bembus in epitaphio Leon. Thomæi apud Chytræum delic. itiner. p. m. 152.*

‡ *Petrus Bembus ib.*

‡ *Spondan. ad ann. 1533. n. 20.*

(*f*) *Grotius dans une lettre où il remercie Scriverius de l'exemplaire qu'il avoit reçu des auteurs de re militari. Elle est datée du 8. de Juin 1607. & à la tête de mon édition. Joignez à ces exemple de Grotius ceux que Mr. Baillet allegue au 1. tome des Jugemens des Savans pag. 384.*

(*g*) *Pier. Valerianus de Literatorum infelicitate, lib. 2. pag. m. 84.*

(*h*) *Colomesius, Gall. Oriental. pag. 183.*

(*i*) *Reponse aux calomnies de Jaques Beaufés, chap. 2.*

Digitized by Google

roient pas été connus peut-être hors des murailles d'Engoulême sa patrie, s'il n'eût critiqué les ouvrages de Voiture: mais cette critique qui n'étoit qu'une petite dissertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Costar ami de Voiture n'eut pas plutôt vu cette critique, qu'il entreprit de la refuter. Ce dessein qu'il n'executa que lentement (*B*), & qu'avec plusieurs artifices, dit-on, lui reüssit: il publia une defense de Voiture (C) qui fut fort estimée. Girac se crut obligé de repondre; & il ne se servit plus du Latin, comme dans sa premiere dissertation; il se defendit en François, qui étoit la langue que Costar avoit emploiée dans l'apologie de son ami. La reponse de † Girac fut destinée non seulement à soutenir ce qu'il avoit censuré dans les lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la replique de ce dernier consista en deux ouvrages, l'un fut sa propre apologie, l'autre fut la suite de la defense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, & publia un gros volume contre cette suite de la defense. La querelle n'alla pas plus loin; aussi avoit-elle été poussée aux dernieres extremitez que nôtre langue puisse souffrir dans des ouvrages serieux. Costar étoit un railleur, qui donnoit de pesans coups quand il s'en méloit. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac & à Girac dans sa premiere defense. Un auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense, si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnez. Girac se conduisit selon ce principe dans sa reponse, & Costar aussi dans ses nouvelles defenses; de sorte que Girac aiant bâti sa replique dans ce même esprit, porta l'invective au dernier degré. Pour voir des livres plus injurieux que cette replique, il faut s'adresser ou à ceux qui écrivent en Latin, ou à ceux qui ont écrit en François depuis quelque tems dans quelques villes de Hollande que je ne nomme pas. Girac eut l'avantage d'avoir porté le premier & le dernier coup. Il y eut une autre chose qui marqua bien distinctement sa victoire, c'est que Costar emploia tout son credit (*D*) pour obtenir des Magistrats, que la replique de son antagoniste fût supri-

† Il la publia l'an 1655. & y joignit sa Dissertation Latine, qui avoit déjà été imprimée dans la 2. édition de la Defense de Voiture. J'ai une édition de cette Defense imprimée à Paris l'an 1664. où l'on assûre dans l'avis au lecteur, que l'on donne pour la premiere fois la Dissertation Latine de Mr. de Girac. N'est-il pas ridicule de dire cela l'an 1664?

toute la nuit pour en avoir l'interpretation, & la reponse de Mr. Thomas de Maisonnete homme savant, & qui a une parfaite connoissance de cette langue. Cet honnête homme ne peut nier ce que je dis. Mr. Colomiés (*a*) cite ce passage de Jarrige, & dit (*b*) qu'il a lu avec plaisir les poësies de Mr. de Maisonnette, & que Balzac en a parlé avec éloge dans ses lettres (*c*) Latines, comme aussi Nicolas Bourbon.

(*a*) *Colom. ubi supra pag.* 184.

(*b*) *Ibid. pag.* 183.

(*c*) *Pag.* 208. *edit. in* 12. Quanti oris & quanti spiritus, *dit-il,* Poëta fit Paulus civis meus, non est cur pluribus exemplis apud te probare debeam. *Après quoi il cite quelque chose d'un poëme sur l'expedition de l'Ile de Ré.*

(*B*) *Que lentement & qu'avec plusieurs artifices, dit-on.*] Un peu après l'impression des ouvrages de Voiture, il arriva que Balzac, qui peut-être ne voioit pas sans chagrin le bon accueil qui leur étoit fait, pria Girac de lui en écrire son sentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaisance: il fit une dissertation Latine sur ce sujet, laquelle Balzac communiqua à Costar, pour en avoir son avis. Costar prit cela pour une occasion de se signaler, & comme il crut que Balzac n'étoit pas fâché que l'on eût trouvé des taches dans les lettres de Voiture, il resolut de faire une apologie dont le contre-coup portât sur Balzac. Mais afin de prendre mieux ses mesures, (*d*) *Il s'excusa d'abord de ne pouvoir dire ses sentimens sur les remarques* de Girac, *& allegua mille occupations, qui lui en ôtoient le loisir. Enfin apres quelques années, & quand on y pensoit le moins il envoya* sa Defense *écrite à la main à Mr. de Balzac, le conjurant* s'il y trouvoit quelques lignes qui lui pussent déplaire, de les raier, de les mettre au feu, de les jetter dans l'eau; qu'il les lui abandonnoit absolument. *Cependant ce livre, qui n'est autre chose qu'une Satyre contre l'honneur de celuy à qui il l'adresse, quoy qu'il fist profession de le cherir & de l'honorer, estoit imprimé, & entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fust seulement venu jusqu'à luy.* Un passage du *Menagiana* me fait douter que ce recit de Girac soit veritable, à l'égard de la derniere partie. Je ne croi point que la Defense de Voiture fut imprimée, avant que l'auteur en eût envoié une copie manuscrite à Mr. de Balzac, car voici ce que je trouve dans *le Menagiana*; „(*e*) M. de „Balzac . . . . apres avoir obligé M. de Girac à écri„re en Latin contre les *Lettres de Voiture*, engagea „aussi M. Costar à prendre la défense de Voiture, & „à écrire contre M. de Girac; c'étoit pour s'attirer „des loüanges de l'un & de l'autre côté. Je passois „par le Mans pour revenir à Paris dans le temps que „la *Défense* fut achevée. M. Costar m'en donna deux „exemplaires, l'un pour être envoyé à M. de Pinchesne neveu de M. de Voiture, & l'autre à M. Con„rart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous „les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on „voulust y ajouter ou retrancher. Une des copies fut „communiquée à M. de Balzac qui envoya ses correc„tions; cependant l'ouvrage s'imprima. Et parce „que ses corrections arriverent dans le temps que „l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles „étoient venues trop tard; & le livre parut tel qu'il „étoit, dont il eut quelque chagrin.„ Comparez cela avec le narré de (*f*) Costar, & avec une lettre (*g*) de Balzac à Conrart, & vous comprendrez clairement que Balzac avoit reçu le manuscrit avant que l'ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croient qu'on se joüa de Balzac, & que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer sans en avertir Costar, sont de pures avanies. La guerre des auteurs a ses ruses, aussi bien que celle des Souverains; & aparemment c'est un stratagême des combats de plume, que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train, & sortit son plein & entier effet, malgré les fortes opositions qu'il faisoit signifier par Mr. Conrart (*h*).

(*d*) *Girac, preface de la Reponse à la Defense de Voiture.*

(*e*) *Pag.* 166. *de la* 1. *édition de Hollande.*

(*f*) *Suite de la Defense, pag.* 20. *& suiv.*

(*g*) *La* 15. *du* 4. *livre, datée du* 15. *de Juin* 1653.

(*h*) *Ubi supra.*

(*C*) *Costar . . . . publia une defense de Voiture qui fut fort estimée.*] On peut dire que cela le mit au monde: son nom vola de toutes parts depuis ce temslà, & ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet ouvrage une pension de cinq cens écus. *Il ne pouvoit s'empêcher*, c'est Mr. de Girac (*i*) qui parle, *de temoigner en toutes rencontres la satisfaction & la joye qu'il avoit de me conoitre. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié*, qu'il m'avoit des obligations infinies, de lui avoir donné lieu de se produire; que par mon moien il estoit devenu le spectacle du monde sçavant & poli; qu'il me devoit la gloire & les aplaudissemens qu'il recevoit de tous costez; *& ce qu'il estime bien davantage*, Que j'estois cause qu'il avoit attrapé cinq cens escus? *J'ay vu plusieurs de ses lettres qui ne chantent autre chose, & je n'ay vu aucun de ses amis, qui ne m'ait fait mille remercimens de sa part*, pour avoir fourni d'occasion à ce bienheureux livre, que son Eminence avoit jugé digne de ses liberalitez (*1*). *Ce sont les paroles dont il s'est servi depuis, en son Epitre dedicatoire.*

(*i*) *Replique à Costar pag.* 3. *&* 4. *édit. de Holl. Voiez aussi le* Menagiana *pag.* 368, 369.

(*1*) *Epit. ded. de la suite de la Def.*

(*D*) *Emploia tout son credit pour obtenir des Magistrats.*] Il est moins honteux à un dialecticien de faire la faute qu'on apelle *μετάβασις εἰς ἄλλο γένος, donner le change, abandonner la question, & se jetter à travers champs pour se saisir d'une autre difficulté*, qu'il n'est honteux à un bel Esprit qui s'est batu quelque tems avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du Magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jetter son bouclier & son épée, pour gagner plus promtement un asyle, pour s'aller cacher avec plus de diligence derriere un autel. Je m'étonne que Costar qui avoit tant de lumieres, n'ait point prevu que sa conduite seroit ainsi interpretée, & qu'on la compareroit pour le moins avec celle d'un gentilhomme, qui dans une querelle d'honneur auroit son recours au juge du lieu, & non pas à son épée. Il repondit & il repliqua au critique de Voiture, il le maltraita autant qu'il voulut, il l'accusa de mille fautes; & après avoir joüi de la liberté que la Republique des lettres lui donnoit, il recourut à Mr. le Lieutenant civil pour empêcher que son ennemi ne se defendît, & ne joüit de la même liberté. C'étoit une injustice criante, mais la peur étoit encore plus visible dans ce procedé que l'injustice. Girac n'eut garde de se taire, il insulta bien son homme. Que sont devenus, dit-il (*k*); „les sentimens gene„reux de ce fanfaron qui prenoit n'aguere la qualité „*de Gentilhomme de Pomeranie & de Cadet Orendu-*

ses

(*k*) *Dans sa* 1. *lettre à Mr. de Montausier, à la tête de sa Replique, fol.* * 3. *verso.*

suprimée. Le pretexte qu'il allegua (*E*) qu'on l'attaquoit dans ses mœurs a quelque chose de

„lo (1); qui se faisoit tout blanc de son espée, & qui se vantoit, *d'avoir toujours si profondement gravé dans son ame les sacrées loix de l'ancienne chevalerie, qu'il ne luy estoit pas possible de les violer & de les enfraindre?* Si ces imaginations frivoles & ridicules se sont évaporées, & si le cerveau de M. Costar n'est plus troublé par de semblables visions, ne voit-il point (afin que je m'exprime en termes plus intelligibles) quelle confusion & quel opprobre c'est à un homme de Lettres comme luy, que l'on accuse de mille ignorances, de mille beveuës, & de mille absurditez, d'avoir recours au Magistrat & à la faveur, pour faire supprimer les ecrits qui le convainquent, au lieu de soutenir ses opinions, ou de reconnoistre ses erreurs? „ Il tira un autre avantage, de ce que son antagoniste avoit fait paroitre beaucoup de confusion & de desordre dans sa conduite. Ce desordre, dit-il (*a*), „ a paru assez visiblement dans tout le cours de son procedé; mais rien ne l'a fait connoistre davantage, que le vœu qu'il avoit fait si publiquement, (2) *de ne rien lire de toute sa vie qui portast mon nom.* Car, s'il a tant de mespris ou de haine contre moy, que de ne vouloir jamais voir aucun de mes Ouvrages; pourquoy se met-il si fort en peine d'en empescher la publication? Pourquoy proteste-t-il si hautement, (3) *que dans la poursuite d'un grand dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les chemins; Que les pierres que je luy jetteray ne seront pas capables de l'arrester; Qu'il y en auroit une mon-joye, & que je serois claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en tourneroit pas seulement la teste de mon costé.* Cependant, ni la religion du serment, ni une protestation si solennelle, ne l'ont pu empescher de me lire, jusqu'à corrompre la fidelité de mon Imprimeur, pour avoir en sa puissance toutes les feuilles de mon livre, à mesure qu'elles s'imprimoient. Mais, afin que je continuë dans sa belle allegorie, à peine me suis-je vu à la main cette fatale fronde, que cet homme intrepide, ce terrible & superbe Goliat a pris honteusement l'epouvante, qu'il a crié au secours, qu'il a imploré la justice. Ce sera toutefois en vain, comme je l'espere; & je ne veux point d'autres preuves de sa fuitte & de ma victoire, s'il faut appeller victoire la defaite d'un si lasche ennemy, que l'empressement qu'il se donne à eviter ma rencontre. „

(*E*) *Le pretexte qu'il allegua . . . . . . n'étoit point valable.*] Continuons d'entendre Girac. „ (*b*) Par quel droit est-ce donc qu'il s'attribuë la licence de proscrire les Autheurs, & de faire le Tyran dans un Empire, qui s'est toûjours maintenu dans la possession d'une entiere & parfaite liberté? C'est en effet une chose qu'on n'avoit point veuë encore, c'est un attentat qui est digne de l'orgueil de mon Adversaire. Car bien qu'il ait couvert son dessein d'un pretexte plus specieux, & qu'il ait pris d'autres conclusions pour obtenir la sentence dont il triomphe à cette heure; il se moque du Juge & du monde, s'il veut leur persuader, qu'il a esté contraint d'agir de la sorte, par de pretenduës medisances sur sa creance & sur ses mœurs. Et certes, il seroit bien delicat de se plaindre pour deux ou trois billets que j'ay employez, puis qu'il ne peut pas nier de les avoir écrits, & qu'il faut qu'il avoue, que ce qu'il a imprimé luy-mesme en ces matieres, est beaucoup plus honteux & plus deshonneste. Joint qu'ils estoient entre les mains de tous les curieux, & qu'on les lisoit publiquement dans les Provinces où M. Costar estoit conu. „ Après avoir allegué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on avoit fait de ces billets, on continuë de cette maniere: „ (‡) C'est donc qu'il rougit de se voir surpris en fraude, & en mauvaise foi, en faux sçavoir, & en fausse intelligence des Autheurs. Il luy fasche de se voir troublé *dans cette belle, ancienne, & generale reputation, dont il s'imagine qu'il jouissoit paisiblement dans le monde*, & que *ces enchantemens & ces illusions avec lesquelles il donnoit à une mauvaise cause l'apparence d'une bonne*, n'ont plus d'efficace ni de vertu. Il connoist que le fard de ses paroles, qui est la seule chose qui a quelque attrait dans ses écrits, ne sauroit plus imposer à la credulité des simples. Il apprehende, qu'au lieu *de ces grans mots d'Illustre, d'ornement de la France, de la gloire de nostre temps*, on ne le prenne pour un Ignorant, pour un Estourdy & pour un Plagiaire. Voilà les veritables motifs qui l'ont fait resoudre d'avoir recours à la chicane, comme à un dernier refuge dans une affaire deplorée, parmi le trouble, la confusion & le desordre où il est reduit. „ Quelcun me dira peut-être que Costar n'eut pas l'injustice que d'autres (*c*) ont euë, de demander qu'il lui fût permis d'écrire contre son adversaire, & qu'il fût defendu à celui-ci de se defendre: il voulut bien que le Lieutenant civil le comprit dans la defense d'ecrire, & qu'il ordonnât que les Sieurs Costar & Girac n'écriroient plus à l'avenir l'un contre l'autre: mais c'est alleguer très-peu de chose en faveur de Mr. Costar, car comme il avoit publié tout ce qu'il avoit à dire, peu lui importoit qu'on lui defendit de publier de nouveaux volumes. L'importance pour lui étoit que son adversaire eût les bras liez. Sans mentir, c'est Mr. de Girac (*d*) qui parle, „ il n'est pas aisé de concevoir ce qui a pu obliger Monsieur le Lieutenant Civil, d'ordonner que M. Costar & moy n'écririons plus à l'avenir l'un contre l'autre, puis que je n'avois pas encore (*e*) commencé de me defendre, & que mon adversaire avoit publié trois gros volumes, où il me traite d'une maniere si indigne, où il me charge de tant de calomnies, qu'il faut par necessité que je souffre une insigne flêtrissure en ma reputation, si je ne prens le soin de les refuter. Il faut que je permette qu'un Maistre d'Eschole, qui sçait à peine les premiers elemens, & les principes des sciences, s'eleve sur mes ruines, & se face valoir à mes depens. Si bien que quelque resolution que j'aye prise de retenir mes legitimes plaintes sur l'injustice qu'on m'a faite, je ne sçaurois m'empescher que je ne die de la sentence de M. le Lieutenant Civil, ce qu'un excellent homme (4) disoit autrefois de celle d'un grand Empereur. *Cette sentence se detruit d'elle-mesme, elle confond & renverse toutes choses, & sous le pretexte d'une humanité trompeuse, elle couvre une rigueur extrême & sans exemple.* Elle lie les mains à un accusé pour le donner en proye à ses ennemis; elle ravit à l'innocence opprimée, ce que les plus severes loix n'ont jamais refusé aux Criminels les plus coupables, elle luy oste les moyens de se justifier, par le silence qu'on luy impose. Elle defend à M. Costar de me rien dire, apres qu'il a si long-temps abusé de ma patience, & laissé sa cruauté & sa rage à me dechirer. A-t-on jamais ouy parler d'une subtilité plus captieuse, plus injuste, & plus illusoire? „ J'avertis mon lecteur que Girac n'oublia pas le passage de Tacite concernant Cremutius Cordus. Ainsi il montra dans la conduite de son adversaire non seulement beaucoup d'injustice, mais aussi beaucoup d'imprudence, car Tacite observe que la proscription d'un livre le met en credit.

Il est visible qu'un auteur qui emploie l'autorité des Magistrats, pour la supression des livres que l'on écrit contre lui, temoigne manifestement sa defaite, & son incapacité de repondre, & augmente la curiosité du public à l'égard de ces mêmes livres. D'où vient donc que tant d'auteurs, lors que leur credit peut arriver jusques-là, recourent à cette voie? Est-ce une chose bien agreable, que de declarer à toute la terre qu'on n'a pas la force de resister à un autre auteur? L'amour propre trouve-t-il son compte à faire naitre l'envie de lire des livres dont bien des gens ne se seroient pas informez, & qu'ils ne s'avisent d'acheter, que parce qu'ils entendent dire que les Magistrats les ont defendus? L'amour propre, dis-je, si chagrin du contenu de ces livres, si avide d'en étouffer la memoire, trouve-t-il son compte à faire que le public s'instruise plus curieusement de tous les details de ces écrits? Quel ragoût peut-on trouver à inserer quelquefois dans les gazetes la sentence de proscription contre quelques livres? N'est-ce pas le moien d'aprendre par toute l'Europe la honteuse necessité où l'on se trouve reduit, de demander aux Magistrats le secours que l'on ne devroit emprunter (*f*) que de sa plume? Je crois pouvoir dire sur ces demandes, que les auteurs qui en usent de la sorte n'y trouvent pas dans le fond un grand ragoût: ce n'est qu'un pis-aller à quoi ils donnent le tour le plus consolant qu'il leur est possible. Ils veulent regagner par l'idée de leur credit, ce qu'ils perdent par la plume de leur adversaire: ils veulent retenir le peuple dans leurs interêts, le peuple, dis-je, toûjours porté à juger que le parti le plus fort est le meilleur: ils veulent prevenir les attaques de quelques autres adversaires; car combien y a-t-il de gens qui ne gardent le silence sur les injustices d'un homme, qu'à proportion qu'ils le voient en état de faire du bien & du mal par son credit? Pour ne pas dire que l'on espere qu'un grand nombre de lecteurs simples concluront, qu'un livre contenoit des faussetez, puis que la vente en a été defenduë. Il est vrai

(1) *Suite pag. 12. L. 366.*

(*a*) *Girac ibid.*

(2) *Suite pag. 424.*

(3) *L. 334.*

(*b*) *Ibid. fol.* * 5.

‡ *Ibid. verso.*

(*c*) *Voiez le livre intitule* La Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée, *à la page* 65. *de la preface.*

(*d*) *Ubi supra.*

(*e*) *Il faut entendre ceci par raport à la suite de la defense de Voiture & à l'apologie de Costar. La sentence du Lieutenant Civil fut anterieure à la replique de Girac à cet égard, mais avant cette sentence Girac avoit repondu à la defense de Voiture. Il ne s'est donc pas exprimé exactement.*

(4) *Tertull. en son Apolog.*

REFLEXION sur la conduite des auteurs qui font proscrire les livres de leurs adversaires.

(*f*) *D'auteur à auteur les armes doivent être égales: chacun doit avoir recours à sa seule plume. Il lui est permis de dire* dextra mihi Deus & ferrum quod missile libro: (*Virgil. Æn. lib.* 10. *v.* 773.) *s'il dit j'aurai mon recours aux puissances, & à mon*

Digitized by Google

de ſpecieux generalement parlant, & neanmoins n'étoit pas valable; car on ne l'accuſoit point ſans (F) preuve, & cela devoit plutôt engager (G) les Juges à donner un privilege à l'ouvrage de Girac, qu'à le refuſer. Patin a parlé peu exactement (H) de ce demêlé. On ne ſauroit

credit auprès des Dieux de la terre, il reſſemble à un champion qui s'armeroit de toutes pieces contre un homme deſarmé.

vrai que bien des gens ſont capables de ce pitoiable raiſonnement: c'eſt qu'ils ne conſiderent pas que les Magiſtrats, lors même qu'ils font ſuprimer un livre par des raiſons de prudence, & ſelon leurs reglemens, ne pretendent pas faire un prejugé contre les faits qui ſont contenus dans ce livre; car ils n'en prenent point conoiſſance, & ne s'en portent pas pour juges. Voilà ce me ſemble l'un des principaux motifs qui engage certains auteurs à tenir la même conduite que Coſtar: conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, & tout-à-fait ſophiſtique. N'eſt-ce pas un ſophiſme que de donner un autre etat de la queſtion? S'agiſſoit-il entre Coſtar & Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des Juges du Chatelet? Mr. de Girac confiné dans une Province, pretendoit-il avoir plus d'amis & plus de patrons dans la capitale que ſon adverſaire, pour ſolliciter un procés? Il s'agiſſoit de ſçavoir ſi les penſées de Voiture étoient bonnes ou mauvaiſes, & s'il avoit été bien cenſuré & mal defendu, ou mal cenſuré & bien defendu. Que fait à cela d'avoir le credit d'obtenir de Mr. le Lieutenant civil la ſupreſſion d'un ouvrage?

(F) *On ne l'accuſoit point ſans preuve.*] Il ſied mal à un Paſteur, à un Prêtre, à un Miniſtre, d'exercer ſa plume ſur des matieres de galanterie, & de plaiſanterie. C'eſt pourquoi Mr. Coſtar qui étoit (a) Prêtre, Curé, Archidiacre, oublia ſon caractere, & tout l'art des bienſeances, lors qu'il emploia ſon eſprit à plaiſanter avec l'autre ſexe, & à ſemer dans ſes lettres beaucoup de contes gaillards. Son adverſaire l'a cruellement perſecuté là-deſſus; ſi l'on peut apeller perſecution une guerre ſi bien fondée. Sur ce que Coſtar avoit écrit à une fille, *vôtre pied danſe en perfection; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, & mille autres gentilleſſes*, Girac aſſure (b) que lors que ſon Monſieur le Curé voioit cette *jeune Demoiſelle en une poſture ſi plaiſante, il n'avoit pas la dureté de cœur de cet Anachorete* (c), qui fit devenir tout blancs les cheveux de quelques jeunes filles, parce qu'elles ſe moquoient de ce qu'il n'oſoit les regarder nuës. *Mr. Coſtar*, pourſuit-il, *eſt trop galant pour impoſer aux Dames de ſi rudes penitences; & ſi une pareille avanture lui fût arrivée, je jurerois qu'il eût pluſtoſt ſouhaité de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la teſte de ces pauvres malheureuſes* (d). On ne pardonne pas à cet Archidiacre d'avoir dit, en ſe repreſentant prêt à rendre l'ame. (e) *Je ne ſai où je ferai mon purgatoire; ce me feroit une merveilleuſe conſolation, ſi l'on vouloit que ce fut dans vôtre chambre. J'aurois tant de joye de vous voir ſi belle*, &c. C'eſt à une Dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Graces dont le mari étoit impuiſſant. „ (f) Il peſte contre *les Poëtes qui avoient eu la* „ *cruauté, & meſme l'impertinence de marier une des* „ *Graces à Vulcain, & l'autre au Sommeil. Toutefois*, pourſuit-il, *paſſe pour la premiere; elle avoit de* „ *quoy ſe conſoler, s'il eſt vray ce que diſoit une Reyne* „ *des Amazones, que le boiteux baiſe le mieux*, ἄριστα „ χωλὸς οἰφεῖ. Mais il deplore la miſerable condition „ de la ſeconde, *puiſque Virgile a dit que le Sommeil eſt* „ *mou, &* ſomno mollior herba. *Voyez l'excellente* „ *qualité pour le mary d'une Déeſſe toûjours jeune. C'eſtoit un grand bien pour luy que Paſithée (c'eſt ainſi* „ *qu'elle s'apelloit) fut* ſolutâ zonâ, *comme l'ont toutes* „ *les Graces*, & ſolutis Gratiæ Zonis, *autrement*

„ Quærendum aliunde foret (*nervoſius illud*)
„ Quod poſſet zonam ſolvere virgineam. „

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avoit donnée à ces mots d'Horace, (g) *Bacchum in remotis carmina rupibus Vidi docentem.* Je l'ai raportée dans l'article *Sicyone.* On lui reproche des impuretez (h) encore plus fortes, tirées de ſes écrits imprimez; & l'on en vient même juſques à lui reprocher ce qu'il écrivit un jour à ſon medecin. Sa lettre n'étoit point imprimée; mais comme (i) il en fit courir des copies de toutes parts, on ne ſe fit point un ſcrupule de lui en faire publiquement un procés. Il avoit encore quelques reſtes de fievre; & s'étant aperçu deux nuits de ſuite que la nature ſe reveilloit, il écrivit à ſon medecin (k) cette agreable nouvelle, & le pria de lui dire s'il ſe devoit fier à un vieux proverbe, qui porte que le ſymptome qu'il avoit ſenti étoit un bon ſigne de convaleſcence. Cette lettre étant aſſez courte, & en Latin, je ne ferai pas difficulté de la mettre ici tout du long. (l) *Febris mea longè remiſſior fuit quàm fuerat hactenus, hac nocte placidiſſimè quievi, haud ſcio*

(a) *Girac, Replique, Section* 3. *pag.* 15.

(b) *Ibid. pag.* 19.

(c) *Il cite Theodoret en ſon hiſt. relig.*

(d) *Ibid. pag.* 20.

(e) *Coſtar lettre* 188. *du* 1. *tome.*

(f) *Girac, pag.* 22.

(g) *Od.* 19. *lib.* 2.

(h) *Voiez les Entretiens de Coſtar & de Voiture pag.* 200. *Girac, replique pag.* 23. & 24. *& les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg pag.* 748.

(i) *Girac, pag.* 21.

(k) *Il s'apelloit Mr. le Gouſt, & étoit medecin de Niort.*

(l) *Girac, ibid.*

an uſquam melius. Sub ortum Solis (neque enim tibi & medico & amiciſſimo viro quicquam reticere æquum eſt) validâ tentigine, & ſatis diuturnâ & non inſuavi, quod & heri acciderat, correptus ſum. Luſit animus aliquantulùm in umbra voluptatis, ſed ne de Theologo malè ſentias, dormiebam. Vides mi colendiſſime, ſeu potius mi jucundiſſime ſenex, nondum in me funeratam eſſe eam partem corporis, cui apodixim defunctoriam ſcribere paratus eram. Vetus verbum eſt, id jam jam redituræ ſanitatis argumentum indubitatum eſſe. Verum uni tibi plus credo quàm univerſis adagiis. Si commodum eſt ad me reſcribas velim hac de re quid ſentias, hoc eſt quid ſentire debeam. Ride, vale, & me ama; alioquin nec ridebo, nec valebo. Balzac aiant lu ce billet, écrivit à Mr. Coſtar entre autres choſes ce que l'on va lire: „ (m) Maintenant que je voi par vôtre „ billet à Mr. le Gouſt, que vous ne vous contentez „ pas de la ſanté, mais que vous pretendez à la for„ce, & que vous faites l'Athlete qui veut lutter, „ plûtôt que l'homme qui ſe porte bien, je ne ſai „ ſi &c. „ Il faut avoüer que ces reproches regardoient les mœurs de Mr. Coſtar; mais ce n'étoit pas une raiſon qui dût obliger le Chatelet à ſuprimer la replique de Mr. de Girac; car elle ne pouvoit point paſſer pour libelle; l'auteur y mettoit ſon nom, & prouvoit ſes accuſations.

(G) *Plutôt engager les Juges à donner un privilege.*] Une critique qui repreſente fortement à un Prêtre l'abus qu'il fait de ſon tems & de ſon eſprit, n'eſt pas un ouvrage inutile. Au contraire le bien public ſemble demander qu'il y ait des gens aſſez hardis, pour cenſurer les Eccleſiaſtiques qui ne vivent pas conformement à leur profeſſion. Or c'eſt vivre d'une maniere très-éloignée de ſon devoir, quand on eſt Prêtre, Curé, & Archidiacre, comme l'étoit Mr. Coſtar, que de faire le bel Eſprit, & de donner ſon meilleur tems à la lecture des livres de galanterie, & à écrire aux Dames & aux Cavaliers ce qu'on apelle de jolies choſes. Il faut laiſſer faire cela aux Voitures & aux Sarrazins, & en general à ceux qui ne ſont point d'une profeſſion qui leur interdiſe les bagatelles. Ou ſi l'on ſe ſent une forte inclination de ce côté-là, & beaucoup de talent pour y reüſſir, il faut demeurer dans le monde; & alors on pourra faire des vers & des lettres de galanterie tout ſon ſou; on plaiſantera; on folâtrera dans ſes livres à diſcretion, & l'on ſe moquera d'un cenſeur farouche qui s'en voudra formaliſer. Mais ſi l'on ſe jette dans l'Egliſe, & ſi l'on y jouït d'un Benefice à charge d'ames, ou ſimplement du caractere ſacerdotal, on ne doit point s'amuſer à faire le Dameret, ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je croi même qu'il ſeroit à ſouhaiter que les recompenſes que meritent à très-juſte titre les Voitures, & les Sarrazins, & les autres beaux Eſprits, ne fuſſent point aſſignées ſur les biens d'Egliſe, (n) comme elles le ſont très-ſouvent. Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'Egliſe, que les biens qu'ils lui conferoient ſerviſſent de recompenſe aux poëſies galantes, aux Romans, aux Comedies. Croiez-vous que ceux qui ont incommodé leur famille, afin de faire vivre à leur aiſe les perſonnes qui ſerviroient les autels, aient jamais eu deſſein de fournir à des auteurs qui auroient tourné leurs études de la maniere que Coſtar les avoit tournées, & qui occupoient leur plume comme il l'occupoit; croiez-vous, dis-je, qu'ils aient voulu fournir à de ſemblables auteurs, de quoi (o) *tenir table ouverte, fort bonne & delicate?* Tout bien compté, l'on ne me ſçauroit nier qu'une replique, comme celle de Girac, ne fût propre à corriger les abus, & à faire qu'à l'avenir un homme d'Egliſe ne fit point courir des copies d'un billet, où il avoit fait ſçavoir à ſon medecin la reſurrection d'un membre, dont la mortification devoit être l'une de ſes principales affaires. Il paroit par la reflexion de Balzac, que l'auteur de ce billet ſouhaita que ſes amis le felicitaſſent du retour de ſes ſonges amoureux. Quel deſordre! Quand il n'auroit voulu ſinon qu'ils loüaſſent les imitations de Petrone qui regnoient dans ce billet, n'eût-il pas merité une cenſure?

(H) *Patin a parlé peu exactement de ce demêlé.*] Voici ce qu'il en dit. „ (p) On imprime un ſecond „ tome des Lettres de Monſieur de Coſtar. Monſieur „ Paul Thomas Sieur de Girac, Conſeiller (q) au Pré„ſidial d'Angoulême, & intime ami de Monſieur de „ Balzac, avoit eu querelle contre ce Monſieur Coſ„tar, en defendant Balzac contre Voiture. Il y en „ a

(m) *Balzac, lettres choiſies* 2. *part. l.* 3. *pag.* 562. *apud Girac, ibid.*

(n) *Voiez l'article* Benſerade *remarque* DΔ, *& l'article* Ronſard *remarque M.*

(o) *Le Menagiana pag.* 90. *de la* 1. *édition de Hollande dit cela de Mr. Coſtar.*

(p) *Dans une lettre écrite le* 25. *d'Octobre* 1658. *c'eſt la* 74. *de la* 1. *édition & la* 122. *de la* 2.

(q) *Cela ne s'accorde point avec la lettre de Girac à Mr. de Montauſier en date du* 1. *de Mars* 1659. (*elle eſt à la tête de ſa replique*) *où il dit*, Ayant fait profeſſion toute ma vie de haïr les procés, & de rechercher, autant qu'il m'a eſté poſſible, cette tranquillité & ce repos d'eſprit, qui ſont incompatibles avec les embarras du Palais, & les ruſes de la chicane; je renonce de bon cœur à la pourſuitte des injures que j'ay receuës. *Voiez auſſi ſa replique Sect.* 12. *pag.* 93.

roit assez admirer la delicatesse des amis de Voiture: ils pretendirent que puis que Girac avoit osé le critiquer, il étoit digne (*I*) des executions militaires. Le passage qui prouve cela temoigne que cet auteur avoit du bien. Un passage de Balzac (*K*) temoigne la même chose. Ce que j'avois dit touchant Mr. de Girac dans le Projet de ce Dictionaire, sera l'une (*L*) des remarques de cet article. On y verra le tems de sa mort, & la restriction avec laquelle il faut entendre un éloge qu'on lui a donné, par raport à l'intelligence des langues Orientales.

Le

„ a quelque chose d'imprimé. Monsieur de Girac y „ a répondu, & a envoié ici sa copie. Monsieur Costar qui en a eu le vent, a présenté requête contre „ l'impression de ce livre, & a obtenu qu'il ne s'imprimeroit point: même ce qui en étoit commencé „ a été saisi; & neanmoins Balzac vaut mieux que „ Voiture. „ Qui ne croiroit en vertu de ces paroles, que Voiture avoit fait une querelle à Balzac, & que Girac se rendit le protecteur du dernier contre le premier? Cela est très-faux. Voiture n'intenta aucun procés à Balzac; ce fut Balzac qui après la mort de Voiture critiqua le fameux sonnet d'Uranie; mais cette critique ne fut point le sujet de la querelle de Costar & de Girac. Si Guy Patin ne sçavoit pas mieux les autres nouvelles de la Republique des lettres que celles-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en étoit beaucoup mieux instruit; il en (*a*) donne tout le detail comme il faut, & il n'oublie pas de dire que la (*b*) *derniere replique de Mr. de Girac, dont l'impression & la publication avoient été arrêtées, avoit été mise au jour depuis peu. Quelques gens disent*, ajoûte-t-il, *que Mr. de Girac fait bien de se defendre; les autres croyent qu'il ne faloit pas faire durer cette querelle, jusques aprés la mort de Costar qui n'est plus ici pour repartir.* Ces dernieres paroles peuvent être censurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui étoit en vie l'an 1667. & il étoit mort depuis 4. ans. On y parle de sa Replique comme d'un ouvrage qui ne venoit que de paroitre; & cependant il s'en étoit fait une édition (*c*) l'an 1660. Il faloit censurer ceux qui censuroient Girac, de faire durer cette guerre jusques après la mort de Costar. De tels censeurs étoient fort deraisonnables, puis que la replique de Girac fut imprimée pendant la vie de Costar; & que si elle ne fut pas venduë, ce fut à cause que Costar eut le credit de l'empêcher. Etoit-il juste sous pretexte qu'il ne vivoit plus, c'est-à-dire qu'il ne pouvoit plus oprimer son adversaire, par la faveur qu'il trouva dans le Chatelet, d'ôter à l'auteur le droit de rendre publique sa justification; & au Libraire les moiens de recouvrer les sommes que l'impression lui avoit coûtées?

(*a*) *Bibliotheque Françoise chap. 7. section derniere.*

(*b*) *Ibid. pag.* 142. *édition de* 1667.

(*c*) *A Leide in* 8.

(*I*) *Digne des executions militaires.*] C'est Costar qui nous l'aprend. „ (*d*) Sans mentir un homme de „ cette humeur est bien sujet à se faire battre (j'entens à coups de langue & à coups de plume) car „ nous ne vivons pas en un siecle si licentieux, que „ l'estoit celuy de ces jeunes Romains de condition, „ qui se promenoient par les ruës tout le long du „ jour, cachant sous leur robe de longs fouëts, „ (*e*) pour châtier l'insolence de ceux qui n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils estoient si malheureux que de se rencontrer en leur chemin. Neanmoins Monsieur de Girac pouroit bien s'attirer quelque logement de Gendarmes, s'il passoit des troupes par l'Angoumois; & je m'estonne que luy qui „ ne neglige pas trop ses interests, & qui songe à ses „ affaires, ne se souvienne plus du Capitaine qui luy „ dit il y a deux ou trois ans, *En consideration de Monsieur le Marquis de Montausier, j'empêcheray ma Compagnie d'aller chez vous; c'est un Seigneur à qui je dois tout. Mais c'est à la charge qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voiture* (*f*). J'ay de „ la peine à deviner ce qui a pu rassûrer si fort Monsieur de Girac contre ces menaces, si ce n'est qu'il „ se soit imaginé qu'en devenant un Auteur celebre, „ il n'auroit plus que faire de recommandation estrangere, & que son livre tout seul luy tiendroit lieu de „ Sauve-garde inviolable aux gens de guerre. „ Il allegue ensuite la consideration d'Alexandre pour la maison de Pindare, & celle d'Alfonse Roi d'Aragon pour un chateau de Ciceron; & il finit par ces paroles: *Je sçai tout cela & quelque chose de plus; & toutefois si Monsieur de Girac étoit mon Ami, je ne lui conseillerois pas de se fier à ces grans exemples, & je l'exhorterois à prendre d'autres sûretez contre le Capitaine partisan & vengeur des beaux Esprits.* Peut-on rien voir de plus étrange que la pretension de ce Capitaine? Il vouloit que tout le monde aprouvât Voiture; que l'on ne trouvât aucun defaut dans les œuvres de Voiture; & il menaçoit de loger sa Compagnie dans le village de celui qui oseroit critiquer ce bel Esprit. N'est-ce point se preparer à une belle vengeance de son ami? N'est-ce point vouloir introduire le gouvernement militaire dans la Republique des lettres, l'Etat le plus libre qui soit au monde? Voilà les effets de l'entêtement: les parens & les amis de Voiture auroient voulu l'ériger en Pape du bel Esprit, & le faire dans les matieres de ce ressort la regle infaillible de l'orthodoxie. Au moins devoient-ils se contenter des excommunications du Parnasse, contre ceux qui disputeroient à un tel Pontife le privilege de l'infaillibilité. Mais ils les menaçoient d'un logement de soldats. Quelle maniere de convertir les heretiques du bel Esprit! N'aproche-t-elle pas de la Dragonade de France?

(*d*) *Suite de la defense pag.* 40. 41.

(*e*) *Voiez l'article* Lucilius *remarque P.*

(*f*) *Girac repond à cela dans sa section* 12. *p.* 93.

(*K*) *Un passage de Balzac temoigne la même chose.*] Girac repondant à son adversaire sur les menaces du Capitaine vengeur des beaux Esprits, declare (*g*) *qu'il a été assez heureux pour n'avoir point encore eu dans son village aucun logement de gens de guerre.* Il étoit donc Seigneur d'un (*h*) village. Nous allons voir que ses terres devoient être riches en bois. (*i*) *L'endroit de* la dissertation *sur lequel vous demandez esclaircissement, est une piece de son histoire.* Ces Silves qui occupent maintenant (*k*) Mr. de Girac, *ne sont pas des Silves metaphoriques, & de la nature de celles de Stace ou de Politien. Pour parler la langue des hommes, c'est un Bois qu'il fait couper, & de la vente duquel il doit tirer plus de quinze cens* (*l*) *pistoles. Mais qu'en dira Diane & ses Nymphes, les Driades & les Hamadriades; le Dieu Pan & ses Sylvains. Si tout ce peuple de menus Dieux peut trouver un Poëte à sa devotion: quelles plaintes Elegiaques; quelles imprecations iambiques contre un autre Poëte qui les chasse si cruellement de leur ancienne demeure, qui meurtrit les pauvres Nymphes, & les blesse à grands coups de hache; qui les tuë & leur donne le dernier coup de la mort, en mettant par terre les arbres sacrez, sous l'escorce desquels elles vivoient!*

Non sine Hamadriadis fato, prostrata bipenni
Alta cadit quercus: clausam sub cortice Nympham
Mors eadem plantamque manet.

(*L*) *Sera l'une des remarques de cet article.*] Je declarai assez librement, qu'il me sembloit que Girac avoit fait un mechant procés à Costar, sur la mouëlle des lions, qui selon plusieurs auteurs avoit été la nourriture d'Achille; & là-dessus je remarquai ce qui suit. Par là nous ne pretendons point deroger en façon du monde à son merite, ni ajuger la victoire à son adversaire. Si d'un côté il semble que celui-ci donne plus de brillant à ses pensées, & qu'il se soit plus coloré au soleil de la Capitale, comme parleroit Mr. de Balzac, il paroît de l'autre que Mr. de Girac avoit plus de fond. C'est dommage qu'il soit mort si jeune. En un mot *je souscris* avec (*m*) Mr. Colomiés *très-volontiers*, mais avec la restriction que je mettrai ci-dessous, *au bel éloge que Mr. de Balzac donne à Mr. de Girac, dans une de ses lettres Latines*, & que Mr. Colomiés (*n*) raporte; comme aussi aux loüanges que le même Mr. de Balzac lui donne en (*o*) François; & à celles que le Pere Gaudin lui a données dans la preface de son Dictionaire (*p*). Selon cette preface Mr. de Girac mourut le 2. de Janvier 1663. Mr. Colomiés le fait mourir au mois d'Avril suivant. Quoi qu'il en soit, sa mort ne devoit pas être inconnuë, comme elle l'étoit à Sorel, lors qu'il publia sa Bibliotheque Françoise en 1664. & qu'il en donna une 2. édition revuë & augmentée l'an 1667. où il traite (*q*) assez amplement du demêlé de Mr. Costar avec Mr. de Girac; sur quoi on peut voir aussi la 74. lettre de Guy Patin. On ne sçauroit croire les diversitez qui se rencontrent dans les auteurs, sur le jour de la mort des hommes illustres. Ce qui semble neanmoins devoir être peu exposé aux variations.

Voici la restriction que j'ai promise. Mr. de Balzac écrivant à Scipion le Gaillard (c'est ainsi que Mr. Costar (*r*) explique le *Scipioni jucundo* de l'autre) temoigne que Mr. de Girac entendoit le Latin, le Grec & l'Hebreu au delà de tout ce qui s'en pouvoit croire. (*s*) *Habeo jam certe quicum non solum suavissimo sermone horas continuo, sed etiam à quo recedo semper & melior & doctior. Paulum Thomam à Giraco, paternâ virtute, sua virtute clarissimum; rerum divinarum & humanarum cognitione instructum, à prima adolescentia: litteris Latinis, Græcis, Hebraicis suprà quam*

credibile

(*g*) *Replique Sect.* 12. *p.* 93.

(*h*) *Ce village étoit proche d'Engoulême.* Id. ib.

(*i*) *Balzac, Dissertation à Dom André de St. Denys à la fin du Socrate Chretien pag.* 201. 202.

(*k*) *Dans la dissertation contre Voiture, il y a,* Qui enim ego mediis in silvis occupatus *rurisque plenus & inspectarum* judicem de homine.

(*l*) *Balzac ib. p.* 203. *parle ainsi,* Mon ami quoi qu'aussi grand poëte & d'esprit aussi elevé que *les premiers poëtes*, a ce des pensées plus materielles & plus basses. Pour une petite affaire de six mille écus ou environ, il n'a point fait de conscience d'eclaircir les ombres &c.

(*m*) *Biblioth. choisie pag.* 9.

(*n*) *Gall. Oriental. pag.* 217.

(*o*) *Dans un discours imprimé avec le Socrate Chretien p. m.* 198. *& sequent.*

(*p*) *Dictionaire François & Latin imprimé à Limoges en* 1664.

(*q*) *Au chap.* 7. *sect. dern.*

(*r*) *Suite de la Def. de Voiture pag.* 77.

(*s*) *Balzac epist. select. p. m.* 294.

Le jugement de Mr. Chevreau fur ces deux celebres combatans Girac & Coftar donne au premier (*M*) tout l'avantage. Je ne doute point que les meilleurs connoiffeurs ne fe conformaffent en cela à Mr. Chevreau, s'ils vouloient prendre la peine d'examiner toutes les pieces de ce procés: ceux qui aprofondiroient les fources de cette difpute trouveroient aparemment un nouveau fujet de prononcer contre Coftar, à caufe qu'il en ufa mal avec Mr. de Balzac. On lui en a fait de cruels reproches dans la preface des entretiens de ce dernier. Mr. du Rondel qui a été dès fa jeuneffe grand admirateur de Balzac, & qui l'eft encore (*N*) autant que jamais, fut fi indigné de la conduite de Coftar, que peu s'en falut qu'il ne publiât quelque chofe contre lui.

THORIUS (RAPHAEL) medecin & poëte Latin, a fleuri en Angleterre fous le Roi Jaques *. Il fit une lettre qui a été imprimée *de caufa morbi & mortis Ifaaci Cafauboni.* Sa complainte en vers fur cette mort, a été auffi imprimée. On eftime beaucoup fon poëme fur (*A* Δ) le tabac. Je penfe qu'il ne doutoit guere de la maxime, que les buveurs d'eau † ne fauroient faire de bons vers. De fa vie peut-être il ne fe trouva plus embarraffé, que quand Mr. de Peirefc l'obligea (*A*) de boire un grand verre d'eau. Le Roi Jaques fouhaita qu'on lui fit ce conte, qui eft fort rifible.

* *Voiez les Opufcules de Colomiés, p. m.* 162.

† *Nulla placere diu nec vivere carmina poffunt, Quæ fcribuntur aquæ potoribus. Horat. epift.* 19. *lib.* 1.

☞ TI-

credibile eft, ornatum; omnibus denique & natura & artis præfidiis ad dicendum, ad fcribendum paratum. Mr. Coftar voulant fonder là-deffus quelques traits de raillerie, reprefenta (*a*) fon adverfaire attaché à de *gros volumes Latins, Grecs, Hebreux, Arabes &c.* beaucoup moins fenfible aux beautez des ecrits modernes, qu'à celles qui font écrites *en quelque langue morte, ou Orientale, &* deftinant fes bonnes heures *à un Scholiafte de Lycophron, ou peut-être même à un Rabi Nephtalin;* fur quoi Mr. de Girac lui fait fa confeffion ingenuë: *Vous penfez peut-être,* lui dit-il (*b*), *me faire un reproche odieux, d'une chofe que je tiendrois à grand honneur fi elle etoit veritable; mais comme mon procedé eft fincere & de bonne foy, vous faurez s'il vous plait, que mes études n'ont gueres paffé les langues Greque & Latine; qu'à peine ai-je les principes de la langue fainte, & que j'ignore entierement cet Arabe & ces langues Orientales, dont vous pretendez me decrier.* C'eft agir en honnête homme, qui ne veut point fe prevaloir des flateries de fon ami, pour impofer au public, & qui ne merite pas qu'on lui aplique ces paroles d'Horace, (*c*) *Sed vereor ne cui de te plus quam tibi credas.* C'eft avoir profité de la lecture de ce diftique de Caton:

Cum te aliquis laudat, judex tuus effe memento:
Plus aliis de te quam tu tibi credere noli.

Si Mr. Colomiés avoit pris garde à cette reponfe de Girac, il ne l'eût point mis dans fa *Gallia Orientalis.*

(*M*) *Le jugement de Mr. Chevreau . . . . . donne* à Girac *tout l'avantage.*] Voici le detail de cet arrêt. „ (*d*) J'oferois vous foutenir . . . . . . qu'il y a une „ difference fort confiderable entre Mr. de Girac & „ Mr. Coftard: Que celui-là porte & apuye fon coup „ de toute fa force; que l'autre brouille, & ne pare „ point: ou pour m'expliquer plus ouvertement, que „ Mr. Coftard fait tout ce qu'il peut pour refifter par „ des lieux communs à la verité & à la raifon; & „ qu'il fe contente de nier ce que l'autre prouve. „ Ufons encore de la premiere figure. L'un charge „ & renverfe tout ce qui lui fait de la refiftance: l'au„ tre fe releve le mieux qu'il peut, & difpute ce qu'il „ eft affuré de ne point avoir. Le vainqueur s'eton„ ne de la foibleffe de fon ennemi; & le vaincu ne „ raille pas de mauvaife grace. „

(*N*) *Et qui l'eft encore autant que jamais.*] Voici ce qu'il m'ecrivit après avoir lu le 2. tome des melanges de Vigneul Marville: „ (*e*) Il y a bien d'autres (*f*) „ chofes qui me plaifent dans ce Melange: mais il y „ en a deux ou trois qui ne me plaifent pas trop; en„ tre autres ce qu'il dit de Balzac. On ne devroit „ parler de cet homme qu'avec refpect & veneration. „ Sans luy noftre langue feroit encore incertaine & „ chancelante; & nous luy avons l'obligation de fça„ voir parler & efcrire. Il eft vray que dans les exem„ ples qu'il nous a laiffez, il paroift nous avoir pluf„ toft bravez qu'inftruits. Son élevation eft fi gran„ de, fi forte, fi majeftueufe; & il fe maintient fi „ bien dans fa hauteur & fon eftenduë, qu'il n'y a „ point moyen d'y pouvoir atteindre: mais au fonds „ ce n'eft point fa faute. Pour n'avoir perfonne qui „ le fuive, cela n'empefche ni la rareté de fon meri„ te, ni la vigueur de fa courfe, ni la beauté de fa „ cariere; il n'en eft que plus remarquable. Permet„ tons aux Voitures d'efcrire joliment, naturellement, „ & en ftyle d'à tous les jours: cela leur fied bien, „ & ils ne fçauroient mieux faire. Mais ne haiffons „ pas Balzac, pour s'eftre mis au deffus de tous les „ hommes, par le plus beau, par le plus noble, par „ le plus glorieux attentat qui fe commettra jamais. „ Avant luy le ftyle fublime eftoit inconnu en Fran„ ce, & l'on s'imaginoit mefme que noftre langue en „ eftoit incapable. Mais cet homme a bien monftré „ le contraire; & parce qu'en nous defillant les yeux, „ il fit paroiftre fon adreffe & fon courage, on ne luy „ a pas pardonné noftre beftife & noftre lacheté. „ Voilà ce qui arrive dans le commerce des ftupides. „ Nous les éveillons à noftre dommage; & parce „ qu'ils ne fçauroient nous mefprifer, ils ne man„ quent point de nous hair. „

Si vous trouvez là de fortes marques de l'admiration que l'on a conçué pour Balzac, vous y en voiez d'auffi fortes de l'heureufe fecondité d'une fi jufte admiration. Mr. du Rondel fait paroître clairement qu'il fçait imiter ce qu'il admire dans ce grand modele de l'éloquence majeftueufe.

(*A* Δ) *On eftime beaucoup fon poëme fur le tabac.*] Le catalogue d'Oxford marque l'édition Angloife & Latine de Londres 1651. *in* 8. *Hymnus Tabaci, or a poeme in honour of Tabacco.* Mr. Pafch Profeffeur en Philofophie à Kiel, cite l'édition d'Utrecht 1644. *in* 12. C'eft au chapitre 6. (*g*) de fon traité *de inventis nov-antiquis.* Mr. Konig (*h*) parle de l'édition 1628. Elle fut faite à Leide *in* 4. Mais ce n'eft pas la premiere, car Mr. de Zuylichem fit des vers l'an 1625. *in Paeologiam Raphaelis Thorii.* Vous les trouverez à la fin du *momenta defultoria.* Vous y trouverez auffi quelques pieces de poëfie Latine, que le même auteur & Thorius compoferent l'un contre l'autre dans un combat d'amitié.

(*A*) *Mr. de Peirefc l'obligea de boire un grand verre d'eau.*] Mr. de Peirefc dinant à Londres avec plufieurs hommes de lettres, ne put jamais obtenir difpenfe à l'egard d'une fanté que le Docteur Thorius lui porta. Le verre étoit d'une grandeur demefurée; c'eft pourquoi Mr. de Peirefc s'excufa long tems, & allegua mille raifons: mais il falut qu'il le vuidât. Avant que de le faire, il ftipula que Thorius boiroit la fanté qu'il lui porteroit à fon tour. Dès qu'il eut bu ce vin, il fit remplir d'eau le même verre, & l'avala, après avoir porté cette fanté au Docteur. Celui-ci frapé comme de la foudre penfa tomber de fon haut, & voiant qu'il n'y avoit pas moien de s'en dedire, il jetta de profons foupirs (*i*), il porta mille fois fa bouche fur les bords du verre, & il l'en retira autant de fois. Il apella à fon fecours tous les bons mots des anciens poëtes Grecs & Latins, & il fut prefque toute la journée à vuider à plufieurs reprifes ce maudit calice. Vous trouverez plus d'agrémens dans le narré de Mr. Gaffendi que je m'en vais copier. (*k*) *Contigit ut in quodam virorum doctorum convivio, Doctor Thorius ipfi Peireskio ingenti Scypho prabiberit: Ac ille quidem fe excufare, ob vaftitatem pateræ; ob merum infolitum; ob imbecillem ftomachum; ob compotandi infrequentiam: verùm cùm nihil admitteretur, petiit, ut faltem fibi liceret, poftquam Thorio feciffet fatis, fuo arbitrio præbibere. Annuerunt omnes, ac tùm affumptis, quafi adigente neceffitate animis, fœcundum hauftis calicem, eodemque mox aquâ oppleto, Thorio intentans præbibit, totumque rurfus (tanquam injectum temperaturus merum) abforpfit. Ille quafi fulmine ictus, delapfufve è nubibus, vix tandem ad fe rediit, & quia ex condicto agebatur, neque refilire fas erat, tam longa fufpiria è pectore duxit, toties admovit, removitque ora, tot interea carmina ex omnibus Græcis, Latinifque Poëtis profudit, ut diem penè contriverit inftillanda aqua in infuetum guttur. Atque id ipfum eft, quod Rex cùm audiiffet ex aliis, ex Peireskii ore accipere voluit.*

(*a*) *Coftar defenfe de Voiture.*

(*b*) *Girac, reponfe à la Defenfe de Voiture pag.* 47.

(*c*) *Horat. lib.* 1. *epift.* 16.

(*d*) *Chevreau, Oeuvres mêlées pag.* 350.

(*e*) *Lettre de Mr. du Rondel écrite de Maeftricht le* 10. *de Juillet* 1700.

(*f*) *Il m'avoit marqué plufieurs endroits qu'il trouvoit beaux dans ce livre-là.*

(*g*) *Pag.* 475. *de la* 2. *édition qui eft celle de Leipfic* 1700.

(*h*) *Konig bibl. pag.* 805.

(*i*) *Quelques-uns croient qu'il fût affez profane (comme les poëtes font quelquefois pendant la chaleur d'un repas) pour s'apliquer les paroles de l'Evangile de Saint Matthieu chap.* 26. *v.* 39.

(*k*) *Gaffendus in vita Peireskii, lib.* 2. *ad ann.* 1606. *Operum to.* 5. *pag.* 263. *col.* 2.

☞ TIBARENIENS, † peuple d'Asie sur le Pont Euxin. Ils avoient deux coutumes fort remarquables, & dont je croi que la seconde étoit une suite de la premiere. Ils * s'attachoient extremement & à jouër, & à rire, & ils mettoient en cela le souverain bien; & dès que leurs femmes étoient delivrées du travail d'enfant, ils s'alloient mettre dans le lit, ils y faisoient les malades, & ils y recevoient d'elles tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées. Il est visible qu'ils n'en usoient de la sorte que par cet esprit moqueur qui les portoit à se divertir de tout. Divers auteurs (Y) parlent de cette derniere coutume, qui étoit aussi en usage β dans l'ile de Corse. C'est à tort que (Z) Lancelot de Perouse a insulté sur cela Diodore de Sicile. Theodoret γ observe que les Tibareniens aiant reçu l'Evangile abrogerent la cruelle loi qui s'observoit parmi eux, & qui ordonnoit de precipiter les vieilles gens.

☞ TIBUR, ville d'Italie proche de Rome, & plus ancienne que Rome, s'apelle presentement Tivoli. Elle fut bâtie sur la riviere δ d'Anio ou par les Aborigines selon ‡ Denys d'Halicarnasse, ou par une troupe ⟊ de Grecs qui étoient venus du Peloponnese selon quantité d'auteurs. Elle étoit dejà bien florissante (A) lors qu'Enée debarqua en Italie si nous en croions Virgile,

† *Stephanus Byzant. voce* Τιβαρηνία.

* Ἔφορος ἐν πέμπτῳ φησὶν, ὅτι Τιβαρηνοὶ καὶ τὸ παίζειν καὶ τὸ γελᾶν ἐζήλωσαν καὶ μεγίστην εὐδαιμονίαν τοῦτο νομίζουσι. Ephorus lib. 5. inquit Tibarenos studio ludendi & ridendi teneri & maximam felicitatem hoc judicare. *Id. ib.* Voiez aussi Pomponius Mela lib. 1. c. 19. qui dit *Tibareni Chalybas attingunt quibus in risu lusuque summum bonum est.*

β *Diodor. Sicul. lib.* 5. *c.* 14.

γ *Theodoret. de Græc. affect. serm.* 9. *p.* 615.

δ *Aujourd'hui* Teverone.

‡ *Dionys. Halicarn. antiq. Roman. l.* 1. *c.* 16. *p. m.* 14.

⟊ *Voiez la remarque A.*

(Y) *Divers auteurs parlent de cette .... coutume.*] Je me contenterai de citer ici les vers d'Apollonius:

(a) Στεῖχον παρὲξ Τιβαρηνίδα γαῖαν.
Ἔνθ' ἐπεὶ ἄρ κε τέκωνται ὑπ' ἀνδράσι τέκνα γυναῖκες,
Αὐτοὶ μὲν στενάχουσιν ἐνὶ λεχέεσσι πεσόντες,
Κράατα δησάμενοι· ταὶ δ' εὖ κομέουσιν ἐδωδῇ
Ἀνέρας, ἠδὲ λοετρὰ λεχώια τοῖσι πένονται.

Emperunt ad Tibarenorum terram.
Ibi, cum è viris gravidæ mulieres reddiderunt fœtum,
Ipsi versantur in gemitu, & puerperio cubant,
Capitibus circumvinctis: illæ rursus molliter curant escis
Probitis viros, & puerpera ipsis lavacra calfaciant.

Valerius Flaccus dit (b) la même chose; & si l'on ne se contente pas du temoignage de deux poetes, on trouvera ci-dessus celui d'un historien, dans la remarque A de l'article Nymphodore.

(Z) *C'est à tort que Lancelot de Perouse a insulté.*] Il a fait un traité qui a pour titre, *Farfalloni de gli antichi historici*, où il mal traite „ (c) Diodore Sicilien, à cause que dans son cinquiéme livre chapitre „ quatorziéme. Il a écrit que les femmes de Corse- „ gue estant accouchées, sortent aussi-tost de chez elles, le mari se mettant au lit pour s'y reposer. Si „ est-ce qu'il n'y a rien de plus ordinaire que cette façon de faire dans presque toute l'Amerique, ou „ bien ce qu'on nous rapporte du Canada, & d'assez „ d'autres endroits, doit estre tenu pour de pures impostures; à quoi il n'y a gueres d'apparence, veû la „ condition de ceux qui nous informent de ces païs-là, & l'impossibilité qu'ils convinssent tous dans le „ dessein de nous tromper. „ Je m'étonne que la Mothe le Vayer ne parle pas de nos Tibareniens, ni des anciens Espagnols. (d) Γεωργοῦσι γὰρ αὗται, τεκοῦσαί τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνους ἀνθ' ἑαυτῶν κατακλίνασαι. *Mulieres enim agros colunt, & cum pepererunt, suo loco viros decumbere jubent, iisque ministrant.* Mr. Colomiés (e) a cru que la plaisante coutume qui s'observoit autrefois dans le Bearn, c'est que *lors qu'une femme étoit accouchée, elle se levoit & son mari se mettoit au lit faisant la commere*, étoit venuë des Espagnols. Il ajoûte que cela étoit en usage *chez les Tartares suivant le temoignage de Marc Paul Venitien au ch.* 41. *du* 2. *livre de ses voiages.* Notez que diverses causes ont pu engager les gens à tenir cette conduite, car je ne croi pas que le dessein de tourner en ridicule la vie humaine, afin de goûter la felicité que l'on faisoit consister à rire, ait porté les anciens Corses, & les peuples Ameriquains à pratiquer ce que faisoient les habitans de Tibarenie. Je voudrois bien qu'on me dît sur quelles raisons se fondent les nations du Canada &c. qui font mettre au lit le mari de l'accouchée. Le veut-on encourager à faire d'autres enfans, l'y veut-on dis-je, exciter par l'esperance d'être nourri delicatement? Craint-on que s'il lui faloit prendre la peine de servir une malade, il seroit moins prompt à causer une telle maladie? On seroit peut-être bien embarrassé à raisonner sur une pratique si impertinente.

(A) *Dejà bien florissante lors qu'Enée debarqua en Italie.*] Virgile la compte parmi les grandes villes qui s'armerent contre les Troiens:

Quinque (f) adeò magna, positis incudibus, urbes
Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,
Ardea, Crustumerique & turrigeræ Antemnæ.

Leandre Alberti a si mal compris ce passage, qu'il assûre que Tibur fut l'une des villes qui forgerent des armes en faveur d'Enée. *N'e fatto anche memoria*, dit-il (g), *d'essa città da Vergilio nel settimo libro annoverandola fra quelle cinque città che fabricarono l'armi ad Enea così*,

Quinque adeo, &c.

Virgile nomme dans le même livre les deux chefs des Tiburtins qui allerent à la guerre contre Enée:

Tùm (h) gemini fratres Tiburtia mœnia linquunt,
Fratris Tiburti dictam cognomine gentem,
Catillusque, acerque Coras, Argiva juventus.

Lloyd se sert de ce passage pour prouver que la ville de Tibur fut bâtie par Catillus & par Coras, mais il le falsifie, puis qu'au lieu de *mœnia linquunt*, il lit *mœnia condunt*. Voilà le moien de trouver par tout les preuves que l'on demande, voilà le moien de tromper un pauvre lecteur. Ce n'est point dans ces paroles de Virgile que l'on doit chercher une autorité, c'est dans celles du commentateur Servius. *De Græcia*, dit-il (i), *tres fratres venerunt ad Italiam: Catillus, Coras, Tybur vel Tyburnus. Hi simul omnes unam fecere civitatem & eam de fratris majoris nomine* Tybur *appellaverunt: licet & alias fecerint singuli.* Pline n'attribue la fondation de Tibur qu'à l'un des trois personnages dont il est parlé dans ces paroles de Servius, il ne parle, dis-je, que de Tiburtus qu'il pretend être fils d'Amphiaraus. J'ai cité (k) ailleurs ce qu'il a dit, & je vous conseille de le lire, il y a mis une chose très-singuliere. D'autres pretendent que les trois freres mentionnez dans Servius étoient petits-fils d'Amphiaraus, & fils de Catillus. (l) *Tybur, sicut Cato facit testimonium, à Catillo Arcade præfecto classis Euandri; sicut Sextius, ab Argiva juventute. Catillus enim Amphiarai filius post prodigialem patris apud Thebas interitum Oeclei (m) avi jussu, cum omni fœtu ver sacrum missus tres liberos in Italia procreavit, Tiburtum, Coram, Catillum, qui depulsis ex oppido Siciliæ veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt.* La critique de Mr. de Saumaise sur ce passage de Solin n'est point bonne. Il s'emporte etrangement contre cet auteur. (n) *Sanum putamus fuisse Solinum cum hæc scriberet? Quis Siciliam pro Italia fanus dixit? ..... Scio Sicanos Italiam olim tenuisse. .... Sed Italiam dictam fuisse Siciliam, nemo, quod sciam, prodidit, falsissimum igitur, & absurdissimum est, quod heic narrat Solinus.* Il s'apaise en quelque façon tout aussi-tôt, car il supose que peut-être la faute est venuë de quelque petit sçavant qui aura joint une glose au texte de cet auteur. (o) *Sed fortasse ita scripserat*: qui depulsis veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt, *cum sciolus aliquis heic Sicanos legeret, ad oram videtur addidisse*, ex oppido Siciliæ, *quia scilicet putaret Sicanos non alibi quam in Sicilia fuisse.* Il n'a pas pris garde que ce qu'il raporte 9. ou 10. lignes après confond toute sa critique. (p) *Quinimo Siculos illos veteres, Tibur oppidum tenuisse scribit Dionysius lib.* 1. παρ' οἷς, *inquit*, καὶ ἐς τόδε χρόνου, μέρος τι τῆς πόλεως ὀνομάζεται Σικελικόν. Ces paroles Greques signifient qu'une partie de la ville de Tibur s'apelloit encore *Sicilia*, ou *Sicilium*. N'est-ce pas un signe bien manifeste que ce lieu-là se nommoit ainsi avant que Tiburtus & ses freres en chassassent les Sicaniens? Pourquoi donc fait-on des chicanes ou à Solin même, ou à l'état present de son livre? Notez que Catillus passoit pour le principal fondateur de Tibur. (q) *Hinc Tibur Catille tuum*, c'est ainsi que parle Silius Italicus: joignez à cela ces deux vers d'Horace:

Nullam (r), Vare, sacrâ vite priùs severis arborem
Circa mite solum Tiburis, & mœnia Catili.

Au reste une infinité d'auteurs s'accordent touchant l'origine Greque de cette ville.

Tibur (s) Argeo positum colono
Sit mea sedes utinam senectæ!

Ovide n'en parle pas moins clairement:

(t) Jam mœnia Tiburis udi
Stabant Argolicæ quæ posuere manus.

Voiez

(a) *Apollonius, Argonaut. lib.* 2. *v.* 1012. *p. m.* 242.

(b) *Valer. Flaccus, Argonaut. lib.* 5. *v.* 148.

(c) *La Mothe le Vayer, observations sur la composition des livres, au tome* 15. *de ses œuvres p.* 30. *edit. de Paris* 1681. *in* 12. *Il cite le* 9. *Farfalloni.*

(d) *Strabo lib.* 3. *pag. m.* 114.

(e) *Colomiés, mélanges historiques pag.* 25.

(f) *Virgil. Æneid. l.* 7. *v.* 629.

(g) *Leandro Alberti, descritt. di tutta l'Italia fol.* 147. *verso, edit. Venet.* 1561.

(h) *Virgil. ib. v.* 670.

(i) *Servius in Virgil. Æn.* 7. *v.* 670.

(k) *Dans la remarque M de l'article* Amphiaraus.

(l) *Solin. cap.* 2. *p. m.* 13.

(m) *Leandre Alberti* ubi supra *a fait une faute*, per commandamento del suo avolo Tideo, *dit-il. Son traducteur en a fait une autre aiant dit* hortatu Tydei patrui.

(n) *Salmas. exercit. Plin. in Solin. p.* 61.

(o) *Id. ib.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Sil. Italic. l.* 8. *p. m.* 345.

(r) *Horat. ode* 18. *l.* 1.

(s) *Id. od.* 6. *lib.* 2.

(t) *Ovidius l.* 4. *fastor.*

Virgile, & nous voions qu'elle resista assez vigoureusement & assez long tems aux armes Romaines †, avant que de subir le joug de cette victorieuse Republique. C'est à quoi elle fut enfin contrainte l'an de Rome * 403. On pretend qu'elle reprocha une fois si fierement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses deputez ne remporterent pour toute reponse que ces paroles, ζ *vous êtes des superbes.* Elle eut une devotion particuliere (*B*) pour Hercule, & lui fit bâtir un temple très-magnifique. Elle honoroit aussi avec un grand zêle le Dieu (C) Tiburnus. Les Romains bâtirent dans le territoire de cette ville-là plusieurs maisons (D) de plaisance. On a fait la même chose dans les derniers siecles. Les habitans de Tibur furent passez au fil de l'épée par les soldats de Totila l'an 545. comme nous l'aprend Procope. Les guerres des Allemans desolerent cette ville: Frideric Barberousse ‡ en fit rebâtir les murailles, & l'agrandit. Le Pape Pie II. y fit bâtir une forteresse dont l'entrée porte une inscription qui fut faite par Jean Antoine Campanus. La voici:

Grata ‡ *bonis, invisa malis, inimica superbis*
Sum tibi Tibur enim sic Pius instituit.

Lloyd

† Voiez Tite Live au 7. livre.

* Selon Calvisius, p. m. 195. mais selon Sigonius in fast. ce fut l'an 399.

ζ Voiez la remarque *A* à la fin.

‡ Leandro Alberti descritt. di tutta l'Italia fol m. 248.

‡ Ex eod. ibid.

Voiez aussi (*a*) Strabon, (*b*) Martial, & Artemidore cité par Etienne (*c*) de Byzance.

N'oublions pas le commentaire de Servius sur ces paroles *Tiburque superbum* du 7. de l'Eneide. *Aut nobile*, dit-il (*d*), *aut per transitum tetigit illud, quod cum aliquando à Senatu auxilia poscerent Tyburtes sub commemoratione beneficiorum, hoc tantum à Senatu responsum acceperunt*, superbi estis.

(*B*) *Devotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un temple.*] Statius a placé Tibur au nombre des quatre lieux où cette divinité étoit principalement honorée.

Nec (e) mihi plus Nemee, priscumque habitabitur Argos,
Nec Tiburna domus, Solisque cubilia Gades.

Ce temple d'Hercule étoit l'un de ceux où l'on gardoit les plus beaux thresors. Auguste dans ses besoins en tira de bonnes sommes aussi bien que du Capitole, & du temple d'Antium, & de celui de Lanuvium. Il promit d'en paier l'interêt. Appien (*f*) qui dit cela ajoûte, encore aujourd'hui l'on garde dans ces lieux-là beaucoup de thresors sacrez. Voici des vers qui temoignent qu'on alloit consulter le sort dans ce temple de Tibur:

Quod (g) ni templa darent alias Tirynthia sortes,
Et Pranestina poterant migrare sorores.

On trouve ces vers dans une Silve faite par Stace en l'honneur de la maison de plaisance que Manlius Vopiscus possedoit proche de Tibur. Les sorts de Preneste pourroient bien quitter leur place, dit Statius, & se transporter en ce beau lieu, s'il n'y avoit dejà d'autres sorts aux temples d'Hercule. Les commentateurs de ce passage s'y trouvent embarrassez. Sabellicus avoüe (*h*) qu'il n'a rien lu touchant cet oracle ou touchant ces sorts de l'Hercule de Tibur, & il panche à croire que cela regarde les sorts d'Albunea, divinité honorée par les Tiburtins conjointement avec Hercule. On cite là-dessus le (*i*) *quodque Albuna sacras Tiberis per flumina sortes, portaris*; mais on a tort, car ces paroles Latines concernent non pas un oracle qui fût consulté à Tibur, mais les livres qu'une Sibylle aporta à Rome. Un autre commentateur s'est imaginé que Properce rend ici un temoignage authentique:

Nam (k) quid Pranestis dubias, ô Cynthia, sortes,
Quid petis Aeai mœnia Telegoni?
Curve te in Herculeum deportant essed a Tibur?
Appia cur toties te via ducit anum?

Vous voiez clairement, dit Barthius (*l*), que Cynthie alloit à Tibur pour y consulter les sorts, mais ces sorts n'étoient-ils pas ceux d'Hercule? Je repons qu'il n'est pas vrai que Properce dise que ce voiage de Tibur fut fondé sur ce motif. Ce qu'il remarque des sorts consultez ne passe pas le premier vers: Tibur n'y a point plus de part que les murailles de Telegone, c'est-à-dire Tusculum. La seule chose qu'on puisse aprendre à l'égard de Tibur dans cet endroit de Properce, est que l'on donnoit à cette ville l'épithete *Herculeum*. On aprend aussi cela dans ces paroles de Silius Italicus:

Quosque (m) sub Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant Anienicolaque Catilli;

& dans plusieurs épigrammes (*n*) d'un autre auteur. Leandre Alberti a converti cette épithete en nom propre; & pour comble de bevuë, il a cité Strabon tant pour cela, qu'afin de prouver que la ville de Tibur s'apelloit aussi Cataracte. (*o*) *Fu altresi nominata questa citta (secondo Strabone) Herculeum . . . . . era anche nominata Caterratta.* La verité est que Strabon dit seulement qu'il y avoit à Tibur un temple d'Hercule, & une cataracte, c'est-à-dire que la riviere d'Anio tomboit là impetueusement du haut d'une montagne dans une vallée. (*p*) Τίβουρα μεν, ἐν ᾧ τὸ Ἡράκλειον καὶ ὁ καταῤῥάκτης ὃν ποιεῖ . . . . ὁ Ἀνίων ἀφ' ὕψους μεγάλου καταπίπτων εἰς φάραγγα βαθεῖαν. *Tibure fanum est Herculis & praceps aqua dejectus (cataractam vocant) quem facit Anio . . . . ab excelso loco in convallem dejiciens sese profundam.*

Notez qu'il y avoit une assez belle bibliotheque dans ce temple, Aulugelle le temoigne. (*q*) *Promit è bibliotheca Tiburti qua tunc in Herculis templo satis commode instructa libris erat, Aristotelis librum.*

(*C*) *Avec un grand zéle le Dieu Tiburnus.*] Consultez Cluvier au chapitre 4. du 3. livre de son *Italia antiqua*, & les commentateurs de ces paroles d'Horace: (*r*) *Et praceps Anio, & Tiburni lucus.*

(*D*) *Plusieurs maisons de plaisance.*] L'air étoit bon, sain, & d'une extrême fraicheur en cet endroit-là: les terres y étoient arrousées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commoditez. L'Empereur Auguste s'y retiroit de tems en tems. (*s*) *Ex secessibus pracipue frequentavit maritima, insulasque Campania, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Praneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi persape jus dixit.* L'Empereur Hadrien (*t*) y fit bâtir un magnifique palais. Zenobie eut une retraite (*v*) au voisinage de ce bâtiment superbe. Manlius Vopiscus avoit dans ce territoire une très-belle maison. Stace (*w*) l'a decrite pompeusement. Cetronius qui fit des depenses si énormes à bâtir, avoit à Tibur un palais qui effaçoit le temple d'Hercule.

Ædificator (x) erat Cetronius, & modo curvo
Litore Cajeta, summa nunc Tiburis arce,
Nunc Pranestinis in montibus, alta parabat
Culmina villarum, Gracis longeque petitis
Marmoribus vincens Fortuna, atque Herculis adem.

Oublierions-nous Horace qui avoit là une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit comme la retraite (*y*) fixe de sa vieillesse. (*z*) *Vixit plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostenditur circa Tiburtini lucum.* Il temoigne que Munatius Plancus avoit là (*aa*) une très-belle maison. Ce que j'ai dit au commencement de cette remarque se pourroit prouver par une foule d'autoritez, mais je me contente de quelques-unes.

Cum (bb) Tiburtinas damnet Curiatius auras
Inter laudatas ad Styga missus aquas.
Nullo fata loco possis excludere: cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia est.

Voilà des vers qui furent faits sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de Tibur: en voici d'autres que le même auteur adresse à Faustin, qui jouissoit de la fraicheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

Herculeos (cc) colles gelida vos vincite bruma,
Nunc Tiburtinis cedite frigoribus.

J'ai dejà cité Silius Italicus qui apelle les environs de Tibur *pomifera arva*, ajoûtons ces vers d'Horace;

Et (dd) praceps Anio, & Tiburni lucus, & uda
Mobilibus pomaria rivis.

La Rome Chretienne n'a pas moins couru après les delices de Tivoli, car Leandre Alberti (*ee*) raporte que les Prelats de la Cour de Rome, alloient passer anciennement tout l'été à la fraicheur de ce lieu-là. Le Cardinal Hippolyte d'Est, comme le remarque Mr. Moreri y fit bâtir un très-beau palais, avec des jardins les plus somptueux du monde. Ubert Foliette en publia une description qui merite d'être luë. Voiez aussi les Itineraires d'Italie, & nommement celui d'André Schot, & celui de Jerôme Capugnani.

(*a*) Strabo lib. 5. pag. 165.

(*b*) Mart. epig. 57. lib. 4.

(*c*) Steph. Byzant. voce Τίβουρα.

(*d*) Servius in Virgil. Æneid. 7. v. 630.

(*e*) Statius Silva 1. lib. 3. sub fin. pag. m. 55.

(*f*) Appian. lib. 5. de bell. civil. lib. pag. m. 399.

(*g*) Statius Silva 3. lib. 1. v. 79. p. m. 15.

(*h*) Voiez Barthius in Statium Silv. 3. lib. 1. p. 107.

(*i*) Tibullus eleg. 5. lib. 2.

(*k*) Propert. lib. 2. eleg. 32. pag m. 476.

(*l*) Vides clare & Tibur petiisse Cynthiam ad capiendas sortes; quæ autem illæ nisi Herculeæ cum hujus præcipue numen hic jungatur. Barth. ib. pag. 108.

(*m*) Silius Italicus lib. 4. pag. m. 172.

(*n*) Martial. epig. 13. lib. 1. & epig. 62. l. 4. &c.

(*o*) Leandro Alberti ubi supra.

(*p*) Strab. lib. 5. pag. 164.

(*q*) Aul. Gellius lib. 19. c. 5.

(*r*) Horat. ode 7. lib. 1.

(*s*) Sueton. in Aug. c. 72.

(*t*) Voiez la remarque I de son article.

(*v*) Voiez la remarque C de l'article Zenobie.

(*w*) Stat. Silva 3. lib. 1.

(*x*) Juven. sat. 14. v. 86.

(*y*) Voiez la remarque *A* pag. 2876. lettre *f*.

(*z*) Sueton. in vita Horatii.

(*aa*) Seu te fulgentia signis Castra tenent, seu densa tenebit Tiburis umbra tui. Horat. od. 7. lib. 1.

(*bb*) Martial. epig. 60. lib. 4.

(*cc*) Idem epig. 57. lib. 4.

(*dd*) Horat. ubi supra.

(*ee*) Leandro Alberti ubi supra fol. 148.

Lloyd se trompe extremement lors qu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui (E) fût celebre pour l'ivoire que l'on y trouvoit. Il eût mieux valu se taire sur ce chapitre, & ne pas garder le silence à l'égard des (F) belles carrieres qui étoient en ces quartiers-là. N'oublions pas la fontaine & la (G) Déesse Albunea, l'une des choses les plus memorables qui fussent dans le voisinage de Tibur.

TIL-

(E) *Lloyd se trompe . . . . . lors qu'il parle . . . . . comme d'un lieu qui fût celebre pour l'ivoire qui s'y trouvoit.*] On lui peut reprocher deux grosses fautes. *Tiburtinus mons*, dit-il, *locus ebore notissimus*. & tout aussi-tôt il cite deux vers de Martial tirez *(a)* l'un de l'épigramme 12. du 7. livre, l'autre *(b)* de l'épigramme 28. du livre 8. Manifestement il veut dire que la montagne de Tibur donnoit de l'ivoire; c'est ignorer qu'il n'y a que les dents de l'élephant qui soient la matiere de l'ivoire. Car ce qu'a dit Theophraste *(c)* se compte pour rien, & en tout cas c'est une chose qui ne concerne nullement nôtre montagne de Tibur. Voilà le premier mensonge de Mr. Lloyd. Sa seconde faute consiste en ce que le premier vers de Martial ne contient aucune mention de l'ivoire, & que le sens du second n'est pas celui que Mr. Lloyd a suposé. Il ne pouvoit mettre le premier vers à quelque usage sans citer toute la pensée du poëte, mais s'il l'eût citée toute, tous ses lecteurs auroient vû qu'il avançoit une très-mauvaise autorité. Recueillons d'ici en passant, qu'il est bon de se defier de ces passages que l'on ne raporte qu'à demi, sous le specieux pretexte de ne vouloir pas être prolixe. Ne vaut-il pas mieux l'être, que de tromper ses lecteurs? C'est ma maxime, c'est pourquoi je fais ensorte que mes citations étalent toute la pensée de mes temoins. Voici par exemple toute l'épigramme dont Mr. Lloyd n'a raporté que le premier vers, & encore ne l'a-t-il pas raporté comme il faloit.

Dum (d) Tiburtinis albescere collibus audit
Antiqui dentis fusca Lycoris ebur,
Venit in Herculeos colles: quid Tiburis alti
Aura valet? parvo tempore nigra redit.

La pensée de Martial est que Lycoris aiant ouï dire que la vieille ivoire redevenoit blanche sur la montagne de Tibur, s'étoit transportée en ce lieu-là, mais qu'au lieu d'y perdre son teint basané, elle y étoit devenuë noire en peu de tems. Il s'étoit dejà servi de la même raillerie.

Tibur (e) in Herculeum migravit nigra Lycoris
Omnia dum fieri candida credit ibi.

Ramirez de Prado *(f)* assûre que Pline a dit que l'air froid de Tibur donne à l'ivoire un plus haut degré de blancheur. Il cite aussi Properce, & Silius Italicus qui ont dit, l'un:

Ramosis (g) Anio qua pomifer incubat arvis
Et nunquam Herculeo numine palles ebur;

l'autre:

Quale (h) micat semperque novum est, quod Tiburis aura
Pascit (i) ebur.

On voit donc manifestement que Mr. Lloyd a cité mal-à-propos le second passage de Martial, puis que c'est un vers qui ne signifie pas que la montagne de Tibur fournit de l'ivoire, mais seulement que l'air de cette montagne avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les reparer.

(F) *Des belles carrieres qui étoient en ces quartiers-là.*] Strabon *(k)* en parle, & observe qu'elles fournirent dequoi bâtir la plupart des édifices de Rome. Les pierres de Tibur étoient estimées: leur dureté étoit à l'épreuve des fardeaux, & des injures de l'air, mais le feu en venoit à bout très-facilement. *(l) Tiburtini* (lapides) *ad reliqua fortes, vapore dissiliunt.* Ces paroles de Pline seront plus intelligibles si on les compare avec celles-ci: *(m) Tiburtina vero & qua eodem genere sunt omnia, sufferunt & ab oneribus & à tempestatibus injurias: sed ab igni non possunt esse tuta: simulque ut sunt ab eo tacta, dissiliunt & dissipantur, ideo quod temperatura naturali parvo sunt humore.* Pline raporte comme un bon mot ce qui fut dit par Ciceron aux habitans de l'ile de Chios, qui montroient avec un grand faste les murailles de leurs maisons bâties de marbre jaspé. Je vous admirerois beaucoup plus, leur dit Ciceron, si vous les aviez bâties des pierres de Tibur. *(n) Primum, ut arbitror, versicolores istas maculas Chiorum lapicidina ostenderunt, cum exstruerent muros, facto in id M. Ciceronis sale: omnibus enim ostentabant ut magnificum. Multo, inquit, magis mirarer, si Tiburtino lapide fecissetis.* Un fort habile homme pretend que si ces *(o)* pierres eussent été transportées en l'ile de Chios, elles y eussent été peut-être fort estimées à cause de la distance du lieu d'où on les eût fait venir. Cela n'est pas sans aparence: mais je ne croi pas que la raillerie de Ciceron ait ce fondement; il me semble qu'il ne pensoit que ceci. Vôtre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans vôtre ile, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons. Vos richesses & vos depenses paroîtroient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de Tibur les materiaux de vos édifices.

(G) *N'oublions pas la fontaine & la Déesse Albunea.*] Commençons cette note par un passage de Virgile.

At (p) rex sollicitus monstris, oracula Fauni
Fatidici genitoris adit, lucosque sub altâ
Consulit Albuneâ: nemorum qua maxima sacro
Fonte sonat, saevumque exhalat opaca mephitin.
Hinc Itala gentes, omnisque Oenotria tellus,
In dubiis responsa petunt.

Je laisse la suite de ce passage, & j'avertis seulement qu'elle fait voir que ceux qui consultoient cet oracle s'endormoient sur les peaux de leurs victimes, & qu'ils recevoient reponse pendant qu'ils dormoient. On ne voit pas bien certainement dans ces paroles de Virgile, si l'oracle du Dieu Faunus etoit au bois d'Albunea, car les loix de la grammaire soufrent que nous croions que le Roi Latinus fut consulter l'oracle de Faunus, & les bois sacrez d'Albunée, c'est-à-dire qu'il s'informa de la volonté des Dieux en deux endroits diferens; mais neanmoins le sens le plus raisonnable est celui-ci, le Roi alla consulter l'oracle de Faunus dans le bois sacré d'Albunée. Il se presente là-dessus une petite dificulté, c'est que personne, que je sçache, ne nous aprend qu'il y eût à Tibur un oracle du Dieu Faunus. Cette ville-là honoroit Hercule comme sa grande divinité: ses autres Dieux etoient ou Tiburnus, ou Albunée. On ne parle point de Faunus. Dira-t-on que Virgile s'est peu soucié en cet endroit-là d'accommoder ses fictions à la tradition? Cela peut-être est plus vrai que vraisemblable. Quoi qu'il en soit, observons qu'Albunea étoit tout ensemble le nom *(q)* d'un bois, & d'une fontaine, & d'une divinité de la *(r)* montagne de Tibur. Elle ne paroit que sous la notion de fontaine dans ces paroles d'Horace, *(s) & domus Albunea resonantis:* elle paroît & sous la notion de bois, & sous celle de fontaine dans les paroles de Virgile qu'on a vuës ci-dessus; mais voici un passage de Lactance qui l'érige en Divinité: *(t) Decimam Tiburtini, nomine Albuneam, qua Tiburi colitur, ut dea, juxta ripas amnis Anienis: cujus in gurgite simulachrum ejus inventum esse dicitur, tenens in manu librum. Cujus Sacra Senatus in Capitolium transtulerit.* C'est-à-dire qu'Albunée étoit la dixiéme des Sibylles, & qu'on l'honoroit à Tibur comme une déesse, & que l'on disoit que son simulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'Anio. Notez qu'il y a des gens qui disent que la fontaine Albunea, ne diferoit point des eaux minerales que l'on nommoit *Albula*, ou *Albula*. Strabon *(v)* dit qu'elles étoient froides, & qu'elles sortoient de plusieurs sources, & servoient à la guerison de plusieurs infirmitez, soit qu'on les bût, soit qu'on s'y baignât, Pline *(w)* ne leur attribuë de la vertu qu'à l'egard des plaies: mais *(x)* Suetone n'en parle pas avec cette restriction. Cluvier *(y)* qui juge qu'elles ne diferoient point de la fontaine Albunea, peut se servir de cet argument; cette fontaine selon Virgile étoit puante. *(z) Saevumque exhalat opaca mephitim*; or selon Martial & plusieurs autres cette qualité convenoit aux eaux minerales que l'on nommoit *Albula*, ou *Albula*. *(aa) Canaque sulfureis Albula fumat aquis.* Donc &c. Notez que cet Albula étoit une petite riviere qui se dechargeoit dans l'Anio, & dont la principale source selon Cluvier étoit la fontaine d'Albunée. Cet auteur croit que l'on debita que le simulacre de la Sibylle Tiburtine ou Albunea fut trouvé dans cette fontaine. Il ajoûte que les anciens érigerent cette fontaine en divinité, & lui consacrerent un bois, un temple & un *(bb)* oracle, & qu'il paroit *(cc)* par une épigramme de Martial, qu'il y avoit en ce lieu-là un bois consacré aux Muses. Ce dernier fait est très-faux. Cluvier lut avec trop de hâte ces paroles de Martial

Itur (dd) ad Herculei gelidas quà Tiburis arces,
Canaque sulfureis Albula fumat aquis.
Rura, nemusque sacrum, dilectaque jugera Musis

Signat

(a) De Tiburtinis albescere collibus audit. *Mart. epig. 12. l. 7.*

(b) Et Tiburtino monte quod albet ebur. *Id. epigr. 28. lib. 8.*

(c) Theophrastus auctor est & ebur fossile candido & nigro colore inveniri. *Plin. lib. 36. c. 18.*

(d) *Martial. epigr. 12. lib. 7.*

(e) *Idem epigr. 62. lib. 4.*

(f) Lycorin irridet quæ cum sciret ebur candidius fieri frigidissima Tiburis aura ut Plin. testatur. *Laur. Ramirez de Prado in Mart. epig. 62. lib. 4.*

(g) *Propert. eleg. 7. lib. 4. sub fin.*

(h) *Silius Italicus lib. 12. p. m. 490.*

(i) Pascit, dixit pro sustentat & conservat. *Ramir. de Prado ubi supra.*

(k) *Strab. lib. 5. pag. 164.*

(l) *Plin. lib. 36. c. 22. pag. m. 334.*

(m) *Vitruvius lib. 2. cap. 7.*

(n) *Plinius ubi supra cap. 6. pag. 287.*

(o) Romæ vulgaris in eam advectus insulam accepisset fortassis ab loci unde peteretur, intercapedine pretium. *Harduin. in Plin. ib.*

(p) *Virgil. Æn. lib. 7. v. 81.*

(q) Sciendum sane unum nomen esse fontis & silvæ. *Servius in Virgil. Æn. l. 7. v. 82.*

(r) In Tiburtinis altissimis montibus. *Id. ibid.*

(s) *Horat. ode 7. lib. 1.*

(t) *Lactant. lib. 1. divin. instit. cap. 6. pag. m. 19.*

(v) *Strabo, ubi supra.*

(w) Juxta Romam Albulæ aquæ vulneribus medentur. *Plin. lib. 31. c. 2. pag. 779.*

(x) *Sueton. in Augusto c. 82.*

(y) *Cluver. Ital. antiq. lib. 2. c. 10.*

(z) *Virgil. ubi supra.*

(aa) *Martial. lib. 1. epig. 13. Voiez aussi epig. 4. lib. 4. & Stace Silva 3. lib. 1. v. 75.*

(bb) *C'est-à-dire l'oracle de Faunus.*

(cc) Sed & *Camanarum sive Musarum* ibidem fuisse *nemus ex* Martialis *epigr. XIII. lib. 1.* colligere datur. *Epitome Cluverii per Bunonem Ital. ant. l. 2. c. 10. pag. 431.*

(dd) *Mart. epigr. 13. lib. 1.*

TILLI, ou THILLI, Terre seigneuriale (ZΔ) dans le Brabant, a donné son nom au Comte Jean de TILLI qui y étoit né, & qui a été l'un des plus grans Capitaines du XVII. siecle. Moreri en parle sous le mot *Tserclas* qui étoit le nom de famille de ce fameux General. Il avoit un frere aîné dont les petits-fils font * aujourd'hui une très-belle figure. Ils sont trois freres, & s'apellent Comtes de TILLI. L'un est Chanoine de Liege: les deux autres portent les armes. L'un est General des troupes de Liege, & a été promu à la dignité de Prince (ZΔΔ) par le Roi d'Espagne. L'autre s'est avancé aux premieres charges dans les armées de Hollande par de longs services. Il est marié avec une sœur du Comte de Reckheim, Evêque de Coire, & Chanoine de Cologne & de Saltzbourg, Seigneur qui soutient par un grand merite, & par un esprit fort relevé, la noblesse illustre de sa maison.

* *C'est-à-dire l'an 1696. Les gazetes parlent incessamment d'eux.*

☞ TIME'E, historien Grec, fils d'un homme (A) illustre, étoit de † Tauromenium en Sicile, & florissoit au tems d'Agathocles qui mourut l'an 4. de la 123. Olympiade. Il écrivit plusieurs (B) livres, & entre autres une histoire de son pais. Tout cela s'est perdu, il ne nous en reste rien. Il se plut (C) fort à medire, & l'on ne fut guere persuadé de sa

† *Athen. lib. 2. pag. 37. & alibi.*

Signat vicina quartus ab urbe lapis:
Hic rudis æstivas præstabas porticus umbras
Heu quam &c.

S'il les eût considerées avec la moindre attention, il eût vu qu'elles ne concernent point Tibur, mais un autre endroit à quatre milles de Rome sur le chemin de Tibur. Il n'est pas même certain qu'il y eût en cet endroit-là un bois consacré aux Muses: on peut croire que Martial n'a voulu dire autre chose, sinon que (a) les terres de Regulus étoient aimées de ces Déesses. Souvenons nous que Martial (b) a mis un intervalle de 20. milles entre Rome & Tibur.

(a) *Farnabe entend ainsi ce vers de Martial.*

(b) *Mart. epigr. 57. lib. 4.*

(ZΔ) *Terre seigneuriale dans le Brabant.*] Gramaie assûre qu'elle avoit apartenu à la maison de Warfuzé, & que Robert de Warfuzé la transporta à Gerard Marbais l'an 1389. Elle fut ensuite possedée par Jean de Limilette, & puis par Sanson de Lalain qui en confera le *Dominium altum & bassum* le 25. de Juin 1448. à Jean Serclaes issu d'une famille patricienne & des plus nobles de Bruxelles (c). La terre de Tilli ne relevoit alors de personne; mais depuis elle a relevé des Ducs de Brabant. Voici par quel acte: „ (d) Jehan Seigneur de Thilly a transporté és mains „ de Monseigneur le Ducq. sa Maison & Seigneurie „ de Tilly si comme icelle Seigneurie à luy estoit de„ mourée, & à luy appartenoit comme des propres „ biens alloux, & mondit Seigneur a audit Jehan, la„ dite maison & Seigneurie, transporté & investi, pour „ iceulx biens & Seigneurie de lors en avant par ledit „ Jehan & hoirs & successeurs, de mondit Seigneur „ & ses successeurs Ducz & Duchesses de Brabant, à „ tousieursmais tenir en Fief. Et ledit Jean releva „ ainsi saditte maison & Seigneurie de Thilly de mon„ dit Seigneur en Fief, & en fist foy, hommaige & „ serment de loyaulté, ainsi que selon le droit de la „ Court des Fiefs de Brabant y appartenoit, & mon„ dit Seigneur le receut ainsi en son hommage saulf „ en ce ses haulteur & Seigneurie & les droits de cha„ cun, fait le xvj. jour de May l'an mil iiij^c. & xlix. „ Ce Jean Serclaes fut pere de Jaques t'Serclaes, qui le fut de Martin t'Serclaes, qui le fut de Jean t'Serclaes Conseiller au conseil de guerre de l'Empereur, & mari d'une fille du Comte de Frise (e). De ce mariage sortit Jean t'Serclaes (f) créé Comte par l'Empereur Ferdinand II. & l'un des plus grans capitaines du XVII. siecle.

(c) Patricia imprimisque nobili apud Bruxellam stirpe edito. *Le Roy in topographia Gallo Brabantia pag. 99.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Ex ead. ibid.*

(f) *Id. ib.*

(ZΔΔ) *A été promu à la dignité de Prince par le Roi d'Espagne.*] Voici la teneur des lettres patentes telle que Mr. le Baron le Roy l'a publiée en abregé. Elles sont datées de Madrid le 22. de Decembre 1693. „ (g) Charles par la grace de Dieu Roi de Castille, &c. „ *Nous* ayant esté fait rapport, que plusieurs devanciers „ de nostre tres cher & feal Messire *Albert T'Serclaes de* „ *Thilly*, Comte du Saint Empire Romain, Gentilhom„ me de nostre Chambre, Sergeant General de Ba„ taille de nos armées au Paysbas, & apresent, par no„ stre permission & adveu, General des troupes du „ Prince & Evesque de Liege nostre allié, & autres „ de sa famille, ont rendu avec beaucoup de valeur & „ fermeté, aux Empereurs, Roys & Princes nos au„ gustes predecesseurs. Comme aussy que ledit Mes„ sire *Albert T'Serclaes de Thilly*, auroit servy dans „ nosdites armées dez l'an mille six cent soixante six, „ de Capitaine, Lieutenant Colonel, Maistre de Camp, „ & Sergeant General de bataille, & que dans toutes „ les occasions, qui se sont offertes de nostre service, „ il n'auroit jamais espargné, ny sang, ny biens, de „ quoy nous avons toute la satisfaction que nous pour„ rions souhaiter. Ainsy que des services qu'il conti„ nuë de rendre actuellement, en qualité de General „ desdites troupes du Prince & Evesque de Liege, „ pour la cause commune avec le zele, bravoure, & ex„ perience si connuë de tout le monde. Scachant de plus „ que ledit Messire *Albert T'Serclaes de Thilly*, est issu „ d'une tres illustre & ancienne maison, qui s'est tou„ siours maintenu par plusieures bonnes, hautes, & „ tres-considerables alliances, & que d'ailleurs il pos„ sede plusieures Terres, Seigneuries & biens, pour „ soustenir le lustre, si comme celles de Montigny, „ Farciennes, Prelle, & autres, & voulant pour cette „ cause l'eslever, accroistre, & decorer, de plus grands „ honneurs, droits, prerogatives & preeminences; „ Avons Icelluy Messire *Albert Comte de T'Serclaes de* „ *Thilly*, de nostre certaine science &c. fait & crée, „ comme nous le faisons & creons par ces presentes „ *Prince de T'Serclaes*, consentans & permettans, qu'il „ puisse & pourra applicquer ledit titre de Prince, sur „ la terre & Seigneurie qu'il denommera souz nostre „ obeissance, & jurisdiction en nosdits Paysbas, la„ quelle terre & Seigneurie nous avons dez maintenant „ pour lors erige & erigeons par ces presentes, en di„ gnité, titre, nom, cry & preeminence de *Princi*„ *pauté de T'serclaes* &c. „

(g) *Idem erectiones de toutes les terres, Seigneuries & familles titrees du Brabant pag. 106.*

(A) *Fils d'un homme illustre.*] Il étoit fils d'Andromaque qui parut beaucoup par ses richesses, & par ses belles qualitez, & qui peut passer pour le fondateur de l'une des villes les plus considerables de la Sicile; car il ramassa tous les fugitifs de Naxe ville que Denys le tyran avoit ruinée, & les établit sur une colline nommée Taurus. Ce fut l'origine de Tauromenium (h). Il fit cela l'an second de la 106. Olympiade (i). Il y avoit deja long tems que Denys (k) avoit ruiné Naxe. Notez qu'Andromaque regna dans cette nouvelle ville avec beaucoup de douceur, & qu'il se montra ennemi de tous les tyrans. Il reçut les troupes de Timoleon, & anima ses sujets à les seconder pour delivrer du joug de la tyrannie toute la Sicile (l).

(h) *Tiré de Diodore de Sicile lib. 16. cap. 7.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Id. lib. 14. c. 16.*

(l) *Tiré de Plutarque in vita Timoleontis pag. 240.*

(B) *Il écrivit plusieurs livres.*] Trois de la Syrie: Soixante huit *de argumentis Rhetorica: Ὀλυμπιονίκας ἢ Χρονικὰ πραξίδια, Olympionicas seu acta Chronica. Ἰταλικὰ καὶ Σικελικὰ libris* 8. *Ἑλληνικὰ καὶ Σικελικά.* Dans le premier de ces deux derniers ouvrages, il donna l'histoire de Sicile entant qu'elle étoit jointe avec celle des Romains, & il la donna dans l'autre entant qu'elle étoit jointe à celle des Grecs (m). Il fit à part l'histoire de Pyrrhus comme nous l'aprenons de (n) Denys d'Halicarnasse, & de ces paroles de Ciceron: (o) *Desse mihi nolui quin te admonerem ut cogitares conjunctene malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes Troicum bellum, Timæus Pyrrhi, Polybius Numantinum: qui omnes a perpetuis suis historiis ea quæ dixi bella separaverunt.* Nous avons vu qu'on fait deux parties de l'histoire de Timée, & que l'on donne 8. livres à la premiere, sans marquer combien la seconde en contenoit. Mais il faut que j'ajoûte que plusieurs le citent sans observer cette division: ils marquent en general tel ou tel livre de ses histoires. Le plus haut qu'Athenée (p) en ait cité est le 28. Diogene Laërce (q) ne va que jusqu'au dix huitiéme.

(m) *Vossius de histor. Græcis pag. 82. Voiez Suidas.*

(n) *Dionys. Halicarn. lib. 1. c. 6.*

(o) *Cicero epist. 12. lib. 5. ad familiar. p. m. 255.*

(C) *Il se plut fort à medire.*] Cela fut cause que l'on ajoûta quelques lettres à son nom, pour lui faire un titre qui marquât son attachement à la censure: (r) *Τίμαιος μὲν ἐν μεγίστην πρόνοιαν πεποιημένος, τῆς τῶν χρόνων ἀκριβείας, καὶ τῆς πολυπειρίας πεφροντικώς, διὰ τὰς ἀκαίρους καὶ μακρὰς ἐπιτιμήσεις εὐλόγως διαβάλλεται. καὶ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς ἐπιτιμήσεως Ἐπιτίμαιος ὑπό τινων ὠνομάσθη. Timæus sanè, & in temporum notatione exquisitam adhibuit diligentiam, & ut varia rerum cognitione abundet, sollicitè laborat. At propter intempestivas, & verbosas reprehensiones, jure etiam ipse reprehenditur. Quare ob nimiam taxandi libidinem, & acerbitatem, Epitimæus (id est, taxator) à quibusdam nominatus fuit.* Vous voiez que l'historien qui

(p) *Athen. lib. 11. c. 6. pag. 471.*

(q) *Diogen. Laert. in Empedocle lib. 8. n. 60.*

(r) *Diodorus Siculus lib. 5. circa init.*

sa (*D*) bonne foi. Ses emportemens contre Agathocles, & l'affectation de lui (*E*) rendre si peu de justice deplurent beaucoup. Il écouta trop en cette rencontre l'esprit de vengeance. On trouva

qui lui a porté ce coup ne laisse pas de le louër par d'autres endroits, je veux dire par l'exactitude chronologique, & par l'abondance des éruditions. Tous ceux qui l'ont critiqué ne sont pas si équitables; l'un d'eux ne le fait conoître que par le mauvais côte, & il emploie pour cela une parenthese. (*a*) *Τούτων δὲ μαρτύριά ἐστι τὰ γενηθέντα τότε ψηφίσματα· ἅπερ ἀγνοῆσαι φησὶν ὁ Ἀρτεμίδωρος τὸν Ταυρομενίτην Τίμαιον, καὶ ἄλλως βάσκανον ὄντα, καὶ συκοφάντην (διὸ καὶ Ἐπιτίμαιον κληθῆναι) λέγειν ὡς ἐκ τῶν Περσικῶν παρακαταθηκῶν ἐποιήσαντο τοῦ ἱεροῦ τὴν ἐπισκευήν: Testantur hoc quæ tum facta sunt decreta: quæ ignorantem ait Artemidorus Timæum Tauromenitam, hominem alioqui invidum & calumniatorem, ac cui propterea nomen Epitimii, id est reprehensoris factum sit scripsisse, id templum eos è depositis Persarum condidisse.* Afin qu'on entende mieux ce passage j'ajoûte qu'il se raporte à la refutation d'un mensonge, que nôtre Timée avoit debité touchant les Ephesiens. Il avoit dit qu'ils emploierent les depôts des Perses à faire bâtir le temple de Diane. Voici un troisieme censeur dont la morsûre va jusqu'au vif. (*b*) *Διὸ δὴ καὶ νῦν ἡμεῖς μὲν εἰκότως ἂν δόξαιμεν ἀθετεῖν τοῖς ὑπὸ Τιμαίου κατὰ Δημοχάρους εἰρημένοις. ἐκεῖνος δὲ ἂν οὐκ εἰκότως τυγχάνοι συγγνώμης, οὐδὲ πίστεως ὑπ' οὐδενός, διὰ τὸ προφανῶς ἐν ταῖς λοιδορίαις ἐκπίπτειν τοῦ καθήκοντος διὰ τὴν ἔμφυτον πικρίαν: Quocirca nunc quoque nos ea, quæ a Timæo dicta sunt in Democharem, meritò improbare videamur. Ille autem indignus, cui à quoquam ignoscatur, & fides habeatur, videri debet: quia apertè in maledictis ab officio discedit, ac dejectis propter insitam acerbitatem.* Clement d'Alexandrie (*c*) nous donne Timée & Theopompe pour une accolade d'historiens satiriques & fabuleux. Cornelius Nepos (*d*) en fait presque autant. Notez qu'Athenée (*e*) observe qu'Ister écrivant contre Timée le nomma Epitimée. Ce fut peut-être le premier qui trouva ce jeu de mots. Notez aussi qu'Aristote fut l'un de ceux que Timée maltraita (*f*), & n'oubliez point cette circonstance, cet historien repandoit toute son aigreur contre les autres lors même qu'ils n'avoient point tort. C'est ainsi qu'il s'emporta contre ceux qui avoient parlé du taureau de Phalaris. Il les traita hautement de conteurs de fables; il soutint (*g*) avec la derniere chaleur que ce taureau n'avoit jamais existé, & c'etoit lui qui se trompoit; car ce taureau subsistoit encore (*h*) au tems de Diodore de Sicile. Il avoit eté transporté à Carthage lors que la ville d'Agrigente fut saccagée par Imilcar, & il avoit été rendu aux Agrigentins 260. ans après lors que Scipion l'Africain detruisit Carthage. Ces particularitez sont raportées par Diodore de Sicile (*i*) comme une occasion favorable de censûrer nôtre Timée, & de marquer les conjonctures où il faut excuser l'erreur des historiens, & où il ne faut pas l'excuser. Il faut l'excuser lors que les faits sont si obscurs que même avec beaucoup de diligence on ne peut pas decouvrir ce qui en est: il ne faut pas l'excuser si sa negligence, & si l'envie de flater quelcun, ou de medire de quelcun l'entrainent hors du bon chemin. Les paroles de l'original plairont beaucoup à ceux qui seront capables de les entendre. C'est pour eux que je les copie: les autres ne doivent point s'en fâcher, ils passeront par dessus sans avoir la peine de lire, & ils sauront neanmoins en gros la pensée de l'historien. (*k*) *Περὶ δὲ τούτου φιλοτιμότερον εἰπεῖν προήχθην, διότι Τίμαιος ὁ τῶν πρὸ αὐτοῦ συγγραφέων πικρότατα κατηγορήσας, καὶ συγγνώμην οὐδεμίαν τοῖς ἱστοριογράφοις ἀπολιπών, αὐτὸς εὑρίσκεται σχεδιάζων, ἐν οἷς μάλιστα ἑαυτὸν ἀποφαίνεται ἀκριβολογούμενον. δεῖ γάρ, οἶμαι, τοὺς συγγραφεῖς ἐν μὲν τοῖς ἀγνοήμασι τυγχάνειν συγγνώμης, ὡς ἂν ἀνθρώπους ὄντας, καὶ τῆς ἐν τοῖς παρῳχημένοις χρόνοις ἀληθείας οὔσης δυσευρέτου· τοὺς μέντοιγε κατὰ προαίρεσιν οὐ τυχόντας τοῦ ἀκριβοῦς προσηκόντως κατηγορίας τυγχάνειν, ὅταν κολακεύοντές τινας ἢ δι' ἔχθραν πικρότερον προσβάλλοντες, ἀποσφάλλωνται τῆς ἀληθείας: Quâ de re studiosius disserere mihi libuit; quia Timæus, cum magnâ acerbitate scriptores ætatem suam antecedentes reprehendat, nullumque historicis veniæ locum relinquat; ipse tamen, ubi diligentissimum veritatis studium profitetur, nugari & alucinari deprehendatur. Scriptoribus enim in iis, quæ non assequuntur, veniam (meo quidem judicio) tribui æquum est, quippe, cum homines sint, & temporum præterlapsorum veritas difficulter è caligine eruatur. Contrà vero, qui datâ operâ exactam inquisitionem negligunt, hos meritò accusandos, arbitror, & quando nimirum nonnullis adulando, vel per odium virulentiùs alios impugnando, à regiâ veritatis viâ exorbitant & aberrant.*

(*a*) *Strabo lib.* 14. *pag.* 440.

(*b*) *Polybius lib.* 12. *p.* 659.

(*c*) Ἀλλ' ἄρα Θεοπόμπῳ μὲν καὶ Τιμαίῳ μύθους καὶ βλασφημίας συντάττουσι. Sed Theopompo quidem & Timæo qui fabulas & maledicta componunt. *Clem. Alexandr. Stromat. lib.* 1. *init. p. m.* 269.

(*d*) Theopompus... & Timæus qui quidem duo maledicentissimi. *Cornel. Nepos in Alcibiade.*

(*e*) *Athen. lib.* 6. *c.* 20. *pag.* 272.

(*f*) *Voiez Diogene Laërce lib.* 5. *n.* 1. & *Aristocles apud Eusebium præpar. lib.* 15. *c.* 2. *pag.* 791.

(*g*) *Diodor. Siculus lib.* 13. *c.* 90. *pag.* 543. *edit. Lat.* 1611. *in* 8.

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Id. ib. pag.* 380. *edit. Græca Henr. Stephani* 1559. *in fol.*

(*D*) *L'on ne fut guere persuadé de sa bonne foi.*] Voiez les paroles de Polybe que j'ai citées dans la remarque precedente, & celles que l'on verra (*l*) cidessous. Lisez en un mot ce qui nous reste du 12. livre de Polybe.

(*E*) *De rendre si peu de justice* à Agathocles .... *il écouta trop ... l'esprit de vengeance.*] Agathocles l'avoit contraint de s'enfuir hors de la Sicile; cela ne lui coûta rien pendant sa vie, mais il lui en coûta quelque chose après la mort. Agathocles vivant ne fut pas une personne dont Timée se pût venger; il falut que cet auteur usât de remise, & qu'il diferât sa vengeance jusques à ce qu'Agathocles fût dans le tombeau. Alors il dechargea sur lui les torrens de sa colere; ce tyran fut difamé non seulement par la description de ses crimes, & de ses mauvaises qualitez, mais aussi par des medisances fabuleuses. On lui deroba la gloire des bons succés, on attribua à sa faute les malheurs qui lui arriverent, sans en excepter les plus fortuits: on le fit passer pour un poltron, quoi qu'il fût assez evident qu'il avoit donné mille preuves d'un grand & d'un brave capitaine. Auroit-il pu sans cela, fils de potier qu'il étoit, subjuguer toute la Sicile, & une partie de l'Italie & de la Libye? Timée ne s'est-il pas contredit? Dans (*m*) tout le reste de son ouvrage il éleve jusques aux nuës la valeur des Syracusains, & puis il pretend qu'Agathocles qui les subjugua étoit le plus lâche de tous les hommes. Il fait donc voir trop clairement sa passion & son animosité: les cinq derniers livres de son histoire dans lesquels il traite des actions d'Agathocles ne meritent aucune louange. Suidas (*n*) qui me fournit tout ceci, pretend que l'auteur dans toutes les autres parties de son histoire a beaucoup de soin de dire la verité. (*o*) *Οὗτος ὁ Τίμαιος τὰς ἁμαρτίας τῶν πρὸ αὐτοῦ συγγραφέων πικρότατα ἐξελέγξας, κατὰ μὲν ἄλλα μέρη τῆς γραφῆς πλείστην πρόνοιαν εἶχε τῆς ἀληθείας. ἐν δὲ ταῖς Ἀγαθοκλέους πράξεσι, τὰ πολλὰ κατέψευσται τοῦ δυνάστου, διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν ἔχθραν: Timæus iste qui veterum historicorum peccata gravissime redarguit, in aliis quidem scripti partibus maximam veritatis curam providè gessit. In Agathoclis vero rebus pleraque ementitus est in principem illum propter odium quo prosequebatur eum.*

Nous trouvons dans Polybe quelques-unes des injures que Timée avoit vomies contre Agathocles. Il l'accusa de s'être prostitué dans sa jeunesse à tout venant, & en toutes sortes de façons: *Γεγονέναι τὸν Ἀγαθοκλέα κατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν κοινὸν πόρνον, ἕτοιμον τοῖς ἀκρατεστάτοις, κολοιόν, τριόρχην, πάντων τῶν βουλομένων, τοῖς ὄπισθεν ἔμπροσθεν γεγονότα: Agathoclem in prima ætate publicum fuisse prostibulum, passim omnium incontinentissimorum libidini expositum, graculum, triorcham sive buteonem qui aversus & adversus impudicus obviisque quibusque pateret* (*p*). Et il conta que la femme de ce Prince fit cette complainte en le voiant mort, *à quoi ne lui servois-je pas? à quoi ne me servoit-il pas?* Paroles où Polybe trouve une terrible infamie: *Ὅτ' ἀπέθανε τὴν γυναῖκα φησὶ κατακλαιομένην αὐτὸν, οὕτω θρηνεῖν· τί δ' οὐκ ἐγὼ σέ; τί δ' οὐκ ἐμὲ σύ; Ubi fato functus esset, ejus uxorem mortuum maritum lamentantem hujusmodi plangorem edidisse, quid non ego tibi? quid non tu mihi* (*q*)? Polybe ne nie point qu'Agathocles n'ait été le (*r*) plus impie de tous les hommes; mais il pretend que cela n'excuse point la malignité satirique de Timée, & qu'elle se refute elle-même; car il paroît par les relations de cet auteur, qu'Agathocles sans biens, ni naissance parvint au comble des dignitez; il subjugua toute la Sicile, il mit Carthage en peril, il se maintint dans la tyrannie jusqu'à sa vieillesse, il mourut Roi. Cela montre qu'il avoit reçu de la nature plusieurs grandes qualitez. Donc les historiens le devoient faire conoitre non seulement par ses mauvaises actions, mais aussi par celles qui meritoient de la louange, & par consequent l'on ne peut excuser Timée qui aiant narré malignement, & hyperboliquement tout ce qui pouvoit être blâmé dans la conduite d'Agathocles, suprima universellement tout ce qui pouvoit y être loüé. (*s*) *Ὁ δὲ παρεκτετραμμένος ὑπὸ τῆς ἰδίας πικρίας τὰ μὲν ἐλαττώματα δυσμενικῶς καὶ μετ' αὐξήσεως ἡμῖν ἐξήγγελκε, τὰ δὲ κατορθώματα συλλήβδην παραλέλοιπε: Egregius hic scriptor maledicendi studio*

(*l*) *Dans la remarque E.*

(*m*) Παρ' ὅλην γὰρ τὴν γραφὴν ἐγκωμιάζων τὴν τῶν Συρακουσίων ἀνδρείαν τὸν τούτων κρατήσαντα δειλίᾳ φησὶ διενηνοχέναι τῶν ἁπάντων ἀνθρώπων. Cum per totam historiam Syracusanorum fortitudinem laudet illum qui subegit istos omnes mortales ignavia longe superasse dicit. *Suidas ubi infra.*

(*n*) *Suidas in Τίμαιος pag.* 911.

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Polyb. lib.* 12. *pag.* 659. *edit.* 1619. *in fol. Joignez à cela ces paroles de Justin lib.* 22. *cap.* 1. In Sicilia patre figulo natus (*Agathocles*) non honestiorem pueritiam, quam principia originis habuit. Siquidem forma, & corporis pulcritudine egregius, diu vitam stupri patientia exhibuit. Annos deinde pubertatis egressus, libidinem à viris ad feminas transtulit. Post hæc apud utrumque sexum famosus, vitam latrociniis mutavit.

(*q*) *Id. ibid. Voiez le Justin* Variorum *de Mr. Grævius lib.* 22. *init.* & *Suidas in τριόρχης.* (*r*) Πάντων γέγονεν ἀσεβέστατος. Fuit ille sane omnium maxime impius. *Id. ibid.* (*s*) *Id. ibid. pag.* 660.

trouva encore d'autres defauts (F) dans son histoire; mais de fort bons connoisseurs avouënt qu'il fut très-docte, (G) & très-éloquent. Il n'étoit pas moins excessif à louër, qu'à invectiver, & cela parut dans les éloges qu'il donna à (H) Timoleon. Il vecut † 96. ans. Sa fortune paroît avoir été mediocre. Il * se tint fort en repos dans le lieu ‡ de son exil, il renonça à la vie active, aux voiages, à la guerre, & aux charges de la robe. Cela fut cause que quelques-uns s'étonnerent ⸸ qu'il eût aquis la reputation d'un habile historien. Longin le censure d'une chose qui ne (I) merite pas d'être critiquée. Mais Plutarque l'a condamné justement sur

(a) *Suidas ibid.*

(b) *Polybius lib. 2. pag. 105.*

(c) *Id. lib. 12. init. pag. 653.*

(d) *Περὶ τὰς ἀνακρίσεις ῥαθύμως ἀνεστράφη.* In dijudicandis iis quæ sibi narrarentur negligens fuit. *Id. ibid. pag. 668.*

(e) *Athenæus lib. 6. pag. 272.*

(f) *Voiez la remarque C pag. 2880. lettre g.*

(g) *Polyb. lib. 12. pag. 656.*

(h) *Cicero epist. 1. lib. 6. ad Atticum pag. m. 589.*

(i) *Id. lib. 2. de legib. fol. 333. C.*

(k) *Pag. 2879. lettre e.*

(l) *Cicero de Oratore lib. 2. fol. 73. D.*

(m) *Id. in Bruto circa fin. pag. m. 451.*

(n) *Plutarch. in Nicia initio p. 523. Je me sers de la version d'Amyot.*

(o) *Vous trouverez cela dans la remarque C de l'article* Fontarabie.

(p) *Μείζω ποιεῖν Τιμολέοντα τῶν ἐπιφανεστάτων Θεῶν.* Timoleontem illustrissimis Diis majorem facere. *Suidas ubi supra pag. 910.*

† *Lucian. in Macrobiis p. 642. to. 2.*

* *Polybius lib. 12. pag. 670.*

‡ *C'est-à-dire à Athenes, si l'on en croit Corradus in* Brutum Ciceronis *pag. 115.*

⸸ *Id. Polyb. ib.*

(q) *Suidas ubi supra.*

(r) *Longin traité du sublime chap. 3. Je me sers de la version de Mr. Despreaux.*

(s) *Costar. apologie, p. 88. 89.*

(t) *C'est ainsi qu'il faut traduire, car le Grec porte κατ' ἀνδρείαν* quoad fortitudinem. Mr. Despreaux a éclipsé cela: peut-être afin de cacher un peu la fausse pensée de Longin.

(v) *Scaliger l'appelle quelque part dans ses Epistres* Lentulum Martialis editorem.

die occæcatus minus recte facta cum quadam animi malignitate solitus narrare, & simul omnia in majus extollere, præclara facinora simul cuncta prætermisit. Il n'y a rien de plus sensé que tout ce discours de Polybe.

(F) *D'autres defauts dans son histoire.*] Nous aprenons de Suidas (a) que Timée fut nommé *vieille Rhapsodeuse γραοσυλλέκτρια*, parce qu'il inseroit dans son histoire tout ce qui se presentoit. C'est la même chose que si on l'eût apellé *compilateur de contes de vieille.* (b) Polybe l'accuse d'avoir parlé de l'Italie avec beaucoup d'ignorance, & d'avoir joint à ce defaut dans la description de l'Afrique un petit genie, & sans jugement, & beaucoup de credulité pour les vieilles traditions. *Τὸν δὲ Τίμαιον εἴποι τις ἂν οὐ μόνον ἀπείρατον γεγονέναι περὶ τὰ κατὰ τὴν Λιβύην, ἀλλὰ καὶ παιδαριώδη καὶ τελέως ἀσυλλόγιστον καὶ ταῖς ἀρχαίαις φήμαις ἄντικρυς ἐνδεδεμένον: Timæum jure pronunties aliquis non solum imperitum rerum Africæ, sed etiam puerili ingenio virum, ac prorsus infirmo judicio & qui antiquitus traditis opinionibus supra modum fuerit deditus* (c). Il le blâme de ne s'être instruit que par les oreilles, & (d) d'avoir manqué de discernement. Ce fut sans doute la cause des contradictions qui lui furent reprochees (e). Joignez à ceci le passage de Longin que je citerai dans la remarque I, & ceux de Plutarque qui paroîtront ci-dessous; & notez qu'il ne fut pas un sectateur si servile des anciennes traditions, qu'il n'en refutât quelques-unes; mais il n'étoit pas heureux dans son choix, car par exemple il rejetta mal à-propos la (f) tradition du taureau de Phalaris, & celle (g) de la colonie des Locriens; & aparemment il ne fut pas mieux fondé quand (h) il nia que Zaleucus eût donné des loix à ce peuple. Il nia même (i) qu'il y eût eu un Zaleucus.

(G) *Qu'il fut très-docte & très-éloquent.*] Le passage de Diodore de Sicile que j'ai cité (k) ci-dessus me sert ici de commentaire; mais je trouve beaucoup mieux mon compte dans les paroles de Ciceron qui vont être raportées: (l) *Minimus natu horum omnium Timæus, quantum autem judicare possum longe eruditissimus, & rerum copia ac sententiarum varietate abundantissimus, & ipsa compositione verborum non impolitus magnam eloquentiam ad scribendum attulit, sed nullum usum forensem.* Il venoit de nommer Herodote, Thucydide, Philistus, Theopompe, Ephore, Xenophon & Callisthene. Je remarque cela afin que l'on juge mieux du rang que Timée avoit dans l'estime de Ciceron. Tous ces grans historiens y étoient au dessous de lui quant à la science, & à la fertilité des matieres & des pensées. C'est beaucoup dire. Il n'y étoit point mal placé à l'égard de l'eloquence: vous le conoîtrez encore mieux par ces paroles: (m) *Genera Asiaticæ dictionis duo sunt, unum sententiosum & argutum, sententiis non tam gravibus & severis quam concinnis & venustis qualis in historia Timæus.* Mais afin qu'on voie que les meilleurs juges des ouvrages de l'esprit ne s'accordoient guere mieux anciennement qu'aujourd'hui, je raporterai un beau passage de Plutarque: (n) *L'historien Timæus esperant surmonter Thucydides en vivacité d'eloquence, & faire trouver Philistus ignorant & du tout fascheux & impertinent, se va jetter en son histoire à vouloir deschifrer les batailles tant de mer que de terre, & les harangues que l'un & l'autre ont le plus elegamment escrites, là où, ne lui desplaise, il n'aproche d'eux, non plus que feroit un homme de pied d'un coche de Lydie, comme dit Pindarus, & se fait lui-mesme conoistre homme de mauvaise grace, & de peu de jugement en cela, où, comme dit Diphilus,*

Gras & souillé du suif de la Sicile.

Ciceron voulant raporter comme un bon mot une pensée de Timée observe, (o) qu'il y en a beaucoup de semblables dans cet historien. Mais Plutarque qui l'attribuë à un autre auteur, la traite de froide & de puerile.

(H) *Dans les éloges qu'il donna à Timoleon.*] Il le mit au (p) dessus des plus grans Dieux, si l'on en croit Suidas, qui ajoûte que cette flaterie étoit bien plus punissable que celle de Callisthene; car celui-ci n'avoit pour but que l'apotheose d'Alexandre, Prince infiniment plus illustre que Timoleon; mais Timée ne se borna pas à cela, il voulut donner à son heros la superiorité sur les premieres Divinitez. Le raisonnement de Suidas roule sur un parallèle bien conduit; on y trouve d'un côté plus de merite dans la personne honorée, & moins d'excés dans les honneurs, & de l'autre plus d'excés dans les honneurs, & moins de merite dans celui qui les reçoit. Cette conclusion de Suidas est donc juste, si Callisthene a été puni de mort très-justement pour sa flaterie, Timée meritoit encore plus la même peine. Je suis surpris de lire dans Suidas ce qui regarde Callisthene; car plusieurs autres auteurs content qu'il ne se rendit odieux à Alexandre, que par la trop grande liberté de lui parler sans flaterie, & nommément sur le chapitre des honneurs divins. Observons que Suidas (q) impute à Timée deux grans defauts, le premier est d'avoir condamné très-aigrement dans les autres les mémes vices à quoi il étoit sujet: le second d'avoir eu le cœur tout-à-fait gâté, vu les maximes qu'il propose, & les opinions qu'il insinuë à ses lecteurs.

(I) *Longin le censure d'une chose qui ne merite pas.*] „(r) Pour ce qui est de ce Froid ou Puerile dont nous „parlions, Timée en est tout plein. Cet Auteur est „assez habile homme d'ailleurs; il ne manque pas „quelquefois par le Grand & le Sublime: il sçait beau„coup, & dit mesme les choses d'assez bon sens: si „ce n'est qu'il est enclin naturellement à reprendre „les vices des autres, quoy qu'aveugle pour ses „propres defauts, & si curieux au reste d'etaler de „nouvelles pensées, que cela le fait tomber assez sou„vent dans la derniere Puerilité. Je me contente„ray d'en donner icy un ou deux exemples: parce „que Cecilius en a deja rapporté un assez grand nom„bre. En voulant loüer Alexandre le Grand. *Il a,* „dit-il, *conquis toute l'Asie en moins de temps, qu'Iso*„*crate n'en a employé à composer son Panegyrique.* Voi„là sans mentir une comparaison admirable d'Alexan„dre le Grand avec un Rheteur. Par cette raison, „Timée, il s'ensuivra que les Lacedemoniens le doi„vent ceder à Isocrate: puis qu'ils furent trente ans „à prendre la ville de Messene, & que celuy-cy n'en „mit que dix à faire son Panegyrique.„ Je ne reconois point là Longin, je ne sçai ce qu'il avoit fait de son goût quand il écrivit de telles choses. Un de nos sçavans, bel esprit, en a jugé de cette façon. *Longin,* dit-il (s), *est un Chicaneur & un faux Subtil. Timée avoit écrit:* Alexandre employa moins de temps à la conqueste de toute l'Asie, qu'Isocrate n'en mit à achever son Panegyrique. *Longin le reprend d'avoir comparé un grand Prince à un Sophiste, & soustient que par cette mesme raison on pourroit croire* que les Lacedemoniens ont esté moins vaillans (t) qu'Isocrate; puis-qu'il ne luy fallut que dix-ans à composer son Panegyrique, & qu'ils en mirent trente à la conqueste de Messene. *Quelle consequence! Timée a-t-il parlé de la vaillance d'Isocrate! Est-ce proprement comparer un Orateur à un Conquerant, que de comparer le temps de la composition de l'un, à celuy de la conqueste de l'autre! Quoi qu'il n'y ait point de proportion entre des actions toutes differentes, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point entre le long & le court espace de leur durée? Ne pourrions-nous pas dire que le Grand Gustave se rendit maistre d'une partie de l'Allemagne, en moins d'années qu'il n'en fallut à Monsieur de Vaugelas pour traduire Quinte Curce; au Pere Strada pour achever son Histoire, à (v) Scriverius pour nous donner son Martial?*

Mr. Costar n'a point marqué tous les defauts de cet endroit de Longin: il auroit pu dire qu'il y a des choses que l'on ne peut surpasser ou égaler sans un merite extraordinaire, ausquelles pourtant on pourroit être inferieur sans être petit. Un Prince qui subjugueroit trois roiaumes en aussi peu de tems qu'il en faudroit à un Geographe pour tracer trois cartes, feroit sans doute une grande action; mais s'il ne gagnoit qu'une province pendant que le geographe traceroit dix mappe-mondes, il ne feroit pas permis de tirer cette consequence, donc il est inferieur en adresse & en promtitude à ce geographe. Je dis cela pour faire voir que Longin n'a pas eu droit de conclure, que la comparaison de Timée pourroit faire plus d'honneur à Isocrate qu'aux Lacedemoniens; car dix années mises à la composition d'une harangue peuvent designer plus

sur des puerilitez qui se raportent à un lieu commun que l'ancienne histoire cultivoit beaucoup. C'étoit celui de (*K*) compiler les bons ou mauvais presages. Il est aisé de conclure du caractere

plus de lenteur, que n'en designent trente ans emploiez par un petit peuple à subjuguer un Etat voisin.

REMARQUE sur le but des comparaisons.

Le censeur de Timée n'a point pris garde au but des comparaisons. On les destine à faire sentir vivement la grandeur ou la petitesse des objets. Il n'y a donc rien de plus propre à être comparé à certaines choses, que ce qui en augmente l'idée le plus manifestement. Ainsi pour bien faire conoître la rapidité des victoires d'Alexandre, il faloit les oposer à la lenteur d'un panegyriste. Considerez d'un côté les obstacles de la guerre, le grand nombre d'ennemis qu'Alexandre a combatus, la vaste étenduë des païs qu'il subjugua: considerez de l'autre la facilité d'écrire un discours qu'on peut reciter dans une heure, il ne sera point possible que vous ne vous figuriez une vitesse incroiable dans ce conquerant, si vous songez qu'il n'a point mis plus d'années à ses conquêtes, qu'un rhetoricien à une harangue. Un autre conquerant qui n'auroit pas subjugué en 30. années autant de provinces qu'Alexandre en dix, eût été moins propre qu'Isocrate à servir de comparaison; car on est naturellement porté à imaginer une diference presque infinie entre le travail d'un rhetoricien, & celui d'un conquerant. On se figure qu'il est infiniment plus facile de ranger des mots, que de subjuguer des roiaumes. Disons donc que Timée fut très-heureux dans son choix. Il prit ce qui pouvoit fraper le plus vivement l'imagination de ses lecteurs. J'ai lu dans un écrivain moderne, (*a*) que le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette Generaux de l'armée de France l'an 1637. *prirent Landrecies presque en moins de jours que Charles-Quint n'avoit autrefois emploié de mois pour ne la point prendre, aiant été contraint après six mois de temps d'en lever honteusement le siege.* Voilà sans doute une belle idée, grande, noble; mais je suis sûr que la promptitude d'une conquête fraperoit encore plus si l'on disoit, *un fameux ingenieur avoit autrefois emploié autant de tems à dresser le plan de cette place, qu'ils en mirent à la prendre.* Les grans exemples ne sont pas moins favorables à Timée que les raisons. Le plus grand orateur de Rome a dit que Pompée avoit terminé plus de guerres, que les autres n'en avoient lu, & que jamais les voiageurs ne parcoururent tant de païs en si peu de tems, qu'il en subjugua par ses victoires. (*b*) *Qui sæpius cum hoste conflixit quam quisquam cum inimico concertavit: plura bella gessit quam cæteri legerunt: plures provincias confecit quam alii concupiverunt.* . . . (*c*) *Quis unquam aut obeundi negotii aut consequendi quæstus studio tam brevi tempore tot loca adire, tantos cursus conficere potuit quam celeriter Cn. Pompeio duce belli impetus navigavit?* N'est-ce point comparer Pompée avec le moindre particulier qui sçait lire, & avec un marchand (*d*) que l'avidité du gain transporte de lieu en lieu? Si la comparaison d'Alexandre avec un rheteur que Longin a tant blâmée, n'est point bonne, ne faudra-t-il pas que l'on condamne celle-là, qui est neanmoins admirable, & la plus propre du monde à exciter dans les esprits les idées que l'orateur avoit interêt d'y exciter? Passons à des exemples modernes.

(*a*) *Girard vie du Duc d'Espernon.*

(*b*) *Cicero pro lege Manilia fol.* 104. *B.*

(*c*) *Id. ib. D.*

(*d*) Impiger extremos curris mercator ad Indos, Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per igneis. *Horat. epist.* 1. *lib.* 1.

Je n'allegue point ce qui fut dit de Charles VIII. qu'il courut toute l'Italie, comme un Marechal des logis la craie à la main, & sans s'arrêter. Je vais tout droit à Mr. Despreaux, l'un des plus grans maîtres. Il allegue deux raisons pour s'excuser de ce qu'il ne chante point les victoires de l'an 1672. la premiere est que les noms des villes que le Roi conquit en Hollande sont (*e*) *durs & barbares, & n'offrent de toutes parts que syllabes bizarres:* la seconde que le conquerant alloit si vite que les Muses ne pouvoient l'atteindre.

Encor (f) si tes exploits moins grands & moins rapides
Laissoient prendre courage à nos Muses timides;
Peut-estre avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver,
Mais dès qu'on veut tenter cette vaste carriere,
Pegase s'effarouche & recule en arriere;
Mon Apollon s'étonne, & Nimegue est à toy,
Que ma Muse est encore au camp devant Orsoy.

Mr. Pellisson s'étoit servi de cette pensée dans son invocation à Pegase, piece de poësie que l'on admira extraordinairement, & où tout consiste à faire voir que les conquêtes du Roi couroient avec une telle vitesse, que les poëtes ne pouvoient suivre la rapidité de ce torrent. Depuis que Mr. Pellisson eut emploié cette idée, tant d'autres auteurs s'en sont servis qu'elle est devenuë un lieu commun. Je me souviens de l'avoir luë dans une gazette de Paris, & c'étoit si je ne me trompe lors que Mr. de Guilleragues en avoit la direction. Il declara qu'il étoit forcé de prendre de l'avantage, c'est-à-dire, de raconter par avance les victoires de sa Majesté, afin de pouvoir l'atteindre en quelque sorte dans ses promptes expeditions. Mr. Pavillon qui sçait manier un sujet si adroitement, tourna d'une très-belle maniere cette pensée dans une ode sur la prise de Namur l'an 1693. Notez que cette maniere de louer le Roi a plu à un très-bon juge de la justesse & de la delicatesse des pensées: *Vous ne sçavez pas peut-estre*, dit-il (*g*), *un autre Madrigal qui me plaist infiniment:*

(*e*) *Cela me fait souvenir de ces deux vers,* Ilion & Tenedos, Simoïsque & Xantus & Ide Nomina sunt ipso pæne timenda sono. *C'est Laodamie qui parle ainsi dans sa lettre à Protesilas,* apud Ovidium heroid. epist. 13. p. m. 48.

(*f*) *Despreaux Epitre* 4. *p. m.* 84.

LOUIS *plus digne du trosne*
Qu'aucun Roy que l'on ait vû,
Enseigne l'art à Bellone
De faire des impromptu.
C'est une chose facile
Aux disciples d'Apollon:
Mais ce Conquerant habile
A plûtost pris une ville
Qu'ils n'ont fait une chanson.

Toutes ces pensées sont ingénieuses, continua Eudoxe: mais la loüange y est toute visible, & les Auteurs font profession de loüer, au lieu que celuy qui dit,

Croit que l'on fait les vers comme l'on prend les villes,

n'y songe pas, ce semble: il a l'air chagrin; il ne paroist avoir autre intention que de se tirer d'affaire; & c'est par là que le trait de loüange qu'il donne en passant est plus délicat. La conformité qui est entre ces pensées-là, & le parallele de Longin, ne nous permet pas de douter que l'aprobation de Timée ne soit contenuë dans ce passage du Pere Bouhours. Mais si quelcun en doutoit, il le faudroit renvoier à ces paroles formelles du même Jesuite: (*h*) „ Je ne suis pas pour Longin; & je le trouve trop critique de reprocher à „ Timée une puerilité sur la loüange d'Alexandre. Qui „ diroit de Loüis le Grand, qu'il a conquis la premiere fois la Franche-Comté en moins de jours „ qu'on ne pourroit faire son Panégyrique, diroit-il „ à vostre avis une sottise? Et si au retour d'une campagne si courte & si glorieuse on eust dit que ceux „ qui devoient faire des complimens à Sa Majesté „ avoient besoin de plus de temps pour préparer leurs „ harangues, qu'elle n'en avoit mis à cette conqueste: „ croyez-vous que la pensée eust esté mauvaise? Je ne „ le croy pas, repondit Eudoxe; & je croy pourtant „ que la pensée de Timée est vicieuse, par la raison „ que les harangues dont vous parlez, ont rapport au „ Roy & à sa conqueste, & que le Panégyrique d'Isocrate n'en avoit point à Alexandre ni à ses victoires. „ N'en deplaise à cet Eudoxe, je croi qu'il auroit mieux fait de donner son aprobation sans nulle reserve. Je croi que la pensée de l'auteur Grec eût eu plus de perfection, si la harangue d'Isocrate eût été le panegyrique d'Alexandre. Il seroit sorti de là une augmentation d'agremens; mais je ne sçaurois convenir, que le defaut d'une telle circonstance rende vicieuse la comparaison. Elle conserve sous cela une image vive de la rapidité d'Alexandre.

(*g*) *Bouhours, maniere de bien penser dans les ouvrages d'esprit pag.* 199. 200. *édit. de Holl.*

(*h*) *Id. ib. pag.* 81.

Je ne dois pas oublier que Mr. Racine doit être necessairement pour Timée contre Longin. Lisez ce passage d'une lettre que Madame de Sevigni écrivit le 3. de Novembre 1677. à Mr. le Comte de Bussy: (*i*) „ Vous me parlez fort bien en verité de Racine „ & de Despreaux. Le Roi leur dit il y a quatre „ jours: je suis fâché que vous ne soyez venus à cette „ derniere campagne, vous auriez vu la guerre, & „ votre voyage n'eût pas été long. Racine, lui répondit: Sire, nous n'avions que des habits de ville, „ nous en commandâmes de campagne; mais les „ places que vous attaquez furent plutôt prises que „ nos habits ne furent faits. Cela fut reçu agréablement. „ J'ignore si quelcun s'est avisé de faire usage d'une pensée de Martial. Elle concerne des copistes qui alloient plus vite que celui qui leur dictoit,

Currant (k) verba licet manus est velocior illis,
Nondum lingua, suum dextra peregit opus.

Pourquoi n'auroit-on pas dit que le bras d'un conquerant acheve son œuvre avec bien plus de vitesse, que la langue d'un orateur n'acheve le sien?

(*K*) *Plutarque l'a condamné justement sur . . . . le lieu commun . . . . des presages.*] (*l*) „ Et si se „ laisse en beaucoup de lieux couler és sotises de Xenarchus, comme là où il dit, qu'il estime que c'estoit „ un mauvais presage pour les Atheniens, que le Capitaine Nicias, ayant le nom derivé de ce mot „ Nicé,

(*i*) *Lettres du Comte de Bussy Rabutin to.* 1. *pag.* 226. *édit. de Holl.*

(*k*) *Martial. lib.* 14. *epigr.* 208.

(*l*) *Plutarch. ubi supra. Je me sers de la version d'Amyot. Notez que Longin ubi supra se moque de la raison prise du nom d'Hermocrate.*

ractere de Timée, qu'il n'étoit point propre au metier d'historien ; & (L) qu'il auroit dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathocles.

TIMESIUS (A) a été un homme de consequence dans Clazomene sa patrie. Il y possedoit une telle autorité, qu'il y faisoit tout ce qu'il vouloit ; & comme il avoit rendu beaucoup de services à la Republique, il ne croioit pas être devenu odieux par son grand credit. Il fut assûré du contraire lors qu'en passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissoient à jouër aux osselets, il entendit ce qu'ils disoient. Il s'agissoit de faire sauter un osselet hors d'un trou ; la chose paroissoit si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se feroit pas ; mais celui qui devoit jouër en jugea d'une autre maniere, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je fisse sauter la cervelle de Timesius, comme je ferai sauter cet osselet.* Timesius ne douta plus qu'il ne fût extremement haï dans la ville, & dès qu'il fut de retour chez lui il raconta à sa femme ce qu'il venoit d'ouïr, & lui ordonna de plier bagage & de le suivre, & sortit hors de Clazomene †. Je croirois volontiers que ce fut depuis ce tems-là, qu'il entreprit de conduire une Colonie dans la Thrace, & de rebâtir Abdere. Nous avons vu ailleurs ‡ que son dessein ne reüssit pas, & qu'il fut chassé par les Thraces avant que d'avoir mis en ordre ce nouvel établissement. Les Teiens qui dans la 59. Olympiade abandonnerent leur ville, reüssirent incomparablement mieux que lui dans le dessein de bâtir Abdere. Ils β conserverent pour lui tant de respect, qu'ils l'honorerent comme un Heros. Il éprouva qu'on lui avoit repondu juste, lors qu'il avoit consulté l'Oracle touchant le dessein de conduire une Colonie, *Cherchez*, lui repondit-on, *des essains d'abeilles, vous aurez abondance de guêpes* *. Le mal fut qu'au lieu de faire comme les abeilles de Virgile, qui chassent les frêlons ‡, les guêpes le contraignirent à deguerpir.

☞ TIMOLEON, General des Corinthiens, a été l'un des plus grans hommes de l'ancienne Grece. On auroit pu l'apeller le fleau des tyrans, car sa principale inclination, & sa principale occupation furent de punir les usurpateurs de la puissance souveraine, & de maintenir

† *Plutarch. prac. reip. ger. p. 812.*

‡ *Dans l'article d'Abdere.*

β *Herodot. lib. 1. cap. 168.*

* *Plut. de amicor. multitud. pag. 96.*

‡ Ignavum fucos pecus à præsepibus arcent. *Virgil. Georg. lib. 4. v. 168.*

„ Nicé, qui signifie victoire, contredist à l'entreprise „ de la Sicile : & que par la mutilation des Hermes, „ c'est à dire, des images de Mercure, les dieux les „ avertissoyent qu'en ceste guerre là ils devoyent re„ cevoir & soufrir beaucoup de maux par le Capitaine „ des Syracusains, qui avoit nom Hermocrates fils de „ Hermon : & davantage qu'il estoit vraisemblable „ que Hercules portast faveur aux Syracusains, à cau„ se de la deesse Proserpine, en la protection de qui „ est la ville de Syracuse, pour recompense de ce „ qu'elle lui bailla le chien des enfers Cerberus : & au „ contraire qu'il vouloit mal aux Atheniens, pource „ qu'ils defendoyent les Egestains, lesquels estoyent „ descendus des Troyens, ses mortels ennemis, à „ cause que pour la foy faussee, & pour le tort que „ lui tenoit le Roy Laomedon, il destruisit leur ville : „ mais à l'avanture avoit-il aussi bon jugement à escri„ re toutes ces galanteries là, comme à reprendre le „ stile de Philistus, ou à injurier Platon & Aristote. „ Notons en passant combien étoit fausse l'idée que les Paiens se faisoient de Dieu. Le decalogue nous enseigne que l'iniquité des peres n'influë sur les enfans quant à la colere de Dieu, que jusques à la quatriéme generation. Et voici un historien Paien qui s'imagine que les Troiens attireront sur leurs protecteurs la haine d'Hercule, 800. ans après les querelles que ce demi-Dieu avoit euës avec un Prince Troien.

(L) *Timée . . . . . n'étoit point propre au metier d'historien, & . . . il auroit dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathocles.*] Sa passion la plus favorite étoit d'imprimer un caractere de medisance sur ses discours : il aimoit naturellement a critiquer & à censurer. C'est pourquoi une histoire de sa façon n'eût jamais pu être bonne, quand même il eût possedé les autres talens qui sont necessaires aux historiens (a). L'esprit satirique porte à suprimer les actions loüables, & à ne presenter aux lecteurs que l'endroit foible, & que le mauvais côté que l'on trouve dans chaque chose, ou que l'on y fait donner. On en use de la sorte principalement lors qu'on parle des actions d'un homme dont on a reçu quelque ofense. Il n'y avoit donc point d'histoire que nôtre Timée fut moins capable de bien composer, que l'histoire d'Agathocles ; car il l'écrivoit dans une ville où il se trouvoit en exil pour avoir été chassé de sa patrie par Agathocles. Le souvenir de cette injure, & de ce dommage se presentoit à tout moment, pour crier vengeance aux oreilles de l'écrivain. Je vous laisse à penser si un auteur naturellement satirique, pouvoit en cet état-là se tenir neutre entre les bonnes & les mauvaises qualitez du tyran qui l'avoit bani. Ceux qui se plaisent à medire trouveroient sans doute, s'ils s'examinoient profondément, que leur humeur satirique est le fruit d'un temperament bilieux, & presomptueux. Or comme ce temperament excite de grans desirs de vengeance lors même qu'on n'a été qu'un peu ofensé, il faut conclure que Timée sentoit une passion violente de se venger d'Agathocles. Dès là il ne devoit point le mêler dans son histoire : il devoit être très-assûré que s'il l'y mêloit il s'ecarteroit des loix historiques. Les personnes les plus moderées, & les plus modestes auroient sujet de se defier de leur vertu en écrivant les actions d'un persecuteur. Elles devroient justement craindre que les incommoditez de la proscription, n'excitassent des nuages qui leur cacheroient l'etat naïf des évenemens, & qui par là les empecheroient de bien remplir les fonctions d'un historien. A plus forte raison faut-il craindre les illusions du ressentiment, lors qu'on ressemble à Timée. Je croi qu'il y a des gens si raisonnables qu'ils aimeroient mieux ne rien écrire, que de s'ériger en historiens dans des circonstances où ils pourroient craindre ces illusions ; ils ne se contenteroient pas de laisser calmer les premiers troubles de l'ame, & d'attendre que le tems eût fermé la plaie, ils renonceroient pour jamais à des écritures qui la rouvriroient infailliblement. Mais Timée n'étoit pas de cette trempe, & je gagerois que le seul desir de se vanger d'Agathocles, l'eût determiné à prendre la plume incessamment pour composer une histoire de Sicile. Chaque siecle peut fournir de tels exemples : je veux dire des auteurs qui n'auroient jamais songé à composer des histoires, si des mecontentemens personnels, & des passions à la mode ne les y eussent determinez. Ils n'attendent point que leur colere soit passée, comme il faudroit pour le moins (b) qu'ils l'attendissent ; ils écrivent dès le premier jour de leur nouvel établissement. Aussi voit-on que leurs histoires sont trop partiales, & qu'ils ajoûtent leurs gloses à chaque fait qu'ils raportent. On les prendroit pour des qualificateurs du saint Office, car ils prononcent des arrêts sur chaque action ; ils decident qu'elle est foible, qu'elle est lâche, &c. Que ne donnent-ils à faire ce jugement au lecteur ? Ils devroient faire un narré qui ne contint que les principes ou que les premisses du raisonnement, le lecteur tireroit lui-même la conclusion soit qu'il s'agit de blâmer, soit qu'il s'agit de loüer. Il sufit donc de bien exposer les faits : les sentences en ce genre-là doivent être menagées tout comme celles qu'on nomme maximes : elles ne doivent pas se montrer hors d'œuvre ou en relief, il faut les incorporer dans la narration, comme on l'a dit (c) ci-dessus. Il y a bien des histoires modernes où il manque au titre l'épithete de *critique*. Ce sont des ouvrages où l'on ne fait que critiquer, & où l'on engage même quelquefois une dispute reglée. On narre, & puis on refute alternativement.

(A) *Timesius.*] Je lui donne le nom qu'Herodote lui a donné, & non pas celui de *Timesias* qui lui est donné par Plutarque. J'ai remarqué ailleurs qu'un fort sçavant homme (d) l'a apellé Tisamenes, & qu'aparemment par (e) une faute d'impression il lui attribuë d'avoir chassé les Thraces. Un autre a dit qu'il fut chassé par les Teiens : j'ai aussi relevé cela (f).

(a) *Conferez avec ceci la remarque D de l'article* Remond.

(b) *Il faudroit qu'ils se souvinssent de ce beau precepte.* Ne frena animo permitte calenti ; Da spatium tenuemque moram : male cuncta ministrat Impetus. *Stat. Theb. lib. 10. v. 697. Mais peut-être craindroient-ils de ne savoir pas écrire, s'ils attendoient qu'ils fussent de sens rassis : peut-être s'imaginent-ils que la colere leur donne le talent qu'ils n'avoient pas.* Si natura negat facit indignatio versum, *disoit Juvenal dans sa 1. satire v. 79.*

(c) *Dans la remarque C de l'article* Theon.

(d) *Dans l'article* Abdere. *remarque* K.

(e) *Ibid. remarque* B.

(f) *Ibid. remarque* C.

nir ou de retablir la liberté. S'il combatit les tyrans ce ne fut pas pour se defaire de ses competiteurs, & pour s'emparer de l'autorité illegitime dont il les vouloit depouiller. On ne trouve que trop de tels ennemis des usurpateurs. Pour lui il ne travailloit qu'en faveur des peuples. Il porta si loin son zêle pour les interêts de sa patrie, qu'il fit mourir (*A*) Timophanes son frere aîné, après avoir vu que ses remontrances & ses prieres étoient incapables de le convertir. Il faut savoir que Timophanes s'étoit érigé en tyran dans la ville de Corinthe. Sa mort eut des suites bien desagreables à Timoleon. Il y eut des gens qui se plurent à la lui reprocher comme un (*B*) execrable parricide, & sa mere le charga de maledictions. Cela le mit au desespoir; il voulut se faire mourir, & lors qu'enfin ses amis lui eurent fait prendre une autre resolution, il renonça au public, & se confina dans une morne solitude. Il y passa 20. années, & aparemment il y eût passé toute sa vie, s'il ne se fût presenté une occasion de remettre en liberté la ville de Syracuse. Cette ville oprimée sous la tyrannie de Denys eut recours aux Corinthiens. Ceux-ci resolurent de la secourir, & donnerent à Timoleon le commandement des troupes qu'ils destinerent à cela. Il fit ce voiage sous des (C) auspices très-favorables; mais il eut beaucoup de dificultez à vaincre pour debarquer en Sicile, car Icetes tyran de

(*A*) *Il fit mourir Timophanes son frere aîné.*] Il ne mit point lui-même la main au sang de son frere, mais il fut pourtant l'un des vrais auteurs de ce meurtre, car voici de quelle maniere cela se passa. Timoleon lia la partie avec deux hommes dont l'un nommé Eschyle, étoit frere de la femme de Timophanes, l'autre étoit un devin qui avoit nom (*a*) Satyrus. Ils furent tous trois trouver le tyran, & tâcherent pour la derniere fois de l'induire à rendre au peuple la liberté. Il se moqua d'eux d'abord, & puis il se mit bien en colere. Là-dessus Timoleon se mit un peu à l'ecart, & se couvrit le visage, & pleura pendant que les deux autres tuerent Timophanes (*b*). Voilà le narré de Plutarque: generalement parlant il est conforme à celui de Cornelius Nepos (*c*). Mais Diodore de Sicile (*d*) raconte que ce fut Timoleon qui tua son frere. Notez une diference entre Cornelius Nepos, & Plutarque. Le premier dit que Timoleon s'associa avec son beau-frere; l'autre dit qu'il s'associa avec le beau-frere de Timophanes. Disons cela plus clairement. Cet associé selon Plutarque (*e*) étoit frere de la femme de Timophanes, mais selon Cornelius Nepos, il étoit marié avec une sœur de Timophanes & de Timoleon. (*f*) *Per aruspicem communemque affinem cui soror ex iisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit.* Mr. Moreri a fait ici une faute. Timoleon, dit-il, *consentit que Satyrus qui avoit épousé leur sœur fit perdre la vie à ce nouveau tiran.* Il cite Diodore de Sicile & Plutarque; le premier ne parle point de cela; l'autre ne dit point que Satyrus fût parent ou allié de Timoleon; il le nomme seulement devin. Et quant au second complice, il le nomme Eschylus, & le fait frere de la femme de Timophanes. Il seroit possible que le même Eschyle eût epousé une sœur de Timophanes & fût frere de la femme de Timophanes. Sur ce pied-là Cornelius Nepos & Plutarque auroient tous deux raison, mais ils auroient suprimé chacun une partie de l'alliance.

(*B*) *La lui reprocher comme un execrable parricide, & sa mere le chargea.*] Donnons à ce fait toute l'étendue que Plutarque lui a donnée. (*g*) *Ceux qui ne pouvoyent vivre en estat de liberté populaire, & qui avoyent de tout temps acoustumé de se renger à l'entour des seigneurs, & leur faire la cour, firent semblant d'estre bien aises de la mort du tyran: toutesfois en reprochant continuellement à Timoleon qu'il avoit commis un parricide execrable & abominable aux dieux & aux hommes, firent tant qu'ils lui en imprimerent au cœur un regret de l'avoir fait: & davantage estant averti que sa mere mesme le portoit fort impatiemment, & qu'elle en jettoit contre lui des paroles efroyables à ouir, & des maledictions horribles, il s'en alla vers elle pour la cuider reconforter: mais elle ne le voulut jamais voir, ains lui fit fermer sa porte. Adonc estant outré de douleur & trouble en son entendement, il lui prit soudainement volonté de se faire mourir en s'abstenant de manger: mais ses amis ne l'abandonnerent point en ce desespoir, ains le presserent tant & par remonstrances & par prieres, qu'ils le contraignirent de manger. Parquoi il prit alors resolution de vivre desormais aux champs en solitude, & quitter de tout poinct l'entremise du gouvernement des afaires publiques: de maniere qu'au commencement, il ne venoit pas seulement en la ville, ains evitant toutes compagnies, se tenoit ès plus solitaires & plus esgarez endroits des champs, où il ne faisoit autre chose que vaguer tantost ici tantost là, & se consumer de melancholie. . . . . (h) Soit que ce fust le regret qu'il sentoit en son cœur de la mort de son frere, ou la honte qu'il avoit de se trouver devant sa mere, quoi que ce fust, cela lui rompit & abatit tellement le cœur, que vingt ans depuis il ne se mesla d'afaire quelconque honorable ne publique.* Cornelius Nepos (*i*) a dit à peu près la même chose: mais Diodore de Sicile ne parle point de cette longue melancholie de Timoleon, & au contraire il nous fait entendre (*k*) qu'il se passa peu de tems entre la mort de Timophanes, & l'expedition de Syracuse. Il dit qu'aussi-tôt que Timoleon eût tué son frere il s'éleva un grand tumulte; une partie des habitans demanderent que le meurtrier fût puni, les autres vouloient qu'on lui donnât les eloges qui étoient dûs aux personnes qui massacroient les tyrans. Cette dispute fut renvoiée à la decision du Senat; on agita la question de part & d'autre; il se presenta des avocats pour & contre Timoleon: les juges n'avoient encore rien prononcé, lors que les Ambassadeurs de Syracuse se presenterent pour demander du secours aux Corinthiens. Le Senat ordonna que Timoleon seroit envoié à Syracuse, & que s'il s'aquitoit bien de sa charge on le traiteroit comme un meurtrier de tyran, mais que s'il ne s'en aquitoit pas bien on le traiteroit comme un meurtrier de son frere. Je m'en vais encore citer Plutarque, afin de faire sentir par un bon exemple combien les meilleurs historiens sçavent pervertir les caracteres les plus essentiels d'un fait. Voilà Diodore de Sicile qui nous assûre, que le Senat de Corinthe ne donna à Timoleon le commandement des troupes, que sous une condition incommode, c'est que son procés criminel seroit jugé ou à son absolution ou à sa condamnation, selon qu'il s'aquiteroit de sa charge ou bien ou mal. Mais Plutarque ne raporte pas ainsi la chose: il dit que Timoleon fut elu pour general absolument, & sans condition par les sufrages du peuple, après quoi (*l*) *Teleclides qui estoit celui qui pour lors avoit plus d'autorité & de credit es afaires de Corinthe, se dressant en pieds devant tout le peuple, fit un preschement a Timoleon, par lequel il l'exhorta de se porter en homme de bien & vaillant Capitaine en ceste charge: Car si tu t'y portes bien, dit-il, nous ferons jugement de toi, que tu auras occis un tyran: & si tu t'y portes mal, nous jugerons que tu auras tué ton frere.* Ce ne sont pas de petites variations; mais des narrez essentielement diferens, & comme disoient les Latins *toto cœlo diversi.* On ne peut disculper l'un & l'autre de ces deux historiens; il faut que l'un d'eux soit tombé dans une indigne bevuë.

(C) *Sous des auspices tres-favorables.*] Je ne parle point du bon presage qu'il eût à Delphes: on le peut lire dans Moreri. Mais en voici d'autres: (*m*) *Quand les vaisseaux furent prests, & que les soudards eurent tout ce qui leur faisoit besoin pour partir, les religieuses de la deesse Proserpine dirent avoir eu une vision la nuict en dormant, par laquelle les deesses Ceres & Proserpine leur estoyent aparues, acoustrees comme pour voyager, & leur dirent qu'elles vouloyent aller avec Timoleon en la Sicile. A ceste cause les Corinthiens equiperent une galere laquelle ils apellerent, la galere de Ceres & de Proserpine. . . . .* (*n*) *Quand* Timoleon *fut au large en pleine mer, ayant le vent en pouppe, la nuict il lui fut avis que le ciel soudainement se fendit, & que de celle ouverture il s'espandit en l'air au dessus de sa navire une grande quantité de feu fort clair & fort aparent à voir, duquel il se fit comme une torche ardente semblable à celles dont on use es ceremonies des mysteres. Ceste torche les acompagna & guida tout au long du voyage, & à la fin alla fondre & disparoir au propre endroit de la coste de l'Italie, où les pilotes avoyent deliberé d'arriver. Les devins enquis sur la signification de ce presage, respondirent que ceste aparition miraculeuse tesmoignoit ce que les religieuses de Ceres avoyent songé,*

(*a*) *C'est ainsi que Theopompus le nomme, mais Ephorus & Timée le nomment Orthagoras.* Plut. ubi infra.

(*b*) *Tiré de Plutarque dans la vie de Timoleon pag. 237.*

(*c*) *Cornel. Nepos in vita Timoleontis.*

(*d*) *Diodor. Siculus lib. 16. c. 66.*

(*e*) Ἀδελφὸς ὢν τῆς Τιμοφάνους γυναικός. Fratrem uxoris Timophanis. *Plut. ib.*

(*f*) *Cornel. Nepos ib.*

(*g*) *Plutarque dans la vie de Timoleon page 238. Je me sers de la version d'Amyot.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) Hoc præclarissimum ejus factum non pari modo probatum est ab omnibus. nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant: & invidiâ laudem virtutis obterebant. Mater verò post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque aspexit, quin eum *fratricidam impiumque* detestans compellaret. Quibus rebus ille adeò est commotus, ut nonnunquam vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere. *Cornel. Nepos ubi supra.*

(*k*) *Diodorus Siculus ubi supra.*

(*l*) *Plutarque ubi supra pag. 238. 239. version d'Amyot.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Id. ib. pag. 239.*

de Leonte qui avoit fait mine de concourir avec les Corinthiens pour la liberté de Syracuse, & qui dans le fond ne songeoit à dethrôner Denys, que pour devenir le maître de cette ville-là, s'étoit joint avec les Carthaginois, & occupoit tous les passages. Il tenoit Denys assiegé dans la forteresse de Syracuse, & il avoit dejà pris le reste. Nonobstant ces embarras Timoleon inventa des ruses pour prendre terre en Sicile, il defit l'armée d'Icetes, & peu après il se vit maître de la citadelle de Syracuse, & ensuite de toute la ville; la citadelle tomba entre ses mains parce que Denys * la lui livra avec sa personne; & il prit la ville d'assaut sans qu'aucun de ses soldats y fut tué ni blessé. Il fit raser la forteresse, afin que les habitans se persuadassent que la liberté qu'ils venoient de recouvrer seroit de longue durée, & après avoir travaillé heureusement à retablir le bon ordre dans cette place, il s'apliqua à redonner leur premiere liberté à toutes les villes de Sicile qui gemissoient sous des tyrans. Il contraignit Icetes à renoncer à l'alliance des Carthaginois, & à vivre en homme privé dans la ville des Leontins. Il obligea Leptines tyran d'Apollonie à se rendre, & il l'envoia à Corinthe. Il remporta une victoire signalée sur les Carthaginois. Il punit la (D) perfidie d'Icetes qui avoit eu de nouvelles liaisons avec eux. Il defit Mamercus tyran de Catane, & le poursuivit jusques dans Messine, où le tyran Hippon lui avoit donné retraite. Il assiega cette place, & il eut la joie de faire tomber entre ses mains ces deux (E) tyrans. Tant d'actions glorieuses ne lui inspirerent point l'envie de dominer: il se rejouït au contraire de ce qu'il y eut dans Syracuse (F) quelques personnes

** Il fut envoie à Corinthe, mais on ne peut pas dire comme Moreri que ce fut après que Timoleon l'eut vaincu, car Denys ne resista point à Timoleon.*

songé, & que les deesses favorisantes à l'entreprise aveyent monstré le chemin par ceste lumiere envoyee du ciel: pour autant que l'isle de la Sicile est sacree & dediee à la deesse Proserpine, mesmement que lon conte, que le ravissement d'elle y fut fait, & que la seigneurie lui en fut baillee en don nuptial au jour de ses nopces. Ce narré de Plutarque auroit pu être plus net; mais neanmoins on y trouve assez clairement lors qu'on en pese les circonstances, que tout cela ne fut qu'un songe, & qu'il n'y eût point de feu actuel qui marchât devant la flote comme un guide. Ainsi on ne pourroit point faire un parallèle entre cette avanture, & la colonne qui marchoit devant les Israëlites, ou l'étoile qui mena les mages à Bethléem.

(D) *Il punit la perfidie d'Icetes.*] La gloire de Timoleon soufrit ici quelque tache, car il permit qu'on poussât trop loin la vengeance, & que l'on usât de cruauté envers des personnes qu'il eût mieux valu exempter du châtiment. Servons nous des paroles du Plutarque d'Amyot: *(a)* „Peu de jours apres, Timoleon menant son armee devant la ville des Leontins, y prit Icetes vif, avec son fils Eupolemus, & „le general de sa chevalerie, qui lui furent livrez entre les mains par ses soudards mesmes. Si furent „Icetes & son fils punis de mort, comme traistres & „tyrans, & Euthydemus, quoi qu'il fut vaillant homme & hardi à la guerre, ne trouva non plus de misericorde pour quelque injurieuse parole qu'on le „chargea d'avoir dite contre les Corinthiens. Car on „dit que quand ils vindrent premierement de leur „païs en la Sicile, pour y faire la guerre aux tyrans, „en une harangue qu'il fit devant les Leontins, il „dit entre autres choses, qu'il ne se faloit point estonner ni efroyer, si

(a) Plutarchus ubi supra pag. 252.

(1) „*Dehors estoyent femmes Corinthiennes.*

(1) C'est le commencement de la tragedie de Medée d'Euripide.

„Voila comment la pluspart des hommes bien souvent s'ofense plus pour de mauvaises paroles que „pour de mauvais efets, & portent plus patiemment „un dommage qu'ils ne font une injure, & pardonne lon aux ennemis quand ils se revengent de fait, „comme ne pouvans faire de moins: mais les paroles „injurieuses semblent proceder d'une haine & d'une „malignité trop excessive. Au demeurant retourné „que fut Timoleon à Syracuse, les Syracusains mirent en justice les femmes d'Icetes & de son fils, „& leurs filles, lesquelles, leur proces fait, furent „par sentence du peuple condamnees à la mort. C'est „de tous les actes de Timoleon, celui qui me semble „le plus desagreable: car s'il eust voulu, il eust bien „peu empescher que ces pauvres femmes ne fussent „point mortes: mais il ne s'en soucia point, & les „abandonna au courroux de leurs citoyens, qui voulurent venger sur elles les torts qu'on avoit faits à „Dion, apres qu'il eut chassé le tyran Dionysius: car „ce fut Icetes qui fit noyer dedans la mer Arete femme de Dion, sa sœur Aristomache, & son fils qui „estoit encore petit enfant, comme nous avons escrit „ailleurs en la vie de Dion.„ La reflexion de Plutarque sur la foiblesse qu'ont les hommes de pardonner plus malaisément une parole offensante qu'une action injurieuse, est fort sensée.

(E) *La joie de faire tomber entre ses mains* Hippon & Mamercus.] Ils firent tous deux une malheureuse fin. Hippon voiant Messine assiegée par mer & par terre, se mit dans un vaisseau pour s'évader: *(b) Mais il fut pris à la force: & les Messaniens l'ayans entre leurs mains, firent venir les enfans de l'escole au theatre, pour y voir un des plus beaux spectacles qu'ils eussent sceu voir, c'est assavoir la punition du tyran, lequel fut fouetté publiquement, & puis executé à mort. Quant à Mamercus, il se rendit lui mesme à Timoleon pour estre jugé par les Syracusains, pourveu que Timoleon ne fust point son acusateur. Si fut mené à Syracuse, là où il essaya de prononcer devant le peuple une harangue qu'il avoit de longue main propensee & composee: mais voyant que le peuple crioit & faisoit un grand bruit pour ne le point ouir, & qu'il n'y avoit point d'aparence qu'il fust pour lui pardonner, il se prit à courir à travers le theatre, & alla donner de la teste, sans qu'il peust, contre un des degrez où lon se sied au theatre, cuidant se froisser toute la teste pour mourir promptement: mais il n'eut pas l'heur de pouvoir ainsi mourir, car il fut pris estant encore vif, & puni de la mesme peine dont on punissoit les brigands & les larrons.* N'oublions pas que Mamercus étoit poëte, & qu'il avoit irrité les Syracusains par des vers piquans. Laissons parler le traducteur de Plutarque: *(c)* „La commune de Syracuse suportoit mal patiemment quelques traits de moquerie que leur en faisoyent & disoyent les tyrans: car Mamercus entre autres estimant beaucoup de soi, pource qu'il savoit faire des „vers, & composoit quelques Tragœdies ayant eu en „quelques rencontres avantage sur les estrangers que „les Syracusains entretenoyent à leur soulde, en faisant grande gloire: & en dediant les boucliers qu'il „avoit gaignez sur eux au temple des dieux, y adjousta ces vers piquans, en mespris & moquerie des „veincus.

(b) Id. ib.

„*Ces beaux pavois de pourpre coulourez,*
„*D'yvoire & d'or richement labourez,*
„*Nous les avons gaignez par force, & pris*
„*Avec bouclier de bien fort petit pris.*„

(c) Id. ib. pag. 251.

Voici un poëte dont Vossius ne fait point mention. Le Jesuite Hierome Ragusa ne l'oublie pas dans ses eloges des anciens Siciliens; *(d)* mais au lieu de nous renvoier à Plutarque, il ne cite que Jean Vintimille.

(d) Mamercus quoque poëtarum Siculorum gloria effulsit. Ex Joanne Vigintimillio in Tabula Poëtarum Siculorum. *Hier. Raguza in elogiis Siculorum pag. 178.*

(F) *Il se rejouït .... de ce qu'il y eût dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice.*] Ce fut ce me semble le plus bel endroit de sa vie: raportons le sans rien retrancher des paroles de Plutarque: *(e) Pource qu'il est, par maniere de dire, necessaire que non seulement toutes alouëttes ayent la houpe sur la teste, comme dit Simonides, ains aussi qu'en toutes villes regies par police populaire, il y ait des calomniateurs, il s'en trouva deux à Syracuse de ceux qui aveyent acoustumé de harenguer devant le peuple, qui s'atacherent à Timoleon, dont l'un s'apelloit Laphystius, & l'autre Demanetus, desquels comme Laphystius lui donnast assignation à certain jour, pour venir respondre devant le peuple à quelque cas, dont il pretendoit le convaincre, ses citoyens se mutinerent & ne voulurent point que cest ajournement eust lieu: mais lui les apaisa en leur remonstrant qu'il avoit pris tant de peines & de travaux, & s'estoit exposé à tant de dangers, afin que quiconque voudroit des Syracusains peust librement user de la franchise & liberté des loix. Et une autre fois Demanetus en pleine assemblee du peuple ayant repris & blasmé plusieurs choses par lui faites pendant qu'il estoit Capitaine, Timoleon ne respondit rien à cela, ains seulement dit au peuple, qu'il rendoit graces aux dieux, de ce qu'ils lui aveyent concedé ce qu'il leur avoit souventes fois requis & demandé en prieres: c'est qu'il peust une fois voir les Syracusains en pleine franchise & liberté de pouvoir dire tout ce que bon*

(e) Plutarchus ubi supra pag. 253.

sonnes qui le mirent en justice. Il passa le reste de ses jours dans (G) cette ville, & y reçut toutes les marques de gratitude qu'il meritoit ; il y jouït réellement des (H) avantages de la domination, sans perdre la gloire de n'avoir agi que pour l'affranchissement du peuple, & sans s'exposer à l'envie des esprits Republicains. Ses funerailles furent magnifiques. Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grans exploits étoient l'ouvrage (I) des Dieux, une grace de la

bon leur sembleroit. Ceux qui aimeront mieux le Latin de Cornelius Nepos, que le François d'Amiot, n'auront qu'à lire la (a) marge.

(G) *Il passa le reste de ses jours dans* Syracuse.] Il n'y a rien de plus extraordinaire qu'un grand homme qui sçait jouïr tranquillement de sa gloire sans aspirer à de nouvelles dignitez. La plupart de ceux qui parviennent à une haute reputation, & à une grande autorité, ont l'imprudence de vouloir monter plus haut, & ils s'exposent par ce moien à des traverses mortifiantes, & sur tout dans les Etats populaires. Timoleon fut plus sage : (b) *Il ne retourna onques-puis à Corinthe, ains en fit venir sa femme & ses enfans, & ne s'entremesla point des troubles qui depuis sourdirent entre les Grecs, ni ne s'exposa point à l'envie de ses citoyens, à laquelle la plus part des gouverneurs & Capitaines vont donner de la teste ordinairement par une trop grande & insatiable convoitise d'honneurs & d'autorité : ains se tint le reste de ses jours en Sicile, jouissant des biens que lui-mesme avoit produits, desquels le principal & le plus grand estoit, de voir tant de villes, & tant de milliers d'hommes heureux par son moyen.*

(H) *Il y jouït réellement des avantages de la domination.*] Si nous en croions Cornelius Nepos la conduite de Timoleon fut celle d'un habile homme ; il se depouilla volontairement de l'autorité, & il s'aquit par ce moien une puissance mieux affermie que celle des Rois : (c) *Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum, ut nullo recusante regnum obtineret : maluit se diligi, quam metui. Itaque, cùm primum potuit, imperium deposuit, & privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque verò id imperitè fecit. Nam quod ceteri reges imperio potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit : neque posteà Syracusis res ulla gesta est publica, de quâ prius sit decretum, quàm Timoleontis sententia cognita. Nullius unquàm consilium non modò antelatum, sed ne comparatum quidem est. Neque id magis benevolentiâ factum est, quàm prudentiâ.* Cet historien ajoûte que Timoleon étant devenu aveugle ne discontinua point de rendre service au public : il se faisoit porter en litiere dans l'assemblée, & sans descendre il disoit son sentiment ; raportons ce fait un peu au long après Plutarque. (d) „ C'estoit aussi une chose belle à voir „ ce qu'ils faisoyent pour l'honnorer en leurs assem- „ blees de conseil. Car s'il estoit question de quelque „ afaire de peu de consequence, ils le jugeoyent & „ despeschoyent eux-mesmes tous seuls : mais si c'es- „ toit quelque matiere qui requist plus grande delibe- „ ration, ils le faisoyent apeller, & lui s'en alloit de- „ dans sa litiere a travers la place, jusques au theatre „ où se tenoit l'assemblee du peuple, & y entroit tout „ ainsi qu'il estoit assis dedans sa litiere, & là le peu- „ ple tout d'une voix le saluoit, & lui leur rendoit „ aussi leur salut : & apres avoir donné quelque espace „ de temps a ouir les loüanges & benedictions que „ toute l'assemblee lui donnoit, on lui proposoit l'a- „ faire dont il estoit question, & lui en disoit son avis, „ lequel estant passé par les voix, & sufrages du peu- „ ple, ses serviteurs le remenoyent derechef en sa li- „ tiere à travers le theatre, & les citoyens le rece- „ voyent quelque temps avec aclamations de joye & „ batemens de mains, puis se remettoyent comme „ devant à depescher le reste des afaires publiques par „ eux mesmes. „

(I) *L'aveu que ses grans exploits étoient l'ouvrage des Dieux.*] (e) „ Et en ses missives familieres qu'il escri- „ voit a ses amis à Corinthe, & en quelques harengues „ qu'il fit devant le peuple de Syracuse, il dit par plu- „ sieurs fois qu'il rendoit graces à Dieu de ce qu'ayant „ voulu sauver & delivrer de servitude la Sicile, il lui „ avoit pleu se servir de lui, & en donner le titre à „ son nom. Et ayant fait bastir dedans sa maison un „ temple, il le dedia à la fortune & lui sacrifia : & „ qui plus est, consacra & dedia toute sa maison à la „ sacree fortune „ Cornelius Nepos raconte la même chose. (f) *Nihil unquam neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit : qui quidem, cùm suas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit, quàm se in ea re maximas diis gratias agere atque habere, quòd, cùm Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimùm ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine agi putabat. Itaque suæ domi sacellum Αὐτοματίας constituerat, idque sanctissimè colebat.*

Cette chapelle qu'il fit batir à la Fortune dans sa maison, & le culte exact qu'il rendoit à cette divinité, nous doivent faire juger qu'il parloit selon sa persuasion, quand il n'attribuoit pas à sa prudence, mais à la faveur celeste les heureux succés de ses entreprises. Il est d'ailleurs très-probable que tous ceux qui faisoient de tels aveus, n'avoient point en vuë les devoirs de la religion, je veux dire la gratitude avec laquelle nous devons attribuer nôtre bonheur à la providence divine, & non pas à nôtre sagesse. Plusieurs n'ont parlé ainsi que par politique, soit qu'ils voulussent apaiser (g) leurs envieux, soit qu'ils voulussent inspirer plus de confiance à leurs amis. Faisons parler un homme qui sçavoit faire des reflexions judicieuses. *Le plus grand obstacle*, dit-il (h), *que les fondateurs des Sectes, & des Empires aient trouvé à leurs desseins, c'est l'aversion naturelle que les hommes ont, pour se soumettre les uns aux autres, pour reconnoitre quelque superiorité de merite, ou de lumiere. C'a été de tout temps parmi eux, un moien certain d'être exclus de toute sorte de préeminence, que de témoigner, d'en pretendre quelqu'une, ou de croire la meriter. Aussi ces grans Hommes se sont bien gardez de parler jamais des qualitez extraordinaires, qu'ils avoient reçuës de la liberalité de la Nature. Ils s'en sont toujours servis avec tant de circonspection, que pendant que tous les autres les admiroient, ils sembloient être seuls à les ignorer. . . . .* (i) *Mais le plus heureux artifice dont ils se soient servis, pour ne pas irriter l'orgueil des hommes, & leur indépendance naturelle, en les asservissant, c'est, quand ces celebres Imposteurs ont donné lieu au Peuple, d'attribuer tout ce qu'il y avoit en eux d'excellent, & au dessus de lui, de l'attribuer à quelque communication secrette, qu'ils avoient avec les Dieux ; par cette adresse, tout ce qu'ils avoient de grand n'a plus choqué personne ; parce que cela n'a plus été regardé, dez-lors, comme un merite personnel, ce que naturellement on n'aime pas à reconnoitre, mais seulement, comme l'effet du bonheur, & du hazard, ou de la faveur du Ciel, qui se repand également sur les dignes, & sur les indignes ; ce qui ne rabaisse, ni les uns, ni les autres. . . . .* (k) *C'est sur ce même fondement, que Ciceron se trouvant un jour obligé, d'entrer dans le détail de toute sa conduite contre Catilina, pour justifier quelqu'un qu'on accusoit d'avoir trempé dans sa conjuration ; & ce grand Orateur voyant bien, qu'un recit si glorieux pour lui, étoit plus propre dans sa bouche à aliener l'esprit de ses auditeurs, qu'à les gagner ; il crût devoir essaier de leur rendre ce recit moins odieux ; en rejettant dez l'entrée, sur une inspiration celeste, tout ce qu'il avoit fait de merveilleux dans cette occasion.* (1) O Dieux ! *s'écrie-t-il d'abord dans cette pensée.* Dieux immortels, (car je veux vous rendre ce qui vous apartient, & je ne saurois presumer si fort de ma capacité, que de croire, que j'aye pû de moi-même pourvoir à tant d'accidens si grans, si differens, si imprevûs, qui accompagnerent l'affreux orage dont cet Etat fut agité) Oüi, c'est vous, qui répandites dans mon ame ce desir ardent de conserver ma Patrie ; vous, qui me retirâtes de tout autre soin pour m'apliquer uniquement au salut de la Republique, c'est vous enfin, qui portâtes dans mon esprit des lumieres si extraordinaires, à travers toutes les tenebres de mes erreurs, & de mon ignorance.

Si ces pensées de l'Abbé de Saint Real sont judicieuses, celles de Costar ne le sont pas moins, lors qu'il recherche les raisons pourquoy Sylla se voulut donner le surnom d'heureux. Il n'aprouve point le sentiment de Girac, qui avoit parlé ainsi : (l) „ A la ve- „ rité, c'estoit une moderation à un Capitaine si il- „ lustre d'attribuër à la Fortune tant de grandes vic- „ toires qu'on pouvoit attribuër à sa vertu. Neant- „ moins, c'estoit par une prudence consommée & par „ une fine politique, qu'il vouloit ceder à l'envie qui „ s'attache ordinairement à ceux qui s'eslevent au „ dessus des autres. Les Sages parmy les Anciens ont „ toujours craint la Deesse Nemesis qui se plaisoit à „ abatre & à destruire ce qui estoit de trop eminent. „ Voions les reflexions de Costar sur ce passage de son adversaire. (m) *Pour Sylla, ce ne fut point la défaite de Mithri-*

(a) Huic quidam Laphystius homo petulans, & ingratus vadimonium cùm vellet imponere, quod cum illo se lege agere diceret, & complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coërcere conarentur : Timoleon oravit omnes, *ne id facerent, namque id ut Laphystio ceterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula. Hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus quod quisque vellet, legibus experiri liceret.* Idem, cùm quidam Laphystii similis, nomine Demænetus in concione populi, de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta : dixit, *nunc demum se voti esse damnatum, namque hoc a diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerent Syracusanis, in qua cuivis liceret, de quo vellet, impune dicere.* Cornel. Nepos in vita Timol. contis.

Plutarque in præceptis reip. gerendæ pag. 816. où il parle nommément de Timoleon.

(h) L'Abbé de Saint Real, de l'usage de l'histoire, discours 7. p. m. 223.

Reflexion sur cet aveu de Timoleon.

(i) Id. ib. pag. 225.

(k) Id. ib. pag. 229.

(1) O Dii immortales (vobis enim tribuam quæ vestra sunt, nec vero possum meo tantum ingenio dare, ut tot res, tantas tam varias, tam repentinas, in illa turbulentissima tempestate Reipub. mea sponte dispexerim) vos profecto animum meum tunc conservandæ patriæ cupiditate incendistis, vos me ab omnibus cæteris cogitationibus ad unam salutem Reipub. contulistis, vos denique in tantis tenebris erroris & inscientiæ clarissimum lumen prætulistis menti meæ. *Pro Sylla.*

(l) Girac, remarques sur les Entretiens de Costar pag. 255.

(m) Costar, apologie pag. 317. 318.

(b) Plut. ubi supra. (c) Cornel. Nepos ubi supra p. m. 344. (d) Plutarque ibid. pag. 254. (e) Ibid. pag. 253. (f) Cornel. Nepos ubi supra pag. 344.

Digitized by Google

la fortune, un bonheur, & non pas l'ouvrage de sa prudence *. Cela nous donnera lieu de raporter quelques recueils qui concernent ce que les (K) anciens ont dit sur l'influence de la fortune,

*Mithridate, qui l'obligea de prendre le nom d'*Heureux. (1) *Aprés avoir opprimé tous les ennemis de sa grandeur & de sa personne, & s'estre fait Dictateur, de son autorité propre, il fit publiquement un long & ample recit des felicitez qui avoient toûjours accompagné ses actions, autant les civiles que les militaires: Et puis il declara qu'en reconnoissance des faveurs dont le Ciel l'avoit comblé, il estoit resolu d'ajouster à l'avenir la qualité d'*Heureux *à ses autres noms.* (2) *Que ce fust* par moderation & pour appaiser l'envie, *comme le croit Monsieur de Girac, c'est ce que je ne saurois me persuader. Je m'imagine bien plûtost que ce fut pour donner plus de hardiesse à ses Partisans, & plus de terreur à ceux qui ne l'aimoient pas. En effet, nous apprehendons davantage la fortune d'un grand homme que son excellente vertu, parce que la vertu n'est qu'une cause purement humaine, dont nous connoissons à peu prés la mesure & la portée; au lieu que la fortune est une cause divine, dont la puissance n'a point de bornes. C'est aussi pour cette raison que nous nous fions davantage en la protection des heureux, qu'en celle des vertueux; & le Chancelier Bacon ne pense pas que Cesar eust donné tant de courage à son Pilote effrayé de la tempeste, s'il luy eust dit,* Ne crain rien, tu menes Cesar & sa vertu, *qu'il luy en donna par ce mot plein de confiance,* Ne crain rien, tu menes Cesar & sa fortune. Le mieux est, ce me semble, de donner à Sylla les deux motifs, celui que Girac raporte, & que Costar ne veut pas admettre, & celui que Costar a allegué; car il est sûr qu'on craignoit beaucoup dans le Paganisme la Déesse Nemesis, & qu'on la croioit ennemie de ceux qui s'enfloient d'orgueil. On se persuada que les revers de fortune du general Timothée vinrent de ce qu'il ne voulut pas reconoitre les obligations qu'il avoit à son étoile. Raportons ce que Plutarque dit là-dessus: (a) *Timotheus Athenien fils de Conon, comme ses envieux & mal-vueillans atribuassent ses beaux faits à la faveur de fortune, & peignissent en des tableaux la fortune, qui lui aportoit les villes toutes prises & envelopees de rets pendant qu'il dormoit, le prit à mal & s'en courrouça contre ceux qui le faisoyent, disans qu'ils lui ostoyent la gloire qui lui apartenoit; à l'occasion dequoi un jour qu'il estoit retourné de la guerre où il lui estoit bien succedé, apres avoir rendu conte au peuple & recité publiquement les choses par lui faites en son voyage, il dit, Seigneurs Atheniens, la fortune n'y a point de part en tout ce que je vous ai conté. Les dieux furent indignez de cette folle ambition de Timotheus, de maniere qu'il ne fit onques puis chose qui valust, ains lui tournerent toutes choses à contrepoil, jusques à tant qu'il vint à estre si fort haï du peuple, qu'il fut à la fin chassé & banni d'Athenes.* Raportons aussi ce que le même Plutarque nous aprend de l'affectation toute contraire de Sylla. Les faits sont curieux. (b) „ Sylla n'enduroit pas seulement en patience le dire de ceux „ qui le preschoyent heureux & singulierement favorisé de la fortune, ains augmentant ceste opinion, „ & s'en glorifiant comme d'une grace speciale des „ dieux, attribuoit toute la gloire de ses faits à la fortune (c), soit qu'il le fist par une maniere de vaine „ gloire, ou que veritablement il eust ceste fantasie, „ que les dieux le guidoyent en toutes ses afaires: car „ il a escrit lui-mesme en ses commentaires, que des „ entreprises qu'il sembloit avoir bien consultees, celles qu'il hazardoit chaudement selon l'ocasion qui se „ presentoit contre ce qu'il avoit paravant arresté & „ resolu en son conseil, c'estoyent celles qui lui succedoyent le mieux. Davantage quand il dit qu'il „ estoit mieux né à la fortune qu'à la guerre, il semble qu'il reconoissoit tenir ses prosperitez plustost de „ la fortune que de sa valeur. Brief il semble qu'en „ tout & par tout il se soumettoit entierement & „ avoüoit dependre totalement de la fortune, atendu „ mesmement qu'il attribue à une singuliere faveur „ des dieux la bonne union & concorde qu'il maintint „ avec Metellus son beau pere, qui estoit homme en „ autorité & en dignité pareil à lui.„ Voiez dans Plutarque (d) quelques autres faits, qu'il tire des commentaires de ce General Romain; & observez qu'il supose qu'on a pu par fanfaronade attribuer à la fortune, ce que l'on a fait de grandes actions. (e) *Εἴτε κόμπῳ χρώμενος, εἴθ᾽ οὕτως ἔχων τῇ δόξῃ πρὸς τὸ θεῖον,* soit, dit-il, que Sylla parlât ainsi par bravade, soit qu'il eût cette opinion de la providence. Je ne vois pas clairement la justesse d'une semblable disjonctive; car si ce grand Capitaine n'avoit pas cru effectivement que Dieu lui avoit été favorable, j'avouë qu'il auroit pu neanmoins le dire par les raisons de politique que j'ai raportées ci-dessus; mais je ne vois point qu'il l'eût pu dire par vanité, & par fanfaronerie, puis qu'il n'etoit point de ces etourdis, & de ces hableurs qui fondent leurs vanteries sur des extravagances, & qui sont assez contens pourvu qu'ils parlent. Un homme comme lui ne pouvoit pas ignorer, qu'il diminuoit le merite de sa prudence, & de sa valeur à proportion qu'il reconoissoit que la fortune étoit la cause de ses victoires. Comment donc pouvoit-il le reconoitre par un principe de vanité, en suposant qu'il disoit une menterie? J'ajoûte cela parce que la disjonctive de Plutarque veut que l'on supose, que Sylla n'eût point parlé de la sorte par un motif de vaine gloire, s'il avoit été persuadé de ce qu'il disoit. Il me semble donc que l'historien auroit dû joindre les deux choses qu'il a separées. Il auroit dû dire que Sylla persuadé que la providence l'avoit comblé de ses plus insignes benedictions, affectoit de s'en vanter, & qu'il en tiroit une matiere de fanfaronade; car comme on abuse de toutes choses, il est sûr que si d'un côté les hommes sages s'humilient, en reconoissant qu'ils n'ont été que l'instrument de la providence, d'autre côté les hommes superbes s'enorgueillissent, quand ils songent que Dieu s'est voulu servir d'eux pour l'execution de ses desseins. Ils se regardent comme ses mignons & ses favoris, & ils se croient dès lors au dessus de tous les hommes. Considerez que saint Paul eut besoin d'un grand correctif, & d'un rude rabat-joie, afin que l'excellence des revelations, que Dieu lui avoit communiquées par un privilege special, ne lui donnât de l'orgueil. Disons quelque chose pour Plutarque: des gens qui ne croiroient rien de ce qu'ils diroient de la fortune, pourroient neanmoins lui attribuer leurs plus beaux exploits, & cela par vanterie & par presomption. Ils se regleroient sur l'opinion generale; & ils s'imagineroient que ceux qui croient que Dieu est l'arbitre de toutes choses, admireroient ses favoris, & mettroient en eux leur confiance. Un auteur moderne pretend qu'une (f) certaine vanterie de Tibere (g) *est plus politique, qu'elle n'est vaine. Car il importe beaucoup à un Prince d'être heureux, ou d'être cru tel. Et cela lui tient lieu de mérite & de vertu auprés de ses Sujets,* (3) *d'autant plus qu'ils croient, que leur félicité dépend de la sienne. Ainsi, Tibére, qui savoit toutes les maximes de regner, faisoit sonner bien haut cête prospérité de sa maison, disant, que jamais chose pareille n'étoit arrivée à pas-un Prince Romain. Par où il vouloit se rendre plus vénérable au Peuple, en lui faisant croire, qu'il avoit la faveur des Dieux* (4).

(K) *Ce que les anciens ont dit sur l'influence de la fortune.*] Si je voulois compiler ici tout ce qu'ils ont dit sur cette matiere, il me faudroit entreprendre un livre particulier. Je ne me propose que de recueillir quelques épis dans ce vaste champ. On peut dire qu'il n'y a rien de mieux etabli dans les livres des anciens que cette hypothese, c'est que l'industrie & la prudence de l'homme ont moins de part aux évenemens, que son bonheur ou son malheur, c'est-à-dire, que le concours impreveu, ou qu'une disposition des circonstances qui ne depend point de nous. *Sunt in his quidem virtutis opera magna sed majora fortunæ.* C'est Pline (h) qui parle ainsi, après avoir raporté un certain nombre d'évenemens: mais qui doute qu'il n'eût dit la même chose touchant une infinité d'autres histoires particulieres? Il étale la même maxime un peu plus bas, quoi que d'une façon plus envelopée. *Plurimum refert in qua cujusque virtus tempora inciderit.* Quand Quinte Curce ne diroit (i) pas formellement, que les conquêtes d'Alexandre furent moins l'ouvrage de la valeur que l'ouvrage de la fortune, sa narration toute seule le diroit assez. Cornelius Nepos affirme que dans le partage de la gloire militaire la portion de la fortune est la plus grande: (k) *Jure suo nonnulla ab imperatore miles, plurima vero fortuna vindicat, seque his plus valuisse quam ducis prudentiam verè potest prædicare.* Mr. de Spanheim (l) conjecture que ces paroles ne sont qu'une imitation de celles-ci: (m) *Nam bellicas laudes solent quidam extenuare verbis, easque detrahere ducibus, communicare cum militibus . . . . . maximam verò partem quasi suo jure Fortuna sibi vindicat, & quidquid est prospere gestum id pene omne ducit suum.* Ciceron qui parle ainsi à Cesar, ne devoit pas craindre de l'offenser; car personne n'a mieux reconu que (n) Cesar l'empire de la fortune. Vous verrez dans Mr. de (o) Spanheim ce que Tite Live, Diodore de Sicile, & quelques autres ont reconu touchant cet empire, soit en mots exprés, soit

* *Tiré de Plutarque dans la vie de Timoleon.*

(1) *Plut. in Sylla.*

(2) *Page 255.*

(a) *Plutarque dans la vie de Sylla pag. 454. Je me sers de la version d'Amyot.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Cependant voici ce que dit Salluste:* Atque illi (*Sulla*) felicissimo omnium ante civilem victoriam nunquam super industriam fortuna fuit, multique dubitavere fortior an felicior esset. *Sallust. de bello Jugurth. p. m. 362.*

(d) *Plut. in Sylla pag. 454.*

(e) *Ibid.*

(f) *La femme de Drusus fils de Tibere étant accouchée de deux enfans mâles, Tibere dit en plein Senat que depuis la naissance de l'Empire personne de son rang n'avoit eu tant de bonheur.* Tacit. ann. lib. 2.

(g) *Amelot de la Houssaye dans son Tibere ch. 83. p. 106. édit. 1683. in 4.*

(3) Quibusdam fortuna pro virtutibus fuit. *Hist. 2.*

(4) Cœlestis favor & quædam inclinatio numinum ostenderetur. *Hist. 4.*

(h) *Plinius lib. 7. cap. 48. pag. m. 49.*

(i) Fatendum est quum plurimum virtuti debuerit plus debuisse fortunæ quam solus omnium mortalium in potestate habuit. *Q. Curtius lib. 10. c. 5. n. 35.*

(k) *Cornel. Nepos in Thrasybulo p. m. 156.*

(l) *Spanheim, sur les Cesars de Julien pag. 428.*

(m) *Cicero orat. pro Marcello.*

(n) *Voiez l'article* Cesar *pag. 880. col. 2.*

(o) *Spanheim ibid. & p. 255.*

ne, & nous refuterons en particulier ceux qui soutienent qu'il n'y a point d'autre source du bonheur que la prudence, ni d'autre source du malheur que l'imprudence. Mais il ne faut pas s'imaginer soit en declarant qu'il faut juger du merite des personnes non par le succes de leurs actions, qui est tout entier sous le domaine de la fortune : mais par les moiens qu'ils ont choisis. Il n'y a guere de poëtes qui aient parlé aussi fortement sur ce chapitre que Juvenal.

Si (a) fortuna volet, fies de rhetore consul;
Si volet haec eadem fies de consule rhetor.
Ventidius quid enim? quid Tullius? anne aliud quam
Sidus & occulti miranda potentia fati?

Le sentiment des Princes est ici d'un plus grand poids que celui d'un poëte; citons donc une reponse du jeune Denys. (b) *Pourquoi ne vous etes-vous pas maintenu dans le Roiaume que vôtre pere vous avoit laissé*, lui demanda Philippe Roi de Macedoine; *ne vous en étonnez pas*, lui repondit-il, *car mon pere qui m'avoit laissé tous ses autres biens, ne me laissa pas sa fortune qui les lui avoit fait aquerir.*

Je pourrois joindre à ces citations les pensées de plusieurs modernes; mais je me contenterai d'un passage de Montaigne: „ (c) On s'apperçoit ordinairement aux actions du Monde, que la fortune, pour „nous aprendre combien elle peut en toutes choses, „& prend de plaisir à rabattre nostre presomption; „n'ayant pû faire les mal-habiles sages, les fait heu„reux, à l'envy de la vertu. Et se mesle volontiers „à favoriser les executions, où la trame est plus pu„rement sienne. D'où il se void tous les jours, „que les plus simples d'entre nous, mettent à fin de „tres-grandes entreprises & publiques & privées. Et „comme Sirannez le Persien, répondit à ceux qui s'es„tonnoient comment ses affaires succedoient si mal, „veu que ses propos estoient si sages : Qu'il estoit „seul maistre de ses propos, mais du succez de ses „affaires, c'estoit la fortune. Ceux-cy peuvent ré„pondre de mesme, mais d'un contraire biais. La „plus part des choses du Monde se font par elles-mes„mes.

„ *Fata viam invenient.*

„L'issuë authorise souvent une tres-inepte conduite. „Nostre entremise n'est quasi qu'une routine : & plus „communement consideration d'usage & d'exemple, „que de raison. Estonné de la grandeur de l'affaire, „j'ay autrefois sceu par ceux qui l'avoient mené à „fin, leurs motifs & leur adresse: je n'y ay trouvé que „des advis vulgaires : & les plus vulgaires & usitez, „sont aussi peut-estre, les plus seurs & plus com„modes à la pratique, sinon à la monstre . . . . . . „L'heur & le malheur sont à mon gré deux souverai„nes puissances. C'est imprudence d'estimer que „l'humaine prudence puisse remplir le roile de la for„tune. Et vaine est l'entreprise de celuy qui presu„me d'embrasser & causes & consequences, & me„ner par la main le progrez de son faict. Vaine sur „tout aux deliberations guerrieres.„

Nonobstant toutes les autoritez qu'on vient de citer, on ne laisse pas de pouvoir dire que de bons auteurs ont soutenu que chacun est l'artisan de sa fortune, & qu'il est ou malheureux ou heureux selon qu'il agit imprudemment ou sagement. (d) Plaute a debité cette maxime.

Ly. *Ne opprobra, pater. Multa eveniunt homini quæ volt quæ nevolt.*

Ph. *Mentire edepol, gnate: atque id nunc facis haut consuetudine*

Nam sapiens quidem pol ipse fingit fortunam sibi.
Eo ne multa quæ nevolt eveniunt nisi fictor malus'st.

Elle est raportée comme d'un ancien poëte dans un discours (e) attribué à Salluste, *Res docuit id verum esse quod in Carminibus Appius ait fabrum esse sua quemque fortunæ.* Cornelius Nepos l'a alleguée deux fois dans la vie de Pomponius Atticus. (f) *Itaque hic fecit ut vere dictum videatur* SUI CUIQUE MORES FINGUNT FORTUNAM . . . . . (g) *quantum potentium rerum exemplis lectores docebimus sicut supra significavimus* SUOS CUIQUE MORES PLERUMQUE CONCILIARE FORTUNAM. Ceux qui ont tant crié (h) contre Theophraste, parce qu'il avoit loüé la maxime que la fortune, & non la sagesse, est la directrice de la vie, n'étoient pas fort eloignez de la pensée de Plaute. Et que dirons-nous de Juvenal, qui aprés avoir tant prôné dans sa 7. satire la toute-puissance de l'étoile, dit dans la 10. que tout depend de la prudence?

Nullum (i) numen habes, si sit prudentia, nos te
Nos facimus, fortuna, deam cæloque locamus.

Quelques modernes ont aprouvé ce qu'a dit Plaute. Le Sieur Galeotto de gli Oddi prononça sur ce sujet (k) une harangue dans l'Academie des *Insensati* de Perouse. Reignier embrasse la même opinion dans l'une de ses satires:

Nous (l) sommes du bonheur de nous mesme artisans,
Et fabriquons nos jours ou fascheux ou plaisans.
La fortune est à nous, & n'est mauvaise ou bonne,
Que selon qu'on la forme ou bien qu'on se la donne.

Mr. de Calliere dans son livre de la fortune des gens de qualité soutient : (m) *Que nôtre bonne & mauvaise fortune depend de nôtre conduite.* Il declare dans l'épitre dedicatoire, qu'il *fait dessein de briser les idoles de* la fortune, *de demolir ses temples & ses autels, & de lui enlever la plus saine partie de ses adorateurs.* Quoi que Mr. de Silhon (n) dise que la fortune est un fantôme *que la religion a aboli*, & dont *l'invention n'a pas été inutile*, puis que *les malheureux & les imprudens lui attribuent les causes de leur misere, & les effects de leur mauvaise conduite*, je ne le compterai pas pour l'un des aprobateurs de la maxime de Plaute; car il ne pretendoit pas que pour reüssir dans ses entreprises, il sufit de s'y comporter selon les regles de la prudence, & d'avoir de son côté la bonne cause. Il reconoissoit un bonheur & un malheur dispensé par la providence de Dieu, sans un raport necessaire à nos intentions, & à nos mesures. Il paroit depuis (o) quelque tems un fort bon livre intitulé, *reflexions sur ce que l'on apelle bonheur & malheur en matiere de loteries.* L'auteur sans doute est du sentiment de Plaute, ou pour mieux dire il ne croit point que les cas fortuits favorisent, ou traversent certaines personnes avec quelque sorte de distinction. Ce n'est donc pas un sentiment general qu'il y ait un je ne sçai quoi qui favorise, ou qui traverse certaines personnes sans avoir égard à leurs qualitez bonnes ou mauvaises, & aux moiens qu'elles choisissent pour parvenir à leurs fins. Mais il faut avoüer que le plus grand nombre des sufrages est pour l'affirmative; or comme ce n'est pas une preuve de la verité d'un sentiment, je voudrois bien qu'un habile homme examinât un peu à fond cette matiere, & discutât pour & contre ce qui se peut dire de part & d'autre. J'espere qu'il se trouvera des gens qui se donneront cette tâche; en attendant je donne ici quelque peu de reflexions.

I. Je remarque premierement, qu'il ne faut pas croire que les Paiens se representassent la fortune, comme un être qui distribuât les biens & les maux sans sçavoir ce qu'il faisoit. Ils l'apelloient (p) aveugle, je le confesse; mais ce n'étoit pas pour lui ôter absolument toute conoissance, c'étoit seulement pour signifier qu'il n'agissoit pas avec un juste discernement. C'est ainsi que nous disons qu'un Prince est aveugle dans la distribution de ses graces, lors qu'il les donne, & les ôte par un pur caprice, & sans se regler sur les qualitez des sujets. Nous ne pretendons pas dire qu'il fait du bien, ou du mal à tels, & à tels, sans sçavoir qu'il donne ou qu'il ôte telle & telle charge à tels & à tels. Nous voulons seulement dire qu'il ne se gouverne point selon les regles de la raison & de la justice, & qu'il se determine temerairement par l'instinct de ses passions inconstantes. Voilà l'idée que les Paiens se formoient de la fortune. Ils étoient tous persuadez, si l'on en excepte un petit nombre de philosophes, que la nature divine étoit une espece d'être divisée en plusieurs individus. Ils attribuoient à chaque Dieu beaucoup de pouvoir, mais ils ne l'exemptoient pas des imperfections de nôtre nature, ils le croioient susceptible de colere, & de jalousie literalement parlant; ils ne feignoient point (q) d'écrire dans les ouvrages les plus serieux; qu'une maligne, & secrete envie des divinitez s'étoit oposée à leur bonheur. En particulier ils attribuoient au Dieu qu'ils nommoient fortune, une conduite volage, temeraire, capricieuse au souverain point. C'est pour cela qu'ils lui bâtissoient une infinite de temples, & qu'ils l'honoroient d'une façon particuliere, afin de prevenir les mauvais effets de ses boutades. Ils ne croioient donc pas qu'elle fût sans yeux, sans oreilles, sans sentiment. Les philosophes qui reconoissoient l'unité de Dieu le nommoient fortune, lors qu'ils ne le consideroient que comme un distributeur des biens & des maux, qui ne se conforme point à ce que nous apellons merite, constance, raison. Mais les plus sages ne laissoient pas de reconoitre qu'il n'agissoit jamais contre la justice absoluë, & sans de bonnes raisons qu'il conoissoit bien. Au fond il a dit lui-même que ses voies ne sont pas nos voies, & que ses pensées ne sont pas nos pensées.

II.

(a) *Juven. sat. 7. v. 197. Il dit dans la 16. satire v. 4.* Plus etenim fati valet hora benigni Quam si nos Veneris commendet epistola Marti Et Samia genitrix quæ delectatur arena.

(b) *Ælian. div. hist. lib. 12. c. 60.*

(c) *Montaigne essais livre 3. ch. 8. p. m. 267. 268.*

(d) *Plautus in Trinummo act. 2. sc. 2. v. 80. pag. m. 741.*

(e) *Intitulé* Oratio 1. ad Cæsarem de ordinanda republica.

(f) *Cornel. Nepos in vita Pomp. Attici pag. m. 394.*

(g) *Id. ib. pag. 398. 399.*

(h) Vexatur idem Theophrastus & libris & scholis omnium philosophorum, quod in Callisthene suo laudaret illam sententiam, Vitam regit fortuna non sapientia. *Cicero Tuscul. l. 5. fol. 273. B.*

(i) *Juven. sat. 10. v. 365. Voiez le aussi sat. 14. v. 315.*

(k) *Voiez Don Secondo Lancilotti dans le livre intitulé* chi l'indovina e savio *pag. 231.*

(l) *Reignier satire 14. fol. m. 96. verso. Il avoit dit neanmoins fol. 95. verso.* Or ce n'est point pour estre eslevé de fortune, Aux sages comme aux foulx c'est chose assez commune, Elle avance un chacun sans raison & sans choix, Les foux sont aux échets les plus proches des Rois.

(m) *C'est le titre du premier chapitre.*

(n) *Silhon, Ministre d'Etat livre 1. ch. 1. au commencement.*

(o) *Imprimé à Amsterdam 1696.*

(p) Spargitque manu munera cæca pejora fovens. *Seneca.*

(q) Hinc sive invidia Deum, sive fato rapidissimus procurrentis imperii cursus parumper, Gallorum Senonum incursione supprimitur. *Florus lib. 1. c. 13.* Indignantium voces exaudiebantur tam viridem & in flore ætatis fortunæque invidia Deum ereptum esse rebus humanis (Alexandrum.) *Q. Curtius lib. 10. c. 5.*

ner que je refute cela par des raisons qui ne puissent être contestées. Il n'est point possible dans un

II. Ma seconde reflexion est, que sous l'Evangile nous attribuons aux biens terrestres tous les defauts qu'on attribuoit sous le Paganisme à la divinité de la fortune. Nous disons que la possession de ces biens n'est pas une marque de merite, qu'elle est caduque, & perissable, qu'elle trompe vilainement ceux qui s'y fient &c. Il est aisé de marquer la source de cette diversité de langage. Les Chretiens ne reconoissent qu'un Dieu, & ils entendent par ce mot une nature souverainement parfaite, qui gouverne toutes choses, & qui dispense tous les évenemens; mais les Paiens prodiguoient le nom de Dieu à une infinité d'êtres bornez, imparfaits, pleins de defauts & de vilaines passions. C'est pourquoi ils ne faisoient point scrupule de les rendre responsables des irregularitez de la vie humaine, quand ils n'en trouvoient point la cause dans les actions libres de l'homme. Les Chretiens au contraire transportent sur la creature tout ce qu'ils trouvent d'infirme dans l'Univers, ils rejettent sur les qualitez du bienfait, ce qui étoit mis par les Paiens sur le compte du bienfaiteur.

III. Je dis en troisiéme lieu, qu'on ne peut guere nier qu'il n'y ait des gens malheureux & des gens heureux, c'est-à-dire selon le langage des Paiens, qu'il n'y ait des gens à qui la fortune joué cent pieces dans le cours de leurs affaires, pendant qu'elle aplanit le chemin à d'autres, & qu'elle prend soin de leur menager cent favorables dispositions. Le negoce, le jeu, la cour ont toûjours fourni des exemples de ces deux choses; mais il n'y a rien où elles se montrent aussi manifestement que dans le metier des armes. C'est là que la fortune domine bien plus qu'ailleurs: nôtre Timoleon (a), Alexandre, Sylla, Cesar, & plusieurs autres anciens guerriers, l'ont reconu de la maniere la plus authentique; les modernes le reconoissent aussi soit dans leurs memoires, soit dans leurs conversations. J'ai oui dire à une personne de qualité, que le Connetable Vrangel lui avoit dit qu'il n'y a rien de plus temeraire que de hazarder une bataille, vu qu'on put la perdre par mille cas imprevus, lors même qu'on a exactement pris toutes les mesures que la prudence militaire la plus consommée peut suggerer. Girard Secretaire du Duc d'Epernon, fait voir dans la longue vie de ce fameux favori dont il a écrit l'histoire, tant d'évenemens heureux, & independans de la precaution, qu'il n'est presque pas possible d'y meconoitre la verité de l'opinion populaire, touchant la fortune de certaines gens. Après cela, dit l'historien, il ne faut pas trouver étrange si ce Duc dans les malheurs qu'il ressentit en sa vieillesse; ne se plaignoit jamais de la fortune: au contraire quelques-uns de ses amis l'aiant une fois mis sur ce discours, il leur disoit qu'il seroit bien ingrat des bienfaits de la fortune qui l'avoit constamment favorisé durant plus de 60. ans, s'il étoit mecontent de ce qu'elle se retiroit de lui pour le peu de tems qui lui restoit à vivre; qu'il ne s'étoit guere vu de fortune d'une vie toute entiere, non pas même d'une vie beaucoup plus courte que la sienne; & que dans l'inconstance des choses humaines, ce n'étoit pas un petit avantage d'avoir été reservé à éprouver ces disgraces en un tems, où il n'étoit presque plus capable de goûter de prosperitez.

(a) Rex jussum considere felicitati suæ remisit, sibi enim ad alia gloriam concedere Deos. *Q. Curtius lib. 7. c. 7.* Rex fortuna sua & consiliis suorum se usurum esse respondet, nam & fortunam cui confidat & consilium suadentium ne quid temere & audacter faciat sequuturum. *Id. ib. c. 9.*

IV. Ma quatriéme reflexion est, qu'il semble très-faux que ce qu'on nomme bonheur ne depende que de la prudence, & que ce qu'on nomme malheur ne depende que de l'imprudence. J'avoué ingenument que la pretension de l'auteur (*b*) que j'ai cité ci-dessus ne me paroit pas assez bien fondée. Il est faux qu'un joüeur qui gagne joué toûjours mieux que celui qui perd. Il est faux qu'un marchand qui s'enrichit surpasse toûjours dans l'intelligence du negoce, dans l'industrie, & dans la circonspection les marchands qui ne s'enrichissent pas. Personne n'ignore que dans les jeux de hazard il regne je ne sçai quoi qui contribué beaucoup plus ou au gain ou à la perte, que ce qui depend de l'adresse du joüeur. Il y a des jours où un homme gagne beaucoup: ce n'est pas qu'il joué avec plus d'aplication, ou avec des gens moins habiles; c'est qu'il lui entre beau jeu, c'est qu'il rencontre les cartes dont il a besoin, c'est que les dez tournent selon ses desirs. Un autre jour il éprouve tout le contraire. Dans la même seance il éprouve quelquefois le changement de fortune: il est heureux au commencement, & malheureux à la fin: il perd à la derniere heure plus qu'il n'avoit gagné dans les precedentes. Il y a des gens qui sentent bientôt s'ils jouent ou de bonheur ou de malheur, & dès qu'ils ont aperçu que la journée ne leur est pas favorable, ils ont la sagesse de ne point s'opiniatrer au jeu, ils s'en retirent de bonne heure. C'est sans defiance de leur adresse, & de leur capacité; mais ils se defient de ce qui ne depend pas de leurs lumieres. Ce je ne sçai quoi ne regne pas si visiblement dans le negoce: il est neanmoins certain que des personnes de peu d'esprit, & de peu de jugement font quelquefois un gain immense dans des ventes, & dans des achats à quoi un homme plus fin, & plus experimenté n'eût pas voulu s'engager. On peut dire en general que ceux qui aquierent le plus de richesses dans le commerce, ne sont pas plus laborieux, ni plus habiles que plusieurs autres dont le gain est mediocre. Ceux-ci donc ne sont pas favorisez de la fortune comme les autres. Il y a donc un bonheur & un malheur dans la vie humaine independemment de la prudence & de l'imprudence. Je ne croi point que l'auteur dont j'examine le sentiment, ait voulu nier cela quant au jeu & quant au negoce; il n'avoit en vué que la fortune que les gens de qualité peuvent faire au service de leur Prince. S'il ne pretendoit que conseiller à un gentilhomme de choisir toûjours le parti de la prudence, je ne trouverois rien à dire dans son sentiment; mais il va beaucoup plus loin; il veut que ceux qui s'avancent, en soient redevables à la sagesse de leur conduite, & que ceux qui ne font point de fortune doivent imputer cela à leur imprudence. C'est ce que je ne croi point. Je consens qu'il nomme sage conduite tout ce que l'on fait conformement aux circonstances, comme d'être hableur, debauché, badin, folâtre, &c. lors que c'est le plus sûr moien de plaire; ou comme de faire semblant d'être (*c*) fou, lors que sans cela l'on ne pourroit éviter les grans perils. Je consens qu'il nomme imprudence tout ce que l'on fait d'oposé à l'air du bureau, comme d'être fort honnête homme dans une cour depravée, où il n'y a rien à faire que pour des fripons. Je soutiens avec tout cela que l'élevation & que la chute des grans ne sont pas pour l'ordinaire le pur ouvrage de la prudence & de l'imprudence. *Le hazard, le cas fortuit,* la fortune y ont bonne part. Des occurrences que l'on n'a ni preparées ni prevuës ouvrent le chemin, y font marcher à grans pas. Un caprice, une jalousie qu'on n'a pu prevoir vous arrêtent tout d'un coup, & vous jettent même entierement hors des voies.

(*b*) *Mr. de Cailliere dans son livre de la fortune des gens de qualité.*

(*c*) Insipiens esto, quum tempus postulat, aut res: Stultitiam simulare loco, prudentia summa est. *Cato dist. 19. lib. 2.* David, & Brutus & plusieurs autres se sont bien trouvez de cette conduite. Voiez Cornelius à Lapide *in lib. 1. Regum cap. 21.*

V. Pour mieux refuter Mr. de Cailliere, je dois mettre ici ma cinquiéme reflexion. On ne doit pas dire que tous les évenemens étant liez à une cause determinée, la fortune est un être chimerique, & qu'ainsi nous ne sommes ou heureux ou malheureux que parce que nous prevoions, ou que nous ne prevoions pas la suite des causes & des effets naturels. Pour faire sentir la nullité de cette objection, je supose un fait non seulement très-possible, mais aussi dont on pourroit indiquer quelques exemples. Un Prince fait assieger une ville au cœur de l'hiver: si les pluies, si la neige, si les glaces surviennent, il ne la prendra pas; mais si le tems est sec, si le froid est mediocre il la prendra. Il arrive quelques semaines d'un tems doux; point de pluies, point de neiges: le siege s'avance de jour en jour, & la ville capitule avant qu'il géle. Un autre Prince fait assieger une place au cœur de l'eté, si les saisons vont à l'ordinaire il la prendra, mais s'il plut beaucoup pendant plusieurs jours, si les nuits sont froides, si elles morfondent le soldat, & causent plusieurs maladies dans le camp il ne la prendra point. Il arrive un renversement de saisons, l'eté est froid & pluvieux, la tranchée ne s'avance que lentement, l'armée s'affoiblit de jour en jour par les maladies que cette rigueur du tems y produit, on se voit contraint de lever le siege. Pouvez-vous dire que l'heureux succés du premier siege est l'ouvrage de la prudence, & que le mauvais succés du second est l'ouvrage de l'imprudence? Ce seroit dire deux absurditez; car au premier cas on n'a point prevu le beau tems, & au second on n'a pas dû ni pu prevoir le mauvais, & par consequent ce n'a pas été par prudence qu'on a entrepris le premier siege, ni par imprudence qu'on a entrepris le second. C'est donc par bonheur qu'on a reüssi au premier, & par malheur que l'on n'a pas reüssi à l'autre. Je sçai bien que si les hommes avoient assez de lumieres pour prevoir les pluies & le beau tems, ce seroit un acte d'imprudence que d'avoir formé le second siege. Le mauvais succés en ce cas-là seroit une lourde faute, & non pas un coup de malheur; mais les lumieres humaines ne s'étendant pas jusques-là, ce n'est point par imprudence que l'on ignore que l'été sera pluvieux. Notez qu'il y a cent cas fortuits aussi impossibles

un ſujet comme celui-là de mener les gens juſqu'à l'évidence, ou juſques à la demonſtration. On n'y trouve

poſſibles à prevoir que celui-là, & auſſi capables de faire échouer les entrepriſes de guerre les mieux concertées. Or comme il y a des generaux qui ſont traverſez beaucoup plus ſouvent que d'autres par cette eſpece d'occurrences, on peut raiſonnablement aquieſcer à l'opinion populaire, qu'il y a des generaux malheureux & des generaux heureux; mais gardons nous bien de dire que les generaux heureux ſont toûjours ou preſque toûjours auſſi prudens que les generaux malheureux. Croions au contraire que ceux-ci ſurpaſſent les autres quelquefois en prudence, & en valeur (a). Conſultez Forſtnerus dans ſes notes ſur un paſſage où Tacite (b) aſſûre, que les affaires humaines ſont un jouet continuel. Le commentateur vous donnera d'illuſtres exemples, qui prouvent que la politique la mieux concertée eſt confonduë par une force inviſible, que la prudence humaine ne ſçauroit parer. Cela ſe voit principalement dans les (‡) Conclaves. Et quant à ceux qui pretendent que chacun eſt l'artiſan de ſa fortune, vous les trouverez ſolidement, & amplement refutez dans un livre (c) de Don Lancelot.

Prenez bien garde à ce que je m'en vais dire. Les ſouverains jugent ordinairement des choſes par le ſuccés. On aquiert leurs bonnes graces ſi l'on reüſſit dans une entrepriſe militaire; mais ſi l'on n'y reüſſit pas, on perd leur eſtime & leur amitié. Lors même qu'ils ſçavent que la victoire a été un coup de bonheur, & que la defaite n'eſt point venuë de quelque faute du general, ils ſe ſentent plus diſpoſez à élever le vainqueur que le vaincu; car c'eſt un grand titre de recommandation auprès d'eux que d'être heureux, & c'eſt au contraire une qualité rebutante qu'un grand merite accompagné de malheur. Puis donc qu'on perd des batailles, & qu'on en gagne par des accidens imprevus, il eſt clair que l'on tombe dans l'infortune indépendemment de l'imprudence, & qu'on fait fortune indépendemment de la prudence. Une temerité heureuſe, me direz-vous, ne merite pas le nom de temerité; car puis qu'elle a reüſſi, c'eſt un ſigne qu'elle étoit propre à produire cet effet: or en quoi conſiſte la prudence? n'eſt-ce pas à ſe ſervir des moiens qui ſont capables de nous conduire où nous tendons? Ma reponſe eſt, que pour agir prudemment il faut conoître que les moiens qu'on emploie ſont proportionnez à la fin. Un temeraire heureux ne conoiſſoit pas cette proportion; il s'engagea par une fougue impetueuſe; il n'y eut rien dans ſa conduite qui ne ſe trouve dans les temeraires malheureux; il ne faut donc pas attribuer à la prudence le ſuccès de l'entrepriſe, il le faut donner à la fortune. Prenez garde auſſi à une autre choſe. Ce n'eſt pas une imprudence que de ne ſe point precautionner contre des choſes que les lumieres de l'eſprit humain ne peuvent pas decouvrir, & par conſequent ſi l'on ne ſe pouſſe pas à la Cour, ou ſi l'on perd toute la fortune qu'on y avoit faite, ce n'eſt pas toûjours par imprudence. Peut-on decouvrir tous les caprices, tous les degoûts, & toutes les jalouſies qui ſe forment ou dans l'eſprit d'un monarque, ou dans celui de ſes maitreſſes, ou dans celui de ſes favoris? Peut-on demêler toutes les grimaces des faux freres, éventer leurs mediſances, & prevenir des menſonges & de faux raports qui frapent ſans menacer? Voici l'aveu d'un grand Miniſtre dont le genie ne fut pas moindre que l'autorité. (d) *Dans le poſte où vous etes*, diſoit un jour le Cardinal de Richelieu à un (e) Capitaine aux Gardes, *il vous eſt facile de connoitre vos amis, & vos ennemis. Aucun deguiſement ne vous empeche de les diſcerner; mais à l'égard des miens, dans la place que j'occupe, je ne puis penetrer leurs ſentimens, ils me tiennent tous le même langage. Ils me font tous la Cour avec le meme empreſſement, & ceux qui voudroient me detruire, me donnent autant de marques d'amitié, que ceux qui ſont veritablement attachez à mes interets.* Voici ce qu'a dit Regnier dans la ſatire que j'ai citée:

La (f) faveur eſt bizarre à traicter indocile,
Sans arreſt, inconſtante & d'humeur difficile,
Avecq' diſcretion il la faut careſſer,
L'un la perd bien ſouvent pour la trop embraſſer,
Ou pour s'y fier trop, l'autre par inſolence,
Ou pour avoir trop peu ou trop de violence,
Ou pour ſe la promettre ou ſe la deffier,
En fin c'eſt un caprice eſtrange à manier,
Son amour eſt fragile & ſe rompt comme verre,
Et fait aux plus matois donner du nez en terre.

VI. Tenons donc pour une choſe certaine, & c'eſt ma ſixiéme reflexion, que la prudence de l'homme n'eſt point la cauſe totale ni même la cauſe principale de ſa fortune. Il y a des gens heureux qui ſe conduiſent imprudemment: d'autres ſont malheureux quoi qu'ils ſe conduiſent prudemment. La difficulté eſt de ſçavoir ce que c'eſt donc que cette fortune qui favoriſe certaines gens, & qui en perſecute d'autres, ſans ſe regler ſur leur merite, ni ſur les meſures qu'ils prenent. Ce n'eſt point ôter la dificulté que de recourir à Dieu; car en avoüant qu'il eſt la cauſe generale de toutes choſes, on vous demandera s'il menage immediatement, & par des actes particuliers de ſa volonté ces occurrences imprevuës qui font reüſſir les deſſeins d'un homme, & echouër les entrepriſes d'un autre. Si vous repondez par l'affirmative, vous aurez à dos tous les philoſophes, & en particulier les Carteſiens, qui vous ſoutiendront que la conduite que vous attribuez à l'être ſuprême ne convient pas à un Agent infini. Il doit ſe faire, vous diront-ils, un petit nombre de loix generales, & produire par ce moien une varieté infinie d'évenemens, ſans recourir à tout moment à des exceptions, ou à des actes particuliers, qui ne peuvent être que des miracles, mais qu'on ne voudroit plus apeller miracles dès qu'ils ſeroient ſi frequens (g). Vous pourriez leur dire que les occurrences favorables à ceux qui ont du bonheur, & contraires à ceux qui ont du malheur ſont une ſuite naturelle des loix generales, mais on ne le croira pas facilement. Vous ne me perſuaderiez jamais que le hazard produiſit ce que je vais dire. Qu'on range ſur une table cent billets bien cachetez: qu'il y en ait dix de blancs, & dix marquez de la lettre A, & qu'on ait écrit ſur tous les autres quelque ſentence, qu'on faſſe entrer dix hommes, que l'on diſe à l'un, tirez le 1. billet, le 15. le 21. le 37. le 44. le 68. le 80. le 83. le 90. & le 99. que l'on diſe à un autre, tirez le 3. le 6 le 13. le 25. le 50. le 73. le 88. le 89. le 95. le 100. Dites moi de grace, ſi le premier de ces hommes tire les dix billets blancs, & ſi l'autre tire les dix billets marquez A, pourrez-vous bien eſperer de me faire croire que cela s'eſt fait par une ſuite des loix generales de la communication des mouvemens? Ne ſentez-vous pas vous même que de deſſein premedité l'on auroit mis ces 20. billets dans un certain ordre, afin qu'ils tombaſſent les uns entre les mains du premier de ces dix hommes, & les autres entre les mains du ſecond? Je dis auſſi que poſé le cas que certains joueurs aient toûjours (h) ou preſque toûjours les meilleures cartes, & qu'en general certaines perſonnes ſoient preſque toûjours favoriſées des occurrences fortuites, cela demande autre choſe que la ſuite naturelle de la communication des mouvemens, cela doit venir d'une direction & d'une deſtination particuliere; & j'aimerois mieux nier avec quelques hommes doctes cette diſtinction de bonheur & de malheur, que de l'expliquer par les ſeules loix generales de la nature. Mais nous raiſonnons ici ſur l'hypotheſe qu'il y a des gens malheureux, & des gens heureux.

Ne pourroit-on pas recourir aux cauſes occaſionnelles, je veux dire aux deſirs de quelques eſprits créez? Le Platoniſme s'accommoderoit facilement d'une telle explication; elle eſt combatuë par de puiſſans argumens ſelon l'idée que la Theologie nous donne de la nature angelique. Elle nous aprend que les anges ſont les uns parfaitement bons, les autres extremement mechans, les uns & les autres d'une conoiſſance & d'une puiſſance preſque ſans bornes, ſous la direction generale de Dieu. Cette idée ne s'ajuſte pas facilement avec le detail particulier de ce que l'on nomme coups de bonheur & de malheur. Mais en ſe renfermant dans des hypotheſes purement philoſophiques, on repondroit mieux aux objections, ſi l'on ſupoſoit par exemple que les eſprits (i) inviſibles ſont plus diferens les uns des autres, que les hommes ne le ſont entr'eux; qu'il y a une grande ſubordination entre ces eſprits; qu'il y en a qui ſont tantôt bons, tantôt mauvais, tantôt de bonne humeur, tantôt de mauvaiſe humeur, & qu'ils ſont fantaſques, inconſtans, jaloux, envieux, qu'ils ſe traverſent les uns les autres, que leur pouvoir eſt très-borné à certains égards, & que s'ils peuvent faire une choſe très-difficile, il ne s'enſuit pas qu'ils puiſſent faire ce qui eſt beaucoup plus facile. Ne voions-nous pas des paiſanes qui ne ſçavent ni A ni B, & qui conoiſſent mille beaux ſecrets en matiere de remedes? Archimede qui faiſoit des machines ſi admirables, ſçavoit-il coudre? ſçavoit-il filer? Quoi qu'il en ſoit il n'y a point de fortune ſans la direction de quelque cauſe intelligente, & je ne ſçaurois aſſez m'etonner qu'un ſçavant homme ait ôſé dire, (k) que la fortune n'etoit ni Dieu, ni la nature, ni un entendement, ni la raiſon, mais un

(a) *On peut dire de pluſieurs grans Capitaines ce que Florus l. 3. c. 22. a dit de Sertorius*, vir ſummæ quidem ſed calamitoſæ virtutis.

(b) Mihi quanto plura recentium ſeu veterum revolvo, tanto magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis obſervantur. *Tacit. annal. lib. 3. c. 18.*

(‡) *Voiez les Melanges de Vigneul Marville to. 2. pag. 330. 331. edit. de Holl. Voiez ci-deſſus pag. 271. lettre e.*

(c) *Il a pour titre*, chi l'indovina e Cavio, overo la prudenza humana fallaciſſima: *l'auteur refute dans le 3.* diſinganno *du 2. livre la harangue de Galeotto de gli-Oddi.*

(d) *Hiſtoire du Marechal de Fabert pag. 53.*

(e) *A Mr. de Fabert qui fut Marechal de France.*

(f) *Regnier ubi ſupra fol.* 96.

(g) *Il y a d'autres objections tirées de la morale que l'on verra ci-deſſous dans les paroles de Pontanus. Voiez auſſi les reflexions ſur le bonheur & malheur des loteries ch. 8. p. 92. & ſuiv.*

(h) *Notez cette clauſe, car quand même il n'y auroit point de providence, mais ſeulement une effuſion de biens & de maux à l'avanture dans l'univers, il arriveroit que certains hommes ſe rencontreroient aux cas favorables, & d'autres aux cas incommodes. Voiez l'article* Mahomet II. *pag. 1992. col. 2.*

(i) *Je les nomme ainſi par opoſition à l'ame humaine qui eſt un eſprit uni à un corps viſible.*

(k) *Jovianus Pontanus de Fortuna lib. 1. fol. m. 129. & ſeq.*

trouve tout au plus que de grandes probabilitez; & ce n'est pas une petite objection contre le parti

un certain élancement naturel & irraisonable. (a) *Licet disputatum sit, fortunam à natura prorsus esse aliam, non defuere tamen, qui assererent, etsi à natura moribus, institutisque longe plurimum fortuna abhorreat, sitque ipsa inconstans admodum, & lubrica, non continua, non eadem ubique, non eorundem semper effectrix, non simileis sibi retinens progressiones, non discriminata servans tempora, denique improvida sit, repentina, inordinata, temeraria, quæ sive mores, sive impulsus, neque naturæ conveniant, neque rationi, quarum utriusque propria sit constantia, maturitas, ordo, mensura, regula, discriminatio item rerum, temporum effectuum, non inquam defuere, fortunam qui asserant, irrationalem quandam esse naturam, nec aliud illam denique, quam naturæ impetum quendam, hoc est ratione carentem agitationem naturæ quandam, in iis ipsis videlicet, quæ nec rationi subjiciantur naturæ, neque hominum electionibus, ac consiliis. Impetum itaque esse eam censent, quod fit absque ratione, feraturque suopte tantum agitatu, atque impulsu, quodque ubi impetus dominatur, illic rationi nullus omnino relictus sit locus, nulla prorsus authoritas, aut pensitatio earum quæ geruntur rerum.* On voudra sçavoir peut-être par quelles raisons il ôte à Dieu, & à la nature les actes de la fortune; c'est pourquoi comme ses livres sont devenus assez rares, je mettrai ici ce qu'il a dit là-dessus. *Fortunam non esse Deum*, c'est le titre d'un de ses chapitres, & voici le chapitre même: (b) *Quomodo enim Deus erit, si hæc tam sæpe, tam inconsiderate, tam etiam inique, atque ex inopinato extollit ignavos, locupletat immeritos, vexat, atque affligit insontes, bonos in calamitatem adducit, ac servitutem, pravos statuit in solio, liberat à periculis perversos, moderatos, & honestos viros laboribus periculis eruminis, ac miseriis conficit? Tyrannorum hæc sunt non Dei, cujus est summa bonitas, absoluta justitia, rectissimum judicium, æquissima rerum omnium dispensatio.* Le chapitre suivant sous le titre de *Fortunam non esse naturam*, contient ceci entre autres choses: (c) *Naturam quoque non esse eam hæc ipsa liquido satis docent, quod fortuna ipsa quidem inconstans est, inordinata, varia, repentina, incerta. Contra vero quid natura ipsa ordinatius, constantius, certius? cujus is est ordo, ea lex, ac regula, ut non nisi certis, constitutisque è principiis suo tempore, suis progressionibus, mensurisque tum universa proveniant, tum etiam singula quarumcunque ipsa rerum, effectionum, operum author est & causa. Pergit natura ordine suo, graditur suis passibus, dispensat actiones suas cum temporibus, viribus, opibusque suis utitur cum mensura, & penso, non fluitat, non nutat, stabilis est in officio suo, sibique semper constat.* Voiez la marge (†).

VII. Ma derniere reflexion est que les hommes sont excessifs dans leurs murmures contre la fortune; car bien souvent ils lui imputent ce qu'ils devroient imputer à leur imprudence. Homere n'ignoroit pas ce defaut, car il introduit les Dieux faisant des plaintes de cette injustice des hommes. Lisez ces paroles d'Aulugelle: (d) *Propterea negat* (Chrysippus) *oportere ferri audirique homines aut nequam aut ignavos & nocentes & audaces; qui, cum in culpa & in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tamquam in aliquod Fati asylum; &, quæ pessime fecerunt, ea non suæ temeritati sed fato esse attribuenda dicunt. Primus autem Homerus sapientissimus & antiquissimus poetarum dixit in hisce versibus:*

Ὢ πόποι (e), οἷον δή νυ θεοὺς βροτοὶ αἰτιόωνται.
Ἐξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι· οἱ δὲ καὶ αὐτοὶ
Σφῇσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσιν.

Ces trois vers Grecs sont tirez du premier livre de l'Odyssée, & signifient en Latin

Papæ, quomodo jam Deos mortales culpant
Ex nobis enim inquiunt mala esse: at illi ipsi
Ob sua scelera præter fatum dolores patiuntur.

La Fontaine a decrit très-joliment la même injustice; vous trouverez les pensées & quelques autres dans l'ouvrage que je cite (f). Mais ne pourroit-on pas pretendre qu'en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune, qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir? Ne peut-on pas dire que cette puissance qu'on nomme fortune verse le malheur en deux manieres? elle permet quelquefois qu'un homme se serve de tous les moiens que la prudence peut suggerer, & neanmoins elle lui ravit le bon succés qu'il devoit attendre; elle se plait à cela afin de faire paroître sa superiorité, & l'insuffisance de nôtre raison, & de la sagesse humaine. Quelquefois aussi elle precipite les hommes dans la misere, en les empêchant de se servir des moiens qui les en pourroient preserver: elle leur trouble le jugement, elle les pousse à faire des fautes irreparables. C'est ainsi aparemment qu'elle ruina sans ressource les affaires de Pompée. Elle s'étoit declarée pour Jules Cesar, & lui procura le triomphe en lui permettant d'agir selon toutes les lumieres d'un grand capitaine, & en éclipsant dans l'ame du grand Pompée les qualitez éminentes qu'il possedoit. Elles ne parurent point à la journée de Pharsale; Pompée y parut un mal habile homme, un très-pauvre general. Cette éclipse ne fut-elle pas surnaturelle? Ne fut-elle pas l'ouvrage de quelque force majeure, qui avoit dessein d'élever Cesar sur les ruines de son concurrent? Vellejus Paterculus declare que quand les destins ont resolu de ruiner un homme, ils lui ôtent la prudence: (g) *Sed profecto ineluctabilis fatorum vis cujuscunque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit . . . (h) sed prævalebant jam fata consiliis omnemque animi (i) ejus aciem præstrinxerant. Quippe ita se res habet, ut plerumque fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat, efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam merito accidisse videatur, & casus in culpam transeat.* Le sentiment de ce grave historien étoit commun dans le Paganisme; & nous disons tous les jours comme un proverbe, *quos Jupiter vult perdere dementat.* Quelcun aiant à prouver qu'il est possible que deux auteurs debitent la même pensée sans l'emprunter l'un de l'autre (k), cite Philippe de Commines qui *sans jamais avoir oui le nom de Vellejus Paterculus, ne laisse pas de dire avec lui que quand Dieu veut commencer de chatier les Princes, premierement il leur diminue le sens & leur fait fuir les conseils & les compagnies des sages.* Citons ces belles paroles d'Ammien Marcellin: (l) *Ut solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum & obtundi, his illecebris ad meliorum exspectationem erectus, egressusque Antiochiâ numine lævo ductante, prorsus ire tendebat de fumo, ut proverbium loquitur vetus, ad flammam.* Peu après en parlant de Nemesis, il dit qu'elle écarte de leur route, & de leur but les desseins des hommes: (m) *Hæc ut regina causarum & arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans: voluntatumque nostrarum exorsa interdum alio, quam quo contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit.* Elle ne fait pas toujours cela par le moien de l'erreur, elle emploie quelquefois la pure ignorance. J'apelle erreur le faux jugement que nôtre esprit fait des choses en les comparant ensemble, & en choisissant la pire: j'apelle ignorance l'état où l'on est quand les idées necessaires ne s'offrent pas à nôtre imagination. Or soit qu'on prenne mal son parti par la rejection des bons moiens actuellement presens à l'esprit, ou par l'absence des idées qui devroient nous presenter ces moiens, on passe pour imprudent; mais il est sûr qu'au premier cas l'imprudence est plus volontaire qu'au second, & par consequent plus condamnable. Plusieurs philosophes soutiennent que ce qu'on nomme *omission pure* n'est jamais libre. Qui oseroit soutenir que nous sommes maitres de nôtre memoire, & que c'est un defaut moral de ne se pas souvenir de certaines choses, toutes les fois qu'on a besoin d'y songer pour se conduire dans ses deliberations? Ceux qui reconnoissent l'empire de la fortune seroient ce me semble deraisonnables, s'ils suposoient qu'elle ne se mêle pas de nos omissions, ou de nos oublis; car au contraire c'est par là le plus souvent qu'elle nous conduit aux mauvais succés. Elle écarte les idées qui nous viendroient naturellement, & qui nous empêcheroient de faire des fautes. Combien de fois est-il arrivé qu'un homme de jugement s'est fait un grand prejudice par les reponses qu'il a faites à plusieurs questions qu'on lui proposoit. Tous ceux à qui il rend compte de cet interrogatoire, lui disent, pourquoi n'avez-vous pas repondu une telle chose? Il comprend d'abord qu'il le devoit faire, il l'avouë, il admire qu'il ne s'en soit pas avisé; il jureroit qu'en toutes autres rencontres cette idée lui seroit venuë, tant il la trouve naturelle, facile, & conforme au sens commun. Cependant il est convaincu qu'il n'y songea point du tout, & qu'elle ne s'offrit jamais à lui non pas même confusément. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il croie que sa mauvaise fortune presida à cet oubli, & le menagea tout exprès? Nos Theologiens ne nient pas que la providence n'aveugle quelquefois l'homme tant à l'égard des omissions, que par raport au jugement actuel. Plutarque ne leur passeroit point ce dogme; car il recommande bien fortement à ceux qui lisent les poëtes, de rectifier tous les passages où ils trouveront que les Dieux nous trompent, & nous poussent

(a) *Id. ib. fol. 150. verso & fol. 151.*

(b) *Id. ib. fol. 129.*

(c) *Id. ib.*

(†) *Jerôme Garimberto qui vivoit au 16. siecle composa en Italien un traitté* della fortuna, *où il soutient au chap. 10. du 1. livre* che la fortuna è un impeto naturale privo di ragione ne gli huomini; *& au chapitre suivant, que l'homme heureux est celui qui est poussé par un instinct naturel vers un effet qu'il ne prevoit pas, & sans fondement de raison.*

(d) *Aulus Gellius lib. 6. cap. 2. p. m. 171.*

(e) *Homer. Odyss. lib. 1. v. 32.*

(f) *Reflexions sur ce que l'on apelle bonheur & malheur en matiere de loteries chap. 6. pag. 79. & suiv. Voiez aussi Regnier ubi supra fol. 96. verso.*

(g) *Velleius Paterculus lib. 2. c. 57.*

(h) *Id. ib. c. 118.*

(i) *C'est-à-dire de Quintilius Varus.*

(k) *Ogier apologie pour Balzac p. 34.*

(l) *Amm. Marcell. l. 14. c. 11. p. m. 55.*

(m) *Id. ib. pag. 59.*

parti que je defens, que de dire que le Cardinal de Richelieu dont les lumieres étoient prodigieuses, n'admettoit point d'autre cause du malheur que (*L*) l'imprudence.

‡ *Moreri a dit très-improprement*, Des tableaux d'une Medée & d'un Ajax.

TIMOMAQUE, peintre celebre natif de Byzance, vivoit du tems de Jules Cesar. Il fit un ‡ Ajax & une Medée, qui furent achetez 80. talens par cet Empereur, pour être mis au temple de Venus *. La somme est un peu forte, c'est 192. mille livres monnoie de France, selon la suputation du Pere Hardouin. Timomaque n'avoit pas encore mis la derniere main à sa Medée, & c'est ce qui la faisoit encore plus estimer. Pline n'a pas mauvaise grace d'admirer ce caprice (*A* Δ) du goût des hommes. Il y a dans l'Anthologie quelques épigrammes sur cette Medée, qu'Ausone † a traduites en Latin. Ce n'étoit pas l'ouvrage auquel ce peintre eût le plus heureusement reüssi; car outre que l'on n'estimoit pas moins son Iphigenie & son Oreste, l'on jugeoit que sa Gorgone étoit l'ouvrage où son art avoit paru davantage (*A*). J'ai recueilli quelques fautes.

* In Veneris Genetricis æde. *Plin. l. 35. cap. 11.*

† *Epigr. 121. 122.*

☞ TI-

poussent vers le mal. C'est de quoi il nous avertit en particulier à l'egard des (*a*) vers d'Euripide, qu'Amyot traduit de cette façon:

Les Dieux puissans trop plus que nous ne sommes,
Vont abusant nous autres povres hommes
Par plusieurs tours de ruse tromperesse.

(*a*) Πολλαῖσι μορφαῖς οἱ θεοὶ σοφισμάτων σφάλλουσιν ἡμᾶς κρείττονες πεφυκότες. Multis dii formis homines sophismatum quod his potentia præstant in fraudem agunt. *Euripides apud Plutarchum de audiendis poetis p. 20. 21.*

Bien loin d'avouër qu'une puissance divine soit cause que nous choisissions le mauvais parti, lors même que nous conoissons le bon, il veut qu'on attribuë cela à une passion brutale.

Αἰ (*b*) αἰ τόδ' ἤδη θεῖον ἀνθρώποις κακὸν,
Ὅταν τις εἰδῇ τἀγαθὸν, χρῆται δὲ μή.

Θηριῶδες μὲν οὖν, καὶ ἄλογον, καὶ οἰκτρὸν, εἰδότα τὸ βέλτιον, ὑπὸ τοῦ χείρονος ἐξ ἀκρασίας καὶ μαλακίας ἄγεσθαι.

Eheu, malum mortalibus divinitus
Venit, ut bonum videant, non utantur tamen:

(*b*) *Id. ib. p. 33. E.*

Immò verò beluinum, non divinum est hoc malum, & brutum ac miserabile, melius videntem intemperantia & mollitie ad deterius rapi. Mais quelque solides que puissent être à certains égards ces reflexions de Plutarque, il faut toûjours se souvenir que nôtre Theologie, & le langage commun de tous les Chretiens fondé sur plusieurs passages de l'Ecriture, établissent comme un dogme très-certain que l'aveuglement de l'homme, sa temerité, sa folie, sa poltronnerie sont assez souvent l'effet d'une providence particuliere qui le punit, & que sa prudence, ses reponses à propos dans un interrogatoire, sa fermeté, son esprit sont des faveurs inspirées par la providence qui le veut sauver, ou le faire prosperer. Les Paiens savoient ce dogme, car nous voions que Manlius declara aux bourgeois de Rome que si les Dieux empêchoient sa ruine, ce ne seroit pas en descendant sur la terre, mais en inspirant de bonnes resolutions aux Romains, comme ils lui avoient inspiré la valeur, & le courage qui avoient sauvé la republique: (*c*) *Benè facitis quòd abominamini: dii prohibebunt hæc: sed nunquam propter me de cœlo descendent: vobis dent mentem oportet, ut prohibeatis: sicut mihi dederunt armato togatoque, ut vos à barbaris hostibus, à superbis defenderem civibus.*

(*c*) *Titus Livius lib. 6. pag. m. 176.*

Je ne finirai point sans dire, que si d'un côté l'on nomme malheur ce qui quelquefois est une suite de l'imprudence, on donne de l'autre le nom de bonheur à ce qui est quelquefois un effet de la prudence. On a vu tenir à certaines gens une conduite si temeraire, qu'on ne doutoit point qu'elle ne se terminât par quelque rude mortification; ils attaquoient & ils mordoient tout le monde, & si le premier engagement avoit paru digne d'un étourdi, la continuation n'étoit qu'une longue suite de temeritez, & de saillies dereglées & furieuses. Selon toutes les regles ces gens-là devoient succomber honteusement, & neanmoins on les a vus triompher, ou du moins se retirer du combat sans aucune marque de fletrissure. Voilà un grand bonheur, s'écrioit-on. Mais il est certain que la ruse, & la fine politique avoit plus de part à ces bons succès que la fortune. Ces pretendus temeraires avoient pris de longue main leurs precautions avec beaucoup de prudence, ils s'étoient rendus necessaires à des personnes qui étoient capables de les tirer de tout mauvais pas. Ils avoient trouvé le secret de leur être utiles, soit par raport aux plaisirs secrets, soit par raport à l'ambition. Les circonstances du tems leur avoient été favorables; le metier de chef d'espions, ou tel autre emploi occulte étoit d'un usage merveilleux. On étoit donc assûré du succès de ses querelles deraisonnables; on n'agissoit donc pas temerairement.

(*L*) *Le Cardinal de Richelieu . . . . . n'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence.*] Mr. Auberi nous aprend cette particularité. Il dit que le Cardinal de Richelieu & le Comte Duc d'Olivarez, premiers Ministres, l'un de France, l'autre d'Espagne, ont été rivaux & antagonistes, (*d*) que *leur credit a presque eu la même durée*; qu'ils ont été comparez à *deux astres, de la premiere ou du moins de la seconde grandeur, qui attiroient sur eux la veüe, l'estime & l'admiration de toute la Chretienté.* Que le Cardinal *s'éclipsa le premier par une mort naturelle* le 4. de Decembre 1642. & que *l'autre ne joüit pas plus de cinq ou six semaines de cet avantage, ayant été disgracié le 17. Janvier 1643. Le motif, ou le pretexte de sa disgrace, fut le malheur qui accompagnoit toutes ses entreprises. C'étoit en effet l'accuser d'imprudence. Dans le sentiment du Cardinal de Richelieu, l'imprudent & le malheureux* (*e*) *n'est qu'un. Il pratiquoit ainsi volontiers l'une de ses plus constantes maximes, qui étoit, pour nous servir de ses propres termes;* „ *Qu'en matiere d'Estat,* „ *on ne sçauroit jamais se precautionner trop, ni chercher trop de seuretez: Qu'il falloit, s'il se pouvoit,* „ *avoir toujours deux cordes à son arc; Que pour bien* „ *réüssir, il ne falloit pas prendre ses mesures trop justes, mais que pour faire beaucoup, il falloit s'efforcer, & s'apprêter à faire encore plus: Qu'en un mot,* „ *dans toutes les grandes affaires, si on ne prenoit des* „ *mesures trop longues en apparence, elles se trouvoient* „ *toujours trop courtes en effet.* „ Il est mal aisé de croire que ce Cardinal n'ait pas reconu quelquefois dans les entreprises qui ne lui avoient pas reüssi, qu'il avoit pris neanmoins toutes les mesures que sa prudence avoit pu lui suggerer. S'il se croioit donc alors coupable de quelque imprudence, il donnoit plus d'étenduë à l'idée de prudence qu'il ne lui en faut donner; car s'il croioit que ceux qui se fient à un homme qui les trompera, ne sont pas prudens, il suposoit que la prudence renferme la certitude des évenemens qui dependent du franc arbitre. Or c'est une erreur. Il y a des gens que l'on éprouve fideles plusieurs fois de suite, & de telle sorte que sans aucune ombre d'imprudence on leur confie une afaire. Cependant ils s'en aquitent très-mal, & ils commencent alors de trahir, & ils la font échouër. Ce seroit demander d'un premier Ministre plus de conoissances que la nature humaine n'en peut avoir, (*f*) que de pretendre que temerairement & imprudemment il s'est fié à cet homme-là; que ce n'est point par malheur, mais par sa faute que l'entreprise est échouée, puis qu'il auroit dû être instruit du changement interieur de cette personne. Vous voiez donc qu'il peut entrer dans cette question beaucoup d'équivoques, ou de disputes de mots. Le malheur d'une entreprise est toujours accompagné de quelque defaut de conoissance. Si vous donnez à ce defaut-là le nom d'imprudence, & si vous voulez raisonner consequemment à cette definition, vous pourrez soutenir pleinement & sans reserve la these du Cardinal de Richelieu; mais vôtre definition sera fausse, & dans le fond vous serez d'accord avec l'adversaire.

(*d*) *Auberi histoire du Cardinal Mazarin liv. 1. pag. 100.*

(*e*) *Cela est bien éloigné des sentimens du Garimberto qui soutient* ubi supra cap. 18. *qu'il ne faut point apeller heureux celui qui agit selon les voïes de la prudence; &* cap. 19. *qu'on n'est heureux ni par art, ni par prudence, ni par la faveur de Dieu, mais par une impetuosité naturelle excitée dans l'ame; &* cap. 3. & 4. lib. 4. *que la fortune favorise les audacieux, & qu'elle est amie des presomptueux & fort souvent des temeraires. Voiez ci-dessus pag. 893. remarque L.*

(*f*) *Confer quæ supra pag. 2889. n.* V.

(*A* Δ) *Pline n'a pas mauvaise grace d'admirer ce caprice du goût des hommes.*] Si l'on faisoit plus de cas des ébauches d'un grand maître, que des ouvrages qu'un peintre fort mediocre auroit finis, il ne faudroit pas s'en étonner; mais que les ouvrages achevez d'une habile main excitent moins de passion que ses ébauches, c'est ce qui paroît deraisonnable. La pitié entre-t-elle là-dedans? Se fait-on un devoir de cherir les choses à cause de l'infortune qu'elles ont eue de perdre leur auteur avant que d'avoir reçu toute leur forme? Peut-être chercheroit-on des raisons que personne ne pourroit donner. Laissons en donc les recherches: raportons seulement ce que Pline a dit. (*g*) *Illud perquam rarum ac memoria dignum, etiam suprema opera artificum imperfectasque tabulas, sicut Irin Aristidis, Tyndaridas Nicomachi, Medeam Timomachi, & quam diximus Venerem Apellis, in majori admiratione esse quam perfecta.*

(*g*) *Plin. lib. 35. cap. 11.*

(*A*) *Où son art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.*] Lisez ces paroles de Pline au chapitre 11. du 35. livre: *Præcipue ars ei favisse in Gorgone visa est.*

☞ TIPHERNAS (GREGOIRE †) natif ‡ de Tipherne en Italie, merite une bonne place parmi les doctes Humanistes du XV. siecle. Il savoit le Grec, & il traduisit en Latin une partie de Strabon. C'est celle que Guarin de Veronne n'avoit pas traduite. Quelques-uns disent que Politien s'apropria la traduction d'Herodien que Tiphernas avoit faite, mais cela n'est guere croiable β. La maniere dont Tiphernas obtint la (Y) profession de la langue Greque dans l'Université de Paris, est fort singuliere. Vous trouverez ses vers Latins dans γ les delices des poëtes Italiens. Il alloit quelquefois acheter lui-même ses provisions, mais il marchandoit avec un (Z) style si étudié que les païsans ne s'en accommodoient pas.

☞ TYPOT (JAQUES) en Latin *Typotius*. On trouvera dans le Moreri ce que Mr. Teissier δ avoit dejà publié touchant ce Jurisconsulte Flamand. J'y ferai quelque ζ correction, & n'y ajoûterai qu'une chose, c'est que Typot fit des actions si blâmables, & un livre où il difama tant de personnes θ qualifiées en Suede, que peu s'en falut qu'on ne le punît du dernier suplice. Il maltraita en particulier (A) l'illustre Pontus de la Gardie qu'il avoit accompagné * dans l'ambassade de Rome. L'indignation de Jean III. Roi de Suede contre cet auteur paroît clairement dans la reponse (B) qu'il fit à une lettre où on le prioit de faire sortir de prison Jaques Typot. Il ne lui accorda point cette grace; le prisonnier ne fut élargi qu'après la mort de ce Prince, ‡ & aiant encore goûté de la faveur pendant quelque tems il vit changer la

† *Et non pas George comme dit Moreri.*
‡ *Leand. Albertus in descript. Ital. pag. m. 132.*
β *Tiré de Paul Jove elog. c. 117. p. m. 259.*
γ *Au 2. tome pag. 1171.*
δ *Teissier, addit. aux eloges to. 2. pag. 353. édit. 1696.*
ζ *Voiez la remarq. C.*
θ *Voiez la remarq. A.*
* *Voiez la vie de ce Pontus publiée l'an 1690. par Claudius Arrhenius Oernhielm pag. 165.*
‡ *Voiez la remarq. C.*

ast. Charles Etienne avoit cité le 5. livre; Mr. Lloyd a suprimé la citation, au lieu de la rectifier, & n'a rien ajoûté à l'article, sinon qu'Athenée au livre 14. cite un *Timomaque* qui avoit écrit l'histoire de Cypre. Mrs. Moreri & Hofman ne citent personne. On a retranché dans les dernieres éditions de Charles Etienne l'article *Timoniachus*, qui est dans celle de l'an 1620. revuë & corrigée par Frideric Morel. Il est étrange que ce sçavant homme n'ait point vu qu'une *m* changée par un imprimeur en *ni*, avoit produit le pretendu peintre Timoniachus.

(Y) *La profession de la langue Greque dans l'Université de Paris.*] Voici les paroles de Pierre Matthieu: (a) *De l'escole d'Emanuel Chrisolora estoit sorti Gregoire Typhernas qui vint à Paris, & se presentant au Recteur, luy dist* qu'il estoit venu pour enseigner les lettres Grecques, & demandoit qu'on luy donnast la recompense portée par les saincts Decrets. *Le Recteur s'estonna un peu de la hardiesse de cet estranger, & neantmoins loua son desir, & de l'advis de l'Université l'arresta & luy donna l'entretenement qu'il desiroit. Hermonyme de Sparte luy succeda.* Gabriel Naudé raporte la même chose, & s'en sert pour faire voir l'inclination de Louis XI. à proteger les sçavans. *Nous pouvons juger*, dit-il (b), par l'Epistre de Philelphe *raportée dans le precedent chapitre . . . . . comme il avoit toujours favorisé les Grecs de Constantinople, qui s'estoient venus ranger* à Paris *pour vivre & continuer le cours de leurs estudes soubs l'asseurance de sa liberalité. Gregoire Typhernas fut le premier qui en traça le chemin aux (c) autres, lequel estant arrivé à Paris se presenta au Recteur* &c. Naudé cite *Melanchton in oratione de Capnione, tome 3.* Plusieurs écrivains font mention de cette demarche de Tiphernas, & entre autres Sixtinus Amama qui observe, que ce personnage vint à Paris environ l'an 1470. & qu'il indiqua au recteur ce qui avoit été ordonné par le Concile de Vienne; il n'oublia point de dire que l'Université de Paris fut expressement nommée dans les decrets de ce Concile (d).

(Z) *Il marchandoit avec un style si étudié.*] Jovien Pontanus qui avoit été son disciple raconte la chose de cette façon: (e) *Gregorius Typhernas quo præceptore Græcis in literis usus sum adolescens, ad forum accesserat rerum venalium, dumque rusticano cum homine non potest de mercimonio convenire, sermone enim cum illo nimis composito utebatur, ubi ego qui rem perpendissem, conversus ad rusticum* &c.

(A) *Il maltraita . . . . Pontus de la Gardie.*] Il l'accusa d'avoir gagné les bonnes graces du Roi de Suede Eric, en lui livrant la forteresse de Wardberg, qui apartenoit au Dannemarc. Il supose que Pontus étoit au service de sa Majesté Danoise en ce tems-là, c'est-à-dire l'an 1565. Mr. Oernhielm refute cette accusation par le passeport que ce Monarque accorda à la Gardie le 16. de Mars 1571. La Gardie servant la Suede fut pris dans une bataille que les Danois gagnerent sur les Suedois l'an 1569. Il fut detenu en prison jusques à la paix concluë le 13. de Decembre 1570. & ratifiée le 16. de Mars 1571. Le Roi de Dannemarc lui expedia un passeport honorable, ce qu'il n'eût point fait s'il l'eût regardé comme un traitre. (f) *Non aliunde melius diluces Typotiani mendacii vanitas, quâ, ut superius indicavimus, nugatur, apud Ericum Suecorum Regem PONTUM captâsse locum gratiæ, proditâ ei Wardbergensi arce. Si sic se res habuisset, quomodo potuisset Fridericus Rex, sponte nullaque adactus necessitate, verum sibi carissimarum proditorem, cari dilectique sibi Equitis nomine compellare? Quis unquam Regum, arcium, terrarum copiarumque suarum proditorem, dignatus est nomine tam honorifico, ac non potius quovis, pro atrocitate facti, proscidit non injusto convitio? Cur non æquam tanto facinori mercedem retulit? Cur alia omnia de se meritum, mancipio jam sibi etiam traditum, non benignè tantum toto captivitatis tempore habuit Rex, sed etiam redintegratâ cum Suecis pace, honoris gratiæque plenissimis literis securum redire fecit in Sueciam?* L'auteur que je cite raporte les propres termes du passeport traduits de l'original en Latin. Un peu auparavant il avoit dit que Typotius parla très-mal de l'extraction de Pontus de la Gardie, ce qui, continuë-t-il, n'est pas étonnant, car cet écrivain a eu l'audace de mordre jusques aux Rois de Suede. Il observe que cet ouvrage satirique avoit été reimprimé depuis peu par le soin de gens malins. (g) *Quæ paulo liberaliore manu adduci à me oportuit, ut famosum libellum Jacobi Typotii venenati convincerem mendacii, quo ille, suggerente veteri quodam congerrone Ægidio, ut ipse fatetur, homine ignoto ac terræ filio, natalibus, vitæ famæque PONTI adspergere voluit labem, quam fœdissimam conscivit sibi ipsi, typis committens fuco dictionis pictas livorisque plenas calumnias. Sed quid mirum est, allatrâsse eum genus & famam PONTI, qui ne Regibus quidem, aut ulli Suecicæ gentis honesto viro satis fuit æquus? Etenim, in monstroso illo ingenii fœtu, recuso nuper à malevolis, nefandi in bonorum famam sceleris conscius, atque ideò nec loci nec editoris nomen proferre ausus, debacchatur in Ericum ipsum & Johannem Reges, adeò non parcit aliis viris illustribus ex ordine Equestri, quorum gloriosa semper fuit, ac deinceps erit apud posteros memoria. Quin imò, in religionem, & nationem ipsam, cujus, ut Pontificius è Belgio sacrificulus, flagrabat odio, stolidè nonnunquam invehitur.* Pour cette audace satirique, ajoûte-t-il, & pour d'autres crimes on le condamna à la mort, & on l'eût puni de cette peine si le Roi de Dannemarc n'eût intercedé pour lui; mais si cette intercession lui sauva la vie, elle ne le sauva pas de la honte du bannissement. (h) *Ob quæ, aliaque (1) facinora, damnatus hic fuit capitis, luissetque factis dignum supplicium, nisi intercessio Regis Daniæ intervenisset, quæ quidem à meritâ morte illum liberavit, sed non ab ignominiosâ ex hoc Regno relegatione.*

(B) *La reponse qu'il fit à une lettre où on le prioit.*] Frideric II. Roi de Dannemarc lui avoit écrit cette lettre: voici un morceau de la reponse du Roi de Suede: (i) *Quo minus (k) petitioni Majestatis Vestræ in hac causa satisfacere possimus, facit magnitudo scelerum, quibus caput suum obstrinxerat idem Typotius, quæ si æquè Majestati Vestræ ac nobis nota fuissent, scimus, non tantum tributuram fuisse Majestatem Vestram ejus desideriis ac precibus, ut pro ipso intercedere sustinuerit. Etenim is homo est, qui virus mendacis linguæ, sine ullo discrimine, in summos imosque passim effundit. Inde est, quod non tetro tantum carceri mancipandum, sed ultimo etiam supplicio afficiendum eum censuimus, in quem si quid mitius in posterum decreverimus, id clementiæ nostræ, Majestatisque Vestræ intercessioni, non innocentiæ suæ debebit. Confidimus certò, Majestatem Vestram hanc excusationem nostram, ut justam & idoneam adprobaturam.* Cette lettre du Roi de Suede est datée du 17. de Fevrier 1583. Notez que le Roi de Dannemarc interceda pour Jaques Typot à la priere d'un homme qu'il aimoit beaucoup, & qui lui servoit de medecin, & qui étoit frere du prisonnier (l).

(a) *Pierre Matthieu, histoire de Louis XI. livre 11. p. m. 734. 735.*

(b) *Naudé additions à l'histoire de Louis XI. pag. 185.*

(c) *De ces termes de Naudé l'on peut conclure qu'il a cru que Tiphernas étoit Grec.*

(d) *Voiez Sixtinus Amama* in parænesi de excitandis SS. linguarum studiis, *à la page 197. de son* Antibarbarus biblicus edit. 1628.

(e) *Jovian. Pontanus de Sermone lib. 5. c. 1. p. m. 1704. 1705.*

(f) *Claudius Arrhenius Oernhielm in vita Ponti de la Gardie pag. 19. 20.*

(g) *Id. ib. p. 11. 12.*

(h) *Id. ib.*

(1) Messenius Scondiæ Illustratæ l. VII. ad Anno 1581. A Ponto Typotius plurimarum convictus imposturarum & calumniarum, carceri perpetuo adjudicatur mancipaturque, inquit. unde mirum non est, quod in illum in primis debacchetur.

(i) *Id. ib. p. 12. 13.*

(k) *C'est-à-dire que Typot fut delivré de prison.*

(l) Vix evitato, Friderici II. Danorum Regis (cui Frater ejus Matthias gratissimus erat atque à cura valetudinis) intercessione. *Jo. Mollerus hypomn. ad Schefferi Sueciam litteratam pag. 443.*

la face des choses, & se retira à la cour de sa Majesté Imperiale. Il mourut non pas l'an 1604. comme le dit Mr. de Thou, mais (C) quelque tems auparavant. Il y a quelque autre chose à rectifier dans son article.

TYRANNION, grammairien celebre au tems de Pompée, étoit d'Amise dans le Roiaume de Pont. Il s'apelloit au commencement Theophraste; mais à cause qu'il tourmentoit (*A*) ses condisciples, leur commun maître Hestiæus le nomma Tyrannion. Il fut disciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Lucullе, lors que ce General des

(C) *Il mourut . . .* avant *l'an 1604. Il y a quelque autre chose à rectifier dans son article.*] La faute que Mr. de Thou (*a*) a faite en mettant sa mort à l'an 1604. a été remarquée par Mr. Mollerus dans ses (*b*) additions au *Suecia Litterata* de Jean Scheffer. Il y a un livre (*c*) imprimé l'an 1602. où l'on trouve l'éloge funebre que Jean Jessenius à Jessen medecin de l'Empereur consacra à Jaques Typot. Si Mr. Teissier y avoit pris garde il eût corrigé l'erreur de Mr. de Thou. Quelques auteurs (*d*) disent que Typot mourut l'an 1600. On trouve dans la preface du second tome *symbolorum Pontificum, Regum & Principum Octavii de Strada*, datée du 15. de Mars 1602. qu'il étoit mort après avoir achevé l'explication des symboles de ce 2. tome. Ces paroles (*e*) *Jacobus Typotius . . . in aula Suecica diu fuit, Carolo Sudermaniæ duci ac tandem Regi cum Sigismundo Poloniæ Rege nepote tunc dissidenti percarus*, se trouvent ainsi traduites dans Mr. Teissier: (*f*) „ Jaques Typot . . . . demeura „ long-tems à la Cour de Suede, où il fut aimé par „ le Duc de Sudermanie & par le Roi, qui avoit alors „ quelque different avec Sigismond Roi de Pologne „ son neveu.„ Cette traduction a quelques defauts; il ne faloit pas suprimer le nom de baptême du Duc de Sudermanie, ni amener un Roi de Suede distinct de ce Duc, car il est visible que Mr. de Thou a dit que Charles fut Duc de Sudermanie, & enfin Roi de Suede. Il a raison en cela, mais il a eu tort de debiter, que la faveur de Typot fut longue auprès de ce Charles. Il eût falu dire que la faveur de Typot auprès du Roi Jean III. frere de ce Duc de Sudermanie dura assez long tems, & qu'il en dechut d'une maniere bien triste, aiant été emprisonné, & condamné à la mort, & n'aiant obtenu grace de la vie, qu'à l'intercession de sa Majesté Danoise. On auroit pu ajoûter, si je ne me trompe, qu'après la mort de Jean III. il regagna la faveur, & qu'il en jouït sous le regne de Sigismond fils de ce Jean, mais qu'il n'y eut plus rien à faire pour lui dans la Suede lors que le Duc de Sudermanie en eut été créé Roi à l'exclusion de Sigismond son neveu Roi de Pologne; qu'il se maintint pendant les contestations qui s'éleverent entre l'oncle & le neveu, & qu'enfin il se retira dès que le parti de Sigismond eut été ruiné. Voilà, ce me semble, quelles furent les vicissitudes de la destinée de Typot. Je fais fond sur ce qu'on raconte dans la bibliotheque du Païs-bas, qu'après la mort de Jean III. il fut mis en liberté par Sigismond, & qu'il fit devant les états du Roiaume la harangue inaugurale du couronnement. (*g*) *Mortuo deinde Suecorum Rege Joanne, ejus filius atque in Regno successor Sigismundus III. annitente etiam Daniæ Rege Christierno IV.* Typotium *pristinæ mox restituit libertati: eique tum imposita est provincia in ipsis Regni Comitiis Stockolmiæ Orationem illam, quam Inauguralem vocat, habendi, quâ Suecorum erga Regem suum fidei atque benevolentiæ causas disertè exposuit. Rege autem in Regnum Poloniæ, quod ei per electionem accesserat, profecto,* Typotius *à Romanorum Imp. Rodolpho II. inter Aulæ suæ familiares adlectus, ac Cæsarei Historiographi titulo ornatus, Pragæ diem clausit extremum circa annum salutis millesimum sexcentesimum.* On voit dans la même bibliotheque, que ses *orationes genethliacæ ad Annam Sueciæ & Poloniæ Reginam*, furent imprimées à Stokholm l'an 1594. La harangue inaugurale dont j'ai fait mention fut imprimée aussi (*h*) dans la même ville la même année, & il assûre (*i*) qu'il publia l'oraison funebre du Roi Jean III. qui mourut au mois de Novembre 1592. Elle fut (*k*) imprimée à Stokholm l'an 1594. C'est un signe qu'il se trouva en Suede dans une assez bonne posture après la mort de ce Monarque. Il y a une chose qui fait de la peine dans tout ceci, c'est que de fort bons auteurs (*l*) assûrent, que l'intercession de sa Majesté Danoise le preserva bien du suplice, mais non pas de l'infamie d'être chassé du Roiaume. Frideric II. Roi de Dannemarc interceda pour Typot, ou l'an 1582. ou vers le commencement de l'an 1583. Si en sa consideration on commua la peine de mort en celle de bannissement, il semble qu'il faudroit dire que le prisonnier fut bani l'an 1583. Cependant nous avons vu (*m*) que Sigismond successeur d'un Prince (*n*) qui mourut l'an 1592. mit en liberté Typot, & que Christierne IV. Roi de Dannemarc l'en pria. On ne sçauroit accorder ensemble ces deux relations, & peut-être faudroit-il dire qu'après la mort du Roi Jean on cassa l'arrêt d'exil, & l'on rapela Typot par ordre du Roi Sigismond.

(*a*) *Thuan. hist. lib.* 131. *pag. m.* 1041.

(*b*) *Pag.* 443.

(*c*) *C'est le* 2. *tome* Symbolorum Octavii Stradæ. *Voiez Mr. Mollerus* hypomn. ad Sueciam litteratam pag. 444.

(*d*) *Witte in diario biogr. Mollerus ubi supra. Valere André* ubi infra *dit qu'il mourut environ l'an* 1600.

(*e*) *Thuan. ubi supra.*

(*f*) *Teissier, élog. tirez de Mr. de Thou to.* 2. *pag.* 353.

(*g*) *Valer. Andreas bibl. Belg. pag.* 432.

(*h*) *Scheffer. in Suecia litterata pag. m.* 274.

(*i*) *Typot. lib.* 2. *de salute reipubl. pag.* 122. *apud Scheff. ib.*

(*k*) *Moller. ubi supra pag.* 444.

(*l*) *Mollerus ibid. pag.* 443. *Voiez aussi la remarque A, à la fin.*

(*m*) *Ci-dessus lettre g.*

(*n*) *Jean III. Roi de Suede.*

Pendant que l'on imprimoit ceci, j'ai trouvé dequoi fixer mes conjectures dans un (*o*) ouvrage Allemand, dont on m'a traduit quelques pages qui concernent Jaques Typot. J'y ai trouvé un passage qui me fait croire que Mr. Ornhielm s'est trompé, quand il a dit que l'intercession de Frideric II. Roi de Dannemarc, n'empêcha pas que cet homme ne fût bani de Suede avec infamie. Ce passage est contenu dans une lettre écrite à Typot par Zacharie Palthenius, & imprimée avec un traité de Typot à Francfort l'an 1595. Palthenius assûre 1. que Jean III. Roi de Suede empêcha que Jaques Typot ne fût oprimé entierement par ses ennemis: 2. que Sigismond III. Roi de Pologne & de Suede redonna la liberté à ce prisonnier: (*p*) *Quæ tibi ergastulum, aut, ut tu loqui soles, Dei gratia peperit, de fortuna & legibus, cum fortuna, quam liberatio, uti videre est, concepit, ego fasciis involvi, prodibuntque brevi in lucem. Felix infelicitas tua, quæ tibi vera laudis, imo solidæ felicitatis principium exstitit. Abfuisti a familiarium commercio, doleo, dolet mecum litteratorum chorus, quanquam mœroris tui vehementioris nullum signum in libris tuis reppererim, & tu Joannis III. Regis Sueciæ humanitatem ac clementiam prædicare soleas, ut per quem steteris, ne adversariorum malignitate caderes. Sed cum abesses a tuis, versatus es cum, quæ maxime tua sunt, Musis. Restitutus in libertatem a Sigismundo III. Poloniæ & Sueciæ Rege, huic enim secundum Dei, cui etiam ille cedit, misericordiam, consuetudinem nostram refers acceptam, profers in lucem luce dignissimos diversi argumenti plurimos Codices.* Mr. Tentzelius raconte que Jaques Typot dedia au Roi de Suede Sigismond III. son traité *de fortuna* imprimé à Francfort l'an 1595. & au Roi de Dannemarc Christierne son traité *de fato* imprimé au même lieu en la même année, & qu'il dit au commencement de son traité *de fortuna*, qu'il avoit reçu du Roi Sigismond beaucoup de faveurs, & qu'il avoit attendu à Calmar le retour de ce Monarque, & que ses envieux l'empêcherent d'aller au devant de sa Majesté jusques à Dantzic. Vous remarquerez que la preface de ce livre fut faite à Wirtsbourg au mois de Decembre 1595. Il est bien surprenant que Mr. Ornhielm historiographe de Suede, ait ignoré que cet homme sortit glorieusement de prison, & non pas par une sentence infamante de bannissement.

(*o*) *Les entretiens de Mr. Tentzelius mois de Sept.* 1690.

(*p*) *Zachar. Palthenius epist. ad Typotium apud Tentzelium* Monatliche unterredungen *Sept.* 1690. *pag.* 861.

Voici quelques fautes de Mr. Moreri. I. Il dit que Sigismond successeur de Jean mit en liberté Typot, *& l'emploia en plusieurs afaires de la derniere importance.* Mr. Teissier (*q*) s'est servi des mêmes paroles, sous la citation unique de Valere André auteur qui ne parle d'aucune afaire de cette nature, & qui ne dit autre chose sinon que Typot aiant été élargi, fut chargé de prononcer la harangue inaugurale devant les etats. II. *Enfin*, ajoûte Mr. Moreri fidelle copiste de Mr. Teissier, *Sigismond aiant été élu Roi de Pologne, Typot se retira à la cour de l'Empereur Rodolfe II.* Cela signifie que Sigismond fut élu Roi de Pologne, quelques années après qu'il eut succedé à Jean III. Roi de Suede. Rien de plus faux. Jean III. mourut au mois de Novembre 1592. Sigismond son fils ne fut couronné Roi de Suede qu'en 1594. & il avoit été élu Roi de Pologne l'an 1587. La III faute de Mr. Moreri, est d'avoir mis la mort de Typot à l'an 1604.

(*q*) *Teissier ubi supra pag.* 354.

(*A*) *Qu'il tourmentoit ses condisciples.*] Dans la traduction de Suidas on voit ces paroles Greques, *Τυραννίων ὠνομάσθη, ὡς κατέθλιχεν τοὺς ὁμοσχόλους*, renduës par celles-ci, *Tyrannio dictus est quod condiscipulos excogitaret*, l. *ὡς κατέθλιχεν.* Il n'est pas besoin d'avertir qu'*excogitaret* a été mis par les imprimeurs à la place d'*exagitaret*, mais il est bon de dire que Mr. Moreri ne songeoit point assez au titre de son ouvrage; il donnoit ses conjectures pour les traductions des auteurs

des troupes Romaines eut mis en fuite Mithridate, & se fut emparé de ses Etats. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas desavantageuse, puis qu'elle lui procura l'occasion de se rendre illustre à Rome, & d'y amasser du bien. Il l'emploia, entre autres usages, à dresser une bibliotheque de plus de * trente mille volumes. Il mourut fort vieux, miné & consumé par la goûte †. Le tems de sa mort (B) n'est pas bien marqué dans Suidas. Je ne dois pas oublier que Murena demanda Tyrannion à Luculle, pour se faire un sujet de vanité d'avoir affranchi un celebre grammairien. Les reflexions de Plutarque (C) là-dessus ne sont pas mauvaises. Le soin que prenoit Tyrannion d'amasser des livres, a contribué très-utilement à la conservation des ouvrages d'Aristote. La destinée de ces (D) ouvrages a été assez singuliere. Elle merite

(a) *Discussion. Peripateticar. to. 1. l. 4. pag. 36.*

(b) *Cicero, epist. 4. lib. 2. ad Q. Fratrem. Elle fut écrite l'année que Tullia fut mariée avec Crassipes: c'étoit la 697. de Rome. Voiez Fabricius dans la vie de Ciceron.*

(c) *Voiez la remarque G.*

(d) *Epist. 2. lib. 12. ad Atticum.*

(e) *Epist. 6. ejusd. libri.*

(f) *Plut. in Lucullo pag. 504.*

(g) *C'étoit sa patrie, & une ville de la Troade.*

(h) *Παρέδωκεν ἰδιώταις ἀνθρώποις οἳ κατάκλειστα εἶχον τὰ βιβλία οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα.* Reliquit ineruditis hominibus, qui incuriè positos sub clavibus reposuerunt. *Strabo lib. 13. pag. 413.* Saumaise *in Tertull. de Pallio, p. m. 177.* prouve par ce passage que *κατάκλειστα* signifie une chose precieuse que l'on conserve soigneusement. Strabon n'insinuë rien moins que cela. D'ailleurs Saumaise parle des heritiers d'Apellicon, & il devoit parler de ceux de Neleus.

* *Charles Etienne, Lloyd, Hofman, Moreri, disent seulement 3. mille.*

† *Ex Suida in Τυραννίων.*

(i) *In Sylla, pag. 468.*

(k) *Joignez à ceci le passage de Porphyre in vita Plotini, que j'ai cité dans l'article d'Andronicus, pag. 251. lettre m.*

(l) *C'étoient ceux qu'on apelloit ἐξωτερικοί: les autres d'une plus profonde doctrine étoient nommez ἀκροαματικοί.*

(m) *Strabo ubi supra.*

(n) *Lib. 1. pag. 3.* Si la discorde entre Athenée & Strabon a été bien expliquée par Patricius.

(o) *Discuss. Peripatetic. to. 1. pag. 29.*

(p) *De Philosophorum sectis, cap. 17. pag. 86.*

(q) *Ammonius prolegomen. in Categorias.*

(r) *Οἱ θέντες χρημάτων αὐτῶν βουλόμενοι, ἐπιγράφοντες συγγράμματα τῷ τοῦ φιλοσόφου ὀνόματι προσῆγον.* Quare quidam ditari inde volentes inscripserunt libros nomine Philosophi eique detulerunt. *Ammonius ibid.*

auteurs qu'il citoit au bas des articles. S'il eût fait un Roman, & non pas un Dictionaire historique, on lui pardonneroit cette liberté. Personne ne lui avoit apris que Theophraste *étant devenu superbe à cause de sa science, & meprisant ses égaux, on le nomma Tyrannion.*

(B) *Le tems de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas.*] Comment est-ce que Tyrannion seroit mort la 3. année de la 120. Olympiade, ainsi qu'on le lit dans Suidas, puis qu'il ne fut amené à Rome qu'après que Luculle eut mis en fuite Mithridate, pendant l'Olympiade 177? Patricius (a) conjecture qu'au lieu de *ὀλυμπιάδι ρκ'*, Suidas avoit dit *ὀλυμπιάδι ρπ'*. Selon cela il faudroit dire que Tyrannion mourut l'an 3. de la 180. Olympiade. Il y a quelque vraisemblance dans la correction de Patricius: il est neanmoins certain que Tyrannion enseignoit (b) dans la maison de Ciceron, pendant l'année derniere de la 180. Olympiade; & comme il prenoit soin de mettre (c) en ordre la bibliotheque de Ciceron, il ne faloit pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, selon Suidas. Ce que je vai dire est incomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lors que Cesar étoit en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'est-à-dire l'an de Rome 707. le 2. de la 184. Olympiade, Ciceron & Atticus se promirent de convenir d'un jour, pour assister à la lecture que (d) Tyrannion leur feroit d'un livre de sa façon. Atticus l'aiant entendu lire sans son ami, en reçut (e) quelques reproches.

(C) *Les reflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises.*] Murena, dit-il, ne repondit point à la generosité de Lucullus: en faisant semblant d'affranchir Tyrannion, il lui ôtoit la liberté. Pour en user honnêtement, il faloit le laisser ce qu'il étoit. Voici les paroles de Plutarque dans la description du saccagement d'Amise, qui n'aiant pu être prevenu par tous les soins de Luculle, fut reparé tout autant que la chose fut possible à ce General. *Τότε καὶ Τυραννίων ὁ γραμματικὸς ἑάλω. Μυρήνας δ' αὐτὸν ἐξῃτήσατο, καὶ λαβὼν ἀπηλευθέρωσεν, ἀνελευθέρως τῇ δωρεᾷ χρησάμενος. οὐ γὰρ ἠξίου Λούκουλλος ἄνδρα διὰ παιδείαν ἐσπουδασμένον δοῦλον γενέσθαι πρότερον, εἶτα ἀπελεύθερον. ἀφαίρεσις γὰρ ἦν τῆς ὑπαρχούσης ἡ τῆς δοκούσης ἐλευθερίας δόσις. ἀλλὰ Μυρήνας μὲν οὐκ ἐνταῦθα μόνον ὤφθη πολὺ τῆς τοῦ στρατηγοῦ καλοκαγαθίας ἀποδέων* (f). *Eadem tempestate captus est Tyrannio grammaticus. Hunc Murena petivit à Lucullo, quem ut accepit, manumisit eum. Verum usus est eo munere illiberaliter, nolebat enim insignem virum eruditione Lucullus prius servum fieri, inde libertinum. Quippe ereptio præsentis erat illa simulata libertatis donatio. Cæterum non hic tantum ostendit se imperatore suo Murena honestate imparem.*

(D) *La destinée des ouvrages* d'Aristote *a été assez singuliere.*] Ce grand Philosophe les laissa avec son Ecole, & avec les autres livres à son disciple Theophraste. Celui-ci laissa sa bibliotheque à Neleus, qui avoit été son disciple & celui d'Aristote. Neleus fit porter à (g) Scepsis sa bibliotheque, & la laissa à ses heritiers. (h) Ceux-ci gens idiots & sans lettres n'eurent autre soin de cette bibliotheque, que de la tenir bien fermée, & lors qu'ils aprirent l'empressement avec lequel les Rois de Pergame dont ils étoient sujets cherchoient des livres, ils enfouirent sous terre ceux de Neleus. Au bout d'un assez long tems leur posterité les tira de ce cachot, fort gâtez par l'humidité & par la vermine, & vendit bien cherement ceux d'Aristote & ceux de Theophraste à un certain Apellicon, qui les fit copier: mais les copistes remplirent mal les endroits que les vers avoient rongez & que l'humidité avoit effacez, de sorte que ces livres ne parurent qu'avec une infinité de fautes. Après la mort d'Apellicon, sa bibliotheque fut transportée d'Athenes à Rome par Sylla. Le bibliothecaire de Sylla permit au grammairien Tyrannion, grand amateur d'Aristote, de prendre les écrits de ce Philosophe. Les libraires en firent tirer des copies, mais ils se servirent de gens ignorans, & ils ne collationerent pas les copies avec l'exemplaire dont on s'étoit servi: de sorte que le mal devint à Rome plus grand qu'il n'étoit à Athenes. Voila jusqu'où Strabon a conduit la chose, prenons la suite dans Plutarque & ailleurs.

Plutarque (i) dit que Sylla s'étant rendu maître d'Athenes, s'apropria la bibliotheque d'Apellicon où étoient la plupart des ouvrages d'Aristote & de Theophraste, peu conus encore au public. Il ajoûte qu'on disoit qu'après qu'elle eut été transportée à Rome, le grammairien Tyrannion en detourna plusieurs livres, & qu'Andronicus de Rhodes (k) aiant eu de lui les exemplaires, les publia, & dressa les Tables ou les Indices que l'on eût depuis. Plutarque & Strabon s'accordent à dire, que pendant un assez long tems les Peripateticiens ne conurent gueres ni les écrits d'Aristote, ni les écrits de Theophraste, & que l'ignorance des heritiers de Neleus en fut cause. Strabon dit nettement que les Peripateticiens modernes avoient surpassé les anciens; parce que ceux-ci n'aiant que très-peu d'ouvrages d'Aristote, & ce peu ne comprenant gueres que les livres de (l) moindre importance, n'avoient pas été en état de philosopher avec une exactitude methodique & profonde. Mais depuis qu'on eut deterré les ouvrages d'Aristote, il fut plus facile à ses sectateurs de philosopher selon le plan de leur maître: encore faloit-il qu'ils donnassent beaucoup au hazard des conjectures, parce qu'il y avoit une infinité de fautes dans ses écrits. C'est la remarque de Strabon (m).

Athenée (n) dit une chose qu'il est necessaire de raporter. Il dit que Neleus possesseur de la bibliotheque d'Aristote la vendit toute à Ptolomée Philadelphe, qui la fit transporter à Alexandrie, avec les livres qu'il avoit achetez à Rhodes & à Athenes. Il remarque au même endroit que Larentius bourgeois de Rome sous Marc Aurele, avoit assemblé plus de livres que Polycrate Tyran de Samos, que Pisistrate Tyran d'Athenes, qu'Euclide, que Nicocrate, que les Rois de Pergame, que le Poëte Euripide, & que le Philosophe Aristote. Voila deux choses en quoi Athenée est contraire à Strabon. Ce dernier assûre qu'Aristote est le premier qui ait fait une bibliotheque, & qu'il enseigna aux Rois d'Egypte l'art d'en dresser une. Athenée nomme bien des gens qui ont amassé beaucoup de livres avant Aristote. Il dit d'ailleurs que Neleus vendit tous les livres de ce Philosophe à Ptolomée Philadelphe; mais Strabon assûre que Neleus les laissa à ses heritiers, qui les cacherent. Le docte François Patricius (o) pretend lever cette derniere difficulté, en suposant que Neleus avoit doublés les livres de la bibliotheque d'Aristote, & qu'il vendit l'un des exemplaires au Roi d'Egypte, & garda l'autre pour lui. Je conviens qu'il n'étoit pas trop aisé à un homme tel que Neleus de faire copier tant de livres, mais neanmoins je n'y trouve aucune impossibilité, vu les depenses de Ptolomée pour sa bibliotheque. Que ne fait-on pas pour avoir quelque chose à vendre à un Prince qui la paie bien? D'autre côté un disciple d'Aristote devoit tâcher de garder sa bibliotheque, & il n'y avoit point d'autre voie de contenter ces deux passions, que celle de faire copier. (p) Vossius s'imagine que Nelée vendit toute sa bibliotheque, à la reserve des ouvrages d'Aristote; mais outre que cette exception n'a nul fondement sur le texte d'Athenée, quelle aparence que le Roi d'Egypte en achetant la bibliotheque qui avoit apartenu à Aristote, eût souffert qu'on en eût ôté les écrits de ce grand genie? C'étoit principalement de pareils ouvrages qu'il cherchoit. Je remarque qu'Ammonius (q) dit bien que Ptolomée fit acheter soigneusement les ouvrages d'Aristote, & qu'il recompensa ceux qui lui en aporterent, mais il ne parle point de Neleus. La liberalité de ce Roi d'Egypte (r) fut cause qu'on suposa des livres à Aristote. On lui donnoit ceux d'autrui, afin de les vendre plus cherement. Ce que Patricius remarque sur l'autre partie de la discorde de Strabon & d'Athe-

rite d'être raportée, & sur tout puis qu'il s'agit d'un philosophe si renommé. Ils étoient dans la

(a) *Patricius ibid. pag. 35.*

d'Athenée, me paroit mauvais. (a) Il pretend que Strabon attribuë à Neleus d'avoir eté le premier qui ait dressé une bibliotheque, & d'avoir enseigné cet art aux Rois d'Egypte. Mais il est très evident que Strabon a dit cela d'Aristote, & non pas de Neleus. Si l'on m'objecte qu'Aristote mourut un an aprés Alexandre, & qu'alors Ptolomée Philadelphe, le premier fondateur de la bibliotheque d'Alexandrie, n'etoit pas encore Roi, ni même fils de Roi: je repons qu'Aristote a pu enseigner la methode de dresser des bibliotheques à des gens qui ont vêcu long tems aprés lui; car il n'a été necessaire pour cela, sinon que l'on ait apris de quelle maniere il avoit rangé ses livres. Voilà donc ruinée l'objection de Patricius: voilà sans doute le vrai sens de ces paroles de Strabon, *διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν, Ægypti reges bibliothecæ ordinem docuit.* Je sçai bien que Strabon s'est trompé assez lourdement en cet endroit, puis qu'il a dit (b) qu'il ne conoissoit personne qui eût amassé des livres avant Aristote; il ne se souvenoit point de Polycrate, ni de Pisistrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui selon la remarque d'Athenée, ont ramassé beaucoup de livres. C'est un grand defaut de memoire, je l'avouë; mais il me semble qu'il étoit plus aisé à Strabon de tomber dans ce defaut, que de penser qu'Aristote étoit en vie lors que Ptolomée Philadelphe dressoit sa bibliotheque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, vu qu'il lui fait dire que Neleus est le premier qui a ramassé des livres. Ce seroit avoir ignoré la passion (c) avec laquelle Aristote en achetoit.

(b) *Ἀριστοτέλης . . . πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία.* Aristoteles . . . primus omnium quos scimus, libros congregavit. *Strabo ubi supra.*

(c) *A. Gellius lib. 3. cap. 17.*

Le Pere Rapin a narré fort agreablement les avantures des ouvrages d'Aristote; je m'en vai raporter quelques fragmens de sa narration, parce qu'ils meritent qu'on y reflechisse. (d) „On pretend qu'Aristote ne pût se resoudre à publier ses écrits, par un pur „respect qu'il eut pour Platon: parce qu'il combatoit „ses sentimens en bien des choses. Mais il y eut en „cette conduite plus de politique que de vertu; il „voulut se menager, parce que les esprits estoient „alors trop prevenus en faveur de la doctrine de Platon. Ainsi pour mettre à couvert ses écrits, il les „confia à Theophraste, avec defense fort expresse de „les rendre publics: ce qui fut exactement observé. „De façon que Theophraste qui en fut le depositaire, „Straton, Lycon, Demetrius le Phalerien, & Heraclides qui se succederent les uns aux autres dans le „Lycée, n'enseignerent la doctrine d'Aristote que par „pure tradition. Cette tradition n'étant soutenuë „d'aucun écrit devint froide dans la suite, & n'eut „rien de cette chaleur qui parut dans les autres sectes. „. . . . Theophraste, pour obeïr exactement aux ordres de son maître, confia en mourant au plus cher „de ses amis & de ses disciples les écrits d'Aristote, „aux mêmes conditions qu'ils lui avoient été confiez. „Cet ami s'apelloit Nelée. . . . . Il mourut peu de „tems après; ce ne fut pas sans faire comprendre à „ses heritiers le prix du depôt qu'il leur laissoit. Ils „le comprirent aussi si bien, qu'ayant apris que le „Roi de Pergame . . . . faisoit de grandes recherches de livres & d'écrits pour faire une bibliotheque, ils enterrerent dans un caveau bâti exprés les „écrits d'Aristote, afin de s'en assûrer davantage. Ce „tresor si precieux fut caché l'espace d'environ 160. „années dans ce lieu secret, d'où enfin il fut tiré à „demi rongé de vers, & presque tout gâté par l'humidité du lieu où l'on l'avoit mis. Mais on ne le „tira que pour être vendu fort cherement à un riche „bourgeois d'Athenes nommé Apellicon. . . . . Les „Professeurs qui enseignoient alors dans le Lycée „l'ayant apris, furent faire leur cour à ce bourgeois „qui leur prêta pour quelque tems ces écrits. Mais „il les retira pour les remettre en sa bibliotheque, „qu'il rendit celebre par un depôt de cette importance. Quelques années aprés Sylla . . . . les fit enlever pour les porter à Rome . . . . il mourut „bien-tôt aprés, & ces écrits tomberent entre les „mains d'un Grammairien nommé Tyrannion, qui „en avoit eu conoissance par la liaison qu'il eut avec „le Bibliothecaire de Sylla. Quoi que ce Grammairien fût fort habile, & qu'il eût dressé une bibliotheque de plus de trente mille volumes, depuis que „Lucullus . . . . l'eut amené à Rome, toutefois il „ne conut pas le prix des Ouvrages d'Aristote. Mais „aprés sa mort, Andronicus le Rhodien étant venu „à Rome, & conoissant fort bien le merite d'Aristote, parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il „traita avec les heritiers de Tyrannion, de ces écrits, „& les ayant en son pouvoir, il s'attacha avec tant „d'ardeur à les examiner . . . . qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur. . . . . Ce fut cet „Andronicus qui commença à faire conoitre Aristote „dans Rome, environ le tems que Ciceron s'élevoit „par sa grande reputation aux premieres charges de „la Republique.„

RECIT du Pere Rapin examiné. *Strabo ubi supra.*

(d) *Comparaison de Platon & d'Aristote pag. 371. & suiv. edit. de Holl. 1686.*

Les remarques que j'ai à faire sur ce discours se reduisent à ceci. I. Le Pere Rapin ne cite personne qui ait raporté qu'Aristote confia ses écrits à Theophraste, *avec defense fort expresse de les rendre publics.* Strabon & Plutarque qui observent que les livres d'Aristote furent long tems inconus, n'en attribuent la cause qu'à l'ignorance des descendans de Nelée: & nous avons cite un (e) auteur qui assûre que ce Nelée vendit la bibliotheque d'Aristote à Ptolomée Philadelphe. Il s'en faut donc bien qu'il ne dise que Nelée conserva ces écrits, suivant la defense expresse de les publier. II. Le Pere Rapin ne raporte pas fidelement le narré de l'auteur (f) qu'il cite; car Strabon ne remarque point que Nelée ne mourut pas *sans faire comprendre à ses heritiers le prix du depôt qu'il leur laissoit*; & bien loin de dire qu'ils le comprirent fort bien, il dit qu'ils negligerent ces livres, & qu'ils les laisserent en confusion (g) sous la clef. Il est vrai que Strabon ajoûte qu'ils les enterrerent, lors qu'ils sçurent que les Rois de Pergame faisoient amas de livres; cela semble signifier que Nelée leur avoit defendu d'aliener sa bibliotheque: mais enfin Strabon n'en dit rien, & c'est aux casuistes du Parnasse à nous aprendre, s'il est permis à un auteur d'attribuer à ceux qu'il cite les consequences, les raisons, & les motifs qu'il imagine de ce qu'ils ont dit. Que sçait-on si les heritiers de Nelée ne craignirent point que leur Prince ne leur donnât rien de ces livres, auquel cas ils pouvoient croire qu'il valoit mieux les garder jusques à une meilleure occasion? III. Le Pere Rapin aplique aux seuls écrits d'Aristote, ce que Strabon dit en general de tous les livres que Nelée laissa à ses heritiers. IV. Strabon ne dit pas un seul mot de ces Professeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtat pour quelque tems les ouvrages d'Aristote. Il ne dit point qu'Apellicon les aiant prêtez pour quelque tems, les retira; il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier, & les publia tout pleins de fautes. V. Personne n'a dit que Tyrannion ne conoissoit pas le prix des ouvrages d'Aristote. Strabon a plutôt insinué le contraire par ces paroles, *φιλαριστοτέλης ὤν, il étoit fort attaché à Aristote.* VI. Personne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien soit venu à Rome après la mort de Tyrannion, & qu'il ait acheté des heritiers de Tyrannion les ouvrages d'Aristote: au contraire Plutarque (h) assûre qu'Andronicus retira ces livres des mains de (i) Tyrannion. VII. S'il étoit vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au tems que le Pere Rapin marque, il n'auroit pas trouvé Ciceron au commencement de sa fortune, mais au comble de sa gloire; rapelé de son exil au grand contentement du peuple Romain. La preuve de ceci se tire de ce que Tyrannion amené à Rome pendant la 177. Olympiade, y devint illustre, (k) s'y enrichit, y assembla une bibliotheque de plus de 30. mille volumes, & y mourut fort âgé. Ce fut l'an 3. de la 180. Olympiade, selon la correction que Patricius a faite du passage de Suidas. Il ne faloit gueres moins de 12. ans à Tyrannion, pour amasser tant de biens & tant de livres à Rome. Or l'an 3. de la 180. Olympiade est (l) justement celui du rapel de Ciceron. Mais il y a plus; j'ai montré que Tyrannion vivoit encore dans la 184. Olympiade, lors que Ciceron étoit âgé pour le moins de 60. ans.

(e) *Athenée l. 1. pag. 3.*

(f) *Il cite Strabon l. 13.*

(g) *Οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα,* incuriè positos.

(h) *Παρ' αὐτοῦ (Τυραννίωνος) τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων.* A quo (*Tyrannione*) accepisse Andronicum Rhodium exemplaria. *Plut. in Sylla, p. 468. B.*

(i) *Ajoûtez à ces remarques concernant le Pere Rapin, ce qui a été dit dans l'article d'Andronicus de Rhodes, pag. 251.*

(k) *Ex Suida.*

(l) *Voiez Calvisius ad ann. mundi 3893.*

(m) *Vossius de Philosoph. sectis, pag. 88.*

Je puis conclure cette remarque par une reflexion que je trouve dans Vossius (m). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses écrits aiant été inconus si long tems, n'aient pas laissé d'effacer quand ils ont paru les ouvrages de plusieurs autres philosophes, qui jouïssoient d'une longue & non interrompuë possession. J'ajoûterai de mon chef, que par un jeu de la fortune la secte qui devoit le plus dominer dans les Ecoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs siecles à lever la tête, & à sortir de l'obscurité. Enfin je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce qu'on a conservé tant de livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter, que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. (n) Vossius rejette le jugement de Celius Curion Secundus, qui ne reconoit pour ouvrages d'Aristote que l'histoire des animaux, le traité du monde, & la rhetorique à Alexandre. Mais je m'étonne qu'au lieu d'alleguer ce Curion, il n'ait point parlé

CONSEQUENCE glorieuse à Aristote, mais qui peut faire douter de ses Ecrits.

(n) *Id. ibid. pag. 87. où il remarque que les deux derniers de ces trois ouvrages ne sont pas d'Aristote.*

la bibliotheque d'un certain Apellicon : (*E*) j'en parlerai ci-dessous. Sylla s'étant rendu maître d'Athenes, se saisit de cette bibliotheque, & la fit porter à Rome. Tyrannion aiant trouvé le moien de s'insinuer dans la familiarité du bibliothecaire de Sylla, s'accommoda de tous les écrits d'Aristote & de Theophraste qu'il put rencontrer. On a vu la suite de tout cela dans l'article d'Andronicus de Rhodes, & on la verra plus amplement ci-dessous. Strabon † avoit été (*F*) disciple de nôtre Tyrannion : le fils & le neveu de Ciceron furent ses disciples à Rome. Ciceron se servit de lui pour mettre (*G*) en ordre sa bibliotheque. Tyrannion fit un livre que (*H*) Pomponius Atticus admira.

† *Strabo lib.* 12. *pag.* 377.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut (*Y*) disciple du precedent, s'apelloit Diocles de son premier nom. Il étoit de Phenicie. Il fut fait prisonnier dans la guerre d'Octavius & de Marc Antoine, & acheté par un ‡ Affranchi de l'Empereur. Il fut ensuite donné à Terentia qui l'affranchit. Alors Tyrannion dressa une école dans Rome, & composa soixante-huit livres. Il en fit un pour prouver que la langue Latine descendoit de la langue Greque *. Cette Terentia avoit été (*Z*) femme de Ciceron.

‡ *Il s'apelloit Dymas.*

* *Ex Suida.*

☞ TIRAQUEAU (ANDRÉ) en Latin *Tiraquellus*, l'un des plus savans hommes du XVI. siecle, étoit né à Fontenai-le-Comte, ville de Poitou. Je n'ai que fort peu de choses à ajoûter à ce qu'en ont dit Mrs. Teissier, & ↓ Moreri. Je dis seulement qu'il n'y a point d'aparence qu'il ait eu autant d'enfans que quelques-uns lui en donnent. Ils en font monter le (*A*) nombre jusqu'à quarante cinq, & ils disent que s'il avoit bu du vin, il auroit été encore

β *Le Ghilini* teatro to. 2. pag. 18. *le fait naitre à* Fontanablau Terra del distretto di Poictiers.

↓ *Il a fait deux fautes que je corrige dans la remarque B.*

parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, & qui en a rejetté un fort grand nombre sur le pied de marchandise de contrebande. Ramus avoit dejà fait cette tentative. Voici un passage qui nous aprendra qu'il ne la fit pas le premier. (*a*) *N'est-ce pas chose estrange que François Picus* (1) *qui succeda tant à la doctrine qu'à la Principauté de son oncle, ce grand Picus le Phœnix de son siecle, s'est efforcé de monstrer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'huy compris dans le Catalogue de ses Oeuvres : ce qui a neantmoins esté par apres confirmé par Nizolius* (2), *& tellement examiné par Patrice* (3), *qu'apres avoir faict remarquer son admirable diligence à bien rechercher la verité de cette proposition, il conclud en fin que de tous les livres de ce Demon de la Nature il n'y en a que 4. fort petits, & quasi de nulle consequence au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous hors de doubte & de controverse, sçavoir celuy des Mechaniques, & trois autres qu'il composa contre Zenon, Gorgias & Xenophane : où au contraire Ammonius tesmoigne en son Commentaire sur les Categories, que l'on trouva dans cette somptueuse Bibliotheque de la ville d'Alexandrie quarante livres des Analytiques qui tous portoient le nom d'Aristote, combien qu'il n'en eust composé que quatre, desquels les deux premiers respondent aux neuf qui sont citez par Diogenes Laërte. Ce qu'il faut attribuer, comme remarque Galien* (4), *à l'émulation qui fut entre les Roys de Pergame & d'Alexandrie à bien recompenser ceux qui leur apportoient les livres de quelque bon Autheur, & principalement d'Aristote, pour orner davantage leur Bibliotheque : n'estant jamais arrivé au precedent que le tiltre des anciens livres eust esté falsifié. Ce que nous deduirions plus amplement s'il ne l'avoit desja esté par Patrice* (5). Voiez Gassendi (*b*).

(*a*) *Naudé, Apologie des grans hommes, chap.* 6. *pag.* 101. 102. 103.

(1) *Lib.* 4. *Examin. vanit. doctrina Gentium.*

(2) *Lib.* 4. *cap.* 6. *de recta ratione philosophandi.*

(3) *Discussion. Peripat. tomi* 1. *lib.* 3.

(4) *Comment. in lib. Hippoc. de natura humana.*

(5) *Discuss. Peripat. tom.* 1. *lib.* 3.

(*E*) *D'un certain Apellicon, j'en parlerai ci-dessous*] Je n'ai point parlé de lui en son lieu, mais je l'ai renvoié ici : il est donc juste que j'en parle dans cette remarque. APELLICON étoit de Teos, mais il s'établit à Athenes, & y aquit la bourgeoisie. Il étoit fort riche, & fort brouillon. Il se mêla de philosophie, & embrassa la secte des Peripateticiens (*c*) ; mais il fit paroitre qu'il avoit plus de talent (*d*) pour acheter les ouvrages des Philosophes, que pour aquerir l'intelligence de leurs opinions. Il acheta la bibliotheque d'Aristote, & plusieurs autres nombreuses bibliotheques. Il n'épargnoit rien pour acheter les pieces rares, & il avoit trouvé des expediens pour enlever des Archives les originaux des Decrets qui avoient été publiez anciennement dans Athenes. S'il y avoit dans les autres villes quelques pieces originales, recommandables par leur antiquité, ou par le peu de conoissance que le public en avoit, à cause qu'on les tenoit bien cachées, il emploioit tant de soins pour les recouvrer, qu'il s'étoit rendu le possesseur de tous les papiers de cette nature. Les Atheniens aiant decouvert ce pillage, auroient aparemment puni de mort Apellicon, s'il ne se fût évadé. Ses amis le firent rapeller bientôt. Il s'attacha à la cabale d'Athenion philosophe Peripateticien, qui étoit devenu le tout-puissant par une émotion populaire durant la guerre des Romains contre Mithridate. Les confusions qui regnerent dans Athenes en ce tems-là servirent d'un côté à l'elevation d'Apellicon, & de l'autre à faire voir qu'il n'étoit point propre au commandement. Athenion l'envoia commander dans l'ile de Delos ; mais Apellicon observa si mal la discipline militaire, & se precautionna si peu contre les surprises de l'ennemi, que les Romains firent descente dans l'ile sans être aperçus, & y égorgerent la garnison endormie. Apellicon eut le bonheur de se sauver (*e*). Il mourut un peu avant (*f*) que Sylla se rendît maitre d'Athenes. Nous avons dit ci-dessus ce qu'il avoit fait envers les écrits d'Aristote, & ce que devint sa bibliotheque. Il étoit auteur ; car on le cite (*g*) comme un defenseur d'Aristote, touchant les medisances qu'on fit courir au sujet des liaisons de ce Philosophe avec Hermias.

(*b*) *Gassend. Exercit. adversf. Aristoteleos, lib.* 1. *cap.* 4.

(*c*) *Athenæus lib.* 5. *pag.* 214.

(*d*) Φιλόβιβλος μᾶλλον, ἢ φιλόσοφος. Librorum amore tenebatur majore quam Philosophiæ studio. *Strab. lib.* 13. *p.* 419.

(*e*) *Athen. ibid.*

(*f*) *Strabo ibid. La prise d'Athenes tombe sur la* 173. *Olympiade, environ l'an* 666. *de Rome.*

(*g*) *Aristocles Peripateticus, apud Eusebium Prep. l.* 15. *c.* 2. *pag.* 793.

(*F*) *Strabon avoit été disciple de nôtre Tyrannion.*] J'ai cité l'endroit où Strabon raporte cette particularité ; il est faux qu'il marque qu'il fut son disciple dans sa patrie, & qu'il étoit son compatriote. Popma (*h*) qui avance ces deux faussetez a confondu Amisus la patrie de Tyrannion, avec Amasia la patrie de ce geographe.

(*G*) *Ciceron se servit de lui pour mettre en ordre sa bibliotheque.*] C'est ce qu'il aprend à son ami Pomponius Atticus ; *Perbelle feceris si ad nos veneris : offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum Bibliotheca, quorum reliquiæ multo meliores sunt quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cætera administris* (*i*). Il reconoît dans une autre lettre (*k*) que les deux hommes qu'Atticus lui avoit prêtez firent merveilles : *Postea verò quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus : qua quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui fuit.*

(*h*) *In Ciceron. epist.* 6. *l.* 2. *ad Atticum in edit. Graviana.*

(*i*) *Epist.* 4. *lib.* 4. Il l'écrivit un peu après qu'il fut revenu de son exil. *Confer epist.* 4. *&* 5. *l.* 3. *ad Q. fratrem.*

(*H*) *Un livre que Pomponius Atticus* (*l*) *admira.*] Quelques-uns croient que c'étoit un traité de prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Ciceron : (*m*) *Quid ex ista acuta & gravi refertur ad τόνον ?* Un autre (*n*) passage semble marquer que Tyrannion se piquoit de geographie.

(*k*) *Epist.* 8. *l.* 4. *ad Atticum.*

(*l*) *Vide epist.* 6. *l.* 12. *ad Atticum.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) *Epist.* 6. *l.* 2. *ad Atticum.*

(*Y*) *A cause qu'il fut disciple.*] Je ne sçai d'où Mrs. Lloyd, Hofman & Moreri ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion, car Suidas qu'ils citent ne le dit point, & je ne le trouve ni dans l'édition de Charles Etienne de Paris 1620. ni dans celle de Geneve 1662.

(*Z*) *Cette Terentia avoit été femme de Ciceron.*] Quoi que Suidas n'ait point distingué les tems, Mr. Moreri ne devoit pas les confondre. Il ne devoit pas dire ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à *Terence* femme de Ciceron. Celui qui acheta l'esclave se nommoit Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à cette femme. Il faloit nommer cette femme *Terentia* & non pas *Terence*, & afin de ne tromper personne, il faloit ne pas se servir d'une expression qui signifie que Ciceron vivoit encore. Il y avoit long tems qu'il étoit mort : Terentia n'étoit ni sa femme ni sa veuve ; car il l'avoit repudiée plusieurs années avant que de mourir.

(*A*) *Monter le nombre jusqu'à quarante cinq, & ils disent.*] Il n'y a pas long tems que j'ai lu dans une These *de aqua calida potu*, soutenuë à Helmstad sous Henri Meibomius l'an 1689. qu'encore que Tiraqueau ne

encore beaucoup plus fecond, soit à l'égard des productions de la plume, soit à l'égard des productions conjugales. Il mourut fort vieux (B) l'an 1558. On fut beaucoup plus plagiaire contre (C) lui qu'il ne le fut contre d'autres. J'ai cité ailleurs † un passage où l'on observe qu'il insera dans l'un de ses livres quantité d'obscenitez.

TIRESIAS, l'un des plus celebres devins de l'antiquité, étoit fils d'Evere * & de la Nymphe Chariclo, & raportoit son origine à Udæe, l'un de ceux ‡ qui étoient nez des dents de serpent semées en terre par Cadmus. Il étoit aveugle, & l'on en contoit plusieurs causes. Les uns disoient que les Dieux ne trouvant pas bon qu'il revelât aux mortels ce qu'on souhaitoit qu'ils ne sussent pas, l'avoient aveuglé. Pherecyde n'attribuoit la chose qu'à l'irritation (A) de Minerve. Il disoit que cette Déesse fut si fâchée d'avoir été vuë toute nuë par Tiresias, qu'elle

† *Ci-dessus pag.* 1660 *lettre* e.

* *Moreri le nomme mal* Ivere.

‡ *Ils étoient apellez* Σπαρτοί.

ne bût que de l'eau il fut pere de 45. enfans. & auteur d'autant de livres; sur quoi l'on raporte ces 4. vers:

Fœcundus facundus aqua Tiraquellus amator
Terquindecim librorum & liberûm parens,
Qui nisi restinxisset aquis abstemius ignes
Implesset orbem prole animi atque corporis.

Je suis sûr qu'on outre la chose. Mr. de Thou n'eût pas ignoré un fait aussi singulier que celui-là, & il l'auroit specifié s'il l'avoit cru veritable; or il s'est contenté de dire que Tiraqueau (a) donnoit chaque année un livre, & un enfant au public. Quelques autres écrivains ont particularisé le nombre, mais en se bornant à 30. (b) Tiraqueau *n'estoit pas moins fecond à produire des enfans de l'esprit que du corps: car durant trente ans il ne s'en passa point qu'il ne donnast un livre & un fils au monde, & ainsi si d'un costé il estendit son nom & sa lignée par un grand nombre d'enfans, tous excellens personnages, qu'il eut d'une femme vertueuse, il consacra bien autant sa gloire par un grand nombre de Livres dont il enrichit le public: mais ce qui augmente la merveille, c'est qu'il fut fecond de la sorte, encore qu'il ne beust que de l'eau.* (c) Mr. Teissier citant *Frey, admir. Galliæ*, se borne aussi au nombre de 30. On ne sçauroit aller jusqu'à 45. si l'on se regle sur l'observation commune des écrivains qui font mention de ceci, c'est que Tiraqueau n'eut qu'une femme, & que tous ses enfans furent legitimes. Je ne trouve pas étrange que cette fecondité paroisse plus merveilleuse à ceux qui font reflexion, que ce docte personnage ne bûvoit que de l'eau; mais peut-être que cela même contribuoit à sa vertu prolifique. Sa chaleur naturelle seroit passée peut-être à un degré excessif par l'usage des bons vins, & dans cet exces il n'eût pas été si propre à la generation; car on dit qu'il y a des mariages steriles à cause (d) de la trop grande salacité des conjoints. Quoi qu'il en soit, la femme de Tiraqueau n'avoit pas à craindre les attaques des railleurs, comme elle auroit eu sujet de les craindre, si elle n'eût été grosse que rarement. Son mari aimoit l'étude jusqu'à l'excés; ses ouvrages crient hautement qu'il passoit les journées toutes entieres parmi ses livres. On y voit une lecture prodigieuse, un travail, & des recherches qui demandent une forte aplication. Quand on sçait qu'un homme passe de la sorte la journée, on supose qu'il s'épuise, & qu'il a besoin d'un grand repos pendant la nuit; car (e) *quod caret alterna requie durabile non est, Hæc reparat vires fessaque membra novat.* On supose qu'il a dissipé ses esprits à force de mediter, & de composer, & de feuilleter, & qu'il tâche d'en preparer de nouveaux par un bon sommeil, au lieu de faire de nouvelles dissipations. Là-dessus on raille sa femme dans les compagnies, on la plaint, on lui fait de très-mauvais complimens de condoleance: mais si elle peut montrer une maison pleine d'enfans, elle est à couvert de ces traits-là. Comme toutes choses ont deux faces, Il est certain qu'un mari auteur, enseveli toute la journée parmi ses papiers, & parmi ses livres, peut passer & pour un mari commode, & pour un mari incommode. C'est selon la femme qu'il a rencontrée. Si elle est coquete & peu vertueuse, il est un mari commode; car pendant qu'il étudie 12. heures par jour ou plus, elle a ses coudées franches pour disposer de sa personne selon ses desirs. Mais si elle veut faire son devoir, il n'est pas un bon mari à tous égards, il l'oblige quelquefois à (f) souhaiter d'être livre, il se couche tout harassé de ses études, & la tête pleine de quelque chapitre qu'il n'a pu achever. Chacun voit les inconveniens de cette disposition de corps & d'esprit. Notez que tout a ses exceptions; on sçait par la lecture des vies des hommes sçavans, qu'il y en a quantité qui ont eu une lignée nombreuse. C'est que certains temperamens sont si forts, & si bien constituez qu'ils suffisent à tout.

Notez que pour la justification de ceux qui ont dit que Tiraqueau fut pere de 45. enfans legitimes, quoi qu'il n'eût été marié qu'une seule fois, on ne peut pas suposer de lui ce que le Menagiana raconte d'un certain Blunet (g), qui (h) *avoit fait à sa femme vint & un enfans en sept fois de suite*, trois à chaque fois; car si la femme de ce docte jurisconsulte eût acouché fort souvent de deux ou de trois jumeaux, ce seroit la principale circonstance qui auroit été observée par les écrivains. Or aucun d'eux n'a fait mention de cela, & ils ont dit au contraire que Tiraqueau produisoit des livres, & des enfans chaque année un à un. (i) *Singulis annis singulos liberos reipublicæ daret.*

(B) *Il mourut fort vieux l'an* 1558.] Sainte Marthe observe deux ou trois fois presque dans la même page, que Tiraqueau atteignit la grande vieillesse, mais il ne marque point le nombre des ans. S'il le sçavoit, il est blâmable de ne l'avoir pas apris à ses lecteurs. Je ne voudrois pas nier qu'il ne le sçût, car c'est sa coutume de negliger les dates. Il sçavoit sans doute que Tiraqueau deceda l'an 1558. & cependant il ne le dit pas; il se sert d'une grande periphrase pour marquer le tems de la mort de Tiraqueau. *Obiit*, dit-il (k), *planè senex haud multò ante quàm inter Henricum secundum & Philippum Hispaniæ Regem post varias bellorum offensiones de pace tandem per utrinsque legatos ageretur.* Mr. Bullart s'est servi de ces paroles de Sainte Marthe avec une explication du tems qu'il a cru qu'elles designoient, mais il n'y a pas reüssi. „ (l) Aiant „ atteint une vieillesse venerable & decrepite, il quitta „ pieusement la terre pour le ciel sur la fin de l'an „ mille cinq cents cinquante neuf, & sur le point „ qu'on vit renaître en l'Europe les douces esperances „ de la paix, aprés une guerre sanglante qui avoit di- „ visé ses plus puissans monarques. „ C'est bien l'entendre. Le traité de Cateau en Cambresis qui donna la paix à l'Europe fut conclu le 3. d'Avril 1559. On n'étoit donc point reduit aux esperances de cette paix sur la fin de cette année. Voilà sans doute d'où Mr. Moreri a tiré la faute qu'il a commise en plaçant la mort de nôtre Jurisconsulte à l'année 1559. Il a commis une autre faute que Mr. Bullart lui pouvoit faire éviter. Il a dit que Michel de l'Hôpital a composé un poëme *à l'honneur del Tiraqueaux*. Il faloit dire comme Bullart (m) *à l'honneur des écrits de* Tiraqueau. Pour parler exactement il eût falu dire, que Michel de l'Hôpital adressa l'un de ses poëmes à Tiraqueau. Au reste le Ghilini s'est encore plus abusé que Mr. Bullart aux circonstances dont Sainte Marthe s'étoit servi, le Ghilini, dis-je (n), qui a cru que l'année 1556. ne preceda que de peu de jours la paix de Cateau entre Philippe II. & Henri II. C'est une bevuë, & c'est une fausseté que de dire comme il fait (o) que le 23. de Decembre 1556. est le jour qu'André Tiraqueau mourut.

(C) *Beaucoup plus plagiaire contre lui.*] Il accuse Barthelemi Chassanée de lui avoir volé plus de six cens pages toutes entieres de son livre *de legibus connubialibus*, & de les avoir emploiées sans y rien changer. (p) *In hunc furti nomine vehementissime invehitur Tiraquellus cum* (q) *alibi tum in tractatu de utroque retractu* (r), *ubi dicit eum plusquam sexcentas paginas integras ne vocabulo quidem mutato ex legibus suis connubialibus in tractatum suum de gloria mundi transcripsisse.* Chassanée avoit accusé Tiraqueau d'avoir volé plusieurs choses à Cælius Rhodiginus. L'accusé se justifia, & accusa à son tour. Son accusation est mieux fondée que celle de son adversaire (s).

(A) *Qu'à l'irritation de Minerve.*] Il sera bon de conferer avec cet endroit d'Apollodore une hymne (t) de Callimaque, où il est dit que Minerve aiant été vuë par Tiresias, pendant qu'elle se baignoit dans la fontaine d'Hippocrene avec Chariclo, ne lui eut pas plutôt annoncé qu'il ne verroit plus rien, qu'il perdit les yeux. Chariclo s'affligea beaucoup de cette infortune de son fils. Minerve pour la consoler l'assûra que c'étoit une loi irrevocable des destinées, que tous ceux qui voient un Dieu sans sa permission, (v) en soient severement châtiez; qu'un jour viendroit qu'on l'estimeroit heureuse, de ce que son fils en auroit été quite pour les deux yeux. Minerve ajoûta que pour

(a) Æque ingenii ut corporis numerosa fecundus prole, cum singulis annis singulos libros ac liberos reipublicæ daret. *Thuan. lib.* 21. *p.* 432. *ad ann.* 1558. Sainte Marthe *in elog. p. m.* 33. dit en general *cum numerosam sobolem ex honestissima uxore suscepisset.*

(b) *Pierre de St. Romuald, abregé du thresor chronolog. to.* 3. *pag. m.* 324. *ad ann.* 1558.

(c) *Teissier, addit. aux élog. to.* 1. *pag.* 154.

(d) *Voiez ci-dessus pag.* 1548. *remarque* H.

(e) *Ovid. in Epist. Heroid. epist.* 4. *v.* 89.

(f) *Voiez le* 2. *tome du Chevraana pag.* 115. *édit. de Holl.*

(g) *Petit bourgeois de Paris.*

(h) *Menagiana pag.* 327. *de la* 1. *édition de Holl. On ajoûte qu'il abusa de sa servante* laquelle au bout de neuf mois accoucha de trois enfans mâles.

(i) *Thuan. ubi supra.*

(k) *Sammarthanus elog. lib.* 1. *p. m.* 35.

(l) *Bullart, Academie des Sciences, to.* 1. *pag.* 210.

(m) *Bullart ibid.*

(n) *Ghilini, teatro to.* 2. *pag.* 18.

(o) *Id. ib.*

(p) *Jacobus Thomasius, de plagio litterario n.* 385. *p. m.* 169. *Il cite* Speckh. Cent. I. qu. 88. n. 10. p. 376.

(q) *Thomasius cotte ici plusieurs endroits de Tiraqueau* in leges connubiales.

(r) *Thomasius cotte ici* § 1. *gl.* 9. *n.* 76. *circa fin.*

(s) *Voiez Thomasius ubi supra n.* 563. 564. *pag.* 249.

(t) Εἰς λουτρὰ τῆς Παλλάδος. In lavacrum Palladis.

(v) *Voiez en un exemple dans l'article d'Adonis pag.* 85. *au texte.*

le lui arracha les yeux. Elle fut instamment sollicitée par Chariclo sa favorite, & mere de Tiresias, de rendre la vuë à ce miserable, mais ne pouvant lui faire cette faveur, elle chercha quelque dedommagement; elle lui perfectionna de telle sorte l'ouïe, qu'elle le rendit capable (B) d'entendre tout le langage des oiseaux. Elle lui donna aussi un bâton, avec lequel il pouvoit conduire ses pas aussi sûrement que s'il avoit eu des yeux. Hesiode faisoit autrement le conte: il disoit que Tiresias aiant rencontré deux serpens qui fraioient, les frapa (C) de son bâton *, & qu'aussi-tôt il devint femme; qu'au bout d'un certain † tems il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, & qu'il reprit sa forme d'homme. Or comme il ‡ avoit goûté des plaisirs de l'un & de l'autre sexe, il fut choisi juge d'un different qui s'éleva entre Jupiter & Junon, sur la question si les femmes ont plus de part que les hommes au plaisir venerien. Jupiter le soutenoit, Junon le nioit. Tiresias prononça (D) contre la Déesse Junon, qui

pour l'amour de Chariclo, elle rendroit Tiresias le plus excellent devin du monde; qu'elle lui feroit conoitre les presages du vol des oiseaux; qu'elle lui donneroit un bâton qui lui tiendroit lieu de guide; qu'elle le feroit vivre long tems; & qu'il seroit le seul qui après sa mort auroit de l'habileté dans les enfers, où Pluton l'honoreroit singulierement.

(B) *D'entendre tout le langage des oiseaux.*] *Κἀκοὰς ἐποίησεν φωνὴν πᾶσαν συνιέναι: Omnem avium vocem fecisse ut intelligeret.* On ne donneroit point, ce me semble, à ce bienfait de Minerve toute sa juste étenduë, si l'on disoit qu'elle communiqua à Tiresias une parfaite conoissance de tous les presages qui dependent du chant des oiseaux: il faut aller plus avant, & suposer qu'on a voulu dire que les oiseaux se communiquent entre eux leurs pensées par le moien de leur chant, comme font les hommes par le moien de la parole; & que Tiresias reçut de Minerve le don d'entendre & d'interpreter ce langage des oiseaux. C'est ainsi que Porphyre (a) a conçu la chose; car s'étant imaginé que les bêtes ont non seulement la faculté de raisonner; mais aussi celle de s'entreparler, il a dit qu'Apollonius de Tyane, Melampus, Tiresias & Thales ont entendu & distingué les divers langages dont se servent les animaux. A l'égard de Melampus, on (b) raconte que des serpens lui aiant leché les oreilles pendant qu'il dormoit, furent cause qu'à son reveil il entendit ce que disoient les oiseaux qui voloient au dessus de lui; & qu'ensuite il faisoit sçavoir aux hommes ce qu'il aprenoit de l'avenir par cette voie. *Qui credit ista & Melampodi profecto aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet.* Ces paroles sont de Pline (c), qui ajoûte tout incontinent que Democrite a marqué le nom de certains oiseaux, dont le sang mêlé ensemble produit un serpent, qui donne à celui qui le mange l'intelligence de ce que les oiseaux s'entredisent. *Vel qua Democritus tradit nominando aves, quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit intellecturus sit alitum colloquia.* Les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent (d) que Salomon entendoit ce même langage (e). Pour revenir à Tiresias, j'observe que si l'on ne veut entendre par l'expression d'Apollodore, sinon qu'il entendoit parfaitement cette espece de divination qui s'apelloit proprement *augure* (c'est celle qui dependoit des oiseaux) on trouvera dans Elien (f) qu'en effet Tiresias s'est principalement rendu celebre par cet endroit-là. Barthius (g) s'imagine que cela est fort contraire à Stace; mais cette imagination n'est fondée que sur la fausse suposition que ce poëte a introduit Tiresias plein de mepris pour les augures. Je dis que c'est une fausse suposition, & pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069. de son 2. tome sur Stace, où il reconoit que Tiresias declare, que les autres manieres de fonder l'intention des Dieux, ne lui avoient jamais donné une aussi profonde conoissance de l'avenir, que celle qu'il avoit aquise par l'évocation des Manes. Est-ce mepriser une chose, que de ne la point reconoitre pour la meilleure de toutes?

(C) *Les frapa de son bâton.*] D'autres disent qu'il marcha dessus: (h) *In monte Cyllenio Tiresias dracones coeuntes calcasse dicitur: ob id in mulieris formam versus, ut Ovidius refert. Deinde monitus sortibus in eundem locum rediit, & in figuram pristinam.* Avant que Lutatius eût parlé ainsi, Hyginus avoit deja dit, (i) *In monte Cyllenio Tiresias Everis filius pastor dracones venerantes dicitur baculo percussisse, alias calcasse, ob id in mulieris figuram est conversus: postea monitus à sortibus in eodem loco, dracones cum calcasset, redit in pristinam speciem.* Les commentateurs s'embarrassent beaucoup sur ces paroles, *alias calcasse*; mais pourquoi ne prendroit-on pas *alias* pour un adverbe, après quoi rien ne demande qu'on se figure quelque glose, qui de la marge se soit glissée dans le texte. Hyginus aura pu dire le tout afin d'embrasser les deux traditions: mais s'il ne manque rien aux deux passages qu'on vient de lire, on s'etonnera justement que ces auteurs aient omis des circonstances essentielles. Le premier oublie qu'il falut que Tiresias rencontrât une seconde fois les serpens dans l'acte venerien, & qu'il renouvellât sur eux son premier coup; il oublie, dis-je, que ces deux circonstances furent necessaires afin que Tiresias redevint homme; il pretend qu'il ne falut que retourner sur les lieux. L'autre oublie la premiere de ces deux choses. Ovide (k) avec toute sa prolixité ne laisse pas de l'oublier pareillement. Hesiode dans Apollodore a oublié la derniere des deux circonstances; il n'a point dit que Tiresias ait frapé à la seconde rencontre. C'est Phlegon, & Fulgence qui les ont bien retenuës toutes deux. Mais d'autre côté Phlegon a ses varietez particulieres; il (l) veut que Tiresias ait frapé l'un des serpens la premiere fois, & l'autre la seconde; mais non pas qu'à chaque fois il les ait frapez tous deux. Eustathius, & le Scholiaste (m) d'Homere, & Tzetzes sur Lycophron disent que la premiere fois Tiresias tua la femelle, & devint femme, & puis qu'il tua le mâle, & redevint homme; & que la chose se passa sur la montagne de Citheron (n), & non pas sur la montagne de Cyllene (o).

(D) *Tiresias prononça contre la Déesse Junon.*] On diroit que pour donner mieux un air juridique à sa decision, il prit en main la balance avec quoi on peint la justice. Il considera d'abord comme une somme totale le plaisir dont il s'agissoit; puis il en fit la division, & assigna à chacun son lot, ou sa cotte part en poids & mesure; il prononça que de dix parties il y en avoit neuf pour la femelle, & une pour le mâle.

Οἴην μὲν μοῖραν δέκα μοιρῶν τέρπεται ἀνήρ·
Τὰς δὲ δέκ' ἐμπίπλησι γυνὴ τέρπουσα νόημα.
Parte una è denis mas partibus oblectatur;
At mulier solidum coitus capit ipsa decuncem.

Apollodore (p) qui raporte ces deux vers venoit de dire, si l'on suit l'état miserable où est son Grec, que (q) de dix-neuf parties du plaisir l'homme en goûte neuf, & que les dix autres sont pour la femme, de quoi Junon fut si fâchée, qu'elle lui fit perdre les yeux. Deux choses montrent que ce passage est corrompu; la premiere est qu'il n'y a rien de plus plat, ni de plus fade, ni de plus éloigné du but de ceux qui ont imaginé cette dispute chimerique, que de faire condamner Junon pour une si petite difference. Je ne dis rien de la punition severe qu'elle exerce sur son juge, pour une sentence où elle se voit si peu éloignée de la verité; car on me repondroit que son caractere est d'être (r) fiere, colere & vindicative, & qu'il a été remarqué qu'en cette rencontre son ressentiment passa les bornes de la raison.

(f) Gravius Saturnia justo
Nec pro materia fertur doluisse, suique
Judicis aeterna damnavit lumina nocte.

L'autre raison est qu'Apollodore seroit un homme destitué de jugement, si après avoir raporté la substance d'un arrêt d'une certaine maniere, il faisoit voir peu après, en raportant les paroles de l'arrêt, qu'il l'auroit miserablement falsifié. Si l'on peut parer à ce coup, en disant que nous n'avons qu'un petit abregé d'Apollodore, que dira-t-on contre tant d'autres auteurs, qui suivent non pas son texte tel que nous l'avons aujourd'hui, mais les deux vers Grecs qu'il a citez, comme le *dictum* de la sentence? Phlegon (t) & Lutatius (v) admettent precisément les proportions énoncées dans ces deux vers. Le Scholiaste (w) d'Homere cite ces deux vers mêmes, à quelque petite alteration près. Eustathius (x) en cite quelques paroles. Lucien (y) ne s'en eloigne pas beaucoup dans le fond. Fulgence (z) s'en eloigne encore moins; & le Scholiaste

* *Voiez dans la remarque C les varietez des Auteurs touchant cette fable.*

† *Ovide est le seul, que je sache, qui specifie le tems: il le fait de 7. années.*

‡ Venus huic erat utraque nota. *Ovid. Metam. l. 3.*

(a) *Porphyr. l. 3. de abstinent. Voiez l'article* Pereira, *pag. 2353. col. 1. au commencement.*

(b) *Apollodor. Bibl. l. 1. p. 46.*

(c) *Plin. lib. 10. cap. 49.*

(d) *Vide Pfeiffer. Theol. Judaica atque Mohamm. pag.* 307. 308.

(e) *Bonaventure Baron au 1. tome du* Scotus defensus, *parle d'un Moine Francif. cain qui entendoit ce que les bêtes s'entredisent, & devinoit par ce moien l'avenir.*

(f) *Animal. histor. l. 8. c. 5. Voiez aussi Euripide* in Phoenic. *v.* 846.

(g) *Barthius, in Statium, tom. 2. pag. 1065.* 1149.

(h) *Lutatius, in Stat. Thebaid. l. 2.*

(i) *Cap.* 75.

(k) *Metamorph. lib. 3.*

(l) *Phlegon de rebus mirabil. c. 4.*

(m) *In Odyss.* K. *v. 494.*

(n) *Dans la Beotie.*

(o) *Dans l'Arcadie.*

(p) *Apoll. Biblioth. pag. 193.*

(q) *Δεκαεννέα μοιρῶν περὶ τὰς συνουσίας οὐσῶν, τὰς μὲν ἐννέα ἄνδρας ἥδεσθαι τὰς δὲ δέκα, γυναῖκας.* De novem ac decem quæ inter coëundum voluptatis partes capiuntur, novem mares ac mulierem decem sentire. *Id. ibid. pag. 191.*

(r) Et germana Jovis Saturnique altera proles, Irarum tantos volvis sub pectore fluctus. *Æneid. 12. v. 830.*

(f) *Ovid. Metam. 3.*

(t) *Phleg. ubi supra.*

(v) *In Statium, apud Barthium tom. 2. pag. 318.*

(w) *In Odyss.* K, *v. 494. Vide Munckerum in Hygin. pag. 128.*

(x) *In eund. loc. Odyss.*

(y) *In amoribus,* où il dit que selon Tiresias *Ἡ θήλεια τέρψις ὅλῃ μοίρᾳ πλεονεκτεῖ τὸν ἄρσενα,* muliebris delectatio tota parte masculam superat.

(z) Teresias dixit tres uncias habere virum amoris, & novem feminam. *Fulgent. Mythol. l. 2. c. 8.*

qui en fut si fâchée qu'elle (E) l'aveugla; mais il en (F) fut dedommagé par le don de prophetie

liaste (a) de Juvenal encore moins, sur un passage où ce poëte dit que les femmes qui aimoient le plus les occupations viriles, & qui fuioient le plus les occupations de leur sexe, ne voudroient point devenir hommes: de quoi il donne pour raison le partage trop inégal de la volupté venerienne.

Quæ fugit à sexu, vires amat, hæc tamen ipsa
Vir nollet fieri; nam quantula nostra voluptas!

Je ne dois pas omettre que Barthius corrige assez heureusement, ce me semble, le texte d'Apollodore dans les pages 319. & 1066. du 2. volume sur Stace.

(a) Una uncia libidinis est in masculis, undecim in fœminis. *Scholiast. Juven. in Sat. 6. v. 253.*

Quelcun pourroit demander s'il y a quelques raisons naturelles ou morales, qui apuient le pretendu jugement de Tiresias. Soit renvoié aux medecins quant aux raisons naturelles. Ils auroient aparemment bien de la peine à voir clair dans cette question. Pour ce qui est des raisons morales, je ne croi pas qu'on pût en alleguer de plus fortes, que de dire qu'il est d'une providence sage & bonne, telle qu'est la providence de Dieu, d'user de compensations, & de multiplier la joie à proportion de tout ce qu'il y a de degoûts, d'incommoditez & de douleurs à souffrir, depuis la conception jusques à l'enfantement. Sur ce pied-là le partage du plaisir devroit être prodigieusement inégal à l'avantage de l'autre sexe: mais outre que la loi des compensations auroit des consequences qui meneroient loin, on peut dire que Dieu a mille & mille manieres de compensations sans celle-là, & qu'ainsi on ne peut rien determiner sur aucune de ces manieres. Mais la meilleure moralité est de ne jamais parler de cette pretenduë histoire de Tiresias, sans ajoûter qu'elle est fausse, & quant au fait & quant au droit. Brantome vous aprendra la necessité de cette addition. J'ai conu, dit-il, (b) „une fille de „fort bonne maison, & grande, vous dis-je, qui se perdit & se rendit putain, pour avoir ouy raconter, à son „Maistre d'escole, l'histoire ou plustost la fable de Tiresias, lequel pour avoir essayé l'un & l'autre sexe, „fut eleu juge par Jupiter & Junon, sur une question „meuë entr'eux deux, à sçavoir qui avoit & sentoit „plus de plaisir au coit & acte Venerien, ou l'homme ou la femme; le juge deputé jugea contre Junon, que c'estoit la femme: dont elle de despit „d'avoir esté jugée, rendit le pauvre juge aveugle, „& luy osta la veuë. Il ne se faut esbahyr si cette „fille fut tentée par un tel conte: car puis qu'elle oyoit „souvent dire, ou à ses compagnes, ou à d'autres „femmes, que les hommes estoient si ardens aprés „cela, & y prenoient si grand plaisir; que les femmes, veuë la sentence de Tiresias, en devoient bien „prendre davantage, & par consequent il le faut esprouver. Vraiment telles leçons se devoient bien „faire à ces filles! n'y en a-t-il-pas d'autres? Mais „leurs Maistres diront, qu'elles veulent tout sçavoir, & que puis qu'elles sont à l'estude, si les passages & histoires se rencontrent qui ont besoin d'estre „expliquées, (ou qui d'elles-mesmes s'expliquent) il „faut bien leur expliquer, & leur dire sans sauter ou „tourner le feuillet. Combien de filles estudiantes se „sont perduës lisant cette histoire que je viens de dire, & celle de Biblis, de Caunus, & force autres „pareilles, escrites dans la Metamorphose d'Ovide.„

(b) *Brantome, Memoires des Dames galantes tome 2. pag. 45.*

(E) *Elle en fut si fâchée qu'elle l'aveugla.*] Apollodore ne dit pas comment: mais Hygin declare qu'elle le fit de sa propre main, (c) *Juno irata, manu aversa eum excæcavit.* Phlegon se sert d'un terme qui pourroit bien signifier qu'elle se servit de son poinçon, *κατανύξαι αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμούς.* Le scholiaste de Stace dit de plus qu'elle lui coupa les mains, *illa irata manus ejus præcidit & excæcavit*; mais comme il est le seul qui le dise, il y a de l'aparence que le passage est corrompu. (d) Barthius le corrige en cette maniere, *manus ei superjecit & excæcavit*; & il confirme sa conjecture par cette raison; c'est qu'Apollodore en parlant de la punition que Minerve exerça sur Tiresias, dit qu'elle se servit de ses mains, *τὴν δὲ ταῖς χερσὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ καταλαβομένην πηρὸν ποιῆσαι.*

(c) *Hygin. c. 75. Vigenere sur Philostrate,* pag. 50. du 2. tome in 4. *traduit*, Junon indignée de cela lui donna une arriere-main dont il demeura aveugle.

(d) *Barth. in Stat. to. 2. p. 318. Voiez aussi Munckerus in Hygin. pag. 128.*

(F) *Il fut dedommagé.*] Il aquiesça à cet échange; il ne paroit point qu'il ait eu regret à ses deux yeux; on ne l'a point introduit deplorant sa destinée; cela n'eût pas été de la bienseance, après les grandes lumieres que l'on suposoit que son ame avoit reçues. (e) *Augurem Tiresiam quem sapientem fingunt Poëtæ nunquam inducunt deplorantem cæcitatem suam. At vero Polyphemum Homerus cum immanem ferumque finxisset, cum ariete etiam colloquentem facit, ejusque laudare fortunas quod quo vellet ingredi posset, & quæ vellet attingeret. Rectè hic quidem, nihilo enim erat ipse cyclops quàm aries ille prudentior.* C'est aux Cyclopes; c'est aux ignorans à croire qu'en perdant la vuë du corps, on perd la joie de ce monde. Il est vrai que tous les esprits grossiers ne demeurent pas d'accord de ce principe, temoin ces deux belitres dont il est parlé dans la 19. Serée de Bouchet. Ils étoient à la porte d'une Eglise, *& ne se pouvoient accorder de la joye de ce monde; car l'aveugle disoit*, baillez l'aumône à ce pauvre homme qui a perdu la joie de ce monde: *l'autre coquin qui avoit perdu par un coup de faucon, ce qui devoit estre en sa braguette, le dementoit, & soutenoit que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde.* On parle d'une Princesse qui auroit vuidé la question en condamnant le premier. Voici le conte. „(f) Une Princesse de grande vertu, & qui étoit demeurée fille toute sa vie, continua le Duc, perdit „la veuë sur le retour de son âge, comme elle étoit „en cet état, un pauvre aveugle fut conduit à la portiere de son carosse, & lui dit, ma bonne Dame „ayez pitié d'un pauvre homme qui a perdu les joyes „de ce monde; la Princesse qui l'entendit demanda à „une de ses femmes, *Qu'a donc cet homme, Est ce „qu'il est Eunuque?* non ma Princesse, lui répondit „cette femme, c'est qu'il est aveugle. *helas le pauvre homme! il a raison*, repliqua-t'elle, *& je n'y „songeois pas.* La naïveté de la demande de cette bonne Princesse, fait connoitre assez plaisamment l'opinion qu'elle avoit touchant les joyes de ce monde.„ Il y a beaucoup d'aparence que Malherbe eût decidé la dispute conformement à l'avis du mendiant, *qui avoit perdu par un coup de faucon* &c. car il étoit inconsolable de se sentir foible de ce côté-là, & il auroit mieux aimé (g) être en état de recueillir les faveurs des Dames, que d'obtenir du Roi son maitre les dignitez les plus sublimes. De l'air dont il fait ses (h) doleances, on jugeroit qu'il s'étoit trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvenient du faux Ermite, qui eut inutilement à sa discretion la belle Angelique.

(e) *Cicero Tusculan. 5. circa fin.*

(f) *Mr. de Cailliere, de l'Academie Françoise, recueil des bons contes & des bons mots pag. 132. édit. de Holl. 1693.*

(g) *Voiez l'article* Malherbe *remarque B.*

(h) *Voiez sa lettre à Balzac dans le Recueil de nouvelles lettres, imprimé à Paris 1642. pag. 65.*

Già (i) resupina ne l'arena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, & à piacer la tocca.
Et ella dorme; è non può fare ischermo;
Hor le bacia il bel petto, hora la bocca;
Non è chi'l veggia in quel loco aspro & ermo.
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo infermo;
Era mal'atto, perche havea tropp'anni.
E potrà peggio, quanto più l'affanni.

Tutte le vie, tutti li modi tenta;
Ma quel pigro rozzon non però salta.
Indarno il fren gli scote, è lo tormenta,
E non può far, che tenga la testa alta;

(i) *Ariosto, Orlando furioso, canto ottavo, stanza 48. & seq.*

Racan le bon & fidele disciple de Malherbe étoit du goût de son maitre; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grans guerriers, ni pour toute l'habileté des premiers Ministres. *Je ne m'étonne point*, dit-il (k) dans une lettre qu'il écrivit à Balzac, *si N. a esté si osé que de censurer vostre Eloquence, puis que Monsieur de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glace, & de qui la derniere Maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand Hyver: Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne ne l'en peut dementir; & pour moy qui ne voudrois pas avoir donné ce qui me reste de la mienne, pour les Victoires du Prince d'Orange, ny pour la Sagesse du Cardinal de Riche-Lieu, je serois bien marry d'estre en estat de luy pouvoir reprocher ce qu'il me reproche.* La raillerie de Malherbe est contenuë dans ces paroles: „(l) Du côté des „Bergeries son cas va le mieux du monde, mais certes pour ce qui est des Bergeres, il ne sçauroit aller „pis. Cette affaire veut une sorte de soins dont sa „nonchalance n'est pas capable. S'il attaque une place, „il y va d'une façon qui fait croire que s'il l'avoit prise il en seroit bien empesché, & s'il la prend, il la „garde si peu qu'il faut croire qu'une femme a esté „bien surprise quand elle a rompu son jûne pour un „si miserable morceau.„ Malherbe ne parle point là de soi-même en tierce personne comme je l'ai cru autrefois: il parle de son disciple Racan. & c'est là-dessus que Racan se justifie, & qu'il l'insulte dans le passage que j'ai raporté. Quoi qu'il en soit, voilà deux ames de sang & de bouë que Minerve n'auroit sçu dedommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers nôtre Tiresias, elle les eût faits eunuques.

(k) *Racan, lettre à Balzac. Elle est dans le 2. tome du Recueil de lettres nouvelles, imprimé à Paris chez Toussaint Quinet, l'an 1634. pag. 295. & suiv.*

(l) *Malherbe, lettre à Balzac, page 61. du Recueil de lettres nouvelles imprimé à Paris l'an 1642.*

Je

phetie qu'il reçut de Jupiter. Il aquit une grande reputation (G) par sa science divinatrice, qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui seroit funeste; car aiant pris (H) la fuite avec ses compatriotes au tems de la seconde guerre de Thebes, il but de cette eau & en mourut. Voilà ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore *. On voit dans Strabon † que les Thebains se refugierent alors sur la montagne de Tilphouse, & qu'au bas de cette montagne il y avoit une fontaine du même nom, & que le tombeau de Tiresias y étoit aussi. Pausanias β dit la même chose que Strabon, à l'égard du lieu où ce tombeau étoit situé. C'étoit je l'avouë un lieu qui n'étoit pas très-éloigné d'Alalcomene; mais neanmoins Moreri s'est fort trompé, quand il a dit γ qu'Alalcomene *étoit considerable par le tombeau de Tiresias.* Nous avons donné en son lieu l'article de Manto, digne fille de ce grand devin, auquel elle servoit de δ guide, & de bâton de vieillesse: car il ne faut pas oublier qu'il (I) vêcut beaucoup. On lui donne une autre fille nommée Historide ζ, dont une ruse bien imaginée trompa la Déesse Lucine, & fut cause qu'Alcmene dont le travail d'enfant étoit prolongé par cette Déesse, accoucha heureusement. Il a couru un livre sous le nom de Tiresias, par une imposture qui a été mise en usage cent & cent fois. Ce livre traitoit des presages de l'encens, *de thuris signis.* Il est cité deux fois η par le Scholiaste du poëte Stace. Tiresias se mêloit de toutes sortes de predictions; il emploioit la Pyromantie θ, la Capnomantie, la Necromantie, &c. Cette derniere qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaisoit κ plus que les autres; il y faisoit l'imperieux (K), & ne vouloit pas que les ombres fussent tardives à se presenter. Comme il étoit aveugle, il faloit que sa fille Manto λ lui aprît les phenomênes du feu, & de la fumée, &c. Lucien au traité de l'astrologie remarque que Tiresias avoit enseigné, que les planetes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

Il fut ‡ l'inventeur des auspices: on l'honora comme un Dieu à Orchomene; son oracle y fut fameux pendant quelques siecles, mais ‡ enfin il fut reduit au silence après qu'une peste eut desolé cette ville-là. Peut-être que les directeurs de l'oracle perirent tous pendant la contagion: peut-être jugea-t-on qu'un Dieu qui laissoit ruiner par la peste les habitans d'Orchomene n'étoit plus capable de predire l'avenir. Je ne touche point aux raisons surnaturelles.

☞ TIS-

* *Biblioth. l. 3. p. 191. 197. edit. Salmur. 1661.*

† *Lib. 9. p.m. 285. Voiez aussi pag. 283.*

β *Lib. 9. p.m. 307.*

γ *Dans l'article d'Alalcomene; car dans celui de Tiresias il ne s'en souvient plus; il place ce tombeau où il faut, & cite Strabon.*

δ O nostræ regimen viresque senectæ. *Stat. Theb. lib. 4. v. 536.*

ζ *Pausan. lib. 9. pag. 290.*

η *Voiez Barthius in Stat. to. 2. p. 1106. & tom. 3. pag. 673.*

θ Ille coronatos jamdudum amplectitur ignes, Fatidicum sorbens vultu flagrante vaporem. *Stat. Theb. lib. 10. v. 598. Voiez aussi Seneque* in Oedipo, act. 2. sc. 2.

κ *Voiez la remarque B à la fin.*

λ *Stat. & Senec. ib.*

‡ Auspicia avium Tiresias Thebanus (invenit.) *Plinius lib. 7. c. 56. pag. 102.*

‡ *Plut. de oracul. defectu pag. 434.*

JE FINIS par la pensée d'un philosophe, mais d'un philosophe d'une secte reprouvée, & plus heretique sur le dogme de la volupté que la secte d'Epicure. Il avoit perdu les yeux, & entendant de bonnes femmes qui deploroient sa condition, il leur demanda si elles comptoient pour rien les plaisirs nocturnes. (a) *Illud Antipatri Cyrenaici est quidem paulo obscœnius, sed non absurda sententia est. Cujus cæcitatem quum mulierculæ lamentarentur, quid agitis, inquit? an vobis nulla videtur voluptas esse nocturna?*

(G) *Il aquit une grande reputation.*] Cela paroît par plusieurs passages de Sophocle, & d'autres anciens auteurs. Il n'y avoit que lui de sage (b) dans les enfers, si nous en croions Homere.

Τῷ (c) καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια
Οἴῳ πεπνῦσθαι· τοὶ δὲ, σκιαὶ ἀΐσσουσιν.
Huic etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Solus ut saperet, reliqui verò umbræ circum volitant.

Il fut honoré (d) comme un Dieu après sa mort. Je n'ai pourtant point trouvé dans le 9. livre de Strabon ce que Charles Etienne, Lloyd, Moreri & Hofman en citent, sçavoir que les habitans de Thebes rendirent des honneurs divins à Tiresias enterré auprès de Thilphose. Je voi seulement dans Pausanias (e) qu'il y avoit dans leur ville un lieu appellé l'observatoire de Tiresias, *οἰωνοσκοπεῖον Τειρεσίου*, (c'étoit aparemment l'endroit d'où il contemploit les augures) & un tombeau honoraire, ou un cenotaphe de Tiresias: car les Thebains avoüoient qu'il étoit mort auprès d'Aliarte (f); & qu'ainsi ils n'avoient pas chez eux son veritable tombeau. L'historien leur prête là un mauvais raisonnement; mais peu nous importe. Ces Messieurs qui ont cité Strabon, auroient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile; c'est lui qui aprend (g) que les Thebains firent de pompeuses funerailles à Tiresias, & qu'ils lui rendirent les honneurs divins.

(H) *Aiant pris la fuite avec ses compatriotes.*] Mr. Moreri a fort mal entendu Charles Etienne son original, lors qu'il a dit que Tiresias *ayant été relegué* proche de la fontaine de Tilphose, *y mourut.* Voici le Latin de Charles Etienne, *juxta fontem ejusdem nominis, ubi profugus diem suum obiit*, ce qui est emprunté de Strabon, *ὑφ' ᾧ Τιλφῶσσα κρήνη καὶ τὸ τοῦ Τειρεσίου μνῆμα ἐκεῖ τελευτήσαντος κατὰ τὴν φυγήν*, *sub quo fons est Tilphosa, & monumentum Teiresiæ qui extorris ibi mortem obiit.* Si Mr. Moreri avoit sçu l'histoire de Tiresias, il n'auroit pas tourné le mot *profugus* par celui de *relegué*. Inferons de là que ceux qui traduisent sont sujets à faire d'étranges bevuës, lors qu'ils n'entendent point les choses; car ils ont beau sçavoir 3. ou 4. significations d'un même mot, cela ne les empêche pas de prendre celle qui ne convient point à tel ou tel lieu. Je remarque une assez grande diversité entre Strabon & Pausanias. Le premier veut que Tiresias soit mort dans sa fuite, sans être tombé au pouvoir des ennemis: le second au contraire, se fondant sur les histoires des Grecs, dit (h) que ceux d'Argos, aiant pris la ville de Thebes, menoient au temple de Delphes le devin Tiresias, avec le reste du butin, mais qu'il mourut sur la route pour avoir bu dans la fontaine de Tilphouse. Diodore de Sicile (i) raconte le fait tout comme Strabon, un auteur (k) dont j'honore la memoire a debité, que Tiresias sur ses vieux jours se retira à la montagne de Telphosse, pour y achever sa vie en repos, & loin des tumultes de la ville. On ne cite personne; mais je ne doute point qu'on n'eût lu cela dans quelque celebre écrivain. Ne laissons pas de dire que cette retraite de Tiresias ne fut nullement volontaire.

(I) *Qu'il vécut beaucoup.*] Hygin, Phlegon, & Lutatius s'accordent à dire, que Jupiter dedommagea Tiresias de la perte de la vuë, en lui accordant avec la connoissance de l'avenir, une vie sept fois plus longue que celle des autres, *septem ætates* (l). Agatharcide ne fait mention que de cinq âges; Lucien que de six; mais selon Tzetzes, il y a eu des gens qui ont fait vivre Tiresias onze âges d'homme (m).

(K) *Il y faisoit l'imperieux.*] Seneque lui donne des paroles menaçantes.

Carmenque (n) magicum volvit, & rabido MINAX
Decantat ore, quicquid aut placat leves
Aut cogit umbras.

Stace l'introduit armé de reproches & de menaces.

Atque (o) hic Tiresias nondum adventantibus umbris
Testor ait, Divos quibus hunc sacravimus ignem
Jam nequeo tolerare moram. Cassusne sacerdos
Audior, an rabido jubeat si Thessala cantu
Ibitis, & Scythicis quoties armata venenis
Colchis aget, trepido pallebunt tartara motu?
Nostri cura minor? . . .
. . . . . .
Ne tenues annos nubemque hanc frontis opacæ
Spernite ne, moneo, & nobis sævire facultas,
Scimus enim & quidquid dici noscique timetis.

Voiez dans Lucain (p) un long detail de menaces faites par la magicienne de Thessalie aux Dieux infernaux. C'étoit un style assez ordinaire dans les ceremonies magiques. Un philosophe Paien s'en moque avec beaucoup de raison. (q) *Πολλῷ δὲ τούτων ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμοσιν, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος αὐτοῦ*

(a) *Cicero, Tuscul. lib. 5. fol. 278. B.*

(b) *Voiez ce qui a été cité de Callimaque dans la remarque A.*

(c) *Odyss. K, v. 494.*

(d) *Clem. Alexandr. 1. Stromat.*

(e) *Lib. 9. pag. 294. & 295.*

(f) *Cette ville n'étoit pas loin du mont Tilphouse.*

(g) *Θάψαντες λαμπρῶς οἱ Καδμεῖοι τιμαῖς ἰσοθέοις ἐτίμησαν. Dans la traduction imprimée à Bale en 1548. l. 5. c. 6 p. 124.* Quem sui cives magna cum pompa sepelivere, Deorum sibi honores tribuentes, *on a mis* sibi, *pour* ipsi.

(h) *Pausan. lib. 9. pag. 307.* (i) *Diod. Sicul. lib. 5. cap. 6.* (k) *Petrus Mussardus (de quo vide Deckherrum de script. adespot. pag. 397. edit. 1686.) histor. Deor. fatidicorum, pag. 87.* (l) *Quelques-uns traduisent* sept siecles. (m) *Voiez Munckerus in Hygin. pag. 128.* (n) *In Oedipo, act. 3. sc. 1.* (o) *Theb. lib. 4. v. 500.* (p) *Pharsal. lib. 6. v. 732. & sequent.* (q) *Porphyrius, apud Eusebium, Præparat. evangel. l. 5 c. 10. pag. 198. A.*

☞ **TISSANDIER** (N.) auteur d'un livre qui ne m'est conu que par une lettre de Balzac. Il mourut fort (*T*) vieux l'an 1628. La Croix du Maine ne fait point mention de lui, & je ne croi (*Z*) point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus.

TITIUS (Caïus) orateur & poëte Latin, étoit Chevalier Romain. Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvoit faire (*A*) un homme qui n'entendoit point le Grec. Il y avoit des subtilitez, beaucoup d'exemples, & beaucoup de politesse dans ses harangues, de sorte qu'elles paroissoient être du stile Attique. Cette subtilité de pensées ne reüssit pas sur le theatre, lors qu'il s'en voulut servir dans ses tragedies, comme il s'en étoit servi dans ses plaidoiers. Cela ne soutenoit pas assez noblement la gravité du caractere tragique *. Lors que le Consul Fannius proposa sa loi contre le luxe des festins, Titius harangua le peuple pour lui representer l'utilité de cette loi. Nous verrons dans les remarques si ce fait est propre à montrer en quel tems la loi Fannia (*B*) fut établie. La harangue que Titius fit alors, fait voir que l'i-

* *Cicero in Bruto, p. m. 280.*

αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἤ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν ἀνθρώπων τῷ τυχόντι ὑποχείριος, ἀπειλὰς προσφέρεται ἐκφοβεῖν, ψευδόμενος ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι. Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari cuipiam Dæmoni, aut defuncti animæ; sed ipsimet Soli syderum principi, Lunæ, reliquisque Diis cœlestibus, homo cuivis e Populi fæce obnoxius minas intentat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, falsum vanumque terrorem ostendit. Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la magie: je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui levent un peu la tête par dessus la foule. On pretend qu'il y a des magiciens qui exercent une espece de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les Demons qu'ils evoquent. Quelque absurde que cela paroisse, on le pourroit regarder comme possible, si une fois on tomboit d'accord qu'il se forme certains pactes, ou certains traitez entre les hommes & les mauvais Anges: car y aiant sans doute de la subordination entre ces esprits, il peut y avoir des Demons qui regnent absolument sur plusieurs autres. L'un de ces Demons ne pourroit-il pas promettre à ses magiciens qu'il leur soumetra tous les esprits de sa dependance? ne pourroit-il pas leur promettre de menacer de sa colere ceux qui feroient les rétifs? Mr. de Thou qui assista à un dialogue du Sieur Calignon & d'un fameux magicien, raconte que ce magicien ne nia pas son commerce avec les Demons, mais il soutint que sa magie ne tendoit qu'à faire du bien à l'homme, & qu'il y avoit une extrême difference entre les sorciers & les magiciens. Un magicien, disoit-il, n'a commerce qu'avec des esprits aeriens & celestes, bons & bienfaisans, qui lui aprenent mille secrets d'une grande utilité, & de plus il commande à ces esprits. Mais un sorcier est un vil esclave des esprits terrestres, malfaisans de leur nature, & ennemis du genre humain. Il ajoûta qu'il y (*a*) avoit en Espagne des écoles de magie, & qu'il y en avoit eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'etoient dissipées pour la plupart depuis que Luther avoit annoncé ses heresies. Il n'avoüa pas à ses Juges tout ce qu'il avoit avoué au Sieur Calignon; mais le Parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier suplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singuliere, pour meriter que mes lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de Mr. de Thou. (*b*) *Magiam quam profitebatur Bellomontius, dæmonum, qui numinis divini particula sunt, cum hominibus conciliatricem artem præclaram esse ad beneficium inventam non ad maleficium, quo Sortiarii qui vocantur vulgo utuntur, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, & veneno ac diris fascinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cum contra magi ipsis dæmonibus imperent, & eorum consortio ac familiaritate arcana naturæ vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora citerius quam humana ratione fieri possit, de loco in locum transferre, diffidentes componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, & amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aëriis spiritibus & cœlo participantibus esse, qui natura benefici nihil nisi juvare sciunt, cum terrestres & subterranea incolentes, qui Sortiariis imperant, sint maligni & nocere tantum noverint: tam præclara artis scholas* (*c*) &c. Voiez la suite de ces paroles à la marge de cette page. Finissons par des paroles de Ciceron, qui nous aprenent que Tiresias n'étoit point de ces Devins à la douzaine qui vendent des impostures, & qui font de leur metier un gagne-pain. (*d*) *Ante hos Amphiaraus & Tiresias non humiles & obscuri neque eorum similes, ut apud Ennium est,* qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias, *sed clari & præstantes viri qui avibus & signis admoniti futura dicebant, quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait solum sapere cæteros umbrarum modo vagari.*

(*a*) Tam præclaræ artis scholas toto terrarum orbe ac professores sparsos, & adhuc in Hispania Toleti, Corduba, Granatæ, aliisque locis frequentari, fuisse olim & in Germania celeberrimas, sed magna ex parte defecisse, postquam Lutherus seminato hæresis suæ fermento, tot sectatores habere cœpit. *Thuan. ubi infra pag. 1234. Voiez la remarque H de l'article* Ponce.

(*b*) *Thuanus de vita sua, lib. 6. pag. 1233. 1234.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Cicero, lib. 1. de Divinat. fol. m. 310. C.*

(*T*) *Il mourut fort vieux l'an 1628.*] Voiez la lettre (*e*) qui fut écrite cette année-là par Balzac à un Mr. Tissandier. On le console sur la mort de son aieul qui étoit aussi vieux que l'heresie, & plus que la ligue; car il avoit publié un livre pour avertir la France de la conception de ce monstre, quand le Cardinal de Lorraine le conçut. Il n'est pas besoin que je dise que ces expressions sont de Balzac.

(*e*) *C'est la 18. du 8. livre dans l'édition in folio.*

(*Z*) *Et je ne croi point que du Verdier Vau-Privas.*] Je m'exprime de la sorte, parce que je n'ai pas eu le loisir d'examiner page à page si nôtre Tissandier se trouve dans la bibliotheque Françoise de cet ecrivain. Les auteurs y sont rangez selon leur nom de batême, & l'on n'y a point mis une table des surnoms. Voilà deux defauts inexcusables quand ils sont ensemble. On suporteroit le premier s'il etoit seul comme il l'est dans la Croix du Maine; mais c'est se moquer du monde que de ne pas remedier au premier par une table des surnoms.

(*A*) *Il porta l'éloquence aussi loin que le pouvoit faire.*] Ciceron qui en pouvoit mieux juger qu'homme du monde lui a rendu ce temoignage. (*f*) *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius: qui meo judicio eo pervenisse videtur, quò potuit fere Latinus orator sine Græcis literis, & sine multo usu pervenire. Hujus orationes tantum argutiarum, tantum exemplorum, tantum urbanitatis habent, ut pene Attico stylo scripta esse videantur. Easdem argutias in tragœdias satis ille quidem acute, sed parum tragice transtulit.*

(*f*) *Cicero, in Bruto, p. m. 280.*

(*B*) *En quel tems la loi Fannia fut établie.*] J'ai examiné en un autre (*g*) lieu le sentiment de Glandorp, & je ne l'ai point trouvé solide. Cet auteur a cru (*h*) que celui qui proposa la loi Fannia n'étoit point Caïus Fannius le pere, Consul l'an de Rome 592. mais Caïus Fannius le fils, Consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, & l'a prise d'un passage d'Aulugelle: elle n'a aucune force. Il auroit pu dire quelque chose de plus specieux, s'il eût allegué Macrobe, qui nous aprend que Titius contemporain de Lucilius conseilla au peuple d'établir la loi Fannia (*i*). Il est certain que Lucilius nâquit au commencement du 7. siecle de Rome: cela s'accorde merveilleusement avec l'hypothese de Glandorp, car selon cette hypothese Lucilius a été âgé d'environ 30. ans, lors qu'on établit la loi Fannia. Il faut donc que l'orateur qui conseilla cette loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'etablissement de cette loi à l'année 593. cet orateur & Lucilius n'auront pas vêcu en même tems; l'orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, & par consequent Macrobe fournit une preuve très-specieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Ciceron, *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius*, car il venoit de parler de 3. ou 4. orateurs qui ont fleuri vers l'an 660. de Rome. Titius aura été presque de leur tems, s'il a recommandé la loi Fannia en l'année 632. Mais il y auroit un grand espace entre les autres & lui, si cette loi avoit été établie en l'année 593. Nonobstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me declarai dans les articles *Fannius*. Le passage de Pline (*k*) qui marque precisément l'intervalle d'onze années entre la loi Fannia & la 3. guerre Punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en general, *ejusdem ætatis, ejusdem ferme temporis.* Les expressions vagues, *vivre presque en même tems qu'un autre, être du même siecle qu'un autre*, souffrent le plus & le moins, peuvent être alongées & accourcies, sentent un homme qui ne se soucie guere qu'on examine à la rigueur sa chronologie, & qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa memoire. Mais quand on

(*g*) *Dans l'article* Fannius, *pag. 1214.*

(*h*) *Onomastic. pag. 333.*

(*i*) Id ostendunt tum multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione qua legem Fanniam suasit. *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 12.*

(*k*) *Plin. lib. 10. c. 50.*

Digitized by Google

l'ivrognerie (C) étoit montée aux derniers excés. La bevuë d'un interprete (D) d'Horace n'eſt pas ſuportable : il a confondu nôtre Titius avec un TITIUS qui vivoit du tems d'Auguſte.

TORQUATO (ANTOINE) fameux aſtrologue du XV. ſiecle, étoit de Ferrare. Il donna à Matthias Roi de Hongrie l'an 1480. un pronoſtic qui a été bien funeſte à la Chretienté ; car comme il menaçoit d'une entiere ruine la monarchie Ottomane après un certain tems, il fut cauſe que les Hongrois s'engagerent * à une guerre qui les ruina †. Quelques-uns des évenemens qu'il avoit predits arriverent, mais les principaux (A) ſe ſont trouvez chimeriques. Pour cela l'on ne s'eſt point degoûté ni de debiter, ni de croire de ſemblables pronoſtics.

on ſe ſert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans precis, c'eſt un ſigne qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près, & par conſequent le temoignage de Pline eſt ici d'une grande force pour fixer à l'année 593. la loi Fannia, vu que l'année 604. eſt la premiere de la 3. guerre Punique. Si l'on ne ſe rend pas à ces raiſons, que dira-t-on, en conſiderant que ſelon Macrobe la loi Fannia fut établie l'an 588. & neanmoins il avance que Titius & Lucilius ont vécu en même tems (a), ou au même ſiecle? Je raiſonne ainſi ; ou Macrobe a ſçu avec la derniere preciſion l'âge de Lucilius, où il ne l'a point ſçu de cette maniere : au premier cas il faut conclure que ſelon lui un orateur qui recommande une loi l'an 588. & un poëte né 12. ans après ont vécu en même tems, & ainſi ſes paroles ne ſervent de rien pour confirmer le ſentiment de Glandorp : au ſecond cas elles le confirment encore moins ; car on ne peut rien prouver, en matiere de chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vuë de païs, & ſans chercher la preciſion. A l'égard de Ciceron on peut dire que ſon *ejuſdem fere temporis*, eſt une phraſe qui ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien (b) qu'Afranius a imité Titius : je ne donne pas cela pour une preuve neceſſaire & demonſtrative qu'il fût plus jeune, mais je dis que c'en eſt un ſigne. Or Afranius (c) a été contemporain de Terence qui mourut (d) l'an 594. Voiez quelle preuve Ciceron nous a fournie contre Glandorp. Diſons donc que nôtre Titius floriſſoit environ l'an 590. de Rome.

(C) *Que l'ivrognerie étoit montée aux derniers excés.*] Les juges buvoient tant de vin avant que d'aller à l'audience, qu'ils étoient contraints de piſſer copieuſement à chaque coin. Après avoir oui l'état des cauſes, ils faiſoient venir les temoins, & en attendant ils alloient au pot de chambre : étant revenus ils recueilloient les ſuffrages, & avoient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au conſeil ils ſe demandoient, qu'avons-nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs : vuidons plutôt une bouteille, & mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le Latin ſeront beaucoup plus contens des paroles de Titius, que de l'abregé que j'en donne. (e) *Ludunt alea, ſtudioſe unguentis delibuti, ſcortis ſtipati, ubi horæ decem ſunt ; jubent puerum vocari ut comitium eat percunctatum quid in foro geſtum ſit, qui ſuaſerint, qui diſſuaſerint, quot tribus juſſerint, quot vetuerint. Inde ad comitium vadunt, ne litem ſuam faciant : dum eunt, nulla eſt in angiporto amphora, quam non impleant, quippe qui veſicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium triſtes, jubent dicere. quorum negotium eſt, dicunt : judex teſtes poſcit : ipſus it minctum : ubi redit, ait ſe omnia audiviſſe, tabulas poſcit : literas inſpicit. vix præ vino ſuſtinet palpebras. eunt in conſilium ibi hæc oratio : Quid mihi negotii eſt cum iſtis nugacibus : quam potius potamus mulſum mixtum vino Græco, edimus turdum pinguem, bonumque piſcem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit?* Macrobe qui nous a conſervé ce curieux morceau de la harangue de Titius, en avoit cité un autre paſſage dans le chapitre 9. car il ne faut point douter que le *Cincius in ſuaſione legis Fanniæ*, qui paroit dans le chapitre 9. n'y ſoit par la faute des copiſtes qui ont changé peu-à-peu Titius en Cincius. Cet autre paſſage nous (f) aprend que l'on faiſoit cuire à Rome dans le ventre d'un cochon pluſieurs autres animaux, & qu'on apelloit cela un cochon de Troie, par alluſion au cheval de Troie qui étoit rempli de ſoldats. Ces excés avoient beſoin d'être reprimez : la gourmandiſe étoit ſi énorme, que pluſieurs enfans de bonne famille ſe proſtituoient, & ſe vendoient afin de manger de bons morceaux : l'ivrognerie étoit devenuë ſi commune, que les bourgeois alloient ſoûs aux aſſemblées où il s'agiſſoit de deliberer du ſalut de la patrie. C'eſt Sammonicus Serenus qui nous l'aprend (g). Les ſiecles ſuivans qui ont vu à Rome tant de vices effroiables, n'y ont guere vu le regne de l'ivrognerie : aujourd'hui c'eſt un defaut qu'on ne conoît point du tout en ce païs-là ; mais pour les anciens Romains, ils vivoient comme de vrais Septentrionaux. Voiez dans la remarque A de l'article *Berenger* l'ivrognerie des deputez d'un Synode. Je m'étonne au reſte que Corradus qui étoit ſi conſommé dans l'hiſtoire des perſonnes, n'ait conu nôtre Titius que par le paſſage de Ciceron : il a ignoré ceux de Macrobe. *C. Titius*, dit-il dans la page 281. de ſon commentaire ſur le *Brutus* de Ciceron, *de quo ſcriptum nihil nos præterea vidimus.*

(D) *La bevuë d'un interprete d'Horace.*] C'eſt Corradus qui releve cette bevuë au même lieu, ſans dire de qui elle eſt. *Unde videtur interpres Horatii deceptus qui putavit eundem Titium fuiſſe pindarici fontis qui non expalluit hauſtus, & eum qui ſcripſit tragœdias, quum hic multo ante floruerit, & ille tempore Auguſti vixerit ; quamquam ille potuit etiam utrumque præſtare.* Il ſemble que Corradus doute ſi le Titius d'Horace a été tout à la fois faiſeur d'odes & de tragedies, & il me ſemble qu'il n'y a point là matiere de doute, quand on a lu ces ſix vers de la 3. lettre du 1. livre d'Horace :

Quid Titius Romana brevi venturus in ora?
Pindarici fontis qui non expalluit hauſtus,
Faſtidire lacus, & rivos auſus apertos.
Ut valet? ut meminit noſtri? fidibuſne latinis
Thebanos aptare modos ſtudet auſpice muſa?
An tragica deſævit & ampullatur in arte?

Le vieux Scholiaſte d'Horace aſſûre qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avoit fait des vers lyriques & des tragedies, & dont le tombeau ſe voioit au deſſous d'Aricia. Mr. Dacier après pluſieurs autres pretend que ce Titius eſt le même Septimius auquel Horace adreſſe l'ode 6. du 2. livre, & pour lequel il écrit la 9. lettre du 1. livre. Cela pourroit être, mais comme on n'en donne aucune raiſon, & que deux raiſons ſemblent combatre ce ſentiment, j'aime mieux agir ici en philoſophe ſceptique. L'ode 6. du 2. livre contient 24. vers, & il ne s'y trouve pas un mot qui inſinuë que Septimius ſoit poëte : au lieu que tout ce qui concerne Titius dans la 3. lettre du 1. livre d'Horace, ne ſe raporte à lui que comme à un poëte. C'eſt ma premiere raiſon. La ſeconde eſt que Titius dans la 3. lettre d'Horace eſt au nombre des beaux eſprits qui accompagnoient Tibere, & qui compoſoient dans ſa Cour une troupe de ſçavans : au lieu que dans la 9. lettre Septimius eſt un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibere. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre ſentiment de Mr. Dacier : il veut (h) que le Septimius d'Horace, & celui qui dans l'épigramme quarante-ſixiéme de Catulle aime ſi ardemment Acmé, ſoient la même perſonne.

(A) *Les principaux ſe ſont trouvez chimeriques.*] Voici le precis de ſa prediction. Les Turcs feront la guerre aux Chretiens, & perdront beaucoup de troupes (i). Ils attaqueront premierement les Venitiens, & leur feront un grand mal : enſuite ils feront la paix avec cette Republique, & prendront Belgrade, & Rhodes, & deſoleront la Hongrie. Enfin faiſant beaucoup de menaces, ſaccageant la Hongrie, & attaquant l'Empire Romain, ils tomberont ſous le pouvoir des Hongrois environ l'an 1594. ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquieteront & affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, & celles d'Eſpagne. Leur Empereur bien-tôt après ſera tué dans une bataille ; leur monarchie ſera ruinée ſous le 13. ou le 14 de ſes chefs ; elle ne paſſera point ce nombre, ni l'an 1596. Les Chretiens deviendront alors les maîtres de ce vaſte Empire (k). Liſez la reflexion que fait ſur cela un Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. (l) *Non eſt vel hujus loci, vel mei otii hiſtorias retexere, quibus multa quæ hic exprimuntur, eveniſſe intelligamus, ſatis ſit expendiſſe corollarium hujus prædictionis quàm varium ſit, quàm falſum, quam ridiculum, de Imperio Turcico funditus everſo, ad annum Chriſti 1596. cum hoc anno 1608. tam florens & potens, magno quidem Chriſtiani nominis malo, cernamus, quàm antea extiterit, nec ul-*

La

(a) C. Titius, vir ætatis Lucilianæ.

(b) Quem ſtudebat imitari L. Afranius poëta, homo perargutus in fabulis quidem etiam, ut ſcitis, diſertus. *Cicero, ubi ſupra.*

(c) Dulces Latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque, & Afranium, ſub pari ætate nituerunt. *Paterculus l. 1. c. 17.*

(d) *Sueton. in vita Terentii.*

(e) *Apud Macrobium l. 2. Saturnal. cap. 12. p. m. 366.*

(f) In ſuaſione legis Fanniæ objecit ſæculo ſuo quod porcum Trojanum menſis inferant : quem illi ideo ſic vocabant, quaſi aliis incluſis animalibus gravidum, ut ille Trojanus equus gravidus armatus fuit. *Macrob. ibid. cap. 9. pag. 356.*

(g) Lex Fannia ſanctiſſimi Auguſti, ingenti omnium ordinum conſenſu pervenit ad populum. Neque eam prætores aut tribuni, ut pleraſque alias, ſed ex omni bonorum conſilio & ſententia ipſi conſules pertulerunt, cum reſpublica ex luxuria conviviorum majora quam credi poteſt, detrimenta pateretur. Siquidem eo res redierat, ut gula illecti plerique ingenui pueri pudicitiam & libertatem ſuam venditarent : plerique ex plebe Romana vino madidi in comitium venirent, & ebrii de reipublicæ ſalute conſulerent. *Sammonicus Serenus, apud Macrobium ibid. cap. 13. pag. 367.*

(h) *Dacier ſur l'ode 6. du 2. livre d'Horace.*

(i) Turci magna ſtrage ſuorum in Chriſtianos arma movebunt. *Voiez Fileſac* de idolol. magica, fol. 33. verſo.

(k) *Voiez Fileſac ib. & fol. 34. ex Leunclavio in Hiſtoria Muſulmana appendice, poſt epiſtolas.*

(l) *Fileſac ibid. fol. 34.*

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez Leunclavius in Hiſtoria Muſulmana appendice.*

nostics. On les a renouvelez si souvent, que je pardonne à un Politique Italien la pensée qu'il a euë, que les Turcs (*B*) subornoient des gens pour faire courir de ces predictions, afin d'endormir les Princes Chretiens. Je croi pourtant que ces Infideles ne se sont point avisez de cette ruse. Elle ne seroit pas fort fine; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bientôt ruiné.

TORTELLIUS (JEAN). Cherchez ARETIN (Jean.)

TOUCHET (MARIE) maîtresse de Charles IX. Roi de France, étoit d'Orleans. Il n'est pas vrai comme tant d'auteurs l'assûrent qu'elle fût (*A*) fille d'un apotiquaire. Elle donna des * enfans à Charles IX. & se maria ensuite avec un homme de qualité. Je croi qu'elle ne l'épousa qu'après la (*B*) mort de ce Monarque. Elle eut deux filles legitimes qui mar-

* *Voiez la remarque F.*

la parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti Imperii moles perspiciatur: nec in quartodecimo Imperatore Osmanida seriem Sultanorum & Principum suorum defecisse videamus, cùm Sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, sit decimus quintus Osmanidarum Principum, à primo illo Osmano Sultano. Magnò certè constitit Hungaris hæc prædictio, cui cùm stolidè inniterentur, motumque maximum sub Sultano Solimanno in Hungaria excitassent, ab eo magna clade affecti, suæ credulitatis vesanæ pœnas non minimas dederunt, quemadmodum narrat Leunclavius histor. Musulmana lib. 18.

(*B*) *Que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces predictions.*] Le discours de ce Politique Italien me paroît digne d'être copié. Mais il faut se souvenir qu'en ce tems-là les Turcs étoient plus puissans qu'ils ne le sont depuis le siege de Vienne en l'an 1683. (*a*) *Molte preditioni d'Astrologi, oltre à molte profetie, secondo, che si dice, vi sono, & se ne leggono ogni di, con le quali vien minacciata la distruttione del Regno, & Imperio Turchesco, & ogni tanti anni pare, che si vadano rinovando cotali credenze, senza vedersene l'effetto. Hora io m'avviso, che non darebbe molto lontano dal segno, uno, che dicesse ciò esser'intentione de' medesimi Turchi, ò di qualche Christiano rinegato; per addormentar gli animi de Prencipi Christiani, con questo sonnifero, & rendergli negligenti, à pensar d'offendergli, con la speranza di dover veder, che il tempo debba esser quello, che trionfi di così fatto nemico: & non è dubbio, che Prencipi Cattolici, ricercati à colligarsi contro il Turco, hanno dato per risposta, che egli era meglio star à veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impossibile, che signoria così violenta, debba esser di lunga durata. Et per non parere di dire cosa del tutto à vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche Imperadore Romano, si serviva alcuno di sparger voci, che le stelle promettevano il principato à tal'uno, che essi conoscevano atto à dover, con si fatto pretesto, insurgere contro al dominante, & accelerar'à se stessi la successione, con l'accelerationo della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur essere, che tra Turchi per diuturnar'il loro Imperio, si diffamassero queste decerie, della sua piccola durata, per indurre altri ad aspettar, che il pronostico si verifichi, senza venir'all'atto d'offenderlo, armata mano; Il che sarebbe un sottile, ma non impossibile stratagemma.* Ceci peut servir de suplément à la remarque EE de l'article *Mahomet*. Je decouvre tous les jours beaucoup de matiere pour la grossir, & ce sont ordinairement de lourdes bevuës. En voici un exemple. Un Pere de l'Oratoire raporte qu'à certains jours de l'année, les Turcs maudissent les Chretiens solennellement. Ils lisent dans leurs Mosquées une prophetie qui porte que (*b*) la monarchie Ottomane sera detruite par les Francs après qu'elle aura duré dix siecles. Pendant cette lecture les femmes hurlent, & de leurs cheveux épars elles balient les autels. Ils s'imaginent que cette ceremonie detournera l'infortune qui les menace. Ce Pere de l'Oratoire ne dit point cela de son chef, mais sur la foi d'un de ses amis. *Vias Massiliensis Poëta (si mihi creditur) valdè bonus*, dit-il (*c*), *mihi olim cùm Massiliæ Rhetoricen profiterer multùm familiaris, in suis ad Sylvas (d) notis, morem refert Turcarum cùm illi Christianos, quos perditè oderunt, ultrò statis diebus detestantur. Habent, inquit ille, Turcæ inter suos fastos prophetiam, per id tantum tempus, M. scilicet annos, Ottomanorum permansurum, mox subvertendum à Francis. Legitur illa quotannis suis in Mosquetis, ut illius ominis terrore ultrò Christianis adversentur. Lugent interim ululantes fœminæ, sparsisque comis infanda verrunt altaria: sicque huic malo fato procurare credunt, dum tam funesto vaticinio perterrentur.*

(*A*) *Qu'elle fût fille d'un apotiquaire*] Brantome lui donne cette origine: je le citerai ci-dessous. Papyre Masson semble la faire d'une naissance encore plus basse, car on diroit qu'il la fait fille d'un parfumeur, (*e*) *Amavit Mariam Tochetiam Aurelianensis* (*f*) *Unguentarii filiam.* D'autres disent qu'elle étoit fille d'un Notaire: mais il est certain qu'elle étoit de meilleure condition que cela, comme Mr. le Laboureur l'a montré. Jean Touchet son pere, dit-il (*g*), „ prenoit qualité de Sieur de Beauvais & du Quillart, „ Conseiller du Roy & Lieutenant particulier au Bailliage & siege Presidial d'Orleans. Il étoit fils de „ Pierre Touchet bourgeois d'Orleans, & petit fils de „ Jean Touchet Advocat & Conseiller à Orleans l'an „ 1492. qui avoit eu pour Pere Regnaut Touchet „ Marchand de la ville de Parthai en Beausse. Et tout „ ce qu'on pouvoit dire contre la naissance de cette „ Dame, c'est qu'elle avoit eu pour Mere Marie Mathy fille naturelle d'Orable Mathy, Flamand de nation, Medecin du Roy. qui pour parvenir à cette „ alliance donna par le contract de mariage deux mille écus, qui étoit une somme alors considerable. „

On tombe pour l'ordinaire dans deux sortes d'excés, à l'égard de ceux que la providence pousse fort au delà de leur condition. Les uns par des genealogies fabuleuses leur procurent des ancêtres de la premiere qualité; les autres les rabaissent à un état beaucoup plus vil que le veritable: soit pour procurer à la medisance & à l'envie quelque dedommagement, soit pour faire trouver plus merveilleux, & plus propre aux exclamations l'aggrandissement de leur fortune. L'historien des amours du palais roial n'a-t-il pas degradé de noblesse Mademoiselle de la Valiere, pour n'en faire qu'une petite bourgeoise de Tours? Cependant (*h*) elle étoit d'une famille alliée à celle de Beauvau-le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province; & il y a cent ans plus ou moins qu'un Seigneur de la Valiere se maria avec une Demoiselle, qui avoit été fille d'honneur de la Reine Louïse femme de Henri III. ce qui sans doute ne seroit pas arrivé s'il n'eût pas été gentilhomme. Nous ferons voir en son lieu qu'on a usé de pareilles medisances envers Albert de Gondi, premier Duc de Rets, & envers le Cardinal de Pellevé, le Connetable de Luynes, le Cardinal Mazarin, &c.

(*B*) *Qu'elle ne l'épousa qu'après la mort* de Charles IX.] Mezerai a fort bien sçu que le pere de Marie Touchet étoit Lieutenant particulier au Presidial d'Orleans, mais je doute un peu de ce qu'il ajoûte, (*i*) que Charles IX. maria cette maitresse *à François Balzac d'Entragues Gouverneur d'Orleans.* Je passe sous silence que ce François de Balzac ne fut gouverneur d'Orleans qu'ensuite de plusieurs intrigues, qui firent perdre ce gouvernement au Chancelier de Chiverni l'an 1588. (*k*) & qu'avant cela il n'en avoit que la Lieutenance; je dis seulement que son mariage avec Marie Touchet me paroît posterieur à la mort de Charles IX. & c'est tout ce que j'en puis dire aujourd'hui, n'étant pas en lieu à pouvoir consulter les titres de la Maison, & n'aiant pu rassembler encore les livres qui me pourroient donner une entiere certitude. Mais considerant d'un côté ce que dit Papyre Masson, que le Roi Charles malade à la mort n'osant pas recommander lui-même sa maîtresse à la Reine sa mere, la (*l*) lui fit recommander par l'entremise de Charles de Gondi; & de l'autre ce que dit Mr. le Laboureur, (*m*) *qu'il ne se faut pas étonner que* Marie Touchet *ait trouvé un si bon party* (*n*) *dans le vol qu'elle avoit pris à la Cour, où elle tint aussi bien son rang qu'aucune des Dames de la premiere condition:* considerant, dis-je, ces deux choses, je ne sçaurois croire qu'elle ait épousé le Seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX. car en ce cas-là, il n'eût pas été necessaire que ce Prince la fit recommander à Catherine de Medicis (un tel mari auroit été un assez bon protecteur) & l'on ne comprendroit pas pourquoi Mr. le Laboureur propose tant de raisons, de ne se pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, sans rien dire de la principale, qui auroit été les grands biens qu'un Roi vivant auroit faits à l'époux de sa maitresse. Cet auteur remarque que *c'étoit une femme d'un esprit aussi incomparable que sa*

(*a*) *Bonifatio Vannozzi, della supellettile de gli avvertimenti politici, volume primo, p.* 97. *edit. de Boulogne* 1609.

(*b*) *Ce n'est point de la Monarchie Ottomane, mais de la religion Mahometane que l'on fait courir cette prediction. Si elle regardoit les Ottomans, ils se presseroient un peu trop: leur Monarchie seroit bien loin de sa destruction.*

(*c*) *Petrus Berthaldus, libro singulari de ara, c.* 15. *pag.* 181. 182. *edit. Nannetensis* 1636.

(*d*) *Ce sont les Silves de Stace, sur lesquelles le Sieur Vias poëte Provençal, loüé par Gassendi* in vita Peireskii, *a fait des notes.*

(*e*) *Papyr. Masso in vita Caroli IX.*

(*f*) *Peut-être faut-il traduire ce mot par* apotiquaire, *comme l'a traduit le Laboureur.*

(*g*) *Le Laboureur, addit. aux Mem. de Casteln. to.* 2. *p.* 656.

(*h*) *Mr. de Marolles, Abbé de Villeloin, catal. de ses écrits, pag.* 8.

(*i*) *Mezer. abr. Chronolog. to.* 5. *pag.* 184.

(*k*) *De Thou, hist. l.* 92.

ERREUR sur la famille de Madame de la Valiere.

(*l*) *Brantome raporte la chose un peu autrement:* Etant à la mort, *dit-il*, il commanda à Mr. de la Tour de luy faire (*à sa Maîtresse*) ses recommandations, & n'en osa *jamais parler à la Reine sa mere.*

(*m*) *Le Laboureur ubi supra.*

(*n*) *Il avoit dit dans la pag.* 70. *qu'elle ne le ceda point en adresse ni en ambition aux Duchesses d'Estampes & de Valentinois, & qu'elle tint si bien son rang, que toute la gloire & les artifices de la Reine Catherine ne defaisoient point sa contenance.*

marcherent sur ses traces ; l'une fut concubine (C) de Henri IV. & l'autre du Marechal de Bassompierre. La raison pourquoi elle poignarda un (D) Page, à ce que disent quelques auteurs, est assez curieuse. Ce qu'elle dit en considerant le portrait (E) de la Princesse que Charles

sa beauté, & que l'anagramme qu'on fit de son nom, *Marie Touchet, je charme tout*, étoit fort juste. Il dit aussi que Mr. d'Entragues en devint si amoureux, *qu'on l'apella par derision* d'Entragues Touchet Duc d'Orleans, *dans le libelle intitulé* l'Edit du Roi (a) deguisé, *fait l'an* 1586. *contre certains petits gallands dits Bourbons, & aucuns mallautrus & ivrognes d'Allemagne.*

(C) *L'une fut concubine de Henri IV. & l'autre du Marechal de Bassompierre.*] Si le fait que je raporte dans la remarque D est veritable, Henri IV. y a pu être attrapé; car il se pourroit bien faire que la jeune fille violée ne fut autre que la Demoiselle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce Prince le present de sa virginité. Le recit de ses ruses & de ses cajolleries se voit dans les Memoires de Sulli, & dans Mr. de Perefixe. Les cent mille écus que le Roi lui fit donner ne furent pas une pluie d'or capable de l'introduire au giron, & de terminer les chicaneries qu'elle faisoit du terrain. Il en falut enfin venir à la promesse de mariage, pour lever les traverses du pere & de la mere, que la fille faisoit intervenir à propos, & qu'elle declara insurmontables, si l'on n'amenoit ces bonnes gens à un point si delicat, en mettant par cette promesse leur conscience à couvert envers Dieu, & leur honneur envers le monde. La Belle sçut si bien representer à son Amant, (b) qu'*il ne devoit point faire de difficulté de guerir leur fantaisie, puis qu'il ne s'agissoit que de lui donner un petit morceau de papier,* (c) *en échange de la chose la plus precieuse qu'elle eût au monde*, qu'il s'engagea par écrit à l'*épouser dans un an, pourveu que dans ce tems-là elle luy fit un enfant mâle.* S'il faloit que l'avanture dont parle St. Romuald regardât cette Demoiselle, combien de frais & de poursuites, afin qu'un grand Roi pût jouïr des restes d'un Page!

Mr. de Rosni qui étoit l'homme du monde le plus attaché aux veritables interêts de ce Prince, ne se contenta pas de dechirer la promesse de mariage, lors qu'elle lui fut montrée par le Roi; il tâcha encore de le guerir, en lui donnant plus de soupçons sur l'honnêteté de la fille, qu'il ne paroissoit en avoir. Il est vrai que ce Monarque avoit dit à ce Favori, qu'il travailloit à *la conquête d'un pucelage, que peut-être il n'y trouveroit pas;* mais l'autre lui en parla d'une maniere beaucoup plus scabreuse. S'il vous souvient bien, lui dit-il, „ de ce que vous m'avez autrefois „ dit de cette fille & de son frere du tems de Madame la Duchesse, des langages que vous en teniez „ tout haut, & des commandemens que vous me fîtes faire à tout ce Bagage (car ainsi appelliez vous „ lors la maison & famille de Monsieur & Madame „ d'Antragues) de sortir de Paris, vous seriez un peu „ plus en doute que je ne vous voi de trouver la pie „ au nid. „ Voiez les Memoires de Sulli à la page 248. & 250. du 2. tome de l'édition de Hollande 1652. *in* 12.

Quoi qu'il en soit nous aprenons de tout ceci, que cette Dame fut plus sensible à l'honneur par raport à ses filles, qu'elle ne l'avoit été par raport à elle-même. La punition (d) du Page, si elle est vraie, en est une preuve; car aparemment on ne se seroit pas portée à un homicide, si l'on eût été autrefois traitée de la sorte. Nous voions de plus combien cette mere fit la conscientieuse, & combien elle se precautionna du côté du monde, quand il fut question de sa fille, ce qu'elle n'avoit point fait pour elle-même envers Charles IX. Mais on peut dire que ses soins ne lui reüssirent pas, & que comme elle avoit chassé de race par raport à sa (e) grand' mere, ses filles le firent aussi à son égard. L'une d'elles (f) procrea lignée naturelle à Henri IV. & l'autre en procrea au Marechal de Bassompierre. Il faut l'entendre lui-même sur ce chapitre. Je m'en revins à Paris, dit-il, (g) „ voir „ (h) ma Maitresse qui étoit logée à la ruë de la Coutellerie, où j'avois une entrée secrette par laquelle „ j'entrois au troisiéme étage du logis, que sa mere „ n'avoit point loüé, & elle par un degré derobé de „ la Garderobbe me venoit trouver lors que sa mere „ étoit endormie. „ Peu après il nous aprend une chose d'où l'on pourroit inferer, que Henri IV. n'eût pas fait conscience de jouïr de deux sœurs, c'est qu'il avoit ce Prince pour rival. Il nous aprend une autre chose, qui confirme la derniere remarque que j'ai faite touchant Marie Touchet. Pour nôtre malheur, dit-il, „ ils en advertirent la mere, laquelle y „ prenant garde de plus prés, un matin voulant cracher & levant le rideau de son lit, elle vit celui de „ sa fille decouvert, & qu'elle n'y étoit pas. Elle se „ leva tout doucement, & vint dans sa Garderobbe, „ où elle trouva la porte de cet escalier derobé, qu'elle pensoit qui fût condamnée, ouverte. Ce qui la „ fit crier, & sa fille à sa voix à se lever en diligence „ & venir à elle. Moi cependant je fermai la porte, „ & m'en allai bien en peine de ce qui seroit arrivé de „ toute cette affaire, qui fut que sa mere la batit, „ qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette „ chambre du troisiéme étage où nous etions la nuit, „ & fut bien étonnée de la voir meublée de beaux „ meubles de Zamet avec des plaques & flambeaux „ d'argent. Alors tout nôtre commerce fut rompu, „ mais je me racommodai avec la mere par le moyen „ d'une Damoiselle nommée (i) d'Azi, chez laquelle je la vis & lui demandai tant de pardons, avec „ assurance que nous n'avions point passé plus outre „ que le baiser, qu'elle feignit de le croire (k). „ Il ne fut pas privé long tems du commerce de la fille, car au bout de quelques mois Madame d'Entragues etant allée à la Cour, il (l) dit *qu'il y passa bien son tems avec sa fille, & avec d'autres aussi.* La Demoiselle devint grosse quatre ans après, & aiant été chassée par sa mere (m) *de son logis, fit prier* son Galant *de lui donner une promesse de mariage pour appaiser sa mere, & lui offrit toutes les contrepromesses qu'il desireroit d'elle, & que ce qu'elle en desiroit étoit pour pouvoir accoucher en paix, & avec son aide.* Elle obtint ce qu'elle desiroit, & ne manqua pas à fournir la contrepromesse, tant elle étoit de bonne composition.

On fait un conte que je m'en vais raporter. Ce Marechal se promenant en carosse avec la Reine, un jour qu'il y avoit un grand nombre de carosses au cours, il arriva que celui de la d'Entragues fut obligé de s'arrêter quelque tems proche de celui de la Reine, à cause de la foule. La Reine regardant le Marechal, *Voilà*, lui dit-elle, *Madame de Bassompierre.* Ce n'est que son nom de guerre, repondit-il, assez haut pour être entendu de son ancienne maitresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, dit celle-ci. *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit-il, & là-dessus les carosses recommencerent à marcher. Comme ce Marechal avoit eu une infinité de galanteries, je ne sçai pas si cet autre conte de Mr. Menage regarde la même maitresse: „ (n) Le carosse de M. le Maréchal „ de Bassompierre s'étant accroché avec celui d'une „ Dame qu'il avoit aimée, & avec laquelle il avoit „ depensé beaucoup de bien, elle lui dit: Te voilà „ donc, Maréchal, dont j'ai tant tiré de plumes. Il „ est vray Madame, dit le Maréchal, mais ce n'est „ que de la queuë, & cela ne m'empêche pas de voler. „

(D) *Pourquoi elle poignarda un Page.*] Je repete ici sans y rien changer ce que je dis dans le projet de ce Dictionaire. Dom Pierre de St. Romuald donne dans la même chronologie (o) que Mr. de Mezerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet, car il le place sous l'an 1572. Son imprimeur a été un vrai bourreau de noms propres, à l'exemple de plusieurs de ses confreres. Le passage contient une action si particuliere, qu'il merite d'être raporté tout entier. „ (p) Ce „ fut environ ce (q) tems que François de (r) Bassac „ Seigneur d'Entragues-Marcouste, Gouverneur d'Orleans, épousa en secondes nopces Marie Touchet „ fille d'un Apoticaire de cette ville, non moins belle d'esprit que de corps, de qui le Roi Charles IX. „ avoit eu un fils, depuis apellé le Comte d'Auvergne. On raporte d'elle un trait bien étrange & hardi qu'elle fit un jour à un Page de son mari, qui „ avoit violé dans le cabinet d'un jardin l'une de ses „ filles toute jeune & d'excellente beauté, par une passion insensée d'amour. C'est qu'elle le poignarda „ sur le champ, ôtant la vie à celui qui avoit ôté l'honneur à sa fille. „ Je voudrois que ce bon Fueillant qui a ramassé tant de faits de toute nature, mais non pas sans être sujet à caution, nous eût apris d'où il a tiré celui-là; car sur sa parole toute seule je ne conseillerois pas de le croire.

(E) *En considerant le portrait de la Princesse.*] Elle eut bonne envie de posseder le cœur du Roi Charles au prejudice de l'épouse. Elle fut fort curieuse dans le tems qu'on traitoit le mariage du Roi avec Elizabeth d'Austriche, de bien examiner le portrait de cette Princesse, & l'*ayant bien contemplé, elle ne dit au-*

(a) *Par allusion au Duc de Guise.*

(b) *Perefixe, vie de Henri IV. sous l'an* 1600. *en quoi il se trompe d'un an, car ce fut l'été de* 1599. *que le Roi jouit d'elle. Voiez le Journal de Bassompierre, to.* 1. *pag.* 58.

(c) *Il faut savoir qu'elle promettoit au Roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y aiant point d'ailleurs d'Official suffisant pour citer un tel Monarque, & qu'elle feroit* avec toutes les conditions qu'elle savoit bien être par lui desirées. *Memoir. de Sulli, to.* 2. *p.* 247. *&* 248. *édit. de Holl.* 1652. *in* 12.

(d) *Voiez la remarque D.*

(e) *Nous avons dit ci-dessus remarque A, que la mere de Marie Touchet étoit batarde.*

(f) *Catherine Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, morte en* 1633. *en sa* 54. *année, selon le P. Anselme; ce qui montreroit que Mr. de Perefixe lui devoit donner plus de* 18. *ans en* 1600.

(g) *Journal de sa vie, to.* 1. *p.* 152.

(h) *Marie de Balzac, laquelle il ne nomme que d'Entragues, dont il eut l'Evêque de Xaintes decedé l'an* 1676.

(i) *C'est peut-être la même qu'il nomme d'Achy pag.* 173. *les noms propres étant fort brouillez dans ce Journal.*

(k) *Journal de Bassompierre ibid. pag.* 157. *ad ann.* 1606.

(l) *Ibid. page* 165.

(m) *Ibid. page* 161.

(n) *Suite du Menagiana, pag.* 374. *édit. de Holl.*

(o) *Voiez la remarque F vers la fin.*

(p) *Pierre de St. Romuald, abregé du* 3. *tome du Thresor chronol. & histor. pag. m.* 348. *ad ann.* 1572.

(q) *C'est-à-dire le massacre de la Saint Barthelemi.*

(r) *Il faloit dire Balzac, Seigneur d'Entragues & de Marcoussis.*

Charles IX. devoit épouser, n'est pas indigne d'être sçu. Je dirai par occasion que ceux qui avancent que ce Prince n'aima point les (F) femmes, n'y ont pas regardé de prés. On ne

tre chose sinon, elle ne me fait point de peur, inferant par là, (a) à ce que dit Brantome, *qu'elle presumoit tant de [soi] & de sa beauté que le Roi ne s'en sauroit passer.* Papyre Masson (b) pretend que lors qu'elle examina le portrait, & qu'elle dit là-dessus en riant, *je n'ai pas peur de cette Allemande*, la Reine étoit dejà arrivée; mais il n'y a nulle aparence que Marie Touchet eût attendu jusques alors à voir le portrait de la Reine, & ainsi le narré de Brantome est plus vraisemblable, par raport à la circonstance du tems. Gabriele d'Etrée vit bientôt le portrait de l'Infante d'Espagne, & celui de Marie de Medicis, lors qu'on parloit de leur mariage avec Henri IV. On lui (c) fait dire qu'elle ne craignoit nullement la brune Espagnolle, mais bien la Florentine: nous tenons ce discours d'un (d) historien qui pretend l'avoir oui. *Il me souvient*, dit-il, *que le Roi m'ayant donné à garder les deux premiers tableaux qu'il eut de ces Princesses, il me permit de les montrer à la Duchesse, & prendre garde à ce qu'elle diroit, son propos fut*, je n'ai aucune crainte de cette noire, mais l'autre me mene jusques à la peur.

(F) *Que* Charles IX. *n'aima point les femmes n'y ont pas regardé.*] Les historiens qui ont parlé le plus librement de ses mauvaises qualitez, remarquent qu'il ne fut pas fort dereglé à l'égard des femmes. On avoit tâché de le jetter dans cette debauche & dans celle du vin, *mais une fois s'étant aperçu que le vin lui avoit troublé la raison, jusqu'à lui faire commettre des violences, il s'en abstint tout le reste de sa vie, & pour les femmes, s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de sa mere, il les prit en aversion, & ne s'y attacha guere.* C'est ainsi que Mr. de (e) Mezerai s'exprime, sans s'arrêter aux regles du Grammairien Sophiste, qui (f) critiqua dans le fameux sonnet de Voiture un arrangement d'expressions, où la derniere disoit beaucoup moins que la premiere, *Je benis mon martyre, & content de mourir, Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.* Brantome temoigne (g) que ce Prince ne paroissoit pas au commencement fort sensible pour le sexe, & qu'il falut que les reproches des Dames mêmes l'animassent. Je me souviens, dit-il, „ qu'en „ son plus verd âge de 17. à 18. ans, étant un jour „ fort persecuté d'un mal de dens, & les Medecins „ n'y pouvans apliquer aucun remede pour lui en ôter „ la douleur, il y eut une grande Dame de la Cour „ & qui lui apartenoit qui lui en fit une recepte, dont „ elle en avoit usé pour elle même, & s'en étoit très- „ bien trouvée, mais elle ne servit de rien à lui, & le „ lendemain comme elle lui eut demandé comment „ il s'en étoit trouvé, & qu'il lui eust repondu que „ nullement bien, elle lui repliqua, *je ne m'étonne pas* „ *Siré, car vous ne portez point d'affection & n'ajoutez* „ *foi à femmes, & faites plus de cas de la chasse & de* „ *vos chiens que de nous autres.* *Dont* lui dit-il, *avez* „ *vous cette opinion de moi, que j'aime plus l'exercice* „ *de la chasse que le vôtre, & pardieu si je me depite* „ *une fois je vous joindrai de si prés toutes vous autres* „ *de ma Cour, que je vous porterai par terre les unes* „ *aprés les autres.* Ce qu'il ne fit pas pourtant DE „ TOUTES, mais en entreprit aucunes plus par repu- „ tation que par lasciveté, & très-sobrement encore, „ & se mit à choisir une fille de très-bonne maison „ que je ne nommerai point pour sa maitresse, qui „ étoit une fort belle, sage & honnête Damoiselle, „ qu'il servit avec tous les honneurs & respects qu'il „ étoit possible, & plus, disoit il, pour façonner & „ entretenir sa grace que pour autre chose, n'étant „ rien, disoit-il, qui façonnoit mieux un jeune hom- „ me que l'amour logee en un beau & noble sujet. „ Et a toûjours aimé cette honnête Damoiselle jus- „ ques à la mort, bien qu'il eust sa femme la Reine „ Elizabeth, fort agreable & fort aimable Princesse. „ Il aima fort aussi Marie Jacossie, dite autrement „ TOUCHET, fille d'un Apoticaire d'Orleans trés- „ excellente en beauté, de laquelle il eut Mr. le Grand „ Prieur, dit aujourd'hui M. le Comte d'Auvergne. „ Voilà de bon compte trois (h) maitresses outre la femme legitime; car on ne doit pas confondre celle dont Mr. de Mezerai dit que le Roi se trouva mal, avec celle que Brantome n'a pas voulu nommer, & que ce Prince aima jusques à sa mort. Quand donc on fait reflexion qu'il mourut avant l'âge de 24. ans accomplis, & après une longue maladie, & que l'histoire (i) lui donne deux enfans naturels, on ne voit pas sur quoi peut être fondée l'aversion que Mr. de Mezerai lui prête. Que voudroit-il qu'on eût fait de plus? Il lui en faudroit bien pour nommer debauche la vie des gens. Mais il est vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui étoit alors à la Cour de France, on pourroit trouver dans Charles IX. quelque sorte de modicité par cet endroit-là. Cet historien ne parle que d'un fils de Charles IX. & de Marie Touchet, & remarque qu'il nâquit en 1572. & qu'il fut premierement grand Prieur de France, puis Comte d'Auvergne & de Lauraguais, & après Duc d'Angoulême (k) & Comte de Pontieu. Le Pere Anselme ne s'accorde pas à cette chronologie, puis qu'il le fait naitre au château du (l) Fayet en Dauphiné, près de Montmelian le 28. Avril 1573. Je ne sçaurois encore bien éclaircir à mon lecteur ce qui en est, ni pourquoi la Dame auroit été envoiée faire ses couches si loin de la Cour & de sa patrie. Ce n'étoit pas son premier-né; le rang du pere effaçoit la honte, & rien ne l'engageoit à se servir des mysteres qu'il faut emploier quelquefois, lors que les choses n'aiant pas été dans l'ordre, un voiage paroit necessaire pour depaiser les gens, & pour mettre bas la charge à l'insçu du monde.

Si ce que Brantome raconte sans le croire étoit veritable, on ne devroit point avoir trop bonne opinion des Memoires de Mr. de Mezerai, sur l'aversion qu'il attribue à ce Prince. *Aucuns ont voulu dire* (c'est Brantome qui parle) *que durant sa maladie il s'échapa aprés la Reine sa femme, & s'y échauffa tant qu'il en abregea ses jours, ce qui a donné sujet de dire que Venus l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay sçu croire, car il ne s'en parloit à la Cour parmi les bouches les plus dignes de foi, car j'y étois.* Ce qu'il dit de Venus & de Diane, est une allusion à deux vers qu'il avoit dejà raportez, & qui étoient une espece d'épitaphe de Charles IX.

Pour aimer trop Diane & Cytherée aussi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Papyre Masson qui composa un abregé de la vie de Charles IX. un an après la mort de ce Prince, raporte un fait qui peut-être n'est pas plus vrai que celui-là, mais qui est du moins plus vraisemblable. Il dit que le Roi pendant sa longue maladie alla voir une fois Marie Touchet sa maitresse, & qu'on soupçonne que pour s'être diverti avec elle à contretems, ou avec excés, il augmenta son mal, & hâta la fin de sa vie. (‡) *Sane Rex ipse inter moras longissimi morbi semel ad eam divertit, suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coitu & acceleratum vitæ finem.* Mr. le Laboureur (m) n'a pas bien rendu ce Latin-là, car voici comment il le traduit. *Aussi le Roi l'ayant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tient-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'aprocher, ou pour avoir fait quelque excès son mal augmenta, & que cette visite hâta ses jours.* Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude, ce qui n'est qu'un soupçon dans le Latin; mais il me semble qu'il n'y a gueres de lecteurs, qui par ces paroles *pour n'avoir pas été en état*, ne se figurent d'abord toute autre chose que ce que l'historien a voulu dire; quelque accident semblable à celui que Mr. de (n) Rabutin a imité de Petrone. Mr. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. Le Roi fut dangereusement malade, dit-il, (o) „ & ceux „ qui le connoissoient particulierement en disoient à „ l'oreille deux causes. La premiere étoit sa course „ precipitée de Paris à Orleans, pour voir la belle „ Marie Touchet sa Maitresse, & la seconde, le poi- „ son qu'ils pretendoient lui avoir été donné par son „ Maitre d'Hôtel (p) la Tour, frere puiné du Mare- „ chal de Rets & de l'Evêque de Paris. La vigueur „ extraordinaire de ce Prince sembla pourtant depuis „ avoir surmonté la force de son mal, & l'apprehen- „ sion que la Tour conçut du bruit qui s'étoit repen- „ du contre lui, le jetta dans une frenesie qui fut cau- „ se de sa mort peu de tems après. „ Mr. Varillas ne cite que Papyre Masson.

C'est ce qui me donne lieu de faire quelques remarques; car I. l'auteur auquel Mr. Varillas nous renvoie, ne dit pas que Charles IX. ait été obligé de faire une course à Orleans pour voir Marie Touchet; & il n'y a guere d'aparence qu'elle se tint si peu à la portée du Roi, puis qu'elle étoit sa maitresse tambour batant, & qu'elle avoit dejà eu des enfans de lui. En II. lieu il est si faux que Masson impute cet empoisonnement à la Tour, qu'au contraire il le fait mourir d'une maladie, causée par la douleur d'avoir perdu avec Charles IX. l'esperance d'une très-grosse fortune. Je ne nie pas que la Tour n'ait été accusé de ce mauvais coup par d'autres gens; mais il faloit donc nous

PAPYRE Masson mal traduit par le Laboureur. Varillas critiqué.

(a) *Brant. disc. sur Charles IX.*

(b) Inspecta Isabellæ Reginæ, quæ recens in Galliam venerat, pictura, risisse dicitur, addito verbo, nihil me terret Germana.

(c) *Du Pleix, hist. de Henri IV. pag. 261.*

(d) *D'Aubigné, to. 3. p. 637.*

(e) *Mezerai abregé Chron. to. 5. p. 183.*

(f) *Voiez les pieces qui sont à la fin du Socrate Chretien de Balzac.*

(g) *Brant. ubi supra.*

(h) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. raporte une lettre où il est dit que Charles IX. aimoit fort la femme du Sieur de la Tour. Voiez ci-dessous page 1907. col. 1. au commencement.*

(i) *Le Pere Anselme, hist. Genealog. de France, pag. 146. ne dit pas s'ils furent tous deux d'une même mere: mais Papyre Masson en marque deux de Marie Touchet.*

(k) *C'est de lui que sont descendus les derniers Ducs d'Angoulême. Il mourut à Paris le 24. Sept. 1650.*

(l) *Hist. Genealog. pag. 173.*

(‡) *Papyr. Masso in vita Caroli IX.*

(m) *Addit. à Castelnau to. 2. pag. 879.*

(n) *Dans l'histoire amoureuse des Gaules. Ovide* Amor. lib. 3. eleg. 7. *decrit au long un tel accident.*

(o) *Varillas, hist. de Charles IX. to. 2. pag. 365. édit. de Holl. 1684.*

(p) *Brantome le fait Maitre de la Garderobe: Papyre Masson le nomme* Carolum Gondium, Cubicularium. *Le Journal de Henri III. le fait Maitre de la Garderobe, & met sa mort au 15. Juin 1574. & l'attribuë à une autre cause.*

ne doit pas trouver étrange que je fasse des articles (G) pour des femmes comme celle-ci.

TOULOUSE, ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes, & des plus anciennes de l'Occident, & le siege du second Parlement du Roiaume, meriteroit un fort long article; mais comme Mr. Moreri, & l'auteur de son suplément, en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les Consuls de cette ville portent le nom de Capitouls, & qu'ils aquierent la noblesse par cette charge. Mr. de la Faille publia une très-belle dissertation † sur ce sujet, au tems * qu'on recherchoit les faux nobles. Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales χ de Toulouse que cet illustre écrivain a composées. Cette ville qui a été toûjours ‡ feconde en habiles gens, & qui l'est encore autant que ⸸ jamais, meritoit bien l'érection qu'on y (A) a faite d'une Academie de beaux Esprits.

☞ TRA-

† Vous en pouvez voir le precis dans l'ouvrage in 4. de Mr. Gilles de la Roque sur la Noblesse.

** C'est-à-dire environ l'an 1666.*

χ Mr. de Beauval a parlé du 1. volume de ces Annales, mois de Sept. 1688. pag. 3. & suiv. Voiez aussi le Journal des Savans du 19. d'Avril 1688.

‡ Voiez Balzac à la derniere page des œuvres diverses, & Sorberiana *au mot* Toulouse.

⸸ Le Theatre de Paris, & l'Academie Françoise en peuvent rendre temoignage.

nous renvoier ailleurs qu'à l'éloge de Papyre Masson. Mr. le Laboureur a inseré dans ses additions aux Memoires de Castelnau, à la page 462. du 2. tome, une lettre satirique, où l'on reproche à Catherine de Medicis d'avoir fait empoisonner Charles IX. par le Sieur de la Tour, & puis celui-ci par un autre. *Vôtre Majesté fit si bien*, dit l'auteur de cette lettre, *qu'elle gagna le feu Sieur de la Tour, lui faisans entendre ou autre pour vous que le feu Roi vôtre fils étoit en volonté de le faire mourir, afin que plus aisément il jouit de sa femme; ce que ledit la Tour crut facilement, d'autant qu'il sçavoit bien que ledit feu Roi aimoit fort sa femme, & facilement accorda de donner la poison à sadite Majesté, &c.* Cette lettre est datée de Lausanne le 3. mois de la 4. année apres la trahison, *(c'est-à-dire, après la S. Barthelemi)* & est signée *Grandchamp*, qui étoit un gentilhomme de Nivernois, qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, & engagé dans les intrigues de la Mole & de Coconnas. En III. lieu on ne sçauroit deviner par les paroles de Mr. Varillas, si la Tour mourut avant ou après le Roi, & l'on en concluroit plutôt que ce fut avant qu'après; neanmoins il ne mourut qu'après ce Prince, soit de regret, soit de poison, soit de peur, ou autrement.

Voici une chose qui ne fait pas deshonneur à Charles IX. „ (a) S'allant un jour promener aux Tuilleries, voyant une femme (quoy que belle en perfection) toute nue passer la riviere à nage depuis le Louvre jusqu'au faux-bourg saint Germain, il s'arresta pour la voir: mais pendant qu'il estoit attaché par les yeux, comme le reste de la Cour, elle avec un plongeon se desroba de sa veuë, en fin estant revenue sur l'eau, & puis ressortie en terre aussi viste qu'un esclair, elle commença à tordre ses cheveux, & faire ce que dit Antipater de Venus:

„ *Voy n'agueres Venus hors de la mer sortant,*
„ *Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant*
„ *Ses moettes cheveux, elle faict de sa tresse*
„ *Humide l'espraignant, sortir l'escume espaisse.*

„ Puis se retira emportant quand & soy les yeux & les cœurs de tout le monde. Mais neantmoins avec tout cela, encore que l'action semblast estre plaisante en soy, si est-ce que le Roy la trouva si estrange & nouvelle, qu'on ne luy en ouit jamais dire un seul mot de louange, bien qu'il entendist la plus-part de sa suitte, voire les plus retenus, dire tout haut plusieurs paroles d'admiration. „

(G) *Que je fasse des articles pour des femmes comme celle-ci.*] Le commencement de cet article dans mon Projet contient ces paroles: „ Les Dictionaires ne devroient pas oublier les personnes de cette categorie: la figure qu'elles font dans le monde est assez relevée pour cela, & ce seroit sans doute un livre tout-à-fait curieux, que celui que feu Mr. Colomiés avoit promis, (b) & qu'il vouloit intituler, *Cupidon sur le trône, ou l'histoire des amours de nos Rois depuis Dagobert.* „ Depuis l'impression du Projet il a paru un ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomiés ne vouloit faire, car on commence par Pharamond. J'aimerois mieux l'ouvrage de Colomiés que celui-ci. Cet auteur n'auroit rien dit qu'il n'eût tiré de quelque livre, il auroit consulté des livres rares, & cité toûjours ses temoins. Mais l'anonyme qui nous a donné l'histoire des galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à Louis XIV. ne cite personne, & ne nous rassûre point contre les soupçons de Roman. La 1. édition valoit mieux que les suivantes: elle étoit plus simple & moins chargée, elle avoit plus l'air d'une histoire. Je m'avisai un jour de la loüer par cet endroit-là, devant le Libraire qui l'avoit donnée au public. Il me repondit sincerement qu'on avoit trouvé par le debit, que c'étoit le principal foible de l'ouvrage, & qu'on y alloit remedier dans la 2. édition. Le public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'intrigues, & d'avantures merveilleuses dans cette piece, nous y en ferons mettre pour contenter les lecteurs. Depuis cet aveu je me defie de cet ouvrage beaucoup plus que je ne faisois. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet que j'ai refutées, ou que je n'ai pas raportées, n'étant pas fort assûré qu'elles ne soient pas de l'invention de l'auteur. C'est ce que je juge de la douzaine (c) de coupeurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le Roi pût voir le billet d'amour que sa maitresse avoit reçu d'un autre galant, frere de l'Evêque de Valence.

(A) *L'érection qu'on y a faite d'une Academie de beaux Esprits.*] Monsieur de Basville (d) qui dans les Provinces de son Intendance s'est montré si digne d'avoir eu pour pere l'illustre premier President de Lamoignon, pendant que Monsieur l'Avocat (e) General son frere se montre si digne du même honneur dans le Parlement de Paris, s'est fort emploié à ce nouvel établissement. Il resolut (f) *de changer les jeux Floraux de Toulouse en une Academie de belles lettres.* La Compagnie des jeux Floraux s'allarma de ce dessein, & fit publier des memoires qui tendoient à interesser la ville à laisser les choses comme elles étoient. On refuta ces memoires; (g) on montra l'inutilité de ces jeux, *& la necessité qu'il y avoit d'établir dans Toulouse une Academie de belles lettres*, afin que les *heureux genies que* cette ville *produit, eussent les moyens de se perfectioner dans l'éloquence.* On soutint qu'elle *ne manqueroit pas de fournir quantité de sujets capables* d'imiter les Academiciens des autres villes du Royaume, & *on fit une longue liste d'excellens esprits sortis de Toulouse.* Pour sçavoir si ces raisons furent efficaces, on n'a qu'à lire cet extrait d'un des Journaux de Mr. Cousin. (h) „ Les Jeux Floraux de Toulouse ont esté enfin érigez en Academie, & les letres en ont esté sellées sur la fin de l'année derniere. Cette Compagnie est composée de trente-cinq personnes les plus distinguées par leur merite & par leur sçavoir. Ils distribueront chaque année des prix, ausquels sera employé le fonds des jeux, qui estoit considerable. „

DEPUIS la premiere édition de ce Dictionaire j'ai apris par le Journal des Sçavans du 11. Juin 1696. qu'il n'y avoit pas long temps que l'Academie Françoise étoit établie, (i) lors que Mr. Pellisson *qui estoit alors à Toulouse y forma le Plan d'une Compagnie qui s'adonneroit à de semblables exercices; qu'elle ne reçut pourtant sa derniere forme qu'en l'année 1688. que des gens de lettres commencerent à s'assembler chez Monsieur Carriere, Juge Mage & President au Presidial de cette Ville, ce qu'ils continuerent de faire jusqu'en l'année 1694. qu'ils se transporterent chez Monsieur de Mondran Gentilhomme dont la maison estoit située dans un quartier plus commode.* Que (k) *ceux qui desirerent sçavoir qui estoient les personnes qui composoient cette Compagnie, & quels estoient leurs exercices, le pouront aprendre par la lecture de la réponse que M. de Martel, l'un des membres de ce corps, & qui y remplit dignement la fonction de secretaire, fit imprimer à Montauban en 1692. pour éfacer les impressions peu avantageuses qu'en avoit voulu donner l'auteur d'un memoire fait contre son établissement, sous pretexte de défendre les jeux floraux.* Que *les Messieurs qui se trouvent à ces* Conferences Academiques, *composent souvent en prose & en vers des piéces en l'honneur du Roi, & sur d'autres sujets importans, & qu'il y en a plusieurs qui ont esté imprimées & reçuës avec un aplaudissement general. Leur zele a esté plus loin. Ils donnerent en mil six cent quatre vint-quatorze un prix qui est une medaille d'or, de la valeur de douze louis.* Tout ceci & quelques autres particularitez bien glorieuses à ces Messieurs, se peuvent lire dans l'extrait d'une lettre écrite de Toulouse, qui a été emploié par Mr. Cousin auteur

(a) Pierre de Lancre, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, Tableau de l'inconstance & instabilité de toutes choses, fol. 52. verso.

(b) Colomiés, Gallia Orient. pag. 67.

(c) Voiez les intrigues galantes de la Cour de France, to. 1. pag. 234. édit. de Holl. 1695.

(d) Intendant de Languedoc.

(e) On parloit ainsi l'an 1696. depuis ce tems-là cet Avocat general est devenu President au mortier au Parlement de Paris.

(f) Voiez le Journal des Savans du 14. de Sept. 1693. pag. 666. édit. de Holl.

(g) Ibid. pag 668.

(h) Journal des Savans du 7. Fevrier 1695. pag. 108. édit. de Holl. On marque que c'est l'extrait d'une lettre écrite de Montauban le 12. Decembre 1695. Il y a là une faute d'impression, 1695. pour 1694. & notez que ces paroles l'année derniere, *se raportent non pas à la date de la lettre, mais à celle du Journal.*

(i) Journ. des Savans 1696. pag. 426. édit. de Holl.

(k) Ibid. pag. 427.

☞ TRABEA (QUINTUS) poëte comique dont Ciceron † a allegué quelques vers. La piece qu'il avoit intitulée *ergastulum*, a été citée * par Nonius Marcellus. On voit dans Aulugelle ‡ que Vulcatius Sedigitus lui donnoit la 8. place entre les dix plus excellens poëtes comiques de l'ancienne Rome. La supercherie (*A*) qui fut faite par Muret au grand Scaliger, & qui fut cause que celui-ci allegua comme des vers de Trabea ce qui venoit d'une source bien plus moderne, merite ici quelque place. On y a été trompé dans le Lexicon ⸸ de Buchnerus.

† *Cicero Tuscul. lib. 4. fol. m. 270. B. Voiez le aussi lib. 2. de finibus fol. 219. D.*

* *Nonius Marcell. voce ra-* renter *pag. m. 515.*

‡ *Aul. Gellius lib. 15. cap. 23.*

⸸ *Voce* Præfica *f. 1128. Voiez les poësies de Muret pag. 50. edit. Lipf. 1672.*

auteur du Journal des Sçavans. On m'a envoié de la même ville un long memoire manuscrit dont je mettrois ici très-volontiers toute la substance, si l'imprimeur me pouvoit donner le tems de demander & de recevoir l'éclaircissement qui me seroit necessaire. Mais comme je n'ai examiné ce memoire-là, que deux jours avant que d'envoier cet article à l'imprimerie, je ne puis attendre que cet éclaircissement me soit donné. Il faut donc que je me borne à un petit nombre d'extraits, par où l'on pourra aisément comprendre que l'Academie érigée à Toulouse, est distincte de la compagnie où se tenoient les conferences Academiques dont le Journal des Sçavans du 11. Juin 1696. a fait mention.

Ces conferences commencerent à Toulouse l'an 1640. en deux endroits diferens, chez Mr. de (*a*) Malepeire, & chez Mr. de (*b*) Campunaut, mais ces deux assemblées se reünirent ensuite chez Mr. de Garrigis Conseiller au Presidial, & choisirent pour leur directeur Mr. de la Garde, *qui s'étoit rendu également recommandable par ses poësies Latines, & par les belles decouvertes qu'il faisoit dans la physique, car il avoit combatu les formes & les accidens d'Aristote avant qu'on eût vu paroître les ouvrages de Gassendi.* Mr. Donneville President au Mortier, retablit ces exercices de literature avec beaucoup plus d'éclat en l'année 1667. Mr. de Nolet Thresorier de France, établit des conferences reglées dans sa maison quelque tems après sous la direction de Mr. (*c*) Bayle Docteur en medecine; Mr. Regis y faisoit d'excellens discours sur le systême de Mr. Descartes. Il se forma ensuite une autre assemblée dans le colege de Foix, & l'on commença à travailler à l'érection d'une Academie de beaux esprits. La Compagnie des jeux floraux ne goûta point ce projet, & il y eut un anonyme qui fit un ecrit pour montrer que l'execution de ce dessein étoit impossible. Mr. Martel aggregé à l'Academie des *Ricovrati* de Padouë, refuta cet anonyme par un ouvrage (*d*) dont vous trouverez l'extrait dans le Journal des Sçavans du 14. de Septembre 1693. Il avoit formé de concert avec Mr. de (*e*) Carriere, & avec Mr. de Malepeire des conferences reglées qui ont continué jusqu'en 1698. „ Mr. Pellisson qui avoit autrefois jetté les fondemens de semblables exercices de Litterature à Toulouse avec Mr. de Malepeire, ne peut en voir l'heureux retablissement sans les regarder en quelque maniere comme son ouvrage, puis qu'il en avoit formé le premier plan, & que l'illustre magistrat, qu'il avoit autrefois associé dans les premieres conferances avoit tant de part & tant d'interêt à leur renaissance. Ce grand homme toûjours passionné pour l'accroissement des belles lettres, inspira aux auteurs de ces nouveaux exercices de penser serieusement à faire ériger leur compagnie en une academie de belles Lettres, afin de les fixer dans Toulouse, par un aussi solide établissement. Il s'offrit lui-même d'en être le mediateur, se flattant avec quelque raison de pouvoir procurer à Toulouse le même avantage qu'il avoit auparavant obtenu, même dans une conjoncture peu favorable, en faveur de Soissons. C'est pour favoriser ce dessein qu'il fit agréer la protection de cette compagnie à Monseigneur le Prince du Mayne gouverneur de Languedoc, qui eut la bonté de presenter un placet au Roy, pour supplier sa Majesté d'approuver le projet & l'execution de cet ouvrage. C'est aussi en recognoissance d'une grace si signalée que Mr. Richebourg, l'un des membres de cette compagnie, eut l'honneur d'adresser à ce Prince une ingenieuse fable. . . . . Cette piece de Poësie allarma quelques Messieurs des jeux floraux . . . . & ce fut alors que leur Compagnie favorisée de plusieurs illustres magistrats qui en étoient les membres, craignant qu'on n'élevat la nouvelle Academie sur les ruines de la leur, qui avoit le maniment d'un fond considerable, prirent les plus justes mesures pour la faire établir par des Lettres patentes sous la protection des Chanceliers de France. Ils lui conserverent autant qu'ils peurent le nom & les coutumes qu'elle avoit, afin de suivre les vestiges de son ancien établissement: car outre qu'il est deffendu à ces Messieurs par leurs statuts de faire imprimer aucun ouvrage au nom de la Compagnie, ni d'y faire aucun remerciment à leur reception, de quatre prix qu'on y distribuë, il y en a trois & même l'un des plus considerables qui sont destinez pour la poësie. Messieurs des Conferances Academiques redoublerent alors leur zéle pour perfectionner leurs études; & comme ils avoient particulierement en vuë l'éloquence, les antiquitez, & tout ce qui peut regarder les belles lettres, ils choisirent les Comedies de Terence, & les institutions de Quintilien, pour le sujet de leurs conferances. Mr. de Mondran Tresorier de France, qui avoit une maison très-commode au milieu de la ville, se fit honneur de la leur offrir pour y faire leurs exercices. „

L'auteur du memoire dont je tire toutes ces choses, finit par dire que ces conferences, *qui n'auroient pas été interrompues sans la mort de plusieurs dignes sujets, pourront se retablir dans un tems aussi favorable pour les sciences, que l'est cette paix generale* (*f*) *qui regne dans toute l'Europe.*

(*A*) *La supercherie qui fut faite par Muret à . . . . Scaliger.*] Rassemblons diverses choses qui concernent ce fait-là. „ (*g*) Scaliger en l'âge de dix-huit ans se piquoit de discerner les differens caracteres de tous les siecles. Muret ayant envie de l'attraper, composa quelques vers qu'il luy monstra, feignant qu'il les avoit receus d'Allemagne, & qu'on les avoit tirez d'un vieux manuscrit. Scaliger aprés les avoir leus attentivement, luy asseura sans balancer qu'ils estoient infailliblement d'un vieux Comique nommé Trabeas: Et dans l'opinion qu'il eut que sa conjecture estoit infaillible, il les allegua depuis sous le nom de cet ancien Poëte en quelque endroit d'un Commentaire qu'il fit sur Varron. Muret s'en moqua tout son saoul, & ne prit pas la peine de s'en contraindre. „ Costar aiant parlé de la sorte dans son apologie, expliqua depuis dans une lettre plus particulierement les circonstances du fait. „ (*h*) Ces vers de Muret faussement attribuez au Comique Trabeas, meritent bien l'impatience que vous avez de les voir. Comme j'ay l'honneur de vous connoistre, je me répons que vous les apprendrez par cœur; car ils expriment elegamment un sentiment de Morale qui vient souvent en usage:

„ *Here, si querelis, ejulatu, fletibus*
„ *Medicina fieret miseriis Mortalium,*
„ *Auro paranda lacrumæ contrà forent.*
„ *Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,*
„ *Quàm nænia Præficæ ad excitandos Mortuos.*
„ *Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.*

„ Scaliger allegua ces vers dans son Commentaire sur Varron *de Re Rustica*, page 211. de l'edition de Henry Estienne. *Producam autem*, dit il, *locum veteris Comici Trabeæ ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus usurpatur* (*i*), &c. (Il parle de cette façon de parler, *auro contrà*) *Quis enim tam aversus à Musis, tamque humanitatis expers, qui horum versuum publicatione offendatur?* &c. Muret se vanta d'avoir trompé ce grand homme qui s'estimoit infaillible, & Scaliger piqué de cette fourbe, s'en vengea par ce Distique:

„ *Qui rigida* flammas *evaserat antè Tolosa*
„ *Muretus*, fumos *vendidit ille mihi.*

„ Vous entendez bien *ces flammes de la rigoureuse Toulouse*, & n'avez pas oublié que Muret avoit esté accusé devant le Parlement de cette ville-là d'un crime qui est puni par le feu. Vous ferez bien aise que je vous avertisse aussi que Scaliger supprima ces vers de Muret dans sa seconde edition. „

Le Sieur Borremans (*k*) n'a pas eu raison de dire que ce paneau fut tendu à Jules Cesar Scaliger. On n'a pas été mieux fondé, quand on a dit que ce pretendu passage de Trabea étoit une epigramme. (*l*) *Joseph. Scaliger, cui ille* (Muretus) *verba dederat, atque epigramma recens a se compositum pro vetere obtruserat*, &c. C'étoit un endroit d'une scene de Comedie. Voiez Mr. Menage au chapitre 83. de l'Anti-Baillet. Vous y trouverez beaucoup de choses curieuses touchant cela; mais vous n'y trouverez point toute la suite du passage de Scaliger. Je ne sçaurois croire que Mr. Menage l'ait omise de dessein premedité: je soupçonne

(*a*) *A present Doien du Presidial.*

(*b*) *Pere de Mr. Campunaut Professeur roial en Droit.*

(*c*) *Il est Professeur en Philosophie. Voiez ci-dessus pag. 1610. lettre n.*

(*d*) *Imprimé à Montauban en 1692.*

(*e*) *A present Juge Mage.*

(*f*) *On ecrivoit cela au commencement de l'an 1700.*

(*g*) *Costar, apolog. pag. 303. 304.*

(*h*) *Id. ib. pag. 419. dans sa 1. lettre à Mr. de Heurles.*

(*i*) *Les paroles qui manquent ici sont*, tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgo nondum noti sunt: *Scaliger raporte ensuite les six vers pretendus de Trabea.*

(*k*) *Borremans, var. lect. cap. 3. pag. 10.*

(*l*) *Nicius Erythr. Pynac. 1. pag. 11.*

TRAPPE (L'Abbaïe de la) située dans un lieu (*A*) fort solitaire, sur les frontieres du Perche au Diocese de Seez, est devenuë fort fameuse depuis que Mr. l'Abbé de Rancé l'a reformée. Il la tenoit en commende depuis plus de 25. ans, lors qu'en 1662. il † moienna un Concordat, *en vertu duquel les Religieux de l'étroite observance entrerent dans le Monastere, & en prirent possession.* Pour *leur donner encore plus de moyen de s'y établir*, il *leur ceda la terre de Nuisement dont il jouissoit comme Abbé Commendataire.* L'année suivante il obtint du Roi *la permission * de tenir cette Abbaye en Regle. Il prit l'habit Regulier, & fut admis au noviciat dans*

† Description de l'Abbaye de la Trappe pag. 13. 14. édit. de Paris 1682. C'est une lettre de Mr. Felibien à la Duchesse de Liancour, comme on l'aprend dans le Journal des Savans du 28. Novembre 1695. pag. m. 699.

** Felibien ibid. pag. 15. 16.*

çonne qu'il n'avoit pas sous les yeux le commentaire sur Varron, car s'il avoit sçu qu'elle contient un autre piege où ce grand critique tomba, il l'auroit citée de tout son cœur, ce me semble. Je n'ai point cette édition du commentaire de Scaliger, mais sur la foi de Scriverius j'ose soûtenir, qu'immediatement après les paroles que Mr. Costar a raportées on y trouve celles-ci: (*a*) *Quod si hi placent, non gravabor & alios ejusdem notæ, sed alius poetæ, adhibere, qui tanquam superiorum gemini & germani sunt. Sunt autem Accii, veteris ac gravissimi Tragici, ex Oenomao:*

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria,
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractaque voce Divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæ neque hilum de dolore detrahunt,
Potiusque cumulum miseriis adjiciunt mali,
Et indecoram mentis mollitiam arguunt.

Qui versus hactenus latuerunt, eosque nunc primum in vulgus publicamus, quorum priores Trabea mihi ad verbum è Philemone (vel Menandro, secundùm alios.) *mutuati videntur: qui eandem sententiam extulit:* Εἰ τὰ δάκρυ' ἡμῖν, *&c. Hæc illustris heros, qui posteaquam dolum persensit, præ indignatione hoc distichon, quod mihi de manu in manum vivus vidensque olim tradidit, ex tempore lusit:*

Qui rigidæ flammas evaserat ante Tolosæ,
Fallidico fumos vendidit ore mihi.

Virum disertum designans, cujus nomini heic parco. Heroe (æterno, heu, doctorum omnium dolore) defuncto, incidi in Posthuma quædam scripta M. A. M. C. R. (†) *& inter poemata reperi hæc*

AFFICTA TRABEÆ.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus, *&c.*

prorsus eadem cum iis quæ supra recitavi. Illud alterum ex Actii Oenomao fragmentum nusquam comparet: præterquam in Rittershusii ad Oppianum Commentario: ubi Trabea & Actiu hos versus, elegantes & memoria dignissimos (ut ipse vocat) producit, transcriptos & mutuatos ex Notis Scaligeri. Je n'ai point fini cette citation où les paroles de Scaliger finissent, j'ai voulu alleguer aussi celles que Scriverius y ajoûte, car c'est un fond de deux remarques critiques. En 1. lieu vous voiez que le distique de Scaliger est conçu en d'autres termes, que Mr. Baillet (*b*) ne le raporte après Nicius Erythræus, & que Mr. Menage (*c*) ne le cite comme tiré du *Recueil des poësies de Scaliger fait par Scriverius sur les Originaux de Scaliger.* En 2. lieu vous voiez que Scriverius ignore que les pretendus vers d'Accius se voient ailleurs que dans Scaliger, & dans Rittershusius copiste de Scaliger en cela. Cependant nous verrons bientôt qu'ils furent mis dans une édition des poësies de Muret, deux ans après que Scaliger eut publié son commentaire sur Varron. Voici la preuve de cela: „ (*d*) Muret les a fait imprimer dans le Re„cueil de ses poësies de l'édition d'Alde de 1575. Et „ il les a fait imprimer avec cette Nòte: *Cùm veteris „ Comici Græci Philemonis sententiam à Plutarcho & à „ Stobæo acceptam, animi caussâ exprimere tentassem, „ & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum „ simillimo: placuit etiam experiri, nunquid eandem „ comicè explicare possem. Visum est utrumque non in„felicitèr successisse. Per jocum itaque prioribus versibus „ Attii, posterioribus Trabeæ nomen ascripsi, ut experi„rer aliorum judicia, & viderem num quis in eis ines„set vetustatis sapor. Nemo repertus est qui non ea pro „ veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & ju„dicio acerrimo præditus, repertus est, qui ea à me ac„cepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur ampliùs „ fallatur, & rem totam detegendam, & carmina ip„sa hic subjicienda duxi.*

„ Afficta Attio.
„ *Nam si lamentis, &c.*
„ Afficta Trabeæ.
„ Here, *si querellis, &c.* „

Ces paroles de Muret nous decouvrent une erreur contenuë dans le passage qui est au commencement de cette remarque. Mr. Costar s'est imaginé que Scaliger se hazarda de donner un pere aux vers Latins qu'on lui avoit communiquez, Mr. Costar, dis-je,

(*a*) *Scriverius animadv. in pervigilium Veneris pag. 466. 467. tractatus cui titulus* Baudii amores.

(†) *Ces cinq lettres signifient* Marci Antonii Mureti Civis Romani.

(*b*) *Baillet* Jugem. sur les poët. vol. 3. pag. 367. *le raporte ainsi*, Qui flammas rigidæ vitaverat ante Tolosæ Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

(*c*) *Mr. Menage*, Anti-Baillet tom. 1. pag. 312. *le cite ainsi*, Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ, Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

(*d*) *Menage ubi supra pag. 310. 311. Notez qu'il raporte tous ces vers là de Muret.*

s'est imaginé que ce grand critique non content de les recevoir comme l'ouvrage d'un ancien auteur, decida qu'ils étoient tirez d'une telle piece de theatre de Trabea. Mais Muret nous montre que la chose ne se passa pas ainsi, & qu'il les produisit d'abord comme des vers de cet ancien poëte. Scaliger ne se trompa qu'en ajoûtant foi aux paroles de Muret. Au reste il decouvrit sûrement que c'étoit une imitation de quelques vers Grecs qui se trouvent dans Plutarque (*e*), & qu'Amyot a traduits de cette façon:

Si nos mal-heurs les larmes guerissoyent,
Et si nos maux incontinent cessoyent
Que l'on auroit larmoyé tendrement,
Au poids de l'or payees cherement
En un mal-heur les larmes devroyent estre:
Mais maintenant les afaires, mon maistre,
N'y pensent point, & n'y jettent point l'œil:
Ains soit, ou non que tu pleures en dueil,
Pas ne lairront d'aller la mesme voye.
Qu'est-il besoin donc que nostre œil larmoye?
Qu'y gagnons-nous? Rien: mais douleur produit,
Comme arbres font, des larmes pour son fruit.

Scaliger fut plus excusable en cette rencontre, que lors qu'il prit pour un ouvrage (*f*) de Juste Lipse, la harangue *de duplici concordia*; car il n'y a rien qui ressemble mieux aux vers des anciens, que ceux du (‡) pretendu Trabea, mais la harangue faussement (*g*) attribuée à Juste Lipse, ne ressemble guere aux autres ouvrages de cet écrivain. Le poëte Apollonius Collatius n'a rien qui ressente l'antiquité, & cependant Scaliger (*h*) & plusieurs autres très-bons critiques l'ont pris pour un ancien poëte. Joignez à cela ces paroles de Mr. Colomiés: „ (*i*) J'ay ouï dire à M. Vos„sius, que Boxhornius avoit corrigé & commenté „ une Satyre *de Lite*, qu'il croyoit ancienne, qui est „ du Chancelier de l'Hospital. Ce que j'ay verifié de„puis avec grand plaisir. Pricæus Critique Anglois „ fait la mesme faute sur l'Apologie d'Apulée pag. 54 „ Un madrigal de Mr. Menage a passé pour être du Tasse, vous le trouverez dans le 2. tome de l'Anti-baillet à la page 259. & vous verrez dans les *mescolanze* du même auteur, *l'histoire de cette innocente tromperie.* Muret (*k*) se plaint de quelques lettres & de quelques poësies dont il passoit injustement pour l'auteur. Conferez avec ceci les remarques M & Y de l'article *Erasme.*

(*A*) *Dans un lieu fort solitaire.*] (*l*) „ Cette Ab„baye est située dans un grand valon, & la forest, & „ les colines qui l'environnent, sont disposées de tel„le sorte, qu'elles semblent la vouloir cacher au reste „ de la terre. Elles enferment des terres labourables, „ des plants d'arbres fruitiers, des pasturages, & neuf „ estangs qui sont autour de l'Abbaye, & qui en ren„dent les aproches si difficiles, qu'il est mesme mal„aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Il y avoit „ autrefois un chemin pour aller de Mortagne à Paris, „ qui passoit derriere les murs du jardin; mais quoy „ qu'il fust dans le bois, & à plus de cinq cens pas de „ la closture, & qu'on ne pût le pousser plus loin, sans „ beaucoup de depense, Monsieur l'Abbé neantmoins „ l'a fait changer, afin que les environs de leur Mo„nastere soient moins frequentez. Aussi n'y a-t-il „ rien de plus solitaire que ce desert: car encore qu'il „ y ait plusieurs Villes & Bourgades à trois lieuës à „ l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une ter„re estrangere, & dans un autre pays. Le silence „ regne par tout; si l'on entend du bruit ce n'est que „ le bruit des arbres, lors qu'ils sont agitez des vents; „ & celuy de quelques ruisseaux qui coulent parmy „ des cailloux. Au sortir de la Forest du Perche, lors „ qu'on vient du costé du Midy, on découvre cette „ Abbaye; & bien qu'il semble qu'on en soit fort pro„che, on chemine neantmoins prés d'une lieuë, avant „ que d'y arriver; mais enfin apres avoir descendu la „ montagne, traversé des bruyeres, & marché quel„que temps entre des hayes, & par des chemins cou„verts, on arrive à la premiere Cour, où loge le Re„ceveur, & qui est separée de celle des Religieux „ par une forte palissade de pieux & d'espines, que „ Monsieur l'Abbé a fait faire depuis qu'il s'y est re„tiré. „

(*e*) *Plut. de consol. ad Apollon. pag. 105.*

Jugemens trompeurs dans l'attribution des livres à tel ou à tel auteur.

(*f*) *Voiez le Scaligerana au mot Lipse.*

(‡) *Voiez Bongars lettre 119. à Camerarius.*

(*g*) *Voiez la remarque I de l'article* Goldast.

(*h*) *Voiez Barthius in Claudian. pag. 795. edit. in 4. Voiez aussi l'article* Collatius.

(*i*) *Colomiés opusc. pag. m. 123.*

(*k*) *Muret. epist. 1. lib. 1.*

(*l*) *Felibien, description de l'Abbaye de la Trappe, pag. 6. & suiv. imprimée à Paris l'an 1671. & pour la 2. fois l'an 1682.*

dans le Monastere de nostre-Dame de Perseigne, de l'estroite Observance de Cisteaux le 13. Juin 1663. étant pour lors âgé de 37. ans cinq mois. . . . . † *Le 26. Juin ensuivant ayant receu ses expeditions de Cour de Rome, pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe, il fit profession dans celle de Perseigne. . . .* β *Le 3. Juillet ensuivant il receut la Benediction Abbatiale* γ *. . . dans le Monastere de saint Martin de Seez*, & il se rendit dans son Abbaïe le 14. jour du même mois. Il a tant fait par l'éloquence qui lui est naturelle, & par son exemple, que ses religieux se sont soumis aux anciennes austeritez de la Regle. δ *Il n'y eut point de Religieux qui ne voulût imiter son Abbé, & comme lui s'abstenir de boire du vin, de manger des œufs & du poisson, & adjouster à cela le travail des mains l'espace de trois heures par chaque jour.* Cette Abbaïe étoit tombée (*B*) dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an 1140.

☞ TREBATIUS (CAÏUS) surnommé ζ *Testa*, a été un très-grand Jurisconsulte. Il avoit beaucoup η de memoire, & encore qu'il fit θ profession de la secte d'Epicure il étoit d'une κ probité incomparable. Il entra par la recommandation de Ciceron (*A*) dans les bonnes graces de Jules Cesar pendant la guerre des Gaules, & s'il eût voulu, il eût pu jouïr des émolumens de la charge de Tribun sans en faire les fonctions. Il s'en fût peut-être mal aquité, car il semble que λ Ciceron lui fait quelquefois de petits reproches de n'être point brave, & sans doute ce n'étoit que pour sa docte conversation qu'il étoit aimé de Cesar & à sa suite. Il nous reste encore plusieurs lettres qu'il reçut de Ciceron. Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de (*B*) Pompée se sont fort trompez: il fut toûjours attaché à Jules Cesar, & il exhorta Ciceron à être du même parti. Il maintint de telle sorte sa reputation après la mort de Cesar, qu'Auguste se trouvant en peine sur la validité des (C) codicilles, en autorisa l'usage par l'avis & par les raisons de Trebatius, après avoir consulté les plus habiles Jurisconsultes. Plusieurs croient que lors qu'on trouve dans les Pandectes * que les anciens ont dit quelque chose, cela se doit principalement entendre de Trebatius, & de son disciple Labeo. La qualité de docte qu'Horace donne à Trebatius, signifie beaucoup en cet ‡ endroit-là, ce me semble. Ce Jurisconsulte avoit eu ⨪ pour maître Corneille Maxime. Il publia divers (*D*) ouvrages.

† *Felibien, ubi supra, pag. 19.*

β *Ibid. pag. 20.*

γ *Par les mains de Messire Patrice Plunquet, Evêque d'Arda en Hibernie.*

δ *Ibid. pag. 22.*

ζ *Cicero, epist. 13. & 21. lib. 7. ad famil.*

η *Voiez la remarque A.*

θ *Id. ib. epist. 12.*

κ *Voiez la même remarque.*

λ *Voiez Bertrand de jurisperitis lib. 1. p. m. 248. & Ciceron epist. 10. lib. 7. ad famil.*

* *Bertrand ib. pag. 249.*

‡ *Horat. sat. 1. lib. 2. v. 78.*

⨪ *Pomponius de origine juris l. 3. c. 11. n. 45.*

(*B*) *Tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondee.*] Je me sers encore des expressions de l'auteur qui m'a fourni la remarque precedente. (*a*) „ L'Abbaye de Nostre Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, (car c'est ainsi qu'elle se nomme) fut fondee par Rotrou, Comte du Perche, l'an 1140. & consacrée sous le nom de la sainte Vierge l'an 1214. par Robert Archevesque de Roüen, Raoul Evesque d'Evreux, & Sylvestre Evesque de Seez. Elle se ressentoit depuis un tres-long temps de la decadence de l'Ordre de Cisteaux, & estoit tombée dans le déreglement où tout le monde sçait que se trouvent encore plusieurs Monasteres de cét Ordre qui sont demeurez dans le relaschement introduit depuis 200. & qui n'ont point embrassé l'observance estroite de la Regle rétablie en France par feu Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault, lors que Messire Armand Jean Bouthillier de Rancé, Docteur en Theologie, premier Aumosnier de feu Monsieur le Duc d'Orleans & Abbe Commendataire de cette Abbaye, depuis plus de 25. ans, porta par ses soins & ses frequentes exortations, les Religieux de cette Abbaye a consentir, & demander eux mesmes qu'elle fust mise entre les mains des Peres de l'estroite Observance de Cisteaux, pour y restablir la premiere, & veritable pratique de la Regle. Monsieur l'Abbé de Barbarie de l'estroite Observance, & Visiteur de la Province, s'y estant transporté à la priere de Monsieur l'Abbe de Rance avec commission de Monsieur l'Abbé de Prieres, Vicaire General, passa un Concordat avec Monsieur l'Abbé, & les Anciens Religieux de la Trappe le 17. Aoust 1662. qui fut ensuite homologue au Parlement de Paris le 16. Fevrier 1663. En vertu duquel les Religieux de l'estroite Observance, entrerent dans le Monastere, & en prirent possession. „

(*A*) *Par la recommandation de Ciceron dans les bonnes graces de Jules Cesar . . . . s'il eût voulu il eût pu jouir.*] Voici en quels termes Ciceron le recommanda: (*b*) *Hunc, mi Cæsar, sic velim omni tua comitate complectare, ut omnia quæ per me possis adduci ut in meos conferre velis, in unum hunc conferas: de quo tibi homine hæc spondeo non illo vetere verbo meo, quod, cum ad te de Milone scripsissem, jure lusisti: sed more Romano, quo modo homines non inepti loquuntur: probiorem hominem, meliorem virum, pudentiorem esse neminem. Accedit etiam, quod familiam ducit, in jure civili singularis memoria, summa scientia. Huic ego neque tribunatum, neque præfecturam, neque ullius beneficii certum nomen peto: benevolentiam tuam & liberalitatem peto: neque impedio, quo minus, si tibi ita placuerit, etiam hisce eum ornes gloriolæ insignibus. Totum denique hominem tibi ita trado de manu (ut ajunt) in manum tuam istam, & victoria & fide præstantem.* Cette recommandation fut de grand poids, car il ne tint qu'à Trebatius d'être Tribun honoraire & usufruitier: (*c*) *Ex tuis literis cognovi præproperam quandam festinationem tuam, & simul sum admiratus cur tribunatus commoda, demto præsertim labore militiæ contemseris.* On avoit prevu (*d*) qu'il seroit lui-même le plus grand obstacle de sa fortune. Il n'est pas le seul qui ait eu cette qualité: combien y a-t-il de gens qui se seroient avancez s'ils avoient eu assez de patience, & s'ils avoient été importuns, & audacieux outre mesure?

(*B*) *Qu'il s'engagea dans le parti de Pompée se sont fort trompez.*] Zazius a debité ce mensonge, & a été refuté par Rutilius, comme Guillaume Grotius le remarque: (*e*) *Cum bellum civile inerudesceret partes Cæsaris semper bona fide secutus est, ipsumque Ciceronem monere non destitit, ut vel ei se conjungeret, vel in Græciam proficisceretur* (1). *Ut mirum videri possit Zasium scribere, Trebatium Pompejanarum fuisse partium, & Ciceronis interventu in gratiam receptum: sed hæc jam Rutilius diluit.* Suetone raporte 1. que Trebatius conseilla à Jules Cesar de se lever quand les Senateurs le furent trouver au temple de Venus; 2. que Cesar desaprouvant ce conseil conçut (*f*) un peu de froideur pour Trebatius. Cela temoigne que nôtre Jurisconsulte étoit en faveur auprès de Cesar.

(C) *Sur la validité des codicilles, en autorisa l'usage.*] Lisez ces paroles de Bertrand: (*g*) *Cæterum Justinianus in* §. 1. de jure codicil. in Institut. *refert, Augustum, cum de codicillorum viribus dubitaret, qui antea in usu non fuerant, convocasse sapientes viros, inter quos Trebatium, cujus tunc maxima auctoritas erat, & quæsisse, an non absonans à juris ratione codicillorum usus esset, recipique possit: Trebatium id suasisse Augusto, quod diceret, utilissimum ac necessarium civibus esse, propter magnas & longas peregrinationes, quæ apud veteres fuissent; ubi si quis testamentum facere non posset, tamen codicillos posset.* Mr. Menage (*h*) rejette le sentiment d'Heinsius qui a pretendu prouver, que les opinions de Trebatius sont le plus souvent condamnées dans les Pandectes: *Longe plura sunt*, dit Mr. Menage, *in quibus Trebatii sententiam sequuntur cæteri Juris interpretes, & omnino falsa est Heinsiana sententia.* Il est certain que l'autorité de Trebatius fut fort grande pendant plusieurs siecles. Ces paroles d'Ammien Marcellin le temoignent: (*i*) *Hi ut altius videantur jura callere* TREBATIUM *loquuntur & Cascellium, & Alfenum, & Auruncorum Sicanorumque jam diu leges ignotas cum Evandri matre abhinc sæculis obrutas multis.*

(*D*) *Il publia divers ouvrages.*] Un vieux (*k*) scholiaste debite (*l*) qu'Aulus Trebatius Chevalier Romain, & Jurisconsulte composa quelques traitez sur le droit civil, & neuf livres sur les religions. Cela n'est point exact, puis que (*m*) Macrobe a cité le 10. livre de cet ouvrage de Trebatius. Il y a encore moins d'exactitude dans ces paroles de Bertrand: (*n*) *Certum est* Trebatium *scripsisse de religionibus lib. duos.*

(*a*) *Felibien ibid. pag. 11. & suiv.*

(*b*) *Cicero epist. 5. lib. 7. ad familiar. pag. m. 375. 376. Notez que dans la 1. lettre du 10 livre à Atticus il se sert de ces paroles,* Trebatii boni viri & civis verbis te gaudeo esse delectatum.

(*c*) *Idem epist. 8. ejusd. libri.*

(*d*) Tibi unum timendum fit ne ipse tibi defuisse videare. *Id. epist. 7. ejusd. lib.*

(*e*) *Guilel. Grotius, de vitis Jurisconf. pag. 78.*

(1) *Plut. in vita Cic.*

(*f*) Admonentem C. Trebatium ut assurgeret minus familiari vultu respexisse. *Sueton. in Julio c. 78.*

(*g*) *Bertrandus de jurisperitis lib. 2. p. m. 250.*

(*h*) *Menagius juris civil. amœnit. cap. 14. pag. m. 79.*

(*i*) *Amm. Marcell. lib. 30. c. 4. p. m. 594.*

(*k*) *Vetus Scholiastes Horatii in sat. 1. lib. 2.*

(*l*) *Il le devoit nommer* Caius.

(*m*) *Macrob. Saturn. lib. 3. cap. 3. pag. m. 368.*

(*n*) *Bertrand. ubi supra pag. 252. 253.*

† *Voiez la remarque* (Q) *de l'article de Louïs XI.*

vrages. Il se trompoit quelquefois en affirmant (E) que certaines choses n'avoient point été enseignées.

TRISTAN L'HERMITE (LOUÏS) fut l'instrument des vangeances & des † cruautez de Louïs XI. Il étoit Prevôt des Marechaux, ou selon d'autres, grand Prevôt de l'Hôtel. β „ Il devint si execrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. . . . Il „ ne se contentoit pas d'obeïr quand on lui commandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été „ convaincus d'aucun crime; mais de plus il le faisoit avec une precipitation, qui n'auroit point „ été excusable dans les personnes les plus barbares. Il arrivoit de là qu'il prenoit quelquefois „ les innocens pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commise en se meprenant, il faloit qu'il tuât deux personnes pour une. „

β *Varillas, hist. de Louis XI. liv. 10. pag. 331. édit. de Holl.*

γ *Matthieu, hist. de Louïs XI. liv. 11. p. m. 751.*

δ *Thevet, Cosmographie universelle livre 14. fol. 517.*

ζ *Thuana p. m. 37. 38.*

Il avoit été fait Chevalier γ par Charles VII. après le siege de Fronsac. Son fils Pierre l'HERMITE fut pere de Jeanne l'HERMITE qui montra un jour au cosmographe Thevet dans la maison de Mortaigne, δ plusieurs *vieux titres dans lesquels estoit contenue l'alliance que les Seigneurs d'icelle maison avoit eüe avec les anciens Romains.* Je ne remarque cela que comme un exemple de la folie des traditions qui se conservent dans les familles anciennes. Mr. de Thou s'étonne ζ que Philippe de Comines n'ait point parlé de ce Tristan, qui laissa, dit-il, de grans biens, entre autres *la Principauté de Mortaing en Gascogne . . . possible estoit ce lui qui avoit mis Philippe de Commines dans la cage.*

TRISTAN L'HERMITE (FRANÇOIS) gentilhomme ordinaire du Duc d'Orleans, & l'un des bons poëtes du XVII. siecle, η *vouloit descendre* du grand Prevôt de Louïs XI. Il étoit θ *né au chateau de Souliers* dans la Province de la Marche. Il * *fut élevé jeune garçon d'honneur de Scevole de Sainte Marthe.* Sa tragedie (AΔ) de Mariamne passa pour une excellente piece †. Il fut reçu à l'Academie Françoise à la place de Mr. Colomby environ l'an 1649. & vêcut encore 6. ou 7. ans.

‡ „ Il mourut à l'Hôtel de Guise, fort chrétiennement, sans vouloir être visité de ses amis; „ & les oublia tous pour penser à Dieu. „ Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me (A) paroît pas

η *Chevraeana tom. 1. pag. 29. édit. de Holl.*

θ *Pellisson ubi infra. Je croi qu'il eût falu dire* Soliers.

* *Chevraeana ibid.*

† *Voiez Mr. Baillet Jugemens sur les poëtes, vol. 4. n. 1488. & Mr. Pellisson hist. de l'Academie Françoise p. m. 359. où l'on voit la liste de ses ouvrages.*

‡ *Chevraeana ibid.*

(E) *En affirmant que certaines choses n'avoient point été enseignées.*] Ciceron le convainquit une fois de fausseté. Je raporterai le fait tout du long, afin qu'on conoisse que nôtre Trebatius regaloit bien ses amis. (a) *Illuseras heri inter scyphos: quod dixeram, controversiam esse, possetne heres, quod furtum antea factum esset, furti recte agere. Itaque, etsi domum bene potus seroque redieram, tamen id caput, ubi hæc controversia est, notavi, & descriptum tibi misi: ut scires, id, quod tu neminem sensisse dicebas, Sex. Ælium, M. Manilium, M. Brutum sensisse.* Ceux qui se servent de cette lettre de Ciceron pour faire voir, que Trebatius mettoit en pratique les preceptes de sa secte, & qu'il vivoit en franc Epicurien, raisonnent mal. Ciceron si contraire à Epicure n'avouë-t-il pas qu'il avoit bien bu ce soir-là? En peut-on conclure quelque chose contre ses mœurs? Il est donc vrai que ce passage n'empêche point que Trebatius ne soit une preuve, que les sentimens impies des Epicuriens étoient compatibles avec la pratique des vertus morales; car comme je l'ai dejà dit, Trebatius étoit un fort honnête homme. Bertrand tire une autre consequence de cette lettre de Ciceron, il veut qu'elle prouve que Trebatius voulant passer pour l'inventeur de ses reponses, affirmoit magistralement qu'aucun auteur n'avoit jamais dit une telle chose: (b) *Tantam autem Trebatius in respondendo vanam ostentationem, inanemque gloriolam habebat, ut sæpissime quæ plerique ante eum dixerant, neminem præter eum sensisse audacter profiteretur.*

(a) *Cicero epist. 22. lib. 7. ad famil.*

(b) *Bertrandus ubi supra pag. 251. 252.*

(c) *Marolles Memoir. 2. part. pag. 242.*

(d) *Parn. reformé p. m. 106.*

(e) *Menagiana pag. 146. 147. de la 2. édition de Holl.*

(AΔ) *Sa tragedie de Mariamne.*] Mr. l'Abbé de Marolles observe, (c) que *ce fut la piece par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait Comedien de son temps.* Cela est un peu équivoque. Il faloit dire que ce fameux Comedien perdit la vie par les efforts qu'il lui falut faire pour representer les passions que l'auteur avoit decrites. Voiez le Parnasse reformé où l'on introduit un comedien qui dit à Tristan, (d) *Vous voudriez, je pense, qu'on ne joüât jamais que Mariane, & qu'il mourût toutes les semaines un Mondory à vôtre service.*

(A) *Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paroît pas veritable dans toutes ses circonstances.*] Voions ce que Mr. Menage en contoit. (e) „ M. Q. . . . étoit „ valet de M. Tristan. M. de Montausier disoit qu'en „ mourant il lui avoit laissé son esprit de Poëte: qu'il „ auroit bien voulu luy laisser aussi son manteau; mais „ qu'il n'en avoit point: surquoi M. de Moutmor fit „ cette Epigramme que M. de Furetiere a rapportée:

„ *Elie ainsi qu'il est écrit*
„ *De son manteau joint à son double esprit*
„ *Récompensa son serviteur fidele.*
„ *Tristan eût suivi ce modele;*
„ *Mais Tristan qu'on mit au Tombeau*
„ *Plus pauvre que n'est un Prophete,*
„ *En laissant à Q. . . . son esprit de Poëte,*
„ *Ne put lui laisser de manteau.* „

Mr. Furetiere cité par Mr. Menage, n'attribuë point cette raillerie à Mr. de Montausier, mais à Mr. Bourdelot. Ce n'est pas un petit bonheur pour Monsieur Quinaut, dit-il, (f) „ d'avoir servi l'Illustre Monsieur „ Tristan, chez qui il a fait son Aprentissage de Poësie. „ Cela lui attira un jour la Cajolerie d'un Grand Prin„ce (1), qui à la fin d'une de ses Comedies l'en feli„cita, par la comparaison qu'il fit de son Maître, & „ de lui, à Elie, & à Elisée. Il sembloit, disoit-il, „ que comme Elie étant élevé aux Cieux avoit laissé le „ Don de Prophétie à Elisée son Disciple, en lui „ donnant son Manteau, que Tristan à sa Mort avoit „ transmis à Quinaut son Genie Poëtique. Le Sieur „ Bourdelot, qui étoit présent, trouva seulement que „ la Comparaison clochoit en ce Point, que Tristan „ n'avoit point de Manteau; ce qui donna lieu à cette „ Epigramme, âgée de quarante ans, qu'on fit alors „ pour conserver la mémoire de ce Parallele.

„ *Elie, ainsi qu'il est écrit, &c.* „

Je ne doute point qu'on n'outre les choses, & je ne sçaurois me persuader que la misere de nôtre Tristan l'Hermite l'ait rendu semblable à ce fameux poëte, qui sert de debut aux satires de Mr. Despreaux;

Damon (g) ce grand Auteur, dont la Muse fertile
Amusa si long temps, & la cour & la ville:
Mais qui n'estant vetu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, & l'hyver sans manteau.

Je voudrois bien parier qu'il y a encore des gens, qui pourroient donner un certificat qu'ils ont vu Tristan l'Hermite avec un manteau, ou qu'ils conoissent des gens qui l'avoient vu ainsi équippé pendant la pluie, ou le grand froid. Je veux croire que ce n'étoit pas un manteau neuf, ou de prix, mais enfin c'étoit un manteau (‡). Un railleur s'arrête principalement à deux choses lors qu'il veut se divertir de la pauvreté des poëtes; l'une est de dire qu'ils sont mal vetus, l'autre qu'ils sont mal logez, & l'on va presque toûjours plus loin qu'il ne faut dans cette espece de plaisanterie. Costar se trouva embarassé quand il lui falut rendre compte de ces paroles; (h) „ l'Arioste & le Tasse ont „ fait de tres-riches Palais; sans parler de celuy de „ l'Amour, dans l'Adonis du Marin; Mais ils n'en lo„geoient pas moins en chambrés locantes, & ce n'est „ pas ce que nous appellons *ædificare casas.* Ce sont „ ces gens là, MONSIEUR, qui, comme vous di„tes, eussent attendu à bastir, quand les pierres se „ fussent venuës mettre d'elles mesmes les unes sur „ les autres. „ On lui fit voir ses mensonges, & leur origine; on lui marqua qu'il se mettoit peu en peine de la verité des choses, pourvu qu'elles lui fournissent d'agreables imaginations. Voici toute la critique, qui lui tomba sur la tête; (i) „ J'avouë que le Tasse „ estoit pauvre, neantmoins, il ne logeoit point en „ chambre garnie; il avoit son logement dans le Pa„lais des Ducs de Ferrare & des autres Princes, en la „ Cour desquels il s'est trouvé. Pour ce qui est de „ l'Arioste,

(f) *Furetiere, troisiéme Factum pag. 22. édit. de Holl.*

(1) *Mr. le Duc de Guise.*

(g) *Despreaux sat. 1. au commencement.*

(‡) *Ajoûtez que sans doute c'étoit plutôt un manteau à lui, acheté si l'on veut, à la friperie, qu'un manteau d'emprunt ou de loüage.*

(h) *Entretiens de Voiture & de Costar pag. 329.*

(i) *Girac, remarques sur les entretiens de Costar pag. 263. 264.*

pas veritable dans toutes ses circonstances, & ne seroit point une preuve de l'injustice du siecle,

„ l'Arioste, il avoit assez de bien; & tant s'en faut „ qu'il fût reduit à la chambre locante, il fit bastir une „ maison fort commode, où il faisoit ordinairement „ sa demeure, comme luy-mesme l'asseure dans ces „ vers qu'il y fit graver.

„ Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
„ Sordida, parta meo, sed tamen ære domus.

„ Battista Pigna qui a fait sa vie dit, qu'il aimoit fort „ à bastir, & que c'estoit l'une de ses occupations les „ plus communes, que de changer & de refaire toû„ jours quelque chose à sa maison. *Ma dillettando si „ molto d'edificare, &c. Intorno à questa sua casa non „ si contentando mai d'una cosa fatta, facea spesso ri„ farla dicendo d'essere ancora tale nel far versi, essendo „ che molto li mutava e rimutava.* Si vous voulez en„ core un autre tesmoin, Paul Jove dit de luy dans „ ses Eloges. *Receptus inde est ab Alfonso Principe „ tanquam horarum omnium amicus & sodalis, cujus „ benigna manu urbanam domum extruxit peramœnâ „ hortorum ubertate, frugi mensa quotidianos sumptus „ adæquantem.* Mais il vous importe peu de la verité „ des choses que vous dites, vous craignez qu'elles „ *soient ridicules pour estre trop veritables.* Tout va „ bien, pourveu que vous ne demeuriez pas court, „ & que vous remplissiez la page. Vous rapportez „ tout ce qui se presente à vostre imagination.„ Costar ne fut pas si étourdi de ce rude coup, qu'il ne s'avisât de quelques échapatoires, mais en verité ce ne sont que pures chicanes. *Il est vrai*, dit-il (a), *que le* Tasse *eut long-temps un appartement dans le Palais des Ducs de Ferrare: Mais pendant qu'il composoit à Padoüe le Poeme Heroïque de son Renaud; ou qu'il travailloit à Boulogne à la disposition du dessein & des matieres de sa* Hierusalem delivrée, *ne logeoit-il point en chambre garnie, & ne parle-t-il point dans quelqu'une de ses Lettres, des incommoditez qu'il y avoit eües? Pour l'Arioste, nous voyons qu'il se plaint dans ses Satyres de son extrême pauvreté* (b). . . . . (c) *A la fin pourtant les liberalitez que luy fit Alfonse, luy donnerent le moyen de bastir une maison. Mais Battista Pigna témoigne qu'il y avoit fait fort peu de dépense,* poca spesa. *Et quelqu'un luy disant qu'un si petit edifice ne s'accordoit guere avec tant de superbes & de magnifiques Palais qu'il avoit élevez dans ses écrits, il luy répondit que la structure des paroles & celle des pierres, n'estoient pas la mesme chose:* Egli dandogli questa festevole risposta, che porvi le pietre & porvi le parole non è il medesimo. *Je demande à Monsieur de Girac s'il n'y a pas apparence que l'Arioste logeoit en chambre locante, durant qu'il avoit les Maçons chez luy; & à plus forte raison devant qu'il fust en estat de les pouvoir employer?* Costar joint à tout cela quelques exemples. Il dit que Terence *n'avoit pas eu seulement une maison de loüage,* que (d) Vitellius *partant de Rome pour aller en Allemagne,* (1) *où bien-tost aprés les Legions Romaines le creerent Empereur, laissa sa femme & ses enfans* en chambre locante. Que *Malherbe ne logea jamais ailleurs,* & que *ses excellens vers . . . . ne luy acquirent pas seulement dequoy bastir une chetive cabane dont il se pust dire le maistre & le possesseur.* Chacun voit que cette maniere de repondre est une mauvaise apologie; car pour ne pas insister sur chaque point, ne sufit-il pas de soûtenir que l'Arioste pouvoit emploier les maçons, & avoir en même tems *une maison de loüage*, ce qui convient à une infinité de personnes très-riches? S'agissoit-il de Terence, de Vitellius, ou de Malherbe, ou d'examiner s'il étoit (e) honteux au Tasse & à l'Arioste d'avoir logé en chambre garnie? Il ne s'agissoit que du fait même. Costar n'a pu soutenir ce qu'il avoit avancé: le voila donc vaincu. Il arriveroit aparemment la même chose à ceux qui se trouveroient obligez de donner des preuves, que Tristan l'Hermite n'avoit pas même un manteau.

On se plait trop à l'hyperbole dans cette espece de raillerie; on se figure qu'à moins de pousser fort loin au delà de la verité, on ne pourra point mettre assez de sel à ses pensées. Nous allons voir un rondeau, où l'on supose qu'il y a des poëtes qui n'ont pas même le moien d'avoir une chambre de loüage. On dit cela à l'occasion de la fable de la lyre d'Amphion, lyre d'une telle vertu, qu'il ne falut point d'autre architecte pour la construction d'une ville.

Le (f) beau secret pour élever le corps
D'un grand Logis! Tels Ouvriers sont morts;
Il n'en est plus; à leur douce harmonie
Les gros moëlons venoient de compagnie,
Et s'arrangeoient comme par des ressorts.
A peu de frais, & sans aucuns efforts,
Pareilles gens édifioient alors,
La seule voix au Luth estant unie:
Le beau secret!
Ah! pour bastir, si les charmans accords,
Si les bons Vers, tenoient lieu de trésors,
Que de Palais de splendeur infinie!
Nos Amphions sont en chambre garnie;
S'ils n'y sont pas, c'est qu'ils couchent dehors:
Le beau secret!

Vous voiez que Mr. de Benserade n'a point cru pouvoir railler agreablement, s'il ne rencherissoit sur tous ceux qui l'ont precedé. Il regardoit comme trop usée la raillerie de loger les poëtes dans une chambre de loüage fort proche du galetas. C'est sans doute le destin de quelques-uns, tout comme celui du grammairien Orbilius, dont Suetone nous aprend cette particularité, qu'il enseigna dans Rome (g) avec beaucoup plus de reputation que de profit, & qu'il avoüa dans un de ses livres que la misere qui accompagnoit ses vieilles années, le contraignoit de se loger sous le toit. Cette plainte étoit ce me semble mieux fondée, que l'aveu que faisoit Martial d'être logé au 3. étage:

Et (h) scalis habito tribus, sed altis.

On a raillé Mr. Gombauld de n'être pas mieux logé: (i) „ M. Boitard Président de la Chambre des Comp„ tes de Montpelier, se plaisoit fort à faire la guerre à „ M. de Gombaud. Un jour pour le railler, il fit „ mettre à sa porte une affiche, où on lisoit ces „ mots: *Si quelqu'un a trouvé un sac de satin de Bru„ ges, où sont les pensées de Gombaud, il n'a qu'à les „ porter à l'Ecu d'Ancezune, ruë des Noyers au quatrié„ me étage,* ubi ponunt ova (k) columbæ; *on lui don„ nera une honnête récompense.*„ Quelques-uns croient que Juvenal ne veut pas dire, que les meilleurs poëtes de Rome furent sur le point de se faire boulangers ou baigneurs, & que le vrai sens de ses paroles est celui-ci, qu'ils songerent à se loger chez quelque baigneur, où chez quelque boulanger, afin que le chaufage ne leur coutât rien. Quoi qu'il en soit le passage de Juvenal contient une description fort vive de leur état deplorable:

(l) Cum jam celebres, notique poëtæ
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent: nec fœdum alii, nec turpe putarent
Præcones fieri, cum, desertis Aganippes
Vallibus, esuriens migraret in atria Clio.

Mais Mr. de Benserade va plus loin encore; il veut qu'il y ait des poëtes qui soient obligez de passer la nuit dans les ruës, & de coucher à la belle étoile, plus pauvres que les renards (‡) qui ont des tanieres, & que les oiseaux qui ont des nids.

Il est si vrai que les railleries que l'on fait en ce genre-là, tendent à montrer que les poëtes n'ont point de maison, qu'il y eut un homme d'esprit qui se plut à feindre qu'un poëte aiant acheté une maison, on convoqua tout le Senat poëtique pour deliberer sur cette grande nouveauté, & parce que les plus grands poëtes alleguerent, qu'ils n'avoient jamais logé que dans des chambres de loüage, il fut dit que celui-là seroit obligé de se defaire incessamment de sa maison. Voici tout le conte en Latin: (m) *Memini me olim legisse elegantem ingenii lusum, superiore ætate excusum, cum Inscriptione:* Poëta domum emit. *Argumentum libelli est, nescio quis poëta, qui cum propriam domum emisset, res ea tanquam novi & pessimi Exempli, ad poëtarum Senatum delata, acerbè judicata est.* Præses *Senatûs* Eobanus Hessus *constitutus, cui assederunt,* Celtes, Huttenus, Bebelius, Brassicanus, *alii. Cum Sententias dicerent, nemo ex omnibus fuit, qui vel Mæcenatum gratia, vel ingenii felicitate tantum profecerit, ut ædes proprias vel hæreditate vel emptione possederit; omnes rei familiaris incurii, in conducto se vixisse & fassi sunt & gloriati. Jussus igitur est quam primum ædes revendere,* pecuniam *vero in* symposium *conferre quo immanem hanc culpam elueret, & ubique habitare ac* sine curis vivere poëtice discere*t*. *Hæc illi.*

Pour ce qui est de nôtre Tristan l'Hermite, on s'attachoit principalement à representer sa misere du côté de la veture. C'est lui que Mr. Gueret a choisi pour l'apologiste des poëtes mal habillez; car quelcun aiant dit (n) que *leur chevelure en desordre, la salleté de leur linge, & la figure grotesque de leurs habits déchirez les rendent la risée des plus serieux;* Tristan repond brusquement. „ (o) Vous vous mettez en peine de peu „ de chose . . . . . laissez vivre les Poëtes à leur fan„ taisie, Ne sçavez-vous pas qu'ils n'aiment point la „ contrainte? Et que vous importe-t-il qu'ils soient „ mal vêtus, pourveu que leurs vers soient magnifi„ ques? Ne vous y trompez point, cette grande ne„ gli-

(a) *Costar, apologie pag.* 330.

(b) *Costar cite ici plusieurs vers de l'Arioste temoins de sa pauvreté; mais comme on l'a vu ci-dessus pag. 555. col. 2. les plaintes des poëtes ne sont pas toûjours une preuve qu'ils soient pauvres.*

(c) *Id. ib. pag.* 331.

(d) *Id. ib. pag.* 332.

(1) Uxore & liberis quos Romæ relinquebat, *meritorio cœnaculo* abditis, *&c. Suet. in Vitell. cap.* 7.

(e) *Costar supose mal à-propos qu'on se figuroit* qu'il faisoit un grand tort à la reputation du Tasse & de l'Arioste.

(f) *Benserade, metamorph. d'Ovide mises en rondeaux.*

(g) Docuit majore fama quam emolumento. Namque jam persenex pauperem se & habitare sub tegulis quodam scripto fatetur. *Sueton. de illustr. Grammat. cap.* 9.

(h) *Mart. epigr.* 118. *lib.* 1. *Voiez aussi l'épigramme* 109. *du même livre, où il dit* At mea Vipsanas spectant cœnacula laurus.

(‡) *Evangile de saint Matthieu ch.* 8. *v.* 20.

(i) *Suite du Menagiana pag.* 176. *édit. de Holl.*

(k) *C'est une allusion à ces paroles de Juvenal sat.* 3. v. 201. Quem tegula sola tuetur A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ.

(l) *Juven. sat.* 7. *v.* 3.

(m) *Joh. Valentinus Andreas epist.* 201. *pag.* 242.

(n) *Gueret, Parnasse reformé pag.* 101.

(o) *Ib. pag.* 102. 103.

siecle, ou une marque de (Z) la sterilité des services que l'on rend aux Muses. Il avoit un frere † *qui s'apliquoit à écrire des Genealogies*, & qui a publié une *Histoire de Touraine*, & qui est, si je ne me trompe, le même Jean Baptiste TRISTAN L'HERMITE de Soliers qui publia * en 1661. *le Cabinet du Roi Louis XI. contenant plusieurs Fragmens, lettres missives, & secretes Intrigues du Regne de ce Monarque, & autres Pieces tres curieuses, & non encores veuës. Recueillies de diverses Archives & Tresors.*

TRISTAN DE SAINT AMANT (JEAN) Antiquaire & Medailliste au XVII. siecle, auteur de trois volumes *in folio*, intitulez ę *Commentaires historiques*, étoit fils de Charles ‡ Tristan Auditeur des comptes à Paris. Le Pere Sirmond & lui écrivirent l'un contre l'autre ⁑.

☞ TRONCHIN (THEODORE) Ministre & Professeur en Theologie, nâquit le 17. d'Avril 1582. à Geneve où son (A) pere s'étoit refugié pour la religion. Il fut destiné aux lettres

† *Marolles, denombrement des auteurs.*

* *A Paris c'est un in-douze de 122. pages.*

ę *Voiez le jugement qu'en a porté Mr. Spanheim,* De usu & præst. numism. pag. 774. & epist. 3. ad Morellium pag. 148.

‡ *Voiez le Journ. des Savans du 22. Août 1689. pag. 584. édit. de Holl.*

⁑ *Voiez les Anti de Mr. Baillet tom. 2. pag. 264.*

„ gligence d'eux-mêmes est la source des plus belles „ Poesies; ils ne sont ainsi detachez du monde que „ pour faire leur Cour aux Muses avec plus d'assiduité; & tandis que leurs yeux vous paroissent égarez, „ leur imagination cherche des merveilles qui vous „ ravissent. Pleût à Dieu, poursuivit-il, que nos Poëtes de Theatre n'eussent que ce défaut, je le leur „ pardonnerois volontiers! Mais tout au contraire de „ ceux dont vous parlez, ils sont superbes dans leurs „ habits; leur mine est relevée de mille sortes d'ajustemens, & leurs Poëmes sont languissans & destituez de conduite. „

(Z) *Ne seroit point une preuve de l'injustice du siecle, ou une marque de la sterilité des services que l'on rend aux Muses.*] Si l'on s'avise jamais de reduire en un catalogue universel, toutes les listes qui se trouvent (a) en divers endroits touchant les hommes de lettres qui ont été pauvres, on fera un très-gros livre. Les poëtes y occuperont plus d'espace que tous les autres auteurs, soit qu'on prenne droit sur leur propre aveu, soit qu'on aille jusques à la verité du fait. J'ai cité, ce me semble, quelque part ces vers de Regnier:

Or (b) avecq' tout cecy le poinct qui me console,
C'est que la pauvreté comme moi les affole,
Et que la grace à Dieu, Phœbus & son troupeau
Nous n'eusmes sur le dos jamais un bon manteau &c.

Un peu plus bas il parle ainsi:

Pour moy, si mon habit, par tout cicatricé
Ne me rendoit du peuple & des grands mesprisé
Je prendrois patience, &c.

Voici l'épitaphe de Malherbe composée par Gombauld: on y voit la pauvreté de l'un & de l'autre:

L'Apollon (c) de nos jours, Malherbe, icy repose;
Il a vécu long-temps sans beaucoup de support:
En quel siecle? passant! je n'en dis autre chose,
Il est mort pauvre, & moy je vis comme il est mort.

Il seroit aisé de faire un recueil de semblables poësies qui rempliroit plusieurs feuilles. La conclusion generale que l'on tire de tout cela est, que le siecle est bien ingrat, & bien injuste de laisser ainsi dans la misere ceux qui sont si dignes de recompense, & de goûter les commoditez de la vie. Mais il est certain que l'on a tort assez souvent de parler de cette façon, car il y a plusieurs poëtes qui ne tombent dans la pauvreté, que parce qu'ils negligent trop leurs afaires domestiques, & qu'ils ne sçavent pas menager les faveurs qu'ils ont reçuës. Ceux qui s'apliquent tout entiers à ce metier-là ne peuvent presque songer à d'autres choses, & ils trouvent tant de charmes, ou tant d'entraves dans la composition d'une piece, qu'ils ne peuvent lâcher prise, lors même que l'interêt du menage voudroit qu'ils eussent un tout autre soin que celui de travailler à une ode. „ (d) Le divertissement de la Poësie est grand, & . . les heures passent fort viste en cette occupation. Mais ne „ seroit ce point aussi ce merveilleux plaisir que les „ Poëtes prenent à leurs compositions, qui en les „ destournant des affaires, nuit à leur fortune, & les „ écarte de la conduite ordinaire des autres hommes? „ Car plustost que de ne pas achever un Sonnet bien „ commencé, un Poëte laissera partir son ami sans „ luy dire a dieu, abandonnera la sollicitation de son „ procés, & negligera de pourvoir à sa santé: Comme il arriva au Cavalier Marin, lors qu'il se brusla „ une jambe en escrivant quelques stances de son Adonis. Cette distraction poëtique n'est pas incommode quand les maux sont desia arrivés, & elle sert à „ en emousser le sentiment: Mais elle ne vaut rien „ lors qu'elle jette dans de fascheux accidens, tels „ que celuy du Marin. Aux subjets indifferents elle „ est innocente, & mesme elle est plaisante,

„ *Si lors que tu luy parles,*
„ *Il te laisse au Roy Jehan, & s'en court au Roy Charles.*

„ L'imagination d'un poëte émeuë n'est pas un desagreable objet lors qu'aux heures de recreation on „ la voit gaigner pays, & tirer de longue vers tout „ ce qui luy peut fournir quelques pensées. Et en „ cela si quelquesfois la beauté, ou la hardiesse des „ peintures qu'il nous fait de ses fantaisies, nous divertissent; tousiours la mauvaise fortune du Poëte „ est à plaindre, en ce que ses plus pressantes affaires „ ne se prevalent gueres de sa distraction. „ Il y a bien d'autres causes que celle-là du mauvais état de leurs afaires, & ce sont des causes honteuses; les uns sont pauvres malgré les liberalitez d'un Mecene, c'est qu'ils sont prodigues & voluptueux; les autres perdent au jeu tout l'argent que leurs poësies leur font avoir. Nôtre Tristan se ruinoit par là. Voici ce que Mr. Chevreau en a fait sçavoir au public. „ (e) L'on „ peut juger de son genie par sa Mariane. Nous „ etions amis; & quand il m'eut prié de l'informer „ de la destinée de ses derniers vers qu'il avoit faits „ pour la Reine (f), je luy repondis que celuy qui les „ avoit fait voir à Sa Majesté, n'avoit pas pris le „ temps de sa belle humeur. Mais quand elle luy eût „ fait quelque present, il n'en eût pas fait un fort bon „ usage, parce que le jeu étoit sa passion dominante; „ & il perdoit tout ce qu'il pouvoit hazarder au jeu. „ Il a reçû à diverses fois, de M. le Duc de S. Aignan „ mille pistolles, & n'a pas trouvé dans cette somme, „ de quoy se faire un habit honnête. „ Etant tel pouvoit-il se plaindre justement de la dureté de son siecle? S'il n'étoit pas riche selon son état, & sa condition, c'étoit sa faute, il ne devoit s'en prendre qu'à sa mauvaise conduite. On raporte qu'il fit lui-même son épitaphe: elle contient ces six vers:

Ebloui (g) de l'éclat de la splendeur mondaine:
Je me flatay tousjours de l'esperance vaine;
Faisant le chien couchant auprés d'un grand Seigneur,
Je me vis tousjours pauvre, & tâchay de paroistre;
Je vescus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus sur un coffre en attendant mon Maistre.

Mr. Chevreau fait mention d'un autre poëte qui se ruinoit pour ses plaisirs, c'étoit Colletet. „ (h) Dans „ ses Poesies on trouve ce vers,

„ *J'ay des maisons aux champs; j'ay des maisons en ville.*

„ Mais ces maisons devoient être *in partibus infidelium*. Il étoit naturellement voluptueux; & pour „ le tenter, il ne faloit être ni belle, ni jeune. Comme il ne vouloit point être en scandale à son voisinage, & qu'il ne pouvoit vivre sans quelque servante, il épousoit celle qu'il avoit prise, & qui n'étoit „ pas plûtôt morte, qu'il en cherchoit quelqu'autre „ dont il ne manquoit pas de faire sa femme. . . . „ (i) Ceux qui se proposoient de travailler à son Inventaire, m'ont assuré qu'il leur en avoit épargné „ la peine; & qu'il n'avoit laissé à M. son fils, que le „ nom de Colletet, pour tout heritage. „

Il seroit presque aussi malaisé d'enrichir certains auteurs, que de remplir le tonneau des Danaïdes. Ils sont en matiere de depenses, ce que d'autres sont (k) en matiere de secrets: l'argent leur echape par mille sortes d'ouvertures.

(A) *Où son pere s'étoit refugié pour la religion.*] Il étoit de Troies en Champagne, & il en sortit l'an 1572. à l'occasion du massacre dont il échapa par le bon office d'un prêtre son ami & son voisin, qui le cacha dans sa maison. Il eut dessein de se retirer en Allemagne, & de ne faire que passer par la ville de Geneve, neanmoins il s'y arrêta selon le conseil d'une personne de sa connoissance. Il y obtint la bourgeoisie, & peu après il fut mis dans le Conseil des deux cens en reconoissance de quelques services qu'il rendit à la Republique, pendant la guerre qu'elle avoit alors avec le Duc de Savoie (l).

(a) *Vous en trouvez une nommément dans les notes de Weitzius sur ces paroles de Petrone,* Nescio quo modo bonæ mentis soror est paupertas. *Ces notes se trouvent dans l'édition de Petrone procurée par Lotichius à Francfort 1629. in 4.*

(b) *Regnier sat. 2. fol. m. 5. verso.*

(c) *Voiez les diversitez curieuses 10. partie pag. 35. édit. de Holl.*

(d) *Sorbiere lettre 77. pag. 559. 560.*

(e) *Chevræana to. 1. pag. 29. édit. de Holl.*

(f) *C'est-à-dire Christine Reine de Suede.*

(g) *Voiez les diversitez curieuses en plusieurs lettres, to. 2. pag. 341. édit. de Holl.*

(h) *Chevræana ib. pag. 30.*

(i) *Ibid. pag. 31.*

(k) Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo. *Terent. Eunuch. act. 1. sc. 2.*

(l) *Memoire communiqué.*

lettres par le conseil de Theodore de Beze son parrain, & il y fit d'excellens progrés. Le temoignage qu'on lui donna l'an 1600. lors qu'il alla voir les Academies étrangeres, parloit de lui comme d'un jeune homme d'une très-grande esperance. Il confirma cet éloge auprès de tous les savans dont il fut disciple, ou avec qui il lia des connoissances pendant (B) le cours de ses voiages. Il retourna à Geneve l'an 1606. & donna des preuves de son érudition qui firent que la même année on le crea professeur en langue Hebraique. Il épousa en 1607. Theodora Rocca, femme d'un très-grand merite à tous egards, sœur d'un premier Syndic de la Republique, & petite-fille de la femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée, & de qui elle étoit * filleule. Il fut élu Ministre en Decembre 1608. & créé Recteur de l'Academie l'an 1610. Il fut prié en 1614. de faire quelques leçons en Theologie outre les leçons Hebraïques, à cause de la maladie de l'un des professeurs; & lors qu'une chaire de professeur en Theologie fut devenuë vacante l'an 1618. il en fut pourvu, & dechargé par ce moien de la profession Hebraïque. La même année il reçut ordre de la Compagnie des Pasteurs & des Professeurs de repondre au Jesuïte Coton, qui avoit attaqué la version Françoise de la Bible par un livre intitulé *Geneve plagiaire*. Il s'aquita de cette commission par un ouvrage qu'il intitula *Coton plagiaire*, & qui fut fort estimé du public. Au même tems il fut envoié avec Mr. Diodati de la part de l'Eglise de Geneve † au fameux Synode de Dordrecht, & il y fit paroitre ses grandes lumieres en Theologie, & une moderation qui fut fort loüée. Il s'aquit dans cette grande conjoncture la reputation d'une singuliere prudence. Il fut prêté au Duc de Rohan (C) pour quelques mois l'an 1632. & remplit parfaitement bien l'attente de ce Seigneur, qui lui temoigna depuis beaucoup d'estime & une afection particuliere. Il en fut très-reconoissant, & il honora la memoire de ce Duc par une harangue qu'il prononça quelques jours après les funerailles de ce grand homme l'an 1638. Il continua à se faire estimer dans l'exercice de ses charges, & par des correspondances fort étenduës dans les païs Reformez, où il s'attira l'amitié des plus savans hommes, & celle de plusieurs Princes, & de grans Seigneurs. Il avoit beaucoup de facilité à composer des β harangues, & des vers Latins: sa conversation étoit fort utile & fort agreable, car il avoit ajoûté à l'étude de la Theologie, & de plusieurs langues, la connoissance du droit, celle de diverses autres sciences, & celle de l'histoire sacrée, & de l'histoire profane, sur tout par raport aux deux derniers siecles, dont il savoit une infinité de particularitez. Il étoit du nombre de ces Esprits qui aimoient mieux meriter la reputation, que la rechercher, & s'il eût voulu, il eût pu donner de très-belles choses au public, comme l'assûroit γ Mr. Mestrezat. Il fut choisi en 1655. par la Compagnie des Pasteurs pour conferer, & pour concourir avec Jean Dureus dans l'afaire de la reünion des Lutheriens & des Reformez. Il fit sur cela divers écrits. Il parvint à une heureuse vieillesse exempte de maladie, & mourut fort doucement après une fievre de quelques jours le 19. de Novembre 1657. Il n'y avoit qu'un moment qu'il avoit reçu visite des Pasteurs & des Professeurs en corps, qui lui donnerent des marques d'une afection tendre par les discours touchans qu'ils lui tinrent. On a remarqué qu'il survequit à tous les Theologiens étrangers qui assisterent au Synode de Dordrecht. C'étoit un homme franc & sincere, zélé pour la religion & pour le service des Eglises, grand ennemi des vices, quoi que fort doux envers les personnes. Ses avis étoient fort considerez & pour le gouvernement, & dans les deux corps Ecclesiastiques, & par les étrangers dont un grand nombre le consultoient. Il laissa entre autres enfans Louïs TRONCHIN qui étoit Ministre δ de l'Eglise de Lion, & qui fut élu quelque tems après pour remplir sa place dans l'Eglise, & dans ζ la chaire de Theologie μ. Ce digne fils occupe encore aujourd'hui ‡ ce poste-là, avec la reputation d'un des plus habiles Theologiens de nôtre tems. Tous ceux qui connoissent la justesse & la penetration de son genie souhaitent passionnement qu'il veuille enfin devenir auteur, & sont bien marris qu'il ait fait si peu de cas de ce titre-là.

☞ TULENUS, docte personnage sous le regne de Henri II. avoit été precepteur du Cardinal & de l'Amiral de Chatillon ⊥. Il fut frapé d'une espece de folie qui ne l'empêcha point

* *C'est donc une rencontre assez singuliere que le mari & la femme eussent l'un & l'autre cet illustre parrain.*

† *La Republique des Provinces-Unies avoit demandé à Mrs. de Geneve deux de leurs Docteurs.*

β *J'ai parlé de son Oraison funebre de Simon Goulart dans la dissertation sur Junius Brutus.*

γ *Le Ministre de Paris.*

δ *Il fut reçu Ministre l'an 1651.*

ζ *Il fut fait Professeur en Theologie l'an 1661.*

μ *Tiré d'un Memoire reçu de Geneve.*

‡ *On écrit ceci l'an 1701.*

⊥ *Pasquier lettr. liv. 19. pag. 541. 542. & liv. 22. pag. 791.*

(B) ***Pendant le cours de ses voiages.***] Etant parti de Geneve l'an 1600. il fut étudier à Bâle sous Jean Nicolas Stupanus, Amandus Polanus, & Antoine Walæus. Il retourna à Geneve l'an 1602. & en partit l'an 1604. pour aller à Heidelberg, où il profita des leçons de David Pareus Professeur en Theologie, & de celles d'Æmilius Portus Professeur en Grec. Il passa quelque tems à Francfort pour voir Gruterus, qui s'étoit rendu illustre par son gros recueil d'Inscriptions. Il alla en 1605. à l'Academie de Franeker, pour entendre Sibrand Lubbert. Il s'arrêta assez long tems à Leide sous les Professeurs Gomarus, Trelcatius, Bertius, & Arminius. Il soutint solennellement sous ce dernier une These de Theologie. Il frequenta aussi Merula & Baudius, & vit très-souvent Joseph Scaliger & Heinsius, qui lui temoigna beaucoup d'affection & d'estime. *Il fut aimé & loüé de tous pour sa vertu & pour son erudition.* Il vit à la Haie Hugo Grotius qui *lui donna seize vers de sa façon, & lui dit que c'estoit pour le faire souvenir de l'amitie qu'il avoit pour lui, & de l'estime qu'il faisoit de son sçavoir.* Il vit à Londres Aaron Cappel; à Oxford (a) Drusius, & Jean Rainoldus; à Cambridge Richard Thomson & plusieurs autres. Il fut fort estimé à Paris par Montigni, & par Du Moulin Pasteurs, & par Casaubon *qui lui donnerent de grans éloges de savoir & de pieté.* Il fit ensuite le tour de la France, *& vit à Blois Nicolas Vignier grand historien; à Saumur Philippe Birgan, Breton Professeur aux langues Orientales apellé par du Plessis, & par le Senat Academique. Il passa quelques mois de l'année 1606. à Montauban où Sonius Professeur en Theologie lui marqua une singuliere estime, & à Montelimar où le celebre Daniel Chamier le prit en grande afection (b).*

(a) *Je m'attache à mon memoire, sans examiner quel pouvoit être ce Drusius. Apliquez cette observation par tout où besoin sera.*

(b) *Tiré du même Memoire.*

(C) ***Il fut prêté au Duc de Rohan pour quelques mois l'an 1632.***] Ce Duc étoit alors Ambassadeur extraordinaire du Roi de France, & General de son armée dans le païs des Grisons. Il envoia un gentilhomme à Geneve avec des lettres pour la Seigneurie, & pour la compagnie des Pasteurs. C'étoit pour demander un Ministre qui residât auprès de lui, & dont il pût prendre conseil à l'egard des choses qui pouvoient tendre au bien des Eglises reformées de ce païs-là maltraitées par les Espagnols. Theodore Tronchin lui fut envoié, mais seulement pour quelques mois. Le besoin qu'en avoit l'Academie ne permettoit pas qu'on lui donnât un fort long congé. Le terme étant expiré on le prolongea de deux mois, à l'instance du Duc de Rohan. *Les Eglises des Grisons conserverent une grande veneration pour la personne de ce Ministre, & beaucoup de reconnoissance des bons offices qu'il leur avoit rendus (c).*

(c) *Ibid.*

point de conserver toute sa raison, & un parfait jugement en toute autre chose; mais sur le chapitre de l'amour d'une Princesse il extravaguoit pitoiablement. Pasquier temoin (Z) oculaire nous en dira quelques circonstances.

TULLIE, fille de Ciceron, paroît si souvent dans les lettres de ce grand homme, qu'elle merite qu'on recherche son histoire. Elle nâquit le 5. d'Août †, mais on ne sçait pas en quelle année. De fort habiles gens ‡ ont cru qu'elle épousa son premier mari l'an 689. Il s'apelloit (A) Caïus Pison. C'étoit un fort honnête homme, qui s'interessa (B) aux affaires de son beau-pere avec le dernier empressement, & qui ne manquoit ni d'esprit ni d'éloquence. On croit qu'il mourut pendant l'exil de Ciceron, c'est-à-dire l'an 696. Tullie se remaria à (C) Furius Crassipes l'année suivante. On ne sçait comment elle fut separée de ce mari; si ce fut parce qu'il mourut, ou parce qu'il la repudia: on sçait seulement qu'en 703. elle épousa Publius Cornelius Dolabella. Ce troisiéme mariage se fit en l'absence de Ciceron, qui étoit alors Gouverneur de Cilicie. Les amis qu'il pria de s'informer (D) si Dolabella avoit du bien, s'aquitterent mal de la commission; & il se repentit ensuite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvoient les affaires de Dolabella. Elles n'alloient gueres bien; c'étoit un jeune homme qui s'étoit (E) mal comporté;

† *Cicero, Orat. pro Sextio, & epist. 1. l. 4. ad Attic.*

‡ *Voiez la remarque A.*

(a) *Pasquier lettr. liv. 19. pag. 541.*

(Z) *Pasquier temoin oculaire nous en dira quelques circonstances.*] Voulant objecter quelque chose contre l'opinion commune des medecins que le jugement, l'imagination, & la memoire sont trois facultez qui ont leur place separement dans trois ventricules du cerveau, il dit que la distinction des trois ventricules ne sufira pas, & qu'il faudra subdiviser le ventricule du jugement, & celui de la memoire autant de fois que ces parties operent en nous diversement. Et pour prouver cette diference d'operations il observe qu'au tems de François I. (a) *On veit un Villemanoche en sa Cour n'avoir le jugement offensé, que sur les mariages des grandes Dames qu'il se promettoit; & depuis luy*, continuë-t-il, „ un Tulenus, personage „ Docte . . . . . ne manquer en ceste partie, sinon „ pour une amitié qu'il avoit follement voüée à une „ des premieres Princesses de la France, qui estoit allee de vie a trespas. Chose dont autrefois je me „ voulus donner plaisir à ma table, à laquelle y ayant „ quelques gens d'honneur estrangers, qui de luy n'avoient cognoissance, il nous entretint jusques au „ milieu du disner d'une infinité de bons propos pleins „ de doctrine & de jugement, avec une grande admiration de ceux qui l'escoutoient. En fin estimant „ que j'avois assez baillé la baye à la compaignie, & „ qu'il estoit lors temps de faire jouër autre rolle à ce „ bon vieillard, il m'advint, comme faisant autre „ chose, de parler de ceste Princesse; Et a donc sortant de son emble, il commenca de troter, nous „ racontant une infinité de sottries des bons & mauvais „ traitements qu'il recevoit d'elle. La compaignie „ bien estonnee d'où luy estoit survenu cest inopiné „ changement, ne sçachant quel jugement asseoir sur „ luy, tant il nous avoit du commencement repeu „ de belles & doctes paroles; mais luy sorty, je leur „ fis tout au long le recit de l'alteration de son cerveau. Il y a plus, car cette partie judicative, en „ luy sur ce subject blessee, luy avoit encores offensé l'imaginative; d'autant qu'à la premiere rencontre des Damoiselles qu'il voyoit, il se faisoit accroire, que c'estoit sa Julia (ainsi apelloit il en Latin sa „ pretendue Maistresse, & en François sa Jolivette) „ & sur cette folle imagination il s'acheminoit quelquefois avec sa longue robbe, le bonnet quarré sur „ sa teste, jusques à Fontaine-Bleau, se persuadant „ qu'elle s'y estoit cachee. Je ne dy chose que je n'aye „ veuë & entenduë de luy (b). „ Cet exemple confirme ce que l'on a vu (c) ci-dessus qu'il y a des gens qui perdent le sens commun par raport à certaines choses, & qui neanmoins font paroitre leur esprit, leur sçavoir, & leur raison dans tout le reste de leur conduite.

(A) *Il s'apelloit Caïus Pison.*] On n'en peut douter après ces paroles: *Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.* C'est ainsi que Ciceron a fini la 3. lettre du premier livre à Atticus. On veut (d) qu'il l'ait écrite sous le Consulat de Lucius Julius Cesar, & de Caius Martius Figulus l'an 689. mais on n'en donne nulle raison, & je n'ai rien trouvé dans cette lettre qui signifie cela. Casaubon (e) la croit écrite avant l'annee 686. & que Tullie n'avoit tout au plus que 12. ans lors qu'elle fut mariée à ce Caius Pison.

(B) *Qui s'interessa aux affaires de son beaupere.*] Ciceron ne s'en pouvoit assez louër. *Vexabatur*, dit-il (f), *uxor mea: liberi ad necem quærebantur: gener, & Piso gener à Pisonis Consulis pedibus supplex rejiciebatur.* Dans l'une (g) de ses harangues il parle ainsi: *Alter fuit propugnator mearum fortunarum & defensor assiduus, summa virtute & pietate C. Piso gener, qui minas inimicorum meorum, qui inimicitias affinis mei propinqui sui Consulis, qui Pontum & Bithyniam Quæstor pro mea salute neglexit.* Il y a de semblables passages dans ses lettres. Voiez l'éloge qu'il lui donne par raport à l'éloquence, & à la vertu dans son traité *de claris oratoribus* (h).

(C) *Se remaria à Furius Crassipes l'année suivante.*] Voiez les lettres de Ciceron à son frere, livre second, lettre 4. & 7. Louis Vives a (i) reduit à un ces 2. gendres de Ciceron: il a suposé que Tullie ne se maria que deux fois, la premiere avec Pison Frugi Crassipes, la seconde avec Cornelius Dolabella, & qu'elle mourut en couche chez ce dernier. Nous refuterons cela ci-dessous (k).

(D) *De s'informer si Dolabella avoit du bien.*] Je ne donne ceci que comme une conjecture que j'emprunte du docte Manuce: elle est très-vraisemblable, & fondée sur quelques paroles de Ciceron. Voici ce qu'il écrivit à Atticus: (l) *Tullia mea venit ad me pridie Idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modò eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea.* Nous allons voir comment ces deux derniers mots ont été paraphrasez par Manuce. *Mea enim negligentia factum est, ut Dolabella nuberet: quem ego probare generum non debui, nisi prius omnia perscrutatus, non solum quod ad mores, sed etiam quod ad facultates attineret, quod si fecissem, ejus ære alieno perspecto, nunquam passus essem, ut homini in tanta rei domestica difficultate constituto filia mea collocaretur, sed commisi, ut me absente res per amicos ageretur, quibus in Ciliciam proficiscens ita (m) mandavi, ut, quoniam ego tam longe abfuturus eram, de Tullia mea matrimonio agerent ipsi quod probassent. in quo meam negligentiam agnosco, tantam enim rem aliis committere non debui, sed in reditum meum integram reservare.* L'auteur confirme sa paraphrase en cette maniere: *Cur autem hoc à Cicerone putem significari, facit epistola ad Terentiam his verbis scripta:* Tullia nostra venit ad me pridie idus Jun. cujus summa virtute & singulari humanitate graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas ac dignitas postulabat. *Dixit autem*, Tale ingenium in tam misera fortuna versari, *hoc sensu; quod Tullia virum haberet tam perditum, tam flagitiosum, tam multa in tribunatu nefarie molientem: siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maxime debitorum causa, è quibus ipse unus erat (n).*

(E) *C'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté.*] Cœlius le fit entendre adroitement à Ciceron, lors qu'il le felicita sur ce mariage: je raporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on feroit aujourd'hui en pareil cas. On excuseroit le passé sur la jeunesse, & si l'on n'osoit pas assûrer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on diroit que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent pere, acheveroit la guerison. (o) *Gratulor tibi affinitate viri medius fidius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Cetera porro quibus adhuc ille sibi parum utilis fuit, & ætate jam sunt decursa, & consuetudine atque autoritate tua & pudore Tulliæ, si qua restabunt, confido celeriter sublatum iri. Non est enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id quod melius sit intelligendum.* Remarques

(b) *Pasquier repete la même chose presque en mêmes termes au livre 22. p. 791. mais il dit là que Tulenus* pechoit en deux objects, en l'Evesché de Cambray, & en l'amitié *de cette grande Princesse. Voiez les remarques de Sorel sur le berger extravagant pag. 176. 177.*

(c) *Ci-dessus pag. 2042. col. 2.*

(d) *Corradus in Quæstura, p. m. 83. & après lui Sagittarius in vita Tulliæ, n. 5. & 11.*

(e) *Voiez le Ciceron de Grævius epist. ad Attic. to. 1. pag. 33. & au commentaire de Manuce pag. 18.*

(f) *Orat. pro Sextio pag. m. 73.*

(g) *Post reditum in Senatu.* Voiez aussi *sa harangue* Post reditum ad Quirites.

(h) *Pag. m. 398.*

(i) *In August. de Civit. Dei, l. 19. c. 4.*

(k) *Dans la remarque N.*

(l) *Epist. 17. l. 11.*

(m) *Cela paroit par ces paroles de Ciceron:* In quo unum vereor ne tu parum perspicias ea quæ gesta sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut cum tam longe abfuturus essem ad me ne referrent, agerent quod probassent. *Epist. 12. l. 3. ad familiares*, où il s'excuse du mariage de Tullie avec Dolabella l'accusateur d'Appius auquel il écrit.

(n) *Manuce cite ici Dion.*

(o) *Voiez l'épitre 13. du 8. livre de Ciceron ad familiares.*

porté ; mais il sçut si bien (*F*) cajoler la mere * & la fille, qu'elles fermerent les yeux sur ses debauches, & le regarderent comme un bon parti. Il causa mille chagrins (*G*) à son beau-pere, par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il étoit Tribun du peuple. Il vouloit établir une loi très-prejudiciable aux creanciers ; car il pretendoit que les debiteurs ne pourroient être contraints ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens au paiement de leurs dettes. Il falut que Marc Antoine † fit entrer des troupes dans la ville, qui chargerent les fauteurs de Dolabella, & (*H*) en tuerent 800. La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari ; & il ne faut point douter que le voiage (*I*) qu'elle fit à Brundusium pour s'aboucher avec son pere, n'eût entre autres motifs la necessité de le consulter sur ce qu'elle avoit à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce (*K*) avec lui, & neanmoins Ciceron menagea toûjours (*L*) Dolabella le plus doucement qu'il put, jusques à ce qu'après le meurtre de Trebonius

* *Je veux dire Terentia femme de Ciceron, & Tullie leur fille.*

† *Il étoit alors General de la Cavalerie sous la 2. Dictature de Jules Cesar, l'année d'après la bataille de Pharsale.*

marquez bien ce que Cœlius observe, que l'âge avoit déja fait passer les mauvaises dispositions de Dolabella. Cela me feroit croire qu'Appien n'a pas eu raison de dire (*a*) que lors que Cesar fut tué, Dolabella n'avoit que 25. ans. Il n'en auroit donc eu que 18. ou 19. lors qu'il épousa Tullie. Peut-on assûrer de cet âge-là qu'il a fait passer le cours des mauvaises qualitez de la jeunesse? Mais voici d'autres difficultez contre Appien. Les commentateurs de Ciceron veulent qu'il aplique à Dolabella ces paroles-ci : *Illud verò mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi, ut tuis inimicitiis suscipiendis oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum: præsertim cum tu omnibus vel ornamentis vel præsidiis redundares, illi (ut levissime dicam) multa deessent. cujus sermo stultus & puerilis erat jam antea ad me a M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus: de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem quam novam conciliassem.* Ciceron écrivit cela lors qu'il étoit en Cilicie l'an 703. & avant que Dolabella fût son gendre. La lettre où sont ces paroles fut écrite à (*b*) une personne que Dolabella avoit accusée. Il ne semble donc pas qu'on puisse les apliquer qu'à Dolabella. Or ce seroit une chose bien singuliere, qu'avant l'âge de 18. ans un homme se fût vu deux fois devant la Justice pour des procés criminels. Je voi d'ailleurs que Tullie ne fut point la premiere femme de Dolabella. Il en avoit une (*c*) qui le quitta pendant qu'il etoit l'accusateur d'Appius.

(*F*) *Si bien cajoler la mere & la fille.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Ciceron à Atticus : (*d*) *Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris ejus socer. id quidem, inquis, dii approbent. ita velim : teque ita cupere certo scio. sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus. sed hoc spero melius. mulieres quidem valde intelligo delectari* OBSEQUIO ET COMITATE *adolescentis, cætera non ἐξακανθίζειν.* Terentia & Tullie étoient si charmées des complaisances & de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnoient ses defauts, & n'alloient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourd'hui comme cela. Qu'un jeune debauché se rende agreable par ses manieres, & qu'il fasse le Chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des meres & des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. *Prenons-le, car il plait à nos yeux.* Voilà sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre galant de Tullie: il ne faut point le nommer Titus Neron, mais Tiberius Neron. C'est lui aparemment qui fut mari de Livie, & pere de l'Empereur Tibere. (*e*) Selon quelques-uns Dolabella sçut tellement toucher le cœur de Tullie par ses caresses, & par ses honnêtetez, qu'elle compta pour très-peu de chose de le voir petit comme un nain: car c'est à lui qu'ils apliquent le bon mot de Ciceron, *qui est-ce qui a attaché mon gendre à son épée?* Leur conjecture peut tirer quelque secours, de ce que Macrobe (*f*) nomme Lentulus le gendre qui fut raillé de la sorte. Ce surnom peut mieux convenir à Dolabella, qu'à Pison & à Furius ; car les Lentulus étoient une branche de la maison Cornelia, & peut-être que les Dolabella étoient de la branche des Lentulus. Voiez ci-dessous un passage d'Asconius Pedianus.

(*G*) *Il causa mille chagrins* à Ciceron.] Pour ne pas repeter ce que j'ai dit dans l'article de Dolabella, touchant les nouvelles Tables qu'il proposa en faveur des gens endettez, je me contente de raporter une ou deux preuves du chagrin de son beau-pere. *O dii!*

(*a*) *Appian. lib. 4. de bello civil.*

(*b*) *A Appius Pulcher. Cette lettre est la 10. du 3. livre ad familiares.*

(*c*) Inter postulationem & nominis delationem uxor à Dolabella discessit. *Epist. 6. l. 8 Cicer. ad familiares.*

(*d*) *Epist. 6. lib. 6.*

(*e*) Adeo placuit Tulliæ novi sponsi comitas, ut minori ejus statura non offenderetur. Notus est Ciceronis jocus, *Quis generum meum alligavit gladio?* Caspar Sagittarius, in vita Tulliæ, n. 30.

(*f*) M. Cicero cum Lentulum generum suum exiguæ naturæ hominem longo gladio accinctum vidisset, *Quis*, inquit, *generum meum ad gladium alligavit?* Macrob. Saturnal. l. 2. c. 3.

s'écrie-t-il dans une (*g*) lettre à Atticus, *generum ne nostrum potissimum, ut hoc, vel tabulas novas. Quod me audis*, dit-il dans une autre (*h*) lettre, *fractiorem esse animo, quid putas, cum videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones?*

(*H*) *Et en tuerent* 800.] Nous verrions le detail de cette action, si Tite Live étoit venu jusqu'à nous en son entier; car voici ce que l'on trouve dans le sommaire de son 113. livre : *Quum seditiones Romæ à P. Dolabella tribuno plebis legem ferente de novis tabulis excitatæ essent, & ex ea caussa plebs tumultuaretur, inductis à M. Antonio Magistro equitum in urbem militibus octingenti è plebe cæsi sunt.* Tous les historiens parlent de l'état où étoit alors la ville, comme d'un etat affreux. Il est vrai que les habitans de Rome étoient si accoutumez à voir repandre le sang dans les ruës, & dans les assemblées du peuple par l'animosité des factions contraires, qu'ils s'etonnoient moins aisément que l'on ne feroit aujourd'hui, de voir leur ville remplie de corps de garde toûjours prets à s'entre-charger.

(*I*) *Le voiage qu'elle fit à Brundusium.*] L'état miserable qu'elle exposa à son pere le combla de deplaisir; de sorte que cette entrevuë qui dans une autre occasion auroit causé à ce tendre pere un contentement infini, ne servit qu'à l'affliger mortellement: on le conoîtra par les paroles que j'ai raportées ci-dessus dans la remarque *D* lettre *l*, & par celles que je tire d'une lettre qu'il écrivit à Terentia sa femme. (*i*) *Tullia nostra venit ad me pridie Idus Junii: cujus summa virtute, & singulari humanitate, graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas, ac dignitas postulabat.* Ciceron ne retint guere Tullie: il la renvoia bientôt au logis, sa presence ne pouvant diminuer leur commune desolation. *Tulliam autem non videbam esse caussam cur diutius mecum tanto in communi mœrore retinerem: itaque matri eam, cum primum per ipsam liceret, eram remissurus.* C'est ce qu'il mande à son ami Atticus dans la 17. lettre du onzieme livre.

(*K*) *Elle fit divorce avec lui.*] On n'en peut douter après la remarque de Sulpicius, dans la lettre de consolation sur la mort de cette femme. Entre autres raisons il se sert de celle-ci ; c'est que dans l'état où étoient les choses rien ne pouvoit engager Tullie à souhaiter de ne mourir pas, vu que son pere n'auroit pu trouver avec qui la bien marier. Cela supose qu'elle étoit parfaitement degagée du lien conjugal. (*k*) *Quoties in eam cogitationem necesse est & tu veneris, & nos sæpe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnopere invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tuos te tuto committere putares.* Si cette preuve ne suffisoit pas, on allegueroit les endroits des lettres de Ciceron qui concernent (*l*) la restitution de la dot. Quelques-uns croient que Dolabella aiant dessein de repudier Tullie, pressoit l'établissement des nouvelles Tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Ciceron (*m*). On a lieu d'être surpris qu'Asconius Pedianus ait été assez mal informé de la destinée de Tullie, pour assûrer (*n*) qu'après que Pison fut mort elle épousa Lentulus, & mourut en couche chez lui. Ce sont deux ou trois mensonges.

(*L*) *Ciceron menagea toûjours Dolabella.*] Il avoit sans doute plus d'habileté que de fermeté, & il voioit que le parti de Pompée se ruinoit de plus en plus par les continuelles victoires de Jules Cesar. Il craignoit aparemment que le vainqueur ne cessât enfin d'user de clemence, & ne se defit de ceux qui avoient l'ame republicaine, avec des talens capables de le traverser. Il sçavoit que Dolabella étoit fort accredité auprès de Cesar:

(*g*) *La 13. du 11. livre.*

(*h*) *La 12. du même livre.*

(*i*) *Cicero epist. 11. lib. 14. ad familiar.*

(*k*) *Epist. 5. lib. 4. Cicer. ad familiares, p. m. 192.*

(*l*) Teneor tamen dum à Dolabella procuratoribus exigam primam pensionem. *Epist. 18. lib. 6. ad familiares*, écrite pendant que Cesar étoit en Espagne contre les fils de Pompée.

(*m*) *Voiez le Ciceron de Gratius to. 2. epist. ad Attic. pag. 270.*

(*n*) Cicero filiam post mortem Pisonis generi P. Lentulo collocavit, apud quem illa ex partu decessit. *Ascon. Pedian. in Orat. Ciceron. contra L. Pisonem, pag. m. 157.*

nius * il fondit sur lui (*M*) avec toutes les figures de sa rhetorique.* Tullie (*N*) mourut l'an

Cesar: ne me demandez donc point pourquoi. Ciceron dissimula son ressentiment envers ce gendre. Les menagemens qu'il eut pour lui le retinrent dans les bons offices de l'amitié; car Dolabella prenoit le parti de Ciceron à la Cour de Jules Cesar, contre ceux qui travailloient à le rendre odieux (*a*), & il souhaita de sçavoir de ses nouvelles un peu après la mort de Tullie. Cela fut cause que Ciceron lui écrivit une lettre (*b*) fort obligeante, au milieu de l'affliction qui l'accabloit. Nous allons voir une belle preuve de la liaison qui étoit entre eux, lors même que Cesar eut été tué. Cette preuve est dans la 1. Philippique. On represente à Dolabella l'action glorieuse qu'il avoit faite, en renversant la colonne qu'une troupe de mutins avoit erigée, pour animer le peuple contre les meurtriers de Cesar. Les personnes bien intentionnees en feliciterent, en remercierent Ciceron: c'est qu'on le croioit le directeur de Dolabella. (*c*) *Te intuens, Dolabella, qui es mihi carissimus, non possum de utrinsque vestrum errore reticere. . . . . Dicerem, Dolabella, qui recte factorum fructus esset, nisi te præter ceteros paulisper esse expertum viderem. Quem potes recordari in vita tibi illuxisse diem lætiorem, quam cum, expiato foro, dissipato concursu impiorum, principibus sceleris pœna affectis, urbe incendio & cædis metu liberata te domum recepisti? cujus ordinis, cujus generis, cujus denique fortunæ studia tum laudi, & gratulationi tuæ se non obtulerunt? quin mihi etiam, quo auctore te in iis rebus uti arbitrabantur, & gratias boni viri agebant, & tuo nomine gratulabantur. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri, cum omnes, earum rerum obliti, propter quas tibi fuerant offensi, significarunt se novo beneficio memoriam veteris doloris abjecisse.* Ce long passage ne contient pas nommément ce qui fut fait contre la colonne, mais Ciceron s'en étoit expliqué peu auparavant d'une maniere si precise, (*d*) qu'on ne sçauroit douter de ce que j'avance. Je dirai par occasion que cette colonne est la même que celle dont Suetone a parlé. *Postea*, dit-il (*e*), *solidam columnam prope 20. pedum lapidis Numidici in foro statuit* (plebs) *scripsitque* PARENTI PATRIÆ. *Apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.* Ce *longo tempore* est un mensonge, qui marque très-clairement que Suetone n'avoit point lu la 1. Philippique, ou qu'il ne s'en souvenoit pas; car on voit dans cette harangue que la colonne fut renversée avant le 1. de Juin. Les lettres (*f*) de Ciceron temoignent qu'on la renversa avant le 1. de Mai. Or Cesar avoit été tué le 15. de Mars precedent. Revenons aux liaisons de Ciceron & de Dolabella. Il ne se peut rien voir de plus tendre que la lettre que Ciceron lui écrivit sur le sujet de cette colonne. *Cum te semper tantum dilexerim quantum tu intelligere potuisti: tum his tuis factis sic incensus sum, ut nihil unquam in amore fuerit ardentius* (*g*). Il n'oublia pas de dire qu'il passoit pour l'auteur de ce bon conseil; le tour qu'il donne à ses pensées est admirable. (*h*) *Etsi contentus eram, mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam, tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni, convenio autem quotidie plurimos . . . . . quin omnes, cum te summis laudibus ad cœlum extulerunt, mihi continuo maximas gratias agant. Negant enim se dubitare, quin tu meis præceptis & consiliis obtemperans præstantissimum te civem & singularem consulem præbeas. Quibus ego quamquam verissime possum respondere te quæ facias tuo judicio & tua sponte facere, nec cujusquam egere consilio: tamen neque plane assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis à meis consiliis profecta videatur: neque valde nego, sum enim avidior etiam quam satis est gloriæ. . . . . A te autem peto, ut me hanc quasi falsam hæreditatem alienæ gloriæ sinas cernere: meque aliqua ex parte, in societatem tuarum laudum venire patiare: quamquam, mi Dolabella, (hæc enim jocatus sum) libentius omneis meas, si modo sunt aliquæ meæ laudes, ad te transfuderim, quàm aliquam partem exhauserim ex tuis.* Il paroît extasié quand il parle de cette action à son ami Atticus. Voiez la 15. & 16. lettre du 14. livre. Voiez aussi la 1. lettre du 12. livre *ad familiares.* J'ai lu quelque part qu'il voulut aller en Syrie comme Lieutenant de Dolabella, mais qu'à la priere d'Hirtius & de Pansa qui devoient être consuls l'année suivante, il changea de resolution, il laissa partir Dolabella, & s'embarqua pour Athenes, après avoir promis de revenir dès qu'Hirtius & Pansa seroient entrez dans le consulat. Les vents contraires aiant retardé son voiage, il reçut des nouvelles de ses amis, qui l'engagerent à s'en retourner promtement à Rome. Le lendemain de son arrivée le Senat fut convoqué; il ne s'y rendit point, ce qui fâcha Marc Antoine. Voilà ce qu'on trouve dans le Plutarque d'Amyot à la vie de Ciceron. On pourroit convaincre Plutarque d'un mensonge, si la phrase (*i*) dont il s'est servi, & qu'Amyot a traduite *il laissa aller Dolabella*, n'étoit équivoque; mais comme cette phrase se peut prendre simplement pour *il ne songea plus à Dolabella, il le planta là*, nôtre critique ne concerne que le traducteur. Il a eu tort de suposer que Dolabella fût parti de Rome avant Ciceron, car la 1. Philippique fut recitée en presence de Dolabella, après le retour de Ciceron. Cela me fait repeter ce que j'ai dit plusieurs fois, qu'il est extremement difficile de bien traduire; car quoi qu'on prenne les expressions de l'original dans le sens le plus vraisemblable, on ne laisse pas quelquefois de s'égarer; la connoissance de cent faits particuliers est necessaire pour choisir le sens veritable. Par exemple, si Amyot se fût souvenu que Dolabella étoit au Senat en qualité de consul, lors que Ciceron y fit sa 1. Philippique; si le même Amyot se fût souvenu que Ciceron a exposé dans cette harangue les motifs de sa sortie de Rome, & les motifs de son retour, il n'auroit pas traduit les paroles de Plutarque par *il laissa aller Dolabella.* Au fond je ne pretens pas contester le fait: je ne voi rien qui m'empêche de m'imaginer que Ciceron voulut suivre Dolabella dans la Syrie. C'est une nouvelle preuve du texte de cette remarque.

(*M*) *Après le meurtre de Trebonius il fondit sur lui.*] Il avoit raison de le blâmer fortement d'une perfidie & d'une cruauté si énorme; mais il devoit prendre garde de ne se pas contredire, & de ne pas trop commettre sa reputation. Il avoit protesté dans plusieurs lettres qu'il estimoit Dolabella, & puis dans ses Philippiques il declara que cet homme n'avoit jamais rien valu, & avoit été toûjours un scelerat. (*k*) *Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquam ejus* NUNQUAM *particeps fuerit, ut suam insatiabilem crudelitatem exercuerit non solum in vivo, sed etiam in mortuo, ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cum animum satiare non posset oculos paverit suos.* Il le fait égal à Marc Antoine (*l*) en toutes sortes de vices; que pouvoit-il dire de plus? Et quand il declare qu'on feroit un très-grand tort à Trebonius, si on le comparoit avec Dolabella, voici comment il s'exprime, le passage merite d'être copié: *Nam cæteris quidem vitæ partibus quis est qui possit sine Trebonii maxima contumelia conferre vitam Trebonii cum Dolabella? alterius consilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat? alteri à puero pro deliciis crudelitas fuit; deinde ea libidinum turpitudo, ut in hoc sit semper ipse lætatus, quod ea faceret, quæ sibi objici ne ab inimico quidem possent verecundo: & hic, dii immortales, aliquando fuit meus, occulta enim erant vitia non inquirenti. neque nunc fortasse alienus ab eo essem, nisi ille vobis, nisi mœnibus patriæ, nisi huic urbi, nisi diis penatibus, nisi aris, & focis omnium nostrum, nisi denique naturæ, & humanitati inventus esset inimicus.*

(*N*) *Tullie mourut l'an* 708.] Cesar étoit alors en Espagne contre les fils de Pompée: la lettre de consolation qu'il écrivit à Ciceron étoit datée d'Hispalis (*m*). Voilà une bonne preuve de mon texte: celle que Plutarque fournit ne me revient point; elle n'est pas assez nette, & contient quelques faussetez. Cet historien aiant parlé du divorce de Terentia, (*n*) ajoûte que Ciceron se remaria avec une jeune fille, & que Tullie mourut en couche peu après ce mariage, elle mourut, continue-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'étoit remariée après la mort de Pison son premier mari. Pour trouver là que Tullie est morte l'an 708. il faut suposer (*o*) une chose que Plutarque ne dit pas, c'est que Ciceron épousa sa 2. femme l'an 708. Du reste il paroît bien que Plutarque n'avoit gueres consulté les lettres de Ciceron. Il y eût apris que le 2. mari de Tullie se nommoit Furius Crassipes, & qu'elle mourut repudiée par son troisiéme mari qui se nommoit Dolabella. Un moderne (*p*) voulant prouver que Tullie n'est pas morte en couche, & qu'elle étoit enceinte quand elle fut repudiée par Dolabella, allegue ce passage de Ciceron, (*q*) *Tullia mea peperit XIV. Kal. Jun. puerum ἑπταμηνιαῖον, quod ἀπόκησεν gaudebam: quod quidem est natum perimbecillum est.* Il devoit sçavoir que Ciceron écrivit cela avant la bataille de Pharsale, & qu'ainsi ces paroles ne sont point capa-

* *Voiez l'article* Dolabella.

(*a*) Quod scribis prælia te mea caussa sustinere non tam id laboro, ut si qui mihi obtrectent à te refutentur, quam intelligi cupio quod certe intelligitur me à te amari. *Epist. 11. lib. 9. ad familiar.*

(*b*) *L'onziéme du 9. livre ad famil.*

(*c*) *Philipp. 1. pag. m.* 690. 691.

(*d*) Talisque eversio illius execratæ columnæ. *Ibid. pag.* 674. J'ai cité tout le passage dans l'article de Dolabella, pag. 1060. lettre c.

(*e*) *In Cæsar. c. 85.*

(*f*) *Epist. 15. lib. 14. ad Attic.*

(*g*) *Cicero. epist. 14. lib. 9. ad famil. pag. m. 32.*

(*h*) *Id. ib. pag. 30.*

(*i*) Δολοβέλλαν μὲν εἴασε χαίρειν. Dolobellam missum fecit. *Plutarch. in Cicer. pag.* 882. *E.*

(*k*) *Philippica 11. pag. 827. edit. Græv.*

(*l*) Duo hæc capita nata sunt post homines natos teterrima & spurcissima Dolabella & Antonius. . . . Ecce tibi geminum in scelere par, inusitatum, inauditum, ferum, barbarum. Itaque, quorum summum quondam inter ipsos odium, bellumque meministis, eosdem postea singulari inter se consensu, & amore devinxit impurissimæ naturæ, & turpissimæ vitæ similitudo. *Idem in eadem Oratione init.*

(*m*) *Aujourd'hui Seville. Voiez la 20. lettre du 13. livre à Atticus.*

(*n*) *Plut. in Cicerone pag.* 881. 882.

(*o*) *Fabricius le supose in vita Ciceronis, p. m. 193.*

(*p*) *Caspar Sagittarius in vita Tulliæ, n. 54.*

(*q*) *Epist. 18. lib. 10. ad Attic.*

l'an 708. Son pere fut (O) inconsolable pendant quelque tems: ses amis firent ce qu'ils purent pour le consoler: il fit lui-même un livre (P) sur ce sujet, & voulut faire bâtir une chapelle à la defunte: il poussa ses projets (Q) jusques à l'apotheose. Ses ennemis furent assez

capables de prouver que Tullie n'est pas morte en travail d'enfant, & qu'elle fut repudiée pendant sa grossesse. Ce qu'il faloit alleguer se trouve dans une autre lettre écrite pendant la derniere guerre que Cesar fit en Espagne. Le voici: *hic Romæ tenuit omnino Tullia mea partus; sed cum ea, quemadmodum spero, satis firma sit, teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem* (a). Quelque favorable qu'on veuille être à Plutarque & à Asconius Pedianus, on sera contraint de les accuser de s'être mal exprimez. Ciceron plus croiable là-dessus que ne le seroient cent historiens qui soutiendroient le contraire, declare que Tullie se porte assez bien depuis ses couches: de sorte que la plus favorable suposition que l'on puisse faire pour Plutarque & pour Asconius Pedianus, est d'avancer que Tullie avant que d'être parfaitement relevée, fut surprise de quelque accident de femme accouchée qui l'emporta.

(O) *Ciceron fut inconsolable.*] Si nous en croions Plutarque (b), les philosophes accoururent de toutes parts au secours de Ciceron. Ils lui amenerent sans doute l'elite de leurs troupes; je veux dire les plus excellentes moralitez que leur Topique, que leurs lieux communs purent fournir. Ils n'y gagnerent rien, Ciceron ne pouvoit souffrir la compagnie, il s'alla confiner dans la solitude, & y trouva beaucoup plus de consolation que dans les discours de ses amis, & que dans les livres. (c) *Quod me ab hoc mœrore recreari vis, facis ut omnia: sed me mihi non defuisse, tu testis es. Nihil enim de mœrore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tuæ legerim. Sed omnem consolationem vincit dolor.* . . . . (d) *Ne discessissem quidem è conspectu tuo nisi me plane nihil ulla res adjuvaret . . . . mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine . . . . me scriptio & literæ non* (e) *leniunt sed obturbant.* Il proteste dans une autre lettre (f) que la solitude est la chose qui lui semble la moins insuportable. *Nunc omnia respuo, nec quicquam habeo tolerabilius quam solitudinem.* Pour bien conoitre le desordre où son affliction le plongea, il ne faut que considerer l'aveu sincere qu'il fait qu'il succombe à sa douleur, & l'ostentation avec quoi il parle de la force de son courage. Il vouloit bien se vanter d'être inconsolable, mais il ne vouloit point souffrir qu'on lui reprochât de temoigner trop de foiblesse. Sentimens incompatibles. (g) *Quod me ipse per literas consolatus sum non pœnitet me quantum profecerim. Mœrorem minui, dolorem nec potui, nec si possem, vellem.* Voilà un homme qui ne peut diminuer sa douleur, & qui ne voudroit pas même la pouvoir diminuer. (h) *In hac solitudine careo omnium colloquio; cumque mane me in silvam abstrusi densam & asperam, non exeo inde ante vesperum. secundum te, nihil est mihi amicius solitudine. in ea mihi omnis sermo est cum literis. eum tamen interpellat fletus: cui repugno quoad possum. sed adhuc pares non sumus.* Le voilà qui se cache dans le fond d'un bois depuis le matin jusques au soir, & qui ne peut retenir ses larmes. N'avoue-t-il pas presque qu'il avoit perdu l'esprit? (i) *In consolationis libro quem in medio* (NON ENIM SAPIENTES ERAMUS) *mœrore & dolore conscripsimus.* N'a-t-il pas confessé (k) qu'il avoit honteusement rendu les armes à la fortune? Mais voions d'autre côté comment il se glorifie d'avoir temoigné de la force. (l) *Quod scribis te vereri, ne & gratia & auctoritas nostra hoc meo mœrore minuatur: ego, quid homines aut reprehendant, aut postulent, nescio; ne doleam? qui potest? ne jaceam? quis umquam minus? dum tua me domus levabat, quis a me exclusus? quis venit, qui offenderetur? (m) Asturam sum à te profectus. legere isti læti, qui me reprehendunt, tam multa non possunt, quam ego scripsi. quam bene, nihil ad rem. sed genus scribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere posset.* Sur ce qu'on trouvoit mauvais à Rome qu'il se tint si long tems caché dans sa retraite, il declare que ses occupations ne sont pas celles d'un homme abatu & accablé. (n) *Ne me quidem contemno: meoque judicio multo stare malo, quam omnium reliquorum. neque tamen progredior longius, quam mihi doctissimi homines concedunt: quorum scripta omnia, quæcumque sunt in eam sententiam, non legi solum, quod ipsum erat fortis ægroti, accipere medicinam; sed in mea etiam scripta transtuli; quod certe afflicti, & fracti animi non fuit.* Voiez ci-dessus la note marginale *e*, qui fait voir qu'en faisant des livres il ne gagnoit presque rien contre sa douleur: il engourdissoit seulement un peu la partie qui étoit malade. Est-ce une action de courage?

Il faut avouer que son affliction est la preuve la plus convaincante qu'il ait donnée de la tendresse pour cette fille; mais quand même il seroit mort avant elle, nous ne laisserions pas de sçavoir qu'il l'aimoit extraordinairement. C'est ce que temoignent les termes dont il se sert dans ses lettres en parlant d'elle, *deliciæ, deliciola, mea anima, lux, desiderium.* Il y a beaucoup d'aparence que Tullie etoit douée de mille bonnes qualitez, & l'une des plus aimables personnes de son tems, puis qu'elle avoit aquis à un tel point la tendresse d'un tel pere. Le Sieur Sagittarius (o) conjecture qu'elle fut instruite aux belles lettres. Il n'auroit pas parlé de cela en conjecturant, s'il avoit sçu ce qu'on citera de (p) Lactance. Si l'on en croit Plutarque (q), l'une des causes du divorce de Terentia fut qu'elle ne donna pas à sa fille un assez bon équipage, pour aller s'aboucher avec son pere à Brundusium. Il ajoute que la seconde femme de Ciceron fut repudiée, parce qu'elle avoit été bien aise de la mort de Tullie. On n'a pas raison de (r) quereller là-dessus Plutarque, sous pretexte que les lettres de Ciceron à Atticus nous aprenent, que cette seconde femme fut assez long tems chez son mari depuis que la fille fut morte: cette querelle, dis-je, est mal fondée, puis qu'il est constant que le divorce etoit deja fait (s) l'eté qui suivit immediatement la mort de Tullie.

L'amitié extraordinaire que Ciceron eut pour sa fille, inspira l'audace à ses ennemis de divulguer qu'il l'aimoit criminellement: tant il est vrai qu'il n'y a rien dont les esprits satiriques ne soient capables de tirer un vilain poison. Les caresses que la proximité du sang autorise entre les personnes de different sexe, sont exposées à de mauvaises interpretations, dès qu'elles passent au delà de l'ordinaire. Qu'y a-t-il que la medisance n'empoisonne? Voiez en marge (t) ce que dit le declamateur qui prit le nom de Salluste, & souvenez vous que Donat ancien interprete de Virgile a cru que ce vers de l'Eneïde, (v) *Hic thalamos invasit natæ vetitosque hymenæos*, se doit entendre de Ciceron. Mais Servius (w) rejette cela.

(P) *Il fit lui-même un livre sur ce sujet.*] J'ai cité dans la remarque precedente quelques passages qui indiquent cette composition. C'est dommage qu'elle se soit perduë. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne se soit imaginé qu'elle subsistoit encore: il composa un traité *de consolatione*, & tâcha de le faire passer pour celui de Ciceron. Les bons critiques (x) donnerent ordre bientôt que l'on n'y fût point attrapé: Sigonius eut beau faire des dissertations contre eux, il n'obtint point ce qu'il pretendoit. Ciceron ressembla en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaisir, s'ils ne l'aprêtent eux-mêmes. Toutes les consolations que ses amis lui proposerent, ou de vive voix ou par ecrit, furent inutiles, il n'y eut que son livre *de consolatione* qui lui procurât un peu de soulagement: (y) *Quid ego de consolatione dicam, quæ mihi quidem ipsi sane aliquantum medetur, ceteris item multum illam profuturam puto.* Il remarque qu'au plus fort de sa douleur, il entreprit de faire lui-même cet apareil: (z) *In consolationis libro quem in medio (non enim sapientes eramus) mœrore & dolore conscripsimus, quodque vetat Chrysippus ad recentes quasi tumores animi remedium adhibere, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet.* Il y avoit beaucoup d'histoires, & beaucoup d'exemples dans ce livre; St. Jerôme (aa) & St. Augustin (bb) en parlent sur ce pied-là. Nous verrons ci-dessous une observation de Lactance.

(Q) *Il poussa ses projets jusques à l'apotheose.*] Il communiqua plusieurs fois ce dessein à Atticus: contentons nous de raporter 2. ou 3. passages: *Habeo nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod sæpe tecum egi, & quod à te approbari volo. de fano illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites. equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii: neque de re; statutum est enim; de loco nonnunquam. velim igitur cogites. ego, quantum his temporibus tam eruditis fieri potuerit, profecto illam consecrabo omni genere monimentorum, ab omnium ingeniis sumptorum, & Græcorum & Latinorum: quæ res forsitan sit refricatura vulnus meum. sed jam quasi voto quodam, & promisso me teneri*

(a) *Epist. 18 lib. 6. ad famil.*

(b) *In Cicer. pag. 862. A.*

(c) *Cicero epist. 14. ad Attic. lib. 12.*

(d) *Ibid. epist. 16.*

(e) *Il dit dans la 14. ibid. à-peu-près la même chose:* Totos dies scribo, non quo proficiam quid, sed tantisper impedior, non equidem satis (vis enim urget) sed relaxor tamen. *Il tachoit à s'etourdir par la lecture & par la composition.*

(f) *La 18. du même livre.*

(g) *Epist. 28. ejusd. libri.*

(h) *Epist. 15. ejusd. libri.*

(i) *Tuscul. quæst.*

(k) Lactantio teste affirmavit *se tum à fortuna victum turpiter.* Sagittar. ubi supra, num. 57. & avant lui Corradus in Quæstura, p. m. 194.

(l) *Epist. 40. lib. 12. ad Atticum.*

(m) *Maison de campagne, où il s'etoit retiré après être sorti de chez Atticus.*

(n) *Epist. 21. lib. 12.*

(o) *Ubi supra n. 10.*

(p) *Dans la remarque Q. pag. 2919. lettre b.*

(q) *In Cicer. pag. 882.*

(r) Sed etiamsi non negaverimus Ciceroni non admodum bene convenisse cum uxore nova, multo tamen post obitum Tulliæ cum Cicerone vixisse, ex epistolis ad Atticum liquet. *Sagittarius ubi supra n. 70.*

(s) *Voiez la 34. lettre du 13. livre à Atticus.*

(t) Verum, ut opinor, splendor domesticus tibi animos attollit, uxor sacrilega, ac perjuriis delibuta, filia matris pellex, tibi jucundior atque obsequentior quam parenti par est.

(v) *Æn. lib. 6. v. 623.*

(w) *Servius in hunc locum Æneidos. Voiez Schottus in Cicerone vindicato, cap. 12. p. m. 90.*

(x) *Lipse, Guillelmus &c.*

(y) *De Divinat. lib. 2. init.*

(z) *Cicero in Tuscul. apud Corradum in Quæstura, pag. 191.*

(aa) *In epitaphio Nepotiani.*

(bb) Quis enim sufficit quantovis eloquentiæ flumine vitæ hujus miserias explicare,

assez lâches pour l'accuser d'avoir aimé criminellement † Tullie. Plutarque s'est trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignoroit qu'elle ait eu jusqu'à trois * maris. Mr. Moreri qui avoit en main la dissertation ‡ du Sieur Gaspar Sagittarius sur l'histoire de Tullie, n'en a point sçu profiter; il n'en a presque tiré que ce qui n'en valoit pas la peine; un conte raporté par Cœlius Rhodiginus, que le Sieur Sagittarius avoit assez nettement relegué au païs des fables. Le projet d'un temple a été converti par Mr. Moreri en un temple très-effectif, contenant un superbe mausolée. Voiez la remarque Q. On pourroit faire une bonne note sur la pensée qui servit d'exorde à Ciceron dans le traité *de consolatione*; car il debuta par dire que les hommes ne viennent au monde que (*R*) pour y porter la peine de leurs pechez.

† *Voiez la remarque O vers la fin.*

* *Voiez les quatre premieres remarques.*

‡ *Il la cite; mais les Imprimeurs lui ont mis une virgule après Gaspar, laquelle a persuadé à bien des lecteurs qu'il avoit cité deux Ecrivains, l'un nommé Gaspar, l'autre nommé Sagittarius.*

TUR-

quam lamentatus est Cicero in consolatione de morte filiæ, sicut potuit? *Augustin. de civit. Dei lib. 19. cap. 4.*

veri puto (*a*). Le passage qui suit montrera plus clairement qu'il s'étoit engagé par vœu à la construction de ce temple, & qu'il auroit cru commettre un acte d'irreligion, s'il n'eût pas executé son dessein. Lactance nous aprendra ci-dessous cet engagement. *Si ista minus confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione quam quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto* (*b*). Un monument, un mausolée, tout ce qui eût pu avoir le nom & l'air de sepulcre lui deplaisoit. (*c*) *Fanum fieri volo; neque hoc mihi erui potest: sepulcri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo, quam ut maxime assequar ἀποθέωσιν: quod poteram, si in ipsa villa facerem. sed, ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. in agro ubicumque fecero, mihi videor assequi posse, ut posteritas habeat religionem.* Il a raison de donner à ces fantaisies le nom (*d*) qu'il leur donne. Si Mr. Moreri avoit du moins pris la peine de considerer attentivement ce qu'il pilloit dans les modernes, auroit-il dit que Ciceron *fit batir un temple, où il enferma les cendres* de Tullie *dans un superbe Mausolée?* N'a-t-il pas pu voir dans l'auteur qu'il cite le dernier passage que j'ai raporté, qui temoigne si expressément que Ciceron aiant pour but l'apotheose, fuioit tout ce qui pourroit sentir le sepulcre? Ce n'étoit pas à cause des frais, il s'en explique clairement: (*e*) *Ante quam a te proxime discessi, numquam mihi venit in mentem, quo plus insumtum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantundem populo dandum esse. quod non magnopere moveret, nisi nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari. quod si volumus, vereor ne assequi non possimus, nisi mutato loco.* Selon les principes de Ciceron, il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus impie, que d'honorer comme des Dieux les mêmes personnes en faveur de qui l'on s'aquitoit des devoirs funebres sur leurs tombeaux: & c'est pour cela qu'il dit qu'il n'eût pas donné son sufrage pour l'ordonnance du Senat qui decerna des suplications à Jules Cesar: (*f*) *An me censetis, patres conscripti quod vos inviti secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in Rempublicam? ut decernerentur supplicationes mortuo? . . . . . . Fuerit ille L. Brutus . . . . adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquam exstet ubi parentetur, ei publicè supplicetur.* Si Mr. Moreri avoit écrit avec attention, il eût évité une autre meprise. Il assure que Ciceron fit batir effectivement ce temple: mais c'est de quoi il ne paroît aucun vestige dans ses lettres. On voit Ciceron fort empressé, & fort échauffé sur ce dessein, je l'avouë; on le voit menacer son bon ami qui n'alloit pas assez vite: on le voit marquer un terme prefix dans lequel il pretendoit que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelcune de ses lettres ni que la construction de ce temple fut achevée, ni qu'elle fut commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouit, soit que le tems qui diminua sa douleur lui fit mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprevus ou d'autres affaires éloignassent l'execution de l'apotheose?

(*a*) *Cicero epist. 18. lib. 12. ad Attic.*

(*b*) *Ibid. epist. 43.*

(*c*) *Ibid. epist. 36.*

(*d*) Hæ meæ tibi ineptiæ, fateor enim, ferendæ sunt. *Id. ib.*

(*e*) *Ibid. epist. 35.*

(*f*) *Cicero, Philipp. 1.*

(*g*) *On a vu depuis quelque tems un fameux Ministre chercher dans les Prophetes du Vieux Testament, tous les defauts que l'on critiquoit dans les faux petits Prophetes de Dauphiné, lesquels il se trouvoit engagé de garantir vrais Prophetes.*

Passage de Lactance.

Lactance cite quelquefois le livre *de consolatione*. C'est par là qu'on peut aprendre que Ciceron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur & la gloire de ses Dieux, à la fantaisie ridicule qu'il avoit de deifier sa fille: car afin de justifier cette fantaisie, il montra que les Dieux que l'on adoroit à Rome publiquement avoient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien (*g*), ni dans le ciel, ni sur la terre, quand elles travaillent à leur justification. Les paroles de Lactance sont très-belles, & d'autant plus dignes d'être copiées, qu'elles contiennent un morceau d'un livre perdu, & la promesse publique que Ciceron fit à sa fille de la mettre au nombre des Dieux. (*h*) *M. Tullius . . . . . in eo libro quo seipsum de morte filiæ consolatus est, non dubitavit dicere, Deos, qui publicè colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quòd & augurale habuit Sacerdotium, & eosdem se colere, venerarique testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filiæ eodem se modo consecraturum esse profitetur, quo illi à veteribus sunt consecrati, & illos mortuos esse docuit, & originem vanæ superstitionis ostendit. CUM verò (inquit) & mares, & feminas complures ex hominibus in Deorum numero esse videamus, & eorum in urbibus, atque agris augustissima delubra veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis, & inventis omnem vitam legibus, & institutis excultam, constitutamque habemus. Quòd si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profecto fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus Diis immortalibus ipsis in eorum cœtu locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo.* Je pourrois en demeurer là, mais parce que la suite de ce passage me fournit une reflexion, voici encore du Latin: (*i*) *Fortasse dicat aliquis præ nimio luctu delirasse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio & doctrina, & exemplis, & ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornatè scribere potuisse, nisi luctum ejus & ratio ipsa, & consolatio amicorum, & temporis longitudo mitigasset.* Lactance se propose cette objection: on me dira peut-être que Ciceron radotoit quand il composa ce livre; & que la tête lui avoit tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, repond Lactance, que le livre *de consolatione* est si beau, qu'il n'a pu être composé que par un homme de très-bon sens, & dont l'affliction avoit été dejà apaisée par la raison, par le soin de ses amis, par le tems. C'est ainsi qu'il faloit tourner la chose, quand on avoit besoin que Ciceron fût un temoin irreprochable. Mais s'il eût falu prouver l'insuffisance de la philosophie à consoler l'homme dans son affliction, alors on auroit (*k*) allegué ce livre même de Ciceron, comme l'ouvrage d'un homme qui se confesse subjugué honteusement par la douleur d'avoir perdu une fille. A quoi imputerons-nous ce manege? Est-ce par megarde que l'on emploie les memes choses à des usages bien contraires, ou par quelque artifice de rhetoricien?

(*h*) *Lactant. Divin. instit. lib. 1. c. 15. p. m. 48.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Voiez ci-dessus la remarque O lettre i.*

(*R*) *Que pour y porter la peine de leurs pechez.*] Il ne pouvoit pas depeindre sa douleur par des caracteres mieux marquez, qu'en disant que la vie humaine est un suplice, & en critiquant ceux qui le nient. (*l*) *Quid Ciceroni faciemus? qui cum in principio consolationis suæ dixisset luendorum scelerum causa nasci homines, iteravit id ipsum postea, quasi objurgans eum qui vitam pœnam non esse putet.* On ne doit pas blâmer Lactance de censurer (*m*) cette pensée de Ciceron; car il est certain qu'elle temoigne une ignorance pernicieuse de la raison pourquoi Dieu nous met au monde: mais parce que cette raison ne pouvoit guere être l'objet des lumieres naturelles, & qu'elle n'est bien conuë que par la revelation évangelique, il ne faut pas trop s'étonner que Ciceron outré de chagrin, & oprimé de son affliction, ait étendu l'hypothese Platonicienne. La philosophie de Platon enseignoit que l'ame de l'homme avoit existé, avant que d'être enfermée dans le corps humain, & que cet état anterieur avoit été beaucoup plus noble, & plus heureux que ne l'est celui de l'homme. Là-dessus il s'éleva des raisonneurs, qui pretendirent que l'ame n'auroit pas été tirée de cet état, si elle n'avoit merité d'être châtiée: & ils conclurent (*n*) qu'on l'enferma dans le corps comme dans une prison, afin de lui infliger les peines que ses crimes meritoient. Ciceron adopta (*o*) cette hypothese, mais Lactance la regarde comme la plus insensée de toutes les réveries. Cependant il est très-vrai qu'elle ne difere de la doctrine du peché originel qu'à l'égard des circonstances; car puis que la foi nous enseigne qu'Adam a peché, & pour lui & pour tous ses descendans, il s'ensuit 1. que toutes

(*l*) *Lactant. Divin. instit. lib. 3. c. 18. pag. m. 197.*

(*m*) Rectè ergo profatus est errore ac miserabili veritatis ignorantia se teneri. *Id. ibid.*

(*n*) Quæ ignorantia effecit ut quosdam dicere non puderet, iccirco nos esse natos ut scelerum pœnas lueremus, quo quid delirius dici possit non invenio. Ubi enim, vel quæ scelera potuimus admittere, qui omnino non fuimus. *Id. ibid. pag. 196.*

(*o*) *Voiez ci-dessus pag. 2279. col. 2.*

TURLUPINS, heretiques du XIV. siecle, vilains & infames, qui enseignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du joug de la

toutes les ames sont criminelles aux yeux de Dieu, avant même qu'elles existent; 2. qu'elles ne sont unies au corps que par un acte de punition, vu que par cela même qu'elles sont unies au corps, elles encourent la peine de la damnation éternelle, & y sont de droit adjugées, n'y aiant que la remission, & la voie des lettres de grace qui en sauve quelques-unes: & c'est pourquoi l'Ecriture (a) dit que tous les hommes naissent *enfans d'ire.* Il eût donc falu que Lactance eût refuté plus adroitement l'hypothese de Ciceron, & par des preuves qui ne concernassent que les articles en quoi elle est diferente de l'hypothese du peché originel. S'il eût bien pesé le second livre d'Arnobe, il eût senti qu'il est malaise de refuter Ciceron par des argumens philosophiques; car on ne voit pas ce que les Platoniciens eussent pu repondre aux raisons d'Arnobe, je parle des objections qu'il leur a faites sur ce qu'ils disoient que des esprits immortels de leur nature, innocens, heureux, remplis de science, étoient descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avoient été envoiez par la providence. Il fait une longue énumeration des sotises, & des crimes, & des miseres du genre humain, & il en conclut que la bonté & la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps humains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, & souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita perficitur,* dit-il (b), *ut nihil intersit omnino voluntariè venerint, an illius obtemperaverint jussioni: cùm non prohibendo quòd oportuerat prohiberi, cessatione crimen fecerit proprium, & retentionis dissimulatione permiserit prius. Sed procul hac abeat scelerata opinionis immanitas, ut Deus credatur omnipotens, magnarum & invisibilium rerum sator & conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponderis constantiaque nullius, in vitia labiles, in peccatorum genera universa declives: cumque eas tales atque hujusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inducta carceribus sub procellis agerent tempestatibusque quotidie fortuna, & modò turpia facerent, modò paterentur obscœna: naufragiis, ruinis, incendiorum conflagrationibus ut perirent. Pauperies alias, alias ut mendicitas premeret, ut ferarum paterentur alia laniatus, muscularum alia ut interirent veneno, clauda ut incederent alia, ut alia lumen amitterent, ut articulis sederent alia colligatis, morbis denique objectarentur ut cunctis, quos infelix & miseranda mortalitas diversarum sustinet dilaceratione pœnarum: tum deinde oblita unius esse se fontis, unius genitoris & capitis, germanitatis convellerent atque abrumperent jura: urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, servos de liberis facerent, insultarent virginibus, & matrimoniis alienis, odissent invicem sese, aliorum gaudiis & felicitatibus inviderent: tum deinde se omnes maledicerent, carperent, & saevorum dentium mordacitate laniarent. Sed procul hac abeat, ut eadem rursus frequentiusque dicamus, tam immanis, & scelerata persuasio, ut ille salus rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis & columen; atque ut eum laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfecta omnia faciens, & integritatis sua conservantia mansiones, aut aliquid fecerit claudum, & quod minus esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transigitur & celebratur humana, ordinaverit, jusserit, & à sua fluere constitutione praeceperit. Minora hac illo sunt, & magnitudinis ejus destruentia potestatem: tantumque est longè ut istarum auctor rerum esse credatur, ut in sacrilega crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem & miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur & lugeat: qui nulla alia de causa sese intelligat procreatum, quàm ne materiam non haberent per quam diffunderent se mala, & essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio qua vis latens, & humanitati adversa crudelitas.* On seroit trop moderé, si l'on disoit seulement que cette doctrine d'Arnobe est mauvaise: il faut la traiter d'abominable, car elle sape les fondemens du Christianisme, & ne vaut pas mieux que le dogme des Manichéens. Ciceron y auroit trouvé une description aussi forte, que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme; mais il se seroit tiré facilement de cette objection, par son hypothese de la préexistence du peché, qui toute fausse qu'elle est ne laissoit pas de lui pouvoir inspirer quelque patience. Car enfin il eût pu se dire à soi-même, *la mort de ma fille m'accable, elle me plonge dans le desespoir, mais il y a deux cens ans ou plus que j'ai fait des crimes qui meritent cette punition; je les expie, j'en souffre la peine dans cette prison organisée où mon ame s'enferma quand je naquis: il est juste que je sois malheureux, puis qu'il y a si long tems que j'ai fait des fautes.* Si le pere de Psyché avoit raisonné de cette maniere, il n'auroit pas repondu ce que le theatre François lui a fait repondre, au lieu commun de consolation tiré du droit qu'ont les Dieux d'ôter à un pere les enfans qu'ils lui ont donnez:

Ah, (c) cherche un meilleur fondement
Aux consolations que ton cœur me presente,
Et de la fausseté de ce raisonnement
Ne fais point un accablement
A cette douleur si cuisante,
Dont je souffre ici le tourment.
Crois tu là me donner une raison puissante
Pour ne me plaindre point de ces arrêts des Cieux?
Et dans le procedé des Dieux
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur assassinante
Ne paroit-elle pas aux yeux?
Voi l'état où ces Dieux me forcent à (d) te rendre,
Et l'autre où te receut mon cœur infortuné:
Tu connoitras par là qu'ils me viennent reprendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont donné.
Je receus d'eux en toi, ma Fille,
Un present que mon cœur ne leur demandoit pas;
J'y trouvois alors peu d'appas,
Et leur en vis sans joye accroitre ma famille.
Mais mon cœur ainsi que mes yeux
S'est fait de ce present une douce habitude:
J'ai mis quinze ans de soins, de veilles, & d'étude,
A me le rendre precieux:
Je l'ay paré de l'aimable richesse
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins assidus
Tous les plus beaux tresors que fournit la sagesse,
A lui j'ai de mon ame attaché la tendresse,
J'en ai fait de ce cœur le charme & l'allegresse,
La consolation de mes sens abbatus,
Le doux espoir de ma vieillesse.
Ils m'otent tout cela, ces Dieux,
Et tu veux que je n'aye aucun sujet de plainte
Sur cet affreux arrêt dont je souffre l'atteinte?
Ah! leur pouvoir se joue avec trop de rigueur
Des tendresses de notre cœur:
Pour m'ôter leur present, leur falloit-il attendre
Que j'en eusse fait tout mon bien?
Ou plûtot, s'ils avoient dessein de le reprendre,
N'eût-il pas été mieux de ne me donner rien?

En tout cas je m'imagine que Ciceron auroit mieux goûté le discours d'Arnobe qui n'extenuë pas les malheurs de la vie humaine, que le discours de Lactance qui les extenuë. (e) *Quid ergo dicemus, nisi errare illos, qui aut mortem appetunt tanquam bonum, aut vitam fugiunt tanquam malum? nisi quòd sunt iniquissimi, qui pauciora mala non pensant bonis pluribus? Nam cum omnem vitam per exquisitas, & varias traducant voluptates, mori cupiunt, si quid fortè his amaritudinis supervenerit: & sic habent, tanquam illis nunquam fuerit benè, si aliquando fuerit male. Damnant igitur vitam omnem, plenamque nihil aliud, quàm malis opinantur. Hinc nata est inepta illa sententia, hanc esse mortem, quam nos vitam putemus, illam vitam, quam nos pro morte timeamus. Ita primum bonum esse non nasci, secundum, citius mori. Qua ut majoris sit authoritatis, Sileno attribuitur. Cicero in consolatione: NON (inquit) longe optimum, nec in hos scopulos incidere vita: proximum autem si natus sis, quam primum mori, & tanquam ex incendio effugere fortuna. Credidisse illum vanissimo dicto exinde apparet, quòd adjecit aliquid de suo, ut ornaret.* Cela nous aprend que Ciceron avoit fait valoir dans cet ouvrage *de consolation* cette sentence de Silene: *Le premier des plus grands biens c'est de ne point naitre, & le second c'est de sortir promtement de cette vie comme d'un logis qui brûle.*

IL FAIT mention de cette sentence dans un des livres qui nous restent, & il y joint quelques vers qui signifient qu'il faudroit pleurer à la naissance des gens, & se rejouir à leur mort. (f) *Fertur etiam de Sileno fabella quadam: qui cùm à Mida captus esset, hoc ei muneris pro sua missione dedisse scribitur: docuisse regem, NON NASCI HOMINI LONGE optimum esse: proximum autem, quam primùm mori: qua est sententia in Cresphonte usus Euripides.*

Nam nos decebat cœtus celebrantis domum,
Lugere, ubi esset aliquis in lucem editus,
Humanæ vitæ varia reputantis mala:
At, qui labores morte finisset gravis,
Hunc omneis amicos laude, & lætitia exequi.

(a) *Epitre de saint Paul aux Ephes. ch. 2. v. 3.*

(b) *Arnobius, lib. 2. pag. m. 74. 75.*

(c) *Moliere, Tragedie de Psiché, act. 2. scéne 1.*

(d) *C'est un pere qui parle à sa fille que les Dieux lui devoient bientôt enlever.*

(e) *Lactant. ubi supra pag. 198.*

(f) *Cicero Tuscul. 1. sub fin. fol. m. 253. verso.*

On

la loi divine: & bien loin d'assûrer avec les Stoïques que la liberté de leur Sage consistoit à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la sagesse éternelle. Ils ne croioient pas qu'il falût invoquer Dieu autrement que par l'oraison mentale; mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur secte, étoit qu'ils (Y) alloient nuds, & qu'à l'exemple des Cyniques †, ou plutôt à l'exemple des bêtes, ils faisoient l'œuvre de la chair en plein jour devant tout le monde. Ils pretendoient que l'on ne doit avoir honte d'aucune partie que la nature nous ait donnée. Nonobstant ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de spiritualité & de devotion, afin de se β mieux insinuer dans l'esprit des femmes, & puis de les faire donner dans le piege de leurs desirs impudiques. Car voilà l'écueil de toutes les sectes qui se veulent distinguer par des paradoxes de Morale: aprofondissez les visions des Illuminez, & des Quietistes, &c. vous verrez que si quelque chose est capable de les demasquer, c'est la relation au plaisir venerien; c'est l'endroit foible de la place; c'est par là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, & un feu qui ne s'éteint point. Ce fut sous le regne de Charles γ cinquiéme que ces heretiques parurent en France; leur principale scêne fut en Savoie & en Dauphiné. On fit bon devoir (Z) d'en purger le monde. Il n'est pas aisé de trouver la vraie cause de leur nom. Vignier * le derive de ce qu'ils ne demeuroient que dans des lieux exposez aux loups. Ils affecterent de se nommer *la Fraternité des pauvres*, comme du ‡ Tillet & Gaguin ⸸ l'ont remarqué.

TURPIN, historien fabuleux des actions de Charlemagne & de celles de Roland. Il n'y a desormais personne qui le prenne pour Turpin, élevé à l'Archevêché de Reims par Charlemagne, ni qui ajoûte aucune foi à ses narrations: mais quelques-uns croient qu'il n'est guere (A) moins ancien que cet Archevêque. D'autres aiment mieux dire qu'il a vêcu au

† *Cynicorum Philosophorum more omnia verenda publicitus nudata gestabant, & in publico velut jumenta coibant, instar canum in nuditate & exercitio membrorum pudendorum degentes. Gerson apud Prateol.*

β *Gerson apud eundem.*

γ *Mezerai abregé chronolog. to. 3. p. m. 227. édit. de Holl.*

* *Ad ann. 1159.*

‡ *Chroniq. des Rois de France, sous Charles V.*

⸸ *Vie de Charles V.*

On trouve dans Plutarque (a) l'original Grec de ces vers-là, & voici de quelle maniere Amyot les a traduits:

Plorer convient celui qui sort du ventre
Pour tant de maux ausquels naissant il entre,
Et convoyer au sepulchre le mort,
Qui des travaux de ceste vie sort,
En faisant tous signes d'aise & de joye,
En benissant de son depart la VOYE.

Lactance supose un fait que Ciceron lui auroit nié, c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux où Ciceron se trouva reduit pour avoir perdu Tullie, lui paroissoit un mal si pesant, qu'il eût volontiers cedé tout le brillant de sa gloire afin de se delivrer de sa tristesse. Je croi aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au monde, sous la condition de passer par tous les états où il s'étoit vu (b). Nous avons vu (c) ce qu'il faisoit dire à Caton: il en pensoit autant de soi-même. Il eut neanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune: son eloquence fut admirée; il s'éleva aux premieres charges de la Republique; il y aquit une glorieuse reputation: mais si je ne me trompe, il auroit juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs & les chagrins qu'il avoit sentis, ou qu'il ressentoit, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (d) quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux: on est partagé là-dessus; les uns tiennent pour l'affirmative, & les autres pour la negative.

(Y) *Qu'ils alloient nuds.*] On ne sçauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvellée parmi les Chretiens. Le Paganisme ne nous fournit que la secte des Cyniques qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconoitre que jamais cette secte n'a été nombreuse, & que la plupart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer sa nudité, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribuë à Diogene. Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point nuds, quant aux parties que les Adamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptistes decouvroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chretiens se sont plus souvent dereglez à cet égard que les Paiens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Evangile, & dont les Paiens n'avoient nulle conoissance. Ce principe est que le second Adam est venu reparer le mal que le premier Adam avoit introduit au monde. De là un Fanatique se hazarde de conclure, que ceux qui sont une fois participans du benefice de la loi de grace, sont parfaitement rehabilitez dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avouë qu'il faut que le fanatisme soit bien outré, & que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature & l'éducation Chretienne nous donnent: mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux &c? J'ai parlé ailleurs (e) de quelques anciens solitaires, qui faisoient scrupule de voir leur propre nudité. Les Paiens n'ont point eu que je sçache de tels exemples; ils en sont demeurez aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non seulement dans les (f) femmes, mais aussi dans des hommes (g) fort debauchez: ainsi Petrone ne s'avançoit pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris nota homines solent.*

(Z) *On fit bon devoir d'en purger le monde.*] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes: (h) *A frere Jacques de More de l'Ordre des Freres Prescheurs Inquisiteur des Bougres de la Province de France, pour don à luy fait par le Roy par ses Lettres du 2. Fevrier 1373. pour & en recompensation de plusieurs paines, missions, & despens qu'il a eus, soufferts, & soustenus, en faisant poursuite contre les Turlupins & Turlupines qui trouvez, & pris ont esté en ladite Province, & par sa diligence pugnis de leurs mesprentures & erreurs, pour ce 50. francs, vallent 10. livres Parisis.* Gaguin en la vie de Charles V. remarque qu'on brûla *les livres & vêtemens* des Turlupins *au marché aux pourceaux de Paris hors la porte St. Honoré*; qu'on brûla aussi *Jehanne Dabentonne & un autre avecque elle* qui étoient les deux *principaux Prescheurs de cette secte, mais cestui*, dit il, *que sans nom mettons comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrit on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, & au jour determiné pour sa punition fut bruslé.* Du Tillet dit pareillement que sous Charles V. *La superstitieuse Religion des Turlupins qui avoient donné nom à leur secte* la Fraternité des pauvres, *fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres & habits condamnez & bruslez.* Or comment accorder avec ces habits que l'on brûla, ceux qui disent que les Turlupins alloient nuds? C'est qu'il faut suposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de Fanatiques, ou à l'égard des tems & des lieux, ou à l'égard de certains membres. Nous avons vu que les Adamites ne se depouilloient que dans les poiles où ils tenoient leurs assemblées, & que les Picards condamnoient sur tout ceux qui ne decouvroient pas la partie honteuse. Le froid & la pluie ne permettoient pas qu'on fût toûjours nu; il n'y a point d'aparence qu'on osât se produire nu reglement, & continuellement dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort; il semble en particulier que les Turlupins ne decouvroient que les parties qui font la diversité des sexes. (i) *Turelupini Cynicorum sectam suscitantes de nuditate* PUDENDORUM *& publico coitu.* Ce que j'ai cité de Gerson se reduit à cela même. Ils avoient donc des habits nonobstant leur impudence, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes devotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes leurs pieces.

(A) *Qu'il n'est gueres moins ancien que cet Archevêque.*] Papyre Masson le place peu après le regne de Charles le Chauve; mais d'ailleurs il le considere comme un miserable auteur qui abusa de son loisir, pour composer un Roman à l'usage des enfans. Voiez la remarque suivante.

ON TROUVE dans Mr. Catel une observation assez curieuse. Cet auteur aiant raporté quelques mensonges

(a) *Plut. de audiend. poëtis sub fin. pag. 36.*

(b) *Confer. ce qui sera dit dans l'article* Vayer *remarque F.*

(c) *Dans la remarque A de l'article* Porcius.

(d) *Dans l'article* Xenophanes. *Voiez ci-dessus l'article* Pericles, *pag. 2372. col. 1.*

(e) *Dans la remarque F de l'article* Adamites.

(f) *Voiez l'article* Olympias, *pag. 2153. col. 1.*

(g) *Voiez le même article ib.*

(h) Ex computo Nicolai *Mauregart*, Burgensis Parisiensis de Auxiliis Præpositura Parisiens. an. 1374. apud Du Cange Glossar. voce *Turlupini.*

(i) *Genebrard Chronic.*

au XII. (B) fiecle. S'il étoit vrai que (C) des Papes ou des Conciles l'euffent declaré authentique, nous aurions là une preuve ou d'une craffe ignorance, ou d'une impofture infigne.

Mr. Allard * affûre que *le Roman de l'Archevêque Turpin de l'an 1092. a été compofé dans Vienne par un moine de faint André.*

* *Allard, bibl. de Dauphiné à la fin.*

TURRETTIN (FRANÇOIS) Miniftre & Profeffeur en Theologie à (A) Geneve fa patrie, nâquit le 17. d'Octobre 1623. Aiant étudié à Geneve, à Leide, à Paris, à Saumur,

fonges de Tilpin, ou Turpin Archevefque de Rheims, ajoûte ceci: „(a) Ces fables ainfi efcrites par Tilpin, „font fort anciennes; car ce livre fe trouve efcrit à „la main de lettre fort antique, & en vieux françois „dans plufieurs bibliotheques, elles ont efté fuivies „par beaucoup d'anciens autheurs, comme par Mathieu qui a efcrit l'hiftoire d'Angleterre: Dante an„cien Poëte Italien, & Calcondile en fon hiftoire des „Turcs, Petrus Venetus en fon Cathalogue des faincts, „lequel efcrit la vie de Rolland, & autres qu'il a tirées „en partie du fufdit Tilpin, & Godefroy de Viterbe „en fon hiftoire appellée Pantheon, lequel encheriffant fur ces fables, adjoufte comme Charlemaigne „fuft en Hierufalem vifiter les faincts lieux, ou les „myfteres de noftre redemption ont efté accomplis: „Mais la plufpart de tout ce que ces Hiftoriens ont „efcrit eft fabuleux, car Tilpin mefme en la preface „de fon hiftoire efcrite à Leopard Doyen d'Aix la „Chappelle, dit que dans les anciennes Chroniques de „fainct Denys, les guerres faites par Charlemaigne „en Efpagne, ne fe trouvent point efcrites, dequoy „il pouvoit eftre bien informé, comme ayant efté „Religieux de fainct Denys. Et d'ailleurs il eft fort „mal-aifé que l'Archevefque Tilpin foit autheur de ce „Roman, qui contient l'hiftoire de Charlemaigne, „d'autant qu'il fait mention de la mort de Charlemaigne, qui arriva en l'an huict cens quatorze, & toutesfois Tilpin mouruft en l'an huict cens treize, ainfi „qu'a remarqué Trithemius, ce qui eft fort vray femblable: car Vvulpiarius qui luy fucceda en fon Evefché, tint un Concile en l'an huict cens quatorze, „comme dit Flodoard au livre troifiefme de fon hif„toire de Rheins.„

(a) *Catel, Memoires de l'hiftoire du Languedoc pag. 545.*

(b) *Arnaldus Oihenartus, Notitia utriufque Vafconia, pag. 397.*

(B) *Qu'il a vécu au XII. fiecle.*] Oihenart s'étonne que Papyre Maffon le mette beaucoup plus haut. (b) *Hanc* (de rebus Caroli Magni prodigiofam hiftoriam) *nefcio quo argumento, Papyrius Maffonus (etfi authorem imperitia & mendacii damnet) è vetuftate commendat. Dum, non multò poft Caroli Calvi imperium, ab homine otiofo in juventutis gratiam fcriptam fuiffe videri pronunciat.* Voici ce qui a fait croire à Oihenart que nôtre Turpin a vêcu au XII fiecle, & qu'il étoit Efpagnol. Mr. des Cordes Chanoine de Limoges lui avoit prêté un manufcrit de cette hiftoire, où il y avoit une preface compofée par un Prieur un peu avant l'an 1200. (c) Cette preface temoigne que ce Prieur avoit recouvré ce manufcrit depuis peu, & qu'on le lui avoit aporté d'Efpagne, & qu'il le prenoit pour une hiftoire de l'Archevêque Turpin, à l'interceffion duquel il fe recommande devotement. On fera bien aife de trouver ici fes propres paroles: (d) *Gaufredus Prior Vofienfis, facro Martialis conventui & univerfo Clero Lemovicini climatis gaudiis fempiternis perfrui. Egregios invicti Regis Caroli triumphos ac precelfi Comitis Rotholandi prædicandos agones in Hifpania geftos nuper ad nos ex Efperiâ delatos gratanter excepi & ingenti ftudio corrigens fcribere feci, maximè quod apud nos ifta latuerant hactenus, nifi quæ joculatores in fuis preferebant cantilenis. Quia verò fcriptura ipfa Scriptorum vitio depravata ac pene deleta fuerat non fine magno ftudio decorando correxi, non fuperflua fubtrahens, fed quæ neceffaria aderant, addens, ne quis me putet reprehendere inclita laudis Turpinum qui fe infrafcripta fcripfiffe fatetur. Ego tanti Pontificis orationibus mihi a judice pio dari veniam opto.*

(c) Mihi præfatio hiftoriæ illi, à Gaufredo Priore Vofienfi, qui paulo ante annum 1200. fcribebat, in exemplari manufcripto, cujus copiam fecit Joannes Cordefius Canonicus Lemovic. præfixa, plane perfuadet hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Hifpani hominis illo ipfo fæculo XII. viventis, abortum effe. *Id. ib.*

(d) *Apud Oihenartum ibid.*

(C) *Que des Papes ou des Conciles l'euffent declaré authentique*] (e) Voffius aiant obfervé que cette hiftoire eft intitulée dans le manufcrit du college de faint Benoit à Cambrige, *liber Turpini Archiepifcopi Rhemenfis quomodo Carolus Rex Francorum adquifivit Hifpaniam*, ajoûte que le Pape Calixte l'a declarée authentique. Il ne dit pas cela de fon chef, mais fur la foi de Thomas James, qu'il fupofe fondé ou fur le titre, ou fur quelque note du manufcrit: (f) *Hunc librum dicit Papa Calixtus effe authenticum, ut adjungit Thomas James: ut puto ex MSs operis infcriptione five nota ei addita.* Voffius ne conoiffoit pas le vrai fondement; il ne fe fouvenoit point d'un certain endroit du *fafciculus temporum.* On va voir ce que c'eft. Mr du Pleffis Mornai parlant de quelques Canons d'un Concile celebré à Rheims l'an 1119. y appofe cette reflexion „& notés de quel efprit pouvoient eftre „meus ces bons Evefques, qui en ce mefme Concile authentiquent l'hiftoire de Charle-Magne efcrite „par l'Archevefque Turpin, fabuleufe & ridicule s'il „y en eut onq, & telle convaincue & jugée par Ba„ronius mefme. (g)„ Voici ce que Coeffeteau lui repondit: (h) *Il cite en marge fon petit Chroniqueur le* Fafciculus temporum, *qui ne dit pas un feul mot de ce Sinode: Voicy d'où eft venue la fourbe, parlant de Calixte il dit.* Il a fait un petit livre des miracles de S. Jacques: il a auffi fait un ftatut de l'hiftoire de Charles, décrite par le bien-heureux Turpin Archevefque de Rheims. *Et donc, Lecteur, n'eft-ce pas conclure en galant homme: Calixte a faict un ftatut de l'hiftoire de Charles, efcrite par l'Archevefque de Rheims:* Ergo *le Concile de Rheims, où il prefidoit, a authentiqué cette hiftoire. Certes ils avoient bien d'autres affaires, fans s'amuser à ces fables. Mais derechef où eftce que fon petit Chroniqueur a trouvé que Calixte ait fait ce ftatut? Quelle apparence qu'il fe foit feulement foucié de ce Roman?* Le Jefuite Gretfer repondant au même livre de du Pleffis, ne fçait s'il faut mettre au nombre des fables ce que l'on conte de cette authenticité de l'hiftorien Turpin. Peut-être, dit il, ne fe tromperoit-on pas fi l'on nioit tout cela, (i) car les actes de ce Concile ni le commentaire de Heffon le fcholaftique n'en font aucune mention. Le *Fafciculus temporum* n'en parle que d'une maniere vague; *Statuit etiam* (Calixtus) *hiftoriam Caroli defcriptam à beato Turpino Remenfi Archiepifcopo.* Il ne dit point quel fut ce ftatut, où & comment on le fit: mais accordons, ajoûte Gretferus, que Calixte aprouva ce livre; quel profit en reviendra-t-il au myftere d'iniquité? Cette hiftoire de Turpin n'eft pas fi menteufe, que les Proteftans ne la publient avec les anciennes hiftoires: (k) *At demus Calixtum Hiftoriam Turpini* ftatuiffe, *hoc eft, confirmaffe, quid utilitatis inde ad Myfterium Pleffæum redit? Quæ tam fabulofa non eft, ut abfterreat ipfos etiam Sectarios, quò minus eam cum aliis veterum monumentis publicent. Teftis Juftus Renberus, qui à fuo Tomo Antiquorum Scriptorum* Turpinum *excludere, turpe duxit.* Cette derniere partie de la reponfe de ce Jefuite eft pitoiable; car fi c'eft une conduite honteufe à un Concile, comme elle l'eft fans doute, d'aprouver un livre tout rempli de fables impertinentes, la reflexion de du Pleffis eft très-judicieufe. Et puis n'eft-ce pas prouver fortement qu'une hiftoire eft bonne, que de dire qu'un compilateur Huguenot ou Lutherien l'a publiée avec d'autres livres? Ne fuffit-il pas quelquefois pour inferer un ouvrage dans une compilation, qu'il ait quelque antiquité? & après tout pour être orthodoxe, eft-on neceffairement heureux à bien choifir ce qui merite d'avoir place dans un recueil d'hiftoriens? Gretfer eût bien fait de s'en tenir à fa premiere reponfe; il lui devoit fuffire que les paroles du faifceau des tems font incapables de faire preuve. Mr. Rivet en tombe d'accord; voici comment il replique pour Mr. du Pleffis: (l) *Il n'importe rien fi* Calixte *a confirmé l'Hiftoire de Turpin en Concile, ou fi feulement, il l'a faict de fon autorité hors le Concile. On ne peut nier que le Chartreux collecteur du faifceau des temps ait efcrit ces mots,* ftatuit hiftoriam Caroli, defcriptam à B. Turpino, Rhemenfi Archiepifcopo. *Ici Coeffeteau faict une infultation* de galant homme, *après fa fauffe verfion*, il a faict un ftatut de l'hiftoire de Charles, *au lieu qu'il y a* il a ftatué, *c'eft à dire*, eftabli ou confirmé *l'hiftoire de Charles. Il apprendra à loifir de quelque petit Grammairien, la difference qu'il y a entre* Statuere Hiftoriam, *&* ftatuere de Hiftoria. *Si le petit Chroniqueur s'eft trompé, s'il a dit cela fans auteur, nous n'en fommes pas coulpables. Nous rendons aux Papiftes ce qu'ils nous donnent. Pour moi j'ai bien quelque opinion qu'il s'eft mefpris, & qu'au lieu des ftatuts de Calixte,* pour l'eftabliffement de l'Archevefque Turpin, *il s'eft equivoqué, & a penfé qu'il y alloit de l'eftabliffement de l'Hiftoire de l'Archevefque Turpin.*

(e) *Voffius, de hiftor. Latinis, lib. 2. c. 32. p. m. 299.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Du Pleffis Mornai, Myftere d'iniquité, pag. 279. citant le* Fafciculus temporum *en* 1119.

(h) *Coeffeteau, Reponfe au Myftere d'iniquité, pag. 754.*

(i) Neque enim in actis quidquam hujus apparet, ut nec in Commentario Heffonis Scholaftici, qui res geftas hujus Concilii ex profeffo literis mandavit. *Gretfer. in Examine Myfterii Pleffæani, pag. 375.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Rivet, Remarques fur la Reponfe au Myftere d'iniquité, tom. 2. pag. 138.*

(A) *A Geneve fa patrie.*] François TURRETTIN fon aieul d'une ancienne & noble famille de Luques, aiant quitté l'Italie pour la religion, s'arrêta quelques années à Anvers, & vécut familierement avec

le

Saumur, à Montauban, & à Nîmes avec beaucoup de progrés, il fut reçu au saint ministere l'an 1648. & servit en même tems l'Eglise Françoise & l'Eglise Italienne de Geneve. Deux ans aprés on lui offrit la chaire de Professeur en philosophie, qu'il refusa; mais il accepta la vocation † de l'Eglise de Lion. On le rapela à Geneve au bout d'un an, parce qu'on avoit besoin de lui pour des leçons de Theologie. Il commença d'en faire l'an 1653. Il fut deputé en Hollande l'an 1661. pour demander les secours d'argent dont la ville de Geneve avoit besoin. Il eut dans ce voiage tout le succés que l'on s'en pouvoit promettre; & il se fit souhaiter passionnément par les Eglises Wallonnes de la Haie, & de Leide, & par l'Université de cette derniere ville. Il reprit les exercices de sa charge dès qu'il fut de retour, & il les continua jusques à sa mort avec une aplication très-particuliere. Il mourut le 28. de Septembre 1687. avec les marques les plus édifiantes d'un ardent amour de Dieu ‡. Ce fut un homme de beaucoup de merite, éloquent, judicieux, laborieux, savant, & zélé pour l'orthodoxie. Tout cela paroît par les ouvrages (*B*) qu'il a donnez au public. Il a laissé un fils (*C*) qui a des dons extraordinaires.

† *Pour remplir la place de feu Aaron Morus, frere de Mr. Morus.*

‡ *Tiré de son Oraison funebre, prononcée à Geneve par Mr. Pictet le 3. de Novembre 1687.*

☞ TUSCUS (BALERUS) passa, dit-on, pour l'auteur d'un livre qui fut condamné par l'Inquisition l'an 1622. & qui étoit intitulé *tela Catholica contra judicia erronea*, il passa, dis-je, pour l'auteur de cet ouvrage parce que l'on crut y reconoître son style *. Frere Ange de la purification, historiographe des Carmes dechaussez se servit de cet exemple, pour autoriser les soupçons qu'il eut que le Jesuite Conrad Janningus étoit l'auteur d'une lettre qui couroit sous le nom de l'Empereur à sa Majesté Catholique l'an 1696. & il allegua aussi que saint Jerôme reconut ┼ à cette conformité de style que Jean de Jerusalem étoit l'auteur d'une lettre. Nous verrons ci-dessous (*Z*) ses illusions. Il est certain que la lettre qui courut sous le nom de l'Empereur fut effectivement écrite par sa Majesté Imperiale.

* *Lambert. Batavus in arte nautica Catholica lib. 2. cap. 9. apud Papebroch. elucidat. histor. pag. 149.*

┼ *Hieron. epist. 15. apud eund. ibid.*

V.

VAYER (FRANÇOIS DE LA MOTHE LE) Parisien, Conseiller d'état ordinaire, & precepteur du Duc d'Anjou frere unique du Roi Louïs XIV. a été un fort sçavant homme. Il fut reçu (*A*) à l'Academie Françoise le 14. de Fevrier 1639. Il avoit plus d'érudition & de lecture que la plupart de ses Confreres, mais ils écrivoient presque tous plus élegamment que lui: car il n'avoit pas une grande politesse dans son style; & s'il avoit voulu se servir de sa memoire & de sa lecture des livres Latins beaucoup moins qu'il ne faisoit, il auroit été pourtant fort éloigné de la perfection en matiere de langage. C'étoit un homme d'une conduite reglée, & semblable à celle des anciens Sages; un vrai philosophe dans ses mœurs, qui meprisoit même les plaisirs permis, & qui aimoit passionnément la vie de cabinet, & à lire & à composer des livres. Cette regularité, cette austerité, cette sagesse, n'empêcherent point qu'on ne

le celebre sainte Aldegonde. Il s'en alla ensuite à Zurich, & enfin il se fixa à Geneve, où il eut un fils nommé Benoît TURRETTIN qui a été un illustre Professeur en Theologie à Geneve, fort conu par ses (*a*) écrits; c'est le pere de nôtre François Turrettin. Vous trouverez toutes ces choses dans l'oraison funebre de celui-ci prononcée par Mr. Pictet son neveu, piece très-éloquente, & digne de la reputation de l'auteur, qui est Ministre & Professeur en Theologie à Geneve, & auteur, entre autres ouvrages, d'une Morale Chretienne en plusieurs volumes in 12. & d'une *Theologia Christiana in* 8.

(*B*) *Par les ouvrages qu'il a donnez au public.*] Outre des sermons dediez à Madame de Schomberg, il a fait une reponse à l'écrit qu'un Chanoine d'Anneci avoit publié, pour rendre odieux les Protestans, entre autres choses sur la doctrine de l'obeissance des sujets à leurs Princes legitimes. Il a fait aussi une reponse à la lettre que l'Evêque de Luques écrivit aux familles de Geneve originaires de son Diocese, pour les exhorter à la profession de la Catholicité que leurs ancêtres avoient quittée. Mais ce qui l'immortalisera principalement est son (*b*) *institutio Theologiæ Elencticæ* en 3. volumes *in* 4. & ses theses *de satisfactione Christi* contre les Sociniens, & *de necessaria secessione ab Ecclesia Romana.*

(*C*) *Un fils qui a des dons extraordinaires.*] J'ai cité quelque (*c*) part les doctes Theses qu'il soutint à Leide l'an 1691. La philosophie de Mr. Descartes qu'il a si bien aprise de (*d*) Mr. Chouët, donne un grand relief aux lumieres qu'il s'est aquises dans la Theologie. On a érigé en sa faveur une charge de Professeur en histoire sacrée dans l'Academie de Geneve, & il en remplit les fonctions très-dignement, comme aussi celles de Ministre.

(*Z*) *Nous verrons ci-dessous ses illusions.*] Le Pere Papebroch qui a inseré dans l'un de ses livres, la plainte portée au tribunal de l'Inquisition par cet historiographe des Carmes dechaussez, raporte que l'Ambassadeur de S. M. I. à Madrid demanda, que l'auteur de cette plainte si injurieuse à l'Empereur fût châtié, & qu'on disoit que ce Carme n'évita la peine qu'en desavoüant la delation. Notez que le delateur voulant prouver que la lettre qu'il traitoit de suposée, étoit du style de Janningus, avoit cité comme deux écrits de ce Jesuite deux ouvrages qui avoient été composez par le Carme Sebastien de St. Paul (*e*). N'étoit-ce pas bien prouver la conformité de style? Le Pere Papebroch ajoûte, (*f*) qu'il n'a trouvé le nom de Balerus Tuscus dans aucune liste des ouvrages condamnez par l'Inquisition, & il soupçonne que ce Balerus aiant mis son nom à la tête de quelque livre, où les reglemens secrets de la Compagnie des Indes Orientales étoient blâmez, les Ministres de Hollande le censurerent, & que l'auteur sans se nommer oposa à cette censure ses *tela Catholica* qui furent aussi condamnez. Il soupçonne aussi que Lambertus Batavus étoit un capitaine de vaisseau au service des provinces Unies, & par consequent Huguenot, & que son livre enseignoit l'art de naviger par tout le monde. Enfin il dit que les plus experts dans ces matieres n'ont pu encore rien decouvrir touchant cet ouvrage à Amsterdam. (*g*) *Ipso* (libro) *necdum reperto, licet ab ejusdem rerum peritissimis Amstelodami quæsitus sit.* Je n'ai trouvé personne qui eût oui parler de ce livre-là, & je n'en ai rencontré le titre dans aucun catalogue.

(*A*) *Il fut reçu à l'Academie Françoise.*] Mr. Esprit & lui y furent (*h*) reçus le même jour. Voici ce que Mr. de Balzac écrivit sur ce sujet à son ami Mr. Chapelain: (*i*) *Je me rejouis, Monsieur, de la nouvelle acquisition que* l'Academie *a faite du Philosophe* * * * *, *qui en effet est un galand homme, & ne laisse pas d'avoir de l'esprit, quoy qu'il se serve la pluspart du temps de celuy d'autruy.* J'observe en passant que Mr. Moreri se trompe, quand il dit que la Mothe le Vayer *fut des premiers que l'on reçut dans l'Academie Françoise.* Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut (*k*) élu à la place d'un Academicien mort.

(*a*) *Il a fait entre autres livres la defense des versions de Geneve contre le Pere Coton. Cet ouvrage est en 2. volumes in 4. Il publia aussi des Sermons François sous le titre de* Profit des chatimens. *Il avoit été Ministre de l'Eglise de Nimes.*

(*b*) *Voiez l'éloge qu'on en a fait dans l'édition de Hollande* 1696. *On l'a abregée en faveur des étudians. L'auteur de cet abregé imprimé pour la 2. fois à Amsterdam 1695. se nomme Leonard Rijssenius.*

(*c*) *Dans l'article* Nicolle, *pag. 2223. lettre b.*

(*d*) *Cet illustre Professeur, l'ornement de Geneve sa patrie, a été tiré depuis long tems de sa profession, pour être admis au gouvernement de la Republique.*

(*e*) *Daniel Papebrochius elucidat. historica actorum in Controversia Carmelitica pag. 150. Voiez aussi la 1. partie de sa reponse, art. 11. n. 240. 241.*

(*f*) *Id. ib. pag. 153.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Pelisson, hist. de l'Acad. Françoise, p. m. 228.*

(*i*) *Balzac lettre 1. du 4. livre à Chapelain, pag. 149. 150. édit. de Hollande 1661. Cette lettre est datée du 4. de Janvier 1639.*

(*k*) *Voiez Pellisson ubi supra.*

ne (*B*) soupçonnât qu'il n'avoit nulle religion. On se fondoit aparemment sur certains dialogues qu'il avoit faits, & qui parurent sous le nom * d'Orasius Tubero, & sur ce qu'en general il faisoit paroître dans ses ouvrages trop de prevention pour la Sceptique, ou pour les principes des Pyrrhoniens. Il est sûr qu'il y a beaucoup de libertinage dans les dialogues d'Orasius Tubero; mais qui en voudroit conclure que l'auteur n'avoit point de religion, se rendroit coupable d'un jugement temeraire: car il y a une grande difference entre écrire librement ce qui se peut dire contre la foi, & le croire très-veritable. Plusieurs se persuadent que ces dialogues l'empêcherent d'occuper la place (*C*) qu'on lui avoit destinée de precepteur de sa Majesté. Cela est peu aparent, puis que si la Reine & le Cardinal Mazarin eussent été ébranlez par cette raison, ils ne lui eussent point confié le frere unique du Roi. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort (*D*) librement sur des matieres obscenes, & en même tems on a été assez

* *Ces noms, & ceux de* Tubertus Ocella, *sous lesquels il s'est designé en quelques rencontres, se raportent à la signification de* la Mothe le Vayer, *ou* Voyer.

(*B*) *Qu'on ne soupçonnât qu'il n'avoit nulle religion.*] Patin sera mon temoin. „(*a*) Monsieur de la Mothe „le Vayer a été depuis peu apellé à la Cour, & y a été „installé Précepteur de Monsieur le Duc d'Anjou, fre„re du Roy. Il est âgé d'environ 60. ans, de médio„cre taille, autant Stoïque qu'homme du monde, „homme qui veut être loüé & ne loué jamais person„ne, fantasque & capricieux, & soupçonné d'un vice „d'esprit, dont étoient atteints Diagoras & Protago„ras.„ Patin écrivoit cela le 13. de Juillet 1649.

(*a*) *Patin, lettre* 22. *pag.* 97. *&* 98. *du* 1. *tome.*

(*C*) *D'occuper la place de precepteur de Sa Majesté.*] Il en fit la fonction pendant un an, si nous en croions Mr. Moreri; mais je ne me fie guere à un tel temoin, & je le regarde ici comme un menteur, puis que le docte Naudé m'aprend des choses qui combatent ce temoignage. Voici ce qu'il dit: „(*b*) Aussi m'estois-je „tousiours persuadé qu'une des difficiles choses qui „fust en Cour, estoit le choix des hommes. Mais je „l'esprouvay entierement lors qu'il fut question de don„ner un Precepteur au Roy, car l'intention de la „Reyne & de ses Ministres, estant de commettre à „cette charge l'un des plus suffisans & des plus re„nommez & estimez personnages qui fust en France, „on jetta premierement les yeux sur Monsieur de la „*Motte le Vayer*, comme sur celuy que le Cardinal de „Richelieu avoit destiné à cette charge, tant à cause „du beau livre qu'il avoit fait sur l'éducation de Mon„sieur le Dauphin, qu'eu esgard à la reputation qu'il „s'estoit acquise par beaucoup d'autres compositions „Françoises, d'estre le Plutarque de la France; mais „la Reyne ayant pris resolution de ne donner cét em„ploy à aucun homme qui fust marié, il fallut par ne„cessité songer à un autre; qui fut Monsieur *Aubert* „Abbé de Sainct Remy, Principal du College de Laon, „Chanoine de ladite ville, & Professeur du Roy en „langue Grecque, de la civilité duquel, comme aussi „de sa probité, doctrine, & facilité à s'expliquer net„tement tant en Latin qu'en François, personne ne „peut douter, *modò caput habeat extra cucurbitam*; „mais ny luy, ny Monsieur *Gassendi* cet unique Ora„cle en nostre siecle de la Philosophie, des Mathema„tiques, de l'Astronomie, & de tout ce qu'il y a de „meilleur dans les sciences plus relevées; ny aussi „Monsieur *Rigaud*, quoy qu'il soit le Coryphée de „nos Humanistes, & homme de la portée que chacun „sçait en toutes les autres sciences, aprés avoir esté „mis à la coupelle du Cabinet, sans qu'eux-mesmes „en fussent advertis, n'y resisterent pas si bien que „Monsieur l'*Abbé de Beaumont*, Docteur en Theolo„gie & maintenant trés-digne Evesque de Rodez, „qui fut aussi preferé à un autre des plus brillantes lu„mieres du Clergé, parce que n'estant inferieur à „tous les precedens, il avoit encore d'autres qualitez „qui firent pancher finalement la balance de son cos„té.„ La raison que j'ai (*c*) alleguée contre ceux qui veulent, que les dialogues d'Orasius Tubero aient fait exclure nôtre le Vayer de cette charge, me paroît demonstrative; car encore que l'on prenne de plus près garde à ce qui concerne l'éducation d'un jeune Roi, qu'à ce qui concerne l'éducation d'un frere de Roi, on ne consentiroit jamais à donner aux freres d'un grand Monarque les precepteurs qu'on n'eût pas voulu lui donner, dans la crainte qu'ils ne l'elevassent à l'impieté. Si d'autres raisons n'eussent point nui à la Mothe le Vayer, on l'eût choisi tout aussitôt pour precepteur de Louis XIV. nonobstant ces mauvais dialogues, que pour precepteur du Duc d'Anjou: car puis qu'on jugea qu'un homme si sage se garderoit bien d'inspirer à ce jeune Duc le libertinage d'Orasius Tubero, on auroit jugé qu'il n'eût jamais eu l'audace de l'inspirer au jeune Monarque. Le Cardinal Mazarin se conoissoit trop en gens, pour ne sçavoir pas qu'un philosophe qui se laisse aller au Pyrrhonisme de religion, par je ne sçai quelle enfilade de raisonnemens, est d'un tout autre caractere qu'un homme qui devient impie par brutalité, & par debauche. Un tel philosophe, s'il ressemble d'ailleurs à la Mothe le Vayer, seroit bien marri que des personnes capables d'en faire un mauvais usage fussent imbuës de ses sentimens (*d*). Il a toûjours la discretion d'en éloigner la jeunesse, & à plus forte raison un Prince dont la solide pieté peut contribuer extremement au bonheur public.

(*b*) *Naudé, Dialogue de Mascurat, pag.* 375.

(*c*) *Dans le corps de cet article.*

(*d*) *Confer quæ supra pag.* 1036. *col.* 2.

(*D*) *Fort librement sur des matieres obscénes.*] Il y a des pensées bien gaillardes, & des expressions bien sales dans les dialogues d'Orasius Tubero: mais ce n'est rien peut-etre en comparaison de la (*e*) 3. & de la (*f*) 4. journée de l'Hexameron rustique. Ses autres livres ne contienent rien de semblable, encore qu'en certains endroits il debite ou par citation, ou sans citation quelques pensées un peu cyniques. Il me semble qu'il a fait son apologie en deux manieres. 1. En (*h*) faisant voir que Seneque, Dion Chrysostome, & saint Augustin ont mis dans leurs livres certaines choses si sales & si vilaines, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit choqué, & cependant (*i*) *le premier est reconnu pour le plus austere des Romains au fait de la morale, le second . . . . . pour la merveille de son siecle, & le troisiéme pour l'un des premiers Docteurs de l'Eglise.* 2. En établissant pour maxime, (*k*) *Que les livres d'un homme sont de fort mauvais garans de ses inclinations, & qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une personne par ses écrits.* Voions ce qu'il dit pour confirmer cette these. (*l*) *S'il faloit* mal *juger de tous les Auteurs qui ont choisi pour theme des matieres assez gaillardes, non seulement le Centon d'Ausone, & les Hendecasyllabes de Pline le jeune, les eussent diffamez à perpetuité; mais Platon même & Xenophon auroient bien de la peine à s'excuser des libertez qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus, que generalement parlant il se feroit les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.*

Accius (1) esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces qui fera bella canunt.

Aussi la fausseté de ce raisonnement faisoit autrefois soutenir (2) *à Timée, qu'Homere & Aristote avoient esté de grans goulus, ce dernier ayant souvent parlé de l'assaisonnement des vivres; & le premier employé plusieurs fois le mot* δαιτρεύω, *qui veut dire distribuer des viandes. Et si de telles consequences estoient bonnes, comme Vergile passeroit necessairement pour un grand homme de guerre, & Dioscoride pour un infame empoisonneur; les pieuses meditations de l'Aretin prouveroient sa sainteté, & les* (*m*) *belles sentences de Seneque au sujet de la pauvreté, le feroient croire necessiteux, nonobstant les sept millions d'or qu'on lui attribuë, & ses huit cens mille livres de revenu.*

(*e*) *Il y traite des parties apellées honteuses aux hommes & aux femmes.*

(*f*) *Il y explique l'antre des Nymphes, comme si Homere avoit entendu par la les parties honteuses de Penelope.*

(*h*) *Hexameron rustique, pag.* 43. *& suiv. Conferez ce qui est dit dans l'article* Sanchez, *pag.* 2660. 2661.

(*i*) *Ibid. pag.* 42.

(*k*) *Ibid. pag.* 41.

(*l*) *Ibid. pag.* 99.

(1) *Ovid.* 1 *Trist.*

(2) *Ex Pol. in exc. Const.*

(*m*) *Voiez dans Meibomius in* Vita Mæcenatis cap. 22. pag. 132. 133. *plusieurs recueils touchant l'opposition entre les mœurs de Seneque & ses écrits.*

La maxime de la Mothe le Vayer considerée en general est très-veritable: le jugement que l'on voudroit faire de l'interieur d'un homme par ses écrits seroit faux en mille rencontres. Salluste est un exemple qu'on peut ajoûter aux precedens. Ce qu'il dit „(*n*) contre la corruption & les desordres de son sie„cle ne sauroit être mieux dit, mais il devoit le lais„ser dire à Caton, ou à quelque autre de ces severes „qui se piquoient de l'ancienne discipline, & à mon „gré une declamation contre le luxe & le deborde„ment de la vie n'etoit pas une moindre incongruité „dans l'histoire de Salluste, repris de debauche par le „Censeur en plein Senat, & accusé deux fois d'adul„tere devant le Preteur (*o*), que l'eût été dans les „Commentaires de Cesar une invective contre l'am„bition de regner.„ Voiez de quelle maniere Ciceron (*p*) se moque de la harangue que Clodius avoit faite, contre le relâchement des Romains dans le service divin. Le monde a toûjours été plein, & l'est encore de gens qui declament contre le vice, & qui sont fort corrompus; qui sont graves & severes dans leurs écrits, & fort relâchez dans leur conduite. On seroit donc bien dupe si l'on jugeoit de leurs mœurs par leurs ouvrages. Mais a-t-on droit de dire par la regle des contraires, qu'il y a des gens dont les mœurs sont

REFLEXIONS sur les consequences qui se peuvent tirer des écrits d'un homme à ses mœurs.

(*n*) *Le Pere le Moine, discours de l'histoire, pag.* 185.

(*o*) *Conferez ce qui est dit dans l'article* Metella, *pag.* 2101. *lettre p.*

(*p*) *Cicero in Orat. de Haruspicum responsis.*

aſſez équitable pour n'en rien conclure au prejudice de ſes mœurs : tant il eſt vrai que le public n'eſt pas toûjours temeraire, aveugle, & inique dans ſes jugemens ! Ceci nous donnera lieu de

ſont plus rigides que les écrits ? Je croi que l'on a ce droit ; mais il eſt plus rare qu'un auteur ſe donne beaucoup de licence dans ſes livres, & peu dans ſes mœurs, qu'il n'eſt rare qu'il s'en donne beaucoup dans ſes mœurs, & peu dans ſes livres. Il eſt bien aiſé de comprendre les raiſons de la diferen-ce ; car qui peut le plus peut le moins ; mais qui peut le moins ne peut pas le plus. Qu'y a-t-il de plus facile que de declamer en vers ou en proſe contre les dereglemens du ſiecle, & qu'y a-t-il de plus mal-aiſé que de n'y prendre aucune part ? Un homme ſage fait donc ce qui eſt le plus difficile ; il ne lui eſt donc pas mal-aiſé d'édifier par les productions de ſa plume, car ceci eſt infiniment plus facile que cela. Mais de ce qu'un homme peut compoſer des ouvrages édifians, & devots, & nettoiez de toute licence morale, il ne s'enſuit pas qu'il puiſſe vivre avec une telle regularité. Ceci eſt infiniment plus difficile que cela.

Allons plus directement au fait. Catulle & Ovide dont les vers ſont ſi impurs, vivoient comme ils écrivoient. Leurs debauches avec les femmes étoient exceſſives. On peut aſſûrer la même choſe des poëtes François qui ont compoſé le Parnaſſe ſatirique, & de pluſieurs poëtes Italiens dont les poëſies ſont fort ſales. Ainſi cette ſentence ſera très-vraie.

Raro moribus exprimit Catonem
Quiſquis verſibus exprimit Catullum.

Mais en accordant tout cela on ne ruineroit point l'apologie de la Mothe le Vayer ; car il y a des intervalles immenſes entre ces deux choſes : 1. raconter des vilainies que l'on a faites, les louër, les aplaudir, y exhorter ſes lecteurs : 2. raporter des avantures galantes en des termes un peu trop vifs & trop naïfs ; egaier beaucoup un recit, en condamnant les actions, ou en ne les aprouvant pas ; expoſer un point de (a) doctrine, ou une penſée de mythologie avec des phraſes qui repreſentent des impuretez. La premiere de ces choſes eſt inexcuſable, infame, puniſſable ſeverement. Mais la ſeconde peut n'être qu'un jeu d'eſprit, & ne donne point de droit d'en inferer rien au prejudice de l'honnêteté & de la vertu de ſon auteur. C'eſt ce qui ſauve nôtre le Vayer.

Je dirai par occaſion, qu'il ne faut pas condamner univerſellement d'impudicité tous les poëtes dont les vers ne ſont point chaſtes. Catulle ne merite point d'être compris dans l'apologie qu'il leur a dreſſée : il va trop loin au delà des bornes dans la plupart de ſes poëſies, & même dans l'épigramme où il pretend ſe juſtifier. Elle ſuffit à ſa juſte condamnation.

Pædicabo (b) ego vos, & irrumabo
Aureli pathice, & cinæde Furi :
Qui me ex verſiculis meis putatis,
Quod ſint molliculi, parum pudicum,
Nam caſtum eſſe decet pium poetam
Ipſum. Verſiculos nihil neceſſe eſt :
Qui tum denique habent ſalem, ac leporem,
Si ſunt molliculi, ac parum pudici,
Et quod pruriat incitare poſſunt.
Non dico pueris, ſed his piloſis,
Qui duros nequeunt movere lumbos.

Ovide, Martial, & pluſieurs autres doivent être pareillement exclus du benefice de cette juſtification, quoi qu'ils proteſtent (c) de leur innocence, & de la pureté de leur vie au milieu des impuretez de leur Muſe. C'eſt en vain que Beroalde a tâché de les excuſer : il s'eſt rendu ridicule, quand il a dit que s'il faloit condamner avec leurs auteurs les livres où l'on rencontre des galanteries criminelles, il faudroit traiter ainſi les Ecritures canoniques : (d) *Si ſcripta omnia quibus amores, res amatoria continentur ſunt cum ſuis ſcriptoribus repudianda, repudientur Canonica ſcriptura, hoc eſt inſtrumenti veteris luculenta illa volumina, quibus nihil ſacratius, nihil religioſius, nihil myſticum magis æſtimatur.* Cela eſt pitoiable, & ne ſe raporte aucunement à la raiſon pour laquelle ces poëtes ſont condamnez (e). Mais ſi ceux-là ne meritent point de jouir du benefice dont je parle, il y en a pluſieurs autres qui meritent d'en jouir. Leurs poëſies laſcives n'ont été qu'un jeu d'eſprit : la contagion de ces idées impures ne corrompoit point leurs cœurs : ils faiſoient ces vers pour debiter des penſées ingenieuſes ; ils ne pouvoient reſiſter à la tentation de s'exprimer d'une maniere qui feroit louër leur genie : ils vouloient s'accommoder au goût d'une infinité de lecteurs, qui trouvent là un ſel & des agrémens qui les enchantent. Ils euſſent bien fait de reſiſter à la tentation, *tanti non erat eſſe te diſertum* : mais enfin ce n'étoient que des paroles ; leurs mœurs conſervoient leur integrité, & l'on pouvoit leur apliquer ce qu'un Empereur (f) a dit de Voconius, *Laſcivus verſu, mente pudicus erat* ; ce qu'il (g) n'eût jamais oſé dire, ajoûte Apulée, ſi les vers trop libres étoient une preuve d'impudicité. Auſone aiant beſoin de prevenir les ſoupçons qu'on pourroit former contre ſa ſageſſe, en vertu du *cento nuptialis* qu'il avoit fait, allegue pluſieurs perſonnes irreprochables dans leur conduite, qui s'étoient donné beaucoup de licence dans leurs vers : (h) *Sed quum legeris, adeſto mihi, adverſum eos, qui ut Juvenalis ait.* Curios ſimulant, & Bacchanalia vivunt, *ne forte mores meos ſpectent, de carmine.*

Laſciva eſt nobis pagina, vita proba :

Ut Plinius dicit. Meminerint autem, quippe eruditi, probatiſſimo viro Plinio in poëmatis laſciviam ; in moribus conſtitiſſe cenſuram : prurire opuſculum Sulpicii, nec frontem caperare : eſſe Apulejum in vita philoſophum, in epigrammatis amatorem, in preceptis omnibus extare ſeveritatem, in epiſtolis ad (i) Carelliam ſubeſſe petulantiam. Il nomme de plus Platon, Annianus, Lævius, Evenus, Menandre (k) & Virgile. Notez qu'un lecteur ne doit pas juger des poëtes par ſoi-même ; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une piece de poëſie, qui produit un mauvais effet ſur ſon cœur quand il la lit, fait ſur eux une pareille impreſſion quand ils la compoſent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, & n'y admirent que les beautez poëtiques dont ils les revêtent. Le temperament & l'habitude forment en eux la même inſenſibilité, que Marigni attribuë à un gouverneur du Païs-Bas Eſpagnol, à l'égard des belles Dames de la Cour de Bruxelles. *Mr. l'Archiduc*, dit-il (l), *ſecondé de ſa ſeule vertu reſiſte aux puiſſans charmes de toutes les beautez dont je vous parle. . . . Il les regarde comme des feux qui l'éclairent, & qui ne l'échauffent pas.*

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles,
Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaiſir,
Un Sage curieux regarde les plus belles ;
Mais ſans ſonger à les cueillir.

Ce Prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il conſidere les peintures de ſa galerie, & bien que la Reine (m) du Nord ait dormi ſix ſemaines durant à 4 pas de ſon apartement, comme s'il avoit beu de la fontaine enchantée de Merlin, la paſſion qui trouble quelquefois la raiſon des plus braves Heros n'a point fait de peine à la ſienne (n).

Dorme vicina à lui la donna bella
Fuſſe altro, fuſſe l'acqua di Merlino,
Non e quel ch'eſſer ſuole il Paladino.

Vous voiez des poëtes qui font des vers de galanterie où ils s'expriment groſſierement, quoi que la vieilleſſe les ait rendus froids comme la glace. Tout ce qu'ils diſent ne doit-il point paſſer pour un jeu d'eſprit ? Liſez les hendecaſyllabes de Jovien Pontanus, faits pour une fille qui montroit la gorge, & choiſis entre pluſieurs autres moins moderez.

Prædico (o) tege candidas papillas,
Nec quæras rabiem ciere amantum,
Me quem frigida congelat ſenecta,
Irritas male, calfacisque, quare
Prædico tege candidas papillas,
Et pectus ſtrophio tegente vela.
Nam quid lacteolos ſinus, & ipſas
Præ te fers ſine linteo papillas ?
An vis dicere baſia papillas ?
Et pectus nitidum ſuaviare ?
Vis num dicere, tange, tange, tracta ?
Te ne incedere nudulis papillis ?
Nudo pectore te ne deambulare ?
Hoc eſt ad Venerem vocare amantes.
Quare contege candidas papillas,
Et pectus ſtrophio decente veſti,
Aut, ſenex licet, involabo in illas,
Ut poſſim juvenis tibi videri.

Il y a des écrivains qui ſont d'autant plus ſcrupuleux dans le choix des termes pudiques, qu'ils craignent qu'un peu de licence d'expreſſions ne confirmât les bruits qui courent contre leurs mœurs. D'autres au contraire aſſûrez de leur bonne vie, & de la bonne opinion que l'on a de leur ſageſſe, *morum fiducia*, n'y regardent pas de ſi près, & ſe donnent pour divertir leur lecteur une liberté un peu trop grande. Aparemment Mr. de la Mothe le Vayer étoit de ce nombre : il ſçavoit qu'il pourroit dire (p) en cas de beſoin, (q) *Verba mea arguuntur, adeo factorum innocens ſum.* Finiſſons par conſiderer la diverſité étonnante de temperamens & de caractéres qui ſe trouve parmi les hommes. Il y a des gens qui font ſcrupule de dire, ce

(a) *Voiez ce qui a été dit pour la defenſe de Lucrece dans ſon article pag. 1921. col. 2. & pag. 1922.*

(b) *Catullus, Epigr. 16.*

(c) Crede mihi mores diſtant à carmine noſtro : Vita verecunda eſt, Muſa jocoſa mihi. *Ovidius lib. 2. Triſtium v. 353.* Innocuos cenſura poteſt permittere luſus : Laſciva eſt nobis pagina, vita proba. *Martialis epigr. 5. lib. 1.*

(d) *Philippus Beroaldus, Orat. habita in principio enarrationis Propertii, continente laudes amoris.*

(e) *Conſultez Raderus ſur Martial, epigr. 5. lib. 1.*

(f) *Hadrianus, apud Apulejum apolog. pag. m. 281.*

(g) Quod nunquam ita dixiſſet, ſi forent lepidiora carmina argumentum impudicitiæ habenda. *Apul. ibid.*

(h) *Auſon. in Centone nuptiali, ſub fin. p. m. 515. 516. Voiez l'article* Auſone *remarque E.*

(i) *Voiez l'article d'Apulée pag. 295. lettre L.*

(k) Quid ipſum Menandrum ? quid Comicos omnes ? quibus ſevera vita eſt, & læta materia. *Auſon. ibid.*

(l) *Marigny dans ſes lettres, imprimées l'an 1658.*

(m) *C'eſt-à-dire, Chriſtine Reine de Suede.*

(n) *Voiez touchant la devotion de cet Archiduc un livre intitulé,* Memoires de Hollande, *imprimé à Paris l'an 1678.*

(o) *Jovianus Pontanus, Hendecaſyll. lib. 1. fol. 187. verſo, edit. Venet. 1513.*

(p) *Exceptez de ceci le tems de ſa premiere jeuneſſe. Voiez la remarque F, lettre d.*

(q) *Cremutius Cordus, apud Tacitum Ann. lib. 4. cap. 34.*

de satisfaire à une question, qui a été proposée depuis peu à un habile Journaliste. Elle concerne (*E*) Jean de la Casa, & son detestable *capitolo del forno*. La Mothe le Vayer est un grand

qu'ils ne font point scrupule de commettre : d'autres n'oseroient commettre ce qu'ils disent sans scrupule. „(*a*) Quelqu'un a dit que ceux qui temoignent tant de „zèle pour retrancher des auteurs classiques les en„droits qui choquent la chasteté, n'etoient pas toû„jours aussi sages que ces Auteurs.

„*Nimirum Criticus facere id quàm scribere mavult,*
„*Quod mavult vates scribere quàm facere.* (*b*) „

(*E*) *Elle concerne Jean de la Casa.*] J'ai dejà dit que plusieurs poëtes Italiens ne doivent pas être reçus à justifier les saletez de leurs poësies par la regle, *Lasciva est nobis pagina, vita proba.* Je ne prononce rien en particulier contre (*c*) Calcagnini, mais le Molza, le Mauro, Jean de la Casa &c. meritent l'arrêt de condamnation. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que la sentence qui a été prononcée contre ce dernier par des juges incompetens, puis qu'ils ne l'avoient point lu, ne soit trop severe ; & comme il faut rendre justice à tout le monde, je suis obligé de dire qu'on lui a fait tort, en lui imputant un ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomia.* Ce pretendu poëme n'est autre chose que le *Capitolo del forno*, où sous l'allegorie du four, Jean de la Casa decrit les commerces impudiques des hommes avec les femmes. Ces sortes d'allegories étoient alors à la mode ; l'un (*d*) prenoit la metaphore de la figue, l'autre celle de la feve. Ce qu'il y a d'horrible est que le Casa, aiant observé que certains mauvais garçons commençoient à mepriser le four ordinaire, ajoute que pour lui il n'étoit pas si delicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs. Ce qui étoit avouër que pour le moins il commettoit quelquefois le peché contre nature.

Tennero (e) il Forno già le Donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch' al Sole.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E sono ben cagion quelle sue stracci.
Io per me rade volte altrove il metto;
Con tutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà diritto un certo fornellino.

Mr. Menage a raporté ce morceau du *Capitolo del forno* dans un ouvrage François qu'il publia à la Haie l'an 1688. Ce qu'il est bon d'observer, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allegué des choses que personne ne conoissoit, & qui étoient dignes de demeurer inconuës. Venons à la question qui donne lieu à cette remarque.

Quelcun (*f*) a écrit d'Utrecht à Mr. Basnage de Beauval, qu'il a lu *dans les Nouvelles de la Republique des lettres 1685. mois de Juilles*, que Jean de la Casa se voiant poussé dans une satire, fit une reponse en vers Latins où il *nia le fait*, & soutint *qu'il n'avoit pretendu louër que la jouissance des femmes. Or je voudrois bien voir ces vers Latins*, ajoûte cet anonyme d'Utrecht, *ne pouvant pas m'imaginer que l'Archevêque de Benevent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence ; car j'ai vu, tenu & lu, il n'y a pas longtems cette infame piece Italienne intitulée.* Capitolo di M. Giovanni della Casa sopra el forno : *& très-assurément ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler.* Puis que le livre de Daniel Francus où les vers Latins de cet Archevêque sont raportez (*g*) est si difficile à trouver, j'avertis ici mon Lecteur qu'on les pourra lire dans (*h*) l'Anti-Baillet de Mr. Menage. Il est très-certain que le Casa nie qu'il ait loüé le peché contre nature.

- - - - *Obscœni nihil*
Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas planè: ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis.

Vous voiez qu'il prend à temoin le poëme même sur lequel on lui faisoit son procès. *Très-assurément*, nous dit-on dans l'histoire des Ouvrages des Savans, *ce n'est pas du commerce des femmes comme femmes qu'il entend parler.* Mais on peut repondre que très-assurément son *Capitolo* n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai raportée, c'est qu'il y avoit certains gros garçons qui se degoûtoient de celui-là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne louë point ces gros garçons, il ne se louë point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois, ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'eloge de ce vilain crime. Mais ce poëme & son auteur ne laissent pas d'être execrables, car encore que l'epithete de *mestier divino* tombe en general (*i*) sur l'exercice venerien, & non pas sur la sodomie en particulier, il y a là une licence & une profanation qui ne peut être assez detestée. Quelques-uns „ (*k*) l'excusent par le *Lasciva est nobis pagina, vi„ta proba est*, & par le *Lascivus versu, mente pudicus „erat.* Et il est tres-vrai-semblable en effet que le „Casa s'est ici calomnié lui-mesme : à l'imitation de „plusieurs autres Poëtes (*l*). . . . Mais de toutes les „excuses qu'on allegue en faveur du Casa, au sujet de „son *Capitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, c'est „ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute par une vie ver„tueuse.„

- - - - *Moribus,*
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Jocos.

Ces vers sont tirez du poëme Latin que nôtre curieux d'Utrecht souhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Casa avouë sa faute trop foiblement, & où il tâche de l'excuser sur sa jeunesse, & sur l'usage des bons poëtes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc triginta, & ampliùs, scio
Nonnulla me, fortasse non castissimis
Lusisse versibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, & semper jocis
Licentiùs gavisa, concessu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.

La seule excuse est celle que Mr. Menage trouve la meilleure. Disons en passant qu'il y a fort peu de sujets, où l'on voie mieux que dans celui-ci la hardiesse qu'ont les auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'original. Mr. Menage en cite plusieurs qui ont accusé le Casa, mais il en a oublié un fort grand nombre, & j'ai été surpris qu'il n'ait point conu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde: (*m*) *Jean de la Case Archevesque de Benevent a escrit un livre à la louange de la bougrie, la nommant œuvre divine, & disant qu'il y prend tres grand soulas, & n'use d'autre œuvre venerien.* Remarquez que le très-illustre Mr. Magliabechi aiant detesté les infamies du *Capitolo del forno*, indique plusieurs autres poëtes Italiens dont les ouvrages sont aussi horribles, ou même plus execrables que celui-là ; & dont neanmoins les Protestans n'ont rien dit : d'où il conclut que la haine personnelle du Vergerio contre le Casa a été la source de leurs plaintes si souvent copiées. (*n*) *Io non intendo di far qui l'Apologista del Casa : troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco Capitolo*, &c. *Contuttocio, come è detto, fu sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamita nel medesimo genere che si trovano nel Berni nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruspoli: in Marco Lamberti: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poeti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie.* Les poëtes ne furent pas les seuls qui se deborderent : la prose servit aussi aux impuretez de quelques auteurs du même païs : temoin la harangue d'Heliogabale composée par Leonard Aretin (*o*). Tous ces écrivains sont très-blâmables, & d'autant plus indignes d'excuse, qu'ils conoissoient la foiblesse de leurs lecteurs. Ils n'étoient pas d'un païs où la nature se soutienne contre les moindres objets ; mais d'un païs où elle est facilement échauffée : ce qui faisoit que le Pogge envioit aux Suisses l'honnêteté & la bonne foi qu'il observoit parmi eux. Il ne pouvoit assez admirer les bains de Bade, où les hommes & les femmes, les garçons & les jeunes filles se trouvoient ensemble en chemise, sans faire naitre de mauvais soupçons. (*p*) *Poggius Florentinus de thermis Badensibus Helveticorum admirabundus (q) scripsit ad Leonb. Aretinum, in iis pueros puellasque viros & fœminas simul conspici : sæpe fœminas nudas nudo viro obviam ire, nulla inhonesti suspicione : masculos campestribus seu femoralibus, fœminas linteis indui vestibus, crurum tenus*

(*a*) *Nouvelles de la Republ. des lettres, Octobre 1686. art. 3. du catalogue des livres nouveaux, pag. 1222.*

(*b*) *Dans la remarque A de l'article* Virgile, *nous citerons Pline le jeune qui s'est defendu par un bon nombre de grans exemples &c.*

(*c*) *Parmi ses poesies Latines, imprimées avec celles de Jean Baptiste Pigna & de Louis Arioste, à Venise 1553. in 8. il s'en trouve de fort sales.*

(*d*) *Voiez l'article* Molza, *pag. 2124.*

(*e*) *Jean de la Casa apud Menage, Anti-Baillet, tom. 2. pag. 105.*

(*f*) *Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans, Mai 1696. pag. 427.*

(*g*) *Hist. des Ouvrages des Savans ib.*

(*h*) *Anti-Baillet ubi supra, pag. 102.*

(*i*) *Mr. Menage ubi supra, pag. 105. dit ceci:* „Benche „chi fa „questo „mestier „divino, „*se aoit* „*entendre* „*en bonne* „*Grammaire de* „*l'amour* „*des femmes, &* „*non pas* „*de celui* „*des garçons.* „*Voyez ce* „*qui precede &* „*ce qui* „*suit.*„

(*k*) *Menage ibid. pag. 110. 111.*

(*l*) *Mr. Menage met ici les vers de Catulle raportez ci-dessus, pag. 1925. remarque D, lettre b.*

(*m*) *Sainte Aldegonde, Tableau des differens, 5. partie, to. 2. chap. 6.*

(*n*) *Magliabechi, lettre à Mr. Bigot, dans l'Anti-Baillet, ubi supra, pag. 152. 153.*

(*o*) Exstat in monumentis Desiderii Erasmi Roterodami ex recensione editis, oratio invitatoria Heliogabali Romanorum Imperatoris, habita in concione ad meretrices. quam à Leonhardo Aretino compositam plerique credunt. *Sacra Elensinia patefacta, pag. 21.* Voiez touchant ces *sacra Eleusinia* ci-dessus l'article *Pineau* p. 2426. lettre e.

(*p*) *Matthias Berneggerus, Quæst. Miscellan. 90. ex Taciti Germania.*

(*q*) *Cette lettre est la 425. parmi celles d'Enée Silvius.*

grand exemple du peu de bonheur que l'on goûte dans cette vie; car quelque sujet qu'il semble qu'il eût d'être content de sa condition, il n'eût pas voulu (F) revenir au monde, s'il eût falu qu'il y joüât le même rôle que la providence lui avoit dejà imposé. Il s'affligea extremement de la perte de son fils unique *: sa (G) douleur le demonta de telle sorte, qu'il se remaria

* *Il mourut l'an 1664.*

tenus à latere scissis: neque collum, neque brachia, neque lacertos tegere, &c. Et addit postea: Cernunt viri uxores tractari, cernunt alteri colloqui. Est quidem illis solatium, nihil his commoventur, nihil admirantur: omnia *BONA MENTE* fieri putant, neque est ex iis, qui Zelotypus esset, ô mores nostris (*Italicis*) dissimiles, qui semper res in deteriorem partem excipimus: qui usque adeo calumniis delectamur & obtrectationibus, ut, si quid videmus per ullam conjecturam, statim pro manifesto crimine attestemur. Invideo, imo nostras execror animi perversitates, &c.

(*F*) *Il n'eût pas voulu revenir au monde.*] Voici ses paroles: (*a*) „ La vie toute seule me paroist si in„differente, pour ne rien dire de plus à son desavan„tage, qu'outre que je n'élirois jamais d'en recom„mencer la carriere, s'il estoit à mon choix de le „faire, je n'échangerois pas les trois jours calami„teux qui me restent dans un âge si avancé qu'est le „mien, contre les longues années que se promettent „une infinité de jeunes gens dont je connois tous les „divertissemens. Certes je pourrois jurer aussi bien „que Cardan sur la verité de ce sentiment, si je ne „jugeois plus à propos de vous rapporter ses termes „ausquels je souscris, bien que, selon sa façon ordi„naire d'écrire, ils soient plus sensez qu'ils ne sont „elegans: *Nos, per Deum, fortunam nostram exi„guam, atque in ætate senili, cum ditissimo juvene, „sed imperito, non commutaremus.*„ Je supose avec une grande vraisemblance un fait sur lequel il ne s'est pas expliqué precisément; c'est que la carriere de la vie qu'il n'eût pas voulu recommencer, seroit la même qu'il avoit presque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guere de rôles qui paroissent dignes d'être repetez sur le theatre du monde à un homme de jugement: car celui qui étoit échu à la Mothe le Vayer, étoit le plus souhaitable que l'on puisse concevoir dans cette classe de personnes. Il n'y manquoit aucun agrément, si nous en jugeons par l'exterieur. La Mothe le Vayer nâquit dans la ville capitale: c'est un avantage que tous les hommes de lettres, & bien d'autres aussi se donneroient, si cela dependoit d'eux. Il fut très-bien élevé par un pere (*b*) docte, & que son merite & ses emplois (*c*) rendirent considerable. Il fut utilement aimé & consideré des deux Cardinaux qui gouvernerent la France successivement: les beaux titres, & les emplois honorables ne lui manquerent point; car il fut Conseiller d'Etat ordinaire, & precepteur du frere unique du Roi. Il se distingua glorieusement parmi les auteurs, & merita une place dans l'Academie Françoise. Les ouvrages qu'il publia en très-grand nombre eurent beaucoup de debit. Ils furent mis sous la presse diverses fois separément, & puis en corps. Il eut du bien autant que sa condition le demandoit. Il s'etoit (*d*) un peu égaré après les plaisirs illegitimes, pendant les feux de sa premiere jeunesse; mais il s'en delivra bientôt, & depuis il mena très-constamment une vie pure, & qui le fit regarder comme un sectateur (*e*) rigide de la plus belle morale, de sorte qu'il aquit par là une estime singuliere. C'est une plus grande perfection d'être toûjours sage, que de le devenir par la voie de l'amendement; mais il est plus difficile de se convertir à la sagesse, que de ne s'en écarter jamais. Il y avoit donc dans cette partie du rôle de la Mothe le Vayer une espece d'agrément. Elle faisoit souvenir de la force que l'on avoit euë de renoncer à un bien conu: force plus grande, se peut-on dire à soi-même, que celle de s'abstenir des voluptez que l'on n'a jamais goûtées. D'ailleurs n'est-ce pas un agrément, que de trouver dans son partage la jouïssance successive des biens du corps, & des biens de l'ame? Cela tente plus d'accepter une condition, que si elle étoit privee des plaisirs de la jeunesse. Cependant ni ce côté-là, ni tous les autres qui étoient si beaux, ne firent point souhaiter à cet auteur la repetition de son rôle. C'est une preuve qu'il s'y mêla des traverses que nous ne connoissons pas, & qui faisoient tomber la balance du côté du mal. Or si l'infortune a fait irruption sur un assemblage de tant de biens, si elle les a empoisonnez d'une amertume assez degoûtante, pour faire mepriser la vie comme une dignité onereuse, que l'on n'accepteroit pas dans la liberté de la refuser, que pouvons-nous croire de la condition de tant de personnes, qui nous paroît destituée de presque toutes les causes du bonheur humain, & exposée à mille disgraces? Il y a bien des gens qui soutienent, qu'excepté quelques brutaux, aucun vieillard ne voudroit revenir au monde, à condition d'y jouër le même rôle qu'il y a eu. On voudroit bien ne pas mourir: on voudroit vivre toûjours: on se flate que l'avenir seroit meilleur; mais le souvenir du passé, compensation faite entre les biens & les maux, fait qu'on ne souhaite pas de rentrer dans cette carriere. Les anciens ont feint que les ames qui devoient revenir au monde passoient par le fleuve d'oubliance, comme si sans cela l'on eût eu à craindre qu'elles ne fissent les rétives. Voiez là-dessus les (*f*) nouvelles lettres contre Maimbourg.

(*G*) *De la perte de son fils unique: sa douleur le demonta de telle sorte qu'il se remaria.*] Guy Patin me va fournir deux passages necessaires: (*g*) „ Nous avons „ici un honnête-homme bien affligé. C'est Monsieur „de la Mothe le Vayer, célèbre Ecrivain, & ci-devant „Précepteur de Monsieur le Duc d'Orléans, âgé de „78. ans. Il avoit un Fils unique d'environ 35. ans, „qui est tombé malade d'une fiévre continuë, à qui „Messieurs Esprit, Brayer & Bodineau ont donné „trois fois le vin émetique, & l'ont envoié au païs „d'où personne ne revient.„ Ceci est tiré d'une lettre écrite le 26. de Septembre 1664. Trois mois après on en écrivit une autre où nous lisons ces paroles: (*h*) *Mr. de la Mothe le Vayer pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourd'hui remarié à 78. ans, & a épousé la fille de Mr. de la Haye, jadis Ambassadeur à Constantinople, laquelle a bien 40. ans. Elle étoit demeurée pour être Sybille.* Non invenit vatem, sed virum, sed vetulum. Remarquez qu'on lui donne ici 78. ans en 1664. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on avoit dit (*i*) dans une autre lettre, qu'en 1649. *il étoit âgé d'environ 60. ans.* Les Nouvelistes de Mr. de Vizé s'arrêterent au nombre rond; ils assûrerent que la Mothe le Vayer se remaria à 80. ans. La mort de Mr. Godeau (*k*) *fit parler de celle de Mr. de La Mothe-le-Vayer, qui laissoit par son trépas une seconde place vaccante dans l'Academie. C'estoit un Homme tres-docte qui avoit beaucoup de belles Lettres, & qui a laissé au public 15. ou 16. Volumes d'Oeuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de reputation. Il avoit esté Precepteur de Monsieur Frere Unique du Roy, & s'estoit marié à l'âge de quatre-vingts ans, à Mademoiselle de la Haye. Il a encor vescu plusieurs années apres son mariage. Voila de quelle maniere les Nouvellistes s'en entretinrent; & comme ils ne dirent rien que de veritable, je n'ay rien à vous dire davantage sur ce sujet.* L'auteur des Nouvelles de la Republique des lettres s'est attaché aux 78. ans. Je raporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve entre autres choses que ce mariage fut une foiblesse, que les Philosophes ne pardonneront jamais. Mr. (*l*) Petit *decharge son indignation sur quelques savans, qui se sont imaginez que la description* de (*m*) l'antre des Nymphes *regarde la partie charactéristique des femmes. Il dit qu'apres la guerre que ces gens là ont declarée à la science & à la raison de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruine des belles lettres par la fletrissure d'Homere. On voit bien que cela regarde la 4. journée de* l'Hexameron rustique *de M. la Mothe le Vayer insigne Pyrrhonien. Effectivement il vaudroit mieux que sur ses vieux jours il n'eust pas laissé imprimer un écrit tel que celui là, où malgré les managemens qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la derniere partie de la course de ce venerable vieillard, dont la vertu avoit si heureusement marché sur les vestiges des Anciens Sages: il s'étoit remarié à l'âge de 78. ans, & c'est là une foiblesse que les Philosophes ne lui pardonneront jamais.* Parce que tous les habiles lecteurs souhaiteront de conoitre en original cette indignation de Mr. Petit, & qu'ils n'auront pas tous sous la main son ouvrage *de Sibylla*, je raporte ici ses paroles: (*n*) *Sed & propudiosa quorumdam interpretamenta exploduntur, qui ista imagine antri Nympharum uterum & pudendum muliebre ænigmatice ab Homero designatum censent: quibus cum opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eo amentiæ & furoris procedunt, ut ad adversa & aversa seu postica veneris flagitiosa divertia confugere non erubescant.*

Adeo

(*a*) *La Mothe le Vayer, lettre 134. à la page 204. du 11. tome.*

(*b*) *Voiez la Croix du Maine p. 84. qui le nomme* Felix de la Mothe le Voyer.

(*c*) *Moreri dit qu'il étoit Conseiller du Roi, & Substitut du Procureur General au Parlement de Paris.*

(*d*) *Voiez l'Hexameron rustique pag.* 97. 98.

(*e*) Virtutis veræ custos rigidusque satelles. *Horat. epist. 1. lib. 1.* Nous avons vu que Patin le nomme Stoique.

(*f*) *Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique generale, pag. 712. 719. bis & 768.*

(*g*) *Patin, lettre 316. pag. 656. du 2. vol.*

(*h*) *Idem, lettre 341. page 10. du 3. tome. Elle est datée du 30. Decembre 1664.*

(*i*) *Voiez le passage de Patin raporté dans la remarque B.*

(*k*) *Mercure Galant de l'année 1672. to. 2. pag. 38. & 39. édit. de Holl.*

(*l*) *Nouv. de la Republique des lettres, Octobre 1686. pag. 1118. 1119.*

(*m*) *L'auteur d'un traité d'Anatomie intitulé,* Sacra Eleusinia patefacta, *explique de la même maniere l'antre d'Atalante; de quo Ælian. var. hist. lib. 13. c. 1.*

(*n*) *Petrus Petitus, de Sibylla, lib. 2. cap. 10. in fine, pag. 234.*

maria quoi qu'il eût plus de 75. ans, & qu'il n'eût pas eu sujet de pleurer sa premiere femme. L'endroit de ses livres où il nous aprend cette derniere particularité, est (H) bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidelité conjugale, n'est guere mieux observée que le vœu du

Adeo impudentes ut non vereantur poetarum omnium principem, literarum parentem, ingeniorum fontem, ad hac transferre nefanda. Nempe hoc illis ad extremam vecordiam restabat, ut qui rationi humanæ & scientiis bellum indixissent, literas quoque omnes, infamato earum principe, quantum in ipsis esset, perderent. Au reste ce fils de la Mothe le Vayer avoit place parmi les Abbez sçavans: c'est à lui qu'on croit que Mr. Despreaux adresse sa 4. satire. Il publia en 1656. une traduction Françoise de Florus, & la dedia au Duc d'Anjou frere unique de sa Majesté. Il assûre qu'il donne ce Florus sur les traductions que ce jeune Prince en avoit faites. Cette version est accompagnée d'un commentaire docte & curieux, où celle de Coeffeteau est bien critiquée. Voiez les loüanges que l'Abbé (a) de Villeloin a données au pere & au fils.

(a) *Marolles, Memoires, pag.* 194.

(H) *L'endroit . . . . où il nous aprend* qu'il n'eut pas sujet de pleurer sa (b) premiere femme, *est bien favorable à ceux qui disent.*] D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse: il avouë seulement que les incommoditez du mariage lui sont peut-être aussi conuës qu'à tout autre. Voici ses paroles; il écrit à un ami qui lui avoit fait sçavoir, qu'un certain homme s'étoit separé de sa femme pour cause d'adultere. (c) „ Ne pensez pas „ que je veuille vous paranympher ici un genre de „ vie, dont je ne connois peut-estre pas moins tous „ les inconveniens, que ceux qui en sont les plus dégoustez. J'ai toûjours pris ce sommeil dont Dieu „ assoupit nostre premier pere devant que de luy presenter une femme, non seulement pour un avis de „ nous defier de nostre veuë, comme d'une tres-„ mauvaise conseillere là-dessus, mais encore pour „ une instruction morale, que personne vraisemblablement ne s'en chargeroit, si l'on avoit les yeux de „ l'esprit assez ouverts, pour voir dans l'avenir à combien d'infortunes celuy-là se soumet, qui accepte „ une societe si perilleuse. Et je n'ai jamais lu le premier vers du dixiéme livre de la Metamorphose „ d'Ovide, où il donne au Dieu Hymenée une robe de „ saffran,

(b) *J'ai dit dans l'article* Criton, *pag.* 985. *remarque B, qui elle étoit.*

(c) *La Mothe le Vayer, lettre* 86. *à la page* 224. *& suiv. du tome* 11.

„ - - - - *Croceo velatus amictu,*

„ sans m'imaginer que ce Poëte nous a possible voulu „ faire une leçon de ce qui est si essentiel au mariage. „ Les soucis d'une famille dont vous vous chargez, „ l'exposition où vous entrez à tant de coups de fortune, la jalousie inévitable que vous aurez d'une „ femme, pour peu qu'elle vous agrée, ou que vostre „ honneur vous touche, ne sont-ce pas autant de sujets de Jaunisse? Et n'est-ce pas une merveille si le „ temperament le plus sanguin, ou le plus enjoüé, „ ne tombe par là dans une passion icterique? Mais „ aprés tout, il faut acquiescer à nos destinées, & à „ ce que les plus sages Legislateurs nous ont ordonné „ pour le mieux sur ce sujet. Nous ne pouvons pas „ changer leurs decrets, & nous pouvons nous rendre encore plus miserables, en prenant une route „ beaucoup plus perilleuse que celle qu'ils nous ont „ prescrite.„ Par ces dernieres paroles il fait entendre, que les inconveniens du mariage ne sont point le pis aller de la condition humaine; c'est ce qu'il avoit dit clairement dans les pages precedentes. (d) *Je suis trompé si cet homme ne trouve le remede qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolerable; & s'il n'experimente à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec cet ancien,*

(d) *Id. ib. pag.* 223. 224.

Tam (1) malum est foris amica, quàm malum est uxor domi.

(1) *Laberius.*

. . . . *Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, & s'il pense estre aimé avec plus d'ardeur & de sincerité tout ensemble, où l'on n'employe que des feux d'artifice. Vous avez connu aussi bien que moi des personnes, plus empeschées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licentieuse, & telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut estre parmi toutes les disgraces qui suivent des nopces infortunées.* Tout cela est digne de la sagesse & de l'esprit de ce grand auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au commentaire de mon texte.

„ (e) Je ne veux pas penetrer si avant que vous faites dans les secrets de ce mariage. Il me suffit de „ vous dire qu'il y a long-temps que sans estre grand „ Prophete, l'on pouvoit predire cette avanture. Jamais homme n'a fait paroistre une amour plus folle „ pour sa femme, qu'il temoignoit affectionner avec „ toutes les passions d'un Rufien. Or c'est un grand „ defaut à un homme sage, qui se doit fort éloigner „ de ce procede; *Adulter est uxoris amator acrior*; & „ c'est selon le sens de Laberius mettre soi-mesme sa „ femme dans le libertinage, qu'on nomme aujourd'huy Coqueterie, de la traiter de la sorte. Aussi „ ne sçauroit-on nier que la façon de vivre de celle-ci „ n'ait esté telle à la fin, que ce n'est pas luy faire „ grand tort, ni estre fort credule, de croire une „ partie des gentillesses dont son mari l'accuse. Et „ neanmoins, que luy impute-t-il, que d'avoir vescu „ à la mode? En verité nos mœurs sont arrivées pour „ ce regard à une étrange periode; & la prostitution „ de ce sexe, par ceux mesmes qui croyent que leur „ honneur dépend absolument de sa conduite, n'est „ pas concevable par le raisonnement, n'y ayant que „ ce que nous voyons tous les jours qui la puisse faire „ croire; (2) *Eò prolapsi mores jam sunt, ut nemo ad „ suspicanda adulteria nimium credulus videri possit.* „ Et jamais la Grammaire Latine ne rendit par ses „ preceptes la corne si indeclinable, que nostre conduite, insensée pour ce regard, l'a faite inévitable „ en ce temps par une plaisante synonymie.„ Ne croiez pas que la Mothe le Vayer soit le seul auteur qui prononce des arrêts si effroyables & si satiriques: une infinite d'autres livres nous menent à ce jugement. Je serois trop long si je les voulois indiquer, voiez seulement quelques-uns des plus nouveaux, soit qu'ils se terminent en (f) *ana*, soit qu'on les apelle Contes, Lettres, Memoires, Comedies, Nouvelles, &c. Ils nous representent l'impudicité comme un deluge de Deucalion qui couvre toute la terre, & comme un mal que le mariage facilite au lieu de le refrener.

(e) *Id. ib. pag.* 222. 223.

(2) *Sen. Cont.*

(f) *Comme* Menagiana, Harliquiniana, Furetieriana, Saintevremoniana.

Ils nous portent à conclure que le tems dont parle Seneque est revenu, le tems, dis-je, où la multitude des adulteresses effaçoit la honte de ce crime, où la fidelité conjugale etoit une preuve de laideur, où l'on ne prenoit un mari qu'afin d'irriter l'amour d'un galant. La description de Seneque est d'une si grande force, que j'aime mieux la copier que de la traduire foiblement. (g) *Non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sint, pudorem enim rei tollet multitudo peccantium: & desinet esse probri loco, commune maledictum. Numquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles fœminæ non consulum numero, sed maritorum annos suos computant? & exeunt matrimonii causâ, nubunt repudii? Tam diu istud timebatur, quamdiu rarum erat, quia verò nulla sine divortio acta sunt; quod sæpe audiebant, facere didicerunt. Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquam eò ventum est, ut nulla virum habeat, nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis, pudicitia. Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? nisi singulis divisit horas, & non sufficit dies omnibus? nisi ad alium gestata est, apud alium mansit? Infrunita & antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari: unius adulterium . . . . horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata* EST.

(g) *Seneca de benefic. lib.* 3. *cap.* 16. *pag. m.* 53. *vide etiam ibid. lib.* 1. *cap.* 9.

Les partisans des vœux monastiques se prevalent fort de cela; comme si l'on ne pouvoit plus les combatre par la raison que l'incontinence, qui excite naturellement au mariage, & qui est presque toûjours la cause du mariage, doit être laissée dans la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, elle n'en est point domtée, & autant vaut-il la brider par le vœu du celibat, que par la promesse solennelle de la fidelité conjugale. Ce sont deux sortes de sermens qui doivent être aussi inviolables l'une que l'autre; & si l'une n'est pas mieux gardée que l'autre, comme la pratique le montre, que gagneroit-on par l'abrogation des loix monastiques? On ne cesse de crier que les Religieux & les Religieuses commettent ensemble mille & mille saletez. On fait des (h) listes épouvantables des batards, & des avortons, & de tels autres desordres provenans du celibat des Ecclesiastiques. Mais je vous prie, si ces personnes engagées a la continence par le vœu du celibat, demeuroient libres dans le monde, ne se porteroient-elles pas à des souillures encore plus grandes? Lisez un peu ce que les auteurs (i) raportent des avortemens de Paris. Sous la couverture du mariage,

(h) *Voiez le livre intitulé,* Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles precieuses d'inestimable valeur. *Il fut adressé à Henri III. le* 1. *de Novembre* 1581. *On y renvoie souvent à un autre livre intitulé* La polygamie sacrée. *Ces deux livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paroit outré.*

(i) *Voiez l'article* Patin, *remarque C & D D.*

du celibat. Les reflexions qu'il a faites dans un autre endroit de ses livres donnent lieu de s'imaginer qu'il connoissoit par experience les mauvais côtez du mariage, (*H* Δ) les querelles du jour, la maniere

riage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas? Et si celles qui ont à craindre l'embarras où se trouva le renard, je veux dire la necessité de se tenir enfermées, jusques à ce qu'elles aient le ventre plat comme quand elles entrerent, font le saut, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public? Mais vous avez beau faire, partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les temoignages qu'il vous plaira de citer de la Mothe le Vayer, & de cent autres auteurs, que la promesse de fidelité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu de celibat, & que l'hymen ne soit un remede d'incontinence pour un très-grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son pere, & par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs ouvrages que nous aions sur la morale Chretienne, intitulé *de la paix de l'ame & du contentement de l'esprit*, livre serieux, grave, & rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidelle (*a*) doit *pratiquer le grand remede aux maux irremediables, qui est la patience, & que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, & qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode.* Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression, car le nombre de ceux qui suivent la mode dans leurs habits, surpasse le nombre de ceux que ce sage Theologien veut consoler.

Ce que j'ai dit du renard sera plus intelligible, quand j'aurai conté à ces Messieurs ce que j'ai lu touchant les mauvais effets des vœux qu'ils veulent justifier. C'est un conte dont je n'ai pu encore trouver le fond dans les Annales Ecclesiastiques: j'ai mis des gens en quête pour le trouver. En attendant voici tout ce qui en est venu à ma conoissance. (*b*) Environ l'an 1537. la Comtesse de Guastala par le conseil d'un Jacobin nommé Baptiste de Creme, fonda une confrairie *de la Victoire de soy-mesme contre la chair. . . . . Pour gagner cette victoire, une certaine Dame nommée Julie*, mettoit dans un lit un jeune homme *avec une jeune fille, & leur mettoit au milieu un crucifix comme une barre entre-deux, afin qu'ils ne se donnassent des coups de pied, tout ainsi qu'on met des perches ou barres entre les chevaux: & c'estoit là l'espreuve.* Cette confrairie se multiplia prodigieusement. (*c*) *Souventes-fois telles Dames*, dit mon auteur, *vont en plusieurs villes qui leur sont circonvoisines, pour visiter leurs prestres & beaux-peres spirituels, d'autant qu'elles ont leur nid en plusieurs citez. Mais souvent il leur advient comme il fist à un certain renard affamé, lequel entra dedans une chambre par un pertuis: là où il mangea tant, que le ventre luy devint si gros qu'il n'en pouvoit plus sortir: ainsi en prend-il souvent à ces bonnes Dames, quand elles entrent dedans les chambres de leurs beaux-peres confesseurs, le ventre leur devient si enflé, qu'elles sont contraintes de demeurer là, & de n'en bouger jusqu'à ce que le fruict soit meur, à cause du repas qu'elles ont faict par trop excessif: ce qu'il leur advient par leur gourmandise, d'autant qu'elles sont affamées comme ce renard susdict (d).* Il assûre qu'à Venise & en d'autres villes on chassa *ces Garnemens de Guastaliens (e).*

Retournons à la Mothe le Vayer. Il observe judicieusement que cette femme repudiée s'étoit perduë par la faute de son mari, qui l'aimoit trop lascivement. (*f*) Brantome par cette raison met sur le compte de plusieurs maris, la mauvaise vie de leurs épouses. Generalement parlant on peut assûrer que la part des hommes dans tous ces desordres, est infiniment plus grande que celle des femmes. Ils sont les instigateurs, les solliciteurs, les seducteurs. C'est ce qu'un auteur du XVI. siecle expose très-bien pour la justification du beau sexe. *L'on voit peu souvent*, dit-il (*g*), *des femmes superbes, cruelles, meurdrieres, yvrongnes, gourmandes, sacrileges, larronnesses, & generalement tachées de tous genres, & especes de tous maux & vices ainsi qu'eux: ains au contraire, sont, pour la plusspart, humbles, gratieuses, sobres, chastes, sages, & charitables, de cœur doux & humain: & s'il y en a, comme l'on me pourroit alleguer, quelques-unes vitieuses, je dy & maintien qu'elles sont à ce induites & incitées le plus souvent par les hommes, sans l'induction desquels, s'en trouveroit point, ou peu de telles. Et pour parler plus ouvertement, pour un petit nombre de mauvaises femmes qu'il y a, la plus part des hommes ne valent rien. Et si aucun me veut à ce contredire, je luy demande, quels seroyent les hommes s'ils estoyent ainsi communement induits, excitez & sollicitez par les femmes à mal, vice, & peché, comme elles sont par eux? veu que d'eux mesmes, & sans aucune persuasion, ils sont ja tant corrompus & vitieux? lequel doit l'on estimer plus excusable celuy qui par l'induction d'autruy laisse la vertu, & l'homme s'efforce luy mesme la chasser, tesmoing l'experience qu'en voyons journellement: & par laquelle, je m'esbahy d'avantage de ces nouveaux hommes, lesquels ne cessent de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop plus commun qu'à elles: & bien qu'ainsi ne fust, & que les femmes (comme ils disent) fussent sujetes à la lubricité & luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, & abominable, une infinie quantité d'autres vices & imperfections qu'ils ont en eux, & le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy? Je ne say dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veullent condamner autruy pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit: car je les cognoy presque generallement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit & malheureux d'entreux qui ne desire accomplir & assouvir sa volupté avec toutes, & autant de femmes qui lui plaisent: tellement que si l'honnesteté & chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, (h) qu'entre les bestes brutes. Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, & qu'avec trop moindre peyne que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit-on peu souvent tomber en telle faulte: laquelle, encor qu'elle soit plus blasmée en elles qu'aux hommes qui en font presque vertu, si n'est elle moins desplaisante à Dieu de l'un que de l'autre: & trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasmées de ce mesme dequoy ces fols se glorifient, & qu'elles font le plus souvent avec quelque droict ou excuse: où eux ils ne s'en sçauroyent excuser.* Ce qu'on a dit depuis peu sur la foiblesse des hommes, & sur la force des femmes dans un livre intitulé (*i*) *Moliere Comedien aux champs Elisées*, est la meilleure chose qui soit dans l'ouvrage: & sans doute celui qui a fait la satire des maris, pour repondre à Mr. Despreaux auteur de la satire des femmes, a eu une plus ample matiere, que Mr. Despreaux.

(*H* Δ) *De s'imaginer qu'il connoissoit par experience les mauvais côtez du mariage, les querelles du jour, la maniere de les apaiser la nuit, &c.*] Voiez la lettre qu'il écrivit à un homme qui lui avoit demandé conseil sur le mariage. Il y fait d'abord le denombrement de quelques imperfections, que les anciens ont attribuées à l'autre sexe, & puis Il ajoûte: (*k*) „ Mais „ ni ce defaut de capacité, ni assez d'autres vices dont „ celles de ce temps abondent plus que jamais, ne „ seroient peut-estre pas si considerables, si nous „ avions les remedes que les Anciens pratiquoient „ contre les plus incorrigibles. Car outre la repudia„ tion qui leur estoit permise s'ils trouvoient leur fem„ me dans de bien legeres fautes, ils avoient droit en „ quatre cas de leur oster la vie, & elles en couroient „ le hazard autant pour avoir beû du vin, ou emploié „ de fausses clefs, comme pour avoir supposé des en„ fans, ou commis un adultere. . . . . (*l*) Or com„ me nos Loix sont fort éloignées d'une si grande se„ verité, il se trouve que leur indulgence favorise les „ débauches & la depravation des femmes jusques à „ tel point, que n'estant aujourd'huy retenuës par nul„ le sorte de crainte, je ne voi rien qu'on doive rai„ sonnablement esperer des plus retenuës.

„ *Pauca (1) adeò Cereris vittas contingere digna.*

„ Que s'il en faut excepter quelques-unes, pour ce „ qui touche l'honneur, qui vous garantira du reste „ de leurs infirmitez, que les plus grands Philosophes „ ni les puissans Empereurs n'ont pû corriger? Phi„ lippe de Macedoine (2) protestoit de fort bonne „ grace, qu'il ne connoissoit point d'humeur belli„ queuse comme celle de sa femme Olympias, qui „ luy faisoit incessamment la guerre. Leurs jeux, „ leurs excés de bouche, & le reste de leurs profu„ sions, excedent aujourd'huy celles des plus débau„ chez de nostre sexe, & font bien tost ressentir à un „ mari la verité du Proverbe Italien, *sposa di spesa, moce che nuoce.* Ne pensez pas pourtant que les „ chagrins, ni les riottes de la journée vous exemptent „ des devoirs de la nuit. Il n'y a point de repos ni de „ pacification à esperer, si elle ne vient de ce costé-là,

„ *Sed (3) lateri ne parce tuo, pax omnis in illo est.*

(*a*) *Pierre du Moulin le fils, traité de la paix de l'ame, liv. 3. ch. 14. pag. 382. édit. de Paris 1673.*

(*b*) *Histoire de la Mappe-monde Papistique, pag. 81. édit. 1567. in 4.*

(*c*) *Ibid. pag. 82.*

(*d*) *Voici ce que dit Horace* epist. 7. lib. 1. *Forte per angustam tenuis vulpecula rimam Repserat in cameram frumenti, pastaque rursus Ire foras pleno tendebat corpore frustra. Cui mustela procul: si vis (ait) effugere istinc, Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti.*

(*e*) *Je ne sai si l'on peut apliquer aux personnes de cette confrairie ce passage d'une lettre de Lucretia Gonzaga pag. 134.* Havete ridette tutte quelle piacevolezze che io vi narrai occorse tra le Guastalline, & lui. *Et lui étoit Hortensio Lando.*

(*f*) *Brantome, Memoires des Dames galantes, to. 1. pag. 54. 55.*

(*g*) *Claude de Taillemont, Lyonnois, dans ses Discours des Champs Faez, à l'honneur & exaltation des Dames, imprimez à Lyon 1553. in 8.*

(*h*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Lamponiano, *pag. 1759. lettre c.*

(*i*) *Imprimé l'an 1696. Voiez la scéne 6. du 3. acte, pag. 157. & suiv. édition d'Amsterdam. Vous trouverez les mêmes choses dans la 4. partie des Diversitez curieuses pag. 68. & suiv. édition de Holl.*

(*k*) *La Mothe le Vayer lettre 45. pag. 357. du 10. tome.*

(*l*) *Id. ib. pag. 358. 359.*

(1) *Juven. Sat. 6.*

(2) *Dio. Chrys. or. 2.*

(3) *Ov. l. 2. de art. am.*

maniere de les apaiser la nuit &c. Il vêcut encore quelques années depuis ses secondes noces, & mourut l'an 1672 †. Je parlerai des éditions (I) de ses œuvres.

„ ‡ L'Academie Françoise le consideroit comme un de ses premiers sujets; mais le mon„de le regardoit comme un bouru qui vivoit à sa fantaisie, & en Philosophe sceptique. Sa „ phisionomie & sa maniére de s'habiller faisoient juger à quiconque le voïoit, que c'étoit „ un homme extraordinaire. Il marchoit toûjours la tête levée & les yeux attachez aux En„seignes des ruës par où il passoit. „ *Avant que l'on m'aprit*, continuë l'écrivain dont j'ai tiré ce passage, *qui il étoit je le prenois pour un Astrologue, ou pour un chercheur de secrets & de pierre philosophale*. Ceci ne doit servir qu'à confirmer λ ce qu'on a vu ci-dessus.

† *Moreri dit en 1671. Le Sieur Witte s'abuse beaucoup dans son* Diarium biographicum, *où il met la mort de cet Auteur à l'année 1664.*

‡ *Vigneul Marville, Mélanges d'hist. & de litterat. to. 2. pag. 301. édit. de Holl.*

λ *C'est-à-dire que c'étoit un philosophe qui s'attachoit à l'interieur, & qui méprisoit les vanitez de la vie humaine.*

VAL (GEOFROI DU) cherchez VALLÉE.

VAL (JEAN DU) medecin à Issoudun sa patrie, a traduit en François l'Antidotaire, ou le Dispensaire de Jean Jaques Wecker, Medecin à Bâle, & y a joint diverses choses de sa façon. Ce livre fut imprimé à Geneve *in quarto* l'an 1609. La nouvelle édition de Vander-Linden, de *Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention, non plus que de Jaques du VAL Medecin d'Evreux qui publia β un livre François *des Hermaphrodites & accouchemens des femmes* l'an 1612 γ. Il avoit deja publié δ un livre *des fontaines medecinales des environs de Roüen*, & une * *methode nouvelle de guerir les Catharres* ‡.

β *A Roüen in 8.*

γ *Mr. Drelincourt m'a apris ceci.*

δ *A Roüen 1603. in 12.*

* *Ibid. 1611. in 8.*

‡ *Je tiens ceci de Mr. Bourdelot.*

☞ VALDES (JEAN) en Latin *Valdesius*, florissoit à Rome sous le Pape Jules II. C'étoit un jeune Espagnol de belle taille, poli & bien fait. Son savoir, son industrie, & l'amitié de plusieurs grans lui procurerent beaucoup de richesses. Il devint amoureux de la fille d'un Senateur, qui n'étoit pas moins vertueuse que belle; & quand il eut vu que le seul moien de contenter sa passion étoit d'aimer pour le Sacrement, il tint des discours de mariage, & passa même jusques à la signature du contrat. Un peu après on decouvrit qu'il ne seroit pas possible de pousser l'afaire jusques à la benediction nuptiale, vu ses engagemens à l'état ecclesiastique. Cela chagrina beaucoup le pere de la fiancée, & l'obligea d'en faire des plaintes au Cardinal Leonard de la Rovere qui commandoit dans Rome en l'absence de Jules II. Ce Cardinal fit mettre Valdes au chateau saint Ange. Le prisonnier se voiant chargé d'une afaire criminelle, promit de renoncer à la prêtrise si le Pape le lui permettoit, & d'épouser sa fiancée quand même elle n'auroit point

„ Et vous éprouverez que la plupart d'entre elles res„semblent à cette fontaine de (1) Hammon, qui pour „ estre tres-froide le jour, n'en estoit pas moins bouil„lante la nuit. „ Quand un homme marie tient ce langage, il donne un très-grand sujet de croire 1. Qu'il a passe bien souvent par cette épreuve. 2. Que c'est ce qui lui a fait si bien conoître le seau qu'on doit aposer aux reconciliations. 3. Qu'il est bien stylé à distinguer entre les querelles d'Allemand qui lui ont été suscitées, & qui sont semblables à la mauvaise humeur d'un creancier mal paié, & les querelles qui naissent d'un temperament chagrin.

(I) *Des éditions de ses œuvres.*] Son fils les rassembla en un corps l'an 1653. & les dedia au Cardinal Mazarin. Cette édition *in folio* aiant été suivie d'une 2. il en fit une 3. *plus (a) ample & plus exacte que les deux premieres*, & la dedia au Roi l'an 1662. Depuis ce tems-là il s'en est fait une en 15. volumes *in 12.* qui contient plus de traitez que la derniere édition *in folio* qui étoit en 3. volumes. Ces trois volumes *in folio* ne font que les douze premiers tomes de l'édition *in 12.* Le 13. 14. & 15. contiennent les livres que l'auteur donna au public l'an 1667. 1668. & 1669. Il y a beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet écrivain, & nous n'avons point d'auteur François qui aproche plus de Plutarque que celui-ci. On trouve de belles pensées repanduës dans ses ouvrages; on y trouve de solides raisonnemens. L'esprit & l'érudition y marchent de compagnie. L'esprit paroîtroit sans doute beaucoup plus s'il alloit seul; les autoritez, & les citations qui l'accompagnent, l'offusquent souvent, mais en quelques endroits il tire son plus grand brillant de l'aplication heureuse d'une pensée étrangere L'auteur s'étoit aplique entre autres lectures à celle des Relations des voiageurs. Ordinairement chacun a un but particulier dans cette lecture. Mr. Daillé (b) ne s'y attachoit, que pour y trouver des differences entre la maniere dont les Apôtres avoient converti les anciens Paiens, & la maniere dont les Missionaires du Pape convertissent les nouveaux. Nôtre le Vayer se proposoit une autre chose; il ne cherchoit que des argumens de Pyrrhonisme La diversité prodigieuse qu'il rencontroit entre les mœurs & les usages de differens peuples le charmoit: il ne peut cacher la joie avec laquelle il met en œuvre ces materiaux, & il ne cache pas trop les consequences qu'il voudroit que l'on en tirât; c'est qu'il ne faut pas être aussi decisif qu'on l'est à condamner comme mauvais & deraisonnable, ce qui ne se trouve pas conforme à nos opinions & à nos coutumes. Je ne sçai pas s'il croioit avec Cardan que l'opinion est la (c) Reine du genre humain; mais je croi qu'il auroit pu faire une harangue aussi bonne sur l'empire de l'opinion que celle (d) de Schuppius, & un excellent commentaire sur ces 3. vers de Sophocle:

Παῦσαι, καλὸν μοι τοῦ δὲ κεκλῆσθαι πατρὸς
Εἴπερ πέφυκά γ' εἰ δὲ μὴ, μικρὸν βλάβος.
Τὸ γὰρ νομισθὲν τῆς ἀληθείας κρατεῖ.
Pausa: fas est me hoc patre natum dicier,
Natus tamen si sum: sin autem, obest parum.
Nam veritate potentior est opinio.

Son traité de (e) *l'instruction de Monseigneur le Dauphin*, & celui de la Philosophie des Paiens sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des historiens est bon; mais comme Mr. Baillet (f) le remarque finement, il ne lui a pas coûté beaucoup de peine. J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans les articles de Suetone & de Tacite. (g) *Personne n'ignore que ses dernieres œuvres ne soient bien moins raisonnables, que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge.* Ce sont les paroles de Mr. Baillet.

MR. DE Vigneul Marville pretend (h) que les ouvrages de la Mothe le Vayer *ne sont qu'un amas de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans le cours de ses lectures*; qu'on *lisoit autrefois ces sortes de rapsodies, mais* qu'*elles ne sont plus de nôtre goust*. Il y a trop de durete & trop d'injustice dans ce jugement: les personnes équitables mettront toûjours une grande diference entre les écrits de la Mothe le Vayer, & les rhapsodies. Ce n'étoit point un auteur qui entassât des passages les uns sur les autres à la maniere des compilateurs d'un *florilegium* ou d'un *polyanthea*. Il se contentoit de confirmer ses pensées par celles des plus excellens auteurs de l'antiquité, ou d'emploier des érudítions qui fournissoient de nouvelles vuës par l'aplication qu'il en faisoit, & par les consequences qu'il en tiroit. Ce n'est point ce qu'on apelle rhapsodies. Il debite du sien une infinité de choses, il y méle beaucoup de sel, & beaucoup d'esprit; & s'il y méle aussi beaucoup de choses d'emprunt, & qui ne sont pas toutes choisies avec assez de discernement, il ne laisse pas d'être vrai qu'il resulte de tout cela un ouvrage dont la lecture est très-utile, & qui plait encore à quelques bons conoisseurs. Mr. de Vigneul Marville croit faire beaucoup d'honneur à la France en disant, que les *rapsodies* de la Mothe le Vayer *ne sont plus de nôtre goust*, & qu'on ne perd plus de tems à les lire; mais il est à craindre qu'on ne se confirme par là dans le jugement que font plusieurs étrangers, que la France trop degoûtée de tout ce qui sent l'érudition ne s'occupe qu'à polir la langue, & qu'à bien tourner des portraits & des caracteres. Les meilleurs écrits des premiers Academiciens ne sont pas moins negligez (i) que ceux de la Mothe le Vayer: cependant l'on tombe d'accord que l'Academie Françoise n'a jamais été mieux remplie que dans ses commencemens.

(1) *Diod. Sic. l. 17.*

(a) *Epitre dedicatoire de la 3. édition.*

(b) *Voiez sa vie composee par son fils.*

(c) *Æstimatio &* opinio rerum humanarum reginæ sunt. *Cardanus, lib. 3. de utilit. apud Naudæum, coups d'Etat, p. m. 92.*

(d) *Le Sr. Christophle Fellerus la cite quelquefois dans son* Politicus sceleratus impugnatus. *Voiez y pag. 55. 56. & 219.*

(e) *Voiez Sorberiana pag. 223. édit. de Holl.*

(f) *Baillet, Jugemens des Savans, tome 2. pag. 215.*

(g) *Id. ib. tome 1. pag. 390.*

(h) *Vigneul Marville, Mélang. d'hist. & de litt. to. 2. p. 300. édit. de Holl.*

(i) *Je fais cette remarque afin qu'on voie que si la Mothe le Vayer n'est point lu comme autrefois, cela procede d'un degoût general de presque tout ce qui n'a pas la grace de la nouveauté.*

point de dot. En consequence de cette promesse il fut élargi sous caution, mais pendant que l'on travailloit à obtenir la dispense, il se trouva si embarrassé entre l'envie de conserver ses benefices, & celle de posseder une femme, qu'il ne put se degager de ce (Z) labyrinthe, qu'en se jettant du haut en bas de sa maison. Il se brisa tous les os, & mourut sur l'heure, fort regreté de toute la ville. Sa maîtresse aiant sçu qu'il s'étoit desesperé, voulut se tuer; il falut la garder à vuë pour empêcher qu'elle n'attentât à sa vie. Vous vous attendez que je vous aprene que le tems, & un autre soupirant la consolerent, mais vous vous trompez; car dès qu'elle eut senti un peu de soulagement, elle se fit religieuse †.

† Tiré de Pierius Valerianus in litteratorum infelicitate lib. 1. pag. 44. 45.

☞ VALDES (JEAN) l'un des premiers fondateurs du Lutheranisme dans le roiaume de Naples, étoit un β Jurisconsulte, & un gentilhomme Espagnol φ que Charles-Quint honora de la qualité de Chevalier. On croit χ que dans un voiage qu'il fit en Allemagne il goûta les opinions que l'on y prêchoit contre l'Eglise Romaine; & qu'aiant porté à Naples les livres de Luther, ceux de Bucer, & ceux des Anabaptistes, il s'en servit à faire des proselytes. Il est certain qu'il communiqua ses sentimens à plusieurs personnes qui s'assemblerent en (A) secret pour servir Dieu selon ces nouvelles instructions. Il y eut des femmes de qualité qui frequenterent ces assemblées. Quelques religieux de grand merite, & entre autres ‡ Pierre Martyr Vermilius, & * Bernardin Ochin les frequenterent aussi. L'Inquisition s'en aperçut, & par les remedes violens qu'elle emploia selon sa coutume, elle dissipa ces commencemens de reformation. Les disciples de Valdes ne furent pas tous également fermes, les uns conserverent le depôt, & se retirerent dans les païs Protestans; mais la plupart (B) succomberent, & trahirent leur conscience. Il ‡ ne fut point marié, & vêcut très-chastement, & mourut à Naples environ l'an 1540. Il ne combatoit l'Eglise Romaine (C) que sur quelques points, & l'on pretend

β Voiez la bibliotheque des Antitrinitaires ubi infra.

φ Nobili genere natus in Hispania & dignitate equestri ornatus à Carolo Cæsare. *Melch. Adam. in vita Petri Martyris pag. 31.*

χ Voiez la bibliotheque des Antitrinitaires p. 2. & Sponde ad ann. 1547. n. 21. 22.

‡ Voiez la remarque A.

** Spondanus ubi supra n. 22.*

‡ Celius Secundus Curion, preface des considerations de Valdes.

(Z) *Il ne put se degager de ce labyrinthe qu'en se jettant.*] Le combat que deux passions diferentes lui livrerent fut très-rude: d'un côté il se sentoit incapable de se priver des douceurs qu'il avoit trouvées dans la jouissance de ses benefices qui étoient d'un gros revenu, & de l'autre il desesperoit de resister à la violence de son amour, s'il obtenoit la liberté de tenir pour nulles ses fiançailles. Si je conserve mes benefices, disoit-il en lui-même, je ne jouïrai pas de la personne dont je suis amoureux, & je ne voi pas que j'aie la force de soutenir cette privation. Si je jouis de cette personne, je perdrai mes benefices, & je ne voi pas non plus que j'aie la force de soutenir cette perte. Cela le plongeoit dans un chagrin effroiable, qu'il sentoit encore plus rude lors qu'il faisoit reflexion sur le prejudice qu'il causoit à sa maitresse. Il conoissoit qu'en faisant casser son contrat de mariage, il ruinoit tout à la fois la reputation & la fortune d'une très-honnête fille. Car sans doute il s'imaginoit qu'elle ne trouveroit plus un parti sortable. La delicatesse des Italiens sur ce chapitre est si scrupuleuse, qu'ils ne digerent pas facilement les privautez qu'ils suposent qu'un fiancé a pu prendre, & qu'il a prises effectivement. Il se trouve dans les pais mêmes où l'on est peu delicat sur cette matiere, il s'y trouve, dis-je, des gens qui ne veulent pas d'une fille qui a écouté plusieurs fois les declarations d'amour d'un jeune galant agréé de la famille, car ils suposent que plus la Belle a conu le consentement de ses parens, moins a-t-elle donné de bornes aux caresses du jeune homme. Ils suposent qu'elle a laissé tous les dehors au pillage & à l'abandon. Que ne penseroient-ils pas si l'affaire étoit échoüée entre les fiançailles & le jour des noces? Quoi qu'il en soit nôtre Valdes se persuada qu'il ruineroit de reputation sa fiancée s'il faisoit declarer nul son contract de mariage; elle lui faisoit pitié; il avoit honte d'en user ainsi, & ces deux passions se joignant aux autres le bourrellerent si cruellement, que pour s'afranchir de cet esclavage il prit la resolution de se tuer. Il monta donc de bon matin à son *Belveder*, & se jetta dans la ruë. Lisez ce Latin: (a) *Valdesius neque libenter sacerdotiis, quæ opulenta erant, abdicare cogitat, neque perferre se amorem, etiam si impunè liceat, ulterius sperat. Igitur cùm id consilii se cepisse videret, quod non facilè poterat explicare, graviore ob id dolore affectus, quòd pudicissimæ feminæ famam, & fortunam omnem everterat, si repudii nuntium remisisset, magnis excruciatus sollicitudinibus, misericordiaque & pudore confectus, ut erat æstivus dies, turriculam quandam ad prospectum super ædium culmen excitatam discinctus adhuc ascendit, quasi matutinalem auram strictiorem animi gratia capaturus, servuloque mox negotii certi nomine ablegato, nullam aliam rationem nactus, qua se turbulentissimis miseriis explicaret, & dulcissimæ sponsæ famæ, nominique prospiceret, ex editissimo eo loco in viam mediam se se præcipitem dedit, quo ita totis ossibus colliso, & statim exanimato, Alterii filia re percepta, ipsa quoque sponsi desiderio sibimet manum inferre tentavit, sed diligenti familiarium observatione prohibita, custoditaque, posteaquam tempore dolor aliquantulum mitigatus est, maritalem persa vitam perpetuo victura cælibatu vestalem induit.* Cet auteur ne nous dit point si ce miserable fut enterré dans une Eglise, ou si les juges exercerent sur le cadavre la rigueur des loix. Il dit seulement que (b) toute la ville deplora la mort de ce personnage.

(a) Pierius Valerianus de litterator. infelicit. lib. 1. pag. 45.

(A) *Qui s'assemblerent en secret pour servir Dieu ... Il y eut des femmes de qualité.*] Un passage de la vie de Pierre Martyr va nous aprendre cela plus en detail. On y verra un bel éloge de nôtre Valdes le fondateur de cette Eglise naissante. (c) *Qui* (Joannes Valdesius) *posteaquam à* DEO *vera religionis agnitione donatus est, vitam suam in Italia, & præcipuè Neapoli egit, quo loco doctrina & sanctissimo vitæ exemplo, quam plurimos, præsertim nobiles, Christo lucrifecit, ac fuit eo tempore non spernenda Ecclesia piorum hominum in urbe Neapolitana. Nam in illo cœtu multi viri erant nobiles & docti; multæ etiam excellenti virtute fœminæ: inter quas ut alias illustres & vere heroinas omittamus, silentio tamen præterire non debemus nobilissimam heroinam* Izabellam Manricham, *quæ postea* CHRISTI *nomine à patria exulavit. In hoc cœtu piorum fuit ibidem* CHRISTI *nomine exul* Galeazzius Caracciolus *Marchio Vici, & alii magni viri post exules, quos omnes nominare non necesse est. Quamvis autem hujus Ecclesiæ prima laus debeatur Valdesio: nihilominus tamen Martyris quoque virtus commemoranda est.* Voiez la remarque F.

(B) *La plupart succomberent & trahirent leur conscience.*] Nicolas Balbani Ministre de l'Eglise Italienne de Geneve nous aprend cela: voici ses paroles selon la version de Mr. Minutoli. „ (d) Le danger de „ tous pour (e) luy le plus grand, luy vint de la même d'où étoient partis ses commencemens de connoissance; car le nombre des disciples de ce Valdes, dont nous avons déja parlé, & qui étoient la seule compagnie que Galeace frequentoit depuis qu'il les avoit connus, ayant extrémement grossi dans Naples, comme la plûpart de ceux-cy, ne passerent point plus avant, en matiere de Religion, qu'à bien établir le moyen de la Justification par Jesus-Christ, & qu'à condamner quelques-unes des superstitions les plus grossieres de la Papauté, sans s'abstenir pour cela d'en frequenter les Eglises, d'assister à la Messe & de participer avec le reste des Papistes, à diverses idolâtries, il y eut lieu d'apprehender que Galeace ne fit pas plus de chemin que ces Messieurs, dont les bons desseins avorterent dans la suite, qu'on vint à les persecuter, qu'on les emprisonna, & que les ayant contraint d'abjurer, on en fit mourir quelques-uns comme relaps, & dans le nombre, ce Caserta même qui avoit été le premier instrument de la Conversion de Galeace. „

(C) *Il ne combatoit l'Eglise Romaine que sur quelques points.*] Joignez au passage que je viens de raporter ces paroles du même livre: „ (f) Il y avoit pour lors à Naples ..... un certain Gentil-homme Espagnol nommé Jean Valdes, qui ayant quelque connoissance, & même quelque sentiment de la verité de l'Evangile, sur tout au fait de la Justification, avoit eu le bonheur d'en épandre déja quelques semences parmy la Noblesse qu'il voyoit, & de commencer

(b) Valdesius totius Romæ luctu deploratus est. *Id. ib.*

(c) Melch. Adam. in vita Theolog. exter. pag. 31.

(d) Vie de Galeace Caracciole pag. 47. 48.

(e) C'est-à-dire pour Galeace Caracciole Marquis de Vico.

(f) Ibid. pag. 10. & 11.

pretend que sur la doctrine de la Trinité il n'étoit (D) conforme ni aux Protestans, ni aux Catholiques. Les Unitaires l'ont placé au nombre de leurs auteurs. Il composa (E) quelques livres, dont celui qui a été le plus estimé s'intitule, *cent & dix considerations.* Je dirai ci-dessous (F) par les soins de qui il fut imprimé.

☞ VAL-

„ mencer de retirer de la sorte quelques Gentils-hom„ mes de leur ignorance, en les détrompant de l'opi„ nion du merite des œuvres, & de la propre justice „ de l'homme, aussi bien que de quelques supersti„ tions. „ Conferez avec ceci ce que j'ai cité de Mr. de Thou dans l'article de Flaminius, & notez que Flaminius (a) est un de ceux qui avec Valdes confirmerent Pierre Martyr Vermilius dans ses nouveaux sentimens.

(a) *Melch. Adam. ubi supra.*

(D) *Sur la doctrine de la Trinité il n'étoit conforme. . . . . Les Unitaires l'ont placé.*] Voici un passage de la bibliotheque des Antitrinitaires: (b) *Ab eo* (Johanne Valdesio) *Bernardinus Ochinus sententiam suam contra receptam de Trinitate opinionem imbibisse perhibetur. Floruit a. 1542. De eo Ministri ecclesiarum consentientium in Sarmatia & Transylvania lib. 1. cap. 3. de falsa & vera unius Dei Patris, Filii & Spiritus Sancti cognitione, hæc scribunt:* De Joanne etiam Valdesio, genere & pietate clarissimo, quid dicendum? Qui scriptis publicis suæ eruditionis specimina nobis relinquens, scribit, se de Deo ejusque Filio nihil aliud scire, quam quod unus sit Deus altissimus Christi Pater: & unicus Dominus noster Jesus Christus ejus filius, qui conceptus est de Spiritu Sancto in utero virginis, unus & amborum Spiritus. On pourroit peut-être confirmer cela par ces paroles de Balbani: (c) *Le Diable, ne se lassant point de forger des entraves à* Galeace Caracciolo, *de peur qu'il ne luy échapât, tâcha encore de lui gâter l'esprit, par les efforts qu'il fit faire à certaines gens, pour tacher de l'attirer dans un tres méchant party; C'étoit une bande d'Anabaptistes & d'abominables Arriens qui s'étant mal heureusement provignez tant dans Naples, que par le Royaume, se figurerent qu'ils pourroient trouver en Galeace (qu'ils croyoient qu'il leur seroit aisé de gagner, parce qu'il n'étoit guere pour le dire de la sorte en matiere de dogme que dans le novitiat;) l'homme qu'il leur faloit, pour s'en faire un puissant appuy, & comme le Patron de leur Cabale, aussi n'omirent ils quoy que ce soit, de tout ce qu'ils jugerent propre pour l'y faire entrer, & pour le coëffer de leurs heresies.* L'auteur dit ensuite que ce gentilhomme repoussa vigoureusement tous leurs efforts. Notez qu'il met (d) de la distinction entre ces gens-là, & les Disciples de Valdes; mais on ne laisse pas de pouvoir dire, que l'aveu qu'il fait qu'il s'éleva dans le Roiaume de Naples un parti d'Antitrinitaires, rend plus probable ce que (e) Sandius assûre touchant l'heresie de Valdes. J'ai trouvé dans les lettres de Theodore de Beze un fait qui merite ici une place. Un Ministre de l'Eglise Françoise d'Embden, fut accusé entre autres choses d'avoir fait traduire & publier en langue Flamende, à l'insçu de ses collegues, les considerations de Valdes, (f) remplies de blasphêmes contre la parole de Dieu, & d'en avoir retranché les notes que l'on y avoit inserées dans l'édition de Lion. Il se defendit entre autres moiens par ces deux-ci, que ce livre-là n'étoit pas plein de blasphêmes; & qu'il ne devoit pas être moins permis à Embden de louër la pieté de Valdes, qu'à Bâle, qu'à Zurich, & qu'à Geneve. On lui repondit que cet ouvrage avoit fait beaucoup de mal au troupeau de Naples, & qu'Ochin y avoit puisé les rêveries qui l'avoient perdu; & que s'il y a des gens de bien qui aient donné des éloges à ces considerations de Valdes, ils changeront d'opinion après les avoir examinées. On ajoûte que le Libraire de Lion qui les imprima, en fut très-fâché, & en demanda pardon, après que Calvin & quelques autres l'eurent averti de sa faute. Lisez un plus long detail sur tout cela dans ces paroles Latines de Theodore de Beze; (g) *Scimus ex idoneorum hominum testimonio, quantum nascenti Neapolitanæ Ecclesiæ liber ille detrimenti attulerit: scimus etiam quod fuerit de illo judicium D. Joannis Calvini: scimus & illud, Ochinum infelicis memoriæ virum ex illis lacunis suas illas prophanas speculationes hausisse, & ita tandem sensim à verbo Dei abductum in ultimum illud exitium sese præcipitasse, in quo miser interiit: ac proinde librum illum à spiritu Anabaptistico multis locis non multùm dissidentem, id est, à verbo Dei ad inanes quasdam speculationes, quas falso Spiritum appellant, homines abducentem, vel nunquam editum, vel statim sepultum fuisse magnopere optaremus. . . . . . Cæterùm quinam illi sint probati judicii homines qui scriptum illud (personam enim ipsam Valdesii non attingimus) ut pium & religiosum libris etiam editis commendarint, nos quidem ignoramus, neque dubitamus quin si boni viri sunt, re diligentiùs perspecta sententiam mutent, quod & Lugdunensi Typographo viro bono evenit, ut qui, quamvis additis illis notis meritò se posset excusare, admonitus tamen à fratribus, & nominatim quidem à D. Calvino, culpam deprecari quàm excusare maluit.*

(b) *Bibliot. Antitrinit. pag. 2.*

(c) *Balbani, vie de Galeace Caracciolo pag. 45. & 46.*

(d) *Ibid. pag. 47.*

(e) *Il est l'auteur de la bibliotheque des Antitrinitaires.*

(f) Multis erroribus atque etiam blasphemiis adversus sacrum Dei verbum scatentes. *Beza, epist. 4. p. 200. to. 3. operum.*

(g) *Theod. Beza ibid.*

(E) *Il composa quelques livres.*] En voici la liste selon Sandius: (h) *Dialogi Charon & Mercurius impressi Italicè. Considerationes piæ & doctæ. In Psalmos aliquot. In Evangelium Matthæi. In Evangelium Johannis. Commentarius in epistolam Pauli ad Romanos. a. 1556. Comentario breve, ò declaracion compendiosa, y familiar, sobre la primera epistola de san Pablo à los Corinthios, muy util para todos los amadores de la piedad Christiana.* Il observe que l'Inquisition d'Espagne a mis dans l'index des ouvrages defendus, ce commentaire de Valdes sur la premiere épitre aux Corinthiens, soit que l'on y trouve le nom de l'auteur, soit qu'on ne l'y trouve pas. Il a raison d'observer cela, car c'est (i) une verité. Don Nicolas Antonio (k) remarque la même chose; mais il ne fait point paroitre qu'il sçache qui etoit ce Valdes. *Joannes de Valdes quidam*, dit-il, *scripsit comentario breve ò declaracion, &c.* Il ajoûte que du Verdier Vau-Privas raporte que Claude de Kequifinen Parisien a traduit du Castillan en François cent & dix considerations divines *Joannis Valdesii.* Du Verdier (l) nomme l'auteur *Jean de Valdesso*, & dit que la traduction Françoise de ces considerations divines fut imprimée à *Lyon 8. par Charles Pesnot, & à Paris 16. par Mathurin Prevost 1565.* Voilà comment il parle sous le mot *Claude de Kequifinen:* mais sous le mot *Jean de Valdesso Secretaire du Roi de Naples* (m), il ne parle que de cent considerations, & il nous renvoie à Claude de Kerquifine. Par où nous voions qu'il ne garde l'uniformité ni à l'egard des noms propres, ni à l'égard du titre des livres. Il ajoûte que *Charon & Mercure, Dialogues dudit Valdesso* ont eté *mis en François par un traducteur incertain.* Ceci apuie la bibliotheque des Antitrinitaires, & l'épitome de celle de Gesner où nôtre Jean Valdes est qualifié *Secretarius Regis Neapolitani*, & declaré l'auteur des dialogues *Charon & Mercurius.* Disons en passant qu'on nous trompe quand on se sert du plurier, à l'égard du livre où Charon & Mercure sont les interlocuteurs. Ce n'est qu'un dialogue: il est suivi d'un autre, je l'avouë, mais dont les personnages sont Lactance & un Archidiacre. Voici le titre tout entier du livre. *Due dialoghi, l'uno di Mercurio & Caronte: nel quale, oltre molte cose belle, gratiose, & di buona dottrina, si racconta quel che accade nella guerra dopò l'anno M D X X I. L'altro di Lattantio & di uno Archidiacono, nel quale puntalmente si trattano le cose avenute in Roma nell' anno M D X X V I I. Di Spagnuolo in Italiano con molta accuratezza & tradotti & revisti. In Vinegia con gratia & privilegio per anni Dieci.* L'année de l'impression n'y est point marquée: l'ouvrage comprend 148. feuillets *in* 8. Au reste Mr. Konig nous trompe (n) quand il nous renvoie à Pierius Valerianus à l'égard du Jean Valdes, qui a fait un commentaire sur l'épitre de saint Paul aux Romains imprimé l'an 1556. car le Jean Valdes de Pierius Valerianus est fort different de celui-là. Je n'ai rien trouvé de nôtre Valdes dans le catalogue d'Oxford, mais sous le nom *Jean de* VAL D'ESSO, ou *Valdesso* vous y trouvez *cent & dix considerations divines*, imprimées à Lion *in* 8. l'an 1563. Vous y trouvez le même livre imprimé en Italien à Bâle l'an 1550. *in* 8. & en Anglois à Oxford l'an 1638. *in* 4.

(h) *Bibliot. Antitrinit. pag. 2. Voiez aussi l'épitome de la bibliotheque de Gesner p. m. 506.*

(i) *Voiez l'index librorum prohibitorum & expurgandorum à la page 736. de l'édition de 1667. sous le mot* Juan Valdesio.

(k) *Nicol. Antonio, biblioth. script. Hispan. to. 1. p. 606.*

(l) *Du Verdier, biblioth. Françoise pag. 182.*

(m) *Id. ib. pag. 759.*

(n) *Konig bibl. vet. & nova pag. 826.*

(F) *Par les soins de qui il fut imprimé.*] L'édition Françoise dont je me sers est de Paris 1565. *in* 16. & a pour titre, *cent & dix Considerations divines de Jan de Val d'Esso. Traduites premierement, d'Espaignol en langue Italienne, & de nouveau mises en François, par* C. K. P. La preface est de la façon de Celius Secundus Curion, qui fit imprimer à Bâle l'édition Italienne de ce livre l'an 1550. Il le donne pour un écrit excellent, & après un grand étalage d'éloges, il continuë de cette maniere: „ Or nous sommes tous at„ tenus & obligés, pour un si grand & celeste tresor, „ à maistre Pierre Paul le Vergier, comme ayant ser„ vy d'instrument à la providence divine, pour le fai„ re imprimer, & mettre en lumiere, à fin qu'il peut „ estre veu & possedé d'un chacun. Car luy venant „ d'Italie

☞ VALDES (JAQUES *) auteur d'un livre où il tâche de (Z) prouver que les Rois d'Espagne doivent jouïr de la preseance sur tous les Princes Chretiens, nâquit dans les Asturies au XVI. siecle. Il fit ses études à Valladolid, il y exerça la profession d'Avocat, & il y enseigna le droit canonique environ 20. ans. Après quoi il fut pourvu de la charge de Conseiller dans le Conseil de Grenade. Ses *additiones ad Roderici Suarez lecturas variorum Jurium* furent imprimées à Valladolid l'an 1590 †.

* *Nicolas Antonio* biblioth. script. Hispan. tom. 1. pag. 247. *le nomme Didacus.*

† *Tiré de Nicolas Antonio ubi supra.*

VALERIE, sœur de l'orateur (A) Hortensius, devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle, & de grande qualité; place vuide d'ailleurs, car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme: on assistoit à un grand combat de gladiateurs; les femmes s'asseoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valerie allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derriere lui, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise; *Ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur*, *je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de vôtre bonne fortune.* Ce discours bien loin de deplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agreables. Il fit paroître bientôt que cela le chatouilloit; il envoia s'informer du nom, des qualitez, & de la reputation de cette Dame. Ensuite ce ne furent plus (B) qu'œillades, & que souris de l'un à l'autre, & enfin (C) on en vint

„ d'Italie & quictant la fausse & feinte evesché pour „ s'ajoindre & s'appliquer au vray apostolat, auquel „ il estoit appellé par Christ, il apporta avec soy beaucoup de belles compositions: & fit ainsi qu'un chacun a coustume d'en user, lors qu'il voit sa maison „ embrasee par quelque feu survenu de meschef, ou „ bien quand la ville, ou il demeure, est sur le poinct „ d'estre mise à sac & pillee par des gens d'armes: „ car en tel desastre, il tasche de se sauver avec le „ plus clair de son bien, & ses plus precieux meubles „ qu'il peut empoigner. Ainsi nostre du (†) Vergier, „ n'ayant chose plus chere en ce monde, que la gloire de nostre Seigneur Jesus Christ, il mit en son „ paquet & emporta quant & soy ces compositions, „ lesquelles pouvoyent servir, pour l'illustrer, estendre & augmenter d'avantage. Il laissa donc les „ thresors terriens, & sauva avec soy les thresors celestes & divins: entre lesquelz ce petit livre est „ bien un des plus beaux & rares qu'on sçauroit imaginer ny souhaicter. Et depuis sachant bien que les „ bonnes choses & excellentes augmentent d'autant „ plus de pris, & croissent en bonté & recommandation, lors qu'elles sont communiquees à plus de „ personnes, il me laissa ces cent & dix consyderations, à ce que je les feisse imprimer: ce que j'ay „ faict, comme vous voyez avec toute la diligence „ que j'ay peu & sceu y employer. Or ces consyderations, comme plusieurs le sçavent, furent premierement escrites par l'autheur en langue espaignolle: mais de puis elles ont esté traduittes en Italien, par certain personnage doüé de grande pieté, „ & bien recommandable pour ses vertus: Et toutesfois il n'a peu tant s'esloigner des manieres de parler qui ont cours & sont usitees en Espaigne, que „ quelques unes ne luy soient encor eschappees par „ mesgarde. Et outre cela il a encores retenu tout à „ escient, quelques mots, mais peu toutesfois, du „ langage maternel de l'autheur, par ce que Jan de „ Val d'esso fut espagnol de nation, yssu de noble & „ ancienne race, & esleyé en estat honorable, estant „ au commencement gentilhomme & chevalier de „ l'Empereur Charles cinqiesme: mais depuis plus „ honorable & magnifique chevalier de Jesus Christ. „ Neantmoins il ne suivit pas long temps la court, „ apres que Christ luy fut revelé: mais habita en Italie, & fit la plus part de sa residence à Naples. Auquel lieu, avec l'attrait & douceur de sa doctrine, „ & la sainćteté de vie qu'il menoit, il gaigna beaucoup de disciples à Christ, & principalement un „ bon nombre de gentils-hommes & chevaliers, & „ quelques grandes dames, recommandables en toute sorte de louenge. Combien qu'il estoit si bening, & avoit une telle charité, qu'il se rendoit „ debteur du talent qu'il avoit receu, envers toute „ personne tant fut elle abjette, & de petite & basse „ condition, & se faisoit toute chose à tous pour les „ gaigner tous à Christ. Et non seulement cela, „ mais il a servi d'organe, pour illuminer quelques „ uns des plus fameux prescheurs d'Italie. Ce que „ je sçay, pour avoir conversé avec eux. . . . . Et „ encores a laissé quelques autres belles & S. compositions, lesquelles par le moyen dudit du Verger, „ nous seront communiquees quelque jour, comme „ j'espere. „

(†) *On verra ci-dessous son article sous le mot* Vergerius.

(Z) *D'un livre où il tâche de prouver.*] Il le publia à Grenade l'an 1602. *in folio*, & le dedia au Roi d'Espagne Philippe III. On le reimprima à Francfort *in* 4. l'an 1626. En voici le titre, *Prærogativa Hispaniæ, hoc est, de dignitate & præminentia regum regnorumque Hispaniæ, & honoratiori loco ac titulo eis eorumque legatis à Conciliis, nec non Romana sede jure debito, tractatus eximius, Reges Catholicos Christianissimis alifque jure, regnis, sede ac titulo potiores exstitisse & adhuc (a) liquido demonstrans.* L'auteur avoit pris cela pour le sujet d'une harangue qu'il fit dans l'Academie de Valladolid en presence de Philippe II. Cette harangue fut aplaudie, & le Monarque en fut si content qu'il commanda à l'auteur de composer un ouvrage sur cette matiere. Ce fut l'occasion du livre (*b*): & en cela Valdes pretend avoir eu le destin de Gilles de Rome, qui aiant agité, dit-il, une question *de regno* dans les Ecoles en presence de Philippe IV. Roi de France, reçut ordre de ce Prince de faire un traité complet *de regimine principis.* (*c*) *Mihi evenit id, quod olim Ægidio Romano accidisse Paulus Æmilius in Philippo IV. auctor est, quod cum in Scholis publicam de regno coram Philippo Pulchro quæstionem habuisset, tandem ejus regis imperio, opus de regimine principis edidit.* Si Valdes n'a pas raporté plus fidelement ce qu'il cite des autres auteurs, je regarde son ouvrage comme un des plus mauvais livres du monde; car il est faux que Gilles de Rome ait agité la question *de regno* en presence de Philippe IV. Il est faux qu'il ait reçu ordre de composer un traité sur cette matiere depuis cette pretenduë dispute. Mais voici le fait. Ce Prince l'avoit porté à publier un ouvrage *de regimine principum*, & ensuite il voulut que ce fût lui qui le haranguât au nom de toute l'Université au retour du Sacre. Raportons les paroles de Paul Emile: (*d*) *Philippus pulcher jam inde à prima adolescentia Ægidium Romanum theologum observarat, anthorque fuerat ut de regimine principum monumenta quæ extant conscriberet, ederetque. Eundem Lutetiam à Rhemensibus sacris regressus, quod Sacra Schola universique Musæi oratione novos excipi Reges solemne sit, dicere jussit.* Il est vrai que cette harangue traita *de regno.* Paul Emile la raporte, mais c'est lui-même qui l'a composée. Gilles de Rome ne sçavoit parler que le langage grossier des Scholastiques: il n'avoit garde d'emploier les termes choisis, & le beau Latin que l'historien lui prête. Au reste les auteurs François ne se sont point tûs quant aux pretensions de l'ecrivain Espagnol: ils ont fait des livres pour lui montrer qu'il s'abuse. Voiez les *Memoires concernans la preseance des Rois de France, sur les Rois d'Espaigne, par T. Godefroy Advocat en Parlement*, imprimez l'an 1612. Mais sur tout voiez le traité que Mr. Bulteau (*e*) fit imprimer à Paris l'an 1675. Le Journal des Sçavans du 11. de Fevrier de la même année en donna l'extrait.

(*A*) *Sœur de l'orateur Hortensius.*] Sans doute elle n'étoit sa sœur que de mere, & il faut dire que la mere d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne famille *Valeria.* Or comme d'autre côté nous sçavons qu'Hortensius avoit une sœur, (*f*) qui fut mere de Valerius Messala Consul l'an de Rome 701. il faut dire que sa mere & sa sœur se marierent dans une même famille. Je n'ai trouvé aucun auteur qui m'ait pu aprendre si la mere de Valerius Messala avoit le même pere qu'Hortensius, ou si elle étoit la même qui épousa Sylla.

(*B*) *Ce ne furent plus qu'œillades.*] Si quelcun ne sçavoit pas que la langue Greque à des termes extremement significatifs, pour exprimer le langage muet de l'amour, il n'auroit qu'à considerer les paroles que je cite (*g*).

(*C*) *Et enfin on en vint.*] Plutarque n'a pas exprimé bien precisément, si les propositions de mariage & l'acceptation se firent ce même jour à la sortie des jeux.

(*a*) *Je copie ceci selon l'édition de Francfort, où il semble qu'il manque ici le mot* extare *ou* esse.

(*b*) *Jacobus Valdesius in epist. dedicat.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Paulus Æmylius lib.* 8. *initio p. m.* 162. *ad ann.* 1286.

(*e*) *Secretaire du Roi. Il est fort versé dans la connoissance de l'histoire, & il a une très-belle bibliotheque.*

(*f*) *Valer. Maxim. lib.* 5. *c.* 9.

(*g*) Ἐκ δὲ τούτου, βλέμματα πρὸς ἀλλήλους ἐγίνετο, καὶ παρεπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων, καὶ διαμειδιάσεις. Hinc oculorum invicem annictus, assiduæ ac leves in se mutuo vultus conversiones, risus adjectiones. *Plutarch. in vita Sylla, pag.* 474.

vint à la promesse de mariage. L'historien * de qui nous tenons cette avanture ne blâme que Sylla; d'autres trouveroient que sans faire tort à son jugement, il auroit pu censurer aussi (D) Valerie. Il ne le fait pas; mais il remarque que son mari s'attacha si peu à elle seule, qu'il entretenoit des comediennes & des baladines dans sa maison. Il la laissa grosse d'une fille en mourant, qui fut nommée *Posthumia*, à cause qu'elle nâquit après la mort de son pere.

* *Plutarchus in Sylla, pag. 474.*

VALERIUS (AUGUSTIN) Evêque de Verone & Cardinal, a fleuri vers la fin du XVI. siecle. Il étoit de Venise, & il y enseigna la philosophie morale. Il entendoit bien la langue Latine, & il la parloit élegamment & facilement; mais il avoit de la peine à s'exprimer en sa langue maternelle. Ses mœurs étoient fort édifiantes; & il s'aquita des devoirs de l'épiscopat en bon pasteur. Il fut créé Cardinal par Gregoire XIII. Le chagrin qu'il eut de voir sa patrie excommuniée par Paul V. lui causa une maladie dont il mourut †. Il a fait entre autres livres une Rhetorique sacrée, où il nous aprend une chose très-curieuse, qui (Z) concerne les Martyrologes.

† *Tiré de Nicius Erythraeus, Pinacoth. 1. p. 170. 171.*

☞ VALLA (LAURENT) l'un des plus savans personnages du XV. siecle, nâquit à Rome (A) l'an 1415. Il combatit avec une grande force la barbarie sous laquelle la langue Latine

jeux. Il y a de l'aparence que l'affaire ne traina point, & qu'après avoir assez joüé de la prunelle, pour se faire des declarations d'amour par signes, pendant que les gladiateurs se batoient, on se parla en sortant de l'amphitheatre. Sylla avoit pris feu fort promtement, & la Dame n'avoit pas fait la precieuse. Il est donc fort aparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, & qu'aussi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple toucher de sa robe, ou par quelques brins de laine enlevez de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil; des regards on passa au tête-à-tête, & du tête-à-tête au corps à corps: tout cela dans un jour, encore que Plutarque ne le dise pas en autant de termes.

(D) *Il auroit pu censurer aussi Valerie.*] Elle, dit-il, selon la traduction d'Amyot, *à l'aventure ne merite point de reprehension, mais encore qu'elle fust la plus honneste & la plus sage & la plus vertueuse au monde, si est-ce que l'occasion qui esmeut Sylla à l'espouser ne fut ni belle ni bonne, pource qu'il fut incontinent espris par un regard & un parler affetté, comme si c'eust esté quelque jeune garçon: & ce sont ordinairement les plus laides & les plus honteuses passions de l'ame qui se meuvent de telles choses.* Il me semble que j'entens Brantome nous conter les avantures de ses femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes & d'honnêtes Dames. Si un traducteur se donnoit tant soit peu de liberté, il feroit parler Plutarque beaucoup plus raisonnablement qu'il ne parle dans le François d'Amyot: on lui feroit dire que quand même Sylla auroit rencontré une femme vertueuse, il feroit blâmable de l'avoir épousée par un principe d'amour, tel que celui qui l'y avoit determiné.

(Z) *Une chose très-curieuse qui concerne les Martyrologes.*] On a insere dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1695. une lettre (a) qui m'a paru admirable. Je ne sçai point ce que le public en juge, mais je m'imagine que je ne suis pas le seul qui l'ait goûtée. On y voit une critique judicieuse & modeste d'un (b) ouvrage du Loredano, traduit en François tout nouvellement. On traite ce me semble trop doucement cet auteur, puis qu'on se contente de dire *qu'il s'est joué visiblement de son sujet, & que sans respecter la source sacrée d'où il l'avoit tiré il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, & à l'embellir des faits les plus agreables que son imagination lui a pu fournir.* On ajoute que Lope de Vega s'est servi d'une licence semblable dans la Pastorale, où il traite de l'arrivée des Bergers à la creche de Bethleem, & qu'on a vu un manuscrit *in folio*, *composé par un pauvre garçon sur l'entretien de nôtre Seigneur avec les deux disciples qui alloient en Emmaus.* Après cela on raconte que *Valerio Evêque de Verone & Cardinal, dans son Ouvrage intitulé* de Rhetorica Christiana, *nous apprend qu'une des causes des fausses Legendes des Martyrs, a été la coutume qui s'observoit autrefois en plusieurs Monasteres, d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur proposoit sur le martyre de quelque Saint, ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les Tyrans, & les Saints persecutez, en la maniere qui leur paroissoit la plus vraisemblable, leur donnoit lieu en même temps de composer sur ces sortes de sujets, des especes d'histoires bien plus remplies d'ornemens & d'inventions que de verité; mais quoi qu'elles ne meritassent pas d'être fort considerées, celles qui paroissoient les plus ingenieuses & les mieux faites, ne laissoient pas d'être mises à part; en sorte qu'après un long temps se trouvant avec les Manuscrits (c) des Bibliotheques des Monasteres, il étoit fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres legitimes, & les histoires veritables des Saints qui s'y conservoient. Il faut avoüer cependant que ces pieux Ecrivains étoient excusables, en ce que n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matieres, ils n'avoient pû prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite; de maniere que si la posterité s'est trompée, ç'a été plûtôt l'effet de son peu de discernement, qu'une preuve de leur mauvaise intention. Il seroit difficile d'avoir la même indulgence pour le celebre Simeon Metaphraste, Auteur Grec du neuviéme siécle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puis qu'il est visible qu'il n'a pû par cette raison les composer que fort serieusement, quoi que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Metaphraste (d) a écrit quelques unes de ces Vies en la maniere qu'elles ont pû être, & non telles qu'elles ont été effectivement. Mais comment cela ne seroit-il pas arrivé à des Historiens Ecclesiastiques, par un pieux zele d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agreables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il revere, qu'à les imiter, puis que cette liberté s'étoit même glissée autrefois jusques dans la Traduction de quelques livres de la Bible, & que nous apprenons de S. Jerome, dans la Préface sur celui d'Esther, que l'Edition vulgate de ce Livre de l'Ecriture, qui se lisoit de son temps, étoit pleine de plusieurs additions, que je ne sçaurois mieux exprimer que par les termes de ce même Pere:* Quem librum, *dit-il, parlant du Livre d'Esther,* editio vulgata lacinosis hinc inde verborum finibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici potuerant, & audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus, vel qui injuriam fecit.

CEUX qui voudront voir une infinité d'observations curieuses & judicieuses touchant ceci, n'auront qu'à lire le discours de Mr. Baillet sur la vie des Saints. Mr. de Beauval en donne un très-bon extrait dans son journal du mois de Janvier 1701. depuis la page 37. jusqu'à la 56.

(A) *Naquit . . . . . l'an 1415.*] La preuve de cela se tire de son épitaphe, où l'on voit qu'il mourut le 1. d'Août 1465. & qu'il vécut 50. ans. Voici les paroles de cette inscription, elle est dans l'Eglise de saint Jean de Latran: *Laurentio Vallæ harum ædium sacrarum Canonico, Alphonsi Regis & Pontificis maximi Secretario, Apostolicoque scriptori, qui sua ætate omnes eloquentia superavit. Catharina mater filio pientissimo posuit. Vixit annos L. obiit anno Domini M. CCCC LXV. Calendis Augusti.* Selon Vossius (e) on voit ce distique à la fin de cette épitaphe:

Laurens Valla jacet, Romanæ gloria linguæ,
Primus enim docuit qua decet arte loqui.

Je ne doute pas qu'il ne se trompe: ces deux vers à la verité furent composez comme une maniere d'épitaphe (f) par Franchinus de Cosenze, mais cela ne veut pas dire qu'ils furent gravez sur le tombeau du defunt. Paul Jove ne les raporte point sur ce pied-là. Bien des gens se sont trompez sur l'âge de Laurent Valla, & sur l'année de sa mort. Quelques-uns ont dit qu'il se signala au Concile de Constance l'an 1420. (g) *Claruit in Concilio Constantiensi personaliter sub Sigismundo Imperatore anno Domini* 1420. Ce sont deux fautes, car ce Concile commença l'an 1414. & finit l'an 1418. & nous avons vu que Laurent Valla avoit 50. ans en 1465. Il n'avoit donc que 3. ans lors que ce Concile finit.

(a) *Vous la trouverez dans le Recueil de pieces curieuses, qui s'imprime à la Haie chez Moetjens. Voiez le tome 5. pag. 14.*

(b) *La vie d'Adam: voiez la remarque L. de l'article d'Eve.*

(c) *Consultez l'article* Tanaquil, *pag. 1832. à la fin de la remarque B.*

(d) *Confer quæ supra dans l'article* Lambert, *pag. 1573. lettre b.*

(e) *Vossius de hist. Latinis lib. 3. c. 7. p. 580. Moreri a copié cette faute.*

(f) *Paulus Jovius in elog. c. 13. pag. 37.*

(g) *Trithemius de scriptor. ecclesiast.*

Latine gemissoit depuis plusieurs siecles, & il composa des livres où il recueillit les élegances de la latinité qui étoient si peu en usage dans les livres des Scholastiques, & dans ceux des Jurisconsultes. (B) Mais quand il fit une histoire, il temoigna qu'il étoit plus propre à marquer aux autres comment il faloit écrire, qu'à pratiquer ses preceptes. Il se plut beaucoup à critiquer & à contredire, & il se donna là-dessus une liberté qui lui attira beaucoup (C) d'ennemis. Il eut le courage de refuter une fausse tradition qui plaisoit infiniment à la cour de Rome, c'est-à-dire la pretenduë donation de Constantin. Il sortit * de sa patrie, soit par les ordres du Pape, soit parce qu'il s'y étoit fait haïr de trop de gens, & il se retira à la cour d'Alfonse Roi de Naples, grand protecteur des hommes de lettres, qui voulut bien aprendre de lui la † langue Latine à l'âge de 50. ans. S'il se fût borné à critiquer les humanistes, il en auroit été quitte pour beaucoup d'injures qu'ils publierent contre lui avec beaucoup d'animosité, ce qu'il repoussa en même style, mais il ne s'en tint point là, il voulut que ses censures montassent plus haut, il critiqua les (D) gens d'Eglise, & il parla hardiment sur certaines choses qu'ils aprouvoient, & qu'il ne trouvoit

finit. (a) Gesner a commis la même faute: il l'a fait fleurir l'an (b) 1410. Le docte Mr. Huet l'a adoptée, car faisant parler Casaubon vers les dernieres années de Henri IV. il lui fait dire (c) qu'il y avoit deux cens ans que Laurent Valla avoit traduit Herodote. Quant à sa mort elle est mise à l'an 1457. par Paul (d) Jove, à l'an 1467. par (e) Mr. de Sponde, & à l'an 1495. par Mr. Moreri.

(B) *Il combatit avec une grande force la barbarie. . . . . . . Mais quand il fit une histoire.*] Paul Jove me fournit un temoignage de ces deux faits: (f) *Indignatus tandiu corrumpi seculum leguleorum & sophistarum immani conspiratione, optimasque artes inculta sermonis barbarie defœdari, Elegantiarum libros edidit, traditis Romanæ elocutionis preceptis ex accurata veterum scriptorum observatione, quibus juventus æmulandi studio ad detergendas corruptarum literarum sordes accenderetur . . . . . apud* Alfonsum *regem de avitis bellis in Hispania, atque Sicilia gestis historia perscripta est, sed eo styli charactere, ut ejus minimè videri possit, qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit.*

(C) *Qui lui attira beaucoup d'ennemis.*] Voici encore un passage de Paul Jove: (g) *Fuit Valla ingenio maxime libero, ob idque mordaci, contentiosoque, ut pote qui aliena satirico dente facilè perstringeret, & lites in literis, quasi id opus esset, adversus ignorantes acerrimas fereret. Extant enim Invectivarum, & recriminationum aliquot libri, eruditè salseque perscripti; quibus dum læsi nominis famam tuetetur, Facium Ligurem, Panhormitam, Pogium, & Raudensem jugulasse videri potest.* Je m'en vais donner le titre de quelques-uns de ses ouvrages: cela seul pourra faire voir qu'il fut l'un des plus grans duellistes de la republique des lettres, & qu'on peut comparer sa vie au metier d'un gladiateur. *Antidoti in Pogium Florentinum libri 4. in quibus promiscue & mores ac vitam hominis & impuram dictionem notat. Apologus & actus Scenicus in eundem. Adversus eundem libellus sive dialogus secundus. In Antonium Raudensem annotationum libellus. In Benedictum Morandum Bononiensem libri duo sive confutatio prior & posterior. In Bartolemæum Facium Ligurem & Anto. Panhormitam recriminationum libri 4.* Il ne pardonnoit à ses adversaires aucun mot ou aucune phrase qui sentissent la barbarie, & de là vint qu'on feignit après sa mort qu'il s'étoit rendu si redoutable dans les Enfers, que Pluton n'osoit y parler Latin. On ajoûta que Jupiter lui eût donné une place dans les cieux, s'il n'eût craint d'y introduire un censeur de ses paroles. Mr. de Sponde raporte les 4. vers, où cette maligne plaisanterie est contenuë: (h) *Acerrimâ mordacitate suâ & aliorum doctorum virorum veterum recentiorumque satyricâ perstrictione infamis. Ut non illepidè quidam in illum mortuum, apud Trithemium (1) sic luserit.*

Nunc postquàm manes defunctus Valla petivit,
  Non audet Pluto verba Latina loqui.
Jupiter hunc cæli dignatus parte fuisset,
  Censorem linguæ sed timet esse suæ.

On railla à peu-près de la même sorte Caton le Censeur,

Ce faux rousseau Portius aux yeux pers
Qui harassoit & mordoit tout le monde,
Pluto ne veut qu'il entre en ses enfers
Quoi qu'il soit mort, de peur qu'il ne lui gronde.

C'est ainsi qu'Amyot traduit ces deux vers Grecs:

Πυῤῥὸν (i), πανδακέτην, γλαυκόμματον, οὐδὲ θανόντα
  Πόρκιον εἰς ἀΐδην Φερσεφόνη δέχεται.
Ruffum mordacem glaucum ne quidem exanimatum
  Porcium in infernum Persephone recipit.

Voici une autre épitaphe de nôtre homme,

Ohe ut Valla silet solitus qui parcere nulli est!
  Si quæris quid agat, nunc quoque mordet humum (k).

Plusieurs ont cru qu'en faisant des livres, il n'eut point pour but l'instruction de ses lecteurs, mais d'avoir une occasion de medire & des vivans & des morts. Il (l) critiquoit Aristote, Ciceron, Virgile, & ne respectoit qu'Epicure. Ce dernier étoit fort propre en ce tems-là à s'attirer les éloges de ceux qui donnoient dans l'esprit particulier. Tout le monde le dechiroit, & le detestoit. Ce fut peut-être la raison qui le rendit admirable aux yeux de Valla. Cette pensée n'est point dans Pontanus que je vais citer: (m) *Qui cum Laurentio familiarius vixerunt, affirmant illum eo nequaquam consilio in Grammaticis scripsisse, ac dialecticis, quo doceret, disciplinasque ab ignoratione vindicaret, atque à sorde, verùm ut malediceret, obloquendoque detraheret de fama atque autoritate rerum scriptoribus: tum illis qui exemplo sunt ad scribendum aliis propter antiquitatem majestatemque dicendi, ac præcipiendi, tum illis ipsis, qui tunc viverent, qui ne dubitaverit ipse quidem dicere, profiterique palàm, habere se quoque in Christum spicula.* Au reste ce savant homme a trouvé des defenseurs; lisez les écrits de Floridus Sabinus, & la lettre (n) qu'Erasme écrivit à Christophle Fischer l'an 1505. à l'occasion des notes de Valla sur le Nouveau Testament, qu'il avoit trouvées dans une bibliotheque, & qu'il donnoit au public. Voiez aussi la 3. lettre du 7. livre d'Erasme.

(D) *Il critiqua les gens d'Eglise, & il parla hardiment sur certaines choses.*] On convient que sa critique ne fut pas uniquement personnelle, elle fut réelle à certains égards; je veux dire qu'il censura les defauts des Ecclesiastiques, & quelques-unes de leurs opinions: (o) *Ipsos etiam sui seculi Theologos seu ignorantia supina seu inveterata persuasione vanis opinionibus inhærentes, ad veri sensum acutiore stilo excitare nihil veritus est . . . . quod in publicis scriptis quasdam Ecclesiæ Romanæ traditiones erroris damnavisset, aliis ipse gravis censor, hæreticæ pravitatis consortes sibi gravissimos sentiebat.* On lui representa qu'à moins d'être las de vivre, il se devoit abstenir de censurer les Ecclesiastiques, & de composer des ouvrages tels que la refutation de la donation de Constantin. Il y avoit donc deux choses qui lui attiroient des ennemis, c'est que les têtes sacrées étoient morduës par sa critique, & quant aux mœurs, & quant aux dogmes: (p) *Et sanè à Francisco Philelpho etiam commonitus est satyra luculenta, ut nisi vita sua satur sit, abstinere velit à perstringendis sacri ordinis viris, ac similibus scribendis, uti illa adversus donationem Constantinam. Satyra ea exstat Hecatostichorum lib. 2. sat. 4.* Plusieurs croient que de ces deux choses l'une fut la vraie cause des persecutions qu'il soufrit, & que l'autre en fut le pretexte. Les satires personnelles irriterent les Inquisiteurs, après quoi pour se venger ils tâcherent de convaincre d'heresie celui qui les critiquoit. Pour mieux satisfaire leur ressentiment ils suposerent, que Laurent Valla étoit heretique sur des points de consequence, comme vous diriez le mystere de la Trinité, le dogme du franc arbitre, & les vœux de continence, &c. On assûre qu'il fut condamné au feu, & qu'il n'évita l'execution de cette sentence que par la faveur du Roi de Naples, qu'il falut qu'il abjurât publiquement les propositions pour lesquelles il avoit été condamné, & qu'outre cela il soufrit la peine du fouët dans le Monastere des Jacobins. Voici les paroles de Mr. de Sponde sous l'année 1447. (q) *Eadem tempore* Laurentius Valla *Romanus, elegantis quidem pro seculo, sed pro quolibet tempore virulentissimæ linguæ homo; Neapoli existens, cùm quasdam propositiones hæreticas asseruisset, delatus ad Inquisitores, & in carcerem trusus, damnatusque pro hæretico, beneficio Alfonsi Regis pœnam ignis evasit; propositionibus tamen publicè ejuratis, virgis, privatim per claustra monasterii Prædicatorum manibus revinctis cæsus.* Il ajoûte (r) que Pogge insinuë que Laurent Valla avoit erré sur les articles que

(a) *Gesner. in biblioth. fol.* 477.

(b) *Et non pas l'an* 1510. *comme Hankius de* scriptor. rerum Romanar. tom. 2. parte 1. c. 11. pag. 118. *le lui impute.*

(c) *Je cite ses paroles dans la remarque K.*

(d) *Jovius in elog. c. 13. p. 37. Boissard in iconib. n. 13. apud Hankium ubi supra pag. 117. Aub. le Mire in auctario de scriptor. eccles. pag. 275. Zeiller. in histor. parte 2. pag. 154. la mettent comme Paul Jove.*

(e) *Spondan. in annal. ad ann. 1467. n. 13. il se fonde sur Paul Jove qui met pourtant l'an 1457.*

(f) *Paulus Jovius ubi supra pag.* 36.

(g) *Id. ib.*

(h) *Spondanus ad ann. 1467. n. 13. pag.* 314.

(1) *Trith. de Script. Eccl.*

(i) *Plut. in Catone majore init. p.* 336.

(k) *Volaterr. comm. Urban. lib. 21. pag. m.* 774.

* Ex civitate patria seu jussu Pontificis . . . seu sponte migrabat. *Hankius de Romanarum rerum scriptor. lib. 2. parte 1. p.* 116. Orthuinus Gratius *in fasciculo rerum expetendarum* assûre qu'il fut chassé de Rome.

† Cui jam quinquagenario Latinas literas anno Christiano circiter 1443. tradebat. *Hank. ibid.*

(l) Ciceronem vellicabat, Aristotelem carpebat, Virgilio subsannabat . . . maximis quibusque ringeret authoribus uni tantum Epicuro assurgeret. *Jovianus Pontanus de sermone lib. 1. pag. m.* 1572.

(m) *Id. ib.*

(n) *C'est la 7. du 4. livre.*

(o) *Hankius ubi supra pag.* 116.

(p) *Vossius de histor. Lat. pag.* 580.

(q) *Spondanus ad ann 1447. n. 10. pag. m.* 3.

(r) Quod prolixiùs narrans Poggius secundâ in eum invectivâ, erràsse innuit in articulis Personæ in Deo, Trinitatis, Liberi Arbitrii, & Virginitatis sanctimonialium. *Id. ibid.*

trouvoit pas bonnes. Ce furent des adversaires tout autrement redoutables que ceux qui ne disputoient avec lui que sur des points de literature; ils n'étoient pas moins capables de l'injurier, & outre cela ils pouvoient lancer sur lui les foudres de l'inquisition, & le livrer aux loix penales du bras seculier. Ils le pousserent de telle maniere qu'il auroit été brûlé vif †, si le Roi Alfonse n'eût moderé leur rigueur. Il falut qu'ils se contentassent de lui faire donner le fouët au tour du cloître des Jacobins. Il s'en retourna à Rome *, & y trouva de si bons patrons qu'ils le mirent bien dans l'esprit du Pape, & qu'ils lui obtinrent la faculté d'enseigner, & une pension. Il y mourut le 1. d'Août 1465. comme il paroît par ‡ l'épitaphe que sa mere lui fit faire dans l'Eglise de saint Jean de Latran où il avoit eu un canonicat. Je donnerai le precis d'une assez longue narration (E) que j'ai trouvée de ses demêlez avec les Inquisiteurs. On y verra de plus qu'il s'attira

† *Voiez la remarque D.*

* Ibi quorundam patronorum ope sic faventem sibi reddebat Pontificem ut ab eo non tantum docendi potestatem sed stipendium quoque consequeretur. *Id. ibid.*

‡ *Voiez la remarque A.*

que je cotte ci-dessus. Cela est bien remarquable. Cet Annaliste ne raporte pas les propositions que Laurent Valla fut obligé de retracter, il n'assûre pas même qu'elles continssent des heresies sur la Trinité, sur le libre arbitre, &c. il dit seulement qu'un des ennemis de Laurent Valla l'insinué. Cela peut faire penser que par des extraits captieux & malins, & par de fausses consequences on defigura la doctrine de cet homme, & qu'on la representa comme erronée quoi qu'elle ne le fût pas. Notez que malgré les maux que lui firent les inquisiteurs de Naples, il vêcut à Rome honorablement; il y obtint la faculté d'enseigner; il y jouït d'une pension, & de l'estime du Pape. Cela confirme dans leur prejugé ceux qui se figurent qu'on ne le trouva heretique, que parce qu'on le voulut châtier d'avoir medit des Ecclesiastiques. Voiez la remarque suivante.

(E) *Narration que j'ai trouvée de ses demêlez avec les Inquisiteurs.*] L'auteur que je cite ne parle de ces demêlez qu'après avoir raporté une dispute, que Laurent Valla eut à soutenir sur des matieres de Droit. Un Jurisconsulte le censura un jour aigrement; (a) vous étes un cordonnier, lui dit-il, qui monte au dessus de la pantoufle, vous ne vous contentez pas de l'étude des humanitez, vous portez vôtre faucille à la moisson d'autrui, vous vous piquez de l'intelligence du Droit Romain. Expliquez moi donc cet endroit du Code, poursuivit-il, en lui montrant la fameuse, & (b) très-difficile loi, *quinque pedum praescriptione.* Valla repondit qu'il n'y avoit rien de plus injuste que de pretendre qu'il ignoreroit absolument le Droit Romain, s'il n'expliquoit pas une matiere que presque personne n'avoit encore entenduë; qu'il faloit la proposer non pas à ceux qui s'imaginoient savoir quelque chose dans l'ancienne jurisprudence, mais à ceux qui se vantoient de n'y ignorer quoi que ce fût: (c) *Quid improbius quam velle damnare me, ut nihil juris intelligentem, quia locum aut nulli, aut vix ulli intellectum non exposuerim! Debuisse illum proponi non ei qui aliquid juris se intelligere diceret, sed ei qui omnia.* Il l'éclaircit neanmoins en homme qui entendoit bien les loix Romaines; après quoi il questionna à son tour ce Jurisconsulte, & le reduisit au silence. Cet agresseur se vit si embarrassé par les demandes, qui lui furent faites sur le droit des prescriptions établi dans les XII. tables, qu'il se retira plein de rage, & depuis ce tems-là il eut une haine mortelle pour Laurent Valla, & chercha même à le faire mourir: (d) *Aliâ e Jure quaestione petita adversarium ad silentium adegit. Nam cum de Jure Usucapionum ex duodecim tabulis nonnihil rogaret, in eas angustias eundem illum suum adversarium adduxit, ut hic in conclave, velut furens se receperit, atque ex eo tempore homo vindictae cupidissimus, odio plusquam Vatiniano Vallam fuerit prosequutus, vitaque ejus insidiatus.* C'est la premiere partie du narré de Boxhornius. Voions la seconde.

Comme la science des Theologiens, continuë-t-il, est plus sainte, & plus necessaire, & que leur autorité est plus grande, ce savant homme ne put attaquer leurs sottises sans s'exposer aux derniers perils. (e) *Ut Theologorum & sanctior magisque necessaria disciplina est, & auctoritas major ita cum eorum quoque ignorantia & putidissimis ineptiis commissus, vitam ac omnes fortunas suas in ultimum pene discrimen adduxit.* Il assista pendant le Carême au sermon d'un (f) Cordelier qui prêchoit à Naples, il y assista, dis-je, le jour que ce Moine avoit pour texte le symbole des Apôtres. Aiant pris garde que le predicateur avoit assûré que saint Pierre dit, *je crois en Dieu le Pere tout-puissant*, que saint André ajoûta *createur du ciel & de la terre*, & que les autres apôtres fournirent les autres articles chacun le sien, il demanda après la fin du sermon à (g) Angelillus Campanus, si l'on trouvoit des auteurs qui raportassent que le symbole fut dressé de cette maniere. Campanus repondit qu'il n'avoit trouvé cela dans aucun livre, & que ce Moine etoit le seul à qui il eût oui debiter que saint Jerôme étoit né à Rome. Ils lui firent une visite, & lui demanderent où il avoit lu que cet ancien Pere étoit Romain. Plusieurs le disent, repondit-il, mais qui est-ce qui le nie? Valla (h) se mit à rire d'une telle incongruité; car c'est celui qui affirme qui doit nommer ses temoins, & sur tout quand on l'en somme; ce n'est point aux autres à lui nommer ceux qui nient. Cependant Valla ne laissa pas de marquer au predicateur que saint Jerôme lui-même se fait natif d'une ville de Dalmatie: (i) *Hieronymus ipse non se Romanum dicit, sed Pannonium aut Dalmatam ex oppido Stridone.* Les uns, repliqua le Moine, disent qu'il étoit Romain, & les autres qu'il étoit de Dalmatie. Il y avoit deux defauts dans cette reponse; peut on là-dessus oposer à saint Jerôme un temoin digne d'audience? Et après tout ne faloit-il pas donner le nom du temoin? Valla (k) comprenant l'ignorance, & l'obstination du personnage abandonna ce sujet, & passa à la question du Symbole. Quel fondement avez-vous, demanda-t-il, de soutenir qu'il a été formé piece à piece par les Apôtres? Les docteurs de l'Eglise, repondit le Moine, me l'ont apris. Nommez les, repliqua-t-on, citez les. Je vous ai dejà repondu, reprit-il, (l) puis il s'emporta & dit que Valla étoit un impie, & un ennemi de la religion Chretienne. Quelques jours après il le difama dans son sermon, & il continua à le dechirer avec tant de rage, qu'il falut que le Roi Alfonse fit arrêter ce torrent de calomnies. Valla se croiant provoqué à une dispute, fit afficher à la porte de la grande Eglise toutes les propositions dont il se voioit censuré, & s'ofrit de les soutenir contre tout venant. Il invita à ce spectacle plusieurs gentilshommes, & le fils même du Roi. Il fit preparer une grande sale: tout le monde étoit attentif au succés de cette affaire, mais les ennemis de Valla ne voulurent rien hazarder, ils se retrancherent à obtenir de la Cour qu'il fût defendu à Valla de passer outre. Il obeït, mais il insulta ses adversaires par un distique Latin qu'il afficha à la porte de la sale.

Rex pacis, miserans sternendas Marte phalanges
Victoris cupidum continuit gladium.

Ils en furent si indignez qu'ils mirent tout en usage pour le faire condamner, ou à la mort, ou à une prison perpetuelle. Ils le citerent devant le Vicaire de l'Archevêque. Il comparut, & fut bien surpris de voir une nombreuse assemblée de toutes sortes de Moines; car il n'avoit point soupçonné que cette intrigue fût si importante. On lui demanda s'il ne croioit point que le symbole a été dressé par les Apôtres. Non, repondit-il, mais par le Concile de Nicée, & je me fonde sur de très-fortes raisons. L'Inquisiteur qui l'interrogeoit declara que cette reponse étoit heretique. On produisit les lettres où Valla corrige certaines fautes qui s'etoient glissées par la negligence des copistes dans les decrets des Papes, & on lui soutint que cette audace meritoit le feu. Il sentit alors le peril, & protesta qu'en toutes ces choses il croioit ce que l'Eglise croioit. On le pressa de condamner & de retracter ses écrits, mais il exigea qu'au préalable on lui montrât qu'il s'étoit trompé, & qu'autrement on feroit paroître qu'on ne vouloit point la correction de son cœur, mais seulement celle de sa langue: (m) *Cur non potius vos docetis esse revocanda? an mavultis oris mei quam animi emendationem? quo enim pacto ego emendor, nisi id quod ore fateor, animo etiam sentiam? Et quomodo ex animo sentiam nisi sententiam quam ut verissimam hactenus tueor, vos falsi convincatis.* (n) Il y eut alors un Evêque qui le saisit, & qui lui dit, scelerat que tu es, il faut tout à l'heure que ton orgueil soit abatu. Valla repete comme auparavant, *je croi sur ceci tout ce que l'Eglise croit.* On lui demanda ensuite ce qu'il croioit sur les dix categories. Quoi, repondit-il, apartiennent elles à la foi comme les dix commandemens de la loi de Dieu? (o) Pourquoi non, repliqua-t-on, n'apartiendroient-elles pas à la foi? Ignores-tu que le dogme de dialectique, sens divisé, sens composé, sert à expliquer les controverses les plus importantes de la Theologie?

Abro-

(a) Vallam aliquando acerbe increpuit quod, ut sutor ultra crepidam, humaniorum literarum cultu haud contentus falcem mitteret in messem alienam, & juris Romani peritiam aliquam sibi arrogaret. *Boxhornius, histor. Univers. pag. 953. edit. 1652.*

(b) Quem (*locum*) obscurissimum, & à nemine ejus aetatis Jurisconsultorum intellectum, imo depositum esse constabat. *Id. ib. p. 954.* Voiez l'article d'Abelard remarque Y.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Il s'apelloit Antonius Betontinus.*

(g) *Il étoit Secretaire du Roi.*

(h) Primum hominis stultitiam risu Valla excepit quasi alius deberet ostendere qui negaret, & non ipse qui hoc affirmaverat, & quis traderet rogabatur. *Id. ibid.*

(i) *Id. ib.*

(k) Cognita hominis imperitia & improbitate, ultra noluit instare. *Id. ibid. pag. 955.*

(l) Vehementer in Vallam velut impium hominem & Christianae rei Ecclesiaeque hostem exorsus est stomachari. *Id. ib.*

(m) *Id. ib.*

(n) Tum Alesanus Episcopus ejusdem Ordinis (*Praedicatorum*) manus ei injecit, & *tibi*, inquit, *homo scelestissime superbia hic deponenda est.* Id. ibid.

(o) Quidni, *inquit Alesanus*, ad fidem ista pertineant? An ignoras ex illo dogmate Dialecticorum de sensu diviso & composito gravissimas in Theologia controversias explicari. *Id. ibid.*

s'attira l'inimitié violente d'un Jurisconsulte qu'il avoit embarassé en disputant contre lui. Il fut provoqué à cette dispute avec des airs de mepris, ce qui augmenta sans doute la colere de l'aggresseur. On le blâme d'avoir été un peu trop vain, car il faisoit trop de parade de son esprit & de sa doctrine, & il l'étaloit avec plus de faste & avec (F) plus d'aparat dans les compagnies des gens doctes, que dans ses ouvrages. C'est le caractere de ceux qui cherchent à être paiez sur le champ, & qui veulent être les temoins de l'admiration qu'ils ambitionnent. Il embrassa la doctrine (G) d'Epicure à l'égard du souverain bien, mais il la rectifia de telle sorte qu'il la fit convenir avec les dogmes du Christianisme. Il fut partisan outré (H) de Quintilien, & il affecta de mepriser Aristote. On conte qu'il lui échapa de dire étant à table, qu'il y avoit des fleches dans son carquois (I) contre le Messie même. Il n'entendoit pas assez bien le Grec, pour entreprendre, comme il fit, la traduction de Thucydide, celle d'Herodote, & celle de l'Iliade d'Homere: ces versions ne (K) sont pas bonnes, mais ses notes sur le nouveau Testament ne sont pas mauvaises. Voiez ce qu'en dit † Mr. Simon. Il étoit beaucoup plus fort en Latin qu'en Grec; son livre des élegances (L) comparé avec ses versions de Thucydide &c. le temoigne: on l'accusa faussement de l'avoir volé. Louïs Vives le (M) louë d'une conduite qui merite d'être sçuë. Mr. Varillas a (N) fait quelques fautes.

† Dans le chapitre 34. de son histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament.

VAL-

Abregeons, reprit Valla, & pour cet effet je declare qu'encore que nôtre sainte mere l'Eglise ignore ces choses, j'en croi pourtant ce qu'elle en croit. *Age, inquit Valla, rem compendii faciamus: etsi ista mater Ecclesia ignoret, tamen idem de illis credo quod mater Ecclesia.* On vouloit poursuivre, mais parce que le Roi avoit envoié des gens pour proteger Valla, on s'en tint là.

Je trouve deux fautes dans ce long narré de Boxhornius; l'une qu'il aplique ces choses à l'an 1411. anterieur à la naissance de Laurent Valla, l'autre qu'il ne cite aucun auteur.

(F) *Il l'étaloit avec plus de faste . . . . . dans les compagnies . . . . . que dans ses ouvrages.*] Jovien Pontanus a fait cette observation après avoir fort loüé la modestie de Pomponius Lætus. *Contra vero*, poursuit-il (a), *Laurentius Vallensis, multa vir doctrina, ingenioque in primis acuti, popularibus in congressibus, ac literatorum circulis ostentandæ disciplinæ judicatus est fuisse studiosior, ne dicam parum modestus, ut in iis circulis multo appareret diligentior, quam in libris ipsis, quos scriptos reliquit. Cumque non pauca in Dialecticis adinvenisset adversus horum temporum artis ejus magistros, eò sese efferebat, palàm ut diceret, nullam esse Logicam præter Laurentianam.*

(a) Jov. Pontanus, de sermone l. 6. c. 4. pag. 1737.

(G) *La doctrine d'Epicure à l'egard du souverain bien.*] Voiez son livre *de voluptate & vero bono.* Il a été mis dans l'index comme un ouvrage dont la lecture n'est pas permise. Voiez aussi l'ouvrage qu'il intitula *Apologia pro se & contra calumniatores ad Eugenium quartum Pont. Maximum.* Vous y verrez qu'il justifie principalement ce qu'il avoit enseigné, que la volupté est nôtre souverain bien: (b) *Defendit se suaque scripta, & PRÆCIPUE quod voluptatem statuerit summum bonum, virtutes ancillas esse voluptatis, Prudentiam non à malitia, Nihil amari propter aliud, nec etiam propter se, Præscientiam Dei non obstare arbitrii libertati: Symbolum non factum esse ab apostolis per particulas.*

(b) Gesner. in biblioth. fol. 478.

(H) *Partisan outré de Quintilien, & il affecta de mepriser Aristote.*] Vossius va me fournir le commentaire dont j'ai besoin. Je le tire de l'endroit où il veut montrer, qu'en matiere de rhetorique Aristote est le plus grand maître que l'on puisse suivre. *Neque nos*, ajoûte-t-il (c), *aut Ausonii judicium movet qui Latinorum tantùm rationem habuit: aut Vallensis (quamvis viri non minùs de Rep. literariâ meriti, quàm Camillus olim de Romanâ) elogium terret: quia ille, nec in Fabio laudando modum invênit, nec in Aristotele, Tullio, Prisciano, (& quo non, si unum Fabium demas?) insectando, sæpe habeat caussam.* Les paroles suivantes sont remarquables: *Videtur autem vir ille nimis quantum liberaliter Quinctilianum sustulisse laudibus, quòd videret Georgium Trapezuntium perpetuum esse in hoc incessendo. Nam & lib. IV. Antidoti scribit, ea de caussa sibi semestri integro cum Trapezuntio fuisse contentionem; neque in gratiam cum eo rediisse, nisi cùm is publicè docendi provinciam desineret.* Je croi avec Vossius que l'esprit de contradiction poussa Laurent Valla dans cet excés d'admiration pour Quintilien: il avoit un adversaire qui declamoit éternellement contre ce Rheteur, il n'en falut pas davantage pour lui faire prendre le contre-pied. Dans sa dialectique il abaissa le plus qu'il put l'autorité d'Aristote.

(c) Vossius de Rhetorica natura ac constitutione pag. 48.

(I) *Des fleches dans son carquois contre le Messie même.*] On pretend qu'il dit ce blaspheme à Antoine Panormita. Ce fut sans doute (d) à l'oreille, & non pas de telle sorte que tous ceux qui étoient à table avec eux les pussent entendre. Panormita fremit d'horreur, & ne voulut plus parler à lui. *Taceo*, dit Vossius (e), *quòd neque in Christum (horrendum!) spicula sibi deesse dicebat; ut quidem scripsit Jovianus Pontanus* (1): *& ante eum Poggius secundâ in Vallam Invectivâ* (2), *ubi exprobrat, quod hoc in convivio dixerit Antonio Panormitæ: qui propterea exhorruerit, & alloquio ulteriùs dignum negarit.* Mr. de Sponde (f) n'a pas oublié cela, après avoir dit que ce critique n'avoit épargné ni saint Augustin, ni saint Jerôme, ni Boëce. Ajoûtons qu'il ne fit point grace à Thomas d'Aquin: „(g) Son stile est trop libre, reprenant avec „trop de severité les fautes de Remi, de S. Thomas & „de quelques autres Ecrivains, qui ont osé, selon luy, „entreprendre de commenter S. Paul sans aucune con„noissance de la langue Grecque. Il rejette comme „un conte fait à plaisir ce qu'on dit communement „de cet Apôtre qui apparut à S. Thomas, l'assûrant que „personne n'avoit si bien entendu ses Epitres que luy. „Si cela étoit, dit-il, il n'auroit pas manqué de l'a„vertir de ses fautes, (3) *Peream nisi id commentitium: „nam cur eum Paulus non admonuit erratorum suorum?*„ Il reprenoit quelquefois les Papes mal à-propos, comme quand il accuse de Nestorianisme Celestin I. Le Pere (h) Theophile Raynaud l'accable d'injures à ce sujet.

(d) Pontanus dit pourtant, comme on l'a vu ci-dessus, profiteri, que PALAM habere se quoque in Christum spicula.

(e) Vossius ubi supra.

(1) Lib. 1. de sermone.

(2) Fol. 87. a edit. anni 1513.

(f) Spondanus ad ann. 1447. n. 10.

(g) Simon, histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament chap. 34. pag. 485.

(3) Laur. Vall. Not. in Epist. I. ad Cor. Cap. 9. v. 13.

(h) Theoph. Raynaudus in hoploth. sect. 2. serie 1. cap. 5. pag. m. 16. 17.

(K) *Ces versions ne sont pas bonnes.*] Voici ce que Mr. Huet supose que Casaubon en pensoit: (i) *Annis ab hinc ducentis Herodotum & Thucydidem Latinis literis exponebat Laurentius Valla, in eâ bene & eleganter dicendi copiâ, quam totis voluminibus explicavit, inelegans tamen, & penè barbarus; Græcis ad hoc literis leviter tinctus, ad auctorum sententias parùm attentus, oscitans sæpe, & alias res agens, fidem apud eruditos decoxit.*

(i) Huetius de claris interpretibus pag. m. 218.

(L) *Son livre des élegances le temoigne. On l'accusa faussement de l'avoir volé.*] On a imprimé cet ouvrage une infinité de fois. Il temoigne dans son épitre dedicatoire qu'on l'avoit rendu public sans son ordre, & sans son consentement. Cette épitre dedicatoire fut adressée à Tortellius Camerier de Nicolas V. Elle est sans date, mais on ne laisse pas d'y aprendre qu'elle fut faite sous le regne de ce Pape. Il étoit bien difficile en ce tems-là de ramasser tant d'observations: cela demandoit beaucoup d'étude, & beaucoup d'esprit. Le grand succés de cet ouvrage chagrina les ennemis de l'auteur, & les obligea à divulguer qu'il s'étoit paré des plumes d'autrui, & que c'étoit une production d'Asconius Pedianus. Cette calomnie trés-glorieuse dans le fond à Laurent Valla, n'eut point de credit. Vossius a eu raison de la traiter d'impudente: (k) *Admodum perfrictæ frontis fuisse necesse est, qui, cùm Laurentii Vallensis Elegantiarum libros in honore esse dolerent, in vulgus sparsere, eos jam olim in Germania fuisse repertos, quòdque scripti essent literis fugientibus ac fatiscentibus, vix certis cognitum indiciis tandem fuisse, Asconii Pediani esse opus: cujus calumniæ meminit Mariangelus Accursius in diatribarum suarum defensione, cui* Testudo *nomen fecit.*

(k) Vossius de histor. Latinis lib. 1. c. 27. pag. 144. Il cite la testudo de Mariangelus Accursius.

(M) *Louis Vives le louë d'une conduite qui merite.*] Quelque soigneux que fût Valla de rechercher la proprieté des termes, & de l'enseigner à ses lecteurs, il suspendoit son travail quand il s'agissoit d'un mot sale, & il aimoit mieux que la signification en fût ignorée. Voilà ce que Vives aprouve avec beaucoup de raison: (l) *Bene Laurentius Valla de verbo quodam obscœno, ignorari malo quam me docente sciri.*

(l) Lud. Vives de tradendis disciplinis lib. 3. pag. m. 287.

(N) *Mr. Varillas a fait quelques fautes.*] I. Il a dit (m) que Laurent Valla *ne trouvant plus personne à critiquer dans la cour de Rome passa dans celle de Na-*

(m) Varillas, Anecdotes de Florence pag. 166.

☞ VALLA (GEORGE) nâtif de Plaisance, medecin & professeur aux belles lettres à Venise, a fleuri † après le milieu du XV. siecle. Il étoit savant & en Grec & en Latin, & il composa beaucoup de livres tant de (A) medecine que de literature. Il * irrita tellement le Duc de Milan par son zêle trop impetueux pour la faction des Trivulces, que ce Prince le persecuta beaucoup, jusques à le faire mettre en prison dans Venise même. Il soufrit les plus tâcheuses incommoditez dans cet état de captivité; mais sa cause aiant été jugée, il fut declaré absous, & on lui rendit sa charge. Il ne l'exerça pas long tems depuis ce tems-là: une mort subite l'ôta du monde peu de tems après: il étoit prêt de sortir de son logis pour aller faire leçon, rien ne l'arrêtoit qu'un certain besoin naturel d'aller à la garderobe, & il y expira comme Arius l'heresiarque. Ses écoliers l'attendirent fort long tems dans l'auditoire, & furent (B) saisis d'un grand chagrin lors qu'ils aprirent pourquoi il ne venoit pas. Il devoit continuer ce jour-là à leur expliquer un endroit

† Claruit sub Friderico III. Juxta Trittemium verò sub Maximiliano Venetiis A. C. 1494. Julius in Chronol. Medic. *Mercklinus in Lindenio renovato pag. 342.* Konig le met à l'an 1528. Mr. Baillet *Jugem. des Scav. n. 909.* le supose vivant en 1541.

* *Pierius Valerianus de literatorum infelicitate lib. 1. pag. m. 27.*

ples. C'est se tromper en deux manieres, c'est mal traduire son original, & c'est avancer une chose peu veritable en elle-même. Le Latin que Varillas a voulu traduire signifie, que Laurent Valla (a) ne trouvant à la cour du Pape rien qui lui plût s'en alla auprès d'Alfonse Roi de Naples. Cela veut-il dire, *qu'il ne trouvoit plus personne à critiquer dans la Cour de Rome?* Cela n'insinue-t-il pas au contraire qu'il lui restoit bien des gens à critiquer? Car quand tout deplait dans une Cour, la matiere de la critique ne s'épuise point. Soions assûrez qu'une personne de l'humeur de Laurent Valla ne seroit jamais sortie de Rome, par la raison que les sujets à critiquer lui auroient manqué, tout ce qui se pouvoit dire contre cette Cour aiant dejà été dit. II. Valla n'offrit point *d'écrire l'histoire des actions les plus éclatantes de Naples:* mais il fit l'histoire de Ferdinand Roi de Castille & d'Aragon, pere d'Alfonse Roi de Naples. Voici encore deux fautes; le Latin (b) de Paul Jove mal traduit, & un mensonge quant au fond même de l'affaire. III. Il y a beaucoup d'excès dans le jugement que Mr. Varillas prononce contre ce livre de nôtre Valla. *Il y travailla ..... avec si peu de succès,* ce sont ses paroles, *que ses adversaires eurent lieu de lui reprocher qu'il étoit tombé lui même dans toutes les fautes qu'il avoit tant de fois reprochées aux autres.* C'est tomber pour la troisiéme fois dans les deux fautes qu'on a vuës ci-dessus. Le Latin (c) de Paul Jove ne dit point cela, & il est faux dans le fond que Laurent Valla en composant cet ouvrage, ait commis tous les barbarismes qu'il a reprochez à d'autres auteurs. IV. On n'a point cru comme l'assûre Mr. Varillas, que Laurent Valla se banit de la Cour de Naples à cause que cet ouvrage fut meprisé. Il y eut d'autres disgraces, (d) & bien plus rudes qui le contraignirent à sortir de cette cour. V. Il faut être bien simple pour s'imaginer que la mere de ce sçavant homme fit l'épitaphe de son fils. Il est vrai qu'on lit ces paroles dans l'inscription du tombeau, *Catharina mater filio pientissimo posuit*, mais selon le style des épitaphes cela ne veut dire autre chose, sinon que la mere fit construire ce sepulcre. Par ce faux principe de Varillas nous devrions croire, que des personnes qui n'ont jamais sçu un mot de Latin, ont composé de très-belles épitaphes en cette langue; car on en trouve beaucoup de ce genre-là au bas desquelles on lit *mœstissima conjux*, ou *mater*, ou *filia posuit*, ou *mœstissimi filii posuerunt.* VI. Comme une faute en amene une autre fort souvent, Mr. Varillas est tombé dans une nouvelle meprise; pour avoir cru que la mere de Laurent Valla fit l'épitaphe de son fils, il assûre que *personne* ne la voulut *soulager de cette peine.* VII. Quant à ce qu'il dit, que Valla donna un mauvais exemple *dans la Republique de lettres en publiant le premier* (e) *des livres entiers d'invectives & de recriminations*, je le renvoie à Mr. de Larroque, qui lui a montré (f) que saint Gregoire de Nazianze, & saint Hilaire ont publié des invectives, l'un contre l'Empereur Julien, l'autre contre l'Empereur Constance. On pourroit remonter plus haut, car quoi qu'il y ait lieu de douter que l'invective de Salluste contre Ciceron, & celle de Ciceron contre Salluste soient l'ouvrage des écrivains dont elles portent le nom, il est certain qu'elles sont anterieures au siecle de Constantin. On ne peut pas pretendre que Varillas n'a voulu parler que des écrivains Chretiens; car la republique des lettres dont il parle n'exclut point le paganisme. Mais quand même nous aurions la complaisance de nous renfermer dans le Christianisme, nous aurions encore d'autres exemples à lui oposer que ceux dont Mr. de Larroque fait mention. N'avons-nous pas deux (g) ouvrages d'invectives de Ruffin contre saint Jerome? Je parle (h) ailleurs d'une invective qui fut faite dans le siecle même de Laurent Valla, mais avant qu'il songeât aux siennes. Et Petrarque qui l'a precedé de cent ans ne fit-il pas des invectives contre un medecin? VIII. Il n'est pas vrai que Laurent Valla (i) *ne loüa jamais d'autre Grammairien de son tems que* Candidus December. C'est commettre pour la quatriéme fois la même faute; car le fait est faux dans le fond, & l'on a très-mal traduit son (k) original; les paroles de Paul Jove servent de loüange à December sans contenir l'exclusion d'aucun autre grammairien.

(A) *Beaucoup de livres tant de medecine que de literature.*] Voici le titre de quelques-uns: *De tuenda sanitate per victum, & qua secundum cujusque naturam in victu sequenda aut fugienda sint. De humani corporis partibus. De differentiis pulsuum. De corporis commodis & incommodis. Universa medicina ex Græcis potissimum contracta libri septem.* On remarque dans le *Lindenius renovatus*, que ce dernier ouvrage (l) est une partie de celui qui a pour titre *expetenda & fugienda.* Ajoûtons que nôtre Valla traduisit du Grec le livre de Rhazis *de pestilentia*, celui de Psellus *de victus ratione*, celui d'Alexandre d'Aphrodisée *de febrium causis & differentiis*, celui de Nemesius *de natura hominis* (m), & quelques (n) autres. Disons en passant que Mr. Huet (o) l'apelle un fort mauvais traducteur. Les livres de literature composez par Valla sont, ou des traitez de grammaire & de rhetorique, ou des commentaires sur quelques livres de Ciceron, sur la poëtique d'Horace, sur Juvenal &c. Il commenta aussi le second livre de Pline. Cet ouvrage fut imprimé à Venise l'an 1502. in 4. Il faut qu'il soit bien rare puis que le Pere (p) Harduin n'a pu le trouver. Mais n'oublions pas l'ouvrage *de expetendis & fugiendis rebus*; c'est une espece d'encyclopedie dont Paul Jove parle avec assez de mepris; car il ne faut point douter que les paroles que je vais citer ne se raportent à cette compilation: (q) *Disciplinas, literasque omnes, uno ingenti volumine complexus, multa potius didicisse, quàm in eo celeri transcursu perdiscenda posteris reliquisse videtur. Quandoquidem coacervantis avide, indefessèque scribentis, requisitus ille Romanæ elocutionis spiritus omnino defuerit, quo uno voluminum vita præclarè alitur, longissimèque producitur.* Jean Pierre Valla fils de l'auteur la fit imprimer, & reconut humblement qu'elle n'étoit point parfaite: il (r) en fit beaucoup d'excuses aux lecteurs sur ce que la mort avoit empêché son pere d'y mettre la derniere main. Cet ouvrage est divisé en 49. livres ou 7. sepmaines. Gesner observe que George Valla avoit emprunté des Grecs quantité de choses sans en faire aveu. (s) *Nos sane observavimus Georgium Vallam à Græcis permulta dissimulanter esse mutuatum, & non pauca perperam in Latinum sermonem transtulisse.* On le peut donc placer dans les listes des plagiaires.

(B) *Ses écoliers ..... furent saisis d'un grand chagrin.*] La citation que l'on va lire sera plus longue que ce texte ne le demande, mais j'en use ainsi afin qu'on voie un peu amplement avec quelle estime les disciples de nôtre Valla parloient de lui: (t) *Haud ita multo post cùm mane summo paratus esset conferre se ad auditorium, ubi tunc Tusculanas Ciceronis quæstiones prælegebat, deque animæ immortalitate vehementissimè, doctissimèque quotidie disserebat, dum interim corpori vacaturus excrementa sibi dejicit, animam etiam morte subitaria exhalavit. Nos qui quotidie ad admirandam hominis doctrinam sub matutinum crepusculum conveniebamus, non prius tali nos doctore defraudatos intelleximus, quàm hora profitendi frustrà elapsa certos, qui moræ causam sciscitarentur, domum ejus delegavimus, qui redeuntes gymnasium nostrum præter omnium spem, quia nullum malæ valetudinis incommodum præcesserat, voce illa erudita spoliatum, atque orbatum renunciaverunt.*

(a) Quod nihil in aula Pontificis sibi placeret Neapolim ad Alfonsum regem se contulit. *Jovius ubi supra pag. 36.*

(b) Apud quem (*Alfonsum regem*) de avitis bellis in Hispania atque Sicilia gestis historia perscripta est. *Id. ib.*

(c) Eo styli charactere ut ejus minime videri possit qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit. *Id. ibid.*

(d) *Voiez ci-dessus la remarque D.*

(e) *Lourde faute de langage, car ces paroles peuvent être prises en ce sens*, entre les livres entiers d'invectives celui qui est le premier en rang fut publié par Laurent Valla.

(f) *Larroque, preface des nouvelles accusations contre Mr. Varillas.*

(g) *On les imprime ordinairement dans le 9. volume des œuvres de saint Jerôme.*

(h) *Dans l'article de la remarque B de* Vergerius.

(i) *Varillas, ubi supra pag. 167.*

(k) Candidus December... Laurentii Vallæ testimonio exactissimæ censuræ Grammaticus. *Paulus Jovius in elog. c. 15. pag. 39.*

(l) Extant operis sui expetendorum & fugiendorum libri 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. *Mercklinus in Lindenio renovato pag. 342.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Voiez la bibliotheque de Gesner fol. 273.*

(o) Nec felicius Georgio Vallæ labor ille successit, nam & à Græcis dissentit sæpe, & quæ assequitur non raro pervertit. *Huetius de claris interpretibus p. m. 221.* Voiez ci-dessous les paroles de Gesner.

(p) *Vide Harduini præfation. in Plinium.*

(q) *Paulus Jovius in elog. c. 113. pag. 256.*

(r) *In epistola nuncupatoria. Voiez Gesner in biblioth. fol. 273.*

(s) *Gesn. ibid.*

(t) *Pierius Valerianus de literator. infelicit. lib. 1. p. 27. 28.*

droit des Tusculanes de Ciceron qui concerne l'immortalité de l'ame †. Pierius Valerianus qui m'aprend ceci, fait des reflexions judicieuses (C) sur la nature de cette mort.

☞ VALLA (NICOLAS) Docteur en droit, & Chanoine de l'Eglise de saint Pierre à Rome, vivoit au XV. siecle. Il entreprit de traduire l'Iliade en vers Latins, mais la mort ne lui permit pas de venir à bout de cette entreprise †. Ce qu'il en avoit (A) traduit fut imprimé après sa mort l'an 1474. & reimprimé l'an 1541. Nous avons aussi sa version Latine β d'un poëme d'Hesiode, & deux lettres en vers élegiaques. Il mourut fort (B) jeune γ l'an 1473. Son pere Lælius δ VALLA Docteur en droit fut Avocat consistorial ζ.

☞ VALLA (NICOLAS) en François *du Val*, Conseiller * au Parlement de Paris, & ensuite au Parlement de Rennes, est auteur d'un livre (Z) de jurisprudence qui est assez estimé. Il florissoit au XVI. siecle. Il fait mention ‡ de son gendre qui s'apelloit Jaques Capel,

(C) *Pierius Valerianus . . . . . fait des reflexions judicieuses sur la nature de cette mort.*] Il commence par observer, qu'il y aura des personnes qui compteront pour un grand bonheur que George Valla soit mort sans avoir été malade. Il dit ensuite que selon les loix Chretiennes, il faut regarder la mort subite comme une infortune. Puis il observe que selon la philosophie cet accident, & tout autre qui ne depend point de nous ne doivent point passer pour un mal. Enfin il veut bien qu'on croie que la maniere dont Valla mourut est un bonheur, puis que sa mort ne fut precedée ni de douleurs, ni d'inquietudes: (a) *Erunt qui genus hoc mortis inter mortalium felicitates ennumerabunt, quippe nullo dolore prævio, nulloque mortis metu statim exanimati. Nos tamen ex Christiana pietatis institutis miserrimum hoc existimamus, ex Philosophia verò præceptis, neque quidem calamitates alias, quæ alterius, non nostri juris sunt, mala existimo; sed erit super hoc alias disserendi locus. At fuerit felix Valla, quia cruciatu nullo, nullusque rei anxius à vita migravit, nobis certè ejus discipulis calamitosa fuit hominis mors, quibus eruditionis suæ tam triste desiderium reliquit.* Tout cela est fort sensé, car les douleurs violentes d'une maladie de 15. jours, & les langueurs d'une longue maladie reduisent l'homme à un triste état, naturellement parlant. Il ne peut jouïr ni des plaisirs defendus, ni des plaisirs legitimes; il soufre en son corps & en son ame; ses membres lui font sentir plusieurs incommoditez: sa raison en est abatuë; il se chagrine, il craint la mort, & il ne peut songer sans horreur à l'aproche de ce Roi des épouvantemens. Une mort subite vous épargne tout cela: elle doit donc passer pour un grand bonheur, à moins qu'on ne considere les dogmes de l'Evangile. C'est pourquoi Pierius Valerianus a inseré judicieusement cette exception. La Theologie nous enseigne que l'homme pecheur n'entre point dans le Roiaume de Dieu sans se repentir de ses fautes: & l'experience nous enseigne que tous les hommes sont pecheurs. Selon ces principes on doit regarder comme un grand malheur de mourir subitement, attendu qu'une telle mort ne donne pas le loisir de s'humilier devant Dieu, & d'implorer sa misericorde par les merites de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Or un homme qui se presente pecheur, & impenitent au thrône de Dieu ne peut attendre que la damnation éternelle. C'est la doctrine du Christianisme. C'est en vain qu'on allegueroit qu'un predestiné au salut ne peut point mourir sans penitence quoi que sa mort soit subite, & qu'un reprouvé ne peut point mourir penitent quoi que sa mort soit precedée d'une longue maladie, c'est en vain, dis-je, qu'on allegueroit cela; car cette remarque ne pourroit point satisfaire les scrupules de ceux qui raisonneroient ainsi; un predestiné au salut se reconcilie toûjours avec Dieu avant sa mort: ceux qui meurent de mort subite n'ont pas le tems de se reconcilier avec Dieu; ils ne sont donc pas predestinez au salut. J'avouë que l'on seroit temeraire si l'on avançoit la mineure de ce syllogisme comme un fait certain; mais enfin c'est ce qu'on peut dire de plus specieux contre le pretendu avantage que plusieurs trouvent dans la mort subite. Ils ne manquent pas d'observer que les maladies sont très-souvent un grand obstacle à la penitence, soit parce qu'elles font perdre l'esprit & le jugement, soit parce qu'elles affoiblissent de telle sorte la raison, & la memoire, qu'on est peu capable de reflechir sur les veritez de son catechisme, & de profiter des exhortations d'un Theologien, soit enfin parce qu'elles portent au depit & au murmure quand elles sont longues. Cette disposition meine tout droit à l'impenitence, & à l'endurcissement, & quelquefois même à l'impieté. Quand nous conviendrions de ces choses, nous serions toûjours en droit d'avancer que les maladies produisent bien plus souvent un meilleur effet. Ainsi pour trouver heureuse la mort de Gregoire Valla; Il ne la faut pas considerer selon des vuës Chretiennes. mais avec les yeux d'Auguste. La mort heureuse selon le goût de cet Empereur, étoit celle qui n'étoit point precedée de quelque mal; il se souhaitoit une telle mort, il la souhaitoit aux siens. Il trouvoit là ce que les hommes de bien trouvent dans la mort des justes, c'est-à-dire un objet de vœu. Il eut à-peu-près ce qu'il souhaitoit: (b) *Sortitus exitum facilem & qualem semper optaverat. Nam fere quoties audisset cito ac nullo cruciatu defunctum quempiam sibi & suis εὐθανασίαν similem (hoc enim & verbo uti solebat) precabatur.* Cesar son pere d'adoption avoit été dans le même sentiment. Il trouvoit digne de mepris cette lenteur avec laquelle le Cyrus de Xenophon alla à la mort, & rien ne lui sembloit plus commode que de sortir de ce monde à l'improviste: (c) *Illud plane inter omnes fere constitit, talem ei mortem pene ex sententia obtigisse. Nam & quondam cum apud Xenophontem legisset, Cyrum ultima valetudine mandasse quædam de funere suo, aspernatus tam lentum mortis genus, subitam sibi celeremque optaverat. Et pridie quam occideretur in sermone nato super cœnam, apud M. Lepidum, quisnam esset finis vitæ commodissimus, repentinum, inopinatumque prætulerat.* Hesiode compte parmi les prerogatives du siecle d'or la maniere dont les hommes y mouroient. C'étoit entre les bras du sommeil. Un de nos critiques a blâmé Ovide d'avoir oublié ce privilege en faisant la description des felicitez de ce tems-la. Mr. Menage s'est souvenu de cette censure lors qu'il a dit que son pere étoit mort de cette façon. Voici ses paroles: (d) *At verò cùm dormiturus caput in cervical inclinasset, ecce tibi confestim exanimatus est. Dictum est senis Ascræi, aurea ætate mortales quasi domitos somno interiisse: quam rem optimam, ut hoc te obiter doceam; neque enim te docendi occasionem ullam prætermittere debere mihi videor; in optimi illius seculi descriptione omittere Pelignum Vatem non debuisse, rectè à Julio Scaligero animadversum. Eo igitur modo placido & quieto parens meus fato functus est.* Vous voiez bien (e) que son goût, & celui de Scaliger le pere étoient conformes à celui d'Auguste. Ils auroient apliqué très-volontiers à ceux qui meurent ainsi nôtre proverbe, *le bien leur vient en dormant.* Voiez ci-dessus la remarque F de l'article *Regius.*

(A) *Ce qu'il en avoit traduit fut imprimé . . . & reimprimé.*] La premiere de ces deux éditions fut faite à Rome, & n'a été conuë ni à Gesner, ni à ses abbreviateurs. Elle contient le 3. le 4. le 5. le (f) 13. le 18. le 20. le 22. le 23. & le 24. livres de l'Iliade, & quelque peu du 19. On joignit à la seconde édition les six livres de Joseph Iscan *de bello Trojano*, & la traduction de (g) quatre livres d'Homere faits en vers Latins par Opsopæus (h).

(B) *Il mourut fort jeune.*] C'est de quoi Vossius n'a rien dit, mais nous l'aprenons de Pierius Valerianus, *Inter Romanos autem*, dit-il (i), *paucis antè annis non ignobilis fuit Nicolaus Valla summæ juvenis eruditionis, Græcis, Latinisque literis apprimè doctus, qui quidem adolescens admodum ad Homeri sublimitatem eleganti Latini carminis facilitate cœperat aspirare. Is tamen nondum alterum à vigesimo egressus annum fati quadam inclementia eruditorum omnium spei surreptus est.* Ce qui fait ici quelque peine est de voir que Valerianus, qui écrivoit sous (k) Clement septieme dise, qu'il n'y avoit que peu d'années que Valla étoit mort à l'âge de 21. ans. Cela ne conviendroit pas dans la rigueur de l'exactitude à un homme qui dedia un poëme à Pie II. Notez que je considere ici les manieres particulieres dont Valerianus s'exprime ordinairement dans le traité que je cite.

(Z) *D'un livre de jurisprudence.*] En voici le titre: *De rebus dubiis & quæstionibus in jure controversis tractatus XX.* Je me sers de la cinquiéme édition qui est celle d'Arnheim 1638. in 4.

‡ *Tiré de Pierius Valerianus ib.*

† *Voiez Vossius de poët. Latin. pag.* 80.

β *De celui qui a pour titre* ἔργα καὶ ἡμέραι *opera & dies. Cette version est en vers épiques, & fut dediée à Pie II. Voiez Gesner in biblioth. fol.* 524.

γ *Konig bibl. pag.* 828. *où il observe que son épitaphe se trouve à la page* 117. *de la Rome de Fabricius.*

δ *Ou de Valle.*

ζ *Vossius ibid.*

* *Voiez Pasquier recherch. de la France liv.* 9. *ch.* 39. *pag. m.* 902.

‡ *Nicolaus Valla, de rebus dubiis tract.* 8. *circa fin. p. m.* 136.

(a) *Id. ib. pag.* 28.

(b) *Sueton. in Augusto c.* 100.

(c) *Sueton. in Cæsare c.* 87.

(d) *Ægidius Menagius in vita Guillelmi Menagii p.* 76. 77.

(e) *Dans sa remarque sur le passage que j'ai cité il parle ainsi;* Voicy les paroles de Jule Scaliger, qui sont du livre v. de sa Poëtique au chapitre 8. *Omisit autem illud Hesiodi, longè optimum in hac ætate,* Θνῆσκον δ' ὡς ὕπνῳ δεδμημένοι. L'endroit d'Hésiode est de son ἔργα καὶ ἡμέραι.

(f) *Exceptez en à la fin plus de deux cens vers. Voiez Vossius de poët. Lat. pag.* 80.

(g) *Ce sont le* 1. *le* 2. *le* 9. *& le* 10. *de l'Iliade.* Vossius ib.

(h) *Tiré de Vossius ib.*

(i) *Pierius Valerianus de litteratorum infel. l.* 2. *pag.* 55.

(k) *Voiez son traité* de litterat. infelicit. init. *& pag.* 11.

Capel, & qui étoit Conseiller au Parlement de Bretagne. Konig † le confond avec le Nicolas Valla de l'article precedent. Il n'est pas hors d'aparence que nôtre du Val est le même Conseiller au Parlement de Paris β qui parut suspect de Lutheranisme dans la fameuse Mercuriale de l'an 1559. & qui évita par la fuite le danger qui le menaçoit. Mr. de Thou γ le nomme *Nicolaus Valla.*

VALLÉE (GEOFROI DE LA) nâtif d'Orleans, fit imprimer à Paris un livre intitulé, *Etre Geru; le fleau de la foy bigarrée.* C'est un livre plein de blasphêmes & d'impietez contre JESUS-CHRIST. L'auteur fut brulé à Paris pour son heresie l'an 1574. On l'apelloit ordinairement *le beau Vallée* ‡. Voilà ce qu'on trouve dans la bibliotheque Françoise de la Croix du Maine. D'autres disent que cet homme-là fut brûlé pour son atheïsme à Paris l'an 1571. & qu'il avoit composé un livre intitulé, *L'art de ne rien croire* *. Maldonat a fait (Z) une fausse reflexion sur une chose contenuë dans ce livre à ce qu'il pretend. Je m'étonne qu'il y ait si peu d'auteurs qui parlent de cet athée, & que presque tous ceux qui en font mention, soient fondez sur le temoignage de ce Jesuïte Espagnol.

VANDER-LINDEN (JEAN ANTONIDES) Professeur en medecine à Leide, n'est pas le premier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses ancêtres avoient eu de l'emploi dans la Republique des lettres, comme on l'exposa dans son oraison funebre, avec un detail fort (A) exact de sa genealogie. Il nâquit à Enckhuise ⸸ le 13. de Janvier 1609. Il fut envoié

(Z) *Une fausse reflexion sur une chose.*] Voici les paroles de ce Jesuite: (a) *Nonnulli progressi sunt longius, ut nihil crederent, quorum unus cum libellum quemdam his annis de arte nihil credendi composuisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere prius Calvinistam fieri qui atheus esse volet. Fuerat ille antea Calvinista, fuit postea atheus, & unicuique in sua arte credendum est. Verissima sententia: nam quisquis Calvinista est, si eo quam ingressus est incredulitatis via pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est.* On ne sçauroit croire combien il y a de Jesuites, & d'autres controversistes du parti Romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient; car ils supósent que ce Geofroi de la Vallée (b) s'étendoit beaucoup dans son livre, à faire voir que quiconque veut être athée, doit premierement être Calviniste. Maldonat n'avoit point dit que cette these fût traitée amplement dans le petit livre *de arte nihil credendi.* Ses copistes n'ont pas marché sur ses traces en raisonnant là-dessus. Ils supósent que cet athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la secte de Calvin etoit si abominable, que tous ceux qui la considerent de près aiment mieux n'avoir point de religion, que d'être de celle-là. (c) *Cur autem dixit eum, qui atheus esse volet, oportere prius Calvinistam fieri; nisi quod putaret, tam fœdam ac profligatam esse Calvini sectam, ut qui eam prope aspexisset, mallet nullam, quàm talem sectam profiteri?* C'est le Jesuite Becanus qui dit cela. Il ajoûte que les fruits du Calvinisme sont pires que les fruits de l'atheisme, & qu'encore que les athées ne croient pas une providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les regles de l'honnêteté. Ils ne derobent ni ne tuent, ils abhorrent le mensonge, ils gardent la foi promise, ils detestent les guerres injustes, ils aiment la paix: mais au contraire les disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adulteres & les sacrileges; car ils croient que Dieu impose la necessité de les commettre, & que les predestinez ne sçauroient perir quoi qu'ils fassent. (d) *Si ex fructu doctrina cognoscenda est; pejores fructus Calvini, quàm Atheorum doctrina parit. Hi tametsi negent Deum aliquem orbi præsidere, honestatem tamen, & rectæ rationis ductum ac directionem in multis sequuntur, & multa recte agunt, quæ laudari possunt. Cavent furta, homicidia, rapinas, à mendacio abhorrent; juramenti religionem colunt; servant fidem alteri promissam; bellum injustum detestantur; pacem ac tranquillitatem amant. At contra docentur à Calvino discipuli; parvi pendere mendacia, perjuria, adulteria, rapinas, libidines, sacrilegia. Unde hoc? Quia Deus, inquiunt, æterna sua prædestinatione necessitatem* &c. Cette objection de Becanus est si grossiere, que personne n'a besoin d'en être averti. C'est pourquoi je me contente de dire, qu'il se fût rendu moins ridicule s'il eût suivi son original de point en point. Je ne pretens pas qu'en raisonnant comme Maldonat, il eût bien philosophé; je dis seulement que son objection auroit été moins absurde. Voions la pensée de Maldonat. Il veut que le Calvinisme aiant une fois secoüé le joug de la tradition à l'égard de la presence réelle, sous pretexte que c'est un dogme embarrassé de mille difficultez, & contraire aux sens & à la raison, ait fourni à toutes sortes d'heretiques une methode generale de rejetter tous les mysteres; & qu'en (e) effet quelques Calvinistes plus subtils & plus incredules que les autres ont nié la Trinité, par les mêmes argumens dont ils s'etoient deja servis pour nier la Transubstantiation. Quelques-uns, ajoûte-t-il, sont allez encore plus loin, & jusques à ne rien croire, & c'est à quoi les devoit conduire necessairement le chemin qu'ils avoient pris: ce que je remarque, poursuit-il, non pas pour injurier les Calvinistes, mais pour leur montrer le precipice qui est au bout de leur route, & pour faire ensorte qu'à la vuë de ce grand peril, ils se retirent de cette voie de perdition. Ce lieu commun de Maldonat merite la reprimende par deux endroits; car en 1. lieu c'est donner trop d'avantage aux libertins & aux esprits forts, que d'avouer que lors qu'on prefere les lumieres de la raison à l'autorité des Conciles qui ont defini la realité, on entre dans une route qui conduit à l'atheisme. N'est-ce pas dire que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas moins contraire aux notions communes, que celui de la Transubstantiation? N'est-ce pas dire que pour croire cette existence, il faut sacrifier aveuglément à l'autorité de la tradition les lumieres les plus distinctes de la Philosophie; comme il faut les sacrifier à cette même autorité, pour croire ce que les Papistes enseignent concernant l'Eucharistie? Or qu'y auroit-il de plus pernicieux à la religion qu'un semblable aveu? Il est donc très-necessaire de mettre des bornes à cette objection. Il faloit seulement dire que la breche faite aux decisions des Conciles par la rejection de la presence réelle, se peut étendre jusqu'aux autres dogmes incomprehensibles de la Communion Romaine. 2. Maldonat ignore le principe de ceux qu'il apelle Calvinistes. Bien loin qu'ils enseignent qu'il faut rejetter un dogme dès que la raison ne le comprend pas, ou qu'elle peut le combatre par des argumens presque invincibles, qu'ils sont les premiers à dire & à soutenir que rien ne peut être plus pernicieux, que de se regler sur la raison dans le choix de telles ou de telles doctrines. C'est ce qu'ils alleguent incessamment aux Sociniens, avec la necessité de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi. De sorte que quand même le principe que le Jesuite Espagnol a voulu combatre, seroit aussi dangereux qu'il le represente, il n'auroit rien dit de juste contre les Calvinistes, en tâchant de profiter du livre de Geofroi de la Vallée.

Voilà de quelle maniere il faudroit traiter dans un ouvrage critique comme celui-ci, non seulement les erreurs de fait, mais même le mauvais usage d'un fait veritable.

(A) *Avec un detail fort exact de sa genealogie.*] On remonte jusqu'à l'*abavus*, jusqu'au quatrieme aieul. Il étoit bourgeois d'Harderwic, & s'apelloit Henri Regnier. Sa maison aiant peri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Naerde (f). Son fils Antoine y fut Regent d'une classe, Chantre au Chœur, & Secretaire de la ville; c'étoit un bon Papiste; (g) mais il fut orthodoxe dans un point, qui au jugement de Coccéius est le sommet du Christianisme; je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en JESUS-CHRIST par la foi, entant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son Esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546. qui aprit les langues sçavantes, & qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la Religion Reformée. Il étoit encore bien jeune lors qu'il goûta la reformation, & qu'il se mit à instruire les fideles persecutez, & même les petits

† *Konig biblioth. pag. 828. où il donne à Nicolas Valla traducteur d'Hesiode, & mort à Rome l'an 1473. le traité* de rebus dubiis.

β *Thuan. lib. 22. p. m. 453.*

γ *Id. ib. pag. 452.*

‡ *Tiré de la Croix du Maine pag. 125. René de la Barre au commencement de ses notes sur Novatien de* Trinitate, *dit qu'on apelloit cet homme-là* Bellum Vallensem. *C'est-à-dire le beau Vallée.*

* *Maldonatus in Matth. cap. 26. p. m. 572. à la marge. D'autres marquent l'an 1572.*

⸸ *C'est une ville de la Nord-Hollande ou de la Hollande Septentrionale.*

(a) *Maldonat. in Evangel. Matthæi, c. 26. pag. m. 572.*

(b) In suo libro *de arte nihil credendi*, fuse contendit eum qui Atheus futurus est, Calvinistam prius esse debere. *Henricus Fitz Simon, Britannom. pag. 107.*

(c) *Martinus Becanus, Opusculorum Theologicorum to. 1. p. m. 175.*

(d) *Becan. ibid.*

(e) Multos jam Calvinistas videmus qui ingeniosiores & magis increduli, id est magis Calvinistæ cæteris *erant*, eò jam pervenisse, ut quæ ratione hoc prius mysterium (*Eucharistia*) non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, cæterosque Calvinistas sicut Calvinistæ nos tanquam nimis simplices & credulos rideant. *Maldonatus ibid.*

(f) *C'est la capitale du Gojland, sur les confins de la Province de Gueldres, & de celle d'Utrecht.*

(g) Sacris Papisticis diu immixtus, nisi quod de justitia Dei, h. e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per Spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obtinemus (qui religionis

Digitized by Google

voié à Leide l'an 1625. pour y étudier en philosophie, & après cette étude il s'apliqua tout entier à celle de la medecine. De Leide il alla à Francker, pour continuer ses études l'an 1629. & y reçut le doctorat dans quelques mois. Son pere qui pratiquoit la medecine à Amsterdam depuis l'année 1625. le fit venir auprès de lui, pour lui aprendre le train de cette pratique, & mourut l'an 1633. Nôtre Vander-Linden continua de pratiquer, & le fit d'une maniere qui lui aquit beaucoup de reputation; car en 1639. on l'apella pour être professeur en medecine à l'Université de Francker. Il remplit très-dignement cette charge pendant près de douze ans. Il fit des leçons tant sur la theorie, que sur la pratique; tant sur l'anatomie, que sur la botanique; & ce fut par ses soins que l'on agrandit le jardin de l'Academie, & que l'on y fit bâtir une maison. La bibliotheque ne lui fut pas moins redevable; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de livres, par l'adresse avec laquelle il sçut engager les grands à user de liberalité pour cette bonne œuvre. L'Academie d'Utrecht lui ofrit une chaire de professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les Curateurs de l'Academie de Leide lui ofrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le cinquiéme de Mars 1664 *. Il a composé (B) plusieurs livres, & il a procuré l'édition de quelques (C) autres. Sa chaire demeura vacante jusqu'au mois de Mai 1668. que Mr. Drelincourt fut apellé pour lui succeder. Voiez la lettre 501. de Guy Patin, à la page 464. du troi-

* *Tiré de son oraison funebre, prononcée par Jean Coccius, Professeur en Theologie.*

Christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam. *Cocceius in Orat. funebri.*

(*a*) Eam virginem primum in navi cum eam recepisset in multitudine, ut solet arctius sedere renuente, ob pietatem amavit & conjugem optavit, ac deinde à parentibus impetravit. *Ibid.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Il avoit composé plusieurs ouvrages sur la medecine, sur la musique, & sur d'autres sciences. Son fils a donné le catalogue des Ouvrages de medecine, dans son* Traité de scriptis Medicis: *je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. Il en avoit laissé plusieurs autres imparfaits.*

(*d*) *Dans le corps de cet article.*

tits enfans. S'étant trouvé dans un bateau où l'on refusoit de faire place à une jeune Demoiselle de Gueldre, chacun disant qu'on ne se pouvoit pas presser davantage; il se serra lui autant qu'il put, & lui donna moien de s'asseoir (*a*). Il lui trouva un si grand fond de pieté, qu'il en devint amoureux, & qu'il l'épousa ensuite avec le consentement des parens. Elle fut la fidelle compagne de ses courses & de ses perils. Il perdit son pere, son beau-pere, ses parens & ses alliez au massacre que les Espagnols firent à Naerde l'an 1572. Après ce funeste accident il exerça le ministere à Enckhuise, jusques à ce qu'en l'année 1585. il fut apellé pour être Professeur en Theologie à Franeker. Il fut le premier qui fit des leçons dans cette Université, & ce fut lui qui prononça la harangue inaugurale de l'Academie, (*b*) *Quam Academiam ipse initiavit oratione prima & lectione.* (On aprendra ici en chemin faisant l'année natale de l'Academie de Franeker.) Il exerça cette profession jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné Antoine fut habile homme; la connoissance qu'il avoit des humanitez fut cause que les Magistrats d'Enckhuise le firent Recteur de leur College. Il étoit d'ailleurs bon musicien & bon organiste; il n'ignoroit pas la Theologie, mais il fit son fort de la medecine, & en aiant reçu le Doctorat à Franeker l'an 1608. il la pratiqua heureusement & avec gloire d'abord à Enckhuise, & puis à Amsterdam (*c*). J'ai dejà (*d*) dit qu'il mourut l'an 1633. & que le Professeur de Leide Jean Antonides Vander-Linden étoit son fils. Cocceius s'étend beaucoup sur les parens maternels du defunt: il est entré sans doute dans un trop petit detail, & plus que d'autres ne font; mais en general voilà l'usage pour ces sortes d'oraisons funebres dans les Academies septentrionales. Je pense que le mot *Antonides* fut formé à la maniere des noms patronymiques des anciens poëtes. Cependant j'avouë qu'il y a des familles en Hollande qui s'apellent *Antonides*. Aparemment ce n'étoit d'abord que le nom patronymique.

(*B*) *Il a composé plusieurs livres.*] En voici les titres: *Universa Medicina Compendium, quinque centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Winshemii Med. Doct. & in illustri Frisiorum Academia ejusdem Facultatis & Anatomes Professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est centuria inauguralis positionum Medico-practicarum de virulentia venerea, ibidem proposita & defensa ad diem* 18. *Octobris* 1630. Ce sont proprement les theses de medecine qu'il soutint pour arriver au Doctorat en l'année 1630. *Medulla Medicina partibus quatuor comprehensa.* A Franeker 1642. in 8. *Medicina Physiologica novâ curatâque methodo ex optimis quibusque Auctoribus contracta, & propriis observationibus locupletata.* A Amsterdam 1653. in 4. *Selecta Medica & ad ea exercitationes Batavica.* A Leide 1656. *in* 4. Ce livre apartient plus à la remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un recueil de quelques traitez d'Hippocrate, & d'autres anciens auteurs. *Dissertatio de lacte*, elle est dans le recueil des dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue 1655. *in* 12. *De Hemicrania menstrua, historia & consilium.* A Leide 1660. & 1668. *in* 4. *Meletemata Medicina Hippocratica.* A Leide 1660. & à Francfort 1672. *in* 4. *Hippocrates de circuitu sanguinis.* A Leide 1661. *in* 4. *De scriptis Medicis libri duo, quibus præmittitur Manuductio ad Medicinam.* Cet ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam chez Jean Blaeu, en 1637. en 1651. en 1662. *in* 8. C'est une liste des livres composez sur la Medecine. L'auteur l'augmentoit à chaque édition. Depuis sa mort un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, & l'a convertie en un gros *in* 4. qui a pour titre *Lindenius renovatus.* Il est imprimé à Nuremberg 1686. J'en ai tiré le catalogue des écrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette remarque.

Cette Bibliotheque de Vander-Linden *de scriptis Medicis*, a eu le destin de tous les ouvrages de cette espece. On a beau les corriger, & les augmenter dans de nouvelles éditions, ils demeurent toûjours defectueux. Voiez la critique que Voglerus (*e*) fait de celui-ci. Quelque amples que puissent être les additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son édition tous ceux qui ont fait des livres de medecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve cinq auteurs nommez Martin, & neanmoins on n'y trouve pas Bernardin MARTIN né à Paris le 8. de Janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin Apoticaire de Marie de Medicis Reine de France: & il a donné au public un traité de l'usage du lait, & un autre sur la dentition, qui ont été bien reçus, (*f*) & aprouvez de la Faculté de Paris. Il a aussi écrit une relation de ses voiages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, &c. qui contient des choses fort remarquables. Le feu Prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne l'an 1669. Martin depuis ce tems-là, jusques à la mort de ce grand Prince, s'est bien aquité de cette fonction, & a ressenti les marques de la bienveuillance de son Altesse. Le Prince de Condé (*g*) d'aujourd'hui, fils unique de celui-là, a gardé toûjours dans sa maison le même Martin (*h*). Puis que l'édition de Merklinus contient fort souvent un abregé de la vie des écrivains de medecine, ceci servira en plusieurs manieres à ceux qui feront des additions au *Lindenius renovatus.*

(*C*) *Il a procuré l'édition de quelques autres.*] Continuons nos extraits du livre (*i*) que nous venons de citer. *Adriani Spigelii Opera quæ extant omnia, recensuit & cum addita præfatione edidit*, à Amsterdam 1645. *in fol.* *Hier. Cardani, de utilitate ex adversis capienda libros* IV. *serio emendatos edidit*, à Franeker 1648. in 8. *Cornel. Celsi de Medicina libros octo recognovit & edidit*, à Leide 1657. & 1665. *in* 12. *Hippocratis Coi Opera omnia Græcè & Latinè duobus voluminibus comprehensa, & ad omnes alias editiones accommodata, edidit*, à Leide 1665. *in* 8. Cette édition d'Hippocrate n'étoit pas entierement achevée lors que Vander-Linden mourut. Il y avoit donné beaucoup de soins; le Journal des Savans en parla de cette maniere: „ (*k*) Cette nouvelle édition . . . . . . a cet
„ avantage qu'elle repond à toutes les precedentes,
„ par le moyen des chiffres qui sont à la marge, &
„ qui montrent en quelle page & en quel endroit
„ chaque chose s'y trouve. Ainsi elle peut tenir lieu
„ de toutes les autres éditions, & elle remedie à la
„ confusion que leur diversité aportoit, lors qu'il faloit chercher quelque passage. Elle est aussi la plus
„ correcte de toutes, car Mr. Vander-Linden ayant
„ soigneusement conferé ensemble toutes les anciennes éditions, & plusieurs manuscrits, a retabli
„ quantité de passages qui n'avoient pas été corrigez,
„ même dans l'édition de Foesius. Pour la traduction
„ Latine il a choisi celle de Cornarius, parce qu'elle
„ est la plus ancienne, & que c'est celle dont on se
„ sert ordinairement. La mort le surprit peu de

(*e*) *Voglerus, Introduct. in notitiam bonorum Scriptorum, pag. m.* 48.

(*f*) *Ils ont été imprimez à Paris chez Denys Thierry.*

(*g*) *On écrit ceci l'an* 1696.

(*h*) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

(*i*) *Lindenius renovatus.*

(*k*) *Journal des Savans du* 22. *de Fevrier* 1666.

troisiéme tome; & notez que Guy Patin (*D*) qui étoit ami de Vander-Linden, a parlé souvent de lui dans ses lettres.

☞ VAQUERIE (JEAN DE LA) premier President au Parlement de Paris sous Louis XI. avoit eu la charge † de Pensionaire dans la ville d'Arras. Il porta la parole pour cette ville l'an 1476. quand il falut repondre aux deputez de ce Prince qui demandoient que les habitans se soumissent à lui comme à leur maître legitime après la mort du Duc de Bourgogne. Ils dirent que le Roi pretendoit Arras & l'Artois *par le moien de confiscation*, & que si l'on n'ouvroit pas les portes, on étoit *en danger d'estre pris par force*. La Vaquerie repondit *que cette Comté d'Artois appartenoit à Madamoiselle de Bourgogne fille du Duc Charles, & lui venoit de vraye ligne, à cause de la Comtesse Marguerite de Flandres*, femme du *Duc Philippe de Bourgogne le premier*, & qu'on supplioit le Roi *qu'il lui plust entretenir la treve qui estoit entre lui & le feu Duc Charles* *. Cette reponse ne servit de rien, il falut qu'Arras subit le joug de la France. On a fort parlé d'une remontrance (*A*) faite par la Vaquerie à ce même Roi. On n'a guere moins parlé d'une reponse qu'il fit lors qu'on voulut engager le Parlement à (*B*) interposer son autorité dans le choix de la personne qui seroit Regent du roiaume. Le Chancelier de l'Hospital declara un jour dans une harangue, ‡ „ que la pauvreté du President de la Vacquerie estoit beaucoup plus re-„ commandable, que les richesses d'un Chancelier du Duc de Bourgongne, à qui son maistre „ dit, *Rolin, c'est trop.* „

† *C'est à-peu-près celle de Syndic. Consultez la 2. édition du Dictionaire de Furetiere au mot* Pensionaire.

* *Tiré de Philippe de Comines liv. 5. chap. 11. p. m. 298.*

‡ *Le Bret, de la souveraineté du Roi liv. 2. ch. 9. pag. 182. 183.*

VAUBRUN (LE MARQUIS DE) Cherchez BAUTRU (Nicolas.)

VEDELIUS (NICOLAS) Theologien Reformé assez celebre, a vécu au XVII. siecle. Il étoit né au Palatinat, & il fut Professeur en philosophie pendant douze ans à Geneve, &

„ tems avant que cette édition fût achevée, & l'empêcha de donner au public les remarques qu'il avoit „ dessein de faire sur Hippocrate. „ Cocceius touche ce (*a*) dernier fait.

(*D*) *Guy Patin . . . . . a parlé souvent de lui.*] Je ne citerai qu'un passage: „ (*b*) Je ne sai rien de nou-„ veau de l'Hippocrate de Mr. Vander-Linden. Cet „ auteur est mort à Leyden, âgé de 53. (*c*) ans d'une „ fievre avec fluxion sur la poitrine, aprés avoir pris „ de l'antimoine, & sans s'être fait saigner. Quelle „ pitié! faire tant de livres, savoir tant de Latin & de „ Grec, & se laisser mourir de la fievre, & d'un ca-„ tarre suffoquant sans se faire saigner. „

(*A*) *D'une remontrance faite par la Vaquerie à ce même Roi.*] Je me servirai des termes de Jean Bodin. „ (*d*) Louïs XI. avoit usé de menaces grieves „ envers la Cour de Parlement, qui refusoit publier „ & verifier quelques edicts qui estoyent iniques, le „ President Lavacrie, accompagné de bon nombre de „ Conseillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes „ & remonstrances, pour les menaces qu'on faisoit à „ la Cour: le Roy voyant la gravité, le port, la di-„ gnité de ces personnages, qui se vouloyent demet-„ tre de leur charge, plustost que verifier les edicts „ qu'on leur avoit envoyé, s'estonna, & redoutant „ l'authorité du Parlement, fit casser les edicts en leur „ presence, les priant de continuer à faire Justice, & „ leur jura qu'il n'envoyeroit plus edict qui ne fust „ juste & raisonnable. Cest acte fut de bien grande „ importance pour maintenir le Roy en l'obeissance „ de la raison: qui autrement avoit tousiours usé de „ puissance absoluë, & deslors mesmes qu'il n'estoit „ que Dauphin, il envoya querir les Presidents de la „ Cour, & leur dit qu'ils eussent à effacer la clause, „ DE EXPRESSO MANDATO, que la Cour avoit „ fait mettre sur la verification des privileges ottroyez „ au Comte du Maine, autrement qu'il ne sortiroit „ de Paris, que cela ne fust faict, & qu'il laisseroit la „ commission que le Roy lui avoit donné: la Cour „ ordonna que les mots seroyent effacez: mais à fin „ qu'on peust voir ce qui estoit biffé, elle ordonna „ que le registre seroit gardé, qui se trouve encores „ en la sorte qu'il fut ordonné, en date du XXVIII. „ Juillet M. CCCCXLII. „ L'edition Latine de ce livre de Bodin contient une circonstance que je ne dois pas omettre. C'est que le Roi commanda au Parlement de verifier ses edits à peine de la vie, & que le premier President à la tête de sa compagnie declara au Roi qu'ils aimoient mieux mourir que d'obeir. (*e*) *Rex sua jussa ingeminans minas adjecit, capitis etiam indicta pœna nisi curia paruisset.* (*f*) *Lanacrius præses re intellecta regem adiit corona judicum purpuratorum stipatus, non ut culpam deprecaretur, sed ut mortem precaretur, cum diceret se suosque collegas mortem malle quam legis propositæ promulgationem pati.*

Il n'a pas été inutile que je raportasse ici ce qui fut fait par ce Prince (*g*) l'an 1442. Cela releve le merite de la Vaquerie; car il est bien plus glorieux de temoigner du courage, quand il s'agit de resister à une personne imperieuse, que quand il s'agit de s'oposer à des gens qui n'ont jamais fait paroitre d'obstination à se maintenir dans le pouvoir arbitraire. Quoi que Bodin ait oublié de marquer l'annee où ce premier President se declara si resolu, & si intrepide, nous ne laissons pas de sçavoir que l'on avoit pu connoitre dejà par une autre preuve combien ce Monarque vouloit être absolument obei. Pasquier raconte (*h*) qu'*en l'an mil quatre cens soixante cinq le mesme Louys estant Roy, fist publier bon gré mal gré en pleine Cour par son Chancelier le don qu'il avoit fait au Comte de Charolois, & nonobstant toutes protestations que feissent la plus grand part des Conseillers, il voulut que sur le reply fust mis* Registrata audito Procuratore Regis, & non contradicente. La Vaquerie etoit encore Pensionaire de la ville d'Arras l'an 1476. Il ne fut donc premier President au Parlement de Paris que long tems après que Louis onze eut exigé cette forme d'enregitrement. Notez bien ces paroles de Pasquier: „ (*i*) Telles „ protestations ont esté depuis assez familieres en cet-„ te Cour. Et se trouvent assez d'Edits portans: *De* „ *expresso & expressissimo mandato Regis, pluribus vici-* „ *bus reiterato.* Laquelle clause tout ainsi qu'elle est „ adjoustee, pour bonne fin, aussi souhaiteroient plu-„ sieurs (paravanture non sans cause) que cette hono-„ rable compagnie se rendist quelquesfois plus flexi-„ ble, selon que les necessites & occasions publiques „ le requierent. „ Voilà qui confirme ce que j'ai dit (*k*) ci-dessus touchant les maux que les Parlemens ont fait naitre quelquefois par le refus d'enregitrer les edits, ou par les clauses qu'ils aposoient à la verification. Pasquier ne parleroit point comme il parle, s'il ne sçavoit que la roideur de ces compagnies souveraines avoit eté quelquefois prejudiciable a l'état. Confirmons aussi par une remarque de Bodin une chose que j'ai dite (*l*) ci-dessus. „ (*m*) Or les mots DE EX-„ PRESSO MANDATO, & *de expressissimo mandato*, „ & quelquesfois *multis vicibus iterato*, qui se trou-„ vent fort souvent es registres des cours souverai-„ nes, sur la publication des edicts, ont telle conse-„ quence, que tels edicts & privileges ne sont gardez „ ou bien tost apres oubliez & delaissez par souffran-„ ce des Magistrats. „ Il n'y a point de leçon plus efficace de desobeissance, que de laisser esperer l'impunité aux transgresseurs d'un edit; or c'est ce que faisoient les Parlemens lors qu'ils imprimoient cette flotrissure aux édits du Prince.

(*B*) *D'une reponse qu'il fit lors qu'on voulut engager le Parlement . . . . dans le choix.*] Après la mort de Louis XI. la Comtesse de Beaujeu sa fille ainee eut l'administration de l'etat pendant le bas âge de Charles VIII. Le Duc d'Orleans qui voulut la depouiller de la regence s'adressa au Parlement de Paris, mais (*n*) *Monsieur de la Vaquerie premier President lui declara que la Cour n'entroit point en cognoissance de tels afaires.* L'auteur du Ministere du Cardinal de Richelieu raporte cela ainsi: „ (*o*) Les Parlemens ne sont pas „ moins obligez par les loix de la Justice, que par cel-„ les de la Prudence à ne se detacher jamais du Roy „ dans les affaires d'Estat; je dis qu'ils y sont obligez „ par la justice; parce que c'est usurper une puissance „ qui ne leur apartient pas, d'en vouloir juger, „ n'ayant esté creez par les Roys, que pour rendre la „ justice au peuple; comme le President de la Vaque-„ rie dit au Chancelier du Duc d'Orleans qui deman-„ doit autresfois au Parlement de la part de son Mais-„ tre, qu'il eust à presser le Roy, de venir à Paris se „ servir de son conseil dans les affaires plus impor-„ tantes. „

(*a*) Scio vir *Joannæ Girna* multa de variis locis Medicorum principis esse meditatum, & magnam sibi supellectilem collegisse observationum ad hunc auctorem illustrandum utilium, quas non potuisse ab ipso edi dolendum est. *Cocceius ubi supra.*

(*b*) *Patin, lettre* 310. *p. m.* 610. *du* 2. *tome.*

(*c*) *Il faloit dire* 55.

(*d*) *Bodin, de la Republique liv.* 3. *chap.* 4. *p. m.* 417. *Voiez aussi Matthieu, hist. de Louis XI. liv.* 11. *p. m.* 668.

(*e*) *Bodinus ubi supra pag.* 454. *edit.* 1601.

(*f*) *Il faloit dire* Lavaquerius.

(*g*) *Pasquier recherches liv.* 2. *c.* 4. *pag. m.* 61. *le raporte plus amplement que Bodin.*

(*h*) *Pasquier ibid.*

(*i*) *Id. ib. pag.* 62.

(*k*) *Voiez la remarque K de l'article du Chancelier de l'Hospital, pag.* 1607.

(*l*) *Ci-dessus pag.* 1607. *col.* 1.

(*m*) *Bodin ubi supra pag.* 418.

(*n*) *Le Grain, hist. de Louis XIII. pag.* 4.

(*o*) *Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu* 2. *part. pag.* 219. *édit. de Holl. ad ann.* 1631.

& Ministre de l'Eglise de la même ville pendant dix ans †. Il fut apellé à Deventer l'an 1630. pour la profession en Theologie & en Hebreu, & l'aiant acceptée il se fit recevoir docteur en Theologie à Bâle, pendant le voiage de Geneve à Deventer, le 24. de Juin de la même année β. Il s'aquita bien de sa charge, & temoigna un grand (A) zêle contre les Arminiens. Il exerça γ par *interim* celle de professeur en philosophie l'an 1634. Il passa de Deventer à Franeker pour la profession en Theologie, environ l'an 1638. * Ce fut sa derniere station; car il mourut à Franeker l'an 1642. Il fut fâché que la mort (B) ne lui permit pas de publier la reponse qu'il preparoit à ses adversaires, touchant le pouvoir des Magistrats (C) dans les afaires ecclesiastiques. Je donnerai la liste de ses (D) ouvrages. J'ai parlé ailleurs ∂ de la querelle qu'il fit à Barleus.

☞ VEGIUS (MAPHÉE) né à Lodi dans le Milanez l'an 1407. fut un orateur illustre, & le ‡ plus grand poëte Latin que l'on eût vu depuis plusieurs siecles. Il fit ses humanitez à Milan, d'où il passa à Pavie pour y étudier la jurisprudence, mais la peste l'obligea bientôt à s'en retourner à Lodi. Il s'y apliqua tout entier aux belles lettres, & principalement à la poësie, & il commença de très-bonne heure (A) à faire des livres. Etant allé à Rome il se fit aimer & considerer du Pape Martin V. qui le pourvut de la charge de Secretaire des brefs. Il s'en aquita si fidelement qu'il fut élevé par le même Pape à une charge plus considerable; ce fut à celle de Dataire. On lui donna en même tems un canonicat ┼ dans l'Eglise de saint Pierre. Il se trouva si content de cet état, qu'il refusa un riche Evêché. La consideration qu'eurent pour lui Eugene IV. & Nicolas V. les porta à lui continuer l'emploi de Dataire. Il eut beaucoup de part à l'estime du Panormitan, & à celle d'Enée Silvius, & beaucoup de devotion pour (B) saint Augustin. Ses

† *Voiez le Programme que Revius raporte dans son histoire de Deventer, p. 686.*

β *Revius, in historia Daventriensi ib.*

γ *Id. ib. pag. 694.*

* *Id. ib. pag. 713.*

∂ *Dans la remarque D de l'article Barleus.*

‡ *Jovius elog. c. 107. p. m. 250.*

┼ *Moreri le fait Chanoine de Latran.*

(A) *Et temoigna un grand zêle contre les Arminiens.*] Il publia un livre l'an 1631. qu'il intitula *De arcanis Arminianismi*, où il soutient qu'ils s'efforcent explicitement & par profession d'introduire dans l'Eglise l'atheïsme subtil, & qu'encore que de dessein premedité ils ne tâchent pas d'y introduire l'atheïsme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande & large porte à cet atheïsme crasse. Voici le commencement d'un de ses chapitres: (a) *Proposuimus hactenus doctrinam Remonstrantium, qua omnis generis haereses & sectas in Ecclesiam Dei, adeoque Libertinismum, hoc est Atheismum subtilem* EX PROFESSO *introducere conantur.* Un peu après il dit ces paroles: (b) *Scopus meus non est gravare Remonstrantes accusatione ea, ac si Atheismum crassum introducere data opera seu ex professo molirentur. Nequaquam vero, prout eodem cap. primo monui. Sed tantum ostensurus sum, praeter alia effecta pestilentissima quae nova ipsorum Theologia & Religio producit, etiam fenestram & portam aperiri ea Atheismo crasso patentissimam atque amplissimam.* Il ajoûte qu'il n'a pour but que de faire ensorte que les Remonstrans se convertissent, à la vue du peril qui est attaché avec leur doctrine. (c) *Quo nimirum unusquisque eo magis ab ea sibi caveat: & ipsi Theologi Remonst. lucri fiant, qui etiam noster in hoc labore scopus est.* Nous avons vu (d) quelque chose de semblable dans les commentaires de Maldonat. Les Arminiens s'emporterent furieusement contre lui, dans l'ouvrage qu'ils intitulerent *Vedelius Rhapsodus.*

(B) *Il fut fâché que la mort ne lui permit pas.*] Vous trouverez cette circonstance dans une lettre de Vossius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette replique de Vedelius fût imprimée, on en ôteroit les injures violentes qu'il y avoit repanduës, rendant la pareille à son antagoniste. (e) *Vedelius Theologiae apud Franekeranos Professor, dum in Frisia sum, fatis concessit. Moribundum cruciabat, quod terris eriperetur, priusquam potuisset Revio & Triglandio respondere. Horum uterque acerbe satis scripsit adversus scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo Magistratus jura circa res Ecclesiae defendit. Collegae defuncti mihi Franekerae ajebant, fortasse responsum sic etiam edendum; sed deletis, quae, ut par pari redderet hostimentum, virulentius chartis illevisset adversus Revium.*

(C) *Le pouvoir des Magistrats dans les affaires ecclesiastiques.*] Il s'éleva quelques disputes en Hollande sur cette question après le Synode de Dordrecht; car il y eut des Theologiens qui vouloient soustraire l'autorité ecclesiastique à celle du Souverain, & il y en eut qui voulurent conferer aux Magistrats toute la puissance ecclesiastique. C'est pour le moins de cette maniere que chaque parti interpretoit l'intention & la doctrine de l'autre. Vedelius se mêla dans cette dispute, & publia au commencement de l'année 1638. une *Disputatio Theologica de Magistratu adversus Bellarmini librum de Laicis*, où il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu le pouvoir des Magistrats. Quelque tems après il sçut qu'on se preparoit à le refuter. Cela fut cause qu'il donna (f) une 2. édition de sa dispute, & qu'il y joignit plusieurs éclaircissemens. Voici tout le titre de l'ouvrage: *De Episcopatu Constantini magni, seu de potestate Magistratuum Reformatorum circa res Ecclesiasticas, dissertatio repetita cum responsione ad interrogata quaedam.* Il previt (g) qu'il irriteroit ses adversaires, & qu'il s'attireroit bien des injures; mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. Sa prevision fut juste, & il ne faloit pas être un grand prophete pour deviner une telle chose. Il fut attaqué & de son vivant, & après sa mort. Plusieurs Ministres de Zelande le firent refuter lors qu'il n'étoit plus, & se servirent de la plume d'un (h) Ministre de Middelbourg. Ses amis de Frise le defendirent, & traiterent de haut en bas ces Ministres de Zelande. Voiez le livre qui a pour titre, (i) *Gralla seu vere puerilis cothurnus sapientiae, quo se jactat apud imperitos Guillelmus Apollonii*, &c. Apollonius repondit; on lui repliqua par un ouvrage dont le (k) titre est assez comique.

(D) *La liste de ses ouvrages.*] J'ai dejà donné le titre de trois; voici les autres: *Notae in Epistolas Ignatii. Commentarius de tempore utriusque Episcopatus S. Petri, Antiocheni & Romani*, à Geneve 1624. *Rationale Theologicum, seu de necessitate & vero usu principiorum rationis ac Philosophiae in Controversiis Theologicis*; là même 1628. *Remede contre l'apostasie*; là même en la même année. *Panacea Apostasiae*, là même 1628. c'est la traduction du precedent. *S. Hilaire ou Antidote contre la tristesse*, là même 1630. *S. Hilarius, seu antidotum contra tristitiam pro sancta hilaritate*, à Leide 1632. c'est la traduction du precedent. *De prudentia veteris Ecclesiae*, à Amsterdam 1633. *De Deo Synagogae contra Casp. Barlaeum* à Harderwic 1632. *Opuscula Theologica* à Franeker.

(A) *Il commença de très-bonne heure à faire des livres.*] A l'âge de 16. ans, si l'on en croit le Ghilini, dont l'autorité doit être ici de peu de poids, car nous pouvons assûrer que l'enthousiasme de panegyriste l'a saisi, & qu'il ne lui laisse pas bien concerter les parties de sa narration. Ecrit-on avec jugement lors qu'on raconte 1. Que Vegius (l) étant parvenu à la souveraine perfection dans toutes sortes de lettres humaines, alla étudier à Pavie le droit civil & le droit canon? 2. Qu'aiant à peine commencé d'y étudier, il fut obligé de quitter la ville à cause de la peste? 3. Qu'il s'en retourna en sa patrie, où il se remit à l'étude des belles lettres, & à composer, n'aiant (m) à peine que seize ans? Ce narre ne veut-il pas dire que Vegius entendoit dans la derniere perfection toutes les parties de la literature avant que d'avoir 16. ans? Cette hyperbole est absurde. Il mourut sans s'être fort aproché de la perfection: comment y eût-il été dès l'adolescence?

(B) *Beaucoup de devotion pour saint Augustin.*] Il fit bâtir une chapelle dans l'Eglise de ce saint à Rome au côté droit du grand autel, & aiant fait mettre dans une très-belle chasse les os de saint Augustin, & ceux de sainte Monique sa mere, il les transporta d'Ostie à cette chapelle. Il composa des poësies en l'honneur de ces deux saints, qu'il loüa aussi beaucoup dans la preface de son livre, *de educatione puerorum & claris eorum moribus.* C'est un ouvrage où autant qu'il lui est possible, il confirme par des exemples tirez de la vie de saint Augustin, & de celle de sa mere tous les preceptes qu'il donne sur l'education des enfans. (n) *In praefatione postquam D. Augustini & matris ipsius Monicae laudes pluribus praedicavit, subjungit:*

Eniteimur

(a) *Vedelius, De arcanis Arminianismi, lib. 2. cap. 10. p. m. 242.*

(b) *Ibid. pag. 243.*

(c) *Ibid.*

(d) *Voiez l'article* Vallée, *page 1940. col. 2.*

(e) *Vossius, epist. 463. p. m. 409. col. 2. Elle est datée du 24. d'Octobre 1642. Elle est parmi celles des Arminiens à la page 821. de l'édition in folio.*

(f) *L'an 1641.*

(g) Jam praevideo temerariis & superbis ingeniis nihil magis in votis fore, quam ut spretis salutaribus pacis & concordiae consiliis ac monitis in me involent, & virus suum contra me evomant. *Nicol. Vedelius, Praef. de Episcopatu Constantini.*

(h) *Nommé Guilielmus Apollonius.*

(i) *Il fut imprimé à Franeker l'an 1646.*

(k) Grallator furens de novo in scenam productus, cum pantomimo suo bombomachide Vlissingano. *A Franeker 1647.*

(l) Dopò esser egli a somma perfezione arrivato in ogni genere di lettere humane andò a Pavia. *Ghilini, teatro part. 2. p. 188.*

(m) Diedesi nell' età di sedici anni appena a scrivere. *Id. ib.*

(n) *Gesner, in bibliotheca. fol. 491. en parlant du traité de Vegius* de educatione puerorum *imprimé à Bâle avec d'autres semblables livrets l'an 1541.*

Ses mœurs furent exemplaires. Il mourut à Rome l'an 1459 †. Entre ceux qui parlent de lui je n'en trouve guere qui ne passent sous silence le plus bel endroit de sa vie; car ils ne nous disent rien du changement de son goût. Les fictions des poëtes furent d'abord ses delices *; il ne songeoit qu'à faire des vers, & qu'à y placer les Divinitez Paiennes. Virgile étoit l'un de ses grans Dieux: les Pseaumes de David ne lui paroissoient que chansons de vieille, & il abhorroit la prêtrise comme la mort: mais enfin il se degoûta (C) des beautez profanes de la poësie; les Pseaumes de David lui parurent admirables, & il se faisoit un plaisir extrême des fonctions du sacerdoce, & de s'emploier à l'instruction des Nonains. Nous parlerons de (D) ses livres.

† *Tiré du Ghilini teatro d'Huomini letterati, parte 2. pag. 188.*

* *Voiez la remarque C.*

VELSERUS (Marc) Consul (A) d'Augsbourg sa patrie, a été un savant Jurisconsulte, & un auteur fort celebre. Il nâquit le vintiéme de Juin 1558. Il étoit (B) d'une famille très-

Enitemur ostendere omnem bene educandorum filiorum rationem, & convenientissimis subinde etiam sanctissimisque tam parentis Monicæ quàm filii Augustini exemplis, singula quibus idoneè ea applicari poterunt confirmare studebimus.

(C) *Mais enfin il se degoûta des beautez profanes de la poësie: les Pseaumes de David.*] Une si belle conversion, une si sainte metamorphose sont assez rares, pour n'avoir pas dû être oubliées par ceux qui ont fait mention de cet écrivain. La plupart des poëtes gardent jusques à la mort leur attachement à la poësie, selon ce qu'elle a de beautez humaines. Exceptons en Vegius, & raportons sa confession. (a) *Priora recolens tempora*, dit-il, *quibus inhiabam quotidiè condendis carminibus, nihil præter Musas & Poëtarum lusus pulchrum ducens, mirari non satis possum, adeò IMMUTARI affectus meos, adeò vim animo meo [ut ita dixerim] fieri potuisse, ut à dulcibus prurientibusque fabulis, ad studia severiora conversus sim, & qui decantandis ingentibus rerum gestis, confictisque tot incertorum Deorum numinibus, ardentius instabam, nunc ad exhortandas sorores, ad docendas virgunculas descenderim, ut pro Ovidiis & Flaccis, nunc Augustinos & Hieronymos, pro Virgilio, quem alterum in terris Deum esse arbitrabar, nunc David fideliorem Vatem colam, suscipiam amplectarque, & ejus mihi carmina, quæ tanquam anilia deliramenta sordebant, nunc mira adspergant animum suavitate, atque [unde magis etiam obstupescam] quod tantopere detestabar exhorrebamque instar mortis, nunc sacerdotio dulcius nihil putem.*

(a) *Vegius de perseverantia religionis in tomo 26. Bibl. Max. f. 689. apud Spizelium in literato felicissimo pag. 162.*

(D) *Nous parlerons de ses livres.*] Les uns sont en prose, les autres en vers; les uns ont été imprimez, les autres ne l'ont point été. Celui de ses poëmes qui l'a fait le plus conoître est son suplément de l'Eneide; il s'imagina que Virgile n'avoit pas mis la conclusion à son ouvrage: il s'avisa donc d'y ajoûter un 13. livre que l'on a de coutume d'imprimer avec les 12. du poëte Romain. On a (b) critiqué son entreprise. Son dialogue *de felicitate & miseria* a passé pendant quelque tems (c) pour un ouvrage de Lucien. Il fut imprimé avec le livre *de educatione puerorum*, & avec le *philalethes*, & avec la *disceptatio inter terram solem, & aurum*. Tous ces traittez sont en prose. Le Ghilini a cru faussement que les 7. livres *de perseverantia religionis ad sorores*, n'ont jamais été imprimez. Ils le furent pourtant à Paris (d) l'an 1511. avec quelques-uns de ceux dont j'ai raporté le titre. Ils ont été inserez dans la grande bibliotheque des Peres. Son poëme des friponneries des païsans doit être curieux. Vous trouverez dans le Ghilini le titre d'un très-grand nombre de pieces de cet auteur, qui n'ont pas été imprimées. Paul Jove n'a pas oublié de le loüer d'avoir laissé quelques monumens de l'aplication de sa plume à des matieres sacrées. (e) *Ne quid ad cumulatam eruditionem vero Christiano deesset, quædam etiam in sacris literis syncera interpretationis glossemata reliquit, aureumque præsertim libellum de rebus antiquis memorabilibus Basilica sancti Petri, in quo donaria, sepulcraque Pontificum referuntur.*

(b) *Voiez Mr. Baillet, jugem. sur les poëtes n. 1212. to. 3. p. 43. & suiv.*

(c) *Ghilini, ubi supra.*

(d) *Voiez le catalogue d'Oxford pag. 224.*

(e) *Jovius elog. c. 107. p. m. 250.*

(A) *Consul d'Augsbourg.*] Je ne sçai si l'on pourroit mieux traduire que par ces paroles le *Duumvir Reipublicæ Augustanæ*, qu'on lit autour de la taille-douce de nôtre Velserus. Il seroit à souhaiter que l'on publiât un Dictionaire des charges modernes, & cette occupation seroit digne d'un sçavant homme. Un tel ouvrage rendroit beaucoup de service aux traducteurs, & aux lecteurs; car par exemple il nous aprendroit ce qu'il faut entendre par *Duumvir Augustanus*, titre perpetuel de Marcus Velserus. *Consul d'Augsbourg* n'est pas une bonne traduction. car la dignité consulaire des Romains ne ressembloit pas à la dignité de ceux que l'on nomme *Duumvirs d'Augsbourg*. Je remarquerai par occasion que l'une des plus belles charges de Hollande, je veux dire celle de *Pensionaire*, est la plus mal nommée du monde. Son nom est pris d'un accident (f) tout à fait externe, & ne donne aucune idée ni des droits, ni des (g) fonctions de celui qui la possede. Ce que j'ai dit du Consulat de Velserus, je le dis aussi de sa Preture. Je suis persuadé qu'un Preteur d'Augsbourg ne ressemble pas aux Preteurs Romains; & cependant on ne sçauroit guere se passer des noms des charges Romaines, quand on écrit en Latin, & quand on traduit les modernes qui écrivent en cette langue. Je ne sçai si ce n'est pas la même chose à Augsbourg d'être Duumvir, & d'être Preteur. En tout cas il y a des charges dans cette ville inferieures à celle de Duumvir, lesquelles les auteurs modernes designent par le mot de Consulat (h).

(f) *De ce que celui qui l'exerce reçoit du public une pension annuelle.*

(g) *Vous les trouverez très-bien expliquées dans le Furetiere que Mr. de Bauval a corrigé.*

(h) *Cela paroît par Raderus, qui a dedié son Martial* Nobilissimis & amplissimis *VVV.* Dominis Velseris, Marco *Duumviro, urbis Præfecto,* Matthæo *Ædili,* Paulo *Consuli, Matthæi FFF. Antonii NNN. Patriciis Augustanis, B. E. natis.*

(B) *Etoit d'une famille très-ancienne.*] On veut qu'elle descende de Belisaire, ce fameux General d'armée sous l'Empereur Justinien. On conte que François Belisaire marié environ l'an 564. avec Antonia fille de Pompée, & cousine de la sœur de l'Empereur Anastase I. laissa deux fils, Pierre & Charles, dont le premier épousa Marie Colonne, & mourut à Milan sans laisser posterité: l'autre pour vivre à couvert des incursions des barbares, se retira dans le païs de Vallais, & posseda un (i) chateau dans le territoire de Sion, qu'il laissa à ses descendans (k). Voilà quelle est la genealogie d'un bourgeois d'Augsbourg. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on assûre que les preuves authentiques de tout ceci se peuvent fournir: car, dit-on, Jean Barthelemi Velserus, Conseiller de l'Empereur Louïs de Baviere, & Chanoine de Strasbourg, écrivit une lettre à cet Empereur l'an 1336. pendant la Diete de Spire, pour le suplier instamment d'aprouver de son cachet la traduction Allemande d'un livre qu'Etienne Colonna, Vicaire du Pape & Cardinal, avoit composé sur la genealogie des Velserus. Cet Empereur avoit lui-même commandé que l'on composât ce livre; & l'auteur y donnoit une suite fort exacte de preuves fondées sur des actes & des documens publics, depuis l'an 545. jusqu'à Jean Velserus frere de Jean Barthelemi. (l) *Pro vetustissima familia suæ gloria ac dignitate non rogans solum, verum etiam obsecrans, ut Germanicam libelli versionem sigillo annuli sui confirmaret, quem auctoritate ac jussu ipsius Imperatoris Stephanus Colonna, Summi Pontificis tunc Vicarius & Cardinalis, ex omnibus instrumentis, tabulis, literisque publicis ab A. C. 545. usque ad* Johannem Velserum, *Joh. Bartholomæi fratrem germanum, omni cura & diligentia complexus est.* Cet ouvrage avoit été mis en Latin à Rome l'an 1327. par le même Jean Barthelemi. On assûre qu'Emanuel Velserus Chanoine de Bâle l'an 1071. écrivant à son frere Octavien fit mention de Charles Belisaire, qui avec sa femme Paule des Ursins se retira de Rome dans le Vallais l'an 620. *Agitata mihi mentione de* Carolo Belisario, *qui una cum conjuge* Pausa Ursina *Vallesiam versus ad Rhoni fontes A. C. 620. ex urbe Roma ob sævissimos & violentissimos in omnem nobilitatem Longobardos, exemplo aliorum egressus est* (m). Cet Octavien Velserus dont j'ai parlé est le premier de la famille qui ait été Patrice d'Augsbourg. Il étoit Capitaine dans la même ville, & Directeur des affaires de la guerre, & outre cela Conseiller de Conrad Duc de Franconie. Il mourut l'an 1074 (n). Jaques Velserus est le premier de la famille qui se soit établi à Noremberg. Il s'y transporta l'an 1493. Il s'y maria; & il y mourut l'an 1544. pere de six fils & d'onze filles. Les alliances des Velserus ont été illustres, & en Suisse, & en diverses Provinces de l'Empire; mais le plus grand honneur qu'ils aient reçu de ce côté-là, est sans doute le mariage de Philippine Velserus avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Ferdinand I. & frere de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince devenu éperdûment amoureux de Philippine pendant la Diete d'Augsbourg l'an 1548. (o) l'épousa secretement. Elle vécut avec lui sur le pied de femme legitime jusques à sa mort, (p) & plus de 24. ans. C'étoit une très-belle femme, & doüée d'ailleurs de cent bonnes qualitez. Elle étoit (q) fille de François Velserus Baron de Zinnenberg, & sœur de Charles Velserus, gouverneur du Marquisat de Burgaw. Elle mourut à Inspruk le 24. d'Avril

(i) Sepultus in agro Sedunensi ubi arcem Valeriam cum suis longe possedit. *Arnoldus in Dissertatione de Marci Velseri vita, genere & morte, pag. 6.*

(k) *Ils ont été nommez* Vallisii, *ou* Wallisferi, *&* Velseri. *Ibid. p. 5.*

(l) *Ibid.*

(m) *Ibid. pag. 6.*

(n) *Ibid.*

(o) *Martinus Crusius, part. 3. Annal. Suevic. l. 12. fol. 773. apud Arnold. ib. pag. 12.*

(p) *Jacob. Mentius, apud Arnold. ibid.*

(q) *Arnoldus ibid.*

très-ancienne, & qui avoit (C) possedé de grandes richesses. Il fut élevé avec un grand soin; & comme il aimoit les belles lettres, on l'envoia fort jeune à Rome pour y être disciple d'Antoine Muret *. Il y étoit l'an 1575. Il mêla avec l'étude des antiquitez celle de la langue Italienne, & s'y perfectiona de telle sorte, qu'il écrivoit en Italien comme (D) un Florentin. Etant de retour dans sa patrie, il s'attacha au barreau l'an 1589. Il obtint la charge de Senateur l'an 1592. Il monta au petit conseil l'an 1594. & il fut élu Preteur l'an 1600. Il soutint tous ces caracteres avec beaucoup d'honneur, & il fut l'ornement de son païs. Il aima & il protegea les sciences & les savans. Il publia (E) plusieurs bons livres, & il fournit des secours

(a) *Voiez Mr. de Thou l. 71. sub fin.*

(b) *Didacus de Lequile, Concionator & Historiographus aulicus.*

* *Bencianius, lib. 9. epist. 12. apud Arnoldum, de Marci Velseri vita, genere & obitu, pag. 42.*

d'Avril 1580. & laissa deux fils, que leur pere Ferdinand ne put jamais faire passer pour habiles à lui succeder. Il falut qu'il se contentât que l'aîné eût le Marquisat de Burgaw. Le puîné fut homme d'Eglise, & Cardinal (a). Arnoldus cite un auteur (b) qui assure qu'André, fils aîné de Ferdinand & de Philippine Velserus, fut Cardinal, & que Charles son cadet, Marquis de Burgaw, épousa Sibylle sœur de Jean Guillaume Duc de Cleves. Ces deux freres sont morts sans laisser posterité. On pretend que Charlemagne donna trois fleurs de lis pour armes à Philippe VALISERUS, qui s'étoit comporté avec beaucoup de valeur dans la guerre de Lombardie. On ajoûte qu'il l'honora de plusieurs autres prerogatives, (c) & qu'Othon le grand confirma tous ces privileges, en faveur de Jules VELSERUS petit-fils de Philippe Valiserus: car il le fit son Conseiller du Conseil de guerre l'an 950. & Chevalier l'an 971 (d). Charles-Quint mit cette famille parmi *les Nobles immediats*, dont les causes doivent être portées en premiere instance devant l'Empereur (e). L'Archiduc Ferdinand fit Baron libre Charles VELSERUS frere de Philippine (f).

Notez que ce Jules Velserus sauva la vie à l'Empereur Othon dans une bataille contre les Huns, & qu'il mourut d'une fievre continue à la guerre, à l'âge de 96. ans, sous l'empire de (g) Henri II. L'auteur que je cite parle de plusieurs Velserus, qui ont signalé leur valeur dans les armées, ou leur prudence dans la Magistrature.

(C) *Et qui avoit possedé de grandes richesses.*] Melchior Adam raporte que François I. s'étant engagé par un traité de paix à paier 12. tonnes d'or à Charles V. les Fuggers & les Velsers se firent forts de compter cette grosse (h) somme. Martin Crusius raconte qu'en l'année 1528. Barthelemi VELSER & ses associez armerent quelques vaisseaux en Espagne, & les envoierent dans l'Amerique, & decouvrirent sur les frontieres du Perou un païs fort riche nommé Venezvela, dont ils se rendirent les maîtres, & le garderent 28. ans, selon le traité qu'ils conclurent avec Charles-Quint. Il s'éleva un different entre les fermiers de la Reine Elizabeth, femme de Philippe, & George de Spire qui gouvernoit ce païs au nom des Velsers. D'abord on ne disputoit que des peages; puis on disputa sur les limites, & enfin on pretendit que ces Allemans ne devoient rien posseder à Venezvela. La cause fut plaidée en Espagne, & par l'arrêt qui y fut rendu l'an 1555. la possession de tout ce païs leur fut ôtée. Le premier gouverneur qu'ils y etablirent étoit d'Ulme, & se nommoit Ambroise Dalfinger: les Espagnols le tuerent, mais Charles-Quint fit châtier les auteurs de cette (i) mort. Le sieur Arnoldus trouve fort mauvais que Jerome Benzo apelle marchans, les Velsers à qui l'Empereur donna en engagement le païs de (k) Valentiola. *Vano istius judicio & Reges & Principes magnarii negotiatores erunt, & delicatarum mercium institores. Hercules tuam fidem!* Voilà comment Arnoldus s'est recrie sur le mot *Marchand*. Il donne un abregé de ce qu'on lit dans Herrera, touchant les exploits des gouverneurs que les Velsers envoierent en ce païs-là.

(D) *Il écrivoit en Italien comme un Florentin.*] Le temoignage qu'un Italien lui a rendu sur cela, est raporté par Mr. Arnoldus (l) en cette maniere: *Mirari posthac desinant qui linguæ Italicæ nitorem in Marco attoniti stupent; Orlandus enim Pescetti (m) in responsione sua ad Anticruscam Benii Florentinam, illius puritatem simul ac elegantiam exosculatur, dum ait:* Se'l Cavalier (n) Guarisii, Uomo pur Ferrarese, prega come nelle sue lettere si vede, il Cavalier Salviati che purghi il suo Pastor Fido da Lombardismi, e dell' Illustrissimo Sig. Marco Velsero Duumviro della Rep. Augustana, e chiarissimo lume della Germania scrive all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, che le sue lettere gli paiono dettate da Uomo nato ed allevato in Firenze. *Immo judicium Velseri de lingua Italica mille aliis præfert censoribus:* quando (o) ogn' altra vi mancasse, quella del Sig. Marco Velsero addietro mentovato, mi varebbe per mille, il quale in una lettera scritta all' Eccellentissimo Sig. Chiocco, dice che nel legger le cose del Casa sente tanto diletto, che non vorebbe che avesser mai fine. Vous trouverez dans Mr. Arnoldus l'éloge que Nicolas Manassés donna à Velserus, en lui dediant un livre (p) de Louis le Roi qu'Hercule Catus avoit traduit de François en Italien. Je ne copie point cet éloge, mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée donnant la raison pourquoi il emploioit l'Italien, en écrivant à Velserus les 3. lettres *de maculis solaribus*, s'exprime ainsi: (q) *Mà in oltre ci hò avuto un altro mio particolar interesse, ed è il non privarmi delle risposte di V. S. in tal lingua vedute da me e dagl' Amici miei con molto maggior diletto, è meraviglia, che se fossero scritte del piu purgato stile Latino, e parci nel legger lettere di locuzione tanto propria che Firenze estenda i suoi confini, anzi il recinto delle sue mura, fino in Augusta.*

(E) *Il publia plusieurs bons livres.*] Son coup d'essai, selon Melchior Adam, fut l'ouvrage qu'il publia à Venise l'an 1594. le titre seul fait comprendre les forces peu communes de l'auteur. *Rerum Augustanarum Vindelicarum libri octo, quibus à prima Rhætorum ac Vindelicorum origine ad annum usque 552. à nato Christo nobilissimæ gentis historia & antiquitates traduntur, ac antiqua monumenta tam quæ Augustæ, quam quæ in agro Augustano, quin & quæ alibi extant ad res Augustanas spectantia, æri incisa & notis illustrata exhibentur.* Melchior Adam a raison de dire (r) que ce prelude étoit heureux & vertueux. Velserus consacroit à la gloire de sa patrie les premices de ses travaux. (s) *In Italiam progressus edidit* antiquitates Augustanas, *felix famæ surgentis auspicium & pium.* L'an 1602. il publia à Augsbourg, *Rerum Boicarum libri quinque, historiam à gentis origine ad Carolum Magnum complexi.* Dans la suite il publia en divers tems la vie de quelques martyrs d'Augsbourg; celle de saint Udalric Evêque de cette ville, celle de saint Severin, celle d'Apollonius de Tyr. Quant à l'ancien Itineraire qui avoit apartenu à Peutinger, & qu'à cause de cela on nomme *tabula Peutingeriana*, il l'avoit publie à Venise (t) l'an 1591. La plupart de ces pieces sont accompagnées des commentaires de Velserus. On a rassemblé en un corps toutes les œuvres de cet auteur, & on les a rimprimées *in folio* à Nuremberg l'an 1682. Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg a eu soin de cette édition, & l'a ornée de Prolegomenes, où l'on aprend une infinité de choses concernant la famille des Velserus en general, & la vie de Marc Velserus en particulier; avec le jugement que les doctes ont porté de ses ouvrages, & les éloges funebres dont on l'honora. Et comme il avoit entretenu un grand commerce avec les sçavans d'Italie, & de plusieurs autres païs, on a ramassé plusieurs de ses lettres Latines & Italiennes que l'on a jointes à cette edition.

Il a passe pour l'auteur du *Squittinio della liberta Veneta*, qui parut environ l'an 1612. Gassendi aiant raporté que plusieurs donnerent ce livre à Mr. de Peiresc, ajoûte qu'ils se tromperent, & qu'il est assez vraisemblable que Velserus l'a composé. On fonde cette conjecture sur l'erudition de Velserus, & sur ce qu'il aimoit beaucoup la Maison d'Autriche: (v) *Non disquiro quidem an auctor hujusce libri fuerit Antonius Albizius, nobilis ille Florentinus, qui Christianorum Principum Stemmata ediderat ante duos annos, ut nonnullis persuasum est; an, ut videtur verosimilius, insignis ille Marcus Velserus, cujus sæpiùs meminimus, ob consummatam eruditionem, propensionemque singularem erga domum Austriacam.* Mr. Arnoldus (w) declare qu'il ne sçait rien là-dessus, & il blâme ceux qui ont eu la temerite de prononcer decisivement, sur un fait aussi incertain que celui-là. Il cite Ernstius (x), Rhodius (y), Scavenius (z), Placcius (aa) qui ont assûré que Velserus est l'auteur de cet ouvrage. Il avouë qu'Octavius Ferrarius lui avoit écrit que Scioppius l'avoit

(c) *Arnoldus, p. 20.*

(d) *Ibid. p. 21. 22.*

(e) *Ibid. pag. 22. Voiez aussi pag. 10.*

(f) *Ibid. pag. 20.*

(g) *Ibid. pag. 32.*

(h) A rei nummariæ nervis apprime instructam, vel hoc docet quod cum Carolus V. pace cum Gallo facta, transegisset ut duodecim auri tonnas Rex Imperatori dependeret, Fuggari ac Velseri tantam pecuniæ vim bipartito se repræsentaturos promiserunt. *Melch. Adam. in vit. Jurisconsultor. p.* 480. Il cite Melanchth. tom. 2. explic. evangel.

(i) *Crusius, part. 3. Annal. Suevicor. l. 11. cap. 3. & 4. apud Arnoldum ubi supra, pag. 24.*

(k) Valentiola ditissimæ provinciæ oppidum, quam Cæsar anno 1528. Velzaris mercatoribus Germanis oppignoravit. *Benzo lib. 1. histor. novi orbis, cap. 25. apud Arnold. ibid. pag. 25.* (l) *Ubi supra pag. 43. 44.* (m) *Nella risposta all' Anticr. del Beni, cart. 16.* (n) *Il faloit dire* Guarini, *& c'est aparemment une faute d'impression.*

(o) *Rispost. cart. 112. 113.*

(p) *Celui de la vicissitude des choses du monde.*

(q) *Lettera terza, cart. 103. & 104. apud Arnoldum pag. 44.*

(r) *Il faut se souvenir qu'en 1591. Velserus avoit publié un petit livre. Voiez ci-dessous lettre t.*

(s) *In vitis Jurisconsult. pag. 480.*

(t) *Il le dit lui-même dans sa 96. lettre ad Italos, pag. 879.*

(v) *Gassendus in vita Peireskii, lib. 3. ad ann. 1612. p. m. 279.*

(w) *In præfat.*

(x) *Lib. 2. Observat. variar. c. 36.*

(y) *In Auctor. supposit. p. 20. 21.*

OPINIONS sur l'auteur du *Squittinio della liberta Veneta.*

(z) *In Catalogo, n. 60. in calce libri Placcii.*

(aa) *De anonymis, cap. 15. pag. 116.*

cours à (*F*) plusieurs auteurs; & jamais personne n'a eu plus d'amis que lui dans la Republique des lettres. Il ne se voulut (*G*) jamais laisser peindre; neanmoins on eut son portrait sans qu'il le sût. Il mourut le 13. de Juin 1614. & ne laissa point d'enfans de son mariage. Il avoit plusieurs freres † qui avoient beaucoup de merite, & de belles charges. Voiez sa vie à la tête de la nouvelle édition de ses œuvres, de laquelle on est redevable aux soins de Christophle Arnoldus Professeur à Nuremberg. Quelcun remarque ‡ que Velserus laissa ses afaires domestiques en mauvais état: je ne m'en étonne point. Quand on se consacre comme il faisoit au service des savans, & à toutes les correspondances des auteurs, il est extremement dificile de ne pas faire de la depense, & de ne pas negliger son patrimoine. Il y eut un certain Roserius qui le critiqua, & qu'il ne daigna honorer d'une reponse. Scaliger & d'autres lui conseillerent ce mepris. Pour Cluvier qui le censure en certaines choses, il eût merité qu'on lui repondît; mais Velserus étoit mort depuis un an, lors que le livre de ce censeur fut imprimé φ. On voit son épitaphe dans l'Eglise des Jacobins d'Augsbourg: elle est très-bien faite, & de la façon de Pignorius. Elle a été inserée par Jean Tonjola * dans l'appendix du ‡ *Basilea sepulta retecta continuata*.

† *Voiez Schottus, à l'épitre dedicatoire de Photius, & la remarque A à la marge.*

‡ Eximitur rebus humanis . . . memoria nominis sui relicta immortali, perturbatis nonnihil suis facultatibus. *Melch. Adam. in vitis Jurisconsult. pag.* 481.

φ *Arnold. ubi supra, pag.* 54.

* *Ministre de l'Eglise Italienne de Bâle.*

‡ *Imprimée à Bâle l'an 1661. Cet ouvrage avoit été commencé par Jean Grossius, & conduit jusqu'à l'année 1619.*

VER-

voit souvent assûré, que le Squittinio étoit une production de Velserus. (*a*) *M. Velseri scripta eo plausu à studiosis excipientur, quem ingens viri fama & celebre nomen meretur. Nollem tamen illis inseri Veneta Reip. Scrutinium, cujus illum auctorem fuisse sæpe mihi Scioppius firmavit.* L'autorité de Scioppius me paroît ici de grand poids; car outre qu'en general il sçavoit bien ces sortes de choses, il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Velserus, & avoit entretenu avec lui un (*b*) commerce de lettres fort regulier. Mr. Arnoldus n'ignore point que l'auteur du livre qui a pour titre, *La conjuration des Espagnols contre la Republique de Venise*, attribue le *Squittinio* au Marquis de Bedemar; mais il n'a pas bien choisi l'endroit de cette conjuration, par où l'on peut le plus clairement prouver que l'auteur donne le *Squittinio* à ce Marquis. Sa preuve est tirée de ces paroles: *L'autre point etoit que dans toutes les affaires qu'il auroit à negocier touchant les droits & les préeminences de la Republique, il se servit pour tous memoires du* Squitinio della liberta Veneta, *auquel le Marquis de Bedemar renvoye dans plusieurs endroits de cette instruction, & en des termes qui bien que retenus, decouvrent assez* L'AMOUR PATERNELLE QU'IL AVOIT POUR CE LIBELLE. L'Abbé de saint Real qui est l'auteur de la relation de cette conjuration, dit dans la penultieme page ce qu'on vient de lire; & il avoit raconté dans la page 35. 36. & 37. l'histoire du *Squittinio*, & comment le Marquis de Bedemar avoit conçu & executé le dessein de cet ouvrage. C'est de là, & non pas de la penultiéme page, que Mr. Arnoldus devoit tirer la preuve qui lui étoit necessaire. C'est une très-legere faute, en comparaison de celle que je vai marquer. Il pretend que l'historien de cette conjuration s'est fort abusé, en suposant que dans l'instruction donnee par le Marquis de Bedemar à l'Ambassadeur qui lui devoit succeder, on recommande beaucoup la lecture *du Squittinio*. Cela est faux, dit Mr. Arnoldus, car le Marquis decredite cette piece, comme un ouvrage où il y a quantite de faussetez. Voions tout entier le passage de ce Professeur de Nuremberg. „ *Verum „ quam falsus etiam hic auctor fuerit ex instructione „ secreta ab Alfonso della Cueva Hispanico apud Venetos „ legato successori suo Lud. Bravo data, cuivis uni ad „ oculum statim apparet, prout Laur. Bank eamdem „ cum Scrutinio evulgavit.* (*c*) E perche in tempo „ mio fu divulgato un libretto intitulato *Squitinio della „ liberta de Venetiani*, opretta veramente degna d'es„ ser letta. *Deinde omnem isti derogat fidem, ob mul„ tas fallacias veritati inimicas quæ inibi occurrunt, ac „ vivos magistros mortuis longe præferendos censet.* Questo „ ancora vorrei che si trovasse appresso di lei, sco„ prendosi per la lettura di quello molte fallacie intro„ dotte da gli historici moderni, che trascurando la „ pura verita contenuta nelle Chroniche antiche, han„ no dato ad intendere à posteri tutto quello che gli e „ parso à proposito per stabilire la loro liberta. No „ minor profetto sara che Vostra Excellenza potra „ trarne dà libri vivi, che s'hara cavato da Volumi „ morti: vuoglio dire che l'informatione à bocca di „ persone prattiche solite à frequentar la casa nos„ tra, &c. *Sed quid pluribus verbis opus est? Mentis „ acies se ipsam intuens nonnunquam hebescit.* „ La reflexion contenuë dans ces dernieres paroles, semble n'avoir eté faite que pour être tournée contre son auteur; car il est visible que Mr. Arnoldus s'est ebloui par trop de lumiere. Le passage qu'il cite de l'instruction marque clairement qu'il faloit consulter le *Squittinio*, à cause qu'en le lisant on pouvoit conoitre les impostures de plusieurs historiens modernes. Ainsi bien loin que Bedemar le decrie comme rempli de mensonges, il le recommande comme le correctif des faussetez qui sont ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'Abbé de saint Real, est peut-être qu'il a trop pris l'affirmative, sur l'attribution *du Squittinio* à Alphonse de la Cueva. Il a été cause que d'autres (*d*) ont parlé avec la même decision sur ce fait. Il eût mieux valu suspendre son jugement: & nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a des livres qui font un grand bruit, & qu'on attribuë faussement à un tel ou à un tel, sans que jamais on decouvre (*e*) certainement le vrai auteur. Un historien François qui écrivoit dans le tems qu'on vit paroître le Squittinio, l'attribuë sans balancer à nôtre Velserus dont il écrit mal le nom. *Le deuxiéme*, dit-il (*f*), *est un traité composé par un nommé Vulser* de la liberté de Venise.

(*F*) *Il fournit des secours à plusieurs auteurs.*] Personne ne contribua plus que lui au gros recueil d'Inscriptions que Gruterus publia. Voiez l'éloge de Velserus dans la preface de Gruterus. Voiez dans Melchior Adam (*g*) une longue liste de plusieurs anciens écrits, dont Velserus procura la publication. Mr. Arnoldus s'est fort étendu (*h*) sur le detail des services que ce sçavant homme rendit à plusieurs auteurs, & n'a pas oublié les deux manuscrits d'Anastase qu'il envoia aux Jesuites de Maience, après les avoir empruntez de la bibliotheque Palatine, par le moien de Marquard Freher. L'histoire de la Papesse Jeanne se trouvoit dans ces manuscrits. Il n'a pas oublié de remarquer que Velserus se rendit caution pour mille florins, afin de procurer à Conrad Rittershusius un manuscrit des épitres d'Isidore de Peluse, qui étoit dans la bibliotheque du Duc de Baviere, & qui n'en pouvoit sortir que sous une telle caution (*i*). Cet acte de generosité ne seroit pas bien connu, si l'on ignoroit que Velserus repondit de cette somme, sans pretendre que Rittershusius lui en eût de l'obligation, car il ne l'avertit point de cela.

(*G*) *Il ne se voulut jamais laisser peindre.*] C'est ce qu'on lit dans la vie de Mr. de Peiresc. Il y eut un grand commerce de lettres & d'amitié entre ces deux sçavans hommes; mais Mr. de Peiresc ne put jamais obtenir le portrait de cet ami. Il fut obligé de recourir à une ruse dont il se servit plus d'une fois; ce fut de paier un peintre qui chercha l'occasion de se placer dans un poste, d'où il pût voir à son aise Marc Velserus sans être aperçu. (*k*) *Hoc uno ipse durus fuit* (Velserus) *quod sui effigiem constantissime denegavit, pro eo quo omnibus aliis ardentissime flagitantibus denegaverat instituto. Et Peireskius tamen ut alios nonnullos, sic illum nescientem pingi procuravit, conducto artifice qui ipsius vultum è clandestino loco spectaret. Sic obtinuit quod illi Occo sperare nefas prædixerat, cum id ab Velsero tulisset responsum, Cato major posteros volebat quærere cur sibi statua nulla posita: mihi contra, quantum video cavendum ne quis aliquando miretur, si non & indignetur, quo ambitione consortio magnorum virorum, quorum imagines se colligere Fabricius ostendit, irrepserim.* Ceci nous montre que Velserus ne fut pas plus complaisant pour d'autres que pour Mr. de Peiresc, & qu'il s'excusa envers lui sur une raison toute pleine de modestie. Je ne sçai si le portrait de Velserus qui fut mis dans la bibliotheque de Milan, étoit la copie de celui que Mr. de Peiresc fit faire, ou si on le fit tirer par un artifice semblable à celui de Mr. de Peiresc; mais je sçai que l'effigie de cet illustre Allemand tenoit sa place dans cette bibliotheque. Bosca nous l'aprend, lors qu'il fait mention de l'entrevuë du Sieur Olgiati & de Velserus.

Et

(*a*) *Ferrarius, epist. ad Arnold. in præfat. operum Velseri.*

L'ABBÉ de saint Real injustement censuré.

(*b*) *Voiez la remarque F de l'article* Bongars.

(*c*) *Bizzar. Polit. num. 14. 15. pag. 85. & seq.*

(*d*) *Voiez les Nouv. de la Republique des lettres Mai 1684. p. 316. de la 2. édit.*

(*e*) *Voiez la Cabale chimerique, pag. 214. de la 2. édition.*

(*f*) *Le Grain, Decade de Louis XIII. liv. 10. p. 449. L'auteur des veritez Françoises imprimées l'an 1643. dit pag. 318. que* Vulser publia son traité de la liberté de Venise.

(*g*) *In vitis Jurisconsult. pag. 482.*

(*h*) *De vita . . . Marci Velseri, p. 58. & seq.*

(*i*) *Georg. Rittershusius, in vita Conradi patris Salviano præmissa, apud Arnold. pag. 59.*

(*k*) *Gassendus in vita Peireskii, lib. 1. ad ann. 1602. pag. m. 254.*

VERDIER (N. DU) historiographe de France, auteur de (*A*) plusieurs ouvrages, qui ne sont pas excellens, mais qui ne cedent pas à beaucoup de livres qui ont procuré du pain à leurs peres. Neanmoins il a eu le malheur de ne pouvoir se nourrir des fruits de sa plume, quoi qu'assez feconde. C'est ce que j'aprens d'une longue (*B*) parenthese du Sieur Jean Baptiste de Rocolles, historiographe de France, & de Brandebourg. On la verra ci-dessous, & l'on y pourra aprendre en quel tems vivoit nôtre Du Verdier.

☞ **VERGERIUS** (PIERRE PAUL) l'un des savans hommes du XV. siecle, étoit né à Capo † d'Istria sur le Golfe de Venise. Il étoit β bon philosophe, & il joignit si bien la conoissance des belles lettres avec celle de la jurisprudence, qu'il fut estimé le plus éloquent Jurisconsulte de ce tems-là. Il δ aprit la langue Greque sous Emanuel Chrysolore à Venise, & le Droit canon χ sous François de Zabarellis à Florence. Il fut ζ fort consideré du Prince Carrari Seigneur de Padouë, qui l'avoit choisi pour le precepteur de ses enfans. Il ne fut pas moins consideré de l'Empereur Sigismond λ à la cour duquel il mourut dans la Hongrie, & qu'il avoit accompagné au Concile de Constance, si (*A*) je ne me trompe. Il composa plusieurs (*B*) livres.

☞ **VERGERIUS** (PIERRE PAUL) de la même * ville, & de la même ‡ famille que le precedent, a fleuri au XVI. siecle. Il étudia en droit, & y fut reçu docteur; mais il se fit plus conoître par des ambassades, & par des afaires ecclesiastiques, que par sa jurisprudence. Il fut envoié en Allemagne par Clement VII. l'an 1530. pour être son Nonce auprès du ‡ Roi des Romains, & il reçut ordre d'empêcher par toutes sortes de voies la tenuë d'un Concile national. Il soutint avec vigueur & avec adresse les interêts du Papisme, & il traversa autant qu'il put les progrés des Lutheriens. Il fut rapellé par Paul III. qui voulut savoir de lui bien precisément les dispositions de l'Allemagne, & il y fut renvoié l'an 1535. avec ordre de promettre la tenuë d'un Concile, & avec d'autres instructions. Il eut là-dessus des conferences avec plusieurs Princes Protestans. Il s'entretint même (*C*) avec Luther dans Wittemberg. Il fut rendre compte de sa nonciature au Pape l'année suivante, &

† En Latin Justinopolis.

β Jurisconsultorum suo tempore eloquentissimus, sive mavis dicere eloquentium Jurisconsultissimus, simul & philosophus fuit. *Volaterr. lib. 21. p. m. 773.*

δ *Paul. Jovius, elog. c. 111. p. m. 254.*

χ *Panzirolus, de claris legum interpret. lib. 3. c. 28. pag. m. 444.*

ζ *Leand. Albert. descript. Ital. pag. m. 777.*

λ *Volaterr. lib. 4. pag. 133.*

* *Fra-Paolo istor. del Concilio l. 1. p. m. 80.*

‡ *Voiez ce que lui dit André Divus en lui dediant sa version Latine de l'Iliade. Vous trouverez ses paroles dans la Bibliotheque de Gesner fol. 552. & dans Vossius de hist. Lat. pag. 553.*

‡ *Ferdinand frere de l'Empereur Charles-Quint.*

Et quidem nos cum pictam tabulam quæ expressam ipsius imaginem refert, in Ambrosiano Museo spectamus, gravitatem eam ex oculis conjicimus, & ex oris ipsius majestate vim literaturæ ac consilii in administranda Vindelicorum provincia deprehendimus (*a*).

(*A*) *Auteur de plusieurs ouvrages.*] Il a publié entre autres choses un abregé de l'histoire d'Angleterre, un de celle de France, un de celle d'Espagne, un de celle des Ottomans, &c.

(*B*) *C'est ce que j'aprens d'une longue parenthese.*] L'auteur que je cite aiant raconté la mort du Bassa Geduc Acomat, selon le narré des Pandectes Turques, tiré de l'Italien du Secretaire de Sigismond Malateste Prince de Rimini, ajoûte tout aussitôt: „(*b*) Mais le pauvre du Verdier qui a écrit d'un stile „concis, mais elegant, l'abregé de l'histoire des „Turcs, la raconte aprés plusieurs autres (j'apelle „pauvre ce celebre Ecrivain, parce que dans le tems „que j'écris cecy il est dans l'hospital, depuis 7. ou 8. „ans, de la salpetrerie lez Paris, avec sa pauvre fem„me, où je l'ay esté visiter, & ay reconnu ce que la „renommée avoit publié depuis long tems de sa gran„de probité; ce qui m'a fait deplorer le sort de plu„sieurs gens de lettres dans un siecle si florissant, „où la vertu & le merite devroient estre en une „plus grande consideration.) Cet auteur dit donc, „&c.„

(*A*) *Accompagné au Concile de Constance, si je ne me trompe.*] Je me sers de cette reserve, parce que les expressions de ceux qui disent qu'il parut avec éclat dans ce Concile, (*c*) *claruit in Concilio Constantiensi*, ne prouvent pas qu'il fût domestique de l'Empereur. Il pourroit être que les preuves qu'il donna de son merite pendant la tenuë de cette assemblée, determinerent Sigismond à l'arrêter à son service.

(*B*) *Il composa plusieurs livres.*] L'histoire des Princes Carrari, & celle des Princes de Mantouë: un eloge de saint Jerome: un traité *de republica Veneta* imprimé à Rome l'an 1526 (*d*). Une invective contre Malateste, qui avoit fait abatre la statuë de Virgile dans la place de Mantouë (*e*). Une lettre *de vita & obitu Francisci Zabarellæ Cardinalis Florentini* (*f*). La vie de Petrarque; un traité *de ingenuis moribus ac liberalibus studiis*, qui fut imprimé à Venise l'an 1502. avec quelques autres opuscules de la même trempe, *cum commentariis Joannis Bonardi Veronensis & aliis aliorum de puerorum educatione opusculis* (*h*), & reimprimé à Bale l'an 1541. *cum L. Vitruvii Roscii de docendi studendique modo & claris puerorum moribus libello* (*i*). On le lisoit (*k*) dans les colleges lors que Paul Jove étoit écolier. Joignez à cela que Vergerius fut (*l*) le premier qui traduisit Arrien *de rebus gestis Alexandri Magni*. Or parce qu'il entreprit cette version pour l'usage de l'Empereur Sigismond, qui n'étoit guere sçavant, il se servit tout exprès d'une mauvaise Latinité, comme le remarque Barthelemi Faccius (*m*). Notons en passant une meprise de Leandre Albert. Il insinuë clairement que Marius Equicola est le premier qui ait dit que Charles Malateste fit jetter dans la riviere la statuë de Virgile. *Quamquam*, dit-il (*n*), *à Mario Æquicola in commentariis lingua vernacula de Mantuanis principibus conscriptis injuria hercle carpatur, ac si statuam Virgilii poetæ in flumen abjici jusserit: etenim* (*o*) *ipso auctori huic rei Æquicola fides tribuitur exigua, modica nimirum opinionis scriptori.* Il est sûr que nôtre Vergerio a vécu avant cet Equicola.

Remarquez, je vous prie, que Vossius en composant son ouvrage des historiens Latins se souvenoit bien, que nôtre Vergerius étoit l'auteur de l'invective contre Charles Malateste, mais il ne s'en souvenoit plus quand il composa son traité des poëtes Latins. Il y declare qu'il ne sçait si cette invective a été faite par Guarin de Verone, ou par quelcun des disciples de ce Guarin. (*p*) *Statuam Mantuæ constitutam Maronis ante hos annos ducentos Carolus de Malatestis, tanquam quæ nihil ad religionem Christianam pertineret, dejici curavit. Habeoque orationem Msam adversus Carolum iis temporibus super hoc exaratam, satis sanè acerbam: & tamen auctor ait, acerbiùs se scripturum fuisse, si tutum fuisset in eos scribere, qui possent proscribere. Nomen auctoris non apponitur: sed permista legitur orationibus, libellisque Guarini, ac discipulorum, qui auctore magistro hujusmodi operis aliquid suscipere solerent. Ut videri possit scripta ab ipso Guarino Veronensi, clarissimo sui temporis viro, vel saltem discipulorum aliquo.*

(*C*) *Il s'entretint même avec Luther.*] Fra-Paolo & Pallavicin racontent cela d'une maniere fort diferente. Le premier (*q*) assûre que le Pape donna ordre à Vergerius *de traiter avec Luter, & ses principaux Confreres, & de tâcher de les ramener par promesses & par caresses*, & que (*r*) ce Nonce *fut trouver Luter à Wittemberg, & le traita trés-humainement selon l'ordre exprés qu'il en avoit.* Il raporte le discours du Nonce, & ce que Luther lui repondit. On voit les promesses les plus magnifiques, les honnêtetez les plus insinuantes dans ce discours. Mais la reponse de Luther est pleine d'un saint mepris de ces offres si avantageuses: elle respire une fermeté, & une vigueur incomparable. Pallavicin conte les choses tout autrement, & accuse Fra-Paolo de les avoir envelopées de plus de mensonges, qu'Homere n'en a forgé touchant la guerre de Troie. Il se plaint que l'on ait fletri le Pape en lui faisant faire des avances si honteuses, & qu'on ait prêté à un heretique tant de pieté, tant de sagesse, tant de grandeur d'ame. Il soutient que Vergerio vit Luther sans y penser. Ce Nonce, dit-il, fut obligé de passer par Wittemberg, & y fut reçu avec des honneurs insignes. Celui qui y commandoit le servit à table pendant le souper, & le

(*a*) *Petrus Paulus Bosca, Bibliothecarius ex sodalitio Sacerdotum oblatorum, de origine & statu biblioth. Ambrosianæ, pag. 11. apud Arnold. p. 48.*

(*b*) *Rocolles, vie du Sultan Gemes, imprimée à Leide l'an 1683. pag. 132. 133.*

(*c*) *Andreas Divus, præfat. in Iliada Homeri à se versam.*

(*d*) *Gesner. in biblioth. fol. 551. verso.*

(*e*) *Vossius de histor. Lat. pag. 553.*

(*f*) *Panzirol. de claris legum interpret. l. 3. c. 28. pag. m. 444.*

(*h*) *Vossius ibid. pag. 552.*

(*i*) *Gesn. ib. fol. 552.*

(*k*) *Jovius in elog. c. 111. pag. 254.*

(*l*) *Vossius ibid.*

(*m*) *In præfat. super sua translat. eorundem librorum apud Gesn. ubi supra.*

(*n*) *Leand. Albert. in descript. Ital. p. 455.*

(*o*) *On donne ces paroles avec les fautes de l'imprimé.*

(*p*) *Vossius de poëtis Latin. pag. 27.*

(*q*) *Fra-Paolo hist. du Concile de Trente L. 1. p. 69. de la version d'Amelot imprimée à Amsterdam 1686.*

(*r*) *Id. ib. pag. 70.*

& tout aussitôt on le fit aller à Naples pour negocier avec Charles-Quint. Il fut élevé à † l'Episcopat la même année 1536. & il dressa avec huit autres commissaires la formule de l'indiction du Concile. Il retourna en Allemagne l'an 1541. pour assister à l'assemblée de Worms: il y parut en qualité d'homme du Roi de France, mais on dit que ce n'étoit qu'une (*D*) feinte, & qu'il ne prit ce caractere que pour rendre plus de services à la cour de

le lendemain matin il le fut trouver pour lui rendre le même office à son dejûner, & y mena deux Docteurs, Martin Luther & Jean Bugenhage. Il lui dit que la Cour & l'Academie (*a*) étant absentes, il n'avoit pu trouver que ces deux personnes qui pussent lui tenir compagnie. & lui parler en une langue intelligible, & qu'il le prioit de vouloir bien les écouter tout en dejûnant. Le Nonce ne put s'empêcher d'y consentir: il trouva que Luther s'exprimoit barbarement en Latin, il lui laissa dire plusieurs choses sans lui repondre presque mot, & il jugea que c'étoit un homme très-superbe, très-malin, & très-imprudent, & dont les manieres étoient fort grossieres. (*b*) *Avez-vous oui dire quelque chose en Italie*, touchant la *reputation où je suis d'être un gros ivrogne d'Allemand?* Ce fut l'une des questions que Luther fit à Vergerius. Il lui tint plusieurs discours de même nature dont le Nonce chargea sa lettre au secretaire du Pape, sans oublier la description de l'habit, & des manieres de Luther. Voilà le precis de la narration de (*c*) Pallavicin: il l'a prise de la lettre qui fut écrite par Vergerius au secretaire du Pape le 12. de Novembre 1535. & il en tire cette conclusion que Fra-Paolo se trompe en assûrant, que le Pape avoit donné ordre à Vergerio de faire de grandes promesses à Martin Luther. Cette conclusion est inconrestable, & il ne reste nul autre moien de tirer d'affaire Fra-Paolo, que celui de s'inscrire en faux contre la lettre du Nonce, car en demeurant d'accord qu'elle est legitime, on voit clairement que le Pape n'a point chargé Vergerio de gagner Luther par des caresses, & par l'esperance des honneurs. En ce cas-là si Vergerio eût rendu compte de son entretien avec Luther, de la maniere qu'il l'a raporté dans sa lettre au secretaire du Pape, il eût été fou à lier, & plus visionaire que ceux qu'on enferme dans les petites maisons.

On dira, peut-être, qu'à tout le moins il est vrai que Vergerius tint de son chef à Luther le discours que Fra-Paolo raporte, d'où il s'ensuivra que la reponse de Luther raportée par le même auteur, n'est pas une chose forgée à plaisir. Je voudrois que pour le moins sur ce second point la bonne foi de Fra-Paolo pût être justifiée; mais je n'en voi nul moien, car en 1. lieu selon la remarque du Pere Maimbourg, on (*d*) *ne trouve rien de tous ces beaux discours de Fra-Paolo dans les Ecrivains de ce tems-là, non pas même dans Sleidan qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg*. En 2. lieu le curieux & l'infatigable Seckendorf (*e*) a trouvé une relation de l'entrevuë de ce Nonce & de Luther, & n'y a rien vu touchant les promesses du Nonce. Or comme cette relation fut faite par un bon ami de Luther, il n'est point croiable qu'on eût oublié d'y mettre le plus bel endroit de la piece, je veux dire les offres avantageuses du Nonce, & le mepris heroïque & tout-à-fait apostolique, que Luther en temoigna. Disons donc que le silence de la relation est une preuve demonstrative contre Fra-Paolo. Qu'on ne m'objecte point que l'auteur de la relation nous avertit qu'il omet diverses choses, car puis que ce qu'il raporte est moins important, & moins honorable que les beaux discours de Fra-Paolo, il les eût sans doute inserez dans sa relation preferablement à tout le reste s'ils eussent été effectivement tenus. Il n'a pas oublié une reponse railleuse faite par Luther à son barbier, & il eût omis une reponse plus digne du grand saint Paul, que d'un Docteur du XVI. siecle? Luther devant faire une visite à Vergerius se fit raser de grand matin. Le barbier fut fort surpris de cette conduite, n'en soiez pas étonné, repondit ce Reformateur (*f*), j'ai été mandé pour aller parler au Nonce du très-saint Pere, & je ne veux pas être mal propre en le saluant, & ceci même fera que je paroîtrai plus jeune, & que j'épouvanterai davantage mes adversaires, je leur ferai craindre que je ne vive plus long tems. Voilà ce que l'auteur de la relation ne passe point sous silence. Notez que cet écrit insinuë assez clairement, que l'entrevuë ne fut pas inopinée à l'égard du Nonce, & qu'il marque expressement, que l'on s'entretint beaucoup sur la tenuë d'un Concile. Inferons de là que Vergerius n'écrivit point au secretaire du Pape un detail fidelle de cet entretien. Ainsi l'une des raisons de Pallavicin est assez foible; (*g*) il dit que le Nonce n'auroit osé deguiser la verité, puis que son dialogue avec Luther en pleine table auroit pu être mandé au Pape par d'autres gens. Notez aussi que Mr. de Sponde (*h*) raporte que Paul troisiéme chargea son Nonce Pierre Paul Vergerius de faire bien des caresses, & bien des promesses à Martin Luther. Encore un coup cela est incompatible avec la lettre de ce Nonce, & peut-être ne se trompera-t-on point si l'on adopte sur ce point-ci le jugement d'un Jesuite. *Je crois*, dit-il (*i*), *que l'on ne peut rien dire de fort assûré sur cela, si non que Fra-Paolo s'est diverti aux depens de la verité, en faisant parler, comme il lui a plu, ces deux hommes que l'on voit bien qui sont assez de ses amis.*

Objectera-t-on que l'ordre de tenter Luther par des promesses magnifiques étoit un secret dit à l'oreille, & que n'y aiant que Vergerio & le Pape qui le sçussent, il n'en parut rien dans la longue lettre qui fut écrite au secretaire du Pape, & que le Pere Pallavicin a citée? Voilà sans doute le dernier retranchement, dont la chicane la plus outrée se puisse couvrir: mais il est assez possible de l'y forcer; car je vous prie si cette instruction particuliere du Nonce du Pape n'a été dite qu'à l'oreille, si le Nonce n'a osé écrire au secretaire du Pape aucune chose, qui ne prouvât qu'on ne lui avoit point donné une pareille instruction, d'où vient que le Pere Paul a sçu un si grand detail des offres du Nonce? a-t-il vu des lettres de Vergerio, qui ne pussent être luës que par le Pape? C'est ce qu'il auroit dû nous aprendre, car jusques à ce qu'il nous l'aprenne, nous serons en droit de nous fier aux depêches de Vergerio qui sont encore dans les Archives, & de pretendre que le Pape eût brûlé des lettres qui ne lui eussent été écrites que pour être luës de lui seul: c'est une nouvelle raison de demander, comment elles ont pu parvenir entre les mains d'un Servite de Venise. Et après tout ne pouvons-nous pas oposer à Fra-Paolo le silence de la relation, que Mr. de Seckendorf a trouvée dans les manuscrits de Wittemberg?

(*D*) *On dit que ce n'étoit qu'une feinte.*] Sleidan & après lui Melchior Adam l'assûrent. (*k*) *Erat etiam hoc in conventu* (Wormatiensi) *Petrus Paulus Vergerius, episcopus Justinopolitanus, verbo quidem, tanquam Galliæ regis causa, sed revera missus à pontifice, qui suis rebus illum inservire magis posse putabat, si quidem alieno nomine ibi versaretur.* Le Pere Paul affirme la même chose. *L'Evêque de Capo d'Istria*, dit-il (*l*), *intervint aussi à ce Coloque, non pas comme Ministre du Pape, quoiqu'en efet il y fut envoié par Paul, comme un homme, qui connoissoit très-bien la Carte du Païs, mais au nom de la France, pour être moins suspect aux Alemans, & par là plus en état de servir utilement le Pape sous le nom d'autrui.* Il ajoûte „ qu'il y avoit „ des gens qui ne cherchoient qu'à tirer l'afaire en „ longueur, poussés à cela par le Nonce Campége, „ & par les menées secretes de Verger.„ Le Cardinal Pallavicin se plaint ici à son ordinaire de la malignité de Fra-Paolo: il l'accuse d'imputer ici faussement au Pape un esprit de fourberie; & pour le convaincre de fausseté, il raconte que Vergerio étoit suspect depuis long tems à la Cour de Rome: les lettres du Cardinal Aleandre avoient produit cet effet; il avoit averti le Pape que Vergerio parloit desavantageusement du saint Siege, & entretenoit des correspondances avec les disciples de Luther. On croioit à Rome, que le sejour de cet Evêque en Allemagne étoit un signe du venin de l'heresie qu'il avaloit, c'est pourquoi on le voulut obliger à la residence, & l'on fit prier l'Empereur de faire ensorte qu'un prelat aussi suspect que celui-là demeurât loin de l'Empire, & n'eût point de part aux conferences de religion. Si cela est l'on peut suposer, qu'il prit tout de bon le caractere d'Envoié de France, sans la collusion du Pape. Voici les paroles du Pallavicin avec leurs preuves: (*m*) *Il qual racconto è si falso, che molto prima il Cardinal Aleandro haveva ammonito* (1) *segretissimamente il Pontefice, come il Vergerio parlava con poco onore della Sede Apostolica, minacciava contra di essa, e teneva amicizia con Luterani; del che allegò per testimonii il Nunzio Morone, e quel di Vinezia. E conforme à tale opinione formata di lui, nel quale trasparivano i semi di quelle serpi ch'egli covava nell' animo, e che poi uscirono nelle scritture e nell' azioni: era il senso che havevasi à questo tempo in Roma della*

† Tunc primum factus Episcopus Modrusiensis, ac non multo post Justinopolitanus. *Melch. Adam. ubi infra pag.* 118.

(*a*) *A cause de la feste les professeurs s'étoient transportez ailleurs.*

(*b*) La prima cosa che disse vedendomi taciturno fù, se in Italia io haveva inteso alcuna cosa della sua fama d'esser Tedesco imbriaco. *Vergerius epist. ad secretarium Papæ apud Pallavic. istor. del Concilio l.* 3. *c.* 18. *n.* 9.

(*c*) *Pallavicin ibid. n.* 6. *& sequent.*

(*d*) *Maimbourg, hist. Lutheranisme to.* 1. *liv.* 3. *pag.* 229. *édit. de Holl.*

(*e*) *Seckendorf, histor. du Lutheran. lib.* 3. *pag.* 95.

(*f*) Jocabundus dixit: *se ad sanctissimi Patris Nuncium vocatum esse, nec incultum accedere velle; ita fore, ut pro junioris haberetur, & longioris vitæ metu adversarios terreret.* Seckendorf hist. Luther. lib. 3. pag. 95. col. 1.

(*g*) *Pallavic. ubi supra n.* 10. *p. m.* 352.

(*h*) *Spondanus ad ann.* 1535. *n.* 10.

(*i*) *Maimbourg ubi supra pag.* 230.

(*k*) *Sleidanus lib.* 13. *fol. m.* 318. *verso.*

(*l*) *Fra-Paolo, hist. du Concile de Trente liv.* 1. *pag.* 87. *de la version d'Amelot.*

(*m*) *Pallavicin. ubi supra lib.* 4. *c.* 12. *n.* 11. *p. m.* 433. 434. *Voiez aussi le chap.* 13. *n.* 3. *du livre* 6. *pag.* 635.

(1) *Lettera del Card. Aleandro al Cervino, 12. di Marzo* 1539. *della quale il Cervino accusa la ricevuta in una all' Aleandri sotto i* 28. *dell' istesso.*

de Rome. Il publia une harangue sur l'unité de l'Eglise, pour faire voir principalement qu'il ne faloit point songer à un Concile particulier. Etant retourné à Rome il aprit qu'on l'avoit tellement rendu suspect de Lutheranisme, que le Pape ajoûtant foi à ces medisances, avoit renoncé au dessein * de le faire Cardinal. Cette nouvelle le consterna, & il resolut de travailler à sa justification. Pour cet effet il se retira dans sa patrie, & y commença un livre de controverse contre les apostats d'Allemagne. Il examina leurs livres, il pesa la force de leurs objections, il chercha attentivement les manieres de les refuter; mais cette étude ne servit qu'à le convaincre qu'ils avoient raison. Dès lors il renonça à l'esperance du Cardinalat, & alla trouver † son frere qui étoit Evêque de Pola. Il lui declara son état, il lui demanda conseil, & sans prendre garde à la compassion qu'il lui fit naître, il l'exhorta à consulter l'Ecriture, & sur tout à l'égard du dogme de la justification. L'Evêque de Pola aiant suivi ce conseil se trouva persuadé de la doctrine Protestante, & convint avec son frere qu'à l'avenir ils enseigneroient la verité. Ils executerent ce dessein; mais les Moines qui s'en aperçurent allarmerent l'inquisition, & firent mille vacarmes. L'un des Inquisiteurs vexa prodigieusement les (E) bourgeois de Pola, & ceux de Capo d'Istria; si bien que nôtre Vergerius ne se croiant point en sûreté, se retira à Mantouë chez le Cardinal Hercule de Gonzague. Il n'y trouva pas long tems une retraite assûrée, car Jean de la Casa Legat du Pape à Venise fit tant d'instances auprès de ce Cardinal pour l'obliger à se defaire d'un tel hôte,

* *Voiez la remarque D.*

† *Jean Baptiste Vergerius.*

della sua dimora in Germania: Tantoche gli s'era anch'esibito lo sgravamento della pensione per indurlo alla residenza nel Vescovado. E tuttociò fè significare il Pontefice (1) all'Imperadore dal Nunzio Poggi, affinche l'autorità Cesarea (quando ciò fosse possibile) il tenesse lungi da quelle Provincie, e da que trattati. Notez que ce Cardinal ne nie pas ce que Fra-Paolo debite touchant le manege de Vergerio: il ne nie point les menées de cet homme du Roi de France, si conformes aux intentions de la Cour de Rome: il ne dit rien là-dessus, mais il declare que Vergerio n'aiant pas moins de hardiesse, que de vivacité etoit de l'humeur de certaines gens, qui ne peuvent vivre sans manier des affaires, & qui s'imaginent que les affaires ne peuvent être traitées sans eux. (a) *Huomo quanto vivace, tanto audace, e frà la condizion di coloro che nè possono vivere senza maneggiar negozii, nè pensano che i negozii possano maneggiarsi senza di loro.* Au reste il (b) nomme fable ce que dit Sleidan. que Vergerio au retour de cette Diete de Worms eût éte promu au Cardinalat, si l'on n'eût ôté au Pape cette pensée. Il soutient que dès l'année 1539. le Pape étoit mal intentionné pour cet Evêque.

(1) *Lettere del Card. Farnese al Poggi dell' ultimo di Febraio 1541.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Id. lib. 6. c. 13. n. 3.*

(E) *Vexa prodigieusement les bourgeois de Pola, & ceux.*] On ne sçauroit trop souvent representer les bassesses & les injustices qui sont annexees au metier d'Inquisiteur. C'est pourquoi je donne ici un petit detail de la conduite de celui qui fit ce metier dans les Dioceses des Vergerio. Il s'apelloit Annibal Grison. Il entroit dans les maisons pour voir s'il y trouveroit des livres suspects: il excommunia ceux qui ne deferoient point les personnes qui leur paroissoient suspectes de Lutheranisme: il promettoit d'adoucir les peines en faveur de ceux qui renonceroient à leurs heresies, & qui viendroient lui en demander pardon; mais il menaçoit du feu ceux qui seroient accusez avant que de prevenir les delateurs par une humble confession de leur crime. Il alloit denoncer ces menaces de porte en porte, & jettoit par tout la terreur. Quelques-uns s'accuserent eux-mêmes: il censuroit terriblement ceux qui s'accusoient d'avoir lu la bible en langue vulgaire, & leur defendoit de continuer. Peu après on ne vit que delations, chacun s'en mêloit sans avoir égard ni aux loix de la parenté, ni à celles de la gratitude. Une femme n'épargnoit pas son mari, ni un fils son pere, ni un client son patron, on deferoit les gens pour des bagatelles, ceux par exemple, qui avoient trouvé un peu à redire aux bigoteries d'autrui. (c) *Deinde promiscua multitudo, timore perculsis animis, deferebant quosque certatim, nulla neque propinquitatis neque necessitudinis aut beneficiorum habita ratione:* non parenti filius, non uxor marito, non cliens patrono parcebat. *Delationes autem erant plerunque de rebus frivolis; ut quisque forte aliquid ob superstitionem in aliquo reprehenderat.* Un jour solennel cet Inquisiteur celebra la Messe dans la cathedrale de Capo d'Istria, & dit au peuple vous souffrez depuis quelques années beaucoup de malheurs, la sterilité tombe tantôt sur vos oliviers, tantôt sur vos moissons, tantôt sur vos vignes: vos bestiaux sont afligez. Vôtre Evêque & les autres heretiques vous exposent à cette calamité. N'attendez point de soulagement si vous ne les reprimez, & que reste-t-il à faire sinon de leur courir sus tout à l'heure & de les lapider? (d) *Hoc tempore, & hisce aliquot annis multa vos premunt calamitates: quæ nunc oleas, nunc segetes, modò vineas, modò pecudes, aliasque facultates graviter affligunt: his verò malis causam præbet Episcopus vester & hæreticorum turba reliqua: nec est quod levationem ullam speretis, nisi coerceantur: proximum autem est, ut impetu facto lapidentur.* Vous trouverez tout ceci dans l'histoire (e) de Sleidan. Notez que Vergerius eut la prudence de ne se commettre pas avec une populace animée de cette sorte par un violent persecuteur. Il prit la fuite, & comme l'observe Fra-Paolo, (f) il se deroba *à la fureur de ses Diocésains que l'Inquisiteur Hannibal Grison avoit soulevez contre lui, l'accusant d'être Luterien, & d'être cause de la sterilité de la terre.* Je ne sçai point si cet Hannibal avoit jamais lu les (g) Ecrits des Peres où sont contenus les reproches ridicules des Paiens, que les sectateurs de JESUS-CHRIST étoient la cause de tous les malheurs du peuple. Je ne sçai point s'il se souvenoit de ce beau passage de Tertullien: (h) *At è contrario illis nomen factionis accommodandum est, qui in odium bonorum & proborum conspirant, qui adversum sanguinem innocentium conclamant, prætexentes sanè ad odii defensionem, illam quoque vanitatem, quòd existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi Christianos esse causam. Si Tyberis ascendit in mœnia, si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim Christianos ad leonem.* Mais je suis persuadé que quand même il auroit sçu toutes ces choses, il n'eût pas laissé de dire que les heretiques du païs étoient la cause de la cherté des denrées, & de la mortalité des bestiaux. Un tel homme consultoit plus son faux zèle que la raison, & ainsi il étoit capable de ne voir pas qu'il est absurde d'alleguer contre le Lutheranisme les mêmes reproches, que les Paiens firent aux premiers Chretiens, & que tous les Protestans eussent pu faire au Papisme dans les païs où ils étoient les plus forts. En conoissant même cette absurdité il étoit capable de s'en servir, car rien ne lui paroissoit plus propre à mettre en fureur le peuple, & à faire lapider les Lutheriens. S'étonnera-t-on qu'un Moine ait emploié cette machine? Ne voit-on pas qu'aussitôt que les Chretiens furent en état de persecuter, ils reprocherent à l'erreur les mêmes choses que le paganisme leur avoit attribuées, c'est-à-dire, d'être la cause qu'on ne faisoit pas de bonnes recoltes, & qu'on voioit un renversement de saisons. Je ne cite pas un petit particulier; je cite une piece très-authentique, & un document Imperial. Lisez ce qui suit, (i) *An diutiùs perferimus mutari temporum vices, iratâ cœli temperie? quæ, Paganorum exacerbata perfidiâ, nescit naturæ libramenta servare. Unde enim ver solitam gratiam abjuravit? unde æstas messe jejunâ, laboriosum Agricolam in spe destituit aristarum? unde hyemis intemperata ferocitas, ubertatem terrarum penetrabili frigore sterilitatis læsione damnavit? nisi quod ad impietatis vindictam transit lege suâ naturæ decretum.* Mr. van Dale (k) fait de bonnes reflexions là-dessus. Quand on considere ces disparates, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a certains defauts qui apartiennent aux sectes non pas entant qu'elles sont des sectes, mais entant qu'elles dominent. Et de là vient que les mêmes Communions changent d'esprit & de maximes, à mesure qu'elles aquierent ou qu'elles perdent la superiorité. La maxime que les honneurs changent les mœurs est ici très-veritable, & l'on peut changer le sens de celle de (l) Cornelius Nepos sans la falsifier.

(c) *Melch. Adam. in vitis Theol. exter. pag. 119.*

(d) *Id. ib. ex Sleidano ubi infra.*

(e) *Sleidan, au livre 21. fol. m. 589. ad ann. 1548.*

(f) *Fra-Paolo ubi supra lib. 2. p. 141.*

(g) *Voiez Origene contra Celsum lib. 3. & in Matthæum c. 24. Arnobe l. 1. St. Cyprien lib. ad Demetrianum, & parmi ses lettres la 75. Orose lib. 7. c. 37. St. Augustin de civit. Dei passim &c.*

(h) *Tertull. apologet. c. 40.*

(i) *Novella 3. Theodosii de Judæis, Samaritanis & Hæreticis.*

(k) *Van Dale de Oraculis pag. 21. & 22.*

(l) *Il a dit* Sui cuique mores fingunt fortunam. *Voiez ci-dessus pag. 2888. lettre f: mais on peut dire avec autant de raison,* sua cuique fortuna fingit mores.

hôte, que celui-ci trouva à-propos de quitter Mantouë. Il s'en alla à Trente (*F*) pour s'y disculper devant le Concile. Le Pape auroit bien voulu le faire saisir, mais ne voulant pas donner lieu de dire qu'il n'y avoit plus de liberté dans cette assemblée, il écrivit à ses Legats qu'ils defendissent à cet Evêque d'y prendre place, & qu'ils lui ordonnassent d'aller ailleurs. On raporte là-dessus des circonstances (*G*) qui font pitié. Vergerius se retira à Venise, où il n'eut garde de se conformer aux desirs de Jean de la Casa qui lui conseilloit d'aller à Rome. Peu de jours après on lui fit defense au nom du Pape d'aller à son Evêché. Il s'en alla à Padouë, & y fut temoin de la deplorable mort de François Spiera. Cet exemple du desespoir à quoi s'exposent ceux qui detiennent la verité en injustice, le fit resoudre à s'exiler volontairement, pour pouvoir faire une profession ouverte du pur Evangile. Il se retira chez les Grisons, & y fut Ministre quelques années, comme aussi dans la Valteline: après quoi il fut attiré à Tubinge par le Duc de Wirtemberg, & y mourut le 4. d'Octobre 1565. Il publia plusieurs livres (*H*) qui firent beaucoup de tort à la communion Romaine. Avant qu'il sortît d'Italie il avoit perdu son frere qui étoit mort de poison à

(*F*) *Il s'en alla à Trente pour s'y disculper.*] Melchior Adam est blâmable de ne marquer pas l'année de ce voiage de Vergerio. Il a tiré de Sleidan tout ce qu'il recite de la conversion de cet Evêque, mais quoi que Sleidan narre tout de suite ces choses sous l'année 1548. l'on ne doit pas croire que Vergerio ait été à Trente cette année-là. Il y fut selon Fra-Paolo l'an 1546. (*a*) „ Il croioit ne pouvoir être nulle-part „ plus honorablement, ni plus en commodité de se „ justifier qu'au Concile. Mais les Légats ne le voulu„ rent point admètre dans les Congrégations, qu'il ne „ se fût justifié auprès du Pape, où ils le pressoient „ fort d'aler: & s'ils n'eussent craint de faire parler „ contre la liberté du Concile, ils ne s'en fussent pas „ tenus aux exhortations. Si bien que Verger partit „ de Trente au bout de quelques jours en intention „ de retourner à son Evêché, où il espéroit de trou„ ver le bruit apaisé. Mais quand il fut à Venise, le „ Nonce (1) lui defendit d'y aler, aiant reçû un or„ dre de Rome de lui faire son procés. Ce qui fit, „ qu'il quita l'Italie, peu de mois aprés, soit par in„ dignation, par peur, ou autrement. „ Je raporte ce passage tant parce qu'il contient des faits que Sleidan ne touche pas, que parce qu'il faut un peu corriger la chronologie de Fra-Paolo. Il n'est pas vrai, comme il le debite, que Vergerius quita l'Italie l'an 1546. Il ne la quita qu'après avoir vu à Padouë la fin miserable de Spiera, qui mourut (*b*) l'an 1548. Si nous voulons joindre à cela les censures de Pallavicin, nous dirons que (*c*) Vergerio se voiant cité à Rome où il avoit été deferé comme suspect d'heresie, s'en alla à Trente. Il espera d'y rencontrer un asyle, & de jouïr même du droit de seance entre les Evêques comme juge de la foi qu'on l'accusoit d'avoir quittée. Exclus de ce droit, il obtint par l'intercession des legats une dispense de se presenter à Rome; on commit sa cause au Nonce & au Patriarche de Venise, comme il l'avoit demandé; mais aiant compris qu'il ne se pourroit justifier, il se retira chez les Protestans.

(*a*) *Fra-Paolo ubi supra pag. 141.*

(1) *Jean de la Case*, Archevêque de Benevent, qui fut Secretaire d'Etat sous Paul IV.

(*b*) *Sleidan. lib. 21. fol. m. 588.*

(*c*) *Pallavic. ubi supra lib. 6. c. 13. n. 3. Il cite les lettres que les legats écrivirent au Cardinal Ardinghelli le 27. de Fevrier 1546. & au Cardinal Farnese le 2. & le 6. de Mars de la même année.*

(*G*) *Des circonstances qui font pitié.*] (*d*) „ Vergerius se voulant retirer du Concile, vint par devers „ (*e*) Cervin, & luy demanda quels estoyent les articles „ pourquoy il estoit rejetté de la compagnie des autres „ Evesques. Alors Cervin respondit: Pource que j'ay „ entendu que tu nies que les legendes de sainct „ George & de S. Christophle soyent vrayes. Il est „ ainsi, dit Vergerius je l'ay nié, & le nie encore: „ mais c'est en me fondant sur l'authorité du Pape „ Paul III. car il a commandé que l'une & l'autre le„ gende fust ostée du breviaire. Et en la preface, „ qui est au commencement de ce livre-la, il dit qu'il „ a commandé qu'on ostast toutes celles qui n'estoyent „ pas vrayes. Cervin se voyant surpris, ne seut que „ respondre, sinon, On ne doit tenir pour gens de „ bien, ceux qui en quelque chose que ce soit, sem„ blent accorder avec les Lutheriens, & partant re„ tire toy de nostre Concile. „ Ceux qui croiront qu'il n'est nullement probable, que le mepris de Vergerio pour ces legendes ait été l'unique raison que le legat lui allegua, seront du moins satisfaits de ce que l'historien avoue qu'enfin on renonça à cette raison, & qu'on en donna une autre. Mais ils ne pardonneront pas à Chemnice d'avoir dit, que Vergerio courut risque de la vie pour avoir osé declarer, qu'il n'aprouvoit pas tout ce qui est contenu dans la legende de saint George. (*f*) *Nota est Vargerii historia qui cum in Tridentina synodo Georgii legendam quam Gelasius distinctio. 15. diserte autoribus hæreticis tribuit, sibi non per omnia probari ostenderet, in discrimen dignitatis imo vitæ & capitis adductus fuit.* Il faut convenir que cet exposé n'est point exact, & que l'on y trouve pour le moins le sophisme *à non sufficienti enumeratione partium.* On reduit plusieurs raisons à celle qui aparemment ne fut regardée que comme la plus petite.

(*d*) *Crepin, estat de l'Eglise p. m. 570.*

(*e*) *C'étoit l'un des Legats, & il fut ensuite le Pape Marcel II.*

(*f*) *Chemnicius, exam. Concilii Trident. parte 3. pag. 576. edit Francof. 1609. in fol.*

Ce que je vais dire n'est pas l'une des circonstances dont il s'agit dans le texte de cette remarque. (*g*) Crepin assûre que plusieurs Evêques aiant apris que Cervin contre l'avis de ses deux collegues, & de quelques Cardinaux persista à ne point admettre Vergerius au Concile, resolurent d'en écrire au Pape: (*h*) *Hieronyme Vida de Cremone Evesque d'Albe, poete excelent, avoit desja dicté les lettres tant en son nom que des autres*, mais l'avertissement severe de ce Legat l'empêcha de les envoier au Pape.

(*g*) *Crepin ubi supra pag. 569.*

(*h*) *Id. ib.*

(*H*) *Plusieurs livres qui firent beaucoup de tort à la communion Romaine.*] Comme il conoissoit les intrigues de l'Italie, & les abus les plus cachez de ce païs-là, il étoit plus propre qu'un autre à rendre odieux le Papisme. D'ailleurs il ne faisoit guere que de petits livres, qu'on pouvoit faire courir aisement par toute l'Europe, & il choisissoit des matieres susceptibles d'un certain tour qui se fait sentir au peuple très-vivement. Vous trouverez dans le catalogue de ses (*i*) écrits, *relatio de persecutione facta contra Evangelium in urbe Justinopolitana. Contra librum cui nomen* flosculi sancti Francisci. *Contra librum cui titulus* rosarium. *Contra librum cui titulus* miracula Virginis. *De libro cui titulus* lux fidei. *De libro cui titulus* flosculi Bibliæ. *De statuis ac imaginibus. De coronatione Julii Papæ III. quid sperandum ex papatu Julii III. de literis Othonis Cardinalis Augustani scriptis de creatione Julii III. Quatuor literæ sub nomine* (*k*) *Bonini de Boninis de statu Romanæ Curiæ. De nugis & fabulis papæ Gregorii I.* (*l*) *De idolo Lauretano. Scholia in orationem Cardinalis Poli ad Cæsarem qua illum ad arma contra eos qui Evangelio nomen dederunt, instigat. Nova editio libri Ceremoniarum Romanæ Ecclesiæ cum præfatione & scholiis. Quot modis vir pius qui in Italia degat sæpe Deum & Christum negare compellitur.* J'en laisse quantité d'autres dont on peut trouver les titres dans l'épitome de Gesner, & dans (*m*) Verheiden. Mais je dirai un mot de celui qui a pour titre *epitome libri cui titulus* anatomia Missæ *ab Antonio de Adamo.* Je n'ai point vu cet abregé de l'anatomie de la Messe, & je ne sçai si ceux qui en parlent, écrivent bien le nom de celui qui a composé cette Anatomie, car je trouve dans l'edition Latine de cet ouvrage que l'auteur s'apelle *Anthonius ab Æda.* Voici un passage de la preface: *Quoniam igitur Anatomia cognitio non solum medicis chirurgisque, verum etiam aliis summopere commendatur: eam ob causam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc missæ ac missalis Anatomiam Gallicè, ut ab omnibus percipi posset facilius in lucem edere statui.* Ces paroles nous aprenent que cet ouvrage fut premierement mis au jour en Italien, & puis en François. Il fut traduit en Latin l'an 1561. Voici le titre de cette version Latine: *Missa ac Missalis Anatomia. Hoc est dilucida ac familiaris ad minutissimas usque particulas Missæ ac Missalis enucleatio. Nunc primum (ut ea res purioris fidei cultoribus scitu necessaria, ad alias quoque nationes deveniret) è Gallica lingua Latinè versa anno Domini M. D. LXI.* Ce livre contient 172. pages in 8. & outre cela un *Errata* de 15. pages. Le lieu de l'impression n'y paroît pas. Celui qui a fait l'*Errata* nous avertit qu'une raison très-puissante l'a obligé à le faire. C'est afin, dit-il, d'aller au devant des artifices du diable; car il supose que pour ruiner le fruit de ce livre Satan emploia deux fraudes très-malicieuses; la premiere avant l'impression; la seconde pendant l'impression. La premiere consista en ce que le manuscrit fut jetté dans un bourbier, où il fut reduit à un état pitoiable. La seconde fut que les imprimeurs

(*i*) *Notez qu'il y en avoit plusieurs qu'il n'avoit fait que traduire en Italien.*

(*k*) *Voici un ouvrage pseudonyme dont Placcius ne parle point. Mr. Baillet dans sa liste des Pseudonymes decouvre ce masque, comme aussi celui d'Athanasius que Vergerio prit quelquefois.*

(*l*) *Ce livre fut traduit d'Italien en François l'an 1556. par Paul* VERGERIUS *neveu de l'auteur.*

(*m*) *Verheid. in effigiebus præstant. aliquot virorum pag. 154. 155.*

à ce que l'on soupçonna *. Il manque beaucoup de choses dans le recit que l'on vient de lire, & que j'ai tiré de Melchior Adam. On n'y voit point le service *(1)* que Vergerius rendit

meurs commirent plusieurs bevuës. Ainsi pour combatre cette double machination de Satan l'on fut obligé de bien relire l'ouvrage, & de faire une longue liste des fautes des imprimeurs. Je sens bien que certaines gens me soupçonneroient d'en vouloir donner à garder à mes lecteurs ; c'est pourquoi je ne sçaurois m'abstenir de raporter une partie du prologue de l'Errata. *Maledictus Sathan, ut totam* MISSÆ *(execranda filia sua) tragœdiam in hoc instituit, & gubernavit hactenus, quò Christi meritum prorsus in hominum pectoribus extingueret, ac mendaciorum tenebras pro veritatis luce obtruderet: ita jam quoque, dum hic ipse libellus excuderetur, rursum artes suas egregiè adhibuisse videtur, dum tot eum mendis conspurcari (ut multis in locis non modò nullam sententiam, sed inversam planè colligere liceat) curavit, quò ejus lectionem vel prorsus è manibus piorum excuteret: vel mendarum tedio ita lecturos afficeret, ut ad finem usque lectionem deducere non nisi summa cum nausea possent. Idem verò etiam antea quàm ad typographum libellus perveniret, alia via aggressus, eum in lacunam alicubi projectum ita deturparat, ut non paucis foliis in itinere, antequam afferretur, ex cœno ac humore illo jam corruptis ac putridis, scriptura etiam passim ita obliterata fuerit, ita multis in locis lacerata omnia, ut non modò non legi rectè, sed ne aperiri quidem alicubi absque detrimento, ac folia à se mutuò separari potuerint. Huic itaque Sathanæ fraudulentiæ occurrere studens, libellum jam typis absolutum denuò percurrere, atque errata, quamlibet multa, tamen ea (nam in nullo unquam libro, vel centuplo hoc quidem majore, tot esse unquam commissa puto) hic subnotare, quo cuivis lectionem sibi emendare in promptu esset, opera precium duxi.* Notez que ce correcteur a bronché dès le premier pas, car il compte pour la premiere faute le mot *Gallicè* du passage de la preface, que l'on a vu ci-dessus. Il veut qu'on lise *Latinè*. Sa pretension est mal fondée: n'est-il pas certain qu'un homme qui met en Latin une preface, où il y a *que pour de bonnes raisons on a fait une traduction Françoise*, se doit servir du mot *Gallicè*, & non pas du mot *Latinè*? Notez aussi que du Moulin, qui a intitulé l'un de ses livres *Anatomie de la Messe*, n'est pas l'inventeur du titre. Disons en passant qu'il n'inventa point le titre de son *bouclier de la foi*; car j'ai un livre imprimé *en Avignon par Françoys Tachet* (a) 1549. & intitulé *le bouclier de la Foy, en forme de Dialogue extraict de la saincte escripture & des saincts peres & plus anciens docteurs de l'eglise.* Frere Nicole Grenier chanoine de saint Victor en est l'auteur.

Mr. de Thou a parlé assez amplement du livre que Vergerius publia contre l'indiction du Concile sous Pie IV. l'an 1561. Il étoit alors à Augsbourg. On comprendra combien cet ouvrage étoit piquant si l'on examine ces paroles de Mr. de Thou: (b) *Contra diploma illud Paulus Vergerius Justinopolitanus quondam Episcopus, & magnis legationibus sub Pontificibus defunctus, qui* (c) *paulo ante ab iis defecerat, cum Augustæ Vindelicorum esset, scripto edito acriter invectus est, & curiæ R. fastum, pompas, luxum, ambitionem, sordes, corruptos mores, quos perspectos se habere dicebat, multis & acerbis verbis detestatus, postremo addit Concilium à Pontifice indictum non ut oportuit ad stabiliendam Christi doctrinam, sed ad firmanda infirma carnis divinis mandatis adversantis commenta, non ad purgandum ovile dominicum, sed ad disseminandos hominum inveteratos errores, denique non ad Christianam libertatem, sed ad miserarum animarum servitutem & oppressionem institutum esse: quippe in quo juxta ceremonialis* &c. Mr. de Sponde (d) pretend que Fra-Paolo s'est fort servi des libelles de Vergerius qui faisoit, dit-il, de tous les actes du Concile la matiere de ses sermons: il ramassoit diligemment toutes les disputes agitées dans cette assemblée: il les faisoit sçavoir aux autres ministres: il composoit là-dessus des livres, & il repandoit (e) sa medisance sur toute la conduite de ce Concile. J'ai été surpris de ne trouver pas dans l'épitome de Gesner, ce que Vergerius écrivit contre Mutius son compatriote, & son grand persecuteur. J'y ai seulement trouvé, *ad Papam Julium III. qui librum Mutii approbavit.* Ce Mutius fut l'adjoint d'Annibal Grison dans les fonctions d'Inquisiteur à Capo d'Istria, & fit imprimer une invective contre le Prelat: (f) *Huic* (Annibali Grisonio) *adjunctus Hieronymus Mutius qui & Vergerianam scripsit invectivam postea, nec id modo, sed evulgato quoque libello Germaniam, odio religionis, maledicentissime traducit.* Mais voici des paroles qui nous aprenent, ce me semble, que Vergerius écrivit des lettres contre Mutius, & que Mutius en écrivit contre lui: (g) *Finalmente accorgendosi il Vergerio che'l suo delitto non haveva difesa, si ricoverò fra' Grigioni eretici, e di lâ mandò fuori contra la Religione, contra il Concilio, e contra'l Papa libri tanto indotti quanto andati; e che non piaceranno se non à que' palati si pravi che con essi il fele, come già la manna, fà ufficio di tutti i più delicati sapori. Ed intorno à quest' huomo ed alle sue azioni basti di leggere oltre agli altri le Vergeriane e le lettere cattoliche del Muzio suo compatriota.* J'ai repris d'un peu plus haut le temoignage de Pallavicin, pour faire conoître que ce n'est pas sans raison, que j'ai avancé que les ouvrages de Vergerius chagrinoient cruellement la Cour de Rome, & ses devots. Ils affectoient d'en parler avec mepris, & de temoigner que la hardiesse, l'emportement, & l'ignorance en faisoient le caractere. Cette affectation n'est point desavantageuse à ces ouvrages. Voiez l'épitre (h) dedicatoire du *propugnatio vera, Christiana, Catholicaque doctrina* de Stanislaus Hosius. Nôtre Vergerio y est dechiré; on s'y plaint entre autres choses de l'audace qu'il avoit euë de dedier à sa Majesté Polonoise un livre de Brentius, & de provoquer (i) Lipoman à une dispute sur tous les point contenus dans cet ouvrage, de laquelle ce Monarque feroit le juge. Ce n'est pas le tout, on se plaint de quelques écrits qu'il avoit eu soin de faire repandre parmi le peuple pendant la derniere diete de Varsovie, écrits, dit-on, pleins d'impudence, & de faussetez: (k) *Ego verò, quòd illius tam eminet, tamque projecta est audacia, minùs miror, quem & frontem pridem omnem perdidisse, & ab omni Dei metu prorsus remotum esse, vel ea sola scripta satis indicant, quæ in proximis hisce Varschaviensibus Comitiis in vulgus spargi curavit. Illud non possum non mirari, quòd inveniuntur nihilominùs, qui non sine quadam animorum assensione commenta legant ejus hominis: qui sic ad omnem levitatem incubuisse videtur, nihil ut caverit diligentiùs, quàm ne quid usquàm veri scriberet.* Joignez à ceci le passage que je raporterai (l) ci-dessous du Cardinal Pallavicin.

Je finis par une reflexion qui me paroît digne de trouver ici une place. Je suis sûr qu'en ce tems-là il se faisoit peu de livres qui fussent lus avec plus d'avidité que les écrits de Vergerio. Ils étoient fort satiriques, ils contenoient cent particularitez personelles, que l'on prenoit aisément pour veritables, parce qu'on sçavoit qu'il avoit pu s'en instruire à fond, aiant été si long tems dans les emplois de la Cour de Rome. Cependant ces ouvrages si estimez dans leur nouveauté, ne purent se soutenir. Ce furent des favoris dont la fortune ne dura guere: ils perdirent promptement tout leur credit, & on les a negligez de telle sorte qu'il n'y a guere de livres si mal aisez à trouver. On ne rencontre presque aucun ouvrage de Vergerius dans le catalogue des plus nombreuses bibliotheques. Ce fut en vain qu'il fit faire une (m) édition de ses œuvres à Tubinge l'an 1563. Tant de petits livres reduits en un corps, ne se sont pas moins perdus que si on les eût laissez dans leur dispersion. Il n'en fit guere pour lesquels je me sente plus de curiosité, que pour sa critique (n) de Leandre Alberti, & des (o) lettres de Claude Ptolomée.

(1) Le service que Vergerius rendit à Henri II.] Avant que d'en venir à la preuve citons un passage du Pere Paul: „ (p) Le Pape avoit invité par ses lettres „ les Suisses Catoliques à se trouver au Concile . . . . „ & Jérome *Franco*, son Nonce, ne cessoit point de „ les en soliciter de sa part, avec de grandes instan„ ces, que l'Empereur apuioit aussi de ses bons ofices. „ Mais le Roi Trés-Chrêtien les en détournoit par „ Morlot son Ambassadeur: & Paul Verger (1), bien „ instruit des secrets & des artifices de la Cour de Ro„ me, donna de si bonnes instructions à ce Ministre, „ outre le livre, qu'il écrivit sur céte matiere (2), que „ dans la Diéte de Bade, qui se tint alors, les Cantons „ Catoliques & Evangeliques résolurent tous de con„ cert, de n'envoier personne à Trente: Et les Gri„ sons, s'étant laissé persuader par Verger, que le „ Pape machinoit quelque chose contre eux, en rapel„ lérent Tomas Plante, Evéque de Coire. „ Ces paroles ne prouvent pas que le Roi de France mit en œuvre Vergerius; les ambassadeurs cachent souvent à leurs maitres le nom, & la qualité des personnes qui leur servent d'instrument ou de conseil, ainsi l'on pourroit pretendre que Marlot se prevaloit des instructions

* *Tiré de Melchior Adam in vitis Theologorum exterorum pag. 116. & suiv.*

(a) *Cette édition n'est pas la premiere, car le titre porte que l'ouvrage a été revu & augmenté par l'auteur. La Croix du Maine ne parle que de l'édition en deux tomes qui fut faite à Paris és années 1566. & 1567. Il est vrai que peu après il remarque que le 2. tome fut imprimé l'an 1565. Tout cela est peu exact.*

(b) *Thuanus lib. 28. p. m. 570. col. 2. ad ann. 1561.*

(c) *Mr. de Thou se trompe en ceci, il y avoit plus de 12. ans que Vergerius faisoit profession du Protestantisme.*

(d) *Spondan. ad ann. 1545. n. 13.*

(e) Actis Concilii omnibus detrahens. *Id. ibid.*

(f) *Sleidanus lib. 21. fol. 589.*

(g) *Pallavic. ubi supra lib. 6. cap. 13. n. 3. pag. m. 636.*

(h) *Elle est datée du 15. d'Octobre 1557.*

(i) *Il étoit alors Nonce en Pologne.*

(k) *Hosius in epist. dedicatoria ad Sigismundum Augustum Poloniæ Regem.*

(l) *Dans la remarque K.*

(m) *Elle est in quarto. Voiez Seckendorf hist. Lutheran. lib. 3. p. 601. col. 2.*

(n) *Le titre dans l'épitome de Gesner porte*, contra Leandrum Albertum monachum Dominicanum, ejusque mendacia quæ ille scripsit in libro cui titulus, *descriptio Italiæ.*

(o) *Le titre ib. est* de epistolis Italice scriptis à Claudio Ptolemæo.

(p) *Fra-Paolo ubi supra lib. 4. p. 327. ad ann. 1551.*

(1) *Alors Ministre chez les Grisons, lequel avoit apostasié pour avoir été exclus du Cardinalat.*

(2) *De Thou en parle au livre 28. de son histoire. An. 1561.* Mr. Amelot se trompe; car le livre dont parle Mr. de Thou fut composé contre l'indiction du Concile sous Pie IV. J'ai cité ses

rendit à Henri II. ni les conferences qu'il eut dans l'Alsace avec le Nonce (*K*) apostolique. On n'y aprend point qu'il fit une emplête de reliques (*L*) pour un Electeur de Saxe &c. Il fut cause que le *Capitolo del forno* † exposa l'auteur à cent sortes d'invectives, ce qui obligea Jean de la Casa qui l'avoit fait à composer un petit ouvrage qui a paru l'an 1688. Vergerio y est (*M*) maltraité cruellement. La prudence ne permettant pas de croire ce qu'un ennemi

† *Voiez la remarque M.*

paroles ci-dessus pag. 2951. lettre *b*. Le Pere Paul parle de ce livre de Vergerio, au livre 5. pag. 419.

tions de Vergerius, sans en rien marquer à Henri II. Mais voici un Annaliste, Evêque François, qui avoue que ce Prince sçavoit fort bien les menées de Vergerius, & s'en servoit pour parvenir à ses fins qui étoient de chagriner & le Pape, & l'Empereur. (*a*) *Rex . . . . . ut Pontifici & Cæsari ægrè faceret, cum Helvetiis, quos Pontifex hortatus fuerat ad Synodum suos dirigere legatos, egit ne tam Catholici quàm Sacramentarii, nec item Rhæti mitterent, & qui jam missi fuissent revocarentur: in his, quod turpius fuit, industriâ usus Petri-Pauli Vergerii Episcopi olim Justinopolitani, qui ad hæreticos delapsus inter Rhætos agebat.* Mr. de Sponde a raison de dire que ce qu'il y eut là de plus honteux à Henri II. fut d'emploier un ministre Protestant, autrefois Evêque. Si Vergerius eût été en France, Henri II. l'auroit fait brûler, & le voilà caressé dans les païs étrangers par le même Prince, le voilà emploié contre le Pape, & à forger des machines pour renverser le Concile; le voilà aparemment recompensé par Henri II. pour toutes ces bonnes œuvres. Qui ne voit là le genie des souverains? ils n'ont point une conduite liée à l'égard des heretiques; ils les persecutent en un lieu, & les font fleurir en un autre; leur conduite est sans principes, ou plutôt elle se regle uniformement sur la maxime qu'il faut tout sacrifier à la gloire temporelle de l'Etat, laquelle demande qu'on traverse en tout & par tout un voisin jaloux.

(*a*) *Spondanus ad ann.* 1551. *n.* 18. *pag.* 537.

(*K*) *Les conferences qu'il eut dans l'Alsace avec le Nonce.*] Ce fut l'an 1561. Il étoit alors au païs de Wirtemberg: il s'aboucha avec le Nonce Delphinus premierement à (‡) Zabara, & puis à Strasbourg, & aux lieux voisins, quelquefois seul, & quelquefois accompagné de Jean Sturmius: lors qu'il étoit seul (*b*) il parloit plus librement, mais en presence de Sturmius il prenoit mieux garde à ses paroles, & à son tour, il le rendoit plus circonspect. Il temoignoit d'un côté un grand desir de retourner en Italie, & de l'autre il s'emportoit à des medisances contre ceux qui l'avoient persecuté, & contre le Pape même. Il accusoit principalement Jean de la Casa de l'avoir contraint à se faire Protestant. Le Nonce l'exhorta à se reünir à l'Eglise, & à se recommander aux (*c*) Legats ses anciens patrons. Vergerius avoüa les obligations infinies qu'il leur avoit, mais il rejetta la proposition de chanter la palinodie. Il écrivit deux lettres au Cardinal de Mantoüe l'un des Legats, & les mit entre les mains de Delphinus, qui les fit passer par Rome avant qu'elles fussent envoiées à ce Cardinal. Vergerius y temoignoit un grand zéle pour sa patrie, & pour la paix de l'Eglise; il offroit de travailler à ce grand ouvrage, & se faisoit fort de donner des ouvertures utiles, s'il s'abouchoit avec ce Legat. Il ne temoignoit aucun dessein de se repentir de ses erreurs, il demandoit seulement un saufconduit & du Concile & de sa Majesté Imperiale. Le Nonce souhaitoit passionnement de recouvrer cette brebis égarée. Il croioit que dans toute l'Allemagne il n'y avoit pas deux personnes dont la conversion pût être d'un aussi grand prix que celle de Vergerio. Ce n'est pas qu'il ne le crût ignorant, mais il lui trouvoit une plume très-pernicieuse au saint Siege: (*d*) *Il Delfino era cupidissimo di ricuperarlo: imperoche quantunque, secondo ch'egli scriveva, il Vergerio niente affatto sapesse; onde mentr'era soggiornato in Elvezia havea solo spesa l'industria nel trasportare i libri eretici in italiano; ciò non ostante riputava; in tutta Alemagna non esser due Teste il cui acquisto fosse stato di pregio uguale à quel di costui: tanto riusciva la sua penna à disservigio della Sede Apostolica per una certa sua eloquenza popolare, e audacemente maledica de' più invidiati Personaggi.* Le Cardinal de Mantoüe que le Pape fit le maître de cette intrigue, ne trouva point à propos de faire reponse à Vergerius. Il crut que ce personnage tireroit trop de vanité de la lettre d'un Legat, & s'en serviroit pour persuader aux Protestans qu'on le regardoit dans la communion Romaine comme un homme de beaucoup de merite, & dont on étoit tout disposé à recompenser très-largement la conversion. Ce Cardinal avertit le Nonce de prendre garde à cela: cet avis étoit necessaire, car le Nonce s'étoit servi de l'ambition de Vergerius pour le gagner par les offres d'une recompense glorieuse. Cette conduite du Legat plut beaucoup au Pape. Le Nonce fit savoir enfin que l'arrogance, & l'impudence de Vergerius s'augmentoient de jour en jour, & il reçut ordre de ne le plus voir. Le Legat auroit voulu que Vergerius vint au Concile non pas seul, mais avec Jean Sturmius, & avec Jerôme Zanchius, & que l'on prit de nouveaux expediens de conferer par leur moien avec les Sectaires: mais le Pape desaprouva toutes ces propositions. Voilà ce qu'on trouve dans (*e*) l'historien que je cite.

(‡) *C'est ainsi qu'il y a dans Pallavicin: peut-être faudroit-il dire Zaberna, Saverne.*

(*b*) *Prenez garde que tout ceci est extrait de Pallavicin.*

(*c*) *Le Cardinal de Trente & le Cardinal de Mantoue.*

(*d*) *Pallavic. ubi supra lib.* 15. *cap.* 10. *n.* 13. *p. m.* 644. 645.

(*e*) *Le Cardinal Pallavicin.*

(*L*) *Une emplête de reliques pour un Electeur de Saxe.*] C'étoit l'Electeur Frederic surnommé le sage. (*f*) Il ramassa autant de reliques qu'il lui fut possible. Il en demanda à François I. & à Marguerite d'Austriche gouvernante du Païs-Bas, & en obtint. On lui en envoia aussi de Mantoüe, de Colmar, de Bâle, & du Monastere (*g*) d'Ilmene. Un moine (*h*) Allemand lui en cherchoit dans l'Italie, & se servoit du ministere de nôtre Vergerius, qui eût remis cette emplête entre les mains de l'Electeur, s'il n'eût été attaqué d'une maladie pendant le voiage. Jaques Vergerius son frere qui l'accompagnoit, & qui avoit été avec lui le furet du moine Allemand, fut obligé par une semblable raison à s'arrêter. Il tomba malade lui aussi (*i*). Je croi que Pierre Paul espera pour recompense une profession dans l'Academie de Wittemberg; car on l'avoit recommandé comme un jeune homme qui avoit de l'érudition, & qui souhaitoit d'avoir dequoi vivre en achevant ses études sous les Professeurs de cette Université. Voici les termes de la lettre qui fut écrite de Venise par le moine à Spalatin le 29. d'Octobre 1521. (*k*) *Intendit ipse Petrus Paulus, frater Jacobi, permanere & complere in Wittenberga studium suum, si potuerit & sit beneplacitum Principis nostri. Rogavit quoque me, ut tibi supplex fierem pro eo, & certe credo, magni honoris & utilitatis esset illi Universitati; habet enim nobilissimum ingenium & memoriam, ut experientia videre licet, reputaturque precipuus de humanitate & jure, inter juvenes studii Patavini. Rogo propterea T. Dom. suscipe eum & commenda eum Principi Ser. ut filium, & primo in Universitate, ut inveniat locum legendi, vivendi, & proficiendi.* Spalatin repondit qu'il n'avoit rien à promettre aux deux Vergerius: & quant aux reliques qu'on avoit dejà reçuës, & dont le moine sollicitoit le paiement, on lui repondit qu'on les lui renvoieroit, que le prix en étoit tombé depuis la reforme de Luther, & que sans doute elles seroient plus estimées, & mieux venduës en Italie qu'en Allemagne: (*l*) *Reliquias nobis missas, una cum cruce, recipies omnes, a te, quantìcunque poteris, vendendas; credibile enim est, istic quam hic majoris esse tum pretii tum honoris. Hic enim vel vulgus ita resipuit, ut verbo Dei edoctum satis sibi esse putet, ut & revera est, fide & fiducia erga Deum & charitate erga proximum.* Celui qui écrivit ces choses avoit dit à l'Electeur son maitre, qu'il eût été bon que la dispute des indulgences se fût élevée plutôt, puis qu'elle eût épargné & bien des soins, & bien de l'argent (*m*).

(*f*) *Seckendorf, histor. Lutheran. lib.* 1. *pag.* 223.

(*g*) *Il étoit dans la Thuringe.*

(*h*) *Nommé Burcard, il étoit de la famille des Barons de Schenck.*

(*i*) *Tiré de Seckendorf ibid.*

(*k*) *Seckendorf ubi supra litera i.*

(*l*) *Id. ib. citant une lettre de Spalatin au Moine Burcard datée du* 28. *de Juillet* 1522.

(*m*) *Id. ib.*

(*M*) *Vergerio y est maltraité cruellement.*] Quand j'ai fait mention de ses livres, je n'ai point parlé de celui qu'il intitula, *contra Catalogum Joannis della Casa Sodomiæ Patronum*. Il donnoit à Jean de la Casa l'épithete d'apologiste de la sodomie, à cause du *capitolo del Forno*. Il le difama de telle sorte par toute l'Allemagne, que cet auteur se crut obligé d'adresser un poëme aux Allemans, pour leur ôter les sinistres impressions qu'on leur donnoit contre lui. J'ai relevé (*n*) ailleurs la meprise d'un moderne, qui a cru que Jean de la Casa avoit fait ce poëme pour repousser les invectives de Naogeorgus. Il est certain qu'il n'en vouloit qu'à Vergerius. J'ai dit aussi quelque (*o*) part, que la raison pour laquelle Jean de la Casa fut difamé, pendant qu'on laissa en repos plusieurs poëtes Italiens, dont les poësies étoient encore plus abominables que les siennes, fut qu'il persecuta à Venise Vergerio, ce que les autres poëtes ne firent pas. Mais parlons ici du petit livre que Mr. Menage fit imprimer l'an 1688. à la queuë de l'Anti-Baillet. C'est un écrit en fort bon Latin que Mr. Menage avoit reçu du celebre Mr. Magliabechi, & où le Casa a repandu beaucoup d'injures contre Pierre Paul Vergerio. Il l'accuse d'avoir eu de longues, & de violentes querelles avec son frere Jean Baptiste Evêque de Pola; d'avoir commis un parjure pour ne paier pas ses dettes; d'avoir fait mourir sa femme, afin de se pouvoir avancer aux

(*n*) *Dans l'article* Oricellarius *pag.* 2255. *col.* 1.

(*o*) *Dans l'article* Moiza *pag.* 2124. *col.* 1. *& dans l'article* Vayer *pag.* 2926.

ennemi public de son ennemi sans le prouver, l'on doit tout au moins suspendre son jugement sur les infamies imputées à cet Ex-Evêque; mais je ne dissimule point qu'il y a des Protestans qui avouënt que c'étoit un homme (N) volage, fourbe, & ignorant en Theologie. Je

aux benefices; d'avoir suplié le Cardinal de Tournon de le mener avec lui en France, & de lui avoir offert d'écrire touchant les Suisses & l'Allemagne, & touchant la religion tout ce qu'on lui prescriroit. Notez que Vergerio étoit alors dans le païs des Grisons; ce Cardinal qui (a) le prit d'abord pour un boucher, sçut enfin qui il étoit & le rabroüa d'une terrible maniere, & ne tint nul compte de ses offres de repentir. Ce petit ouvrage (b) nous aprend que Vergerio prit dans sa jeunesse la couronne poëtique; qu'ensuite il fut reçu avocat, qu'il plaida des causes; mais qu'il se rendit insuportable & aux juges, & aux plaideurs, & en general à tout le barreau par ses faussetez, par ses medisances & par ses prevarications : (c) *Linguâ atque audaciâ fretus, caussas agere te velle dixisti : sed cùm, quoties diceres, toties malediceres, mentireris, pejerares, calumniarere, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque Judices, fidem habebant; nemoque ferre te, ac ne aspicere quidem poterat.* Que ne gagnant rien, & se voiant veuf, graces au poison qu'il avoit donné à sa femme, il jetta la vuë sur les benefices, & s'en alla à Rome où son frere Antoine le recommanda à Clement sept, & lui fit avoir la nonciature d'Allemagne. On ajoûte que (d) François Spiera qu'il faisoit passer pour un inspiré, lui causa un jour une extrême confusion (e) en l'apellant banqueroutier, empoisonneur & heretique. Enfin on l'accuse de s'être sauvé chez les Grisons, afin de se derober à la poursuite de ses creanciers (f). Lors que les Journalistes de Leipsic donnerent l'extrait de l'Antibaillet, ils cotterent exactement la plupart des accusations intentées à Vergerio; mais ils suposerent que Mutius l'avoit loüé, & que le Casa refuta l'eloge: (g) *Mutii laudes Vergerio tributas p. 377. evertit Casa.* Ils se fondent sur ces paroles du Casa, *de* MUTIO *vero affirmare tibi hoc possum non tibi illum honorem cum de te scripsit, habuisse, sed patriæ vestræ.* Elles signifient que Mutius n'eût pas fait l'honneur à Vergerio de le refuter, s'il n'eût eu égard à la gloire de leur commune patrie. Tant s'en faut qu'il ait loüé Vergerius, qu'il publia des invectives atroces contre lui.

Faisons encore deux observations sur cet écrit de Jean de la Casa. On y objecte à Vergerio deux nullitez à l'égard des infamies qu'il avoit écrites de Paul III. la premiere est fondée sur ce que les crimes qu'il imputoit à ce Pape étoient de telle nature, qu'ils ne pouvoient être parvenus à sa conoissance : la seconde est prise de l'inimitié qu'il y avoit euë entre Paul III. & lui: (h) *Obsecro te quid tu tibi voluisti, aut quicumque ille fuit, qui de* PAULI III. *vita scripsit? putastine quemquam fore qui tibi de tot tantisque criminibus ac sceleribus crederet? qui tu isthæc scire potuisti? præsertim cùm tam multa sint intestina ac domestica, de quibus vix unus aut alter ex intimus familiaribus etiamsi maximè vera sint, suspicari aliquid signis quibusdam possit. qui igitur tu hæc alienus, ac prope alienigena, tantopere affirmas, præsertim solus : quis ad te detulit? qui testes affuerunt? quæ proferuntur literæ? ubi tu interfuisti?* Un peu après on lui parle ainsi sur ses invectives contre Pierre Louis Farnese, & contre Jules III. (i) *A te requirunt Itali homines superiora illa scilicet quibus testibus, atque adeo quibus indiciis id compereris? cur id, quod tibi non magis quàm cæteris omnibus compertum sit, solus affirmes?* ..... (k) *Eadem tibi de Julio III. respondeant, de quo iis literis quas tu de Conclavi missas, ad te delatas ais. Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam : vanitatis, levitatis, mendacii, te convictum defendunt. Profer igitur eas literas: manum, signum, proba.* Voilà des interrogations bien pressantes, & dans le fond très-legitimes : car l'ordre veut qu'un écrivain qui publie ce qui s'est passé de plus occulte dans le palais d'un Monarque, & qui là-dessus raconte mille infamies qui ont dû être commises sous les tenebres les plus épaisses, & avec la confidence de très-peu de gens, l'ordre veut, dis-je, qu'un tel auteur nous aprenne comment il a sçu ces choses, qu'il produise, & qu'il nomme ses temoins, qu'il ait des lettres originales, ou des copies legalisées, en un mot qu'il puisse prouver très-solidement ce qu'il avance. On ne peut donner de telles preuves de semblables faits, me dira-t-on : il ne faut donc pas, repondrai-je, se porter pour delateur de ces faits là auprès du public : il faut pour le moins donner en preuve l'autorité de son nom, je veux dire qu'il faut declarer à la tête de l'ouvrage qui l'on est. Mais s'il se trouve que vous produisiez un nom à qui l'on ait droit de reprocher ou trop de credulité, ou trop de mechanceté, ou le caractere d'ennemi de la personne difamée, il est sûr que vos temoignages ne meriteront que peu de creance. Je croi avoir dit plus d'une fois que les faiseurs de libelles ne font aucune attention à ce que je viens de dire : le pis est que leurs lecteurs n'y en font pas davantage. Je n'ai garde d'adopter les aplications du Casa, je me contente de remarquer qu'il pretend que Vergerius étoit trop mal honnête homme, & trop ennemi de Paul III. pour meriter que son temoignage soit écouté contre ce Pape. Ne savez-vous pas, dit-il, que les personnes (l) de la plus exacte probité ne sont point reçues à temoigner dans la cause de leurs ennemis? Là-dessus il raporte l'inimitié qui éclata entre Paul III. & Vergerius, & il dit que celui-ci fait un grand tort aux Allemans, de les estimer capables d'ajoûter foi à ses libelles : (m) *Magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis quòd idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeo contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tam ineptè, tamque apertè mentienti fidem habeant. Si literas, si testes, si tormenta atque equuleum, si omnia probationum genera proferres, nemo tibi tamen venefico atque uxoricida crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu immenti modò tibi fidem haberi existimas.*

C'est la premiere de mes deux observations : l'autre servira à faire voir qu'un satirique sçait interpreter criminellement les actions les plus pieuses. Nous avons vu (n) que Vergerius aiant dessein de refuter le Lutheranisme, fit des études qui le convainquirent que l'Eglise Romaine étoit une fausse Eglise; nous avons vu que son frere se persuada la même chose, & qu'ils resolurent l'un & l'autre de travailler adroitement à l'instruction de leur Diocese. Le malin Jean de la Casa donne à leur conduite un tout autre tour. Il dit que Vergerius aiant épuisé les sources qui entretenoient les depenses de sa bonne table, & de son luxe, se mit à dogmatiser en secret, & à seduire principalement quelques femmes riches. Sous pretexte d'enseigner la pure doctrine, ajoûte-t-il, il vuida la bourse de bien des gens : (o) *Gula scilicet creverat, & luxus atque superbia : quæ quorumdam hominum, qui malè te noverant, benignitate sustentata aliquandiu sunt : sed ubi exhausta est; nec enim tu parvo contentus esse poteras; convertisti te ad alium quæstum : Homines quosdam non nimiùm sapientes, superstitiosos, rusticanos, stultasque aliquot mulieres locupletes aggressus es : sevocasti : docere eos te posse arcana quædam de Religione dixisti : nam quæ adhuc tradita illis essent ab aliis, perperam esse tradita : mutari ea oportere atque corrigi persuades imprudentibus ac fatuis quibusdam. Interea; merces magistri scilicet magna; prosundati multi à te sunt, atque ad summam inopiam redierunt.* Combien y a-t-il de Catholiques qui croient cela sur le simple temoignage du Casa ennemi declaré du Vergerio? C'est une grande injustice. Peut-être même qu'il y a des indiferens qui en croient quelque chose : ils savent que l'entreprise secrete de reformer un Diocese, peut ouvrir la bourse des bonnes ames; car il est aisé de montrer qu'afin que cette bonne œuvre s'avance, il faut faire tels & tels frais. On devient par là le depositaire non comptable des aumônes, & des subsides que le zèle des premiers freres fait fournir.

(N) *Un homme volage, fourbe, & ignorant en Theologie.*] Mr. de Seckendorf sera ici mon temoin. *Versatile ingenium* Vergerio *tribuitur*, dit-il (p), *nec suspicione caruit quod conciliationem religionis quovis modo moliretur, & tandem ad vetera sacra redire cogitaret.* C'est-à-dire, que Vergerius fut soupçonné de vouloir unir les religions aux depens même de la verité, & enfin d'avoir envie de retourner au Papisme. On pretend (q) qu'il usa de fraude dans des lettres qu'il envoia à Paris lors qu'il souhaita d'être l'un des deputez que le Duc de Wirtemberg envoioit en France l'an 1561. Il n'obtint point cet honneur, soit que le Prince ne se fiât point en lui, soit qu'on ne le jugeât pas assez versé dans les matieres de Theologie. (r) Jaques André oubliant l'injure qu'il en avoit reçuë fit son oraison funebre, & le loüa d'avoir reconu la verité, & d'avoir manifesté plusieurs mechantes intrigues de la Cour de Rome; mais il le taxa de n'avoir pas bien conu les controverses de religion. Surius conte que Gablerus Professeur en medecine assista à la mort de Vergerio, & y remarqua certaines (s) choses qui lui firent prendre la resolution de se faire Catholique : (t) *Adfuerat is*

(a) Qui cùm te squalidum, sordidum, pannis obsitum, conspicatus, visusque sibi videre lanionem aliquem esse; quæsivit de te qui tu esses: atque ubi Vergerium esse dixisti, multis, homo gravissimus, te verbis malè accepit. *Antibaillet to. 2. p. 370.*

(b) *Ibid. pag. 381.*

(c) *Ibid. pag. 383. & 384.*

(d) *On ne le nomme point, mais c'est de lui sans doute qu'on parle.*

(e) *Ibid. pag. 386.*

(f) *Ibid. pag. 387.*

(g) *Acta erudit. Lips. 1689. pag. 497.*

(h) *Anti-Baillet ib. pag 365.*

(i) *Ibid. pag. 379.*

(k) *Ibid. pag. 380.*

(l) Vel castissimi atque integerrimi viri ... à testimonio dicendo removeri solent (inimicitia.) *Ibid. pag. 365.*

(m) *Ibid. pag. 366. 367.*

(n) *Dans le corps de cet article.*

(o) *Ibid. pag. 385. 386.*

(p) *Seckendorf histor. Lutheran. lib. 3. pag. 601.*

(q) *Joh. Val. Andreas in vita avi sui Jacobi Andreæ pag. 130. apud Seckendorf. ib.*

(r) *Seckend. ib.*

(s) *Surius dans l'édition de l'an 1567. ne dit que ce que je raporte, mais dans celle de l'an 1574. pag. 733 il a ajouté ceci,* Sanè aiunt viri graves, hunc apostatam Vergerium sub mortem teterrimos exhalâsse fœtores, ac bovis instar horrendos edidisse boatus: & alia quædam, quæ spero quandoquè certiùs prodituros eos, qui morienti adfuêre. Mihi necdùm licuit omnia exactè cognoscere.

(t) *Surius comment. rerum in orbe gestar. ad ann. 1567. pag. ultima edit. 1567.*

Je n'ai point vu dans les auteurs que j'ai consultez le voiage qu'il fit en France depuis qu'on l'eut fait Evêque: je n'ai apris cette partie de sa vie que dans un recueil de lettres imprimé à Venise l'an 1558. On y en voit quelques-unes de sa façon, qui nous aprenent (O) qu'il admiroit la pieté & les belles qualitez de la Reine de Navarre sœur de François I. & qu'il commençoit à se degoûter de la vie qu'il menoit, & à songer à la residence. On y en voit aussi † une de son frere Aurelius * VERGERIUS à Julie de Gonzague. Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire (P) contre Moreri.

☞ VERGERIUS (ANGELUS) né dans l'ile de ‡ Candie, traduisit de Grec en Latin le traité *de fluviorum & montium nominibus* attribué à Plutarque. Son écriture Greque étoit si belle (Q) qu'elle servit d'original à ceux qui graverent les caracteres de cette langue pour les impressions roiales ‡ sous François I. Il étoit encore en vie sous (R) le regne de Charles IX. Il a été censuré trop violemment (S) par un critique Hollandois. Nicolas VER-

Petro Paulo Vergerio è corpore migranti apud quem mira quadam viderat qua illi animum videbantur perfregisse, ut non modo Catholicus sed piontissimus quoque Catholicus fieret. Notez que Surius n'est pas un auteur classique en fait d'histoire. A plus forte raison vous devez vous defier de ceux qui grossissent ce conte. Ils assûrent que la mort horrible de Vergerius fit rentrer dans le giron de l'Eglise plusieurs Protestans (a). Voiez en marge les expressions moderées de ces auteurs-là.

(O) *Qu'il admiroit la pieté . . . . . . de la Reine de Navarre . . . . . . & qu'il commençoit à se degoûter.*] Voici ce qu'il écrivit à Louis Alamanni le lendemain du jour qu'il parla à cette Princesse: (b) *Ne la Signora Marchesa di Pescara, ne la Signoria vostra, che sapete tanto ben tutti due in vive voci, e tanto bene ne i scritti vostri dir cio, che volete, ne il Cardinal nostro Illustriss. ne tutta Roma, predicandomi l'altezza & la bellezza dell' animo, & dell'ingegno, & il fervor dello spirito acceso in Christo, & la carità ardente della serenissima Regina di Navara, me ne havete saputo dire tanto, quanto io nel vero ho trovato hieri, che sua maestà degnò di fare, che io udissi un pezzo quelle sue rare voci, il qual giorno mi ha portato una letitia inenarrabile, & senza dubbio la maggiore, che io habbi havuto gia molto tempo.* Tout le reste de la lettre roule sur les sentimens de pieté, que les lumieres de cette Reine avoient excitez dans le cœur de ce Prelat. Il étoit en France lors qu'il écrivit à Ottonello Vida une lettre, où il deplore les progrés du Lutheranisme, & le peu de soin que l'on prenoit de la vigne du Seigneur. Il declare qu'aiant balancé avec ces paroles de l'Evangile, *que sert-il à l'homme de gagner toute la terre, s'il fait perte de son ame*, toutes les raisons qui lui faisoient esperer de faire fortune, il avoit trouvé que la balance étoit tombée du côté de ces paroles de JESUS-CHRIST. C'est pourquoi, dit-il, je ferai mieux de m'apliquer desormais à la culture de la portion qui m'est échuë. (c) *Perciò dico, che sarà meglio, ch'io venga à coltivare quelle poche viti, ch'io su quel confine Tedesco, & veder di circondarle con un buon siepe, & tenerle difese, per poterne coglier qualche frutto da offerire a Dio; che stare fuori, & otioso ad aspettare, che altri si risolvino a voler mettere in lavoro tutta la vigna insieme.* La reponse (d) que lui fit Vida pour le confirmer dans cette resolution, est belle & bonne.

(P) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri.*] I. Les deux articles *Verger (Pierre Paul)* sont transposez. Celui qui devoit être le premier, est le dernier; car on parle de l'Evêque de Capo d'Istria, avant que l'on traite du disciple d'Emanuel Chrysolore. Quant à celui-ci on nous renvoie aux *auteurs de l'article suivant*, c'est-à-dire, à ceux que Moreri cite aprés avoir amplement parlé de *Jean Verger de Hauranne Abbé de saint Cyran.* Cette absurdité a été ôtée (e) du Moreri de Hollande. II. Ce que Moreri (f) assûre que Paul troisiéme voulut faire Cardinal nôtre Vergerio, est dementi (g) par Pallavicin. III. Ce qu'on ajoûte qu'*il emmena avec lui un de ses freres qui étoit aussi Evêque*, est dementi par Sleidan (h) qui assûre, qu'avant que l'Evêque de Capo d'Istria quittât l'Italie, l'Evêque de Pola étoit deja mort. IV. A quoi bon citer Paul Jove, Volaterran, Jaques de Bergame, Vossius, &c. à la fin de ce qu'on venoit de dire de l'Evêque de Capo d'Istria dont ils ne parlent pas, & qui n'a pu être conu à quelques-uns d'eux? V. Que veulent dire ces paroles, *pour le second consultez Sponde?* Il semble qu'elles nous adressent à des endroits où il soit parlé de Jean Baptiste Vergerius Evêque de Pola: mais ce seroit une fausse adresse, & ce n'est point le sens de Moreri. C'est l'effet d'une brouillerie absurde des imprimeurs.

(Q) *Son écriture Greque étoit si belle, qu'elle servit d'original.*] J'ai lu cela dans les *varia lectiones* de Rutgersius. (i) *Duos*, dit-il, (interpretes) *mihi videre contigit, Italum unum, Natalem de Comitibus, alterum Cretensem, Angelum Vergerium eum qui tam eleganter Græcè pinxit, ut ejus manus pro archetypo iis fuerit, quorum opera in sculpendis regiis characteribus Rex Franciscus usus est.* Les deux traductions dont on parle là sont celles du petit livre *de fluviorum & montium nominibus.*

(R) *Il étoit encore en vie sous le regne de Charles IX.*] Je n'en ai point d'autre preuve, que l'epitre dedicatoire des poesies de Jan Antoine de Baif. Elle est adressée à ce Monarque, & contient ceci entre autres choses,

Charle Etiene premier, disciple de Lazare
Le docte Bonamy, de mode non barbare
M'aprint à prononcer le langage Romain:
Ange Vergece Grec, à la gentile main
Pour l'écriture Grêque, Ecrivain ordinére
De vos Granpere & Pere & le VOSTRE, ut salére
Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser,
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser.

Vous verrez (k) ci-dessous un autre passage où le nom de ce Candiot est écrit *Vergece* tout comme ici. Cela me fait soupçonner qu'au lieu de dire *Vergerius* en Latin, il faudroit peut-être dire *Vergecius.*

(S) *Censuré trop violemment par un critique Hollandois.*] On a vu dans la remarque Q que Natalis Comes, & nôtre Vergerius ont mis en Latin le livre *περὶ ποταμῶν ϗ ὀρῶν ἐπωνυμίας.* On y trouve ces paroles: (l) *Κάδμος τὸν κρηνοφύλακα δράκοντα τοξεύσας, ϗ νεκρῶν αὐτοῦ πεφαρμακωμένον φοβῶν τὸ ὕδωρ, περιήρχετο τὴν χώραν ζητῶν πηγήν.* Natalis Comes les a traduites par celles-ci: *Ubi Cadmus serpentem fontis custodem jaculis confodisset, invenissetque aquam quasi ob timorem veneno infectam, regionem lustravit fontem inquirens.* Voions la version de Vergerius: *Cum Cadmus fontis custodem draconem jaculis confecisset, & aquam ejus veneno infectam cerneret, eam abhorrens circuivit regionem ad investigandum fontem.* Voici le jugement que Rutgersius a fait de ces deux versions; (m) je croi, dit-il, que Vergerius etoit ivre quand il parla de la sorte; & l'on ne doit pas s'étonner que Natalis Comes ait mal traduit un passage corrompu, car il gâtoit presque toûjours les endroits mêmes où le texte étoit correct. Cette censure est si outrée à l'egard de Vergerius, qu'elle est moins capable de le deshonorer, que de fletrir la memoire de Rutgersius. Non seulement sa traduction est meilleure que celle de Natalis Comes, quoi que le critique parle mille fois plus doucement de celle-ci que de celle-là, mais aussi elle est la meilleure que l'on puisse faire en suposant que le texte Grec n'est pas corrompu. Le docte Maussac l'a pris tout de la même maniere que Vergerius, car voici sa traduction: *Cum Cadmus sagittis confixisset draconem qui fontem custodiebat, VERITUS ne aqua veneno infecta esset, circuivit regionem alium fontem quo sitim levaret, quærens.* Ainsi toute la faute de Vergerius est de n'avoir pas soupçonné, comme a fait (n) Rutgersius, qu'au lieu de *φοβῶν* il faut lire *ἐκ φόνου hoc est è sanguine sive tabo.* Maussac ne l'a point non plus soupçonné. Je m'étonne que sa traduction n'ait pas été censurée par Rutgersius, & je croi que c'est à cause qu'elle lui étoit inconuë. Le tems (o) neanmoins pouvoit permettre qu'il la conût; mais combien y a-t-il de livres imprimez depuis long tems, qui sont inconus aux plus habiles? Voilà Maussac qui n'avoit jamais ouï parler (p) d'aucune version de cet ouvrage lors qu'il entreprit de le traduire, & depuis il vit à la verité la traduction de Natalis Comes, & celle de Turnebe, mais non pas celle de Vergerius. On pourroit citer cent exemples de cette nature.

(a) Petrus Paulus Vergerius, infamis Apostata ob horrendam mortem qua defunctus est, multis attonitis vicinarum civitatum hominibus salutare præbuit documentum, ut plerique sese collegerint, & ad pacem ac unitatem Ecclesiæ reversi fuerint, frustra frementibus lupis infernalibus. *Jo. Paulus Windeck prognostic. futuri status p.* 113. Il cite Ederus.

(b) *Lettere volgari di diversi nobilissimi huomini lib.* 1. *fol.* 81. *Voiez aussi fol.* 101. *ce qu'il écrivit à la Marquise de Pescaire.*

(c) *Ibid. fol.* 82. *verso & fol.* 83.

(d) *Vous la trouverez ibid. fol.* 83. *& seq.*

(e) *On y voit* du precedent *au lieu* du suivant.

(f) *Il le dit après de Sponde ad ann.* 1548. *n.* 23.

(g) *Voiez la remarque D. à la fin.*

(h) Antequam ex Italia decederet, jam erat mortuus eius frater Episcopus Polæ suspitioque fuit veneno sublatum esse. *Sleid. lib.* 21. *fol.* 590.

† *Au feuillet* 124. *du* 1. *livre.*

* *C'etoit un savant homme. Voiez Seckend. ubi supr. in supplem. indicis* 1. *n.* 80.

‡ *Voiez la remarq. Q.*

‡ *Mr. Chevillier* origine de l'imprimerie p. 259. *parle de* ces belles lettres qui furent fondues dans les Matrices que le Roi François I. avoit fait frapper par une magnificence roiale.

(i) *Jo. Rutgersius var. lect. lib.* 3. *c.* 12. *p.* 235. 236.

(k) *Dans la remarq. T.*

(l) *Au chapitre* 2. *où il est parlé de la riviere* Ismenus.

(m) Equidem Vergerium cum hæc scriberet, sobrium fuisse non puto. Nam in Natali mirandum non est si corrupta non recte transtulit cum illi pene fatale fuerit, *male vertendo*, ut ille ait, etiam *ex Græcis bonis Latina facere non bona.* Rutgersius ubi supra pag. 236.

(n) *Ibid. pag.* 235.

(o) *Le livre* de fluviorum ac montium nominibus *traduit en Latin par Philippe Jaques de Maussac fut imprimé à Toulouse l'an* 1615. *& celui de Rutgersius à Leide l'an* 1618.

(p) *Voiez sa preface.*

Digitized by Google

VERGERIUS (T) son fils fut homme de lettres, & fit des vers sur la mort d'Hadrien Turnebe.

VERONE, ville d'Italie, en Latin *Verona*. Les uns disent qu'elle fut bâtie par les Gaulois; d'autres pretendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le pere de Pompée y conduisit une colonie Romaine †. Elle fut pillée par Attila, & possedée successivement par Odoacre Roi des Herules, par Theodoric Roi des Goths, & par ses successeurs jusqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne, & par sa posterité; mais lors que ses descendans perdirent l'Empire, il s'éleva plusieurs Seigneurs qui tâcherent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusques à Othon I. qui reünit à l'Empire plusieurs états qui en avoient été detachez. Verone rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses Magistrats: de sorte qu'elle étoit proprement une Republique libre sous le nom de ville Imperiale. Cet état dura jusques à ce qu'Actiolin se fût emparé de la puissance souveraine, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'efusion de sang. Il jouït de la tyrannie 33. ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Veronois élurent pour general Martin de l'Escale, & se trouverent si bien de sa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créerent Dictateur perpetuel. Ses descendans commanderent dans Verone avec beaucoup de reputation, & en furent créez Princes par l'Empereur l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chassez de Verone l'an 1387. par Jean Galeas Duc de Milan. Ils y rentrerent l'an 1404. mais ils ne la garderent gueres; car les Venitiens s'en emparerent l'an 1409 *. & la garderent si bien qu'ils la possedent encore. On ne sait s'il resta quelcun de l'illustre race de l'Escale, qui ait laissé des enfans. Jules Cesar Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVI. siecle, se disoit issu de cette maison. On lui contesta cette gloire; & peu de gens croient aujourd'hui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croient que les lettres de naturalité qu'il obtint en France, sont contraires à sa pretension, veu qu'il n'y est qualifié que medecin nâtif de Verone ‡. Je suis sûr que le public sera bien aise de (A) trouver ici ces lettres, c'est pourquoi je m'en vai les raporter.

† *Tiré de Cluvier in Italia antiqua, lib. 1. cap. 16.*

* *Tiré de Leandre Alberti, Descript. Italia, pag. 716. & seq. Il s'est servi des Antiquitez de Verone, publiées par Torellus Sarayna.*

‡ *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevrier 1686. pag. m. 164. &* Menagiana, *p. 25. de la 1. édit. de Hollande. Le medecin Primerose cité dans les Curieuses recherches de Riolan sur les Echoles de Medecine, assure que* les Medecins de Bordeaux ne voulurent recevoir dans leur ville *Julius Cesar Scaliger,* qu'il n'eust suby l'examen; ce que n'ayant voulu accepter, pour ne point hazarder sa reputation à une dispute quodlibetaire, il se retira à *Agen.*

☞ VES-

(T) *Nicolas* VERGERIUS ..... *fit des vers.*] Vous aprendrez cela dans ces paroles de Mr. de Thou. (a) *Ei* (Hadriano Turnebo) *Joan. Auratus.* ..... *Nicolaus denique Vergerius, Angeli illius Cretensis elegantissimorum Græcæ linguæ characterum ad omnem admirationem & oculorum jucunditatem formatoris F.* .... *& alii epitaphiis carminibus parentarunt.* Il étoit né en Candie, d'où il passa en France environ l'an 1540. C'est ce que j'infere de deux passages de Jan Antoine de Baif, dont l'un (b) m'aprend qu'en ce tems-là ce Jan Antoine fut mis sous la discipline de Tusan, & l'autre m'aprend qu'il fit amitié chez Tusan, avec Nicolas Vergece nouvellement venu de Candie,

Amy (c) qu'en la prime jeunesse
J'acointay chez le bon Tusan,
Voicy cinq fois le cinquiesme an
Tout nouveau venu de la Grece.
. . . .
. . . .
Bien jeune tu vis escumer
Dessous toy la ronflante mer
Tiré de l'Isle ta naissance
Qui vit de Jupiter l'enfance.

Je tire ces vers de la *Contretrene à Nicolas Vergece Candiot*, dans laquelle vous trouverez cet éloge de sa muse,

FRE, (d) *ces mignardises laisse.*
Je ne puis entendre à ses jeux:
Lachons un peu couver nos feux,
A fin que m'acquite à Vergece,
Qui m'a mis en soucy plaisant,
M'estrenant d'un mignard presant
Que la Muse avec la Charite
Ont ourdi de fleurons d'eslite.
Ces beaux vers en langue Latine
Confits au miel Catullien,
Vers de bon heur, meritent bien
Que beusse de l'eau Cabaline.

Jan Antoine de Baif ne finit point cette piece, sans parler de sa pauvreté, & de celle de son ami.

Pauvreté (e) mes espaulles presse,
Me foule & jamais ne me laisse.
Je suis pauvre, & tu n'es pas riche:
Vien-t'en me voir, Amy tresdoux:
Embrassons-nous, consolons-nous:
Le ciel ne sera tousiours chiche
Envers nous du bien qui des mains
De fortune vient aux humains:
Or vivons une vie estroitte
En pauvreté, mais sans souffrette.

(a) *Thuan. lib. 38. pag. 769. ad ann. 1565.*

(b) *Jan Antoine de Baif epitre au Roi au devant de ses œuvres en rime imprimées à Paris l'an 1573. in 8.*

(c) *Jan Antoine de Baif œuvres en rime fol. m. 119.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. verso.*

(A) *Le public sera bien aise de trouver ici ces lettres.*] Mr. Baluze l'un de ces hommes rares qui sont nez pour le bien de la Republique des lettres, & qui outre les productions dont ils l'enrichissent, se plaisent encore à fournir aux autres auteurs toute sorte d'assistances, a eu la bonté de m'envoier ce que l'on va lire.

Extrait d'un registre original de François I. qui est au Tresor des Chartes à Paris.

„ François &c. Sçavoir faisons &c. nous avoir receu l'umble supplication de nostre chier & bien amé
„ Julius Cæsar de l'Escalle de Bordoms, Docteur en
„ Medecine natif de la ville de Veronne en Itallie,
„ contenant que depuis quatre ans ença ou environ il
„ s'est retiré en cestuy nostre Royaume en la ville d'A-
„ gen en Agenois, en intention & totale resolution
„ d'y finer le reste de ses jours, en laquelle ville & et
„ environs ledit suppliant a acquis une maison & plu-
„ sieurs autres biens. Mais parce qu'il est estrangier
„ & non natif de nostre dit Royaume, il doubte que
„ és biens qu'il y peult avoir acquis & espere acque-
„ rir, ensemble en ceulx qui par ses parens ou autres
„ luy pourroient advenir & escheoir ci-apres, nos Of-
„ ficiers & autres pretendans iceulx biens à nous apar-
„ tenir par droict d'aubaine ou autrement, luy voul-
„ sissent donner quelque trouble ou empeschement,
„ s'il n'estoit par nous habilité & dispensé quant à ce,
„ en nous humblement requerant luy impartir sur ce
„ nos grace & liberalité. Pourquoy nous, ces cho-
„ ses considerées, inclinant liberallement à la suppli-
„ cation & requeste dudit suppliant, à icelluy pour
„ ces causes & autres à ce nous mouvans avons don-
„ né & octroyé, donnons & octroyons congé & li-
„ cence, voulons & nous plaist de grace especial,
„ plaine puissance, & auctorité royal, par ces presen-
„ tes, qu'il puisse & luy loyse habituer & demeurer en
„ cestuy nostredit Royaume, & en icelluy tenir &
„ posseder tous tels biens tant meubles que immeubles
„ qu'il y a jà acquis & pourra licitement cy apres ac-
„ querir, & pareillement qu'il puisse succeder à tous
„ biens & heritaiges qui en nostredit Royaume, pais,
„ terres, & Seigneuries luy pourroient à bon & juste
„ tiltre parvenir & apartenir, & d'iceulx, ensemble
„ de ceulx qu'il y a jà acquis & pourra acquerir, or-
„ donner & disposer par testament de derreniere vou-
„ lunté comme de sa propre chose & heritaige, &
„ que ses heritiers ou autres à qui il pourra disposer
„ luy puissent succeder, prandre & apprehender la
„ possession, saisine, & joissance de seddits biens, &
„ generallement qu'il joisse entierement de tous &
„ chascuns les honneurs, privileges, prerogatives,
„ franchises, libertez, & droitz dont ont acoustumé
„ joyr & user les originaires & natifs d'icelluy nostre-
„ dit Royaume, & soit tenu & reputé nostre subgect
„ & en tous actes comme originaire de cedit Royau-
„ me; & quant à ce l'avons habilité & dispensé, ha-
„ bilitons & dispensons de nostredite grace par cesdi-
„ tes presentes; en nous payant toutesvoyes finance
„ moderée pour une fois seulement. Si donnons en
„ mandement par ces mesmes presentes à nos amez
„ & feaulx les gens de nos Comptes & Tresoriers à
„ Paris, Baillis, Seneschaulx, & à tous nos autres
„ Justiciers & Officiers, ou à leurs Lieutenans pre-
„ sens & advenir, & à chascun d'eulx, si comme à
„ luy appartiendra, que de nos presentes grace, li-

„ cence,

☞ VESPASIEN (TITE FLAVIUS) fils d'un bon (A) peager, & petit-fils d'un collecteur † qui avoit été capitaine d'une compagnie de cent hommes dans le parti de Pompée, & qui s'étoit sauvé de la bataille de Pharsale, monta à la plus sublime dignité qui fût alors sur la terre, car il devint Empereur de Rome l'an de grace 69. Il étoit né μ dans un village du païs des Sabins proche de Reate le 17. de Novembre 761. * de Rome. Il fut élevé à la campagne par Tertulla son aieule paternelle, & il conserva ‡ un si grand respect pour sa memoire, qu'aux grandes solennitez il but toûjours dans le gobelet de cette femme. Il passa de degré en degré par toutes les dignitez. On le fit Tribun de soldats en Thrace à cause de ses services. La Crete & la province de Cyrene lui échurent lors qu'il fut Questeur. On lui refusa l'édilité la premiere fois qu'il la demanda. Il l'obtint ensuite, mais il ne fut que le dernier des six Ediles, & il ne parvint même jusques-là qu'avec quelque peine. Il fut plus heureux en demandant la preture; il l'obtint au premier rang la premiere fois qu'il la demanda. Il se servit de beaucoup de ruses pour gagner les bonnes graces de Caligula, & il fut très-bien auprès de Narcisse sous l'Empereur Claude. Ce fut par le credit de ce favori qu'on l'envoia en Allemagne à la tête d'une legion. Il fut ensuite envoié dans la ‡ Bretagne, où il se batit trente fois avec l'ennemi, & subjugua deux nations puissantes, & plus de vingt villes, & l'ile de Vectis. Cela lui fit obtenir les ornemens du triomphe, deux sacerdoces, & le consulat. Il vécut dans une espece de retraite pendant le credit d'Agrippine, qui haïssoit tous les amis de Narcisse. Etant rentré dans les emplois, il fut Proconsul d'Afrique, & remplit très-dignement les (B) fonctions de cette charge, & sans y gagner du bien. Il acompagna Neron dans le voiage de Grece, mais n'aiant pas eu la complaisance d'aplaudir (C) au chant de cet Empereur, il se vit entierement

„ cence, habitation, & tout l'effect & contenu en cesdites presentes ils facent, soufrent, & laissent ledit „ suppliant joyr & user plainement & paisiblement, „ sans luy faire, mettre, ou donner, ne souffrir estre fait, mis, ou donné ores ne pour le temps advenir aucun arrest, destourbier, ou empeschement „ en quelque maniere que ce soit, lequel si faict &c. „ Car ainsi &c. nonobstant les statuz, ordonnances „ faictes contre les estrangiers, & queleonques autres „ ordonnances &c. Et afin &c. sauf &c. Donné à „ Paris ou moys de Mars l'an de grace mil cinq cens „ vingt-huit, & de nostre regne le quinziesme. Ainsi signé. Par le Roy. Gedoyn. Visa. Contentor. „ Des Landes. „

J'atendois du même Mr. Baluze un memoire que je n'ai point reçu touchant (a) Du Pin Evêque de Rieux. Monsieur l'Evêque de Rieux (b), l'un des plus sçavans & des plus illustres Prelats de France, devoit le lui faire tenir.

(A) *Fils d'un bon peager.*] C'est-à-dire d'un peager honnête homme qui se comportoit dans son emploi genereusement, & si équitablement qu'il merita que les villes rendissent un temoignage public & durable à sa probité. (c) *Hujus filius cognomine Sabinus . . . . publicum quadragesimæ in Asia egit. Manebantque imagines à civitatibus ei posita sub hoc titulo*, ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ. *Postea fœnus apud Helvetios exercuit ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasia Polla, & duobus ex ea liberis: quorum major Sabinus ad præfecturam urbis, minor Vespasianus ad principatum usque processit.* Que les medisans ne viennent donc point faire ici des gloses, & qu'ils ne s'avisent point de dire que le pere de Vespasien étoit un bon peager au même sens que l'un de ceux qu'on crucifia avec JESUS CHRIST est nommé le bon larron. Celui-ci ne merita point cet éloge *in sensu composito*, comme parlent les logiciens, mais seulement *in sensu diviso*. Il ne fut point bon & larron en même tems, mais de larron il devint bon. La même chose se doit dire de Zachée: Il ne fut point honnête homme pendant la levee des deniers publics: il le devint par des actes de restitution & de repentance (d). Cela ne se peut point dire du pere de nôtre Empereur, car il joignit ensemble la qualité d'honnête homme, & celle de publicain si decriée dans l'Evangile, & dans les auteurs profanes. Disons même que les satiriques ne pouvant nier ceci outreroient, les choses s'ils se servoient de l'aplication de cette pensée, *ces deux mots sont bien étonnez de se voir ensemble, car apparemment ils ne s'y sont jamais veus.* J'ai allegué (e) autrefois cela, en remarquant qu'il est fort rare qu'un grand sçavoir soit associé avec une grande modestie. On voit neanmoins quelques exemples de cette association: on en voit aussi de la compatibilité de partisan & d'honnête homme, quoi qu'il faille convenir que de tout tems ces deux qualitez se plaisent à faire divorce. La facilité de gagner fait qu'on amasse des richesses, & qu'on ne regrette pas de s'en servir pour (f) les depenses que le luxe inspire; mais pour soutenir ces depenses il faut renouveller l'extorsion, & l'amplifier. Voilà le poison qui gâte le cœur des personnes qui manient les finances. Voiez plusieurs remarques contre eux dans la Mothe le Vayer à la premiere partie (h) de la prose chagrine.

Observons que les ancêtres maternels de Vespasien étoient plus illustres que ses ancêtres paternels, car Vespasia Polla sa mere étoit sœur d'un Senateur, & fille de Vespasius Pollion qui avoit eu d'assez belles charges à l'armee. (i) *Polla Nursiæ honesto genere orta, patrem habuit Vespasium Pollionem, ter Tribunum militum, præfectumque castrorum, fratremque senatorem prætoriæ dignitatis.* L'on voioit plusieurs monumens de cette famille dans un lieu qui s'apelloit Vespasies, au sommet d'une montagne à six milles de Nursie sur le chemin de Spolete. Cela sentoit un ancien éclat. (k) *Ubi* (Vespasiis) *Vespasiorum complura monumenta exstant, magnum indicium splendoris familiæ & vetustatis.* Or puis que le frere aîné de Vespasien prit le surnom de Sabinus, il faut conclure que dès ce tems-là les cadets prenoient quelquefois un surnom emprunté de la famille de leur mere, & terminé comme ceux qui indiquoient l'adoption.

(B) *Il remplit très-dignement les fonctions* du proconsulat d'Afrique.] Nous avons ici une preuve de ce qu'on a dit (l) ci-dessus, que Suetone n'étoit point poussé par un esprit satirique à dire du mal des gens. Il donne ici des eloges à Vespasien qui sont fort contraires au temoignage de Tacite; cela montre qu'il avoit examiné à fond le bien & le mal que l'on avoit dit de la conduite de Vespasien, & qu'aiant trouvé que les medisances étoient fausses, il les rejetta pour rendre à ce proconsul la justice qui lui étoit duë. Un historien naturellement malin & satirique n'en use pas de la sorte. (m) *Exin sortitus Africam, integerrime, nec sine magna dignatione administravit: nisi quod Adrumeti seditione quadam, rapa in eum jacta sunt. Rediit certe nihilo opulentior, ut qui prope labefactata jam fide, omnia prædia fratri obligarit.* Vous voiez que Suetone ne dissimule point que les habitans d'Adrumete se souleverent, & qu'ils jetterent des raves à Vespasien. Il est d'autant plus croiable sur les éloges qu'il lui donne, & ainsi nous pouvons croire que Tacite ne fut pas assez équitable ni assez exact, lui qui ne dit autre chose si ce n'est que Vespasien (n) se decria, & s'attira la haine publique durant ce proconsulat.

(C) *N'aiant pas eu la complaisance d'aplaudir au chant de Neron.*] L'attachement de ce Prince à la musique étoit une extravagance ridicule. La principale cause (o) de son voiage de Grece fut la passion de se signaler aux disputes de musique qui se faisoient dans plusieurs villes de ce païs-là, & d'y remporter le prix. Suetone (p) raconte sur ce sujet un bon nombre de circonstances tout-à-fait dignes d'étonnement. Il dit entre autres choses, qu'il n'étoit permis à personne de sortir du theatre pendant que Neron chantoit, & qu'il y eut des femmes qui furent contraintes d'acoucher en ce lieu-là, & que parce qu'on tenoit fermées les portes des villes, il y eut des gens si fatiguez & si ennuiez d'entendre ce Prince & de le louër, qu'ils se sauverent secretement par les murailles, ou qu'ils feignirent d'être morts, afin qu'on les emportât hors de la ville sous pretexte de les enterrer. (q) *Cantante eo, ne necessaria quidem caussa excedere theatro licitum*

(a) *Joannes Pinus, dont on a ci-dessus l'article.*

(b) *Il est d'une famille feconde en habiles gens. C'est celle de Bertier. Son pere premier President au Parlement de Toulouze, s'apelloit Monsieur de Montrave. C'étoit un grand homme. Voiez Balzac, lettr. choisies, pag. 270. édition de Hollande.*

(c) *Sueton. in Vespas. cap. 1. C'est-à-dire de* Titus Flavius Petro Municeps Reatinus bello civili Pompejanarum partium centurio... deinde... coactiones argentarias factitavit. *Id. ib.*

(d) *Voiez le chapitre 19. de l'Evangile de St. Luc.*

(e) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres mois de Juin 1685. article 2. à la fin.*

(f) *Julien l'Apostat savoit très-bien que les Financiers aiment le luxe:* Evenerat iisdem diebus, *ce sont les paroles d'Ammien Marcellin lib. 22. c. 4. p. m. 300.* ut ad demendum Imperatoris capillum tonsor venire præceptus, introiret quidam ambitiosè vestitus. Quo viso Julianus obstupuit: *Ego*, inquit, *non Rationalem jussi, sed tonsorem acciri.*

† *Sueton. in Vespas. c. 1. Voiez la remarque A lettre c.*

μ *Id. ib. cap. 2.*

* *C'est le 9. de* JESUS CHRIST.

‡ Aviæ memoriam tantopere dilexit, ut sollennibus ac festis diebus pocillo quoque ejus argenteo potare perseveraverit. *Id. ibid.*

‡ *L'Angleterre d'aujourd'hui.*

(h) *Pag. 327. du 9. tome édit. in 12. Voiez aussi le 1. tome pag. 70. & suiv.*

(i) *Sueton. ubi supra.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Dans la remarque D de l'article* Suetone *pag. 2813. 2814.*

(m) *Sueton. ubi supra cap. 4.*

(n) Integrum illic ac favorabilem Proconsulatum Vitellius, famosum invisumque Vespasianus egerat. *Tacit. hist. lib. 2. cap. 97.*

(o) *Sueton. in Nerone cap. 22. Voiez aussi Tacite ann. lib. 16. cap. 4. & 5.*

(p) *Suet. ibid. cap. 23. & seq.*

(q) *Id. ib. cap. 23.*

ment disgracié, & se cacha dans une petite ville. Il ne s'y croioit pas en sûreté, il y craignoit les suites funestes de la colere de Neron, quand il reçut la nouvelle qu'on lui donnoit le gouvernement d'une province, & le commandement d'une armée. On n'avoit trouvé personne plus propre que lui à remettre sous l'obeïssance la nation Juive, qui avoit eu la hardiesse de se soulever. Cette expedition, où Titus son fils lui servoit de Lieutenant general, lui fut tout-à-fait glorieuse, & lui ouvrit le chemin du thrône. Il commença d'esperer cette grande élevation pendant la guerre civile d'Othon & de Vitellius *. Divers presages qui lui promettoient une très-haute fortune, contribuerent puissamment à lui faire prendre la resolution de s'emparer de l'autorité imperiale; car outre qu'ils faisoient de l'impression sur son cœur & sur son esprit, ils fournissoient à ses partisans un bon moien de l'animer à cette entreprise. Tacite † & Suetone ‡ qui ont raporté ces presages, n'ont pas oublié la reponse qui lui fut faite (D) sur le mont Carmel. Elle auroit été donnée par le vrai Dieu, si l'on en croioit les Carmes, qui bâtissent sur l'autorité de ces deux historiens la chimere de l'antiquité de leur Ordre, & la pretenduë succession des disciples du prophete Elie continuée jusques au commencement de leur Institut. Vespasien animé par des presages, & par les instances de ses amis, ne laissa pas de hesiter pendant quelque tems, & il eut

* *Tiré de Suetone ubi supra cap. 2. & seq.*

† *Tacit. histor. lib. 2. cap. 78.*

‡ *Sueton. in Vespas. cap. 5.*

tum erat. Itaque & enixa quadam in spectaculis dicuntur, & multi tadio audiendi laudandique, clausis oppidorum portis, aut furtim desiluisse de muro, aut morte simulata funere elati. Il est aisé de comprendre que l'indignation de Neron fut extrême contre Vespasien qui se retiroit assez souvent du theatre, ou qui s'y endormoit pendant le chant de son maitre. (*a*) *Peregrinatione Achaica inter comites Neronis, cum cantante eo, aut discederet sapius, aut prasens obdormisceret, gravissimam contraxit offensam: prohibitusque non contubernio modo, sed etiam publica salutatione, secessit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti, etiamque extrema metuenti, provincia cum exercitu oblata est.* On demandera pourquoi Suetone dit ici que Vespasien sortoit souvent du theatre? n'avoit-il pas assûré (*b*) ailleurs qu'il n'étoit permis à personne d'en sortir pour quelque cause ou pretexte que ce fût? Je repons qu'à la verité il ne s'est pas trop bien souvenu de mettre d'accord ensemble toutes les parties de ses recits, mais que pour le justifier en quelque maniere on peut suposer, que la defence de sortir fut une suite de la liberté que plusieurs s'étoient donnée de n'assister pas au spectacle jusques à la fin. Vespasien avant la defence fut un de ceux qui se contraignirent le moins. Il commença par là à deplaire au Prince, & il acheva sa disgrace depuis qu'on eut defendu de se retirer. Il obeïssoit, mais il s'endormoit sur le theatre. Je ne vois pas de meilleur moien de concilier ces deux endroits de Suetone. On pourroit peut-être s'imaginer qu'il a confondu les tems, je veux dire qu'au lieu d'apliquer ceci à l'année des victoires de musique que Neron gagna dans Rome, il l'a apliqué à l'année des victoires remportées parmi les Grecs. Nous aprenons de Tacite que ce fut à Rome que Vespasien tomba en disgrace, pour s'être endormi aux disputes de musique de l'Empereur. (*c*) *Ferebantque Vespasianum, tamquam somno conniveret, a Phœbo liberto increpitum, agreque meliorum precibus obtectum: mox imminentem perniciem majore fato effugisse.* Mr. de Tillemont (*d*) s'imagine que Vespasien fit deux fois la faute de s'endormir à la musique de Neron, premierement à Rome & puis dans les villes Greques. Cela n'est pas vraisemblable: un courtisan qui a couru risque de la vie, prend mieux garde à éviter les rechutes, & principalement lors qu'il est facile de les éviter.

(*a*) *Id. in Vespasiano cap. 4.*

(*b*) *Ci-dessus pag.* 2956. *lettre q.*

(*c*) *Tacit. annal. lib. 16. cap. 5. ad ann. Roma* 818. *Christi* 65.

(*d*) *Tillemont hist. des Emper. to. 2. pag. m.* 6.

(*D*) *La reponse qui lui fut faite sur le mont Carmel . . . . Les Carmes . . . bâtissent . . . . la chimere.*] Raportons les paroles de Tacite: (*e*) *Est Judaam inter Syriamque Carmelus, ita vocant montem, deumque: nec simulacrum deo, aut templum, (sic tradidere majores) ara tantum & reverentia. Illic sacrificanti Vespasiano, cum spes occultas versaret animo, Basilides sacerdos, inspectis identidem extis.* Quidquid est, *inquit*, Vespasiane quod paras, seu domum exstruere, seu prolatare agros, sive ampliare servitia, datur tibi magna sedes, ingentes termini, multum hominum. *Has ambages & statim exceperat fama, & tunc aperiebat, nec quidquam magis in ore vulgi; crebriores apud ipsum sermones: quanto sperantibus plura dicuntur.* Les dernieres paroles de cette citation ne m'ont point paru devoir être suprimées, car elles contiennent une excellente moralité, ou plutôt une vive image des supercheries & des illusions de l'ambition. Le peuple s'entretenoit de ces presages, mais ceux qui aprochoient de Vespasien en parloient encore plus; car plus on voit que ces discours ont fait naître quelque éspérance, plus se plait-on à les grossir. Passons à Suetone: (*f*) *Apud Judaam Carmeli Dei oraculum consulentem, ita confirmavere sortes, ut quidquid cogitaret volveretque animo, quantumlibet magnum, id esse proventurum pollicerentur.* Ceux qui pesent les circonstances des paroles de ces deux historiens, & qui connoissent la religion que Dieu a donnée aux Juifs, n'ont point de peine à se convaincre que l'oracle consulté par Vespasien sur cette montagne étoit une fausse divinité, & aussi fausse que celle de Delphes. Neanmoins les Carmes n'ont pas laissé de soutenir, que c'étoit l'oracle du même Dieu que l'on adoroit dans Jerusalem. Un Religieux Espagnol nommé Hermenigilde de saint Paul, refuta cette pretension, en montrant le paganisme de ce Dieu Carmel de Tacite & de Suetone; mais Frere Laurent Ange Espin, Carme Religieux ne soufrit point cette verité, il publia à Sarragoce un écrit qu'il intitula avec faste, & avec insulte, *ruina Idoli Carmelitici quod somniavit Reverendiss. P. Fr. Hermenigildus à S. Paulo.* Cet écrivain audacieux ne soutint pas sa fierté; on le vit reduit au silence par le Marquis d'Agropoli, qui fit imprimer à Seville l'an 1678. un ouvrage où il montra d'une maniere très-solide & pleine d'érudition, que le Pere Hermenigilde de saint Paul son bon ami soutenoit la bonne cause. Les Carmes lui en voulurent du mal, & pour contenter leur passion (*g*) avec plus d'adresse, ils firent un procés à ce Marquis sur ce qu'il avoit rejetté le pretendu Haubert de Seville. Ils le defererent à l'Inquisition comme complice de Papebroch écrivain François, disoient-ils, & gagé pour écrire contre l'Espagne. Ils pretendirent qu'il avoit trahi l'Espagne, & que sa faute étoit un vrai crime de leze majesté. (*h*) *Neque scimus*, inquiunt, *utrum major sit audacia quod homo Francus* (qualem me fingunt) *eo stylo utatur contra scriptores Hispanos, quam quod Agropolitanus Marchio homo mere laicus, scriptis suis ignorantia plenis, patria honorem prodat, favens auctori Franco, quem novit conductum ut scribat contra Hispaniam . . . . . quod grave Marchionis illius delictum est, perduellionis etiam crimine exaggeratum, adeoque facit eum sacro Tribunali delatabilem, sicut eum delatamus in prasentiarum, una cum Papebrochio, ut eorundem peccatorum complicem.* C'est ce qu'ils firent l'an 1691. & l'on voit par là que les qualitez les plus éminentes ne mettent pas à couvert des persecutions monachales, car on ne peut pas avoir plus de titres de grandeur qu'en a ce Marquis. Les voici en partie, je ne puis pas les raporter tous: un *etcetera* que vous allez voir m'en empêche. *Gaspar de Mendoza, Ibañez de Segovia & Peralta, Eques Ordinis de Alcantara, Marchio de Mondexar, Comes Tendilia, & utroque titulo ex Primatibus Hispania; nec non Marchio de Valhermosa & Agropoli, Dominus Provincia de Almoguera, Toparcha Oppidorum Corpa, Meci, Fuentonobilia, Lorancia, Aunionis, Viana, &c.* Notez que son ouvrage fut publié en Espagnol à Seville, & qu'il a été traduit en Latin par le Pere Papebroch Jesuite d'Anvers, & non pas François comme le pretendent très-ignoramment les delateurs. Cette traduction Latine a été imprimée à Anvers l'an 1698. Voiez les (*i*) Journalistes d'Utrecht.

Le Marquis d'Agropoli refute les Carmes entre autres raisons, par un argument pris de la personne de Vespasien; car il (*k*) cite plusieurs auteurs qui ont cru que cet Empereur est le sanglier de la forêt, dont David (*l*) avoit parlé par un esprit prophetique. Il dit qu'on le nomme *Casor piorum* dans les vers Sibyllins, & que lui & son fils Titus sont les types de l'Antechrist, au sentiment de Malvenda. Quelle aparence, conclut-il, que le vrai Dieu ait honoré de ses reponses un tel personnage? Il refute solidement Marcellus Donatus (*m*) qui avoit cette opinion.

(*e*) *Tacitus histor. lib. 2. cap. 78.*

(*f*) *Sueton. in Vespas. c. 5.*

(*g*) Eodem astu contra Marchionem mihi consentientem procedunt; eamdem quidem pretendentes causam, reapse verò stomachantes quod suum Laurentium Espin conatum Carmelo vindicare pro ætate Vespasiani decorem indebitum, fecerit obmutescere. *Dan. Papebrochius praf. ad examen divinitatis quam in Carmelo Vespasianus consuluit.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Au mois de Sept. & d'Octob.* 1698. *pag.* 730. *& suiv.*

(*k*) *Exam. divinit. art.* 25.

(*l*) *Au Pseaume* 79. *v.* 15.

(*m*) *Marc. Donatus schol. in histor. Roman.*

eut besoin du concours ʒ de plusieurs causes fortuites, & des raisons β très-pressantes de Mucien pour passer de l'incertitude au dessein fixe de se declarer Empereur. Il y a bien de l'aparence que les mensonges que l'on fit courir adroitement, (E) contribuerent beaucoup au succés de son entreprise. Il fut γ le premier qui s'amenda sur le thrône, & l'on seroit injuste si l'on n'avoüoit qu'il remedia à plusieurs maux, & qu'il fit de belles choses. L'avidité de thesauriser fut son grand vice; il ne prenoit guere de soin de le cacher, cependant on a lieu de croire qu'il fit ensorte qu'une partie de ses extorsions (F) fussent imputées à sa concubine Cænis. C'étoit un pauvre moien de se disculper; car ceux mêmes qui auroient cru qu'il ne savoit pas le trafic qu'elle faisoit de toutes les charges, lui eussent compté pour une faute très-honteuse cette ignorance. Il fut le premier ζ qui mit un impôt sur l'urine. On a dit ‡ ailleurs quelque chose touchant certaines guerisons miraculeuses dont il a passé pour auteur. Il mourut le 24. de Juin 79. après un regne de dix ans moins six jours, & à l'âge d'un peu plus de 69. ans. Il ne faut pas oublier qu'il fit paroître beaucoup de moderation * envers ceux qui l'ofensoient, & qu'il repandit beaucoup de presens, & beaucoup de graces † sur les beaux esprits, & sur ceux qui cultivoient les beaux arts. Il n'eut jamais honte de la mediocrité de sa premiere condition, & il se moqua des vains eforts de quelques (G) genealogistes qui vouloient le faire descendre d'un des compagnons d'Hercule.

ʒ *Id. ib. cap. 6.*

β *Vous les trouverez dans Tacite ibid. cap. 76. 77.*

γ Ambigua de Vespasiano fama: solusque omnium ante se principum in melius mutatus est. *Tacit. ib. lib. 1. cap. 50.*

ζ *Sueton. ib. cap. 23.*

‡ *Dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Juin 1686. art. 1. pag. 630.*

* *Sueton. ib cap. 13. & seq.*

† *Id. ib. cap. 18.*

(E) *Que les mensonges . . . . . contribuerent beaucoup au succés de son entreprise.*] On fit courir des copies d'une lettre de l'Empereur Galba à Vespasien, par laquelle celui-ci étoit constitué le depositaire de la vengeance de celui-là, sans compter que Galba y temoignoit un grand desir que Vespasien secourût la Republique. On fit aussi courir le bruit que Vitellius avoit resolu de transporter en Syrie les legions d'Allemagne, & en Allemagne les legions de Syrie. (a) *Plurimum cœptis consulerunt, jactatum exemplar epistolæ, vera sive falsa, defuncti Othonis ad Vespasianum, extrema obtestatione ultionem mandantis, & ut Reip. subveniret, orantis, simul rumor dissipatus, destinasse Vitellium victorem permutare hiberna legionum, & Germanicas transferre in Orientem ad securiorem mollioremque militiam.* Ces deux choses qui etoient sans doute une invention fabuleuse des ennemis de Vitellius, produisirent un grand effet en faveur de Vespasien. La lettre pretenduë de Galba passoit pour une espece de testament qui donnoit une pretension legitime à Vespasien. Les legions de Syrie qui se plaisoient à sejourner dans un climat si agreable, & qui se faisoient une idee afreuse des neiges & des glaces de la Germanie, furent facilement entrainées dans le parti d'un Empereur, qui empêcheroit ce changement des quartiers d'hiver. Les Syriens acoutumez à ces legions eussent été bien fâchez qu'on leur en eût donné d'autres tirées d'un païs barbare (b). Cela les encourageoit à favoriser Vespasien. C'est le destin des revolutions: il faut les aider par mille ecrits suposez, & par de fausses alarmes jettées dans l'esprit des peuples. Sans cela de mille il n'en reüssiroit pas deux.

(F) *Qu'une partie de ses extorsions fussent imputées à sa concubine Cænis.*] Xiphilin en abregeant Dion Cassius retrancha beaucoup de choses qui étoient sans doute très-importantes: mais, si je ne me trompe, il n'en usa pas ainsi à l'égard des faits qui concernoient cette concubine: il me semble qu'il les retint tous. On voit dans son abregé en (c) quel tems elle mourut. On y voit que Vespasien l'aima tendrement, & qu'il lui fut redevable du grand pouvoir qu'il aquit, & des grans thresors qu'il amassa. Elle vendoit les charges de robe, celles d'épée, & celles de religion, & les reponses mêmes de Vespasien. Personne ne perdoit la vie à cause de son argent sous cet Empereur, mais plusieurs se garentirent de la mort par le moien de leur bourse. C'etoit Cænis qui recevoit toutes ces sommes, & l'on soupçonna avec beaucoup de vrai-semblance qu'elle les prenoit au sçu & au gré de Vespasien. L'historien observe que deux choses (d) le porterent à parler de cette femme, premierement elle eut beaucoup de fidelité, & en second lieu une memoire tout-à-fait heureuse; car voici la reponse qu'elle fit à Antonia (e) sa maitresse, qui lui avoit fait écrire quelque chose de secret touchant Sejan pour être communiqué à Tibere, & qui lui avoit ordonné de l'effacer tout aussitôt, afin d'éviter tous les inconveniens de la decouverte, (f) *C'est en vain que vous me donnez cet ordre, car ceci & toutes les autres choses que vous me dites s'attachent si fermement à ma memoire, qu'elles n'en peuvent être effacées.* J'ai (g) admiré cela en elle, dit l'historien. Avoüons que cette reponse étoit digne d'avoir place dans les écrits de cet auteur, mais reconoissons en même tems qu'elle n'alloit point au fait. Elle ne pouvoit être juste qu'au cas qu'Antonia eût souhaité d'abolir toutes les idées de sa lettre. Or ce n'etoit point son souhait, ni son intention; elle ne vouloit abolir que les temoignages exterieurs de son secret, & ce qui eût pu le decouvrir d'une maniere à former des preuves: elle ne se defioit point de Cænis, & ne craignoit point les denonciations purement verbales, & destituées de l'appui de l'écriture. A quoi servoit donc de dire qu'en effaçant, qu'en biffant la lettre, on ne feroit rien qui pût prevenir l'inconvenient contre lequel Antonia vouloit prendre des precautions? La bonne memoire de Cænis n'eût pas empêché qu'Antonia ne se tirât d'inquietude, en sçachant que ce qu'elle avoit écrit ne subsistoit point. Notez que Cænis avoit été afranchie par cette Dame, & qu'elle étoit son secretaire. Vespasien l'entretint dans sa maison avant qu'il se mariât, & la renvoia lors qu'il se fut marié; mais il la reprit après la mort de sa femme, & peu s'en falut qu'il ne la traitât comme son épouse. (h) *Post uxoris excessum, Cænidem Antoniæ libertam, & a manu dilectam quondam sibi, revocavit in contubernium: habuitque etiam Imperator pene justæ uxoris loco.* Quand elle fut morte il prit (i) plusieurs concubines, ce qui marquoit qu'aucune autre ne lui paroissoit sufire à remplir la place de celle-là, & qu'il faloit recourir au nombre pour compenser le dommage qu'il avoit soufert par la perte d'une seule favorite. On observe comme un temoignage de l'orgueil ou de l'incivilité de Domitien, que Cænis (k) au retour d'un voiage le voulant baiser selon sa coutume, il lui presenta sa main à baiser.

(G) *Il se moqua des vains efforts de quelques genealogistes.*] La plupart de ces gens-là sont d'une impudence (l) prodigieuse, & pour peu qu'un favori, ou qu'un Ministre d'état se veuille laisser piper, ils lui ofrent une extraction toute telle qu'il la voudra. Un Surintendant des finances n'a qu'à choisir, & pourvu qu'il ait envie de recompenser largement les faiseurs d'arbres genealogiques, il descendra, s'il veut, des anciens Troiens

Tunc (m) licet a Pico numeres genus, altaque si te
Nomina delectant, omnem Titanida pugnam
Inter majores ipsumque Promethea ponas:
De quocunque voles proavum tibi sumito libro.

Le „ (n) Granadin Pegnafiel Contreras, . . non con„tent de nommer, ... cent dix-huit successions „ depuis Adam jusques à Philippes Troisiéme, en fait „ voir cent vingt & une du mesme principe jusqu'au „ Duc de Lerme, pour qui il composa ce bel Ouvra„ge. Ce n'a pas esté sans donner comme les autres, „ dans les reliques de la vieille Troye, où il trouve, „ avant même sa destruction, deux freres, Illus & „ Asaracus, du premier desquels il fait sortir le Roy „ d'Espagne, & de l'autre son Excellence, qui est une „ parenté assez éloignée; aussi la rend-il bien plus „ proche par les lignes maternelles, qu'il a sembla„blement dressées. Et pource qu'il n'y avoit pas d'ap„parence de laisser un Duc si bien apparenté sans Sou„verainetez, il met Enée entre ses aieuls. . . . . . „ Il couche de suitte un peu aprés Enée, ce Brutus „ qu'on veut avoir donné le nom à la Grand' Breta„gne. „ Il n'y avoit pas moins de fourbes, ni moins de dupes anciennement, qu'il y en a aujourd'hui. Si Vespasien l'avoit voulu on auroit dressé de telle sorte l'arbre genealogique de la maison Flavia, que les plus grans noms de l'ancienne Rome y auroient eu une place ou en ligne masculine, ou en ligne feminine. On y auroit vu:

(o) Stanteis in curribus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, humerosque minorem
Corvinum, & Galbam auriculis nasoque carentem?
. . . .
Fumosos equitum cum dictatore magistros.

On y auroit vu ce Murranus qui fut tué au tems d'Enée,

(a) *Sueton. ib. cap. 6.*

(b) *Voiez Tacite ubi supra cap. 79.*

(c) *Xiphilin in Vespasiano p. m. 221.*

(d) Ἐμνημόνευσα δὲ αὐτῆς ὅτι τε πιστοτάτη ἦν καὶ ὅτι μνήμην ἀρίστην ἐπεφύκει. Cujus propterea mentionem feci quod maxima fide & excellenti memoria fuit. *Id. ib.*

(e) *Mere de l'Empereur Claude. Voiez la remarque C de l'article* Antonia *l'ainée.*

(f) *Id. ib.*

(g) Τοῦτό τε ἐν αὐτῇ ἐθαύμασα. Id igitur in ea admiratus sum. *Id. ib.*

(h) *Sueton. in Vespas. cap. 3.*

(i) *Id. ib. cap. 21.*

(k) Cænidi patris concubinæ ex Istria reversæ osculumque ut assuerat offerenti manum præbuit. *Id. in Domit. c. 12.*

(l) *Confer quæ supra pag. 2418.*

(m) *Juven. sat. 8. v. 131.*

(n) *La Mothe le Vayer, discours de l'histoire to. 2. pag. 160. 161.*

(o) *Id sat. 8. v. 3.*

d'Hercule. Il aimoit trop les plaisanteries, & il les poussoit jusques aux manieres des boufons, & ne faisoit nul scrupule (*H*) de se servir des paroles les plus sales. Il se servoit fort souvent de ce tour d'esprit pour éluder les justes reproches à quoi l'exposoient son avarice, & la rigueur de ses exactions.

☞ VIGERIUS (MARC) Cardinal du titre de sainte Marie au delà du Tibre, étoit de Savone. Il fut tiré du cloître des Cordeliers par Jules II. pour être élevé au Cardinalat. Ensuite il fut fait Evêque de Preneste, & Archiprêtre de l'Eglise du Vatican. Il avoit enseigné la Theologie dans Padouë, & dans Rome. Il mourut le 18. de Juin 1516. à l'âge de 70. ans, & fut enterré sans épitaphe à sainte Marie au delà du Tibre *. Il fit plusieurs livres, & un entre (*A*) autres pour montrer que la tunique de JESUS-CHRIST étoit inferieure à la lance de Longin.

* *Tiré de l'Athenæum Romanum du Jesuite Augustin Oldoini pag. 481.*

☞ VIGI-

née, & qui étoit le rejetton des plus anciens Rois du païs Latin.

Murranum (a) hic, atavos & avorum antiqua sonantem
Nomina, per regesque actum genus omne Latinos,
Præcipitem scopulo, atque ingentis turbine saxi
Excutit.

(a) Virgil. Æneid. lib. 12. v. 529.

Il y eut des gens qui s'efforcerent de prouver que les fondateurs de la ville de Reate, & un heros dont on voioit le monument dans une ruë de Rome, & qui avoit accompagné Hercule étoient aussi les fondateurs de la famille de Vespasien; mais cet Empereur fut le premier à se moquer de leur travail, il ne cacha jamais la petitesse de sa condition, & il en parloit même souvent. (*b*) *Mediocritatem pristinam neque dissimulavit unquam, ac frequenter etiam præ se tulit. Quin & conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat, via Salaria, referre, irrisit ultro.* Il n'est pas étrange que pour flater un Empereur on ait entrepris un tel travail genealogique, puis qu'on fit encore plus pour un homme qui n'étoit que simple Questeur d'Auguste. Je parle d'un Quintus Vitellius. On lui prouva par un livre fait exprès (*c*), que ses ancêtres avoient regné dans tout le païs Latin, & qu'ils raportoient leur extraction à Faunus Roi des Aborigines, & à Vitellia qui avoit été honorée en divers lieux comme une Déesse. Cependant selon plusieurs autres écrivains (*d*) les Vitellius descendoient d'un afranchi, ou même d'un savetier. On ne sçauroit croire combien il y avoit de familles qui se vantoient d'un commencement beaucoup plus ancien que le fameux siege de Troie. Les Glabrions (*e*) se disoient issus d'Enée. La pieuse Paule si celebre dans les écrits de saint Jerôme se disoit issuë d'Agamemnon: & cette genealogie fut marquée dans son épitaphe composée par saint Jerôme:

(b) Sueton. ubi supra cap. 12.

(c) Sueton. in Vitellio cap. 1.

(d) Id. ib. cap. 2.

(e) Herodian. lib. 2. cap. 3. pag. m. 70.

Scipio (f) quam genuit, Pauli fudere parentes
Gracchorum Soboles, Agamemnonis inclyta proles
Hoc jacet in tumulo.

(f) Hieronym. epist. ad Eustochium Virginem pag. m. 514.

Synesius Evêque de Cyrene (*g*) au commencement du V. siecle se disoit issu d'Hercule, & soutenoit que les archives de Cyrene contenoient les preuves de cette extraction. Il n'est pas inutile de marquer ces choses, car elles montrent que nôtre siecle (†) ne surpasse pas en cette espece de chimeres l'antiquité la plus venerable. Il nous fournit d'autre côté un exemple qu'on peut mettre en paralléle avec celui de Vespasien. Lisez ces paroles de Naudé: *Le Cardinal Mazarin*, dit-il (*h*), „ se mocqua il y a plus de „ cinq ans, en presence de personnes d'honneur & „ de probité, desquelles je l'ay sceu, d'un certain Flateur qui vouloit tirer l'origine de la famille & des „ armes de Mazarini, de ces vieux Consuls Romains „ *T. Geganius Macerinus, M. Geganius Macerinus II. Proculus Geganius Macerinus, M. Geganius Macerinus III.* dont l'ancienne Chronique de *Haloander*, „ *Panuinius*, en ses fastes & les autres Historiens Romains font mention, és années à *Regifugio* XVIII. „ & *ab urbe condita* CCCVII. CCCXIV. & CCCXVII. „ Et qu'il fit menacer quasi en mesme temps, un certain Prestre d'Avignon nommé *Thomas Bonnet* de le „ faire mettre à la Bastille, s'il publioit, contre les „ defenses qu'il luy en avoit desia faites plusieurs fois, „ une Genealogie ou Histoire *di Casa Mazarini*, parce qu'il en disoit des merveilles sans les prouver, „ au moins legitimement, ny sans attacher par titres „ authentiques beaucoup de familles illustres dont il „ parloit, les unes avec les autres. „

(g) Voiez les dissertations de Balzac à la fin du Socrate Chretien pag. 63. 64.

(†) Voiez les caracteres de la Bruyere au chapitre de quelques usages pag. m. 599. Voiez aussi ci-dessus pag. 751. remarque G.

(h) Naudé dialogue de Mascurat pag. 26. 27. Ce livre fut fait l'an 1649.

(*H*) *Il aimoit trop les plaisanteries . . . . . ne faisoit nul scrupule de se servir des paroles les plus sales . . . . pour éluder les reproches.*] S'y étant acoutumé dans sa condition privée, il auroit eu bien de la peine à s'en abstenir sur le thrône, car la passion des bons mots est une des plus incurables que l'on puisse avoir. Il est neanmoins tout-à-fait indigne d'un grand monarque, de s'abaisser aux plaisanteries burlesques comme faisoit Vespasien. (*i*) *Super cœnam autem, & semper alias comissimus, multa joco transigebat. Erat enim dicacitatis plurimæ: & sic scurrilis ac sordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, in quibus & hoc: Mestrium Florum, consularem, admonitus ab eo plaustra potius quam plostra dicenda, die postero* Flaurum *salutavit. Expugnatus autem à quadam, quasi amore sui deperiret, cum producta pro concubitu sestertia quadraginta donasset: admonente dispensatore quemadmodum summam rationibus vellet referri,* Vespasiano, *inquit*, adamato. . . . (*k*) *Maxime tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat: ut invidiam aliqua cavillatione dilueret, transferretque ad sales.* Croioit-il faire oublier par des railleries l'opression que l'on sentoit sous ses maltotes?

(i) Sueton. in Vespas. cap. 22.

(k) Id. ib. cap. 23.

(*A*) *Il fit plusieurs livres, & un entre autres pour montrer que la tunique.*] L'occasion de cet ouvrage est singuliere. (*l*) Bajazet Empereur des Turcs aiant deux reliques très-precieuses, savoir la tunique sans couture de JESUS-CHRIST, & la lance qui avoit servi à percer le cœur du Messie, fit present de cette lance au Pape, & garda pour lui la tunique. Là-dessus il s'éleva une dispute dans l'Italie, pour savoir si le present fait au Pape valoit mieux que ce que le grand Seigneur s'étoit reservé. On examina soigneusement si le goût d'un Prince Turc étoit bon quand il s'agissoit de juger du prix des reliques. Nôtre Vigerius fut chargé de faire voir que le Sultan n'étoit point sur ces matieres un fin connoisseur, puis que la tunique sans couture devoit ceder le haut bout à la lance de Longin. En effet la lance penetra jusques au cœur: elle fut teinte du sang le plus vital: mais la tunique ne toucha que les parties exterieures. Bartholin a fait mention de ceci. *Insedit hæc opinio*, dit-il, (*m*) Marco Vigerio *Episcopo Prænestino & Cardinali Senogalliensi in Controversia quam juxta æqualium suorum de præstantia & dignitate lanceæ Longini Pontifici Romano à Turcarum Imperatore missæ, præ tunica inconsutili, quam ipse* Baiazetes *sibi reservarat, olim ipse conscripsit, post à* Simone Begnio *Modrusiensis Episcopo per prælum Ascensianum typis divulgatam.* Tractatu quarto *fol.* 10. *primas lanceæ defert*, quia non extrema solum, ut tunica, sed sanctissimi corporis medium attigit & nobilissima; vel forte loca cordis; & ipsum attigit cor; ad quæ in morte Christi omnis vigor vitalis humoris, in exhausto corpore reliqui, ut ad arcem muniendam, & ad proprium domicilium se contulerat: qua forte de causa sanguis defluxit & aqua per lanceam. *Postea paucis interjectis:* Ferrum autem aqua perfusum est; quam de fonte intimi cordis eduxit, & de micanti mucrone rubens & sanguinolentum spiculum regio sacerdotalique sanguine cruentatum extitit.

(l) Voiez l'article d'Innocent VIII. pag. 1643. col. 2.

(m) Thomas Bartholinus, dissertat. de latere Christi pag. 21. 22.

Calvin n'avoit pas ouï parler de ce present de Bajazet, car il n'en dit rien (*n*) dans l'endroit où il observe que le fer de cette lance se trouve en quatre lieux diferens, si l'on en croit les Papistes. Il n'oublie pas dans ce même livre que les Turcs se vantent d'avoir la tunique. Voici ses paroles: (*o*) „ De la robbe „ qui estoit tissue de haut en bas sans cousture, sur „ laquelle fut jetté le sort, pource qu'elle sembloit „ plus propre a esmouvoir les simples a devotion, „ il s'en est trouvé plusieurs. Car a Argentueil, pres „ paris, il y en a une: & a trier une autre. Et si la „ bulle de saint Saluador en Hespaigne, dit vray, les „ Chrestiens par leur zele inconsideré ont fait pis, que „ ne firent les gendarmes incredules. Car iceux n'oserent la dechirer en pieces: mais pour l'espargner, „ mirent le sort dessus: & les Chrestiens l'ont despecée pour l'adorer. Mais encor que respondront ilz „ au Turc, qui se moque de leur folie, disant qu'elle est entre ses mains? Combien qu'il n'est ja mestier de les faire plaider contre le Turc. Il suffist „ qu'entre eux ilz vuident leur debat. Ce pendant „ nous serons excusez de ne croire n'a l'un n'a l'autre „ de peur de ne favoriser à l'une des parties plus qu'a „ l'autre, sans cognoissance de cause. Car cela seroit contre toute raison. „

(n) Calvin, inventaire des reliques p. m. 29.

(o) Id. ib. pag. 31 32.

Oldoini

☞ VIGILANTIUS, Curé d'une paroisse du Diocese de Barcelone en Espagne, étoit Gaulois (*A*) de nation, & vivoit vers le commencement du V. siecle. Il composa quelques livres où il fit paroitre quelque zêle de religion, mais s'étant laissé seduire par l'amour des loüanges, & presumant trop de ses forces, & aiant aquis plus de politesse (*B*) de style, que d'intelligence de l'Ecriture, il expliqua mal * l'une des visions du Prophete Daniel, & debita quelques autres bagatelles qu'il falut mettre au catalogue des heretiques. St. Jerôme le refuta †. C'est ainsi que Gennadius a parlé de ce personnage, d'où l'on peut conjecturer qu'il n'aprouvoit guere la vehemence avec laquelle saint Jerôme a écrit contre Vigilantius; car on diroit, à entendre (C) saint Jerôme, que ce prêtre étoit le plus maudit heretique qui se pût voir. Les Pro-

Oldoini vous donnera cette liste des écrits de nôtre Vigerius, (a) *Apologiam contra Pisanum Conciliabulum scripsit, & libellum unum decachordum Christianum prænotatum, & alterum de ferro lancea, & Christi indumentis, eorumque dignitate.* Je laisse la (b) liste des livres non imprimez.

(*A*) *Etoit Gaulois de nation*] Gennadius (c) l'assûre formellement, mais on l'accuse de se tromper, & l'on se fonde sur saint Jerôme qui a donné à Vigilance l'épithete *Calagurritanus.* (d) *Fuit ipse natione Hispanus, patriâ Calagurritanus ut idem S. Hieronymus tradit, ex quo Gennadius redarguitur.* J'aimerois mieux me fonder sur saint Jerôme pour justifier Gennadius, car un homme qui a fait mention de plusieurs monstres, & qui a dit nommement que Geryon est né en Espagne, (e) *triformem Geryonem Hispania prodiderunt*, & qui ajoûte que la seule Gaule n'en avoit jamais eu, & qu'elle avoit toûjours abondé en braves gens, & en personnes éloquentes, mais que tout d'un coup Vigilantius s'est elevé, & a combatu l'esprit de nôtre Seigneur, un homme, dis-je, qui arrange de la sorte ses periodes, veut-il que l'on croie que cet heretique est né en Espagne, & non dans les Gaules? Il est certain que si l'on vouloit signifier que Vigilantius étoit Gaulois, & qu'il n'etoit pas Espagnol, on s'exprimeroit comme saint Jerôme. (f) *Cacum describit Virgilius, triformem Geryonem Hispania prodiderunt. Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortissimis & eloquentissimis abundavit. Exortus est subito Vigilantius, seu verius Dormitantius, qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum.* Voici un autre passage où saint Jerôme marque plus expressement la patrie de Vigilance, & avec une précision qui ne permet pas de douter qu'il ne le fasse nâtif du pais qu'on nomme presentement Cominge. (g) *Nimirum respondet generi suo* (Vigilantius) *ut qui de latronum & convenarum natus est semine: quos Cn. Pompeius, edomitâ Hispaniâ, & ad triumphum redire festinans de Pyrenai jugis deposuit, & in unum oppidum congregavit; unde & Convenarum urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contra Ecclesiam Dei: & de Vectonibus, Arrebacis, Celtiberisque descendens incurset Galliarum Ecclesias, portetque nequaquam vexillum Christi, sed insigne diaboli. Fecit hoc idem Pompeius, etiam in orientis partibus; ut Cilicibus & Isauris piratis, latronibusque superatis, sui nominis inter Ciliciam & Isauriam conderet civitatem. Sed hac urbs hodie servat scita maiorum, & nullus IN EA ORTUS est Dormitantius. Gallia* VERNACULUM HOSTEM *sustinent, & hominem moti capitis, atque Hippocratis vinculis alligandum, sedentem cernunt in Ecclesia.* Pourquoi donc, demandera-t-on, s'est-il servi de l'épithete *Calagurritanus*, & cela d'une maniere (h) qui temoigne qu'il prend ce mot au même sens que s'il eût voulu marquer le pais natal de Quintilien? Pour toute reponse à cette dificulté je vous renvoie au savant Mr. de Marca: je ne doute point qu'il ne la leve pleinement dans une dissertation que je n'ai point lue, & que je connois seulement par ces paroles de Mr. l'Abbé de la Roque; „ (i) Comme ce n'est pas un deshonneur à un homme d'estre d'un pays qui en a produit de mechans, „ & qu'un Historien est obligé de dire toûjours la verité, M. de Marca dans un discours qu'il fait sur la „ Patrie de Vigilantius, que ce monstre a deshonorée „ par ses erreurs, corrige la beveuë que presque tous „ les Historiens ont faite touchant cet heretique, en „ faisant voir qu'il n'est pas de *Calaguris* ville d'Espagne, mais de *Calaguris* petite Bourgade proche la „ Ville de S. Bertrand dans le Diocese de Comenge. „ C'est ce que Baronius n'a pas bien sceu, & que l'on „ peut seurement corriger dans le nouveau Dictionnaire de M. Moreri. „ Je laisse les observations d'Hadrien Valois contre St. Jerôme. Ce savant critique (k) montre que ce Pere s'est contredit, vu que la situation des lieux ne soufre point que les mêmes gens descendent des (l) Vectons, des Arebaces, des Celtiberes, & des voleurs que Pompée rassembla: le Pere Pagi (m) promet de repondre en faveur de St. Jerôme aux objections de Mr. Valois, & il dit par avance qu'au lieu de *Vectonibus* il faut lire non pas (n) *Veronibus*, mais *Vasconibus.* Cette correction ne levera point les dificultez à l'égard d'*Arebacis Celtiberisque.* Cela soit dit en passant.

Notez que le Jurisconsulte Jaques Valdes a conjecturé que l'épithete *Calagurritanus* a pu être prise de quelque ville des Gaules; car il ne veut point convenir que Vigilance soit Espagnol; *Gallus*, dit-il (o), *à Gennadio* de script. Eccles. *dicitur, & quamvis Calagurritanus à B. Hieronymo nuncietur* in princ. adversus Vigilantium, *& à Varonio* 5. tom. anno 406. *& Pampelonensem dicat Mariana* de reb. Hisp. libr. 4. c. 20. *tamen non Hispanum appellant, sed potius videntur Gallum nunciare, cum tunc monstra Gallia nasci hæreticorum dixerint, & potuit esse Calagurritanum aliud oppidum Galliæ, vel ibi presbyterum fuisse, ut Barchinona, non tamen natum.* Dans un autre endroit (p) il allegue saint Jerôme qui temoigne que l'Espagne n'a point produit d'autre heretique que Priscillien.

(*B*) *Plus de politesse de style*] C'est ainsi que l'on peut traduire avec Mr. (q) du Pin le *lingua politus* de Gennadius. Je remarque cela afin qu'on voie plus d'oposition entre saint Jerôme & Gennadius. Celui-là dit que Vigilance écrivoit très-mal: (r) *Miseramque libros per fratrem Sisinnium quos inter crapulam stertens evomuit. . . . Est quidem imperitus & verbis & scientia, & sermone inconditus, ne vera quidem potest defendere.* Gennadius qui savoit ce jugement de saint Jerôme, n'a pas laissé de reconoître que Vigilance avoit un langage poli. Il a voulu dire sans doute non pas que cet heretique parloit poliment, & ecrivoit grossierement, mais que l'on trouvoit de la politesse dans ses écrits. Il juge donc de lui tout autrement que saint Jerôme, & il est plus digne de foi; car quand on refute un homme avec l'aigreur qui éclate dans l'ecrit de saint Jerôme, on n'avouë presque jamais qu'il écrive bien, on tâche de l'exposer de toutes parts au mepris de ses lecteurs.

(C) *On diroit, à entendre saint Jerôme, que ce prêtre étoit le plus maudit heretique.*] Il le traite de Samaritain & de Juif, d'homme puant à qui il faloit couper la langue, & de monstre furieux qu'il faloit lier. (s) *Ais, Vigilantium, qui κατ' ἀντίφρασιν hoc vocatur nomine, nam Dormitantius rectius diceretur: os fœtidum rursum aperire, & putorem spurcissimum contra sanctorum martyrum proferre reliquias; & nos, qui eas suscipimus, appellare cinerarios & idololatras, qui mortuorum hominum ossa veneremur. O infelicem hominem, & omni lacrymarum fonte plangendum, qui hac dicens, non se intelligat esse Samaritanum, & Judaum,* . . . . (t) *O pracidendam linguam à medicis, immò insanum curandum caput: ut qui loqui nescis, discas aliquando reticere. Ego vidi hoc aliquando portentum, & testimoniis scripturarum, quasi vinculis Hippocratis, volui ligare furiosum: sed abiit, excessit, evasit, erupit, & inter Hadria fluctus, Cottiique regis alpes in nos declamando clamavit. Quidquid enim amens loquitur, vociferatio & clamor est appellandus.* Il nomme les paroles de Vigilantius (v) un vomissement très-impur d'ivrogne. Il dit dans un autre endroit que la conduite des sectateurs de ce personnage n'est pas tant leur propre action, que celle des Diables qui habitent en eux. (w) *Quales nuper sub magistro cerebroso in Gallia pullularunt qui basilicas martyrum declinantes nos qui ibi orationes ex more celebramus, quasi immundos fugiunt. Hoc autem non tam illi faciunt quam habitantes in eis dæmones, fortitudinem & flagella sancti cineris fugientes.* Il le dit nommément de Vigilance, (x) *Sentio, sentio, infelicissime mortalium, quid doleas, quid timeas. Spiritus iste immundus, qui hac te cogit scribere, sæpè hoc vilissimo tortus est pulvere, immò hodieque torquetur: & qui in te plagas dissimulat, in cæteris confitetur.* Notez que l'Evêque de Vigilance aquiesçoit à la doctrine de ce prêtre. Saint Jerôme (y) le trouve mauvais, il auroit voulu qu'avec une verge de fer on eût brisé ce vaisseau de terre.

S'il y a beaucoup d'exces dans ces invectives, je ne pense pas qu'il y en ait moins dans la description que saint

* *Exposuit pravo ingenio secundam visionem Danielis, & alia locutus est frivola quæ in catalogo hæreticorum necessario ponuntur. Gennadius de scriptor. Ecclesiast. c. 35.*

† *Tiré de Gennadius ibid.*

(a) *August. Oldoinus in Athenao Romano pag. 481.*

(b) *Elle est dans Oldoini ibid.*

(c) Vigilantius presbyter natione Gallus. *Gennadius de script. Eccles. c. 35.*

(d) *Baronius ad ann. 406. n. 40.*

(e) *Hieronym. epist. adv. Vigilant. pag. m. 548.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib. pag. 551.*

(h) *Id. ib. pag. 549.*

(i) *Journal des Savans du 31. Mars 1681. pag. 120. edit. de Holl. dans l'extrait des opuscules de Mr. de Marca publiez pour la premiere fois l'an 1681.*

(k) *Hadrian. Valesius, notit. Galliar. pag. 157.*

(l) *Ou Vettons.*

(m) *Pagi, lettre à Mr. l'Abbé Nicaise datée du 1. d'Octobre 1696. elle fut d'abord imprimée in 4. & puis dans les Nouvelles de la Rep. des lettres mois de Juillet 1699.*

(n) *C'est la conjecture de Mr. Valois ib.*

(o) *Jacobus Valdesius de dignitate Hispania c. 9. n. 17. p. m. 204.*

(p) Regio enim Hispana ut B. Hieronymus *c. 17. in Esaiam* inquit, monstra hæreticorum non generavit & unum partum Priscilliani ut abortivum & impium pia mater procul à se abdicavit, pariterque ablegavit. *Id. ib. c. 19. n. 72. p. 398.*

(q) *Du Pin, biblioth. des auteurs Eccles. to. 3. p. 158. édit. de Holl.*

(r) *Hieron. advers. Vigilant. p. m. 550.*

(s) *Hieron. epist. ad Riparium p. m. 543.*

(t) *Ibid. pag. 545.*

(v) Eructaret immundissimam crapulam. *Ib.* Confer quæ supra lettre *g.*

(w) *Id. in Isaiam c. 75. apud Baron. ad ann. 406. n. 43.*

(x) *Idem epist. adv. Vigilant. p. 558. 559.*

(y) Miror sanctum Episcopum, in cujus parochiâ esse presbyter dicitur, acquiescere furori ejus, & non virgâ Apostolicâ, virgaque ferreâ confringere vas inutile, & tradere in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat. *Id. epist. ad Riparium pag. 545.*

Protestans n'en jugent pas de la sorte, ils se persuadent que Vigilantius condamnoit avec raison les vœux de virginité, l'usage des cierges aux sepulchres des martyrs, les honneurs qu'on rendoit aux Saints, les prieres que l'on faisoit pour les morts, & les assemblées nocturnes de devotion &c. Il se commettoit du mal dans ces (D) assemblées, & il falut faire enfin ce que Vigilantius conseilloit; il falut les suprimer, & l'on donna une autre forme à cette espece de devotion. Il se mêla peut-être quelque ressentiment personel dans l'ardeur que saint Jerôme temoigna; car il avoit été difamé comme fauteur d'Origene par (E) Vigilantius, & cela à l'instigation de Ruffin. Il avoit donné des marques d'estime à Vigilantius que * Paulin lui avoit recommandé. Ce fut lors que Vigilantius fit un voiage à Jerusalem. Un tremblement de terre qui arriva pendant qu'il étoit dans la terre sainte lui fit tant de peur, qu'il se sauva (F) tout-à-fait nu à une Eglise. En

* *Voiez la derniere remarque.*

saint Jerôme nous donne des opinions de Vigilance. Je croi qu'on lui faisoit la même injustice que l'on fait aux Protestans. Il desaprouvoit l'honneur religieux que l'on rendoit aux reliques, & là-dessus on l'accusa d'avoir en horreur & la memoire & les ossemens des martyrs, & de s'éloigner de leurs sepulchres comme d'un lieu rempli de charognes. Mais qui ne sçait la diference qui se rencontre entre haïr une chose, & ne lui point rendre un culte de religion? Je ne saurois croire que les sentimens de Vigilance à l'égard du celibat fussent tels qu'on les represente. Sans doute il se contentoit de dire que le mariage doit être permis aux Ecclesiastiques, & qu'il ne faut point s'engager par vœu à la continence. Pour rendre odieuse cette doctrine, on divulga qu'il condamnoit & qu'il detestoit le celibat, & qu'il regardoit comme inhabiles au sacerdoce ceux qui n'avoient point de femme. On broda encore cette fausse glose, on soutint que selon lui il faloit donner des preuves incontestables d'un mariage consommé & fructifiant, lors qu'il s'agissoit de l'ordination, & qu'il ne faloit pas s'y presenter sans être suivi d'une épouse qui fût grosse, ou qui portât son enfant entre ses bras. Il n'y a nulle aparence qu'il fît pratiquer, ou qu'il enseignât de telles sotises. Que voulez-vous donc que l'on juge ou de la bonne foi de saint Jerôme, ou de celle des delateurs qui lui aprirent des nouvelles de cet heretique? Considerez bien les paroles de ce saint Docteur. (a) *Proh nefas, Episcopos sui sceleris dicitur habere consortes* (Vigilantius); *si tamen Episcopi nominandi sunt, qui non ordinant diaconos, nisi priùs uxores duxerint, nulli cælibi credentes pudicitiam, imò ostendentes quàm sanctè vivant, qui malè de omnibus suspicantur. Et nisi pregnantes uxores viderint Clericorum, infantesque de ulnis matrum vagientes, Christi sacramenta non tribuunt.* Il repete la même chose (b) à la fin de son ouvrage. Pour peu que l'on eût continué les broderies, on auroit imputé à Vigilance une discipline qui renouvelloit le *jus trium liberorum* en faveur des Ecclesiastiques, je veux dire qui accordoit des exemptions, & des privileges aux Clercs dont les femmes n'avoient pas été steriles. On eût soutenu que les statuts de sa discipline assignoient les meilleures prelatures, & les plus beaux Benefices non pas à ceux qui avoient le plus de vertu, & le plus de science, mais à ceux qui avoient le plus d'enfans. On eût dit qu'il soumettoit à des peines canoniques les Clercs mariez qui ne pouvoient pas montrer des heritiers issus de leur corps. On eût soutenu qu'à l'égard même des laïques il renouvelloit tous les anciens reglemens du Paganisme, qui attachoient au celibat une espece de fletrissure, & un dommage réel. On eût divulgué cent autres choses de cette nature.

(a) *Hieron. advers. Vigilant. p. m. 549.*

(b) Tota nocte vigilabo, & sociis illius, immò discipulis, vel magistris, qui nisi tumentes uteros viderint feminarum, maritos earum Christi ministerio arbitrantur indignos. *Id. ib. pag. 564.*

(D) *Il se commettoit du mal dans ces assemblées, & il falut faire enfin.*] En ce tems-là c'étoit la coutume de passer les nuits dans les Eglises lors qu'on celebroit certaines solennitez. La jeunesse profitoit de cette occasion pour des parties de galanterie, & il se trouvoit des femmes qui se prevalant de la conjoncture se plongeoient dans l'impureté, ce qu'elles n'auroient pu faire si elles étoient demeurées dans leurs logis. Il est donc certain que Vigilance condamnoit avec raison ces assemblées nocturnes, qui fournissoient tant d'occasions de pecher. Voiez ce que je raporte dans la remarque D de l'article *Thesmophories.* Saint Jerôme ne nia point que ces veilles ne fussent accompagnées de plusieurs desordres, mais il soutint que cela ne prouvoit pas qu'on les dût rendre plus rares: il allegua que ceux qui pechoient dans ces rencontres trouveroient bien sans cela le moien de se souiller; qu'on se prevaut plus soigneusement d'une occasion qui ne se presente que rarement; & que les veilles du jour de Pâques n'étoient point exemtes de ces coups d'impudicité, & qu'ainsi il faudroit les abolir si les raisons de son adversaire étoient bonnes; mais qu'après tout quoi que les mechans abusent des choses, il ne s'ensuit pas que l'on en doive abolir l'usage. Je raporte ses paroles. (c) *Error autem & culpa juvenum, vilissimarumque mulierum, qui per noctem sæpè deprehenditur, non est religiosis hominibus imputandus; quia & in vigiliis Paschæ tale quid fieri plerumque convincitur: & tamen paucorum culpa non præjudicat religioni; qui & absque vigiliis possunt errare vel in suis, vel in alienis domibus. Apostolorum fidem Judæ proditio non destruxit. Et nostras ergo vigilias mala aliorum vigilia non destruent: quin potiùs pudicitiæ vigilare cogantur, qui libidini dormiunt. Quod enim fecisse bonum est, non potest malum esse, si frequentiùs fiat: aut, si aliqua culpa vitanda est, non ex eo, quod sæpè, sed ex eo, quod fit aliquando, culpabile est. Non vigilemus itaque diebus Paschæ: ne expectata diu adulterorum desideria compleantur; ne occasionem peccandi uxor inveniat, ne maritali non possit recludi clave. Ardentiùs appetitur, quidquid est rarius.* Il seroit facile de montrer qu'il y a du paralogisme dans chacune des raisons de saint Jerôme, mais il me sufit de dire que l'évenement les refuta, & justifia Vigilance; car on abolit enfin (d) ces assemblées nocturnes, afin de faire cesser les impuretez qui s'y commettoient. On se souviendra ici d'un mandement que Mr. l'Archevêque de Paris fit publier l'an 1697. pour remedier à un semblable desordre. Observons par occasion que les assemblées des fidelles dans les basiliques des martyrs furent exposées à un autre inconvenient. On y aportoit dequoi faire bonne chere, on s'y enivroit. Cet abus regnoit encore dans l'Afrique (e) au tems de saint Augustin; mais on l'avoit dejà aboli en plusieurs autres endroits. La corruption de l'homme est si grande, qu'elle trouve jusques dans les exercices de la devotion une ample matiere de se produire.

(c) *Hieronym. adv. Vigil. pag. 557. 558.*

(d) *Voiez l'article* Thesmophories *pag. 1867. lettre n.*

(e) *Voiez l'épitre 64. de saint Augustin. Il dit dans le chapitre 27. du 8. livre* de civitate Dei, *que les plus sages n'aportoient point leur souper aux Eglises des Martyrs. Voiez aussi le 2. chapitre du 6. livre de ses confessions; & St. Ambroise* lib. de Helia & jejunio c. 17.

(E) *Il avoit été difamé comme fauteur d'Origene par Vigilantius, & cela à l'instigation de Ruffin.*] Vous trouverez les preuves de tout ceci dans Baronius: vous y verrez que (f) Ruffin étant à Jerusalem disposa Vigilantius à être mal avec saint Jerôme. Vous y verrez que Vigilance depuis sa sortie de la Palestine medisoit de saint Jerôme par tout. (g) *Dimisisti Ægyptum & cunctas provincias reliquisti in quibus sectam tuam libera plerique fronte defendunt, & elegisti me ad insectandum qui omnia contra Ecclesiam dogmata reprehendo, & publicâ voce condemno.* Vous y verrez que cette secte de Vigilance n'a point de raport aux opinions particulieres qu'il debita depuis dans les Gaules, mais aux medisances qu'il faisoit courir contre saint Jerôme; qu'il accusoit d'Origenisme, pour lui imputer une conduite inegale (h), & un procedé assez ordinaire aux zelateurs. Ils condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. D'ailleurs vous y trouverez que ce saint Docteur nioit qu'il eût accusé d'heresie Vigilantius. (i) *Unde adversus Ruffinum, illum in se concitantem, ipsemet Hieronymus hæc ait:* (1) In Vigilantii nomine quid somnies, nescio. Ubi enim eum scripsi hæreticâ apud Alexandriam communione maculatum; Da librum, profer epistolam; nusquam omnino reperies, *& inferiùs;* Ego in Vigilantio tibi respondi. Eadem enim accusabat, quæ tu posteà & amicus laudas, & inimicos accusas. *nimirùm quòd ille diceret sanctum Hieronymum Origenis errores sectari; tum subdit:* Scio à quo illius contra me rabies concitata sit, novi cuniculos tuos. *hæc Sanctus Hieronymus. Agebat enim id astutè Ruffinus, ut esset qui Origenis hæresis accusaret Hieronymum, qui ipsum Ruffinum & alios omnes Origenistas ejusdem Origenis errorum insimularet; ipsumque talionis pœnam subire cogeret; ut quem in Origenistas ipse gladium exacuerat, in sua se præcordia convertisse non ignoraret.* J'ai raporté (k) un passage où saint Jerôme se plaint que Vigilance le decrioit entre la mer Adriatique & les Alpes. Concluez de tout ceci qu'il étoit possible qu'un ressentiment personel enflammât le zéle que l'on temoigna pour la verité.

(f) *Baronius ad ann. 406. n. 41. ex Hieronymi apologia 2.*

(g) *Hieronym. epist. 75. apud Baron. ib. n. 42.*

(h) *St. Jerôme declamoit beaucoup contre les Origenistes.*

(i) *Baron. ibid.*

(1) *Hieron. Apolog. 1.*

(k) *Dans la remarque C, pag. 2960.*

(F) *Il se sauva tout-à-fait nu à une Eglise.*] Saint Jerôme lui reprocha cette fraieur, & le mauvais spectacle

† *Hieron. epist. 75.*

En sortant de ce païs-là il fut voir † l'Egypte, & quand il fut de retour en Occident, il semá ses opinions dans les Gaules. Sa secte ne fut pas de longue durée; l'irruption des barbares la fit perir; l'irruption, dis-je, que les barbares firent peu après en ce païs-là, & dont les erreurs de cet heretique furent la (*G*) cause, si l'on en croit l'annaliste de l'Eglise. Je n'ai que deux fautes (*H*) à objecter à Mr. Moreri.

☞ VILLAMARINI (ISABELLE) femme du Prince de Salerne, voiez la remarque B de l'article *Capycius*.

VILLAREAL (EMMANUEL FERNANDEZ) auteur plagiaire (*A*) d'un livre qui lui fit avoir une pension du Cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le Judaïsme. Il avoit été Consul de la nation Portugaise à Roüen; & il fit un livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçoit cette charge.

VIL-

tacle qu'il donna de sa vergogne aux yeux des fideles. (*a*) *In hac provincia cùm subitus terra motus, noctis medio omnes de somno excitasset, tu prudentissimus & sapientissimus mortalium, nudus orabas, & referebas nobis Adam & Evam de paradiso. Et illi quidem apertis oculis erubuerunt, nudos se esse cernentes, & verenda texerunt arborum foliis: tu & tunicâ, & fide nudus, subitoque timore perterritus, & aliquid habens nocturna crapula, sanctorum oculis obscœnam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam.* Notez qu'il l'accuse éternellement comme ici d'être un ivrogne.

(*a*) *Hieron. advers. Vigilant. p. m. 559.*

(*G*) *Les erreurs de cet heretique furent la cause, si l'on en croit l'annaliste de l'Eglise.*] C'est de Baronius que je veux parler. Lui & cent autres écrivains celebres se sont fait un lieu commun de donner les heresies pour la cause des plus grans fleaux de la justice de Dieu, je parle des fleaux qui châtient indiferemment les sectateurs de l'erreur, & ceux qui l'ont combatuë; car par exemple les malheurs dont les Gaules furent accablées, ne firent pas plus de quartier aux Orthodoxes qu'aux disciples de Vigilantius. Tous les partis se plaisent à faire valoir ce lieu commun, sans (*b*) se souvenir que les Paiens s'en servirent contre les premiers Chretiens. Quoi qu'il en soit citons les paroles de Baronius: elles nous aprenent que les livres de saint Jerôme ne firent point taire les sectateurs de Vigilance, & qu'il falut que Dieu emploiât bien d'autres machines pour reprimer cette heresie. (*c*) *Porrò quod posthac siluerit infamis haresis, nec amplius ad multa secula audita fuerit: haud scias brevem illam Hieronymi scriptionem esse veritam, ut caput tollere amplius ausa non fuerit. Non enim ea est natura hereticorum, ut victi cedere sciant, & dent manus ratione convicti: sed prostrati licèt, pertinaciori audaciâ surgant, restituantque acriora certamina. Sed unde accidit ut sileret? audi:* (*1*) Terribilis Deus in consiliis super filios hominum, *vocavit gentes ab extremis terra: immisitque in Gallias, in eamque potissimum partem grassari jussit, in qua heresis nefanda plantata est: adeo ut sub barbarico gladio magis de vita tuenda contendere, quàm de dogmatibus liceret disputare. Creduntur autem à barbaris illi esse sublati, quorum nulla umquam fuit posteà vox audita. Ecce tibi quid soleant vehere secum, vel post se ducere hereses. clades nimirùm provinciarum; quod multis exemplis sæpe omnibus seculis, & hoc ipso infelicius contigit demonstrari.* Les amis de Vigilance ne pourroient-ils pas soutenir, que les Gaules furent ainsi affligées pour n'avoir pas embrassé les veritez qu'il leur annonçoit? Que leur oposeroit-on? Il en faudroit venir à cette these, *j'ai raison, vous vous trompez.* Mais chacun ne tiendra-t-il pas ce langage? n'a-t-il pas autant de droit qu'un autre à la petition du principe, si une fois elle passe? Il n'est donc rien de plus frivole que les reflexions de Baronius.

(*b*) *Voiez l'article* Vergerius *remarque E pag. 1949.*

(*c*) *Baronius ubi supra n. 52. p. m. 330.*

(*1*) *Psalm. 95.*

(*H*) *Que deux fautes à objecter à Mr. Moreri.*] La I. consiste en ce qu'il dit que *saint Paulin avoit entretenu* Vigilance *malade à Barcelonne.* C'est se tromper quant au lieu. Car voici les paroles de saint Paulin raportées par Baronius: (*d*) *Vigilantius quoque noster in Campania, & antequam ad nos veniret, & postquam pervenit vi febrium laboravit, & ægritudini nostra qui & ipse sociale membrum erat, (e) salutivo dolore compassus est.* On ne voit point là que saint Paulin ait *entretenu* Vigilance: on y voit seulement qu'ils furent tous deux malades en même tems. Je veux croire neanmoins que saint Paulin fit tout-à-fait bien les honneurs de la maison. Sa bonté, son honnêteté, sa pieté me le persuadent, & d'ailleurs il avoit beaucoup d'estime pour Vigilantius, & il (*f*) l'avoit fort conu à Barcelonne. Il le recommanda à saint Jerôme; & sa lettre fut efficace, comme il paroit par ces paroles de la reponse, (*g*) *S. Vigilantium presbyterum qua aviditate susceperim, melius est ut ipsius verbis quàm meis discas litteris.* Saint Jerôme ajoûta foi au bon temoignage que l'on rendoit à Vigilance dans la lettre de recommandation. Mais quelque tems après en écrivant contre cet homme il marqua qu'il se repentoit de s'être fié à ce temoignage de Paulin. Raportons cela un peu au long: (*h*) *Credidi sancti presbyteri Paulini epistolis, & illius super nomine tuo non putavi errare judicium. Et licet statim acceptâ epistolâ, ἀσυνάρτητον sermonem tuum intelligerem: tamen rusticitatem & simplicitatem magis in te arbitrabar, quam vecordiam. Nec reprehendo sanctum virum: maluit enim apud me dissimulare quod noverat, quàm portitorem clientulum suis litteris accusare. Sed memetipsum arguo, qui alterius potiùs acquievi quàm meo judicio; & oculis aliud cernentibus, aliud schedula credidi, quàm videbam.* La II. faute de Mr. Moreri est de dire que Vigilance *traitoit d'illusions les miracles qui se faisoient aux tombeaux* des saints Martyrs. C'est calomnier Vigilance, & je m'étonne que Baronius ait avancé une telle calomnie, puis qu'il ne faloit pour la conoître que considerer les paroles qu'il raporte de saint Jerôme. (*i*) *Idem nebulo respuens sanctorum reliquias addebat illud horrendum dictu, signa apud eas fieri solita, dæmonum esse præstigias.* C'est l'accusation atroce que Baronius intente à cet heretique, & voici comment il la prouve, (*k*) *nisi forte in morem Gentilium, impiorumque Porphyrii & Eunomii has præstigias dæmonum esse confingas.* Il est visible que ces paroles de saint Jerôme témoignent que Vigilance ne nommoit pas prestiges du Diable les signes qui se faisoient sur les tombeaux des Martyrs. Saint Jerôme n'auroit pas parlé comme il a fait, s'il avoit vu ou dans l'écrit de son adversaire, ou dans les lettres denonciatrices l'opinion que Baronius impute à ce pretendu heresiarque. Il l'eût refutée comme un sentiment positif de Vigilance, & non pas comme un subterfuge dont il supose que l'on se pourroit servir. Quand on previent une objection, quand on parle ainsi à son adversaire, *peut-être m'alleguerez-vous une telle chose, que sçai-je si vous ne pretendez pas comme faisoient les payens &c.* il est sûr que l'adversaire n'a rien dit de tout cela. Notez que la calomnie de Baronius se trouve dans bien des auteurs. Lindanus l'avoit dejà avancée, je le cite pour faire voir son manque de jugement. (*l*) *Porphyrius, Eunomius, Eustathius, Vigilantius aliique Hagiomastiges sanctorum miracula ajebant esse dæmonum præstigias.* Prateolus (*m*) adopte tout ce passage. Le Jesuite (*n*) Gaultier l'adopte aussi sous la caution de Prateolus. Mais ce qui me surprend davantage est de voir que Mr. Godeau (*o*) ait affirmé cette calomnie. C'est de lui que Mr. Moreri l'a copiée.

(*d*) *Paulinus epist. 1. ad Severum apud Baron. ubi supra n. 40. pag. 324.*

(*e*) *Quelques manuscrits portent* socio.

(*f*) *Baronius ibid.*

(*g*) *Hieronym. epist. 13. apud Baron. ib.*

(*h*) *Idem epist. 75. apud eund. Baronium ib. n. 41. pag. 324. 325.*

(*i*) *Baronius ibid. n. 50. pag. 329.*

(*k*) *Hieron. advers. Vigilant. apud Baron. ibid.*

(*l*) *Lindanus in Dubitantii dialogo 2. p. m. 107.*

(*m*) *Prateolus in elencho heres. pag. m. 512.*

(*n*) *In tabula Chronograph. p. m. 372.*

(*o*) *Godeau, histoire de l'Eglise ad ann. 406.*

(*A*) *Auteur plagiaire . . . fut brûlé.*] J'aprens de Mr. le Laboureur toutes ces particularitez: il les raporte en suite d'une observation qu'il a faite contre les genealogistes, qui ont debité, que le Cardinal de Richelieu descendoit du mariage de Guyonne de Laval avec François du Plessis. Il montre que c'est une fausseté, *& par consequent*, ajoûte-t-il (*p*), *il faut suprimer tout le livre entier fait en Espagnol par un Portugais nommé Ville-Real, depuis brûlé pour le Judaïsme à Lisbonne, fameux Plagiaire qui le copia sur le Sr. du Chesne, pour faire descendre le Cardinal de Richelieu par l'alliance de Laval des Roys de Castille & de Portugal, & qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension.* Je m'étonne que Don Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet écrivain: il (*q*) se contente de donner le titre des deux ouvrages dont j'ai fait mention dans le corps de cet article, & d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'auteur étoit à Rouën Consul des marchans Portugais. Le premier de ces 2. livres est intitulé, (*r*) *El Politico Christiano, ò discurso Politico de la Vida y acciones del Cardinal de Richelieu*, & l'autre, (*s*) *Anticaramuel, ò defensa del manifesto del Reino de Portugal.* Voiez les *Anti* (*t*) de Mr. Baillet.

(*p*) *Le Laboureur, addit. aux memoires de Castelnau, to. 2. pag. 303.*

(*q*) *Nicol. Antonius, biblioth. scriptor. Hisp. to. 1. pag. 267.*

(*r*) *Il fut traduit en François, & imprimé à Paris l'an 1643. in 4.* Id. ib.

(*s*) *Il fut imprimé à Paris l'an 1643.* Id. ibid.

(*t*) *Au tome 2. pag. 195.*

VILLAVICENTIUS (LAURENT) Religieux de l'Ordre de saint Augustin, & Predicateur du Roi d'Espagne Philippe II. étoit né à Xerés dans l'Andalousie. Il avoit sejourné long tems dans le Païs-Bas, & avoit même acquis à Louvain le grade de Docteur en Theologie, avant que d'être apelé à la Cour, & de devenir Predicateur du Roi d'Espagne †. Il fit en 1561. la derniere visite de la Province de la basse Allemagne dont il étoit le Vicaire × general. Nous avons parlé * ci-dessus de quelques-uns de ses écrits, qui ne lui avoient coûté que la peine d'ôter des ouvrages d'autrui, ce qui ne sentoit pas assez le Catholicisme. On n'est pas certain que même de cette façon il ait eu part à tous les autres ouvrages qui lui ont été attribuez. Il a fleuri δ jusqu'en 1581.

☞ **VILLEGAIGNON** (NICOLAS DURAND DE) Chevalier de Malte, μ natif de Provins en Brie, servit long tems sur les galeres, & se trouva en plusieurs expeditions navales, de sorte qu'aiant d'ailleurs (*A*) quelque érudition, il se fit considerer comme un homme de merite, & fut ‡ pourvu de la Vice-admirauté de Bretagne sous le regne de Henri II. Il se brouilla avec le gouverneur du chateau de Brest, & craignit les suites de ce diferent ↓. C'est pourquoi il s'avisa d'une entreprise qui sert souvent d'épisode dans les ouvrages de controverse, & qui n'a pas été omise par (*B*) Mr. Maimbourg. Il resolut d'aller établir une colonie dans le Bresil,

(*A*) *Aiant d'ailleurs quelque erudition.*] „ (*a*) Ce „qui est assez rare dans les gens de sa condition, il „estoit aussi tres-habile dans la connoissance des bel- „les Lettres, comme il paroist par la belle descrip- „tion qu'il a faite en Latin de la malheureuse expe- „dition d'Alger où il fut blessé en servant Charles- „Quint qui estoit alors en paix avec la France.„ Mr. Maimbourg met en marge que l'on voit cette description dans le 2. tome des ouvrages historiques que Schardius a recueillis. Il auroit pu dire qu'elle fut imprimée toute seule (*b*) à Strasbourg l'an 1542. in 8. Son traité *de bello Melitensi & ejus eventu Francis imposito*, fut imprimé à Paris chez Robert Etienne l'an 1553. in 4. La Croix du Maine (*c*) raporte que ce même ouvrage fut imprimé en François, dans la même ville la même année chez Charles Etienne. Je dirai quelque chose ci-dessous des ouvrages de controverse de Villegaignon. Voici des paroles de Jean de Leri: (*d*) *Je n'ouy jamais homme mieux parler de Religion, & reformation Chrestienne qu'il faisoit lors.*

(*B*) *Qui n'a pas été omise par Mr. Maimbourg.*] Ce qu'il en a dit dans le second livre de son histoire du Calvinisme, a servi d'original au continuateur de Mr. Moreri. J'aurois donc un droit tout particulier de l'examiner, mais je dois convenir que ce continuateur n'a rien pris que je veuille contredire. J'observerai seulement 1. que les éditions de Hollande ont changé mal à propos l'an 1557. en 1558. touchant l'arrivée des Genevois à l'Ile de Colligni. 2. Que Mr. Moreri n'a pas eu raison de dire, que Villegagnon ne rentra dans la Communion Romaine qu'après son retour en France. Venons à Mr. Maimbourg. Son premier mensonge est de dire que la division (*e*) *se mit aussi entre les Protestans, & mesme entre les Ministres; car*, ajoûte-t-il, *les uns vouloient qu'on fist la Cene à la Romaine comme J. C. l'avoit faite avec des azimes, ou du pain sans levain; & les autres disoient qu'on la devoit faire à la Greque avec du pain levé. Ceux-cy vouloient qu'on retinst les ceremonies de l'Eglise Catholique; & ceux-là les rejettoient comme superstitieuses.* Il cite l'histoire Ecclesiastique des Eglises reformées, & c'est ce qui le confond, puis qu'on y trouve qu'il n'y eut que Villegagnon, & un étudiant de Sorbonne qui excitassent la querelle. „ (*f*) Un nommé „Jean Contat estudiant de Sorbonne, aspirant secre- „tement à je ne say quelle dignité episcopale aussi „fantastique qu'estoit le Royaume de Villegagnon, „estant venu le jour destiné pour celebrer la Cene, „demanda où estoient les habillemens sacerdotaux, „& commença de disputer du pain sans levain, qu'il „disoit estre necessaire, & de mesler de l'eau avec le „vin de la Cene, avec autres questions semblables. „Ce neantmoins la Cene fut administree selon la „simple ordonnance de Jesus Christ, & comme elle „est observee és Eglises reformees de France: mais „le different ne laissa pas de croistre, voire jusques „à ce poinct, que Richer faisant un baptesme, & „condemnant la superstition qu'on y adiouste, Ville- „gagnon dementit tout hautement le ministre, pro- „testant de ne se trouver plus à ses sermons, & „de n'adherer à la secte qu'il appelloit Calvinienne.„ La seconde fausseté est de dire que (*g*) le Ministre Richer soutint *contre les Calvinistes*, que JESUS-CHRIST *ne doit être ni adoré, ni invoqué, & qu'en suite la Cene ou l'Eucharistie, en quelque maniere que l'on y reçoive le corps de Jesus-Christ, n'aporte aucune utilité à celui qui communie.* J'ai dit ailleurs (*h*) quels sont les dogmes particuliers que l'on impute à ce Ministre. Il est aisé de s'apercevoir qu'il n'enseignoit autre chose sinon que l'humanité de JESUS-CHRIST étant une creature ne doit être ni adorée, ni invoquée, mais cela ne signifie point que (*i*) JESUS-CHRIST Dieu, & homme tout ensemble ne doive être adoré, & invoqué. Si Pierre Richer avoit eu les sentimens que Mr. Maimbourg lui impute, Calvin l'eût fait deposer ignominieusement: & je ne sçai même si l'on n'auroit pas voulu lui faire subir une peine plus rigoureuse; car on l'eût consideré comme un miserable Anti-Trinitaire; or nous sçavons qu'il a été regardé comme un bon Ministre de l'Evangile depuis (*k*) son retour du Bresil. Notez que le Jesuite Gaultier ne lui attribuë point quant à la Cene le sentiment monstrueux dont parle Mr. Maimbourg. La troisiéme fausseté est de dire, (*l*) que continuant à *prêcher ses blasphemes*, il fut dementi par Villegagnon. Celui que l'on cite dit (*m*) nettement, que ce dementi ne regarde que la condamnation des superstitions que les Papistes ont ajoûtées (*n*) au baptême.

Voilà comment le Ministre qui a repondu à Mr. Maimbourg eût dû critiquer cette partie de l'histoire du Calvinisme; mais au lieu de s'y prendre de cette maniere, il s'est amusé à remarquer, 1. que (*o*) l'Amiral de Colligni jetta les yeux sur Villegagnon pour l'envoier preparer une retraite dans l'Amerique aux Reformez. 2. Que Villegagnon promit de leur accorder la liberté de conscience. 3. Qu'après avoir tenu sa parole pendant quelque tems, *il pendit, il noia, il precipita dans la mer tous ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie.* 4. *Qu'il enferma les autres dans une prison mouvante: c'étoit un vieu vaisseau pourri, desgarni de vivres & de munitions, dans lequel il renvoia ce qu'il put y faire tenir de Reformez.* Le premier de ces quatre faits est dementi par Theodore de Beze, & par Jean de Leri, qui assûrent que Villegagnon fut le premier qui donna cette ouverture à l'Amiral. Ils assûrent aussi qu'il promit de travailler de toutes ses forces à l'avancement du regne de Dieu en ce païs-là, & qu'il se declaroit hautement un bon reformé. Cela ruine le second fait; selon lequel Villegagnon est un Catholique qui promet de tolerer les Protestans. Le troisiéme fait est un mensonge aussi condamnable pour le moins que ceux de Maimbourg; car il paroit par la relation de Jean de Leri, 1. que Villegagnon ne punit de mort que (*p*) trois Reformez qui retournerent dans son Ile après le depart des Genevois. 2. Qu'il (*q*) n'osoit ou qu'il ne pouvoit empêcher que les Ministres ne prêchassent, ni user d'autorité à (*r*) l'égard des Genevois. 3. Que s'il étoit rude & cruel, c'étoit (*s*) ou envers les sauvages, ou envers ses domestiques, ou envers ceux qui violoient ses defences; la religion ne faisoit rien à cela. Le quatriéme fait n'est pas moins faux que le precedent, puis que Jean de Leri (*t*) assûre que lui, & les autres qui s'en retournerent en France sur ce *vieu vaisseau*, traiterent avec le (*v*) maître pour les frais de leur passage sans que Villegagnon s'en melât, & lors qu'ils étoient dejà hors de son ile, & de sa jurisdiction. Conferez avec ceci la remarque D vers la fin. Disons encore que cet adversaire de Maimbourg a mal glosé ce passage: *il se defit aisement de tous les Protestans qui ne voulurent pas suivre son exemple.* C'est assez avouër, dit-il, qu'il leur fût un cruel bourreau. Mais on verra (*w*) ci-dessous que Jean de Leri reconnoît, que pendant que la troupe Genevoise sejourna dans l'ile de Colligny aucun François ne fut mis à mort, & que depuis qu'elle en fut partie, Villegagnon ne fit mourir (*x*) que trois Protestans. Ils étoient du nombre des cinq qui après s'être embarquez avec Richer, Jean de Leri &c. aimerent mieux retourner dans le Bresil, que de continuër leur voiage. Or puis que Villegaignon sauva la vie aux deux autres, il semble qu'on puisse croire ou que les trois ne furent pas mis à mort simplement, &

Tome III. HHHhh a

† *Andr. Schottus, Biblioth. Hispan. pag.* 265.

× *Elssius encomiast. Augustin. pag.* 416.

* *Dans la remarque C de l'article Hyperius.*

δ *Id. ib.*

μ *Theod. de Beze, hist. eccles. liv.* 2. *pag.* 158.

‡ *Id. ib.*

↓ *Id. ib.*

(*a*) *Maimbourg hist. du Calvinisme liv.* 2. *p.* 100. *édit. de Holl.*

(*b*) *Du Verdier, biblioth. Franc. pag.* 909.

(*c*) *La Croix du Maine, biblioth. Franc. pag.* 342.

(*d*) *Jean de Leri, hist. d'un voiage fait au Bresil ch.* 6. *pag.* 58.

(*e*) *Maimb. ubi supra pag.* 103.

(*f*) *Beze, hist. eccles. liv.* 2. *pag.* 160.

(*g*) *Maimb. ibid.*

(*h*) *Dans la remarque C de l'article* Richer.

(*i*) *Voiez Mr. Saurin à l'endroit que j'ai cité dans la remarque C de l'article* Richer.

(*k*) *Voiez la remarque A de son article.*

(*l*) *Maimb. ubi supra pag.* 104.

(*m*) *Beze ubi supra.*

(*n*) *C'est-à-dire de mesler du sel & de l'huile avec l'eau. Voiez Jean de Leri ubi supra pag.* 73.

(*o*) *Jurieu, apolog. pour la reformat. to.* 1. *p.* 552.

(*p*) *Voiez la remarque E.*

(*q*) *Leri, ubi supra pag.* 82.

(*r*) *Voiez la remarque D.*

(*s*) *Leri ib. pag.* 77. *& suiv. item pag.* 85.

(*t*) *Id. ib. ch.* 6. *pag.* 84. *& ch.* 21. *pag.* 339.

(*v*) *Il n'étoit pas Breton comme Beze dit ubi supra pag.* 160. *mais du Havre de Grace.*

(*w*) *Dans la remarque H, à la fin.*

(*x*) *Voiez la remarque E.*

Bresil, & comme il savoit que l'Amiral de Coligni favorisoit la religion Reformée, il lui fit entendre que son but étoit d'avancer le regne de Dieu en ce païs-là, & d'y procurer un asyle aux fideles qu'on persecutoit en France. L'Amiral cachant avec sa prudence ordinaire ce beau motif à Henri II. & ne lui representant cette entreprise que du côté des utilitez qu'elle pouvoit aporter à son roiaume, obtint à Villegaignon deux grans navires bien équipez, & la somme de dix mille livres †. Ce Chevalier s'embarqua β le 15. de Juillet 1555. & arriva au mois de Novembre suivant γ à l'embouchure de la riviere de Ganabara, sous le 23. degré de latitude meridionale. Il tâcha de planter sa colonie dans la terre ferme, δ mais plusieurs raisons l'engagerent à se retirer dans une ile qu'il apella ζ Colligni pour faire honneur à l'Amiral. Il fit paroître un grand zêle η pour la religion Reformée, car la plupart de ceux qui l'avoient suivi, en étoient, & n'avoient fait ce voiage que sous l'esperance qu'il leur avoit donnée d'avancer l'œuvre de Dieu, & de leur procurer la liberté de conscience qu'Henri II. leur ôtoit. Il écrivit θ à l'Eglise de Geneve par le retour de ses navires, pour demander des Ministres, & autres personnes qui pussent travailler utilement à l'instruction des sauvages. Sa lettre aiant été luë, κ on *rendit premierement graces à Dieu de l'amplification du regne de Jesus-Christ en pays si lointain*, & puis on choisit deux Ministres, Pierre Richier & Guillaume Chartier, qui lui furent envoiez avec quelques autres personnes propres à ses intentions. Ils λ partirent de Geneve le 10. de Septembre 1556. & s'embarquerent à Honfleur μ le 19. de Novembre de la même année, & ν debarquerent à l'ile de Colligni le 10. de Mars 1557. Richier prêcha dès le même jour, & fut écouté par Villegaignon ξ avec des marques d'un zêle extraordinaire. On celebra la Cene quelques jours aprés, & on le vit communier très-devotement, après qu'il eut recité deux longues π prieres si ferventes qu'aucun Ministre n'en eût pu dicter de meilleures. On s'aperçut bientôt qu'il n'y avoit que du faste en tout cela, & qu'il ne cherchoit qu'à faire le controversiste; car lui & un certain Cointa qui avoit étudié en Sorbonne, se mirent à disputer sur la presence réelle. Ils soutinrent ρ qu'encore que la transubstantiation & la consubstantiation fussent des doctrines absurdes, il étoit neanmoins vrai que le corps de JESUS-CHRIST se trouvoit *enclos* sous les signes de l'Eucharistie. On convint σ que cette dispute seroit donnée à decider aux Eglises d'Allemagne & à celles de France, & que le Ministre Chartier seroit renvoié en Europe pour les consulter. Villegaignon s'engagea à se soumettre à leur decision, & (C) nommément τ à l'avis de Jean Calvin pour qui il faisoit paroitre beaucoup de respect. Il forma de nouvelles chicaneries * quand on fit la Cene pour la 2. fois, & au bout de quelques jours il declara tout ouvertement qu'il avoit changé d'opinion, & sans attendre la reponse *qu'il avoit envoié querir en France par le Ministre Chartier, il dit que* Calvin *estoit un meschant heretique* ‡. Depuis ce tems-là on ǂ fit la Cene de nuict & à son insçu, & quelques-uns lui firent dire qu'ils ne vouloient plus dependre de lui. C'étoient ceux qui avoient pris parti à Geneve pour suivre les deux Ministres. Il ne se trouva pas assez fort pour les contraindre à suivre ses ordres, & se contenta de leur commander qu'ils sortissent de son ile. Ils auroient pu lui desobeïr (D) impunément, mais ils trouverent plus à-propos de s'en revenir.

† *Id. ib. pag.* 159.
β *Id. ib. mais selon la relation de Jean de Leri pag. m.* 3. *ce fut au mois de Mai.*
γ *Jean de Leri, histoire d'un voiage fait au Bresil p.* 4.
δ *Id. dans la preface.*
ζ *Beze ubi supra, Leri ch.* 7. *p.* 88.
η *Leri chap.* 1. *pag.* 2. *& suiv.*
θ *Id. ib. pag.* 4.
κ *Ibid. pag.* 5.
λ *Ibid. pag.* 7.
μ *Ibid. pag.* 8.
ν *Ib. chap.* 6. *p.* 55.
ξ *Voiez l'article* Richer.

& absolument pour leur religion, ou que les deux autres apostasierent, ce que personne que je sache n'a observé. Qu'on n'aille pas dire que je me rens le defenseur de Villegaignon; n'en raporte-je pas tout le mal qu'en dit Jean de Leri? Mais les loix de l'histoire ne soufrent pas que je garde le silence sur les faussetez qui ont été publiées contre qui que ce puisse-être.

Au reste si la matiere n'étoit trop grave & trop triste, pourroit-on se tenir de rire en lisant qu'un homme aiant fait mourir TOUS ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie, chargea les autres dans un vaisseau? Qui dit tout n'excepte rien. Il faudroit pour trouver du sens dans ces paroles, que ces autres eussent suivi *son apostasie*, mais rien n'est plus faux que cela: la suite du discours de cet auteur en fait foi sufisamment. Il ne nous reste qu'à conclure qu'il a écrit avec une extrême precipitation, & sans sçavoir la plupart du tems ce qu'il disoit.

(C) *Nommément à l'avis de Jean Calvin pour qui il faisoit paroitre beaucoup de respect.*] Calvin lui ecrivit une lettre par les deux Ministres qui lui furent envoiez. Villegaignon lui repondit en Latin, (a) *& lui manda non seulement bien au long de tout son estat en general, mais particulierement il escrivit d'ancre de Bresil de sa propre main ce qui s'ensuit.* „J'adjousteray le conseil „que vous m'avez donné par vos lettres, m'efforçant de tout mon pouvoir de ne m'en desvoyer „tant peu que ce soit. Car de fait, je suis tout persuadé qu'il n'y en peut avoir de plus sainct, droit, „ny entier. Pourtant aussi nous avons fait lire vos „lettres en l'assemblee de nostre conseil, & puis „apres enregistrer, à fin que s'il advient que nous „nous destournions du droit chemin, par la lecture „d'icelles nous soyons rappelez, & redressez d'un tel „fourvoyement.„ Jean de Leri ajoûte ceci: (b) *Nicolas Carmeau qui fut porteur de ces lettres . . . . en prenant congé de nous me dit, que Villegagnon luy avoit commandé de dire de bouche à monsieur Calvin, qu'il le proit de croire qu'à fin de perpetuer la memoire du conseil qu'il lui avoit baillé, il le feroit engraver en cuyvre.* Je lui ai souventefois ouy dire, c'est Jean de Leri (c) qui parle „& reiterer ce propos: Monsieur „Calvin est l'un de savans personnages qui ait esté „depuis les Apostres: & n'ay point leu de docteur „qui à mon gré ait mieux ny plus purement exposé „& traitté l'escriture sainčte qu'il a fait.„ Theodore de Beze (d) n'a pas oublié de dire, que Villegagnon *fit enregistrer au greffe de son Royaume imaginaire les letres qu'il avoit receues de Geneve.* Il se trompe à la date de la reponse de Villegaignon: il met le dernier de Fevrier 1557. au lieu du (e) dernier de Mars, & puis qu'il venoit de dire que les Genevois arriverent là le 7. de Mars 1557. il lui étoit facile de voir que la reponse aux lettres qu'ils aporterent ne pouvoit pas être datée du dernier de Fevrier 1557. Je ne remarque ceci que pour faire voir un exemple des bevues, où les distractions font tomber les plus grans auteurs, & les meilleurs correcteurs. Ceux du bas etage y sont moins sujets, neanmoins j'ai bien peur qu'il ne s'en trouve quelques-unes de cette espece dans ce dictionaire.

(D) *Ils auroient pu lui desobeir impunément, mais ils trouverent plus à propos.*] Les Genevois lui aiant fait signifier que puis (f) qu'il rejettoit l'Evangile, *ils n'entendoient plus d'estre à son service*, il leur fit ôter *les deux gobelets de farine de racine*, qu'ils avoient accoutumé d'avoir chaque jour. Ils furent *bien aises par tel refus d'estre entierement hors de sa sujestion. S'il eust esté le plus fort, & qu'une partie de ses gens, & des principaux n'eussent tenu leur parti*, il eût essaié sans doute de les dompter par la force. Il voulut un jour mettre à la chaine Jean de Leri, & un autre, sous pretexte qu'en depit de son ordonnance, ils étoient sortis de l'ile sans permission: il faisoit semblant d'ignorer que son lieutenant leur eut permis ce voiage. (g) *Ils lui declarerent tout à plat qu'ils ne l'endureroient point & il fila doux.* La principale de leurs raisons fut qu'ils lui avoient fait savoir, *que puis qu'il avoit rompu la promesse qu'il avoit faite de les maintenir en l'exercice de la Religion Evangelique, ils n'entendoient plus rien tenir de luy. . . . Les principaux de ses gens estans de nostre religion*, c'est Jean de Leri (h) qui parle, *& par consequent mal contens de luy à cause de sa revolte: si nous n'eussions craint que monsieur l'Amiral, lequel*

sous

π *Vous les trouverez tout du long dans de Leri pag.* 60. *& suiv.*
ρ *Id. ib. pag.* 67.
σ *Beze ubi supra pag.* 160.
τ *Leri ubi supra pag.* 68.
* *Id. ib. pag.* 73.
‡ *Id. ib. pag.* 76.
ǂ *Ibid. pag.* 82.
(a) *Leri ubi supra chap.* 6. *pag.* 68.
(b) *Id. ib. pag.* 69.
(c) *Id. ib. pag.* 68.
(d) *Beze ubi supra pag.* 159.
(e) *Leri ubi supra pag.* 69.
(f) *Ibid. pag.* 80.
(g) *Ibid. pag.* 81.
(h) *Id. ib. pag.* 82.

revenir. Ils † s'embarquerent le 4. de Janvier 1558. & arriverent au Port de Blavet le 26. de Mai * suivant. La description des miseres & de l'horrible famine qu'ils soufrirent pendant ce voiage se trouve dans la relation de Jean de Leri l'un d'eux. Villegaignon qui, à ce que disent quelques écrivains, (E) fut cause de cette famine, leur avoit brassé une trahison encore plus deloiale dont ils échaperent heureusement. Il s'en revint lui aussi en France quelque tems après, sans ‡ pourvoir à la defense de son Fort de Colligni. Les Portugais s'en rendirent maîtres, & en transporterent à Lisbonne l'artillerie. Il fit la guerre à toute outrance par sa plume à ceux de la (F) religion depuis son retour. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une maniere qui ne lui fut point avantageuse. Il mourut ‡ dans une *Commanderie de Malte . . . aupres de Saint Jean de Nemours, & donna si mauvais ordre à ses afaires tant durant sa maladie qu'auparavant, & fut si mal affectionné envers ses parens*, qu'ils ne profiterent guere de son bien ni pendant sa vie, ni après sa mort. Quelques-uns de ses adversaires ont avoué qu'il ne se souilla (G) point avec les

† *Idem chap. 21. pag. 341.*

* *Ibid. chap. 22. pag. 373.*

‡ *Taffin, Etat de l'Eglise p. m. 580. ad ann. 1558.*

‡ *Leri ubi supra pag. penult.*

sous l'auctorité du Roy (comme j'ay dit du commencement) l'avoit envoyé, & qui ne le cognoissois pas encores tel qu'il estoit devenu, en eust esté marri, avec quelques autres respects que nous eusmes, il y en avoit qui empoignans ceste occasion pour se ruer sur luy, avoyent grande envie, de le jetter en mer. A fin disoyent-ils, que sa chair & ses grosses espaules servissent de nourriture aux poissons. (a) Sur la fin du mois d'Octobre, il leur dit qu'il ne vouloit plus les soufrir, & leur commanda de s'en aller hors de son île. *Vray est*, ajoûte Jean de Leri (b), *que nous avions bien moyen de l'en chasser luy-mesme si nous eussions voulu: mais tant à fin de luy oster toute occasion de se plaindre de nous, que parce que outre les raisons susdites, la France & autres pays estans abruvez que nous estions allez pardela pour y vivre selon la reformation de l'Evangile, craignans de mettre quelque tache sur iceluy, nous aimasmes mieux obtemperant à Villegagnon & sans contester davantage, luy quitter la place.*

(a) *Ibid. pag. 83.*

(b) *Ibid. pag. 84.*

Concluez de tout cela qu'un auteur que j'ai dejà critiqué, n'étoit guere instruit des choses, lors qu'il disoit que Villegagnon (c) les *enferma dans une prison mouvante*, & qu'ils *aimerent mieux s'embarquer dans un mauvais vaisseau sur le plus infidele de tous les elemens, que de demeurer plus long tems exposez à la fureur de ce tygre plus impitoyable, & plus infidele que la mer.*

(c) *Jurieu ubi supra pag. 553.*

(E) *Villegaignon qui, à ce que disent quelques écrivains, fut cause de cette famine, leur avoit brassé une trahison.*] Theodore de Beze (d) assûre qu'il fit ensorte que le maître de navire *n'eut pas le quart des vivres necessaires pour son voyage, esperant par ce moyen qu'ils mourroient de faim & de misere devant que d'arriver à port.* Mr. Jurieu (e) affirme la même chose, mais Jean de Leri n'en dit rien: il sçavoit neanmoins autant que personne, & beaucoup mieux qu'eux ce qui en etoit, & sûrement il n'étoit pas homme à menager Villegaignon. Quant à l'autre perfidie, voici de quelle maniere il la raporte: „ (f) Non seulement Villegagnon „nous envoya un congé signé de sa main: mais aussi „il escrivit une lettre au maistre dudit navire, par „la quelle il luy mandoit qu'il ne fist point de dif- „ficulté de nous repasser pour son esgard: Car, di- „soit-il, frauduleusement, tout ainsi que je fus „joyeux de leur venue, pensant avoir rencontré ce „que je cerchois, aussi, puis qu'ils ne s'accordent „pas avec moy, suis-je content qu'ils s'en retour- „nent. De maniere que sous ce beau pretexte, il „nous avoit brassé la trahison que vous orrez: c'est „qu'ayant donné à ce maistre du navire un petit „coffret envelopé de toile ciree (à la façon de la „mer) plein de lettres qu'il envoyoit par deça à „plusieurs personnes, il y avoit aussi mis un proces, „qu'il avoit fait & formé contre nous & à nostre de- „sceu, avec mandement expres au premier juge au- „quel on le bailleroit en France, qu'en vertu di- „celuy il nous retinst & fist brusler, comme here- „tiques qu'il disoit que nous estions.„ La providence de Dieu fit tourner à l'avantage de ces bonnes gens cette infame trahison. Celui qui les conduisoit (g) *ayant eu cognoissance à quelques gens de justice de* Bretagne, *lesquels avoient sentiment de la Religion dont nous faisions profession: le coffres couvert de toile cirée, dans lequel estoit ce proces, & force lettres addressantes à plusieurs personnages, leur estans baillé, apres qu'ils eurent veu ce qui leur estoit mandé, tant s'en fallut qu'ils nous traitassent de la façon que Villegagnon desiroit, qu'au contraire, outre qu'ils nous firent la meilleure chere qu'il leur fut possible, encor offrans leurs moyens à ceux de nostre compagnie qui en avoyent affaire, presterent-ils argent audit* conducteur, *& à quelques autres.* C'est ici que je dois parler des trois martyrs Protestans que ce personnage fit mourir. Il y eut cinq personnes de la troupe Genevoise, qui après le premier peril du naufrage (h) aimerent mieux s'en retourner au Bresil, dans une barque qui leur fut donnée, que de demeurer dans le vaisseau. Ils regagnerent avec beaucoup de peine la côte de l'Amerique, Villegaignon en fit noier trois pour cause de religion. Des personnes (i) dignes de foi qui furent temoins de ce suplice mirent par écrit la confession de ces patiens; & toute la procedure de Villegaignon. Cet écrit fut envoié (k) par Jean de Leri *dès ceste mesme annee 1558.* à Jean Crespin imprimeur, qui l'insera au 5. livre des Martyrs.

(d) *Beze ubi supra pag. 160.*

(e) *Jurieu ibid.*

(f) *Leri chap. 21. pag. 340.*

(g) *Idem chap. 22. pag. 377.*

(h) *Idem chap. 21. pag. 346.*

(i) *Idem chap. 22. pag. 379.*

(k) *Ibid. pag. 380. Voiez aussi Th. de Beze ubi supra pag. 161.*

(F) *La guerre . . . . . par sa plume à ceux de la religion. Ils écrivirent de leur côté contre lui.*] Du Verdier Vau-Privas me fournit le catalogue que vous allez voir: (l) *Response aux Remonstrances faictes à la Royne mere du Roy:* à Paris 1561. in 4. *Les propositions contentieuses entre le Chevalier de Villegagnon, & Jean Calvin contenans la verité de la saincte Eucharistie:* à Paris 1562. in 4. *Response par le Chevalier de Villegagnon sur la resolution des sacremens de Jean Calvin:* a Paris 1562. *Response aux libelles & injures publiées contre lui:* à Paris, & puis à Lyon 1561. *De Cœna controversia Phil. Melanchth. judicio:* à Paris 1561. in 4. *Liber ad articulos Calvinianos:* à Venise 1565. *De consecratione mystici sacramenti, & duplici Christi oblatione adversus Vannium Lutherologia professorem: de Judaici paschatis complemento adversus Calvinologos: de poculo sanguinis Christi, & introitu in sancta sanctorum adversus Bezam:* à Paris 1569. *Ses adversaires de religion contraire*, continuë du Verdier, *ont escrit des libelles diffamatoires contre lui, comme la suffisance de Maistre Colas Durand. Item Espoussette de ses armoiries & autres.* Voiez ci-dessus l'article *Richer*.

(l) *Du Verdier bibl. Franc. pag. 909.*

De tous les livres qu'il publia je n'ai vu que ces trois-ci, *Ad articulos Calviniana, de sacramento Eucharistia, traditionis ab ejus Ministris in Francia Antarctica evulgata Responsiones, per Nicolaum Villagagnonem Equitem Rhodium, ad Ecclesiam Christianam:* à Paris chez André Wechel 1560. in 4. *De Cœna controversia Philippi Melanchthonis judicio:* à Paris chez le même Wechel 1561. in 4. *Paraphrase du Chevallier de Villegaignon sur la resolution des sacremens, de Maistre Jehan Calvin, Ministre de Genefve:* à Paris chez le même Wechel 1561. in 4. On ne peut rien voir de mieux imprimé que ces trois ouvrages.

(G) *Qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages.*] „(m) Afin de ne taire non plus ce qui estoit loua- „ble que vituperable en Villegagnon, je diray en pas- „sant, qu'à cause de certains Normans, lesquels dés „long temps au paravant qu'il fust en ce pays-la, s'es- „toyent sauvez d'un navire qui avoit fait naufrage, „& estoyent demeurez parmi les sauvages, où vivans „sans crainte de Dieu, ils paillardoyent avec les fem- „mes & filles (comme j'en ai veu qui en avoyent des „enfans ja aagez de quatre à cinq ans) tant di-je pour „reprimer cela, que pour obvier que nul de ceux qui „faisoyent leur residence en nostre isle & en nostre fort „n'en abusast de ceste façon: Villegagnon, par l'ad- „vis du conseil fit deffense à peine de la vie, que nul „ayant titre de Chrestien n'habitast avec les femmes „des sauvages. Il est vray que l'ordonnance portoit, „que si quelques unes estoyent attirees & appellees à „la cognoissance de Dieu, qu'apres qu'elles seroyent „baptizees, il seroit permis de les espouser. . . . „(n) Comme ceste loy avoit doublement son fonde- „ment sur la parole de Dieu, aussi fut-elle si bien ob- „servee, que non seulement pas un seul des gens de „Villegagnon ni de nostre compagnie ne la transgres- „sa, mais aussi quoy que depuis mon retour j'aye „entendu dire de lui: que quand il estoit en l'Ame- „rique il se polluoit avec les femmes sauvages, je lui „rendrai ce tesmoignage, qu'il n'en estoit point soup- „çonné de nostre temps. Qui plus est, il avoit la „pratique de son ordonnance en telle recommenda- tion

(m) *Jean de Leri chap. 6. pag. 71.*

(n) *Ibid. pag. 72.*

les femmes sauvages de l'Amerique : c'est un éloge que bien d'autres gouverneurs n'ont pas merité en pareils cas. Nous cotterons quelques fautes (*H*) de Thevet.

☞ VILLENA, Marquisat (*A*) aux confins de la nouvelle Castille & des Roiaumes de Murcie & de Valence, apartenoit à Don Jean Manuel † *le plus puissant* Seigneur *qui fust en Espagne, apres le Roy* au XIV. siecle. Il eut une fille qui épousa ‡ en 1350. Don Henri Comte de Transtamare fils naturel de Don Alfonse XI. Roi de Castille. Ce Comte étant devenu Roi de Castille par la deposition de Don Pedro le cruel β l'an 1366. donna le Marquisat de Villena à Don Alfonse d'Aragon γ cousin du Roi d'Aragon & Comte de Denia. Ce nouveau Marquis de Villena parvint à une très-grande autorité. Le Roi Don Juan I. aiant voulu qu'il y eût dans son roiaume de Castille un Connetable, comme il y en avoit un en France & en Aragon, créa cette dignité l'an 1382. & la donna à ce Marquis δ. Il ordonna par son testament que s'il venoit à mourir pendant le bas âge de son fils, le gouvernement du jeune Roi, & du Roiaume fût entre les mains de ce Connetable & de quelques autres Seigneurs ζ. Il mourut l'an 1390. & comme son fils Don Henri III. n'avoit presque pas θ atteint l'onziéme année de sa vie, il falut songer à lui choisir des tuteurs, & à créer un conseil qui gouvernât le roiaume. On trouva des dificultez dans le testament du Roi, qui firent qu'on ne s'y conforma point ; mais cependant nôtre Marquis de Villena fut un de ceux à qui la regence fut commise *. Il étoit alors ⸸ en Aragon, & parce

† *Mayerne Turquet hist. d'Espagne liv. 15. pag. m. 647.*

‡ *Id. ib.*

β *Id. ib. pag. 691.*

γ *Mariana de rebus Hispaniæ lib. 17. cap. 7. pag. m. 109.*

δ *Id. lib. 18. cap. 5. pag. 143.*

ζ *Mayerne Turquet liv. 17. pag. 765.*

θ *Id. ib. pag. 764.*

* *Id. ib. pag. 766.*

⸸ *Mariana ib. cap. 15. pag. 165.*

„tion, que n'eust esté l'instante requeste que quelques „uns de ceux qu'il aimoit le plus, lui firent pour un „Truchement, qui estant allé en terre ferme, avoit „esté convaincu d'avoir paillardé avec une de laquelle „il avoit ja autrefois abusé, au lieu qu'il ne fut puni „que de la cadene au pied & mis au nombre des es„claves, Villegagnon vouloit qu'il fust pendu. Selon „doncques que j'en ay cogneu, tant pour son re„gard que pour les autres, il estoit à loüer en ce „poinct.„ J'ai cité ce long passage pour avoir lieu de faire deux notes. La 1. est qu'il faut refrener severement sa credulité à l'égard des medisances. Combien y eut-il de gens qui crurent ce qui fut dit des impuretez de Villegaignon, & neanmoins le voici justifié par le temoignage d'un homme qui bien loin de l'épargner, eût debité avec joie toutes ses veritez desavantageuses ? Ma 2. observation est, qu'il n'y a point de passion plus incorrigible, ni plus brutale que l'impudicité. Tous les Chretiens savent que la loi de Dieu leur interdit le commerce des femmes infideles : ils sont elevez sous des maximes qui inspirent de l'horreur pour ce commerce. *Les loix humaines* qui le punissent fortifient les impressions de l'education. Cependant jusqu'où ne s'est point portée la lasciveté des Chretiens qui ont decouvert le nouveau monde ? La laideur, la grossiereté des femmes sauvages a-t-elle pu refrener des gens qui portoient d'ailleurs le joug des loix divines, & des loix humaines ? Ne sortons point de la relation de Jean de Leri. Ne nous aprend-elle pas que des Normans sauvez d'un naufrage s'abandonnerent à cette espece d'impureté, & qu'il falut que Villegagnon établit la peine de mort contre ceux qui se plongeroient dans ce desordre, ce qui ne fut point capable d'arreter la fougue d'un truchemann ? Si nous consultions d'autres relations, elles nous feroient sçavoir qu'il a falu recourir à la même peine, pour empêcher qu'on ne se souillât avec certains animaux amphibies, qui ont en quelque façon la figure d'une femme. Depravation horrible, passion indomptable qui pousse & au peché contre nature, & à celui de (*a*) bestialité, & ce qui est peut-être encore beaucoup plus furieux, au commerce avec des cadavres. Nous aprenons d'Herodote (*b*) qu'après qu'on eut sçu en Egypte qu'un de ceux qui embaumoient les corps morts, s'étoit souillé avec une femme morte depuis peu de tems, on gardoit (*c*) trois ou quatre jours le cadavre des belles femmes avant que de le livrer à ces gens-là.

(*H*) *Quelques fautes de Thevet.*] Posons d'abord ce fondement. On imprima en 1558. un livre intitulé *des singularitez de l'Amerique*, dressé & disposé par Mr. de la Porte suivant les memoires de Frere André Thevet. Il conste par cet ouvrage (*d*) que Thevet arriva le 10. de Novembre 1555. au Cap de Frie, & quatre jours après à la riviere de Ganabara, d'où il partit le 31. de Janvier suivant pour s'en retourner en France. Il s'ensuit de là qu'il ment, lors qu'il assûre dans le 21. livre de sa Cosmographie imprimée l'an 1575. que (*e*) les partialitez de quatre Ministres de la religion nouvelle *le principal desquels* s'apelloit Richier, exciterent une sedition qui attira le dernier suplice à quelques-uns des mutins, que les autres & nommément Richier se sauverent, & que *les sauvages irritez de cette tragedie* penserent mettre à mort ce qui restoit. Il se met du nombre de ceux qui coururent ce peril ; *peu s'en falut*, dit-il, *qu'ils ne se ruassent sur nous*. Il dit dans un autre endroit (*f*) qu'il abandonna l'entreprise de convertir les sauvages, tant parce qu'il n'étoit pas *bien versé en leur langage*, que parce que les Ministres de Calvin *entreprenoient cette charge, envieux*, ajoûte-t-il, *de ma deliberation*. Ces deux passages montrent qu'il pretend avoir été en ce païs-là pendant que les Ministres de Geneve y étoient. Or c'est un mensonge insigne ; car ils n'y arriverent qu'au mois de Mars 1557. & il en étoit parti le 31. de Janvier 1556. Lui-même refuteroit ceux qui voudroient dire qu'il y fit un autre voiage, écoutez bien ces paroles : *Et m'esbahis qui a incité ledit Calvin de me taxer en une Apologie qu'il a fait imprimer à Geneve, comme l'un des premiers qui assista à la mort, & subsequemment desdits Ministres que feis faire le Seigneur de Villegaignon, les faisant precipiter au par fond des abismes de la mer, veu qu'il y avoit trois ans ou environ que j'estois de retour en France, comme il appert dans mon livre des singularitez qui peust donner ample tesmoignage de la supputation du temps, & par plusieurs autres de mes escrits.* Il confesse donc que depuis le 31. de Janvier 1556. jusques au tems que Villegaignon fit noier quelques heretiques, il fut absent de ce païs-là. Il n'y étoit donc point pendant le sejour de la troupe Genevoise, qui dura depuis le mois de Mars 1557. jusques vers la fin de l'année. On voit donc par ses propres paroles & qu'il y étoit, & qu'il n'y étoit pas. Je laisse ses autres mensonges. Il n'est pas vrai que ceux que Villegaignon fit precipiter dans la mer fussent Ministres, ni qu'on lui eût envoié de Geneve ou d'ailleurs plus de deux Ministres. Notons seulement pour le mieux convaincre de ses impostures, que la sedition dont il parle preceda l'arrivée de Pierre Richier, & qu'aucun Ministre avant Pierre Richier n'avoit vu Villegaignon dans son Colligni. La preuve demonstrative de toutes ces choses se tire de la lettre que Villegaignon écrivit à Calvin le 31. de Mars 1557. Il y declare (*g*) que Richier, & les autres freres l'avoient trouvé *reduict en tel point, qu'il lui faloit faire office de Magistrat & quant & quant la charge de Ministre de l'Eglise, ce qui*, ajoûte-t-il, *m'avoit mis en grande angoisse, car l'exemple du Roy Ozias me destournoit d'une telle maniere de vivre.* Il y raconte la conspiration qu'on avoit brassée contre lui, & comment les auteurs avoient été decouverts & châtiez.

Jean de Leri (*h*) a bien fait valoir ces raisons contre Thevet, & il lui a soutenu que pendant que les Ministres, & leurs compagnons de Geneve sejournerent à Colligni, il n'y eut ni sedition, ni conspiration, & qu'aucun François n'y fut tué. C'est dejà une grande faute que de confondre les tems, mais on peche infiniment davantage quand on se fonde sur ces confusions pour calomnier des innocens. Thevet est coupable de ces deux énormitez.

(*A*) *Villena, Marquisat aux confins de la nouvelle Castille.*] Mr. Baudrand (*i*) dit que Villena chef du territoire de ce nom, *caput agri cognominis*, est dans le roiaume de Murcie ; mais je viens de consulter une carte de Sanson imprimée l'an 1663. & j'y ai trouvé Villena dans la nouvelle Castille. Mr. du Puy dans son histoire des Favoris raconte, que sous le regne de Jean II. Roi de Castille, & pendant la grande faveur d'Alvaro de Luna, le Prince *Dom Henry* d'Aragon épousa en 1420. (*k*) *l'Infante Catherine sœur* de ce *Roi, à laquelle on donna le* Marquisat de Villena, *qui fut érigé en Duché*. Je m'imagine que cette erection devint nulle, car je voi dans le même Mr. du Puy (*l*) que Pacheco favori de Don Henri fils de Jean II. fut fait Marquis de Villena environ l'an 1445. Mariana & les autres historiens ne donnent à ce Pacheco ni à son fils que le titre de Marquis de Villena.

(*a*) *Voiez le conseil d'Esope dans Phedre fab. 48. p. m. 49.*

(*b*) *Herodot. lib. 2. c. 89.*

(*c*) *Τοῦτο δὲ ποιεῦσι οὕτω τῶνδε εἵνεκα, ἵνα μή σφι οἱ ταριχευταὶ μίσγωνται τῇσι γυναιξί. λαμφθῆναι γάρ τινά φασι μισγόμενον νεκρῷ προσφάτῳ γυναικός· κατειπεῖν δὲ τὸν ὁμότεχνον.* Ea de caussa facientes, ne cum feminis isti salinarii concumbant. Deprehensum enim quemdam aiunt coeuntem cum recenti cadavere muliebri, delatumque ab ejusdem artificii socio. *Id. ibid.*

(*d*) *Voiez la preface de Jean de Leri qui cite le 1. 24. 25. & 60. chapitre de ces singularitez.*

(*e*) *Thevet, Cosmographie universelle liv. 21. fol. 909.*

(*f*) *Id. ib. chap. 8. fol. 925.*

(*g*) *Villegaignon lettre à Calvin apud Jo. de Leri in prefat.*

(*h*) *Leri dans sa preface.*

(*i*) *Baudr. geograph. tom. 2. pag. 383.*

(*k*) *Pierre du Puy histoire des Favoris p. m. 146. Le Sr. du Chaintreau dit la même chose dans son histoire de D. Jean II. Roy de Castille, pag. 19. édit. de Paris 1640.*

(*l*) *Id. ib. pag. 129.*

parce qu'il adhera aux mecontens, & qu'il demanda l'execution du testament du Feu Roi, on lui ôta la charge de Connetable de Castille ↓. Il la redemanda au Roi Don Henri III. à Illesca l'an 1393. la premiere fois qu'il eut π l'honneur de le saluer. On lui promit de la lui rendre, pourvu qu'il acompagnât le Roi en Castille, mais il s'excusa de le faire, & ainsi il ne recouvra point cette dignité β, & il reçut même d'autres (B) mauvais traitemens. Il fut fait Duc de Gandie par le Roi d'Aragon l'an 1399 γ. & il eut deux fils δ qui épouserent deux ζ tantes du Roi de Castille Don Henri III. & dont l'un fut pere d'un Marquis de VILLENA qui aima les sciences, & (C) qui passa pour un sectateur insigne de la magie. Ce Marquisat fut donné χ l'an 1445. à Juan Pacheco favori du Prince Henri fils de Jean II. Roi de Castille. Le fils de ce Juan Pacheco aiant taché de faire tomber le Roiaume de Castille entre les mains des Portugais par le mariage du Roi de Portugal avec la pretenduë fille du Roi Henri IV. s'exposa à de fâcheuses afaires. Ses propres vassaux du Marquisat de Villena favoriserent les troupes de Ferdinand Roi d'Aragon: le chateau de Villena fut pris, * *& par ce moyen fut reüni le Marquisat à la couronne l'an 1475. avec promesse de ne l'en aliener jamais.*

☞ VINAY (ALEXANDRE DE) Ministre de l'Eglise reformée d'Annonai publia un livre (Z) l'an 1626. & remarqua dans son épitre dedicatoire qu'il y avoit environ 30. ans qu'un fameux ‡ Prelat avoit écrit que la ville d'Annonai étoit † *plus ancienne en heresie que Geneve.*

☞ VI-

↓ *Mayerne Turquet ib. pag. 770.* π *Id. ib. pag. 785. 786.* β *Mariana lib. 19. cap. 4. pag. 180.* γ *Ibid. cap. 9. pag. 190.* NOTEZ *que peut-être ce passage de Mariana se doit entendre du fils & non pas du pere.* δ *Idem cap. 8. pag. 188.* ζ *C'étoient deux filles naturelles de Don Henri II.* χ *Id. lib. 22. cap. 4. pag. 294.* * *Mayerne Turquet liv. 22. pag. 1019.* ‡ *Pierre de Villars Archevesque de Vienne* tom. 2. de ses opusc. epist. Clem. 8. † *Confer quæ supra pag. 2577. remarque* D.

(B) *Il reçut même d'autres mauvais traitemens.*] Citons les paroles du sieur Mayerne Turquet: (a) „Le „Marquis s'estant purgé envers le Roy de toutes les „choses qui luy avoient peu estre imputees, & ayant „mis en avant plusieurs excuses, de ce qu'il n'estoit „plustost venu à la cour, luy fit requeste de le restablir en son estat de Connestable de Castille, qui luy „avoit esté osté par ses tuteurs, pour en pourveoir „D. Pedro Comte de Transtamara, au prejudice de „son honneur, & dignité: auquel le Roy fit douce, „& gracieuse responce, l'asseurant qu'il mettroit ordre en ses affaires avec toute equité, & justice: puis „le pria de passer les monts, & venir avec luy en „Castille la vieille. dequoy le Marquis s'excusa, disant qu'il n'estoit venu là en equippage de luy pouvoir faire service, comme il desiroit, mais que s'il „luy en donnoit les moyens, il reviendroit le servir „de tres-bonne volonté. Ainsi s'en retourna en ses „terres, non trop content du Roy D. Henry, lequel „ne fit compte de le remettre en l'estat de Connestable, & si quelque temps apres, par le conseil de „l'Archevesque de Tolede, il luy osta le tiltre de „Marquis de Villena, pource qu'il ne sembloit point „estre asseuré, ny proffitable à l'estat de Castille, „qu'en Marquisat frontier à un Royaume estranger „demourast és mains d'un chevalier qui y eust si grand „part, & si estroittes alliances, comme avoit le Marquis D. Alfonse avec les Rois, & Royaume d'Arragon.„

(C) *Eut deux fils qui épouserent . . . . dont l'un . . . . . pere d'un Marquis de* VILLENA *. . . . . sectateur . . . . de la magie.*] L'un des deux fils du premier Marquis de Villena, se nommoit Alfonse, & l'autre Pierre. La dot de leurs femmes fut comptée aux Anglois pour la rançon de leur pere, & pour retirer Alfonse qui servoit d'ôtage. Cet Alfonse (b) se fit demarier, ne pouvant soufrir l'impudicité manifeste de son épouse. Son frere Pierre fut tué dans une bataille. Le Roi Don Henri prenant sous sa protection les femmes de ces deux freres, & se fâchant de ce qu'ils ne vouloient pas rendre la dot, leur enleva tout leur païs à la reserve du château de Villena, & de celui d'Almansa; qui resisterent tant à cause de leur situation, qu'à cause de la garnison Aragonoise qui les defendoit (c). Pierre d'Aragon fils du Marquis de Villena laissa un fils qui fut connu sous le nom d'Henri de VILLENA, & qui étudia beaucoup. Il fit des livres fort doctes; mais d'un style fort grossier: (d) *Petrus ad Aliubarrotam ceciderat, ejus Henrici pater, cui à Villena cognomentum fuit, eruditionis tantum studium, ut magica etiam sacra, carminaque caluisse fama sit. extant ingenii monimenta: in quibus multa reconditaque eruditio est, elegantia parum quippe affectata: sed horrida, & cum Hispana lingua Latinam miscentis.* Il mourut à Madrid l'an 1434. aiant suporté constamment jusqu'à sa vieillesse les injures de la fortune, (*) la perte de ses biens, & celle de ses dignitez. On crut que pour avoir eu trop de passion d'être sçavant, il s'attacha à la magie: ses livres furent donnez à examiner par ordre du Roi à Frere Lopes de Barrientos Dominicain, & precepteur du Prince des Asturies; on en brûla la plupart, & cela deplut à plusieurs personnes, qui jugerent qu'une bibliotheque qui avoit coûté tant d'argent pouvoit être conservée sans nul peril pour les usages des gens doctes. Le Dominicain fit un ecrit pour s'excuser de sa conduite sur les volontez du Roi. Mariana raconte ce fait en bons & beaux termes: (e) *Henricus Villena Madriti, ubi Rex erat, extinctus est. amissas opes, atque amplissimos honores ablatos, injuriamque fortunæ honestis solatiis ad extremam senectutem toleravit. tanto eruditionis studio, ut ne à magicis quidem sacris abstinuisse feratur. libri jussu Regis Lupo Barriento Dominicano. Henricique Principis magistro examinandi sunt traditi. quorum parte combusta, multorum vituperationem incurrit: libros existimantium magno comparatos, eruditorum usibus sine periculo noxaque servari debuisse. regiam ille de scripto concepta defensione, voluntatem excusavit, cui repugnare fas non esset.* Mayerne Turquet supose qu'on ne brûla que les manuscrits magiques composez par le Marquis de Villena, & il dit même qu'on ne les brûla pas tous (f). S'il avoit pris la peine d'examiner Mariana, il auroit parlé plus correctement, & il auroit vu qu'il faloit dire, que l'on brûla presque toute la bibliotheque de ce Seigneur. Quelle absurdité que de pretendre, que l'on épargna une partie des livres magiques. Il est bien mal aisé de ne faire qu'une faute. Cet historien aiant mal compris de quoi il étoit question, s'est servi mal à propos d'une clause restrictive: & n'aiant pu errer consequemment il a doublé ses erreurs. Il court une plaisante fable en Espagne touchant ce Marquis: je le sçai par la lecture de la relation des diferens de Don Juan d'Austriche & du Jesuïte Nitard. Ce Jesuïte publia un manifeste auquel on fit une reponse dont l'auteur feignit, (g) „Que „le Marquis de Villena accompagné de Don Pedro „le Cruel, & de l'ame de Pedro Hernandes, trois „personnages assez connus, estoient venus exprés de „l'autre monde pour le refuter avec plus de liberté.„ Il n'est pas necessaire de rien dire ici du discours qu'on fait tenir à Don Pedro, voions seulement le debut du second acteur: (h) „L'autre vieillard ayant pris la „parole, luy dit, pour moy, Seigneur, je suis le „Marquis de Villena, qui me rendis celebre dans le „monde par l'Astrologie, & par l'invention de la „bouteille, dans laquelle on dit que je me fis mettre „en petits morceaux, afin de decouvrir à travers le „verre dans les siecles à venir, les choses qui devoient arriver aujourd'huy; & en effet c'est la verité, n'estant pas possible qu'un homme de mon humeur & de ma naissance, se pût empescher de se „faire mettre en pieces, pour voir les évenemens de „ce temps, le renversement de cette Monarchie par „un simple particulier. . . . . Il est vray que je me „fis hacher, je ne le puis celer, pour voir devenir „arbitre de nostre Foy, un homme qui devoit naistre „en Allemagne sous des Loix si peu conformes aux „nostres. Je me fis hacher, porté par la curiosité „de voir qu'une Reyne qui devoit gouverner l'Espagne selon nos Loix, deût choisir pour son Directeur, &c.„

(Z) *Publia un livre l'an 1526.*] Il fut imprimé à Geneve, & contient 634. pages in 8. Il a pour titre, *Actes de la conference tenuë à Annonay, depuis le 10. Decembre 1625. jusqu'au 25. Febvrier 1626. entre* Alexandre de Vinay *Ministre de la parole de Dieu, &* Jean François Martinecourt Jesuïte, *touchant la creance des Peres sur les poincts de la suffisance des Escritures, & de l'Eucharistie. Y jointe une continuation tant de l'un que de l'autre Article, & un traicté du Purgatoire par le susdit* de Vinay. Je n'ai point trouvé ce Jesuïte dans la bibliotheque d'Alegambe, & cela me fait juger qu'il ne donna point une contre-relation de cette dispute.

(a) *Mayerne Turquet, hist. d'Espagne liv. 17. pag. 786.*

(b) Alfonsi conjugium diremptum ob male tectas uxoris libidines. *Mariana ubi infra.*

(c) *Tiré de Mariana lib. 19. cap. 8. p. 188.*

(d) *Id. ib.*

(*) *Mariana* lib. 20. cap. 6. pag. 211. *raconte que pour obtenir la grande maitrise de l'Ordre de Calatrava il repudia sa femme Marie Albornos qui étoit trés-riche, & ceda au Roi Don Henri le Marquisat de Villena, & autres Terres, & que les Chevaliers de l'Ordre créérent un autre grandmaître qui fut confirmé par le Pape environ l'an 1413. après six ans de contestations.* Henricus, *ajoûte Mariana,* in tantis litteris, tantaque eruditione parum sibi sapuisse visus est: repetitoque conjugio egenus vitæ reliquum exegit.

(e) *Id. lib. 21. cap. 7. pag. 264.*

(f) *Prince abusant des lettres ausquelles il s'estoit exercé, s'addonnant aux infames arts magiques, dont il avoit escript plusieurs traictez, lesquels, par le commandement du Roy, & par la censure de frere Lopes de Barrientos, lors precepteur du Prince des Asturies. D. Henry, furent pour la plusspart bruslez.* Mayerne Turquet, hist. d'Espagne liv. 19. p. 859. ad ann. 1434.

(g) *Relation des diferens arrivez en Espagne entre D. Jean d'Austriche & le Cardinal Nitard to. 1. pag. 97. édit. de Holl. 1677.*

(h) *Ibid. pag. 100.*

☞ **VIRET (Pierre)** Ministre de l'Eglise Reformée, nâquit à Orbe petite ville ↓ du Canton de Berne l'an 1511. Il étudia à Paris, & il y conut Farel, dont il fut ensuite le compagnon d'œuvre dans l'établissement de la Reforme en quelques villes de Suisse *. Il alla avec lui à Geneve † l'an 1534. & il le seconda habilement dans tout ce qu'il falut faire pour y abolir le Papisme. La ville de Lausanne aiant embrassé la reformation l'an 1536. on trouva bon que Pierre Viret y fût exercer le ministere. Il s'en aquita si bien, qu'il s'aquit l'amour & l'estime des habitans. Cela parut par la peine avec quoi ils consentirent à le prêter à l'Eglise de Geneve β pour six mois, lors que l'absence de Calvin faisoit souhaiter ardemment à cette Eglise la presence de Viret. Pour faire mieux entendre cela, il faut que je dise que Calvin s'étant resolu à retourner à Geneve d'où il avoit été γ exilé, n'y put retourner aussitôt qu'on le souhaitoit, car il se trouva engagé à s'en aller δ aux conferences de Ratisbonne. Pendant ce tems-là ζ Viret servit fort utilement l'Eglise de Geneve. Calvin reüni à ce troupeau η souhaita passionnément d'avoir Viret pour collegue, mais il n'eut point ce plaisir. Viret fut rapellé à Lausanne, & y remplit admirablement tous les devoirs de sa charge, jusques à ce que θ les Reformez de France obtinrent par leurs prieres qu'il fût donné à l'Eglise (A) de Lion. Il la servit très-fidelement au milieu de mille dificultez, car ce fut un tems de guerre civile, & un tems de peste κ. Il fut obligé de quitter Lion, lors que Charles IX. par un Edit interpretatif de la paix concluë au mois de Mars 1563. defendit à ses sujets de la Religion d'avoir des Ministres nez hors du roiaume λ. Alors Viret se retira à Orenge, d'où la Reine de Navarre le fit venir en Bearn ‡. Il y fit (B) valoir ses talens, & il y mourut l'an 1571. C'étoit ↓ un homme de petite taille, & de foible complexion, & qui étoit devenu moins robuste depuis les coups (C) qu'il reçut d'un prêtre, & le poison qui fut mis dans ses alimens; mais il avoit beaucoup de savoir, & une éloquence charmante

↓ *Au Païs de Vaud.*

* *Melch. Adam. in vitis Theol. exter. pag.* 120. 121.

† *Spanhemius in Geneva restituta pag.* 65.

β *Leti, historia Genevrina tom.* 3. *pag.* 70.

γ *L'an* 1538.

δ *En* 1541.

ζ *Leti, ib. Voiez aussi Beza in vita Calvini ad ann.* 1541.

η *Voiez la remarque E.*

θ *Melch. Adam. ubi supra pag.* 121.

κ *Id. ib.*

λ *La vraie & entiere histoire des troubles, liv.* 1. *fol.* 6. *verso ad ann.* 1564.

‡ *Melch. Adam. ib.*

↓ *Id. ib.*

dispute. C'étoit pourtant la coutume que chaque parti publiât les actes de ces conferences, & s'attribuât la victoire.

(A) *Obtinrent par leurs prieres qu'il fût donné à l'Eglise de Lion.*] Melchior Adam laisse ici une lacune qu'il faut remplir. Il a ignoré que Viret alla servir l'Eglise de Nimes, & puis celle de Montpellier, avant que d'aller servir celle de Lion. On aprend cela de Viret même dans une épitre dedicatoire datée de Lion le 7. de Decembre 1563. Il y expose (a) *qu'il y a deux ans passez qu'il tomba en une maladie*, qui le mit *si bas qu'il ne pouvoit attendre selon son jugement, sinon d'estre porté en terre, ... que Dieu l'a comme arraché par les cheveux, d'entre les peuples entre lesquels il avoit presque passé tout le principal cours de sa vie. . . .* Je sai bien, ajoûte-t-il, „ que mes Seigneurs & semblablement mes freres & compagnons, & toute „ l'Eglise en laquelle Dieu m'avoit constitué Ministre, „ ne m'eussent pas facilement envoyé & donné congé, s'ils n'eussent veu & cognu la necessité en laquelle le Seigneur m'avoit mis, & s'ils n'eussent „ mieux aimé que j'eusse servi ailleurs pour l'édification de l'Eglise tant debile que je suis, que demeurer inutile entre eux, & sans faire service ny à cette Eglise ny à autre, tel que je desire le faire. . . . . „ Voilà le moyen par lequel le Seigneur m'a tiré de „ l'Eglise en laquelle j'avoye bien occasion de m'aimer, comme s'il m'avoit empoigné par la main „ pour me mener, comme tout tremblant de foiblesse & à demy mort, & me rendre jusqu'à (b) „ vous qui estes les premiers du Languedoc, entre „ lesquels j'ay fait residence aprés mon depart de Geneve. „ Il se louë extremement du bon accueil qu'on lui fit à Nimes, quoi qu'il semblât *à me voir*, continuë-t-il, *que je n'estoye que comme une anatomie seche couverte de peau, qui avoye là porté mes os, pour y estre ensevely: de sorte que ceux-là mesme qui n'estoyent pas de nostre religion, ains y estoyent fort contraires, avoyent pitié de me voir, jusques à dire, Qu'est venu faire ce povre homme en ce pays? N'y est-il venu que pour y mourir! Et mesme j'ay entendu que quand je montay la premiere fois en chaire plusieurs me voyans, craignoyent que je ne defaillisse en icelle, avant que je peusse parachever le sermon.*

Il y a là certaines choses que je ne sçaurois comprendre ni developer; & peut-être que Viret ne vouloit pas qu'elles fussent manifestes. Il dit qu'il ne pouvoit plus servir son ancienne Eglise, & que ce fut la seule raison pour laquelle ses superieurs lui accorderent son congé. Cette raison ne pouvoit pas être l'état où sa maladie l'avoit reduit, car malgré cet état il fut capable d'aller servir l'Eglise de Nimes. On pourroit conjecturer que le temple de celle-ci étoit plus petit que le temple de Lausanne, ou de Geneve, & que le même homme qui n'avoit pas assez de forces pour prêcher dans un grand temple, en avoit assez pour prêcher dans un petit auditoire. Mais cette conjecture n'est guere valable.

La preuve qu'il servit ensuite l'Eglise de Montpellier se trouve dans l'épitre dedicatoire du 2. tome de son instruction Chretienne. Cette épitre est datée de Lion le 12. de Decembre 1563. Il l'adresse à cette Eglise pour lui temoigner sa reconoissance des bontez qu'elle avoit euës pour lui pendant qu'il y exerçoit le ministere, & notez qu'il la felicite de ce que plusieurs medecins, & chirurgiens de Montpellier étoient de la religion. Il nomme entre autres les professeurs en medecine Rondellet, Saporta, & leurs adjoints *Messieurs Joubert, Feynes, & Trial, & M. Michel Herouart fameux Chirurgien.* Je mets ici cette particularité, parce qu'elle est inconuë à plusieurs de ceux qui conoissent le merite de ces illustres professeurs.

Vous trouverez dans l'histoire Ecclesiastique (c) des Eglises reformées de France une fort belle lettre que Viret écrivit de Nimes le 15. de Janvier (d) 1562. aux Ministres de Languedoc *assemblés au colloque de Montpellier*, par laquelle il les exhorte à se conformer aux volontez de la Cour. Il paroît par les deux épitres dedicatoires que j'ai citées ci-dessus, que ce n'étoit point un cornet de sedition, mais plutôt un esprit doux & moderé qui deconseilloit les violences, & les émeutes populaires autant qu'il pouvoit. La même histoire nous aprend (e) qu'il alla à Montpellier *pour remedier à sa santé*, & qu'il *commença d'y exercer le ministere ayant esté l'Edict de Janvier publié le* VII. *du mois de Fevrier* 1562. Soiez sûr que Pasquier se trompe lors qu'il dit (f) que Viret prêcha à Paris au Patriarche vers la fin de l'an 1561.

(B) *Il fit valoir ses talens* en Bearn *& il y mourut.*] Il enseigna à Orthez, comme le remarque (g) Melchior Adam. Quelques-uns (h) disent qu'il y mourut, mais Mr. Moreri & quelques autres assurent qu'il mourut à Pau. Très-peu d'Auteurs disent qu'il fut en prison pendant quelque tems en ce païs-là. D'Aubigné est le seul qui me l'ait apris. Il dit (i) que le Gouverneur d'une ville que ceux de la religion prirent d'assaut l'an 1569. *fut liberé sur la promesse de racheter de prison Pierre Viret Ministre prisonnier en Bearn.* Ce qu'il y a de certain est que ce Ministre finit ses jours dans les Etats de la Reine de Navarre, il y a donc une fausseté dans ces paroles de Mr. Ancillon. (k) *Viret . . . . enseigna quelque tems à Ortez, d'où il retourna à Lausanne, où il donna au public par l'impression assez de livres pour faire une petite Bibliotéque.* La plupart des livres qu'il publia precederent son voiage de Bearn, & ainsi Mr. Ancillon se tromperoit, quand même il auroit raison sur le retour à Lausanne.

(C) *Depuis les coups qu'il reçut d'un prêtre & le poison qui fut mis dans ses alimens.*] Il fut tant batu par un prêtre qui l'attaqua en trahison qu'il demeura sur la place, & qu'on le crut mort (l). Au tems des pointes l'on auroit dit que ce prêtre ne sçavoit faire que des argumens *in Ferio*, & *in Barbara*. S'il fut injuste en recourant à de telles voies de prevenir les innovations, il ne fut pas moins imprudent lors qu'il cessa de fraper sans être bien sûr que le Ministre n'en rechaperoit jamais. C'est dans ces occasions qu'il se faut bien souvenir de la maxime, *nunquam tentabis ut non perficias, il ne faut pas commencer, si l'on ne peut achever.* On tira contre l'Eglise Romaine toutes les mêmes consequences d'un assassinat imparfait que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étoient

(a) *Viret épitre dedicatoire du* 1. *volume de son instruction Chrestienne.*

(b) *Il adresse la parole à l'Eglise reformée de Nismes.*

(c) *Au livre* 5. *pag.* 886. *& suiv.*

(d) *Par une faute d'impression on a mis* MDLVII. *dans l'histoire des Eglises.*

(e) *Ibid. pag.* 888.

(f) *Pasquier, lettr. liv.* 4. *pag.* 201.

(g) *Melch. Adam. in vitis Theolog. exter. pag.* 121.

(h) *Paulus Freherus in theatro pag.* 225.

(i) *D'Aubigné, hist. Universelle to.* 1. *li.* 5. *ch.* 12. *pag. m.* 412. *ad ann.* 1569.

(k) *Ancillon, vie de Farel pag.* 217.

(l) Partim vulnera in agro Paterniacensi à sacrificulo ipsum per insidias invadente inflicta usque adeo gravia, ut jacentem pro mortuo reliquerit. *Melch. Adam. ubi supra.*

mante. Il publia une infinité (*D*) de livres. Il étoit assez bien versé dans la connoissance des auteurs Paiens. On voit cela dans un ouvrage † qu'il fit imprimer à Geneve l'an 1560. sous ce

† *C'est un in octavo de 864. pages.*

étoient capables de se conduire par cette regle, *il faut qu'une cause soit bien mauvaise lors qu'on fait mourir ceux qui l'attaquent*, tiroient la même consequence de ce que l'on refutoit à coups de bâton, ou à coups de poing les argumens des Ministres. C'est pourquoi le prêtre qui batit Viret, fit autant de mal à sa cause par les suites du prejugé, que s'il l'avoit mis à mort: mais en ne le tuant pas il laissa sa cause exposée à un grand danger. Viret armé de ressentiment travailla à la destruction du Papisme avec plus de force, & il s'y prit d'une maniere très-efficace. Il chercha le ridicule des abus. Il composa plusieurs livres en François fort divertissans, & remplis de faceties. Ce sont les plus dangereux (*a*) ouvrages que l'on puisse faire. Ainsi à ne considerer que l'avenir, le prêtre Suisse eût très-bien fait de ne croire pas sans preuves indubitables la mort de Viret. Un certificat de deux chirurgiens n'eût pas été superflu peut-être.

(*a*) *Voiez ci-dessus pag. 2645.*

Passons au poison. Les uns disent (*b*) que le valet d'un Chanoine de Geneve le donna à Pierre Viret, les autres imputent ce crime à une femme subornée par les Chanoines. Quoi qu'il en soit ce bon Ministre en pensa mourir, & l'on pretend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux Catholiques de Geneve. Au fond dans un tems de crise, & pendant que les deux partis avoient à-peu-près les mêmes forces, rien n'étoit aussi capable que cela de faire pancher la balance vers les Reformez. Un peuple ébranlé & plein de soupçons, ne trouve presque jamais sophistique ce raisonnement; si ces gens-là soutenoient la cause de Dieu, ils ne se serviroient point des crimes les plus infames pour perdre leurs adversaires. L'auteur que je vais citer ajoûte, qu'il courut un bruit que les prêtres avoient resolu de faire mourir tout d'un coup les Reformez, en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte Cene. Je suis bien persuadé qu'un bruit de cette nature repandu par toute la ville, soit qu'il fût vrai soit qu'il fût faux, pouvoit valoir cent raisons demonstratives dans l'esprit de bien des gens. (*c*) *Cùm praterea venefica quadam, à* Bressia *comitatu vicino oriunda, qua nigros succos verbi divini Ministris tollendis miscuerat,* P. Vireti *lethali morbo in scelere deprehensa, se ad id flagitii à Canonicis conductam fateretur, mirum quantum omnium animi à nefandarum artium institoribus fuerint aversi, praesertim cùm in vulgus innotesceret, à sacrificulis deliberatum de inficiendis symbolis sacris, Cœna Dominica celebranda destinatis, quò Evangelici omnes facili operâ in sacratissimo sua Religionis actu, ad generum Cereris non siccâ morte vel descenderent, vel ocancerentur. Cujus flagitii, quod ne Thetis quidem ipsa universis suis undis abluerit, sola cogitatio ingenti horrore & indignatione omnium animos confudit. Experimentis id genus aliis compluribus compertum, omnes Clericorum machinas ad subruendam Evangelii instaurati structuram comparatas, occulta Dei directione in summum ejus incrementum cessisse.* La conclusion de ce passage est fort sensée: la mauvaise conduite du Clergé Romain fut un très-grand instrument pour faire croitre le nombre des reformez. On n'eût sçu attaquer l'Eglise Romaine dans un tems plus favorable. Son Clergé etoit tout plein d'ignorant & de personnes de mauvaise vie, ceux qui prêchoient la reformation étoient presque tous éloquens & doctes: ils sçavoient un peu ou beaucoup d'Hebreu & de Grec: c'est pourquoi les prêtres succomboient presque toûjours dans les disputes. Ils ne sçavoient comment tenir tête à des personnes qui les menaçoient des langues originales de la Bible, & qui faisoient voir sans peine que les pratiques de religion, à quoi les peuples étoient soumis, n'avoient pas été prescrites dans l'Ecriture. Deux ou trois predications des Ministres suffisoient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitans. Quel remede? eussiez-vous oposé raison à raison? mais un prêtre, un moine ignorant eût-il reüssi par là contre Viret, contre Farel? point du tout. On se vit donc contraint d'emploier la violence, le poison, l'assassinat, & autres voies iniques qui acheverent de persuader, qu'une cause qui se defendoit de cette maniere n'etoit point celle de Dieu.

(*b*) Fuit corpusculo per se imbecillo: quod naturæ vitium vehementer auxerunt partim venenum ipsi à Genevensis cujusdam Canonici servo propinatum, partim vulnera &c. *Id. ib.* Ces paroles & celles de la citation precedente sont empruntées de Beze *in iconibus.*

(*c*) *Fridericus Spanhemius in Geneva restituta pag. 74. 75.*

Mr. Leti vous aprendra que l'empoisonneuse de Viret avoit nom Marie Navau; qu'elle étoit de Bourg en Bresse; qu'à la sollicitation de quelques Ecclesiastiques, qui lui promirent une bonne recompense, elle se refugia à Geneve sur le pied d'une personne persecutée pour la religion; que faisant bien la devote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret, & avec Saunier les trois Ministres des Genevois; qu'ainsi elle trouva le moien d'empoisonner la soupe pendant que les deux collegues de Farel dînoient chez lui; que Farel & Saunier trouvant mauvaise cette soupe n'en mangerent point, que Viret qui la trouva bonne en mangea, & qu'il sentit bientôt les effets de ce venin; que sur les soupçons que l'on conçut contre cette femme on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un Chanoine, & qu'aiant tout avoüé elle fut penduë le 22. d'Avril 1535. & que le Chanoine en consideration de sa famille ne fut condamné qu'au bannissement (*d*).

(*d*) *Tiré de Leti, historia Genevrina to. 2. pag. 541. 542.*

(*D*) *Il publia une* (*e*) *infinité de livres.*] J'ai dejà dit qu'il chercha le ridicule de l'autre parti, & qu'il prit un air railleur & divertissant. Il éplucha le rituel & le ceremoniel, en un mot il combatit l'Eglise Romaine beaucoup plus selon ce qu'elle laisse faire aux Moines, & aux Curez, que selon ce qu'elle decide dans les Conciles œcumeniques. C'etoit la prendre par son foible, car de nos jours ceux (*f*) qui ont le plus adroitement travaillé à la defendre ont demandé qu'on mît à part ce qu'elle prescrit comme un article de foi dans les Conciles, & ce qui n'est point d'obligation, ou qui peut être un abus. Raportons un long passage de Verheiden. (*g*) *Sic ut Ecclesia Lugdunensis frequentissima, aliaque vicinarum regionum, ob egregiam operam quam praestitit in proseminando Dei Verbo, hunc virum maximè coluerint, scriptaque tempori tum ingeniis risu Papismum excipientibus summâ voluptate perlegerint. Is autem Viretus erat, qui Mysticam illam Papistarum Theologiam cognitam habebat: quam variis libris explicans lectori risum sæpe movet, propter mira illa miracula & ridicula quæ continet. Ethnicam praeterea Theologiam cùm ex prophanis Scriptoribus hausisset, eamdem cum Papistarum Sacris ita contulit, tamquam hac Romana Sacra Parallela essent Veterumque Romanorum horrendâ Idololatriâ plenis respondèrent. Fortè inter sinceriores Theologos nullus fuit, qui Mysticum illud Romani Jovis Regnum ita aperuit & perlustravit atque hic Viretus, quod vel uno illo Centone (ut alia multa mittam) de Theatrica Missæ Saltatione, ex veteribus Poëtis consarcinato, probari potest: qui lectorem, præcipuè in Poëtis versatum, novo genere voluptatis (ut apud Belgas decantatum illud Apiarium Romanum) perfundit & recreat.*

(*e*) *Vous en trouverez le catalogue dans l'épitome de Gesner, dans Melchior Adam ubi supra pag. 122. dans Verheiden ubi infra pag. 120. 121.*

(*f*) *Mr. l'Evêque de Condom, dans l'exposition de la doctrine Catholique.*

(*g*) *Verheiden, in præst. theolog. effigiebus pag. 119. 120.*

Au reste il ne faut pas que l'on s'imagine, ni que tous les livres de cet auteur soient du caractere que j'ai marqué, ni que dans ceux qui le sont il y ait un air de boufonnerie. Il gardoit toûjours le temperament d'un homme sage. Notez qu'il ne se borna point à attaquer les superstitions, matiere propre à être tournée en ridicule; mais qu'il travailla aussi très-serieusement, & dans toute la gravité que la chose demandoit, à combatre les impies. Je m'en vais citer un long passage de l'epitre dedicatoire de son 2. tome de l'instruction Chretienne. On y verra que la multitude des mecreans le determina à tourner ses armes contre le Deïsme. „ (*h*) Il y en a plusieurs, qui confessent bien qu'ils croyent qu'il y a quelque Dieu & „ quelque divinité, comme les Turcs & les Juifs: „ mais quant à Jesus Christ, & à tout ce que la doctrine des Evangelistes & des Apostres en tesmoignent, ils tiennent tout cela pour fables & resveries. . . . . Il y a bien plus de difficulté avec „ ceux-cy, voire mesme qu'avec les Turcs, ou pour „ le moins autant. Car ils ont des opinions touchant „ la religion, autant ou plus estranges que les Turcs „ & tous autres mescreans. J'ai entendu qu'il y en a „ de ceste bande, qui s'appelent Deïstes, d'un mot „ tout nouveau, lequel ils veulent opposer à Atheïste. „ Car pourautant qu'atheïste signifie celuy qui est sans „ Dieu, ils veulent donner à entendre qu'ils ne sont „ pas du tout sans Dieu, à cause qu'ils croyent bien „ qu'il y a quelque Dieu, lequel ils recognoissent mesme pour createur du ciel & de la terre, comme les „ Turcs: mais de Jesus Christ, ils ne sçavent que „ c'est, & ne tiennent rien ne de luy ne de sa doctrine. „ *Ces deïstes desquels nous parlons maintenant*, ajoûte Viret, *se moquent de toute religion*, „ nonobstant qu'ils s'accommodent, quant à l'apparence exterieure, à la religion de ceux avec lesquels il leur „ faut vivre, & ausquels ils veulent plaire, ou lesquels ils craignent. Et entre ceux-cy, il y en a les „ uns qui ont quelque opinion de l'immortalité des „ ames: les autres en jugent comme les Epicuriens, „ & pareillement de la providence de Dieu envers les „ hommes: comme s'il ne se mesloit point du gouvernement des choses humaines, ains qu'elles fussent gouvernées ou par fortune, ou par la prudence, ou par la folie des hommes, selon que les cho-

(*h*) *Viret epistre dedicatoire du 2. volume de l'instruction Chrestienne: elle fut imprimée en 1563.*

EN QUEL tems on commença de faire mention de DEÏSTES.

ce titre-ci, *De la vraye & fausse religion, touchant les vœus & les sermens licites & illicites: & notamment touchant les vœus de perpetuelle continence, & les vœus d'anatheme & d'execration, & les sacrifices d'hosties humaines, & de l'excommunication en toutes religions. Item de la Moinerie, tant des Juifs que des Payens & des Turcs & des Papistes, & des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en ame.* Son article dans Mr. Moreri (*E*) est confus, & mêlé de faussetez.

VIRGILE, en Latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du tems d'Auguste. Il nâquit le 15. d'Octobre 683. dans un village † qui n'étoit pas loin de Mantouë. Il passa * les premieres années de sa vie à Cremone; & puis aiant fait quelque sejour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les lettres Latines & les lettres Greques avec une extrême aplication, & ensuite les mathematiques & la medecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort éloignée de la chasteté; d'autres assûrent le contraire, & qu'il étoit si modeste, si retenu & si reglé dans ses paroles & dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnerent un surnom (*A*) pris de la virginité. Voilà une chose qui nous fournit

† *Nommé Andes. Voiez* Donatus in vita Virgilii.

* Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremonæ egit. *Donatus ibid.* Du Verdier Vau-Privas, *Prosopogr. tom.* 1. *pag.* 766. & plusieurs autres disent, qu'au 17. an de son âge il etudia à Cremone.

„ ses rencontrent. J'ay horreur quand je pense qu'entre ceux qui portent le nom de Chrestien, il y a de tels monstres. Mais l'horreur me redouble encore d'avantage, quand je considere que plusieurs de ceux qui font profession des bonnes lettres & de la philosophie humaine, & qui sont mesme souventes fois estimez des plus savans, & des plus aigus & plus subtils esprits, sont non seulement infectez de cest execrable atheisme, mais aussi en font profession & en tiennent escole, & empoisonnent plusieurs personnes de telle poison. Parquoy nous sommes venus en un temps, auquel il y a danger que nous n'ayons plus de peine à combattre avec tels monstres, qu'avec les superstitieux & idolatres, si Dieu n'y pourvoit, comme j'ay bonne esperance qu'il le fera. Car parmy ces differens qui sont aujourd'huy en la matiere de religion, plusieurs abusent grandement de la liberté qui leur est donnée, de suyvre des deux religions qui sont en different, ou l'une ou l'autre. Car il y en a plusieurs qui se dispensent de toutes les deux, & qui vivent du tout sans aucune religion. Et si ceux qui n'ont point de bonne opinion d'aucune religion, se contentoyent de perir tous seuls en leur erreur & atheisme, sans en infecter & corrompre les autres par leurs mauvais propos & mauvais exemples, pour les mener à mesme perdition avec eux, ce malheur ne seroit pas tant à deplorer qu'il est. Pour ceste cause, en revoyant mon Instruction Chrestienne, laquelle a desja esté par cy-devant imprimee, je l'ay beaucoup augmentée, & notamment sur la matiere de la creation du monde, & de la providence de Dieu en toutes les creatures, & singulierement envers l'homme, principalement pour deux causes. La premiere, pource que l'Esprit de Dieu nous propose souvent és sainctes Escritures, tout ce monde visible, comme un grand livre de nature, & de vraye theologie naturelle, & toutes les creatures, comme des prescheurs, & des tesmoins universels de Dieu leur createur, & des œuvres & de la gloire d'iceluy. . . . . L'autre cause qui m'a encore esmeu à traitter tant amplement ces matieres, c'est l'atheisme, & ceux qui en font profession: desquels j'ay tantost parlé.

(*E*) *Dans Mr. Moreri est confus & mêlé de faussetez.*] I. Il est faux que Viret & Farel se joignirent à Calvin pour prêcher leurs nouveautez à Geneve, & pour en chasser les Catholiques en 1535. Calvin n'alla à Geneve qu'en 1536. II. De la maniere que Moreri conte que *quand Calvin partit pour la conference de Wormes, on apella Viret pour prêcher à Geneve*, il fait entendre clairement que Calvin partit de Geneve. Or cela est faux. Il étoit à Strasbourg depuis 2. ou 3. années quand il alla à ces conferences. III. Il est ridicule de donner le nom de *preference* à la vocation de Viret, car ceux de Geneve ne recoururent à Viret qu'à cause qu'ils ne purent faire revenir Calvin avant la tenuë de ces conferences. Ceci nous montre que Moreri a été persuadé que Calvin partit de Geneve en ce tems-là, car son sens est que ce Ministre fut très-marri qu'on le deputât aux conferences, & que pendant son absence on se servit du ministere de Viret. IV. Il est très-faux que Calvin ait *temoigné du deplaisir pour* la vocation de Viret. V. Très-faux qu'*il agit si bien qu'on renvoia son competiteur*. VI. Très-faux (*a*) que *ceux de Lausanne ne reçurent* Viret *qu'avec peine*. Tant s'en faut que Calvin eût quelque envie que son pretendu competiteur fût renvoie à Lausane, qu'il fit au contraire de grands efforts pour le retenir à Geneve. Melchior Adam l'un des auteurs que Moreri cite le (*b*) temoigne clairement. Cela même est attesté par (*c*) Theodore de Beze, & nous avons là-dessus une preuve literale de la propre main de Calvin, car voici ce qu'il ecrivit à Farel: (*d*) *Quod bene vertat Deus, hic retentus sum ut volebas: superest ut Viretum quoque mecum retineam, quem à me avelli nullo modo patiar. Tua quoque omniumque fratrum partes me hic adjuvare, nisi vultis me frustra excruciari, ac sine commodo esse miserrimum.* Je remarquerai en passant une meprise de Mr. Hofman. Il dit que Viret étant Ministre à Lausane l'an 1535. fut apellé à Geneve. Rien de plus faux. Il fut Ministre de Geneve dès l'an 1534. & avant que de l'être à Lausane.

(*A*) *Un surnom pris de la virginité.*] La vie de Virgile attribuée à Donat nous aprend qu'il étoit (*e*) fort sobre; mais qu'on disoit qu'il étoit enclin au peché contre nature; que les personnes équitables n'ajoûtoient point de foi à ce bruit, & qu'elles croioient qu'il n'avoit de l'affection pour de jeunes gens, que dans la vuë de les instruire; qu'on divulgua aussi qu'il avoit couché avec Plotia Hieria, mais qu'il avoit souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette maitresse. (*f*) *Vulgatum est consuevisse eum cum Plotia Hieria. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum postea minoribus natu narrare solitum, & invitatum quidem se à Vario ad communionem mulieris, verum se pertinacissime recusasse.* Les paroles suivantes sont notables, car elles affirment non pas comme un bruit, mais comme une chose certaine, que ceux de Naples lui donnerent le surnom de Virginal, à cause de la pureté de ses mœurs & de ses paroles. *Cetera sane vita & ore & animo tam probum fuisse* CONSTAT, *ut Neapoli Parthenias vulgo appellaretur.* Voici une marque bien expresse de sa modestie. Il aimoit mieux vivre retiré à la campagne, que de sejourner à Rome où il étoit admiré. Il y alloit fort rarement, & il affectoit si peu d'y paroitre, que se voiant suivi & montré, il s'enfermoit dans la premiere maison qu'il trouvoit ouverte. (*g*) *Si quando Romæ quò rarissime commeabat viseretur in publico, sectantes demonstrantesque se subterfugere solitum in proximum tectum.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques vers lascifs. On n'en peut douter, puis que (*h*) Pline qui en avoit fait de semblables, s'en justifie par un bon nombre de grans exemples, & nommement par celui de nôtre Virgile. (*i*) *Nec vero moleste fero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scriptitasse, me scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facile impetrari posse confido ut. . . . An ego verear . . . . ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium, Caïum Calvum. . . . Neronem transeo, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis; sed honesta manere, quæ sæpius à bonis fiunt. Inter quos vel præcipue numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, & prius Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus.* L'auteur de la vie de ce poëte le fait auteur des Priapées, & il y a des (*k*) sçavans qui veulent que l'ouvrage qui subsiste encore sous ce nom-là soit de Virgile: mais il vaut mieux croire que c'est un recueil de poësies composées par divers auteurs. Nous avons vu ci-dessus (*l*) qu'Ausone allegue l'exemple de Virgile pour sa justification; mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Georgiques, & de l'Eneïde; car ces passages ne sont guere propres à son dessein; (*m*) *Quid etiam Parthenium dictum causa pudoris? qui octavo Æneidos, quum describeret coitum Veneris atque Vulcani, αἰσχροσεμνίαν decenter immiscuit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscenam significationem honesta verborum translatione velavit? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condemnat, de Virgilio accersitum sciat.* Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avoit égard sans contredit à de petits poemes particuliers, où Virgile

(*a*) *Ils n'avoient consenti qu'avec peine à le prêter à ceux de Geneve pour six mois.*

(*b*) Reversus Calvinus omnem quidem movit lapidem ut ne Vireto spoliaretur quo sublato ecclesiam salvam retinere se posse negabat: sed Viretus apud suos *Lausanenses* agere maluit. *Melch. Adam. ubi supra pag.* 121. Voiez aussi pag 73.

(*c*) *Beza in vita Calvini ad ann.* 1541.

(*d*) *Calvinus epist.* 50. *pag. m.* 109. 110. *Cette lettre est datée du* 16. *de Septembre* 1543. *mais aparemment cette date est fausse, on a mis* 1543. *pour* 1541. *car il seroit absurde que Calvin écrivant à un Ministre de Neufchatel eût donné comme une nouvelle son retour a Geneve deux ans après son arrivée.*

(*e*) Cibi vinique minimi: fama est cum libidinis pronioris in pueros fuisse. Sed boni ita cum pueros amasse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem. *Donatus in vita Virgilii.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *C'est-à-dire Pline le jeune.*

(*i*) *Plinius epist.* 3. *lib.* 5.

(*k*) *Jean Marie Catanée est de ceux-là. Voiez son commentaire sur Pline le jeune, pag.* 190.

(*l*) *Dans l'article Vayer, page* 2926. *col.* 2.

(*m*) *Ausonius in Centone nuptiali, sub finem, p. m.* 519.

Digitized by Google

fournit la matiere d'une assez longue remarque ; & une occasion fort naturelle de refuter une observa-

Virgile s'étoit exprimé trop librement sur des matieres gaillardes. Le passage de l'Eneïde qu'Ausone indiquoit n'a rien de trop fort pour ce tems-là ; ceux qui le critiquerent meritent plutôt le titre de chicaneurs, que le titre de censeurs : & remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'aprouverent pas entierement, donnerent de grans éloges au poëte. C'est ce qu'Aulugelle va nous aprendre. (a) *Annianus poëta & plerique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduisque laudibus hos Virgilii versus ferebant ; quibus Vulcanum & Venerem junctos mixtosque jure conjugii, rem lege naturæ operiendam, verecunda quadam tralatione verborum quum ostenderet demonstraretque, protexit : sic enim scripsit :*

> - - - Ea verba locutus
> Optatos dedit amplexus ; placidumque petivit
> Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Minus autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi re dicenda verbis uti uno atque altero brevi tenuique eam signo demonstrantibus. . . . Tot verò & tam evidentibus ac tamen non prætextatis, sed puris honestisque verbis venerandum illud concubii pudici secretum neminem quemquam alium dixisse. Voions de quelle maniere cet auteur censure un autre critique beaucoup plus chagrin. (b) *Annæus Cornutus, homo sanè pleraque alia non indoctus neque imprudens, in secundo tamen librorum, quos de figuris sententiarum composuit, egregiam totius istius verecundiæ laudem insulsa nimis & odiosa scrutatione violavit. Nam quum genus hoc figuræ probasset, & satis circumspectè factos esse versus dixisset ;* membra *tamen, inquit, paulò incautiùs nominavit.* A cet égard la gravité & la modestie qui regnent dans l'Eneïde sont admirables. Pouvoit-on être plus court que Virgile l'a été, sur la caverne où Enée & Didon consommerent leur mariage ? Ses Bucoliques ne sont pas de la même pureté ; il y raporte des passions très-criminelles, mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentît. L'amour des garçons n'étoit guere moins commun dans le Paganisme, que l'amour des filles, & ainsi un faiseur d'eglogues pouvoit faire parler ses bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait parler aujourd'hui les Heros & les Heroïnes de Roman, c'est-à-dire, sans que ce fût une marque ou qu'il racontât ses avantures, ou qu'il aprouvât les passions qu'il racontoit. Nos meilleurs Romans François depuis long tems se font par des filles, ou par des femmes. A-t-on droit de dire qu'elles composent l'histoire de leurs amours, ou qu'elles aprouvent que leurs Heroïnes se laissent percer si vivement des traits de l'amour (c) ? N'est-il pas certain qu'elles peuvent composer ces livres, dans la seule vuë de faire paroitre leur esprit, & l'art de peindre les passions, & de soutenir des caracteres ? Nous pouvons supposer la même chose en faveur de nôtre Virgile, puis que d'ailleurs on a des motifs de croire qu'il avoit beaucoup de vertu. J'avouë qu'il couroit des contes qui ne lui étoient pas favorables ; mais ceux qui les raportent ne les donnent que comme un bruit (d), au lieu qu'ils assurent comme un fait certain que sa pudeur & sa probité étoient singulieres. Outre les contes que j'ai raportez, on disoit (e) que Varus poëte tragique étoit marié avec une femme très-docte, qui couchoit avec Virgile, & à qui ce galant donna une tragedie qu'il avoit faite. La Dame fit acroire à Varus qu'elle en étoit l'auteur, & Varus la recita comme son ouvrage. On ajoûtoit que Virgile designa cette avanture en paroles couvertes dans ces trois vers de son eglogue 3.

> *An mihi cantando victus non redderet ille,*
> *Quem mea carminibus meruisset fistula, caprum ?*
> *Si nescis, meus ille caper fuit.*

Mais Servius rejette cela comme une chose que personne n'avoit écrite, & qui repugnoit à la nature de l'eglogue ; *Superfluam volunt esse allegoriam, dicentes rem nusquam lectam de Virgilio. . . . . Melius simpliciter accipimus : refutandæ enim sunt allegoriæ in bucolico certamine : nisi, ut supra diximus, ex aliqua agrorum perditorum necessitate descendunt (f).* Et l'on voit assez clairement que c'est une vaine imagination de ces esprits mal tournez, qui cherchent par tout des allegories & des mysteres, & à qui rien de naturel n'a jamais été de bon goût. La plus forte objection contre Virgile seroit de representer qu'il a fait des Priapées : mais cette raison toute seule n'est point d'une grande consequence contre les mœurs ; car comme il y a des gens de bien & d'honneur qui lisent des livres sales sans aucun mauvais motif, il y en a qui peuvent faire des vers impurs sans que leur cœur se corrompe. On pretend que saint Chrysostôme lisoit souvent Aris-

(a) *Aulus Gellius lib. 9. cap. 10.*

(b) *Id. ibid. Joignez à cela le titre de ce chapitre 10. du 9. livre d'Aulugelle.* Quod Annæus Cornutus versus Virgilii, quibus Veneris & Vulcani concubitum pudice operteque dixit, reprehensione spurca & odiosa inquinavit.

(c) *Notez qu'on ne pretend pas nier que quelques-unes de ces faiseuses de Romans n'aient eu des avantures.*

(d) *Voiez ci-dessus pag. 1970. col. 2.*

(e) Ajunt hoc. Varus tragœdiarum scriptor, habuit uxorem literatissimam, cum qua Virgilius adulterium solebat admittere : cui etiam dedit scriptam tragœdiam, quam illa marito dedit tanquam à se scriptam. Hanc recitavit pro sua Varus : quam rem Virgilius dicit per allegoriam Nam tragœdiæ præmium caper fuerat. *Servius in Virgil. Ecl. 3. v. 20.*

(f) *Id. ib.*

tophane, & il est sûr que saint Jerôme lisoit souvent Plaute. Voiez la remarque B de l'article *Longus*, & l'épitre dedicatoire des notes de Scioppius *in Priapeia*. Oseroit-on mettre Joseph Scaliger, Janus Douza, Daniel Heinsius, & le President Mainard parmi les gens debauchez, & en donner pour raison que le premier a fait des notes sur les Priapées & sur Catulle ; que le second a commenté (g) fort curieusement Petrone ; que le troisiéme a publié quelques vers lascifs ; & que le quatriéme (h) avoit fait des Priapées ? Quand on croit qu'un autre ne sauroit toucher à de telles choses sans s'infecter, on donne trop à conoître le peu de forces que l'on se trouve contre de semblables objets. *In iis, quæ turpicula & lasciviuscula sunt, ille qui, ut ait Aristoteles, benè institutione præmunitus est, offendere nequit. Adeò ut, molliculos istos, qui vel una tali & altera lectione verberantur, & ad nequitiam abducuntur, sua sibi culpa & in Venerem putredine, perire videas. Haud secus, ac si terribili objecta re timidus expavescat, fortis non adficiatur (i).* Cela me fait souvenir d'une pensée de Moliere. Son Tartuffe prêt à écouter une fille tira un mouchoir de sa poche, & dit ;

> (k) *Ah ! mon Dieu, je vous prie,*
> *Avant que de parler, prenez-moy ce mouchoir.*
> - - - - - - - - - -
> *Couvrez ce sein, que je ne sçaurois voir.*
> *Par de pareils objets les ames sont blessées,*
> *Et cela fait venir de coupables pensées.*

Mais prenez garde à la reponse de cette fille :

> *Vous estes donc bien tendre à la tentation ;*
> *Et la chair, sur vos sens, fait grande impression !*
> *Certes, je ne sçai pas quelle chaleur vous monte :*
> *Mais à convoiter, moy, je ne suis point si prompte ;*
> *Et je vous verrois nû du haut jusques en bas,*
> *Que toute vostre peau ne me tenteroit pas.*

Il peut y avoir des poëtes, & des casuistes, & des critiques, qui sont endurcis de la même sorte à l'égard de ces objets dangereux que tant d'autres personnes ne sçauroient lire impunément. Lipse proteste que la lecture de Petrone ne le touchoit qu'à l'esprit, & qu'elle ne laissoit pas plus de traces dans son cœur, qu'un bateau sur une riviere. (l) *Vidistin' quidquam venustius, argutius* (Petronio) *post natas Musas ? Non ego : abesset tantùm nuda illa nequitia ; quâ tamen nihil offendor. joci me delectant, urbanitas capit : cetera nec in animo nec in moribus meis magis labem relinquunt ; quàm olim in flumine vestigium, cymba. Ut vina apposita vinosum movent ; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent : sic ista animum jam antè improbum fortasse incitent ; casto & castigato non adhærent.* Si cela est vrai, j'oserois dire qu'il eût pu faire ou des vers, ou des narrations en prose selon le modele de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Apliquez cela si vous voulez, *positis ponendis*, aux amusemens poëtiques de Virgile, qui servirent d'apologie à Pline le jeune.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingenieuse de Mr. l'Evêque d'Avranches sur le nom *Parthenias* donné à Virgile. Aiant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on crut que comme Homere il étoit né d'une vierge, il ajoûte qu'il est plus probable que l'on confondit le nom *Virgilius* avec le nom *Virginius*, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne conoissant pas l'étymologie ni le sens de Virgilius, & conoissant bien ce que vouloit dire Virginius, s'imaginerent que ce poëte se nommoit Virginius, mot qui repond au terme Grec *Parthenias*. (m) *Cur Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, caussam hanc esse suspicari quis possit ; non quod virginali esset modestia, ut vulgo fertur, sed quod virgine natum, perinde ut Homerum, credi voluerint. Probabile sane hoc est ; sed ne quid dissimulem, longe est probabilius ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quod Romana lingua appellatum eum putabant Virginium, non Virgilium, cum ignorarent nominis hujus significationem & originem, à virgulis, hoc est ramis seu surculis, petitam ; unde & virgeta Ciceroni dicuntur arborum seminaria ; prioris vero nominis vim notionemque probe callerent.*

Mr. des-(n) Maizeaux a eu la bonté de me communiquer des observations sur l'article de Virgile. Il y en a quelques-unes où il combat tout ce passage de Mr. Huet, & où il donne une raison toute contraire du surnom *Parthenias*. J'eusse emploié volontiers ses conjectures, si je n'eusse cru qu'il faloit attendre les nouvelles observations que je sçai qu'il m'a envoiées, & que je n'ai pas encore reçuës.

(g) Douza præter quod Petronium in omni lingua Latina ut sermone cultissimum, sic rebus turpissimum inlustravit, tum etiam verborum lascivia superare eumdem studuit, & non infeliciter, ut opinor, adsecutus est. *Scioppius epist. dedicat. Priapeior.* Voiez aussi ce qu'il dit dans ses notes sur le Prologue.

(h) *Menagiana, pag. 32. de la 1. édit. de Holl.*

(i) *Scioppius, epist. dedicat. Priapeior. pag. 3.*

(k) *Moliere dans la Comedie de l'Imposteur, acte 3. scene 2. p. m. 52. au tome 4. de l'édition d'Amsterdam 1679.*

(l) *Lipsius, epistolic. quæstion. lib. 3. epist. 2. ad Petr. Pithœum.*

(m) *Petrus Daniel Huetius, Alnetan. quæst. lib. 2. cap. 15. pag. 239. edit. Lips. 1692.*

(n) *De quo supra pag. 2555. lettre a.*

servation que l'on (*A*Δ) trouve dans l'Anti-Baillet. Ceux qui disent que ses eglogues furent admirées de (*B*) Ciceron, se trompent. Il n'étoit point envieux de la gloire de son prochain; & il faisoit paroître un si grand fond de bonté & d'honnêteté, que les autres poëtes qui (C) crevoient d'envie les uns contre les autres, s'acorderent presque tous à l'aimer & à l'honorer. Ceux qui

(*A*Δ) *De refuter une observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet.*] Mr. Menage pretend qu'il y a beaucoup d'ordures dans Virgile. Ses Eglogues, dit-il (*a*), „ sont pleines d'amour deshonnête. *Novimus* „ *& qui te transversa tuentibus hircis.* &c. *Formosum* „ *Pastor Corydon ardebat Alexin.* Il aimoit cét Alexis, „ comme nous l'apprenons de cét endroit de l'Apolo„ gie d'Apulée, *Quanto modestiùs tandem Mantuanus* „ *Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis* „ *Bucolico ludicro laudans, & abstinens nominum, sese* „ *quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat.* Mais „ Apulée se trompe en ce qu'il dit que cét Alexis étoit „ le mignon de Pollio: il étoit celui de Mécénas: „ comme nous l'apprenons de l'Epigramme 56. du „ livre VIII. de Martial.„ Mr. Menage avoit tort de vouloir prouver par ce passage d'Apulée que Virgile étoit amoureux d'Alexis, car au contraire je m'en vais prouver par là qu'il ne l'étoit point, & que son eglogue quant à cela n'étoit qu'un pur jeu d'esprit. Les accusateurs d'Apulée lui objecterent entre autres crimes d'avoir fait des vers galans sur des garçons qui s'apelloient autrement qu'il ne les nommoit. Il repond (*b*) que c'est la coutume des poëtes de changer le nom de l'objet aimé. Il prouve cela par plusieurs exemples, & il desaprouve la conduite de (*c*) Lucilius, qui ne s'étoit pas servi d'un pareil deguisement. Il opose à cette conduite la modestie de Virgile, qui loüant, dit-il, tout comme j'ai fait le mignon de son ami, changea les noms, &c. S'il eût pretendu qu'il y avoit dans cette eglogue de Virgile un amour reel de l'auteur, il eût avoüe nettement qu'il étoit coupable du même crime, & au lieu de refuter ses accusateurs, il seroit tombé d'accord de la justice de leur cause. Or rien ne seroit plus absurde que de suposer qu'il tomba dans cette bevuë. Disons donc qu'il declara que cette eglogue de Virgile n'étoit qu'un amusement d'esprit, à quoi le cœur n'avoit point de part. C'est ce qu'il declare à l'égard des poësies dont on lui faisoit un crime. Il s'étonne qu'on osât le faire venir devant les juges pour un tel sujet. S'egaier à faire des vers, dit-il, n'est pas faire montre de ses mœurs. Ceux qui pechent ne s'en vantent pas, mais ceux qui publient des amours, n'y entrent que par maniere de jeu; ce ne sont que des fictions poëtiques. (*d*) *Sed sumne ego ineptus, qui hac etiam in judicio? an vos potius calumniosi, qui etiam hac in accusatione? quasi ullum specimen morum sit, versibus ludere. Catullum ita respondentem malivolis non legistis?*

(*a*) *Menage Anti-Baill. to. 1. pag. 229.*

(*b*) *Apulejus in apologia p. m. 279.*

(*c*) C. Lucillium, quamquam sit Iambicus, tamen improbarim, quod Gentium & Macedonem pueros directis nominibus carmine suo prostituerit. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib. pag. 280.*

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Divus Hadrianus, cum Voconii amici sui poeta tumulum versibus muneraretur, ita scripsit:

Lascivus versu, mente pudicus eras.

Quod nunquam ita dixisset, si forent lepidiora carmina, argumentum impudicitiæ habenda. . . . . *Cujus* (Platonis) *versus, quos nunc percensui, tanto sanctiores sunt quanto apertiores: tanto pudicius compositi, quanto simplicius professi. Namque hæc & id genus omnia dissimulare & occultare, peccantis: profiteri & promulgare, ludentis est. Quippe natura, vox innocentiæ, silentium maleficio distributa.* On peut disputer contre ces maximes d'Apulée, & pretendre raisonnablement qu'il faut les modifier, & qu'elles sont fort sujetes à des exceptions; mais on ne sçauroit combatre ce que je soutiens ici contre l'auteur de l'Anti-Baillet, que les paroles d'Apulée signifient clairement que Virgile n'a point chanté ses propres amours.

(*B*) *Que ses eglogues furent admirées de Ciceron, se trompent.*] Voici les paroles de (*e*) Donat: *Bucolica eo successu edidit, ut in scena quoque per cantores crebra pronunciatione recitarentur. At cum Cicero quosdam versus audisset, & statim acri judicio intellexisset non communi vena editos, jussit ab initio totam eclogam recitari: quam cum accurate pernotâsset, in fine ait:* Magnæ spes altera Romæ, *quasi ipse linguæ Latinæ spes prima fuisset, & Maro futurus esset secunda. Quæ verba postea Æneidi ipse inseruit.* Il y a là une erreur de chronologie; car il est certain que Virgile ne composa ses eglogues qu'après le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine & de Lepidus, pendant lequel Ciceron fut cruellement massacré, comme tout le monde sçait. Je ne m'attribuë pas la decouverte de cette faute; il y a long tems que le Pere Vavasseur (*f*) a refuté sur ce sujet les compilateurs de la vie de Virgile. Il a refuté aussi Servius, (*g*) qui conte que la 6. eglogue aiant été écoutée avec de grans aplaudissemens lors que l'auteur la recita, fut chantée ensuite sur le theatre par la courtisane Cytheris ou Lycoris, & que Ciceron l'un des spectateurs fut saisi d'étonnement, & demanda qui l'avoit faite, &c.

(*e*) *On dit cela sans pretendre s'éloigner de ceux qui nient que Donat soit le vrai auteur de la vie de Virgile qui court sous son nom.*

(*f*) *Vavasser, de ludicra dictione, pag. 172. & seq.*

(*g*) *Servius in eclogam 6. v. 11.*

Claude du Verdier reprit cette faute de Servius, dans un ouvrage (*h*) qu'il publia l'an 1586. Pierre Ramus avoit dejà refuté la même faute, que le Pere Vavasseur refute: *Hoc Donatus affirmat, sed chronologia repugnat: quatuor enim aut quinque annis antea jam Cicero triumvirali proscriptione perierat.* Ce sont les paroles de Pierre Ramus, dans la vie de Virgile qu'il a mise au devant de ses leçons sur les Bucoliques de ce poëte. Il a joint fort à propos avec ces paroles-là un passage d'un dialogue attribué à Tacite. C'est un passage qui temoigne, que tout le peuple Romain se leva en entendant reciter sur le theatre quelques vers de nôtre Virgile, & que ce grand poëte se trouvant là par hazard y fut salué, & honoré comme l'Empereur: (*i*) *Malo securum & secretum VIRGILII secessum, in quo tamen neque apud divum Augustum gratia caruit, neque apud populum Romanum notitia. Testes Augusti epistolæ, testis ipse populus, qui auditis in theatro versibus Virgilii, surrexit universus, & forte præsentem spectantemque Virgilium veneratus est, sic quasi Augustum.*

(*h*) *Intitulé* in auctores pene omnes, antiquos potissimum censio.

(*i*) *Tacit. de orator. cap. 13.*

(C) *Les autres poëtes . . . . . s'accorderent presque tous à l'aimer & à l'honorer.*] C'est un grand eloge; & cela me donne plus d'admiration pour Virgile, que la beauté de ses ouvrages, & que l'excellence de sa muse. Il effaçoit tous les poëtes de sa volée, & cependant ils l'aimoient. Soiez assûré qu'il n'y a guere de choses aussi rares que celle-là; & si l'auteur qui la raconte ne nous preparoit à la croire par la description qu'il fait du cœur de Virgile, il ne persuaderoit pas. Il lui donne beaucoup de bonté, & un grand soin de cultiver les honnêtes gens, & les sçavans, & de rendre justice à leur merite, sans porter envie à personne, sans blâmer personne. Il n'avoit rien qui ne fût à ses amis: une belle pensée dans les écrits des autres auteurs lui plaisoit autant que s'il l'avoit inventée, & il n'étoit point fâché que la gloire de son travail lui fût ravie, & qu'un autre se l'apropriât & en tirât du profit. Voilà son portrait de la façon d'Asconius Pedianus. (*k*) *Refert etiam Pedianus* (*l*) *benignum, cultoremque omnium bonorum atque eruditorum fuisse, & usque adeo invidiæ expertem, ut si quid erudite dictum inspiceret alterius, non minus gauderet, ac si suum fuisset: neminem vituperare, laudare bonos: ea humanitate esse, ut, nisi perversus maxime, quisque illum non diligeret modo, sed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minus aliis doctis patebat, ac sibi: illudque Euripidis antiquum sæpe usurpabat, τὰ τῶν φίλων κοινὰ, hoc est,* communia amicorum esse omnia. . . . . *Gloriæ vero adeo contemtor fuit: cum quidam versus quosdam sibi adscriberent, eaque re docti haberentur, non modo ægrè non ferebat, immo voluptuosum id illi erat.* Après cela n'est-on pas bien preparé à trouver du vraisemblable dans ces paroles du même auteur: *Quare coævos omnes Poëtas ita adjunctos habuit, ut cum inter se plurimum invidia arderent, illum una omnes colerent?* On me demandera peut-être pourquoi le texte de cette remarque n'est point conforme à ce Latin; je me sers de l'exception *presque*, qui n'est point dans les paroles Latines. Je repons que c'est justement que je l'emploie, puis qu'immediatement après je trouve dans mon auteur que le poëte Anser, & le poëte Cornificius furent ennemis de Virgile. C'est donc cet auteur qui est blâmable d'avoir dit *omnes* deux fois de suite, au lieu de *fere omnes.* Il est d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvoit pas ignorer que les adversaires de Virgile avoient été plus de deux. Bavius & Mævius (*m*) le haïssent, voilà donc quatre poëtes contre lui. On parle d'un anonyme (*n*) qui critiqua les Bucoliques, & d'un Carbilius Pictor qui critiqua l'Eneïde, & d'un Herennius & d'un Perilius Faustinus, dont celui-là recueillit les fautes, & celui-ci les vols de Virgile (*o*). Et il faut bien qu'on avouë que ce grand poëte fut exposé aux censures de ses contemporains, puis qu'Asconius Pedianus (*p*) fit un livre pour le defendre. S'il n'y eût pas été exposé, il faudroit mettre cela parmi les plus grands prodiges, qui aient jamais paru, (*q*) *Urit enim fulgore suo qui,* &c.

(*k*) *Donat. ubi supra.*

(*l*) In libro quem contra obtrectatores Virgilii scripsit. *Id. ibid.*

(*m*) *Voiez Servius sur le 90. vers de la 3. eglogue,* Qui Bavium non odit amet tua carmina Mævi.

(*n*) Prolatis Bucolicis innominatus quidam rescripsit Antibucolica, duas modo eclogas, sed insulsissime παρῳδήσας. *Donatus ubi supra.*

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Id. ib.*

(*q*) *Horat. epist. 1. lib. 2. v. 13.*

qui ont dit qu'une secrete jalousie le porta à ne parler point d'Homere, & à lui preferer un autre poëte qui est moins conu, ont debité un (CΔ) sentiment tout-à-fait absurde. Il n'étoit point de ces auteurs qui se contentent facilement des productions de leur plume; il limoit & il retouchoit ses vers avec (D) une extrême severité; & l'on pretend que son Eneïde, que nous regardons comme une piece achevée, étoit bien loin de la perfection à son avis; & qu'il souhaita ardemment (DΔ) qu'elle fût brûlée, parce qu'il n'avoit pas pu y mettre la derniere main. Il avoit * destiné à la polir une retraite de trois ans; après quoi son dessein étoit de s'apliquer uniquement tout le reste de ses jours à l'étude de la philosophie; mais il mourut sur ces entrefaites à Brundusium (DΔΔ) le 22. de Septembre 734. Son corps fut porté à Naples, comme il l'avoit

* *Donatus ubi supra.*

(CΔ) *Qu'une secrete jalousie le porta à ne parler point d'Homere . . . . ont debité un sentiment tout-à-fait absurde.*] Virgile supose dans la description de la descente d'Enée aux enfers, que la Sibylle voulant sçavoir où étoit Anchise le demanda à Musée le plus illustre de tous les poëtes, & de tous les hommes d'élite qui avoient un apartement au sejour des bienheureux.

Hic (a) manus, ob patriam pugnando vulnera passi;
Quique sacerdotes casti, dùm vita manebat,
Quique pii vates, & Phœbo digna locuti,
Inventas aut qui vitam excoluêre per artes,
Quique sui memores alios fecêre merendo:
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.
Quos circumfusos sic est affata Sibylla:
(Musæum ante omnes: medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exstantem suspicit altis.)
Dicite felices animæ, tuque optime vates,
Quæ regio Anchisen, quis habet locus?

(a) *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 660.*

C'est-à-dire, selon la version de Mr. de Segrais.

Le front ceint de bandeaux en ce lieu de delices,
Sont les Prêtres exempts des souilleures des vices,
Ceux qui pour leur païs sont morts aux champs de Mars,
Ceux que rendit fameux l'invention des arts,
Les Poëtes divins, dont la celeste flâme
A montré qu'Apollon illuminoit leur ame;
Tous ces nobles esprits, dont les faits genereux
Affranchirent leur nom de l'oubli tenebreux.
A ces esprits épars la Sibylle s'adresse,
A Musée entre tous; car dans la foule épaisse,
Par son port éminent il domine sur eux.
Dites heureux esprits, & toi Chantre fameux,
Quels lieux sont habitez par le celebre Anchise?

Voici une fort bonne remarque de ce traducteur: (b) „ Il y a des commentateurs qui demandent pourquoi Virgile avoit fait cet honneur à Musée, de le „ mettre dans les champs Elysées, & de lui adresser „ la parole de la Sibylle, plûtôt qu'à Homere; & sur „ cela je vis un jour une assemblée d'hommes doctes „ répondre presque d'une commune voix, que Virgile „ le devoit, & que sa jalousie contre Homere l'en „ avoit empêché: je n'y refléchis point pour lors, „ cependant rien n'est plus grossier que cela, & la réponse à cette objection n'est pas difficile à trouver, „ à savoir que Virgile eût fait une épouventable faute „ de donner cette commission à Homere dès le vivant d'Enée, n'ayant vécu que long-temps aprés, „ & cela pour le faire répondre à la Sibylle seulement. „ Ce sage Poëte y met Musée plus judicieusement, „ puisque Musée ayant été disciple d'Orphée, étoit „ bien plus ancien qu'Homere, étant environ du „ temps de la guerre de Troye même. Il n'est pas „ comprehensible, que Scaliger le pere se soit trompé en cela, comme il a fait, quand il prend Musée, „ qui est Auteur du petit Poëme de Leandre & de „ Hero, posterieur à Virgile même, à ce que tiennent beaucoup de savans hommes, pour cet ancien „ Musée; & qu'il allegue, pour montrer combien ce „ Poëte étoit au dessus d'Homere, que c'est pour cette raison que Virgile l'a preferé à Homere, dans „ cet honneur qu'il lui fait recevoir aux champs Elysées, sans songer quelle impertinence c'eût été de „ mettre Homere aux Enfers devant la mort d'Enée, „ d'Ulisse, & de tant de Heros, dont il a chanté les „ avantures & les exploits. Si Homere eût été du „ temps de la guerre de Troye, il n'eût pas pris ce „ sujet-là pour son Poëme; & il faudroit qu'il l'eût „ fait promptement; pour avoir achevé l'Iliade & „ l'Odyssée en sept ans, afin de se trouver à l'entretien de la Sibylle. Mais il est bien averé qu'il n'a „ vécu que long-tems aprés; & comme nulle raison „ n'obligeoit Virgile à faire ce contre temps, & qu'il „ ne pouvoit l'ignorer, il n'avoit garde de commettre „ une faute si grossiere: ce qui s'appelle en un mot „ faire mourir Homere avant qu'il fût au monde. Je „ suis persuadé au contraire que s'il avoit pû faire „ mention de lui, il lui auroit rendu cet honneur „ bien volontiers, rien ne se rencontrant dans son „ caractere, comme je l'ai fait observer en ma preface, qui ne soit digne d'un cœur genereux. „

(b) *Segrais, remarques sur le 6. livre de l'Eneïde pag. 164. & suiv. édit. d'Amst. 1700.*

Le docte Turnebe (c) qui a raporté l'objection qu'on fait à Virgile, n'y a repondu quoi que ce soit, d'où il faut conclure que les plus sçavans personnages n'ont pas toûjours dans l'esprit ce qui devroit s'y presenter le plus naturellement, & le plus necessairement lors qu'ils traitent une chose.

(c) *Turneb. adversar. lib. 28. cap. 36. pag. m. 631. col. 1.*

(D) *Il retouchoit ses vers avec une extrême severité.*] Il emploia trois ans aux eglogues; sept aux georgiques, & onze ou douze à l'Eneïde (d). En faisant le second de ces trois ouvrages il dictoit la matinée plusieurs vers, & il s'occupoit le reste du jour à les corriger, c'est-à-dire à les reduire à un petit nombre. Il se comparoit à une ourse, qui donne la forme à ses petits à force de les lecher. (e) *Cum Georgica scriberet, traditur quotidie meditatos mane plurimos versus dictare solitum, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurde carmen se ursæ more parere dicentem, & lambendo demum effingere.* Aulugelle nous aprend la même chose. (f) *Amici familiaresque P. Vergilii in his, quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt, dicere eum solitum ferunt, parere se versus more atque ritu ursino: namque, ut illa bestia fetum ederet ineffigiatum informemque, lambendoque id postea, quod ita edidisset, conformaret & fingeret; proinde ingenii quoque sui partus recentes rudi esse facie & imperfecta: sed deinceps tractando colendoque reddere iis se oris & vultus lineamenta. Hoc virum judicii subtilissimi ingenue atque verè dixisse res, inquit, judicium facit: nam, quæ reliquit perfecta expolitaque, quibusque imposuit census atque delectus sui supremam manum, omni poëticæ venustatis laude florent: sed quæ procrastinata sunt ab eo ut post recenserentur, & absolvi, quoniam mors præverterat, nequiverunt, nequaquam poëtarum elegantissimi nomine atque judicio digna sunt.*

(d) *Donat. ubi supra.*

(e) *Id. ib.*

(f) *A. Gellius, lib. 17. cap. 10. p. m. 459.*

(DΔ) *Qu'il souhaita ardemment que son Eneïde fût brûlée, parce qu'il n'avoit pas pu y mettre la derniere main.*] On assure cela dans sa vie attribuée à Donat. Voiez ci-dessous (g) la remarque G. Cette vie est un écrit où il y a bien des faussetez, c'est pourquoi l'on ne seroit pas inexcusable de (h) traiter ceci de mensonge, si d'autres auteurs n'en avoient parlé; mais puis que Pline, Aulugelle & Macrobe en ont fait mention, nous pouvons bien admettre ce fait sans craindre de passer pour trop credules. Voici les paroles de Pline: (i) *Divus Augustus carmina Virgilii cremari contra testamenti ejus verecundiam vetuit: majusque ita vati testimonium contigit quam si ipse sua probavisset.* Aulugelle immediatement aprés ce que je cite de lui dans la remarque precedente, continuë de cette façon: (k) *Itaque cum morbo oppressus adventare mortem videret; petivit oravitque à suis amicissimis impensè, ut Æneida, quam nondum satis elimasset, adolerent.* Voiez Macrobe au chapitre 24. du 1. livre des Saturnales.

(g) *Au numero* IV.

(h) *Corradus le fait: voiez la vie de Virgile par le Pere la Ruë à la tête du commentaire* in usum Delphini.

(i) *Plinius lib. 7. cap. 30. pag. m. 53.*

(k) *Aulus Gellius ubi supra.*

(DΔΔ) *Il mourut . . . . à Brundusium le 22. de Septembre 734.*] Le Pere la Ruë dit que ce fut l'an 735. & que Virgile étoit né l'an 684. J'ai suivi la chronologie de ceux qui mettent la naissance de ce poëte à l'an 683. & la mort à l'an 734. Ils s'accordent avec le Pere la Ruë sur les consulats de la naissance & de la mort de Virgile, mais non pas quant à l'année de ces consulats. Il regne de semblables variations dans presque toutes les parties des anciens fastes consulaires. Cette diversité est ici d'une fort petite consequence: Virgile n'a pas plus vécu selon les uns que selon les autres; mais voici une variation d'une autre nature. Il semble que sa mort ait été placée par Pline sous l'an 740. (l) *Hæc*, dit-il, *Virgilii vatis ætate incognita a cujus obitu XC. aguntur anni.* Lors que Pline composa l'épitre dedicatoire de son ouvrage, Tite n'avoit été Consul que six fois: il la composa donc avant l'année 832. qui (m) fut celle du 7. consulat de Tite, & il y a de l'aparence qu'il la composa l'an 830. sous le 6. consulat de ce fils de

(l) *Plinius lib. 14. cap. 1. pag. m. 114.*

(m) *D'autres la comptent pour la 831. ceux par exemple qui mettent la mort de Virgile à l'an 734.*

Vespa-

voit ‡ ordonné. Ses poësies avoient infiniment plu † à l'Empereur. Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de sa (E) magie, & des pretendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.

‡ *Id. ib.*

† *Voiez la remarque G numero IV.*

Vespasien, & qu'aiant relu son ouvrage il y mit par tout la date de cette année là. Or il ne compte depuis la mort de Virgile que 90. ans, il la faudroit donc mettre sous l'an 740. Vous remarquerez qu'en pareilles occasions il se plait à suputer juste, & qu'il ne s'arrête pas au nombre rond. Je croi neanmoins ou qu'en cet endroit il s'est servi du nombre rond, ou plutôt qu'il composa le livre 14. de son histoire naturelle (*a*) l'an 825. lors qu'au pied de la lettre il y avoit quatre-vingt dix ans que Virgile n'étoit plus. En relisant son ouvrage (*b*) il se proposa de reduire à la date de l'année de sa revision toutes les dates particulieres dont il s'étoit servi à mesure qu'il composoit, mais aparemment il oublia de changer la date du 14. livre, & il y laissa le nombre XC. Ceux qui ont corrigé leurs écrits pourroient rendre temoignage que malgré leur attention, il leur échape beaucoup de choses qui empêchent la parfaite uniformité des parties d'un gros livre.

Mais quand même nous suposerions qu'il n'y avoit en efet que 90. ans entre la mort de Virgile, & l'année du 6. consulat de Tite; & que ceux qui mettent cette mort-là sous l'an 735. de Rome, doivent être corrigez par le passage de Pline, où elle est sous l'an 740. nous ne laisserions pas de trouver une grosse faute dans les commentaires du Sieur Tristan. Cet Antiquaire (*c*) supose qu'au tems de l'expedition de Caius Cesar contre les Parthes, *Virgile temoigne qu'il acheva ses Georgiques: Car c'est de nostre* Caius Cesar, *dont il parle en ces vers du dernier livre de cét Oeuvre sur la fin,*

Hæc super arvorum cultu, pecorumque canebam,
Et super arboribus: Cæsar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat Olympo.

Et non pas d'Auguste, *comme on l'a estimé jusques à present: car il faut considerer, qu'Auguste ne fut pas en cette guerre, mais Caius son (d) neveu & tout ensemble son fils par adoption, lequel força* Phraates *Roy des Parthes d'abandonner l'Armenie, & la quiter aux Romains.* Si cet auteur avoit pris la peine de consulter les tables chronologiques, il auroit vu que le consulat sous lequel on place la mort de Virgile, est trop éloigné du tems de l'expedition de son Caius Cesar, pour qu'on puisse s'imaginer que ce grand poëte travailloit aux georgiques pendant que ce Caius Cesar attaquoit les Parthes. Son expedition apartient à l'an de Rome 752. ou environ. Si Virgile avoit composé depuis ce tems-là son Eneïde, il auroit vêcu pour le moins jusqu'à l'an 763. Cela n'a pas besoin d'être refuté. Je vous avertis que le Pere (*e*) Noris allegue contre Tristan l'opinion commune selon laquelle Virgile mourut l'an 735.

(E) *De sa magie, & des pretendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.*] Ce fut je pense l'an 1625. qu'il parut un livre intitulé, *Nouveau jugement de ce qui a esté dict & escrit pour & contre le livre de la Doctrine curieuse des beaux Esprits de ce temps.* On y accuse Virgile (*f*) *d'avoir esté un insigne Enchanteur & Necromantien, & de ce qu'il avoit faict une infinité de choses esmerveillables par le moyen de sa Magie.* On avoit *transcrit* cela *mot pour mot du* livre que le Sieur de Lancre avoit publié contre *la mescreance du Sortilege.* C'est ce qui porta le Sieur Naudé à faire l'apologie *de tous les grands personnages qui ont esté faussement soupçonnez de Magie.* D'abord il reproche à Bodin & à de Lancre qui ont mis Virgile au nombre des magiciens, (*g*) *Le peu de raison qu'ils ont eu de tirer cette fausseté des escrits fangeux & relans de certains Autheurs qui ont esté la bourbe & la lie de tous les Escrivains les plus barbares. . . . . Ce Phœnix de la Poësie Latine,* continue-t-il, *est accusé non point de cette Magie & fureur Poëtique qui a charmé par la perfection de ses œuvres tous les plus beaux Esprits . . . . mais de la Goetique, superstitieuse & defendue, de laquelle toutesfois cet honneur du Parnasse n'eust esté aucunement soupçonné sans l'impudence effrenée de ces poëtereaux & fabulistes, ausquels certes je ne sçay si je me dois plustost prendre, ou à ces deux Autheurs modernes & quelques autres,* quos fama obscura recondit, *qui sont si legers & credules que de recevoir de tels faussaires pour cautions legitimes d'une calomnie qui tourne beaucoup plus à leur prejudice qu'à celuy de Virgile. . . . . (h) Il y a veritablement de quoy s'estonner de ceux là qui se veulent aujourd'huy servir des mensonges & inventions fabuleuses de sept ou huict Esclaves de la Barbarie, & des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des Magiciens du nom de ce Poëte, & nous conter de luy mille petites histoires & frivolitez qui ne pourroient moins si elles estoient vrayes, que de le faire estimer pour l'un des plus experts qui ait jamais esté en cet art.* Aprés cela il retracte ce qu'il avoit dit, (*i*) *que nous estions redevables de toutes ces fables au Moine Helinandus.* Il avoit cru sur l'autorité de Gesner que ce bon Moine a fleuri l'an 1069. mais aiant apris (*k*) *qu'il vivoit environ l'an 1209. je suis contraint,* ajoûte-t-il (*l*), *de confesser ingenuëment que je me suis mespris, & que le premier Autheur de toutes ces resveries n'a esté autre à mon advis que ce Gervais lequel Theodoric à Niem (1) dit avoir esté Chancelier de l'Empereur Othon III. auquel il presenta son livre intitulé* Ocia Imperatoris, *qui est à la verité si rempli de choses absurdes, fabuleuses & du tout impossibles, comme il me souvient d'avoir desja remarqué, que difficilement me pourrois-je persuader qu'il fust en son bon sens quand il le composoit.* Voici ce que cet auteur raconte: (*m*) „ Que Virgile fit une mouche d'airain sur l'une des portes de la ville de Naples, laquelle durant l'espace de huict ans qu'elle demeura au lieu où il l'avoit mise empescha que aucune mouche ne peust entrer dans ladite villes; qu'en icelle il fit faire une boucherie dans laquelle la chair ne sentoit ny ne se corrompoit jamais; qu'il mit sur l'une des portes de ladite ville deux grandes images de pierre, l'une desquelles se nommoit Joyeuse & belle, & l'autre Triste & hideuse, qui avoient cette puissance, que si quelqu'un venoit à entrer par le costé où estoit la premiere toutes ses affaires luy succedoient à souhait, comme à celuy qui entroit par le costé où estoit l'autre, malheureusement & contre ce qui estoit de son intention; qu'il fit eriger sur une haute montagne proche de la ville de Naples une statuë d'airain qui avoit en sa bouche une trompette, laquelle sonnoit si fort quand le vent de Septentrion venoit à souffler, que le feu & la fumée qui sortoient de ces forges de Vulcan, que l'on voit encore aujourd'huy prés de la ville de Poussole, estoient repoussées vers la mer, sans faire aucun mal ny dommage aux habitans; que ce fut luy qui fit faire les bains de *Calatura di petra bagno & adjuto di l'homo,* avec de belles inscriptions en lettres d'or, lesquelles furent depuis rompuës & gastées par les Medecins de Salerne, qui estoient faschez que l'on cognust par icelles à quelle maladie chacun bain pouvoit remedier; que le mesme fit en sorte que personne ne peust estre offencé dans cette merveilleuse grotte qui est taillée dans la montagne de Pausilippo pour aller à Naples; & finalement qu'il fit un feu commun où chacun se pouvoit librement chauffer, proche lequel il avoit mis un Archer d'airain avec sa fleche encochée, & une telle inscription, Quiconque me frappera je tireray ma fleche, ce qui arriva lors qu'un fol frappa ledit Archer, qui ne manqua tout aussitost de décocher sa fleche & de l'envoyer droict au feu, qui fut soudainement esteint. „ Voions les copistes & les amplificateurs de ces fornetes. (*n*) „ Toutes *ces* resveries furent premierement transcrittes de cet Autheur par Helinand Moyne de Fres-mont, dans sa Chronique (2) universelle, & depuis par un Anglois nommé Alexandre Neckam Religieux de l'Ordre sainct Benoist, qui en rapporte quelqu'unes des precedentes en son livre de la nature & proprieté des choses; & outre ce adjouste en iceluy que la ville de Naples estant affligée d'une contagieuse & infinie quantité de sangsues, elle en fut delivree dés aussi-tost que Virgile eut faict jetter une sangsue d'or dans un puits; & que le mesme avoit entouré sa demeure & son jardin, dans lequel il ne pleuvoit point, d'un air immobile qui luy servoit comme d'un mur, & y avoit basty un pont d'airain, par le moyen duquel il alloit par tout où il vouloit; qu'il avoit aussi faict un clocher avec un si merveilleux artifice, que la tour qui estoit de pierre se mouvoit en mesme façon que la cloche, & avoient tous deux mesme bransle & mouvement; & de plus qu'il avoit faict ces statues, appellees la Salvation de Rome, lesquelles estoient gardees nuict & jour par des Prestres, à cause que dés aussi-tost que quelque nation vouloit se revolter & prendre les armes contre l'Empire Romain, soudain la statue qui portoit la marque, & estoit adoree par icelle, s'esmouvoit, une cloche qu'elle avoit au col sonnoit, & la mesme statue monstroit au doigt cette nation rebelle, si qu'on pouvoit veoir son nom par escrit, lequel le Prestre portoit à l'Empereur, qui tout aussi-tost dressoit une armée pour luy courre sus & la tenir en son devoir: ce qui n'a

„ pas

(*a*) *Je supose ici que l'année de la mort de Virgile est non l'an 734. comme je l'ai mis au texte de cet article, mais l'an 735.*

(*b*) *Voiez ci-dessus pag.* 2818. *col.* 2. *vers la fin.*

(*c*) *Tristan comment. histor. to.* 1. *pag.* 137.

(*d*) *Il faloit dire son petit-fils. Le Sieur Tristan n'a pas pris garde que le titre* nepos *donné à Caius par raport à Auguste ne veut pas dire neveu.*

(*e*) *Noris cenotaph. Pisan. pag.* 249.

(*f*) *Voiez la preface de l'apologie des grans hommes accusez de Magie.*

(*g*) *Naudé, apologie des grans hommes, chap.* 21. *pag.* 607. *édit. de Paris* 1625. *in* 8.

(*h*) *Id. ib. pag.* 609.

(*i*) *Dans le chapitre* 1. *pag.* 27.

(*k*) *Il dit pag.* 611. *qu'il a lu dans la vie des vertueux Moines de Cisteaux, que Vincent de Beauvais en son Miroir historial, le fait vivre environ l'an* 1209.

(*l*) *Naudé ibid.*

(1) *Lib.* 2. *de schismate, cap.* 19. & 20.

(*m*) *Naudé ibid. & pag. seq.*

(*n*) *Idem Naudé ib. pag.* 614. & *suiv.*

(2) *Lib.* 16.

politains. Les versions & les commentaires de ses œuvres sont ‡ innombrables. Ceux qui les ont travesties en (F) vers burlesques, ont mu la bile de quelques personnes doctes; & il faut

‡ Voiez en une longue liste à la tête du commentaire que l'Abbé de Marolles a ajouté à sa traduction de Virgile. Mr. de Segrais qui est mort en 1701. promettoit une traduction des Georgiques. On l'attendoit avec impatience, ce qu'il a fait sur l'Eneïde aiant été si estimé. C'est une version en vers accompagnée d'une fort belle preface, & de notes trés-curieuses. On en a fait en Hollande l'an 1700. une 2. édition corrigée par l'auteur.

„ pas esté oublié par un Autheur anonyme qui se mesla „ il y a plus de six vingts ans de recueillir la vie des „ Philosophes & des Poëtes: car quand il vient à par- „ ler de Virgile, il dict asseurément, (1) *Hic Philoso- „ phia naturali preditus etiam Necromanticus fuit, & „ mira quadam arte hac fecisse narratur:* apres quoi il „ faict suivre les histoires susdites, lesquelles ont en- „ core depuis esté copiées mot à mot du Latin de cet „ Anonyme par Symphorien Champier (2), & par „ Albert de Eib, qui a esté si fat que de les ranger „ en la seconde partie de sa Marguerite Poëtique, sous „ le tiltre des Sentences & authoritez prises de Dio- „ genes Laerce, & non content de ce les a augmen- „ tées de l'Histoire d'une Courtisanne Romaine, la- „ quelle ayant suspendu Virgile à my estage d'une „ tour dans une corbeille, il fit esteindre pour s'en „ venger tout le feu qui estoit à Rome, sans qu'il fust „ possible de le rallumer si l'on ne l'alloit prendre és „ parties secretes de cette mocqueuse, & ce encore „ de telle sorte, que ne pouvant se communiquer, „ chacun estoit tenu de l'aller veoir & visiter: & à „ peine ce beau conte estoit-il publié, qu'un nommé „ Gratian du Pont le jugea digne d'estre couché dans „ ses Controverses du sexe feminin & masculin, im- „ primées à Thoulouse l'an 1534. comme une preuve „ tres-manifeste de la malice & meschanseté des fem- „ mes: ses vers fermeront le recit d'une si longue „ suitte & deduction de toutes ces inepties,

„ *Que dirons nous du bon homme Virgile,*
„ *Que tu pendis si vray que l'Evangile,*
„ *Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,*
„ *Dont tant marry fut qu'estoit possible estre.*
„ *A luy qui estoit homme de grand honneur,*
„ *Ne fis tu pas un tres-grand deshonneur,*
„ *Helas si feis, car s'estoit dedans Rome,*
„ *Que là pendu demeura le pauvre homme,*
„ *Par ta cautelle & ta deception,*
„ *Un jour qu'on fit grosse procession*
„ *Parmy la ville, dont dudit personnage,*
„ *Qui ne s'en rit ne fut estimé sage.*„

Naudé ne s'amuse point à refuter les compilateurs de ces fadaises, mais il fait (a) quelque attention sur ce que la vie de Virgile attribuée à *Tibere Donatus maistre de S. Hierôsme*, temoigne que le pere de ce grand poëte fut d'abord valet, & puis gendre d'un certain Magus. Il repond que suivant Delrio & Lacerda, *cette vie telle que nous l'avons maintenant* n'a point été faite *par cet ancien Donatus.* Ce que l'on y trouve touchant le pere de Virgile, ajoûte-t-il (b), suffit à faire juger *de la fausseté de cette piece.* Voilà une étrange bevuë, car c'est pretendre que le mot *Magus*, que les bons critiques corrigent par *Magius*, ou par *Majus*, se prend là pour magicien. L'autorité de Jean de Sarisberi qui a *fait mention de cette mouche d'airain qui chassoit toutes les autres de la ville de Naples*, ne paroît pas de grand poids. Tostat (3) qui a mis *Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la Necromantie* n'est pas un temoin valable, puis qu'il se fonde sur la chronique du moine Helinand. *Mais puis que les Autheurs*, poursuit Naudé, „ (c) qui ont par- „ lé de la Magie de Virgile sont en si grand nombre, „ que l'on ne pourroit les examiner les uns apres les „ autres sans perdre beaucoup de temps & admettre „ une infinité de redites, il faut imiter les Jurisconsultes qui prennent les authoritez *per saturam*, & ne „ faisant plus qu'un article de tous ceux qui nous res- „ tent, monstrer que encore que le Loyer (4) ait faict „ mention de son Echo, (5) Paracelse de ses images „ & figures Magiques, (6) Helmoldus de la represen- „ tation de la ville de Naples qu'il enferma dans une „ bouteille de verre, Sibylle (7) & l'Autheur du livre „ intitulé l'Image du monde, de la teste qu'il fit pour „ sçavoir les choses futures; (8) Petrarque & Theo- „ doric à Niem (9), de la grotte de Naples qu'il fit „ caver à la requeste d'Auguste; (10) Vigenere de son „ Alphabet, (11) Tritheme de son livre de tables & „ calculations pour cognoistre le genie de toutes sor- „ tes de personnes; & finalement ceux qui ont bien „ visité le cabinet du Duc de Florence, d'un grand „ miroüer que l'on dict estre celuy, sur lequel ce Poë- „ te exerçoit la Catoptromantie: si est-ce neanmoins „ que toutes ces authoritez sont trop recentes, absur- „ des ou mal fondées pour equipoler au silence de tous „ les Autheurs qui ont vescu pendant une dixaine de „ siecles, & qui auroient le plus grand tort du mon- „ de, de n'avoir rien dict & remarqué de toutes ces „ merveilles, s'il en avoit esté quelque chose, veu „ qu'ils se sont bien amusez à beaucoup d'autres parti- „ cularitez de moindre consequence.„ Je passe quelques raisons qu'il allegue, & ce qu'il observe comme une fable, (d) *que tous les Sodomites qui estoient au monde moururent la nuict de la Nativité de Jesus-Christ, & que comme l'asseure le fameux Jurisconsulte* (12) *Salicet, Virgile en fut du nombre.* Mais je ne dois pas oublier la suite. „ (e) Pour ce qui est des authoritez „ precedentes, il ne se faut point imaginer que Pe- „ trarque, Theodoric à Niem, Vigenere & Trithe- „ me ayent esté si peu sensez, que de prostituer si vi- „ lainement leur credit & reputation à la censure, & à „ la mocquerie de ceux qui ne se laissent facilement „ piper à toutes ces fables; car il est certain que tout „ ce qu'ils en ont dict n'a esté que pour les refuter, & „ nous donner à cognoistre qu'ils n'estoient pas si le- „ gers & credules que les autres qui nous ont fourny „ le reste de ces authoritez, lesquels ne peuvent en „ aucune façon reparer la faute qu'ils ont commis, se „ laissant envelopper dans les toilles fresles & honteu- „ ses d'un oüy-dire, d'un vaux de ville, & d'une opi- „ nion commune aux habitans de la ville de Naples „ & lieux circonvoisins, qui ont tousiours attribué à „ la Magie de Virgile tout ce qui leur semble tant soit „ peu extraordinaire & esmerveillable, & de quoy ils „ ne peuvent trouver d'autre commencement; com- „ me il est facile de juger pour exemple en cette grot- „ te admirable cavée dans la montagne de Pausilippe „ proche la ville de Naples, de laquelle combien que „ Strabon, qui vivoit du temps de Scipion & de la „ prise de Carthage, suivant Athenée, ou d'Auguste „ & Tibere, selon Patrice, en face mention comme „ d'une chose bien vieille & ancienne; si est ce neant- „ moins que les paysans d'alentour asseurent qu'elle „ fut cavée par Virgile à l'instante priere de l'Empe- „ reur Auguste, à cause que le sommet de la monta- „ gue soubs laquelle elle est taillée estoit tellement „ remply de serpens & dragons, qu'il n'y avoit hom- „ me si hardy qui eust osé entreprendre de la traver- „ ser.„ (f) Enfin il recherche la premiere cause de ce soupçon, & il croit l'avoir trouvée dans la conoissance des mathematiques que ce poëte s'étoit aquise. „ (g) C'est ce qui a meu tous ces foibles esprits à se „ confirmer en cette sinistre opinion qu'ils avoient de- „ sia conceuë de luy, à cause de sa Pharmaceutrie & „ huictiesme Eclogue, où il a si doctement represen- „ té, comme dit Apulée, *Vittas molleis & verbenas „ pingues, & thura mascula, & licia discolora*, & tout „ ce qui appartient à la Magie, qu'il ne pouvoit man- „ quer d'estre soupçonné de l'avoir pratiquée, par „ ceux à qui l'ignorance & la barbarie de leurs siecles „ ne permettoit pas de sçavoir qu'il l'avoit traduite „ mot pour mot de Theocrite.„

GAFFAREL (h) tâche de maintenir l'autorité de Gervais de Tilleberi, & de repondre à Naudé, mais ses efforts sont ridicules.

(F) *Qui les ont travesties en vers burlesques.*] Scarron y a beaucoup mieux reüssi que tous les autres; mais la majesté de ce poëme meritoit bien qu'il la respectât, & qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le Jesuite Vavasseur s'en est bien plaint, & a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence: (i) *Vide, Balzaci, de istorum hominum consiliis, & instituta ratione quid sentiam, quidve primum venerit in mentem, cum personatos aliquos ejusmodi, & amentitos Virgilios; neque enim hanc ab uno duntaxat contumeliam passus est, in manus sumpsi. Mihi visi sunt, qui nobilissimum & clarissimum poëtam fœditate interpretationis suæ turparunt, eodem illum modo tractare voluisse, quo Didonem tractavit prius, adeoque vices innocentis & calamitosæ reginæ ulcisci. Ut is enim Didonem Æneæ turpiter indigneque prostituit, neque ullam rationem habuit vel temporis, cum ab Ænea Dido distaret ipsis trecentis annis; vel famæ & existimationis publicæ, quod eadem omnes ætatis suæ feminas pudicitiæ laude anteiret: ita isti nulla ingenua artis præstantia, nulla principis poëtæ dignitate deterriti sunt, quo minus puram & castam poesim, corruptam & adulteratam extruderent in publicum, diffamarent malis dictis suis, eique, quantum possent, petulanter illuderent. . . . .* (k) *Quamquam hic ego nostris hominibus non habeo quid præcipue succenseam, cum nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo & imitatione peccarint. Sicut nec ipsi præter cæteros succensere mihi debent, si commune factum, & aliorum potius, quam Gallorum, reprehendo. Fecerant videlicet flagitium antea & Joannes Baptista Lallius, cujus Æneis travestita mihi casu nuper occurrit, & alii, ut audio, recentes Itali scriptores.*

(1) *Cap.* 103.

(2) *Lib. de claris Medicinæ Scriptorib. tract.* 2.

(a) *Ibid. pag.* 621.

(b) *Ibid. pag.* 612.

(3) *Comment. in epist. D. Hieron. ad Paulinum.*

(c) *Naudé ubi supra, pag.* 626.

(4) *Livre* 1. *des spectres chap.* 6.

(5) 1. *tom. oper. tract. de imaginibus cap.* 11.

(6) *Lib.* 4. *Histor. Slavor. c.* 19.

(7) *Peregrin. quæst. decade* 3. *c.* 2. *quæstiunc.* 3.

(8) *In itinerario.*

(9) *Lib.* 2. *de schismat. cap.* 19.

(10) *Pag.* 330. *de ses chiffres.*

(11) *Antipal. l.* 1. *cap.* 3.

(d) *Naudé ibid. pag.* 628. 629.

(12) *Apud Emanuel. de Moura, lib. de Ensalm. sect.* 3. *c.* 4. *num.* 12.

(e) *Naudé ibid. pag.* 629.

(f) *Ibid. pag.* 631.

(g) *Ibid.*

(h) *Gaffarel, curiositez inoüies chap.* 7. *n.* 13. *pag. m.* 169. *& seq.*

(i) *Franc. Vavassor, De ludicrâ dictione, pag.* 180.

(k) *Id. ibi pag.* 182.

faut avouër que ce n'étoit pas entierement sans raison. Le commentaire *in usum Delphini* par le Pere de la Ruë Jesuite est fort bon. Il est precedé d'une vie de ce poëte digerée selon l'ordre des consulats, & ornée de remarques bien judicieuses. J'aurai quelques fautes à (G) reprendre dans Mr. Moreri. Je n'ai point voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on apelloit l'arbre de Virgile. On l'avoit planté, selon la coutume du païs, dès que sa mere fut acouchée de lui, & on le vit croître si promptement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes & les accouchées en firent un objet de religion †.

On peut compter à coup sûr parmi les folies de Caligula, le mepris & la haine qu'il fit paroître pour Virgile, dont il tâcha de faire ôter de toutes les bibliotheques les écrits & le portrait β. Il eut l'audace de dire que c'étoit un homme * sans esprit, & sans savoir. L'Empereur Alexandre Severe en jugea bien autrement; il l'apelloit le Platon des poëtes, & il en mit le portrait avec celui de Ciceron dans la chapelle où il avoit donné place à Achille & aux grans hommes †. Le grammairien Cæcilius fut le premier ‡ qui fit des leçons sur les poësies de Virgile dont il étoit contemporain.

† Accessit aliud præsagium: siquidem virga populea, more regionis in puerperiis eodem statim loco depacta, ita brevi coaluit, ut multo ante satas populos adæquârit. Quæ arbor Virgilii ex eo dicta atque consecrata est; summa gravidarum & fetarum religione, suscipientium ibi & solventium vota. *Donatus ibid. init.*

β *Sueton. in Calig. cap.* 34.

* Nullius ingenii minimæque doctrinæ. *Id. ibid.*

† *Lampridius in Alex. Severo cap.* 31. *pag. m.* 936.

‡ *Sueton. de illustr. gramm. cap.* 16.

VIR-

(G) *A reprendre dans Moreri.*] I. De la maniere qu'il a rangé ses paroles dans cette proposition, *les deux premiers Ouvrages ont été écrits en faveur de Mecenas & de Pollion*, on doit croire que les bucoliques furent composées en faveur de Mecenas, & les georgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mecenas après Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement; car un homme qui diroit *les eglogues & les georgiques de Virgile ont été écrits en faveur de Pollion & de Mecenas*, choqueroit la bonne (a) logique, & les loix de nôtre grammaire. Cette proposition signifie que chacun de ces deux ouvrages fut écrit pour Pollion & pour Mecenas. Or cela est faux. Dans les éditions de Hollande on a mis que *les deux premiers ouvrages sont pleins des loüanges de Mecenas & de Pollion*. Cela ne guerit point les deux defauts que j'ai marquez, & en introduit un troisieme, puis qu'il est sûr qu'on ne louë point Mecenas dans les eglogues, & qu'on ne parle de lui qu'en très-peu d'endroits des georgiques, toûjours fort succinctement, & quelquefois même sans aucune loüange. Neanmoins il seroit permis de dire que ce poëme fut composé en sa faveur; car il lui est dedié: c'est à lui que l'auteur s'adresse au commencement du premier & du dernier livre, & en quelques autres lieux. Pour ce qui est des eglogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loüé; mais comme bien d'autres y ont bonne part à l'encens, il n'eût point falu reduire à un ce que Donat avoit repandu (b) sur 4 personnes; & j'aurois mieux aimé dire comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil (c) de Pollion. J'avois dit dans la 1. édition que Donat aiant fait durer 12. ans la composition de l'Eneïde, Mr. Moreri ne devoit pas debiter qu'on *y travailla onze ans*: mais je renonce aujourd'hui à cette censure, car il y a plusieurs éditions qui portent *annis undecim*, & non pas *annis duodecim* comme (α) la mienne qui est le Virgile *variorum* imprimé à Leide l'an 1680. II. Virgile ne mourut point *en allant au devant d'Auguste qui revenoit de son voyage d'Orient*. Il alloit chercher dans la Grece & dans l'Asie une retraite pour y vaquer à polir son Eneïde, & en faisant ce voiage il rencontra Auguste à Athenes, Auguste, dis-je, qui revenoit de l'Orient. Cette rencontre le determina à s'en retourner en Italie avec l'Empereur; mais la maladie qui lui survint, comme il alloit faire à Megare un voiage de curiosité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brundusium en un si mauvais état, qu'il y mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la chose dans sa vie. III. Puis que selon Moreri il nâquit l'an 684. de Rome, & qu'il mourut l'an 735. il ne pouvoit pas avoir 52. ans. Cette faute de Mr. Moreri est dans la vie de Virgile. On y marque le jour & les Consulats de sa naissance & de sa mort. Ces deux intervalles ne remplissent pas tout-à-fait 51. ans, & neanmoins Donat supose que Virgile s'en alla en Grece à l'âge de 52. ans. IV. Ces paroles, *en mourant il avoit ordonné qu'on brûlât son Eneïde, mais Auguste conserva cet admirable poëme & il commanda à Tucca & à Varius de le corriger*, sont bien trompeuses, & il est bien necessaire qu'on les rectifie. Voici le fait. Virgile sentant croître son mal, demanda avec instance ses manuscrits afin de jetter au feu l'Eneïde, & parce qu'on n'eut point la complaisance de les lui aporter, il ordonna par son testament qu'on la brûlât comme un ouvrage imparfait. Tucca & Varius lui representerent qu'Auguste ne le permettroit pas. Là-dessus Virgile leur legua ses écrits, à condition qu'ils n'y ajoûteroient rien, & qu'ils laisseroient à demi faits les vers qu'ils y trouveroient en cet état. (d) *Cum gravari morbo sese sentiret, scrinia sæpe & magna instantia petivit, crematurus Æneida: quibus negatis, testamento comburi jussit, ut rem inemendatam imperfectamque. Verum Tucca & Varius monuerunt, id Augustum non permissurum. Tunc eidem Vario, ac simul Tuccæ, scripta sub ea conditione legavit, ne quid adderent quod à se editum non esset, & versus etiam imperfectos, si qui erant, relinquerent.* Ainsi Auguste ne fut la cause de la conservation de ce poëme, qu'entant que l'auteur desista de son dessein, lors qu'il aprit que ce Prince n'en permettroit pas l'execution. Il est glorieux à ce grand Monarque d'avoir fait paroître qu'il s'interesseroit à cela bien serieusement, & d'avoir eu soin que Varius remplit ponctuellement la condition (e) sous laquelle le manuscrit lui avoit été legué. Que dirai-je des vers que cet Empereur composa, sur le desir qu'avoit eu Virgile de brûler ce bel ouvrage? On n'en trouve qu'un petit (f) fragment. Que dirai-je encore de l'ardeur avec laquelle il demandoit durant les expeditions les plus difficiles, que l'auteur lui envoiât jusques aux premiers lineamens de son poëme? (g) *Augustus cum jam forte expeditione Cantabrica abesset, & supplicibus atque minacibus per jocum literis efflagitaret, ut sibi de Æneide, ut ipsius verba sunt, vel prima carminis hypographa, vel quodlibet colon mitteret, negavit se facturum Virgilius: cui tamen multo post, perfecta demum materia, tres omnino libros recitavit: secundum videlicet, quartum, & sextum.* J'ai parlé ailleurs (h) de l'effet que produisit la recitation du 6. livre. Il étoit dû ce grand effet & à la beauté des vers, & à l'art de lire que l'auteur possedoit en perfection. Lisez les paroles où nous aprenons qu'il lut à Auguste ses georgiques: (i) *Georgica, reverso ab Actiaca victoria Augusto, atque reficiendarum virium causa Atellæ commoranti, per continuum quatriduum legit, suscipiente Mæcenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipse vocis offensione. Pronunciabat autem maxima cum suavitate, & lenociniis miris. Seneca tradidit, Julium Montanum poëtam solitum dicere, involaturum se quadam Virgilio, si vocem posset, & os, & hypocrisim: eosdem enim versus eo pronunciante, bene sonare: sine illo, inanescere, quasi mutos.* On ne sçauroit rendre un meilleur office à une piece de poësie, que de la bien lire: cela fait évanouir (k) plusieurs defauts, & il n'y a point de si bon poëme qu'un mauvais lecteur (l) ne puisse gâter. Quand l'auteur d'une comedie la va lire à la troupe de comediens, avec qui il a dessein d'entrer en traité, malheur à lui s'il recite mal. C'est ce que Mr. Chappuzeau observe dans son Theatre François. Que Virgile étoit donc heureux d'avoir tout ensemble le talent de composer de beaux vers, & celui de les bien lire! Mr. Corneille ne lui ressembloit (m) qu'en partie. Mais revenons à Mr. Moreri. Sa V. faute est d'avoir dit qu'Auguste ordonna que l'on ôtât de l'Eneïde *ce qui y seroit de superflu sans y rien ajoûter*. Est-ce entendre le *summatim emendavit* dont se sert Donat? Corriger un livre en quelques endroits, & à l'égard de peu de choses, ne signifie-t-il qu'en ôter le superflu? Ne peut-il pas signifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VI. Le *Virgile, Romain, Poëte Comique*, est une marque que Mr. Moreri copioit aveuglément. Il avoit lu dans Vossius (n) *Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, Poëta Comicus*, & sans se defier de rien il s'imagina que c'étoit le nom veritable de ce poëte; mais s'il avoit consulté les originaux, il auroit apris que Pline le

(a) *Elle nous aprend que dans les propositions composées & copulatives, tous les attributs doivent convenir au sujet. Voiez l'Art de penser, 2. partie, ch. 9. où neanmoins on a oublié de raisonner sur un exemple tel que celui-ci.*

(b) Cum res Romanas inchoasset, offensus materia & nominum asperitate, ad Bucolica transiit: maxime ut Asinium Pollionem, Alphenum, Varium, & Cornelium Gallum celebraret: quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, triumvirorum jussu, trans Padum dividebantur, indemnem se præstitissent. *Donatus ubi supra.* (c) Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perfecit. *Id. ib.*

(α) *Il y en a plusieurs autres qui ont* duodecim.

(d) *Donat. ubi supra.*

(e) Nihil igitur auctore Augusto Varius addidit, quod & Maro præceperat, sed summatim emendavit, ut qui versus etiam imperfectos, si qui erant, reliquerit. *Id. ibid.*

(f) *Il est dans la vie de Virgile.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Dans l'article Octavie, pag. 2245. col. 1.*

(i) *Idem Donatus ibid.*

(k) *Voiez Pline epist. 15. lib. 3.*

(l) *A cela se raporte cette épigramme de Martial, la 39. du 1. livre.* Quem recitas meus est, ô Fidentine, libellus; Sed male cum recitas, incipit esse tuus.

(m) *Voiez le Menagiana, pag. 303. 304. de la 1. édit. de Holl.*

(n) *Vossius de poëtis Latinis, pag. 51.*

VIRGILE, Evêque de Saltzbourg au VIII. fiecle. Mr. Moreri en parle, mais fans toucher à une chofe qui meritoit d'être raportée. Il n'a rien dit des perfecutions que ce Prelat effuia pour avoir (*A*) cru des antipodes. On en fait la guerre à la cour de Rome : les flateurs des Papes éludent cela autant qu'il leur eft poffible ; mais ils ne fauroient éviter que l'on n'en concluë l'ignorance craffe de ce fiecle-là.

☞ VIR-

le jeune cité par Voffius parle d'un *Virginius*, ou *Virginius*, & non pas d'un *Virgilius*. D'ailleurs *Romanus* ne devoit pas être traduit comme l'épithete de patrie, mais comme un nom de famille. Mr. Huet a obfervé cette meprife de Voffius dans le Giraldi, & dans Glandorp : (*a*) *Hæc autem nomina duo fæpe confundi indicat Virginii Romani Poetæ Comici Plinio in epiftolis memorati nomen, qui à Lilio Giraldo, Glandorpio, & Voffio Virgilius appellatur.* Mr. Coufin s'eft un peu mepris fur ce paffage de Mr. l'Evêque d'Avranches. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il, (*b*) *que ces deux noms ayent efté confondus, puifque plufieurs Sçavans de ces derniers fiecles ont appellé Virginius Romanus un certain Poëte Comique, que Pline appelle Virgilius Romanus dans fes Epitres.* Je ne puis finir fans obferver, que lors que Pline le jeune fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous aprend que la maladie que nous voions aujourd'hui dans les efprits, fe voioit à Rome; car il declare qu'il n'eft point de ceux qui meprifent le tems prefent, & qui n'admirent que les anciens : (*c*) *Sum ex iis, qui mirer antiquos : non tamen, ut quidam, temporum noftrorum ingenia defpicio. Neque enim quafi laffa & effœta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper audii Virginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ fcriptam, tam bene, ut effe quandoque poffit exemplar.*

Le passage que l'on a vu (*d*) ci-deffus touchant la lecture des georgiques faite à Augufte, a befoin d'un correctif. Ce Prince après la bataille d'Actium l'an de Rome 724. retourna en Italie, & rencontra le Senat à Brundufium. Il s'arrêta là 27. jours felon Suetone, ou 30. felon Dion Caffius, & puis s'en alla en Afie, où il paffa tout l'hiver aux preparatifs de l'expedition d'Egypte. Il n'eft donc pas vrai qu'à fon retour de la guerre d'Actium, on lui ait lu dans (*e*) Atella les georgiques de nôtre poëte. S'il les entendit lire dans ce lieu-là, ce fut après la guerre d'Egypte, & non pas lors qu'il repaffa en Italie après la bataille d'Actium (*f*). J'emprunte cette remarque du Pere la Ruë. Je pourrois alleguer une autre raifon, qui eft que Virgile obferve à la fin des georgiques qu'il compofoit cet ouvrage pendant qu'Augufte faifoit la guerre en Orient; mais on me pourroit repondre que ce poëme lui aiant coûté (*g*) fept années, rien n'empêche qu'il n'en ait pu lire une partie avant qu'Augufte allât ataquer fon ennemi fur les bords du Nil.

(*A*) *Pour avoir cru des antipodes.*] A peine eut-il debité cette doctrine, qu'on l'accufa de foutenir qu'il y avoit un autre monde, & d'autres hommes au deffous de nous, un autre foleil, une autre lune. Boniface Archevêque de Maience prit feu là-deffus, & traita d'impies ces opinions. Il cenfura Virgile publiquement, & lui fit fignifier en qualité de Legat du Pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la doctrine Chretienne : (*h*) *Hoc ita acceptum eft, quafi Virgilius alium mundum, alios fub terrâ homines, alium denique folem, atque aliam lunam effe afferret. Bonifacius hæc velut impia, & Philofophiæ divinæ repugnantia refutat, Virgilium publicè, privatim arguit, ad recantandum has nænias provocat, efflagitatque jure fuo ut Legatus Germaniæ, ne ille hujufmodi deliramentis finceram & fimplicem Chrifti fapientiam polluat atque contaminet.* Virgile indigné d'un tel afront, s'en plaignit à Utilon Duc de Baviere dont il étoit fort aimé, & l'irrita contra Boniface. Celui-ci porta fes plaintes à la Cour de Rome; il écrivit au Pape en des termes qui lui rendirent fufpecte la foi de Virgile. Le Pape envoia des Deputez au Duc de Baviere, & lui écrivit que fon intention étoit que fi Virgile étoit prêtre, on le degradât du facerdoce, & qu'on l'envoiât à Rome pour y rendre compte de fa conduite. (*i*) *Ipfe* (Zacharias Pontifex Maximus) *Legatos cum mandatis & litteris ad Utilonem ire jubet, partes fuas Bonifacio commendat. Virgilium Philofophum (fi Sacerdos fit*, inquit, *nefcio) ab templo Dei & Ecclefiâ depellito, Sacerdotio in Concilio abdicato fi illam perverfam doctrinam fuerit confeffus. . . . Infuper regulo Boiorum denuntiatum eft, ut Virgilium Romam mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac à Pontifice Rom. examine comprobetur.* Voilà tout ce que l'on fait de cette affaire : on n'en trouve point les fuites dans les Annales. On ne peut donc excufer d'inexactitude une infinité de gens, qui difent que le Pape Zacharie excommunia & depofa un (*k*) Evêque, pour avoir ofé

(*a*) *Petrus Daniel Huetius, Alnet. quæft. ubi fupra.*

(*b*) *Journal des Savans du 11. Sept. 1690. pag. 642. édit. de Holl.*

(*c*) *Plinius epift. 21. lib. 6. pag. 319. edit. Cellarii Lipfiæ 1693.*

(*d*) *Pag. 2976. lettre i.*

(*e*) *Ville de la Campanie.*

(*f*) *Tiré de la vie de Virgile compofée par le Pere la Ruë. Elle eft au devant du Virgile* in ufum Delphini. *Mr. Des-Maizeaux m'a averti que ce Jefuite a fait cette obfervation.*

(*g*) Georgica feptennio Neapoli . . . confecit. *Donat. ubi fupra.*

(*h*) *Aventinus, Annal. Boiorum lib. 3.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Il paroit par la narration d'Aventin qu'il ne l'étoit pas encore.*

enfeigner que la terre eft ronde, & habitée dans tout fon contour. Kepler auteur Catholique eft de ceux-là : (*l*) *Fuit quidem Virgilius Epifcopus Salisburgenfis ab officio dejectus, quod* antipodas effe *effet aufus afferere.* Origan auteur Proteftant n'en a point dit davantage : (*m*) *Qui fane Virgilium noftrum communi calculo damnarunt, à facerdotio, templo & Ecclefia depulerunt.* Mais encore qu'on ne trouve point que les menaces du Pape aient été executées, on ne laiffe pas de pouvoir dire qu'elles font honteufes à fa memoire, & plus encore à celle de Boniface. Il eft certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoiât Virgile, comme une perfonne accufée d'erreurs dangereufes: *Nos fcribentes prædicto Duci* (Utiloni) *evocatorias de prænominato Virgilio mifimus litteras, ut nobis præfentatus & fubtili indagatione requifitus, fi erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnetur : qui enim feminant dolores, metunt eos.* Ces paroles font tirées de la lettre (*n*) qu'il écrivit à Boniface. On y trouve auffi celles que je vai copier. *De perverfâ doctrinâ, quam contra Dominum & animam fuam locutus eft (quòd fcilicet alius mundus, & alii homines fub terrâ fint, aliufque fol & luna) fi convictus fuerit ita confiteri, hunc, accito Concilio, Ecclefiâ pelle, Sacerdotii honore privatum.* Vous voiez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, & qu'on le degrade du facerdoce, fi on le convainc par fa confeffion d'avoir enfeigné qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes fous la terre, un autre foleil & une autre lune. Je fçai bien que la doctrine pour laquelle il pretend qu'on le condamne n'eft point la fimple doctrine des antipodes, car celle-ci ne fupofe point qu'il y ait des aftres diferens de ceux qui fe levent fur nôtre horifon : mais enfin cette doctrine des antipodes eft vifiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureufes du Droit Canon. N'eft-ce pas une ignorance prodigieufe ? n'eft-ce pas un abus énorme de la puiffance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit furpris, & qu'il lui avoit reprefenté infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems; la jaloufie d'érudition & d'autorité les avoit commis enfemble; cela faifoit une perfpective trompeufe pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que fait-on même fi Boniface ne donna point un mauvais tour à la chofe, en y joignant plufieurs (*o*) confequences qu'il crut propres à faire peur? Quelques-uns veulent qu'il fe foit laiffé tromper par de faux raports, & qu'il ait jugé des fentimens de Virgile, tout ce que des ignorans qui ne les comprenoient pas lui en difoient. C'eft la penfée charitable du docte Velferus. *Quod quidam conjecêre*, dit-il (*p*), *non abnuerim : Virgilium de terræ fpecie acutiùs, quàm pro vulgi captu, difputaffe, globofam effe, & vivere è contrariâ parte, qui adverfis veftigiis contra noftra veftigia, quos antipodas vocemus, hos perinde ac nos fole & lunâ luftrari. Ea ignoratione audientium perperàm accepta detortaque, longè alio fenfu ad Bonifacium perlata, offenfionum præbuiffe fomentum.* Mais cela ne difculpe point cet Archevêque ; fon ignorance, fa precipitation, fa temerité à deferer à la Cour de Rome les innocens, font toûjours des faits qu'on ne peut nier. Velferus n'aiant trouvé nulles traces de la fuite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle forte fes opinions, qu'il les fit paroître raifonnables, & qu'il fe reconcilia avec fon accufateur. (*q*) *Difceptationis exitum non comperio. Fit verifimile, aut purgaffe fe Virgilium Pontifici, five coràm, five per litteras : aut cognitis invidorum utrimque fraudibus . . . . . ultrò, quod inter bonos folet, in gratiam effe reditum. Sanè Bonifacius toto deinde (r) feptennio fuperfuit, neque iftius tamen diffenfionis præterea veftigium apparet.* Prenez garde, je vous prie, que Velferus fait tout ce qu'il peut pour fauver l'honneur du Pape, & celui de ces deux (*f*) Saints; cependant il n'ofe pas affirmer que la concorde fut retablie, il declare qu'il ne fait quelle fut l'iffuë de cette querelle, mais qu'il trouve vraifemblable que Virgile fit fa paix avec Zacharie, & avec fon delateur. Aparemment, dit-il, on decouvrit la malignité de ceux qui entretenoient la difcorde par leurs faux raports. Il eft permis de conjecturer dans des chofes incertaines ; ainfi l'on n'a rien à dire contre Velfer : mais il n'eft pas jufte d'y faire le decifif; on a donc lieu de murmurer contre l'hiftoriographe de Savoie, qui affirme que (*t*) *par la prudence du*

(*l*) *Keplerus, epift. ante lib. 4. epitom.*

(*m*) *Origanus, epift. ad Elect. Brandenb.*

(*n*) *Voiez Baronius tom. 9. ad ann. 748.*

(*o*) *Comme d'enfeigner que tous les hommes ne viennent point d'Adam, que* Jesus-Christ *n'eft pas mort pour tous les hommes, &c.*

(*p*) *Marcus Velferus, lib. 5. rerum Boicarum.*

(*q*) *Idem Velferus ibid.*

(*r*) *Concluez de là que cette difpute tombe fur l'an 748. car on met la mort de Boniface à l'an 755.*

(*f*) *C'eft la qualité qu'on donne à Boniface & à Virgile.*

(*t*) *Blanc, hiftoire de Baviere, tom. 1. pag. 323.*

☞ VIRGILE, ou VERGILE (POLYDORE) nâquit à Urbin en Italie au XV. siecle. Il ne manquoit ni d'esprit ni d'érudition. Je croi que son premier livre fut un recueil de proverbes qu'il publia en 1498. Personne encore entre les modernes n'avoit donné aucun livre de cette nature; c'est pourquoi il se vanta d'avoir (*A*) precedé Erasme, & il lui fit même des reproches bien desobligeans. Son second ouvrage fut celui qui traite des inventeurs des choses; il le publia (*B*) l'an 1499. Il fut envoié en Angleterre vers * l'an 1510. pour y lever le tribut que l'on nommoit *denier de saint Pierre*. Il se rendit si recommandable en ce païs-là, & il s'y plut de telle sorte, qu'aiant obtenu la dignité d'Archidiacre de l'Eglise cathedrale de Wals †, il resolut de passer toute sa vie dans l'Angleterre, & il renonça à la charge d'exacteur de ce tribut. Il entreprit un ouvrage considerable, & auquel il travailla plusieurs années. Ce fut une histoire d'Angleterre. Il la dedia en 1533. à Henri VIII. Les Anglois n'en font (*C*) pas grand cas. Il avoit mis la derniere main à son (*D*) traité des prodiges l'an 1526. Il n'étoit pas bon Papiste en (*E*) toutes choses; & il ne se degoûta point de l'Angleterre lors que les afaires de la religion

Pape & la sagesse d'Utilon les auteurs de la calomnie furent decouverts, & les saints Hommes qui n'étoient pas capables de haine lierent une amitie plus étroite qu'auparavant. Cet historien n'est pas le seul qui en use de la sorte: une infinité d'auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils font comme ces nouvellistes hableurs, qui aiant lu dans une gazette qu'on se prepare à quelque siege, ou au passage d'une riviere, debitent au bout d'une heure qu'une telle place est investie, & qu'on est dejà campé au delà de la riviere. Les historiens qui ont vécu dans les siecles d'ignorance étoient peut-être plus hardis à cet égard que ceux d'aujourd'hui, & si cela est, combien de mensonges nous font-ils croire? Combien fortifient-ils le pyrrhonisme historique qui s'augmente (*a*) tous les jours?

(*A*) *D'avoir precedé Erasme, & il lui fit même des reproches.*] Je trouve dans l'épitre dedicatoire de son ouvrage *de inventoribus rerum*, qu'il declare que tant par raport à ce sujet-là, que par raport aux proverbes, il avoit fraié le chemin à tous les auteurs. (*b*) *Non inficior . . . . quin possit quispiam de hac re, velut de proverbiis, quorum libellum proximo anno Guidoni principi, Urbini Duci inscripsimus, copiosius tradere. Verum quicunque hoc vel illud posthac ingredietur iter, quia nos primi stadium cucurrimus, is fortasse nostra vestigia sequi non gravabitur.* Si vous lisez les lettres d'Erasme, vous aprendrez que Polydore Virgile lui dit bien des duretez dans la preface d'une nouvelle edition de ses proverbes: il l'accusa (*c*) de vanité, & d'envie, il le traita de (*d*) plagiaire, & il trouva fort mauvais qu'on n'eût fait aucune mention de son livre dans la preface de la premiere édition de celui d'Erasme. Il pretendit qu'on avoit voulu usurper sa gloire. *Ubinam est ista veritas quam in præfatione, scribis procul eminere? quaque fretus boni consulis quod ego callidus dissimulator conatus sim in gloria tua possessionem irrepere* (*e*)? Erasme se justifia très-bien dans la (*f*) lettre qu'il lui écrivit au mois de Decembre 1521. Il fit une chose qui lui est trop glorieuse pour ne devoir pas être raportée. C'est un beau modele à proposer à tous les auteurs. Le libraire de Bâle qui vouloit reimprimer le livre de Polydore avoit resolu d'en suprimer la preface, à cause qu'elle étoit injurieuse à Erasme. Mais celui-ci n'y voulut pas consentir, & lui ordonna de n'en retrancher quoi que ce fût. (*g*) *Vel hinc colligas licet, quam non fuerimus iniqui tuo libro. Frobenium, ut dictum est, abhorrentem ab editione serpuli. Præfationem tuam, qua me suggillas, ad me miserant, velut execrandam. Remisi jussique, ut bonâ fide, sicut abs te fuerat descripta, excuderetur: deleverant mentionem Lei, quam tu de illo sanè quam honorificam facis. Jussi ut reponerent. Utrum hæc sunt faventis an non?* Deux ans après il conseilla à l'auteur même de la corriger, afin qu'il ne parût pas qu'il y eût entre eux quelque jalousie. (*h*) *Mihi videris consultè facturus, si primam illam præfationem totam retexas. Primum faciet hoc ad operis commendationem ob novitatem. Deinde faciet ad opinionem utriusque nostrum, quod insunt in illa priore quædam, quibus ego quidem non offendor, sed tamen suspicionem præbent eruditis alicujus inter nos æmulationis.* Il n'y a rien contre Erasme dans mon (*i*) edition de ce traité des proverbes. Cette petite querelle ne rompit point le fil de leur amitié. Voiez la (*k*) lettre qu'Erasme lui écrivit l'an 1526. Notez que Polydore Virgile lui avoit donné autrefois (*l*) dequoi acheter un cheval. Notez aussi qu'il lui dedia (*m*) la traduction d'un ouvrage de saint Chrysostome l'an 1528.

(*B*) *Il le publia l'an 1499.*] Usons ici d'une distinction que Vossius n'a point emploiée: il a dit (*n*) que cet ouvrage de Polydore Virgile comprend 8. livres qui furent premierement imprimez l'an 1499. Cela n'est point exact. L'auteur ne donna d'abord que trois livres, dont l'épitre dedicatoire est datée de cette année-là. Il en ajoûta cinq autres l'an 1517. & les dedia (*o*) à Jean Matthieu Virgile son frere Professeur en philosophie à Padoue. Ainsi Mr. Pope Blount se trompe quand (*p*) il dit que l'on imprima ces 8. livres a Strasbourg in 4. l'an 1509. Mr. Moreri a commis la même faute que Vossius.

(*C*) *Les Anglois n'en font pas grand cas.*] Voici ce qu'en dit Henri Savil; (*q*) *Polydorus, ut homo Italus, & in rebus nostris Hospes, & (quod caput est) neque in Republicâ versatus, nec magni alioqui, vel judicii, vel ingenii; pauca ex multis delibans, & falsa plerumque pro veris amplexus, Historiam nobis reliquit, cùm cætera mendosam, tum exiliter sanè, & jejune conscriptam.* Un autre écrivain du même païs le traite de malin calomniateur, (*r*) *nominis Britannici gloriam non solum obfuscare, sed etiam Britannos ipsos mendacissimis suis calumniis infamare totis viribus conatur.* Voici une plainte d'une toute autre nature; Paul Jove remarque que les François & les Ecossois se plaignent que Polydore Virgile a trop flaté la nation Angloise, (*s*) *Conscripsit Historias rerum Britannicarum, ea fide ut Scotis, & Gallis sæpe reclamantibus, alieno potius arbitrio, quam suo intexuisse multa in gratiam gentis existimetur, quòd in recensendis minorum Ducum nominibus, tanquam gloriæ avidis plurimum indulserit.* Jean Leland a critiqué plusieurs fautes de Polydore Virgile, comme Vossius (*t*) le remarque.

(*D*) *A son traité des prodiges.*] Ce sont des dialogues où il combat fortement les divinations. Voici un morceau de sa preface datée de Londres l'an 1526. (*v*) *Cujus* (Christi) *ipse quoque doctrina instructus confidenter veni in certamen cum ariolis, auguribus, haruspicibus, vatibus, sortilegis, quos partim divinis, partim naturalibus debilitatos imo atque adeo devictos rationibus, jacere cum suis pestiferis artibus, videre jam licebit.* C'est donc un ouvrage bien diferent de celui de Julius Obsequens augmenté par Lycosthenes. (*w*) On parle d'une édition de Londres 1526. mais Gesner ne l'a point conue; il ne fait mention que de celle de Bâle chez Bebelius 1531. J'ai l'édition de Bâle 1545. in 8. *per Mich. Isingrinum.* Elle est precedée de (*x*) trois autres traitez de Polydore Virgile dont l'épitre dedicatoire est datée de Londres 1543. C'est lui qui l'a faite.

(*E*) *Il n'étoit pas bon Papiste en toutes choses.*] Il aprouvoit le mariage des Ecclesiastiques, & il condamnoit le service des images. Raportons un peu au long ce que Jean Balee dit de lui, cela nous fournit une preuve que j'ai (*y*) promise. (*z*) *Ob insignem in omni bonarum literarum genere eruditionem, Wellensis (aa) Ecclesiæ Archidiaconus postmodum factus, priori Officio Pontifici resignato, constituit Romam non repetere, sed deinceps in nostrâ permanere Insulâ. Et licet in plerisque scriptis suis vera Religioni superstitionem prætulerit, piè nihilominus Christianorum Ministrorum conjugia defendebat, pièque statuarum cultum damnabat, cum quibusdam aliis Romanensium Rabbinorum imposturis. Quòd antiquitati Britannicæ in Anglorum Historiâ, quam par est, iniquior sit, ex veterum illius Gentis Chronicorum & Historiarum ignoratione provenit. Quòd præterea Reges aliquos ab impietate pios, & alios è diverso ab ipsâ æquitate iniquos etiam promulgaverit, communi ante agnitam veritatem per Dei verbum, errori ac cæcitati imputandum esse judico. . . . . Erat certè Polydorus ob eruditia illa de Rerum Inventoribus, Sacrorum Ritibus &* Pro-

* Voiez la remarque E.

† Voiez la remarque E.

(*a*) *Je viens de lire deux dissertations du Pere Daniel, qui accusent de mensonge presque tout ce qu'on raporte des Rois de France avant Clovis.*

(*b*) *Polyd. Vergilius, epist. dedic. libri de inventor. rerum. Elle est datée d'Urbin le 5. d'Août* 1499.

(*c*) Inclementius est etiam quod hujus argumenti primum apud Latinos tractati laudem sic tibi vendicas, ut mihi coneris cenodoxiæ simul & livoris suspicionem impingere. *Erasm. epist. 3. l. 27. p. 748.*

(*d*) Priusquam hac præfatione insimulares . . . livoris simul & plagii. *Id. ib. p. 749.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *C'est celle que je viens de citer.*

(*g*) *Erasm. ubi supra.*

(*h*) *Idem epist. 45. lib. 20. pag. 1007.*

(*i*) *Elle est de Bâle 1541. in 8. sur la 4. revision de l'auteur.*

(*k*) *C'est la 25. du 21. livre.*

(*l*) *Id. epist. 25. l. 21. pag. 1093.*

(*m*) Idem opusculum (*Chrysostomi Monachum*) in Anglia vertit Virgilius Polydorus satis feliciter, mihi dicatum. Excusum est autem Lutetiæ. *Id. epist. 14. l. 25. pag. 1354.*

(*n*) *Vossius de hist. Latinis pag. 678.*

(*o*) *Cette épitre dedicatoire est datée de Londres le 5. de Decembre* 1517.

(*p*) *Pope Blount, cens. author. pag. 452.*

(*q*) *Henricus Savilius, præfat. ad rerum Anglic. scriptores apud Pope Blount cens. author. pag. 451.*

(*r*) *Humfred. Lhuyd in descript. Angl. apud Pope Blount ib. pag. 452.*

(*s*) *Paulus Jovius elog. c. 135. pag. 279.*

(*t*) *Vossius ubi supra pag. 679.*

(*v*) *Polyd. Vergilius præf. ad Franciscum Mariam Urbini Ducem.*

(*w*) *Vossius ubi supra pag. 678.*

(*x*) *De patientia & ejus fructu libri II. de vita perfecta liber I. de veritate & mendacio lib. I.*

(*y*) *A la marge du corps de cet article.*

(*z*) *Joan. Balæus, de scriptor. Britann. centur. 13. apud Pope Blount ubi supra pag. 451.*

(*aa*) *Ces paroles de Paul Jove ubi supra,* Is ab Henrico Rege fortunis adauctus flamenque Londini creatus, *sont trompeuses: elles portent à croire qu'il fut Chanoine de Londres.*

religion y furent changées sous Henri VIII. & sous Edouard. Il ne souhaita d'en sortir l'an 1550. (F) qu'à cause que sa vieillesse demandoit un climat plus chaud, & plus meridional. Il obtint ce qu'il souhaitoit, & on le laissa jouïr du revenu de ses benefices pendant son absence. On dit qu'il mourut l'an 1555. On l'accuse d'avoir brûlé plusieurs (G) manuscrits afin d'empêcher qu'on ne reconût les fautes de son histoire d'Angleterre. Elle a été imprimée (H) plusieurs fois, & cela montre qu'en ce siecle-là on étoit plus dupe qu'en celui-ci, ou plus ardent à l'étude; on a bien de la peine aujourd'hui à debiter une édition des meilleurs historiens in folio.

☞ VI-

Prodigiis Opuscula, ab ipsis etiam piis suspiciendus. Le traite *de inventoribus rerum* contient plusieurs choses qui ont depleu à l'Inquisition, c'est pourquoi elle n'aprouve que l'edition que Gregoire treize en fit faire à Rome l'an 1576. qui fut repurgée de tout ce qui ne plaisoit pas aux Inquisiteurs. Quant aux autres éditions on ordonna d'y effacer beaucoup de passages (a). L'index Espagnol veut qu'on retranche nommement la reflexion que Polydore Virgile avoit faite, sur ce que saint Pierre ne voulut pas que Corneille le Centenier lui baisât les pieds. Cette reflexion contient effectivement une censure assez forte de l'orgueil des Ecclesiastiques, la voici: (b) *Pater mansuetudinis plenus id fieri non est passus, qui elevans eum sibi ad pedes jacentem, dixit: Surge, & ego ipse homo sum. O vocem memorabilem, atque salutarem, si bene multi hodie sese quoque homines tantum esse perpenderent, qui propterea quòd sacerdotio praditi sint, planè se reliquorum mortalium, longè post hominum memoriam imperiosissimos dominos prabent, non communes patres, uti fieri deberet.* Mais l'auteur ne s'est point emancipé à l'egard des Papes, car au contraire il a loüé & justifie la possession où ils sont de faire baiser leurs pieds. Cependant il y a quelques écrivains qui le citent comme s'il l'avoit desaprouvee. (c) „ Non „ possum, quin addam, quæ hac de re occurrunt apud „ *Polydorum Virgilium*, hominem Papistam, *de rerum* „ *invent: lib.* IV. *cap.* 13. *Romani Pontifices*, inquit, „ *deosculandos pedes exhibendi morem à Christo se ac-* „ *cepisse contendunt. At Christus non Magdalena os-* „ *culandos pedes obtulit; sed sponte peccata fatentem,* „ *& suam misericordiam non solo amplexu genuum,* „ *ut ethnici, sed etiam osculo pedum implorantem, ejus* „ *consolanda causâ admisit: hoc ipsum honoris genus* „ *alioquin non minus repudiaturus, etsi sibi re verà* „ *debitum, quam appellationem Magistri boni. Sic* „ *quoque Petrus Cornelium centurionem ad genua pro-* „ *cidentem manu sua sublevavit, SURGE, inquit,* „ *HOMO SUM TIBI SIMILIS: tantum abfuit* „ *ut osculandos pedes exhibuerit. Decipimur specie recti,* „ *& sape cum Caligula pedes protendimus, dum Christi* „ *humilitatem vel spernimus, vel fucato conservanda* „ *Apostolica autoritatis titulo exornare laboramus.*„ C'est un Ministre Arminien qui cite de cette façon les paroles de Polydore Virgile, & cela après avoir assûré dans sa preface, qu'excepté deux ou trois fois il a toûjours verifié les passages qu'il raporte. Il faut que celui de Polydore Virgile soit l'un de ces deux ou trois, car il y a une diference énorme entre ce qu'il a dit, & ce que le Ministre Arminien lui attribuë. Consultez Mr. Crenius (d) qui a très-bien relevé cette meprise, & comparé ensemble les deux passages, celui que je viens de raporter, & celui qui est actuellement dans Polydore Virgile à l'édition de Strasbourg 1606. in 8. J'ai consulté mon édition qui est de Lion *apud hæredes Seb. Gryphii* 1558. in 8. & j'y ai trouvé precisement les mêmes paroles que Mr. Crenius allegue. J'ai consulté la version Françoise de cet ouvrage de Polydore Virgile publiée par François de Belleforest à Paris 1582. & j'ai vu qu'il s'étoit servi d'un original tout-à-fait semblable à mon édition Latine. Je ne sçaurois donc assez m'étonner de la prodigieuse depravation qui s'est introduite dans les citations de ce passage.

Voici un auteur qui assûre que Polydore Virgile mourut l'an 1562. & qu'au jugement de Lippoman le traité *de inventoribus rerum* est un miserable livre. (e) *Mors etiam Polidori Virgilii contigit Suessa* (1), *ubi natus erat. Multa scripsit, sed non omnes docti ea existimant. Imperitissimum vocat eum & vanitatis redarguit doctissimus Lindanus* (2), *atque hominis hujus scripto, quod de rerum inventoribus finxit, nihil extare nostrâ atate in lucem editum, pluribus, quod sciatis magis, aut futilibus perfluat conjecturis.* Il est certain qu'il ne plait pas aux bigots.

(F) *Il ne souhaita d'en sortir l'an 1550. qu'à cause que sa vieillesse . . . . il obtint.*] J'aprens ceci dans l'histoire de la Reformation d'Angleterre: (f) „ Polydore Virgile, aprés avoir passé prés de quarante ans „ en Angleterre, demanda la permission, d'aller „ achever ses jours, un peu plus proche du soleil: „ Il estoit fort vieux. Cette permission luy fut accor- „ dée, le 2. jour de Juin; & en considération des ser- „ vices, qu'on croyoit qu'il avoit rendus au public, „ par son Histoire, on luy permit de conserver, du- „ rant son absence, l'Archidiaconat de Wells, & la „ Prébende de Nonninton.„ Mr. de Larrey (g) raporte la même chose, mais il fait une observation marginale, qui nous aprend que *la (h) Critique de Harmer dit que ce ne fut qu'en* 1551. que Polydore Virgile se retira, & il ajoûte ceci: (i) „ Peut-être „ qu'on eut aussi égard à la moderation qu'il avoit te- „ moignée, dans la Reformation que Henri VIII. „ avoit commencée, & qu'Edouard avoit poussée plus „ loin. Tout Italien qu'il étoit, il ne se trouva en- „ velopé dans aucun party des defenseurs du siege de „ Rome, & souscrivit aux resolutions qui furent pri- „ ses dans les assemblées du Clergé, en faveur de la „ puissance Royale.„

(G) *D'avoir brûlé plusieurs manuscrits afin d'empêcher.*] On va voir là-dessus un petit detail: (k) *Quem* (Polydorum) *ne aliquando intelligerentur errores, fama percrebuit, atque etiam cognitum & compertum certò est, tot historias nostras vetustas & Manuscriptas immani scelere igni commendasse, quot ne plaustrum quidem posset capere atque sustinere, arbitratus, ut credo, se ejus generis omnes solùm habuisse: aut veritus sibi vitio dari, quòd secutus legem jampridem librorum veterum castigatoribus datam (ut ipse de se ait in prafatione in Gildam) nonnulla resecuerit, qua Scriptores prodiderunt. Superfunt tamen Deo volente quamplurimi omnis generis, & illis Polydori multò pleniores & perfectiores.* La Popeliniere nous va conter la même chose; je ne retrancherai rien de son discours, car ce que j'en ôterois merite d'être conu. (l) „ Polidore Virgille natif d'Urbin en Italie, (m) „ appellé & appoincté par Henry 8. Roy d'Angleterre, „ pour remettre l'Histoire des Anglois en son vray „ jour, en dressa vingt six livres. Plus recomman- „ dables pour ce qu'il ne reste presque plus aux An- „ glois d'Autheurs anciens ausquels on puisse avoir re- „ cours en cas de doute ou d'ignorance de chose no- „ table, aiant apres avoir achevé, fait brusler tous „ ceux que par ses amis & authorité du Roy il avoit „ peu recouvrer; que pour aucun bien dire, verité, „ soing ny jugement qu'il y aye apporté. Ainsi par- „ lent noz François de P. Æmile son voisin & con- „ temporain: & plusieurs autres qui ont cherché pa- „ reille recommandation que Platon & Aristote firent, „ bruslans plusieurs de ceux desquels ils avoient tiré la „ chresme & quinte essence, pour en dresser les livres „ qu'on a depuis publié souz leurs noms.„

(H) *Elle a été imprimée plusieurs fois.*] J'ai dejà dit que la date de l'épitre dedicatoire est de (n) l'an 1533. Je ne doute pas que la premiere édition ne soit celle que Conrad Gesner a marquée, je veux dire celle de Bâle chez Bebelius 1534. in folio. L'auteur revit son ouvrage & le retoucha en bien des endroits pour la 2. édition, qui est de l'an 1536. Je me sers de celle de Bâle *apud Mich. Isingrinium* 1556 *in folio.* Elle ne contient que 26. livres. Cependant je vois dans l'épitome (o) de Gesner, que cette histoire en 27. livres *ab auctore recogniti ad amussim expositi* fut imprimée par Isingrinius, & enfin par Thomas Guerin in folio l'an 1570. Je voudrois que l'on eût marqué l'année de cette édition d'Isingrinius, & je ne sçaurois comprendre qu'elle contienne 27. livres, puis que l'edition (p) que Thysius fit faire à Leide en 1649. n'en contient que 26. car sans doute Thysius se regla sur la plus complete, & sur la meilleure de toutes les éditions precedentes. Quoi qu'il en soit les 26. livres de cette histoire finissent à la mort du Roi Henri VII. & c'est pourquoi je ne comprens guere l'auteur qui accuse nôtre Virgile d'avoir falsifié ses recits touchant le regne de Henri VIII. afin de s'insinuer dans les bonnes graces de la Reine Marie. Il est sûr qu'il sortit de l'Angleterre avant qu'il y eût aucune aparence que Marie regneroit. Il est sûr que son histoire imprimée (q) à Bâle un an aprés sa mort ne contient que 26. livres, qui ne s'étendent que jusqu'à la mort de Henri septieme. Voilà ce qui fait que le passage que l'on va lire me semble obscur.

(a) *Voiez l'Index librorum prohibit. & expurg. pag.* 850. *& seq. edit.* 1667. *in fol.*

(b) *Polyd. Vergilius de inventor. rerum lib.* 4. *cap.* 13. *pag. m.* 290.

(c) *Anton. Borremans. variar. lect. pag.* 267.

(d) *Crenius animadv. philol. & histor. parte* 1. *p.* 62. *& seq.*

(e) *Petrus à Sancto Romualdo in continuatione Chronici Ademari pag.* 326.

(1) *C'est la ville d'Urbin en la marche d'Ancone.*

(2) *Panop. Evang. ser. c.* 98.

(f) *Burnet, hist. de la reformation d'Anglet.* 2. *part. liv.* 1. *ad ann.* 1550. *pag. m.* 374.

(g) *De Larrey, hist. d'Anglet. to.* 1. *pag.* 682. *ad ann.* 1550.

(h) *C'est un livre Anglois contre l'histoire de la reformation de Mr. Burnet.*

(i) *De Larrey ibid. pag.* 683.

(k) *Joh. Caius de antiquit. Cantab. lib.* 1. *p.* 52. *apud Pope Blount ubi supra pag.* 451. 452.

(l) *La Popeliniere, hist. des histoires liv.* 9. *pag.* 485.

(m) *Il ne fut pas apellé d'Italie par Henri VIII. Il y fut envoié par le Pape pour lever ce qu'on nommoit denier de St. Pierre.*

(n) *Au mois d'Août.*

(o) *A la page* 703.

(p) *Elle est in* 8.

(q) *C'est l'édition de* 1556.

☞ VITELLIO, ou VITELLO, auteur d'un ouvrage d'Optique assez estimé, vivoit (*A*) après le milieu du XIII. siecle. Quelques-uns disent qu'il étoit né en Allemagne, mais (*B*) d'autres le font Polonois. Il y a beaucoup d'aparence qu'il composa son ouvrage en (C) Italie. L'édition que Federic Risnerus en procura l'an 1572. est incomparablement meilleure que celle de Nuremberg 1535. On verra ci-dessous les loüanges (*D*) qu'il a données aux travaux de Vitellio. Mr. Konig n'a conu que l'édition de Nuremberg, & il a cru que l'auteur † même l'avoit procurée.

† Vitellio opticam edi curavit, Norimb. An. 1535. *Konig. pag.* 850.

VIVIANI (VINCENTIO) noble Florentin, disciple de Galilée, & grand mathematicien, publia en 1659. un volume in folio intitulé, *De maximis & minimis geometrica divinatio in quintum Conicorum Apollonii Pergai.* Ses opinions sur la religion ne valoient rien; car il croioit β *la necessité de toutes choses*, *la nullité du mal*, *& la participation de l'ame universelle*, comme il l'avoüa à Mr. Monconys. Consultez l'*Italia regnante* de Mr. Leti à la page 411. de la 3. partie.

β *Monconys, voiage*, 1. *part. p.* 130. *ad ann.* 1646. *édit. de Lion* 1665.

☞ ULEFELD, ou ULFELD (JAQUES) gentilhomme Danois, & Senateur du Roiaume, fut envoié en ambassade à la cour de Moscovie l'an 1578. par Frideric II. Roi de Dannemarc. Il composa une relation de son voiage, & la donna à imprimer à un libraire de Leide, qui la negligea de telle sorte, qu'elle tomba entre les mains d'un épicier. Elle eût sans doute servi à des cornets, si Goldast ne l'eût achetée. Il la fit imprimer à Francfort l'an 1608. sous le titre de *Hodoeporicum Ruthenicum Jacobi*, *Nobilis Dani*, & l'an 1627. sous le (*A*) même titre avec l'addition d'*Ulfeldii* après *Jacobi*. Ce Jaques Ulefeld publia * une traduction Danoise du traité de David Chytreus sur les quatre fins dernieres, la mort, le jugement, le paradis, & l'enfer. Il composa aussi l'histoire de quelques Rois de Dannemarc, mais elle n'a point été imprimée †. Goldast ‡ reconoît qu'encore qu'il ne soit pas fort élegant, il juge des choses avec beaucoup de prudence.

* *A Copenhagen l'an* 1591. *& l'an* 1593.

† *Tiré de Mollerus hypomnem. ad Albertum Bartholinum de scriptis Danorum pag.* 255. 256.

‡ *In epist. dedicat. apud Mollerum ib. pag.* 255.

ULE-

(*a*) *Maximè erravit Polydorus in describendis temporibus Henrici VIII. nam præter quòd linguæ nostratis prorsus ignarus, plurima eorum temporum nescire habuit necesse: plurima etiam, ut Mariæ Reginæ gratiam promptiùs demereri posset, scripsisse, non sine causâ perhibetur. Priorum verò temporum, eadem non est suspicio.* D'ailleurs il est vraisemblable que Polydore Virgile ne demeura pas si long tems à Londres, & cela fort occupé à dresser l'histoire de l'Angleterre, sans aprendre l'Anglois. Au pis aller il lui etoit plus facile de conoître le regne de Henri VIII. que les regnes precedens. Pourquoi donc veut-on qu'il ait été moins instruit sur ce regne-là, que sur les autres?

(*a*) *Whear, de Meth. leg. histor. sect.* 30. *apud Pope Blount ubi supra pag.* 451.

(*A*) *Vivoit après le milieu du XIII. siecle.*] Cela se justifie par la raison qu'il dedia son ouvrage à Frere Guillaume de Morbeta, qui composa un traité de geomance l'an 1269. Cette date a eté marquee par l'auteur même, comme nous l'aprend Federic Risnerus (*b*) qui avoit lu en manuscrit ce traité-là. Il faut donc conclure que Tanstetter (*c*) s'est trompé en mettant Vitellio au dixiéme siecle. Erasme Reinhold, Gauric, Peucer, Blancanus, Vossius, &c. s'accordent à le placer après le milieu du treizieme.

(*b*) *Federicus Risnerus præfat. in Vitellonis opticam p. m.* 163. *præfat. epist. & orationum Petri Rami.*

(*c*) *In epistola Opticis Vitellonis præposita.*

(*B*) *Qu'il étoit né en Alemagne . . . . d'autres le font Polonois.*] Ce dernier sentiment est le meilleur, car on trouve ces paroles dans le theoreme 74. du 10. livre de Vitellio, (*d*) *In nostra terra, scilicet Polonia habitabili*, &c. On lui donne au titre du livre le surnom de *filius Polonorum & Thuringorum*, ce qui signifie au sentiment de Risnerus, (*e*) que son pere étoit de Pologne ou de Thuringe, ou que sa mere étoit de Thuringe, ou de Pologne. Regiomontanus dans sa preface sur Alphragan s'exprime ainsi: (*f*) *Vitello autem noster Thuringus*, c'est pretendre que la Thuringe étoit la patrie de Vitellio.

(*d*) *Voiez Risnerus ubi supra pag.* 162.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Voiez Risnerus ib. p.* 163.

(*C*) *Beaucoup d'aparence qu'il composa son ouvrage en Italie.*] Vous allez voir les preuves que Risnerus a recueillies sur ce fait-là: (*g*) *Quadam jam in Opticis nota Vitellonem in Italiam venisse, Italicaque bibliothecis auctum fuisse. Etenim Vitello ipse ac se testis est lib. 10. theor. 42. se primum omnium in Italia ad Cubalum (qui locus est inter Paduam & Vincentiam) contemplatione aquæ tenuissima ac limpidissima ad Opticas artes incensum atque inflammatum esse: harum enim formarum intuitu (ait) & mirabili transmutatione primùm nos amor hujus studii allexit: & lib. 10. theor. 67. ubi scribit ex visu, quam in aqua è scopulo Viterbio proximo vehementius præcipitata sæpenumero vidisset, plerasque iridis affectiones & proprietates sibi animadversas & observatas esse: illud (inquit) nobis præcipuum cogitationis fuit, ut præsenti negotio studium applicaremus. At quòd Vitello in Italia, quòd Romæ tum cæteris liberalibus honestisque studiis, tum vero Opticis operam navarit, majus fortasse argumentum videatur, quòd Gulielmo de Morbeta (qui tum Romani Pontificis pœnitentiarium, ut appellant, Romæ agebat) suasore & hortatore, ut ipse in proœmio testatur, optica primum conscribenda susceperit, eademque absoluta postea nuncuparit.*

(*g*) *Id. ib.*

(*D*) *Les loüanges que Risnerus a données aux travaux de Vitellio.*] Le passage que je vais copier nous aprendra que Vitellio fit d'autres livres que ceux d'Optique: (*h*) *Quid & quantum viribus ingenii perfecerit, præclara ejus monimenta sempiterno testimonio erunt: non solùm in Physiologicis, quæ citat lib. 5. theor. 18. & lib. 10. theor. 80. in libris de ordine entium: de elementatis conclusionibus, qui nominantur in præfatione, & lib. 1. theor. 28. in libris de scientia motuum cœlestium, quæ allegat lib. 10. theor. 53. sed multò maximè in decem libris Opticis: quos ut ex Alhazeno imprimis, deinde à Græcorum authorum fontibus hauserit, certè mirandis accessionibus amplificavit. Alhazeni, Euclidis, Ptolemæi axiomata, hypotheses, theoremata omnia collegit: id laboris infiniti fuit. Sed ex Apollonio, Theodosio, Menelao, Theone, Pappo, Proclo, & aliis firmamenta permultarum demonstrationum singulari judicio repetivit: singulari ordine, maximè naturali, per sua genera, speciesque Opticam, Catoptricam, Mesopticam disposuit, artemque totam mirabiliter absolvit. Quid plura? Si artis opifex atque author habendus sit, qui arti formam, animamque dedit: Vitello jure optimo Opticæ artis autor habeatur.* Il paroit par là que la gloire de Vitellio n'est pas celle de l'invention, mais celle de l'agencement des matieres empruntées.

(*h*) *Risnerus ubi supra pag.* 164.

(*A*) *Sous le même titre avec l'addition d'*Ulfeldii *après* Jacobi.] Il n'aprit le nom de l'auteur qu'après la premiere edition. Un Theologien Danois nommé Claude Christophle Lyschander lui fit savoir que l'auteur de ce voiage de Moscovie étoit de la noble famille d'Ulfeld; qu'il avoit été docte, riche, & grand Senateur du Roiaume; mais qu'il étoit tombé en disgrace pour avoir traité de quelque afaire sans le consentement du Roi; que ses deux fils Magnus & Jaques étoient dans un état florissant, & que Jaques Senateur du Roiaume avoit été Ambassadeur à la Haie l'an 1608 (*i*). Je croi que c'est le même qui obtint (*k*) en 1610. la dignité de Chancelier de Dannemarc, & qui mourut le 25. de Juin 1630. Je croi aussi que le Comte Ulefeld dont je parle dans l'article suivant, etoit fils de ce Chancelier. Notez que le même Lyschander dans une autre (*l*) lettre aprit à Goldast, que les deux fils de l'auteur de l'*hodæporicum Ruthenicum* avoient vu l'ouvrage. Je conclus de là que l'auteur ne vivoit plus.

(*i*) *Tiré de la* 119. *lettre du recueil des lettres écrites à Goldast & imprimé l'an* 1688.

(*k*) *Voiez Mollerus hypomn. ad Alb. Barthol. de scriptis Danorum pag.* 255.

(*l*) *C'est la* 260. *du recueil susdit.*

Notez que Mr. Konig a bien bronché à l'égard de nôtre Jaques Ulefeld. Il (*m*) le fait auteur d'une Ambassade de Pologne écrite l'an 1627. Voilà deux fautes, car ce Jaques étoit dejà mort au tems de la premiere edition qui est celle de l'an 1608. & son livre n'est pas une relation d'une Ambassade de Pologne. Mais si on lui prête d'un côte une relation qu'il n'a point écrite, on lui ôte de l'autre l'*Hodæporicum Ruthenicum*, pour le donner à un personnage imaginaire nommé (*n*) *Jaques Danus*, c'est-à-dire que Mr Konig a pris pour le nom de famille d'un auteur, l'epithete nationale *Danus*, *Danois*, que Goldast avoit donnée à l'auteur de cet *Hodæporicum*. Mr. Mollerus (*o*) a marqué presque toutes ces meprises de Mr. Konig.

(*m*) *Konig. bibl. pag.* 851.

(*n*) *Konig ib. p.* 235.

(*o*) *Mollerus ubi supra pag.* 255.

ULEFELD, ou **ULFELD** (CORNIFIDS, ou CORFITS) petit-fils † du precedent, a été un des premiers esprits du XVII. siecle; & s'il n'eût pas terni sa reputation en manquant de fidelité à son souverain, on le mettroit avec raison au nombre des plus grans hommes. Christien IV. Roi de Dannemarc le fit ‡ *Viceroy de Norwegue, Grand Maistre de ses Royaumes, & le combla de toutes les graces qu'un* (A) *Favory peut esperer.* Il le choisit pour son beau-fils, car il le maria à Eleonor qu'il avoit euë d'un mariage (B) de la main gauche. Ce gendre du Roi étoit son ambassadeur extraordinaire en France l'an 1647. Frideric III. fils & successeur de Christien IV. ne s'accomoda point de l'esprit & de la conduite du Comte Ulefeld, il y remarqua trop d'ambition, & il étoit presque impossible qu'il ne se souvint avec quelque espece de colere, d'avoir éprouvé à son avenement à la couronne la grande roideur de ce Comte, pour (C) le maintien des privileges de la noblesse. Quoi qu'il en soit, le grand Maitre fut envoié ambassadeur en Hollande l'année 1649. pour y faire * un traité touchant le passage du Sunt; & comme on ne fut pas content de ce qu'il avoit negocié, il se depita aussi, & demeura plus de six (D) mois dans sa chambre à faire le malade. Il fut accusé en 1651. d'avoir voulu empoisonner (E) le Roi ⁎; mais la femme (F) qui l'accusoit n'aiant pu prouver son accusation,

† *Notez que je ne l'assure pas; je le croi seulement.*

‡ *Sorbiere, relat. d'Angleterre, p. m. 147.*

* *Sorbiere ibid. pag. 149.*

⁎ *Parival, hist. du siecle de fer, to. 1. pag. 490.*

(A) *Qu'un Favory peut esperer.*] La Nouvelle historique que je citerai m'aprend qu'il devint le favori de Christien IV. non seulement par son merite, mais aussi par la faveur de son pere qui étoit grand Chancelier du Roiaume, & qui gouvernoit l'état. Ce grand Chancelier étoit *d'une des premieres & des plus anciennes* maisons *du Roiaume, & seule honorée de la dignité de Comte par concession de l'Empereur.* Cornifix Ulefeld étoit le dixiéme fils: la maniere dont on dit qu'il fut reconu de son pere, qui le croioit perdu depuis long tems, est romanesque. Voiez la Nouvelle historique. Je ne sçai si l'on peut accorder ce qui vient d'être raporté touchant la dignité de Comte, avec un petit livre (a) Latin qui porte que Cornifix Ulefeld s'étant refugié auprès de Christine Reine de Suede, & lui aiant prêté de grandes sommes d'argent, s'aquit sa protection & ses bonnes graces, & le titre de Comte.

(B) *D'un mariage de la main gauche.*] (b) „ Le „ Roi aprés la mort de la Reine étoit devenu amoureux d'une belle Dame de l'ancienne maison de „ Monch, apellée Christine, & n'ayant pu obtenir „ d'elle aucunes faveurs, il l'avoit épousée suivant tou„ tes les formalitez requises dans un legitime maria„ ge, en presence de toute la Cour & du Senat, avec „ cette clause portée par le contract, que les enfans „ qui naitroient de ce mariage ne seroient pas Prin„ ces, & se contenteroient de la qualité de Comtes „ de Sleswick & de Holstein, dont ils porteroient le „ nom & les armes.„ Ce Prince la voulut repudier, pour certaines choses qu'elle avoit faites par jalousie; l'affaire devoit être jugée par le Senat. Annibal Seested plaida la cause du Roi; le Comte d'Ulfeld plaida celle de la Reine, & la gagna (c). Le livre Latin que j'ai cité porte que la repudiation fut faite actuellement, & que le Roi s'attacha (d) ensuite à la femme (e) de chambre de son épouse repudiée, & en eut un fils & une fille. Le fils nommé Ulric Christien Guldenleeuw porta les armes sous le Roi d'Espagne, & fit des merveilles dans Coppenhagen assiegé par les Suedois. La fille fut mariée à Claude Alfeld gentilhomme du Holstein. Le même livre nous aprend pourquoi le Roi haït son épouse, & aima la femme de chambre; c'est que celle-ci lui revela que son épouse avoit dessein de l'empoisonner. On se vengea de la delatrice quand elle fut morte; car le Comte Ulefeld ne souffrit pas qu'on lui fit des funerailles; il l'envoia enterrer de nuit hors de la ville au cimetiere des pauvres. Elle ne survêcut le Roi que de peu de jours; le chagrin l'emporta (f), dit-on.

(C) *Pour le maintien des privileges de la noblesse.*] Un auteur (g) que j'ai cité dit que la bonté de Christien IV. „ & les douceurs de la paix, avoient fait ne„ gliger à la Noblesse, & au Peuple quantité de privi„ leges, que l'on proposa de remettre en vigueur „ lors„ qu'on élut Frideric III. & qu'alors le grand Maitre *fut obligé par sa charge . . . . de tenir ferme;* car il representoit toute la Noblesse du Roiaume, & il avoit la voix negative dans le Conseil: *en sorte que comme rien ne pouvoit passer sans son consentement, on avoit accoustumé d'exprimer les placards, & de signifier les Ordonnances en ces termes, de par le Roi & le Grand Maistre.* On ajoûte (h) comme par conjecture, qu'outre l'interêt qu'avoit Mr. Ulefeld „ de relever les pri„ vileges de son corps, il consideroit aussi ceux de sa „ famille, & l'inimitié qu'il y avoit entre les enfans de „ la Maison Royale, à cause de l'inegalité du rang, „ & de la jalousie que l'amour du feu Roy pour la „ Comtesse Eleonor y avoit semée.„ L'auteur de la Nouvelle historique avoue, nonobstant son personnage de panegyriste & d'apologiste perpetuel, que ce Comte à la persuasion de sa femme eut la pensée de se faire élire Roi, après la mort de Christien IV. & qu'il prit des mesures pour y reüssir: mais que voiant que ses mesures étoient rompuës, *il tourna adroitement les choses, & fit faire l'élection du Prince Frederic à des conditions qui lui faisoient partager l'autorité avec lui, sous pretexte de conserver les privileges des Nobles, dont il étoit le chef en qualité de Grand Maitre.*

(D) *Plus de six mois dans sa chambre.*] Sorbiere traite cela de bevuë, car *il ne faut jamais à la Cour,* dit-il (i), *quitter un poste avantageux, ni reculer pour aucun pretexte, ni perdre la piste des affaires, ni accoutumer les gens à se passer de nous, & moins encore à se prevaloir de nostre absence.* Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laisse pas de prendre si hautement son parti, que l'Ambassadeur de sa Majesté Danoise s'en plaignit à la Cour de France. La suite de ces plaintes fut que l'on relegua Sorbiere à Nantes. Cet auteur avoit autrefois dedié (k) un livre au Comte Ulefeld, & en avoit sans doute reçu une bonne recompense: c'est ce qui l'engagea à inserer dans la relation de son voiage un épisode à la justification de ce Seigneur. Il n'étoit pas bien instruit de tout le procés; la detension de ce Comte dans l'Ile de Bornholm, & la liberté qu'on lui accorda d'en sortir pour vivre dans l'Ile de Fuinen, étoient inconuës à Sorbiere.

(E) *D'avoir voulu empoisonner le Roi.*] L'auteur de la Nouvelle historique pretend qu'on suborna une femme apellée Dina, pour declarer que le Comte & la Comtesse d'Ulfeld l'avoient sollicitée d'empoisonner le Roi, la Reine, & toute la famille roiale; que le Comte se defendit en plein Conseil avec tant de jugement, que Dina & le Capitaine Weller qui l'avoit produite, furent pleinement convaincus du crime de faux temoignage, & condamnez elle à avoir la tête trenchée, & Weller à être bani à perpetuité; ce qui fut executé. Si l'on compare ce recit avec ces paroles d'un historien (l) moderne, *Un certain Colonel Valter fut aussi soupçonné, lequel ayant defendu son innocence fit adjourner ledit* Ulefelt, *mais au lieu de comparoitre devant sa Majesté, il partit secrettement avec sa femme, se retira en Hollande, & du depuis, il est allé en Suede*; si, dis-je, l'on fait une telle comparaison, on sentira que l'historien developpe mal les choses. Il semble dire que le Comte & le Colonel furent soupçonnez de la même action; or cela est faux. La Nouvelle historique ne dit pas que le Comte se retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut se retirer en Pologne, mais qu'aiant sçu à Dantzic que le Roi de Pologne lui en refusoit la permission, il s'en alla en Suede. Le livre Latin le fait retirer d'abord à Amsterdam, & puis en Suede, & ajoûte qu'il publia à Stralsund une apologie de sa conduite, & qu'après l'abdication de Christine, il alla demeurer en Pomeranie.

(F) *La femme qui l'accusoit.*] Cette femme s'apelloit Dina: elle étoit belle, & faisoit profession de galanterie, car elle declara devant la Justice qu'elle avoit eu un enfant du Comte Ulefeld. Le petit livre Latin ne raconte pas les choses comme Parival, mais de cette maniere-ci; Dina se rendoit chez le Comte par un escalier derobé, & couchoit avec lui à l'insçu de la Comtesse. Un jour de bon matin la Comtesse entra dans la chambre de son mari, & lui montra un poison que le medecin Sperlingius avoit preparé (m). Ils concerterent les moiens de le faire avaler au Roi. Dina entendit tous ces discours, s'é-

(a) *Il est intitulé,* Machinationum Cornificii Ulefeldii succincta narratio.

(b) *Nouvelle historique, intitulée* Le Comte d'Ulfeld, *imprimée à Paris l'an 1677.*

(c) *Ibid.*

(d) Fuit hæc Christinæ cujus supra meminimus à cubiculis; quumque Regi revelasset ipsi à Domina sua venenum parari, Rex illam, REPUDIATA Christina, ejus loco amavit.

(e) *Elle s'apelloit Wibicha.*

(f) *Ex Machinat. succinct. narrat.*

(g) *Sorbiere relat. d'Angleterre pag. m. 149.*

(h) *Id. ib. pag. 150.*

(i) *Id. ib. pag. 151.*

(k) *La traduction Françoise du traité* de cive *de Hobbes, en 1649.*

(l) *Parival, to. 1. pag. 490.*

(m) *In quam, consilio Ottonis Sperlingii, Med. D. in perniciem Regis Daniæ Frederici III. tentati veneficii suspicionem Corfitz Ulfelt, Magister Palatii Regii quoque venit, quo de* Relatio Hafniensis *Anno 1651. publicata videri potest, nec non ejusdem* (Ulfeldi) Apologia *Relationi opposita, Annoque sequenti 1652. Stralsundiæ in 12. edita, cui causas subjungit, quæ necessitatem sibi imposuerunt & adegerunt, ut ad tempus Dania excederet.* Paschius de novis inventis pag. 484.

tion, fut decapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer secretement avec sa femme hors du roiaume, & de s'en aller en Suede, où la Reine Christine le (G) reçut parfaitement bien. Il temoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suede; ce qui n'auroit pas été criminel, s'il n'eût pas tâché de la servir au prejudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles (H) Gustave; & l'on ne sauroit dire combien les machinations politiques qu'il mit en jeu, furent puissantes pour avancer en Dannemarc les conquêtes de ce Prince. Il fut l'un de ses commissaires au traité de Roschild, & il l'eût été encore à celui de Coppenhagen; si l'ambassadeur (I) de France n'eût prié ce Roi de nommer un autre commissaire. Il tomba enfin dans (K) la disgrace des Suedois, qui le firent mettre en prison. Il en * *seroit sorti d'une maniere glorieuse pour lui, sans l'impatience qu'il eut, & sans la croyance qu'il ajoûta à quelques avis qu'on lui donna, que les Suedois lui alloient faire son procés.* C'étoient de faux avis; car on avoit donné parole à l'ambassadeur de France qu'il seroit mis en liberté. L'ambassadeur en avoit écrit, parce que le Roi de Dannemarc demandoit ce Comte, † *comme étant compris dans le Traité.* Les impressions que firent ces faux avis sur l'esprit du prisonnier, furent cause qu'il chercha des expediens pour tromper ses gardes. Il y (L) reüssit; il se sauva de la prison de Malmoe,

* *Memoires du Chevalier de Terlon, pag. 301. edit. de Hollande. Voiez la remarque K.*

† *Memoires de Terlon ibid.*

tant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la chose à un Colonel (a) qui la baisoit; celui-ci en fit sa cour au Roi son maître; le Roi fit venir Dina, & sçut d'elle tout le detail. Les Juges l'interrogerent; elle leur avoüa les mêmes choses, & nommément qu'elle avoit eu un enfant du Comte; mais lors que ce procés eut été porté au Conseil d'Etat, où le Comte defendit sa cause en personne, Dina se dedit de tout, & fut declarée calomniatrice, & condamnée à perdre la tête; qui fut mise sur un pieu hors de la ville (b). Il y avoit bien de l'aparence qu'elle avoit été subornée, car n'auroit-il pas falu être pis que bête, pour parler d'une telle chose dans une chambre où le Comte auroit sçu qu'une courtisane l'entendoit? Voilà le privilege des Souverains; on écoute serieusement les depositions d'une courtisane, lors que leur vie s'y trouve interessée; & il est même vrai que ces sortes de creatures ont quelquefois revelé des (c) conspirations. Il est juste que les Souverains jouissent de ce privilege, car le bien public est preferable à l'observation des formalitez, & ainsi l'on ne doit pas se formaliser de voir mettre en 4. quartiers 20. ou 30. conspirateurs, sur le temoignage de leurs complices, quoi que les denonciateurs comblez de biens & de recompenses, soient quelquefois plus scelerats que ceux qu'ils accusent, & qu'ils les aient même engagez par mille artifices dans le complot. Il est juste, disent quelques-uns, de châtier la paillarde, mais la maquerelle qui la denonce doit avoir un peu de part à la peine. Je repons que cette maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilegiez, comme sont les punitions des crimes d'Etat. *Salus populi suprema lex esto.*

(G) *La Reine Christine le reçut parfaitement bien.*] Mr. de Wicquefort raporte sur ce sujet deux histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une: c'est un tour (d) que cette Reine joüa à l'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire qu'en sa presence Ulefeld étalât tout ce qu'il avoit à dire pour sa justification; mais pour l'autre histoire je la raporterai sans la tronquer. (e) *L'Ambassadeur de Dannemarc pour faire voir* qu'Ulefeld *estoit indigne* de la *protection* de Christine, *dit un jour à* cette *Reine que le Grandmaistre avoit converty à son profit particulier une somme de vingt cinq mille escus, que le Roy luy avoit fait remettre, pour en secourir le Roy d'Angleterre dans sa necessité. La Reine dit que si le Grandmaistre asseuroit, qu'il avoit fait payer cette somme au Roy d'Angleterre, elle l'en croiroit, & que si celuicy le nioit, elle diroit qu'il en avoit menty, & que si douze autres Rois comme luy le disoient, elle soustiendroit qu'ils avoient tous douze menti. Puis que le Roy de Dannemarc ne vouloit pas remettre le Grandmaistre en la possession de son bien, elle luy en donneroit tant qu'il n'auroit point de regret à celuy qu'il perdroit en Dannemarc. L'Ambassadeur Danois luy repartit d'un ton asseuré, que sa Majesté luy pouvoit donner la moitié de son Roiaume, si elle vouloit, sans que le Roy son maistre y trouvast à redire, mais que* cela n'empeschoit point qu'il ne tinst Ulefeld pour le plus lasche & pour le plus perfide de tous les hommes. *Cela se fit en l'an 1654.* Mr. de Wicquefort ne cite point son auteur, mais j'ai trouvé qu'il a pris cela des memoires de Mr. Chanut, où ces deux histoires sont raportées avec plus de circonstances necessaires à sçavoir, que dans le livre de Mr. de Wicquefort. On aprend quelques autres choses touchant le Comte Ulefeld dans ces memoires (f).

(H) *D'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.*] Voiez les memoires du Chevalier de Terlon à la page 98. & 99. Voiez aussi la page 151. vous y trouverez ces paroles dignes de remarque: „Le Comte Wlfeldt „qui conoissoit l'humeur de la nation, avoit conseil„lé au Roi de Suede de conserver religieusement les „privileges qu'avoient eus les peuples de Schonen sous „le Roi de Dannemarc. Ce conseil étoit bon & peut„être que s'il eût été suivi cette seconde guerre auroit „eu un meilleur succés.„ Ce Chevalier avoit dejà dit que le Roi de Suede fut fort fâché d'aprendre que l'on eût violé ces privileges: „Mais que le deplaisir qu'il „en temoigna ne lui fut d'aucune utilité dans Cop„penhaguen, on y crut que ce n'étoit qu'une amorce „pour les obliger à se rendre.„

(I) *Si l'Ambassadeur de France n'eût prié.*] On ne sera pas fâché que je raporte ici ce fait avec un peu plus de circonstances. „(g) Monsieur le Marechal „Duc de Grammont, & Monsieur de Lyonne qui „étoient pour lors à Francfort Ambassadeurs extraor„dinaires, Plenipotentiaires de V. M. pour l'élection „de l'Empereur, m'écrivirent pour detourner le Roi „de Suede de nommer le Comte Wlfeldt aux nego„ciations de Copenhaguen, comme il avoit été à cel„les de Roschild. A quoi ce Prince voulut bien con„sentir lors que je lui en parlai, pour ne point don„ner le chagrin au Roi de Dannemarc de voir un „de ses sujets qui étoit mal avec lui, dans le lieu de „sa residence traiter pour ses ennemis, & braver son „Souverain qui étoit dans le malheur & dans l'infor„tune, & ce que je dis au Roi de Suede fit qu'il mit „le Sieur Coyet à la place de ce Comte.„

(K) *Dans la disgrace des Suedois.*] Il y en a qui ont debité (h) *que les Suedois pour se deffaire* du Comte Ulefeld, *le grand esprit duquel ils redoutoient, & ne pouvoient suffisamment reconoitre ses bienfaits, lui mirent sus une trahison pour se saisir de ses grands biens.* L'auteur qui parle ainsi venoit de dire, que les Suedois avoient condamné ce Comte à une prison perpetuelle. Il auroit dû ne pas ignorer son inclusion au traité de paix: voiez ci-dessus le corps de l'article. Or entre les choses qui lui furent prises par le Roi de Suede, il ne faut pas oublier la bibliotheque qui (i) avoit apartenu à un Senateur Danois nommé Sepheldt. *Le* Roi de Suede la trouva dans le chateau de Reinstedt, dont ce Senateur ennemi capital du Comte Ulefeld étoit gouverneur, & la donna à ce Comte, qui à la priere du Chevalier de Terlon la voulut laisser au Senateur moiennant six mille écus. Le Senateur s'opiniâtra à ne pas *donner cette somme, quoi que sa Bibliotheque fût estimée 50. mille écus par quantité de manuscrits tres-rares, & par beaucoup de curiositez. Sur ce refus le Comte Wlfeldt la fit transporter en Schonen, & lors de sa detention par le Roi de Suede elle lui fut prise, & portée à Stockholm.*

(L) *Il y reüssit.*] Etendons un peu ce fait; les circonstances en sont singulieres: „(k) Le Comte „Wlfeldt etoit un Cavalier fort habile & fort consi„deré en Dannemarc, & il le croyoit bien puis qu'il „hasarda d'aller à Coppenhaguen, sans savoir aupara„vant si son Roi l'auroit agreable. Ce prisonnier de„puis le jour de sa detention sut faire le muet si „adroitement, & l'insensible à tous les maux qu'on „lui fit qu'il fut impossible de tirer une seule parole „de lui, quand on l'interrogea pour lui faire son pro„ces: & la maniere dont il a su par sa dissimulation „tromper les Gardes qui étoient toûjours pres de son „lit où il faisoit le malade, est une chose presque „incroyable. Cependant il fit lui-même l'habit avec „lequel il se sauva à Copenhaguen, & qui fut sa per„te, car s'il eût pris confiance en ce que je lui avois „fait dire touchant la bonté du Roi de Suede pour „sa liberté, il auroit évité la disgrace qui lui arriva, „& on ne lui auroit pas confisqué ses biens en Sue„de

(a) *George Walther.*

(b) *Ex Machinat. succincta relat.*

(c) *Fulvie, par exemple, celle de Catilina, apud Sallustium. Voiez l'article* Fulvie, *pag. 1296. col. 1.*

(d) *De l'Ambassadeur & de ses fonctions, to. 2. pag. 141. Voiez les Memoires de Chanut, to. 3. depuis pag. 342. jusques à pag. 349. édit. de Hollande. L'auteur de la Nouvelle historique raporte cela tout autrement, & à la confusion de l'Ambassadeur.*

(e) *Wicquefort ibid. pag. 171. Voiez les Memoires de Chanut, to. 3. depuis pag. 292. jusques à pag. 295.*

(f) *Voiez le 3. tome, pag. 74. 97. 98. 160. 240. 364.*

(g) *Memoires de Terlon, pag. 112.*

(h) *Voiez Parival, tom. 3. pag. 206. mais qui devroit être la 210.*

(i) *Memoires du Chev. de Terlon, pag. 105. 106.*

BIBLIOTHEQUE enlevée.

(k) *Le Chevalier de Terlon, Memoires, p. 303. Il avoit dit p. 99. que ce Comte étoit puissant en biens, avoit un grand credit parmi la Noblesse, & par dessus tout cela avoit infiniment de l'esprit, & étoit un des plus habiles hommes du Roiaume.*

Malmoe, & passa à Coppenhagen sans avoir une abolition de tout ce qu'il avoit fait contre son Prince. La Comtesse sa femme s'y rendit quelque tems après, & alors Frideric III. qui avoit finement dissimulé le dessein de s'assûrer de leurs personnes, les fit arrêter tous deux, & les envoia dans l'ile de Bornholm; mais par un efet de sa clemence il leur permit de demeurer dans l'ile de Funen, lors qu'il eut vu * la lettre que ce Comte lui écrivit. Il y reconoissoit ses fautes, & n'imploroit que la pure misericorde de son souverain, auquel il promettoit à l'avenir une soumission absoluë. Quelque tems après on lui permit de voiager hors du roiaume; il fut aux eaux de Spa †, d'où il alla à Paris *incognito*, & ensuite à Bruges, resolu d'y passer l'hiver avec sa famille; mais il fut obligé de s'éclipser. Son fils tua le (*M*) Colonel Wolf; sa femme qui étoit passée à Londres, & qui en étoit sortie secretement, fut arrêtée dans Douvre, & transportée à Coppenhagen, & l'on pretendit avoir decouvert une (*N*) horrible conspiration qu'il avoit tramée contre son Prince. Il y eut arrêt rendu contre lui à Coppenhagen le 24. de Juillet 1663. par lequel il fut condamné à mort, comme atteint du crime de leze-majesté au premier chef. L'arrêt fut executé en effigie. On fit sa figure de cire; on la mena sur un traîneau jusques à la grande place; le boureau lui coupa la main & la tête, & mit le corps en quartiers, qui furent portez aux quatre coins de la ville ‡. Le Comte en reçut la nouvelle à Bruges, & ‖ en partit le lendemain pour (O) se rendre à Bâle, *où il demeura quatre ou cinq mois presque toûjours malade, & sans se faire conoître.* Il en sortit aiant ouï dire qu'on le cherchoit pour le prendre; & quoi qu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brisac; mais à peine eut-il fait deux lieuës, que le grand froid qui le penetra le fit mourir. Il étoit âgé de 60. ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit Catholique, & s'attacha auprès de la Reine de Suede. Le second étoit Chevalier de Malte; & le troisiéme, l'un des mieux faits & des plus savans gentilshommes de l'Europe, demeuroit en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une nouvelle historique intitulée *Le Comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677. & dediée à Mr. le Duc de Montausier, par un auteur qui signe *Rousseau de la Valette.* J'en aurois pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurois craint de con-

* *Cette lettre est datée du 27. d'Octobre 1661. & se trouve toute entiere dans Parival to. 3. p. 560.*

† *Sorbiere ubi supra pag. 153.*

‡ *Parival tome 3.*

‖ *Voiez le livre cité à la fin de cet article.*

„de comme on fit, & en suite en Danemarc.„ La Nouvelle historique assûre 1. que par le traité de Rotschild le Comte obtint une amnistie generale, & devoit être remis dans la possession de ses biens, & de ses emplois. 2. Que le Roi de Suede lui aiant permis de se defendre publiquement devant le Senat de Malmoe, & son indisposition ne lui permettant pas d'y comparoitre, ce fut la Comtesse Eleonore qui plaida pour lui, & cela avec tant de force (*a*) & tant d'éloquence, que les Juges prononcerent sentence d'absolution. 3. Que le Roi de Suede confirma cette sentence, & que ce fut Hannibal Seested ennemi caché du Comte, qui en lui faisant peur d'une plus rude captivité, lui conseilla de mettre tout en usage pour sortir de sa prison. Il ne faut pas que j'omette que selon le petit livre Latin, la disgrace de ce Comte en Suede fut posterieure à la mort de Charles Gustave. Ce fut après la mort de ce Prince que le Comte travailla, avec quelques Senateurs de Malmoe, à faire retomber la Schanie au pouvoir du Dannemarc. On dit aussi dans le même livre qu'il feignit d'avoir une paralysie sur la langue pendant sa prison. *In custodiam traditus est in qua quamdiu fuit, hemiplexia morbum & vitiatam loquelam raro patientia exemplo simulasse dicitur* (*b*). Cela confirme ce que Mr. le Chevalier de Terlon a debité, & voici la confirmation d'une autre chose qu'il avance. *Jam in eo fuit* (Ulefeldius) *intercedente apud Regem Sueciæ Christianissimi Regis legato, si unicum tantum octiduum diutius in custodia se continuisset, ut libertati restitueretur. Quin literæ quarum beneficio dimittendus esset à Regina matre Hedviga Eleonora filii tutrice ac proceribus regni subscriptæ eodem quo evaserat momento, & hinc paulo serius allatæ circumferebantur* (*c*).

(*a*) *On voit toute entiere sa harangue dans la Nouvelle historique.*

(*b*) *Machinat. succinct. narrat. p. 28.*

(*c*) *Ibid. pag. 30.*

ECLAIRCISSONS ceci autant qu'il sera possible par la narration de Mr. de Puffendorf. Elle nous aprend la ruse qu'Annibal Seested emploia pour empêcher que le Comte ne se retablît en Suede, & ne jouît du revenu de ses biens. Il persuada au Roi son maitre qui l'envoioit en Suede de lui donner ordre de recommander aux Senateurs la cause du Comte. Il s'imagina que par ce moien il le rendroit plus suspect, car on accusoit le prisonnier d'une trahison complotée pour le Roi de Dannemarc; rien n'étoit donc plus propre à le faire paroître coupable que l'intercession de ce Roi. Cette ruse de Seested tomba par terre: les Suedois n'y prirent point garde, & ne voulant pas examiner les choses à la rigueur après la fin de la guerre, & après la mort du Roi, ils declarerent absous le Comte Ulefeld. Alors son ennemi recourut à une autre ruse: il fut trouver le Comte Brahe, & le pria de ne faire pas éclater l'arrêt du Senat, mais de le lui mettre en main afin qu'il s'en pût faire un merite auprès de son (*d*) beau-frere. Dès qu'il eut l'arrêt en sa puissance, il fit acroire au Chevalier de (*e*) Terlon & à Mr. de (*f*) Sidney, que le Senat de Suede avoit condamné Ulefeld, & les pria de lui en donner avis incessamment, afin que cela le determinât à chercher les voies de s'évader. Les lettres qu'ils lui écrivirent eurent toute l'efficace que Mr. Seested avoit attenduë. Le prisonnier se sauva & s'en alla à Coppenhagen, & y perdit la liberté qu'il venoit de recouvrer (*g*). Il me semble que Mr. Seested se commit beaucoup, car si les deux Ambassadeurs qu'il avoit trompez eussent parlé de ses avertissemens, les Senateurs de Suede auroient sçu ses tromperies malicieuses, & en auroient fait du bruit. Cela ne l'eût-il point perdu de reputation? Notez qu'il n'est pas possible d'accorder ensemble les recits du Chevalier de Terlon & de Mr. de Puffendorf: l'un des deux debite des faussetez.

(*d*) *Le Comte Ulefeld.*

(*e*) *Ambassadeur de France.*

(*f*) *Ambassadeur d'Angleterre.*

(*g*) *Tiré de Puffendorf dans la vie de Charles Gustave lib. 6. n. 52. Voiez le Journal de Leipsic 1697. pag. 190.*

(*M*) *Le Colonel Wolf.*] Un historien (*h*) moderne que j'ai dejà cité dit, que pendant que ce Colonel étoit en carosse avec sa femme, le fils du Comte Ulefeld l'aborda, & le salua fort courtoisement, & lui *planta un petit poignard dans le cœur en mesme temps qu'il disoit à sa femme*, qui étoit celui qui les avoit abordez. L'assassin fut assez heureux pour se sauver. *Ce Collonel étant Gouverneur de l'ile de Bornholm*, n'avoit pas si étroitement gardé le Comte Ulefeld, qu'il n'eût trouvé le moien de prendre la fuite; mais on le rattrapa comme il étoit sur le point de s'embarquer, & on le mit dans une prison fort étroite, & fort indigne (*i*) d'un homme de cette importance; & l'on n'eut plus aucune pitié de lui, de peur qu'il n'échapât une autrefois. Voilà le sujet de la haine que ce Comte & sa famille conçurent contre le Colonel.

(*h*) *Parival, to. 3. pag. 584.*

(*i*) *La Nouvelle historique fait une description affreuse du traitement fait au Comte, avant même qu'il eût tâché de se sauver.*

(*N*) *Une horrible conspiration.*] On a dit (*k*) que l'Electeur de Brandebourg avertit le Roi Frederic III. que le Comte Ulefeld *lui avoit écrit, que s'il lui vouloit preter main forte il dethroneroit le Roy & ses heritiers, & feroit passer la couronne sur sa tête, car, disoit-il, j'ay tant des Ecclesiastiques & des seculiers qui se declareront de mon côté, qu'il me sera facile de venir au bout de mon entreprise.* L'arrêt de mort expose qu'on avoit les documens de cela. Il est vrai qu'on ne nomme point cet Electeur.

(*k*) *Pariv. ibid.*

(*O*) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon le livret Latin il se disoit à Bâle gouverneur de trois gentilshommes Hollandois, & il ne fut reconu que lors que l'un de ses fils eut une querelle avec un capitaine de Zurich. Il avoit auprès de lui ses trois fils & une fille. Sa femme étoit en prison à Coppenhagen. Lors qu'il se vit decouvert il se mit tout seul sur le Rhin, & mourut dans la barque au mois de Fevrier 1664. proche de Nieubourg. Les bateliers le porterent dans un couvent qui est près de là: ses fils y accoururent, voulant recouvrer les pierreries qu'on avoit trouvées sur lui, & le firent enterrer sous un arbre au milieu d'un champ.

confondre (P) l'histoire avec le roman. Je ne laisserai pas de me servir de ce livre dans les remarques. Au reste on parle souvent de ce Comte dans le voiage de (Q) Charles Ogier.

ULYSSE, l'un des plus celebres generaux de l'armée Greque au siege de Troie. Mr. Drelincourt γ m'a communiqué tant de beaux (A) memoires sur ce heros de l'Odyssée, que je suis extremement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la place qu'ils meritent. Et comme il vaut mieux se δ taire sur les grandes choses, que d'en parler à demi, je renvoie tout cet article à un autre tems, & je suis bien fâché que ce sçavant homme n'ait pas pu enrichir lui-même le public de cet excellent tableau d'Ulysse, comme il l'avoit enrichi de celui d'Achille, dont on a vu trois éditions.

VOLKELIUS (JEAN) Ministre φ Socinien, étoit né à Grimma dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette secte. On a quelques lettres que Socin lui écrivit, dont la premiere est datée du 3. d'Avril 1593 *. Il lui en écrivit une χ l'an 1596. sur ce que Volkelius avoit fait conoître, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien refuté les argumens de François David. Il publia en 1615. une ‡ reponse, & une † replique à Smiglecius; mais le principal de ses ouvrages est celui *De vera religione*, dont on (B) brûla un grand nombre d'exem-

(P) *De confondre l'histoire avec le roman.*] Quoi que l'auteur de la Nouvelle historique assure que *tout y est tres veritable, & qu'il n'a rien écrit que sur les Memoires qui lui en ont été donnez par des gens du païs habiles & desinteressez*, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans cet ouvrage quelques embellissemens imitez des Romanistes. La Comtesse Eleonor avoüoit (a) que son histoire *tenoit beaucoup du Roman:* celui qui le lui avoit oüi dire aiant raporté quelque chose de cette histoire, ajoûte que cela (‡) *avec quelques episodes pourroit servir de juste subject à un Roman.* Sans doute l'auteur de la Nouvelle historique a executé cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet auteur tourne toûjours à l'avantage de son heros, & quelquefois d'une maniere si dure (b) contre la personne du Roi Frederic, qu'il meritoit mille fois plus que Sorbiere, que l'Ambassadeur de Dannemarc se plaignît de lui à la Cour de France; mais aparemment on me permettra de regarder comme une pensée romanesque, *cette severite capable de faire trembler le plus assûré de tous les hommes*, avec laquelle le Comte fut regardé, lors qu'il fit sa premiere declaration d'amour à la Comtesse Eleonor, à laquelle, dit l'auteur, *ce nom d'amour paroissoit si rude*, qu'elle *s'en fit un portrait effroyable.* Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du Comte dans la surcharge de ses infortunes, *Hé Dieu quand cesserez vous de m'affliger!* La nature y est trop visible; ceci a tout l'air d'une histoire: l'autre fait a tout l'air d'une invention. Qu'une proposition de mesalliance, ou de mauvaise galanterie, fasse naitre ces regards terribles & menaçans, à la bonne heure; mais ce Comte bien fait de corps & d'esprit, & l'un des plus grands partis que la Comtesse pût esperer, aimoit pour le sacrement. D'où seroit donc venuë la severite foudroiante dont cet auteur fait mention, que du païs des Romans? où & non ailleurs (c) *la declaration est suivie d'un promt courroux qui paroist à nostre rougeur* (c'est Moliere qui fait parler une precieuse ridicule) *& qui pour un temps bannit l'amant de nostre presence. Ensuite, il trouve moyen de nous appaiser, de nous accoustumer insensiblement au discours de sa passion, & de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine.*

(Q) *Dans le voiage de Charles Ogier.*] Charles Ogier digne frere du grand predicateur François Ogier, fit le voiage de Dannemarc & de Suede avec le Comte d'Avaux Ambassadeur de Louis XIII. Ils partirent de Paris l'onziéme de Juillet 1634. La relation de ce voiage est curieuse & bien écrite. On y trouve entre autres choses concernant le Comte Ulefeld, qu'étant fiancé avec la fille du Roi son maitre, & aiant un ulcere à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'aprocher d'une Dame du sang roial avant que d'être gueri. C'est pourquoi il fit un voiage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile Chirurgien que Mr. d'Avaux lui indiqua: (d) *Ulfeldius crure laborabat insanabiliter, ex sententia scilicet omnium suæ nationis Medicorum, qui tamen anno postea, cùm se ex consilio Legati nostri Lutetiam contulisset, ab eximio Chirurgo P. Judæo sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philoctetes, adeo acutis interdum doloribus cruciabatur: alioquin, cùm per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululum resederat, innitebatur baculo. Cæterùm tanta homine virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi Rex Daniæ Filiam Leonoram despondevis: at ille tam eximia puellæ thalamis crus putridum inferre reveritus, antequam nuptiæ celebrarentur, operæ-pretium duxit, si se laboriosæ curationis carnificinæ, ac periculis devoveret.* Cela étoit fort dans l'ordre.

(A) *Tant de beaux memoires sur ce heros de l'Odyssée.*] Il a recueilli tout ce qui s'est dit en bien & en mal du Prince d'Ithaque, & l'a redigé en un très-bel ordre. C'est un assemblage d'érudition & de critique qui étonneroit les personnes les plus versées dans la lecture des anciens auteurs Grecs & Latins. L'abondance & l'exactitude, la sagacité & la methode, la memoire & le jugement éclatent de telle sorte dans ce travail, qu'on ne sauroit dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

(B) *Celui* de vera religione *dont on brûla un grand nombre d'exemplaires.*] Il fut imprimé à Racovie l'an 1630. après la mort de l'auteur. La secte jugeant à propos que cet ouvrage fût un systême complet de la doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajoûter un suplement, savoir le traité de Dieu, & des attributs divins. Crellius executa cette commission; ce qu'il écrivit fait la 1. partie de l'ouvrage, c'est le 1. des six livres qui le composent. Plusieurs croient que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce volume, & de là vint sans doute qu'aiant été rimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort necessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. (e) Le Baillif d'Amsterdam fit enlever de chez le libraire 450. exemplaires qu'on y trouva; il obtint des Juges que ces exemplaires fussent confisquez, & que le libraire fût condamné à une amende pecuniaire (f): huit jours après on les brûla publiquement. Courcelles aiant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8. de Fevrier 1642. lui manda le 12. d'Avril suivant que (g) les nouveaux Echevins avoient cassé la sentence de leurs predecesseurs, & ordonné (h) qu'elle fût ôtée des regitres; si bien que le libraire qui n'avoit pas paié encore l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut neanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels ouvrages. Courcelles souhaitoit passionnément qu'on en composât quelcun, contre cette procedure des Echevins d'Amsterdam. (i) *Utinam vestrum aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur.*

Les deux lettres de ce Ministre Arminien écrites en confidence & naivement à Ruarus, nous donnent lieu de rejetter comme très-fausse la conjecture de Mr. Stoupp. Lisez ce qui suit, je le raporte selon la copie que Mr. (k) Des-Maizeaux a eu la bonté de m'envoier, & non pas comme dans la premiere edition, où je donnai le passage tout tel que Mr. Arnauld le donne à la page 46. de la 2. partie de son apologie pour les Catholiques. Il a retranché & alteré quelques endroits, & cependant il s'est servi de caractere Italique sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un auteur exact. „(l) Il n'y a que peu d'années que les „livres des Sociniens estoient très-rares. Entre ceux „qui avoient vu le jour, comme on les avoit imprimez en des lieux fort éloignez; & qu'on n'en avoit „tiré que peu d'exemplaires, on n'en pouvoit trouver aucun qu'en les payant tres cherement, & la „plus grand part ne se trouvoient point du tout. „Les Estats generaux par leur bonté & grace speciale, „& par une tendresse de conscience toute particuliere, ont remedié à cet inconvenient. Pour satisfaire les Sociniens, & ceux qui voudroient le devenir, „ils ont permis qu'on imprimast en Amsterdam les „œuvres de quatre de leurs principaux Docteurs, à „sçavoir de Socin, de Crellius, de Slichtingius, & „de Wolzogenius. On vend à present publiquement „en Amsterdam cette bibliotheque des Sociniens en „hoict volumes in folio, qui ne coute que cent francs. „Il n'y a que peu d'années que l'on n'auroit pas eu „pour

γ *Le Professeur en Medecine à Leide.*

δ De Carthagine silere melius puto quam parum dicere. *Sallustius de bello Jugurthino.*

φ Ecclesiæ Philippoviensis, post Smiglensis Pastor. *Biblioth. Antitrinit. pag. 96.*

* *Ibid.*

χ *Hoornbeek, Apparatu ad controvers. Socinian. pag. 65.*

‡ *Intitulée,* Nodi Gordii à Martino Smiglecio nexi dissolutio.

† *Intitulée,* Responsio ad vanam refutationem dissolutionis nodi Gordii.

(a) *Relat. de Sorbiere pag. 146.*

(‡) *Ibid. pag. 153.*

(b) *Les Memoires du Chevalier de Terlon donnent des éloges à ce Roi directement oposez aux medisances de la Nouvelle historique.*

(c) *Moliere dans la Comedie des precieuses ridicules act. 1. sc. 4. p. m. 14. du 1. tome.*

(d) *Carol. Ogerius in Itinere Danico, p. 67. edit. Paris. 1656 in 8.*

(e) *Steph. Curcellæus epistola ad Ruarum. C'est la 86. de la 1. centurie des lettres de Ruarus, pag. 407.*

(f) *De 1200. francs.*

(g) *Voiez la 87. lettre de la 1. centurie de celles de Ruarus, pag. 408. 409.*

(h) Ita illo consternati casu (*Casii*, c'est-à-dire *les Sieurs Blaew*) ut non facile posthac ejusmodi sint libros excusuri. *Id. p. 409.*

(i) *Ibid. pag. 408.*

(k) *De quo supra pag. 2971. col. 2. Voiez aussi les nouvelles de la Republique des lettres, Août 1701. pag. 151. & suiv.*

(l) *Stoupp, Religion des Hollandois, lettre 4. datée du 13. Mai 1673.*

xemplaires à Amsterdam par ordre des Magistrats le 20. de Janvier 1642. J'aurai quelque chose à dire sur ce fait-là, car on ne le raporte pas bien dans le livre de la religion des Hollandois.

VORS-

„pour deux cens pistoles une petite partie de ces œu„vres, que l'on a presentement toutes ensemble pour „moins de dix. Il est vray qu'il y a quelque temps „que l'on fit brusler en Amsterdam un livre des Soci„niens, à la priere (a) mesme, sans doute de Guil„laume Bleau, qui l'avoit fait imprimer. Peu de „jours aprés cette execution publique il exposa pu„bliquement en vente ce même Livre; & pour en re„commander la vente, & en augmenter le prix, il „fit mettre, dans la page où estoit le titre, que c'es„toit ce même Livre, qui par ordre des Estats avoit „esté condamné à estre bruslé publiquement par la „main du bourreau.„

Il y a plusieurs choses à reprendre dans ce passage. En I. lieu Mr. Stoupp ne devoit pas ignorer que les Etats generaux ne se mêlent point du gouvernement d'Amsterdam; ce n'est point à eux à permettre ou à defendre quelque chose aux libraires de la province de Hollande. II. Il n'est point vrai que ni les Etats generaux, ni les Etats de Hollande aient permis l'impression des livres Sociniens. Les œuvres de ces 4. principaux Docteurs dont Mr. Stoupp parle, furent imprimées en cachete. Voiez les particularitez de cela dans l'apologie (b) pour la religion des Hollandois. III. Il est très-faux que Guillaume Blaeu ait prié qu'on brûlât ce livre Socinien: les 2. lettres de Courcelles prouvent manifestement que les Sieurs Blaew furent très-fâchez qu'on eût fait brûler le livre de Volkelius: & voici de nouvelles preuves de cette verité; je les emprunte de l'auteur qui refuta Mr. Stoupp. „(c) Ce n'est pas *Guillaume Bleau* qui l'a „imprimé, mais *Jean Bleau*. Mais quelle imperti„nente conjecture, que ce *Bleau* auroit prié les Ma„gistrats de brûler ce livre! Si l'on avoit brûlé seule„ment une douzaine d'exemplaires, l'on pourroit di„re, que vôtre petit Esprit soupçonneux a eu quel„que fondement de conjecturer si malicieusement: „Mais sçachez que l'Officier ayant eu ordre de brûler „ce livre, saisit ce Monsieur Bleau dans la maison „d'un sien amy, où il étoit alors, & l'y fit garder par „des Sergeans, pendant qu'il alla droit vers le maga„zin, où il trouva tous les exemplaires, & les fit tous „brûler (d) à l'instant même. L'on y a employé une „demy-journée tout entiere, sans faire autre chose „que jetter continuellement des livres dans le feu, „jusques à ce que l'on eut consomé par la flame tout „ce qu'il y avoit de ces livres, ce qui apportoit un „dommage fort considerable à Monsieur Bleau, outre „qu'il fut condamné à l'amande de deux (e) mille li„vres. Jugez par-là si c'est *à sa priere que ce livre a „esté brûlé*, & s'il en doit avoir eu beaucoup de pro„fit.„ IV. Il est très-faux que ni *peu de jours aprés cette execution publique*, ni en aucun autre tems, ce même libraire ait *exposé publiquement en vente* le livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le titre, *que c'étoit ce même livre qui par ordre des Etats avoit été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau.* Celui qui fournissoit des memoires à Mr. Stoupp confondoit les choses, & voici tout le fondement de cette fable. Ce livre de Volkelius fut imprimé en Flamand à (f) Rotterdam l'an 1649. & l'on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Hollande l'an 1642. L'apologiste de la religion des Hollandois observe (g) qu'un certain *Colom*, & non pas les Sieurs *Bleau*, fit mettre cela au titre, mais que cette traduction fut *defenduë tout de même par Messieurs les Etats.* Mr. Des-Marets observe que l'addition de cette clause fut un leurre dont les émissaires cachez des Sociniens se servirent, pour faire mieux vendre l'ouvrage: (h) *Quantum præsidii in eo reponant clancularii teterrimæ Hæreseos emissarii & promotores, palam fecerunt ante biennium, illo in Belgicum idioma translato, & quò ad ejus lectionem magis invitarentur homines præposterè curiosi, quibus solemne niti in vetitum semper cuperéque negata, præfixo hoc Elogio, quod opus illud esset* in Hollant by Schepen vonnisse gedoemt, openbaerlijck geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642. in Januario. Les Synodes de Hollande n'oublierent pas cette addition, dans la remontrance dont j'ai parlé en un (i) autre endroit. Ils se plaignirent que plusieurs ouvrages Sociniens etoient traduits en Flamand, & ils cotterent en dernier lieu celui de Volkelius. *Denique Crellius de Deo & ejus attributis & Volkelii quinque libri de vera religione: & ad irridendum zelum piorum judicum pro Deo, perversosque homines eò magis alliciendum, in frontispicio posuerunt in Hollandia sententia Scabinorum eum librum damnatum & publicè combustum esse anno 1642. mense Januario.*

Il est sûr que l'ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en Latin, depuis la brûlure de l'an 1642. mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socinianismi expugnata*, publiée à (k) Groningue par Samuel Des-Marets. Ce Professeur orthodoxe voulant refuter le systême des Sociniens, ne soufrit pas que personne le soupçonnât d'avoir afoibli les raisons de son adversaire. Il les raporta sans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la refutation. Par ce moien tous les lecteurs peuvent mettre en parallèle l'heresie & l'orthodoxie, sans qu'aucun se puisse plaindre que l'heresie n'est point là selon tout son poids. Il faut convenir que cette maniere de repondre à son adversaire est la plus franche, & la plus loiale qui se puisse pratiquer. Elle montre que l'on se confie dans la bonté de sa cause, & dans les forces de sa plume: elle écarte tous les soupçons de supercherie; soupçons que l'on a sujet de former en mille & mille rencontres; car il n'arrive que trop souvent qu'un auteur raporte avec peu de fidelité les raisons qu'il veut detruire. Il fait semblant de n'avoir pas vu ce qu'il se sentoit incapable de refuter; & lors qu'il ne peut se taire sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot suposez tant qu'il vous plaira qu'un controversiste procede de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pieces detachées qu'il raporte de l'ouvrage qu'il refute, soient une image fidelle de la force de cet ouvrage, car cette force consiste presque toûjours dans l'enchainement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à-propos, que d'inserer tout entier dans sa reponse le livre brûlé. Il fit taire les fanfaronades des heretiques: il leur ôta le pretexte de reprocher à la vraie Eglise une conduite poltrone, & d'insulter les orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi, & qui se sentant incapables de lui tenir tête, imploroient le bras seculier pour reduire en cendres par un arrêt des Magistrats, un livre dont ils ne pouvoient resoudre les objections. Certains plaisans qui aiment trop à medire, ont pretendu que ce Professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le libraire le voulut absolument, dans la pensée que le texte de Volkelius feroit acheter la refutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alleguées par l'auteur. *Mihi autem*, dit-il (l), *vitio verti non debet quod textum integrum libri nefarii curarim recudendum. Cum enim supprimi per hominum curiositatem & malitiam nequeat, nec in eo voti sui compos extiterit Ampliss. Magistratus Amstellodamensis, malui illum integrum sistere Lectori, ne crederer suffurari velle victoriam, quod nolebat Alexander, & datâ operâ delumbare atque extenuare Adversarii mei argumenta; Ubi Lector* ipsam Bestiam sua verba resonantem *audierit, (ut hic adhibeam dictum Æschinis de oratione Demosthenis in se habita, relatum Hieronymo* epist. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.) *& simul nostras ad illam Censuras & Annotationes ἀλληλοδιαδόχως expenderit, faciliùs de totius Causæ natura & merito judicabit. Opposita sibi mutuò apposita magis elucescunt. Et sicut vinum dulcius est quod prope mandragoras crescit, & suaviùs olent lilia & rosæ quæ juxta cæpas & allia carpuntur, sic ex hac antithesi plus accedet suaveolentiæ illi veritatis Causæ quam suscepi propugnandam. Ita vident Lectores nihil nos metuere nobis ab istorum hominum strophis & cavillationibus, quandoquidem eas integras, omnibusque suis vestitas coloribus, proponimus & expendimus, confisi bonitati nostræ causæ, & quod eorum* Sententias prodidisse superasse est, *ut loquitur Hieronymus* ad Ctesiph. Il ajoûte qu'en cela il imite François (m) Junius, Sibrandus (n) Lubbertus, Paul (o) Tarnovius, Jean (p) Junius, (q) Alstedius, & (r) Bisterfeldius gendre d'Alstedius. Il fait entendre dans la preface du 2. tome qu'il ne seroit pas fâché que les Magistrats se servissent d'une reponse differente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le systême Socinien. Autant qu'il louë le zéle pieux des Anglois, qui (f) condamnerent au feu le Catechisme de cette secte; autant se plaint-il de la tolerance que Cromwel avoit accordée à ces heretiques. Il deplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre devenuë (t) leur metropole, & soufrant que l'on imprimât à Londres un catechisme

(a) *Le Traducteur Italien de Mr. Stoupp a fait ici une insigne falsification, il a suprimé les termes qui temoignent que l'Auteur ne faisoit que soupçonner.* A forza di suppliche, *dis-il*, dello stesso Guiglielmo Bleau.

(b) *Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandois pag.* 216. *& suiv.*

(c) *Id. ib. pag.* 218.

(d) *Courcelles met un intervalle de 8. jours.*

(e) *Courcelles ne le fait que de* 1200.

(f) *Bibl. Antitrinit. pag.* 96.

(g) *Jean Brun ibid. pag.* 219.

(h) *Samuel Maresius, præfat. Hydra Socinianismi expugnata, to.* 1. *imprimé à Groningue l'an* 1651.

(i) *Dans l'article* Socin, *pag.* 2746.

(k) *L'an* 1651. *quant au* 1. *tome: en* 1654. *quant au* 2. *& en* 1662. *quant au* 3. *qui est le dernier.*

(l) *Maresius, præfat. vol.* 1. *Hydra Socinianismi expugnata, fol.* (*) 2.

(m) *Dans sa Defensio Catholica.*

(n) *Dans la refutation du livre de Faustus Socin*, De Christo Servatore.

(o) *Dans la refutation du livre du même Socin* contra Bellarminum & Wiekium.

(p) *Dans la refutation des Leçons du même Socin.*

(q) *Dans la refutation du Catechisme de Racovie.*

(r) *Dans la refutation du livre de Crellius*, de uno Deo & patre.

(f) Quem (*Catechismum Rakoviensem*) olim Anglia ex sancto & pio zelo publice cremavit. *Maref. præf.* 2. *to.* Le mot *olim* me fait croire qu'il ne parle pas de l'acte du Parlement, qui condamna au feu ce Catechisme l'an 1653. Voiez la continuation de Micrælius, pag. 929.

(t) Sociniana pestis ... videtur nunc in vicina An-

VORSTIUS (CONRAD) nâquit à Cologne le 19. de Juillet 1569. Son pere qui étoit un teinturier n'avoit pas rompu encore avec l'Eglise Romaine, c'est pourquoi il le fit batiser dans sa paroisse. Bientôt après il s'agregea secretement à l'Eglise Protestante, & y attira sa femme. Ils avoient dix enfans, & ils destinerent aux études celui-ci. Il aprit la grammaire, & un peu de rhetorique dans le village de Bedberdyk, où il passa cinq années, après quoi il alla à Dusseldorp l'an 1583. où il continua ses humanitez jusques en 1586. Il passa l'année suivante à Cologne dans le college de saint Laurent, où il aprit plusieurs choses. Deux raisons l'empêcherent (A) d'y prendre le degré de bachelier en philosophie. Ses études soufrirent alors une interruption: la pauvreté fut cause qu'on le voulut faire marchand. Il emploia deux années à aprendre ce qui pouvoit lui servir dans le commerce, l'arithmetique, le François, & l'Italien. Après cela il se remit à l'étude, & fut envoié à Herborn l'an 1589. Il y avoit trois ans que Piscator y enseignoit la Theologie. Vorstius l'étudia sous lui avec beaucoup de succés, & se mit même à enseigner des enfans de condition. Il s'en alla avec quelques-uns d'entr'eux à Heidelberg au mois de Mars 1593. Il y fut creé Docteur en Theologie au mois de Juillet 1594. Un an après il alla voir les (B) Academies de Suisse, & celle de Geneve. Il fit des leçons en Theologie dans cette derniere, à l'instigation de Theodore de Beze, & il s'en aquita si habilement qu'on lui ofrit la charge de professeur. Il ne l'accepta point, aiant des raisons de s'en retourner chez lui. C'est qu'on lui ofroit * une profession en Theologie à Steinfurt. La lettre de vocation lui fut donnée à Geneve au mois de Fevrier 1596. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions d'une maniere qui le rendit fort celebre, & qui le fit (C) souhaiter par d'autres Academies. Il joignit en 1605. à la charge de Professeur celle de Ministre de Steinfurt; &

** Le Comte de Bentheim établit alors une Ecole Illustre dans cette ville.*

(b) *Voiez Marcus Gualtherus in oratione de vita & obitu* Conradi Vorstii. *Je ne saurois marquer les pages, car l'Imprimeur ne les numerote point.*

glia sedem sibi metropolitanam fixisse. *Maresius præf. 2. to. Hydra Socinianismi.*

me qui contenoit tous leurs blasphêmes. (a) *Modò enim ex Anglia allatus est Anglicà linguâ conscriptus* Catechismus *duplex, major & minor, Londini publicè excusus hoc anno* 1654. *apud* Ja. Cottrel *pro* Rich. Moone, ad insigne septem stellarum, in Cœmiterio Paulino. *authore* Johanne Beddle, *sive* Biddello. *Magistro Artium* Oxoniensi, *editus, uti præ se fert, in eorum gratiam qui merè Christiani nullique sectæ addicti esse volunt, (quamvis nequeant se tales profiteri, quin eo ipso sectam specialem ab aliis omnibus discretam constituant.) & omnes Socinianismi impietates ac blasphemias continet, eructat, propugnat.* Aiant fait une reponse pied à pied à l'ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces sectaires, s'ils fussent venus lui alleguer les reflexions que faisoit Arnobe, sur ce que les idolâtres demandoient que le Senat abolît par ses arrêts quelques (b) livres de Ciceron, où la vanité des faux Dieux est demontrée. Refutez les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impietez, car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux, c'est craindre le temoignage de la verité. (c) *Cum sciam esse non paucos qui aversentur & fugiant libros de hoc ejus,* (Ciceronis) *nec in aurem velint admittere lectionem opinionum suarum præsumpta vincentem! cumque alios audiam mussitare indignanter, & dicere: oportere statui per Senatum, aboleantur ut hæc scripta, quibus Christiana religio comprobetur, & vetustatis opprimatur auctoritas! Quinimo si fiditis exploratum vos dicere quicquam de Diis vestris, erroris convincite Ciceronem, temeraria & impia dictitare refellitote, redarguite, comprobate. Nam intercipere scripta, & publicatam velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis testificationem timere.* Il est certain que Socin (d) tiroit avantage de ce que ses adversaires interdisoient la lecture de ses écrits.

(a) *Id. ib.*

(b) *Ce sont sans doute ceux de natura Deorum.*

(c) *Arnobius lib. 3. p.m. 103.*

(d) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, Juillet 1685. art. 9.*

N'OUBLIONS pas que les Anglois se plaignirent de ce que Mr. Des-Marets avoit accusé leur nation de favoriser le Socinianisme, & d'en être devenuë la metropole. Lisez ce passage de Jean Owen Professeur en Theologie, & Vice-Chancellier de l'Academie d'Oxford: (e) *Ille* (Maresius) *universam gentem nostram, ejusque Gubernatores Socinianismi accusat, & qui viri mos est, horrendos clamores excitat, affirmans hæresin ibi sedem Metropoliticam fixisse &c. De temeritate hujus censuræ & de stupenda ejus ignorantia in statu rerum apud nos gestarum, quas tamen referre, judicare, & condemnare præsumit, scripsi ad ipsum epistolam.* Mr. Daillé se servit de cette plainte du Docteur Owen quand il écrivit contre Mr. Des-Marets. Celui-ci repondit qu'il (f) n'avoit jamais reçu la lettre de ce Docteur, & qu'il aprenoit avec joie que les choses ne fussent plus en Angleterre dans l'état où elles avoient été. C'est ainsi qu'il parle dans une preface composée au mois d'Avril 1658. Or vous remarquerez que celle du 2. tome de l'*Anti-Volkelius* est datée du 12. d'Août 1654.

(e) *Joan. Owenus in vindic. Evangel. contra Socin. Anglice. præfat. pag. 4. apud Dallæum in vindiciis apologiæ pag. 434.*

(f) *Maresius in prologom. epicrisis theologicæ.*

(A) *Deux raisons l'empêcherent.*] L'une qu'il ne vouloit pas trahir sa conscience, en jurant qu'il se soumettoit aux decisions du dernier Concile; l'autre que l'on songeoit à le tirer des études pour en faire un marchand, à cause du mauvais état des afaires de la famille. (g) *Instabat tempus promotionis ejusdem ad Baccalaureatum, & magisterium philosophiæ, sed quæ fieri non poterat nisi pro more solenniter juraret in decreta Concilii Tridentini: itaque honorem illum licet ejus potiri posset & forte vellet, tamen cum & conscientia propter illud juramentum obstaret, & jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, & deliberatum est de studiis ipsius abrumpendis, ipsoque mercaturæ addicendo.*

(g) *Marcus Gualtherus, in oratione de vita & obitu Conradi Vorstii.*

(B) *Il alla voir les Academies de Suisse.*] (h) Il soutint deux fois des theses publiques à Bâle; 1. *de Sacramentis*; 2. *de causis salutis.* Il preparoit une 3. dispute contre Socin *de Christo servatore*, mais voulant hâter son voiage il n'acheva point cet écrit. Il en laissa l'original à Grynæus, & il le retira lors qu'il repassa par Bâle. Le premier ouvrage qu'on lui donne est un recueil de cette sorte de theses, qui en contient plus de 20. soutenues en divers tems, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce recueil les theses *de Sancta Trinitate, hoc est de Deo Patre, Filio & Spiritu sancto*, & les theses *de persona & officio Christi*; & quelque tems après il s'en servit comme d'une apologie contre ceux qui l'accusoient de *Socinianisme* sur ces deux points; car afin de fermer la bouche à la medisance, il reimprima à part ces deux theses (i) l'an 1612. Nous verrons dans les remarques suivantes qu'il s'étoit rendu bientôt suspect de cette heresie.

(i) Quas postmodum apologiæ vicem esse voluit, cum maligne quidam Tribunitii stentores ipsum traducere inciperent, quasi hæretice de duobus illis capitibus sentientem aut docentem. Ideoque anno 1612. denuo & seorsim excudi curavit, ad os calumniæ obturandum. *Id. ibid. pag. I 3.*

(C) *Qui le fit souhaiter par d'autres Academies.*] Mr. du Plessis Mornai & l'Eglise de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602. pour le prier d'accepter la chaire de Professeur en Theologie dans l'Academie que l'on venoit d'établir en ce lieu-là. Vorstius ne repondit rien de positif: le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force repondit à Mr. du Plessis, & la chose n'eut point de suite. (k) L'an 1606. Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la profession en Theologie à Marpourg, & après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoia un carosse & un trompette (l), afin que le Professeur fit le voiage honorablement & commodément. Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé; les parens & les amis de Vorstius le prierent de ne point changer de demeure; ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leide avoit eu un pareil succés, il y a bien de l'aparence que Vorstius seroit mort en odeur d'orthodoxie; car il faut noter que les soupçons qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599. furent suffisamment effacez par les demarches qu'il fit au Palatinat. En effet Mr. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaincu de son innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim aiant sçu qu'on soupçonnoit son Theologien, voulut que l'affaire fût éclaircie, & donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, & d'aller pour cet effet à l'Academie qui l'avoit creé Docteur, & d'y faire aparoître de son orthodoxie. (m) Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, & s'en retourna justifié en sa maison. La Faculté de Theologie l'admit *ad osculum pacis*, & lui donna *tesseram hospitalitatis*, aprés lui avoir signifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favorisoient les Sociniens, & après avoir tiré pro-

(k) *Ibid. pag. K 3.*

(l) Missa præter diversas literas singularis honoris causa raebicine & rheda quæ illuc veheretur. *Id. ibid.*

(m) *Voiez la lettre de Vorstius aux Theologiens d'Heidelberg, parmi celles des Arminiens pag. 46 edit. in fol.*

messe

Digitized by Google

& comme si ces deux charges n'eussent pas sufi à l'ocuper, on lui en donna encore † d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une augmentation de gages. Il fut apellé à Leide pour succeder à Arminius l'an 1610. & après un an d'irresolution (*D*) il accepta cette charge, & se transporta à Leide avec sa famille, & avec les temoignages les plus authentiques (*E*) d'orthodoxie, & de bonne & sage conduite; mais il trouva des opositions insurmontables. Les Ministres qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuaderent que si Vorstius qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit à Leide la profession en Theologie, il feroit un tort irreparable à leur cause. C'est pourquoi ils representerent fortement le danger; ils accuserent cet homme d'une infinité d'heresies; ils se munirent du concours des Academies étrangeres, où ils obtinrent des temoignages flêtrissans contre sa doctrine; ils allarmerent (*F*) la religion du Roi Jaques, & l'engagerent à recommander à la Republique de Hollande l'exclusion d'un

† Aliis quoque muneribus à generoso Dn. Comite (*Bentheimensi*) auctus est. Cum duobus enim Consiliariis & Ministro aulico cognitioni ac judiciis causarum & quæstionum matrimonialium præfectus est: tum examini novitiorum Ministrorum, denique Synodis & visitationibus Ecclesiarum. In quorum onerum solatium extraordinarium ei stipendium constitutum. *Marcus Gualther. ubi infra.*

messe de lui qu'il s'abstiendroit desormais des phrases suspectes. Il falut aussi qu'il protestât qu'il abhorroit les sentimens de Socin, & qu'il étoit bien marri (*a*) que le feu de la jeunesse l'eût entrainé à se servir de certaines expressions qui sembloient favoriser cet heretique, & choquer la doctrine des Eglises Reformées. Cela se passa le 26. de Septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la vie de David Pareus. Vous y trouverez aussi le recit suivant: il plaira à ceux qui veulent sçavoir un bon nombre de particularitez sur l'histoire des gens doctes. (*b*) *Non ita pridem supremos in S. Theologia honores, sive Doctoratum Facultas Theologica contulerat Viro Clarissimo Domino* CONRADO VORSTIO *Coloniensi, qui postea à D.* PAREO *ob singularem eruditionem, disputandi acumen, & docendi ευφωνιαν, commendatus fuit ad Professionem Theologicam in nova Schola Steinfurtensi, Illustri & Generoso Comiti* D. ARNOLDO, *Comiti in Bentheim*, &c. *In qua cum aliquandiu Orthodoxam doctrinam cum magna laude proposuisset, abreptus tandem ingenii αγχινοιας, aut καινοτομιᾳ docendi, animum applicuit ad lectionem nefarii libri* FAUSTI SOCINI *de Servatore: immo & authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos corrumpendi receptam doctrinam, de lytro & satisfactione* JESU-CHRISTI, *subdole excogitavit, quos & Disputationibus tam publicis quam privatis in Schola habitis λαθρα tanquam ὑπουλον venenum nonnunquam inspersit, ac juventutem non parum turbavit. Sed fraus diu latere non potuit sagaciores Theologos, qui fermentum illud odorati, magno conatu & zelo hominem monuerunt, ut resipisceret: juxta illud:* Retundat me justus: benignitas erit: & corripiat me: unguentum erit præstantissimum. *Quin & ipse Generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, Doctorem suum serio hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum Ecclesiis, & fratribus, quos sua καινοδοξιᾳ magno totius Ecclesiæ scandalo non cessaret offendere: nec ante ad munus docendi in sua schola rediret, quàm Testimonium Ορθοδοξιας auferret, ab iis præsertim, qui publicam docendi facultatem in Academiis ei fuissent largiti.*

(*D*) *Après un an d'irresolution, il accepta cette charge.*] Il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été aprouvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Deputez dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Academie de Leide (*c*). Je croi que sans les fortes & violentes sollicitations des chefs des Arminiens, Vorstius ne se seroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme, & d'une belle reputation, & il prevoioit sans doute dans l'état où étoient les controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y auroit à soutenir un parti que la mort d'Arminius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience: on lui fit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la verité dans un païs où elle avoit dejà pris racine. Quoi qu'il en soit sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un triste naufrage; il y perdit & son honneur & sa fortune; il y fut flêtri & par les tribunaux seculiers, & par les tribunaux ecclesiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme; c'étoit dequoi reconoître la fatalité des évenemens. Son panegyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il (*d*), *jam litium Theologicarum quæ in Belgio inter Ecclesiasticos exortæ erant, gnarus & ob eas non temere tam duram provinciam capiendam ratus, non quidem prorsus quod offerebatur repudiavit sed toto nihilominus pene anno assensum suspendit. Idque eo magis quod tenso ac tenaci quodam germanissimæ benevolen-*

(*a*) Testetur etiam sibi dolere quod impetu juvenili abreptus nonnulla scripserit & sparserit quæ Socini erroribus favere, doctrinæque Ecclesiarum reformatarum, in quam juravit in sua promotione ad Doctoratum, adversari videbantur. *Vide David. Parei vitam, p. m. 59.*

(*b*) *Philipp. Pareus, in vita Davidis Parei, p. m. 55. 56.*

(*c*) Adeo quidem benigne, ut illustriss. Princeps reverendum virum D. Joannem Wtenbogardum (*c'étoit son Ministre*) una cum viro clariss. Dn. Nicolao Zeystio, Syndico Leydensi, cum mandatis mitteret, ut hortaretur quantum posset Dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc Ordinum & Curatorum frustraneam esse vellet. *Gualther. ibid. fol. E 3 verso.*

(*d*) *Idem, pag. sequenti.*

tiæ vinculo alligatus à suis ægerrime avelli posset, certatim contra adnitentibus omnibus ut decus illud scholæ novellæ retineretur: sed currebant jam propinqua viri FATA, *quæ ipsum quoque communi & immerita cladi involvendum* DESTINAVERANT. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, & il se fût tiré aisément de ce faux pas: mais étant question de sçavoir s'il enseigneroit à Leide ou non, c'est-à-dire si un parti naissant feroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien; ce traité *de Deo* devint pire que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce parallèle; je le trouve dans l'Auteur que j'ai cité depuis peu. *Reipsa comperimus*, dit-il (*e*), *vehementius & acerbius librum istum oppugnasse quam unquam quisquam Christianorum Mahumedis Alcoranum, aut recutitorum Talmudica deliria invasit. Neque unquam Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius aut quisquis simili in Christianos maledicentia fuit, tam crude & barbare exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acetum in pectore, atque hic Noster ab infrunitis adversariis suis male mulctatus ob serium & solidum illud scriptum.* Nous verrons dans la remarque O le prejudice que se firent les Arminiens pour l'avoir fait apeller.

(*E*) *Les temoignages les plus authentiques d'orthodoxie.*] On voit dans son histoire le temoignage que les Comtes de Bentheim lui donnerent, & celui que l'Ecole Illustre de Steinfurt lui expedia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des eloges que ces temoignages lui donnent. (*f*) *Post excessum nominati pientissimi Domini parentis nostri hactenus fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem, Christianam & puram doctrinam atque institutionem, & inde consecutam propagationem & ædificationem Ecclesiæ & Scholæ reipsa experti sumus.* Cela est extrait du temoignage des Comtes. Voici quelque chose de celui de l'Ecole Illustre. *Publice & sancte testamur* . . . . . *Conradum Vorstium* . . . . *ita se probasse ut* . . . . *in hac Republica inculpatum sanctumque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cum in Ecclesia docendo, tum in schola sacras literas interpretando, publice privatimque disputando, juventutem in orthodoxa religione erudiendo ita peregisse, ut pietate erga Deum, probitate & dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo piisque omnibus placentem, orthodoxo Theologo & Professore dignam egerit.* Il en obtint de semblables du Conseil de ville & du Consistoire lesquels l'historien ne produit pas; il se contente de dire pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. *Adderem hic totidem præterea alia, unum Senatus oppidani, alterum Consistorii (uti nunc vocant) Steinfurtensis, nisi & plane idem prioribus istis dicerent, & mihi brevitatis studium aurem velleret.* Il faut noter que Vorstius obtint tous ces temoignages, depuis l'impression du terrible traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses impietez, ses blasphêmes, & ses atheismes. (*g*) *Ab his Theonibus prope nil aliud audire cogeretur quam innumeras & uno libro non dicendas calumnias, dicteria, convicia, scommata, punctiones, nempe de ejus impietate, blasphemiis, mendaciis, perjurio, de stupore, inscitia, & præcipue de hæresibus (si* DEO *placet) Pelagianis, Arianis, Socinianis, Serveti, Enjedini, Ostorodi, Papisticis, & . . . Turcicis, Judaicis, Paganis, Atheis.* Je le dis encore un coup, s'il avoit pu se contenter de l'Ecole de Steinfurt toute sa vie, il y a beaucoup d'aparence qu'il seroit mort avec la reputation d'un Theologien orthodoxe.

(*F*) *Ils allarmerent la religion du Roi Jaques.*] Voilà les guerres qu'il lui faloit: il s'interessa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du Roi de Boheme son gendre, & il fit bravement brûler le livre de Vorstius. J'entens le livre *de Deo*. On en brûla plusieurs exemplaires à Londres, à Oxford & à Cambrige. Le Roi étoit

(*e*) *Ibid. fol. M 2.*

(*f*) *Ibid. fol. F.*

(*g*) *Ibid. fol. M 3.*

d'un tel heretique. Il y eut (*G*) des procedures, & les choses s'échaufferent à un tel point, qu'il falut que Vorstius par provision renonçât à l'exercice de sa charge, & sortît de Leide, pour attendre ailleurs un jugement definitif sur la querelle. Il se retira à Tergou environ le mois de Mai 1612. & il s'y tint (*H*) coi jusqu'en 1619. qu'il fut contraint de sortir de la Hollande: car le Synode de Dordrecht l'aiant (*I*) declaré indigne du professorat, les Etats de la Province lui ôterent cette

étoit à la chasse quand on le lui porta: il le parcourut si diligemment, qu'au bout d'une heure il envoia à son Resident à la Haie un catalogue des heresies qu'il avoit trouvées dans cet ouvrage. Il ordonna à ce Resident de notifier aux Etats, combien il detestoit ces heresies, & ceux qui les voudroient tolerer. Les Etats repondirent que si Vorstius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient point. Cette reponse ne contenta point sa Majesté Britannique: elle écrivit une lettre le 6. d'Octobre 1611. à Messieurs les Etats, pour les exhorter vivement à chasser ce personnage, quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit; car au cas qu'il les admît, & qu'il en fût convaincu, elle (*a*) ne doute point qu'il ne dût être brûlé. Elle declare que si l'on ne travaille pas ardemment *à l'extirpation de ces pullulans atheismes, elle protestera publiquement contre ces abominations, elle se separera de l'union de telles fausses & heretiques Eglises*, & en qualité de defenseur de la Foi, elle *exhortera toutes les autres Eglises Reformées de prendre un commun conseil*, afin *d'esteindre & renvoyer aux enfers ces abominables heresies nouvellement pullulantes*, & qu'en son particulier elle defendra à tous ses sujets, *de hanter une place si infectée comme l'Université de Leyden*. Avant que cette lettre du Roi Jaques eût été renduë à Messieurs les Etats, Vorstius avoit été installé à Leide. Cela fut cause que l'Envoié d'Angleterre, en la presentant, fit une harangue très-vehemente contre cette installation, & menaça de l'inimitié du Roi son maitre les Provinces Unies, si elles toleroient Vorstius. On lui repondit, que ce Professeur avoit reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa charge, jusques à ce qu'il eût repondu aux accusations; ce qui seroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Fevrier prochain. L'Ambassadeur peu satisfait de cette reponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, & menaça les Etats non seulement de la haine, mais aussi de la plume du Roi (*b*) Jaques. On repondit comme auparavant, & qu'on s'assûroit que S. M. B. seroit contente de la maniere dont on se conduiroit dans les Etats de Hollande. Cette reponse n'empêcha point que ce Prince ne fit imprimer un livre, où il exposa sa conduite dans cette affaire, & les raisons de sa conduite, non sans disputer fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite reponse aux extraits que ce Monarque avoit communiquez aux Etats. J'entens la reponse aux propositions extraites du livre *de Deo*. Il la dedia aux Etats le 15. de Decembre 1611. Elle est tout-à-fait respectueuse envers le Roi Jaques, comme elle le devoit être.

(a) Mais si d'adventure ce miserable Vorstius voudroit nier, ou equivoquer sur ces blasphemeux poincts d'heresie & d'Atheisme qu'il a desia publié, cela vous pourroit peut-estre esmouvoir d'espargner sa personne, en ne le faisant brusler, comme jamais aucun heretique n'a mieux merité, & comme sur ce poinct là nous nous remettons à vostre Chrestienne prudence. Mais sur aucune deffense ou abnegation qu'il pourroit faire, de le permettre de vivre & dogmatizer entre vous, cela est chose si abominable, que nous nous asseurons qu'il n'entrera jamais en la pensée d'aucun de vous. Lettre du Roi Jaques, dans le Mercure François tom. 2. pag. 460. édit. de Cologne.

ERREUR de Sponde.

Toutes ces dates convainquent d'erreur Mr. de Sponde, qui recite sous l'an 1610. (*c*) que le Roi Jaques indigné de la protection que les Etats Generaux avoient accordée à Vorstius, dont il avoit fait brûler les livres, les menaça, s'ils ne le chassoient, de les diffamer par toute la terre comme fauteurs d'apostats, & de changer ses alliances en une haine immortelle; & que les Etats étonnez de ces menaces, congedierent Vorstius à leur grand regret. Mr. de Sponde ajoûte que Vorstius fut honoré comme un Apôtre dans les divers lieux où il sejourna, depuis que les Etats l'eurent renvoié. Toutes les fautes de cet Auteur ne sont pas des anachronismes, car depuis que les Etats de Hollande eurent congedié Vorstius, il se tint caché, & fut sujet à mille dangers, & à mille opprobres (*d*).

(*G*) *Il y eut des procedures.*] Marc Gualtherus a étranglé ici sa narration; il a suprimé des faits qui devoient entrer essentiellement dans l'histoire de son heros. En voici deux. Il faloit dire que les Gomaristes s'étant oposez à la vocation de Vorstius, les Etats de Hollande leur ordonnerent d'en dire les causes. Il y eut donc six Ministres Contre-Remontrans, qui dans la fameuse (*e*) conference de la Haie proposerent leurs griefs contre Vorstius le 29. d'Avril 1611. Ils l'accuserent de plusieurs doctrines Sociniennes, & ils soutinrent que son livre *de Deo* sentoit plus l'athée que le Theologien. Les Etats voulurent qu'on soutint à Vorstius en leur presence ces acusations, & qu'il defendit sa cause. Cela fut fait en presence des six Ministres que chaque parti avoit deputez, & en presence des Curateurs de l'Academie de Leide: & quand Vorstius eut été ouï, les Etats jugerent que rien n'empêchoit que la vocation qui lui avoit été adressée, ne sortît son plein & entier effet (*f*). Ainsi encore que les Ministres Contre-Remontrans rejettassent ses reponses, Vorstius auroit triomphé, si un incident fâcheux ne fût survenu à la traverse. C'est la seconde chose que l'historien devoit raconter. Quelques disciples de Vorstius firent imprimer en Frise un petit livre *de officio Christiani hominis*, qui contenoit plusieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement: on decouvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quelques lettres qui furent renduës publiques, & qui contenoient bien des loüanges pour Vorstius, & bien des sujets de soupçon contre quelques autres Theologiens. Ceux qui publierent ces lettres y joignirent un avis à toutes les Eglises Reformées, pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les livres de Vorstius, dans ce qu'il avoit dicté, dans ses manuscrits, afin d'y trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnerent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Academie de Leide. Il falut donc que Vorstius se purgeât solennellement, & qu'il declarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne, il étoit très-éloigné de leurs sentimens; & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux conoître leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jesuites, ausquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa profession de foi bien signée touchant le mystere de la Trinité, & de la divinité du Verbe, & le 22. de Mai 1612. il prononça une harangue apologetique devant les Etats de Hollande (*g*). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs livres.

(b) Il fera paroitre par les Manifestes qu'il fera imprimer & publier au monde, de quelle haine il deteste les Atheismes & heresies de Vorstius, & tous ceux qui les maintiennent. Dans le Mercure François ibid. pag. 468. (c) *Num.* 12. (d) *Voiez la remarque K.* (e) *Elle étoit composée de six Ministres Contre-Remontrans, & d'autant de Ministres Remontrans.*

(f) *Voiez le livre intitulé*, Pacificatorium dissecti Belgii, per Salomonem Theodotum, *pag.* 61. *& seq.*

(g) *Ex eodem Pacificatorio Belgii dissecti, p.* 64. *& seq.*

(*H*) *Il se tint coi à* Tergou.] Cela paroît par le temoignage que les Magistrats du lieu lui expedierent le 20. de Juillet 1619. Ils certifient que pendant les 7. ans & trois mois qu'il a sejourné dans leur ville, (*h*) il s'est comporté en homme de bien & d'honneur. Son historien en produisant ce temoignage fait remarquer, que les Magistrats qui le donnerent étoient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-oposez aux Arminiens. Remarquons ici 2. fautes du Sieur Paul Freher. Il dit (*i*) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, & voiant que les troubles s'y augmentoient tous les jours, renonça à la profession actuelle, & se retira à Steinfurt, jusques à ce que les Magistrats eussent prononcé sur le different. C'est la premiere faute. Tergou, & non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit. Freher ajoûte que parce que Vorstius avoit succedé à Arminius, il eut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute: car cela veut dire qu'outre & après les differens qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulieres avec Gomarus. Or cela est faux en 2. manieres: il n'eut point de differens avec Gomarus (*k*) qui s'étoit retiré en Zelande, afin de ne l'avoir pas pour collegue, & s'il en eût eu avec lui, ils eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(h) Sese in omni conversatione & actionibus gesserit honeste, probe, modeste, & ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores & vitam ejus attinet, observaverimus vel audiverimus. *Apud Marcum Gualtherum.*

(*I*) *Le Synode de Dordrecht l'aiant declaré indigne* &c.] Son historien exaggere odieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la priere qu'il avoit faite d'être ouï, avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, & tant d'injures dans cet endroit de son histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je raporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration, que si on le suprimoit, le reste ne seroit que tenebres. En tout cas si je raporte des termes desobligeans, ce seront les moins grossiers. *Procurante. . . . Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus & Professoris titulo ac honore indignus declaratus sit. . . . ut cujus doctrina in Ecclesiis & Scholis reformatis nequaquam toleranda, sed cum detestatione penitus eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per literas ambierit ut Synodus ipsum audire, errorum ac haeresium (quas clamabant) legitimè ac liquidè ex verbo Dei convincere, & Christiana lenitate rectiora docere vellet. Cujus*

(i) *Theatr. virorum illustrium pag.* 363.

(k) *Voiez la vie de Gomarus parmi celles des Professeurs de Groningue pag.* 77.

cette charge, & le bannirent pour jamais. Je ne sai pas bien où il s'en alla; mais il se tint caché pendant deux ans, & se vit plus d'une fois (K) en peril de mort, y aiant plusieurs personnes animées d'un zêle emporté, qui s'imaginoient qu'il ne faloit pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un Duc de Holstein aiant recueilli dans ses états les debris des Arminiens, & leur aiant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sûreté & en repos; car il se retira dans ce païs-là au mois de Juin 1622. mais il y tomba malade peu après, & il mourut à Tonningen le

29.

Cujus equidem judicii ac sententiæ damnatoria, quam nihil aliud quàm cassa invidia conflavit, & Vorstii ad cætum istum epistola satis seria & prolixa, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam habent, sacrosancti scilicet Concilii illius togatos patres æternum pudere debet. Maxime cum tam probas colloquii conditiones, itemque alia pro veritate adversus hereticos præstanda offerret. Sed viri hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejus isti lucifugæ formidabant, quam fullo ululam. Voilà comment les amis de Vorstius tirerent un sujet de gloire de ce qu'on n'avoit pas voulu l'entendre: ils pretendirent qu'on avoit redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence, & le poids de ses raisons, & qu'on avoit craint de sortir vaincu de la dispute. Raportons aussi ce que dit l'historien touchant la sentence des Etats de la Province. „ *Post hunc sacri fulminis fragorem, alia Vorstium & immitior tempestas, quod necessum erat, excepit. Mox enim à promulgata Flaminum sententia in suffragium eunt Senatus populi Belgarum, & de capite innoxii Vorstii statuunt in hunc modum.* Juxta sententiam venerandæ Synodi Dordracenæ Vorstius functionibus suis in Academia Leydensi movetur, salariumque suum deinceps ibidem ei procedere vetatur. Præterea Hollandia & Westfrisia ei interdicitur, illaque intra sex septimanas excedere jubetur, & in eam non redire sub pœna arbitraria illi, ut perturbatori publicæ pacis, irroganda. Scilicet quia judicatum esset ejus in isto tractu commorationem Reip. damnosam esse. „

QUELQUES personnes m'aiant averti qu'on jugeoit, que je devois raporter les propres termes de la condamnation Synodale de Vorstius, j'en mettrai ici une partie. „ (a) D'autant que ç'a esté le plaisir des tres-Illustres & puissants Estats Generaux d'enjoindre a ce Synode par la bouche de leurs Genereux & honorables Deputés, de declarer sommairement ce qu'il pense & quel Estat il fait de la Theologie ou doctrine laquelle est contenue es Escripts de Conradus Vorstius Docteur en la S. Theologie, & semblablement si elle peut estre enseignée salutairement avec fruict, edification & profit es Eglises reformées, ou estre en pieté tollerée en icelles: Ce venerable Synode, aprés avoir en la crainte de Dieu, bien & deüement consideré & examiné toutes choses, a declaré unanimement & declare par ces presentes, que ledict Conradus Vorstius, en ses derniers escripts, nommement au traicté qu'il a fait de Dieu & de ses proprietes, outre ce qu'il defend les erreurs des cinq articles des Remonstrans lesquels ont esté rejettés en ce Synode, revoque en partie en doubte non seulement un ou deux points de la religion Chrestienne & reformée, mais aussi doubte de plusieurs & des Principaux d'icelle; comme sont, pour exemple, les suivants; Celuy de la Trinité des Personnes. . . . . . (b) Et qu'en partie aussi il afferme & pose plusieurs choses lesquelles sont totalement & diametrallement contraires a la verité que Dieu nous a revelée es sainctes Escriptures, & aux Confessions de toutes les Eglises Reformées. . . . . . Davantage aussi qu'il enerve & debilite par cy par là avec un tres grand danger, les Principaux & plus forts argumens, que tant l'antiquité venerable que les Doctours modernes de l'Eglise reformée, ont justement tirés de la parole de Dieu & employés pour establir & maintenir la doctrine Orthodoxe, & sur tout la Deité eternelle de nostre Seigneur Jesus Christ, sans en produire ny remettre aucuns autres en la place, pour prouver plus puissamment & arbouter la doctrine de ceste verite qu'il choque. Qu'il avance soigneusement & presse tres instamment & tant qu'il peut des Sophismes & vaines arguces par lesquelles la verité est embrouillée & enveloppée, sans toucher aucunement a la solution d'icelles, ains les laissant toutes telles & en leur entier, pour les faire plus aisement recevoir & ficher es esprits de ceux qui liront ses Escripts, de sorte qu'il est manifeste & evident, qu'il s'est voulu finement fraier le chemin & ouvrir comme par sous terre une porte pour instiler les impies & meschantes heresies de Socin & des autres; & par ainsi de tromper & seduire a bon escient, sous ombre & apparence de faire enqueste & recerche de la verité. Qu'en vain & pour neant il avoit jusqu'a maintenant tasché & s'estoit efforcé de couvrir, encrouster & farder toutes ces opinions de diverses sortes & ineptes distinctions, excuses frivoles, fuittes & eschapparoires miserables, frauduleuses & trompeuses dissimulations & desguisements. Et partant que non seulement ceste sienne licence desbordée & desreiglée de disputer & mettre en doubte les principaux poincts de la religion Chrestienne, & ceste façon & maniere ondoyante, incertaine, douteuse & oblique d'enseigner est tres pernicieuse & dangereuse a l'Eglise, nullement du monde seante ny convenable a choses si sainctes & de si haulte lice, & partant du tout indigne d'un Professeur qui se dit Orthodoxe. . . . . . (c) Et declare ledict Conradus Vorstius, ... totalement indigne & descheu de la charge & du nom de Professeur ou Docteur es Eglises Reformées. Finalement ceste assemblée Synodale prie serieusement & instamment les tres Illustres & tres puissants Estats Generaux qu'il leur plaise de bonne heure par leur autorité oster & retrancher des Eglises Reformées ce scandale & ceste Pierre a laquelle un chascun choppe & s'aheurte, & de faire & Procurer aussi en sorte que les Eglises de ces pays Bas ne soyent plus entachées & souillées de tels dogmes & de telles heresies & blasphemes, supprimants a ces fins, avec autant de prudence & de prevoyance que faire se pourra, les Escripts dudict Vorstius & de ceux de son calibre & de mesme farine. „ Vorstius fit une reponse à ce jugement Synodal: elle est assez bien tournée: on la voit toute entiere dans (d) l'ouvrage que je cite.

(a) *Actes du Synode de Dordrecht, session 152. pag. 588. de la traduction de Richard Jean de Nerée, édit. de Leyden 1624. in 4.*

(b) *Ibid. pag.* 589.

(c) *Ibid. pag.* 590.

(d) *Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ præstantium ac eruditorum virorum pag.* 588. *& suiv. edit.* 1684. C'est le même livre que je nomme simplement quelquefois *lettres des Arminiens.*

(K) *Et se vit plus d'une fois en peril de mort.*] Il y eut des gens qui se firent une affaire de decouvrir où il logeoit, afin de l'aller aprendre à ses ennemis. Il falut qu'il changeât souvent de demeure, & qu'il tint une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte: & quelquefois cela ne le pouvoit pas rassûrer, parce que des gens armez environnoient la maison, & par devant & par derriere. Cela faisoit que plusieurs personnes n'osoient lui fournir un logement. Je ne garantis point la verité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Gualtherus, dont voici les paroles: (e) *Utut quietem & securitatem aliquam in isto suo latibulo speraret, tamen fieri non potuit quin singulis pene diebus & noctibus centenis mortibus enecaretur, cum turpissimi proditores* (genus (1) hominum publico exitio repertum) *jugem operam darent uti virum latitantem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, & nefario indicii præmio exhilarari possent. Quoties istic domum mutasse, quoties noctes insomnes ex metu jam jam irruentium duxisse, quoties scalas fenestris foris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis? Quoties in extrema consternatione arbitramini constitutum fuisse, cum non raro omnes eum domibus suis recipere negarent periculi timore? Cum Thrasones martii & anticam & posticam cum sclopetis oneratis observarent ædium quibus tegi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit.* C'étoit alors qu'il avoit le plus grand sujet de souhaiter l'épitaphe, qu'un poëte de ses amis supose qu'il souhaita quelques années auparavant.

At (f) vos posteritas tumulo hæc inscribite verba,
Posthuma fortunæ signa futura meæ.
Nulla Reformata mihi pars dilectior unquam,
Nulla Reformata pars minus æqua mihi.

On peut faire une remarque considerable sur les mauvais effets du zéle de religion: c'est qu'il ôte les remors du crime, & met un homme hors d'etat de recourir à la seule voie par où l'on obtient le pardon de ses pechez. On ne l'obtient que par le moien de la repentance. Ceux qui vouloient batre Vorstius, le piller, l'assassiner, le trainer dans un cachot, le couvrir d'injures, croioient faire une bonne action, & rendre un très-bon service à Dieu: ils n'avoient donc garde d'être poussez par leurs remors à recourir à la clemence celeste, ils mouroient donc impenitens. On devroit faire attention à ce precipice, lors qu'on échauffe les esprits de la populace contre les Docteurs errans.

(e) *Ubi supra pag.* N.

(1) *Tacit.*

(f) *Ces quatre vers sont la conclusion d'une épigramme de 8. distiques, qu'on voit à la fin de l'éloge de Vorstius dans le livre intitulé,* Illustrium Hollandiæ & West-Frisiæ Ordinum alma Academia Leidensis, *imprimé à Leide l'an* 1614. *Les six vers precedens sont:*
Nunc fratrum in me versa cohors, & prodiga zeli
Æmula civili prælia Marte gerit.
Nec calamo stant bella virum: deposcitur ipsis
Victima, & insontis supplicium fidei.
Sed mediis erecta malis mens conscia recti,
Freta Deo, nulli succubat invidiæ.

29. de Septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse resignation à la volonté de Dieu en sortant du monde ; & l'on pretend qu'il avoit été toûjours penetré de devotion, & (*L*) fervent dans l'oraison †. Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des Arminiens, où on lui fit des funerailles assez pompeuses. Il avoit publié (*M*) plusieurs livres tant contre les Catholiques Romains, que contre les adversaires qu'il eut dans le parti Protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita ; mais au fond on n'avoit pas trop de tort de le soupçonner d'un grand (*N*) panchant vers le Socinianisme ; & peut-être en auroit-

† *Tiré de la harangue* De vita & obitu Conradi Vorstii, *prononcée à Friderichstad par Marc Gualtherus, & imprimée l'an 1624. in 4.*

(*L*) *Et fervent dans l'oraison.*] Son panegyriste dit des merveilles de la patience que Vorstius temoigna, au milieu des invectives qui lui pluvoient sur la tête. (*a*) *Possem, auditores, ad singulas istas patientiæ seu species seu proprietates viva exempla proferre, maximè ad devoratas cum patientia nulli lingua dicenda osorum, zelotarum, hostium insolentias, dicteria, scommata, convicia, calumnias quas à primo vigore æstus sacri furoris Corybantum in Belgio ab aliquot annis libenter & bono ex assuetudine stomacho concoxit, propter conscientiam & cœlestem veritatem, tam à devotis illis religiosi ordinis capitibus, quam à promiscua populi fece, & quibusdam thrasonibus qui se Martis pullos & Bellonæ filios, festivo, Hercules, elogio ornare solent, possem, inquam, hujus rei viva & vera & admiranda exempla vobis referre, nisi me tempus*, &c. Il ajoûte qu'on le trouvoit souvent à genoux dans l'exercice de la priere. *Quam multos esse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, & in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppresserunt!* Il n'y a point de vertu Chretienne dont on ne le represente éminemment revêtu: & sur tout on pretend qu'il fit une belle mort. Voiez non seulement nôtre Gualtherus, mais aussi une lettre que l'auteur de l'Oraison funebre (*b*) de Vorstius écrivit à un de ses amis. Elle est parmi celles des Arminiens, à la page 684. de l'édition *in folio*.

(*a*) *Gualtherus ubi supra.*

(*b*) *Cette Oraison fut faite en Flamand par Jean Grevius. Voiez les lettres des Arminiens pag. 684.*

(*M*) *Il avoit publié plusieurs livres.*] J'en ai dejà marqué deux, dont l'un est un recueil de diverses theses de Theologie, & l'autre le fameux & pernicieux traité (*c*) *de Deo, seu disputationes decem de natura & attributis Dei, diverso tempore Steinfurti publice habita.* Avant qu'il publiât celui-ci, on avoit vu son *idea seu brevis synopsis totius sacra Theologia:* un livre de prieres en Allemand: ses disputes *de causis deserendi Romani Papatus:* son *index errorum Ecclesia Romana, subjecto cuique capiti Antidoto:* son traité Allemand des indulgences: sa *Tessaradecas Anti-Pistoriana, seu responsio ad librum Johannis Pistorii de quatuordecim articulis in religione controversis:* son Apologie *pro Ecclesiis orthodoxis contra Jesuitas*, & ses *antapodixes de tribus primis fidei articulis, sive contraria demonstrationes tres quibus totidem Jesuitica apodixes à B. D. adversus apologiam emissa confutantur.* On vit paroitre l'an 1610. son *Anti-Bellarminus contractus, seu brevis refutatio quatuor tomorum Bellarmini.* Ses autres écrits furent faits depuis qu'il se fut transporté en Hollande, & concernent les disputes Arminiennes, ou plutôt son traité *de Deo.* Il s'éleva contre lui un essain de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque tems; mais enfin il falut ceder au nombre, & à la lassitude de repeter les mêmes choses. Ses plus ardens ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewarden, & Sibrand Lubbert Professeur en Theologie à Franeker. Il écrivit contre ce dernier *Catalogus errorum Sibrandi: paranesis ad Sibrandum:* & *Scholia alexicaca ad Commentarios Sibrandi.* Je ne parle point de *l'exegesis Apologetica pro tractatu de eodem*, qu'il publia l'an 1611. ni de son *Prodromus adversus criminationes quorundam fratrum*, ni du *Plenius responsum ad easdem illas criminationes*; mais je dirai quelque chose de sa dispute avec Piscator. Elle comprend 1. *Parasceve ad amicam collationem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quadam ex illius tractatu de Deo & exegesi apologetica pridem excerpta.* 2. *Amica collatio cum eodem Piscatore.* 3. *Amica duplicatio una cum appendice sive paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Piscatoris.* 4. *Examen tractatus Piscatoris de divina prædestinatione.* Il ne repondit rien à Sopingius Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une reponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son maître, qui avoit demandé aux Etats que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une maniere plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius; je parle de George Eglisemmius, medecin Ecossois qui demeuroit à la Haie, & qui publia *Crisis & hypocrisis Vorstiani responsi*, où il l'accusa devant les Etats juridiquement d'atheisme, de paganisme, de judaisme, de turcisme, d'heresie, de schisme, & d'ignorance (*d*). Il lui envoia divers cartels de deffi, pour l'obliger à comparoitre & à se defendre; & s'adressant aux Etats (*e*) il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur, & qu'il faut ou que Vorstius, ou que ses accusateurs soient châtiez. C'étoit venir au fait; il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative: & neanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matiere d'heresie ou d'impieté, recevoir la peine qui leur est duë. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocens; & au lieu de faire souffrir à l'accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zéle, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit, le medecin prenoit bien la chose, mais il étoit assuré qu'il ne risquoit rien, quelque absurde & contradictoire que fût son accusation: les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la Republique des Provinces-Unies, si elles soutenoient Vorstius, ôtoient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les defis de l'Ecossois, homme qu'il pouvoit d'ailleurs abimer en 3. mots. Il n'avoit qu'à lui dire, *vous m'accusez d'atheisme; or selon vous ma doctrine est Judaique, Mahometane, & Heretique, & il est clair comme le jour que les Juifs, les Mahometans, & les heretiques ne sont point athées, donc par les propres termes de vôtre accusation, je suis innocent à l'égard de l'atheïsme; & si vous gagnez vôtre procés à l'égard de l'heresie, je devrois être cassé aux gages, mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort.* L'Ecossois se seroit moqué de cette attaque, & sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on eût convaincu d'heresie son adversaire. Il y a quelques œuvres posthumes de Vorstius, des commentaires sur l'Ecriture &c. Voiez la bibliotheque des Antitrinitaires (*f*).

(*c*) *Imprimé à Steinfurt l'an 1610.*

(*d*) *Voiez le* Pacificatorium Belgii dissecti, *pag. 72.*

(*e*) Super his aiiisque ita Ordines affatur: *Rigidissimum examen rursus expeto & expecto. Aut enim Vorstius à me aliisque pene omnibus Atheismi accusatus plectendus est, aut accusatores tum pœnam temere litigantium, tum calumniatorum mulctam passuri, aut perenni dedecore afficiendi.* Voiez le même livre p. 73.

(*f*) *Pag.* 98. 99.

(*N*) *D'un grand panchant vers le Socinianisme.*] Les Sociniens lui offrirent une profession en Theologie l'an 1601. & lui deputerent Jerôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (*g*). Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son apologie là-dessus dans une lettre (*h*) qu'il écrivit à Uyttenbogard. Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assûre (*i*) qu'aiant douté quelque tems s'il placeroit Vorstius parmi les auteurs Unitaires, il n'a plus hesité après avoir vu la confession que Vorstius signa de sa main au lit de mort? *In qua*, dit-il, *haud obscure prodit qua ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia.* Il ajoûte que Vorstius faisant imprimer le traité de Faustus Socin *de auctoritate sacra Scriptura*, y joignit une preface de sa façon, & il lui donne le livre qui a pour titre *Compendiolum doctrina Socinianorum*, que Cloppenbourg a refuté, & attribué à Ostorodus & à Voidovius. De toutes ces preuves il n'y a que la confession de foi, écrite & signée au lit de mort, qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouër, confirme très puissamment les soupçons que l'on avoit formez contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgraces qu'il souffrit, acheverent ce qu'un genie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette heresie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se seroit gueri de ses fantaisies particulieres, s'il eût trouvé dans l'Eglise Reformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persecuté. Je croi même qu'il arrive assez souvent en matiere d'heresie, ce qui n'est que trop ordinaire par raport à l'amitié & à la fidelité. On (*k*) enseigne aux gens à être infideles, si on les soupçonne de l'être dejà. Un mari jaloux & soupçonneux mal-à-propos, s'attire souvent le deshonneur qu'il eût prevenu par une conduite sans ombrages. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criars qui ne peuvent voir

(*g*) *Sandius* in Bibliot. Antitrinitar. p. 98. *dit que les freres Polonois resolurent l'an* 1600. in Synodo Lublinensi, *vocare Vorstium* ad gymnasium Luclavicianum regendum.

(*h*) *C'est la* 623. *dans l'édition in folio des lettres des Arminiens, pag.* 917.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt. *Seneca epist.* 3.

auroit-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime * que les Catholiques Romains alleguent contre les Reformateurs, savoir que quand on se persuade que l'Eglise a besoin d'être reformée, il faut demeurer dans sa communion, afin de travailler plus heureusement à la guerir. Il fit un grand tort au parti (O) Arminien. Les deputez d'Angleterre au Synode de Dordrecht furent les (OΔ) principaux promoteurs de la proscription de ce professeur. Il y alloit de la gloire de leur maître, & de la reputation de sa science.

* Voiez sa lettre à Pareus parmi celles des Arminiens pag. 302, edit. in fol.

☞ VORS-

voir qu'on leur propose des difficultez, ou qu'on s'éloigne de la traditive, qui ne peuvent, dis-je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre: ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement: or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la cause, en criant contre les personnes suspectes: c'est lors qu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, & à la faveur d'une belle reputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, & quelquefois avantageuse.

(O) *Il fit un grand tort au parti Arminien.*] On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorstius succedât à Arminius dans la profession de Leide, & il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux adversaires des Remontrans. Vorstius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatiser sur les attributs de Dieu, & il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zéle, ni de langue, ni de plume, de faire tomber sur le parti Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau professeur. On n'avoit qu'à representer l'empressement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce personnage. C'est ainsi que la providence de Dieu se plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos esperances, est la plupart du tems ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jetterent la vuë sur le professeur de Steinfurt, ils le croioient (a) tout-à-fait pur de l'heresie Socinienne; mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prevenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persuadassent le contraire? Je trouve assez vraisemblable ce que j'ai ouï dire plus d'une fois, qu'Arminius & les Docteurs de son opinion eussent rendu un très-grand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond silence. Leurs cinq articles sont de nature à s'insinuer d'eux-mêmes: il seroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose qu'au Lutheranisme, il se seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de saint Augustin. Ce Pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le Calvinisme; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la predestination avec ses suites fortement soutenuë dans le parti reformé, c'est à cause que les disputes y ont causé deux factions, & un schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considerée comme un corps à part, & detaché de celui où ce schisme s'est formé, n'a point été preoccupée du zéle ardent que la dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Remontrans: ainsi elle a coulé peu-à-peu vers des hypotheses mitigées, & bien differentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de parti. Voilà ce que j'ai ouï dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

(a) *Cela paroit par la lettre qu'Uyttenbogard lui écrivit le 24. de Juin 1611. Voiez la 164. lettre des Arminiens dans l'édition de 1684.*

Je dirai seulement qu'on auroit grand tort de pretendre que les disputes de l'Arminianisme, n'ont pas excité beaucoup de desordres parmi les Theologiens Anglois; car il y a eu des tems où ceux qui étoient suspects de favoriser cette secte (b) ont souffert persecution. (c) Mr. des-Maizeaux m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirez de quelques livres Anglois. On pourra les voir un jour dans le suplément de ce Dictionaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'Eglise Anglicane ait été exempte de contestations sur les matieres de la grace; elle y a eu sa bonne part, & même avant le Synode de Dordrecht: mais il faut pourtant avoüer deux choses, l'une qu'avant ce tems-là il étoit beaucoup plus libre aux Theologiens Anglois, qu'à ceux des autres païs, de ne pas suivre l'hypothese de Calvin sur la predestination, & sur l'extinction du franc arbitre; l'autre que depuis le retablissement de l'épiscopat sous Charles II. les disputes sur ces points-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la grand' Bretagne; on ne s'y est pas fort querellé sur ce chapitre, & c'est à la faveur de ce calme que l'hypothese d'Arminius s'est acruë & repanduë. Ceux qui l'ont goûtée n'ont point harcelé les autres, & ils les ont disposez par cette moderation, à n'avoir pas tant de zéle pour le Synode de Dordrecht. Voici une citation qui confirmera la premiere de ces deux remarques, & qui nous aprendra ce qui fut dit à Oxford un jour solennel en presence d'une nombreuse assemblée par un Professeur en Theologie: (d) *Quæ sit in Anglia Calvini authoritas, dicam. Anno* 1608. *Mense Julio, in publicis comitiis, ut vocant, quæ quotannis semel in florentissimis istius regni Academiis, quibus nescio an in toto terrarum orbe possint esse antiquiores, & Collegiorum numero, amplitudine, & structura magnificentiâ præstantiores, habentur, ac tum solemnis in omnibus facultatibus promotio celebratur, quæ res ibi maximè visu digna est: Oxoniæ, Doctor Olandus, Theologus, & Promotor tum designatus, hoc de Calvino judicium testimoniumque ex altâ cathedrâ, in mille hominum præsentiâ, proferebat:* Calvinus vir fuit doctus, sed non scripsit in omnibus Catholicè: *item paulo post:* Calvini sententia de Deo peccati authore neque defendi, neque excusari potest: quia ille apertè Catholicorum nudam permissionem deridet: & efficacis Dei voluntatis cum peccato concursum introducit.

(b) *Voiez ci-dessus pag. 1265. remarque D.*

(c) *De quo supra pag. 2555. lettre z, & pag. 2971. lettre n.*

(d) *Petrus Gudsemius de desperata Calvini causa pag. 125. 126.*

Eloge des Universitez d'Angleterre.

(OΔ) *Les deputez d'Angleterre au Synode de Dordrecht, furent les principaux promoteurs de la proscription de* Vorstius.] Voici quelques particularitez sur ce sujet-là. Le bruit s'étant repandu que ce professeur seroit sommé de comparoître à ce Synode, l'un des deputez d'Angleterre écrivit tout aussitôt à l'Ambassadeur que le Roi Jaques avoit à la Haie, & l'exhorta puissamment à se servir de son credit auprès du Prince d'Orange, & auprès du Comte Guillaume pour faire que cette procedure ne retardât point la proscription de Vorstius. Il lui suggera l'expedient dont il faloit se servir, ce fut de conseiller à ces deux Princes de ne soufrir pas que le Synode s'engageât dans aucune discussion avec ce Theologien, ou le reçut à donner des explications & des éclaircissemens de sa doctrine. Cela eût fait perdre trop de tems. Le deputé Anglois souhaite que la compagnie declare que tous ceux qui la composent ont lu le livre de Vorstius, & l'ont condamné, & qu'il ne reste plus à l'auteur que de retracter ses sentimens, & que de demander pardon à Dieu & à son Eglise assemblée en ce lieu-là. Le conseil du deputé d'Angleterre contenoit encore ceci, qu'au cas que Vorstius se retractât, & demandât un tel pardon, on le reconût pour frere; mais qu'autrement la compagnie du Synode le châtiât comme elle voudroit. Ce deputé souhaite qu'elle veuille bien excommunier Vorstius publiquement, & il recommande toutes ces choses à l'Ambassadeur du Roi Jaques. Je ne represente qu'imparfaitement le contenu de la lettre, c'est pourquoi je joins ici les termes mêmes du livre, qui me sert d'original. (e) *Spargitur hic rumor de Vorstio citando, & Festus Hommius hesterna vespera mihi dixit, se ea de re secum fuisse loquutum. Si citatur, tua apud Principem Arausionensem & Comitem Guilielmum gratia nobis in ejus causa opus erit; alioqui non minus diu, quam Remonstrantes, Synodum detineret. Spero te, Vir Illustris, illis hoc consilium daturum; si Vorstius tempus petat tradendi apologiam ac elucidationem de duris loquendi modis in ipsius libro de Deo, ac velit rationibus convinci suorumque argumentorum confutatione, quod brevi fieri non poterit, ne Synodus de iis rebus cum illo loquatur: sed ut planè dicat, omnes, qui sunt in Synodo, legisse ipsius librum, ac multa in eo invenisse, quæ proximè ad blasphemiam accedunt, & sine dubio Ecclesiam Reformatam valde offendunt: explicationem rerum, quas nemo in quæstionem vocat, non esse satisfactionem: itaque se omnino cupere, ut illas retractet & palinodiam canat, Deumque veniam roget, & Ecclesiam Dei ibi congregatam, cui eo libro scandalum dederat. Si hoc facit, eum nostrum facimus; sin minus, Synodus hominem pro libitu castiget. Velim eum aliis in exemplum palam à Synodo excommunicari. Harum aliarumque*

(e) *G. Balcanquallus epist. ad Dudleium Carletonum. C'est la 342. parmi les epistolæ ecclesiasticæ & theologicæ imprimées à Amsterdam in folio l'an 1684. pag. 569.*

rerum

☞ **VORSTIUS** (GUILLAUME HENRI) fils du precedent, fut Ministre des Arminiens à Warmond dans la Hollande. Il composa quelques (P) livres qui ont été imprimez †. Mr. Chevreau ‡ le cite sur une matiere curieuse.

VOSSIUS. Les savans hommes qui ont porté ce nom-là, me fournissent une si ample matiere, que je ne puis lui donner la forme, à cause du peu de feuilles qui me restent. Je la renvoie donc à une autre fois, avec le memoire qui m'a été communiqué, contenant la refutation de ce qu'on a dit contre Isaac Vossius dans le Dictionaire de Moreri.

URCEUS (ANTOINE CODRUS) l'un des plus doctes, & des plus malheureux personnages du XV. siecle, étoit (A) Italien. Il fut si touché de la perte de ses manuscrits, que non seulement il (B) profera des blasphêmes execrables, mais aussi qu'il se retira comme un sauvage dans les forêts, & que la societé humaine lui devint insuportable. On dit qu'à l'heure de la mort il reconut son peché, & qu'il implora (C) devotement la misericorde de Dieu. Quelques-uns disent qu'il fut tué (D) par des assassins. Ses œuvres imprimées à Bâle l'an 1540.

rerum curam tibi potissimum committimus, ut rite dirigantur. Le President du Synode aiant demandé aux deputez d'Angleterre, s'ils trouvoient bon que Vorstius fût ajourné à comparoitre dans l'assemblée, & quelle étoit sur cela l'intention de sa Majesté Britannique, ils repondirent qu'il faloit consulter son Ambassadeur, & qu'il leur sembloit qu'on trouveroit fort mauvais qu'une personne fût condamnée sans avoir été ouie; ils ajoûterent que pour éviter les longueurs (a), il ne faloit point soufrir que Vorstius se defendit, ou qu'il expliquât ses propositions blasphematoires; qu'il ne lui faloit repondre que par oui, ou non, & par la demande s'il etoit prêt d'abjurer. Voions ce qu'ils firent quand on recueillit les sufrages pour le jugement de Vorstius. Ils le declarerent indigne du nom & de la charge de professeur orthodoxe, & ils demanderent que son livre *de Deo* fût brûlé, & ils lurent le decret par lequel cet ouvrage-là avoit été condamné à cette peine en Angleterre. (b) *Se itaque non modo ipsum Vorstium orthodoxi Professoris munere ac nomine indignum judicare, sed etiam persuadere, ne hujusmodi ejus libri in bibliopoliis prostare permittantur: Denique rogare, ut in exemplum, & in sancti, Dei causa, zeli testimonium, Vorstii de Deo tractatus summi Magistratus jussu, aut Synodi decreto eadem munito, palam solenniterque flammis absumatur: simulque hujusmodi infamis holocausti specimen, à Britannis coram Synodo legitur authenticum, procancellarii Cantabrigiensis sigillo munitum, decretum XXI. Septembris CIↃ IↃ XI. Cujus vi, etiam Serenissimi Regis nostri judicio praeunte, publice flammis ultricibus expurgatus est liber praedictus: ejusdemque decreti Cantabrigiensis exemplar inter Synodi acta relatum.* On voit par là & par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du Synode & de la cour. Les Arminiens ont bien crié contre cette sympathie des deux empires, le civil, & l'ecclesiastique, & contre cette concorde de la roiauté & du sacerdoce sur laquelle, disent-ils souvent, on feroit un aussi gros livre que celui (c) de Mr. de Marca. Mais que veulent-ils que l'on fasse? telle est la condition des choses humaines, que sans le concours des deux puissances (d) on ne peut presque jamais reüssir dans de semblables afaires. Cela fait du bien à la bonne cause en certains pais, & du mal en d'autres. Patience!

(P) *Et composa quelques livres qui ont été imprimez.*] Voici ce que l'on en dit dans la bibliotheque des auteurs Antitrinitaires: (e) *Disceptatio de Verbo vel Sermone Dei, cujus creberrima fit mentio apud Paraphrastas Chaldaos, Jonathan, Onkelos, & Thargum Hierosolymitanum. Irenopoli apud haredes Jacobi Laringhii.* 1643, 8. *Idem Belgicè. a.* 1649. 4. *Transtulit & notis illustravit Maimonidis constitutiones de Fundamentis Legis. Edita ea sunt Amstel. apud Blavios, a.* 1638. 4. *Item Chronologiam sacram profanam. Rab. David Ganz. & Pirke seu capitula R. Eliezer. Edita hac sunt Lugd. Bat.* 1644. 4. Je croi que l'ouvrage intitulé *bilibra veritatis*, qui a eté imprimé l'an 1700. est de nôtre Guillaume Henri Vorstius. On le lui donne dans le Journal (f) de Leipsic, & l'on observe qu'il a été dejà refuté par Mr. l'Evêque de Bats, & plus expressément encore par Mr. Edzard professeur à Hambourg. Voiez la remarque A de l'article *Rittangelius*, & les nouvelles (g) de Mr. Bernard.

(A) *Etoit Italien.*] De Ravenne, s'il en faut croire (h) Pierius Valerianus; mais Gesner (i) citant Barthelemi de Boulogne le fait naitre l'an 1446. à Herberia petit bourg du territoire de Regio à 7. milles de Mantoue.

(B) *Il profera des blasphêmes execrables, mais aussi qu'il se retira.*] Voici comment il perdit ce qu'il avoit preparé pour l'impression. Il demeuroit à Forli, & avoit un apartement au Palais. Sa chambre étoit si obscure, qu'il avoit besoin d'une chandele en plein jour. Etant sorti sans l'avoir éteinte, il arriva qu'elle mit le feu à ses papiers, & que sa bibliotheque fut bientôt reduite en cendres. Dès qu'il sçut cette mauvaise nouvelle, il courut comme un furieux vers le Palais, & s'arrêtant à la porte de sa chambre, il s'écria, JESUS-CHRIST quel si grand crime ai-je fait? Quel de vos sectateurs ai-je jamais offensé, que vous me traitiez si cruellement? Ecoutez bien ce que je vais dire, c'est tout de bon que je parle, & de sens rassis. Si par hazard je m'adresse à vous à l'article de la mort ne m'écoutez point, car j'ai resolu de passer dans les enfers toute mon éternité. (k) *Quodnam ego tantum scelus concepi Christe, quem ego tuorum unquam lasi, ut ita inexpiabili in me odio debaccheris; Audi ea* (pergebat ad quoddam conversus simulachrum) *qua Tibi mentis compos & ex animo dicam. Si forte cum ad ultimum vita finem pervenero supplex accedam ad Te opem oratum, neve audias neve inter tuos accipias oro, cum infernis diis in aternum vitam agere decrevi.* Ceux qui entendoient ces blasphêmes tâcherent de le consoler, mais ils n'y gagnerent rien; il quitta la ville, & s'enfonça dans la solitude d'une forêt. (l) *Adeò insuper ira & indignatio hominem oppresserat, ut extra portam urbis egressus, amentia frenos non ante imposuerit, quam in vastum sese nemus proripuisset, ingentique cum molestia ibi totos dies transegisset.*

(C) *Qu'il implora devotement la misericorde de Dieu.*] L'auteur que je cite nous va fournir la priere de nôtre Urceus. (m) *Ultima tandem aliquando appropinquante horâ miser ille oculis ac manibus ad cœlum sublatis;* Qui cælum incolis (*exclamavit*) fer quæso opem peccatori, noli me, qui tuum in sinum confugio supplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem voti reum fecisti, fic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro. Après avoir dit ces paroles il vit un homme de haute taille, tenant une torche à chaque main, & tremblant par tout le corps. Etonné de cette vuë il sauta du lit, & demanda à ce personnage, que faites vous là à une heure si induë, & le somma de ne lui point faire de mal. (n) *Ad hunc modum se animamque suam* DEO *commendans, quendam conspexit ingentis statura virum, capite raso, barba ad terram usque promissa, ardentibus oculis, faces utraque gestantem manu, ac toto corpore tremebundum, quo viso in hac à pavore dictata verba erupit:* Quisnam tu es, qui solus furiali habitu ea noctis parte, quâ mortales somno premuntur, deambulas, noli ad me qui DEI amicus sum infestus accedere, effare quid quæras, quo ire pergas? *Hac cum dixisset, è strato prosiluit, quasi illum in se irruentem vitaturus.* Mon auteur nous laisse là; il ignore si Urceus perit (o) en cette rencontre: ce qui me fait soupçonner que non plusque moi, il n'avoit pas sous les yeux l'ouvrage de Barthelemi de Boulogne, mais qu'il en citoit les morceaux que d'autres en avoient citez, car il n'y a point d'aparence que l'historien de nôtre Codrus laisse son lecteur dans l'incertitude sur les suites de cet accident. Quoi qu'il en soit, Spizelius par un principe de charité juge favorablement de l'etat de l'ame de ce docte personnage, en considerant sa derniere exhortation à ses disciples. Il la raporte; elle est d'un homme craignant Dieu, & persuadé des vanitez de la terre.

(D) *Qu'il fut tué par des assassins.*] Pierius Valerianus qui ne l'a pas oublié dans son catalogue des sçavans infortunez, en parle ainsi; (p) *Codrus autem Urceus Ravenas multa, variaque doctrina vir, eruditissimis plerisque scriptis, qua nunc edita sunt, omnibus innotuit. Is quoque sanguinaria peremptus est morte, ab adversa factionis latronibus fœdissime trucidatus.*

† *Ex Biblioth. Antitrinit. pag.* 143.

‡ *Au tome* 2. *du Chevreana pag.* 106. *de l'edition de Holl.*

(a) Non permittendum Vorstio, ut vel defendat, vel explicet blasphemas suas sententias, sed respondendum ipsi per ita vel non; rogandumque, an paratus sit heterodoxias abjurare. *Id. ad eundem epist.* 347. *ubi supra pag.* 566. *col.* 2.

(b) *Id. ad eund. epist.* 350. *ubi supra pag.* 575. *col.* 2.

(c) *Mr. de Marca a fait un livre de concordia imperii & sacerdotii.*

(d) Alterius sic Altera poscit opem res & conjurat amice. *Horat. de arte poët. p. m.* 171.

(e) *Biblioth. Antitrin. pag.* 143.

(f) *Mense Decemb.* 1700. *pag.* 542.

(g) *Mois d'Août* 1699. *pag.* 244. & *mois de Septembre* 1699. *pag.* 359.

(h) *Je citerai ses paroles dans la remarque D.*

(i) *Gesner in Biblioth. fol* 55. *verso.*

(k) *Spizelius in Felice literato pag.* 12. *Il cite* Barthol. Bononiensis in vita Codri.

(l) *Id. Spizelius ib. pag.* 13.

(m) *Id. ib.*

(n) *Id. ib.*

(o) Utrum extremum hoc evaserit periculum, & post tantam tempestatem in perpetuæ felicitatis portum sit delatus, dicere non habemus. *Id. ibid. pag.* 14.

(p) *Pierius Valerianus de Litteratorum infelicitate, lib.* 1. *pag.* 21. 22.

Digitized by Google

1540. contiennent des harangues, des lettres, & des poësies. On y voit sa vie composée par Barthelemi de Boulogne. Il avoit douté que l'ame de l'homme (DΔ) fût immortelle.

URGULANIA, Dame Romaine, favorite de l'Imperatrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extrêmement insolente, de sorte † qu'elle refusa d'aller au Senat pour y rendre temoignage : il falut que le Preteur allât chez elle pour l'interroger, & qu'on eût plus de deference pour elle que pour les (A) Vestales, qui étoient obligées de comparoître en personne au barreau quand elles rendoient temoignage. Le grand credit & la fierté d'Urgulania n'empêcherent pas Lucius Pison de l'apeller en justice l'an 769. de Rome, pour la contraindre de lui paier une dette. Elle refusa de comparoître, & se retira chez l'Empereur. Mais Pison ne desistant pas pour toutes les plaintes que faisoit Livie, qu'on perdoit le respect qui lui étoit dû, ni pour toutes les remontrances de ses parens, & Tibere n'aiant voulu se mêler de ce procés, qu'en promettant à sa mere de solliciter les juges en faveur d'Urgulania, la conclusion fut que Livie fit compter la somme que Pison demandoit. Urgulania vivoit encore l'an 777. lors que le Preteur Plautius Silvanus son petit-fils fut accusé d'avoir tué son épouse ; car nous lisons * dans Tacite que n'y aiant aucune aparence que l'accusé évitât la condamnation, Urgulania lui fit tenir un poignard, dont il ne put se servir, de sorte qu'il se fit ouvrir les veines.

☞ **URGULANILLA**, petite-fille (B) de la precedente, fut mariée à l'Empereur Claude β avant qu'il fût Empereur. Il en eut (C) deux enfans, & il la repudia à cause γ qu'elle s'étoit difamée par ses impudicitez, & à cause de quelques soupçons d'homicide.

☞ **URRACA**, fille & heritiere d'Alfonse VI. Roi de Leon & de Castille, épousa en premieres noces Raimond de Bourgogne ‡ dont elle devint veuve l'an 1100. Elle épousa ensuite Don Alfonse Roi d'Aragon & de Navarre ⸸ l'an 1106. Ce mariage fut cause de la reünion

† *Tacite, Annal. lib. 2. cap. 34.*

* *Ib. lib. 4. cap. 22.*

β *Sueton. in Claudio cap. 26.*

γ Ob libidinum probra & homicidii suspicionem. *Id. ibid.*

‡ *Mayerne Turquet hist. d'Espagne liv. 8. pag. m. 331.*

⸸ *Mariana de rebus Hisp. lib. 10. cap. 7. p. m. 418.*

(DΔ) *Il avoit douté que l'ame de l'homme fût immortelle.*] Ses amis lui aiant un jour demandé ce qu'il pensoit là-dessus, il leur repondit qu'il ne sçavoit ce qu'il deviendroit après la mort, & si l'ame se conserve ou non après cette vie. Mais à l'egard des doctrines que l'on debite touchant les enfers, il ne parloit pas en doutant, il afirmoit que c'étoient des contes de vieille inventez pour faire peur. Spizelius est encore celui qui m'aprend cette particularité. *Cum ejusdem*, dit-il (a), *de animæ mortalitate opinionis pestilens sidus olim infelicem illum* Codrum Urceum [*cujus tragœdiam supra memoravimus*] *afflasset, parum abfuit, quin & ipse in atheismi voraginem fuerit præcipitatus. Rogantibus enim amicis, quid de* immortalitate animæ *sentiret? nescire se respondebat, quid post mortem de se futurum esset, viveretne animus, sive anima, an interiret una cum corpore, quæque de inferis homines prædicarent, anilia quædam terriculamenta esse dicebat, hinc ipsi amarissimo epigrammate post fata etiam fuit exprobratum, quod non rectè de Christo, inferis, animarumque immortalitate sentiendo, latentis atheismi sui haud obscura documenta dedisset.*

(A) *Plus de deference pour elle que pour les Vestales.*] Citons Tacite. (b) *Urgulaniæ potentia adeo nimia civitati erat, ut testis in caussa quadam quæ apud Senatum tractabatur, venire dedignaretur; missus est prætor qui domi interrogaret, cum virgines Vestales in foro & judicio audiri, quotiens testimonium dicerent, vetus mos fuerit.* Mr. du Boulai a cru sans raison qu'Urgulania étoit Vestale. *Ce fut*, dit-il, *une pratique tout à fait nouvelle quand la Vestale Urgulania dédaigna de venir dans le Senat pour porter tesmoignage dans une affaire qui s'y traittoit, & que la Cour fut obligée d'envoyer le Preteur pour l'interroger à la maison. Ainsi en parle Cornel. Tacit. au l. 2. dont les paroles meritent bien d'estre rapportées* (c). Il raporte ensuite le passage que j'ai cité: s'il l'avoit lu avec attention, il auroit pu conoitre qu'Urgulania n'étoit point Vestale; il l'auroit, dis-je, pu conoitre sans avoir besoin de consulter l'autre passage de Tacite, qui la represente l'aieule d'un preteur Romain accusé d'avoir tué sa seconde femme. Cela suposeroit une vieillesse digne d'être remarquée par l'historien, (car une Vestale ne pouvoit se marier tout au plutôt qu'à l'âge de 37. ans) & ne s'accorderoit gueres avec ce que Mr. du Boulai remarque (d), *que peu de Vestales se marioient* après leurs 30. ans de service, *& encore à tres-mauvais succés.* Une favorite d'autant de credit qu'Urgulania, qui se seroit mariée après avoir été Vestale, auroit été un très-grand exemple de bonheur. Je croirois volontiers que cet écrivain n'a vu le passage de Tacite que dans les commentaires de Tiraqueau (e) sur *Alexander ab Alexandro*, où étant detaché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania étoit Vestale.

(B) *Petite-fille de la precedente.*] C'est le sentiment de Reinesius, l'un des hommes du monde qui avoit le mieux étudié ce qui regarde les familles Romaines. Il dit (f) qu'Urgulania favorite de Livie fut femme de Marc Plautius fils d'Aulus Plautius, qui étoit Tribun du peuple l'an de Rome 698. Que Marc Plautius Silvanus fils de ce Marc Plautius & d'Urgulania fut consul l'an 752. & honoré des ornemens du triomphe l'an 762. Que Plautius Silvanus fils de ce consul fut Preteur de Rome l'an 777. Que ce Preteur avoit une sœur qui est nôtre Urgulanilla, & deux freres, sçavoir Publius Plautius Pulcher, & Titus Plautius Silvanus Ælianus, qui fut consul l'an de Rome 799. & puis encore sous Vespasien. Il reste une fort longue (g) inscription qui contient les charges & les actions de ce Titus Plautius, & nommément le consulat sous Vespasien. Cependant Lipse (h) a eu l'imprudence d'apliquer cette inscription à ce Plautius Silvanus qui se tua l'an de Rome 777. & qui étoit petit-fils d'Urgulania. Notez que dans mon (i) édition de Lipse il y a *Urgulania* au texte de l'historien, & *Virgulania* au commentaire, & que le commentateur remarque, que le surnom *Virgulanius* a apartenu à la famille Plautia, ce qu'il prouve par une inscription, & par Suetone qui nomme, dit-il, Plautia Virgulanilla l'une des femmes de l'Empereur Claude. Je trouve Urgulanius dans tous les auteurs qui raportent l'inscription, d'où vient donc que Lipse l'allegue pour prouver son *Virgulanius?* Je croi pouvoir dire que les imprimeurs sont très-innocens de cette faute, & que Lipse ne se souvenant pas bien du mot *Urgulania* crut que Tacite avoit dit *Virgulania*. Il suivit donc uniformement sa premiere erreur. Il auroit mieux fait de ne pas écrire de memoire les noms propres, mais l'original sous les yeux. Si nous avions toûjours la prudence nous autres auteurs de nous defier de la memoire, & de ne nous fier qu'à une vuë attentive, il y auroit plus d'exactitude dans nos écrits.

Notre Urgulanilla fut peut-être ainsi nommée parce que c'est un diminutif du nom d'Urgulania son aieule.

(C) *Il en eut deux enfans.*] Un fils & une fille. Le fils s'apelloit Drusus, & mourut avant l'âge de puberté, & d'un accident assez étrange. Il jettoit en l'air une poire, & faisoit ensorte qu'en retombant elle rencontrât sa bouche; elle y tomba & l'étrangla. Il avoit été en effet fiancé avec une fille de Sejan, & neanmoins on divulgua que Sejan l'avoit fait mourir (k). Tant il est vrai qu'on se plait à imputer aux favoris cent fois plus de crimes qu'ils n'en commettent. (l) Suetone a rejetté cette impertinente accusation. Claudia fille de Claude & d'Urgulanilla nâquit avant que cinq mois se fussent passez depuis le divorce de sa mere. L'ex-mari la reconut au commencement, mais peu après il se ravisa, & la fit exposer toute nuë à la porte de la mere. Il pretendit que Boter son afranchi étoit le vrai pere de cette enfant. Mr. Chevreau n'a pas bien compris ces paroles de Suetone, *quamvis ante quintum mensem divortii natam*, il a cru qu'elles veulent dire, (m) *quoi qu'elle fût née cinq mois avant leur divorce.* Il semble vouloir critiquer ce qu'a dit Reinesius, (n) que *Plautia Urgulanilla* fut la premiere femme de Claude; mais il n'y a rien là que l'on puisse critiquer, car il n'y eut que des fiançailles entre Claude & Lepida & Medullina. C'est Mr. Chevreau que l'on pourroit censurer de ce qu'il n'observe pas la distinction de Suetone. Il donne six femmes à Claude, mais Suetone (o) ne lui donne que quatre femmes & deux fiancées, *quatuor uxores & duas sponsas.*

(a) *Spizelius ubi supra pag. 174. 175. Il cite* Barth. Bononiens. in *Codri Urcei vita.*

(b) *Tacit. Annal. lib. 2. cap. 34.*

URGULANIA faussement prise pour Vestale par du Boulai.

(c) *Du Boulay, Thresor des Antiquitez Romaines, pag. 316.*

(d) *Du Boulai ib. pag. 308.*

(e) *In lib. 5. Genial. dier. cap. 12. p. 109. edit. Lugd. Batavor. 1673. Au lieu de* Cornelius Tacitus, *on y a mis* Cornelius Celsus.

(f) *Reinesius epist. 27. ad Rupertum pag. 106.*

(g) *Vous la trouverez dans Glandorp. Onom. pag. 683. & dans Mr. Rijck in Tacitum pag. 440.*

(h) *Lips. in Tacit. Annal. lib. 4. pag. m. 200.*

(i) *C'est celle de Geneve 1619. in 8.*

(k) *Sueton. in Claudio cap. 27.*

(l) Quo magis miror fuisse qui tradiderent fraude à Sejano necatum. *Id. ib.*

(m) *Chevreau hist. du monde to. 2. pag. 270. edit. de Holl. 1687. & pag. 202. 203. édit. de Holl. 1698.*

(n) *Reines. ubi supra pag. 109.*

(o) *Sueton. ib. cap. 26.*

reünion de presque tous les roiaumes Chretiens d'Espagne sur une seule tête; car après la mort † de Don Alfonse VI. Roi de Leon, & de Castille, & de Tolede &c. ces roiaumes tomberent entre les mains de Don Alfonse Roi d'Aragon & de Navarre; ils y tomberent, dis-je, en vertu de son mariage avec Urraca. Les Seigneurs de Castille n'avoient pas été contens qu'il l'eut épousée, ‡ c'est pourquoi il n'alla point recueillir la succession de sa femme, sans se faire accompagner par de bonnes troupes qui pussent en cas de besoin mettre à la raison les Castillans. Les preparatifs de son voiage & d'autres soins encore retarderent la prise de possession, mais en attendant il augmenta l'éclat & la pompe de sa cour, (*A*) & ferma les yeux sur la conduite d'Urraca qui l'exposoit à la honte. Il β alla avec elle en Castille, & ne trouva point de resistance; neanmoins il agit en homme qui savoit se precautionner (*B*) contre tout évenement, & il fut bientôt obligé de remedier aux mauvais efets de l'ambition de sa femme, qui voulut perdre un grand Seigneur pour γ le punir d'avoir donné à son époux le titre de Roi de Castille. Elle se deborda de telle sorte, qu'il fut contraint de l'enfermer dans la *forteresse du Castellar*; mais elle trouva enfin les moiens de s'évader, & se retira en Castille, & travailla à faire rompre son mariage. L'Archevêque de Tolede & quelques autres Prelats l'apuierent dans ce dessein, & en furent bien punis par le Roi. Les grans Seigneurs & les Etats de Castille s'oposerent à ce divorce, & emploiant les voies respectueuses, ils ramenerent Urraca en Aragon au Roi son époux qui *la recent en grace*, *mais comme elle continuast en ses mœurs deshonnestes*, *& oubliast de plus en plus* son *honneur & celui de sa maison*, il la fit enfin *conduire à Soria*, *& la chassa* pour jamais *de sa compagnie* δ. Ce fut alors que les partisans de cette Reine s'apliquerent le plus fortement à faire dissoudre son mariage. Elle alleguoit non seulement, comme on fait toûjours en de pareilles rencontres, qu'elle avoit été mariée contre son gré, mais aussi qu'elle étoit trop proche parente de Don Alfonse pour avoir pu l'épouser legitimement *. On eut recours au Pape, qui commit à cette afaire Don ‡ *Diego Gelmirio*, *Evesque de Compostelle*. La conclusion fut qu'on rompit ce mariage. Il y a des historiens qui loüent Alfonse de ce qu'aiant renvoié (C) Urraca, il renonça en même tems à l'autorité sur le roiaume de Castille; mais ils se

† *Arrivé l'an* 1108.

‡ *Id. ib. cap.* 8. *pag.* 419.

β *Mayerne ibid. lib.* 9. *pag.* 335.

γ *Voiez la remarque B.*

δ *Ex eodem ibid. pag.* 340.

* *Id. ib.*

‡ *Id. ib. pag.* 341.

(*A*) *Il augmenta l'éclat & la pompe de sa cour*, *& ferma les yeux sur la conduite d'Urraca.*] Ces deux choses étoient une suite naturelle de l'heritage qui étoit échu à cette Princesse. Deux ou trois Roiaumes que son pere lui laissoit valoient bien la peine de cacher le ressentiment de sa mauvaise conduite. Les paroles de Mariana signifient clairement que les impudicitez d'Urraca se debordoient à grans flots. (*a*) *Praterea varia Aragonii regni negotia distinebant* (Alfonsum) *ne novam & amplissimam cerneret hareditatem. Cuncta tamen ad novi imperii decorem composita, dilata voluptates, dissimulata Regina libidines: qua non sine sugillatione majestatis nimium in levitatem atque turpitudinem incubuerat.*

(*B*) *Il agit en homme qui savoit se precautionner contre tout évenement.*] „ (*b*) Dés qu'il eut le pied en Castille, il commença à penser à ce qui pourroit advenir, „ si sa femme venoit à mourir sans enfans de luy, „ partant mit és principales places, & villes fortes de „ ce Royaume, des gouverneurs, & capitaines de ses „ pais de Navarre, & d'Arragon: afin que s'il estoit „ besoing de quitter ces Royaumes de Castille, Leon, „ Tolede, & leurs dependances, il peust tenir quelque bride à ces peuples, & s'en dessaisir avec son „ honneur & advantage: ce qui estrangea aucunement les Seigneurs Castillans. Il cognoissoit aussi „ sa femme D. Urraca superbe, ingrate, legere, & „ assez peu honneste de sa personne, partant comme „ bien advisé, il se munissoit pour tous evenemens „ que le temps pouvoit amener. Ceste femme, sur „ legere occasion, conceut une haine tres-maligne „ contre le Comte D. Pierre Ansures, Seigneur de „ Vailledolit, qui l'avoit nourrie, & luy avoit gardé „ ses estats apres la mort du Roy son pere, seulement „ pour ce qu'és lettres qu'il avoit escrites au Roy son „ mary, & à elle, les advertissans qu'ils vinsent prendre possession de leur heritage: il avoit intitulé son „ mary Roy de Castille. Pour cela elle entreprint de „ luy oster sa terre de Vailledolit, & autres biens, „ mais le Roy le restablit en iceux incontinent; & „ afin qu'il fust plus asseuré contre la rage de ceste femelle, il l'envoya en Arragon, avec D. Elo sa femme, leur donnant en gouvernement le jeune Comte d'Urgel son neveu. „

(*C*) *Il y a des historiens qui loüent Alfonse de ce qu'aiant renvoié Urraca, il renonça en même tems .... mais ils se contredisent.*] Les branches de cette contradiction se touchent dans l'histoire de Mayerne. Don Alfonse, dit-il (*c*), chassa Urraca „ de sa compagnie „ à jamais. Ce nonobstant il retint plusieurs places „ fortes en Castille, sans se soucier beaucoup au surplus du gouvernement, ou administration de ce „ Royaume. Haut pour certain fut le courage de ce „ Roy, & monstra bien qu'il faisoit plus d'estat de la „ vertu, & de son honneur, que des biens mondains, „ se desaisissant de si amples jurisdictions que celles de „ Castille, & Leon, Tolede, & autres, que luy avoit „ apporté D. Urraca. „ Cet historien commence dès la même page à raconter le ressentiment de Don Alfonse, contre ceux qui avoient remis à Urraca les villes & les forteresses qu'il avoit dans la Castille. Ce ressentiment est l'une des causes dans le même historien qui engagerent Alfonse à faire la guerre aux Castillans. Citons les paroles de Mayerne; nous y verrons comme une autre cause de la guerre l'impudicité d'Urraca: „ (*d*) De là en avant D. Urraca ne fit chose qui „ vallust: car reprenant son premier desseing du divorce, elle l'obtint par l'autorité du Pape Paschal. „ .... Ainsi se voyant sans brides: ny retenue en „ ses appetits, elle se desborda estrangement en iceux. „ Elle eut familiere & deshonneste conversation avec „ Comte D. Gomes de Candespina, qui avoit autresfois pretendu d'estre son mary & d'iceluy engendra, & accoucha à la desrobée d'un fils, nommé à „ ceste cause D. Fernand Hurtado, ou le desrobé, „ duquel aucuns disent estre descendue la maison des „ Hurtados, illustre famille en Espagne. Quoy qu'aucuns veulent douter de cecy, il est certain que le „ Comte D. Gomes, en bref temps eut l'entier gouvernement du Royaume, & disposa des affaires d'iceluy, tant de la guerre, que de la paix, à son plaisir & volonté, usant avec la Roine de mesme privauté, que s'il eust esté son mary: & neantmoins un „ autre chevalier nommé D. Pedro de Lara, ... „ s'insinua aussi en la bonne grace de la Roine, & fut „ en peu de temps de ses plus aggreables favorisez „ mignons: dont le Comte D. Gomes estoit fort jaloux. La vie dissolue & deshonneste de D. Urraca „ estoit tellement cogneuë de tous, & par tout, que „ le Roy D. Alfonse meu de juste desdain, tant à cause de ce, qu'aussi pour le divorce sus mentionné, se „ resolut d'entrer en Castille, avec grande armée, „ mettant au feu & à l'espee tout ce qu'il rencontroit, „ irrité tant contre l'impudicité de la Roine, que contre la lascheté des Castillans, qui obeissoient à icelle, ausquels il gardoit une dent de laict, d'autant „ qu'ils luy avoient rendu les places par luy à eux baillees en garde. Contre luy se mirent aux champs „ les deux amoureux de la Roine D. Gomes, & D. „ Pedro, avec les forces de Castille & Leon, & ayans „ rencontré l'armee Royale, composee de Navarrois „ & Arragonois, vinrent aux mains pres de Candespina, non gueres loing de Sepulueda. D. Pedro „ qui conduisoit l'avant-garde, fut des premiers chargé, „ & prit la fuite promptement (*e*) *& se retira à Burgos où estoit la Roine, portans nouvelles de la roupte qu'il n'avoit pas eu le loisir de voir.* Don Gomes l'autre galant fut tué au champ de bataille. Le victorieux Alfonse penetra jusqu'en Galice, (*f*) *faisant cruel degast & massacre par où son armee passoit.* Il remporta une seconde victoire entre les villes de Leon & d'Astorga, & contraignit Alfonse Raunond fils d'Urraca de

(*a*) *Mariana de rebus Hispania lib.* 10. *cap.* 8 *pag. m.* 419.

(*b*) *Mayerne Turquet hist. d'Espagne liv.* 9. *p.* 336.

(*c*) *Id. ib. pag.* 340.

(*d*) *Id. ib. pag.* 341.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Id. ib.*

se contredisent visiblement, puis qu'ils narrent plusieurs choses qui font conoître qu'il retint autant qu'il put cette autorité. Il donnoit des batailles pour s'y maintenir, & il falut le contraindre à restituer les places qu'il detenoit, † après même que les Castillans eurent élu pour leur Roi * en 1322. Alfonse Raimond de Bourgogne, fils d'Urraca & de son premier mari. Ils se porterent à cette élection quand ils virent β que cette Reine ne discontinuoit point de s'abandonner aux galanteries les plus scandaleuses, ni de permettre que son mignon gouvernât d'une maniere tyrannique. Son propre fils fut contraint de lui declarer la guerre, & de l'assieger dans le chateau de Leon: elle ne se tira d'afaire qu'en promettant de renoncer à ses roiaumes, & de se reduire à une vie privée moiennant une pension convenable à sa dignité γ. On ne sait pas bien l'année qu'elle mourut; quelques-uns disent que ce fut environ ‡ l'an 1125. en (D) acouchant d'un batard; d'autres disent que sa mort fut le chatiment d'un sacrilege. Elle avoit une sœur qui pouvoit lui disputer (E) la primauté en dereglemens impudiques, & qui fut cause de beaucoup de maux dans le Portugal. Je m'étonne qu'on n'ait pas cessé depuis ce tems-là de faire porter aux Infantes de Castille le nom d'Urraca, & je ne m'étonne point de ce que firent les Ambassadeurs de France qui allerent ⸸ *prendre une des filles* de Don Alfonse IX. *qu'il avoit promise à leur Maistre.* Ils *choisirent la moins belle parce qu'elle s'apelloit Blanche, & que l'autre portoit le nom d'Urraca qu'ils ne pouvoient soufrir.* Ils le regardoient sans doute comme flêtri, & de très-mauvaise odeur depuis la mauvaise vie de la Reine qui fait le sujet de cet article.

† *Voiez la remarque* C.

* *Id. ib. pag.* 342.

β *Id. ib.*

γ *Id. ib. pag.* 344.

‡ Septimo decimo circiter anno à morte patris. *Mariana ubi supra cap. 8. pag. 425. mais au chap. 14. p. 433. il assure qu'elle mourut l'an* 1126.

⸸ *La Mothe le Vayer lettre 33. pag. 265. du 10. tome. Il cite* Ant. Herrera to. 2. l. 15. c. 16. *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes n.* 32.

URSIN

de se sauver en Portugal. Cette Reine aiant été deposée le Roi son fils (a) *pensa au recouvrement des forteresses de Castille que son beau pere le Roy D. Alfonse de Navarre luy detenoit.* Il leva une grande armée. Don Alfonse en fit autant (b) *& desia entroit en Castille, quand les prelats des deux Royaumes prevoyants les grands malheurs qui adviendroient, si ces deux grands Princes s'attachoient une fois par guerre, se mirent à pourchasser la paix & concorde entre eux, & firent tant qu'ils persuaderent au nouveau Roy de Castille, de venir par requestes vers le Roy de Navarre, & d'Arragon, pour obtenir ses villes & chasteaux:* il obtint par ce moien une partie de ses demandes, mais Alfonse ne voulut point lui restituer les terres situées entre *Villorado* & *Calaorra, ni les Provinces de Guipuscoa & Alava:* &c. Il pretendit qu'elles devoient être reünies à la Navarre, & qu'elles avoient été usurpées par Don Alfonse VI. Roi de Castille.

Un historien qui narre toutes ces choses, a-t-il bonne grace d'assûrer que l'epoux d'Urraca ne voulut point retenir le patrimoine de la femme qu'il repudioit? Ne se refute-t-on pas soi-même quand on ecrit de la sorte? Voici une erreur semblable. Un écrivain que je cite blâme Don Alfonse d'avoir fait divorce avec Urraca, (c) „ & par ce moyen d'avoir perdu la joüissance de trois Royaumes. Car bien que l'Histoire „ d'Espagne le loüe de ce qu'il prefera son honneur à „ de grands Estats, je trouve neantmoins que si d'un „ costé cette action peut passer pour genereuse, de „ l'autre on la peut dire tres-imprudente & peu politique, comme celle de Loüis VII. Roy de France, „ qui vescut du mesme temps, lequel pour avoir repudié sa femme Eleonor, laissa les semences d'une „ guerre eternelle dans son Royaume. „ Cette comparaison entre Don Alfonse & Louis VII. ne vaut rien, car ce Roi de France se dessaisit pleinement des états de son épouse repudiée: il suivit de point en point la maxime (d) de Marc Aurele; mais Don Alfonse ne la suivit pas, & il en est fort blâmé par un des meilleurs historiens Espagnols: (e) *Alfonsus Aragonius eo (f) nuncio perculsus repudio facto, Reginam Soria dimittit, in cuius urbis arce custodia rursus mancipata erat: imperandi tamen dulcedine illectus, dotalem ditionem non deponit. Id iniquum esse omnibus videbatur.*

(D) *Quelques-uns disent* qu'elle mourut *en acouchant d'un batard, d'autres disent que sa mort fut le chatiment d'un sacrilege.*] Elle „ (g) faisoit sa demeure „ en l'Eglise de sainct Vincent, assez estroictement gardee: toutesfois on dit qu'estant un jour allee au temple de sainct Isidore de Leon, pour prendre les thresors que son pere & son ayeul avoient donnez à ce „ lieu, ainsi comme elle emportoit la proye, estant „ preste à sortir, & ayant un pied hors, & l'autre „ dedans la porte, elle creva par le milieu: punition „ deuë aussi bien aux adulteres qu'elle avoit commis, „ & meurtres qui s'en estoient ensuivis, au dommage „ & deshonneur des maisons Royales, & de tout l'estat Chrestien d'Espagne, qu'au sacrilege. Autres disent qu'elle mourut au chasteau de Saldagne, en acouchant d'un enfant desrobé. „ Mariana raporte ces deux opinions, & convient que cette Reine sera l'éternel oprobre de l'Espagne: (h) *Pudicitiam sane dum vixit haud satis honeste habuit. in Saldania arce ex partu extinctam ferunt. æternum Hispaniæ dedecus. alii Legione affirmant, cum thesauros D. Isidori expilasset, quos auferre nefas erat, in ipso templi limine ruptis visceribus, manifesta numinis vindicta expirasse.*

(E) *Une sœur qui pouvoit lui disputer la primauté en dereglemens impudiques.*] Elle s'apelloit Therese, & étoit fille batarde du Roi Don Alfonse VI. qui la donna en mariage à un Seigneur François, pour reconoitre les services qu'il en avoit reçus dans ses guerres contre les Maures. Ce Seigneur se nommoit Henri de Lorraine selon quelques écrivains, ou Henri de Bourgogne selon quelques autres. Ceux-ci disputent ensuite s'il étoit issu des Ducs de Bourgogne, ou des Comtes de Bourgogne. Les uns soutiennent (i) qu'il étoit fils de Henri Duc de Bourgogne, & petit-fils de Robert de France I. du nom Duc de Bourgogne, & qu'ainsi il étoit Prince du sang Roial de France; les autres disent (k) qu'il étoit fils du Comte de Bourgogne, & frere du Pape Calixte II. Quoi qu'il en soit ce brave Seigneur se rendit si considerable, que Don Alfonse VI. Roi de Castille en lui faisant épouser Therese, (l) *lui donna les terres de Portugal qu'il avoit conquises sur les Maures, avec tiltre de Comte hereditaire, pour luy & ses successeurs legitimes, procedans de ce mariage, & ensemble luy fit promesse d'adioindre à ces seigneuries, les conquestes qui se feroient de là en avant es environs d'icelles sur les Maures, avec mesme droict successif & hereditaire. . . . . à la charge de recognoistre les Rois de Leon pour leurs seigneurs souverains, & tenir icelles terres d'eux à foy & hommage.* Therese se trouva veuve (m) l'an 1112. & mere de trois enfans, un fils & deux filles. Elle (n) *se remaria tost apres . . . à Bermond Paez de Transtamara,* & aiant demeuré quelque tems avec lui, elle le quitta *par desordonné (o) appetit, ou autre damnable occasion,* & épousa Don Fernando Paez de Transtamara propre frere de celui qu'elle quittoit. Don (p) *Bermond ainsi delaissé comme faisant à l'envy avec la Comtesse sa femme, à qui pourroit estre plus incestueux d'eux deux, espousa la fille aisnee d'icelle: & sœur de D. Alfonse Henriques, nommée D. Therosa Henriques. Ces beaux traicts se faisoient entre Chrestiens, en la maison naissante de Portugal: . . . . Pour ces excés, estant fort troublé le jeune Comte* Alfonse Henriques, *& en outre se voyant mesprisé, & reculé de tout credit, & faveur, d'autant que l'adultere, & incestueux D. Fernand s'intituloit Comte de Portugal, à cause de sa femme se mit en armes contre lui . . . . . . (q) le poursuivant comme un tyran & adultere incestueux, & vinrent les armees d'une part & d'autre, s'entreheurter pres Guymaranes, où fut D. Alfonse vaincu, pour s'estre trop hasté de combattre. . . . . Ayans depuis reparé & rassemblé leurs forces, fut donnee une seconde bataille, où l'heur de D. Alfonse fut meilleur: car l'armee de D. Fernand demeura vaincuë & mise à vau de routte, luy prisonnier avec la Comtesse mere, qui furent mis en forte & asseuree prison: . . . . Tel fruict receurent les deux peu honnestes sœurs, filles du Roy D. Alfonse VI. de leur lubricité, & presque en mesme temps.* Therese fut traitée très-rudement par le Comte Alfonse Henriques son fils. „ (r) Elle eut moyen de faire entendre ses „ travaux au Roy D. Alfonse Raymond de Castille, „ son neveu, & le fit prier de prendre sa cause en „ main, & la delivrer de la dure prison où elle estoit „ detenuë: en recompense dequoy elle luy offrit de „ le faire son heritier de sa Comté de Portugal. Le „ Roy D. Alfonse desireux de rejoindre ceste piece à „ son domaine, vint en personne, à main armee,

(a) *Id. ib. pag.* 344.

(b) *Id. ib. pag.* 345.

(c) *Campion hommes illustres to. 1. pag. 129. 130. édit. de Roüen* 1657.

(d) *Voiez ci-dessus pag. 1875. col.* 1.

(e) *Mariana ubi supra pag.* 421.

(f) *Savoir qu'Alfonse Raimond fils d'Urraca avoit été couronné à Compostelle.*

(g) *Mayerne ubi supra p. 347. Le Sieur de Campion ubi supra pag. 136. 137. copie cela presque mot-à-mot.*

(h) *Mariana ubi supra pag.* 423.

(i) *Voiez le Pere Anselme, histoire de la maison roiale pag. 454. 483. 484. & ci-dessous pag. 2996. lettre l & m.*

(k) *Voiez Louis Gollut, memoires historiques de la Franche Comté pag.* 305. 306.

(l) *Mayerne ubi supra liv. 8. pag.* 322.

(m) *Idem liv. 9. pag.* 339.

(n) *Id. ib.*

(o) *Le Sieur de Campion ubi supra pag. 134. exprime cela de cette maniere,* lequel (*Bermond Paës*) ne la satisfaisant pas à sa fantaisie, cette folle & impudique femme le quitta pour épouser son frere Fernando Paës de Transtamara.

(p) *Mayerne ib.*

(q) *Id. ib. pag.* 343.

(r) *Id. ib. pag.* 347.

URSIN * (ZACHARIE) l'un des plus celebres Theologiens qui aient vêcu dans le parti Reformé au XVI. siecle, nâquit à Breslaw capitale de la Silesie le 18. † de Juillet 1534. Il avoit dejà fait des progrés considerables pour son âge, lors qu'il fut envoié à Wittemberg l'an (*A*) 1550. Il y étudia pendant sept ans; & comme il n'étoit pas fils d'un homme pecunieux, il fut secouru par des liberalitez publiques & particulieres, & il eut aussi recours au preceptorat.

* *Ce nom a été traduit de l'Allemand* Beer, *qui étoit le nom de sa famille, & qui signifie* ours.

† *Freherus met le 29. Juin, quoi qu'il suive le même auteur que moi. Bucholcer met aussi le 29. Juin.*

„ pour delivrer cette femme, ne se souvenant point „ que le Comte luy avoit assisté en la guerre qu'il „ avoit euë contre D. Urraca sa mere, Roine de Castille & Leon: mais il „ fut vaincu & blessé au pied. *Apres qu'il fut guery* il rentra en Portugal, & mit le siege devant la ville de Guimaranes où le Comte Alfonse Henriques s'étoit enfermé. „ (*a*) Ce Siege fut „ fort long, & s'il attaqua bien de son costé, l'autre „ ne se deffendit pas mal du sien; de sorte qu'il leur „ ennuyoit fort à tous deux, quand Egas Nugnes sortit de la ville avec un sauf-conduit, & vint proposer la Paix, qui fut concluë à condition que le „ Comte de Portugal viendroit dans son Royaume „ luy prester le serment de fidelité, comme à son „ Souverain. Ainsi le Roi ramena son Armée à Tolede sans se souvenir des interests de sa tante, „ pour qui il avoit fait cette entreprise, soit que sa „ mauvaise vie luy fist horreur, ou que sa seule ambition l'y eust engagé.

(*a*) *Compiont ubi supra pag.* 135. 136.

Ceci pourroit être le sujet de quantité de reflexions: je n'en ferai neanmoins qu'un petit nombre. Voici la premiere:

I. La plupart des écrivains qui font des vies, ne choisissent que des personnes illustres; & si quelques-uns mêlent ensemble les bons, & les mechans, c'est à cause qu'ils veulent donner l'histoire entiere de tout un ordre de personnes. Je ne sâche point que l'on se soit avisé de faire un ouvrage qui ne contienne que la vie des grans criminels. Nous ne manquons pas d'éloges de femmes illustres; les bibliotheques en fourmillent: mais pour ce qui est du recueil particulier des femmes qui ont été le deshonneur de leur sexe, & de leur païs, je doute qu'il ait encore paru. C'est pourtant une matiere assez feconde pour meriter les veilles d'un écrivain. Elle pourroit être traitée selon le goût de Plutarque; je veux dire que comme ce fameux auteur a choisi les plus illustres Romains, & les plus illustres Grecs pour les mettre en parallèle, l'on pourroit aussi comparer ensemble les Reines, & les Princesses de diferentes nations. J'ai parlé (*b*) du parallèle que les Anglois firent entre la Reine d'Ecosse Marie Stuart, & la Reine Jeanne de Naples. On en pourroit faire un grand nombre de semblables. Nôtre Urraca pourroit être comparée avec l'heritiere de Guienne, ou avec Marguerite de Valois femme d'Henri IV. mais le meilleur parallèle à son égard seroit de la comparer à sa sœur Therese. Elles furent toutes deux très-impudiques, toutes deux cause de la tyrannie que leurs galans exercerent, & de mille hostilitez civiles, & étrangeres qui en naquirent, toutes deux degradées, & empoisonnées par leurs propres fils &c.

(*b*) *Ci-dessus pag.* 2175 *remarque K.*

II. Ceci confirme ce que l'on a dit ci-dessus touchant les desordres à quoi les Etats qui n'ont point admis la loi Salique sont exposez, & touchant les suites très-pernicieuses du temperament lascif d'une souveraine (*c*). Urraca ne soufroit point patiemment que ses sujets reconussent l'autorité de son mari: elle avoit des galans au vu & au sçu de tout le monde: il falut qu'il reprimât cette licence; il ne le put faire sans donner lieu aux factions d'état: cela produisit la guerre: les Castillans degoûtez de lui, & du galant de leur Urraca, se tournerent vers le soleil levant, ils exciterent le fils à chasser du thrône sa propre mere, & il seconda très-volontiers leur inclination. Cela montre combien il importe à une Reine de se garantir pour le moins des impuretez qui éclatent; car si elle se met au dessus de la honte, il n'y aura rien qui la puisse retenir. Elle placera indignement son amour; elle choisira non pas le merite, mais la santé & la beauté d'un jeune étourdi qui abusera de son credit, & qui fournira cent pretextes de guerre civile. Il deviendra si insolent qu'il maltraitera sa maitresse, (*d*) & qu'il faudra qu'elle le fasse assassiner. Elle ne considerera pas qu'il faut marcher droit devant ses enfans, lors qu'une succession prematurée ou recueillie avant terme les peut elever sur le thrône. En un mot c'est une chaîne de scandales, & de combustions.

(*c*) *Voiez ci-dessus pag.* 2179. *col.* 2. & *pag.* 2180. *col.* 1.

(*d*) *Voiez la remarque P∆ de l'article* Elizabeth *aux additions du* 2. *tome de ce Dictionaire.*

III. Ce qui aggrave les crimes d'Urraca est non seulement qu'elle n'avoit aucun soin de sauver les aparences, mais aussi qu'elle etoit femme d'un Roi illustre. Il fut surnommé (*e*) *el Batallador, le Bataillant*, parce qu'il s'etoit trouvé en 29. batailles rangées toûjours victorieux excepté deux fois. Il étoit Roi d'Aragon & de Navarre independemment d'Urraca, & ainsi sa condition étoit égale à celle de cette Reine. Neanmoins il n'évita pas le deshonneur conjugal. Tant il est vrai que la bravoure d'un mari (*f*) n'a pas la vertu de detourner cette tempête.

(*e*) *Gallut ubi supra pag.* 341.

(*f*) *Voiez ci-dessus pag.* 517.

IV. Enfin je remarque que Don Alfonse Raimond Roi de Castille, qui avoit dethrône sa mere Urraca, & qui la tenoit en prison, ne laissa pas de faire la guerre pour sa tante la Comtesse de Portugal, que Don Alfonse Henriques son fils avoit traitée d'une pareille maniere. Cette tante promettoit au Roi de Castille de le declarer son heritier à l'exclusion de son fils. (*g*) *Doloris illa impatientia Alfonsum Castellæ Regem eo nomine septimum, ut propinqua, misera & captiva matri opem ferat, per litteras obtestatur adversus impios filii conatus. Navata opera mercedem, Portugaliæ principatum pollicetur Alfonso filio, pro eo ac par erat, abdicato. Annuit ille sive ambitione dominandi corruptus, sive materteræ calamitatem miseratus: validoque exercitu conflato in Portugaliæ fines irruit.* Il n'en falut pas davantage pour le resoudre à se jetter à main armée dans le Portugal, & il est très-vraisemblable qu'il allegua entre autres pretextes les interêts de sa tante depouillée & oprimée par un fils denaturé; car où sont les gens qui aient honte de condamner en autrui ce qu'ils font eux-mêmes? Don Alfonse Henriques se pouvoit fort bien defendre par un argument *ad hominem*, & se servir d'une reponse semblable à celle que l'on supose (*h*) que les femmes de Lamech firent à Adam.

(*g*) *Mariana ubi supra pag.* 433.

(*h*) *Voiez ci-dessus pag.* 1754. *col.* 2.

Notez que Mr. Lequien de la Neufville ne dit rien de positif sur les amours de cette Terese. Il ne tient pas à lui qu'on ne la prenne pour une femme innocente sur le chapitre de la chasteté, car ces termes vagues, (*i*) *elle ne songea qu'à mourir plus saintement qu'elle n'avoit vescu*, ne signifient aucune galanterie. La conduite d'une femme peut être fort oposée à la sainteté, sans qu'elle renferme les desordres de l'amour. Il assûre positivement qu'Alfonse Roi de Castille *se mit en campagne* .... (*k*) *sous pretexte de delivrer* cette Princesse. Il se range (*l*) du parti de ceux qui ont dit qu'elle n'etoit point batarde, & il dit (*m*) que Theodore Godefroi *prouve évidemment* que Don Henri son époux étoit arriere-petit-fils *de Robert le Devot Roy de France.* Le Pere Anselme qui embrasse la même opinion, renvoie au livre que ce Theodore Godefroi fit imprimer en 1624. sur l'origine des Rois de Portugal. Je n'ai point cette edition, mais si elle ne contient pas de plus fortes preuves que celle de l'an 1612. que je viens d'examiner, j'ose bien dire que ce sçavant historiographe ne prouve point *évidemment* ce dogme genealogique.

(*i*) *Lequien de la Neufville, hist. generale de Portugal to.* 1. *pag.* 84. *edit. de Paris* 1700.

(*k*) *Id. ib. pag.* 81.

(*l*) *Ibid. pag.* 71.

(*m*) *Ibid. pag.* 70.

(*A*) *Il fut envoié à Wittemberg l'an* 1550.] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même (*n*) page. La 1. qu'Ursin fut envoie à l'Academie de Wittemberg à l'âge de 16. ans; la 2. qu'il entra dans Wittemberg le 1. de Mai 1552. L'une de ces deux choses est necessairement fausse, puis qu'Ursin étoit né le 18. de Juillet 1534. comme nous l'aprend le même Melchior Adam. J'ai rejetté la seconde, encore que cet auteur ait marqué l'an 1552. tout du long, & non pas en chiffre, *ingressus est* Wittembergam *anno* quinquagesimo secundo *Kalendis Maji.* La raison pourquoi je l'ai rejettée, est qu'il dit dans la même page qu'Ursin aiant étudié plus de deux ans à Wittemberg, en sortit à cause de la peste, & se retira premierement à Torga, où Melanchthon s'étoit retiré, & puis à Breslaw, remportant un temoignage avantageux de Melanchthon. Melchior Adam raporte tout entier ce temoignage daté du jour de saint Jaques 1552. il en raporte encore un autre où le même Melanchthon assûre le 1. d'Octobre 1557. qu'Ursin avoit passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550 & d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même, qu'à son propre texte. On peut juger par là qu'il n'examinoit pas beaucoup ce qu'il compiloit. Il a confondu le 2. voiage d'Ursin avec le premier. Freherus sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552. Il ne raporte pas l'épitaphe comme il faut; l'an LXXXII y est au lieu de l'an LXXXIII. & l'XI. Mars au lieu du VI. Fiez vous après cela aux copies imprimées des inscriptions.

(*n*) *C'est la* 529. *du volume des vies des Theologiens Allemans.*

ceptorat. Il s'apliqua si fortement à l'étude, qu'il aquit à Wittemberg une grande conoissance tant de la poësie (B) & des langues, que de la Philosophie & de la Theologie. Melanchthon qui étoit l'ornement de cette Université, conçut une estime & une amitié particuliere pour lui. Ursin l'accompagna en 1557. à la conference de Worms, d'où il alla à Geneve, & puis à Paris, où il s'arrêta quelque tems afin d'y aprendre le François, & de se perfectionner dans l'Hebreu sous le docte Jean Mercerus. A peine eut-il rejoint Melanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des lettres des Magistrats de Breslaw au mois de Septembre 1558. par lesquelles ils lui ofroient le rectorat de leur école. Il l'accepta, & le remplit si dignement, qu'il y eût été continué autant qu'il auroit voulu, sans la persecution que les Ministres lui susciterent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'étoit pas tout-à-fait bon Lutherien. En efet lors qu'il expliqua le livre de Melanchthon *De examine ordinandorum ad Ministerium*, il mania de telle sorte la matiere *de cœna Domini*, qu'il donna lieu aux Demagogues (c'est ainsi que l'auteur † de sa vie parle) de le traiter de *Sacramentaire*. Il s'en justifia par un écrit, qui contenoit ses sentimens sur le batême & sur la cêne; mais comme cela ne ramenoit point la paix, Ursin qui n'aimoit pas ces sortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des Magistrats, & ne pouvant plus se retirer auprès de son cher maître Melanchthon, qui étoit mort depuis peu au mois d'Avril 1560. il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simler, Gesner, & quelques autres grans hommes avoient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bientôt tiré de là par l'Academie d'Heidelberg, qui avoit besoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de Septembre 1561. & fut établi dans le college de la Sapience, pour instruire les écoliers que l'on y entretenoit. Il se voulut aussi mêler de (C) prêcher, mais voiant qu'il n'y étoit guere propre, il y renonça. S'il manquoit de ce talent, il avoit en recompense celui de professeur dans le souverain degré; l'esprit vif, beaucoup de science, & beaucoup de dexterité à developer les matieres. On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avoit dejà, il exerçât dans l'Academie la profession des lieux communs. Il falut pour cela que conformément aux statuts il fût promu au doctorat en Theologie; ce qui fut fait solennellement le 25. d'Août 1562. Il exerça cette profession des lieux communs jusqu'en 1568. Ce fut lui qui composa le Catechisme du Palatinat, & qui en fit l'apologie par ordre de l'Electeur Frideric III. contre les criailleries que Flacius Illyricus, Heshusius, & quelques autres Lutheriens rigides avoient publiées en 1563. à l'occasion de cet ouvrage. L'Electeur se vit exposé non seulement aux plaintes des Theologiens Lutheriens, mais aussi à celles de quelques Princes, comme s'il avoit établi une doctrine condamnée par la confession d'Augsbourg touchant le Sacrement de l'Eucharistie. C'est ce qui l'obligea à faire imprimer une exposition de la veritable doctrine concernant les Sacremens; ce fut Ursin qui la composa, & qui se trouva l'année suivante ‡ au colloque de Maulbrun, où il parla fortement contre le dogme de l'ubiquité. Il écrivit ensuite là-dessus, & contre quelques autres dogmes des Lutheriens. Le plan & les statuts qu'il dressa à cet Electeur pour l'établissement de quelques Ecoles, & plusieurs autres services, le lui rendirent tellement recommandable, que le voiant resolu à accepter une profession en Theologie à Lausanne l'an 1571. il lui écrivit de sa propre main une longue lettre, pour le detourner de cette pensée par plusieurs raisons. La mort de ce Prince arrivée en 1577. aporta une grande revolution au Palatinat, puis que le Prince Louïs son fils aîné qui lui succeda, ne voulut souffrir aucun Ministre qui ne fût bon Lutherien. Ursin & les Etudians qu'il élevoit au College de la Sapience, furent obligez de sortir *. Il se retira à Neustad, pour y être Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre que le Prince Casimir, fils de Frideric III. y établit en ce même tems. Il y commença ses leçons le 26. de Mai 1578. Il y enseigna aussi la Logique dans sa chambre. Il y publia quelques livres; & il se preparoit à en composer plusieurs autres, lors que sa santé qui avoit été attaquée par plusieurs grandes incommoditez, que son incroiable assiduité à l'étude lui avoit causées, succomba enfin tout-à-fait sous le poids d'une longue maladie, dont il mourut à Neustad le 6. de Mars 1583. à la 49. année de son âge. Ses œuvres ont été recueillies après sa mort tant par les soins de son fils unique, qui a été Ministre, que par les soins de David Pareus & de Quirinus Reuterus ses disciples. C'est à ce dernier que l'on en doit la publication en trois volumes. Ursin étoit (D) laborieux, modeste, promt ‡ à se fâcher. Quant à la promtitude

† Ibi statim *Ursinus* Sacramentarius à Demagogis proclamatus, & adversarios expertus est quos prius amicos & fautores habuerat. *Melch. Adam. in vitis Theol. pag. 531.*

‡ *C'est-à-dire l'an 1564.*

* *Voiez ci-dessus pag. 2295. 2297. au texte.*

‡ Fuit tamen ὀξύχολος, ut fit in ejusmodi ingeniis. *Melchior Adam. ibid.*

(B) *Tant de la poësie.*] Il faut qu'Ursin dans ses jeunes ans se soit distingué de ce côté-là; car je remarque que Melanchthon le fait valoir principalement par ce talent dans l'un & l'autre de ses temoignages: & il prend même à temoin ou à caution des loüanges qu'il lui distriouë dans le premier, les vers Grecs & Latins qu'on voioit de lui. (a) *Cùm exstent Latina & Græca carmina Zachariæ Ursini Uratislaviensis eruditè scripta, prudentes & docti viri lectis illis suo judicio probabunt ingenium, studia, & voluntatem ejus*, &c. Ursin n'avoit alors que 18. ans. Il publia en 1560. un recueil d'épigrammes qu'il dedia à Jean Frisius, chez qui il avoit logé à Zurich.

(a) *Melch. Adam. in vitis Theol. German. pag. 540.*

(C) *Il se voulut aussi mêler de prêcher.*] Mr. de Thou n'avoit pas de bons memoires, lors qu'il publia (b) que les Protestans du Diocese de Cologne s'assemblerent l'an 1582. pour ouir le predicateur Zacharie Ursin que le Prince Jean Casimir leur avoit envoié. Ursin renonça au metier de predicateur après quelques tentatives dont il fut lui-même peu satisfait. Il ne bougea de Neustad depuis qu'il y eut été établi: & il étoit si cassé & si infirme en 1582. qu'il n'étoit nullement propre à la mission de Cologne. Ce fut Jean Stibelius qui alla au païs de Cologne avec le Prince Jean Casimir, en qualité de son Ministre. Philippe Pareus (c) son neveu a relevé cette faute de Mr. de Thou, & nous a fait sçavoir en même tems que ce Jean Stibelius fut depuis Ministre de Cour à Heidelberg, & Conseiller du Prince, & qu'il mourut l'an 1595. premier Ministre de Creutznac. C'est apparemment Mr. de Thou qui a été cause que Jean (d) Lætus nous a debité Ursin, comme un des Reformateurs de l'Electorat de Cologne. Hofman après Lætus le fait travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Je dis *après Lætus*, car outre qu'il nous y renvoie, il n'a point pu s'égarer après Moreri, qui n'a dit autre chose d'Ursin, sous la mauvaise position de Zacharie, sinon qu'il étoit de Silesie, & Professeur à Heidelberg, & qu'il a laissé grand nombre d'ouvrages. Il cite la bibliotheque de Gesner qui ne dit rien de cet auteur. Il faloit citer l'epitome de cette bibliotheque. Plusieurs écrivains commettent la même faute.

(b) *Thuan. histor. lib. 76.*

(c) *In vita David. Parei, p. m. 29. Il apelle Mr. de Thou Augustinus, au lieu d'Augustus.*

(d) *Compend. histor. pag. m. 488.*

(D) *Ursin étoit laborieux.*] Pour savoir cela, il

ne

titude à repondre à des objections, il ne croioit pas qu'on s'en dût piquer; car il se mit sur un pied que si on avoit à lui demander l'éclaircissement de quelque chose, on le faisoit par écrit à l'issuë de la leçon, & le lendemain il y repondoit †. On a vu ailleurs ‡ combien il avoit trouvé penible la direction d'un college.

☞ URSINUS (JEAN) medecin François au XVI. siecle, composa quelques traitez de medecine (Y) en vers Latins, & un commentaire β sur les distiques de Caton. Il a été fort loüé par Etienne (Z) Roybosius Tulinus.

URSUS (NICOLAS RAIMARUS) auteur de quelques ouvrages d'astronomie, étoit né à Henstede dans la * Dithmarse. Il fut porcher pendant sa jeunesse, & il ne commença d'aprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à menager tout le tems qu'il deroboit à la garde des pourceaux; il se mit, dis-je, à le menager pour aprendre à lire & à écrire. Il s'apliqua ensuite à l'étude des langues savantes; & comme il avoit beaucoup d'esprit, ses progrés furent fort promts dans le Latin & dans le Grec. Il aprit aussi la langue Françoise, les ‡ mathematiques, l'astronomie, & les autres parties de la philosophie, la plupart (A) sans le secours d'aucun maître. Etant sorti de son païs il gagna sa vie à instruire de jeunes gens: c'est ce qu'il fit en Dannemarc l'an 1584. & sur les frontieres de la Pomeranie & de la Pologne l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau systême d'astronomie, peu diferent de celui de Ticho Brahe. Il le communiqua l'année suivante au Landgrave de Hesse, & de là nâquit une violente dispute entre lui (B) & Ticho Brahe, dans laquelle nôtre Raimarus fit paroître qu'il se ressentoit encore des manieres de son premier metier; car il s'emporta si brutalement contre Ticho, qu'il s'exposa à (C) un procés criminel. Il fit des leçons particulieres

† *Tiré de Melchior Adam, qui a composé la vie d'Ursin sur l'Oraison funebre que François Junius, Professeur en Theologie à Neustad, y prononça, & sur une autre harangue de Quirinus Reuterus.*

‡ *Ci-dessus pag. 2297. remarque D Δ.*

β *Voiez la remarque Z.*

* *Partie du Duché de Holstein.*

‡ *Justus Burgius, Ingenieur de Philippe & de Maurice, Landgraves de Hesse, lui enseigna les Mathematiques & l'Astronomie.*

ne faut que prende garde à l'inscription qu'il avoit mise sur la porte de son cabinet. La voici:

Amice, (a) quisquis huc venis
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva:

Cela le fit passer pour un homme de mauvaise (b) humeur.

NOTEZ qu'avant lui Alde Manuce s'étoit servi d'une semblable inscription: „(c) Rien ne lui etoit plus „à charge que les visites inutiles, qui lui faisoient „perdre son tems ..... pour s'en delivrer honnê„tement il avoit fait écrire sur la porte de son Cabi„net ces paroles: *Quisquis es, rogat te Aldus etiam „atque etiam, ut si quid est quod à se velis, perpaucis „agas, deinde actutùm abeas, nisi tamquam Hercules „veneris suppositurus humeros: semper enim erit quod „& tu agas, & quotquot huc attulerint pedes.* Paro„les, qu'emprunta de lui cet habile Professeur en „langue Grecque, & depuis Imprimeur à Basle, Jean „Oporin, pour les mettre aussi sur le sien „

(Y) *Quelques traitez de medecine en vers Latins.*] Il meritoit donc la place qu'il n'a point euë dans la liste des medecins poëtes publiée par Bartholin. Sa *prosopopœia animalium aliquot* est un poëme en vers hexametres & pentametres, où il raporte plusieurs choses touchant la nature & les qualitez des animaux, sur tout entant qu'elles apartiennent à la medecine. Cet ouvrage fut imprimé à Vienne en Dauphiné l'an 1541. in 4. avec les scholies de Jaques Olivier medecin. On imprima dans la même ville (d) en la même année ses *elegia de peste eaque medicinæ parte quæ in victus ratione consistit.*

(Z) *Fort loüé par Etienne Roybosius Tulinus.*] Voici ses paroles raportées par Reinesius: (e) *Is est etenim, quo cum si congressus fueris, nihil ignotum homini esse putes. Mirus Poëta, eximius & bene fortunatus Medicus, Philosophus summus, Orator facundus. Quorum documentum locupletissimum præstant quæ de re medica carmine scripsit, eruditissima Comm. in Catonis libellum, ethologus elegans de moribus & alia plura quæ sub ejus nomine circumferuntur.*

(A) *Sans le secours d'aucun maître.*] Par un bonheur tout particulier il ne fit qu'un saut de la charruë à la republique des lettres; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son aprentissage dans les écoles. (f) *Aliasque scientias Philosophicas, brevi, & plerasque quidem αὐτοδίδακτος, sibi reddidit familiares.* Scholas *enim, uti ipse in Libro* (g) *paulo ante laudato,* Rusticum *se vocans* Dithmarsum, *testatur,* uti sus hortum percurrit, & vix à limine salutavit, sed à Stiva illico, singulari quodam fato ac genio, in Remp. literariam irrupit. C'est une preuve qu'il avoit beaucoup d'esprit. On trouve dans ses ouvrages quelques marques de ses études precipitées: il ne dispensoit pas bien son erudition, & ne châtioit pas son style: (h) *Homo certe fuit admodum ingeniosus, & in Antiquorum etiam lectione versatus, sed doctrina indigesta, Styli haud satis castigati, & vere, quod Nasonis de Ennio est Judicium,* Ingenio maximus, Arte rudis.

(B) *Une violente dispute entre lui & Tycho Brahe.*] Tycho Brahe l'accusa du crime de plagiaire. Ursus, disoit-il, étant venu avec son maître dans mon cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon systéme, & a eu l'audace quelque tems après de se vanter qu'il en étoit l'inventeur: (i) *Cum mense Septembri versaretur apud ipsum nobilis vir Ericus Langius, quidam illius famulus nomine Nicolaus Raymarus, Dithmarsus, delineatam hypothesin quapiam in charta obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniæ quodam excogitatam arrogans, illam ut suam biennio post apud Landgravium venditavit; ubi & impudenter in Tychonem deblaterans repressus à Rothmanno fuit.* L'accusé s'emporta d'une furieuse maniere, dans un livre qu'il publia à Prague *de Astronomicis hypothesibus.* Il debita cent medisances contre Tycho Brahe qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. „*Quia superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarsus, Librum Pragæ ediderat de Astronomicis Hypothesibus, in quo Rothmannum quidem, & Roeslinum variis probris onerat, sed Tychonem innumeris, occasione eorum, quæ de se in Epistolis ejus legerat: ideò, cùm ejusmodi Liber ad Tychonis manus recens pervenisset, ista hac occasione ipsius literis inseruit,* Vidisti proculdubio „Plagiarii mei, impuri illius Ursi, maledicentissimum „scriptum, in quo præter alia innumera convitia, meo, „& meorum honori non parcit. Ego quidem refutatio„ne illum indignum censeo, cùm omneis modestiæ „limites, imò honestatis longè transcenderit: efficiam „tamen, ut non impunè ferat (k).„ Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la remarque suivante.

(C) *Il s'exposa à un procés criminel.*] On debite dans l'oraison funebre de Tycho Brahe qu'un homme d'esprit & docte, mais sans religion & sans vertu, ne s'étoit pas contenté de s'aproprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avoit aussi dechiré cruellement par de noires calomnies; & l'on ajoûte que s'il ne fût pas mort, le procés qui lui avoit été intenté au sujet de ces outrages, lui eût attiré un trèsrude châtiment. C'est de nôtre Raimarus qu'on parle. (l) *Ante annos pauculos, quidam ingeniosus, & doctus, sed absque religione, & virtute homo, tetricum, & famosum contra præstantissimum hunc Virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquam posteritas. Non sat fuerat infamatori illi plagium committere litterarum, & TYCHONIS Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare; nisi etiam Virum aviti generis, summæ eruditionis, inculpatissimæ vitæ, cum tota ipsius honestissima familia, sexcentis contumeliis, & totidem mendaciis, apud alios, si non deformatum, suspectum saltem reddidisset. Et profectò jure actum cùm hoc fuisset, velut etiam jam agi cœptum fuerat, nisi mors feram illam singulari beneficio affecisset, & pœnæ subduxisset commeritissimæ.* Gassendi produit un fragment de lettre, par où il paroît que Tycho Brahe avoit dessein de mettre en Justice son adversaire. Je raporterai ses paroles: on y voit que Raimarus Ursus s'étoit evadé de Prague, (m) *Cæterum de fera ista Dithmarsica, nimis effera, & bruta, ut aliqua subjungam, licet indigna sit, cujus recordetur, scias istam ante aliquot septimanas, prout nuper rescivi, Pragâ se subduxisse, sive malè sibi conscia, & quòd justas pœnas per leges formidaret; sive quid aliud sinu suo latenter more suo ruminans. Sed investiganda tamen suo tempore per otium, atque in jus pertrahenda,*

(a) *Melch. Adam. ubi supra.*

(b) *Voiez ce que Junius dit sur cela dans l'Oraison funebre d'Ursin.*

(c) *Chevillier, Origine de l'imprimerie de Paris pag. 234. Il cite* Jacques Zuinger dans le *Theatrum vitæ humanæ* de Basle 1604. page 3713.

(d) *Epit. biblioth. Gesneri pag. 509.*

(e) *Reinesius epist. 41. ad Dauminum pag. 118.*

(f) *Mollerus, Isagoge ad historiam Chersonesi Cimbricæ, pag. 619.*

(g) *De systemate mundano.*

(h) *Mollerus ibid.*

(i) *Gassendus in vita Tychon. lib. 2. pag. m. 411. ad ann. 1584.* Voiez aussi lib. 3. pag. 418.

(k) *Gassend. ibid. lib. 5. p. 451. ad ann. 1597.*

(l) *Joann. Jessenius, in Orat. funebri Tychon. Brahei, apud Gassendum in appendice vitæ Tychonis, pag. 483.*

(m) *Tycho Brahe, epist. ad Longomontanum, apud Gassend. in vita Tychon. lib. 5. pag. 455.*

res en mathematique dans Strasbourg l'an 1588. & l'an 1589. & il publia un livre. Après cela il fut apellé par sa Majesté Imperiale, pour enseigner les mathematiques dans Prague. Il se retira tout doucement de cette ville l'an 1598. pour fuir la presence de Ticho Brahe, & il mourut quelque tems après †. Il a été entierement inconu à Vossius: je donnerai (*D*) le titre de ses ouvrages.

☞ USSERIUS (HENRI) en Anglois *Usher*, ou *Ussher*, Archevêque d'Armach, & Primat d'Irlande au commencement du XVII. siecle, travailla long tems à un ouvrage contre le Cardinal Bellarmin, mais on dit que son épouse lui en extorqua tous les cahiers, & les jetta dans le feu, sous pretexte que la partie ne pouvoit pas être égale entre un homme chargé d'enfans, & d'afaires domestiques, & un homme detaché de tous les soins de la terre. L'auteur qui conte cela, (*A*) & qui peut passer pour fort suspect, ajoûte que Toddus Evêque de * Dun étant degoûté de sa femme, & la voulant repudier, demanda à ce Primat une lettre de divorce, & ne la put point obtenir. Il conjecture que cet Archevêque ne rejeta la proposition qu'afin de ne pas deplaire à son épouse, qui eût trouvé fort mauvais qu'on ouvrît ainsi la porte aux ruptures de mariage, ce qui eût pu la faire tomber un jour dans un pareil inconvenient. Chacun croira de ceci tout ce qu'il voudra, je n'en garantis point la certitude, & je ne le raporte qu'afin d'avoir lieu d'examiner une (*B*) fausse imagination du Pere Garasse. Notez qu'Henri Usher n'étant encore

benda, & punienda, quod etiam optimi quique Pragæ suadent. Pour faire mieux conoître le caractere de cet ex-porcher, j'ajoûte qu'il avoit fait courir le bruit (*a*) que Rothmannus étoit mort d'une maladie honteuse. Rothmannus avoit pris le parti de Tycho avec vigueur, quand il vit qu'Ursus medisoit de lui à la Cour de Hesse. Depuis ce tems-là ils furent fort mal ensemble, & se traitoient de Turc à More (*b*). *Fuerat ille quoque Rothmanno eo propter infensus, quod Cassellis transiens & Tychonem conviciis proscindens repressus ab eo vehementer fuisset (c).*

(*D*) *Le titre de ses ouvrages.*] Il publia à Strasbourg aux depens de ses écoliers son *fundamentum Astronomicum* (*d*) l'an 1589. Son ouvrage *de Astronomicis hypothesibus seu de systemate mundi* fut publié à Prague l'an 1597. comme aussi *Astronomicarum hypothesium à se inventarum vindicatio & defensio : item problemata totius processus astronomicæ observationis seu rationis observandi τῶ Φαινόμενα.* Le catalogue d'Oxford fait mention du *tetragonismus Circuli* de nôtre Raimarus, *expeditiori structura productus per Pet. Crugerum*, à Leipsic 1607. *in* 4. Mr. Konig (*e*) lui donne un livre *de doctrina sinuum & triangulorum*, imprimé l'an 1588. Mr. Mollerus (*f*) nous aprend qu'il n'a jamais vu le livre *de civitatibus in Dithmarsia Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563. & attribué à Raimarus Ursus par Albert Bartholin, & par Lipenius. Il doute que cet ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a en Dithmarse aucune ville qui soit entrée dans la confederation Hanseatique : *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exscribunt, proletariis, conjecto (g).* Mais je ne sçai s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin : les voici : *(h) Nicolaus Reimers. De civitatibus Hensaticis in Dithmarsia, Gadesia Rantzoviana, Lips. 1583. in 4.* Qui nous assûrera qu'il s'agit ici de nôtre Raimarus Ursus? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, & n'a point été auteur en Dannemarc ; il n'y a donc aucune aparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(*A*) *L'auteur qui conte cela, & qui peut passer pour fort suspect, ajoûte.*] Voici le narré d'Henri Fitz Simon Jesuite Irlandois: (*i*) *Toddus pseudo-Episcopus Dunensis in Ibernia, suæ conjugis seu verius scorti pertæsus . . . . . eam voluit repudiare. Accessit primò symmistam suum (ut loquuntur) totius Iberniæ Primatem,* Henricum Ussherum; *libellum ab eo repudii acriter efflagitans. Nimirum frustrà, apud virum integerrimum scilicet, & apprimè uxoris (quæ illi viribus suis quam tenuissimis impar onus exantlanti, nempe multorum annorum elucubrationes contra Bellarminum, extorsit, tradiditque Vulcano, quod iniqua futura esset, ut ajebat, concertatio, inter hominem prolibus & domesticis curis gravatum, & hominem omnis secularis solicitudinis expertem) imperio, ac voluntati, obnoxium. Displicuisset autem matronæ gravi (abdominis centum pondo) divertii Ministralis causaria prætensio, per quam ipsa fortè brevi, technis id generis Ministralibus, conjugali toro discluderetur.*

(*B*) *D'examiner une fausse imagination du Pere Garasse.*] On ne sera point surpris des phrases burlesques qui se trouvent dans le passage que je m'en vais raporter ; on conoît assez le style de cet auteur. „ (*k*) Les Ministres, ainsi qu'il est porté dans Homfredus en la seconde partie du Jesuitisme, accusent les Jesuites de magie en suite de leur science. Il „ ne se faut pas estonner, disent-ils, si les Jesuites „ sont sçavans, d'autant qu'ils sont tous Magiciens, „ & apprennent ce qu'ils sçavent, par le moyen du „ diable. . . . . (*l*) Qu'ils se souviennent de l'action „ de ce brave citoyen Romain, lequel estant accusé „ par ses ennemis, de ce que par sortilege il tiroit „ dans ses terres la gresse & la substance des terres „ voisines, d'autant qu'il avoit tousiours une plus belle moisson que ses voisins au jour assigné mena en „ pleine audiance ses bœufs en bon point, ses charruës bien faites, ses enfans bien nourris, & pour „ toutes ses raisons dit à ses Juges, *Hæc sunt veneficia mea Quirites.* Voila mes sortileges, Messieurs, & „ encores ne pouvez vous pas voir mes sueurs, mes „ veilles, mes travaux. J'en dis le mesme aux Ministres de Calvin, & de Luther; les Jesuites n'ont „ point le soing d'une famille comme les Ministres, „ ils ne trainent point une femme & une nichée de „ petits Ministrillons apres eux, ils n'ont point la „ nuict la teste rompuë par les cris de dix ou douze „ garçons, le jour ils ne songent point à nourrir „ quinze ou seize petits affamez; ils ne sont point „ destournez par l'usure, par la luxure, par les plaisirs. *Hæc sunt eorum veneficia.* Voyla leurs sortileges dont je voudrois bien faire un brevet pour attacher au col des Ministres. Il me souvient qu'il est „ escrit dans les Geoponiques de Constantin Bassus, „ au livre 14. pag. 380. Qu'un bon villageois demandant un charme pour empescher que les chats, les „ rats & les serpens n'entrassent point dans son pigeonnier, un autheur anonyme luy respondit, qu'il „ sçavoit un charme fort efficace pour empescher „ l'entree des chats & des rats. I. dit-il, fermez bien „ la porte de vostre pigeonnier, II. tenez les fenestres ouvertes le moins que vous pourrez, III. prenez garde qu'il n'y ait aucune fente aux murailles, „ IV. bouchés soigneusement tous les pertuits de la „ porte, & je vous promets que les chats ny les rats „ n'entreront point dans vostre colombier. Or je „ sçay pareillement un bon charme pour les Ministres „ de Calvin à ce qu'ils viennent aussi sçavans que les „ Jesuites. 1. Qu'ils se passent de femmes, & du tracquats d'une famille. 2. Qu'ils ne mettent point „ tant d'heures à se peigner, attiffer, ranger leur rotonde, & accommoder leurs fraises. 3. Qu'ils estudient plus serieusement l'Evangile que Rabelais, „ ce qui s'addresse nommément au Ministre du Moulin. 4. Que Chamier, Pother, Bonnet, Bonvouloir, & autres Ministres ne se chargent pas tant de „ vin, & de viandes pour avoir l'esprit un peu plus „ libre. . . . . 5. Je leur promets que s'ils prennent „ & portent ce brevet, & qu'ils ayent autant d'esprit „ que les Jesuites, sans doute ils seront aussi sçavans „ que les Jesuites. „

Avant que de reflechir sur ce passage j'irai à la source du fait qu'on nous raporte, concernant le *citoyen Romain* qui fut accusé de se servir de sortilege pour fertiliser ses champs. C'est Pline qui narre cela. *C. Furius Cresinus*, dit-il (*m*), *e servitute liberatus, cum in parvo admodum agello largiores multo fructus perciperet, quam ex amplissimis vicinitas, in invidia magna erat, ceu fruges alienas pelliceret veneficiis. Quamobrem a Sp. Albino curuli die dicta, metuens damnationem, cum in suffragium tribus oporteret ire, instrumentum rusticum omne in forum attulit, & adduxit filiam validam, atque (ut ait Piso) bene curatam ac vestitam, ferramenta egregie facta, graves ligones, vomeres ponderosos, boves saturos. Postea dixit: Veneficia*

(*a*) Rumorem sparserat fuisse ipsum pudendis nescio quibus morbis pridem infectum, & tandem confectum. *Gassend. ibid.*

(*b*) *Voici ce que Rothmannus écrivoit l'an* 1586. Plura scriberem præsertim de impuro nebulone Nicolao Raymaro Urso Dithmarso, qui superiori hyeme apud tuam Excellentiam typographicam literarum collectionem & ordinationem, ut opinor, exercuit. *Gassend. ibid.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Mollerus ubi supra.*

(*e*) *Bibliotheca vet. & nova au mot* Ursus. *Il parle de lui comme d'un autre écrivain sous le mot* Reimarus, *& il parle d'un* Nicolas Raimarus, *Auteur d'un* Theatrum temporis in fol.

(*f*) *Ibid. pag.* 517.

(*g*) *Ibid. pag.* 628.

(*h*) *Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, pag.* 109.

(*i*) *Henric. Fitz Simon Britannomach. Ministrorum lib.* 3. *cap.* 6. *p.* 348.

(*k*) *Garasse, recherche des recherches d'Estienne Pasquier pag.* 973. 974.

† *Tiré du livre de Jean Mollerus, intitulé* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *imprimé à Hambourg l'an* 1691. *pag.* 628. 629. *partie* 4. *Il cite pour la plupart de ces faits Ant. Heimreichius* in Catalogo Autorum Chronico Dithmarsico præfixo.

* *Ou Downe en Irlande.*

(*l*) *Id. ib. pag.* 976. *& suiv.*

(*m*) *Plinius lib.* 18. *cap.* 6. *pag. m.* 448. *Notez qu'au chapitre* 4. *du* 14. *livre p. m.* 126. *il dit que le Grammairien Palamon, dont les vignes étoient d'un très-grand raport fut soupçonné de malefice:* litteris ejus altioribus contra id pigra vicinitate sibi patrocinante. *Ses voisins excusoient par là leur paresse. Du Pinet a traduit cela pitoiablement.* Raisins, *dit-il*, qui certes excedoient de beaucoup la grandeur des lettres que le maistre de la vigne pouvoit avoir au cerveau. Joint que la paresse de ses voisins donnoit grand lustre à son labeur.

encore qu'Archidiacre à Dublin, fut deputé deux fois à la Reine Elizabeth, premierement pour une afaire qui regardoit l'Eglise † de saint Patrice, & puis pour la fondation de l'Academie de Dublin. Ces deux deputations furent suivies d'un heureux succés *.

† *La Cathedrale de Dublin.*

* *Tiré de la vie de Jaques Usserius in collectione Batesiana pag. 735.*

☞ USSERIUS (JAQUES) neveu du precedent, & Archevêque d'Armach, a été l'un des plus illustres Prelats du XVII. siecle, soit qu'on ait égard à sa pieté, & à ses autres vertus, soit qu'on regarde sa profonde érudition. Il nâquit à Dublin le 4. de Janvier 1580. Il avoit deux tantes qui lui aprirent à lire quoi qu'elles fussent nées aveugles: cela est fort singulier. Il fit des progrés si prompts dans les sciences qu'à l'âge de dixhuit ans il se trouva (C) assez fort pour disputer avec un fameux Jesuïte qui comme un nouveau Goliath defioit les Protestans. Il fut

ficia mea, Quirites, hæc sunt: nec possum vobis ostendere, aut in forum adducere lucubrationes meas, vigiliasque, & sudores. Omnium sententiis absolutus itaque est. Il ne marque pas le tems de cette avanture, mais on le peut decouvrir en gros, car on sçait que le Spurius Albinus dont il parle, fut Consul l'an de Rome 568.

SI LES gens non mariez étudient mieux & font plus de bons livres que les mariez.

Les reflexions que je veux faire sur les paroles de Garasse, ne concernent point les injures, ou les hyperboles comiques dont il se sert; je lui abandonne cela, & ne m'arrête qu'à ce qui peut confirmer en gros la maxime, ou le principe de la femme du Primat d'Irlande Henri Usher. Cette femme suposoit qu'un écrivain qui a des enfans n'est pas capable de tenir tête à un Religieux. Cette maxime a quelque chose de vraisemblable dans la theorie, mais elle est fausse dans la pratique; car on peut prouver par beaucoup d'exemples, que des personnes embarassées du tracas d'une famille ont été de fort grans auteurs, soit eu égard à la quantité, soit eu égard à la qualité des productions de leur plume. Si Garasse avoit ecrit avec jugement, il n'auroit pas mis en jeu Pierre du Moulin & Daniel Chamier, deux Ministres qui sont très-propres à renverser ce qu'il vouloit établir. Ils étoient mariez, & ils avoient des enfans, & neanmoins ils ont composé un très-grand nombre de bons livres, & ils ont disputé glorieusement soit de vive voix, soit par écrit avec les meilleurs controversistes du parti Romain. On pourroit joindre à ces deux exemples celui de plusieurs autres Ministres. On peut assûrer en general que la maxime de la femme du Primat d'Irlande, est si souvent combatuë & refutée par l'experience, qu'elle ne doit nullement passer pour regle. Ce qui soufre tant d'exceptions ne merite point ce nom-là, & si l'on vouloit dresser ou une regle ou un aphorisme sur un tel point, il se faudroit servir necessairement de cette limitation, *toutes choses étant égales d'ailleurs, un écrivain degagé de toute afaire domestique surpassera un écrivain chargé de femme, & d'enfans.* Mais cette égalité qu'il faut suposer où se trouve-t-elle? Comparez tant qu'il vous plaira un auteur non marié, & un auteur marié, si vous trouvez que l'un n'a pas moins d'esprit, moins de jugement, & moins de memoire que l'autre, vous trouverez qu'à d'autres égards ils ne se ressemblent point. Le marié sera plus studieux, & plus robuste, & par là il se dedommage des distractions que lui causent mille petits soins domestiques. Il se remet à l'étude avec plus d'ardeur dès qu'il a expedié les afaires de famille; la force de sa complexion & de sa tête lui permet d'étudier jusques à minuit, & de regagner par ce moien les heures qu'il a perduës le jour. Il est obligé de sortir deux ou trois fois avant midi, & autant après midi, mais il rentre dans son cabinet aussi promptement qu'il lui est possible, & il étudie avec d'autant plus d'ardeur, qu'il sçait qu'il a été interrompu & qu'il le sera. Quatre ou cinq heures d'une telle etude valent bien sept ou huit heures d'un travail tiede & tranquille, comme l'est pour l'ordinaire celui des gens qui ont beaucoup de loisir. Ils étudient à leur aise, sans se presser, sans s'échaufer, & ils se reposent de tems en tems, & n'évitent pas avec la même aplication qu'un autre les inutilitez de quelques heures; & quand même ils ne se reposeroient point, il faudroit dire que leur journée est comme celle d'un messager, qui sans s'arrêter va toûjours son petit pas. Il n'arrive pas plutôt au gite que celui qui s'arrête plusieurs fois, & qui après cela se met à courir. Ce dernier nous represente les études d'un auteur actif, qui est obligé de se detourner pour donner ordre à ses afaires domestiques.

Que s'il se trouve des auteurs qui n'etant pas detournez par une telle raison, ne laissent pas d'etudier très-ardemment, vous verrez que d'autre côté ils n'auront pas les dons naturels d'un autre, vu que leur santé fragile les forcera de s'arrêter. Ils se sentiront épuisez, ils auront besoin d'attendre à se remettre à l'etude qu'un long repos ait reparé la dissipation des esprits. Si cette incommodité ne les persecute pas, il y en a d'autres qui les traversent, comme vous diriez le manque de livres. On peut suposer mille manieres très-veritables qui empêchent l'egalité, & qui compensent le desavantage des interruptions, & ainsi Garasse & la femme d'Henri Usher avançoient une maxime fort incertaine. Il est pourtant vrai qu'il y a certains auteurs de qui l'on peut dire, *ils auroient été plus illustres s'ils avoient vecu dans le celibat*, ou bien *ils n'auroient pas pu faire tant de beaux ouvrages, s'ils avoient été chargez de famille.* On peut assûrer aussi que certaines gens qui sont demeurez dans l'obscurité, seroient devenus très-doctes, s'ils avoient vecu sans femme, sans maitresse, sans enfans, sans procés, &c.

Notez que les Moines n'ont pas autant de loisir que l'on s'imagine; le chœur & le breviaire derobent beaucoup de tems à ceux qui aiment l'étude; & si quelcun d'eux se distingue par le sçavoir & par la pieté, on l'accable de confessions. Il ne peut guere se dispenser de la direction des consciences, & c'est une chose qui le tire très-souvent de son cabinet, il faut donner audience à mille devotes dont les scrupules sont assez souvent bizarres, & d'un grand travers. Bellarmin n'avoit pas eu tout le loisir que la femme de l'Archevêque d'Armach s'imaginoit. Voici ce que j'ai trouvé dans un ouvrage que l'on publia l'an 1625. » (a) Le Cardinal Bellarmin de sainte memoire a dit » souvent à l'Illustrissime Cardinal de la Roche foucault, *Monsignore veramente ci sono troppo Christiani* » *al mondo.* Je vous asseure, dit-il, que je suis acca» blé de gens, & de visites; & faut que je vous ad» voue qu'il me semble qu'il y a trop de Chrestiens » au monde. »

(a) *François de Fontaine predicateur du Roi, responses aux demandes d'un grand Prelat touchant la Hierarchie de l'Eglise, & la juste defense des privileges & des Religieux, pag. 204. 205.*

(C) *A l'age de dixhuit ans, il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux Jesuite.*] Ce Jesuïte est le même Henri Fitz Simon que j'ai cité dans l'article precedent. On le tenoit en prison dans le chateau de Dublin, & cela ne l'empêcha point de provoquer à la dispute les Ministres, & de s'engager fierement à soutenir ce qu'ils jugeoient de plus foible dans la communion Romaine, & d'attaquer ce qu'ils jugeoient de plus fort dans leur confession de foi. *Donec ego*, dit-il (b), *causa bonitate suffultus, defendere quicquid inter nos infirmissimum, vel impugnare quicquid inter ipsos tutissimum reputant, in me reciperem.* Jaques Usserius n'aiant point encore de barbe voulut bien entrer en lice avec un si vieux routier, & l'on assûre qu'il le vainquit: (c) *Cum Henrico Simondio Jesuita, poscente sibi dari adversarios in castro Dublinensi de arte causa sua (scil. Antichristo) sæpius ita conflixit, imberbis juvenis cum veterano milite, ut & provocationis eum sua poeniteret, & satis antagonistarum in uno hoc octodenario tyrone experiretur. Ipsum audite Jesuitam in præfatione libri sui quem de Britannomachia ministrorum placuit inscribere.* Prodiit quidem semel, (inquit) octodenarius præcocis sapientiæ juvenis, de abstrusissimis rebus Theologicis, cum adhuc Philosophica studia non esset emensus, nec ephebis egressus, disputandi avidus, &c. *Quem postea cum adoleverat* Acatholicorum doctissimum *idem ille pronunciabat, amplum sane & insolitum ex id genus adversarii ore testimonium.* Prenez garde, je vous prie, à l'*etcetera* qui a été mis à la fin de ce que l'on a cité de la preface du Jesuite, & ne vous imaginez pas qu'on ait suprimé quelques paroles parce qu'elles ne servoient de rien au sujet, car on ne les a suprimées qu'à cause qu'elles ne pouvoient compatir avec ce que l'on venoit de dire. Voici tout le passage de Fitz Simon: (d) *Sed neque in specula eminentem videre, neque in castris, claustrisque Stentoria ut agnoscunt voce provocantem, exaudire voluerunt. Prodiit quidem semel in summa vocis vultusque trepidatione, octodenarius precocis sapientia (non tamen mala, ut videbatur indolis) juvenis, nescio an aura popularis cupidior, saltem de abstrusissimis rebus Theologicis cùm adhuc philosophica studia non esset emensus, nec Ephebis egressus, disputandi avidus. Hunc autem jussi suorum calculos adferre, quibus pugil seu agonista*

(b) *Henr. Fitz Simon epist. dedicat. Britannomach. Ministrorum.*

(c) *Vita Jacobi Usserii in collectione Batesiana pag. 737.*

(d) *Fitz Simon in præfat. Britannom. pag. 14.*

fut ordonné prêtre l'an 1601, quoi qu'il fût encore au dessous de l'âge que les loix prescrivent. Il fut choisi pour la profession en Theologie à Dublin environ l'an 1607. & il exerça cette charge pendant treize années. Il prit pour le sujet de ses leçons les controverses de Bellarmin. Il fut fait Evêque de Meath l'an 1620. & Archevêque d'Armach l'an 1624 *. Il s'oposa avec beaucoup de vigueur au (D) dessein qu'avoit Falkland Viceroi d'Irlande de permettre aux Papistes l'exercice public de leur religion, pourvu qu'ils paiassent ce qui étoit necessaire pour la subsistance des troupes. Il fit un voiage en Angleterre l'an 1640. & ne retourna plus en Irlande, les guerres civiles l'en empêcherent, & le firent passer par un état assez fâcheux. Il mourut à Riegat dans le Comté de Surrey le 21. de Mars 1655. Sa femme qui étoit fille de Luc Challonier Docteur en Theologie, étoit morte 18. mois auparavant. Leur mariage avoit duré 40. années; il en sortit une fille qui fut mariée avec Timothée Tyrrel gouverneur de Caerdiff au païs de Galles. Cet article auroit été bien plus long, & auroit marqué plus de details sur le merite, & sur les ouvrages de ce grand homme, si je n'avois su qu'on peut trouver dans le Moreri, & plus amplement encore dans le second volume † de la bibliotheque universelle, un bon abregé de sa vie.

☞ USSON, en Latin β *Ucio*, ou *Uxo*, petite ville d'Auvergne à une lieuë γ de la riviere d'Allier, & à six lieuës de Clermont, dependoit ‡ autrefois du Comté de Brive. Le chateau d'Usson est ⊥ *tres fort à cause de son assiette sur un haut rocher taillé naturellement en piliers ronds.* Il n'y a rien qui ait fait autant parler de ce lieu-là, que le long sejour de Marguerite de Valois femme d'Henri IV. Elle y vecut plusieurs années, non pas pour y faire penitence de (A) ses desordres passez,

agonista idoneus renunciaretur, & vel cum ipso disputationem me inituram. Sed sicut ipsi eum minime tanto honore dignati sunt, ità me vicissim sua deinceps præsentia dignatus ipse non fuit. Ce Jesuite assûre, qu'il demanda à l'écolier qui se presentoit tout tremblant pour disputer avec lui, *êtes-vous autorisé de vos superieurs?* & qu'il s'ofrit en ce cas-là d'entrer en lice; mais que le jeune homme n'aiant point été honoré d'une telle commission, ne peut rien montrer, & ne revint plus. Cependant on nous assûre dans la vie d'Usserius que j'ai citée qu'il disputa souvent avec ce Jesuite, & qu'il en triompha. On lit dans une autre vie d'Usserius, que du consentement de toute l'Academie il entra dans cette dispute, & que dès la seconde conference, il terrassa son antagoniste, & le reduisit au silence, ensorte que depuis ce tems-là, on ne le vit plus assez hardi pour oser se batre lors même qu'on le provoquoit: (a) *Communi academiæ consensu placuit Usserum, qui tum non nisi Artium Baccalaureus 18 aut 19 ætatis annum agebat, cum ipso committere: qui utut ab initio ab antagonista suo fere pro puero ac despectui haberetur, post unum tamen alterumque colloquium adeo præfidentiam ejus perdomuit, ut ad incitas se, certe ad silentium redactum mox agnosceret, nec ulterius confligere, ne provocatus quidem auderet.* Il faut necessairement qu'il y ait des faussetez ou dans le recit du Jesuite, ou dans celui des auteurs de la vie d'Usserius.

(D) *Il s'oposa ..... au dessein qu'avoit Falkland ..... de permettre aux Papistes l'exercice public de leur religion.*] Falkland proposa cette afaire au Parlement d'Irlande l'an 1626. Usserius n'ignorant pas combien une telle chose seroit fatale à l'Irlande, convoqua tous les Evêques de sa metropole, & dressa une formule qu'ils signerent tous. C'étoit une declaration precise qu'attendu la fausseté des dogmes & des cultes du Papisme, ce seroit un grand peché que de permettre l'exercice d'une telle religion. L'écrit qu'ils signerent fut lu en chaire, & fit qu'on ne parla plus de la tolerance que le Viceroi vouloit procurer. Tout ceci est contenu en plus forts termes, & avec plus de detail dans ce passage Latin: *Reverendissimus Primas facile perspiciens ea res quam fatalis Hiberniæ futura esset, omnes ditionis suæ Episcopos convocavit, qui ejusmodi indulgentiæ impietatem, subscriptis nominibus, unanimi consensu in hanc fere sententiam testati sunt. Quod quum Papistarum religio superstitiosa esset ac idololatrica, fides erronea ac hæretica, Ecclesia utriusque respectu Apostatica, liberum iis religionis suæ exercitium liberamque fidei suæ ac doctrinæ professionem indulgere grave peccatum foret; tum quod hac ratione omnium Papismi superstitionum, idololatriarum, hæresium, ac uno verbo abominationum ejus omnium, quin & perditionis omnium, quotquot in illius apostasiæ diluvio perirent, culpa & reatu nos (aiunt) involveret, tum vero etiam quoniam hoc facere pecuniæ gratia nil aliud foret quam religionem vanum exponere, imo & animas pretio prodere quas salvator noster Jesus Christus pretioso suo sanguine redimere non dubitavit. Deum propterea veritatis comprecantes, ut vellet omnes, qui cum imperio erant, zelo Dei gloriæ & veræ religionis propagandæ studio imbuere & contra Papismum, Superstitionem, ac Idololatriam omnem fortes eos reddere, zelo affectos, & animo quam maxime obfirmatos. Episcopi duodecim omnino erant qui huic protestationi subscripserunt; quam Downhamus Derriensis Episcopus, cum postea coram Falklandio & concilio prædicaret, media concione publica recitavit; quin & Reverendissimus Primas eandem proximo die Dominico coram eisdem inter concionandum comprobavit; una innuens quam gravis ira Dei ob talem animorum propensionem ei genti impenderet. Unde tandem effectum est ut ad alia consilia deflecterent* (b). Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'Usserius & ses sufragans agirent selon les principes de l'intolerance la plus outrée; car ils ne se fonderent point sur des maximes d'état, comme font les intolerans mitigez: ils se fonderent uniquement sur la qualité des cultes de la communion Romaine, sans faire mention de son esprit persecutant, qui est la seule cause pourquoi les tolerans mêmes suposent qu'il ne la faut point tolerer.

(A) *De ses desordres passez.*] On a vu (c) ailleurs une partie de ces desordres tirée d'un livre où l'on feint qu'Henri quatrième raconte les mauvais commerces de sa femme. Voici la suite de ce recit: „(d) Le temps „..... la pourveut de divers serviteurs, dont l'un „toutefois, à sçavoir la Molle, s'en trouva marry, „car sous pretexte de tremper en quelque conspiration, dont furent accusez les Mareschaux de Montmorency & de Cossé, en laissa la teste à Saint Jean „en Greve, accompagnée de celle de Coconas, où „elles ne moisirent ni ne furent pas longuement exposées à la veuë du peuple; car la nuit venant ma „preude femme, & Madame de Nevers sa compagne, „fidele amante de Coconas, les ayant fait enlever, „les porterent dans leurs carosses enterrer de leurs propres mains dans la Chapelle Saint Martin qui est sous „Montmartre, laissant cette mort de la Molle maintes larmes à sa Maistresse, qui sous le nom d'Hiacinte, a longuement fait souspirer & chanter ses regrets, nonobstant les frequentes & nocturnes consolations de Saint Luc, que nous avons veu depuis „arriver par fois inconnu & desguisé à Nerac, jusques à ce que Bussi luy en fit oublier la perte, qui a „esté par elle (e) descouverte, quelque reputation „qu'il eût d'estre brave parmy les hommes, & de „l'estre (f) gueres parmy les femmes, à cause de „quelque colique qui le prenoit ordinairement à minuit, cette degoustée deguisant en quelque façon „son appetit de diverses sauces, s'en prit à Monsieur „de Mayenne, bon compagnon gros & gras, & voluptueux comme elle, & sont tousjours depuis demeurez bons amis en toutes leurs rencontres; bien „furent-ils quelque temps brouillez pour une lettre „escritte à la Vitry: où il promettoit de preferer le „Soleil à la Lune ...... à ses premiers Amans „succederent doncques en divers temps (car le nombre m'excusera si je faus à les bien ranger), ce „grand degousté de Vicomte de Turenne, que comme les precedens, elle envoya bien-tost au change, „trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit, l'accomparant aux nuages vuides qui n'ont „que l'apparence dehors; dont le triste amoureux au „desespoir, aprés un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque lointaine region, si moy qui „sçavois ce secret, & qui pour le bien des Eglises „feignois pourtant de n'en rien sçavoir, n'eusse tres „expressement enjoint à ma chaste femme de le rapeller: ce qu'elle fit très mal-volontiers, desirant de „tout temps pour la vanité, que quelque lourdaut „se rompist le col à son occasion: mais il n'est gue-

* *Tiré de sa vie in collectione Batesiana.*

† *Depuis la page 219. jusqu'à la page 244. dans l'extrait des lettres d'Usserius, au devant desquelles on a mis sa vie composée par Mr. Parr. Il a paru depuis une autre vie d'Usserius, comme vous le verrez dans les nouvelles de la Republique des lettres Janvier 1701. pag. 77.*

β *Hadr. Valesius notit. Galliar. pag. 588.*

γ *Baudrand, geograph. tom. 2. pag. 363.*

‡ *Vales. ibid.*

⊥ *Coulon, rivieres de France 1. part. pag. 265.*

(a) *Acta erudit. Lipf. 1687. pag. 119. dans l'extrait de la vie d'Usserius composée par Mr. Parr. Notez que Mr. Saldenus* de libris pag. 368. *se fondant sur ce passage du journal de Leipsic, à ce que je croi, exagere la chose jusqu'à ce point-ci, que le Jesuite avoua lui-même qu'il ne savoit plus que dire.* Fastidiosam vix præsidentiam ita perdomuit, ut ad novum procatus conflictum, declinavit, cum non tantum, sed & ad ἰχεμυθίαν redactum se esse ipse confessus sit.

(b) *Batef. vita Usserii ubi supra pag. 742.*

(c) *Ci-dessus pag. 2200. col. 2. & pag. 2201. col. 1.*

(d) *Divorce satyrique p. m. 191.*

(e) *Il y a ainsi dans toutes les éditions que j'ai consultées, mais il faut lire* recouverte *qui est la même chose que* reparée; *car comme l'observe Nicot dans son Dictionaire,* recouvrer *sa* perte *est* damnum sarcire. *Or comme Mr. Menage nous l'aprend au chapitre 236. de la 1. partie de ses observations sur la langue Françoise, on a dit* j'ai recouvert *ou* j'ai recouvré.

(f) *Joignez ceci aux exemples cottez ci-dessus pag. 1530.*

passez, mais pour se plonger de plus en plus dans les souillures de (B) l'incontinence; & cependant il s'est trouvé des panegyristes qui ont comparé ce chateau entant qu'elle y demeura, à celui

„re plus de ces sots depuis qu'on s'en mocque: car de manger de rage les plumes de son chapeau, comme la Bole, & casser en colere une bouteille d'ancre aux yeux des Dames, comme Clermont d'Amboise, ce sont petites rages & jalousies qui n'estoient que trop ordinaires chez nous, & que consentant à mon deshonneur, je sçavois & voyois clairement, donnant par cette tolerance aux uns & aux autres souvent le courage, & les commoditez de faillir; elle le sçait bien, & plusieurs de vous qui tenez la main à ses gentillesses, aussi je ne suis point tellement aveugle moy mesme en un fait si sensible & si apparent, que je n'apperceusse, comme les autres, que Clermont maintefois la baisoit toute en juppe sur la porte de sa chambre, tandis que le soir, pour luy donner loisir de se mettre au lit, je joüois ou me promenois avec ma noblesse dans la salle. . . . (a) Sa beauté m'attiroit force Gentils-hommes, & son bon naturel les y retenoit: car il n'estoit point fils de bon lieu, ni gentil compagnon, qui n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la Reyne de Navarre, qui ne refusoit personne, acceptant ainsi que le tronc public les offrandes de tous venans.„ Joignez à ceci le passage qu'on a raporté (b) du même livre dans l'article de cette Reine.

(a) *Ibid. pag.* 194.

(b) *Ci-dessus pag.* 2206. *lettre a.*

(B) *Pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence.*] Les passages que je viens de raporter ou d'indiquer, ne conduisent nôtre Marguerite que jusques à son arrivee en Auvergne. Continuons d'entendre l'auteur qui fait parler Henri IV. „(c) Le Roy son frere oyant cette sienne fuite . . . . dit tout haut en presence de ceux qui le voyoient disner, Les Cadets de Gascogne n'ont peu souler la Royne de Navarre; elle est allée trouver les Muletiers & Chauderoniers d'Auvergne . . . . . cette perdue estant arrivee à Carlat, où elle fut long-temps non seulement sans daiz & lit de parade, mais aussi sans chemises pour tous les jours, elle commença de voir & de regarder sur lequel de ceux-cy courroit l'honneur de son nom, elle jetta l'œil sur son Cuisinier, pour ne chaumer point, se fachant d'attendre Duras qu'elle avoit envoyé vers le Roy d'Espagne querir de l'argent, encore que sa femme sa confidente craignant qu'elle ne luy enlevat son Causaquet, luy preschât la constance & le merite de cet absent: Mais son desir insatiable esgal à la faim d'un limier qui cause une defaillance à qui ne se soule tousjours, ne peut endurer cette attente ni celle de Saint Vincent, qui pour éviter la depense estoit allé jusques à sa maison. Elle s'en prit au triste Aubiac comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de l'Escurie en la Chambre, & s'en fit tellement picquer, que son ventre heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomissant en son terme un petit garçon, avec le secours d'une femme sage que la mere de ce picqueur pour l'amour de son fils y avoit conduitte, assisté du Medecin du May, lequel outre sa profession, & de luy penser quelque apostume sur son derriere, luy servit à ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lysandre mal emmailloté en nourice au village d'Escoubiac là aupres, si fraichement nay, que neantmoins pour le froid enduré du long chemin il en demeura pour tousjours privé de l'ouïe & de la parole, & pour ces imperfections, abandonné de l'amour & du soin de sa propre mere, qui ayant oublié les plaisirs de la conception, a longtemps permis qu'il ait gardé les Oisons en Gascogne, où Mademoiselle d'Aubiac son Ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) preservé de mourir de faim, & depuis elle Gesilax de Firmaçon son beau-fils, qui monstre encore aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne à ceux qui le vont voir à Birac, où il l'entretient moyenant deux cens escus de pension que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Usson & à Paris. . . . . . (d) Aubiac, Escuyer chetif, rousseau & plus tavelé qu'une truitte, dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouër d'estre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par Madame de (e) Marie, qui trop matineuse fit ce beau rencontre, allant donner le bon jour suivant sa coustume à la Reine, payant neantmoins cet officieux devoir avec la mort de son mary, que cette vertueuse Princesse entenduë au boucon du païs maternel fit empoisonner, esperant delivrée de cet obstacle & fortifiée des soldats que Romes cousin d'Aubiac estoit allé lever en Gascogne, se rendre Maistresse absoluë de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receuë & mise à couvert. . . . . . (f) La garde renforcee, & son secours Gascon découvert, on luy conseilla familierement de trouver autre giste, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse & apprehensive) executa sur l'heure, partant avec la mesme confusion & desaroy qu'elle y estoit venuë, & parvenant par ses journées à Ivoi, maison de la Royne sa Mere; où à peine arrivée elle fut du commandement du Roy par le Marquis de Canillac assiegée & prise avec son amant, lequel on trouva vilainement caché sous quelques ordures, sans barbe & sans poil; l'ayant sa Maistresse ainsi deguisé de ses ciseaux mesmes pour le sauver . . . . . Canillac . . . . . . (g) preferant à la foy qu'il devoit à son Maistre, un chetif plaisir, se laissa piper aux artifices de sa prisonniere, oubliant son devoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, & tellement jaloux, qu'il en sacrifia le pauvre Aubiac au soupçon, luy faisant faire son procez par Lugoly, & puis pendre & estrangler à Aigueperse, tandis qu'au lieu de se souvenir de son ame & de son salut, il baisoit un manchon de velous raz bleu, qui luy restoit des bien-faits de sa Dame. . . . Canillac pour ce criminel, sur qui il exerça plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, & de soigner sa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, coint & poli comme un beau petit amoureux de village: mais de quoy luy servoit à la longue sa bienseance? Cette inconstante, dont il cuidoit retenir la legereté sous la clef & sous l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fâche de son ordinaire & coustumiere façon de commander, & d'approcher de son ratelier ores l'un, ores l'autre, & souvent plusieurs à la fois, voulut devenir Maistresse & chercher à l'accoustumé dans le change, la pointe & l'esguillon de son appetit; pour à quoy parvenir & sçachant par experience combien peut le desir sur la volupté, feint d'aimer, de se voir aimée; & consent à l'importunité de quelques prieres, elle esmeut & allume si bien son gardien, qu'enfin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, sous promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichement à la force, seroit prodigalement departi par la volonté, lorsque libre & Maistresse d'Usson absoluë, elle pourroit sans apprehension vaquer à l'amour, & le tromperent en cette façon; car à peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens à sa devotion, & que son facile Marquis cependant se retireroit à Saint Cirque cueillir ses pommes; qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peut plus ouïr seulement proferer son nom; & rassurée d'une bonne troupe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost aprés à la traitter en fille de bonne maison; elle se resoud de n'obeïr qu'à ses volontez, & d'establir dans ce Roc l'Empire de ses delices, où clause de trois enceintes & tous les grands portaux murez, Dieu sçait & toute la France les beaux jeux qui en vingt-ans se sont joüez & mis en usage. La Nanna de l'Aretin ni sa Sainte ne sont rien auprés. Il est vray qu'au lieu des galands qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduitte à faute de mieux, à ses domestiques, Secretaires, Chantres & Metits de Noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race & les noms inconnus à leurs voisins mesmes, sont indignes de ma memoire, horsmis celuy tant celebré de Pominy, fils d'un Chauderonier d'Auvergne, lequel tiré de l'Eglise Cathedrale de la ville, d'enfant de Cœur parvint, par le moien d'une assez belle voix qui le discernoit d'avec ses semblables, à la musique de cette Royne, s'introduisant enfin de la Chapelle à la Chambre, & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire. . . . . (i) C'est pour lui qu'elle fit faire les lits de ses Dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessous sans se courber, afin de ne s'escorcher plus comme elle souloit les espaules, ni le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds toute nuë pour le chercher: c'est pour luy qu'on l'a veuë souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, & celuy pour qui bien souvent en le cherchant de trop d'affection, elle s'est marquée le visage contre les portes & les parois.„

(c) *Ibid. pag.* 198.

(d) *Ibid. pag.* 200.

(e) *On veut parler du même Chatelain qu'on avoit nommé Marze pag.* 197.

(f) *Ibid. pag.* 201. 202.

(g) *Ibid. pag.* 203.

(h) *Ibid. pag.* 205.

(i) *Ibid. pag.* 210. *& suiv.*

Je laisse ce qui regarde les amourettes que l'auteur (k) pretend qu'elle eut à Paris après qu'elle fut sortie d'Usson.

celui où JESUS-CHRIST fut transfiguré. *Afin que sa consolation fust parfaite*, dit * l'un d'eux, *elle desira voir la Cour de Henry le Grand* . . . . . . *& quitter son cher Usson qui l'avoit gardée 20. ans, durant lesquels ce fort Chasteau de l'Auvergne fut un Thabor pour sa devotion, un Liban pour sa solitude, un Olimpe pour ses exercices, un Parnasse pour ses Muses, & un Caucase pour ses afflictions.* Il y auroit moins de medisance à le comparer avec l'ile de Caprée qui fut la retraite de Tibere, qu'il n'y a de flaterie à le comparer à un lieu de devotion, & à un *sacré Temple de Dieu*, comme (C) a fait un autre panegyriste. Si l'on ne trouvoit que dans le divorce satirique, ou que dans quelque autre libelle les impuretez de cette Dame, on les pourroit revoquer en doute; mais puis que de celebres historiens (D) n'ont point gardé le silence là-dessus, il faut croire que

* *Hilarion de Coste, élog. des Dames illustres tom. 2. pag. 306.*

d'Usson. Mais il ne sera pas inutile de voir ici un passage d'Hilarion de Coste, qui par raport à plusieurs faits, peut servir de confirmation au narré qu'on trouve dans le divorce satirique: (a) *Elle sortit d'Agen en habit de simple Bourgeoise, fut portée en trousse par Lignerac, à qui elle donna le nom de* Chevalier de la belle-fleur, *& gagna païs toute la nuit, avec un travail qui éprouva son courage au peril de sa santé. De Marses la vint trouver sur la frontiere avec cent Gentils-hommes, qui la logea en sa maison de Carlat; retourna à Agen pour sauver ses pierreries, & recueillir le débris de sa suite: sa mort l'en fit sortir au bout de* 18. *mois, & voulant fonder une nouvelle station à Iboi, Maison de la Reyne sa mere, elle y fut arrestée. Le foudre du courroux du Roy la menaçant par tout, respecta les Lys sacrez qui environnoient sa teste, & accabla l'un de ses serviteurs à Aigueperse par une fin tres-funeste. Le Marquis de Canillac la mena & enferma à Usson, mais tost aprés ce Seigneur d'une Maison tres-illustre se vid le captif de sa prisonniere; il pensoit avoir triomphé d'elle, & la seule veuë de l'yvoire de son bras triompha de luy, & deslors il ne vequit que de la faveur des yeux victorieux de sa belle Captive: Mais les menaces du Roy, la crainte de la mort, l'apprehension de la perte de sa fortune, & de la ruine de sa Maison, entrerent plus profondément en son ame que toute autre consideration, & le forcerent aux severes & rigoureux commandemens contre elle. Dieu par sa protection, elle par sa prudence & son adresse, le Duc de Guyse par son secours à propos tirerent sa vie des ombres de la mort, & si heureusement, qu'au mesme instant qu'elle pensoit mourir captive, elle se vid asseurée de regner libre en cette forte place, d'où elle deslogea ceux qui l'avoient logée, & leur fit connoistre que la vertu & la valeur ne distingue point les sexes.* Vous voiez que ce Moine avoue tout ce qu'il croit pouvoir avouer sans être contraint de le blâmer.

(a) *Hilar. de Coste élog. des Dames illustr. to. 2. pag. 301. 302.*

(C) *Comparer* le chateau d'Usson . . . . *à un sacré Temple de Dieu, comme a fait un autre panegyriste.*] Cet auteur se nomme Jehan Darnalt: il étoit Procureur du Roi au Presidial d'Agen. Voici quelques morceaux de l'éloge qu'il a fait de cette Reine: C'est une chose tres vraye, dit-il (b), „que sa Majesté „garde tres-estroictement là (c) dedans une coustume, „depuis qu'elle y est, fort loüable. Apres s'estre re„creée moderément à l'exercice des Muses, elle de„meure la plus part du temps retiree en sa chappelle, „faisant prieres à Dieu, pleines d'ardeur, & de vehe„mence: se communiant une fois ou deux la sep„maine, n'est-ce pas; *stellis insedere & concilio Jovis*? „Phenix qui ouvrant vos esles, esleves les yeux de „vostre entendement au grand Astre celeste, par le „moyen & lumiere duquel vous voyez, vivez, & „vous revivez en luy. Phenix qui renaissez journel„lement de vos propres cendres: bruslant & vous „consommant en l'amour divin. Grande Princesse & „Reyne, qui n'avés mouvement, vie ne lumiere, „que celle que vous recevés de ceste premiere lumie„re. Vous vivez d'une autre vie, qu'on ne vit pas „au monde. On lit que les belles & nobles Ames des „champs Elysiens, devant que faire leur derniere re„traitte,

„*Illuc, unde negant redire quemquam*,

„dans le lieu le plus parfait & accomply en delices & „contentemens eternels

„*Fortunatorum nemorum, sedesque beatas*,

„estoyent pour un temps espurees en un air libre, af„franchi de toute corruption. Aussi ceste tres-noble „Ame Royale s'est retiree dans le Chasteau Elysien „d'Husson, avant qu'entrer à la gloire des Cieux, „s'est voulu avoisiner d'iceux commençant d'y pren„dre sa volée: ayant apprins de s'exercer en la vie „contemplative, & de separer son Ame bien-heureu„se, d'avec son corps tres-parfait, & le tout pour „bien mourir. Car selon Platon τὸ μελέτημα αὐτὸ „τοῦτό ἐστι τῶν φιλοσόφων, λύσις καὶ χωρισμὸς ψυχῆς „ἀπὸ τοῦ σώματος (1). L'estude du sage est de deslier & „separer l'ame du corps. C'est l'Aigle divine de Ju„piter, qui regarde & contemple fixement, & de „pres d'un lieu si haut esleve, voysinant les Cieux, „les rayons Solaires de la divine bonté & providence. „. . . . . (d) Rocher d'Husson, l'honneur & la mer„veille de l'Auvergne, la neige duquel se fond aux „yeux, ou à mieux dire aux Soleils de ceste Deité „presque adorable en terre! Rocher, sur lequel la „clarté esclaire perpetuellement, d'où le jour ne se „retire jamais, les rayons de la face Royale, y lui„sant toujours, & de ce lieu en hors illuminant tou„te la region. . . . . . (e) Bel Astre de l'Europe, qui „residez, & ne bougez d'Husson! Husson, Royale „demeure de la race derniere . . . . de Valois. . . . „(f) Saincte & Religieuse habitation, sacré Temple „de Dieu, qui as esté prins, non pour un asile ou „refuge inviolable, ou pour un Autel de franchise: „mais, qui as retiré sa Majesté, comme dans l'Arche „du Juste Noë, contre les deluges, innondations & „ravages de la France. . . . . (g) Je ne puis encore „me despartir d'Husson montagne couronnee de ce „Chasteau Royal, Hermitage S. Monastere devot où „sa Majesté s'estudie du tout à la meditation: qui ne „tend qu'à la fin des fins, à la fin souveraine. Ro„cher tesmoin de la volontaire solitude, tres-loüable „& religieuse, de ceste Princesse: où il semble par la „douceur de la Musique, & par le chant harmonieux „des plus belles voix de la France, que le Paradis en „terre ne puisse estre ailleurs, & où sa Majesté gouste „le contentement & le repos d'esprit, que les ames „bien-heureuses sentent en l'autre monde.„

(b) *Jehan d'Arnalt, antiquitez d'Agen chap. 22. fol. 124. verso.*

(c) *C'est-à-dire au Chasteau d'Usson.*

(1) *In Phadone.*

(d) *Id. ib. fol. 125. verso.*

(e) *Id. ib. fol. 126.*

(f) *Id. ib. verso.*

(g) *Id. ib. fol. 127.*

Notez que Mr. de Perefixe (h) avance mal à-propos, que Marguerite *s'enferma volontairement* au Chateau d'Usson.

(h) *Perefixe, histoire d'Henri le grand ad ann. 1599. p. m. 301.*

(D) *De celebres historiens n'ont point gardé le silence là-dessus.*] On a vu (i) ce que d'Aubigné a dit non pas dans quelque satire, mais dans son histoire universelle. On a vu (k) un passage de Mezerai, & l'on a été averti (l) que Varillas raconte les mêmes choses. Voici un historien d'autant plus croiable qu'étant devoüé à Catherine de Medicis, il n'avoit aucune disposition à excuser la conduite du Roi de Navarre. Je veux parler de Davila, qui reconoit que ce Prince repudia en quelque façon son épouse, à cause qu'elle s'étoit decriée par ses impudicitez. Il avoue aussi qu'elle menoit dans sa retraite une vie licentieuse: (m) *Moveuala grandemente il rispetto della Reina Margherita sua moglie, perche havendola per la fama delle sue impudicitie, come repudiata, & essendosi lei ritirata in Overnia a certi suoi castelli a vivere con libertà molto licentiosa, vedeva necessariamente, ò convenire ricevere di nuovo all' unione del suo matrimonio, ò non poter mai stare in sincera amicitia, & in intera confidenza con la suocera, e co'l cognato.* Il repete à-peu-près la même chose dans un autre endroit de son ouvrage: (n) *La quale* (Reina Margherita) *havendo abbandonata se stessa a vita licentiosa per rispetto de' risentimenti del marito, si era fuggita da lui, ma pervenuta per ordine suo, e per commissione del Rè suo fratello, ella fù posta nel castello di Carlat in Overnia come prigione, e di là dopò qualche tempo trasferita ad Ussone nella medesima Provincia sotto alla custodia del Marchese di Canigliac; il quale come si diceva, fatto prigione della sua prigioniera l'haveva riposta in libertà, onde ella trattenendosi in alcune sue castella pur in Overnia, e continuando l'istesso modo di vita, era di grandissimo ostacolo alle conventioni, che trà il marito, & il fratello potessero contrattarsi.*

Il y a quelques defauts dans le narré de Davila. I. Il n'est point vrai que la Reine Marguerite se fût retirée en Auvergne afin de vivre licentieusement. Elle vivoit par tout de cette façon, & elle auroit mieux trouvé son compte à Agen d'où elle s'enfuit, qu'en Auvergne où elle se retira. La verité est que la crainte (o) d'être prise dans Agen fut cause qu'elle en sortit: & si elle se refugia en Auvergne plutôt qu'ailleurs, ce ne fut point par un choix libre, mais par pure necessité. Ligneрac son conducteur n'avoit que là une place propre à servir d'asyle (p). II. Il n'est pas vrai qu'elle

(i) *Ci-dessus pag. 2204. au texte. Voiez aussi d'Aubigné tom. 3. pag. 641.*

(k) *Ibid. lettre a.*

(l) *Ibid. lettre b.*

(m) *Davila lib. 7. pag. m. 379. ad ann. 1585.*

(n) *Id. lib. 8. pag. 432. ad ann. 1586.*

(o) *Brant. Dames illustr. Voiez ses paroles ci-dessus pag. 2205. lettre q.*

(p) *Voiez ci-dessus pag. 2206. lettre a, & dans cette page lettre a.*

que la chose est veritable. Scipion Du-Pleix est celui qui en a (E) parlé avec le plus de detail; il en fut blâmé, & il se justifia: (F) nous examinerons si l'emportement du Marechal de Bassompierre est raisonnable; & quoi qu'il en soit, on peut dire que les faiseurs d'éloges sont beaucoup

qu'elle se fût retirée dans certains chateaux, qui fussent à elle. III. Il n'est point vrai que par ordre de son mari, & par commission d'Henri trois, elle eût été emprisonnée à Carlat. Le frere de son conducteur l'y avoit reçuë de gré à gré (a). Je crois bien qu'ensuite le commandant de la place eut ordre (b) de repondre de son hôtesse, & de la bien garder; mais cela ne disculpe point Davila. IV. Il est faux qu'aiant été mise en liberté par le Marquis de Canillac, elle se fût retirée sur ses terres. V. L'un des passages de Davila se peut refuter par l'autre; car si elle se retira sur ses terres dès qu'elle eut rompu avec son mari, comme on l'assûre dans le premier passage, il n'est pas vrai comme on l'assûre dans le second, qu'elle ne s'y retira qu'après avoir été mise en liberté par le Marquis de Canillac. Mr. de Beauvais Nangis (c) n'a censuré que cette derniere faute de Davila, & a donné son aprobation à tout le reste. Ces petites inexactitudes n'empêchent pas que ce fameux historien ne soit très-digne de foi lors qu'il afirme, qu'Henri troisiéme & Catherine de Medicis delibererent de faire casser le mariage du Roi de Navarre, & d'abandonner Marguerite comme une personne indigne d'être reconuë de leur sang. (d) *Deliberarono finalmente, che non era da tener più conto della persona di Margherita, resasi da se stessa poco degna d'esser da loro riconosciuta, nè per sorella, nè per figliuola, e che, poiche la dispensa difettosa ottenuta dal Pontefice al tempo del suo matrimonio, porgeva causa, e pretesto a poterlo disciogliere, si dovesse fare questo divortio, e dar per moglie al Rè di Navarra Christiana figliuola del Duca di Loreno.* L'Ambassadeur Busbec vaut bien un historien. Or voici ce qu'il raconte dans une lettre qu'il écrivit de Paris à sa Majesté Imperiale le 27. d'Août 1583. (e) *Rex sororem suam, Reginam Navarræ, palam multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, & flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset. Etiam puerum sine mariti opera natum objectavit, eaque omnia suis temporibus, & reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur, & Reginam ea magis confiteri puderet, quàm confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet, urbemque suâ contagione liberaret. Sic illa, collectis raptim sarcinis, die sequenti, non modò sine ullo prosequentium officio, sed sine justo etiam famulitio, Lutetiâ excessit.* Vous voiez là que non seulement Henri III. fit un detail qui contenoit les circonstances des adulteres de sa sœur, mais aussi qu'il lui reprocha d'avoir acouché d'un batard. L'auteur ajoûte que depuis cette Mercuriale, Chanvalon beau jeune homme (f) qui passoit pour l'un des premiers galans de Marguerite s'étoit retiré en Allemagne. (g) Il avoit perdu les bonnes graces du Duc d'Alençon à cause de quelques lettres qu'il avoit écrites d'Anvers, mais selon d'autres ce fut pour s'être vanté des faveurs d'une grande Dame. Lisez ces paroles de Mr. Varillas: (h) *Le Seigneur du Royaume qui faisoit le plus regulierement sa Cour* à la Reine Marguerite, *étoit Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avoit suivi le Duc d'Anjou en Flandres, où il avoit donné de marques de sa valeur en diverses rencontres. Ce Duc le recevoit souvent à sa table; mais comme il n'étoit pas si discret qu'il auroit été necessaire, il lui échapa un jour de se vanter d'une bonne fortune, que sa beauté & sa bonne mine (disoit-il) avoient obtenuë d'une des plus grandes Dames de la Cour de France. Le Duc d'Anjou qui avoit oüi Chanvalon, le chassa de sa table, & même des Païs-bas; & il n'y avoit qu'un an que Chanvalon en étoit retourné. Comme il n'étoit pas bien venu auprés du Roy, à cause que les Favoris ne regardoient pas de bon œil, ceux qui s'étoient declarez pour le Duc d'Anjou; il s'attacha au service de la Reine de Navarre, & les Favoris en prirent occasion de publier, que l'amour en étoit la seule cause. Le Roy à qui l'on ne pouvoit alors rien dire de si honteux pour sa Sœur, qu'il ne le crût, ajouta tant de foy à ce bruit, qu'il chassa Chanvalon d'auprés d'elle, sans se mettre en devoir de prevenir par quelque pretexte, le contre-coup de cet éloignement qui rejailliroit sur elle. Il paroit encore que le Roi fit des plaintes publiques à sa Sœur, de la maniere dont elle vivoit avec Chanvalon.* Nous allons voir les recits de l'historien Du-Pleix: nous y trouverons entre autres choses, que Chanvalon fit un enfant à la Reine Marguerite.

(a) *Voiez ci-dessus ibid.*

(b) *Consultez Brantome au discours sur cette Reine pag. 421. édit. 1699. & d'Aubigné au 3. tome de son histoire liv. 5. ch. 4. pag. 641. où il paroit renverser ce qu'il avance dans le divorce satirique.*

(c) *Dans ses remarques sur Davila pag. 144. 149.*

(d) *Davila lib. 8. pag. 432. ad ann. 1586.*

(e) *Busbequius epist. 23. ad Rudolphum II. Imperatorem pag. m. 517.*

(f) Chanvallonius juvenis est dubiæ nobilitatis, suavitate morum, ætatis flore, & formæ venustate præstans, habitus inter primos ejus Reginæ procos. *Id. ibid. pag. 518.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Varillas, hist. de Henri III. liv. 7. pag. m. 231. 232.*

(E) *Scipion Du-Pleix est celui qui en a parlé avec le plus de detail.*] Rassemblons ce qu'il disperse en plusieurs endroits, & commençons par ces paroles: (i) *Le Roy de Navarre .... fit l'amour* aux filles de la Reine Marguerite son espouse, elle *le souffrant d'autant plus patiemment que son mary ne contre-rolloit pas ses actions: quoy qu'elle se plaigne en ses Memoires de ce que ses filles luy rendoient de mauvais offices envers luy: ce qu'elle dit ainsi pour couvrir les pechés qui se commettoient de sa part contre les loix du mariage. L'escriture ne rougit point: mais je rougirois en l'escrivant si je couchois sur le papier ce que je luy en ay oüy dire serieusement à elle-mesme. Certainement c'estoit une Princesse qui avoit de tres-excellentes conditions & toutes roiales: mais elle avoit aussi de grandes foiblesses & mesmes aucunes mauvaises habitudes. Paravanture en parleray-ie plus amplement & plus à propos sous le regne de Henry le Grand: & le subjet m'y obligeant, encore le feray-je à regret ajant eu l'honeur d'estre de sa maison durant six ans tousiours tres-favorablement traicté de cete tres-illustre Princesse.* Ce qui suit donne de l'horreur: (k) „ Henri „ III. .... cherit fraternellement ses sœurs: mais „ en fin il haït Marguerite Roine de Navarre, tant „ parce qu'elle vivoit mal avec son mary, qu'à cause „ qu'elle se trouvoit tousiours complice de toutes les „ conspirations du Duc d'Alençon. Nonobstant tout „ cela il s'estoit monstré tousiours plus indulgent à leur „ faire grace que severe à les punir, jusqu'à ce que „ Marguerite (soit par jeu ou serieusement) porta „ une parole d'amour incestueux à la Roine Louïse „ espouse de sa Majesté. Car ce bon Roy se sentant „ offensé au poinct qui offense le plus sensiblement les „ ames genereuses, ne vid jamais depuis de bon œil „ ce frere ny cete sœur incorrigible. Et Loüise Prin„ cesse tres-chaste & vertueuse ojant cét infame pro„ pos de sa belle sœur, luy ferma soudain la bouche, „ en luy disant avec une grande modestie (comme ne „ le prenant pas pour serieux (*Je vous prie, ma sœur „ ayez plus d'agreables railleries*) Neantmoins crai„ gnant les artifices de sa malice, elle rapporta au „ Roy l'effronterie de sa sœur, dequoy il fut tres„ sensiblement outré contre elle & contre son frere, „ & en cherit d'autant plus tendrement Louïse. „ Lors que Du-Pleix compte les raisons qu'avoit Henri IV. de demander la dissolution de son mariage il s'exprime ainsi: (l) „ La VI. nullité estoit fondée sur les „ mœurs de la Reyne Marguerite, lesquelles estoient „ aussi insupportables que manifestes à tout le monde. „ Toutesfois il n'allegua pas celle-cy, afin d'obtenir „ d'elle son consentement à la dissolution & annulle„ ment de leur mariage. Mais le Pape & le sacré „ Consistoire, qui en estoient assez instruits, loüe„ rent grandement la bonté du Roy, lequel la pou„ vant convaincre & faire punir avec bonne justice „ (comme aucuns de son Conseil en estoient d'advis) „ aima mieux chercher la liberté d'un second mariage „ par une autre voye. „ Voici un bon suplément de l'exposition de cette 6. nullité: (m) „ Henry le Grand „ fut marié deux fois: la premiere, avec Marguerite „ de France, parti qui sembloit avantageux à ses af„ faires s'il luy eût esté autant agreable qu'honorable. „ Car il sçavoit bien qu'elle ayant logé ailleurs ses af„ fections amoureuses n'avoit point d'amour pour luy. „ .... Luy pourtant ne laissoit pas de l'aymer & „ supportoit mesme en elle des actions les moins sup„ portables aux maris aprés qu'ils en ont cognoissan„ ce. Il n'eut point d'enfans d'elle: mais elle durant „ son eloignement du Roy eut deux fils: l'un du sieur „ de Chanvalon: & cetuy-ci vit encore & est Prestre „ Capucin nommé Pere Ange: l'autre, qui est decedé, du sieur d'Aubiac, & je les ay cognus tous „ deux. La verité trop manifeste m'oblige, malgré„ moy, à remarquer cecy: veu mesmes que c'est une „ tres-esclatante preuve de la bonté de ce tres-illustre „ Roy: qui pouvoit bien prendre de là une invincible „ raison pour se deffaire d'elle par la justice, suivant „ l'advis de plusieurs de son Conseil: mais, il ayma „ mieux rompre son mariage sans effusion de sang, „ par les evidentes nullités ci-dessus remarquées. „

Je laisse ce qu'il a dit (n) qu'elle avoit eu *avec le Duc d'Alençon son frere une amitié plus que fraternelle.*

(F) *Il en fut blâmé & il se justifia; nous examinerons si l'emportement du Marechal de Bassompierre est raisonnable.*] Du-Pleix aiant à parler du retour de la Reine Marguerite à la Cour, ne la traita point obli-ge-

(i) *Du-Pleix hist. de Henri III. ad ann. 1578. pag. 70.*

(k) *Id. ib. sub fin. pag. 202. 203.*

(l) *Id. hist. de Henri IV. ad ann. 1599. pag. 264.*

(m) *Id. ib. sub fin. pag. 411. 412.*

(n) *Id. hist. de Henri III. pag. 23.*

coup moins dignes d'excuse, eux qui ont entierement suprimé les mauvais endroits de la vie de cette

geamment, & avoüa neanmoins, (a) *Qu'elle voulut qu'il eut l'honneur d'estre des ordinaires de sa maison en qualité de Maistre des Requestes, avec un honneste appointement, & nonobstant*, ajoûte-t-il, *qu'elle se pleut grandement au changement, je fus tousjours fort bien auprez d'elle : dont plusieurs ayant cognoissance, aucuns ont trouvé estrange que j'aye parlé hardiment des desreglemens de sa vie soubs le regne de Henry III. comme je feray encore soubs celuy-cy. Et moy je trouve plus estrange qu'il y ayt homme de jugement qui n'ait peu juger que c'est avec des considerations & justes & necessaires, sans qu'il soit besoin que je les exprime. Je remettray ses eloges aprez son trespas, où avec verité je diray des choses estranges & admirables.* Il s'aquita de cette promesse en parlant de la mort de Marguerite, sous l'an 1615. Voici quelques morceaux de son discours : (b) „ Tout le monde la „ publiant pour Deesse, elle s'imaginoit aucunement „ de l'estre : & de là prit plaisir toute sa vie d'estre „ nommée *Venus Urania*, c'est-à-dire, *celeste* : tant „ pour monstrer qu'elle participoit de la divinité, que „ pour faire distinguer son amour de celuy du vulgai- „ re. Car elle avoit un autre ordre pour l'entretenir „ que celuy des autres femmes : affectant sur tout qu'il „ fust plus pratique de l'esprit que du corps, & avoit „ ordinairement ce mot en bouche : *Voulez-vous cesser „ d'aimer, possedez la chose aimée.* J'en pourrois faire „ un Roman plus excellent & plus admirable que nul „ qui ait esté composé és siecles precedens : mais j'ay „ des occupations plus serieuses. . . . La persecution „ & les menaces de ce (c) frere, les effrois qu'elle en „ receut, l'apprehension qu'elle eut en suite, que ses „ fautes obligeassent son mary à attenter sur sa vie, „ & la solitude en laquelle elle vesquit durant vingt „ ans, luy troublerent si fort l'esprit, qu'elle entra en „ une extréme deffiance de tout le monde : de sorte „ que ces fascheries & terreurs continuelles la rendi- „ rent (d) hypochondriaque : mais cette foiblesse ne „ paroissoit au commencement qu'en certains objects „ cognus à ses domestiques : mais depuis son dernier „ voyage à la Cour ils ne furent que trop divulgués, „ elle mesme les faisant cognoistre à tout le monde. „ . . . . (*) Elle estant autant recherchée d'amour „ qu'il (†) en recherchoit d'autres femmes, ils fai- „ soient un tres-mauvais mesnage. Elle en ayant vou- „ lu rejetter toute l'ordure sur ce grand Roy par ses „ Memoires qui ont veu le jour, j'ay esté obligé de „ luy en faire porter sa bonne part en son lieu dans „ l'Histoire. Car je n'escris pas ici des Panegyriques „ pour les Princes & Princesses : mais une vraye his- „ toire, qui doit exprimer leurs vertus, & ne suppri- „ mer pas leurs vices, afin que leurs successeurs crai- „ gnans une pareille flestrisseure en leur memoire, „ imitent leurs loüables actions, & s'eloignent des „ mauvaises. D'ailleurs par consideration d'Estat il „ importoit de marquer que ses bastars estoient nés „ d'elle durant son divorce & esloignement du Roy. „ Car autrement ils pouvoient passer pour legitimes : „ veu mesmes qu'on n'a jamais voulu punir comme „ imposteur ce Religieux qui s'est si longuement pro- „ duit (ainsi qu'il fait encore) pour fils de la Reyne „ Marguerite. Je suis contraint de declarer cela pour „ la satisfaction de ceux, qui ont attribué à detraction „ une narration si importante. „ Aprés cela il étale plusieurs éloges de cette Reine.

Sur le passage où il a dit qu'elle avoit eu deux batars le Marechal de Bassompierre a fait cette observation : „ Infame vipere, qui par ta calomnie déchi- „ re les entrailles de celle qui t'a donné la vie! Ver „ qui mange la mesme chair qui t'a procreé ! Chien „ enragé qui mord ton propre maistre, qui te meut „ d'outrager apres sa mort une pauvre Princesse, qui „ t'a nourrie pendant sa vie ; est-ce l'interest du feu „ Roy, lequel au prejudice du sien, a mieux aimé re- „ tarder son demariage d'avec elle, que de dire une „ seule parole à son desavantage, & qui ne la pouvant „ pour le bien de son Estat plus tenir pour sa femme, „ l'a honorée comme Reyne, l'a aimée comme sa „ sœur, luy a donné de grandes pensions, & fait des „ dons immenses ; est-ce la verité qui t'y oblige ; toy qui „ as donné le titre d'Histoire à ce Livre remply de fa- „ bles, & farcy de calomnies & d'injures. Quelle „ honte fais-tu à la France, de publier à tout le mon- „ de, & de laisser à la posterité des choses si infames „ d'une des plus nobles Princesses du Sang Royal, qui „ peut-estre sont fausses, ou au pis aller n'estoient „ connuës que de peu de personnes ? Est-il permis à „ un particulier, sous le nom d'Historien, de publier „ les fautes d'autruy, de tacher & diffamer la race „ Royale, & de soüiller la memoire des morts. Si „ l'on t'avoit voulu forcer de médire legerement de „ cette pauvre Princesse (qui t'a empesché de mourir „ de faim) tu devois plûtost souffrir le martyre que „ d'y consentir ; & au contraire, sans y estre con- „ traint, ny mesme convié, tu cherches des occa- „ sions, tu les controuves mesme hors de propos & „ de raison, pour dire d'elle des choses execrables, „ qu'un Chrestien ne peut proferer sans peché, ny „ ecouter sans horreur. Non, non, il y a des roües „ & des bourreaux en ce monde, pour te rigoureuse- „ ment punir, & une Justice Divine en l'autre pour „ châtier par des tourmens eternels tes fautes infi- „ nies (g). „ Mettant à part les injures on ne trouvera guere que ceci dans cet arrêt de condamnation, c'est que Du Pleix ne devoit point difamer une Princesse dont il avoit été domestique, ni publier des avantures peu conuës qui deshonoroient la maison roiale. Je n'ai pas besoin d'examiner la seconde de ces deux raisons. Il y satisfait lui-même dans l'un des passages que j'ai raportez, & l'on ne voit point que Mr. de Bassompierre ait refuté cette partie de la defense. Arrêtons nous donc seulement à la premiere raison.

CONSIDERATIONS sur le devoir d'un historien.

Tous ceux qui sçavent les loix de l'histoire tomberont d'accord qu'un historien, qui veut remplir fidelement ses fonctions, doit se depouiller de l'esprit de flaterie, & de l'esprit de meditance, & se mettre le plus qu'il lui est possible dans l'état d'un Stoïcien qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux interêts de la verité, & il doit sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souvenir d'un bienfait, & l'amour même de la patrie. Il doit oublier qu'il est d'un certain païs, qu'il a été élevé dans une certaine communion, qu'il est redevable de sa fortune à tels & à tels, & que tels & tels sont ses parens, ou ses amis. Un historien entant que tel est comme Melchisedec, sans pere, sans mere & sans genealogie. Si on lui demande *d'où etes vous ?* il faut qu'il reponde, *je ne suis ni François, ni Allemand, ni Anglois, ni Espagnol, &c. je suis habitant du monde, je ne suis ni au service de l'Empereur, ni au service du Roi de France, mais seulement au service de la verité ; c'est ma seule Reine*, (h) *je n'ai prêté qu'à elle le serment d'obeissance : je suis son Chevalier voüé, & je porte pour colier de l'ordre le même ornement, que le* (i) *Chef de la justice & du sacerdoce des Egyptiens.* Tout ce qu'il donne à l'amour de la patrie est autant de pris sur les attributs de l'histoire, & il devient un mauvais historien à proportion qu'il se montre un bon sujet.

Dum (k) patriam laudat, damnat dum Poggius hostem;
Nec malus est civis, nec bonus historicus.

Ainsi les cruels reproches que Mr. de Bassompierre fonde sur ce que Du Pleix avoit eu des apointemens & des charges chez la Reine Marguerite, sont injustes ; car ce n'étoit point à Du Pleix l'historiographe à s'aquiter des obligations de Du Pleix le domestique de cette Reine. Il n'a dû entant qu'historiographe ni reconoitre un bon office, ni se venger d'une injure : son obligation unique a été de representer les choses comme elles étoient, sans les deguiser ou en faveur de ses amis, ou au prejudice de ses ennemis. Il avoit à l'égard de la verité les mêmes engagemens, que les juges ont à l'égard de la justice ; puis donc qu'on seroit deraisonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un Conseiller au Parlement, d'avoir fait perdre un mechant procés à son bienfaiteur, on n'est point en droit de se plaindre de Du Pleix sous pretexte qu'il a publié des veritez difamantes d'une Princesse chez qui il avoit eu de l'emploi. C'est ignorer les bornes des choses, que de soutenir que la gratitude doit s'étendre sur les biens mêmes qui ne nous apartienent point, je veux dire que pour s'aquiter des obligations que l'on a aux gens, on se peut servir du bien d'autrui. Si vous voulez reconoître les bons ofices qu'on vous a rendus, faites le à vos depens, ne le faites pas aux depens de vôtre prochain. Un tel est cause que vous etes riche, que vous possedez la charge ou de maitre des requêtes, ou de president &c. assistez le de vôtre bourse dans son indigence, mais ne lui faites pas gagner un procés où il a tort ; car si vous le lui faites gagner, vôtre gratitude est un larcin, & une infraction de vos devoirs les plus essentiels. Vous êtes le ministre de la justice, rien ne vous permet de la violer : ce n'est point à vous entant que juge à reconoitre les bienfaits, que vous reçutes autrefois entant que maître d'hôtel, ou que precepteur. L'aplication de tout ceci à un historiographe ministre public de la verité n'est point mal aisée.

(a) *Id. hist. de Henri IV. ad ann. 1605. pag. 368.*

(b) *Id. hist. de Louis XIII. pag. 53.*

(c) *C'est-à-dire Henri III.*

(*) *Id. ib. pag. 54.*

(†) *C'est-à-dire le Roi de Navarre.*

(d) *On fait dire à Henri IV. dans le divorce satyrique pag. 208.* Ne pouvant quelquefois parmi la pitié que j'en ay m'empescher de rire des extravagantes jalousies, & fortes passions qu'on raconte de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle voit, & à croire ce qui n'est point, ores cherchant furieuse & chaude ses Rufiens en tous les endroits les plus cachez de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autre parts & ores les voyant & oyant, & toutefois se persuadant que sous leur image ce soient d'autres qui taschent à la decevoir, & à luy méfaire. *& p. 210.* Elle s'est renduë subjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on tousse, rie, ou parle bas en sa presence, tant le soupçon & le mesfy d'elle mesme luy fait apprehender le discours de ses actions.

(g) *Bassompierre, observat. sur Du Pleix pag. 173. & suiv. Voiez aussi pag. 210. & suiv.*

(h) Tuus ô regina quid optes Explorare labor, mihi jussa capessere fas est. *Virgil. Æn. lib. 1. v. 76.*

(i) *Εἶχε δὲ καὶ ἄγαλμα περὶ τὸν αὐχένα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο ἄγαλμα Ἀλήθεια.* Circa collum imaginem ex sapphiro gemma confectam gestabat : quæ vocabatur Veritas. *Ælian. var. histor. lib. 14. cap. 34.*

(k) *Sannazar. apud Jovium elog. cap. 10. pag. m. 31.*

cette Reine, pour ne la couronner que des loüanges les plus magnifiques qu'on puisse donner aux Princesses les plus illustres. Elle s'est attiré cela (G) par ses liberalitez pour les couvens, moien

Si pendant le cours d'une procedure criminelle Du-Pleix eût refusé d'être temoin contre Marguerite de Valois, & s'il eût soufert la question plutôt que de reveler les adulteres de cette Dame dont il etoit domestique, il eût merité des éloges; son silence en ce cas-là eût été cent fois plus loüable qu'une confession ingenuë: mais en composant l'histoire de France, il a été degagé de tous les devoirs de domestique, & il a pu declarer publiquement ce qu'il n'auroit pas dû dire à des commissaires qui auroient instruit un procés. J'avoue qu'il a difamé une Princesse du sang; mais si de peur qu'il n'en rejaillit quelque honte sur la famille Roiale, il eût été obligé de ne rien dire, il faudroit conclure qu'un historien se doit taire sur toutes les rebellions & sur toutes les conspirations des Princes du sang; que par exemple les historiens Espagnols n'auroient jamais dû parler ni des complots de Don Carlos, ni de la peine qui les suivit. Or comme cela est absurde, il s'ensuit que Mr. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de Du-Pleix. Ses remarques sont par tout ailleurs beaucoup meilleures; car il faut avouër qu'il l'a convaincu d'une infinité de fautes grossieres. Si l'on me repond que les rebellions des Princes sont des faits publics, & par consequent qu'un historien ne les peut passer sous silence, je repliquerai que les amourettes de la Reine Marguerite etoient en leur espece aussi conuës, que les frequentes rechutes du (a) Duc d'Orleans. Toute la cour etoit bien instruite de la reprimande que cette Reine reçut du Roi son frere, qui lui reprocha entre autres choses d'avoir acouché d'un batard. Tous les ambassadeurs furent informez de cela, & sans doute ils l'écrivirent à leurs maitres aussi bien que (b) celui de l'Empereur. Toute la France fut informée de l'afront que le même Roi fit faire à Marguerite dans un chemin public. Les suites de cet afront éclaterent par les plaintes du Roi de Navarre. En un mot ce n'etoit point reveler des anecdotes, que de dire dans une histoire ce que Du Pleix a publié touchant les galanteries de la Reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plait, que certaines raisons d'etat qu'il (c) a marquées, l'obligerent à parler. C'est une bonne justification. Notez aussi, je vous prie, qu'il y a bien eu des gens qui l'ont censuré d'avoir mis ces choses dans son ouvrage; mais qu'ils n'ont point soutenu que ce n'étoient que des mensonges. Voiez la marge (d). Ils se sont bornez à dire qu'il faloit cacher cela sous le voile de la discretion. Or puis qu'il n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'étoit donnée de publier de semblables veritez, & puis qu'après cette justification il a laissé dans son ouvrage tous ces endroits-là, ensorte qu'ils ont été imprimez & reimprimez avec privilege, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans; car si c'etoient des calomnies, on eût obligé l'auteur à s'en retracter, & à les ôter de la seconde edition.

On peut dire qu'il a contribué plus que tout autre à fixer la certitude de ces faits. Les satires du Sieur d'Aubigné ne servoient pas d'un temoignage assez authentique, mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un historien, qui a été commensal de la maison de cette Reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il? L'historien a vecu en ce tems-là: il a été domestique de cette Princesse: il lui a donné toute la gloire qu'elle meritoit par d'autres endroits: il a été blâmé non pas de l'avoir calomniée sur celui-là, mais de ne l'avoir point épargnée: il ne s'est point retracté, il n'a point suprimé dans une nouvelle édition ce qu'il avoit dit dans la premiere. Qu'on allegue tant qu'on voudra le silence de mille & mille écrivains, & les éloges qu'ils ont repandus sur la memoire de Marguerite, on n'afoiblira jamais cette verité de fait; car il faut bien prendre garde que les flateurs n'ont pas osé soutenir qu'elle a été un exemplaire de pudicité; ils se contentent de ne rien dire sur ce chapitre. S'ils avoient soutenu qu'elle fut toujours très-chaste, ils formeroient une faction, & une espece de schisme dans le monde de l'histoire, & ils y fomenteroient le Pyrrhonisme qui n'y est dejà que trop étendu à d'autres égards: desordre qui doit principalement sa propagation au partage qui se fait (*) dès le tems même qu'une chose arrive. On supose que le mensonge est toûjours posterieur à la verité; mais cela n'est point certain par raport aux relations: il n'arrive que trop souvent que les fausses precedent les vraies, ou qu'elles n'en soient jamais suivies; & il arrive très-souvent que les veritables, & les fausses se forment à la même heure, & ainsi elles courent dans les siecles à venir sous les auspices d'une tradition également vieille. Voiez ce que dit Tacite (e) au sujet d'un évenement fort remarquable, qui fut d'abord raporté de diferentes manieres.

On avoit predit que la verité ne seroit point étouffée par la supercherie des plumes, & des langues venales. „(f) Ceux qui sous cette esperance de liberali„té la louënt en leurs presches, luy adressent des livres, „ou qui escrivent à sa loüange, ont beau luy attribuer „des qualitez qui ne luy sont pas deües, car la verita„ble traditive, que malgré eux les siecles futurs con„serveront de pere en fils immemorialement, (g) fai„sant fort qu'ils sont des menteurs autant pleins d'a„varice, & de flatterie, comme elle est ennemie de „la vertu.„ L'évenement a verifié cette prophetie, & l'on n'est pas peu redevable de cela à l'historien Du-Pleix.

(G) *Elle s'est attiré cela par ses liberalitez pour les couvens.*] Hilarion de Coste Religieux Minime a parlé ainsi des charitez de cette Princesse: „(h) Aux qua„tre Festes plus solemnelles, & le jour de sa naissan„ce, elle donnoit de sa main cent escus d'or, & au„tant de pains à cent pauvres. Elle en entretenoit „cent onze par an, & quarante Prestres Anglois, „Escossois & Hibernois, outre les aumosnes qu'elle „faisoit tous les jours en son Hostel, & à l'issuë de la „Messe, soit aux passans etrangers, soit aux pauvres „honteux. Elle departit aussi plusieurs sommes de „deniers à la construction de diverses Eglises, & de „plusieurs Monasteres. Elle bastit & fonda le Colle„ge de la Compagnie de JESUS à Agen, & le Con„vent des Augustins Reformez prés son Hostel au „fauxbourg de S. Germain des Prez à Paris. Il n'y „a point de Religion des Mendians qui ne se soit res„sentie de ses liberalitez annuelles; entre autres les „Carmes, les Augustins, les Cordeliers, les Jacobins, „les Jesuites de S. Louys, les Filles de l'*Ave Maria*, „les Feüillans, les Capucins, les Recolez, & les Mi„nimes de Nigeon. Les dernieres années de sa vie, „mettant toutes ses esperances en Dieu, elle oyoit „tous les jours trois Messes, une haute, & deux bas„ses; communioit trois fois la semaine, le Jeudy, „Vendredy, & Dimanche; visitoit tous les Samedis „la basse Chapelle de Nostre-Dame en l'Eglise de S. „Victor; & la Semaine sainte les Hospitaux, & n'y „donnoit jamais moins de trois à quatre mille cou„vertures; & souvent elle donnoit une somme nota„ble pour marier des pauvres filles.„ Scipion Du-Pleix (i) raconte les mêmes choses, mais il y ajoûte une reflexion qui met une grande diference entre son narré, & celui du Moine Minime. Si elle, dit-il (k), „s'estoit donc laissé glisser à quelque sensualité „en sa jeunesse parmi tant de mauvais passages qui „se rencontrent en la vie des Princes, & parmy les „allechemens de la Cour, qui doutera que s'en estant „retirée pour retourner à Dieu, & ayant racheté ses „pechés par de si grandes charités, les prieres de tant „de personnes religieuses, & la benediction du peu„ple, n'ayent ouvert les cieux à son ame, pour y es„tre accueillie des bien heureux Anges aprez son tres„pas, veu mesme qu'elle s'y prepara & disposa, (no„tament sur la fin de ses jours) avec une contrition „& resolution vrayement Chretienne.„ Le Minime s'est bien gardé d'entremêler quelque chose de semblable dans ses recits: on n'y voit rien qui insinuë que Marguerite ait eu besoin de racheter par tant d'aumônes les pechez de sa jeunesse, & voilà des omissions qu'on ne peut soufrir. Generalement parlant on ne pourroit point se plaindre de ce qu'il l'a mise parmi les Dames illustres; mais qu'il l'ait placée dans un même rang, & sans nulle distinction avec celles dont la vertu ne s'est jamais dementie, c'est ce qu'on ne sauroit excuser. Il auroit dû faire pour le moins trois classes, une pour les Dames dont la reputation a toûjours été entiere, une pour celles dont on a medit injustement, & une pour celles qui ont compensé leurs vices par de bonnes qualitez, & dont la sage vieillesse a servi d'expiation aux pechez de la jeunesse. Personne ne seroit choqué de voir nôtre Marguerite dans cette derniere classe, & l'on ne trouveroit point mauvais que les Moines en reconoissance de ses aumônes, la fissent paroitre avec éclat parmi les illustres repenties, & qu'ils celebrassent son esprit, son savoir, & le reste de ses bonnes qualitez. Il faut rendre justice à tout le monde, & donner même aux courtisanes les éloges qu'elles meritent, quand elles se sont distinguées par quelques vertus, comme il y en (l) a des exemples. On n'ignore pas la nullité

(a) *Frere de Louis XIII.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 3004. lettre* c.

(c) Ci-*dessus pag. 3005. col.* 1.

(d) *Bassompierre a la page* 149. *du Journal de sa vie dit qu'en* 1606. la Reine Marguerite *perdit* le Sr. Sulliendat son galland qu'un Gentilhomme nommé Charmond avoit tué.

(*) *Voiez ci-dessous la dissertation sur les libelles diffamatoires. pag.* 3100.

(e) *Is finis* fuit ulciscenda Germanici morte, non modo apud illos homines qui tum agebant, etiam secutis temporibus vario rumore iactata. adeo maxima quæque ambigua sunt, dum alii quoquo modo audita pro compertis habent; alii vera in contrarium vertunt. & gliscit utrumque posteritate. *Tacit. Annal. lib.* 3. *cap.* 19.

(f) *Divorce satyrique pag.* 212.

(g) *C'est sans doute une faute d'impression, & je croi qu'il faut lire* fera foi.

(h) *Hilarion de Coste ubi supra pag.* 308. 309. *Voiez aussi Pasquier p. m.* 761. *du* 2. *tome de ses lettres.*

(i) *Du-Pleix, hist. de Louis XIII. pag.* 54. 55.

(k) *Id. ib. pag.* 55.

(l) *Voiez le chapitre* 25. *du* 3. *livre* Miscellanearum observationum *de Pierre Petit medecin de Paris imprimées à Utrecht l'an* 1682.

moien sûr & infaillible de couvrir * *multitude de pechez.* Au reste si elle se donna du bon tems au chateau d'Usson, elle y soufrit aussi des chagrins & des inquietudes. ‡ „ Du haut de la terrasse de ce Chasteau là, elle vid ses amis taillez en pieces, & le Comte de Randan leur Chef, „ Seigneur de la Maison de la Rochefoucaud tué au mesme jour que le Roi son mary triompha de „ ses ennemis à Yvry: Et bien que cette place ne craigne que le Ciel; que rien que le Soleil n'y „ puisse entrer par force, & que sa triple enceinte méprise les efforts des assaillans, comme un „ roch élevé les flots & les vagues; la necessité toutesfois y entra, & l'obligea, pour en éviter „ les outrages, d'engager ses pierreries à Venise, fondre sa vaisselle d'argent, & à n'avoir rien „ de libre que l'air, esperant peu, craignant tout; car tout estoit en feu & en desordre autour „ d'elle. „ Finissons par ce passage de Brantome: † *Le Chasteau d'Usson* est une *bien forte place, voire imprenable, que le bon & fin Renard le Roi Louïs XI. avoit rendu en partie tel pour y loger ses prisonniers, les tenant là plus en seureté cent fois qu'à Loches, Bois de Vincennes, & Lusignan.*

* *Voiez ci-dessus pag. 1384. remarque I.*

‡ *Id. ib. pag. 302.*

† *Brantome memoires des Dames illustres pag. m. 241.*

UTI-

lité qu'il y avoit dans ses aumônes, c'est qu'elle les faisoit aux depens d'autrui, & à la ruine de ses creanciers: (a) *Avez vous jamais veu ses amans,* fait-on dire à Henri IV. *excepté quelques-uns, enrichis de ses mains, vous qui voyez les prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit? . . . . Elle donne, je le sçay bien, & à mes despens, la disme de toutes ses rentes & pensions aux Convents & Monasteres tous les quartiers: mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses domestiques, & de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées, & leur labeur.* Si l'on se faisoit un scrupule d'ajoûter foi à ce passage sous pretexte qu'il est tiré d'un libelle diffamatoire, on n'auroit qu'à consulter l'histoire de Henri le grand composée par Mr. de Perefixe, qui est mort Archevêque de Paris. On y trouve (b) que le palais que la Reine Marguerite avoit fait bâtir *près du Pré-aux-Clercs* fut *vendu pour payer ses dettes . . . . .* qu'*elle estoit liberale jusqu'à la prodigalité, pompeuse, & magnifique; mais elle ne sçavoit ce que c'estoit que de payer ses dettes.* „ *Ce qui est „ sans doute le plus grand de tous les défauts dans un „ Prince, parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la „ justice, dont il doit estre le protecteur & le modele.* „ Ce temoignage est conforme à celui de (c) Mezerai, & neanmoins on excuseroit les panegyristes d'avoir loüé les aumônes de cette Reine, s'ils avoient tout dit comme Du-Pleix, & l'on n'exigeroit pas d'eux à la rigueur qu'ils aprofondissent les circonstances de sa liberalité envers les pauvres, & envers les monasteres.

J'en reviens toûjours là que le Minime Hilarion de Coste auroit dû faire dans son ouvrage, ce que Robert d'Arbrissel avoit fait dans ses Monasteres, dont l'un (d) étoit destiné aux femmes de bonne reputation, & l'autre à celles qui avoient quité leur mauvais train. C'est un mélange scandaleux que de voir dans un même livre les eloges d'Anne de Bretagne & d'Isabelle Claire Eugenie, avec ceux de Bonne Sforce, & de nôtre Marguerite de Valois. J'ajoûte que c'est un mélange qui anime à s'abandonner celles que l'envie d'être un jour placées parmi les Dames illustres pourroit retenir dans la bonne voie. Il n'y a rien de plus pernicieux (e) que d'encenser & que d'honorer également les Dames galantes, & les Dames vertueuses. Ce Minime seroit moins blâmable, si ses éloges se reduisoient à la description particuliere de quelque action; mais il les dresse de telle sorte qu'ils contiennent la suite historique de toute la vie. Il y enchasse tout ce qu'il trouve de beau, il n'oublie que le mal. J'observe ceci afin qu'on voie que je n'ai point pretendu, que tous ceux qui ont parlé ou du sçavoir, ou des charitez de la Reine Marguerite, ont dû faire aussi mention de ses defauts. Ce n'est nullement ma pensée, & je ne trouve point mauvais qu'Etienne Pasquier s'étant contenté de toucher en general (f) ce qu'il condamnoit en elle, se soit étendu davantage sur ce qu'il y admiroit; car il n'avoit point entrepris ni une histoire, ni un éloge historique. Voici ce qu'il dit des repas de cette Princesse: „ Combien que les „ disners & soupers soient principalement dediez à la „ nourriture des corps, toutesfois elle faisant plus „ d'estat de la nourriture d'esprit, a ordinairement „ quatre hommes pres de soy, ausquels d'entrée elle „ propose du commencement telle proposition qu'il „ luy plaist, pour l'examiner; chacun desquels ayant „ deduit sa ratellée, ou pour, ou contre, & estants „ de fois à autre par elle contredits, comme elle est „ pleine d'entendement, leur fait perdre souvent le „ pied, n'estant marrie d'estre par eux controllée, „ mais que ce soit avec bonnes & valables raisons. „ Nourrissant ainsi son esprit, elle nourrit par mesme „ moyen avec toute sobrieté son corps, auquel don„ nant nourriture, apres que ces doctes hommes ont „ donné fin à leurs discours, pour ne rabatre rien de „ sa Royauté, s'ensuit puis apres une bande de vio„ lons, puis une belle musique de voix, & finalement „ de luths, qui tous joüent l'un apres l'autre à qui „ mieux mieux (g).

(a) *Divorce satyrique pag. 213.*

(b) *Perefixe histoire de Henri le grand ad ann. 1599. pag. m. 301.*

(c) *Voiez ci-dessus pag. 1206. remarque O.*

(d) *Voiez ci-dessus pag. 1257. lettre d.*

(e) *Voiez ci-dessus pag. 1892. remarque M.*

(f) *De vous pleuvir* (c'est-à-dire *garantir*) *cette Royne non fausive, je serois un sot. Car encores que Dieu l'ait créée grande Princesse, toutesfois elle est composée de mesmes pieces que nous tous: Consequemment ne faut considerer en elle la perfection, qui ne tombe en homme, ou femme, ains le moins d'imperfection.* Pasquier lettr. to. 2. pag. 759.

(g) *Id. ib. pag. 761. 762.*

Disons en passant que cette Reine & tant d'autres Dames qui l'imitent, font peut-être un plus grand mal au public par leurs frequentes communions, & par leur extrême assiduité aux couvens, & aux Eglises, que si elles vieillissoient scandaleusement dans l'impenitence. On les immortalise par cent éloges artificieux, qui ne font aucune mention de leurs pechez precedens. N'est-ce point faire esperer un renom sans tache, & couvert de gloire à celles qui vivent dans le desordre, pourvu que dans l'âge de la laideur elles deviennent devotes? Et pourquoi n'espereroient-elles pas de le devenir aprés tant d'exemples, qu'elles ont devant les yeux? Car c'est le train ordinaire des femmes galantes de se jetter dans la devotion (h) lors qu'elles ne sont plus en état de charmer les hommes. On les voit fort assiduës au sermon & à la messe, & fort liberales pour les couvens, cela fait croire qu'elles se r'ouvrent la porte du Paradis, & ainsi les jeunes Dames se peuvent flater que leurs debauches ne les priveront ni de la gloire humaine, que les éloges des Religieux procurent aux morts, ni de la felicité éternelle. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que cette securité? qu'y a-t-il de plus capable de lâcher la bride à la nature corrompuë? On craindroit & l'infamie de la reputation dans les siecles à venir, & les tourmens de l'enfer, si l'on voioit que toutes ou presque toutes les Dames coquettes s'endurcissent dans le crime jusques à la mort. Cette crainte seroit un frein & une leçon efficace de sagesse, & par ce moien la damnation de quelques-unes seroit le remede de l'incontinence, & le salut de plusieurs. S'il n'y avoit dans chaque siecle qu'une courtisane qui fit la devote quand elle a vieilli, elle n'inspireroit pas l'esprit de securité, non plus que le bon larron, (i) elle pourroit seulement éloigner le desespoir. Mais quand le nombre de ces (k) Magdeleines est grand, il seme par tout la hardiesse & la confiance, de sorte que l'on peut dire qu'indirectement, & contre leur intention elles sont les colonnes les plus fermes de l'empire de Venus, lors même qu'elles s'en sont retirées. Qu'elles fourniroient de bonnes armes aux predicateurs & aux confesseurs, si s'étant renduës le joüet & l'execration de toute la ville en blanchissant sous le harnois de Venus, & en faisant ce metier avec tout le ridicule qui accompagne la jonction des rides, & de la coqueterie, elles mouroient enfin dans le desespoir ou dans le blaspheme, ensorte que la rejection des sacremens fut une raison de faire trainer leurs cadavres sur une claie jusqu'à la voirie! Un spectacle si afreux serviroit d'épouvantail. Le petit Pere André en eut pris souvent occasion de dire dans ses sermons, *autant vous en pend à l'oreille.*

Un auteur illustre (l) écrivoit le 23. de Juin 1678. que la maladie dont Madame de M*** étoit morte lui avoit fait faire penitence, & qu'elle seroit *de ces gens de l'Evangile, qui sont payez pour la derniere heure, comme ceux qui sont venus le matin.* Le Pere Bourdalouë (m) assûra qu'il y avoit eu beaucoup de Christianisme dans la fermeté que cette Dame avoit temoignée en mourant. Cela édifie le public, & tend neanmoins un piege aux pecheurs. Remarquez qu'il y a des gens qui enseignent qu'on a plus de part aux faveurs de Dieu quand on se retire d'un grand vice, que si l'on n'y tomboit pas. Autre piege. Mr. de Meaux develope bien cela après avoir avancé, (n) que *quand on voit dans l'Evangile* (1) *la brebis perduë preferée par le bon Pasteur à tout le reste du troupeau; quand on y lit cet heureux retour du Prodigue retrouvé, & ce transport d'un pere attendri qui met en joye toute sa famille:*

CONSIDERATION sur l'effet de tant de vieilles devotes qui ont été debauchées pendant leur jeunesse.

(h) *Voiez ci-dessus pag. 1419. lettre i.*

(i) *Unus est ne desperes, solus est ne confidas, a dit un Pere de l'Eglise au sujet du bon larron.*

(k) *On entend ou de fausses converties ou de vraies.*

(l) *Bussi Rabutin lettre 106. du 1. tome pag. 257. édit. de Holl.*

(m) *Ibid. lettre 107. pag. 258.*

(n) *Mr. de Meaux Oraison funebre de la Reine Marie Therese pag. 66. édit. de Holl.*

(1) *Luc. 15. 4. 20.*

UTINO (Léonard de) Moine Jacobin, a fleuri au XV. siecle. Il étoit grand predicateur. Ses sermons sur les saints sont un des premiers ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car ils furent imprimez l'an 1446 †. Ses autres ouvrages furent imprimez avant la fin (*A*) de ce même siecle. C'est aparemment lui qui trouvoit defectueux (*B*) en certains points les recits que font les femmes au Confessional.

† *Olearius in Abaco, apud Konig Biblioth. vet. & nova, pag. 467. 859.*

☞ **VULCANIUS** * (Bonaventure) nâquit à Bruges le 30. de Juin 1538. Il s'avança promptement dans la conoissance des belles lettres, de sorte qu'à l'âge de 21. ans il fut choisi pour être l'homme d'études du Cardinal François de β Mendoza, qui le fit son secretaire & son bibliothecaire, & lui donna à traduire de Latin en Grec quelques Peres de l'Eglise. Il revint d'Espagne au Païs-Bas après une absence d'onze ans, & comme il vit les afaires de sa patrie dans un grand desordre, il s'en alla à Cologne, & puis à Bâle & à Geneve, & publia dans chacune de ces villes quelque ouvrage de sa façon. Etant retourné en son païs il fut designé Professeur en langue Greque dans l'Academie de Leide l'an 1578. & commença trois ans après à exercer cette charge. Il en fit les fonctions 32. ans γ, & mourut (*A*) à Leide le 9. d'Octobre 1614. après avoir publié plusieurs ‡ écrits qui firent paroître son érudition. Il avoit promis (*B*) de donner toutes les œuvres de saint Cyrille. Son oraison funebre (*C*) fit murmurer quelques censeurs. Le Ghilini a fait bien ↓ des fautes.

* *Son nom de famille étoit de* Smet *qui signifie un forgeron, le metier du Vulcain des poëtes.*

β *Il étoit Evêque de Burgos.*

γ *Tiré de* l'Athenæ Batavæ *de Meursius pag.* 103. *& suiv.*

‡ *Le Moreri donne le titre de quelques-uns: vous en trouverez toute la liste dans Meursius.* Ibid. pag. 107. 108. *ou dans Valere André* Bibl. Belg. pag. 116. 117.

↓ *Voiez la remarque A.*

famille: on est tenté de croire que la penitence est preferée à l'innocence mesme; & que le Prodigue retourné reçoit plus de graces que son aisné, qui ne s'est jamais échapé de la maison paternelle. Voiez la suite dans l'original.

(*A*) *Avant la fin de ce même siecle.*] On imprima à Ulme son traité des lieux communs l'an 1478. Ses sermons sur le Carême & sur les Dominicales furent imprimez à Lion l'an 1495. Voiez l'epitome de la bibliotheque de Gesner, à la page 543.

(*B*) *Defectueux . . . . . les recits que font les femmes au Confessional.*] Jaques Olivier Licentié aux loix & en Droit Canon, assure (*a*) que *le docte* de Utino *remarque que* les confessions des femmes „ sont ordi„nairement manchottes en trois cas, qu'elles ne con„fessent jamais ou rarement; le luxe & la vanité des „habits, croyant que cela est deu à leur sexe; le pe„ché de luxure de volonté ou d'effet, selon l'essence „du peché, ou de ses circonstances, par honte ou „par accoustumance; & le demesuré babil qui n'est „sans peché mortel ou veniel duquel il faut rendre „compte devant Dieu, ouy mesme des paroles oysi„ves.„ Je ne pretens pas que cela soit vrai; je dis seulement qu'il y a beaucoup d'aparence que l'auteur qu'on cite est le moine dont je parle.

(*a*) *Jaques Olivier, Alphabet de l'imperfection & malice des femmes, lettre G, p. 97. édit. de Rouën 1658.*

(*A*) *Il mourut à Leide le 9. d'Octobre* 1614.] Cette date quant au jour m'a été fournie par (*b*) l'*Athenæ Belgica*, & je la crois (*) bonne, quoi que la date d'année qui la suit dans le même livre soit fausse, car il n'est pas vrai que Vulcanius soit mort l'an 1610. comme on le dit là. Mr. Konig adopte cette fausseté. Meursius & Valere André, & Mr. Moreri après eux se trompent en mettant la mort de Vulcanius à l'an 1615. Le Ghilini qui n'a fait que paraphraser & mal traduire Swertius, a rencheri sur la faute de son original, puis qu'au lieu de l'an 1610. (*c*) Il a mis l'an 1600. & n'a pas laissé de dire, que Vulcanius né selon lui & selon la verité le 30. de Juin 1538. avoit vecu plus de 70. ans. Ce n'est point la seule bevuë qu'il a commise: il a dit (*d*) de plus que le Cardinal François de Mendoza étoit Evêque de Bruges, & que Vulcanius aiant été professeur en langue Greque dans la Flandre pendant trois ans, passa à Lion & obtint dans cette Université la même charge, & l'exerça 32. ans (*e*) avec la pleine satisfaction des François. Il n'est pas besoin de dire qu'au lieu de Burgos ville d'Espagne, il a dit Bruges ville de Flandre, & qu'au lieu de Leide, il a dit Lion qui n'a jamais eu d'Université. Il n'a rien compris dans ces paroles de Swertius: (*f*) *Lugduno Batavorum iter faceret, à Curatoribus Academiæ Professor linguæ Græcæ designatus est anno Domini M. D. LXXVIII. Triennio demum post Lugdunum venit, & Professionem suscepit.* Puis qu'il se trompe sur de telles choses, il faut croire qu'en cent autres occasions plus dangereuses il a bien gâté les auteurs qu'il paraphrasoit.

(*b*) *Swert. Ath. Belg. pag.* 162.

(*) *Mr. Drelincourt Medecin à Leide digne fils du professeur a eu la bonté à ma priere, de faire bien des recherches touchant le vrai tems de la mort de Vulcanius; & il a trouvé aux Registres de la Maison de ville qu'on l'enterra dans l'Eglise de saint Pierre le 13. d'Octobre 1614.*

(*c*) *Ghilini teatro parte 2. pag. 49.*

(*d*) *Id. ib. pag. 48.*

(*e*) Con intera sodisfazione de' Francesi. *Ibid.*

(*f*) *Swert. ubi supra pag. 161.*

(*B*) *Il avoit promis de publier toutes les œuvres de saint Cyrille.*] Scultet donne sur cela un recit curieux, en parlant des hommes doctes qu'il vit à Leide l'an 1612. (*g*) *Quem* (Bonaventuram Vulcanium) *senem admodum sella affixum, & manibus pedibusque captum inveni. Promiserat ille triginta quatuor annis antè, editionem omnium operum Græcorum Cyrilli hactenus à multis desideratam: hanc cùm frustrà hactenus singulis propemodum nundinis expectassem, & jam coràm hominis ætatem valetudinemque perditam considerarem, petii ab eo, ut Cyrillum Græcum fidei meæ concrederet: me non solùm operam daturum, ut ex ipsius voto ille in vulgus exiret, sed etiam de Codicis precio ipsi satisfacturum: At ille gratiis pro officio actis, tantum adhuc virium sibi superesse ajebat, ut ipsemet promisso se exsolvere possit; usque adeò verum est; Neminem esse tam senem, qui, non dico diem, sed annos supervivere se posse, speret. Quanquam erat non nemo in Angliâ, qui Bonaventuram de tanti thesauri possessione magnificè potiùs se jactasse, quàm verè gloriatum fuisse, affirmaret.* Notez que Vulcanius avoit commencé à traduire saint Cyrille, pour aider (*h*) le Cardinal de Mendoza qui travailloit à un ouvrage *de naturali nostra per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo unione.*

(*g*) *Abrah. Scultetus narrat. histor. pag. 55.*

(*h*) *Meurs. Athenæ Bat. pag.* 103.

(*C*) *Son oraison funebre fit murmurer quelques censeurs.*] On trouva mauvais que Cuneus, qui l'avoit faite, n'eût point dit que le defunt se recommanda en mourant aux merites de Jesus-Christ, & choses semblables. Cuneus se justifia par la raison qu'il n'eût pu parler ainsi sans un mensonge officieux. On sçait assez, ajoûta-t-il, que ce bon vieillard entroit en colere contre ceux qui l'exhortoient à se preparer à la mort, & qu'on ne voioit jamais qu'il se consolât par des maximes de pieté. Je m'en vais donner toute la lettre de Cuneus: c'est une anecdote qui ne deplaira point. Un de mes amis l'a copiée exactement sur l'original, & m'a fait la grace de me communiquer sa copie. Je sçai le nom de celui qui garde l'original.

Amplissimo Viro Rumoldo Hogerbetio Petrus Cunæus S. D.

Vir Amplissime. Ante dies aliquot rogatu Mag. Rectoris, & Senatus Academici laudavi Bonaventuram Vulcanium funebri oratione, in qua reprehendi quædam audio ab ineptis. Et jam perlatus Hagam rumor est. Ego non decrevi orationem publicare, neque enim tanti est. Sed tamen animi causa scripsi brevem dissertatiunculam quam legi à vobis cupio, uti intelligatis quam frigida & febriculosa sint, quæ illi culpavere. Præcipue illud exagitatum est de Lipsio & Erasmo. De Lipsio crimen dilui satis solide: Erasmum autem ita defendi ut sub illius persona caussam ipse meam egerim. Etiam illud culpavere quod de Christi meritis locutus non sum. Sed multæ caussæ fuere cur hæc & alia multa omiserim. Novimus nos, novere cæteri Vulcanium qui familiariter cum illo vixerunt. Sane quoties aliquis hominem extrema senectute ad mortis meditationem hortaretur, vehementer irascebatur ille. Sermones vero de Christo aut de pietate, adeo nunquam ex sene audivimus, ut sæpe mirati simus quibus ille cogitationibus fessam ætatem solatus fuerit. Itaque laudo in funere ea quæ cunctis eruditis literatisque communia. Cætera omisi ne viderer scenæ inservire. Sermones de Christo non sunt gladii Delphici qui omnibus aptari possint. Et profecto qui hæc indignantur relegandi sunt ad D. Heinsii orationes quibus nobiliss. Douzam & Scaligerum laudavit. Eadem enim illis objici possunt atque etiam objecta fuerunt. Vale Amplissime Senator. Lugdun. Batav. Kal. Nov. CIϽ IϽC XIV.

Si quelcun m'objecte que je n'ai point dû reveler ce grand defaut de Vulcanius, il ignorera que le public en est informé depuis long tems; car voici ce que l'on trouve dans le Scaligerana: (*i*) *Vulcanius est de la Religion des dez, & des cartes; il ne sçait de quelle Religion il est, ny de la difference des Religions. . . . . . Vulcanius veut sembler estre des nostres, mais il ne sçait ce que c'est de Religion.*

(*i*) *Scaligerana voce* Vulcanius *p. m.* 255.

W.

WECHEL (CHRETIEN) Imprimeur celebre à Paris avant le milieu du XVI. siecle. Il étoit si correct dans ses éditions, que l'errata † d'un *in folio* ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes. Ceux qui disent qu'il commença d'imprimer en Grec (*AΔ*) l'an 1538. se trompent. On a des livres Hebreux qu'il imprima ‡ l'an 1533. Par le catalogue des livres qui étoient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548. il paroît que c'étoit un homme diligent, & qui imprimoit beaucoup. Ce catalogue se trouve au commencement du treiziéme livre des pandectes de Gesner, avec une épitre dedicatoire fort obligeante. Entendez par là que Gesner lui a dedié ce treiziéme livre. On lui fit des * afaires l'an 1534. pour avoir vendu un livre d'Erasme *De esu interdicto carnium*, que la Faculté de Theologie avoit censuré. Quelques auteurs content qu'il devint pauvre, par une malediction particuliere de Dieu, à cause d'un (*A*) livre impie qu'il avoit imprimé. André WECHEL son

† *Le Commentaire de François Burana, Veronois,* in priora resolutoria Aristotelis, *imprimé chez Wechel in folio l'an 1539. n'a que 2. fautes dans l'errata.* Voiez Chevillier, Origine de l'Imprimerie, pag. 141. 142.

‡ *Id. ib. pag.* 296.

* *Id. ib. pag.* 353.

(*AΔ*) *Ceux qui disent qu'il commença d'imprimer en Grec l'an 1538. se trompent.*] J'avois raporté cette époque en citant la page 256. du livre de Mr. Chevillier sur l'origine de l'Imprimerie de Paris; mais j'ai sçu de Mr. Van Dale qu'il a des livres imprimez en Grec à Paris chez Chrestien Wechel l'an 1530. & l'an 1531. De ce nombre sont l'Hermogene *περὶ εὑρέσεων τόμοι τέσσαρες* in 4. & les dialogues des Dieux de Lucien. Ces deux ouvrages ne sont qu'en Grec, & sortirent de dessous la presse l'an 1530. De ce nombre sont aussi le même Hermogene *περὶ μεθόδου δεινότητος*, & *περὶ ἰδεῶν τόμοι δύο*. Cela fut imprimé l'an 1531. en Grec seulement. Je remercie ici Mr. Van Dale de m'avoir fait conoitre la meprise de Mr. Chevillier.

(*A*) *A cause d'un livre impie qu'il avoit imprimé.*] Voici mon temoin; „(*a*) L'an mil cinq cens trente, „apres ces effroyables & prodigieuses impudicitez ra„contées par nos Historiens, & par le Docteur Co„chlee en divers endroits, s'esleva cet avorton d'En„fer, qui fit un livre contre la Justice Divine en fa„veur des enfans decedez sans Baptesme, duquel gra„ces à Dieu, il ne nous reste que le tiltre dans la Bi„bliotheque de Gesner, & quelques uns ont remar„qué sagement que la ruyne de Chrestien Vvechel & „de ses travaux ne venoit qu'en punition de ce que ses „presses & ses characteres avoyent sué sous un ouvra„ge si infame. Ce fut ce malheureux Anonyme, le„quel sous le nom emprunté d'Antoine Cornelius, tra„ça les premiers lineamens de ce monstre d'Atheis„me; qui peu à peu comm' un serpent venimeux a „pris son accroissement, & à tortis coulans s'est glis„sé jusques à nous.„ Afin qu'on sache un peu plus precisément ce que c'étoit que ce livre, je dois raporter ce que le Pere Garasse en dit dans un autre endroit de son ouvrage: „(*b*) *La seconde objection n'est* „*pas couchee en termes si elegans que la premiere, mais* „*elle est sans comparaison plus farouche & tient plus de* „*l'impieté que celle de Symmachus: Elle est prise de ce* „*maudit Escrivain Anonyme, qui emprunta le nom* „*d'Antonius Cornelius, & fit un discours Latin contre* „*la Justice distributive du Createur, prenant la cause* „*des enfans decedez devant le Baptesme, la plaidant de* „*part & d'autre avec textes & allegations formelles des* „*Loix, par lesquelles il condamne la Justice Divine, &* „*appelle sa procedure, Injuste, meschante, & inhumai*„*ne.* . . . . . Le temps, qui est le dernier & le plus „incorruptible juge de nos travaux, a faict voir l'im„pieté de ce miserable avorton, car Chrestien Vvechel, „pour l'avoir imprimé, a veu fondre ses moyens de„vant ses yeux, sans pouvoir arrester le cours de sa „ruine, & graces à Dieu il s'est tellement aneanty, „qu'il ne s'en treuve plus de coppie dans les Bibliothe„ques, & nous n'avons aujourd'huy que le tiltre, „pour restes & reliques infames d'un travail si abo„minable.„

(*a*) *Garasse, Somme theologique, p.* 19.

(*b*) *Id. ib. pag.* 298.

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte. 1. Le Pere Garasse ne cite personne, & il avance un fait qui est faux, sçavoir que le titre de ce livre impie s'est conservé dans la bibliotheque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornelius dans cette bibliotheque, & que celui que l'on trouve dans l'épitome de cet ouvrage de Gesner, n'y est point comme l'auteur de l'écrit dont nous parlons. 2. Auroit-on laissé en repos Chretien Wechel l'an 1530. s'il eût imprimé un tel ouvrage? Ne l'eût-on pas tout autrement inquieté pour cette entreprise, que pour la vente d'un livre d'Erasme qui n'avoit point de plus grande tache, que d'avoir été censuré comme (*c*) un ouvrage suspect? Auroit-on laissé fleurir dans Paris cet imprimeur depuis l'an 1530. jusques à l'année 1548. pour le moins? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dedie un (*d*) livre, & le represente comme un imprimeur qui jouïssoit d'une pleine prosperité dans la ville de Paris. 3. André Wechel son fils se distingua de telle sorte dans Paris parmi les libraires & les imprimeurs, qu'il n'y a point d'aparence que les affaires de son pere eussent été si delabrées. 4. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit ouvrage qu'on pretend qui le ruina; car quelques-uns disent que ce fut le livre *de tribus impostoribus*, livre chimerique qui n'a jamais existé, (*e*) s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux repondre de cette espece de choses. (*f*) *Christus Dominus* . . . . . impostor *atque adeo mendax & planus audivit non modò à Celso* . . . . . *sed etiam ab impio & immemorando homine, imo Dæmone corporato, cujus opus* de tribus Magnis impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, *exitiale fuisse Wechelo, insigni aliàs Typographo, sed ejus libri pestifero attactu funditus everso, referunt qui legerunt, digni fide testes. Mihi incestare oculos tam infandæ scriptionis lectione, ad ingens scelus videtur pertinere.* Par ces 4. notes je ne pretens pas nier tout ce que conte le Pere Garasse; je veux seulement lui contester que Chretien Wechel ait senti les effets terribles de la colere d'enhaut, pour avoir imprimé un livre l'an 1530. & que la dissertation sur la peine des enfans soit aussi impie qu'on la represente. Quant au reste je tombe d'accord qu'il y a un livre intitulé, *Querela infantium in limbo clausorum adversus divinum judicium, ab Ant.* (*g*) *Cornelio J. U. Lic.* Si l'on s'en raporte au titre, il fut imprimé à Paris chez Chretien Wechel l'an 1531. in 4. Il y en a deux (*h*) exemplaires dans la bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims. Sans avoir lu cet ouvrage je conjecture qu'il n'est point impie, & qu'il ressemble à celui de *Bartolus à Saxoferrato*, & à celui de *Jacobus de Ancharana*. Le premier de ces deux Jurisconsultes est auteur d'un livre intitulé, *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram Judice Jesu:* l'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram judice Salomone.* Ils introduisent le Diable intentant procés, & observant les formalitez du barreau, & disant par consequent toutes ses raisons. Pouvoit-on le faire parler, sans lui faire dire des impietez? Neanmoins ces deux ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

DEPUIS la premiere édition de ce Dictionaire j'ai lu (*i*) le livre dont il s'agit. En voici le titre tout entier: *Exactissima infantium in limbo clausorum querela adversus divinum judicium apud æquum judicem proposita. Apologia divini judicii contra querelam infantium. Infantium ad apologiam divini judicii responsio. Æqui judicis super hac re sententia. Autore Antonio Cornelio juris utriusque Licentiato Doctiss. Lutetiæ apud Christianum Wechelum in via Jacobæa sub scuto Basiliensi, anno M. D. XXXI. mense Januario.* Cet ouvrage d'environ 70. pages in 4. fut dedié par l'auteur à Antoine du Bourg (*k*) Lieutenant civil à Paris, & (*l*) President du Conseil de Louïse de Savoie mere de François I. L'épitre dedicatoire est fort courte, & precede une preface un peu plus longue qui est datée de Paris le 2. de Janvier 1531. Antoine Cornelius reconoit qu'il a de grandes obligations à celui à qui il dedie son ouvrage, & qu'il entreprit ce traitté à la priere d'un de ses amis, qui avoit sçu qu'il avoit songé que les enfans detenus aux limbes se plaignoient d'avoir été desheritez, contre la disposition de la loi *Plautius*, où l'on trouve

(*c*) Cum libellum Erasmi de esu carnium, ab Academia Parisiensi tanquam suspectum reprobatum, Christianus Wechelus vendendum exposuisset. *Chevillier, Orig. de l'imprimerie, pag.* 353.

(*d*) *Le* 13. *livre de ses Pandectes.*

(*e*) *Voiez l'article* Aretin (Pierre) *remarque* F.

(*f*) *Theophilus Raynaud. Hoplotheca, sect.* 2. *serie* 2. *cap.* 14. *pag.* 259. 260.

(*g*) *Voiez Bibliotheca Telleriana, p.* 167. *On l'y nomme* Cornellius *à la page* 422. *& à l'Index.*

(*h*) *Il n'est donc pas vrai, comme l'assûre Garasse, qu'il soit peri entierement.*

(*i*) *Mr. Bourdelot m'a fait la grace de me l'envoier de Paris.*

(*k*) *Antonio Borg judici civili apud Parisienses.*

(*l*) *Præses sacri Consistorii illustriss. D. Lodovicæ Gallorum gubernatricis.*

son fils (B) fut aussi un très-habile imprimeur. Il se retira de † Paris à Francfort, & quelques-uns disent que ce fut * après le massacre de la saint Barthelemi. Voiez la remarque B.

† *Baillet, Jugemens des Savans, to 2. p. 33. de l'Appendix.*

* *Id ib.*

☞ WEID-

trouve *neminem ex facto alterius exheredari posse.* Il declare qu'il les trouve (a) mal fondez dans cette plainte. Où est donc son impieté? Consiste-t-elle en ce qu'il raporte des passages de l'Ecriture, & du Droit civil, & canonique favorables à la cause des enfans? Mais n'en raporte-t-il pas aussi qui leur sont contraires, & enfin après leur replique ne fait-il pas prononcer cet arret definitif? *Pensitatis diligentissime in utramque partem legibus, censeo infantes injuste de divino judicio queri per tex. in c. regenerente de consec. dist. iiii fallit dicit lex. & fallitur qui parvulos non baptisatos predicat in condemnatione non futuros, cum dicat Apostolus ob unius delictum omnes homines damnari.*

(a) Non quod dubitem pueros illos justa pœna condemnatos. *Anton. Cornellius in prefat.*

On voit à present avec quelle temerité le Pere Garasse s'ingera de faire mention du livre d'Antoine Cornelius. Qui pourroit s'étonner suffisamment de sa bevue? Quelcun me dira peut-être que les objections des enfans sont trop poussées, & que cela rend suspecte la foi de leur avocat. Je ne daignerois repondre à cette difficulté, si je ne savois qu'elle est dans la bouche d'une infinité de gens contre tous ceux qui étalent sans aucun deguisement les raisons des heretiques ou des libertins. Repondons à ces gens-là par cette demande, si vous aviez à examiner quelqu'une des controverses qui sont agitées entre les fidelles & les infidelles, raporteriez-vous tout ce que vous sauriez que ces derniers peuvent dire de plus fort en faveur de leurs opinions? afoibliriez-vous de dessein premedité leurs argumens, afin que vos lecteurs ne trouvassent rien qui rendit douteuse vôtre victoire? Vous me repondrez sans doute que vous feriez la premiere de ces deux choses, & que la seconde est une supercherie très-indigne d'un homme d'honneur, tant s'en faut qu'on la puisse pardonner à un serviteur de Dieu. Pourquoi donc trouvez-vous étrange que l'on donne aux dificultez des impies toute la force que la raison naturelle leur peut donner? Vous le feriez, dites-vous, si vous aviez à les refuter, & vous convenez qu'en ne faisant point cela vous commettriez une fraude ignominieuse. Aprenez donc à ne point prendre pour des prevaricateurs ceux qui font paroitre par son beau côté la cause de leurs adversaires; & s'ils sont obligez de confesser qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse fournir des armes contre certaines objections des impies, & que c'est à elle qu'ils recourent comme au fondement inebranlable de leur foi, soiez très-contens de leur conduite; car autrement on aura sujet de se defier de vous, & de pretendre que vous cherchez à triompher par un attirail de ruses de guerre qui ne convient point à la milice évangelique.

REFLEXION sur les plaintes de certaines gens contre ceux qui poussent beaucoup les objections des libertins.

J'ai decouvert depuis peu l'une des causes qui portent beaucoup de gens à soupçonner de libertinage ceux qui proposent avec force les objections des libertins. Un fort honnête homme, & bien craignant Dieu me dit l'autre jour, en me nommant quelques écrivains dont le zéle pour la bonne cause est conu de tout le monde, vous ne voiez point dans leurs livres que les ennemis de la verité alleguent rien de considerable; ce sont des livres où les objections des incredules sont proposées en peu de mots, & refutées amplement, & victorieusement; mais dans un tel, & dans un tel écrivain qui ne passe pas pour zélé elles sont prolixes, & plus capables de fraper que la reponse. Je me servis de la demande qu'on a vuë ci-dessus. Ces écrivains zélez ont-ils sçu tout ce qui se trouve dans les auteurs non zélez, ou bien l'ont-ils ignoré? En ce dernier cas il ne faut point leur faire un merite, ni de leur silence, ni de leur victoire. Au premier cas ils meritent d'être bien blâmez; car ils sont coupables d'une fraude pieuse dont la verité ne doit point avoir besoin, & je suis bien sûr qu'ils n'oseroient dire qu'ils aient dissimulé la moindre chose de ce qui pouvoit representer sous une belle aparence les objections de l'ennemi. En quoi donc leur zéle a-t-il surpassé cet écrivain indevot dont vous me parliez? Ils ont dit tout ce qu'ils ont pu en faveur de l'adversaire avant que de lui repondre; l'indevot en a-t-il fait davantage?

(B) *André* WECHEL *son fils fut aussi un très-habile imprimeur.*] J'ai lu dans l'histoire (b) de l'imprimerie 1. qu'*il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du Comte de Hanau, pour le sujet de la religion vers l'an* 1573. En 2. lieu que son fils *Jean marié à une des filles de* (c) *Jerosme Droüart Libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son pere emporta la moitié de l'édition de* Polybii opera Gr. Lat. cum notis Casauboni *in folio en* 1609. *ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son nom, qui est la même édition que celle de Paris.* 3. Qu'André Wechel mourut à Francfort vers l'an 1600. En 4. lieu que *son fils Jean imprima aussi dans la même ville de Francfort dès l'année* 1583. *& en suite* Diodori Siculi Biblioth. Historiæ Gr. Lat. *en* 1604. *& autres qui lui ont attiré la reputation d'avoir esté l'un des plus habiles Imprimeurs & Libraires qu'il y ait eu de son tems.* Sur le 1. de ces quatre faits je remarque que la ville de Francfort etant une Republique, qui ne depend point des Comtes de Hanau, il ne paroit point qu'André Wechel ait dû se metre dans cette ville sous la protection de ces Comtes. Peut-être a-t-on confondu les tems; pour le moins est-il bien sûr que les heritiers de Wechel ont eu des imprimeries à Hanau vers le commencement du XVII. siecle; & ce fut alors qu'ils se mirent sous la protection du Comte de Hanau. Sur le 2. chef j'observe que Casaubon n'avoit pas encore 15. ans, lors que Jean Wechel se retira avec son pere à Francfort *vers l'an* 1573. il n'est donc pas possible que cet imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'édition du Polybe de Casaubon. Sur le 3. je remarque qu'André Wechel mourut le 1. jour du mois de Novembre 1581. comme on le peut inferer de la preface que Jean Opsopæus son correcteur mit au devant des commentaires de Pierre Ramus sur quelques harangues de Ciceron imprimez à Francfort *apud heredes Andreæ Wecheli* l'an 1582. Enfin je dis sur le 4. que ses heritiers continuant à faire valoir l'imprimerie se nommoient Claude Marni, & Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wechel n'a pas été ce que dit l'auteur de l'histoire de l'imprimerie. L'édition de Diodore de Sicile 1604. fut faite par ce Claude Marni, & par les fils de ce Jean Aubri.

(b) *Composée par Jean de la Caille, & imprimée à Paris l'an 1689.*

(c) *L'auteur avertit p. 208. que c'est une erreur; & que ce Jerôme ne fut jamais marié.*

Notez qu'Opsopeus (d) en parlant des heritiers d'André Wechel ne fait mention que de Claude Marni, & de Jean Aubri gendres de cet imprimeur. Cela me fait renoncer à la pensee que j'avois que Jean Wechel étoit fils d'André. Une lettre (e) de Frideric Sylburgius datée du 10. de Juin 1587. m'aprend qu'il ne logeoit plus chez Jean Wechel, mais chez Jean Aubri. Après la mort de celui-ci le nom de ses fils parut au titre des livres, avec celui de Claude Marni; ils eurent quelquefois des contestations avec ce Claude. (f) *Aubriani rationes reddi sibi à Marnio volunt, & hereditatem prorsus dividi; adeo ut aliquoties officina claudi debuerit, quum alias inter has occupationes ad calculos sedere quiete nequeant.* Il est sûr que ce que l'on apelloit *typos Wechelianos, typographiam Wechelianam*, étoit au pouvoir de Marni & des Aubri. Pendant ce tems-là Jean Wechel imprimoit à part. J'ai entre autres livres imprimez chez lui, la paraphrase & les scholies de Monlorius *in Aristotelis analyticorum priorum, seu de ratiocinatione libros duos*, avec le traité du même Monlorius *De Entelechia, & de Universis. Francofurti in officina typographica Joannis Wecheli* 1593.

(d) *Opsopæus, præf. commentar. Petri Rami in Orat. Ciceronis.* NOTEZ *qu'Opsopæus fit cette preface peu après la mort d'André Wechel.*

(e) *Elle est dans le recueil de* Marquardi Gudii & doctorum virorum ad eum Epistolæ *&c. que l'Illustre Mr. Gravius a fait imprimer à Utrecht, l'an 1696. par les soins de Mr. Burman digne fils de feu Mr. Burman Professeur en Theologie à Utrecht. Voiez la page 338. de ce recueil.*

(f) *Gothofredus Jungermannus epist. ad Scip. Gentilem, pag. 361. 362. du recueil* Marquardi Gudii &c. Epistolæ.

IL Y A une grosse faute dans la traduction Françoise des lettres de Bongars; on y trouve ces paroles: *j'ai écrit à un homme de Vechel afin qu'il en eut grand soin*, qui repondent à ce Latin, (g) *commendavi eas Aubrio Wecheliano*; & celles-ci, *j'ai ordonné à un homme de Vechel de vous envoier l'écrit que vous demandez*, qui repondent à (h) *libellum de Murrhinis jussu meo mittet ad te Marnius Wechelianus.* Bongars écrivoit cela en 1597. son traducteur le fait parler comme si Wechel eût été encore en vie, & il n'a point sçu que l'original contenoit le nom des gendres de ce libraire.

(g) *Bongars. epist. 163. pag. m. 580.*

(h) *Idem epist. 161. pag. 575.*

Au reste j'ai d'assez bonnes raisons de croire qu'André Wechel s'étoit retiré de France avant le massacre de la saint Barthelemi. Je voi dans Melchior Adam que Laurent Zincgref fut fort en peine à Paris l'an 1569. à cause que l'argent qu'on lui avoit fait tenir fut intercepté chez Wechel. On ajoûte que ce Wechel avoit eté bani du Roiaume, que tous ses biens avoient été confisquez, & que ses livres la plupart Protestans avoient été enlevez de sa boutique pour être brûlez en public: (i) *Multa hoc in itinere perpessus est indigna* (Zincgrefius) *tum propter alia incommoda, tum propter rei pecuniaria penuriam: cum inter peregrinos agens à patre nihil acciperet: & illa, quæ ex principis liberalitate, nec non secretò à matre transmissa fuerant, interciperentur apud* Wechelium, *Bibliopolam notissimum; quippe cujus bona omnia confiscata fuerant, ipso regni limitibus proscripto, reliquisque ut plurimum Protestantium libris ab officinâ illius, Lutetiæ publicè combustis.* Zincgref transigea avec les Wechel, & prit en paiement quelques-uns des livres (k) qu'ils avoient sauvez de l'inquisition. Il reçut ensuite quelque autre argent de chez lui, & s'en alla à Orleans, où il fut reçu docteur en Droit l'an 1570. (l) Voilà des faits anterieurs à la saint Barthelemi.

(i) *Melch. Adam. in vit. Jurisconf. pag. 431.*

(k) Cum Wechelianis transigere, proque pecuniâ sibi debita libros nonnullos, quos clàm adhuc illi servarant: ac confiscatoribus Regiis subduxerant: sumere coactus fuit. *Id. ibid.*

(l) *Id. ib. pag. 432.*

☞ WEIDNERUS (PAUL) medecin Juif au XVI. siecle, fut apellé d'Udine ville d'Italie pour exercer la medecine dans la Carinthie. Il y demeura six ans, & y reçut du public une pension bien honnête. Pendant ce tems-là il conçut des doutes sur sa religion qui l'obligerent à comparer ensemble le vieux & le nouveau Testament, & à bien examiner les expositions des Rabins: & comme il comprit par cette lecture que JESUS-CHRIST est le Messie, il resolut d'embrasser ouvertement la foi Chretienne. Il chancela pendant un an depuis même † la plenitude de sa persuasion, & il cacha soigneusement ses pensées; il n'ignoroit (Z) pas les perils où il s'exposoit s'il laissoit conoître aux Juifs l'état de son ame, mais enfin les interêts de son salut l'emporterent sur les considerations de la chair. Il quitta la Carinthie, & se transporta à Vienne, & s'y fit batiser solennellement avec sa femme & ses quatre enfans dans l'Eglise de saint Etienne le 21. d'Août 1558. Il fut fait professeur en langue Hebraïque dans l'Academie de Vienne, & il publia quelque chose sur les motifs de sa conversion, & pour refuter le Judaïsme ‡.

WESALIA (JEAN DE) Docteur en Theologie dans le XV. siecle, fut fort maltraité par l'inquisition d'Allemagne, pour avoir enseigné des choses qui ne plaisoient point aux Catholiques. On pretend que le commerce (A) qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans plusieurs extravagances. C'étoit un fameux predicateur, que les moines, & particulierement les Thomistes n'aimoient pas. Les Thomistes furent les premiers auteurs des persecutions qu'il endura. Ils le defererent sur certaines propositions qu'ils lui avoient ouï debiter en chaire; & * ils contraignirent l'Archevêque de Maience à proceder juridiquement contre lui. Ce Prelat ne voulant point (B) s'exposer encore une fois à l'indignation de la cour de

† Quamvis nihil dubitarem de fide Christiana & certissima. *Weidnerus ubi infra.*

‡ *Tiré de l'épitre dedicatoire à l'Empereur Ferdinand, à la tête de son livre* de locis præcipuis fidei Christianæ *imprimé à Vienne l'an 1559. Voiez Jean Henichius Professeur en Theologie à Rinthel,* de veritate religionis Christianæ pag. 360. & seq.

* *Voiez la remarque B.*

(Z) *Il n'ignoroit pas les perils où il s'exposoit.*] Croire fermement qu'une religion est veritable, se resoudre à la professer, & soufrir bien des combats dans son ame avant que d'executer une telle resolution, ne sont pas des choses incompatibles. Il ne faut donc pas pretendre que le narre de Weidnerus manque de fidelité. Il y a très-peu de desseins dont l'execution soit plus traversée que celui du changement de religion; car pour ne rien dire des autres sujets de retardement, ne sçait-on pas que l'on mettra en colere les personnes que l'on aime, & que l'on respecte le plus? Ne sçait-on pas que l'on deviendra odieux & infame à la parenté? Je dis infame, car tous les peuples sont en possession d'attacher l'idée de l'infamie à l'action d'un homme qui quitte leur religion. On ne se contente pas de le nommer un revolté, un apostat, on le nomme aussi un (a) renegat. On soutient que sa revolte est une tache ignominieuse à sa famille, & j'ai vu une devote qui disoit fort serieusement, qu'elle aimeroit mieux que ses sœurs fissent le metier de courtisane, que de les voir aller à la Messe. Ces idées affreuses sont necessaires au bien temporel d'une communion, & de là vient qu'on les fomente. Un casuiste ne trouvera point mauvais qu'un pere chasse ses fils qui apostasient, & qu'en pareil cas un frere ne veuille plus voir son frere, & qu'un mari abhorre sa femme, ou qu'une femme abandonne son mari. Si les Protestans reprochent aux Catholiques cette espece de persecution, les Catholiques (b) de leur côté la reprochent aux Protestans. Quoi qu'il en soit, il est sûr que cet usage sert assez souvent d'épouvantail à ceux qui se persuadent qu'ils doivent quitter l'Eglise où ils ont été élevez. Citons Mr. Arnauld: *Le dessein de changer de Religion a quelque chose qui estonne,* dit-il (c), *& l'on a quelque-fois de la peine à l'executer, lors même qu'on y est tout resolu. . . . . Je sçay qu'une Demoiselle, fille d'un Huguenot trés-zelé, a caché 7. ans à son Pere qu'elle estoit Catholique; & que pendant tout ce temps là elle l'accompagnoit au presche s'abstenant seulement de faire la Cene, dans la peur qu'elle avoit qu'il n'en mourust de douleur. Elle me fit consulter sur ce cas, & ayant sçu que je n'approuvois point cette dissimulation, elle resolut de se découvrir, quoy qu'avec bien de la peine. . . . . Il y en peut avoir aussi, comme au temps de S. Augustin, qui sont convaincus de la verité de la Religion Catholique, mais qui ne peuvent rompre les liens de l'accoustumance qui les entraisnent au presche, ni s'exposer au reproche qu'ils craignent que leurs parens ou leurs amis du même party ne leur fassent de leur changement; à moins que quelque autre consideration humaine opposée à celles là, faisant le contre poids & empeschant l'impression que les premieres faisoient sur leur cœur, ils ne se trouvent en estat de suivre plus facilement la verité qu'ils connoissent.* Il y a des communautez qui se croient tellement deshonorées par l'apostasie d'un Religieux de merite, & qui craignent que ce ne soit un scandale funeste à la foi des simples, & un trop grand sujet de triomphe au parti contraire, qu'elles mettroient tout en usage contre une personne qui temoigneroit quelque envie de deserter. Les Juifs ont le même genie. Ne voulurent-ils pas se defaire de Spinoza par l'assassinat (d)? & ne tâcherent-ils pas de perdre nôtre Weidnerus depuis sa conversion? *Postea,* dit-il (e), *simulatque res celari amplius non potuit, protinus à meis secundum carnem non mediocria propter fidei Christianæ suspicionem exspectare pericula cogebar, quæ proh dolor! in hunc usque diem mihi intentari video & experior.* N'oublions pas une espece de persecution fort terrible à ceux qui changent de communion. On les accable de libelles difamatoires (f); on épluche toute leur vie; & si l'on y trouve quelques taches, on les aprend au public avec tous les artifices de l'hyperbole. Les plus petites fautes de leur jeunesse ne leur sont point pardonnées. S'ils ont écrit des billets de confidence dont on puisse se prevaloir contre leur reputation, on les publie. En un mot pour l'interêt de la cause, & afin de decrediter l'autorité de ce changement, on ne fait guere de scrupule de convertir en grans crimes les mêmes choses qui n'eussent pas empêché que l'on ne continuât d'estimer & d'affectionner une personne si elle eût perseveré dans sa religion.

(a) *Ce nom étoit usité dans quelques villes de France parmi les Protestans à l'egard de ceux qui embrassoient le Papisme.*

(b) *Voiez le livre de Mr. Brueys intitulé* reponse aux plaintes des Protestans, *il en est parlé dans les Nouvelles de la republique des lettres, Août 1686. art. 1. voiez la page 879. de ces Nouvelles.*

(c) *Arnauld, apologie pour les Catholiques 2. partie chap. 12. pag. 240. 241.*

(A) *Le commerce qu'il eut avec quelques Juifs.*] La peste l'aiant obligé de quiter Maience; il se retira à Worms, où il frequenta les Juifs. C'est ce qu'un Rabin converti au Christianisme aprit à Orthuinus Gratius. Ce Rabin (g) nommé Victor de Carben embrassa la foi Chretienne l'an 1515. à l'âge de 42. ans, & se fit prêtre, & vécut 91. années. Il composa en l'honneur de la sainte Vierge & de l'Eglise, quelques écrits que le même Orthuinus Gratius a mis en Latin. *Is Victor quum achillicè adhuc valeret, mihi sæpius retulit prætactum Johannem Wesaliensem à Moguntia ob pestis metum Wormaciam se contulisse, atque ibidem cum Judæis Christi inimicis frequentem habuisse conversationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum sentinam corruisse* (h). Ce conte n'a nulle apparence de verité; car les doctrines de Jean de Wesalia condamnées par l'Inquisition ne favorisent en rien le Judaïsme.

(B) *S'exposer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome.*] La liberté qu'il s'étoit donnée de condamner l'avarice de cette Cour lui avoit été funeste: cela fut cause que non-seulement on lui ôta son Archevêché, mais aussi que l'on detruisit Maience. Nous allons voir & son nom & sa famille: (i) *Reverendissimus præsul Moguntinus Dietherus Isenburgius misit litteras ad Universitatem Heidelbergensem & Coloniensem instigantibus, imo cogentibus Thomistis quibusdam: veritus ne denuo ab episcopatu ejiceretur jussu Romani Pontificis, quod commeruerat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani præsulis iram, quam pridem non tam ipse fuerat expertus, quàm tota Moguntia & capta & direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa. Unde ferunt Pium Pontificem ad Moguntiæ mentionem semper ingemuisse, quod jus suum tam insigni damno vindicasset.* Il ne faut pas s'étonner que les supôts de l'Inquisition soient si avides de rendre les gens suspects, & d'amplifier les choses par des interpretations malignes; car ceux qui se voient soupçonnez, craignent pour leurs charges s'ils en ont, & se portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'on a données. Les inquisiteurs savent

(d) *Voiez l'article* Spinoza *pag. 2770.*

(e) *Weidnerus, epist. dedicat. ad Ferdinandum.*

(f) *Conferez avec ceci les paroles que j'ai raportées de Pierre Charron dans son article pag. 907. col. 1.*

(g) *Orthuinus Gratius, in Fasciculo rerum expetend. & fugiendar. p. 325. edit. Londin. 1690.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Auctor examinis Magistralis ac Theologicalis Joh. de Wesalia, apud Orthuinum Gratium ibid. pag. 327.*

de Rome, convoqua une assemblée de Docteurs l'an 1479. Jean de Wesalia que l'on tenoit en prison dans le cloître des Cordeliers à Maience, fut interrogé par l'Inquisiteur Jean Elten President de l'assemblée. Il se tint sur la negative à l'égard de presque toutes les questions qui lui furent faites, & il parut un peu biaiser sur quelques autres. C'est pourquoi l'Inquisiteur declara le lendemain (C) avec beaucoup d'éloquence, qu'il le faloit interroger encore une fois. Ses reponses furent assez conformes à celles du jour precedent; mais il eut la confusion d'être convaincu (D) par ses écrits, d'avoir enseigné des choses qu'il avoit niées en repondant à l'Inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se retracter devant tout le peuple. Ses livres furent brûlez, & il y eut des Docteurs qui trouverent qu'on usa d'une (E) trop grande severité envers ce venerable vieillard, & que la passion monachale eut beaucoup de part à cette afaire †. Il fut mis en penitence perpetuelle dans un couvent d'Augustins, où il mourut bientôt après *. Les Protestans ont mis cet homme dans la liste des temoins de la verité. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que (F) Coëffeteau a repondu n'est point solide. Wesalia avoit enseigné dans ‡ Erford. Consultez l'article Westphale (Jean).

☞ WES-

savent bien que leurs medisances produiront cet effet-là, c'est pourquoi ils ne se font pas un scrupule de medire. A combien de gens peut-on apliquer ce (a) mot d'Horace, *Vous voulez apaiser l'envie par l'abandon de la vertu?*

(C) *Declara le lendemain avec beaucoup d'éloquence.*] Ceux qui liront ce qu'il dit, n'auront pas besoin qu'on les avertisse que je me sers de l'ironie. (b) *Adducto Johanne de Wesalia dixit Inquisitor: Tria jam futura in hoc actu. Primum quia M. Johannes hesterna die non satis resolutus ad certos responderit articulos, iterum sibi illos proponendos esse, ut luculenter & clare, plus masticando, responderet: deinde ad quosdam alios articulos heri non auditos quid sentiat, respondere deberet: tertio relegi debere omnes articulos principaliores cum responsionibus, ut audiatur si adhuc in illis velit persistere aut ab illis resilire.*

(D) *D'être convaincu par ses écrits.*] Ce pauvre homme cassé de maladies & de vieillesse n'avoit pas la force de dire ce qu'il pensoit, en presence d'un tribunal si redoutable. Peut-être ne se souvenoit-il pas de tout ce qu'il avoit écrit. Les Inquisiteurs previrent bien sa negative; c'est pourquoi ils ne se contenterent pas de le lier par (c) les sermens les plus solennels, ils voulurent avant toutes choses être saisis de tous ses papiers. (d) *Conclusum quod M. N. Wesalia jusjurandum facere deberet, quod præsentare & tradere vellet omnes tractatus, opera, scripta sua qualiacunque quæ condidisset, ut per proprios sermones vinceretur. . . . Adjungebatur quod doctores Heidelbergenses cum tribus aliis, scilicet Macario, decano Sancti Victoris, & quodam alio perspicerent tractatus ejus, errores excerperent, dearticularent.* Il fut donc facile de le convaincre sur les points où il nia mal-à-propos, (e) *Dum certas propositiones negasset se scripsisse, tractatus sui propria manu conscripti ei præsentabantur, quam revera literam esse suam non valuit negare.*

(E) *D'une trop grande severité . . . . & que la passion monachale.*] C'est ce que temoigne l'auteur anonyme du procés verbal: il avoit assisté à tout. *Dempto solo articulo*, dit-il (f), *de processione Spiritus Sancti in aliis videtur non ita gravi censura fuisse castigandus, si inducia data fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de via realium. Et nisi forsitan impetus quidam irrepsisset in religiosos triumphandi de seculari, & præsertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat, forsitan poterat cum eo mitius, humanius, & clementius benigniusque actum & processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem & librorum suorum exustionem, vehementissime displicuisse Magistro Engelino de Brunswico, maximo theologo, & Magistro Joanni Keisersbergio, duobus utique viris cum doctis tum integris. Præcipue Magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immo non verebatur asserere multos articulos ejus, & majorem partem posse sustineri. Nec obticuit de simultate Thomistarum contra Modernos, & de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares.* Il ajoûte que c'est le Diable qui a semé la zizanie entre les Theologiens & les Philosophes, & qui les a tellement alienez les uns des autres, que si quelcun nie la realité des Universaux, on s'imagine tout aussi-tôt qu'il peche contre le saint Esprit, & qu'il offense mortellement la Divinité, le Christianisme, la justice, & la republique. Cet aveuglement peut-il venir que du Diable, qui pour nous detourner des bonnes choses nous attache à de vaines speculations, qui ne nous inspirent ni la devotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? (g) *Unde hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne honestiora, ne moribus, virtutibus & saluti animarum conducentia discamus, phantasias nostras illudit, & trahit ad res minus salutares, & ad gelidas harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti reddimur, neque ad proximi dilectionem inflammamur.* Cette reflexion est belle, & capable de mortifier non seulement les Reaux & les Nominaux, mais aussi d'autres factions.

(F) *Ce que Coëffeteau a repondu.*] Du Plessis Mornai n'oublia point que (h) *Jean de Vesalia Docteur & Prescheur de Wormes fut accusé devant les Inquisiteurs d'avoir tenu ces propositions, que les Prelats n'ont point autorité d'instituer loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles à observer l'Evangile* (i) &c. Coëffeteau aiant étalé d'une autre maniere les opinions de ce personnage, telles, dit-il (k), que les *raportent les Protestans mesmes*, s'écrie, „ (l) Voila les resveries
„ de ce prescheur de Wormes, d'entre lesquelles du
„ Plessis a fait eclypser celles qu'il voyoit estre con-
„ traires à sa doctrine aussi bien qu'à la Catholique, à
„ sçavoir l'article de la procession du sainct Esprit de
„ la personne du Fils, comme de celle du Pere, que
„ l'Eglise Latine a tousiours tenue contre la Grecque.
„ Et certes ceux que du Plessis allegue, qui le souste-
„ noient contre les Thomistes, avoüoient qu'il erroit
„ en cet article, & pour la plus part des autres poincts,
„ il nioit avoir dit les uns, & taschoit d'interpreter
„ les autres: mais apres tout cela il se dedit publi-
„ quement dans le Cimetiere de Maience, en presen-
„ ce de l'Archevesque & de plusieurs celebres Docteurs
„ des Universitez de Maience, de Colongne, de Hil-
„ deberg, & comme dit Trithemius, ses livres & ses
„ escrits furent jettez dans le feu, & luy en perpe-
„ tuelle penitence relegué en un Convent d'Augustins
„ où il mourut bien-tost apres. Voila quels sont les
„ tesmoins de Saumur. Cependant le lecteur se res-
„ souviendra que l'autheur Protestant, duquel nous
„ avons raporté les points de sa doctrine, les a cou-
„ chez comme il luy a pleu, pour les faire trouver
„ moins odieux, & plus plausibles. Trithemius y
„ adjouste qu'il disoit, *qu'il n'y avoit point de Peché Ori-*
„ *ginel, & qu'il n'y en avoit jamais eu, & que les en-*
„ *fans n'estoient point conceus en peché Originel.* Il ra-
„ porte aussi ses autres articles tout autrement que le
„ Protestant qui a foüillé les Chroniques de l'Abbé
„ d'Ursperg, duquel ceux qui les ont fournis à du
„ Plessis, les ont extraicts. „ On repliqua pour du Plessis qu'il est vrai que Jean de Wesalia (m) *sentoit avec l'Eglise Greque touchant la procession du St. Esprit, mais* qu'en ses autres propositions au nombre de 23. *il taxoit les mesmes erreurs que* les Protestans ont taxées, *& ce selon le denombrement & le raport non d'un Protestant, comme ment Coëffeteau, mais d'un* (n) *Papiste passionné qui apelle* impios Waldenses, impiorem Wesaliensem, impiissimum Wiclefum, *pour monstrer qu'il ne tient rien du Protestant, & parlant de ce povre vieillard lui reproche l'enfance & le delire.* En general Rivet a raison, car on trouve dans un livre d'Orthuinus Gratius, bon Papiste, les propositions de Jean de Wesalia raportées par Du Plessis; mais c'est à tort qu'on reproche à Coeffeteau d'avoir pretendu ici que cet Orthuinus fût Protestant: ce n'est point le *Fasciculus rerum expetendarum* qu'il a cité; il ne cite que le continuateur de l'Abbé d'Ursperg. C'est à la page 1188. & 1189. qu'il a dit que l'auteur du *Fasciculus rerum expetendarum* étoit *Protestant & Lutherien*, Rivet (o) a eu très-grande raison de l'en reprendre en cet endroit-là.

Notez en passant que l'auteur des Prejugez legiti-

mes

(a) Invidiam placare paras virtute relicta. *Horat. Sat. 3. lib. 2. vers. 13.*

(b) *Auctor. Exam. Magistral. apud Orth. Gratium, pag. 330.*

(c) Mandavit eidem Johanni (*Inquisitor*) sub pœna obedientiæ, in virtute Sancti Spiritus, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ (à quo nemo habeat ipsum absolvere nisi solus Papa, vel ipse Inquisitor, nisi in articulo mortis) ut diceret plane verba veritatis super interrogandis de sua fide, sine ambagibus, sine verborum sophisticatione. *Ib. pag.* 328. On lui fit declarer qu'en vertu de ce serment il se croioit obligé à dire la verité même contre sa propre personne, & que s'il y manquoit, il encourroit la peine d'excommunication, & pecheroit mortellement.

(d) *Idem Auctor Examinis apud eundem pag.* 327.

(e) *Id. ib. pag.* 330.

(f) *Ibid. pag.* 332.

(g) *Ibid. pag.* 333.

† *Tiré d'une relation de ce procés, inserée par Orthuinus Gratius dans le* Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum, *pag.* 325. & *seq. edit. Londinens.* 1690.

* *Trithemius in Chronico Sponheimensi, ad ann.* 1479. *apud Coëffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité, pag.* 1213.

‡ *Wimpfelingus, apud Wolfium, Lect. memorab. to.* 1. *pag.* 875. *ad ann.* 1464.

(h) *Du Plessis, Mystere d'iniquité, pag.* 592.

(i) *Vous trouverez les autres propositions de ce Docteur dans le Mystere d'iniquité ubi supra.*

(k) *Reponse au Mystere d'iniquité, pag.* 1214.

(l) *Ibid. pag.* 1215.

(m) *Rivet, remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité,* 2. *partie, pag.* 631.

(n) *C'est-à-dire d'Orthuinus Gratius. Voiez ce qu'il dit de Jean de Wesalia ci-dessus remarque A.*

(o) *Ubi supra, pag.* 611.

☞ WESSELUS (JEAN) l'un des plus habiles hommes du XV. siecle, nâquit à Groningue environ l'an (A) 1419. Aiant perdu son pere † & sa mere pendant son enfance, il fut élevé par les soins d'une bonne Dame qui n'avoit qu'un fils avec lequel elle le fit étudier. Elle les envoia tous deux à Swol, où il y avoit un college plus estimé que ne l'étoit celui de Groningue. C'étoit une communauté de Clercs Reguliers qu'on nommoit de saint Jerôme, où l'on instruisoit la jeunesse. Tous ceux qui y étoient élevez, portoient l'habit de la religion avec la consure clericale, mais quand ils quittoient ce college ils se pouvoient habiller comme il leur plaisoit. Ainsi quoi que Wesselus ait porté le froc pendant qu'il étudioit à Swol, on ne peut pas dire qu'il ait été moine, car il est certain d'ailleurs (B) qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique. Il en eut envie au commencement de sa jeunesse, mais il alla bride en main quand il se fut aperçu de quelques superstitions qui lui deplurent, & ensuite cette fantaisie se passa. Comme il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il s'apliquoit à l'étude avec une ardeur incroiable, il fit beaucoup de progrés à Swol, & il y enseigna même publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où il se rendit si habile que non seulement on l'admiroit, mais aussi qu'on crut qu'il n'étoit pas orthodoxe. Il alloit aux sources, & il y trouvoit dequoi proposer des dificultez & des argumens qui embarrassoient & qui étonnoient ses maîtres. Il ne se paioit point des reponses qu'ils lui faisoient, * qu'Aristote, que saint Thomas, que le Docteur Seraphique &c. avoient dit telle & telle chose, & parce qu'il étudia beaucoup la philosophie Platonique, & que cela lui fit mepriser celle d'Aristote, il se rendit fort desagreable aux Professeurs scholastiques. Il traversoit souvent le Rhin pour aller lire dans le monastere de ‡ Duytz les ouvrages de l'Abbé Rupert, dont il étoit grand admirateur. On l'exhorta de s'en aller à Heidelberg pour y enseigner la Theologie; il suivit ce conseil, mais les Directeurs de l'Academie lui alleguerent qu'il ne pouvoit pas exercer cette profession, puis qu'il n'avoit pas (C) été promu au Doctorat; & quand il eut demandé d'y être promu, on lui fit reponse que les canons ne permettoient pas de donner ce grade à des laïques. Ainsi ne voulant point s'engager à l'état de clericature, il se contenta de faire quelques leçons en philosophie: après quoi il retourna à Cologne, d'où il passa à Louvain, & y aiant oüi pendant quelque tems les professeurs en Theologie, il s'en alla à Paris. Les disputes de philosophie étoient alors très-échaufées entre les Reaux, les Formaux, & les Nominaux. Il tâcha de convertir les principaux chefs des Formaux en les attirant à la secte des Reaux, & puis il passa lui-même dans la secte des Formaux, & ne l'aiant pas trouvée plus raisonnable que l'autre, il embrassa le parti des Nominaux. Quelques-uns disent qu'il voiagea (D) en Grece & dans le Levant, pour mieux aprendre la langue Greque

† *C'étoit un boulanger.*

* *Voiez la remarque D à la lettre* b *de la page suivante.*

‡ *Situé vis-à-vis de Cologne. Rupert qu'on nomme* Abbas Tuitiensis *en fut Abbé.*

mes contre le Papisme, a été censuré de s'être servi du temoignage du continuateur de l'Abbé d'Ursperg. On lui a dit (a) qu'*on sçait que celui qui a donné au public cet Ouvrage, est un appellé Cratomelius de Schelestad, disciple de Mélanchton.* Je croi qu'on a voulu dire *Craso Mylius*, car c'est ainsi que se nomme le libraire qui publia en 1537. la chronique de l'Abbé d'Ursperg, corrigée & continuée par Gaspar Hedion Ministre de Strasbourg. Voiez l'epitome (b) de la bibliotheque de Gesner, & le premier tome (c) *observationum selectarum* imprimé à Hall en 1700.

(A) *Nâquit à Groningue environ l'an 1419.*] D'autres (d) mettent sa naissance environ l'an 1400. mais il y a quelque aparence qu'ils se trompent, puis que deux auteurs Frisons disent qu'il mourut l'an 1489. à l'âge de 70. ans (e). Si nous en croions Geldenhaur, il vécut plus de 90. ans, & il eut toûjours la vuë si bonne qu'il ne se servit jamais de lunettes ni pour lire ni pour écrire: (f) *Geldenhaurius nonagesimum eum annum superâsse narrat, integro visu & auditu, ita ut nunquam specillis usus sit, minutissimasque literas & commodè legeret, & pulchrè ipse pingeret.* Hardenbergius ne convient point de tout cela; il dit au contraire que Wesselus n'aiant jamais eu la vuë bonne, l'eut si foible dans sa vieillesse que bronchant à tout moment dans la lecture d'un chapitre de l'Ecriture devant les Moines, il faisoit rire ses auditeurs. (g) *At quod ad visum, Hardenbergius lusciosum eum fuisse, & senio quoque caligare oculos cœpisse tradit, ut cum semper die Cœna Dominica in Cœtu Fratrum vesperi pro collatione, ut illi vocant, legeret sermonem Domini in Cœnâ habitum à cap. Joh. 13. usque ad 18. frequenter à textu aberrans à Monachis rideretur.* Quant à l'âge que lui donne Geldenhaur voici de quelle maniere on le refute: (h) *Quod verò ad ætatem, Suffridus Petri & Regnerus Pradinius, quibus ut Frisiis & in Urbe hac versatis rectiùs constare potuit, unde-septuaginta annos vixisse affirmant, natum 1419. mortuum 1489.* Les regitres de l'Eglise où Wesselus fut enterré marquent l'année de sa mort, mais non pas celle de son âge: s'ils eussent marqué celle-ci nous pourrions être plus certains ou de l'erreur de Geldenhaur, ou de celle de Suffridus. (i) *Sepultus Groningæ, in Monasterio, quod Spiritualium Virginum dicitur, in ipso templi choro, non longè à summo altari. In libro memoriali templi illius hæc leguntur:* Anno Domini 1489. obiit Venerabilis Magister Wesselus Hermanni, egregius Doctor Sacræ Theologiæ, & in Latinâ, & Græcâ, & Hebræâ linguis multùm eruditus, & in tota Philosophia quasi universalis.

(B) *Qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique.*] On le dit (k) & on le repete plusieurs fois dans l'écrit d'où j'ai tiré cet article, & l'on y assûre même qu'il resista constamment aux desirs & aux sollicitations du General des Cordeliers, qui le pressoit de prendre l'habit de son Ordre: (l) *Is cùm esset eruditus & eruditorum fautor, ad se attraxit Wesselum, tùm ut in disputationibus, quarum avidissimus erat, & quotidiano exercitio ejus opera uteretur: tùm verò ut sui ordinis monachum eum postea faceret: à quo tamen Wesselus abhorrebat. Sed usus præsenti fortunâ in familiam se ipsius dedit.* Neanmoins voici des paroles où un sçavant homme debite que Wesselus fut Cordelier. (m) *C'est pourquoy* Louis XI. *commanda à Jean Boucart Evesque d'Avranche de prendre le soin de cette reforme, lequel assisté d'un Cordelier nommé Wesselus Gransfortius de Groninge, qui s'estoit acquis la cognoissance d'Aristote & de tous les bons Autheurs Grecs en chaque Science par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux Officiers & Supposts de l'Université, & de leur bon advis & consentement dressa & publia l'Edict contre les Nominaux, que nous insererons tout entier sur la fin de ce chapitre, comme une piece non encore imprimée, tres-avantageuse pour nostre Louys XI.*

(C) *Puis qu'il n'avoit pas été promu au Doctorat.*] Par cette objection l'on peut refuter invinciblement ce que debitent quelques écrivains, que nôtre Wesselus aquit une érudition si vaste dans l'Université de Cologne, qu'il y fut promu Docteur en Theologie, en Droit, & en Medecine. (n) *Geldenhaurius refert magno & assiduo & vix credibili labore hoc eum adsecutum esse, ut non solum Theologica Majestatis lauream mereretur, sed etiam Jureconsultis & Medicis Doctoribus annumeraretur: adeoque summis in omnibus Facultatibus titulis fuit ornatus; ut vulgò quidem perhibetur. Mihi tamen vix verisimile videtur. Si enim jam tum triplici laureâ insignitus fuisset Wesselus, qua ratio fuerit, quod postea admissus non fuerit ab Heidelbergensibus, nullam aliam ob caussam, quam quod titulo Doctoris destitueretur. Pro exaggeranda ergo Wesseli viri incomparabilis eruditione hanc de tribus titulis fabulam, & plura alia, jactatam jam olim fuisse credo.*

(D) *Qu'il voiagea en Grece & dans le Levant.*] Nous avons vu ci-dessus que Naudé l'assûre. D'autres pretendent que le nom *Basilius*, qui lui est donné par plusieurs

(a) *Critique des prejugez pag. 256.*

(b) *Au mot* Gaspar Hedio.

(c) *A la page 307.*

(d) *Comme Hardenbergius, Seckendorf, Alting &c. Voiez le Lutheranisme de Seckendorf lib. 1. pag. 226.*

(e) *Vita Wesseli in libro cui titulus* effigies & vitæ Professorum Academiæ Groningæ & Omlandiæ *pag. 12. 13. & 14.*

(f) *Ibid. pag. 24.*

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid.*

(k) Cucullum monasticum sive Franciscanorum sive alius ordinis nunquam induit. *Ibid. pag. 13.* Rogatus quare non saltem primam tonsuram adsumeret? dixit se non metuere patibulum quanto quidem tempore mentis maneret compos. *Ib. p. 14.*

(l) *Ibid. pag. 17.*

(m) *Naudé, addition à l'histoire de Louis XI. pag. 193.*

(n) *Vita Wesseli pag. 14.*

Greque & l'Hebreu. Quoi qu'il en soit, la reputation qu'il s'étoit aquise le fit estimer singulierement de François della Rovere general des Freres Mineurs. Il s'attacha à lui, & s'il le fit malgré plusieurs choses condamnables dont il faloit être temoin, ce fut entre autres motifs par l'esperance d'aller à Bâle (E) pendant la tenuë du Concile, où il ne doutoit point que son maître n'assistât. Cette esperance ne fut point trompeuse. Wesselus vit ce Concile; il se fit conoître aux habiles gens; il fut consulté, il fut admiré dans quelques disputes publiques. Il retourna à Paris avec François della Rovere son patron, & quelques-uns disent qu'il y fut persecuté jusques au (F) bannissement. Son Mecene aiant été élu Pape sous le nom de Sixte IV. con-

plusieurs auteurs, fut un present de Bessarion. Ils disent que Bessarion aiant conu nôtre Wesselus en Grece, le nomma d'abord *Basselus* par un changement de l'U en B, & puis *Basilius*. L'auteur que je cite rejette ces traditions, & doute que jamais Wesselus ait été en Grece. Voici ses paroles: (a) *Hardenbergius pro Wesselo Basilium dictum ait, quod elegantiorum hominum auribus Wesseli nomen nimis durum & veluti barbarum videretur: vel quod alterum quodammodo Basilium magnum judicarent; vel quod Bessarion Cardinalis Græcus, quo ibi amicissimo usus, suum B per nostrum B quam V exprimere maluerit, atque pro Wesselo Basselum ac mox Basilium cœperit vocare. Quamvis vix videatur verisimile aut in Græcia unquam fuisse Wesselum, aut in ea familiariter usum fuisse Bessarione: cùm enim hic teste Jovio jam anno 1434. in Italia vixerit, atque anno 1439 ab Eugenio Papa creatus sit Cardinalis, debuerit Wesselus ante annum XV. ætatis in Græciam ad Bessarionem abiisse: quod à vero abhorret.* Peu après il fait parler Wesselus comme un homme qui se vantoit d'avoir voiagé en Grece: (b) *In disputationibus Theologicis magnos titulos Doctorum contemnebat, solis Divinis literis firmiter adhærens. Quare siquis fortè inter disputandum, ut fieri solet, ei objiceret, hoc dicit Doctor Sanctus; hoc Seraphicus &c. ipse respondere solebat; Thomas fuit Doctor, quid tum postea? Et ego Doctor sum. Thomas vix latinè intellexit, & unilinguis fuit. Ego trium principalium linguarum mediocrem peritiam assecutus sum. Thomas vix umbram Aristotelicam vidit: Ego Aristotelem Græcum* IN IPSA GRÆCIA DIDICI. Mais il ne laisse pas dans la même page de regarder ce voiage comme une fiction: (c) *Postea in Græciam abiisse creditur; at si quis cogitet eo tempore non solùm literas in Græcia jacuisse, sed totam quoque regionem bello arsisse, & hoc confictum fuisse cognoscet. Ita de Petro de Aliaco quoque relatum est, quod Græcè exactè sciret, per decennium in Græcia vixisse; quamvis certum sit nunquam Italiâ excessisse.* Voions aussi comment il raisonne sur la reponse que fit Wesselus à un disciple qui lui proposoit une question: *Attendez que je revienne d'Egypte pour la seconde fois, vous aurez alors la solution de vôtre difficulté.* L'auteur que je cite se figure que par l'Egypte on entendoit Rome mystiquement (d): *In Ægyptum quoque profectus creditur Wesselus noster, persuasus omnes libros Salomonis, & totam illam gloriosam Bibliothecam Judæorum ibi adhuc servari: sed reversus solebat dicere;* frustra profectionem absolvi. Judæi enim totam bibliothecam suam perdere maluerunt, quam legere quod confiteri noluerunt. *Quamvis ego ratione habitâ belli, quo eo tempore totus Oriens flagrabat, existimarim Wesselum nunquam profectionem in Ægyptum instituisse, sed intellexisse Ægyptum mysticam, sive Romanam, juxta stylum Sp. Sancti, atque Cantero significare voluisse, se nunquam Romam rediturum esse. Joannes Canterus, quem ipse instituerat, & præter alia artem Raimundi Lullii eum docuerat, aliquando curiosiorem quæstionem ei proposuit: ad quem Wesselus:* Exspecta donec secundò ox Ægypto rediero: tunc respondebo tibi. *deridens curiositatem Canteri.* Tout ceci nous montre que la vie de Wesselus n'est guere conuë, & que l'on a debité bien des mensonges sur cet illustre personnage. Un moderne assûre que Wesselus alla exprès sur les rives de l'Euphrate pour voir le tombeau d'Ezechiel, & l'ancienne bibliotheque des Juifs, marque évidente du mal contagieux qui perpetuë les faussetez. Ecoutons ce moderne: (e) „ Encore que le „ Rabbin Benjamin soûtienne qu'on voyoit de son „ temps sur la rive de l'Euphrate le tombeau du Pro„ phete Eschiel, avec la Bibliotheque du premier & „ du second Temple, neanmoins le Sieur Wessel de „ Groningue, & beaucoup d'autres illustres Person„ nages, qui sont allez exprés en ces pais-là, pour „ voir ce Tombeau & cette Bibliotheque, ont tous „ unanimement rapporté que c'estoit une rêverie du „ Rabbin, & qu'on n'y voyoit ny l'un, ny l'autre. „ C'est en vain que je suis allé là, dit le (f) Sieur Wes„ sel, puisque les Juifs ont mieux aimé perdre tous „ leurs Livres, que de lire ce qu'ils ne vouloient pas „ confesser. „

(a) *Ibid. pag.* 12.

(b) *Ibid. pag.* 14. 15.

(c) *Ibid. pag.* 15.

(d) *Ibid. pag.* 22. 23.

(e) Gallois, *traité des plus belles bibliotheques pag.* 14. & 15. *édit. de Paris* 1680. *Voiez aussi Lomeier, de bibliothecis pag.* 34. *edit.* 1680.

(f) *Ce mot de* Sieur *temoigne qu'on ne conoissoit guere nôtre Wesselus.*

(E) *Par l'esperance d'aller à Bâle pendant la tenuë du Concile.*] L'auteur que j'ai abregé dans le corps de cet article merite ici quelque censure. Il dit que Wesselus s'étant intrigué pour les Formaux dans les querelles qu'ils avoient avec les Reaux, & avec les Nominaux, se fixa enfin au parti des Nominaux. Ces choses se firent, continuë-t-il, au tems du Concile de Bâle, & Wesselus étoit dejà dans le domestique du Pape Nicolas V. par la recommandation de François della Rovere General des Cordeliers qui fut ensuite Sixte IV. & qui a fondé la bibliotheque du Vatican. (g) *Erant hæc sub id tempus, quo Concilium Basileense celebrabatur. Ipse autem jam pervenerat propter celeberrimam famam & incredibilem eruditionem in omni genere disciplinarum & artium in familiam Nicolai V. Pontificis Maximi, operâ Francisci à Ruvere, Generalis ministri Fratrum Minorum, qui postea Papa creatus Sixtus IV. vocatus est, primusque fundamenta jecit celebratissimæ illius Bibliothecæ, quæ à loco vulgo Vaticana vocatur.... (h) ... in qua* (familia Fr. à Ruvere) *multa digna & indigna, quædam etiam pia, sed pleraque impia vidit & expertus est. Obduruit tamen, ut per illum in notitiam omnium doctorum Virorum magis magisque perveniret, & liberiùs sine periculo disputare posset, simulque nancisci liberam occasionem admonendi hominis de vitandis idololatricis superstitionibus & apertis obscœnitatibus monasticis: maximè verò, ut via aperiretur, quâ pervenire posset in Synodum Basiliensem, in quam sciebat Franciscum, utpote totius Ordinis Supremum, vocatum iri, quod & contigit. Nam paulò post eò profectus est, & operâ Domini sui in Doctissimi cujusque notitiam pervenit, & ad multa consilia adhibitus est, & publicè aliquoties auditus disputare cum summa omnium admiratione.* Il y a beaucoup de fautes dans ces paroles. I. Le Concile de Bâle fut commencé l'an 1431. & finit à proprement parler l'an 1443. puis donc que l'auteur que je censure a supoté que l'an 1419. est celui de la naissance de Wesselus, il n'a pu dire que ce Docteur se fit admirer à Bâle pendant ce Concile. Prenez bien garde que selon lui ce voiage à Bâle est posterieur au long sejour que Wesselus fit à Cologne, à son voiage d'Heidelberg, à son retour à Cologne, à son voiage de Louvain, à son voiage de Paris, & à toutes les intrigues pour les Formaux contre les Reaux, & enfin à son adherence à la secte des Nominaux. Supoiez que nôtre Wesselus n'ait été à Bâle qu'en l'année où le Concile finit, vous ne laissez pas de dire qu'avant l'âge de 24. ans il avoit fait toutes les choses que je viens de dire: or ce seroit une pensée très-absurde, & si fausse que rien plus. II. Nicolas cinquiéme ne fut élu Pape qu'en 1447. Il n'étoit donc point Pape pendant le Concile de Bâle. C'est lui qui passe (i) pour le fondateur de la bibliotheque du Vatican. Il est vrai que d'autres attribuent cette gloire à Sixte IV. Tous peuvent avoir raison à divers egards. Ainsi je ne compte point pour une faute ce que nôtre auteur debite sur ce point-là. III. Il est faux que François della Rovere ait assisté comme General des Cordeliers au Concile de Bâle. Il nâquit l'an 1414. Il achera ses études à l'âge de 22. ans, & il enseigna ensuite plusieurs années avant qu'il devint compagnon du General de son ordre. Il y a eu trois Generaux depuis celui-là avant que François della Rovere soit parvenu à cette charge (k). Il n'est donc pas possible qu'il l'ait exercée pendant le Concile de Bâle, dont la cloture tombe sur l'an 1441. ou si l'on veut sur l'an 1443.

(F) *Qu'il fut persecuté à Paris jusques au bannissement.*] Cela est fort incertain; Hardenbergius assûre que jamais il n'en a oui rien dire à ceux qui avoient conu Wesselus. (l) *Cum Domino suo Francisco, Generali ministro, reversus est Lutetiam, ubi multa expertus est, multa etiam passus, ita ut quidam scribant, illum Scholâ aut Urbe pulsum esse propter reprehensas superstitiones: quod tamen Hardenbergius à nemine unquam sibi auditum verum ait, qui cum illo domesticè versati sunt. Et certum est, illum plus minùs sedecim annos Parisiis versatum esse, & cum Domino suo, jam in Papam electo, unà Romam* pro-

(g) *Vita Wesseli pag.* 17.

(h) *Ce qu'on a sauté ici se trouve ci-dessus pag.* 3013 *lettre L.*

(i) *Voiez le Pere Jacob, au traité des bibliotheques pag.* 84. *Lomeier, de bibliothecis pag.* 194. & *seq.*

(k) *Tiré d'un memoire manuscrit communiqué par une personne que j'avois fait consulter.*

(l) *Vita Wesseli inter vitas Profess. Groning. pag.* 17.

continua de l'aimer, & lui ofrit toutes sortes d'avancemens, mais Wesselus ne lui demanda qu'un exemplaire de la Bible (G) en Hebreu & en Grec, ce qu'il obtint. Il quitta Rome & s'en retourna en son païs, où il fut aimé & consideré d'un chacun. Il mourut à Groningue le 4. d'Octobre 1489. Il fut tourmenté de quelques doutes sur (H) la religion Chretienne pendant sa derniere maladie, mais ils se dissiperent enfin pleinement †. On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent (I) contraires à ceux de Rome, & l'on a raison de dire qu'il a été le precurseur de Luther. N'oublions pas qu'il est cité sous diferens (K) noms. Une partie de ses écrits sont (L) perdus.

† *Tiré de sa vie parmi celles des Professeurs de Groningue pag. 12. & suiv.*

WESTPHALE (JEAN) personnage imaginaire, dont Mr. Moreri dit qu'il fut *ainsi nommé parce qu'il étoit de Westphalie.* Il ajoûte que c'étoit un heretique Lutherien, qui „ commença

profectum. Unde non videtur verisimile, Papam & eundem Monachum & quidem Minoritanum monachum, passurum eum fuisse, si à Schola Theologica Parisiensi proscriptus fuisset antea. Fieri potuit, quod postea illuc reversus pulsus sit. Notez que l'édit de Louis XI. contre les Nominaux est (a) daté du 1. de Mars 1473. S'il étoit donc vrai que Wesselus eût été l'adjoint (b) de Jean Boucart Evêque d'Avranches dans les preliminaires de cet édit, il eût été fort puissant en France sous le papat même de Sixte quatrieme.

(a) *Voiez Naudé ubi supra pag. 223.*

(b) *Voiez les paroles de Naudé dans la remarque B.*

(G) *Ne lui demanda qu'un exemplaire de la Bible.*] Le Pape trouva cette demande fort niaise: pourquoi ne demandez-vous pas plutôt une mitre ou quelque chose de semblable, lui dit-il? Parce que je n'en ai pas besoin, repondit Wesselus. Il choisissoit la bonne part, mais il s'exposoit à la moquerie des mondains. (c) *Respondit Sixtus; Hæc nobis curæ erunt, tu pro te aliquid pete. Rogo ergo, inquit Wesselus, ut mihi detis ex Bibliotheca Vaticana Græca & Hebræa Biblia. Ea, inquit Sixtus, tibi dabuntur: Sed tu stulte, quare non petis Episcopatum aliquem, aut simile quidpiam? Respondit Wesselus, quia iis non indigeo. Hæc ipsa Ebræa Biblia diu hæserunt Groningæ, apud virgines Spirituales, eorumque adhuc hodie quædam fragmina supersunt.* D'autres disent que ce fut à Nicolas V. qu'il demanda ce present. (d) *Tantò eum promovendarum litterarum Hebraicarum studio flagrasse accepimus, ut, cùm Romam profectus Nicolao Pontifici gratissimus esset, isque amplissima* Wesselo *munera offerret, his omnibus repudiatis unicum modò petierit & obtinuerit, Biblia Hebræa MSS. sibi ut liceret è Bibliotheca Vaticana in Belgium asportare.*

(c) *Vita Wesseli ubi supra pag. 18. ceci est raporté comme une chose que Wesselus avoit souvent racontée.*

(d) *Valer. Andreas bibl. Belg. pag. 849.*

(H) *De quelques doutes sur la religion Chretienne.*] Ces sortes de doutes sont plus rares dans le lit de mort, que dans la vigueur de la jeunesse. Je raporterai donc pour la rareté du fait toute cette narration. (e) *Illapsum in morbum, qui etiam vitæ ipsi finem attulit, cum amicus quidam inviseret, utque valeret interrogaret: Respondit,* se pro sua ætate & morbi molestia utcunque valere; sed unum admodum molestum sibi esse, quod variis cogitationibus & argumentationibus circumactus de veritate Christianæ religionis subdubitare inciperet. *Obstupescebat ille, ac hortari ægrum cœpit, ut omnes cogitationes suas in Christum Servatorem unicum rejiceret. Sed cùm hujusmodi admonitionem ei molestiorem esse sensisset, tristis tum abiit. Atque post unam vel alteram horam reversum ad se cùm Wesselus vidisset, alacri animo, & quantum valetudo sinebat exsultans dixit;* Gratias ago Deo, omnes illæ vanæ disputationes abierunt: & nihil scio, nisi Jesum & hunc crucifixum. *Et in hac confessione animam* DEO *reddidit.*

(e) *Vita Wesseli ubi supra pag. 24.*

(I) *Ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome.*] Voiez le catalogue des temoins de la verité: Consultez aussi le Mystere d'iniquité, vous y trouverez ces paroles: (f) „ Vivoit de mesme temps, mais „ un peu plus jeune, le Docteur Wessele de Groeninge, appellé *la lumiere du monde*, qui par une „ sienne Epistre s'attendoit, que les Inquisiteurs apres „ avoir condamné Wesale, viendroient à lui, & dit „ avoir defendu son opinion à Paris & à Rome contre „ plusieurs Articles de l'Eglise Romaine; que quelques-uns, mesme de la Cour, l'auroient approuvée, peu dissemblable toutefois, comme nous pouvons recueillir de ses Escrits, de la Confession des „ Vaudois; Comme aussi en son livre des subjects & „ des superieurs, il traite que le Pape peut errer; „ qu'errant on lui doit resister: qu'en sa simonie & „ mauvaise administration, il fait assez paroistre, qu'il „ n'a cure de Dieu, ni du salut de l'Eglise; Que ses „ commandemens n'obligent qu'entant qu'ils sont „ conformes à la parole de Dieu; Que ses Excommunications sont moins à craindre, que du moindre „ homme de bien & docte; Et qu'ainsi le Concile de „ Constance escouta plustost Jean Gerson que Jean 23. „ Les gens de bien aussi jadis St. Bernard, que le Pape „ Eugene; Et se lisent ses œuvres imprimées par pieces à Leipsic, à Anvers & à Basle.„ On remarque dans sa vie qu'il eût été englouti par la tempête qui accabla Jean de Wesel l'an 1479. si David de Bourgogne Evêque d'Utrecht, son bon patron ne l'eût soutenu. (g) *Quibus* (fratribus prædicatorii ordinis hæreticæ pravitatis inquisitoribus) *non minus quam coævus & amicus Joannes Wesaliensis jam anno* 1479. *succubuisset, nisi Episcopi Ultrajectini Davidis de Burgundia (cui non quidem Medicus erat Wesselus, ut multi perperam tradiderunt, sed dilectus Cliens) autoritas eum protexisset.* Ajoûtez à tout ceci les paroles de Luther que j'ai raportées dans (h) l'article de Sixte IV. & les extraits que Mr. de Seckendorf (i) donne des écrits de nôtre Wessel.

(f) *Du Plessis Mornai, mystere d'iniquité p. 569. Voiez aussi pag. 572. 573.*

(g) *Vita Wesseli ubi supra pag. 21. 22.*

(h) *Page 2734. lettre h.*

(i) *Seckend. hist. Lutheran. lib. 1. p. 226. & seq.*

(K) *Il est cité sous diferens noms.*] Voici par où l'on a commencé sa vie dans le recueil de celles des professeurs de Groningue. *Wesselus Groningensis . . . diversis alias & nominibus insignitus, & elogiis celebratus. In Chronici Urspergensis Paralipomenis* Magister Joannes Wesselus Groningensis *nominatur. In libro memoriali templi Groningani quo sepultus* Wesselus Hermanni, *Pelantuo (qui ad annos plures fuit Archiater Davidis Burgundi Episcopi Ultrajectini)* Wesselus Gosvoert. *Alberto Hardenbergio* Goesvort, *Geldenhaurio* Gansfortius *vocatur. Rodolphus Agricola in epistolis ad Reuchlinum, aliique,* Basilium *vel Basilium Phrisium eum indigitant. Quarum appellationum diversitas, Frisicorum nominum non ignaro, facilè agnoscetur, quo fonte promanârit. Nempè Joannis nomen ei proprium ex sacro Baptismate videtur, Hermanni à patris, Wesseli ab avi nominibus adscitum, quod postremum in Græcia, (ut vulgo creditur) aut potius supra seculum Græcorum linguâ imbutus, ad ejus sonum vel ipse inflexit, vel detortum ab aliis admisit, ut Basilius diceretur* (k). . . . . Gosvoerti *autem seu* Goeseforti, *aut* Ganseforti *cognomen, dialecto illud Westphalicâ, hoc Germanicâ anserum vadum sonans (Westphalis enim Goos vel Goes est, quæ Germanis olim teste Plinio 10. 22. hodieque Gansa) suspicari liceat inde ei obvenisse, quod majores fortè ex vicina Westphalia (ut multa alia honesta hujus Urbis familia) huc commigrâssent, quum illud nomen villæ non procul Harena, hodieque maneat. Cætera appellationes Patriam testentur.*

(k) *Ce qui manque ici est ci-dessus pag. 3014. lettre a.*

(L) *Une partie de ses écrits sont perdus.*] (l) Il avoit fait beaucoup de recueils des œuvres de l'Abbé Rupert, & de celles de plusieurs autres, & il y avoit joint ses propres pensées. Cette compilation, ou ces rhapsodies avoient cru de telle sorte sous sa plume, qu'il les apella *mare magnum.* On en conserva beaucoup dans le monastere du Mont sainte Agnes, mais parce qu'on en envoia le manuscrit à quelques sçavans de Zelande, & de Brabant, on fut cause que tout cela disparut. Après la mort de Wesselus (m) les Moines, & quelques autres personnes firent perir par le feu tous les manuscrits qui se trouverent dans son cabinet. (n) Ce qui échapa à cet incendie fut imprimé à Groningue l'an 1614. & à Amsterdam l'an 1617. Valere André (o) cotte ces deux éditions, mais au lieu de dire que la premiere fut faite à Groningue, il dit qu'elle est d'Arnheim. Il est possible qu'il ait vu *Arnhemii* au titre de son exemplaire, sans qu'il soit vrai que la ville d'Arnheim soit le lieu de l'impression. C'est l'usage des libraires de consentir qu'un correspondant qui leur achete un certain nombre d'exemplaires, y soit vu au titre comme celui qui les a fait imprimer. Aparemment le libraire de Groningue permit cela à un libraire d'Arnheim. Cet usage fait illusion aux bibliographes, car il arrive de là qu'ils multiplient les éditions sans necessité.

(l) *Vita Wesseli pag. 15.*

(m) *Ibid. pag. 27.*

(n) *Ibid. Consultez aussi la bibliotheque de Gesner.*

(o) *Val. Andr. bibl. Belg. pag. 849.*

Il ne faut pas que j'oublie que divers traitez de nôtre Wesselus, avoient paru avant l'édition complete de l'an 1614. On en publia quelques-uns à Leipsic l'an 1522. sous le titre de *farrago rerum theologicarum*, avec une preface de Martin Luther. Cela fut reimprimé à Bâle l'an 1523. par Adam Petri, &c.

„ mença vers l'an 1533. de prêcher des erreurs abominables; qu'il n'eſt pas dit en l'Ecriture que „ le Saint Eſprit procede du Fils; que l'Egliſe a erré, & diverſes autres impoſtures dignes de l'Enfer dont elles procedoient. „ Il cite *Prateole* v. Veſt. *Gautier* in Chron. Nous allons montrer que (*Y*) tout ceci eſt chimerique. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu un Jean de WESTPHALIA, mais c'étoit un imprimeur (*Z*) qui s'établit à Louvain l'an 1475.

WESTPHALE (JOACHIM) en Latin *Weſtphalus*, Miniſtre Lutherien au XVI. ſiecle, nâquit à (*A*) Hambourg l'an 1510. Il y regenta la ſeconde claſſe au college de ſaint Jean, après quoi il y fut Miniſtre de l'Egliſe de ſainte Catherine depuis l'an 1541. (*B*) juſques en l'année 1571. Depuis ce tems-là juſques au 16. de Janvier 1574 qui fut celui de ſa mort, il y fut ſurintendant des Egliſes. Les Miniſtres de Hambourg étoient dans une grande diſcorde: les uns étoient Lutheriens mitigez, les autres Lutheriens rigides. Weſtphale fut le plus ardent parmi ces derniers †. Il étoit d'une violence (C) qu'on pourroit nommer brutale. Les Lutheriens avouënt eux-mêmes qu'il y avoit (D) de l'excés dans ſa maniere d'agir. Calvin accom-

† *Ex Mollero iſag. ad hiſt. Cherſ. Cimbr. pag.* 579. Zelotarum Hamburgenſium Primicerius, *dit-il pag.* 577.

(*Y*) *Que tout ceci eſt chimerique.*] On ne peut point accuſer Mr. Moreri d'avoir cité fauſſement Prateolus, car il eſt vrai que cet auteur (*a*) nous aſſûre que Jean Weſtphalus, *ſeu de Weſtphalia ſuperiore*, Allemand de nation, Docteur en Theologie, fut fort infecté de l'hereſie de Martin Luther, & que ſes livres furent brûlez à Maience au tems de l'Empereur Charles-Quint, & du Pape Clement VII. environ l'an 1533. Il raporte 17. erreurs de ce perſonnage, & il conclut par ces paroles: *Hi ergo ſunt articuli, qui (authore Bernardo de Luxemburgo ſacrarum literarum profeſſore, Ordinis Prædicatorii, in ſuo Catalogo hæreticorum) per fratrem Gerardum de Eliben inquiſitorem fidei, & patrem Jacobum Sprenger, doctores itidem ſacra pagina, ejuſdem Ordinis Prædicatorii, conventus Colonienſis, ex Joannis de Weſtphalia libris excerpti ſunt.* Il nous indique la ſource où il a puiſé; c'eſt le catalogue des heretiques compilé par Frere Bernard de Luxembourg Moine Dominicain. Aiant conſulté ce catalogue, j'ai trouvé que Prateolus a changé *Joannes de Weſalia*, en *Joannes de Weſtphalia*, car c'eſt à *Joannes de Weſalia* (*b*) *ſuperiore*, que Bernard de Luxembourg attribuë les 17. hereſies que Prateolus impute à *Joannes Weſtphalus, ſeu de Weſtphalia ſuperiore.* Je ne puis comprendre par quelles machines Prateolus, ou ceux qu'il a copiez, ont produit tant de metamorphoſes. Ils ont changé les noms & les tems: le Moine Dominicain obſerve que les livres (*c*) de Jean de Weſalia furent brûlez à Maience ſous l'empire de Frideric III. & il fait mention de cela ſix ans pour (*d*) le moins avant l'année 1533.

Mr. Moreri n'a pas été moins fidele dans la citation du Pere Gaultier, car il eſt ſûr que ce Jeſuite (*e*) a mis *Johannes Weſtphalus* au nombre des heretiques du XVI. ſiecle. Il en a fait un Lutherien convaincu juridiquement de pluſieurs erreurs, par ſa propre confeſſion environ l'an 1533. Il cite *Prateolus ex Bernardo Lutzemburgo.* Voiez comment ces gens-là ſe copient les uns les autres, ſans prendre même la peine de remonter au 2. degré. Ce Jeſuite s'arrête à Prateolus, ſans conſulter l'auteur cité par Prateolus.

Mr. Moreri erre de ſon chef, en debitant que ſon pretendu Jean Weſtphale fut ainſi nommé, parce qu'il étoit de Weſtphalie. Les deux auteurs qu'il cite ne font point cette remarque, & je ſuis bien ſûr qu'il ne l'a trouvée nulle part. Prateolus a cru ſans raiſon que la Weſtphalie ſe diviſe en haute & baſſe. Au reſte il ne faut point s'étonner que Moreri ait donné dans le panneau, puis que le Pere Theophile Raynaud qui avoit tant lu y a donné. Il nous debite apuié ſur Prateolus, que le Lutherien Jean Weſtphalus eſt le ſeul qui ait douté que JESUS-CHRIST ait été cloüé à la croix. (*f*) *De hac* (clavifixione) *nemo dubitavit, præter unum quendam haud dubie cum ea effutiret, hilariorem, è Lutheri caula, Joannem Weſtphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo artic. damnato* 17. Voilà deux fautes: 1. Jean Weſtphalus eſt un homme imaginaire. 2. Supoſé qu'il eût été un Lutherien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne ſeroit ni le ſeul, ni le premier qui auroit formé ce doute; car ce fut l'une des choſes que l'on objecta à Jean de Weſalia, dans le procès d'hereſie qu'on lui fit l'an 1479. *Item prædicavit publice in Ser. de paſſione Chriſti crucifixerunt eum, quis ſcit an funiculis ipſum alligaverunt, aut clavis crucifixerunt.* C'eſt ce qu'on lit dans Frere Bernard de Luxembourg (*g*), & voici ce que l'on trouve dans l'*Examen Magiſtrale doctoris Joannis de Weſalia*, inſeré au *Faſciculus rerum expetendarum & fugiendarum* d'Orthuinus Gratius. (*h*) *Viceſimo quinto* (interrogatus) *an prædicaverit publice populo dubium eſſe an Chriſtus fuiſſet funibus cruci alligatus aut clavis affixus. Fatetur ſe dixiſſe, quod non habeatur in Evangelio paſſionis an clavis ſit affixus, an funibus: credit tamen quod clavis.*

(*Z*) *Un imprimeur qui s'établit à Louvain.*] Examinons ces paroles de Gabriel Naude: (*i*) *Le premier de ma cognoiſſance qui ſe meſla de l'imprimerie* dans le Païs-Bas *fut un Joannes de Weſtphalia, lequel s'eſtablit à Louvain l'an 1475. & commencea ſon labeur par les Morales d'Ariſtote.* On ne peut point refuter cela par l'hiſtoire de Deventer que Revius a compoſée; car encore qu'on y trouve (*k*) que Richard Paſroed, ou Paſraed nâtif de Cologne, & imprimeur à Deventer, y publia le *Doctrinale altum, ſeu liber parabolarum Alani metrice deſcriptus* l'an 1449. on n'oſeroit le croire, vu que ce livre eſt le douziéme dans la liſte que Revius donne des ouvrages imprimez par ce Paſroed. Les deux premiers livres de cette liſte n'ont point de date: le 3. a celle de l'an 1477. le 4. qui eſt la Legende dorée a celle de 1479. les ſuivans juſques à l'onziéme ont leurs dates depuis 1480. juſques à 1494. Quelle aparence donc que le 12. ſoit de l'an 1449? C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion.

(*A*) *Nâquit à Hambourg.*] Ceux qui diſent qu'il fut apellé Weſtphalus à cauſe qu'il étoit né dans la Weſtphalie, ſe trompent. Mr. Moreri debite cette fauſſeté; il l'avoit priſe de Mr. Teiſſier (*l*) qui la tenoit d'un Lutherien Alemand, je veux dire de Quenſtedt, comme il paroit par ſa (*m*) citation. Mr. Mollerus (*n*) en critiquant Mr. Teiſſier là-deſſus épargne Quenſtedt.

(*B*) *Depuis l'an* 1541.] Mr. de Seckendorf (*o*) raporte que Weſtphale fut apellé de Wittemberg à Hambourg l'an 1542. pour ſucceder à Kempius dans la charge de Paſteur de l'Egliſe de ſainte Catherine, & qu'enſuite il ſucceda à Æpinus dans la charge de Surintendant. Mr. Mollerus (*p*) me paroît plus digne de foi, qui met le commencement du miniſtere à l'an 1541. & celui de la ſurintendance à l'an 1571. Etoit-ce ſucceder a Æpinus qui (*q*) mourut l'an 1553?

(*C*) *D'une violence qu'on pourroit nommer brutale.*] Les Theologiens de la Confeſſion de Geneve ne lui épargnerent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il feroit mieux de penſer des bêtes de ſomme, que d'adminiſtrer les Sacremens. „ (*r*) *H. Bullingerus* hominem *illum vocat* vere Weſtphalum, id eſt craſſum. *Theod. autem Biblianter* hominem ineptum „ & importunum, qui rectius in agris farragines jumentis colligeret ac miſceret, quam ſacroſancta „ myſteria unionis ac fidei Chriſtianæ, & ſalutis humanæ ſacramenta tractaret. „ Bibliander faiſoit alluſion à un livre que Weſtphale avoit publié l'an 1552. ſous le titre de *Farrago confuſanearum & inter ſe diſſidentium de S. Cœna opinionum, ex Sacramentariorum libris congeſta.* On croit que ce livre ralluma la guerre ſacramentaire, qui ſembloit eteinte depuis la mort de Luther. (*ſ*) *Belli Eucharistici Lutheri obitu ſopiti acrius denuo inſtaurandi claſſicum A.* 1552. *ipſum cecinisse, edita adverſus Calvinum* Farragine confuſanearum &c. *à Pontificiis* (1) *Laur. Surius, ex Calvinianis* (2) *J. Sleidanus,* (3) *J. Sturmius,* (4) *Caſp. Peucerus,* (5) *Lud. Lavaterus, &* (6) *Rud. Hoſpinianus uno ore clamitant.* L'auteur (*t*) que je cite raporte ce qu'Alting & Hoornbeeck ont dit de Weſtphale. „ *Ab Henr. Altingo* „ Lutheranis *accenſetur* immoderatis, furioſis & blaſphemis. *ab Hoornbeckio autem animi inflati & κενοδοξίας inſimulatur.* „

(*D*) *Qu'il y avoit de l'excès dans ſa maniere d'agir.*] Citons encore Mr. Mollerus. (*v*) *Theologus celebris quidem, ſed famam* (7) *Joach. Vagetio Judice*, per magni nominis Adverſarios, quos Scriptis provocabat, adeptus. *Zelus illius, & ſumma, in impugnandis Calvinianis, Crypto-Calvinianis, Synergiſtis, Adiaphoriſtis, Majoriſtis, atque Heterodoxis aliis, vehementia, Theologis etiam aliquot γνησίοις Lutheranis, & in his*

(*a*) *In Catalogo hæreſ. voce* Joannes Weſtphalus, *pag. m.* 236.

(*b*) *Cela temoigne qu'il etoit nâtif de Weſel entre Coblents & Maience, & non pas de Weſel au païs de Cleves.*

(*c*) Joannes de Weſalia ſuperiore, Doctor Theologiæ prædicans ſæcularis in diverſis locis, Bohemis communicans condemnatus fuit, & ejus libri combuſti fuerunt Moguntiæ ſub Friderico Imperatore tertio. *Bernardus Lutzemburgus in Catal. hæreticorum.*

(*d*) *Je parle ainſi parce que je n'ai vu que la 3. édition de ſon livre, qui eſt celle de l'an 1527. Je crois qu'il parle de Jean de Weſalia dans les precedentes, mais je n'en ſuis pas certain.*

(*e*) *In Tabula Chronographica, pag. m.* 757.

(*f*) *Th. Raynaud. de Stigmat. ſect. 1. cap. 5. pag. m.* 108.

(*g*) *Ubi ſupra.*

(*h*) *Faſcic. rerum expetend. & fugiendar. pag.* 330.

(*i*) *Naudé, addit. à l'hiſt. de Louis XI. pag.* 309.

(*k*) *Revius hiſtor. Daventrienſ. pag.* 144.

(*l*) *Addit. aux éloges de Mr. de Thou, 1. part. pag.* 454.

(*m*) *Il cite,* Quenſt. de patr. illuſtr. viror.

(*n*) *Moller. iſagoge ad hiſtor. Cherſoneſ. Cimbrica, parte 3. pag.* 579.

(*o*) *Hiſtor. Lutheran. lib. 1. pag. 245. litera* 1.

(*p*) *Ubi ſupra p.* 579.

(*q*) *Id. ib.*

(*r*) *Id. ib. pag.* 581. *Il cite la lettre 54. & 23. du recueil de Gabbema. J'ai verifié qu'il cite bien.*

(*ſ*) *Mollerus ibid. pag.* 580.

(1) *In Comm. hiſtorico ad an. 1552. pag.* 604.

(2) *Lib. 16. Comm. de ſtatu relig. & reip. p. m.* 780.

(3) *In Anti-Pappo ſecundo, pag. 128. 129 180. & in Anti-Pappo tertio, pag.* 241. 242.

(4) *In Narrat. hiſtorica Controv. Sacramentaria, apud Schluſſelb. l. 2. Theol. Calv. p. m.* 192. 193.

(5) *In Hiſt. Sacram. pag.* 119.

(6) *In Dedic. Concordia diſcordis.*

(*t*) *Moller. ib. p.* 581.

(*v*) *Ibid. pag.* 579.

(7) *In Præcidaneis de orbe habitabili pag.* 263.

commoda assez bien son style † à celui de cet adversaire, quand il écrivit contre lui; mais on pretend qu'il ne lui a pas reproché d'être (E) un ivrogne. Beze trouve fort étrange, & avec raison, que Westphale eût publié que la mere de Calvin avoit été la concubine (F) d'un Prêtre. Il refuta fortement cette calomnie. Il n'est pas vrai, comme quelques-uns le disent, que ce Docteur Lutherien soit l'inventeur (G) de l'ubiquité. Pour juger de son caractere il sufit de se souvenir, qu'il se moquoit de (H) tous les martyrs Protestans qui ne croioient pas l'impanation. Les argumens qu'il emploia une fois contre des ministres de la confession de (I) Geneve, sont ridicules.

WI-

his Sim. Sulcero, Prof. Basileensi (1), in excessu visa peccare, plurimis in Germania certaminibus sacris vel ansam prabuit, vel fomitem suppeditavit.

(E) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous aprendra que Westphale accusoit Calvin de gloutonnie. (a) *Usus est aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab absurdo, vocabulis voracitatis & ingurgitationis. Quid tu ad hac Westphale?* Admodum, *inquis*, religiose & reverenter loquitur Calvinus, ex crudo suo stomacho eructans voracitatem & ingurgitationem. *Nempe Calvinum bene nosti, ut video: quem tota hac civitas testari potest tam parvam sui rationem habere in cibo & potu, ut in eo interdum amicis non leviter peccare videatur. Quum te de temulentia reprehensum à Calvino agrè paterere, respondit Calvinus id quod res est, sese de spiritus temulentia loquutum: & cur ad istam verborum asperitatem adactus esset copiosè declaravit.* Mais voions ce que Calvin même avoit repondu, & donnons l'histoire de son demêlé.

Le mal-entendu sur la doctrine de l'Eucharistie dura quelque tems entre l'Eglise de Zurich & Calvin, mais il cessa l'an 1549. On convint d'un traité de paix qui contenoit 26. articles, & qui fut nommé *consensio mutua in re sacramentaria* (b). Les Lutheriens rigides furent choquez de cet accord, & l'attaquerent par plusieurs libelles; ce fut à cette occasion que Westphale publia le livre dont on a pu voir le titre dans la remarque C. Calvin se crut obligé de reprimer toutes ces criailleries, en publiant une exposition de son Concordat. C'est ce qu'il fit l'an 1554. par un petit livre où il frapa rudement Westphale sans le nommer. Il n'eut pas le même menagement deux ans aprés, lors qu'il (c) refuta la reponse de cet adversaire, ni l'an 1557. lors qu'il lui adressa un nouvel écrit, car il le nomma dans l'un & dans l'autre de ces deux ouvrages. Il l'abandonna ensuite à son sens reprouvé, & il lui en fit la menace dans le (d) titre du dernier écrit. Voions le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocti & temulenti homines dum sacramentarium bellum instaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro tota Saxonia & vicinis regionibus se pugnare.* Cette (e) periode de Calvin engagea Westphale à se plaindre, qu'on lui reprochoit à lui en particulier, & aux Allemans en general, le vice d'ivrognerie. Calvin repondit qu'il n'avoit nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie metaphorique dont le Prophete Esaie a fait mention. (f) *Quia fortè veritus est, ne si solus ipse lasus foret, paucos inveniret privati doloris socios, totam gentem suam ad commune pralium incitat, ac si Germanis omnibus vulgatum temulentia probrum à me objectum foret. Si ita esset, ne ipse quidem mihi vellem ignosci. Sed notanda est quam mox addit probatio. Crimine hoc, inquit, semel atque iterum me perstringit. Quasi verò si bibulus est, sine compotoribus inebriari nequeat. Quanquam ne hic de nihilo anxius sit, sciat non indictum fuisse pralium suis poculis, sciat de alia temulentia me loquutum esse, quam Propheta Isaias dicit non esse à vino.* Il renouvela cette apologie à la fin de son dernier avertissement. (g) *Westphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi objicerem, sicuti interpretatus sum: sed qualiter Propheta ebrios esse dicit, & non à vino, qui stupore percussi, aut vertigine correpti, à sana mente exciderunt. Quod privatim de uno homine dictum est, ad totam Gentem trahi caca profectò temulentia est.* Je croi qu'un tel éclaircissement ne contenta point Westphale, & en effet cela laisse de grans soupçons, & l'on voit très-bien que Calvin mesure de telle sorte ses paroles, qu'il n'est pas fâché qu'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce defaut à son adversaire, quoi qu'il proteste qu'il lui faisoit la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement, mais il soutient que son aigreur étoit legitime, & il la justifie par l'exemple de Dieu. (h) *Sicubi vehementius in eum invehar, pro vestra prudentia & aquitate, quibus me stimulis adegerit expendite. . . . . Quid mihi hic residuum fuit, nisi ut malo nodo aptarem durum cuneum, ne sibi in sua vecordia nimis placeret? Equidem si homines istos mollire posse spes esset, non recusarem demissus ac supplex Ecclesia pacem redimere. Sed quò feratur ipsorum violentia, omnibus satis notum est. Itaque meam in ista duritie tractanda austeritatem,* (2) *Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modò inclementiùs acturum cum prafractis, sed contra eos prafractum fore.* C'est-à-dire selon l'édition Françoise de cet ouvrage de Calvin. „ (i) S'il „ y a quelques endroits où je le poursuy un peu rudement & usant de termes aspres, il vous plaira selon „ vostre prudence & discretion equitable considerer „ quels aiguillons il avoit poinctez contre moy pour „ m'y contraindre. . . . . Que pouvoy-je faire autre chose là dessus, sinon comme porte le proverbe, A rude asne rude asnier, à fin qu'il ne se pleust „ par trop en sa forcenerie? Pour vray s'il y avoit esperance que telles gens se peussent adoucir, je ne „ refuseroy' point de me demettre jusques à les supplier humblement, pour racheter paix en l'Eglise. „ Mais chacun void bien où tend leur impetuosite extravaguante. Ainsi si je suis rigoureux en maniant „ des gens si estranges & obstinez, j'ay encore pour „ mon excuse l'exemple de Dieu, qui prononce non „ seulement qu'il ira sans douceur contre les revesches, mais aussi qu'il leur sera revesche.„

(F) *Avoit été la concubine d'un prêtre.*] Un peu aprés les paroles de Theodore de Bezé que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius?* Ingerit, *inquis*, Calvinus voces auribus & oculis, meretricibus convenientes: quas fortasse didicit à matre sua Pontificii sacrificuli concubina. *Itane verò nugator? honestissimam matronam jam olim defunctam, & ejus viri matrem, cui quantum debeat Christiana Ecclesia tot suscepti labores testantur, & gratioribus futuris posteris (ut confido) testabuntur, tuis verè meretriciis probris afficere maluisti quam animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipse me, & quid nos potiùs quam quid te deceat, spectabo. Calvinum & honesto loco & integerrima fama parentibus natum, & in nobilissima familia à pueritia educatum si testibus probare oporteret, nos non unum aliquem testem, sed integram civitatem Noviodunensem citare possumus. Itaque de hoc refutando convitio minimè laboramus.*

(G) *Soit l'inventeur de l'ubiquité.*] George Hornius assûre cela; mais Mr. Mollerus le refute par le temoignage d'Hospinien, qui reconoît que Westphale & Heshusius, bons Lutheriens d'ailleurs, combatoient le nouveau dogme de l'ubiquité que Brentius & Smidelin mettoient en avant (k). Mr. de Meaux s'est donc trompé, quand il a dit dans son histoire des variations (l) sous l'année 1558. que *la grande affaire du tems parmi les Lutheriens, fut celle de l'Ubiquité que Westphale, Jaques André Smidelin, David Chytré, & les autres établissoient de toutes leurs forces.*

(H) *Il se moquoit de tous les martyrs Protestans qui.*] Beze le relance là-dessus d'une terrible maniere. (m) *Ut tuam pietatem orbi testeris, in martyres jocaris qui apud Gallos & alias gentes quotidie crudelissimam & ignominiosissimam mortem perpetiuntur. Extant enim eorum aliquot confessiones, qua tibi non satisfaciunt. Atqui ut tibi non satisfaciant, an ideo digni erant quibus etiam mortuis insultares? Nam certè pro Christi nomine ingressi sunt flammas, quas haud satis scio an tu vel uno digito velles attingere. Quòd si negotium Cœna Domini nonnisi ex parte cognoverunt (demus enim id Westphale, ac ne nobis quidem singula eorum dicta ac facta satisfaciunt) an idcirco non fuerunt victima Deo grata, quum ad extremum usque halitum omnes idolomanias sint execrati, & Christum ut verum Filium Dei & unicum nostrum per fidem suscirint amplexi?* Conferez avec ceci l'article (n) *Hutterus.*

(I) *Les argumens qu'il employa . . . . . sont ridicules.*] Lascus & Micronius, Pasteurs de l'Eglise Flamande de Londres, aiant été contraints de quitter ce pais-là, tâcherent de s'établir avec leurs brebis dans les états de sa Majesté Danoise (o). Les Lutheriens s'y oposerent, & leur refuserent même pendant quelque tems une conference amiable. Ils disent qu'elle n'étoit point necessaire, puis que le Roi ni eux n'étoient nullement en doute de la verité des dogmes établis

(1) *In Epist. ad Joh. Marbachium A. 1558. scripta* v. Joh. Fechtii *supplem. H. E. Sec. XVI. P. II. n. 63. p. 82.*

(a) *Beza, de Cœna Domini, contra Westphalum*, Oper. *t. 1. p. 257.*

(b) *Voiez le vol. des Opuscules de Calvin, p. m. 752.*

(c) *Cette refutation a pour titre*, Secunda defensio piæ & orthodoxæ de Sacramentis fidei, adversus Joachimi Westphali calumnias.

(d) Ultima admonitio Joannis Calvini ad Joachimum Westphalum, cui nisi obtemperet, eo modo posthac habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus.

(e) *Elle est à la page 756. du vol. de ses Opuscules.*

(f) *Calvin. 2. Defens. de Sacramentis, p. 768. Tractat. Theolog.*

(g) *Idem Admonit. ultima, pag. 839. ejusd. vol.*

(h) *Id. 2. Defensione circa init. p. m. 765. Voiez aussi le commencement de l'ultima* Admonitio, *où il dit*, Quia cum duro & præfracto capite negotium erat, annon liceret malum nodum duro cuneo retundere?

† *Voiez la remarque E.*

(2) *Psal. 18.*

(i) *Opuscules de Calvin pag. 1717. edit. de Geneve 1611.*

(k) Georgius Hornius (*Hist. Eccles. pag. m. 496.*) in eum itidem debacchaturus more suo impegit, & primum Ubiquitatis autorem fuisse nugatur, ipse Hospiniano (*in Dedic. Concordia discordis*) invito, qui *novum Brentii & Smidelini de Ubiquitate delirium, à Westphalo atque Heshusio, inter Lutheranos ipsos*, ait, *esse impugnatum*. Mollerus ubi supra, pag. 581.

(l) *Liv. 8. n. 37.*

(m) *Beza, ubi supra, pag. 215.*

(n) *Pag. 1623. remarque B.*

(o) *Vous trouverez dans Hospinien hist. Sacram. part. 2. fol. 224. & seq. l'occasion & les suites de ceci. Mr. Samuel André professeur en Theologie à Marpourg en parle dans son* Epistola Gratulatoria & Apologetica, *imprimée l'an 1690. contre la* Dania Orthodoxa, fidelis & pacifica *de Mr. Masius, professeur en Theologie à Coppenhagen.*

WICELIUS (GEORGE) assez bon Theologien du XVI. siecle, nâquit à Fulde l'an 1501. Il entra de bonne heure dans un couvent †, mais il n'y demeura guere; & non seulement il renonça à la vie monastique, il renonça aussi à la Catholicité, pour se faire Lutherien. Il n'eut pas le don de perseverance; car il rentra dans la communion Romaine. Il n'eut pas la force de digerer les divisions qu'il vit naître entre les Reformateurs, & les traverses personnelles qu'on lui suscita. Dans quelque parti qu'il ait été, il n'a point cru que le mariage dût être interdit aux * Prêtres. On peut donc facilement s'imaginer qu'il se maria pendant qu'il fut Protestant; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement (*A*) plusieurs femmes. Il s'en tint à ses premieres noces, quoi qu'il fût persuadé ‡ que l'on ne peut ni bien vivre, ni bien mourir dans le celibat: & il semble que même pendant qu'il fut Lutherien, il trouvoit mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de 30. (*B*) ou de 31. ans qu'il embrassa la religion Protestante. Il y devint Pasteur d'une Eglise, dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persecution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens antagonistes; mais Luther au contraire écrivit en sa faveur, & dissipa les tempêtes dont on l'avoit agité par quelques ‡ accusations de crime d'état. On pretend que son retour au giron du Catholicisme, ne lui procura que fort lentement le grade qu'il meritoit. Il essuia plusieurs disgraces avant que de pouvoir être simple Curé; enfin il fut Conseiller des Empereurs Ferdinand & Maximilien. Le principal caractere de Wicelius a été de souhaiter une bonne reünion dans le Christianisme; & pour y parvenir, il eût volontiers aneanti plusieurs (C) choses que l'Eglise Romaine pratique, dans le sein de laquelle neanmoins il demeura jusques à sa mort,

dans le Dannemarc. Enfin ils eurent la condescendance de conferer, & representerent que les Calvinistes rejettoient les textes les plus évidens de l'Ecriture; car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles, *ceci est mon corps?* Outre cela, dirent-ils, vous ne suivez point Luther, ni les Eglises Saxones, & vous êtes condamnez par la confession d'Augsbourg; en un mot vous enseignez une doctrine qui n'est point conforme à l'opinion dominante dans le Dannemarc. On leur repondit que la regle de la foi n'étoit point ou ce que Luther avoit enseigné, ou ce que le Roiaume de Dannemarc avoit aprouvé, mais la parole de Dieu. Cette reponse & plusieurs autres semblables furent inutiles aux Refugiez Flamans. On les contraignit de se retirer hors du Roiaume au milieu de l'hiver (*a*). Micronius confera quelque tems après à Hambourg, avec Joachim Westphale, qui lui allegua d'abord comme un argument invincible le consentement des Eglises Saxones. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, disoit-il, il est donc faux, il le faut donc rejetter. Micronius repondit que si l'on devoit juger de la verité d'un dogme par le consentement des Eglises, la cause du Pape seroit triomphante. Westphale repliqua que les Eglises Saxones étoient l'Eglise de Dieu; & lors qu'on lui eut representé que la vraie Eglise n'est point attachée à certains lieux, & qu'il n'y a point d'Eglise qui ne puisse errer, comme Luther en tomboit d'accord, il soutint que les paroles de Luther vouloient dire non pas que l'Eglise de JESUS-CHRIST peut se tromper, mais que l'Eglise du Pape le peut. Micronius insista toûjours sur la maxime que l'Ecriture sainte est la seule regle de la foi, ce qui n'empêcha pas Westphale de lui repondre, il s'ensuivroit de vos raisons que sa Majesté Danoise, & le Senat de nôtre ville qui ont decreté contre vous, auroient fait une grande faute: songez que vous avez été condamnez par une Diete d'Augsbourg (*b*). *Si dubia adhuc esset nostra doctrina, graviter peccasset senatus noster, & serenissimus Daniæ Rex, qui adversum vos decreta tulerunt. . . . . . Contra vestram doctrinam Comitiis Augustanis pronunciatum est* (*c*). Micronius (*d*) ne manqua pas de repondre qu'avec de tels argumens le Papisme gagneroit par tout son procés. Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les partis à se servir de la voie courte de l'autorité, & à convertir les erreurs de l'adversaire en crime d'Etat. Osez-vous dire que le Magistrat de Hambourg, & la Cour de Dannemarc qui vous condamnent, commettent une injustice? Si Westphale se fût souvenu avec quelque usage de sa raison, qu'il y avoit bien des Papistes au monde, eût-il parlé de la sorte?

(*A*) *Qu'il ait eu successivement plusieurs femmes.*] Sa vie inserée dans le 2. tome du *Fasciculus rerum expetendarum*, refute là-dessus Corneille Loos, qui a dit que Wicelius aiant perdu sa premiere femme en épousa une autre, & puis une troisieme, & puis encore, dit-on, d'autres. *Adolescens Monasticen amplectitur, à quo vitæ instituto mox resiluit, uxorem duxit, qua defuncta, alteram, & hac, tertiam, & (ut ferunt) plures.* Serarius l'accuse d'avoir quitté les Lutheriens, à cause de leurs divisions, & d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs sentimens, & sur tout quant au mariage; que pour pouvoir vivre prêtre marié il chercha à se faire consacrer par un Evêque de l'Eglise Greque; qu'aiant voulu servir à deux maîtres, il ne fut fidelle ni à l'un, ni à l'autre; qu'il desobeït aux Latins, en unissant le mariage avec la prêtrise, & aux Grecs, en se mariant plus d'une fois. (*e*) *Georgium Wicelium lego primis adolescentiæ annis ad monasticum sese statum applicuisse: sed postea carnis Lutherique philtris dementatum uxorem quæsisse: magnoque apud Lutheranos, propter aliquam eruditionis, linguarumque peritiæ opinionem, loco fuisse. Ab illis tamen cùm nova, neque cum ecclesiasticæ antiquitatis norma satis consentanea fingi ac refingi quotidie cerneret, variisque illos & acerbis inter se opinionibus dissidere, pedem retulit; sed ita ut propriis nescio quæ cerebri pertinaciæ ei quàm par esset diutiùs glutinatusque adhæserit, in uxoria præsertim re: cui servire simulque sacerdos esse cùm vellet, dicitur Græcum nescio ubi Episcopum, ut ab eo consecraretur, quæsisse. Sicque cum quodam veluti probro & risu* Græcus *audiebat* sacerdos. *At solùs fœdere duabus dum voluit, utraque decidit. Neque enim Latinus sacerdos bonus fuit, qui ad nuptias transiit: neque sacerdos Græcus bonus, qui ad secundas & tertias, imò, ut quidam ferunt, etiam ad plures: sed prole parum felici: ut Moguntiæ est notum.*

(*B*) *A l'âge de 30. ou de 31. ans.*] Le Theatre de Paul Freherus contredit ici Thomas James, car on y voit que Wicelius alla étudier en Theologie à Wittemberg environ l'an 1521. qu'ensuite il devint chef des recolles en Thuringe, qu'il fut pris & condamné à la mort, qu'on lui fit grace par l'intercession de Pontanus Chancellier de Saxe; que Luther l'établit Ministre dans un village nommé Nimec, proche de Wittemberg; qu'en 1531. on l'emprisonna par ordre de l'Electeur Jean Frideric, & par le conseil de Melanchthon, parce qu'il combatoit la divinité de JESUS-CHRIST; que peu après on le banit des états de l'Electeur; qu'il (*f*) se retira à Leipsic, où le Duc George le prit sous sa protection; que peu après il se fit Papiste, & qu'il écrivit en 1534. contre le livre de Luther *de bonis operibus*; qu'après la mort de ce Duc il fut chassé de Leipsic, & passa le reste de ses jours à Maience & à Cologne, ennemi très-violent des Lutheriens, & qu'il mourut en 1563. A l'égard des derniers points le Theatre de Freberus a besoin de correction; car il y a des preuves incontestables dans l'appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, que Wicelius auroit sacrifié bien des choses aux Lutheriens pour le bien de la paix, & qu'il vivoit encore en 1564. Bien plus, un de ses traitez inseré dans cet appendix à la page 750. est daté du 10. d'Août 1575. & cependant à la page 787. on accorde à Corneille Loos, que Wicelius est mort en 1573. (*g*) Molanus, & (*h*) Serarius mettent sa mort à la même année 1573.

(*C*) *Plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique.*] Voiez en un échantillon extrait de ses livres, dans l'appendix du *Fasciculus rerum expetendarum* à la suite de sa vie.

VOIEZ aussi le 2. volume (*i*) des *lectiones memorabiles* de Jean Wolfius. Les lettres de Wicelius imprimées à Leipsic l'an 1537. contiennent autant d'invectives contre les canonistes, & contre les scholastiques que contre les Lutheriens. On admire (*k*) très-justement que l'inquisition n'ait pas fulminé ces ouvrages: cela confirme ce que l'on a dit (*l*) que sa conduite n'est pas uniforme.

† *Cornelius Loös, in Catal. illustr. Germaniæ Scriptor.*

* *Voiez sa* Via regia, *apud Wolfium Lect. Memor. tom. 2. pag. 376.*

‡ Uxorem in primo statim fervore schismatis duxi, persuasus neminem posse neque pie vivere, neque bene mori, citra uxorem. *Wicel. Conf. responsi. Jonica, pag. 63.*

‡ Justus Jonas excitavit Principes adversus eum, seditionario facto conjectus est in lacum, neque longe fuit à laqueo præfocatore: sed Lutherus pro eo scripsit.

(*a*) *Voiez les actes de la conference de Coldingen, publiez par Jean Utenhovius, Ancien de l'Eglise Flamande fugitive. Vossius en raporte tout ceci dans une lettre à Grotius. C'est sa 23. lettre.*

(*b*) *Tiré de la même lettre de Vossius, pag. 50.*

(*c*) *Vossius ib. col. 2.*

(*d*) Similibus argumentis facile omnes vicerit Papa. *Ib.*

(*e*) *Nic. Serarius, in Moguntia, lib. 1. cap. 40. apud Miræum de Scriptor. sæculi XVI. pag. 23.*

(*f*) *Molanus ubi infra dit qu'il rentra dans la Communion Romaine l'an 1532.*

(*g*) *Molanus in Bibliotheca Sacra. MS. apud Miræum de Scriptor. sæculi XVI. pag. 23.*

(*h*) *Serarius ubi supra, apud Miræum ibid.*

(*i*) *Depuis la page 354. jusqu'à la 393.*

(*k*) *Voiez Rivet à la page 976. du 3. tome de ses œuvres.*

(*l*) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres Sept. 1685. pag. 1053. & alibi passim.*

mort, depuis qu'il y fut rentré. Le pacificateur Cassander avoit pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le Cordelier Ferus, & l'Evêque Jules Pflug qui avoit été pour l'*interim*, furent des amis particuliers de Wicelius. On peut juger par là de son panchant; mais beaucoup mieux encore par ses écrits, par *Via regia*, par *Methodus concordiæ*, &c. Il écrivit un prodigieux nombre de livres, la plupart en Allemand; on les a traduits en Latin, & imprimez plusieurs fois. Il mourut à Maience l'an 1573. & y fut enterré dans l'Eglise de saint Ignace. Il laissa un fils nommé George comme lui, qui a publié quelques livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le pere fût surnommé *major*, ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la vie † de Wicelius, qui a été inserée dans l'appendix ‡ du *Fasciculus rerum expetendarum*. J'en ai tiré le corps de cet article, & les citations, sans y rien rectifier, renvoiant cette critique aux remarques. L'auteur de cette vie étoit un très-sçavant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvoit, & qu'il devoit la faire beaucoup plus exacte.

† Thomas James en est l'auteur.

‡ Imprimé à Londres en 1690.

☞ WICKAM (GUILLAUME) Evêque de Winchester, nâquit au village de Wickam dans la Comté de Southampton l'an 1324. Il fit ses études de grammaire à Winchester, & outre cela il y aprit les élemens de geometrie, la langue Françoise, l'arithmetique, & la dialectique. Après quoi on l'envoia à Oxford où il s'attacha aux leçons de Loüis Carletan Professeur en mathematique, & à celles de Guillaume Dorachée Professeur en jurisprudence. Il demeura près de six années dans cette Université, & s'y fit fort estimer des plus celebres Docteurs. Il s'y seroit arrêté beaucoup plus long tems si son patron * Nicolas Wedal, aiant été fait gouverneur de la Province de Southampton par le Roi Edoüard III. ne l'eût fait venir auprès de soi pour le faire son conseiller & son secretaire. Il ne pouvoit pas choisir un homme plus propre à cet emploi; car personne n'écrivoit & ne parloit plus poliment en ce tems-là que nôtre Wickam. De là vint qu'au bout de trois ans Edinton Evêque de Winchester, grand Thresorier du Roiaume, le choisit pour son secretaire. Le Roi Edoüard aiant vu ce personnage dans le chateau de ce Prelat, ne put s'empêcher de dire qu'il lui trouvoit une mine majestueuse, & dès qu'il eut sçu le bon temoignage que Wedal & Edinton lui rendoient, il le prit à son service. Wickam fit sa cour à ce grand Monarque avec beaucoup d'assiduité, & s'aquita très-habilement des commissions qui lui furent confiées. Il repondit d'ailleurs si pertinemment à plusieurs questions ⸸ d'état que le Roi lui fit, qu'il donna de plus en plus une grande idée de son merite. Comme il entendoit la geometrie & l'architecture, il fut honoré de l'intendance des bâtimens, & l'on joignit à cette charge celle de grand Forêtier. Ce fut lui qui dirigea la construction du palais de Windsor. Edoüard y étoit né, & y tint tout à la fois en prison un Roi de France & un Roi d'Ecosse. Aiant donc envie d'ériger un superbe monument de ses victoires, il choisit ce lieu plutôt qu'un autre; il en fit demolir tous les anciens édifices, & il ordonna qu'on y en bâtit de nouveaux avec la derniere magnificence. Wickam chargé de ce soin s'en aquita glorieusement, & n'y emploia que trois années. Ses envieux donnerent un tour si malin à une (A) inscription qu'il avoit mise sur ce palais, qu'ils l'exposerent à l'indignation du Prince,

** Il étoit Seigneur du village de Wickam.*

⸸ Quo ejus ingenium altius exploraret multas illi illustres quæstiones quæ statum ac summam rerum continerent, ut de bello suscipiendo vel deponendo, de conditionibus pacis ineundæ, de ærariis rationibus amplificandis, de industria proponere solebat, quibus *Wicamus* extempore ita ornate & prudenter tum verbis tum sententiis respondisse fertur, ut Rex præsenti ejus ingenio & peracutis responsis mirifice oblectaretur. *Histor. descript. vita Wicami p. 22.*

(A) *Un tour si malin à une inscription qu'il avoit mise.*] Les paroles Angloises de cette inscription, *This made Wickam*, étoient équivoques: elles signifient aussitôt *Wickam a fait ceci*, que *ceci a fait Wickam*. Ses ennemis les interpreterent de la premiere façon, & firent entendre au Roi que l'Intendant de cet édifice s'en attribuoit insolemment toute la gloire: (a) *Non deerant quidam invidi & malevoli qui Regi in aures insusurrarent*, Wicamum *tam magnifica structura honorem sibi arroganter vendicasse, adeoque in nomen suum in interiori quodam pariete arcis* Windesoriæ *insculptum regalis ædificii titulum nominatim trajecisse*. Le Roi fort en colere reprocha ce crime à Wickam, mais il s'apaisa, & se mit à rire après avoir entendu la reponse de l'accusé. On repondit d'un air riant qu'il faloit que les delateurs fussent bien malins, ou qu'ils ignorassent la grammaire, puis que le vrai sens de l'inscription étoit celui-ci, *je suis la creature de ce palais, c'est lui qui m'a procuré les bonnes graces de mon Prince, & qui d'une basse condition m'a élevé à une haute fortune.* Il est bon de mettre ici les propres termes de l'historien: (b) *Cum autem Rex stomacharetur & iracunde* Wicamo *crimen objiceret, quod delatum erat, ille vultu non tristi aut consternato, sed hilari ac jucundo respondit, aut stultum hominem inscitia Grammatica, aut calumniatorem malitiosa casuum inversione illam criminationem instituisse. Neque enim Rex serenissime (inquit) ego hanc Arcem, sed hac Arx me quantus quantus sum effecit. hoc est me in laude ac gratia apud tuam majestatem posuit, atque ab humili conditione ad tantas fortunas & dignitates evexit. Quod responsum tam facetum ac* Wicamo *dignum (erat enim verum specimen humanitatis, venustatis ac leporis) non solum omnem iracundiæ acerbitatem Regi abstersit, verum etiam lætitiam in ejus animo tum commotionem suavem jucunditatis in corpore excitavit.* Je ne voudrois pas jurer que Wickam n'eût eu dessein de tirer quelque avantage de l'équivoque de l'inscription. Mais afin qu'on ne prenne pas pour une foiblesse peu commune la colere où cela mit Edoüard, je raporterai quelques faits qui concernent la delicatesse, ou la jalousie que les souverains ont temoignée en pareils cas.

(a) *Historica descriptio* (voiez en tout le titre à la marge du corps de cet article ci-dessous pag. 3022.) *pag.* 27. 28.

(b) *Id. ib. pag.* 28.

FAITS concernant les inscriptions.

On sçait la magnificence avec laquelle Pericles fit travailler dans Athenes à des édifices publics: (c) „ Mais „ comme les orateurs qui estoyent de la ligue de Thu„ cydides criassent à l'encontre de Pericles en leurs „ harengues ordinaires, qu'il consommoit en vain les „ finances de la chose publique, & y despendoit tout „ le revenu de la ville, Pericles un jour en plaine as„ semblee de ville demanda à l'assistance du peuple, „ s'il lui sembloit qu'il eust esté trop despendu: le peu„ ple respondit, Beaucoup trop: Bien doncques, dit„ il, ce sera si vous voulez à mes despens, & non pas „ aux vostres, pourveu qu'il n'y ait aussi que mon nom „ seul escrit en la dedication des ouvrages. Quand „ Pericles eut dit ces paroles, le peuple, soit ou pour„ ce qu'il eust en admiration sa magnanimité, ou „ qu'il ne lui voulust point ceder l'honneur & la louan„ ge d'avoir fait faire de si somptueux & si magnifiques „ ouvrages, lui cria tout haut qu'il ne le vouloit point, „ ains entendoit qu'il les fit parachever aux despens „ du public sans y rien espargner. „ Lors que Pausanias Roi des Lacedemoniens consacra un trepied d'or au temple de Delphes, il y mit une inscription qui temoignoit que sous sa conduite l'on avoit batu les Perses à la journée de Platées. Les Lacedemoniens ne pouvant soufrir cette vanité, firent effacer cela, & mettre à la place le nom des villes qui avoient fourni les troupes victorieuses. C'est l'historien Cornelius Nepos, qui nous l'aprend: (d) *Qua victoriâ elatus plurima miscere cœpit, & majora concupiscere. Sed primùm in eo est reprehensus, quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia: SUO DUCTU BARBAROS, APUD PLATÆEAS ESSE DELETOS, EJUSQUE VICTORIÆ ERGO APOLLINI DONUM DEDISSE. Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quàm nomina earum civitatum, quarum auxilio Persæ erant victi.* Quelque fier que fût Alexandre, quelque difficile qu'il fût sur le partage de la gloire, il ne laissa pas

(c) *Plutarque, vie de Pericles p. m.* 310. *du* 1. *tome de la version d'Amyot.*

(d) *Cornelius Nepos in Pausania pag. m.* 194.

ce, mais il dissipa bientôt cette tempête, & la fit servir à l'augmentation de son credit. S'étant consacré à l'état ecclesiastique, il se vit pourvu coup sur coup de plusieurs bons benefices par la liberalité de ce Monarque, qui non content de cela le fit son premier Secretaire, & Garde du seau privé. Pendant qu'il remplissoit admirablement les fonctions de toutes ses charges, il fut fait Evêque de Winchester à la place d'Edinton l'an 1367. Un peu après il obtint la charge de grand Chancelier, & puis celle de President du Conseil privé. En un mot sa faveur fut telle, qu'on lui apliqua ce que saint Jean (B) dit du Verbe éternel. Pour remplir en même tems les devoirs que lui imposoient ses charges ecclesiastiques & ses dignitez seculieres, il s'apliqua d'un côté à regler ses mœurs selon la severité de la discipline, & à n'établir dans son Diocese que des curez (C) qui fussent capables de bien instruire leurs paroissiens, & qui vécussent exemplairement; & d'autre côté il n'oublia rien pour faire ensorte que la justice fût exactement administrée. Aiant pressenti en 1371. qu'on lui ôteroit la charge de grand Chancelier, il prevint ce deshonneur, & la remit entre les mains de son Prince. Edouard revenu en Angleterre, après avoir fait la guerre en France avec beaucoup de bonheur, trouva ses finances dans un grand desordre. Le Duc de Lancastre l'un de ses fils à la tête de plusieurs Seigneurs le fut trouver, pour se plaindre des Ecclesiastiques qui avoient alors la plupart des charges du Roiaume. Il representa que ce n'étoit point à eux à se mêler des afaires temporelles, & que des laïques s'en aquiteroient plus fidelement & avec plus de bienseance. Le Roi se persuadant que s'il negligeoit ces plaintes il mecontenteroit une puissante faction, & que s'il éloignoit des charges les Ecclesiastiques, il tireroit de grosses sommes de ceux qu'on obligeroit à rendre compte, se resolut à ce changement. Voilà pourquoi nôtre Wickam rendit de bonne heure le grand seau. Il demanda permission de retourner à son Diocese, & ne l'obtint qu'en 1374. Les laïques qui furent promus aux charges, les exercerent si mal qu'on fut obligé d'y remettre les Ecclesiastiques. Le Duc de Lancastre fut éloigné du timon, mais il le reprit lors que la mort du Prince de Galles eut fait tomber le Roi Edouard dans une langueur mortelle. Il se declara violemment contre le Clergé, & il mit tout en usage pour perdre Wickam. Il le fit accuser du crime de faux & du crime de concussion, & le contraignit à comparoître au banc du Roi, comme au tribunal legitime de cette afaire. Il lui fit donner des Juges qui le condamnerent, sans lui accorder le tems qui lui étoit necessaire pour mettre en ordre ses pieces justificatives. Non content de lui ôter tout le temporel de l'Episcopat, il conseilla à Edouard de le banir; mais ce Prince quoi qu'afoibli de corps & d'esprit, rejetta la proposition. Il se souvint que cet Evêque s'étoit trouvé net de toute rapine, lors que cinq ans auparavant on avoit fait rendre compte à tous les Ecclesiastiques qui avoient

pas d'emploier une inscription (a) qui communiquoit aux Grecs l'honneur du triomphe. Ce fut après la bataille du Granique. Il avoit encore besoin de leur assistance, il craignit de les irriter s'il ne mettoit point leur nom sur les monumens de ses victoires, & il espera qu'en l'y mettant il se les rendroit plus affectionnez (b). Il souhaita de s'aproprier toute l'inscription du temple de Diane, & il voulut bien qu'il lui en coutât toute la depense de la construction de cet édifice, mais les habitans d'Ephese n'y voulant pas consentir, & n'osant pas lui refuser ouvertement cet honneur, recoururent à une ruse de flaterie qui les tira d'affaire. Ils lui dirent qu'il ne convenoit pas à un Dieu d'eriger des monumens à un autre Dieu. (c) *Scripsit Ephesiis*, se omnes sumptus qui in id ædificium facti essent, restiturum; quique porro requirerentur, præbiturum de suo. ita tamen ut ipsius nomen instaurato operi inscriberetur. *idque deprecati sunt Ephesii. quo tempore, quia Alexandro potenti aliquid denegare arduum erat, legatus eorum ad adulationem confugit, qua maxime expugnabilem norat, dixitque* dedecere culmen ipsius, si diis aliquid consecraret, quum ipse deus esset. nam eum honorem ab hominibus haberi potiori naturæ. *Ea gloria contentio inter maximum regem, & unam civitatem fuit. obtinuerant Ephesii; & maluerunt ingenti pecunia carere, quam instaurati templi titulo regi cedere.* Les Thebains sans doute ne sentirent point le même embarras, lors qu'à de semblables conditions une courtisane leur offrit de rebâtir leurs murailles. Je suis assuré qu'ils rejetterent hautement la proposition; bien entendu que ce qu'Athenée va nous dire soit veritable. (d) *Ἐπλούτει δὲ σφόδρα ἡ Φρύνη, καὶ ὑπισχνεῖτο τειχιεῖν τὰς Θήβας, ἐὰν ἐπιγράψωσι Θηβαῖοι*, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΕΝ ΚΑΤΕΣΚΑΨΕΝ, ΑΝΕΣΤΗΣΕ ΔΕ ΦΡΥΝΗ Η ΕΤΑΙΡΑ, *ὥς ἱστορεῖ Καλλίστρατος ἐν τῷ περὶ ἑταιρῶν. Phryne usque adeò dives erat, ut Thebarum mœnia extructuram se polliceretur, si adscriberetur*, ALEXANDRUM DIRUISSE, PHRYNEN VERO SCORTUM REFECISSE, *ut ait Callistratus libro De scortis.* Ne finissons pas sans raporter une ruse qui vaut bien celle de Wickam. L'architecte du Phare grava son nom sur une pierre, & celui du Roi sur la chaux qui couvroit la pierre. Pendant sa vie on ne conut pas cette finesse, il ne s'exposa donc point à quelque peril, personne ne le pouvoit deferer au Roi comme un voleur de la gloire qui apartenoit au Prince; mais il espera qu'au bout de plusieurs années le nom marqué sur la chaux seroit enlevé, & qu'on ne verroit que le sien, qu'il avoit mis sur une matiere beaucoup plus durable que la chaux. Vous allez voir comment se nommoit cet architecte. (e) *Οἰκοδομήσας γὰρ τὸ ἔργον, ἔνδοθεν μετὰ κατὰ τῶν λίθων τὸ αὐτοῦ ὄνομα ἐπιγράψας, ἐπιχρίσας δὲ τιτάνῳ, καὶ ἐπικαλύψας, ἐπέγραψε τοὔνομα τοῦ τότε βασιλεύοντος, εἰδὼς ὅπερ καὶ ἐγένετο, πάνυ ὀλίγου χρόνου συνεκπεσούμενα μετὰ τοῦ χρίσματος τὰ γράμματα, ἐκφανησόμενον δὲ, Σώστρατος Δεξιφάνους Κνίδιος, θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων. Postquam igitur hoc opus exædificasset, intus in saxis suum nomen inscripsit: quo calce illita occultato, nomen ejus qui tum regnavit, superinscripsit, ratus, id quod etiam evenit, fore ut brevi admodum, litera illa cum illita calce caderent: hoc verò appareret: Sostratus Cnidius, Dexiphanis filius, Diis servatoribus pro salute navigantium.*

(B) *Ce que saint Jean dit du Verbe éternel.*] L'auteur que je cite (f) raporte un passage de Froissard où l'on trouve ces paroles, *en ce temps regnoit ung prestre qui on appelloit messire* Guillaume *de* Wickam. *I celluy* Guillaume *de* Wickam *estoit si bien in la grace du Roy Angleterre, que par lui estoit tout faict, & sans lui on ne faisoit riens.* Comparez cela avec les (g) paroles de saint Jean, vous ne trouverez pas une grande diference.

(C) *Que des curez qui fussent capables.*] Ce n'est pas assez qu'ils soient doctes, ou gens de bien, ils doivent unir ensemble ces deux qualitez. Mais au tems dont nous parlons il étoit beaucoup plus facile de trouver des prêtres qui n'eussent ni l'une ni l'autre, que d'en trouver qui eussent l'une des deux; & encore que l'ignorance fût prodigieuse dans ce siecle-là, l'on trouvoit plutôt en eux la capacité d'instruire, que la bonne vie: c'est pourquoi les soins de nôtre Wickam dûrent être une fatigue bien pesante, puis qu'il ordonna sur tout que les diacres, & les prêtres fussent obligez à être exempts de l'ivrognerie, & de l'impudicité. (h) *Ante omnia tam Diaconos quam qui supra eos collocati sunt presbiteros ac sacerdotes ab infami illa ebrietatis & libidinis macula omnino immunes esse voluit. Nam quum ipsi sal terræ, lux mundi ac dispensatores mysteriorum Dei crebro in scripturis usurpentur, nimis indignum esse dicebat eos vinolentia deformari vel cubilibus & immunditiis inquinari, à qua turpitudinis labe & ignominia omnes etiam ex populo (quos Laicos vocant) melioris nota abhorrerent.* Ce n'est pas la moins glorieuse partie de son administration.

(a) *Κοινούμενος δὲ τὴν νίκην τοῖς Ἕλλησι ... κοινῇ τοῖς ἄλλοις λαφύροις ἐκέλευσεν ἐπιγράψαι φιλοτιμοτάτην ἐπιγραφήν*, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ Ο ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΚΑΙ ΟΙ ΕΛΛΗΝΕΣ, ΠΛΗΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ, ΑΠΟ ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ ΤΩΝ ΤΗΝ ΑΣΙΑΝ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΩΝ. Participans autem Græcis victoriam ... cæteris manubiis in communi gloriosissimum titulum inscribi jussit, ALEXANDER PHILIPPI ET GRÆCI, PRÆTER LACEDÆMONIOS, DE BARBARIS ASIATICIS. *Plutarchus in Alexandro pag. 673. C.*

(b) *Voiez Freinshemius supplem. in Q. Curtium lib. 2. c. 5.*

(c) *Freinshemius supplem. in Q. Curtium lib. 2. c. 6. n. 33. Il cite Pausanias lib. 7. & Strabon lib. 14. Je n'ai rien trouvé de cela dans Pausanias mais bien dans Strabon lib. 14. p. m. 441.*

(d) *Athenæus lib. 13. pag. 591. D.*

(e) *Lucianus de conscribenda historia sub fin. pag. m. 706. to. 1.*

(f) *L'auteur du* historica descriptio *à la p. 32. Je n'ai rien changé à son orthographe quoi qu'elle me soit suspecte en quelques endroits.*

(g) *Toutes choses ont été faites par le Verbe, & sans lui rien de ce qui a été fait n'a été fait.* Evang. de Jean chap. 1. v. 3.

(h) *Histor. descriptio pag. 34.*

avoient administré les finances. Il soupçonna donc d'injustice la sentence qui venoit de le condamner, & il donna de fort bonnes esperances aux deputez que les Evêques lui envoierent pour lui demander la cassation de cette sentence; & comme en ce même tems il soupçonna le Duc de Lancastre (D) de quelque mauvais complot, il declara pour son successeur le Prince * Richard son petit-fils, & restitua à Wickam tout ce que ce Duc lui avoit fait perdre. Il mourut bientôt après †. Richard qui lui succeda n'avoit qu'onze ans: il fut donc facile au Duc de Lancastre chef du Conseil de faire revivre les accusations contre nôtre Evêque de Winchester. Elles furent reduites à sept chefs, & soutenuës devant le Conseil du Roi avec une extrême audace par les delateurs, mais l'accusé les refuta avec tant de force qu'il fut declaré absous. Depuis ce tems-là il se remplit plus que jamais de la noble envie de faire un très-bon usage des biens que la Providence lui avoit donnez; & comme il ne trouva point de destination plus utile que de fournir à la jeunesse le moien d'aquerir les sciences, il fonda deux beaux (E) colleges, l'un à Oxford, & l'autre à Winchester. Pendant qu'il travailloit à toutes les choses qui pouvoient perfectionner ces deux beaux établissemens, il fut rapellé à la cour, & obligé presque par force à accepter la dignité de grand Chancelier l'an 1389. Il l'exerça pendant trois ans d'une maniere qui rendit heureuse la nation, & c'est pour cela qu'il ne put obtenir du Roi qu'avec mille peines la permission de se retirer lors qu'il previt les grans troubles qui alloient éclore, & qui lui firent souhaiter une retraite qui le mît à couvert de cet orage. Retourné qu'il fut à son Eglise il y fit achever la construction du college, & bâtit une cathedrale si magnifique, qu'elle égale ou peu s'en faut celle de saint Paul de Londres. Il fit plusieurs autres depenses très-utiles au public & aux pauvres, ce qui n'empêcha pas qu'en 1397. il ne se vît exposé à un grand peril. On l'accusa ‡ lui & quelques autres de crime d'état en plein Parlement, mais il en fut hautement justifié. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il se tint coi dans son Diocese, & y vaqua à tous les devoirs d'un bon Prelat. Il y fut même assez exemt des agitations qui secouërent violemment l'Angleterre. Il mourut l'an 1404. dans sa 81. année. Il a été exposé à diverses medisances, car entre autres choses on a dit qu'il revela le secret de la confession (F) touchant un fils suposé, & qu'il fit

* *Il étoit fils du Prince de Galles.*

† *En* 1377.

‡ Omnes illos simul ac conjunctim proditionis ac læsæ majestatis reos fecit, perinde ac si illi Regem regio imperio ac omnium rerum dominatu despoliare statuissent. *Ibid. pag.* 109.

(D) *Il soupçonna le Duc de Lancastre de quelque mauvais complot.*] On pensa que ce Duc songeoit (a) à usurper la couronne, & l'on se fonda sur les mesures secrettes qu'il prit avec des membres du Parlement, pour faire que les Anglois à l'imitation des François établissent une loi, qui ne permit pas aux femmes de succeder au Roiaume. Cela le rendit odieux, & donna de l'inquietude au Roi Edoüard (b) soupçonneux plus que de coutume, & le porta à declarer pour son successeur son petit-fils. Voilà le recit de mon auteur. On demandera peut-être à quoi songeoit le Duc de Lancastre, puis que l'établissement de la loi Salique n'eût pas empeché que la representation n'eût lieu. Il ne pouvoit donc rien gagner par cet établissement, il lui faloit une loi qui donnât la preference aux oncles sur les neveux. On peut repondre que n'osant d'abord travailler à l'exclusion de Richard fils du fils aîné, il commença par le projet d'une innovation où l'on ne pût soupçonner qu'il eût en vuë ses avantages; mais s'il fût venu à bout d'établir la loi Salique, il eût trouvé la planche faite pour d'autres innovations, il eût demandé des loix pour la preference des droits de l'oncle. Mr. Varillas (c) s'imagine qu'il eut dessein de faire abroger la representation, & qu'à cause de cela il fut fauteur de Wiclef. Mr. de Larroque (d) refute agreablement & solidement cette pensée.

(E) *Il fonda deux beaux colleges.*] Il y avoit long tems qu'il donnoit des preuves d'une forte inclination à soulager les miserables. L'hospitalité, l'une des vertus, qui selon (e) saint Paul doivent briller dans la vie des Evêques, étoit une chose qu'il pratiquoit hautement. Il logea dans sa maison 24. pauvres, & les y fit entretenir toute sa vie. Il recevoit chez lui fort humainement les étrangers; & sept ans avant la fondation des colleges dont je parle, il commença de fournir une pension annuelle à cinquante jeunes garçons de bonne esperance, qu'il faisoit étudier à Oxford (f). Ce furent ses preludes. Ensuite aiant obtenu des patentes pour la permission de faire bâtir un college dans cette ville-là, il y mit de grand matin la premiere pierre le 5. de Mars 1379. Il destina à ce college cent personnes outre les valets. Il voulut qu'on y entretint 50. écoliers pour y être instruits aux sciences, & qu'un homme grave, & recommandable par son sçavoir, & par sa vertu fût leur chef & leur gardien. Il y ajoûta dix chapelains, trois clercs, & seize enfans de chœur. L'édifice aiant été achevé au bout de sept ans, il y fit entrer ces (g) cent personnes à 3. heures du matin le 14. d'Avril 1386. La premiere chose qu'on fit, fut d'implorer publiquement par une priere solemnelle la benediction de Dieu (h). L'année suivante il fonda un autre college dans un fauxbourg de Winchester, proche du palais épiscopal. Il y mit la premiere pierre le 26. de Mars 1387. Il le destina à 105. personnes sans compter les gens de service. Ces personnes étoient le chef ou gardien, dix prêtres, soixante dix écoliers, un principal, un sous-principal, trois chapelains, trois clercs, & seize enfans de chœur (i). Toutes ces personnes y entrerent à trois heures du matin le 28. de Mars 1393. (k) Au reste les statuts de ces deux colleges sont si beaux, qu'ils ont servi de modele pendant 200. ans à ceux qui ont fait de semblables fondations à Oxford & à Cambrige (l). N'oublions pas que Wickam voulut que son college de Winchester fût la pepiniere de celui qu'il avoit fondé à Oxford, car il ordonna que toutes les places qui vaqueroient dans le college d'Oxford, fussent remplies par des personnes tirées de celui de Winchester. Cela s'observe encore aujourd'huy. L'auteur que je cite represente en mots nerveux cette partie des reglemens. On va le voir: (m) *Quod Collegio suo* Oxoniensi *quasi fons & seminarium inserviret ex cujus (ut ita dicam) utero junior alia soboles quotannis nasceretur, & in alterum Collegium decrescentium loco veluti ad patres literarum ac Senatores immigraret. Est enim hoc illius* Collegii Oxoniensis *proprium & peculiare, ejusque statutis sancitum ut cum cætera Collegia* Oxoniensia *in demortuorum aut discedentium locum ex scholis quibuscunque ascititios cooptare soleant, solum hoc non nisi naturales ex seminario suo* Vintoniensi *velut ex sua & propria stirpe succrescentes eligat, & electos ad se tanquam ad novam* Coloniam *suo tempore & loco deducat.* Notez que son testament & son codicille (n) furent une preuve très-memorable de sa charité, & de sa liberalité.

(F) *Qu'il revela le secret de la confession touchant un fils suposé.*] C'est la troisiéme des cinq calomnies que l'auteur dont je me sers se propose de refuter. Les deux premieres sont, que le sçavoir de Wickam étoit moins que mediocre, & que ce Prelat a été valet. On refute cela par plusieurs remarques qu'il n'est pas besoin de transcrire. Ceux qui seront curieux de les voir pourront recourir à (o) l'original; je les y renvoie. Mais à l'egard du troisiéme chef de medisance je donnerai le precis de l'apologie. Commençons par l'acusation. On pretend que l'inimitié du Duc de Lancastre pour Wickam étoit fondée sur ce que Wickam divulgua que ce Duc n'étoit point fils d'Edoüard troisiéme. On ajoûte que Philippe femme d'Edoüard revela en confession à nôtre Evêque de Winchester, que Jean de Gand Duc de Lancastre étoit fils d'un Allemand, & qu'elle l'avoit suposé au Roi son mari à la place d'une petite fille, qu'elle avoit euë de son époux. On ajoûte encore qu'elle suplia cet Evêque de reveler ce secret aux grands du Roiaume, en cas que ce Duc fils putatif d'Edoüard aspirât à la couronne, ou se preparât à succeder selon les loix aux veritables Princes du sang. On prend occasion de là d'imputer à ce prelat un grand sacrilege, je veux dire l'inobservation des loix

(a) Vehementissima regni appetendi suspicione & invidia laborabat. *Ib. p.* 53.

(b) Qui in senili ætate credulus & suspicionibus paulo indulgentior esse cœpit . . . post hujusmodi scrupulum injectum paulo alienor deinceps à filio *Lancastrio* pater nonnullis videbatur. *Ib. p.* 54.

(c) *Varillas, histoire du Wiclefianisme pag.* 11. *& suiv.*

(d) *Larroque, nouvelles accusations contre Varillas pag.* 21. *& suiv.*

(e) *Epitre à Tite ch.* 1. *v.* 8.

(f) *Tiré de* historica descriptio *pag.* 35. 36.

(g) *Il les avoit choisis lui-même.*

(h) *Tiré du même livre pag.* 101. 102.

(i) *Ibid. pag.* 102. 103.

(k) *Ibid. pag.* 104.

(l) *Ibid.*

(m) *Ibid. pag.* 102.

(n) *Ibid. pag.* 112. 113.

(o) *Ibid. pag.* 116. *& seq.*

ht des presens & des promesses à la maitresse d'Edoüard (*G*), pour obtenir la restitution de ses droits épiscopaux *. N'oublions pas qu'il fut emploié à faire (*H*) chasser Wiclef.

☞ WIDA † (HERMAN DE) fils de Guillaume de Wida Comte de l'Empire, fut fait Archevêque de Cologne l'an 1515. ‡ Long tems après il fut élu Evêque de Paderborn, & persecuta (*A*) les Protestans de ce lieu-là. Il celebra en 1536. un Concile dont les reglemens

loix Canoniques, qui defendent de divulguer les secrets de la confession. Son apologiste le justifie 1. par la vertu éclatante de la Reine. 2. Par la concorde qu'il y eut toûjours entre elle & le Roi. 3. Par l'impunité de Wickam. 4. Par sa reconciliation avec le Duc de Lancastre. 5. Par le silence des historiens, & des regitres publics. Il n'est pas possible, dit nôtre auteur, qu'une Princesse si vertueuse (*a*) ait fait mourir sa propre fille pour mieux couvrir une fraude abominable. Un Roi qui avoit le cœur si haut, n'eût point laissé impunie une telle mechanceté de sa femme. Il n'auroit pu l'ignorer, puis qu'on pretend qu'elle fut manifestée aux grands du Roiaume. Et s'il ne l'avoit point crue, il auroit traité Wickam comme le meritent les calomniateurs les plus infames: toute la famille roiale deshonorée par un raport si injurieux à la Reine, auroit châtié le delateur. Le Duc de Lancastre deshonoré plus que tout autre l'eût mis en justice, & ne se feroit jamais reconcilié avec lui; & neanmoins il est sûr que depuis que le Roi Richard les eut reconciliez ils vecurent bien ensemble jusques à la mort du Duc (*b*), c'est-à-dire pendant 21. an. Notez que ce conte ne se trouve que dans la compilation d'un Moine: (*c*) *Recte Harpsfeldus in historia illud de supposito Reginæ partu tanquam fictum & commentum rejicit; ac nullibi nisi in Monacho* Albanensi *reperiri scribit.*

(*G*) *Des presens & des promesses à la maitresse d'Edoüard.*] Voici la quatriéme medisance: nôtre auteur la refute, mais par des argumens bien plus foibles que ceux qu'il allegue contre la troisieme. Raportons les termes de l'acusation. (*d*) *Regi jam ægroto, ipsaque senectute confecto semper aderat atque ministrabat quædam fœmina* Alicia Peers, *quæ Regi languido & infirmo obsecuta majorem quam ipse* (*e*) *dux cum Rege iniit gratiam: hanc præsenti mercede & uberiori promissa spe* Wicamus *adduxit ut a Rege restitui sibi ablata Episcopatus jura tam quæ ante percepta & in fisco reservata essent, quam omnia prædia procuraret, quod illa invito duce, continuo impetravit.* On refute cela 1. par la haine de cette femme impudique pour les Evêques. 2. Par le peu de confiance qu'on pouvoit avoir en elle, vû la corruption de ses mœurs. 3. Par ses liaisons étroites avec les ennemis de Wickam. 4. Par les termes des lettres patentes qui furent expediées à ce prelat pour son retablissement. Elles en contiennent les raisons, & declarent que le consentement du Duc de Lancastre, celui de tous les grans, & celui de tous les conseillers de sa Majesté y intervinrent. On y voit à la fin cette souscription, *per ipsum regem & consilium, par le Roi & par son conseil.* L'exclamation de l'apologiste ne doit pas être oubliée. (*f*) *O insignes calumniatores, & chartarum publicarum maliciosos interpretes, qui quod instrumenta Regalia per sanctum Senatum fieri asserunt, id per impurum scortum factitatum prædicant. Num scortum & consilium istis idem sonant?* Il trouve fort étrange que malgré cette declaration d'Edoüard, *se liberalitate Episcopi ex promissione in difficultatibus suis atque Regni adductum fuisse ut ea bona restitueret*, on ose donner pour cause de cette restitution les bons offices d'une courtisane achetez à prix d'argent. 5. Enfin il dit que le Roi Richard de l'avis de son conseil, où se trouverent le Duc de Lancastre, les Prelats, les Comtes, les Barons, confirma la restitution (*g*) lors qu'Alize Peers avoit dejà pris la fuite. Je veux croire que la medisance dont on vient de voir la refutation est calomnieuse, mais je ne vois pas qu'on la combate par de fort bonnes raisons. Mille & mille exemples prouvent ces deux choses, l'une que ceux qui soufrent persecution de la part d'une favorite, recourent à elle pour se retablir, & tâchent de la gagner à force d'argent, & de promesses, sans entrer en defiance sous pretexte qu'une impudique de profession doit être capable de toutes sortes de perfidie; l'autre que les arrêts de reintegrande obtenus par le credit d'une maitresse sont du même style, que ceux qu'on obtient par la voie du bon droit. Un Roi qui accorde quelque chose par les sollicitations de sa maitresse sçait bien la faire goûter à son Conseil; & s'il ne le faisoit pas, sa maitresse sçauroit bien gagner les principaux conseillers, & ainsi les clauses les plus favorables, & les plus glorieuses sont inserées dans les patentes, on n'y oublie rien du formulaire de la Chancellerie. Joignez à ceci qu'il y a des gens injustement oprimez, qui ne se relevent qu'en achetant les bons offices d'une favorite. Il ne faut pas s'étonner qu'après la chute de cette femme ils obtiennent la confirmation d'un arrêt: cela n'est pas extraordinaire. Je ne vois donc pas que les argumens de nôtre auteur aient de la force. Mais il sufiroit de dire que c'est aux auteurs de la medisance à la prouver. Ce qu'il y a de bien sûr, est que la maitresse d'Edoüard pouvoit tout sur lui en ce tems-là, & que son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce grand Prince. (*h*) *Ce Roi fut surpris, & n'eut de tems que pour témoigner du geste & des yeux, ayant tout d'un coup perdu la parole, quelques sentimens de pieté à un Prestre qui l'exhortoit. Ce n'est pas qu'il n'y eust assez long-temps qu'il fust malade, & mesme en danger: mais la fameuse Alix Perez trop veritablement sa maistresse l'avoit tellement obsedé, que personne ne luy put parler que quand il eut luy-mesme perdu la parole. Alors cette impudique harpie luy ayant arraché à la haste des diamans qu'il portoit au doigt, se retira, & le laissa entre les mains d'un Chapelain, qui n'en put tirer autre chose que quelques signes de penitence, bons quoy que tardifs, quand ils sont sinceres; mais rarement sinceres quand ils sont si tardifs.*

Disons en passant que la 5. calomnie refutée (*i*) dans l'ouvrage que je cite est que Wickam fut bani, & que son exil dura trois ans selon quelques-uns, & sept ans entiers selon quelques autres. Cela est absolument faux; il n'y eut jamais contre lui sentence d'exil. J'ajoûte qu'il ne fut jamais privé de l'épiscopat, & ainsi l'Evêché de Winchester ne fut jamais vacant depuis l'an 1367. jusques à 1404. Il faudroit donc qu'on l'eût refusé à Wiclef en 1367. s'il étoit vrai comme le pretend Mr. (*k*) Varillas, que le depit de n'avoir pu obtenir cette prelature lui eût inspiré le dessein de s'eriger en heresiarque; mais s'il ne l'eût pu obtenir cette année-là, l'une des raisons par lesquelles (*l*) Mr. de Larroque a refuté Mr Varillas, sur les suites de ce pretendu refus, deviendroit encore plus specieuse.

(*H*) *Qu'il fut emploié à faire chasser Wiclef.*] Mon auteur ne touche cela qu'incidemment: c'est lors qu'il prouve que nôtre Evêque de Winchester étoit plus docte que les medisans ne s'imaginent. (*m*) *Quid animi fuisse putas* Richardo *Regi quum* Wicamum *anno Regni sui septimo una cum* Courtneo Cantuariensi *Archiepiscopo* Oxonium *contra virum acerrimum* Johannem Wicklefum *mitteret? An mediocris eruditionis & ingenii esse oportebat, qui (quod ille ibi præstitit) dissentientes in religione opiniones conciliaret, & tam celebrem & acutum virum suspectæ fidei redargueret & ex Academiæ finibus exterminaret?* Voici un fait assez notable dont le Jesuite (*n*) Maimbourg, Mr. Varillas, ni même Mr. de Larroque & plusieurs autres ne parlent point; c'est que l'Archevêque de Cantorberi fut en personne à Oxford avec l'Evêque de Winchester (*o*) l'an 1383. ou l'an 1384. pour faire chasser Wiclef de cette Université.

(*A*) *Et persecuta les Protestans de* Paderborn.] Commentons cela par les paroles du Pere Maimbourg. „ (*p*) Aprés (*r*) la mort d'Eric de Brunswic Evesque „ de Paderborne, ayant esté éleû par les Chanoines „ de cette Eglise pour luy succeder, afin qu'il s'opposast aux Lutheriens qui commençoient à s'y établir, „ il fit si bien, qu'à l'aide de ses amis qui l'accompagnerent avec de bonnes troupes, il se rendit maistre de la Ville, en chassa tous les Prédicans qu'il y „ trouva, y abolit entierement le Lutheranisme, & „ défendit sur peine de la vie que personne n'en fist „ plus profession. „ Mr. de Seckendorf observe que nôtre Herman (*q*) fut poussé à cette rigueur par les Chanoines, & par la colere qu'il conçut contre l'insolence de la populace, & que neanmoins il donna des preuves de moderation. Il n'inquieta point deux Ministres qui s'étoient sauvez de la prison, & il fit grace à seize bourgeois condamnez au dernier suplice. Les prieres de leurs parens, & le refus que fit le bourreau de les decoler contribuerent beaucoup à cette clemence. (*r*) *Civibus Paderbornensibus XVI. ad mortem condemnatis gratiam fecit, precibus supplicum & adstantium, immo & carnificis facto singulari, motus: Hic enim gladium, quo productos in forum decollare jussus erat, judicibus publice tradidit, negans, se innocentium cruore manus polluturum esse.*

* *Tiré d'un livre intitulé* historica descriptio complectens vitam ac res gestas beatissimi viri Gulielmi Wicami quondam Vintoniensis Episcopi *&c. imprimé à Oxford l'an* 1690. *in* 4.

† *Cette orthographe est plus usitée en Allemagne que celle de* Weda, *ou* Weida. *Voiez Seckendorf* hist. Luther. l. 3. pag. 435.

‡ *Seckendorf. ibid. Theod. de Beze* in iconibus *dit que ce fut l'an* 1510.

(*a*) Si primo hujus calumniæ auctori credimus, ea quem non peperit, aluit, quam peperit, occidit. *Ibid. pag.* 123.

(*b*) *Ibid. pag.* 121.

(*c*) *Ibid. pag.* 124.

(*d*) *Ibid. pag.* 125. *ex Acworthe in vita Sadburni.*

(*e*) *C'est-à-dire le Duc de Lancastre.*

(*f*) *Ibid. pag.* 126.

(*g*) Quum jam *Alicia Peers* se in fugam cum sua peste ac pernicie convertisset. *Ibid.*

(*h*) *Le Pere D'orleans, histoire des revolutions d'Angleterre liv.* 5. *p.* 68. 69. *du* 2. *tome.*

(*i*) *Histor. descr. pag.* 127. 128.

(*k*) *Varillas ubi supra p.* 2.

(*l*) *Larroque ubi supra pag.* 13. *& suiv.*

(*m*) *Historica descriptio pag.* 117. *on cite les Registres de Lambeth.*

(*n*) *Maimbourg, hystoire du grand schisme d'Occident to.* 1. *pag.* 177. *& suiv. édit. de Holl.*

(*o*) *L'an* 7. *de Richard est en partie dans* 1383. *& en partie dans* 1384.

(*p*) *Maimbourg, hist. du Lutheranisme liv.* 3. *pag.* 264. *édit. de Holl.*

(*r*) *Chytræ. ad ann.* 1532.

(*q*) Irritatus plebis Paderbornensis petulantia & à Canonicis stimulatus. *Seckendorf. hist. Luther. lib.* 3. *pag.* 435.

(*r*) *Id. ib. Il nous renvoie à Chytræus* lib. 9. fol. 278. & lib. 13. fol. 372. & seqq.

mens furent (B) fort loüez; car comme c'étoit un très-honnête homme, & qui menoit une bonne vie, il ſouhaitoit paſſionnément que ſon Dioceſe fût dans l'ordre. Il ne ſe contenta pas de travailler à y faire retablir une bonne diſcipline, il voulut y reformer auſſi la doctrine, & aiant conſulté Melanchthon, (C) & eu quelques conferences ſecretes avec Bucer, il fit prêcher celui-

(B) *Un Concile dont les reglemens furent fort loüez.*] Citons encore le Pere Maimbourg. „ (a) Dans l'apprehenſion qu'il eût que les Lutheriens qui s'eſtoient „ déja répandus dans (1) le voiſinage, ne fiſſent inſenſiblement gliſſer le venin de leur héreſie dans ſon „ Electorat, il tint avec ſes Suffragans un Concile à „ Cologne, où il fit les plus beaux Decrets qu'on puiſſe ſouhaiter pour maintenir la Religion dans ſa pureté, pour retablir la diſcipline Eccleſiaſtique dans „ ſa vigueur, & pour regler les mœurs & les devoirs „ d'un vray Chreſtien en toutes ſortes de conditions. „ Le Cardinal Sadolet loüa beaucoup ce Concile de Cologne, mais il trouva un peu étrange que l'on n'y eût point parlé du purgatoire. Voiez (b) la lettre qu'il écrivit à Herman. Au reſte cet Archevêque ne craignoit guere que les Lutheriens ne fiſſent gliſſer dans le païs de Cologne le venin de leur hereſie: ſes veritables penſées n'étoient pas conuës au Pere Maimbourg: liſez Mr. de Seckendorf, vous y trouverez que ce Prelat étoit dejà plus que demi Lutherien. (c) Hermannum *jam tum meliora intendiſſe, ex epiſtola MS.* Joh. Lumpii, *Doct. Colon. quæ inter* Heckelianas, *extat, & d. 6. Oct. hoc anno data eſt, apparet. Scribit enim:* Archiepiſcopus nondum audet, quæ ſentit, prodere, ob monachorum & Theologorum ſuperſtitioſa ſupercilia, quibus adhuc inſipidum eſt, quod ex eorum non prodit culina, ſperatur tamen finis. *Addit:* Minoritanum, qui Præſuli a confeſſione & ſacra concione eſt, cucullum ferre adhuc, ſed aliud ſentire: in templo majori concionari aliquem puram Evangelii doctrinam, advolantibus ex vicinis oppidulis, etiam ex Haſſiaca ditione procul diſſita, tot millibus, ut eos vix capiat templum.

(a) *Maimbourg ubi ſupra.*

(1) *Concil. Colon. t. 14. Concil. edit. Pariſ.*

(b) *Elle eſt au 14. livre des lettres de Sadolet pag. 559. edit. Lugd. 1554. in 8.*

(c) *Seckendorf. ubi ſupra pag. 138. 139.*

(C) *Aiant conſulte Melanchthon, & eu quelques conferences ſecretes avec Bucer, il fit.*] Il deputa Pierre Medman à Melanchthon l'an 1539. & il auroit bien voulu que Melanchthon le vint trouver inceſſamment, mais ce voiage fut diferé juſques à l'année 1543. Bucer mandé par cet Archevêque ſe rendit auprès de lui vers la fin de 1541. & après pluſieurs conferences qui furent goûtées il s'en retourna à Strasbourg, d'où il revint auprès d'Herman l'année ſuivante, & prêcha publiquement à Bonn. Il avertit l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe, que ce Prelat avoit de très-bons deſſeins, mais qu'il faloit l'encourager parce que ſon âge le faiſoit agir timidement & lentement. Ces Princes ne manquerent pas de lui écrire pour le fortifier dans ſes chretiennes intentions. Il les en remercia, & leur fit ſçavoir qu'il n'avoit en vuë que la gloire du bon Dieu, & le ſalut du prochain. Il avoit dejà prié l'Electeur de Saxe de lui envoier Melanchthon. Celui-ci partit environ la fin d'Avril 1543. & dreſſa avec Bucer un projet de reformation que l'Archevêque ſe fit lire, & qu'il diſcuta attentivement (d). On lui paſſa certaines choſes qui ne ſentoient pas le Proteſtant, & qui obligerent Luther à ſe plaindre de la connivence de Melanchthon, & de celle de Bucer. L'Electeur de Saxe ne fut pas non plus content de cette conduite, quoi que le Landgrave l'eût averti qu'il ne faloit pas ſe promettre que dès le commencement on perfectionât l'ouvrage (e). Il faut ſçavoir que l'Archevêque ſouhaitoit que l'on retint toutes les ceremonies qui ne ſeroient pas impies, & que chaque ordre conſervât ſes privileges: il ne pretendoit pas abolir l'Epiſcopat. (f) *Propoſitum ſcilicet erat* Hermanno *ut ex* Melanchthonis *literis colligi poteſt,* Chytræus *etiam* Lib. XVI. fol. 460. *apertius tradit, ceremonias veteres omnes, quotquot ſine impietate ſervari poſſent, una cum collegiorum dignitate, libertate, prærogativis & juribus omnibus, retinere, ut moderata & pia ordinationis Eccleſiæ Cathedralis exemplum eſſe poſſet: ſed eventus oſtendit, in rebus tantopere corruptis modum difficillime inveniri; quapropter omnis iſta cautio inutilis fuit, &, retenta illa pompa, doctrinæ puritati incrementa omnia ſubtracta fuerunt.* Dans le projet de reforme qu'il publia il ne fit aucune mention ni de Luther, ni (g) du Pape, & il menagea de telle ſorte ſes expreſſions ſur l'article de la cêne (h) que les Zuingliens s'en pouvoient accommoder. Luther (i) trouva bon qu'on ne l'y eût pas nommé, car il ſçavoit bien que ſon nom eût pu rebuter le monde; mais il condamna les autres menagemens, & ſe mit dans une furieuſe colere contre Melanchthon, & peut-être ne ſe feroit-il jamais apaiſé ſi Melanchthon n'avoit mis la faute ſur Martin Bucer, & ſi l'Electeur de Saxe n'eût travaillé à prevenir la rupture ouverte entre ces deux perſonnages. (k) *Non latuit* Melanchthonem *indignatio Lutheri, immo tantopere eum afflixit, ut de deſerenda Wittenberga cogitaret, ſi Luthero inviſus eſſet, aut quod futurum eſſe dicebatur, publice ab illo refutaretur. Sed pia Electoris Saxoniæ providentia & induſtria* Pontani *placatus eſt Lutherus, & Melanchthonis excuſationem accepit, dicentis, ſe neque caput illud reformationis Colonienſis de ſacra Cœna compoſuiſſe, neque* Bucerum *celaſſe, quæ in eo deſideraret, hunc tamen admonitionis ſuæ nullam habuiſſe rationem. Sic ira Lutheri vehementius in* Bucerum *verſa eſt.*

(d) *Tiré de Seckendorf ubi ſupra pag. 436.*

(e) Non ſatis placebat illa diſſimulatio Electori monito licet à Landgravio quod non omnia ſub initium exacte conſtitui poſſent. *Id. ib. pag. 437. n. 8.*

(f) *Id. ib.*

(g) Hermanno ea placuit lenitas qua etiam cavit ne in toto ſcripto aliquid contra Pontificem nominatim ſpargeretur. *Id. ib. p. 448. d.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Id. ib.*

Ce projet de reformation fut imprimé à Buſshoven, ſi l'on s'en raporte à la preface. On n'en ſçait pas davantage; le tems de l'impreſſion ne fut point marqué. Il en parut une 2. édition faite à Bonn l'an 1543. chez Laurent Mylius, ou *von der Muhlen.* Il en parut une autre l'année ſuivante. Ces trois éditions ſont en Allemand. L'édition Latine faite à Bonn l'an 1545. chez le même Mylius a pour titre: *Noſtra Hermanni, ex gratia Dei Archiepiſcopi Colonienſis & Principis Electoris ſimplex ac pia deliberatio, qua ratione chriſtiana, & in verbo Dei fundata, reformatio doctrinæ, adminiſtrationis divinorum Sacramentorum, ceremoniarum, totiuſque curæ animarum, & aliorum miniſteriorum Eccleſiaſticorum, apud eos, qui noſtræ paſtorali curæ commendati ſunt, tantiſper inſtituenda ſit, donec Dominus dederit conſtitui meliorem, vel per liberam & chriſtianam Synodum, ſive generalem ſive nationalem, vel per Ordines Imperii Nationis Germanicæ in Spiritu ſancto congregatos.* Les exemplaires de la premiere édition furent gardez quelque tems comme ſous la clef (l), & peut-être que l'on eût diferé davantage à les publier, ſi tout le monde avoit eu autant de flegme qu'Herman. Le Chapitre de Cologne n'eut pas plutôt ſçu qu'on les repandoit de côté & d'autre, qu'il fit publier un livre en Allemand & en Latin intitulé, (m) *Antididagma, ſeu Chriſtianæ & Catholicæ religionis per Rever. & Illuſt. Dominos Canonicos Metropolitanæ Eccleſiæ Colonienſis propugnatio, adverſus librum quendam univerſis Ordinibus ſeu ſtatibus Diœceſis ejuſdem nuper Bonnæ titulo Reformationis exhibitum, ac poſtea mutatis quibuſdam, Conſultoriæ deliberationis nomine impreſſum.* On trouve à la fin de l'*antididagma* un écrit grave & moderé, qui ne contient qu'une douzaine de pages, & qui a pour titre, *Sententia delectorum per venerabile capitulum Eccleſiæ Colonienſis de vocatione Martini Buceri.* Ce ne furent pas les ſeuls écrits que l'on publia de part & d'autre: Mr. de Seckendorf (n) nous aprend qu'il parut un livre intitulé, *Judicium deputatorum Univerſitatis & ſecundarii Cleri Colonienſis de doctrina & vocatione Martini Buceri*, qu'on attribuoit au Carme Everard Billicus. Il étoit parſemé de tant de bouffonneries que les Chanoines de Cologne ne voulurent pas l'autoriſer, c'eſt pourquoi l'on ôta le premier titre, *Judicium Cleri & Academiæ*, & l'on ſe ſervit de l'autre. C'eſt ce que l'on trouve dans une lettre de Melanchthon. (o) *Coloniæ liber editus eſt, non tam contra Bucerum, quam contra univerſam doctrinam Eccleſiarum noſtrarum, & contra noſtros Principes. Poeta operis eſt Carmelita ille bene ſaginatus, & Bacchi ac Veneris ſacerdos. Titulum operi fecerant:* Judicium Cleri & Academiæ. *Cum autem ſeniores in Collegio quidam Comites vidiſſent, ſcriptum dignius eſſe ſcurris, quam Clero, juſſerunt mutari titulum, ac teſtati ſunt, id opus non probari ſuo collegio. Addita eſt ergo tituli correctio, pro* Clero *jubent legi* Clerum ſecundarium, *nothos videlicet Cleros intelligunt. Petulantiſſime convitiatur doctrinæ & Luthero, & in loco de conjugio ſpurcitie & obſcœnitate verborum utitur, quam vix in lenone ferrent aures mediocrium hominum. Convitia ex Plauti fabulis lecta ſunt, quibus fortaſſe Carmelita ille magis delectatur, quam Pſalmis.* (p) Caſpar Gennep fit une verſion Allemande de cet ouvrage. Melanchthon en publia la refutation. L'apel interjetté au Pape par le chapitre de Cologne peut paſſer pour un ouvrage de controverſe (q): l'Archevêque le fit refuter. Le même Chapitre fit publier un programme en Allemand le 18. de Novembre 1544. L'Archevêque y opoſa ſa reponſe le 13. de Decembre de la même année (r). La prodigieuſe ſuperſtition de la ville de Cologne fut aparemment l'un des obſtacles qui firent évanouir le deſſein d'Herman. Cette ville eſt la Rome Teutonique, tant elle abonde en cloîtres, en reliques, & en ſimulacres. (ſ) *Manſit aut* reſti-

(l) *Tiré de Seckendorf ib. p. 443.*

(m) *L'édition Latine dont je me ſers eſt de Louvain chez Servatius Zaſſenus 1544. in 8.*

(n) *Seckend. ubi ſupra pag. 438.*

(o) *Melanchthon, epiſt. ad Crucigerum. C'eſt la 75. du 3. livre, elle fut écrite de Bonn en 1543.*

(p) *Seckend. ubi ſupra.*

(q) *Voiez Seckendorf, ib. p. 442.*

(r) *Id. ib.*

(ſ) *Id. ib. pag. 448.*

celui-ci à Bonn, & fit venir l'autre quelque tems après. La plupart des Chanoines de Cologne s'oposerent à cette entreprise, & ne pouvant rien gagner par les écrits qu'ils publierent, ils recoururent au Pape & à l'Empereur. Le Pape excommunia & deposa cet Archevêque, & fut ensuite si bien secondé par Charles-Quint, que ce Prelat fut contraint de (D) renoncer à sa dignité l'an 1547. Il ‡ se retira sur les terres de sa famille, & y mourut l'an 1552. Son plan de reformation ressembloit mieux * à celui de l'Angleterre, qu'à celui de l'Allemagne. Quoi qu'on ne puisse nier que cet Archevêque ne fût plus homme (E) de bien que docte, on peut dire qu'il ne manquoit pas de conoissances. L'erreur du suplément de Moreri (F) est des plus énormes qui se puisse voir. On a donné dans le Moreri de Paris en 1699. l'article † de nôtre Herman selon les paroles de Maimbourg.

‡ *Voiez la remarque D.*

* *Voiez la remarque C.*

† *Sous le mot Weiden.*

WILHEM (DAVID LE-LEU DE) Conseiller au Conseil des Princes d'Orange, & à celui de Brabant, merite d'être compté parmi les hommes illustres du XVII. siecle. Il étoit issu d'une très-noble (A) & très-ancienne famille, & il nâquit à Hambourg le 15. de Mai 1588. Sa

restituta est, de qua Melanchthon *questus fuit, populi superstitio*, Coloniæ *potissimum* Agrippinæ, *Clero, templis, sacellis, statuis, reliquiis, plus, quam ulla in Germania civitas, repleta, ita ut* Romam Teutonicam *esse dicant.*

(D) *De renoncer à sa dignité.*] On lui promettoit du secours, & d'oposer la force à la force, mais il aima mieux ceder afin d'épargner à ses fideles sujets les desordres de la guere. Lisez ce qui suit, vous y verrez le caractere d'une bonne ame: (a) *Constantiam profitebantur Ordines, & res ad vim spectabat: Sed bonus senex Comitibus* Manderscheidio *&* Nuenario, *nobilitatis in Archiepiscopatu facile primis, ita suadentibus obtemperans, tum misericordia populi sui motus, & ne bello vastaretur provincia, ultro cessit, fidemque & jusjurandum omnibus remisit. Obiit post annos sex Idibus Augusti anno 1552. in patria sua, &, ut* Sleidanus *loquitur, qualem expetivit, finem habuit. Nam, aut Evangelii propagare doctrinam, & recte constituere sua ditionis Ecclesias, aut privato sibi vivere licere, non semel optaverat: Et ab amicis aliquando monitus*, quantum invidiæ sibi conflaret ex ista religionis mutatione; *respondere solebat:* nihil esse, quod inopinanti posset accidere, seque jam pridem in omnem casum obfirmasse mentem. Erasme auroit admiré cette conduite, lui qui étoit si charmé d'une parole d'Othon qu'il la trouvoit digne d'obtenir pour recompense l'Empire Romain. Othon voiant qu'il ne pouvoit point disputer l'empire sans faire durer la guerre, aima mieux mourir que de la faire durer. (b) *Cum inter ethnicos etiam hoc animo repertus sit Otho, ut potius duxerit spontanea morte vitam abrumpere, quam imperium tot hominum vita mercari, vir vel ob hoc ipsum dignus imperio, si fortuna virtuti faveret.* Ce sentiment a quelque chose de si heroique, que c'est dommage qu'un homme aussi effeminé qu'Othon ait fait paroitre tant de generosité. Mais comme on l'a vu (c) ailleurs, son ame (d) & son corps n'etoient pas de la même trempe; le corps étoit abimé dans la mollesse, l'ame retenoit beaucoup de force, je parle de cette force qui se regle sur les idées de l'équité. Il avoit eu toûjours en horreur les guerres civiles, & il n'auroit pas entrepris de s'élever contre Galba, s'il n'avoit cru que cette afaire se termineroit sans nulle effusion de sang. (e) *Othonem etiam privatum usque adeo detestatum civilia arma, ut memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu cohorruerit: nec concursurum cum Galba fuisse, nisi confideret sine bello rem transigi posse.* Quand il prit la resolution de renoncer à la vie il lui restoit assez de forces pour continuer la guerre avec de justes esperances de reüssir; mais comme il en eût couté la vie à beaucoup de gens, il jugea qu'il acheteroit trop cher la conservation d'une couronne. Voilà ce qu'Erasme trouvoit si beau: il l'avoit lu dans Tacite & dans Suetone. (f) *Hunc, inquit,* (Otho) *animum, hanc virtutem vestram ultra periculis objicere, nimis grande vita mea pretium puto. . . . . . Civile bellum à Vitellio cœpit; & ut de principatu certaremus armis, initium illic fuit: ne plusquam semel certemus, penes me exemplum erit, hinc Othonem posteritas æstimet. . . . . . An ego tantum Romana pubis, tot egregios exercitus, sterni rursus, & Reip. eripi patiar?* Erasme n'eût pas manqué d'aprouver la modestie pacifique de nôtre Herman, s'il avoit vecu jusqu'à ce tems-là; mais je ne pense pas qu'il eût dit qu'elle etoit moins surprenante dans un Evêque, que dans un Paien.

(E) *Plus homme de bien que docte . . . . il ne manquoit pas de conoissances.*] Voici encore un passage du Pere Maimbourg: „ (g) Il estoit (1) fort ignorant, „ ne sçachant rien du tout de ce qu'un Prelat doit sçavoir, jusques-là mesme qu'il ne sçavoit pas autant „ de Latin qu'il en falloit pour dire la Messe & son „ Breviaire. En effet, comme le Lantgrave de Hesse „ qui (2) l'avoit pris en sa protection aprés qu'il se fut „ perverti, eût dit un jour à l'Empereur que tout le „ crime de cet Archevesque estoit d'avoir entrepris la „ réformation de son Eglise: *Helas,* luy répondit ce „ Prince, *que peut-il reformer le bon homme qui n'entend qu'à grand' peine un peu de Latin? Il n'a jamais „ pû dire en sa vie que trois Messes, dont j'en ay oüi „ deux, & je suis temoin qu'il ne pouvoit pas mesme lire „ l'Introit.* Aussi tous ces beaux Decrets de son Con„ cile, qui sont si bien faits, ce n'estoit nullement „ luy, qui n'y entendoit rien du tout, mais le cele„ bre Docteur Gropperus Archidiacre de l'Eglise de „ Cologne, qui les avoit dressez, & mis en l'estat où „ nous les voyons. „ Il est certain que Sleidan (h) raporte ce discours de l'Empereur & du Landgrave, mais il ajoûte que le Landgrave repliqua que cet Archevêque avoit lu avec un grand soin les ouvrages Allemans, & qu'il entendoit la religion. *Sed diligenter evolvit libros Germanicos, ait ille, & quod certo novi religionem intelligit.* Melanchthon va nous aprendre que ce Prelat fit paroître des lumieres pendant qu'on examinoit en sa presence le modele de la reformation: (i) *Legi sibi totum librum jussit, attentissime audivit, multa de plerisque locis graviter disseruit, quædam suo judicio recte mutavit, interdum nostras sententias, re disputata, suæ opinioni prætulit. Huic labori dies sex tribuit, ac quotidie matutinas horas quatuor continuas. Miratus sum senis assiduitatem & diligentiam, ac animadverti, serio hanc rem tantam ab eo agi; quod, quantum referas, intelligis. Et has controversias, pene ut artifex, dijudicat.*

(F) *L'erreur du suplément de Moreri est des plus énormes.*] „ Ce fut par le commandement d'Herman, „ que le Cardinal Jean Gropper fut étranglé avec le „ cordon de son chapeau, pour avoir voulu s'opposer „ à cette nouvelle religion. „ Voilà les paroles de ce suplément (k). On auroit de la peine à imaginer des conjectures vraisemblables sur cet horrible mensonge, si l'auteur n'avoit cité Beze; mais quand on va au lieu qu'il indique, on voit ce qui l'a trompé, & alors l'étonnement ne cesse point, au contraire il s'augmente. Beze compare nôtre Herman à JESUS-CHRIST, & Jean Gropper à Judas. Il pretend que Gropper trahit son maitre, & qu'il obtint pour recompense un cordon qui l'étrangla, c'est-à-dire le chapeau de Cardinal. (l) *Tu vero haud secus quàm olim à Juda* CHRISTUS *à tuo Joanne Groppero proditus quum esses, retulit quidem hic quoque proditor stipendium peccati mortem Cardinalitii galeri vinculis strangulatus.* On seroit infiniment plus excusable si avec le Pere Maimbourg on assuroit que Theodore de Beze, (m) *voulant puérilement faire le bel esprit*, a debité là *une froide & méchante plaisanterie*, qu'on ne l'est en y trouvant un crime execrable de l'Archevêque de Cologne.

(A) *Issu d'une très-noble & très-ancienne famille.*] Elle a tenu rang parmi la Noblesse d'Artois & du Cambresis dès l'an 1096. aiant possedé dès ce tems-là entre autres biens les Seigneuries & terres de Bantœux, & de Bantousel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Avesnes lez Gobert, &c. comme il paroît par une sentence donnée dans le Conseil de Brabant à Bruxelles, le 5. de Juillet 1678. George LE-LEU DE WILHEM, pere de celui qui fait le sujet de cet article, sortit de Tournai au commencement des troubles de religion, car il fut proscrit avec ses cinq freres, parce qu'ils avoient enterré leur mere sans observer les ceremonies de la communion de Rome. Il paroit par un acte authentique du 22. de Decembre 1565. qu'ils abandonnerent leurs terres à la confiscation: mais on tâcha de se relever de cet acte après l'an 1576. attendu la pacification de Gand. Jaques LE-LEU DE WILHEM, l'un de ces six fre-

res

(a) *Id. ib. Voiez aussi Beze in iconibus.* Non modo, *dit-il*, conscientiam tuam liberasti, sed teipsum quoque memorabili seculis omnibus exemplo superasti, quum ultro vi majori cedens, paternis bonis contentus, placidè Christianéque vivere, quàm licet immerito ereptam dignitatem tuorum subditorum sanguine tutari maluisti.

(b) *Erasm. epist. dedic. Suetonii, Dionis Cassii &c.*

(c) *Ci-dessus pag. 2821. col. 2.*

(d) Non erat Othonis mollis & corpori similis animus. *Tacit. hist. lib. 1. c. 22.*

(e) *Sueton. in Othone cap. 10.*

(f) *Tacit. histor. lib. 2. cap. 47. Les paroles de Suetone* ubi supra cap. 9. *sont celles-ci*, Moriendi impetum cepit: ut multi nec frustra opinantur, magis pudore, ne tanto rerum hominumque periculo dominationem sibi asserere perseveraret, quam desperatione ulla, aut diffidentia copiarum.

(g) *Maimbourg, ubi supra pag. 265.*

(1) *Roner. Pont. Suri. Comm. Sleid. l. 1.*

(2) *Sleid. l. 17.*

(h) *Lib. 17. pag. m. 438. verso.*

(i) *Melanchthon epistola 304. lib. 4. elle fut écrite d'Erford à Camerarius l'onzième d'Août 1543.*

(k) *Au mot* Herman *page 670. Cet article ne se trouve pas dans le Moreri de Hollande. Notez que Moreri a nommé faussement cet Archevêque* Herman de Meurs.

(l) *Beza in iconibus.*

(m) *Maimbourg ubi supra pag. 268.*

Sa mere qui (B) joignoit à la noblesse du sang beaucoup de pieté, & beaucoup de zèle pour la religion Protestante, le fit très-bien élever, & l'envoia étudier à Stade dès l'âge de dix ans sous de fort bons maîtres: & après qu'il eut profité à Hanaw des leçons de Jean George Crobius, & de Jean Rodolphe Lavaterus, elle le mena à l'Academie de Franeker. Il y demeura trois ans, & en partit l'an 1611. pour aller voir celle de Leide, où il fit de grans progrés en philosophie, en jurisprudence, dans les langues orientales, &c. Après quoi il alla en France, & s'arrêta quelque tems à l'Academie de Saumur, & puis l'an 1613. il alla loger à Thoüars chez le docte André Rivet, dont il (C) se fit estimer d'une façon très-particuliere, entre autres choses par les conoissances qu'il avoit aquises en Theologie. Il se perfectionna beaucoup dans le Levant par les voiages qu'il fit au grand Caire, à Jerusalem, à Alexandrie, &c. les années 1617. 1618. & 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, & il consera souvent avec lui sur les differens de l'Eglise Greque & de l'Eglise Latine. Il reçut † plusieurs lettres de ce fameux Patriarche qui meritent de voir le jour, & que ses heritiers promettent de publier, pour satisfaire la curiosité des sçavans. Après qu'il fut de retour de ce grand voiage, il s'arrêta quelques années à Amsterdam (D) avec son frere; mais la forte envie d'une conoissance plus parfaite des langues orientales, & l'inclination qu'il avoit pour le Levant, l'engagerent à y faire un second voiage l'an 1625. Il est sûr qu'il fit ces voiages en habile homme, c'est-à-dire en faisant de belles & de curieuses observations, & en aquerant une grande conoissance * de l'Arabe, du Persan, & du Chaldaïque. Il fut rencontré en ce païs-là par le docte Golius, (E) qu'on lui avoit recommandé; & il se forma entre eux une liaison cordiale & intime, qui a duré autant que leur vie. Etant de retour en Hollande environ l'an 1631. il se fit tant estimer du Prince d'Orange Frideric Henri, qu'il obtint la charge de Conseiller au Conseil de son Altesse à la Haie. Il se maria avec une sœur du celebre Mr. de ‡ Zuylichem, femme de beaucoup (F) d'esprit. Il en eut des enfans, comme on le verra ci-dessous. Les Etats Gene-

† *Voiez la remarque E.*

* *Outre les langues mortes des nations sçavantes qu'il entendoit parfaitement, il pouvoit parler aisément la plupart des langues qui sont aujourd'hui en usage dans l'Europe & dans l'Asie.*

‡ *Voiez son article.*

res, se refugia en Angleterre, & se maria en premieres noces avec Marguerite de Zegre, & en secondes avec Marie de Duyts. Du premier mariage il eut entre autres enfans Timothée LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26. de Novembre 1568. & Seigneur de Borgerie Finges lez-Courtrai. Du second mariage, il eut entre autres enfans Michel LE-LEU DE WILHEM, né le 27. de Septembre 1587. qui est mort Conseiller Echevin de la Haie, & qui épousa à Delft le 25. de Mai 1614. Anne de Rechtere niece de Mr. le Secretaire Adrien Duyck: (a) la sœur étoit mariée à Messire Dudley Carleton (b), Ambassadeur du Roi Jaques en Hollande (c).

(B) *Sa mere qui joignoit à la noblesse du sang.*] Elle s'apelloit Gilliette van Opalfens, & étoit fille de Jean van Opalfens Ecuier, & de Damoiselle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, sœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, (d) Seigneur de Malerit &c. qui fut deputé à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Païs-Bas, par la ville de Tournai, avec les Nobles confederez. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut pere de Constantin L'EMPEREUR, né à Breme l'an 1591. & Professeur en Theologie à Leide, & Conseiller du Prince Maurice, homme fort versé dans les langues orientales, comme il l'a temoigné par divers Ecrits. Il fut marié deux fois; 1. avec Levine de Witt, fille du Seigneur de Rosenbourg Conseiller d'Amsterdam. 2. avec Catherine Thysius de Kynogen. Il mourut l'an 1648. ne laissant qu'une fille Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, gentilhomme de son Altesse le Prince d'Orange, pere du Roi de la Grand' Bretagne. Il est mort Conseiller à la Cour de Brabant. Après cette digression qui étoit duë au merite de Constantin l'Empereur, je reviens à la mere de nôtre David de Wilhem. Elle étoit à Paris le jour de la saint Barthelemi, & fut sauvée du massacre comme par miracle: son mari étoit alors à Rouen, & fut preservé aussi. Son pere Jean van Opalfens avoit eu le même bonheur quelques années auparavant. On l'avoit condamné à mort pour cause de religion: la sentence etoit dejà prononcée; mais il s'échapa de la prison de Tournai par la connivence du geolier, & se sauva en Angleterre.

(C) *André Rivet dont il se fit estimer.*] Pour conoitre la liaison qui se forma entre eux deux, & l'estime singuliere que Mr. Rivet eut pour lui, il ne faut que voir l'épitre (e) dedicatoire de son commentaire sur le Decalogue. Elle rend aussi un temoignage très-avantageux a la vertu, à la science, à la pieté & aux autres belles qualites de David de Wilhem.

(D) *Avec son frere.*] C'est-à-dire avec Paul LE-LEU DE WILHEM, pere de David LE-LEU DE WILHEM qui vit (f) encore, & qui est President des Echevins, & Receveur de la ville d'Amsterdam. Il a pour femme Hillegonde van Beuningen, sœur de feu Mr. Conrad van Beuningen si conu par ses Ambassades.

(E) *Par le docte Golius qu'on lui avoit recommandé.*] J'ai vu l'original de la lettre que Mr. Rivet écrivit à Mr. de (g) Wilhem le 29. d'Octobre 1625. & j'en ai extrait ces paroles, *Servo adhuc tibi literas itineris tui Hierosolymitani, & eas quas à Patriarcha Alexandrino acceptas mihi communicasti quas vel tibi, vel ei qui tuo nomine eas petet, restituam cùm volueris. Commendatione mea apud te non opus habet Clariss. Golius, vir in rara eruditione, rara pietate & modestia praditus, nostro defuncto Erpenio intimus, & mihi tam proprio nomine quam tali necessitudine charissimus* &c. Cela nous aprend que Mr. Rivet étoit alors le depositaire des lettres que le Patriarche Cyrille avoit écrites à Mr. de Wilhem. Il a fait sçavoir au public le commerce que son ami avoit eu avec ce Cyrille; car nous trouvons ces paroles dans l'épitre dedicatoire que j'ai dejà alleguée. (h) *Ex iis* (regionibus) *etiam ex ipsa Ægypto, quæ tabernaculo Dei inservirent abstulisti non pauca, aliis liberaliter communicaturus, ad communem utilitatem. Inter quæ non minima sunt, quæ ex intimâ illâ admissione cum Reverendiss. Cyrillo tum Patriarcha Alexandrino, hausisti; cujus communicationis fructus, & sedulitatis tuæ in eo de rebus nostris plenius informando utilitatem, ringentibus adversariis, etiamnum colligimus & percipimus postquam evectus est ad summam inter Orientales Christianos dignitatem. Quæ argumento sunt, quanta fuerit in te propagandæ veræ Religionis cura, etiam inter remotissimos à nobis.*

(F) *Femme de beaucoup d'esprit . . . . il en eut des enfans.*] Elle s'apelloit Constance Huygens, & avoit bien de la lecture. Mr. Descartes l'estimoit beaucoup, & lui demandoit volontiers, & même avec deference, ce qu'elle pensoit sur les nouvelles idées de philosophie qu'il inventoit. Elle survécut environ 10. ans à son mari, & mourut le 1. de Decembre 1667. fort regretée de tout ce qu'il y avoit de gens raisonnables à la Haie. Mr. de Wilhem laissa trois filles, & un fils Maurice LE-LEU DE WILHEM, qui est aujourd'hui Doien du Conseil & Cour Feodale de Brabant à la Haie. C'est un très-honnête homme, qui a beaucoup de sçavoir & de merite, & dont la conversation a mille agrémens. J'en puis parler par experience, car c'est une des premieres conoissances que j'eus l'honneur de faire à mon arrivée en Hollande. Dès qu'il eut fait ses études il voiagea en Italie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suede & en beaucoup d'autres païs, & se fit considerer des gens distinguez. Il accompagna à Orange en 1665. Mr. de Zuylichem son oncle, lors que cette Principauté fut remise avec toutes les formalitez necessaires sous le pouvoir de son legitime maitre. Il fut reçu alors Docteur en Droit avec beaucoup d'aplaudissement (i). Il a été toûjours fort curieux non seulement des antiquitez de son païs, mais aussi des antiquitez Romaines. Il interrompit par cette passion ses études de Jurisprudence practique l'an 1670 pour aller voiager une seconde fois dans un âge plus avancé, & s'étant arrêté à Paris pendant quelques mois il entreprit le voiage d'Italie avec Don Francisco (k) Brancaccio neveu du Cardinal de ce nom, & avec Messieurs de Grancei fils du Marechal. Il s'arrêta une année entiere à Rome afin de fouiller tout ce qu'il y a de re-mar-

(a) *On fait mot-à-mot le memoire communiqué au libraire.*

(b) *Qui de ce mariage eut une fille qui vit encore (en 1696.) Elle est veuve de Mylord Ferens, & mere de la Comtesse d'Aran, veuve d'un fils du Duc d'Hamilton, mere d'une fille unique très-riche heritiere.*

(c) *Tiré d'un memoire communiqué aux Libraires.* Idem dic de plerisque infra memorandis.

(d) *Il avoit épousé l'heritiere d'Aigremont, Dame de Malerit &c.*

(e) Ad Amplissimum præstantissimum pietate & multiplici eruditione virum D. Davidem de Wilhem.

(f) *On écrit ceci l'an 1696.*

(g) *Qui étoit alors à Alep.*

(h) *Andreas Rivetus epist. dedicator. commentar. in Decalog. oper. to. 1. pag. 1223.*

(i) *Voiez la Relation de Mr. Chambrun, imprimée à Orange l'an 1666. page 161.*

(k) *Il avoit été Capitaine de Cavalerie au service du Roi d'Espagne dans le Païs-Bas.*

Generaux aiant fait de belles conquêtes dans la Province de Brabant, par les armes victorieuses du Prince Frideric Henri, augmenterent le Conseil de cette Province l'an 1634. & y donnerent une charge de Conseiller à nôtre Monsieur de WILHEM. Ils le firent Surintendant du même païs l'an 1640. Comme il aimoit, & qu'il entendoit les sciences & les beaux arts, jamais les grandes occupations que tant de charges lui donnoient, ne l'empêcherent d'étudier beaucoup, & d'entretenir (G) un grand commerce de lettres avec les sçavans. Il se faisoit un plaisir de les proteger, & de les servir en toutes rencontres, & à la Cour & ailleurs. Il eut une très-belle bibliotheque, fournie des livres les plus excellens en toutes sortes de Facultez. On y trouvoit un grand nombre de † manuscrits très-curieux, Arabes, Persans, Chaldaïques, &c. Le present qu'il fit de (H) momies, de manuscrits, & de telles autres raretez à l'Academie de Leide, y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre le 27. de Janvier 1658. aiant servi fidelement & avec beaucoup d'aplication trois Princes d'Orange, savoir Frideric Henri, Guillaume II. & Guillaume Henri à present Roi d'Angleterre β.

β Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.

† *Confirmez ceci par un passage de Frideric Stanheim,* Vindic. exercit. de grat. universali. parte 1. pag. 67. *où il dit que* David de Wilhem è tenebris eruit tractatum de tribus quæstionibus, compositum à Lupo Servato Abbate Ordinis Benedicti, Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, *&* *mihi communicavit.*

WIMPINA (CONRAD) Professeur en Theologie à Francfort sur l'Oder dans le XVI. siecle, étoit né à Buchen γ. Il s'aquit beaucoup de reputation par les leçons, tant publiques que particulieres, qu'il faisoit à Leipsic sur la philosophie, sur la Theologie, sur la poëtique, &c. Il s'attiroit un grand nombre d'auditeurs, & en même tems beaucoup d'envieux. Ceux-ci tâcherent en vain d'obscurcir sa gloire; & n'aiant pu y reüssir par les subtilitez sophistiques qu'ils lui proposerent, & ausquelles il repondit habilement, ils recoururent aux medisances, & aux libelles. Il falut qu'il se presentât au tribunal de l'Archevêque de Magdebourg, Primat d'Allemagne, & il y triompha de ses ennemis. Il monta d'une façon éclatante au Doctorat en Theologie: un Cardinal Legat qu'il harangua dans l'Eglise de saint Paul à Leipsic, & qui admira son éloquence, lui fit conferer ce grade. Wimpina fut presenté par toute la Faculté de Theologie. La reputation de ce Docteur devint si grande, que quand les Marquis de Brandebourg voulurent créer une Academie à Francfort sur l'Oder, ils lui ofrirent des gages très-considerables s'il vouloit y professer. Il accepta ces ofres, & alla jetter les * fondemens de cette nouvelle Université. Il y fut recteur des deux colleges, & premier professeur en Theologie. Il publioit (A) souvent des livres ‡. Il fut un des antagonistes (B) de Luther; & il passa pour le veritable auteur ‡ des theses qui parurent sous le nom du Dominicain Jean Tezel contre ce Reformateur.

γ C'est une petite ville de l'Odenwald, au Diocese de Wurtsbourg.

** L'an 1506.*

‡ Tiré du livre publié par Joachim Jean Maderus à Helmstad 1660. & composé par un anonyme sous le titre de Scriptorum insignium... centuria.

‡ Seckendorf. hist. Lutheran. lib. 1. pag. 25. n. 1.

☞ WOU-

marquable dans cette fameuse ville. Etant revenu en Hollande il s'apliqua fortement à examiner le droit public, & l'interêt des Princes & des états de l'Europe. Son genie le portoit à cela, & la conoissance qu'il avoit de beaucoup de langues lui fournissoit de grans secours dans cette étude. Il alla en Suede au mois de Novembre 1671. avec son Excellence Mr. de Haren Ambassadeur des Provinces-Unies, & il fut choisi (a) par les Etats Generaux pour avoir soin des afaires de la Republique en cette Cour-là, lors que cet Ambassadeur fut sur le point de s'en retourner. Les mêmes Etats peu de jours après lui confererent la charge de Conseiller à la Cour de Brabant, à la place de Mr. Fagel qu'ils avoient fait leur Greffier. Comme il avoit lié de très-bonnes habitudes à la Cour de Suede, & qu'il étoit fort bien dans l'esprit du Chancelier de la Gardie, & des autres Senateurs du Roiaume, les Etats de Hollande conclurent au mois de Juin 1673. une resolution pour faire qu'il fût envoié en cette Cour-là en qualité de Deputé extraordinaire des Provinces-Unies. L'année suivante il eut deux fois aux mêmes Etats la nomination à la charge de Conseiller à la Cour de Hollande, premierement de la part des Villes, & puis de la part des Nobles. Il épousa en 1683. la fille aînée de Mr. Timmers Bourgmaitre de Rotterdam, qui a été directeur de la Compagnie des Indes, & deputé plusieurs fois à l'Amirauté de la Meuse (b).

(G) *Un grand commerce de lettres avec les sçavans.*] Et sur tout avec Saumaise, Heurnius, Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius, Menasse Ben Israël qui lui (c) dedia son traité *de creatione*. Les lettres qu'il reçut d'eux & de plusieurs autres hommes illustres, sont par monceaux parmi les papiers de Mr. de Wilhem son fils. S'il avoit le tems d'y faire un triage, il en trouveroit beaucoup dont il pourroit faire un present considerable à la Republique des lettres. Il y trouveroit aussi bien des pieces manuscrites semblables à celle qu'on a vuë (d) ci-dessus.

(H) *Le present qu'il fit . . . . à l'Academie de Leide.*] Voici là-dessus un temoignage public: (e) *Id mihi silentio non est prætereundum, quod ergà hanc nostram Academiam, studiorum tuorum olim promotricem, matrem proinde tuam, liberalem admodum te præbueris: factum est enim id curâ tuâ & ære tuo, ut Theatrum in eâ Anatomicum, tot raris & pretiosis κειμηλίοις, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter quæ eminent duo condita cadavera (Mumias vocant) antiquissima, quæ in Ægypto eruta, & à te redempta, integerrima, te mittente, ad nos pervenerunt.*

(a) Par une resolution prise le 26. d'Août 1672.

(b) Tiré (quant aux faits) d'un memoire communiqué au Libraire.

(c) Cette épitre dedicatoire merite d'être consultée; elle peut servir de preuve à cet article.

(d) Pag. 649. col. 2.

(e) Rivet. ubi supra.

(A) *Il publioit souvent des livres.*] L'anonyme qui a composé le catalogue d'hommes illustres publié par Joachim Jean Maderus (f), fait mention de plusieurs livres que Wimpina avoit composez avant l'année 1514. mais il ne distingue point de ceux qui étoient deja imprimez, ceux qui ne l'étoient pas encore. Quoi qu'il en soit voici sa liste; *Editio proprietatum logicalium in commentatione non vulgari libri IV. De erroribus Philosophorum in fide Christiana. De nobilitate cœlestis corporis. De eo an animati cœli possint dici. De nobilitate animarum cœli. De fato opus insigne & præclarum. Palillogia de Theologico fastidio. Panegyrici de Christi mirabilitate ac sublimitate. Apologeticus in sacra Theologia defensionem. Apologia secunda contra obtrectationem Theologiæ. Apologia tertia ad Mellerstatinas offensiones & denigrationes S. Theologiæ. Apologia quarta contra Laconismum Mellerstat. pro defensione Theologiæ. Apologia quinta pro repressione errorum Mellerstat. Cribratio in tergiversationes Martini Mellerstat. De ortu, progressu, & fructu S. Theologiæ. Super sententias libri IV. Præcepta coagmentandi rhetoricè orationes. Opus quodlibetica disputationis mirum & varium. Orationes & Carmina.* Je ne doute point que ce Martin Mellerstat, contre lequel Wimpina mit si souvent la main à la plume, ne soit le Martin Melrstat dont l'anonyme parle en particulier sous le nombre 31. & dont il raporte un catalogue des ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses disputes avec Wimpina. Ce Martin Melrstat portoit le nom de sa patrie située dans la Franconie. Il enseigna la Philosophie des Thomistes pendant 20. ans à Leipsic, avec beaucoup de reputation; après quoi il s'apliqua à l'étude de la medecine, & s'étant fait recevoir Docteur en cette science, il y devint si celebre, que Frideric Electeur de Saxe le choisit pour son medecin (g).

AU RESTE l'un des principaux ouvrages de Wimpina est celui *de divinatione*, mais on (h) l'acuse d'y être le plagiaire de Pic de la Mirandole. Voilà donc un auteur à joindre au catalogue de Thomasius. Ce livre *de divinatione* fut imprimé avec plusieurs autres traitez de Wimpina, à Cologne l'an 1531. *in folio*. Et l'on avoit publié à Francfort sur l'Oder en 1528. les trois tomes du même auteur *de sectis, erroribus, ac schismatis*, avec les traitez *de prædestinatione* & *de fortuna, in folio*.

(B) *Il fut un des antagonistes de Luther.*] Il fut l'un (i) des 4. Theologiens de Brandebourg qui refuterent en 1530. les articles de foi que Luther avoit publiez, & qui servirent de base à la confession d'Augsbourg. Il fut l'un des Theologiens que les Princes Catholiques

(f) A Helmstad l'an 1660. in 4.

(g) De centuria Scriptor. insignium in lucem edita à Joach. Joh. Madero.

(h) Toto clam opere ex Pico plurima. *Mart. del Rio disq. Magic. l. 4. c. 2. quæst. 7. sect. 2. p. m. 247.*

(i) Seckend. hist. Lutheran. lib. 2. pag. 152.

☞ WOUWER (JEAN DE) l'un des savans du XVI. siecle, & auteur (A) de quelques livres, étoit de Hambourg, & fils d'un † refugié en Allemagne pour cause de religion. Il náquit le 10. de Mars 1574. & aiant fait ses humanitez dans sa patrie, il fut envoié à Leide l'an 1592. Il y passa cinq années dans une étroite liaison avec les plus savans personnages, & même avec le grand Scaliger. De là il passa en France, & y aquit l'amitié de Claude du Puy, celle de François Pithou, & de plusieurs autres illustres. Ensuite il fut deux ans en Italie, & y reçut beaucoup de caresses de quelques Prelats, & de quelques Cardinaux. Il eut même accés auprès du Pape qui lui temoigna beaucoup d'afection, & qui lui ofrit une pension très-honorable. Etant de retour en Allemagne, il accepta la charge de Conseiller du Comte d'Oost-Frise, & fut son Envoié à la Haie pour la pacification d'Embden, & puis à la cour de Jean Adolphe Duc de Holstein. Il plut tellement à ce Duc dès la premiere conversation, qu'on lui fit promettre avec ferment de s'engager à son service. Il fut honoré de la charge de son Conseiller, & puis de celle de gouverneur de Gottorp. L'aiant exercée pendant trois ans il tomba dans une maladie qui le mina peu-à-peu. Il en mourut le 30. de Mars 1612. Son maître le regreta extrêmement, & le fit enterrer avec pompe dans la grande Eglise de Sleswic ‡. Il entretint (B) commerce de lettres avec les plus savans hommes de Hollande, & de plusieurs autres nations. Il ne manquoit ni d'érudition, ni de bonnes qualitez, mais on pretend que ses defauts n'étoient pas * moindres que ses vertus. Etant né Protestant (C) il embrassa en Italie la communion de Rome; le bruit en courut du moins. On le met au nombre des (D) plagiaires. Il aimoit l'encens

ques amenerent cette année à la Diete. On avoit (a) choisi les plus propres à la dispute, & quand on vit que les premieres conferences entre les Deputez des deux partis n'avoient point fraié le chemin à un accommodement, & qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part & d'autre éloignoit les voies de paix, on ne retint que 3. Theologiens de chaque côté. Ceux du parti Catholique furent Eccius, Wimpina, & Cochleus (b). Concluez de là que le Sieur Konig n'a pas bien marqué à l'an 1529. la mort de Conrad Wimpina.

(A) *Auteur de quelques livres.*] Il publia avec des notes les œuvres de Sidonius Apollinaris, Petrone, Firmicus *de errore profanarum religionum*, Minutius Felix, & Apulée. Il publia aussi quelques notes sur Tertullien, un traité *de polymathia*, une dissertation *de cognitione veterum novi orbis. Dies æstiva seu de umbra.* Le panegyrique de Christien IV. Roi de Dannemarc. Nous avons deux centuries de ses lettres Latines, & un *Syntagma de Græca & Latina Bibliorum interpretatione* (c).

(B) *Il entretint commerce de lettres avec les plus sçavans.*] Cela paroit par le recueil de ses lettres imprimé avec son *Syntagma de Græca & Latina Bibliorum interpretatione.* Voici le jugement que Mr. Morhof en fait. (d) *Varia hic insitunta sunt de multis rebus literariis consultationes & judicia: nam multa, quæ agitabantur illo tempore inter viros literatos, his in epistolis recensentur. Scripta illa sunt ad illustres ejus temporis viros, Scaligerum, Meursium, Heinsium, Gruterum, Servatium & plures alios, cum quibus non nisi erudita tractari poterant. Epistolas ejus multas ineditas servat illustris Gudius, latitant & aliqua inter MSta Bibliotheca Hamburgensis.*

(C) *Etant né Protestant il embrassa en Italie la communion Romaine.*] Nicolas de Wouwer son pere, (e) homme d'ancienne noblesse, abandonna le Païs-Bas à cause des persecutions que les Protestans y soufroient, & s'établit à Hambourg. C'est une preuve manifeste que celui dont nous parlons dans cet article náquit Protestant. Les lettres de Baudius nous aprenent qu'il changea de religion. (f) *Illud pro certo habetur, eum Romæ publicitus religionem abjurasse, nullo metu qui in virum constantem cadere possit, sed contemptu & inscitia pietatis, vel (quod his potentius est apud mentes præcipiti ambitione afflatas) spe consequendæ alicujus opimæ largitionis. Sed, ut audio, esca elapsa est, solum hamum retinuit.* Il y a dans le 2. tome (g) du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum*, une lettre d'un certain (h) François Broccard, où l'on met nôtre (i) Jean de Wouwer entre les hommes de lettres qui aiant apostasié, favorisoient les machinations de l'inquisition à Rome. Mais lisez la lettre qu'il écrivit à Baudius, vous trouverez qu'il nie qu'il ait abjuré sa religion. Il avoue seulement qu'il desaprouve en plusieurs choses la reformation de Luther & de Calvin. (k) *Non nego profecto eos, qui religionem reformandam susceperunt, multa, quæ fortasse dissuenda erant, pio sed improvido zelo tota rescidisse, hoc me serio improbare aperte fateor: neque illa sententia heri aut hodie mihi nata, sed ex illo tempore quo aliquem veri gustum sensus communis mihi suggessit, hoc si omnes in me improbant, ne irascor quidem. Mihi vero ita sentire liberum erit, & ostendere suam cuique sponsam esse pulchram.*

(D) *On le met au nombre des plagiaires.*] Le docte Maussac aiant dit qu'attendu que Casaubon n'avoit pu mettre la derniere main au livre des études des anciens, il en traiteroit un jour s'il en avoit le loisir, ajoûte que Wouwer avoit couru sur les brisées de Casaubon, sans avoir rien publié qui n'eût été pris de ce grand critique. On supose que Wouwer s'apropria ces thresors pendant qu'il étoit à Montpellier avec Casaubon. (l) *De Isaaco Casaubono loquor, in cujus messem falcem injecit Joannes Wouer vir certe ingenii non vulgaris, sed qui opus imperfectum reliquit, quamvis omne quod edidit à Casaubono habuerit, dum una cum eo agebat Monspelii.* L'ouvrage dont je tire ces paroles fut imprimé à Toulouse l'an 1615. Celui de Wouwer dont Maussac pretend parler a pour titre *de polymathia tractatio*, & fut imprimé l'an (m) 1603. Il avoit couru plusieurs discours au desavantage de Wouwer avant que Maussac eût rendu publique cette accusation. Wouwer protesta de son innocence dans une (n) lettre qu'il écrivit l'an 1605. Baudius à qui il l'avoit écrite lui fit reponse que ces bruits étoient tombez, & qu'il n'en faloit pas attribuër la naissance à Casaubon. (o) *Refrixit jam sermo levissimorum hominum, qui Polymathian tuam Plagii suspicione infamabant. Casaubonus vir melior & candidior est, quam ut hujus culpæ insimulandus esse videatur.* Il lui envoie le fragment d'une lettre de Casaubon, par où il paroît que sans se plaindre d'aucun larcin ce docte critique loüoit beaucoup l'ouvrage de Wouwer. Voiez aussi ce que Baudius (p) écrivit à Mrs. du Puy la même année, mais sur tout voiez la preface que Thomasius a mise au devant de la nouvelle édition du traité *de polymathia.* Elle refute fortement Mr. de Maussac. Mr. Morhof parle de ceci, & cite Schoockius qui a dit que ce reproche de Maussac étoit un effet d'envie, & que Vossius étoit plagiaire à l'égard de Wouwer. (q) *Ex invidiâ profectum hoc Maussaci judicium Martinus Schockius* Confutatione Fab. Hamel. p. 2. c. 4. *existimat. Ex ipso autem Wouwerio multa cepisse, suppresso ejus nomine, Vossium etiam Schokius loco laudato, & Joannes Jonsius* lib. 1. de script. Hist. Phil. c. 10. p. 49. *testatur.* Scaliger (r) disoit en conversation la même chose que Maussac a dite dans un écrit imprimé. En general il traitoit Wouwerius de grand plagiaire, & de donneur de billevesées. Cependant il lui (s) écrivoit beaucoup de douceurs.

Lindenbrouch lui en vouloit terriblement. Il l'accuse d'avoir été plagiaire en mille choses, & nommément dans le petit livre (t) *de umbra.* Il pretend que Wouwer l'aiant trouvé parmi les papiers de Gulielmius, ne fit qu'en changer la forme & qu'y entremêler quelques vers Latins qu'un autre avoit composez. (v) *Lindenbrogium nescio quomodo is semper infensum habuit: supersunt enim Lindenbrogii tum in Bibliothecâ Hamburgensi, tum in Gudianâ, Epistolæ, quibus illi acerbè insultat. Vocat illum hominem cum latrante nomine (à baubando.) Multa in illo plagia notat, ac in aliquâ epistolâ hæc de illo habet, ejus de Umbrâ*

na au mot Wouverius.

(a) Adducti erant à variis principibus in Comitia pugnacissimi ex adversariis Lutheri. *Seckendorf ibid. pag.* 171. n. 1.

(b) *Id. ibid. pag.* 177. n. 16.

(c) *Tiré d'Henningus Witte, memor. philosoph.* p. 81. 82.

(d) *Morhofius, Polyhist. lib.* 1. c. 24. *pag.* 304. *Il dit que cette édition fut faite à Hambourg l'an* 1608. *mais comment accorder cela avec le Sieur Witte ubi supra pag.* 82. *qui marque qu'Elmenhorst fit imprimer ce* syntagma *l'an* 1618?

(e) Illustri Baronum stirpe oriundus. *Id. ib. cap.* 1. *pag.* 7.

(f) *Baudius, epist.* 69. *centuria* 1. *p.m.* 101. *Elle est datée du* 18. *de Fevrier* 1603.

(g) *A la page* 875.

(h) *Touchant ce personnage voiez l'histoire de l'Edit de Nantes to.* 1. *p.* 374. *& suiv.*

(i) *On le nomme mal* Johannes Wourenius Amburgensis.

(k) *Joh. à Wouwer epistola ad Baudium pag.* 110. *c'est la* 73. *de la* 1. *centurie des lettres de Baudius.*

† *Voiez la remarque C.*

‡ *Tiré de Henningus Witte* in memoria Woweriana *à la page* 79. *& suiv. des memoria philosophorum.*

* *Voiez la remarque E.*

(l) *Philippus Jacobus Maussacus, notis in Plutarchum de fluviis pag.* 149.

(m) *L'édition dont je me sers est de cette année-là* ex bibliopolio Frobeniano. *Thomasius de plagio literario pag.* 261. *ne marque que celle d'Hambourg* 1604.

(n) *Elle est la* 7. *de la* 2. *centurie des lettres de Baudius dans l'édition de Leide* 1650.

(o) *Baudius, epist.* 9. *centur.* 2. *p.* 165.

(p) Monui vos jampridem dissipatum fuisse rumorem de Wouverio nostro quasi plagio domestico sublegerit potissimam partem suæ polymathiæ. *Baudius epist.* 3. *cent.* 2. *pag.* 155.

(q) *Morhofius, Polyh. lib.* 1. c. 1. p. 7.

(r) *Voiez le Scaligera-*

(s) *Voiez les lettres de Scaliger, & nommément celle dont j'ai fait mention ci-dessus p.* 1119. *col.* 1.

(t) *Il a pour titre* dies æstiva, sive de umbra Paegnion. *Il fut imprimé l'an* 1610. *l'édition dont je me sers est d'Oxford* 1636. *in* 12.

(v) *Morhof. ubi supra c.* 24. *pag.* 304.

cens avec (E) trop de vanité, & cela parut par le legs testamentaire qu'il laissa à ceux qui feroient son panegyrique après sa mort. Les lettres que Baudius lui écrivoit, sont un exemple du peu de sincerité qui (F) se rencontre dans les complimens qu'on fait aux auteurs. Quelques-uns confondent nôtre Jean de Wouwer avec un autre (G) de même nom, qui fut disciple de Lipse, & dont je parlerai dans une remarque.

brâ Tractatum inter plagia recenseas: Quem novissimè edidit librum tenebricosum umbratilis ille, inter doctissimi optimique viri Jani Gulielmi schedas repertum ajunt: in quo id tamen præstitit, quod aliam illi vestem induit, & suo more turpavit. Nam & carmina, quæ passim intermixta, non adulteri hujus fuerunt, sed Scholæ Schleswicensis Rectoris, viri eruditi & probi, qui etiam nunc vivit, & id apertè fatetur. *Epistola hæc scripta est Hamburgi an. 1613. Gravis hæc in illum virum injuria est, & nescio quid acerbitatis sapit. In aliis epistolis passim in eum invehitur, ac plura ejus plagia notat.*

(E) *Il aimoit l'encens avec trop de vanité, & cela parut par le legs.*] Cette promesse testamentaire eut son effet. Il se trouva des panegyristes qui pour toucher la somme promise loüerent Wouwerius à perte de vuë. Mais si nous avions sa vie composée par Lindenbrouch, nous y trouverions bien des choses peu conformes à leurs relations. (a) *Felicior & aliis Eruditis, & ipso Principe suo, Johan. Adolpho, nullos, uti supra* (1) *monuimus, Encomiastas Posthumos nacto, fuit* Joh. Wowerius, *Minister Aulæ Gottorp. Primarius. Biographias enim, & Sermones Panegyricos, memoriæ illius sacros, publicarunt Gev. Elmenhorstius, Ad.* Olearius, *Nic. Johann. Crusius, aliique complures,* spe potius Nummi dolosi (*Præmii sc. LX. Joachimicorum, quod cuilibet, Laudationem sibi posthumam scripturo, in Tabulis ultimæ Voluntatis Wowerius destinavit,*) *ipsis* assulgente *invitati, quam sincero in Virum Virtutibus pariter atque Vitiis magnum ducti affectu? Alio haud dubie fine, ut Animo sc. suo, in Wowerium ob studiorum Æmulationem iniquiori, morem gereret, Vitæ illius Historiam* (2) *scribere in Animo habuit Frid. Lindebrogius, Civis ipsius, quo rigidiorem Vitiorum ejus Censorem hactenus observavi neminem.* L'auteur dont j'emprunte ces paroles avoit remarqué ailleurs que Wouwer (b) étoit un peu vain, & qu'il parloit souvent de soi-même. Baudius avoit remarqué en lui une grande presomption. Lisez ce qui suit: (c) *De Wouwerio eadem ad nos fama pervenit, eum id ætatis hominem admiratione doctrinæ (vide & ride ludibria judiciorum) cooptatum in collegium Senatorum sacræ Cæsareæ Majestatis, sed certissimo argumento persuadeor rem ita se* (d) *non habere, quod cum à reditu suo bis terve scripserit ad Scaligerum, ad Scriverium, ad Franciscum Dousam etiam, cum perhonorifica nostri mentione, tamen ubique miserabiliter insectatur fortunæ suæ malignitatem, nec homo sui ostentator magnificus, quidquam de superbo illo titulo adjicit, quem proculdubio non fuit omissurus, nisi prorsus ab ingenio desciscere vellet. Detepuit jam macro iracundia nostra adversus eum, quod ex pluribus indiciis apparet eum non tam nocendi animo, quam sui extollendi vanitate solitum detrahere famæ & meritis laudibus amicorum. Dempto certe hoc vitio, multa habet ingenii naturæque dona, quibus supra vulgus sapit, & illustrium virorum amicitiam meretur.*

(F) *Du peu de sincerité qui se rencontre dans les complimens qu'on fait aux auteurs.*] Wouwer publia un panegyrique de Christien IV. Roi de Dannemarc l'an 1603. Baudius en écrivant à l'auteur le combla de loüanges, mais en écrivant à un autre il parla de cette piece comme d'un ouvrage plein de defauts. Voici la preuve de ces deux choses: (e) *In Dominici Baudii ἀπομνημονεύματα* Epistola ab Wowerium (3) *haud parem observes* [illegible]. *Illic enim non tantum* Generosos *Wowerii* impetus, & ardua felicis Ingenii tentamenta, laudem apud Doctos, Amorem apud Honestos, admirationem apud peritos Rerum Æstimatores *censet* mereri, *sed trenuè etiam eundem laudat, quod*, vividarum & Erectarum mentium *exemplo*, Eloquentiam *suam in Panegyrico* Præceptiunculis Magistellorum non circumscribat, sed, Artium repagula fidenter perrumpens, libero cursu feratur. In Epistola *contra* ad Corn. Mylium (4), *Scaligero* [illegible], *majori, quam ille*, [illegible], *quid in Oratione hac desideret, significat:* Affectavit Wowerius, *inquit* in Panegyrico sublime & floridum simul genus dicendi. Laudandus ob generosum conatum, etsi interdum languescit, & pellucet nimis Æmulatio Antiquorum. Multa sunt, quæ non Ignavo Lectori placere possunt. Si currum interdum non bene moderatur, magnis tamen excidit ausis. Generosiores Animi, dum vitant humum, sæpe nubes & inania captant. Ætas & posteræ curæ, limabunt, & depascent luxuriem agnatam melioribus Ingeniis. Wouwer reconut lui-même les imperfections de son ouvrage, & en fit bien des excuses sur la precipitation avec laquelle il l'avoit fait. Il souhaita qu'on ne jugeât point de son esprit par cet essai. Notez qu'il le composa à l'occasion de l'hommage que la ville de Hambourg rendit à sa Majesté Danoise; mais comme il lui échapa quelque chose qui pouvoit prejudicier aux libertez de cette ville, le Senat de Hambourg defendit la vente de cette piece jusques à ce que les premieres pages en eussent été corrigées (f).

(G) *Confondent nôtre Jean de Wouwer avec un autre de même nom . . . . . dont je parlerai.*] Cet autre Jean de (g) WOUWER nâquit à Anvers l'an 1576. Il y commença ses études sous les Jesuites, & puis il alla à Louvain, & logea chez Lipse qui l'aima, & qui l'estima si fort qu'il le choisit pour l'un des executeurs de son testament, & qu'il recommanda à lui seul le soin de ses manuscrits. Wouwer aiant mis trois ans à voiager en France, en Espagne & en Italie, ne fut pas plutôt de retour qu'il obtint la charge de Conseiller dans sa patrie. Il obtint ensuite une place dans le conseil des Finances, & dans le conseil de guerre. l'Infante Isabelle Claire Eugenie le deputa au Roi d'Espagne Philippe IV. qui l'honora de la dignité de Chevalier. Il publia quelques livres, & mourut le 23. de Septembre 1635. On attendoit de lui la publication de deux cens lettres écrites à Lipse (h). Le Pere Schottus l'a confondu avec celui de Hambourg, comme le remarque Mr. Morhof. *Duo monenda nobis sunt*, dit-il (i), *in quibus erratum à Viris doctis est. Primum est, quod duo confunduntur ejus nominis, Antwerpianus & Hamburgensis Polymathiæ Autor. Andreas Schottus hunc Belgam facit* in notis ad proverbia Græca p. 68. *sed falsò. Lipsius in Epistolâ 8. Kal. Novembr. 1599. ad Antwerpianum illam* (k) *scriptâ, utrumque probè distinguit:* Janus Wouwerius, *inquit*, cognominis tuus, si non Gentilis, quam bona tecum fœderatio! Optimum par, nec vel Dii dederint magis ex usu aut Voto. Modestiam & probitatem in eo adolescente semper amavi, & ut vidi primùm (Hamburgi id fuit, ante annos novem) unà laudatum illam indolem ivi. Vivat, crescat, & lampada à nobis in hoc cursu jam fessis accipiat: me libenter & judicia tradente. Konig (l) n'est pas exempt de la même faute, puis qu'en parlant de nôtre Wouwer il cite Swertius (m) qui n'a parlé que de l'autre. Mr. Mollerus (n) a recueilli plusieurs meprises sur ce sujet.

(a) *Joh. Mollerus, isagoge ad histor. Chersonesi Cimbricæ parte 2. pag. 209. 210.*

(1) *P. I. c. 13 §. 3. p. 198. 199.*

(2) Promisit eam A 1613. in Epist. quadam MSta, cujus Autographum Gudius ὁ μακαρίτης asservabat. Conf. Morhofii *Polyhist. l. 1. c. 24. p. 304.*

(b) Satis alias arrogans & [illegible]. *Id. ib. parte 1. pag. 188.*

(c) *Baudius epistola 69. centur. 1. p. m. 100. 101. Cette lettre est datée du 18. de Fevrier 1603.*

(d) *Wouwer dans une lettre posterieure écrite à Baudius assûre que cela est vrai:* Me consiliarium Cæsaris electum vera fama fuit. *Voiez les lettres de Baudius n. 83. cent. 1.*

(e) *Joh. Mollerus ubi supra parte. 1. p. 187. 188. Son édition des lettres de Baudius n'est pas conforme à la mienne.*

(3) *Cent. III. Ep. 3. p. 490. 491.*

(4) *Cent. I. n. 66. pag. 157.*

(f) *Voiez Mollerus ubi supra.*

(g) *On plutôt* Vanden Wouwere, *selon Valere André, Bibl. Belg. pag. 587.*

(h) *Tiré de Valere André ubi supra.*

(i) *Morhof. ubi supra pag. 7. Voiez aussi Colomiès cap. 2. eruditæ litt.*

(k) *C'est la 41. de la 1. centurie ad Belgas.*

(l) *Konig, bibl. vet. & nova pag. 875.*

(m) *A la page 487. & il faut entendre qu'il cite les* Athenæ Belgicæ.

(n) *Joh. Mollerus de scriptoribus homonymis pag. 733. & seq.*

XENO-

X.

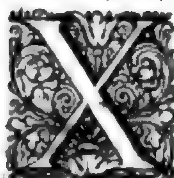ENOCRATE, l'un des plus illustres philosophes de l'ancienne Grece, nâquit * à Chalcedoine, & se mit de très-bonne heure sous la discipline de Platon, & eut toûjours (A) pour lui beaucoup de respect, & beaucoup de fidelité. Il étudia sous ce grand maître en même tems qu'Aristote, mais non pas avec les mêmes talens; † il avoit besoin d'éperon, l'autre avoit besoin de bride; c'est ainsi que Platon jugeoit d'eux, & il ajoûtoit qu'en les commettant ensemble il aparioit un cheval avec un âne β. Mais si Xenocrate par la γ pesanteur de son esprit se trouva très-inferieur à Aristote, il le surpassa de beaucoup dans ce qui concerne la philosophie pratique: la pureté de ses mœurs eut quelque chose d'extraordinaire: sa gravité, sa severité, ou plutôt son austerité furent de telle nature, qu'un Theologien qui lui ressembleroit aujourd'hui passeroit infailliblement pour Janseniste, & pour Rigoriste. Il avoit aquis un tel empire sur ses passions, qu'une très-belle courtisane qui avoit (B) parié de le faire succomber perdit la gageure, quoi qu'aiant eu la liberté de se coucher auprès de lui, elle eût pu mettre en usage tous les tours de son metier pour l'animer à joüir d'elle. Voilà un triomphe aussi remarquable que celui de * saint Aldhelme, & de quelques autres canonisez qui sont sortis impunement de telles épreuves, à ce qu'on dit. La chasteté ne fut point l'unique vertu de ce philosophe: toutes les autres parties de la (C) temperance éclaterent dans sa conduite: il n'aima ni les plaisirs, ni les richesses, ni ‡ les loüanges. On ne put jamais

* *Diog. Laert. lib. 4. n. 6.*

† *Confer quæ supra pag. 2860. remarque B.*

β *Ex Diog. Laert. ib.*

γ *Id. ib.*

* *Voiez ci-dessus pag. 1271.*

‡ *Diog. Laert. ib. n. 11.*

(A) *Il eut toûjours pour* Platon *beaucoup de respect, & beaucoup de fidelité.*] (a) Il l'accompagna au voiage de Sicile, & fut avec lui à la cour de Syracuse. Denys le tyran se servit un jour de ces paroles en parlant à Platon, *quelcun vous coupera la tête*, personne dit Xenocrate (b) ne le fera avant que d'avoir coupé la mienne. Et notez que l'expression du tyran signifioit la même chose (c) que s'il eût dit, *je vous couperai la tête.* Cela donne une plus grande idée de la generosité de Xenocrate. Nous avons vu (d) ci-dessus ce que l'on conte de son zéle pour l'honneur de Platon maltraité par Aristote. J'ajoûte qu'il soufrit très-patiemment les reprimandes de Platon; & lors qu'on le voulut exciter à se defendre, il ne repondit autre chose si ce n'est, *il me traite ainsi pour mon profit.* (e) Ξενοκράτης ὁ Χαλκηδόνιος ὑπὸ τοῦ Πλάτωνος, εἰς τὸ ἄχαρι (f) ἐπιπληττόμενος, οὐδέποτε ἠγανάκτησε φασὶν, ἀλλὰ καὶ πρὸς τὸν παροξύνοντα αὐτὸν, ὅτι ἐς τοῦτο, ἵνα τι ἀποκρίνηται τῷ Πλάτωνι, ἀλλὰ καὶ πάνυ ἐμφρόνως κατασιγάζειν τὸν ἄνδρα, ἔφατο ἀλλὰ τοῦτο ἐμοὶ συμφέρει. *Xenocrates Chalcedonius, quum à Platone propter mores inurbanos reprehenderetur, nunquam indignatione irave commotus est: sed & illi, qui ipsum ad respondendum Platoni instigaret, Hoc, inquit, mihi bonum atque commodum est: & prudentissime homini silentium imposuit.* Au lieu de cela on trouve tout le contraire dans un écrivain Latin: on y trouve (g) 1. qu'il fut raporté à Platon que Xenocrate avoit mal parlé de lui. 2. Que Platon n'en voulut rien croire. 3. Que le delateur demanda d'un air audacieux la cause de cette incredulité. 4. Que Platon repondit, il n'est pas croiable qu'une personne que j'aime tant ne m'aime aussi. 5. Que le delatour s'ofrit de jurer. 6. Que Platon n'en voulut pas venir là, & qu'il mit fin à l'afaire par ces paroles, *Xenocrate n'eût jamais parlé de la sorte s'il n'eût jugé que cela m'étoit utile.* (h) *Postremò cùm ad jusjurandum inimicitias serentis malignitas confugisset; ne de perjurio ejus disputaret, affirmavit nunquam Xenocratem illa dicturum fuisse, nisi ea dici expedire sibi judicasset.* Il me semble que ce conte de Valere Maxime est la corruption, ou bien la transposition de celui qu'on trouve dans Elien, & qui confirme le texte de cette remarque.

(a) *Diog. Laert. lib. 4. n. 6.*

(b) *Id. ib. n. 11.*

(c) *Voiez les notes de Kuhnius in Diog. Laert. ad lib. 4. n. 11.*

(d) *Dans la remarque E de l'article d'Aristote.*

(e) *Ælian. var. histor. lib. 14. cap. 9.*

(f) *Voiez Plutarque in vita Marii init. pag. 407.*

(g) *Valer. Maximus lib. 4. cap. 1. n. 2. in ext. pag. m. 351.*

(h) *Id. ib.*

(B) *Une très-belle courtisane qui avoit parié de le faire succomber, perdit la gageure.*] J'en parle (i) ailleurs; mais j'ajoûte ici ce que Valere Maxime en a dit: (k) *Phryne nobile Athenis scortum juxta eum* (Xenocratem) *vino gravem in pervigilio accubuit, pignore cum quibusdam juvenibus posito, an temperantiam ejus corrumpere posset: Quam nec tactu, nec sermone aspernatus, quoad voluerat in sinu suo morari, irritam propositi dimisit. Factum sapientia imbuti animi abstinens; sed meretriculæ quoque dictum perquam facetum, Deridentibus enim se adolescentibus, quòd tam formosa, tamque elegans poti senis animum illecebris pellicere non potuisset, pactumque victoriæ pretium flagitantibus: de homine se cum iis, non de statua pignus posuisse, respondit. Potest ne hæc Xenocratis continentia à quoquam magis vere, magisque proprie demonstrari, quam ab ipsa meretricula expressa est? Phryne, pulchritudine sua, nulla ex parte constantissimam ejus abstinentiam labefecit.* Vous voiez que cet auteur supose des circonstances qui servent à relever le merite de la victoire: car elle fut complete quoi que toutes choses favorisassent l'ennemi. Il veut que la courtisane ait pris son tems lors que Xenocrate avoit bien bu; & il ajoûte que ce philosophe ne refusa pas les caresses de la main, & de la voix, & que Phryne eut une aussi longue permission qu'elle voulut.

(i) *Ci-dessus pag. 1590. remarque O.*

(k) *Val. Max. lib. 4. cap. 3. in ext. n. 3. pag. 376.*

(C) *Toutes les autres parties de la temperance éclaterent en lui.*] On peut oposer à cela le vin dont nous venons de voir qu'il étoit chargé lors que Phryne le tenta. On peut aussi m'oposer le conte que nous lisons dans Athenée; cet auteur (l) raporte que Xenocrate gagna la couronne d'or que le tyran de Syracuse avoit promise à celui qui vuideroit le premier une certaine mesure de vin. Un homme, me dira-t-on, qui gagne le prix destiné au plus grand buveur dans la cour d'un Prince ivrogne, n'est point sobre. Or Xenocrate a remporté ce prix-là, donc il n'est point sobre. Considerez cette expression de Diogene Laërce: (m) Χρυσῷ στεφάνῳ τιμηθέντα ἐπ' ἄθλῳ πολυποσίας, *Corona aurea donatum in* PRÆMIUM LARGIORIS COMPOTATIONIS. Souvenez vous aussi qu'Elien a inseré Xenocrate dans le chapitre, où il donne le catalogue de ceux (n) qui aimoient à boire, & qui pouvoient boire beaucoup. Le premier dans cette liste est le tyran de Syracuse qui promit la couronne d'or que Xenocrate remporta, cette couronne, dis-je, qui devoit être la recompense de celui qui surpasseroit les autres à boire beaucoup: (o) Προὔκειτο ἆθλον τῷ πιόντι πλεῖον στέφανος χρυσοῦς· καὶ ἐνίκα Ξενοκράτης ὁ Χαλκηδόνιος: *Premium ordinatum est ei, qui* PLUS BIBERET, *aurea corona, quam meritus est Xenocrates Chalcedonius.* Après cela vous verrez que l'objection est munie de toutes les preuves necessaires. Ce seroit en vain que l'on repondroit que Xenocrate fut admiré (p) en cette rencontre; car l'historien qui dit cela avoit raconté une autre chose qui est effectivement louable, c'est que le vainqueur ne garda point la couronne d'or, il la mit sur une statuë de Mercure en se retirant chez soi. Il avoit acoutumé les autres jours de mettre une couronne de fleurs sur cette statuë, mais ce soir-là il y mit la couronne d'or. C'étoit un signe de desinteressement, c'étoit faire voir qu'en l'honneur des Dieux il pouvoit aussi aisément se defaire d'une chose très-precieuse, que d'un bouquet. Si l'on s'opiniâtre à soutenir qu'Athenée a voulu dire que Xenocrate fut admiré, & à cause de cela, & à cause aussi qu'il avoit pu boire plus que les autres; on gagnera peu de chose: tout ce qu'on admire n'est pas une bonne qualité morale: on admire beaucoup de choses par la seule raison de leur singularité, & c'est sur ce pied-là que l'on pouvoit admirer qu'un philosophe eût gagné le prix sur tous les buveurs de Syracuse. C'étoit à lui à être vaincu; il devoit même s'éloigner d'un tel combat; & s'il eût été temperant, il n'eût point paru dans cette lice. Voions donc si l'on peut imaginer quelque autre voie de justification.

(l) *Athenæus lib. 10. p. 437. il cite l'historien Timée.*

(m) *Diog. Laert. ubi supra n. 8.*

(n) Φιλοπόται ἦσαν καὶ πολυπόται. De quibusdam qui & libenter & multum bibebant. *C'est le titre du chapitre 41. du 2. livre d'Elien.*

(o) *Ælian. var. hist. lib. 2. cap. 41.*

(p) Ἐπὶ τούτῳ ἐθαυμάσθη. Quamobrem in admiratione summa fuit. *Athen. ubi supra.*

Il faut dire que des gens fort sobres peuvent être d'un temperament à boire beaucoup sans en perdre la raison. Socrate dont l'austerité de vie, & dont la sobrieté sont incontestables, n'aimoit (q) *pas à boire,* mais-

(q) *Charpentier vie de Socrate p. m. 100.*

jamais le corrompre par (*D*) des presens, & il s'aquit une si haute reputation de sincerité & de probité, qu'il fut le seul que les Magistrats d'Athenes (*E*) dispenserent de confirmer son temoignage par le serment. Une leçon qu'il faisoit sur la temperance, toucha tellement le plus dissolu debauché de ce tems-là, qu'elle lui fit prendre tout à l'heure la resolution (*F*) de renoncer aux voluptez, & de s'attacher à la sagesse. Cette conversion fut ferme, car le converti devint

neantmoins quand on l'y forçoit, personne ne luy pouvoit tenir teste; & il y avoit cela d'admirable, qu'il ne s'en estoit jamais trouvé incommodé, & qu'il n'y avoit point de difference entre Socrate à jeun, & luy-mesme au sortir d'un festin & d'une resiouissance. Si un tel homme dans quelque cas extraordinaire, comme étoit la fête que l'on celebroit à Syracuse lors que Denys le tyran destina la couronne d'or au plus grand buveur, fait épreuve de ses forces, & gagne le prix, il ne faut pas en conclure que ce soit un intemperant. Il ne perdra point pour cela la qualité d'homme sobre: il faut raisonner de cette vertu comme des autres qualitez habituelles. Elles fondent un titre que l'on ne perd point par quelque acte de la qualité oposée. Mr. Daillé fit cette remarque lors qu'on l'accusa d'avoir traité *de visionnaire extravagant* Mr. Cottiby. Le peu d'attention quelquefois, repondit-il, „ (*a*) & souvent „ le trop de passion, mettra une pensée folle, ou ex„travagante dans l'esprit d'un homme sage. Vous „ne l'appellez pas *fol* pour cela. Si vous en croyez „Horace, le bon Homere sommeille quelquefois. Ac„cuserez-vous Horace d'avoir outragé cet écrivain in„comparable, qu'il estime & admire si fort ailleurs? „Direz-vous, qu'il l'a appellé un *Poëte endormi*, *la„sche, resveur, & engourdy?* Non. Car ces noms-là, „aussi bien que ceux de *calomniateur*, & de *vision„naire*, ne se donnent qu'a ceux, qui ont les habitudes „de ces vices; & non a ceux a qui il est simplement „échappé quelques actions; mais rarement, ou par „une foiblesse humaine, ou par la force de quelque „cause extraordinaire; *Une arondelle* (comme dit le „(1) Philosophe sur un sujet semblable) *ne fait pas „le printemps.*„ Cela sufit à justifier ce que j'assûre de Xenocrate.

Disons en passant que deux (*b*) fort doctes critiques se persuadent, qu'il n'étoit pas à Syracuse lors qu'il remporta ce prix, & que ce fut dans Athenes même qu'il le gagna. J'avoue que leur sentiment est probable, mais il me paroit moins probable que celui que j'ai suivi. On ne peut nier que Xenocrate n'ait été à la cour du tyran Denys, & qu'alors il ne fût encore bien jeune. N'y a-t-il donc pas plus d'aparence qu'il s'émancipa à boire en cette occasion, que dans la ville où il s'étoit mis sur le pied d'un philosophe tout-à-fait austere?

Quelle preuve plus authentique pourroit-on avoir de sa grande sobrieté que ce proverbe des anciens *le fromage de Xenocrate.* On se servoit de cette façon de parler quand on vouloit dire qu'une chose duroit long tems. (*c*) Celui qui raporte cette particularité, ajoûte 1. qu'il se passoit un si long tems depuis que ce philosophe avoit mis en perce un barril jusques à ce qu'il l'eut vuidé, que le vin perdoit toute sa vertu. 2. Que Xenocrate jettoit quelquefois ses provisions, parce qu'elles étoient devenuës rances, ou qu'elles s'étoient moisies. Cela ne seroit point arrivé chez une personne moins frugale.

(*D*) *On ne put jamais le corrompre par des presens.*] La Cour de Macedoine corrompoit par ce moien beaucoup de personnes dans les republiques du voisinage, & quand on refusoit ses presens, on donnoit assez à conoître qu'on ne feroit jamais de demarche contre les vrais interêts de sa patrie. Xenocrate s'y prit de cette façon, il refusa les presens du Roi Philippe, de là vint que ce monarque n'esperant point de le gagner le traita incivilement. Il ne l'admit point aux conferences qu'il avoit avec les autres ambassadeurs de la republique d'Athenes. Il les avoit adoucis par ses liberalitez, par ses festins, & par ses caresses. Xenocrate conservant toute sa roideur, toute son integrité, ne parut point aux audiences ni aux festins comme ses collegues. Ils se plaignirent qu'il n'avoit servi de rien dans cette ambassade, & l'on étoit prêt à le condamner à l'amende; mais il decouvrit tout le secret, & avertit les Atheniens qu'il étoit bien necessaire de veiller au bien public, puis que les autres ambassadeurs avoient été corrompus par des presens. Cela lui fit recevoir un double honneur (*d*). Il ne voulut point recevoir l'argent qu'Antipater lui envoia (*e*), & lors qu'il prit une petite partie de la somme que les deputez d'Alexandre lui aporterent, ce ne fut qu'afin de ne pas temoigner quelque mepris pour ce grand Monarque: (*f*) *Xenocrates quum legati ab Alexandro quinquaginta ei talenta attulissent, quæ erat pecunia temporibus illis Athenis præsertim maxima, adduxit legatos ad cœnam in Academiam. Iis apposuit tantum, quod satis esset, nullo apparatu. Quum postridie rogarent eum, cui numerari juberet, quid vos hesterna inquit cœnula non intellexistis me pecunia non egere? Quos quum tristiores vidisset, xxx. minas accepit, ne aspernari regis liberalitatem videretur.* Remarquez bien dans ce passage Latin la consequence qu'il tira du petit, & maigre souper qu'il avoit fait voir aux envoiez d'Alexandre. Cela, leur dit-il, ne vous fait-il pas comprendre que je n'ai point de besoin d'argent? Un autre historien dit (*g*) qu'aiant accepté quelque chose, il renvoia le reste à Alexandre: il en a plus de besoin que moi, ajoûta-t-il; car il nourrit un plus grand nombre de gens. Ce sont toutes maximes d'une excellente morale; c'étoit marquer les vraies sources de l'avarice, & du mepris des richesses. Notons que Valere Maxime qui ne pouvoit pas ignorer ce que Ciceron raporte, en a retranché une circonstance qui ne l'accommodoit pas. Il vouloit trouver un jeu d'antitheses & de paralléles: il vouloit lier ensemble le triomphe remporté sur Phryne, & le triomphe remporté sur l'or d'Alexandre. Il avoit dit que Xenocrate au jugement même de Phryne avoit été une statuë: il trouva ingenieux de dire que ce philosophe ne fut pas moins une (*h*) statuë par raport aux charmes de l'or, que par raport aux charmes d'une courtisane; & d'ajoûter (*i*) qu'un grand Prince voulut acheter l'amitié d'un philosophe, mais que le philosophe ne voulut point vendre la sienne à ce grand Prince. Tous ces traits d'esprit eussent été émoussez, si l'on fût tombé d'accord que Xenocrate prit une partie du present. On suprima donc cette circonstance. Voilà quelle est la bonne foi de cet écrivain, & celle de plusieurs autres; ils allongent, ou ils accourcissent les choses selon qu'ils le trouvent à propos pour les ajuster à leurs pensées.

Le Pere Abram cite un passage de Themistius, où cette action de Xenocrate est attribuée à Xenophanes (*k*). Il eût falu corriger cette meprise.

(*E*) *Que les Magistrats . . . . dispenserent du serment.*] On ne peut pas recevoir un plus grand honneur que celui-là. Valere Maxime est ici fort judicieux: (*l*) *Quantum porro honoris Athenis Xenocrati sapientia pariter ac sanctitate claro tributum est? Qui cum testimonium dicere coactus ad aram accessisset, ut more civitatis juraret, omnia se vere retulisse; universi judices consurrexerunt, proclamaruntque ne jusjurandum diceret: Quodque sibimetipsis postmodum dicenda sententia loco remissuri non erant, sinceritati ejus concedendum existimarunt.* Ciceron parle de cela dans l'une (*m*) des ses lettres à Atticus.

(*F*) *Une leçon qu'il faisoit sur la temperance . . . . fit prendre . . . . la resolution de renoncer aux voluptez.*] Si une predication de Capucin faisoit aujourd'hui un tel changement, on y reconoitroit une operation particuliere du saint Esprit, & l'on y admireroit l'influence d'une grace qui selon les Jansenistes seroit efficace par elle-même au plus haut degré; car celui que la leçon de Xenocrate obligea de changer de vie n'étoit pas un voluptueux ordinaire, c'étoit un chef de parti en ce genre-là, c'étoit un homme qui faisoit gloire de ses debauches: sa femme l'avoit mis en justice, parce qu'il la negligeoit pour s'attacher à des garçons; elle lui avoit intenté le procés qu'on nomme (*n*) *malæ tractationis.* Il n'avoit point de honte de faire voir les excés de son ivresse (*o*) dans la grande place d'Athenes, accompagné d'une chanteuse, & de joueurs d'instrumens. Il étoit presque toûjours sou quand il se montroit dans les ruës. Son impudicité n'étoit pas moindre que son ivrognerie; il (*p*) marchoit toûjours bien garni d'argent, & il en cachoit même dans divers endroits de la ville, afin que selon que le cœur lui en ditoit il eût en tout tems, & en tout lieu dequoi fournir à la depense pour assouvir ses passions. Enfin c'étoit le plus fameux debauché qui fût dans Athenes. Un jour qu'il avoit bien bu, & que selon sa coutume il couroit les ruës avec l'équipage ordinaire, & avec ses camarades de debauche (*q*), il entra dans l'auditoire de Xenocrate à dessein de s'en moquer, & d'y faire des insolences. Tous les auditeurs s'indignerent de sa maniere d'agir. Xenocrate (*r*) ne se troubla pas, il continua encore avec plus de force la leçon qu'il avoit commencée sur la tem-

(*a*) *Daillé replique à Adam & à Cottiby 3. part. ch. 3. pag. m. 157.*

(1) *Arist. en ses Mor. à Nicom. l. 1. c. 7. vers la fin.*

(*b*) *Kuhnius in Diog. Laert. lib. 4. n. 8. Perizonius in Ælian. var. hist. lib. 2. cap. 41. mais notez que Mr. Perizonius n'embrasse pas aussi positivement que l'autre cette opinion.*

(*c*) *Stobæus de contin. & sobr. serm. 15. fol. m. 69.*

(*d*) *Ex Diog. Laert. ubi supra n. 8. & 9.*

(*e*) *Id. ib. n. 8.*

(*f*) *Cicero Tuscul. quæst. lib. 5. fol. m. 277. B.*

(*g*) *Diog. Laert. ubi supra*

(*h*) Quid rex Alexander? an divitiis eum quatere potuit? ab illo quoque statuam & quidem æque frustra tentatam putes. *Valer. Maxim. lib. 4. cap. 3. n. 3. in ext.*

(*i*) Ita rex philosophi amicitiam emere voluit: Philosophus regi suam vendere noluit. *Id. ib.*

(*k*) *Voiez le commentaire d'Abram in orat. Ciceron. pro Sextio pag. 181.*

(*l*) *Id. lib. 2. cap. ult. in fine pag. m. 234.*

(*m*) *La 15. du 1. livre. Voiez le aussi in orat. pro Balbo pag. m. 657. où il raporte la chose sans nommer Xenocrate.*

(*n*) [illegible] Et in judicium vocatum Polemonem ab uxore nequitiæ insimulatum, quod adolescentibus congrederetur. *Diog. Laert. ib. n. 16.*

(*o*) *Lucian. in bis accusato pag. m. 321. 323. to. 2.*

(*p*) *Diog. Laert. ib.*

(*q*) *Origenes ubi infra.*

(*r*) *Id. ib.*

vint ensuite un très-grave philosophe. On ne doit pas attribuer ce grand changement aux charmes de l'éloquence, mais plutôt à la gravité austere de Xenocrate. Les agrémens n'étoient pas son lot; ‡ le serieux, la severité ne quittoient jamais ses manieres; & c'est pour cela que Platon l'exhortoit souvent à sacrifier aux Graces. Cette privation de politesse donna du ⸸ relief à la gloire qu'il s'étoit aquise par l'austerité. Il ne faut pas s'étonner qu'avec cette secheresse d'esprit il ait eu tant d'attachement aux mathematiques, qu'il ne vouloit point φ d'écoliers qui les ignorassent. Il faudroit admirer davantage qu'avec ce grand caractere de rigidité il ait eu le cœur très-susceptible de compassion, non seulement envers son prochain, mais aussi envers les bêtes. On afirme β qu'il en donna bien des preuves, & nommément celle-ci: il cacha un moineau qui s'étoit jetté sur lui en fuiant un épervier, & le relacha dès que le peril fut passé γ. Il recommanda à δ Polysperchon un homme qu'il ne conoissoit gueres, & qui se montra indigne de sa recommandation, ce qui fut cause qu'on l'avertit d'examiner mieux une autrefois le caractere des gens. Voilà une meprise qui fait conoitre son inclination bienfaisante. Il composa plusieurs * ouvrages qui se sont perdus. Il ne manqua pas de loisir pour composer, car il ne perdoit guere de tems en visites; il aimoit beaucoup la retraite du cabinet, il meditoit (G) beaucoup, on le voioit très-rarement par les ruës, mais quand il y paroissoit, la jeunesse debauchée n'osoit y tenir, & s'écartoit pour éviter sa rencontre. Il fut † le chef de l'Academie vingt-cinq ans; il avoit succedé la seconde année de la 110. Olympiade à Speusippus, que Platon avoit choisi pour son successeur. Il est étonnant qu'un philosophe de ce merite ait reçu des Atheniens un si mauvais traitement qu'ils le vendirent, (H) parce qu'il ne pouvoit point paier la capitation que l'on imposoit sur les étrangers. Demetrius Phalereus fit alors une belle action: il acheta Xenocrate,

‡ *Id. ib. n.* 6.

⸸ Audivi ...ilum, (*Scipionem Nasicam*) qui T. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis: ne Xenocratem quidem, severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam & magnum & clarum fuisse. *Cicero de officiis lib.* 1. *cap.* 30. *p. m.* 120. 121.

φ *Laërt. ib. n.* 10.

β *Voiez Elien au livre* 13. *var. histor. chapitre* 31. *qui a pour titre* ὅτι Ξενοκράτης φιλοικτίρμων ἦν, quod Xenocrates fuerit misericors.

γ *Elien ib.*

δ *Plut. de vitioso pudore p.* 533.

* *Diog. Laert. ib. n.* 11. *& seq.*

† *Id. ib. n.* 14.

temperance. Quelques-uns disent (a) qu'il ne traitoit point cette matiere, mais qu'il abandonna son sujet, & qu'il tourna son discours vers la doctrine de cette vertu, & qu'il en parla si noblement, & si gravement qu'il fit naître tout-d'un-coup dans l'ame de ce pecheur endurci, l'amour de la modestie & de la sagesse. Polemon, c'est ainsi que s'apelloit cet ivrogne, devint dès ce moment-là un disciple de la vertu, & un parfait imitateur (b) de la gravite de Xenocrate. Il lui succeda dans la chaire de philosophie. Il renonça tellement au vin qu'il ne (c) but plus que de l'eau. La description Latine que je m'en vais copier de sa conversion est assez belle: (d) *Perdita luxuria Athenis adolescens Polemo, neque illecebris tantummodo, sed etiam ipsa infamia gaudens; cum è convivio non post occasum solis, sed post ortum surrexisset, domumque repetens, Xenocratis Philosophi patentem januam vidisset: vino gravis, unguentis delibutus, sertis capite redimito, pellucida veste amictus, refertam turba doctorum hominum scholam ejus intravit: Nec contentus tam deformi introitu, consedit etiam, ut clarissimum eloquium, & prudentissima præcepta temulentis lasciviis eluderet. Ortâ deinde, ut par erat, omnium indignatione; Xenocrates vultum in eodem habitu continuit, omissisque de quibus disserebat, de modestia ac temperantia loqui cœpit. Cujus gravitate sermonis resipiscere coactus Polemo, primum coronam capite detractam projecit, paulo post brachium intra pallium reduxit, procedente tempore oris convivalis hilaritatem deposuit; ad ultimum totam luxuriam exuit, uniusque orationis saluberrima medicina sanatus, ex infami ganeone maximus philosophus evasit. Peregrinatus est hujus animus in nequitia, non habitavit.* On peut ajoûter à cela ces vers d'Horace:

(e) *Faciasne, quod olim*
Mutatus Polemon? ponas insignia morbi,
Fasciolas, cubital, focalia: potus ut ille
Dicitur ex collo furtim carpsisse coronas,
Postquam est impransi correptus voce magistri.

Notez que Plutarque (f) assûre que Xenocrate n'eut besoin que d'un regard pour convertir Polemon.

(G) *Il meditoit beaucoup, on le voioit très-rarement par les ruës, mais quand il y paroissoit la jeunesse debauchée... s'écartoit.*] Citons Diogene Laërce: (g) Πολλάκις ἑαυτῷ τῆς ἡμέρας διεμελέτα, καὶ ὥραν μίαν φασὶν ἀπένεμε σιωπῇ. *Sæpe interdiu meditationi inserviebat, atque unam silentio distribuebat horam.* Le traducteur François (h) de cet écrivain a rendu ainsi ces paroles Greques: *il se plaisoit à la vie solitaire, jusques à passer tout un jour en meditation, mais son ordinaire estoit de prendre une heure d'iceluy de relasche.* Cette traduction me semble bonne, quoi qu'elle ne suive pas à la lettre l'original. La version Latine est plus literale & moins raisonnable; car elle distingue entre le tems qu'un philosophe medite, & le tems qu'il ne parle point. Quelle sorte de distinction! Ceux qui meditent sont-ils obligez de parler? Ne sont-ils pas pour l'ordinaire dans un très-profond silence? Voici un autre passage où le traducteur François (†) s'est bien trompé: (i) Διῆγέ τε ἐν Ἀκαδημίᾳ τὰ πλεῖστα· καὶ εἴποτε μέλλοι εἰς ἄστυ ἀνιέναι, φασὶ τοὺς θορυβώδεις πάντας καὶ προύνικους ὑποστέλλειν αὐτοῦ τῇ παρόδῳ. *Vixit autem ut plurimum in Academia. Si quando verò ad urbem profecturus esset turbas omnes tumultuosorum ac impudicorum ipsi transituro de via decedere solitas fuisse qui tradunt.* C'est-à-dire selon le Sieur de Fougerolles, *il passa la plus grande partie de son aage en l'Academie sans gueres aller dehors: mais si d'avanture il vouloit sortir de là pour s'en aller à la ville, on dit que quelques canailles l'attendoyent au chemin pour l'inquieter de leur impudence & crierie.* C'est pervertir la pensée de l'auteur Grec, & derober à Xenocrate une très-belle partie de sa gloire. Les debauchez redoutoient la vuë d'un personnage si venerable, & n'osoient paroitre devant un homme si rigide dans ses mœurs. N'est-ce pas un grand éloge de Xenocrate? Ne surpasse-t-il pas ce que l'on a dit (k) de Caton au sujet des jeux Floraux? Joignez à ceci le passage de Plutarque touchant (l) l'efficace d'un simple regard de ce philosophe, & touchant ce qui obligea (m) les Atheniens à le deputer en Macedoine.

N'oublions pas ce que dit le même Plutarque (n), que Xenocrate ne sortoit de l'Academie qu'une fois l'an, & que c'étoit afin d'honorer la fête, c'est-à-dire, afin d'assister aux nouvelles tragedies que l'on joüoit pendant la fête de Bacchus.

(H) *Ils le vendirent ..... Demetrius Phalereus l'acheta ..... & le remit ..... en liberté, & paia la dette aux Atheniens.*] Toutes ces choses se trouvent dans Diogene Laërce (o), & je m'étonne que Plutarque n'en ait fait aucune mention, puis qu'il a parlé d'une avanture qui aproche de celle-là: „(p) Or „dit on que l'orateur Lycurgus voyant un jour com„me les fermiers & receveurs des tailles menoyent en „prison le Philosophe Xenocrates, à faute de paye„ment d'un certain impost que devoyent les estran„gers habitans en la ville d'Athenes, le leur osta par „force d'entre les mains, & outre cela, les poursui„vit si bien en justice, qu'il leur fit payer l'amende „pour l'injure qu'ils avoyent faite à un tel personna„ge, & que depuis le Philosophe rencontrant par la „ville les enfans dudit *Lycurgus*, leur dit: Je rends à „vostre pere une belle recompense du plaisir qu'il m'a „fait, car je suis cause qu'il est loué & prisé par tout, „de ce qu'il a fait en mon endroit.„ Ce que Plutarque vient de nous dire ne peut point faire de tort à l'ancienne Athenes; car les duretez des collecteurs des impôts ne tirent pas à consequence contre toute une nation. C'est un ordre de personnes qui a ses maximes particulieres, & que l'on n'aprouve point; on les deteste plutôt; gens inexorables, qui n'ont égard ni à l'esprit, ni à la vertu, ni au savoir. On ne se tire de leurs griffes qu'en paiant comptant. Et puis que l'action de Lycurgue fut aplaudie, c'est une marque qu'en general les Atheniens doivent être dechargez de blâme sur ce point-ci. Mais dans l'afaire racontee par Diogene Laërce on ne peut les disculper. Quoi! permettre qu'un Xenocrate, l'honneur, & l'ornement de l'Academie, soit si pauvre qu'il ne puisse satisfaire les collecteurs de la taxe imposée sur les étrangers, c'est dejà un juste sujet de reproche; mais de soufrir qu'à cause de son indigence il perde la liberté, qu'il devienne esclave, & qu'il soit mis à l'encan comme un Cappadocien, c'est une infamie d'Athenes. Personne donc ne fut assez genereux ou pour lui prêter, ou pour lui donner la petite somme que le mal-

(a) *Valer. Maxim. ubi supra.*

(b) *Diog. Laert. ib. n.* 17. *& seq. Origen. contra Celsum lib.* 3. *pag.* 152.

(c) *Athen. lib.* 2. *cap.* 6. *pag.* 44.

(d) *Valer. Maximus lib.* 6. *cap.* 9. *n.* 1. *in ext. pag.* 581. 582.

(e) *Horat. sat.* 3. *lib.* 2. *v.* 253.

(f) *Plut. de discrim. adul. & amici pag.* 71.

(g) *Diog. Laert. ubi supra n.* 11.

(h) *François de Fougerolles Docteur medecin.*

(†) *Sa source est la même que celle d'Oliverius* in Valer. Maximum ubi supra *où il a dit,* si quando ad urbem proficiscebatur (*Xenocrates*) turba omnis impudicorum ejus transitum observabat, ejus inquietandi gratia.

(i) *Id. ib. n.* 6.

(k) *Ci-dessus pag.* 1251. *lettre f.*

(l) *Voiez la fin de la remarque precedente.*

(m) *Voiez la remarque L lettre f.*

(n) *Plut. de exilio pag.* 603.

(o) *Diog. Laert. ubi supra n.* 14.

(p) *Plut. in vita Flaminii pag.* 375. 376. *Il raconte la même chose dans la vie des dix Orateurs pag.* 842. *je me sers de la version d'Amyot.*

crate, & le remit aussi-tôt en liberté, & paia la dette aux Atheniens †. La Theologie de ce philosophe étoit (*I*) pitoiable, comme on le verra ci-dessous. Il vêcut 84. ans, si nous en croions ‡ Lucien. D'autres disent qu'il étoit dans sa 82. année lors qu'il mourut, aiant donné du front par megarde contre un chauderon pendant la nuit *. Quelques-uns pretendent qu'il vêcut

† *Id. Laert. ib.*

‡ *Lucian. in Macrobiis pag. m. 640. to. 2. oper.*

* *Diog. Laert. ubi supra n. 14. & 15.*

maltotier lui demandoit? On lui laissa courir tous les risques de la servitude, on permit qu'il fût vendu actuellement. Et que sçavoit-on s'il ne seroit pas acheté par quelque marchand d'esclaves qui le revendroit à un meunier? Le hazard voulut qu'un honnête homme qui aimoit les sciences l'àcheta, & lui redonna la liberté. Il eût encore mieux fait s'il l'eût garanti de la vente, en lui donnant dequoi satisfaire les collecteurs. Voiez ce que l'on a dit (*a*) sur un cas pareil.

Parlons d'une autre chose que Plutarque a racontée: „(*b*) Phocion . . . . . . voyant que Xenocrates „payoit un certain tribut à la chose publique, que „payoient par chacun an les estrangers habitans à „Athenes, lui voulut faire donner droit de bour„geoisie, & le faire enregister au nombre des ci„toyens: mais Xenocrates ne le voulut pas, disant „qu'il ne vouloit point avoir part à celle bourgeoi„sie, pour laquelle empescher il avoit esté envoyé „ambassadeur.„ Pour bien entendre cela, il faut consulter le passage que je citerai (*c*) ci-dessous concernant les conditions qu'Antipater imposa aux Atheniens, lorsque Phocion, Xenocrate & quelques autres le furent trouver comme ambassadeurs d'Athenes.

(*a*) *Ci-dessus pag. 2895. au texte & dans la remarque C.*

(*b*) *Plut. in vita Phocion. pag. 755. version d'Amyot.*

(*c*) *Dans la remarque L lettre f.*

(*I*) *La Theologie de ce philosophe étoit pitoiable.*] Il ne reconoissoit point d'autres Dieux que les sept planetes, & le ciel des étoiles fixes. Cela faisoit huit divinitez; chaque planete étoit un Dieu, & toutes les étoiles fixes ensemble n'en faisoient qu'un. Voici comment Ciceron rejette cette doctrine: (*d*) *Nec verò ejus* (Aristotelis) *condiscipulus Xenocrates in hoc genere prudentior est, cujus in libris, qui sunt de Naturâ Deorum, nulla species divina describitur. Deos enim octo esse dicit: quinque eos, qui in stellis vagis nominantur: unum, qui ex omnibus sideribus, quæ infixa cælo sunt, ex dispersis quasi membris simplex sit putandus Deus: septimum solem adjungit, octavumque lunam, qui quo sensu beati esse possint, intelligi non potest.* Cette pensée de Xenocrate est absurde, non seulement si on l'examine selon les lumieres de la revelation, mais même si l'on ne fait que la comparer aux lumieres naturelles; car nous concevons distinctement sans l'assistance de la Bible, que l'idée de Dieu n'est ni celle d'une espece, ni celle d'un genre, & par consequent qu'elle ne peut contenir sous soi qu'un individu. C'est donc pecher contre la raison que d'admettre plus d'une divinité. C'est une autre faute contre la raison que d'admettre des divinitez composées de matiere; c'est les assujetir necessairement à l'imperfection; c'est les borner & quant au lieu, & quant au pouvoir; c'est en un mot ne leur donner que la diference du plus au moins à l'égard des creatures les plus infirmes. Quelle étoit en particulier la disparate de nôtre philosophe! Qu'il raisonnoit peu consequemment! Il vouloit que la lune fût un Dieu très-distinct de tous les autres, il disoit le même de chaque planete, & il ne le disoit pas de chaqu'une des étoiles fixes; il ne leur donnoit que l'avantage d'être des parties d'un Dieu. L'objection qu'on lui propose dans le passage Latin que j'ai raporté est bonne, quoi que peut-être il auroit pu l'éluder en suposant qu'une planete est un Dieu tout comme Socrate est un animal raisonnable. Il n'est pas raisonnable entant qu'il est composé d'os, & de chair, &c. mais entant qu'il possede une ame qui conoit, & qui raisonne. Le soleil, par exemple, n'est pas un Dieu entant qu'il est composé de cette matiere lumineuse qui envoie ses raions, & sa chaleur sur la terre; mais entant qu'il est le siege d'une vertu intelligente qui fait mouvoir ce vaste corps. Qui empêche que cette vertu ne jouïsse du plaisir, & de la felicité? Voilà ce qu'on auroit pu repondre à l'objection: denouëment très-mauvais; car cette vertu intelligente n'étant pas la même en nombre que celle des autres planetes, sera cloüée, & concentrée dans le soleil par une necessité naturelle; & dependra par consequent de la matiere du soleil, & en suivra les conditions, & les changemens comme ces esclaves que l'on apelloit *servi glebæ, ou glebæ ascriptitios*. On ne peut point concevoir de veritable bonheur dans une telle dependance. La doctrine de l'ame du monde ne choque pas tant la droite raison; elle ne partage point la divinité en plusieurs individus réellement separez les uns des autres.

(*d*) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 56.*

REFUTATION de ceux qui disoient que chaque planete étoit un Dieu.

Voici ce me semble une contradiction dans la doctrine de Xenocrate. Il prenoit les planetes pour des Dieux, il suposoit donc que la matiere des planetes étoit une partie essentielle des Dieux; car il seroit absurde de dire que Socrate est un homme, & que le corps de Socrate n'est point essentiel à cet homme. Mais d'autre côté Xenocrate admettoit entre les Dieux, & certains genies une distinction qui supose qu'il ne croioit pas que la matiere fût une partie de la substance des Dieux. Etoit-ce sçavoir raisonner consequemment? Citons Plutarque qui observe que (*e*) *Pythagoras, Platon, Xenocrates, & Chrysippus suivans en cela les opinions des vieux, & anciens Theologiens*, ont reconu *quelques grands Dæmons*, qui n'étoient ni Dieux ni hommes, & qui „ont esté plus forts & plus robus„tes que les hommes, & qu'en puissance ils ont gran„dement surmonté nostre nature: mais ils n'ont pas „eu la divinité pure & simple, ains ont esté un su„post composé de nature corporelle & spirituelle, ca„pable de volupté & de douleur, & des autres pas„sions & affections qui accompagnent ces mutations„là, travaillans les uns plus, les autres moins: car „entre les dæmons il y a, comme entre les hommes, „diversité & difference de vice & de vertu. . . . . . „(*f*) Platon attribue aux Dieux Olympiques & celes„tes, tout ce qui est dextre, & non pair, & tout „ce qui est senestre & pair aux Dæmons: & Xe„nocrates tient que les jours malencontreux, & les „festes où on se bat, & où on se donne des coups, „& qu'on se frappe l'estomac, où qu'on jeusne, ou il „se fait ou dit quelque chose honteuse & vilaine, il „n'estime point qu'elles appartiennent aux bons Dieux, „ny aux bons Dæmons: mais qu'il y a en l'air des na„tures grandes & puissantes, au demeurant malignes „& mal-accointables, qui ont plaisir qu'on face de „telles choses pour elles, & que quand elles les ont „obtenuës, elles ne s'adonnent plus à pis faire.„ Un commentateur de Ciceron a fait une note sur ce sentiment de Xenocrate. Il a dit que les mauvais anges se peuvent bien plaire aux discours sales des hommes, & que si quelque chose étoit capable de les radoucir, ce seroit celle-là; mais que les jûnes, les macerations, les flagellations avec quoi les penitens s'efforcent d'expier leurs fautes, deplaisent infiniment à ces malheureux genies: (*g*) *Longè fallitur Xenocrates, cùm miseros illos Genios mortalium planctu, verberibus, jejuniis, aliisque id genus corporis afflictationibus delectari putat: nihil enim perinde aversantur, atque oderunt, ut voluntaria, & sancta ejusmodi supplicia, quibus debita flagitiis exsolvitur pœna, ac Divina Nemesis placatur. At si quo modo leniri possent hostes crudelissimi, non dubium quin malè ominosis obscænisque vocibus, quæ impurissimorum Geniorum pollutas ad aures jucundissima semper accidunt, sinerent se mulceri.* Je ne sçai d'où le traducteur François de Diogene Laërce a pris ceci; „ (*h*) Xenocrate . . . . . comparoit „la nature des triangles à la nature des intelligences: „car, disoit-il, la nature divine est semblable à celle „du triangle equilateral, & celle des hommes au trian„gle de tous costez inegal, & celle des Demons au „triangle, qui a un costé inegal, & les autres deux „esgaux.„

(*e*) *Plut. de Iside & Osiride pag. 360. version d'Amyot.*

(*f*) *Id. ib. pag. 361.*

(*g*) *Lescaloperius in Ciceron. de nat. Deor. lib. 1. pag. 57. col. 1.*

(*h*) *Fougerolles, addit. à la vie de Xenocrates de Diogene Laerce pag. 260. Notez qu'il ajoute, „Il a calculé le „nombre „des syllabes, que „les lettres „Grecques „pouvoyent „faire par „leurs meslanges & „transpositions, qui „monte, 100200000. Je ne sai où le traducteur avoit lu cela.*

Je laisse ce que disoit Xenocrate (*i*) que l'ame est un nombre qui se meut de lui-même. Il fit goûter (*k*) à beaucoup de gens illustres cette definition; mais je ne sçai si aujourd'hui l'on peut y comprendre quelque chose: je croi que les Grecs attachoient au mot *ἀριθμὸς* une idée que nous n'attachons pas au mot *nombre*, & que de là peut venir l'obscurité que nous trouvons dans cette definition de l'ame.

(*i*) *Plut. de procreat. animæ pag. 1012.*

(*k*) *Id. ib.*

Observons que le Docteur Jacobin qui a écrit une lettre au Pere le Comte sur les ceremonies Chinoises, ne s'est pas bien informé de la doctrine de Xenocrate; car aprés avoir parlé des philosophes qui n'admettoient (*l*) *qu'un Dieu*, qu'ils *reconnoissoient le principe & l'auteur de tous les êtres, un Esprit repandu par tout, & qui gouvernoit toutes choses.* . . . . un Esprit pur, dont la jouïssance & l'amour rendoient les hommes heureux, il ajoûte que „Xenocrate, He„raclide, & Theophraste disciples d'Aristote ont eu „les mêmes sentimens de la Divinité.„ Voilà les trois philosophes que Ciceron (*m*) range de suite, quand il refute les sentimens erronez sur la nature de Dieu. Je voudrois bien sçavoir d'où peut venir qu'on les met tous trois ensemble comme orthodoxes dans la lettre du Docteur. Souvenez vous que les deux premiers n'étoient point disciples d'Aristote.

(*l*) *Lettre d'un Docteur de l'Ordre de S. Dominique sur les ceremonies Chinoises pag. 17. édit. de Cologne 1700.*

(*m*) *Cicero ubi supra.*

vêcut cent trois (K) années. Il avoit eu part à l'amitié & à l'estime * d'Alexandre le grand, & il avoit fait à sa priere un traité † de l'art de regner. Il avoit été envoié (L) en ambassade plus d'une fois. N'oublions pas que selon lui les veritables philosophes sont les seuls β qui font de bon gré & de leur propre mouvement, ce à quoi la crainte des loix porte les autres, & qu'on peche autant γ lors que l'on jette les yeux sur la maison de son prochain, que lors qu'on y met le pied. Cette derniere pensée condamne la convoitise du bien d'autrui, & l'humeur curieuse. Il avoit une assez bonne maxime sur l'éducation (M) des enfans. On le louë de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre (N) courage dans le cours de ses études.

XENOPHANES, philosophe Grec, nâtif de Colophon, fut disciple d'Archelaus, à ce que disent quelques-uns δ. Selon cela il auroit été contemporain de Socrate ζ. D'autres veulent qu'il ait apris de lui-même tout ce qu'il η savoit, & qu'il ait vêcu en même ‡ tems qu'Anaximandre. Selon cela il auroit fleuri avant Socrate, & environ l'Olympiade soixantiéme, comme Diogene Laërce ⸸ l'assûre. Il vêcut long (AΔ) tems; car on raporte des vers

(K) *Pretendent qu'il vêcut cent trois années.*] Meursius a soutenu ce sentiment: voici ses raisons. (a) Xenocrate nâquit l'an 1. de la 91. Olympiade. Il commença d'enseigner l'an 2. de l'Olympiade 110. & il enseigna 25. ans. Il faut donc dire qu'il mourut l'an second de la 16. Olympiade à l'âge de 102. ans. C'est la conclusion de Meursius au chapitre 9. du 3. livre des Archontes Atheniens. Mais au chapitre 12. du 4. livre il donne un calcul qui contient 103. années, & il se fonde sur les mêmes faits. Il a raison d'en conclure que Xenocrate mourut l'an 3. de la 116. Olympiade, il compte mieux qu'il n'avoit fait, mais entre cette année-là, & la premiere de l'Olympiade 91. il ne devoit pas trouver plus de 102. ans. Venons au fond de l'afaire. Je pense qu'il ne se faut point fier comme il a fait à l'anonyme qui a decrit les Olympiades, & qui a mis la naissance de Xenocrate à l'an 1. de la 91. Deux raisons me portent à croire qu'il s'est trompé. La 1. est que Xenocrate étoit fort jeune (b) quand il devint le disciple de Platon. Or comme Platon étoit avancé en âge quand il commença d'enseigner, il ne seroit point possible que Xenocrate fût entré fort jeune dans son école s'il étoit né la 1. année de la 91. Olympiade, car il n'auroit eu que 12. ans moins que Platon. En 2. lieu je remarque qu'il fut deputé (c) à Antipater l'an 2. de la 114. Olympiade. Il auroit eu 93. ans selon le compte de l'anonyme. Or il n'est pas aisé de s'imaginer que les auteurs qui ont fait mention de cette ambassade, n'eussent rien dit de la vieillesse extraordinaire de l'ambassadeur.

(L) *Envoié en ambassade plus d'une fois.*] J'ai deja dit (d) qu'il fut du nombre des ambassadeurs que la Republique d'Athenes envoia au Roi Philippe pere d'Alexandre le grand. „(e) Estant aussi deputé en „ambassade vers Antipater pour la delivrance des pri„sonniers de guerre du combat Lamiaque, il fut in„vité de lui à soupper, auquel il respondit, en usant „des vers suivans:

„*Qui (1) seroit, ô Circé, l'homme prudent ou sage,*
„*Qui de boire ou manger eust vouloir seulement,*
„*Que ses amis ne soyent tirez premierement*
„*Du lieu, auquel captifs ils consument leur aage.*

„Voulant monstrer par là, qu'il ne mangeroit ja„mais, que premierement il n'eust impetré, ce qu'il „demandoit, à sçavoir, que ses citoyens & amis fus„sent relaschez. Luy voyant la dexterité de cest „homme, condescendit librement à sa demande, & „renvoya dès aussi tost un chacun en liberté.„ Antipater ne fut pas si équitable dans la conjoncture que voici. Il exigea des Atheniens (f) qu'ils lui *envoiassent la carte blanche, & remissent* à son plaisir *les conditions du traitté* de paix. Ils lui deputerent Phocion „avec d'autres ambassadeurs: entre lesquels ils esleu„rent le Philosophe Xenocrates, pource que le re„nom, l'estime & la reputation de la vertu de ce per„sonnage estoit si grande par tout le monde, qu'on „disoit qu'il n'y avoit arrogance, ny cruauté, ny cho„lere si grande en cœur de homme, qui qu'il fust, „que le regard seul de Xenocrates n'amolist, jusqu'à „le contraindre de luy porter quelque honneur & quel„que reverence. Ce nonobstant il avint tout au con„traire par la malignité de la nature d'Antipater en„nemie de toute vertu: car tout premierement, il „ne le daigna onques seulement saluer, là où il em„brassa tous les autres. Sur quoy l'on trouve que Xe„nocrates dit adonc, Antipater faict bien d'avoir „honte de me voir tesmoin du mauvais tour & trai„tement inique, qu'il veut faire aux Atheniens. Puis „quand il commença à parler, il n'eut jamais la pa„tience de l'oüyr: ains l'entrerompant à tous propos, „& le rabroüant, il luy commanda à la fin de se taire „du tout: mais apres que Phocion eut parlé, il leur „fit response, que les Atheniens auroient paix, allian„ce, & amitié avec luy, pourveu qu'ils luy livrassent „Demosthenes & Hyperides entre ses mains, qu'ils „gouvernassent leur chose publique selon la forme „de gouvernement instituee par leurs ancestres, là „où il n'y eut que ceux qui auroient dequoy, qui fus„sent admis aux estats & offices de la chose publique, „&c. . . . . . . Tous les autres ambassadeurs s'en „contenterent, & accepterent ces conditions de paix, „comme douces & humaines, excepté Xenocrates, „lequel dit, que pour esclaves, il les traitoit assez „doucement: mais pour un peuple franc & libre „trop durement.„

Quelques-uns s'imagineront peut-être qu'Antipater rabroüa ce philosophe afin d'avoir sa revanche de l'incivilité avec laquelle il en avoit été reçu. On conte (g) qu'étant allé à Athenes, il rendit une visite à Xenocrate qui ne daigna interrompre sa leçon, & qui ne lui repondit rien qu'après l'avoir achevée. Mais comme il étoit conu de tout le monde que ce philosophe affectoit de n'être pas courtisan, & que l'estime qu'on avoit pour lui étoit fondée sur sa gravité philosophique, il n'y a nulle aparence qu'Antipater ait trouvé mauvais qu'on l'eût reçu de cette façon.

(M) *Une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans.*] „(h) Il vouloit qu'on leur mist des aureilletes de fer pour leur couvrir & deffendre les aureilles, „pluftost qu'aux combatans à l'escrime des poings, „pource que ceux-cy ne sont en danger que d'avoir les „oreilles rompues & deschirées de coups seulement, & „ceux-là les mœurs gastees & corrompues: non qu'il les „voulust du tout priver de l'ouïe ou les rendre totale„ment sourds, mais bien admonester de ne recevoir „les mauvais propos, & s'en donner bien de garde, „jusques à ce que d'autres bons y estans nourris de „longue main par la Philosophie, eussent saisi la pla„ce des mœurs la plus mobile, & la plus aisée à me„ner, y estans logez par la raison comme gardes, „pour la preserver & deffendre.„ Plutarque aprouve beaucoup ce conseil (i).

(N) *De ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage.*] Plutarque s'est servi de cet exemple pour encourager les esprits lourds: „(k) Suportons „doucement les risees des autres qui seront ou pen„seront estre plus vifs & plus aigus d'entendement que „nous: comme Cleanthes & Xenocrates estans un peu „plus grossiers d'esprit que leurs compagnons d'escolle, „ne fuyoyent pas à aprendre pour cela, ni ne se descou„rageoyent pas, ains se rioyent & se moquoyent les pre„miers d'eux-mesmes, disans qu'ils ressembloyent aux „vases qui ont le goulet estroit, & aux tables de cui„vre, pour ce qu'ils comprenoient dificilement ce que „on leur enseignoit, mais aussi qu'ils le retenoyent „seurement & fermement.„ L'une de ces deux comparaisons a paru dans les comedies de Moliere (l).

(AΔ) *Il vécut long tems, car on raporte des vers.*] Il paroît par ces vers-là qu'il avoit 92. ans lors qu'il les fit, & comme il n'y a point de raison qui nous oblige à penser qu'il mourut un peu après, nous conoissons plus certainement l'erreur de Lucien (m) qui ne lui donne que 91. ans de vie. (n) Censorin lui en a donné plus de cent. (o) Scaliger panche à croire qu'il faut pour le moins le faire vivre cent quatre années. Cette longue vie fournit dequoi accorder ensemble ceux qui le font fleurir (p) en l'Olympiade 56. ou (q) 60. & ceux qui le mettent sous (r) la 40. Olympiade, car on peut suposer que ceux-ci indiquent non pas le tems où il florissoit, mais le tems où il nâquit. Notez que même dans cette suposition on ne pourroit pas les accorder avec ceux qui disent qu'il a vécu jusques au tems que les Perses furent chassez de la Grece. Nous avons encore des vers où l'on pretend qu'il a fait mention de leur fuite. (s) Athenée les raporte.

* Voiez la remarque D.
† Plut. adv. Colot. circa fin. pag. 1126.
β Plut. de virtute morali pag. 446.
γ Id. de curiosit. pag. 521. Voiez aussi Elien var. histor. lib. 14. cap. 4.
δ Diogen. Laertius, lib. 9. n. 18.
ζ Il fut disciple d'Archelaus.
η Diog. Laert. ib.
‡ Id. ib.
⸸ Id. ib. n. 20. Voiez la remarque AΔ.
(a) Meursius de arch. Athen. lib. 3. cap. 9. pag. 113. 114.
(b) Ἐκ νέων Πλάτωνος ἤκουσε. A primis ferme annis Platonis auditor fuit. Diogen. Laert. ubi supra n. 6.
(c) Voiez la remarque suivante.
(d) Dans la remarque D.
(e) Diog. Laert. ubi supra n. 9. 10. je me sers de la traduction de Fougerolles imprimée à Lion l'an 1601.
(1) Vers d'Homere tirez du dixiesme de l'Odyssée.
(f) Plut. in vita Phocion. pag 753. version d'Amyot.
(g) Diog. Laert. ubi supra n. 11.
(h) Plut. de auditione init. pag. 38. version d'Amyot.
(i) Confer quæ supra pag. 1616. col. 1.
(k) Plut. de auditione pag. 47. version d'Amyot.
(l) Voiez ci-dessus pag. 1150. remarque E.
(m) Lucian. in Macrobiis pag. 640. to. 2. oper.
(n) Voiez Scaliger in Euseb. p. m. 96.
(o) Scalig. ibid.
(p) Euseb. in Chron. p. m. 127.
(q) Id. ib. pag. 128. Diogen. Laert. lib. 9. n. 20.
(r) Sext. Empir. adversus Mathem. pag. 51.
(s) Athen. lib. 2. cap. 13. pag. 54.

vers † où il declare 1. qu'il y avoit 67. ans que ses études étoient aplaudies dans la Grece: 2. qu'il commença à être aplaudi à l'âge de 25. ans. Il composa plusieurs poëmes sur des matieres de philosophie: il en composa aussi jusqu'à ‡ deux mille sur la fondation de Colophon, & sur celle de la colonie * d'Elée. Il avoit sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guere diferente du (*A*) Spinozisme. Il fit ‡ des vers contre Homere & contre Hesiode, sur

† *Laertius ibid. n. 19.*

‡ *Idem ibid. n. 20.* Notez *que Moreri reduit à ce nombre tous les vers de Xenophanes. Athenée a cité souvent plusieurs vers de ce philosophe.*

* *Ville d'Italie.*

‡ *Diog. Laertius ib. n. 18. Voiez Sext. Empiricus adv. Math. p. 57. 341.*

raporte. Si vous entendez par là le tems où ils perdirent la bataille de Marathon, c'est l'Olympiade 72. si vous entendez la bataille de Salamine, ou celle de Platées c'est l'Olympiade 75. Suposez ensuite non pas comme Casaubon (*a*) qu'il fit ces vers 15. ou 20. ans aprés la defaite des Perses, mais l'année même de ce grand évenement, vous trouverez qu'il n'a pu venir au monde pendant la 40. Olympiade, puis qu'en ce cas-là il faudroit dire qu'il a vécu pour le moins 126. ans. Que pensera-t-on donc d'un passage de Clement d'Alexandrie qui nous aprend qu'il nâquit en l'Olympiade 40. & qu'il vécut jusqu'au tems de Darius? (*b*) Τῆς Ἐλεατικῆς ἀγωγῆς, Ξενοφάνης ὁ Κολοφώνιος κατάρχει· ὅν φησι Τίμαιος κατὰ Ἱέρωνα τὸν Σικελίας δυνάστην, καὶ Ἐπίχαρμον τὸν ποιητὴν, γεγονέναι· Ἀπολλόδωρος δὲ, κατὰ τὴν τεσσαρακοστὴν Ὀλυμπιάδα γενόμενον, παρατετακέναι ἄχρι τῶν Δαρείου τε καὶ Κύρου χρόνων: *Eleatica disciplinæ princeps fuit Xenophanes Colophonius, quem dicit Timæus fuisse tempore Hieronis, qui in Sicilia obtinuit dominatum, & Epicharmi Poetæ. Apollodorus autem eum, cùm natus esset quadragesimâ Olympiade, pervenisse usque ad tempora Darii & Cyri.* Croira-t-on qu'il s'est glissé quelque faute dans le texte Grec, & qu'au lieu de Δαρείου il faut lire Κροίσου? Je repons que cela n'est pas necessaire. Cent ans de vie que l'on donne à Xenophanes sufisent à remplir l'espace qui se trouve entre la 40. Olympiade & la 65. qui fut le commencement du regne de Darius. Je ne nie pas qu'il ne soit un peu étrange de voir, qu'un auteur aussi bon qu'Apollodore dise que Xenophanes a vécu jusqu'au tems de Darius & de Cyrus. Il seroit bien plus dans l'ordre de dire *jusqu'au tems de Cyrus & de Darius*, comme Mr. Menage (*c*) l'a observé. Il est certain d'ailleurs qu'en marquant les tems, les anciens joignoient ensemble Cresus & Cyrus, ce qui sert d'apui à la correction que j'ai marquée; mais au fond il n'y a ni absurdité ni fausseté dans l'hypothese d'Apollodore, que Xenophanes ait vécu depuis la 40. Olympiade jusqu'au tems de Darius. Cependant j'aimerois mieux mettre sa naissance beaucoup plus bas, puis que selon (*d*) Timée il a fleuri au tems d'Hieron qui ne commença de regner qu'en la 76. Olympiade. Je dirai en passant que je trouve mal fondée l'opinion de ceux qui disent qu'il fut disciple d'Archelaus. C'est l'opinion de Lucien (*e*).

(*A*) *Qui n'est guere differente du Spinozisme.*] Si nous avions tous ses ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux reduire son systême à quelque chose de precis; & si l'on ne conoissoit ses sentimens que par les petits morceaux bien obscurs que Ciceron en raporte, l'on n'en pourroit pas dissiper la confusion: (*f*) *Xenophanes qui mente adjunctâ omne præterea quod esset infinitum Deum voluit esse, de ipsa mente item reprehenditur ut cæteri: de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque sentiens neque conjunctum esse potest.* Ces paroles de Ciceron temoignent que Xenophanes a enseigné que l'entendement est Dieu, & que tout ce qui est infini est Dieu. Quant à la premiere partie de ce dogme, Ciceron ne repete pas ce qu'il avoit dejà dit, pour refuter ceux qui tenoient la divinité de l'entendement; il supose que cette refutation tombe aussi sur ce premier point de la doctrine de Xenophanes. A l'égard de la seconde partie, il expose ce qu'il croit capable de la refuter; car il observe que l'infini n'aiant rien qui sente ni qui soit lié, ne peut pas être Dieu. Je n'examine point le foible de cette raison, cela n'est pas necessaire: chacun conçoit clairement que puis qu'il y a dans une étenduë finie comme l'homme quelque chose de lié & de pensant, il peut y avoir aussi de telles choses dans une étenduë infinie. Je croirois sans peine que Ciceron n'a pas bien compris le sentiment qu'il raporte; il le divise en 2. parties, & peut-être ne faloit-il pas le diviser. Il est plus probable que Xenophanes a voulu dire que Dieu n'étoit autre chose que l'infinité de la nature (*g*) accompagnée d'entendement. Ce seroit une doctrine bien étrange, que de dire d'un côté que tout ce qui est infini est Dieu, & de l'autre que l'entendement de l'homme est Dieu: ce seroit multiplier Dieu d'une façon discordante, ce seroit errer inconsequemment. Je sçai bien que les anciens philosophes ne nous paroissent nullement exacts, dans les morceaux qui nous sont restez de leurs opinions sur les principes de toutes choses; mais ce qui me fait croire en particulier que Xenophanes ne faisoit point le partage qu'on lui attribuë, est de voir que selon le temoignage même de Ciceron il a enseigné qu'il n'y avoit qu'un seul être, & que cet être étoit immuable, éternel & le vrai Dieu: (*h*) *Xenophanes paulo etiam antiquior unum esse omnia, neque id esse mutabile & id esse verum Deum, neque natum usquam quicquam & sempiternum conglobata figura* (*i*). Voilà qui est plus distinct que ce qu'Aristote raporte de l'opinion de Xenophanes. (*k*) Ξενοφάνης δὲ πρῶτος τούτων ἑνίσας (ὁ γὰρ Παρμενίδης τούτου λέγεται μαθητὴς) οὐθὲν διεσαφήνισεν, οὐδὲ τῆς φύσεως τούτων οὐδετέρας ἔοικε θιγεῖν· ἀλλ' εἰς τὸν ὅλον οὐρανὸν ἀποβλέψας, τὸ ἓν εἶναί φησι τὸν θεόν. *Xenophanes autem, quanquam prior istis, unum posuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuisse dicitur) nihil tamen clarum dixit, & neutrius horum naturam attigisse videtur: sed ad totum cælum respiciens, ipsum unum ait esse Deum.* Ces paroles d'Aristote nous aprenent que Xenophanes s'étoit arrêté à des notions peu distinctes, & qu'il n'avoit pas examiné en particulier si l'unité convenoit à Dieu quant à la raison, ou bien quant à la matiere, & qu'il avoit dit en general *ce qui est un est Dieu.* D'autres disent qu'il soutenoit que (*l*) la nature n'a point eu de commencement, & qu'elle n'aura point de fin, & qu'elle est toûjours semblable à soi-même, mais qu'il parloit des Dieux au nombre pluriel. Il est vrai (*m*) qu'il rejettoit le dogme ordinaire que les Dieux eussent besoin les uns des autres, & qu'ils commandassent les uns aux autres. La dependance lui paroissoit incompatible avec la nature divine. Il ajoûtoit que les Dieux voioient & oioient en general, mais non pas en particulier ceci ou cela. C'est ainsi que j'entendrois ces termes d'Eusebe, (*n*) ἀκούειν δὲ καὶ ὁρᾶν καθόλου καὶ μὴ κατὰ μέρος, *in universum audire ac cernere, non verò per partes.* Ceci sent le Spinozisme; car Spinoza soutenoit que Dieu entant que substance n'est doué que de la pensée en general, & que les conoissances particulieres de chaque objet ne se reünissent pas dans un seul entendement, pour representer toutes choses à la substance de Dieu. J'avouë qu'on pourroit pretendre que Xenophanes vouloit dire, que par un acte simple d'entendement Dieu voit toutes choses, & non pas chacune par une idée particuliere. Ce seroit à lui à s'expliquer s'il revenoit dans le monde: il ne seroit pas peu empêché à satisfaire aux difficultez qu'on lui pourroit proposer, touchant ses contradictions, ou touchant ses inconsequences. Il admettoit (*o*) une infinité de mondes invariables, & quatre élemens de toutes choses. A quoi bon cette multiplicité de mondes, puis qu'il enseignoit que toutes choses n'étoient qu'un être, & que cet être seul & unique étoit Dieu? N'étoit-ce pas parler du monde comme le peuple, qui apelle l'Amerique un nouveau monde, & qui donne le nom de monde au genre humain, & même aux valets d'un grand Seigneur (*p*) &c? Il disoit (*q*) que Dieu étoit de figure ronde, & cependant il le faisoit infini. Il disoit (*r*) que Dieu ne ressemble en rien à l'homme, que Dieu voit tout & entend tout, mais sans respirer. Belle exception! étoit-il necessaire de marquer cela? S'il n'a rien de commun avec l'homme, n'est-il pas évident qu'il est sans poumons, & qu'il ne respire point? Pourquoi n'excepter pas aussi-tôt les yeux, les oreilles, le visage &c. que l'acte de respirer? Xenophanes parloit plus juste dans les vers que (*s*) Clement Alexandrin raporte; car il y disoit seulement que Dieu n'est semblable à l'homme ni quant au corps, ni quant à l'ame; & que si les bêtes savoient peindre, elles representeroient la Divinité selon la figure de leur espece. Il revenoit toûjours à son unité. (*t*) Σύμπαντά τε εἶναι, νοῦν καὶ φρόνησιν, καὶ ἀΐδιον, *simulque* (Deum) *esse* OMNIA, *mentem, prudentiam, æternitatem.* Toute la secte Eleatique (*v*) croioit avec lui l'unité de toutes choses, & leur (*w*) immobilité: & peut-être ne me tromperai-je point, si j'ose dire que de là est né le dogme que les Sceptiques ont tant prôné, que nos sens nous trompent, & qu'il ne faut pas se fier à leur témoignage. Car comme l'on objectoit à ces philosophes qu'il se fait continuellement de nouvelles generations dans l'univers, ce qui supose ou qu'il y a deux principes, l'un actif, l'autre passif; ou qu'à tout le moins la substance unique de la nature n'est pas immuable, ils ne trouverent point de meilleur expedient contre cette difficulté, que de nier qu'il se fit des generations.

(*a*) *Casaub. in Athen. pag. 110.*

(*b*) *Clem. Alexandr. Strom. lib. 1. p. 301. C.*

(*c*) *Menag. in Diog. Laert. lib. 9. n. 20.*

(*d*) *Voiez ci-dessus lettre b.*

(*e*) *Lucian. ubi supra.*

(*f*) *Cicero de natura Deorum, lib. 1. pag. m. 44.*

(*g*) *Ces paroles de Minucius Felix pag. m. 151.* Xenophanem notum est omne infinitum cum mente, Deum tradere, *favorisent ma pensée. Il y a eu des Philosophes qui ôtoient à Dieu l'entendement. Voiez l'article Spinoza pag. 2767. 2768.*

(*h*) *Cicero, Academic. quæstion. lib. 2. fol. m. 211. D.*

(*i*) *Consultez Sextus Empiricus,* Pyrrhon. hypotyp. l. 1. c. 33.

(*k*) *Aristoteles, Metaphys. lib. 1. cap. 5. p. m. 648.* E. Notez *qu'un autre traité d'Aristote que je cite dans la remarque E, nous aprend mieux tout le systême de Xenophanes.*

(*l*) Οὔτε γίνεσθαι, οὔτε φθείρεσθαι ἀπολείπει, ἀλλ' εἶναι λέγει τὸ πᾶν ἀεὶ ὅμοιον. Nullum penitus vel ortum vel interitum relinquit, sed semper simile hoc universum esse statuit. *Euseb. de præparat. Evangel. lib. 1. cap. 8. pag. 23. ex Plutarchi Stromatis.*

(*m*) *Euseb. ibid.*

(*n*) *Ibid.*

(*o*) *Diog. Laert. lib. 9. n. 19.*

(*p*) *Voiez le Dictionaire de Furetiere au mot* monde.

(*q*) *Diog. Laert. ib.*

(*r*) *Id. ib.*

(*s*) *Clem. Alexandr. Strom. lib. 5. p. 601. & ex eo Eusebius ib. lib. 13. cap. 13. pag. 678. 679.*

(*t*) *Laert. ibid. Voiez aussi Eusebe ib. l. 14. c. 14. pag. 725. B.*

(*v*) *Euseb. ibid.*

(*w*) *Id. lib. 14. c. 17.*

sur les sottises qu'ils ont chantées des Dieux. Il tenoit une maxime qui ruïnoit de fond en comble la religion Paienne; savoir * qu'il n'est pas moins impie de soutenir que les Dieux naissent, que de soutenir qu'ils meurent, puis qu'en l'un & l'autre de ces deux cas il seroit également vrai qu'ils n'existent point toûjours. Cette maxime est très-veritable, & n'est point contraire au dogme de l'incarnation. Il croioit que la lune (ΔΔΔ) est un païs habité, & qu'on ne peut pas † predire les choses futures; & si la conjecture d'un docte critique est bien fondée, il pretendoit que le bien surpasse (B) le mal dans la nature des choses. Il ne seroit pas le seul qui auroit

tions. Il falut donc qu'ils soutinssent que la nature demeuroit toûjours la même, & que les changemens que nous croions qu'elle soufre ne sont que des illusions de nos sens, & que de pures aparences. Consultons Eusebe qui nous aprend que Parmenide enseignoit que l'Univers étant éternel & immobile, & un seul être, demeuroit toûjours le même quant à la realité des choses, & que les generations n'étoient fondées que sur un faux prejugé des sens: (a) *Ἀΐδιον μὲν γὰρ τὸ πᾶν, καὶ ἀκίνητον ἀποφαίνεται, καὶ κατὰ τὴν τῶν πραγμάτων ἀλήθειαν· εἶναι γὰρ αὐτὸ μόνον, μονογενές τε καὶ ἀτρεμές, οὐδ' ἀγένητον· γένεσιν δὲ τῶν καθ' ὑπόληψιν ψευδῆ δοκούντων εἶναι. καὶ τὰς αἰσθήσεις ἐκβάλλει ἐκ τῆς ἀληθείας. Etenim sempiternum esse orbem hunc universum, omnique motu carere; ipsiusque (b) natura veritatem omnino constare defendit; singularem enim illum & unigenam, stabilem ac quietum, nec certo aliquo tempore generatum esse: generationem porro ad ea rejicit, qua falsa quadam opinione putentur esse, adeoque sensus omnes communione veritatis excludit.* Consultons aussi le même Eusebe, si nous voulons voir une solide refutation de ce subterfuge. Aristote montra clairement à ces defenseurs de l'immutabilité, ou de *l'ingenerabilité*, qu'ils trouvoient leur confusion dans l'asyle qu'ils choisissoient; car puis qu'ils n'osoient nier que les aparences ne changeassent, c'est-à-dire que nous ne sentissions tantôt que la terre est froide, tantôt qu'elle est chaude, il s'ensuit que la nature n'est pas immobile; elle doit changer necessairement dans le sujet qui produit, ou qui reçoit nos sensations. Le sentiment est une passion, & ainsi le changement de sentiment supose une cause efficiente & un principe passif: & voilà vôtre unité de toutes choses renversée. Outre que ce changement est incompatible avec vôtre pretenduë immobilité, ou incorruptibilité. (c) *Ὥς πρῶτον ἓν ἂν εἴη τὸ λεγόμενον ἕτερον. . . . . ἔπειτα δὲ ἓν τὸ ὂν οὐκ ἂν εἴη, καὶ μὴν οὐδ' ἀκίνητον· ἡ γὰρ αἴσθησις ἐστι κίνησις. Habemus ergo primum id esse, quod diversum vocatur. . . . deinde quicquid est, non esse quid unum. Adde ne immobile quidem illud esse, cum ipsa sentiendi ratio motus quidam sit.* Je retoucherai cette matiere dans la remarque E.

Disons en passant qu'il y a beaucoup d'aparence, que l'auteur de l'art de penser censure Aristote mal à propos en faveur de Parmenides. Il eust esté à souhaiter, dit-il (d) „qu'Aristote qui a eu soin de nous aver„tir de ce (e) defaut, eust eu autant de soin de l'évi„ter. Car on ne peut dissimuler qu'il n'ait combat„tu plusieurs des anciens Philosophes en rapportant „leurs opinions peu sincerement. Il refute Parmeni„des & Melissus, pour n'avoir admis qu'un seul prin„cipe de toutes choses, comme s'ils avoient entendu „par là, le principe dont elles sont composées, au „lieu qu'ils entendoient le seul & unique principe, „dont toutes les choses ont tiré leur origine, qui est „Dieu.„ L'auteur de l'art de penser fait plus d'honneur à Parmenides & à Melissus qu'ils n'en meritent. Il les represente comme des gens orthodoxes sur l'origine des creatures, & neanmoins ils étoient aussi impies que Spinoza, ou peu s'en faloit: ils ne reconoissoient point de diference entre le principe dont les choses sont composées, & le principe qui les a produites. Ils n'admettoient qu'un seul être, & ils pretendoient que tout étoit éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Eusebe, comme on l'a vu ci-dessus. Aristote ne leur impute point tout cela à tous égards: il reconoit que Parmenides enseignant d'un côté que réellement il n'y a qu'un être, mais que selon l'aparence il y en a plusieurs, s'est accommodé à l'aparence, & a suposé deux autres principes, le chaud & le froid, le feu & la terre: (f) *Ἀναγκαζόμενος δ' ἀκολουθεῖν τοῖς φαινομένοις, καὶ τὸ ἓν μὲν κατὰ λόγον, πλείω δὲ κατὰ τὴν αἴσθησιν ὑπολαμβάνων εἶναι, δύο τὰς αἰτίας, καὶ δύο τὰς ἀρχὰς τίθησι πάλιν, θερμὸν καὶ ψυχρὸν, οἷον πῦρ καὶ γῆν λέγων. Τούτων δὲ τὸ μὲν* &c. *Coactus verò illa, qua apparent, sequi, & unum ratione, plura verò secundum sensum putans esse, duas causas rursum, ac duo principia ponit, calidum, & frigidum, velut ignem & terram dicens. Horum autem alterum* &c. Il est difficile de comprendre par quel tour (g) d'esprit un si grand nombre d'anciens philosophes ont pu croire qu'il n'y avoit qu'une substance dans l'Univers. Mais on comprend facilement que cela posé, ils ont dû dire que l'Univers demeuroit toujours au même état: car un être qui existe necessairement, & qui est lui seul toutes choses, doit avoir necessairement une parfaite immobilité. Aucune cause externe ne le peut changer, & il ne peut point se changer lui-même. Il possede independemment de sa volonté & son existence, & tous les attributs de sa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toûjours; car ce qui n'a point de commencement est indestructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien aquerir de nouveau; puis que la production d'une qualité nouvelle seroit la destruction de quelque autre qualité (h). Jusques-là le systême de Xenophanes & de Parmenides se soutenoit bien. Mais comme l'experience les convainquoit qu'il arrive des changemens dans la nature, changemens qui doivent être internes & effectifs à l'egard de nôtre pensée, quand même l'on suposeroit qu'ils ne sont que des illusions des sens, ces philosophes devoient reconoitre qu'ils avoient bâti sur une fausse suposition, & adopter deux principes, l'un actif, l'autre passif. Moiennant cela on peut croire que le principe actif demeure toûjours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la nature (i). Son action uniforme & invariable reçuë sur des sujets diferens, devra produire toutes les vicissitudes du monde. Ne voions-nous pas que le mouvement de l'air ne changeant pas en lui-même produit diferens effets, selon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaisseau, ou des pailles dispersées, ou des feuilles entassées &c.?

(ΔΔΔ) *Il croioit que la lune est un païs habité.*] Ciceron nous aprend cela, & il n'est pas le seul qui le dise. (k) *Habitari ait Xenophanes in Luna, eamque esse terram multarum urbium & montium.* Lactance s'est fort moqué de ce sentiment, & il le raporte comme si Xenophanes avoit cru non pas que la lune étoit habitée dans sa circonference, mais qu'elle contenoit dans son sein une terre où il y avoit des hommes. Il le blâme raisonnablement d'avoir pretendu que cette planete est dixhuit fois plus grande que la terre: (l) *Xenophanes dicentibus mathematicis orbem luna duodeviginti partibus majorem esse, quam terram, stultissime credidit. & quod huic levitati fuit consentaneum, dixit, intra concavum luna sinum esse aliam terram: & ibi aliud genus hominum simili modo vivere, quo nos in hac terra vivimus. Habent igitur illi lunatici homines alteram lunam, qua illis nocturnum lumen exhibeat, sicut hac exhibet nobis. Et fortasse noster hic orbis alterius inferioris terra luna sit.* Je ne voudrois pas repondre qu'il ait bien compris le sentiment de ce philosophe, mais de fort grans personnages de ces derniers siecles se moqueroient de ce qu'il s'en est moqué. Cette opinion de Xenophanes lui fait honneur: c'est celle de plusieurs celebres mathematiciens. Voiez ce qu'en a écrit le Docteur (m) Wilkins qui a été Evêque de Chester. Son traité *du monde dans la lune* traduit en François par le Sieur de la Montagne, fut imprimé à Rouen l'an 1656. in 8. Voiez aussi le *Cosmotheoros* de Mr. Huygens. Mr. Basnage de Bauval en donna l'extrait dans son journal du mois de Mai 1698. Quant au reste les opinions de Xenophanes sur le mouvement du soleil & de la lune, & sur la cause des éclipses étoient pitoiables; il (n) disoit que l'éclipse de soleil „se fait par extinction, & puis „qu'il retourne derechef à sa premiere clarté le len„demain à son lever: & si escrit d'avantage, qu'il y „a telle eclipse de Soleil qui dure tout un mois, & „aussi une eclipse toute entiere, de sorte qu'il sem„ble que le jour deviene nuict . . . . . qu'il y a plu„sieurs Soleils, & plusieurs Lunes selon la diversité „des Climats de la terre, & à quelque revolution de „temps le rond du Soleil vient à donner en quel„que apartement de la terre qui n'est pas habitee, & „que ainsi marchant comme par un païs vuide, il „vient à soufrir eclipse: le mesme dit, que le Soleil „va tout droit à l'infini, mais que par la longueur de „la distance il nous semble qu'il tourne.„

(B) *Que le bien surpasse le mal dans la nature.*] Diogene Laërce compte parmi les principaux dogmes

(a) *Eusebius ubi supra lib. 1. cap. 8. p. 23. C. ex Plutarcho.*

(b) *Cet endroit me semble mal traduit; j'aimerois mieux dire* motu carere secundum rerum veritatem, *ou* secundum id quod revera est: *& peut-être faudroit-il ôter le καὶ qui est après ἀποφαίνεται, puis qu'il est sûr qu'on veut dire que le mouvement n'existe point quant à la realité, mais seulement selon l'aparence, ou selon l'erreur des sens.*

(c) *Euseb. ubi supra l. 14. c. 17. p. 756. D, ex libro 8. Aristoclis de Philosophia.*

(d) *Art de penser, 3. partie, chap. 18. p. m. 316.*

(e) *C'est-à-dire du sophisme* ignoratio elenchi, prouver autre chose que ce qui est en question.

(f) *Aristoteles, Metaphysica lib. 1. c. 5. p. 648. F. Voiez aussi chap. 3.*

(g) *Je croi qu'ils sont tombez dans cette pensée par cette suposition, que rien ne pouvant être produit de rien, tout ce qui existe a une existence necessaire: qu'il est donc éternel & infini, & que l'infini doit être unique.*

* Οἷον Ξενοφάνης ἔλεγεν ὅτι ὁμοίως ἀσεβοῦσιν οἱ γενέσθαι φάσκοντες τοὺς θεοὺς τοῖς ἀποθανεῖν λέγουσιν· ἀμφοτέρως γὰρ συμβαίνει μὴ εἶναί ποτε τοὺς θεούς. Ut Xenophanes dicebat similiter esse impios qui nasci affirmant Deos, & qui mori dicunt. Utroque enim modo contingit, ut non sint aliquando Dii. *Aristot. Rhetor. lib. 2. c. 23. p. 446. B.*

† *Cicero de divinat. lib. 1. init.*

(h) *On peut tirer de ceci une forte preuve que nôtre ame & que la matiere ne sont point un être increé. Voiez la remarque E.*

(i) Stabilisque manens dat cuncta moveri. *Boet. consol. Philos. l. 3. metro 9.*

(k) *Cicero Academ. quest. lib. 2. fol. m. 211. C.*

(l) *Lactant. lib. 3. cap. 22. pag. m. 207.*

(m) *Il a été marié avec une sœur de Cromwel, & de ce mariage sortit une fille qui a été femme du Docteur Tillotson Archevêque de Cantorberi.*

(n) *Plut. de placitis philosoph. l. 2. c. 24. pag. 901. version d'Amyot.*

auroit cette pensée, & s'il n'étoit question que du mal (C) consideré moralement, je ne pense pas qu'il trouvât aucun adversaire. Tout le monde avouë que les gens de bien, les honnêtes gens

mes de Xenophanes, (a) *τὰ πολλὰ ἥττω νοῦ εἶναι*, que la plupart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inferieures à l'entendement. Il paroît indigne d'un philosophe de parler ainsi; car le moindre païsan sait très-bien cela, & personne n'a besoin qu'on lui aprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les metaux, que l'eau, que l'air &c. C'est pourquoi nous devons croire que Xenophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la conjecture de Meric Casaubon. (b) Il pretend que ce philosophe a enseigné que l'entendement divin qui a fait le monde, a tâché de donner à toutes les creatures un état de perfection; mais qu'aiant trouvé de puissans obstacles dans la matiere, il n'a pu toûjours executer ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses. C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, & vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plupart des choses ont été soumises aux desirs & à la puissance de l'entendement divin, & par consequent *ἥττω νοῦ εἶναι* ne veut pas dire être pire que l'entendement, mais lui être assujeti, mais être la matiere de son triomphe. Casaubon confirme sa conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la necessité & l'entendement ont concouru à la production du monde, & que la necessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plupart, à ce qui étoit meilleur: (c) *Μεμιγμένη γὰρ οὖν ἡ τοῦδε κόσμου γένεσις, ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νοῦ συστάσεως ἐγεννήθη. νοῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος, τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομένων τὰ πλεῖστα ἐπὶ τὸ βέλτιστον ἄγειν, ταύτῃ κατὰ ταῦτα (d) δι' ἀνάγκης ἡττωμένης ὑπὸ πειθοῦς ἔμφρονος, οὕτω κατ' ἀρχὰς ξυνίστατο τόδε τὸ πᾶν. Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque coitu mixta est. Nam cùm mens necessitati dominaretur, propterea quòd persuadendo eam ad optimos ut plurimum rerum eventus induceret, ipsaque hac ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia constiterunt.* (e) Casaubon observe qu'Homere aiant dit dans une occasion particuliere que le mal surpasse le bien, on a converti cela en maxime (f) generale; comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportoient la balance sur le bonheur. Le même critique observe que ceux qui parloient avec la plus grande modestie, excusoient la Providence sur la necessité fatale qui l'avoit contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. *Qui parcissime loquebantur Deum excusabant qui Bonus non nisi bona in operibus suis & omni administratione sua proposuisset, sed materia obluctantis vel deficientis necessitate coactus, etiam malis non paucis invitus locum reliquisset.* Il ajoûte qu'Euripide a fortement refuté le sentiment ordinaire que le mal surpasse le bien, & il raporte le commencement de cette refutation.

Ἔλεξε γάρ τις ὡς τὰ χείρονα
Πλείω βροτοῖσίν ἐστι τῶν ἀμεινόνων.
Ἐγὼ δὲ τούτοις ἀντίαν γνώμην ἔχω
Πλείω τὰ χρηστὰ τῶν κακῶν εἶναι βροτοῖς.

La suite (g) des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'ouvrage d'un écrivain inspiré. Pline n'est pas du sentiment de ce poëte; car quoi qu'il ne decide point qu'il est aisé de conoître, que la nature se comporte beaucoup plus en dure marâtre qu'en bonne mere à nôtre égard, il ne laisse pas de temoigner qu'il en juge ainsi: (h) *Principium jure tribuetur homini cujus causa videtur cuncta alia genuisse natura; magnâ sæva mercede contra tanta sua munera: non sit ut satis æstimare parens melior homini, an tristior noverca fuerit.* Elle nous vend au prix de mille soufrances, dit-il, les presens qu'elle nous fait. Là-dessus il nous étale une longue description des infirmitez humaines, & les opose aux avantages des animaux; & il n'oublie pas les vices en quoi l'homme surpasse la bête: (i) *Uni animantium luctus est datus, uni luxuria, & quidem innumerabilibus modis, ac per singula membra: uni ambitio, uni avaritia, uni immensa vivendi cupido, uni superstitio, uni sepulturæ cura, atque etiam post se de futuro. Nulli vita fragilior, nulli rerum omnium libido major, nulli pavor confusior, nulli rabies acrior. Denique cetera animantia in suo genere probe degunt: congregari videmus, & stare contra dissimilia: Leonum feritas inter se non dimicat: serpentium morsus non petit serpentes: ne maris quidem belluæ ac pisces, nisi in diversa genera, sæviunt. At hercules homini plurima ex homine sunt mala.* Il n'oublie point la reflexion que plusieurs ont faite, (k) qu'il seroit très-bon à l'homme de ne naître point, ou de mourir promtement. Il assûre dans un autre livre que le plus grand bien que Dieu ait donné aux hom-

(a) Plurima deteriora mente esse. *Diogen. Laert. ubi supra n. 19.*

(b) *Meric. Casaubon. in hæc verba Diogen. Laertii.*

(c) *Plato, in Timæo, p. m. 1058. D.*

(d) *Meric Casaubon veut qu'on lise ἥττης ἀνάγκης.*

(e) *Mericus Casaubonus ubi supra.*

(f) Τὰ χείρονα πλεονᾶν.

(g) Cætera quæ bene multa talia, quæ *θεόπνευστον* pectus spirare videantur. *Mericus Casaubon. ibid.*

(h) *Plinius lib. 7. init. pag. m. 3.*

(i) *Id. ib. pag. 5. Conferez le passage d'Arnobe cité dans l'article de Tullie pag. 1910. col. 1.*

(k) Multi exstitere qui non nasci optimum censerent aut quam ocyssime aboleri. *Id. ibid. pag. 4.* Voiez ci-dessus l'article *Tullie*, pag. 1920. col. 2. *Voiez cette sentence en vers Grecs dans Sextus Empiricus.* Pyrrhon. hypotyp. l. 3. c. 24. pag. 157.

mes parmi tant de peines de la vie, est qu'ils peuvent se faire mourir: (l) *Nec sibi potest* (Deus) *mortem consciscere, si velit, quod homini dedit optimum in tantis vitæ pœnis.* Il avoit raporté plusieurs sotises de la religion païenne, & il venoit d'en tirer cette conclusion, que de toutes ces choses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incertain, & que l'homme est la plus miserable, & la plus vaine de toutes les creatures: (m) *Quæ singula improvidam mortalitatem involvunt, solum ut inter ista certum sit, nihil esse certi,* NEC MISERIUS QUIDQUAM HOMINE, AUT SUPERBIUS. *Cæteris quippe animantium sola victus cura est, in quo sponte naturæ benignitas sufficit: uno quidem vel præferendo cunctis bonis, quod de gloria, de pecunia, ambitione, superque de morte non cogitant.*

PLAUTE a exprimé si naïvement une opinion toute contraire à la maxime d'Euripide, que je suis d'avis de copier ses paroles:

Satin' (n) parva res est voluptatum in vitâ, atque in ætate agundâ,
Præquàm quod molestum'st! ita cuique comparatum'st in ætate hominum.
Ita Dîs est placitum, voluptatem ut mæror comes consequatur:
Quin incommodi plus malique ilico adsit, boni si obtigit quid.

Le poëte Diphilus jugeoit que la fortune nous fait boire une liqueur composée de trois maux, & d'un seul bien,

Ὥσπερ (o) κωθωνίζετ' ἐπιεῖθ' ἡμῖν ἡ τύχη,
Ἓν ἀγαθὸν ἐπιχέουσα τρί' ἐπαντλεῖ κακά.
Fortuna nobis, tanquam cyathos exsiccantibus,
Si unum bonum infundat, tria mala affundit.

(C) *Que du mal consideré moralement.*] Il y auroit cent choses à observer sur la question si Euripide est plus croiable que Pline, & que tant d'autres grans hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpasse le bien. Arrêtons nous y un peu; & disons premierement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le procés sera bientôt terminé à l'avantage de Pline: car où est l'homme qui oseroit soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par raport aux crimes du genre humain? Disons en second lieu que s'il est question du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoions ce 2. point à la remarque suivante, & disons ici quelque chose sur le premier.

Quelque detestable qu'ait toûjours paru à toutes les (p) communions Chretiennes le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconoître dans le Christianisme un principe subalterne du mal moral. Les Theologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'Anges aiant peché, ont fait un parti contre Dieu dans l'Univers. Afin d'abreger on designe ce parti sous le nom de Diable, ou de Demon, & on le reconoit pour la cause de la chute du premier homme, & pour le tentateur & le seducteur perpetuel du genre humain. Ce parti aiant declaré la guerre à Dieu dès le moment de sa chute, a toûjours continué dans sa rebellion; sans que jamais il y ait eu ni paix ni treve. Il s'est continuellement apliqué à usurper les droits de son Createur, & à lui debaucher ses sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous ses étendars contre leur maître commun. Les premieres hostilitez à l'égard de l'homme lui reüssirent: il attaqua dans le jardin d'Eden la mere de tous les vivans, & la vainquit; tout aussi-tôt il attaqua le premier homme, & le renversa. Le voilà donc maître du genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proie, il la delivra de cet esclavage, il la retira de cet état de felonie, en vertu de la satisfaction que la seconde personne de la Trinité devoit faire à sa justice. Cette seconde personne s'engagea à devenir homme, & à faire l'office de Mediateur entre Dieu & le genre humain, & de Redempteur d'Adam & de sa posterité. Il prit sur lui de combatre le parti du Diable, de sorte qu'il fut le chef du parti de Dieu, contre le Diable chef des creatures rebelles. Il s'agissoit non de conquerir tous les descendans d'Adam, car ils étoient tous sous le pouvoir du Demon par la condition de leur naissance; mais il s'agissoit de conserver, ou de recouvrer le païs conquis. Le but du Mediateur JESUS-CHRIST & Fils de Dieu étoit de le recouvrer, celui du Diable étoit de s'y maintenir. La victoire du Mediateur consistoit à faire marcher les hommes dans le chemin de la verité & de la vertu: celle du Diable consistoit à les conduire par les routes de l'erreur

(l) *Plin. lib. 2. cap. 7. p. m. 146.*

(m) *Id. ibid.*

(n) *Plaut. in Amphitr. act. 2. sc. 2. init. pag. m. 25.*

(o) *Diphilus apud Stobæum.*

(p) *Car les Marcionites, les Manichéens &c. ne meritent pas le nom de Chretien.*

gens sont rares, & qu'il n'y a rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des regles de la vertu. Mais sans doute Xenophanes pretendoit parler du mal physique; son sens étoit que les douceurs de

reur & du vice. De sorte que pour conoître si le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du Demon avec celles de Jesus-Christ. Or en parcourant l'histoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de Jesus-Christ, (a) *Apparent rari nantes in gurgite vasto*, & nous rencontrons par tout les trophées du Demon. La guerre de ces deux partis est une suite continuelle, ou presque continuelle de prosperitez du côté du Diable; & si ce parti rebelle faisoit des Annales de ses exploits, il n'y auroit point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matiere de feux de joie, de chants de triomphe, & de telles autres marques des bons succès. Il ne seroit pas necessaire que l'Annaliste usât d'hyperboles & de flateries, pour faire conoître la superiorité de cette faction. L'histoire sainte (b) ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam; elle reduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme, & ainsi de suite dans les autres generations jusques à Noé, chez qui se trouverent trois fils que Dieu sauva du deluge avec leur pere, leur mere, & leurs femmes. Voilà donc au bout de seize cens cinquante six ans tout le genre humain, à la reserve d'une famille composée de 8. personnes; le voilà, dis-je, si engagé dans les interêts du Demon, qu'il falut l'exterminer à cause de l'énormité de ses crimes. Ce deluge, ce monument formidable de la justice de Dieu, est un monument surperbe des victoires du Demon; & d'autant plus que ce châtiment general ne lui ôta point sa proie: les ames de ceux qui perirent dans le deluge furent envoiées aux enfers: c'est son but & son intention, & par consequent c'est son triomphe. L'erreur & le vice leverent bientot la tête après le deluge dans la famille de Noé: ses descendans se plongerent dans l'idolatrie, & dans toutes sortes de debauches, c'est-à-dire que le Diable conserva sur eux ses usurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinez dans la Judée, qui lui échapassent par raport à l'orthodoxie: encore faut-il avouër que les armes du bon parti y furent bien journalieres à cet égard; puis que ce peuple se laissoit aller à l'idolatrie de tems en tems: de sorte que sa conduite étoit une alternative de vrai culte & de faux culte. Mais à l'égard du vice il n'y eut jamais de vrai interregne parmi les Juifs, non plus que dans les autres païs; & par consequent le Diable a tenu toûjours un pied dans les petites conquêtes que le bon parti recouvroit. Il se fit une heureuse revolution à la naissance de Jesus-Christ: ses miracles, son Evangile, ses Apôtres firent de belles conquêtes. L'empire du Diable soufrit alors un très-grand échec; on lui enleva une partie considerable de la terre; mais il n'en fut pas tellement chassé, qu'il n'y conservât des intelligences, & beaucoup de creatures; il s'y maintint par les heresies abominables qu'il y sema; jamais les vices n'en furent chassez entierement, & ils y rentrerent bientôt comme en triomphe. Les erreurs, les schismes, les disputes, les cabales s'y introduisirent, avec l'atirail funeste des passions honteuses qui les accompagne ordinairement. Les heresies, les superstitions, les violences, les fraudes, les extorsions, les impuretez qui ont paru dans tout le monde Chretien pendant plusieurs siecles, sont des choses que je ne saurois decrire qu'imparfaitement, quand même j'aurois plus d'éloquence que Ciceron. Ce que disoit Virgile (c) est vrai au pied de la terre. Ainsi pendant que le Diable regnoit seul hors du Christianisme, il disputoit le terrain de telle sorte dans le Christianisme, que les progrés de ses armes étoient superieurs sans comparaison aux progrés de la verité & de la vertu. On les arrêta, & on le fit même reculer au XVI. siecle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna de l'autre; ce qu'il ne fait point par le mensonge, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'asyle, point de forteresse où il ne fasse sentir à cet égard les effets de son pouvoir. Sortez du monde, enfermez vous dans les monasteres, il vous y suivra, il y fourera les brigues, l'envie, les factions, ou au pis aller l'impudicité; cette derniere ressource est presque infaillible; *Diaboli virtus in lumbis est*, dit saint Jerôme (d). Un auteur moderne soutient, (e) *que dans les lieux où le Papisme est encore dominant, il n'y a aucune veritable pieté ..... & que l'Italie & l'Espagne sont des lieux où il n'y a gueres plus de veritable vertu qu'en Turquie.* Il dit dans un autre ouvrage (f) *que c'est une notorieté publique & reconnuë, que tous les Convents d'Espagne & de Portugal sont des lieux de prostitution: & quand une fois le hazard tire le rideau, pour nous laisser voir ce qui se passe dans les Convents de France, nous découvrons qu'on y sauve un peu mieux les apparences, mais que le fonds est impur comme ailleurs.* Il épargne un peu plus les Protestans; mais il ne laisse pas de dire (g) que la corruption est extrême parmi eux, & qu'elle y est si generale, que le desordre se trouve non seulement dans les reformez de France, mais aussi dans ceux d'Angleterre, des Roiaumes du Nord, & des Provinces d'Allemagne; que les Princes & les souverains y pensent uniquement aux interêts politiques; que les peuples y sont sans pieté, & les Pasteurs relâchez; qu'une prodigieuse indiference pour la religion y regne par tout generalement parlant; que les Princes n'ont nul soin de la verité; (h) que les femmes d'Angleterre sont souverainement debordées, & que les Provinces Protestantes d'Allemagne sont plongées dans une debauche qui les abaisse & les abrutit. Qu'on dise si l'on veut que les descriptions de cet auteur sont outrées; il sera toûjours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les Chretiens est deplorable.

(a) *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 118.*

(b) *Conferez avec ceci la remarque G de l'article* Orose.

(c) Non mihi si linguæ centum sint oraque centum Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas ... possim. *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 625.*

(d) *Montagne, Essais, liv. 3. chap. 5. p. m. 134.*

(e) *Jurieu vrai systême de l'Eglise, pag. m. 162.*

(f) *Esprit de Mr. Arnauld, to. 2. pag. 392.*

Prenez garde à ces deux choses. La guerre regne pour le moins autant de tems que la paix parmi les Chretiens: je me borne au Christianisme; car pour les nations infidelles, il n'est pas besoin que j'en parle: elles sont toûjours au service du Demon, & sous son empire: l'usurpateur n'y est point troublé. On ne peut nier que la guerre ne soit son tems, & pour ainsi dire son tour de regner; car sans parler des violences, & des debauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire necessairement profession de ne souffrir point l'injure; il faut ou renoncer au metier, ou se venger d'un affront: or manifestement c'est se soustraire à l'empire de Jesus-Christ, & passer dans l'autre parti. Le tems de paix ne semble pas si favorable à l'empire du Demon, cependant il l'est beaucoup; car à mesure que les peuples s'enrichissent (i), ils deviennent plus voluptueux, ils se plongent davantage dans le luxe & dans la mollesse. Mon autre remarque est plus decisive. Les Catholiques & les Protestans conviennent qu'il y a très-peu de gens qui ne soient damnez. Ils ne sauvent que les orthodoxes qui vivent bien, & qui se repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pecheurs d'habitude ne puissent être sauvez, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils soutiennent qu'une telle repentance est si rare que rien plus. Selon cela il est clair que pour un homme sauvé, il y en a peut-être un million de damnez. Or dans la guerre que le Demon fait à Dieu, il est question de la conquête des ames; il est donc sûr que la victoire demeure au Demon; il gagne tous les damnez, & il ne perd que le petit nombre des ames predestinées au Paradis. Il est donc *victor prælio*, & *victor bello*: car aiant inspiré aux hommes infiniment plus de mauvaises actions que Jesus-Christ ne leur en a inspiré de bonnes, il a été superieur pendant le combat; & comme il fait mourir dans l'impenitence finale presque tous les hommes, il conserve presque tout (k) ce qu'il avoit conquis. La mort met fin à la guerre; Jesus-Christ ne combat point pour lui arracher les morts; il faut donc dire que cette guerre se termine à l'avantage du Demon; on lui cede, on lui abandonne ce qu'il pretendoit. Je sçai bien qu'il sera puni de ses victoires éternellement: mais cela bien loin d'obscurcir ma these, sçavoir que le mal moral surpasse le bien, ne sert qu'à la rendre plus incontestable; car les Demons au milieu des flammes maudiront & feront maudire par tous les damnez éternellement le nom de Dieu: il y aura donc plus de creatures qui le hairont, qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que dans cette remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où sont les choses pendant cette vie.

J'ai un livre Italien qui a pour titre *Monarchia del nostro Signor Giesu Christo*, imprimé à Venise l'an 1573. & composé par *Giovann' Antonio Panthera Parentino*. L'auteur y donne l'histoire des combats de Lucifer contre Jesus-Christ, depuis le commencement du monde jusques au tems du Mahometisme. Il passe legerement sur quelques-unes des tentatives où Lucifer est venu à bout de ses desseins; mais il expose amplement & sans en omettre aucune celles qui ont échoüé: comme le dessein de faire perir les descendans d'Abraham en Egypte, les entreprises contre David, contre les Maccabées, contre la personne de Jesus-Christ &c. C'est faire comme si en regar-

(g) *Voiez l'Abbé Richard, Critique des prejugez de Mr. Jurieu, pag. 234. Il cite l'Avis aux* Protestans de l'Europe.

(h) *Id. ib. pag. 258. citant le même avis aux Protestans.*

(i) Nunc patimur longæ pacis mala, sævior armis Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem. *Juvenal Sat. 6. v. 291.*

(k) *C'est-à-dire ce qu'il avoit conquis en faisant tomber le premier homme, dont toute la posterité devint dès lors esclave du Diable.*

de la vie (D) n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler. Bien des gens se persuadent

gardant jouër, on tenoit seulement compte des coups de perte (a): il se trouveroit par une telle suputation que celui qui auroit le plus gagné, auroit perdu tout son argent. Voilà une image de la conduite de plusieurs historiens; leur nation paroit toûjours victorieuse, car ils n'étalent que les bons évenement.

Notez que toutes les choses que je viens de dire sont prêchées tous les jours, & cela sans qu'on pretende donner atteinte à l'empire tout-puissant du Verbe incarné. On ne veut dire autre chose, & c'est aussi ma pensée, sinon que l'homme est de sa nature si porté au mal, qu'excepté le petit nombre d'élus, tous les autres hommes vivent & meurent aux gages de l'Esprit malin, sans que les soins paternels de Dieu pour les sauver puissent guerir leur malice, ni les amener à la repentance.

(D) *Que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes.*] Ceux qui tiennent le contraire s'apuient principalement sur le parallèle des maladies & de la santé. Il y a très-peu de personnes, à quelque âge qu'on les prenne, qui ne puissent compter incomparablement plus de jours où ils se sont bien portez, que de jours où ils ont été malades; & il y a bien des gens qui dans l'espace de 20. années n'ont pas eu de maladies, qui jointes ensemble pussent remplir 15. jours. Mais cette comparaison est trompeuse (b); car la santé considerée toute seule est plutôt une indolence, qu'un sentiment de plaisir; c'est plutôt une exemption simple de mal, qu'un bien; au lieu que la maladie est quelque chose de bien plus fort que la privation du plaisir: c'est un état positif qui plonge l'ame dans un sentiment de souffrance, & qui l'accable de douleur. Quelcun (c) a dit judicieusement, que *quand la santé est toute seule, c'est un bien qui ne se fait pas trop sentir, & qui ne sert quelquefois qu'à faire souhaiter plus ardemment tous les autres plaisirs qu'on ne peut avoir.* Servons nous d'une comparaison empruntée de la doctrine des Scholastiques: ils disent que les corps (d) *rares* contiennent peu de matiere sous beaucoup d'étenduë; & que les corps *denses* contiennent beaucoup de matiere sous peu d'étenduë. Selon ce principe il faudroit dire qu'il y a plus de matiere dans trois pieds d'eau, que dans deux mille cinq cens pieds d'air. Voilà l'image de la maladie & de la santé. La maladie ressemble aux corps *denses*, & la santé aux corps *rares*. La santé s'étend sur beaucoup d'années de suite, & neanmoins elle ne contient que peu de bien. La maladie ne s'étend que sur quelques jours, & neanmoins elle renferme beaucoup de mal. Si l'on avoit des balances pour peser une maladie de 15. jours, & une santé de 15. ans, on verroit ce que l'on éprouve quand on met en équilibre un sac de plume & une piece de plomb. D'un côté l'on voit un corps qui remplit un grand espace, & de l'autre un fort petit corps. Cependant il n'y a pas plus de poids sous ce grand espace, que sous le petit. Gardons nous donc bien de l'illusion que nous pourroit faire, dans le parallèle de la maladie & de la santé, l'étenduë de celle-ci. Vous m'allez dire que la santé est considerable non seulement par la raison qu'elle nous exemte d'un très-grand mal, mais aussi par la liberté qu'elle nous donne de goûter mille plaisirs vifs & très-sensibles. J'accorde tout cela: mais il faut d'ailleurs considerer qu'y aiant deux sortes de maux à quoi nous sommes assujetis, elle ne nous sauve que de l'une, & nous laisse pleinement exposez à l'autre. Nous sommes sujets à la douleur, & à la tristesse, deux fleaux si terribles, qu'on ne sçauroit decider lequel est le plus affreux. La santé la plus vigoureuse ne garantit pas du chagrin. Or le chagrin est une chose qui coule sur nous par mille & mille canaux, & qui est de la nature des corps *denses*: il renferme beaucoup de matiere sous un fort petit volume; le mal y est entassé, serré, foulé. Une heure de chagrin contient plus de mal, qu'il n'y a de bien dans six ou sept jours commodes. On me parloit l'autre jour d'un homme qui s'étoit tué, après un chagrin de trois ou quatre semaines. Chaque nuit il avoit mis son épée sous son chevet, dans l'esperance d'avoir le courage de se tuër, lors que les tenebres augmenteroient sa tristesse: mais il manqua de resolution plusieurs nuits de suite. Enfin il n'eut plus la force de resister à son chagrin, il se coupa les veines du bras. Je soutiens que tous les plaisirs dont cet homme avoit joui pendant 30. ans, n'egaleroient point les maux qui le tourmenterent le dernier mois de sa vie, si on les pesoit dans une juste balance. Recourez à mon parallèle des corps *denses* & des corps *rares*; & souvenez vous de ceci, c'est que les biens de cette vie sont moins un bien, que les maux ne sont un mal. Les maux sont pour l'ordinaire beaucoup plus purs que les biens: le sentiment vif du plaisir ne dure pas, il s'émousse promtement, il est suivi du degoût (e). Ce qui nous paroissoit un grand bien quand nous n'en jouissions pas, ne nous touche guere quand nous l'avons: ainsi nous aquerons avec mille peines & avec mille inquietudes, ce que nous ne possedons qu'avec une joie mediocre; le plus souvent la peur de perdre le bien que nous possedons, surpasse toutes les douceurs de la jouissance.

On m'a indiqué un très-beau passage de Pline, & qui est très-propre à confirmer les pensées dont je viens de me servir. (f) *Si verum facere judicium volumus, ac repudiata omni fortunæ ambitione decernere, mortalium nemo (g) est felix. Abunde igitur, atque indulgenter fortuna decidit cum eo, qui jure dici non infelix potest. Quippe ut alia non sint, certe, ne lassescat fortuna, metus est: quo semel recepto, solida felicitas non est. Quid quod nemo mortalium omnibus horis sapit? utinamque falsum hoc, & non a vate dictum quam plurimi judicent! Vana mortalitas, & ad circumscribendum seipsam ingeniosa, computat more Thraciæ gentis: quæ calculos colore distinctos, pro experimento cujusque diei in urnam condit, ac supremo die separatos dinumerat, atque ita de quoque pronunciat. Quid quod iste calculi candore illo laudatus dies, originem mali habuit? Quam multos accepta afflixere imperia; quam multos bona perdidere, & ultimis mersere suppliciis? ista nimirum bona, si cui inter illa hora in gaudio fuit. Ita est profecto, alius de alio judicat dies, & tamen supremus de omnibus: ideoque nullis credendum est. Quid quod bona malis paria non sunt, etiam pari numero: nec lætitia ulla minimo mœrore pensanda? Heu vana & imprudens diligentia! numerus dierum comparatur: ubi quæritur pondus.* J'ai trouvé un autre passage qui contient une vive description du mauvais côté des biens. Je parle des biens les plus communs à tous les hommes, j'entens en un mot les plaisirs du corps. (h) *Quid autem de corporis voluptatibus loquar, quarum appetentia quidem plena est anxietatis, satietas verò pœnitentiæ! Quantos illæ morbos, quàm intolerabiles dolores, quasi quendam fructum nequitiæ fruentium solent referre corporibus! . . . . Tristes verò esse voluptatum exitus, quisquis reminisci libidinum suarum volet, intelliget. . . . .*

Habet omnis hoc voluptas,
Stimulis agit fruentes,
Apiumque par volantum,
Ubi grata mella fudit,
Fugit, & nimis tenaci
Ferit icta corda morsu.

C'est ainsi que Boëce supose que la philosophie lui parle. Vous voiez dans ce discours que si l'inquietude precede la jouissance des plaisirs, le degoût & le repentir la suivent de près. Une infinité d'auteurs observent cette malheureuse *concomitance*, ou pour parler plus intelligiblement, cette liaison de la volupté & de l'inquietude. J'en ai dejà cité deux (i) dans la premiere édition: en voici un troisiéme: il se nomme Antiphanes.

Ἐν τῷ αὐτῷ δέ γε τούτῳ, ἵνα τὸ
Ἡδὺ ἔνεστι, πλησίον που καὶ τὸ λυπηρόν. αἱ γὰρ ἡδοναὶ
Οὐκ ἐπὶ σφῶν αὐτῶν ἐμπορεύονται, ἀλλ' ἀκολουθοῦσ'
αὐταῖς
Λῦπαι καὶ πόνοι.

Id est,

At in eodem ipso, in quo
Jucunditas inest, propè sanè & molestia præsto est.
Voluptates enim
Non ipsæ solæ ingrediuntur, sed earum comites sunt
Dolores ac LABORES.

Marquons encore cette circonstance: non seulement on a peur de perdre ce que l'on possede, mais aussi l'on a le chagrin de voir que d'autres gens nous égalent ou nous surpassent, & que d'autres seront bientôt en état de nous atteindre, & puis de nous gagner le devant. Notez qu'afin de prouver que le bien n'est pas autant bien que le mal est mal, je ne me suis point servi de cette raison, qu'il arrive rarement que l'on fasse un bon usage des faveurs de la fortune, qu'elles ne nous conduisent pas à de grans malheurs, & qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ne sont pas une grace, (k) mais un piege: j'ai negligé, dis-je, cette raison, parce qu'on ne considere point ici les causes ou les occasions du bien & du mal, mais le bien & le mal même formellement pris. Au reste ce seroit sortir de l'état de la question, que de dire que l'homme s'afflige mal-à-propos; car il ne s'agit pas ici

(a) *Mr. Fouquet au 1. tome de la suite de ses defenses se sert de cette pensée, à l'occasion de ceux qui ne mettoient en ligne de compte que ses depenses, & non ses recettes.*

(b) *Voiez l'article* Pericles *pag.* 2371. 2372.

(c) *Je croi que c'est Mademoiselle de Scuderi.*

(d) Rarum est quod sub magna dimensione parum continet materiæ: densum quod sub parva dimensione multum continet materiæ.

(e) Πάντων μὲν κόρος ἐστὶ καὶ ὕπνου, καὶ φιλότητος, μολπῆς τε γλυκερῆς, καὶ ἀμύμονος ὀρχηθμοῖο. Omnium quidem satietas est, & somni & amoris cantusque dulcis & egregiæ saltationis. *Homer. Iliad. lib.* 13. *v.* 636. *Voiez une semblable sentence de Pindare ci-dessus pag.* 567. *lettre c.*

(f) *Plinius lib.* 7. *cap.* 40. *pag. m.* 62. *Mr. du Rondel m'a indiqué ce passage.*

(g) *Euripide* in Medea v. 1228. & 1230. p. m. 327. *dit la même chose.*

(h) *Boetius de consol. philosoph. l.* 3. *prosa* 7. *p. m.* 61.

(i) Usque adeo nulli est sincera voluptas, Sollicitique aliquid lætis intervenit. *Ovidius, Metam. l.* 7. *v.* 453. Medio de fonte leporum Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat. *Lucret. lib.* 4. *v.* 1127.

(k) Munera ista fortunæ putatis? insidiæ sunt. Quisquis nostrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest ista viscata beneficia devitet, in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur. *Seneca epist.* 8.

dent que cela est veritable, & ne manquent pas de raisons plausibles, comme on le verra ci-dessous.

ici de sçavoir si ses chagrins sont raisonnables, ou l'effet de sa foiblesse; il s'agit de savoir s'il a des chagrins. Cela même qu'on se chagrine sans raison, & qu'on se rend malheureux par sa propre faute, est un mal.

Il faut avouër avec Seneque, en considerant la multitude de biens que la nature nous communique, & l'industrie inepuisable avec laquelle l'esprit de l'homme fait diversifier les plaisirs, & en deterrer les sources, que Dieu ne s'est pas contenté de pourvoir à nos besoins, mais qu'il nous a même fourni dequoi vivre delicieusement. *Unde hæc innumerabilia oculos, aures, animum mulcentia? unde illa luxuriam quoque instruens copia? Neque enim necessitatibus tantummodo nostris provisum est: usque in delicias amamur. Tot arbusta, non uno modo frugifera, tot herbæ salutares, tot varietates ciborum, per totum annum digesta, ut inerti quoque fortuita terra alimenta præberent. Jam animalia omnis generis, alia in sicco solidoque, alia in humido innascentia, alia per sublime dimissa: ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret* (a). . . . . . (b) *Unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacessentia? unde hæc irritamenta jam lassæ voluptatis? unde ista quies, in qua putrescis, ac marcescis? Nonne si gratus es, dices,*

- - - - Deus nobis hæc otia fecit:

Tout ce que Seneque dit dans cette partie de son ouvrage *de Beneficiis* est très-vrai; mais d'ailleurs Pline (c) n'assûre-t-il pas que la nature nous fait acheter ses presens au prix de tant de soufrances, qu'on ne sçait si elle merite mieux le nom de mere, que le titre de marâtre? Pour concilier ces deux auteurs, il faut consulter ce que la Theologie nous enseigne de l'œconomie de Dieu, entant que pere, & entant que juge du genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme sente du bien & du mal; mais la question est si le mal surpasse le bien: & sur cela je ne pense pas qu'on puisse former autre chose, que des opinions & des conjectures. Bien des gens disent que la plupart des personnes un peu âgées ressemblent à la Mothe le Vayer (d), qui n'eût point voulu passer encore une fois par les mêmes biens, & les mêmes maux qu'il avoit sentis pendant sa vie. Si cela etoit il faudroit croire que chacun éprouve, que tout bien compté les plaisirs dont il a joui n'égalent pas les deplaisirs, & les douleurs qui l'ont affligé. Je n'allegue point que personne n'est content (e) de sa condition, car ce n'est pas une preuve que chacun se considere comme moins heureux que malheureux. Quatre incommoditez mélées avec 20. commoditez, feroient capables d'obliger un homme à souhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux sur 40. commoditez. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allegue, comme fait (f) Lactance, que les hommes sont si delicats, qu'ils se plaignent du moindre mal, comme s'il absorboit tous les biens dont ils ont joui: car il ne sert de rien ici de considerer quelle peut être en elle-même la quantité absoluë du bien & du mal envoié à l'homme, il n'en faut considerer que la qualité relative, ou pour m'exprimer plus clairement, il ne faut considerer que le sentiment de l'ame. Un bien très-grand en lui-même qui n'exciteroit qu'un plaisir fort mediocre, ne devroit passer que pour un bien mediocre; mais un mal petit en lui-même qui exciteroit une inquietude, un chagrin, une douleur insuportable, devroit passer pour un très-grand mal: de sorte qu'afin qu'un homme puisse être dit moins heureux que malheureux, il sufit qu'on lui envoie 3. maux sur 30. biens, si ces 3. maux aussi petits en eux-mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquietude que les 30. biens, aussi grans en eux-mêmes qu'il vous plaira, ne lui causent de plaisir. Le gouvernement d'une province est en lui-même un plus grand bien qu'un ruban; & neanmoins si un Duc & Pair sentoit plus de joie en recevant un ruban de sa maitresse, qu'en obtenant de son Roi le gouvernement d'une province, je dis qu'un ruban feroit pour lui un plus grand bien que l'autorité de gouverneur. Par la même raison, ce feroit pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban, que d'être privé de sa charge, s'il sentoit plus de chagrin en se privant du ruban, qu'en perdant sa charge. C'est ce qui fait que personne ne peut bien juger ni du malheur, (g) ni du bonheur de son prochain. Nous ne connoissons pas ce qu'un autre sent; nous ne connoissons que les causes exterieures du mal & du bien: or ces causes ne sont pas toujours proportionnées à leurs effets; celles qui nous semblent petites produisent souvent un sentiment vif; celles qui nous semblent grandes ne produisent assez souvent qu'un sentiment foible. Ces paroles de Tacite sont un oracle: (h) *Neque mala vel bona quæ vulgus putet: multos qui conflictari adversis videantur, beatos, ac plerosque quamquam magnas per opes miserrimos, si illi gravem fortunam constanter tolerent, hi prospera inconsulte utantur.* Il faut seulement étendre la signification *d'inconsulte*, afin qu'elle comprenne la disposition de temperament qui fait qu'on possede avec chagrin, ou sans joie les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que personne ne peut juger sûrement si la destinee de son prochain a été puisée dans les deux tonneaux (i) d'Homere, de telle sorte que la dose du bien, soit aussi forte ou même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude, est que le sort d'aucun homme n'a jamais été puisé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau passage de Pausanias: c'est la reflexion qu'il fit sur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaus fut heureux toute sa vie. (k) Ὃν δὲ ἤκουσα ἐν Ψωφῖδι ἐπὶ Ἀγλαῷ λόγον ἀνδρὶ Ψωφιδίῳ κατὰ Κροῖσον τὸν Λυδὸν, ὡς ὁ Ἀγλαὸς τὸν χρόνον τοῦ βίου πάντα γένοιτο εὐδαίμων, οὔ μοι ἔπειθεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων μὲν τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ κακὰ ἄν τις ἐλάσσονα ἀναδέξαιτο, καθὰ καὶ ναῦς ἑτέρας ἂν χειμασθείη νεὼς ἧσσον. ἄνδρα δὲ συμφορῶν ἀεὶ ἐκτὸς ὄντα ἢ τὰ πάντα οὐρίῳ ναῦν χρωμένην πνεύματι, οὐκ ἔστιν ὅπως ἀποφηνόμεθα ἐξευρεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος κατακείμενον παρὰ τῷ Διῒ ἀγαθῶν πίθον, τὸν δὲ ἕτερον κακῶν ἐποίησεν, ὑπὸ τοῦ ἐν Δελφοῖς θεοῦ δεδιδαγμένος. ὃς αὐτόν ποτε Ὅμηρον κακοδαίμονά τε προσεῖπε καὶ ὄλβιον, ὡς φύντα ἐπὶ ἀμφοτέροις ὁμοίως. *Quod verò Psophide audivi Aglaum Psophidium,* (l) *sicuti & Crœsum Lydorum regem, vitam omni suæ ætatis tempore beatam egisse, id ego ut credam non facilè adducor. Nam ut hominum quis levioribus multò, quàm alius quisquam qui iisdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortasse reperiatur, uti navis adversis tempestatibus minus agitata: sic propemodum neminem unquam crediderim perpetuò molestiarum & calamitatum immunem fuisse, quando neque ulla navis memorari possit, quæ semper secundissimis usa fuerit tempestatibus. Nam & Homerus* id sensisse videtur, quo loco duo, *bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem statuit. id enim ille ex Delphico Apolline didicerat; qui ipsum & miserum simul, & beatum dixerat, utpote ad utramque vitæ sortem genitum.* Comme cet Aglaus étoit en vie du tems de Cresus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette, en (m) nommant à ce Monarque trois hommes qui lui paroissoient heureux, car il croioit que pour meriter ce titre, il faloit être à couvert de l'inconstance de la fortune, & que pendant cette vie on n'etoit jamais à l'abri de cette inconstance. Si Solon eût pretendu que ces trois hommes ne sentirent jamais ni du chagrin, ni de la douleur, (n) il se feroit abusé, & eût dementi cette profondeur de bon sens, qui le porta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la Cour de Cresus, mais parmi des hommes de condition mediocre.

Les Princes & les Grans sont moins heureux que les autres hommes.

Il est sûr que ceux qui voudroient trouver des personnes qui eûssent senti plus de bonheur, que de malheur, les rencontreroient plutôt chez (o) les païsans, ou chez les plus petits artisans, que parmi les Rois & les Princes. Qu'on lise ces paroles d'un grand homme: „ (p) Vous croyez donc que les deplaisirs & les „ plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la „ pourpre, ou qu'un Royaume est un remede univer- „ sel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un „ charme qui les enchante? Au lieu que par un con- „ seil de la Providence divine, qui sçait donner aux „ conditions les plus élevées leur contrepoids, cette „ grandeur que nous admirons de loin comme quel- „ que chose au dessus de l'homme, touche moins „ quand on y est né, ou se confond elle meme dans „ son abondance; & qu'il se forme au contraire par- „ mi les grandeurs une nouvelle sensibilite pour les „ déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on „ est moins preparé à le soustenir. „ Voilà les deux sources du malheur des Grans: l'usage continuel du beau côté de leur condition les rend insensibles au bien, & très-sensibles au mal. Qu'on leur aporte trois bonnes nouvelles, & une mauvaise, ils ne sentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celles-là, & ils sentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin? Leur arrive-t-il des prosperitez non traversées par quelque disgrace? Lisez tout ce que Gustave fit en Allemagne, vous y verrez une superiorité de fortune qui

(a) *Seneca de Beneficiis, lib. 4. c. 5. Conferez ce qu'on a cité de Ciceron ci-dessus pag. 2372. lettre b.*

(b) *Seneca ib. cap. 6.*

(c) *J'ai cité ses paroles dans la remarque B, lettre b. Voiez dans la remarque D des paroles de Socrate.*

(d) *Voiez la remarque F de l'article* Vayer, *& conferez ce qu'on a dit de Ciceron dans la remarque R de l'article* Tullie.

(e) *Ces vers d'Horace* lib. 1. initio Sat. 1. *contiennent un fait très-certain.* Qui fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illâ Contentus vivat? laudet diversa sequentes?

(f) *J'ai cité ses paroles dans l'article* Tullie, *pag. 2910. lettre c.*

(g) Felicitas cui præcipua fuerit homini non est humani judicii: cum prosperitatem ipsam alius alio modo & suopte ingenio quisque terminet. *Plin. lib. 7. cap. 40. p.m. 62.*

(h) *Tacitus Annal. lib. 6. cap. 22.*

(i) *Voiez l'article* Manichéens, *pag. 2024.*

(k) *Pausanias lib. 8. pag. 256.*

(l) *Cela n'a pas été bien traduit par Romulus Amasæus. Il faloit dire* tempore Crœsi. *Cette faute n'a pas été rectifiée dans l'édition de Leipsic 1696.*

(m) *Plutarch. in Solone, pag. 93.*

(n) *Voiez ci-dessus lettre k les paroles de Pausanias.*

(o) *Lisez Horace, Epodon ode 2.*

(p) *Jaques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, Oraison funebre de Marie Terese d'Austriche, Reine de France, p. 78. 79. édit. de Holl.*

sous. Ceux-mêmes qui reconoissent que la nature a fourni au genre humain une infinité de commoditez,

qui a peu d'exemples; & neanmoins vous y trouverez un si grand mélange d'évenemens desavantageux, que vous comprendrez sans peine qu'il essuia bien des chagrins (a). Suposez même que les victoires remportées dans quelques Provinces, ne concourent pas avec les pertes que l'on soufre en d'autres lieux, vous aurez sujet de croire que la joie n'est point pure. Cent reflexions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque se fit trop tôt, ou trop tard; on a trop perdu de monde, on ne s'est point prevalu du desordre des vaincus, on les a laissé revenir de leur fraieur; on croit voir que si l'on s'étoit conduit d'une autre maniere, l'avantage seroit plus solide. Combien y a-t-il de Generaux qui passent très-mal la nuit, après des victoires completes? Ils sentent qu'ils en sont redevables à quelque coup de hazard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils sentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui se pouvoit faire. Ils craignent la glose des experts, & les reflexions malignes de leurs ennemis. En un mot ils ne sçauroient se rendre à eux-mêmes un bon temoignage, ni aplaudir interieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiete & les bourrelle. Leur conscience quelquefois entierement endormie par raport aux transgressions de la loi de Dieu, est d'une vivacité surprenante par raport aux transgressions des loix de la guerre, & à l'inobservation des regles qu'un très-habile General eût suivies. Notez que les Princes les plus heureux soit à gagner des batailles, soit à conquerir des villes, sont ceux que la defaite d'une armee, ou la levée d'un siége desolent le plus cruellement. Une longue suite d'adversitez endurcit les autres; mais ceux-ci deviennent presque insensibles aux bons succés, & infiniment sensibles aux moindres disgraces. Auguste nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occasions sur ses ennemis les plus solides, & les plus pompeux avantages qu'il auroit pu souhaiter, & il n'éprouva guere les effets de la mauvaise fortune: mais la perte de trois Legions l'affligea si horriblement, qu'on peut dire qu'il soufrit alors plus de mal, que 10. victoires ne lui avoient fait sentir de bien. Lisez ce qui suit: (b) *Graves ignominias cladesque*, c'est Suetone qui parle, après avoir fait une longue enumeration des prosperitez de cet Empereur, *duas omnino, nec alibi quam in Germania, accepit, Lollianam, & Varianam: sed Lollianam majoris infamiæ quam detrimenti: Varianam pene exitiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatisque, & auxiliis omnibus cæsis. Hac nunciata, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus existeret: & Præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut & à peritis & assuetis socii continerentur. Vovit & magnos ludos Jovi Opt. Max.* SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET: *quod factum Cimbrico Marsicoque bello erat. Adeo namque consternatum ferunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso, caput interdum foribus illideret, vociferans:* Quintili Vare, legiones redde: *diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem.* On ne sçauroit mieux prouver que par l'exemple d'Auguste, qu'il ne faut point chercher sur le thrône les gens heureux; car si quelcun y a été favorisé de la fortune, c'est Auguste; & neanmoins la (c) liste de ses chagrins est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en conclue, que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voiez ce que je remarque de (d) Charles Quint, & de la (e) Reine Elizabeth, & de (f) Louis XI. & de (g) Louis XIII. Mr. Silhon a dit judicieusement (h) que *toute la vie* de Ferdinand, de Charles-Quint, & de Philippe II. *n'a esté qu'un meslange de bien & de mal*; qu'on y voit *les prosperitez sans nombre: les disgraces sans mesures: les playes couvertes de lauriers: les triomphes parez de dueils. . . . . Voyez Ferdinand glorieux de la reduction du Royaume de Grenade, & du tiltre de Catholique: voyez-le triomphant de la conqueste de Naples, & de la fortune de la France: voyez qu'un caprice luy donne la Navarre, & que le hazard luy fait trouver un monde incognu, & de nouvelles richesses. . . . . . D'ailleurs contemplons l'envers de sa vie, & l'autre face de la medaille. Nous verrons un Prince mal traité de la fortune, & un diademe brisé de ses coups. Nous verrons un pere qui enterre son fils unique, & fait les funerailles de sa fille aisnée. Un mary qui perd sa femme, qui estoit sa gloire, & qui avoit plus esté la compagne de ses travaux, que de sa couche. Un maistre qui est abandonné de ses serviteurs & de ses creatures: un vieillard qui est chassé de sa maison, & un beau-pere qui est despouillé par son propre gendre.* Ajoutez à cela qu'il ne put souffrir la reputation du grand Capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit Mr. Silhon de (i) Charles-Quint, & de Philippe II. & voiez ce que Plutarque raporte d'un grand Prince (k) que l'on estimoit heureux.

QUE Mr. l'Abbé Regnier (l) a raison de dire!

Qu'ont ils d'ordinaire,
Qu'ont ils au dessus
Du destin vulgaire
Ceux qu'un sort prospére
Eleve le plus?
Une montre vaine
De grandeur humaine,
Qui marche avec eux,
Des dehors pompeux,
Brillants agreables,
Des soins devorants,
Des biens apparents,
Des maux véritables.
Les Grands en un mot
N'ont pas le bon Lot.

Ces paroles de Mr le Comte de Bussi me fraperent la premiere fois que je les lus: (m) „ Quand nous „ n'aurons pas vous & moi la dépense de la guerre „ sur les bras pour nos enfans, nous aurons d'autres „ peines pendant la paix; car enfin il en faut avoir: „ & sur cela écoutez notre ami Comines sur le chapitre des traverses de la vie humaine: *Aucune creature n'est exempte de passion, tous mangent leur pain en peine & douleur; notre Seigneur le promit dés qu'il fit l'homme, & loyaument l'a tenu à toutes gens.* „ Si l'on eût demandé à Philippe de Comines, *croiez-vous que les Monarques aient plus de part que les autres hommes à l'execution de cette promesse de nôtre Seigneur?* je suis très-persuadé qu'il eût repondu (n), *oui, je le* CROIS.

Ce qu'on vient de dire des Rois, se peut dire à proportion de tous ceux que la providence éleve aux charges d'eclat, & qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage où le mal trouve plus de jour à predominer. Le grand sçavoir & le grand genie n'exemtent point de cette fatalité. Cherchez plutôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire qui environne les auteurs & les orateurs celebres ne les sauve pas de mille chagrins. Elle les expose à l'envie en deux manieres très-incommodes: ils ont des *rivaux* qui les persecutent, & ils sont jaloux à leur tour des loüanges que d'autres meritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquietude, que quatre lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont aquise diminue leur sensibilité pour l'encens, & augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommee, &c. Outre que plus ils ont de lumieres, plus ils conoissent que leurs ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des foiblesses des prejugez, & du travers de cent petites passions, & qu'ils veuillent regler leur langage & leur conduite sur cet etat de leur ame, ils deviennent odieux, & ils n'ont qu'à renoncer aux commoditez exterieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphere de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment exterieurement au goût depravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hypocrisie, & troublent par là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisoit Democrite, conoitre les bizarreries des passions & s'en divertir. Que ce Philosophe étoit éclairé là-dessus! Lisez la lettre d'Hippocrate à Damagetes, & joignez y la paraphrase qu'un (o) auteur du XVI. siecle en publia. Il develope avec assez d'elegance, & par le menu, ce que l'auteur Grec avoit dit en gros. Il se divertit à cette censure, & l'on sent bien qu'il étoit chagrin lui-même, & que si on lui eût demandé:

Quelle (p) humeur sombre
Fais tu voir à contretems!

Il eût pu dire

C'est que je ne suis point du nombre
Des Auteurs qui sont contens.

Pausanias raporte (q) l'oracle qui fut rendu à Homere, *Vous êtes malheureux & heureux*, repondit-on à ce grand poëte. Apollon ne pouvoit pas mieux repondre.

Il est tems de mettre fin à ces lieux communs. Faisons le par 4. petites remarques. La 1. est qu'à prendre

(a) *Il fut obligé de publier des manifestes contre ceux qui le blâmoient de n'avoir pas empêché la prise de Magdebourg.*

(b) *Suetonius in Augusto, c. 23.*

(c) *Vous la trouverez dans Pline lib. 7. cap. 45.*

(d) *Dans la remarque K de son article.*

(e) *Dans la remarque Q de son article.*

(f) *Dans la remarque T de son article.*

(g) *Dans la remarque B de son article.*

(h) *Silhon, Ministre d'Etat, livre 2. discours 3. pag. 135. édit. de Holl.*

(i) *Il a tort de l'apeller neveu de Ferdinand. Quelque livre Latin où il avoit vu que Charles-Quint étoit nepos, c'est-à-dire petit-fils de Ferdinand, l'aura trompé.*

(k) *C'est Agamemnon. Voiez Plutarque* de tranquillitate animi, p. 466. 471. *Lisez toute la dissertation de la Mothe le Vayer sur la prosperité, au to. 8. de ses œuvres.*

(l) *Dans une piece de poësie qui est au devant de la critique de Mr. Leti sur les loteries.*

(m) *Bussi Rabutin lettre 117. de la 1. partie pag. 281. édit. de Holl.*

(n) *Voiez le dernier chapitre & la conclusion de ses memoires.*

(o) *Alardus Amstelredamus. Cette paraphrase de l'épitre d'Hippocrate fut composée dans l'Abbaïe d'Egmond en Hollande l'an 1526. L'edition dont je me sers est* Salingiaci apud Joannem Soterem, 1539 in 8.

(p) *Ces vers sont d'un Opera de Quinaut. Je n'y change qu'un mot, celui d'Amans en celui* d'Auteurs.

(q) *Voiez ses paroles ci-dessus pag. 3039. lettre k.*

moditez, & qu'elle lui a destiné l'usage de toutes les autres choses, le considerent (DΔ) d'un autre côté comme un être malheureux. Ce n'est pas une petite partie de la rigueur de son sort que cette espece de necessité où tant de gens sont reduits, de chercher (DΔΔ) dans les plaisirs defendus quelque remede à leurs inquietudes. Quoi qu'il en soit, on peut alleguer ici l'autorité d'Aristote; car ce grand genie qui avoit philosophé avec tant d'aplication, & avec tant de penetration, a reconu qu'il y avoit dans la nature plus de (DΔΔΔ) mal que de bien, & que ce fut par cette raison que l'hypothese de l'unité de principe ne plut pas à Empedocle, qui com-

dre en gros tout le genre humain, il semble que Xenophanes auroit pu dire, que le chagrin & la douleur y prevalent sur le plaisir. 2. Qu'il y a des particuliers dont on a lieu de presumer, qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. 3. Qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. 4. Que ma seconde proposition est sur tout probable, à l'égard de ceux qui meurent avant le declin de l'âge; & que la quatriéme paroit principalement certaine, à l'égard de ceux qui vont jusqu'à la vieillesse decrepite. Lors que Racan (a) assûroit,

Que pour eux seulement les Dieux ont fait la gloire,
Et pour nous les plaisirs,

il ne consideroit sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs predominent; (†) le bien emporte alors la balance: la Nemesis des Paiens fait des avances, & du credit: elle agrée que les comptes soient rendus sans compensation; mais elle se dedommage sur la vieillesse.

Multa (b) senem circumveniunt incommoda, vel quòd
Quærit, & inventis miser abstinet, ac timet uti:
Vel quòd res omnes timide gelidèque ministrat,
Dilator spe longus, iners, avidusque futuri:
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.
Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt.

Ce poëte ne dit pas tout; aussi n'étoit-il pas necessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvenal nous va montrer.

Ut (c) vigeant sensus animi, ducenda tamen sunt
Funera natorum, rogus aspiciendus amatæ
Conjugis, & fratris, plenæque sororibus urnæ.
Hæc data pœna diu viventibus, ut renovata
Semper clade domus, multis in luctibus, inque
Perpetuo mœrore, & nigra veste senescant.

Joignez à cela ce passage de Virgile:

Optima (d) quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit: subeunt morbi, tristisque senectus;
Et labor, & duræ rapit inclementia mortis.

NOTEZ que Racan avançoit une maxime qui donne le dementi au plus grand poëte de l'antiquité, car voici ce que disoit Homere:

Les Dieux pour eux ont retenu liesse,
Et resigné aux hommes la tristesse.

C'est ainsi qu'Amyot tourne ces deux vers de l'Iliade citez par Plutarque à la page 20. du traité *de audiendis poëtis*.

Ὡς (e) γὰρ ἐπεκλώσαντο θεοὶ δειλοῖσι βροτοῖσι,
Ζώειν ἀχνυμένους· αὐτοὶ δέ τ' ἀκηδέες εἰσί.
Sic enim fato-tribuunt dii miseris mortalibus,
Ut-vivant tristes: ipsi verò sine-curis sunt.

(DΔ) *Ceux mêmes qui reconoissent que la nature . . . . a destiné au genre humain l'usage de toutes les autres choses, le considerent . . . . comme un être malheureux.*] N'avons-nous pas vu (f) que Pline, après un prologue qui donne la principauté à nôtre espece, la met au dessous du reste des animaux en fait d'incommoditez? Seneque qui represente si bien (g) les faveurs que Dieu communique aux hommes, eût-il pu nier les observations de Pline? Socrate auroit-il pu les nier, lui qui a decrit si avantageusement les prerogatives humaines? Tu ne penses pas, repondit-il à un disciple qui nioit la providence, (h) „ Que les „ Dieux, ayent soin des hommes, eux, qui premie„rement ont accordé à l'homme seul, le privilege de „ marcher droit, ce qui luy donne un grand avanta„ge pour découvrir de loin, pour considerer plus à „ son aise les choses d'en haut, & pour eviter beau„coup d'incommoditez. En suite, tous les animaux „ qui marchent ont des pieds; mais ils n'en tirent „ point d'autre usage que de marcher: les Dieux ou„tre cela ont donné des mains à l'homme, par le „ moyen desquelles il se rend le plus heureux animal „ du monde. Tous les animaux ont des langues; „ mais il n'y a que la langue de l'homme qui puisse „ former une parole, dont il explique ses pensées, & „ par laquelle il se communique à ses semblables. Et „ pour monstrer mesmes que les Dieux ont eu soin „ de nos plaisirs, ils n'ont point determiné de saison „ pour les amours des hommes, qui peuvent joüir à „ toute heure, jusqu'à leur extreme vieillesse, d'une „ volupté que les brutes ne goustent qu'en un certain „ temps de l'année. Enfin, ils ne se sont pas con„tentez d'avoir fait à l'homme tant d'avantages pour „ le corps, ils luy ont encore donné une ame, la „ plus excellente de toutes. Car quelle est l'ame des „ autres animaux, qui connoisse l'estre des Dieux, par „ qui sont faits tant de merveilleux ouvrages? Y a t il „ une autre espece que les hommes qui les serve & „ qui les adore? Quel est l'animal qui puisse comme „ luy se deffendre de la faim, de la soif, du froid, du „ chaud; qui puisse, comme nous, trouver des re„medes aux maladies, qui puisse exercer sa force; „ qui soit aussi capable d'apprendre; qui retienne si „ parfaitement les choses qu'il a veuës, qu'il a ouïes, „ qu'il a sceuës? En un mot, il est clair que l'hom„me est un Dieu en comparaison des autres especes „ vivantes, veu l'avantage qu'il a naturellement sur „ elles, tant du corps que de l'ame.„ Il est bien aparent qu'après cette belle description, il eût avoüé le revers de la medaille si on l'eût prié de le bien examiner.

(DΔΔ) *De chercher dans les plaisirs defendus quelque remede à leurs inquietudes.*] N'est-ce pas se delivrer d'un mal physique par un mal moral? Un tel remede n'est-il pas pire que la maladie? N'est-on pas donc bien malheureux, quand on ne sçait recourir qu'à une telle ressource? Il est très-certain qu'une infinité de gens n'en trouvent point d'autre. Les criailleries domestiques, la vuë du mauvais état du menage les contraignent à sortir pour aller joüer, ou pour aller boire dans un cabaret. Ils ne peuvent sans cela dissiper leur melancolie; c'est la seule diversion qu'ils oposent au chagrin. Il y en a même qui s'enivrent tout exprès afin d'éviter les inquietudes de la nuit, qui est un tems où elles sont les plus incommodes. Ils ont éprouvé qu'elles les empêchent de dormir, & qu'elles les tiennent trop cruellement attentifs à leur malheur. C'est pourquoi ils se procurent par le vin un profond assoupissement. C'est autant de pris sur la mauvaise fortune, c'est sauver la plus redoutable portion des 24. heures de la journée. Generalement parlant les femmes ne peuvent pas se servir de ce bouclier contre le chagrin, & ainsi leur condition est plus à plaindre que celle des hommes. De là vient que la Medée d'Euripide declare qu'une femme mal mariée est dans un état si pitoiable, qu'il vaut mieux mourir que d'y demeurer; elle ne peut pas comme les hommes aller chercher hors du logis les consolations necessaires.

Κἂν (i) μὲν τάδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν εὖ
Πόσις ξυνοικῇ, μὴ βίᾳ φέρων ζυγόν,
Ζηλωτὸς αἰών· εἰ δὲ μή, θανεῖν χρεών.
„ Ἀνὴρ δ' ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθηται ξυνών,
„ Ἔξω μολὼν ἔπαυσε καρδίας χόλον,
„ Ἢ πρὸς φίλον τιν', ἢ πρὸς ἥλικα τραπείς.
„ Ἡμῖν δ' ἀνάγκη πρὸς μίαν ψυχὴν βλέπειν.
Et si nobis hæc quidem peragentibus bene
Cohabitaverit maritus, non violentum nobis imponens jugum,
Beata est vita; sin minus, satius est mori.
„ *Vir vero cum dolet propter res domesticas,*
„ *Foras egressus sedat cordis bilem,*
„ *Conversus aut ad aliquem amicum, aut coætaneum*
„ *Sed nos oportet spectare ad unam animam.*

(DΔΔΔ) *Aristote . . . . . a reconu qu'il y avoit dans la nature plus de mal que de bien, & que . . . . par cette raison . . . . . Empedocle commença de suposer deux principes.*] Avant que de raporter ce qu'il a dit, il faut que j'observe qu'il se donne la liberté de developer le sentiment d'Empedocle, & de l'expliquer selon l'esprit plutôt que selon la lettre; mais après tout il pose en fait que le bien est la cause de tous les biens, & que le mal est la cause de tous les maux. Les deux principes d'Empedocle étoient l'amitié & la discorde: (k) Ἐπεὶ δὲ καὶ τἀναντία τοῖς ἀγαθοῖς ἐνόντα ἐφαίνετο ἐν τῇ φύσει, καὶ οὐ μόνον τάξις, καὶ τὸ καλόν, ἀλλ' ἀταξία, καὶ τὸ αἰσχρόν, καὶ πλείω τὰ κακὰ τῶν ἀγαθῶν, καὶ τὰ φαῦλα τῶν καλῶν· οὕτως ἄλλος τις φιλίαν εἰσήνεγκε, καὶ τὸ νεῖκος, ἑκάτερον ἑκατέρων αἴτιον τούτων. εἰ γάρ τις ἀκολουθοίη, καὶ λαμβάνοι πρὸς τὴν διάνοιαν, καὶ μὴ πρὸς ἃ ψελλίζεται λέγων Ἐμπεδοκλῆς,

(a) *Voiez sa lettre à Balzac dans le 2. tome du Recueil de lettres nouvelles, imprimé à Paris l'an 1634. pag. 300.*

(†) *A cela n'est point contraire cet endroit du Psalmiste:* Encor la fleur de cette vie est telle Qu'on est toûjours en peine & en martyre: *car Moïse ne represente que l'état où étoient alors les Juifs.*

(b) *Horat. de arte poëtica, v. 169.*

(c) *Juvenal. Sat. 10. v. 240.*

(d) *Virgil. Georgic. lib. 3. v. 66.*

(e) *Homer. Iliad. lib. 24. v. 525.*

(f) *Ci-dessus remarque B pag. 3036. col. 1.*

(g) *Voiez ci-dessus pag. 3039. lettre a & b.*

(h) *Xenoph. de memorab. Socrat. lib. 1. Je me sers de la traduction de Charpentier pag. 67. & suiv.*

(i) *Euripid. in Medea v. 241. p. m. 276.*

(k) *Aristoteles Metaphys. lib. 1. cap. 4. p. m. 646.*

commença de suposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. L'Ecriture sainte * a representé si fortement les miseres de cette vie, qu'elle peut fournir sur cette question un argument demonstratif. Il y a quelque aparence que Xenophanes a cru l'incomprehensibilité (E) de toutes choses. Il donna un bon avis aux Egyptiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs fêtes: *Si les objets de vôtre culte*, leur dit-il †, *sont des Dieux, ne les pleurez pas; s'ils sont des hommes, ne leur ofrez point des sacrifices.* D'autres

εὑρήσει τὴν μὲν φιλίαν εἶναι τῶν ἀγαθῶν, τὸ δὲ νεῖκος τῶν κακῶν. ὥστ᾽ εἴ τις φαίη τρόπον τινὰ καὶ λέγειν, καὶ πρῶτον λέγειν τὸ κακὸν καὶ τὸ ἀγαθὸν ἀρχὰς Ἐμπεδοκλέα, τάχ᾽ ἂν λέγοι καλῶς· εἴπερ τὸ τῶν ἀγαθῶν ἁπάντων αἴτιον, αὐτὸ τὸ ἀγαθόν ἐστι, καὶ τῶν κακῶν, τὸ κακόν. *Cùm autem contraria quoque bonis inesse naturæ apparerent, nec solùm ordo, & pulchrum, verùm etiam inordinatio, & turpe, pluraque mala, quàm bona, & turpia, quàm pulchra, ideò alius quidam amicitiam introduxit, & contentionem, utrunque utrinsque horum causam. Si quis enim sequatur, & secundùm sententiam accipiat, non secundùm ea, quæ balbutiens Empedocles dicit, inveniet amicitiam quidem bonorum causam esse, contentionem verò malorum. Quare si quis dicat quodam modo dicere, & primum Empedoclem dicere malum, & bonum esse principia, fortasse bene inquiet: siquidem bonorum omnium causa, ipsum bonum, ac malorum, ipsum malum est.* Prenez garde qu'il critique (a) ailleurs ce sentiment d'Empedocles, & qu'il n'a point cru qu'il y eût aucun principe éternel du mal; car il assûre (b) qu'il n'y a rien que de bon dans les êtres éternels.

(E) *Xenophanes a cru l'incomprehensibilité de toutes choses.*] Commençons cette remarque par un passage de Diogene Laërce: (c) Φησὶ δὲ Σωτίων πρῶτον αὐτὸν εἰπεῖν ἀκατάληπτα εἶναι τὰ πάντα, πλανώμενος, c'est-à-dire, *Sotion qui dit que Xenophanes est le premier qui ait soutenu que toutes choses étoient incomprehensibles, se trompe.* On ne voit point dans ces paroles si Diogene Laërce nie que Xenophanes ait tenu pour l'incomprehensibilité; car il pourroit ne le pas nier, & accuser neanmoins Sotion d'erreur. Cette accusation seroit juste, si avant Xenophanes d'autres avoient enseigné, que tous les objets de nôtre esprit sont au delà de nôtre comprehension. Il y a mille endroits semblables dans Diogene Laërce; cela ne lui fait guere d'honeur: un esprit exact auroit évité ces équivoques, & ces tenebres. Je conjecture qu'il a voulu dire (d) que Xenophanes n'enseignoit point l'incomprehensibilité; mais en même tems je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce Philosophe. Toutes les aparences nous conduisent à juger que Xenophanes enseignoit, que l'on ne pouvoit comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. (e) Plutarque lui attribue d'avoir dit, que nos sens & nôtre raison sont des facultez trompeuses. D'autres veulent qu'il ait rejetté le temoignage des sens, afin de conclure qu'il ne faut ajoûter foi qu'à la raison, & ils disent qu'il est le premier auteur de cette doctrine. (f) Οἴονται δεῖν τὰς μὲν αἰσθήσεις καὶ τὰς φαντασίας καταβάλλειν, αὐτῷ δὲ μόνον τῷ λόγῳ πιστεύειν. Τοιαῦτα γάρ τινα πρότερον μὲν Ξενοφάνης, καὶ Παρμενίδης .... ἔλεγον. *Sensus visaque omnia funditus repudianda, rationi uni fidem habendam opinantur. Ac primum quidem Xenophanes, & Parmenides .... in ea sunt doctrina versati.* Je croi que Plutarque nous represente plus fidelement que ne l'a fait Aristocles le systême de Xenophanes. Je croi que Xenophanes ne se fioit guere plus à la raison qu'à ses sens: voici ce qui me le persuade. Il fut le premier (g) qui enseigna que tout ce qui a été fait est corruptible. Il enseigna aussi (h) que toutes choses n'étoient qu'un seul être; qu'il n'y avoit point de generation ni de corruption, & que cet être unique demeuroit toûjours le même, & ne pouvoit être sujet à nul changement. (i) Ὤοντο ἀξιοῦν γε τὸ ὂν ἓν εἶναι, καὶ τὸ μὴ ὂν ἕτερον εἶναι, μηδὲ γεννᾶσθαί τι, μηδὲ φθείρεσθαι, μηδὲ κινεῖσθαι τὸ παράπαν. *Hi quicquid esset, unum duntaxat esse: quod ab eo diversum esset, id non esse: generari nihil: nihil corrumpi, moveri omnino nihil statuebant.* Mais voici plus nettement les principes de Xenophanes, & dans toute leur liaison. (k) Premierement il assûroit que rien ne se fait de rien, c'est-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une chose qui n'a pas toûjours existé ne peut jamais exister. Il concluoit de là que tout ce qui est, a toûjours été: or, ajoûtoit-il, ce qui a toûjours été est eternel; ce qui est éternel, est infini: ce qui est infini, est unique; car s'il contenoit plusieurs êtres, l'un termineroit l'autre, il ne seroit donc pas infini. De plus, disoit-il, ce qui est unique est par tout semblable à soi-même; car s'il enfermoit quelque difference, il ne seroit pas un être, mais plusieurs êtres. Enfin cet être unique, éternel & infini, doit être immobile, & immuable; car s'il pouvoit changer de place, il y auroit quelque chose au delà de lui; il ne seroit donc pas infini: & si sans changer de place il pouvoit être alteré, quelque chose qui ne seroit pas de tout tems commenceroit à être produite, & quelque chose qui auroit été de tout tems cesseroit d'être. Or cela est impossible; car toute chose qui n'aiant pas existé éternellement commenceroit d'exister, seroit produite de rien, & toute chose qui n'a point eu de commencement a une existence necessaire; elle ne peut donc jamais cesser d'exister. Voilà quels étoient ses principes, si nous en croions (l) Aristote. Je ne doute point qu'ils ne lui parussent évidens, & qu'il ne crût avoir là une gradation de consequences tirées necessairement d'un principe incontestable. Les Theologiens orthodoxes lui nieroient que rien ne puisse avoir un commencement; mais ils lui accorderoient que l'être qui n'a jamais commencé est unique, infini, immobile, & immuable, & que tout ce dont l'existence est necessaire est indestructible. Ils enseignent, & avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement; car s'il lui arrivoit quelque changement, il aquerroit & il perdroit quelque chose. Ce qu'il aquerroit seroit ou distinct de sa substance, ou un mode *identifié* avec sa substance. Si c'étoit un être distinct, Dieu ne seroit pas un être simple; & qui pis est, il seroit composé d'une nature increée, & d'une nature creée (m). Si c'étoit un mode *identifié* avec sa substance, Dieu ne le pourroit produire qu'en se produisant lui-même: or comme il existe independemment de sa volonté, & qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs rien de ce qui existe necessairement ne peut cesser d'être: il faut donc de toute necessité que Dieu ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on apelle modification, ou *ens inhærens in alio*, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité; tout de même qu'une nouvelle figure est necessairement la destruction de la vieille. C'est pourquoi si Dieu aqueroit quelque chose de nouveau, il perdroit necessairement quelque autre chose; car cette nouvelle acquisition ne seroit pas une substance, mais un accident, ou un *ens inhærens in alio.* Puis donc que rien de ce qui existe necessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais aquerir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu apuiée sur des notions évidentes. Xenophanes ajoûtoit à ces maximes celle-ci, que rien ne se fait de rien: or tout accident produit de nouveau, & distinct de la substance divine, seroit tiré du neant. Il faloit donc qu'il niât que l'être éternel pût aquerir aucun nouveau mode distinct de sa propre substance. Mais il se trouvoit bien embarrassé, quand on lui montroit les generations continuelles qui se font dans la nature. Elles prouvent & que l'Univers n'est pas un seul être, & qu'il contient quelque chose qui est muable, puis qu'il change actuellement. Pour se tirer de cette objection il recusa le temoignage des sens; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'est pas vrai qu'il se fasse des generations dans la nature, & que ce ne sont que de fausses aparences. Mais lui disoit-on sans doute, les aparences des sens ne changeroient pas, si nôtre ame demeuroit toûjours la même, & si les êtres qui sont hors de nous ne changeoient point: il faut donc que pour le moins ce qui est en nous le sujet passif des perceptions, que vous apellez des tromperies des sens, soit un être muable & alterable: il n'est donc pas vrai, comme vous le pretendez, qu'il ne se fasse aucun changement dans l'Univers. Je ne voi point qu'il ait pu repondre autre chose que ceci: nôtre raison est aussi trompeuse que nos sens, tout lui est incomprehensible. Car si lors même qu'elle est apuiée sur l'évidence, qui est son *non plus ultra*, elle n'atrape pas la verité, c'est un signe que la verité est une chose incomprehensible & impenetrable. Or m'apuiant sur des notions évidentes, j'avois assûré que rien ne se fait de rien: d'où il s'ensuit necessairement que rien ne peut commencer, & que tout ce qui existe une fois existe toûjours, ce qui prouve évidemment l'immobilité & l'immutabilité de toutes choses; j'avois, dis-je, compris cela clairement, & neanmoins l'experience de mes sensations, & de mes passions, me convainc que je suis muable: je n'avois donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté pro-

* *Voiez nommément le Livre de Job, & celui des Pseaumes en divers endroits.*

† *Plutarchus de superstit. in fine, pag. 171.*

(a) *Id. ib. lib. 12. cap. 10. pag. 745.*

(b) *Id. ib. lib. 9. cap. 9. p. 717.*

(c) *Diog. Laertius lib. 9. n. 20.*

(d) *Voiez ci-dessous le passage de Sextus Empiricus.*

(e) Ἀποφαίνεται δὲ καὶ τὰς αἰσθήσεις ψευδεῖς, καὶ καθόλου σὺν αὐταῖς καὶ αὐτὸν τὸν λόγον διαβάλλει. Sensus fallaces esse contendit, unaque cum illis ipsam quoque rationem in omnibus criminatur. *Plutarch. in Stromatis apud Eusebium praparat. Evangel. lib. 1. c. 8. p. 23. B.*

(f) *Aristocles, de Philosophia. lib. 8. apud Eusebium ubi supra, lib. 14. cap. 17. p. 756. B.*

(g) Πρῶτος ἀπεφήνατο ὅτι πᾶν τὸ γινόμενον φθαρτόν ἐστι. Primus definivit omne quod fiat corruptioni obnoxium esse. *Diogen. Laert. ubi supra n. 19.*

(h) *Voiez Platon in Sophista, p. m. 170. C.*

(i) *Aristocles ubi supra, apud Eusebium ubi supra.*

(k) *Voiez le traité d'Aristote* de Xenophane, Zenone & Gorgia, init. *au 1. tome de ses œuvres pag. 939. edit. de Geneve 1605.*

(l) *Ubi supra.*

(m) *Quand un être est distinct d'un autre, il n'en est pas composé; ainsi tout être distinct de tout autre est fait de rien, il est donc créé.*

D'autres pretendent † qu'il se servit de cette pensée lors que les Eleates voulurent savoir de lui s'ils devoient faire des sacrifices à Leucothée, & verser des larmes pour elle, ou non. Il ne faut

proportionnée à la verité. C'est ainsi qu'on peut supposer qu'il raisonnoit, & de là nous pourrions conclure que la secte des Acataleptiques (a), & celle des Pyrrhoniens, n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'unité immuable de toutes choses soutenu par Xenophanes. Je ne pretens pas qu'il ait eu raison dans les consequences qu'on vient de voir; je n'allegue ceci qu'afin qu'on voie que je ne contredis pas sans de bons motifs (b) l'historien de ce Philosophe. J'ai premierement pour moi le temoignage de (c) Sotion, celui de (d) Ciceron, celui de (e) Plutarque, & quelques vers de (f) Xenophanes qui n'ont pas été inconus à (g) Diogene Laërce. En second lieu je puis dire que Xenophanes avoit des principes qui l'engageoient necessairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incomprehensibilité. Raportons les vers où il declare son sentiment.

Καὶ (h) τὸ μὲν ὦν σαφὲς ὔτις ἀνὴρ ἴδεν, ὐδέ τις ἔσαι
Εἰδὼς ἀμφὶ θεῶν τε, καὶ ἅσσα λέγω περὶ πάντων.
Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν
Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.
Nullus aperte vir scit, sed neque vir sciet unquam
De Diis & cunctis à me quæ dicta fuerunt.
Namque licet sit perfectum quod dixerit ille,
Ille tamen nescit, cunctis & opinio in his est.

On voit manifestement dans ces paroles que Xenophanes declare, que personne ne peut parvenir à la conoissance claire & certaine de la verité; & qu'encore qu'un homme rencontrât la verité, il ne pourroit point sçavoir qu'il l'eût rencontrée: il n'y a, continuë-t-il, que des opinions à attraper sur toutes choses. Sextus Empiricus (i) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un *criterium veritatis*, une regle, ou une mesure de la verité. J'avouë qu'il n'adopte (k) pas le sentiment de ceux qui le mettent au nombre des Acataleptiques; mais il lui attribuë pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenoit jamais les choses jusques au degre de certitude qui fait la science, & qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vraisemblance ou de probabilité? N'est-ce pas au fond soutenir l'*acatalepsie*, ou la nature incomprehensible des choses? (l) *Φαίνεται μὴ πᾶσαν κατάληψιν ἀναιρεῖν ἀλλὰ τὴν ἐπιστημονικήν τε καὶ ἀδιάπτωτον, ἀπολείπειν δὲ τὴν δοξαστήν. τοῦτο γὰρ ἐμφαίνει τό, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται. ὥστε κριτήριον γίνεσθαι κατὰ τοῦτον τὸν δοξαστὸν λόγον τουτέστι τὸν τοῦ εἰκότος, ἀλλὰ μὴ τὸν τοῦ παγίου ἐχόμενον. Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam quæ est ex scientia, & quæ non potest aberrare. Relinquit ergo opinabilem, hoc enim indicat illud, cunctis & opinio in his est: quo fit ut ex ejus sententia id quod judicat sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea quæ sequitur id quod est firmum ac stabile.* Je ne voi donc pas que Mr. Menage (m) ait eu beaucoup de raison de dire, que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogene Laërce contre Sotion. Et ce qui m'empêche d'autant plus de voir cela, est que ce docte commentateur venoit de dire que Ciceron & Origene favorisent Sotion. (n) *Sotioni adstipulatur Cicero in Lucullo:* Parmenides, Xenophanes, minus bonis quamquam versibus, sed tamen illis versibus, increpant eorum arrogantiam quasi irati, qui, cùm sciri nihil possit, audeant se scire dicere. *Item Origenes in Philosophicis: Οὗτος ἔφη πρῶτος ἀκαταληψίαν εἶναι πάντων, εἰπὼν οὕτως, Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν, Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.* Quant à la question particuliere si ce Philosophe est le premier qui ait tenu pour l'incomprehensibilité, comme Sotion l'assûre, il y a plus de sujet de demeurer en suspens; puis que Platon dit (o) qu'avant Xenophanes d'autres avoient cru l'unité de toutes choses: dogme qui me paroît être le grand chemin de l'incomprehensibilité. Rien n'est plus curieux que les vers de Timon raportez par (p) Sextus Empiricus. Je ne sçai pourquoi les Interpretes n'ont pas traduit en Latin cet endroit-là.

Les raisons qui conduisirent Xenophanes à l'unité de toutes choses, sont aparemment les mêmes qu'Aristote (q) donne à Melissus & à Parmenides. Elles paroissent assez subtiles, quoi que selon la proprieté des grans genies Aristote les ait raportées un peu obscurement, parce qu'il affectoit d'être court. Ce sont sans doute des sophismes, aussi bien que celles qu'on a pu lire ci-dessus (r); mais neanmoins elles pouvoient imposer, & je ne sçai si Aristote a toûjours bien refuté ces deux anciens Philosophes. Prenez la peine de consulter les Jesuites de Conimbre (s), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Melissus, & la reponse d'Aristote. Vous verrez qu'il n'y a rien de plus foible que cette reponse, & qu'il n'est pas vrai que Melissus raisonne mal dans cette proposition, *si tout ce qui a été fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe.* Aristote assûre que c'est un paralogisme manifeste. (t) *Ὅτι μὲν οὖν παραλογίζεται Μέλισσος, δῆλον· οἴεται γὰρ εἰληφέναι, εἰ τὸ γενόμενον ἀρχὴν ἔχει ἅπαν, ὅτι καὶ τὸ μὴ γενόμενον οὐκ ἔχει. Captiosè itaque Melissum ratiocinari manifestum est: sumpsisse enim arbitratur, si quidquid ortum est principium habeat, id non habere, quod ortum non est.* Or, ajoûtoit Melissus, rien (v) n'a été fait, car si quelque chose avoit été faite, elle auroit été produite ou de rien ou d'une autre chose; si d'une autre chose, elle eût dejà existé auparavant, ce qui ruine vôtre suposition: si de rien, donc de rien il se pourroit faire quelque chose, ce qui est faux. Voilà un raisonnement demonstratif contre Aristote qui n'admettoit pas la creation proprement dite. Et quant à sa distinction entre principe de substance, & principe de formes & de qualitez; elle est nulle dans l'hypothese de l'impossibilité de la creation: car toute substance qui n'a jamais commencé, & qui existe necessairement doit être immuable. En vain donc chercheriez-vous les principes des generations, & des corruptions, car il ne s'en feroit point si toutes choses étoient increées: or elles l'étoient selon Aristote, qui n'a jamais combatu cette maxime, *ex nihilo nihil fit.* Mais après avoir avoüé que cette objection de Melissus, que l'on ne sçauroit resoudre que par les principes de l'orthodoxie Chrétienne concernant la creation, surpassoit toutes les forces d'Aristote, il faut reconoître que les autres subtilitez de Melissus & de Parmenides ne l'embarrassoient pas tant, & qu'apliquées à l'experience, c'est-à-dire, à la varieté de choses que l'univers nous fait voir, elles ne pouvoient paroitre que des puerilitez.

J'observe en passant que le Jesuite qui a commenté l'ouvrage de Ciceron *de Natura Deorum*, a pris le parti de Xenophanes contre Aristote un peu inconsiderement. *Dubio procul*, dit-il (w), *exciderit illi* (Velleio) *convitium illud quod in Xenophanem contorquet Aristoteles lib. primo Metaphysicorum, capite quinto, ubi & obscurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, & hominem quasi agrestem magnâ quadam negligentiâ despectat, & ab toto Philosophorum senatu relegandum censet. Eam tamen Xenophani de Deo sententiam ascribit quæ minimè agreste ingenium sapiat: nempe τὸ ἓν εἶναι τὸν Θεόν. i.* id quod est unum, esse Deum: *vel ut Theophrastus habet apud Lilium:* unum, & universum, & omne esse Deum. Ce Pere a grand tort d'attribuër à Xenophanes un sentiment raisonnable sur la nature de Dieu: le sentiment de ce Philosophe là-dessus est une impieté abominable, c'est un Spinozisme plus dangereux que celui que je refute dans l'article de Spinoza: car l'hypothese de Spinoza porte avec soi son preservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribuë à la nature divine, eu égard aux modalitez. Cette corruptibilité souleve le sens commun, & choque tout à la fois horriblement les petits esprits & les grans esprits: mais l'immutabilité en toutes manieres que Xenophanes attribuë à l'être infini & éternel, est un dogme de la plus pure Theologie; il pourroit donc être plus seduisant en faveur du reste de l'hypothese. D'autre côté la mauvaise chute de ce Philosophe peut devenir plus contagieuse que le Spinozisme. Cet homme-là ne pouvant se soutenir dans le poste où sa raison l'avoit mené, se laissa tomber dans un precipice; il querella sa raison qui l'avoit embarrassé dans des filets qu'il ne pouvoit rompre; il l'accusa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres se pourroient jetter dans de telles extremitez, s'ils ne recouroient à un secours superieur à la raison. Mais le Jesuite que je refute n'a pas tort en tout; il a pu avec justice blâmer Aristote de son mepris pour le genie de Xenophanes; car quoi qu'une veritable grandeur d'esprit, & une solide force de raisonnement ne permettent pas que l'on succombe de cette maniere, il est pourtant vrai qu'un genie mediocre ne volera jamais aussi haut que Xenophanes, & ne tombera comme lui. Il raisonnoit plus consequemment qu'Aristote, qui n'admettant point de creation reconoissoit une matiere éternelle, & susceptible successivement d'une infinité de formes. Si les elephans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'est point la mediocrité de (x) l'esprit qui fait douter, (y) que l'on ne soit point parvenu à la certitude legitime; elle est plus

† *Aristot. Rhetoric. lib. 2. cap. 23. pag. m. 447. C.*

(a) *C'étoient ceux qui enseignoient l'incomprehensibilité.*
(b) *Voiez ce que j'ai cité de Diogene Laerce au commencement de cette remarque.*
(c) *Voiez la 1. citation de cette remarque.*
(d) *Voiez ci-dessous lettre n.*
(e) *Voiez pag. 3042. lettre e.*
(f) *Voiez ci-dessous le passage de Sextus Empiricus.*
(g) *Il en cite le commencement in vita Pyrrhonis lib. 9. n. 72.*
(h) *Xenophanes apud Sextum Empiricum adversus Mathematicos, pag. 146. 157. 280. Voiez aussi Plutarque de audiend. poët. pag. 17. E.*
(i) *Ibid. pag. 146.*
(k) *Ibid. & pag. 156. 157.*
(l) *Id. ib. pag. 157.*
(m) *Menagius in Diogen. Laert. lib. 9. n. 10.*
(n) *Menagius ibid.*
(o) *Plato, in Sophista pag. 170.*
(p) *Sextus Empiricus, Pyrrhon. hypotypos. lib. 1. cap. 33. p. 46. edit. Genev. 1621.*
(q) *Aristoteles, Physicor. lib. 1. cap. 3.*
(r) *Dans l'article* Stilpon, *remarq. H.*
(s) *Conimbricenses dans la Paraphrase du 3. chapitre du 1. livre de la Physique d'Aristote.*
(t) *Aristot. ubi supra.*
(v) *Voiez les Conimbricenses ubi supra.*
(w) *Lescalopier, in Ciceron. de nat. Deorum, lib. 1. n. 28. pag. 44.*
(x) *Socrate, Zenon d'Elée, Arcesilas, Carneades, & tels autres adversaires de la certitude, ont été des plus sublimes genies de l'antiquité.*
(y) Qui plura novit, eum majora sequuntur dubia. *Naudé, addit. à la vie de Louis XI. pag. 38. cite cela comme d'Aristote* in Rhetor. *mais d'autres le citent comme d'Enée Silvius.*

faut pas oublier qu'on le banit de sa patrie †, & qu'il se retira en Sicile, & qu'il demeura à ‡ Zancle, & à Catane, & qu'il * fonda la secte Eleatique, & que Parmenides fut son éleve, & qu'il se plaignit d'être (F) pauvre. La reponse qu'il fit à un homme avec qui il avoit refusé de jouër aux dez, est fort digne d'un philosophe. Cet homme l'apella poltron; ⸸ oui, repondit-il, je le suis extrêmement par raport aux actions honteuses.

† *Diog. Laert. ubi supra n. 18.*

‡ *C'est la même ville que* Messena, *aujourd'hui* Messine.

* *Cicero Acad. quæst. lib. 4. Clem. Alex. Strom. lib. 1. p. 301.*

⸸ Ὁμολογεῖ καὶ πάνυ δειλὸς εἶναι πρὸς τὰ αἰσχρὰ καὶ ἄτολμος. Fassus est ad res inhonestas se timidissimum etiam esse. *Plut. de vitioso pudore pag. 530.*

plus propre à remplir de confiance (a), qu'à inspirer de la defiance, & l'on peut dire que les Acatalleptiques, (b) *Faciunt ne intelligendo ut nihil intelligant.* Ils parviennent au dogme de l'incomprehensibilité non pas en ne conoissant rien, mais en conoissant les choses beaucoup mieux que la plupart du monde ne les conoit; quoi qu'ils ne les conoissent pas selon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur hypothêse; comme si par le sentiment de nôtre foiblesse, & de l'infinité de Dieu, nous ne devions pas aspirer à des conoissances qui doivent faire le partage de la nature divine. Nous parlions tantôt d'un poëte qui dit que les Dieux reservoient pour eux la gloire, & pour nous les plaisirs; ceux-ci disent que Dieu garde pour lui la science, & pour nous les opinions (c). Cela me fait souvenir d'une pensée de Plutarque qui m'a paru excellente. Je la raporte selon la version d'Amyot. (d) „ Les hommes „ sages doivent en leurs prieres demander tous biens „ aux Dieux, mais ce que plus nous desirons obtenir „ d'eux, c'est la conoissance d'eux-mesmes, autant „ comme il est loisible aux hommes d'en avoir, pour- „ ce qu'il n'y a don ne plus grand aux hommes à re- „ cevoir : ne plus magnifique & plus digne aux Dieux „ à donner que la conoissance de la verité : car Dieu „ donne aux hommes toutes autres choses dont ils „ ont besoin, mais celle-la il la retient pour lui-mesme „ & s'en sert: & n'est point bien-heureux pour posse- „ der grande quantité d'or ni d'argent, ni puissant „ pour tenir le tonnerre, & la foudre en sa main, „ mais bien pour sa prudence & sapience: & est une „ des choses qu'Homere (e) a le mieux & le plus „ sagement dites, en parlant de Jupiter & de Nep- „ tune.

„ *Ils sont tous deux de mesme extraction,*
„ *Et tous deux nez en mesme region,*
„ *Mais Jupiter en est le fils aisné,*
„ *Et de savoir plus grand que l'autre orné.*

„ Il afferme que la preference & precedence de Jupi- „ ter estoit plus venerable & plus digne en ce qu'il „ estoit plus savant, & plus sage. Et quant à moi „ j'estime que la beatitude & la felicité de la vie eter- „ nelle, dont Jupiter jouït, consiste en ce que il n'i- „ gnore rien, & que rien de tout ce qui se fait ne le „ fuit: & pense que l'immortalité, qui en osteroit la „ conoissance & intelligence de tout ce qui est & qui „ se fait, ne seroit pas une vie, mais un temps seu- „ lement. Pourtant pouvons nous dire, que le desir „ d'entendre la verité est un desir de la divinité, mes- „ mement la verité de la nature des Dieux, dont l'es- „ tude & le prochas de telle science est comme une „ profession & entrée de religion, & œuvre plus saincte „ que n'est point le vœu & l'obligation de chasteté, ni „ de la garde & closture d'aucun temple. „ Ajoûtez à cela que les Chretiens, à l'égard des choses qui constituent le caractere du Christianisme speculatif, font une profession ouverte de l'incomprehensibilité, & qu'ils regardent comme des hiboux & comme des Turcs, ceux qui dans le Christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le mystere de la Trinité, qui comme l'avouë Mr. Nicolle, (f) „ accable & revolte la raison. S'il y a „ des difficultez qui sautent aux yeux, ce sont celles „ qu'il fournit que trois personnes réellement distinc- „ tes n'ayent qu'une mesme & unique essence, & que „ cette essence estant la mesme chose en chaque per- „ sonne que les relations qui les distinguent, elle puisse „ se communiquer, sans que les relations qui distin- „ guent les personnes se communiquent. Si la raison „ humaine s'écoute elle-mesme, elle ne trouvera en „ soy qu'un soulevement general contre ces veritez „ inconcevables. Si elle pretend se servir de ses lu- „ mieres pour les penetrer, elles ne luy fourniront „ que des armes pour les combattre. Il faut pour les „ croire qu'elle s'aveugle elle-mesme, qu'elle fasse „ taire tous ses raisonnemens & toutes ses veües, pour „ s'abaisser & s'aneantir sous le poids de l'autorite di- „ vine.„ Les Sociniens eux-mêmes, à certains égards, sont des Acatalleptiques; ils ne sçauroient dire sincerement qu'il n'est pas incomprehensible, qu'une nature qui existe par elle-même soit muable. Il semble donc qu'à certains égards, leur temerite surpasse celle de Xenophanes. Celui ci enfin s'avisa de dire, qu'il ne comprenoit ni qu'une nature eternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable; mais quant à eux ils decident qu'elle est muable: d'où il s'ensuit qu'un être qui existe necessairement & de toute eternité (g) est destructible, la chose du monde la plus contraire à l'evidence de nos idees.

Je ne sçaurois finir sans faire encore ces 2. remarques, l'une que l'évidence des principes de Xenophanes sur l'immutabilite de ce qui est eternel, a tous les degrez que l'on voie dans les notions les plus claires de nôtre esprit: de sorte qu'etant d'ailleurs incontestable par les choses qui se passent au dedans de nous, qu'il se fait des changemens, le meilleur parti que nôtre raison puisse prendre, est de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voilà le dogme de la creation: car de pretendre expliquer les generations de la nature, en suposant plusieurs principes éternels, & dont l'action & la reaction diversifie ce qui demeureroit uniforme, si rien d'externe n'intervenoit, c'est fuir une incommodité, pour se jetter dans une plus grande. Ma 2. observation est que l'évidence de ces principes de Xenophanes nous fournit une très-belle demonstration contre Spinoza; car si tout ce qui n'a point de commencement est immuable, le Dieu de Spinoza est incapable de tout changement: il n'est donc pas la cause immanente des changemens qui arrivent dans l'univers (h). Toute cause immanente produit quelque chose en elle-même: cette chose est ou un mode *identifié* avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absoluë, & réellement distincte de son sujet *d'inhesion.* Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire; car puis que la substance divine existe necessairement, elle ne peut point dependre d'aucune cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des êtres distincts de lui-même; & dés lors l'hypothese des Spinozistes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode, ou d'un (i) accident est la destruction d'un autre. D'où il s'ensuit que si Dieu étoit la cause immanente des changemens de la nature, il y auroit des modalitez éternelles qui auroient peri: car Spinoza ne sçauroit dire sans se couper, que ce qu'il apelle Dieu n'a pas eu toûjours des modalitez. Examinez sa distinction entre *natura naturans* & *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(F) *Et qu'il se plaignit d'être pauvre.*] Je suis si pauvre, disoit-il (k), un jour à Hieron Roi de Syracuse, *Que je n'ay pas le moyen d'entretenir deux serviteurs.* Hieron *lui respondit: Et comment, Homere que tu reprens & que tu blasmes ordinairement, tout mort qu'il est, en nourrit plus de dix mille.*

(a) Ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. Imperitia audaciam, ratiocinatio vero metum affert. *Thucydid. lib. 2. pag. m. 126. A.*

(b) *Terence dit cela à l'égard d'une autre chose dans le Prologue de l'*Andria.

(c) *Diogene Laërce* in Pyrrhone lib. 9. n. 72. *met Platon entre les Sceptiques, pour avoir dit,* Τὸ μὲν ἀληθὲς θεοῖς καὶ θεῶν παισὶν ἐγχωρεῖν, τὸν δὲ εἰκότα λόγον ζητεῖν: Se veritatem quidem Diis Deorumque filiis relinquere, id autem quod sit verisimile indagare.

(d) *Plutarque au traité d'Isis & d'Osiris au commencement.*

(e) Ἦ μὰν ἀμφοτέροισιν ὁμὸν γένος ἠδ' ἴα πάτρη, ἀλλὰ Ζεὺς πρότερος γεγόνει καὶ πλείονα ᾔδη. Est ambobus idem sane genus & patria una, Sed Jupiter natu prior erat, pluraque noverat. *Homer. Iliad lib. 13. v. 354.*

(f) *Nicolle, perpetuité de la Foi, pag. 118. 119. édit. 1666.*

(g) *Ils disent que Dieu a donné à la matiere la forme qu'il lui a plu en faisant ce monde. Il a donc detruit la forme eternelle de la matiere. Que cette forme fût un mode ou un accident distinct, peu m'importe, elle etoit un être reel qui a peri, quoi qu'il n'eut jamais commencé, & qu'il n'eut aucune cause efficiente.*

(h) Notez *que si les Peres avoient cru ce que le Ministre auteur des Pastorales leur impute touchant la generation du Verbe, ils auroient eu sur la mutabilité de Dieu un sentiment presque aussi impie que celui de Spinoza. Voiez* Janua cœlorum reserata pag. 128. & seq.

(i) *Je parle des accidens qui sont* ens inhærens in alio.

(k) *Plut. in apophth. pag. 175. version d'Amyot.*

☞ ZABA-

Z

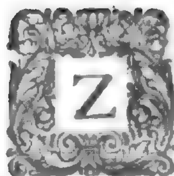

ZABARELLA, ou DE ZABARELLIS (FRANÇOIS) Archevêque de Florence & Cardinal, a été l'un des plus celebres Canonistes de son siecle. Il nâquit à Padouë l'an * 1339. Il étudia le Droit canonique à Boulogne, & l'enseigna dans Padouë avec beaucoup d'aplaudissement. Cette ville étoit alors sous la puissance de François Carrari: elle fut attaquée par les Venitiens l'an 1406. & deputa Zabarella au Roi de France pour lui demander du secours, mais elle n'en obtint point, & se vit contrainte de se soumettre à la Republique de Venise. L'acte de sa soumission fut fort solennel: Zabarella à la tête de quatorze autres deputez, livra au Senat dans la grande place de Venise le pavillon de Padouë, & fit une belle (A) harangue. Il s'en alla à Florence quelque tems aprés pour y enseigner le Droit canonique, & il s'y fit tellement aimer, & tellement estimer que la chaire Archiepiscopale étant devenuë vacante, il fut élu pour la remplir; mais cela n'eut point d'efet, car le Pape avoit été plus diligent; il l'avoit dejà donnée à un autre. Zabarella attiré à Rome par Boniface IX. s'y arrêta quelque tems, & y donna son avis sur une question importante qu'on lui proposa, & qui concernoit les moiens de faire cesser le schisme. Il retourna ensuite à Padouë, & fut honoré de plusieurs deputations. Il refusa sagement l'Evêché de cette ville qu'on lui avoit conferé, car il le refusa pour ne se pas exposer à l'indignation du Senat qui destinoit à un autre cette prelature. Le Pape Jean XXIII. voulant se fortifier d'hommes doctes, le fit venir à sa cour, & lui donna l'Archevêché de Florence. Il ne borna point ses liberalitez à cela, puis qu'il le fit † Cardinal en 1411. Il l'envoia en ambassade β avec un autre γ Cardinal, & avec Emanuel Chrysolore à la cour de l'Empereur Sigismond qui demandoit un Concile tant à cause des heresies de Boheme, qu'à cause des Antipapes. Ce Pontife chargea ses ambassadeurs de choisir pour la tenuë du Concile une ville qui ne lui fût pas suspecte. On assûre qu'il leur marqua par écrit les villes qu'il souhaitoit, mais qu'au moment de leur depart il dechira (B) le papier où il les avoit marquées, & leur donna un plein pouvoir là-dessus. Cela fut cause qu'ils laisserent cette afaire au choix de sa Majesté Imperiale. La ville de Constance fut choisie. François Zabarella parut beaucoup au Concile qui s'y tint: il conseilla la deposition du Pape Jean XXIII. auquel on attribuoit 40. crimes trés-insignes. Si l'on eût laissé aux Cardinaux le droit d'élire, il y a beaucoup d'aparence que Zabarella (C) eût été mis à la place du Pontife deposé, mais il falut partager ce droit entre eux & les autres membres de l'assemblée. On la divisa en cinq classes, qui nommerent chacune six personnes lesquelles avec l'association des Cardinaux élurent pour Pape Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V. Cela se fit l'an 1417. Zabarella mourut * à Constance le 5. de Novembre de la même ‡ année. On lui fit des funerailles magnifiques; l'Empereur & tout le Concile y assisterent: l'oraison funebre fut prononcée par Pogge: le corps du defunt fut aporté à Padouë, & enterré dans la cathedrale au côté gauche de l'autel de la sainte Vierge. Nôtre Zabarella fit (D) beaucoup de livres,

* *L'inscription de son sepulcre porte qu'il mourut à l'âge de 78. ans en 1417.*

† *Il le fit Cardinal Diacre (& non pas Cardinal Prêtre comme Gesner in* Biblioth. fol. 261. *l'assûre) du titre de St. Cosme & de St. Damien.*

β *L'an 1413.*

γ *C'étoit Antoine de Chalant. Voiez Sponde ad ann. 1413. n. 5.*

* *Et non dans sa patrie comme l'assûre Forsterus* hist. juris civil. Rom lib. 3. c. 31. p. m. 515.

‡ *Il ne florissoit donc pas l'an 1418. comme l'assûre Gesner in Biblioth. fol. 261.*

(A) *Et fit une belle harangue.*] Il étoit non seulement un docte Jurisconsulte, mais aussi un (a) bon orateur. Il harangua éloquemment le 4. de Juillet 1397. sur le mariage de Nicolas d'Est avec Giliole fille de François Carrari second du nom Seigneur de Padouë. Sept ans aprés il harangua la Dame Belflore mariée avec le fils du même Carrari, lors qu'elle fit son entrée à Padouë, & qu'on la reçut sous le dais, il la harangua, dis-je, au nom de l'Academie (b). Il fit aussi l'oraison funebre de François Carrari, & celle d'Arcuanus Buzacharinus (c).

(B) *Au moment de leur depart il dechira le papier.*] Panzirole que j'ai suivi fidelement dans le corps de cet article, attribuë ce changement du Pape (d) à un coup d'inspiration. Mais afin qu'on voie dans toute son étenduë ce fait-là, qui est un peu trop concis de la maniere qu'il le raporte, je m'en vais citer un auteur François: „ (e) On ne vit jamais mieux qu'en „ cette rencontre, comme la Providence de Dieu „ renverse souvent tout d'un coup tous les desseins de „ la prudence humaine, pour faire réüssir les siens. „ Ce Pape, comme Leonard Aretin son Secretaire, „ auquel il en fit confidence, nous en asseûre, avoit „ donné en apparence plein pouvoir à ses Legats de „ s'accorder avec l'Empereur sur ces (f) deux points, „ comme ils trouveroient bon: mais parce que d'ailleurs il ne vouloit pas se mettre à la discretion de „ l'Empereur dans une Ville où ce Prince fust le maistre, il avoit marqué dans un papier secret certaines „ Villes d'Italie, hors desquelles il leur defendoit tres-„ expressément d'en accepter aucune. Et néanmoins „ comme en les congediant, il les exhortoit à se bien „ aquiter de leur devoir, & qu'il estoit sur le point de „ leur donner cét écrit, qu'il tenoit entre ses mains, „ il changea tout-à-coup de sentiment; & aprés s'estre mis sur leurs loüanges avec de grands transports „ de tendresse & d'affection, en protestant qu'il avoit „ une pleine & entiere confiance en leur fidelité, il „ leur dit que, contre ce qu'il avoit résolu auparavant, il ne vouloit point limiter leur pouvoir, & „ dechira sur le champ devant eux cét écrit, aprés le „ leur avoir montré. Il ne fut pas toutefois longtemps sans changer d'avis encore une autre fois: „ car apprenant que ses Legats avoient enfin consenti, selon le desir de Sigismond, que le Concile Général fust convoqué pour le premier jour de Novembre de l'année suivante à Constance ville d'Allemagne, & sujette à l'Empereur, il en pensa desesperer, & en maudit mille fois sa fortune, ou plûtost son imprudence, d'avoir si legerement changé „ de résolution, & de s'estre ensuite comme livré pieds „ & poings liez à un Prince qui seroit toûjours en estat d'exécuter tout ce qu'il plairoit au Concile d'ordonner contre luy. Mais il fallut dissimuler, de „ peur de se rendre suspect &c. „

(C) *Zabarella eût été mis à la place du Pontife deposé, mais.*] Le narré de Panzirole n'est pas assez juste: il nous porte necessairement à croire que Zabarella étoit en vie lors qu'on entra dans le Conclave pour l'élection d'un Pontife. Cela est faux. On y entra (g) le 8. de Novembre, & Zabarella selon Panzirole étoit mort le 5. D'autres (h) disent qu'il mourut le 6. Ainsi je trouve que Tomasin se conforme mieux aux circonstances du tems: Zabarella selon lui seroit parvenu au pontificat par le consentement unanime des électeurs, si la mort ne l'eût transporté au ciel. Il dit aussi que ce Cardinal tint dans le Concile la place du Pape. (i) *Concilio convocato pontificis vices gessit. Unde omnium consensu summus Pontifex dictitatus, ve quoque ipsa designatus fuisset, ni Deus Opt. Max. ipsum in Cœlum, ibi satius Ecclesiæ suæ profuturum evexisset.* Panzirole a trompé Mr. Doujat (k) qui assure que Zabarella mourut aprés l'élection de Martin V I.

(D) *Fit beaucoup de livres*] Six volumes de commentaires sur les decretales & sur les Clementines. Un volume de conseils. Un volume de harangues & de

(a) *Voiez Tomasin elog. parte 1. pag 3.*

(b) *Tiré de Panzirole, de claris legum interpret. lib. 3. c. 38. pag. m. 443.*

(c) *Tomasin. elog. parte 1. pag. 10.*

(d) Quod divino impulsu factum esse videtur. *Panzir. ib. pag. 445.*

(e) *Maimbourg, hist. du grand schisme d'Occident liv. 4. pag. 106. édit. de Holl. Il cite saint Antonin Archevêque de Florence part. 3. tit. 22.*

(f) *C'est-à-dire le tems & le lieu du Concile.*

(g) *Voiez Maimbourg ubi supra lib. 6. p. 264.*

(h) *Constantia extinctus est anno* CIↃ. CCCC. XVII. VIII. *Idus Novembris.* Tomasin. ubi suprà *pag. 5. Freher in theatro pag. 17. copie très-mal cela puis qu'il dit* extinctus est Idib. Nov.

(i) *Tomasin. elog. parte 1. pag. 5.*

(k) *Doujat. Prænot. Canonic. pag. 609.*

vres, & merita l'estime publique autant par (E) ses bonnes mœurs, que par son habileté. Il institua pour son heritier (F) Barthelemi ZABARELLA son neveu ‡, dont je parlerai dans une remarque. N'oublions pas qu'il eut entre autres disciples Pierre Paul Vergerio, qui fit † une belle lettre, & fort exacte, sur la vie & sur la mort de son professeur.

☞ ZABARELLA (JAQUES) l'un des plus grans philosophes du XVI. siecle, nâquit à Padouë le 5. de Septembre 1533. Aiant apris la rhetorique & la langue Greque sous * d'excellens professeurs, il s'apliqua à l'étude de la logique, & à celle des mathematiques, & il y fit de grans progrés. Il se plut extrêmement à l'astrologie, & s'amusa à dresser beaucoup d'horoscopes, & l'on pretend qu'il fit plusieurs fois des predictions veritables. Il aquit une conoissance profonde de la physique & de la morale d'Aristote, & ainsi l'on ne doit pas s'étonner que l'Academie de Padouë l'ait mis au nombre de ses professeurs dès l'an 1564. Il y enseigna la logique pendant quinze années, & puis la philosophie jusques à sa mort. Il publia des commentaires (A) sur Aristote, qui firent conoître que son esprit étoit capable de debrouiller les grandes dificultez, & de comprendre les questions les plus obscures. Aiant été deputé assez souvent à Venise pour des afaires de consequence, il harangua devant le Senat avec beaucoup de succés. Il n'accepta point les ofres de Sigismond Roi de Pologne, qui le voulut attirer dans son roiaume. Il mourut à Padouë au mois d'Octobre 1589. & fut enterré dans l'Eglise de saint Antoine, où son oraison funebre fut prononcée par Riccobon. Il avoit porté (B) le titre de Comte Palatin. Il eut de son mariage avec Elisabeth Cavacia six (C) fils & trois filles, &

‡ *Tiré de Panzirole de claris legum interpretibus lib. 3. c. 28. p. m. 443. & seq.*

† *Panzirol. ib. p. 444. Mr. Teissier n'en parle point dans sa. bibliotheca bibliothecarum.*

* *Jean Faselus, & François Robortel.*

de lettres. Un traité *de horis canonicis. De felicitate libri tres. Varia legum repetitiones. Opuscula de artibus liberalibus. De natura rerum diversarum. Commentarii in naturalem & moralem philosophiam. Historia sui temporis. Acta in Conciliis Pisano & Constantiensi. In vetus & novum Testamentum. De schismate (a).* Ce dernier ouvrage n'est pas du goût de la Cour de Rome. Les Protestans l'ont publié plus d'une fois (b) avec d'autres pieces semblables, où l'on maintient la jurisdiction des Princes sans la soumettre au pouvoir des Papes. Lisez ces paroles de Bellarmin: (c) *Occasione longissimi schismatis scripsit etiam librum de schismate, in quo sunt aliqua corrigenda: quare in indice librorum prohibitorum, liber ejus de schismate cum præfationibus, Argentinæ impressus ab hæreticis, prohibitus est, donec corrigatur.* Notez que l'on cite Zabarella sous le nom (d) de Cardinal tout court.

(E) *Autant par ses bonnes mœurs*] Non seulement il dormoit peu, & il avoit un soin extrême de ne perdre point de tems, mais aussi il etoit d'une probité, & d'une chasteté particuliere. Ennemi du luxe il faisoit regner dans son domestique une grande frugalité, afin de repandre au dehors ses biens sur les pauvres. Il n'avoit point de connivence pour les defauts de son prochain, car il exhortoit toûjours ses amis & ses disciples à la vie vertueuse. (e) *Somni parcissimus, & ne quam temporis jacturam faceret, valde solicitus. Vir recti animi, suavissimæ consuetudinis, & integerrimæ, castissimaque vitæ fuit, familiares & discipulos ad bonos mores hortari solitus ab ipsis non secus ac pater diligebatur. Domi parcus, foris fortunas inter pauperes dividebat.* Je pense que l'une des choses qui le firent juger digne de l'Evêché de Padouë, fut la charité qu'il exerça envers les pauvres, (f) lors qu'il étoit Archiprêtre de l'Eglise Cathedrale. J'ai raporté (g) la raison qui le fit resoudre à refuser cet Evêché. Ce refus le fit admirer des Padoüans, & les obligea à lui resigner une très-riche Abbaie qui avoit apartenu à des Moines. Il ne la retint que fort peu de tems: il la rendit bientôt à ses anciens possesseurs: ils en eurent une extrême reconoissance, qu'ils perpetuerent autant qu'il leur fut possible, car on garde encore aujourd'hui dans ce monastere ses habits Sacerdotaux, & l'on y voit ses armoiries en divers endroits (h). Ce fut à cause de (i) la sainteté de sa vie autant qu'à cause de son sçavoir, qu'on le choisit pour Archevêque de Florence, lors qu'il n'étoit encore que professeur en droit Canonique. J'ai donné (k) aussi la raison pourquoi ce choix devint alors inutile.

(F) *Barthelemi* ZABARELLA *dont je parlerai.*] Il étoit fils d'André Zabarella frere de nôtre François; & il professa le droit canon à Padouë avec beaucoup de loüange. Il fut ensuite apellé à Rome où il fit paroitre beaucoup de sçavoir, soit dans les disputes, soit dans les consultations. Il fut élevé premierement à la prelature de Spalato, puis à l'Archevéche de Florence, & enfin par le Pape Eugene IV. à la dignité de Referendaire de l'Eglise. On croit que sa fortune feroit devenuë encore plus haute, s'il ne fût mort avant sa vieillesse l'an 1445. Son corps fut porté à Padouë dans le sepulcre de son oncle (l). Je m'étonne que son nom ne paroisse pas dans l'épitaphe de nôtre François, & qu'au lieu du sien on y voie *Joannes Jacobi viri clarissimi Filius id monumenti ponendum curavit.* Panzirole & Tomasin raportent toute l'épitaphe: ce dernier observe que l'auteur du *patavina felicitas*, & (m) Swertius l'ont raportée avec quelques fautes. On peut reprocher aussi cela à Panzirole, car il y a dans son livre *obiit Constantiæ MCCCCVIII.* Il faloit mettre *MCCCCXVII.* Une infinité de copistes & d'imprimeurs d'inscriptions se rendent coupables de pareilles negligences. Mais revenons à nôtre Barthelemi. Il mourut à l'âge de 46. ans le 12. d'Août 1445. pendant l'ambassade dont Eugene IV. l'avoit honoré vers le Roi d'Espagne, & le Roi de France. On assure qu'il étoit designé Cardinal (n).

(A) *Il publia des commentaires sur Aristote qui firent conoitre.*] Il publia quelques traitez de logique l'an 1578. Il y traita amplement de la methode, & l'on crut, en Allemagne principalement, que sur ces matieres il étoit le meilleur guide qu'il y eût à prendre (o). Voici l'éloge que l'on donne au commentaire qu'il publia l'an 1582. (p) *Anno 82. edidit illa admirabilia commentaria in post. Anal. Aristotelis quibus omnibus Græcis, Arabibus, Latinis palmam in hoc divino Aristotelici ingenii opere illustrando præripuit.* François Piccolomini son collegue, & son émule l'attaqua sur la doctrine de la methode. Zabarella fit voir le jour à sa replique l'an 1584. L'Imperialis observe que Zabarella inferieur à François Piccolomini quant aux (q) talens de la langue, le surpassoit la plume à la main dans la force de raisonner; s'il faloit detruire les sentimens de ses adversaires il aportoit une foule d'argumens qui les accabloient: s'il faloit soutenir ses opinions, il s'y prenoit d'une maniere bien entenduë, & il y reüssissoit avec beaucoup de bonheur. Presque personne ne l'egale soit à ruiner le parti contraire, soit à defendre le sien. (r) *Neminem facile quis dixerit æquare Zabarellæ Scriptorum venustatem atque elegantiam quibus accedit incredibile argumentandi robur & opinionum firmitas, quo nemine vix alius in evertendis aliorum placitis uberior, in astruendis propriis felicior unquam est habitus.* Son ouvrage *de rebus naturalibus libri XXX. quibus quæstiones, quæ ab Aristotelis interpretibus hodie tractari solent accurate discutiuntur*, fut imprimé l'an 1589. Il le dedia au Pape Sixte V. l'épitre dedicatoire est datée de Padouë le 1. d'Octobre de cette année-là. Il en avoit publié un petit échantillon l'an 1586. & l'avoit dedié au neveu de ce Pontife. Ses commentaires sur les 3. livres d'Aristote *de anima* ne parurent qu'après sa mort. François Zabarella son fils les publia l'an 1604.

(B) *Le titre de Comte Palatin.*] Un Jaques Zabarella l'avoit obtenu de l'Empereur Maximilien: son fils Jules fut maintenu dans cette prerogative par l'Empereur Ferdinand I. qui ordonna même qu'elle passât aux ainez de la famille. C'est pourquoi Jules Zabarella son fils porta ce titre, & le fit porter à nôtre Jaques son fils ainé (f).

(C) *Six fils & trois filles.*] L'ainé s'apelloit Jules, & fut un bon mathematicien. Vous trouverez dans Moreri qu'il *s'abandonna à la debauche des femmes avec tant d'excez, qu'il en contracta une grande foiblesse de nerfs, qui l'obligea de garder le lit cinq ans avant sa mort (t).* Mr. Moreri le fait auteur de plusieurs ouvrages, & il donne le titre des *plus considerables*, mais il se trompe, car tous ces ouvrages sont de Jaques Zabarella, & non pas de Jules son fils.

(a) *Ex Tomasino ib. pag. 9. Voiez aussi Oldoini in Athenæo Romano pag. 258.*

(b) *Par exemple à Bâle chez Jean Oporinus l'an 1565. in fol. je me sers de cette édition.*

(c) *Bellarm. de scriptor. Ecclesiast. p. m. 384.*

(d) *Tomas. ib. pag. 5.*

(e) *Panzirolus ubi supra pag. 445.*

(f) In Cathedrali Patavina Ecclesia Archipresbyteratus honore insignitus pauperum incommodis mira sua veniebat liberalitate. *Tomasin ubi supra pag. 4.*

(g) *Dans le corps de l'article.*

(h) *Id. ib.*

(i) Florentiam vocatus jus Canonicum explanavit ibique ob vitæ SANCTIMONIAM ac doctrinæ præstantiam ab illius Reip. proceribus ad Archiepiscopatus dignitatem conclamatus est. *Tomas. ubi supra pag. 3.*

(k) *Dans le corps de l'article.*

(l) *Panzir. ubi supra pag. 446. 447.*

(m) *In deliciis orbis.*

(n) *Tiré de Riccobon in descriptione Gymnasii Patavini apud Freherum in theatro pag. 19.*

(o) *Keckerman. præcognit. logicor. tract. 2. c. 5. p. m. 184. Voiez aussi Tomasin elog. parte 1. p. 137.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Voiez la remarque E.*

(r) *Imperialis in Musæo histor. pag. 115.*

(f) *Ex Tomasino elogior. parte 1. pag. 139.*

(t) *Moreri avoit pris cela de Mr. Teissier addit. aux élog. to. 2. p. m. 124.*

& composa l'horoscope de chacun d'eux. Je ne sai point s'il y reüssit, & si par exemple il devina que le Senat de Venise lui donneroit mille écus pour le mariage de la derniere de ses filles †. Les auteurs ne s'acordent pas à l'égard de certains faits qui le regardent, & qui ne devroient pas être une matiere de dispute. Les uns disent qu'il étoit bel (D) homme, les autres qu'il étoit laid: les uns soutiennent qu'il avoit l'esprit fort vif, fort prompt, fort present; les autres qu'il ne (E) pouvoit soudre les objections de ses disciples qu'après avoir demandé du tems pour y songer. On l'accuse d'avoir eu quelques (F) sentimens impies, comme de n'avoir point cru l'im-

† *Tiré de Jaques Philippe Tomasin parte 1. elogior. pag. 136. & seq.*

(D) *Les uns disent qu'il étoit bel homme, les autres qu'il étoit laid.*] Sa taille-douce dans Tomasin le represente de bonne mine, & confirme admirablement ces paroles, (a) *Vultu spectabilis*: mais dans l'Imperialis elle le represente d'une mine sombre, farouche, & basse, & prouve très-bien ces paroles, (b) *Nec subhæsitantis linguæ mora vel* TETRICA *forte* ORIS SPECIES *ullas unquam suæ gloriæ maculas aspergere potuerunt.* Est-il possible que sur des choses exposées à la vuë de tout le monde, les auteurs produisent le blanc & le noir tant par les traits de leur plume, que par le pinceau des peintres? S'il s'agissoit des inclinations de l'ame, je ne m'étonnerois pas de cette diversité de relations, car il est facile de juger le pour & le contre à l'égard de ces objets invisibles, qui ne se decouvrent que par des indices equivoques; mais il s'agit du visage; devroit-on se partager sur la question s'il étoit beau ou s'il étoit laid?

(a) *Tomas. ubi supra pag. 138.*

(b) *Joh. Imperialis in Musæo histor. pag. 117.*

(E) *Qu'il avoit l'esprit fort vif* . . . . . . *qu'il ne pouvoit soudre.*] Voici une autre matiere sur quoi les historiens ne devroient pas se combatre les uns les autres. Il faudroit qu'ils fussent d'accord sur la question si l'esprit de Zabarella agissoit avec promptitude, ou s'il agissoit lentement. Il fut professeur 25. années plus ou moins dans l'une des plus fameuses universitez de l'Europe. Il eut donc mille & mille fois les occasions de faire paroitre publiquement s'il avoit besoin de meditation pour resoudre un doute, ou s'il pouvoit le denoüer sur le champ. Pourquoi donc faut-il que le Tomasini nous parle de cette maniere; (c) *Nullus est Mercurium felicius flantem, quam ob consessam* CELERES *ingenii motus, & ad quævis excogitanda* FACILES ET EXPEDITUS *habuit in omni vita*; & que l'Imperialis au contraire nous parle ainsi? (d) *Carpebant in te plurimi memoriæ labem, & quendam in agendis* TORPOREM, *quibus ad privata vel publica negotia minus reddebaris idoneus:* SEGNIOREM *te pariter quam ferres ingenii claritas in quæstionibus inopinato solvendis prædicabant, cum te Scholarium thesibus nunquam per* INTERPOSITAS HORAS *respondere solitum dicerent?* Quelques pages après il observe que Zabarella begaioit, & que ses parolos & ses manieres étoient grossieres. (e) *In eo præstitit Jacobo Zabarellæ Collega suo* (Franciscus Piccolomineus) *quod ipse facilitate quadam dicendi præditus junctâ comitati morum ac eximiæ humanitati, alter sermone durior, blæsus, incomptus, civilibus in studiis inops potius quam redundans.*

(c) *Tomas. ibid.*

(d) *Imperial. ibid.*

(e) *Id. ib. pag. 115.*

(F) *D'avoir eu quelques sentimens impies.*] Nous trouvons ici en faute Mr. Moreri. *Il est accusé par Imperial*, dit-il (f), *d'avoir combatu la doctrine de l'immortalité de l'ame, & d'avoir donné dans ses écrits plusieurs marques d'impieté & d'atheïsme.* La derniere partie de cette accusation ne paroit pas dans l'Imperialis; & si la premiere y paroit, ce n'est pas comme une chose affirmée par cet auteur, mais plutôt comme un bruit fort incertain, qu'il refute en quelque maniere. Voici ses paroles: (g) *Præterea impensius te aliquanto impugnasse immortalitatem animæ, deterrimam Alexandreorum sententiam palam professum: quos tamen de te rumores ut forte ab exulceratis animis excitos, ita vel elusit posteritas, vel admirabili ac prope divina suarum (h) virtutum fama compensavit: præalta siquidem mentis lumen in scriptis diffusum suis, nullam debet lucem temporis nullamque livoris noxam vereri.* Cette medisance, si je ne me trompe, n'avoit point d'autre fondement que celui-ci. Il a regné dans l'Italie & principalement à Padouë pendant plus d'un siecle une fameuse contestation, c'étoit de sçavoir si par les principes d'Aristote on pouvoit donner des preuves de l'immortalité de nôtre ame. Quelques professeurs que l'on regardoit comme partisans d'Alexandre d'Aphrodisée soutenoient la negative. D'autres soutenoient l'affirmative. Pomponace, nôtre Zabarella, Cremonin, &c. embrasserent le premier parti. de là vint qu'une infinité de gens incapables d'emploier la distinction dans les choses, où elle est la plus necessaire, se plaignirent qu'absolument ces philosophes enseignoient la mortalité de l'ame. Voila le sophisme, *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter*; voilà en un mot une injustice, une iniquité que les superieurs ne devroient pas tolerer: car il y a une diference prodigieuse entre soutenir absolument que l'ame est mortelle, & soutenir que selon les hypotheses d'un tel philosophe, il est impossible de prouver qu'elle ne soit pas mortelle. Voiez l'article *Pomponace*. Les Inquisiteurs se conduisirent par un esprit d'équité envers Zabarella; ils se contenterent des declarations qu'il faisoit que par la grace de Dieu il étoit persuadé de l'orthodoxie, encore que les raisons naturelles & les principes d'Aristote lui parussent incapables de former en lui cette precieuse persuasion. Il publia un écrit où il soutenoit, que l'existence d'un premier moteur separé des corps qui composent l'Univers, ne pouvoit être prouvée qu'en supofant l'éternité du mouvement. C'étoit declarer qu'un philosophe Chrétien n'est pas capable de fournir des preuves de l'existence d'un premier moteur, dont la nature soit spirituelle; car il est de foi que le mouvement n'est pas éternel. Zabarella disoit donc qu'afin de croire cette existence qu'aucune raison naturelle ne demontre, l'on a besoin de la grace du saint Esprit. Le saint Office ne trouva rien là que de raisonnable, & donna son aprobation au livre de ce philosophe. C'est ce qui fit prendre à Berigardus la liberté de soutenir la même opinion. Il est vrai qu'il ne le fit pas si cruement; car il fit parler un autre interlocuteur contre cette these. Raportons un bon morceau de sa preface: (i) *Denique ut constet ea quæ dicuntur in nostris Circulis permissa jam fuisse a S. Officio, libet pauca subjicere, maximè ne cui durum videatur quod introduco Aristæum defendentem sententiam Jacobi Zabarellæ viri in hoc Lyceo celeberrimi. Hæc sententia libro de Inventione æterni motoris approbato sapius a S. Officio, docet unicum medium philosopho naturali ad demonstrandum dari primum motorem a materia abjunctum esse motus æternitatem, quæ quia non datur, ut fide divina certi sumus, sequitur primum motorem demonstrari non posse naturaliter, sed ad hoc opus esse Dei concursu peculiari. Neque propterea Zabarella putat eam quam vocat demonstrationem primi motoris ex motu æterno, esse veram demonstrationem, utpote cujus medium falsum est, sed loquitur ex falsis principiis Aristotelis, nempe si verus esset motus æternus, inde solùm ostendi posse primum motorem. Hanc Zabarellæ opinionem jam permissam si tuerer; id fortasse tutò facere possem, verùm contrariam existimo magis esse consentaneam pietati; propterea illi oppono Charilaum qui Circ. II. & XVIII. contendit Deum verum cognosci posse naturaliter, & licet rationes illæ seorsum acceptæ non videantur sufficere ad convincendos pertinaces Epicureos, ut concludit ultimis verbis, omnibus tamen simul instructis, ait intellectum rectè dispositum posse elevari ad hanc cognitionem naturaliter, sed absque merito gratiæ & gloriæ, ut fiat inexcusabiles verè dicantur a Divo Paulo qui contemptis his rationibus ad falsas & irreligiosas opiniones delapsi sunt. Zabarellam tamen sequi videtur Campanella cap. 9. n. 2. ubi ait religionem veram (ac proinde Deum) citra fidem cognosci non posse: quia etiam apud philosophos plus valere fidem quàm rationem.*

(f) *Ces paroles de Moreri sont tirées de Mr. Teissier ubi supra.*

(g) *Imperial. ubi supra pag. 117.*

(h) *Conferez les paroles de Tomasin raportées à la fin du corps de l'article.*

(i) *Claudius Berigardus in proœmio Circuli Pisani pag. 5. 6.*

En attendant que je deterre ce livre de Zabarella, ce qui est très-difficile en ce (k) païs-ci, je ferai une reflexion. Je ne suis pas satisfait de mes conjectures sur la maniere dont ce philosophe a raisonné. Il a pretendu (l) que la consequence est bonne de l'éternité du mouvement à l'existence d'un premier moteur spirituel, mais qu'un mouvement qui a commencé n'est nullement une preuve qu'il y ait un premier moteur distinct des corps. Pour raisonner de cette maniere il faut supofer, qu'il est (m) impossible qu'un principe materiel agisse éternellement, quoi qu'il soit capable d'agir pendant plusieurs siecles. Or je ne vois point sur quoi cette pretention peut être fondée; car si Zabarella m'accorde qu'un principe materiel a pu produire le mouvement qui dans la suposition de Moïse n'a commencé que six jours avant la vie d'Adam, il faut qu'il croie que ce principe aiant été en repos pendant toute l'éternité s'est mû enfin de lui-même, & qu'un jour il se remettra en repos, puis que sa materialité ne souffre pas qu'il fasse rien d'éternel. Mais qui ne voit l'absurdité de cette hypothese? Chacun conçoit clairement 1. que tout corps

(k) *On y a un si grand mepris pour les Scholastiques qu'on se feroit une honte d'acheter leurs livres, ou même de s'informer s'ils sont dans une bibliotheque.*

(l) *C'est ainsi que Berigardus le fait raisonner.*

(m) *Berigardus in circulo 1. pag. 5. avance cette proposition,* Nulla virtus materiata æternum motum ciere potest.

REFLEXION sur les consequences de l'éternité ou du commencement du mouvement par raport à l'existence de Dieu.

l'immortalité de l'ame, mais on le louë † d'avoir vêcu exemplairement. Nous parlerons de l'ouvrage où il soutint (G) que la preuve qu'il y a un Dieu tirée de l'existence d'un premier moteur,

† Quibus omnibus (*filiis & filiabus*) . . . facem prætulit incorruptæ gloriæ, & virtutis veræ suo conctis exemplo prælucens. *Tomas. ib. pag.* 138.

corps qui auroit été en repos pendant une éternité, y demeureroit toûjours si quelque vertu externe ne l'en tiroit. 2. Que tout corps qui auroit pu commencer à se mouvoir, & qui auroit continué à le faire autant de tems que l'Univers a duré selon l'Ecriture, pourroit perseverer éternellement dans cet état. 3. Que tout corps qui auroit pu commencer à se mouvoir il y a cent siecles, auroit pu commencer 20. mille ans, 100. mille ans &c. plutôt, car il n'y a point plus de raison d'attacher le commencement du mouvement à une heure qu'à une autre, à moins que l'on ne recoure au bon plaisir d'une cause spirituelle: or de ce qu'un corps eût pu commencer à se mouvoir avant tout terme donné, il s'ensuivroit qu'il eût pu être toûjours en mouvement; & qu'ainsi le mouvement auroit pu être éternel sans être produit par une cause distincte de la matiere. Ce que je viens de dire montre que l'on peut fort bien conclure l'existence d'un premier moteur spirituel, de ce que le mouvement de la matiere a commencé, & que l'on ne pourroit pas la conclure si l'on accordoit une fois, qu'un mouvement qui a commencé a pu venir d'une cause materielle. Par consequent on ne voit pas que Zabarella ait été ici un bon raisonneur.

Il me semble même qu'il est beaucoup plus facile de prouver, qu'il y a un premier moteur distinct des corps, si l'on supose que le mouvement a commencé, que si l'on supose qu'il est éternel. Suposons qu'il a commencé, il s'ensuivra necessairement ou que tous les corps ont commencé d'être, ou qu'aiant été de tout tems ils ont demeuré en repos une éternité. Si tous les corps ont commencé d'être, il faut necessairement qu'ils aient été produits par une cause spirituelle, & voilà le premier moteur que nous cherchons; car ce principe spirituel auteur de l'existence de tous les corps, sera aussi le principe de leur mouvement. Si tous les corps sont éternels, & si cependant leur mouvement n'est pas éternel, il s'ensuit qu'ils n'ont point en eux la vertu motrice; car aiant cette vertu ils se seroient mûs éternellement. La vertu motrice est donc hors des corps, elle est donc dans un sujet spirituel, & voilà encore le premier moteur que nous cherchons. S'il est la cause (a) efficiente des corps, tant mieux; car à plus forte raison sera-t-il la cause efficiente du mouvement. S'il n'est point leur cause efficiente, si la matiere existe par elle-même, il ne laissera pas d'être la cause de leur mouvement, puis qu'il est visible qu'une nature qui a été en repos pendant une éternité, ne commence pas à se mouvoir elle-même, mais qu'il faut qu'un principe externe la tire de ce repos. D'autre côté si nous suposons que le mouvement est éternel, il sera plus dificile de soutenir qu'il procede d'une cause immaterielle, car on pourra dire que la même necessité qui fait qu'il y a une matiere qui a existé éternellement sans (b) avoir été créée, a fait qu'elle s'est mûë éternellement sans avoir besoin d'un principe externe, ou d'un moteur spirituel. Je ne sçaurois donc comprendre la route de Zabarella, car tout ce que j'en conjecture est plus propre à me faire croire, qu'il se vouloit divertir à debiter un paradoxe, qu'à me faire croire qu'il s'étoit laissé seduire par des raisons specieuses. A-t-il craint qu'on ne lui dît qu'un moteur spirituel n'auroit pas laissé les corps dans l'inaction pendant toute l'éternité, & qu'ainsi le commencement du mouvement est une preuve que le premier moteur n'est pas un esprit? Mais cette objection est plus forte contre ceux qui soutiendroient la materialité du premier moteur. N'est-il pas plus malaisé de comprendre qu'une cause corporelle agisse avec liberté, & commence ses actions quand il lui plait, que de comprendre cela d'une nature spirituelle?

(a) *Notez que plusieurs grans Philosophes orthodoxes soutiennent qu'une créature peut être éternelle.*

(b) *Je supose que Zabarella raisonnoit contre des gens qui ne croioient pas la creation.*

(G) *Nous parlerons de l'ouvrage où il soutint que la preuve, qu'il y a un Dieu tirée de l'existence d'un premier moteur n'est bonne, que quand on supose que le mouvement est éternel.*] Tout ce que l'on vient de lire de cet article, & tout ce qui est contenu dans la remarque H, fut composé au mois de Mars 1697. Je l'ai relu au mois d'Août 1701. pour l'envoier à l'imprimerie, & je me suis souvenu en le relisant que j'avois les œuvres de nôtre Zabarella depuis deux ou trois années. J'ai donc cru qu'il faloit examiner ce qu'il a dit, & y conferer les conjectures que j'avois faites lors que je n'avois pour tout guide qu'une citation de Berigardus. Cet examen m'a fait voir qu'elles ne vont point au but, & que l'état de la question n'est pas tel que je m'étois figuré. Je les donne neanmoins sans nul changement, elles pourront être un sujet à reflexion, & en tout cas elles seront un temoignage de mon ingenuité, & feront conoitre que je n'use point d'artifice. Il y a bien des auteurs qui dans de pareilles rencontres corrigeroient leur manuscrit, & ne laisseroient pas de dire, *voilà ce que nous avions conjecturé avant que de voir l'ouvrage, nous avons trouvé depuis en le lisant que nos conjectures étoient conformes au livre même.* Je veux agir de meilleure foi, je veux qu'on sçache la diference qu'il y a entre ce que je jugeois de l'écrit de Zabarella avant que de l'avoir lû, & ce que j'en dois dire après l'avoir lû. Voici une petite analyse de ce traité-là.

Il est intitulé *de inventione æterni motoris*, & ne contient que 8. pages & demi dans mon (c) édition. La premiere these de l'auteur est celle-ci, on ne sçauroit decouvrir que par le moien du mouvement qu'il y ait une substance immaterielle; mais il proteste qu'il se borne aux conoissances que l'on peut avoir naturellement, & qu'il excepte la revelation. (d) *Hac præmissa protestatione, nos hac de re secundum principia philosophiæ Arist. esse loquuturos, & illam tantum substantiarum à materia abjunctarum notitiam, quam via naturali adipiscimur, consideraturos, omissa penitus earundem cognitione, quam revelatione divina & lumine supernaturali accepimus; verissimam illam quidem, sed Arist. cujus dicta interpretanda suscepimus, prorsus absconditam.* Il embrasse la doctrine d'Averroës, qui a rejetté les autres preuves qu'Avicenne pretendoit trouver dans les livres d'Aristote, celles-ci par exemple; il y a un être dependant d'un autre, donc il y a un premier être qui ne depend de quoi que ce soit, car autrement il faudroit admettre le progrés à l'infini. Or ce premier être est Dieu, donc &c. Il y a une perfection, & une bonté plus grande qu'une autre, donc il y a une perfection & une bonté souveraine. Or l'être qui a cette perfection & cette bonté est Dieu, il y a donc un Dieu. Averroës repond que tout cela prouve seulement l'existence d'une nature independante des autres, & plus parfaite que les autres, mais non pas son immaterialité. Il ajoûte (e) que les anciens philosophes qui n'admettoient que des corps, diroient que cette nature independante & très-parfaite n'est autre chose que le ciel. Zabarella conclut que pour parvenir naturellement à la notion d'une substance immaterielle, il faut raisonner ainsi, le ciel a un mouvement qui ne cesse pas, tout ce qui se meut est mû par un autre, tout ce qui est corporel est mobile, & il n'y a point de progrés à l'infini entre les moteurs & les choses mûës, il y a donc un premier moteur qui est separé des corps.

(c) *C'est celle de Francfort* sumptibus hæredum Lazari Zetzneri 1618. *in* 4.

(d) *Jacobus Zabarella de rebus naturalibus p. m.* 253.

Il recherche ensuite si le mouvement quel qu'il soit fournit une preuve de l'existence d'un tel moteur, & il se range à la negative; car il conclut qu'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puisse prouver l'existence d'un moteur separé de la matiere. Il examine l'opinion de ceux qui pretendent qu'Aristote (f) a soutenu, que même le mouvement qui a commencé nous peut conduire à la conoissance d'un premier moteur spirituel. Ce Philosophe, disent-ils, a raisonné de cette maniere, tout ce qui se meut, est mû par un autre, & il n'y a point de progrés à l'infini, il y a donc un premier moteur qui est immobile, & par consequent incorporel, car s'il étoit un corps, il faudroit de toute necessité qu'il fût mobile. Zabarella repond que cet argument d'Aristote ne peut nous mener qu'à l'existence d'un moteur qui n'est immobile que dans un sens general, où l'on peut trouver renfermée les ames des bêtes. Ces ames-là, continuë-t-il, sont immobiles entant qu'elles ne sont pas mobiles par elles-mêmes, mais seulement par accident. Or quoi qu'elles soient mobiles par accident, on ne laisse pas de les apeller premiers moteurs selon l'ordre qui est essentiel aux choses mouvantes. (g) *Si hunc Aristotelis discursum consideremus, manifestum est, per eum nos non duci ad alium motorem immobilem, quam late acceptum, qui animas quoque animalium mortalium complectatur; immobiles enim sunt, quatenus non sunt per se mobiles, quum incorporea sint, sed tamen sunt per accidens mobiles; neque per id fit, quin dicantur motores primi juxta ordinem moventium essentialem.* Il ajoûte que ceux qu'il combat aiant bien senti le defaut de l'argument, ont supléé ce qui y manque, & s'y sont pris de cette façon; le ciel se meut, il est donc mû par une autre chose, il y a donc un premier moteur immobile. Mais ce moteur est-il éternel, ou ne l'est-il pas? S'il l'est, nous avons ce que nous cherchons, le mouvement du ciel quel qu'il puisse être, ne fût-il que de deux jours, nous conduit à l'existence de Dieu. Que si

(e) Quare illi philosophi, quorum mentionem facit Plato in Sophista, qui præter res corporeas & sensiles nil aliud existere concedebant, dicerent illud summum & optimum, & perfectissimum, non esse nisi Cœlum, nec ullum præter illud dari alium Deum. *Id. ibid. pag.* 254.

(f) *In* 8. *lib. Physic. auscultationis.*

(g) *Id. ib. pag.* 255.

teur, n'est bonne que quand on supose que le mouvement est éternel. Je dirai par occasion

si ce moteur n'est pas éternel, il perira donc un jour, il y a donc quelque chose qui le detruira, il n'est donc pas le premier moteur, il faut lui ôter ce caractere, & le donner à cette autre chose qui le fera perir. Nous étions pourtant montez jusques au premier moteur, & nous raisonnions sur cette hypothese: quelle absurdité donc n'est-ce pas que de repondre ce qui contrevient a une suposition, dont les parties contestantes étoient convenuës? Mais enfin cette chose qui fera perir tôt ou tard, ce que nous avions consideré comme le premier moteur immobile, ne sera-t-elle pas ce premier moteur? Et pour l'être ne faut-il pas qu'elle n'ait rien au dessus de soi qui puisse produire en elle aucun changement? Elle est donc éternelle, elle est donc ce qu'il nous faloit trouver en suivant la piste de l'argument d'Aristote. Voions la replique de Zabarella, elle porte uniquement sur la solution de ce dilemme: le premier moteur est éternel ou il ne l'est pas; s'il l'est, nous avons gagné; s'il ne l'est pas, il y a donc un autre moteur qui le peut detruire, il y a donc un moteur au dessus du premier moteur. Or cela est absurde, & contraire à la suposition dont l'on étoit convenu. Il repond (a) que le premier moteur que ses adversaires ont trouvé n'est pas éternel, & que c'est un être de même nature que l'ame des bêtes, que c'est la forme du ciel, & que le ciel etant composé des quatre élemens contraires les uns aux autres, a commencé, & finira, tout comme les autres parties du monde; (b) que de la ruine du ciel resultera necessairement la destruction de l'ame motrice du ciel; qu'elle ne perira point par l'action d'un premier moteur, & qu'ainsi de ce qu'elle sera detruite il ne s'ensuit pas qu'il y ait au dessus d'elle un agent ou une cause efficiente, il suffit qu'elle soit unie à un corps perissable de sa nature, car la corruption de ce corps entraîne necessairement la corruption de la forme, ou de l'ame qui faisoit en lui les fonctions de premier moteur. (c) *Quando igitur hi dicunt, si primus motor universi est corruptibilis, ergo non est primus, negandum est consequens; ad probationem autem, quum dicunt, corrumpetur à motore priore, hoc quoque est negandum; non enim ex eo quod est corruptibilis, requiritur motor prior, à quo corrumpatur, sed quum sit incorporeus, & forma corporis, satis causa est ad ipsum interimendum corruptibilitas corporis, cujus est forma; corpus autem ipsum, quum sit elementare, à suo contrario lædi & interimi potest.* C'est pourquoi, conclut-il, le mouvement en general ne prouve autre chose, sinon qu'il y a un premier moteur immobile de la maniere que le sont les ames des animaux, & il n'y a qu'un mouvement éternel qui soit la preuve d'un premier moteur éternel. (d) *Ex motu igitur absolute accepto absque consideratione æternitatis nil aliud ostenditur, quam dari primum motorem universi immobilem eo modo, quo animæ animalium brutorum sunt immobiles, hoc est, non per se mobilem; quod autem nec per se, nec per accidens mobilis sit, proinde à materia abjunctus, & impartibilis, & infatigabilis, & sempiternus, id ea ratione non ostenditur; quapropter nullum aliud philosopho naturali medium relinquitur ad demonstrandum primum motorem æternum, nisi motus æternus; quando enim sumimus motum universi unum & eundem numero æternum esse, statim inferimus, eum ab uno tantum motore totum produci; quare necesse est, motorem illum esse infatigabilem, & sempiternum.*

Il ne seroit point facile aux Peripateticiens de refuter ces raisons de Zabarella: il argumente contre eux *ad hominem*; il se prevaut de leur doctrine sur les formes substantielles, & sur la vertu motrice & primitive de (†) l'ame des animaux. Les modernes qui ont rejetté avec raison tous ces dogmes-là le refuteroient sans peine, & ne trouvent rien d'épineux dans ses objections. Notez en passant combien peuvent être dangereuses & pernicieuses les consequences de l'hypothese des Aristoteliciens, sur l'activité interne des formes distinctes de la matiere. C'est un dogme qui admet un nombre presque infini de premiers moteurs, & de là l'on peut passer aisément à la rejection d'un premier moteur universel, ou à dire qu'il est sujet à la mort. L'ame de chaque homme, & de chaque bête est en son genre un premier mobile. Elle se meut elle-même, & imprime du mouvement au corps dont elle est la forme. On peut à proportion trouver le même principe dans les corps inanimez. La forme des corps pesans n'a pas besoin d'un moteur externe pour les pousser vers le centre, ni celle des corps legers pour les en faire éloigner. Elle est elle-même leur premier moteur à cet egard-là. Or si une fois cette hypothese des Aristoteliciens est admise, il ne sera plus necessaire d'un moteur universel des cieux, chaque planete sera mûe par sa forme, le ciel des étoiles fixes sera mû aussi par la sienne, & aucun de ces moteurs ne pourra passer pour indestructible, il sera sujet au destin commun des formes, qui ne peuvent (e) subsister après le derangement de la matiere qui leur est unie. Zabarella comprenant fort bien cette consequence, a dit que l'ame du ciel perira un jour, attendu que la matiere du ciel est composée de principes qui se choquent les uns les autres. Il est si évident que la matiere est muable, que les anciens philosophes qui ont cru que les Genies n'etoient point entierement separez de la matiere, les ont crus mortels, sans en excepter le plus grand de tous. Temoin l'histoire racontée par Plutarque, (f) *le grand Pan est mort.* Si Zabarella a sçu penetrer les suites du dogme commun des écoles, il n'a pas eu moins de justesse lors qu'il a dit que pour trouver un premier moteur éternel, il faut s'arrêter à une cause qui soit unique, & qui ait produit tout le mouvement. C'est un avantage que l'on rencontre dans la philosophie Cartesienne. Elle donne à Dieu toute la force motrice & immediate de l'Univers, & ne fait pas un partage de cette force entre le createur & les creatures. La multitude de moteurs peut conduire insensiblement à l'atheisme le plus dangereux, & c'est de là sans doute qu'est sorti (g) l'atheisme des philosophes Chinois. Ils croioient au commencement un Dieu superieur, immateriel, & infini, mais comme ils attribuoient de grandes vertus naturelles aux corps, & principalement aux celestes, ils ont oublié peu-à-peu la divinité immaterielle, & se sont arrêtez aux principes materiels. Le ciel (h) visible & materiel est à present leur grand Dieu.

Au reste il ne faut point s'étonner que l'inquisition d'Italie ait permis à Zabarella de suivre Averroës, dans la rejection de quelques preuves de l'existence de Dieu. La liberté est assez grande par tout à cet égard-là; & pourvu qu'un docteur avouë que cette existence se peut prouver par d'autres moiens, on lui laisse la liberté de critiquer telle ou telle preuve particuliere. Il n'y a rien sur quoi les Cartesiens soient plus harcelez, que sur la demonstration que Mr. Descartes a donnée de l'existence de Dieu. Il fut obligé de repondre à une infinité d'objections. On voit tous les jours que des gens très-orthodoxes renouvelent cette dispute. Mr. Werenfels Professeur à Bâle a soutenu par un écrit imprimé que cet argument de Mr. Descartes est un pur paralogisme. Mr. Swicer Professeur à Zurich lui a repondu. Mr. Jaquelot Ministre à la Haie lui a fait aussi une reponse, qui a été inserée (i) dans l'histoire des ouvrages des sçavans. Mr. Brillon Docteur de Sorbonne a vu cette reponse, & n'en a pas été content, il a publié un memoire (k) pour montrer que Mr. Descartes donne un sophisme, & non pas une demonstration. Le Pere François Lami Religieux Benedictin a refuté (l) ce memoire. Mr. Jaquelot (m) a repliqué pour le sien. Mr. l'Herminier Docteur de Sorbonne vient de publier un livre où non seulement il rejette les *demonstrations de Mr. Descartes touchant l'existence de Dieu*, mais aussi la plupart des autres. „ (n) De „ cinq qui ont été proposées par S. Thomas, & qui sont „ ordinairement employées par les Philosophes & par „ les Theologiens, ce Docteur en rejette quatre, & „ n'en reconnoit qu'une seule qui soit suffisante con- „ tre les Athees. Car il regarde comme un paralo- „ gisme de prouver la Divinité par quelqu'une de ces „ raisons. Que tout ce qui existe ne peut pas être „ contingent, & qu'il doit y avoir un Estre qui existe „ necessairement de lui-même. Qu'on ne peut point „ admettre un nombre infini de causes subordonnées „ entre elles, & qu'il faut absolument reconnoître „ une premiere cause de laquelle toutes les autres „ soient dependantes. Que la matiere ne peut se don- „ ner le mouvement d'elle même, que c'est une ne- „ cessité qu'il y ait un premier moteur non corporel, „ de qui elle l'ait reçû mediatement ou immediate- „ ment. Que se trouvant dans les êtres qui existent, „ divers degrez de perfection, comme de bonté, de „ beauté, de puissance &c. il faut qu'il y ait un Estre „ souverainement parfait, par rapport auquel on „ puisse dire qu'ils sont plus ou moins parfaits les uns „ que les autres, selon qu'ils approchent plus ou „ moins de sa perfection. Aprés avoir mis ces qua- „ tre demonstrations au rang des sophismes, la cin- „ quiéme que M. l'Herminier regarde comme une „ vraye demonstration de l'existence de Dieu, est cel- „ le qui se tire de la structure de l'Univers, & de la „ maniere dont il subsiste dans un si bel ordre de tou- „ tes

---

(a) *Id. ib. pag. 256.*

(b) Dicam itaque, ex interitu Cœli necessario fieri ut anima quoque motrix intereat, quia licet hæc contrarium non habeat, tamen ex subjecti corporis interitu ex necessitate deficeret, quum sit forma materialis, quales sunt animæ animalium; animam humanam semper excipio. *Id. ibid.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. pag. 257.*

(†) *La plupart des anciens philosophes ont cru que le caractere essentiel de l'ame étoit de se mouvoir elle-même; voiez Aristote* de anima lib. 1. cap. 2. *Πᾶν γὰρ σῶμα, dit Platon* in Phædro pag. m. 1221. D. *ᾧ μὲν ἔξωθεν τὸ κινεῖσθαι, ἄψυχον· ᾧ δὲ ἔνδοθεν αὐτῷ ἐξ αὐτοῦ, ἔμψυχον.* Omne enim corpus cui motus extrinsecus incidit, inanime est. Cui vero intus ex seipso inest, animatum.

(e) *Confrez avec ceci la comparaison faite ci-dessus pag. 3038. col. 1. entre les Dieux de Xenocrate & les esclaves* serviglebas.

(f) *Plut. de oracul. defectu pag. 419. Voiez aussi la remarque I de l'article* Chrysippe.

(g) *Voiez l'article* Spinoza *remarque R.*

(h) *Voiez plusieurs preuves de cela dans l'apologie des Dominicains imprimée à Cologne l'an 1699. pag. 79. & suiv. Voiez aussi l'article* Spinoza *pag. 1782. col. 2.*

FAITS qui prouvent qu'il est permis aux orthodoxes de disputer sur les argumens de l'existence de Dieu.

(i) *Au mois de Mai 1700. pag. 199. & suiv.*

(k) *Dans le 2. Journal des Savans de l'année 1701.*

(l) *Voiez le Journal de Trevoux Janv. & Fev. 1701. pag. 104. & suiv. édit. de Holl.*

(m) *Voiez l'histoire des ouvrages des Savans mois de Mai 1701. pag. 226. & suiv.*

(n) *Journal de Trevoux Mai & Juin 1701. pag. 317. édit. de Holl.*

sion qu'il y a plus d'équivoques (*H*) qu'on ne s'imagine dans la controverse de l'éternité du monde.

ZA-

„ tes ses parties, & avec une regularité si constante „ de leurs mouvemens.„ Voilà ce qu'on trouve dans le journal de Trevoux, à l'extrait du (*a*) livre de Mr. l'Herminier. Il y a long tems qu'un très-fameux (*b*) Scholastique a declaré, que toutes les preuves que la raison peut fournir de l'existence de Dieu ne sont que probables. Ce Docteur de Sorbonne ne va pas si loin.

(*H*) *Plus d'équivoques qu'on ne s'imagine dans la controverse de l'éternité du monde.*] Tous les Chretiens (*c*) demeurent d'accord qu'il n'y a que Dieu qui ait toûjours existé; mais plusieurs soutiennent qu'il a pu créer actuellement le monde aussitôt qu'il a formé le decret de le produire, d'où ils concluent que le monde a pu exister éternellement, puis qu'il est indubitable que le decret de le produire est éternel. Plusieurs soutiennent aussi qu'il est impossible qu'une creature soit éternelle. Chacun de ces deux partis est plus fort en objections, qu'en solutions. Cette dispute que l'on rend si longue, & si difficile se termineroit bientôt, pourvû que de part & d'autre l'on s'expliquât nettement, & qu'on écartât les équivoques d'éternité. Il faudroit poser ainsi la question: *Est-il possible que Dieu & ses creatures aient toûjours existé ensemble?* On ne prendroit pas si hardiment la negative; car le terme d'éternité du monde, ce terme, dis-je, qui effarouche tant de gens, ne fraperoit pas l'esprit. Pour écarter encore mieux la pierre d'achopement, il faudroit dire qu'une creature qui auroit toûjours coëxisté avec Dieu ne seroit pas éternelle, & il faudroit aussitôt en donner cette raison, c'est que la durée des creatures est successive, & que l'éternité est une durée simple qui exclut essentiellement le passé, & l'avenir. Par cette diference essentielle entre la durée de Dieu & celle des creatures, on feroit tomber presque toute la contestation; chaque parti trouveroit son compte. On accorderoit à ceux qui nient que la creature puisse être éternelle, qu'ils ont raison, & l'on ne nieroit pas qu'il ne soit possible que Dieu & la creature aient toûjours existé ensemble, puis qu'il est certain que la cause n'enferme point dans son idée une *priorité* de tems par raport à son effet, & que cela est sur tout vrai quant à une cause toute-puissante qui n'a qu'à vouloir pour produire actuellement tout ce qu'elle veut. Mr. Poiret a fort bien compris les équivoques qui embrouillent cette dispute, & qui la rendent en quelque façon une dispute de mot. Il remarque judicieusement qu'il n'est pas vrai que les creatures seroient éternelles, si leur existence n'avoit point de commencement. Il dit que ceux qui l'affirment ignorent l'essence de l'éternité. (*d*) *Asserentibus (Platoni ut ajunt & Aristoteli) mundum existentia initio carere, fuit objectum, si id ita se haberet, mundum igitur æternum fore. Ecce, homines isti sibi imaginantur Æternitatem, quasi esset infinitorum momentorum ordo, principio atque fine carens, quæ vera æternitatis ignorantia est. Falsum est, mundum statui æternum si dicatur vel semper exstitisse, vel non posse affirmari in eo esse aliquod momentum quod ab alio non fuerit præcessum: quamvis enim hoc esset, nihilominus mundus temporarius esset & dependens; neque hoc quicquam Dei Æternitati aut Potentiæ detraheret.* Notez en passant que cet auteur fait trois choses. Nous venons de voir la premiere: c'est la fausse consequence que le monde seroit éternel, s'il n'avoit jamais commencé. En 2. lieu il avouë que les raisons qu'on allegue ordinairement contre ceux qui disent que le monde n'a point commencé, sont foibles. Il excuse ceux qui n'aiant pas les lumieres de la revelation, n'ont point donné de commencement à l'Univers. Il dit que même en composant ce chapitre il étoit persuadé qu'on ne pouvoit trouver de bonnes raisons contre ces gens-là, quoi qu'il eût long tems cherché de meilleures preuves que toutes celles qu'il avoit luës, & qui lui avoient paru infirmes. (*e*) *Postquam aliorum quæ occurrerunt rationes infirmas deprehenderem, alias diu in mente meâ quæsieram, putavi sepositâ revelatione non posse ex lumine naturæ demonstrari Mundum sic esse, ut prius non fuerit.* 3. Enfin il aporte une preuve qui s'étoit oferte à son esprit en écrivant, il l'aporte, dis-je, contre ces gens-là. Mais prenez garde qu'on lui fit une (*f*) objection, à quoi il donna une (*g*) reponse qui n'ôte rien à la force de ce qu'on lui objectoit.

Voici d'autres jeux de mots qui regnent dans cette dispute. Ceux qui disent que les creatures n'ont pas toûjours coëxisté avec Dieu, sont obligez de reconoitre que Dieu existoit avant qu'elles existassent. Il y avoit donc un *avant* lors que Dieu existoit seul, il n'est donc pas vrai que la durée de Dieu soit un point indivisible, le tems a donc precedé l'existence des creatures. Ces consequences jettent en contradiction ces Messieurs là? Car si la durée de Dieu est indivisible, sans passé ni avenir, il faut que le tems & les creatures aient commencé ensemble, & si cela est comment peut-on dire que Dieu existoit avant l'existence des creatures? Cette phrase est impropre & contradictoire. Celles-ci ne le sont pas moins, *Dieu pouvoit créer le monde plutôt ou plus tard qu'il ne l'a créé: il l'eût pu faire cent mille ans plutôt* &c.

On ne prend pas garde qu'en faisant l'éternité un instant indivisible, on affoiblit l'hypothese du commencement des creatures. Comment prouvez-vous que le monde n'a pas toûjours existé? N'est-ce point par la raison qu'il y avoit une nature infinie qui existoit pendant qu'il n'existoit pas? Mais la durée de cette nature peut-elle mettre des bornes à celle du monde? Peut-elle empêcher que la durée du monde ne s'étende au delà de tous les commencemens particuliers que vous lui voudriez marquer? Il s'en faut un point de durée indivisible, me direz-vous, que les creatures ne soient sans commencement, car selon vous elles n'ont été precedées que de la durée de Dieu qui est un instant indivisible. Elles n'ont donc point commencé, vous repondra-t-on, car s'il ne s'en falloit qu'un point (je parle d'un point mathematique) qu'un baton n'eût quatre pieds, il auroit certainement toute l'étenduë de quatre pieds. Voilà une instance que l'on peut fonder sur la definition (*h*) ordinaire de la durée de Dieu, definition beaucoup plus incomprehensible que le dogme de la transubstantiation; car si l'on ne peut concevoir que tous les membres d'un homme demeurent distincts l'un de l'autre sous un point mathematique, comment concevra-t-on qu'une durée qui n'a ni commencement ni fin, & qui coëxiste avec la durée successive de toutes les creatures, est enfermée dans un instant indivisible (*i*).

Cette hypothese fournit une autre dificulté en faveur de ceux qui soutiennent que les creatures n'ont point eu de commencement. Si le decret de la création n'enferme pas un moment particulier, il n'a jamais existé sans la creature; car on le doit concevoir sous cette phrase, *je veux que le monde soit.* Il est visible qu'en vertu d'un tel decret le monde a dû exister en même tems que cet acte de la volonté de Dieu. Or puis que cet acte n'a point de commencement, le monde n'en a point aussi. Disons donc que le decret fut conçu en cette maniere, *je veux que le monde existe en un tel moment.* Mais comment pourrons-nous dire cela, si la durée de Dieu est un point indivisible? Peut-on choisir ce moment-là, ou celui-ci plutôt que tout autre dans une telle durée? Il semble donc que si la durée de Dieu n'est point successive, le monde n'ait pu avoir de commencement. Cette objection (*k*) fut proposée à Mr. Poiret l'an 1679. Il y fit une (*l*) reponse qui ne leve aucunement la dificulté, & qui ôte même tous les moiens de la lever, car il supose qu'il n'y a point de moments possibles avant l'existence des creatures: il semble même suposer que le decret de la creation ne fut fait qu'au même moment que les creatures existerent. Citons ses paroles: (*m*) *Nec poterat existere mundus, nec momenta ulla, sine alio decreto, nempe eo cùm dixit Deus,* Volo mundum existere; *& tunc, (ut ait Scriptura,)* dixit, & facta sunt, *tunc exstitit extemplo mundus: Et hoc fuit primum ejus momentum, & ante hoc nullum fuit de facto possibile momentum; estque contradicens concipere ante mundum plura momenta ex quibus unum eligatur ad existentiam primam mundi, cæteris partim sine mundo præterlapsis: nam momentum est modus creaturæ quà existentis.* Pour moi je fais toute une autre suposition, & je m'assûre qu'elle resout la dificulté. Je supose qu'entre les êtres possibles que Dieu a conus (*n*) avant qu'il fît des decrets de creation, il faut mettre une durée successive qui n'a ni commencement ni fin, & dont les parties sont aussi distinctes les unes des autres que celles de l'étenduë possible que Dieu a pareillement conuë avant ses decrets, comme infinie selon les trois dimensions. Il a laissé dans l'état des choses possibles une partie de cette durée infinie, & il a fait des decrets pour l'existence de l'autre. Il a choisi tel moment qu'il lui a plu dans cette durée ideale pour le premier qui existeroit, & il y a attaché l'acte par lequel il a decreté de créer le monde. Voilà pourquoi l'éternité de cet acte ne prouve point celle du monde. Voilà encore comment l'indivi-

(*a*) *Il est intitulé*, Summa Theologiæ ad usum Scholæ accommodatus.

(*b*) *Gabriel Biel in Magistrum Sententiarum dist.* 2. *quæst.* 10. *art.* 3.

(*c*) *Exceptez quelques heretiques qui reconoissent l'éternité de la matiere.*

(*d*) *Petrus Poiret, cogitat. rationales de Deo, anima, & malo lib.* 3. *cap.* 16. *n.* 9. *p.* 438. *edit.* 1685.

(*e*) *Id. ib. pag.* 439.

(*f*) *Vous la trouverez à la page* 674. 675. *de cet ouvrage de Mr. Poiret.*

(*g*) *Vous la trouverez à la page* 678. *du même livre.*

(*h*) *Elle est empruntée de Boëce qui dit* lib. 5. de consol. philos. prosa 6. p. m. 135. *que l'éternité* est interminabilis vitæ tota simul & perfecta possessio.

(*i*) *Les Scholastiques se donnent bien de la peine pour faire comprendre cela. Voiez entre autres Caramuel dans sa* philosophia rationalis & realis *lib.* 7.

(*k*) *Elle est à la page* 675. *&* 676. *de son livre.*

(*l*) *Elle est ibidem pag.* 680.

(*m*) *Poiret, ubi supra pag.* 680.

(*n*) *Ce terme doit être entendu selon nos manieres de concevoir, & selon ce qu'on apelle dans l'école priorité de nature,* signum rationis.

ZAHURIS, c'est ainsi qu'on nomme certains hommes en Espagne, qui † ont la vuë si subtile, à ce qu'on pretend, qu'ils voient sous la terre les veines d'eau, les metaux, les thresors, & les cadavres. Ils ont les yeux fort rouges. Martin Del Rio raconte que lors qu'il étoit à Madrid en 1575. on y voioit un petit garçon de cette espece de gens. Il est remarquable qu'encore que cet auteur aille fort vite à imputer aux Demons les efets extraordinaires, il ne croit pas que les Zahuris decouvrent l'eau & les metaux sous la terre par aucun pacte magique; il croit que les vapeurs leur font conoitre cette eau, & qu'ils conoissent les mines par le moien des herbes qui croissent en ces lieux-là. Quant aux thresors & aux cadavres, il pretend que le Diable les leur indique; attendu qu'ils peuvent marquer quels thresors & quels cadavres ils voient, & qu'ils n'ont cette puissance que les mardis & les vendredis. Il ne (*A*) raisonne pas bien consequemment sur ce que l'on conte de ces gens-là; & tous ceux qui le citent (*B*) ne le font pas à leur honneur: ou ils n'entendent pas le Latin, ou ils se fient à des citations falsifiées. Gutierrius medecin Espagnol se moque de ce que l'on conte (C) des Zahuris.

† *Del Rio Disquisit. Magic. to. 1. lib. 1. cap. 3. qu. 4.*

☞ ZANCHIUS, ou ZANCHUS (BASILE) l'un des savans hommes du XVI. siecle, étoit de Bergame. Il prit l'habit de chanoine regulier, & s'apliqua avec une ardeur extrême non seulement à l'étude de la philosophie & de la theologie, mais aussi à celle des humanitez. Les ouvrages qu'on a de lui (*T*) temoignent son érudition. Il s'aquit des conoissances si étenduës, qu'on le crut digne d'être garde de la bibliotheque du Vatican. Il exerça cet emploi glorieusement, & à la satisfaction des gens de lettres. Il mourut à Rome l'an 1560. fort devotement *. C'est ce que je tire du theatre du Ghilini. Je suis fâché de n'y trouver pas les circonstances d'une chose que j'ai luë ailleurs, c'est que Zanchius persecuté (*Z*) & oprimé d'une cruelle maniere, finit ses jours miserablement. Il étoit cousin † du Zanchius dont je vais parler, & il avoit deux freres qui étoient chanoines reguliers tout comme lui ‡.

* *Tiré du Ghilini teatro parte 1. pag. 26. & 27.*

† *Hieron. Zanchius epistol. lib. 2. p. 445.*

‡ *Id. ib.*

☞ ZAN-

divisibilité de la durée réelle de Dieu ne prouve point que le monde n'ait pas commencé. Nous avons aussi dans cette durée ideale ou possible la vraie mesure du tems. D'autres la cherchent en vain dans le mouvement des cieux. D'autres disent plus chimeriquement encore, que le tems est un être de raison, une maniere de concevoir les choses, & que sans le mouvement, ou sans la pensée de l'homme il n'y auroit point de tems. Absurdité grossiere: quand tous les esprits créez periroient, quand tous les corps cesseroient de se mouvoir, il y auroit neanmoins une durée successive, fixe & reglée dans le monde, laquelle correspondroit aux momens de la durée possible conuë à Dieu, & selon laquelle il se regleroit pour conserver plus ou moins, tant ou tant d'années chaque chose. Une étenduë qui est en repos n'a pas moins de besoin d'être créée dans tous les momens de sa durée, qu'une étenduë qui se meut. La conservation des creatures est toûjours une creation continuée soit qu'elles se meuvent, soit qu'elles demeurent dans la même situation. C'est dans les idées de Dieu que se trouve la vraie mesure de la quantité absoluë des choses, tant à l'égard de l'étenduë qu'à l'égard du tems. L'homme n'y conoit rien; il ne conoit que des grandeurs ou des petitesses relatives. Le même tems lui paroit court, ou lui paroit long, selon qu'il se divertit ou qu'il s'ennuie. Pendant qu'une heure paroît courte à Pierre, elle paroît longue à Jean.

(*A*) *Ne raisonne pas bien consequemment.*] Car si une fois on accorde que les Zahuris voient les cadavres & les thresors, on n'a nulle raison de pretendre qu'ils ne voient pas les veines d'eau, & les mines d'or & d'argent. Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'un, & nie l'autre? car c'est le nier que de dire qu'ils conoissent par le moien des vapeurs, ou par le moien des herbes, ce qui est caché en un certain endroit de la terre. Une connoissance qui s'aquiert ainsi, n'est nullement ce que nous apellons vue. Pour raisonner consequemment sur ce chapitre il faut ou nier les faits, ou les expliquer tous par une même hypothese; si le Demon est la cause des deux derniers, il peut fort bien l'être des deux autres.

(*B*) *Ne le font pas à leur honneur.*] Un de ceux qui ont écrit sur la baguette de Pierre Aymar, allegue (*a*) Martin Del Rio, comme un homme qui sur le fait des Zahuris ne s'élance point au delà des causes naturelles. Or cela est visiblement faux, puisque de quatre operations de ces gens-là il en attribuë deux au Demon. Voici ce qu'on lui fait dire: *Del Rio raporte qu'on a vu en Espagne certains hommes qu'on apelle* Zahuris, *à cause de leur vuë de Linx. Il dit qu'il en a vu un à Madrid en 1575. & que ces Zahuris étoient en reputation de voir à travers l'épaisseur de la terre les sources d'eau, les tresors, & les mines des metaux: il nous aprend qu'encore que ces effets parussent fort surprenans, neanmoins il les expliqua naturellement, & que plusieurs Philosophes les raportoient aussi à des causes naturelles.* 1. Il ne dit point que ces gens-là (*b*) soient nommez *Zahuris* à cause de leur vuë de lynx. 2. On suprime la vuë des corps enterrez, de laquelle il ne fait pas moins de mention que des autres. 3. Il ne dit point qu'il ait expliqué naturellement les trois effets que l'on raporte; il dit qu'à l'égard des deux premiers il persiste dans l'explication naturelle qu'il en a donnée ailleurs (*c*): mais il attribuë l'autre au Diable.

(*a*) *Voiez le Mercure Galant de Fevrier 1693. pag. 235.*

(*b*) Norunt Hispaniæ genus hominum quod vocant Zahuris, nos *Lynceos* possumus nuncupare. *Mart. del Rio, disq. Magic. l. 1. c. 3. quæst. 4. p. m. 35.*

(*C*) *Gutierrius . . . . se moque de ce que l'on conte des Zahuris.*] Il les nomme *Zahories*, & il blâme d'autant plus la credulité du peuple à cet égard, que l'on supose que ces gens-là sont nez le Vendredi saint, & que c'est de la vertu de ce jour natal qu'ils tiennent ce merveilleux privilege. (*d*) *Eo magis isti damnandi, quia ex superstitiosa hominum opinione admittantur putantes tali prærogativa hos impostores donari, quia nati fuerint die illa sacra, humano generi semper fausta ac felici, in qua celebratur apud Catholicos memoria Passionis Domini* JESU-*Christi, feria inquam sexta Judæorum perfidia crucifixi, & quemadmodum tunc terra commota atque monumentis apertis latitantia, ac sepulta corpora apparuerunt hominibus illa die, sic altera in qua recolitur felix illa memoria si natalis alicui hominum fuerit, illam virtutem videndi potentia tribuit, aut donat qua ad interanea terrarum pertingere possit: vide quam futile ac irreligiosum commentum.*

(*c*) *Commentar. in Medeam Senecæ v. 231.*

(*d*) *Joan. Lazarus Gutierrius Sepulvedensis, in Academia Pinciana Medicinæ publicus Professor, opusculo de Fascino, dubio 6. num. 16. pag. 143.*

(*T*) *Les ouvrages qu'on a de lui temoignent son érudition.*] Le Ghilini le fait passer pour un homme qui avoit étudié à fond la langue Latine, & qui avoit aquis autant de gloire par là, que les plus excellens professeurs de cette langue: (*e*) *S'affaticò molto nell' acquisto della lingua Latina, dalla quale ne conseguì la maggior gloria, che dar si possi al più esquisito professore di così necessaria favella.* Il perfectionna, ajoûte-t-il, le dictionaire de Marius Galezinus. Je croi qu'il eût falu dire de Marius Nizolius. (*f*) *Assaissimo li devono tutti i studiosi, e devono anco in gran parte riconoscere dal suo infaticabile intelletto la perfezione del fruttuoso Dizionario di Mario Galesino, il quale fu aummentato, e ridotto al termine, che hoggidì si vede; che hà per titolo* Verborum latinorum ex variis auctoribus lib. 1. *Vanno anco attorno con molta commendazione del suo nome queste altre opere.* Dictionarium Poeticum, & Epitheta veterum Poetarum: de horto sophiæ libri duo carmine conscripti: Adnotationes in divinos libros: Quæstiones in libros Regum, & Paralipomenon: Poematum libri octo. Joignons a cela ces paroles du Giraldi: (*g*) *Est & Petrus Zanchus Bergamas, qui mutato vitæ instituto à Sodalibus* Basilius *vocitatus est: vivit adhuc, à prima ejus adolescentia mihi cognitus Romæ in studiis bonarum literarum versatus, nec minus in sacris benè eruditus: plurima ad hanc diem tum soluta oratione, tum pedestri & carmine perscripsit, inter quæ Romæ publicata in manus peritorum vagantur duo libri versu heroico elaborati ad Petr. Bembum Card. qui inscribuntur* Hortus Sophiæ, *& præterea alia simul impressa: extat & laboriosum opus,* Sylva vocabulorum *ex optimis auctoribus linguæ Latinæ, item Nizolii ex Cicerone Paralipomena.*

(*e*) *Ghilini teatro to. 1. pag. 26.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Lilius Gregor. Gyrald. de poetis suor. temporum dial. 2. pag. 569. to. 2. oper. edit. 1696*

(*Z*) *Zanchius . . . . oprimé d'une cruelle maniere finit ses jours miserablement.*] Paul Manuce deplore

☞ ZANCHIUS (Jerôme) l'un des plus celebres Theologiens du parti des Protestans, nâquit à (A) Alzano dans l'Italie le 2. de Fevrier 1516. Il entra dans la congregation des chanoines reguliers de Latran à l'âge de 15. ans, & y demeura 19. années à-peu-prés. Il s'y apliqua d'abord à l'étude de la philosophie & de la theologie scholastique; mais aprés avoir oüi les leçons que Pierre Martyr faisoit dans Luques sur l'épitre de saint Paul aux Romains, & sur les Pseaumes, il s'attacha à une étude plus profitable; ce fut à celle de l'Ecriture, & des Peres. Chacun sait que Pierre Martyr qui étoit chanoine de la même congregation, communiqua les sentimens des Protestans à plusieurs de ses confreres avant qu'il jettât le froc. Les impressions qu'il leur donna furent si fortes, que dans l'espace d'un an dix-huit d'entre eux imiterent son abjuration du Papisme. Nôtre Zanchius fut un de ceux-là. Il sortit d'Italie l'an 1550. & s'arrêta quelque tems chez les Grisons, & puis à Geneve, d'où il eut dessein d'aller à Londres, attiré par Pierre Martyr qui lui destinoit en ce païs-là une chaire de professeur en Theologie. Mais se voiant prié par les Scholarques de Strasbourg de remplir la place de feu Gaspar Hedion professeur aux saintes lettres, il accepta cet emploi l'an 1553. & l'exerça prés d'onze années, faisant d'ailleurs quelquefois des leçons sur Aristote. On exigea de lui la signature de la confession d'Augsbourg, & on ne l'obtint qu'au moien de quelques limitations qu'il se reserva, & que les Scholarques lui accorderent. Il fut aggregé au chapitre des chanoines de saint Thomas l'an 1555. Il (B) aimoit la paix, & il haïssoit les guerres civiles theologiques, neanmoins il ne put les éviter. On l'accusa d'erreur, il se defendit, & cette affaire fut poussée si chaudement qu'on la reduisit aux termes, ou qu'il se retirât de bon gré, ou que les Scholarques le congediassent. Il ne trouvoit point son compte dans cette alternative, c'est pourquoi il se remua beaucoup afin de se maintenir. On chercha mille expediens, & l'on prit enfin celui de faire signer (C) un formulaire. Il le signa avec quelques restrictions, mais qui n'empêcherent pas que

cette triste destinée dans une lettre à Gambara intime ami du defunt. *Basilii Zanchi*, dit-il (a), *poeta summi, hominisque non vulgariter eruditi, miserabilis & indignissimus interitus hilaritatem mihi prorsus omnem eripuit. quem enim donare summis præmiis ob excellentem virtutem; decorare honoribus ob singularem integritatem, atque innocentiam æquum fuit; eum tam ignominiosè vexatum, tam acerbè, tam crudeliter exstinctum, quis non ferat iniquissimè? equidem, ut audivi, etiam dolore tuo vehementer dolui. nam & vixistis unà semper conjunctissimè, alter alteri egregiè carus.* Ce qui suit dans la lettre de Manuce a été raporté (b) ci-dessus; recourez y afin de voir les éloges qu'il donnoit aux vers de nôtre Basile.

(A) *Nâquit à Alzano dans l'Italie.*] La diference que Mr. Teissier (c) a trouvée entre Melchior Adam & Mr. de Thou est nulle. Celui-là, dit-il, *a écrit que* Zanchius *étoit natif d'Alzane*, Mr. de Thou & Verheiden le font de Bergame. J'avouë que ces deux derniers auteurs lui ont donné l'épithete de *Bergomas*; mais puis qu'elle ne convient pas moins à ceux qui sont nez dans le Bergamasque, qu'à ceux qui sont nez dans la ville de Bergame, on n'a point de droit d'imputer à Mr. de Thou, ni à Verheiden le sens limité qu'on leur attribuë. Il est permis de suposer qu'ils ont voulu dire en general, que Zanchius étoit né dans le païs de Bergame, & sur ce pied-là Melchior Adam ne difere d'eux qu'en ce qu'il designe plus particulierement la patrie de ce grand Theologien: (d) il la nomme *Alzanum*, & il dit qu'elle est située dans (e) le val de Seri. Or il est certain qu'*Alzanum*, & cette vallée (f) apartiennent au Bergamasque. Mr. Teissier tombe dans une autre erreur quand il assûre qu'Alzane est *une petite ville distante de quatre lieuës de Venise.* Si au lieu de quatre lieuës il en eût mis quarante, il n'eût pas dû craindre d'en dire trop. Melchior Adam l'a trompé: il avoit lu quelque part que le pere de nôtre Jerôme aiant apris la mort de son pere quita les études de jurisprudence, & se maria. Le soin qu'il lui falut prendre de ses sœurs lui fit conoître qu'il feroit mieux de s'attacher aux afaires domestiques, que de suivre le barreau; il quita même la ville, & se transporta à Alzane qui en étoit éloignée de (g) quatre milles; & il fit cela (h) en bon œconome, c'est-à-dire, ce me semble, pour depenser moins. Voilà ce que Melchior Adam avoit trouvé dans quelque (i) livre. Il se mêla de conjecturer, & ne le fit pas heureusement; il mit (k) dans une note marginale qu'à son avis la ville que le pere de Zanchius avoit quitée est Venise. S'il avoit été bon geographe, il n'auroit pas eu cette pensée, il auroit sçu que la distance d'Alzane à Venise est de plus de 40. lieuës. Sa conjecture a été convertie en afirmation pure & simple par Mr. Teissier, qui d'ailleurs a interpreté *quartum lapidem* par 4 lieuës, quoi que dans le style des Latins cela comprene seulement quatre mille pas. Je croi que Bergame est la ville d'où le Pere de Zanchius sortit par des raisons d'œconomie. Quenstedt a commis deux grosses fautes; il a dit dans la page (l) 276. que Jerôme Zanchius est né à Alzane dans la vallée de Seri à quatre milles de Venise; mais dans la page 302. il le fait naitre dans la ville de Bergame.

(a) *Paulus Manutius epist.* 28. *lib.* 4. *pag. m.* 226.

(b) *Dans la remarque B de l'article* Gambara.

(c) *Teissier, addit. aux éloges to.* 2. *pag.* 160.

(d) *Melch. Adam in vit. Theol. exter. pag.* 148.

(e) In valle Seriana. *Id. ibid.*

(f) *Voiez Leandre Alberti descript. Ital. pag. m.* 638.

(g) *Ad* quartum inde distans lapidem. *Melch. Adam. ibid.*

(h) Quod rebus suis consultius fore judicaret. *Id. ibid.*

(i) *Il avoit pu trouver cela dans le* 2. *livre des lettres de Zanchius pag.* 444.

(k) *Id. ib.*

(l) *Du livre* de patriis illustrium virorum.

(B) Zanchius *aimoit la paix.*] Il étoit, selon Melchior Adam, (m) *litium fugitans, concordiæ amans.* . . . . . (n) *Modestia singularis, pacis Ecclesiarum studiosissimus.* (o) D'autres assûrent que peu de gens le surpassent en érudition, en pieté, & en modestie. Voiez les remarques où j'examine le recit de Mr. de Thou, & celui de Mr. Moreri.

(C) *Faire signer un formulaire. Il le signa avec quelques restrictions.*] Il faut sçavoir qu'il y eut bientôt quelques brouilleries entre lui, & Jean Marbachius Pasteur, & Professeur en Theologie à Strasbourg. Ils ne s'accordoient point sur la doctrine de la predestination, ni sur les annexes de ce grand dogme; mais ce feu demeura caché sous les cendres jusques à ce qu'en 1561. Zanchius fit suprimer par l'autorité des Magistrats un livre de Tilemannus Heshusius qu'on avoit reimprimé à Strasbourg, en mettant au titre pour lieu d'impression Magdebourg. Ce livre traitoit de la presence réelle *in, cum, sub pane*, & contenoit une preface injurieuse à Frederic III. Electeur Palatin, à Melanchthon, & à plusieurs autres excellens Theologiens. L'auteur de cette preface accusoit & d'heresie, & d'atheisme tous ceux qui n'aprouvoient pas son opinion touchant la realité, & la manducation orale. Zanchius fit suprimer cet ouvrage non pas à cause du dogme, dont il laissoit le jugement à l'Eglise, mais à cause des injures de la preface. Cela deplut à Marbachius, & aux autres zelateurs du Lutheranisme, & les obligea à chercher tous les moiens de debusquer Zanchius. Ils éplucherent ses leçons, & les cahiers qu'il avoit dictez, & quand ils en eurent tiré tout ce qu'ils purent, ils l'accuserent d'heterodoxie sur la predestination, & sur la perseverance &c. L'afaire fut agitée vigoureusement: Zanchius fit consulter en divers lieux les Theologiens d'Allemagne, & ofrit de conferer verbalement avec ses parties. Cette proposition fut rejettée, & cependant on (p) declamoit contre lui devant le peuple avec beaucoup d'animosité. Enfin l'on en vint à l'arbitrage: l'on fit venir de Tubinge Jaques André; de Deux-ponts Cuman Flinsbach; & de Bâle Simon Sulcerus, & Ulric Coccius: les arbitres prononcerent qu'il n'y avoit point d'heresie dans les sentimens de Zanchius; mais ils dresserent des articles qu'il signa en cette maniere le 28. de Mars 1563. *Hanc doctrinæ formulam ut piam agnosco, ita etiam recipio* (q); c'est-à-dire, *comme ou entant que je reconnois que ce formulaire de doctrine est pieux, ainsi le reçois-je*; ou bien *je reconnois que ce formulaire de doctrine est pieux, & je le reçois aussi.* Les paroles Latines peuvent soufrir ces deux sens, & je ne voudrois pas repondre que Zanchius ne s'aperçut point de l'équivoque, & qu'il ne pretendit pas en tirer jamais quelque utilité. Quoi qu'il en soit ses adversaires furent encore plus fins: ils (r) firent glisser des ambages, & des ambiguitez dans les articles du formulaire si adroitement, qu'ils pouvoient tout expliquer à leur avantage: aussi ne manquerent-ils pas d'interpreter tout à son prejudice, ce qui reveilla la querelle;

(m) *Idem pag.* 149.

(n) *Idem pag.* 152.

(o) *Sanderson de obligat. conscient. prælect.* 2. *apud Pope Blount censur. Author. pag.* 541.

(p) Clamosis ad populum concionibus doctrina ipsius traduceretur. *Henricus Alting, theol. histor. pag.* 298. 299.

(q) *Tiré de Henri Alting ib.*

(r) Quoniam in articulis involuta doctrina, adversariis omnia pro se interpretantibus denuo erupit controversia: quæ priusquam componeretur Zanchius discessit Clavennam ad Ecclesiæ ministerium evocatus. *Id. ibid. pag.* 299.

que ses adversaires ne triomphassent, & ne repandissent par tout les nouvelles de leur victoire. Il voulut se relever, & l'on commençoit à faire d'autres propositions d'acomodement, lors qu'une occasion favorable lui vint fournir un pretexte honnête de se tirer de ce labyrinthe. L'Eglise de Chiavenne dans le païs des Grisons le demanda pour son Ministre, & il accepta cette vocation. Il rendit son canonicat, il demanda son congé, & se retira de Strasbourg au mois de Novembre 1563. Il servit utilement l'Eglise de Chiavenne depuis ce tems-là jusques en l'année 1568. * & y trouva aussi la croix à porter. On lui ofrit à Heidelberg une profession en Theologie qu'il accepta, & dont il commença les fonctions au mois de Fevrier 1568. Il fut promu au doctorat la même année en presence de l'Electeur Palatin Frideric III. Il écrivit à la sollicitation de ce Prince un gros ouvrage contre les Antitrinitaires, & après la mort de cet Electeur il refusa les vocations de l'Academie de Leide, & de l'Eglise d'Anvers, & aima mieux s'arrêter au college de Neustad où Jean Casimir Comte Palatin avoit recueilli les professeurs que le nouvel Electeur, grand partisan du Lutheranisme, avoit fait sortir d'Heidelberg. Cet Electeur étant mort, l'administration du Palatinat fut entre les mains du même Jean Casimir, qui remit dans leur ancien poste les professeurs; mais Zanchius à cause de sa vieillesse fut declaré émerite. Il mourut à Heidelberg le 19. de Novembre 1590. Il perdit la vuë quelque tems avant sa mort †. On ne voit point dans son histoire composée par Melchior Adam qu'il ait été marié; mais selon Mr. de Thou il laissa bien des (D) enfans. Il composa plusieurs ouvrages qui sont sans doute aussi bons que ceux des Theologiens plus modernes, & neanmoins il n'y a personne qui les lise: on les donne presque pour rien dans les ventes des bibliotheques; les épiciers ont plus de soin de se prevaloir du vil prix que les Proposans & que les Ministres. La destinée des ouvrages des autres Theologiens qui ont tant brillé au XVI. siecle, est assez semblable à celle-là. On peut censurer Mr. de (E) Thou en quelque chose, & Mr. Moreri

* Frustuose quidem sed non absque cruce. *Melch. Adam. in vit. Theol. exter. pag. 151.*

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Theolog. exterorum pag. 148. & seq.*

querelles: mais il leur quita la partie en s'en allant chez les Grisons. Voilà comment Henri Alting raporte ces choses. Nous pouvons joindre à sa narration quelques circonstances qu'il a omises, & que Melchior Adam fournit. Les accusations intentees à Zanchius rouloient non seulement sur le dogme de la predestination, & de la perseverance des saints; mais aussi sur l'Eucharistie, sur l'ubiquité, sur les images, sur l'Antechrist, sur la fin du monde. Le chapitre de saint Thomas dont il étoit membre tenta plusieurs voies d'accommodement: l'afaire fut portee ensuite au Conseil des treize. Il fut consulter en personne les Eglises, & les Universitez d'Allemagne, & il publia les jugemens qu'il en obtint. Il balança quelque tems sur la signature du formulaire dressé par les quatre arbitres, & il s'en excusoit sur la crainte de scandaliser les ames pieuses, & de confirmer dans leurs sentimens ceux qui erroient. Enfin s'étant resolu (a) à la signature pour le bien de la paix, & dans la pensée que cela ne feroit aucun prejudice à son sentiment, il se munit d'une precaution par la maniere dont il souscrivit, & il mesura par sa candeur l'artifice de ses adversaires. C'est Melchior Adam qui parle ainsi; mais pour moi, j'avouë que je ne decouvre point cette candeur; car la souscription de Zanchius est si équivoque, & si ouverte aux chicaneries, & aux subterfuges, qu'il ne paroît pas qu'il l'ait couchée de la sorte sans songer à l'avenir. N'avouë-t-on (b) pas qu'il choisit par precaution cette phrase-là plutôt qu'une autre? S'il y eut là quelque ruse, elle ne servit de rien à son auteur, ni à l'ouvrage de la paix. (c) *Sed ne sic quidem* benè coiit gratia: *cùm statim post adversarii de victoria jactitare, triumphare, & laureatas in Saxoniam, atque alias regiones literas mittitare.*

J'avois écrit tout ce que dessus avant que je m'avisasse de consulter l'histoire sacramentaire d'Hospinien. Je l'ai enfin consultée, & j'y ai trouvé une longue narration de cette dispute. J'y ai vu (d) qu'un des bons amis de Zanchius rompit avec lui, & se prevalut d'une lettre qu'il lui avoit communiquée. J'y ai vu (e) que Marbachius, & ses adherans cesserent de lui parler, & de lui tirer le chapeau depuis la disgrace du livre d'Heshusius. Mais ce qui m'importe le plus pour la sûreté de mes conjectures, j'y ai vu que Zanchius donna dans son ame un sens tout particulier aux termes de sa souscription. Voici quelle etoit sa reservation mentale: (f) *Hanc doctrinæ formulam recipio quatenus illam piam esse judico.* Ses adversaires envoiant par tout des copies de ce qu'il avoit signé, (g) ne faisoient aucune mention des termes de sa signature; c'est qu'ils craignirent que leur triomphe ne parût pas assez grand à ceux qui pourroient peser les mots equivoques de Zanchius.

Si l'on s'en raporte à une lettre (h) qu'il écrivit à David Chaillet le 1. de Novembre 1563. ils se servirent de beaucoup de fraudes. C'est une lettre qui merite d'être luë, il y fait son apologie, & s'eforce de prouver qu'il n'a rien fait contre sa conscience.

(D) *Mais selon Mr. de Thou il laissa bien des enfans.*] Voici ses paroles: (i) *Scripsit multa . . . . . . quorum partem, dum vixit, in lucem edidit, partem filii, quos PLURES reliquit, post mortem ejus publicarunt.* Il y a là un peu d'hyperbole, car l'épitre dedicatoire des lettres de Zanchius signée par ses heritiers ne contient que le nom de ses deux fils, avec celui de son gendre. Raportons ce que l'on trouve concernant ses mariages. Il épousa en premieres noces une fille de Cœlius Secundus Curion, de laquelle il eut une fille qui ne vécut pas long tems. Il se maria ensuite avec la sœur d'un gentilhomme nommé Laurent Lumage. Les deux jumeaux dont elle acoucha l'année des noces moururent bientôt après. La fille qui vint au monde l'annee suivante mourut à trois ans. Voilà ce que Jerôme Zanchius écrivit (k) à Lelius Zanchius le 2. d'Avril 1565. Il lui marque qu'il avoit alors deux filles.

(E) *On peut censurer Mr. de Thou.*] I. Martyr quita l'Italie l'an 1542. Zanchius fit la même chose l'an 1550. Ainsi ces paroles de Mr. de Thou ne sont point exactes: (l) *Hieronymus Zanchius . . . paulo post Petri Martyris . . . . discessum ob eandem causam Argentinam concessit.* II. Elles sont fautives d'un autre côté, car Zanchius n'alla à Strasbourg qu'après avoir sejourné (m) environ neuf mois dans le païs des Grisons, & autant de tems à Geneve. III. *Vermilio in Angliam evocato anno 54. in munere successit.* Ce Latin peut signifier que Pierre Martyr s'en alla en Angleterre l'an 1554. Mais cela est faux, il y alla en 1547. Ne prenons point les choses à la rigueur: acordons à Mr. de Thou que l'annee dont il parle ne concerne que l'installation de Zanchius, nous ne laissons pas de le critiquer justement, puis qu'il est sûr que Zanchius fut installé l'an 1553. non en la place de Martyr, mais en celle d'Hedion. (n) *Successit ei* (Caspari Hedioni) *in professione* Hieronymus Zanchius *Italus.* (o) *Cum anno* quinquagesimo tertio, *in demortui* Casparis Hedionis *locum Theologus, qui in schola sacras literas doceret, esset sufficiendus: ab amplissimo illius Reipubl. magistratu & scholarchis decretum est; Italum quendam, Martyri non absimilem, vocandum. Itum ergo primùm est à* Cœlio Secundo Curione, *cui ea cura ab Argentoratensibus demandata, ad comitem illum* Martinengum: *&, cum hic Ecclesiam Genevæ plantatam destituere nollet ad istum* Zanchium: *quem deinde Argentoratum ipsi etiam Scholarchæ, missis benevolentiæ plenis literis, invitarunt.* Il est vrai que la lettre (p) qui lui fut écrite par Jaques Sturmius au nom des Scholarques de Strasbourg, lui ofroit les mêmes emplois, & les mêmes gages que Pierre Martyr avoit eus; mais cela n'emporte point qu'il lui succeda proprement parlant. IV. Il ne sortit de Chiavenne que pour aller professer la Theologie à Heidelberg: on a donc (q) tort de lui assigner un poste dans Bâle entre sa sortie de Chiavenne, & sa vocation au Palatinat. V. On se trompe encore davantage lors qu'on assûre, qu'il n'alla au Palatinat qu'en 1578. Il y alla dix années auparavant. VI. On ne devoit pas omettre qu'il y alla pour enseigner la Theologie dans Heidelberg, & qu'il l'enseigna dans cette Uni-

(a) Persuasus tamen concordiæ causa, cùm sine præjudicio doctrinæ suæ id factum iri intelligeret, his verbis, ut sibi caveret, subscripsit: *Hanc doctrinæ formulam, ut piam agnosco; ita etiam recipio;* & subscripsit quidem aliorum calliditatem sua simplicitate mensus. *Melch. Adam. ubi supra pag. 150.*

(b) *Voiez la citation precedente.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Hospin. histor. sacrament. parte 2. pag. 536.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. pag. 543.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Elle est au 2. livre des lettres de Zanchius pag. 81. & suiv.*

(i) *Thuan. lib. 99. pag. 379.*

(k) *Cette lettre est au 2. livre de celles de Zanchius pag. 444. & suiv.*

(l) *Thuanus, hist. lib. 99. pag. 379. ad ann. 1590.*

(m) *Melch. Adam. ubi supra pag. 149.*

(n) *Melch. Adam. in vit. Theol. German. pag. 242.*

(o) *Id. in vit. Theol. exter. pag. 149.*

(p) *Elle est la premiere du 2. livre des lettres de Zanchius.*

(q) Postea Clavennæ in Rætia, dein Basileæ usque ad annum 78 ac postremo Neapoli Nemetum docuit. *Thuan. ib.*

Moreri (F) aussi; car les preuves qu'ils aportent de la moderation de Zanchius, ne sont point bonnes. Il est très-certain au fond que peu de Ministres ont été aussi moderez que lui. Il ne croioit point que le Pape fût l'Antechrist, & il † condamnoit hautement la prevention qu'il croioit avoir remarquée dans les écrits de plusieurs auteurs Protestans. La conference qu'il eut avec le Nonce du Pape l'an 1561. est assez curieuse. Le Pallavicini en parle amplement dans le chapitre 10. du 15. livre de son histoire du Concile de Trente. Au reste il y a plusieurs auteurs nommez ZANCHIUS, comme il paroît par la ‡ scène des écrivains du Bergamasque publiée l'an 1664. Il y a entre autres un Jerôme ZANCHIUS qui a publié des livres de jurisprudence. Il étoit cousin β second de nôtre Theologien. On ne sera pas fâché, je m'assûre, que je dise ici que nôtre Jerôme eut un valet nommé Frideric Sylburgius, qui devint un fort savant personnage. Il le garda γ quatre ans, & puis il le recommanda à Lelius Zanchius afin qu'on lui procurât δ une condition à Padouë. La lettre de recommandation est datée du 2. d'Avril 1565.

ZENOBIE, l'une des plus illustres femmes qui aient porté le sceptre, se * disoit issuë des Ptolomées & des Cleopatres. Elle épousa Odenat ⱡ Prince Sarazin, & contribua beaucoup aux (A) grandes victoires qu'il remporta sur les Perses, & qui conserverent l'Orient aux Ro-

† *Voiez la citation du Pere Labbe dans la remarque F.*

‡ *Donatus Calvus en est l'auteur: elle a pour titre* Scena letteraria de scrittori Bergamaschi.

β *Zanch. epistol. lib. 2. p. 441.*

γ *Id. ib.*

δ *Id. ib. pag. 448.*

* *Trebellius Pollio, in triginta Tyrannis, p. m. 328.*

ⱡ *Procopius p. 97. Trebellius Pollio ibid. pag. 298. le nomme* Princeps Palmyrenorum.

Université jusques aux troubles qui s'éleverent contre les Docteurs Calvinistes, après la mort de l'Electeur Frideric troisiéme: on ne devoit pas, dis-je, l'envoier tout droit de Bâle à Neustad, puis qu'il n'enseigna dans cette derniere ville qu'après avoir professé huit ans à Heidelberg. Ajoutons une erreur de droit à ces six fautes de fait. VII. „ (a) On remarque une „grande moderation en ses Ecrits, & il a toûjours „fait connoître le sincére desir qu'il avoit de terminer „tous les differens que la Religion a causez: CAR „étant âgé de soixante & dix ans il adressa sa Confes„sion de foi à Ulisse Martinengue Noble Venitien „Comte de Barco, & il la donna au public tant en „son nom, qu'au nom de sa famille, car c'est le ti„tre qu'elle porte. Or dans cette Confession il pro„teste qu'il n'a pas renoncé simplement & en tou„tes choses à l'Eglise Romaine & à tous ses dogmes, „mais seulement à ceux qui ne sont pas conformes „aux Ecrits des Apôtres & à la doctrine qu'elle-mé„me enseignoit autrefois, & qui étoit cruë par l'an„cienne & par la pure Eglise; & que quand il avoit „abandonné la Communion Romaine, ç'avoit été „dans le dessein d'y retourner, en cas que corrigeant „ses erreurs, elle reprît sa prémiere forme: qu'il „souhaitoit de tout son cœur que cet heureux chan„gement arrivât un jour; car qu'est-ce qu'une bon„ne ame peut souhaiter avec plus d'ardeur, que de „vivre jusqu'à la fin de ses jours dans l'Eglise, où „l'on a eu l'avantage de renaître par le Baptême, „pourvû que la communion que l'on entretient avec „elle n'offense pas le Seigneur?„ Luther, Calvin, ce Jaques André dont Mr. de Thou fait mention tout aussitôt comme (b) d'un Theologien beaucoup plus envenimé contre l'Eglise Romaine, & contre le Pape, auroient signé très-sincerement cette confession de foi de Zanchius; elle n'est donc point une bonne preuve que Zanchius diferât des autres Ministres.

(a) *Mr. de Thou ubi supra: je me sers de la traduction raportée par Mr. Teissier.*

(b) Amarior eo Romanæ Ecclesiæ & Pontificii nominis oppugnator Jacobus Andreanus. *Thuan. ib.*

(F) *Et Mr. Moreri aussi.*] I. Ce n'est point sa faute, mais celle de son dictionaire que de dire que Zanchius étoit un *Moine Apostat de Londres.* Les imprimeurs ont mis *de Londres* au lieu *de l'Ordre*, & je remarque cela afin qu'on voie à quelles erreurs ils exposent; car combien y a-t-il eu de lecteurs qui ont cru fort bonnement que Zanchius s'évada d'un cloitre de Londres, quand il se fit Protestant. II. Il n'étoit point *des Hermites de St. Augustin* comme l'assûre Mr. Moreri; ceux que l'on apelle ainsi sont diferens des Chanoines reguliers. Je veux qu'ils aient les uns & les autres saint Augustin pour chef de regle: on ne laisse pas d'emploier un style de distinction, quand on parle d'eux. III. On a copié de Mr. Teissier (c) la pretenduë diference entre Melchior Adam, & Mr. de Thou touchant la patrie de Zanchius. IV. Et la pretenduë distance de quatre lieuës entre Venise, & ce lieu-là. V. Qu'on eût dû nommer Alzane, & non pas Azane. VI. On a copié de Mr. de Thou que Zanchius alla tout droit à Strasbourg. VII. Et l'on a grossi la faute de sa pretenduë succession à Martyr; car on peut bien dire sans commettre qu'un mensonge, que Zanchius fût apellé à Strasbourg pour y occuper la place que Pierre Martyr y avoit laissée vuide, mais on ne peut pas assûrer sans des fautes redoublées, qu'il *ala faire profession publique* de l'heresie *dans Strasbourg à la place de Vermigli.* La profession publique d'une doctrine se fait-elle à la place d'un autre? VIII. Il ne faloit pas copier Mr. de Thou quant au pretendu sejour de Zanchius dans Bâle; IX. Et moins encore lui imputer d'avoir dit que ce Ministre enseigna dans Spire. Il ne dit point cela, son *Neapolis Nemetum* est Neustad, ville dont les gazettes font mention incessamment (d) depuis 7. ou 8. années. C'est à tort que le traducteur de Mr. de Thou la nomme Spire. Mr. Teissier nous permettra donc, s'il lui plaît, de desaprouver cette periode de ses additions, (e) *Zanchius n'a jamais enseigné ni à Bâle, ni à Spire comme l'a cru Mr. de Thou.* X. Heidelberg n'est pas la derniere ville où Zanchius ait enseigné, comme Moreri l'assûre. On le declara *emeritus*, quand les Professeurs de Neustad ses collegues furent retablis dans Heidelberg. S'il mourut dans cette derniere ville ce fut par accident; il y avoit fait un voiage (f) afin de voir ses anciens amis. XI. Prouver que Zanchius a plus de moderation que tous les autres Protestans, le prouver, dis-je, par les paroles que Mr. de Thou a citées, est une illusion. XII. Conjecturer que le Pere Labbe se fonde sur les mêmes paroles, quand il dit que Zanchius *est le plus subtil de ceux de sa communion*, est une pensée qui ne fait guere d'honneur à ce Jesuite, & qui paroît mal fondée quand on consulte l'original. Ce n'est pas être raisonnable, c'est être aveugle par ses prejugez que de ne donner de l'esprit, & de la subtilité à ses adversaires qu'à proportion des égards qu'ils ont pour nous, ou de la moderation avec quoi ils parlent de nôtre cause. En tout cas l'endroit où le Pere Labbe donne cet éloge à ce Ministre, fournit une conjecture plus vraisemblable que ne l'est celle de Moreri. Ce Jesuite raporte là un passage où Zanchius dit beaucoup de mal des écrivains Protestans. On pretendroit donc avec plus de vraisemblance que l'emportement de ce Ministre contre ses confreres lui auroit valu les éloges du Pere Labbe, qu'on ne pretendroit que sa modestie envers l'Eglise Romaine les lui a valus. Peut-être vaut-il mieux dire que le Pere Labbe n'a eu égard qu'à l'esprit même de Zanchius, qui sans doute etoit fort subtil. Afin que l'on juge mieux de ceci je raporterai tout le passage. On y verra clairement l'esprit d'un auteur dont la colere n'étoit pas intermittente, mais continuë: (g) *Quid de cæteris Lutheri & Calvini Ministris dicam, qui dum Conciliorum, Patrum, scriptorum antiquorum opuscula interdum volunt apertissimam hæreseon suarum damnationem legunt, numquid non dissimulant, numquid non tergiversantur, numquid non argutantur? Audi domesticum testem Hieronymum Zanchium omnium Sacramentariorum subtilissimum:* Legi librum (*Pseudo-Euangelici nescio cujus*) sed non sine stomacho perlegi: cùm nimirum viderem qualisnam sit scribendi ratio, quâ in Ecclesiis ex Euangelio reformatis (*eo nomine Lutheri, Calvini, similiumque sectas appellat*) permulti, ne dicam plerique omnes, utuntur: qui tamen Pastore, qui Doctores, qui Columnæ Ecclesiæ videri volunt. Statum causæ ne intelligant, de industria sæpe numero tenebris involvimus: quæ sunt manifesta, impudenter negamus: quæ falsa, sine fronte asseveramus: quæ apertè impia, tamquam prima fidei principia obtrudimus: quæ orthodoxa, hæreseos damnamus: scripturas ad nostra somnia pro libidine torquemus: Patres jactamus, cùm nihilminùs quàm illorum doctrinam sequi velimus: Sophisticari, calumniari, conviciari, nobis est familiare; modò causam nostram, sive bonam sive malam, quo jure, quaque injuria tueamur; reliqua omnia susque deque facimus. *Hæc ille τὶς ἐξ αὐτῶν ἴδιος αὐτῶν προφήτης, ut de Epimenide Cretensi dixit Apostolus Paulus cap. 1. Epistola ad Titum, ἡ μαρτυρία αὕτη ἐστὶν ἀληθής.*

(A) *Et contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta.*] C'est le temoignage qu'Aurelien lui a rendu dans une lettre qu'il écrivit au Senat. (h) *Au-dio*

(c) *Voiez la remarque A.*

(d) *On écrit ceci au mois de Juillet 1697.*

(e) *Teissier ubi supra pag. 161.*

(f) *Melch. Adam. ubi supra pag. 152.*

(g) *Philippus Labbe, dissert. de script. Ecclesiast. to. 1. pag. 807. 808. Notez qu'il ne cite aucun traité de Zanchius, ce qui temoigne qu'il n'a point été à la source, & qu'il s'en est raporté à la citation d'autrui.*

(h) *Trebellius Pollio, in triginta Tyrannis, pag. 329. vol. 2. hist. Augustæ Scriptor. edit. Lugd. Bat. 1671.*

Romains, lors qu'après la prise de Valerien il étoit fort aparent que Sapor leur enleveroit tout ce païs-là. Aussi fut-elle honorée de la qualité † d'Auguste, lors que Gallien pour reconnoître les services d'Odenat le fit Empereur l'an 264. Après la mort de son mari elle se maintint dans l'autorité, & regna d'une maniere très-vigoureuse & très-glorieuse. Ses fils β à cause de leur bas âge ne possedoient que le nom & les ornemens d'Empereur. Non seulement elle conserva les Provinces qui avoient été sous l'obeïssance d'Odenat; mais elle conquit aussi γ l'Egypte, & se preparoit à d'autres conquêtes, lors que l'Empereur Aurelien lui alla faire la guerre. Elle ζ perdit deux batailles, & se vit contrainte de se renfermer dans la ville de Palmyre, où Aurelien l'assiegea. Elle s'y defendit courageusement; mais ne voiant point d'aparence que cet Empereur manquât de prendre la ville, elle en sortit secretement. Aurelien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lors qu'elle étoit dejà dans le bac pour passer * l'Euphrate. Ce fut en 272. Il lui sauva la vie, & la fit servir à son (B) triomphe, & lui donna proche de Rome une maison (C) de campagne, où elle passa doucement tout le reste de ses jours. On dit que sur les preuves qu'elle donna ‡ Aurelien fit mourir beaucoup de personnes. Ce fut une belle femme, chaste, savante, (D) courageuse, sobre, quoi que par politique elle bût beaucoup de vin en quelques rencontres. Si elle avoit pu joindre à ces qualitez celle d'être une bonne belle-mere, on la pourroit mettre au nombre des plus grandes raretez;

† *Voiez Tillemont, hist. des Empereurs tom. 3. pag. m. 976.*

β *Trebell. Pollio ibid. pag. 325.*

γ *Zosimus lib. 1.*

ζ *Voiez Vopiscus in Aureliano. Mr. Moreri cite in* Annal. *cela trompe; Vopiscus n'a point fait d'Annales.*

* *La ville de Palmyre bâtie par Salomon, étoit à une journée de ce fleuve.*

‡ *Tillem. ib. p. 1066. Il cite Suidas in* ... *p. 494.*

dio P. C. mihi objici quod non virile munus impleverim, Zenobiam triumphando. Ne illi qui me reprehendunt satis laudarent, si scirent qualis illa est mulier, quam prudens in consiliis, quam constans in dispositionibus, quam erga milites gravis, quam larga quum necessitas postulet, quam tristis quum severitas poscat. Possum dicere illius esse quod Odenatus Persas vicit, ac fugato Sapore Ctesiphontem usque pervenit. Possum asserere, tanto apud Orientales & Ægyptiorum populos timori mulierem fuisse, ut se non Arabes, non Sarraceni, non Armeni commoverent.

(B) *Et la fit servir à son triomphe.*] La lettre qu'elle écrivit à l'Empereur Aurelien en reponse à celle qu'il lui avoit écrite, pour la sommer de se rendre, temoigne qu'elle vouloit suivre (a) l'exemple de Cleopatre qui aima mieux se donner la mort, que de vivre sans regner; mais elle changea de resolution; elle se soumit d'assez bonne grace à la necessité d'être un ornement du triomphe d'Aurelien. Elle y parut si chargée de pierreries, qu'encore qu'elle fût robuste elle avoit de la peine à soutenir ce fardeau. Il est vrai qu'il faut compter pour beaucoup les fers d'or qu'on lui mit aux pieds, & les chaines d'or qu'on lui mit aux mains. (b) *Ducta est igitur per triumphum ea specie ut nihil pompabilius populo Rom. videretur. Jam primum ornata gemmis ingentibus, ita ut ornamentorum onere laboraret. Fertur enim mulier fortissima sæpissime restitisse quum diceret se gemmarum onera ferre non posse. Vincti erant præterea pedes auro, manus etiam catenis aureis: nec collo aureum vinculum deerat, quod scurra Persicus præferebat.*

Le Pere Pagi soutient que Zenobie fut menée en triomphe l'an 274. deux ans après qu'elle fut tombée entre les mains d'Aurelien. Il refute de fort sçavans chronologues qui ont mal marqué l'année de ces deux évenemens. Voiez sa *dissertatio hypatica* vers la fin.

(C) *Une maison de campagne où elle passa doucement.*] Continuons de citer Trebellius Pollion. *Huic ab Aureliano vivere concessum est. Ferturque vixisse cum liberis, matronæ jam more Romana, data sibi possessione in Tiburti, quæ hodieque Zenobia dicitur, non longe ab Adriani palatio, atque ab eo loco cui nomen est Conche.*

(D) *Une belle femme, chaste, sçavante, courageuse, sobre, quoi que.*] Pollion aiant parlé des exercices de chasse qui endurcirent Odenat aux fatigues les plus rudes, ajoûte que Zenobie avoit contracté le même endurcissement, & qu'au dire de plusieurs elle étoit plus vigoureuse que son mari. (c) *Non aliter etiam conjuge assueta, quæ multorum sententia fortior marito fuisse perhibetur: mulierum omnium nobilissima Orientalium fœminarum, & (ut Cornelius Capitolinus asserit) speciosissima.* Ce dernier mot me fourniroit une bonne preuve, s'il étoit certain que l'auteur cité s'en fût servi: mais les manuscrits varient; les uns portent *expeditissima*, au lieu de *speciosissima*: il ne faut donc point s'y arrêter; cherchons d'autres temoignages. Voici un portrait qui la represente un peu bien brune, mais neanmoins fort charmante, & qui lui donne les plus belles dents du monde. (d) *Fuit vultu subaquilo, fusci coloris, oculis supra modum vigentibus, nigris, spiritus divini, venustatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes.* (e) „ Sa chasteté étoit si grande, „ qu'elle n'usoit même de la liberté que lui donnoit le „ mariage, qu'autant qu'il étoit necessaire pour avoir „ des enfans. „ (f) *Cujus ea castitas fuisse dicitur, ut ne virum suum quidem sciret, nisi tentatis conceptionibus. Nam quum semel concubuisset, expectatis menstruis continebat se, si prægnans esset; sin minus, iterum potestatem quærendis liberis dabat.* Voilà ce que certains casuistes rigides voudroient imposer à tous les gens mariez. Ceux qui écrivent pour la polygamie font servir cette morale à leur pernicieux dessein; car ils pretendent qu'un homme se doit abstenir de sa femme dès qu'elle est grosse, & que s'il ne peut se contenir, il en doit avoir une autre qui ne le soit pas. Un docte commentateur des Offices de Ciceron observe, que si son siecle portoit des femmes qui ressemblassent à Zenobie, il y auroit moins de peril dans le mariage pour les personnes d'étude, & d'un temperament foible; gens, ajoûte-t-il, qui ont à craindre ou le deshonneur, ou des querelles continuelles, ou une mort avancée, avec la dissipation de leurs biens. Ses maximes sont un peu dures, lisez ce qui suit. (g) *Cum . . . sacra litera omnes vagas libidines detestentur: in ipso etiam matrimonio hic finis ab ipsa natura destinatus, diligenter consideretur, & (quantum vel natura imbecillitas, vel conjugii servitus sinit) servetur ne homo infra bestias sese abjiciat: quarum pleraque non nisi certo anni tempore ad procreationem incitantur: & femella pleraque, concepto fœtu, marem non admittunt. Eadem etiam Zenobia Palmyrenorum regina continentia celebratur; quæ cum se gravidam sensisset, Odenatum maritum in thalamum suum non admisit. Digna (ut quidam exclamat) quæ sine omni dolore pareret: cum in matrimonio non voluptatem, sed procreationem sobolis spectaret. Cujusmodi matronas si nostra ætas ferret, etiam studiosi homines, & non firmissima præditi valetudine, minore periculo uxores ducerent: quibus nunc aut infamia, aut rixa perpetua, aut immaturus obitus cum detrimentis rei familiaris sunt metuenda. Rideantur hæc scilicet à lascivis hominibus, & in lustris ac ganeis magis versatis, quàm in Theologia & Philosophia: quibus nos hæc non præscribimus. Indulgeant illi genio: sed probus adolescens hominem se esse, non pecudem meminerit. Quòd si verum est, quod* ... *Ptolemai scribit interpres, Ægyptios singulis mensibus semel tantum consuetudine uxorum usos, quò infaustis concepti momentum deprehenderent; quid Christianis facere par est propter Deum, summam & continentiam & abstinentiam flagitantem?* Il ne serviroit de rien d'alleguer contre Zenobie, qu'elle n'avoit (h) que très-peu de filles à son service; car d'ailleurs son domestique étoit composé d'Eunuques avancez en âge: cela convenoit beaucoup mieux à une Reine guerriere que plusieurs femmes de chambre. Quant à son sçavoir il suffit de dire que Longin l'avoit instruite; qu'elle parloit l'Egyptien en perfection, & qu'elle entendoit si bien l'histoire d'Egypte, & l'histoire Orientale, qu'elle en fit un abregé. Elle avoit lu en Grec l'histoire Romaine; elle entendoit le Latin, mais elle n'osoit le parler. (i) *Ipsa Latini sermonis non usque quaque ignara, sed ut loqueretur pudore cohibita: loquebatur & Ægyptiace ad perfectum modum. Historia Alexandrina atque Orientalis ita perita ut eam epitomasse dicatur: Latinam autem Græce legerat.* J'ai tâché de l'excuser à l'égard du vin, comme si elle n'avoit tenu tête le verre à la main à ses generaux, & aux étrangers, que pour les attacher ou les attirer à son parti; mais j'avouë que cette suposition est bien arbitraire, & que les termes de l'historien (k) signifient qu'elle terrassoit à boire les Perses & les Armeniens. Il est pourtant vrai qu'il dit que d'ailleurs elle étoit sobre.

(a) Deditionem meam petis, quasi nescias Cleopatram reginam perire maluisse, quam in qualibet vivere dignitate. *Vopiscus in Aureliano, pag. 481.*

(b) *Trebellius Pollio ubi supra pag. 336.*

(c) *Id. ib. pag. 299.*

(d) *Id. ib. pag. 333.*

(e) *Tillemont, hist. des Emper. to. 3. pag. m. 1041.*

(f) *Treb. Pollio, ubi supra pag. 330.*

(g) *Hieron. Wolfius, Commentar. in Ciceron. de Offic. lib. 1. pag. m. 72. 73.*

(h) In ministerio Eunuchos gravioris ætatis habuit, puellas nimis raras. *Trebell. Pollio ubi supra, pag. 335.*

(i) *Id. ib.*

(k) Bibit sæpe cum ducibus, quum esset alias sobria. Bibit etiam cum Persis atque Armeniis ut eos vinceret. *Id. ib.*

retez; mais elle fut si éloignée de cette vertu, qu'on la soupçonna d'avoir consenti qu'on assassinât (E) son époux l'an 267. indignée de la tendresse qu'il temoignoit à son fils Herode, qu'il avoit eu d'une autre femme.

Elle n'oublia point de se mêler des querelles de religion, elle protegea Paul de (F) Samosate qui avoit été condamné au Concile d'Antioche: cette protection empêcha qu'il ne fût chassé de son Eglise. On ne l'en chassa qu'après que cette Princesse eut été vaincuë par Aurelien. Voiez la *dissertatio hypatica* du pere Pagi vers la fin.

ZENON d'Elée, l'un des principaux philosophes de l'antiquité, florissoit dans † la 79. Olympiade. Il fut disciple de Parmenides, & même, selon quelques-uns, son * fils adoptif. C'étoit un (A) bel homme. Quèlques écrivains pretendent qu'il fut aimé de son precepteur plus qu'il ne faloit. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut (B) l'inventeur de la dialectique.

† *Diogen. Laert. lib. 9. n. 29. pag. 566. edit. Wetsten. 1692.*

* *Id. ib. n. 25.*

(E) *Qu'on assassinât son époux, indignée.*] L'historien aiant exposé la complaisance excessive d'Odenat envers Herode fils d'un autre lit, ajoûte que Zenobie animée de tout l'esprit de marâtre contre cet Herode, avoit augmenté l'amour du pere pour ce jeune homme. Cela semble dire que l'amitié d'Odenat pour Zenobie n'étoit pas extrême; car s'il l'eût aimée fort tendrement, il eût moins favorisé son Herode, que les fils qu'il avoit d'elle; & il n'eût point regardé la haine de Zenobie comme un grand motif de redoubler son affection à Herode. (a) *Erat circa illum* (Herodem) *Zenobia novercali animo: qua re commendabiliorem patri eum fecerat.* Cet auteur dit peu après en parlant de Maonius meurtrier d'Odenat: (b) *Hic consobrinus Odenati fuit: nec ulla re alia ductus nisi damnabili invidia, imperatorem optimum interemit, quum ei nihil aliud objiceretur præter filii Herodis delicias. Dicitur autem primum cum Zenobia consensisse, quæ ferre non poterat ut privignus ejus Herodes priore loco quam filii ejus Herennianus & Timolaus, principes dicerentur.* Jugez de quoi sont capables les personnes sans vertu; puis que Zenobie qui avoit de si belles qualitez, sacrifia son mari à la tendresse ambitieuse qu'elle avoit pour ses enfans, & au chagrin de marâtre qui la devoroit.

(a) *Id. ib. pag. 301.*

(b) *Ibid.*

(F) *Elle protegea Paul de Samosate.*] J'ai de la peine à croire que la raison pourquoi elle le favorisa, soit celle que vous allez voir dans les paroles que je tire de la page 1040. du 3. volume de l'histoire des Empereurs, composée par Mr. de Tillemont: „ (1) S. „ Athanase dit qu'elle estoit Juive, [de religion sans „ doute;] (2) ce qu'Abulfaraje écrit aprés luy: (3) „ mais au moins elle suivoit beaucoup les sentimens „ des Juifs: & on pretend que ce fut à cause d'elle que „ Paul de Samosates Evesque d'Antioche, (4) duquel „ elle estoit protectrice, (5) tomba dans l'heresie d'Ar„ temon, [dont les sentimens touchant Jesus-„ Christ] approchoient fort de ceux de la Syna„ gogue.„ Pour persuader aux gens qu'elle étoit Juive de religion, il faudroit qu'on alleguât d'autres temoignages. Il est facile de concevoir qu'une Princesse Paienne se fait un plaisir d'arrêter le cours d'un jugement synodal, pour peu qu'on sache lui insinuer que la personne condamnée est digne de sa protection, & qu'il importe même au Paganisme que les divisions des Chretiens soient fomentées. Il y a de sçavans hommes qui ont cru, que ce Paul de Samosate ne fut condamné par le Concile d'Antioche qu'après la ruine de Zenobie; le Pere Pagi (c) les refute solidement.

(1) *Ath. solit. p. 857. d.*

(2) *Abulf. p. 81.*

(3) *Thdrt. hær. l. 2. p. 222. c.*

(4) *Ath. p. 857. d.*

(5) *Thdrt. p. 222. c.*

(c) *Pagi, dissert. hypat. pag. 375. & seq.*

(A) *C'étoit un bel homme . . . . pretendent qu'il fut aimé . . . . plus qu'il ne faloit.*] Je raporte (d) ailleurs le reproche qui fut fait à Apulée qu'il étoit beau, & qu'il s'habilloit trop proprement pour un philosophe. Il repondit entre autres choses que la beauté n'a pas été toûjours separée des personnes de sa profession, & il le prouve par l'exemple de Pythagoras, & par celui de Zenon d'Elée. (e) *Præterea, licere etiam Philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primùm sese Philosophum nuncupârit, eum sui seculi excellentissimâ formâ fuisse: item Zenonem illum antiquum Veliâ (f) oriundum, qui primus omnium dictionem solertissimo artificio ambifariam dissolverit, eum quoque Zenonem longè decorissimum fuisse, ut Plato autumat.* La citation de Platon est juste, mais il y a de certaines choses dans le passage de Platon qui n'ont pas été aprouvées de tout le monde, & je croi qu'on a eu raison de l'en censurer. Voici ce qu'il dit: (g) Ἔφη δὲ δὴ ὁ Ἀντιφῶν, λέγειν τὸν Πυθόδωρον ὅτι ἀφίκοιντό ποτε εἰς Παναθήναια τὰ μεγάλα Ζήνων τε καὶ Παρμενίδης. τὸν μὲν οὖν Παρμενίδην, εὖ μάλα ἤδη πρεσβύτην εἶναι, σφόδρα πολιόν, καλὸν δὲ κἀγαθὸν τὴν ὄψιν, περὶ ἔτη μάλιστα πέντε καὶ ἑξήκοντα. Ζήνωνα δὲ, ἐγγὺς ἐτῶν τετταράκοντα τότε εἶναι, εὐμήκη δὲ, καὶ χαρίεντα ἰδεῖν· καὶ λέγεσθαι αὐτὸν παιδικὰ τοῦ Παρμενίδου γεγονέναι. *Dicebat ergo Antiphon, Pythodorum narrasse, Zenonem atque Parmenidem venisse quondam ad magnorum Panathenæorum celebritatem: & Parmenidem jam senem, atque canum, aspectu decorum fuisse, annos ferme quinque & sexaginta ætatis agentem; Zenonem verò annos penè quadraginta natum; procero insuper & grato corporis habitu: dicebatur autem in deliciis Parmenidi fuisse.* Athenée le blâme d'avoir donné cette atteinte sans necessité aux mœurs de deux Philosophes. Ceux qui voudront conoître ses termes seront bientôt satisfaits. (h) Παρμενίδῃ μὲν γὰρ καὶ ἐλθεῖν εἰς λόγους τὸν τοῦ Πλάτωνος Σωκράτην, μόλις ἡ ἡλικία συγχωρεῖ, οὐχ ὡς καὶ τοιούτους εἰπεῖν ἢ ἀκοῦσαι λόγους. τὸ δὲ πάντων σχετλιώτατον, καὶ τὸ εἰπεῖν οὐδεμιᾶς κατεπειγούσης χρείας, ὅτι παιδικὰ γεγόνοι τοῦ Παρμενίδου Ζήνων ὁ πολίτης αὐτοῦ. *Parmenidem certè cum Socrate Platonis confabulatum fuisse ætas vix permittat, nedum hos vel illos sermones edisseruisse, aut audivisse. Quod autem indignissimum est, nullâ compulsus necessitate scribere is non erubuit Parmenidi Zenonem civem suum in amoribus & deliciis fuisse.*

(d) *Dans l'article d'Apulée pag. 293.*

(e) *Apuleius, apolog. pag. m. 275. 276.*

(f) *Voiez Mr. Menage* in Diogenem Laert. lib. 9. n. 28. *où il montre que Velia est la même ville d'Italie qu'Elea.*

(g) *Plato in Parmenide, pag. m. 1110. A.*

(h) *Athenæus lib. 11. pag. 505. F.*

(B) *Qu'il fut l'inventeur de la dialectique.*] Aristote lui en donne la loüange, comme Sextus Empiricus (i) & Diogene (k) Laerce l'ont remarqué. Cette dialectique de Zenon semble avoir été destinée à brouiller tout, & non pas à éclaircir quelque chose. Il ne s'en servoit que pour disputer contre tout venant, & pour reduire ses adversaires au silence, soit qu'ils soutinssent le blanc, soit qu'ils soutinssent le noir. Plutarque nous en donne cette idée. (l) Διήκουσε δὲ Περικλῆς καὶ Ζήνωνος τοῦ Ἐλεάτου, πραγματευομένου περὶ φύσιν ὡς Παρμενίδης· ἐλεγκτικὴν δέ τινα, καὶ δι᾽ ἀντιλογίας εἰς ἀπορίαν κατακλείουσαν ἐξασκήσαντος ἕξιν ὥσπερ καὶ Τίμων ὁ Φλιάσιος εἴρηκε διὰ τούτων

Ἀμφοτερογλώσσου τε μέγα σθένος οὐκ ἀκάτολον
Ζήνωνος, πάντων ἐπιλήπτορος.

Audivit Pericles Zenonem quoque Eleatem, de natura, Parmenidis more, philosophantem: qui impugnans quemlibet, usum paraverat quemdam refutandi, qui deduceret ad perplexitatem. Quod Phliasius Timon affirmat quoque, his verbis,

Omnia perstringens, Zeno disceptat, utraque
Ex parte invictus, sed non fallax.

Ces vers de Timon sont moins tronquez dans Diogene Laerce; je les copie selon l'edition d'Amsterdam:

Ἀμφοτερογλώσσου (m) τε μέγα σθένος οὐκ ἀλαπαδνὸν
Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος, ἠδὲ Μελίσσου,
Πολλῶν φαντασμῶν ἐπάνω, παύρων γε μὲν ἥσσω.
Expressitque (n) Plato vires utriusque periti
Lingua Zenonis, jurgatorisque Melissi,
Phantasias qui aluit paucas, multasque subegit.

On voit là un homme qui critiquoit tout, qui renversoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit trés-peu pour lui. S'il n'étoit point le Palamede dont Platon a dit quelque chose, il lui ressembloit parfaitement. Ce Palamede discouroit avec un tel artifice, qu'il rendoit probable à ses auditeurs le pour & le contre: il leur faisoit voir que les mêmes choses se ressembloient, & ne se ressembloient pas, qu'elles n'étoient qu'une & qu'elles étoient diverses, qu'elles étoient en repos & en mouvement. (o) Τὸν οὖν Ἐλεατικὸν Παλαμήδην λέγοντα οὐκ ἴσμεν τέχνῃ, ὥστε φαίνεσθαι τοῖς ἀκούουσι τὰ αὐτὰ ὅμοια καὶ ἀνόμοια, καὶ ἓν καὶ πολλά, μένοντά τε αὖ καὶ φερόμενα. *Eum vero Eleatem Palamedem artificio suo efficere solitum accepimus, ut eadem audientibus similia & dissimilia, unum & multa, manentia & fluentia viderentur.* Diogene Laërce (p) debite que Zenon a été nommé le Palamede d'Elée, dans le Sophiste de Platon; mais Mr. Menage l'accuse de deux erreurs. Il montre qu'il n'est point parlé de ce Palamede dans cet ouvrage de Platon, mais dans le dialogue intitulé *Phedre*: & puis il montre par le temoignage de Quintilien, que ce Palamede est le rheteur Alcidamas. (q) *Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcidamante intelligenda sunt, si fides Quintiliano. Ita enim ille libro III. Institut. Oratoriarum capite I. ubi de Scriptoribus Artis Rhetoricæ:* Et Hippias Eleus, & quem Palamedem Plato appellat, Alcidamas Eleates.

(i) *Sextus Empiricus adversus Mathematic. p. 139.*

(k) *Diog. Laert. lib. 9. n. 25.*

(l) *Plutarch. in Pericle, pag. 154. On verra la traduction Françoise d'Amyot ci-dessous remarque D à la lettre f.*

(m) *Diog. Laert. ubi supra.*

(n) *Cette traduction fut faite sur un exemplaire où le Grec portoit, Ζήνωνός τε Πλάτων ἐπιλήπτορος, au lieu de Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος.*

(o) *Plato in Phædro, pag. 1231.*

(p) *Diog. Laert. ubi supra.*

(q) *Menagius, in Diog. Laert. lib. 9. n. 25. pag. 403. col. 2.*

que. On devroit y voir aussi qu'il entreprit de redonner la liberté à sa patrie oprimée par un tyran, & que l'entreprise aiant été decouverte, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Cette affaire est (C) raportée avec mille variations, comme on le

(C) *Cette affaire est raportée avec mille variations.*] Le tyran d'Elée qu'il voulut perdre s'apelloit Nearque, selon quelques-uns, & Diomedon selon quelques autres (a). Plutarque le nomme Demylus, comme on le verra dans la suite: Tertullien le nomme Denys, & le prend sans doute par une erreur de (b) chronologie pour ce tyran de Syracuse, qui sous le nom de Denys se trouve dans les auteurs à tous momens. *Zeno Eleates*, dit-il vers la fin de son apologetique, *consultus à Dionysio, quidnam Philosophia præstaret, cum respondisset*, contemptum mortis, *impassibilis flagellis Tyranni objectus, sententiam suam ad mortem usque signabat.* Voilà dejà un temoin de la constance admirable de ce Philosophe. Je crois que Tertullien a mis la scène (c) de tout ceci non pas à Elée, comme il eût falu, mais à Syracuse. D'autres la mettent dans l'ile de Cypre, & se trompent d'ailleurs quant à la personne tourmentée, & quant au tyran. (d) *Ducebatur intrepidus* (Eusebius) *temporum iniquitati insultans, imitatus Zenonem illum veterem Stoicum qui ut mentiretur quædam laceratus diutius, avulsam sedibus linguam suam cum cruento sputamine in oculos interrogantis Cyprii Regis impegit.* La note de Mr. de Valois sur ce passage de Marcellin vous aprendra les erreurs de l'historien, & si vous consultez Mr. Menage (e), vous trouverez une conjecture très-heureuse sur la cause de ces meprises. L'action même de Zenon est diversement raportée. Les uns disent qu'étant sommé de declarer ses complices, il assûra que tous les amis du tyran avoient eu part au complot. Il en usa de la sorte, afin de le faire voir comme une personne abandonnée de tout le monde. Après cette declaration generale il donna le nom de quelques particuliers, & dit au tyran qu'il souhaitoit de lui parler à l'oreille. Le tyran s'étant aproché Zenon lui mordit l'oreille, & s'y acharna de telle sorte, qu'on ne put l'obliger qu'à force de coups d'aiguillons à lâcher prise. (f) Εἶτα περί τινων εἰπὼν ἔχειν τινὰ εἰπεῖν αὐτῷ πρὸς τὸ οὖς, καὶ δακὼν, οὐκ ἀνῆκεν ἕως ἀπεκεντήθη, ταὐτὸν Ἀριστογείτονι τῷ τυραννοκτόνῳ παθών. *Deinde cùm de quibusdam dixisset, quiddam sibi ad aurem loqui velle, eam mordicus apprehensam non antè dimisit quàm stimulis foderetur, idem agens quod Aristogiton tyrannicida.* (g) D'autres disent qu'il emporta le nés au tyran. Il y en a qui assûrent (h) qu'aiant declaré ses complices, & donné le nom de peste (i) de la patrie à l'usurpateur, il s'adressa aux assistans pour leur dire qu'il s'étonnoit de leur lâcheté, si la crainte d'être traitez comme lui les obligeoit à demeurer dans la servitude; & qu'enfin coupant sa langue (k), il la jetta sur le visage du tyran: ce qui emut de telle maniere la bourgeoisie, qu'elle lapida tout aussitôt cet usurpateur de la liberté. Voilà ce que Diogene Laërce raporte. Plutarque observe que Zenon coupant sa langue, & la jettant au visage d'un tyran, mit en pratique la maxime de son maitre, que le deshonneur est redoutable aux grans hommes, mais qu'il n'y a que les enfans, & les femmes, & les hommes lâches qui redoutent la douleur. (l) Ζήνων τοίνυν ὁ Παρμενίδου γνώριμος, ἐπιθέμενος Δημύλῳ τῷ τυράννῳ, καὶ δυστυχήσας περὶ τὴν πρᾶξιν, ἐν πυρὶ τὸν Παρμενίδου λόγον, ὥσπερ χρυσὸν ἀκήρατον καὶ δόκιμον παρέσχε· καὶ ἀπέδειξεν ἔργοις, ὅτι τὸ αἰσχρὸν ἀνδρὶ μεγάλῳ φοβερόν ἐστιν, ἀλγηδόνα δὲ, παιδίοις, καὶ γυναίοις, καὶ γυναίων ψυχὰς ἔχουσιν ἀνδράσι. διατραγὼν γὰρ τὴν γλῶτταν αὐτοῦ, τῷ τυράννῳ προσέπτυσεν. *Zeno Parmenidis discipulus, Demylo tyranno insidiatus, re infeliciter gesta, doctrinam Parmenidis, velut aurum in igne, illæsam ac probam facto ostendit. Scilicet turpitudinem magno viro metuendam esse: dolorem à pueris & mulierculis, ac viris animum muliebrem gerentibus timeri. Linguam enim suam, dentibus amputatam, in tyrannum exspuit.* (m) Hermippus assûre que Zenon fut pilé dans un mortier.

Valere Maxime n'avoit garde de ne pas parler de la constance de ce philosophe, mais il y a fait des fautes; car au lieu de donner à Zenon d'Elée ce qui concerne le tyran Nearque, il le donne à un autre, & outre cela il supose que ce Zenon voulant delivrer de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, fit & soufrit ce que d'autres content par raport au tyran d'Elée. *Qui* (Zeno Eleates) *cum esset in dispicienda rerum natura maxima prudentia, inque excitandis ad vigorem juvenum animis promptissimus, præceptorum fidem exemplo virtutis suæ publicavit. Patriam enim egressus, in qua frui secura libertate poterat, Agrigentum miserabili servitute obrutum petiit, tanta fiducia ingenii ac morum suorum fretus, ut speraverit, & tyranno & Phalaridi vesana mentis feritatem à se diripi posse. Postquam deinde apud illum plus consuetudinem dominationis, quam consilii salubritatem valere animadvertit; nobilissimos ejus civitatis adolescentes cupiditate liberandæ patriæ inflammavit. Cujus rei cum indicium ad tyrannum manasset, convocato in forum populo, torquere eum vario cruciatus genere cœpit: subinde quærens, quosnam consilii participes haberet: At ille nec eorum quempiam nominavit, sed proximum quemque, ac fidelissimum tyranno suspectum reddidit: increpitansque Agrigentinis ignaviam ac timiditatem, effecit ut subito mentis impulsu concitati, Phalarim lapidibus prosternerent. Senis ergo unius eculeo impositi, non supplex vox, nec miserabilis ejulatus; sed fortis cohortatio totius urbis animum, fortunamque mutavit* (n). Après cela il raconte ce que voici: (o) *Ejusdem nominis philosophus, cum à Nearcho tyranno, de cujus nece consilium inierat, torqueretur, supplicii pariter atque indicandorum consciorum gratia; doloris victor, sed ultionis cupidus, esse dixit, quod eum secreto audire admodum expediret: laxatoque eculeo, postquam insidiis opportunum tempus animadvertit, aurem ejus morsu corripuit, nec ante dimisit, quam & ipse vita, & ille corporis parte privaretur.* Le commentateur Olivier ne trouve là qu'une faute: il ne blâme Valere Maxime que d'avoir dit que Zenon le chef des Stoïques, fut mis à mort pour avoir tâché de perdre un tyran. Cette censure est injuste, & l'on a beau dire (p) que ce Zenon se donna la mort de bon gré à l'âge de 90. ans, on ne convainc point d'erreur Valere Maxime, puis qu'il n'a point dit que l'un de ses deux Zenons fût le chef des Stoïciens. Diogene Laërce (q) ne dit-il pas qu'il y a eu huit Zenons? Il n'est donc pas necessaire que celui que l'on distingue de Zenon d'Elée soit le fondateur des Stoïques. Henri de Valois (r) blâme Valere Maxime d'avoir fait de Zenon d'Elée deux Zenons. L'un de nos meilleurs Critiques (s) a fait la même remarque, & indiqué qui plus est ce qui a pu faire errer cet ancien auteur. Il observe que Jean Vorstius, en faisant la même critique, s'est rendu digne de censure, aiant debité que Nearque étoit tyran des Liparitains. Vorstius se fonde sur ce que Zenon fut questionné touchant les armes qui avoient été portées par ses soins dans l'ile de Lipara. Il juge que ce philosophe après avoir delivré de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, se retira dans cette ile, & tâcha de l'affranchir du joug de Nearque. On (t) lui prouve manifestement que ce fut la ville d'Elée que Zenon tâcha d'afranchir de la tyrannie de Nearque. Passons plus avant, & prenons la liberté d'observer que ces sçavans hommes laissent impunie la faute la plus grossiere de Valere Maxime. Elle consiste à debiter que Zenon d'Elée fit un complot contre Phalaris. La chronologie ne sçauroit soufrir cela. Suposons qu'Eusebe se soit trompé, en posant les 28 ans de la tyrannie de Phalaris entre la 2. année de la 31. Olympiade, & la 2. de la 38. Preferons ce qu'il a fait lors qu'il a placé ce tyran vis-à-vis la fin de la 53. Olympiade, après 16. ans d'usurpation. Disons même, comme le suposent de fort sçavans hommes, (v) que Phalaris s'empara de l'autorité souveraine dans Agrigente environ l'Olympiade 52. & qu'il s'y maintint 16. ans selon quelques-uns, & 28. selon quelques autres, il se trouvera neanmoins qu'il sera mort avant que nôtre Zenon fût en âge d'entreprendre ce que Valere Maxime raconte. Nous avons vu (w) ci-dessus que Parmenides étoit âgé d'environ 65. ans lors que Zenon n'en avoit que 40. Or Parmenides a fleuri (x) la 80. Olympiade: jugez si Zenon a pu être quelque chose dans la 59. Mais pour ne rien dissimuler, je trouve quelque embarras dans le tems où l'on fait fleurir Parmenides: car puis que Pericles decedé l'Olympiade 87. avoit été disciple de Zenon, il faudroit mettre l'état florissant de (y) Zenon vers la 76. & un peu plus haut celui de son maître (z) Parmenides. Cela suffit à mon dessein. J'eusse examiné tout ceci avec plus de precision,

(a) *Diog. Laert. ubi supra, n. 26.*

(b) Antiquior Zeno Eleates Dionysio Tyranno centum quinquaginta annis circiter. *Menag. ib. p. 404.*

(c) *Je veux dire qu'il a pensé que tout ceci se passa dans Syracuse.*

(d) *Ammian Marcellin. l. 14. c. 9. p. 46.*

(e) *Menag. ubi supra.*

(f) *Diog. Laertius ubi supra, n. 26. pag. 565. ex Heraclide in Satyri epitome.*

(g) *Laert. ibid. n. 27. ex Demetrio in Æquivocis.*

(h) *Id. ib. ex Antisth. in Successionibus.*

(i) Μετὰ τὸ μηνῦσαι τοὺς φίλους ἐρωτηθῆναι πρὸς τοῦ τυράννου εἴ τις ἄλλος· εἰπεῖν τὸ δὲ Σὺ ὁ τῆς πόλεως ἀλιτήριος. Illum quum amicos indicasset, rogatum à Tyranno essetne alius quispiam, dixisse, Tu civitatis pernicies. *Id. ibid.* Ceci se comprendra mieux si on le lit dans Seneque à la fin de cette remarque.

(k) *Conferez ce qui est dit dans l'article* Pythagore, *pag. 2444. lettre b.*

(l) *Plut. adversus Colotem, circa fin. pag. 1126. Vide etiam de garrulit. p. 505.*

(m) *Apud Diogenem Laertium ubi supra.*

(n) *Valer. Maximus lib. 3. cap. 3. n. 2. in exter. pag. m. 280.*

(o) *Id. ib. n. 3.*

(p) *Olivier allegue cela.*

(q) *Diog. Laert. ubi supra, n. 29. Jonsius de Scriptor. histor. philos. p. 116. compte jusqu'à 15. Zenons.*

(r) Ex uno Zenone Eleate duos perperam facit. *Henric. Valesius, Notis in Amm. Marcellin. lib. 14. c. 9. p. 46.*

(s) Ut modo duorum Fabiorum res gestas uni eum adsignasse contra Pighium probavimus, ita contraria plane culpa unius Philosophi facta, in duos ejusdem nominis divisit lib. III. cap. 3. Nam quum retulisset, quam patientiam Eleates Zeno præstitisset, *&c. Jacobus Perizonius, Animadv. historic. pag. 85.*

(t) *Mr. Perizonius lui cite Ciceron de nat. Deor. lib. 3. & Diogene Laërce.*

(v) *Car. Boyle, apud Acta Eruditor. Lipsiens. 1696. pag. 102. 103. dans l'extrait des lettres de Phalaris imprimées à Oxford l'an 1695.*

(w) *Pag. 3056. lettre g.* (x) *Chron. Euseb.* (y) *Jonsius* de Script. Hist. Phil. pag. 116. *le met à l'Olympiade 78.* (z) *L'édition de Diogene Laërce 1692. le met à l'Olympiade 69.*

le verra dans nos remarques. Je n'ai que deux pechez de commission à (D) reprocher à Mr. Moreri. Au reste les sentimens de Zenon d'Elée étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Xenophanes & de Parmenides touchant l'unité, l'incomprehensibilité, & l'immutabilité de toutes choses. Je ne sçaurois croire qu'il ait soutenu qu'il n'y a rien (D Δ) dans l'univers, car comment eût-il pu dire que lui qui soutenoit un tel dogme n'existoit pas? Comment lui qui ne cherchoit qu'à embarasser par ses disputes † sur le pour & sur le contre tous ceux avec qui il disputoit, à les embarasser, dis-je, de telle sorte qu'ils ne sussent de quel côté se tourner, eût-il voulu se commettre si visiblement? Ne voioit-il pas qu'il étoit facile de le confondre par la demande si le neant peut raisonner? Il argumentoit avec vigueur contre l'existence du mouvement. Quelques-unes de ses objections là-dessus nous ont été (E) conservées dans les écrits d'Aristo-

† *Voiez les paroles de Plutarque dans la remarque D Δ vers la fin.*

sion, si j'eusse donné l'article de Phalaris. J'étois prêt à le commencer, lors que j'apris qu'un digne neveu du très-illustre Mr. Boyle avoit publié la vie de ce tyran. Je la fis chercher par tout sans la trouver, & cela fut cause que je laissai cet article: je le renvoiai à un tems où je pusse profiter des lumieres de cet auteur, dont je ne conois (‡) encore l'ouvrage que par les extraits des Journalistes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons croire que Valere Maxime n'a point parlé de deux Zenons sans quelque coup de reflexion. Il aura sçu que Nearque a vecu après Phalaris; de sorte que s'étant trompé en faisant Zenon d'Elée (a) contemporain de Phalaris, il n'aura pu se persuader que le Zenon qui avoit voulu chasser Nearque, fût le même qui avoit fait un complot contre le tyran des Agrigentins.

(‡) *On écrit ceci l'an 1696.*

(a) *Il le supose même fort vieux au tems du complot.*

Notez que plusieurs critiques veulent que Seneque ait parlé de nôtre Zenon d'Elée lors qu'il a dit, (b) *Notus est ille tyrannicida, qui imperfecto opere comprehensus, & ab Hippia tortus, ut conscios indicaret, circumstantes amicos tyranni nominavit, quibus quam maxime caram salutem ejus sciebat. Et cum ille singulos, ut nominati erant, occidi jussisset, interrogavit: Ecquis superesset? Tu, inquit, solus: neminem enim alium, cui carus esses, reliqui. Effecit ira, ut tyrannus tyrannicidæ manus commodaret, & præsidia sua gladio suo cæderet.* Mais n'en deplaise à Muret & à Juste Lipse, je croi que Seneque a voulu parler de quelcun de ceux qu'Hippias fils de Pisistrate fit torturer. Je ne croi point que Seneque ait eu en vuë Zenon d'Elée, quoi qu'il raporte ce que d'autres attribuent à ce Zenon. C'est sa coutume, & celle de plusieurs auteurs d'apliquer à certaines gens ce que l'on a dit de quelques autres.

(b) *Seneca de ira, lib. 2. cap. 23. pag. m. 541. Voiez là-dessus les commentateurs.*

(D) *Deux pechez de commission à reprocher à Mr. Moreri.*] Le premier est qu'il a cité Diogene *au livre* 9. de Hist. Græc. & de Sect. Philos. Or il n'est point vrai que Diogene ait fait des livres de l'histoire Greque, ou des historiens Grecs, ni que l'ouvrage qu'on a de lui soit intitulé, *de Sectis Philosophorum.* Il a pour titre, *de vitis, dogmatis, & apophthegmatis clarorum Philosophorum, libri X.* La seconde faute est de dire que *Diogene parle de sept autres* Zenons, *dont il n'a point donné la vie.* Car l'un de ces autres est Zenon le Cittien chef des Stoïques, duquel Diogene nous donne la vie très-amplement.

(D Δ) *Je ne saurois croire qu'il ait soutenu qu'il n'y a rien dans l'univers.*] Je me defie donc de Seneque qui lui attribuë ce sentiment; Juste Lipse s'en est defié aussi. (c) *Audi, quantum mali faciat nimia subtilitas, & quàm infesta veritati sit. Protagoras ait, de omni re in utramque partem disputari posse, ex æquo, & de hac ipsa, an omnis res in utramque partem disputabilis sit. Nausiphanes ait, ex his quæ videntur esse, nihil magis esse, quàm non esse. Parmenides ait, ex his quæ videntur, nihil esse in universum. Zenon Eleates omnia negotia de negotio dejecit, ait nihil esse. Circa eadem ferè Pyrrhonii versantur, & Megarici, & Eretrici, & Academici, qui novam induxerunt scientiam, nihil scire. Hæc omnia in illum supervacuum studiorum liberalium gregem conjice. Illi mihi non profuturam scientiam tradunt, hi spem omnis scientiæ eripiunt: satius est supervacua scire, quàm nihil. Illi non præferunt lumen, per quod acies dirigatur ad verum: hi oculos mihi effodiunt. Si Protagoræ credo, nihil in rerum natura est, nisi dubium: si Nausiphani, hoc unum certum est, nihil esse certi: si Parmenidi, nihil est præter unum: si Zenoni, ne unum quidem. Quid ergo nos sumus? quid ista quæ nos circumstant, alunt, sustinent? Tota rerum natura umbra est, aut inanis, aut fallax. Non facile dixerim, utrum magis irascar illis, qui nos nihil scire voluerunt: an illis, qui ne hoc quidem nobis reliquerunt, nihil scire.* J'ai raporté un peu au long les paroles de Seneque, afin qu'on y vit tous les degrez du scepticisme, entre lesquels il n'y a rien d'aussi outré que le sentiment de nôtre Zenon. S'il a soutenu effectivement un tel paradoxe, il vouloit seulement se divertir, ou il n'entendoit pas le mot *rien* comme les autres l'entendent, ou bien il extravagoit. Mais on ne trouve aucune trace de folie dans le reste de ses opinions. Il vaudroit donc mieux recourir ou à l'hypothese d'un jeu d'esprit, ou à celle d'une notion particuliere du mot *rien.* Disons la même chose touchant le livre où Gorgias Leontin (d) soutenoit trois theses, la premiere qu'il n'y a rien; la seconde que s'il y a quelque être, l'homme ne le peut comprendre; la troisieme qu'encore que l'homme le pût comprendre, il ne pourroit pas l'exprimer. Voions la pensée de Juste Lipse sur le passage de Seneque: (e) *Sententia est. Zeno Eleates molestiâ nos liberavit, & omni inquisitione: nam ait, Nihil esse. Sed hæc mira, & eximiè fatua aut sapiens sententia, nec mihi nunc capienda. An ad contemptum rerum retulit, Nihili hæc (non tamen Nihil) esse? velim, & sic laudem, non solum tolerem. Si aliter, & de ipsa existentia; ellebore hic egent. Ceterùm Zeno Eleates nusquam tale, apud Laërtium quidem: ubi dogmata ejus diversa, sed nec alibi commemini legisse. Viderit Seneca.* On m'objectera sans doute ce que Plutarque raporte du caractere de Zenon: *Pericles,* dit-il (f), *fut aussi quelque temps auditeur & disciple du philosophe Zenon natif de la ville d'Elée, qui enseignoit la philosophie naturelle comme Parmenides, mais il faisoit profession de contredire à tout le monde, & d'alleguer tant d'oppositions en disputant, qu'il rangeoit son homme à ne savoir que respondre, ni à quoi se resoudre, ainsi comme Timon Phliasien le tesmoigne en ces vers:*

(c) *Seneca epist.* 88. *p. m.* 361.

Grande eloquence, & grande force d'art,
Pour disputer en l'une & l'autre part
Avoit Zenon, reprenant tout le monde
Quand il vouloit desployer sa faconde.

Un philosophe de cette humeur, me dira-t-on, étoit bien capable de pousser la chicanerie jusqu'à soutenir que tout est rien. Je repons qu'il n'y a point d'aparence qu'un disputeur aussi adroit que celui-ci se soit engagé à de telles extremitez, d'où il ne semble pas possible qu'il auroit pu se tirer.

(d) *Voiez Sextus Empiricus adv. Mathemat. lib. 7. cap. 2.*

(e) *Lipsius manuduct. ad Stoic. Philos. lib. 2. diss. 4. sub fin. p. m. 693. to. 4. oper.*

(f) *Plut. in vita Periclis pag. 154. version d'Amyot. On a vu les termes de l'original ci-dessus pag. 3056. lettre L.*

(E) *Quelques-unes de ses objections* contre l'existence du mouvement *nous ont été conservées.*] Lisez (g) la Physique d'Aristote, vous y trouverez l'examen de quatre objections de Zenon.

(g) *Au chap. 9. du 6. livre.*

Voici la premiere (h). Si une fleche qui tend vers un certain lieu se mouvoit, elle seroit tout ensemble en repos & en mouvement. Or cela est contradictoire, donc elle ne se meut pas. La consequence de la majeure se prouve de cette façon. La fleche à chaque moment est dans un espace qui lui est égal. Elle y est donc en repos, car on n'est point dans un espace d'où l'on sort: il n'y a donc point de moment où elle se meuve; & si elle se mouvoit dans quelques momens, elle seroit tout ensemble en repos & en mouvement. Pour mieux comprendre cette objection, il faut prendre garde à deux principes que l'on ne sçauroit nier, l'un qu'un corps ne sçauroit être en deux lieux tout à la fois, l'autre que deux parties du tems ne peuvent point exister ensemble. Le premier de ces deux principes est si évident, lors même qu'on n'emploie pas de l'attention, qu'il n'est pas besoin que je l'éclaircisse: mais comme l'autre demande un peu plus de meditation pour être compris, & qu'il contient toute la force de l'objection, je le rendrai plus sensible par un exemple. Je dis donc que ce qui convient au lundi & au mardi à l'égard de la succession, convient à chaque partie du tems quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il est impossible que le lundi & le mardi existent ensemble, & qu'il faut necessairement que le lundi cesse d'être avant que le mardi commence d'être, il n'y a aucune partie du tems, quelle qu'elle soit, qui puisse coexister à une autre; chacune doit exister seule; chacune doit commencer d'être, lors que la precedente cesse d'être: chacune doit cesser d'être, avant que la suivante commence d'être. D'où il s'ensuit que le tems n'est pas divisible à l'infini, & que

(h) *Je la compte pour la 1. parce qu'Aristote la propose & y repond au commencement du chapitre; mais dans la suite il la place au 3. rang.*

Que le tems n'est point divisible à l'infini.

d'Aristote; mais il est fort vraisemblable qu'il en proposoit plusieurs autres, qui étoient peut-être

que la durée successive des choses est composée de momens proprement dits, dont chacun est simple & indivisible, parfaitement distinct du passé & du futur, & ne contient que le tems present. Ceux qui nient cette consequence doivent être abandonnez ou à leur stupidité, ou à leur mauvaise foi, ou à la force insurmontable de leurs prejugez. Or si vous posez une fois que le tems present est indivisible, vous serez contraint d'admettre l'objection de Zenon. Vous ne sçauriez trouver d'instant où une fleche sorte de sa place, car si vous en trouviez un, elle seroit en même tems dans cette place, & elle n'y seroit pas. Aristote (a) se contente de repondre que Zenon supose très-faussement l'indivisibilité des momens.

La 2. objection de Zenon étoit celle-ci. S'il y avoit du mouvement, il faudroit que le mobile pût passer d'un lieu à un autre; car tout mouvement enferme deux extremitez, *terminum à quo, terminum ad quem*, le lieu d'où l'on part, & le lieu où l'on arrive. Or ces deux extremitez sont separées par des espaces qui contiennent une infinité de parties, vu que la matiere est divisible à l'infini; il est donc impossible que le mobile parvienne d'une extremité à l'autre. Le milieu est composé d'une infinité de parties qu'il faut parcourir successivement les unes après les autres, sans que jamais vous puissiez toucher celle de devant, en même tems que vous touchez celle qui est en deçà: de sorte que pour parcourir un pied de matiere, je veux dire pour arriver du commencement du 1. pouce à la fin du 12. pouce, il faudroit un tems infini; car les espaces qu'il faut parcourir successivement entre ces 2. bornes étant infinis en nombre, il est clair qu'on ne les peut parcourir que dans une infinité de momens; à moins qu'on ne voulût reconoitre que le mobile est en plusieurs lieux à la fois, ce qui est faux & impossible. La reponse d'Aristote est pitoiable; il dit qu'un pied de matiere n'étant infini qu'en puissance, peut fort bien être parcouru dans un tems fini. Raportons sa reponse, avec la clarté que les commentaires de Conimbre lui ont donnée. (b) *Huic rationi satisfactum ab se jam ante Aristoteles ait, videlicet cùm hoc libro docuit infinitum sectione, quod non actu, sed potestate infinitum est, tempore finito decurri posse. Enim vero cùm tempus continuum sit, parique modo infinitum, eodem infinitatis jure, eisdemque partium divisionibus sibi mutuò respondebunt tempus & magnitudo. Nec contra naturam talis infinitì est hoc modo pertransiri.* Vous voiez là deux choses: 1. que chaque partie du tems est divisible à l'infini, ce que l'on a refuté ci-dessus invinciblement: 2. que le continu n'est infini qu'en puissance. Cela veut dire que l'infinité d'un pied de matiere consiste en ce qu'on le pourroit diviser sans fin & sans cesse en parties plus petites, mais non pas en ce qu'actuellement il soufre cette division. C'est se moquer du monde que de se servir de cette doctrine; car si la matiere est divisible à l'infini, elle contient actuellement un nombre infini de parties, ce n'est donc point un infini en puissance, c'est un infini qui existe réellement, actuellement. La continuité des parties n'empêche pas leur distinction actuelle; par consequent leur infinité actuelle ne depend point de la division: elle subsiste également dans la quantité continuë, & dans celle qu'on nomme *discrete*. Mais quand même on accorderoit cet infini en puissance, qui deviendroit un infini actuel par la division actuelle de ses parties, on ne perdroit pas ses avantages, car le mouvement est une chose qui a la même vertu que la division. Il touche une partie de l'espace sans toucher l'autre, & il les touche toutes les unes après les autres: n'est-ce pas les distinguer actuellement? N'est-ce pas faire ce que feroit un Geometre sur une table, en tirant des lignes qui designassent tous les demi pouces? Il ne brise pas la table en demi-pouces; mais il y fait neanmoins une division qui marque la distinction actuelle des parties: & je ne croi pas qu'Aristote eût voulu nier que si l'on tiroit une infinité de lignes sur un pouce de matiere, on n'y introduisît une division qui reduiroit en infini actuel, ce qui n'étoit selon lui qu'un infini virtuel. Or ce qu'on feroit à l'égard des yeux en tirant ces lignes sur un pouce de matiere, il est sûr que le mouvement le fait à l'égard de l'entendement (c). Nous concevons qu'un mobile en touchant successivement les parties de l'espace les designe, & les determine comme la craie à la main. Mais de plus quand on peut dire que la division d'un infini est achevée, n'a-t-on pas un infini actuel? Aristote & ses sectateurs ne disent-ils pas qu'une heure contient une infinité de parties? Quand donc elle est passée, il faut dire qu'une infinité de parties ont existé actuellement les unes après les autres. Est-ce un infini en puissance? n'est-ce pas un infini actuel? Disons donc que sa distinction est nulle, & que l'objection de Zenon conserve toute sa force. Une heure, un an, un siecle &c. sont un tems fini: un pied de matiere est un espace infini, il n'y a donc point de mobile qui puisse jamais arriver du commencement d'un pied à la fin. Nous verrons dans la remarque suivante si l'on pourroit éluder cette objection en suposant que les parties d'un pied de matiere ne sont pas infinies. Contentons nous ici d'observer, que le subterfuge de l'infinité des parties du tems est nul; car s'il y avoit dans une heure une infinité de parties, elle ne pourroit jamais ni commencer ni finir. Il faut que toutes ses parties existent separément; jamais deux n'existent ensemble, & ne peuvent être ensemble: il faut donc qu'elles soient comprises entre une premiere & une derniere unité, ce qui est incompatible avec le nombre infini.

La 3. objection étoit l'argument fameux qu'on nommoit (d) *Achille*. Zenon d'Elée en fut l'inventeur, si l'on s'en raporte (e) à Diogene Laërce, qui dit neanmoins que Phavorin l'attribuë à Parmenides & à plusieurs autres. Cette objection a le même fondement que la 2. mais elle est plus propre aux declamations. Elle tendoit à montrer que le mobile le plus vite, poursuivant le mobile le plus lent, ne pourroit jamais l'ateindre. (f) *Γίνεται δὲ παρὰ τὸ αὐτὸ τῇ διχοτομίᾳ· ἐν ἀμφοτέροις γὰρ συμβαίνει μὴ ἀφικνεῖσθαι πρὸς τὸ πέρας, διαιρουμένου πως τοῦ μεγέθους. ἀλλὰ πρόσκειται ἐν τούτῳ, ὅτι οὐδὲ τὸ τάχιστον τετραγῳδημένον ἐν τῷ διώκειν τὸ βραδύτατον. ὥστ' ἀνάγκη καὶ τὴν λύσιν εἶναι τὴν αὐτήν. Ob idem autem evenit atque in divisione in dimidia. Nam in utraque accidit, ut ad finem non perveniatur, quoquo modo magnitudine divisa. Sed in hac additur ne illud quidem, quod celerrimum est, (quod tragicè prolatum est) id quod tardissimum est attingere persequendo. Quamobrem solutio eadem sit necesse est.* Suposons une tortuë à 20. pas devant Achille, & limitons la vitesse de ce heros à la proportion d'un à 20. Pendant qu'il fera 20. pas la tortuë en fera un: elle sera donc encore plus avancée que lui. Pendant qu'il fera le 21. pas, elle gagnera la 20. partie du 22. & pendant qu'il gagnera cette 20. partie, elle parcourra la 20. partie de la partie 21. & ainsi de suite. Aristote nous renvoie à ce qu'il a repondu à la 2. objection: nous pouvons le renvoier à nôtre replique. Voiez aussi ce qui sera dit dans la remarque suivante, touchant la dificulté d'expliquer en quoi consiste la vitesse du mouvement.

Passons à la 4. objection: elle tend à faire voir les contradictions du mouvement. Aiez une table de 4. aunes, prenez deux corps qui aient aussi 4. aunes, l'un (g) de bois, l'autre de pierre. Que la table soit immobile, & qu'elle soutienne la piece de bois, selon la longueur de deux aunes à l'occident. Que le morceau de pierre soit à l'orient, & qu'il ne fasse que toucher le bord de la table. Qu'il se meuve sur cette table vers l'occident, & qu'en demie heure il fasse deux aunes, il deviendra contigu au morceau de bois. Suposons qu'ils ne se rencontrent que par leurs bords, & de telle sorte que le mouvement de l'un vers l'occident n'empêche point l'autre de se mouvoir vers l'orient. Qu'au moment de leur contiguïté le morceau de bois commence à tendre vers l'orient, pendant que l'autre continuë à tendre vers l'occident; qu'ils se meuvent d'égale vitesse: dans demie heure le morceau de pierre achevera de parcourir toute la table: il aura donc parcouru un espace de 4. aunes dans une heure, sçavoir toute la superficie de la table. Or le morceau de bois dans demie heure a fait un semblable espace de 4. aunes, puis qu'il a touché toute l'étenduë du morceau de pierre par les bords: il est donc vrai que deux mobiles d'égale vitesse font le même espace; l'un dans demie heure, l'autre dans une heure; donc une heure & une demie heure sont des tems égaux, ce qui est contradictoire. Aristote dit que c'est un sophisme, puis que l'un de ces mobiles est consideré par raport à un espace qui est en repos, sçavoir la table, & que l'autre est consideré par raport à un espace qui se meut, sçavoir le morceau de pierre. J'avouë qu'il a raison d'observer cette diference, mais il n'ôte pas la dificulté, car il reste toûjours à expliquer une chose qui paroît incomprehensible; c'est qu'en même tems un morceau de bois parcoure 4. aunes par son côté meridional, & qu'il n'en parcoure que deux par sa surface inferieure. Voici un exemple plus debarassé. Aiez deux livres *in folio*

(a) *Τοῦτο δ' ἐστὶ ψεῦδος· οὐ γὰρ σύγκειται ὁ χρόνος ἐκ τῶν νῦν ὄντων ἀδιαιρέτων, ὥσπερ οὐδ' ἄλλο μέγεθος οὐδέν.* Hoc verò est falsum, cùm tempus ex momentis individuis non constet, ut neque alia ulla magnitudo. *Aristoteles Physic. lib. 6. c. 9.*

(b) *Conimbricenses in Aristot. Physic. lib. 6. c. 9. pag. m. 147. 148.*

(c) *Confirmez ceci par ce que disent les geometres touchant la production des lignes & des superficies.* Mathematici ut nobis inculcent veram lineæ intelligentiam, imaginantur punctum . . . è loco in locum moveri: cum enim punctum sit prorsus individuum relinquetur ex isto motu imaginario vestigium quoddam longum expers latitudinis ... Mathematici ut nobis superficiem ob oculos ponant, monent ut intelligamus lineam aliquam in transversum moveri, vestigium enim relictum &c. *Clavius in Euclid. lib. 1. n. 2. & 5.*

(d) *Voiez l'article d'Achille pag. 60. col. 1.*

(e) *Οὗτος καὶ τὸν Ἀχιλλέα πρῶτος λόγον ἠρώτησε. Φαβωρῖνος δέ φησι Παρμενίδην, καὶ ἄλλους συχνούς.* Hic & Achillea primus oratione argumentatus est; quamvis Phavorinus Parmenidem & alios complures profert. *Diogen. Laert. lib. 9. n. 29.*

(f) *Aristot. ubi supra.*

(g) *Une autre matiere seroit aussi propre. On ne prend ici le bois & la pierre que pour exemples.*

être les mêmes que l'on verra (F) ci-dessous, & dont quelques-unes combatent l'existence de l'étenduë, & paroissent beaucoup plus fortes que tout ce que les Cartesiens sauroient alleguer. Je

lio d'égale longueur, comme de deux pieds chacun. Posez les sur une table l'un devant l'autre; mouvez les en même tems l'un sur l'autre, l'un vers l'orient, & l'autre vers l'occident, jusques à ce que le bord oriental de l'un & le bord occidental de l'autre se touchent: vous trouverez que les bords par lesquels ils se touchoient sont distans de 4. pieds l'un de l'autre, & cependant chacun de ces livres n'a parcouru que l'espace de deux pieds. Vous pouvez fortifier l'objection, en suposant quelque corps qu'il vous plaira en mouvement, au milieu de plusieurs autres qui se meuvent en diferens sens, & avec divers degrez de vitesse; vous trouverez que ce même corps aura parcouru en même tems diverses sortes d'espace, doubles, triples &c. les uns des autres; & songez y bien, vous trouverez que cela n'est explicable que par des calculs d'Arithmetique, qui ne sont que des idees de nôtre esprit; mais que dans les corps mêmes la chose ne paroit point praticable: (a) car il faut se souvenir de ces trois proprietez essentielles du mouvement. 1. Un mobile ne peut point toucher deux fois de suite la même partie de l'espace. 2. Il n'en peut jamais toucher deux à la fois. 3. Il ne peut jamais toucher la troisiéme avant la seconde, ni la quatriéme avant la troisiéme, &c. Quiconque pourra accorder physiquement ces trois choses, avec la distance de 4. pieds qui se trouve entre deux (b) corps qui n'ont parcouru que deux pieds d'espace, ne sera pas un mal habile homme. Remarquez bien que ces trois proprietez conviennent aussi necessairement à un mobile qui traverse des espaces, dont le mouvement est contraire au sien, qu'à un mobile qui traverseroit des espaces où rien ne resisteroit.

(F) *Les mêmes que l'on verra ci-dessous.*] Il me semble que ceux qui voudroient renouveller l'opinion de Zenon, devroient d'abord argumenter de cette maniere.

OBJECTIONS contre l'existence de l'etenduë.

I. Il n'y a point d'étenduë, donc il n'y a point de mouvement. La consequence est bonne, car ce qui n'a point d'étenduë n'occupe aucun lieu, & ce qui n'occupe aucun lieu ne peut point passer d'un lieu à un autre, ni par consequent se mouvoir. Cela n'est pas contestable: la difficulté n'est donc qu'à prouver qu'il n'y a point d'étenduë. Voici ce qu'auroit pu dire Zenon. L'étenduë ne peut être composée ni de points mathematiques, ni d'atômes, ni de parties divisibles à l'infini, donc son existence est impossible. La consequence paroit certaine, puis qu'on ne sçauroit concevoir que ces trois manieres de composition dans l'étenduë: il ne s'agit donc que de prouver l'antecedent. Peu de paroles me suffiront à l'égard des points mathematiques, car les esprits les moins penetrans peuvent conoitre avec la derniere évidence, s'ils y font un peu d'attention, que (c) plusieurs neants d'étenduë joints ensemble ne feront jamais une étenduë. Consultez le premier cours de philosophie scholastique qui vous tombera entre les mains, vous y trouverez les raisons du monde les plus convaincantes, soutenuës de quantité de demonstrations geometriques contre l'existence de ces (d) points; n'en parlons plus, & tenons pour impossible, ou du moins pour inconcevable que le continu en soit composé. Il n'est pas moins impossible ou inconcevable qu'il soit composé des atômes d'Epicure, c'est-à-dire de corpuscules étendus & indivisibles; car toute étenduë, quelque petite qu'elle puisse être, a un côté droit & un côté gauche, un dessus & un dessous: elle est donc un assemblage de corps distincts; je puis nier du côté droit ce que j'affirme du côté gauche; ces deux côtez ne sont pas au même lieu; un corps ne peut pas être en deux lieux tout à la fois, & par consequent toute étenduë qui occupe plusieurs parties d'espace contient plusieurs corps. Je sçai d'ailleurs, & les Atomistes ne le nient pas, qu'à cause que deux atômes sont deux êtres, ils sont separables l'un de l'autre; d'où je conclus très-certainement, que puis que le côté droit d'un atôme n'est pas le même être que le côté gauche, il est separable du côté gauche. L'indivisibilité d'un atôme est donc chimerique. Il faut donc s'il y a de l'étenduë, que ses parties soient divisibles à l'infini. Mais d'autre côté si elles ne peuvent pas être divisibles à l'infini, il faudra conclure que l'existence de l'étenduë est impossible, ou pour le moins incomprehensible.

La divisibilité à l'infini est l'hypothese qu'Aristote a embrassée; & c'est celle de presque tous les professeurs en philosophie, dans toutes les Universitez depuis plusieurs siecles. Ce n'est pas qu'on la comprenne, ou que l'on puisse repondre aux objections; mais c'est qu'aiant compris manifestement l'impossibilité des points, soit mathematiques soit physiques, on n'a trouvé que ce seul parti à prendre. Outre que cette hypothese fournit de grandes commoditez; car lors qu'on a épuisé ses distinctions, sans avoir pu rendre comprehensible cette doctrine, on se sauve dans la nature même du sujet, & l'on allegue que nôtre esprit étant borné, personne ne doit trouver étrange que l'on ne puisse resoudre ce qui concerne l'infini, & qu'il est de l'essence d'un tel continu d'être environné de difficultez insurmontables à la creature humaine. Notez que ceux qui adoptent les atômes, ne le font pas parce qu'ils comprennent qu'un corps étendu peut être simple, mais parce qu'ils jugent que les deux autres hypotheses sont impossibles. Disons la même chose de ceux qui admettent les points mathematiques. En general tous ceux qui raisonnent sur le continu, ne se determinent à choisir une hypothese qu'en vertu de ce principe; *s'il n'y a que trois manieres d'expliquer un fait, la verité de la troisiéme resulte necessairement de la fausseté des deux autres.* Ils ne croient donc pas se tromper dans le choix de la troisiéme, lors qu'ils ont compris clairement que les deux autres sont impossibles; & ils ne se rebutent point des difficultez impenetrables de la troisiéme: ils s'en consolent ou à cause qu'elles peuvent être retorquées, ou à cause qu'ils se persuadent qu'après tout elle est veritable, puis que les deux autres ne le sont pas. Le subtil Arriaga s'étant proposé une objection insoluble, declare qu'il n'abandonnera point pour cela son sentiment, car, dit-il, les autres sectes ne la resolvent pas mieux. (e) *Video hac adhuc urgeri argumento supra facto, quod a nemine vidi solutum, sed nec illud solvere præsumo: cùm autem commune sit omnibus sententiis de continui compositione, non est cur propter illud aliquis à propria sententia discedat. . . . . . . (f) Quòd autem alia in sententia Aristotelis difficilia valdè sint, & quæ à nobis solvi non possint, non cogit nos hanc sententiam deserere: materia enim difficultas est talis, ut ubique aliqua nobis inexplicabilia occurrant. Malè autem apertè fateri me ignorare solutionem aliquorum argumentorum, quàm tam dare quæ fortè à nemine intelligatur.*

Un Zenoniste pourroit dire à ceux qui choisissent l'une de ces trois hypotheses, vous ne raisonnez pas bien, vous vous servez de ce syllogisme disjonctif,

Le continu est composé ou de points mathematiques, ou de points physiques, ou de parties divisibles à l'infini:

Or il n'est composé ni de. . . . (g) ni de. . . .

Donc il est composé de. . . .

Le defaut de vôtre raisonnement n'est point dans la forme, mais dans la matiere; il faudroit abandonner vôtre syllogisme disjonctif, & emploier ce syllogisme hypothetique,

Si l'étenduë existoit, elle seroit composée ou de points mathematiques, ou de points physiques, ou de parties divisibles à l'infini:

Or elle n'est composée ni de points mathematiques, ni de points physiques, ni de parties divisibles à l'infini.

Donc elle n'existe point.

Il n'y a aucun defaut dans la forme de ce syllogisme; le sophisme *à non sufficienti enumeratione partium* ne se trouve pas dans la majeure, la consequence est donc necessaire, pourvu que la mineure soit veritable. Or il ne faut que considerer les argumens dont ces 3. sectes s'accablent les unes les autres, & les comparer avec les reponses, il ne faut, dis-je, que cela pour voir manifestement la verité de la mineure. Chacune de ces trois sectes, quand elle ne fait qu'attaquer, triomphe, ruine, terrasse; mais à son tour elle est terrassée & abymée, quand elle se tient sur la defensive. Pour conoitre leur foiblesse, il suffit de se souvenir que la plus forte, celle qui chicane mieux le terrain, est l'hypothese de la divisibilité à l'infini. Les Scholastiques l'ont armée de pied en cap, de tout ce que leur grand loisir leur a pu permettre d'inventer de distinctions: mais cela ne sert qu'à fournir quelque babil à leurs disciples dans une these publique, afin que la parenté n'ait point la honte de les voir muets. Un pere ou un frere se retirent bien plus contens, lors que l'Ecolier distingue entre l'infini *categorematique*, & l'infini *syncategorematique*, entre les parties *communicantes* & *non communicantes*, *proportionelles* & *aliquotes*, que s'il n'eût rien repondu. Il a donc été necessaire que les Professeurs inventassent quelque

(a) *On peut faire les mêmes difficultez sur ce que les petites rouës d'un carosse font autant de chemin que les grandes dans le même nombre de tours sur leur centre. Dites le même de deux rouës attachées à un même axe, l'une très-petite, l'autre très-grande.*

(b) *Par exemple les 2. livres in folio dont on a parlé.*

(c) *Voiez l'art de penser 4. partie ch. 1. pag. m. 392 & ci-dessous la remarque D de l'article suivant vers la fin.*

(d) *Voiez entre autres l'ouvrage de Libertus Fromondus Professeur à Louvain intitulé* Labyrinthus seu de compositione continui. *C'est un ouvrage beaucoup plus fort que la reponse que Jaques Chevreuil (en Latin* Capreolus) *Professeur en philosophie à Paris, fit en 1636. à deux questions du Cardinal de Richelieu* de demonstratione magnitudinis in puncto *&c.*

(e) *Arriaga. disput. 16. phys. sect. 11. n. 241. p. m. 433.*

(f) *Id. ib. sect. 12. n. 256. pag. 435.*

(g) *Pour abreger, on n'exprime point la rejection ni l'admission; car selon les loix de la Logique on peut proceder ici de la rejection des deux parties quelconques, à l'admission de la troisiéme.*

Je parle de quelques Cartesiens qui soutiennent publiquement, & même dans les païs d'inquisition, qu'on ne peut savoir que par la foi, qu'il y ait des corps: les sens nous trompent, disent-ils,

quelque jargon; mais toute la peine qu'ils se sont donnée ne sera jamais capable d'obscurcir cette notion claire & évidente comme le soleil: *Un nombre infini de parties d'étenduë, dont chacune est étenduë, & distincte de toutes les autres, tant à l'égard de son entité, qu'à l'égard du lieu qu'elle occupe, ne peut point tenir dans un espace cent mille millions de fois plus petit que la cent milliéme partie d'un grain d'orge.*

La divisibilité à l'infini empêcheroit toute contiguité.

Voici une autre difficulté. Une substance étenduë qui existeroit, devroit necessairement admettre le contact immediat de ses parties. Dans l'hypothese du vuide il y auroit plusieurs corps separez de tous les autres, mais il faudroit que plusieurs autres se touchassent immediatement. Aristote qui n'admet point cette hypothese, est obligé d'avouër qu'il n'y a aucune partie de l'étenduë qui ne touche immediatement à quelques autres par tout ce qu'elle a d'exterieur. Cela est incompatible avec la divisibilité à l'infini; car s'il n'y a point de corps qui ne contienne une infinité de parties, il est évident que chaque partie particuliere de l'étenduë est separée de toute autre par une infinité de parties, & que le contact immediat de deux parties est impossible. Or quand une chose ne peut avoir tout ce que son existence demande necessairement, il est sûr que son existence est impossible: puis donc que l'existence de l'étenduë demande necessairement le contact immediat de ses parties, & que ce contact immediat est impossible dans une étenduë divisible à l'infini, il est évident que l'existence de cette étenduë est impossible; & qu'ainsi cette étenduë n'existe que mentalement. Il faut reconoitre à l'égard du corps, ce que les Mathematiciens reconoissent à l'égard des lignes & des superficies, dont ils demontrent tant de belles choses. Ils avoüent (*) de bonne foi qu'une longueur & largeur sans profondeur, sont des choses qui ne peuvent exister hors de nôtre ame. Disons en autant des trois dimensions. Elles ne sçauroient trouver de place que dans nôtre esprit; elles ne peuvent exister qu'*idealement*. Nôtre esprit est un certain fond où cent mille objets de diferente couleur, & de diferente figure, & de diferente situation se reünissent: car nous pouvons voir tout à la fois du haut d'une côte une vaste plaine parsemée de maisons, & d'arbres, & de troupeaux, &c. Bien loin que toutes ces choses soient de nature à pouvoir être rangées dans cette plaine, il n'y en a pas deux qui y puissent trouver place; chacune demanderoit un lieu infini, puis qu'elle contient une infinité de corps étendus. Il faudroit laisser des intervalles infinis autour de chacune, puis qu'entre chaque partie & toute (a) autre il y a une infinité de corps. Qu'on ne dise point que Dieu peut tout; car si les Theologiens les plus devots osent dire qu'il ne peut point faire que dans une ligne droite de 12. pouces, le 1. & le 3. pouce soient immediatement contigus, je puis bien dire qu'il ne peut point faire que deux parties d'étenduë se touchent immediatement, lors qu'une infinité d'autres parties les separent l'une de l'autre. Disons donc que le contact des parties de la matiere n'est qu'ideal; c'est dans nôtre esprit que se peuvent reünir les extremitez de plusieurs corps.

(*) Conferez ce qui sera dit dans la remarque D de l'article suivant vers la fin.

(a) Entendez ceci avec la clause distributivè sumpta.

La divisibilité à l'infini ameneroit la penetration des dimensions.

Objectons presentement tout le contraire. La penetration des dimensions est une chose impossible, & neanmoins elle seroit inevitable si l'étenduë existoit; il n'est donc pas vrai que l'étenduë puisse exister. Mettez un boulet de canon sur une table; un boulet, dis-je, enduit de quelque couleur liquide, faites le rouler sur cette table, vous verrez qu'il y tracera une ligne par son mouvement: vous aurez donc deux fortes preuves du contact immediat de ce boulet & de cette table. La pesanteur du boulet vous aprendra qu'il touche la table immediatement; car s'il ne la touchoit pas de cette maniere, il demeureroit suspendu en l'air, & vos yeux vous convaincront de ce contact par la trace du boulet. Or je soutiens que ce contact est une penetration de dimensions proprement dite. La partie du boulet qui touche la table est un corps determiné, & réellement distinct des autres parties du boulet qui ne touchent point la table. Je dis la même chose de la partie de la table qui est touchée par le boulet. Ces deux parties touchées sont chacune divisibles à l'infini en longueur, en largeur, & en profondeur: elles se touchent donc mutuellement selon leur profondeur, & par consequent elles se penetrent. On objecte tous les jours cela aux Peripateticiens dans les disputes publiques: ils se defendent par un jargon de distinctions, qui n'est propre qu'à prevenir le chagrin que pourroient avoir les parens de l'écolier, s'ils le voioient reduit au silence; mais quant au reste ces distinctions n'ont jamais servi qu'à faire voir que l'objection est insoluble. Voici donc un fait bien singulier; si l'étenduë existoit, il ne seroit pas possible que ses parties se touchassent, & il seroit impossible qu'elles ne se penetrassent point. Ne sont-ce pas des contradictions très-évidentes enfermées dans l'existence de l'étenduë?

Les moiens de l'époque emploiez contre l'existence de l'étenduë.

Joignons à ceci que tous les moiens de l'époque qui renversent la realité des qualitez corporelles, renversent la realité de l'étenduë. De ce que les mêmes corps sont doux à l'égard de quelques hommes, & amers à l'égard de quelques autres, on a raison d'inferer qu'ils ne sont ni doux ni amers de leur nature, & absolument parlant. Les nouveaux philosophes quoi qu'ils ne soient pas Sceptiques, ont si bien compris les fondemens de l'époque par raport aux sons, aux odeurs, au froid & au chaud, à la dureté & à la molesse, à la pesanteur & à la legereté, aux saveurs & aux couleurs, &c. qu'ils enseignent que toutes ces qualitez sont des perceptions de nôtre ame, & qu'elles n'existent point dans les objets de nos sens. Pourquoi ne dirions-nous pas la même chose de l'étenduë? Si un être qui n'a aucune couleur nous paroît pourtant sous une couleur determinée quant à son espece, & à sa figure, & à sa situation, pourquoi un être qui n'auroit aucune étenduë, ne pourroit-il pas nous être visible sous une aparence d'étenduë determinée, figurée, & située d'une certaine façon? Et remarquez bien que le même corps nous paroît petit ou grand, rond ou quarré, selon le lieu d'où on le regarde: & soions certains qu'un corps qui nous semble très-petit, paroît fort grand à une mouche. Ce n'est donc point par leur étenduë propre, & réelle ou absoluë, que les objets se presentent à nôtre esprit: on peut donc conclure qu'en eux-mêmes ils ne sont point étendus. Oseriez-vous aujourd'hui raisonner de cette façon, *Puis que certains corps paroissent doux à cet homme-ci, aigres à un autre, amers à un autre, &c. je dois assûrer qu'en general ils sont savoureux, encore que je ne connoisse pas la saveur qui leur convient absolument, & en eux-mêmes?* tous les nouveaux philosophes vous siffleroient. Pourquoi donc oseriez-vous dire, *Puis que certains corps paroissent grans à cet animal, mediocres à cet autre, très-petits à un troisiéme, je dois assûrer qu'en general ils sont étendus, quoi que je ne sache pas leur étenduë absoluë?* Voions l'aveu d'un celebre dogmatique: (b) „ On peut bien savoir par les sens, „ qu'un tel corps est plus grand qu'un autre corps; „ mais on ne sçauroit sçavoir avec certitude quelle est „ la grandeur veritable & naturelle de chaque corps; „ & pour comprendre cela, il n'y a qu'à considerer, „ que si tout le monde n'avoit jamais regardé les objets exterieurs qu'avec des lunettes qui les grossissent, il est certain qu'on ne se seroit figuré les corps „ & toutes les mesures des corps, que selon la grandeur dans laquelle ils nous auroient esté representez „ par ces lunettes. Or nos yeux mesmes sont des lunettes, & nous ne sçavons point precisément s'ils ne „ diminuent point ou n'augmentent point les objets „ que nous voyons, & si les lunettes artificielles que „ nous croyons les diminuer ou les augmenter, ne les „ établissent point au contraire dans leur grandeur veritable; & partant on ne connoist point certainement la grandeur absoluë & naturelle de chaque „ corps. On ne sçait point aussi, si nous les voyons „ de la mesme grandeur que les autres hommes; car „ encore que deux personnes les mesurant, conviennent ensemble qu'un certain corps n'a par exemple „ que cinq pieds, neanmoins ce que l'un conçoit par „ un pied, n'est peut-estre pas ce que l'autre conçoit; „ car l'un conçoit ce que ses yeux luy rapportent, & „ un autre de mesme; or peut-estre que les yeux de „ l'un ne luy rapportent pas la mesme chose que les „ yeux des autres leur representent, parceque ce sont „ des lunettes autrement taillées. „ Le Pere Mallebranche (c) & le Pere Lami (d) Benedictin, vous donneront sur tout ceci un admirable detail, & fort capable de porter mon objection à un haut degré de force.

(b) Nicolle, Art de penser 4. partie, ch. 1. pag. m. 387. 388. Voiez aussi Mr. Rohault traité de Physique 1. partie chap. 27. n. 6. pag. m. 193. *où il parle de la diverse aparence des mêmes couleurs; il la savoit par experience.*

(c) Mallebranche, recherche de la verité livre 1. chap. 6. & suiv.

(d) Lami, connoissance de soi-même to. 2. p. 112. & suiv.

Emploi des demonstrations geometriques contre l'existence de l'étenduë.

Ma derniere difficulté sera fondée sur les demonstrations geometriques que l'on étale si subtilement, pour prouver que la matiere est divisible à l'infini. Je soutiens qu'elles ne sont propres qu'à faire voir que l'étenduë n'existe que dans nôtre entendement. En 1. lieu je remarque que l'on se sert de quelques-unes de

ils, à l'égard des qualitez de la matiere, nous devons donc nous defier de leur temoignage à l'égard des trois dimensions. Il n'est pas necessaire, ajoutent-ils, qu'il y ait des corps; Dieu peut sans cela com-

de ces demonstrations, contre ceux qui disent que la matiere est composée de points mathematiques. On leur objecte que les côtez d'un quarré seroient égaux à la ligne diagonale, & qu'entre les cercles concentriques celui qui seroit le plus petit égaleroit le plus grand. On prouve cette consequence, en faisant voir que les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre remplissent la diagonale, & que toutes les lignes droites que l'on peut tirer de la circonference du plus grand cercle, trouvent place sur la circonference du plus petit. Ces objections n'ont pas plus de force contre le continu composé de points, que contre le continu divisible à l'infini; car si les parties d'une certaine étenduë ne sont pas en plus grand nombre dans la ligne diagonale que dans les côtez, ni dans la circonference du plus petit cercle concentrique, que dans la circonference du plus grand, il est clair que les côtez du quarré égalent la diagonale, & que le plus petit cercle concentrique égale le plus grand. Or toutes les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre, & de la circonference du plus grand cercle au centre, sont égales entre elles: il les faut donc considerer comme des parties *aliquotes*, je veux dire comme des parties d'une certaine grandeur & d'une même denomination. Or il est certain que deux étenduës où les parties *aliquotes* & de même denomination, comme *pouce*, *pied*, *pas*, sont en pareil nombre, ne se surpassent point l'une l'autre: il est donc certain que les côtez du quarré seroient aussi grans que la ligne diagonale, s'il ne pouvoit point passer plus de lignes droites par la ligne diagonale que par les côtez. Disons la même chose des deux cercles concentriques. En 2. lieu je soutiens qu'etant très-vrai que s'il existoit des cercles, on pourroit tirer de la circonference au centre autant de lignes droites, qu'il y auroit de parties à la circonference, il s'ensuit que l'existence d'un cercle est impossible. On m'avoüera je m'assure que tout être qui ne sçauroit exister, sans contenir des proprietez qui ne peuvent exister, est impossible: or une étenduë ronde ne peut exister, sans avoir un centre auquel viennent aboutir tout autant de lignes droites qu'il y a de parties dans sa circonference; & il est certain qu'un tel centre ne peut exister: il faudroit donc dire que l'existence de cette étenduë ronde est impossible. Qu'un tel centre ne puisse exister, je le prouve manifestement. Suposons une étenduë ronde dont la circonference ait 4. piés: elle contiendra 48. pouces dont chacun contient 12. lignes: elle contiendra donc 576. lignes; & voilà le nombre de lignes droites qu'on pourra tirer de cette circonference au centre. Traçons un cercle fort proche du centre; il pourra être si petit qu'il ne contiendra que 50. lignes; il ne pourra donc point donner passage à 576. lignes droites; il sera donc impossible que les 576. lignes droites qui ont commencé d'être tirées de la circonference de cette étenduë ronde parviennent au centre: & cependant si cette étenduë existoit, il faudroit necessairement que ces 576. lignes parvinssent au centre. Que reste-t-il donc à dire, sinon que cette étenduë ne peut exister, & qu'ainsi toutes les proprietez des cercles, & des quarrez, &c. sont fondées sur des lignes sans largeur qui ne peuvent exister qu'*idealement*? Notez que nôtre raison & nos yeux sont également trompez dans cette matiere. Nôtre raison conçoit clairement; 1. que le cercle concentrique plus voisin du centre est plus petit que le cercle qui l'environne: 2. que la diagonale d'un quarré est plus grande que le côte. Nos yeux le voient sans compas, & encore plus certainement avec le compas; & neanmoins les Mathematiques nous enseignent, que l'on peut tirer de la circonference au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonference, & d'un côté du quarré à l'autre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans ce côté: & d'ailleurs nos yeux nous montrent qu'il n'y a dans la circonference du petit cercle concentrique aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée de la circonference du grand cercle, & que la diagonale du quarré n'a aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée d'un des côtez du quarré à l'autre. D'où peut donc venir que cette diagonale est plus grande que les côtez?

Voilà pour ce qui concerne la premiere preuve dont je supose que Zenon eut pu se servir pour refuter l'existence du mouvement. Elle est fondée sur l'impossibilité de l'existence de l'étenduë. On verra (a) ci-dessous une autre raison de la même impossibilité. Je veux croire que ce qu'il auroit pu dire en dernier lieu, en se servant des demonstrations geometriques, est aisé à refuter par les mêmes voies; mais je suis fort convaincu que les argumens que l'on emprunte (b) des Mathematiques, pour prouver la divisibilité à l'infini, prouvent trop; car ou ils ne prouvent rien, ou ils prouvent l'infinité des parties aliquotes.

II. La seconde objection de Zenon eût pu être celle-ci. Qu'il y ait de l'étendue hors de nôtre esprit, je le (c) veux, je ne laisserai pas de dire qu'elle est immobile. Le mouvement ne lui est pas essentiel, elle ne l'enferme pas dans son idée, & plusieurs corps sont quelquefois en repos. C'est donc un accident. Mais est-il distinct de la matiere? S'il en est distinct, de quoi sera-t-il produit? De rien sans doute, & quand il cessera d'être il sera reduit à neant. Mais ne sçavez-vous pas que (d) rien ne se fait de rien, & que rien ne retourne à rien? De plus ne faudra-t-il pas que le mouvement soit repandu sur le mobile, & dans le mobile? Il sera donc aussi étendu que lui, & de la même figure; il y aura donc deux étenduës égales dans le même espace, & par consequent penetration de dimensions. Mais lors que trois ou quatre causes meuvent un corps, ne faudra-t-il pas que chacune produise son mouvement? ne faudra-t-il pas que ces 3. ou 4. mouvemens soient penetrez tout ensemble, & avec le corps & entre-eux? Comment donc pourront-ils produire chacun son effet? Un vaisseau mu par les vens, & par des courans, & par des rameurs, decrit une ligne qui participe de ces trois actions ou plus ou moins, selon que l'une est plus forte que les autres. Oseriez-vous dire que des entitez insensibles & penetrées entre-elles, & avec tout le vaisseau, se respecteront jusqu'à ce point-là, & ne se brouilleront point? Si vous dites que le mouvement est un mode qui n'est pas distinct de la matiere, il faudra que vous disiez que celui qui le produit, crée la matiere; car sans produire la matiere, il n'est pas possible de produire un être qui soit la même chose que la matiere. Or ne seroit-il pas absurde de dire, que le vent qui meut un vaisseau produit un vaisseau? Il ne paroît pas qu'on puisse repondre à ces objections, qu'en suposant avec les Cartesiens que Dieu est la cause unique & immediate du mouvement.

III. Voici une autre objection. On ne sçauroit dire ce que c'est que le mouvement; car si vous dites que (e) c'est aller d'un lieu à un autre, vous expliquez une chose obscure par une chose plus obscure, *obscurum per obscurius*. Je vous demande d'abord qu'entendez vous par le mot *lieu*? Entendez vous un espace distinct des corps? mais en ce cas-là vous vous engagez dans un abime (†) d'où vous ne pourrez jamais sortir. Entendez-vous la situation d'un corps, entre quelques autres qui l'environnent? mais en ce cas-là vous definirez de telle sorte le mouvement, qu'il conviendra mille & mille fois aux corps qui sont en repos. Il est sûr que jusqu'ici on n'a point trouvé la definition du mouvement. Celle d'Aristote est absurde, celle de Mr. Descartes est pitoiable. Mr. Rohault après avoir bien sué pour en trouver une qui rectifiât celle de Descartes, a produit une description (f) qui peut convenir à des corps que nous concevons très-distinctement ne se mouvoir pas; & de là vient que Mr. Regis s'est cru obligé de la (g) rejetter: mais celle qu'il a donnée (h) n'est point capable de distinguer le mouvement d'avec le repos. Dieu l'unique moteur, selon les Cartesiens, doit faire sur une maison la même chose que sur l'air, qui s'en écarte pendant un grand vent: il doit créer cet air dans chaque moment avec de nouvelles relations locales, par raport à cette maison: il doit aussi créer dans chaque moment cette maison avec de nouvelles relations locales, par raport à cet air. Et sûrement, selon les principes de ces Messieurs, aucun corps n'est en repos, si un pouce de matiere est en mouvement. Tout ce donc qu'ils peuvent dire aboutit à expliquer le mouvement aparent, c'est-à-dire, à expliquer les circonstances qui nous font juger qu'un corps se meut, & qu'un autre ne se meut pas. Cette peine est inutile, chacun est capable de juger des aparences. La question est d'expliquer la nature même des choses qui sont hors de nous; & puis qu'à cet égard le mouvement est inexplicable, autant vaudroit-il dire qu'il n'existe pas hors de nôtre esprit.

IV. Je m'en vais proposer une objection beaucoup plus forte que la precedente. Si le mouvement ne peut jamais commencer il n'existe point; or il ne peut

(a) *Dans la remarque* F Δ Δ.

(b) *Il y en a de fort beaux dans l'art de penser 4. partie ch. 1. p. 392. & suiv. Voiez aussi la Physique de Rohault 1. part. c. 9.*

(c) *Prenez ceci pour un* dato non concesso.

(d) *Zenon pouvoit dire hardiment cela, car tous les anciens Philosophes admettoient cette maxime de Lucrece,* Res . . . non posse creari De nihilo, neque item genitas ad nil revocari. *Lucret. lib. 1. v. 266.*

(e) *Migratio de loco in locum.*

(†) *Voiez la remarque* F Δ Δ.

(f) *Le mouvement, dit-il,* Phys. 1. part. ch. 10. n. 3. p. m. 62. *consiste dans l'application successive d'un corps par tout ce qu'il a d'exterieur, aux diverses parties, de ceux qui l'avoisinent immediatement.*

(g) *Voiez sa Physique, livre premier, 1. partie ch. 1. p. 42. du 2. tome édit. de Lion 1691. in 12.*

(h) *Le mouvement, dit-il,* ibid. pag. 43. *est l'application successive active d'un corps par tout ce qu'il a d'exterieur à diverses parties des corps qui le touchent immediatement.*

communiquer à nôtre ame tout ce qu'elle sent, & tout ce qu'elle conoît, & par consequent les preuves que la raison nous fournit de l'existence de la matiere, ne sont pas assez évidentes pour former une bonne (FΔ) demonstration sur ce point-là. Quant aux objections que l'on peut fonder sur la

peut jamais commencer, donc. Je prouve ainsi la mineure. Un corps ne peut jamais être en deux lieux tout à la fois: or il ne pourroit jamais commencer à se mouvoir sans être en une infinité de lieux tout à la fois; car pour peu qu'il s'avançât il toucheroit une partie divisible à l'infini, & qui correspond par consequent à des parties infinies d'espace, donc. Outre cela, il est sûr qu'un nombre infini de parties n'en contient aucune qui soit la premiere; & neanmoins un mobile ne sçauroit jamais toucher la seconde avant la premiere: car le mouvement est un être essentiellement successif, dont deux parties ne peuvent exister ensemble; c'est pourquoi le mouvement ne peut jamais commencer, si le continu est divisible à l'infini, comme il l'est sans doute en cas qu'il existe. La même raison demontre qu'un mobile, roulant sur une table inclinée, ne pourroit jamais tomber hors de la table; car avant que de tomber il devroit toucher necessairement la derniere partie de cette table. Et comment la toucheroit-il, puis que toutes les parties que vous voudriez prendre pour les dernieres, en contiennent une infinité, & que le nombre infini n'a point de partie qui soit la derniere? Cette objection a obligé quelques Philosophes de l'Ecole à suposer, que la nature a mêlé des points mathematiques avec les parties divisibles à l'infini, afin qu'ils servent de lien, & qu'ils composent les extremitez des corps. Ils ont cru par là repondre aussi à ce qu'on objecte du contact penetratif de deux surfaces: mais ce subterfuge est si absurde, qu'il ne merite pas d'être refuté.

V. Je n'insisterai guere sur l'impossibilité du mouvement circulaire, quoi que cela me fournisse une puissante objection. Je dis en deux mots que s'il y avoit un mouvement circulaire, il y auroit tout un (a) diametre en repos, pendant que tout le reste du globe se mouvroit rapidement. Concevez cela si vous pouvez dans un continu. Mr. le Chevalier de Meré n'oublia pas cette objection dans sa lettre (b) à Mr. Pascal.

VI. Enfin je dis que s'il y avoit du mouvement, il seroit égal dans tous les corps; il n'y auroit point d'Achilles & de tortuës; un levrier n'atteindroit jamais un lievre. (c) Zenon objectoit cela; mais il semble qu'il ne se fondoit que sur la divisibilité à l'infini du continu: & peut-être, me dira-t-on, eût-il renoncé à cette instance, s'il eût eu à faire à des adversaires qui eussent admis ou les points mathematiques, ou les atômes. Je repons que cette instance frape également tous les trois systêmes. Car suposez un chemin composé de particules indivisibles; mettez y la tortuë cent points au devant d'Achille, il ne l'ateindra jamais, si elle marche; Achille ne fera qu'un point à chaque moment, puis que s'il en faisoit deux, il seroit en deux lieux tout à la fois. La tortuë fera un point à chaque moment: c'est le moins qu'elle puisse faire, rien n'étant moindre qu'un point. (d) La raison formelle de la vitesse du mouvement est inexplicable: la plus heureuse pensée là-dessus est de dire que nul mouvement n'est continu, & que tous les corps qui nous paroissent se mouvoir, s'arrêtent par intervalles. Celui qui se meut dix fois plus vite que l'autre, s'arrête dix fois contre l'autre cent. Mais quelque bien imaginé que paroisse ce subterfuge, il ne vaut rien; on le refute par plusieurs raisons solides, que vous pouvez voir dans tous les cours (e) de Philosophie. Je me contente de celle qui est tirée du mouvement d'une rouë. Vous pourriez faire une rouë d'un diametre si grand, que la partie des rais la plus éloignée du centre se mouvroit cent fois plus vite, que la partie enchassée dans le moieu. Cependant les rais demeureroient toûjours droits: preuve évidente que la partie inferieure ne seroit pas en repos, pendant que la superieure se mouvroit. La divisibilité à l'infini des particules du tems, rejettée (f) ci-dessus comme une chose visiblement fausse & contradictoire, ne sert de rien contre ce 6. argument. Vous trouverez quelques autres objections assez subtiles dans (g) Sextus Empiricus.

C'est ainsi à-peu-près qu'on peut suposer que nôtre Zenon d'Elée a combatu le mouvement. Je ne voudrois pas repondre que ses raisons lui persuadassent que rien ne se meut; il pouvoit être dans une autre persuasion, encore qu'il crût que personne ne les refutoit, ni n'en éludoit la force. Si je jugeois de lui par moi-même, j'assûrerois qu'il croioit tout comme les autres le mouvement de l'étenduë; car encore que je me sente très-incapable de resoudre toutes les difficultez qu'on vient de voir, & qu'il me semble que les reponses philosophiques qu'on y peut faire sont peu solides, je ne laisse pas de suivre l'opinion commune. Je suis même persuadé que l'exposition de ces argumens peut avoir de grans usages par raport à la religion, & je dis ici à l'égard des difficultez du mouvement, ce qu'a dit Mr. Nicolle sur celles de la divisibilité à l'infini. (h) „ L'utilité que l'on peut tirer de ces „ speculations n'est pas simplement d'acquerir ces con„noissances, qui sont d'elles-mesmes assez steriles; „ mais c'est d'apprendre à connoistre les bornes de „ nostre esprit, & à luy faire avoüer malgré qu'il en „ ait, qu'il y a des choses qui sont, quoy qu'il ne soit „ pas capable de les comprendre: & c'est pourquoy il „ est bon de le fatiguer à ces subtilitez, afin de domp„ter sa presomption; & luy oster la hardiesse d'oppo„ser jamais ses foibles lumieres aux veritez que l'Egli„se luy propose, sous pretexte qu'il ne les peut pas „ comprendre; car puisque toute la vigueur de l'es„prit des hommes est contrainte de succomber au „ plus petit atome de la matiere, & d'avoüer qu'il voit „ clairement qu'il est infiniment divisible, sans pou„voir comprendre comment cela se peut faire; n'est-„ce pas pecher visiblement contre la raison, que de „ refuser de croire les effets merveilleux de la toute „ puissance de Dieu, qui est d'elle-mesme incompre„hensible; par cette raison que nostre esprit ne les „ peut comprendre? „

(FΔ) *Les preuves que la raison nous fournit de l'existence de la matiere, ne sont pas assez évidentes pour fournir une bonne demonstration.*] Il y a deux axiomes philosophiques qui nous enseignent, l'un (i) que la nature ne fait rien inutilement, l'autre (k) que l'on fait inutilement par plus de moiens ce que l'on peut faire par moins de moiens avec la même commodité. Par ces deux axiomes les Cartesiens dont je parle peuvent soutenir qu'il n'existe point de corps; car soit qu'il en existe, soit qu'il n'en existe pas, Dieu peut nous communiquer également toutes les pensées que nous avons. Ce n'est point prouver qu'il y ait des corps, que de dire que nos sens nous en assûrent avec la derniere evidence. Ils nous trompent à l'égard de toutes les qualitez corporelles sans en excepter (l) la grandeur, la figure, & le mouvement des corps; & quand nous les en croions nous sommes persuadez, qu'il existe hors de nôtre ame un grand nombre de couleurs, & de saveurs, & d'autres êtres que nous apellons dureté, fluidité, froid, chaud, &c. Cependant il n'est pas vrai que rien de semblable existe hors de nôtre esprit. Pourquoi donc nous fierions nous à nos sens par raport a l'étenduë? Elle peut fort bien être reduite à l'aparence tout comme les couleurs. Le Pere Mallebranche aiant étalé toutes ces raisons de douter qu'il y ait des corps au monde, conclut ainsi: „ (m) Il est donc absolument necessaire, „ pour s'assurer positivement de l'existence des corps „ de dehors, de connoitre Dieu qui nous en donne „ le sentiment, & de sçavoir qu'étant infiniment par„fait, il ne peut nous tromper. Car si l'intelligen„ce qui nous donne les idées de toutes choses, vou„loit, pour ainsi dire, se divertir à nous representer „ les corps comme actuellement éxistans, quoiqu'il „ n'y en eût aucun; il est évident que cela ne lui se„roit pas difficile. „ Il ajoûte que Mr. Descartes n'a point trouvé d'autre fondement inebranlable, que la raison empruntée de ce que Dieu nous tromperoit s'il n'y avoit pas de corps, mais il pretend que cette raison ne peut point passer pour demonstrative. *Pour être pleinément convaincus qu'il y a des corps*, dit-il (n), *il faut qu'on nous démontre non-seulement qu'il y a un Dieu, & que Dieu n'est point trompeur, mais encore que Dieu nous a assuré qu'il en a effectivement créé: ce que je ne trouve point prouvé dans les Ouvrages de M. Descartes. Dieu ne parle à l'esprit, & ne l'oblige à croire qu'en deux manières, par l'évidence & par la Foi. Je demeure d'accord que la Foi oblige à croire qu'il y a des corps: mais pour l'évidence, il est certain qu'elle n'est point entiére, & que nous ne sommes point invinciblement portez à croire qu'il y ait quelqu'autre chose que Dieu & nôtre esprit.* Prenez garde que lors qu'il assûre que Dieu ne nous pousse pas invinciblement par l'évidence à juger qu'il y a des corps, il veut enseigner que l'erreur où nous serions à cet égard-là ne doit point être imputée à Dieu. C'est rejetter la preuve de Mr. Descartes, c'est dire que Dieu ne seroit nullement

(a) *Savoir l'axe.*

(b) *Je parlerai de cette lettre dans la remarque D de l'article suivant.*

(c) *Voiez la remarque precedente pag. 3059. col. 2.*

(d) *Comme il est visible que les atômes d'Epicure, puis qu'ils ont les 3. dimensions, sont divisibles à l'infini, & qu'on n'oseroit le nier quant à l'espace qu'ils occupent, je ne leur ai pas apliqué l'instance.*

(e) *Voiez Arriaga ubi supra sect. 11. Il adopte l'hypothese des morules ou interruptions du mouvement: il repond mal aux objections, & avouë que celle de la rouë est insoluble. Oviedo dans son cours de Philosophie to. 1. pag. 357. & seq. fait de grans efforts pour la resoudre & croit en donner une nouvelle solution.* Gordiani nodi nova solutio, *dit-il.*

(f) *Dans la remarque E, page 3058. col. 2.*

(g) *Sext. Empiricus, Pyrrhon. hypotyp. lib. 3. c. 8.*

QUEL est l'usage qu'on doit faire de la dispute precedente.

(h) *Nicolle, Art de penser 4. partie ch. 1. pag. m. 394. 395. Conferez ce qui a été dit dans l'article* Pyrrhon *remarque* C.

(i) Natura nihil frustra facit.

(k) Frustra fit per plura quod æque commode fieri potest per pauciora.

(l) *Mallebranche ubi infra pag. 70. Voiez ci-dessus pag. 3061. lettre b, c.*

(m) *Mallebranche, éclaircissemens sur le 1. livre de la recherche de la verité pag. 64. édit. de Paris 1678.*

(n) *Id. ib. pag. 68. 69.*

la distinction du plein & du vuide, & qui peuvent être bien embarassantes pour les philosophes modernes, je trouve très-aparent (FΔΔ) qu'il ne les oublia pas. N'aiant pas été contemporain de

ment trompeur, quand même il n'existeroit aucun corps dans la nature des choses.

Un Sicilien qui s'apelle Michel Ange Fardella fit imprimer à Venise en 1696. une logique, où il soutient les mêmes dogmes que le Pere Mallebranche. Voici un extrait de ce livre; il (a) *s'attache particulierement à prouver qu'il est tres-possible que les objets ne soient pas conformes à leurs idées. Il dit qu'il conçoit tres-clairement que l'Auteur de la nature peut tellement disposer nos sens, qu'ils nous representent comme existans des objets qui n'existent point du tout. Cependant* (b) *quand il a defini les sensations dans la seconde partie page 96. il a dit qu'elles naissent dans l'esprit à l'ocasion de l'impression que les corps exterieurs font sur l'extremité des nerfs. Quand on lui objecte que si l'évidence des sens n'est pas infaillible, Jesus-Christ s'est moqué des Apôtres lors que pour leur persuader qu'il avoit un vrai Corps, il leur a dit,* Palpate & videte quia spiritus carnem & ossa non habent; *il répond que les façons d'argumenter dont l'Ecriture se sert pour l'ordinaire sont plutôt tirées d'une dialectique acommodée à la portée du vulgaire, que d'une vraye logique: d'où il conclut que Jesus-Christ pour persuader aux Apôtres qu'il n'estoit pas un phantôme mais un vrai homme, s'est servi de la Logique qui a esté la plus proportionnée au sens du vulgaire, par laquelle le peuple a coutume de se persuader que les choses existent. Il ajoûte que Dieu n'est pas obligé à nous aprendre infailliblement qu'il y a des corps qui existent, & que si nous en avons une certitude plus que morale, nous ne l'avons que par la Foi.* Les raisons du Pere Mallebranche ont sans doute bien de la force, mais j'oserois bien dire qu'elles en ont beaucoup moins que ce qu'on a vu (c) ci-dessus. Je voudrois bien sçavoir de quelle maniere Mr. Arnauld auroit refuté cela. Personne n'étoit plus capable que lui d'en trouver la solution. Il a fait voir en examinant le dogme du Pere Mallebranche qu'il entendoit l'art d'attaquer par les fondemens. Il s'est attaché à la base de l'opinion de son adversaire, car il a montré que s'il n'y a point de corps, on est (d) *contraint d'admettre en Dieu des choses tout à fait contraires à la nature divine, comme d'être trompeur, ou sujet à d'autres imperfections que la lumiere naturelle nous fait voir évidemment ne pouvoir estre en Dieu.* Il se sert de huit argumens: le Pere Mallebranche (e) les apelle *de bonnes preuves, mais de fort mechantes demonstrations; Je croi,* continuë-t-il, *qu'il y a des corps,* mais *je le croi comme bien* prouvé *& mal* démontré. *Je le croi même comme* démontré, *mais en supposant la foi.* Il se propose une objection (f) qu'il fonde sur les *pensées deshonnêtes & impies* de l'ame, & il repond, „ (g) Qu'il est certain „ que le corps n'agit point immediatement sur l'esprit, & qu'ainsi c'est Dieu seul qui met immediatement dans l'esprit toutes les pensées bonnes & mauvaises, comme c'est lui seul qui remuë le bras d'un „ assassin & d'un impie, aussi bien que le bras de celui qui fait l'aumône; & que la seule chose que „ Dieu ne fait point, c'est le peché, c'est le consentement de la volonté. Il est vrai que Dieu ne met „ dans l'esprit de l'homme des pensées inutiles & „ mauvaises, qu'en consequence des loix de l'union „ de l'ame & du corps, & du peché qui a changé cette union en dépendance. Mais comment Mr. Arnaud *démontrera-t-il*, j'entens *démontrer*, qu'il n'a „ point fait quelque peché il y a dix ou vingt mille „ ans: & qu'en punition de ce peché il a ces pensées „ fâcheuses, par lesquelles Dieu le punit & le veut „ faire meriter sa récompense, en combattant contre „ ce qu'il appelle les mouvemens de la concupiscence? Mr. Arnaud démontrera-t-il, que Dieu qui a „ pû permettre le peché, & toutes ses suites, qui l'obligent en consequence des loix naturelles qu'il a „ établies, à mettre dans l'esprit tant de sales pensées „ & de sentimens impies, n'a pas pû permettre qu'il „ ait peché lui-même il y a vingt mille ans? Demontrera-t-il, que Dieu ne peut sans corps lui donner „ les pensées qui l'incommodent: & cela en consequence des loix de l'union de l'ame & du corps, „ qu'il a prévûës & qu'il peut suivre, sans avoir formé aucun corps? Mais qu'il raisonne tant qu'il voudra, je romprai sans peine la chaîne de ses démonstrations, en lui disant que Dieu peut avoir eu des „ desseins, dont il ne lui a point fait de part. „ Mr. Arnauld repliqua beaucoup de choses, & nommément celle-ci, (h) qu'il y a dans la reponse du Pere Mallebranche quelques *propositions outrées qui estant prises à la rigueur vont à établir un tres-dangereux Pyrrhonisme.* Sa preuve se pourra voir dans ce passage:

(a) *Journ. des Savans du 30. Juillet 1696. pag. 551. 552. édit. de Holl.*
(b) *L'auteur du Journal se trompe ici: il pretend à tort que Mr. Fardella tombe en contradiction: mais ce n'est point se contredire que d'assûrer qu'il y a effectivement des corps, & qu'il seroit possible qu'il n'y en eut point, & que cependant nous eussions les mêmes sensations que nous avons. L'auteur du Journal eut pu faire une objection mieux fondée; c'est qu'en supposant que J. Christ s'est acommodé à la logique populaire, on ne peut point prouver par l'Ecriture qu'il y ait des corps; comment donc sera-t-on assûré par la foi qu'il y a des corps?*
(c) *Dans la remarque F à l'exposé de la 1. objection.*
(d) *Arnauld, traité des vraies & des fausses idées pag. 324.*
(e) *Mallebranche, reponse au livre des vraies & des fausses idées pag. 321.*
(f) *Id. ib. pag. 325.*
(g) *Id. ib.*
(h) *Arnauld defense contre la reponse au livre des vraies & des fausses idées pag. 577. 578.*

„ (i) Je le supplie de me dire, ce qu'il a entendu, quand „ il est demeuré d'accord que l'on pouvoit prendre cette proposition pour un principe évident: *Dieu n'est* „ *point trompeur, & il n'est pas possible qu'il veüille prendre plaisir à me tromper.* A-t-il pretendu que l'évidence de ce principe estoit absoluë, ou s'il a crû qu'elle estoit restreinte par cette condition, *si ce n'est que* „ *j'eusse commis quelque peché il y a 10. ou 20. mille ans,* „ en punition duquel Dieu pourroit prendre plaisir à „ me tromper? S'il répond qu'elle est absolue, ce qu'il „ dit de ce peché que j'aurois pû commettre il y a dix „ mille, ou vingt mille ans, est toutafait hors de propos. Et s'il disoit qu'elle n'est pas absolue mais restreinte à cette condition, rien ne seroit plus facile „ que de luy faire voir, que cela ne se peut dire sans „ renverser & la foy divine & toutes les sciences humaines. Car il soûtient que non seulement la foy „ divine, mais que tout ce que nous sçavons par raisonnement est appuyé sur ce principe, *Que Dieu* „ *n'est point trompeur.* . . . . . (k) Or ce principe, „ que Dieu n'est point trompeur seroit de nul usage, „ si celuy qui s'en sert estoit obligé de démonstrer auparavant qu'il n'a point commis quelque peché il y „ a dix mille ou vingt mille ans. Je n'en veux pas „ dire d'avantage: les suites de cette chiquanerie estant si horribles & si impies, qu'il est même dangereux de les faire trop envisager. . . . . (l) Est-„ ce qu'il est necessaire que *Dieu nous ait fait part de* „ *tous ses desseins,* pour estre assûré qu'il ne peut avoir „ le dessein de nous tromper? Si cela est personne „ n'en pourra estre assûré: & ainsi plus de foy divine, plus de sciences humaines, selon l'Auteur même, comme je le viens de monstrer. „

Plusieurs raisons exigeoient que je raportasse quelques morceaux de la dispute de ces deux illustres auteurs, & que j'inserasse en general dans cette remarque tout ce qu'on y trouve. Car en 1. lieu, j'étois obligé de prouver qu'il y a des objections encore plus fortes que celles du Pere Mallebranche. En effet s'il étoit vrai que l'existence actuelle de l'étenduë enfermât (m) des contradictions, & des impossibilitez, comme on le debite (n) ci-dessus, il seroit absolument necessaire de recourir à la foi pour se convaincre qu'il y a des corps. Mr. Arnauld qui a trouvé d'autres asyles, seroit obligé de ne recourir qu'à celui-là. En 2. lieu il convenoit à l'article de Zenon d'Elée, que l'on y trouvât une extension des dificultez, que ce philosophe a pu proposer contre l'hypothese du mouvement. 3. Il est utile de sçavoir qu'un Pere de l'Oratoire, aussi illustre par sa pieté que par ses lumieres philosophiques a soutenu, que la foi seule nous convainc legitimement de l'existence des corps. La Sorbonne ni aucun autre tribunal ne lui a point fait d'afaires à cette occasion. Les inquisiteurs d'Italie n'en ont point fait a Mr. Fardella, qui a soutenu la même chose dans un ouvrage imprimé. Cela doit aprendre à mes lecteurs, qu'il ne faut pas qu'ils trouvent étrange que je fasse voir quelquefois, que sur les matieres les plus mysterieuses de l'Evangile la raison nous met a bout, & qu'alors nous devons nous contenter pleinement des lumieres de la foi. 4. Enfin une bonne partie des choses que j'ai inserées dans cette remarque, peut servir de suplément à un autre (o) endroit de ce Dictionaire.

(FΔΔ) *Je trouve très-aparent qu'il n'oublia pas* les objections que l'on peut fonder sur la distinction du plein & du vuide.] Melissus qui avoit étudie sous le (p) même maître que lui n'admettoit point de mouvement, & se servoit de cette preuve; (q) s'il y avoit du mouvement, il faudroit de toute necessité qu'il y eût du vuide; or il n'y a point de vuide, donc, &c. Cela nous montre qu'au tems de Zenon il y avoit un grand philosophe, qui ne croioit pas que le mouvement & le plein fussent compatibles ensemble. Puis donc que Zenon (r) rejetta le vuide, je ne sçaurois me persuader qu'il ne se soit point servi de la même preuve que Melissus contre ceux qui admettoient le mouvement. Il se faisoit une afaire de les combatre, & il emploioit pour cela plusieurs raisons. Eût-il oublié l'argument que les sectateurs du vuide ont si souvent mis en usage? Il l'eût tourné autrement qu'eux, mais non pas d'une maniere moins specieuse. S'il n'y avoit point de vuide, disoient-ils, il n'y auroit point de mouvement; or il y a du mouvement, donc il y a du vuide. Il eût raisonné d'un sens contraire en convenant avec eux de ce principe, que le mouvement ne peut exister si tout est plein; car de cette these commune entre-eux & lui il auroit tiré une consequence

(i) *Id. ib. pag. 590. 591.*
(k) *Id. ib. pag. 592.*
(l) *Id. ib.*
(m) *C'est-à-dire qu'il sembl it selon les lumieres philosophiques qu'elle enfermât des contradictions & des impossibilitez.*
(n) *Dans la remarque F à la premiere objection.*
(o) *A la page 1430.*
(p) *C'est-à-dire sous Parmenides. Voiez Diogene Laerce lib. 9. n. 24. 25.*
(q) *Aristot. Phys. lib. 4. c. 7. textu 61.*
(r) *Diog. Laert. lib. 9. n. 29.*

de Diogene le Cynique, ce ne fut point sa leçon que l'on refuta par un tour de sale. Tout le monde admire la methode dont ce Diogene se servit pour renverser les raisons du philosophe qu'il

sequence diametralement oposée à la leur. Voici quel devoit être son syllogisme: S'il y avoit du mouvement il y auroit du vuide; or il n'y a point de vuide, donc il n'y a point de mouvement. Notez que lors que j'ai dit que sa maniere de raisonner n'eût pas été moins specieuse que la leur; je n'ai entendu cela que par raport à des philosophes très-capables de comprendre les raisons contre le vuide; je sçai fort bien qu'à l'égard du peuple, c'étoit un paradoxe presque aussi étrange de nier le vuide, que de nier le mouvement. Anaxagoras trouva le peuple si prevenu de l'existence du vuide, qu'il recourut (a) à quelques experiences triviales pour detruire ce faux prejugé. Aristote dans le chapitre où il remarque cela, allegue quelques-uns des argumens dont on se servoit pour prouver le vuide. Ils ne sont point forts; & il les refute assez bien dans le chapitre suivant. (b) Gassendi a donné toute la force qu'il lui a été possible aux experiences, & aux raisons qui favorisent l'hypothese d'Epicure touchant le vuide; mais il n'a rien dit de convaincant, & dont l'on ne fasse voir le foible dans l'art (c) de penser. Je croi neanmoins que nôtre Zenon se fit craindre sur ce chapitre: un aussi subtil & aussi ardent dialecticien que lui, pouvoit bien brouiller les cartes dans cette matiere-là, & il n'est pas vraisemblable qu'il ait negligé cette topique.

(a) *Aristot. ubi supra textu 51.*

(b) *Gassend. Phys. sect. 1. lib. 2. cap. 3. oper. to. 1. pag. 192. & seq.*

(c) *Art de penser 3. part. ch. 18. n. 4. p. m. 329. & suiv.*

(d) *Mr. Huygens & Mr. Newton &c.*

Mais s'il avoit sçu ce que disent aujourd'hui plusieurs excellens (d) mathematiciens, il auroit pu faire de grans ravages, & se donner des airs de triomphe. Ils disent qu'il faut de toute necessité qu'il y ait du vuide, & que sans cela les mouvemens des planetes, & ce qui s'ensuit seroient des choses inexplicables & impossibles. J'ai oui dire à un grand mathematicien, qui a profité beaucoup & des ouvrages, & de la conversation de Mr. Newton, que ce n'est plus une chose problematique *si tout etant plein, tout a peu se mouvoir*, que la fausseté, & l'impossibilité de cette proposition a été non seulement prouvée, mais demontrée mathematiquement, & que desormais nier le vuide sera nier un fait de la derniere évidence. Il assûroit que le vuide occupe incomparablement plus de place, que les corps dans les matieres qui pesent le plus, & qu'ainsi dans l'air, par exemple, il n'y a pas plus de corpuscules qu'il n'y a de grandes villes sur la terre. Nous voilà sans doute bien redevables aux mathematiques: elles demontrent l'existence d'une chose, qui est contraire aux notions les plus évidentes que nous aions dans l'entendement; car s'il y a quelque nature dont nous conoissions avec évidence les proprietez essentielles, c'est l'étendue: nous en avons une idée claire & distincte, qui nous fait conoître que l'essence de l'étendue consiste dans les trois dimensions, & que les proprietez ou les attributs inseparables de l'étendue sont la divisibilité, la mobilité, l'impenetrabilité. Si ces idees sont fausses, trompeuses, chimeriques & illusoires, y a-t-il dans nôtre esprit quelque notion que l'on ne doive pas prendre pour un vain fantome, ou pour un sujet de defiance? Les demonstrations qui prouvent qu'il y a du vuide, peuvent-elles nous rassûrer? sont-elles plus evidentes que l'idée, qui nous montre qu'un pied d'étendue peut changer de place, & ne peut point être dans le même lieu qu'un autre pied d'étendue? Fouillons tant qu'il nous plaira dans tous les recoins de nôtre esprit, nous n'y trouvons nulle idée d'une étendue immobile, indivisible, & penetrable. Il faudroit pourtant que s'il y avoit du vuide, il existât une étendue, qui eût ces trois attributs essentiellement. Ce n'est pas une petite dificulté, que d'être contraint d'admettre l'existence d'une nature dont on n'a aucune idée, & qui repugne aux idées les plus claires que l'on ait. Mais voici bien d'autres inconveniens. Ce vuide, ou cette étendue immobile, indivisible & penetrable est-elle une substance, ou un mode? Il faut que ce soit l'un des deux, car la division *adæquata* de l'être ne comprend que ces deux membres. Si c'est un mode, il faudra que l'on nous en definisse la substance: or c'est ce qu'on ne pourra jamais faire. Si c'est une substance, je demanderai, est-elle créée, ou increée? si elle est créée, elle peut perir, sans que les corps dont elle est distincte reellement cessent d'exister. Or il est absurde & contradictoire que le vuide, c'est-à-dire, un espace distinct des corps soit detruit, & que neanmoins les corps soient distans les uns des autres, comme ils le pourroient être après la ruine du vuide. Que si cet espace distinct des corps est une substance increée, il s'ensuivra ou qu'elle est Dieu, ou que Dieu n'est pas la seule substance qui existe necessairement.

RAISONS contre le vuide.

Quelque parti que l'on prenne dans cette alternative, l'on se trouvera confondu: le dernier parti est une impieté formelle, l'autre est pour le moins une impieté materielle; car toute étendue est composée de parties distinctes, & par consequent separables les unes des autres; d'où il resulte que si Dieu étoit étendu il ne seroit point un être simple, immuable, & proprement infini, mais un assemblage d'êtres, *ens per aggregationem*, dont chacun seroit fini, quoi que tous ensemble ils n'eussent aucunes bornes. Il seroit semblable au monde materiel, qui dans l'hypothese Cartesienne a une étendue infinie. Et quant à ceux qui voudroient pretendre que Dieu peut être étendu sans être materiel ou corporel, & qui en donneroient pour raison sa simplicité, vous les trouverez solidement refutez dans un ouvrage de Mr. Arnauld, je n'en citerai que ces paroles: (e) „Tant s'en faut que la simplicité „de Dieu nous puisse donner lieu de croire qu'il peut „estre étendu: que tous les Theologiens ont reconnu „aprés S. Thomas, que c'estoit une suite necessaire „de la simplicité de Dieu de ne pouvoir estre étendu.„ Dira-t-on avec les scholastiques que l'espace n'est tout au plus qu'une privation de corps, qu'il n'a aucune realité, & que proprement parlant le vuide n'est rien? Mais c'est une pretension si deraisonnable, que tous les philosophes modernes partisans du vuide l'ont abandonnée, quelque commode qu'elle fût d'ailleurs. (f) Gassendi s'est bien gardé de recourir à une hypothese si absurde: il a mieux aimé s'enfoncer dans un abime très-afreux qui est de conjecturer, que tous les êtres ne sont pas ou des substances ou des accidens, & que toutes les substances ne sont pas ou des esprits ou des corps; & de mettre l'étendue de l'espace entre les êtres qui ne sont ni corporels, ni spirituels, ni substance ni accident. Mr. Locke (g) n'aiant pas cru qu'il pût definir ce que c'étoit que le vuide, a neanmoins fait entendre clairement qu'il le prenoit pour un être positif. Il a trop de lumieres pour ne voir pas que le neant ne peut pas être étendu en longueur, en largeur & en profondeur. Mr. Hartsoeker a fort bien compris cette verité. *Il n'y a point de vuide dans la nature*, dit-il (h), *ce que l'on doit admettre sans difficulté, parce qu'il est tout-à-fait contradictoire d'y concevoir un rien tout pur avec des proprietez qui ne peuvent convenir qu'à quelque chose de réel.* Mais s'il est contradictoire que le neant ait de l'étendue, ou aucune (i) autre qualité, il n'est pas moins contradictoire que l'étendue soit un être simple, vu qu'elle contient des choses dont on peut nier veritablement ce que l'on peut afirmer veritablement de quelques autres choses qu'elle renferme. L'espace occupé par le soleil n'est point le même que celui qui est occupé par la lune; car si le soleil & la lune remplissoient le même espace, ces deux astres seroient dans le même lieu, & seroient penetrez l'un avec l'autre, puis que deux choses (k) ne sçauroient être penetrées avec une troisiéme sans être penetrées entre elles. Il est de la derniere évidence que le soleil & la lune ne sont point dans le même lieu. On peut donc dire veritablement de l'espace du soleil, qu'il est penetré avec le soleil, & on peut nier cela veritablement de l'espace penetré avec la lune: voilà donc deux portions d'espace réellement distinctes l'une de l'autre, puis qu'elles reçoivent deux denominations contradictoires, être penetré, & n'être pas penetré avec le soleil. Ceci refute pleinement ceux qui osent dire que l'espace n'est autre chose que l'immensité de Dieu, & il est sûr que l'immensité divine ne pourroit être le lieu des corps, sans que l'on en pût conclure qu'elle est composée d'autant de parties réellement distinctes, qu'il y a de corps dans le monde. Vous allegueriez en vain que l'infini n'a point de parties, cela est faux de toute necessité dans tous les nombres infinis, puis que le nombre renferme essentiellement plusieurs unitez: vous n'auriez pas plus de raison de nous venir dire que l'étendue incorporelle (l) est toute dans son espace, & toute dans chaque partie de son espace; car non seulement c'est une chose dont on n'a aucune idée, & qui combat les idées que l'on a de l'étendue, mais aussi qui prouveroit que tous les corps occupent le même lieu, puis qu'ils ne pourroient occuper chacun le sien, si l'étendue divine étoit penetrée toute entiere avec chaque corps, la même en nombre avec le soleil, & avec la terre. Vous trouverez dans Mr. Arnauld (m) la refutation solide de ceux qui attribuent à Dieu de se repandre dans des espaces infinis.

Par cet échantillon des dificultez que l'on peut former

(e) *Arnauld, defense contre la reponse au livre des vraies & des fausses idees pag. 360.*

(f) *Gassend. ubi supra cap. 1. p. 182.*

(g) *Locke, essai philosophique concernant l'entendement liv. 2. ch. 13. p. m. 188. 189.*

(h) Non entis nullà sunt accidentia, *est une notion commune aussi évidente qu'aucune autre.*

(i) *Hartsoeker principes de physique pag. 4.*

(k) Quæ penetrantur cum uno tertio penetrantur inter se.

(l) Tota in toto & tota in singulis partibus. *C'est ce que les Scholastiques assurent de la presence de l'ame dans le corps humain, & de la presence des Anges en certains lieux.*

(m) *Arnauld lettre 8. & 9. au Pere Malebranche. Voiez y sur tout pag. 171. & suiv. & pag. 210. & suiv. On peut voir aussi le livre de Pierre Petit, medecin de Paris* de extensione animæ & rerum incorporearum natura, *& la reponse que Mr. de la Chambre lui fit &*

qu'il avoit ouï dogmatiser sur la negation du mouvement. Il fit une promenade dans l'auditoire, & il jugea qu'il n'en faloit pas davantage pour convaincre de fausseté tout ce que le professeur venoit de dire; mais il est certain qu'une reponse comme celle-là est (G) plus sophistique, que

qu'il publia à Paris l'an 1666. in 4. sous le titre de defensio de l'extension & des parties libres de l'ame. *Toutes les raisons qu'il allegue pour la compatibilité de l'étenduë avec la spiritualité, sont si mauvaises qu'elles ne servent qu'à faire voir la fausseté de sa pretension.*

mer contre le vuide, mes lecteurs pourront aisément comprendre, que nôtre Zenon seroit aujourd'hui beaucoup plus fort qu'il n'étoit de son tems. On ne peut plus douter, diroit-il, que si tout est plein, le mouvement ne soit impossible. Cette impossibilité a été prouvée mathematiquement. Il n'auroit garde de disputer contre ces demonstrations, il les admettroit comme incontestables, il s'attacheroit uniquement à faire voir que le vuide est impossible, & il reduiroit à l'absurde ses adversaires. Il les meneroit batant de quelque côté qu'ils se tournassent, il les jetteroit d'embaras en embaras par ses dilemmes, il leur feroit perdre terre par tout où ils se voudroient retirer, & s'il ne les contraignoit pas à ne dire mot, il les forceroit pour le moins à confesser qu'ils n'entendent point, & qu'ils ne comprennent point ce qu'ils disent. *Si quelcun me demande*, ce sont les paroles de Mr. Locke (a), *ce que c'est que cet* Espace, *dont je parle; je suis prêt à le luy dire, quand il me dira ce que c'est que* l'Etenduë. . . . . (b) *Ils demandent si* l'Espace *est Corps, ou Esprit? A quoy je répons par une autre Question; Qui vous a dit, qu'il n'y a, ou qu'il n'y peut avoir* que des Corps & des Esprits? . . . . *Si l'on demande, comme on a accoûtumé de faire, si l'Espace sans Corps est Substance ou Accident, je repondrai sans hésiter, Que je n'en sai rien; & je n'aurai point de honte d'avoüer mon ignorance, jusqu'à ce que ceux qui font cette Question me donnent une idée claire & distincte de ce qu'on nomme* Substance. Puis qu'un aussi grand metaphysicien que Mr. Locke après avoir tant medité sur ces matieres, se trouve reduit à ne repondre aux questions des Cartesiens, que par des questions qu'il croit encore plus obscures, & plus embrouillées que celles-là, nous devons juger qu'on ne peut resoudre les objections que Zenon proposeroit, & nous pouvons sûrement conjecturer qu'il adresseroit ainsi la parole à ses adversaires; Vous vous sauvez dans le vuide quand on vous chasse de l'hypothese du mouvement & du plein; mais vous ne sauriez tenir dans le vuide, on vous en demontre l'impossibilité; ap[r]enez un meilleur moien de sortir d'afaire: celui que vous choisissez est d'éviter un precipice en vous jettant dans un autre. Suivez moi, je vous donne une meilleure ouverture, ne concluez point de l'impossibilité du mouvement dans le plein, qu'il y a du vuide, concluez plutôt de l'impossibilité du vuide qu'il n'y a point de mouvement, c'est-à-dire, de mouvement réel, mais tout au plus une aparence de mouvement, ou un mouvement ideal, & intelligible. Voiez la marge (†).

(a) Locke ubi supra pag. 188.

(b) Id. ib. pag. 189.

(†) Les anciens étoient si embarassez dans la dispute du vuide, qu'il y en eut qui soutinrent que le vuide & le lieu étoient la matiere des corps: Φασὶ τινὲς εἶναι τὸ κενὸν τὴν τοῦ σώματος ὕλην, οἵπερ καὶ τὸν τόπον τὸ αὐτὸ τοῦτο λέγοντες, *quidam vacuum esse corporum materiam dicunt, qui quidem & locum hoc idem asserunt esse.* Aristot. Phys. lib. 4. cap. 7.

Recueillons d'ici quelques corollaires.

I. *Le* premier est, que la dispute de Zenon ne pourroit pas être entierement infructueuse; car s'il manquoit sa principale entreprise qui est de prouver qu'il n'y a point de mouvement, il auroit toûjours l'avantage de fortifier l'hypothese de *l'acatalepsie*, ou de l'incomprehensibilité de toutes choses. Les demonstrations de nos nouveaux mathematiciens qu'il y a du vuide, leur ont fait conoitre que le mouvement dans le plein n'est pas une chose qu'on puisse comprendre. Ils ont donc admis la suposition du vuide: ce n'est pas qu'ils ne la trouvassent environnée de plusieurs dificultez inconcevables & inexplicables; mais aiant à choisir entre deux systêmes incomprehensibles, ils ont preferé celui qui les rebutoit le moins. Ils ont mieux aimé se satisfaire sur la mechanique que sur la metaphysique, & ils ont même negligé les dificultez physiques qui leur tombent sur les bras, celle-ci par exemple, il n'est pas possible de donner raison de la resistance de l'air & de l'eau, s'il y a si peu de matiere, & tant de vuide dans ces deux portions du monde. D'autres (c) mathematiciens rejettent encore le vuide, ce n'est pas qu'ils n'aient senti les dificultez qui ont obligé à l'admettre; mais ils ont été plus frapez des embaras épouvantables qui se trouvent dans cette suposition; ils n'ont point cru que pour ces dificultez, il fût à propos de renoncer aux idées claires que l'on a de la nature de l'étenduë. Prenez garde qu'il y a des philosophes (d) de la premiere volée, qui ne croient pas que nous conoissions, ni ce que c'est qu'étenduë, ni ce que c'est que substance, ils ne peuvent parler autrement tandis qu'ils croient le vuide. Grand triomphe pour Zenon, & pour tous les autres acataleptiques; car pendant qu'on disputera si l'on sçait, ou si l'on ignore la nature de la substance, & celle de la matiere, ce sera un signe qu'on ne comprend rien, & qu'on ne peut être jamais assûré qu'on frape au but, ou que les objets de nôtre esprit soient semblables à l'idée que nous en avons.

(c) Mr. Leibniz, & Mr. de Volder professeur celebre en philosophie & en mathematique dans l'Academie de Leide.

(d) Voiez ci-dessus lettre a les paroles de Mr. Locke.

II. Je dirai en passant que l'hypothese du vuide, est la plus propre du monde à renverser le systême de Spinoza. En effet s'il y a deux especes d'etenduë, l'une simple, indivisible, & penetrable, l'autre composée, divisible, & impenetrable, il faut qu'il y ait plus d'une substance dans l'Univers. Cela se conclut encore mieux de ce que la substance impenetrable ne seroit pas un tout continu, mais un amas de corpuscules separez entierement les uns des autres, & environnez d'un grand espace incorporel. Les Spinozistes ne nieroient pas, que chacun de ces corpuscules ne fût une substance particuliere distincte de la substance de tous les autres. Et ainsi par leurs propres axiômes ils abandonneroient leur systême, s'ils avoüoient une fois qu'il y a du vuide.

LE SYSTEME de Spinoza est incompatible avec le vuide.

III. La derniere consequence que je veux tirer, est que les disputes du vuide ont fourni une raison specieuse de nier, que l'étenduë ait une existence réelle hors de nôtre entendement. On a compris en disputant contre les Cartesiens qui nient la possibilité du vuide, que l'étendue est un être qui ne peut avoir de bornes. Il a donc falu ou qu'il n'y eût point de corps dans la nature, ou qu'il y en eût une infinité. On ne sauroit en detruire aucun sans les aneantir tous, ni conserver les plus petits sans conserver tous les autres: cependant nous conoissons par des idees évidentes, que quand deux choses sont distinctes réellement, l'une peut être conservée ou detruite sans que l'autre le soit; car tout ce qui est distinct réellement d'une chose lui étant accidentel, & chaque chose pouvant être conservée sans ce qui lui est (e) accidentel, il s'ensuit que le corps A réellement distinct du corps B, peut demeurer dans l'être des choses, sans que le corps B subsiste, & que la conservation du corps A ne tire point à consequence pour la conservation du corps B. Cette consequence qui paroît si claire, & si conforme aux notions communes, ne peut point pourtant convenir au sujet dont nous parlons, & vous ne pouvez supofer que tous les corps enfermez dans une chambre perissent, & que les quatre murailles soient conservées; car en ce cas-là il resteroit entre elles la même distance qu'auparavant; or cette distance disent les Cartesiens n'est autre chose qu'un corps. Leur doctrine semble donc combatre la souveraine liberté du Createur, & le plein domaine qui lui est dû sur tous ses ouvrages. Il doit jouir d'un plein droit d'en créer peu ou beaucoup selon son bon plaisir, & de conserver, & de detruire ou celui-ci ou celui-là comme bon lui semble. Les Cartesiens peuvent repondre qu'il peut detruire chaque corps en particulier, moiennant qu'il en fasse un autre de même grandeur; mais n'est-ce point donner des bornes à sa liberté? N'est-ce point lui imposer une espece de servitude, qui l'oblige necessairement à créer un nouveau corps toutes les fois qu'il en veut detruire un autre? Voilà des dificultez qu'on ne peut parer en suposant que l'etenduë, & le corps sont la même chose; mais on peut les retorquer toutes contre ceux qui les proposent à Mr. Descartes, si d'ailleurs ils reconoissent une etenduë *spaciale* réellement existente & distincte de la matiere. Cette etenduë ne peut pas être finie, on ne sauroit en ruiner une portion, sans en reproduire une autre, &c. Or si la nature de l'etenduë penetrable ou impenetrable entraine avec soi de si grans inconveniens, le plus court est dire qu'elle ne peut exister que dans nôtre esprit.

NOUVELLE preuve contre l'existence réelle de l'étenduë.

(e) Συμβεβηκὸς δ' ἐστὶν ὃ γίνεται καὶ ἀπογίνεται χωρὶς τῆς τοῦ ὑποκειμένου φθορᾶς. Accidens est quod adest atque abest sine subjecti interitu. *Porphyr. Isag. cap. 5.* Si cela est vrai des accidens qui sont les modes d'une substance, comme l'entend ici Porphyre, cela est encore plus vrai d'une substance accidentelle à l'egard des autres entant qu'elle est distincte de leurs attributs essentiels. Notez que les scholastiques se font ici une grande dificulté, sous pretexte que la noirceur ne peut être separée d'un Ethiopien. C'est pourquoi ils recourent à la distinction entre la separation mentale, & la separation réelle. Pure illusion, car le sujet de la noirceur d'un Ethiopien est la matiere qui ne periroit point si l'on calcinoit le corps de cet homme.

(G) *Une reponse comme celle* de Diogene *est plus sophistique.*] (f) Πρὸς τὸν εἰπόντα, ὅτι κίνησις οὐκ ἔστιν, ἀναστὰς περιεπάτει. *Dicente sibi quodam non esse motum, exurgens ambulabat.* Voilà tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans Diogene Laërce. La chose comme vous voiez y est raportée fort simplement; les auteurs modernes l'ont un peu amplifiée. (g) *Vulgo etiam fertur Diogenes, cùm negari à Zenone motum localem audisset, illicò surrexisse, & ita reditusque aliquoties magnâ festinatione replicata inambulasse; & rogatus, quis eum subitò enthusiasmus perculisset, respondisse:* Zenonem refello. Ils ont nommé le philosophe qui nioit le mouvement, ils ont embelli les circonstances de la reponse pratique, ils en ont fait la matiere

(f) Diog. Laertius lib. 6. n. 39. *(g) Libertus Fromondus de compositione continui pag. 6.*

que les raisons de nôtre Zenon. Je ne pense pas qu'il enseignât, comme quelques-uns † l'assûrent, que la matiere est composée de points mathematiques: je croirois plutôt qu'il soutenoit ‡ qu'elle n'en peut être composée. Je ne dois pas oublier qu'il fut moins ferme à souffrir les medisantes, qu'à souffrir les cruautez que l'on exerça sur son corps. Il se fâcha tout de bon contre un homme qui lui disoit des injures; & lors qu'il vit qu'on trouvoit étrange son indignation, il repondit *, *Si j'étois insensible aux injures, je le serois aussi aux loüanges.* Cette reponse n'est pas digne d'un philosophe.

☞ ZE-

matiere des chreïes actives à l'usage des jeunes rhetoriciens. Je m'étonne que Sextus Empiricus n'ait daigné nommer celui qui refuta de la sorte les objections contre l'existence du mouvement. Ce qu'il a dit de moins vague, est qu'un Cynique se servit de cette maniere de les refuter: (a) *Ταῦτά τοι καὶ ἐρωτηθείς Φιλόσοφος, τὸν κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, σιωπῶν περιεπάτει. Ideoque cùm proposita esset Philosopho oratio motum negans, tacitus ambulare cœpit.* Dans un autre endroit il s'exprime ainsi: (b) *Διὸ καὶ τῶν Κυνικῶν τις ἐρωτηθεὶς κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, οὐδὲν ἀπεκρίνατο, ἀνέστη δὲ καὶ ἐβάδιζεν, ἔργῳ καὶ διὰ τῆς ἐναργείας παριστὰς, ὅτι ὑπαρκτή ἐστιν ἡ κίνησις. Ideoque quidam ex Cynicis, cùm ei proposita esset contra motum oratio, nihil respondit; sed surgens ambulare cœpit, opere & actu ostendens existere motum.* Il vaut mieux ne nommer personne, que d'assûrer que Diogene le Cynique & Zenon d'Elée furent les acteurs. Cette faute de (c) chronologie est inexcusable: les Jesuites de Conimbre l'ont imputée à Simplicius sans le refuter. Ils étoient à cet égard dans l'erreur vulgaire. *Certè*, disent-ils (d), *hæc Zenonis tam absurda opinio nullo melius quàm experientia ipsius argumento refellitur. Quod Diogenes Cynicus fecit, ut refert Simplicius hoc in libro commento 53: & lib. 8. comment. 25. Nam cùm Zenonis rationes aliquando audisset, surrexit, nec aliter quàm coram ambulando respondit.* Ils n'ont point commis l'autre faute qui est si commune; ils n'ont point cru que le Zenon qui nioit le mouvement, & dont Aristote examine les raisons, fût le chef des Stoïciens, ils ont dit (e) en propres termes que c'étoit Zenon d'Elée. Voici un passage tout plein de fautes: (f) *Continuum ex partibus indivisibilibus constare contra Aristotelem constanter defendebat Zeno Stoicorum Princeps, quem ducem sunt sequuti ex Philosophis Democritus, & Leucippus. Ex Theologis antiquis May.* in 2. dist. 2. quæst. 5. *Gerardus apud Tartaretum hoc lib. quæst. 1. & Ægidius discipulus D. Thom. lib. 1. de generat. quæst. 8. citatus à Veracrux 6. Physic. speculat.* 1. Il n'y a point lieu de douter qu'on n'ait eu dessein dans ce passage de parler du même Zenon qu'Aristote a refuté dans le chapitre 9. du 6. livre de sa Physique. Or il ne paroît pas que Zenon d'Elée ait enseigné que le continu fût composé de parties indivisibles. Il se contentoit de se prevaloir de la doctrine contraire, pour montrer que le mouvement étoit impossible. Il disoit même qu'un (‡) corps indivisible ne difere point du neant, & nous ferons voir ci-dessous qu'il n'admettoit aucune composition dans l'Univers. Cependant on le regarde (g) comme l'auteur de la secte qui soutenoit, que les points mathematiques composent le continu. Il seroit plus raisonnable d'attribuer ce sentiment à Pythagoras, & à Platon, comme a fait le Sieur Derodon (h) se fondant à l'egard de Pythagoras sur le temoignage de Sextus Empiricus, & à l'egard de Platon sur le temoignage d'Aristote. Mais quelle bevuë de nous donner pour le guide de Democrite & de Leucippe le fondateur des Stoïciens! Il faloit sçavoir que Leucippe a precedé Democrite, & que l'un & l'autre ont precedé de plusieurs Olympiades le chef des Stoïques. Outre que leurs atômes forment un systême bien diferent de celui qu'on attribuë aux Zenonistes, sur la composition du continu.

Quoi qu'il en soit, la reponse de Diogene le Cynique au philosophe qui nioit le mouvement, est le sophisme que les logiciens apellent *ignorationem elenchi.* C'étoit sortir de l'état de la question: car ce philosophe ne rejettoit pas le mouvement aparent, il ne nioit pas qu'il ne semble à l'homme qu'il y a du mouvement; mais il soutenoit que réellement rien ne se meut, & il le prouvoit par des raisons très-subtiles, & tout-à-fait embarrassantes. Voici ce que Sextus Empiricus a dit des Sceptiques: (i) *Ὅσον μὲν γὰρ ἐπὶ τοῖς φαινομένοις δοκεῖ εἶναι κίνησις, ὅσον δὲ ἐπὶ τῷ φιλοσόφῳ λόγῳ μὴ ὑπάρχειν. Quantum ad apparentia quidem videri esse motum, sed quatenus quis Philosophicam rationem sequatur non esse.* A quoi sert contre cela de se promener, ou de faire un saut? Est-ce prouver autre chose que l'aparence du mouvement? s'agissoit-il de cela? Le philosophe la nioit-il? Point du tout; il n'étoit pas assez sot pour nier les phenomenes des yeux, mais il soutenoit que le temoignage des sens doit être sacrifié au raisonnement. Consultez Aristote, qui vous aprendra que quelques anciens philosophes aiant trouvé des raisons pour rejetter entierement la pluralité de parties, la divisibilité, la mobilité du monde, avoient ensuite compté pour rien la deposition des sens: (k) *Ἐκ μὲν οὖν τούτων τῶν λόγων, ὑπερβάντες τὴν αἴσθησιν καὶ παριδόντες αὐτὴν, ὡς τῷ λόγῳ δέον ἀκολουθεῖν, εἶναί φασι τὸ πᾶν ἓν, καὶ ἀκίνητον· καὶ ἄπειρον ἔνιοι. Ob hasce igitur rationes nonnulli sensum prætereuntes, despicientesque quasi rationem sequi ducem oporteat, universum ipsum, unum & immobile & infinitum esse asserunt.* Parmenides & Melissus sont les anciens philosophes dont il parle. Il faut croire que Zenon d'Elée retint tout le fond de la doctrine de Parmenides son maître. Plutarque aiant dit que Parmenides admettoit l'éternité & l'immutabilité de toutes choses, ajoûte que Zenon d'Elee ne (l) particularisa rien, & parut floter dans l'incertitude. Mais d'autres (m) declarent qu'avec Xenophanes, avec Parmenides, & avec Melissus il enseigna l'unité, & l'incorruptibilité de toutes choses, & l'imperfection du temoignage des sens. Il ne fut pas assez humble pour demeurer dans les principes de son maître sans y rien changer: nous voions les innovations dans un (n) ouvrage que l'on attribue à Aristote. Elles n'empêchent pas qu'il ne crût qu'il ne se fait aucune generation: ainsi par une suite necessaire de son principe il devoit combatre le mouvement, la divisibilité, la composition de l'étendue &c. Nous avons vu ci-dessus dans l'article de Xenophanes à la page 3035. colonne 1. que l'auteur de l'art de penser a fait un procés à Aristote en faveur de Parmenides & de Melissus. Il y a long tems qu'on tâche de les justifier, en donnant à leur opinion un sens favorable, & un grand air de conformite avec le dogme des orthodoxes sur la nature de Dieu. Mais selon toutes les aparences Aristote ne merite point ici de blâme: il a bien compris, & bien raporte ce qu'ils enseignoient, & par consequent nous devons croire que leur systême étoit une espece de Spinozisme. Il n'y a point lieu de s'imaginer (o) qu'ils s'expliquoient par énigmes ou par emblêmes; car le dogme particulier de l'unité & de l'immutabilité de toutes choses étoit une suite de plusieurs principes clairs & évidens. Voiez ci-dessus l'article *Xenophanes* page 3042. Ainsi c'étoit tout de bon, & par doctrine de systême, & non pas par jeu d'esprit qu'ils nioient le mouvement, & qu'ils soutenoient que son existence n'étoit que mentale. Voici les noms de quelques apologistes de ces gens-là: (p) *Si prædicti Philosophi suum illud dogma ad hujus tam recondita (q) veritatis intelligentiam retulere, non modò reprehendendi non sunt; sed magnopere etiam commendandi. Certè Parmenidem defendit, atque interpretatur Simplicius, hoc in libro ad textum 6. Bessario, 2. libro contra Calumniatorem Platonis, capite 3. & Nicolaus Cusa, in lib. de filiatione Dei. Lege etiam pro eadem re Eugubinum, lib. 3. de perenni Philosophia ca. 6. & 7. & F. Mirandulam lib. 6. de examine vanitatis, cap. 1.*

De tout ceci il resulte que la reponse de Diogene étoit sophistique, quoi qu'elle fût propre à s'atirer l'aplaudissement de la compagnie. Cette reponse étoit moqueuse, mais je pense aussi que le philosophe qui y avoit interêt ne fit que la mepriser. Il en rit peut-être, & il s'en moqua tout son saoul; plus heureux mille fois que le Sophiste Diodore, qui ne se trouva pas en état de rire, lors qu'on l'ataqua par une maligne ironie sur ses leçons contre l'existence du mouvement. (r) Il s'étoit demis l'épaule, & il fut trouver le medecin Herophile, pour le prier de la lui remettre. Vous ne songez pas à ce que vous dites, lui repondit Herophile: quoi? vôtre épaule disloquée; cela ne peut pas être; car elle n'est sortie de sa place ni où elle étoit, ni où elle n'étoit pas. Voilà l'une des raisons de ce Sophiste, pour combatre le mouvement. Si un corps se mouvoit, disoit-il, il le feroit où dans le lieu où il est, ou dans le lieu où il n'est pas. Or il ne se meut ni dans le lieu où il est, (car s'il y est il n'en sort point) ni dans le lieu où il n'est pas, car il ne peut rien soufrir ni rien faire où il n'est point. Donc. Diodore peu capable alors de goûter cette logique, pria Herophile de ne se plus souvenir de ces discours, & de lui fournir le remede necessaire.

† *Voiez ci-dessous lettre g.*

‡ *Voiez Aristote Metaph. lib. 3. cap. 4.*

* *Diog. Laert. ubi supra lib. 9. n. 29. pag. 566.*

(a) *Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotyp. lib. 2. c. 22. pag. 104.*

(b) *Id. ib. lib. 3. cap. 8. p. 124.*

(c) *Diogene le Cynique a vecu long tems après Zenon d'Elée.*

(d) *Conimbricenses in Phys. Aristot. lib. 6. c. 2. p. m. 118.*

(e) *Ibid. in cap. 8. pag. 145.*

(f) *Franciscus de Oviedo Physic. controvers. 17. p. 334. col. 1.*

(‡) *Arist. Metaph. lib. 3. cap. 4.*

(g) *Arriaga & cent autres Scholastiques Espagnols nomment Zenonistes ceux qui tiennent que le continu est composé de parties indivisibles & non étenduës, opinion très-differente de celle des Atomistes.*

(h) *Derodon, disput. de atomis pag. 4. & 5. Il cite Sextus Empiricus* lib. 9. adv. Mathem. *& Aristote* lib. 1. de generat. tex. 7.

(i) *Sext. Empir. Pyrrh. hypotyp. lib. 3. cap. 8. pag. 104.*

(k) *Aristot. de generat. & corrupt. lib. 1. c. 8. p. m. 395.*

(l) *Ἴδιον μὲν οὐδὲν ἐξέθετο, διηπόρησε δὲ περὶ τούτων ἐπὶ πλεῖον.* Nihil hoc in genere singulare vulgavit sed ancipiti fere dubitationis æstu fluctuavit. *Plut. in Stromatis apud Eusebium præpar. Evang. l. 1. c. 8. pag. 23.*

(m) *Aristocles de Philosophia lib. 8. apud Eusebium ib. l. 14. c. 17. p. 756.*

(n) *Intitulé* de Xenophane, Zenone, & Gorgia.

(o) *C'est ce que font pourtant les Jesuites de Conimbre in Phys. Arist. lib. 1. c. 7. p. m. 92.*

(p) *Conimbricenses ibid. Voiez les aussi in lib. 1. de generat. c. 8.*

(q) *C'est-à-dire que* In divina bonitate sunt omnia immensuratè & unicè, sicut in monade omnis numerus uniformiter est, & in centro omnes lineæ ad se ipsæ, & ad unum initium, à quo processere, conjunctæ & copulatæ continentur.

(r) *Sextus Empiricus ubi supra, lib. 2. c. 22.*

☞ ZENON, Philosophe Epicurien, nâtif de Sidon, soutint glorieusement l'honneur de sa secte, car il s'aquit * beaucoup de reputation. Il eut entre autres disciples (A) Ciceron & Pomponius Atticus, d'où l'on peut juger du tems auquel il vivoit. Vossius (B) s'y est trompé. On represente ce Zenon comme un philosophe qui traitoit ses adversaires avec (C) beaucoup de mepris, & fort aigrement. Il n'y a gueres de choses par où l'on puisse mieux conoître qu'il étoit hardi, que par l'ouvrage qu'il écrivit contre (D) les Mathematiques. Nous n'avons ni cet ouvrage, ni celui que Possidonius composa pour le refuter. Il y a des gens qui regrettent plus

(A) *Il eut entre autres disciples Ciceron & Pomponius Atticus.*] Voici des paroles de Mr. Menage: *Zenonem Sidonium & Cicero & Atticus Athenis audiverunt, ut indicat ipse Cicero libro II. & V. de finibus, & lib. III. Tuscul. Quæst. & libro I. Academ.* J'ai trouvé le passage du 3. livre des Tusculanes, & comme il contient un dogme de nôtre Zenon, je m'en vais le raporter: (a) *Solent isti negare nos intelligere quid dicat Epicurus. Hoc dicit, & hoc ille graculus me audiente Athenis senex Zeno istorum acutissimus contendere, & magna voce dicere solebat, eum esse beatum, qui præsentibus voluptatibus frueretur, confideretque se fruiturum aut in omni, aut in magna parte vitæ, dolore non interveniente: aut si interveniret, si summus foret, futurum brevem: si productior, plus habiturum jucundi quàm mali. Hæc cogitantem fore beatum, præsertim si & ante percepta bonis contentus esset, nec mortem, nec deos extimesceret. Habes formam Epicuri vitæ beatæ verbis Zenonis expressam, nihil ut possit negari.* J'ai trouvé aussi le passage du 1. livre des questions academiques: le voici: (b) *Carneadas nullius philosophiæ partis ignarus, & ut cognovi ex iis qui illum audierant, maximeque ex* (c) *Epicureo Zenone qui quum ab eo plurimum dissentiret, unum tamen præter cæteros mirabatur, incredibili quadam fuit facilitate.* Je n'ai point trouvé le passage (d) du 2. livre *de Finibus*, mais j'ai trouvé ceci dans le premier livre: (e) *Hic mihi Phædrum, inquam mentitum, aut Zenonem putas, quorum utrumque audivi, quum mihi nihil sanè præter sedulitatem probarent. Omnes mihi Epicuri sententiæ satis notæ sunt, atque eos quos nominavi cum Attico nostro, frequenter audivi, quum miraretur ille quidem utrumque, Phædrum autem etiam amaret, quotidieque inter nos, ea quæ audiebamus, conferebamus: neque erat unquam controversia quid ego intelligerem, sed quid probarem.* Ajoutons a ces trois passages celui où le Pontife Cotta contemporain de Ciceron reconoit qu'il a eté le disciple de ce fameux Epicurien: (f) *Zenonem, quem Philo noster coryphæum appellare Epicureorum solebat, quum Athenis essem, audiebam frequenter, & quidem ipso autore Philone, credo ut faciliùs judicarem, quàm illa bene refellerentur, quum à principe Epicureorum accepissem quemadmodum dicerentur. Non igitur ille ut plerique, sed isto modo ut tu, distinctè, graviter, ornate. Sed quod in illo mihi usu sæpe venit, idem modo quum te audirem acciderat, ut moleste ferrem tantum ingenium (bona venia me audies) in tam leves ne dicam in tam ineptas sententias incidisse.* Mr. Menage n'a point imité Gassendi, qui nous renvoie à l'une des lettres de Ciceron à Atticus, afin d'y trouver la grande amitié de ces deux illustres Romains pour nôtre Zenon: (g) *Quando Cicero & ipsum audivit & de eodem ad Atticum scribens:* Zenonem, *inquit*, tam diligo quam tu. Gassendi se trompe, ce me semble. Cette lettre de Ciceron fut écrite l'an 702. de Rome. Quelle aparence que Zenon fût encore en vie, lui qui etoit deja fort vieux lors (h) que Ciceron assista à ses leçons l'an de Rome 674? Quelle aparence, que s'il eût eté en vie l'on ne trouvât rien sur son grand âge dans la lettre de Ciceron que Gassendi a citée, ni dans la lettre precedente où il est parlé du même homme? Notez que dans les meilleures éditions, par exemple dans celle de Mr. Grevius, cet homme ne s'apelle point Zenon, mais Xenon. Le sentiment de Manuce est incomparablement meilleur que celui de Corradus. (i) Selon Corradus il s'agit là du philosophe Epicurien, mais selon Manuce (k) il s'agit d'un homme d'afaires de Pomponius Atticus. Remarquez que plusieurs croient (l) que Lucrece fut disciple de nôtre Zenon, & voiez ce que nous avons observé (m) contre le memoire, où le Baron des Coutures a été repris d'avoir avancé, que *Zenon étoit l'honneur de la secte Epicurienne.*

(B) *Vossius s'y est trompé.*] (n) Il a dit 1. Que Zenon le Sidonien philosophe de la secte d'Epicure fut disciple d'Apollodore. 2. Que cet Apollodore fut disciple d'Epicure. Il cite Diogene Laërce pour l'un & pour l'autre de ces deux faits, & il se trompe quant au dernier; car Diogene Laërce (o) dit seulement qu'Apollodore surnommé κηποτύραννος *horti tyrannus*, fut un sectateur illustre de la doctrine d'Epicure. S'il eût songé aux passages qui nous aprenent que Ciceron, Cotta, & Pomponius Atticus furent auditeurs de Zenon, il ne lui eut point donné pour maître un disciple d'Epicure; car puis qu'Epicure mourut l'an 2. de la 127. Olympiade, & que Ciceron ouit Zenon l'an 674. de Rome, c'est-à-dire, la 1. année de la 175. Olympiade, il n'est pas possible qu'un auditeur d'Epicure ait enseigné Zenon. Il y a plus de 190. ans entre la mort d'Epicure, & l'année où Ciceron ouit Zenon. (p) Voiez Jonsius qui a observé cette meprise de Vossius. (q) Mr. Menage l'a adoptée.

(C) *Traitoit ses adversaires avec beaucoup de mepris, & fort aigrement.*] Cotta voulant faire voir que la secte d'Epicure etoit medisante, allegue nôtre Zenon. (r) *Zeno quidem non eos solum qui tum erant Apollodorum, Sylium, cæterosque figebat maledictis, sed Socratem ipsum parentem philosophiæ latino verbo utens* (s) *scurram Atticum fuisse dicebat, Chrysippum nunquam nisi* (t) *Chesippum vocabat.*

(D) *L'ouvrage qu'il fit contre les mathematiques.*] C'est ce qu'on aprend de (v) Proclus, qui ajoûte que Possidonius le refuta. Mr. Menage raporte quelques paroles de Proclus: (w) *Eum* (Zenonem) *integro volumine refutavit Posidonius Apameensis; alias Rhodius; teste Proclo libro III. ad 1. Euclidis. Ζήνων, inquit, ὁ Σιδώνιος, τῆς Ἐπικούρου μετέχων αἱρέσεως, πρὸς ὃν καὶ ὁ Ποσειδώνιος ὅλον γέγραφε βιβλίον, δεικνὺς σαθρὰν αὐτοῦ πᾶσαν τὴν ἐπίνοιαν.* Mr. Huet aiant dit qu'Epicure rejetta la geometrie, & les autres parties des mathematiques, parce qu'il croioit qu'etant fundées sur de faux principes elles ne pouvoient pas être veritables, ajoûte que Zenon les attaqua par un autre endroit. Ce fut d'alleguer qu'afin qu'elles fussent certaines, il auroit falu ajoûter à leurs principes certaines choses que l'on n'y avoit point jointes. (x) *Alia via adversus Geometriam grassabatur Zeno Epicureus, imperfecta ejus esse docens initia, unde nihil effici posset, nisi alia quædam adjicerentur, quæ in iis prætermissa sunt: quam ejus sententiam toto libro confutare conatus est Posidonius.* Les mathematiques sont ce qu'il y a de plus évident & de plus certain dans les connoissances humaines, & neanmoins elles ont trouvé des contredisans. Si nôtre Zenon eût eté un grand metaphysicien, & qu'il eût suivi d'autres principes que ceux d'Epicure, il eût pu faire un ouvrage malaisé à refuter: & il eût taillé plus de besogne aux geometres qu'on ne s'imagine. Toutes les sciences ont leur foible; les mathematiques ne sont point exemptes de ce defaut. Il est vrai que peu de gens sont capables de les bien combatre, car pour bien reüssir dans ce combat il faudroit être non seulement un bon philosophe, mais aussi un très-profond mathematicien. Ceux qui ont cette derniere qualité sont si enchantez de la certitude & de l'evidence de leurs recherches, qu'ils ne songent point à examiner s'il y a là quelque illusion, ou si le premier fondement a éte bien etabli. Ils s'avisent rarement de soupçonner qu'il y manque quelque chose. Ce qu'il y a de bien constant est, qu'il regne beaucoup de disputes entre les plus fameux mathematiciens. Ils se refutent les uns les autres; les repliques, & les dupliques se multiplient parmi eux tout comme parmi les autres sçavans. Nous voions cela parmi les modernes, & il est sûr que (y) les anciens ne furent pas plus unanimes. C'est une marque que l'on rencontre dans cette route plusieurs sentiers tenebreux, & qu'on s'égare, & qu'on perd la piste de la verité. Il faut necessairement que ce soit le sort des uns ou des autres, puis que les uns assûrent ce qui est nié par les autres. On dira que c'est le defaut de l'ouvrier & non pas celui de l'art, & que toutes ces disputes viennent de ce qu'il y a des mathematiciens qui se trompent, en prenant pour une demonstration ce qui ne l'est pas; mais cela même temoigne qu'il se mêle des obscuritez dans cette science: outre qu'on se peut servir d'une pareille raison quant aux disputes des autres sçavans.

* *Voiez la remarque A lettre f.*

(a) *Cicero, Tuscul. quæst. lib. 3. fol m. 162. B.*

(b) *Idem Acad. quæst lib. 1. in fine.*

(c) *Il y a dans mon édition* ex Epicuro & Zenone. *C'est une faute.*

(d) *Fabricius in vita Ciceronis ad ann. 674. cite aussi le 2. livre* de finibus.

(e) *Id. lib. 1. de finibus fol. 215. A.*

(f) *Idem Cicero de nat. Deorum lib. 1. fol. 182. C.*

(g) *Gassendus de vita & moribus Epicuri lib. 2. c. 6. pag. m. 187. il cite Ciceron* l. 1. de nat. Deor. *(mais là on ne trouve point que Ciceron ait oui Zenon, car c'est Cotta qui parle) &* l. 5. epist. 11.

(h) Zenonem Athenis Cicero & Atticus A. U. DCLXXIV. Olymp. CLXXV. senem audiverint. *Jonsius de script. hist. philos. pag. 183.*

(i) *Corradus in Cicer. epist. 11. lib. 5. ad Atticum p. 497. edit. Grav.*

(k) *Manutius in 10. epistolam Ciceronis ad Attic. lib. 5. pag. 151. edit. Grav. Voiez le même Ciceron epist. 37. l. 13. ad Atticum, & ibi Manutium, aliosque comment.* (l) *Voiez l'article* Lucrece *remarque K pag. 1925.* (m) *Ibid.* (n) *Vossius de histor. Græcis lib. 1. c. 16. p. 105. & lib. 4. c. 10. p. 466.*

(o) *Diog. Laert. lib. 10. n. 25.*

(p) *Jonsius ubi supra pag. 184.*

(q) *Menage in Laërt. lib. 7. n. 35. pag. 279.*

(r) *Cicero de nat. Deorum lib. 1. n. 94. pag. 135. edit. Lescaloperii.*

(s) *Voiez Lactance divin. institut. lib. 3. c. 19. p. m. 201.*

(t) *Ἀπὸ τοῦ χέζειν, quod est alvum exonerare.*

(v) *Proclus pag. 55. apud Barrow, lect. 5. Mathem. pag. 76.*

(w) *Menag. in Laert. lib. 7. n. 35. p. 279. col. 1.*

(x) *Huetius demonstr. Evangel. præfat. n. 3. pag. 6. edit. Lips. 1694.*

(y) *Voiez Mr. Huet ubi supra axiom. 4. pag. 28. 29.*

plus la perte de ces deux livres, que celle de vingt ou trente pieces de théatre, ou que celle des meilleurs historiens de l'antiquité.

ZEUXIS,

sçavans, on peut dire que s'ils suivoient bien les regles de la dialectique, ils éviteroient les mauvaises consequences, & les fausses theses qui les font errer. Avoüons pourtant qu'il y a beaucoup de matieres philosophiques sur quoi les meilleurs logiciens sont incapables de parvenir à la certitude, vû l'inevidence de l'objet; or ces inconvenient ne se trouve pas dans l'objet des mathematiques. Tant qu'il vous plaira, mais il a d'ailleurs un défaut irreparable, & très-énorme, car c'est une chimere qui ne sçauroit exister. Les points mathematiques, & par consequent les lignes & les surfaces des geometres, leurs globes, leurs axes, sont des fictions qui ne peuvent jamais avoir aucune existence; elles sont donc inferieures à celles des poëtes, car celles-ci pour l'ordinaire n'enferment rien d'impossible, elles ont pour le moins la vraisemblance & la possibilité. Gassendi a fait une observation ingenieuse. Il dit que les mathematiciens & sur tout les geometres, ont établi leur empire dans le païs des abstractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aise, mais que s'ils veulent descendre dans le païs des realitez, ils trouvent bientôt une resistance insurmontable. (a) *Mathematici, imprimisque Geometræ, quantitatem abstrahentes à materia, quoddam quasi regnum sibi ex ea fecerunt quamliberrimum; quippe nullo facto à materia crassitie, pertinaciaque impedimento. Quare & supposuere imprimis in ea sic abstracta ejusmodi dimensiones, ut punctum, quod foret prorsus immune partibus fluendo lineam, longitudinémve latitudinis expertem crearet, &c. . . . . Atque ista quidem suppositiones sunt, ex quibus Mathematici intra pura, abstractave Geometria cancellos, & quasi regnum consistentes suas illas præclaras Demonstrationes texunt. . . . . (b) Uno igitur verbo Mathematici sunt, qui in suo illo abstractionis regno ea indivisibilia supponunt, quæ sine partibus, sine longitudine, sine latitudine sint, ac eam multitudinem, divisionémque partium, quæ ad finem nunquam perveniat; non item verò Physici, quibus in regno materiæ versantibus tale nihil licet.* Il donne un exemple de la vanité de leurs pretenduës demonstrations, c'est que deux subtils mathematiciens venoient de prouver qu'une quantité finie, & une quantité infinie étoient egales. (c) *Nuper Viri præclari* Cavalerius, & Torricellius *ostenderunt de nova quodam solido infinitè longo, & cuipiam tamen parallelepipedo, cylindrove finito æquali.* D'autres prouvent (d) qu'il y a des quantitez infinies bornées de chaque côté. S'ils trouvent de l'évidence dans ces sortes de demonstrations, ne leur doit-elle pas être suspecte, puis qu'après tout elle ne surpasse pas l'évidence avec quoi le sens commun nous aprend que le fini ne sçauroit jamais être égal à l'infini, & que l'infini entant qu'infini ne peut point avoir de bornes? J'ajoûte qu'il n'est pas vrai que l'évidence puisse accompagner ces Messieurs par tout où ils se promenent. J'en prens à temoin un homme qui entend bien leurs rafinemens. Il seroit à souhaiter, dit-il (e), „ que l'Analyse des infiniment petits, „ que l'on prétend être d'une fecondité admirable, „ portât dans ses démonstrations cette évidence que „ l'on attend, & que l'on a droit d'attendre de la „ Geometrie. Mais quand on raisonne *sur l'infini,* „ *sur l'infini de l'infini, sur l'infini de l'infini de l'infini,* „ *& ainsi de suite, sans trouver jamais des termes qui* „ *arrêtent,* & que l'on aplique à des grandeurs finies, „ *ces infinitez d'infinis;* ceux que l'on veut instruire, „ ou que l'on entreprend de convaincre, n'ont pas „ toûjours la penetration requise pour voir clair dans „ de si profonds abîmes. . . . . (f) Ceux qui sont „ accoûtumez aux anciennes manieres de raisonner en „ Geometrie ont de la peine à les quitter pour suivre „ des methodes si abstraites, ils aiment mieux n'aller „ pas si loin que de s'engager dans les nouvelles rou„ tes de *l'infini de l'infini de l'infini,* où l'on ne voit „ pas toûjours assez clair autour de soy, & où l'on „ peut aisément s'egarer, sans qu'on s'en apperçoive. „ Il ne suffit pas en Geometrie de conclure, il faut voir „ évidemment qu'on conclut bien. „

(a) *Gassend. Phys. sect. 1. lib. 3. cap. 5. pag. 264. oper. to. 1.*

(b) *Id. ib. pag. 265.*

(c) *Id. ib. pag. 264.*

(d) *Voiez le chapitre 12. de la Physique du Pere Maignan p. m. 295. à la 12. proposition qui est celle-ci,* Infinitum categorematicum esse potest, quamvis clausum intrinsecis terminis etiam in eo genere in quo est infinitum.

(e) *Journal de Trevoux, Mai & Juin 1701. art. 33. pag. 423. édit. de Holl.*

(f) *Ibid. pag. 430.*

EXTRAITS d'une lettre du Chevalier de Meré à Mr. Pascal.

C'est un assez bon prejugé contre les mathematiques, que de dire que Mr. Pascal les meprisa avant même qu'il s'attachât à la devotion. Il les avoit aimées passionnément, & il y avoit fait des progrés extraordinaires. Il avoit d'ailleurs un jugement très-solide, peu de gens pouvoient conoître mieux que lui le prix des choses. Ce ne fut point par sa conversion à l'unique necessaire, qu'il se degoûta des sciences qui l'avoient charmé. L'examen même de la chose, & les reflexions qu'il fit sur les discours d'un homme du monde le guerirent de sa prevention. Nous serions trop simples si nous nous imaginions que le Chevalier de Meré l'attaqua par des pensées pieuses: il n'emploia sans doute que des considerations philosophiques. Voions quel en fut l'effet, & alleguons le commencement d'une lettre qu'il écrivit à Mr. Pascal. (g) „ Vous souvenez vous de m'avoir dit une fois que „ vous n'estiez plus si persuadé de l'excellence des „ Mathematiques. Vous m'écrivez à cette heure que „ je vous en ay tout-à-fait desabusé, & que je vous „ ay découvert des choses que vous n'eussiez jamais „ veües, si vous ne m'eussiez connu. Je ne sçay „ pourtant, Monsieur, si vous m'estes si obligé que „ vous pensez. Il vous reste encore une habitude que „ vous avez prise en cette science à ne juger de quoy „ que ce soit que par vos demonstrations, qui le plus „ souvent sont fausses. Ces longs raisonnemens tirez „ de ligne en ligne vous empeschent d'abord en des „ connoissances plus hautes, qui ne trompent ja„ mais . . . . mais vous demeurerez toûjours dans „ les erreurs où les fausses demonstrations de la Geo„ metrie vous ont jetté, & je ne vous croiray point „ tout-à-fait gueri des Mathematiques tant que vous „ soutiendrez, que ces petits-corps dont nous dispu„ tames l'autre jour se peuvent diviser jusques à l'in„ fini. „ Mr. le Chevalier de Meré lui propose ensuite plusieurs objections sur cette divisibilité infinie du continu. Les unes sont assez bonnes, & les autres très-mauvaises, & sentent plutôt la plaisanterie que le raisonnement; & l'on a lieu de s'étonner qu'une même lettre soit mêlée de tant de choses si inegales. L'auteur se vante neanmoins d'une merveilleuse habileté dans les sciences dont nous parlons. *Vous sçavez,* dit-il (h), *que j'ay découvert dans les Mathematiques des choses si rares que les plus sçavans des anciens n'en ont jamais rien dit, & desquelles les meilleurs Mathematiciens de l'Europe ont esté surpris; Vous avez écrit sur mes inventions aussi-bien que Monsieur Huguens, Monsieur de* (i) *Fermac & tant d'autres qui les ont admirées. Vous devez juger par-là que je ne conseille à personne de mepriser cette Science, & pour dire le vray elle peut servir pourveu qu'on ne s'y attache pas trop; car d'ordinaire ce qu'on y cherche si curieusement me paroist inutile; & le temps qu'on y donne pourroit estre bien mieux employé. Il me semble aussi que les raisons qu'on trouve en cette Science pour peu qu'elles soient obscures, ou contre le sentiment, doivent rendre les consequences qu'on en tire fort suspectes, sur tout comme j'ay dit quand il s'y mesle de l'infini.* Notez qu'il est fort dans l'ordre que ceux qui s'attachent à montrer le foible des mathematiques fassent savoir au public qu'ils les entendent, qu'ils les ont etudiées, qu'ils en reconoissent l'utilité, & qu'ils n'ont point dessein de leur derober leur juste prix. C'est ainsi que le sçavant Evêque d'Avranches, que j'ai cité ci-dessus en a usé, (k) après avoir dit plusieurs belles choses (l) touchant les incertitudes, & les illusions de cette science.

Voici encore un passage de la lettre du Chevalier de Meré: „ (m) Je vous avertis qu'outre ce Monde na„ turel, qui tombe sous la connoissance des sens, il y „ en a un autre invisible, & que c'est dans celuy-là „ que vous pouvez atteindre à la plus haute science. „ Ceux qui ne s'informent que du Monde corporel, „ jugent pour l'ordinaire fort mal, & toûjours gros„ sierement, comme Descartes que vous estimez tant „ qui ne connoissoit l'espace des lieux que par les corps „ qui les occupoient. . . . . . Mais sans m'arrester à „ le convaincre de cette erreur, sçachez que c'est dans „ ce Monde invisible, & d'une étenduë infinie qu'on „ peut decouvrir les raisons, & les principes des cho„ ses, les veritez les plus cachées, les convenances, „ les justesses, les proportions, les vrais originaux & „ les parfaites idées de tout ce qu'on cherche. „ C'est la conclusion de sa lettre à Mr. Pascal. Qu'il me soit permis de dire qu'on ne comprend pas à qui il en veut, & qu'il a besoin d'un peu de suport; car il s'exprime d'une maniere si vague, qu'on en peut conclure tout le contraire de ce qu'il a dû penser, & representer. Son but étoit de guerir entierement Mr. Pascal de la passion des mathematiques: il a donc voulu lui marquer un autre objet que celui de cette science, le lui marquer, dis-je, comme la source, & le siege des veritez où nous aspirons; & cependant il lui decrit un objet qui ressemble fort à celui des mathematiques; car elles ne contemplent point *ce Monde qui tombe sous la connoissance des sens,* mais *ce Monde invisible & d'une étenduë infinie,* où l'on peut *decouvrir les justesses, les proportions &c.* Je croi qu'on vouloit recommander la philosophie des idées, la plus fine meta-

(g) *Lettres de Mr. le Chevalier de Meré n. 19. pag. 60. édit. de Holl.*

(h) *Id. ib. pag. 63.*

(i) *Il faloit dire* Fermat.

(k) *Huetius ubi supra axiom. 4. n. 3. pag. 31.*

(l) *Ibid. n. 2. pag. 28. & suiv. Voiez le aussi depuis la page 14. jusqu'à la page 19.*

(m) *Chevalier de Meré ubi supra pag. 68. 69.*

ZEUXIS, Peintre fort celebre, florissoit quatre cens ans (*A*) avant Jesus-Christ; vers

taphysique, celle qui ne tend qu'à contempler les esprits, & le monde intelligible qui est dans l'entendement de Dieu: mais on n'a point pris garde aux caracteres qui distinguent cette science d'avec les mathematiques; & l'on ne s'est point souvenu qu'elles ont cette principale proprieté, de considerer l'étenduë entant que separée de la matiere, & de toute qualité sensible. L'étenduë ou la matiere (*a*) intelligible est leur objet, comme la matiere sensible est celui de la physique. Leur excellence selon les anciens consiste à nous detacher des choses caduques, & corporelles, & à nous élever aux choses spirituelles, immuables & éternelles. De là vint que Platon desaprouva la conduite (*b*) de quelques mathematiciens, qui s'éforcerent de verifier sur la matiere leurs propositions speculatives. Je m'en vais copier un très-excellent passage de Plutarque: il roule sur une maxime de Platon que (*c*) Dieu exerce toûjours la Geometrie. „(*d*) Ceste sentence . . . . . nous signifie . . . . ce „que lui mesme a plusieurs fois dit & escrit en louant „& magnifiant la Geometrie, comme celle qui arra„che ceux qui s'atachent aux choses sensibles, & les „destourne à penser aux intelligibles & eternelles, dont „la contemplation est la fin & le but dernier de toute „la philosophie, comme la veuë des secrets est la fin „de la religion mystique, car ce clou de volupté & de „douleur qui atache l'ame au corps entre les autres „maux qu'il fait à l'homme, le plus grand est, qu'il „lui rend les choses sensibles plus evidentes que les in„telligibles, & contraint l'entendement de juger par „passion plus que par raison. Car estant acoustumé „par le sentiment du travail, ou du plaisir d'entendre „à la nature vagabonde, incertaine & muable des „corps comme chose subsistante, il est aveugle & perd „la conoissance de ce qui veritablement est & subsiste, „la lumiere & instrument de l'ame qui vaut mieux „que dix mille yeux corporels, par lequel organe seul „se peut voir la divinité. Or est-il qu'en toutes les „autres sciences Mathematiques, comme en mirouërs „non raboteux, mais egalement par tout unis, apa„roissent les images & vestiges de la verité des choses „intelligibles: mais la Geometrie principalement, „comme la mere & maistresse de toutes les autres, „retire & destourne la pensee purifiee & deliee tout „doucement de la cogitation des choses sensuelles. „C'est pourquoi Platon lui mesme reprenoit Eudoxus, „Archytas & Menechmus, qui taschoyent à reduire „la duplication du solide quarré des manufactures d'in„strumens, comme s'il n'estoit pas possible par de„monstration de raison, quoi qu'on y taschast, de „trouver deux lignes moyennes proportionnelles. Car „il leur objiçoit que cela estoit perdre & gaster tout „ce que la Geometrie avoit de meilleur, en la faisant „retourner en arriere aux choses maniables & sensi„bles, en la gardant de monter à mont, & d'embras„ser ces eternelles & incorporelles images, ausquel„les Dieu estant tousiours ententif, en estoit aussi tou„siours Dieu.„ Plusieurs passages (*e*) d'Aristote nous aprennent que la quantité entant que detachée de tout ce qui tombe sous les sens, est l'objet des mathematiques. La plupart des mathematiciens avouënt que cet objet n'existe point hors de nôtre entendement. Mr. (*f*) Barrow a trouvé mauvais qu'ils l'avoüassent. Sa censure tombe nommément sur le Jesuite Blancanus & sur Vossius; mais il est certain que Blancanus a raison, & qu'il ne le faut censurer qu'en ce qu'il a pretendu, que l'existence du globe & du triangle &c. des geometres, est possible: (*g*) *Ultimò dici potest; hæc entia esse possibilia, quis enim neget Angelum, aut Deum ea posse efficere?* On n'a pas besoin d'un long discours afin de montrer qu'il est impossible que ce globe, ni que ce triangle &c. existent réellement; il ne faut que se souvenir qu'un pareil globe posé sur un plan, ne le toucheroit qu'en un point indivisible, & que roulant sur ce plan, il le toucheroit toûjours à un seul point. Il resulteroit de là qu'il seroit tout composé de parties non étenduës, or cela est impossible, & enferme manifestement cette contradiction-ci qu'une étenduë existeroit, & ne seroit point etenduë. Elle existeroit selon la suposition, & elle ne seroit point étenduë, puis qu'elle ne seroit point distincte d'un être non étendu. Tous les philosophes conviennent que la cause materielle n'est point distincte de son effet, donc ce qui seroit composé de parties non étenduës, ne seroit pas distingué d'elles: or ce qui est la même chose qu'un être non étendu, est necessairement une chose non etenduë. Nos Theologiens lors qu'ils enseignent que le monde a été produit de rien, n'entendent pas qu'il soit composé de rien; le mot *rien* ne signifie pas la cause materielle du monde, *materiam ex qua*, mais l'état anterieur à l'existence du monde, ce qu'ils apellent *terminum à quo*, & ils reconoissent qu'en prenant le mot de rien au premier sens, il est absolument impossible que le monde en ait été fait. Il n'y a pas plus d'extravagance à soutenir que le monde a été fait de rien comme de sa cause materielle, qu'à soutenir qu'un pied d'étenduë est composé de parties non étenduës (*h*). Il n'est donc pas possible ni qu'un ange, ni que Dieu même produisent jamais le triangle, ni le plan, ni le cercle, ni le globe &c. des geometres, & ainsi Blancanus s'est rendu digne d'être censuré.

Je laisse à juger à mes lecteurs si ma critique du dernier passage du Chevalier de Meré est bien fondée.

(*A*) *Florissoit . . . . vers la 95. Olympiade.*] C'est une faute à Mr. Moreri, d'avoir dit tout (*i*) simplement que Zeuxis vivoit dans la 78. Olympiade; car il ne devoit pas ignorer que Pline, (*k*) qui a marqué la chronologie de ce peintre avec la derniere precision, (*l*) sçavoir à la quatrième année de la 95. Olympiade, refute ceux qui l'ont placé à la 89. Je m'étonne que Scaliger n'ait point observé cela dans la note qu'il a faite sur l'endroit d'Eusebe, où il est dit que Zeuxis florissoit dans la 78. Olympiade. Eusebe meritoit là d'être relevé; puis qu'on ne peut nier, sans dementir presque tous ceux qui parlent de Zeuxis, qu'il n'ait eté fort conu d'Archelaus Roi de Macedoine. Or y aiant eu deux Archelaus, & le premier n'aiant commencé à regner, selon la chronologie d'Eusebe, qu'au commencement de la 87. Olympiade, il faudroit que Zeuxis fût parvenu à une vieillesse digne d'être remarquée, si son état florissant tomboit à la 78. Olympiade, & que neanmoins il eût travaillé à la Cour d'Archelaus. J'avoue que ce ne sont pas des choses incompatibles; mais en tout cas Eusebe se seroit trop hâté, il auroit dû renvoier Zeuxis au tems de ce Roi de Macedoine. Je dirai en passant, que la maniere dont les anciens ont placé la chronologie des hommes illustres, est propre à jetter dans la confusion. Il faloit marquer l'année de leur naissance, & celle de leur mort, & non pas le tems où ils ont fleuri; car ce tems est vague, il avance ou il recule selon les temperamens & les occasions; il y a des gens qui sont au faite de leur reputation à 30. ans, d'autres n'y sont qu'à 60. Cela me fait prendre garde à la preuve que Pline emploie, contre ceux qui ont placé Zeuxis à la 89. Olympiade. Il les refute par la raison que c'est une Olympiade, où il faut necessairement placer le peintre dont Zeuxis a été l'éleve. Cette raison peut passer, vu le tems où Zeuxis paroît dans Pline: mais si l'on change dans le texte la 89. Olympiade en la 79. comme a fait le Pere Hardouin sur la foi des manuscrits, le raisonnement de Pline ne paroitra gueres bon; il refutera ceux qui font fleurir ce peintre dans la 79. Olympiade, il les refutera, dis-je, en montrant que c'est le tems qu'il faut assigner au maitre de Zeuxis. Mais pourquoi faut-il lui assigner un tel tems? Parce que Zeuxis ne s'est signalé qu'à la fin de la 95. Olympiade. C'est une foible raison: faut-il qu'un peintre ne fasse du bruit que 60. ans après son aprentissage? J'aimerois donc mieux la leçon ordinaire de Pline, que celle des manuscrits de la bibliotheque du Roi. Je n'ai garde d'imputer à un aussi habile homme que le Pere Hardouin ce que je vai dire; il faut que ses imprimeurs aient oublié quelques chiffres. Il pretend que Suidas s'accorde avec Pline sur le tems de Zeuxis, puis que Suidas apuié sur Aristote, met la naissance de ce peintre à l'Olympiade 86. & le fait fleurir au tems d'Isocrate. Peu après on refute la leçon vulgaire de Pline touchant la 89. Olympiade, par la raison qu'il est constant, en vertu même de ce qu'on venoit de raporter de Suidas, que Zeuxis mourut en la 89. Olympiade. Je suis sûr que si mes yeux ne me trompent point, les imprimeurs du Pere Hardouin ont brouillé ici les lettres numerales de l'original.

Au reste je ne voudrois pas trop m'attacher à la precision de Pline; (*m*) elle me paroit mal placée. Ce n'est pas sur la reputation d'un grand homme qu'il faut regarder de si près au tems, & il seroit aisé de prouver, en prenant droit sur les propres paroles de cet

(*a*) Hæc est illa Quantitas, quæ dici solet materia intelligibilis, ad differentiam materiæ sensibilis, quæ ad Physicum spectat; illa enim ab hac per intellectum separatur, ac solo intellectu percipitur. *Blancanus de natura Mathematicarum pag. 6.*

(*b*) *Plutarch. in Marcello pag. 305.*

(*c*) Τὸν θεὸν ἀεὶ γεωμετρεῖν. Deum semper geometriam tractare. *Plut. sympos. lib. 8. cap. 2. pag. 718.* Notez que les modernes qui doutent qu'il y ait des corps, pourroient se servir de cette maxime, en disant que l'action de Dieu sur nos esprits par laquelle il nous communique les idees de l'etenduë, & des nombres, & du mouvement, & des raports de la vitesse à l'espace, & à la durée &c. n'est qu'un ouvrage de geometrie.

(*d*) *Id. ib. Je me sers de la version d'Amyot, & je remarque par occasion qu'il a gâté tout le sens, car dans les paroles qui precedent celles que je cite il y a* estimez donc que *&c. au lieu qu'il faloit dire par interrogation* estimez vous que *&c.*

(*e*) *Vossius* de scient. Mathematicis pag 4. & seq. *les raporte.*

(*f*) *Isaac Barrow lect. 5. pag. 85.*

(*g*) *Blancanus ubi supra pag. 7.*

(*h*) *Joignez à ceci ce qu'on a dit ci-dessus pag. 3060. col. 1.*

(*i*) *Mr. Hofman a fait la même chose.*

(*k*) *Mr. Felibien p. 56. de son I. entret. sur les vies & sur les ouvrages des peintres met Zeuxis à la 95. Olympiade; mais son imprimeur a fait une faute, en faisant repondre cette Olympiade à l'an du monde 583. il faut 3583.* Vossius de 4. art. popul. *le met aussi à l'Olymp. 95.*

(*l*) *Je n'entens point que ce soit avec la derniere exactitude. Voiez la note marginale suivante.*

(*m*) Ab hoc (*Apollodoro*) artis fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, Olympiadis nonagesimæ quintæ anno quarto, audentemque jam aliquid penicillum (de hoc enim adhuc loquimur) ad magnam gloriam perduxit, à quibusdam falso in octogesima nona Olympiade positus, cum fuisse necesse est Demophilum Himeræum, & Nesëam Thasium, quoniam utrius eorum discipulus fuerit, ambigitur. *Plin. l. 35. c. 9. p. m. 198. 199.*

vers la 95. Olympiade. Ce que l'on sait touchant sa patrie, est (*B*) un peu confus. La peinture étoit alors aux premiers degrez de son éclat: il l'éleva de ce commencement de gloire où Apollodore l'avoit portée, à une grande perfection. Il y a des auteurs qui disent † que ce fut lui qui inventa la (C) maniere de menager les jours & les ombres; & l'on demeure d'accord qu'il excella dans le coloris. Aristote * trouvoit ce defaut dans ses peintures, que les mœurs ou les passions n'y étoient pas exprimées; cependant Pline β temoigne tout le contraire à l'égard du portrait de Penelope, *dans lequel il semble*, dit-il, *que Zeuxis ait peint les mœurs.* Il gagna des richesses γ immenses; & il en fit une fois parade durant la celebration des jeux Olympiques; où il se fit voir avec un manteau semé de lettres d'or qui formoient son nom. Quand il se vit si riche, il ne voulut plus vendre ses ouvrages; il les donnoit, & il disoit sans façon, qu'il n'y sauroit mettre un prix égal à ce qu'ils valoient. Avant cela il en faisoit paier la vuë; on n'étoit admis à voir son Helene qu'argent δ comptant; & de là vint que les railleurs apellerent ce portrait *Helene la courtisane.* Il ne fit point difficulté ‡ de mettre au bas de ce portrait les trois vers de l'Iliade, où Homere raporte que le bonhomme Priam, & les venerables vieillards de son Conseil demeurerent d'accord, que les Grecs & les Troiens n'étoient point blâmables de s'exposer depuis si long tems à tant de maux pour l'amour d'Helene, dont la beauté égaloit celle des Déesses. On ne sauroit bien dire si cette Helene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou la ‡ même qu'il fit aux habitans de Crotone, pour être mise au temple de Junon. Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce que Zeuxis exigea de ceux de Crotone, par raport à ce portrait. Ils l'avoient fait venir à force d'argent, pour avoir un grand nombre de tableaux de sa façon, dont ils vouloient orner ce temple; & lors qu'il leur eut declaré qu'il avoit dessein de peindre (*D*) Helene, ils en furent fort contens, parce qu'ils savoient que son fort étoit

cet auteur, qu'il eût été plus exact, s'il eût marqué la chronologie d'une façon un peu plus vague. Car que veut-il dire par cette quatriéme année de la 95. Olympiade? veut-il dire qu'avant ce tems-là Zeuxis avoit vecu dans l'obscurité, & qu'il ne commença à se faire conoitre que cette année? Mais ce n'est pas ainsi que l'on doit marquer le tems où quelcun fleurit; il faut le marquer par raport à une reputation qui ait eu quelque durée; & si Pline en avoit usé autrement pour Zeuxis, il se seroit bien trompé. En effet il nous aprend que ce peintre ne donna pour rien ses ouvrages, qu'après qu'il se fut extremement enrichi. Or quand il les donnoit pour rien, Archelaus étoit en vie; car le don qu'il fit de Pan à Archelaus est un des exemples de sa liberalité raportez par Pline. Il avoit donc aquis avec de grandes richesses une grande reputation par la peinture, avant la mort du dernier Archelaus, c'est-à-dire (*a*) avant la fin de la 94. Olympiade; & par consequent Pline se seroit étrangement abusé, s'il avoit mis le commencement de la reputation de Zeuxis à la 4. année de la 95. Olympiade. Je croi pour moi qu'il faudroit prendre le milieu entre Eusebe & Pline, d'autant plus que nous lisons dans Plutarque, (*b*) que ce grand peintre florissoit lors que Pericles fit construire un grand nombre d'édifices publics, dont il donna l'intendance à Phidias. Or sans alleguer que (*c*) Pline a mis Phidias dans la 84. Olympiade, il est sûr que Pericles fit faire ces bâtimens plusieurs années avant sa mort, qui arriva durant la 87. Olympiade. On ne voit donc pas que Pline ait eu beaucoup de raison, de refuter ceux qui ont mis Zeuxis à la 89. Olympiade, & de n'en faire alors qu'un jeune éleve.

(*B*) *Touchant sa patrie est un peu confus.*] Car encore que le temoignage de Tzetzes (*d*) qui le fait natif d'Ephese, ne doive point nous faire douter qu'il ne soit né à Heraclée, puis que (*e*) Ciceron, (*f*) Pline, & (*g*) Elien s'accordent à l'assûrer; ce n'est point un fort petit embarras que de choisir entre un grand nombre de villes qui ont porté le nom d'Heraclée, celle où Zeuxis est venu au monde. Il y en a qui (*h*) conjecturent qu'il étoit d'Heraclée, proche de Crotone dans l'Italie.

(*C*) *Qui inventa* (*i*) *la maniere de menager les jours & les ombres.*] La gloire de l'invention étant celle dont les hommes font le plus de cas, il faloit que Mr. Moreri fît sçavoir à son lecteur cet endroit de Quintilien. Au lieu de cela il nous assûre, que *l'artifice des ombres* des belles pieces de Zeuxis *excedoit toute sorte de prix.* C'est d'un côté oublier le principal, & de l'autre c'est outrer la chose. Il a oublié de dire que Zeuxis fût l'inventeur du mélange des ombres & de la lumiere dans les tableaux; & il a dit sans fondement, que l'artifice des ombres étoit ce qui rendoit inestimables les pieces de Zeuxis. Voici ce qui l'a trompé. Il avoit lu dans (*k*) un auteur dont il a pris plusieurs choses, *qu'on remarquoit de Zeuxis qu'encore que ses tableaux, où l'artifice des ombres paroit principalement, excedassent toute sorte de prix, ce qui le reduisit à la necessité de les donner gratuitement, il avoit neanmoins ce defaut de* (*l*) *representer les têtes plus grosses qu'elles n'étoient, & la plûpart des membres de même; en quoi Quintilien* (*m*) *trouve qu'il ne faisoit qu'imiter Homere, dont les plus belles femmes sont robustes & pleines d'embonpoint*, Mr. Moreri, dis-je, avoit lu cela, & ne sçut point s'en servir. Il en devoit tirer ce que l'on trouvoit à redire dans les ouvrages de Zeuxis; mais sur tout il en devoit tirer cette remarque, que l'artifice des ombres fut une invention de ce peintre. Il devoit au moins après avoir suprimé cette remarque, ne pas lier ensemble les paroles qui la precedoient, & celles qui la suivoient; car en le faisant il a falsifié le passage de la Mothe le Vayer, qui avoit plus de besoin de correction que de falsification. Ce qui m'en fait juger de la sorte, est que ce fameux écrivain donne pour un fait constant, que la veritable raison pourquoi Zeuxis discontinua de vendre ses tableaux, fut qu'il n'auroit été possible à personne d'en paier le juste prix. C'est prendre trop à la lettre les paroles de (*n*) ce peintre, qui aparemment ne pensoit pas ce qu'il disoit: & s'il l'avoit cru, il auroit été le plus fanfaron de tous les hommes: & par consequent sa rodomontade ne devroit pas être alleguée comme une veritable raison. Il est fort aparent que les tableaux qu'il donnoit après être devenu fort riche, n'étoient pas meilleurs que ceux qu'il avoit vendus; car ce n'est pas la coutume de travailler plus ce qu'on veut donner pour rien, que ce qu'on veut vendre bien cherement. A propos de quoi je me souviens qu'on dit, que les sermons d'un Abbé sont beaucoup meilleurs pendant qu'il aspire à l'Episcopat, qu'après qu'il y est parvenu. Si donc la raison de Zeuxis eût été veritable, il auroit dû cesser de vendre plutôt qu'il ne cessa. J'ai été surpris de ne trouver pas les remarques de Quintilien, parmi ce que Mr. Felibien a dit de Zeuxis. Mr. Hofman a traduit l'expression de Mr. Moreri d'une façon un peu équivoque, puis que ces paroles, *Donare opera sua*, INTER QUÆ UMBRÆ EMINEBANT, *instituit*, orthographiées comme elles sont, semblent signifier qu'il y avoit un tableau de Zeuxis où il avoit peint les ombres, qui étoit le plus excellent de ses ouvrages. D'ailleurs le terme *eminebant* ne semble point fait pour *umbra* en style de peintre; car il n'y a point d'endroits qui semblent avoir moins de relief dans la peinture, que ceux qui marquent les ombres (*o*).

(*D*) *De peindre Helene.*] N'avoir dit autre chose sur le portrait d'Helene si ce n'est que Zeuxis le fit, est un peché d'omission inexcusable à Charles Etienne, & à Mrs. Lloyd, Moreri & Hofman, vu les singularitez de plusieurs sortes que les anciens ont raportées touchant ce portrait. Charles Etienne n'a cité que Pline, qui n'en a parlé qu'en passant; il faloit citer Ciceron & Elien, qui en ont touché les circonstances. Mrs. Lloyd & Hofman ne citent à proprement parler que comme Charles Etienne: car encore qu'ils nous renvoient à Ciceron, il est visible que c'est par raport à Zeuxis en general, & non par raport au portrait d'Helene; cela, dis-je, est visible, puis qu'ils nous renvoient aussi à Plutarque dans la vie de Pericles, où il ne s'agit point du tout de ce portrait.

(*a*) *Eusebe met la mort de cet Archelaus à l'an 3. de la 94. Olympiade.*

(*b*) *Dans la vie de Pericles.*

(*c*) *Lib. 34. c. 8.*

(*d*) *Chiliad. 8. hist. 196.*

(*e*) *Lib. 2. de inventione.*

(*f*) *Plin. lib. 35. c. 9.*

(*g*) *Var. hist. l. 4. c. 12. & l. 14. c. 17. & 47.*

(*h*) *Harduin. in Plin. to. 5. pag. 199. Jacob. Proust in Cicer. l. 2. de invent.* Notez que *les Anciens qui se sont contentez de l'apeller* Heracleotes, *ont fait pis que si aujourd'hui nous designions la patrie d'un homme en disant qu'il est de Clermont.*

(*i*) *Voiez le passage de Plutarque touchant Apollodore dans la remarque G.*

(*k*) *La Mothe le Vayer lettre 9. au 10. tome de l'édit. in 12. pag. m. 76.*

(*l*) *Pline que La Mothe le Vayer ne cite pas nous l'aprend l. 35. c. 9.* Deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articulisque: *Ce dernier mot devoit être traduit* jointures, *& non* membres.

† Luminum umbrarumque invenisse rationem traditur. *Quintil. l. 12. c. 10.*

* *De poët. c. 6.*

β *Plin. lib. 35. cap. 9. pag. m. 199.*

γ *Id. ib.*

δ *Elien l. 4. c. 12.*

‡ *Valere Maxime l. 3. c. 7.*

‡ *Le même auteur dit qu'on voioit dans le temple de la Concorde le Marsyas lié de Zeuxis.* Zeuxidis manus vidi, *dit Petrone*, nondum vetustatis injuria victas.

(*m*) *La Mothe le Vayer cite* lib. 12. Inst. c. 18: *mais c'est* c. 10.

(*n*) Postea donare opera sua instituit, quòd ea nullo satis digno pretio permutari posse diceret. *Plin. ubi supra.*

(*o*) *Voiez Vossius de Graphice pag. 69.*

étoit de peindre des femmes. Ensuite il leur demanda quelles belles filles il y avoit dans leur ville, & ils le menerent au lieu où les jeunes garçons aprenoient leurs exercices. Il vit le plus commodément du monde s'ils étoient beaux, & bien faits par tout, car ils étoient nuds: & comme il en parut très-content, on lui fit entendre qu'il pouvoit juger par là s'il y avoit de belles filles dans la ville, puis qu'on avoit les sœurs des garçons qui lui paroissoient les plus admirables. Alors il demanda à voir les plus belles, & le Conseil de ville aiant ordonné que toutes les filles vinssent en un même lieu, afin que Zeuxis choisît celles qu'il voudroit, il en choisit cinq; & prenant de chacune ce qu'elle avoit de plus beau, il en forma le portrait d'Helene. Ces cinq filles furent fort loüées par les poëtes, de † ce que leur beauté (E) avoit obtenu le suffrage de l'homme du monde qui s'y devoit conoître le mieux, & leur nom ne manqua point d'être consacré à la posterité. Je pense pourtant qu'il n'en reste plus aucune trace. Ciceron qui nous aprend toutes ces choses, a laissé à deviner à son lecteur que le peintre voulut voir toutes nuës ces cinq jeunes beautez: mais * Pline l'a dit expressément; & même qu'avant que d'en choisir cinq, il les avoit vuës toutes en cet état. Il est vrai qu'il veut que Zeuxis ait travaillé pour les Agrigentins, & non pas pour les Crotoniates, & qu'il ne dit point de qui étoit le portrait: à cela près on voit qu'il raporte la même histoire que Ciceron. Il ne faut pas oublier que ‡ Zeuxis aiant (F) disputé le prix de la peinture avec Parrhasius, le perdit; voici comment.

† *Quarum nomina multi poetæ memoriæ tradiderunt, quod ejus essent judicio probatæ, qui verissimum pulcritudinis habere judicium debuisset. Cicer. l. 2. de invent.*

* *Tantus diligentia ut Agragantinis facturus tabulam quam in templo Junonis Laciniæ publicè dicarent, inspexerit virgines eorum nudas & quinque elegerit, ut quod in quaque laudatissimum esset pictura redderet. Plin. l. 35. c. 9.*

‡ *Id. Plin. l. 35. c. 10.*

portrait. Par la faute des imprimeurs on voit Ciceron cité dans le Dictionaire de Mr. Lloyd, 2. *de Javent.* & dans celui de Mr. Hofman, *lib. 2. de Juventut.* au lieu de *lib. 2. de Invent.* ce qui est capable de faire acroire à plusieurs lecteurs que Ciceron a écrit *de Juventute*, non moins que de *Senectute*. (*a*) Vossius a relevé une faute de Boulenger, qui a dit dans son livre de la peinture, que ce fut Venus & non Helene que Zeuxis peignit, sur les cinq originaux vivans qu'il avoit devant les yeux: mais en relevant cette faute Vossius en a fait une autre, aiant assûré que Pline ne marque pas moins expressément que Ciceron, que Zeuxis peignit Helene. Il n'est pas vrai que Pline marque cela; il parle en general d'un portrait. Notez que Celius Rhodiginus a fait un gros solecisme, en (*b*) parlant du tableau d'Helene la courtisane. *Zeuxin*, dit-il, *pictura nobilem, inter cætera ejus artificii, haud parum multa quæ circumferuntur, & hominum desideria vix explent. Helenam quandoque ab eo expictam ferunt, cui tantum sanè attribuerit, ut non temerè nec quemlibet, ac (ut Græci dicunt) ὡς ἔτυχε, spectatum admitteret, ni prius ἀργύριον, id est propositam pecuniæ quantitatem erogasset.* Il est échapé de semblables fautes de langage aux meilleurs auteurs.

(*E*) *Furent fort loüées . . . de ce que leur beauté.*] On pourroit douter si les cinq filles que Zeuxis choisit, étoient chacune plus belle que celles qu'il ne choisit point. La raison de ce doute est qu'il ne vouloit que rassembler en un corps, les beautez qui se trouvoient separément dans ces cinq filles: pour cela il n'étoit pas besoin qu'elles fussent toutes fort belles; il suffisoit que les unes eussent les beautez qui manquoient aux autres. Or qui peut nier qu'il n'y ait des femmes d'une beauté fort mediocre, qui à ne comparer que quelque partie à quelque partie surpassent les grandes beautez. Ainsi on ne voit pas que Ciceron, ni les poëtes dont il parle aient été necessairement bien fondez, à preferer les cinq filles de Crotone choisies par le peintre d'Helene, à celles qu'il renvoia. Peut-être en renvoia-t-il ausquelles il ne manquoit que peu de chose, pour être parfaitement belles; mais qui ne servoient de rien à son but, parce que les mêmes beautez dont elles étoient pourvuës, se trouvoient en un degré plus exquis dans l'une des cinq: après quoi il suffisoit qu'une autre des cinq, mediocrement jolie d'ailleurs, eût ce peu de chose qui manquoit à celles qu'il renvoia. La question, comme chacun voit, n'est pas importante, on peut la laisser là pour ce qu'elle vaut; & si l'on veut mettre en fait que Zeuxis choisit les cinq plus belles, non pas à cause que cela étoit necessaire à son entreprise, mais afin de jouïr d'un spectacle plus divertissant, je ne m'y oposerai pas. Un des principaux fondemens de l'historiette a été ce que l'on dit ordinairement, qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Cela est sur tout veritable en matiere de beauté: je m'en raporte à la critique que les belles femmes font les unes des autres; & si ne voient-elles pas tout, comme Zeuxis voulut faire, resolu sans doute de ne suivre pas la methode dont Horace parle dans la seconde satire du 1. livre.

(*c*) *Ne corporis optima lyncei*
Contemplere oculis, Hypsæa cæcior, illa
Quæ mala sunt spectes. O crus! ô brachia! verum
Depygis, nasuta, brevi latere ac pede longo est.

Au fond ce peintre n'avoit besoin que de son imagination pour faire le portrait d'une beauté achevée; car il est certain que nos idées vont plus loin que la nature. *Ego sic statuo nihil esse in ullo genere tam pulchrum quo non pulchrius id sit unde illud ut ex ore aliquo quasi imago exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo sensu percipi potest, cogitatione tantum & mente complectimur. . . . Nec verò ille artifex* (Phidias) *quum faceret Jovis formam aut Minervæ, contemplabatur aliquem è quo similitudinem duceret, sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem & manum dirigebat* (*d*). Il ne seroit pas plus impossible de trouver des hommes aussi parfaits que les heros de Roman, que de trouver des femmes aussi belles que les heroïnes du même païs. Cela est si vrai, que quand les auteurs veulent representer en peu de mots une personne parfaitement belle, ils se contentent de dire qu'elle surpasse les idées des poëtes & celles des peintres (*e*).

(*F*) *Zeuxis aiant disputé le prix de la peinture avec Parrhasius.*] Ordinairement on raporte avec peu de netteté le fait qui concerne les oiseaux, que Zeuxis trompa par des raisins en peinture. Si l'on consultoit bien Pline on ne tomberoit pas dans la confusion; car on verroit que Zeuxis fit deux differens tableaux qui se raportent à ce fait, & qui eurent chacun leur avanture particuliere. Je ne remarque point que beaucoup d'auteurs racontent, que Zeuxis voulut tirer lui-même le rideau de Parrhasius; ce n'est pas ainsi que Pline raporte la chose: mais c'est une alteration des circonstances trop petite pour en parler. On a beaucoup plus de raison de trouver étrange, que le Dictionaire de Moreri ne dise rien du defi, ou de la gageure de ces deux peintres, & que Mrs. Lloyd & Hofman n'en disent qu'un petit mot. Pour ce qui regarde l'autre tableau où un garçon portoit des raisins, Mr. Moreri en a parlé d'une maniere qui ne lui sçauroit faire d'honneur, puis qu'il en a retranché les principales circonstances, n'aiant rien dit du jugement que Zeuxis porta lui-même de ce tableau. Mr. Hofman n'a pas oublié cela, mais il s'est servi d'une phrase qu'il devoit entierement suprimer; *eadem ingenuitate*, dit-il, *processit* (Zeuxis) *iratus operi ac dixit*. Ces paroles sont de Pline, & font un très-bel effet dans l'original, où elles ont relation à l'histoire de la gageure, c'est-à-dire, au narré de Pline, touchant l'ingenuité avec laquelle Zeuxis avoüa qu'il étoit vaincu. Mais lors que dans un article où il n'y a rien de cette ingenuité, on nous vient aprendre que Zeuxis reconut avec la même ingenuité, &c. on nous jette dans des tenebres impenetrables, où nous pouvons seulement conjecturer que l'on nous donne une piece toute tronquée. Presque tous les abbreviateurs sont sujets à ce defaut. (*f*) Mr. Hofman est ici beaucoup plus excusable que Mr. Lloyd, car quand ce dernier a gardé la phrase, *eadem ingenuitate processit*, qu'il trouvoit dans Charles Etienne, il lui étoit aisé de sentir qu'on la raportoit à une chose à quoi le lecteur de Charles Etienne étoit renvoié. Mr. Lloyd a suprimé ce renvoi, & par ce moien il a mis plus de tenebres dans son article. Ce n'est pas que je pretende excuser entierement Charles Etienne, car son *ut in Parrhasio supra vidimus*, ne lui pouvoit pas donner droit de se servir de ces termes *eadem ingenuitate processit*, puis qu'il ne venoit pas de parler du succés de la gageure. L'article de Zeuxis est beaucoup meilleur dans (*g*) Calepin, que dans tous les Dictionaires dont je viens de parler. Mais je n'ai point vu d'auteur qui ait plus mal recité la dispute des deux peintres, que celui (*h*) qui fait le plus de figure dans le commentaire *Variorum* sur Valere Maxime. Il assûre que Parrhasius peignit des oiseaux

(*a*) *De Graphice pag. 69. in libro de 4. artib. popular.*

(*b*) *Cœlius Rhodiginus antiq. lect. lib. 19 cap. 27. pag. m. 1086.*

(*c*) *Voici comment Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux natifs de Vire en Normandie ont traduit ces vers. Rien de plus naïf.*
Tout ainsi ce qu'en soy
Le corps a de plus beau,
D'yeux Lynceens ne voy:
Regarde plus qu'Hypsee aveugle, les parties
Qui plus laides y sont.
Esbahy tu t'escries;
O la greve, ô les bras, mais long nés & courts flancs
Et gresle cuisse elle a avecques les pies grands.

(*d*) *Cicero in Oratore, init.*

(*e*) Lateri applicat meo mulierem omnibus simulacris emendatiorem. *Petron.*
Spondebarque ducem celsi nitor igneus oris, Membrorumque modus qualem nec carmina fingunt Semideis. *Claudian. de laudib. Stilicon. l. 1.*

(*f*) *On en peut voir des exemples dans le livre de Mr. Grenovius de pernicie Judæ. Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres 1684. mois de Mai, art. 6.*

(*g*) *Il y faut corriger la citation de Pline au livre 53. pour 35. Charles Etienne & le Pere Cantel dans son Valere Maxime in usum Delph. citent l. 55.*

(*h*) *Il s'apelle Oliverius. Voiez le Valere Maxime Variorum de Leide 1655. pag. 314.*

ment. Zeuxis avoit si bien peint des raisins, que les oiseaux fondoient dessus pour les bequerer. Parrhasius peignit un rideau si artistement, que Zeuxis le prit pour un vrai rideau qui cachoit l'ouvrage de son antagoniste, & tout plein de confiance il demanda que l'on tirât vite ce rideau, afin de montrer ce que Parrhasius avoit fait. Aiant conu sa meprise il se confessa vaincu, puis qu'il n'avoit trompé que les oiseaux, & que Parrhasius avoit trompé les maîtres mêmes de l'art. Une autrefois il peignit un garçon chargé de raisins: les oiseaux volerent encore sur ce tableau; il s'en depita, & reconut ingenûment que son ouvrage n'étoit pas assez fini, puis que s'il eût aussi heureusement representé le garçon que les raisins, les oiseaux auroient eu peur du garçon. On † dit qu'il effaça les raisins, & qu'il ne garda que la figure où il avoit le moins reüssi. Archelaus Roi de Macedoine se servit du pinceau de Zeuxis pour l'embellissement de son palais; on peut voir là-dessus une bonne reflexion de Socrate dans ‡ Elien. L'un des meilleurs tableaux de ce peintre étoit un Hercule étranglant des dragons dans son berceau, à la vuë de sa mere épouvantée: mais il estimoit principalement son Athlete, sous lequel (G) il mit un vers qui devint celebre dans la suite ß. Il y a de l'aparence qu'il faisoit cas de son * Alcmene, puis qu'il en fit present aux Agrigentins. Il ne se piquoit pas (H) d'achever bientôt ses tableaux. On dit qu'aiant peint une vieille femme, il se mit tellement à rire à la vuë de ce portrait, qu'il en mourut. C'est (I) Verrius Flaccus qui le ⸸ raporte. Il y a dans Lucien la description d'un tableau

† *Senec. Controv.* 5. *l.* 5.

‡ *Ælian. var. hist. l.* 14. *c.* 17.

ß Adeo sibi in illo (*Athleta*) placuit ut versum subscriberet celebrem ex eo, invisurum aliquem facilius quàm imitaturum. *Plin. ubi supra.*

* *Mr. Felibien pag.* 56. *a dit* Athalante *au lieu* d'Alcmene.

⸸ *Au mot* Pictor.

seaux sur une toile, si semblables à la verité, que Zeuxis craignant le jugement des oiseaux, lui donna cause gagnée par une pudeur ingenuë. Je suis fort trompé si la phrase qu'il emploie, *Zeuxis alitum judicium timens*, n'est une corruption de celle de Pline, *Zeuxis alitum judicio tumens*; & si cela est, quel exemple n'avons-nous point ici des metamorphoses qui arrivent aux pensées?

Souvenons nous que Don Lancelot de Perouse traite de fable tout ce qu'on a dit de l'effet de ces deux peintures. Il ne croit point que les oiseaux bequetassent la vigne de Zeuxis, ni que Zeuxis ait pris pour un vrai rideau celui de Parrhasius. Voilà comment il se tire de l'objection que cela fournit à ceux qui meprisent l'habileté des modernes: il nie le fait; cette methode de resoudre les difficultez est bien commode. (a) *Oh, Zeusi con l'uva dipinta, dite voi, trasse gli uccelli à beccarla, il che non habbiamo d'alcuno de' nostri mentovati di sopra. Già io hò dato dentro con un libro di Farfalloni contra gli antichi Historici, & hocci rotto, come suol dire il Volgo, un paio di scarpe, intendinla come vogliono i presenti o' posteri bell' Ingegni, e però non temo, che sono millanterie della Grecia, e Farfalloni di Plinio, e quello dell'uva, e quelli de gli animali, che dessero segno di riconoscere altri della loro specie fatti di colore per naturali.* Mr. Perrault aussi zélé pour les modernes que Don Lancelot, a trouvé une reponse bien plus solide; car il allegue des faits semblables & de fraiche date, & qui prouvent que ce n'est pas en cela que consiste la delicatesse de la peinture. Voici ses paroles: (b) *On dit que Zeuxis representa si naïvement des raisins que des Oiseaux les vinrent becqueter: Quelle grande merveille y a-t-il à cela! Une infinité d'oiseaux se sont tuez contre le Ciel de la perspective de Ruël, en voulant passer outre, sans qu'on en ait esté surpris, & cela mesme n'est pas beaucoup entré dans la louange de cette perspective. . . . (c) Il y a quelque temps que passant sur le fossé des Religieuses Angloises, je vis une chose aussi honorable à la peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante. On avoit mis secher dans la cour de Mr. le Brun, dont la porte estoit ouverte, un tableau nouvellement peint, où il y avoit sur le devant un grand chardon parfaitement bien representé. Une bonne femme vint à passer avec son asne, qui ayant vu le chardon entre brusquement dans la cour, renverse la femme qui tâchoit de le retenir par son licou, & sans deux forts garçons qui luy donnerent chacun quinze ou vingts coups de bâton pour le faire retirer, il auroit mangé le chardon, je dis mangé, parce qu'estant nouvellement fait, il auroit emporté toute la peinture avec sa langue. . . . . Pline raconte encore que Parrhasius avoit contrefait si naïvement un rideau, que Zeuxis mesme y fut trompé. De semblables tromperies se font tous les jours par des Ouvrages dont on ne fait aucune estime. Cent fois des Cuisiniers ont mis la main sur des Perdrix & sur des Chappons naïvement representez pour les mettre à la broche: qu'en est-il arrivé? on en a ri, & le tableau est demeuré à la cuisine.*

(a) *Secondo Lancellotti da Perugia Abbate Olivetano, l'Hoggidi parte* 2. *disinganno* 15. *pag.* 308.

(b) *Perrault, Paralléle des anciens & des modernes to.* 1. *p.* 136. *édit. de Holl.*

(c) *Id. ib. pag.* 137.

(G) *Sous lequel il mit un vers qui devint celebre.*] Si l'on en croit (d) Plutarque, ce fut sous les tableaux d'Apollodore que ce vers fut mis. Il ne dit pas qu'Apollodore lui-même y marqua cette souscription, comme (e) Vossius & le Pere (f) Hardouin l'assûrent; il dit en general qu'on la voioit aux ouvrages d'Apollodore, ᾧ τοῖς ἔργοις ἐπιγέγραπται, Μωμήσεταί τις μᾶλλον ἢ μιμήσεται. *Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hoc culpabit quis quàm imitabitur.* Ce n'est pas la seule chose que Plutarque attribuë à Apollodore, au lieu de l'attribuer à Zeuxis comme font d'autres; il veut aussi qu'Apollodore ait été l'inventeur des ombres dans la peinture, ἀνθρώπων πρῶτος ἐξευρὼν φθορὰν καὶ ἀπόχρωσιν σκιᾶς, *Primus hominum invenit colorum temperationem diversorum & umbra coloribus exprimenda rationem.* Voici tout le passage selon la version d'Amyot; *Apollodorus le premier de tous les hommes qui a inventé les definissemens & coloremens des ombres estoit Athenien, sur les ouvrages duquel il y avoit escrit,*

On l'ira plustot regrattant
Que l'on ne l'ira imitant.

Un de nos (g) poetes temoigna une pareille confiance eu égard à sa Franciade par ces quatre vers:

Un lit ce livre pour aprendre,
L'autre le lit comme envieux:
Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(d) *Plut. de gloria Atheniens. pag.* 346.

(e) *De Graphice pag.* 79.

(f) *In Plin. to.* 5. *pag.* 200.

(g) *Ronsard, voiez sa vie.*

(H) *Il ne se piquoit pas d'achever bientôt.*] (h) Plutarque raporte que Zeuxis sachant qu'Agatarchus se glorifioit de peindre facilement, & en peu de tems, dit que pour lui il se glorifioit au contraire de sa lenteur, parce que c'étoit le moien de faire un ouvrage de longue durée. Le même Plutarque dans un autre (i) livre raporte la chose, comme si Zeuxis avoit avoüé à quelques-uns qui lui reprochoient sa lenteur, *qu'à la verité il étoit long tems à peindre, mais que c'étoit aussi pour long tems.* Tout le monde le fait repondre *qu'il peignoit pour l'éternité*: & c'est ainsi qu'en dernier lieu on a apliqué sa pensée au Dictionaire de l'Academie Françoise, dans la preface de celui de Furetiere. C'est à ceux qui amplifient la vanterie de ce peintre à voir quels garans ils en ont.

(h) *Plut. in vita Periclis pag.* 159.

(i) *Id. de multitudine amicorum pag.* 94.

(I) *C'est Verrius Flaccus qui le raporte.*] Il y joint deux vers qui font allusion à cette avanture,

Nam quid modi facturus risu denique,
Ni pictor fieri vult qui risu mortuus est?

Mais s'il est vrai que Zeuxis soit mort de la sorte, comment a-t-il pu se faire que si peu d'auteurs en aient parlé? Qu'y avoit-il dans toute sa vie d'aussi digne de remarque, qu'une telle singularité de sa fin? Cependant parmi cette foule d'anciens qui ont fait mention de Zeuxis, il n'y a que Verrius Flaccus qui nous ait apris cette singularité. Encore l'a-t-il fait par hazard, & si peu à-propos qu'il en a été grondé par son abbreviateur Pompeius Festus, comme si un fait de cette nature n'eût pas dû entrer dans un ouvrage, où l'on s'étoit proposé de traiter de la signification des mots. Je voudrois que nous eussions le passage de Verrius Flaccus en son entier. Ce qui nous en reste étoit dans le plus pitoiable état du monde, avant que Joseph Scaliger y eût apliqué sa critique divinatrice. Si Mrs. Moreri & Hofman avoient conu cette source, ils l'auroient indiquée, comme cela se devoit, & ils nous eussent donné les deux vers Latins un peu plus intelligibles. Le bon Ravisius Textor (k) n'a point mis nôtre peintre dans son catalogue de ceux qui sont morts de rire: c'est sans doute une omission involontaire.

Notez que Simon Majol Evêque de Volturara s'est fort trompé sur ce fait. *Zeuxis pictor*, dit-il (l), *deformissimam spectans quandam picturam solutus in risum expiravit. Verrius alter pictor quod anum quandam deformissimam pinxisset eandem mortem in risum solutus obiit, Rhodigino teste lib.* 4. *cap.* 18. Il y a un gros peché d'omission dans ce qu'il conte de Zeuxis, &

(k) *Voiez son* Officina *ou* Theatrum historicum *l.* 2. *c.* 87.

(l) *Simon Majolus dierum Canicularium colloq.* 4. *pag.* 165. *edit. Romana* 1597.

tableau de Zeuxis, qui merite d'être luë. Ce tableau representoit un Centaure femelle. J'avois rassemblé beaucoup de choses pour cet article; mais je les suprime, à cause (K) du Junius † *de Pictura Veterum*. Je mettrai ici une remarque qui fut inserée dans les additions de mon Projet. Elle concerne un ouvrage de (L) Carlo Dati. Je n'oublierai point la premiere que je fis dans cet article du Projet. Elle indique quelques imperfections generales (M) du Dictionaire de Mr. Moreri.

☞ ZIA, ou ZEA, île de l'Archipel, l'une des Cyclades, s'apelloit anciennement Ceos, ou Cea. Elle est β à dix mille pas du promontoire de l'Attique nommé autrefois *Sunium*, & aujourd'hui *Cap des colonnes*. Elle avoit été autrefois une portion de l'Eubœe, mais la mer l'en detacha, & lui enleva ensuite le quart de sa longueur à-peu-près. Cette longueur avoit compris (A) 500. stades, ou soixante deux mille cinq cens pas γ. Au tems de Strabon les quatre villes qui avoient été dans l'île de Cea, ζ étoient reduites à deux, dont l'une s'apelloit Julis, & l'autre Carthæa. L'une des deux villes ruinées avoit porté le nom de Caressus, & l'autre celui de Pæcessa. Il y avoit au voisinage de ces deux dernieres villes un temple d'Apollon Sminthien, & l'on voioit entre les masures de Pæcessa & ce temple, celui de Minerve Nedusia que Nestor avoit consacré après son retour de Troie *. On a vu ailleurs ‡ le nom de quelques personnes illustres qoi étoient nées dans l'île de Cea, & ⸸ tout ce qui la concerne par raport à Aristée l'inventeur du miel. Il faut ajouter ici qu'une femme de cette île inventa l'art de filer (B) l'ouvrage des vers à soie, & d'en faire des étofes; & que la coutume des habitans étoit de s'empoisonner dès (C) qu'ils étoient parvenus à un certain âge. Le port de Zia est un

† *Il a été imprimé depuis mon projet, l'an* 1694.

β *Plinius lib. 4. cap. 12. pag. m.* 453.

γ *Id. ib.*

ζ *Strabo lib. 10. pag. 335. Voiez aussi Pline ibid.*

* *Strabo ibid.*

‡ *Dans l'article* Julis.

⸸ *Ci-dessus pag.* 339. 340.

& un peché énorme de commission dans le reste: car ce Verrius pretendu peintre, & mort de rire, est un personnage chimerique: outre que Rhodiginus est très-mal cité. Voiez la marge (a); vous admirerez la metamorphose des pensées copiées par certains compilateurs: elle est quelquefois aussi surprenante que celles d'Ovide.

(K) *A cause du Junius* de Pictura Veterum.] J'aime mieux renvoier aux beaux & doctes recueils de Junius, qu'entasser ici des choses qui se trouvent là. J'observe par occasion que cet ouvrage imprimé à Rotterdam chez Reinier Leers, seroit encore peut-être caché dans un cabinet, si Mr. l'Abbé Nicaise (b) ne s'étoit donné mille mouvements pour en procurer l'édition. On a oublié de faire sçavoir cela au public dans la preface. Ce bel ouvrage a été dedié à Mr. l'Abbé BIGNON, l'un des plus illustres protecteurs qu'aient aujourd'hui les sciences, & qui soutient si dignement par son esprit, par son éloquence, & par l'étenduë de son sçavoir la gloire du nom qu'il porte. Lisez cette (c) épitre dedicatoire.

(L) *Elle concerne un ouvrage de Carlo Dati.*] Voici la derniere piece des additions de mon Projet: „ Depuis l'impression de cet article, il m'est tombé entre les mains un livre qui m'auroit épargné beaucoup de peine, si je l'avois eu plutôt. C'est la vie de Zeuxis composée en Italien par Carlo Dati, & imprimée à Florence en 1667. avec celles de Parthasius, d'Apelles, & de Protogene. L'auteur a recueilli tout ce qui se trouve concernant ces quatre Peintres dans les ouvrages des anciens, & a donné à tout cela une liaison fort juste; il a d'ailleurs ajoûté à chaque vie plusieurs remarques, remplies d'une belle & curieuse érudition. Celles qui regardent la vie de Zeuxis me fourniroient beaucoup de matiere, si je n'étois pas à la derniere page de mon avant-coureur. Je dirai seulement qu'elles m'ont apris une chose que Vossius ne savoit pas, c'est que Boulenger n'est pas le premier qui a dit que Zeuxis peignit Venus, & non pas Helene, sur les originaux vivans qu'il avoit choisis parmi les plus belles filles de la ville. Volaterran & Jean de la Casa avoient deja pris en cela l'un pour l'autre: Lipse qui plus est a dit quelque part (d), que ce fut Junon que Zeuxis peignit, & non pas Helene. Je dirai en passant que Carlo Dati a fait un procés à Pline, qu'il n'a point soutenu de bonnes raisons. Il croit qu'à cause que le temple de Junon Lacinia étoit auprés de Crotone dans la Calabre, les Agrigentins n'ont point fait faire à Zeuxis un tableau qui dût être consacré dans ce temple. Mais le temple de Delphes, & celui de Jupiter Olympien, n'étoient-ils pas remplis des dons de toutes sortes de peuples; comme aujourd'hui Nôtre Dame de Lorette des *Ex Voto* de tous les pais Catholiques? „

Quand je publiai ce qu'on vient de lire, je ne sçavois pas que le Tassoni est tombé dans la même faute que Juste Lipse. *Questi fu colui*, dit-il (e) en parlant de Zeuxis, *che chiamato da gli Agrigentini, ò come hanno altri voluto da i (f) Protoniati, à fare il ritratto di Giunone, il copiò dalle fattezze piu belle di cinque vergine da loro elette fra un numero infinito, che ne vide ignude.* La langue Italienne n'est guere moins exposée aux équivoques que les langues mortes: si un François donnoit à ses termes l'arrangement que l'on vient de voir dans ceux du Tassoni, on lui attribueroit avec raison d'avoir dit que Zeuxis vit nuës une infinité de filles, & que de ce grand nombre les habitans d'Agrigente en choisirent cinq qui servirent de patron au peintre. Ce n'est point ainsi qu'il faut raporter les circonstances de ce tableau.

(a) *Zeuxim pictorem risu emortuum prodidit Verrius, dum anum à se pictam ridet affluentius. Cœlius Rhodiginus lib. 4. c. 18. p. m. 207.*

(b) *Voiez touchant son humeur officieuse pour les auteurs, & son zèle pour le bien des lettres la preface du traité de Mr. Nicol'e contre les Quietistes.*

(c) *Elle est très-bien écrite, on l'attribuë au Pere de la Baune.*

(d) *Lips. monit. polit. lib. 1. cap. 1.*

(e) *Alessandro Tassoni, Pensieri diversi lib. 10. cap. 19. pag. 414.*

(f) *C'est sans doute une faute d'impression pour* Crotoniati.

(M) *Quelques imperfections generales du Dictionaire de Mr. Moreri.*] Raportons une autre piece du Projet: elle est tirée de la page 387. „ Je n'ai garde de proposer cet article comme un modele parfait: on me fera assez de justice si on le trouve exempt de quelques defauts, qui regnent dans le Dictionaire de Mr. Moreri. C'est sans doute un grand defaut que la maniere dont cet Auteur cite: il entasse toutes ses citations à la fin de chaque article, sans faire savoir qu'une telle chose a été dite par celui-ci, & une telle autre par celui-là: il laisse donc à son lecteur une grande peine, puis qu'il faut quelquefois heurter à plus de cinq ou six portes, avant que de trouver à qui parler. C'est un defaut qui regne en bien d'autres livres, & dont les consequences ont été connuës à (g) un Ecrivain fort éclairé, & fort judicieux, qui nous a donné depuis peu l'Histoire des Empereurs Romains. J'ajoûte que Mr. Moreri avance mille choses, ou qu'on ne trouve point dans ses citations, ou de quoi il ne fournit aucun garant, ou qui sont toutes mutilées, par le retranchement de certaines circonstances, qui constituent l'espece du fait, & qui en sont le principal agrément. Enfin je dis qu'il ne fait pas toûjours conoitre les gens par les endroits les plus remarquables. Il me semble qu'on ne trouvera pas ces defauts dans mon article de Zeuxis. „

(A) *Cette longueur avoit compris 500. stades ou 62. mille cinq cens pas.*] Pline l'assûre: Mr. Baudrand se trompe donc en afirmant (h) sur le temoignage de cet auteur, que le circuit de l'île de Cea étoit autrefois de 60. mille pas. Il y a une grande diference entre le circuit d'une île & sa longueur, & en tout cas il faloit compter comme son temoin sans diminuer ses nombres. Il ajoûte que presentement le circuit de cette île-là contient à peine 40. mille pas, la mer en aiant devoré une partie.

(B) *Une femme de cette île inventa l'art de filer l'ouvrage des vers à soie.*] Pline & Solin nous l'aprenent. (i) *Ex hac* (insula) *profectam delicatiorem feminis vestem, auctor est Varro.* (k) *Ceos quæ ut Varro testis est, subtilioris vestis amicula arte lanifica scientia prima in ornamentum fœminarum dedit.* Ce que je vais raporter est plus precis. (l) *Telas araneorum modo texunt* (bombyces) *ad vestem luxumque feminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rursusque texere invenit in Ceo mulier Pamphila, Latoi filia, non fraudanda gloria excogitatæ rationis, ut denudet feminas vestis.* Aristote (m) a fourni ce fait à Pline. Mr. de Saumaise (n) pretend que les paroles d'Aristote doivent s'entendre de l'île de Cos, & que Pline s'est trompé en les entendant de l'île de Ceos. Sa pretension n'est pas tout-à-fait sans fondement, mais elle n'est pas incontestable.

(C) *La coutume des habitans étoit de s'empoisonner dès qu'ils étoient parvenus à un certain âge.*] On pretend

(g) *Mr. de Tillemont. Le premier tome de son ouvrage a été imprimé à Paris en 1690. (Voiez Mr. de Beauval dans son Journal du mois de Juin 1691.) La maniere de citer y est de la derniere exactitude.*

(h) *Baudrand geograph. to. 1. p. 251.*

(i) *Plinius lib. 4. cap. 12. pag. m. 453.*

(k) *Solin. cap. 7. pag. m. 23.*

(l) *Plin. lib. 11. cap. 22. pag. 515.*

(m) *Aristot. hist. animal. lib. 5. cap. 19. pag. m. 649.*

(n) *Salmas. in Solin. pag. 144.*

un † *des plus asseurez de la Mediterranée, outre que les vaisseaux y font de l'eau, du biscuit, & du bois*. L'île paie au Turc * *dix-sept cent piastres pour le carasch, & deux mille cinq cent de dismes*. ‡ L'Evêque de Thermia y passe la moitié de l'année : elle a une ville assez ample avec un château ruiné. Consultez le Dictionaire de Moreri au mot *Zea*. C'est à ce mot qu'on auroit dû renvoier plutôt qu'à celui de Cée, quand on a marqué celui de Zia.

☞ ZIE-

tend qu'il y avoit une loi qui les engageoit à cela. Strabon cite sur ce sujet deux vers de Menandre, & il croit que les personnes qui avoient passé 60. ans étoient obligées de se conformer à cette loi, afin qu'il restât assez de vivres pour les autres. (a) *Παρὰ τούτοις δὲ δοκεῖ τεθῆναί ποτε νόμος, οὗ μέμνηται καὶ Μένανδρος:*

Καλὸν τὸ Κείων νόμιμόν ἐστι Φανία
Ὁ μὴ δυνάμενος ζῆν καλῶς, οὐ ζῇ κακῶς

Προσέταττε γὰρ ὡς ἔοικεν ὁ νόμος τοὺς ὑπὲρ ἑξήκοντα ἔτη γεγονότας κωνειάζεσθαι, τοῦ διαρκεῖν τοῖς ἄλλοις τὴν τροφήν. i. e. *Apud hos lex posita aliquando videtur, cujus meminit etiam Menander:*

Optimum Ciorum institutum est Phania
Qui non potest vivere bene, non vivat malè.

Jubebat enim, ut videtur, lex, eos qui sexaginta annos excessissent, cicutam bibere, ut aliis victus sufficeret. Il assûre aussi qu'on disoit que les habitans de cette île étant assiegez par ceux d'Athenes firent un decret qui condamna à la mort tous les vieillards, & que là-dessus les Atheniens se retirerent. Le terme Grec *κωνειάζεσθαι* qui est dans Strabon doit être changé en celui de *κωνειάζεσθαι* qui signifie boire de la ciguë. C'est la conjecture de Casaubon (b): il l'a confirmée par deux passages, l'un d'Heraclide, l'autre d'Elien. Le premier de ces deux auteurs raconte que l'air de l'île de Cea est si bon, que les hommes & sur tout les femmes y peuvent vivre longtems, mais qu'on ne se prevaut pas de cette faveur de la nature, & qu'avant que de se laisser atteindre par les infirmitez de l'âge caduc, on se fait mourir les uns avec du pavot, les autres avec de la ciguë. (c) *Οὕτως δὲ ὑγιεινῆς τῆς νήσου, καὶ εὐγήρων τῶν ἀνθρώπων, μάλιστα δὲ τῶν γυναικῶν, οὐ περιμένουσι γηραιοὶ τελευτᾶν, ἀλλὰ πρὶν ἀσθενῆσαι, ἢ πηρωθῆναί τι, οἱ μὲν μήκωνι, οἱ δὲ κωνείῳ ἑαυτοὺς ἐξάγουσι. Quum salubri cælo fruatur hac insula, & extremam senectam attingere ibi hominibus detur, præsertim fœminis, non expectant tamen provecta ætatis qui sunt, fatum suum, sed illud antevertunt prinsquam vel imbecillitas accedat, vel parte aliqua manci fiant, ita ut hi quidem papavere, illi verò cicuta sibi ipsis vitam eripiant.* Quant à Elien, il afirme que ceux qui se sentoient incapables à cause de leur decrepitude de rendre quelque service au public, s'assembloient en un festin, & avaloient de la ciguë. (d) *Νόμος ἐστὶ Κείων, οἱ πάνυ παρ' αὐτοῖς γεγηρακότες, ὥσπερ ἐπὶ ξένια παρακαλοῦντες ἑαυτούς, ἢ ἐπί τινα ἑορτὴν ἐκτελοῦντες θυσίαν συνελθόντες, καὶ στεφανωσάμενοι, πίνουσι κώνειον, ὅταν ἑαυτοῖς συνειδῶσιν, ὅτι πρὸς τὰ ἔργα τὰ τῇ πατρίδι λυσιτελοῦντα ἄχρηστοί εἰσιν, ὑπολήρουντες ἤδη τι αὐτοῖς καὶ τῆς γνώμης διὰ τὸν χρόνον. Consuetudo est apud Ceos, ut ii, qui senio plane confecti sunt, tanquam ad convivium se mutuo invitent, aut ad quoddam solenne sacrificium conveniant, & coronati cicutam bibant: quum sibi ipsis conscii sunt, se ad promovenda commoda patria inutiles amplius esse, animo jam ob ætatem delirare incipiente.* Pinedo (e), Kuhnius (f), & Berkelius (g) aprouvent la correction de Casaubon, & il n'y a point lieu de douter qu'elle ne soit bonne. Scaliger (h) citant le passage de Strabon a mis *κωνειάζεσθαι* & non pas *κωνειάζεσθαι*. Voici une autre conjecture de Casaubon; il croit qu'Etienne de Byzance (i) qui a raporté la même chose que Strabon, mais de telle sorte qu'au lieu de dire que les vieillards avaloient de la ciguë, il a dit qu'ils se batoient en duel, *ἀγωνίζεσθαι in certamine dimicare*, se servit d'un exemplaire de Strabon où on lisoit *κονίεσθαι* ou *κονίζεσθαι in arenam descendere*, & non pas *κωνειάζεσθαι*. Berkelius a rejetté cette conjecture sous pretexte (k) qu'elle est contraire à la pratique des vieillards de Ceos, & au temoignage des historiens: mais il n'a nullement compris la pensée de Casaubon; il s'est figuré qu'on suposoit que ce mot-là pouvoit être celui de Strabon, & il faloit croire qu'on suposoit que l'exemplaire de Stephanus Byzantin étoit corrompu. Mr. Kuhnius (l) avance une autre conjecture, c'est qu'on avoit lu dans Strabon *ἀκονιζέσθαι* boire de l'aconit. Le changement de ce mot-là en celui d'*ἀγωνίζεσθαι* a été facile. Pighius (m) avoit dejà dit que l'on devoit corriger de cette sorte le texte de Stephanus.

Il reste à examiner si cette pratique des vieillards de Cea étoit fondée sur une ordonnance de l'état, ou simplement sur une de ces coutumes qui étant une fois liées à des notions de grandeur d'ame, s'observent presque aussi exactement que les ordonnances. Nous avons vu que Strabon s'est imaginé, qu'il y avoit un édit selon lequel il faloit que l'on se donnât la mort dès que l'on avoit plus de 60. ans. Il y a beaucoup d'aparence qu'il se trompe, car puis que (n) l'air de cette île étoit fort sain, & que les gens y vivoient beaucoup, on se fût privé de plusieurs sujets robustes, & capables de servir encore la patrie, si l'on eût contraint par l'autorité des loix à s'empoisonner tous ceux qui avoient 61. ans. Et prenez garde que les termes d'Heraclide insinuent beaucoup plutôt une coutume volontaire, qu'une loi qui obligeât. Prenez garde aussi que les termes d'Elien designent très-clairement les personnes decrepites, & non pas tous ceux qui avoient atteint l'année soixante uniéme. Tout cela est propre à bien refuter l'opinion de Strabon. Que si elle étoit veritable, nous pourrions du moins prouver que cet édit de l'île de Cea ne subsistoit plus au tems de Tibere. La preuve que Valere Maxime nous en donne est fort capable de nous decouvrir le vrai état de la chose. C'est pourquoi il sera bon de considerer ici les circonstances du narré de cet écrivain: elles nous feront conoître que l'autorité publique ne se méloit là-dedans, qu'afin de permettre de s'empoisonner à qui étoit las de vivre, mais non pas afin de le commander à ceux qui avoient passé un certain âge. Valere Maxime avant que de raconter ce qu'il avoit vu dans l'île de Cea, raporte que l'on gardoit publiquement à Marseille un bruvage empoisonné, & qu'on le donnoit à ceux qui exposoient au Senat, & qui lui faisoient aprouver les causes pour lesquelles ils souhaitoient de s'ôter la vie. Le Senat examinoit leurs raisons avec un certain temperament, qui n'étoit ni favorable à une passion temeraire de mourir, ni contraire à un desir legitime de la mort, soit qu'on voulût se delivrer des persecutions de la mauvaise fortune, soit qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur. Voilà quelle étoit la regle de ce Senat, il ne contraignoit persone à s'empoisonner, mais il en donnoit la permission quand il le trouvoit à propos; on ne pouvoit donc se faire mourir dans les formes & *canonicamente*, sans s'être fait autoriser par le souverain. (o) *Venenum cicuta temperatum in ea civitate publicè custoditur, quod datur ei, qui causas Sexcentis (id enim Senatus ejus nomen est) exhibuit, propter quas mors sit illi expetenda: Cognitione virili benevolentia temperata, qua nec egredi vita temere patitur, & sapienter excedere cupienti celerem fati viam prabet; ut vel adversa, vel prospera nimis usis fortuna (utraque enim finiendi spiritus, illa ne perseveret, hac ne destituat, rationem prabet) comprobato exitu terminetur.* L'auteur ajoûte qu'à son avis cette pratique des Marseillois avoit été empruntée de la Grece (p); car j'ai remarqué, dit-il, qu'elle est aussi en usage dans l'île de Cea. Là-dessus il raconte qu'allant en Asie avec Sextus Pompée, & passant par la ville de Julis, il assista aux dernieres heures d'une Dame qui avoit plus de 90. ans. Elle avoit declaré à ses superieurs les raisons qui la portoient à renoncer à la vie, & après cela elle se tint prête à avaler du poison; & comme elle crut que la presence de Pompée donneroit un grand éclat à cette ceremonie, elle le fit suplier très-humblement d'y assister. Il lui accorda cette faveur, & l'exhorta éloquemment & avec beaucoup d'instances à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Elle (q) le remercia de ses bontez, & chargea de sa reconoissance non pas tant les Dieux qu'elle alloit joindre, que ceux qu'elle alloit quitter. Elle declara qu'aiant été toûjours favorisée de la fortune elle ne vouloit point s'exposer à ses revers. (r) *Ceterum ipsa hilarem Fortuna vultum semper experta, ne aviditate lucis tristem intueri cogar; reliquias spiritus mei prospero fine, duas filias & septem nepotum gregem superstitem relictura, permuto.* Elle laissoit deux filles & sept petits-fils, & les aiant exhortez à la concorde, &c. elle prit avec beaucoup de courage le verre qui contenoit le poison, & après s'être recommandée à Mercure pour l'heureux succés de son passage, elle but avidement cette mortelle liqueur. (s) *Cohortata deinde ad concordiam suos, distributo eis patrimonio, & cultu suo sacrisque domesticis majori filia traditis; poculum, in quo venenum temperatum erat, constanti dextra arripuit. Tùm defusis Mercurio delibamentis, & invocato numine ejus, ut se placido itinere in meliorem*

(a) *Strabo lib. 10. pag. 335.*

(b) *Casaub. comment. in hunc locum Strabonis pag. m. 165.*

(c) *Heraclides de Politiis p. m. 20.* Notez que Berkelius in Stephanum Byzantin. pag. 421. *a suposé faussement qu'Heraclides dit que les femmes étoient principalement obligées à executer la loi.*

(d) *Ælian. var. histor. lib. 3. cap. 37.*

(e) *In Steph. Byzant. pag. 332.*

(f) *In Ælian. ubi supra.*

(g) *Ubi suprà.*

(h) *Scaliger in Varronem de ling. Lat. lib. 6. pag. m. 118.*

(i) *Steph. Byzant. voce Ἰουλίς.*

(k) Hæc quanquam speciosa videntur, minime approbanda judico, cum antiquo ritui & historiæ plane sint contraria. *Berkel. ubi supra.*

(l) *Kuhnius in Ælian. ubi supra pag. 233.*

(m) *Pighius in Valer. Maximum lib. 2. cap. 6.*

† *Guillet Athenes ancienne & nouvelle p. m. 85.*

* *Spon, voiage to. 1. p. 149. edit. de Holl.*

‡ *Baudrand geogr. to. 1. pag. 251.*

(n) *Voiez la citation d'Heraclide ci dessus lettre c.*

(o) *Valer. Maximus lib. 2. cap. 6. n. 7. in ext. pag. m. 180.*

(p) E Græcia tralatam inde existimo, quod illam ETIAM in insula Ceo servari animadverti. *Id. ib. n. 8.*

(q) Tibi quidem, inquit, Sex. Pompei Dii magis, quos relinquo, quam quos peto, gratias referant: quia nec hortator vitæ meæ, nec mortis spectator esse fastidisti. *Id. ib. pag. 181.*

(r) *Id. ib.*

(s) *Id. ib.*

☞ ZIEGLER (JAQUES) professeur en Theologie, mathematicien & cosmographe, a fleuri au XVI. siecle. Il étoit né à Landshut (A) dans la Baviere. On dit † qu'il fut professeur en mathematique dans l'Academie d'Upsale. Paul Jove l'a cru Suedois, (B) & il se fondoit aparemment sur quelques ouvrages de Ziegler qui concernent ce païs-là. Mais cette preuve seroit à peine sufisante à ceux qui auroient dit simplement qu'il y a fait quelque sejour; car il dit lui-même qu'il a composé son ouvrage de la Scandinavie sur les (C) memoires qui lui avoient été communiquez pendant qu'il étoit à Rome. L'Evêque de Passau β, Prelat de beaucoup d'érudition, fut son Mecene, & lui fit faire un tombeau dans sa ville épiscopale γ. Ziegler s'étoit retiré chez ce Prelat, lors que la terreur des armées Ottomanes l'avoit obligé de sortir de Vienne où il avoit enseigné long tems δ. Il mourut au mois d'Août 1549. & non pas 1559. comme on le debite dans le Moreri. La lecture de quelques-uns de ses ouvrages a été absolument interdite par l'inquisition; celle des autres n'a été permise qu'à condition que l'on y corrigera certaines choses, & que l'on aposera toujours au mot *Ziegler* la note d'auteur condamné φ. Il y a des écrivains Protestans ‡ qui le reconoissent pour leur frere. Il avoit dès l'an 1523. beaucoup de dispositions à se reformer. Cela paroît par un ouvrage qu'il fit à Rome en (D) faveur d'Erasme contre Jaques Stunica, & qui fut imprimé à Bâle par Jean Froben cette année-là. Ce qu'il fit sur l'astronomie (E) n'est pas mauvais. Il y a plusieurs auteurs qui se nomment Ziegler; vous en trouverez quelques-uns dans Mr. Konig, mais non pas Jerôme ZIEGLER professeur en poëtique à Ingolstad au XVI. siecle. Il fit imprimer les annales d'Aventin, comme on l'a dit * ci-dessus, & il composa ‡ plusieurs pieces de theatre qui ont été publiées.

☞ ZO-

† *Schefferus in Suecia literata p. m. 273.* *Il a su* Messenius *in* Sueopentap. c. 6.

β *Il s'apelloit Wolfgang, & étoit de la Maison des Comtes de Salm.*

γ *Gaspar Bruschius, de Lauraca & Patavio Germanico lib. 2. p. 273. 274. & in epitaphio Jacobi Ziegleri ib. pag. 322.*

δ *Thuan. lib. 6. pag. m. 118.*

φ *Voiez l'index librorum prohibitorum à la page 546. de l'édition 1667.*

‡ *Voiez Mollerus hypomn. ad Sueciam literatam pag. 441.*

* *Ci-dessus pag. 412. remarque C.*

‡ *Voiez l'épitome de la bibliotheque de Gesner p. m. 355.*

sedis inferna deduceret partem; cupido haustu mortiferam traxit potionem. Je laisse la suite du recit: je n'en aurois pas même tant raporté, s'il n'étoit fort rare de trouver dans les écrivains Paiens, la maniere dont on se recommandoit aux Dieux à l'article de la mort. Il ne me souvient pas d'avoir remarqué qu'on leur demandât le pardon de ses pechez. Nous ne voions pas que cette Dame de l'île de Cea le leur demande.

Observons en passant qu'on admiroit moins ceux qui se faisoient mourir dans leur mauvaise fortune, que ceux qui renonçoient à la vie dans un tems de prosperité, & par la seule raison de se derober à l'inconstance du sort. Etoit-on une fois prevenu des maximes des Stoïques, on regardoit comme des lâches ceux qui aimoient la vie pendant les infirmitez du corps, ou les infortunes fletrissantes. On pretendoit qu'en de tels cas il ne faloit point recourir à d'autre remede qu'à la mort sans murmurer, & sans se plaindre, & que c'étoit le propre de ceux qui aimoient la vie d'accuser les Dieux & les hommes. Othon allegua cette maxime en mourant. (a) *Plura de extremis loqui, pars ignavia est: præcipuum destinationis meæ documentum habete, quod de nemine queror; nam incusare deos vel homines, ejus est, qui vivere velit.*

(A) *Il étoit né à Landshut dans la Baviere.*] Et non pas à Landau, comme on l'assûre dans la traduction Françoise de Mr. de Thou raportée par Mr. Teissier (b). On assûre la même chose, & avec une nouvelle meprise dans le Dictionaire de Moreri; car on y marque que Jaques Ziegler étoit *natif de Landaw, dans la basse Alsace.* Les éditions de Hollande, & celle de (c) Paris ont gâté cela au lieu de le corriger; elles ont ôté *dans la basse Alsace*, & mis *dans la basse Allemagne.* Mr. de Thou (d) s'étoit servi du mot *Lindauus*, qui signifie plutôt que Jaques Ziegler étoit de Lindau, que non pas qu'il fût de Landau. Quoi qu'il en soit nous devons croire que quand Gesner (e), & plusieurs autres le qualifient *Landavum Bavarum*, ils entendent qu'il étoit né à Landshut. Paul Jove se trompe de le faire Suedois. On verra ses paroles dans la remarque suivante. Son erreur a été suivie par quelques auteurs, comme Mr. Mollerus l'a observé dans les additions au *Suecia literata* de Jean Scheffer page 441. Le docte Mr. Schurtzfleisch (f) n'est pas du nombre de ces sectateurs de Paul Jove, mais il debite qu'originairement nôtre Ziegler étoit Suedois. Je ne sçai non plus que Mr. Mollerus si cela est veritable.

(B) *Paul Jove l'a cru Suedois, & il se fondoit aparemment sur quelques ouvrages qui concernent ce païs-là.*] Il allegue avec de grans éloges ce que Ziegler composa sur la cruauté du Roi Christierne II. (g) *Quis eò Latinas literas, quò Romana arma penetrare nequiverint, pervenisse non miretur? Hic enim in terra Gothica natus, ac educatus, adeò exactè, pariter & facundè, Christierni Daniæ, atque Norvegiæ Regis immanitatem, neque ipsi sanguinario Tyranno diu latam, neque demum Diis ultoribus neglectam perscripsit, ut eruditis gentibus pudori esse possit; quòd Latinæ facundiæ fruges, sub Cimmerio cælo penè felicius ac uberius, quam sub hac benigniore, ac temperatiore plaga proveniant.* Schefferus (h) observe que cet ouvrage de Ziegler fut imprimé à Strasbourg chez Wendelin Rhiel l'an 1536. Gesner le dit aussi, mais il remarque qu'on l'imprima avec quelques autres livres du même auteur, & avec une description que Wolffgang de Weissenbourg avoit faite de la terre sainte: (i) *Terra sancta, quam Palæstinam nominant, Syria, Arabia, Ægypti, & Schondiæ doctissima descriptio, unà cum singulis tabulis earundem regionum topographicis. Item, Holmiæ planè regiæ urbis calamitosissima clades ab eodem descripta: cujus libri & hic titulus est: Christierni secundi regis Daumarchiæ crudelitas perpetrata in proceres Sueciæ & populum Holmensem. Volumen impressum Argentorati apud Wend. Ribelium, 1536. in fol. cum alia descriptione Terræ sanctæ juxta ordinem alphabeti, ad scripturam proximè directa, authore Wolffgango Weissenburgio.* Cette histoire de la cruauté de Christierne se trouve au 2. tome *scriptorum historiæ Germanicæ* imprimé à Bâle par les soins de Schardius l'an 1574. Elle fut jointe par Jean Wolfius avec la Scandinavie de Ziegler à *l'historia regnorum septentrionalium* d'Albert Krantz, dans l'édition de Francfort 1583. L'index *librorum prohibitorum* (k) m'aprend, que la description de la terre sainte &c. avoit été imprimée à Strasbourg *apud Petrum Olipionem* dès l'an 1532. Gesner n'a point conu cette édition-là.

(C) *Qu'il a composé son ouvrage de la Scandinavie, sur les memoires qui lui avoient été communiquez pendant qu'il étoit à Rome.*] Voici un morceau de sa preface: je le tire de la bibliotheque de Gesner au feuillet 368. *Ego qui de locis Septentrionalibus, veteri historiæ incognitis, commentarium editurus sum, atque ita ut illa loca rebus his, unde regiones beatæ dicuntur, affluentia sim ostensurus, ut hæc plena fide apud auditorem reponam, necessario quoque præfabor quibus authoribus constet susceptum opus. Romæ dum essem, fuerunt in urbe continuo tempore, duo archiepiscopi Nidrosienses regni Norduegiæ, prior quidem gente Danus, &c. Post hujus mortem substitutus ei Olavus Romam venit, quem frequenter conveni, & didici reliqua Norduegiæ, quanta tradi ab uno potuerunt. Gothiam vero, Sueciamque, & Finlandiam, supraque has ad Boream Laponiam extensam, sed etiam Gronlandiæ Chersonesum & insulam Tylen accepi à reverendis episcopis, Joanne Magno Upsaliensi, & Petro Aarosiensi Gothis, tunc in urbe privatis amicis, & mecum conjunctissime conversatis. Et quidem Upsaliensis in commentario Schondiæ scribenda autor fuerat, permiseratque id censura nostra, &c.*

(D) *Un ouvrage qu'il fit à Rome en faveur d'Erasme.*] Il a pour titre, *Libellus Jacobi Ziegleri Landavi Bavari adversus Jacobi Stunicæ maledicentiam, pro Germania.* L'imprimeur Frobenius en dit ceci: *Commodum à Roma missus est libellus Jacobi Ziegleri Landavi Bavari, quo promittit perpetuam rerum gestarum seriem ex quatuor Evangeliis contextam, & obiter Stunicam pro ipsius dignitate tractat. . . . . . Videtur hic Landavus homo multæ reconditæque lectionis, ingenio festivo, magno judicio, stilo non neglecto, denique toto pectore Germanam spirans indolem.*

(E) *Ce qu'il fit sur l'astronomie n'est pas mauvais.*] On publia à Bâle en 1536. in 4. son livre *de constructione solidæ sphæræ, cum scholiis in opusculum Procli de sphæra, & de canonica per sphæram operatione. & de hemicyclio Berosi* memorato à (l) Vitruvio. *Adjunctis Arati phænomenis Græcis cum commentariis Theonis.*

(a) *Tacit. histor. lib. 2. cap. 47.*

(b) *Teissier, addit. aux éloges to. 1. pag. 20. edit. 1696.*

(c) *De l'an 1699.*

(d) *Thuan. lib. 6. pag. 118. edit. Francof. 1625.*

(e) *Gesner in Biblioth. fol. 367.*

(f) *A la page 34. de sa dissertation de rebus Sueo-Gothicis apud Mollerum hypomn. ad Sueciam literatam pag. 441.*

(g) *Paulus Jovius elog. cap. 138. pag. m. 281.*

(h) *Scheffer. in Suecia literata pag. 273. edit. 1699.*

(i) *Gesner. in bibl. fol. 367. verso.*

(k) *A la page 546. de l'édition 1667.*

(l) *Lib. 9. cap. 9.*

☞ ZOROASTRE, en Latin *Zoroastres*, Roi des Bactriens, fut vaincu par Ninus, & a passé pour l'inventeur (*A*) de la magie. Eusebe pose sous l'an 7. d'Abraham cette victoire de Ninus, & il y a bien des auteurs qui font Zoroastre beaucoup plus ancien. Quelques-uns aussi le font beaucoup plus moderne; tout est plein de (*B*) variations sur ce chapitre de l'histoire de ce fameux personnage, & l'on ne s'acorde guere mieux sur le reste. Ainsi mes lecteurs ne doivent s'at-

nis. Son commentaire sur le second livre de Pline, *quo difficultates Pliniana, præsertim astronomica, omnes tolluntur: item Organum quo catholica syderum, ut apud Plinium est, mira arte docetur*, fut imprimé à Bâle l'an 1531. Jaques Milichius en parla honorablement dans la preface d'un livre qu'il fit imprimer sur ce sujet l'an (*a*) 1534. in 4. *Extant*, dit-il (*b*), *in hunc librum* (secundum Plinii) *Cigleri, hominis docti, Commentarii, eruditè & subtiliter scripti, sed neque integrum librum interpretantur, & à scholarum consuetudine nonnihil recedunt. Quare spero cum bonis consulturum esse, quòd amicis morem gessi, qui mihi autores fuerunt, ut hac ad utilitatem juventutis collecta ederem. Adeo enim nihil de ipsius existimatione detraho, ut libenter profitear, me ab ipso sæpe adjutum esse.*

(*A*) *Fut vaincu par Ninus, & a passé pour l'inventeur de la magie.*] Justin va nous dire que ce fut la derniere des victoires de ce conquerant, & que Zoroastre philosopha avec beaucoup d'exactitude sur les principes de l'univers, & sur le mouvement des étoiles. (*c*) *Postremum illi* (Nino) *bellum cum Zoroastre rege Bactrianorum fuit, qui primus dicitur artes magicas invenisse, & mundi principia, siderumque motus diligentissime spectasse. Hoc occiso, & ipse decessit.* (*d*) Quelques-uns attribuent à Semiramis la gloire d'avoir vaincu Zoroastre. Ils entendent sans doute quelque chose de plus fort que ce qu'on lit dans Diodore de Sicile, (*e*) qu'aiant été trouver son mari au siege de Bactra, elle conseilla, & fit une attaque qui fut suivie de la reduction de la ville. Ninus l'epousa depuis. Je croi qu'ils veulent dire que l'une des guerres qu'elle termina glorieusement après la mort de ce grand Monarque fut celle où Zoroastre perdit ses états. Un historien (*f*) cité par Syncellus traite de la naissance de Semiramis, & de celle de ce Magicien après avoir raconte les actions de Ninus (*g*). Ce seroit donc à Semiramis plutôt qu'à Ninus qu'il auroit attribué la victoire dont nous parlons, & je ne sçai si pour confirmer la chose, on ne voudroit point se prevaloir de ces vers Latins,

Persarum (*h*) *statuit Babylona Semiramis urbem,*

. . . .

Jussit & imperio surgere Bactra caput.

Mr. Stanlei (*i*) dit que Zoroastre selon Eusebe a été contemporain de Semiramis, mais il est sûr qu'au raport d'Eusebe il fut vaincu par le Roi Ninus. S'il étoit vrai, comme Arnobe le raconte, que de part & d'autre l'on se servit des secrets de la magie dans cette guerre des Assyriens, & des Bactriens, il seroit malaisé de croire que Zoroastre eût inventé cet art-là, car il faudroit suposer que ses secrets passerent bientôt en Chaldée, & qu'on les y perfectionna si promptement que les magiciens de Ninus furent capables de disputer avec l'inventeur, & de le vaincre. Je ne donne pas cela pour une impossibilité. Mais voici les paroles d'Arnobe: (*k*) *Ut inter Assyrios & Bactrianos Nino quondam Zoroastreque ductoribus non tantum ferro dimicaretur & viribus, verum etiam magicis & Chaldæorum ex reconditis disciplinis, invidia nostra hæc fuit?* Ammien Marcellin (*l*) veut que Zoroastre n'ait fait qu'augmenter les secrets magiques des Chaldeens. Quelques-uns disent qu'Azonace fut celui qui instruisit Zoroastre, ce seroit donc Azonace qu'il faudroit considerer comme l'inventeur de la magie: (*m*) *Hermippus qui de tota ea arte diligentissime scripsit, & vicies centum millia versuum a Zoroastre condita, indicibus quoque voluminum ejus positis explanavit, præceptorem, a quo institutum diceret, tradidit Azonacem, ipsum vero quinque millibus annorum ante Trojanum bellum fuisse.* Saint Augustin (*n*) & Orose (*o*) ont suivi la tradition raportée par Justin. La liste qu'Apulée donne des plus fameux Magiciens de l'antiquite met Zoroastre au premier rang, au plus ancien poste. (*p*) *Si quamlibet modicum emolumentum probaveritis, ego ille sim Carinondas, vel Damigeron, vel Moses, vel Jannes, vel Apollonius, vel ipse Dardanus, vel quicumque alius POST Zoroastrem & Hostanem inter Magos celebratus est.*

Notez que Diodore de Sicile (*q*) qui raconte assez amplement la guerre de Ninus & des Bactriens, nomme le Roi de ceux-ci non pas Zoroastres mais Oxyartes, & qu'il ne fait mention d'aucune magie. Cependant il narre ce qu'il avoit lu dans Ctesias, qui etoit un historien asses enclin au debit de (*r*) pareilles choses. (*s*) Vossius & Henri Valois pretendent que Justin assure que Zoroastre se defendit contre Ninus, non seulement par les armes, mais aussi par la magie. Il n'est pas vrai que Justin dise cela. Le même Vossius assure que ce narré de Justin a été tiré du premier livre de Ctesias, comme Arnobe l'a indiqué. C'est un nouveau mensonge. Les paroles d'Arnobe (*t*) sont fort embrouillées, & l'on n'y sçauroit trouver ce fait-là.

(*B*) *Tout est plein de variations sur* le tems de Zoroastre.] Nous avons vu qu'on le fait contemporain du Roi Ninus, qui mourut selon Eusebe environ 825. ans avant la prise de Troie. Nous avons vu (*v*) aussi que Zoroastre selon l'opinion d'Hermippus a precedé de cinq mille ans la guerre de Troie. Le Platonicien Hermodore (*w*) a suivi la même chronologie qu'Hermippus, & Plutarque (*x*) l'a raportée comme la plus commune; mais selon Suidas il n'y a qu'un intervalle de 500. ans depuis Zoroastre jusques à la guerre de Troie. Il y a de grans auteurs qui ont dit que Zoroastre a vecu six mille ans avant la mort de Platon: (*y*) *Eudoxus, qui inter sapientiæ sectas clarissimam, utilissimamque eam* (Magicam artem) *intelligi voluit, Zoroastrem hunc sex millibus annorum ante Platonis mortem fuisse prodidit. Sic & Aristoteles.* D'autres comme Xanthus (*z*) le Lydien ne le font anterieur, que de six cens ans à l'expedition de Xerxes. D'autres disent qu'il le faut confondre avec un Pamphylien (*aa*) qui se nommoit Er, & qui étoit fils d'Armenius, & qui étant resuscité douze jours après sa mort, raconta les choses qu'il avoit vuës dans l'autre monde. Ses narrations semblent prouver qu'il avoit lu l'Iliade. Elles sont pour le moins une preuve demonstrative, qu'il a vecu après le siege de Troie. Vous les trouverez dans Platon (*bb*) au 10. livre de la republique. C'est Clement d'Alexandrie, qui supose que cet homme-là ne difere point de Zoroastre, ce qu'il prouve par la raison (*cc*) que celui-ci se declare fils d'Armenius, & Pamphylien de naissance, & instruit divinement de plusieurs choses (*dd*) dans les enfers. Or puis qu'Arnobe remarque que ce Pamphylien fils d'Armenius a été aimé de Cyrus, voilà une tradition selon laquelle Zoroastre a paru au monde beaucoup plus tard qu'on ne croit. (*ee*) *Armenius Zostriani nepos, & familiaris Pamphilus Cyri.* Ce sont les paroles d'Arnobe. Mr. de Valois (*ff*) observe qu'*Armenius* se prend là pour *filius Armenii*; le mot *Cyri* lui est suspect, il aimeroit mieux lire *Nini*, parce, dit-il, qu'il s'agit là d'un Zoroastre dont le premier livre de Ctesias avoit fait mention. Or Ctesias n'avoit commencé à parler des Rois de Perse, qu'au 7. livre, & il avoit emploié les six livres precedens à raconter les actions des Assyriens & celles des Medes. Je repons qu'il n'est nullement certain qu'Arnobe pretende, que Ctesias ait parlé de ce fils d'Armenius. Notez que plusieurs critiques veulent qu'au lieu de *Zostriani*, on mette *Ostanis*, ou *Hostanis*, mais ils ne prenent pas garde qu'ils attribuent à Arnobe un anachronisme bien grossier, car Ostanes aiant suivi Xerxes (*gg*) dans l'expedition de Grece, il n'est pas possible qu'il soit l'aieul d'un ami de Cyrus.

Agathias qui a vecu sous l'empire de Justinien assûre, que selon les Perses de ce tems-là Zoroastre & Hystaspe avoient été contemporains. Mais ils ne disoient pas si cet Hystaspe étoit le pere de Darius, ou quelque autre. Mr. Marsham (*hh*) decide tout net qu'il faut entendre le pere de Darius, & il se fonde sur ce que l'un des éloges qui furent gravez sur son tombeau, fut (*ii*) d'avoir été l'instructeur des mages, & sur ce que le même historien qui assûre qu'Hystaspe a excellé en magie, l'a qualifié pere de Darius: (*kk*) *Deinde* (post Zoroastrem) *Hystaspes Rex prudentissimus Darii pater. Qui cum superioris India secreta fidentiùs penetraret, ad nemorosam quamdam venerat solitudinem, cujus tranquillis silentiis præcelsa Brachmanorum ingenia potiuntur: eorumque monitu rationes*

(*a*) *Le Pere Hardouin* præf. in Plinium *marque cette édition: je ne l'ai point vuë, ni celle de l'an* 1538. Halæ Suevorum in 4. *marquée par Gesner, mais j'ai vu celle de Francfort 1543 in 4. & celle de Leipsic typis* Wœgelianis 1573. in 4.

(*b*) *Jacobus Milichius præfat. commentarii in 2. librum Plinii fol. A 5 edit. Lips. 1573.*

(*c*) *Justin lib. 1. cap. 1.*

(*d*) *Theo in progym. cap. 9. pag. m. 112.*

(*e*) *Diodor. Sicul. lib. 2. cap. 6.*

(*f*) *Nommé Cephalion. Il vivoit sous Hadrien. Voiez Marsham ubi infra.*

(*g*) *Syncellus pag. 167. apud Marsham. Chron. can. ad sæcul. 9. pag. m. 144.*

(*h*) *Propert. eleg. 10. lib. 3.*

(*i*) *Thomas Stanleius histor. philos. Orientalis lib. 1. cap. 3. pag. 10. ex versione Jo. Clerici.*

(*k*) *Arnob. lib. 1. pag. m. 5.*

(*l*) Cujus (*Magiæ*) scientiæ seculis priscis multa ex Chaldæorum arcanis Bactrianus addidit Zoroastres. *Amm. Marcell. lib. 23. cap. 6. p. m. 374.*

(*m*) *Plinius lib. 30. cap. 1. p. m. 725.*

(*n*) Magicarum artium fuisse perhibetur inventor (Zoroastres). *Augustin. de civitat. Dei lib. 21. cap. 14.*

(*o*) *Orosius lib. 1. cap. 4.*

(*p*) *Apuleius apolog. pag. m. 331.*

(*q*) *Diodor. Sicul. lib. 2. cap. 4. & seq.*

(*r*) *Henr. Vales. in Amm. Marcell. lib. 23. p. m. 374.*

(*s*) *Vossius de orig. idol. lib. 1. cap. 5. pag. m. 33.*

(*t*) *Arnob. lib. 1. pag. m. 31.*

(*v*) *Dans la remarque precedente lettre m.*

(*w*) *Apud Diogen. Laert. in proœm. n. 2.*

(*x*) *Plut. de Iside pag. 369.*

(*y*) *Plin. ubi supra.*

(*z*) *Apud Diogen. Laert. ib.*

(*aa*) *Plato de repub. lib. 10. pag. 361.*

(*bb*) *Pag. 361. & seq.*

(*cc*) *Clem. Alexandr. Strom. lib. 5. p. 599.*

(*dd*) *Conferez ce qui a été dit de Pythagoras ci-dessus pag. 2441.*

(*ee*) *Arnob. lib. 1. pag. 31.*

(*ff*) *Henr. Valesius ubi supra.*

(*gg*) *Plin. lib. 30. cap. 1. pag. 726.*

(*hh*) *Marsham. ubi supra pag. m. 145.*

(*ii*) *Porphyr. περὶ ἀποχῆς lib. 4. n. 15. apud Marsham. ib. Mr. de Valois* ubi supra *pretend que cet éloge fut gravé sur le tombeau de Darius & non pas sur celui d'Hystaspe.*

(*kk*) *Amm. Marcell. lib. 23. p. m. 374.*

s'attendre qu'à trouver ici un ramas d'incertitudes, & de contes bigarrez. On raporte * que Zoroastre se mit à rire le même jour qu'il nâquit, & qu'il est le seul de tous les hommes à qui cela soit arrivé; & que la palpitation de son cerveau étoit si forte, qu'elle repoussoit la main que l'on mettoit sur sa tête, ce qui fut un pronostic de sa science. On ajoûte † qu'il passa vingt ans dans les deserts, & qu'il n'y mangea que d'un fromage qui ne vieillissoit jamais; que β l'amour de la sagesse & de la justice l'obligea à se retirer sur une montagne pour y vivre dans la solitude; que lors qu'il descendit de cette montagne il y tomba un feu celeste qui brûloit toujours; que le Roi de Perse s'en aprocha acompagné des plus grans Seigneurs de sa cour afin de faire des prieres à Dieu; que Zoroastre sortit de ces flâmes sans en être endommagé; qu'il consola & encouragea les Perses, & qu'il ofrit quelques sacrifices comme si Dieu l'avoit acompagné jusqu'à ce lieu-là; qu'ensuite il ne vecut point indiferemment avec toutes sortes d'hommes, mais seulement avec ceux qui étoient nez pour la verité, & qui étoient capables de conoître Dieu, gens que les Perses nommoient Mages; qu'il γ souhaita d'être frapé de la foudre, & d'être consumé du feu du ciel, & qu'il ordonna aux Perses de recueillir ses os après qu'il auroit été brûlé de cette façon, & de les garder & venerer comme un gage de la conservation de leur monarchie; qu'ils eurent en efet pour ses reliques une grande veneration, mais qu'enfin étant tombez dans la negligence à cet égard-là, ils dechurent aussi de la roiauté. La chronique d'Alexandrie ajoûte qu'après leur avoir tenu ce discours, il invoqua Orion, & fut consumé d'un feu celeste. Quelques-uns disent δ que Mesraim fils de Cham fut instruit dans la magie par son pere, & qu'il ζ fut brûlé tout vif par le Demon qu'il importunoit trop souvent; que les Perses ‡ l'adorerent comme un ami de Dieu, & comme un saint à qui la foudre avoit servi de vehicule pour monter au ciel, & comme un astre vivant, d'où vint aussi qu'il fut nommé Zoroastre après sa mort. Gregoire de Tours (C) assûre à-peu-près la même chose touchant Chus fils aîné de Cham. D'autres disent que Cham ‡ même est le Zoroastre

mundani motûs & siderum, purosque sacrorum ritus quantum colligere potuit eruditus, ex his quæ didicit, aliqua sensibus Magorum infudit: quæ illi cum disciplinis præsentiendi futura, per suam quisque progeniem, posteris ætatibus tradunt. Ex eo per sæcula multa ad præsens unâ eâdemque prosapiâ multitudo creata, Deorum cultibus dedicatur. Ammien Marcelin n'a pas eu raison de dire, que ce pere de Darius étoit Roi, & peut-être n'a-t-il commis cette faute que pour avoir lu en general, qu'un Roi Hystaspe avoit été un grand magicien, & pour avoir cru qu'il n'y avoit point d'autre Hystaspe, que le pere de Darius. Mais il est sûr que l'on a parlé d'un Roi Hystaspe grand prophete, & plus ancien que la fondation de Rome. (a) *Hydaspes quoque, qui fuit Medorum rex antiquissimus, à quo amnis quoque nomen accepit, qui nunc Hydaspes dicitur, admirabile somnium, sub interpretatione vaticinantis pueri ad memoriam posteris tradidit, sublatum iri ex orbe imperium, nomenque Romanum, multo ante præfatus, quam illa Trojana gens conderetur.* Il faut lire *Hystaspes* & non pas *Hyaspes* dans ce passage de Lactance: c'est ainsi que les bons critiques ont corrigé les deux endroits où Justin Martyr a fait mention de ce prophete Paien, dans l'un (b) pour nous aprendre qu'il a predit l'incendie de toutes les choses perissables, dans l'autre pour observer que la lecture de ses écrits étoit defenduë à peine de la vie, parce qu'elle pouvoit decouvrir les veritez que les infideles persecutoient. (c) Καὶ ἐνέργειαν δὲ τῶν φαύλων δαιμόνων, θάνατος ὡρίσθη κατὰ τῶν τὰς Ὑστάσπου, ἢ Σιβύλλης, ἢ τῶν προφητῶν βίβλους ἀναγινωσκόντων, ὅπως διὰ τοῦ φόβου ἀποστρέψωσιν ἐντυγχάνοντας τοὺς ἀνθρώπους τῶν καλῶν γνῶσιν λαβεῖν, αὐτοῖς δὲ δουλεύοντας κατέχωσιν· ὅπερ εἰς τέλος οὐκ ἴσχυσαν πρᾶξαι. *Operâ autem & instinctu malorum dæmonum mortis supplicium adversùs librorum Hydaspis aut Sibyllæ aut prophetarum lectores constitutum est: ut per timorem homines ab illis, quò minùs scripta ea legentes rerum bonarum notitiam percipiant, sed in servitute eorum retineantur, absterreantur.* Pour le dire en passant, ces écrits là (d) aussi bien que ceux des Sibylles étoient de la forge pieuse de quelques Chretiens. Disons que Mr. Marsham pouvoit se servir encore d'une autre preuve, & la bâtir de cette façon: Clement d'Alexandrie a pretendu que Zoroastre ne diferoit point du Pamphylien fils d'Armenius; or selon Arnobe ce Pamphylien a été ami de Cyrus, & nous lisons dans Herodote (e) un entretien de Cyrus, & d'Hystaspe pere de Darius; il est donc vrai que Zoroastre & cet Hystaspe ont vecu en même tems. Mr. de Valois (f) le jeune afirme, que selon le temoignage d'Agathias quelques-uns disoient qu'Hystaspe le docteur des mages, étoit beaucoup plus ancien que le pere de Darius. Il est certain qu'Agathias ne dit point cela, & qu'au contraire il se plaint de ce que les Perses ne marquoient pas si leur Hystaspe étoit le pere de Darius ou non. Je ne remarque ceci qu'afin qu'on voie que les citations des auteurs les plus judicieux nous trompent souvent, & qu'ainsi la prudence veut que l'on verifie les passages, qui que ce soit qui les allegue. Je repete ici cette observation, je me souviens bien de l'avoir faite en d'autres endroits.

Je n'aurois jamais fait si je voulois relever toutes les inexactitudes de nos auteurs, & raporter toutes les varietez qui concernent la chronologie de Zoroastre. Mais voici dequoi confirmer encore la pensée de Mr. Marsham. On a dit que Pythagoras fut disciple de Zoroastre sous le regne de Cambyse fils de Cyrus. J'ai cité ailleurs (g) les paroles d'Apulée qui nous aprenent ce fait. Quelques-uns les entendent comme si Pythagoras aiant été fait esclave en Egypte, avoit été transporté en Perse. Quelques autres veulent qu'il ait été transporté en Babylone, & qu'il y ait été instruit par Zoroastre le Babylonien qu'ils distinguent du Persan. (h) *Hisce* (quinque Zoroastris) *addi potest* Sextus Zoroaster, *sic enim ab* (1) Apuleio *vocatur, qui Babylone vixit, quo tempore Pythagoras captivus à Cambyse eò deductus est. Idem scriptor eum vocat,* omnis divini arcanum antistitem, *eoque magistro præcipuè usum esse Pythagoram dicit. Videtur idem esse ac* Zabratus, *à quo* Diogenes (2) *affirmat Pythagoram purgatum esse omnibus pristinæ vitæ sordibus, & edoctum quarum rerum probos expertes esse oporteret, uti & Physicam. Idem quoque erit* Nazaratas *Assyrius, quem* Alexander, *in libro de Pythagoricis Symbolis, affirmat magistrum fuisse Pythagoræ. Hunc eundem Suidas vocat* Zarem, *Cyrillus* Zaranem, *Plutarchus* Zaratam. Ces paroles sont tirées d'un ouvrage de Thomas Stanlei: je ne sçai point ce qu'il veut dire lors qu'il remarque qu'Apulée se sert de cette expression *Sextus Zoroaster:* je ne la trouve point du tout dans le livre que l'on a cité. Je ne sçai point non plus sur quoi l'on se fonde en assûrant que Pythagoras fut amené prisonnier à Babylone par le Roi Cambyse. Les termes d'Apulée signifient visiblement (i) qu'il fut envoié en Egypte avec les prisonniers de ce Monarque. Pour bien entendre cela il faut consulter Herodote, (k) qui raconte que Polycrate tyran de Samos voulant se defaire de quelques personnes qui lui étoient suspectes de brasser une rebellion, fit prier Cambyse de lui demander des troupes. Cambyse lui en aiant demandé, Polycrate lui envoia en Egypte 40. vaisseaux où il avoit embarqué ces personnes-là, & le fit prier de ne pas permettre leur retour. Apulée a voulu dire sans doute, qu'il y a des gens qui pretendent que Pythagoras fut un de ceux qui furent alors livrez à Cambyse par Polycrate. Il ne parle point du transport de Pythagoras soit en Perse, soit à Babylone.

(C) *Gregoire de Tours assûre à-peu-près la même chose touchant Chus fils aîné de Cham.*] Le fils aîné de Cham, dit-il (l), „ s'appella Chus. Celuy-cy fut le „ premier inventeur de l'Art Magique à la suggestion „ du Diable, & le premier aussi qui donna commen„ cement à l'Idolatrie. Il fut le premier qui par une „ suggestion diabolique fit une petite Statuë pour es„ tre adorée: il faisoit accroire aux hommes qu'il „ avoit la puissance d'attirer les Estoiles & le feu du „ Ciel. Il s'en alla parmy les Perses, qui l'appelle„ rent Zoroastre, c'est à dire, vivante Estoile. Ayant „ aussi appris de luy la maniere d'adorer le feu, ils le „ re-

* Risisse eodem die, quo genitus esset, unum hominem accepimus Zoroastrem. Eidem cerebrum ita palpitasse, ut impositam repelleret manum, futuræ præsagio scientiæ. *Plin. lib. 7. cap. 16. p. m. 35.*

† *Id. lib. 11. cap. 42. p. 592.*

β *Dio Chrysost. orat. Borysthenitica.*

γ *Cedrenus, & Suidas.*

δ *Clemens recognitionum lib. 4. apud Bochart. geog. sacra lib. 4. cap. 1. pag. m. 231.*

ζ *Id. ib. & ad Huet. demonstr. evang. propos. 4. cap. 5. pag. m. 156.*

‡ *Id. ib. apud eund. ib. pag. 152.*

‡ *Voiez ci-dessus pag. 688. remarque B.*

(a) *Lactant. lib. 7. cap. 15. p. m. 492. Dans le chapitre 18. du même livre il raporte un passage de cet Hydaspe.*

(b) *Justin. apolog. 2. pag. 66.*

(c) *Id. ib. pag. 82.*

(d) *Voiez de quelle maniere Clement d'Alexandrie* Strom. lib. 6. pag. 636. *D en parle.*

(e) *Herod. lib. 1. cap. 209.*

(f) *Hadrian. Valesius in Ammian. Marcell. 461 supra.*

(g) *Ci-dessus pag. 2441. lettre d.*

(h) *Thomas Stanleius histor. philosophiæ Orientalis lib. 1. cap. 2. pag. 8. & 9.*

(1) *In Floridis.*

(2) *Porphyr. Vit. Pythagoræ.*

(i) Inter captivos Cambysæ regis, Ægyptum cum adveheretur (Pythagoras.) *Apul. Flor. pag. m. 351.*

(k) *Herod. lib. 3. cap. 44.*

(l) *Gregor. Turon. histor. Francorum lib. 1. cap. 5. je me sers de la version de Mr l'Abbé de Marolles.*

roastre des Orientaux inventeur de la magie. Mr. Bochart * refute très-bien cette fausseté. Cedrenus observe que Zoroastre qui devint un si fameux astronome parmi les Perses, étoit issu de Belus. Cela signifie qu'il étoit issu de Nemrod. Quelques-uns l'ont pris † pour Nemrod même; quelques autres ou pour Assur, ou pour Japhet. β *Les anciens Persans veulent tous que Zoroastre soit plus ancien que Moyse*, & il y a des Mages qui *pretendent même qu'il est le même qu'Abraham, & qui l'appellent souvent Ibrahim Zerdascht, comme qui diroit, Abraham l'Ami du Feu.* Les Chretiens Orientaux disent que Zoroastre γ *commença à paroitre* sous le regne de Cambyses, *qu'il étoit nâtif de la Province de Medie; Mais d'autres le font Assyrien, & veulent qu'il ait été Disciple du Prophete Elie.* . . . . . δ *Ben Schûhnah* dit, *qu'il fut disciple d'Esdras, & que ce Prophete luy donna sa malediction, à cause qu'il soûtenoit des opinions fort opposées aux Principes de la Loy Judaïque, & qu'il devint lepreux pour punition de son impieté, & qu'ayant été à ce sujet chassé de Jerusalem, il se retira en Perse, où il se fit l'Auteur d'une nouvelle Religion.* Quelques-uns l'ont pris ζ pour le Prophete Ezechiel, & l'on ne peut disconvenir qu'ils ne se fondent sur quantité θ de conformitez entre ce qui apartient à l'un & ce qui est raconté de l'autre. George Hornius s'est imaginé que κ Zoroastre est le faux Prophete Balaam. Mr. Huet λ montre que c'est le Moïse des Juifs, & il raporte une infinité de convenances entre ce que l'Ecriture nous aprend de Moïse, & ce que les auteurs Paiens ont debité de Zoroastre. Il n'y a guere de gens qui ne croient qu'il y ait eu plusieurs Zoroastres, tout comme plusieurs Jupiters & plusieurs Hercules. Voiez le traité μ de Thomas Stanlei que Mr. le Clerc a mis en Latin: vous y trouverez ‡ un Zoroastre Chaldéen, un Bactrien, un Perse, un Pamphylien, un Proconnesien, & un ‡ Babylonien. On a tort de croire que Zoroastre ait enseigné la magie diabolique; car sa magie n'étoit autre chose que l'étude de la nature divine, & du culte religieux. Platon (D) le declare formellement. Mais si à cet égard-là il est facile de le disculper, il est mal aisé de le faire sur le dogme des deux principes, tant la presomption est grande qu'il a enseigné actuellement qu'il y avoit deux causes coëternelles, l'une (E) des bonnes choses, l'autre des mechantes. Mr. Hyde dans son excellent traité de la religion

* *Bochart. ubi supra p. m. 231. & seq.*

† *Voiez Mr. Huet ibid. pag. 150.*

β *Herbelot bibl. Orientale pag. 931.*

γ *Id. ib. ex Abulpharagio.*

δ *Id ib. pag. 932.*

ζ *Huet. ubi supra pag. 151.*

θ *Id. ib. pag. 458.*

κ *Hornius histor. philos. lib. 2. cap. 4. pag. 79. 80.*

λ *Huetius ubi supra pag. 149. & seq.*

μ *Intitulé* Historia Philosophiæ Orientalis.

‡ *Au chapitre 2. du 1. livre.*

‡ *Voiez la remarque B vers la fin.*

„ revererent luy-mesme comme Dieu, ayant esté „ consumé divinement par le feu. „

(D) *Sa magie n'étoit autre chose que l'étude . . . . . du culte religieux. Platon le declare formellement.*] Il y quatre personnes d'elite, dit-il, qui élevent le fils aîné du Roi des Perses. On choisit le plus sage, le plus juste, le plus temperant, & le plus brave qui se puisse trouver. Le plus sage lui enseigne la magie de Zoroastre, c'est-à-dire le culte des Dieux: il lui enseigne aussi l'art de regner. (a) *Ὧν ὁ μὲν μαγείαν τε διδάσκει τὴν Ζωροάστρου τοῦ Ὡρομάζου (ἔστι δὲ τοῦτο θεῶν θεραπεία) διδάσκει δὲ καὶ τὰ βασιλικά. Quorum primus magiam Zoroastri Oromasii filii docet, est autem illa Deorum cultus: atque idem tradit instituta regia.* Notez que Zoroastre est qualifié fils d'Oromase, & qu'Oromase est le nom que lui & ses sectateurs donnoient au bon Dieu; il semble donc que c'étoit la même chose de l'apeller fils d'Oromase, que de l'apeller fils de Dieu. Mr. Stanlei conjecture avec beaucoup de vraisemblance qu'on lui donnoit ce dernier titre. (b) *Hinc colligas verba Platonis esse intelligenda de Mago Persa, qui propter inusitatam eruditionem figuratè, aut fabulosè dicebatur* filius Dei, *aut alicujus boni Genii, quo honore affecti sunt Pythagoras, Plato, aliique præstantissimi viri.* Qui voudra voir une infinité de passages qui temoignent que la magie des Perses instituée par Zoroastre étoit l'étude de la religion, & de la morale, n'aura qu'à lire (c) Brissonius, & Boulanger (d). Personne n'ignore que Gabriel Naudé (e) justifie doctement & solidement nôtre Zoroastre de l'accusation de magie noire. Il indique bien des auteurs que l'on pourra consulter.

(E) *Qu'il y avoit deux causes coëternelles, l'une des bonnes choses, l'autre des mechantes.*] Plutarque (f) assûre que *c'est l'avis & l'opinion de la plus part & des plus sages des anciens.* Zoroastres le Magicien ajoûte-t-il, „ qu'on dit avoir esté cinq (g) cens ans devant „ le temps de la guerre de Troye . . . . . appelloit „ le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimanius (h) „ . . . . . . & enseigna de sacrifier à l'un pour lui de„ mander toutes choses bonnes, & l'en remercier: „ & à l'autre, pour divertir & destourner les finistres „ & mauvaises: car (i) ils broyent ne sai quelle herbe, „ qu'ils appellent Omomi, dedans un mortier, & recla„ ment Pluton & les tenebres, & puis la meslant avec „ le sang d'un loup qu'ils ont immolé, ils la portent „ & la jettent en un lieu obscur où le soleil ne don„ ne jamais: car ils estiment que des herbes & plan„ tes les unes apartienent au bon Dieu, & les autres „ au mauvais Dæmon: & semblablement des bestes, „ comme les chiens, les oiseaux & les herissons ter„ restres soyent à Dieu: & les aquatiques, au mauvais „ Dæmon, & à ceste cause reputent bien-heureux „ ceux qui en peuvent faire mourir plus grand nom„ bre: toutefois ces sages-là disent beaucoup de cho„ ses fabuleuses des Dieux, comme sont celles-ci, „ que Oromazes est né de la plus pure lumiere, & „ Arimanius des tenebres: qu'ils se font la guerre l'un „ à l'autre, & que l'un a fait six dieux, le premier ce„ lui de Benevolence, le second de Verité, le troi„ sieme de bonne Loy, le quatrieme de Sapience, le „ cinquieme de Richesse, le sixieme de Joye pour les „ choses bonnes & bien faites: & l'autre en produit „ autant d'autres en nombre, tous adversaires & con„ traires à ceux-ci. Et puis Oromazes s'estant aug„ menté par trois fois, s'esloigna du Soleil autant „ comme il y a depuis le Soleil jusques à la terre, & „ orna le ciel d'astres & d'estoiles, entre lesquelles il „ en establit une comme maistresse & guide des au„ tres, la Caniculaire. Puis ayant fait autres vingt „ & quatre dieux, il les mit dedans un œuf, mais les „ autres qui furent faits par Arimanius en pareil nom„ bre, graterent & ratisserent tant cest œuf, qu'ils le „ percerent, & depuis ce temps-là les maux ont esté „ pesle-mesle brouillez parmi les biens. Mais il vien„ dra un temps fatal & predestiné, que cest Arima„ nius ayant amené au monde la famine ensemble & „ la peste, sera destruit & de tout poinct exterminé „ par eux: & lors la terre sera toute plate, unie & „ egale, & n'y aura plus qu'une vie, & une sorte de „ gouvernement des hommes qui n'auront plus qu'u„ ne langue entr'eux, & vivront heureusement. Theo„ pompus aussi escrit que selon les Magiciens, l'un de „ ces dieux doit estre trois mille ans veinqueur, & „ trois autres mille ans veincu, & trois autres mille „ ans qu'ils doivent demeurer à guerroyer & à com„ batre l'un contre l'autre, & à destruire ce que l'au„ tre aura fait, jusqu'à ce que finalement Pluton sera „ delaissé, & perira du tout, & lors les hommes se„ ront bien-heureux, qui n'auront plus besoin de „ nourriture, & ne feront plus d'ombre, & que le „ Dieu qui a ouvré, fait & procuré cela, chomme „ cependant & se repose un temps, non trop long „ pour un Dieu, mais comme mediocre à un hom„ me qui dormiroit. Voilà ce que porte la fable con„ trouvee par les Mages. „

Il n'a pas été inutile de raporter tout ce passage, puis que l'on y voit quelque detail sur les opinions, & sur les preceptes de Zoroastre, & que nous pouvons conoître par là que les sectateurs des deux principes s'embarassoient dans plusieurs inconsequences absurdes, dès qu'ils descendoient à l'explication particuliere de leur systême. J'ai observé la même chose (k) en parlant des Manichéens. Or puis que selon la tradition la plus commune Zoroastre doit passer pour le fondateur des Mages, & qu'on peut prouver par un grand nombre d'autoritez (l) qu'ils ont admis un bon Dieu & un mauvais Dieu, celui-là nommé Oromase, ou Oromasde, celui-ci nommé Arimanius, il y a beaucoup d'aparence qu'il a soutenu effectivement cette doctrine.

Observons que Plutarque aiant raporté ce qu'on a vu ci-dessus ajoûte: (m) *voilà ce que porte la fable controuvée par les Mages.* Si l'on inferoit de là qu'il rejetoit

(a) *Plato in Alcibiade 1. pag. 441. C.*

(b) *Stanleius ubi supra pag. 11.*

(c) *Brissonius de regno Persarum lib. 2. p. 178. & seq. edit. Commel. 1595.*

(d) *Jul. Cæsar Bulengerus eclog. ad Arnobium pag. 346. & seq.*

(e) *Naudé, apolog. des grands hommes pag. 134. & suiv.*

(f) *Plut. de Iside & Osiride pag. 369. je me sers de la version d'Amyot.*

(g) *Il faloit dire cinq mille, car le Grec de Plutarque porte, πεντακισχιλίοις ἔτεσι τῶν Τρωϊκῶν γεγονέναι πρεσβύτερον ἱστοροῦσι.*

(h) *Ce qui manque ici se voit ci-dessus pag. 2023. col. 2.*

(i) *C'est-à-dire les Perses.*

(k) *Ci-dessus pag. 2022. remarque B.*

(l) *Voiez Diogene Laërce in proœmio n. 8. & Agathias histor. lib. 2.*

(m) *Ἡ μὲν οὖν μάγων μυθολογία τοιοῦτον ἔχει τρόπον.* Hoc modo se habent magorum fabulæ. *Plut. de Iside pag. 370. B.*

religion des anciens Perses, cite des auteurs qui le disculpent sur ce point-là. Nous examinerons s'ils

jetoit en general toute l'hypothese des deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, on ne sçauroit guere ses sentimens. Il pouvoit bien condamner les explications particulieres des sectateurs de Zoroastre, mais sans doute il admettoit tout le fondement de leur systême, que le Dieu qu'ils apelloient bon n'est la cause d'aucun mal. J'ai cité (a) divers endroits de ses œuvres où il se declare là-dessus sans equivoque, & cependant ils ne nous decouvrent point tout le fond de sa doctrine. C'est pourquoi je mettrai ici quelques passages qui nous la feront mieux conoître. Je croi qu'elle étoit assez conforme au sentiment qu'il attribuoit à Platon. Ce Philosophe, dit-il (b), admet deux ames du monde, l'une bienfaisante, l'autre malfaisante: „ & laisse encore entre-deux une troisieme cause, qui n'est point sans ame, ni sans raison, ni immobile de soi-mesme, comme aucuns estiment, ains adiacente & adherante à toutes ces deux autres, apettant toutefois tousiours la meilleure, la desirant & la pourchassant . . . . . parce que la generation, composition, & constitution de ce monde ici est meslee de puissances contraires, non pas toutefois egales, car la meilleure le gagne, & est plus forte, mais il est impossible que la mauvaise perisse du tout, tant elle est avant imprimee dedans le corps & dedans l'ame de l'univers, faisant tousiours la guerre à la meilleure. „ Il expose plus amplement en un autre endroit cette doctrine de Platon, & nous fait entendre que l'origine du mal n'est point dans une matiere insensible, & inanimée, qui n'ait point d'action, ni de qualitez, & qui puisse recevoir toutes les formes imaginables, mais dans une matiere qui se meut, & qui est unie à une ame dont les desordres ne peuvent être entierement & pleinement corrigez. Je dirai ci dessous pourquoi je raporte un si long morceau de son ouvrage.

(a) Voiez ci-dessus pag. 2023. 2329. 2371.

(b) Plut. ibid. pag. 370. F.

„ (c) Heraclitus dit qu'il n'y a eu ni Dieu ni homme qui ait fait ce monde: comme craignant que si nous desavouyons Dieu pour Createur, il ne fust incontinent necessaire de confesser que l'homme en eust esté l'architecte & l'ouvrier: mais il vaut beaucoup mieux, suivant la sentence & avis de Platon, que nous avouyons voire chantions, qu'il a esté fait & creé de Dieu, comme estant l'un le plus grand chef d'œuvre qui jamais ait esté fait, & l'autre le plus excellent ouvrier & la meilleure cause qui puisse estre: mais la sustance & la matiere dont il a esté fait, n'a pas esté creée, ains a de tout temps esté sujette à l'ouvrier, pour la disposer & ordonner, & la rendre le plus qu'il seroit possible, semblable à soi, car generation ne se peut faire de ce qui n'est point, mais de ce qui n'est pas bien, ou ainsi qu'il apartient. . . . . . Or avant la creation du monde l'univers estoit un chaos, c'est à dire un desordre confus, lequel toutefois n'estoit pas sans corps, ni sans mouvement & sans ame, mais ce qu'il y avoit de corps estoit sans forme & sans consistence, & ce qu'il y avoit d'ame mouvante estoit temeraire, sans entendement ni raison, ce qui n'estoit autre chose qu'un desordre d'ame non regie par aucun jugement de raison. Car Dieu n'a point fait corps ce qui estoit incorporel, ni ame ce qui estoit inanimé: comme le Musicien ne fait pas la voix, ni le baladin le mouvement, mais il rend bien la voix douce, acordante & harmonieuse, & le mouvement mesuré de bonne grace & bien compassé: aussi Dieu n'a pas fait la solidité palpable du corps, ni la puissance mouvante & imaginative de l'ame: mais ayant trouvé ces deux principes-là, l'un tenebreux & obscur, l'autre insensé & turbulent, tous deux imparfaits, desordonnez & indeterminez, il les a ordonnez & disposez tous deux, en sorte qu'il en a composé le plus beau & le plus parfait animal de tous. La sustance du corps donc, qui est la nature (d) qu'il apelle susceptible de toutes choses, le siege & la nourrice de tout ce qui est engendré, n'est autre chose que cela. Quant à la sustance de l'ame, il l'apelle au livre intitulé Philebus, infinité, qui est privation de tout nombre, de toute mesure, & de toute proportion, qui n'a en soi ne fin ne terme, ne plus ne moins, ne peu ne trop, ne similitude ne dissimilitude. Et celle qu'il dit au Timæus estre meslee avec l'indivisible nature, & devenir divisible par les corps, il ne faut pas entendre que ce soit ni multitude en unité, ni longueur & largeur en poincts: car ce sont qualitez qui convienent plustost au corps que non pas à l'ame, ains ce principe-là desordonné, indefini, se mouvant soi-mesme, & ayant vertu mouvante lequel il apelle en plusieurs lieux necessité, en ses livres des Loix il l'apelle tout ouvertement, ame desordonnee, mauvaise & mal-faisante. C'est l'ame simplement dite à par soi, laquelle depuis a esté faite participante d'entendement, & de discours de raison, & de sage proportion, afin qu'elle devinst ame du monde. Et aussi ce principe-là materiel qui reçoit tout, avoit bien magnitude, distance & place, mais de beauté de forme & figure proportionnee, & de mesure, il n'en avoit point, mais il en eut quand il fust acoustré, afin qu'il devint corps de la terre, de la mer, des estoiles, & du ciel, des plantes, & des animaux de toutes sortes. Or ceux qui attribuent à la matiere, ce qu'il apelle au Timæus, Necessité, & au traité de Philebus, infinité & immensite de plus & de moins, de peu & de trop, d'excez & de defaut, & non pas à l'ame, ils ne pourront pas maintenir qu'elle soit cause du mal, dautant qu'il supose tousiours que ceste matiere-là soit sans forme ne figure quelconque, destituee de toute qualité & faculté propre à elle, la comparant aux huiles qui n'ont odeur quelconque leur, dont les parfumiers se servent à faire leurs parfums: car il n'est pas possible que Platon supose, que ce qui est de soi oiseux, sans qualité active, ni mouvement ou inclination à chose aucune, soit la cause & le principe de mal, ne qu'il la nomme infinité mauvaise & mal-faisante, ni aussi la necessité qui en plusieurs choses repugne à Dieu, lui estant rebelle, & refusant de lui obeir: Car celle necessité, qui renverse le ciel, comme il dit en son Politique, & le retourne tout au contraire: la concupiscence qui est nee avec nous, & la confusion de l'anciene nature, où il n'y avoit ordre quelconque, avant qu'elle fust rengee en la belle disposition du monde qui est maintenant, d'où est-ce qu'elle est venue és choses, si le sujet qui est la matiere, estoit sans qualité quelconque, exempt de toute eficace de cause? Et l'ouvrier estant de sa nature tout bon, desiroit, autant qu'il est possible, rendre toutes choses semblables à soi, car il n'y a point de tiers, outre ces deux principaux: & si nous voulons introduire le mal en ce monde, sans cause precedente & sans principe qui l'ait engendré, nous tomberons és dificultez & perplexitez des Stoïques: car des principes qui sont en estre, il n'est pas possible que celui qui est bon, ne celui qui est sans force ne qualité quelconque, ait donné estre ni generation à ce qui est mauvais. Et n'a point fait Platon comme ceux qui sont venus depuis lui, lesquels à faute d'avoir veu & entendu le troisieme principe, & troisieme cause, qui est entre Dieu & la matiere, se sont laissez aller, & tomber en un propos le plus estrange, & le plus faux du monde, faisans je ne sai comment venir de dehors casuellement la nature du mal par accident, ou bien de lui-mesme, là où ils ne veulent pas conceder à Epicurus qu'un seul Atome gauchisse ni destourne tant peu que ce soit, pource qu'ils disent qu'il introduit temerairement un mouvement, sans en suposer aucune cause precedente: & eux cependant disent que le vice, la meschanceté, & mille autres diformitez & imperfections des corps, avienent par (e) consequence, sans qu'il y ait autre cause eficiente. Mais Platon ne dit pas cela, ains despouillant la matiere de toute qualité, & mettant bien au loin arriere de Dieu toute cause de mal, a ainsi escrit touchant le monde, en ses Politiques: Le monde a eu, dit-il, toutes choses bonnes de son auteur qui l'a composé, mais de son habitude exterieure du paravant, tout ce qu'il y a de mauvais, de meschant & d'injuste au ciel, il le tient de là, & puis il l'imprime ça bas aux animaux. Et apres, un petit plus avant: Par trait de temps, dit-il, oubliance prenant pied, & s'imprimant en lui la passion de son ancien desordre & confusion, y domine de plus en plus, & y a danger que venant à se dissoudre il ne s'en retourne derechef plonger en sa fondriere vaste & infinie de diversité. . . . . . Platon apelle bien voirement la matiere mere & nourrice, mais aussi dit-il, que la cause du mal est la puissance motive resseante en icelle, & qui par les corps est divisible, qui est un mouvement desraisonnable & desordonné, mais non pas toutefois sans ame, laquelle il apelle disertement & expressément és livres de ses Loix, ame contraire & repugnante à celle qui est cause de tout bien, parce que l'ame est bien la cause & le principe de mouvement, mais l'entendement est la cause & le principe de l'ordre & de

(c) Id. de creat. animæ pag. 1014. 1015. version d'Amyot. Notez que des 4. sommaires qui sont à la marge de cette citation les trois derniers ont été faits par Simon Goulart.

Chaos ce que c'étoit selon Plutarque expliquant Platon.

De la sustance du corps & de l'ame du monde, & que c'est.

(d) C'est-à-dire Platon.

Posant deux principes des choses, à savoir l'ouvrier & la matiere premiere, il tasche d'expliquer quelle est la cause du mal, mais il s'envelope, ayant ignoré ce qu'en dit l'escriture sainte.

Pour esclaircir ce que dessus, il pose un troisieme principe entre Dieu & la matiere, puis descrit l'opinion de Platon touchant la cause du mal.

(e) Voiez ci-dessus pag. 930. col. 1. & pag. 2333. 2334.

s'ils meritent d'être (F) crus. On veut même qu'il n'ait pas été idolâtre, ni quant au culte du

„ de l'armonie du mouvement: car Dieu n'a point „ rendu la matiere oiseuse, mais il a empesché qu'el„ le ne fust plus agitee ni troublee d'une cause folle „ & temeraire, & n'a pas donné à la nature les prin„ cipes de mutations & de passions, mais elle estant „ envelopee de toutes sortes de passions & de muta„ tions desordonnees il en a osté tout le desordre & „ tout l'erreur qui y estoit, se servant pour outils pro„ pres à ce faire des nombres, des mesures & des „ proportions. „

Ce developement de la doctrine de Platon sur la creation du monde, & sur l'origine du mal est l'un des plus beaux endroits qui se trouvent dans Plutarque; & quoi que cette doctrine ne soit pas vraie, elle merite pourtant d'être luë avec attention, & contient de belles idées, & des conceptions sublimes, & d'une fecondité merveilleuse par raport à ceux qui savent profiter des consequences. C'est la raison qui m'a engagé à ne point tronquer cet endroit-là. Combien y a-t-il de gens qui le liront qui ne prendroient pas la peine de recourir à Plutarque, si je m'étois contenté de leur indiquer les pages ou de la version d'Amyot, ou celles de l'original? Une autre raison m'a empêché de me contenter de cela, c'est qu'on trouve dans ce passage de Plutarque certaines choses dont il faudra que je me serve (a) ci-dessous.

(F) *Mr. Hyde . . . . . . cite des auteurs qui le disculpent. . . . . . Nous examinerons s'ils meritent d'être crus.*] Ceux qui ont lu le journal (b) de Mr. Bernard, n'ont pas besoin qu'on leur aprenne que *l'historia Religionis Veterum Persarum* publiée par Mr. Hyde (c) à Oxford l'an 1700. in 4. est un des plus beaux ouvrages qui se pût faire sur un tel sujet. L'idée que cet habile journaliste en donne fait assez entendre, que cette histoire de la religion des anciens Perses contient une erudition exquise, & des discussions profondes qui deterrent des raretez, & qui decouvrent des païs que l'on ne conoissoit guere. Venons au fait. Mr. Hyde (d) assûre que les anciens Perses n'ont reconu qu'un seul principe increé, c'étoit le principe du bien, Dieu en un mot: quant au principe du mal ils le regardoient comme une chose creée. L'un des noms qu'ils donnoient à Dieu étoit *Hermizda*, & pour ce qui est du mauvais principe ils le nommoient *Ahariman*. Voilà l'origine des deux mots Grecs Ὠρομάσδης & Ἀρειμάνιος: l'un étoit le nom du bon principe, l'autre celui du mauvais principe, comme on l'a vu (e) ci-dessus dans un passage de Plutarque. Les Perses ont pretendu (f) qu'Abraham est le premier fondateur de leur religion. Zoroastre y fit ensuite quelques changemens, mais on veut qu'il ne l'ait point altérée quant au dogme du seul principe increé, toute son innovation à cet égard fut de donner (g) au bon principe le nom de lumiere, & au mauvais principe le nom de tenebres. Voici un temoin: (h) *Zerdùsht affirmavit Lucem & Tenebras esse . . . duo Principia sibi invicem contraria: & sic esse Yezdân & Ahreman, qui fuerunt . . . initium eorum quæ inveniuntur in Mundo: ex eorum mistione* [*seu combinatione*] *extitisse Compositiones; & ex variis Compositionibus productas fuisse formas. Et quòd Deus qui creavit Lucem & Tenebras, utriusque Autor unicus sit, sine Socio, sine Pari aut Simili; nec ei referenda sit . . . existentia Tenebrarum, sicut dicunt Zervanitæ: sed Bonum & Malum, Integritas ac Corruptio, & Puritas ac Spurcities exiverunt ex mistione* [*seu commissione*] *Lucis & Tenebrarum: & nisi hæc duo commista fuissent, non extitisset Mundus. Et hæc duo contra se invicem insurgebant & de victoriâ contendebant, donec Lux vinceret Tenebras, & Bonum Malum. Tum posteà salvum evasit Bonum ad mundum suum, & Malum divertebat ad Mundum suum: & sic fuit causa Liberationis. Cumque Deus excelsus hæc duo temperaverat & miscuerat pro arbitrio suo, eaque in Compositione viderat, tum instituit Lucem ut originale quiddam, & indixit existentiam ejus ut existeret. Sed Tenebræ secutæ sunt sicut umbra personam. Nam cùm videret eas quodammodo existere, sed non realiter existere, tum planè produxit Lucem, & acquisitæ sunt Tenebræ per consequentiam: nam ex necessitate extitit contrarium, quippe cujus existentia fuit necessaria, sc. ut contingens in creatione, non autem ex primâ intentione, secundum exemplum quod adduximus de Personâ & Umbrâ.* Ces paroles marquent clairement que dans l'hypothese de Zoroastre les deux principes l'un du bien, & l'autre du mal, Oromaze, Arimanius, ou la lumiere & les tenebres n'étoient à proprement parler que causes secondes, & ne meritoient pas en rigueur le nom de principe. C'étoit l'ouvrage d'une autre cause, & la production de Dieu. Il y a bien des absurditez dans l'explication particuliere de la doctrine de ce Mage; car il disoit d'un côté que Dieu seul avoit produit les tenebres, & de l'autre que leur existence ne devoit point être raportée à Dieu. Il disoit que Dieu mêla la lumiere avec les tenebres, à cause que sans ce mélange le monde n'auroit pu être produit; que le bien & le mal, la pureté & l'impureté sortirent de ce mélange; qu'il y eut un grand combat entre la lumiere & les tenebres, jusqu'à ce que celles-ci furent vaincuës; qu'après leur defaite elles se retirerent dans leur monde, & la lumiere dans le sien; que Dieu aiant mêlé ensemble ces deux contraires établit une lumiere originale, & la fit exister; que les tenebres resulterent de cela comme l'ombre suit le corps; car Dieu voiant que les tenebres existoient en quelque façon, mais non pas réellement, donna une pleine existence à la lumiere, & ainsi les tenebres existerent par une suite inévitable, (i) & non pas selon l'intention directe & primitive du createur. Nous ne saurions voir goutte dans ce cahos de pensées nous autres occidentaux; il n'y a que des Levantins accoutumez a un langage mystique, & contradictoire qui puissent soufrir sans degoût, & sans horreur un si enorme galimatias. Mais quoi qu'il en soit, me dira-t-on, voilà Zoroastre disculpé sur la principale accusation; il ne sera plus permis de pretendre qu'il a reconu deux principes increéz, un Arimanius essentiellement mechant qui existe par soi-même. C'est ce qui me reste à examiner.

(a) Dans la remarque suivante.

(b) Nouvelles de la republique des lettres mois de Fevrier 1701. art. 3. & mois de Mars 1701. art. 1.

(c) Professeur aux langues Orientales dans l'Université d'Oxford.

(d) Thomas Hyde hist. religionis veter. Persarum cap. 9. p. 161.

(e) Dans la remarque E lettre f, pag. 3097.

(f) Id. ib. cap. 21. pag. 275.

(g) Id. ib. cap. 22. pag. 290.

(h) Shahristâni apud Hyde ubi supra pag. 299. On n'imprime point les mots Arabes qui sont dans ce passage de Mr. Hyde aux endroits où on a mis deux ou trois points. Ceci sera pratiqué de même dans les passages de Mr. Hyde citez ci-dessous.

I. Je repons en premier lieu qu'il est hors de doute que les auteurs Grecs, qui ont donné à Zoroastre l'opinion des deux principes, ont pretendu lui attribuer un sentiment qui étoit contraire & à la Theologie commune, & au dogme des Aristoteliciens, & des Stoiciens: ces deux sectes s'accordoient avec le peuple sur ce point-ci, que le même Dieu qui verse les biens sur la terre, y verse les maux, que s'il punit d'un côté, il recompense de l'autre; &c. Or si l'on a pretendu que Zoroastre, & les Mages étoient dans un sentiment oposé à celui-là, il faut qu'on ait cru qu'ils enseignoient que le principe qui distribuë les biens, est distingué personnellement du principe qui fait le contraire, & que ces deux principes sont independans l'un de l'autre, & aussi éternels l'un que l'autre. (*)

II. Cela se confirme par la raison, qu'on ne recouroit à cette hypothese qu'afin d'éviter les embaras (k) qui se rencontrent dans la supolition que le même être, qui est la cause du bien, soit aussi la cause du mal. Or on ne les eût pas evitez si l'on eût dit qu'Arimanius étoit une production du bon Dieu; car la question seroit revenuë, comment Arimanius principe du mal avoit pu être produit par une cause infiniment bonne. Chacun comprend que soit que l'on dise que Dieu produit lui-même tous les maux particuliers, soit que l'on dise qu'il produit Arimanius, qui est ensuite l'auteur (l) necessaire de tous les maux particuliers, cela revient à la même chose, *quod est causa causæ est causa causati.* Ainsi Zoroastre n'eût pu se sauver d'aucune objection, si sa doctrine eût été telle que (m) Shahristâni la raporte. Disons donc que les Grecs ne lui ont point imposé.

III. Je n'ignore pas qu'on me peut dire, qu'ils ont mal conu les opinions des philosophes qu'ils nommoient barbares. Ce qu'ils ont écrit de la nation Judaïque, & des antiquitez d'Egypte n'a rien d'exact. Qu'on repete cela tant qu'on voudra, je repondrai que les écrivains Arabes ne sont pas une meilleure caution, quand ils parlent d'un philosophe aussi éloigné de leur tems que l'a été celui-ci.

IV. Je conjecture que ses sectateurs lui ont prêté charitablement, & pour leurs propres interêts la creation du mauvais principe, & qu'ils en ont usé de la sorte depuis qu'ils ont été soumis à la dure domination des Mahometans qui les abhorrent, & qui les traitent d'idolâtres & d'adorateurs du feu. Ne voulant point s'exposer encore plus à leur haine, & à leurs insultes, sous pretexte qu'ils reconoitroient une nature increée, & souverainement mechante, & independante de Dieu, ils ont trouvé à-propos de donner une autre interpretation à cette partie de leur systême: car pour nier absolument qu'il ait admis deux principes, ils ne pourroient pas. On sçait trop qu'il les admettoit: „(n) Le Tarikh Montekheb dit, que Zo„roastre, Auteur de la Secte des Megiousch, ou Ma„ges, est aussi le premier qui a enseigné la doctrine „des deux Principes de toutes choses, & que le sur„nom de Megiousch, que l'on luy donne, est un „nom corrompu par les Arabes, du mot Persien, „Meik-

(i) Confer quæ supra pag 930. col. 2. & pag. 2332. col. 1.

(*) Mr. Hyde convient que ceux dont Plutarque parle enseignoient cela. Voiez ci-dessous pag. 3082. lettre c.

(k) Voiez Plutarque dans le passage qui a été cité pag 2023. & dans la remarque precedente.

(l) La lumiere & les tenebres sont des causes qui agissent necessairement & sans nulle liberté.

(m) Ci-dessus lettre h.

(n) Herbelot, bibl. Orientale pag. 931. col. 1.

du feu, ni (G) quant à celui de Mithra. Ce qui paroît de moins incertain parmi tant de choſes que l'on conte de cet homme, eſt qu'il a été l'introducteur d'une nouvelle religion dans la Perſe, & qu'il a fait cela environ le regne de Darius qui fut le ſucceſſeur de Cambyſes. Il eſt encore dans une grande veneration parmi les Perſes qui ne ſuivent pas la religion Mahometane, mais l'ancienne religion du païs. Ils le nomment Zardhuſt, & pluſieurs croient qu'il étoit venu de la Chine, & ils en content une infinité de choſes miraculeuſes. Vous en pourrez voir un échantillon dans la bibliotheque Orientale * de Mr. d'Herbelot, & dans l'hiſtoire de la religion des Benjans traduite † de l'Anglois de Mr. Lord par Mr. Briot. Conſultez auſſi la demonſtration évangelique ‡ de Mr. Huet, & l'ouvrage de Mr. Hyde. Bien des gens croient que tous les ouvrages

** Sous le mot Zerdaſcht.*

† Cette traduction fut imprimée à Paris l'an 1666. in 12.

‡ Pag. 152. & ſeq. & pag. 458. 459.

„Meïkhouſch, qui ſignifie, Aigre doux, à cauſe des „deux Principes, Bon, & Mauvais, qu'il établiſſoit.„ Voilà un auteur qui attribue à Zoroaſtre le premier établiſſement de ce dogme; mais Mr. Hyde nous va donner un paſſage qui fait ce ſyſtême beaucoup plus ancien, & qui ſemble même dire que Zoroaſtre le reforma: (a) *Quoad Perſarum gentem .... ei eſt Religio pervetuſta: & in eâ Docti vocantur Kaiomarſii. Iſti ſtatuunt aliquem Deum æternum quem vocant Yezdân, eo deſignantes τὸν Θεόν: & alium deum creatum ex Tenebris, quem nominant Ahreman, deſignantes Diabolum. Magnifaciunt Lucem, eò uſque dum colant Ignem: & cavent ſibi à Tenebris. Nec deſtiterunt ſic facere,* (b) DONEC *prodiit Zerdusht jactans propheſiam. Aſſerunt itaque Deum Creatorem, quòd ſcil. creavit Lucem & Tenebras: eumque eſſe Unicum, nec habere Socium. Et quòd Bonum & Malum, & Probitas & Improbitas conquiſita ſunt ex mixtione Lucis & Tenebrarum: & quòd ſi hæ duæ non fuiſſent mixtæ, non extitiſſet Mundus: &, quòd hæ duæ hoc modo mixtæ non deſinunt, donec Bonum appropriëtur Mundo ſuo, & Malum Mundo ſuo;* [i. e. utrumque horum tandem concedet ad Mundum ſibi proprium, ſcil. in fine Mundi.] ...... *Et hanc eſſe Religionem Magorum.*

(a) Ibn Shahna in libro de Primis & Poſtremis apud Hyde ubi ſupra cap. 9. pag. 163.

(b) Ceci ſemble ſignifier que Zoroaſtre mit fin à ces choſes.

V. Enfin je dis que Mr. Hyde reconoit qu'il y a encore des ſectes, qui en admettant comme deux natures coëternelles Dieu & le Diable, ſont conformes aux ſectateurs de l'Oromaze, & de l'Arimanius de Zoroaſtre. Voici ſes paroles: (c) Dualiſtæ *Diaboli coæternitatem aſſerunt. Sunt enim ex Indo-Perſis & Dualiſtis Manichæis aliiſque Hæreticis (ut quidam ſunt in omni Religione,) qui opinantur Diabolum à ſeipſo proceſſiſſe, ut loquuntur, i. e. æternum fuiſſe, & malos Angelos ſibi creâſſe: ſed eſt Hæretica opinio, eaque ignorantium quorundam hominum qui peculiariter vocantur* ... Thanavia, *i. e.* Dualiſtæ *ſeu* ... Domini duorum, *ſcil.* Aſſertores *ſeu* Autores duorum principiorum; qui (*inquit Shahriſtâni,*) Lucem & Tenebras *ſeu* Deum & Diabolum ſtatuunt duo Principia coæterna, in contrarium Magorum qui Lucem æternam & Tenebras creatas ponunt. *Iſti tales fuerunt, qui* Oromazen *&* Areimanium duos eſſe Deos aſſerebant, *ut Plut. lib.* de Iſide & Oſir. Il y a des choſes bien particulieres, & bien extravagantes touchant ce ſyſtême des Mages Zoroaſtriens dans le livre d'un Mahometan. Je vais citer ce qui concerne les Dualiſtes qui tiennent encore la coëternité du Diable, & qui demandent d'une maniere très-importune d'où le mal a pu venir, ſi le mauvais principe n'eſt pas éternel? (d) *Addit Shahriſtâni,* Quòd Maguſæis peculiaris ſit ... Dualitas, adeò ut ſtatuant ... Doctores *ſeu* Gubernatores duos æternos, qui dividuntur in Bonum & Malum, & Probitatem ac Improbitatem, Emolumentum ac Nocumentum. Horum unus nominatur Lux, & alter Tenebræ, ſc. Yezdan *ſeu* Deus, & Ahreman *ſeu* Diabolus. Eorumque Religionem eſſe ſec. hanc diviſionem *ſeu* diſtinctionem: & quòd omnes Magorum Quæſtiones vertantur ſuper duobus Cardinibus, quorum unus eſt Explicatio cauſæ Miſtionis Lucis & Tenebrarum, & alter eſt Explicatio Liberationis Lucis à Tenebris. Et quidem, quòd Miſtionem ſtatuant ... Initium *ſeu ſtatum à quo,* & Liberationem ... Reditum *ſeu ſtatum ad quem.* Citons encore ceci; *Supradictus Shahriſtani pergit narrare,* Quòd Magi ſtatuant ... Principia duo, ſicuti dixerat: ſed quòd ... Magi originales non exiſtiment expedire ut ambo ſint ... coæterna ab initio; ſed quòd Lux ſit ... æterna ab initio, & Tenebræ ... productæ. Et quòd tum, differant de modo *ſeu* cauſâ productionis ejus; cùm à Luce producitur tantùm Lux, quæ non producit ullum Malum; & quomodo ergò productum Principium Mali aut alius cujuſvis rei, cùm nihil adjunctum (*ſeu* par fuerit) Luci quoad primam ejus productionem & æternitatem. Quelques-uns de ces Mages diſent qu'Arimanius, ou le mauvais principe fut créé par une mauvaiſe penſée qui s'éleva dans l'entendement divin. Cette penſée étoit, *que ſera-ce ſi je n'ai point de querelles?* que peut-on dire de plus abominable? Seroit-il plus blaſphematoire de ne donner aucune origine à cet Arimanius, que de lui donner celle-là? (e) *Aſſerentes Yezdân fuiſſe ... ſine initio æternum, & Ahreman fuiſſe ... productum & creatum. Yezdân cogitâſſe ſecum, Niſi fuerint mihi controverſia, quomodo erit? Hancque cogitationem pravam naturæ Lucis minùs analogam, produxiſſe Tenebras dictas Ahreman, qui naturâ diſpoſitus ad malum & diſſidium & improbitatem & noxam & omnia nocumenta: & prodiens contra Lucem, eam oppoſuit tam naturâ* (ſeu facto) *quàm dicto.* Ils ajoûtent qu'il s'éleva une guerre entre l'armée de la lumiere, & l'armée des tenebres, qui ſe termina enfin par un accommodement dont les Anges furent mediateurs, & dont les conditions furent que le monde inferieur ſeroit laiſſé pleinement à Arimanius pendant ſept mille ans, après quoi il le reſtitueroit à la lumiere. Il avoit exterminé avant la paix tous les habitans du monde. La lumiere avoit apellé les hommes à ſon ſecours pendant qu'ils n'étoient encore que des eſprits: elle avoit fait cela ou afin de les retirer du païs d'Arimanius, ou afin de leur donner des corps qui combatiſſent contre cet adverſaire. Ils accepterent les corps, & le combat à condition d'être aſſiſtez par la lumiere, & de vaincre enfin Arimanius. La reſurrection viendra après qu'il aura été vaincu. Voilà, concluent-ils, (f) quelle fut la cauſe de la mixtion, & quelle ſera la cauſe de la delivrance. Les Grecs (g) n'ont pas ignoré que Zoroaſtre enſeignoit la reſurrection future.

(c) Id. ib. pag. 164.

(d) Id. ib. cap. 22. pag. 295. citant le livre de Shahriſtâni de religionibus Orientis.

(e) Id. ib.

(f) Ejuſmodi fuiſſe cauſam Miſtionis hanc verò cauſam liberationis. *Id. ibid. pag. 296.*

(g) Voiez ce que Diogene Laërce in proœm. n. 8. raporte de la doctrine des Mages.

(G) *Qu'il n'ait pas été idolâtre, ni quant au culte du feu, ni quant à celui de Mithra.*] Mr. Hyde (h) aſſûre que les ſectateurs de l'ancienne religion des Perſes nient qu'ils aient jamais rendu aux aſtres le culte divin. Ils ſoutienent qu'ils n'adorent pas le ſoleil, & qu'ils ſe tournent ſeulement vers cet aſtre lors qu'ils prient Dieu. Il a trouvé parmi les preceptes de Zoroaſtre qu'il faut ſaluër le ſoleil, & lui donner des éloges, mais non pas qu'il faille le ſervir religieuſement. Il prouve que leurs ceremonies peuvent juſtement paſſer pour des honneurs civils, & il fait là-deſſus des obſervations tout à-fait curieuſes. Il aplique au feu ce qu'il a dit du ſoleil; les reverences & les proſtrations des Perſes devant le feu ſacré n'étoient pas une adoration religieuſe, mais ſeulement civile: (i) *Idem quoque dicendum eſt de eorum cultu Ignis, quem (ut ſupra tetigimus,) imitando Judæos in Pyréis ſervarunt. Nam quamvis ei exhibuerint Reverentiam quandam, eamque per Proſtrationes, hæ tamen non fuerunt Adoratio divina, ſed tantùm civilis, prout ſe habet mos Orientis erga quoſvis Magnates, & olim fuit erga Angelos tanquam Dei Legatos ejus perſonam repræſentantes; cujus rei exempla affatim ſuppetunt non tantùm in Vet. Teſt. ſed & in Novo, ubi fœmina ad veram Fidem converſa (viſis apud Chriſti ſepulchrum Angelis,) adorarunt procidentes faciebus in terram: idque quamvis probè ſcirent non eſſe Deum, ſed Angelos, ut conſtat ex verbis earum profitentium ſe* vidiſſe viſionem Angelorum. Il conclut (k) que l'on a tort de les nommer idolâtres, & adorateurs du feu, & il veut que (l) Zoroaſtre ait été un inſtrument pour les faire perſeverer dans la vraie foi. C'étoit un homme qui avoit été nourri dans la conoiſſance du vrai Dieu, & qui l'adora particulierement dans un antre naturel, où il mit divers ſymboles qui repreſentoient le monde. Mithra repreſentant le ſoleil y tenoit la place du maître. Mais ce n'étoit point à Mithra, c'étoit au vrai Dieu qu'il rendoit ſes adorations: (m) *Is cùm eſſet inſignis Philoſophus, Religione auſterus, & totius Matheſeos peritiſſimus, hac ratione Perſas ſui admiratione perculit, & ſua Doctrina attonites reddidit. Præſertim coluit Deum in naturali quodam Antro, quod ille Mithriacum effecit & mirificè ac mathematicè comparavit; ubi ſcil. Mithra præſidens, hæc inferiora Regio modo regens eaque impregnans ſedebat: adeò ut omnes poſteà non tantùm in ſummis Montium jugis antiquiſſimo more Deum colebant, ſed*

(h) Hyde ubi ſupra cap. 1. pag. 5.

(i) Id. ib. pag. 10.

(k) Id. ib. pag. 14. Voiez auſſi pag. 22.

(l) Id. ib. pag. 16.

(m) Id. ib.

&

ouvrages qui ont couru (*H*) sous le nom de Zoroastre, & dont quelques-uns subsistent encore, sont suposez. Mr. Hyde n'est pas de ce sentiment.

ZUERIUS BOXHORNIUS (Marc) Professeur à Leide, fils de Jaques Zuerius Ministre de Bergopzoom, & d'Anne Boxhorn fille d'un Ministre de Breda (*A*) dont je parlerai ci-dessous, nâquit * à Bergopzoom au mois de Septembre 1612. Il n'avoit que six ans lors que son pere mourut. Il suivit sa mere quelque tems après à Breda, & y fut élevé par Henri Boxhornius son aieul maternel, jusques à ce que les Espagnols se furent rendus les maitres de cette ville en 1625. Alors il fut amené à Leide par Henri Boxhornius, qui n'aiant point d'enfans mâles voulut qu'il portât son nom. Ce jeune écolier fit tant de progrés, & avec une telle promtitude, qu'il publia d'assez bonnes poësies l'an 1629. sur la prise de Boisleduc, & sur quelques autres victoires remportées par les Hollandois. Il n'avoit alors que 17. ans. Il n'en avoit que 20. lors qu'il (*B*) publia plusieurs ouvrages considerables. Cela lui aquit une si grande

* *Il étoit jumeau: son frere jumeau étoit l'aîné, se nommoit Henri, fut Ministre, & mourut en 1640. n'aiant qu'un peu plus de 28. ans; fort docte & de grande esperance.* Jacob. Baselius in vita Marci Zuerii Boxhornii, epistol. Boxhorn. præfixa. *Voiez aussi* epist. Boxhornii pag. 168. edit Francof. 1679.

& subinde illius exemplo, Sacra sua Mithriaca in tali Antro præstare & peragere didicerant. In eo erant Mithra & hujus Mundi Symbolica philosophice & mathematice spectanda & contemplanda, non autem colenda; quâ itaque in re falluntur Autores: nam Persæ tunc talia Simulachra non colebant. Consultez ce savant homme au chapitre 4. de son ouvrage, vous y trouverez entre autres belles éruditions ces paroles de Porphyre: (*a*) *Referente Eubulo, Zoroastres primus omnium in montibus Persidi vicinis Antrum nativum, floridum, fontibusque irriguum in honorem Creatoris, & omnium Patris Mithra, consecravit: ita ut Antrum conditi à Mithrâ Mundi figuram ei repræsentaret: ea verò quæ intra Antrum, erant certis invicem intervallis disposita, ut Elementorum Climatumque mundanorum symbola seu figuras gererent.*

Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il y a dans cet ouvrage de Mr. Hyde quelques observations qui peuvent être officieuses aux Jesuites, dans le procés qu'on leur fait touchant les honneurs de Confutius, qu'ils soutiennent n'être que civils. Le Pere le Comte qu'on a tant (†) blâmé pour avoir dit que la vraie religion, ou la conoissance du vrai Dieu a subsisté dans la Chine pendant plusieurs siecles, trouvera un bon second dans ce docte professeur d'Oxford.

(*H*) *Bien des gens croient que tous les ouvrages qui ont couru sous le nom de Zoroastre . . . . sont suposez. Mr. Hyde n'est pas de ce sentiment.*] Suidas assûre que l'on avoit 4. livres de Zoroastre περὶ φύσεως *de natura*; un livre περὶ λίθων τιμίων *de gemmis*, & cinq livres d'astrologie judiciaire, ἀστεροσκοπικὰ ἀποτελέσματα *prædictiones ex inspectione stellarum.* Il est fort aparent que ce que Pline (*b*) raporte sous la citation de Zoroastre, avoit eté pris de ces livres-là. (*c*) Eusebe cite un passage qui contient une magnifique description de Dieu, & il le donne pour les propres termes de Zoroastre, ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν, *in sacro Persicorum rituum commentario.* Je ne voi personne qui ne croie que Clement d'Alexandrie a dit (*d*) que les sectateurs de Prodicus se vantoient d'avoir les livres occultes de Zoroastre. Mais peut-être que ses paroles ont un autre sens, & signifient qu'ils se vantoient d'avoir les livres occultes de Pythagoras. On a imprimé en dernier lieu avec les vers des Sibylles à Amsterdam 1689. selon l'édition d'Opsopeus, *oracula magica Zoroastris cum Scholiis Plethonis & Pselli.* Ces pretendus oracles magiques ne contiennent pas deux pages. Voici le jugement de Mr. Huet sur tous les livres en general qui ont couru sous le nom de Zoroastre. Il les traite tous de suposez. (*e*) *Ex cujus* (Zoroastris) *fama & existimatione provenit eorum fallacia, qui sub ejus nomine Oracula quædam magica Græce scripta incautis obtruserunt. Edita illa sunt cum Pselli & Plethonis scholiis: sed si nares admoveris, fraus subolebit. Vetustiora quidem illa sunt, nihilo tamen γνησιώτερα* (sinceriora) *Oracula, quæ Crœsi temporibus extitisse narrat* (1) *Nicolaus Damascenus. Insinceros quoque eos dixerim libros, quos Chaldaice scriptos, & Chaldaicis commentariis illustratos, & effata ac sententias complexos Johannem Picum habuisse ferunt; insincerum & librum Zind, mihi de nomine solum cognitum, quo ritus magicos, & ignis colendi disciplinam ajunt contineri. . . . . Insinceros & quos Hermippus, Plinio teste, ducentis versuum millibus sub Zoroastris nomine conditos indicibus quoque positis explanavit. Ex iisdem falsariorum incudibus profectus est supra memoratus Persicarum Legum codex Zundavastaw, quem vetustissimum tamen conjicio, & eumdem fortasse, qui ab* (2) *Eusebio Collectio sacra Persicarum rerum appellatur. Indidem profectus & quem se in arcanis habere jactabant, qui Prodici Philosophi doctrinam sectabantur, ut est apud* (3) *Clementem Alexandrinum; indidem & quos commemorat* (4) *Suidas; & qui de Magia, Zoroastris nomine, scripsit circumferebantur, ut habet* (5) *Auctor Recognitionum; & quem tradit Auctor Astrologiæ cujusdam Persicæ, Ebraïce redditæ, ab eo lucubratum, & Regnum Dei fuisse inscriptum, & manibus Persarum assidue gestari esse solitum.* Mr. Huet ajoûte (*f*) que Porphyre (*g*) a reproché aux Chretiens la suposition de beaucoup d'ouvrages, & qu'il se vante d'avoir prouvé que l'apocalypse de Zoroastre étoit du nombre de ces livres-là.

Mr. Hyde (*h*) reconoît que les anciens heretiques ont allegué faussement sous le nom de Zoroastre, quelques propheties touchant Jesus-Christ; mais il pretend qu'ils n'eurent cette hardiesse, que parce qu'ils n'ignoroient pas qu'il y avoit de legitimes écrits de Zoroastre, qui contenoient de ces propheties. Il croit (*i*) que Dieu avoit revelé à Zoroastre l'avenement du Messie, & que Zoroastre insera dans ses ouvrages cette merveilleuse revelation. Il regarde comme un veritable écrit de cet homme le Zundavastaw, que Mr. Huet rejette: il en donne le vrai titre, & l'analyse, & il est persuadé (*k*) que les compositions de cet auteur furent faites en ancien Persan, & qu'elles se sont conservées jusqu'à ce tems-ci.

(*A*) *Fils d'un Ministre de Breda dont je parlerai ci-dessous.*] Il s'apelloit Henri Boxhornius ou Boxhorn, & il étoit du Brabant. Il fit ses études à Louvain, & après y avoir obtenu le degré de Licentié en Theologie, il fut pourvu du Doienné de Tillemont, & il temoigna tant de zéle pour la Religion Romaine qu'on le fit Inquisiteur. Mais il changea de sentimens, & embrassa la Religion Reformée. Il fut Ministre premierement au païs de Cleves, ensuite à Woerden dans la Hollande, & enfin à Breda (*l*). Il sortit de cette derniere ville lors que les Espagnols l'eurent subjuguée l'an 1625. & se retira à Leide où il eut soin de l'éducation de son petit-fils (*m*), qui sert de matiere à cet article. Henri Boxhornius est auteur de quelques livres de controverse. Il eut pour antagoniste Henri Cuyckius, qui l'accusa de se dire faussement de la famille des Boxhorn. Ce Cuyckius professeur en philosophie à Louvain, grand Vicaire & Official de l'Archevêque de Malines, & enfin Evêque de Ruremonde, publia en 1596. une *epistola parænetica*, dans laquelle il exhortoit Henri Boxhorn à rentrer dans le giron de l'Eglise. On lui repondit qu'on n'avoit garde de rentrer dans une Eglise si corrompuë. Il revint à la charge: on lui repliqua par un Anti-Cuyckius imprimé à Leide l'an 1598. Boxhornius avoit été attaqué sur sa noblesse; Cuyckius ne lui passa point la pretention d'être descendu des Boxhorn, famille noble dans le Brabant (*n*).

(*B*) *Il n'en avoit que 20. lors qu'il publia plusieurs ouvrages.*] Comme *Theatrum Urbium Hollandiæ; Scriptores Historiæ Augustæ* (*o*) *cum animadversionibus ac notis; Poëtæ satyrici minores cum commentariis; Plinii Panegyricus.* Il meritoit d'avoir place parmi les enfans celebres dont Mr. Baillet a dressé une si curieuse liste; car pour ne rien dire des vers qu'il publia à l'âge de 17. ans, & qui furent fort (*p*) aplaudis, il est certain qu'en 1631. il donna une édition de Suetone avec des notes, qui porta les professeurs de l'Academie à lui conseiller de demander la profession en langue Greque qui étoit vacante (*q*). Il étoit donc auteur dans les formes à l'âge de 19. ans. Combien de livres considerables publia-t-il l'année suivante? Il n'étoit pas necessaire de se servir d'aucun mensonge officieux, pour le mettre sur le pied d'un auteur precoce, la verité la plus exacte pouvoit suffire à cela: je voudrois donc que Valere André s'y fût tenu en toute rigueur, & qu'il n'eût point dit que Boxhornius publia des livres dans sa 16. année, & qu'il fut installé professeur en éloquence & aux belles lettres avant l'âge de 19. ans. La premiere de ses productions parut l'an 1629. & il ne fut professeur qu'en 1632. Ajoûtez qu'il avoit 13 ans lors qu'il sortit de Breda pour aller à

(*a*) *Porphyr. de Nympharum antro apud Hyde ib. cap. 4. pag. 118.*

(†) *La Sorbonne condamna cette proposition le 18. d'Octobre 1700.*

(*b*) *Plin. lib. 18. cap. 24. p.m 501. & lib. 37. cap. 10. pag. 407. 410. 411.*

(*c*) *Euseb. præpar. Evang. lib. 1. sub fin. pag. 42.*

(*d*) *Clem. Alexandrin. Strom. lib. 1. pag. 304.*

(*e*) *Huet. ubi supra pag. 159.*

(1) *Nicol. Damasc. Hist. l. 7. in Exc. Const. Porphyr.*

(2) *Euf. Præp. Ev. l. 1.*

(3) *Clem. Alex. Strom. 1.*

(4) *Suidas in* ζωροάστρης.

(5) *Auct. Recogn. l. 4. c. 27.*

(*f*) *Huet. ib. p. 160.*

(*g*) *Porphyr. in vita Plotini.*

(*h*) *Hyde ubi supra in epist. dedicat. Voiez le aussi au chapit. 26. p. 340. 341.*

(*i*) *Id. cap. 31. p. 382. & seq.*

(*k*) *Voiez sa preface.*

(*l*) *Tiré des* Anti *de Mr. Baillet to. 1. pag. 158. 159.*

(*m*) *Jacobus Baselius in vita Marci Zuerii Boxhornii.*

(*n*) *Voiez* Mr. Baillet *ib. p. 158. & suiv.*

(*o*) *En 4. volumes in* 12. Moreri *se trompe quand il dit que cet ouvrage, le Panegyrique de Pline, Justin & quelques poësies satiriques furent publiez par Boxhornius l'an 1631. Valere André fait la même faute à l'égard de l'histoire Auguste.*

(*p*) Omnium applausu lectos fuisse non semel audivi. *Jacob. Baselius in ejus vita.*

(*q*) Suetonius tanto omnium favore exceptus est, ut clarissimi hujus Acad. Profess. ad linguæ Græcæ professionem quæ jam vacat adspirare me voluerint. *Boxhornius in epist. p. m. 15. edit. Francof. sa lettre est datée du 29. Sept. 1631.*

grande reputation, que les Curateurs de l'Academie de Leide lui confererent dès la même année 1632. la profession en éloquence. Il la remplit avec tant d'éclat que le Chancelier (C) Oxenstiern, étant ambassadeur extraordinaire de Suede en Hollande, le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine; mais Boxhornius prefera à tous ces (D) honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs; & continuant soit par ses leçons, soit par ses livres à donner des preuves d'une belle literature, & d'une exquise conoissance de la politique & de l'histoire, il en fut fait professeur à la place de Daniel Heinsius declaré *emeritus*. Il s'aquita de cet emploi d'une maniere très-utile à ses auditeurs, & très-glorieuse pour lui. Il fut brouillé pendant quelque tems avec Saumaise; mais cette querelle (E) qui l'obligea à mettre la main à la plume contre ce redoutable critique, s'apaisa enfin. Il communiquoit volontiers aux autres auteurs ses conoissances, comme Valere André le confesse dans sa bibliotheque du Païs-Bas. Il mourut après une assez longue maladie à Leide le 3. d'Octobre 1653. âgé de 41. an. Il travailla sur plusieurs sortes de (F) matieres, & nommément sur l'invention de (G) l'imprimerie. Il avança là-dessus une opinion qui étoit fort diferente de celle de Mallinkrot, & neanmoins sa dissertation lui fit aquerir l'amitié de ce savant homme. Il étudia beaucoup les (H) origines Gauloises, ce qui le

à Leide; on se trompe donc encore d'un an lors qu'on (a) ne le fait âgé que de 12. au tems qu'il fut immatriculé à Leide. Il arriva à Boxhornius comme à plusieurs autres, que quand l'âge eut augmenté ses lumieres il eut quelque honte de ses premieres productions, & qu'il temoigna quelque envie de les renoncer pour siennes. Il paroit neanmoins qu'il gardoit en même tems un bon reste de tendresse, puis qu'il eut soin de publier avec cette espece d'exheredation les loüanges que Saumaise lui avoit écrites. *Claudius Salmasius juveniles hosce conatus sibi adeo probari tum temporis literis ad Boxhornium datis significavit, ut maxima quaque ab ipso non tantum sperare, sed sibi & traditurum orbi & quidem ex vero promittere adeoque præsagire fuerit ausus: quæ illius Herois verbis ipsis publice (b) alibi leguntur, eo nempe loco quo Boxhornius ipse postmodum hac ipsa aliaque Juvenilia damnavit, ac proinde inter scripta sua vix numeravit.* C'est ce que nous aprenons dans la vie de Boxhornius. Cela me fait souvenir de ce que Grotius écrivit un jour à Scriverius (c).

(C) *Le Chancelier Oxenstiern . . . le demanda (d) pour un bel emploi.*] L'historien de Boxhornius ne dit point en quelle année ce Chancelier vint en Hollande; s'il avoit pris la peine de la marquer, il eût evité une faute de chronologie; il n'eût point dit qu'un peu après le refus d'aller en Suede, Boxhornius refusa d'aller à Dort, où on l'apelloit pour enseigner dans le college que les Magistrats retablissoient l'an 1634. *Non diu posthac cum Resp. Dordracena proceres illustre suum & vetustissimum à Reformatione in fœderato Belgio Gymnasium anno quidem nudo octogesimo superioris seculi erectum sed collapsum restaurarent an. 1634. omnium calculis Boxhornius dignus judicatus & habitus est cui res literaria in eo promovenda committeretur.* Les tems sont la confondus, puis qu'il est certain que le Chancelier de Suede ne vint en Hollande qu'en 1635. Les Magistrats de Dort offrirent à Boxhornius une meilleure pension que celle qu'il avoit à Leide; neanmoins il n'accepta pas leurs offres, ce qui lui procura à Leide une augmentation de gages. C'est la suite ordinaire de ces sortes de refus, quand on sçait, ou quand on veut se faire valoir.

(D) *Boxhornius prefera à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs.*] Avant que son historien publiât ce fait, on l'avoit pu lire dans Valere André: d'où vient donc que Mr. Moreri assûre que Boxhornius *passa en Suede, où son merite lui fit avoir des charges considerables?* Est-ce ainsi qu'il faloit traduire ces paroles? *Evocatus superioribus annis à Suecorum ad Ordines fœderatos Legato, Reginæ & Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam illi septentrioni amorem prætulit patriæ (e).*

(E) *Cette querelle* avec Saumaise *s'apaisa enfin.*] Entendons cela avec quelque distinction: les actes d'hostilité cesserent, on renonça à la profession exterieure d'ennemi, mais le cœur ne changea point, & ne fut pas capable de suprimer en toutes rencontres ses irruptions & ses sorties. Boxhornius un an avant que de mourir, atteint dejà de la maladie dont il mourut, recevoit dedaigneusement les visites des étrangers qui avoient été recommandez à Saumaise. *Eos qui à Salmasio venerant fastidiosè excipiebat, jam tum nimio tabaci usu correpta valetudine quæ altero pòst anno eum cum vitâ destituit.* Voilà deux faits que l'on trouve dans les oraisons funebres (f) de Jean Caspar Lentzius. Ce qui regarde le tabac me fait souvenir d'avoir oüi dire, que Boxhornius avoit un chapeau troüé qui lui soutenoit la pipe, & qu'ainsi il pouvoit fumer en étudiant, & en composant.

(F) *Il travailla sur plusieurs sortes de matieres.*] Il faloit non seulement qu'il fût très-laborieux, mais aussi qu'il sçut beaucoup de choses, & qu'il eût beaucoup de facilité à composer; car sans cela une vie aussi courte que la sienne n'auroit pas suffi à tous les ouvrages qu'il a publiez. J'ai dejà parlé de quelques-uns de ses commentaires sur les anciens auteurs, mais je n'ai point parlé de ses notes sur Justin, sur Tacite, sur les épitres de Pline, ni de son commentaire sur la vie d'Agricola publié l'an 1642. & defendu peu après contre les attaques d'un anonyme. Je n'ai point parlé des Annales de Zelande & de Hollande qu'il fit imprimer en Flamand avec beaucoup d'additions, & en meilleur ordre; celles de Zelande l'an 1644. & celles de Hollande l'an 1650. Il tâcha de se faire conferer (g) le titre d'Historiographe de Zelande, & puis celui (h) d'Historiographe de toutes les Provinces-Unies: mais je croi qu'il n'obtint rien; car si ses demandes avoient reüssi, l'auteur de sa vie en auroit touché quelque chose; or je n'ai point remarqué qu'il en dise mot. L'*index* de ses lettres marque qu'il obtint ce qu'il avoit demandé à l'égard de la Zelande; mais quand on consulte la page où l'on se voit renvoie, on n'y trouve rien d'aprochant. Son histoire du siege de Breda est d'une bonne latinité. Il composa divers traitez qui se raportent à la politique, comme l'apologie des navigations des Hollandois. *Dissertatio de trapezitis vulgo Longobardis, qui in fœderato Belgio fœnebres mensas exercent: Dissertatio de successione & jure primogenituræ adeundo principatu ad Carolum II. magnæ Britanniæ Regem: De majestate liber singularis adversus J. B. cogitationes subitaneas in præcedentem dissertationem.* Il paroît par cette derniere piece que ce qu'il avoit publié en faveur du Roi d'Angleterre Charles II. fugitif de ses Etats, avoit deplu à quelque republicain. On a un recueil de ses *disquisitiones politicæ, id est 60. casus politici ex omni historia selecti*, imprimé l'an 1651. *in* 12. Il publia un bon nombre de harangues sur divers sujets, & depuis sa mort on a publié ses *Idea orationum ex selectiori materia moderni status politici desumpta*, ses *institutiones politicæ*, ses lettres & ses poesies Latines. Ce dernier ouvrage imprimé en 1659. a été rimprimé en Allemagne l'an 1679. avec une preface qui merite d'être luë. Jaques Thomasius Professeur à Leipsic en est l'auteur.

(G) *Sur l'invention de l'imprimerie.*] Il soutint que la gloire de cette invention est duë à la ville de Haerlem, & non pas à celle de Maience, comme il l'avoit cru autrefois. *Cujus inventa gloriam Harlemensibus, non Moguntinis, ut olim, nunc denuo assertum imus (i).* Sa dissertation sur ce sujet fut imprimée l'an 1641.

(H) *Il étudia beaucoup les origines Gauloises.*] Voici ce que son historien nous aprend: *Nunc hisce finem imponerem, nisi paucis dicendum esset de iis, quæ super Dea Nehalennia (k) 1647. primum in Walachria oris inventâ est commentatus, & inde ad Scythicæ gentis linguam, antiquitatem & mores indagandos multa ingeniosè sane scripsit & scripturivit non vernacule modo, prout inceperat, sed & Latine: nominatim librum originum Gallicarum (l), in quo Gallos à Germanis ortos ex veteri ipsorum lingua asserere conatur, qui tamen non nisi à morte authoris & alia ejusdem, prodiit in lucem, obstetricante Georgio Hornio in professione Historiarum non indigno successore.* Il paroît par les lettres de Boxhornius, que son livre des origines Gauloises étoit dejà (m) sous la presse l'an 1648. & qu'il y étoit (n) encore l'an 1652. Il n'en parle que comme d'un (o) opuscule: mais il a bonne opinion de son systême:

(a) *C'est Valere André qui fait cela. Hankius* de Roman. rer. script. pag. 295. *copie presque toutes ses fautes.*

(b) *In apologia pro commentario ad Agricolam Taciti adversus Dialogistam.*

(c) *Voiez l'article* Thomæus, *pag.* 2870. *lettre f.*

(d) Ab Axelio Oxenstierna regni Cancellario Fœderis Germanici Directore, ad Fœderatos Belgas legato extraordinario Reginæ & eorundem Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam evocatus fuit. *Baselius ubi sup. p.* 12.

(e) *Valere André Biblioth. Belg. pag.* 641. *Baselius ajoute*, Quas eas recusavit, & apud suos mediocri in conditione esse maluit, quam apud exteros alto in fastigio collocari.

(f) *In Theatro Pauli Freheri pag.* 1180.

(g) *Boxhorn. in epistol. pag.* 219. 226.

(h) *Ibid. pag.* 303.

(i) *Epistol. pag.* 167.

(k) *Il écrivit sur cette Déesse deux traitez en langue Flamende l'un fut imprimé l'an* 1647. *l'autre l'an* 1648.

(l) *Le titre de ce livre est* Originum Gallicarum liber, in quo Veteris & nobilissimæ Gallorum gentis origines, antiquitates, mores & linguæ aliaque eruuntur aut illustrantur. Cui accedit antiquæ linguæ Britannicæ Lexicon Britannico-Latinum, in-fertis explicatisque passim Adagiis Britannicis. Prodiit Amst. apud J. Janss. 1654. 4.

(m) *Epist. Boxhorn. pag.* 291.

(n) *Ib. pag.* 315.

(o) Sub prælo jam est opusculum Originum Gallicarum. *Ibid. pag.* 315.

le mena à la recherche de la langue Scythe, & des antiquitez de cette nation, sur quoi il a écrit fort ingenieusement en Flamand & en Latin. Il avoit aussi travaillé à la bibliotheque (I) des femmes illustres par leur érudition, & par leurs écrits; mais cet ouvrage n'a point paru. Quelques-uns * ont voulu dire qu'on (K) fut fâché en Hollande de la publication d'un petit écrit, qu'il avoit dicté à ses écoliers, & qui expliquoit la constitution de la Republique des Provinces Unies. On estime son histoire sacrée & profane, qui s'étend depuis la naissance de JESUS-CHRIST jusqu'à l'année 1650. Ce n'est qu'un volume *in quarto*. Ce qu'il contient de meilleur regarde le XVI. siecle, & le commencement du XVII. Boxhornius étoit un peu laid, & si basanné qu'on (L) le prit un jour pour un Espagnol. Il fit là-dessus une reponse † pleine de zéle pour sa patrie; mais c'est aux (M) Casuistes à voir si elle est conforme à l'esprit de l'Evangile. Sorbiere le voiant un peu emporté contre Grotius, eut l'équité de l'excuser, & de se dire à soi-même que ce langage étoit conforme (N) aux loix de l'œconomie.

Quel-

* *Ex ejus vita conscripta à Jacobo Baselio, quæ extat in limine epistolarum Boxhornii.*

† *Voiez la remarque L.*

(i) *Baselius in ejus vita.*

(k) *Sous le titre de* Nouvelle heresie dans la Morale touchant la haine du prochain, prêchée par Mr. Jurieu &c.

systême: il esperoit (a) de prouver que les Grecs & les Romains devoient tout aux anciens Frisons. Son traité *de Scythicis* (b) *Originibus* étoit achevé en 1647. mais il eut cent choses à y ajoûter; car voici comme il parle dans une lettre qu'il ecrivit à Mr. de Zuilichem l'an 1652. (c) *De originibus nostris & sepultis hactenus Scythicis Antiquitatibus (nam & de iis quærere dignatus es) hoc est, ut ego accipio, Asiæ totius & Europæ, superbius forte & jactantius respondeo. Multa excussi diligenter, conquisivi multa, multa meditatus sum, multa etiam ignorata, feliciter, nisi fallor, tandem deprehendi; quæ aliquando publicis judiciis sistere ac exponere tuo imprimis, quod scio esse & gravissimum pariter, & æquissimum, audebo.* Il avoit publié en 1650. un discours Latin, pour montrer la sympathie de la langue Greque, de la langue Latine, & de la langue Allemande.

(I) *A la bibliotheque des femmes illustres . . . mais cet ouvrage n'a point paru.*] Valere André a eu tort de mettre dans le catalogue des œuvres de Boxhornius, *Bibliothecam eruditione ac scriptis illustrium fœminarum*, & sans doute c'est lui qui est cause que bien des gens s'imaginent, & publient même que Boxhornius a mis au jour ce curieux écrit. (d) Voglerus l'assûre aussi fermement que s'il avoit lu le livre, & n'en est point censuré par (e) Meibomius. Ce qu'il y a de certain, c'est que Boxhornius a eu ce projet en tête: il avoit de bons recueils sur ce sujet, il en fit offre (f) à Isac Pontanus qui (g) rouloit dans son esprit une pareille entreprise; mais si vous n'y songez plus, ajoûta-t-il, & si vous voulez me transferer cette commission, je vous suplie de m'envoier vos memoires. Ernest Brinchius lui avoit communiqué une liste de femmes sçavantes. *Velim nobili viro Ernesto Brinchio gratias meo nomine agi, ob transmissum Syllabum eruditarum fœminarum. In quarum gratiam Bibliothecam meam, & amicorum scrinia nuper excussi. Deprehendi autem non pœnitendum earum numerum, quæ vulgo ignorantur. Si tibi animus sit pergere in eo, quod aliquando cœpisse te intelligo, lubens qualiacunque mea transmittam, sin verò tibi visum lampada mihi tradere, ut tua non deneges, unicè rogo.* Je dirai par occasion qu'un Carme François, nommé le Pere Jacob, avoit composé un semblable livre: quantité de gens le citent & y renvoient, & neanmoins il n'a jamais été imprimé, & ne le sera jamais, car le manuscrit s'en est perdu.

(K) *Qu'on fut fâché en Hollande.*] C'est Sorbiere qui écrit cela à Mr. Patin; voici ses paroles: (h) „ Je „ vous ai envoié un petit livre assez curieux; *Commentariolus de Statu Provinciarum federati Belgii*, de la „ publication duquel on a esté fasché en ces Provin„ ces, pource qu'il donne une idée fort nette du gou„ vernement de cette Republique, & que cela devoit „ demeurer *inter Arcana Imperii*. *Boxhornius* avoit „ dressé ce Commentaire pour ses écholiers en poli„ tique, & le leur avoit dicté en particulier: mais le „ secret a esté éventé, & il s'en est fait tant de copies, „ qu'enfin un Libraire l'a mis sous la presse, sans y „ mettre son nom; & l'édition a esté plutost venduë, „ qu'on n'a eu le loisir de s'en formaliser. „ Je ne sçai pas trop si Sorbiere a eu raison de parler ainsi, mais je sçai que ce petit livre fut imprimé à la Haie chez Jean Verhoeve en 1649. & en 1650. & que l'édition de l'an 1650. fut revuë & augmentée. Il s'en fit d'autres éditions: j'ai vu la sixiéme, qui est de la Haie chez Hadrien Vlacq en 1659.

(L) *Si basanné qu'on le prit un jour pour un Espagnol.*] Ce fut en 1637. lors que la garnison Espagnole sortit de Breda selon la capitulation. Boxhornius qui étoit au camp du Prince d'Orange, & qui voioit passer cette garnison, entendit un soldat Hollandois qui le prenoit pour un Espagnol; *Vous vous trompez*, lui dit-il, *ne jugez pas de moi par mes cheveux & par ma mine, si vous connoissiez ma candeur d'ame vous ne douteriez pas que je ne sois un bon Hollandois. Si j'en avois la puissance je donnerois tout à l'heure la fievre au Roi d'Espagne, & je l'attacherois au lit de si bonne sorte, & lui ferois tant de peur, qu'il cesseroit d'attaquer injustement nôtre liberté.* Ceux qui aimeront mieux lire le Latin de l'original seront bientôt satisfaits. (i) *Statura corporis ipsi fuit longa & erecta, & quam cum subfuscâ facie crines efficiebant qualemcunque deformem: nigredinem tam candore animi sui albicantem reddere solebat. Unde cum Bredâ captâ inter exeuntium Hispanorum spectatores & ipse esset, & à nostrate quodam milite ipso audiente pro Hispano ob dictam nigredinem habitus, illi homini facetè non minus quam vere respondebat, „ Tu me ex vultu & crinibus Hispanum ju„ dicas, sed malè: nam si candorem animi Belgici mei „ nosses, qui tam magnus est ac nigri sunt mei crines, „ & in mea esset potestate, pro amore in communem pa„ triam vel hodie Hispaniarum Regem febri affligerem „ lectoque alligarem, & metu sic terrerem, ut imposte„ rum abstineret ab injusta liberorum Belgarum oppres„ sione & oppugnatione. „*

(M) *C'est aux Casuistes à voir si cette reponse est conforme à l'esprit de l'Evangile.*] La denonciation qui parut en (k) feuille volante au mois de Mars 1694. prouveroit si elle étoit juste, que Boxhornius obtiendroit facilement son absolution, & même une pleine aprobation des Casuistes qui seroient semblables au predicateur denoncé; car on pretend qu'il prêcha que le precepte d'aimer & de benir les persecuteurs de l'Eglise, ne nous engage qu'à leur souhaiter & procurer les biens celestes. Le mal (l) temporel que Boxhornius vouloit faire au Roi d'Espagne, n'eût pas empêché qu'il ne souhaitât la conversion de ce Prince. D'ailleurs une maladie n'est pas un assassinat, or le predicateur denoncé a dit (m) dans l'un de ses livres, qu'hormis l'assassinat *tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi declaré.* Il a si mal repondu à la denonciation, & avec des tours (n) de sophiste si embarassez, que cela joint au soin qu'il a pris de retirer de l'imprimerie ses sermons, convainc les personnes équitables qu'on le denonça fort justement. Consultez le (o) livre de Mr. Saurin.

(N) *Etoit conforme aux loix de l'œconomie.*] Boxhornius étoit âgé de 30. ans lors que Sorbiere (p) l'alla voir: on le conoissoit dejà par beaucoup de livres, & peut-être même par trop de livres. Il s'échauffa peu-à-peu contre Grotius dans cette conversation, & le blâma non seulement par raport à la methode de la reünion des Chretiens, mais aussi quant aux affaires politiques de la Hollande. (q) *Is visus est τῷ πάνυ, Grotio minus amicus; nam sensim procedente, ut fit, sermone ad quæstiones tunc temporis volitantes docta per ora virum & nupera scripta, non solùm dissentire (quod faciunt multi boni & amici Grotio) se fassus est circa initum conciliationis modum & tributam nimiam Rom. Pontifici authoritatem, sed ipsum insimulatus est circa politica patriæ negotia, unà cum cæteris Remonstrantibus.* Sorbiere excusoit Boxhornius sur ce qu'il n'eût pas été de la prudence d'un professeur qui veut être bien dans ses affaires, & travailler utilement à l'avantage & à la prosperité domestique, de s'exposer à la disgrace du parti qui dominoit. *Quærens apud me rationem qua excusarem Boxhornium; aut quia junior res gestas audierat ab aliis non probatæ fidei testibus: aut quia professorium munus exercens conductum mercede se putabat à Calvinianis, quorum excidere gratia, clavum Reipubl. tenentium, non est hominis bene rem familiarem gerere quærentis.* Il y a peut-être un peu de malignité dans ces excuses; mais puis

 que

(a) *Ibid. pag.* 289.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid. pag.* 314.

(d) Similiter plane ad nostrum institutum deditaque opera id argumentum egregie tractavit Marcus Zuerius Boxhornius EDITA Bibliotheca eruditione ac scriptis illustrium fœminarum. *Voglerus introd. universf. in notitiam scriptorum c. 27. pag. m.* 113.

(e) *Il publia ce livre de Voglerus avec des notes & des additions l'an* 1691.

(f) *Epistol. pag.* 137.

(g) *Ibid. pag.* 120.

(h) *Sorbiere lettre* 63. *p.* 438.

(l) NOTEZ *que le mal que font les soldats aux ennemis en les blessant ou tuant, & le mal qu'un autre particulier leur feroit en leur faisant prendre quelque brenvage qui donnât la fievre &c. sont des choses differentes. On ne met point ici en question la premiere: on la suposé sans difficulté.*

(m) *Voiez les Entretiens sur la Cabale chimerique pag.* 87. *& suiv.*

(n) *Il met entre les propositions denoncées plusieurs consequences que le denonciateur a dit qu'on pouvoit tirer des heresies denoncées; mais il n'a pas dit que le Ministre eût prêché ces consequences. C'est donc une indigne supercherie que de se plaindre qu'on l'accuse d'avoir prêché ces consequences.*

(o) *Intitulé*, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu *pag.* 807. *& suiv.* (p) Invisi Boxhornium juvenem annorum triginta . . . doctum sane, & multis, ne nimiis dicam, libris notum. *Sorberiana pag.* 44. *édit. de Hollande.* (q) *Ibid.*

Quelques favans d'Allemagne n'ont pas eu beaucoup d'estime pour son savoir, & ont remarqué beaucoup de fautes (O) dans ses ouvrages. Il en fut averti, & il resolut de se venger par une satire, je ne sai pas s'il executa ce dessein.

ZUYLICHEM (CONSTANTIN HUYGENS, SEIGNEUR DE) Secretaire & Conseiller des Princes d'Orange, & l'un des beaux Esprits & des bons (A) poëtes du XVII. siecle, nâquit à la Haie le 4. de Septembre 1596. Il étoit le second fils de (B) Christien Huygens, Secretaire du Conseil d'Etat de la Republique des Provinces-Unies, & il entra sous le Prince Frideric Henri dans l'emploi dont j'ai parlé. Il continua de l'exercer sous ses successeurs jusques à ce qu'il l'eût resigné à son fils * aîné. On l'envoia à la cour de France l'an 1661. pour solliciter la restitution d'Orange dont le Roi Louïs XIV. s'étoit mis en possession. Aiant obtenu enfin en 1665. ce qu'il demandoit, il fit un voiage à Orange pour faire remettre cette principauté entre les mains de son legitime maître. Cela † fut fait avec beaucoup de solennité. Il parvint à une extrême vieillesse, avec le bonheur de ne point perdre ni la solidité, ni même la vivacité de son esprit, & de voir sa famille bien établie, & l'agrément des services qu'il avoit rendus pendant 62. années à la maison d'Orange. Il avoit entretenu un grand (C) commerce de lettres avec les sçavans les plus illustres, & comme il aimoit & qu'il entendoit tous les beaux arts, il s'étoit plu à favoriser ceux qui en faisoient profession. Il mourut l'an 1687. à l'âge de 90. ans & six mois. Il étoit President du Conseil du Prince d'Orange. Mr. (D) Huygens, l'un des premiers Mathematiciens de l'Europe, étoit l'un de ses trois fils.

** Voiez la remarque D.*

† Voiez la relation que Mr. Chambrun Ministre d'Orange en publia l'an 1666.

que Sorbiere ne nie pas que Boxhornius ne pût parler selon sa persuasion, on ne doit pas supposer qu'il lui apliquoit le *beneficium accipere libertatem vendere est: une rente bien paiée ne permet pas que l'on dise ce que l'on pense*

(O) *Quelques savans d'Allemagne . . . . ont remarqué beaucoup de fautes dans ses ouvrages. Il . . . . resolut de se venger par une satire.*] On voit cela dans une lettre de Rupert à Reinesius. (a) *Videtur* Boxhornius *nimium tribuere ingenio suo, & ante tempus togâ brachium exerere. Quum olim vidissem* Florum *ejus, occurrebant multa valdè putida; quæ privato studio notata, sed posteà nescio quâ fraude in vulgus sparsa, in ipsius Boxhornii manus venisse dicuntur. Etiam Satyram, ut audio, minatus est in literis ad quendam Dresdensem; quasi pro meis agnoscere debeam universa, quæ inimica manus transmisit: Vivimus enim hic in Viperina societate. Sed quicquid velit, agat, & typographica tubâ proprium dedecus insonet in eruditas aures: ego nullius trepido, quamvis illud poëta insusurrare quispiam posse:*

Occursare Capro, cornu ferit ille, caveto.

Reinesius dans une lettre à Hoffman, s'est servi de ces paroles: (b) Tragocerotem Batavum *qui nescio quid* Ruperto *nostro minatus fuerat, confidentissimum Criticum esse & in Antiquitate videre præ calore parum, ostendam ex ejus* Quæstionibus Romanis, *ubi circà* Inscriptiones *nonnullas pueriliter hallucinatur.* Voiez aussi la 27. lettre (c) du même Reinesius: on y traite Boxhornius avec beaucoup de mepris.

(A) *Et des bons poëtes.*] On a de lui une infinité de vers Flamans: il a publié aussi des poësies Latines sous le titre de *Momenta desultoria.*

(B) *Le second fils de Christien Huygens.*] Ce Christien étoit fils de Corneille Huygens gentilhomme de Brabant, & de (d) Geertrude Back. Il fut le premier de sa famille qui s'établit en Hollande. Il prit alliance (e) dans une famille très-considerable d'Anvers, car il épousa Susanne Hoefnagle fille de Jaques Hoefnagle, & d'Elizabeth (f) Veseler. Ce Jaques Hoefnagle étoit si riche, qu'il donna trois cens mille francs pour se racheter de la garnison Espagnole quand elle se mutina dans Anvers l'an 1576. Cette grosse rançon le mit à couvert de la fureur du soldat lui & sa famille, & la belle maison qu'il avoit bâtie; mais elle n'empêcha pas qu'on ne tuât entre ses bras un de ses parens, qui s'étoit refugié auprès de lui. La maison de plaisance qu'il fit bâtir à un quart de lieuë d'Anvers, y est encore connuë sous le nom de *Lanternhof.* Balthasar Hoefnagle son fils aîné, se maria avec la fille du (g) Chancelier de Brabant. Quant à Christien Huygens, il se trouva auprès du Prince Guillaume en qualité de Secretaire des commandemens, dès la fondation de la Republique des Provinces Unies. L'histoire de Reydanus & celle de Hooft raportent une belle action qu'il fit étant Deputé de ce Prince, après la mort duquel il fut Secretaire du Conseil d'Etat. Il mourut à la Haie l'an 1624. laissant deux fils & deux filles. Maurice Huygens son fils aîné filleul du Prince Maurice, nâquit à la Haie le 12. de Mai 1595. & fut Secretaire des Etats après la mort de son pere: il a laissé posterité. Constantin Huygens second fils de Christien, est celui qui fait le sujet de cet article. Il avoit deux sœurs: Geertrude Huygens l'aînée épousa Philippe Doublet Seigneur de saint Annelant, &c. Receveur general de la Republique des Provinces Unies. De ce mariage est sorti Philippe Doublet, Seigneur de saint Annelant, &c. qui a épousé Susanne Huygens sa cousine germaine, fille de nôtre Constantin Huygens. L'autre sœur dudit Constantin s'apelloit Constance Huygens; elle nâquit le 2. d'Août 1602. & épousa David le-Leu de Wilhem, comme je l'ai dit ci-dessus (h).

(C) *Un grand commerce de lettres.*] Principalement avec Daniel Heinsius, avec Nicolas Heinsius fils de Daniel, avec Vossius, avec Ericius Puteanus, avec (i) Balzac, avec Corneille, & plus encore avec le Pere Mersenne, & avec (k) Mr. Descartes. Notez qu'il est fort parlé de lui dans les lettres qu'on a imprimées de plusieurs sçavans: voiez entre autres celles de Mr. de Wicquefort & de Barleus, qu'on vient de donner au public (l) en Latin & en François.

(D) *Mr. Huygens l'un des premiers Mathematiciens de l'Europe étoit l'un de ses trois fils.*] Il s'apelloit Christien: il est mort le 8. de Juillet 1695. à l'âge de 66. ans, sans avoir jamais été marié. L'hymen n'eût convenu guere à une personne toute consacrée comme lui, à la recherche de ce qu'il y a de plus profond dans les mechaniques, dans l'astronomie, dans la geometrie, &c. Voiez son éloge dans l'histoire des (m) ouvrages des sçavans. Pour le bien dresser Mr. de Beauval n'a eu besoin que de nous donner la liste des écrits, & des inventions de ce grand homme. Vous trouverez aussi son éloge & celui de Mr. de Zuylichem son pere, dans une lettre qui fut écrite par (n) Sorbiere le 13. de Juillet 1660. Mr. Huygens n'avoit alors (o) que 31. an. Son frere aîné qui s'apelloit Constantin fut Secretaire de Mr. le Prince d'Orange, par la demission de son pere, & il continua de posseder cet emploi depuis l'installation de ce grand Prince sur le thrône de la grand' Bretagne. Il mourut à la Haie au mois de Novembre 1697. Mr. de Zuylichem laissa un troisiéme fils qui est mort à Rotterdam au commencement de Juillet 1699. Il avoit la charge de Deputé à l'Amirauté de la Meuse pour toute sa vie. Il a laissé une fort belle famille. Son fils aîné possede la Seigneurie de Zeelhem, dont Mr. Huygens le Mathematicien a porté le nom les dernieres années de sa vie.

(a) Epist. 21. Reinesii ad Hoffmannum & Rupertum pag. 64. 65.

(b) Ibid. epist. 26. pag. 99.

(c) Ibid. pag. 111.

(d) Qui étoit fille de Christien Back, & de Lucie Back de Weelden, de la même tige que ceux d'Asten.

(e) Etant âgé de 16. ans.

(f) Fille aînée de George Veseler Intendant general des monnoies du Roi d'Espagne.

(g) Nommé Theodore van Liefvelt Seigneur de Hamme, Ste. Anne Opdorp &c.

(h) Dans l'article Wilhem, *page 3025. Tous ceci est tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

*(i) Balzac lui adresse la Critique de l'*Herodes infanticida *de Heinsius. Diverses lettres qu'il lui a écrites sont imprimées.*

(k) Voiez Mr. Baillet dans la vie de Descartes passim.

(l) A Amsterdam 1696.

(m) Mois d'Août 1695. art. 9. p. 542. & suiv.

(n) Sorbiere, lettres & relations pag. 143. & suiv. édit. de Paris 1660. in 8.

(o) Sorbiere ne lui en donne que 24. il se trompe.

DIS-

DISSERTATION

Concernant le livre

D'ETIENNE JUNIUS BRUTUS,

imprimé l'an 1579.

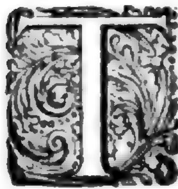Out le monde demeure d'accord, que celui qui a composé sous ce nom-là le livre qui s'intitule, *Vindiciæ contra Tyrannos, sive de Principis in populum, populique in Principem legitima potestate*, ne s'apelloit pas ainsi; mais on est encore dans des sentimens differens sur son veritable nom. Le plus envenimé de tous les (*A*) libelles qui nous furent envoiez de France par la poste l'an 1689. au sujet des revolutions d'Angleterre, attribuë à Mr. du Plessis Mornai le livre de Junius Brutus: ce qui est assez étrange; car après les preuves que l'auteur d'un autre (*a*) libelle a prises de divers écrits très-communs, personne ne devroit ignorer que Hubert Languet & Junius Brutus sont la même chose. Voici quelques meprises concernant ce fameux écrit.

I. Erreur de Deckher. Mr. Deckher (*b*) Avocat à la Chambre Imperiale de Spire pretend, que si l'auteur s'étoit nommé Lucius Junius Brutus, il se seroit donné un nom plus convenable, & mieux fondé sur l'histoire de Tite Live, que ne l'est celui de Stephanus Junius Brutus, qu'il s'est donné dans l'édition de Hanau de l'an MDVC. & il remarque que (*c*) Boeclerus l'a cité *Lucius Junius Brutus*. Mais premierement c'est ignorer que le prenom *Stephanus* avoit paru dans les éditions precedentes, & dans la premiere même, qui est celle qu'on supose avoir été faite à Edimbourg l'an 1579. La version Françoise imprimée l'an 1581. *in* 8. porte aussi le nom d'Etienne Junius Brutus. En 2. lieu pourquoi veut-on que l'auteur ait eu plus d'égard au Brutus qui delivra Rome de la tyrannie de Tarquin, qu'au Brutus qui la delivra de la tyrannie de Cesar? S'il n'a point dû les preferer l'un à l'autre, il n'a point dû se nommer Lucius plutôt que Marcus; il a donc pu se donner le prenom d'Etienne aussi legitimement que tout autre. Qu'on ne dise pas que la maniere dont Marcus Brutus s'éleva contre le tyran, n'est pas aussi conforme que celle de l'autre Brutus aux principes de l'auteur: qu'on n'ajoûte pas pour le prouver, qu'il veut bien que les personnes qui ont quelque charge, comme Lucius Junius Brutus avoit celle de Tribun des Celeres, excitent le peuple à prendre les armes, mais qu'il ne donne point ce droit aux simples particuliers; & moins encore celui d'assassiner le tyran, hormis les cas d'une inspiration d'enhaut; en quoi même il veut qu'on s'examine bien exactement. Qu'on ne se serve point, dis-je, de ces raisons; car il a declaré (*d*) nettement que Brutus & Cassius sont dans le cas de ces meurtriers de tyran, ausquels les loix promettent des recompenses, & font dresser des statuës. Il a mis Cesar au nombre des usurpateurs, contre lesquels il est permis au premier venu de conspirer. Ainsi la critique de Mr. Deckher est fausse, & ne vaut gueres mieux que la mauvaise & fade plaisanterie de certaines gens, à qui l'on a oüi dire que Hubert Languet se masqua entre autres noms sous celui d'Etienne, non pas par raport à cet Etienne qui assassina l'Empereur Domitien, & à qui (*e*) Apollonius de Tyane cria de plus de 300. cens lieües loin, *Courage, frape le scelerat*; mais par raport à saint Etienne le premier martyr de l'Evangile, & la premiere victime de la patience chretienne.

II. Erreur de Barclai. Mais la critique de cet Avocat est neanmoins plus suportable, que la raison emploiée par Guillaume (*f*) Barclai, pour prouver que l'ouvrage de Stephanus Junius Brutus est pseudonyme, & que l'auteur n'a choisi le nom de Brutus, qu'afin de se mettre en campagne avec plus de distinction, sur le pied de Liberateur des peuples; c'est, dit-il, qu'il n'est point vraisemblable, que la posterité de celui qui chassa Tarquin ait été continuée jusques à nôtre siecle, puis qu'un des meilleurs (1) historiens assûre, qu'il mourut le dernier de sa famille à la guerre contre ceux de Vejes. Sans mentir c'est se tourmenter bien inutilement; car il ne seroit jamais venu dans l'esprit d'aucun lecteur, que cet Ecrivain pourroit bien être descendu en droite ligne de ce Junius Brutus, qui abolit l'état monarchique de Rome; & je ne pense pas qu'en lisant les livres des auteurs modernes qui s'apellent effectivement Brutus, on soit assez simple pour les croire de la famille des anciens Brutus.

III. Hotman cru auteur du livre. L'erreur de ceux qui attribuerent l'ouvrage à François Hotman est plus petite de beaucoup, que celles que l'on vient de remarquer (*g*). Il y a encore aujourd'hui d'habiles gens qui le lui donnent. C'est ce que Mr. Constant (*h*) Ministre & Professeur celebre à Lausanne a fait dans son abregé de politique (*i*).

Celui

(*a*) *L'avis important aux Refugiez.*

(*b*) *De scriptis adespotis, p. 89. edit. Amstel.* 1686.

(*c*) *In Grotium de jure belli & pac. l. 1. c. 4. pag.* 271.

(*d*) *Voiez sa question 3. p. 198. & 211.*

(*e*) *Xiphilin. in Domit. sub fin.*

(*f*) *Lib. 3. contra Monarchomachos c. 1. p.m. 311. Vide etiam pag. 189.*

(1) *Dionys. Halicarn. l. 5.*

(*g*) *Voiez la remarque H de l'article* Hotman.

(*h*) *Il est connu par plusieurs bons livres Latins & François, & en dernier lieu par un systême de Morale en Latin.*

(*i*) *A la page 300. de l'edition de Francfort 1687.*

(*A*) *Le plus envenimé de tous les libelles.*] C'est celui qui a pour titre *le nouvel Absfalon* &c. On l'attribue à Mr. Arnauld; cette opinion est imprimée dans un livre (*) qui a pour titre *Histoire des troubles causez par Mr. Arnauld après sa mort, ou le demêlé de Mr. Santeuil avec les Jesuites.* C'est à la page 29. qu'on trouve cela. Si l'auteur de cette histoire ne se trompe pas quant à l'auteur du libelle, il se trompe pour le moins quant au lieu de l'impression; car il est faux que Mr. Arnauld ait publié en Hollande cet écrit-là. Je ne croi pas même qu'il y fût alors. Le Mercure historique & politique de l'an 1696. a fait prendre garde à la decouverte de l'auteur de ce libelle, en parlant de ce demêlé de Mr. Santeuil.

(*) *Il a été imprimé à Paris l'an 1696. mais on n'y a mis ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur.*

IV. L'auteur des Nouvelles de la Republique des lettres censuré.

Celui qui a composé les trois premieres années des Nouvelles de la Republique des Lettres aiant dit une fois (a) en passant, qu'on croit qu'Hottoman s'est caché sous le nom de Junius Brutus, en donna (b) quelque tems après pour caution un livre imprimé à Paris en 1589. & intitulé *Traité de la puissance des Rois contre le Roi de Navarre*: mais s'il avoit bien su son d'Aubigné, il auroit pu nous aprendre en même tems, & qu'Hotman avoit passé pour l'auteur du livre de Junius Brutus, & que c'étoit sans raison. Nous allons voir ce qu'en a dit d'Aubigné. Commençons par écouter un (c) auteur qui s'est montré fort curieux en ces sortes de recherches; voici ses paroles: „ M. Daillé m'a dit qu'il avoit appris, que l'Autheur du livre intitulé *Vindiciæ contra* „ *Tyrannos*, sous le nom de Stephanus Junius Brutus, est Hubert Languet, savant homme & „ grand Politique. Ce qui m'a esté depuis confirmé par M. Legoux de Dijon, qui ajoûta que „ M. de la Mare Conseiller de la mesme ville avoit remarqué cela faisant l'Eloge d'Hubert Lan- „ guet. D'autres attribuent ce livre à M. du Plessis, à qui je le donnerois aussi volontiers sur „ ce témoignage de (1) d'Aubigné: *Il paroissoit un autre Livre qui s'appelloit Junius Brutus, ou Dé-* „ *fense contre les Tyrans, fait par un des doctes Gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs* „ *excellens Livres, & vivant encore aujourd'huy avec autorité.* Dans un autre endroit de son His- „ toire (2) d'Aubigné dit, que ce Gentilhomme luy a avoüé qu'il en estoit l'Autheur. „ On avoit raison sur de tels passages d'attribuer le livre à Mr. du Plessis, *aussi volontiers* qu'à Hubert Languet. Mais si l'on avoit conu la 2. édition de d'Aubigné, on n'eût plus été en balance: on auroit vu que depuis l'an 1616. date de la premiere édition, il avoit decouvert tout le mystere. Ecoutons-le donc dans la 2. édition qui est de l'an 1626. „ (d) Voilà premierement „ les plumes desployées en tous genres d'escrire, soit pour la Religion, soit pour l'Estat. Le „ premier poinct produisit infinité de livres; pour le second il en courut un que je remar- „ querai entre les autres, ayant pour tiltre, *Deffenses contre les Tyrans.* Là estoit amplement „ traitté jusques où s'estend l'obeïssance aux Rois, à quelles causes & par quels moyens on peut „ prendre les armes, à qui il appartient les authoriser, si on peut appeller les estrangers, si eux „ peuvent donner secours legitimement. Ottoman fut long temps & à tort soupçonné de cette „ piece, mais depuis un gentilhomme François vivant lors que j'escris, m'a advoüé qu'il en „ estoit l'auteur. Mais il s'est trouvé en fin qu'il lui avoit donné le jour, l'ayant eu en garde „ par Hubert Languet, de la (e) franche Comté, Agent en France, pour le Duc de Saxe. „ En un autre endroit (f) de son histoire il repete la même chose en ces termes: *Il paroissoit un autre livre qui s'appelloit Junius Brutus, ou Defense contre les tyrans, advoüé par un des doctes Gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellents livres: & vivant encores aujourd'hui avec authorité; traictant les questions des bornes de l'obeyssance qu'on doibt aux Rois; en quel cas il est permis de prendre les armes contr'eux: par qui telles choses se doivent entreprendre: si les voisins peuvent justement donner secours aux peuples: en quel cas & comment toutes choses s'y doivent conduire: tout cela traicté en grand Jurisconsulte, & grand Theologien. Depuis on a sçeu qui en estoit le vrai autheur, sçavoir (g) Humbert Langnet.*

Colomiés cité, & reflexion sur ce qu'on en cite.

(a) *Dans les Nouvelles de Sept. 1684. art. 6. pag. m. 697.*

(b) *Voiez une lettre Latine imprimée à la fin du traité de Deckherus, de* script. adesp. *pag. 370. edit. Amst.* 1686.

(c) *Colomiés dans ses opuscules p. 130. edit. Ultraj. 1669. la 1. édition est de Paris* 1668.

(1) *Tom. 2. l. 2. ch. 2. p.* 108.

(2) *Tom. 1. liv. 2. ch. 15. p.* 91.

(d) *D'Aubigné, tom. 1. liv. 2. chap. 17. pag.* 124.

(e) *D'Aubigné se trompe: Languet étoit de Viteaux dans le Duché de Bourgogne.*

(f) *Tome 2. liv. 2. chap. 2. pag.* 670.

(g) *On voit assez que c'est ou une faute d'impression, ou un petit defaut de memoire, comme il arrive souvent sur les noms propres, & qu'il faut lire Hubert Languet.*

Je remarquerai trois choses sur ces deux passages de d'Aubigné.

V. Trois remarques sur d'Aubigné.

La I. est que je ne croi pas que le livre en question ait été jamais intitulé, *Junius Brutus*, & ainsi cet historien aura pris le nom de l'auteur pour le titre de l'ouvrage; ce qui au pis aller n'est que s'être un peu écarté de la rigoureuse exactitude. Ce n'est pas qu'au fond l'ouvrage n'eût pu être intitulé *Junius Brutus*, & qu'il ne puisse être cité ainsi. Mais il ne s'agit pas de cela; on sait assez qu'un nom propre a été souvent le titre d'un livre, qu'il y a même un traité de Ciceron intitulé *Brutus*; & l'on n'ignore pas que l'usage donne de grands droits pour abreger une citation. Ce n'est donc point là de quoi il s'agit: la question est si le livre dont nous parlons a eu le titre que d'Aubigné & Boeclerus lui attribuent.

Ma II. remarque est un peu plus considerable. D'Aubigné a eu grand tort de laisser dans sa derniere édition ce qu'il avoit dit dans la premiere, pour designer Mr. du Plessis Mornai; car puis qu'il avoit apris dans la suite, que le *vrai autheur* de l'ouvrage étoit Hubert Languet, & que l'autre n'avoit fait que le publier, il ne devoit plus assûrer si precisément, que cet autre *lui avoit advoüé qu'il en estoit l'autheur*, & que le livre étoit avoüé par cet autre. C'étoit representer Mr. du Plessis Mornai à toute l'Europe comme un menteur, qui se paroit des plumes d'autrui. Or cela ne paroîtra jamais vrai à ceux qui feront reflexion sur sa vertu, & sur la gloire qu'il avoit aquise. D'autre côté il n'y a nulle aparence, que d'Aubigné eût voulu mettre un tel fait dans son histoire, s'il n'avoit cru fermement se souvenir que du Plessis, à qui seul cela convenoit, & qui étoit plein de vie, lui en avoit parlé en ces termes. Mais voici ce me semble le denoüement: Mr. du Plessis avoit avoüé cet ouvrage, par des expressions qui conviennent également & à celui qui compose, & à celui qui publie; comme auroit été par exemple d'avoüer, qu'il avoit donné au public le livre de Junius Brutus; que c'étoit à lui que le public étoit redevable de ce present; & d'Aubigné n'y prenant pas assez garde, determina ces expressions au sens particulier d'avoir composé le livre. Pendant qu'il n'avoit pas d'autres instructions c'étoit une faute assez legere, d'avoir limité à un certain sens ce qui en pouvoit recevoir un autre: mais aiant enfin publié ce qui en étoit, il n'a pu laisser son texte dans le premier état, sans faire passer Mr. du Plessis Mornai pour un menteur plagiaire. De semblables negligences à rapeller sa memoire, qui aparemment lui eût fait voir que ce gentilhomme ne s'étoit exprimé que comme auroit pu faire la sage-femme d'un livre, sont beaucoup moins pardonnables, que celles que nous avons (h) deja remarquées dans les faiseurs d'additions.

(h) *Voiez ci-dessus pag. 65. & 2014.*

En III. lieu il me semble que d'Aubigné donne dans un étrange anachronisme, par les deux époques qu'il établit pour le livre de Junius Brutus. Il veut par son premier passage, que ce livre ait precedé la conjuration d'Amboise, & qu'il ait été l'un des écrits qui encouragerent les Protestans; & par l'autre qu'il ait paru l'année d'après le massacre de la saint Barthelemi. Quelque

époque

époque que l'on choisisse de ces deux-là, il n'y aura plus de moien d'ajouter foi au recit que je tirerai ci-dessous de l'oraison funebre de Simon Goulart, la piece la plus authentique que l'on ait pour le systême historique du Junius Brutus. Ce n'est pas la seule faute où d'Aubigné soit tombé par raport au tems, & à la matiere des libelles de ce siecle-là.

VI. Remarques sur Placcius.

Mr. Placcius professeur à Hambourg a inseré dans son livre des écrivains *anonymes & pseudonymes* tout le passage de Mr. Colomiés, sans y aposer le correctif de la seconde édition de d'Aubigné. Il raporte aussi un passage de Boeclerus, que je trouve fort changé dans mon (a) édition, quoi qu'on n'avertisse pas au titre qu'elle soit diferente de la premiere: mais pour la substance de ce que Mr. Placcius raporte, je la trouve en son entier dans mon édition; savoir 1. que Grotius dans son apologie contre Mr. Rivet, attribuë à du Plessis Mornai l'ouvrage de Junius Brutus; 2. qu'on a pourtant vu à Lausanne (*B*) quelques pages de ce livre écrites tant de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un auteur écrit. Il entend sans doute que l'on y voioit des renvois & des ratures, ou tels autres caracteres qui distinguent l'original de l'auteur d'avec les copies. Cependant Boeclerus ne paroit pas tout-à-fait certain dans cette citation de Placcius, que Languet ait composé le livre; & il le paroît encore moins dans un autre ouvrage cité par le même (b) Placcius: mais dans ses dissertations politiques imprimées (c) après sa mort par les soins de Mr. Obrecht son gendre, il ne temoigne nulle incertitude: il y (d) donne positivement cet ouvrage à Hubert Languet.

VII. Du Plessis Mornai accusé par Grotius d'être Junius Brutus. Comment justifié par Rivet.

L'endroit où Grotius assûre que l'écrit de Junius Brutus a été fait par Mornai, est à la page 91. de son dernier ouvrage contre Rivet. C'est un ouvrage posthume, imprimé l'an 1645. sous le titre de *Rivetiani Apologetici pro schismate contra votum pacis facti, discussio.* Dans un écrit precedent, je veux dire dans son *Appendix de Antichristo*, il n'avoit pas voulu nommer Mornai. *L'execrable livre de Boucher*, dit-il (e), *touchant la deposition de Henri III. Roi de France a été tiré quant aux raisons, & même quant aux expressions, non pas de Mariana ou de Santarel, mais de Junius Brutus, (je sai assez qui c'est, mais puis qu'il a voulu être caché qu'il le soit) & de quelques autres savans de la même secte. Liber flagitiosissimus Boucherii de abdicatione Henrici III. Galliarum regis non argumentis tantum sed & verbis desumtus est, non ex Mariana aut Santarello, sed ex Junio Bruto (quis is sit sat scio; sed quia latere voluit, lateat) & ex viris doctis quidem at factionis ejusdem.* Dans une (f) lettre qu'il écrivit de Paris le 28. de Fevrier 1643. il n'use point d'une semblable retenuë. *Je crois avoir écrit*, dit-il, *que l'auteur du Junius Brutus est Philippe de Mornai, & que Louis Villiers est celui qui fit imprimer le livre; je le redis encore, parce que Des-Marêts avance que c'est un écrivain inconu; la chose est neanmoins connuë de beaucoup de gens.* (g) *Puto scripsisse me antehac auctorem Junii Bruti esse Philippum Mornaum Plessiacum, editorem Ludovicum Villerium, Loiselerium. Repeto id quia ignotum esse scriptorem dicit Maresius, cùm plurimis ea res nota sit: & idem Plessiacus testamento generos & amicos suos hortatus sit, arma ut sumerent, si Edicta à Rege non servarentur.* Dans une autre (h) lettre il parle d'un écrivain Allemand nommé Rusdorf, qui a cité Junius Brutus sous le nom de Mornai. Les imprimeurs ont bronché là; car au lieu de mettre *Rusdorfius in Defensione causæ Palatinæ*, ils ont mis *causæ politicæ*.

Il est certain que Des-Marets en repondant à l'appendix de Grotius l'an 1642. soutint toujours que Junius Brutus étoit un homme inconu, obscur, & dont aucun Reformé ne voudroit soutenir l'ouvrage, & ne l'avoit jamais ni loué ni aprouvé. Il s'avança même jusques à dire, que c'étoit peut-être un Papiste, comme le Roi Jaques l'avoit soupçonné, qui avoit publié cet ouvrage sous le masque d'un Protestant, afin de rendre odieuse la Religion Reformée. (i) *Quid quæso ille ipse Junius Brutus quem nobis exprobrat (homo anonymus, obscurus, ignotus, cujus scriptum privata emissum autoritate Reformatorum nemo tueri velit;) . . . .* (k) *Junius Brutus quisquis ille sit . . . .* (l) *Nobis multo crimini dandum quod quæ secus quàm par esset ille* (Junius Brutus) *scripserat, homo à nemine nostrûm nec laudatus, nec approbatus, Boucherius ex malis pessima fecerit & in virus transmutârit. . . . .* (m) *Qui verò posset conferri Junius Brutus, qui sine Autoris nomine, sine ulla approbatione prodiit, fortè etiam confictus ab aliquo Pontificio in odium Reformatorum, ut suspicabatur Rex Jacobus, cum hoc Santarelli Tractatu &c.*

Mr. Rivet en repondant au livre posthume de Grotius, dit (n) bien qu'on ne sauroit donner des preuves de ce qu'on avance contre Mr. du Plessis; mais qu'en cas qu'il fût l'auteur du Junius Brutus, il faudroit avoir égard & à son âge, & à la condition du tems, c'est-à-dire l'excuser sur sa jeunesse, & sur les horribles persecutions que les Protestans essuioient alors. Il s'ensuit de là que si Mr. Rivet n'avouë pas que Junius Brutus soit le masque de Mr. du Plessis Mornai, il ne le nie point

(a) C'est celle de Giessæ Hassorum, 1687.

(b) C'est son Museum, où il dit, qui se Bruti nomine dissimulat, sive Mornaus is est, sive Hubertus Languetus.

(c) A Strasbourg l'an 1674. avec ses Institutiones politicæ.

(d) Voiez la 2. dissertation pag. 312. & la 16. p. 109.

(e) Grot. append. de Antichr. pag. 59. edit. in 12. Amst. 1641.

(f) C'est la 641. de la 2. partie.

(g) Grot. epist. pag. 949.

(h) La 645. de la 2. partie.

(i) Sam. Maresius, Antichr. revel. lib. 1. p. 336. 337.

(k) Id. ib. lib. 2. pag. 50.

(l) Id. ib. pag. 52.

(m) Id. ib. pag. 61.

(n) Rivet. operum tom. 3. pag. 1163.

La premiere édition de Junius Brutus. Examen de ce qu'en dit Voetius.

(*B*) *Qu'on a vu à Lausanne quelques pages de ce livre écrites tant de la propre main de Languet.*] Il pourroit être que la premiere édition du Junius Brutus se fit à Lausanne. Mr. Rivet cité ci-dessus certifie qu'elle se fit hors de France. Personne n'ajoûte foi au titre portant que ce fut à Edimbourg. Barclai, selon * Voetius, dit *in* Præfat. *libri de regno &c.* qu'il s'est servi d'un exemplaire imprimé à Edimbourg en 1579. mais qu'il croit que le libraire a suposé cette ville. Je ne trouve point ce passage dans mon édition de Barclai qui est celle de Hanau en 1617. où il n'y a pas même de preface. Outre ce que dit ici Boeclerus de quelques pages de l'original vuës à Lausanne, Deckher page 90. assûre avoir oui dire en 1667. qu'on avoit trouvé tout l'original dans la même ville. Je ne sçai pourquoi Mr. Voet a conjecturé, que la premiere édition de ce livre est de l'an 1587. Je lui avouë que les catalogues de Draudius ne font rien contre sa conjecture, encore qu'ils marquent que le Junius Brutus a été imprimé à Edimbourg l'an 1580. car comme ils ont été poussez jusqu'en 1610. dans l'édition citée par Mr. (o) Voet, on a pu y marquer de la sorte Junius Brutus, soit qu'il ait été imprimé pour la premiere fois en 1587. avec l'antidate de 1580. soit que la premiere édition soit de l'an 1580. sans nulle antidate. Mais que dira-t-il contre l'epitome de la bibliotheque de Gesner imprimé l'an 1583. où se trouve (p) Junius Brutus comme imprimé *in* 8. à Edimbourg en 1580? Que dira-t-il de la bibliotheque Françoise de du Verdier imprimée l'an 1585. où (q) se trouve la traduction Françoise du même livre, comme imprimée *in* 8. par François Etienne l'an 1581? Ce sont des preuves convaincantes, que si la premiere édition n'est pas de l'an 1579. comme le titre le porte, elle a du moins precedé de quelques années l'an 1587.

* *Voetius disp. 10. 4. pag. 233.*

(o) Selon Mr. Voet, Draudius pag. 913. marque, Stephani Junii vindiciæ contra tyrannos &c. Edembergæ 80. & 81. Latinè & Gall. L'édition de Draudius dont je me sers est de 1625 elle fait mention quatre fois de ce livre, savoir pag. 809. (où l'édition d'Edimbourg 1579. & celle de Strasbourg in 12. sont marquées) pag. 1235. où l'édition d'Amsterdam 1611. est marquée; pag. 1275. où l'edition de Strasbourg est encore mise, & pag. 84. des livres François, où se voit le titre de la traduction comme dans du Verdier.

(p) Pag. 766. & par là il paroit que Mr. Voet n'a pas dû se prevaloir, de ce que du Verdier dans le suplément de cet épitome n'a point parlé de Junius Brutus, puis que ce suplément ne touche que les omissions de l'épitome.

(q) Page 300.

point non plus : ce qui montre qu'il panchoit plus à le croire qu'à ne le pas croire. La seule chose qu'il afirme bien nettement, c'est que le livre fut imprimé hors du roiaume, durant le feu des persecutions & des massacres, lors que Mr. du Plessis étoit fort jeune. Mais cela montre clairement que Mr. Rivet n'étoit pas initié au mystere, & qu'il ne savoit gueres mieux que d'Aubigné la vraie époque du livre. Il est étonnant que ni Grotius qui savoit presque tout ce qui se passoit dans la republique des lettres, ni Rivet, ni Des-Marets desquels la lecture étoit fort vaste, n'aient rien su ni de ce que d'Aubigné avoit dit concernant Junius Brutus, dans sa seconde édition en l'an 1626. ni de l'oraison funebre de Simon Goulart, prononcée & imprimée à Geneve l'an 1628. Les savans sont d'étranges gens, ils (a) courent après les choses éloignées & qui les fuient, & laissent ce qu'ils ont comme sous la main. Un chasseur en fait autant, (b) *Transvolat in medio posita & fugientia captat.*

VIII. Decouverte par l'oraison funebre de Goulart.

C'est à la mort de Simon Goulart que les seaux ont été levez, pour la pleine revelation du mystere. En efet (c) Theodore Tronchin professeur en Theologie, faisant l'oraison funebre de ce Ministre, exposa qu'il avoit une lecture & une memoire presque infinies, & qu'on recouroit à lui comme à un oracle, pour savoir au vrai ce que l'on souhaitoit de bien savoir. Preuve de cela, c'est que le Roi Henri III. aiant une passion ardente de conoître l'auteur qui s'étoit caché sous le faux nom d'Etienne Junius Brutus, & n'aiant pu en venir à bout quelques expediens qu'il eût emploiez, resolut enfin d'en venir à la voie qu'il crut la plus courte, ce fut d'envoier le demander à Simon Goulart. Mais celui-ci pour ne pas commettre les interessez, ne parla pas en ce temslà, quoi qu'il eût vu l'original de l'auteur, & qu'il sût que l'ouvrage avoit été composé par Hubert Languet, & que du Plessis Mornai étant devenu le maître du manuscrit après la mort de l'auteur, le fit imprimer par Thomas Guarin.

Il paroit clairement par là ; 1. que ce livre n'a pu être imprimé tout au plutôt que sur la fin de l'année 1581. puis que la mort de Languet n'arriva que le premier jour d'Octobre de cette année. 2. Que tout fut falsifié dans le titre de la premiere édition, le tems & le lieu de l'impression, aussi bien que le nom de l'auteur : car on suposa que le livre avoit été imprimé à Edimbourg (d) en 1579. Outre qu'on y ajouta une preface sous le nom de celui qui le publioit, dans laquelle il se donne le faux nom de *Conon Superantius, Vasco*, & se sert d'une fausse date pour le tems & pour le lieu, savoir de Soleurre le premier jour de Janvier 1577. Il est aisé de verifier, que du Plessis ne fut point en Suisse, dans le tems qui s'écoula depuis la mort de Languet, jusques à la publication du Junius Brutus ; & je ne pense pas que personne osât soutenir, que Thomas Guarin fût un Libraire (e) d'Edimbourg. Il paroît en troisiéme lieu que les excuses alleguées par Mr. Rivet ne sont pas valables, puis qu'il est certain que lors que Languet mourut, la France n'étoit plus en état de persecuter les Protestans que par des guerres civiles, où chaque parti soufroit, & que Mr. du Plessis âgé de 32. ans avoit dejà composé de très-beaux ouvrages, les meilleurs peut-être qu'il ait jamais faits, savoir le traité de l'Eglise, & celui de la verité de la Religion Chretienne.

IX. Dissertation de Voetius. Il est censuré par Placcius.

Mr. (f) Voet professeur en Theologie à Utrecht, homme d'une lecture immense, auroit peut-être ignoré toute sa vie comme Grotius, & Rivet, & Des-Marets ce denouëment de Theodore Tronchin, si l'on ne se fût avisé de reimprimer à Amsterdam les *Vindiciæ contra Tyrannos* l'an 1660. & d'ajouter après ces paroles, *Stephano Junio Bruto Celta*, cette queuë, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Auctore.* Mrs. de Geneve aiant su cela, crurent qu'il ne faloit point laisser le nom de Theodore de Beze sous cette fausse imputation. Ils craignirent que sa memoire n'en fût flêtrie; voiant que le livre de Junius Brutus étoit traité comme n'étant pas bon à donner aux chiens; car quand le Roi Jaques eut à repousser le reproche qu'on en faisoit à ceux de la religion, il repondit qu'aparemment quelque Papiste avoit suposé cet ouvrage aux Protestans, afin de les rendre odieux : (g) *Quem nobis objicit Junius Brutus, author est ignotus, & forte Romanensis Ecclesiæ emissarius, ut per illum reformatæ religioni apud Principes conflarent invidiam.* Et lors que les écrivains du parti étoient harcelez sur la même afaire, ils ne manquoient pas de dire, qu'on leur objectoit là un inconu, un homme sans nom, & sans figure dans l'Eglise & dans le monde, un fantôme. C'étoit une nouvelle raison de s'empresser à justifier ce grand serviteur de Dieu; & en tout cas il valoit mieux que les reproches tombassent sur des laïques, vrais auteurs des sentimens qu'on objectoit, que sur des Theologiens innocens. A ces causes, & autres bonnes considerations à ce les mouvans, Mrs. de Geneve (h) écrivirent au Magistrat d'Amsterdam les preuves de l'innocence de Theodore de Beze ; & c'est aparemment par là que Mr. Voet vint à la conoissance du mystere revelé par Simon Goulart. Quoi qu'il en soit, il publia (i) en 1662. une dissertation anonyme, qu'il insera quatre ans après au quatriéme volume de ses theses, & il fit voir là-dedans par plusieurs raisons, que Theodore de Beze n'étoit point Junius Brutus, & s'étendit fort au long sur Hubert Languet.

Mr. Placcius l'a relevé sur l'une des preuves justificatives de Beze ; car Mr. Voet aiant dit qu'avant l'an 1660. personne ni entre les amis ou les ennemis de Beze & de Languet, ni entre ceux qui ont procuré les éditions de Junius Brutus, n'avoit imputé ce livre à Beze soit expressément, soit par soupçon, & qu'ainsi la nouvelle conjecture d'un (k) *quidam jettée en l'air* ne devoit être de nulle force, Mr. Placcius lui montre qu'en l'an 1652. un Anglois nommé Jean Philippe, auteur d'une reponse à une apologie pour le Roi & le peuple d'Angleterre, assûra que Beze avoit composé l'ouvrage de Junius Brutus.

X. Beze accusé avant le tems que Placcius marque.

On pouvoit reprendre la chose de plus loin, puis qu'il y avoit long tems que ce Jean Philippe avoit été devancé par des Jesuïtes François : de sorte que Mr. Voet s'abuse, lors qu'il se prevaut du silence non seulement de Becan, de Gretser, & d'Eudæmon Johannes, mais aussi de toute la societé des Jesuïtes, *totaque Jesuitarum natio*; car on voit qu'en 1611. le Pere Coton (l) aiant recueilli divers passages d'auteurs Protestans, qu'il crut donner lieu à la recrimination,

&

(a) *Voiez Maimb. hist. de l'Arian. to. 1. pag. 247. edit. de Holl.*

(b) *Horat. l. 1. sat. 2.*

(c) *Voiez son article ci-dessus dans son rang.*

(d) *Voiez la remarque B.*

(e) *On supposoit en ce tems-là que plusieurs livres s'imprimoient à Edimbourg ; comme en 1574.* Le Reveille matin des François, *composé par* Eusebe Philadelphe, Cosmopolite (*c'est un nom deguisé*) *& le traité de* furoribus Gallicis *sous le faux nom d'*Ernestus Varamundus Frisius, *en 1573.*

(f) *Gisbertus Voetius.*

(g) *Operum regiorum p. 478. Ce qui a été ainsi traduit en François,* Junius Brutus qu'il (*le Cardinal du Perron*) nous objecte est un auteur inconu ; & peut-estre que quelcun de l'Eglise Romaine l'a fait expres, pour rendre odieux aux Princes ceux de la Religion. *pag. 137. & 138. de la Defense du Droit des Rois imprimée en 1615. contre la harangue du Cardinal du Perron.*

(h) *Placcius de Script. anonym. pag. 169.*

(i) *Il marque lui-même cette année au 4. vol. de ses Theses pag. 230. Placcius ibid. la met en 1661.*

(k) *La phrase Greque qu'il emploie est peut-être plus energique;* [illegible]

(l) *Reponse apologet. à l'Anticoton, & à ceux de sa suite, pag. 173.*

& n'aiant pas oublié Junius Brutus, mit en marge *Theodorus Beza: sive Stephanus Junius Brutus in libro cui titulus, Vindiciæ contra tyrannos*, &c. Le Jesuïte Richeome (a) recriminant tout de même dans la même vuë, & dans la même occasion, s'adressa ainsi à son adversaire, *Comment excuseras-tu Beze, qui caché sous l'équivoque du nom de* Junius Brutus, *comme toy sous celui d'Anticoton accompagné de trois lettres, fait un livre de la puissance legitime du Prince*, &c. Un Ministre de Gergeau nommé David Home, repondant en 1612. à l'*Apologie des Jesuïtes, faite par un Pere de la Compagnie de Jesus de Loyola*, nia ce que l'auteur de l'apologie avoit assûré, que Theodore de Beze avoit pris le masque de Junius Brutus. Le livre de David Home est intitulé *du Contr' Assassin*. On y lit ces paroles à la page 329. *Quant à ce Stephanus Junius Brutus qu'il produit apres, nous ne savons qui il est: bien disons-nous que le Jesuïte en affirmant que c'est Theodore de Beze, sans apporter la moindre petite conjecture du monde de son dire, ment Jesuïtiquement, c'est-à-dire effrontément, & en Machiavelliste, qui tient que quand un mensonge ne courroit qu'une demi-heure il profite tousjours en matiere d'estat, combien que Dieu affirme qu'il ne faut point rendre faux temoignage contre qui que ce soit, comme fait celui-ci contre Monsieur de Beze, és escrits duquel il ne se trouve un seul mot de conseil de tuër les tyrans, &c.* Après quelques citations, l'auteur continuë ainsi: *Voilà des paroles de Monsieur de Beze qui dementent assez le Jesuite l'affirmant estre l'Auteur de ce Traité qu'il produit sous le nom de Junius Brutus, qui n'a nulle conformité avec celui de Theodore de Beze & qui est en apparence le vrai nom de l'Auteur veu qu'il y a plusieurs hommes doctes portans le surnom de Junius.* Un Jesuïte Irlandois (b) cita comme un livre de Theodore de Beze celui de Junius Brutus l'an 1614. Je ne doute pas que bien d'autres, & avant & après les reponses à l'Anticoton, n'aient emploié cette calomnie contre Theodore de Beze, & je m'attens qu'au premier jour on me rendra ce que j'ai prêté à Mr. Placcius; je veux dire qu'on me fera voir que je pouvois remonter encore plus haut; d'où il paroîtra de plus en plus combien il faut être reservé sur les affirmations generales, lors même qu'on a la vaste lecture du celebre professeur d'Utrecht; car enfin cette grande conoissance qu'il avoit de toutes sortes de livres ne l'empêcha pas d'ignorer: 1. qu'avant l'année 1660. Beze avoit été accusé plusieurs fois d'avoir composé le livre de Junius Brutus. 2. Que deux ans avant qu'on fit l'oraison funebre de Simon Goulart, le public avoit su de d'Aubigné que Hubert Languet avoit pris ce masque. 3. Que Grotius avoit publiquement designé Mr. du Plessis Mornai pour l'auteur de cet Ecrit.

(a) *A la page 471. de l'Examen categorique du libelle Anticoton imprimé en 1613. Il met en marge*, Junius Brutus de Beze de legitima potestate, *&c.*

(b) *Henricus Fitz-Simon* in Britannomachia Ministrorum, *imprimé à Douai l'an* 1614.

XI. Apologie des Protestans, pour l'Eglise Romaine par Brereley.

En attendant le retour du prêt, je dirai ici qu'un Prêtre Anglois nommé Jean Brereley cite (c) dans son apologie des Catholiques par les Protestans, un auteur nommé (d) Sutcliffus, qui avoit dit que les *Vindiciæ contra Tyrannos* étoient un livre composé ou par Theodore de Beze, ou par Hotman. Quoi que je n'aie pu decouvrir en quel tems cette apologie fut imprimée pour la premiere fois, je ne saurois douter que ce n'ait été avant les reponses des Jesuïtes à l'Anticoton, puis que j'aprens du traducteur, que dès qu'elle eut paru en Anglois, Bancroft qui étoit alors Archevêque de Cantorbery chargea quelques savans Theologiens, & nommément Morton d'y repondre, & que la reponse de Morton est intitulée *Catholica appellatio pro Protestantibus*. Or c'est sans doute l'ouvrage de Morton, qui selon le catalogue d'Oxford parut en 1606. sous le titre de *A Catholick Appeal for protestans*; & ainsi je ne dois pas juger que ce catalogue marque la premiere édition de l'apologie dans ces paroles de la page 107. *The protestants Apology for the Roman Church* 1608. Or comme l'ouvrage de Sutcliffus cité par Brereley est la reponse à une requête des Presbyteriens, & que le catalogue d'Oxford met l'impression de cette reponse à l'an 1592. sous ce titre, *Answer to a petition of the Consistorian faction presented to her Majesty*, il est clair que le livre de Junius Brutus a été imputé à Theodore de Beze, long tems avant que les Jesuïtes repondissent à l'Anticoton.

(c) *Pag. 636. de la traduction en Latin faite sur l'Anglois par Guillaume Raynerius, & imprimée à Paris en 1615. in 4. L'auteur y est apellé* Brerleius, *mais dans le catalogue d'Oxford* Brereley.

(d) *C'est celui que nous nommons en Latin* Matthæus Sutlivius, *(Raynerius le devoit ainsi nommer) il étoit bon Protestant mais fort opposé aux Presbyteriens. J'ai donné son article.*

Il ne paroît pas que Brereley qui allegue un nombre prodigieux d'auteurs Protestans en toutes matieres, eût lu Junius Brutus; car il n'en cite point de passages: & c'est pour cela que l'Evêque (e) de Luçon n'en cita point dans l'écrit qu'il publia contre ceux de la religion en l'année 1618. où il leur objecte quelques autres écrivains imbus des maximes de Hubert Languet, desquels il avoit trouvé les citations dans Brereley, comme Mr. Rivet l'insinuë, en repondant au Jesuïte Petra Sancta. (f) *A quo* (libello Episcopi Lussonensis) *video non pauca te mutuatum fuisse, quemadmodum ille, aut potius sacerdos Anglus qui tum ei fuit à manu ex laciniis Anglo-papistarum.* Je n'ai point vu ce livre de l'Evêque de Luçon; mais ce qui me fait croire qu'on n'y a point parlé de Junius Brutus, c'est que David (g) Blondel en repondant à ce Prelat, ne lui repond rien touchant cet auteur masqué. Il n'est pas dificile de savoir presentement pourquoi Petra Sancta (h) ne parle pas non plus de cet auteur; c'est qu'il emprunta du Prelat, comme Mr. Rivet le lui reproche fort bien, toutes ses citations d'auteurs Protestans antimonarchiques. Il paroît de là que l'auteur de la grande reponse au Calvinisme de Maimbourg s'est trompé, lors qu'il (i) a dit que *la Methode attribuée au Cardinal de Richelieu, & le Jesuïte Sylvestre* à Sancta Petra *ont fourni* à Mr. Arnauld l'objection qu'il nous a faite sur l'autorité roiale, dans son apologie pour les Catholiques: car premierement ce n'est pas dans la methode, qui n'a été publiée qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, mais dans un livre qu'il avoit publié avant son cardinalat, qu'il a objecté ces sortes d'écrits republicains: & en second lieu, si Mr. Arnauld avoit puisé dans ces deux sources, il n'y auroit pas trouvé l'ouvrage de Hubert Languet, ni l'écrit de Magdebourg, desquels il a fait son fort.

(e) *Depuis ce tems-là il a été le Cardinal de Richelieu.*

(f) *Rivetus Operum to. 3. pag. 505. n. 5. Blondel dans sa modeste declaration pag. 287. parle plus expressément:* l'on emprunte, *dit-il*, de l'Apologie de Jean Brerley Missotier Anglois l'invention de mutiler quelques passages.

(g) *Modeste declaration de la sincerité des Eglises Reformées* à Sedan 1619.

(h) *Silvest. Petra-Sancta not. in epist. Petri Molinæi ad Balzacum.*

(i) *Tom. 2. pag. 286. édit. in 4.*

XII. Ecrit de Magdebourg.

Cet écrit de Magdebourg a pour titre, *de Jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus.* Brereley (k) n'en parle qu'en general, & sur la foi de Sutlivius qui l'attribuë à Theodore de Beze. Cet ouvrage fut publié l'an 1550. sous le nom des habitans de Magdebourg. Je ne sai point si c'est le même que celui dont (l) Sleidan donne le precis. Je ne le conois que par l'édition Françoise de l'an 1578. in 12. Elle a pour titre, *du Droit des Magistrats sur leurs subjets. Traitté tres-necessaire en ce temps, pour advertir de leur devoir, tant les Magistrats que*

(k) *In Apologia Protestant. pag. 613.*

(l) *Sleid. lib. 22. init. Voiez la Cabale chimerique 2. édit. pag. 139. & suiv.*

les Subjets : publié par ceux de Magdebourg l'an M D L : & maintenant reveu & augmenté de plusieurs raisons & exemples. Cette édition avoit été precedée de plusieurs autres. Mr. Arnauld (*a*) s'est servi d'une traduction Latine imprimée l'an 1576. *apud Joannem Mareschallum Lugdunensem in* 8. & faite sur le François. L'auteur des commentaires *de statu religionis & reipublicæ in regno Galliæ*, fait mention d'un livre qui parut l'an 1573. & qui n'est autre que celui-ci. Il (*b*) reconoît que l'auteur se proposa de faire l'apologie de ceux de la religion, qui étoient alors en guerre civile pour la 4. fois contre Charles IX. Mr. de Thou (*c*) marque expressément sous l'année 1574. qu'il parut une nouvelle édition d'un livre qui avoit été imprimé en Allemagne au tems du siege de Magdebourg, & que cette nouvelle édition étoit augmentée de plusieurs exemples, & de plusieurs raisonnemens. Jean Beccaria qui refuta cet Ouvrage l'an 1590. le represente comme un livre fort nouveau; (*d*) *Quum superioribus diebus commentabamur aliquid de bello, liceret ne scilicet Christiano bellare, vel non, prodiit libellus quidam cui hic erat titulus. De jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus.* C'est une marque qu'il s'en étoit fait depuis peu une nouvelle édition, & qu'il n'avoit point de conoissance des precedentes. Quelques-uns soupçonnent (*e*) que Jean Beccaria n'est point le vrai nom de cet auteur. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'étoit pas Catholique. C'étoit peut-être une maniere de Socinien. Il traite mal son adversaire, & le fait passer pour une ame sanguinaire & ennemie de la paix. (*f*) *Videri hominem esse verè sanguinarium, bello, armisque amicum, hostem capitalem paci, nomini regio infensissimum, versatum in literis humanis, præsertim historiis, atque si divinare licet leguleium, in divinis haud adeò multum : nihil prorsus habentem illius mansuetudinis & clementiæ illius pacifici, & mitissimi agni Jesu Christi (qui quidem dixit : (1) Discite à me, quòd mitis sum, & humilis corde : non autem dixit, Discite à me contendere, & litigare, multò certè minus bellare) sed abundare spiritu contentionis, ambitionis, & superbiæ : nescire prorsus quid sit vera concordia, quid pax, quid humilitas, quid patientia, quid sit injuriam pati : sed optimè scire quid sit injuriam inferre, vel illatam vindicare : ignorare etiam omnino quid sit proximus, illud bene scire, (2) Proximus sum egomet mihi : Christi crucem nec scire, nec scire curare : omnia humana ad trutinam, id est ad suum arbitrium ponderare.* Avoüons que Mr. Arnauld ne conoissoit guere cet écrit de Magdebourg.

(*a*) *Voiez son apologie pour les Catholiques 1. part. chap. 4. pag. 50.*

(*b*) *Commentar. de statu reip. & relig. ad ann. 1573. fol. m. 118. verso.*

(*c*) *Thuan. lib. 57. pag. m. 50.*

(*d*) *Jo. Beccaria, refutat. cujusd. libelli pag. 1.*

(*e*) *Voetius, disp. to. 4. pag. 138.*

(*f*) *Beccaria ib. p. 9.*

(1) *Matth. 11.*

(2) *Terentius.*

Un Jurisconsulte Bavarois nommé *Jean Baptiste Ficklerus* n'en conoissoit que l'édition de l'an 1576. Elle le determina à le refuter par un écrit qui fut imprimé à Ingolstad l'an 1578. sous ce titre ci : *De jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus. Contra libellum cujusdam Calviniani, sub eadem inscriptione, sed reticito nomine authoris, & loci Typographiæ, superiori anno æditum : nunc autem veritatis studio reformatum, retento quidem illius stylo, sed plerisque argumentis ad rei veritatem applicatis. Tractatus brevis & perspicuus, hisce ambiguis temporib. Christiano homini lectu admodum utilis & NECESSARIUS.*

XIII. Faute du Pere Labbe.

Je dirai en passant qu'il ne fait pas bon parler des livres qu'on n'a point vus. Le Pere Labbe qui avoit une lecture presque infinie, & qui neanmoins n'avoit jamais vu l'apologie des Protestans par Brereley, en oüit parler pendant que sa Dissertation sur les Ecrivains Ecclesiastiques étoit sous la presse : il voulut faire une addition de quelque chose qu'on lui en avoit dit, mais trois lignes lui coûterent deux fautes; l'une est (*g*) qu'il apelle *Bretleium*, au lieu de *Brerleium*, l'auteur de cette apologie; l'autre est qu'il lui attribuë la preface où le Pape saint Gregoire est justifié, au lieu que c'est le traducteur qui l'a faite.

(*g*) *Tom. 1. pag. 786.*

XIX. Adversaires de Beze qui ne l'ont pas dû accuser.

Ce que j'ai raporté de Sutlivius nous aprend, que la preuve que Mr. Voet a fondée sur le silence de tous les Episcopaux n'est pas meilleure, que celle qu'il a fondée sur le silence de tous les Jesuïtes. Outre cela je remarque que parmi les adversaires de Beze, qui ne l'auroient pas épargné, dit-il, s'ils avoient pu lui attribuer l'ouvrage de Junius Brutus, il en met pour le moins cinq dont le silence ne prouve rien. Voici ceux qu'il (*h*) nomme; Charpentier, Baudoüin, Castalion, Erastus, Morellus, Saravia, Montaigu, Tilenus, Ladus, & le Docteur Bramble. Pour Charpentier qui a dit beaucoup de mal de Theodore de Beze, dans la violente satire (*i*) qu'il écrivit à François Portus l'an 1572. il ne pouvoit pas parler de Junius Brutus, qui ne parut (*k*) que quelques années après. Baudoüin & Castalion morts, celui-là en 1573. celui-ci en 1563. en ont pu parler encore moins. Thomas Erastus, il est vrai, a écrit contre Theodore de Beze sur la matiere de l'excommunication, mais ce fut long tems avant que le livre de Junius Brutus eût paru. La reponse d'Erastus est datée du 24. de Decembre 1569. le nom (*l*) de Beze ne paroissoit point dans l'original; ce ne fut qu'après la mort d'Erastus que l'on imprima son livre l'an 1589. ceux qui le rendirent public y fourrerent le nom de Beze. Ces deux antagonistes en manuscrit s'étoient fait cent amitiez à Bâle depuis la dispute. Pour ce qui est de Morellus, je ne pense pas que depuis le Synode National tenu à Nîmes l'an 1572. où son sentiment fut condamné, il ait paru sur les rangs. Cet homme avoit soutenu dès l'an 1562. que le droit d'excommunier apartenoit non aux Consistoires & aux Synodes, mais à tout le corps de l'Eglise. Il fut excommunié pour ce sentiment; & l'écrit qu'il publia sur cette matiere fut brûlé, & defenses furent faites à toutes personnes de le lire (*m*). Il ne laissa pas de persister dans son opinion, & il fut en 1572. l'un des membres de la cabale qui tâcha de faire changer de telle sorte la discipline des Eglises, que desormais le pouvoir des clefs fût administré par tout le corps du (*n*) Troupeau. Ramus (*o*) étoit l'un des piliers de cette cabale. Beze qui assista au Synode National de Nîmes l'an 1572. s'oposa & de vive voix & par écrit au dessein de ces factieux, & le fit aller en fumée. Quoi qu'il en soit on ne sauroit plus nier qu'avant l'année 1660. l'écrit de Junius Brutus n'ait été souvent donné à Theodore de Beze dans des livres imprimez; neanmoins celui qui le publia à Amsterdam cette année-là n'en savoit rien; car toute la raison qu'il donne pourquoi il a voulu que le livre fût allongé de cette queuë, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore*, est qu'il avoit vu un exemplaire sur lequel un savant professeur avoit écrit, que Beze avoit composé ce livre. Cela detruit la conjecture de Mr. Placcius, savoir (*p*) que l'auteur Anglois qu'il cite a été cause que le nom de Beze a paru dans l'édition de 1660.

(*h*) *Voetius ibid. pag. 234.*

(*i*) *Touchant cette lettre voiez ci-dessus pag. 900.*

(*k*) *Je ne crois pas que Charpentier ait rien écrit depuis l'impression du* Vindiciæ contra tyrannos.

(*l*) *Voiez la preface de Beze au traité* de vera excommunicatione.

(*m*) *Voiez le livre de Thomas Erastus,* de excommunicatione *pag. 69. 70.*

(*n*) *Ant. Fayus in vita Th. Bezæ pag. 49. Voiez aussi Beze, hist. Ecclesiast. lib. 6. pag. 34.*

(*o*) *Simler in vita Bullingeri fol. 45.*

(*p*) *Placcius ubi supra.*

1660. Je m'étonne qu'il n'ait point cité Milton qui parle ainsi dans l'un de ses livres: *Doctrina hæc nobis haud magis quam Gallis quos tu hoc piaculo cupis eximere debetur: unde enim Francogallia illa nisi ex Gallia? unde vindiciæ contra Tyrannos? qui liber etiam Bezæ vulgo tribuitur* (a). Au reste plusieurs ont cru que Milton étoit l'auteur de l'apologie de Jean Philippe. Mr. de Saumaise (b) l'assûre sans hesiter. D'autres usent d'alternative, ils disent qu'il la composa, ou qu'il fut cause qu'on la publia, (c) *Eandem culpam commissam fuisse in* responsione Philippi Angli ad Apologiam Anonymi cujusdam &c. *aliquando Hartlibo scripsi, cujus libri authorem esse Miltonium, saltem ejus consilio publicatum, firmissime creditur.*

(a) *Joannes Miltonius defens. secunda pag. 99. edit. Hag. 1654.*

XV. Auteurs qui ont ignoré en dernier lieu qui est Junius Brutus.

Depuis la Dissertation de Mr. Voet, il a été plus facile de savoir à quoi s'en tenir sur Junius Brutus; & cependant Mr. Colomiés, & l'auteur des Nouvelles de la Republique des lettres n'avoient que de fort legeres (d) teintures sur ce fait-là, l'un en 1668. l'autre en 1686. Bien plus Mr. Arnauld composant son apologie pour les Catholiques en 1682. & tirant du livre de Junius Brutus tout ce qu'il y put trouver de plus propre à rendre suspecte aux Princes la doctrine des Protestans sur l'autorité souveraine, ne s'avisa jamais de fortifier ses preuves par des considerations prises de la personne de l'auteur; ce qui montre visiblement qu'il ne savoit pas à qui l'on attribuoit l'ouvrage. Je remarque toutes ces petites choses, afin de montrer que ceux d'entre les Protestans qui ont dit dans (e) ces dernieres années que Junius Brutus étoit un inconu, un homme sans nom, sans caractere, sans autorité, ont pu parler de la sorte sans supercherie; quoi que l'un des libelles dont j'ai parlé au commencement de cette dissertation, veuille insinuer le contraire. J'entens cette maniere de sermon où l'on censure d'un pretendu panchant pour les libelles, & pour les guerres civiles avec autant de vehemence, que jamais Ministre en ait temoigné dans un sermon de jour de jûne, en decriant ses Auditeurs comme coupables de la transgression du decalogue.

(b) *Salmas. resp. ad Jo. Miltonum pag. m. 19.*

XVI. Desaveu donné aux libelles de quelques particuliers.

Et puis que l'occasion s'en presente, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut (C) être ne sont-ils pas cause que les mechans petits livres satiriques tombent moins dru qu'auparavant; mais au moins est-il certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes (f) plumes du parti à faire savoir au public, que c'est à tort qu'on veut rendre le corps des Refugiez responsable de ces mauvais livres: si bien que dans toute la posterité il y aura quelques actes contemporains, pour le purger des malignes imputations qu'on tâchera de verser sur cette Cause. Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes qui ont donné le desaveu, l'ont fait anonymement; car aiant repondu pour le general, sans que personne se soit pourvu contre leur declaration, c'est une marque que le corps y aquiesce. Joignez à cela, que le nom de celui qui a écrit tous les 15. jours sur les matieres du tems d'une maniere si fine & si judicieuse, est très-conu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable histoire des ouvrages des savans, y a-t-il quelcun qui ne le conoisse par son nom; nom qui depuis long tems s'est rendu illustre & dans le barreau & dans l'Eglise, & de vive voix & par écrit; nom que deux freres rendent tous les jours celebre de plus en plus; l'un (g) par d'éloquentes predications, & par de savantes reponses à Mr. l'Evêque de Meaux, l'autre par (h) l'incomparable journal dont j'ai parlé. Pour ne rien dire d'un cousin (i) qui a relevé Casaubon à l'attaque des annales de Baronius. Quant à la defense des refugiez contre l'*Avis important*, ce ne peut être qu'une personne (k) très-digne d'en être cruë, lors qu'elle assûre quelque chose comme de la part de ses confreres. Il satisfait pleinement aux reproches qui regardent l'esprit satirique, & il éclaircit son sentiment sur l'autre point avec une grande dexterité d'esprit. Tout bien consideré l'on trouvera, qu'encore qu'un desaveu qui auroit precedé les sanglans reproches de l'adversaire, & qui auroit été fait par des gens chargez d'une procuration synodale, auroit été & plus glorieux & plus authentique, il n'y a neanmoins que des chicaneurs outrez qui puissent revenir à la charge. Mais je reviens à mon sujet.

(c) *Hadrianus Ulacq in præfatione apologiæ secundæ Miltoni edit. Hag. 1654.*

(d) *Supra pag. 3088. col. 1.*

(e) *Daillon, Examen de l'oppression des Reformez 1687. Jurieu, Reponse à Maimb. 1683.*

(f) *L'auteur des lettres sur les matieres du tems; celui de l'histoire des Ouvrages des Savans; celui de la Defense des Refugiez contre l'avis important.*

(g) *Mr. Basnage Ministre de Rotterdam.*

(h) *Mr. Basnage de Beauval Docteur en Droit.*

(i) *Mr. Basnage de Flottemanville Ministre à Zutphen.*

(k) *C'étoit un Ministre nommé Coulan qui est mort en Angleterre depuis 2. ou 3. ans. On écrit ceci l'an 1696.*

XVII. L'oraison funebre de Goulart laisse quelque doute.

Mr. Voet ne s'est pas assez fié au temoignage de Simon Goulart, pour trouver étrange qu'on veuille demeurer encore dans le pyrrhonisme à l'égard de Junius Brutus; & j'avouë pour moi que j'y aperçois encore des dificultez & des embarras, quelque fortement qu'il semble que je me

(C) *Peut-être ne sont-ils pas cause &c.*] C'est bien fait de parler de cela par un *peut-être*, car il y a bien plus d'aparence que deux autres choses sont cause de la diminution; premierement l'indignation que les honnêtes gens avoient deja témoignée: en second lieu un commencement de lassitude dans les lecteurs, qui ne manque jamais d'arriver lors qu'ils sont trop souvent servis d'un même ragoût, & lors que parmi la multitude de ceux qui se mêlent de l'aprêter, il s'en trouve beaucoup qui le font fort fade & fort insipide. C'est une maxime que les auteurs doivent consulter soigneusement, qu'il ne faut jamais abuser de l'avidité du public, qu'il faut éviter la satieté jusques dans l'admiration, & pour cela ne pas deferer avec excés à ce compliment des Academies d'Italie, *Di gratia, Signor, un' altra volta.* Ce compliment est sans doute un temoignage d'aprobation, & tout le monde s'en sert pour un músicien qui a charmé plus qu'à l'ordinaire, & alors on n'est pas fâché d'être pris au mot; mais qui voudroit abuser de la courtoisie jusques à passer la regle des Grecs, *δὶς καὶ τρὶς τὸ καλόν, bis & ter quod pulcrum*, & même ce qu'a dit un poëte (*) Latin, qu'il y a tel poëme qui plait jusqu'à la dixiéme repetition, *decies repetita placebit*, meriteroit d'être renvoié au vieux proverbe du chou recuit, *δὶς κράμβη θάνατος, crambe bis posita mors.* Il n'est pas juste que le public soit exposé au traitement deplorable de ces regens de rhetorique d'autrefois, qui étoient contraints d'entendre en plusieurs manieres les declamations de toute leur classe sur le renversement des thrônes.

(*) *Horat. de arte poët.*

Declamare (†) doces, ô ferrea pectora Vetti!
Cum perimit sævos classis numerosa Tyrannos.
Nam quæcunque sedens modò legerat, hæc eadem stans
Perferet, atque eadem cantabit versibus iisdem.
OCCIDIT MISEROS CRAMBE REPETITA MAGISTROS.

(†) *Juven. satir. 7. v. 150.*

La condition des regens n'est pas meilleure aujourd'hui. Ils dictent un thême à toute une classe, pour le revoir ensuite tourné en plusieurs manieres par leurs écoliers; literalement par les uns, paraphrasé par les autres; en vers ou en Grec par quelques-uns, en deux sortes de prose Latine par quelques autres. C'est toûjours le même thême, toûjours la même chose sous differens mots. Le public n'étant point paié pour cela, ne doit pas s'y laisser reduire. Or il est certain qu'on nous a tant de fois rebatu les mêmes choses, & qu'on a laissé si loin derriere soi les bornes posées dans le nombre de dix, qu'il ne faut pas s'étonner que cette pluie tombe moins dru presentement. Tout le monde (‡) s'en meloit; il ne seroit donc pas étrange que le metier n'en valut plus rien.

(‡) Expectes eadem à summo minimoque poëta. *Juven. Sat. 1. v. 14.*

me fois declaré pour Hubert Languet, qui est celui auquel Mr. de la Mare adjuge le livre. C'est dans un ouvrage (CΔ) qui n'est point encore imprimé, & je ne sai point si la chose y est particularisée, comme dans la harangue du professeur de Geneve, ou autrement; ni quelles preuves on donne. Si l'on pouvoit prouver que l'écrit de Junius Brutus a été public avant la mort de Languet, adieu toute la deposition de Goulart. Ceci excitera peut-être quelcun bien pourvu de livres & de loisir, à chercher quelques lumieres sur ce sujet, & j'espere que Mr. Baillet épuisera la matiere, dans le grand ouvrage qu'on attend de lui sur les auteurs qui ont deguisé leur nom.

XVIII. Faute de la suite du *Menagiana*.

Il y a dans la suite du *Menagiana* une faute que je ne dois pas omettre. „ C'est un excellent „ Livre que les Lettres de Languet. M. Languet étoit Conseiller au Parlement, & hom„ me de grand mérite. C'est lui qui est Auteur d'un Ouvrage admirable intitulé *Vindiciæ Regia* „ *contra Tyrannos*. Il fit ce Livre pour defendre la Cause d'Henry IV. Comme il y alloit „ de la vie de s'en declarer Auteur, il prit si bien ses mesures avec son imprimeur, & le secret „ fut si bien gardé par l'intérest qu'ils y avoient l'un & l'autre, qu'on ne sçut que long-temps aprés „ la mort de M. Languet, que ce Livre étoit de lui; & l'Imprimeur qui déclara qu'il l'avoit im„ primé aprés la paix faite, decouvrit aussi au Roy Henri IV. comment la chose s'étoit passée. „ 1. Cette expression *Conseiller au Parlement* doit signifier ici que Hubert Languet a eu cette charge au Parlement de Paris. Mais il est certain qu'il ne l'a eue dans aucun Parlement de France. 2. Son livre n'a point le titre de *Vindiciæ regia*, & ne l'a point dû avoir. 3. Mr. Menage ne l'auroit jamais nommé *admirable*, s'il avoit su quelle est la matiere que l'on y traite, & sur quels principes on y raisonne. 4. Rien ne pouvoit être plus pernicieux à Henri IV. que le livre de Languet, parce qu'il autorisoit les François à deposer Henri III. & à conferer la couronne au Duc de Guise. 5. Enfin tout le reste du narré, ce secret de l'imprimeur, & la decouverte du mystere après la paix, sont diametralement contraires à la verité, & à l'aparence même de la verité. Je ne nie point qu'en un certain sens Mr. Menage n'eût pu juger que cet écrit de Languet est admirable: il y eût trouvé de l'erudition, & de l'adresse, beaucoup d'ordre, & de methode, & ce qu'on peut dire de meilleur & de plus solide sur le droit des peuples, qui est une chose bien problematique. Elle a plusieurs (*a*) beaux côtez, & on la peut soutenir par tant de raisons plausibles, qu'il ne faut pas trouver étrange que non seulement les esprits factieux, bouillans & brouillons l'aient soutenuë, mais aussi plusieurs personnes de grand jugement, & d'une vertu exemplaire. Je puis compter parmi ceux-ci Etienne de la Boetie, Auteur du discours *de la servitude volontaire*, ou *du* CONTRE-UN. (*b*) *Il ne fut jamais un meilleur citoyen ni plus ennemi des troubles que lui, & il eût bien plûtôt employé son esprit & son savoir à les éteindre, qu'à les allumer.* Ce qu'il y a de blâmable, est qu'assez souvent les mêmes personnes qui écrivent pour le droit du peuple, écriroient pour la puissance arbitraire si les affaires changeoient, c'est-à-dire si le pouvoir despotique venoit à être exercé en leur faveur, & au grand dommage d'un parti qu'elles haïroient. Quand les Catholiques de France au XVI. siecle virent naître les guerres de religion, ils écrivirent fortement pour le droit des Rois; mais quand ils virent le droit de la succession devolu à un Prince Protestant, ils changerent de principes (*c*), ils écrivirent fortement pour le droit des peuples. Nous avons vu ce caprice ridicule dans l'article de Claude de Saintes. Je doute qu'après la mort d'Henri III. Arnaud Sorbin eût voulu écrire ce qu'il publia (*d*) l'an 1576. Pierre Charpentier eût-il écrit contre les guerres civiles l'an 1590. ce qu'il écrivit un peu après le decés de Charles IX? On lui fit une reponse bien verte, intitulée *Petri Fabri responsio ad Petri Carpentarii famelici Rabulæ sacrum de retinendis armis & pace repudianda consilium ad V. C. Lomanium Terrida, & Seroniaci Baronem.* Elle fut imprimée à Neustad l'an 1575. & publiée en François l'année suivante, sous le titre de *Traitté duquel on peut apprendre en quel cas il est permis à l'homme Chrestien de porter les armes*,

(*a*) *On a ici un grand exemple de l'incertitude des connoissances humaines; car cette même cause qui a de si beaux côtez, en a de si laids qu'ils font horreur.*

(*b*) *Voiez Teissier aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 216. Il cite Montagne chap. 27. du 1. livre des Essais, & Mr. de Thou liv. 57.*

(*c*) *Voiez l'article* Hotman *pag.* 1613. *col.* 1.

(*d*) *Il publia un livre intitulé*, Le vray resveille-matin des Calvinistes & publicains François où est amplement discouru de l'autorité des Princes & du devoir des sujets envers iceux.

(CΔ) *Mr. de la Mare adjuge le livre. C'est dans un ouvrage qui n'est pas encore imprimé.*] J'en parlois ainsi l'an 1696. mais presentement il faut que je dise qu'on l'a imprimé à Hall en Saxe l'an 1700. Je n'y ai pas trouvé ce que j'en avois attendu; Mr. de la Mare me laisse dans toute l'incertitude où je pouvois être auparavant. Il dit (*) que l'année 1580. fut fertile en écrits de politique, puis qu'outre le traité de la servitude volontaire composé par la Boetie, & la *Franco Gallia* d'Hotman, on vit paroître le *vindiciæ contra Tyrannos*, ouvrage, continuë-t-il, composé par Hubert Languet. Cela est très-certain, j'en ai bien des preuves, & quand je n'aurois que celle dont je vais parler, j'en aurois sufisamment. (†) *As vindicias vero, quas etsi nonnulli tribuere videantur Francisco Hotomano, certissimum tamen est illarum auctorem esse Languetum, cujus rei quamvis alia me deficerent argumenta, sunt autem quam plurima, unum instar omnium hoc erit, quod modo sum prompturus Antonii Vioni Herovallii fide.* Cette grande preuve, l'unique que Mr. de la Mare ait voulu communiquer au public consiste en ceci, c'est qu'il avoit ouï dire à Mr. Vion d'Herouval qu'Henri III. aiant sçu que Simon Goulart conoissoit l'auteur du *vindiciæ contra tyrannos*, le fit venir tout aussitôt, & lui demanda le nom de cet écrivain; que Goulart se contenta de repondre que son serment l'engageoit à ne rien dire pendant la vie de cet auteur; que le Roi ajoûta en vain les menaces aux prieres, & que rien ne fut capable d'ébranler la fermeté de Goulart, qui par un exemple rare de fidelité & d'amitié persista à tenir caché pendant la vie de Languet le mystere qui n'avoit été confié qu'à lui. (‡) *Cui* (Henrico III.) *cum Gulartius præfracte respondisset, non nisi post auctoris obitum nomen illius revelare sibi licitum esse, quod solemni sacramento observaturum se promiserat, Rexque precibus minas adderet, perstitisse tamen in proposito Gulartium, neque precibus neque minis adduci unquam potuisse, ut prinsquam fato functus fuisset Languetus, quod sibi soli commiserat arcanum proderet, raro constantiæ fidei & amicitiæ exemplo.* Voilà une preuve qui ne nous sert de rien; car quand même Mr. Vion d'Herouval auroit mieux conu les circonstances du fait, nous n'aprendrions de lui que ce qu'on sçavoit deja. Il est visible qu'il tenoit ou mediatement ou immediatement de l'oraison funebre de Simon Goulart, les particularitez qu'il raconta à Mr. de la Mare. Il ne pouvoit donc pas être un nouveau temoin. Or soit par un defaut de memoire, soit que d'autres l'eussent mal instruit de la narration de Theodore Tronchin, il la raporta très-mal, puis qu'il n'est point vrai qu'Henri troisiéme ait mandé Simon Goulart, qu'il l'ait prié, qu'il l'ait menacé, & que Goulart ait repondu que son serment l'engageoit à ne rien dire, & que le secret n'avoit été confié qu'à lui. Je m'étonne que Mr. de la Mare ait cru qu'un Ministre repondit impunément de cette façon à Henri troisiéme. Je ne parle point de la fausse époque qu'il donne au livre d'Etienne de la Boetie, & à celui de François Hotman.

(*) *Vita Huberti Langueti pag.* 123.

(†) *Ibid. pag.* 124.

(‡) *Ibid. pag.* 125.

mes, & par lequel est respondu à Pierre Charpentier, tendant à fin d'empescher la paix, & nous laisser la guerre: par Pierre Fabre, à Monsieur de Lomanie, Baron de Terride & de Seriniac. Il a été necessaire que je raportasse ce titre François, car le Latin (a) n'eût jamais fait croire au lecteur que Charpentier animoit les peuples à poser les armes, & qu'il ne leur proposoit que la soumission évangelique. Dans tous les partis il se trouve des indiscrets qui publient des ouvrages, dont on tâche ensuite de faire honte à tout le corps. Un Anglois nommé William Allen, sous l'usurpation de Cromwel, publia un livre qu'il intitula, *Que tuer un tyran n'est pas un crime.* Un chanoine d'Anneci mit bientôt cette doctrine sur le compte des Reformez, dans un ouvrage qui fut refuté par feu Mr. Torrettin. N'étoit-ce pas faire un reproche ridicule? Les communions les plus sages & les plus reglées peuvent-elles retenir la plume fougueuse de tous les particuliers? Guy Patin fut judicieux quand il parla de ce livre Anglois, mais il étoit mal instruit des circonstances. *On a imprimé en Hollande,* dit-il (b), *un livret intitulé* Traité politique &c. que tuer un tyran n'est pas un meurtre. *On dit qu'il est traduit de l'Anglois, mais le livre a premierement esté fait en François par un Gentilhomme de Nevers, nommé Monsieur de Marigni, qui est un bel esprit. Cette doctrine est bien dangereuse, & il seroit plus à propos de n'en rien écrire. Je n'aime point qu'on fasse tant de livres de* venenis, *par la même raison: J'ai toujours en vüe le bien public, & je n'aime point ceux qui y contreviennent.* Il n'est point vrai que l'écrit Anglois ait Marigni pour auteur; il est Anglois d'origine, & Marigni n'étoit point capable de la gravité, & du serieux qui regne dans cet ouvrage.

(a) *Le titre François n'exprime pas clairement la these que Charpentier avoit soutenuë.*

(b) *Patin lettre 154. page 604. du 1. vol. Elle est datée du 21. de Nov. 1659.*

XIX. Autre deguisement sous Junius Brutus.

Au reste Languet n'est pas le seul qui se soit caché sous le nom de Junius Brutus. Le fameux Socinien Crellius l'a fait aussi dans un livre sur la liberté de conscience. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford en fait mention en cette maniere: *Junius Brutus* Polonus; *Vindicia pro Religionis libertate*, & nous renvoie à *Val. Magnus.* Mais quand on va consulter l'article du Pere Valerien Magni, on n'y trouve rien qui ait du raport à ce Junius Brutus Polonus, excepté qu'il y est fait mention d'un livre (c) imprimé comme le sien à Eleutheropolis; & là même le catalogue nous renvoie à Pet. Haberkornius, quoi que Mr. Hyde n'ait mis sous ce nom-là aucune chose qui ait du raport ou au Pere Valerien, ou au Junius Brutus Polonois. On est renvoié encore de l'article de Petrus Haberkornius à celui de Feurbornius, où neanmoins il ne se trouve quoi que ce soit qui exprime aucun raport aux autres articles. Je n'ignore pas la relation qui est entre le Capucin Valerien Magni, & le professeur Haberkorn; ils ont disputé l'un contre l'autre de vive voix, & Haberkorn a publié entre autres livres un (D) *Anti-Valerien*, que Mr. Baillet n'a pas oublié dans son curieux Recueil des (d) Anti. Mais puis que Mr. Hyde ne nous donne rien qui marque cela, il me semble que les renvois ne servent de rien, & que c'est un petit defaut d'exactitude, dans un des ouvrages les plus exacts qui se soient faits en ce genre-là.

(c) *La même Bibliotheque des Anti-Trinitaires qui aprend p. 117. que Crellius a écrit sous le nom de Junius Brutus, aprend pag. 133. que cet autre livre a pour auteur Joachim Stegman & qu'il a pour titre,* Brevis disquisitio quomodo vulgo dicti Evangelici Pontificios ac nominatim *Valeriani Magni de Acatholicorum credendi regula judicium,* solidè atque evidenter refutare queant. *Eleutheropoli apud Godfridum Philalethium.* 1633. *in* 12.

(d) *Tom. 1. n. 39. pag. 255.*

La fin de cette dissertation sera un passage de la preface du *Sorberiana.* „Je n'ai jamais peu „savoir ce qu'étoit devenu son (e) petit traité *de pace & concordia inter Christianos conciliandâ*, „non plus que la traduction qu'il avoit faite du Livre imprimé en l'année 1637. sous le titre de „*Junii Bruti Poloni vindicia pro religionis libertate*, qui n'est pas comme quelques-uns l'ont crû du „sçavant Hubert Languet, quoi qu'il se soit autresfois déguisé sous ce nom-là en ses *vindicia contra Tyrannos*; & qu'il faut regarder comme une suite que l'on a voulu donner au traité *de libertate Ecclesiastica* imprimé en 1607. qui sans contredit est de Casaubon, lequel aussi en parle „assez ouvertement en sa Lettre 539. de l'édition de la Haye; bien qu'il en eût parlé en termes „assez couverts en deux ou trois autres Lettres précedentes.„

(e) *C'est-à-dire de Sorbiere.*

DEPUIS la premiere édition de ce Dictionaire j'ai apris (f) un fait qui m'a paru fort curieux. Il est dans un livre Anglois qui fut imprimé à Londres l'an 1649. pour servir d'apologie à un écrit que les Ministres de cette grande ville avoient publié depuis peu, & de reponse aux invectives repanduës dans un livre de Jean Price. Donnons le titre de l'ouvrage où se trouve le fait en question: *A modest an clear vindication of the serious representation, and late vindication of the Ministers of London, from the scandalous aspersions of John Price, in a Pamphlet of his, entituled, Clerico Classicum or, The Clergies Alarum to a third war.* Jean Price avoit reproché aux Ministres que plusieurs d'entr'eux avoient publié des ouvrages qui ne sont propres qu'à exciter des rebellions, & il avoit mis au quatriéme rang Theodore de Beze comme l'auteur du *vindicia contra Tyrannos.* Vous avez grand tort, lui repondit-on, de suivre en cela l'écrivain Papiste de l'ouvrage intitulé, *Imago utriusque Ecclesia, Hierosolyma & Babylonis, per P. D. M.* Cet écrivain qu'on croit être Tobias Matthewes, a dit dans la page 105. que le livre de Junius Brutus est de la façon de Theodore de Beze; pouvez-vous agir équitablement envers un Theologien aussi orthodoxe que ce Theodore, quand vous adoptez les calomnies des Papistes contre un Protestant si zêlé? Le même auteur qui l'accuse d'avoir fait le *vindicia contra Tyrannos*, ne l'accuse-t-il pas aussi d'avoir usurpé la paroisse, & la femme d'un autre? Il n'y a pas moins de fausseté dans cette accusation-là, que dans celle-ci. Il est facile de prouver qu'il n'est pas l'auteur de ce livre; un homme si sage & si docte, eût-il voulu afirmer dans un ouvrage le contraire de ce qu'il avoit enseigné dans un autre? Il insiste dans tous ses écrits à faire

(f) *Mr. Hill Ministre de l'Eglise Angloise de Rotterdam a eu la bonté de me l'aprendre, & de me prêter le livre.*

(D) *Un Anti-Valerien.*] Mr. (*) Baillet dit que l'Anti-Valerien attaque un livre de controverse du Pere Valerien Magni, imprimé à Vienne en Autriche l'an 1641. sous le titre de *Judicium de Acatholicorum & Catholicorum regula credendi.* Cela est très-vrai; mais j'observe que cet ouvrage du Capucin Valerien Magni est composé de deux traitez, qui ne sont pas freres jumeaux. Celui qui regarde la regle de foi des non-Catholiques est plus vieux de quelques années que l'autre. Il vint au monde à Prague l'an 1628. Plusieurs Protestans le refuterent; Jean Major en 1630. Jaques Martini & Jean Botsac en 1631. Conrad Bergius en 1639. Un Socinien s'en mêla aussi l'an 1633. sans se nommer: c'est Joachim Stegman dont j'ai dit un mot (†) ci-dessus. Il faisoit plus de tort à la cause que de bien. Ce livre du Capucin fut reimprimé à Vienne l'an 1641. avec les repliques de l'auteur à ces cinq Antagonistes, & avec le traité de *Catholicorum regula credendi.*

(*) *Baillet, to. 1. des Anti n. 39. pag. 257.*

(†) *Lettre c.*

faire voir qu'on doit se soumettre aux Magistrats : il ne dit rien ni de la deposition, ni du meurtre des Monarques, le but unique de l'écrit de Junius Brutus. On pourroit tirer des œuvres de Theodore de Beze un grand nombre de passages directement oposez aux principes de ce Brutus ; en voici un ou deux : il n'a été donné aux particuliers, dit-il (1), qui sont sujets d'un tyran aucun remede que l'amendement de vie, les prieres & les larmes. Il veut bien qu'ils desobeïssent aux ordres du Prince contraires à la loi de Dieu, mais non pas qu'ils prenent les armes contre lui. (2) *Aliud esse non parere quàm resistere, vel ad arma se comparare quæ à Domino non acceperis.* Il a fait un livre *de Hæreticis à Magistratu puniendis*, mais il n'a pas dit un seul mot *de Magistratibus ab Hæreticis puniendis*. Cet ouvrage de Junius Brutus, poursuit-on, que de bons auteurs, dites-vous, attribuent à Theodore de Beze, est dans le vrai l'écrit d'un Jesuïte. Nous savons de bonne part que le Jesuïte Persons l'a composé. Quelques personnes qui vivent encore peuvent rendre temoignage qu'un certain libraire nommé Rench fut condamné à être pendu, pour avoir mis cet ouvrage sous la presse avec un autre livre que le même auteur a fait sous le nom de Doleman. Il y a dans la chambre qui tient presentement ses seances à Westmunster, un deputé qui a fait traduire en Anglois l'ouvrage de Junius Brutus par le même Walcker qui a composé les Mercures de chaque mois. Cette traduction a été renduë publique, mais de peur de faire conoître que le livre est du Jesuïte Persons, le nom de Junius Brutus en a été efacé, & l'on y a mis un autre titre.

(1) Nullum aliud remedium proponitur privatis hominibus tyranno subjectis præter vitæ emendationem, preces & lachrymas. *Beza in confessione fidei Christianæ cap. 5. circa finem.*

(2) *Id. ib.*

Voilà ce que portent les extraits Latins que j'ai fait faire de ce livre Anglois. C'est une chose curieuse, ce me semble, que le Jesuïte Robert Persons (z) passe en Angleterre pour l'auteur du *vindiciæ contra Tyrannos* d'Etienne Junius Brutus, mais je ne saurois croire que l'on ait raison de lui donner cet ouvrage. Il ne paroît guere possible qu'un Jesuïte Anglois ait écrite en ce tems-là sur une telle question, sans rien dire qui eût relation à l'Angleterre, & qui ne sentît un François bon Protestant.

(z) *Mr. Hill m'a dit que Christophle Love Ministre de Londres qui fut decapité sous l'usurpation de Cromwel, a soutenu dans un livre que Persons est le faux Junius Brutus.*

DISSERTATION

Sur les libelles diffamatoires,

A l'occasion d'un passage de Tacite, que j'ai raporté dans l'article * Cassius Severus, *& qui nous aprend qu'Auguste fut le premier qui ordonna que l'on procedât par la loi* de Majestate *contre ces Libelles.*

* *Page 832. lettre b.*

I. Nouveauté sous Auguste à l'égard des libelles.

JE voudrois savoir de quelles raisons l'Empereur Auguste se servit, pour enveloper les libelles disfamatoires sous les crimes de leze-Majesté : car comme Tacite le remarque, on ne comprenoit avant cela sous cette espece de crimes que les trahisons qui avoient afoibli les armées, que les seditions qui avoient afoibli le peuple, & enfin qu'une mauvaise administration des charges, qui avoit afoibli la majesté de la Republique : & l'on punissoit bien les actions, mais non pas les paroles. (a) *Legem majestatis reduxerat ; cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebant : si quis proditione exercitum, aut plebem seditionibus, denique male gesta Rep. majestatem populi Romani minuisset. Facta arguebantur, dicta impunè erant. Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat.* C'est pourquoi un autre (b) historien remarque que ce fut une nouveauté, que de voir une Dame de la famille des Claudes accusée devant le peuple, comme criminelle de leze-Majesté, pour avoir dit en presence d'une foule prodigieuse, qui empêchoit son carosse d'avancer, *plût à Dieu que mon frere revint au monde, & qu'il perdit encore une flotte, afin qu'il y eût moins de gens à Rome.* Les interpretes remarquent là une double nouveauté, l'une à cause du sexe de l'accusée, l'autre parce qu'on qualifioit crime d'état un simple souhait. Je ne voi point qu'encore aujourd'hui ce soit une jurisprudence constamment établie & pratiquée, (c) que les medisances de la personne du Prince, même par écrit, soient des crimes de leze-Majesté, ou d'état. Ainsi Auguste fit là une chose d'autant plus singuliere, qu'il l'établit principalement contre les satires, qui ne concernoient point sa personne. J'ai raporté ci-dessus les paroles de Tacite, qui font voir que les libelles de Cassius Severus contre des gens de qualité de l'un & de l'autre sexe, obligerent cet Empereur à faire ces nouveaux reglemens. Je ne voi point que ce Cassius soit accusé de s'en être pris à Auguste, & je trouve dans Suetone, que cet Empereur ne punissoit ni les discours, ni les écrits satiriques qui le regardoient. (d) *Nec quidquam ultra aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque de eadem re sedulo violentius apud se per epistolam conquerenti ita rescripsit,* ætati tuæ, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, & nimium indignari quemquam esse qui de me malè loquatur, satis est enim si hoc habemus, ne quis nobis male facere possit. . . . . (e) *Etiam sparsos de se in curia famosos libellos, nec expavit, nec magnâ curâ redarguit, ac ne requisitis quidem autoribus, id modo censuit cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent.*

(a) *Tacit. Annal. l. 1. c. 72.*

(b) Novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quod in conferta multitudine ægre procedente carpento palam optaverit ut frater suus pulcher revivisceret, atque iterum classem amitteret quo minor turba Romæ foret. *Sueton. in Tiber. c. 2.*

(c) *Mr. Auberi, hist. du Card. de Richelieu l. 4. p. m. 405. cite un arrêt du Parlement de Paris du 27. d'Avril 1620. qui condamna aux Galeres un homme convaincu de crime de leze-Majesté pour avoir contribué à un libelle contre l'Etat.*

(d) *Sueton. in Aug. c. 51.*

(e) *Id. ib. c. 55.*

II. Trois historiens en parlent imparfaitement, Suetone sur tout.

Mais qui ne sera surpris de ce qu'encore que trois differens auteurs nous aient parlé les uns après les autres de ces reglemens d'Auguste, nous n'en saurions voir les circonstances exactement éclaircies, & confirmées par le secours mutuel des trois temoignages ? Tacite nous dit simplement, qu'on soumit à la loi *de Majestate* le crime d'avoir fait des libelles diffamatoires. Suetone qui est venu après Tacite ne parle point de cette loi *de Majestate* ; il dit seulement qu'Auguste ordonna, qu'à l'avenir on procederoit contre ceux qui publieroient de tels libelles sous un autre nom. Dion qui est venu après Suetone, ne parle point non plus de la loi *de Majestate*, & se contente de dire ; 1. qu'Auguste deux ans avant que de mourir ordonna que l'on informât contre les libelles diffa-

ma-

matoires, & que les Ediles dans Rome, & les gouverneurs dans les autres lieux fissent brûler tous les écrits de cette espece qu'ils decouvriroient. 2. Qu'il châtia quelques-uns de ceux qui avoient composé de ces libelles. De ces trois historiens Suetone est celui qui a le moins debrouillé le fait, puis qu'il ne tient pas à lui que nous ne pensions, (a) que pourvu qu'un homme fit des libelles anonymes, ou sous son veritable nom, il pouvoit impunément diffamer toute la Cour & la ville. Pourquoi donc est-ce qu'on bannit Cassius Severus? Pourquoi brûla-t-on les écrits de Labienus? Se pourra-t-on bien imaginer, que ce fut parce que ces deux auteurs avoient publié leurs livres sous le nom d'autrui? Quelles reveries!

III. Vains efforts pour justifier Suetone.

Torrentius a voulu sauver l'honneur de Suetone, en substituant sans l'autorité d'aucun manuscrit ces mots, *suo alienove nomine*, à ceux-ci, *sub alieno nomine*. Mais je remarque que sa correction a été abandonnée avec le dernier mepris: jusques-là que le commentateur de Suetone *in usum Delphini*, a cru qu'elle ne faisoit point une nouvelle signification, tant il l'avoit peu examinée. D'autres veulent que par *sub alieno nomine &c.* il faille entendre les satires, où le nom des personnes qu'on dechiroit, ne paroissoit pas. Mais je ne voi gueres debiter cela que par forme de pis-aller. Après tout nonobstant ces expediens, Suetone ne mettroit-il pas à couvert de toute peine les satires les plus diffamantes, pourvu qu'elles fussent anonymes, ou qu'on n'y fût pas dechiré sous un nom de guerre, mais sous son nom veritable? Et ne seroit-ce pas un assez honteux reproche à faire au Conseil de l'Empereur? Enfin il y en a qui soutiennent, que comme les loix des 12. tables avoient suffisamment defendu que l'on ne fit point de satires sous son nom, Auguste ne se crut obligé qu'à attaquer celles qu'on publieroit sous le nom d'autrui. Mais 1. nous ne voions pas que les loix des 12. tables s'adressent plus ou moins aux satires anonymes, qu'à celles où l'on auroit mis son vrai nom, ou un faux nom. 2. Il auroit été fort inutile de ne defendre que celles où l'on se seroit nommé: & quelle aparence que ces anciennes loix de Rome, aient laissé un chemin si large à quiconque auroit voulu les éluder? En 3. lieu, a-t-on de coutume en faisant quelque addition à une loi, de ne pas renouveller & confirmer les anciens ordres? 4. Qui comprendra jamais, que si l'ancien droit Romain avoit accordé l'impunité aux satires les plus punissables, c'est-à-dire à celles où l'on ne met point son nom, desquelles les coups sont & plus frequens, & plus hardis, Auguste en supléant ce qui eût manqué aux vieilles loix, eût oublié precisément le remede le plus necessaire, savoir la punition des libelles anonymes? Il y a bien plus (b) d'aparence que ce fut lui, qui fit faire la loi ou le senatusconsulte, dont Ulpien nous a conservé les paroles; *Si quis librum ad infamiam alicujus pertinentem scripsit, composuit, edidit, dolove malo fecit quo quid eorum fieret, etiamsi alterius nomine ediderit, vel sine nomine; uti de ea re agere liceat: & si condemnatus sit, qui id fecit, intestabilis ex lege esse jubetur.*

J'avoue que les historiens modernes sont trop prolixes, & qu'il y en a qui composent plus de volumes sur leur siecle, que Tite Live n'en a composé sur toute la durée de Rome conquerante, depuis sa fondation jusques à Cesar. Mais les anciens d'autre côté sont trop courts, & il est plus à-propos pour nôtre instruction, qu'on mette trop de particularitez dans une histoire, que si l'on en suprime trop.

IV. Si les libelles ont été compris sous les crimes de leze-majesté par la raison qu'ils sont une usurpation du droit souverain.

On s'imaginera peut-être qu'Auguste n'eut pas besoin de grands detours, pour montrer que les faiseurs de libelles devoient être poursuivis sur le pied de criminels de leze-majesté, puis qu'il est évident, qu'un particulier qui diffame son prochain usurpe un des droits de la souveraineté; & qu'il n'apartient pas moins au Souverain, exclusivement à tout autre, d'infliger la peine d'infamie, que d'infliger la peine de bannissement, de prison, de mort, &c. Mais ce seroit raisonner très-faussement, & convertir tout d'un coup en crimes de leze-majesté l'infraction de toutes les loix, l'adultere, le vol, la seduction d'une fille &c. car on peut dire qu'un voleur ne meprise pas seulement les loix de son Souverain, mais aussi qu'il s'empare d'un droit qui n'apartient qu'au Souverain. Il n'apartient qu'au Souverain d'ôter aux particuliers, ou en tout ou en partie, ce qu'ils possedent. Le droit d'infliger des amendes, des confiscations, &c. ne doit pas moins émaner de la puissance souveraine, que celui de noter quelcun d'infamie; & par consequent un satirique qui diffame son prochain ne sauroit être coupable du crime de leze-majesté, sans qu'il en faille conclure qu'un voleur, qu'un fornicateur l'est aussi. Et cela seroit d'autant plus vrai à l'égard des fornicateurs, que s'ils debauchent une femme mariée, ils jouent à frauder les heritiers, par l'intrusion d'un coheritier illegitime, & qu'en même tems ils attirent un grand deshonneur sur la tête du mari; que s'ils debauchent une fille, ils lui infligent une flêtrissure ignominieuse, qui rejalit sur sa famille, & ils causent à son pere un dommage réel, & une perte pecuniaire, semblable à celle qui consiste dans le dechet des marchandises. En effet une fille deflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix; c'est une marchandise dont le proprietaire demeure toûjours chargé, s'il n'aime mieux s'en defaire en y perdant beaucoup; je veux dire ou en la mesalliant, ou en lui constituant une dot exorbitante. Ce n'est donc point par là que l'on peut justifier la nouvelle jurisprudence d'Auguste: le plus court est aparemment de confesser qu'elle n'étoit pas reguliere. Je ne sai si en la tirant par les cheveux, on ne la fit point sortir d'une maxime, ou d'une definition qui se trouve dans Ciceron, & qui porte qu'on diminuoit la majesté du peuple Romain, quand on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce peuple, ou à celle des gens ausquels il avoit communiqué du pouvoir. (c) *Majestatem minuere est de dignitate, aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit aliquid derogare.* Je croi seulement que par la loi *de Majestate* il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Auberi dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveller l'action capitale, que les loix des douze tables avoient établie contre les faiseurs de libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naudé a confondu ces douze tables avec un arrêt du Senat. Il a même fourni une preuve de sa faute, car ce qu'il cite d'Arnobe prouve manifestement la justice de ma censure. *Si Nosseigneurs du Parlement*, dit-il (d), *eussent eu le loisir de jetter les yeux sur*

(a) Id modo censuit (*Augustus*) cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent. *Sueton. in Aug. c. 55.*

(b) *Baudouin qui raporte ces paroles de la loi, la croit faite ou sous Auguste, ou sous Tibere; voiez son traité* in leges 12. Tabul. c. 9 pag. m. 49. & 50.

(c) Cicero l. 2. de invent. *On ne parle pas d'un passage du même* Ciceron, epist. 11. l. 3. ad famil. *où selon quelques-uns il dit que Sylla avoit declaré crime de leze-majesté les declamations qu'on feroit contre un autre;* est majestas (& sic Sylla voluit) ne in quemvis impune declamari liceret; *on n'en parle pas, dis-je, parce qu'on ne le croit pas encore bien retabli, & qu'en tout cas on aimeroit mieux l'explication de Lambin que celle de Manuce, quoi qu'on les trouve toutes deux defectueuses.*

(d) *Naudé, Dialogues de Mascurat p. 18.*

Digitized by Google

tous ces livrets diffamatoires, je tiens pour asseuré, qu'ils auroient empesché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit esté que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, duquel Arnobe disoit, si j'ay bonne memoire, Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur, & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impunitum.

Tibere maintint cette innovation d'Auguste, à cause principalement de quelques plumes medisantes qui attaquoient sa personne, & qui touchoient aux plaies les plus delicates de son domestique. (a) *Mox Tiberius consultante Pompeio Macro Pratore, an judicia Majestatis redderentur, exercendas leges esse respondit. Hunc quoque asperavere carmina incertis auctoribus vulgata in sæviam superbiamque ejus, & discordem cum matre animum.* Il (b) mit ensuite cette loi à tous les jours: le pauvre Cremutius Cordus eut beau soutenir qu'il (c) n'avoit écrit rien de choquant ni contre Tibere, ni contre l'Imperatrice, qui étoient ceux, disoit-il, que la loi *de Majestate* comprenoit; cela ne fut point capable d'effacer son pretendu crime, d'avoir donné quelques loüanges à Brutus & à Cassius. (d) *Verba mea, Patres Conscripti, arguuntur, adeò factorum innocens sum. Sed neque hæc in principem aut principis parentem, quos lex majestatis amplectitur.* Notez qu'il semble que Tacite ait oublié ce qu'il avoit dit au chapitre 72. du 1. livre; car de la maniere qu'il fait parler Cremutius Cordus, on diroit que les seuls libelles contre l'Empereur & contre l'Imperatrice étoient compris sous la loi *de Majestate*: or on ne voit aucune ombre de cette restriction dans le chapitre 72.

V. Neron fut assez patient pour les libelles.

Mais n'oublions pas de dire, que cette loi *de Majestate* n'étoit pas toûjours funeste. Neron, tout Neron qu'il étoit, non seulement ne cassa pas l'ordonnance du Senat, qui ne condamnoit qu'au bannissement & à la confiscation des biens le Preteur (e) Antistius, convaincu d'avoir publié des satires contre l'Empereur; mais il declara à la compagnie, qu'il lui permettoit d'absoudre à pur & à plein Antistius. (f) *Se qui severitatem decernentium impediturus fuerit, moderationem non prohibere. Statuerent ut vellent, datam etiam absolvendi licentiam.* Le Senat s'en tint à sa premiere resolution. Presque en même tems Fabricius (g) Vejento, auteur de quantité de libelles contre les Senateurs, & contre le Clergé de Rome, aiant été jugé par Neron même, ne fut que banni d'Italie. Ses livres furent condamnez au feu: on les rechercha depuis, & on les lut avec la derniere avidité, pendant qu'il y eut du peril à le faire; mais dès qu'il fut permis de les avoir on ne s'en soucia plus. (h) *Convictum Vejentonem Italia depulit & libros exuri jussit, conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit.* Suetone remarque comme un fait très-singulier, que Neron fut si peu mal endurant pour la medisance, qu'il ne temoigna à personne plus de debonnaireté, qu'à ceux qui exerçoient sur lui leur genie satirique. On fit courir & l'on afficha des vers sanglans contre sa personne; il ne s'en émut point; il n'en fit point rechercher les auteurs: & quelques-uns d'eux aiant été deferez au Senat, il empêcha qu'ils ne fussent châtiez rigoureusement. (i) *Mirum & vel præcipue notabile inter hæc fuit, nihil eum patientius quam maledicta & convicia hominum tulisse, neque in ullos leniorem, quam qui se dictis aut carminibus lacessissent, extitisse. . . . Vel contemptu omnis infamiæ, vel ne fatendo dolorem irritaret ingenia.* Pour avoir été atteint de la raillerie mordante d'un Cynique en pleine ruë, & pour avoir été joüé sur le theatre, il se contenta de bannir de l'Italie le philosophe & le comedien. Suetone ne sait s'il y avoit là plus d'indolence que de politique; car en temoignant son chagrin, Neron avoit lieu de craindre qu'il n'encourageât les medisans; & personne n'ignore la sentence que Tacite a debitée dans le chapitre 34. du 4. livre des annales, à l'occasion d'un doute semblable à celui de Suetone: une injure, dit-il, qu'on meprise tombe d'elle-même, si l'on s'en fâche on la fait valoir. *Carmina Bibaculi & Catulli referta contumeliis Cæsarum leguntur: sed ipse divus Julius, ipse divus Augustus & tulere ista & reliquere, haud facilè dixerim, moderatione magis an sapientiâ: namque spreta exolescunt: si irascare, adgnita videntur.*

VI. Il est très-important de reprimer la licence des libelles. Les anciens Paiens la reprimerent.

Voilà qui est bien, s'il ne s'agit que de pardonner les medisances où le Souverain est interessé personnellement; mais il ne faut pas qu'il laisse ses sujets exposez à cet orage. Domitien (k) meriteroit cent éloges, s'il n'avoit puni que les auteurs qui avoient medit des premieres personnes de Rome, en quoi il n'emploia pas trop de rigueur. Il semble donc que l'excessive severité d'Auguste contre les libelles diffamatoires, si on la detache de l'abus que ses successeurs en firent souvent, ne consistoit que dans les termes, & dans le fastueux mot *de Majestate*, & qu'ainsi sa conduite ne soit pas condamnable dans le fond; car c'est une des licences qu'on doit le plus refrener dans un Etat, que celle de ces sortes de libelles. L'honneur, la gloire & la reputation des familles, ces biens mille fois plus precieux que l'or & l'argent, ne tiendroient qu'à un filet, si l'on ne reprimoit l'audace & la noire malignité des écrivains satiriques. Ils commenceroient à la verité par des personnes de mauvaise vie; mais après ce debut ils se repandroient comme la peste, sans aucun discernement, sur les lieux saints & sur les profanes, sur les maisons chastes, & sur celles de prostitution. L'antiquité en auroit fait l'experience totale, si l'on n'y eût enfin remedié par de bonnes loix, & en soumettant au bras seculier les satiriques, quand on vit que cela passoit la raillerie, & quand ceux qui n'avoient pas été encore mordus de ces chiens enragez, firent reflexion que leur tour viendroit aussi; qu'il faloit donc concourir pour y mettre ordre avec ceux qui avoient dejà reçu le coup. C'est ainsi qu'en cas d'incendie, (l) les voisins ne travaillent pas moins que ceux dont la maison brûle à éteindre l'embrasement. Voici comment Horace raconte la chose:

Fescennina (m) per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit,
Libertasque recurrentes accepta per annos
Lusit amabiliter, donec jam sævus apertam
In rabiem cœpit verti jocus, & per honestas
Ire minax impune domos. Doluere cruento

Dente

(a) *Tacitus, annal. l. 1. c. 72.*

(b) *Voiez Suetone* in Tiber. *c. 58.*

(c) *Apud Tacitum Ann. l. 4. c. 34.*

(d) *Id. ib.*

(e) Probrosa adversus principem carmina factitavit, vulgavitque celebri convivio. . . Exin . . . majestatis delatus est. *Tacit. ann. lib. 14. cap. 48.*

(f) *Tacit. ib. c. 40.*

(g) Quod multa & probrosa in Patres & Sacerdotes composuisset, iis libris quibus nomen *codicillorum* dederat. *Ib. c. 50.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Sueton. in Nerone c. 39.*

(k) Scripta famosa vulgoque edita quibus primores viri ac feminæ notabantur, abolevit non sine auctorum ignominia. *Sueton. in Dom. c. 8.*

(l) Dente Theonino cum circumroditur, ecquid Ad te post paulo ventura pericula sentis? Nam tua res agitur paries cum proximus ardet Et neglecta solent incendia sumere vires. *Horat. epist. 18. l. 1.*

(m) *Idem epist. 1. lib. 2. A quoi l'on peut joindre ce passage* De arte poët. *Successit vetus his Comœdia, non sine multa Laude, sed in vitium libertas excidit & vim Dignam lege regi. Lex est accepta, chorusque Turpiter obticuit sublato jure nocendi.*

Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
Conditione super communi: quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi. Vertêre modum formidine fustis
Ad benedicendum delectandumque redacti.

Ciceron avoit aussi remarqué quo l'ancienne comedie Greque abusa tellement de la permission qu'elle avoit, de censurer la mauvaise vie des particuliers nommément & sans detour, qu'il n'y eut personne qui échapat à la medisance du theatre, non pas même Pericles, qui avoit si long tems gouverné la Republique tant en paix qu'en guerre. On auroit pu souffrir, disoit Ciceron, que les mechans citoiens eussent été exposez à ces insultes, quoi qu'il soit plus à-propos que de telles gens soient notez par le Censeur, que par un poëte; mais il est insuportable qu'un Pericles n'en soit pas exemt. *Apud Græcos antiquiores fuit lege concessum, ut quod vellet Comœdia nominatim vel de quo vellet (a) diceret; itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus quem illa non attigit, vel potius quem non vexavit, cui pepercit? Esto: populares homines improbos, in Rep. seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit: patiamur, inquit, etsi hujusmodi cives à Censore melius est quam à Poëta notari: sed Periclem cum jam suæ civitati maxima autoritate plurimos annos domi & belli præfuisset, violari versibus & eos agi in Scena non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere (b).* De tous les thresors du monde il n'y en auroit point de plus exposé à la tigne & à la rouillure, & aux mains ravissantes des larrons que l'honneur, & que la bonne renommée, si l'on ne reprimoit pas l'audace des Ecrivains satiriques: car comme par je ne sai quelle fatalité bien funeste, l'esprit de medisance & de vengeance se trouve souvent conjoint avec les apparences d'une vie austere, l'impunité des libelles en feroit éclorre un très-grand nombre, qui porteroient coup contre les plus honnêtes gens; & pour peu que l'on irritât un faux devot, ou un fanatique bilieux, on se verroit dechiré cruellement par sa plume, & la credulité populaire pour ces sortes d'écrivains leur fourniroit un asyle, à l'égard même des calomnies les plus extravagantes. Si ces gens-là ne renvoioient pas à la fin les vertus, par où il faut commencer la vie devote, les vertus, dis-je, qui font l'honnête homme; & s'ils profitoient du meilleur avis que l'on leur puisse donner, qui est de (c) ne se point mêler d'être devots avant que d'être gens de bien, ils ne se distingueroient pas comme ils font par leurs discours satiriques, & par leurs écrits diffamatoires.

(a) *Voiez Horace au commencement de la 4. satire du 1. livre.*

(b) *August. de civit. Dei, l. 2. c. 9. ex Ciceronis lib. 4. de Republica.*

(c) *Voiez les reflexions sur les defauts d'autrui, imprimées à Paris l'an 1690.*

VII. Ce qu'il faut repondre aux apologistes des libelles.

On voit par là ce qu'il faut reponđre à ceux qui disent, que les libelles font du bien à la societé, entant qu'ils empêchent plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe de sortir des bornes de la bienséance: c'est un frein, disent-ils, qui les retient; ôtez leur la crainte d'être difamez jusqu'au bout du monde, & dans tous les siecles à venir par quelque satire ingenieuse, il n'y aura point d'excés à quoi ils ne se precipitent. Chansons que tout cela. On ne voit pas que jusqu'ici il y ait jamais eu disette de ces libelles, & cependant le monde n'est point amendé & n'amende point. De plus ce pretendu frein ne deviendroit-il pas inutile, par l'abus qu'on feroit de ce remede, en difamant sans quartier ni discernement toutes sortes de maisons?

Sera-t-il donc permis aux uns de commettre des infamies, sans qu'il soit permis aux autres de les en punir par tous les cornets de la renommée? Je repons que comme ce n'est pas aux particuliers à châtier ceux qui volent & ceux qui tuent, & qu'il en faut laisser le soin à ceux que l'autorité souveraine a prepolez à la punition des malfaiteurs, il en faut user de même à l'égard de la peine d'infamie. C'est empieter sur les droits du Souverain, c'est mettre une main profane à l'encensoir, que de se mêler de ces sortes de punitions, quand on n'a point de caractere pour cela, communiqué par ceux qui gouvernent. Un coupable peut alors se servir legitimement de la question qu'on fit autrefois à Moïse (d), *qui t'a établi Prince & Juge sur nous?* Ce que peuvent faire les particuliers contre ceux qui meritent l'infamie, est justement ce qu'ils peuvent faire contre un voleur ou un assassin: ils peuvent le deferer aux Juges, & temoigner contre lui ce qu'ils savent; ils peuvent denoncer pareillement les commerces criminels, & la vie infame de tels & de telles; mais il faut le faire avec toutes les qualitez d'un accusateur en forme: il faut se nommer, faire élection de domicile, & sur tout être en état de prouver devant les Juges, si le cas y échet, tout ce qu'on avance. Or où sont les faiseurs de libelles qui en usent ainsi? La premiere chose qu'ils observent c'est de cacher leur nom, leur profession & leur demeure. Ils ne sont pas fort consciencieux sur les preuves; les plus petits soupçons, & les ouï-dire, les nouvelles d'auberge & de corps de garde leur servent de demonstration; & dès-là ils encourent de droit les peines des calomniateurs & des faux temoins; car pour meriter ces peines il n'est pas necessaire que ce que l'on avance soit réellement faux, il suffit qu'on le soutienne sans le savoir, & sans en avoir des preuves.

(d) *Exod. ch. 2. v. 4.*

VIII. Du droit de l'histoire, & par qui elle devroit être écrite. Grand abus en cela.

Je suis persuadé qu'il est & de la justice & du bien public, que les (e) mauvaises actions soient traduites au tribunal de la renommée, pour y recevoir le châtiment qu'elles meritent, *interest Reipublicæ cognosci malos*: mais tout le monde ne doit pas se mêler de cette fonction. Car si le mal qu'on souhaitte de divulguer est de nature à être puni par les loix civiles, il en faut laisser faire les informations aux Magistrats, ou tout au plus les aider d'un temoignage juridique, afin que le crime porte tout à la fois une double punition, celle du bruit public, & celle des Juges. Il faut se souvenir que ce n'est pas à un poëte, ni à tel autre écrivain, que nous devons rendre compte de nôtre conduite, mais aux Magistrats. Ce dogme vient de bon lieu, comme il paroîtra par ce Latin: (f) *Nostra contra duodecim Tabulæ cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt*, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. *Præclarè, judiciis enim ac Magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut respondere liceat & judicio defendere.* Que si le mal est d'une autre espece, jouïssant de l'impunité ou à cause de la tole-

(e) Exsequi sententias haud institui nisi insignes per honestum aut notabili dedecore: quod præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, utque PRAVIS DICTIS FACTISQUE EX POSTERITATE ET INFAMIA METUS SIT. *Tacit. ann. l. 3. c. 65.*

(f) *Cicero 4. de legib. apud August. l. 2. de civit. Dei, c. 9.*

tolerance de la Justice, ou à cause des personnes qui le font, alors non plus il n'apartient pas à un chacun de se mêler d'en écrire. Il faudroit laisser ce soin à l'histoire, & celui de composer l'histoire à des personnes choisies, & autorisées par ceux qui gouvernent; par ce moien les flêtrissures que l'histoire infligeroit au nom & à la memoire des gens qui meritent l'infamie publique, procederoient de leur veritable source, & seroient comme une émanation de ce droit du glaive, dont le bras des Souverains est armé pour le châtiment des méchans. Il faudroit que comme l'histoire sainte n'a pas été l'ouvrage d'un particulier, mais de gens (a) qui avoient reçu de Dieu une commission speciale d'écrire; de même l'histoire civile ne fût composée, que par des gens commis à cela par le Souverain de chaque état. Et alors la presomption seroit, que l'histoire ne difameroit pas les gens sur de mechantes preuves; au lieu que de la maniere que les choses vont, elle distribuë les peines & les recompenses, le blâme & la loüange, la condamnation & l'absolution, sur les premiers bruits de la renommée, sophistiquez & alambiquez par mille passions. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que le plus petit historien se munit du privilege qui ne doit apartenir qu'à quelques-uns: il pretend qu'on ne doit pas exiger de lui, qu'il fournisse ses preuves & ses temoins. (b) *Quis unquam ab historico juratores exegit?*

Je ne dis pas qu'il n'y ait des inconveniens de l'autre côté; mais y en aiant par tout, il reste que l'on évite les plus grans, comme sont sans doute cette multitude d'écrivains, qu'on voit aujourd'hui salir de leurs mains impures les faits historiques; les salir, dis-je, non seulement pour le tems present, mais pour les siécles à venir; vu qu'il n'y aura que trop de continuateurs du (c) *Mellificium Pezelii*, de *Sethus Calvisius*, des commentaires de Sleidan &c. trop de faiseurs d'abregez *in usum studiosæ juventutis*, trop d'écrivains en un mot qui ne puiseront point ailleurs, & qui perpetueront (A) les mensonges que l'on divulgue journellement. Ce que l'on dit des premieres impressions en general qu'elles sont de longue durée,

Quo (d) semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu,

est très-vrai en particulier de ces premieres alterations qu'on fait souffrir aux évenemens dès leur naissance, par des relations deguisées que l'on debite à la chaude, & que l'on repand par tout le plus promtement qu'il est possible. C'est un peché originel dont on ne peut nier la propagation; trop d'exemples la prouvent, & c'est là le grand desordre; car comme tous les peuples sont assez semblables à celui dont un Cardinal Legat disoit, en lui donnant sa sainte benediction, *puis qu'il veut être trompé, qu'il le soit*; & comme d'ailleurs on ne sauroit revoquer en doute, qu'une fausse nouvelle cruë trois jours (B) ne soit capable de faire beaucoup de bien à un état, au lieu qu'une nou-

(a) *Epitre 2. de saint Pierre ch. 1. v. 20. & 21.*

(b) *Seneca de morte Claudii.*

(c) *Si l'on designe quelques auteurs, c'est sans aucune affectation ni dessein, mais à cause que par hazard on se trouve la memoire fraiche des plaintes de Scrivener*, Act. in Schism. Angl. pag. 2. *de la Biblioth. univers. to. 16.* pag. 44. & suiv. & passim alibi, *de Schoockius*, Fabul. Hamel. pag. 140. *Voiez aussi l'Ambassadeur de Wicquefort tom. 1. pag. 173.*

(d) *Horat. epist. 2. lib. 1.*

(A) *Qui perpetueront les mensonges que l'on divulgue journellement.*] J'aurois pu parler d'une autre sorte d'écrivains. Ceux qui continuent Pezelius, Calvisius, le *Theatrum Europæ* &c. ceux qui publient des *synopses rerum toto orbe gestarum*, & des abregez de l'histoire universelle *in usum studiosæ juventutis*, sont je l'avouë les plus grans propagateurs des fausses nouvelles; mais ils ne sont pas les seuls qui travaillent à cela, ni peut-être les plus dangereux conservateurs du mensonge. Il y a des historiens qui prenant le contrepied de ceux-là, trompent les personnes mêmes qui se piquent d'être difficiles à contenter. Je parle de certains historiens qui ressemblent à Mr. Varillas. Ils aiment à dire ce qui ne se trouve point dans les histoires ordinaires: ils aspirent à la loüange d'avoir deterré des anecdotes, & les qualitez occultes des premiers Ministres, avec le secret des intrigues, & des negociations que personne n'avoit sçu. Qu'une chose ait été abandonnée à l'oubli de tout le monde, c'est assez pour eux afin de la publier. Ils vont plus avant; ils bâtissent là-dessus tout un systême; cela leur sert de clef pour ouvrir le cabinet des Souverains; ils donnent raison par là de plusieurs mysteres, si on les en croit. Quand ces Messieurs trouvent dans quelque coin de bibliotheque, ou parmi les paperasses enfumées d'un inventaire, un imprimé qui leur étoit inconu, ils le lisent avidement, cela est loüable. Mais s'ils y trouvent quelque fait particulier, rare, surprenant, ils l'adoptent tout aussitôt, pour le faire servir de base à des conjectures qu'ils ont dessein d'étaler comme des faits, ou comme des éclaircissemens historiques. Cela n'est guere loüable, c'est très-souvent le chemin de l'illusion. Si quelcun de ces gens-là trouvoit à cent ans d'ici un exemplaire de la lettre Pastorale qui fut suprimée promtement par son auteur, il en feroit bien son profit. Il se vanteroit d'avoir deterré des choses qu'aucun historien n'avoit debitées: il raisonneroit là-dessus à perte de vuë, & donneroit à l'Europe toute une nouvelle face, par raport aux motifs secrets de la conduite. Il ressusciteroit donc une fausseté qui n'a couru que peu de jours dans les nouvelles ordinaires, & il la perpetueroit; car par exemple il se trouvera toûjours des historiens qui raconteront ce qu'ils auront lu dans Varillas. J'avertirai mon lecteur que la supression de cette lettre Pastorale ne m'est conuë que par un petit (e) imprimé de 15. pages in 4. daté du 25. de Janvier 1696. J'y ai lu (f) que l'auteur des Pastorales aiant cité, *pour preuve des intentions favorables* des Alliez, *un projet de paix dressé par la Diete de Ratisbonne . . . . . qui avoit été fabriqué par un Politique speculatif d'Amsterdam . . . . . eut tant de honte d'avoir été la duppe de cette Piece supposée, qu'il fit faire incessamment une autre édition de sa lettre Pastorale dans laquelle il suprima cet article.*

(B) *Une fausse nouvelle cruë trois jours ne soit capable de faire beaucoup de bien &c.*] On attribuë à (g) Catherine de Medicis cette maxime, *qu'une nouvelle fausse creuë trois jours pouvoit sauver un Etat.* Les histoires sont remplies de l'utilité des fausses nouvelles. Les chefs de la ligue se maintinrent long tems par là dans Paris. Le Duc de Maienne ne pouvant nier qu'il n'eût perdu le champ de bataille à la journée d'Ivri, faisoit acroire que le Bearnois y (h) avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la ligue étoit triomphante. Voici les paroles d'un historien: (i) *Voyans leur armée ainsi fracassée, ils recoururent à leurs artifices ordinaires, qui estoit de payer les Parisiens en mensonges qu'on publia en force livres, portans qu'au premier assaut donné à Dreux les habitans avoyent tué plus de cinq cens hommes au Roi, & blessé rudement un plus grand nombre, le Mareschal de Biron navré à mort. Qu'en une rencontre aupres de Poissi l'Union avoit remporté une grande victoire. Qu'en la bataille il y avoit eu long combat & perte presque esgalle: & que si le Bearnois n'estoit mort, il ne valoit gueres moins.* Pierre Matthieu narre que le Comte de Charolois aiant besoin que ses troupes fussent rassûrées par l'esperance d'un prompt secours, (k) *aposta un Cordelier qui faisoit semblant de venir de Bretagne, & disoit qu'il avoit laissé l'armée si proche qu'on la verroit le mesme jour . . . . cet artifice accreut sinon le courage, au moins la patience des plus abbatus, & le mensonge profita pour le peu de temps qu'il fut creu: le grand desir de veoir les troupes de Bretagne le fit recevoir sans le considerer.* Ces dernieres paroles ne sont pas ici inutiles, car elles montrent le panchant des peuples à concourir à l'artifice; ils croient facilement ce qui les flate, & ils poussent ainsi le tems à l'épaule. La note marginale de Pierre Matthieu merite d'être copiée. (l) *Quand une armée ou une ville*, dit-il, *est en l'attente du secours, il faut tousiours asseurer qu'il vient, & quand il y auroit nouvelle du contraire, c'est de la prudence du Chef d'en faire courir un autre bruit. Syphax mande à Scipion qu'il ne le peut secourir, & qu'au contraire il est pour Carthage. Scipion traite & caresse ses Ambassadeurs* &

(e) *Il a pour titre*, Parallele de trois Lettres Pastorales de Mr. Jurieu, touchant l'accomplissement des Propheties.

(f) *A la page 14. il cite la Pastorale du mois de Janvier 1695.*

(g) *d'Aubigné Confession Catholique de Sancy, li. 2. ch. 6. p. m. 413. 414.*

(h) *D'Aubigné histoire Univers. to. 3. liv. 3. ch. 6. pag. 322.*

(i) *Histoire des choses memorables avenuës en France depuis l'an 1547. jusques au commencement de l'an 1597. pag. 720.*

(k) *Pierre Matthieu, hist. de Louis XI. l. 3. pag. m. 144.*

(l) *Id. ib.*

nouvelle veritable cruë autant de tems est capable de le perdre; il ne faut pas trouver étrange que les premieres relations soient remplies de deguisemens; la politique le veut, elle que quelcun a definie

& leur donne des presens, afin de faire croire à ses gens que Syphax venoit, que les Ambassadeurs retournoient pour le faire hâter. C'est par raport à ces finesses qu'on peut principalement dire, *nil sub sole novum, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Les modernes ne sont là-dessus que les copistes de l'antiquité (a). On ne s'est jamais piqué d'être sincere dans les relations recentes des malheurs publics, & il seroit presque toûjours prejudiciable de s'en piquer. Tite Live censure raisonnablement le Consul Romain, qui après la malheureuse journée de Cannes avoüa aux deputez des alliez toute la perte qu'on avoit faite: (b) *Auxit rerum suarum suique contemptum Consul nimis detegendo cladem nudandoque.* (c) L'effet de cette sincerité fut que les alliez jugerent que Rome ne se pourroit jamais relever, & qu'ainsi il faloit s'unir avec Annibal. Nous aprenons de Plutarque (d) qu'un Athenien fut cruellement torturé, pour avoir dit une mauvaise nouvelle qui étoit pourtant très-vraie. Aiant sçu d'un étranger qui avoit pris terre au port de Piree la deroute de Nicias, il s'en alla à toute jambe annoncer ce grand malheur aux Magistrats. On voulut sçavoir d'où il le tenoit, & comme il ne put donner son auteur on le châtia (e) comme un fourbe perturbateur du repos public. On ne cessa de le tourmenter que quand on eut sçu la verité de sa nouvelle. S'il eût annoncé faussement une victoire, il n'eût pas été puni: l'action de Stratocles m'en fait juger de cette maniere. Il persuada aux Atheniens d'offrir aux Dieux un sacrifice pour les remercier de la defaite des ennemis; & il savoit neanmoins que la flote Athenienne avoit été bien batuë. La nouvelle de ce desastre fut enfin certaine, fut enfin publique. On se fâcha tout de bon contre l'imposteur; mais on se paia de sa reponse, & il n'en fut autre chose. Quel tort vous ai-je fait, leur dit-il? j'ai été cause que vous avez eu trois jours de bon tems: (f) Πολὺ δ' ἂν ἧττον καὶ Σπαρτιάτας ἤνεγκε τὴν Στρατοκλέους ὕβριν ὑπομείναντας καὶ βωμολοχίαν, πείσαντος μὲν αὐτοὺς εὐαγγέλια θύειν ὡς νενικηκότας, ἐπεὶ δὲ τῆς ἥττης ἀληθῶς ἀπαγγελθείσης ἠγανάκτουν, ἐρωτῶντος τὸν δῆμον, τί ἠδίκηται, τρεῖς ἡμέρας δι' αὐτὸν ἡδέως γεγονώς. *Nullo vero pacto arbitror Spartanos toleraturos fuisse Stratoclis scurrilem insultationem, qui suis ut ob laetum partæ victoriæ nuncium acceptum sacrificarent persuasit: cumque ii de accepta clade vero allato nuncio succenserent, populum interrogavit ecquid injuria passi essent, qui ipsius opera triduum suaviter vixissent.* Ce fut autant de pris sur l'ennemi, dira-t-on, les Atheniens gagnerent deux ou trois jours de rejouissance: ils reculerent d'autant le chagrin que la mauvaise nouvelle devoit causer. Mais dans le fond c'est un petit avantage; il est très-fâcheux de revenir d'une fausse persuasion qui a donné une grande joie: on sent mieux après cela le poids de l'adversité. D'ailleurs les rejouissances publiques pour une victoire imaginaire font mepriser toute une nation, & aprêtent bien à rire à ses ennemis. Si l'on eût traité Stratocles selon son merite, on l'eût puni severement. Qu'un particulier en use comme faisoit Ciceron, cela n'est pas de consequence: il est même vrai que dans ces rencontres particulieres la veritable prudence veut qu'on ne croie rien legerement. (g) *Cicero . . . . . cum Vatinii morte nunciata cujus parum certus dicebatur autor, interim, inquit, usura fruar.* Il n'est pas certain que mon ennemi soit mort, & peut-être dans peu de jours on aprendra qu'il est plein de vie; mais en attendant je profiterai du bruit qui court; je le croirai, c'est autant de gain pour moi. Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une simple plaisanterie, ou une declaration ingenuë de ses pensées, la chose n'importoit pas; mais un Etat qui en useroit de la sorte, & qui prendroit des mesures sur une fausse nouvelle de la defaite des ennemis, s'exposeroit quelquefois à de grands malheurs. Un historien conte que le bruit aiant couru que Scipion l'Africain & son frere étoient prisonniers, & qu'Antiochus avoit defait l'armée Romaine qu'ils commandoient, les Etoliens secouërent tout aussitôt le joug du peuple Romain. Cette demarche ne pouvoit être que pernicieuse. Je raporterai les paroles de Tite Live, car elles contiennent quelques singularitez. On y trouve un bel exemple des fourberies de la renommée: on y voit qu'une fausseté si énorme avoit pour auteurs les deputez mêmes des Etoliens à l'armée des Scipions, & qu'il n'y a qu'un historien qui ait parlé de cela: (h) *Valerius Antias author est, rumorem celebrem Romæ fuisse, & pené pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causa Cos. L. Scipionem & cum eo P. Africanum in colloquium evocatos regis, & ipsos comprehensos esse, & ducibus captis confestim ad castra Romana exercitum ductum, eaque expugnata, & deletas omnes copias Romanorum esse: ob hæc Ætolos sustulisse animos, & abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam & in Dardanos & in Thraciam ad conducenda mercede auxilia profectos: hæc qui nunciarent Romam, A. Terentium Varronem, & M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætolia missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cætera hoc quoque interrogatos esse: unde audissent imperatores Romanos in Asia captos ab Antiocho rege, & exercitum deletum esse? Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia neminem alium authorem habeo, neque affirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermissa.*

Ne pensez pas que Catherine de Medicis ait voulu dire, qu'une fausse nouvelle cruë trois jours peut sauver l'état en toutes rencontres. Ce n'est pas dans ces sortes de maximes que l'on cherche l'universalité. Une fausse persuasion est quelquefois salutaire, & quelquefois pernicieuse: dites en autant d'une vraie persuasion. Mais voici une chose d'une verité plus generale; c'est qu'il est utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans telles autres disgraces de consequence. Cette tromperie n'est point ce qu'on nomme coups d'état, *arcana imperii.* C'est une demarche ordinaire de la prudence politique, c'est une leçon d'A B C en ce genre-là. Personne ne doit donc blâmer les deguisemens d'une relation qui suit de près les evenemens: le bien public exige l'emploi des figures de rhetorique qui extenuent la perte que l'on a faite, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être seroit-il à souhaiter que ces relations ne fussent que pour les oreilles, ou que pour le moins on ne les imprimât pas; car l'impression les eternise, & les fait servir de fondement aux historiens: ce qui repand sur l'histoire un cahos impenetrable d'incertitude, qui derobe aux siecles suivans la conoissance de la verité: grand contrepoids, selon quelques-uns, au profit & au plaisir que la lecture de ces imprimez quotidiens cause dans le monde. Les esprits les plus chagrins doivent reconoitre que cette lecture repand par tout plusieurs instructions utiles & agreables, & qu'elle peut même servir de leçon à des écrivains polis. Mais enfin, dit-on, la sincerité n'y regne point; ce sont plutôt des plaidoiez que des histoires. Or qu'est-ce qu'un plaidoié? un discours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de sa cause, & que le mauvais côté de la cause de son adversaire. Si ceux qui parlent ainsi pouvoient fournir un bon moien de ne pas faire ce qu'ils condamnent, ils seroient les plus inventifs de tous les hommes. Il y a ici du plus & du moins, les lecteurs intelligens ne s'y trompent pas; ils demêlent bien ceux qui s'aprochent le plus de la bonne foi: mais après tout il n'est pas possible de publier dans ces écrits tout ce que l'on sçait; il faut sacrifier quelque chose à l'utilité publique, & quelquefois même à l'utilité domestique. Outre que les ruses (i) étant permises dans la guerre, il faut excuser les artifices des Nouvellistes; car le soin qu'ils prenent de controquarrer les relations de l'ennemi sont une espece de guerre, & de là vient que leurs écrits ont été comptez parmi les armes de plume par un auteur de politique: (k) *Hoc saltem addictum non abeat; quod ausu temerario quodam;* Relationes ordinarias *seu* Novellas, *uti vocantur*, Armis Anserinis [illegible] *non adjunxerim: nam, ut probe sciam, tales sæpe non in* Sibyllarum foliis, *sed hominum cerebris nasci, credulosque facile mortis falsa auram captare: interim tamen etiam temporis filia comprobat, atque hactenus comprobavit, harumce sparsiones non semper* Orestis somnia *& vanitates esse atque fuisse. Sparguntur* (1) *enim Victoriæ, deprimiturque pars adversa. Sic constat, quod* Literis à Pompejo *per omnes provincias civitatesque dimissis de prælio ad Dyrrachium facto elatius inflatiusque multo, quam res erat gesta, fama percrebuerit, pulsum fugere Cæsarem, pene omnibus copiis amissis;* (2) *quæ fama sane Pompejanos multis partibus*

(a) *Voiez l'article* Agesilaus *pag.* 96.

(b) *Titus Livius lib.* 23. *pag. m.* 355. *Il raporte tout le discours du Consul aux deputez de la Campanie.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Plut. in Nicia sub finem pag. m.* 542.

(e) Δόξας λογοποιὸς εἶναι, καὶ ταράττειν τὴν πόλιν, εἰς τὸν τροχὸν καταδεθεὶς ἐστρεβλοῦτο πολὺν χρόνον, ἕως ἐπῆλθον οἱ τὸ πᾶν κακὸν ὡς εἶχεν ἀπαγγέλλοντες. Pro mendace & civitatis turbatore in rotam deligatus & diu tortus est, donec advenerunt qui totam cladem ordine annunciarunt. *Id. ibid.*

(f) *Plut. de Repub. gerenda p.* 799. *F. Il en parle aussi dans la vie de Demetrius pag.* 893. 894. *& il lui fait repondre,* Εἶτα τί πεπόνθατε δεινὸν, εἰ δύο ἡμέρας ἡδέως γεγόνατε. Quid tandem injuriæ accepistis si duos dies transegistis per lætitiam? *Cette bataille perduë est celle d'Amorgos. Mr. de Tourreil a très-bien paraphrasé ces paroles de Plutarque:* pourquoi vous plaindre de moi, *repons Stratocles*, me ferez-vous un crime d'avoir en dépit de la fortune sçû deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice dérober tout ce temps à vostre douleur? *C'est dans ses notes sur la 2. Olynthienne de Demosthene, l'une des harangues qu'il a traduites en François le plus noblement qu'il soit possible.*

(g) *Quintil. Inst. Orat. lib.* 6. *cap.* 3. *p. m.* 294.

(h) *Titus Livius lib.* 37. *pag. m.* 708.

(i) Dolus an virtus quis in hoste requirat? *Virgil. Æn. l.* 2. *v.* 390.

(k) *Arma Anserina sive armatura epistolaris à Doctore militari Tacito subministrata, & in dissertatione Politica deducta à G. C. W. pag.* 19.

(1) *Jacques Hurault des Offices d'Etat, fol.* 110.

(2) *J. Cæs. de Bello Civil. lib.* 3. *p. m.* 284.

definie (C) *ars non tam regendi, quam fallendi hominem*. Mais il en faudroit revenir, & c'est ce qu'on ne fait jamais de bonne grace ; & si quelques-uns le font, cela ne sert plus de rien : tant de plumes aiant dejà canonisé les premiers bruits, que pour le moins il se forme des partages * de sentiment par toute la terre.

* *Voiez le passage de Tacite que j'ai cité ci-dessus pag. 3006. lettre e.*

Ce

tibus auxerat. Finguntur clades ad vulgum (quia mundus, ut dicitur vult decipi) dementandum, ut iste faveat huic vel illi parti &c. Ita post cladem Ivrensem *&c.* L'auteur met ici ce que j'ai dit du Duc de Maienne.

Notez que le monde est tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderoit la supression comme une éclipse. Ce seroit une espece de deuil public. La Republique des lettres y perdroit divers ouvrages qui sont le noiau ou la crême de la Gazette, & qui nous donnent des regles pour la lire utilement. Jettez les yeux sur ce qui suit : (a) *Cum vero omnes novi quid sciendi mira flagremus cupiditate, certaque juxta ac incerta avidissimè arripientes, quisque pro voto interpretamur, itaque NOVELLAS undique conquirimus, ut rerum gestarum, imò & gerendarum (tanta enim scribentium vel credentium vanitas est) cognitione sitientem animum expleamus. Hinc anxiâ curiositate legimus aut rimamur, quid Novellæ apportent* Nostrates, Jenenses, Lipsienses, Norinbergenses, Hamburgenses, *imo &* Parisinæ, Hafnienses, Amstelodamenses, Bruxellenses, *aut alia, nescio unde accersita : Ut autem varia sint illorum, qui eas legant vel mirantur, ingenia, ita fieri haud potest, quin majorem ex illis fructum alius, alius minorem accipiat, quò igitur cum Voluptate, quam novitas suâ sponte conciliat, Utilitas etiam jungatur, ideo insigni cum commodo adhiberi poterit Nobilissimi & Consultissimi Dn. AHASUERI FRITSCHII Discursus*, De Novellarum, quas vocant *Neve Zeitungen* hodierno usu & abusu. Imp. Jenæ 1676. 4. *Itemque elegantissimè docti CHRISTIANI WEISII in illustri ad Salam Augustæ Polit. Prof.* Schediasma curiosum, de Lectione Novellarum, quantum scil. illæ usum habeant in Geographicis, Historicis & Politicis, imò quovis curiosorum genere. *Cui etiam addidit* Specimen, quasi Nucleum Novellarum, scil. ab Anno 1660. ad ann. usque 1676. Weissenfelsæ anno eod. exc.

J'ai lu quelque part dans les Nouvelles de la Republique des lettres, qu'il seroit à souhaiter qu'on chargeât quelcun de marquer à la fin de chaque année tous les faux bruits qui auroient couru. Cela ne seroit pas necessaire à l'egard de tous les mensonges ; car il y en a beaucoup dont les Gazettes mêmes nous avertissent : une telle charge eût été plus necessaire, dans le tems qu'on n'imprimoit pas de jour en jour les nouvelles des couriers. Si elle eût été établie à Rome lors que les Turcs prirent Rhodes, nous saurions bien des nouvelles des faussetez que l'on debitoit en Italie. On en conoît quelques-unes par les lettres que Ruscelli a recueillies. On sçait par là que le 10. de Decembre 1522. les Nouvellistes de Rome (b) debiterent que le siege de Rhodes étoit levé. Ils debiterent le 28. de Fevrier 1523. qu'il n'étoit point sûr que Soliman (c) eût pris cette ville, & neanmoins elle avoit capitulé le 22. de Decembre 1522. Mais qui s'étonnera de ces nouvelles, quand il saura qu'en 1500. l'on debita dans Padoue comme un fait certain & écrit de Rome même, que le Pape avoit été tué d'un coup de foudre le jour de St. Pierre, & que tous les bourgeois avoient pris les armes. Nous ne savons que par hazard qu'une telle fausseté fut debitée. La lettre où Matthieu Bossus en fit mention est publique : sans cela nous n'en saurions rien aparemment. (d) *Hac sub horam Augustinus ad te dum scribo, ecce rumor aures implet civitatis, solemni Petri Apostoli die, paulo post vigesimam horam, Alexandrum Romanæ Ecclesiæ magnum Pontificem ictu fulminis interiisse, & de perjucundis suis Pileatis unum tactum, pariter suum dominum parentasse, populares in armis esse, vias urbis obliquas parum tutas, Curiales quasi timoribus, Hispanos infestos & hostes haberi.* La mort du Roi d'Espagne, celle du Roi de France, celle du Duc d'Albe furent debitées tout à la fois en Hollande l'an 1580. Cette fausseté s'est conservée par hazard dans une lettre de Juste (e) Lipse. Il seroit utile de compiler de telles choses.

Mr. de Vigneul Marville a fait de bonnes remarques sur la Gazette. Voici l'une de ses reflexions ; „(f) Il n'y a qu'une seule chose qui fait tort à celui qui „l'écrit, c'est qu'il n'est pas entiérement le maître „de son ouvrage, & que soûmis à des ordres supé„rieurs, il ne peut dire la vérité avec la sincérité „qu'exige l'Histoire. Si on lui accordoit ce point-là, „nous n'aurions pas besoin d'autres Historiens.„ Il y a un peu d'hyperbole à la fin de ce passage, mais quoi qu'il en soit on va à la grande source du mal. Les Nouvellistes hebdomadaires, ou de tel autre periode qu'il vous plaira plus long ou plus court, n'oseroient dire tout ce qu'ils savent. Il leur en couteroit trop ; car pour ne rien dire des châtimens qu'ils pourroient craindre de la part des superieurs, ils verroient diminuer le debit de leurs imprimez, & ils se feroient haïr comme des personnes mal intentionnées, & en quelque façon ennemies du bien public. On ne veut pas qu'ils mentent grossierement en faveur de la patrie, mais quand ils le font avec esprit, & avec des conjectures, & des reflexions également ingenieuses, flateuses, malignes, on les loue, on les admire, on les aime, & l'on court après leurs ouvrages. Ainsi ce n'est pas pour neant qu'ils suivent l'exemple de cet ancien poëte comique, qui ne se proposoit que de plaire au peuple.

Poëta (g) cum primum animum ad scribendum appulit
Id sibi negoti credidit solum dari,
Populo ut placerent quas fecisset fabulas.

(C) *La Politique .... que quelcun a definie*, artem non tam regendi quam fallendi hominem.] Guy Patin raporte cette definition après s'être un peu moqué des Jubilez. (h) *Voilà de nouvelles brigues dans Rome, qui s'en vont nous donner un nouveau Pape, & en suite* pro jucundo adventu ad Papatum, *un nouveau Jubilé. Le vin nouveau de l'an présent, qui est un jus tiré de la vigne, produira de plus sensibles effets dans la tête des hommes, que cette nouvelle dévotion, qui en son espéce ne revient que trop souvent*, ab assuetis non afficimur : *il n'en faut pas tant pour être trouvé bon, mais le monde est fait ainsi*, populus vult decipi ; *feu Monsieur l'Evêque de Belley, Messire Jean Camus, digne & sçavant Prélat, s'il en fut jamais, disoit que* Politica ars est non tam regendi, quam fallendi homines : *je luy ay oui dire une fois cela dans sa chambre l'an 1632. mais je m'en suis plusieurs fois souvenu depuis.* Cette lettre de Patin est datée du 13. de Decembre 1669. Il n'avoit pas ainsi raporté les paroles de cet Evêque dans une lettre du 8. de Mai 1665. voici à quelle occasion il les allegua : (i) *On a mis depuis trois jours à la Bastille six Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main*, hominum genus audacissimum, mendacissimum, avidissimum, ut faciant rem, &c. *Ils mettent là dedans ce qu'ils ne savent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les ruës*, la Bulle de nôtre saint Pere le Pape contre les Jansenistes, *& trois jours après on l'a defenduë, & même*, ne quid deesset ad rationem veræ fabulæ, *on a publié, & fait courir le bruit, que le Commissaire avoit charge de faire mettre en prison l'Imprimeur s'il eût été trouvé en sa maison. Feu Monsieur l'Evêque de Belley qui a été un homme incomparable, m'a dit en 1632.* Politica est ars, tam regendi quam fallendi homines, *& tout cela n'est point d'aujourd'huy, c'est le même jeu qui se joue, & que l'on jouoit autrefois, c'est la même comédie & la même farce, mais ce sont des acteurs nouveaux : le pis que j'y trouve, c'est que ce jeu durera long-tems, & que le genre humain en souffre trop.* Chacun voit la difference qui se trouve entre la 1. & la 2. definition de la politique ; la 2. est plus honnête que la premiere, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonneur des maîtres de l'art, puis que ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne sçauroient parvenir, sans imiter ce que font les medecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin sur la Gazette imprimée lisez ceci : (k) *Il ne se fait ici du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les samedis, qui est une chose fort recréative & fort* consolative *aussi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaises nouvelles, bien que nous en sentions beaucoup en cette saison.* Souvenons nous de Petrone qui a dit, *mundus universus exercet histrioniam* ; & de ces vers de Politien contre ceux qui condamnoient les comedies qu'on faisoit representer dans les colleges :

Sed (l) qui nos damnant, histriones sunt maximi.
Nam Curios simulant : vivunt bacchanalia.
Hi sunt precipue quidam clamosi, leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus :
Superciliosum, incurvicervicum pecus,
Quique ab aliis habitu & cultu dissentiunt,
Tristesque vultu vendunt sanctimonias :
Censuram sibi quandam, & tyrannidem occupant :
Pavidamque plebem territant minaciis.

Prenez

(a) *Michael Hertzius, Bibliotheca Germanica, sive notitia scriptorum rerum Germanicarum parte 1. sub fin.*

(b) *On estime que desormais le secours sera superflu, si le siege est levé ainsi qu'on en fait courir le bruit.* Jerome Negro, Lettre à Marc Antoine Micheli écrite de Rome le 10. de Decembre 1522. fol 86 des epitres des Princes recueillies par Ruscelli & traduites par Belleforest.

(c) *Voiez les mêmes lettres fol. 88. elle est pleine des illusions qu'on se fait sur ce qu'on souhaite.*

(d) *Matthæus Bossus parte 3. epist. 21.*

(e) Mors Regis Hispaniæ, Galliæ & Ducis Albani nunciata nobis sub idem tempus. Vera fama fit in uno [illegible] *Lipsius epist. 4. ad Theodorum Leewium pag. 9. edit. Lugd. Bat. 1649.* Elle est datée du 1. de Decembre 1580.

(f) *Vigneul Marville, Mélanges d'hist. to. 2. p. 198 édit. de Holl.*

(g) *Terentius in prologo Andriæ.*

(h) *Patin, lettre 503. pag. 479. du 3. tome.*

(i) *Idem lettre 356. pag. 61. du même vol.*

(k) *Id. lettre 40. pag. 173. 174. du 1. tome. Elle est datée de Paris le 7. de Juin 1650.*

(l) *Politianus in Prologo in Plauti Menæchmos, ad calcem epist. 15. lib. 7. fol. m. 105. verso.*

Ce n'est pas assez que de comparer ces indignes écrivains à des (a) harpyes, qui salissent tout ce qu'elles touchent; on peut dire que ce sont des bourreaux qui tordent le cou, les bras & les jambes aux faits historiques, & même qui les leur coupent quelquefois, & leur en apliquent de postiches; & cela presque au moment même qu'un évenement est sorti du sein de ses causes, & que les exploits d'une bataille ne font que de naître,

(b) Modo primos incipientes
Edere vagitus, & adhuc à matre rubentes.

L'on a dit autrefois des Muses qu'elles se prostituoient même à des esclaves; c'est ce qu'on peut dire principalement de celle qui preside à (c) l'histoire: c'est un veritable *scortum triobolare*, qui se tient sur les grands chemins, & qui se livre au premier venu pour un morceau de pain. Son marché avec les libraires est bien au dessous de celui des Baudoins & des du Ryer, avec qui c'étoit un prix fait, (d) *qu'ils traduiroient à 30. sous ou à un écu la feuille, & qu'ils feroient des vers à 4. francs le cent quand ils étoient grands, & à 40. sous quand ils étoient petits.*

Ah! (e) pudor extinctus, doctaque infamia turba
Sub titulo prostant, & queis genus ab Jove summo
Res hominum supra evecta & nullius egentes,
Asse merent vili, ac sancto se corpore fœdant.
Scilicet aut Mena faciles parere superbo,
Aut nutu Polycleti, & parca laude beata.
Usque adeo maculas ardent in fronte recentes,
Hesternique Getæ vincla, & vestigia flagri.

Lucien sans le savoir a fait la peinture de nôtre siecle, lors qu'il a parlé d'une guerre qui avoit produit un si grand nombre d'historiens, qu'on auroit dit que ce metier étoit à la mode. Il compare cette mode à la maladie (f) épidemique des Abderites. Nous avons vu, continuë-t-il, la verité du proverbe que la guerre est la mere de toutes choses. (g) Ἀφ' οὗ δὴ τὰ ἐν ποσὶ ταῦτα κεκίνηται, ὁ πόλεμος ὁ πρὸς τοὺς βαρβάρους, καὶ τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ τραῦμα, καὶ αἱ συνεχεῖς νῖκαι, οὐδεὶς ὅστις οὐχ ἱστορίαν συγγράφει. μᾶλλον δὲ Θουκυδίδαι, καὶ Ἡρόδοτοι, καὶ Ξενοφῶντες ἡμῖν ἅπαντες. καὶ ὡς ἔοικεν, ἀληθὲς ἄρ' ἦν ἐκεῖνο, τὸ, Πόλεμος ἁπάντων πατήρ, εἴ γε καὶ συγγραφέας τοσούτους ἀνέφυσεν, ὑπὸ μιᾷ τῇ πληγῇ. *Ex quo res præsentes moveri cœperunt, puta bellum istud contra barbaros, & acceptum in Armenia vulnus, & continua illa victoria, nemo non historiam conscribit. Imò verò Thucydides, Herodoti, & Xenophontes nobis facti sunt omnes. Et ut apparet, verum fuit illud, Bellum omnium pater est, quandoquidem historiarum scriptores tam multos una hac plaga procreavit.* Les anciens Romains avoient eu infiniment plus de respect pour la dignité de l'histoire; car avant le tems de Pompée personne ne s'en étoit mêlé qui ne fût recommandable par sa naissance & par son merite; & lors que le precepteur de ce grand homme eut entrepris de faire l'histoire du pere de son disciple, & celle de son disciple, on trouva je ne sai quoi d'incommode dans cette nouveauté, comme Suetone nous l'insinuë. Cependant ce novateur avoit de l'esprit & du savoir, & il avoit enseigné la rhetorique, mais il n'étoit pas de condition; il avoit été afranchi. Voilà le grief. (h) *Lucius Octacilius Pilitus servisse dicitur, atque etiam ostiarius, veteri more, in catena fuisse: donec ob ingenium ac studium literarum manumissus, accusanti patrono subscripsit. Deinde Rhetoricam professus, Cnæum Pompejum Magnum docuit; patris ejus res gestas, nec minus ipsius, compluribus libris exposuit: primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitam.*

IX. L'abus dont on vient de parler favorise le Pyrrhonisme historique.

Que deviendroient les ennemis du Pyrrhonisme historique, si ce mal avoit eu cours du tems de l'ancienne Grece, & de la vieille Rome? Ils sont à feliciter de ce que l'imprimerie est une invention

Prenez bien garde que la definition que l'Evêque de Bellai donnoit de la politique signifieroit un fort grand defaut, si elle marquoit les tromperies de Souverain à Souverain. Elles ne sont pas aussi rares qu'elles devroient l'être. J'ai lu là-dessus depuis trois jours une pensée qui a beaucoup de brillant: la voici: (*) *Les Politiques ont un langage à part & qui leur est propre; les termes & les phrases ne signifient pas chez eux les mêmes choses, que chez les autres hommes. Je ne sai si Messieurs de l'Academie ont compris l'Art de la Politique, dans le nombre des Arts & des Sciences, dont ils ont pris la peine de nous donner un Dictionaire. Cela seroit, ce me semble, assez nécessaire. Par exemple, en terme de Politique jurer sur les Saints Evangiles, qu'on observera tel ou tel Traité, signifie quelquefois simplement qu'on le jure, & non pas qu'on l'observera en effet; il signifie même quelquefois qu'on n'en fera rien: le commun des hommes n'entend pas ce langage; mais les Politiques l'entendent bien, & ils prennent leurs mesures selon cela.* J'ajoûte que si Messieurs de l'Academie nous vouloient donner un Dictionaire qui comprît universellement tous les arts, ils se tailleroient une besogne inepuisable. Ils decouvriroient tous les jours de nouveaux arts qui ont des termes d'une signification particuliere. L'art des relations hebdomadaires est de ceux-là; l'art de la controverse en est aussi. Les mots ne s'y prenent pas dans leur sens commun: vous voiez des gens qui s'entre-accusent de dogmes affreux; ils repliquent & dupliquent, & ils trouvent de plus en plus reciproquement que la doctrine de leur adversaire est abominable (†). Cette plainte paroit presque à chaque page, & allarme les lecteurs; comme s'il étoit à craindre qu'en ne remediant pas promtement à cette gangrene, on ne la mette en état de communiquer son infection à tout le corps. Ceux qui ne sont pas faits à ce style conçoivent mille scrupules; ils craignent de n'avoir pas obeï au precepte de saint Paul, (i) *évite l'homme heretique*; car ils ont communiqué avec les parties contestantes. Qui auroit cru, disent-ils, que des Docteurs qui mangent le pain des orthodoxes depuis si long tems, eussent nourri de tels monstres dans leur cœur? on ne sçait plus à qui se fier. Il faut que les uns ou les autres, ou peut-être les uns & les autres soient plutôt des loups deguisez, que des bergers. Mais aiez un peu de patience, attendez que des experts, & que des arbitres initiez à ce langage mettent la paix entre les parties, vous trouverez que les termes ne signifioient rien moins que ce que vous aviez cru. Les accusateurs de part & d'autre seront declarez orthodoxes: on ne les censurera point, on les avertira seulement de corriger quelques expressions incommodes qui leur étoient échapées. On supose donc que dans le vrai ils ne se sont entr'accusez que de cela, & qu'ainsi les termes d'heresie pernicieuse & semblables, ne signifient chez eux qu'un mauvais choix de paroles. Souhaitons que Mrs. de l'Academie n'oublient point dans le suplément qu'ils pourront donner au Dictionaire des arts, la signification propre des termes d'*impie*, d'*heretique*, de *destructeur des fondemens Evangeliques*, de *fauteur des Sociniens*, &c. quand ils se trouvent dans les pieces d'un procés theologique; car autrement les langues maternelles mêmes deviendront barbares à la plupart des lecteurs.

(*) *Lettres historiques, mois de Septembre 1696. pag. 251.*

(†) *Un petit écrit de Dorscheus Professeur en Theol. à Strasbourg, intitulé* Latrocinium Famæ Theologorum, *contient quelques exemples de ceci. On y en pourroit ajoûter bien d'autres.*

(a) At subitæ horrifico lapsu de montibus adsunt Harpyiæ, & magnis quatiunt clangoribus alas, Diripiuntque dapes contactuque omnia fœdant Immundo: tum vox tetrum dira inter odorem. *Virg. Æn. lib. 3. v. 225.*

(b) *Juven. Sat. 7. v. 195.*

(c) *C'est Clio.* Αἰγίλας τῶν μουσῶν ἡ μία. Κλιὼ πόρνευσας τὰ ἱστορία. *Scholiast. Apollonii, in l. 3.*

(d) *Voiez Mr. Baillet, Jugemens des Sav. to. 1. p. 446.*

(e) *Voiez Balzac, Entret. 4. chap. 4.*

(f) Τὸ Ἀβδηριτικὸν ἐκεῖνο πάθος καὶ νῦν τοὺς πολλοὺς τῶν πεπαιδευμένων ἐπιδεδήμηκεν. Abderiticum illud malum etiam hoc tempore plerosque doctorum invasit. *Lucian. quomodo sit conscribenda historia pag. m. 658. tom. 1.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Sueton. de clar. Rhetor. cap. 3.*

(i) *Epitre à Tite chap. 3. v. 10.*

(a) *Ceci est une parodie d'un passage de Seneque* Præfat. l. 5. controv.

vention si moderne, & ils peuvent s'écrier avec raison, (a) *bono Hercule publico ista licentia post casum imperii Romani inventa est.* Car si l'antiquité Greque, Romaine, Persane, Carthaginoise &c. en avoit usé comme l'on en use aujourd'hui, ils auroient bien de la peine à nous prouver quelque chose; en se fortifiant même du secours des inscriptions & des medailles; monumens que les modernes emploient impunément pour satisfaire leurs caprices, sans se fonder sur un fait réel.

X. Satires modernes sur quelques galanteries. On se plaint sans sujet de la Hollande.

Je n'irai pas plus loin sans dire que les Cassius Severus sont de tous les tems. On a vu de nos jours un homme de qualité, qui non content de composer des relations peu avantageuses à quelques Dames de la cour, a poussé, (D) dit-on, sa pointe jusqu'à la maison roiale, & jusques au chef; ce qui montre que l'on peut dire fort veritablement de la satire, ce que Malherbe a dit de la mort;

Que la Garde qui veille aux barrieres du Louvre
N'en defend pas les Rois.

Ce Seigneur a été plus sage & plus heureux que le satirique de la cour d'Auguste. Celui-ci ne se corrigeant point dans son exil empira de telle sorte son état, qu'à peine avoit-il enfin dequoi se (b) couvrir aux parties de la honte; mais celui dont je parle en fut quitte à bon marché, & s'apliqua à des choses (D Δ) bien plus dignes de son bel esprit, & de sa charmante plume.

(b) *Voiez ci-dessus pag. 833. lettre g.*

On

(D) *A poussé sa pointe, dit-on, jusqu'à la maison roiale, & jusques au chef.*] J'ajoûte ce *dit-on*, parce qu'encore que le bruit public ait donné à un même auteur l'histoire amoureuse des Gaules, & les amours du palais roial, cet auteur n'a point reconu pour sien ce dernier ouvrage. Il a même nié juridiquement qu'il l'eût composé, car c'est de ce livre que l'on doit entendre ce qu'il écrivit en ces termes à Mr. de saint Aignan: (c) *Mes ennemis me voyant à la Bastille, crurent que la prison me mettoit hors d'état de me deffendre, & qu'ils pouvoient impunément m'accuser; ils dirent donc au Roy que j'avois écrit contre luy: mais Sa Majesté, qui ne condamne jamais personne sans l'entendre, les surprit fort en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel. . . . . (d) Aprés qu'il m'eut fait connoistre l'histoire écrite de ma main, je veux dire l'original dont je vous viens de parler, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roy. Je luy repondis qu'il me surprenoit fort, de faire une telle question à un homme comme moy. Il me dit qu'il avoit ordre de me le demander. Je répondis donc que non, & qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi 27. ans, sans avoir eu aucune grace, étant depuis douze ans Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere, & attendant tous les jours quelque recompense de Sa Majesté, je voulusse luy manquer de respect: que pour détruire ce vraysemblable-là, il falloit ou de mon écriture, ou des témoins irréprochables: que si l'on me produisoit l'un ou l'autre en la moindre chose qui choquast le respect que je devois au Roy, & à toute la famille royale, je me soumettois à perdre la vie; mais que je suppliois aussi Sa Majesté d'ordonner le même châtiment contre ceux qui m'accuseroient sans me pouvoir convaincre. . . . . (e) Depuis ce tems-là n'ayant veu ni le Lieutenant Criminel, ni aucun autre Juge, j'ay bien creu qu'une si noire & si ridicule calomnie n'avoit fait aucune impression, dans un esprit aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre que celuy du Roy.* Ce qu'il dit ailleurs de feuë Madame est une preuve que les principales têtes de la Cour ne le crurent pas coupable sur le second chef d'accusation. *La mort de Madame Henriette d'Angleterre,* dit-il (f), *fut un nouveau malheur pour moy: Elle m'avoit rendu plusieurs bons offices auprès de Sa Majesté; & j'en esperois d'autres d'elle. Car outre qu'elle avoit joint à beaucoup d'esprit des manieres qui la faisoient aimer & respecter de tout le monde, elle étoit née genereuse & bienfaisante.* Admirons ici l'indocilité du public; il s'obstine à croire que ces deux ouvrages sont du Comte de Bussy: rien ne l'en sçauroit faire demordre, ni les passages qu'on vient de citer, ni la diference qui se trouve entre ces deux pieces, & qui est sensible aux fins connoisseurs: car il y a bien plus d'art & plus de genie dans la premiere, que dans la seconde; on ne voit pas dans celle-ci les pensées de Petrone comme dans l'autre. Le Journaliste de la societé Roiale n'a pas ignoré ces imitations de Petrone. Voici ce que nous lisons dans la traduction Latine de son Journal du mois d'Août 1669. (g) *Non ita pridem* amorosam Byssi Galliarum historiam *cum* Petronio Arbitro, *ex quo illum dum ejus epistolas sumpsisse mihi dicebatur, conferens, inter alias amoris blanditias, librum percurrens id inveni, quod mihi non parum de hoc* limacum *subjecto satisfecit, nimirum quod eadem animalia, sicut & alia natura miranda, ut* trussi *&* fungi, *sicut & procul dubio* colli, *vel magni quercuum vermes, alia* Romanæ *deliciæ, ab antiquis veneri incitandæ usurparentur; hic enim legere licet, quo pacto miser & debilis amator se preparat* cochlearum cervicium *munimento.* Je ne sçai pourquoi ce Comte fit couler dans son histoire une raillerie très-maligne contre Mr. Menage, qui s'en vengea vigoureusement par (h) six vers Latins aussi choquans qu'on en puisse faire. Au reste je croi très-faux ce que dit Patin dans sa (i) lettre du 28. de Decembre 1665. (k) *Monsieur de Bussi-Rabutin, par commandement du Roi, s'est défait de sa charge, & de la Bastille où il étoit, a été conduit dans les petites maisons où on met les fous, & il y a deux chambres.* Mr. de Bussi raconte que sur le raport du premier Medecin, & du premier Chirurgien du Roi, *on le mit en liberté pour se faire traiter dans Paris* (l). Cela est plus croiable. Le regret qu'il temoigna d'avoir composé l'histoire amoureuse, lui servit d'éloge dans la harangue de l'Academicien qui lui succeda. Ce fut Mr. l'Abbé Bignon. (m) *Il entra dans ses loüanges delicatement, & fit sentir que si l'Ouvrage qui avoit causé tous ses malheurs avoit merité la censure de tous les gens sages, on ne pouvoit au moins donner assez de loüanges au repentir qu'il avoit marqué de l'avoir fait.*

(D Δ) *Et s'apliqua à des choses bien plus dignes de son bel esprit, & de sa charmante plume.*] Il courut un bruit dans le monde qu'il travailloit à une histoire de France. On dit après cela qu'il se bornoit seulement à l'histoire de Louis XIV. Mais l'évenement a fait voir que le premier bruit étoit faux, & que le second n'étoit pas trop bien fondé; car si ce Comte eût travaillé tout de bon à l'histoire de Louïs XIV. on eût vu sur ce sujet un meilleur ouvrage que celui qui a paru l'an 1700. & dont on peut voir un extrait dans les nouvelles (n) de la Republique des lettres. La lecture de cet extrait ne permet pas de douter, que cet ouvrage de Mr. de Rabutin n'ait été écrit avec la derniere negligence. Il y travailloit sans doute lors qu'il étoit las de quelque autre occupation, & il ne se soucioit guere d'être bien instruit des choses qu'il écrivoit, ou d'attendre que les premieres nouvelles de son village fussent confirmées. Il les couchoit sur le papier à la hâte, & ne prenoit point la peine de les corriger dans la suite. On ne peut donner une raison qui lui soit moins desavantageuse de ce qu'il dit du passage de la Boine. Toute l'Europe sait que le Roi Jaques quitta ce poste, & s'en retourna en France peu de jours après, & que le Roi Guillaume passa très-heureusement cette riviere, & fit ensuite toutes les demarches d'un vainqueur. Cependant Mr. de Bussy assûre, (o) que le Comte de Lauzun qui commandoit les troupes de France, gagna la bataille de la Boine. S'il avoit parlé ainsi par flaterie & contre sa conscience, il seroit plus digne de blâme; c'est donc expliquer la chose selon le sens le moins rigoureux, que de dire qu'il fut trompé par quelques bruits de village, & que faisant peu de cas de ce travail, il ne se mit point en peine si cet endroit-là alloit bien ou non.

Si l'on avoit dit que dans sa disgrace il s'occupa d'un grand commerce de lettres, & de la composition des memoires de sa vie, on auroit parlé plus juste; car les ouvrages qui ont été publiez après sa mort font voir que ç'avoit été sa principale occupation. Il faut joindre à cela le soin qu'il prit de faire servir sa propre histoire à l'instruction de ses enfans. Son traité (p) *de l'usage des adversitez* est une preuve qu'il se proposoit ce but. C'est un petit livre rempli de bonne morale, & de religion. Ses memoires en 2. volumes publiez l'an 1697. sont curieux & bien écrits. Ses lettres imprimées en 4. volumes la même année meritent

(c) *Le Comte de Bussy Rabutin, usage des adversitez, pag. 271. édit. de Holl.*

(d) *Ibid. pag. 272.*

(e) *Ibid. pag. 274.*

(f) *Ibid. pag. 192.*

(g) *Acta Philosophica mensis Augusti 1669. pag. 847. edit. Lips. 1675.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 2099. col. 1.*

(i) *C'est la 388.*

(k) *Patin tom. 3. pag. 153. Il avoit dit dans sa lettre 354.* L'on a mis aujourd'hui (ce 18. Avril 1665.) dans la Bastille Monsieur de Bussy Rabutin, qui a écrit un libelle qui offense les puissances. Monsieur le Prince s'en est plaint au Roi, qui l'a fait arréter, & luy a donné un pourpoint de pierre dans la rué St. Antoine.

(l) *Bussy ubi supra pag. 261.*

(m) *Mercure Galant du mois de Juin 1693. Le Comte de Bussi mourut d'une apoplexie à Autun le 9. d'Avril 1693. Mr. l'Abbé Bignon fut reçu à sa place dans l'Academie Françoise au mois de Juin suivant.*

(n) *Mois de Fevrier 1700. pag. 161. & suiv.*

(o) *Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres ibid. pag. 168.*

(p) *Il fut imprimé l'an 1694. & il a été reimprimé avec les memoires de l'auteur l'an 1697.*

On auroit tort de lui imputer les mauvaises imitations, desquelles il n'a été cause que par accident. Mais il faut avouër qu'on a bien justifié la maxime, (D Δ Δ) *que les mauvais exemples encherissent sans poids ni mesure les uns sur les autres.* Combien d'histoires n'a-t-on pas publié contre les principales personnes de la cour de France, de celle de Bruxelles &c. avec les noms, les surnoms, & les qualitez de chacune; avec les circonstances les plus secretes, les discours les plus cachez, & cent choses de telle nature, qu'il est impossible qu'elles soient venuës à la conoissance de l'écrivain? C'est ici que Gabriel Naudé pourroit dire avec plus

meritent le même éloge. Elles auroient pleu d'avantage si pour de bonnes considerations l'on n'en eût pas retranché beaucoup de noms propres, & beaucoup d'endroits qui interessoient la reputation de certaines gens. Il s'en fera peut-être quelque jour une édition qui ne sera point châtrée, ou qui contiendra une clef. Il y a plusieurs lettres qui temoignent que Mr. le Comte de Bussy se detacha peu-à-peu des vanitez de la terre, qu'il en comprit le neant, & qu'il se trouva enfin tout penetré de l'importance du salut, & des veritez évangeliques. Les meilleurs Chretiens qui soient au monde ne pourroient pas être plus charmez que lui (a) de l'excellent ouvrage de Mr. Abadie, sur la verité de la religion chretienne. Mais notez que sa conversion fut un peu bien lente. Il regarda long tems derriere lui comme la femme de Lot, & il mit en œuvre tout ce que l'envie la plus obstinée de se rembarquer dans le grand monde peut inspirer à un ambitieux, qui ne sçauroit vivre content hors de la cour. Le mauvais succés de ses prieres l'accabloit, & le chagrinoit cruellement, & ne le rebutoit pas d'en preparer d'autres à chaque rencontre. Nous sçavons cela par les écrits que ses heritiers ont publiez. S'ils en eussent retranché ces monumens de son impatience, ils eussent mis sa memoire à couvert de la censure de certaines gens, qui ne sçauroient pardonner à un brave homme le peu de courage qu'il a par raport à la privation de ses emplois. Il ne suffit pas, disent-ils, d'être courageux un jour de bataille, il faut avoir aussi de la fermeté dans la perte de ses biens. Ils voudroient que Mr. de Rabutin eût pris pour modele ces braves de l'ancienne Rome, qui n'oposoient que le mepris & l'indiference à un arrêt de bannissement; & ils trouvent bien étrange qu'aiant été disgracié comme Ovide pour quelques traitez d'amour, il ait voulu imiter aussi la conduite de ce poëte dans sa disgrace. Personne n'ignore les complaintes redoublées qu'Ovide envoioit à Rome pour faire ensorte qu'on le rapelât. Ce nombre infini de poësies pleines de suplications, & d'humbles gemissemens, font plus d'honneur à son esprit qu'à sa vertu, & qu'à son courage. Mais ceux qui censurent de la sorte Mr. le Comte de Bussy, ont-ils goûté de la vie de la Cour? sçavent-ils les habitudes & les maladies que l'on y contracte? S'ils les sçavoient, ils seroient peut-être plus indulgens à son égard. Quoi qu'il en soit il se resigna enfin à la providence de Dieu. Lisez ce qu'il écrivit le 26. de Janvier 1680. (b) „ Pour les maux que cette Providence m'a faits en ruinant ma fortune, j'ai „ été long-temps sans vouloir croire que ce fût pour „ mon bien, comme me le disoient mes Directeurs. „ Mais enfin, j'en suis persuadé depuis trois ans; je „ ne dis pas seulement pour mon bien en l'autre monde, mais encore pour mon repos en celui-ci. Dieu „ me récompense déja en quelque façon de mes peines par ma résignation. & je dis maintenant de ce „ bon Maitre, ce que dans ma folle jeunesse je disois „ de l'amour:

„ *Il paye en un moment un siecle de travaux,*
„ *Et tous les autres biens ne valent pas ses maux.* „

Il écrivoit cela à Madame de Sevigni, qui depuis long tems lui avoit communiqué une semblable pensée. Voici ses paroles; (c) „ Ne vous semble-t-il pas que „ je me fausille avec des gens devots autant que je „ puis? C'est en verité que je les trouve plus heureux „ & à la vie & à la mort, & que je voudrois bien attrapper l'état où je les voi. C'est un vrai métier de „ malheureuse que celui de devote, non seulement il „ console des chagrins, mais il en fait des plaisirs. „ Ceci confirme ce que l'on a dit (d) dans les pensées diverses sur les cometes, & dans la remarque Q. de l'article d'Epicure.

Notez qu'encore que les ouvrages posthumes du Comte de Rabutin soient beaux & bons, son histoire amoureuse des Gaules fera plus parler de lui en qualité d'auteur, que tout autre ouvrage qu'il ait fait. Son destin en cela est le même que le destin de (e) Boccace.

Au reste le mensonge dont j'ai parlé ci-dessus touchant le passage de la Boine me fait souvenir des (f) Fastes du Pere du Londel. On y trouve ces paroles sous le 11. de Juillet 1690. *Journée de la Boyne en Irlande: Schomberg y perit à la teste des Anglois.* C'est une pure filouterie, & qu'on ne peut point excuser sur la raison que j'ai alleguée pour diminuer la faute de Mr. le Comte de Bussi, car cet ouvrage du Pere du Londel a été fait avec attention, il a été sans doute bien limé & bien retouché. On ne rend recommandables ces sortes d'écrits que par un grand caractere d'exactitude. Ainsi l'on ne fera pas un jugement temeraire si l'on afirme, que l'auteur a cherché exprès des paroles équivoques afin de n'avoüer pas le desavantage de son parti, & de derober à son lecteur la conoissance de la verité sur le succés de cette journée. Il ne s'est pas contenté de la supression de la circonstance la plus essentielle, qui est de marquer si la victoire fut mipartie, ou si elle se declara entierement pour une telle, ou pour une telle nation; il a glissé adroitement une circonstance veritable qui n'est propre qu'a faire juger, que le Roi Jaques eut l'honneur de la journée. Schomberg perissant à la tête des Anglois est un principe d'où cent mille lecteurs tireroient cette consequence, *donc le Roi Guillaume fut repoussé.* Tournez vous de tous les côtez imaginables, vous n'imaginerez rien qui disculpe cet auteur; la mauvaise foi, la mauvaise honte, ou la crainte de deplaire l'ont fait parler comme il a parlé. Cette faute & quelques autres (g) de même nature, n'empêchent pas que son ouvrage ne soit bon, curieux, utile & commode & d'une très-belle invention. On en fera de semblables en (h) d'autres païs, mais de quelque secte ou de quelque nation qu'on soit, on auroit besoin de faire lire son ouvrage à quelque personne neutre, qui entendit bien le metier d'un bon qualificateur; car le prejugé de parti ne soufre pas, que l'on definisse les choses exactement; on apelle bataille ce qui n'a eté qu'un combat; on nomme échec ce qui a été une perte de bataille; on qualifie rencontre ce qui a été une journée. Le pis est que les uns apellent defaite ce que les autres apellent victoire. (i) Les definitions de ces choses-là ne sont pas moins diferentes parmi les historiens, que les definitions des dogmes parmi les controversistes: & comme ce qui est orthodoxie dans une religion, est une heresie dans une autre; ce qui est une bataille gagnée dans les historiens d'une nation, est une bataille perduë dans les historiens de l'autre parti. C'est un abus fort ancien, & à quoi l'on ne voit pas de remede.

(D Δ Δ) *Les mauvais exemples encherissent sans poids ni mesure les uns sur les autres.*] Velleius Paterculus exprime très bien cette maxime, après avoir raconté que l'on massacra Tiberius Gracchus sans forme ni figure de procés. Ce fut là, dit-il (k), le commencement de la tuerie des bourgeois, dans la ville même de Rome; ce fut de cette source que nâquit l'impunité des massacres. *Quod haud mirum est*, ajoûte-t-il (l), *non enim ibi consistunt exempla, unde cœperunt; sed quamlibet in tenuem recepta tramitem, latissime evagandi sibi viam faciunt: &, ubi semel recto deerratum est, in præceps pervenitur: nec quisquam sibi putat turpe, quod alii fuit fructuosum.* C'est-à-dire selon la version de Mr. Doujat; „ Et certes il ne se faut pas estonner de „ cela. Car les mauvais exemples ne s'arrestent pas „ au point où ils ont commencé: mais quelque estroit „ que soit le sentier par où ils s'introduisent, dès le „ moment qu'ils sont receus, ils se font une nouvelle „ voye pour s'estendre au long & au large, sans mesure & sans bornes. Aussi depuis qu'on s'est écarté „ du droit chemin, on arrive ordinairement sur le „ bord de quelque précipice: & personne ne s'imagine que rien luy doive estre honteux, de ce qui a „ esté avantageux à quelque autre. „ On peut voir la même maxime dans une harangue de Jules Cesar raportée par Salluste. Il y fait voir que (m) tous les mauvais exemples sont nez d'un bon commencement, c'est-à-dire, que les innovations qui d'abord sont salutaires, ou utiles, donnent lieu bientôt à des desordres qui ne font que croitre. On peut reduire à ceci cette pensée de Juvenal: (n) Que l'homme ne se contient jamais dans les bornes de la permission.

(a) *Voiez le 2. tome de ses lettres pag. 44. 128. 131. 135. 138. 142. édit. de Holl.*

(b) *Bussi Rabutin lettre 135. de la 3. partie pag. 328. de l'édit. de Holl.*

(c) *Lettres de Bussi Rabutin 3. partie lettre* 200. (*datée du* 14. *d'Avril* 1672.) *pag.* 361.

(d) *Il n'y a point de douceurs dans le peché qui égalent les douceurs dont une ame devote jouit dés cette vie.* Pensées diverses sur les Cometes pag. 570.

(e) *Voiez ci-dessus pag.* 618. 619. *remarque I.*

(f) *Il en est parlé dans les Nouvelles de la Republique des lettres, Fevrier* 1699. *pag.* 223.

(g) *Comme par exemple lors qu'il dit sous l'11. d'Aoûs* 1675. deroute de Consarbruck, *sans marquer qui furent ceux qu'on mit en deroute.*

(h) *On l'a déjà fait en Brandebourg.*

(i) *Conferez avec ceci les Nouvelles de la Republ. des lettres* 1686. *pag.* 277. 309. *& suiv.* 354. 645. 960.

(k) *Vell. Paterculus lib.* 2. *cap.* 3.

(l) *Id. ib.*

(m) Omnia mala exempla ex bonis initiis orta sunt. *Sallust. in bello Catilin. p. m.* 146.

(n) Nemo satis credit tantum delinquere, quantum Permittas: adeo indulgent sibi latius ipsi. *Juven. sat.* 14. *v.* 233.

plus de fondement ce qu'il (a) a dit des anecdotes de Procope, de l'histoire de Mathieu Pâris, de la chronique scandaleuse de Louis XI. des memoires de la Ligue &c. C'est ici qu'on a raison de se recrier,

Quod (b) genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem
Permittit patria?

Mais non pas d'adresser cette apostrophe à la Republique de Hollande, puis qu'il est très-faux qu'elle permette ces pirateries barbares sur l'honneur des maisons les plus illustres. Voici ce qu'elle repondit en 1665. à Mr. l'Evêque de Munster, qui s'étoit plaint entre autres choses de quelques écrits: *Quidquid vero seu de hoc seu de aliis negotiis in nostris terris typis divulgatum est, de iis aliud nihil dicemus nisi illud solum, non tantum hic, verum passim in aliis quoque regionibus egre admodum frenari & inhiberi posse typographicas licentias quantumvis diligens fuerit cautela; nosque ipsi contra istiusmodi abusus severa sæpe promulgaverimus edicta, eademque sævis & rigidis confirmaverimus executionibus.* Ces paroles contenuës dans une lettre de leurs Hautes Puissances, datée du 29. de Septembre 1665. & imprimée avec privilege, peuvent servir de reponse generale à toutes les plaintes de même nature.

XL. Aveu du Comte de Bussy. Histoire anecdote d'Alexandre VI.

Il ne sera pas hors de propos d'inserer ici l'aveu public du Comte de Bussy Rabutin. „ (c) Il „ y a cinq ans que ne sachant à quoi me divertir à la campagne où j'estois, je justifiai bien le „ proverbe que l'oisiveté est mere de tout vice. Car je me mis à écrire une histoire, ou plustost „ un Roman satyrique, véritablement sans dessein d'en faire aucun mauvais usage; mais seulement pour m'occuper alors, & tout au plus pour le montrer à quelques-uns de mes amis, „ leur en donner du plaisir, & m'attirer de leur part quelque loüange de bien écrire. . . . . „ (d) Comme les véritables événemens ne sont jamais assez extraordinaires pour divertir beaucoup; j'eûs recours à l'invention que je creûs qui plairoit davantage, & sans avoir le moindre scrupule de l'offense que je faisois aux interessez, parce que je ne faisois cela quasi que „ pour moy, j'écrivis mille choses que je n'avois jamais oüi dire. Je fis des gens heureux qui „ n'étoient pas seulement écoutez, & d'autres même qui n'avoient jamais songé de l'être; & „ parce qu'il eûst été ridicule de choisir deux femmes sans naissance & sans merite, pour les „ principales Heroïnes de mon Roman, j'en pris deux ausquelles nulles bonnes qualitez ne manquoient, & qui même en avoient tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le „ mal que j'en pouvois inventer. „ Vous avez là un portrait fidelle de la conduite des écrivains satiriques. Soit qu'ils écrivent par un motif de vengeance, ou de jalousie; soit qu'ils le fassent pour mettre à profit leurs pensées, & pour exercer leur plume, ils se proposent comme une fin principale le divertissement du lecteur, & les loüanges de leur genie. Or comme ils craignent qu'en ne disant que la verité ils ne divertiroient guere les lecteurs, & que leur ouvrage passeroit pour une mauvaise piece, ils assaisonnent de mille fables leurs recits, ils imaginent des avantures singulieres, ils feignent des conversations, & ils apliquent à leurs personnages ce qu'ils ont lu de plus propre à paroître de haut goût. Examinez bien les satires les plus piquantes, & les mieux écrites, vous trouverez l'esprit de l'auteur, son style & son caractere dans toutes les lettres qu'il supose que les amans s'écrivirent, & dans tous les entretiens qu'il leur fait avoir. N'est-ce pas une preuve qu'il fait un Roman? Si l'histoire de Donna Olympia, & cent autres pieces de même nature étoient écrites avec la même simplicité, & avec le même naïf que l'on remarque dans le Journal de (e) Burchard, elles seroient sans comparaison plus dignes de foi. Je ne dis pas qu'elles persuaderoient davantage, je me contente de dire qu'elles devroient mieux persuader: car je sçai d'ailleurs que le public proportionne sa persuasion à la vraisemblance que les écrivains ont menagée, & au plaisir qu'ils ont causé par le sel piquant qu'ils ont repandu sur leurs ouvrages, & par le merveilleux des évenemens. Cela est si vrai, que l'aveu public de Mr. de Rabutin n'a obligé que fort peu de gens à renoncer à l'opinion qu'ils avoient conçuë, que ses recits étoient historiques au pied de la lettre. Remarquez bien les paroles où il nous aprend que son manuscrit fut falsifié par une Dame à qui il l'avoit prêté. „ (f) Elle ajoûta ou „ retrancha dans cette histoire ce qu'il luy pleût, pour m'attirer la haine de la plûpart de ceux „ dont je parlois: & cela est si vray, que les premiéres copies qui furent veûës n'étoient pas „ falsifiées, mais si-tost que les autres parurent, comme chacun court à la satyre la plus forte, „ on trouva fades les véritables, & on les supprima comme fausses. „

Le Journal dont je viens de faire mention a été fait par un Allemand, Maître des ceremonies à la Cour du Pape Alexandre VI. Sa nation & son emploi nous assûrent, l'une qu'il narre les choses fidelement, l'autre qu'il a pu savoir au vrai ce qu'il raconte. Ainsi l'on n'a point lieu de douter de ces infames spectacles dont le Pape & sa fille repaissoient leurs yeux, je veux dire de ce repas que le Duc de Valentinois donna à 50. courtisanes, & de ce combat de quatre chevaux decouplez sur deux cavalles. Outre que comme je l'ai dejà dit, le style simple & barbare de l'écrivain ne permettent pas que l'on soupçonne qu'il a écrit pour divertir le lecteur, & pour s'attirer des loüanges. Jugez en par ce petit échantillon. (g) *Dominica ultima mensis Octobris in sero fecerunt cœnam cum Duce Valentinensi in camera sua in palatio Apostolico quinquaginta meretrices honesta, Cortegiana nuncupata, qua post cœnam chorearunt cum servitoribus & aliis ibidem existentibus, primo in vestibus suis, deinde nuda. Post cœnam posita fuerunt candelabra communia mensa cum candelis ardentibus & projecta ante candelabra per terram castanea, quas meretrices ipsa super manibus & pedibus nuda candelabra pertranseuntes colligebant, Papa, Duce & Lucretia sorore sua præsentibus & aspicientibus: tandem exposita dona ultimo, diploides de serico, paria caligarum, bireta & alia, pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoscerent, qua fuerunt ibidem in aula publicè carnaliter tractata arbitrio præsentium, & dona distributa Victoribus. Feria quinta, undecima mensis Novembris intravit urbem per portam viridarii quidam rusticus ducens duas equas lignis oneratas, qua cum essent in plateola S. Petri, accurrerunt stipendiarii Papa, incisisque pectoralibus &*

(a) Alii denique similes libelli qui statim in vulgus effundunt, *quid Rex in aurem Regina dixerit, quid Juno fabulata sit cum Jove.* Hi autem omnes quoniam facta plerumque atque infecta canunt, nunciique tam ficti quam veri tenaces existunt &c. *Gabriel Naudæus, Bibliogr. polit. pag. m. 70. Voiez touchant les paroles imprimées en caractere italique Plaute in Trinummo act. 1. sc. 2. v. 170. pag. m. 135.*

(b) *Virgil. Æn. l. 1. v. 539.*

(c) *Bussy Rabutin lettre au Duc de St. Aignan, inserée dans l'usage des adversitez, pag. 265. édit. de Holl. Cette lettre est datée du 12. de Novembre 1665.*

(d) *Ibid. pag. 266.*

(e) *Johannes Burchardus Argentinensis Capella Alexandri Sexti Papa Clericus Ceremoniarum Magister. Les excerpta de son Diarium ont été imprimez à Hanover l'an 1696. par les soins de Mr. Leibniz sous le titre de* Specimen historiæ arcanæ sive anecdotæ de vita Alexandri VI. Papæ.

(f) *Bussy ubi supra pag. 269.*

(g) *Specimen histor. arcanæ sive anecdota de vita Alexandri VI. Papa, pag. 77. 78.*

& lignis projectis in terram cum bastis, duxerunt equas ad illam plateolam quæ est inter pallatium juxta illius portam, tum emissi fuerunt quatuor equi curseri liberi suis frænis & capistris ex palatio, qui accurrerunt ad equas, & inter se propterea cum magno strepitu & clamore morsibus & calceis contendentes ascenderunt equas & coierunt cum eis, & eas graviter pistarunt & læserunt, Papa in fenestra cameræ supra portam palatii & Domina Lucretia cum eo existente, cum magno risu & delectatione præmissa videntibus.

XII. Loix de Charles-Quint &c. contre les libelles. Comment le Pape Hadrien VI. fut detourné de renverser la statuë de Pasquin.

Si je m'étendois davantage sur le sujet de cette dissertation, j'espererois qu'on excuseroit ma prolixité, pourvu qu'on prît garde à l'abondance, & à l'importance de la matiere, & au soin que je continuerois de prendre de ne point copier les Jurisconsultes, qui ont fait tant de (E) livres sur cette question. Il est aisé d'être long sur une chose qui fournit tant de remarques, & qui interesse tellement le public, que tous les Legislateurs se sont accordez à punir severement les libelles diffamatoires. Nous avons vu que les loix des douze tables en condamnerent les auteurs au dernier suplice; & il n'est pas vrai qu'Auguste les (a) ait cassées à cet égard; on a vu ci-dessus tout le contraire. L'un des plus grands Empereurs (b) qui aient vecu depuis Auguste s'est fixé à la peine du talion; car il a ordonné que les auteurs des libelles soient punis tout comme celui qu'ils diffament, & qui se trouve convaincu: & il ne veut pas même qu'ils soient exemts de punition, lors qu'ils ne disent que la verité. (c) *Per hoc autem quod verum scripserit infamans nullam meretur excusationem, siquidem veritatem criminis per libellum famosum pandere non licet, & edens libellum famosum injuriarum tenetur, nec admitti debet edens libellum famosum & injuriarum conventus ad probationem veritatis criminis. Joannes Thilemannus de Benignis, alias Goth.* Obs. Pract. 86 *Quod etiam confirmatur per constitutionem Caroli V. criminal.* arti. 110. in f. *ubi hæc verba habentur: Et licet illata injuria prætensi facti vera esset debet tamen diffamator talis injuriæ secundum jus & arbitrium judicis puniri.* En France le fameux Edit de Janvier les condamna eux & leurs fauteurs à être fustigez, & en cas de recidive, à être punis de mort. (d) *Ne quis infames libellos ad quemquam traducendum faciat, divendat, aut divendendos curet. Qui secus faxit, primùm fustigium, secundùm, capitalis pœna indicta esto.* J'entens ici par fauteurs, ceux qui procuroient la publication ou le debit d'un libelle. Cela fut renouvelé sous Henri troisiéme l'an 1577. La loi des Empereurs Valentinien & Valens est bien rigoureuse: car elle soumet à la peine capitale ceux qui rencontrant un libelle par cas fortuit, le faisoient conoître au lieu de le dechirer, ou de le brûler. *Si quis famosum libellum, sive domi sit sive in publico, vel quocunque loco etiam ignarus reperierit, nec statim corruperit, aut igne consumpserit, sed vim ejus manifestaverit, quasi auctor hujusmodi delicti sententia capitali subjiciatur.* Voiez le Mascurat de Naudé à la page 657. Mais tant d'amorces de prolixité n'empêcheront point que je ne m'arrête, dès que j'aurai raporté un fait que je me souviens d'avoir promis, & 3. ou 4. autres considerations.

Le Pape Hadrien VI. entendit raison, lors qu'on lui representa que le remede dont il se vouloit servir contre la licence des pasquinades seroit inutile. Emploions ici les paroles de Mr. Flechier: „ (e) Une infinité de libelles couroient alors par toute l'Espagne contre la Cour de Flandres, & contre Ximenés luy-même. Les (1) Flamans qui n'estoient pas accoûtumez à ces „ sortes de satyres piquantes & ingénieuses en firent des plaintes, & le Cardinal eut ordre d'en „ rechercher les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier rigoureusement. Il fit faire par „ forme quelque visite chez les Libraires; mais si légerement, que personne n'en fut en peine. „ Il estoit d'avis de laisser aux inferieurs la liberté de vanger leur douleur par des paroles ou par „ des Ecrits qui ne durent qu'autant qu'on s'en offense, & perdent leur agrément & leur malignité quand on les méprise. Alfonse Castille Gouverneur de Madrid, ayant surpris quelques-uns „ de ces Ouvrages injurieux contre le Cardinal Adrien, & contre La-Chaux Ambassadeurs de „ Charles, il les leur fit voir, & ils en eurent un très-sensible déplaisir: sur tout, Adrien en „ fut quelque temps inconsolable. On rapporte qu'estant depuis élevé à la Chaire de S. Pierre, „ & ne pouvant souffrir les statuës de Pasquin & de Marforio, que les esprits plaisans & malins „ ont choisis pour les confidens & pour les Auteurs de leurs médisances, il avoit ordonné qu'on „ les jettât dans le Tibre: ce qui auroit esté exécuté, si le Duc de Sessa Ambassadeur d'Espagne „ ne luy eust dit fort sagement: *Que faites-vous, S. Pére? encore vaut-il mieux pardonner à ces „ deux Personnages muëts, que de faire parler toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau, „ les grenouilles nous chanteront les railleries qu'ils nous faisoient lire en passant; & ce que deux pierres ne diront plus, toutes les bouches vivantes le publieront.* Le Pape profita de cet avis, & fut „ dans la suite moins delicat sur ce sujet. „ Afin qu'on voie un plus grand detail sur la sensibilité de ce Pontife, je raporte les paroles de Paul Jove qui nous aprenent qu'il falut que l'Ambassadeur d'Espagne revint à la charge. *Gravissime etiam tulerat se famosis carminibus apud Pasquilli statuam fuisse laceratum, sed id postea civili animo tulit, cum didicisset, eam maledicendi licentiam obscurorum hominum libertati atque nequitiæ dari, ut cum insignes viros impunè carpserint, fortunam suam ea vindicta voluptate consolentur. Decreverat Hadrianus uti poëtis non obscurè subiratus, Pasquilli statuam, quæ erat in Parione, demoliri, atque eam in Tyberim præcipitare: sed Ludovicus Suessanus urbano salsoque ingenio id fieri debere pernegavit, subdens, Pasquillum vel in imo vado ranarum more, non esse taciturum, ad id verò pontifex, exuratur ergo, inquit, in calcem, ne ejus vestigii*

(E) *Les Jurisconsultes qui ont fait tant de livres sur cette question.*] Mr. Furetiere en a cité quatre ou cinq dans l'un de ses Factums. C'est dans l'endroit où il veut prouver que son écrit contre quelques Academiciens ne meritoit pas d'être traité de libelle, par la sentence du Chatelet. J'ai fait chercher inutilement le livre que Gabriel Naudé intitula *le Marfore, ou discours contre les libelles.* Il fut imprimé à Paris chez Louis Boulenger in 8. je ne sai en quelle année. Leon d'Allazzi en fait mention dans un ouvrage (f) qu'il publia l'an 1633. Mr. Baillet (g) cite un livre que je voudrois bien avoir lu, c'est *le bouclier celeste de Jean Baptiste Nocetti Genois contre les libelles diffamatoires.* L'Abbé Michel Justiniani (h) en met la 1. édition à Paris l'an 1653. in 4. & la 2. à Lion 1664. in 12. l'ouvrage est en Italien. Le continuateur d'Alegambe (i) n'a parlé que d'une édition: il la met à Paris 1655. Voiez la marge (k).

(a) *Louis Gilhausen pag. 221. de son commentaire sur le titre des Pandectes,* De injuriis & famosis libellis, *impute faussement cela à cet Empereur, & se sert mal à-propos de l'autorité d'Horace, qui ne lui serviroit de rien quand même il ne la citeroit pas aussi mal qu'il fait.* Hanc pœnam capitalem, *dit-il,* Augustus sustulit, ut videre est ex Horatio, *lib. 1. epistolar. ad Augustum.*

(b) *Charles-Quint. Constitutio Caroli V. Cæsaris de caussis capitalibus,* Art. 110. *edita in infamantem, pœnam eamdem irrogat, quam mereretur diffamatus libello, si ejus criminis reus quo accusatur peractus esset.* Petrus Gregor. Syntag. juris. l. 38. c. 6. *Voiez aussi Gilhausen* ubi supra *pag.* 225.

(c) *Gilhausen ubi supra pag.* 225. 226.

(d) *Commentar. de statu Relig. & Reip. in regno Gall. ad ann.* 1561.

(e) *Flechier histoire du Cardinal Ximenés liv. 6. pag.* 814. *édit. de Holl.*

(1) *Alvar. Gomez. de reb. gest. Ximen. lib. 7.*

(f) *Intitulé* Apes urbanæ.

(g) *Baillet, Jugem. des Savans tom 1. page* 380.

(h) *Gli Scrittori Liguri descritti pag.* 337. 338.

(i) *Nathan. Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu pag.* 415.

(k) *Les auteurs citez par Furetiere pag. 12. du 3. Factum sont* Franciscus Balduinus *à Paris* 1562. Fredericus Banvinus Aurelius de Vergeriis *imprimé l'an* 1564. *in* 8. Joan. Conradus Rokembach *à Strasbourg* 1660. *in* 4. & Henricus Bocerus *à Tubinge* 1611. *in* 8. *Je croi que son* Fredericus Banvinus *est un auteur chimerique formé peu-à-peu de* Franciscus Balduinus *par des fautes d'impression & à cause de quelque abrevia-*

vestigii illa omnino memoria superfit : Tum rursus Suessanus, rectè inquit, sed tam crudeliter concremato poëta clientes non deerunt, qui patroni cineres invidiosis carminibus prosequantur, & supplicii locum quotannis statuto solenni die concelebrent. Quibus verborum lusibus pontifex ab iracundia ad jocos hilaritatemque sensus omnes lenissimè revocavit (a).

rion du prenom. La maniere dont on marque dans Draudens pag. m. 782. le livre de ce Banvinus, convient parfaitement à l'ouvrage de Baldninus.

L'insensibilité du Cardinal Ximenés pour les medisances, s'est vuë dans quelques Princes. Voiez dans Seneque (b) l'impunité qui fut accordée par (c) Antigonus à des soldats qui l'avoient satirisé. Le même auteur met en avant (d) la patience de Philippe de Macedoine, & celle d'Auguste. Cet Empereur temoigna une debonnaireté admirable envers un historien (e) satirique dont il avoit été maltraité, & en sa personne, & en celle de sa femme, & en celle de ses enfans. Rien n'étoit plus propre à irriter un puissant Prince, qui savoit d'ailleurs que les bons mots de l'historien avoient été pris au bond, & qu'ils couroient par toute la ville. C'est la coutume. Le Chevalier de Meré a dit sagement, (f) que *la medisance est bien à craindre quand elle s'explique par de bons mots, parce qu'on se plait à les redire, & qu'on releve toûjours quelque chose de bien pensé.* Mais Seneque a dit encore avec un peu plus de raison, que les bons mots qui exposent leur auteur à quelque peril sont relevez plus soigneusement que tous les autres. (g) *Multa & divus Augustus digna memoria fecit, dixitque : ex quibus appareat illi iram non imperasse. Timagenes historiarum scriptor, quædam in ipsum, quædam in uxorem ejus, & in totam domum dixerat, nec perdiderat dicta : magis enim circumfertur, & in ore hominum est, temeraria urbanitas.* Quoi qu'il en soit, les medisances de cet historien ne lui attirerent qu'une très-petite disgrace. Joignez à cela ce que j'ai cité (h) ci-dessus. Il n'y a rien de plus sensé que les raisons de Mecene (i), sur le mepris que cet Empereur devoit avoir pour les medisances : il lui conseille de n'écouter point les delateurs des satiriques, & de n'user point de punition. Allez voir dans Dion les fondemens de ce conseil. Le même historien (k) vous aprendra pourquoi Cesar ne repondit point aux injures que Ciceron, & quelques autres divulguerent contre lui. Il crut que ces personnages cherchoient la gloire de s'égaler à celui dont ils medisoient, & qu'il valoit mieux les priver de cet avantage, en évitant de faire assaut de medisance avec eux. Son principe étoit contenu dans une harangue de Quintus Metellus Numidicus, si l'on en juge par ce discours d'Aulugelle, que je ne voudrois pas neanmoins que l'on étendît jusqu'à Ciceron. (l) *Cum inquinatissimis hominibus non esse convicio decertandum, neque in maledictis adversus impudentes & improbos velitandum, quia tantisper similis & compar eorum fias, dum paria & consimilia dicas atque audias, non minus ex oratione Q. Metelli Numidici sapientis viri cognosci potest, quàm ex libris & disciplinis philosophorum. Verba hæc sunt Metelli adversus Cn. Manlium tribunum plebei, à quo apud populum in concione lacessitus jactatusque fuerat dictis petulantibus.* Nunc quod ad illum attinet, Quirites, quoniam se ampliorem putat esse, si se mihi inimicum dictitaverit, quem ego mihi neque amicum recipio, neque inimicum respicio, in eum ego non sum plura dicturus. nam eum indignissimum arbitror, cui à viris bonis benedicatur : tum ne idoneum quidem, cui à probis maledicatur. nam si in eo tempore hujuscemodi homunculum nomines, in quo pœnire non possis; majore honore quam contumelia afficias. Mais comme Cesar n'étoit pas encore Empereur, sa conduite en cette rencontre n'est pas d'un aussi grand poids pour cette partie de mon ouvrage, que la conduite de Tibere raportée par Tacite. Une Dame fut accusée d'avoir mal parlé d'Auguste, & de l'Imperatrice Livie, & de Tibere; on la poursuivoit par la loi *de Majestate.* Tibere voulut qu'on usât de distinction; je ne veux pas, dit-il, que l'on informe contre elle touchant ce qui me regarde, mais si elle se trouve coupable à l'égard d'Auguste, qu'on la punisse. Il ne repondit rien le premier jour sur les interêts de sa mere, mais le lendemain il declara qu'elle souhaitoit qu'on ne fit un crime à personne des paroles satiriques qui la pourroient regarder. (m) *Adolescebat interea lex majestatis : & Apuleiam Varilliam sororis Augusti neptem, quia probrosis sermonibus divum Augustum, ac Tiberium, & matrem ejus inlusisset, Cæsarique connexa adulterio teneretur, majestatis delator arcessebat.* De adulterio satis caveri lege Julia *visum* : majestatis crimen distingui *Cæsar postulavit*; damnarique si qua de Augusto inreligiose dixisset : in se jacta nollĕ ad cognitionem vocari. *Interrogatus à consule* quid de his censeret, quæ de matre ejus locuta secus argueretur, *reticuit : dein proximo senatus die, illius quoque nomine oravit*, ne cui verba in eam quoquo modo habita crimini forent : *liberavitque Apuleiam lege majestatis.* Suetone (n) vous aprendra des nouvelles plus precises de l'indolence de cet Empereur. Je ne repeterai point ce que j'ai dit ci-dessus de la tolerance de Neron, & pour celle de Vespasien je vous renvoie à Suetone (o). Mais sur ce chapitre que pourroit-on voir de plus beau, que cet édit de l'Empereur Theodose? *Si quis modestiæ nescius & pudoris ignarus improbo petulantique maledicto nomina nostra crediderit lacessenda, ac temulentia turbulentus obtrectator temporum nostrorum fuerit; eum pœnæ nolumus subjugari neque durum aliquid nec asperum volumus sustinere, quoniam si id ex levitate processerit contemnendum est, si ex insania miseratione dignum, si ab injuria remittendum : unde integris omnibus hoc ad nostram scientiam referatur, ut ex personis hominum dicta pensemus, & utrum prætermitti an exquiri debeant censeamus. Datum VI. Id. August. Constantinopoli, Theodosio anno III. & Abundantio Coss.* Cette constitution se lit dans le Code au titre, *Si quis imperatori male dixerit.*

XIII. Princes qui ont meprisé les medisances.

L'histoire moderne ne fournit pas moins d'exemples de cette patience. Vous en trouverez quelques-uns dans une lettre (p) Latine de Mr. de Balzac, mais non pas celui de Louïs XII. que j'ai raporté en son (q) lieu, ni celui de Catherine de Medicis. Nous aprenons de Brantome (r) qu'*elle lisoit jusques aux belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle se moquoit & s'en rioit sans s'alterer autrement, les apellant des bavards & des donneurs de billevesées. Ainsi usoit-elle de ce mot.* Aiant sçu que les Huguenots aux seconds troubles avoient avec eux *une fort bonne & belle colouvrine* qu'ils nommoient *la Reine mere*, (f) elle *voulut savoir pourquoi. Il y eut quelqu'un aprés avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui lui repondit, c'est, Madame, parce qu'elle avoit le* calibre

(a) *Paulus Jovius in vita Hadriani sexti pag. m. 277. 278.* Voiez aussi Camerarius, Meditations historiques to. 2. liv. 4. ch. 2. pag. 177. & 278. de la traduction Françoise de Simon Goulart, *où il suppose que la 2. reponse fut d'un Cardinal, & non pas de l'Ambassadeur, & que la statuë étoit de bois.*

(b) *Seneca, de ira lib. 3. c. 22.*

(c) *Il n'étoit pas aieul d'Alexandre le grand comme dit Seneque.*

(d) *Ibid. c. 23.*

(e) *Nommé Timagenes.*

(f) *Chevalier de Meré, discours de l'esprit.*

(g) *Seneca ubi supra c. 23. pag. m. 570.*

(h) *Page 3096. lettre d & e.*

(i) *Voiez Dion Cassius lib. 52. p. m. 556.*

(k) *Dio, lib. 38. pag. m. 71. 72.*

(l) *Aulus Gellius, lib. 6. c. 11.*

(m) *Tacitus annal. lib. 2. c. 50.*

(n) *Sueton. in Tiber. c. 28.*

(o) *Idem in Vespas. c. 13.*

(p) *Ad Phil. Cospeanum pag. 251. edit. 1651. in 12.*

(q) *Dans la remarque L. de l'article* Louis XII.

(r) *Brantome dans l'eloge de Catherine de Medicis.*

(f) *Id. ib.*

calibré plus grand & plus gros que les autres. Elle n'en fit que rire la premiere. L'avertissement qu'elle donna à quelques soldats qui disoient d'elle les infamies les plus horribles, se voit dans les lettres de Costar avec de belles brodures. ,, (a) Catherine de Medicis, quoi qu'elle fust d'un ,, païs où l'on dit *que Dieu s'est reservé la vengeance pour soi, parce que c'est le morceau friand*, ,, trouva pourtant plus de friandise à pardonner qu'à punir, lors qu'elle vit tout auprés de son ,, carosse quelques Soldats qui disoient d'elle toutes les ordures imaginables, sans se contraindre pour sa presence, & sans vouloir seulement se donner la peine de baisser un petit ,, leur voix; car cette grande Princesse ne fit autre chose que de mettre la teste à la portiere, & ,, de leur dire aprés avoir arresté ses yeux sur cette canaille: *Compagnons, si vous n'allez plus loin ,, médire de moi, je vous empécherai bien de faire rostir (b) l'Oye, & de la manger si à vostre aise que ,, vous le faites.* Le Cardinal de Lorraine vouloit qu'ils fussent pendus pour servir d'exemple. Mais ,, elle aima mieux monstrer à la Posterité, qu'une personne qui estoit tout ensemble femme, Reine & Italienne, pouvoit neanmoins commander à sa colere, & resister à la tentation de la ,, volupté qu'elle eust trouvée dans la vengeance. ,, Je me trompe fort si la source de ce conte n'est pas dans l'histoire de d'Aubigné; mais afin qu'on voie comment Costar accommodoit à sa poste les circonstances des faits, sans songer aux grans abus qui naissent de cette licence, il est à-propos de mettre ici le narré original, (c) *J'ai apris du Sieur de (d) Talsi*, c'est d'Aubigné qui parle, *que le Roi de Navarre & la Roine mere estans (e) à la fenestre dans une chambre assez basse, escoutoyent deux goujats qui en faisant rostir une oye dans une broche de bois, chantoyent des vilenies contre la Roine: L'un disoit que le Cardinal l'avoit engrossée d'un petit gorret, l'autre disoit d'un petit mulet; & puis ils maugreoyent de la chienne tant elle leur faisoit de maux: Le Roi de Navarre prenoit congé de la Roine pour les aller faire pendre, mais elle aprés avoir dict par la fenestre*, Hé, que vous a elle faict? elle est cause que vous rotissez l'oye, *se tourne vers le Roy de Navarre en riant, & lui dit*, Mon cousin, il ne faut pas que nos coleres descendent là, ce n'est pas nostre gibier. *Soit dit sur ce qu'elle n'avoit rien de bas.*

François premier est l'un des exemples que Balzac allegue. J'y trouve une chose à redire, c'est que ce Monarque abandonnoit ses Ministres & ses courtisans à la medisance du theatre, en même tems qu'il soufroit qu'on n'épargnât pas ses defauts. C'étoit imiter une conduite dont l'ancienne Grece & l'ancienne Rome ne se trouverent pas bien; c'étoit introduire une mauvaise coutume: & si c'est un acte de magnanimité à un Prince de mepriser les satires qui le touchent personnellement, & de n'en point punir les auteurs, c'est un oubli trop visible de son devoir, que de soufrir que ses sujets soient exposez aux insultes d'une plume satirique. Il peut relâcher de son droit, mais l'honneur de ses sujets lui doit paroître inviolable. Notez que François I. ne soufroit pas que les Comediens nommassent les gens. (f) *Accepimus tacitè, libenterque etiam ferre solitum, se præcipuosque Regni sui proceres, quorum ipse operâ consiliisque utebatur, in Fabulis & Comœdiis publicis rodi & configi maledictis; tectè id quidem & involutè, sed tamen ut àb omnibus perspiceretur.*

XIV. Les Romains plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

Les Romains ne permirent pas aux poëtes comiques d'exercer leur medisance sur les Magistrats, mais ils leur laisserent une entiere liberté de se jouër de leurs Dieux. C'est de quoi saint Augustin leur à fait de grans reproches. *At Romani*, dit-il (g), *sicut in illa de (h) republica disputatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbe & irreligiosè. Quos cùm scirent non solùm patienter, sed etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari, se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solennitatibus miscuerunt. Itane tandem Scipio laudas, hanc poetis Romanis negatam esse licentiam ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestra curia, quàm Capitolii, imò Romæ unius quàm cœli totius: ut linguam maledicam in cives tuos exercere poeta etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente jacularentur? Indignum videlicet fuit; ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret.* Cette pensée est plus vieille que St. Augustin, car Arnobe (i) s'en étoit dejà servi. Un moderne n'en parle point dans une occasion où elle auroit pu lui être commode. C'est dans une lettre où il vouloit attaquer la maison d'Autriche. Il entre en matiere non pas en citant Arnobe ou saint Augustin, mais en citant Tite Live. (k) ,, Les ,, Espagnols qui ont recherché les premiers la (l) même alliance que leurs partisans blâment ,, aujourd'huy, ne s'estoient guere mis en peine de conserver la veneration qui est deuë ,, aux choses saintes, ni de maintenir les immunitez & les franchises du Sacerdoce. C'est peut-,, estre que se croyant les legitimes successeurs des Romains, particulierement au dessein qu'ils ,, ont formé de la Monarchie universelle, ils pensent avoir droit de dire avec eux: *Pour ce ,, qui regarde la Religion, c'est plustost l'interest des Dieux que ce n'est le nostre. Ils donneront ,, ordre, si bon leur semble, à empécher que les choses sacrées ne soient souillées par des mains im-,, pures. Ad* (1) *Deos id magis quàm ad se pertinere, ipsos visuros ne sacra sua polluantur.* N'y a-t-il ,, pas grande apparence que Charles-Quint agissoit par ce principe, lors que l'an 1552. il de-,, possedа dans Ausbourg trois Ministres Lutheriens, parce qu'ils medisoient de luy, & lais-,, sa tous les autres médire tout leur saoul de Dieu, de sa Mere, & de ses Saints; comme Mon-,, sieur le Duc de (m) Nevers luy reprocha dans un discours qu'il fit au Pape Sixte cinquiéme, sur ,, l'estat present des affaires? Sans doute l'Empereur Charles se souvenoit de ce mot de Tibe-,, re, & ne s'en souvenoit pas inutilement: *Laissons aux Immortels le soin de venger leurs in-,, jures. Deorum* (2) *injuriæ Diis curæ.* ,,

(a) *Costar page 729. du 1. volume de ses lettres.*

(b) *Cela est absurde ici, étant detaché des circonstances marquées par d'Aubigné ci-dessous.*

(c) *D'Aubigné hist. Univers. to. 1. livre 3. chap. 5.* pag. 198.

(d) *C'est aparemment celui dont d'Aubigné fut le gendre, & qui s'apelloit Jean Salviati. Voiez l'histoire de d'Aubigné to. 2. l. 5. chap. 18. pag.* 1143.

(e) *Pendant le pourparler de paix fait à Talsi l'an* 1562.

(f) *Balzacius epist. ad Cospeanum pag. m.* 254.

(g) *August. de civit. Dei l. 2. c.* 12.

(h) *Voiez le chap. 9. du même livre* de civitate Dei.

(i) Nec à vobis saltem istum meruerunt honorem (*Dii*) ... Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret, de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli Dii sunt apud vos superi inhonorati, contemptibiles, viles: in quos jus est vobis datum, quæ quisque voluerit dicere: turpitudinem jacere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas. *Arnob. lib. 4. pag.* 150. 151.

(k) *Costar lettre 394. du 1. vol. pag.* 974. 975.

(l) *Celle de Cromwel.*

(1) *Tite Live livre* 10.

(m) *Voiez dans Mr. Arnauld*, Apologie pour les Catholiques 1. part. ch. 6. p. 78. 79. *un long passage du discours de ce Duc.*

(2) *Tac. lib. 1. Annal.*

Digitized by Google

XV. Le Concile de Trente attribué au tribunal de l'Eglise la punition des libelles.

N'oublions pas une chose qui deplut beaucoup aux Jurisconsultes qui avoient à cœur les droits du bras seculier. Ils regarderent comme un acte d'usurpation l'autorité qui fut donnée aux Evêques par le Concile de Trente. Ecoutons là-dessus Guillaume Ranchin. (a) „ Ce Concile au prejudice de la jurisdiction seculiere, attribue aux Evesques (1) la punition des autheurs des libelles diffamatoires, des Imprimeurs d'iceux &c. . . . Nos loix civiles en attribuent la cognoissance & jurisdiction aux Juges & Magistrats, & non aux Ecclesiastiques. On en voudra excepter ceux qui concernent le fait de religion; mais ceste exception n'est pertinente. Et voici une raison qui sert à la refuter. C'est que les loix du grand Constantin, & celle de Constantius qui repriment la licence de tels libelles, furent faites en une saison pareille à celle d'aujourd'hui, c'est à dire en laquelle plusieurs escrits estoyent publiez en matiere de Religion, contre l'honneur des uns & des autres. Le Docteur Balduin (2) l'a fort judicieusement remarqué. *Il importe*, dit-il, *de se souvenir quels furent les temps de Constantin & Constantius, ausquels les contentions de Religion non dissemblables aux nostres, enflammoyent les affections des partis, qui par apres faisoyent esclorre de funestes calomnies & de libelles diffamatoires, comme il est advenu à present.* Il dit cela en l'explication de trois loix de l'Empereur Constantin, & de deux de Constantius, faites sur ce sujet, que nous lisons aujourd'hui au Code Theodosien. Ces mots des (3) Empereurs Valentinian, & Valens sont aussi remarquables, *Si quelcun a soin de sa devotion, & du salut public, qu'il declare son nom, & die de sa propre bouche ce qu'il avoit voulu poursuivre par libelles diffamatoires.* Cela se rapporte fort bien aux libelles, en faict de religion, & n'a jamais esté dit en autre sens par ces Empereurs. Or (4) toutes les constitutions susmentionnées, ensemble quelques autres du mesme Valentinian & Valens, d'Arcadius, Honorius & Theodose imposent peine aux autheurs de tels libelles & à ceux qui les publient, & en commettent la cognoissance & punition à leurs Officiers & Magistrats, en leur adressant mesmes telles loix, afin de les observer en leurs jugemens. Une infinité d'Ordonnances de nos Roys parlent expressement des libelles diffamatoires & scandaleux, qui regardent le faict de la religion: prescrivent la punition qui en doit estre faite, la peine que doivent souffrir les auteurs, les imprimeurs, & ceux qui les publient: baillent par expres ceste jurisdiction aux juges Royaux. Comme celle du Roi Henri second de l'onziesme Decembre 1547. faicte à Fontenebleau, & autre du mesme Prince, faicte à Chasteaubriant en l'année 1551. Celle de Charles 9. faicte à Mante le 10. Septembre 1563. Celle des Estats de Molins en l'article 77. & une infinité d'autres qui sont en cela excitatives de jurisdiction. Je me contenterai de reciter les mots d'une seule, asçavoir de celle du Roi Charles 9. faicte à Mante le 10. Septembre 1563. qui parle des libelles diffamatoires, placards, livres & autres choses semblables en faict de religion: & qui en ce qui est de la jurisdiction ordonne en ceste sorte: *Enjoignant à tous Magistrats publics, Commissaires de quartiers & autres nos officiers qu'il appartiendra, y avoir l'œil & prendre garde: chargeans nos Procureurs & Advocats des lieux y faire aussi leur devoir, & s'employer tous autres affaires cessans, à verifier & faire punir les fautes qui s'y pourront trouver. Et par apres leur est enjoinct de garder ladicte Ordonnance de point en point, & proceder sommairement contre les infracteurs par les peines y indictes* „.

(a) *Revision du Concile de Trente, livre 6. ch. 3. pag. m. 247.*

(1) *Sess. 24. cap. 1.*

(2) *Franciscus Balduinus in commentar. ad leges de famos. libell. pag. 13.*

(3) *L. 7. C. Theod. de famos. libell. l. unic. C. Justinian.*

(4) *Vide totum Titul. C. Theodos. de famosis libellis.*

XVI. Plaintes contre les libelles comme causes de sedition.

Comme il n'y a rien de si utile qui à certains égards ne cause du mal, il est arrivé que l'imprimerie parmi cent commoditez qu'elle a aportées, a donné lieu à un notable inconvenient; c'est qu'elle a fourni aux satiriques & aux seditieux mille moiens de repandre promtement leur venin par toute la terre. Du Verdier Vau-Privas a inseré dans (b) l'un de ses livres un poëme Latin intitulé *encomion chalcographiæ*, où après plusieurs éloges de l'imprimerie, on fait venir bien des plaintes contre la licence des libelles. Comme l'auteur de ce poëme est Catholique Romain, il faut prendre garde qu'il acommode son style à ses prejugez dans les vers que je raporte,

(b) *A la fin du* supplementum epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ.

Omnia dente petunt, fœdant spurcaque saliva,
Digni qui Anticyræ præmia sana ferant.
A quibus & Nemesis turpissima facta reposcat,
Quo meritas pœnas improba turba luat.
Principis ac princeps lacerat caput, atque tacenda
Consilia in chartis vendere quisque solet.
De rebus magnis populi suffragia vana
Captant, quæ semper mens animosa fugit.
Quid non audebit furiosa licentia vulgi,
Talia si primi dant documenta duces?
Quæ non his oritur funesta Tragœdia nugis?
Accendit quas non hæc quoque flamma faces?
Rustica seditio belli cur cornua sumpsit?
Chartæ pellaces hoc docuere nefas.
Hac quoque Gorgoneo perfudit sacra cruore
Progenies vulgi, quam nova secta tenet.
Quæque Numam simulat modo relligione prophana,
Et geminos fertur ferre sub aure polos.
Omnia confundit, vertit sursumque, deorsumque,
Ac gerras præter nil sua sylva crepat.
Hac ausa est Aquilæ Romanæ vellere pennas,
Atque aras magni commaculare Dei.
Non adeò lædunt Bombardæ fulmina diræ:
Nil præter clades sit licet illa tonent:
Nec tantùm nocuit cuiquam vis sæva cicutæ,

Quantùm

de France fol. m. 357. ad ann. 1364.

Quantùm famosi stigmata nigra libri.
His & mille modis essent hac sæpe notanda,
Ast iter immodicum nostra Thaleia fugit.

Erasme a declamé fortement contre les abus de l'imprimerie, & a refuté les excuses ridicules des imprimeurs, qui alleguoient qu'ils mourroient de faim s'ils ne publioient des libelles. (a) *Dicet hic aliquis: Hem divinator, quid hæc ad typographos? Quia nonnullam mali partem invehit horum impunita licentia. Implent mundum libelis, non jam dicam nugalibus, quales ego forsitan scribo; sed ineptis, indoctis, maledicis, famosis, rabiosis, impiis ac seditiosis: & horum turba facit, ut frugiferis etiam libellis suus pereat fructus. Provolant quidam absque titulis, aut titulis, (quod est sceleratius) fictis. Deprehensi respondent: Detur unde alam familiam, desinam tales libellos excudere. Aliquanto meliore fronte respondeat fur, impostor aut leno: Da quî vivam & desinam his artibus uti, nisi forte levius crimen est, clam minuere rem alienam, quam palam eripere famam alienam: aut sine vi ad quæstum abuti suo alienove corpore, quam vitam alterius ac famam vita quoque chariorem impetere.* Au reste il semble que dans le poëme qui est à la fin d'un livre de Du Verdier Vau-Privas, on fasse beaucoup plus d'honneur qu'ils n'en meritent aux écrivains satiriques, lors qu'on les accuse d'être la cause des guerres, & des seditions. Il est certain que fort souvent ils se proposent ce but, & qu'ils ont une extrême joie de s'imaginer que leurs libelles ont produit ce grand efet. Ils s'en flatent lors même qu'ils n'ont aucune raison de le faire, & ils sont ravis qu'on leur fasse de tels reproches. Peut-on établir quelque fait certain sur ce sujet? Je ne pense pas qu'on puisse y poser aucune regle generale. Il y a des tems où les libelles difamatoires ne remuent point les peuples; & où ceux qui les publient sont frustrez de leur attente. Mais dans d'autres tems ce sont de vrais boutefeux, & des cornets efectifs de sedition. D'ailleurs il faut regarder la diference des partis & des interêts; car selon cela les suites de ces libelles sont très-diferentes, & même contraires les unes aux autres. Ils reünissent quelquefois ceux qu'on vouloit diviser, & ils divisent ceux qu'on vouloit reünir. Ce qu'il y a de certain, c'est que la langue & la plume d'un seul homme sont quelquefois plus utiles à une cause qu'une armée de 40. mille soldats. François I. avouoit que l'Evêque de Sion lui avoit fait plus de mal par ses paroles, que toute la Suisse par ses armes. (b) *Maxime vero ei gloriosum fuit Francisci Regis judicium, quum assevararet, me audiente, aliquanto plus sibi sumptus atque periculi Sedunensis facundiæ indomitam vim, quàm tot legionum ejus gentis cuspides attulisse.* Je n'allegue point l'aveu d'un Roi (c) d'Angleterre, car ce seroit donner le change, & mal apliquer une pensée au sujet present. Il ne s'agit point ici des grandes choses qu'un Roi peut faire sans sortir de son cabinet, & par la seule vertu de sa plume. Il ne s'agit point même en general de l'eficace de la plume dans une guerre. C'est une matiere sur quoi il parut un petit livre (d) l'an 1679.

XVII. S'il y a trop de rigueur à infliger la même peine aux distributeurs d'un libelle qu'aux auteurs. Remarques contre ceux qui aprouvent les libelles.

J'ai apellé rigoureuse la loi de Valentinien & de Valens, qui soumet à la peine capitale ceux qui rencontrant un libelle par cas fortuit, ne l'aneantissent pas, mais au contraire le font valoir. Cela veut-il dire que je blâme cette loi? Nullement, car je ne saurois comprendre qu'une personne qui en pareil cas repand un libelle, ait moins d'envie de nuire que celui qui le compose; elle est donc digne de la même peine que l'auteur. Mais que dirons-nous du plaisir qu'on prend à la lecture d'un libelle difamatoire? N'est-il pas bien criminel devant Dieu? Il faut distinguer. Ou ce plaisir n'est autre chose qu'un sentiment agréable qui nous saisit, quand nous tombons sur quelque pensée ingenieuse & bien exprimée; ou c'est une joie que nous fondons sur le deshonneur de la personne que l'on difame. Je n'ai rien à dire sur le premier cas; car peut-être trouveroit-on ma morale trop éloignée du *Rigorisme*, si j'assûrois qu'on n'est point le maître de ces sentimens agreables, non plus que de ceux que nous avons lors que du miel ou du sucre touchent nôtre langue. Mais au second cas tout le monde m'avouëra que le plaisir est un grand peché. Le plaisir au premier cas ne dure guere, il previent nôtre raison, nôtre reflexion, & il fait tout aussi-tôt place à la douleur de voir qu'on attente à l'honneur de son prochain. S'il ne cesse pas promtement, c'est une marque que l'audace du satirique ne nous déplaît pas, & que nous sommes bien aises qu'il difame son ennemi par toutes sortes de contes; & alors on encourt de droit les peines dont le faiseur du libelle s'est rendu digne. Un auteur moderne me tombe ici sous la main: voici ses paroles: (e) *Saint Gregoire excommuniant les auteurs qui avoient deshonoré le Diacre Castorius, n'excepte pas ceux qui lisoient cet Ouvrage: Parce que si les medisances, disoit-il, ont toûjours fait les delices des oreilles, & le bonheur du peuple qui n'a point d'autres avantages sur les honnestes gens, celuy qui prend son plaisir à les lire, n'est-il pas aussi coupable que celuy qui a mis sa gloire à les composer?* C'est une maxime sûre que ceux qui aprouvent une action, la feroient agreablement s'ils la pouvoient faire, c'est-à-dire si quelque raison d'amour propre ne les empêchoit de s'y engager. Il n'y a point de diference, disoit Ciceron (*f*), entre conseiller un crime, & l'aprouver quand il est fait. C'est la même chose de vouloir qu'une action se fasse, & de se rejouir qu'elle soit faite. Le Droit Romain a confirmé cette maxime; il a soumis à la même peine les aprobateurs du mal, & les auteurs: *Et si erat servus omni modo fugiturus, vel furtum facturus, hic vero laudator hujus propositi fuerit, tenetur. Non enim oportet laudando augeri malum* (g). On peut donc dire que ceux qui se plaisent à la lecture des libelles difamatoires, jusques à donner leur aprobation & à ceux qui les composent, & à ceux qui les debitent, sont aussi coupables que s'ils les avoient composez; car s'ils n'en composent pas de semblables, c'est ou parce qu'ils n'ont pas le don d'écrire, ou parce qu'ils ne veulent rien risquer. Voiez dans l'une (h) des provinciales la contagion mortelle de la medisance; on y cite saint Bernard qui a soutenu que la calomnie tuë non seulement ceux qui la publient, mais aussi ceux qui ne la rejettent pas. Les Paiens n'ont point ignoré cette morale; ils ont dit que la medisance est criminelle & lors qu'on la debite, & lors qu'on ajoûte foi à celui qui la debite. (i) Διαβολὴ γάρ ἐστι δεινότατον· ἐν τῇ δύο μέν εἰσι οἱ ἀδικέοντες, εἷς δὲ ὁ ἀδικεόμενος· ὁ μὲν γὰρ διαβάλλων, ἀδικέει, οὐ τοῦ παρεόντος κατηγορέων· ὁ δὲ ἀδικέει, ἀνα-

πει-

(a) *Erasmus in explicatione proverbii* Festina lente. *C'est le 1. de la 1. centurie de la 2. Chiliade. Conferez ce qui est dit dans l'article* Erasme *pag. 1157. col. 2.*

(b) *Paulus Jovius elog. virorum bellica virtute insign. lib. 5. pag. m. 389.*

(c) *Il dit telles paroles dudit Roi Charles cinquiéme. Il n'y eut oncques mais Roi en France qui moins s'armast que celui-ci, qui ne bougea de son cabinet à escrire lettres, & si n'y eut oncques Roi qui tant me donnast à besongner qu'il fait.* Belleforest. Chroniques & Annales

(d) *Intitulé*, Arma anserina, sive armatura epistolaris, à doctore militari, Tacito, subministrata & in dissertatione Politica diducta à G. C. W.

(e) *Clavigny de sainte Honorine, usage des livres suspects pag. 41. 42.*

(f) Tu omnium stultissime, non intelligis, si id quod me arguis, voluisse interfici Cæsarem, crimen sit, etiam, lætatum esse morte Cæsaris, crimen esse: quid enim interest inter suasorem facti, & probatorem? aut quid refert, utrum voluerim fieri, an gaudeam factum? *Cicero, Philipp. 2.* p. m. 712.

(g) *Ulpianus in lege 1. D. de servo corrupto. Voiez apud* Th. Raynaud. Hoploth. pag. m. 359. 360. *quel crime c'est selon les Peres, que de loüer le mal.*

(h) *C'est la XVI. vers la fin, pag. m. 282.*

(i) *Herodotus lib. 7. c. 10. p. m. 388.*

πεπόρμηνος πρὶν ἢ ἀτρεκέως ἐκμάθοι· ὁ δὲ δὴ ἀπεὼν τοῦ λόγου τάδε ἐν αὐτοῖσι ἀδικέεται, διαβληθείς τε ὑπὸ τοῦ ἑτέρου, καὶ νομισθεὶς πρὸς τοῦ ἑτέρου κακὸς εἶναι. *Detractio namque importunissima res est: in qua duo sunt qui injuriam faciunt, unus cui injuria fit. Qui enim detrahit, injurius est, quod non præsentem accusat; item qui huic credit injurius est, quod prius credit quam rem compertam habeat: & illi cui absenti detrahitur, ob id fit injuria quod ab altero insimulatur ut malus, ab altero talis putatur.* Voiez la question (a) si Mr. Arnauld est heretique. D'autre côté nous devons croire que la même lâcheté qui porte certaines personnes à tirer un coup de fusil à leur ennemi, les porteroit à le difamer par une satire, si pour toutes armes elles n'avoient que leur plume. C'est comme parmi les bêtes, les unes ne frapent point de la corne, mais elles mordent (b), c'est qu'elles n'ont point de cornes, & qu'elles savent user de leurs dents. Disons aussi qu'un satirique qui attente à l'honneur de ses ennemis par ses libelles, attenteroit à leur vie par le fer ou par le poison, s'il en avoit les mêmes commoditez (c). Au reste ce n'est pas toûjours une bonne excuse que de dire, un tel libelle n'a pas été refuté, il faut donc croire ce qu'il contient. Seneque (d) se moque de ce raisonnement.

(a) *Page 210. 211.*

(b) *Voiez les pensées sur les Cometes pag. 517.*

(c) Maledicum à Malefico nisi occasione non differre, non minus verè quàm eleganter scripsit Fabius: vix enim est ut qui verbis ultro lædit, re etiam lædere non nolit. *Menagius, epist. dedicat. vitæ Mamurræ.*

(d) Res falsa & inanis nisi corrigatur habet nonnunquam fidem, multique sunt homines judicii parum firmi qui nihil audiant legantve quod non credant nisi refutatum sciant. *Seneca.*

DISSERTATION
SUR
L'HIPPOMANES.

I. Deux sortes d'hippomanes. Servius & Pline mal citez.

L'hippomanes signifie principalement deux choses: 1. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument chaude. 2. une excrescence de chair que les poulains nouveaux nez ont sur le front: elle est noire, ronde, & de la grandeur d'une figue seche. On pretend que ces deux sortes d'hippomanes ont une vertu singuliere dans les philtres, & dans telles autres compositions destinées à des malefices; & que la derniere espece est de telle nature, qu'une cavalle n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange ce morceau de chair, & que sans cela elle ne le voudroit pas nourrir. On ajoûte que si elle donne le tems à quelcun d'emporter cet hippomanes, la seule odeur la fait devenir furieuse. Prouvons, mais sans entassement de passages, que si cela n'est pas vrai, on le trouve du moins dans les auteurs les plus authentiques. Ecoutons Virgile,

Hinc (e) demum, Hippomanes vero quod nomine dicunt
Pastores, lentum destillat ab inguine virus.
Hippomanes, quod sæpe malæ legere novercæ,
Miscueruntque herbas & non innoxia verba.

Je n'ajoûte point à l'autorité de Virgile celle de son commentateur Servius, cité pour cela par Fungerus dans son Lexicon philologique, par Calepin, par Decimator, &c. car je ne voi pas que Servius fasse autre chose qu'expliquer le sens du poëte; mais pour celle d'Aristote je n'ai garde de l'oublier. Il dit donc (f) qu'on apelle hippomanes, une certaine chose qui sort *ex pudendis equæ similis genituræ, sed multo magis tenuis quàm semen maris.* Ecoutons maintenant Pline qui parle ainsi en un endroit: (g) *Equarum virus à coitu in lychnis accensum Anaxilaus prodidit equinorum capitum usus repræsentare monstrificè: similiter ex asinis. Nam Hippomanes tantas in veneficio vires habet, ut affusum æris mixturæ in effigiem equæ Olympiæ admotos mares equos ad rabiem coitus agat.* Voilà qui regarde la premiere signification; & voici qui regarde la seconde: (h) *Et sanè equis amoris innasci veneficium, Hippomanes appellatum, in fronte, caricæ magnitudine, colore nigro: quod statim edito partu devorat fœta, aut partum ad ubera non admittit. Si quis præreptum habeat olfactu in rabiem id genus agitur.* Aristote (i) avoit dejà dit la même chose; Virgile en avoit dit un mot en parlant des sortileges à quoi la malheureuse Didon eut recours dans son desespoir.

Quæritur (k) & nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor.

Il est aisé de voir au reste que Calepin a mal cité ces deux passages de Pline, pour prouver que l'hippomanes est une petite caruncule sur le front d'un poulain nouveau-né; car on n'en parle en ce sens qu'au chapitre 42. du 8. livre. D'ailleurs Calepin (l) a cité le livre 18. au lieu du 28. & a mis *caviæ*, au lieu de *caricæ*; & il prête à Servius 5. ou 6. paroles, qui ne se trouvent point dans le commentaire de ce grammairien, & qui signifient que l'hippomanes descendant dans les entrailles d'un homme le met en fureur, *quod in humana viscera descendens hominem in furorem agat.* Le Dictionaire de Decimator attribue la même pensée à Servius. Celui de Martinius raporte le passage du 8. livre de Pline en assez mauvais état. On y voit *equi* pour *equis*; *fœtus* pour *fœta*, (ce qui ne fait aucun sens) & une virgule au lieu d'un point entre *admittit* & *si quis.* Voiez le Pline du Pere Hardoüin (m). En general on peut dire que ceux qui composent des Dictionaires prennent plus à tâche de compiler de nouvelles choses, que de corriger les fautes des precedens.

II. D'une plante nommée Hippomanes par Theocrite

Ce n'est pas sans raison que j'ai dit, que l'hippomanes signifioit principalement deux choses; car il y en a une troisiéme espece, qui n'est pas à beaucoup près aussi notable que les autres, vu qu'on ne la trouve que dans un passage de Theocrite: (A) encore faut-il livrer combat pour

(e) *Virgil. Georgic. l. 3. v. 280. Tibulle eleg. 4. l. 2. parle ainsi.* Et quod, ubi indomitis gregibus Venus afflat amores Hippomanes cupidæ stillat ab inguine equæ.

(f) *Ἐκρέουσιν ἐκ τοῦ αἰδοίου ὅμοιον γονῇ, λεπτότερον δὲ πολὺ ἢ τὸ τοῦ ἄρρενος· καλοῦσι τοῦτό τινες ἱππομανές.* Humorem emittunt suis genitalibus similem genituræ, sed multo tenuiorem quam mares, quem Hippomanes nonnulli appellant. *Arist. hist. anim. l. 6. c. 18. pag. m. 668. Voiez ci-dessous n. X.*

(g) *Plin. lib. 28. c. 11. sub fin.*

(h) *Idem Plinius l. 8. c. 42.*

(i) *Arist. ubi supra c. 22.*

(k) *Virg. Æneid. lib. 4. v. 515.*

(l) *L'édition dont je me sers est celle de Leon 1681.*

(m) *Au 2. volume pag. 272.*

(n) *C'est ainsi peut-être qu'il faut traduire le Grec de Theophraste, l. 9. hist. plant c. 15. Καὶ τὸ τιθύμαλλον ἐξ οὗ τὸ ἱππομανές, ἄριστον δὲ τὸ περὶ Τεγέαν, ἐκεῖ μάλιστα σπουδάζεται. Mr de Saumaise* exercit. Plin. pag. 941. *raporte ἄριστον &c. à ἱππομανές.*

De la plante hippomanes.

(A) *On ne trouve la 3. espece d'hippomanes, que dans Theocrite: encore faut-il livrer.*] Je n'ignore pas qu'on trouve dans Dioscoride une herbe nommée *ἀπόκυνον*, & *κυνοκράμβη*, & *ἱππομανής*, & dans Theophraste un hippomanes fait de l'herbe tithymale, excellente & fort cultivée à Tegée (n) ville d'Arcadie.

pour l'y trouver à l'un des plus savans hommes du 17. siecle. Ce (a) passage porte que l'hippomanes est une plante dans l'Arcadie, qui met en fureur les poulines & les jumens. Mr. de Saumaise ne veut point entendre parler de cette plante. Il soutient que Theocrite n'a point dit φυτὸν mais χυτὸν, & qu'il a entendu par χυτὸν la cavale de bronze qui étoit auprès du Temple de Jupiter Olympien, laquelle excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, tout de même que si elle eût été vivante; vertu qui lui étoit communiquée par l'hippomanes, qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. Nous avons deja raporté un endroit de Pline où il est fait mention de cela; mais il vaut mieux consulter Pausanias, qui nous en donnera un plus grand detail; & comme ce qu'il en dit est la clef de presque toute la critique que nous avons à donner dans cet article, il est à-propos de mettre ici le passage tout entier.

III. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour.

Voici donc comme parle (b) Pausanias: *Phormis sortant de Menale sa patrie passa en Sicile, & se signala dans plusieurs expeditions sous Gelon fils de Dinomenes, & sous Hieron frere de Gelon. C'est pourquoi aiant fait une grande fortune il consacra des dons non seulement à Jupiter Olympien, mais aussi à Apollon de Delphes. Ceux qu'il consacra à Jupiter sont deux chevaux & deux cochers; car chaque cheval a son cocher auprès de lui. Denys d'Argos fit l'un, & Simon d'Egine fit l'autre. On grava sur le côté du premier cheval une inscription, de laquelle le commencement est en prose, & à peu pres de cette teneur,* Phormis Arcadien, de Menale, & presentement de Syracuse l'a consacré. *Ceux d'Elée disent que par l'artifice d'un Magicien on versa de l'hippomanes dans la fonte de ce cheval, afin qu'il fournit un spectacle surprenant. Il est & plus petit & moins beau que plusieurs autres chevaux qui sont dans (c) l'Altis, & il a la queuë coupée, ce qui le rend encore plus laid; cependant il donne de l'amour aux chevaux, non seulement au printems, mais aussi toute l'année; car ils rompent leur licou, ou s'échapent des mains de ceux qui les tiennent, & s'élancent sur cette statuë avec (d) beaucoup plus de fureur, que s'il s'agissoit de couvrir la plus belle cavale d'un haras. Il est vrai que leurs pieds glissent, mais ils ne cessent de faire retentir leurs hennissemens, & de recommencer leurs saillies furieuses, qu'après avoir été arrachez de cet airain à grands coups de foüet & à vive force.*

IV. Servius bien censuré par Saumaise.

Mr. de (e) Saumaise a fait un fort long discours, pour montrer que Theocrite a parlé de cette statuë, & non d'une plante qui s'apellât hippomanes. Examinons un peu ses raisons; on ne sauroit ne pas profiter à la suite de ce grand homme. Il est vrai qu'il n'aime pas les routes les plus naturelles, & les plus simples, & qu'il trouve plus d'agrément à se faire jour par le milieu des broussailles; mais on peut aprendre quelquefois beaucoup plus de choses en courant après lui à travers champs, qu'en allant droit à la verité sous d'autres guides. Il censure (f) très-justement Servius, pour avoir dit que Virgile a pretendu, que la plante hippomanes avoit été ainsi nommée abusivement; la raison de Servius est que Virgile parlant d'un autre hippomanes, observe qu'il étoit proprement ainsi nommé, *vero quod nomine dicunt.* Cette raison ne vaut rien, car le poëte ne s'est exprimé de la sorte, que parce qu'il voioit dans le nom même la proprieté de la chose; or si cette proprieté convenoit à plusieurs sujets, à la plante de Theocrite, à la matiere qui sortoit d'une jument, &c. le même nom leur pouvoit être donné dans le sens propre. Mr. de Saumaise conjecture avec beaucoup de vraisemblance que Servius a pris Hesiode pour Theocrite, lors qu'il a dit sur le 3. livre des Georgiques, qu'Hesiode fait mention d'une herbe nommée hippomanes, qui met en fureur les chevaux; car aiant eu occasion de parler de la même chose sur le 4. livre de l'Eneide, il n'allegue que Theocrite. S'il avoit connu deux poëtes qui eussent parlé de cette plante, il les eût sans doute nommez tous deux, ou au premier endroit ou au second. Il ne l'a point fait, il faut donc croire qu'il n'avoit que Theocrite pour temoin. Il ne laisse pas d'être cause qu'encore aujourd'hui le Dictionaire de Decimator, & le *Thesaurus Fabri* citent Hesiode & Theocrite pour l'herbe hippomanes.

V. Servius & Philargyrus mal censurez par Saumaise.

Servius & Philargyrus paroissent avoir plus de raison lors qu'ils disent, celui-là que cette herbe rendoit furieux les chevaux qui en mangeoient; celui-ci qu'elle donnoit aux cavales une chaleur d'amour excessive. Mr. de Saumaise pretend qu'ils n'y entendent rien, & que Theocrite n'a voulu dire sinon, que les chevaux étoient épris d'une passion violente de joüir de l'hippomanes: de sorte que si ce poëte eût parlé d'une herbe, il faudroit entendre que les chevaux auroient été transportez d'un desir furieux d'en manger. C'est ainsi (g) qu'il explique la phrase Grecque μαίνεσθαι ἐπί τινι. Tout ce qu'il lui plaira; mais il me semble que l'explication de ces deux anciens grammairiens n'est pas mauvaise. La preposition ἐπὶ a tant de significations, qu'il seroit bien étrange qu'elle n'eût pas quelquefois celle que nous donnons à la preposition *sur* dans ces phrases; *il enragea, il s'emporta, il devint furieux sur cela.* Ce sont toutes phrases où *sur* ne designe point l'objet de la passion, mais ce qui la cause.

Je ne nie point que Philargyrus ne fasse dire à Theocrite ce qu'il n'a pas dit precisément, savoir que l'herbe hippomanes excite dans les cavales qui en mangent une ardente lubricité; mais il est fort vraisemblable que c'est ce que Theocrite a entendu. Il ne faut pour s'en convaincre que considerer le vœu qu'il fait, que l'objet de son amour saisi d'une maniere semblable à celle de ces cava-

d'Arcadie. Mais comme Mr. de Saumaise (h) pretend qu'il n'y a que des chicaneurs, semblables à celui qui s'étoit caché sous le masque de Cercoëtius (c'étoit le Pere Petau) qui puissent se prevaloir de l'autorité de Dioscoride, puis que ce seroit nous donner pour de veritables écrits de Dioscoride les additions batardes qu'on y a fourrées, je croi qu'on doit laisser à part la deposition de ce temoin. Pour Theophraste il n'est pas sûr qu'il faille lire ἱππομανὲς dans l'endroit que j'ai cité; Mr. de Saumaise (i) en corrige la leçon, & y substituë ὁ ὀπὸς μόνος, pretendant que l'auteur a voulu dire qu'on ne tire du tithymale que le suc. Ainsi ces temoignages ne sont que matiere de procés. Il n'en faut pas dire autant de celui de Theocrite; puis qu'outre les raisons par lesquelles j'ai detruit le χυτὸν de Mr. de Saumaise, on ne peut nier que dès le tems du grammairien Servius il n'y eût φυτὸν dans le texte de ce poëte. On ne peut rien dire de positif sur l'herbe dont il a parlé: ainsi Aloisius Anguillara, Cratevas, Dodoneus, & Wecker qui la prennent pour la (k) stramonia, dite des Arabes *Nux Methel*, & des François pomme du Perou, ne nous donnent pas de conjectures plus certaines que Roderic (l) à Castro, qui l'a prise pour la fougere, ou que Gaspar à Reies (m) qui l'a prise pour l'herbe *Flavia.*

(a) Ἱππομανὲς φυτὸν ἐστὶ παρ' Ἀρκάσι, τῷ δ' ἔπι πᾶσαι Καὶ πῶλοι μαίνονται ἀν' ὤρεα καὶ θοαὶ ἵπποι. Hippomanes planta est apud Arcades qua concitati omnes & equulei insaniunt in montibus & celeres equæ. *Theocrit. in Pharmaceutr. p. m 15.*

(b) *Pausan. lib. 5. sub fin.*

(c) *C'étoit le nom d'une des dependances du Temple de Jupiter. Voiez Pausanias pag. m. 156. & ci-dessous n. VIII.*

(d) Πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον. Romulus *Amasaus traduit* nihil hercle minus furenter, *ce qui affoiblit le sens.*

(e) *Salmas. Exercit. Plinian. p. 939. & seq.*

(f) *Philargyrus autre ancien commentateur de Virgile est aussi envelopé dans cette censure, puis qu'il a insinué la même pensée que Servius.*

(g) Μαίνεσθαι ἐπί τινι non dicitur qui alicujus rei gustu vel haustu ad insaniam adigitur, sed qui rei ejus cujus cupiens est quocunque modo potiundæ ardore insanit. *Salmas. ubi supra.*

(h) *Ibid. pag. 940.*

(i) *Ibid. pag. 941.*

(k) *Au raport du medecin Jaques Ferrand pag. 226. du traité de la maladie d'Amour. Je range ces 4. medecins comme lui, bien que je sache que Crateuas est plus ancien de plusieurs siecles que les autres.*

(l) *Medic. Polit. l. 4. c. 2.*

(m) *In campo Elysio jucundar. quæst. 29.*

cavales vienne chez lui ; & ce que les Naturalistes observent de la chaleur excessive de ces animaux. Aristote (a) dit qu'il n'y a point de femelles qui égalent celles-là en lubricité, & que pour exprimer la lubricité des autres femelles excessivement amoureuses, on lui donnoit le nom qui marquoit celle des cavales. Elien observe la même chose au chap. 11. du 4. livre de l'histoire des animaux. D'autres (b) remarquent qu'elles vont chercher le mâle au travers des montagnes & des rivieres.

Scilicet (c) ante omnes furor est insignis equarum

\- - - - - - - -

Illas ducit amor trans Gargara transque sonantem
Ascanium: superant montes & flumina tranant.

Enfin Horace predisant à une maîtresse, qui avoit fait la rencherie durant ses beaux jours, qu'on lui rendroit la pareille avec le tems, lui marque qu'elle sentiroit alors la même rage qui transporte les cavales. (d) *Cum tibi flagrans amor & libido Qua solet matres furiare equorum Saviet circa jecur ulcerosum.* Recueillons de là en passant que la poësie galante n'étoit pas sous Auguste, comme aujourd'hui, ennemie de toutes idées grossieres; mais souvenons nous principalement de conclure des autoritez qu'on vient de voir, que Servius & Philargyrus ont assez bien entendu le passage de Theocrite, pour n'avoir pas merité que Mr. de Saumaise les censurât. Il étoit beaucoup plus naturel de l'entendre de la passion amoureuse excitée par l'herbe hippomanes, que de l'envie de manger de cette herbe. Et n'importe qu'il n'y ait que Theocrite (e) qui ait parlé d'une telle plante, car il a pu se fonder sur quelque vieille tradition, qui a été dementie par les siecles suivans. Au fond il ne seroit pas fort surprenant qu'il y eût une herbe qui produisît cet effet. Celle que les Italiens (f) nomment *Sferra-Cavallo*, parce qu'on pretend que les chevaux qui mettent le pied dessus se deferrent tout aussi-tôt, me paroîtroit d'une vertu plus miraculeuse. Pline (g) fait mention d'une herbe par le moien de laquelle le pivert fait sauter un coin fiché dans un arbre. Il en paroît douter dans un (h) autre livre.

VI. Refutation du sentiment de Saumaise.

Examinons de plus près le sentiment de Saumaise, nous verrons mieux que le changement de φυτὸν en χυτὸν n'est pas bien imaginé. C'est une metamorphose pour laquelle il faut suposer 1. que Theocrite a cru que le Temple de Jupiter Olympien n'étoit pas dans l'Elide, mais dans l'Arcadie; ou qu'aiant sçu qu'il n'étoit pas dans l'Arcadie, il l'a dit neanmoins, tant à cause du voisinage de ces deux provinces, qu'à cause que Phormis qui consacra la jument de bronze étoit d'Arcadie. Cette premiere suposition est toute pleine de duretez; car à qui persuadera-t-on, que la solennité des jeux Olympiques ait pu permettre à un bel esprit d'être en doute si elle se celebroit dans une province de Grece, ou dans une autre? Tous les Grecs étoient à cet égard bons geographes jusqu'à la derniere precision; desorte qu'il n'entrera jamais dans un esprit attentif, que Theocrite ait pu errer là-dessus, ou oser derober à ceux d'Elide en faveur de ceux d'Arcadie, & cela sur deux mauvaises raisons, le Temple de Jupiter Olympien, l'une des sept merveilles du monde. Mais voici d'autres supositions non moins dures que la premiere. Il faut suposer en 2. lieu, que ne s'agissant que de l'amour des chevaux, Theocrite ne s'est servi que du genre feminin, *πᾶσαι καὶ πῶλοι, & toutes les poulines, καὶ θοαὶ ἵπποι, & toutes les cavales.* (i) Quel remede à cela? Une jument de bronze est l'objet aimé : son hippomanes n'anime que les chevaux, comme Pausanias le remarque, & neanmoins Theocrite n'aura parlé que de l'ardeur des poulines, & des cavales? Voici le remede; le dialecte Dorique emploioit l'article feminin pour designer un cheval, de même que le dialecte commun emploioit l'article masculin pour designer une cavale. Je le veux; mais comme Pausanias, dans le passage même que Mr. de Saumaise cite en preuve de la remarque touchant le dialecte commun, se sert de l'article masculin pour des chevaux, & du feminin pour des cavales, il faut croire que ceux qui se servoient du dialecte Dorique, appliquoient à chaque sexe son article en certaines occasions : & il seroit facile de prouver, qu'il n'y a point d'auteur Grec qui ait fait cheval *feminin*, comme les François en usent à l'égard de perdrix, ou *masculin*, comme ils en usent à l'égard de liévre. Or si on ne montre point un pareil usage dans le dialecte Dorique, la reponse de Mr. de Saumaise n'est qu'une illusion. 3. Il faut suposer que l'hippomanes de la jument de bronze étendoit sa vertu extremement loin, puis que les chevaux, dont Mr. de Saumaise veut que Theocrite fasse mention, couroient en furie par les montagnes, & s'alloient unir à leur aimant *superatis montibus*. On ne trouve point cette idée dans le narré de Pausanias, & l'on en trouve une toute contraire dans ces paroles de Pline, *mares* ADMOTOS *ad rabiem coitus agit.*

Mr. de Saumaise se sentant embarrassé de ces montagnes de Theocrite, les a voulu metamorphoser en quelque autre chose, dont il se pût mieux accommoder; il a pretendu qu'il faloit lire *ἐν ὥρᾳ, au printems*, & non pas *δι' ὤρεα, par les montagnes*; mais par malheur rien ne peut s'accorder plus mal que cette critique avec le texte de Pausanias, où l'on voit expressément, que sans nulle distinction de saisons les chevaux brûloient d'amour pour la statuë, quelque (k) jour de l'année que ce fût. Enfin Mr. de Saumaise n'a pas raison de suposer, que la statuë impregnée de la vertu de l'hippomanes fût une cavalle. Je sai bien que Pline l'a dit avant lui, mais Pausanias qui s'étoit fait une étude principale d'examiner tous les monumens de la Grece, & qui est un auteur incomparablement plus exact que Pline, ne laisse aucun lieu de douter que cette statuë ne fût un cheval; puis qu'il se sert toûjours de l'article masculin pour en parler, & qu'il emploie le feminin dans le même lieu pour designer une jument de haras (l).

VII. Reflexion sur le narré de Pausanias.

Je n'examinerai point si l'on doit croire ce que Pausanias raporte de la vertu, en quelque façon Talismanique de cette statuë. Je dirai neanmoins que les chevaux, dont la fureur en fait d'amour est extrême, pourroient bien s'échaufer auprès du bronze sans l'aide d'aucun philtre. Suposons qu'ils aient une ame; ne pourront-ils pas se figurer qu'une statuë est l'animal qu'elle represente, ou qu'à tout le moins c'est une belle statuë? Au premier cas pourquoi ne leur arriveroit-il point, *mutatis mutandis*, ce qui arriva à ces oiseaux qui bequeterent la peinture d'une vigne?

(a) Τῶν δὲ θηλειῶν ὀργανικῶς ἔχουσι πρὸς τὸν συνδυασμὸν μάλιστα μὲν ἵπποι, Incenduntur libidine ex foeminis equæ potissimum. *Arist. hist. anim. l. 6. c. 18.*

(b) In furias agitantur equæ, spacioque remota Per loca dividuos amne sequuntur equos. *Ovid. lib. 2. de arte am.*

(c) *Virgil. Georg. lib. 3. v. 266.*

(d) *Horat. Od. 25. l. 1.*

(e) *Voiez la remarque A.*

(f) *Voiez Matthiol sur Dioscoride l. 3. cap. 135.*

(g) *Plin. lib. 10. c. 18.*

(h) *Idem l. 25. c. 2.*

(i) *Je ne traduis point* θοαὶ *qui veut dire* legeres à la course, *car cette epithete n'est point là une de celles que la langue Françoise doit retenir dans une version.*

(k) Ἀνὰ πᾶσαν ἐς αὐτὸν ὀργῶσιν ὥραν.

(l) Ἐπιπηδῶσιν αὐτῷ πολλῷ δὴ τι ἐμμανέστερον ἢ ἐπὶ τὴν καλλίστην ἵππον ζῶσάν τε καὶ ὡραίαν ἀναβαίνοντες. *Id est juxta versionem Romuli Amasæi,* Illum invadunt nihil hercle minus furenter quàm si viventem pulcherrimam equam gregalem inituri adorirentur

vigne ? Un cheval peint par Apelles fit bien hennir des chevaux (a) vivans. Au second cas, pourquoi seroient-ils incapables de la foiblesse ou plusieurs hommes sont tombez, (b) d'aimer lascivement une statuë ? Je conviens qu'on peut objecter entre plusieurs autres choses, (c) que les yeux ne sont pas les seuls guides en amour à l'égard des bêtes, comme fort souvent à l'égard des hommes, & que l'odorat est le principal vehicule de cette passion dans la machine des animaux ; d'où il s'ensuit qu'une statuë manque à leur égard des principaux ressorts de l'amour. Mais la question est, si l'adresse du statuaire ne pourroit pas supléer à ce defaut, par l'imitation des attitudes d'une cavale excessivement passionnée, & si l'on peut revoquer en doute ce que les poëtes Grecs ont tant chanté ; & Ausone (B) après eux touchant la vache d'airain de Myron. Tite Live plus croiable lui seul que cent poëtes, raporte qu'à Syracuse un taureau accomplit l'œuvre de la chair sur la statuë d'une vache. (d) *Vaccam aeneam Syracusis, ab agresti tauro qui pecore aberrasset, initam ac semine aspersam.* On en dit autant de quelques autres animaux. (e) *Myronis aeream buculam taurus inscenderet, caniculam, columbam, anatem coloribus expressas mares congeneres insilirent.* Il ne faut pas dissimuler que Tite-Live raporte ce fait comme un des prodiges de cette année-la, & qu'en matiere de prodiges il n'est pas fort sûr de s'en raporter à lui. Si l'on veut avec les Cartesiens que les bêtes soient des automates, on ne laissera pas de comprendre qu'une naïve imitation des attitudes pourra faire bien du fracas.

(a) *Pline l. 35. c. 10. Valere Maxime l. 8. c. 11. dit que c'étoit une cavale,* quo excusabilior error equi, qui visâ picturâ equæ hinnitum edere coactus est.

(d) *T. Livius lib. 41.*

(e) *Balth. Bonifacius ubi supra. Voiez Athenée cité dans la remarque B.*

VIII. Fautes de Cardan sur ce même fait.

Cardan (f) qui ne doute point du fait raporté par Pausanias, & qui en donne même des raisons naturelles le mieux qu'il peut, n'a point pris là le mâle pour la femelle ; il a si bien reconu que Pausanias parle de la statuë d'un cheval, que c'est une des objections qu'il tâche de soudre : mais au reste il ne paroît pas qu'il ait bien examiné le passage de cet historien ; car il lui fait dire que ce cheval de bronze étoit à (g) Heraclée d'Elide province du Peloponnese, dans un lieu nommé *Quialten*. Grande complication de bevuës : car 1. Heraclée est bien le nom d'une infinité (h) de villes, mais non pas le nom d'une (i) Province. 2. Du moins est-il sûr qu'il n'y a point eu de Province qui portât ce nom dans tout le Peloponnese. 3. Il y avoit bien dans l'Elide une ville, ou un bourg de ce nom-là (k) ; mais ce n'étoit point un lieu qui contint des pieces du thresor d'Olympie. 4. Enfin ce *Quialten* est une absurdité monstrueuse. Voici, ce me semble, comment Heraclée & Quialten se sont fourrez là. Pausanias venant de parler de quelques dons que la ville d'Heraclée sur le Pont Euxin, Colonie des Megariens, avoit consacrez, observe que vis à vis de ceux-là il y en avoit d'autres consacrez par Phormis, &c. & que les deux chevaux dont ce Phormis fit present à Jupiter étoient dans l'Altis, c'est-à-dire dans le *lucus* ou dans le bôcage qui étoit une dependance du Temple.

(b) *Plusieurs modernes en ont fait le recueil, entre autres Balthasar Boniface,* Histor. ludicr. l. 14. c. 13.

(f) *De subtilit. l. 18.*

(g) In Heraclea Elidis Peloponnesi provincia equum æneum fuisse narrat in loco cui nomen erat Quialten.

(h) *Voiez Salmas. in Flor. l. 1. c. 18.*

(i) *On ne pretend pas nier qu'il n'y ait eu quelques petites isles de ce nom.*

(k) *Strabon, Pausanias, & Etienne de Byzance en font mention, mais non pas Emmius dans sa* Græcia antiqua, *ni Ortelius, ni Lloyd, ni Hofman, ni Baudrand dans leurs Dictionaires.*

IX. Fautes de Jean Baptiste Porta, & de Boaistuau, & du Commentaire sur du Bartas.

J'ai vu dans une traduction Françoise (l) de la Magie naturelle de Jean Baptiste Porta, un assez long chapitre sur l'hippomanes, que je ne trouve point dans mon (m) édition Latine. La narration de Pausanias y est assez fidellement raportée, à deux faussetez près, l'une qu'Arcas Olympien mêla de l'hippomanes avec l'airain de la statuë, l'autre qu'il fit une jument. On veut qu'Elien raporte la même histoire, mais on se trompe. Jean Wier (n) n'a évité que la premiere de ces trois fautes, il a dit que Phormis d'Arcadie fit l'épreuve de l'hippomanes dans Olympie, *novit vim Olympiæ Phormis Arcas.* Notez que la Magie naturelle de Baptiste Porta, imprimée en Latin à Francfort 1607. est divisée en 20. livres. Quelques éditions precedentes sur lesquelles la version Françoise que je cite a été faite n'en contiennent que quatre. Le Latin de cet auteur ne dit point qu'Arcas Olympien mêla de l'hippomanes, &c. mais que Phormis Arcadien reconut la vertu de l'hippomanes à Olympie, *tantam in eo vim novit Olympiæ Phormis Arcas.* Je croi que Cardan a été cause de l'erreur où est tombé un certain Pierre Boaistuau surnommé Launaï, nâtif de Bretagne, (car c'est ainsi qu'il aimoit à faire conoître ses titres) fort loüé par la Croix du Maine. *Qui ne sera espouvanté,* dit-il (o), *de ce que Pausanias historien Grec recite avoir esté fabriqué en Heraclée province de Peloponnese par un certain artisan lequel composa un cheval d'arain ayant la queüe coupée, & difforme, au reste par toutes les autres parties du corps parfait, auquel neanmoins les autres chevaux s'efforçoient joindre & coupler d'une telle ardeur & affection qu'ils se rompoient la corne du pied montans*

(l) *Imprimée à Roüen 1626. in 12. Le chapitre qui traite de l'hippomanes est le 27. du l. 2. Il se trouve parmi les secrets de Wechker, comme venant de Baptiste Porta.*

(m) *De Francfort 1607. in 8.*

(n) *De Lamiis c. 38.*

(o) *Traité de l'excellence de l'homme, imprimé à la fin du theatre du monde par le même auteur.*

(B) *Touchant la vache d'airain de Myron.*] Myron nâtif d'Eleuthere dans la Beotie fit une vache d'airain, qui fournit un beau champ aux poëtes. Il y a dans (*) l'Anthologie prés de 40. épigrammes sur ce sujet. Ausone en a fait onze sur la même matiere qui sont assez bien tournées. En voici une :

Bucula (†) sum cælo genitoris facta Myronis
Ærea : nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init : sic proxima bucula mugit :
Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quod fallo gregem ? gregis ipse Magister
Inter pascentes me numerare solet.

Mr. Menage a exercé sa Muse Greque sur cette vache, avec un succés que le Pere Hardouin a jugé superieur à celui de tous les autres. Voiez son commentaire sur le 34. livre (β) de Pline, où il dit que Tzetzes à parlé de la même vache dans l'histoire 194. de la 8. Chiliade. Voiez aussi l'Anti-Baillet (‡) où l'on cite une epigramme Greque d'André Lascaris. Notez que Dom Lancelot de Perouse met au rang des fables tout ce que les anciens disent de l'amour des bêtes pour des peintures. *De gli animali,* dit-il (ⱡ), *porto l'istessa opinione, perche questi non si risentono al coito solamente per la vista, ma per lo moto, per l'odore, e per la voce, niuna delle quali tre cose ha la pittura. Farfalloneggi quanto vuole Plinio, Valerio, e chi chi sia.* J'ai dit dans l'article *Zeuxis*, qu'il s'est trompé sur d'autres choses de même nature qu'il a niées : il peut lui être arrivé la même chose sur celles-ci. Quoi qu'il en soit je citerai Athenée : (p) *Τῇ τε γὰρ περὶ τὸν Πυράνων χαλκῇ βοῒ βοῦς ἐπανέβη, καὶ γεγραμμένῃ κυνὶ καὶ περιστερᾷ καὶ χηνί, τῇ μὲν κύων, τῇ δὲ περιστερὰ, τῇ δὲ χὴν προσιόντες καὶ ἐπιπηδῶντες. Ἀφίσταντο δὲ πάντες τούτων ἀδυνάτων ἅπτεσθαι. Circa Pyrenæos montes in aeneam vaccam bos tanquam initurus conscendit : pictis vero cani, columba, anseri, fœminis mares ejus generis sese cùm adjunxissent, & insiluissent, destiterunt, quoniam id fieri non posse cognoscerent.* Il n'y a peut-être rien de plus malin ni de plus ingenieux dans le *cento Virgilianus* de Lelio Capilupi contre les Moines, que l'aplication qu'il fait de l'un des vers de Virgile que je citerai ci-dessous. Voici un morceau de ce centon :

O fortunatos nimiùm, sua si bona norint,
Non absunt illis saltus, armentaque læta.
Calati argenti sunt, auri multa talenta,
Sacra deum, sanctique patres, & chara sororum
Pectora mœrentum tenebris & carcere cæco
Centum ærei claudunt vectes, & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravida, mirabile dictu,
Religione sacra, non hæc sine numine divum.
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Credo equidem, nec vana fides, genus esse Deorum.

(c) *Voiez le passage de Lancelot de Perouse dans la remarque B.*

(*) *Lib. 4. c. 7.*

(†) *Auson. epigr. 58.*

(β) *Tom. 5. pag. 113. & non pag. 213. comme on le marque dans l'Anti-Baillet t. 2. p. 72.*

(‡) *To. 2. pag. 72. & 256.*

(ⱡ) *Secondo Lancelotti da Perugia Abbate Olivetano, Accademico, Insensato, Affidato, e Humorista, L'Hoggidi, overo il mondo non peggiore ne più calamitoso del passato, parte 2. disinganno 15. p. 309.*

(p) *Athen. lib. 13. pag. 605.*

montans & remontans par plusieurs fois sur lui d'autant qu'ils glissoient pour l'airain dequoi il estoit composé. Et pour quelques coups qu'on leur pust donner on ne les pouvoit chasser, mais ils hannissoient comme s'ils eussent trouvé une jument en chaleur. Du Bartas a voulu parler de la même merveille quand il a dit (a),

Cette jument d'airain sur qui les estalons
Lançoient estant en rut leurs fragiles talons.

Mais Simon Goulart son commentateur s'est imaginé mal à-propos, qu'il s'agissoit là du chef-d'œuvre de Myron, qui fit, dit-il, *une jument ou vache d'airain si aprochante du naturel, que les chevaux couroient contre pour la saillir.* S'il se fût souvenu du passage de Pausanias, ou plutôt de celui de Pline, & s'il eût bien consideré que les épigrammes dont il parle au même lieu, ne nous permettent pas de douter si Myron fit une vache ou une cavale, il ne seroit pas tombé dans cette petite erreur. Voiez ci-dessous la remarque B.

X. S'il y a une 4. sorte d'hippomanes.

Outre les trois especes d'hippomanes dont j'ai fait mention, il y a des gens qui en reconnoissent une quatriéme. Ils se fondent sur l'autorité d'Aristote, car ils pretendent qu'il a reconu deux sortes d'hippomanes dans les jumens, l'une qui coule avant que le cheval les ait aprochées; l'autre qui coule lors que par les premiers congrés elles ont un peu apaisé leur faim. Mr. de Saumaise (b) qui trouve dans Aristote cette distinction, a été cause que j'ai lu attentivement (c) les paroles de ce philosophe; mais je ne l'y ai pas trouvée, quoi que j'aie vu deux fois en très-peu de lignes la repetition de la remarque qui concerne l'hippomanes. Cette repetition ne doit point faire songer à deux choses diferentes; car bien qu'Aristote soit concis, il est pourtant vrai qu'il considere comme à deux reprises les symptômes des cavales qui sont en chaleur; & la raison pourquoi il en parle à deux reprises, est qu'il explique en particulier les accidens de celles qui s'éventoient, s'il m'est permis de parler ainsi, *quæ ἐξανεμοῦσθαι, eventari dicebantur.* Il fait entendre que cela n'arrivoit point aux jumens qui étoient à portée du mâle; il le fait, dis-je, entendre lors qu'il dit, qu'à cause de cet accident les Creteins laissent ensemble les cavales & les étalons; & après avoir parlé des courses que font ou vers le Septentrion, ou vers le Midi, celles à qui cet accident arrive, il parle en general des signes à quoi l'on conoît que les cavales sont en chaleur: & comme il avoit parlé de l'hippomanes par raport à celles qui ne font que courir, il en parle aussi par raport à toutes les (C) cavales en general. Je ne voi pas là dequoi multiplier les especes; mais quand même l'on consentiroit à leur (d) multiplication, Mr. de Saumaise ne laisseroit pas de s'être trompé,

(a) *Sixiéme jour de la 1. Sem. v. 826.*

(b) Differentiam itaque constituit Aristoteles inter hoc *ἱππομανὲς* quod equæ tum ejiciunt ubi semel salitæ fuerint, estque simile *καμήλῳ*, & illud *ἱππομανὲς* quod illis defluit ab inguine eo tempore quo maris cupiditate ardescunt nec dum admiserunt. *Salmas. Exercit. Plin. pag. 941.*

(c) *Arist. hist. animal. l. 6. c. 18.*

(f) *Voiez St. August. de civit. Dei l. 21. c. 5.*

(g) *Plusieurs auteurs comme Fr. Modius* Nov-antiq. lect. ep. 74. *Dausquius* in Silium Italicum l. 3. pag. m. 134. *imputent faussement à Aristote d'avoir parlé de ces conceptions.*

CAVALES qui s'éventoient.

(C) *Il en parle aussi par raport à toutes les cavales en general.*] Ce qui me fait expliquer ainsi ce passage d'Aristote, est qu'autrement il me paroîtroit contradictoire. On en jugera par ce precis. On y voit que la chaleur des cavales s'apelle envie enragée de jouir du mâle, *ἱππομανεῖν*: qu'on dit aussi qu'en ce tems là elles s'éventent, *ἐξανεμοῦσθαι*: que quand elles sont en cet état elles s'éloignent des autres cavales, & des chevaux: qu'elles courent non vers l'Orient ou vers l'Occident, mais vers le Nord ou vers le Midi: qu'elles ne se laissent aprocher de qui que ce soit; si non quand la fatigue les fait arrêter, ou bien quand elles sont arrivées auprès de la mer: qu'alors elles jettent quelque chose qu'on nomme hippomanes: que les cavales dans la saison de l'accouplement se rassemblent; qu'elles aiment la compagnie plus qu'auparavant; qu'elles remuent plus souvent la queuë; que leur hennissement change; qu'elles jettent l'hippomanes. *Elles pissent aussi*, dit Aristote, *plus souvent, & jouent entre elles quand elles sont en chaleur.* Je suis fâché de n'avoir pas assez de penetration, pour voir beaucoup de netteté & d'exactitude dans ces paroles; mais quoi qu'il en soit si l'*ἐξανεμοῦσθαι* n'est point diferent de l'*ἱππομανεῖν*, comme l'espece differe du genre, il s'ensuivra qu'Aristote nous aura apris que les cavales qui sont en chaleur fuient toute compagnie, & que neanmoins elles s'attroupent avec plus de plaisir qu'auparavant. Or comme ce seroit une ridicule contradiction, il faut conclure qu'Aristote n'a entendu par *ἐξανεμοῦσθαι* qu'une certaine espece de chaleur; ou si l'on veut qu'il y ait là quelque chose de commun à toutes les jumens, il faudra dire que c'étoit un état qui precedoit la maturité de la passion, & ce qu'Aristote nomme un peu après *ὥραι τῆς ὀχείας*, *tempus coitus.* Mais voilà qui ruine de fond en comble le systême de Mr. de Saumaise, je veux dire cette explication qui lui plait tant, & qu'il fait revenir encore plus d'une fois dans une autre page, après avoir censuré avec raison le grand homme, qui avoit cru que l'*ἐξανεμοῦσθαι* d'Aristote se devoit entendre de ces cavales qui devenoient pleines par l'operation du vent. Il est certain qu'Aristote ne parle point de cela, & qu'il n'y auroit rien à dire contre Mr. de Saumaise, s'il s'étoit contenté d'assûrer que ce mot Grec signifie *se rafraichir par le moien du vent que l'on hume à bouche beante*; le mal est dans ce qu'il ajoûte à cette interpretation. Ἐξανεμοῦσθαι, dit-il (e), *est eventilari & vento excepto hiante ore refrigerari, quod equæ faciunt ubi ad satietatem initæ non fuerint. Ex eo quidem interdum & concipere auctores tradidere, idque in Hispania tantum. Non tamen ἐξανεμοῦσθαι significat ex vento concipere. Loquitur Aristoteles de iis equabus quæ admiserint sed non satis, nec meminit eo loco conceptionis ullius quæ ex vento fiat.* Notez que Mr. de Saumaise se trompe en assûrant qu'on n'a dit cela que des cavales d'Espagne; on l'a dit (f) aussi de celles de Cappadoce.

(d) *Le Pere Harduin* in Plin. t. 2. p. 211. *en reconoit deux especes.*

(e) *Salmas. Exerc. Plin. pag. 943.*

PRETENDUE fecondité de ces jumens.

Ne quitons point cette matiere sans observer qu'il y a beaucoup d'aparence, qu'Aristote a coupé en deux ce qu'on lui avoit conté touchant l'ardeur des cavales amoureuses. Il en a rejetté ce qui lui en paroissoit incroiable, & a gardé le reste. Mais il eût peut-être bien fait de rejetter toutes ces courses vagabondes, qui ne tendoient jamais que d'un pole à l'autre; de les rejetter, dis-je, aussi bien (g) que ces conceptions qui n'étoient produites que par les vens. Virgile revetu qu'il étoit des privileges de la faculté poëtique, n'a voulu rien ôter de la tradition; il a suposé les que cavalles cherchent les vens, & qu'elles les trouvent doüez de la vertu prolifique. Voici comme il en parle.

Continuoque (†) avidis ubi subdita flamma medullis
Vere magis (quia vere calor redit ossibus) illæ
Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras: & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ (mirabile dictu)
Saxa per & scopulos & depressas convalles
Diffugiunt, non, Eure, tuos neque solis ad ortus
In Borean, Caurumque aut unde nigerrimus Auster
Nascitur & pluvio contristat frigore cœlum.

On peut recueillir de ce recit, que c'étoit le vent d'Occident qui rendoit pleines ces cavales, & qu'elles se tenoient en repos sur quelque hauteur pour le recevoir, en lui presentant la croupe ou la bouche, (car c'est un point qui n'a pu encore être vuidé par les critiques, y aiant des raisons de part & d'autre) après quoi elles couroient comme des furieuses ou du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On pardonne ces fictions aux poëtes; mais on ne sçauroit pardonner (h) à Varron, à Pline, à Solin, à Columella & à quelques autres d'avoir debité comme un fait certain, qu'en Portugal les cavales font des poulains qui n'ont point d'autre pere que le vent. L'historien (i) Trogus Pompée s'est fort moqué de cela; André Resendius (k) savant Portugais raporte, qu'on n'en a nulle preuve dans son païs. François Fernand de Cordouë (l) a refuté le même conte par raisons, par autoritez, & par l'experience.

Cela fait voir que S. Augustin n'a pas bien choisi tous les exemples qu'il a oposez à l'incredulité qu'il remarquoit dans les Paiens, par raport aux mysteres de l'Evangile; car entre autres choses (m) dont il dit qu'on

(†) *Virg. Georg. lib. 3. v. 271.*

(h) *Voiez Jo. à Wower de Polymath. c. 11.*

(i) *Justin. l. 44. c. 3.*

(k) *Antiq. Lusitanicar. l. 1.*

(l) *Didascal. multipl. c. 48.*

(m) *De civit. Dei l. 21. c. 5. Voiez le dernier paragraphe de cette remarque.*

pé, pretendant que la distinction d'Aristote regarde la non-jouïssance de quelques jumens, & la jouïssance de quelques autres bien au deçà de fatieté, & que celles qui se mettoient à l'évent étoient dans le dernier cas. Ce n'est nullement la doctrine d'Aristote; au contraire l'on doit inferer de son discours, qu'elles souffroient une abstinence totale, puis qu'outre la reflexion qu'il fait sur la conduite des Creteins, il dit en propres termes qu'elles s'écartoient de la troupe, & ne se laissoient aprocher que quand elles étoient lasses, ou qu'elles arrivoient auprès de la mer (a), & qu'alors elles jettoient l'hippomanes. (b) Ὅταν δὲ τοῦτο πάθωσι, θέουσιν ἐκ τῶν ἄλλων ἵππων.... ὅταν δ' ἐμπέσῃ τὸ πάθος, οὐδένα ἐῶσι πλησιάζειν, ἕως ἂν ἢ ἀπείπωσι διὰ τὸν πόνον, ἢ πρὸς θάλασσαν ἔλθωσι· τότε δ' ἐκβάλλουσί τι. &c. *Cum vero ita affectæ fuerint, currunt relicta societate... nec appropinquare quemquam patiuntur donec vel defatigata desistant vel ad mare deveniant; tum aliquid emittunt &c.*

(a) *L'edition de Geneve 1605. & celle de Paris 1629. mettent mare*m *au lieu de* mare.

(b) *Arist. ubi supra.*

XI. Remarques sur Hofman & sur Furetiere.

Mr. Hofman (c) a parlé de l'hippomanes suivant les idées de Mr. de Saumaise, tant sur le passage de Theocrite, que sur celui d'Aristote; il n'y a donc qu'à le renvoier à ce qui a été dit ci-dessus. Il me permettra de lui dire, que s'il consulte bien Pausanias, il ne le citera (d) point *de Arcad.* & qu'il n'y trouvera pas que Phormis ait dedié une cavale dans Olympie; car cet auteur dit formellement à la fin du 5. livre, que Phormis consacra deux chevaux & deux cochers. Quant à Mr. Furetiere, je ne lui reprocherai pas des fautes considerables. Je trouve seulement qu'il a un peu manqué d'exactitude, en ne citant Pline que pour l'hippomanes du front des poulains. Cela fait venir naturellement cette pensée trompeuse, que Pline ne parle point d'aucun autre hippomanes. J'aurois voulu aussi qu'il eût cité Aristote, dont l'autorité est à bon droit plus grande que celle de Pline. A l'égard de l'autre sorte d'hippomanes, il ne devoit point citer Servius, mais Virgile, dont Servius ne fait là qu'interpreter les paroles, sans dire si le fait est vrai, ou s'il est faux. Le Dictionaire de Cesar de Rochefort, ni le *Lexicon Medicum* de Castellus, augmenté copieusement par Brunon, ne disent rien de l'hippomanes.

(c) *Vol. 3. pag. 162. & vol. 4. pag. 495.*

(*) Τὸ δ' ἱππομανὲς καλούμενον ἐπιφύεσθαι μὲν, ὥσπερ λέγεται, τοῖς πώλοις. αἱ δὲ ἵπποι περιλείχουσαι καὶ καθαίρουσαι περιτρώγουσιν αὐτό. τὰ δ' ἐπιμυθευόμενα πέπλασται μᾶλλον ὑπὸ τῶν γυναικῶν καὶ τῶν περὶ τὰς ἐπῳδάς. Quod hippomanes vocant, hæret quidem fronti nascentis pulli, ut narratur, sed equæ perlambentes abstergentesque id abrodunt: quæ autem de hoc fabulantur, figmenta mulierculaum & professorum carminis incantamentorum esse credendum potius est. *Arist. hist. anim. l. 8. c. 24. pag. 699. 700.*

XII. Ce qu'il faut croire de l'hippomanes.

Je ne veux pas finir cet article, sans remarquer ce qu'Aristote a si judicieusement prononcé sur la caruncule du front du poulain. Il a dit (*) qu'on dit qu'elle y est, mais que la mere l'emporte en léchant, & qu'il faut croire que ce qu'on conte de sa vertu, sont des fables forgées par des femmes & par des enchanteurs. Neanmoins on a parlé de cette vertu dans tous les siecles, & il est facile de voir que ce qui a persuadé au commencement, qu'on se pouvoit servir de cela comme d'un philtre, est qu'on disoit que si la cavale n'avaloit pas ce morceau, elle ne nourrissoit point son petit. Un ancien poëte cité par Apulée faisant l'énumeration des philtres, apelle celui-ci *hinnientium dulcedines*, ce qui se raporte merveilleusement au *matri præreptus amor*, que j'ai cité de Virgile. Mais comme les philtres inspiroient plutôt de la fureur que de l'amour, de là est venu que l'hippomanes a été consideré comme une drogue funeste. Juvenal debite que Cesonie l'aiant emploiée envers son mari Caligula, fut cause de la fureur enragée qui lui fit commettre tant de crimes:

(d) *Le livre de l'Arcadie est le 8. Celui où il est parlé de Phormis est le 5. & le premier des deux où l'auteur traite de l'Elide.*

Et (†) *furere incipias, ut avunculus ille Neronis*
Cui totam tremuli frontem Cæsonia pulli
Infudit.
Ardebant cuncta & fracta compage ruebant
Non aliter quàm si fecisset Juno maritum
Insanum.
- - - - - - - - - - -
Hæc poscit ferrum atque ignes, hæc potio torquet,
Hæc lacerat mixtos equitum cum sanguine patres,
Tanti partus equæ, tanti una venefica constat.

(e) *Dans ses notes sur saint Augustin* de civit. Dei ubi supra.

(†) *Juven. sat. 6.*

On

qu'on ne doutoit pas, & dont on ne pouvoit rendre nulle raison, il leur parle des cavales que le vent rendoit fecondes. Ce n'est point un fait dont les Paiens demeurassent generalement d'accord. Nous le voions sifflé dans Justin, avec l'aprobation de Leonard (e) Cocq. Eustathius Evêque de Thessalonique le (f) traite de fable, & tout le monde aujourd'hui (g) s'en moque. Avec tout cela on en donneroit mieux la raison dans la nouvelle hypothese que tous les animaux sortent d'un œuf, que de la course que ces cavales affectoient d'un pole à l'autre. Si Aristote qui ne paroit point douter de ce fait y avoit voulu exercer ses principes de Physique, il y auroit trouvé plus de besogne que Mr. Descartes n'en a trouvé dans la direction de l'aiman. Mr. Descartes lui-même auroit bien pu y demeurer court, faute d'une canelure des parties insensibles, telle qu'il la faudroit pour expliquer la vertu des vens meridionaux & septentrionaux, sur les cavales qui avoient humé le vent d'occident. Quoi qu'il en soit je ne pense point que ceux qui gouvernent aujourd'hui les haras, pussent fournir à Aristote des memoires confirmatifs de ceux qu'il a publiez. Qui croiroit, par exemple, qu'il y ait eu à Oponte (h) un étalon qui pouvoit (i) remplir son devoir à l'âge de 40. ans, quoi qu'il eût besoin de secours afin de lever ses pieds. (k) Pline a fort bien copié ce passage d'Aristote quand il a dit, *Opunte & ad quadraginta durasse ajunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis.* Mais Solin s'y est comporté en très-mal-habile copiste, car voici ses paroles, (l) *Notatum etiam advertimus Opuntem nomine equum ad gregariam ventrem durasse in annos quadraginta.* Ce cheval apartenoit à un habitant d'Oponte, & Solin a cru que le nom de cette ville étoit celui du cheval. (m) Mr. de Saumaise ne lui a pas laissé passer cette bevue. L'omission du besoin d'être soulevé par les pieds de devant, qui étoit la principale rareté du fait, ne meritoit gueres moins d'être relevée.

Ce que j'ai dit de saint Augustin convient aussi à (n) Origene & à Lactance, qui ont tâché de persuader la virginité immaculée de la mere de Jesus-Christ, par les exemples de conceptions sans l'aide du mâle debitez dans le Paganisme. (o) *Quod si animalia quadam vento aut aura concipere solere omnibus notum est, cur quisquam mirum putet cum spiritu Dei cui facile est quidquid velit, gravatam esse Virginem dicimus?* Les Peres faisoient fleche de tout bois, *& ex omni ligno Mercurium.* S'ils avoient seulement allegué cela *ad hominem*, on ne pourroit pas s'en plaindre, mais ils l'affirment comme un fait constant. Je ne sçai s'ils citent ce que conte Pomponius Mela, de certaines femmes sauvages de l'Ethiopie qui devenoient meres sans le concours d'aucun homme: (p) *Super eos grandis littoris flexus grandem insulam includit, in qua tantum fœminas esse narrant, toto corpore hirsutas, & sine coitu marium sua [illegible] fœcundas: adeo asperis efferisque moribus, ut qu[illegible] contineri ne reluctentur vix vinculis possint. Hoc [illegible] retulit, & quia detracta occisis coria pertulerant, [illegible] habita est.* Vous voiez qu'on cite Hannon, mais on le falsifie, car il n'a point dit que l[illegible]mes de cette île fussent sans hommes: (q) *N[illegible] Hannoni, adfingit, insulam hanc habitari à feminis solis, & quidem sua sponte fœcundis, cum Hanno contrarium dicat: utriusque enim sexus homines in ea insula fuisse scribit, quamvis multo plures feminas.*

(f) *In Iliad. lib. 20. v. 225.*

(g) *Harduin. in Plin. to. 2. pag. 212.* Notez *que quelques-uns le croient comme Louis Carrion*, Observat. l. 1. c. 17. & l. 2. c. 4.

(h) *Ville des Locres Epicnemidiens.*

(i) *Arist. hist. anim. l. 6. c. 22.*

(k) *Plin. l. 8. c. 42.*

(l) *Solin. c. 45.*

(m) *Exercit. Plin. pag. 936.*

(n) *In libris adversus Celsum.*

(o) *Lactant. Divin. instit. lib. 4. c. 12. p. m. 246. 247.*

(p) *Pompon. Mela lib. 3. c. 9.*

(q) *Isaacus Vossius in Pompon. Melam ib.* Gaspar à Reies *quem vide in Elys. jucund. quæst. campo, quæst. 41. n. 13. & seq.* ignoroit l'erreur de Mela.

DDDddd 3

On n'est point encore revenu de cette superstition, car nous voions (a) dans un roman assez nouveau, qui est une fidele & agreable copie de la conduite de bien des personnes, nous y voions, dis-je, quelques Dames de Paris passer une nuit à *faire des sentinelles ridicules* autour d'une jument, pour *prendre je ne sai quoi qu'on leur avoit fait accroire que le poulain aportoit au front en naissant*, & pour *l'aprêter avec certaines ceremonies*; ce qui *à leur compte devenoit un philtre merveilleux & inevitable. Ce philtre devoit être donné subtilement à des soldats, & à leur Capitaine même, s'il en eût été besoin; & aussi-tôt ce Capitaine & ces soldats devoient courir les rues, & venir offrir de faire tout ce qu'on souhaiteroit qu'ils fissent. Les tours & les portes sembloient, s'il faut ainsi dire, devoir tomber aussi-tôt d'elles-mêmes, pour rendre la liberté à qui les Dames eussent voulu.* Si l'on consulte le Journal des Physiciens d'Allemagne, on (b) se convaincra pleinement que les poulains naissent avec l'hippomanes sur le front; car on y verra la figure & la description anatomique d'un de ces hippomanes, qui avoit été aporté tout chaud à un Medecin nommé Mr. Raygerus. Il avoit souhaitté souvent d'en voir qui fussent en cet état, en aiant dejà vu quelques-uns de secs. Il éprouva que la mere nourrit à l'accoutumée le poulain, à qui l'on avoit ôté cette partie; de sorte que si d'un côté il vient au secours des anciens; il les decredite beaucoup de l'autre. Son hippomanes est plus grand qu'Aristote & Pline ne le representent.

(a) *Avantures de Henriette Sylvie de Moliere part. 3. pag. 50. édit. de Holl. 1674.*

(b) *Annus octavus, impressus 1678 pag. 94 & seq.*

DISSERTATION
SUR
LE JOUR.

I. Remarques sur la definition du jour naturel & artificiel.

TOut le monde sait que le mot *Jour* se prend en plusieurs façons, & qu'il y a le jour naturel, le jour artificiel, le jour civil, le jour astronomique, &c. Je pourrois faire plusieurs remarques, pour montrer qu'en definissant ces diverses sortes de jour, on n'observe presque jamais tout ce que la parfaite exactitude demande; mais comme le detail de ces minuties pourroit me mener trop loin, j'en laisserai plus que je n'en dirai.

Il est un peu étrange que les auteurs ne soient pas d'acord quant à la definition du jour naturel, & du jour artificiel. Vous en voiez qui (c) definissent le jour naturel, *le tems qui s'écoule depuis que le soleil est levé jusques à son coucher*; & le jour artificiel, *l'espace renfermé dans 24. heures.* Vous en voiez (d) d'autres qui definissent le jour naturel, *l'espace du tems que le soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la terre*, & le jour artificiel, *le tems depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.* J'avouë que cette diference est plus dans les termes que dans la chose même, & qu'on n'est pas obligé de donner aux mots le sens que d'autres leur donnent; mais il seroit fort commode pour les lecteurs que la signification de certains termes fût fixe, & que d'un volume à un autre elle ne passât pas du blanc au noir. Outre cela ceux qui definissent le jour, *le tems qui s'écoule depuis le lever jusques au coucher du soleil*, s'arrêtent à la signification la moins commune; car pour un cosmographe qui mesure par là l'étenduë de chaque jour, lors qu'il s'agit de la diference des climats (en quoi il est certain que l'on n'a égard qu'au lever & au coucher du soleil) il y a des millions de gens qui entendent par le mot de jour tout le tems que l'horison est éclairé. Cela paroît par ces phrases ordinaires, *au point du jour, il étoit dejà jour, dejà grand jour, il faisoit encore jour*, où manifestement on designe le crepuscule du matin & celui du soir. C'est donc exposer les ouvrages des dogmatiques aux plaintes & aux censures de presque tout le monde, que de dire, la revolution du soleil comprend le jour & la nuit; mais on entend par le jour le tems qui se passe depuis le lever jusques au coucher du soleil, & par la nuit le tems qui se passe depuis le coucher jusques au lever du soleil. Il vaudroit mieux dire que le jour est tout le tems où l'on jouït de la lumiere (e) du soleil, & que la nuit n'est que le tems où l'on est privé de cette lumiere. D'ailleurs il n'est gueres raisonnable d'apeller jour artificiel, celui que fait la nature par la revolution efective ou aparente du firmament autour de la terre; ce titre convient beaucoup mieux à la partie de cette revolution pendant laquelle les artisans s'occupent à leur travail; & cela même temoigne que le jour artificiel ne doit pas être borné par le lever & par le coucher du soleil, ce n'est point par là que les artisans peuvent regler leur travail dans les zônes froides, & qu'ils le reglent toûjours dans les temperées.

(c) *Le P. Labbe, abregé Chron. t. 1. & avant lui Cralo-rin pour ce qui est du jour naturel, auquel il opose le civil.*

(d) *Consid. pag. 13. du calcul Ecclesi. Fe-vetiere, & avant eux Gassendi*, Instit. Astronom. l. 1. c. 22.

(e) *Entendez aussi la lumiere qui precede le lever du soleil, & celle qui suit son coucher.*

Par tout ailleurs on voit, que les choses qui empruntent leur nom de la nature, ont une tout autre generalité, que celles à qui l'art donne le nom. Il est donc plus raisonnable que le jour naturel soit celui qui est uniforme par tout le monde, & que le jour artificiel soit celui qui varie selon les lieux, que d'établir le contraire. Disons donc que le mot *jour* dans la signification la plus propre, se doit prendre pour le tems qui coule depuis que le soleil quitte le meridien, jusques à ce qu'il y revienne; que c'est là le jour naturel qui comprend (A) 24. heures; qu'en ce sens-

De la durée & de l'égalité des jours naturels.

(A) *Le jour naturel qui comprend 24. heures.*] Ce que je dis ici de la durée de 24. heures ne doit pas être entendu à la rigueur; car si les Astronomes & les Cosmographes ne nous trompent point, lors qu'ils assurent unanimement que la durée d'une heure correspond à l'ascension de 15. degrez de l'équateur sur l'horizon, il faut que le retour du soleil au meridien demande un peu plus de 24. heures. En effet si le tems que 15. degrez de l'équateur emploient pour monter sur l'horizon est une heure, il faut 24 heures afin que ce cercle acheve sa revolution; or quand elle est achevée le soleil n'est pas encore revenu au meridien, parce qu'il a un mouvement propre qui le fait avancer vers l'Orient près d'un degre, pendant que l'équateur fait un tour: il faut donc trainer encore le soleil vers l'Occident l'espace de près d'un degré, afin qu'il corres-

sens-là les jours ne sont pas plus grans, ni en moindre nombre sous les poles que sous l'équateur; qu'ils sont égaux par toute la terre; mais que comme les parties les plus excellentes d'un tout, joüissent souvent du privilege de porter le nom du tout sans queuë & par excellence, il est arrivé que dans les lieux où le jour naturel est composé de deux parties, l'une tenebreuse, l'autre lumineuse, celle-ci comme la plus noble a été nommée simplement jour: après quoi on a cru pouvoir dire, que dans les zônes temperées chaque jour est plus long, ou plus court que le precedent. Voilà sans doute l'origine de cette seconde signification du mot *jour*. L'ordre veut que ceux qui traitent ces matieres dogmatiquement, le caracterisent par l'addition de quelque épithete; d'*artificiel* par exemple. Mais dans le langage ordinaire (*a*) on n'a besoin d'aucune addition, afin d'entendre que le jour exclut la nuit. Cela n'est pourtant pas universel; il y a des phrases populaires où le jour se prend pour 24. heures, comme lors qu'on dit, *qu'un enfant n'a vecu que 4. jours*; *qu'un voiage, qu'un mariage n'a duré que 15. jours*, & ainsi de plusieurs autres façons de parler, où il est visible que le jour n'exclut pas la nuit.

Les anciens Gaulois ont donné à la nuit la preference sur le jour; car ils ont voulu que le tems de 24. heures, composé de jour & de nuit, s'apellât une nuit. Cesar (*b*) nous l'aprend, & attribuë l'origine de cette coutume à une ancienne tradition des Druides, qui portoit que la nation Gauloise étoit descenduë de Pluton. Les Allemans suivoient (*c*) aussi la même pratique de compter par nuits. Vigenere dans ses notes (*d*) sur Jules Cesar, pretend qu'on trouve encore quelques restes de cette pratique. *Au regard des Allemans*, dit-il, *ils observent encore pour le jourd'huy cette façon de faire, & dient communément* vor drey necthen, *avant qu'il soit trois nuicts, pour dire avant qu'il soit trois jours*; & sant Johans nacth, sant Martins nacth, *la nuict saint Jean, la nuict sainct Martin, pour le jour sainct Jean, le jour S. Martin*: *Les François en beaucoup de lieux de ce Royaume usent aussi de cette façon de parler*, anuict, *pour dire* aujourd'huy. Nicolas Bergier (*e*) Avocat au Presidial de Rheims ajoûte à ces remarques de Vigenere, que *les François qui sont sortis d'Allemagne, & qui se sont emparez de la partie des Gaules qui est entre les rivieres du Rhin & de la Meuse, que l'on apelloit François Ripuariens, se servoient des lors du mot de nuict, pour signifier le jour naturel de 24. heures, comme l'on voit par ces mots de l'une de leurs loix*, Si infra Ducatum est super 14. noctes auctorem suum repræsentet. C'est dans (*B*) son traité posthume *du point du jour* qu'il parle ainsi; les Imprimeurs y ont fourré quelques fautes, comme *Xipuariens* au lieu de *Ripuariens* dans le passage qu'on vient de lire. Mr. du Cange dans son Glossaire Latin a cité beaucoup de loix, & beaucoup de Capitulaires & de Formules, qui montrent que non seulement les François, mais aussi les peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois &c. ont compté par nuits: il montre même que c'est un usage très-ancien parmi les Arabes. Voiez Cluvier au chapitre 33. du 1. livre du *Germania antiqua*.

Censorin (*f*), comme je l'ai dejà remarqué, divise le jour en naturel & en civil, & apelle jour naturel le tems d'entre deux soleils, s'il m'est permis de me servir de cette expression populaire. Quant au jour civil il le prend pour l'espace de 24. heures, ou pour une entiere revolution du ciel. Bergier (*g*) assûre que *Pline & Macrobe tiennent la mesme division du jour, apellant le jour civil celui de 24. heures, & le naturel le seul tems de la lumiere de 12. heures communément, un de peu plus ou de peu moins*; mais je n'ai point trouvé cette division ni dans ces deux auteurs, ni dans (*h*) Aulugelle, pillé là-dessus par Macrobe: j'ai trouvé seulement qu'ils donnent au jour civil 24. heures, & qu'ils raportent les divers commencemens qu'il avoit en divers païs. Aujourd'hui

ponde au même point du firmament, ou au même meridien auquel il correspondoit le jour precedent. Voilà donc le jour astronomique un peu plus long que 24. heures. Mais de plus un jour astronomique n'est point parfaitement egal à un autre, parce que l'obliquité & l'excentricité de l'écliptique sont cause, que le soleil ne fait point chaque jour le même progrés vers (*) l'Orient: il parcourt 59. minutes ; chaque jour par le mouvement moien; quand il va plus vite il fait près de deux minutes davantage, quand il va plus lentement il fait près de deux minutes moins. La nature a aimé la varieté jusques dans le ciel. Les (†) Ephemerides que Mr. Dalencé faisoit imprimer à Paris il y a quelques années, marquent beaucoup de bigarrure dans les proportions de l'accroissement des jours. Par exemple le 5. de Janvier est plus long de deux minutes que le 4. Le 6. plus long de deux minutes que le 5. Le 7. plus long de deux minutes que le 6. mais le 8. n'est pas plus long que le 7. Tous les autres mois sont pleins de pareilles inegalitez, tant pour l'accroissement que pour le decroissement; & même les accroissemens du mois de Janvier, ne répondent pas toûjours aux decroissemens du mois de Juillet. *Il est constant*, nous dit-on dans (‡) ces mêmes Ephemerides, *que les mois de Novembre & de Decembre pris ensemble, sont plus longs d'une demie heure & d'un demi quart d'heure, que les mois de Septembre & d'Octobre, quoi qu'il y ait d'un côté & d'autre égal nombre de jours, savoir 61.*

(*B*) *Dans son traité posthume* du point du jour.] J'apelle ce livre posthume, parce que l'édition dont je me sers qui est de Reims 1629. marque que Jean Bergier Procureur au Presidial de Reims fit imprimer cet ouvrage de feu son pere. L'épitre dedicatoire à Mr. du Lys, Avocat General en la Cour des Aides de Paris, est du même Jean Bergier, & temoigne que ce Magistrat avoit été le patron de l'auteur. Mr. l'Abbé de Marolles parle d'un autre Mecene dans son catalogue alphabetique des auteurs qui lui avoient fait present de leurs ouvrages. *Claude* du Buisson, dit-il, *me temoigna l'estime particuliere qu'il faisoit comme moi de Nicolas* (*i*) Berger *de Rheims qui a fait le livre des grands chemins de l'Empire, & qui eût été plus loin si la mort ne l'eût prevenu à Grignon, chez Monsieur le President de Belliévre qui l'honoroit de son amitié.* Je m'étonne que dans l'édition de 1629. on n'ait nullement parlé d'aucune édition precedente; car il y a dans (*k*) le catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou, l'*Archemerron ou Traité du commencement des jours* par *Nic.* Berger, 8. Paris 1617. On y trouve (*l*) aussi l'*Histoire des grands chemins de l'Empire Romain* par le même *Nic.* Berger, 4. Paris 1622. C'est un fort sçavant ouvrage, que le Pere Bacchini Benedictin de la Congregation du mont Cassin, l'un des auteurs du Journal de Parme, a mis en (*m*) Latin & orné de notes. Celui qui l'a composé meritoit une citation plus honnête, que ne l'est de dire, comme a fait la Mothe le Vayer, (*n*) *un nommé Bergier qui a fait après son traité des grands chemins un autre petit discours du point du jour, s'est avisé, &c.* Il paroit par le catalogue de Mr. de Thou, que cet autre petit livre avoit precedé & non suivi l'histoire des grands chemins. Mr. Henninius (*o*) a fait une traduction de cette histoire des grans chemins, & l'a publiée avec de doctes remarques dans le 10. volume du *Thesaurus antiquitatum Romanarum*. Mr. Oudinet (*p*) & Mr. l'Abbé du Bos, lui ont envoié quelques notes dont la plupart ont été tirées de l'exemplaire où l'auteur avoit écrit plusieurs choses. Il y a un bel éloge de nôtre Bergier, dans les poësies Latines du Pere Commire.

(*a*) Vulgus omne à luce ad tenebras diem observat. *Plin. l. 2. c. 77.*

(*b*) Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant, idque à Druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt, & dies natales & mensium & annorum initia sic observant ut noctem dies sequatur. *De bello Gall. l. 6.*

(*c*) Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt: nox ducere diem videtur. *Tacit. de Germ. c. 11.*

(*) *Voiez Gassendi, instit. Astron. l. 1. c. 22. Dans l'abregé de Mr. Bernier to. 4. pag. 80. on a mis 58. minutes au lieu de 59.*

(†) *Le titre est* La connoissance des tems, ou Calendrier & Ephemerides du lever & coucher du soleil, *&c. On commença de les publier pour l'année* 1679.

(‡) *Pag.* 38.

DE BERGIER auteur du traité du point du jour.

(*d*) *Pag. m.* 319.

(*e*) *Il y a quelques endroits où* anuict *signifie hier au soir, la nuit passée. D'autres où il signifie le* soir à venir.

(*f*) *Censor. de die natali, c.* 23.

II. Les Gaulois & autres nations ont compté par nuits.

(*g*) *Pref. au point du jour, citant Pline l. 2. c. 77. & Macrobe l. 1. Saturn. c. 3.*

(*h*) *Aulus Gellius l. 3. c. 2.*

III. Du jour civil & astronomique.

(*i*) *Il a fait la même faute que les auteurs du catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou, qui mettent 3. fois* Berger *pour* Bergier. *La Mothe le Vayer dans l'Hexameron rustique p. 25. où il le censure de deux fautes, l'apelle* Berger.

(*k*) *Pag. 67. de la 2. part.*

(*l*) *Pag. 288. de la 1. part.*

(*m*) *Je ne sai pas si cette version est imprimée.*

(*n*) *Geograph. du Prince ch. 8. au 6. to. de l'édit. in 12.*

(*o*) *Professeur à Duitsbourg.*

(*p*) *Garde du cabinet des Medailles du Roi de France.*

jourd'hui la plupart des écrivains considerent le jour naturel & le jour civil comme diferens, non pas quant à la durée, mais seulement en ce que le jour naturel signifie d'une façon generale une revolution entiere du soleil autour de la terre, & que le jour civil comprend en particulier le choix que certains peuples ont fait de deux points, pour marquer le commencement & la fin de cette revolution. Il y en a qui ont choisi le lever ou le coucher du soleil; d'autres ont mieux aimé midi ou minuit. Cela fait que le jour civil de certains peuples a été étendu d'un coucher ou d'un lever du soleil jusques à l'autre, ou entre deux midis, ou deux minuits. Les anciens Romains prirent ce dernier parti; il est à present presque universel dans l'Europe. Ces differentes sortes de jour civil ne sauroient être tout-à-fait égales ni entre elles, ni au veritable jour naturel; à cause de la mobilité continuelle du moment où le soleil se leve & se couche: mais comme cette inegalité n'est point sensible d'un jour à l'autre, on n'y a point d'égard. Ainsi les peuples dont le jour civil s'étend depuis un lever ou un coucher du soleil jusques à l'autre, ne prennent pas moins le jour pour une durée de 24. heures, encore que le soleil avance ou retarde chaque jour son lever & son coucher; & cela inegalement, selon qu'il est prés ou des points équinoctiaux, ou des points solstitiaux, que s'ils l'étendoient d'un midi à l'autre. D'où paroît que j'ai eu raison de dire, que le veritable jour naturel dans sa signification la plus propre, est le tems qui coule depuis que le soleil quitte le meridien, jusques à ce qu'il y revienne. C'est à cela que le jour astronomique est compassé: car les Astronomes commencent le jour à l'instant que le centre du soleil touche la ligne meridienne, & le finissent à l'instant que le même centre revient toucher cette ligne. Voilà le jour le moins inégal qu'il étoit possible de trouver, & celui à quoi toutes les tables astronomiques se calculent. Un auteur (*a*) que j'ai cité nous avertit, que les Astronomes *commencent leur jour naturel au midi du jour precedent*, que *par exemple le 2. jour astronomique du mois de Mai, prend son commencement au Midi du premier jour de Mai, & se termine au midi du jour subsequent qui est le 2. de Mai, le midi duquel donne entrée au troisiéme jour astronomique.* Il faloit ajoûter pour un plus grand éclaircissement, qu'encore que tous les Astronomes commencent le jour à midi, ils ne laissent pas d'être divisez; les uns (*b*), comme Ptolomée & Tycho Brahé, commencent leur jour où Alfonse Roi de Castille finit le sien. Ceux-là, par exemple, commencent le premier jour de Janvier au midi du premier jour de nôtre année civile; Alfonse commence le premier jour de Janvier au midi du 31. Decembre; de sorte que le premier jour de l'an de celui-ci, est pour les autres le dernier jour de l'an precedent.

(*a*) *Bergier, preface du traité du point du jour.*

(*b*) *Voiez le Pere Labbe ubi supra.*

IV. Livre de Bergier sur le point du jour.

Puis que j'ai cité le petit ouvrage de Bergier, il ne sera pas hors de propos d'en expliquer ici le sujet; cela me servira de liaison, ou d'introduction pour le reste de cet article. Je dis donc que cet auteur se proposa de marquer un point sur la terre, où le jour civil commençât de telle sorte, que le même jour, (le Lundi ou le Mardi par exemple) fût porté successivement par tout le monde, & vint recommencer au bout de 24. heures dans un lieu qui touchât immediatement le point donné. Par ce moien il y auroit deux lieux sur la terre parfaitement contigus, qui auroient l'un le commencement du Lundi, lors que l'autre n'auroit que le commencement du Dimanche; d'où il arriveroit que chaque jour dureroit 48. heures, non pas à l'égard d'un certain lieu, mais par raport à toute la terre; chaque jour de fête, par exemple, seroit chommé 48. heures de suite. Le point que Bergier voulut choisir pour le commencement du jour, étoit celui où le 180. degré de longitude, & le 181. se touchent dans les cartes de Mercator: & ainsi l'une des trois Iles Subadibes sous l'équateur, coupée en deux par le 180. degré de longitude, recevroit le jour toute la premiere; le Dimanche y commenceroit dans la partie occidentale, lors qu'on auroit le midi du Samedi sous le premier meridien, & ce même Dimanche n'y commenceroit dans la partie orientale, que quand le Lundi commenceroit dans l'autre partie. C'étoit au Pape, selon cet auteur, à faire ce nouvel établissement, & à ordonner que desormais chaque jour de fête, chaque jour de la semaine commençât, lors qu'il seroit minuit sur les confins du 180. & du 181. degré de longitude; avec defense à tous les Catholiques du monde de commencer leur jour avant la minuit, qui suivroit celle que l'on auroit euë sous cet endroit-là. Il est visible qu'après un tel ordre, ceux qui se trouveroient sous le 181. degré de longitude, ne seroient à la fin du Carême, que 24. heures après que sous le 180. degré on auroit eu le jour de Pâques. Cela leur seroit fort commode, si l'envie de manger de la viande les pressoit trop; car ils n'auroient que peu de chemin à faire, pour se trouver en païs où ils en pourroient manger selon les loix de l'Eglise. Il n'est pas besoin que j'avertisse mon lecteur que cet avantage n'a pas été mis en ligne de compte par le Sieur Bergier: ce seroit plutôt une (C) objection à lui faire; mais voici le

Inconveniens de la ligne du point du jour.

(C) *Ce seroit plutôt une objection à lui faire.*] Ceux qui censurent un projet, & qui se voient engagez à la replique par la reponse de l'adversaire, ramassent avec tant de soin tout ce qui n'est pas favorable à la cause qu'ils attaquent, qu'on peut s'étonner avec quelque sorte de raison, de ce que le Sieur Michalor n'a pas objecté à Erycius Puteanus, que le cercle qu'il proposoit donneroit lieu à mille abus. En effet dans toute l'étenduë d'un hemisphere il seroit le plus facile du monde, d'éluder les loix de l'Eglise touchant les jours d'abstinence. On en seroit quitte pour un diner maigre par semaine, si l'on vouloit recourir à la chicane du *Medianoche* des Espagnols. En partant de chez soi le Vendredi à minuit, on se trouveroit un moment après dans un païs où il seroit Dimanche, & où sans violer les canons de Sainte Mere Eglise, on se pourroit faire donner de bons chapons pour son souper. On sauteroit ainsi toutes les vigiles en allant faire un voiage de quatre pas, sous un autre Meridien où il seroit jour de fête; & si on vouloit ne chommer aucune fête, non pas même le Dimanche (je parle des fêtes qui ne viennent pas deux de suite) on n'auroit qu'à passer d'un meridien à l'autre, ce qui ne coûteroit que peu de tems: car encore qu'un degré celeste reponde sur la terre à un espace de plusieurs lieües, il est pourtant certain que chaque degré est contigu à un autre; de sorte que celui où le jour commenceroit, toucheroit de toute necessité un autre degré où ce même jour ne commenceroit qu'au bout de 24. heures. Pour empêcher donc que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un lieu où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie orientale de l'un de ces deux degrez, & la partie occidentale de l'autre demeurassent incultes & inhabitées. Qui ne sçait que tout homme qui veut continuer impunément le carnaval jusques au premier Dimanche de carême, n'a qu'à s'en aller à Milan, où le jûne n'est d'obligation que quatre jours après le Mecredi des cendres?

le principal avantage qu'il trouve dans ce nouvel établissement du point du jour : c'est qu'on n'auroit plus de disputes sur la celebration des jours de fête, lors qu'en faisant le tour du monde ou par l'Orient, ou par l'Occident, on ne compteroit pas le même jour de la semaine, que ceux des païs où l'on voudroit aborder.

V. Ceux qui font le tour du monde gagnent ou perdent un jour.

Il n'est pas necessaire d'expliquer ceci ; car personne n'ignore que ceux qui ont fait le tour du monde par l'Orient, se sont trouvez à leur retour plus avancez d'une journée, que ceux qui avoient demeuré dans le païs, & que le contraire est arrivé à ceux qui ont fait le tour du monde par l'Occident. Ceux qui revinrent à Seville sur le vaisseau la Victoire, qui avoit porté Magellan jusqu'aux Moluques, après la decouverte du detroit auquel ce grand homme donna son nom, trouvoient par (a) leur journal que le jour de leur arrivée étoit le 6. de Septembre, mais à Seville on comptoit le 7. S'ils eussent été de Seville aux Moluques, & puis au detroit de Magellan, ils eussent trouvé que l'on comptoit à Seville le 8. de Septembre, lors qu'ils eussent compté le 9. D'où il est aisé de comprendre, qu'il peut y avoir trois calculs en même tems dans un même lieu : car s'il arrivoit à Seville deux vaisseaux qui eussent fait le tour du monde l'un par l'Orient l'autre par l'Occident, il est sûr que le Samedi 3. Septembre des habitans de Seville, seroit le Dimanche 4. selon le calcul du premier vaisseau, & le Vendredi 2. selon le calcul de l'autre vaisseau. Laissez continuer à chacun son propre calcul, vous trouverez bientôt trois jours de Noel, ou trois jours de Pâques &c. dans une même semaine, & ce ne feroit plus une bonne turlupinade, que de renvoier les gens à la semaine des trois Jeudis. J'ajoûte qu'on perd ou qu'on gagne un jour, non seulement par raport à ceux qui sont demeurez dans la ville où l'on retourne, mais aussi par raport à ceux qu'on rencontre en son chemin. C'est ainsi que les Hollandois qui decouvrirent le detroit *le Maire* en 1616. étant arrivez aux Moluques le 31. d'Octobre, y trouverent le 1. de Novembre, & (b) se virent obligez de sauter du Lundi au Mercredi, afin de se conformer au compte de leurs compatriotes habituez dans ces îles. C'est ainsi encore qu'au raport de Joseph Acosta, les Portugais & les Espagnols qui ont penetré dans les Indes Orientales, ceux-ci par l'Occident, ceux-là par l'Orient, y ont établi un diferent compte de jours ; de sorte que quand il est Dimanche à l'île de Macao, decouverte par les Portugais, il n'est que Samedi à Manilhe, dans les Philippines decouvertes par les Espagnols ; & cependant il n'y a qu'environ cent milles de l'île de Luçonia, où est la ville de Manilhe, jusques à l'île de Macao. Cela fit (c) qu'Alfonse Sanctius, étant arrivé des Philippines à cette île le 2. de Mai selon son compte, & se preparant à lire dans le Breviaire l'office de saint Athanase, trouva que ce n'étoit point l'Evangile du jour en ce lieu-là, & que le Calendrier y marquoit le 3. de Mai, qui est l'Invention sainte Croix. Sa surprise fut aparemment plus grande que son embarras, car ce n'est pas une affaire que de passer d'un jour de Breviaire à l'autre ; & si le Cardinal de (d) Pellevé, transporté inopinément du jour de la conversion de saint Paul à celui de saint Polycarpe, avoit pu remedier à ce contretems par le secours du Breviaire, il auroit moins mal harangué qu'il ne fit à l'ouverture des Etats de la Ligue. Au reste Nicolas Bergier n'a pas eu raison de dire (e), que ceux qui font le tour du monde n'entrent dans un diferent calcul de jour qu'en deux manieres ; l'une est quand ils comparent leur calcul avec celui de la ville où ils viennent achever leur circuit ; l'autre est lors qu'ils le comparent avec le calcul de ceux qu'ils rencontrent sur l'ocean oriental, & qui font d'un autre sens le tour du monde. Il est certain que cette mer Eoïque, comme il l'apelle, n'a rien en cela de particulier absolument parlant, puis qu'en quelque autre lieu du monde que deux vaisseaux se rencontrassent, faisant le circuit de la terre l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, ils trouveroient la diference d'un jour entre leurs dates. Ce n'est donc point pour cela qu'il faloit poser le siege du point du jour sur l'ocean Eoïque, plutôt qu'en un autre endroit.

Après avoir representé l'inconvenient que Bergier vouloit prevenir par sa ligne du point du jour, je croi devoir dire en peu de mots, qu'on y peut remedier sans cela si commodément, qu'il n'est pas étrange que ses conseils n'aient eu aucune suite. Il y a trois calculs tout à la fois dans un même lieu ; quelques-uns y comptent le Samedi, d'autres le Dimanche, d'autres le Lundi. Hè bien, ordonnez que tout se regle à la datte des habitans, & que chaque fête soit celebrée selon leur Calendrier, & vous ôtez tout le desordre. Ce remede ne manquera qu'en un cas très-rare, qui seroit qu'en même tems ceux qui auroient pris la route d'Orient, & ceux qui auroient pris la route d'Occident se rencontrassent dans un païs où il n'y eût point de Chretiens ; alors ils ne pourroient pas se conformer à la datte des habitans, & ils se piqueroient aparemment de garder chacun son calcul. Le mal seroit assez petit.

VI. Erycius Puteanus a écrit du point du jour.

Je ne pretens pas neanmoins diminuer le merite de cet écrivain. On n'imagine guere de ces sortes de propositions, sans un genie qui a de la force & de l'étenduë ; & il y a d'ailleurs dans le traité dont je parle une érudition, qui pourroit seule le recommander. Si l'auteur avoit assez vécu, il se seroit plaint peut-être d'un professeur de Louvain, qui s'est rendu celebre par un très-grand nombre d'écrits, & qui a long tems occupé la place de Juste Lipse. Franchement il ne me semble pas qu'Erycius Puteanus en ait bien usé avec Nicolas Bergier. Ce professeur publia un petit écrit en 1632. sous le titre de *Circulus Urbanianus, sive linea ἀρχημερινὴ compendio descripta, qua dierum civilium principium hieraticum in orbe terrarum hactenus desideratum constituitur.* L'année suivante il en publia un plus long, pour defendre le premier contre les attaques d'un Chanoine d'Urbin nommé Michalor. Ces deux pieces en ce qu'elles ont de principal sont toutes bâties sur les pensées de Bergier ; car ce n'est pas une difference considerable, que de placer la ligne du point du jour non dans le Meridien oposé à celui qui est le premier dans l'Atlas de Mercator, comme fait Bergier, mais dans le Meridien opposé à celui de Rome, comme fait Erycius Puteanus ; cela, dis-je, n'empêcheroit pas qu'un homme ne fût & copiste & plagiaire. Cependant Puteanus ne dit pas un mot du traité du point du jour, imprimé en 1617. & en 1629. & il agit en homme qui parleroit le premier de cette matiere. Et admirez le bonheur qui presi- de

(a) *François Drac, & Thomas Candisch, Anglois ; Olivier vander Noort, d'Utrecht, qui ont fait le tour du monde en passant par ce même detroit, ont éprouvé un semblable mecompte de jour.*

(b) *Voiez le Journal de Guillaume Schouten.*

(c) Id quidem F. Alphonso Sanctio contigit, qui cum è Philippinis solvisset, venit supputatione sua, in insulam Macaum postridie Kalendas Maji. Recitaturus autem preces horarias in honorem S. Athanasii, deprehendit loci incolis Inventionem S. Crucis celebrari, quinctum enim Non. Maji fasti inibi exhibebant. Idem illi, alio etiam tempore, sed contrario calculo huc redeunti evenit. *Joseph Acosta hist. Ind. Occident. l. 3. c. 23.*

(d) Id multum Cardinali Pellævæo incommodavit qui Orationem meditatus fuerat occasione ex conversione B. Pauli sumpta, quam translato in sequentem diem conventu vix ac ridiculè ad B. Polycarpi festum accomodare conatus est. *Thuanus l. 105. ad ann. 1593.*

(e) *Ubi supra pag. 118. 119.*

de sur certains écrits; celui de Bergier qui étoit incomparablement plus original que l'autre, & qui avoit fait pour ainsi dire tous les frais, demeura dans la poussiere; celui de Puteanus fut enrichi des éloges de plusieurs personnes doctes, & des complimens d'un Nonce, d'un Cardinal Patron, d'un autre Cardinal, & du Pape même, & parut avec ces éclatantes livrées. Bergier auroit pu bien dire, *Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.*

VII. Comment deux lieux contigus peuvent differer de 24. heures quant au commencement du jour.

Quelcun pourroit me demander, s'il y a quelque partie du monde où le jour prenne son commencement, & s'il a été possible que deux païs contigus differassent de 24. heures à l'égard du point du jour. Je repons en 1. lieu qu'un cercle n'a ni commencement ni fin, absolument parlant; & qu'ainsi le jour dependant d'un mouvement circulaire, ne peut ni commencer, ni finir qu'à l'égard de certains endroits; de sorte qu'il finit, & qu'il commence toûjours à divers égards, & qu'il est toûjours dans toutes les parties de sa durée, à minuit, à midi, à cinq, à six heures &c. par raport à differens païs. En 2. lieu qu'il n'a guere été possible, autrement que par une institution de Dieu ou des hommes, que deux païs contigus differassent de plus d'un moment sur le point du jour; car en quelque point de l'écliptique que l'on supose que le soleil ait été créé, il a falu qu'il illuminât tout à la fois 90. degrez à la ronde, qui font la moitié de la terre; il a falu que le jour commençât tout à la fois sur cette moitié, naturellement parlant. S'il s'agissoit du jour civil, c'est-à-dire si tous les hommes convenoient de ne commencer le jour que quand il seroit une certaine heure, ou si Dieu leur avoit commandé de le commencer precisément de cette façon, j'avouë qu'il y auroit sur la terre deux païs entierement contigus, dont l'un n'entreroit dans le Dimanche, que quand l'autre en sortiroit; mais il faudroit aussi qu'on cassât un jour, & qu'on prononçât contre lui cette sentence d'excommunication, ou même d'annihilation,

Que (a) ce jour soit raié des choses avenuës,
Jupiter le commande aux trois filles chenuës,
Qui tiennent registre des tems.

(a) *J'ai raporté ci-dessus pag.* 1255. *lettre* b *ces mêmes vers.*

N'allons pas si vite. Le hazard peut faire sans le secours d'un ordre divin ou humain, & sans qu'on casse aucune journée, que deux païs contigus different de 24. heures, quant au commencement du jour civil. Il ne faut pour cela que deux vaisseaux, qui en faisant le tour du globe l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, se rencontrent par exemple à moitié chemin. Suposez que leur équipage s'établisse dans une île, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & que chacun garde sa façon de compter les jours. Le Dimanche commencera d'un côté, lors qu'au delà du point de partage on ne sera qu'au commencement du Samedi. C'est ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé vers le Japon.

VIII. Puteanus s'est mal exprimé, en disant que ceux qui font le tour par l'Orient perdent un jour.

Or puis que ceux qui font le tour de la terre par l'Orient, se croient être au Samedi, lors qu'on ne compte que le Vendredi dans la ville où ils retournent; & puis que ceux qui font le tour par l'Occident ne comptent que le Vendredi, lors qu'ils trouvent qu'à leur patrie l'on est deja au Samedi, il est clair que ceux-là gagnent un jour, & que ceux-ci en perdent un autre. Cependant il y a eu des écrivains qui ont tellement brouillé leurs idées sur ce sujet, qu'ils ont imputé la perte aux premiers, & le gain aux derniers. C'est ce que fit Erycius (b) Puteanus. Michalor son critique n'eut garde de ne l'en reprendre pas, & la suite de cette censure fut que Puteanus, qui pouvoit aisément sortir d'affaire, en avouant de bonne foi qu'il s'étoit servi de termes impropres, s'opiniâtra à soutenir son expression. N'eût-il pas bien mieux valu confesser de bonne grace sa faute, puis que la dispute ne rouloit que sur des mots? Mais quoi! après tant d'années de profession dans la chaire de Juste Lipse, après tant de livres donnez au public, avouër qu'on a mal parlé; à Dieu ne plaise, ce seroit faire tort au rang. Il aima donc mieux recourir à toutes les chicanes que son esprit & sa lecture lui suggererent, que de passer condamnation. Mal lui en prit; son adversaire revenant à la charge, éplucha impitoiablement jusqu'aux moindres choses, & tant sur cet endroit de la dispute, que sur tout ce qui regardoit la pretenduë necessité, & les usages de la ligne du point du jour, il le mit hors de combat, & demeura seul le maître du champ de bataille. Sa premiere critique est en Latin, mais la replique est en Italien.

(b) Ab ortu in occasum navigantibus dies unus uno circuitu in lucro est, ab occasu in ortum unus interit. *Et un peu après*, Demet transeuntibus quantum unus in occasum ambitus adoit; addet quantum unus in ortum eripit.

Je croi qu'Erycius Puteanus n'oublia qu'une seule chicanerie, qui auroit été de soutenir que d'un côté c'est une perte que de raporter d'un long voiage un jour de plus, & que de l'autre côté c'est un gain que de revenir dans sa patrie avec un jour de moins. En matiere de galanterie cette these passeroit pour un principe; & il n'y a point de perte plus considerable que celle d'amasser beaucoup d'années, ni de gain plus important que celui d'avoir moins vêcu qu'un autre. La plupart des gens suivent en cela le style de la galanterie; ils regardent comme un desavantage la superiorité qu'on a sur son prochain en nombre de jours. Mais autant que ces sortes de chicaneries pourroient servir dans une dispute où l'on ne chercheroit qu'à plaisanter, autant seroient-elles inutiles dans une dispute comme celle de Michalor & de Puteanus: car il ne s'agissoit pas entre eux de savoir, si ceux qui font le tour du monde par l'Orient ou par l'Occident deviennent plus vieux ou plus jeunes de 24. heures, que ceux qui ne bougent de leur maison. On sait assez que l'âge des uns & des autres est precisément ce qu'il seroit, s'ils étoient tous demeurez dans leurs logis; & que la seule raison pourquoi les uns comptent moins de jours que les autres, est que les jours de ceux qui voiagent vers l'Occident contiennent plus de 24. heures chacun, & que les jours des autres contiennent moins de 24. heures. J'avouë que si deux hommes nez en même jour commençoient à l'âge de 15. ans à faire le tour de la terre, l'un par l'Orient, & l'autre par l'Occident, & qu'ils fissent trente tours chaque année, le premier se croiroit âgé de 54. ans, lors que le dernier ne se croiroit âgé que de 48. Mais cette diference, qui en cas de mariage si elle étoit effective, pourroit rendre le dernier de ces voiageurs un beaucoup meilleur parti que le premier, ne seroit ici qu'une chimere. On seroit fort attrapé si l'on comptoit là-dessus; les voiages par l'Occident ne font point une fontaine de Jouvence qui recule la vieillesse; & à proprement

ment parler on ne gagne ni on ne perd aucun moment, de quelque côté que l'on fasse voile pour circuir le monde. Il est pourtant vrai qu'Ericius Puteanus s'étoit servi d'une expression très-impropre; car enfin ce seroit fort mal parler, que de dire que l'on gagne des années en comptant comme les Chretiens, & que l'on en perd en comptant comme les Mahometans. C'est tout le contraire, vu que nos mille ans repondent à mille trente-deux années Mahometanes, comme il paroît de ce que l'an 1622. étoit le 1032. de l'Hegire (a). Cet exemple ôte toute la difficulté, parce que la même raison qui diminuë nos années par raport à celles des Mahometans, diminuë aussi le nombre des jours de ceux qui font le circuit de la terre par l'Occident. Cette raison est que les années de l'Hegire étant lunaires sont plus courtes d'onze jours que les nôtres.

(a) C'est ainsi qu'on nomme l'Ere ou l'Epoque des Mahometans qui commence à nôtre 15. de Juillet 622.

IX. Auteurs qui ont fait la même faute que lui.

Puteanus n'a pas été le seul qui s'est abusé en cela. Je ne dis rien contre (b) Wendelin qu'il apelle l'Hipparque de nôtre siecle, & qui se (c) sert d'une phrase qui semble marquer, qu'il croit que le tour par l'Orient donne un jour de moins, & que le tour par l'Occident donne un jour de plus; car il (d) pretend que si le Pape suivoit le conseil de Puteanus, les Rubriques du Breviaire marqueroient aux Occidentaux le jour qu'ils devroient s'ôter, & aux Orientaux celui qu'ils devroient intercaler. Ne semble-t-il pas que le jour intercalaire doit apartenir à ceux qui en ont moins que les autres? D'où vient donc que cet habile homme le destine aux Orientaux, qui sont dejà au Mardi quand les autres ne sont qu'au Dimanche? Je ne prononce rien sur la chose même; on se sauvera toûjours sous l'équivoque d'*exemptilis* & d'*intercalaris*. Contentons nous donc de dire qu'en un certain sens l'expression de Wendelin n'est point nette. Le lecteur en demeurera d'accord, s'il compare le Pape avec un pere qui voudroit reduire à l'égalité le profit qu'auroient fait ses trois enfans, le premier en demeurant à la maison, le second en faisant le tour du monde par l'Occident, le troisiéme en le faisant par l'Orient. Suposons que le capital du premier soit passé de 10. à 15. celui du second de 10. à 14. & celui du troisiéme de 10. à 16. N'est-il pas vrai que pour rendre leurs biens égaux, il faudroit ôter au troisiéme & donner au second? Cependant selon Wendelin il faudroit que le Pape fit tout le contraire; les habitans de Seville qui ont demeuré au logis sont passez du 10. jour au 15. ceux qui ont voiagé par l'Occident sont passez du 10. jour au 14. & ceux qui ont voiagé par l'Orient sont passez du 10. jour au 16. Il faut, dit Wendelin, qu'on ôte un jour à ceux qui n'en ont que 14. & qu'on en donne un à ceux qui en ont 16. Qu'il dise plutôt qu'il en faut ôter un à ceux-ci, & le donner à ceux-là; or le moien de le leur donner c'est de le leur passer en compte, comme s'ils l'avoient fourni. N'est-ce pas donner que de quitter des arrerages? Encore un coup ne disons rien contre Wendelin, car son expression est bonne en un certain sens. Otez un jour aux Occidentaux, ils passeront du Dimanche au Mardi: obligez les Orientaux d'intercaler leur Mardi c'est-à-dire de le compter deux fois de suite, vous leur ôterez un jour, & ainsi les Occidentaux & eux parviendront en même tems au Mecredi.

(b) Godefridus Wendelinus, fort estimé de Gassendi qui avoit été son disciple. Voiez Val. André, Bibl. Belg. pag. 294.

(c) In approbatione circuli Urbaniani.

(d) Ut inter Breviarii Rubricas illa quoque cum primis necessaria lex emineat, quæ dierum sacrorumque navigantibus in Occidentem exemptilium, contendentibus in Orientem intercalarium formulas præscribat.

X. Bembus critiqué.

Il sera beaucoup plus facile d'embarrasser Pierre Bembus, qui en parlant du retour des compagnons de Magellan, dit qu'ils trouverent que les années de leur voiage étoient devenuës plus longues d'un jour; mais que s'ils l'avoient fait par l'Orient, ils eussent trouvé sans doute qu'elles seroient devenuës plus courtes de la même quantité: car, poursuit-il, plus ils se seroient avancez, plus seroient-ils allez loin à la rencontre du soleil levant; ainsi après avoir achevé le tour du monde, ils eussent vu lever cet astre un jour plutôt, que lors qu'ils se mirent en chemin. (e) *Semper enim tanto citius Orienti soli occurrens quanto plus itineris post se circumvectus reliquisset, emenso demum totius terræ globo die uno prius solem sibi orientem, quàm cum viæ se dederat, profectò habuisset.* Ne voilà-t-il pas une admirable raison? Cet historien prouve que l'année de ceux qui font le tour de la terre par l'Orient est plus courte d'un jour, parce qu'elle enferme un lever du soleil de plus; mais n'est-ce pas au contraire une preuve qu'elle contient 366. jours, & par consequent qu'elle est plus longue d'un jour? Notez que l'année étant égale, c'est-à-dire de 365. fois 24. heures, &c. tant pour ceux qui demeurent au logis, que pour ceux qui font le tour par l'Orient ou par l'Occident, est divisée neanmoins en plus ou moins de levers du soleil, en 365. pour ceux qui demeurent au logis; en 366. pour ceux qui reviennent par l'Occident; & en 364. pour ceux qui reviennent par l'Orient. C'est tout le mystere. Michalor n'a point critiqué Bembus sur cette mauvaise maniere de raisonner; il ne l'a censuré que d'avoir mis à rebours, ce qui regarde le changement qu'un tour du monde aporte à l'année. Bembus ne persista pas toute sa vie dans son erreur; il s'exprima comme il faloit dans la traduction Italienne qu'il publia de son histoire Latine, & au lieu de ces paroles, *uno sibi annos illos die longiores factos . . . . uno breviores die redeunti sanè fuissent*, il mit *quelli anni tutti e tre essere d'un giorno fatti minori* (f) .... *d'uno piu lunghi stati sarebbono.* Bergier (g) ne s'est point aperçu de ce sens devant-derriere de Bembus, car bien loin de l'en reprendre, il le cite en Latin pour confirmer la même transposition qu'il venoit de faire, aiant dit que le tems du voiage des compagnons de Magellan fut allongé d'un jour, & que s'ils fussent retournez par l'Occident il eût été (h) raccourci d'un jour.

(e) Bembus, hist. Veneta l. 6. p. 131. edit. Paris. 1551. in 4. Bergier cite l. 2. pag. 218. Basil.

(f) Je cite cet Italien comme je le trouve dans Michalor.

(g) Ubi supra pag. 198. 199.

(h) On pourroit rectifier ces expressions abusives, si on disoit que ceux qui sont de retour par l'Occident trouvent non pas que leur année, mais que l'année de leur patrie est raccourcie d'un jour, & que ceux qui sont de retour par l'Orient trouvent non pas que leur année, mais que l'année de leur patrie est allongée d'un jour.

XI. Jules Cesar Scaliger critiqué.

On s'étonnera moins de ces brouilleries, quand on saura que le grand Jules Cesar Scaliger s'y est un peu embarrassé. Voulant critiquer Cardan sur cette question, (i) *pourquoi il semble à ceux qui voiagent que les astres les suivent, & que les rivages s'éloignent d'eux*, il lui represente qu'une matiere aussi commune que celle-là devoit être assaisonnée de quelque nouveauté, comme seroit de dire que même lors que nous voiageons vers l'Orient, il nous semble que les astres nous devancent. Sur quoi il raporte ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé en faisant le tour du monde, & en donne cette raison; *Les Espagnols*, dit-il, *vont à la Chine, & de là au Cap de Bonne Esperance en suivant le cours du soleil; les Portugais au contraire voguent contre le cours de cet Astre; c'est pourquoi* (k) *les jours deviennent plus longs aux Espagnols, tant parce qu'ils accompagnent le soleil, & qu'ils jouissent plus long tems de la lumiere, que parce que le soleil retrograde & vient à leur rencontre; mais à midi il laisse derriere soi les Portugais qui de leur côté lui tournent le dos, &* le

(i) Cardan l'examine, l. 4. de subtil. *mais il n'examine ni là, ni dans le* 12. l. ch. 62. *citez par Erycius Puteanus (qui ignoroit que les livres* de subtilitate *ne sont point divisez par chapitres) la matiere que Puteanus lui attribuë.*

(k) Longiores ita dies fiunt Hispaliensibus. Tum quia solis comites sunt, lux eis productior est: tum quia retrocedit sol atque in eorum occursum abit. Lusitanos autem & relinquit à meridie non solum aversus sed etiam aversos, atque ab eis mane

le matin il les fuit lors qu'ils attendent son lever, car il se leve plus tard. Qu'y a-t-il de plus faux que de dire, que le soleil va au devant de ceux qui voguent vers le Cap de Bonne Esperance, par la route que les Espagnols ont tenuë? Quoi de plus faux encore que de pretendre, que les jours deviennent plus longs à ceux à qui le soleil vient au devant? C'est tout le contraire, car il leur aporte d'autant plutôt un nouveau jour. Quoi de plus faux en troisiéme lieu, que de dire que le soleil s'éloigne des Portugais le matin, & qu'ils le voient lever plus tard? Comment cela, puis que le plus court moien de s'entre-trouver par le mouvement circulaire, est d'aller à la Chine par l'Orient, comme faisoient les Portugais, & d'y aller par l'Occident comme faisoit le soleil, depuis qu'il les avoit laissez derriere lui? Enfin quoi de plus faux que de pretendre, que si le soleil se leve plus tard le jour civil doit être plus court? (a) Michalor n'a relevé que la troisiéme faute de Scaliger, si ce n'est qu'il a remarqué de plus, qu'on n'a que faire là de considerer si les Portugais ont aussi bon vent que les Espagnols. En effet puis que Scaliger ne consideroit pas la vitesse du mouvement, *celeritatem motus nunc non intelligo*, que vouloit-il (b) faire des vens? Que les Portugais achevent le tour en 3. semaines, que les Espagnols ne l'achevent qu'en mille, la difference de jours n'en sera ni plus petite, ni plus grande.

XII. Plusieurs fautes de Pline en peu de paroles.

Les anciens n'ont pas entierement ignoré, que le jour artificiel doit être plus long à un homme qui s'avance vers l'Occident, & que le soleil se couche plutôt par raport aux parties orientales de la terre, que par raport aux occidentales. Mais s'il faloit juger de leurs lumieres par celles de Pline, il faudroit conclure qu'ils ne voioient presque goûte là-dedans.

En 1. lieu ce naturaliste (c) dit qu'on a souvent éprouvé, que les feux qu'on allumoit sur de hautes tours à six heures du jour, pour avertir de l'aproche des pirates, se sont fait voir jusques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit. Il ne faut qu'avoir eu trois leçons de globe, pour voir que c'est une fable tout-à-fait absurde. Ces six heures de jour, selon la plupart des interpretes, signifient midi: Alciat veut qu'elles signifient le tems où le soleil se couchoit, & par ce moien il ôte à Pline les deux tiers de son espace; mais ce n'est pas la peine, vu qu'il lui en laisse encore trop; car afin qu'il soit trois heures de nuit en un lieu, lors que le soleil se couche en un autre, il faut que la difference de longitude de ces deux lieux soit de 45. degrez; or chaque degré de longitude sous l'équateur comprend 25. lieuës de France, de 2500. pas geometriques chacune; il faudroit donc que les feux dont il s'agit eussent été aperçus d'une distance, non pas à la verité d'onze cens vingt-cinq lieuës, mais qui n'en differât qu'à proportion de l'espace qui separe de l'équateur le parallèle dont parle Pline; or ce rabais n'empêcheroit pas que cette distance ne contint quelques centaines de lieuës. Jugez ce que ce seroit, si les six heures de Pline étoient midi: la distance seroit alors triple, & l'on auroit vu un fanal dont on auroit été éloigné de plus d'un tiers de la circonference d'un assez grand parallèle. C'eût été une chose bien plus merveilleuse, que celle dont le même auteur a parlé au chapitre 22. du 5. livre, lors qu'il a dit que le mont Casius est si haut, qu'il est éclairé du soleil trois heures avant le jour (d). Cependant le Pere Hardouïn ne veut point ouïr parler de la modification d'Alciat; il veut que ces feux aient été allumez à midi, & il pretend (e) avoir dissipé toutes les tenebres de ce passage. Il ne trouve rien à critiquer dans tout ce chapitre. Notez que ce passage de Pline touchant le mont Casius souffre des difficultez. Aristote en dit autant du Caucase; mais quelques savans (f) soutiennent qu'il n'y a point de montagne au monde d'où l'on puisse voir le soleil, s'il est plus de quatre degrez au dessous de l'horizon. Selon cela le soleil même posé sur le haut d'une montagne, ne pourroit être aperçu au delà de cent lieuës de distance. Comment donc auroit-on pu voir les feux dont parle Pline? Le Pere Hardouïn sur le passage où il est parlé du mont Casius, assûre que Cabeus a fort bien montré, qu'Aristote a raison en ce qu'il raporte du Caucase. Nous ferons voir le contraire sous le mot *Caucase*, par l'examen de ce que trois doctes & subtils Italiens, le Mazoni, Blancanus, & Cabeus ont dit sur cet endroit d'Aristote.

En 2. lieu Pline dit que Philonide courier d'Alexandre, (g) alloit en neuf heures de Sicyone à Elis; mais qu'il lui faloit marcher pour le retour jusqu'à trois heures de nuit. La distance de ces deux villes étoit de douze (h) cens stades, & le chemin de la premiere à la seconde alloit en montant. Ainsi ce courier emploioit à faire le même chemin tantôt 9. heures, & tantôt 15. neuf heures lors qu'il alloit à Elis en montant, quinze heures quand il retournoit à Sicyone en descendant. Si vous demandez la raison de cette énorme difference entre l'aller & le revenir, Pline vous dira que le courier en allant à Elis suivoit le soleil, & qu'en retournant à Sicyone il marchoit à contre-sens de cet astre. Mais bien loin que cette raison puisse compenser la difference qui est entre 9. heures & 15. elle ne peut pas même compenser l'avantage de la pente du chemin; car pour gagner une heure à la suite du soleil, il faut fournir une carriere de 15. degrez, & par consequent nôtre courier ne gagnoit qu'un peu moins de dix minutes, lors qu'il faisoit de l'Orient à l'Occident 60. lieuës.

Enfin Pline dit que (i) la raison qu'on vient de donner, est cause que ceux qui navigent vers l'Occident font plus de chemin pendant le jour, que pendant la nuit, lors même que les jours sont les plus courts. Voilà bien des faussetez: car pour ne pas dire que nos Pilotes, dont les observations sont plus sûres que celles des anciens, ne remarquent pas que les vaisseaux aillent moins vite la nuit que le jour, les autres choses étant égales, qui ne voit que ce pretendu retardement causé par la nuit, ne peut pas monter à la proportion que Pline donne, ni proceder de la cause qu'il met en avant? Suposons qu'un vaisseau qui cingle vers l'Occident, fasse 80. lieuës pendant les neuf ou dix heures d'un jour d'hiver, il ne gagne pas un quart d'heure (k), & qu'est-ce qu'un quart d'heure en comparaison des cinq ou six heures plus ou moins, dont la nuit d'hiver surpasse le jour dans les païs que Pline pouvoit avoir en vuë? Joignez à cela qu'on ne suit pas moins le soleil la nuit que le jour, quand on vogue vers l'Occident; d'où il resulte qu'un vaisseau ne doit pas moins avancer pendant les tenebres, que pendant le jour artificiel, puis que le tems des tene-bres

refugit cum ejus exortum expectant, serius enim oritur. *Jul. Cæsar Scalig. exercit. 86. de subtilit.*

(a) *Anteporisi, parte 1. pag. 44.*

(b) Non eadem celeritate æquis tamen ventis Lusitani atque Bæthici parem marium tractum metiuntur. *Scal. ib.*

(c) In queis prænunciativos ignes sextâ horâ diei accensos, sæpe compertum est tertiâ noctis à tergo ultimis visos. *Plin. l. 2. c. 71.*

(d) Cujus excelsa altitudo quartâ vigiliâ orientem per tenebras solem aspicit. *Id. l. 5. c. 22.*

(e) Nihil opus istis ambagibus, ubi sunt omnia per se perspicua, lucisque plenissima, ut vel ex interpretatione nostra liquet. *Harduinus in Plin. to. 2. pag. 127.*

(f) *Voiez Isaac Vossius in Melam p. 90.*

(g) Ex Sicyone Elin mille & ducenta stadia novem diei confecit horis, indeque quamvis declivi itinere tertiâ noctis horâ remensus. *Plin. lib. 2. c. 71.*

(h) *C'est-à-dire 60. lieuës de 2500. pas geometriques chacune.*

(i) Qua de causa ad occasum navigantes quamvis brevissimo die vincunt spatia nocturnæ navigationis, ut solem ipsum comitantes. *Id. ib.*

(k) *Pour allonger le jour d'une heure par le progrès vers l'Occident, il faut faire 15. degrez, qui sous l'équateur font 375. lieuës.*

bres s'allonge selon la même proportion par le progrés vers l'Occident, que le tems de la lumiere. Les navigations de ces derniers tems nous ont apris, qu'il (*a*) regne un vent continuel d'Orient en Occident dans la zône torride; de sorte que ceux qui y font voile d'Orient en Occident ont toûjours le vent en poupe, & que ceux qui tendent d'Occident en Orient ont toûjours le vent contraire. Cela fait qu'on a besoin de moins de tems pour aller d'Espagne aux Indes Occidentales, que pour en revenir; sans qu'il faille neanmoins adopter, comme fit l'Abbé de la Roque (*b*), un conte dont (*c*) on se moqua, savoir *que les Espagnols vont quelquefois aux Indes Occidentales en 24. heures, mais qu'ils ne peuvent point revenir en moins de quatre mois, quelque tems favorable qu'ils ayent.* Pline pourroit bien avoir été trompé, par des gens qui n'avoient pas bien compris ce qu'ils avoient oui dire de l'effet de ce vent oriental. Il n'y a point de mer où les vens orientaux soient plus favorables que sur la mer pacifique: neanmoins les vaisseaux Espagnols qui la traversent pour aller de l'Amerique aux Philippines, y emploient 2. mois & demi en faisant 130. lieuës par jour (*d*). Je m'étonne que le commentaire *Variorum* imprimé à Leide, ne fournisse là-dessus aucun jugement raisonné. On ne sauroit rien voir de plus maigre, ni de plus miserable que ce qu'on y trouve sur cette matiere: on n'y voit rien qui insinuë quelque defiance excepté deux ou trois mots, qui aprennent que (*e*) Melichius a tenu pour incroiable ce qui concerne les feux des tours, & Philonide. Mais je m'étonne encore plus de la grande debonnaireté de Saumaise, qui a (*f*) raporté avec des marques d'aprobation ce qui concerne ce messager, & en doutant si peu de sa diligence, qu'il lui fait faire encore plus de chemin que Pline. Remarquez qu'Allatius (*g*) raporte la doctrine de Jules Cesar Scaliger sans la censurer, & qu'il soutient Pline contre Milichius.

XIII. Fautes de du Pinet, & de la Mothe le Vayer.

Je voudrois bien savoir comment ce chapitre de Pline a été expliqué par (*h*) Erycius Puteanus, qui se vante d'être le premier qui l'ait entendu. Du Pinet a mis à la marge de sa traduction, *que les flots de la mer panchent plus contre le couchant que contre le levant*, & que c'est la raison de ce que Pline raporte touchant les vaisseaux qui tendent vers l'occident. Mais cette raison ne seroit-elle pas aussi bonne pour la nuit que pour le jour? Je ne dis rien de la faute qu'il commet en traduisant ces paroles, *eundem* (solem) *remeans obvium contrario prætervertebat occursu*, par celles-ci, *il rencontroit le soleil lequel il passoit, tant il alloit vite.* Je croi que *prætervertebat* signifie là plus que le Pere Hardouïn ne pense, plus qu'*offendebat*; & que le sens de Pline est que ce courier allant à la rencontre du soleil passoit au delà, & le laissoit derriere lui; cela ne veut pas dire que sa vitesse fût plus grande que celle du soleil. Mr. de la Mothe le Vayer (*i*) allegue cet exemple de vitesse, sans trouver rien de faux dans le passage de Pline; il remarque même que Philonide *égaloit presque la course du soleil*, & neanmoins il venoit d'évaluer la vitesse de Philonide à quelques 8. lieuës par heure (*k*).

DISSERTATION

Qui fut imprimée au devant de quelques essais ou Fragmens *de cet ouvrage l'an 1692. sous le titre de* Projet d'un Dictionaire critique, à Mr. du Rondel, Professeur aux belles lettres à Maestricht.

On l'a revuë & corrigée, mais non pas augmentée, si ce n'est de quelques citations, & d'un petit nombre de remarques qui ont été mises au bas des pages. On a mis aussi en ce lieu-là quelques-unes des citations qui dans la premiere édition étoient à la marge. Elles auront ici la forme de commentaire; la remarque qu'elles composeront aura pour enseigne une lettre Latine, & si l'on y joint quelque chose qui ne soit pas dans la premiere édition, cela sera un alinea dont le premier mot sera imprimé en majuscules. Les nouvelles remarques auront pour enseigne une lettre Latine avec le delta Δ des Grecs.

MONSIEUR.

VOus serez sans doute surpris de la resolution que je viens de prendre. Je me suis mis en tête de compiler le plus gros recueil qu'il me sera possible des fautes qui se rencontrent dans les Dictionaires, & de ne me pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils soient, mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'auteurs, quand l'occasion s'en presentera. Quoi, direz-vous, un Tel dont on attendoit toute autre chose, & beaucoup plutôt un ouvrage de raisonnement, qu'un ouvrage de compilation, va s'engager à une entreprise où il faudra faire plus de depense de corps que d'esprit; c'est une très-fausse demarche. Il veut corriger les Dictionaires; c'est tout ce que lui auroient pu prescrire ses plus malicieux ennemis, s'ils avoient eu sur sa destinée le même pouvoir qu'avoit Eurysthée sur celle d'Hercule; c'est pis qu'aller combatre les monstres; c'est vouloir extirper les têtes de l'hydre; c'est du moins vouloir nettoier les étables (*l*) d'Augias; c'est enfin la penitence que l'on eût dû imposer à ces brouillons, qui ont abusé de leur loisir & de la credulité des peuples, pour annoncer au nom & en l'autorité de l'Apocalypse toutes sortes de chimeres, (*m*) *jussit quod splendida bilis.* Je le plains; que ne laissoit-il cette occupation à ces robustes savans, qui peuvent étudier seize heures par jour sans prejudice de leur santé, infatigables en citations, & en toutes autres fonctions de copiste, bien plus propres à faire savoir au public les choses de fait, que celles de droit?

(*a*) *Voiez la Geographie de la Varene* (Bern. Varenii) *l. 1. c. 21. & Mr. Rohault Phys. 3. part. c. 11. où il donne la raison de ce phenomene par le mouvement de la terre selon le systême de Copernic: mais voiez dans le Journal d'Angleterre la relation historique des vens reglez faite par Mr. Halley.*

(*b*) *Journal des Savans 1678. pag. 30. édit. de Holl.*

(*c*) *Ibid. pag. 57.*

(*d*) *Halley ubi supra.*

(*e*) *Il faloit dire* Miuchius. *C'est un professeur en mathematique à Wittemberg, qui publia un commentaire sur le 2. livre de Pline l'an 1534. Voiez ci-dessus pag. 3077. lettre a.*

(*f*) *Salm. exercit. Plin. pag. 45. où il évaluë les 1200. stades de Pline à 160. milles. Il n'y en a que 150.*

(*g*) *In libro de mensura temporum pag. 14.*

(*h*) Quem locum per Mazzonium suppletum, hactenus tamen non intellectum in Theoresibus nostris explicamus. *Putean. vindic. circuli Urban. Notez que Michaler lui soutient que le Mazzoni, auteur d'une docte Apologie du Dante, n'a fait que citer cet endroit de Pline, sans rien ajoûter à la leçon commune.*

(*i*) *Lettre 28. au 10e tome de l'édit. in 12. de 1681. Pline y est mal cité au ch. 7. (il faut 71.) du 2. l.*

(*k*) *Δ. 95 lieuës, de deux mille pas chacune en neuf heures.*

(*l*) *On a oui dire que Mr. ... aiant prié un de ses amis, de marquer sur quelque petit morceau de papier les fautes qu'il remarqueroit dans son Dictionaire, eut pour reponse, qu'il faudroit des mains & des rames de papier, & non de petits morceaux.*

(*m*) *Horat. sat. 3. lib. 2.*

I. Raisons & but de cette entreprise.

Si vous le prenez ainsi, Monsieur, craignez que vôtre amitié pour moi ne vous seduise, & corrigez vôtre erreur par l'aveu sincere que je vous fais, que je ne me sens capable que de très-peu de chose, de quelque côté que je me voulusse tourner. J'avoüe qu'en travaillant à ceci j'aplique mes petites forces par leur foible, au lieu de choisir l'endroit par où elles se pourroient produire avec le moins de desavantage. Mais en verité ce n'est pas la peine de choisir, lors que l'on est convaincu comme je le suis, que la difference de son fort & de son foible est presque insensible. D'ailleurs je vous dirai franchement, que si j'avois voulu tourner ma plume du côté que vous me croiez le plus avantageux, je me serois vû dans la necessité, ou de deplaire à certaines gens que (a) la prudence ne veut pas que l'on irrite, ou de me deplaire à moi-même. Or vous savez bien qu'en fait de compositions, il ne faut jamais forcer son (b) genie, & vous n'ignorez pas qu'on peut s'apliquer en divers sens la (A) reponse judicieuse d'un ancien Grec. Et puis qu'est-ce que de ne se pas produire par son beau côté? C'est à faire à ne recevoir pas les loüanges que l'on auroit remportées, peut-être. Je dis peut-être, car le caprice des hommes & le hazard dominent là d'une étrange sorte. Mais ôtons le peut-être: que seroit-ce après tout, sinon une privation de loüange, c'est-à-dire un rien pour un homme qui ne s'est jamais reglé, & qui se regle à present moins que jamais sur ce principe? Je voudrois que cet ancien poëte (c), qui avoit si bien commencé à montrer le vuide des choses humaines, eût poussé sa pensée jusques à dire *cornea mihi fibra est:* vous verriez ici l'aplication qu'on se feroit des trois vers qu'il nous eût laissez en ce cas-là. Que si d'une part je n'ignore pas que mon entreprise demande beaucoup de forces de corps, je fais reflexion de l'autre que la patience naturelle, jointe à l'habitude de ne se mêler que de ses livres, de sortir peu de son cabinet, & de fuir comme la peste les manieres de ces esprits brouillons dont j'ai parlé, qui cherchent à se fourrer par tout, & jusques dans les affaires d'état, peut supléer bien des choses.

Pour ces Savans dont l'érudition dans les matieres de fait est proportionnée à l'aplication infatigable, que leur temperament robuste leur a permise, je vous declare, Monsieur, que je ne pretens pas avoir empieté sur leurs droits, & qu'au contraire je ne me propose que de leur fournir un essai, ou une ébauche qui puisse en determiner quelques-uns à perfectionner ce plan, & à grossir de plusieurs volumes ce Dictionaire Critique. Je consens de bon cœur qu'on dise de moi à cet égard, ce qui fut dit à Varron sur les matieres de Philosophie, (d) *qu'il en avoit dit assez pour en faire naitre l'envie, mais non pas pour en donner la connoissance.* Je veux même aquiescer à ceux qui diront, que le public me feroit plus de faveur que de justice, si l'on me traitoit selon la regle (e) qu'Aristote aprouve dans quelcun de ses écrits; & je fais fort sincerement la même declaration que cet habile homme qui nous a donné l'histoire de la Societé Roiale. *Pour réponse*, dit-il (f), *j'allegnerai à mon égard, que ce que j'ai à dire, bien loin d'empêcher les labeurs d'autrui qui pourroient embellir un si digne sujet, n'est advancé en aucune autre façon que comme les Edifices les plus superbes ont accoutumé du commencement d'être representés par quelque peu* d'ombres, *& petis* modelles, *lesquels on n'a pas intention d'égaller à la principale structure, mais seulement pour montrer en raccourci, de quels* materiaux, *de combien de* depense, *& par* combien de mains *on la peut élever par apres.* Je travaille dans le même esprit; je ne me propose que d'indiquer un dessein à ceux qui auront la capacité d'en fournir l'execution: & afin qu'ils puissent mettre la main à l'œuvre d'autant plutôt, je me hâterai le plus qu'il me sera possible de publier mon ébauche, qui ne contiendra qu'un *in folio*.

(a) *Voiez dans les adages d'Erasme le* Noli irritare crabrones.

(b) Tu nihil invita dices faciesve Minerva. *Horat. de art. poët.*

(c) Non ego cum scribo, si forte quid aptius exit, Quando hæc rara avis est, si quid tamen aptius exit, Laudari metuam, neque enim mihi cornea fibra est. *Persius satir. 1.*

(d) Philosophiam multis locis inchoasti ad impellendum satis, ad edocendum parum. *Cicero Academ. quæst. l. 1.*

(e) *Οὐ μόνον δὲ χάριν ἔχειν δίκαιον τούτοις, ὧν ἄν τις κοινώσαιτο ταῖς δόξαις, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔτι ἐπιπολαιότερον ἀποφηναμένοις· καὶ γὰρ οὗτοι συνεβάλοντό τι· τὴν γὰρ ἕξιν προήσκησαν ἡμῶν· εἰ μὲν γὰρ Τιμόθεος μὴ ἐγένετο, πολλὴν ἂν μελοποιίαν οὐκ εἴχομεν· εἰ δὲ μὴ Φρύνις, Τιμόθεος ἂν οὐκ ἐγένετο.* Verùm non solùm illis agendæ sunt gratiæ quorum opinionibus quis acquiescet, sed illis qui superficie tenus dixerunt: conferunt enim aliquid etiam isti, habitum namque nostrum exercuerunt. Si enim Timotheus non fuisset, multum melodiæ nequaquam habuissemus: si tamen Phrynis non extitisset, ne Timotheus quidem. *Arist. Metaphys. lib. 2. c. 1. pag. m. 645.*

(f) *Thomas Sprat (qui depuis a été Evêque de Rochester) hist. de la societé roiale p. 2. Je le cite selon la traduction Françoise qui n'est pas fort élegante.*

II. Qu'il y a beaucoup de fautes dans les livres.

La matiere pour des éditions plus amples ne leur manquera point; car si ce sujet me peut fournir dequoi dresser un bon volume, malgré les autres occupations indispensables qui entre-coupent tout mon tems, & malgré la disette de livres où je suis reduit, que ne feront point des gens de beaucoup d'érudition, & de grand loisir, & à portée d'une grande bibliotheque, lors qu'ils voudront travailler à des recueils de cette nature? Ce seront des courses d'où ils reviendront toûjours chargez de butin, & il n'y a point de Prince, quelque soin qu'il prenne de faire tendre des toiles, & d'ordonner tout ce qu'il faut pour une fameuse partie de chasse, qui puisse être plus certain de la prise d'un très-grand nombre de bêtes, qu'un savant Critique qui va à la chasse des erreurs, doit être assûré qu'il en decouvrira beaucoup. Ce seroit quelque chose de curieux, s'il arrivoit à cet ouvrage ce qui est arrivé à celui qu'un docte (g) Suisse intitula *le Theatre de la vie humaine*, & qu'on a tant de fois augmenté, qu'enfin il comprend huit gros volumes *in folio*. Ne doutez point que les fautes des auteurs ne puissent former un entassement aussi massif que celui-là; & à vôtre avis, Monsieur, un theatre de ces fautes en autant de gros volumes, seroit-il moins divertissant & moins instructif que celui de la vie humaine? Vous m'apprendrez quand il vous plaira si le livre intitulé *les Chasseurs*, qui contenoit le catalogue des larcins de Theopompus, étoit fondé quant au titre sur la comparaison, ou sur la metaphore de la chasse dont je viens de me servir; vous me l'aprendrez dis-je, quand il vous plaira, n'y aiant personne qui ait deterré comme vous les particularitez les plus cachées de l'Antiquité.

On conviendra facilement qu'il y a une infinité de fautes dans les livres, si l'on considere que les écrits des plus grands hommes n'en sont pas exemts, & que le moindre Critique y en decouvre beaucoup. Combien de fois rencontre-t-on dans les sommaires, & dans les tables des livres

(g) *Theodore Zuinger, Medecin, natif de Bâle, mort en 1588.*

(A) *La reponse judicieuse d'un ancien Grec.*] On la trouve dans Stobée. (*) *Θεόκριτος ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, ὅτι εἶπεν ὡς μὲν βούλομαι, οὐ δύναμαι, ὡς δὲ δύναμαι, οὐ βούλομαι: Theocritus quærenti quare non scriberes, dixit, quoniam ut libet non possum, ut verò possum non libet.* Un ancien rhetoricien donna pour raison de son silence cette reponse, *ce que je sai n'est pas de saison, & ce qui seroit de saison, je ne le sai pas.* Vous trouverez ci-dessus les paroles de cet ancien rhetoricien avec celles de Stobée, dans la remarque F de l'article d'Aristarque à la page 337. & puis que cette remarque-là peut fournir tout le commentaire dont je pourrois avoir besoin en cet endroit-ci, je n'ai besoin que de ce renvoi; il faut éviter les repetitions le plus que l'on peut.

(*) *Stobæus Serm. 19. fol. m. 81. verso.*

vres les plus mediocres, *Scaliger notatus*, *hallucinatio Scaligeri*, & choses semblables? Mr. Morus (a) s'est imaginé qu'il y avoit là une mauvaise affectation d'auteur glorieux, & cherchant à faire parler de lui. Cela peut être, mais aucun habile homme ne niera, qu'on ne puisse justement reprendre Scaliger en une infinité de choses. Il n'en faut point d'autre (b) preuve que les ouvrages de Mr. de Saumaise, où l'on voit à tout moment Scaliger surpris en faute. Il est vrai qu'on ne le nomme pas, & qu'on le designe par l'éloge magnifique de *vir magnus*, *vir summus*; mais toutes ces grandes honnêtetez n'affoiblissent point la realité de la faute, lors que la censure est bien fondée. Mr. de Saumaise qui n'avoit pas les mêmes raisons de menager ainsi les autres savans, en irrita quelques-uns, qui exercerent sur ses écrits une impitoiable critique. Il se defendit, & les attaqua à son tour. La partie fut principalement liée entre lui & le Jesuite Denys Petau, & tellement liée qu'ils n'ont gueres cessé de se batre qu'en mourant. On peut assûrer que c'étoient deux athletes dignes l'un de l'autre, & que jamais gladiateurs ne furent mieux apariez que ces deux-là; car il ne seroit point juste de s'en raporter à ce qu'en ont dit (c) des gens qui étoient juge & partie. C'étoient les deux plus savans hommes de France, & ils auroient pu non seulement éclairer leur siecle, mais aussi lui faire beaucoup d'honneur par leurs longues contestations, si à la honte de la literature, ils ne les avoient infectées de l'aigreur excessive de leur bile, qui leur dictoit presque autant d'injures que de paroles. Tous les autres antagonistes de Mr. de Saumaise n'ont pas été capables de lui rendre precisément coup pour coup, je veux dire de decouvrir autant de fautes dans ses écrits, qu'il en decouvroit dans les leurs; mais ils ne laissoient pas de lui montrer qu'il se trompoit assez souvent. Qui pourroit douter après cela, que la moisson de cette sorte de fautes ne soit grande? Où n'en trouvera-t-on pas, puis qu'on en trouve dans les productions des Scaligers & des Saumaises? & qui ne se consoleroit de ses erreurs par cette raison?

Penetrant comme vous êtes, vous n'avez pas besoin d'être averti que j'ai proposé l'exemple de ces deux grands hommes, non pas tant afin de raisonner du plus au moins, qu'afin de donner quelque sorte de consolation aux auteurs du second rang, & à ceux qui comme moi sont du plus petit. La consolation pourra être plus efficace, que le raisonnement ne seroit juste; car il est certain que les auteurs du premier rang sont quelquefois ceux à qui il échape le plus de fautes, soit à cause qu'ils sont trop hardis dans leurs decisions, & qu'ils aiment trop les routes nouvelles, soit à cause qu'ils se laissent saisir tôt ou tard à la vanité de se distinguer par la multitude de leurs ouvrages, soit pour plusieurs autres raisons qu'il me seroit facile d'étaler, si je voulois qu'on y reconût quelcun: mais il n'est pas moins certain, que cela n'empêche pas que ces exemples ne soient consolans. On se laisse plus toucher en fait de consolation à des pensées populaires & specieuses, qu'aux raisonnemens les plus conformes aux regles de la Logique. Disons donc que les Scaligers & les Saumaises doivent faire à l'égard des autres auteurs, ce que fit Carthage à l'égard des autres peuples. (d) *Post Carthaginem vinci neminem puduit*, personne n'eut honte d'être vaincu, après que Carthage eut été vaincuë.

Je pourrois joindre Baronius à ces deux celebres auteurs. C'est assûrément un grand homme: ceux qui l'ont examiné pour écrire contre lui, sont peut-être ceux qui l'admirent le plus. Cependant combien de fautes y a-t-il dans ses Annales? On ne les compte point par centaines, mais (e) par milliers; il s'est trompé non seulement par interêt de parti, par prevention Ultramontaine, mais aussi en mille choses qui ne servent de rien aux pretensions de la Cour de Rome. On l'a fait voir toutes les fois qu'on l'a attaqué, & tout fraîchement le public en a pu être convaincu (f) d'une maniere solide. Il semble que Baronius ait pris plaisir à se tromper, & qu'il ait repandu tout exprès les mensonges dans son ouvrage, tant ils y sont semez épais.

Je n'ai pas peur que vous concluiez de là, qu'il n'est rien de plus aisé que de compiler des fautes, & qu'on n'a pas même besoin de beaucoup de tems pour ces sortes de compilations, puis qu'on n'a qu'à copier les censures que les auteurs ont faites les uns des autres; je n'ai pas peur, dis-je, qu'un homme aussi éclairé que vous me propose ce raisonnement. Vous savez trop bien, Monsieur, qu'il n'y a point de procés où il soit plus necessaire d'entendre les deux parties, que dans ceux qui s'élevent entre les gens doctes. Fou qui se fie aux remarques des aggresseurs: la prudence veut que l'on attende ce qui leur sera repondu, & ce qu'ils repliqueront. Je n'en demande pas davantage; je sai que la patience des lecteurs ne va pas ordinairement si loin: mais pour un dessein comme celui-ci ce n'est pas trop à l'égard de bien des choses, que de comparer ensemble quatre écrits publiez successivement, deux par la personne attaquée, & deux par la personne attaquante, & j'ose même dire que sur certains faits cela n'est pas suffisant. On m'accordera qu'il y a bien des censeurs, qui font plus de fautes qu'ils n'en corrigent (g); on m'avouëra pour le moins, que les plus savans donnent lieu d'être censurez à leur tour. C'est ce qu'on a reproché à Casaubon, par raport à sa critique de Baronius. Les uns (h) lui ont fait ce reproche assez doucement: les autres d'une maniere fort outrée, qui que l'on ne puisse disconvenir de je ne sai quelle fatalité, qui fut cause que cette critique très-bonne & très-savante d'ailleurs, fit plus de tort que de bien à la reputation de celui qui la composa. Mais enfin je ne voudrois

III. Qu'il faut neanmoins bien travailler pour en faire une bonne compilation.

(a) Illos omitto, qui satis ad famam nominis adipiscendam putant si præscribere possint illud: *contra Scaligerum*, vel *Scaligeri error ytiensis*: nec eos præcipuè tango &c. *Alex. Morus præfat. edit. Scalig. in Eusebium 1658.*

(b) *On n'a garde de parler du procés que Scioppius, le plus redoutable & le plus furieux de tous les critiques lui intenta, (cela seroit trop odieux) pretendant qu'il avoit commis cinq cens faussetez dans un écrit de 120. pages sur l'antiquité de sa famille. Il est bien certain que parmi ces cinq cens mensonges imputez, il y en a beaucoup qui sont imputez avec raison; il ne faut pour s'en convaincre que lire ce que Scaliger & ses amis repondirent, & ce qui leur fut repliqué.*

(c) *Comme le Pere Labbe dans son Chronologue François tom. 5. à l'an 1652.* Le Pere Denys Petau, *dit-il*, le plus savant homme qui fût au monde, *mourut* l'onziéme de Novembre en sa 70. année. Saumaise qui avoit voulu se mesurer avec lui en quelques points de Grammaire, *impar longe congressus Achilli* en tout le reste, étoit decedé ... le 3 Septembre. *Voiez ci-dessus pag. 2394. remarque A.*

(d) *Florus lib. 2. cap. 7.*

(e) Baronii Annales is quem dixi Blondellus mille castigavit notis, aliquando prodituris, quibus oram exemplaris sui prætexuit: quod exemplar ære suo redemptum bene proceres Amstelodamenses Bibliothecæ publicæ inferri curaverunt. Super hæc vero & ea quæ ab aliis animadversa sunt, quæ subnotavimus etiam nos justum fere volumen implerent. *Alex. Morus ubi supra.* Holstenius pouvoit montrer 8000. faussetez dans Baronius, & les prouver par les Manuscrits du Vatican. *Voiez Patin lettre 164. pag. 17. du 2. tome edit. 1691.* (f) *Par le* critica historico-Chronologica *du Pere Pagi imprimé à Paris in fol. l'an 1689. & par les* Exercitationes Sam. Basnagii Flottemanvillei *imprimées à Utrecht in 4 l'an 1692.* (g) Sæpe in judicando majus est peccatum judicii quàm peccati illius de quo fuerat judicatum. *Ambrosius in Psalm. 50.* (h) *Mr. Godeau par exemple, dans la preface de son histoire de l'Eglise;* Casaubon, *dit-il*, qui étoit un habile homme, devoit traiter *Baronius* avec plus de civilité, lui qui ne nomme jamais Scaliger que ce divin homme, & se contenter de le reprendre sur les choses où il croioit qu'il s'étoit trompé, sans le vouloir faire passer à tous momens pour un homme qui n'avoit nulle belle literature. S'il avoit entrepris une carriere aussi longue que la sienne, nous verrions s'il n'y auroit point fait de faux pas. Ses Exercitations en ont fait naitre d'autres: on a trouvé justement dequoy censurer dans ses censures, & par là on voit qu'en ces matieres il n'y a rien qui ne puisse être defendu & attaqué, avec une probabilité presque égale, sur tout pour les dates du tems.

drois que cet exemple, pour montrer qu'après avoir lu la critique d'un ouvrage, il faut suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu ce que l'auteur critiqué ou ses amis auront à dire. Ceux qui prennent pour faute tout ce qui est censuré par l'aggresseur, & pour vrai tout ce qu'il ne combat pas, voient souvent par la suite qu'ils ont été la dupe de cet écrivain; car on leur montre qu'il a condamné de bonnes choses, & qu'il n'a point condamné ce qui étoit condamnable, & que de son côté il a commis beaucoup de bevuës. Un auteur très-sensible d'ailleurs à la censure, prendra le parti de se critiquer lui-même, lors qu'il croira faire depit à ses censeurs, en leur montrant qu'ils ont ignoré que telles & telles choses devoient être censurées. Je vous en allegueroís des exemples, si je ne savois qu'ils vous sont assez conus, avec la reflexion qui en resulte naturellement; c'est que l'homme aime mieux se faire du mal pourvu qu'il en fasse à son ennemi, que se procurer un bien qui tourneroit au profit de son ennemi. Or comme ce qui est arrivé au censeur, est aussi quelquefois le sort de l'apologiste, c'est-à-dire qu'ils ne voient l'un & l'autre qu'une partie des manquemens de leur adversaire, & qu'ils font des fautes chacun à son tour, on voit la necessité qu'il y a de les suivre dans tout le progrés de leur dispute, lors qu'on veut faire le recueil que j'entreprens: car il ne doit être composé que de fautes averées & certaines, comme sont par exemple celles sur quoi les auteurs qui ont été critiquez passent condamnation, ou formellement ou par leur silence, & celles sur quoi on les reduit enfin à ne se defendre que par des absurditez notoires. Sans que pour cela je doute qu'il n'y ait des fautes, que l'on reduit à la conviction dès la premiere critique; de sorte, Monsieur, que si je voulois reprendre la metaphore de la chasse, dont je me suis dejà servi, je devrois dire qu'à la verité ceux qui cherchent les fautes des auteurs, trouvent bien quelquefois la bête toute tuée, ou aux abois, mais qu'ils la trouvent aussi quelquefois qui donne le change, ou qui esquive le coup, ou même qui se defend encore vigoureusement quoi que percée de cent traits. Les chicanes que la vanité & la mauvaise honte inspirent aux écrivains critiquez, ne rendent que trop juste l'aplication de la metaphore. Cependant cela nous montre qu'il ne suffit pas de savoir copier, pour aller heureusement à cette chasse, & que l'abondance des materiaux n'empêche pas que la construction de l'édifice ne coûte beaucoup. Passons plus avant, & disons que de tous les Dictionaires il n'y en a point de plus difficile que celui-ci. Quand on travaille aux autres on rencontre dans les precedens une infinité de choses toutes preparées, qui ne coûtent que le prendre: on y en rencontre aussi une infinité qu'il ne faut que changer un peu. Tout ce qu'on y trouve de bon est de bonne prise, mais tout cela est inutile pour moi. Ce que j'y trouve de mauvais est la seule chose qui me puisse servir, pourvu que je la sache rectifier.

IV. Utilité d'une telle compilation.

Vous avez vu une reflexion que m'a fournie la lecture de quelques-unes de ces disputes, qui contiennent reponse, replique, duplique &c. en voici une autre qui nait de la même source. Après avoir lu la critique d'un ouvrage, on se croit desabusé de plusieurs faits faux, que l'on avoit pris pour vrais en le lisant. On passe donc de l'affirmation à la negation; mais si l'on vient à lire une bonne reponse à cette critique, on ne manque gueres à l'égard de certaines choses de revenir à sa premiere affirmation, pendant que d'autre côté on passe à la negation de certaines choses, qu'on avoit cruës sur la foi de cette critique. On éprouve une semblable revolution, quand on vient à lire une bonne replique à la reponse. Or cela n'est-il pas capable de jetter la plus grande partie des lecteurs dans une defiance continuelle? Qu'y a-t-il qui ne puisse devenir suspect de fausseté, à ceux qui n'ont pas en main la clef des sources? Si un auteur avance des choses sans citer d'où il les prend, on a lieu de croire qu'il n'en parle que par oüi-dire; s'il cite, on craint qu'il ne raporte mal le passage, ou qu'il ne l'entende mal, puis qu'on ne manque gueres d'aprendre par la lecture d'une critique, qu'il y a beaucoup de pareilles fautes dans le livre critiqué. Que faire donc, Monsieur, pour ôter tous ces sujets de defiance, y aiant un si grand nombre de livres qui n'ont jamais été refutez, & un si grand nombre de lecteurs, qui n'ont pas les livres où est contenuë la suite des disputes literaires? Ne seroit-il pas à souhaitter qu'il y eût au monde un Dictionaire Critique auquel on pût avoir recours, pour être assûré si ce que l'on trouve dans les autres Dictionaires, & dans toute sorte d'autres livres est veritable? Ce seroit la pierre de touche des autres livres, & vous conoissez un homme un peu precieux dans son langage, qui ne manqueroit pas d'apeller l'ouvrage en question, *La chambre des assurances de la Republique des Lettres.*

Vous voiez là en gros l'idée de mon projet. J'ai dessein de composer un Dictionaire, qui outre les omissions considerables des autres, contiendra un recueil des faussetez qui concernent chaque article. Et vous voiez bien, Monsieur, que si par exemple j'étois venu à bout de recueillir sous le mot SENEQUE, tout ce qui s'est dit de faux de cet illustre philosophe, on n'auroit qu'à consulter cet article pour savoir ce que l'on devroit croire, de ce qu'on liroit concernant Seneque dans quelque livre que ce fût: car si c'étoit une fausseté, elle seroit marquée dans le recueil, & dès qu'on ne verroit pas dans ce recueil un fait sur le pied de fausseté, on le pourroit tenir pour veritable. Cela suffit pour montrer que si ce dessein étoit bien executé, il en resulteroit un ouvrage très-utile, & très-commode à toutes sortes de lecteurs. Je sens bien, ce me semble, ce qu'il faudroit faire pour executer parfaitement cette entreprise, mais je sens encore mieux que je ne suis point capable de l'executer. C'est pourquoi je me borne à ne produire qu'une ébauche, & je laisse aux personnes qui ont la capacité requise le soin de la continuation, en cas qu'on juge que ce projet, rectifié par tout où il sera necessaire, merite d'occuper la plume des habiles gens.

V. Pourquoi on publie par avance ces Fragmens, & quel est leur caractere.

Mais comme j'ai d'abord prevu que mon ébauche auroit assez d'étenduë, pour m'engager à un très-penible travail, & que d'ailleurs je me defie beaucoup de la maniere dont j'executerai ce projet, savez-vous, Monsieur, la resolution que j'ai prise assez brusquement, c'est de hazarder quelques morceaux de mon ébauche, & de les envoier comme des enfans perdus batre l'estrade, sonder les guez, & prendre langue des ennemis. S'ils font une mauvaise rencontre, & s'ils ne me raportent pas de bonnes nouvelles, je prendrai stoïquement le parti de me donner du repos; si

la

la chose tourne d'une autre maniere, je poursuivrai mon dessein. Voilà ce qui m'engage à debuter par ce petit avant-coureur. Quelque destinée qu'il ait, il me fournira l'avantage de vous donner des marques publiques de l'estime, & de l'amitié singulieres que j'ai pour vous: & si quelque chose est capable de me faire trouver chagrinant le mauvais succés qu'il aura, peut-être, ce sera de considerer qu'il n'aura pas été digne de vous être dedié.

Je vous ferai cependant une petite confidence; c'est que bien loin d'avoir choisi pour la construction de ce prelude, les fragmens les moins mauvais du Dictionaire Critique, j'ai choisi ceux qui m'étoient les plus suspects. La raison de ma conduite n'est pas mal-aisée à deviner; puis que le sens commun mene là, que pour joüer au plus sûr dans l'horoscope qu'on veut faire d'un livre à venir, en pressentant le goût du public, il vaut mieux que l'échantillon qu'on montre soit pris du mauvais endroit de la piece, que s'il étoit pris du bon. Outre cela quand on souhaitte de profiter des avis de ses lecteurs, pour se mieux conduire dans l'execution d'un projet, il faut exposer principalement aux yeux du public les parties dont la bonté est la plus douteuse. J'ai donc choisi les morceaux dont je me defiois le plus, ou qui contenoient chacun en son espece les irregularitez les plus sensibles, comme vous diriez une longue queue de remarques, une digression qui ressemble à une dissertation en forme &c. Je loue la simplicité d'un plan: j'en admire l'execution uniforme & degagée: je fais consister en cela l'idée de la perfection: mais si je veux passer de cette theorie à la pratique, j'avouë que j'ai de la peine à me regler sur cette idée de perfection. Le mélange de plusieurs formes, un peu de bigarrûre, pas tant d'uniformité sont assez mon fait.

Je pense que ce faux goût est un effet de ma paresse: je voudrois que le même livre satisfit ma curiosité sur toutes les choses ausquelles il me fait penser, & je n'aime point à être obligé de passer de livre en livre pour la satisfaire. Comme il est assez naturel de juger des autres par soi-même, il me semble qu'on fait beaucoup de plaisir à un lecteur, lors qu'on lui épargne la peine de sortir de sa place, & de chercher dans un autre livre certains petits éclaircissemens qu'il peut souhaitter. Vous allez craindre dès ce moment que je n'aille remplir de parentheses tout cet ouvrage; mais rassûrez vous: car en faveur des personnes qui n'aiment pas les interruptions, je ferai ensorte que le texte soit degagé des observations accessoires, & je renvoierai aux marges, & à la fin de chaque article ces observations-là, en faveur de ceux qui veulent savoir sur le champ les dependances & les raports, qui lient les choses les unes aux autres. Pour delasser les lecteurs on aura soin que de tems en tems ils trouvent des endroits un peu enjouëz; on aura, dis-je, ce soin sans se trop servir du privilege que ces sortes d'ouvrages donnent de s'exprimer naturellement; rien n'est plus necessaire que ces endroits dans un Dictionaire, car c'est un ouvrage sec & ennuiant de sa nature. Plût à Dieu que ce fussent tous ses mechans côtez; mais il s'y en trouve de plus rebutans, puis qu'il n'y a point d'ouvrage dont on juge sur d'aussi mauvais principes que de celui-là. Vous ne voiez que des lecteurs qui se plaignent d'y trouver des choses communes. Que voudroient-ils donc? Que tout y fût d'un savoir exquis, & qu'on n'y mît rien que ce qu'ils ignorent? Mais en ce cas-là ce ne seroit point un livre tel qu'il doit être, c'est-à-dire à l'usage & à la portée de tout le monde.

Je m'en raporte à vous, Monsieur, qui pouvez juger en maître de tout ce qui regarde les livres. Seroit-il raisonnable d'éloigner de ce Dictionaire la censure d'une faute, sous pretexte que cette faute n'est pas capable de tromper les grands Docteurs, quelque repanduë qu'elle soit dans les ouvrages d'une infinité d'écrivains? Sans doute vous ne serez pas de cet avis; toute fausseté qui est repanduë dans plusieurs livres peut tromper beaucoup de gens; & c'est une raison suffisante pour la marquer dans un Dictionaire Critique. Sur ce pied-là on y peut marquer les fautes des premieres éditions, quoi qu'elles aient été corrigées dans les secondes: car combien y a-t-il de gens, qui se servent de la premiere édition toute leur vie, sans jamais consulter les autres?

Ne devrois-je pas craindre en vous marquant de cette façon le caractere de cet ouvrage, que vous ne me demandiez, si c'est ainsi que je m'aquitte de mes obligations auprès de vous, & si je n'ai pas honte de vous dedier un livre (AΔ) chargé des pechez du païs Latin, & un ramas des ordures de la Republique des Lettres. Je suis autant convaincu qu'homme du monde qu'il ne faudroit

(AΔ) *Un livre chargé des pechez du païs Latin, & un ramas des ordures de la Republique des lettres.*] Comme toutes choses ont deux faces, il se trouvera peut-être des gens qui pretendront que je me rens digne de la censure que nous lisons dans un beau traité de Plutarque. Mais ce ne seroit point considerer cette afaire par le bon côté, ce seroit la prendre de travers. Il faut la considerer selon l'idee de ces recueils d'observations de medecine qui ne contienent que les maladies du corps humain, mais qui n'en traitent qu'afin d'aprendre à s'en garantir, ou à s'en guerir. Quoi qu'il en soit, voici les pensees de Plutarque: „ (a) Si quelqu'un feuilletant les escrits des anciens, „ en alloit elisant & tirant ce qu'il y auroit de pire, „ & en composoit un livre, comme des vers d'Homere defectueux, commençans par une syllabe brieve, ou des incongruitez qu'on rencontre ès Tragedies, ou des objections vilaines & deshonnestes que „ fait Archilochus alencontre du sexe feminin, en se „ difamant lui-mesme, celui là ne seroit il pas digne „ de ceste tragique malediction,

(a) Plut. de curiositate pag. 520. je me sers de la version d'Amyot.

„ *Maudit sois tu, qui vas faisant recueil,*
„ *Des maux de ceux qui gisent au cercueil!*

„ mais sans ceste malediction, c'est à lui un amas qui „ ne lui aporte ni honneur, ni profit, d'aller ainsi par „ tout recueillir les fautes d'autrui: comme on lit que „ Philippus fit un amas des plus meschans & plus incorrigibles hommes qui fussent de son temps, lesquels il logea ensemble dans une ville que il fit bastir, & l'apella Poneropolis, c'est à dire la ville des „ meschans: aussi les curieux en recueillant & amassant de tous costez les fautes & imperfections, non „ des vers, ni des poëmes; mais des vies des hommes, font de leur memoire un archive & registre „ fort mal-plaisant, & de fort mauvaise grace qu'ils „ portent tousiours quand & eux. Et tout ainsi comme à Rome il y a des personnes qui ne se soucient „ point d'acheter de belles peintures ni de belles statues, non pas mesme de beaux garçons, ni de belles filles de celles qu'on expose en vente, ains s'adonnent à acheter afectueusement des monstres en „ nature, comme qui n'ont point de jambes, ou qui „ ont les bras tournez au contraire, qui ont trois „ yeux, ou la teste d'une austruche, prenans plaisir à „ les regarder, & à rechercher s'il n'y a point

„ *De corps meslé de diverses especes*
„ *Monstre avorté de l'un & l'autre sexes:*

faudroit vous dedier qu'un Recueil de pensées fines, & de raretez d'érudition; & qu'afin que le present fût digne de vous, il devroit ressembler parfaitement aux écrits que vous avez publiez: ne suis-je donc pas bien coupable, puis que je m'éloigne si étrangement de ce modéle, & que sans sujet, & même dans des circonstances tout-à-fait differentes, je recours à l'expedient de Catulle, j'effectuë sa menace?

(a) Ad librariorum
Curram scrinia, Cæsios, Aquinos
Suffenum, omnia colligam venena,
Ac te his suppliciis remunerabor.

On en dira ce qu'on voudra, je suis sûr quand j'y pense bien, que si mon Recueil n'est pas digne de vous être dedié, ce n'est point par la raison que j'ai alleguée. Je le croirois un present beaucoup plus passable, s'il étoit composé d'un plus grand nombre de mensonges, & je ne desespererois pas de lui faire avoir un jour toute vôtre aprobation, si j'avois par raport aux faussetez qui sont dans les livres, le bon nés dont un (b) poëte de vos amis se glorifie à d'autres égards.

Il seroit tems de finir cette longue épitre, mais j'ai quelques difficultez à éclaircir, qui m'arrêteront encore quelque tems.

Premierement, Monsieur, on pourra prendre pour une insigne temerité la licence que je me donne, de mettre en monceaux les faussetez qui sont repanduës dans divers livres: n'est-ce pas se vouloir faire de gaieté de cœur une infinité d'ennemis? Quand on censure les anciens, on s'attire sur les bras le grand nombre de partisans qu'ils ont parmi les modernes; & quand on censure ceux-ci, on s'expose ou à leur propre ressentiment, s'ils vivent encore, ou à celui de leur famille, s'ils sont decedez. Or ce n'est pas un petit ressentiment que celui de Messieurs les auteurs: ils passent pour extremement sensibles, mal-endurans & vindicatifs, & l'on diroit que leur parenté se croit obligée à perpetuer après leur mort, l'amour aveugle qu'ils ont euë pour les productions de leur esprit. Quant à l'interêt que plusieurs modernes prennent à la reputation des anciens, je ne saurois mieux le representer que par le passage que je cite, où la Mothe le (c) Vayer se fâche contre Balzac, qui avoit critiqué une reponse de Pompée.

Pour repondre à cette difficulté, je dis, Monsieur, que je n'envisage point mon entreprise comme perilleuse de ce côté-là. On pourroit donc avoir lieu de m'apostropher de cette façon,

Periculosæ (d) plenum opus aleæ
Tractas, & incedis per ignes
Suppositos cineri doloso,

sans que proprement parlant on pût m'apeller temeraire. Je ne me represente pas les auteurs sous l'idée desavantageuse, dont les medisans se servent pour les caracteriser; je me les figure trop raisonnables pour prendre en mauvaise part, qu'en faveur du bien public on fasse savoir qu'ils n'ont pas toûjours eu raison. Je declare qu'en faisant cela je n'ai nul dessein de diminuer la gloire qu'ils ont aquise, & que je m'abstiendrai soigneusement, par tout où l'honnêteté le demandera, de tous les termes desobligeans qui regarderoient leur personne, ou le gros de leur ouvrage. Quelques petites fautes repanduës par-ci par-là dans un livre n'en font pas la destinée, ne lui ôtent point son juste prix, ne font point perdre à l'auteur les loüanges qui lui sont dûës. L'injustice & la malignité du genre humain, quelque grandes qu'elles soient, ne sont pourtant pas encore montées jusques au point, que la plupart des lecteurs ne donnent des loüanges à un bon livre, nonobstant les petites fautes dont il peut être parsemé. Cette belle maxime d'un poëte de la Cour d'Auguste subsistera toûjours,

Ubi (e) plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit
Aut humana parum cavit natura.

Sur tout on pardonne les fautes, même nombreuses, à ceux qui font de gros Dictionaires: c'est pour eux principalement qu'il faut alleguer la maxime, (f) *opere in longo fas est obrepere somnum*, & c'est dans cette confiance que je serai moins de scrupule de les critiquer; car je serois très-fâché de diminuer la consideration que l'on doit avoir pour eux. Le public leur est infiniment obligé des instructions qu'ils lui ont données à la sueur de leur front, & avec la peine la plus assommante qui puisse être prise pour une production de plume. Je renvoie mon lecteur à la preface de Mr. Morus que j'ai déja citée, où il montre que les fautes de Scaliger, de Saumaise, & de Baronius, ne les doivent pas depouiller de la gloire qu'ils se sont aquise. Vous voiez, Monsieur, à quoi se reduisent mes excuses: je n'ai point dessein de faire tort au merite des auteurs, ni de m'éloigner à leur égard des loix de l'honnêteté: & j'ai si bonne opinion de leur modestie, & de leur zèle pour l'instruction du public, que je ne croi pas qu'ils se fâchent de la liberté qu'on prendra, de marquer en quoi ils se sont trompez. La plupart du tems ce ne sera point moi qui decouvrirai leurs fautes; je ne ferai que raporter ce que d'autres en auront dit. Je me fais une religion de ne m'aproprier jamais ce que j'emprunte d'autrui; de sorte qu'on pourra être très-assûré, que quand je marque une faute sans citer quelcun qui l'ait remarquée, c'est que je ne sçai pas qu'elle ait déja été renduë publique. Après tout je ne croi point qu'on doive exiger, que j'aie plus d'indulgence pour mon prochain que pour moi-même, & l'on verra que je ne m'épargnerai pas. Enfin il faut que l'on considere, que l'interêt du public doit l'emporter sur celui des particuliers, & qu'un auteur ne merite point de complaisance, lors qu'il est assez injuste (g) pour aimer mieux que ses fautes demeurent cachées, que de voir le public desabusé.

Je

(a) *Catull. epigr. 14.*

(b) Namque sagacius unus odoror, Polypus an gravis hirsutis cubet hircus in alis Quam canis acer, ubi lateat sus. *Horat. Epod. Od. 12.*

VI. Reponse à quelques difficultez. La 1. que cet ouvrage peut faire des ennemis.

(c) *En verité je vous avouë qu'un traitement si injuste contre toute l'antiquité excite tant d'indignation dans mon ame, que j'aime mieux que ce soit vous ou tout autre que moi qui donniez à cette sorte de temerité le nom qu'elle merite.* Exclamet Melicerta perisse Frontem de rebus. *Il faut avoir fait banqueroute à la pudeur & au jugement lors qu'on passe jusques à un tel defaut de respect, & jusques à une si presomptueuse extravagance*, ut insolenter parentis artium antiquitatis reverentiam verberemus. (*Macrobe 1. Saturn.*) Hexameron rustique pag. 142. 143.

(d) *Horat. od. 1. lib. 2.*

(e) *Horat. de arte poet.*

(f) *Id. ib.*

(g) Nimis perversè se ipsum amat qui & aliis vult errare ut error suus lateat: quanto enim melius & utilius, ut ubi ipse erravit, alii non errent quorum admonitu errore careat: quod si noluerit, saltem comites erroris non habeat. *Augustin. epist. 7. pag. m. 28.*

„ mais qui nous meneroit ordinairement voir de tels „ spectacles on s'en fascheroit incontinent, & feroyent „ mal au cœur à les voir: aussi ceux qui curieusement „ vont rechercher les imperfections des autres, les in„ famies des races, les fautes & erreurs avenuës és „ maisons d'autrui, ils doyvent rapeller en leur me„ moire comme les premieres telles observations ne „ leur ont aporté ni plaisir aucun ni profit.„

Je ne sçai si c'est que je juge des autres par moi-même, mais il me semble que ceux dont je raporte honnêtement quelques meprises ne s'en irriteront pas. Cela fait que j'en raporte qui touchent des gens pour qui j'ai une estime extraordinaire, & qui me font l'honneur de m'aimer. Ceux que j'épargnerai auront quelque sujet de s'en plaindre, parce que ce sera un signe que je ne les croi pas capables d'entendre raison, ou en état de soutenir la moindre perte. Ce dernier motif n'est pas toûjours entierement à rejetter; car s'il y a des auteurs dont il faille couvrir les fautes, ce sont principalement les pauvres auteurs, qu'on auroit bientôt depouillez jusqu'à la chemise, pour peu qu'on se jettât sur leur friperie: & s'il y a des auteurs dont il faille decouvrir les fautes, ce sont principalement les plus grans & les plus celebres; puis qu'outre que leurs erreurs sont infiniment plus contagieuses, que celles d'un écrivain ordinaire, ils ont de grandes ressources de reputation, & des thresors de gloire si abondans, que cent naufrages ne sauroient (a) les incommoder. C'est ce qui fait qu'il n'y a gueres de gens qui se retractent (b) avec moins de peine, ou qui suportent de meilleure grace la censure, que ceux qui ont le plus justement aquis le titre de grand auteur (c). Preparez vous, Monsieur, à vous voir dans ce Dictionaire, s'il vous est échapé quelque meprise; mais je n'espere pas de vous pouvoir donner cette marque de la bonne opinion que j'ai de vous. Vos lumieres sont trop exactes & trop vives, pour ne chasser pas de vos écrits toute sorte de fausseté; & d'ailleurs vous avez tellement aprofondi l'étude des Antiquitez Grecques & Romaines, que vous n'en avez tiré que des choses rares; desorte qu'il faudroit être je ne sai combien de fois plus habile que je ne suis, pour voir si vous étes tombé dans quelque erreur. Si l'on n'est pas content de ces reponses, j'y ajoûte d'un côté, que l'instruction du public merite bien qu'on se sacrifie à la mauvaise humeur de quelques particuliers; & de l'autre, que je ne donnerai que trop de lieu de se venger aux auteurs que je critique. Je consens de bon cœur que la pareille me soit renduë, ou par eux-mêmes, ou par leurs descendans. On me fera plaisir de me corriger, & de me fournir des lumieres, j'en suplie tous mes lecteurs. Je tâcherai de ne point faire de fautes, mais je suis bien sûr que je n'en ferai que trop. On ne pourra donc pas faire contre moi la plainte qu'on fait contre les censeurs, qui ne (B) font rien imprimer de crainte des represailles.

VII. La 2. qu'il censurera de legeres fautes.

En second lieu l'on trouvera fort étrange, que je m'amuse à censurer de petites choses, où le manque d'exactitude est comme insensible. J'ai mes raisons pour cela, Monsieur; j'ai bien prevu ce qu'on en diroit, & que le *minutissimarum rerum minutissimus sciscitator* ne me seroit pas épargné: j'ai jugé neanmoins qu'il faloit mepriser ces railleries, & remarquer jusqu'aux moindres fautes; car plus on critique de choses avec raison, plus on montre combien il est difficile d'être parfaitement exact. Or en portant si haut l'idée de la parfaite exactitude, on engage les auteurs à être plus sur leurs gardes, & à examiner tout avec une extrême soin. L'homme n'est que trop accoutumé à demeurer (d) au deçà des regles; il faut donc les reculer le plus qu'on peut, si l'on veut qu'il joigne de près le point de la perfection. Outre cela cet ouvrage pouvant servir à ceux qui voudront composer un Dictionaire historique bien correct, à quoi il seroit très-necessaire qu'on travaillât, j'ai dû descendre dans le detail avec quelque sorte de precision, & si l'on veut même, avec un peu de chicanerie. Ce n'est point par inclination que je vetille, c'est par choix, & l'on m'en devroit tenir compte, puis que c'est en quelque maniere (e) se sacrifier à l'utilité de son prochain. On prend une route qui n'est pas celle de la loüange, & on le fait pour ramener les autres à la veritable justesse: n'est-ce pas un grand sacrifice? Il n'y a pas beaucoup de gens qui en veuillent faire de semblables, je m'en raporte à Quintilien (f).

Je dirai quelque chose ci-dessous, qui pourra servir de suplément à l'examen de cette seconde difficulté.

VIII. La 3. qu'il contiendra des discussions inutiles.

En troisiéme lieu on pourra me reprocher, que je me donne une peine bien inutile; car qu'avons-nous à faire, dira-t-on, de savoir si un Cassius Longinus a été confondu avec un autre; s'il a été puni du dernier suplice, ou seulement exilé; le public se soucie bien de cela; qu'importe que Scaliger se soit fâché, ou ne se soit pas fâché contre Erasme pour en avoir été traité de soldat, & ainsi du reste? J'aurois cent choses à repondre, & je sens bien à la multitude de pen-
sées

(a) *On peut se servir à leur égard de cette consolation,* non Tam tenuis census tibi contigit ut mediocris Jacturæ te mergat onus. *Juven. sat.* 13.

(b) A futuris se deceptum esse Hippocrates memoriæ tradidit, more scilicet magnorum virorum & fiduciam magnarum rerum habentium. Nam levia ingenia quia nihil habent, nihil sibi detrahunt. Magno ingenio multaque nihilominus habituro convenit etiam simplex veri erroris confessio. *Celsus de Medic. l.* 8. *c.*4. Voiez aussi Quintilien l. 3. c. 6.

(c) Nulli patientius reprehenduntur, quam qui maxime laudari merentur. *Plin. epist.* 20. *l.* 7.

(d) *Conferez avec ceci ce qu'on a dit ci-dessus pag.* 3105. *remarque* DΔΔ.

(e) *Voiez ci-dessus pag.* 259. *col.* 2. *remarque B, ce qu'Erasme a dit de la peine que content les Dictionaires.*

(f) Sive contemnentes tanquam parva quæ prius diximus studia . . . seu, quod proximum vero, nullam ingenii sperantes gratiam circa res etiamsi necessarias, procul tamen ab ostentatione positas. *Quintil. lib.* 1. *in procemio.*

(B) *La plainte qu'on fait contre les censeurs, qui ne font rien imprimer, de crainte des represailles.*] Regnier dans sa 9. satire exhorte ses censeurs à publier quelque chose.

Qu'ils facent un ouvrage,
Riche d'inventions, de sens & de langage,
Que nous puissions draper comme ils font nos escris,
Et voir comme l'on dict, s'ils sont si bien apris,
Qu'ils monstrent de leur eau, qu'ils entrent en carriere.

Il aplique à cela le conte qu'on fait en Italie,

Qu'une fois un paisant,
Homme fort entendu, & suffisant de teste,
Comme on peut aysement juger par sa requeste,
S'en vint trouver le Pape & le voulut prier,
Que les Prestres du temps se puissent marier,
Afin ce disoit-il que nous puissions nous autres
Leurs femmes caresser ainsi qu'ils font les nostres.

Martial avoit eu dejà des pensées de même nature: son épigramme 92. du premier livre est,

Cum tua non edas, carpis mea carmina Laeli
Carpere vel noli nostra, vel ede tua.

Et il dit dans l'épigramme 64. du 12. livre,

Corrumpit sine talione caelebs:
Cacus perdere non potest quod aufert.

Voiez Mr. Saldenus à la page 44. & 419. du traité *de libris varioque eorum usu & abusu.*

Vous trouverez un suplément de ceci dans l'article (g) d'Aristarque. Consultez aussi la page 1472. où j'observe que fort souvent les lecteurs qui n'ont jamais composé, sont plus rigides & plus injustes dans leurs censures, que ceux qui connoissent par experience le travail des compositions. Je crois pouvoir dire qu'il y a deux choses qui empêchent les censeurs universels & impitoiables de *monstrer de leur eau*; l'une est la crainte que tout le monde ne se jette sur leurs ouvrages, afin de leur faire porter la peine du talion sans misericorde; l'autre est qu'ils sentent eux-mêmes qu'ils n'ont point rempli l'idée de perfection qui avoit été la regle de leurs censures. (h) *Il est plus aisé de s'imaginer une haute perfection que de la trouver, & c'est le fort de la plupart des Critiques de savoir reprendre (i), & de ne savoir pas mieux faire. Il ne semble pas qu'ils ayent le talent de parler ni d'écrire, tant ils sont secs & arides.* L'auteur qui en juge ainsi observe que Mr. Conrart, *qui avoit le jugement excellent, le goût delicat, & une critique sûre & éclairée qui perçoit dans tous les coins & les plis d'un Ouvrage, a eu la prudence de ne rien publier de sa façon,* & *que le peu qui en a paru n'est pas fort considerable.*

(g) *Ci-dessus pag.* 336. *remarque C.*

(h) *Vigneul Marville Melanges d'hist. & de litterature to.* 3. *pag.* 183. *édit. de Rouën* 1701.

(i) *Confer quæ supra pag.* 3073. *remarque G.*

sées qui se presente tout à l'heure à mon esprit, que je pourrois faire sur ce sujet une longue dissertation, qui peut-être seroit suportable : mais comme il est tems de finir, je me reduis à peu de notes ; le reste pourra venir une autrefois & plus à-propos ; ou n'est peut-être pas necessaire, chacun le pouvant trouver aisément, ou par sa propre meditation, ou dans les livres.

Je dis donc, Monsieur, que cette objection qui seroit peut-être fort solide absolument parlant, & sans nul raport à tems & à lieux, ne vaut rien quand on la raporte au siecle, & à la partie du monde où nous vivons. Si l'homme étoit parfaitement raisonnable, il ne s'occuperoit que du soin de son salut éternel ; une seule chose lui seroit necessaire, comme nôtre Seigneur le dit à Marthe, (a) *Porro unum est necessarium.* Qui ne sçait aussi la bonne & sage maxime, *De peu de biens nature se contente ?* Qui peut douter que si nous nous contenions dans les bornes de la necessité naturelle, il ne falût abolir comme des choses superfluës presque tous les arts ? Mais enfin on ne peut plus traitter avec l'homme sur ce pied-là ; il est de tems immemorial en possession de chercher les commoditez de la vie, & toute sorte d'agrémens & de plaisirs. Entre autres choses non necessaires dont il a plu aux Europeans de s'occuper, ils ont voulu entendre la langue Latine & la langue Grecque, ou pour le moins ce qui est contenu dans les livres qui nous restent en ces deux langues ; & ils ne se sont pas contentez de savoir en gros ce qu'il y a dans ces livres, ils ont voulu examiner si tout y étoit certain, & si l'on ne pourroit pas éclaircir ce en quoi un ancien auteur contredit l'autre ; & quand ils ont pu developer ces difficultez, & celles de toutes sortes d'histoires, ils ont senti un plaisir fort doux, ils ont bien diverti leurs lecteurs, & ils se sont attiré de grands éloges, quoi qu'au reste ces éclaircissemens ne fussent d'aucun usage pour diminuer la cherté des vivres, ni pour resister au froid & au chaud, à la pluie & à la grêle. On ne doit donc pas m'imputer la temerité impertinente, de vouloir étaler comme une marchandise de grand prix, une chose rejettée de tout le monde comme inutile ; car je ne fais que me regler sur le goût que je trouve tout établi depuis long tems. Qu'on n'ait pas raison, ou qu'on en ait, de se plaire à n'être pas dans l'erreur sur aucun point de geographie, de chronologie, d'histoire, cela ne m'importe, je ne suis responsable de rien ; c'est assez pour moi que (b) le public veuille conoître exactement toutes les faussetez qui courent, & qu'il fasse cas (c) de ces decouvertes.

Et qu'on ne me dise pas que nôtre siecle, revenu & gueri de l'esprit critique qui regnoit dans le precedent, ne regarde que comme des pedanteries, les écrits de ceux qui corrigent les faussetez de fait, concernant ou l'histoire particuliere des grands hommes, ou le nom des villes, ou telles autres choses ; car il est certain à tout prendre, qu'on n'a jamais eu plus d'attachement qu'aujourd'hui à ces sortes d'éclaircissemens. Pour un chercheur d'experiences physiques, pour un mathematicien, vous trouvez cent personnes qui étudient à fond l'histoire avec toutes ses dependances ; & jamais la science de l'antiquariat, je veux dire l'étude des medailles, des inscriptions, des bas-reliefs &c. n'avoit été cultivée comme elle l'est presentement. A quoi aboutit-elle ? A mieux établir le tems où certains faits particuliers sont arrivez ; à empêcher qu'on ne prenne une ville ou une personne pour une autre ; à fortifier des conjectures sur certains rites des anciens ; & à cent autres curiositez, dont le public n'a que faire, selon les dedaigneuses maximes qui font le sujet de cette troisiéme difficulté : maximes qui n'ont pas empêché un (d) grand homme aussi consommé dans les affaires d'état, que dans l'étude des belles lettres, de publier un gros livre sur l'excellence & sur l'utilité des medailles.

Vous êtes, Monsieur, l'homme du monde le mieux persuadé de l'impertinence de ces maximes : elles (e) ne vont pas à moins qu'à la ruine de tous les beaux arts, & de presque toutes les sciences qui polissent & qui élevent le plus l'esprit. Il ne nous resteroit selon ces beaux raisonnemens que l'usage des arts mechaniques, & autant de geometrie qu'il en faut pour perfectionner la navigation, le charroi, l'agriculture, & la fortification des places. Pour tous professeurs on n'auroit presque que des ingenieurs, qui ne feroient qu'inventer de nouveaux moiens de faire perir beaucoup de monde. Il faut avouër que le public a un très-grand interêt à toutes ces choses, puis que c'est par là qu'on peut faire regner commodement l'abondance dans les villes, & soutenir bien la guerre, soit defensivement, soit offensivement. Il faut avouër d'autre coté, n'en deplaise à Ciceron, que toutes les (f) beautez de la peinture, de la sculpture, de l'architecture ne servent qu'au plaisir des yeux, & à donner une agreable admiration aux conoisseurs. Les productions grossieres de tous ces arts suffisent à remplir les besoins de l'homme : on peut être logé sûrement & commodement sans l'aide de l'ordre Corinthien, ou de l'ordre Composite, sans frises, sans corniches, sans architraves. Encore moins est-il necessaire pour les commoditez de la vie, de savoir tout ce qui se dit ou de l'incommensurabilité des asymptotes, ou des quarrez magiques, ou de la duplication du cube, &c. Les Turcs au milieu de l'ignorance crasse où ils vivent, ne sont pas moins robustes, & ne depensent pas moins gaîment dix mille livres de rente quand ils les ont, que les Chretiens ; & ce gouverneur de Neuhausel, qui se (g) plaignoit après la levée du siege de Vienne de la mauvaise foi des François, qui avoient donné passage par leur païs au Roi de Pologne, ne joüissoit pas moins doucement de l'autorité de sa charge, que s'il avoit été mieux versé dans l'histoire & dans la geographie. Desorte que si l'on étoit reçu à mepriser un ouvrage, dès qu'il ne traite pas *de pane lucrando*, ou qu'il ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, comme disoient vos bons amis les anciens Grecs, ou enfin dès que le public s'en peut passer, il n'y a que peu de livres qui ne fussent meprisables, & qui ne meritassent la brusquerie que vous avez luë sans doute dans la vie de Malherbe. Mr. de Meziriac accompagné de 2. ou 3. de ses amis lui avoit aporté son commentaire sur Diophante ; *ces amis loüoient extraordinairement ce livre comme fort utile au public ; Malherbe leur demanda s'il feroit amender le pain.* Une autrefois il aprouva qu'il n'y eût des recompenses, que pour ceux qui servoient le Roi dans les armées & dans les affaires, & dit *qu'un bon poëte n'étoit pas plus utile à l'état qu'un bon joüeur de quilles.*

Il

(a) *Evangile de saint Luc chap. 10. v. 42.*

(b) *Par ce mot on ne pretend pas dire que tout le monde se plaise aux mêmes refutations, mais seulement que les uns se plaisent à celles-ci les autres, à celles-là.*

(c) *S'il n'importe pas de les conoître, il n'importe pas aussi de les ignorer. Scaliger au commencement de ses notes sur Catulle a dit ceci.* Etsi candide lector, hoc epigrammate patienter carere poteras, habet tamen quod te scire melius fuit quàm ignorare. *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres avertiss. du mois d'Août 1684. Lipse vouloit conoître la verité jusques dans les plus petites choses:* admirabilis *Lipsius* alicubi ait se cupere etiam in minimis vera scire. *Epist. Hoffm. ad Reinesium pag. 100.*

(d) *Mr. de Spanheim.*

(e) *Conferez les Nouv. de la Repobl. des lettres 1684. mois de Sept. art. 4.*

(f) *Il tâche de prouver dans le 3. livre de l'Orateur cette these,* in plerisque rebus incredibiliter hoc natura est ipsa fabricata, ut ea quæ maximam utilitatem in se continerent eadem haberent plurimum vel dignitatis vel sæpè etiam venustatis.

(g) *Hist. des Ouvrages des Savans Nov. 1687. pag. 366.*

Il faut donc malgré qu'on en ait que l'on m'accorde, qu'il y a une infinité de productions de l'esprit humain qui sont estimées, non pas à cause de leur necessité, mais à cause qu'elles nous divertissent; & sur ce pied-là n'est-il pas juste de remarquer les faussetez des auteurs, puis qu'il y a tant de gens qui se plaisent à savoir la verité, jusques dans les choses où leur fortune est la moins interessée?

N'est-il pas certain qu'un cordonnier, qu'un mûnier, qu'un jardinier sont infiniment plus necessaires à un état, que les plus habiles peintres ou sculpteurs; qu'un Michel Ange, ou qu'un Cavalier Bernin? N'est-il pas vrai que le plus chetif maçon est plus necessaire dans une ville, que le plus excellent chronologue, ou astronome, qu'un Joseph Scaliger, ou qu'un Copernic? On (a) fait neanmoins infiniment plus de cas du travail de ces grands hommes, dont on se pourroit fort bien passer, que du travail absolument necessaire de ces artisans. Tant il est vrai qu'il y a des choses dont on ne regle le prix, que par raport à un honnête divertissement, ou à un simple ornement de l'ame.

IX. Les mêmes raisons qui prouvent l'utilité des autres sciences, prouvent l'utilité des recherches critiques.

En cet endroit, Monsieur, vous ne manquerez pas de prevoir, que les ennemis des belles lettres inventeront cent exceptions. Ne pouvant nier que leurs maximes ne tendent à ressusciter la barbarie à tous égards, ils étaleront les utilitez qui naissent de certaines sciences: mais ils n'y gagneront rien; car dès là qu'ils mettront au nombre des choses utiles celles dont il sort des utilitez, soit par *resultance*, soit par *émanation* (permettez moi de me servir de cette vieille rubrique de l'école, puis qu'elle embrasse si bien les deux sortes d'utilitez accessoires, (b) qui peuvent venir ici en ligne de compte) ils se verront obligez d'y comprendre les belles lettres & la critique. Je me pourrai servir contre eux de toutes leurs observations. En voici un petit essai.

Si l'on me dit que les theoremes les plus abstraits de l'algebre sont très-utiles à la vie, parce qu'ils rendent l'esprit de l'homme plus propre à perfectionner certains arts, je dirai aussi que la recherche scrupuleuse de tous les faits historiques, est capable de produire de très-grands biens. J'oserois assûrer que le ridicule entêtement des premiers Critiques, qui s'acharnerent sur des bagatelles, par exemple sur la question s'il faut dire *Virgilius*, ou *Vergilius*, a été par accident fort utile: ils inspirerent par là une extrême veneration pour l'antiquité; ils disposerent les esprits à examiner soigneusement la conduite de l'ancienne Grece, & celle de l'ancienne Rome; ils donnerent ainsi lieu à profiter de ces grands exemples. Et que croiez-vous, Monsieur, que puisse faire sur des auditeurs disposez de cette sorte, une grave & majestueuse sentence tirée de Tite Live, ou de Tacite, & debitée comme aiant autrefois servi à porter d'un certain côté le Senat Romain (c)? Je ne feindrai point de dire qu'elle est capable de sauver un Etat, & que peut-être elle en a sauvé plus d'un. Le president d'une assemblée recite ces mots Latins avec emphase; il fait impression sur les esprits par le respect qu'on a pour le nom Romain; chacun se retire converti; chacun inspire dans son quartier les sentimens d'obeïssance; & voilà une guerre civile étouffée dans son berceau. Malherbe n'y entendoit rien, quand il disoit qu'un poëte n'est pas plus utile à l'état qu'un bon joüeur de quilles; car sans étaler ici tout (d) le bien qu'un poëte peut faire, ne croiez-vous pas, Monsieur, qu'il est souvent arrivé, qu'un de ces hommes qu'on apelle Coqs de Paroisse, a ruiné par un quatrain de Pibrac prononcé avec emphase toutes les machines d'un declamateur factieux? Et dans le domestique, croiez-vous que ces sentences dorées, dont (e) Moliere fait recommander la lecture, soient toûjours sans aucun effet? Je veux croire qu'elles le sont très-souvent, mais non pas qu'elles le soient toûjours, & qu'Horace (f) dans les vers que je mets en marge n'ait parlé que d'un profit en idée.

On me dira, peut-être, que ce qui semble le plus abstrait & le plus infructueux dans les mathematiques aporte du moins cet avantage, qu'il nous conduit à des veritez dont on ne sauroit douter, au lieu que les discussions historiques, & les recherches des faits humains nous laissent toûjours dans les tenebres, & toûjours quelques semences de nouvelles contestations. Mais qu'il y a peu de prudence à toucher à cette corde! Je soutiens que les veritez historiques peuvent être poussées à un degré de certitude plus indubitable, que ne l'est le degré de certitude à quoi l'on fait parvenir les veritez geometriques; bien entendu que l'on considerera ces deux sortes de veritez selon le genre de certitude qui leur est propre. Je m'explique. Dans les disputes qui s'élevent entre les historiens, pour sçavoir si un certain Prince a regné avant ou après un autre, on supose de chaque côté qu'un fait a toute la realité, & toute l'existence dont il est capable hors de nôtre entendement, pourveu qu'il ne soit pas de la nature de ceux qui sont raportez par l'Arioste, ou par les autres conteurs de fictions, & l'on n'a nul égard aux difficultez dont les Pyrrhoniens se servent, pour faire douter si les choses qui nous paroissent exister, existent reellement hors de nôtre esprit. Ainsi un fait historique se trouve dans le plus haut degré de certitude qui lui doive convenir, dès que l'on a pu prouver son existence aparente: car on ne demande que cela pour cette sorte de veritez, & ce seroit nier le principe commun des disputans, & passer d'un genre de choses à un autre, que de demander que l'on prouvât, non seulement qu'il a paru à toute l'Europe qu'il se donna une sanglante bataille à Senef l'an 1674. mais aussi que les objets sont tels hors de nôtre esprit, qu'ils nous paroissent. On est donc delivré des importunes chicaneries que les Pyrrhoniens apellent *moiens de l'époque*, & quoi qu'on ne puisse rejetter le Pyrrhonisme historique par raport à une infinité de faits, il est sûr qu'il y en a beaucoup d'autres, que l'on peut prouver avec une pleine certitude: desorte que les recherches historiques ne sont point sans fruit de ce côté-là. On montre certainement la fausseté de plusieurs choses, l'incertitude de plusieurs autres, & la verité de plusieurs autres, & voilà des demonstrations qui peuvent servir à un plus grand nombre de gens que celles des geometres; car peu de gens ont du goût pour celles-ci, ou trouvent lieu de les apliquer à la reformation des mœurs; mais on m'avoüera, Monsieur, qu'une infinité de personnes peuvent profiter moralement parlant de la lecture d'un gros recueil de faussetez historiques bien averées; quand ce ne se-

(a) Plus interfuit Reipub. Castellum capi Ligurum quàm bene defendi causam M. Curii. Credo, sed Atheniensium quoque plus interfuit firma tecta in domiciliis habere, quàm Minervæ signum ex ebore pulcherrimum: tamen ego me Phidiam esse mallem quam vel optimum fabrum lignarium; quare non quantum quisque prosit, sed quanti quisque sit ponderandum est: præsertim, cum pauci pingere egregiè possint aut fingere, operarii autem aut bajuli deesse non possint. *Cicero in Bruto.*

(b) *On donne ici plus d'étenduë à cette distinction que dans l'Ecole.*

(c) *Conferez avec ceci l'épitre 94. de Seneque: j'en ai cité quelque chose ci-dessus pag. 345. remarque B.*

(d) *Horace* epist. 1. lib. 2. *en fait le denombrement. Voiez ce qui en est cité ci-dessous lettre f.*

(e) *Lisez moi comme il faut au lieu de ces fornettes, Les Quatrains de Pibrac & les doctes Tablettes Du Conseiller Matthieu, ouvrage de valeur, Et plein de beaux dictons à reciter par cœur.* Moliere, Comed. du Cocu imaginaire.

(f) Os tenerum pueri, balbumque poëta figurat: Torquet ab obscœnis jam nunc sermonibus aurem; Mox etiam pectus præceptis format amicis: Asperitatis, & invidiæ corrector & iræ. *Horat. epist. 1. lib. 2.*

roit que pour devenir plus circonspects à juger de leur prochain, & plus capables d'éviter les pieges que la satire & la flaterie tendent de toutes parts au pauvre lecteur. Or n'est-ce rien que de corriger la mauvaise inclination que nous avons à faire des jugemens temeraires? N'est-ce rien que d'aprendre à ne pas croire legerement ce qui s'imprime? N'est-ce pas le nerf (a) de la prudence que d'être difficile à croire?

En vain chercheroit-on ces utilitez morales dans un recueil de quintessences d'algebre. D'ailleurs, n'en deplaise à Messieurs les mathematiciens, il ne leur est pas aussi aisé d'arriver à la certitude qu'il leur faut, qu'il est aisé aux historiens d'arriver à la certitude qui leur suffit. Jamais on n'objectera rien qui vaille contre cette verité de fait, que Cesar a batu Pompée; & dans quelque sorte de principes qu'on veuille passer en disputant, on ne trouvera gueres de choses plus inebranlables que cette proposition, *Cesar & Pompée ont existé & n'ont pas été une simple modification de l'ame de ceux qui ont écrit leur vie:* mais pour ce qui est de l'objet des mathematiques, il est non seulement très-mal-aisé de prouver qu'il existe hors de nôtre esprit; il est encore fort aisé de prouver qu'il ne peut être (b) qu'une idée de nôtre ame. En effet l'existence d'un cercle quarré hors de nous ne paroit gueres plus impossible, que l'existence hors de nous pareillement du cercle dont les geometres nous donnent tant de belles demonstrations; je veux dire d'un cercle de la circonference duquel on puisse tirer au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonference. On sent manifestement que le centre qui n'est qu'un point, ne peut pas être le sujet commun où se terminent autant de lignes differentes, qu'il y a de points dans la circonference. En un mot l'objet des mathematiques étant des points absolument indivisibles, des lignes sans largeur ni profondeur, des superficies sans profondeur, il est assez évident qu'il ne sauroit exister hors de nôtre imagination. Ainsi il est metaphysiquement plus certain, que Ciceron a existé hors de l'entendement de tout autre homme, qu'il n'est certain que l'objet des mathematiques existe hors de nôtre entendement. Je laisse à part ce que le savant Mr. Huet (c) a representé à ces Messieurs, pour leur aprendre à ne pas tant mepriser les veritez historiques.

Les profondeurs abstraites des mathematiques, dira-t-on, donnent de grandes idées de l'infinité de Dieu. Soit: mais croit-on qu'il ne puisse pas resulter un grand bien moral d'un Dictionaire Critique? L'oracle qui ne peut mentir assûre que la science enfle, il n'y a donc rien sur quoi il soit plus important de mortifier l'orgueil de l'homme. Qui dit l'orgueil dit le defaut le plus éloigné de la veritable vertu, & le plus diametralement oposé à l'esprit évangelique. Or que sauroit-on imaginer de plus propre à bien faire comprendre à l'homme le neant & la vanité des sciences, & la foiblesse de son esprit, que de lui montrer à tas & à piles les faussetez de fait dont les livres sont remplis? Une infinité de gens de lettres, les esprits les plus penetrans & les plus sublimes ont pris à tâche pendant plusieurs années d'éclaircir l'antiquité. Cette tâche de Mrs. les Critiques aiant pour objet les actions de quelques hommes, devoit être plus facile que celle des philosophes, qui a pour objet les actions de Dieu; cependant les Critiques ont donné tant de preuves de l'infirmité humaine, qu'on peut composer de gros volumes de leurs faussetez. Ces volumes peuvent donc mortifier l'homme du côté de sa plus grande vanité, c'est-à-dire du côté de la science. Ce sont autant de trophées ou autant d'arcs de triomphe érigez à l'ignorance & à la foiblesse humaine.

Cela étant vous voiez, Monsieur, que les plus petites faussetez auront ici leur usage, puisque par cela même qu'on rassemblera un grand nombre de mensonges sur chaque sujet, on aprendra mieux à l'homme à conoître sa foiblesse, & on lui montrera mieux la varieté prodigieuse dont ses erreurs sont susceptibles. On lui fera mieux sentir qu'il est le joüet de la malice & de l'ignorance; que l'une le prend quand l'autre le quitte: que s'il est assez éclairé pour conoître le mensonge, il est assez mechant pour le debiter contre sa conscience; ou que s'il n'est pas assez mechant pour debiter ainsi le mensonge, il est assez rempli de tenebres pour ne pas voir la verité. En mon particulier quand je songe, que peut-être je me ferai une occupation fort serieuse toute ma vie, de ramasser des materiaux de cette sorte d'arcs de triomphe, je me sens tout penetré de la conviction de mon neant. Ce me sera une leçon continuelle de mepris de moi-même. Il n'y a point de sermon, non pas même celui du Predicateur, ou de l'Ecclesiaste par excellence, qui me puisse plus fermement tenir colé à cette grande maxime, (d) *J'ai regardé tout ce qui se faisoit sous le soleil*, ET VOILA TOUT EST VANITÉ ET RONGEMENT D'ESPRIT (e). Voilà comment je suis entêté de mon ouvrage. J'en dirai plus de mal en moi-même que personne, & j'en estime plus cette circonstance que tout le reste.

J'allois finir sur cette belle moralité, lors que je me suis souvenu que je n'ai pas fait savoir, que j'userai de la même liberté & de la même honnêteté envers les auteurs, de quelque nation & de quelque religion qu'ils soient. Je le declare donc ici. Il n'y a rien de plus ridicule qu'un Dictionaire où l'on fait le controversiste. C'est un des plus grands defauts de celui de Mr. Moreri; on y trouve cent endroits qui semblent être detachez d'un vrai sermon de croisade. Pour moi je ne dis point avec Annibal, (f) *hostem qui feriet mihi erit Carthaginiensis, quisquis erit*, (g) *civis.* Mais plutôt que tous ceux qui s'écarteront de la verité me seront également étrangers. Vous conoissez des gens qui en gronderont, & qui s'en rejoüiront neanmoins dans le fond de l'ame, parce que cela leur fournira des pretextes de medire, & de faire les zêlez, deux choses qui vont toûjours de compagnie chez eux. Mais encore que nous ne soions pas en grand commerce de complaisance, j'irai toûjours mon grand chemin quoi qu'ils puissent dire, & je ne leur envierai point les os qu'ils trouveront là à ronger. Voici la raison du procedé que je veux suivre.

Ce Dictionaire ne regardant point les erreurs de droit, la partialité y seroit incomparablement plus inexcusable que dans les Dictionaires historiques; car on est obligé dans ceux-ci de raporter mille choses qui sont vraies au jugement de quelques-uns, & fausses au jugement de quelques autres: on doit donc suposer une grande difference de principes dans les lecteurs, & se figurer

qu'entre

(a) *Νᾶφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν· ἄρθρα ταῦτα τᾶν φρενῶν.* Sobrius esto atque illud teneto nervos atque artus esse sapientiæ non temere credere. *Epicharmus apud Ciceronem, Polybium, Lucianum, &c.*

(b) *Voiez ci-dessus pag.* 3070. *col.* 1.

(c) *Præfat. Demonstrat. Evangel.*

(d) *Ecclesiaste de Salomon chap.* 1. *v.* 14.

(e) *Confer que Vigneul Marville Melang. to.* 3. *pag.* 206. *& suiv. & pag. dern. édit. de Roüen* 1701.

(f) *C'est ainsi que Ciceron* orat. pro Corn. Balbo pag. m. 679. *raporte les paroles d'Ennius, mais pour faire le vers il faut mettre* ferit *& non pas* feriet.

(g) *Il y a des critiques qui veulent qu'on lise* cujati' fiet.

qu'entre les mains des uns on fera en païs ennemi, & qu'entre les mains des autres on fera en païs ami; il est donc juste de proportionner à cela son stile, & sa maniere de decider. Mais quand on ne se propose que de recueillir les erreurs de fait, on supose avec raison les mêmes principes dans tous ses lecteurs, & qu'il n'y aura point d'homme qui ne reçoive pour faux, ce qu'on lui debitera comme tel; car les preuves d'une fausseté de fait ne sont pas les prejugez d'une nation, ou d'une Religion particuliere, ce sont des maximes communes à tous les hommes. Vous voiez par là, Monsieur, que les faussetez philosophiques ou theologiques n'entrent point dans le plan de mon ouvrage: il est pourtant vrai que les livres où l'on en dispute, pourroient fournir une espece de faussetez de fait, qui ne seroit pas peut-être la moins utile au lecteur.

Il arrive presque toûjours, que les disputes par écrit sur quelque dogme degenerent en differens personels, & ne roulent presque plus que sur la question, si un passage de l'adversaire a été bien ou mal cité, bien ou mal interpreté. Le public abandonne là les disputans, & comme l'a dit depuis peu un bel Esprit, c'est alors que les parties sont obligées de se quitter, faute de lecteurs & de libraires. Qui auroit la patience de faire l'analyse de ces differens personels, trouveroit une grande moisson de fautes qui seroit du ressort de ce Dictionaire; beaucoup de fausses citations, ou de fausses interpretations: or ce sont des erreurs de fait. Vous m'avoüerez, Monsieur, qu'il n'y auroit point de logique comparable à celle-là, pour enseigner la justesse du raisonnement. Sans compter cette grande utilité morale, c'est qu'on decouvriroit en même tems une infinité de filouteries, ou en tout cas l'imperfection de nôtre ame; car ce qui ne viendroit pas de mauvaise foi, viendroit d'éblouïssement ou de petitesse d'esprit.

Il est fâcheux que ce genre de filouterie joüisse de l'impunité autant qu'il en joüit, par le peu de soin que se donnent les lecteurs de comparer ensemble les reponses & les repliques. Mais si quelcun prenoit la peine de marquer en peu de mots le progrés d'une dispute, il seroit cause que l'on conoîtroit toutes les obliquitez du chicaneur, & qu'on les detesteroit.

Pardonnez moi, Monsieur, une si longue épitre dedicatoire, & hâtez vous d'enrichir la Republique des lettres des savans Ouvrages qu'on attend de vous. Vôtre modestie & nôtre amitié me defendent d'en faire l'éloge; mais je voudrois bien que le public pût vous en donner bientôt les loüanges que vous en recevrez quand ils paroîtront. Je suis avec toute sorte d'attachement,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obeïssant serviteur,

* * * * * *

Le 5. de Mai 1692.

NOTEZ que dans la composition de ce Dictionaire je n'ai pas suivi par tout les idées de ce projet. La deference que j'ai euë pour les avis de quelques lecteurs intelligens m'a fait suivre une autre route sur certains chefs.

ECLAIR-

ECLAIRCISSEMENS

Sur certaines choses repanduës dans ce Dictionaire, & qui peuvent être reduites à quatre chefs generaux,

I. *Aux loüanges données à des personnes qui nioient ou la providence ou l'existence de Dieu.* II. *Aux objections des Manichéens.* III. *Aux objections des Pyrrhoniens.* IV. *Aux obscenitez.*

Observation generale & preliminaire.

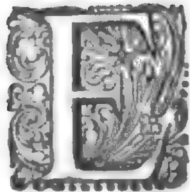

En composant cet ouvrage je m'apercevois bien qu'il s'y glissoit des reflexions un peu libres, & peu conformes aux jugemens ordinaires; mais je ne prevoiois pas qu'on s'en dût scandaliser. Je m'imaginois que les personnes dont le jugement sert de modele ou de correctif à celui des autres, prendroient garde à plusieurs choses qui me pouvoient fournir une apologie.

I. J'esperois en premier lieu, que l'on feroit attention à la nature de ce Dictionaire. C'est une vaste compilation necessairement chargée de plusieurs details de critique degoûtans & fatigans au dernier point pour ceux qui ne sont pas du metier; & il a falu que dans cet amas de toutes sortes de matieres je soutinsse deux personnages, celui d'historien & celui de commentateur. Il n'a pas été possible de le tirer du mepris par raport à bien des gens qu'en y faisant entrer des choses qui ne fussent pas communes. Ceux qui ne se soucient guere ni des disputes des Grammairiens, ni des avantures d'un petit particulier ne sont pas en petit nombre, & meritent que l'on ait égard à leur goût. Il est donc permis à un auteur de faire ensorte que son livre leur paroisse recommandable par quelque endroit; & si cet auteur écrit en historien il doit dire non seulement ce qu'ont fait les heretiques, mais aussi quel est le fort & le foible de leurs opinions. Il doit faire principalement cela s'il est lui-même le commentateur de ses recits, car c'est dans son commentaire qu'il doit discuter les choses, & comparer ensemble les raisons du pour & du contre avec tout le desinteressement d'un fidelle raporteur.

II. J'esperois en second lieu, que l'on prendroit garde à l'air & à la maniere dont je debite certains sentimens. Ce n'est point avec le ton de ceux qui veulent dogmatiser, ni avec l'entêtement de ceux qui cherchent des sectateurs. Ce sont des pensées repanduës à l'aventure & incidemment, & que je veux bien que l'on prenne pour des jeux d'esprit, & que l'on rejette tout comme on le jugera à-propos, & avec encore plus de liberté que je ne m'en donne. Il est aisé de conoître qu'un auteur qui en use de la sorte n'a point de mauvaises intentions, & qu'il ne tend point de pieges; & que s'il lui échape des reflexions qui pourroient être dangereuses venant sous une autre forme, il ne faut guere s'en formaliser.

III. J'esperois en troisiéme lieu, que l'on prendroit garde aux circonstances qui font qu'une erreur n'est pas à craindre ou qu'elle est à craindre. On doit en aprehender les suites lors qu'elle est enseignée par des gens dont les relations au peuple leur ont fourni les occasions de s'autoriser, & de former un parti. On doit la suivre de près, l'observer & la refrener soigneusement lors qu'un homme d'un caractere venerable, un pasteur, un professeur en Theologie la repand par des sermons, par des leçons, par de petits livres reduits en systême, ou en forme de catechisme, & (a) par des émissaires qui vont de maison en maison recommander la lecture de ses écrits, & prier les gens de se trouver aux conventicules où l'auteur explique plus en detail ses raisons & sa methode. Mais si un homme tout-à-fait laïque comme moi & sans caractere, debitoit parmi de vastes recueils historiques & de literature quelque erreur de religion ou de morale, on ne voit point qu'il falût s'en mettre en peine. Ce n'est point dans de tels ouvrages qu'un lecteur cherche la reformation de sa foi. On ne prend point pour guide dans cette matiere un auteur qui n'en parle qu'en passant, & par occasion, & qui par cela même qu'il jette ses sentimens comme une épingle dans une prairie, fait assez conoître qu'il ne se soucie point d'être suivi. Les erreurs d'un tel écrivain sont sans consequence, & ne meritent point que l'on s'en inquiete. C'est ainsi que se comporterent en France les Facultez de Theologie par raport au livre de Michel de Montaigne. Elles laisserent passer toutes les maximes de cet auteur qui sans suivre aucun systême, aucune methode, aucun ordre, entassoit & faufiloit tout ce qui lui étoit presenté par sa memoire. Mais quand Pierre Charron Prêtre & Theologal s'avisa de debiter (b) quelques-uns des sentimens de Montaigne dans un traité methodique & systematique de morale, les Theologiens ne (c) se tinrent plus en repos.

IV. J'esperois en quatriéme lieu, & c'étoit le fondement principal de ma confiance, que l'on demêleroit facilement ces deux points-ci, 1. que je n'avance jamais sur le pied de mon opinion particuliere aucun dogme qui combate les articles de la Confession de foi de l'Eglise Reformée où je suis né, & dont je fais profession. 2. Que quand je raporte en historien ce que l'on peut objecter & repliquer aux orthodoxes, & que j'avouë que par les lumieres naturelles on ne peut point denoüer toutes les dificultez des mecreans, je fais toûjours une digression pour tirer de là une consequence favorable au principe que les Reformez oposent incessamment aux Sociniens, que nôtre raison étant aussi foible qu'elle l'est, ne doit pas être la regle ou la mesure de nôtre foi.

(a) *Notez que je joins ensemble toutes ces choses sans pretendre que l'on ne se doit remuer que contre ceux qui font tout cela. Une partie en peut donner un juste motif.*

(b) *Confer quæ supra pag. 906. remarque O.*

(c) *Voiez ci-dessus pag. 902.*

Voilà

Voilà les raisons qui me faisoient croire que si je me servois quelquefois de ce que l'on nomme liberté de philosopher, on ne le prendroit pas en mauvaise part. Je ne m'en serois point servi si j'avois prevu qu'on n'entreroit pas dans les considerations que je viens de proposer.

Mais l'évenement n'a point repondu à mon esperance; on a murmuré, on a crié contre ces endroits de mon Dictionaire. Je n'ai jamais été persuadé que ce fût avec raison, neanmoins j'ai été fâché d'avoir dit des choses qu'on trouvoit mauvaises, & je me suis toûjours senti parfaitement disposé à remedier aux scrupules dans une seconde édition. Aiant sçu en quoi consistoient les griefs, il m'a paru qu'il étoit facile d'y aporter du remede, soit par la supression de quelques pages, soit par quelques changemens d'expression, soit par des éclaircissemens qui fissent envisager les choses selon leur vrai point de vuë. Je me suis engagé à cela sans aucune repugnance, & comme doivent faire tous les écrivains qui ne sont point entêtez de leurs pensées, & qui en font agreablement un sacrifice à l'édification du lecteur. Je souhaite que l'on soit content de ma conduite tant à l'égard de ce qui a été suprimé, qu'à l'égard des choses que je m'en vais éclaircir, & il me semble que j'ai lieu de me promettre qu'on en sera satisfait. Je me suis proposé ce but, & j'ai eu beaucoup d'attention à y parvenir.

I. ECLAIRCISSEMENT.

La remarque que l'on a faite sur les bonnes mœurs de quelques personnes qui n'avoient point de religion, ne peut faire aucun prejudice à la veritable foi, & n'y donne aucune atteinte.

CEux qui se sont scandalisez de ce que j'ai dit qu'il y a eu des athées & des Epicuriens qui ont surpassé en bonnes mœurs la plupart des idolâtres, sont priez de bien reflechir sur toutes les considerations que je m'en vais proposer. S'ils le font, leur scandale s'évanouïra & disparoîtra entierement.

I. La crainte & l'amour de la Divinité ne sont point l'unique ressort des actions humaines. Il y a d'autres principes qui font agir l'homme: l'amour de la loüange, la crainte de l'infamie, les dispositions du temperament, les peines & les recompenses proposées par les Magistrats ont beaucoup d'activité sur le cœur humain. Si quelcun en doute, il faut qu'il ignore ce qui se passe chez lui, & ce que le train ordinaire du monde lui peut mettre sous les yeux à chaque moment. Mais il n'y a point d'aparence que personne soit assez stupide, pour ignorer une telle chose. On peut donc mettre parmi les notions communes, ce que j'établis touchant ces autres ressorts des actions humaines.

II. La crainte & l'amour de la Divinité ne sont pas toûjours un principe plus actif que tous les autres. L'amour de la gloire, la crainte de l'infamie, ou de la mort, ou des tourmens, l'esperance d'une charge agissent avec plus de force sur certains hommes, que le desir de plaire à Dieu, & que la crainte de violer ses commandemens. Si quelcun en doute, il ignore une partie de ses actions, & ne sait rien de ce qui se passe journellement sur la terre. Le monde est rempli de gens qui aiment mieux commettre un peché, que de deplaire à un Prince qui peut faire & renverser leur fortune. On signe tous les jours des formulaires de foi contre sa conscience afin de sauver son bien, ou d'éviter la prison, l'exil, la mort &c. Un homme de guerre qui a tout quitté pour sa religion, & qui se voit dans l'alternative ou d'offenser Dieu s'il se venge d'un soufflet, ou de passer pour un lâche s'il ne s'en venge pas, ne se donne point de repos qu'il n'ait eu raison de cette offense, au hazard même de tuer, ou d'être tué dans un état qui sera suivi de sa damnation éternelle. Il n'y a point d'aparence que personne soit assez stupide pour ignorer de tels faits. Mettons donc parmi les notions communes cet aphorisme de morale, *La crainte & l'amour de la Divinité ne sont pas toûjours le principe le plus actif des actions de l'homme.*

III. Cela étant, il ne faut point considerer comme un paradoxe scandaleux, mais plutôt comme une chose très-possible, que des gens sans religion soient plus fortement poussez vers les bonnes mœurs par les ressorts du temperament accompagnez de l'amour des loüanges, & soutenus de la crainte du deshonneur, que d'autres gens n'y sont poussez par les instincts de la conscience.

IV. Le scandale devroit être beaucoup plus grand lors qu'on voit tant de personnes persuadées des veritez de la religion, & plongées dans le crime.

V. Il est même plus étrange que les idolâtres du Paganisme aient fait de bonnes actions, qu'il n'est étrange que des philosophes athées aient vêcu en honnêtes gens; car ces idolâtres auroient dû être poussez vers le crime par leur propre religion; ils auroient dû croire qu'afin de se rendre les imitateurs de Dieu, ce qui est le fin & la mouëlle de la religion, il faloit qu'ils fussent fourbes, envieux, fornicateurs, adulteres, pederastes &c.

VI. D'où l'on peut conclure que les idolâtres qui ont vêcu honnêtement, n'étoient dirigez que par les idées de la raison, & de l'honnête, ou par le desir des loüanges, ou par le temperament, ou par tels autres principes qui se peuvent tous rencontrer dans des athées. Pourquoi donc s'attendroit-on à trouver plus de vertu sous l'idolatrie Paienne, que sous l'irreligion?

VII. Remarquez bien, s'il vous plaît, qu'en parlant des bonnes mœurs de quelques athées, je ne leur ai point attribué de veritables vertus. Leur sobrieté, leur chasteté, leur probité, leur mepris pour les richesses, leur zéle du bien public, leur inclination à rendre de bons offices à leur prochain, ne procedoient pas de l'amour de Dieu, & ne tendoient pas à l'honorer & à le glorifier. Ils en étoient eux-mêmes la source, & le but; l'amour propre en étoit la base, le terme; toute l'analyse. Ce n'étoient que des pechez éclatans, *splendida peccata*, comme saint Augustin l'a dit de toutes les belles actions des Paiens. Ce n'est donc point blesser en nulle maniere les prerogatives de la veritable religion, que de dire de quelques athées ce que j'en ai dit. Il est toûjours vrai que les bonnes œuvres ne se produisent que dans son enceinte. Et que lui importe

 que

que les sectateurs des faux Dieux ne soient pas plus sages dans les actions de leur vie que ceux qui n'ont point de religion ? Quel avantage lui reviendroit-il de ce que les adorateurs de Jupiter & de Saturne ne seroient pas aussi engagez dans la voie de perdition que les athées ?

VIII. Si ceux qui se sont scandalisez ont pretendu qu'on ne peut loüer les bonnes mœurs d'Epicure, sans pretendre que par raport à la bonne vie c'est toute la même chose, n'avoir point de religion, ou professer une religion quelle qu'elle soit, ils ont ignoré l'art des consequences, & n'ont nullement compris dequoi il étoit question. Je n'ai jamais mis en parallele l'atheïsme qu'avec le Paganisme. Ainsi la vraie religion est hors de pair & hors d'interêt, il ne s'agit que des religions introduites & fomentées par le demon; il s'agit de voir si ceux qui ont professé un culte aussi infame dans son origine & dans ses progrés que celui-là, ont été plus reguliers dans la pratique des bonnes mœurs que les athées. Je supose comme un point indubitable & pleinement decidé, que dans la vraie religion il y a non seulement plus de vertu que par tout ailleurs, mais que hors de cette religion il n'y a point de vraie vertu, ni point *de fruits de justice*. A quoi sert-il donc de faire paroître que l'on craint que je n'offense cette vraie religion ? Est-elle interessée dans le mal que l'on peut dire de la fausse ? Et ne doit-on pas aprehender que ce grand zéle que l'on temoigne ne scandalise les gens de bon sens, qui verront que c'est faire le delicat en faveur d'un culte detesté de Dieu, & produit par le demon, ainsi que le reconoissent tous nos Docteurs en Theologie ?

IX. Je ne pourrois pas justement trouver mauvais que l'on murmurât, si j'avois fait un Roman où les personnages fussent vertueux & sans religion; car comme j'aurois été le maître de leurs actions & de leurs paroles, il m'auroit été libre de les peindre selon le goût des lecteurs les plus scrupuleux: mais mon Dictionaire est un ouvrage historique, je n'ai point le droit d'y representer les gens comme on voudroit qu'ils eussent été, il faut que je les represente comme ils étoient; je ne puis suprimer ni leurs defauts, ni leurs vertus. Puis donc que je n'avance touchant les mœurs de quelques athées que ce qu'en raportent les auteurs que j'ai citez, on n'a pas raison de se choquer de ma conduite. Il ne faut, pour faire rentrer en eux-mêmes les censeurs, que leur demander s'ils croient que la supression des faits veritables est du devoir d'un historien. Je m'assûre qu'ils ne signeroient jamais une telle proposition.

X. Ce n'est pas que je ne croie qu'il y a des gens assez ingenus pour avoüer qu'une verité de fait doit être étoufée par un historien, lors qu'elle est capable de diminuer l'horreur de l'atheïsme, & la veneration que l'on a pour la religion en general. Mais je les suplie très-humblement de trouver bon que je continuë de croire que Dieu n'a pas besoin de ces artifices de rhetorique, & que si cela peut avoir lieu dans un poëme ou dans une piece d'éloquence, il ne s'ensuit pas que j'aie dû l'adopter dans un Dictionaire historique. Ils me permettront de leur dire qu'il sufit de travailler pour la bonne religion; car tout ce que l'on feroit pour la religion en general, serviroit autant au Paganisme, qu'au Christianisme.

XI. J'aurois été d'autant plus blâmable de suprimer les veritez dont on se plaint, qu'outre que j'aurois agi contre les loix fondamentales de l'art historique, j'aurois éclipsé des choses qui sont au fond très-avantageuses au vrai systême de la grace. J'ai fait voir ailleurs (a) que rien n'est plus propre à prouver la corruption du cœur de l'homme, cette corruption naturellement invincible, & seulement surmontable par le saint Esprit, que de montrer que ceux qui n'ont point de part aux secours surnaturels, sont aussi mechans sous la pratique d'une religion, que ceux qui vivent dans l'atheïsme. J'ajoûte ici qu'on ne sauroit faire plus de plaisir aux Pelagiens, que de dire que la crainte des faux Dieux a pu porter les Paiens à se corriger de quelque vice; car si de peur de s'attirer la malediction celeste ils ont pu s'abstenir du mal, ils ont pu aussi se porter à la vertu par le desir des recompenses spirituelles, & afin de se procurer l'amour de Dieu; c'est-à-dire, qu'ils auroient pu non seulement craindre, mais aimer aussi la Divinité, & agir par ce bon principe. Les deux anses avec quoi l'on remuë l'homme sont la crainte du châtiment, & le desir de la recompense: s'il peut être remué par celle-là, il le peut aussi être par celle-ci: l'on ne sauroit bonnement admettre l'une de ces choses & rejetter l'autre.

(a) *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes pag.* 437. 490. 599. *& les additions à ces pensées pag.* 58. 110.

XII. Si quelques personnes plus équitables, & plus éclairées qu'on ne l'est ordinairement, alleguoient comme la raison unique de leur scandale, l'affectation avec laquelle il leur semble que j'aie fait remarquer à mes lecteurs la bonne vie des athées, je les prierois de considerer que dans le cas dont il s'agit l'affectation est fort excusable, & qu'elle peut même passer pour un sujet d'édification. Il ne faut pour bien entendre cela que se souvenir d'un épisode de mon traité des Cometes. Le veritable but de cet ouvrage étoit de (b) refuter par une raison theologique ce que l'on dit ordinairement sur les presages des Cometes. La necessité de fortifier cette raison m'entraîna dans le parallele de l'atheïsme & du Paganisme, car sans cela ma preuve auroit été exposée à une objection qui l'eût renduë mal propre à persuader ce qu'il faloit que je demontrasse. Il faloit donc ou laisser une breche ouverte, ou refuter les raisons de ceux qui disent que l'idolatrie des Paiens n'étoit pas un aussi grand mal que l'atheïsme. Tout le succés du combat dependoit beaucoup de celui de cette attaque, & ainsi dans l'ordre de la dispute, & par tous les droits qui apartiennent à un auteur, je pouvois & je devois me prevaloir de tout ce que la logique & l'histoire étoient capables de me fournir pour repousser cet assaut. Ce ne fut donc point ou de gaieté de cœur, ou par audace que je debitai des faits qui tendoient à persuader que les athées ne sont pas necessairement plus dereglez dans leurs mœurs que les idolâtres. Les loix de la dispute, & le droit que chacun a de repousser les objections à quoi il voit que sa these est exposée, m'imposoient indispensablement cette conduite. On a fort crié contre cet endroit de mon ouvrage, & l'on a tâché de le faire passer pour dangereux. J'ai donc été obligé de le soutenir autant que la raison & la verité me l'ont pu permettre, & par consequent personne ne se doit choquer si j'avertis mes lecteurs, quand l'occasion s'en presente, que l'histoire nous aprend que telles & telles personnes

(b) *Voiez la preface de la* 3. *édition.*

nes

nes qui nioient ou l'existence, ou la providence de Dieu, ou l'immortalité de l'ame, n'ont pas laissé de vivre en honnêtes gens. Cette affectation qui seroit peut-être un juste sujet de scandale dans un autre livre, ne l'est point du tout dans le mien; au contraire elle peut servir à l'édification de mes lecteurs, parce qu'elle montre que je n'ai point avancé un paradoxe par un principe de vanité, mais une remarque qui est au fond très-certaine, & qui ne paroissoit fausse qu'à ceux qui ne l'avoient pas examinée. Rien n'est plus choquant qu'un homme qui pour se donner quelque distinction prend à tâche de s'éloigner temerairement du chemin batu; & s'il y a des écrivains qui se soient rendus suspects de ce côté-là, non par leur faute, mais parce que les lecteurs ne conoissoient pas assez le fond de l'affaire, rien ne doit être plus édifiant que de voir que ces auteurs se justifient.

XIII. Pour ôter entierement les soupçons d'une affectation vicieuse, j'ai eu soin de remarquer (a) toutes les fois que je l'ai pu les mauvaises mœurs des athées. Si je ne l'ai pas fait plus souvent, ce n'est qu'à cause que la matiere m'a manqué. Le public a sçu (b) que j'ai demandé qu'on m'indiquât des exemples; personne n'a pris cette peine, & je n'ai pu encore rien deterrer par mes recherches. Je ne pretens pas nier qu'en tout païs & de tout tems il n'y ait eu des personnes qui ont étoufé par leurs debauches, & par de longues habitudes criminelles la foi explicite de l'existence de Dieu, mais l'histoire n'aiant point conservé leur nom il est impossible d'en parler. Il est probable qu'entre ces bandis, & ces assassins à loüage qui commettent tant de crimes, il y en a qui n'ont point de religion; mais le contraire est encore plus probable, vu que de tant de malfaiteurs qui passent par les mains du bourreau, il n'y en a point (c) que l'on trouve athées. Ceux qui les preparent à la mort les trouvent toûjours assez disposez à souhaiter la felicité du paradis. Pour ce qui est de ces profanes plongez dans la goinfrerie qui au jugement du Pere Garasse & de plusieurs autres écrivains sont de francs athées, je n'ai point dû les mettre en ligne de compte, car il ne s'agissoit point de ceux qu'on apelle athées de pratique, gens qui vivent sans nulle crainte de Dieu, mais non pas sans aucune persuasion de son existence. Il ne s'agissoit que des athées de theorie, comme Diagoras par exemple, Vanini, Spinoza &c. gens dont l'atheïsme est attesté ou par les historiens, ou par leurs écrits. La question roule uniquement sur les mœurs de cette classe d'athées, c'est à l'égard de ceux-là que j'ai souhaité que l'on m'indiquât des exemples de mauvaise vie. Si j'en avois trouvé, j'en eusse fait une ample mention. Il n'y a rien de plus facile que de rencontrer dans l'histoire certains scelerats dont les actions abominables font presque trembler les lecteurs: mais neanmoins c'étoient des gens dont même les impietez & les blasphêmes sont une preuve qu'ils croioient la Divinité. Voilà une suite naturelle de la doctrine constante des Theologiens, que le demon la plus mechante de toutes les creatures, mais incapable d'atheïsme, est le promoteur de tous les pechez du genre humain; car cela étant il faut que la plus outrée mechanceté de l'homme ait le caractere de celle du diable, c'est-à-dire, qu'elle soit conjointe avec la persuasion de l'existence de Dieu. Une (d) maxime des philosophes confirme ce raisonnement.

(a) *Comme dans l'article de Bion Borysthenite, & de Crisias.*

(b) *Voiez les additions aux pensées sur les Cometes pag. 86. Voiez y aussi pag. 75.*

(c) *Je parle ainsi parce que je ne me souviens point d'avoir lu des relations touchant l'atheïsme final de ces gens-là, ni d'en avoir entendu parler.*

(d) *Αἰεὶ δι' ὃ ὑπάρχει ἕκαστον, ἐκεῖνο μᾶλλον ὑπάρχει.* Propter quod unum quodque est *tale*, illud semper est magis *tale*. *Aristot. analyt. poster. lib. 1. cap. 2. p. m. 105. Vide etiam Metaphys. lib. 2. cap. 1. pag. 645. F.*

XIV. Si ce que je viens de dire est capable d'édifier les consciences tendres, puis qu'elles y verront que la these qui les avoit effarouchées s'accorde très-bien avec les principes les plus orthodoxes, elles ne trouveront pas un moindre sujet d'édification dans ce que je vais proposer. Que les plus grans scelerats ne soient point athées, & que la plupart des athées dont le nom est parvenu jusques à nous aient été honnêtes gens selon le monde, c'est un caractere de la sagesse infinie de Dieu, c'est un sujet d'admirer sa providence. Elle a voulu mettre des bornes à la corruption de l'homme, afin qu'il pût y avoir des societez sur la terre; & si elle n'a favorisé de la grace sanctifiante qu'un petit nombre de gens, elle a repandu par tout une grace (e) *reprimante*, qui comme une forte digue retient les eaux du peché autant qu'il est necessaire pour prevenir une inondation generale, qui detruiroit tous les états monarchiques, aristocratiques, democratiques &c. On dit ordinairement que le moien dont Dieu s'est servi pour parvenir à ce but a été de conserver dans l'ame de l'homme l'idée de la vertu & du vice, & le sentiment d'une providence qui prend garde à tout, qui punit le mal, & qui recompense le bien. Vous trouverez cette pensée dans les lieux communs de Theologie, & dans une infinité d'autres ouvrages orthodoxes. Quelle est la suite naturelle de cette proposition? N'est-ce pas de dire que s'il y a des gens que Dieu n'abandonne pas jusques au point de les laisser precipiter dans le systême d'Epicure, ou dans celui des athées, ce sont principalement ces ames feroces dont la cruauté, l'audace, l'avarice, la fureur & l'ambition seroient capables de ruiner bientôt tout un grand païs? N'est-ce pas de dire que s'il abandonne de certaines gens jusques à permettre qu'ils nient ou son existence, ou sa providence, ce sont principalement des personnes à qui les dispositions du temperament, l'éducation, la vivacité des idées de l'honnêteté, l'amour de la belle gloire, la sensibilité pour le deshonneur servent d'un frein assez fort pour les retenir dans leur devoir. Voilà deux consequences qui émanent naturellement du principe de Theologie que j'ai raporté ci-dessus. Or comme en avertissant mes lecteurs dans quelques endroits de ce Dictionaire que les plus grans scelerats ont eu quelque religion, & que des personnes qui n'en avoient point du tout ont vêcu selon les loix de l'honnêteté, je n'ai rien dit qui ne s'accorde avec ces deux consequences, on ne pourra plus en être choqué raisonnablement.

XV. Il sera bien plus legitime de considerer en cela le doigt de Dieu, & les menagemens admirables de sa providence; il parvient au même but par diverses voies: le principe *reprimant* si necessaire pour la conservation des societez, comme l'enseignent les Theologiens, execute sa vertu par le frein de l'idolatrie en certains païs, & en certaines personnes, & par le temperament ou par la vivacité des idées, & du goût de l'honnêteté morale en quelques autres. Les Grecs ingenieux & voluptueux, & par là sujets à une suite épouvantable de crimes, ont eu besoin d'une religion qui les chargeât d'une infinité d'observances. Ils eussent eu trop de tems à donner au mal, si

(e) *J'ai sçu d'un Theologien que c'est sous cette idée que l'on parle de la providence de Dieu, en tant qu'elle n'a point permis que les crimes se debordassent jusques à la destruction des societez.*

si la multitude de ceremonies, & de sacrifices, & d'oracles ne leur eût causé bien des distractions, & si les terreurs superstitieuses ne les eussent allarmez. Les Scythes peuple grossier, sans depense ni en habits, ni en bonne chere, n'avoient besoin que de mepriser les voluptez, ou de ne les pas conoitre. (a) Cela seul maintenoit leur republique, & les empêchoit de faire du tort les uns aux autres. Ils étoient tournez d'une maniere que chacun se contentoit de ce qui étoit à lui. Il ne faut point de code ni de digeste (b) à de telles gens.

Voilà quinze considerations qui me semblent suffisantes à ôter la pierre d'achopement qu'on a cru trouver dans quelques endroits de mon Dictionaire. Elles pourroient servir de sujet à un gros livre: je me suis contenté de les proposer legerement, car j'en ai traité ailleurs (c) avec un peu plus d'étenduë, ou j'en traiterai amplement dans un (d) ouvrage que j'ai promis.

II. ECLAIRCISSEMENT.

Quelle est la maniere dont il faut considerer ce que j'ai dit concernant les objections des Manichéens.

CEux qui se sont scandalisez de certaines choses que j'ai observées dans les articles où j'ai traité du Manicheïsme, seroient pleinement inexcusables, s'ils s'étoient fondez sur ce que j'ai dit que la question de l'origine du mal est très-dificile; car les anciens Peres (e) l'avouënt ingenument, & il n'y a point aujourd'hui de Theologien orthodoxe, qui ne fasse le même aveu. Je croi donc que ce n'est point en cela que l'on a trouvé la pierre d'achopement, & je suis persuadé qu'on ne l'a trouvée qu'en ce que j'ai pretendu que les objections des Manichéens sont insolubles, pendant qu'elles ne sont discutées qu'au tribunal de la raison.

Cela ne sçauroit manquer d'être choquant pour ceux à qui un grand zéle de la verité évangelique persuade qu'elle triomphe du mensonge dans toutes sortes de combats, & de quelques armes qu'il se serve. Ils trouvent tant de plaisir à la lecture d'un livre où l'on fait voir que la transubstantiation est terrassée, soit qu'on la combate par le temoignage des sens, & par les principes de la philosophie, soit qu'on la combate par l'Ecriture, & par la tradition des premiers siecles; ils trouvent, dis-je, tant de plaisir à une victoire si complete, qu'ils se persuadent facilement que toutes les autres disputes de l'orthodoxie ont le même sort. Flatez agreablement d'une si douce persuasion, ils s'irritent & ils s'indignent quand ils voient que l'on avouë que tous les articles de la foi Chretienne soutenus & combatus par les armes de la seule philosophie, ne sortent pas heureusement du combat; qu'il y en a quelques-uns qui plient, & qui sont contraints de se retirer dans les forteresses de l'Ecriture, & de demander qu'à l'avenir ils aient la permission de s'armer d'une autre maniere, faute de quoi ils refuseront de rentrer en lice.

Ceux qui se fâchent de se voir ainsi inquietez dans la possession de l'image d'un plein triomphe, craignent d'ailleurs qu'en avouant une sorte d'inferiorité, on n'expose la religion à une defaite totale, ou que pour le moins on n'afoiblisse notablement sa certitude, & que l'on n'avance les afaires des ennemis de l'Evangile.

Un scandale pris de la sorte a deux circonstances favorables, l'une qu'il naît d'un bon principe, l'autre qu'on le peut lever facilement. C'est l'amour de la verité qui le produit, & il ne faut que remonter à la consideration du caractere des veritez Evangeliques pour se delivrer de toute cette inquietude. Car on verra que bien loin que ce soit le propre de ces veritez de s'accorder avec la philosophie, il est au contraire de (f) leur essence de ne se pas ajuster avec ses regles.

Que les mysteres de l'Evangile étant au dessus de la raison, il s'ensuit qu'on ne peut repondre par la lumiere naturelle aux objections des incredules.

Les Catholiques Romains & les Protestans se font la guerre sur une infinité d'articles de religion, mais ils sont d'accord sur ce point-ci, que les mysteres de l'Evangile sont au dessus de la raison. Il y a eu même des Theologiens qui ont avoüé que les mysteres que les Sociniens nient sont contre la raison. Je ne veux pas me prevaloir de cette avance, il me sufit que l'on reconoisse unanimement qu'ils sont au dessus de la raison, car il resulte de là necessairement qu'il est impossible de resoudre les dificultez des philosophes, & par consequent qu'une dispute où l'on ne se servira que des lumieres naturelles, se terminera toûjours au desavantage des Theologiens, & qu'ils se verront forcez de lâcher le pied, & de se refugier sous le canon de la lumiere surnaturelle.

Il est évident que la raison ne sçauroit jamais atteindre à ce qui est au dessus d'elle; or si elle pouvoit fournir des reponses aux objections qui combatent le dogme de la Trinité, & celui de l'union hypostatique, elle atteindroit à ces deux mysteres, elle se les assujettiroit, elle les manieroit, & les plieroit jusques aux dernieres confrontations avec ses premiers principes, ou avec les aphorismes qui naissent des notions communes, & jusques à ce qu'enfin elle eût conclu qu'ils s'accordent avec la lumiere naturelle. Elle feroit donc ce qui surpasse ses forces, elle monteroit au dessus de ses limites, ce qui est formellement contradictoire. Il faut donc dire qu'elle ne peut point fournir de reponses à ses propres objections, & qu'ainsi elles demeurent victorieuses pendant qu'on ne recourt pas à l'autorité de Dieu, & à la necessité de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi.

Tâchons de rendre cela plus clair. Si quelques doctrines sont au dessus de la raison, elles sont au delà de sa portée. Si elles sont au-delà de sa portée, elle n'y sçauroit atteindre. Si elle n'y peut atteindre, elle ne peut pas les comprendre. Si elle ne peut pas les comprendre, elle n'y sçauroit trouver aucune idée, ni aucun principe qui soit une source de solution, & par consequent les objections qu'elle aura faites demeureront sans reponse, ou ce qui est la même chose, on n'y repondra que par quelque distinction aussi obscure que la these même qui aura été attaquée. Or il est bien certain qu'une objection que l'on fonde sur des notions bien distinctes demeure également victorieuse, soit que vous n'y repondiez rien, soit que vous y fassiez une reponse où personne

(a) Aurum & argentum perinde aspernantur, ac reliqui mortales appetunt. . . . Hæc continentia illis morum quoque justitiam edidit, nihil alienum concupiscentibus. Quippe ibidem divitiarum cupido est, ubi & usus. Atque utinam reliquis mortalibus similis moderatio & abstinentia alieni foret... Prorsus ut admirabile videatur, hoc illis naturam dare, quod Græci longa sapientium doctrina, præceptisque philosophorum consequi nequeunt. *Justin. lib. 2. cap. 2.*

(b) Justitia gentis ingeniis culta, non legibus. *Id. ibid.*

(c) *Dans les Pensées diverses sur les Cometes.*

(d) *Voiez la preface de la 3. édition de ces Pensées.*

(e) *Voiez ci-dessus pag. 2333. lettre d.*

(f) *Restreignez ceci aux veritez Evangeliques qui contiennent des mysteres, car il faut avouer que les preceptes de la morale de* JESUS-CHRIST *se peuvent facilement concilier avec la lumiere naturelle.*

ne ne peut rien comprendre. La partie peut-elle être égale entre un homme qui vous objecte ce que vous & lui concevez très-nettement, & vous qui ne pouvez vous defendre que par des reponses où ni vous ni lui ne comprenez rien ?

QUEL est le but d'une dispute philosophique, & que l'on n'y peut parvenir quand elle roule sur les mysteres.

Toute dispute philosophique supose que les parties contestantes conviennent de certaines definitions, & qu'elles admettent les regles du syllogisme, & les marques à quoi l'on conoît les mauvais raisonnemens. Aprés cela tout consiste à examiner si une these est conforme mediatement ou immediatement aux principes dont on est convenu, si les premisses d'une preuve sont veritables, si la consequence est bien tirée, si l'on s'est servi d'un syllogisme à quatre termes, si l'on n'a pas violé quelque aphorisme du chapitre de *oppositis*, ou *de sophisticis elenchis*, &c. On remporte la victoire ou en montrant que le sujet de la dispute n'a aucune liaison avec les principes dont on étoit convenu, ou en reduisant à l'absurde le defendeur. Or on l'y peut reduire soit qu'on lui montre que les consequences de sa these sont le oui & le non, soit qu'on le contraigne à ne repondre que des choses tout-à-fait inintelligibles. Le but de cette espece de disputes est d'éclaircir les obscuritez & de parvenir à l'évidence; & de là vient que l'on juge que pendant le cours du procés la victoire se declare plus ou moins pour le soûtenant ou pour l'oposant, selon qu'il y a ou plus ou moins de clarté dans les propositions de l'un que dans les propositions de l'autre; & enfin l'on est d'avis qu'elle se declare pleinement contre celui dont les reponses sont telles qu'on n'y comprend rien, & qui avouë qu'elles sont incomprehensibles. On le condamne dès-là par les regles de l'adjudication de la victoire, & lors même qu'il ne peut pas être poursuivi dans le brouillard dont il s'est couvert, & qui forme une espece d'abyme entre lui & ses antagonistes, on le croit batu à plate couture, & on le compare à une armée qui aiant perdu la bataille ne se derobe qu'à la faveur de la nuit, à la poursuite du vainqueur.

Ce qu'il faut conclure de cela est, que les mysteres de l'Evangile étant d'un ordre surnaturel ne peuvent point & ne doivent point être assujetis aux regles de la lumiere naturelle. Ils ne sont pas faits pour être à l'épreuve des disputes philosophiques: leur grandeur, leur sublimité ne leur permet pas de la subir. Il seroit contre la nature des choses qu'ils sortissent victorieux d'un tel combat: leur caractere essentiel est d'être un objet de foi, & non pas un objet de science. Ils ne seroient plus des mysteres si la raison en pouvoit resoudre toutes les dificultez, & ainsi au lieu de trouver étrange que quelcun avouë que la philosophie peut les attaquer, mais non pas repousser l'attaque, on devroit se scandaliser (a) si quelcun disoit le contraire.

(a) *Notez qu'on ne veut pas condamner ceux qui s'efforcent de concilier ces mysteres avec la philosophie; leurs motifs peuvent être bons, & leur travail avec la benediction de Dieu peut quelquefois être utile.*

Si ceux dont je veux guerir les scrupules ne se rendent pas à ces considerations, où ils trouveront peut-être quelque chose de trop abstrait, je les prierai de recourir à des reflexions qui soient plus à la portée de tout le monde. Je les prierai d'étudier un peu le genie que l'on voit regner dans le Nouveau Testament, & dans la mission des Apôtres.

CONSIDERATION sur la maniere dont JESUS-CHRIST, & les Apôtres & les anciens Peres ont enseigné.

L'esprit de dispute est la chose qui paroisse la moins aprouvée dans l'œconomie Evangelique. J. CHRIST ordonne d'abord la foi & la soumission. C'est son debut ordinaire, & celui de ses Apôtres, (b) *sui moi*, (c) *croi & tu seras sauvé*. Or cette foi qu'il exigeoit ne s'aqueroit point par une suite de discussions philosophiques, & par de grans raisonnemens: c'étoit un don de Dieu, c'étoit une pure grace du saint Esprit, & qui ne tomboit pour l'ordinaire que (d) sur des personnes ignorantes. Elle n'étoit pas même produite dans les Apôtres par l'effet des reflexions sur la sainteté de vie de J. CHRIST, & sur l'excellence de sa doctrine, & de ses miracles. Il faloit que (e) Dieu lui-même leur revelât que celui dont ils étoient les disciples étoit son Fils éternel. Si JESUS-CHRIST & ses Apôtres sont descendus quelquefois au raisonnement, ils n'ont point cherché leurs preuves dans la lumiere naturelle, mais dans les livres des Prophetes, & dans les miracles; & si quelquefois saint Paul s'est prevalu de quelque argument *ad hominem* contre les Gentils, il n'y a guere insisté. Sa methode étoit entierement diferente de celle des philosophes. Ceux-ci se vantent d'avoir des principes si évidens, & un systême si bien lié qu'ils n'ont point à craindre d'autres obstacles de persuasion que l'esprit stupide des auditeurs, ou que la malice artificieuse de leurs émules, & ils s'exposent à rendre raison de leur doctrine à tout le monde, & à la soutenir contre tout venant. Saint Paul au contraire reconoît (f) que sa doctrine est obscure, qu'il ne la sait qu'imparfaitement, & qu'on n'y peut rien comprendre (g) à moins que Dieu ne communique un discernement spirituel, & que sans cela elle ne passe que pour folie. Il confesse (h) que la plupart des personnes converties par les Apôtres étoient de petite condition & ignorantes. Il ne defie point les philosophes à la dispute, & il exhorte (i) les fideles à se tenir bien en garde contre la Philosophie, (k) & à éviter les contestations de cette science qui avoit fait perdre la foi à quelques personnes.

Les anciens Peres se sont reglez sur le même esprit, ils exigeoient une prompte soumission à l'autorité de Dieu, & ils regardoient les disputes des philosophes (l) comme l'un des plus grans obstacles que la vraie foi pût rencontrer dans son chemin. Le philosophe Celse se moqua de la conduite des Chretiens, *Qui ne voulant*, disoit-il (m), *ni écouter vos raisons, ni vous en donner de ce qu'ils croyent, se contentent de vous dire, N'examinez point, croyez seulement; ou bien, vôtre foy vous sauvera, & ils tiennent pour maxime, que la sagesse du monde est un mal.* . . . (n) *S'ils se renferment, à l'ordinaire, dans leur, N'examinez point, croyez seulement: il faut, du moins, qu'ils me disent quelles sont ces choses, qu'ils veulent que je croye.* Mais voici ce qu'on repond, „ (o) S'il étoit possible que tous les hommes, négligeant les affaires de la vie, s'attachassent à l'étude & à la méditation, il ne faudroit point chercher d'autre voye, pour leur faire recevoir la Religion Chrétienne. Car pour ne rien dire qui offense persone, on n'y trouvera pas moins d'exactitude qu'ailleurs, soit dans la discussion (p) de ses dogmes, soit dans l'éclaircissement des expressions énigmatiques de ses Prophétes, soit dans l'expression des Paraboles de ses Evangiles, & d'une infinité d'autres choses, arrivées ou ordonnées symboliquement. Mais puis-que ni les nécessitez de la vie, ni l'infirmité des hommes, ne permettent qu'à un fort-petit nombre de personnes de s'appliquer à l'étude, quel moyen pouvoit-on trouver, plus capable de „ pro-

(b) *Evangile de saint Luc chap. 5. v. 27. & chap. 9. v. 59.*

(c) *Actes des Apôtres chap. 16. v. 31.*

(d) *Evangile selon saint Matthieu chap. 11. v. 25.*

(e) *Ibid. chap. 16. v. 17.*

(f) *1. Epitre aux Corinth. ch. 13. v. 12.*

(g) *Ibid. chap. 2. v. 14.*

(h) *Ibid. chap. 1. v. 26.*

(i) *Epitre aux Colossiens ch. 2. v. 8.*

(k) *1. Epitre à Timothée ch. 6. v. 20. 21.*

(l) *Voiez les passages des Peres que Mr. de Lannoi a compilez au chap. 2. du livre* de varia Aristotelis fortuna.

(m) *Origene contre Celse liv. 1. chap. 2. pag. 5. de la version de Mr. Boubereau.*

(n) *Id. ib. pag. 7.*

(o) *Id. ib. pag. 5.*

(p) *Cela se doit entendre non par raport aux principes de logique & de metaphysique, dequoi il s'agit dans cet éclaircissement (car il est certain que les Peres ne discutoient point sur ces regles-là le dogme de la Trinité ni celui de l'Incarnation) mais par raport à des principes tirez de la parole de Dieu quand il est question d'un mystere de l'Evangile.*

„ profiter à tout le reste du monde, que celuy que J. C. a voulu qu'on employât pour la con-
„ version des Peuples? Et je voudrois bien que l'on me dît, sur le sujet du grand nombre de ceux
„ qui croyent, & qui, par-là, se sont retirez du bourbier des vices, où ils étoyent auparavant
„ enfoncez, lequel leur vaut le mieux, d'avoir, de la sorte, changé leurs mœurs, & corrigé
„ leur vie, en croyant, sans examen, qu'il y a des peines pour les péchez, & des récompenses
„ pour les bonnes actions; ou d'avoir attendu à se convertir, qu'on les y reçût, lors-qu'ils ne
„ croiroyent pas seulement, mais qu'ils auroyent examiné avec soin les fondemens de ces dogmes.
„ Il est certain, qu'à suivre cette méthode, il y en auroit bien-peu, qui en vinssent jusqu'où leur
„ foy toute-simple & toute-nuë les conduit; mais que la plus-part demeureroyent dans leur cor-
„ ruption. . . . (a) Mais puis-qu'ils font tant de bruit de cette maniére de croire sans examiner,
„ il leur faut encore dire, que pour nous, qui remarquons l'utilité qui en revient aux personnes
„ qui font le plus grand nombre, nous avoüons franchement que nous la recommandons à ceux
„ qui ne sont pas en état de tout abandonner, pour s'appliquer entiérement à la recherche de la
„ verité. „

(a) *Ibid. pag. 6.*

Ce passage de saint Paul (b) *nous cheminons par foi & non point par vuë*, sufiroit seul à nous convaincre que de philosophe à philosophe il n'y a rien à gagner pour celui qui entreprend, ou de prouver les mysteres de la Religion Chretienne, ou de se tenir sur la defensive. Car voici en quoi diferent la foi d'un Chretien & la science du philosophe; cette foi produit une certitude achevée, mais son objet demeure toûjours inevident: la science au contraire produit tout ensemble l'évidence de l'objet, & la pleine certitude de la persuasion. Si donc un Chretien entreprenoit de soutenir contre un philosophe le mystere de la Trinité, il oposeroit à des objections évidentes un objet inevident. Ne seroit-ce point se batre les yeux bandez, & les mains liées, & avoir pour antagoniste un homme qui se peut servir de toutes ses facultez? Que si le Chretien pouvoit resoudre toutes les objections du philosophe sans se servir que des principes de la lumiere naturelle, il ne seroit pas vrai comme l'assûre saint Paul que nous cheminons par foi & non point par vuë. La science, & non pas la foi divine seroit le partage du Chretien.

(b) *2. Epit. aux Corinth. ch. 5. v. 7.*

Se scandalisera-t-on d'un aveu qui est une suite naturelle de l'esprit Evangelique & de la doctrine de saint Paul?

MAXIMES communes aux Theologiens Catholiques & Protestans.

Si l'on n'est point assez frapé de ces reflexions sur la conduite des premiers siecles; si, dis-je, de tels objets considerez en éloignement ne font point assez d'impression, je demande que l'on veuille bien prendre la peine d'examiner les maximes des Theologiens modernes. Les Catholiques Romains & les Protestans s'accordent à dire, qu'il faut recuser la raison quand il s'agit du jugement d'une controverse sur les mysteres. Cela revient à ceci, qu'il ne faut jamais accorder cette condition que si le sens literal d'un passage de l'Ecriture renferme des dogmes inconcevables, & combatus par les maximes les plus évidentes des logiciens, & des metaphysiciens, il sera declaré faux, & que la raison, la philosophie, la lumiere naturelle seront la regle que l'on suivra pour choisir une certaine interpretation de l'Ecriture preferablement à toute autre. Non seulement ils disent qu'il faut rejetter tous ceux qui stipulent une telle chose comme une condition preliminaire de la dispute, mais ils soutiennent aussi que ce sont des gens qui s'engagent dans un chemin qui ne peut conduire qu'au Pyrrhonisme, ou qu'au deïsme, ou qu'à l'atheïsme; de sorte que la barriere la plus necessaire à conserver la religion de JESUS-CHRIST est l'obligation de se soumettre à l'autorité de Dieu, & à croire humblement les mysteres qu'il lui a plu de nous reveler quelque inconcevables qu'ils soient, & quelque impossibles qu'ils paroissent à nôtre raison.

Il semble que les Catholiques Romains & les Protestans de la confession d'Ausbourg devroient insister plus fortement sur ce principe que les Reformez, car le dogme de la presence réelle en a un besoin tout particulier; cependant les Reformez sont aussi jaloux de cette these que les autres, & la poussent avec un grand zéle contre les Sociniens: & dès qu'ils voient que quelques-uns de leurs Docteurs s'écartent de cette route commune pour augmenter les emplois de la raison, ils les refutent fortement, & les font devenir suspects de l'heresie Socinienne.

Les preuves de tout ce que je viens de dire seroient bien aisées à recueillir, mais ce seroit un travail fort inutile; car pour peu que l'on connoisse les ouvrages de controverse, on sçait que les Catholiques Romains ne cessent de recommander le sacrifice de la raison, & la captivité de l'entendement, & que les Ministres attribuent au refus de ce sacrifice les impietez des Sociniens. Les disputes (c) de l'Academie de Franeker terminées par le silence que le Souverain imposa, & celles de deux (d) Ministres François terminées (e) par le Synode Wallon, ont fait tant de bruit & sont de si fraiche date, qu'il n'est pas besoin que je me munisse de citations. Je dirai seulement que l'un de ces deux Ministres soutint comme *la doctrine universelle de l'Eglise, & particulierement de Calvin & des Reformez*, que le fondement de la Foi n'est ni l'évidence des objets, ni l'évidence de la revelation, & que le saint Esprit nous persuade des mysteres de l'Evangile sans nous montrer évidemment ce que nous croions, ni la divinité de l'Ecriture, ni la verité du sens de tels & de tels passages. Il fut reconu orthodoxe: son adversaire remporta un semblable temoignage d'orthodoxie: mais cela ne prouve rien contre moi, car il avoüoit que la foi est sans évidence quant à l'objet, & que l'évidence qui l'accompagne quant à la revelation est un effet de la grace. Il est donc de ceux qui disent que les mysteres ne sont pas sous le ressort de la raison, & que la raison ou la lumiere philosophique n'est point la regle qu'il faut consulter quand on dispute là-dessus.

(c) *L'an 1687. On a pu voir dans la Bibliotheque Universelle les extraits de plusieurs livres publiez de part & d'autre sur cette controverse.*

(d) *Mrs. Jurieu & Saurin.*

(e) *En Septembre 1696.*

Or si tous les Theologiens orthodoxes sur le mystere de la Trinité, & sur celui de l'union hypostatique, les uns Catholiques Romains, & les autres Protestans, rejettent & recusent d'une commune voix l'arbitrage de la raison, c'est un signe manifeste qu'ils la trouvent incapable de donner des preuves, ni des solutions dans les controverses de ces mysteres; car lors qu'il s'agit

s'agit de l'existence divine, ils ne demandent pas mieux que de disputer par les lumieres de la raison. C'est parce qu'elles fournissent des armes & pour attaquer, & pour repousser l'ennemi, & pour le vaincre pleinement. Ce qui fait donc qu'ils se conduisent tout autrement par raport à la Trinité, à l'Incarnation &c. est qu'ils savent que les principes de philosophie n'y sauroient faire aucun bien, & y peuvent faire beaucoup de mal. Si la justice, si la prudence permettent de recuser un juge ce n'est qu'en cas d'incompetence, & de partialité. Plus on a de zéle pour sa cause, moins neglige-t-on ses avantages; & si d'ailleurs on est éclairé sur ses interêts, on ne recuse jamais les personnes bien intentionnées.

Je conclus de tout ceci, qu'il n'y a rien de plus facile que de faire revenir ceux qui ont été choquez de mon aveu; car il n'y a qu'à les prier de prendre garde que s'ils veulent s'en scandaliser, il faut qu'ils se plaignent que tous les Theologiens orthodoxes leur sont en scandale. Il n'y a point ici de milieu, il faut ou qu'ils trouvent bon ce que j'ai dit, ou qu'ils ne trouvent pas bon ce que disent les Theologiens les plus oposez aux heresies Sociniennes.

REPONSE à quelques objections, dont la premiere est qu'on donne trop d'avantage aux heretiques & aux infidèles, en leur avoüant qu'on ne peut repondre aux objections que la philosophie leur fournit contre les mysteres du nouveau Testament.

Si l'on m'objecte qu'on a eu raison de se choquer de mon aveu, puis que c'est donner trop d'avantages aux incredules, que de leur passer que leurs objections contre nos mysteres ne peuvent être refutées philosophiquement, je repons deux choses; la 1. est qu'il faut donc qu'on se scandalise non seulement de ce que j'ai pu avancer sur ce sujet, mais aussi de ce que les Theologiens les plus orthodoxes ont publié à cet égard-là. Je dis en 2. lieu, que ce n'est point accorder aux incredules quelques avantages dont ils puissent se glorifier legitimement. Si les premiers Predicateurs de l'Evangile avoient imité ces philosophes, qui ne sont pas plutôt arrivez dans les villes capitales qu'ils font savoir par des affiches, qu'ils sont prêts à soutenir contre tout venant telles & telles propositions, & qu'un tel jour, à une telle heure, & en un tel lieu ils feront voir la fausseté de toutes les autres sectes, si, dis-je, les Apôtres, saint Paul par exemple se trouvant parmi les Atheniens eût prié l'Areopage de lui permettre d'entrer en lice avec tous les philosophes, s'il se fût offert de soutenir these sur les trois personnes qui ne sont qu'un Dieu, & sur l'unité d'hypostase de la nature divine, & de la nature humaine en JESUS-CHRIST, & si avant que de commencer la dispute il fût convenu de la verité des regles qu'Aristote a étalées dans sa dialectique, soit touchant les termes d'oposition, soit touchant les caracteres des premisses du syllogisme demonstratif &c. si enfin ces preliminaires aiant été bien reglez, il eût repondu que nôtre raison est trop foible pour s'élever jusques aux mysteres, contre lesquels on lui proposoit des objections, il eût essuié toute la honte qu'un soutenant mis à bout puisse jamais essuier. La victoire des philosophes d'Athenes eût été complete, car il auroit été jugé & condamné selon des maximes dont il auroit reconnu la verité auparavant. Mais si les philosophes l'avoient attaqué par ces maximes après qu'il leur auroit declaré le fondement de sa creance, il auroit pu leur oposer cette barriere, que ses dogmes étoient inconus à la raison, qu'ils avoient été revelez de Dieu, & qu'il faloit les croire sans les comprendre. La dispute pour être reguliere n'auroit point dû rouler sur la question si ces dogmes-là étoient oposez aux maximes de la dialectique & de la metaphysique, mais sur la question si Dieu les avoit revelez. Saint Paul n'eût pu avoir du dessous, qu'en cas qu'on lui eût prouvé que Dieu ne demandoit point que l'on crût ces choses.

Vous voiez par là combien est imaginaire le pretendu triomphe des incredules; car nos Theologiens ne se vantent pas de prouver la Trinité & l'Incarnation par des argumens philosophiques, ils n'admettent que la Parole de Dieu pour le fondement & pour la source des preuves & des solutions. C'est leur forteresse, c'est leur place d'armes, il leur doit sufire de la defendre, & de parer tous les coups qui leur sont portez par un heretique qui se fonde sur le même principe qu'eux de l'autorité de l'Ecriture. Que l'ennemi s'empare du reste, peu leur importe; c'est un païs qu'ils ont abandonné volontairement. Ce n'est point vaincre que d'occuper une place que personne n'avoit intention de garder. (a) *Facile erat vincere non repugnantes.*

Afin que ceux mêmes qui se trouveroient sans autre livre en lisant ceci, puissent être très-assûrez que ce n'est pas une chose avancée en l'air, je m'en vais les mettre dans une pleine confiance. Je m'en vais leur citer le temoignage de deux (b) fameux écrivains, l'un prêtre, l'autre ministre, & tous deux très-orthodoxes sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la satisfaction de JESUS-CHRIST, & sur quelques autres mysteres. „ Ce (c) procedé n'est pas raisonnable; parce „ qu'il est contraire aux premieres lumieres & aux fondemens mesme de la religion chrestienne. „ Si cette religion disoit aux hommes, qu'elle leur propose une foy exempte de toutes sortes de „ difficultez; que l'on ne peut rien alleguer contre ses mysteres qui ait quelque sorte d'apparence; & „ que les preuves sur lesquelles elle établit les veritez qu'elle enseigne, sont si claires, qu'elles forcent l'incredulité & la resistance de toutes sortes d'esprits, quelques preoccupez qu'ils soient; on „ auroit raison de pretendre détruire ses dogmes, en ramassant ainsy des difficultez vray-semblables contre ce qu'elle nous voudroit faire croire. Mais elle est bien éloignée de leur tenir ce „ langage. Non seulement elle ne leur dit pas que les veritez qu'elle enseigne ne peuvent estre „ combattues par aucunes raisons apparentes; mais elle leur dit qu'il est necessaire qu'elles le „ soient, & que c'est une suite infaillible du dessein que Dieu a eu en se découvrant aux hommes „ par la veritable religion (d). „ Mr. Claude n'aiant rien dit contre ce passage de Mr. Nicolle, en doit passer pour l'aprobateur; car s'il y eût trouvé quelque matiere de critique, toutes sortes de raisons demandoient qu'il le censurât en refutant, comme il a fait, le livre de la perpetuité de la foi.

LA SECONDE objection est que l'on a trouvé des reponses aux objections des philosophes.

Voions si l'on a pu prendre quelque sujet de scandale sous pretexte que les objections philosophiques contre le dogme de la Trinité &c. ne reduisent point au silence les professeurs en Theologie, & que dans les theses qu'ils exposent frequemment à la dispute sur ces points-là, ils donnent la solution de toutes les dificultez qui leur peuvent être proposées. Je prie ceux qui m'allegueront

(a) *Cicero Tuscul. quaest. lib. 1. init. fol. m. 245. C.*

(b) *Mr. Nicolle & Mr. Claude.*

(c) *C'est-à-dire faire des amas de raisons qui ont quelque chose de surprenans contre la Trinité &c.*

(d) *Nicolle, perpetuité de la foi pag. m. 92 93.*

gueront cela, de faire attention à deux choses, l'une est que leur objection ne peut être bonne contre moi, qu'elle ne le soit contre tous les Theologiens qui avouënt que les grans mysteres de l'Evangile sont inexplicables par la lumiere naturelle. L'autre est que les Protestans ne peuvent point se servir de cette objection, car elle prouve trop, puis qu'elle prouve que le dogme de la transubstantiation n'est point exposé à des attaques invincibles philosophiquement parlant. Tous les Catholiques Romains enseignent qu'un corps peut être en plusieurs lieux à la fois. Les Thomistes se contentant du necessaire n'ont point osé assûrer qu'il y puisse être *circonscriptivement*, mais tout au plus comme JESUS-CHRIST est sous les especes sacramentales. Les autres Scholastiques & sur tout les Jesuites ont été bien plus hardis; ils ont soutenu *la replication* (a) *circonscriptive*, & en cela ils ont raisonné plus consequemment que les Thomistes; car si les raisons que l'on allegue contre cette *replication* étoient bonnes, la *replication* (b) *definitive* ne seroit pas soutenable. Les Theologiens ne sont pas les seuls qui enseignent la *replication*, elle est aussi enseignée dans tous les cours de philosophie, & c'est toûjours l'une des theses qu'on fait soutenir publiquement aux écoliers de physique. Toutes les objections imaginables sont discutées dans les livres des Theologiens scholastiques qui traitent du Sacrement de la Cêne, & dans les cours de philosophie à l'endroit où il s'agit d'expliquer les questions *de loco*. Aucune de ces objections ne demeure sans reponse. Cela empêche-t-il que les Protestans Reformez ne persistent à soutenir que la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois est compliquée de mille contradictions, & absolument impossible? Ils ne peuvent donc rien conclure à l'avantage d'une opinion, de ce que l'on peut oposer (c) quelque *distinguo*, ou quelque terme d'école à tout ce que les adversaires les plus subtils sont capables d'objecter. Ce n'est pas le tout que de repondre, il faut donner une solution qui excite quelque idée, & qui soit exempte de la petition du principe, & qui fasse voir que l'objection est bâtie sur des fondemens qui n'ont point de liaison avec les notions communes. Voilà trois caracteres qu'on ne trouve point dans les reponses des Scholastiques aux objections qui attaquent le dogme de la transubstantiation. Aussi est-il vrai que leur derniere & leur principale ressource est de dire, que la toute-puissance de Dieu suplée ce que la raison ne peut comprendre, & que c'est à nous à captiver nôtre entendement, & à sacrifier nos lumieres à l'autorité de l'Eglise.

Ils n'ont pas été moins subtils ni moins feconds soit à inventer des dificultez, soit à inventer des reponses par raport à la Trinité, que par raport à la transubstantiation. Mais les Sociniens sont aussi mal satisfaits de ces deux especes de reponses, que les Reformez de celles qui se raportent au second de ces deux dogmes. Les unes & les autres, disent les Sociniens, manquent des trois caracteres qu'on a marquez ci-dessus; elles suposent ce qui est en question; elles sont ou aussi obscures, ou plus obscures que le dogme même qui est le sujet de la controverse; elles sont si inconcevables qu'on ne sauroit les refuter; c'est une dispute où la nuit separe les combatans; car si le defenseur de la these se couvre d'une distinction tout-à-fait incomprehensible, il faut de toute necessité que l'oposant se retire, ou qu'il s'arrête, il ne voit aucun endroit par où fraper. On ne tire point une fleche lors que la plus petite lueur du monde nous manque pour entrevoir & pour deviner où est le but; & comme le plus haut degré de l'évidence a cela de propre qu'on ne peut point le prouver, le plus bas degré de l'inevidence a le destin de ne pouvoir être combatu. Ainsi de ce que les attaquans les mieux fondez sur les lumieres philosophiques rencontrent enfin un retranchement de distinctions, couvert d'un nuage si épais qu'il faut qu'ils s'arrêtent, on ne peut tirer nulle consequence en faveur d'un dogme.

Il y a dans l'une & dans l'autre communion la Romaine & la Protestante, beaucoup de personnes qui sont mal édifiées des explications des Scholastiques, & qui jugent que ces gens-là ont plus embrouillé que debrouillé les mysteres de la religion. Quelques Theologiens Protestans souhaiteroient qu'on s'en fût tenu aux termes de l'Ecriture, & qu'on eût enfermé en cinq ou six lignes tout ce qui concerne la Trinité, & qu'au lieu de suivre les disputeurs d'objection en objection, on leur eût dit, *Nous ne vous proposons point cela comme une chose à comprendre, mais comme une chose à croire; si vous ne pouvez pas la croire, demandez à Dieu la grace d'en être persuadé; si vous n'obtenez rien par vos prieres, vôtre mal est incurable; nos distinctions, nos subtilitez, ne serviroient qu'à vous endurcir; vous ne cesseriez de vous plaindre qu'on vous explique un dogme obscur par un plus obscur, obscurum per obscurius.* Il y a beaucoup d'aparence que ce mystere proposé en peu de mots selon la simplicité de l'Ecriture, efaroucheroit & revolteroit beaucoup moins la raison, qu'il ne l'efarouche, & ne la revolte par le grand detail d'explications qui l'acompagne dans les commentateurs de Thomas d'Aquin. Plusieurs Catholiques Romains diroient de bon cœur, s'ils osoient, contre les subtilitez des Scholastiques, ce que Mr. l'Abbé Faydit en a publié; mais pour n'avoir pas le courage qu'il a eu d'imprimer sur ce sujet une invective très-forte, ils n'en pensent pas moins. Voiez la marge (d).

Mr. de Balzac a dit d'excellentes choses dans le cinquiéme (e) discours de son Socrate Chretien. En voici un morceau. „ (f) Ceux qui ont traduit d'une langue en une autre, avec le plus de reputation, ont pris des rivieres pour des montagnes, & des hommes pour des villes. Les mespri-„ ses de vos Docteurs ne doivent rien à celles-là. La Raison humaine fait, s'il se peut, de plus „ estranges équivoques, quand elle traite des choses divines. Estant foible & courte, comme „ elle est, elle devroit s'épargner & se mesurer: Elle devroit estre plus discrete & plus retenuë. „ Il peut y avoir de l'intemperance au desir d'apprendre & de s'enquerir. C'est un Vice que de „ sçavoir trop de Nouvelles. L'ancienne Morale l'a condamné: Les Caracteres de Theophra-„ ste ne l'oublient pas. Et s'il est vray ce qu'on a dit autrefois, QU'IL NE FAUT PAS „ ESTRE CURIEUX DANS LA REPUBLIQUE D'AUTRUY, quel-„ le audace est-ce, je vous prie, quel attentat à un Citoyen du bas Monde, à un Habitant de „ la Terre, de se mesler si avant des choses superieures, & des affaires du Ciel? En quel Païs „ est-il plus Estranger qu'en celuy-là? Y a-t-il de Republique, qui luy soit plus inconnuë? Y a-t-il

(a) *C'est ainsi qu'on nomme dans les écoles la position d'un même corps en plusieurs lieux sans penetration de dimensions.*

(b) *C'est ainsi qu'on nomme la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois avec penetration de dimensions.*

(c) *Conferez avec ceci ce qu'on a dit ci-dessus pag. 3060. col. 2. touchant les objections qui concernent la divisibilité du continu.*

(d) *Pour conoitre les embarras inexplicables où l'Abbé Faydit a reduit les Scholastiques, il ne faut que consulter l'auteur qui a tâché de lui repondre, ou seulement l'excellent extrait que Mr. de Bauval a donné de sa reponse dans l'histoire des Ouvrages des Savans, Mai 1699. pag. 214. & suiv.*

(e) *Il est intitulé* de la trop grande subtilité dans les choses de la religion.

(f) *Balzac Socrate Chretien pag. m. 57. & suiv.*

„ a-t-il un Autruy, dont il soit plus esloigné; avec lequel il ayt moins de societé & moins de „ commerce? Nous devons ce respect à cette Majesté qui se cache, de ne vouloir pas la des-„ couvrir; de ne la chercher pas avec tant de diligence & d'empressement. Arestons-nous à ses „ Dehors & à ses Rempars, sans la poursuivre jusques dans son Fort & dans ses Retranche-„ mens. Adorons les voiles & les nuages qui sont entre nous & elle. Puis-qu'elle habite une „ lumiere inaccessible, ne faisons point de dessein sur le lieu de sa Demeure: N'essayons point „ de le surprendre par la subtilité de nos Questions; de le forcer par la violence de nos Argu-„ mens. Si nous avons soin de la conservation de nos yeux; Si nostre vie nous est chere, fuyons „ cette Presence redoutable, cette fatale lumiere, cette lumiere qui esblouït les Anges & qui „ tuë les Hommes. . . . . . . (a) Esloignez que nous sommes de luy, d'une distance qui „ ne se peut mesurer, & confinez au plus bas estage du Monde qu'il a basti, nous voulons mon-„ ter sur son Throsne & toucher à sa Couronne: Nous aspirons à sa plus estroite confidence & „ à sa derniere familiarité. Au moins pretendons-nous de le voir aveque des yeux de chair; „ de le comprendre avec un esprit noyé dans le sang & enseveli dans la matiere. Nous entrepre-„ nons de discourir de sa Nature & de son Essence; de faire des Relations de sa Conduite & de „ ses Desseins, avec le jargon de la Philosophie d'Aristote. „

(a) Id. ib. pag. 62. 63.

C'est aux Scholastiques d'Espagne que Balzac en veut dans ce discours-là; or il n'y a point de matiere sur quoi ils meritent mieux cette censure, que sur les explications qu'ils donnent du mystere de la Trinité; tant s'en faut qu'il faille juger qu'ils y ont bien reüssi, sous pretexte qu'ils ont inventé des reponses aux objections.

Mais afin d'être équitable envers tout le monde, il faut dire que ceux qui s'engagent à disputer avec les Sociniens, & qui se font de nouvelles routes, ne manquent guere de s'égarer. On a vu cela en Angleterre il y a (b) cinq ou six ans. Un fameux Theologien n'aiant point cru qu'il pût refuter par l'hypothese des Scholastiques quelques écrits que les Unitaires avoient publiez, en imagina une autre, mais on pretendit qu'il établissoit le Trithéïsme, & on ne voulut point soufrir qu'elle prît pied. D'où nous pouvons recueillir combien il est impossible de refuter les objections philosophiques des Sociniens, & que puis qu'ils reconoissent l'Ecriture il les faut d'abord combatre par là. C'est l'endroit foible de leur place: l'autre en est le fort.

(b) On écrit ceci en Novembre 1701.

Quelque envie que j'aie d'être court, si faut-il que je remarque la maniere dont un habile Theologien, qui est depuis plusieurs années Evêque de Salisberi, refuta les objections d'un fameux (c) athée dont il fut le convertisseur. Il nous a donné l'histoire des conferences qu'il eut avec lui, & nous y trouvons entre autres choses qu'étant question de repondre aux dificultez sur les mysteres de l'Evangile, il n'eut recours qu'à ceci, que l'incomprehensibilité d'un dogme n'est point une raison valable de le rejeter, puis qu'il y a dans la nature beaucoup de choses très-certaines qu'il nous est impossible de comprendre. Il en cita quelques-unes, & nommément l'union de l'ame & du corps. On lui avoit objecté qu'il n'est pas en la puissance de l'homme de croire ce que l'on ne conçoit pas, & que c'est ouvrir la porte aux fourberies des prêtres que d'ajoûter foi à des doctrines mysterieuses. (d) *Ne mysteriis fidem adhiberet, elabendi viam quærebat, autumabatque a nullo mortalium id fieri posse, quandoquidem credere, quod concipere, vel cogitatione comprehendere nequimus, non est penes hominem. Credere mysteriis, inquiebat nihil aliud esse, quam fenestram aperire præstigiis sacerdotum; cum enim populo hac in re obsequente uterentur, omnia illi pro lubitu persuaderent, qui, imposito rudi mysterii nomine, domabatur, nulloque negotio credebat.* Il repondit (e) qu'il ne faloit pas s'étonner de ce que l'essence de Dieu nous est incomprehensible, puis qu'il y a (f) dans chaque être quelque chose dont on ne peut rendre de raison, & (g) que la possibilité de plusieurs faits reconus pour veritables de tout le monde peut être attaquée par des argumens specieux, & qu'ainsi la revelation du mystere de la Trinité, & de celui de l'Incarnation, & de quelques autres étant certaine, nous devions y soumettre nôtre raison; car le seul argument qu'on puisse leur oposer est qu'ils surpassent la portée de nôtre esprit; mais ne trouve-t-on pas la même dificulté (h) dans plusieurs choses que l'on admet pour veritables? Il fut si éloigné de compter pour quelque chose les reponses des Scholastiques, qu'au contraire il avoüa qu'elles ne servoient qu'à obscurcir les dificultez. (i) *Curiositatis revera nimium introductum, eaque magis conducit difficilioribus obscurandis, quam explanandis. Sunt autem defensa vacillantibus argumentis, illustrataque similitudinibus non adeo idoneis ac congruis, additaque novæ subtilitates, magis intricantes, quam extricantes, quæ omnia haud queunt negari. Oppositio Hæreticorum priscis temporibus nimium curiositatis inter Patres excitavit, quam Scholastici sequiorum seculorum mire adauxerunt; verum si mysteria potius ea simplicitate, qua in sacris tradita sunt literis, quam secundum absurdissima in ea fanaticorum hominum commentaria accepta fuissent, non minus (k) incredibilia viderentur, quam aliqua eorum objectorum, quæ quotidie in sensus incurrunt.*

(c) Jean Wilmot Comte de Rochester né au mois d'Avril 1638. mort penitent l'an 1680. homme qui s'étoit distingué par son esprit & par des compositions de plume pleines de sel & d'agremens, & l'un de ces athées qui vivent selon leurs principes, car il se plongea dans les plus afreux excès de l'ivrognerie & de l'impudicité. Voiez l'histoire de sa conversion. C'est un livre du Docteur Gilbert Burnet. Je me sers de la traduction Latine qui en a été publiée à Utrecht l'an 1698.

(d) Rosta Comitis in extremis parrasia seu poenitentia salutaris. pag. 51.

(e) Ibid. pag. 53.

(f) Certum in unaquaque re quid esse cujus ratio reddi nequit. Id. pag. 52.

(g) Ibid. pag. 53.

(h) Notez que l'auteur qui publia un traité de religion contre les athees les deïstes & les nouveaux Pyrrhoniens à Paris l'an 1677. pressa fortement l'argument que les impies ne peuvent éviter dans leurs principes de croire des choses incomprehensibles. *Voiez le chap. 3. 4. & 5. de la 2. partie.*

(i) Comitis Rosta in extremis parrasia pag. 54. 55.

(k) Je n'entens pas cela, & il me semble que l'auteur a plutôt dit credibilia *qu'*incredibilia, *ou qu'au lieu de* minus, *il eut falu mettre* magis.

N'oublions pas cette observation. Luther & plusieurs autres Theologiens Protestans (l) n'eussent jamais soutenu qu'il y a des choses fausses en philosophie, qui sont vraies en Theologie, s'ils eussent cru que les reponses que l'on fait aux objections des philosophes contre nos mysteres peuvent contenter la raison, car ils ne soutenoient cela (m) qu'à cause de ces mysteres.

(l) Voiez ci-dessus pag. 1580. & 1947.

(m) Voiez ci-dessus pag. 1947.

Je ne voi donc point que jusqu'ici les objections que j'ai à resoudre dans cet éclaircissement aient pu m'embarasser. Examinons en quelques autres.

Si l'on m'objecte que mon aveu n'est scandaleux qu'à cause qu'il se raporte non pas aux raisons philosophiques qui peuvent combatre la Trinité, l'Incarnation, & quelques autres mysteres, mais aux disputes sur l'origine du mal, on commettra bien des fautes. Car on ignorera 1. que les decrets de Dieu sur la chute du premier homme, & sur les suites de cette chute sont un des myste-

LA TROISIE'ME objection est, que je n'ai point

res les plus incomprehensibles de la religion: 2. que nos Theologiens les plus orthodoxes tombent d'accord de cela.

dû apliquer aux argumens des Manichéens ce qui pourroit être avoüé touchant les raisons que l'on opose aux mysteres de l'Evangile.

Les écrits de saint Paul nous aprenent que ce grand Apôtre s'étant proposé les dificultez de la predestination, (*a*) ne s'en tira que par le droit absolu de Dieu sur toutes les creatures, & que par une exclamation sur l'incomprehensibilité des voies de Dieu. Eût-il pu signifier plus clairement que par une telle solution, combien le dogme des decrets de Dieu sur la destinée des élus, & des reprouvez est inexplicable? N'est-ce pas nous dire en termes bien clairs, que la predestination est un des mysteres qui accablent le plus la raison de l'homme, & qui demandent le plus inevitablement qu'elle s'humilie sous l'autorité de Dieu, & qu'elle se sacrifie à l'Ecriture? Les objections qu'elle forme contre les mysteres de la Trinité, & de l'Incarnation, ne se font sentir pour l'ordinaire qu'à ceux qui ont quelque teinture de Logique, & de Metaphysique; & comme elles apartiennent à des sciences de speculation, elles frapent moins le commun des hommes; mais celles qu'elle forme contre le peché d'Adam, & contre le peché originel, & contre la damnation éternelle d'une infinité de gens qui ne pouvoient être sauvez sans une grace efficace que Dieu ne donne qu'à ses élus, sont fondées sur des principes de morale que tout le monde conoît, & qui servent continuellement de regle tant aux sçavans qu'aux ignorans, pour juger si une action est injuste, ou si elle ne l'est pas. Ces principes sont de la derniere évidence, & agissent sur l'esprit & sur le cœur, desorte que toutes les facultez de l'homme se soulevent quand il faut imputer à Dieu une conduite qui n'est pas conforme à cette regle. La solution même que l'on tire de l'infinité de Dieu, & qui sert d'un puissant motif pour captiver l'entendement, n'est pas exempte d'une nouvelle dificulté; car si la distance infinie qui éleve Dieu au dessus de toutes choses, doit persuader qu'il n'est point soumis aux regles des vertus humaines, on ne sera plus certain que sa justice l'engage à punir le mal, & l'on ne sçauroit refuter ceux qui soutiendroient qu'il est l'auteur du peché, & qu'il le punit neanmoins fort justement, & qu'en tout cela il ne fait rien qui ne s'accorde avec les perfections infinies du souverain être, car ce ne sont pas des perfections qu'il faille ajuster aux idées que nous avons de la vertu.

(*a*) *Voiez la remarque G de l'article d'Arminius.*

Il est donc visible que le dogme du peché d'Adam avec ce qui en depend, est entre tous les mysteres inconcevables à nôtre raison, & inexplicables selon ses maximes, celui qui demande le plus necessairement que l'on se soumette à la verité revelée, nonobstant toutes les opositions de la verité philosophique.

Il seroit à souhaiter que l'on se fût toûjours souvenu de ce point-là; car les malheureuses contestations sur la Grace qui ont causé tant de desordres, ne sont venuës que de ce qu'on a osé traiter ce mystere comme une chose qui se pouvoit concilier avec nôtre foible raison. Les Catholiques Romains ont donné ici dans la disparate; ils ont insulté Calvin avec les derniers emportemens, parce qu'il avoit suivi à la lettre les doctrines de saint Paul; ils vouloient les expliquer d'une maniere mitigée, afin que la raison humaine y trouvât son compte. Ils n'avoient pas eu les mêmes égards pour la raison quand ils avoient expliqué les passages de l'Ecriture qui concernent la Trinité, & le Sacrement de l'Eucharistie. On pourroit lancer sur eux les traits que Balzac decoche sur leurs adversaires. *Nous devrions traitter* les Ministres *de ridicules*, dit-il, (*b*) „ apres les Avances qu'ils ont faites, & les Reserves qu'ils veulent faire. Puis „ qu'ils nous ont accordé le Plus, nous sçauroient-ils refuser le Moins? Nous ayant donné „ le Mystere de la Trinité, & celuy de l'Incarnation, ils ne se sont rien reservé apres cela. „ Par la concession de ces deux grandes, estranges, estonnantes Veritez, ils ont renoncé à „ la liberté de leur esprit; & cette liberté est une chose qui ne peut ni se perdre ni se con„ server que toute entiere. La mesme Autorité qui les asseure de la certitude du Symbole „ des Apostres, les asseure de la validité de toutes les autres pieces de la Religion, & ils ne „ sont pas mieux fondez de la contester icy que là. L'Autorité estant infaillible, elle est in„ faillible par tout; elle est également infaillible. Le Chretien estant Captif de la Foy, & „ non pas Juge de la Doctrine, doit obeir à la Voix qui parle, sans deliberer sur les Paro„ les, parce que les Paroles ne le persuaderont pas, si la Voix ne l'a desia persuadé. On „ n'a plus de droit de rentrer dans les termes de la premiere franchise de l'homme, quand on „ a subi le joug de Dieu dominant & victorieux. Il n'est pas temps de vouloir se servir de „ la Raison, apres l'avoir soûmise à la Foy. Quel jeu, je vous prie, seroit celuy-là, de „ quitter tantost sa Raison, & tantost de la reprendre; de choisir dans le Christianisme, cer„ tains endroits qui plaisent, & de rejetter les autres qui ne plaisent pas; d'estre demy In„ credule, & demy Croyant? Ce seroit capituler avec Jesus-Christ, & faire des conditions „ aveque l'Eglise. Ce seroit faire quelque chose de pis, & passer de la complaisance au des„ menti, en luy avoüant une partie de ce qu'elle nous propose à croire, & luy soustenant que „ le reste est faux. „ Calvin eût pu se defendre de la sorte contre ceux qui desaprouvoient son hypothese de la predestination. Il pouvoit leur dire, vous faites mal à-propos les delicats, après avoir digeré les dificultez d'un seul Dieu en trois personnes, & celles de la transubstantiation. Vous ne voulez pas qu'on écoute là-dessus les raisonnemens des philosophes, vous ne parlez que de la toute-puissance de Dieu, vous vous plaignez qu'on la nie quand on ne veut pas admettre la conservation des accidens sans sujet, & la presence d'un corps en plusieurs lieux. Pourquoi donc attaquez-vous le mystere de la predestination par des argumens humains? Pourquoi ne croiez-vous pas que la puissance de Dieu s'étend jusqu'à concilier la liberté des creatures avec la necessité de ses decrets, & sa justice avec la punition d'un peché commis necessairement?

(*b*) Balzac *Socrate Chrestien, discours* 11. *pag. m.* 320. *& suiv.*

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que l'introduction du mal moral & ses annexes ne soient l'un des plus impenetrables mysteres que Dieu nous ait revelez. Citons là-dessus quelques auteurs.

Je

Je ne repete point ce qu'on a pu lire dans un autre endroit (*a*) de cet ouvrage, qu'un Theologien reformé avouë publiquement que l'hypothese de saint Augustin & de Calvin est pour lui d'une pesanteur insuportable, & qu'il ne s'y tient que parce qu'aucune de toutes les autres hypotheses ne sçauroit le soulager. Les paroles Latines de Calvin que j'ai raportées (*b*) meritent bien de paroitre ici selon le François de l'auteur. „ (*c*) Par tous ses escrits il ne cesse de crier, toutesfois „ & quantes qu'il est question du peché, que le nom de Dieu n'y doit point estre meslé, d'autant „ que rien n'apartient à la nature de Dieu, sinon une parfaite droiture & equité. C'est donc„ ques une calomnie par trop vilaine & puante, d'envelopper un tel homme qui a si bien servi „ à l'Eglise de Dieu, en ce crime, comme s'il faisoit Dieu autheur de peché. Il enseigne bien „ par tout que rien ne se fait que par le vouloir de Dieu: cependant il maintient que cela que les „ hommes font meschamment, est tellement conduit & gouverné par le jugement secret de „ Dieu, qu'il n'a rien de commun avec le vice des hommes. La somme de sa doctrine est, que „ Dieu adresse toutes choses par moyens admirables & qui nous sont incognus à telle fin qu'il „ lui plaist, de sorte que sa volonté eternelle est la premiere cause de toutes choses. Et con„ fesse que c'est un secret incomprehensible, que Dieu vueille ce qui ne nous semble nullement „ raisonnable: & pourtant il afferme qu'il ne s'en faut point enquerir par trop curieusement ni „ audacieusement, pource que les jugemens de Dieu sont un abysme profond, & qu'il vaut „ beaucoup mieux adorer en toute reverence les mysteres & secrets qui surmontent nostre capa„ cité, que de les esplucher ou s'y fourrer trop avant. „ Vous voiez combien il recommande de ne s'aprocher de cet abyme qu'avec un esprit de soumission, & de respect pour ce grand & incomprehensible mystere. Mr. Morus étant ministre & professeur en Theologie dans la même ville de Geneve où Calvin l'avoit été, declama très-fortement contre les Theologiens reformez qui disputoient sur l'universalité de la Grace. Il avoit en vuë Mr. Amyraut & Mr. Spanheim. Il leur fit la même leçon que l'on fait aux écrivains temeraires qui ont l'audace de fouiller dans les secrets les plus cachez du Createur. Il les fit resouvenir des maximes les plus graves que l'on emploie pour recommander le sacrifice de la raison & la servitude de l'entendement sous le poids de l'autorité de Dieu par raport aux mysteres les plus incomprehensibles. Ses termes ont tant d'emphase qu'ils ne pourroient être traduits sans un grand dechet. Raportons les donc en original. (*d*) *Quis non videat quæ de Trinitate, quam sibi soli notam vetus ait scriptor, deque decretis Dei, quorum non aliter constat ratio, quam si nemini reddatur, deque aliis ejusmodi, quæ nec licet scire, nec prodest, anxie disputantur, non tuto, sed frustra, disputari? Nemo cœleste mysterium discutiat ratione terrena, divina verba modis non pensemus humanis, inquit Chrysologus. Credere, quod jussum est, non est discutere permissum, ait Ambrosius. Landa, venerare, tuum est nescire, quod agitur, inquit Author de vocatione Gentium. Quæ Deus occulta esse voluit, non sunt scrutanda; quæ manifesta fecit, non sunt negligenda, ne & in illis illicite curiosi, & in his damnabiliter inveniamur ingrati. Nos autem fastidimus aperta in scripturis, clausa, & obsignata, in cœlis quærimus, nunquam visa perambulare, oculis quoque subducta calcare pedibus,* ἐμβατεύειν, *Pauli vox agnoscitor, satagimus ardeliones. Quare hi sic, illi aliter, absit ut dicamus judicium esse luti, non figuli, quæ sunt Augustini verba, compescat se humana temeritas, & quod non est, non quærat, ne id, quod est, non inveniat:* Ὅτι ἀκατάληπτον τὸ θεῖον *Damascenus aliique præscribunt. Quid æternis minorem consiliis animum fatigas? Audi Tertullianum: Præstat, inquit, per Deum nescire, quia ipse non revelaverit, quam per hominem scire, quia ipse præsumserit; cedat curiositas fidei, cedat gloria saluti. Audi Scripturam:* ARCANA DEO, *revelata nobis, & filiis nostris. Moses Dei Vocem audivit; faciem non vidit; quia fide, non visu, ambulamus, & cujus ferre Majestatem non possumus, à posteriori, ut loquuntur, opera cum Mose lustramus. Deus absconditus habitat in caligine, inquit Rex Pacificus; in luce, sed inaccessa, inquit cœlestis Apostolus. Hic subvectus in tertium cœlum quæ visere potuit, non potuit enarrare: nos humi serpentes adhuc enarramus velut conscii, quæ nunquam, ne per nebulam quidem, vidimus. Non constat sine arcano Majestas, nubes Dei gloriam obumbrat, Arca oppanso velo tegitur: nos in horribile Dei Sacrarium emissitios oculos evibramus, & nondum bene initiati Epoptas agimus. Ut ad ignem, Solemque, sic ad Deum accedamus, hactenus ut calore foveamur, non voraci flamma, non radiis æstuantibus hauriamur.* Tout fraichement l'un de ceux qui sont assis sur la chaire de Calvin a reconu d'une maniere très-precise l'incomprehensibilité de la predestination. Je n'ai pas eu encore le plaisir de voir son nouveau systême de Theologie, mais voici ce qu'on en trouve dans les nouvelles de la republique des lettres. „ (*e*) Il commence par une question extrêmement „ difficile, & qui est une pierre de scandale & aux prophanes & aux foibles, savoir pourquoi „ Dieu a permis le péché, qui est cause d'un si grand nombre de maux, & qu'il pouvoit si „ facilement empêcher? M. Pictet ne dissimule point la grandeur de la difficulté. Il la met „ dans tout son jour. Ceux qui ont osé assurer, que Dieu ne sait pas l'avenir, lors qu'il dé„ pend de la liberté des Créatures intelligentes, se tirent aisément de ce mauvais pas; Dieu „ n'a pas empêché ce qu'il n'a pas prévu: mais c'est se jetter dans un abîme, pour éviter un „ précipice, & il est encore plus difficile de concevoir que Dieu ne sache pas l'avenir; que de „ concevoir qu'il n'aît pas empêché le péché, quoi qu'il l'aît prévû. La pensée de ceux qui „ disent que Dieu l'a permis pour manifester sa sagesse, ou pour exercer sa justice & sa miséri„ corde paroit plus raisonnable. Cependant, tout cela ne satisfait point; car outre qu'il n'é„ toit, peut-être, pas impossible que Dieu fit paroitre ses vertus autrement; est-ce avoir, par „ exemple, un grand fonds de miséricorde, que de permettre un grand mal qu'on pouvoit em„ pêcher, afin d'avoir occasion de le guérir. Aussi Mr. Pictet avouë-t-il de bonne foi, que „ comme l'Ecriture ne nous rend aucune raison de la conduite de Dieu dans cette occasion, & „ qu'elle nous fait assez comprendre, qu'il y a là des abîmes qu'il est impossible de sonder, „ on ne doit point l'entreprendre. „

(*a*) *Ci-dessus pag. 2327. col. 2.*

(*b*) *Ci-dessus pag. 2729. lettre f.*

(*c*) *Calvin, briefve response aux calomnies d'un certain brouillon par lesquelles il s'est efforcé de diffamer la doctrine de la predestination éternelle de Dieu pag. 2037. de ses opuscules, édit. de Geneve 1611.*

(*d*) *Alexander Morus, oratione de pace pag. 53. & seq. edit. Amstel. 1648. in 12.*

(*e*) *Nouvelles de la rep. des Lettres, Nov 1701. pag. 493 494. dans l'extrait de la Theologie Chretienne de Mr. Pictet Pasteur & Professeur en Theologie à Geneve.*

Tout

Tout homme qui se pourra scandaliser raisonnablement de mes articles touchant le Manichéïsme, se pourra scandaliser legitimement de cette doctrine du professeur de Geneve, toute orthodoxe qu'elle est.

Amenons aussi le temoignage d'un Catholique Romain, afin que la mesure soit comble. Il y a (a) „ de petits esprits, qui aiment mieux condamner hardiment ce qu'ils n'entendent „ pas dans les SS. Peres de l'Eglise, que de s'humilier comme eux sous le poids des difficultez qui „ se trouvent dans l'explication des mysteres de nostre foi. Car c'est un mystere, & un grand „ mystere, que la justification d'un pecheur & la sanctification d'un chrêtien. Et c'est par ce „ qu'on ne le regarde pas comme un mystere qu'on entreprend hardiment d'en applanir toutes les „ difficultez; qu'on se forme des systêmes qui mettent tout en evidence & en demonstration, si l'on „ en croit les auteurs; & qu'on se figure en Dieu une *scienne moienne*, dont les Demipelagiens ont „ esté les premiers inventeurs, & *dont le Pape Clement VIII. tres-habile sur cette matiere avoit* „ *coutume de dire*, (1) comme le raporte Lemos, *que c'estoit une invention humaine pour accommoder* „ *en apparence toutes choses.* Loin donc ces inventions humaines qui n'expliquent les mysteres „ qu'en les détruisant, & qui ne satisfont l'esprit humain qu'en le seduisant par des apparences „ trompeuses de lumiere & d'evidence. Recevons avec humilité ce que l'Ecriture & la Tradi- „ tion nous en découvrent. Ignorons volontiers ce que Dieu veut qui nous en soit caché. Ar- „ restons nous où les Apostres & les Docteurs de l'Eglise se sont arrestez: & en lisant S. Augus- „ tin, loin de lui insulter comme à un écrivain qui s'égare & qui conduit ceux qui le suivent dans „ le precipice de l'erreur, reconnoissons que ce n'est pas de ses expressions que viennent les diffi- „ cultez, mais de la matiere même, comme il répond à Julien. „

(a) *S. Augustin justifié de Calvinisme pag.* 179. 180. *C'est un écrit imprimé l'an 1689 avec les lettres du Prince de Conti au Pere De Champs.*

(1) Inventum humanum ad accommodandum in apparentia omnia *Lemos* 1. *tom. p.* 2. *Tract.* 5. *c.* 35. *pag.* 289.

La quatrième objection est, que j'ai emploié une comparaison tout-à-fait choquante.

Voions si l'on a pu se choquer legitimement d'une certaine comparaison (b) que j'ai alleguée. Je n'ignore pas que bien des gens en ont murmuré; les uns parce qu'ils n'avoient point d'habitude avec les livres de controverse, les autres parce qu'ils n'avoient pas les idées assez fraiches de ce qu'ils y avoient lu autrefois. Quel que puisse être le fondement de leur scandale, on peut le lever facilement. On n'a qu'à leur representer que la methode la plus ordinaire des controversistes est celle qu'on nomme *reductionem ad absurdum*, la reduction à l'absurde. Ils tâchent sur tout de faire voir que la suite necessaire du dogme qu'ils refutent, est que la conduite de Dieu seroit execrable, & ils ne feignent point de dire beaucoup de mal du Dieu de leurs adversaires, c'est-à-dire de Dieu consideré selon qu'il seroit en cas que la doctrine en question fût reçuë. Ils se servent hardiment des comparaisons les plus choquantes. Les Catholiques Romains soutiennent que Calvin a introduit (c) *un Dieu fourbe, & cruel, & inhumain: un Dieu sans justice, sans raison & sans bonté*, (d) moins innocent & moins Dieu, que ne l'est le Dieu d'Epicure. (e) *Un Dieu qui a deux volontez, une publique par laquelle il declare, qu'il veut sauver tout le monde, & l'autre secrete, par laquelle il pousse dans l'impieté ceux qu'il n'ayme point, afin de trouver un pretexte pour les punir*; . . . . (f) *un Maistre inhumain, qui commande des choses impossibles à ses serviteurs, & les châtie d'une peine eternelle, parce qu'ils ne les ont pas executées; comme faisoit le Tyran Caligula.* Enfin un Dieu qui comme Caligula (g) ordonne que *l'on écrive ses loix avec un caractere si petit qu'on ne les puisse lire.* L'Arminien Bertius disputant contre Piscator, l'accusa de faire tenir à Dieu à l'égard de l'homme une conduite toute semblable à celle dont Tibere se servit envers les filles de Sejan. Il marqua ce (h) parallêle en deux colonnes, & il arrangea dans l'une ce qui fut fait par cet Empereur afin que les filles de Sejan ne fussent pas étranglées contre les loix. Il arrangea dans l'autre ce que Piscator fait faire à Dieu afin que les reprouvez ne soient pas punis contre les formes. Un Theologien reformé emploie contre les Sociniens une semblable baterie. Il leur soutient (i) que leur Dieu *est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination*; que (k) Platon & Zenon ne s'en seroient point accommodez; que c'est un Dieu (l) ignorant, fort impuissant, (m) tout plein d'imperfections, (n) un fantôme de Dieu qui est demonté à chaque pas par des évenemens imprevus; (o) un étrange Dieu qui ne vaut guere mieux que celui d'Epicure, & (p) qui vit au jour la journée.

Telle étant la coutume des controversistes, j'aurois été un fort mauvais historien de la dispute sur l'origine du mal, & un raporteur infidelle des raisons de chaque parti, si je n'avois point allegué la comparaison qui a deplu à certaines gens. C'est celle de Dieu avec une mere qui prevoiant que sa fille &c. & notez que j'ai montré qu'elle peut être retorquée contre les Sociniens.

(b) *Voiez ci-dessus pag.* 2328. *lettre a.*

(c) *Voiez Mr. Daillé replique à Adam & à Cottibi* 2. *part. ch.* 1. *pag.* 2.

(d) *Id. ib. pag.* 3.

(e) *Id. ib.*

(f) *Ibid. pag.* 4.

(g) *Id. ib. pag.* 12.

(h) *Le Sieur André Charles Theologien Lutherien a inseré ce parallêle dans son* memorabilia Ecclesiastica sæculi 17. lib. 2. pag. 385. 386.

(i) *Voiez le jugement sur les methodes d'expliquer la grace pag.* 10.

(k) *Voiez le tableau du Socinianisme* 1. *lettre, pag.* 20.

(l) *Ibid. pag.* 23.

(m) *Ibid. pag.* 25.

(n) *Ibid.*

(o) *Ibid. pag.* 27.

(p) *Ibid. pag.* 34.

La cinquième objection est, qu'on ne doit pas avouër les veritez desavantageuses.

S'il y a des gens qui se sont choquez de ce que je me suis departi de la maxime, qu'il ne faut jamais avouër à ses adversaires que l'on ne peut pas repondre à leurs objections, je n'aurai pas besoin d'une longue apologie, je n'aurai qu'à faire cette petite demande. Agir de bonne foi n'est-ce pas une belle chose? N'est-ce pas une afaire d'obligation, ou pour le moins de permission? On ne sauroit me repondre qu'afirmativement. Je puis donc, repliquerai-je, me servir de cette loüable liberté, & sur tout puis qu'il n'y a ni reglement de Synode, ni reglement de Consistoire qui lie les mains à personne à cet égard-là. Si l'on me peut produire un jugement doctrinal signé de quatre professeurs en Theologie, & scellé du seau de quelque Université, ce n'est pas demander beaucoup; si, dis-je, l'on me peut montrer un tel acte portant que jamais un orthodoxe ne doit convenir non pas même lors que cela est très-vrai, que certaines objections des heterodoxes ne peuvent être refutées autrement que par l'Ecriture, je m'engagerai à tout ce que l'on voudra; car je suis sûr qu'on ne me montrera jamais une telle signature.

Mais pour une plus ample satisfaction des lecteurs les plus scrupuleux, je veux bien declarer ici que par tout où l'on verra dans mon Dictionaire que tels & tels argumens sont insolubles, je ne souhaite pas qu'on se persuade qu'ils le sont efectivement. Je ne veux dire autre chose, sinon qu'ils me paroissent insolubles. Cela ne tire point à consequence, chacun se pourra imaginer, s'il lui plait, que j'en juge ainsi à cause de mon peu de penetration. Je voudrois que l'on

ajoûtât qu'en me conformant aux regles de la bonne foi, plutôt qu'aux maximes politiques de l'esprit de parti, je ne laisse pas de considerer que l'heresie ni le Paganisme ne peuvent tirer aucun (a) avantage de l'insolubilité de leurs objections contre les mysteres.

LA SIXIÉME objection est, que je n'ai pas refuté les Manichéens.

La dificulté qui me reste à examiner nous retiendra un peu plus long tems. Elle est fondée sur ce que j'ai raporté fort au long ce que les Manichéens peuvent objecter, & que je ne me suis pas mis en peine de produire les raisons qui les refutent. Voici de quoi contenter sur ce sujet de murmure tous les lecteurs raisonnables. Quatre raisons m'empêcherent de m'arrêter à la refutation du Manicheïsme.

La premiere est, que dans la disposition où se trouvent aujourd'hui les gens, il n'y a point d'heresie moins à craindre que celle-là. Les peuples ne sauroient concevoir que de l'horreur pour une hypothese qui admet une nature éternelle & increée distincte de Dieu, & ennemie de Dieu, & mechante essentiellement. Et pour ce qui est des esprits forts, ou en general de ceux qui ont cultivé l'étude de la metaphysique, & qui ont quelque penchant à en abuser, il n'y a rien qui leur deplaise davantage que la multiplicité de principes. La depravation de leur goût les porte plutôt à être parfaitement (b) Unitaires, qu'à se declarer pour les (c) Dualistes.

En second lieu, tous les Chretiens quelque ignorans qu'ils puissent être enferment si clairement la toute puissance & l'infinité dans l'idée de la nature divine, qu'ils n'ont pas besoin d'armes d'emprunt pour combatre les Manichéens. Cette idée seule les rend assez forts dans une guerre offensive: ils y trouvent dequoi refuter solidement l'hypothese de ces gens-là. Je crus donc qu'il n'étoit pas necessaire de montrer à aucun de mes lecteurs comment il faut l'attaquer.

En troisiéme lieu, l'observation que je faisois & que j'étendois sufisamment dans la remarque *D* de l'article *Manichéens*, contient tout ce qui est necessaire pour degoûter du dogme des deux principes ceux qui ont du jugement. Je disois que la bonté d'un systême consiste en ce qu'il n'enferme rien qui repugne aux idées évidentes, & en ce qu'il donne raison des phenomenes. J'ajoûtois que le systême Manichéen n'a tout au plus que l'avantage d'expliquer plusieurs phenomenes qui embarassent étrangement les sectateurs de l'unité de principe, mais qu'au reste il porte sur une suposition qui repugne à nos plus claires idées, au lieu que l'autre systême est apuié sur ces notions-là. Par cette seule remarque je donne la superiorité aux Unitaires, & je l'ôte aux Dualistes; car tous ceux qui se conoissent en raisonnemens demeurent d'accord, qu'un systême est beaucoup plus imparfait lors qu'il manque de la premiere des deux qualitez dont j'ai parlé ci-dessus, que lors qu'il manque de la seconde. S'il est bati sur une suposition absurde, embarassée, peu vraisemblable, cela ne se repare point par l'explication heureuse des phenomenes; mais s'il ne les explique pas tous heureusement, cela se repare par la netteté, par la vraisemblance, & par la conformité qu'on lui trouve aux loix & aux idées de l'ordre: & ceux qui l'ont embrassé à cause de cette perfection, n'ont pas accoutumé de se rebuter sous pretexte qu'ils ne peuvent point rendre raison de toutes les experiences. Ils imputent ce defaut à la petitesse de leurs lumieres, & ils s'imaginent (d) qu'avec le tems on decouvrira le vrai moien de resoudre les dificultez. Un philosophe Cartesien se voiant pressé d'une objection qui regardoit le principe que Mr. Descartes donne du flux & du reflux de la mer, repondit entre autres choses (e) qu'il ne faut pas quitter legerement une opinion, *& cela principalement lorsque d'un autre costé elle est bien établie. On objecta à Copernic, quand il proposa son Systeme, que Mars & Venus devroient en un temps paroistre beaucoup plus grands; parce qu'ils s'aprochoient de la Terre de plusieurs Diametres. La consequence estoit necessaire; & cependant on ne voyoit rien de cela. Quoyqu'il ne sceût que repondre, il ne crût pas devoir pour cela l'abandonner, il disoit seulement que le temps le feroit connoistre, & que c'estoit peut-estre à cause de la grande distance. L'on prenoit cette réponse pour une défaite, & l'on avoit ce semble raison: mais les Lunettes ayant esté trouvées dépuis, on a vû que cela méme qu'on luy opposoit comme une grande objection, est la confirmation de son Systeme & le renversement de celuy de Ptolomée.*

Remarquez ici en passant un bel exemple de ce que j'ai dit sur les perfections d'un systême. Celui de Copernic est si degagé, si simple, si mechanique qu'on le devroit preferer à celui de Ptolomée, encore qu'il satisfit moins heureusement à quelqu'une des aparences.

Enfin ma quatriéme raison est, que j'indiquois une ressource si bonne & si assûrée qu'il auroit été superflu de se servir de quelque autre expedient pour compenser le desavantage. Le systême des Dualistes rend mieux raison de plusieurs experiences que celui des Unitaires; mais d'autre côté il renferme des absurditez monstrueuses, & directement combatuës par les idées de l'ordre. Le systême des Unitaires jouït de la perfection oposée à ce defaut-là, & ainsi tout bien compté & rabatu il est preferable à l'autre. Cela pouvoit en quelque façon sufire, mais je ne m'en contentai pas, j'observai de plus que le systême des Unitaires étoit conforme à l'Ecriture, & que celui des Dualistes étoit refuté invinciblement par la parole de Dieu. Que peut-on souhaiter de plus fort & de plus demonstratif pour s'assûrer que le systême des Unitaires est vrai, & que l'autre est faux? Faloit-il outre cela pour lever tous les scrupules que je refutasse philosophiquement le Manicheïsme? Ne feroit-on pas de petite foi si l'on avoit besoin d'une semblable dispute? Dieu parle, & cela ne vous persuade pas pleinement? Vous voulez d'autres cautions, (f) vous souhaitez qu'un raisonnement humain ratifie son temoignage? Cela n'est-il pas indigne d'un homme qui n'a pas perdu le sens commun? Vous craignez sous l'autorité revelée les objections des Manichéens? Que ne dites-vous avec l'Ecriture, (g) *si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* Vous ne pouvez pas repondre aux dificultez qu'ils vous proposent sur l'origine du mal & sur les decrets de reprobation? He bien repondez leur ce que le petit Catechisme des Eglises Reformées fait repondre à cette demande concernant la Trinité, (h) *Comment cela se peut-il faire? C'est un secret surmontant nostre entendement & toutesfois tres-certain*, CAR DIEU LE NOUS A AINSI DECLARÉ PAR SA PAROLE. Toute subtilité philosophique qui tend à vous enlever la persuasion de la verité celeste, doit passer auprès de vous pour une de ces attaques que saint Paul

(a) *Voiez ce que je repons à la premiere objection.*

(b) *C'est ainsi que pour abreger on pourroit nommer ceux qui avec les Spinozistes ne reconoissent qu'une substance dans l'univers: mais notez que ci-dessous je donne ce nom à ceux qui ne reconoissent qu'une premiere cause de toutes choses.*

(c) *C'est ainsi que les Perses nomment les Sectateurs des deux principes. Voiez ci-dessus pag. 3082. lettre c. Pour éviter l'equivoque je ne me sers point du mot* Dueliste *comme l'analogie le voudroit, mais de celui de* Dualiste.

(d) *Confer qua supra pag. 3060. lettre e.*

(e) *Gadroys lettre à Mr. de la Grange Trianon pour servir de reponse à celle que Mr. Castelet a écrite pag. 13. & 14. Cette lettre fut publiée à Paris l'an 1677.*

(f) *Confer qua supra pag. 2388. col. 2.*

(g) *Epitre aux Romains ch. 8. v. 31.*

(h) *Petit Catechisme sect. 2.*

(a) Epitre aux Ephes. ch. 6. v. 16.

Paul (a) veut que l'on repousse en prenant *le bouclier de la foi.* Prenez le donc, & vous aurez d'assez bonnes armes; & songez bien qu'en craignant que ce ne soit trop peu de chose, vous vous exposez à la raillerie (b) qui est tombée sur un Cardinal à qui les Papes faisoient pitié, lors qu'ils n'avoient point d'autre assistance que celle du saint Esprit. (c) *Non ho potuto d'hora in hora non compassionare i Pontefici con venti frà loro contrarii e tutti infesti al corso di lei eccetta l'aura dello Spirito Santo.*

(c) *Pallav. stor. del Concilio di Trento lib. 5. cap. 13. Je raporte ses paroles comme je les trouve dans l'Evangile nouveau ubi supra lettre b.*

Mais aions aujourd'hui quelques égards pour les personnes de petite foi. Proposons quelques raisonnemens contre le Manicheïsme.

QUELQUES raisonnemens contre le Manicheïsme.

Je ne veux point l'attaquer par son endroit foible, c'est-à-dire que je ne veux point me prevaloir des absurditez palpables que les Manichéens debitoient quand ils descendoient dans le detail des explications de leur dogme. Elles sont si pitoiables que c'est les refuter sufisamment que d'en faire un simple raport. On en a vu (d) ci-dessus quelque échantillon. Faisons leur quartier sur leur ridicule, & considerons seulement leur hypothese dans la plus grande simplicité où on la puisse reduire.

(b) *Si les Papes n'ayant que Dieu pour eux, font pitié au Cardinal Palavicin Jesuite, paroissant ainsi miserables aux autres, comment pourroient-ils convertir les Mahometans? il faut donc autre chose que le S. Esprit pour pareilles conversions, & ce seroit une fort grande pitié qu'un Pape qui n'auroit que cela pour luy.* Evang. nouveau du Cardinal Palavicin ch. 4. art. 1. pag. 142. edit. de Holl.

(d) *Dans la remarque B de l'article* Manichéens, *& dans la remarque F de l'article* Zoroastre. *Voiez aussi la remarque E de ce dernier article.*

Je ne me servirai point de cette objection de Simplicius (e): le principe du bien & le principe du mal seroient contraires; or ils ne pourroient être contraires qu'ils ne fussent sous un même genre; il y auroit donc quelque chose au dessus d'eux, & cette chose ne seroit qu'une, & auroit toute l'essence de principe; ce seroit donc elle qui seroit proprement principe, & par consequent il n'y auroit pas deux premiers principes, & ainsi la suposition de deux principes contraires implique contradiction. Cela est plus subtil que solide; car les genres & les especes n'existent que dans nôtre entendement, & de là vient que le genre sous lequel seroient les deux principes contraires ne seroit au plus qu'une idée de nôtre esprit, comme l'idée generale de l'être qui selon quelques philosophes Chretiens (f) est univoque à Dieu & aux creatures.

Les autres raisonnemens de Simplicius ont beaucoup plus de solidité (g). Il fait voir à ceux qui admettent deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, que leur opinion est tout-à-fait injurieuse au Dieu qu'ils apellent bon; qu'elle lui ôte pour le moins la moitié de la puissance, & qu'elle le fait timide, injuste, imprudent & ignorant. La crainte qu'il eut d'une irruption de son ennemi, disoient-ils, l'obligea à lui abandonner une partie des ames afin de sauver le reste. Ces ames étoient des portions & des membres de sa substance, & n'avoient commis aucun peché. Simplicius conclut de là qu'il y eut de l'injustice à les traiter de la sorte, vu principalement qu'elles devoient être tourmentées, & qu'au cas qu'elles contractassent quelque souillure, elles devoient demeurer éternellement au pouvoir du mal. Ainsi le bon principe n'avoit point sçu menager ses interêts, il s'étoit exposé à une éternelle & irreparable mutilation. Joignez à cela que sa crainte avoit été mal fondée; car puis que de toute éternité & par leur nature les états du mal étoient separez des états du bien, il n'y avoit nul sujet de craindre que le mal fit une irruption sur les terres de son ennemi. Simplicius reproche à ses adversaires, qu'ils donnent moins de prevoiance & moins de puissance au bon principe qu'au mauvais. Le bon principe (h) n'avoit point prevu l'infortune des detachemens qu'il exposoit aux assauts de l'ennemi, mais le mauvais principe avoit fort bien sçu quels seroient les detachemens que l'on enverroit contre lui, & il avoit preparé les machines necessaires pour les enlever. Le bon principe fut assez simple pour aimer mieux se mutiler, que de recevoir sur ses terres les detachemens de l'ennemi, qui par ce moien eût perdu une partie de ses membres. Le mauvais principe avoit toûjours (i) été superieur, il n'avoit rien perdu, & il avoit fait des conquêtes qu'il avoit gardées; mais le bon principe avoit cedé volontairement beaucoup de choses par timidité, par injustice, & par imprudence. L'auteur conclut qu'en refusant de reconoître que Dieu soit l'auteur du mal, on l'a fait mauvais en toutes manieres. (k) Τὸ δὲ ἀγαθὸν, ὥς φασιν, ἑκουσίως ἑαυτὸ τῷ κακῷ συνέμιξε, καὶ δειλῶς καὶ ἀδίκως καὶ ἀνοήτως καθ' αὐτοὺς, μέχρι νῦν ἐγένετο· ὥστε φεύγοντες αἴτιον αὐτὸν τοῦ κακοῦ εἰπεῖν, πάγκακον ἀπεργάζονται· καὶ κατὰ τὴν παροιμίαν φεύγοντες τὸν καπνὸν, εἰς πῦρ ἐμπεπτώκασι. *Cum* BONUM *ultro sese cum* MALO *commiscuerit, seque & timidè, & injustè, & amenter (si illis credimus) gesserit. Itaque dum mali causam dicere Deum recusant, ab omni parte malum describunt: & ut proverbio dicitur, fumum fugientes in ignem inciderunt.*

(e) *Simplic. in Epicteti Enchir. cap. 34. pag. 163. edit. Lugd. Bat. 1640.*

(f) *Voiez ci-dessus pag. 365. col. 1.*

(g) *Id. ib. pag. 165.*

(h) *Id. ib. pag. 166.*

(i) *Notez que ceci prouve qu'on reconnoissoit que le mal surpasse le bien dans le monde.*

(k) *Id. ib. pag. 168.*

Je laisse plusieurs autres observations de Simplicius contre l'hypothese des deux principes, car elles en attaquent les endroits qui n'étoient foibles que par le defaut particulier des explications arbitraires de ceux qui la soutenoient. Cela convient un peu à quelques-unes des objections de ce philosophe que j'ai abregées; mais en voici une qui porte coup, quelle que puisse être la simplicité où l'on voudra considerer la doctrine des deux principes.

(l) *Id. ib. pag. 169.*

Il dit (l) qu'elle renverse entierement la liberté de nos ames, & qu'elle les necessite à pecher, & par consequent qu'elle implique contradiction; car puis que le principe du mal est éternel & imperissable, & si puissant que Dieu même ne le peut vaincre, il s'ensuit que l'ame de l'homme ne peut resister à l'impulsion avec laquelle il la pousse vers le peché. Or si elle y est poussée invinciblement, elle ne commet point un homicide, un adultere &c. par sa faute, mais par une force majeure qui vient de dehors, & en ce cas-là elle n'est point criminelle ni punissable. Il n'y a donc plus de peché, & ainsi cette hypothese se detruit & s'extermine elle-même, vu que s'il y a un principe du mal, il n'y a plus de mal dans le monde; mais s'il n'y a point de mal dans le monde, il est clair qu'il n'y a aucun principe du mal; d'où nous pouvons recueillir qu'en suposant un tel principe, on ôte par une consequence necessaire & le mal & le principe du mal. (m) Εἰ οὖν τέλεον ὡς κακὸν ὅλον τὴν αἰτίαν ζητοῦντες, ἀρχὴν ὑπέθεντο κακοῦ· ἐκείνης δὲ ὑποτιθείσης καὶ βιαζούσης οὐκ ἔστιν οὐδὲν ἔτι κακόν· χαριέντως αὐτοῖς ὁ λόγος περιτέτραπται. συνάγεται γὰρ, ὅτι εἰ ἔστιν ἀρχὴ τοῦ κακοῦ, οὐκ ἔστι κακὸν ὅλως· εἰ δὲ μὴ ἔστι κακὸν, οὐδὲ ἀρχὴ ἂν εἴη τοῦ κακοῦ, ὥστε εἰ ἔστιν ἀρχὴ τοῦ κακοῦ, ὥς φασιν, οὔτε κακόν ἐστιν, οὔτε ἀρχὴ τοῦ κακοῦ. *Quòd si talium*

(m) *Id. ib.*

faci-

facinorum ut malorum causam inquirentes, MALI *principium statuerunt; eoque statuto, & quidem vim inferente, malum nullum relinquitur: festivè suo ipsi (quod, ajunt) gladio jugulantur. Nam indè colligitur: si* MALI *principium sit, nullum omnino esse malum. Si vero malum non est, ne principium quidem* MALI *esse. Itaque si est principium mali ut ajunt, nec malum erit nec mali principium.*

Cette objection n'est pas moins solide que subtile. On la peut fortifier par celle que j'ai proposée (a) ailleurs, qui est que le dogme des Manichéens est l'éponge de toutes les religions, puis qu'en raisonnant consequemment ils ne peuvent rien attendre de leurs prieres, ni rien craindre de leur impieté. Ils doivent être persuadez que quoi qu'ils fassent le bon Dieu leur sera toûjours propice, & que le mauvais Dieu leur sera toûjours contraire. Ce sont des Dieux dont l'un ne peut faire que du bien, & l'autre ne peut faire que du mal. Ils sont determinez à cela par leur nature, & ils suivent selon toute l'étenduë de leurs forces cette determination.

(a) *Dans la remarque G de l'article* Pauliciens *pag.* 2330.

L'argument que je m'en vais faire me paroît bien fort. Le meilleur chemin que l'on puisse prendre dans les discussions philosophiques est de consulter les idées de l'ordre. Si nous les consultons dans la dispute presente, nous verrons fort clairement que l'unité, & le pouvoir infini, & le bonheur apartiennent à l'auteur du monde. La necessité de la nature a porté qu'il y eût des causes de tous les effets, il a donc falu necessairement qu'il existât une force suffisante à la production du monde. Or il est bien plus selon l'ordre que cette puissance soit reünie dans un seul sujet, que si elle étoit partagée à deux ou à trois ou à cent mille. Concluons donc qu'elle n'a pas été partagée, & qu'elle reside toute entiere dans une seule nature, & qu'ainsi il n'y a pas deux premiers principes, mais un seul. Il y auroit autant de raison d'en admettre une infinité comme faisoient les atomistes, que de n'en admettre que deux.

S'il est contre l'ordre que la puissance de la nature soit partagée à deux sujets generalement parlant, combien seroit-il plus étrange que ces deux sujets fussent ennemis & diametralement opposez? Il ne pourroit naître de là que toutes sortes de confusions. Ce que l'un voudroit faire, l'autre le voudroit defaire, & ainsi ou rien ne se feroit, ou s'il se faisoit quelque chose, ce seroit un ouvrage de bizarrerie, & bien éloigné de la justesse de cet univers. Voilà donc le Manicheïsme combatu par une très-forte raison. S'il eût admis deux principes qui eussent agi de concert en toutes choses, il eût été exposé à de moindres dificultez.

Il auroit neanmoins choqué l'idée de l'ordre par raport à la maxime (b) qu'il ne faut point multiplier les êtres sans necessité; car s'il y a deux premiers principes, ils ont chacun toute la force necessaire pour la production de l'univers, ou ils ne l'ont pas. S'ils l'ont, l'un des deux est superflu; s'ils ne l'ont pas, cette force a été partagée inutilement, & il eût bien mieux valu la reünir en un seul sujet, elle en eût été plus active, *virtus unita fortius agit*, dit-on dans les écoles des Peripateticiens. Outre qu'il n'est pas aisé de comprendre qu'une cause qui existe par elle-même n'ait qu'une portion de force. Qui est-ce qui l'auroit bornée à tant ou à tant de degrez? Elle ne depend de rien, elle tire tout de son propre fond.

(b) Non sunt multiplicanda entia sine necessitate.

Le Rabin Maimonides me paroît trop delicat, lors qu'il rejette toutes les cinq preuves de l'unité de Dieu emploiées par les philosophes de la secte des *Parlans*, & lors qu'il louë celui d'entr'eux qui se trouvant embarassé de la foiblesse de ces preuves, avoit dit qu'on ne conoissoit l'unité de Dieu, ou qu'on ne pouvoit la prouver que par la revelation soutenuë de la tradition. (c) *Hæc argumentorum istorum debilitas sic defatigavit & exercuit nonnullos, ut quidam illorum dixerit, Unitatem Dei haberi ex lege per Cabbalam; sed à reliquis ludibrio tantùm fuit habitus & non nisi sanis exceptus. Mihi autem videtur, Virum illum fuisse sani admodùm ingenii ac judicii. Nam cùm nihil solidum & demonstrativum in ipsorum rationibus vidisset, in quo animus ipsius acquiescere potuisset, dixit, per Cabbalam sive Traditionem hoc haberi ex lege.* La quatriéme de ces cinq preuves étoit celle-ci; ou un seul Dieu suffisoit à la production du monde, ou il n'y suffisoit pas. S'il y suffisoit, un autre Dieu auroit été inutile: & s'il avoit besoin de l'aide d'un autre Dieu, chacun d'eux manquoit de la force necessaire: or il est impossible qu'une telle imperfection soit en Dieu. Maimonides repond qu'encore qu'un Dieu n'eût pas pu faire tout seul la machine de ce monde, on n'auroit pas un juste sujet de l'apeller impuissant ou insufisant, car on ne doit point qualifier de la sorte celui qui ne fait pas ce qui surpasse sa nature. Ce n'est point une impuissance en Dieu de ne pouvoir pas se donner un corps, ou faire un quarré dont le côté soit égal à la ligne diagonale. Cela n'empêche point que Dieu ne soit tout-puissant, l'impossibilité naturelle de certaines choses ne fait aucun prejudice à la toute-puissance de Dieu. Si donc on soutient qu'il est naturellement impossible qu'un seul Dieu crée le monde, le besoin de deux Divinitez pour le créer ne sera point une marque d'imperfection ou de defaut de pouvoir dans chacune d'elles. (d) *Sicut non est attribuenda Deo Impotentia, quia non potest se-ipsum corporeum facere, vel alium sibi similem creare, aut quia nequit creare quadratum, cujus latus æquale sit diametro: sic illi, qui duos Deos statuunt, possunt dicere, non esse illis Omnipotentiam derogandam ideò, quia nullus illorum solus creat; eò quòd necessitas existentiæ ipsorum requirat, ut sint duo. Hoc verò non esse ex indigentia, quasi unus alterius ope indigeret, sed ex necessitate, contrariumque esse impossibile. Et sicut non ideò dici potest, Deum non esse omnipotentem, nulloque modo Indigentiæ, Impotentiæ vel Insufficientiæ titulo appellandum, quòd non possit existere facere corpus aliquod, nisi creet Substantias individuas, illasque per Accidentia, quæ itidem creat, conjungat, ut illi* Loquentes *asserunt; quia scilicet, ut aliter fiat, est impossibile. Sic, qui duos Deos statuit, dicere potest, impossibile esse, ut unus solus faciat omnia, nec tamen Imperfectioni ipsius hoc adscribendum esse, quia illa talis sit, ut duo simul & unà sint & operentur.*

(c) *Maimonides in More Nevochim parte* 1. *cap.* 75. *p. m.* 175.

(d) *Id. ib.*

On pourroit montrer que ce ne sont que des chicanes; mais pour éviter les trop longues discussions, je me contente de dire que les Manichéens ne peuvent pas se servir de cette defaite; car si quelque puissance doit être essentielement contenuë dans la nature de Dieu, c'est celle de faire

ce qu'il desire le plus fortement. L'idée de Dieu ne renferme aucun attribut avec plus de netteté, & d'évidence (a) que la beatitude. Si donc le defaut de quelque pouvoir est capable d'ôter à Dieu la beatitude, il faut dire qu'il est de l'essence & de la nature de Dieu de n'avoir point ce defaut. Or elle l'auroit de toute necessité si l'opinion des Manichéens étoit veritable, donc leur systême est tout-à-fait faux.

(a) *Voiez ci-dessus pag. 2777. col. 2.*

La nature du bon principe, disent-ils, est telle qu'il ne peut produire que du bien, & qu'il s'opose de toutes ses forces à l'introduction du mal. Il veut donc & il souhaite avec la plus grande ardeur du monde qu'il n'y ait point de mal; c'est donc à son grand regret qu'il y a du mal dans l'univers; il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher ce desordre; s'il a donc manqué de la puissance necessaire à l'empêcher, ses volontez les plus ardentes ont été frustrées, & par consequent les forces les plus necessaires à son bonheur lui ont manqué; il n'a donc point la puissance qu'il doit avoir le plus necessairement selon la constitution de son être. Or que peut-on dire de plus absurde que cela? N'est-ce pas un dogme qui implique contradiction?

Les deux principes des Manichéens seroient les plus malheureux de tous les êtres: car le bon principe ne pourroit jetter les yeux sur le monde, qu'il n'y vît une multitude épouvantable de toutes sortes de maux; le mauvais principe n'y pourroit jetter les yeux sans y voir beaucoup de biens. La vuë du mal affligeroit l'un; la vuë du bien affligeroit l'autre. Ce ne seroit pas un spectacle interrompu quelquefois: il seroit continuel & sans le moindre relâche. Les hommes les plus infortunez ne sont pas assujetis à une si dure condition; ils passent successivement de la tristesse à la joie, & enfin la mort les met à couvert des miseres de cette vie. Mais les deux principes des Manichéens sont imperissables, ils ne peuvent voir ni aucune fin ni aucune interruption à ces objets desagreables qui les chagrinent au dernier point.

Tout ce que les Manichéens pouvoient supposer touchant la premiere introduction du mal, & sa premiere combinaison avec le bien dans le cœur de l'homme, étoit sujet à mille dificultez. Leurs propres armes leur étoient contraires. Ils ne pouvoient soufrir l'hypothese que le mal étoit venu du mauvais usage du franc arbitre. Dieu, disoient-ils, infiniment bon, n'auroit pas permis que ses creatures degenerassent de leur bonté originelle, & cependant ils n'accordoient pas qu'elles fussent incorruptibles moralement parlant. Nous avons vu que Simplicius leur objecte, que les ames dont le mauvais principe s'étoit emparé, & qui étoient des portions du bon principe, devenoient mauvaises, & qu'en ce cas elles demeuroient éternellement dans la corruption & dans la misere sous l'empire du conquerant. Mais voici bien pis. Nous savons par experience que la même ame en nombre peche & fait de bonnes actions. Quand on se repent, & qu'on implore la misericorde de Dieu, & qu'on repare par des aumônes &c. sa mauvaise vie, ce ne sont pas deux substances qui font tout cela, c'est un seul & même sujet, (b) nous le savons par conscience, la raison veut que la chose soit ainsi; car pourquoi s'affligeroit-on & se repentiroit-on d'une faute qu'on n'auroit point faite? Je demande aux Manichéens, l'ame qui fait une bonne action a-t-elle été créée par le bon principe, ou par le mauvais? Si elle a été créée par le mauvais principe, il s'ensuit que le bien peut naître de la source de tout mal. Si elle a été créée par le bon principe, il s'ensuit que le mal peut naître (c) de la source de tout bien; car cette même ame en d'autres rencontres commet des crimes. Vous voilà donc reduits à renverser vos propres raisonnemens, ou à soutenir contre le sentiment interieur & évident de chaque personne, que jamais l'ame qui fait une bonne action, n'est la même que celle qui peche.

(b) *Confer quæ supra pag. 2609. col. 1.*

(c) *C'est-à-dire par le mauvais usage de la liberté que le bon Dieu a donnée à la creature.*

Pour se tirer de cette dificulté ils auroient besoin de supposer trois premiers principes, un essentielement bon, & la cause de tout bien: un essentielement mauvais, & la cause de tout mal: un essentielement susceptible du bien & du mal, & purement passif. Après quoi il faudroit dire que l'ame de l'homme est formée de ce troisiéme principe, & qu'elle fait tantôt une bonne action & tantôt une mauvaise, selon qu'elle reçoit l'influence ou du bon principe ou du mauvais.

CONCLUSION de cet éclaircissement.

Ceux qui prendront la peine de considerer avec attention tout ce que j'ai exposé dans cet éclaircissement, cesseront sans doute d'être choquez de ce qui les avoit fait murmurer contre l'article des Pauliciens &c. Ils verront que cet article & ceux où la même matiere a été traitée peuvent être lus sans scandale, & même avec édification, pourvu que l'on se souvienne bien,

I. Que c'est le propre des mysteres évangeliques d'être exposez à des objections que la lumiere naturelle ne peut éclaircir.

II. Que les incredules ne peuvent tirer legitimement aucun avantage de ce que les maximes de philosophie ne fournissent point la solution des dificultez qu'ils proposent contre les mysteres de l'Evangile.

III. Que les objections des Manichéens sur l'origine du mal, & sur la predestination, ne doivent pas être considerées en general entant qu'elles combatent la predestination, mais avec cet égard particulier que l'origine du mal, les decrets de Dieu sur cela, & le reste sont un des plus inconcevables mysteres du Christianisme.

IV. Qu'il doit sufire à tout bon Chretien, que sa foi soit apuiée sur le temoignage de la parole de Dieu.

V. Que le systême Manichéen consideré en lui-même est absurde, insoutenable, & contraire aux idées de l'ordre; qu'il est sujet aux retorsions, & qu'il ne sauroit lever les dificultez.

VI. Qu'en tout cas on ne sauroit se scandaliser de mes aveus, que l'on ne soit obligé de regarder comme scandaleuse la doctrine des Theologiens les plus orthodoxes, puis que tout ce que j'ai dit est une suite naturelle & inevitable de leurs sentimens, & que je n'ai fait que raporter d'une maniere plus prolixe, ce qu'ils enseignent d'une façon moins étenduë.

Il y aura peut-être des gens qui trouveront imparfaite ma refutation du Manicheïsme, parce que je ne repons point aux objections que j'ai étalées comme de la part des Manichéens. Je prie ceux qui se feront ce scrupule, de se souvenir que pour des reponses évidentes tirées de la lumiere natu-

naturelle je n'en conois point ; & que pour les reponses que l'Ecriture peut fournir, on les trouve dans une infinité de livres de controverse.

Ceux qui demandent l'utilité ou le *cui bono* des discussions qui leur ont deplu, verront ma reponse dans le 4. éclaircissement.

III. ECLAIRCISSEMENT.

Que ce qui a été dit du Pyrrhonisme dans ce Dictionaire, ne peut point prejudicier à la Religion.

J'Etablis d'abord comme la base de ce troisiéme éclaircissement cette maxime certaine & incontestable, *que le Christianisme est d'un ordre surnaturel, & que son analyse est l'autorité suprême de Dieu nous proposant des mysteres, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croions avec toute l'humilité qui est duë à l'être infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé.* C'est là l'étoile polaire de toutes les discussions, & de toutes les disputes sur les articles de la religion que Dieu nous a revelée par JESUS-CHRIST.

De là resulte necessairement l'incompetence du tribunal de la philosophie pour le jugement des controverses des Chretiens, vu qu'elles ne doivent être portées qu'au tribunal de la revelation.

Toute dispute sur la question de droit merite la rejection dès le premier mot. Personne ne doit être reçu à examiner s'il faut croire ce que Dieu ordonne de croire. Cela doit passer pour un premier principe en matiere de religion. C'est aux metaphysiciens (a) à examiner s'il y a un Dieu, & s'il est infaillible ; mais les Chretiens entant que Chretiens doivent supposer que c'est une chose dejà jugée.

(a) *Voiez ci-dessus pag. 2015.*

Il ne s'agit donc plus que de la question de fait, savoir si Dieu veut que nous croions ceci ou cela. Deux sortes de gens en peuvent douter ; les uns parce qu'ils ne croient pas que l'Ecriture soit divine, les autres parce qu'ils ne croient pas que le sens de la revelation soit tel ou tel.

Toute la dispute donc que les Chretiens peuvent admettre avec les philosophes est sur cette question de fait, si l'Ecriture a été composée par des auteurs inspirez de Dieu. Si les preuves que les Chretiens alleguent sur ce sujet ne convainquent pas les philosophes, la partie doit être rompuë ; car il seroit inutile de descendre à l'examen particulier de la Trinité, &c. avec des gens qui ne reconoîtroient pas la divinité de l'Ecriture, le seul & unique moien de juger qui a tort ou qui a raison dans de semblables controverses. L'autorité revelée doit être le principe commun des disputans là-dessus, & ainsi plus de dispute, lors que les uns n'admettent point ce principe, & que les autres l'admettent. *Adversus negantem principia non est disputandum.*

Si ceux qui ne l'admettent point s'opiniâtrent à criailler, & à disputer, on leur doit repondre froidement, vous sortez de la question, *non feritis thesim, non probatis negatum* ; & s'ils se moquent de cette reponse, il faut avoir pitié de leurs moqueries.

CARACTERE des Pyrrhoniens.

Or de tous les philosophes qui ne doivent point être reçus à disputer sur les mysteres du Christianisme avant que d'avoir admis pour regle la revelation, il n'y en a point d'aussi indignes d'être écoutez que les sectateurs du Pyrrhonisme ; car ce sont des gens qui font profession de n'admettre aucun signe certain de distinction entre le vrai & le faux, desorte que si par hazard la verité se montroit à eux, ils ne pourroient jamais s'assûrer que ce fût la verité. Ils ne se contentent pas de combatre le temoignage des sens, les maximes de la morale, les regles de la logique, les axiômes de la metaphysique ; ils tâchent aussi de renverser les demonstrations des geometres, & tout ce que les mathematiciens peuvent produire de plus évident. S'ils s'arrêtoient aux dix moiens de l'époque, & s'ils se bornoient à les emploier contre la physique, on pourroit encore negocier avec eux ; mais ils vont beaucoup plus loin, ils ont une sorte d'armes qu'ils nomment le (b) *diallèle*, & qu'ils empoignent au premier besoin, après cela l'on ne sçauroit faire ferme contre eux sur quoi que ce soit. C'est un labyrinthe où aucun fil d'Ariadne ne peut donner nul secours. Ils se perdent eux-mêmes dans leurs propres subtilitez, & ils en sont ravis, vu que cela sert à montrer plus nettement l'universalité de leur hypothese que tout est incertain, de quoi ils n'exceptent pas même les argumens qui attaquent l'incertitude. On va si loin par leur methode, que ceux qui en ont bien penetré les consequences sont contrains de dire, qu'ils (c) ne sçavent s'il existe quelque chose.

(b) *Voiez Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotyp. lib. 1. cap. 15. & lib. 2. cap. 4.*

(c) *Voiez ce que Sextus Empiricus* adv. Math. lib. 7. *raporte de Gorgias Leontin, & ci-dessus pag. 3058. remarque DD.*

Les Theologiens ne doivent point avoir honte de confesser, qu'ils ne peuvent point entrer en lice avec de tels disputeurs, & qu'ils ne veulent point exposer à un pareil choc les veritez évangeliques. La nacelle de JESUS-CHRIST n'est point faite pour voguer sur cette mer orageuse, mais pour se tenir à l'abri de cette tempête au port de la foi. Il a plu au Pere, au Fils & au saint Esprit, doivent dire les Chretiens, de nous conduire par le chemin de la foi, & non pas par le chemin de la science, ou de la dispute. Ils sont nos docteurs & nos directeurs, nous ne sçaurions nous égarer sous de tels guides ; & la raison même nous ordonne de les preferer à sa direction.

Mais n'est-il pas bien scandaleux, me dira-t-on, que vous aiez raporté sans le refuter l'aveu que fit un Abbé, que le Pyrrhonisme trouve dans les dogmes des Chretiens plusieurs argumens qui le rendent plus formidable qu'il ne l'étoit? Je repons que cela ne peut donner du scandale qu'à des personnes qui n'ont pas assez examiné le caractere du Christianisme. Ce seroit une pensée bien fausse que de s'imaginer, que JESUS-CHRIST a eu quelque sorte de dessein de favoriser ou directement ou indirectement une partie des sectes des philosophes dans les disputes qu'elle avoit avec les autres. Son dessein a été plutôt de confondre toute la philosophie, & d'en faire voir la vanité. Il a voulu que son Evangile choquât non seulement la religion des Paiens, mais aussi les aphorismes de leur sagesse ; & que nonobstant ce contraste entre ses principes,

 ceux

ceux du monde, il triomphât des Gentils par le ministere d'un petit nombre d'ignorans qui n'emploioient ni l'éloquence, ni la dialectique, ni aucun des instrumens necessaires à toutes les autres revolutions. Il a voulu que ses disciples & les sages de ce monde fussent si diametralement oposez, qu'ils se traitassent reciproquement de fous; il a voulu que comme son Evangile paroissoit une folie aux philosophes, la science de ceux-ci parût à son tour une folie aux Chrêtiens. Lisez bien ces paroles de saint Paul: ,, (a) *Jesus* CHRIST ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais
,, pour prêcher (1) l'Evangile, & *le prêcher* sans *y employer* la sagesse de la parole, pour ne
,, pas aneantir la croix de *Jesus* CHRIST. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui
,, se perdent: mais pour ceux qui se sauvent, c'estadire pour nous, elle est la vertu (2) *&* la puis-
,, sance de Dieu. C'est pourquoy il est écrit: (3) Je détruiray la sagesse des sages, & j'aboliray
,, la science des sçavans. (4) Que sont devenus les sages? Que sont devenus les docteurs de la
,, loy? Que sont devenus ceux qui recherchent *avec tant de curiosité les sciences de* ce siecle? Dieu
,, n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde? Car Dieu voyant que le monde avec la sa-
,, gesse *humaine* ne l'avoit point reconnu dans *les ouvrages de* sa sagesse *divine*; il luy a plu de sauver
,, par la folie de la predication ceux qui croiroient en luy. Les Juifs demandent des miracles, &
,, les Gentils cherchent la sagesse. Et pour nous, nous prêchons *Jesus* CHRIST crucifié, qui
,, est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils: mais qui est la force de Dieu & la sagesse de
,, Dieu à ceux qui sont appellez, soit Juifs, ou Gentils, parce que ce qui paroist en Dieu une
,, folie, est plus sage que *la sagesse de tous* les hommes; & que ce qui paroist en Dieu une foi-
,, blesse, est plus fort que *la force de tous* les hommes. Considerez, mes freres, ceux d'entre
,, vous que Dieu a appellez *à la foy*: Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans, & peu
,, de nobles. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a
,, choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans: il a choisi les plus vils & les plus
,, méprisables selon le monde, & ce qui n'estoit rien, pour détruire ce qui estoit *de plus grand*,
,, afin que nul homme ne se glorifie devant luy. Car c'est par luy que vous estes établis en JESUS-
,, CHRIST, qui nous a été donné de Dieu (5) pour estre nostre sagesse, nostre justice, nos-
,, tre sanctification, & nostre redemption; afin que selon qu'il est écrit: (6) Celuy qui se glo-
,, rifie, *ne* se glorifie *que* dans le Seigneur. (b) POUR MOY, mes freres, lorsque je suis
,, venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile (7) de *Jesus* CHRIST, je n'y suis point venu
,, avec les discours élevez d'une éloquence, & d'une sagesse *humaine*. Car je n'ay point fait pro-
,, fession de sçavoir autre chose parmy vous, que JESUS CHRIST, & JESUS CHRIST cru-
,, cifié. Et tant que j'ay esté (8) parmy vous, j'y ay toujours esté dans un estat de foiblesse,
,, de crainte, & de tremblement. Je n'ay point employé en vous parlant, & en vous prêchant,
,, les discours persuasifs de la sagesse humaine; mais les effets sensibles de (9) l'esprit, & de la
,, vertu *de Dieu*; afin que vostre foy ne soit pas *établie* sur la sagesse des hommes, mais sur la
,, puissance de Dieu. Nous prêchons neanmoins la sagesse aux parfaits; non la sagesse de ce mon-
,, de, ny des princes de ce monde, qui se détruisent: mais nous prêchons la sagesse de Dieu
,, renfermée dans *son* mystere, *cette sagesse* cachée, qu'il avoit predestinée *&* preparée avant
,, tous les siecles pour nostre gloire; que nul des princes de ce monde n'a connüe: puisque s'ils
,, l'eussent connüe, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur, *&* le Roy de gloire; & de laquel-
,, le il est écrit: (10) Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'hom-
,, me n'a jamais conçu ce que Dieu a preparé pour ceux qui l'aiment. Mais pour nous, Dieu
,, nous l'a revelé par son Esprit; parce que l'Esprit penetre tout, & même ce qu'il y a en Dieu
,, de plus profond *&* de plus caché. Car qui des hommes connoist ce qui est en l'homme, sinon
,, l'esprit de l'homme qui est en luy? Ainsy nul ne connoist ce qui est en Dieu, que l'Esprit de
,, Dieu. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous
,, connoissions les dons que Dieu nous a faits: & nous les annonçons, non avec les discours
,, qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne (11) le Saint Esprit, traitant spi-
,, rituellement les choses spirituelles. Or l'homme animal *&* charnel n'est point capable des cho-
,, ses qu'enseigne l'Esprit de Dieu: elles luy paroissent une folie, & il ne les peut comprendre;
,, parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger. ,,

Croiez-vous que si l'on eût dit aux Apôtres, que leur doctrine exposoit les philosophes dogmatiques à de nouvelles attaques de la part des Pyrrhoniens, ils s'en fussent souciez? Ne nous mettons point en peine des disputes de ces gens-là, eussent-ils dit, laissons les morts ensevelir les morts; plus ils se batront, & s'accableront les uns les autres, mieux pourra-t-on reconoître la vanité de leur pretenduë science. Ils ne seront jamais capables ni les Dogmatiques, ni les Sceptiques d'entrer au Roiaume de Dieu, s'ils ne deviennent de petits enfans, s'ils ne changent de maximes, s'ils ne renoncent à leur sagesse, & s'ils ne font au pied de la croix à la pretenduë folie de nôtre predication un holocauste de leurs vains systêmes. Voilà le vieil homme dont ils doivent principalement se depouiller avant que d'être en état de recevoir le don celeste, & d'entrer dans les voies de la foi, la route choisie de Dieu pour le salut éternel. Que si les Pyrrhoniens abusent de nos mysteres pour s'enraciner davantage dans l'incertitude, & s'ils nous oposent des argumens *ad hominem*, tant pis pour eux, à moins que Dieu ne se serve de leurs égaremens pour leur faire bien comprendre la necessité de la soumission à sa parole. C'est ce que saint Paul & ses collegues eussent repondu à de semblables dificultez. On doit être très-persuadé, que si l'occasion se fût presentée de donner leur decision sur la nature de la philosophie Paienne par raport aux dificultez ou aux facilitez de la conversion à l'Evangile, ils eussent defini positivement que la methode, les principes, les usages, & les disputes des Peripateticiens, & des Academiciens &c. étoient un si grand obstacle à la foi, que les (c) preliminaires les plus necessaires pour entrer dans le Roiaume de Dieu étoient d'oublier, ou de mettre à part tout cet attirail de fausse science. Je croi qu'ils eussent defini cela pour le tems present & pour le tems à venir.

(a) *I Epitre aux Corinthiens chap. 1. v. 17. & suiv. Je me sers de la traduction de Mons.*

(1) 2 *Pierr.* 1. 16. *Infr.* 2. 1. 4. 13.

(2) *Rom* 1. 16.

(3) *Isai.* 29. 14.

(4) *Isai.* 33. 18.

(5) *Jer.* 23. 5.

(6) *Jer.* 9. 23. 24. 2 *Cor.* 10. 17.

(b) *I. Epitre aux Corinth. chap. 2. v. 1. & suiv.*

(7) *Sup.* 1. 17.

(8) *Act.* 18. 1.

(9) 2 *Pierr.* 1. 16.

(10) *Is.* 64. 4.

(11) *Sup.* 1. 17. 2. 1. 4. 2 *Pierr.* 1. 16.

(c) *Ces paroles de* JESUS-CHRIST *dans l'Evangile de saint Jean chap. 3. v. 3.* Si non que quelcun soit ne derechef il ne peut voir le royaume de Dieu, *sont principalement veritables à l'égard des philosophes: ils ont plus de besoin de renaitre que les autres hommes: il leur faut une regeneration entant qu'hommes, & une autre entant que philosophes.*

J'ai cité un homme qui semble croire que les subtilitez des écoles de philosophie peuvent trouver des tems favorables, pour servir à la propagation de la vraie foi. *Il se peut faire*, dit-il (a), *que ces Docteurs subtils estiment necessaires au Monde; Je dis au Monde curieux, au Monde disputeur, au Monde contredisant. Peut-estre qu'ils sont entrez dans le dessein de la providence de Dieu, pour l'accomplissement du Royaume de son fils; pour la derniere perfection de l'œconomie de son Eglise. Vous sçavez que le fils de Dieu a envoyé divers Apostres à divers Peuples. Vous sçavez que toutes les Missions qu'il a ordonnées, n'ont pas esté faites en mesme temps, & par les douze premiers Envoyez. Il n'a jamais manqué, & ne manquera jamais de pareils Ambassadeurs: Il en a tousiours de tout-prests à recevoir ses ordres; à executer ses commandemens; à partir pour les occasions de son service. Il a plus d'un Sainct Pierre & plus d'un Saint Paul, nous n'en devons pas douter. Il a aussi plus d'un Sainct Thomas. Et à vostre avis n'auroit-il point envoyé le Sainct Thomas des derniers temps, aux successeurs d'Aristote, afin de les traiter selon leur humeur, & de les convertir à leur mode; afin de les gaigner par leurs Syllogismes & par leur Dialectique? Ce sainct Thomas de l'Ecole n'auroit-il point esté choisi, pour estre l'Apostre de la Nation des Peripateticiens, qui n'estoit pas encore bien assujettie & bien domtée? Nation presomptueuse & mutine; qui defere si peu à l'autorité; qui se fonde tousiours en raison; qui demande tousiours pourquoy cela est; qui est si impatiente de repos, si ennemie de la paix, si disposée aux choses nouvelles. Il me semble que cette derniere Mission n'a pas esté inutile; & il y a quelque apparence à ce que je dis.* S'il n'y a pas un peu d'ironie dans ce discours; si tout y a été mis d'un air serieux, c'est

Un beau rien enfermé dans de grandes paroles.

Tous les siecles ont demandé & demanderont que l'on cherche par d'autres routes que par celles de la philosophie la connoissance des veritez revelées. La philosophie ne guerit point de l'esprit flotant dont on doit être gueri, si l'on veut que la priere nous procure la veritable sapience. Citons là-dessus un Apôtre. (b) *Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu qui donne à tous liberalement sans reprocher* ce qu'il donne, *& la sagesse luy sera donnée. Mais qu'il la demande avec foy sans aucun doute. Car celuy qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté ça & là par la violence du vent. Il ne faut donc pas que celuy-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur.* Jugez, je vous prie, si les Pyrrhoniens, qui sont toûjours d'autant plus dans leur élement que les eforts qu'ils emploient à inventer des raisons de douter de tout, leur ont reüssi à trouver des objections specieuses contre la certitude, sont des sujets susceptibles de la grace par la voie de la dispute. Les Missionaires modernes de l'Evangile les doivent traiter comme auroient fait les premiers: ils les doivent avertir de se defaire de tout esprit de contestation, & d'en croire Dieu sur sa parole, & en cas d'indocilité ils doivent d'une façon speciale se souvenir de ce precepte du grand saint Paul, & l'apliquer à ces gens-là, (c) *Reprime les folles questions & genealogies & contentions & debats de la loy, car elles sont inutiles & vaines. Rejette l'homme heretique apres la premiere & seconde admonition.* Il feroit beau voir nos Thomistes & nos Scotistes entreprendre de convertir le nouveau monde en soutenant des theses comme en Europe. Ils se rendroient par là de fort pauvres convertisseurs. Mr. de Balzac n'y songeoit pas, ou il se moquoit gravement des Scholastiques; leurs disputes publiques ne changent personne, chacun se retire avec les mêmes opinions qu'il y avoit aportées. Si l'on proposoit aux sçavans Chinois les explications Thomistiques de nos mysteres, & s'ils demandoient, comment croirons-nous ceci puis que nous n'en avons nulle idée, on feroit bien de les renvoier non pas à une dispute, mais à une reponse assez semblable à celle que l'Ange Gabriel (d) fit à la Vierge.

Aujourd'hui tout comme au tems de Lactance l'on peut assûrer, que la recherche de la veritable religion se doit faire (e) en s'adressant à la pretenduë & aparente folie sous laquelle Dieu a caché les thresors de sa sagesse. (f) *Quid putemus fuisse causæ, cur tot ingeniis, totque temporibus summo studio, & labore quæsita* (sapientia) *non reperiretur; nisi quod eam philosophi extra fines suos quæsierunt? Qui quoniam peragratis, & exploratis omnibus, nusquam nullam sapientiam comprehenderunt; & alicubi esse illam necesse est: apparet, illic potissimum esse quærendam, ubi STULTITIÆ titulus apparet; cujus velamento Deus, ne arcanum summi sui divini operis in propatulo esset, thesaurum sapientiæ, ac veritatis abscondit.* Le même Lactance a observé judicieusement en un autre endroit, qu'il est de la majesté suprême de Dieu de parler en maître, & de dire en peu de mots cela est vrai, & non pas d'argumenter, & de joindre quelques preuves à ses decisions. (g) *Quæ* (divina) *quidem tradita sunt breviter, ac nude. nec enim decebat aliter: ut cum Deus ad hominem loqueretur, argumentis assereret suas voces, tanquam fides ei non haberetur: sed, ut oportuit, est locutus, quasi rerum omnium maximus judex; cujus est non argumentari, sed pronuntiare verum.* Si Seneque a dit qu'il n'y a rien de plus froid qu'une loi avec un prologue; & qu'il ne faut pas qu'une loi dispute, mais qu'elle commande: si Seneque, dis-je, a parlé ainsi des loix humaines, à plus forte raison le doit-on dire de la loi de Dieu. (h) *Non probo, quod Platonis legibus adjecta principia sunt. Legem enim brevem esse oportet, quò facilius ab imperitis teneatur, velut emissa divinitus vox sit. Jubeat, non disputet. Nihil videtur mihi frigidius, nihil ineptius, quàm lex cum prologo. Mone, dic quid me velis fecisse: non disco, sed pareo.*

De tout ce que je viens de dire il est aisé de conclure, que l'on ne peut s'allarmer des objections Pyrrhoniennes sans faire paroître l'infirmité de sa foi, & sans prendre du mauvais sens ce qu'il faloit prendre de la bonne anse.

Un veritable fidele, un Chretien qui a bien conu le genie de sa religion, ne s'atend pas à la voir conforme aux aphorismes du Lycée, ni capable de refuter par les seules forces de la raison les dificultez de la raison. Il sait bien que les choses naturelles ne sont point proportionnées aux surnaturelles, & que si l'on demandoit à un philosophe de mettre au niveau, & dans une parfaite convenance les mysteres de l'Evangile & les axiómes des Aristoteliciens, on exigeroit de lui

(a) *Balzac Socrate Chrestien, discours 5. pag. m. 71. & suiv.*

(b) *Epitre de saint Jaques ch. 1. v. 5. & suiv. version de Mons.*

(c) *Epitre à Tite ch. 3. v. 9. & 10.*

(d) *Comment se fera ceci, veu que je ne cognoi point d'homme? Et l'Ange respondant, lui dit, Le Sainct Esprit surviendra en toi, & la vertu du Souverain t'enombrera.* Evangile de saint Luc ch. 1. v. 34. 35.

(e) *On entend ceci à l'égard des infideles.*

(f) *Lactant. lib. 4. cap. 2. pag. m. 226.*

(g) *Id. lib. 3. cap. 1. pag. 149.*

(h) *Seneca epist. 94. pag. m. 388.*

lui ce que la nature des choses ne soufre point. Il faut necessairement opter entre la philosophie & l'Evangile : si vous ne voulez rien croire que ce qui est évident & conforme aux notions communes, prenez la philosophie, & quittez le Christianisme ; si vous voulez croire les mysteres incomprehensibles de la religion, prenez le Christianisme, & quittez la philosophie : car de posseder ensemble l'évidence & l'incomprehensibilité, c'est ce qui ne se peut ; la combinaison de ces deux choses n'est guere plus impossible que la combinaison des commoditez de la figure quarrée & de la figure ronde. Il faut opter necessairement : si les commoditez d'une table ronde ne vous contentent pas, faites en faire une quarrée, & ne pretendez point que la même table vous fournisse les commoditez d'une table ronde & celles d'une table quarrée. Encore un coup, un veritable Chretien bien instruit du caractere des veritez surnaturelles, & bien afermi sur les principes qui sont propres à l'Evangile, ne fera que se moquer des subtilitez des philosophes, & sur tout de celles des Pyrrhoniens. La foi le mettra au dessus des regions où regnent les tempêtes de la dispute. Il se verra dans un poste d'où il entendra gronder au dessous de lui le tonnerre des argumens & des *distinguo*, & n'en sera point ébranlé. Poste qui sera pour lui le vrai (a) Olympe des poëtes, & le vrai temple des sages (b), d'où il verra dans une parfaite tranquillité les foiblesses de la raison, & l'égarement des mortels qui ne suivent que ce guide. Tout Chretien qui se laisse deconcerter par les objections des incredules, & qui en reçoit du scandale, a un pied dans la même fosse qu'eux.

(a) Ut altus Olympi Vertex, qui spatio ventos hiemesque relinquit. Perpetuum nulla temeratus nube serenum, Celsior exsurgit pluviis auditque ruentes Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat. *Claudian de Mall. Theod. Consul. v. 206. pag. m, 6.*

(b) Nil dulcius est, benè quàm munita tenere Edita doctrina Sapientum templa serena ; Despicere unde queas Alios, passimque videre Errare, atque viam palanteis quærere vitæ. *Lucret. lib. 2. v. 7.*

Reponse à ceux qui demandent, quel besoin étoit-il de raporter les objections que les mysteres de l'Evangile peuvent fournir aux Pyrrhoniens.

Ce que je m'en vais dire, pourra nous aprendre combien il est important de savoir le bon usage des choses. Bien des gens ont demandé, à quoi bon cet étalage de dificultez Pyrrhoniennes & Manichéennes ? Ils auroient trouvé la reponse à cette question, s'ils l'avoient cherchée dans mon Dictionaire, où elle a paru en cent endroits, & nommément dans la remarque C de l'article *Pyrrhon* (c). Mais puis qu'ils n'ont pas voulu, ou qu'ils n'ont pu être attentifs à cela, examinons ici plus amplement leur dificulté. Je ne vois pas trop de quoi ils se pourroient plaindre raisonnablement, si je me contentois de leur demander, à quoi servent tant de details que nous donnent les historiens ? N'est-il pas sûr qu'ils en donnent dont toute l'utilité consiste à faire plaisir aux lecteurs, & qui peuvent même nuire entre les mains de ceux qui abusent des meilleures choses ? Cela dispense-t-il les historiens de l'obligation de raporter la verité dans toute l'exactitude possible ? Ne faut-il donc pas qu'un historien des opinions en fasse voir exactement & amplement le fort & le foible, en dût-il naître par accident quelque desordre ? n'en dût-il naître autre bien que l'amusement des lecteurs, & un exemple de l'égard qu'on doit avoir pour les loix de l'art historique ? Mais ce n'est ni la seule ni la principale reponse que j'aie à donner.

(c) *Voiez aussi la remarque F de l'article de Zenon d'Elée à la fin.*

Rien n'est plus necessaire que la foi, & rien n'est plus important que de bien conoître le prix de cette vertu theologale. Or qu'y a-t-il de plus propre à nous le faire conoître, que de mediter sur l'attribut qui la distingue des autres actes de l'entendement ? Son essence consiste à nous attacher par une forte persuasion aux veritez revelées, & à nous y attacher par le seul motif de l'autorité de Dieu. Ceux qui croient par des raisons philosophiques l'immortalité de l'ame, sont orthodoxes, mais jusques-là ils n'ont nulle part à la foi dont nous parlons. Ils n'y ont part qu'entant qu'ils croient ce dogme à cause que Dieu nous l'a revelé, & qu'ils soumettent humblement à la voix de Dieu tout ce que la philosophie leur presente de plus plausible, pour leur persuader la mortalité de l'ame. Ainsi le merite de la foi devient plus grand, à proportion que la verité revelée qui en est l'objet surpasse toutes les forces de nôtre esprit ; car à mesure que l'incomprehensibilité de cet objet s'augmente par le grand nombre de maximes de la lumiere naturelle qui le combatent, il nous faut sacrifier à l'autorité de Dieu une plus forte repugnance de la raison, & par consequent nous nous montrons plus soumis à Dieu, & nous lui donnons de plus grandes marques de nôtre respect, que si la chose étoit mediocrement dificile à croire. D'où vient, je vous prie, que la foi du Patriarche des croians a été d'un si grand relief, n'est-ce pas à cause (d) *qu'il crut sous esperance contre esperance ?* Il n'y eut pas eu beaucoup de merite à esperer sur la promesse de Dieu une chose très-vraisemblable naturellement : le merite donc consistoit en ce que l'esperance sur cette promesse étoit combatuë par toutes sortes d'aparences. Disons aussi que la foi du plus haut prix est celle qui sur le temoignage divin embrasse les veritez les plus oposées à la raison.

(d) *Epitre aux Romains chap. 4. verset 18.*

On a donné à cette pensée un air de ridicule, & qui vient de main de maître. (e) *Le Diable m'emporte si je croyois rien*, fait-on dire au Marechal d'Hocquincourt. *Depuis ce tems-là je me ferois crucifier pour la Religion. Ce n'est pas que j'y voye plus de raison ; au contraire moins que jamais : mais je ne saurois que vous dire, je me ferois pourtant crucifier sans savoir pourquoy. Tant mieux, Monseigneur, reprit le Pere d'un ton de nez fort devot, tant mieux ; ce ne sont point des mouvemens humains, cela vient de Dieu. Point de raison, c'est la vraye Religion cela ; point de raison. Que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grace !* Estote sicut infantes, *Soyez comme des enfans. Les enfans ont encore leur innocence ; & pourquoy ? parce qu'ils n'ont point de raison.* Beati pauperes spiritu, *Bienheureux sont les pauvres d'esprit. Ils ne pechent point : la raison est, qu'ils n'ont point de raison.* Point de raison, je ne saurois que vous dire, je ne say pourquoy : *les beaux mots ! Ils devroient être écrits en lettres d'or.* Ce n'est pas que j'y voye plus de raison ; au contraire moins que jamais. *En vérité cela est divin pour ceux qui ont le goût des choses du Ciel.* Point de raison : *que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grace !* Qu'on donne un air plus serieux & plus modeste à cette pensée, elle deviendra raisonnable. En voici la preuve. Je la tire d'un ouvrage où l'on a examiné quelques pensées de Mr. de Saint Evremont, celle-ci entre autres que nôtre entendement n'est pas assez convaincu de la religion.

(e) *Conversation du Marechal d'Hocquincourt avec le Pere Canaye parmi les œuvres mêlées de Mr. de S. Evremont, to. 4. pag. 209. édit. de Holl. 1693.*

„ (f) Pour répondre clairement à cela, il faut remarquer un principe commun parmy les Theo-„ logiens. L'esprit se porte à la croyance des Mysteres d'une maniere toute diferante de celle „ qui luy donne la connoissance évidente des choses naturelles. Il connoît les dernieres par démonstra-

(f) *Dissertation sur les œuvres de Mr. de S. Evremont, pag. 249. & suiv. édit. de Paris 1698.*

„ monstration, & il croit les Mysteres, fondé sur les motifs *de credibilité*, tels que sont les „ miracles qu'ont fait Jesus-Christ & les Apôtres, la croyance unanime de tous les fideles depuis „ dix-sept siecles, &c. Tous lesquels motifs doivent nous porter à croire *prudemment* la foy „ que l'Eglise nous propose: & cela explique bien ces paroles de S. Paul, *que nous voyons dans* „ *la vie presente les Mysteres comme des enigmes, en attendant de les voir évidemment dans le Ciel.* „ Mais Mr. de S. E. demande des démonstrations. Il ne veut donc point de foy. Saint Tho- „ mas (1) dit expressément en quelques endroits de sa Somme, *que personne ne doit se mettre* „ *en etat de démontrer les Mysteres de la Religion*; & ajoûte en d'autres Chapitres que *quand les* „ *Peres ont prouvé la Foy, ils n'ont point pretendu que leurs raisons fussent demonstratives, mais* „ *seulement des motifs solides pour nous porter à croire les articles qui nous sont proposez.* Pour- „ quoy, dit Mr. de S. E. ne pas éclairer nôtre raison; c'est, comme dit S. Thomas, parce „ que la raison doit se soûmettre à la foy. Et là-dessus il me tombe dans l'esprit quelques paro- „ les de Pierre de Blois dans son Epître 140. écrite à Pierre le Diacre qui étoit auprés du Roy „ d'Angleterre, aprés luy avoir parlé du Mystere de la Transsubstantiation: *La raison, ajoûte-* „ *t'il, ne va pas jusques-là, mais nous y allons par la foy, & par une foy qui est d'autant plus* „ *forte qu'elle n'est point soûtenüe par la raison naturelle. La raison s'afoiblit, où la foy se forti-* „ *fie: la raison succombe, afin que la foy soit plus meritoire: cependant, ajoûte ce Pere, ne croyez* „ *point que la raison envie la superiorité de la foy; au contraire elle se soûmet à elle librement, &* „ *avec humilité. Elle reprendra ses lumieres dans le Ciel où la foy ne sera point, alors la raison* „ *moissonnera ce que la foy seme dans la vie presente, & il est juste qu'elle ait le fruit de la foy,* „ *puisque presentement elle s'aneantit elle-même pour la laisser regner dans toute son étendüe.* „

Voilà ce que disent les Catholiques Romains: ôtez en la transubstantiation, & mettez y la Trinité par exemple, les Theologiens Protestans les plus orthodoxes y souscriront volontiers. Je m'en vais citer deux Protestans dont le temoignage aura d'autant plus de poids, qu'ils sont d'une profession qui ne passe point pour une école où l'on aprenne mieux qu'ailleurs à rabaisser la raison, & à élever la foi. L'un d'eux est medecin, l'autre est mathematicien; celui-là declare (*a*) que lors qu'il medite sur les mysteres, il s'arrête toûjours dès que la raison est parvenuë à ce point-ci, *ô profondeur.* Il proteste que si la raison rebelle ou Satan travaillent à l'embarasser, il se degage de tous leurs pieges par cet unique paradoxe de Tertullien, Cela est certain parce que cela est impossible. (*b*) *Nodos illos de Trinitate, Incarnatione & Resurrectione, animi relaxandi gratia mecum interdum solitarius meditor, mentemque in his comprehendendis exercere soleo. Quæcumque mihi, aut Satanas, aut ratio rebellis objiciat, ea omnia uno illo paradoxo Tertulliani concilio expedio*; Certum est, quia impossibile est. Il y a des gens, continuë-t-il, qui croient plus aisément parce qu'ils ont vu le sepulchre de Jesus-Christ, & la mer rouge; mais pour moi je me felicite de n'avoir point vu Jesus-Christ ni ses Apôtres, & de n'avoir point vecu au tems des miracles; ma foi eût été alors involontaire, & je n'aurois point de part à cette benediction, *bienheureux sont ceux qui n'ont point vu & ont cru.* Il se fait une haute idée de la foi de ceux qui vivoient avant Jesus-Christ; car quoi qu'ils n'eussent que des ombres & des types, & quelques oracles obscurs, ils attendoient des choses qui paroissoient impossibles. (*c*) *Sunt qui promptius credunt, quod Christi sepulchrum spectaverint, marique rubro viso de miraculo nihil dubitant. Ego vero mihi gratulor, quod in miraculorum tempore non vixerim, quod nunquam aut Christum, aut Discipulos viderim, quod nec cum Israelitis mare rubrum transierim, nec in eorum numero fuerim quos Christus per miracula sanavit: hic enim mihi nolenti volenti credendum fuisset, nec ad me pertinuisset benedictio de omnibus illis pronunciata, qui non videntes crediderint. Facilis est eorum, & necessaria credulitas, qui ea credunt, quæ oculis & sensibus exploraverint. Eum mortuum & sepultum resurrexisse credo, inque gloria ejus potius quam in cenotaphio & sepulchro contemplari cupio. Hæc autem credere minimum est; hanc fidem, ut æquum est, historiæ debemus. Illis erat præ cæteris nobilis & animosa fides; qui ante adventum ejus vixerant: ex obscuris enim vaticiniis, mysticisque typis credenda expiscati, expectarunt ea, quæ impossibilitatem quandam præ se ferebant.* Il dit que la foi (*d*) sert d'épée contre tous les nœus qui se rencontrent dans les mysteres de la religion, mais que pourtant il s'en sert plutôt comme d'un bouclier, & qu'il a trouvé qu'on sera invulnerable dans ces sortes de combats, si l'on se munit de ce bouclier. Il raporte sur quelques articles les objections que la raison & l'experience lui suggeroient, & il ajoûte que nonobstant cela sa foi est très-ferme, & que la foi pour être exquise doit persuader les choses qui sont non seulement au dessus de la raison, mais qui semblent aussi repugner à la raison & au temoignage des sens. (*e*) *Verissima tamen esse hæc omnia credo, quæ tamen falsa esse mihi ratio persuadere parat. Nec fidei esse vulgaris arbitror res hujusmodi credere, quæ non rationem tantum superare, sed & ipsi, & sensuum testimoniis repugnare videntur.*

Notez que cet écrivain parle de la sorte dans un livre intitulé *religio medici, la religion du medecin*, & qui, à ce que disent certaines gens, pourroit être intitulé *le medecin de la religion*, ouvrage en un mot qui a fait croire à quelques personnes que l'auteur (*f*) étoit un peu éloigné du Roiaume des cieux. On lui pourroit donc apliquer ces paroles de l'Evangile, (*g*) *Non inveni tantam fidem in Israël: meme en Israël je n'ai point trouvé une si grande foi.*

Le mathematicien que je dois citer publia à Londres en 1699. un écrit de 36. pages in 4. intitulé *Theologiæ Christianæ principia Mathematica.* Il pretend que les principes de la religion Chretienne ne sont que probables, & il reduit à des calculs geometriques les degrez de leur probabilité, & ceux du decroissement de cette probabilité. Il trouve qu'elle peut durer encore 1454. ans, d'où il conclut que Jesus-Christ reviendra avant ce tems-là. Il dedie cet ouvrage à Mr. l'Evêque de Salisberi, & il represente dans son épitre dedicatoire que ceux qui le blâmeront de n'apeller que probables les principes du Christianisme, seront des gens qui n'auront ni bien examiné les fondemens de leur religion, ni bien entendu la nature de la foi. D'où vien-

(1) *I. Part. qu.* 1. *a.* 8. *ad* 2.

(*a*) Obscuris aliquando devilsque vestigiis mysterium aliquod libens sequor, donec ad O *Altitudo* ratio perveniat. *Thomas Browne religio medici parte* 1. *sect.* 8. *pag. m.* 46.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) Nec durior erit metaphora, si quis dicat: Gladius fidei. Eadem tamen in hujusmodi nodis pro clypeo potius utor, quo titulo ab Apostolo insignitur: eumque invulnerabilem fore comperi, qui hoc munitus in certamen descenderit. *Id. ib. sect.* 9. *pag.* 48.

(*e*) *Id. ib. pag.* 49.

(*f*) *Cet Auteur* . . . . . *est un melancolique agreable en ses pensees; mais qui à mon jugement cherche maitre en fait de religion, comme beaucoup d'autres, & peut-être qu'enfin il n'en trouvera aucun.* Patin lettre 3. pag. 13. du 1. tome.

(*g*) *Evangile selon saint Matthieu ch.* 8. *v.* 10.

viennent, dit-il, tant d'éloges qui sont donnez à cette vertu dans l'Ecriture, & tant de recompenses qui lui sont promises ? N'est-ce point à cause qu'elle fait marcher les hommes dans le bon chemin, malgré les pierres d'achopement & les entraves qu'ils y rencontrent ? Raportons ses paroles : (a) *Quosdam fore non dubito, majori ductos zelo quam judicio qui meos prorsus condemnabunt labores, meque Religionem potius evertere quam astruere temere nimis concludent. Illi utique omnia Religionis dogmata tanquam certissima amplectentes rem Christianismo indignam me præstitisse putabunt, qui ejus probabilitatem tantum evincere conatus fuerim. Illis vero ego nihil jam habeo quod dicam, nisi quod præjudiciis suis præoccupati, Religionis quam profitentur, fundamenta non accuratè satis hactenus examinaverint, nec fidei, quæ tantopere in sacris literis laudatur, naturam ritè intellexerint. Quid enim est fides ? nisi illa mentis persuasio qua propter media ex probabilitate deducta, quasdam propositiones veras esse credimus. Si persuasio ex certitudine oriatur, tum non fides sed scientia in mente producitur. Sicut enim probabilitas fidem generat, ita etiam scientiam evertit & e contra : Certitudo scientiam simul generat & fidem destruit. Unde scientia omnem dubitandi ansam aufert, dum fides aliquam semper hæsitationem in mente relinquit : & propterea fides tantis insignitur laudibus, tantaque sibi annexa præmia habet, quod homines non obstantibus omnibus illis quibus premuntur scrupulis in recto virtutis & pietatis tramite progrediantur, quæque Creatori suo omnipotenti grata futura credunt summa ope præstare conentur : se tam paratos esse jussis quibuscunque divinis obsequi ostendunt, ut ne ea quidem quæ probabiliter tantum ab ipso proveniant, rejicere velint.*

(a) *Johannes Craig, epist. dedicat.*

Qu'il est bon de presenter de grandes listes raisonnées des difficultez de la foi.

Il y a tant de gens qui examinent si peu la nature de la foi divine, & qui reflechissent si rarement sur cet acte de leur esprit, qu'ils ont besoin d'être retirez de leur indolence par de longues listes des dificultez qui environnent les dogmes de la religion Chretienne. C'est par une vive conoissance de ces dificultez que l'on aprend l'excellence de la foi, & de ce bienfait de Dieu. On aprend aussi par la même voie la necessité de se defier de la raison, & de recourir à la grace. Ceux qui n'ont jamais assisté aux grans combats de la raison & de la foi, & qui ignorent la force des objections philosophiques, ignorent une bonne partie de l'obligation qu'ils ont à Dieu, & de la methode de triompher de toutes les tentations de la raison incredule & orgueilleuse.

Le vrai moien de la dompter est de conoître que si elle est capable d'inventer des objections, elle est incapable d'en trouver le denoûment, & qu'en un mot ce n'est point par elle que l'Evangile s'est établi. „ (b) Il n'y a que la foy qui puisse enseigner cette divine Philosophie, (1) qu'aucun des grands du siecle n'avoit encore connuë. C'est estre éclairé que d'ouvrir les yeux à une „ lumiere si pure. Ce ne fut point à force de Syllogismes & d'argumens, que cette Philosophie „ se fit écouter aux hommes : ce fut par sa simplicité, & par l'ignorance de ceux qui l'annonce- „ rent au monde. . . . . . La foy ayant détrompé l'homme des fausses lueurs, qui avoient „ brillé dans la Philosophie des Payens, elle l'accoûtuma à ne plus raisonner, sur les choses que „ Dieu n'a pas voulu soûmettre au raisonnement, & elle luy apprit, qu'il vaut mieux ne pas sça- „ voir ce que Dieu a voulu luy cacher, & adorer avec une ignorance respectueuse les secrets, „ qu'il ne nous a pas revelez, que d'entreprendre de sonder cette abysme de lumieres, par la te- „ merité de nos conjectures, & par les foibles veuës de nostre raison. Ce fut à ce divin rayon „ de la foy, que le Fidele prit plaisir de sacrifier toutes ces insolentes curiositez, qui luy faisoient „ examiner trop temerairement les ouvrages de Dieu, en examinant la nature, & d'étoufer tou- „ tes les veuës de cette orgueilleuse raison, qui l'attache à la creature, pour le revolter contre le „ Createur. Ce fut aux rayons de cette lumiere toute celeste, que le Chrestien comprit, qu'il „ valoit mieux se soûmettre, que de raisonner en matiere de Religion ; que la petitesse d'esprit „ estoit quelque chose de plus avantageux, pour estre Fidele, que toute la force de la penetra- „ tion de l'entendement, & que la simplicité de la foy estoit preferable à tout l'éclat de la science. „ Parce qu'enfin les ouvrages de Dieu, qui portent plus les marques de sa toute-puissance, & „ son caractere, sont ceux que nous comprenons le moins : qu'ainsi rien n'est plus juste, que „ d'humilier sa raison, & la soûmettre aux lumieres de la raison eternelle, qui est la regle de „ toutes les raisons : puis qu'aussi-bien il n'y a point de science, qui ne demande de la soûmis- „ sion, pour l'établissement de ses principes. „ Je finis par deux très-belles pensées de Mr. de Saint Evremont. „ (c) Aux choses qui sont purement de la nature, c'est à l'esprit de conce- „ voir, & sa connoissance procede de l'attachement aux objets. Aux surnaturelles, l'ame s'y „ prend, s'y affectionne, s'y attache, s'y unit, sans que nous le puissions comprendre. Le „ Ciel a mieux préparé nos cœurs à l'impression de la grace ; que nos entendemens à celle „ de la lumiere. Son immensité confond nôtre petite intelligence. Sa bonté a plus de rap- „ port à nôtre amour. Il y a je ne sçay quoy au fond de nôtre ame qui se meut secrettement „ par un Dieu que nous ne pouvons connoistre. . . . . A bien considerer la Religion „ Chrêtienne, on diroit que Dieu a voulu la dérober aux lumieres de nôtre esprit, pour la tour- „ ner sur les mouvemens de nôtre cœur. . . . . . (d) Pourveu qu'on ait reduit sa raison à ne „ raisonner plus sur les choses que Dieu n'a pas voulu soûmettre au raisonnement, c'est tout ce „ qu'on peut souhaitter. Non seulement je crois avec Salomon que le silence du Sage vaut mieux „ en ce cas que le discours du Philosophe, mais je fais plus d'état de la foi du plus stupide païsan, „ que de toutes les leçons de Socrate. „

(b) *Rapin, reflexions sur la philosophie pag. m. 447.*

(1) Veritas par Christum : *Joann. cap. 1.* loquimur sapientiam quam nemo principum hujus sæculi novit. *Paul. 1. Cor. c. 6.*

(c) *Saint Evremont œuvres mêlées To. 3. pag. m. 51.*

(d) *Id. ib. to. 2. pag. 24.*

En voilà, ce me semble, plus qu'il n'en faut pour dissiper les scrupules que les pretendus triomphes des Pyrrhoniens avoient fait naître dans l'esprit de quelques-uns de mes lecteurs.

IV. ECLAIR-

IV. ECLAIRCISSEMENT.

Que s'il y a des obscenitez dans ce livre, elles sont de celles qu'on ne peut censurer avec raison.

QUand on dit qu'il y a des obscenitez dans quelque livre on peut entendre

I. Ou que l'auteur donne en vilains termes la description de ses debauches, qu'il s'en applaudit, qu'il s'en felicite, qu'il exhorte ses lecteurs à se plonger dans l'impureté, qu'il leur recommande cela comme le plus sûr moien de bien joüir de la vie, & qu'il pretend qu'il faut se moquer du qu'en dira-t-on, & traiter de contes de vieille les maximes des gens vertueux.

II. Ou que l'auteur raconte d'un style libre & enjoüé quelques avantures amoureuses inventées à plaisir quant au fond même, ou pour le moins quant aux circonstances, & quant à la broderie; & qu'il fait entrer dans ce recit plusieurs incidens impurs, sur quoi il verse tous les agrémens qu'il lui est possible, afin que ce soient des narrations divertissantes, & plus propres à faire naître l'envie d'une intrigue d'amour qu'à toute autre chose.

III. Ou que l'auteur voulant se vanger d'une maîtresse infidelle, ou excuser les transports de sa passion, ou faire des invectives contre une vieille courtisane, ou celebrer les noces de son ami, ou se divertir à debiter des pensées, donne l'essor à ses muses, & les fait servir à des épigrammes, ou à des épithalames &c. dont les expressions contiennent une infinité de saletez.

IV. Ou que l'auteur fait des invectives contre l'impudicité qui la decrivent trop nuement, trop vivement, trop grossierement.

V. Ou que l'auteur dans un traité de physique, ou de medecine, ou de jurisprudence s'est exprimé salement ou sur la generation, ou sur les causes & sur les remedes de la sterilité, ou sur les motifs du divorce &c.

VI. Ou que l'auteur voulant expliquer le texte Latin de Catulle, ou de Petrone, ou de Martial, a repandu beaucoup d'ordures dans son commentaire.

VII. Ou que l'auteur faisant l'histoire d'une secte ou d'une personne dont les actions étoient infames, a raconté bien naivement quantité de choses qui blessent les chastes oreilles.

VIII. Ou que l'auteur traitant des cas de conscience, & particularisant les diferentes especes du peché de la chair, a dit bien des choses que la pudeur ne digere pas facilement.

IX. Ou enfin que l'auteur raporte des faits historiques qui lui sont fournis par d'autres auteurs qu'il a soin de bien citer, lesquels faits sont sales & malhonnêtes; qu'ajoûtant un commentaire à ses narrations historiques pour les illustrer par des temoignages, & par des reflexions, & par des preuves &c. il allegue quelquefois les paroles de quelques écrivains qui ont parlé librement, les uns comme medecins, ou jurisconsultes, les autres comme cavaliers ou poëtes: mais qu'il ne dit jamais rien qui contienne ni explicitement ni même implicitement l'aprobation de l'impureté; qu'au contraire il prend à tâche en plusieurs rencontres de l'exposer à l'horreur, & de refuter la morale relâchée.

Voilà ce me semble les principaux cas où se peuvent rencontrer les écrivains que l'on accuse d'avoir debité des obscenitez.

Au premier cas ils sont dignes non seulement de toutes les peines les plus severes du Droit Canon, mais ils doivent aussi être poursuivis par le magistrat comme des perturbateurs de l'honnêteté publique, & comme des ennemis declarez de la vertu.

Quant à ceux du second cas, & du troisiéme, & du quatriéme, & du cinquiéme, & du sixiéme, & du septiéme, & du huitiéme, chacun en jugera ce qu'il voudra; je n'y ai aucun interêt; je ne me trouve que dans le neuviéme cas, & il me sufit d'examiner ce qui concerne cette derniere espece d'obscenitez. Je ferai neanmoins deux ou trois considerations generales sur les autres.

Trois remarques generales sur quelques especes d'obscenité qui se trouvent dans divers auteurs.

Je dis en premier lieu, qu'il y a divers étages dans les sept classes d'écrivains que (a) j'abandonne au jugement des lecteurs. On s'y peut tenir dans certaines bornes, & on les peut passer: cela varie prodigieusement les diferences & les proportions; & l'on feroit fort injuste si l'on prononçoit la même condamnation contre tous les écrivains qui apartiennent à la seconde classe. Les (b) cent Nouvelles nouvelles, celles de la Reine de Navarre, le decameron de Boccace, les contes de la Fontaine ne meritent point la même rigueur que les *raggionamenti* de l'Aretin, & que l'*Aloisia Sigea Toletana*. Les auteurs de ces deux derniers ouvrages meritent d'être envoiez avec Ovide dans la premiere classe des auteurs obscênes.

Je remarque en second lieu, que de tout tems une infinité de personnes se sont acordées à condamner les obscenitez, & que cependant cela n'a jamais paru une decision qui eût l'autorité des choses jugées, & à quoi les poëtes, les commentateurs &c. fussent obligez de se conformer à peine de perdre la qualité d'honnête homme. Les censeurs des obscenitez semblent être d'autant plus capables de terminer la question par un arrêt definitif & executoire dans toute la Republique des lettres, qu'ils pourroient former un senat composé de toutes sortes de conditions. On y verroit non seulement des personnes venerables par l'austerité de leur vie, & par leur caractere sacré, mais aussi des gens d'épée, & des galans de profession, & en un mot beaucoup de sujets dont la vie voluptueuse cause du scandale. Voilà un prejugé de grand poids, car il faut bien que la liberté des vers lascifs soit une mauvaise chose, puis qu'elle est desaprouvée par ceux mêmes qui vivent impudiquement. Mais on a eu beau declamer contre les écrits obscênes, on n'a jamais obtenu que desormais ils serviroient à discerner les honnêtes gens d'avec les mal honnêtes gens. Il s'est toûjours conservé dans la Republique des lettres un droit ou une liberté de publier des écrits de cette nature. On n'a jamais laissé prescrire ce droit: plusieurs personnes de merite en ont

(a) *Notez que je ne laisse pas de reconoître pour bonnes les observations que j'ai faites en divers endroits, comme dans l'article du poëte Lucrece, dans l'article* Quillet *&c.*

(b) *On les a rimprimées à Amsterdam en 1701. en 2. volumes in 12.*

ont empêché la prescription par la liberté dont elles se sont servies pour cette sorte d'ouvrages, sans que cela leur ait attiré (*a*) aucune note, ou les ait renduës moins dignes de joüir de tous les honneurs, & de tous les privileges de leur état, & de parvenir aux avancemens que leur fortune leur pouvoit promettre.

On se feroit siflr si l'on pretendoit convaincre Boccace de n'avoir pas été honnête homme, puis qu'il a fait le Decameron; ou si sous pretexte que la Reine de Navarre sœur de François I. écrivit quelques nouvelles galantes, on vouloit conclure qu'elle n'a pas été une Princesse d'une vertu admirable, & dont les éloges retentissoient de toutes parts. Antoine Panormita ne perdit rien ni de sa fortune, ni de sa bonne reputation pour avoir écrit fort salement (*b*) le poëme de l'hermaphrodite. Disons en autant de Benoit le Court & du celebre André Tiraqueau. Celui-là composant un commentaire sur les Arrêts d'amour de Martial d'Auvergne, se donna beaucoup de licence: *Nonnunquam etiam*, dit-il dans son épitre dedicatoire à un Conseiller au Parlement de Paris, *quod in amore jocatus sim lasciviente calamo*: & personne n'ignore combien de sales recueils André Tiraqueau a fait entrer (*c*) dans son commentaire sur les loix matrimoniales. Scipion Du-Pleix chercha-t-il quelques detours ou quelques menagemens dans l'ouvrage intitulé, *la curiosité naturelle redigée en questions selon l'ordre alphabetique?* N'expliqua-t-il point les choses avec les termes les plus naturels du monde? Que perdit-il par cet ouvrage? rien du tout. On ne finiroit jamais si l'on s'engageoit à donner la liste de tous les jurisconsultes qui dans des procés d'adultere, ou d'impuissance ont allegué bien des saletez, sans nul prejudice de leur reputation. J'en ai nommé (*d*) trois ou quatre, Antoine Hotman, Sebastien Roulliard, Vincent Tagereau, & Anne Robert. Cela sufit: nommons quelques personnes d'un autre ordre.

Les Hollandois jetteroient la pierre sur quiconque voudroit difamer Secundus sur le pied d'un scelerat, & d'un fripon, ou le raier pour le moins du catalogue des honnêtes gens, sous pretexte qu'il a fait des vers lascifs jusques à l'excés. Ramirez de Prado qui a fait des notes sur Martial imprimées à Paris avec privilege du Roi l'an 1607. & parsemées d'explications impudiques, n'a rien perdu pour cela ni de sa reputation ni de sa fortune, non plus que Gonzales de Salas pour son commentaire de même genre sur un (*e*) écrivain impur. Joubert Chancelier de l'Université de Montpellier & medecin du Roi de France & de celui de Navarre, quels honneurs, quels apointemens, quelles dignitez perdit-il pour avoir mêlé des obscenitez dans son livre des erreurs populaires? Est-il moins compté pour cela parmi les hommes illustres, & parmi les hommes de bien & d'honneur? La Callipedie de Quillet (*f*) l'empêcha-t-elle d'être gratifié d'une Abbaïe par le Cardinal Mazarin? Feramus Avocat au Parlement de Paris n'éprouva pas que son merite fût moins loüé, ni moins reconu depuis qu'il eut fait des vers contre Montmaur, où il s'égaia sur des fictions bien obscénes. Et pour nous aprocher davantage de nôtre tems, Mr. de la Fontaine auteur d'une infinité de contes lascifs, a-t-il cessé d'être cheri de tout le monde à la cour & à la ville? Les grans Seigneurs & les Princes, les Dames du plus haut rang, les personnes de Robe les plus illustres l'ont toûjours caressé, & admiré. Ne fut-il pas admis à l'Academie Françoise? & n'est-ce pas pour un homme de sa sorte ce qu'est aux hommes d'épée le bâton de Marechal? Je ne doute point que Mr. de la Reinie ne se fût fait un plaisir de lui donner à diner le jour (*g*) même qu'il condamna ses nouveaux contes; car dans cette espece de livres les gens sages distinguent fort bien entre la personne de l'auteur, & ce qu'il écrit.

Voions si les Protestans ont été plus rigoureux. Je ne pense pas que les Consistoires se soient jamais avisez de censurer Ambroise Paré, dont les livres d'anatomie en langue vulgaire étoient remplis de choses sales. Il y a beaucoup d'obscenitez dans les commentaires de Joseph Scaliger sur les Priapées & sur Catulle. Il y en a encore plus dans le commentaire de Janus Douza sur Petrone. L'un de ces deux écrivains étoit professeur à Leide, l'autre étoit l'un des Curateurs de l'Academie. Ils ne perdirent rien de leur autorité, ni de la consideration où ils étoient; on n'eut point d'égard au tocsin que Theodore de Beze sonna contre eux dans une épitre (*h*) dedicatoire aux Etats Generaux. Daniel Heinsius professeur dans la même Academie, a joüi de tous les honneurs qu'il pouvoit pretendre. Il fut l'un des Secretaires du Synode de Dordrecht, & il reçut en cent occasions plusieurs temoignages de l'estime qu'on avoit pour sa personne. Il est pourtant vrai qu'il publia des poësies qui ne sont rien moins que chastes: ce que lui & Scriverius apellerent *Baudii amores*, est un recueil bien gaillard, & notez que Scriverius étoit un homme de merite, & fort distingué parmi les savans de Hollande. L'exhortation de Theodore de Beze n'empêcha point que Theodore (*i*) de Juges ne donnât une édition de Petrone avec des prolegomenes, où il tâcha de justifier ceux qui expliquent les impuretez de ce Romain. Nous ne trouvons pas que ce Theodore de Juges ait souffert à cause de cela quelque dommage ni en sa reputation ni en sa fortune. Il étoit de la religion, & d'une famille qui a donné des Conseillers à la Chambre mi-partie de Castres, & il passa à Geneve une bonne partie de sa vie. Goldast avoit joüi de la même impunité aprés son édition de Petrone accompagnée de prolegomenes, où il entreprit hautement de justifier la lecture d'un tel auteur, & repondit nommément aux reflexions de Theodore de Beze. Alleguerai-je la consideration insigne qu'on eut dans Geneve pour le fameux d'Aubigné, quoi que l'on n'ignorât point les licences un peu trop cyniques de sa plume? Dirai-je que le Consistoire de Charenton ne songea jamais à se plaindre de Mr. Menjot, dont les écrits de Medecine sont si parsemez de matieres grasses?

Ne nous étonnons donc point que la faction oposée à ceux qui condamnent les obscenitez, se soit toûjours maintenuë dans la Republique des lettres; car outre qu'elle cite des raisons, elle se couvre de l'autorité de plusieurs exemples. Vous trouverez ces deux sortes de baterie dans les prolegomenes du Petrone de Goldast. Tous ceux qui ont fait l'apologie (*k*) des auteurs qui en qualité de physiciens, ou en qualité de casuistes avancent des choses obscénes, ont oposé raisons

(*a*) *On ne pretend point étendre cela sur des cas particuliers excedans certaines bornes, ni sur des personnes qui d'ailleurs ont pu meriter l'infamie par leurs actions.*

(*b*) *Voiez ci-dessus pag.* 2293. *remarque I.*

(*c*) *Voiez ci-dessus pag.* 2660. *lettre e.*

(*d*) *Voiez les articles* Quellenec & Robert.

(*e*) *C'est Petrone.*

(*f*) *Voiez ci-dessus pag.* 2532.

(*g*) *Ce fut le 5. d'Avril 1675. vous trouverez la sentence à la fin du 3. Factum de Furetiere. Elle defend le debit du livre, & ordonne qu'il soit informé de l'impression, vente & debit. Ce que l'on a vu dans mes reflexions sur le jugement du public &c. pag. 14. que les Contes de la Fontaine ont été condamnez au feu par sentence du Chastelet de Paris, m'avoit été assuré par un homme qui venoit de France. Je suis persuadé qu'il se trompoit, & qu'il n'y a point eu d'autre sentence que celle de Mr. de la Reinie. J'aurois été plus circonspect si j'avois eu à mettre cela dans ce Dictionaire, mais l'écrit que je faisois alors n'étant qu'en feuilles volantes, je n'eus pas tout le soin que je devois.*

(*h*) *Celle de ses sermons sur la resurrection de* JESUS-CHRIST.

(*i*) *Mr. Mentel sous le nom de* Joannes Caius Tilebomenus *le nomme* Thomas de Judicibus, *dans la preface du* Judicium de Fragmento Tragurienſi Petronii. *Cette meprise sur le prenom est plus excusable que l'erreur de Mr. de* Clavigny, *de sainte Honorine, qui a pretendu pag. 25. du traité des livres suspects, que* Theodore de Juges *étoit du* Goldastus. *Il vouloit signifier que Goldast & Theodore de Juges étoient le même auteur.*

(*k*) *Voiez ci-dessus pag.* 137. & 1659.

sons à raisons, & autoritez à autoritez. Les grans noms, & les temoignages les plus graves ne leur manquent pas, (a) *magno se judice quisque tuetur.* Mais n'allez pas vous imaginer, je vous prie, que je veuille mettre de l'égalité entre leurs raisons, & celles de leurs adversaires. J'ai assez declaré en divers endroits que je condamne pleinement les impuretez de Catulle, & celles de ses imitateurs, & les excés des Casuistes; & j'ajoûte ici, que les raisons de ceux qui plaident pour la liberté d'inserer des obscenitez dans une épigramme, me semblent très-foibles en comparaison (b) des argumens qui les combatent. J'ajoute aussi qu'une obscenité moins grossiere destinée seulement à plaisanter, me paroît plus condamnable qu'une invective très-obscéne destinée à inspirer de l'horreur pour l'impureté. Et quant aux obscenitez du theatre, je serois fort d'avis que les Magistrats les châtiassent rigoureusement. Elles ne peuvent être qu'une école de corruption, & apartiennent à la premiere classe plutôt qu'aux sept classes qui la suivent, & qui sont ici le sujet de mes remarques preliminaires. J'en ai encore une à proposer.

(a) Lucain. Pharf. lib. 1. v. 127.

(b) On peut comparer ensemble les raisons du pour & du contre, si on lit le Pere Vavasseur au livre de epigrammate *chapitre 11. qui a pour titre,* de obscenitate in epigrammate vitanda.

REFUTATION de ceux qui blâment une chose par la raison qu'on en pourroit faire une meilleure.

Car je dis en 3. lieu que l'on sortiroit de l'état de la question, si l'on alleguoit aux écrivains de ces sept classes qu'ils feroient mieux de ne s'attacher qu'à des matieres serieuses, & de les traiter avec toute la pudeur que l'Evangile demande. Cet avertissement très-bon en lui-même, n'est pas ici à-propos, puis que ces gens-là pourroient repondre, qu'il ne s'agit pas de savoir s'ils ont choisi la bonne part, & si l'usage qu'ils ont fait de leur loisir & de leur plume est le meilleur qu'on en puisse faire; mais qu'il s'agit uniquement de savoir, s'ils ont pris une liberté condamnée sous peine de flêtrissure par les statuts de la Republique des lettres, par les reglemens de la police civile, & par les loix de l'état. Ils conviendroient sans peine qu'ils ne pourroient éviter la condamnation s'ils étoient jugez selon les regles de l'Evangile; mais ils soutiendroient que tous les auteurs se trouvent au même cas, les uns plus les autres moins, vu qu'il n'y en a aucun à qui l'on ne puisse dire qu'il pouvoit choisir une occupation plus chretienne que celle qu'il s'est donnée; car par exemple un Theologien qui a donné tout son tems à commenter l'Ecriture, en auroit pu faire un usage infiniment plus chretien. N'eût-il pas bien mieux valu qu'il eût partagé sa journée entre l'oraison mentale, & les œuvres de charité? Que n'emploioit-il une partie du jour à mediter les grandeurs de Dieu & les quatre fins dernieres? Que n'emploioit-il l'autre à courir d'hôpital en hôpital pour l'assistance des pauvres, & de maison en maison pour consoler les affligez, & pour instruire les petits enfans? Puis donc que tous les hommes sans en excepter un seul, diroient ces gens-là, sont incapables de rendre un bon compte de leur tems au tribunal severe de la justice divine, & qu'ils ont tous besoin de misericorde sur une infinité d'inutilitez, & sur l'erreur d'avoir choisi ce qui n'étoit pas le plus necessaire, nous demandons une autre jurisdiction; nous demandons que l'on examine si nous avons fait des choses qui au jugement du public, ou au tribunal des Magistrats, degradent de la qualité d'honnête homme, & privent du rang & des privileges dont jouïssent les hommes d'honneur. Nous demandons une chose que l'on ne peut refuser à plusieurs honnêtes femmes qui vont à la comedie & au bal, qui aiment le jeu & les beaux habits, & qui ont assez de soin de leur beauté, pour étudier avec beaucoup d'attention quels sont les ajustemens qui la font paroître avec plus d'éclat. Elles ne sont pas si aveugles qu'elles ne sachent que c'est être dans le desordre par raport à l'Evangile; mais pendant qu'elles ne font que cela, elles ont droit de pretendre au nom, à la qualité, au rang, & aux privileges des femmes d'honneur. Elles meritent la censure de la chaire, & celle des Moralistes Chretiens, d'accord; mais jusques à ce que le jugement du public, ou celui des Magistrats ait attaché une note d'infamie au train qu'elles menent, on ne peut pas les qualifier malhonnêtes femmes, & quiconque l'entreprendroit seroit condamné à leur en faire reparation authentiquement. Elles se peuvent fonder sur l'usage de tous les siecles, y aiant eu toûjours bien des femmes vertueuses qui aimoient le jeu, le bal, le theatre, & les pierreries, & après tout elles ne choquent ni les loix civiles, ni les regles de l'honneur humain, & ne participent pas à une espece de desordre qui ait été abandonnée aux femmes galantes, & qui en soit le propre & le caractere distinctif. Les poëtes qui dans un épithalame decrivent trop nuement une nuit de noces, peuvent alleguer les mêmes moiens. Ils avouëront que leur Muse pouvoit s'emploier plus loüablement, & que la composition d'un sonnet Chretien étoit preferable à celle-là; mais cette composition même n'étoit pas le meilleur travail qu'ils eussent pu entreprendre. Il eût mieux valu se plonger dans l'oraison, & n'en sortir que pour aller rendre du service aux malades dans les hôpitaux &c. Il n'y a presque point d'occupation qui ne soit blamâble par l'argument que l'on en pouvoit choisir une meilleure; & de toutes les occupations de la vie il n'y en a presque point de plus condamnable, si on la juge selon les regles de la religion, que celle qui est la plus ordinaire, je veux dire que celle des gens qui travaillent à gagner du bien soit par le negoce soit par d'autres voies honnêtes. Les moiens humainement parlant les plus legitimes de s'enrichir, sont contraires non seulement à l'esprit de l'Evangile, mais aussi aux defences literales de JESUS-CHRIST, & de ses Apôtres. Il est donc de l'interêt de tous les hommes que Dieu leur fasse misericorde sur l'emploi du tems. Les poëtes dont je parle aiant posé ce principe, ajoûtent qu'ils n'ont fait que suivre les traces de plusieurs personnes illustres par leur vertu & par leur sagesse; que la liberté qu'ils se sont donnée n'a jamais cessé parmi les honnêtes gens; que si elle avoit été abandonnée pendant quelques siecles afin de servir de proie, & de caractere distinctif à la debauche, ils ne seroient pas excusables, & que l'on pourroit proceder contre eux par les fins de non recevoir; mais qu'il se trouvera que le droit de possession les favorise, (c) & qu'une chose que tant de personnes d'honneur ont pratiquée s'est maintenuë dans l'honnêteté. Voilà une maxime de Pline sur la question presente. C'étoit l'un des plus beaux esprits, & l'un des plus honnêtes hommes de son siecle; il fit des vers (d) que l'on trouva trop devergondez; on l'en blâma: il se defendit par une foule de grans exemples, & ne voulut point citer l'Empereur Neron, quoi que je sache, ajoûta-t-il, que

(c) Je ne dis rien de la licence que M. de Voiture prend dans ses Poesies. Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Poetes se sont donnez cette vicieuse liberté. Il y a long-temps qu'ils ont prostitué la chasteté des Muses. Ils se défendent par leur multitude. Il ne faut plus leur disputer une possession qu'ils ont prescrite depuis tant de siecles, par le consentement de toutes les nations. Girac, responsé à la defense de Voiture pag. 74.

(d) Voiez la 14. lettre du 4. livre de Pline, & la 3. du livre 5.

que les choses ne deviennent point pires lors que les méchans les font quelquefois, mais qu'elles demeurent honnêtes lors que les gens de bien les font souvent (*a*).

Que cela sufise à l'égard des poëtes : disons en peu de mots que les auteurs des autres classes dont il s'agit ici peuvent emploier les mêmes moiens. Il y en a même qui peuvent dire quelque chose de plus specieux : un physicien, par exemple, & un medecin peuvent soutenir, qu'il est de leur charge d'expliquer ce qui concerne la generation, la sterilité, les pâles couleurs, & les accouchemens, & la fureur uterine, tout comme d'expliquer la fermentation, & ce qui concerne les maux de rate, la goute &c. Un casuiste pretendra qu'il n'est pas moins necessaire d'instruire les confesseurs & les penitens par raport aux diferentes manieres dont on peche contre la chasteté, que par raport à toutes les sortes de fraude qui se commettent dans les achats.

Au pis aller on doit rendre à ces auteurs la justice qu'ils demandent, qu'on ne juge (*b*) pas de leur vie par leurs écrits. Il n'y a nulle consequence necessaire de l'une de ces deux choses à l'autre. Il y a des poëtes qui sont chastes & dans leurs vers & dans leurs mœurs : il y en a qui ne le sont ni dans leurs mœurs ni dans leurs vers : il y en a qui ne le sont que dans leurs vers ; & il y en a qui ne le sont point dans leurs vers, & qui le sont dans leurs mœurs, & dont tout le feu (*c*) est à la tête. Toutes les licences lascives de leurs épigrammes sont des jeux d'esprit ; leurs Candides & leurs Lesbies sont des maîtresses de fiction. Les Protestans reformez ne peuvent nier cela à l'égard de Theodore de Beze, puis qu'il déclare (*d*) qu'il vivoit regulierement lors qu'il composoit les poëmes intitulez *juvenilia*, dont il eut tant de repentir.

REMARQUES particulieres touchant les obscenitez qui sont, dit-on, dans ce Dictionaire. Trois precautions que j'ai euës.

Après ces remarques generales, examinons en particulier ce qui concerne ce Dictionaire, & commençons par dire, que si l'on refuse de les prendre pour de bons moiens de justification, cela ne me prejudicie point, mais que si on les accepte sur ce pied-là, elles me servent beaucoup. Je me trouve dans un cas infiniment plus favorable que tous (*e*) les auteurs dont j'ai parlé ; car que l'on condamne Catulle, Lucrece, Juvenal, & Suetone tant qu'on voudra, on ne pourra point condamner un écrivain qui les cite. Ce sont des auteurs exposez en vente chez tous les libraires ; ils ne peuvent pas faire plus de mal par les passages que l'on en raporte, que dans leur source ; & il y a une diference extrême entre les premiers auteurs d'une obscenité, & ceux qui ne la raportent que comme la preuve d'un fait ou d'une raison que la matiere qu'ils traittent les oblige de mettre en avant. Je veux que Joubert se soit exprimé d'une façon trop grossiere, s'ensuit-il que je n'aie pu alleguer son temoignage, lors qu'il a falu que je fisse la critique d'une très-mauvaise raison que l'on avoit alleguée contre ceux qui accusoient d'impudicité le medecin Herlicius ? Mais quoi qu'il en soit, si les excuses qu'on peut alleguer en faveur de Suetone, & de Joubert, &c. sont valables, tant mieux pour moi : que si elles ne sont point valables, cela ne me sçauroit nuire : l'espece de ma cause est diferente de la leur, & beaucoup meilleure. Par l'argument du plus au moins ce qui est bon pour eux l'est à plus forte raison pour moi, & ce qui ne pourroit pas l'être pour eux, le pourroit être pour moi. Vous n'avez qu'à comparer ensemble les neuf classes que j'ai articulées, vous trouverez que la derniere, qui est celle qui convient à mon ouvrage, est la moins exposée de toutes à une juste critique.

Cela paroîtra plus clairement, si l'on joint à la description que j'ai donnée (*f*) de l'espece de ma cause, cette consideration-ci, que j'ai évité les trois choses dont il faloit s'abstenir pour ne pas s'exposer à des plaintes bien fondées.

En premier lieu, par tout où j'ai parlé de mon chef, j'ai évité les mots & les expressions qui choquent la civilité & la bienseance commune. Cela sufit dans un ouvrage tel que celui-ci, mêlé d'histoire, & de discussions de toute espece ; car de pretendre qu'une compilation où il doit entrer des matieres de literature, de physique, & de jurisprudence selon les divers sujets que l'on a en main, doit être écrite conformément à l'étroite bienseance d'un sermon, ou d'un ouvrage de pieté, ou d'une nouvelle galante, ce seroit confondre les limites des choses, & ériger une tyrannie sur les esprits. Tel mot qui sembleroit trop grossier dans la bouche d'un predicateur, & dans un petit Roman destiné pour les ruelles, n'est point trop grossier dans le factum d'un avocat, ni dans le procés verbal d'un medecin, ni dans un ouvrage de physique, ni même dans un ouvrage de literature, ou dans la version fidele d'un livre Latin, comme est par exemple la relation de l'infortune de Pierre Abelard. Il y a donc du haut & du bas dans la bienseance du style : les plus hauts degrez conviennent à un certain nombre d'écrivains, & non pas à tous. Si un bel esprit étoit prié par des Dames de leur composer une historiette romanesque des actions de Jupiter, ou d'Hercule, il feroit bien de ne se servir jamais des termes *châtrer*, *depuceler*, *engrosser*, *faire un enfant*, *coucher avec une Nymphe*, *la forcer*, *la violer* ; il devroit ou mettre à l'écart toute occasion de presenter ces idées, ou les tenir en éloignement par des expressions suspenduës, vagues, & énigmatiques. Mais si les auteurs d'un Dictionaire historique où l'on attend la version exacte de ce que l'ancienne mythologie raconte des actions de Jupiter, se servoient de longs detours, & de phrases recherchées qui donneroient à deviner le destin de telles & de telles nymphes, ils seroient traitez de precieux, & de precieux ridicules. Ils remplissent assez tous les devoirs de la bienseance pourvu qu'ils se tiennent dans les bornes de la civilité ordinaire, c'est-à-dire pourvu qu'ils n'emploient pas des mots abandonnez à la canaille, & dont même un debauché ne se sert pas dans une conversation serieuse. Ils se doivent servir hardiment de tous les mots qui se trouvent dans le Dictionaire de l'Academie Françoise, ou dans celui de Furetiere, à moins que l'on n'y soit averti que ce sont des mots odieux, sales, & vilains. Voilà donc la premiere chose que j'ai observée, je ne me suis point dispensé de la bienseance commune, quand j'ai parlé de mon chef. On va voir comment je me suis conduit quant aux passages que j'ai citez des autres auteurs.

J'ai évité en second lieu d'exprimer en nôtre langue le sens d'une citation qui contenoit quelque chose de trop grossier, & je ne l'ai raportée qu'en Latin. Je n'ai pris de Brantome & de Montaigne que certains endroits qui n'étoient pas des plus choquans. J'ai usé de la même precaution

à

(*a*) Neronem transeo, quamvis sciam non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis, sed honesta manere quæ sæpius à bonis fiunt. *Plin. epist. 3. lib. 5. pag. m. 289.*

(*b*) *Voiez ci-dessus pag. 1924. 1925.*

(*c*) *Conferez avec ceci ce que le Comte de Bussi Rabutin raporte touchant Madame de . . .* La chaleur de la plaisanterie l'emporte, & en cet estat elle reçoit avec joye tout ce qu'on luy veut dire de libre, pourveu qu'il soit envelopé, elle y respond mesme avec usure, croyant qu'il iroit du sien si elle n'alloit pas au delà de ce que l'on luy a dit . . . . . Elle est d'un temperament froid, au moins si l'on en croit son mary, c'est en quoy il avoit obligation à sa vertu, comme il disoit, toute sa chaleur est à l'esprit, à la verité elle recompense bien la froideur de son temperament. *Hist. amour. des Gaules. pag. m. 174. & suiv.*

(*d*) *Voiez l'article* Beze, *remarques V & X.*

(*e*) *C'est-à-dire les huit classes d'auteurs articulées ci-dessus.*

(*f*) *Ci-dessus pag. 3159. n. IX.*

à l'égard de d'Aubigné, & des autres écrivains François un peu trop libres que j'ai apellez quelquefois en temoignage.

En troisiéme lieu, j'ai évité de faire mention en quelque langue que ce fût, de ce qui pouvoit avoir un caractere d'extravagance, & d'énormité inconuë au vulgaire, & je n'ai rien raporté de certains livres que presque personne ne conoît, & qu'il vaut mieux laisser ensevelis dans les tenebres, que d'inspirer l'envie de les acheter à ceux qui en trouveroient ici quelque citation. Je n'ai cité en ce genre de matieres que des auteurs qu'on trouve par tout, & qu'on rimprime presque tous les ans. Je pourrois nommer un fort honnête homme qui n'a jamais été debauché, qui écrivit de Londres à un de ses amis, qu'il s'étoit attendu à toute autre chose en lisant mon Dictionaire après les declamations de certaines gens. Je m'imaginois, écrivit-il, que l'on y trouvoit des impuretez bien inconuës, mais je n'y ai rien vu que moi & mes camarades ne sçussions avant l'âge de 18. ans.

Il ne sera pas dificile desormais de bien conoître si mes censeurs ont raison, ou s'ils ont tort. Toute l'afaire se reduit à ces deux points; 1. si parce que je n'ai pas assez voilé sous des periphrases ambiguës les faits impurs que l'histoire m'a fournis, j'ai merité quelque blâme: 2. si parce que je n'ai point suprimé entierement ces sortes de faits, j'ai merité quelque censure.

La premiere des deux questions à quoi la dispute presente se peut reduire, est touchant les manieres de parler. Justification de cela.

La premiere de ces deux questions n'est à proprement parler que du ressort des grammairiens; les mœurs n'y ont aucun interêt: le tribunal du preteur, ou de l'intendant de la police n'a que faire là, *nihil hac ad edictum prætoris.* Les moralistes ou les casuistes n'y ont rien à voir non plus; toute l'action qu'on pourroit permettre contre moi seroit une action d'impolitesse de style, sur quoi je demanderois d'être renvoié à l'Academie Françoise, le juge naturel & competent de ces sortes de procés, & je suis bien sûr qu'elle ne me condamneroit pas, car elle se condamneroit elle-même, puis que tous les termes dont je me suis servi se trouvent dans son Dictionaire sans aucune note de deshonneur. Dès-là qu'elle ne marque point qu'un terme est obscêne, elle autorise tous les écrivains à s'en servir: je parle des termes dont elle donne la definition. Mais de plus je renoncerois sans peine à toute defence, & je me laisserois facilement condamner. Je n'aspire point à la politesse du style, j'ai declaré dans ma preface que mon style *est assez negligé, qu'il n'est pas exempt de termes impropres & qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes, & que je suis là-dessus presque sans scrupules.* Pourquoi me piquerois-je d'une chose dont même de fort grans (a) auteurs domiciliez à Paris, & membres de l'Academie Françoise ne se sont pas souciez? Pourquoi se gêner dans un ouvrage que l'on ne destine point aux mots, mais aux choses, & qui étant un assemblage de toutes sortes de matieres, les unes serieuses, les autres risibles, demande necessairement que l'on emploie plusieurs especes d'expression? On n'est point obligé là aux mêmes égards que sur la chaire; & si un predicateur se doit abstenir de cette phrase, *ceux qui engrossent une fille doivent l'épouser ou la doter*, il ne s'ensuit pas qu'il ne s'en puisse servir sans grossiereté dans une somme de cas de conscience. Tant il est vrai que selon la nature des livres on peut s'exprimer ou non d'une certaine maniere.

(a) *Mr. le Laboureur par exemple (voiez la preface de ses additions aux Memoires de Castelnau) & Mr. de Mezerai Secretaire de l'Academie Françoise.*

Mais si quelque chose peut rendre excusables les écrivains qui se mettent au dessus de je ne sai quel rafinement de delicatesse qui s'augmente tous les jours, c'est qu'on ne voit point de fin là-dedans; car si l'on veut être uniforme, il faut condamner d'obscenité un nombre infini de mots dont nôtre langue ne peut se passer, & l'on peut facilement reduire à l'absurde les écrivains qui se piquent d'une si grande chasteté & delicatesse d'oreille. On peut leur prouver que dans leurs principes il n'y a point de precieuses ridicules, & qu'au contraire les femmes qu'ils qualifient ainsi, sont très-raisonnables, ou très-habiles à raisonner consequemment. Qu'ils me disent un peu, pourquoi le verbe *châtrer* leur paroît obscêne. N'est-ce point à cause qu'il met dans nôtre imagination un objet sale? Mais par la même raison on ne sçauroit prononcer le mot d'adultere sans dire une obscenité encore plus forte. Voilà donc un mot qu'il faudra proscrire. Il faudra proscrire aussi les termes de mariage, de jour de noces, de lit de la mariée, & une infinité de semblables expressions, qui reveillent des idées tout-à-fait obscênes, & incomparablement plus choquantes que celle qui effraioit la precieuse de la comedie. (b) *Pour moy, mon oncle*, c'est une precieuse ridicule qui parle, *tout ce que je vous puis dire, c'est que je trouve le mariage une chose tout à fait choquante. Comment est ce qu'on peut souffrir la pensée de coucher contre un homme vrayement nud?* Selon les principes de nos puristes rien ne seroit plus raisonnable qu'un tel discours, & il n'y a point d'honnête fille qui ne dût chasser de sa chambre tous ceux qui lui viendroient dire qu'on a dessein de la marier. Elle seroit en droit de se plaindre de ce qu'on menage si peu sa pudeur, qu'on ne se sert d'aucun voile en lui presentant une obscenité afreuse. Demander à une femme mariée si elle a eu des enfans, seroit une horrible grossiereté; la politesse voudroit que sur ces chapitres l'on emploiât des expressions figurées, & que par exemple l'on imitât la precieuse qui disoit „ (c) que sa Compagne avoit donné dans l'amour „ permis (*qui estoit le mariage*) & qu'elle ne sçavoit comment elle avoit pû se resoudre à bruta- „ liser avec un homme; Que c'étoit qu'elle vouloit laisser des traces d'elle-mesme, *c'est à dire* „ *des Enfans.* „

(b) *Moliere, precieuses ridicules scene 4. pag. m. 17.*

(c) *Sorel de la connoissance des bons livres pag. 470. édit. de Holl.*

Dans le Purisme dont nous parlons ce seroit être fort raisonnable que de crier contre l'école des femmes de Moliere, avec tout l'emportement que Moliere a si bien tourné en ridicule, & qui est au fond une extravagance insensée. Il n'y a point de personne vertueuse qui ne dût dire (d) *les enfans par l'oreille m'ont paru d'un goust detestable. . . . Peut-on, ayant de la vertu, trouver de l'agréement dans une piece, qui tient sans cesse la pudeur en alarme, & salit à tous momens l'imagination. . . . Je mets en fait, qu'une honneste femme ne sçauroit voir* cette comedie *sans confusion; tant j'y ay découvert d'ordures & de saletez. . . .* (e) *Toutes ces ordures, Dieu mercy, y sont à visage découvert. Elles n'ont pas la moindre enveloppe qui les couvre; & les yeux les plus hardis sont effrayez de leur nudité. . . . Faut-il d'autre* endroit *que la Scene de cette Agnes,*

(d) *Moliere Critique de l'Escole des femmes sc. 3. pag. m. 13.*

(e) *Id. ib. pag. 14.*

NNNnnnn 2 lors

lors qu'elle dit ce que l'on luy a pris? . . Fy. . . . (a) *Je soûtiens, encore un coup, que les saletez y crevent les yeux. . . Quoy, la pudeur n'est pas visiblement blessée par ce que dit Agnes dans l'endroit dont nous parlons?* Si quelque Uranie osoit repondre, „ (b) Non vrayment. El-„ le ne dit pas un mot, qui de soy ne soit fort honneste; & si vous voulez entendre dessous quel-„ que autre chose, c'est vous qui faites l'ordure, & non pas elle; puisqu'elle parle seulement „ d'un ruban qu'on luy a pris; „ il feroit de la sagesse de lui repliquer, „ (c) Ah! ruban, tant „ qu'il vous plaira; mais ce *le*, où elle s'arreste, n'est pas mis pour des prunes. Il vient sur „ ce *le* d'estranges pensées. Ce *le* scandalise furieusement; & quoy-que vous puissiez dire, „ vous ne sçauriez deffendre l'insolence de ce *le*. . . . Il a une (d) obscenité qui n'est pas „ suportable. „ Autant que ce discours est rempli d'impertinences, autant seroit-il honnête, & juste selon ce principe-ci: *Il faut banir comme des obscenitez toutes les paroles qui salissent l'imagination, c'est-à-dire qui signifient un objet sale.* Selon ce principe tous ceux qui ont quelque pudeur ressembleroient à la Marquise Araminte, dont voici le caractere: „ (e) Elle la (f) „ publie par tout pour épouvantable, & dit qu'elle n'a pû jamais souffrir les ordures dont elle „ est pleine. . . . . . Elle a suivi le mauvais exemple de celles, qui estant sur le retour de „ l'âge, veulent remplacer de quelque chose ce qu'elles voyent qu'elles perdent; & pretendent „ que les grimaces d'une pruderie scrupuleuse, leur tiendront lieu de jûnesse & de beauté. Cel-„ le-ci pousse l'affaire plus avant qu'aucune, & l'habileté de son scrupule découvre des saletez, „ où jamais personne n'en avoit veu. On tient qu'il va, ce scrupule, jusques à défigurer nos-„ tre langue, & qu'il n'y a point presque de mots, dont la severité de cette Dame ne veuille re-„ trancher ou la teste, ou la queuë, pour les syllabes deshonnestes qu'elle y trouve. „

J'ai lu quelque part, ce me semble, que la pruderie a été poussée jusques au point qu'on ne disoit pas *j'ai mangé des confitures*, mais *des fitures.* On retrancheroit par ce moien plus de la moitié des mots du Dictionaire de l'Academie, après quoi les autres ne serviroient plus de rien, car ils manqueroient de liaison, & ainsi l'on feroit reduit à ne s'expliquer que par des signes, ce qui feroit des obscenitez encore plus scandaleuses & plus dangereuses (g) que celles qui n'entrent que par les oreilles. Voici un passage du Chevræana qui confirme admirablement ce que je soutiens. „ (h) Une Dame qui a beaucoup d'esprit, mais qui tient trop de la Precieuse, „ m'assuroit un jour, qu'elle ne se servoit jamais de mots qui pûssent laisser une salle idée, & „ qu'elle disoit avec les personnes qui savent vivre, *Un fond d'Artichaut*; *un fond de Chapeau*; „ *une ruë qui n'a point de sortie*, pour ce que l'on nomme un Cul de sac. Je lui répondis, „ qu'elle faisoit bien; & qu'en cela, je ne manquerois point de l'imiter. J'ajoûtay, qu'il y „ avoit pourtant des occasions où l'on étoit souvent obligé de parler comme les autres. Elle „ me defia de lui en marquer fort honnêtement; & je lui demanday comment elle appelloit dans „ la conversation ordinaire, une piece qui valoit soixante sous? Soixante sous, reprit-elle. „ Mais, Madame, comment nommez-vous la lettre de l'Alphabet qui suit le P? Elle rougit; „ & repartit dans le même temps, *Ho ho!* Monsieur, *je ne pensois pas que vous dûssiez me* „ *renvoyer à la Croix de par Dieu.* „ Vous voiez que Mr. Chevreau aprouve que l'on ne se serve jamais *de mots qui puissent laisser une sale idée.* Vous voiez qu'en consequence de ce principe il aprouve que l'on ne dise jamais *un cul de sac.* Il lui faut donc abolir non seulement plus de deux (i) pages du Dictionaire de Furetiere corrigé par l'un (k) des plus polis écrivains de nôtre tems, mais aussi une infinité de mots dont la premiere syllabe laisse des idées encore plus malhonnêtes que la syllabe *cul.* Il faut qu'il banisse aussi les mots *adultere*, *fornication*, *incontinence* & cent mille autres; mais quelque rigide qu'il soit (A) sur le chapitre des mots obscênes, il n'a pas même voulu accorder sur un seul article tout ce que cette Dame precieuse demandoit.

(A) *Quelque rigide que soit* Mr. Chevreau *sur le chapitre des mots obscénes . . . . il n'a point parlé selon ses principes.*] Immediatement après avoir dit (*) avec le Marechal de Bassompierre, que *tous les hommes portent la clef du tresor*, c'est-à-dire de la virginité *des Dames*, il assûre que FAIRE DES ENFANS, *est une maniere de parler obscene*, (†) *&* que *l'on ne doit jamais s'en servir devant les Dames qui ont les oreilles delicates.* Voilà deux observations qui n'étoient point propres à s'entretoucher. En voici une qui est un mensonge: *Les Latins*, continuë-t-il, *ont eu la même délicatesse pour* liberis dare operam, *ce qui a été remarqué dans la seizième lettre du livre neuvième de Ciceron, à Papirius Petus, où l'on pourra encore voir pourquoi on a dit plûtôt* nobiscum *que* cum nobis. Au lieu de la seiziéme lettre il faloit citer la 22. mais cela n'eût remedié qu'au plus petit mal, puis qu'il est faux que Ciceron dise ce qu'on lui impute. Il ne dit rien ni *de nobiscum* ni de (‡) *cum nobis*, & il assûre que *liberis dare operam* est une expression honnête (⸸). Mr. Chevreau ajoûte qu'il a oui dire autrefois à une Dame, *C'est un homme qui n'a plus sa fortune en veuë, & qui ne pense qu'à bâtir des enfans, dont le grand nombre le ruinera.* Une Dame qui se sert de l'expression *bâtir des enfans*, ne pourroit pas trouver mauvais qu'on se servît devant elle de la phrase *faire des enfans*, & ainsi Mr. Chevreau travaille lui même à sa refutation. Il a trouvé (§) des obscenitez dans les poësies de Malherbe, à cause de quelques mots qui ont double sens, mais qui n'ont été prises par Malherbe qu'au sens honnête. Mr. Menage a dit là-dessus, & sur ce que saint Amant trouvoit sale cet hemistiche du même poëte, *qu'on survit à sa mort*, „ (l) qu'il faut avoir l'imagination estrangement gastée, „ pour trouver dans les Auteurs de semblables ordures. „ *Quod si recipias, nihil loqui tutum est*, dit Quinti-„ lien, au sujet de celui qui trouvoit une obscenité en „ ces mots de Virgile, *Incipiunt agitata tumescere*. . . , „ (m) Mais pour revenir à nostre vers de Malherbe. „ *Je veux bander*, &c. ceux qui y trouvent quelque „ obscenité, ont encore plus de raison, que ceux qui „ en trouvoient dans Terence & dans Salluste, le mot „ d'*aures* & celui d'*animos* ostant toute équivoque. „ Mr. Chrevreau a repondu, (n) *qu'il faut être aveugle pour ne pas voir ces sortes de choses, & que quand on ne s'apperçoit pas de ces ordures, c'est un témoignage que l'on y est fort accoûtumé. . . . On ne cherche pas ces ordures dans les Livres; & l'on en rougit quand on les y trouve. Qu'auroit pû dire Monsieur Menage? si après avoir approuvé dans ses* Changemens, *mon Observation, il avoit leu dans un petit Livre que je viens de lire,* Je suis convaincu qu'on examine aujourd'huy les choses, *&c. & dans un autre*, On vit dans le Consistoire tout autrement. *S'il est honteux de faire voir ces obscenitez, il est encore plus honteux de les écrire; & pour les faire éviter, on est forcé de les découvrir.* Peu après il blâme cette expression de Malherbe, *elle étoit paroissante jusques au Nombril:* (o) il pretend que *ce dernier mot est même de ceux que l'on ne peut plus écrire fort honnêtement. . . .* (p) *Ce mot, dans le sens propre, n'appartient qu'aux Medecins & aux Sages femmes qui disent les choses par leur nom: & en cecy, la bienséance & l'honnêteté ne nous permettent pas de les imiter.* Ne diroit-on pas qu'il veut ramener la vieille mode, qui ne souffroit pas que l'on prononçât les mots *soulier, pied,*

(a) *Ibid. pag.* 16.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid.*

(d) *Notez que dans cet endroit de Moliere il n'y a personne qui ne s'attende à voir dire à Agnes qu'on lui a pris son pucelage. Or c'est une idée d'une saleté horrible.*

(e) *Moliere ibid. sc.* 5. *pag.* 26.

(f) *C'est-à-dire la Comedie de l'école des femmes.*

(g) Segnius irritant animos demissa per aurem, Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ Ipse sibi tradit spectator: *Horat. de arte poët. v.* 180.

(h) *Chevræana* 2. *part. pag.* 101. 102. *édit de Holl.*

(i) *Au commencement de la syllabe* cul.

(k) *Mr. Basnage de Bauval.*

(*) *Chevræana* 1. *part. pag.* 350.

(†) *Conferez ce qu'a dit Mr. Arnauld dans la defense de la traduction de Mons liv.* 4. *ch.* 2. *pag.* 334.

(‡) *Notez que Quintilien* lib 8. cap. 3. *observe qu'au lieu de* cum notis hominibus *il faloit dire* cum hominibus notis.

(⸸) Liberis dare operam quam honeste dicitur? *Cicero Epist.* 22. *lib.* 9. *ad famil. pag.* 58. *edit. Grav.*

(§) *Chevræana* 2. *part. pag.* 122.

(l) *Menage observ. sur Malherbe pag.* 388.

(m) *Id ib. pag.* 581.

(n) *Chevræana ib. pag.* 123.

(o) *Ibid. pag.* 114. *Notez que Girac dans sa replique à Costar sect.* 8. *pag. m.* 74. *a trouvé trop lascive cette expression de Costar*, la cuisse d'un jeune garçon si blanche & si bien formée.

(p) *Ibid. pag.* 125.

demandoit. Il n'a donc point parlé selon ses principes. Pardonnons lui cette inconsequence, car les suites de sa these sont si ridicules, & si impossibles à pratiquer qu'il n'est point coupable de les avoir abandonnées. Il n'est coupable que de n'avoir point conu la fausseté d'un principe dont les consequences les plus necessaires sont absurdes, & ne vont pas à moins qu'à ruiner entierement l'usage de la parole. Vous remarquerez qu'il y a des Dames aussi honnêtes que cette precieuse, qui ne font point dificulté de prononcer cul d'artichaut & cul de sac. C'est ce qu'on verra dans un passage de Mr. Costar (B) qui a un très-grand raport avec la matiere que je traite.

Je l'ai dejà observé, on ne finit point avec les Puristes que j'ai ici à combatre. Ils batissent sur un fondement qui leur fera condamner quand il leur plairra une infinité de mots qu'ils n'ont pas encore proscrits, & qui selon leurs maximes ne sont pas moins condamnables, que ceux qu'ils ont dejà condamnez. Il est impossible d'échaper à leur censure. Racontez les choses avec des termes honnêtes comme l'on a fait dans le 2. tome du Menagiana, ils ne laisseront pas de dire, *(a) qu'il y a des endroits qui blessent ouvertement la pudeur, & qui ne sçauroient estre lus sans horreur par d'honnêtes gens.* Le Pere Bouhours qui dans sa version Françoise des Evangiles s'est étudié avec un grand soin à éviter tous les termes qui n'écartoient pas exactement toutes les idées de grossiereté, a-t-il pu se mettre à couvert de la critique *? Mr. Despreaux que l'illustre premier Presi-

(a) Journ. des Savans du 21. Fevrier 1695. pag. 145. édit. de Holl.

** Voiez la 3. lettre d'une Dame savante à une autre Dame de ses amies pag. 8.*

pied, lit, haut de chausses, sans ajoûter *sous correction, sauf respect, reverence parler.* C'étoit un des principaux chapitres de la civilité puerile, on reconoissoit à cela les enfans bien elevez : aujourd'hui tout cela passe pour des Marguerites villageoises. Mais poursuivons, „(b) On ne sauroit éviter avec trop de soin, les Obscenitez qui laissent toûjours de sales idées dans l'esprit, & dont les oreilles les moins delicates sont offensees. C. Servilius Glaucia Questeur l'an six cent quarante-un de Rome bâtie, étoit regardé comme l'ordure & la boüe des ruës, pour toutes les bassesses de son ame. Cependant, le plus éloquent de tous les Romains ne put souffrir qu'on l'eût appellé (1) *Curia stercus*; ni que l'on eût dit, pour exagerer la grande perte que l'on avoit faite dans la mort de Scipion, *Respublica morte P. Scipionis Africani castrata.* M. de Balzac ne s'en tenoit pas à la bienseance, ni aux preceptes des Anciens Rheteurs qu'il appelloit bien souvent ses Maîtres, quand il écrivoit d'un certain homme, *Qu'il étoit tout composé de parties honteuses.* Nôtre Langue depuis soixante ans, est si discrete & si retenuë, que l'on n'y dit plus fort sechement les mots de P.... *Meretrix*; ni de B.... *Lupanar*, que les Sermonaires prostituoient auparavant, sans aucun scrupule, dans leurs plus belles actions publiques.„

(b) Chevraana ib. pag. 275. 276.

(1) *Quintilianus Institut. Orat. Lib.* VIII. *cap.* VI. De Tropis.

Tous ces passages temoignent que Mr. Chevreau avoit une theorie fort severe; mais sa pratique n'y repondoit pas, car si l'on ôtoit de ses ouvrages tout ce qui salit l'imagination, on y laisseroit une infinité de vuides. Ne parlons que du Chevræana où il moraise si austerement. Combien de choses n'y voit-on pas qui excitent des idées fort obscénes? Quelques-uns de ces endroits viennent de lui par citation, & les autres immediatement. Pourquoi se faire des regles qu'il est impossible d'observer ni dans une histoire generale, ni dans un recueil de toutes sortes d'observations?

Il ne sera pas inutile de donner ici un exemple de ce qu'il a dit des Sermonaires du vieux tems. Voici donc quelques extraits d'un Sermon de Jean de Monluc Evêque de Valence l'un des plus celebres predicateurs du XVI. siecle. „(c) CELUY qui deflore & corrompt illicitement l'integrité de la vierge, commet fornication & stupre, duquel crime est parlé au Deut. au XXII. ch. Toutefois de nostre temps l'on ne tient compte d'une infinité de stupres, qui se commettent tous les jours: tant de pauvres filles qui sont seduictes, subornees & mises à perdition: & ceux qui les ont debauchees s'en glorifient, & estiment que ce leur est beaucoup d'honneur d'avoir peu vaincre & attirer à meschanceté celle qui avoit quelque temps resisté à l'amour folle & autres tentations de la chair. Mais si le monde ne les chastie, le Seigneur Dieu qui est là hault, qui voit tout, leur demandera quelque jour compte de leur faute. Ilz rendront compte du temps qu'ils y ont perdu, de l'argent qu'ils y ont employé, pour les macquereaux & macquerellages: & rendront compte des fautes que la fille aura faictes depuis qu'elle a esté seduicte, & de ce qu'elle aura esté delaissee, & n'aura trouvé party pour se marier. Et alors cognoistront-ilz s'il y avoit de quoy se vanter & se glorifier d'un acte si execrable que cestuy-la. . . . (d) CONTREVIENNENT aussi à ce commandement ceux & celles, qui contre l'ordre de nature abusent de leurs membres, & qui commettent ce vice enorme & detestable qu'on appelle Sodomie. Telle maniere de gens sont condemnez à mort par la loy de Dieu, ainsi que nous lisons au Levitique, XX. chap. . . . (e) CONTREVIENNENT à ce commandement ceux qui vivent ordinairement en delices & voluptez, en festins, banquetz & superfluitez de viandes, & nourrissent leur corps pour en faire un vaisseau de luxure & de paillardise. Lesquelz ont esté depeints au vif par sainct Pierre en son epistre seconde, au second chap. . . . (f) Ilz font grand' chere, & banquettent ensemble avecques vous: ils ont les yeux pleins d'adultere, & ne sçavent cesser de pecher, amorsans les ames inconstantes, c'est à dire, tout leur but, leur soing & leur intention ne tend à autre fin que d'amorser les pauvres ames, & par leurs banquetz & festins les attirer à commettre adultere, & toute espece d'ordure. Tellement que leur maison est un bordeau, un temple ou se font les assemblees, où l'on dresse les parties, ou les femmes sont seduictes: & (pour le dire en un mot) c'est la peste d'un païs. Et toutefois telle maniere de gens sont les plus estimez, & les plus honorez, & principalement ceux qui sont les chefs de bande, & comme coqz de la paroice.„

(c) Monluc Evêque de Valence Sermons sur les dix commandemens de Dieu, pag. 504. édit. de Vascosan 1558. in 8.

(d) Id. ib. pag. 506.

(e) Id. ib. pag. 507.

(f) Ibid. pag. 508.

L'usage que l'on peut tirer des extraits de ce sermon est de conoître que la liberté de s'exprimer d'une façon si naïve n'est point mauvaise en elle-même; car en ce cas-là elle n'eût pas pu être bonne au tems de Henri II. Or si elle étoit bonne en ce tems-là, un predicateur qui s'en serviroit aujourd'hui ne seroit blâmable qu'à cause qu'il ne se conformeroit pas à la mode. Mais si quelcun se hazardoit aujourd'hui à porter la fraise, ne choqueroit-il point la mode? Il ne pecheroit pas pourtant.

(B) *Un passage de Mr. Costar qui a un très-grand raport avec la matiere que je traite.*] Le poli Voiture qui le croiroit? fut accusé (g) d'obscenité; ce bel esprit qui savoit si bien les manieres du grand monde, & du beau monde: mais voions ce que son apologiste repondit: (h) Il n'est guere de Dame qui ne recite, „& qui ne chante aux occasions les vers que Monsieur de Voiture a faits sur le derriere d'une Demoiselle; & je n'en say pas une qui ne prononce hardiment „*un cul d'artichaud, & un cul de sac.*„ On allegue après cela entre autres choses le passage que j'ai raporté (i) ci-dessus, & puis on ajoûte ces paroles remarquables. (k) *Escoutons nostre ridicule Grondeur.* (2) On avoit peur qu'il n'y eust pas suffisamment de ces bons mots dans les Lettres de Monsieur de Voiture, & qu'il fust en cela inferieur à Plaute & à Aristophane. Il a esté besoin d'ajouster en la derniere impression ces termes, qui manquoient à la Lettre 178. *Je consens que l'on chastre Ulpien puisque vous le voulez, & mesme Papinien; aussi bien n'engendrent-ils que des procez. Cette pensee est la plus jolie du monde. Jusqu'icy j'avois toujours oui dire à pleine bouche qu'un* livre *estoit* chastré, *pour exprimer qu'on en avoit retranché quelque chose & qu'il n'estoit pas* entier. *Si nostre Adversaire avoit du credit à l'Academie, il feroit ordonner qu'on aboliroit cette façon de parler licentieuse, & qu'on mettroit cette honneste* phrase *en sa place,* incommoder des livres & les faire Eunuques. *Les passages de Quintilien (3) qu'il cite là dessus sont tres-mal citez, & ce Rheteur soustient que si on trouvoit sales quelques façons de parler de Saluste, ce n'estoit pas la faute de l'Escrivain, que c'estoit celle des Lecteurs. Et pour Celsus, qui s'imaginoit quelque ordure dans un demi vers de Virgile, ce mesme Rheteur le condamne & prononce hardiment, que si on recevoit de semblables delicatesses il n'y auroit plus de seureté à parler, & qu'on seroit reduit à se taire.* Vous remarquerez que Costar qui me fournit ce passage, n'etoit point de ces savans qui ignorent le beau monde. Il le conoissoit, il le frequentoit.

(g) Voiez la section 11. de la responce de Girac à la defense de Voiture.

(h) Costar, suite de la defense de Voiture pag. 189.

(i) Pag. 1608. lettre o.

(k) Costar ibid. pag. 191. 192.

(2) *Page 72. & page 73.*

(3) *Page 73. Ductare exercitus, & patrare bellum* apud Sallustium dicta sanctè & antiquè ridentur à nobis, si Diis placet: quam culpam non scribentium quidem judico, sed legentium. *Quintil. l. 8. cap. 3.* Si quidem Celsus cacophaton apud Virgilium putat *Incipiunt agitata tumescere*; quod si recipias, nihil loqui tutum est. *Ibid.*

President de la Moignon avoit *loüé* (a) *plusieurs fois d'avoir purgé*, *pour ainsi dire*, *la poësie* satirique *de la saleté qui lui avoit esté jusqu'alors comme affectée*, ne s'est-il pas vu accusé d'obscenitez sous pretexte qu'il s'étoit servi (b) des mots *Embryon*, *voix luxurieuse*, *morale lubrique*? Si ces mots-là ne peuvent passer, comment mettroit-on des bornes à la censure?

Je conois bien des personnes qui blâment Mr. de Mezerai d'avoir dit, (c) que certains galands qui avoient commis adultere, furent *mutilez des parties qui avoient peché*. Leur censure est fondée sur ces deux raisons, l'une qu'il n'étoit point necessaire de raporter une circonstance qui aplique à des objets si grossiers, l'autre qu'au pis aller il faloit omettre toutes les paroles qui sont après *mutilez*, ce seul mot faisant assez clairement entendre la chose. Je prie tous ces censeurs de ne trouver pas mauvais que je croie que la circonstance qu'ils auroient voulu que l'on suprimât, est de celles qu'un historien ne doit jamais oublier; car si la peine d'un malfaiteur contient quelque chose d'extraordinaire, c'est de cela principalement que l'on doit faire mention. La seconde remarque ne me paroit pas meilleure. Un arrêt de mort pourroit porter que l'on couperoit les mains, le nez, les oreilles au criminel avant que de le faire mourir, & ainsi le mot *mutiler* ne marqueroit pas sufisamment la circonstance dont Mr. de Mezerai nous devoit instruire. Mais suposons que ce mot fût sufisant, s'ensuit-il qu'on soit blâmable d'avoir ajoûté les autres? Ne dit-on pas tous les jours, *j'ai vu cela de mes propres yeux*, *j'ai entendu cela de mes oreilles*? Il y a bien du superflu dans ces expressions, & neanmoins personne ne les critique. Enfin je dis que les censeurs se contredisent: ils ne blâment l'addition qu'à cause qu'elle n'est pas necessaire; on eût assez entendu sans cela, disent-ils, de quoi il étoit question. Ils ne sont donc point fâchez que l'on imprime dans l'esprit une image sale, ils voudroient seulement que l'on épargnât aux oreilles deux ou trois sons. On auroit été édifié de leur zêle pour la pureté, si l'on eût cru qu'ils vouloient absolument qu'un historien ne presentât point aux lecteurs une idée obscêne; mais ils consentent ensuite à cela, pourvu qu'on le fasse sans emploier des paroles inutiles. Ils detruisent donc dans la derniere remarque ce qui pouvoit être d'édifiant dans la premiere. Voilà à quoi se reduit ordinairement le goût delicat de nos Puristes. Ils condamnent une expression, & en aprouvent une autre, quoi qu'elles excitent la même idée d'impureté dans l'ame des auditeurs, ou des lecteurs. Les observations imprimées à Paris l'an 1700. contre Mr. de Mezerai plairont fort à ces critiques. Voiez la marge *. On l'y † blâme *de se servir ordinairement des termes de concubine*, *de bastard & d'adultere qui blessent la delicatesse de nôtre siecle*. On ne condamneroit pas, je m'assûre, les termes de favorite, d'enfant naturel, & d'infidelité conjugale, qui sont tout-à-fait de la même signification. Quelle inconsequence!

On trouveroit moins deraisonnables les caprices de la nouvelle mode, qui à ce qu'on m'a dit, commence de renvoier parmi les termes obscênes le mot *lavement & medecine*, & de substituer à la place le mot general *remede*. On avoit bani le mot de clystere dès qu'on s'étoit aperçu qu'il renfermoit trop de circonstances de l'operation. On avoit substitué le mot *lavement*, dont la signification étoit bien plus generale. Mais parce que l'idée de lavement est devenuë specifique, & qu'elle s'est incorporée avec trop de circonstances, on va l'abandonner pour ne point salir & empuantir l'imagination, & l'on ne se servira plus que des phrases generales, *j'étois dans les remedes*, *un remede lui fut ordonné &c.* Cela ne determine point à penser plutôt à un lavement ou à une medecine, qu'à un paquet d'herbes pendu au cou. J'avouë que ces caprices sont bien étranges, & que si l'on y étoit uniforme ils ruineroient une infinité d'expressions à quoi tout le monde est acoutumé, & qui sont très-necessaires aux convalescens, & à ceux qui les visitent; car autrement on soutiendroit assez mal la conversation dans leur chambre, & il faudroit recourir à tout le jargon des precieuses; mais après tout ces caprices-là sont mieux fondez que ceux des Puristes qui veulent bien que toute l'image obscêne s'imprime dans les esprits, pourvu que ce soit par tels & tels mots, & non point par d'autres.

Recapitulant ici le contenu de cette partie de mon éclaircissement, j'observe,

I. Qu'il n'est pas question d'un point de morale, mais que c'est ici un vrai procés de grammaire, qu'il faut porter devant les juges de la politesse du style.

II. Que j'avouërai ingenûment, que je ne me suis point proposé la gloire qu'une telle politesse peut procurer.

III. Qu'il ne me semble pas que tous les auteurs soient obligez de s'assujetir à la nouvelle idée de la politesse du style; car si on la suivoit ponctuellement, on n'auroit enfin besoin que du Dictionaire des Precieuses.

IV. Que le droit de cette nouvelle politesse n'est pas si bien établi, qu'il doive avoir force de loi dans la Republique des lettres. L'ancien droit subsiste encore (d), & l'on s'en pourra servir jusqu'à l'ouverture de la prescription.

V. Que dans un livre comme celui-ci il sufit de ne pas choquer l'usage universellement reçu; mais qu'en gardant ces mesures avec tout le soin que j'ai (e) pris de les garder, il est fort permis d'y faire servir des expressions qui ne seroient pas du bel usage pour un Sermonaire, ni pour un écrivain Dameret. C'est assez qu'elles soient autorisées de l'usage des livres d'anatomie, & des factums des Avocats, & des conversations (f) des gens de lettres.

Mais pour montrer plus évidemment que l'afaire dont il s'agit ne regarde point les mœurs, il faut prevenir une instance de mes critiques. Voions s'ils se peuvent appuier sur ce pretexte, que toute phrase qui blesse la pudeur est un attentat contre la bonne morale, puis que c'est faire du tort à la chasteté.

Je fais d'abord cette remarque, que ceux qui disent que certaines choses blessent la pudeur doivent entendre ou qu'elles affoiblissent la chasteté, ou qu'elles irritent les personnes chastes. On leur peut soutenir qu'au premier sens leur proposition merite d'être rejettée, & que si les femmes sont prises pour juges de la question, ils perdront leur procés infailliblement. Or sans doute les fem-

(a) *Voiez la preface des œuvres de Mr. Despreaux.*

(b) *Dans la 10. satire.*

(c) *C'est au 2. tome de l'abregé Chronologique ad ann. 1313. au sujet des galans des belles filles du Roi Philippe le Bel.*

* Sur ce que Mezerai *dit qu'un Prêtre fut deposé parce qu'on l'avoit surpris avec une femme, & mutilé des parties qui sont inutiles à un bon Ecclesiastique*, l'auteur des observations pag. 64. le questionne de cette maniere: „N'eust-il „pas parlé „avec plus „de bienseance, „s'il eust „dit seulement, „qu'il fut „mutilé: „n'eust-on „pas bien „entendu „le reste; „en tout „cas il „pouvoit „trouver „une expression „moins „scandaleuse.„

† *Pag. 18. & 19.*

(d) *Les amis de Mr. Menage ont été accusez d'obscenité l'an 1695. pour un livre imprimé avec privilege.*

EXAMEN de la pensée de ceux qui disent que certaines choses blessent la pudeur.

(e) *J'ai même observé le precepte de Quintilien à l'égard de certains mots que la corruption des lecteurs a fait devenir obscenes.* Vel hoc vitium fit quod *κακέμφατον* vocatur: sive mala consuetudine in obscœnum intellectum sermo detortus est, ut *Ductare exercitus*, & *Patrare bellum*, apud Sallustium dicta sanctè & antiquè, ridentur à nobis, si diis placet; quam culpam non scribentium quidem judico, sed legentium, tamen vitanda, quatenus verba honesta moribus perdidimus, & evincentibus etiam vitiis cedendum est, sive junctura deformiter sonat. *Quintil. lib. 8. cap. 3. pag. m. 367.*

(f) *Comme celles de la mercuriale de Mr. Menage.*

femmes sont les juges les plus competens d'une telle affaire, puis que la pudeur & la modestie sont leur partage incomparablement plus que celui des hommes. Qu'elles nous disent donc, s'il leur plaît, ce qui se passe dans leur ame lors qu'elles entendent ou lors qu'elles lisent un discours grossier, qui offense ou qui blesse la pudeur. Elles ne diront pas, je m'assûre, que non seulement il imprime des idées sales dans leur imagination, mais qu'il excite aussi dans leur cœur un desir lascif qu'elles ont bien de la peine à reprimer, & qu'en un mot elles se sentent exposées à des tentations qui font chanceller leur vertu, & qui la menent jusqu'au bord du precipice. Soions bien persuadez qu'au lieu de cela elles repondront que l'idée qui s'excite malgré elles dans leur imagination, leur fait sentir en même tems ce que la honte, le depit, & la colere ont de plus insupottable. Or il est sûr que rien n'est plus propre que cela à fortifier la chasteté, & à rompre l'influence contagieuse de l'objet obscêne qui s'est imprimé dans l'imagination, desorte qu'au lieu de dire selon le premier sens que ce qui blesse la pudeur met en risque la chasteté, il faut soutenir au contraire que c'est un renfort, un preservatif, & un rempart pour cette vertu, & par consequent si nous entendons de la seconde maniere cette phrase *une telle chose blesse la pudeur*, nous devrons penser que cette chose bien loin d'affoiblir la chasteté, la fortifie, & la restaure.

Il sera donc toûjours vrai que le procés qu'on peut faire à un auteur qui n'a pas suivi la politesse la plus rafinée du style, est un procés de grammaire à quoi les mœurs n'ont point d'interêt.

Observation touchant le chagrin qu'on donne aux lecteurs. Les obscenitez grossieres sont les moins dangereuses.

Si l'on me replique que c'est un procés de morale, vû que l'auteur s'est exprimé d'une maniere qui chagrine les lecteurs; je repliquerai qu'on raisonne sur une fausse hypothese; car il n'y a point d'écrivain qui puisse épargner à ses lecteurs le depit, le chagrin & la colere en mille rencontres. Tout controversiste qui soutient subtilement & habilement sa cause, fait enrager à toute heure les lecteurs zêlez de l'autre parti. Tous ceux qui dans une relation de voiage, ou dans l'histoire d'un peuple raportent des choses glorieuses à leur patrie, & à leur religion, & honteuses aux étrangers & aux autres religions, chagrinent cruellement les lecteurs qui n'ont pas les mêmes prejugez qu'eux. La perfection d'une histoire est d'être desagreable à toutes les sectes & à toutes les nations; car c'est une preuve que l'auteur ne flate ni les unes ni les autres, & qu'il a dit à chacune ses veritez. Il y a beaucoup de lecteurs qui se fâchent à un tel point lors qu'ils rencontrent certaines choses qu'ils dechirent le feuillet, ou qu'ils écrivent à la marge, (a) *Tu en as menti, coquin, & tu meriterois les étrivieres.* Rien de tout (b) cela n'est une raison de dire que les auteurs sont justiciables au tribunal de la morale. Ils n'ont à repondre qu'au tribunal des critiques.

(a) J'ai vu de telles choses écrites à la main à la marge de quelques livres.

(b) Bien entendu qu'on ne comprend point ici les heresies qui ont pu causer du chagrin aux orthodoxes.

Il ne reste donc qu'à dire que la representation des objets sales interesse les mœurs, puis qu'elle est propre à exciter des mauvais desirs, & des pensées impures. Mais cette objection est infiniment moins valable contre moi, que contre ceux qui se servent de ces envelopes, & de ces detours, & de ces manieres delicates que l'on se plaint que je n'ai pas emploiées; car elles n'empêchent point que l'objet ne s'aille peindre dans l'imagination, & elles sont cause qu'il s'y peint sans exciter les mouvemens de la honte & du depit. Ceux qui se servent de ces envelopes ne pretendent point qu'ils seront inintelligibles, ils savent bien que tout le monde entendra de quoi il s'agit, & il est fort vrai que l'on entend parfaitement ce qu'ils veulent dire. La delicatesse de leurs traits produit seulement ceci, que l'on s'aproche de leurs peintures avec d'autant plus de hardiesse que l'on ne craint pas de rencontrer des nuditez. La bienseance ne soufriroit pas que l'on y jettât les yeux si c'étoient des saletez toutes nuës; mais quand elles sont habillées d'une étofe transparente, on ne se fait point un scrupule de les parcourir de l'œil depuis les pieds jusques à la tête, toute honte mise à part, & sans se fâcher contre le peintre: & ainsi l'objet s'insinuë dans l'imagination plus aisément, & verse jusques au cœur & au delà ses malignes influences avec plus de liberté, que si l'ame étoit saisie & de honte & de colere; car ce sont deux passions qui épuisent presque toute l'activité de l'ame, & qui la mettent dans un état de soufrance peu compatible avec d'autres sentimens. Il est pour le moins certain que l'impureté ne peut pas agir aussi fortement sur les ames oprimées de honte & irritées, que sur des ames qui n'ont nulle confusion ni nul chagrin. *Pluribus intentus minor est ad singula sensus.* Ce que l'ame donne à une passion afoiblit d'autant ce qu'elle donne à une autre.

Joignez à cela que quand on ne marque qu'à demi une obscenité, mais de telle sorte que le suplément n'est pas mal-aisé à faire, ceux à qui l'on parle achevent eux-mêmes le portrait qui salit l'imagination. Ils ont donc plus de part à la production de cette image, que si l'on se fût expliqué plus rondement. Ils n'auroient été en ce dernier cas qu'un sujet passif, & par consequent la reception de l'image obscêne eût été très-innocente; mais dans l'autre cas ils en sont l'un des principes actifs, ils ne sont donc pas si innocens, & ils ont bien plus à craindre les suites contagieuses de cet objet qui est en partie leur ouvrage. Ainsi ces pretendus menagemens de la pudeur sont en effet un piege plus dangereux. Ils engagent à mediter sur une matiere sale, afin de trouver le suplément de ce qui n'a pas été exprimé par des paroles precises. Est-ce une meditation qu'il faille imposer? Ne vaut-il pas bien mieux faire ensorte que personne ne s'y arrête?

Ceci est encore plus fort contre les chercheurs de detours. S'ils s'étoient servis du premier mot que les Dictionaires leur presentoient, ils n'eussent fait que passer sur une matiere sale, ils eussent gagné promptement païs; mais les envelopes qu'ils ont cherchées avec beaucoup d'art, & les periodes qu'ils ont corrigées, & abregées jusques à ce qu'ils fussent contens de la finesse de leur pinceau, les ont retenus des heures entieres sur l'obscenité. Ils l'ont tournée de toutes sortes de sens: ils ont serpenté (C) autour comme s'ils eussent eu quelque regret de s'éloigner d'un

(C) *Ils ont serpenté autour comme s'ils eussent eu quelque regret de s'éloigner d'un lieu aimable.*] Cela me fait souvenir d'une inscription qui est (*) *gravée en lettres d'or sur un marbre noir* au Pont nôtre Dame de Paris.

Sequana cum primum Reginæ allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci, cursum obliviscitur anceps,
Quo fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet qui modo flumen erat.
ANNO M. DC. LXXVI.

Mr. de Santeuil a fait ces vers.

(*) Description nouvelle de la ville de Paris to. 2. pag. 106. edit. de Holl. 1685.

d'un lieu aimable; n'est-ce pas *ad sirenum scopulos consenescere*, jetter l'ancre à la portée du chant des sirenes? n'est-ce pas le moien de se gâter & de s'infecter le cœur? Il est certain que si l'on excepte les personnes veritablement devotes, la plupart de nos autres Puristes ne songent à rien moins qu'aux interêts de la pudeur, quand ils évitent avec tant de soin les expressions de nos ancêtres; ce sont des galans de profession, qui courent de belle en belle, qui en content & à la blonde & à la brune, & qui ont assez souvent deux maîtresses l'une qu'ils paient, l'autre qui les paie. Il sied bien à de telles gens de se recrier sur un mot qui ofense la pudeur, & de tant faire les delicats dès qu'une chose n'est pas donnée à deviner. Apliquons leur ce que Moliere disoit d'une fausse prude. ,, (a) Croyez-moy, celles qui font tant de façons n'en sont pas estimées plus ,, femmes de bien. Au contraire, leur severité mysterieuse, & leurs grimaces affectées irritent ,, la censure de tout le monde, contre les actions de leur vie. On est ravi de découvrir ce qu'il y ,, peut avoir à redire; & pour tomber dans l'exemple, il y avoit l'autre jour des Femmes à cette ,, Comedie, vis-à-vis de la Loge où nous estions, qui par les mines qu'elles affecterent durant ,, toute la Piece, leurs détournemens de teste, & leurs cachemens de visage, firent dire de tous ,, costez cent sottises de leur conduite, que l'on n'auroit pas dites sans cela; & quelqu'un même ,, des Laquais cria tout haut, qu'elles estoient plus chastes des oreilles que de tout le reste du ,, corps.,, Ceux dont je parle ne se proposent que de faire admirer la delicatesse de leur plume.

(a) *Moliere, critique de l'escole des femmes sc. 3. pag. 15.*

Les Jansenistes passent pour les gens les plus capables dans la doctrine des mœurs. Or c'est sur eux que je me fonde quand je dis qu'une saleté grossiere est moins dangereuse qu'une saleté exprimée delicatement. Je sai bien, dit l'un d'eux ,, (b) Qu'on n'appelle *ordures* que les paroles ,, grossiérement sales, & qu'on nomme *galanteries*, celles qui sont dittes d'une maniére fine, ,, delicate, ingenieuse: mais des ordures pour être couvertes d'une équivoque spirituelle comme ,, d'un voile transparant, n'en sont pas moins des ordures, ne blessent pas moins les oreilles ,, chrétiennes, ne salissent pas moins l'imagination, ne corrompent pas moins le cœur: un ,, poison subtil & imperceptible donne aussi bien la mort que le poison le plus violent. Il y a des ,, éloges de la pudeur, que la pudeur même ne peut souffrir. Témoin celui du (1) P. le Moine. ,, Il s'en faut bien que les saletés grossiéres d'un chartier ou d'un crocheteur, fassent autant de ra- ,, vage dans une ame que les paroles ingenieuses d'un conteur de fleurettes.,, Ce Jansenisté aiant raporté quelques pensées galantes que le Pere Bouhours a debitées sous un personnage de dialogue, & qui sont conçuës en termes fort delicats, poursuit ainsi: (c) *Il n'y a point* de parens, *je dis même de ceux qui sont plus du monde, qui ne jugent que c'est gâter l'esprit, corrompre le cœur, inspirer le plus mechant caractere à la jeunesse, que de les remplir de ces pernicieuses* sottises, PLUS DANGEREUSES *que des* ordures GROSSIERES. On a pu voir (d) ci-dessus un passage de Mr. Nicolle où il est decidé, que les passions criminelles sont plus dangereuses lors qu'on les couvre sous un voile d'honnêteté.

(b) *Reponse à l'apologie du Pere Bouhours pag.* LXXIII. *& suiv. edit.* 1700.

(1) *Lettre Provinciale XI. Peintures morales du P. le Moine liv. 7.*

(c) *Ib. pag.* LXXVIII.

(d) *Pag. 2041. lettre i.*

Cela doit passer pour incontestable. Les femmes mêmes qui ne seroient vertueuses qu'à demi, courroient moins de risque parmi des hommes brutaux qui se mettroient à chanter les chansons les plus malhonnêtes, & à parler grossierement comme des soldats, que parmi des hommes civils qui ne s'expriment qu'avec des termes respectueux. Elles se croiroient indispensablement obligées à se fâcher contre ces brutaux, & à rompre toute partie, & à sortir de la chambre pleines de colere & d'indignation. Mais des complimens flateurs & tendres, ou parsemez tout au plus de paroles ambiguës, & de quelques libertez delicatement exprimées, ne les cabreroient pas, elles y prêteroient l'oreille, & ainsi se glisseroit le poison.

Un soupirant auprès d'une fille ruineroit du premier coup ses esperances, s'il proposoit ses mauvais desseins grossierement & salement. Il n'entend rien dans le metier s'il ne menage la pudeur par des paroles honnêtes.

Il n'y a point de pere qui n'aimât mieux que ses filles fussent obligées de rougir de quelque conte que l'on feroit en leur presence, que si elles en rioient. Si elles en rougissent (e), les voilà sauvées, la honte rompt le coup de l'obscenité; mais si elles en rient, le coup penetre, rien ne le detourne. Or qui doute que si elles en rient, ce ne soit à cause que l'obscenité a été voilée adroitement, & assaisonnée finement d'une honnêteté aparente. Si elle eût été grossiere elle eût excité la honte, & il eût falu se fâcher. Les farces d'aujourd'hui sont plus dangereuses que celles de nos ancêtres; car celles-ci étoient d'une obscenité si devoilée, que les honnêtes femmes n'osoient point y assister. Presentement elles y assistent sous pretexte que les saletez y sont voilées, mais non pas sous des enveloppes impenetrables. Y en a-t-il de telles? on les perceroit à jour fussent elles composées de sept cuirs comme le bouclier d'Ajax.

(e) *Erubuit, salva res est. Terent.*

Si quelque chose a pu rendre très-pernicieux les contes de la Fontaine, c'est qu'à l'égard des expressions ils ne contiennent presque rien qui soit grossier.

Il y a des gens d'esprit qui aiment fort la debauche. Ils vous jureront que les satires de Juvenal sont cent fois plus propres à degoûter de l'impureté, que les discours les plus modestes & les plus chastes que l'on puisse faire contre ce vice. Ils vous jureront que Petrone est incomparablement moins dangereux dans ses ordures grossieres, que dans les delicatesses dont le Comte de Rabutin les a revêtuës; & qu'après avoir lu les amours des Gaules on trouve la galanterie incomparablement plus aimable, qu'après avoir lu Petrone.

De tout ceci on auroit tort de conclure, que le moindre mal seroit de se servir des expressions des crocheteurs. Ce n'est point cela. Je sai bien que les Stoïques se moquoient de la distinction des mots, & qu'ils soutenoient que chaque chose doit être nommée par son nom, & que n'y aiant rien de malhonnête dans le devoir conjugal, il ne pouvoit point être signifié par aucun mot deshonnête, & qu'ainsi le mot dont les païsans se servent pour le designer est aussi bon qu'aucun autre. Vous trouverez leurs sophismes dans une (f) lettre de Ciceron. Il seroit peut-être malaisé de les reduire (g) au silence par la voie de la dispute, mais ils ne meritent pas d'être admis à disputer

(f) *La 22. du 9. livre ad famil.*

(g) *Confer quæ supra pag. 1564. 1565.*

disputer là-dessus. Il faut que dans toutes les societez ce qui a passé de tems immemorial, & du consentement unanime du public pour une regle de bienseance & de pudeur, soit un premier principe contre lequel il soit defendu d'ouvrir la bouche. Ainsi dès que tout un peuple s'accorde à traiter de mal honnêtes certains mots, jusques-là que le crocheteur même qui s'en sert le plus souvent est persuadé de leur vilenie, & s'en abstient devant les personnes honorables, & seroit scandalisé s'il les entendoit prononcer dans une assemblée publique, il ne doit plus être permis aux particuliers de s'oposer à ce jugement. Tous ceux qui composent la societé sont obligez de le respecter. Les cours de justice nous en donnent un bel exemple, car elles ne permettent point aux Avocats de prononcer de pareils mots, quand ils plaident pour demander le châtiment des personnes qui s'en sont servies en injuriant leur prochain. Elles veulent que dans l'audience on respecte la pudeur publique : mais lors qu'elles jugent par raport, non seulement elles permettent au raporteur de dire les propres termes de l'offensant quelque sales qu'ils puissent être, mais aussi elles le lui ordonnent. C'est ce que j'ai sçu d'un Conseiller au Parlement de Paris il n'y a que peu d'années, il m'assûra qu'aiant voulu se servir de periphrase la premiere fois qu'il fut raporteur d'un tel procés, le President l'avertit qu'il n'étoit point là question de menager les chastes oreilles, qu'il s'agissoit de juger de la qualité de l'offense, qu'il faloit donc dire le propre terme en quoi elle consistoit.

Les Stoïques devoient avoir à-peu-près la même regle, & si dans leurs conferences particulieres ils ne jugeoient pas à-propos de preferer un mot à un autre, il faloit pour le moins que dans le public ils se conformassent au style commun. Le consentement unanime des peuples doit être en cela une barriere pour tous les particuliers.

Puis donc que le mot p*utain* dont nos peres se servoient dans les livres les (*a*) plus graves, aussi franchement que les Latins de celui de *meretrix*, commence à tomber dans un decri general, il est juste que tous les auteurs commencent à s'en abstenir, & à lui substituer le terme de courtisane, puis qu'on le veut. C'est dans le fond par une delicatesse mal entenduë, car voici comme je raisonne. Ou le mot de courtisane excite une idée aussi forte que l'autre, ou une idée plus foible. Si c'est le premier, on ne gagne rien, on n'épargne à personne l'horreur d'avoir dans l'esprit un objet infame. Si c'est le second, on diminuë la haine que le public doit avoir pour une prostituée. Mais est-ce une creature qui merite ce menagement ? Faut-il la representer sous une idée favorable ? Ne vaudroit-il pas mieux aggraver la notion infame du metier qu'elle professe ? Quoi, vous craignez de la rendre trop odieuse ? Vous lui cherchez un nom commode, & qui ne signifioit autrefois qu'une (*b*) Dame de la cour. On diroit que vous craignez de l'offenser, & que vous tâchez de radoucir les esprits en la designant sous un nom de mignardise. Ce qui arriveroit de tout cela si l'on agissoit consequemment, seroit que le terme de courtisane paroîtroit bientôt obscêne, & qu'il en faudroit chercher un plus doux. Il faudroit dire *une femme qui se gouverne mal*, & puis *une femme dont on cause*, & puis *une femme suspecte*, & puis *une femme qui ne se comporte* (*c*) *pas saintement*, & enfin prier les precieuses du plus haut vol d'inventer quelque periphrase.

(a) Les traducteurs de la Bible de Geneve s'en sont servis.

(b) Voiez le Chevraana part. 2. pag. 1425.

(c) Notez que Sandoval en parlant des abominables actions qui furent commises dans Rome par l'armée de Charles-Quint l'an 1527. se contente de dire que ce ne fut pas une action sainte, obra no santa. *Voiez la Mothe le Vayer pag. 177. du 2. tome de l'édition in 12.*

EXAMEN de l'objection d'incivilité.

Je m'aperçois tout presentement d'une nouvelle objection. C'est une incivilité, me dira-t-on, que de mettre dans un livre ce qui ne pourroit être dit en presence des honnêtes femmes : puis donc que l'incivilité est condamnable moralement parlant, le procés que l'on peut vous intenter n'est pas un procés de grammaire, c'est un vrai procés de morale.

Je repons premierement, que l'incivilité n'est mauvaise moralement parlant, que lors qu'elle vient d'orgueil, & d'une intention precise de temoigner du mepris à son prochain ; mais lors que l'on manque de civilité, ou parce que l'on en ignore innocemment les manieres, ou parce que l'on juge raisonnablement qu'on n'est point tenu de les suivre, on ne peche pas. Croiez-vous qu'un vieux professeur de Sorbonne soit obligé de savoir tout ce que savent les jeunes Abbez de cour dans l'art de marquer aux Dames beaucoup de respect, avec une grande politesse ? Ce professeur a bien d'autres choses plus importantes à aprendre que celles-là, & quand même il auroit oüi parler des manieres de la civilité à la mode, il se dispenseroit legitimement de s'y conformer. Son âge & son caractere ne demandent pas qu'il s'y conforme, & demandent au contraire qu'il ne s'y conforme pas. Disons aussi que les nouvelles civilitez sont des servitudes que les grans imposent, ou que leurs flateurs inventent au prejudice de l'ancienne liberté. Or s'il est permis à un chacun de renoncer à l'ancien usage, il est permis aussi de le retenir jusques à ce que tout le monde y ait renoncé ; & il y a des personnes à qui il est bienseant de ne changer de manieres qu'avec un peu de lenteur. Il en va de cela comme des modes d'habit. Les mondains se hâtent de prendre les nouvelles modes, mais les gens sages se contentent de les prendre quand elles sont adultes, s'il m'est permis de parler ainsi. Il faut tenir un milieu dans ces choses-là : il ne faut être ni des premiers à s'en servir, ni le dernier à les quitter ; & l'on ne se rend ridicule en retenant les vieilles modes, que lors qu'elles ont été tout-à-fait abandonnées.

Je repons en second lieu, qu'il n'est pas vrai qu'il faille banir d'un livre tous les mots que l'on n'oseroit prononcer en presence des honnêtes femmes. J'en prens à temoin un homme qui sait les manieres de la cour. C'est Mr. de saint Olon. Il n'eût pas voulu dire devant des Dames en conversation serieuse, ce qu'il a (*d*) écrit des mariages des Africains.

(d) Dans sa relation de Maroc imprimée à Paris l'an 1695.

La liberté que l'on peut prendre avec beaucoup plus d'étenduë dans un livre que dans un discours de vive voix, est fondée sur plusieurs raisons. Une obscenité dite en face à d'honnêtes femmes en bonne compagnie, les embarasse beaucoup. Elles ne peuvent se garantir de ce coup choquant ; il ne depend point de nous d'entendre ou de ne pas entendre ce qu'on nous dit en langue vulgaire. La rencontre fortuite d'un homme nud, ou d'un tableau impudent n'est pas sans remede, on peut promptement se detourner ou fermer les yeux ; mais on n'a pas les mêmes moiens de fermer la bouche à un discoureur. La honte qu'une idée obscêne peut exciter est beau-

beaucoup plus forte quand on est environné de temoins qui observent nôtre contenance. La confusion & l'embaras où une honnête femme se trouve est un état incommode; nature patit alors. Il s'éleve aussi dans son ame un mouvement de colere par la raison qu'on n'a pas acoutumé de parler ainsi à des femmes que l'on respecte, & que l'on croit vertueuses, mais à des femmes dont on a mauvaise opinion. Rien de tout cela n'a lieu par raport à un ouvrage. Il ne tient qu'à vous de lire ou de ne pas lire ce qui n'est pas assez chaste à vôtre gré. Vous pouvez prevoir, par exemple, dans mon Dictionaire que l'article de la courtisane Laïs sera muni de citations qui contiennent des faits mal honnêtes; ne le lisez pas. Faites reconoître les lieux par des persones afidées, avant que de vous embarquer dans cette lecture; dites leur qu'elles vous indiquent par où il n'est pas bon de passer. Outre cela une femme qui est seule quand elle lit un ouvrage, n'est point exposée à ces regards d'une compagnie, (a) qui sont ce qui embarasse, & ce qui decontenance le plus; & puis qu'un auteur ne s'adresse à qui que ce soit en particulier, elle ne se croit point meprisée, ni ofensée.

Mais enfin, me dira-t-on, vous ne pouviez pas ignorer qu'il y a presentement beaucoup de femmes qui lisent les livres de literature. Vous ne deviez donc pas vous contenter de ce que vous apellez civilité ordinaire, il faloit monter jusqu'à la civilité la plus delicate & la plus rigide, afin que le beau sexe ne rencontrât rien qui lui pût salir l'imagination. Ma reponse est, que s'il eût été possible par l'observation de cette severe civilité d'empêcher que l'on ne trouvât rien de semblable dans mon Dictionaire, je me serois assujetti de très-bon cœur aux reglemens des Puristes qui se sont le plus aprochez du goût des precieuses; mais j'ai conu évidemment que la plus fine delicatesse est incapable d'épargner à un lecteur aucune image d'objet obscéne. C'est ce qu'on ne croiroit pas facilement, si je n'en montrois la verité avec la derniere évidence.

Je n'ai besoin pour cela que de la preuve de cette unique proposition, *les termes les plus grossiers & les termes les plus honnêtes dont on se puisse servir pour designer une chose sale, la peignent aussi vivemens & aussi distinctement les uns que les autres dans l'imagination de l'auditeur ou du lecteur.* Cela semble d'abord un grand paradoxe, & neanmoins on le peut rendre sensible à tout le monde par un argument populaire. Figurons nous une de ces avantures qui servent quelquefois d'entretien à toute une ville, un mariage prêt à être celebré, & suspendu tout d'un coup par l'oposition d'un tiers. Ce tiers est une fille qui se trouve enceinte, & qui demande que le mariage que son galant a contracté avec une autre soit declaré nul. Suposons qu'une très-honnête femme qui n'a ouï parler qu'en general de l'oposition, veuille savoir sur quoi se fonde cette fille. On pourroit lui repondre en cent manieres diferentes sans se servir des paroles qu'un crocheteur, ou un debauché emploient dans de tels cas. On pourroit lui dire, *elle a eu le malheur de devenir grosse: il a joui d'elle: il a eu sa compagnie: ils se sont vus de près: ils ont eu commerce ensemble: il en a eu la derniere faveur: elle lui a accordé ce qu'elle avoit de plus precieux, les suites le temoignent: on ne peut dire honnêtement ce qui s'est passé entr'eux; les oreilles chastes en souffriroient: elle est obligée à faire reparer son honneur.* On pourroit trouver plusieurs autres phrases mieux envelopées pour repondre à la question de l'honnête femme, mais elles iroient toutes peindre dans son imagination, aussi fortement que Michel Ange l'eût pu faire sur la toile, l'action sale & brutale qui a produit la grossesse de cette fille. Et si par hazard cette honnête femme eût entendu le mot de gueule dont un debauché se feroit servi pour dire à l'oreille à un autre debauché ce que c'étoit, elle n'auroit pas une idée plus évidente de la chose. Aucune personne quelque chaste qu'elle soit ne peut nier sincerement ce qu'on vient de dire, si elle veut prendre la peine d'examiner ce qui se passe dans son esprit. Il est donc certain que les termes les plus honnêtes & les termes les plus grossiers salissent également l'imagination, lors que la chose signifiée est un objet sale.

Servez vous tant qu'il vous plaira des expressions les plus chastes dont l'Ecriture se soit servie, pour representer ce que l'on nomme devoir conjugal, (b) *Adam conut Eve sa femme:* (c) *Abraham vint vers Agar:* (d) *je m'aprochai de la prophetesse*, vous ne pourrez jamais afoiblir l'image de cet objet: s'imprime dans l'esprit tout comme si vous emploiiez le langage d'un vigneron. Disons la même chose touchant les phrases *consommer le mariage, le mariage fut consommé, le mariage ne fut point consommé*, qui sont pour ainsi dire, des expressions consacrées, & dont on ne sauroit se passer dans les relations les plus serieuses, & dans les histoires (e) les plus majestueuses: ces mots-là excitent la même idée que les mots qu'un païsan emploieroit. Voiez la marge (f).

Mais d'où vient donc, me dira-t-on, qu'une honnête femme ne s'offense pas des expressions envelopées, & qu'elle se fâche d'un mot de gueule. Je repons que c'est à cause des idées accessoires qui accompagnent un tel mot, & qui n'accompagnent pas une phrase envelopée. L'impudence que l'on observe dans les personnes qui s'expriment comme un crocheteur, & leur manque de respect, sont la veritable raison pourquoi l'on se fâche. On trouve trois idées dans leur expression; l'une est directe & principale, les deux autres sont indirectes & accessoires. L'idée directe represente la saleté de l'objet, & ne la represente pas plus distinctement que le peut faire l'idée d'un autre mot. Mais les idées indirectes & accessoires representent la disposition de celui qui parle, sa brutalité, son mepris pour ceux qui l'écoutent, le dessein qu'il a de faire un afront à une femme d'honneur. Voilà ce qui fâche. Ce n'est point entant que pudique qu'elle se trouve ofensée; car sous cette notion-là rien ne la peut ofenser que l'objet même qui salit l'imagination; or ce n'est pas de cet objet qu'elle s'ofense, puis que si elle en eût été imprimée par d'autres phrases aussi significatives réellement de l'obscenité que le mot de gueule, elle ne s'en feroit pas fâchée; c'est donc sous d'autres égards qu'elle se fâche, je veux dire à cause de l'incivilité que l'on a pour elle. Et de là vient que fort souvent les Dames galantes s'emportent plus fierement qu'une honnête femme contre ceux qui leur disent des saletez, c'est qu'elles prennent cela pour une insulte, & pour un afront sanglant. Ce n'est point l'amour de la chasteté qui les anime,

(a) *Les personnes les plus pudiques n'ont point de honte quand elles sont seules de l'état où elles sont en sortant du lit, mais elles en auroient honte si d'autres les y voioient.*

(b) *Genese chap. 4. v. 1.*

(c) *Ibid. chap. 16. v. 4.*

(d) *Esaie chap. 8. v. 3.*

(e) *Comme celles où l'on traite du divorce d'Henri VIII. & de Catherine d'Arragon.*

(f) *Cette expression-ci,* les parties qu'on ne nomme pas, *est censée fort modeste & fort chaste; cependant elle est aussi significative qu'aucune autre: c'est au fond nommer ce qu'on dit qu'on ne nomme pas; c'est le caracteriser de telle sorte que personne ne peut être en doute de quoi il s'agit.*

Que les termes les plus delicats salissent l'imagination autant que les plus grossiers.

me, c'est l'orgueil & le desir de vangeance. Et pour ce qui est des femmes d'honneur qui s'irritent d'une obscenité grossiere, elles le font par un amour propre très-raisonnable; car la raison veut qu'elles soient sensibles à une injure qui les attaque dans la possession du respect qui est rendu à leur sexe; la raison veut aussi qu'elles se maintienent dans une bonne reputation, ce qu'elles ne feroient pas, si elles soufroient patiemment qu'on leur tint les mêmes discours que l'on tient aux femmes de mauvaise vie.

Voilà comment je prouve qu'il n'eût pas été possible d'écarter de ce Dictionaire toutes les choses qui salissent l'imagination. On la salit necessairement quelque tour que l'on veuille prendre pour signifier qu'Henri IV. eut des enfans naturels.

IMPOSSIBILITÉ de fermer la porte aux objets qui salissent l'imagination.

Il est donc sûr qu'il me doit sufire de me tenir enfermé dans les limites de la civilité ordinaire. Une personne qui auroit un si grand amour pour la pureté, que non seulement elle voudroit qu'il ne s'excitât jamais dans son ame aucun desir malhonnête, mais aussi que son imagination ne reçût jamais aucune idée d'obscenité, ne pourroit parvenir à son but à moins que de perdre & les yeux & les oreilles, & le souvenir d'une infinité de choses qu'elle n'a pu s'empêcher de voir & d'entendre. Il ne faut point aspirer à une telle perfection pendant qu'on peut voir & des hommes & des bêtes, & qu'on sait ce que signifient certains mots qui entrent necessairement dans la langue du païs. Il ne depend point de nous d'avoir certaines idées quand un tel ou un tel objet frape nos sens; elles s'impriment dans nôtre imagination bongré malgré que nous en aions. Il n'y va point de la chasteté de les avoir, pourvu que le cœur s'en detache & les desaprouve. Si pour être chaste il faloit qu'aucune idée de souillure ne frapât l'imagination, il faudroit bien se garder d'aller aux temples, où l'on censure l'impureté, & où on lit tant de listes de promesses de mariage. Il ne faudroit jamais écouter la liturgie que l'on y lit devant tout le peuple le jour des noces. Il ne faudroit jamais lire l'Ecriture sainte qui est le plus excellent de tous les livres, & il faudroit fuir comme des lieux pestiferez toutes les conversations où l'on parle de grossesses, & d'accouchemens, & de batêmes. L'imagination est une coureuse qui va de l'efet aux causes avec une extrême rapidité: elle trouve ce chemin si batu, qu'elle parvient d'un bout à l'autre, avant que la raison ait eu le tems de la retenir.

Il y a une autre consideration qui peut aprendre aux compilateurs de literature, qu'il leur sufit de se tenir dans les bornes de la bienseance ordinaire. C'est qu'ils ne doivent pas esperer qu'ils seront lus par des gens dont les oreilles & l'imagination soient si tendres, que le moindre objet obscêne leur puisse causer des surprises dangereuses. Je ne sai pas si l'on supofoit (a) avec raison dans l'ancienne Rome, que les mots sales que l'on faisoit dire à de petits enfans à la chambre des nouvelles mariées, étoient les premiers qu'elles eussent entendus; mais je suis persuadé qu'aujourd'hui de quelque sexe que l'on soit, on n'a pas plutôt vu le monde quatre ou cinq ans, que l'on sait par ouï-dire une infinité de choses grasses. Cela est principalement vrai dans tous les païs où la jalousie n'est pas tyrannique. On y vit dans une grande liberté. Les conversations enjoüées, les parties de plaisir, les festins, les voiages à la campagne y sont presque un pain quotidien. On n'y songe qu'à se divertir, & qu'à égaier l'esprit. La presence du beau sexe est bien cause que les obscenitez n'y entrent pas à visage decouvert, mais non pas qu'elles n'y aillent en masque. On les produit sous des envelopes, qui, comme je l'ai prouvé ci-dessus, n'empêchent pas que l'objet sale ne se peigne dans l'imagination tout comme si l'on se servoit des termes d'un païsan. La crainte d'être raillées (b) comme des prudes & des precieuses, fait que les femmes n'ôsent se fâcher pendant qu'on menage (c) les expressions. C'est une pure question de nom, une vraie dispute de mots: la chose signifiée passe, mais non pas toutes les paroles qui la signifient. Ainsi un auteur doit croire qu'il ne prendra pas ses lecteurs au depourvu, & que la coutume les aura fortifiez & endurcis.

Il est bien certain que les femmes qui lisent un livre de literature, ne commencent point par là: elles ont dejà lu des Romans, & des pieces de theatre, & des poësies galantes. Les voilà donc bien aguerries. Il n'y a rien dans mon Dictionaire que l'on ne puisse braver, après avoir combatu de tels ennemis. Si l'on s'est tiré heureusement d'aussi mauvais pas que le sont la musique (d) *luxurieuse* des opera, la tendresse des tragedies, le libertinage des comedies, les descriptions passionnées des effets & des desordres de l'amour, on lira bien sans peril les articles d'Abelard & d'Heloïse. Si l'on trouve des endroits choquans, cette peine sera bientôt suivie du doux plaisir de s'être donné à soi-même de nouvelles preuves de la force de sa pudeur. Si l'on se plaît à ces endroits-là, & si l'on s'y gate, ce ne sera point ma faute, il s'en faudra prendre à sa propre corruption. Ne sont-ce pas des choses que je fais voir comme criminelles?

(a) *Voiez ci-dessus pag. 1816. col. 1.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 3168. lettre a*

(c) *Voiez ci-dessus pag. 3162. lettre c.*

(d) *Cette epithete est de Mr. Despreaux dans sa 10. satire.*

SECONDE question. On ne peut se plaindre qu'il y ait des obscenitez censurables dans ce livre entant qu'elles consistent dans les faits mêmes qui ont été raportez.

C'est ce que j'avois à dire sur la premiere des deux questions qu'il me faloit discuter. J'espere que l'on verra clairement toute la force de ma justification, & qu'on tombera d'accord que s'il y a dans mon Dictionaire quelque obscenité digne de censure, elle ne sort pas des expressions que j'emploie, quand je parle de mon chef. Voions maintenant si elle consiste dans les choses mêmes, soit que j'aie raporté les propres paroles des autres auteurs, soit que je n'aie fait qu'en donner le sens. C'est la seconde question que j'ai entrepris de discuter.

On ne peut prendre l'afirmative sur cette question sans établir cette hypothese, 1. qu'un historien est obligé de suprimer toutes les actions impures qui se rencontrent ou dans la vie des Princes, ou dans la vie des particuliers. 2. Qu'un moraliste qui condamne l'impureté ne doit jamais specifier aucune chose qui ofense la pudeur. Les Puristes dont j'ai tant parlé ci-dessus doivent necessairement embrasser cette hypothese, & il est certain qu'on a vu toûjours beaucoup de gens qui ont condamné les histoires & les invectives, où les desordres de l'impudicité paroissent sous des images afreuses.

Si nos Puristes veulent éviter le blâme de raisonner inconsequemment, & de quitter aujourd'hui les maximes où ils reviendront dès demain, il faut qu'ils admettent toute l'hypothese que j'ai

j'ai marquée. Ils doivent dire 1. Qu'un historien doit observer simplement que Charlemagne, & les deux Jeannes de Naples, & Henri quatriéme n'ont pas été chastes. 2. Qu'un predicateur, & un directeur, & tout autre homme qui souhaite la reformation des mœurs, doit censurer simplement & en general les desordres impudiques. J'ai cité (a) un auteur qui condamne perpetuellement l'historien Mezerai d'avoir fait mention de certains faits particuliers qui blessent les chastes oreilles. Il le condamne nommément sur le chapitre de Marguerite de Valois premiere femme de Henri le Grand.

(a) *Ci-dessus pag. 3166.*

(b) *On apellera ainsi pour abreger, ceux qui se moquent de la pretenduë delicatesse des Puristes.*

Il y a eu de cette espece de Puristes dans tous les siecles, mais toûjours aussi il y a eu de très-grans auteurs qui se sont moquez ou des scrupules ou des fantaisies de ces gens-là, desorte que la Republique des lettres a toûjours été divisée en deux partis là-dessus: chacun a eu ses autoritez & ses raisons; chacun a repondu & chacun a objecté, & jamais aucun tribunal suprême n'a defini ce qu'il faloit suivre. C'est ce qui me dispense d'un long examen: je trouve là une voie courte de me tirer pleinement d'afaire. Car si ceux qui ont meprisé les maximes des Puristes ont toûjours fait un parti considerable dans la Republique des lettres, s'ils ont toûjours maintenu leurs droits, s'il n'y a point eu de decision sur ce diferent, il est permis à chaque particulier d'embrasser leur secte, & de croire que pour le moins il est probable qu'elle est bonne. L'on ne peut contester ici raisonnablement à personne les privileges du dogme de la probabilité. Ceux qui ont suivi la faction des (b) Anti-puristes ne sont pas reduits à 2. ou à 3. auteurs graves: on les pourroit compter par centaines, & ils se peuvent fortifier de l'exemple decisif des écrivains (c) inspirez de Dieu. Si vous parcourez la Genese vous trouverez que Moïse nous raconte sans nul detour (d) que deux filles aiant énivré leur pere, coucherent avec lui, & en eurent des enfans; que (e) Dina fille de Jacob fut violée; que Juda fils du même Patriarche (f) se souilla en plein chemin avec une femme qu'il prenoit pour une prostituée, & qui étoit sa belle-fille & qui le connoissoit bien; (g) qu'un fils de Juda (h) * * *, & que Ruben (i) frere aîné de Juda commit inceste avec une femme de son propre pere. Le Levitique contient plusieurs choses qu'on n'oseroit faire lire dans les temples des Protestans. Le livre des Juges (k) raconte une action abominable. Les Prophetes se sont servis des expressions les plus fortes pour representer la turpitude de l'impudicité. Voiez aussi dans l'Apocalypse la description de la paillarde. Ils ont emploié des comparaisons (D) que les Ministres n'ont pas osé raporter toutes entieres. Tous les artisans parmi ceux de la religion en France savoient dire aux Missionaires dans la dispute sur le merite des œuvres, *que toutes nos justices sont comme le drap souillé*; mais la suite du passage leur étoit inconuë, parce qu'on ne la mettoit point dans les livres de controverse. Saint Paul dans son (l) épitre aux Romains a-t-il les menagemens que nos Puristes demandent pour la chasteté des oreilles? Ne decrit-il pas d'une maniere aussi forte que naïve les plus abominables impuretez des Paiens?

(c) *Voiez ci-dessus pag. 1715. lettre b.*

(d) *Genese chap. 19.*

(e) *Ibid. chap. 34.*

(f) *Ibid. chap. 38.*

(g) *Ibid.*

(h) *Je ne puis dire en François l'action que Moïse raconte.*

(i) *Ibid. chap. 49. v. 4.*

(k) *Au chap. 19.*

(l) *Au chap. 1.*

Si l'on m'objecte que les écrivains sacrez ont des privileges particuliers; *sunt superis sua jura*; il faudra repondre que non seulement les auteurs Paiens les plus graves, mais aussi les anciens Peres de l'Eglise ont écrit avec cette même liberté. Tite Live (m) quand il raconte si majestueusement & si gravement la proscription des Bacchanales, nous decouvre des horreurs qui salissent & qui font fremir l'imagination. Seneque le plus grave & le plus rigide philosophe de l'ancienne Rome, a decrit (n) avec la derniere naïveté les impuretez les plus infames. Il les a condamnées avec toute la severité d'un censeur, mais en même tems il les a depeintes toutes nuës, ou peu s'en faut. Les Peres de l'Eglise lors qu'ils parlent ou des Gnostiques, ou des Manichéens, ou de telles autres sectes, racontent des choses qui salissent non seulement l'imagination, mais qui soulevent aussi l'estomac, & qui peuvent presque servir d'émetique. Arnobe dans ses invectives contre les Paiens menage si peu les termes, qu'on peut assûrer que Mr. de la Fontaine eût mieux voilé de pareilles choses, & n'auroit osé égaier avec la même liberté ce qui concerne Priape. Saint Augustin (o) en quelques rencontres s'est exprimé si naïvement, & si salement que rien plus. Saint Ambroise & saint Chrysostome l'ont fait aussi, & ce dernier même a soutenu qu'il le faloit faire si l'on vouloit inspirer une veritable horreur des crimes que l'on depeignoit. Casaubon n'a point aprouvé cette (E) conduite; mais il nous permettra de croire que son sentiment sur des questions de morale ne peut pas être comparé à celui de ce grand saint.

(m) *Titus Livius lib. 39. pag. m. 749. & seq. & notez qu'Antoine de la Faye dans sa traduction Françoise de Tite Live n'a point affoibli l'original.*

(n) *Voiez l'Hexameron rustique journée 2. pag. m. 45. & suiv.*

(o) *Voiez l'Hexameron rustique ibid. pag. 58. & suiv.*

Si

(D) *Ils ont emploié des comparaisons.*] Je commente ceci par un passage Latin de Mr. Menjot. (*) *Hic obiter observabimus mulierem menstruatam dici ἀποκαθημένην à septuaginta . . . veteris Testamenti Græcis interpretibus, ὡς ῥάκος ἀποκαθημένης πᾶσα ἡ δικαιοσύνη ἡμῶν,* (1) omnis nostra justitia est quasi pannus menstruatæ; *eò quod Israëlitica fœmina ὡς ἐν τῷ κατ' ἐθισμὸν τῶν γυναικῶν,* (2) *ut alibi loquuntur iidem interpretes,* pendant leurs ordinaires, *sedere consuevissent, ut constat ex historiâ Rachelis* (3) . . . . *Ità idem Esaias anteà dixerat* (4) *λικμήσεις ὡς ὕδωρ τῆς ἀποκαθημένης,* ventilabis, *hoc est disperges ea* (*de idolis loquitur*) sicut immunditiam menstruatæ, *ut fert textus vulgatæ lectionis.*

(E) *Casaubon n'a point aprouvé cette conduite.*] C'est bien à lui à vouloir être plus sage que les anciens Peres. S'il s'agissoit de l'explication d'un passage de Polybe ou de Suetone, ou d'Athenée, on auroit raison de preferer ses lumieres. Mais qu'un homme qui a fait sa principale occupation de l'étude des Humanitez, pretende faire la leçon sur les matieres de conscience, aux plus saints Peres de l'Eglise, c'est ce qu'on ne sauroit digerer. Reconoissons neanmoins le caractere de sa candeur: il n'a pas eu l'artifice de dissimuler que sa censure du poëte Perse se peut refuter par les maximes de saint Chrysostome; il a cité fort ingenument les passages de ce Pere. (p) *Poëta alioquin gravissimus, & verecundia virginalis, ut testantur de illo veteres, à morib. suis hoic discessit. Sic enim alienam impudicitiam castigat, ut sermonis licentia, etsi figuris obscurati, castas aures offendat meritò. Omnino satius erat verecundiam silentio vindicare. Sed nescio quomodo pervasit etiam sapientissimorum hominum mentes illa opinio, obscœnitatem obscœnitate aut liberiore saltem dictione esse castigandam. Quod quàm à recta ratione alienum! & tamen summis viris ita olim placitum. Quis sine rubore quæ de speculo Hostij scripsit Seneca legas, paullo qui sit* [illegible]*? quid beatus Hieronymus, ille tantus castitatis & virginitatis buccinator? nonne & ipse aliquando in turpia turpiculè invehitur? sane quidem: neque id uno loco. Sed caussam quæ viros graves compulit, ut ita sentirent, itaque scriberent, aperit Johannes Chrysostomus, plenum illud omni virtute & sanctimonia pectus. Ait ille homilia quarta* in

(*) *Antonius Menjotius de passione uterina pag. 4. & 5.*

(1) *Esaïe c. 64.*

(2) *Genes. c. 31.*

(3) *Loc. cit.*

(4) *Ibid. c. 30.*

(p) *Casaub. comment. in Pers. sat. 4. pag. m. 344. & seq.*

Si l'on donnoit une liste de tous les historiens depuis Suetone jusques à Mr. de Mezerai qui raportent grossierement les actions impures, l'on rempliroit plusieurs pages. Et qu'on ne me dise pas que Suetone a été blâmé par de celebres auteurs, cela ne sert de rien à mes adversaires, puis que ceux qui le (F) justifient sont aussi illustres que ceux qui le desaprouvent.

Le nombre des écrivains moralistes qui ont deploré la corruption de leur siecle, & particularisé fort naïvement (a) ses excés & ses especes, est infini. Je ne pretens point excuser tous les Casuistes, mais je puis bien mettre en fait que dans l'Eglise Romaine aucun d'eux ne sauroit se dispenser de dire des choses qui ofensent la pudeur. On sait que le Pere Noël Alexandre s'est declaré pour la morale rigide, & qu'il a eu bien des querelles à soutenir sur ce sujet. Je parcourus l'autre jour dans ses dogmes de Morale ce qui concerne les pechez contre (b) le 7. commandement, & je n'y trouvai presque point de periode qui ne contienne des saletez tout-à-fait grossieres. Je croi pourtant qu'il est de ceux qui traitent un tel sujet avec la plus grande modestie. Mais enfin cette matiere ne soufre pas que l'on menage la pudeur, & qu'on mette l'imagination à couvert de l'obscenité. Disons en autant des (‡) Canoénistes, & de ceux qui composent un livre d'anatomie; & afin qu'on sache qu'encore aujourd'hui les esprits polis, & de bon goût entrent dans la secte des Anti-Puristes, je raporterai un passage du critique de Mr. de Saint Evremont. *Ne voit-on pas encore*, dit-il (c), *en Theologie, dans le traité des Actes humains, l'explication de tous les desordres tant en action qu'en pensée, que la concupiscence nous peut suggerer. Il ne faut pas croire que ces explications scandalisent la pudeur, elles sont necessaires à ceux que Dieu destine à la direction, & qui doivent s'appliquer à connoître les pechez dans toutes leurs circonstances, pour decouvrir aux pecheurs l'état où ils sont, & afin de porter à la penitence ceux qui veulent veritablement se convertir. Que si vous voulez toujours que ces traitez scandalisent la pudeur: Trouvez une science qui y soit plus opposée que l'Anatomie, où toutes les parties du corps sont contemplées dans l'état de pure nature; cependant y a-t'il quelque loy contre ceux qui s'en mêlent.*

(a) *Voiez entre autres Jean de Sarisberi Evêque de Chartres* de nugis Curialium lib. 3. cap. 13. *où il s'excuse sur l'exemple de saint Paul.*

(b) *On le 6. selon le calcul des Catholiques Romains.*

(c) *Dissertat. sur les œuvres de Mr. de Saint-Euremont pag. 216. 217. édit. de Paris* 1698.

(‡) *Lors qu'ils expliquent le titre* de frigidis *& d'autres sujets matrimoniaux.*

Le parti des Anti-Puristes seroit beaucoup plus nombreux si la vanité, ou si la malignité des esprits critiques n'engageoit plusieurs écrivains à passer dans l'autre faction. Il ne paroit presque point de bon livre contre lequel on ne compose. On l'épluche de tous les côtez, & si l'on y trouve des pensées, ou des expressions qui ne soient pas assez delicates par raport à la passion impudique, on ne manque pas de faire éclater beaucoup de zéle pour les interêts de la pudeur offensée. On se jette à corps perdu sur ce lieu commun, & l'on fait bien des vacarmes. Rien n'est plus facile que cela, & rien n'est plus propre à prevenir le public. Un censeur qui prend la chose sur ce ton-là, se fait loüer des devots, & du beau monde; on le regarde comme un protecteur de la pureté. Voilà ce qui le determine à se declarer pour les Puristes. Il se donne du relief en deux manieres; car il se produit comme une personne qui travaille pour les bonnes mœurs, & qui frequente le monde poli, & non pas les (d) tabagies où l'on contracte l'habitude de parler grossierement, comme le remarque plus d'une fois le critique de Mezerai. Artifices & ruses d'auteur que tout cela: l'interêt du bien honnête n'y est apellé que pour y former un beau dehors. Beaucoup de gens qui ne critiquent les livres qu'en conversation suivent les traces des critiques imprimez.

(d) *Ce mot signifiant ce me semble les lieux où l'on va fumer, manque dans le Dictionaire de Furetiere.*

Combien croiez-vous qu'il y a eu de personnes qui ont crié contre le livre (e) *de contactibus impudicis*, & contre l'histoire des flagellans, parce que Mr. Boileau le Docteur n'étoit pas de leur cabale dans la faculté de Theologie? S'ils eussent été contens de l'auteur qui est un homme celebre par sa probité & par son savoir, ils eussent trouvé fort bon qu'il eût fait conoître vivement les obscenitez qu'il a censurées; mais à cause qu'ils ne l'aimoient pas, ils ont embrassé les maximes des Puristes.

(e) *Qu'il y avoit d'autres Livres très-pernicieux, imprimez à Paris, composez par des Docteurs, contre lesquels la sacrée Faculté devoit fulminer anathemes, où cependant elle estoit muette: ce fut là qu'il nomma une suite de Livres, entre lesquels celuy de Monsieur Boileau, des attouchemens sales & impurs eut sa place.* Afaire de Marie d'Agreda pag. 11.

Mais quelque nombreuse que puisse être cette faction ou par ces motifs, ou par d'autres plus honnêtes, il est sûr que l'autre parti est assez considerable pour faire que l'on disculpe ceux qui le suivent. Le poids & l'autorité des anciens Peres de l'Eglise qui l'ont embrassé à l'imitation des Prophetes & des Apôtres, lui donne un si haut degré de probabilisme, que si quelques-uns s'aheurtoient à soutenir que l'on ne peut pas s'y ranger en sûreté de conscience, ils ne meriteroient pas qu'on les écoutât.

S'ils se reduisoient à soutenir que l'autre parti est meilleur, on se pourroit croire obligé à noüer des conferences avec eux, pour comparer les unes avec les autres les raisons de ces deux sectes, quoi qu'à dire le vrai il paroisse bien étrange que des Chretiens mettent en doute s'il y a un meilleur

in epistolam ad Romanos, eos quorum est scopus flagitia hominum nequam atque impudicorum reprehendere, cogi necessariò fœditatem illorum denudare, & quasi ob oculos spectandam proponere: quia parum aliter profecturi sint. Ἂν μὴ γὰρ, inquit, σημάνῃς εἴπῃς, οὐ δυνήσῃ καθικέσθαι τοῦ ἀκούοντος. εἰ δὲ βουληθῇς καθάψασθαι σφοδρῶς, ἀνάγκην ἔχεις ἀπογυμνῶσαι σαφέστερον τὸ λεγόμενον. *Solet etiam in eam rem chirurgi exemplum afferre, qui ut tabo ac sanie manans ulcus sanet, non veretur sibi manus inquinare, atque in fœtidissimum pus immittere.* Ὁ ἰατρὸς, inquit, *in priorem ad Corinthios*, σηπεδόνα ἐκκαλύψαι βουλόμενος, οὐ σκοπεῖ πῶς καθαρὰς διατηρήσει τὰς χεῖρας, ἀλλ' ὅπως αὐτὸν ἀπαλλάξειε σηπεδόνος. *Quam sententiam totidem ferè verbis sæpe repetit, idemque in eam ad Thessalonicenses distinguendum monet, utrum dicantur ejusmodi sermones,* ἐξ οἰκείου πάθους, ἢ ἀπὸ κηδεμονίας: *ex loquentis affectu, an curandi voluntate.* Voiez la marge (†).

(F) *Ceux qui justifient* Suetone *sont aussi illustres que ceux qui le desaprouvent.*] Outre ce que j'ai cité (*) ci-dessus, je raporte ici un beau passage d'Henri Glarean. (f) *De vitiis dissertio sive disputatio duplex est. Una, qua ad vitia homines allicimus suasionibus, exhortationibus ac lenociniis: ut qui amare docent nostra ætate, proh dolor! etiam putare, qui amatoria ludunt, ut juvenum mentes veluti inebrient, quales impudici Poëtæ. Ea dissertio vitiosa est ac detestanda, maximè homini Christiano, plus etiam illis, qui juventuti ut magistri præsunt. Altera est dissertio de vitiis, ut ea detestemur ac execremur: imò quoties de eis fit mentio, ut ab iis dehortemur, ab iis abstineamus, & execremur. Hæc dissertio neutiquam reprehendenda est; multi enim sancti viri ac Doctores quemadmodum de virtutibus scripserunt, ita è regione de vitiis copiosè disseruerunt. Ita quæ Cæsarum refert vitia Suetonius, in odium illorum monstrorum id facit, ut ea scilicet fugiamus ac evitemus: imò cogitemus in quanta cæcitate fuerint perditi illi nebulones: & multò magis in quanta stupiditate mundus, qui talia portenta dignatus est ullo honore, cum nihil illis tetrius ac magis abominabile fuerit.*

(†) *Notez que saint Chrysostome & Casaubon regardent ceci comme un vrai point de morale: l'un veut que cela soit utile pour les mœurs, & l'autre que cela y soit contraire. C'est pourquoi j'ai pu dire que sur un cas de conscience & de morale les lumieres de Casaubon ne doivent pas être preferées, & je l'ai pu dire sans rien avancer qui soit oposé à ce que j'ai dit ci-dessus, que le procès qu'on me pourroit faire ne seroit que de grammaire.*

(*) *Pag.* 2815.

(f) *Henricus Loritus Glareanus præfat. in Sueton. apud Goldast. Prolegom. in Petronium cap. 2. pag. m.* 30.

meilleur chemin à suivre que celui des écrivains inspirez de Dieu. Mais enfin on pourroit se relâcher de ce grand droit, & entendre leurs diticultez, & leur proposer les siennes. Je n'ai nullement besoin de ces discussions. C'est assez pour moi, que la conduite des historiens ou des censeurs qui raportent des obscenitez, soit non seulement de permission, & autorisée par un usage non interrompu, mais aussi fort bonne.

Car si ces auteurs-là ont pu écrire legitimement ce qu'ils ont écrit, je les ai pu imiter, & les citer legitimement. Cela me sufit. Examinera qui voudra si j'eusse mieux fait en me conduisant d'une maniere toute diferente.

Le droit qu'on a de citer ce que j'ai cité se fonde sur deux raisons: l'une, que s'il est permis à toute la terre de lire Catulle & Martial, &c. il est permis à un auteur de raporter de ces poëtes les passages que bon lui semble: l'autre, que s'il est permis aux historiens de raporter une action impure commise par Caligula, il est permis à un auteur de raporter une pensée ou une remarque obscêne de Montaigne ou de Brantome; car cette remarque n'est pas une action à beaucoup près aussi criminelle que les infamies de Caligula. Quiconque a droit sur le plus a droit sur le moins, & il seroit contradictoire ou absurde de vouloir bien que Petrone, & Suetone, & les poëtes les plus lascifs soient imprimez, & vendus publiquement avec des notes qui en expliquent les obscenitez les plus brutales, & de defendre à l'auteur d'un Dictionaire historique commenté, de se servir d'un passage de ces écrivains pour confirmer ou pour éclaircir quelque chose.

REPONSE à trois objections.

Examinons ici trois objections qu'on fait ordinairement. On dit 1. qu'un Medecin & un Casuiste sont contraints par la nature de leur sujet à remuer bien des ordures, mais que mon ouvrage ne demandoit rien de semblable. 2. Que ceux qui écrivent en Latin peuvent prendre des libertez que nôtre langue ne soufre point. 3. Que ce qui étoit permis dans les siecles precedens, doit être interdit au nôtre à cause de sa prodigieuse corruption.

La premiere de ces trois dificultez ne peut tomber que dans l'esprit des lecteurs qui n'ont nulle conoissance du caractere de mon livre. Ce n'est pas un livre de la nature de ceux que l'on intitule *bouquet historial*, *fleurs d'exemples*, *parterre historique*, *lemnisci historiarum*, où l'on ne met que ce que l'on veut. C'est un Dictionaire historique commenté. Laïs y doit avoir sa place aussi bien que Lucrece; & comme c'est un Dictionaire qui vient au monde après plusieurs autres, il doit principalement fournir ce que les autres ne raportent pas. Il faut y donner non seulement un recit vague des actions les plus conuës, mais aussi un detail exact des actions les moins conuës, & un recueil de ce qui est dispersé en divers endroits. Il faut aporter des preuves, les examiner, les confirmer, les éclaircir. C'est en un mot un ouvrage de compilation. Or personne ne doit ignorer qu'*un Compilateur (a) qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Medecin & d'un Avocat &c. selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du metier. S'il raporte le divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit les impuretez que l'on avera pendant le cours de la procedure.* Voilà ce que je disois dans mes reflexions sur le pretendu jugement du public l'an 1697. Je le repete avec cet autre passage: „ (b) Quand on m'aura fait conoître le secret de recueillir dans une compilation tout ce „ que les anciens disent de la Courtisane Laïs, & de ne point raporter pourtant des actions im„ pures, je passerai condamnation. Il faut du moins qu'on me prouve qu'un Commentateur n'est „ pas en droit de rassembler tout ce qui s'est dit d'Helene; mais comment le prouveroit-on? „ Où est le Legislateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez jusques-là, vous ne passerez point* „ *outre: vous ne citerez point Athenée, ni ce Scholiaste, ni ce Philosophe?* Ne sont-ils pas en posses„ sion de ne donner point d'autres bornes à leurs chapitres, que celles de leur lecture? „ Je pourrois nommer beaucoup de Theologiens qui aiant choisi de gaieté de cœur une certaine matiere, ont cité à droite & à gauche tout ce que bon leur a semblé, quoi que ce fussent des choses qui salissent l'imagination. J'en nommerai seulement trois, Mr. (c) Lydius, Mr. Saldenus, & Mr. Lomeier. Ils étoient Ministres Flamans, le premier à Dordrecht, le second à la Haie, & le troisiéme à Zutphen. On les estimoit beaucoup & à cause de leur érudition, & à cause de leur vertu. Qu'on lise les dialogues (d) du premier touchant les ceremonies nuptiales; les dissertations du second (e) *de Canis pretio*, & *de Eunuchis*; & la dissertation du troisiéme (f) sur les baisers, on y trouvera des obscenitez afreuses, & des citations abominables.

(a) *Ces paroles sont tirées de mes reflexions sur un imprimé qui a pour titre, jugement du public &c. pag. 4.*

(b) *Ibid. pag. 14.*

(c) *Jaques.*

(d) *J'en ai donné le titre ci-dessus pag. 1819. remarque B.*

(e) *Dans l'ouvrage intitulé* otia theologica *imprimé l'an 1684.*

(f) *Dans le livre intitulé* dierum genialium sive dissertationum philologicarum decas 1. *imprimé l'an 1694.*

On me repliquera que ces ouvrages sont en Latin. C'est la seconde dificulté que j'ai à resoudre, & j'en ferai voir sans peine la nullité; car un objet sale ne blesse pas moins la pudeur quand il va se peindre en Latin dans l'ame de ceux qui entendent cette langue, que lors qu'il se peint en François dans l'ame de ceux qui entendent le François; & si c'étoit une chose condamnable que d'imprimer des objets obscênes dans son imagination, & dans celle de ses lecteurs, on ne sauroit disculper ces trois Ministres. Ils entendoient ce qu'ils écrivoient, & ils l'ont rendu intelligible à tous leurs lecteurs, & par consequent ils ont sali leur esprit, & ils salissent tous les jours l'imagination de ceux qui les lisent. Mais ne seroit-on pas bien injuste si on leur faisoit ce reproche? il faut donc ne le point faire à ceux qui écrivent en François, car ils ne vont pas plus loin que d'entendre ce qu'ils écrivent, & de le rendre intelligible à leurs lecteurs.

Je sai qu'on alleguera deux diferences: l'une, que ceux qui entendent le Latin ne sont pas en aussi grand nombre que ceux qui entendent le François: l'autre, que ceux qui entendent le Latin se sont mieux fortifiez que les autres hommes contre l'influence maligne des objets sales. Voici trois reponses à cela. Je dis en premier lieu, que le Latin est intelligible à un si grand nombre de personnes par toute l'Europe, que la premiere diference ne pourroit jamais sufire à disculper ceux qui racontent ou qui citent des obscenitez en cette langue; le mal seroit toûjours grand, & même très-grand. Je dis en second lieu, que l'étude ne communique des forces que peu-à-peu contre les objets qui salissent l'imagination, & ainsi les obscenitez Latines seroient toûjours fort à craindre par raport aux écoliers. On ne voit guere generalement parlant, qu'ils soient plus chastes & moins

moins debauchez que les autres jeunes hommes. Enfin je dis que la plupart de mes lecteurs ont étudié; car ceux qui n'ont point d'étude ne se plaisent guere à s'arrêter sur un livre entrecoupé comme celui-là de passages Grecs & Latins. En tout cas ils ne peuvent rien entendre aux principales obscenitez, puis qu'elles sont en Latin. Je conclus que s'il y a du bon dans les diferences que l'on m'objecte, je suis en état de m'en prevaloir.

Passons à la troisiéme dificulté: elle porte sur la corruption extrême de nôtre tems. Nous avons perdu, dit-on, & l'honnêteté des mœurs, & celle des mots. Les termes qui étoient autrefois honnêtes, ne le sont plus: il en faut emploier d'autres qui n'excitent que des idées de pudeur, car sans cela on acheveroit de perdre le peu de vertu qui s'est conservé. Je n'examine point si l'on a raison de pretendre que le tems present (a) soit plus corrompu que celui de nos ancêtres. On toûjours fait (b) les mêmes lamentations, & c'est ce qui nous en doit donner quelque defiance. J'ai bien de la peine à croire, que la corruption de nôtre tems soit égale à celle du regne de Charles IX. & de Henri III. Mais ne disputons point sur cela, emploions le *dato non concesso* des logiciens, & suposons ce qu'on nous demande. J'en conclurai tout le contraire de ce que l'on en conclut; car il n'est jamais aussi necessaire de representer fortement & vivement (G) la laideur du crime, que lors qu'il fait le plus de ravages: & c'est un mauvais moien d'arrêter le cours de l'impureté que de la decrier avec des paroles de soie, & que de n'oser donner un nom odieux aux femmes qui se prostituent. Outre cela, si la corruption est si grande, de quoi a servi cette chasteté de mots introduite dans le François depuis soixante ans, selon le calcul (c) de Mr. Chevreau? N'est-ce pas un signe que la proscription des idées pretenduës grossieres est un remede de neant? Et qui vous a dit qu'il les faut proscrire de peur de ruiner entierement la pudeur? Avez-vous consulté les femmes en faveur de qui principalement vous vous abstenez de ces termes-là? Vous ont-elles avoué que ce sont des termes qui font courir un grand risque à leur honneur? Ne vous diroient-elles pas plutôt que c'est les calomnier, que de ne les pas croire à l'épreuve d'une idée & d'une parole? Ne vous diroient-elles pas que si elles veulent un langage qui marque plus foiblement l'impureté, c'est afin que l'on se fasse une idée beaucoup plus juste de leur vertu, qui est plus sensible à la pudeur que celle de leurs aieules? Elles ne craignent donc pas comme une chose tentante les objets grossiers. Ils ne feroient que donner de nouvelles forces à leur pudeur. Elles ne s'en formalisent qu'à cause de l'impolitesse, & de l'incivilité qu'elles trouvent dans certains mots. Ceux qui pretendent que vu la corruption infinie de nôtre tems il faut s'abstenir de tous les recits qu'ils nomment grossiers, sont semblables à un voiageur qui pour empêcher que son manteau tout couvert de bouë ne se salît, se garderoit bien de le mettre dans une chambre où il fumeroit. Si la depravation du cœur est si grande que la lecture d'un vilain fait historique pourroit pousser dans l'adultere les jeunes gens, assûrez vous que ce sont autant de pestiferez dont vous craignez d'empirer la condition, en les mettant auprès d'un galeux. Un style poli, & des envelopes delicates ne gueriront pas de telles gens, & ne les arrêteront pas sur les bords du precipice.

Sûrement on donne ici dans le sophisme, *à non causa pro causa*. Ce n'est pas de là que dependent les destinées de la chasteté: vous n'allez point à l'origine du mal. Il demande de tout autres remedes. On est dejà tout penetré d'obscenitez, & l'on a fait tout son cours de matieres sales & d'ordures, en paroles pour le moins, avant que l'on ait lu Suetone. Les mauvaises conversations inévitables à tout jeune garçon qui n'est point gardé à vuë, font mille fois plus de mal que les histoires de l'impureté. Un très-habile homme a dit (d) que le Plutarque d'Amyot *est dangereux pour les mœurs en ce qu'il peint les choses d'une maniere trop libre & trop naïve; & qu'il s'y trouve quelques termes qui ont aujourd'huy une signification peu honnête.* Il me permettra de n'être pas de son sentiment. Les peintures & les phrases d'Amyot n'ont rien qui aproche de celles que l'on voit & que l'on entend tous les jours dans le commerce du monde. Joignez à cela que si cette traduction de Plutarque étoit dangereuse pour les mœurs, toute autre version de Plutarque le seroit aussi, à moins qu'on ne retranchât de l'original tous les endroits où les choses ont été peintes *d'une maniere trop libre & trop naïve.*

Il n'y a point ici de milieu; il faut ou qu'un livre ne fasse aucune mention d'aucun fait impur, ou que nos censeurs avouënt qu'il sera toûjours dangereux quelque delicatement qu'il soit écrit.

Une

(a) *Je veux même avouër que certains ordres de gens sont plus corrompus qu'autrefois, & c'est ce que j'ai entendu par ces paroles de la page 3. de mes reflexions sur le jugement du public;* nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux.

(b) *Voiez un bel endroit sur cela dans le 3. volume des Mélanges de Vigneul Marville.*

(c) *Voiez ci-dessus pag. 3165. lettre b.*

(d) *Dacier preface de sa traduction de quelques vies de Plutarque.*

(G) ***Il n'est jamais aussi necessaire de representer fortement & vivement la laideur du crime que lors qu'il fait le plus de ravages.***] Voiez (*) ci-dessus ce qui porta Pierre Damien à écrire le *Gomorrhaus*, & considerez la resolution que prirent les Dominicains de prêcher contre la Sodomie quand ils eurent sçu ses debordemens. Comme la predication leur étoit échuë en partage, ils mirent en deliberation s'il faloit tonner en chaire contre ce peché, ou n'en parler point du tout, & ils conclurent qu'il faloit tonner, puis qu'il devenoit si criant. (†) *Fratres Ordinis Prædicatorum, qui eum apud Christianos locum invaserunt, quem olim apud Gentiles obtinuerant Poëta & Satyrici, in tracta. de Turcis:* Quæsitum extitit de gravi infectione populi Christiani, quoad prædicta vitia (Sodomitica) an videlicet tam gravis infectio ex negligentia officii prædicationis contingeret, dum ipsi Prædicatores gravitatem hujus vitii fidelibus non proponerent? Quæsitumque ulteriùs extitit, an propter simplices & innocentes expediret Prædicatoribus sub silentio pertransire de hujusmodi vitiis differendo? Responsum fuit, quòd quia officium prædicationis est præcipuum in Ecclesia ad extirpationem vitiorum & plantationem virtutum, si gravitas hujus vitii fidelibus ardenter proponeretur, ut quia videlicet pro vindicta clamat ad cœlum, &c. Ad secundum quæsitum responsum fuit, quòd omnino sub silentio pertransire non expediret, etiam propter quoscunque innocentes, multiplici ratione. Primò, quia videmus quòd tales innocentes etiam ex diabolica suggestione continuè seducuntur absque auditione verbi Dei, & declaratione illorum vitiorum. Unde utrisque tam reis quàm innocentibus expedit talis declaratio verbi Dei. Secundò ad hoc nos admonet Scriptura, prout est illud; Si non annunciaveris iniquo iniquitatem ejus, sanguinem ejus de manu tua requiram. Et iterum; Clama, ne cesses: annuncia populo meo scelera eorum. Ratione etiam concludebatur. Nam Apostolus Paulus expressissimè loquitur ad Roman. 1. de hujusmodi vitiis, & sicut cuncta alia scripta ipsius necessariò prædicantur, ita & præsens hæc materia, cùm non sit data distinctio inter suas doctrinas, quare videlicet una magis debeat esse prædicabilis quàm altera. Ad hoc est Gregorius in Moralibus; Sicut incauta locutio in errorem pertrahit, ita indiscretum silentium in errore relinquit.

(*) *Pag. 993. remarque B.*

(†) *Goldast. in prolegom. Petronii cap. 2. pag. m. 32. 33.*

QQQqqq 2

une traduction sera plus polie que l'autre; mais si elles sont fidelles, on y trouvera toutes les images des impuretez que l'original raporte.

Que Mr. Chevreau assûre que *faire des enfans* est une expression grossiere, & qu'il faut dire *avoir des enfans*, c'est ce qu'on pourra lui accorder; mais si quelcun ajoûtoit que par la premiere de ces deux phrases on fait un grand tort aux mœurs, & que par la seconde on leur rend beaucoup de service, il le faudroit traiter de conteur de pauvretez & de fadaises.

Si l'on examine bien les choses on trouvera que le mot *paillard* ne doit être rejetté que par la même raison qui fait rejetter les termes *contaminer*, *vilipender*, *vituperer*, & une infinité d'autres du vieux Gaulois. Cela veut dire qu'il n'a point d'autre defaut que d'avoir vieilli. Les oreilles delicates se plaindroient qu'on les écorche, si l'on se servoit des mots que je viens de raporter. Voilà ce qui fait aussi que l'on est choqué de *paillard*, & de *paillardise*; car si la chose signifiée étoit le sujet du degoût, on ne pourroit pas soufrir le mot *impudique*, dont l'idée est aussi forte que celle de *paillard*.

INEGALITÉ de conduite des Puristes.

J'ai encore deux observations à faire. La premiere est que nos Puristes aprouvent presque toûjours dans l'hypothese, ce qu'ils condamnent dans la these. Qu'il me soit permis d'emploier ici ces termes des rhetoriciens. Demandez à un Catholique Romain ennemi des Quietistes, s'il ne faut pas qu'un historien s'abstienne de toucher aux choses qui peuvent salir l'imagination, il vous repondra, *c'est son devoir*. Laissez passer quelques jours, & puis allez lui aprendre qu'il paroît une relation du Quietisme dans laquelle on voit un très-grand detail des abominables impuretez des sectateurs de Molinos. Temoignez lui que la lecture d'un tel ouvrage vous a choqué, & que la pudeur ne sauroit soufrir de telles choses, il vous repondra qu'il est necessaire de decouvrir l'abomination de ces faux devots, afin de desabuser beaucoup de personnes qui ont du penchant vers le Quietisme, & qu'ainsi l'auteur de la relation est loüable d'avoir fait conoître au monde les actions infames de cette secte. Vous trouverez cent autres personnes qui conviendront avec vous que l'on ne sauroit avoir trop d'égards pour les oreilles pudiques, & qui declameront avec un grand zéle contre Suetone, & contre Lampridius; mais demandez leur quelques jours après, s'il faut excuser les historiens qui ont raconté tant de choses abominables des Albigeois, ou des Fratricelli, ou des Adamites, ou des Picards, ou des Lollards, ou des Turlupins; ils vous repondront que le caractere d'historien & de zélé Catholique les engageoit à faire savoir à toute la terre les obscenitez de ces heretiques precurseurs des Lutheriens.

Les Papistes d'Angleterre fugitifs en France, ou en Espagne, ne choquoient point les chastes oreilles de leurs bons amis, lors qu'ils publioient des satires contre la Reine Elizabeth, où ils la faisoient paroître comme un monstre d'impudicité. Les ligueurs ne blâmoient point les libelles où l'on voioit des descriptions impudentes de l'impureté de la cour de Henri III.

La même inegalité de conduite se remarque parmi les Protestans. Ils ne se plaignoient point que ces libelles contre Henri III. leur persecuteur menageassent peu les chastes oreilles. Buchanan qui publia un ouvrage (*a*) sur les impudicitez de Marie Reine d'Ecosse, est un homme de bienheureuse memoire parmi tous les Presbyteriens. Cependant c'étoit un ouvrage qui salissoit horriblement l'imagination. Nicolas de Clemangis, Pelagius Alvarez, Baptiste Mantuan, & plusieurs autres qui ont fait une peinture si naïve, & si sale des impuretez de la cour de Rome, sont regardez par les Protestans comme des temoins de la verité. Ils les citent encore aujourd'hui en toute occasion, & il y a peu de livres de controverse où ils n'en aient donné de fort longs passages. Vous en trouverez un grand nombre dans un (*b*) ouvrage François du celebre du Plessis Mornai. Il n'y a pas long tems que trois (*c*) Ministres, dont les deux sont Suisses & l'autre François, ont renouvellé ces citations. Henri Etienne qui debite tant de contes sales dans son apologie d'Herodote, n'a point deplu à son parti, on a jugé que cet ouvrage étoit fort propre à tourner en ridicule l'Eglise Romaine; on l'a trouvé bon sur ce pied-là; il s'en est fait beaucoup d'éditions, & j'aprens qu'on vient de le rimprimer à la Haie. Peut-on voir un plus grand amas de turlupinades, & de quolibets, & de mots bas & obscênes, que celui qu'on trouve dans quelques livres du Sieur de Sainte Aldegonde, qui neanmoins a été fort estimé, & fort loüé? Le livre qu'un Allemand a fait annoncer dans le *nova literaria maris Balthici* l'an 1699. & qui doit avoir pour titre, *Sacra Pontificiorum Priapeia, seu obscœna Papistarum in auricularibus confessionibus quæstiones quibus S. Confessionarii innocentes puellas fœminasque ad lasciviam sollicitant*, sera sans doute bien goûté & bien aprouvé. Il fera neanmoins beaucoup de peine aux oreilles chastes, puis qu'il contiendra un recueil des questions obscênes des Confesseurs. Et à-propos de cela je me souviens de l'illustre Pierre du Moulin, qui a reproché aux Catholiques Romains les obscenitez qui se lisent dans leurs ouvrages concernant la confession auriculaire. Il en a marqué (*d*) quelques-unes qui font horreur, & qui ne cedent en rien à l'impureté dont Procope accuse l'Imperatrice Theodora. Plusieurs controversistes Protestans (*e*) ont étalé les ordures des livres des Confesseurs.

Pour parler d'une chose de plus fraiche date, je dis que *les avantures de la Madona & de François d'Assise*, publiées (*f*) l'an 1701. sont un livre où à la verité tous les termes sont fort honnêtes; mais les idées que (*g*) l'auteur veut que l'on ait sont si infames, si horribles, & si monstrueuses, qu'il n'y a que Lucien & ses semblables qui en puissent soutenir l'énormité. Cela ne donne point de scandale aux Protestans, ils ont jugé au contraire que l'auteur aiant eu pour but *de faire sentir le ridicule du Papisme sans aucune controverse*, a rendu service à la bonne cause. On s'est plaint (*h*) de quelque chose qu'il avoit dite en faveur de Nestorius, mais non pas du reste, qui, comme je l'ai dejà dit, étonne, atterre, & fait frissonner le corps & l'ame. Mr. de Meaux aiant été obligé d'insinuer (*i*) un trait semblable, pour faire conoître les fureurs d'une visionaire, a cru avoir contracté quelque souillure, & y a cherché du remede par cette oraison: „ (*k*) Mais passons; & vous, ô Seigneur, si j'osois je vous demanderois un de vos Seraphins „ avec le plus brûlant de tous ses charbons pour purifier mes levres souillées par ce recit quoy-que „ ne-

(*a*) *Voiez ci-dessus pag. 726. lettre b.*

(*b*) *Intitulé* le Mystere d'iniquité.

(*c*) *Mr. Heidegger* in historia Papatus, *l'an 1684.* & in Magna Babylone, *l'an 1687.* *Mr. Zuinger* in Tractatu de festo corporis Christi, *l'an 1685.* & *Mr. Jurieu dans ses prejugez legitimes contre le Papisme l'an 1685.*

(*d*) *Dans sa nouveauté du Papisme.*

(*e*) *Mr. Jurieu entre autres dans son apologie de la reformation to. 1. pag. 150. & seq. édit. in 4.*

(*f*) *A Amsterdam.*

(*g*) *Mr. Renoult ci-devant Cordelier & à present Ministre du saint Evangile à Londres.*

(*h*) *Voiez les additions du 3. tome de ce Dictionaire au mot* Nestorius.

(*i*) *Mais qu'étoit-ce enfin que ce songe, & qu'est-ce qu'y vit cette femme si penetrée; Une montagne, où elle fut reçuë par* JESUS-CHRIST: *une chambre, où elle demande pour qui étoient les deux lits qu'elle y voyoit:* en voilà un pour ma mere: & l'autre pour vous, mon épouse: *un peu après:* je vous ay choisie pour être ici avec vous. *Mr. de Meaux relation sur le Quietisme pag. 28. édit. de Bruxelles 1698.*

(*k*) *Id. ib.*

„ necessaire. „ Notez bien ce dernier mot : il porte beaucoup contre ceux qui disent qu'aux depens mêmes de la verité il faut menager l'imagination du lecteur. Ce Prelat qui est au reste si ennemi des grossieretez du style, qu'il n'ose emploier (a) le mot de paillarde sans en faire excuse, n'a point cru que les folies épouvantables & obscênes de la Dame Guyon dussent être suprimées.

Je ne veux pas dire que generalement tous les Protestans qui en ont usé de la maniere que j'ai raportée, veuillent assujetir les historiens, les compilateurs, & les commentateurs au joug des Puristes. Je crois seulement que plusieurs d'entr'eux le pretendent dans la these, mais puis qu'ils aprouvent ensuite dans l'hypothese ce qu'ils avoient condamné, leur goût ni leur temoignage ne me sauroient nuire, & je puis entierement me prevaloir de l'opinion de tous les autres qui sont d'accord avec eux-mêmes & sur l'hypothese & sur la these.

On ne peut point pretendre que pour le bien de l'Église il faut soufrir qu'un auteur avance des choses qui salissent l'imagination, & qu'en un tel cas il est loüable de le faire. Cela, dis-je, ne peut être allegué ; car si le debit des choses qui salissent l'imagination, étoit mauvais en lui-même, on ne pourroit l'emploier pour le profit de la bonne cause, sans violer un commandement de Dieu qui porte, qu'il ne faut point (b) faire du mal, afin qu'il en arrive du bien.

Voions la seconde observation. N'ai-je pas contrevenu à ce beau precepte d'Isocrate, (c) *Croiez que tout ce qui est malhonnête à faire est malhonnête à dire ?* Et ce precepte ne doit-il point servir de loi à tous les Chretiens, puis que saint Paul veut (d) que ce qui est sale ne soit pas même nommé entre eux ? Je repons que cet excellent axiôme ne condamne (H) que la mauvaise coutume qui regne & parmi les jeunes gens, & parmi les hommes mariez de parler à tout propos de leurs plaisirs impudiques, & de s'entretenir effrontement de tout ce qui apartient à cette espece de volupté. Il est bien sûr pour le moins que ce grand Apôtre n'a point pretendu defendre de parler serieusement, honnêtement, historiquement d'une action impure. Il n'a point ôté la liberté aux peres & aux meres d'interroger leurs enfans sur les histoires de la Bible, & de leur faire reciter qu'ils ont retenu que la fille de Jacob fut violée ; qu'un fils de David viola sa propre sœur, &c. Rien n'est plus malhonnête à faire que cette action du fils de David. Il n'est pourtant point malhonnête de la reciter, de la prêcher, & de l'imprimer. Saint Paul eût-il pu defendre d'en faire mention ; eût-il voulu interdire la lecture de la Bible ? Ne vouloit-il pas bien que ses lettres fussent luës, & que les enfans mêmes sçussent ce qu'il écrivoit aux Romains sur la vie abominable des Gentils ? Il faudroit être fou pour s'imaginer que le precepte d'Isocrate signifie, qu'un écolier ne devoit jamais rendre compte de sa lecture de l'Iliade ni à son pedagogue, ni à son pere touchant les endroits où il est parlé des adulteres des Dieux.

Si l'on vouloit disputer à toute outrance, l'on allegueroit qu'il est malhonnête de derober, de trahir, de mentir, & de tuer, & qu'il n'est point malhonnête de faire mention de ces crimes ; mais comme il est évident que le precepte d'Isocrate ne concerne que les pechez oposez à la chasteté, on feroit un pur chicaneur si on lui faisoit cette objection. Les Cyniques & les Stoïques s'en servoient pour justifier leur dogme, qu'il n'y a nulle saleté dans aucun mot. Ciceron (e) ne les refute que par la suposition de la honte naturelle.

Il est tems de finir cette longue dissertation. C'est une matiere plus dificile à traiter qu'on ne s'imagine. J'espere que ma justification paroîtra très-clairement non pas à ceux qui ont trop de presomption pour pouvoir conoître qu'on les desabuse, mais à ceux qui s'étoient laissez entraîner à croire ou sur le temoignage d'autrui, ou sur des raisons mal aprofondies. S'ils ont été excusables d'avoir été éblouïs par des aparences specieuses avant que j'eusse donné ces quatre éclaircissemens, ils ne peuvent pas esperer de l'être en cas qu'ils s'obstinent dans leur premiere illusion. Ils eussent bien fait de suivre les ordres de JESUS-CHRIST, (f) *Ne jugez point selon l'aparence, mais jugez d'un droit jugement.* Ils se sont fiez aux premieres impressions des objets, & n'ont pas attendu les raisons des deux parties. Cela est toûjours necessaire, & sur tout quand il s'agit de juger d'un écrivain qui ne suit pas les manieres les plus communes. Il faut d'abord soupçonner qu'il a ses raisons, & qu'il ne feroit pas cette demarche si par un long examen de sa matiere, il n'en eût envisagé tous les côtez avec plus de soin que ne le font ceux qui se contentent de lire. Ce soupçon très-bien fondé devoit inspirer beaucoup de lenteur, & de patience par raport à la suspension de son jugement. Mais ce qui est fait, est fait. On peut seulement esperer que les secondes pensées seront meilleures.

J'avertirai mes lecteurs qu'on trouve en divers endroits de ce Dictionaire mon apologie (g) tout auprès des choses qui peuvent choquer les esprits tendres.

(a) *Ce saint Apôtre a bien pris garde de ne pas nommer la Prostituée dont il parle, une adultere, μοιχάδα, μοιχαλίδα, mais une femme publique : & si on me veut permettre une seule fois ces noms odieux, une paillarde, une prostituée, πόρνην.* Id. preface sur l'apocalypse, pag. 27. édit. de la Haie.

(b) *Epitre aux Romains chap. 3. v. 8.*

(c) Ἃ ποιεῖν αἰσχρόν, ταῦτα νόμιζε μηδὲ λέγειν εἶναι καλόν. Quæ factu sunt turpia, ne dictu quidem decora esse puta. *Isocrates ad Demonicum, pag. m. 6.*

(d) *Epitre aux Ephesiens ch. 5. vers. 4.*

(e) Nec vero audiendi sunt Cynici, aut si qui fuerunt Stoici pæne Cynici, qui reprehendunt, & irrident, quod ea, quæ re turpia non sint, nominibus ac verbis flagitiosa ducamus : illa autem, quæ turpia sint, nominibus apellemus suis. Latrocinari, fraudare, adulterare re turpe est : sed dicitur non obscœne : liberis dare operam re honestum est, nomine obscœnum : pluraque in eam sententiam ab eisdem contra verecundiam disputantur : Nos autem naturam sequamur, & omne, quod abhorret oculorum auriumque approbatione, fugiamus. *Cicero de Officiis lib. 1. cap. 35. p. m. 140.*

(f) *Evangile de saint Jean chap. 7. vers. 24.*

(g) *Principalement à l'égard des obscenitez.*

(H) *Cet excellent axiôme ne condamne que la mauvaise coutume.*] Voici la pensée d'un commentateur de ces paroles d'Isocrate, (*) *Probibetur hic omnis αἰσχρολογία καὶ βλασφημία καὶ παννυχία : quibus nihil est indocto vulgo jucundius aut usitatius, cum nihil sit turpius & homine indignius. . . . Huc accersatur D. Pauli preceptum : πᾶσα αἰσχρολογία ἐν ὑμῖν μηδ' ὀνομαζέσθω. Christus etiam ματαίους λόγους ὑπευθύνους ἐποίησε. Sed nos parum curamus, proh dolor ; reddendam Deo rationem de verbis. Nec mirum, cum tam flagitiosa & conscelerata vita sit & morum licentia. Væ væ nobis, nisi maturè resipuerimus.*

(*) *Hieronym. Wolfius annotat. in parænesin Isocratis pag.* 132.

Suplément aux additions & aux corrections du I. tome.

Aux Avertissemens sur la seconde édition pag. XIV. à la marge lig. 6. & 7. ôtez Gautier, *& mettez* Vaultier.

AQUÆUS, *pag. 296. col. 1. à la fin de la 2. note marginale ajoûtez:* Cet auteur se nomme Estienne de Laigue dict Beauluois, à la tête de sa traduction de Cesar à l'edition dont je me sers qui est celle de Paris chez Pierre Gaultier 1546. *in 12.* *A la 2. col. à la fin de la citation k ajoûtez:* La Croix du Maine parle de l'édition de Paris chez les Angeliers 1539. mais non pas de celle dont j'ai parlé ci-dessus dans la note marginale †.

Suplément aux additions & aux corrections du II. tome.

FOULQUES, *pag. 1269. lig. 11. ajoûtez:*

Au reste le Prieuré de Deuil dont nôtre Foulques étoit pourvu, est situé à trois lieuës de Paris, près de Montmorenci. Voiez sur cela le *Genus illustre D. Bernardi assertum* du Pere Chifflet Jesuïte, où il parle d'un Eudes de Deuil, & Mr. Valois dans sa notice des Gaules au mot *Parisii* *.

* *Tiré d'un memoire manuscrit qui m'est venu de la Bibliotheque Mazarine.*

Aux additions pag. IV. lig. 4. de l'article Guichenon *effacez* Romaine. *& mettez* Romaine le 8. de Septembre 1664.

MAIMBOURG, *pag. 2003. col. 2. lig. 3. avant la fin effacez*, Il y a eu, *& mettez:*

CE QUE l'on a lu dans une (*a*) lettre de Mr. Simon est tout-à-fait propre à persuader que cet homme-là mourut ouvertement Unitaire, & qu'il l'avoit été assez long tems *incognito*. C'est une particularité bien curieuse. Je vous conseille de l'aller lire dans l'original. Il y a eu.

(*a*) *La 6. de ses lettres choisies pag. 64. 65. de l'edit. de Trevoux 1700.*

MALDONAT, *pag. 2013. col. 2. avant la remarque I ajoûtez:*

Mr. Simon (*b*) a prouvé que cet ouvrage sur les sacrements est de Maldonat. Voiez la 15. de ses lettres choisies: elle est toute pleine de particularitez touchant ce docte Jesuite. Voiez aussi le même ouvrage de Mr. Simon à la page 181. 182. 187. 188.

(*b*) *Simon lettres choisies pag. 134. edit. de Trevoux 1700.*

E R R A T A

Du III. volume.

Page

2192. col. 1. à la citation χ, *remarque G.* lisez *remarque F.*
2204. lig. 7. *s'engagea* *, *&*, lisez *s'engagea*, * *&*.
2216. lig. 1. du texte *le solidité*, lisez *la solidité*.
2235. col. 2. lig. 1. & 2. *mrotuis*, lisez *mortuis*.
2329. col. 1. à la derniere note marginale *qu'il a*, lisez *qu'il y a*.
2344. col. 1. lig. 8. avant la fin de la citation *c aucun*, lisez *aucun*.
2351. à la marge à la citation *b an.* lisez *Æn.* Lig. 12. avant la fin du 1. alinea *istuc*, lisez (*k*) *istuc*. Cinq lig. plus bas *on a (k) dit*, lisez *on a dit*.
2377. col. 2. lig. 2. de la remarque N, *raportant*, lisez *en raportant*.
2379. col. 2. lig. 13. & 14. avant la fin *très-importunes*, lisez *qui sont très-mechantes.* A la même col. à la fin de la note marginale *f Noriberg* 1663. lisez *Noriberg.* 1663. *ce qu'il dit de Demosthene, est dans Plutarque* in vita Demosthenis, *p.* 858. *B.*
2388. col. 1. lig. 20. du 1. alinea *desavantageuse*, lisez *desavantageux*.
2392. col. 2. lig. 13. *un bon*, lisez *un bout*.
2402. col. 2. lig. derniere de la remarque *C*, *page.* 2313. lisez *page* 2313.
2423. col. 1. lig. 9 du 2. alinea *celui-là*, lisez *celui-ci*, Ib. lig. 10. *celui-ci*, lisez *celui-là*.
2483. col. 2. lig. penult. *l'afaire*, lisez *la foire*.
2532. lig. 3. du texte & lig. 6. de la citation *y Bochel*, lisez *Bouchel*.
2543. col. 2. à la 4. note marginale *idme*, lisez *idem*.
2584. col. 2. lig. 12. avant la fin *e President*, lisez *le President*.
2633. col. 1. à la 3. note marginale *à Rennes*, lisez *à Vannes*.
2655. col. 2. lig. penult. *Mr. avoit été Varillas*, lisez *Mr. Varillas avoit été*.
2676. lig. 8. du 2. article du texte *remarué*, lisez *remarqué*.

Page

2711. col. 1. lig. 16. avant la fin *l'Amdeur*, lisez *l'Ambassadeur*.
2744. col. 1. lig. 4. avant la remarque H *leurs*, lisez *leur*.
2745. col. 2. à la marge à la citation f *tome* 1. lisez *tome* 2.
2773. col. 2. lig. 4. avant la fin *l'an philosophie*, lisez *en philosophie*.
2807. col. 1. lig. 5. de la remarque *A suplement*, lisez *Dictionaire*.
2811. lig. 1. du texte *les carnages*, lisez *des carnages*.
2815. col. 2. lig. 7. avant la fin *conte cela*, lisez *contre cela*.
2835. col. 2. lig. 10. *un effet*, lisez *en effet*.
2868. col. 2. lig. 24. *amous*, lisez *amours*.
2916. col. 1. lig. 13. avant la fin *épées*, lisez *épée*.
2934. col. 2. lig. 3. du dernier alinea 1565. lisez 1465.
2949. col. 2. à la marge lig. 2. & 3. de la citation *l sui, cuique*, lisez *sui cuique*.
3005. col. 1. à la marge à la 2. citation *d'Arnalt*, lisez *Darnalt*.
3068. lig. 7. du texte *fit composa*, effacez *fit*.
3089. col. 1. lig. 7. avant la fin après *preface* ajoûtez: mais je l'ai trouvé depuis peu dans l'édition de Paris 1600. *in 4.* qui contient une preface de quatre pages.
3108. à la marge à la citation *f de l'esprit*, lisez *de la conversation pag.* 81. 82. *edit. de Holl.*
3143. lig. 19 ôtez depuis *legitimement.* jusqu'à, *si, dis-je*, inclusivement, *& mettez*, legitimement, comme ils pourroient faire si nos Predicateurs imitoient ces philosophes qui font savoir par des-affiches, qu'ils sont prêts à soutenir contre tout venant telles & telles propositions, & qu'un tel jour, à une telle heure, & en un tel lieu ils en donneront des preuves aussi claires que les raions du soleil.

Addi-

Additions & corrections pour le III. tome.

NAPLES, *page 2180. col. 1. avant la remarque G ajoûtez:*

LE PERE le Moyne me fournit un suplément. Il a refuté par de très-belles raisons la morale relâchée du Tasse: *(a)* Il supose que ce fameux poëte étant devenu amoureux de la Princesse Eleonore d'Est, sacrifia aux interêts de sa passion les interêts de la vertu, en soutenant que la chasteté n'étoit necessaire qu'aux femmes du commun. On combat vigoureusement cette mauvaise philosophie, & l'on se sert entre autres remarques de celle-ci; *(b)* „ L'Honnesteté publique se joint à „ l'honneur des particuliers, contre cette nouvelle „ Morale du Tasse. Non seulement l'impureté est plus „ sale, & de plus mauvaise odeur en ces Personnes „ eminentes: elle y est encore plus contagieuse & de „ plus dangereuse consequence. Le mauvais exemple „ est un mauvais air, qui est tousiours à craindre; de „ quelque part qu'il vienne, & quelque vent qui le „ pousse. Mais il a un venin plus subtil & une mali„ gnité plus penetrante, quand il sort des grandes „ Maisons; quand il est soufflé d'une bouche d'autho„ rité; quand il est porté dans des habits d'or & de „ soye. Et si aujourd'huy les Princesses, & celles qui „ approchent de leur rang, s'estoient declarées pour la „ mauvaise doctrine du Tasse; des demain toutes les „ autres croiroient, qu'il seroit de leur honneur d'estre „ galantes: & la licence des Dames seroit mise en mo„ de, aussi bien que leurs habillements & leur coif„ fure. „

(a) Le Pere le Moyne galer. des femmes fortes pag. m. 192.

(b) Id. ib. pag. 195.

NAVARRE, *pag. 2198. lig. 7. après* Latine *ajoûtez.:* Du Verdier Vau-Privas † la nomme *Princesse de haut esprit.* Elle *a commencé de si bonne heure*, ajoûte-t-il, *d'imiter* les deux savantes *Roines de Navarre* Marguerite de France & Jeanne d'Albret *ses ayeule & mere . . . à produire les fleurs & le fruict tout ensemble dont les Muses donnent la semence, qu'elle en a composé de chapeaux aux couleurs de bien dire qui y sçauroyent estre les plus requises ayans à peine attaint l'aage de douze ans. Voire (qui est chose plus admirable) a fait des vers en dormant, comme est tesmoigné en une Ode sur ce faite & adressée à son excellence par un de ses precepteurs.* Il en donne quelques couplets. *A la même page lig. 10. avant* Finissons *ajoûtez:* On dit que dans des tapisseries à quoi elle travailla de ses propres mains, elle affecta de faire paroître les monumens *(R)* de la liberté qu'elle pretendoit avoir aquise en secoüant le joug du Pape.

† Biblioth. Franc. pag. 144.

Pag. 2197. col. 2. lig. 29. ôtez le Duc de, *& mettez* le Duc de *(c)*.

A la même page 2197. col. 2. avant la remarque O ajoûtez:

S'il faut ajoûter foi à Clement VIII. ce que j'ai dit doit soufrir quelque exception: il y eut un tems où la Princesse Catherine fut prête à changer de religion pourvu qu'on lui accordât le mari qu'elle souhaitoit. Citons un passage de la lettre 348. du Cardinal d'Ossat écrite de Rome le 16. de Juin 1603. *(d)* „ Une „ des plus grandes dificultez qu'il *(e)* me fit, fut, „ que lors que ce *(f)* mariage se traitoit, Madame, „ sœur du Roi, lui fit dire, que si S. S. faisoit envers „ le Roi, qu'elle fût mariée à Monsieur le Comte de „ Soissons, elle se feroit catolique: dont S. S. dit „ avoir juste ocasion de juger, que ce n'est point la „ conscience, qui la retient en sa secte; mais que c'est „ une certaine ostination, & presomption qu'elle a, „ que le Saint Siége & toutes autres choses se doivent „ acommoder à ses apetits. Et pource que cete ob„ jection étoit trop pressante, je ne fis que gauchir, „ & m'en servis à lui montrer, que cette Princesse en „ seroit donc d'autant plus facile à convertir: dont „ j'avois compté l'esperance pour une des dix causes „ de la dispense, que nous demandions. „

(c) Voiez les Memoires de Du Plessis to. 2. pag. 295.

(d) Lettres du Cardinal d'Ossat to. 2. pag. 615.

(e) C'est-à-dire Clement VIII.

(f) C'est-à-dire le mariage du Duc de Bar, & de la Princesse Catherine.

Pag. 2198. col. 1. avant la remarque P ajoûtez:

Depuis l'impression de ce que je viens de dire, j'ai decouvert une chose qui confirme les soupçons que j'avois eus, & que je n'avois osé declarer. Il me sembloit que le Duc de Bar agissoit moins par scrupule de conscience, que par envie de se faire demarier, étant degoûté de son épouse. C'étoit dans le vrai son motif, comme je l'ai lu dans la nouvelle édition des lettres du Cardinal d'Ossat. Le Confesseur de ce Duc *(g)* demanda l'alternative de la dispense, ou de l'ordre de renvoier la Duchesse. Or voici de quelle façon Mr. Amelot de la Houssaie commente cela; *(h)* „ Le Duc „ de Bar couvroit du voile de la Religion, & de la „ conscience, le dégoût qu'il avoit de sa femme, qu'il „ n'aimoit point, & dont il n'étoit point aimé. Et „ comme il n'osoit la renvoier, de peur de s'atirer „ l'indignation du Roi, son beaufrére; il vouloit en„ gager adroitement le Pape à lui commander de la „ repudier, pour en rejetter toute la haine sur lui, & „ pour avoir la liberté d'épouser une autre Princesse. „ Mais le Pape étoit plus sage & plus habile, que le „ Duc de Bar, & que le Cordelier, son Confesseur, „ qui, selon le mot ordinaire de Sa Sainteté, vou„ loient prendre le serpent avec la main d'autrui. „ Cet auteur traite de cela encore plus amplement dans la vie *(i)* du Cardinal d'Ossat, & refute Mezerai qui comme on l'a vu ci-dessus, ne croioit pas que l'affaire de cette dispense fût épineuse.

(g) Lettres du Cardinal d'Ossat to. 2. pag. 251. édit. de Paris 1698.

(h) Amelot de la Houssaie notes sur la 247. lettre du Cardinal d'Ossat pag. 251. du 2. tome. Voiez aussi pag. 173. du même tome.

(i) Pag. 30. & 31.

Pag. 2199. col. 2. avant la remarque A ajoûtez:

(R) De faire paroître les monumens de la liberté qu'elle pretendoit avoir aquise en secoüant le joug du Pape.] Je n'ai point d'autre commentaire à donner que les paroles d'un Jesuite. Comme elle avoit l'esprit naturellement bon, curieux & sçavant, dit-il, „ *(k)* elle voulut tesmoigner non seulement avec sa plu„ me dans les livres imprimez, qui s'appellent les *(l)* „ Contes de la Reyne Jeanne, la liberté qu'elle pre„ tendoit prendre en sa creance; mais encores par la „ pointe de son aiguille, sur le canevas & dans ses „ tapisseries; car comme elle estoit grandement ad„ donnée aux devises, elle fit de sa main de belles & „ grandes tapisseries, entre lesquelles il y a une tante „ de douze ou quinze pieces excellentes qui s'appelle, „ LES PRISONS BRISEES, par lesquelles elle „ donnoit à cognoistre qu'elle avoit brisé les liens, & „ secoüé le joug de la captivité du Pape. Au milieu „ de chasque piece il y a une histoire du vieux Testa„ ment qui ressent la liberté; comme la delivrance de „ Susanne, la sortie du peuple de la captivité d'Egyp„ te, l'eslargissement de Joseph, &c. Et à tous les „ coings il y a des chesnes rompuës, des manottes „ brisees, des estrapades & des gibbets en pieces, & „ par dessus en grosse lettre, sont ces paroles de la „ seconde aux Corinth. chap. III. UBI SPIRITUS „ IBI LIBERTAS, & pour monstrer encores plus „ clairement l'animosité qu'elle avoit conceuë contre „ la Religion Catholique, & nommément contre le „ Sacrifice de la Messe, ayant une tres-belle & excel„ lente piece de tapisserie faite de la main de Margue„ rite sa mere, devant qu'elle ne se laissast cajoller par „ les Ministres, en laquelle estoit broché parfaictement „ le sacrifice de la Messe, & le Prestre qui monstroit „ la saincte Hostie au peuple; Elle arracha le quar„ reau qui portoit cette histoire, & au lieu du Prestre, „ y substitua de sa main un renard, lequel se tournant „ au peuple & faisant une horrible grimace, & des „ pates & de la gueule, disoit ces paroles, DOMINUS „ VOBISCUM. „ On trouve la même chose dans le *(m)* continuateur de Florimond de Remond à la page 5. & 6. du 9. livre.

(k) Garasse doctrine curieuse pag. 225. 226.

(l) Je croi que c'est un mensonge, & qu'on confond ici Marguerite de Valois sœur de François I. avec la Reine de Navarre Jeanne d'Albret.

(m) Claude Malingre histoire generale du progrés & decadence de l'heresie moderne.

A la même page 2199. col. 2. lig. 20. de la remarque B ôtez de mon frere, *& mettez* de mon frere *(n)*.

(n) Voiez la remarque AA de l'article Cipierre.

NESTORIUS, *pag. 2214. col. 2. avant la remarque I ajoûtez:*

CONSULTEZ une lettre *(o)* qui fut imprimée à Amsterdam en 1701. sous le titre de, *Le protestant scrupuleux, ou éclaircissement du quatriéme Chapitre des* Avantures de la Madonna, *en forme de reponse à une lettre écrite à (p) l'Auteur par Mr. Jurieu, touchant le titre de* Mere de Dieu, *& la reputation de Cyrille d'Alexandrie & du premier Concile d'Ephese.*

(o) Elle contient 32. pages in 8. Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres Nov. 1701. pag. 578. & suiv.

(p) Il se nomme Mr. Renoult.

Page 2216. col. 2. lig. 25. ajoûtez:

Hunc (q) avus, hunc Athamas, hunc cætera turba suorum
Corripiunt dictis, frustraque inhibere laborant.
Acrior admonitu est; irritaturque retenta
Et crescit rabies, moderaminaque ipsa nocebant.
Sic ego torrentem, qua nil obstabat eunti,
Lenius, & modico strepitu decurrere vidi:
At, quacunque trabes, obstructaque saxa jacebant,
Spumeus, & fervens, & ab obice sævior ibat.

(q) Ovid. Metam. l. 3. v. 564. p. m. 75.

Pag. 2218. à la marge à la fin de la citation d ajoûtez: Voiez la remarque I de l'article *Pericles*.

NICOLLE, *pag.* 2226. *col.* 1. *lig.* 19. *&* 18. *avant la fin ôtez* lettres. *& mettez*, lettres, & Mr. de Bauval dans son histoire (*a*) des ouvrages des savans. *Col.* 2. *lig.* 3. *ajoûtez :* Ce traité de Mr. Nicolle sur la Grace fut imprimé l'an 1699. & rimprimé l'année suivante Il ne contient que 105. pages in 12. Vous en trouverez l'analyse dans le (*p*) Journal de Trevoux.

(*a*) *Mois d'Août* 1700. *pag.* 357. *& suiv.*

(*p*) *Au mois de Mars & d'Avril* 1701. *pag.* 182. *& suiv. de l'édit. de Holl.*

ORICELLARIUS, *pag.* 2255. *lig.* 7. *ajoûtez :* Il y avoit en même tems un Charles ORICELLARIUS Academicien de Florence & Chanoine de la Metropolitaine, fort estimé de Pierre Victorius † qui lui donne de grans éloges dans la preface de son commentaire sur le 3. livre de la morale d'Aristote. Notez que le nom vulgaire de cette famille est *Rucellai*. J'en donnerai des preuves non pas tant afin d'éclaircir un fait douteux, car celui-ci ne l'est point, qu'afin d'avoir (*E*) lieu de faire mention de quelques personnes de ce nom-là.

A la 1. *col. de la même page avant la remarque A ajoutez :*

(*E*) *Le nom vulgaire de cette famille est* Rucellai. *J'en donnerai des preuves .... afin d'avoir lieu de faire mention de quelques personnes de ce nom-là.*] Mr. Rilli dans son histoire des Academiciens de Florence nomme *Carlo Rucellai* le même sçavant que Pierre Victorius apelle *Carolus Oricellarius*. On a vu dans la remarque precedente un Horace Oricellarius, & un Annibal Oricellarius qui étoient fils d'une sœur de Jean de la Casa. Ils sont apellez Rucellai dans des lettres du Cardinal d'Ossat : (*b*) „ La seconde chose dont „ le .... Cardinal Aldobrandin nous chargea de la „ part du Pape, fut de prier le Roi d'avoir pour re„ commandé Mr. l'Evêque de Carcassone, à ce qu'il „ joüisse des fruits, tant dudit Evêché, que d'une „ (*c*) Abbaye, qu'il a en Champagne ; ajoutant ledit „ seigneur Cardinal, que S. S. reconnoissoit ledit „ sieur Evêque, & le sieur *Horace Rucellai*, son frere, „ pour ses amis, & pour avoir été toûjours amis de sa „ Maison, & bien affectionnez à la France. „ Mr. Amelot de la Houssaie commentant cela nous dit 1. que cet Evêque de Carcassonne étoit (*d*) Annibale Rucellai, *gentilhomme Florentin, auparavant Gouverneur de Rome, & connu à la Cour de France par les négociations, ausquelles il avoit été employé par les Papes Paul IV. & Pie V.* Qu'en 1567. *il fut envoyé par Charles IX. à Venise, pour demander au Sénat un secours d'argent : mais il ne put rien obtenir à cause de la guerre du Turc, dont la République étoit menacée alors.* 2. Qu'Horatio Rucellai étoit *Premier Maitre d'Hôtel de Ferdinand, Grand-Duc de Toscane.* 3. Que *les Aldobrandins & les* Rucellai *avoient été toûjours au parti* (*e*) *qu'on apelloit à Florence* LES LIBERTINS, *c'est-à-dire, les bons Républiquains, & les Anti-Medicis ; lesquels vouloient maintenir leur patrie en liberté. Voilà d'où venoit la grande afection, que Clément VIII. portoit à ces deux fréres, dont le pere, ainsi que le sien, avoit beaucoup soufert sous les Pontificats de Léon X. & de Clément VII. par où la Souveraineté étoit entrée dans la Maison de Medicis.* Cet Evêque de Carcassonne mourut le 28. (*f*) de Janvier 1601. Horatio Rucellai son frere (*g*) l'un *des plus habiles hommes du monde*, envoia tout aussitôt un (*h*) courier en France. (*i*) Catel remarque qu'*Hannibal d'Orcellai estoit Evesque de Carcassonne en l'an* 1569. L'Abbé Rucellai qui fit tant parler de lui en France, sous le regne de Louis XIII. étoit sans doute fils de cet Horatio, car il étoit (*k*) petit neveu de Jean de la Casa, & (*q*) *né d'un Pere qui s'etoit enrichi* (*r*) *dans la correspondance qu'il avoit euë avec Zamet, Bandini, Cenamy, & les autres Italiens qui tenoient en ce tems là les partis en France.* Vous trouverez dans les mélanges (*s*) de Vigneul Marville ce que Mr. de Bassompierre, & l'auteur de la vie du Duc d'Epernon ont dit de curieux touchant cet Abbé. Voions un passage qui concerne une personne de la même famille : (*t*) „ On nous promet de Florence „ un ouvrage où l'Auteur nommé Rucellaï, a renfer„ mé tout ce que les anciens ont écrit sur cette scien„ ce : & dont il a dressé jusques à trente-six Systemes „ de Physique tous differens : comme cet ouvrage qu'il „ a écrit en Italien, & qui contient douze volumes, „ n'a pû paroistre avant sa mort : il est à craindre qu'il „ ne paroisse pas encore si tost, aprés la perte que les „ lettres ont faite du Cardinal de Medicis, qui seul „ pouvoit en faire avancer l'impression. „ L'ouvrage d'où je tire ces paroles fut imprimé l'an 1676. Je ne doute point qu'elles ne concernent le même Horace Rucellai dont Mr. de Crescimbeni parle de cette façon : (*v*) *Il Sonetto moderno lo torremo dal secolo del secento ora corrente, e da uno de' più illustri Letterati, ch'egli abbia annoverato, cioè dalle Rime scritte a mano appresso di me del leggiadro Poeta, e profondo Filosofo Orazio Rucellai Fiorentino Cavaliere, e Priore di sua Patria, il quale à fiorito a' nostri tempi, ed à lasciato all'eruditissimo Signor Prior Luigi suo figliuolo un'opera nobilissima di Dialoghi filosofici, la quale se un giorno vedra la luce, conosceranno i Posteri quanto per sì chiaro intelletto questo secolo sia degno d'invidia.* Le même auteur nous aprend (*w*) que *Giovanni Rucellai* composa à Rome en 1524. un poëme intitulé *le Api* qui fut imprimé l'an 1539. & puis à Florence chez Philippe Giunti l'an 1590. avec les notes de Robert Titius & avec *la coltivazione* de Louis Alamanni. Il ne parle point de l'édition de Paris 1546. chez Robert Etienne. Elle se trouve dans la bibliotheque (*x*) de Mr. de Thou. Ce Jean Rucellai étoit (*y*) Florentin, & il ne faut point douter qu'il ne fût de la famille des Oricellarius.

(*b*) *Lettre* 34. *d'Ossat pag.* 176. *du* 1. *to. édit. de Paris* 1698. *cette lettre est datée du* 25. *d'Octobre* 1595.

(*c*) *C'étoit celle du Jard prés de Melun.* Amelot de la Houssaie ubi infra.

(*d*) *Amelot de la Houssaie notes sur ce passage du Cardinal d'Ossat.*

(*e*) *Confirmez cela par le passage cité ci-dessus pag.* 1958. *lettre l touchant Cosimin* RUSCELLAI.

(*f*) *D'Ossat lettre* 257. *pag.* 299. *du to.* 2.

(*g*) *Idem lettre* 267. *pag.* 341.

(*h*) *Idem lettre* 257.

(*i*) *Catel Memoir. de l'hist. du Languedoc pag.* 1009.

(*k*) *Voiez Vigneul Marville au* 1. *tome de ses Mélanges pag.* 173. *de la* 1. *édition de Roüen.*

† *Voiez la page* 247. *au* Notizie letterarie ed istoriche intorno agli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina. *Cet ouvrage composé par* Jacobo Rilli *a été imprimé à Florence in 4. l'an* 1700.

(*q*) *Vign. Marville pag.* 271. *du* 2. *tome édit. de Holl.*

(*r*) *Il emporta des Gabelles de France* 17. *cens mille livres.* Scaligerana au mot Rucellai.

(*s*) *To.* 1. *&* 2. *ubi supra.*

(*t*) *Rapin, reflexions sur la physique n.* 7. *pag.* 418. *édit. de Holl.*

(*v*) *Giovanni Mario de' Crescimbeni l'istoria della volgar poesia pag.* 35. *edit. de Rome* 1698. *in* 4.

(*w*) *Id. ib. pag.* 327.

(*x*) *A la page* 339. *de la* 2. *partie du catalogue.*

(*y*) *Crescimbeni ubi supra pag.* 272.

ORIGENE, *pag.* 2264. *col.* 2. *à la fin de la* 1. *note marginale ajoutez :* Ce manuscrit étant passé des mains d'Isac Vossius en celles de Herbert Thorndicius, passa en celles de Mr. Gale qui l'a mis dans les archives du College de la sainte Trinité à Cambrige. Voiez Mr. Cave *de script. Eccles. parte* 2. *pag.* 30. *edit. Genev.* 1699.

PATRICE, *pag.* 2320. *lig.* 10. *ôtez* ceremonies de la chapelle, *& mettez* ceremonies (*ZZ*) de la chapelle. *Lig.* 12, *ajoûtez :* J'examinerai si le Pere Mabillon a dû dire qu'il y a eu un *Augustin* (*ZZZ*) *Patricius* diferent de celui-ci.

A la même page col. 2. *avant la remarque A ajoûtez :*

(*ZZ*) *Il composa un* traité *touchant les ceremonies de la chapelle du Pape.*] Les termes Latins de Mr. de Sponde l'auteur que j'ai suivi sont, (*l*) *librum de* Ritibus Sacelli Pontificii *conscripsit*. C'est sans doute le même ouvrage dont j'ai parlé (*m*) ci-dessus en raportant un passage de Mr. Cousin, où l'on voit par qui & comment le livre d'Augustin Patrice sur *les Rites de l'Eglise Romaine* fut publié, & quelles furent les suites de cette publication. On y voit aussi qu'Augustin Patrice étoit neveu de Pie II. *qui lui avoit donné le surnom de Picolomini*, & qu'il commença à être maitre des ceremonies sous ce même Pape. Il est certain que dans l'epitre dedicatoire de son livre *sacrarum ceremoniarum* inserée par le Pere Mabillon (*n*) au 2. tome du *Museum Italicum*, & datée de Rome le 1. de Mars 1488. il se qualifie *Augustinus Patricius Picolomineus*, mais je n'oserois pourtant assurer ni qu'il a reçu du Pape Pie II. ce surnom-là, ni que ce Pape a été son oncle. Il me paroit plus vraisemblable qu'il le reçut de son maitre le Cardinal François Picolomini. Je n'afirme pourtant rien : je sçai que Pie II. confera le titre de Picolomini à un habile homme (*o*) qui avoit été son secretaire, & qu'il éleva au Cardinalat.

(*ZZZ*) *Si le Pere Mabillon a dû dire qu'il y a eu un* Augustin Patricius *diferent de celui-ci.*] Il a inseré au 1. tome (*z*) du *Museum Italicum* la vie de Fabien Bencius composée par Augustin Patrice Evêque de Pienza, & il a dit (*aa*) que cet Evêque qui avoit été maitre des ceremonies sous le pontificat d'Innocent VIII. est diferent d'Augustin Patrice, qui fut secretaire du Cardinal François Picolomini, & qui a fait une relation des choses qui se passerent dans la Diete de Ratisbonne lors que ce Cardinal y fut envoié. Voila donc, si on l'en croit, deux auteurs qui avoient nom Augustin Patrice ; l'un a été maitre des ceremonies, & puis en 1483. Evêque de Pienza : l'autre a été Secretaire de François Picolomini. Le premier a composé la vie de Fabien Bencius, & la relation (*bb*) de l'entrée de l'Empereur Frideric III. à Rome : le second a dressé les actes d'une Diete de Ratisbonne. C'est de celui-ci, continuë le Pere Mabillon, & non pas de l'autre que Vossius a parlé dans le volume des historiens Latins. Vous remarquerez que Vossius (*cc*) ne donne en effet aucune autre qualité à son Augustin Patrice que celle de secretaire de François Picolomini Cardinal de Siene, & qu'il ne lui attribuë point d'autre livre que la relation de ce qui fut fait à Ratisbonne. Il remarque qu'elle fut dediée par l'auteur l'an

1471.

(*l*) *Spondan. ubi supra.*

(*m*) *Pag.* 1378. *remarque D.*

(*n*) *Pag.* 524. *& seq.*

(*o*) *Jaques Ammanatus connu ordinairement sous le nom de Cardinal de Pavie. Voiez le Nomenclator Cardinalium p. m.* 96.

(*z*) *Pag.* 251. *& seq.*

(*aa*) *Mabill. Mus. Ital. to.* 1. *pag.* 255.

(*bb*) *Elle est dans le Museum Italicum ib. p.* 256. *& seq.*

(*cc*) *Vossius de histor. Lat. pag.* 604.

1471. à Jaques Picolomini Cardinal de Pavie, & il ajoûte (a) que Campanus nommoit ce Patrice le singe de Ciceron. J'ose bien dire que le Pere Mabillon se trompe; il ne me paroît aucunement necessaire de trouver ici deux auteurs de même nom, & je m'en tiens a Mr. de Sponde, qui veut que le même Augustin Patrice secretaire de François Picolomini, ait eté maitre des ceremonies, & Evêque de Pienza.

(a) Augustinum hunc simiam Ciceronis ob studium ornandæ dictionis appellat Campanus epistolâ quadam inter eas Piccolomineæ, quas diximus. Id. ibid.

PERROT, *pag. 2385. col. 2. lig. 3. ôtez* après le traité des Pyrenées, *& lisez* (b) l'an 1663. *Pag. 2386. col. 1. à la fin de la remarque E ajoutez:* Il y a des choses dont on aime mieux étoufer entierement le souvenir, que d'en faire voir la fausseté. Nous croions assez souvent qu'il est plus avantageux à la memoire de nos amis, qu'il n'y ait personne qui sache qu'on les a calomniez, que si nous faisions conoître la fausseté des medisances. Mais il y a des rencontres où l'on se croit obligé de faire sçavoir au public, que l'innocence a été cruellement dechirée. C'est ainsi que Mr. le Gendre en a usé envers Mr. d'Ablancourt: „ (c) Dieu permit que „Mr. du Bosc assistât à sa fin, pour desabuser le mon„de des faux bruits que l'on repandit, & qui allerent „jusques aux oreilles du Roy, comme s'il fût mort „desesperé. C'étoit une horrible calomnie, que Mr. „du Bosc detruisit dans les lettres qu'il en écrivit à „Mr. Conrart; qui étoit d'autant plus affligé du tort „que l'on faisoit à la memoire de son ami, qu'il in„teressoit tous les Reformez: car on avoit ajoûté en „faisant ce faux rapport au Roy, que c'étoit la dispo„sition où mouroient tous les Huguenots.„

(b) *Voiez les Memoires de Mr. d'Ablancourt pag. 127. & suiv.*

(c) *Le Gendre, vie de Mr. du Bosc pag. 37.*

PETAU, *pag. 2395. lig. derniere de la 2. col. ajoutez:* Conferez avec ceci la remarque C de l'article *Rodon. Pag. 2396. col. 1. avant la remarque A ajoutez:*

Afin que mon lecteur voie ici plus amplement, & plus nettement ce que les anti-Molinistes ont publié là-dessus, je copierai encore un passage. (d) Le Pere Petau „avoit une erudition presque universelle, & son „nom est celebre parmi les savans. Si son jugement „eut repondu à ses etudes, ceux qui font plus de cas „de cette partie de l'homme que d'une lecture immen„se, & qui croient qu'un habile homme est un hom„me qui avec une etude raisonnable fait bien juger des „choses, seroient plus contens de ses ouvrages qu'ils „ne le sont. C'est quelque chose de surprenant & d'in„concevable, de voir comment dans ses Dogmes „Theologiques il a abandonné aux Ariens les Peres des „trois premiers siecles, & comment il les a tous ren„dus fauteurs de l'Arianisme. Je n'ai garde de croi„re que sa foi en fût moins Catholique, ni d'en tirer „toutes les autres consequences outrées qu'en ont ti„ré les Calvinistes, les autres Protestans & les Soci„niens. Je n'en accuse que son jugement. Il est „vrai qu'il crut reparer sa faute en quelque maniere „par une Preface que les Docteurs de Sorbonne l'ob„ligerent de faire; mais c'estoit mettre le remede au„pres du mal, & non pas le guerir. Il falloit brûler „cet ouvrage infortuné; & il se seroit épargné par là „beaucoup de honte. Son jugement ne paroist pas „davantage dans ce qu'il a écrit sur la matiere de la „grace. Car aiant esté obligé par ordre de ses supe„rieurs de retracter la doctrine tres Augustinienne sur „la grace & sur la predestination, qu'il avoit embras„sée & soutenue comme la doctrine de l'Eglise dans „le 9. Livre de son 1. Tome, il se declara dans le 10. „contre cette doctrine, de peur de se trouver confor„me aux adversaires de la Societé; mais ce fut sans „changer les fondemens qu'il avoit jettez dans le li„vre precedent. . . . . . Je ne dis ceci ni pour in„sulter à cet Auteur, qui assurement avoit du meri„te; ni pour avoir le mauvais plaisir de dire du mal „d'un Jesuite; mais pour avertir qu'il est bon de se „defier de ces grands faiseurs de livres & de ces com„pilateurs de passages, & de se garder bien de se li„vrer a eux sans considerer. 1. S'ils écrivent avec ju„gement, & en se donnant tout le loisir de mediter „les choses. 2. S'ils ecrivent avec liberté & sans in„terest; c'est à dire s'ils ne sont point dans un corps „qui fasse profession de ne pas souffrir certains senti„mens & d'en embrasser d'autres, & qui oblige les „particuliers à suivre aveuglement l'engagement du „corps, sous peine d'estre obligez *de démenager*, com„me parloit le P. Petau en marquant à ses amis la rai„son de son changement; *Je suis trop vieux pour dé„ménager*, disoit-il à feu M. de Marolles Abbé de Vil„leloin.„

(d) *Notes sur la 3. reponse du Prince de Conti au Pere de Champs pag. 74. & suiv.*

PHEDRE, *pag. 2403. lig. 7. après* commentaires *ajoûtez:* L'édition ‡ qui a paru depuis celle-là par les soins & avec des notes de Mr. Hoocstratan est la plus belle qu'on ait vuë encore eu égard aux caracteres, & aux figures. Elle a été faite pour l'usage du jeune Prince de Nassau Gouverneur de la Province de Frise, & de celle de Groningue.

‡ *A Amsterdam chez François Halma 1701. in 4.*

PIENNE, *pag. 2420. col. 1. avant la remarque F ajoutez:*

C'est ici que je veux examiner une reponse qui me paroit bien sophistique. Le Cardinal de Lorraine après l'insulte dont j'ai parlé (e) ci-dessus, fit publier une lettre où l'on trouve ces paroles: (f) *J'ay ouy quelques autres ramener de plus loing la mauvaise volonté dudict sieur Mareschal de Montmorency, & du temps mesmes qu'il se trouva perplex & embrouillé de son mariage avec la Damoiselle de Pienne, lequel il auroit confessé & advoué par devant ledict Seigneur Cardinal & autres seigneurs deputez sur ce faict par le feu Roy Henry, & tost apres denié, & juré au Pape n'avoir donné aucune promesse à ladicte Damoiselle, tellement que ledict sieur de Montmorency s'hontissoit d'estre par ledict Seigneur Cardinal recognu pour parjure, reprochable en jugement, & degradable de tout point d'honneur.* Voici ce que reponuit le Protestant qui refuta cette lettre: „(g) La seconde cause de l'inimitie de monsieur „le Mareschal de Montmorency procede, comme vous „dites, pour-ce que vous le tenez pour parjure, à cau„se du mariage de la damoyselle de Piennes. Devant „que de purger ceste calomnie par tesmoignages & „authoritez veritables, je supplie treshumblement la „Majesté du Roy de considerer vostre audace, par la„quelle poussé hors des limites de raison, vous osez „publier que le mariage de Madame la Mareschale sa „sœur, est illegitime. Est-il possible de tirer vostre „propos en autre consequence? Je pardonnerois vo„lontiers à vostre ignorance, si elle n'estoit accom„pagnee d'aucune malice. La promesse (encorès que „vostre accusation fust autant veritable, qu'elle est „faulse) des enfans de famille, peult-elle avoir aucu„ne force pour l'accomplissement de leurs mariages, „si elle n'est approuvee par le consentement de leurs „parens, soubs l'authorité desquels ils vivent? Les „exemples d'Abraham, & Isaac nous monstrent assez „que c'est aux peres de marier leurs enfans selon leur „volonté. Que si le vœu (qui est la promesse que nous „faisons à Dieu) faict par la fille, sans le consente„ment de son pere, est nul par les loix de Moyse: d'au„tant plus la promesse du mariage, qui est de person„ne à personne, sera nulle, si le pere n'y consent. Et „combien que la Grece ait esté trop vague, & incer„taine en ces mariages: si est-ce qu'elle n'a point tel„lement esté privee de la lumiere de nature, que la „fille ne responde à celuy qui la poursuyvoit, ces vers „d'Euripide;

„*Marier je ne me puis*
„*Sans le vouloir de mon pere,*
„*Auquel subjecte je suis.*

„Or d'alleguer que l'authorité des peres n'est pas si „grande sur les fils, que sur les filles, toutes les loix „y resistent: par lesquelles les peres mesmes les peu„vent vendre en leur necessité.„ Après cela l'auteur allegue l'Ecriture, les Conciles, les Peres, les Jurisconsultes, pour prouver que le mariage des enfans doit être soumis à la volonté de ceux dont ils ont reçu la vie. Mais tout ce long discours n'est qu'un faux fuiant; c'est donner le change, c'est passer *de genere in genus.* Il n'étoit pas question de sçavoir si le mariage du Mareschal de Montmorenci avec la fille naturelle de Henri II. étoit legitime. L'auteur de la lettre n'avoit point touché à cette corde, il avoit dit seulement que le Mareschal s'étoit parjuré par l'aveu & le desaveu solemnel d'avoir promis mariage à la Damoiselle de Pienne. Ces deux faits sont une preuve manifeste de parjure; soit que la promesse n'obligeât pas, soit qu'elle obligeât; car si un homme promettoit de faire un crime, il obtiendroit bien devant tous les tribunaux le degagement de sa promesse, mais s'il juroit devant les uns qu'il avoit promis, & devant les autres qu'il n'avoit point promis, il seroit coupable de parjure. Voilà le cas où l'on pretendoit trouver le Mareschal de Montmorenci: c'étoit le point de l'accusation. On ne s'informoit pas s'il eût dû tenir sa promesse de mariage, ni si elle étoit legitime, ou illegitime; & neanmoins le Protestant qui repondit à la lettre du Cardinal de Lorraine suposa, que tout le reproche étoit fondé sur ce que cette promesse legitime n'avoit pas été tenuë. Aiant fait cette fausse suposition il batit bien du païs, il se jetta sur les loix divines, & sur les loix naturelles, il traita le lieu commun du droit paternel, il dit cent choses inutiles, & ne dit rien qui fût à-propos. C'est la pratique ordinaire de ceux qui n'ont rien de bon à repondre, &

(e) *Pag. 1867. remarque L.*

(f) *Lettre d'un Seigneur du pais de Haynault envoyée à un sien voisin & amy suyvant la Cour d'Espaigne pag. m. 5. & 6.*

(g) *Response à l'epistre de Charles de Vaudemont Cardinal de Lorraine fol.* E iij *verso.*

qui craindroient de faire tort à leur cause s'ils se taisoient. Ils changent l'état de la question, afin de se faire une ouverture pour courir à travers champs. Je croi qu'il y eut beaucoup de lecteurs qui s'imaginerent que l'apologiste du Marechal de Montmorenci triomphoit, & qui furent fort édifiez de voir qu'il interessoit à sa cause la fille d'Henri II. Ruse de guerre trop fréquente dans les écrits polemiques, & qui est au fond une pure supercherie.

PIGHIUS, *pag. 2423. lig. 11. après* l'Eglise *ajoûtez:* Le Jansenïste qui a publié quelques lettres du Prince de Conti s'est exprimé bien plus fortement. Il a dit que Pighius ne peut être regardé † *que comme un pitoiable Theologien*, puis que c'est *un homme à qui la Theologie de S. Augustin a esté suspecte; un homme qui conseille à ceux qui voudront apprendre la vraie doctrine du libre arbitre, de lire plutost les autres ouvrages de S. Augustin, que ceux qu'il a écrits contre les Pelagiens &c.* *

† *Voiez à la fin des lettres du Prince de Conti au Pere de Champs imprimées l'an 1689. le traité qui a pour titre* S. Augustin justifie de Calvinisme *pag.* 181. 182.

* *Nous verrons la suite de ce passage dans la remarque G vers la fin.*

A la même page 2423. col. 2. lig. 14. ôtez l'accuse, *& mettez*, & les Jansenistes l'accusent.

Pag. 2424. col. 2. avant la remarque A ajoûtez:

Le Jansenïste dont j'ai raporté (a) quelques paroles le traite aussi de Pelagien. C'est un homme, dit-il (b), *qui n'a eu garde de comprendre la doctrine de* saint Augustin, *ni celle de l'Eglise touchant la grace & le libre arbitre, n'aiant pas bien connu la corruption de la nature, ni le peché originel, qui est la clef de cette doctrine; un homme qui est plein en effet d'erreurs tout-à-fait Pelagiennes sur cette matiere; qui parle contre la predestination divine & contre la grace efficace & gratuite d'une maniere fort indiscrete & fort ignorante, pour ne rien dire de plus, quoi qu'il reconnoisse que c'est l'opinion de S. Augustin; un homme qui prend pour regle de la foi les écrits d'un Demipelagien, tel qu'estoit Gennade de Marseille, & la confession de foi de Pelage pour un ouvrage de S. Augustin. Enfin aprés avoir si mal traité sa doctrine, il n'épargne pas sa personne, le voulant faire passer pour un chicaneur;* declinat, fugit, dissimulat; aliquid quærit quod cavilletur; *pour un écrivain dangereux dans la matiere du libre arbitre, & qui le combat avec dessein;* studio iniquissimus libero arbitrio: *lui donnant le moins qu'il peut, lui ostant toutes ses forces, usant de dissimulation, & d'artifices pour l'abaisser & l'affoiblir.* L'auteur Jansenïste conclut: (c) „ Qu'il ne faut pas s'etonner aprés cela que la „ Faculté entiere de Louvain dans sa celebre Censure „ de 1587. traite . . . *Pighius* de fauteur & de Collegue des Demipelagiens; que la Faculté de Douai „ dans la sienne le mette au rang des disciples de „ Fauste de Riez; que le savant Estius . . . . en ait „ parlé à peu prés de même; que le Docteur Jean Molanus dise qu'il *est blamé par les plus habiles Theologiens d'avoir abandonné la doctrine de S. Augustin*, „ QUI EST CELLE DE L'EGLISE, *dans la matiere „ du peché originel, de la predestination & de la grace „ du mediateur:* à quoi Aubert le Mire souscrit. „

(a) *Dans le corps de cet article.*

(b) *S. Augustin justifié de Calvinisme pag.* 182.

(c) *Ibid. pag.* 183.

PYRRHON, *pag. 2433. col. 2. lig. 20. avant la fin ôtez*, τοῦ γὰρ, *& mettez* τοῦ (f) γὰρ.

(f) *Homer. Odyss. lib. 18. v. 135. Voiez saint Augustin de civit. Dei lib. 5. cap. 8.*

PYRRHUS, *pag. 2439. col. 1. avant la remarque O ajoûtez:*

IL Y A dans Plutarque un autre passage qui ne sera pas ici hors de propos. „ (g) Non seulement en la „ poesie, comme dit Platon, celui qui sera espris & „ ravi de l'inspiration des muses, fera trouver tout „ autre ouvrier, quelque laborieux, exquis & diligent „ qu'il soit, digne d'estre moqué: mais aussi es combats l'ardeur afectionnee & divinement (h) inspiree „ est invincible, & n'y a homme qui la peust soustenir: c'est une fureur martiale qu'Homere dit que les „ Dieux inspirent aux hommes belliqueux.

„ *Parlé qu'il eut, de grand' force il ensla*
„ *Le cœur du Roy, que dedans il sousla.*

„ Et cest autre,

„ *Il faut qu'il soit assisté d'un des Dieux,*
„ *Qu'il est si fort au combat furieux.* „

(g) *Plut. de virt. moral. sub fin. pag. 452. version d'Amyot.*

(h) *Περὶ τὰς μάχας τὸ πάθος [illegible] ... Οὐχ ἔγ' ἄνευ θεοῦ [illegible]* In præliis etiam animo concitati ac furore correpti subsisti superarique nequeunt. qualem instinctum Homerus ait à diis homini inseri. *Sic ait, atque ducis per magnas flamine vires Inseruit.* & rursum: *Non absque instinctu furit hoc ita numinis.*

PYTHAGORAS, *pag. 2445. lig. 3. après* peu *ajoûtez:* Je pense qu'à cause de cette opinion il desaprouvoit les sacrifices de bêtes; & l'on remarque qu'il adora un autel où jamais aucune victime n'étoit immolée, qu'il l'adora, dis-je, comme (MΔ) un lieu qui n'avoit pas été profané, ou pollué.

Page 2441. colonne 1. ligne 14. ôtez depuis oublier *exclusivement jusqu'à* car il lui opose *exclusivement, & lisez ainsi:* Qu'il semble que Pythagoras étoit en Egypte lors que Cambyses s'en empara, car il semble qu'il fut l'un des esclaves que ce Monarque fit transporter en Perse. On ne sauroit mieux prouver cela que par un passage d'Apulée, mais il faudroit y corriger quelque chose, en ôter *Ægyptum*, & y mettre *Ægypto*, ce qui brouilleroit un peu trop la pensée de l'auteur. Il vaut mieux donc dire que ce passage prouve seulement que Pythagoras fut en Egypte au tems de Cambyse: voiez la remarque B de l'article *Zoroastre*, vers la fin. Voici les paroles d'Apulée: (d) *Sunt qui Pythagoram aiant eo temporis inter captivos Cambysæ regis, Ægyptum cum adveheretur, doctores habuisse Persarum Magos ac præcipue Zoroastrem, omnis divini arcani antistitem: posteaque à quodam Gillo Crotoniensium principe reciperatum. Verum enim vero celebrior fama obtinet, sponte eum petisse Ægyptias disciplinas, atque ibi à sacerdotibus, ceremoniarum incredundas potentias, numerorum admirandas vices, Geometriæ solertissimas formulas didicisse.* Jean Bernart n'a pas trop bien reüssi à critiquer Pline.

(d) *Apuleius florid. p. m.* 351.

Pag. 2446. col. 1. avant la remarque N ajoûtez:

(MΔ) *Qu'il adora un autel . . . . . comme un lieu qui n'avoit pas été profané, ou pollué.*] C'étoit un autel consacré à Apollon dans l'Ile de Delos. Lisez ces paroles de Macrobe: (e) *Constat, sicut Cloatius Verus ordinatorum libro secundo docet, esse Deli aram; apud quam hostia non caditur, sed tantum sollemni deum prece venerantur, verba Cloatii hæc sunt:* Deli ara est Apollinis Γενέτορος, in qua nullum animal sacrificatur: quam Pythagoram velut inviolatam adoravisse produnt. . . . . . *Meminit hujus aræ & Cato de liberis educandis in hæc verba:* Nutrix hæc omnia faciebat in verbenis ac tubis sine hostia, ut Deli ad Apollinis Genitivi aram.

(e) *Macrob. Saturn. lib. 3. cap. 6. p. m.* 316.

PLATINE, *pag. 2453. col. 2. après les quatre vers Latins effacez*, N'aiant point le livre Italien qui a pour, *& mettez*, l'édition de Lion 1541. avoit été precedée de celles de Cologne 1529. & 1537. in 8. Le livre Italien que j'ai vu cité sous le titre de. *Quatre lignes plus bas effacez*, je ne puis dire si c'est, *& mettez*, n'est point. 13. *lig. plus bas effacez depuis* peut-être *inclusivement jusques à* Quant *exclusivement, & mettez:* Il a raison, car l'ouvrage de B. Scappi, contient une relation des obseques de Paul III. ausquelles l'auteur avoit assisté. Notez que c'est un gros *in quarto* divisé en six livres, où l'on traite de toutes les manieres d'accommoder les viandes, & les poissons, &c. Les figures n'y ont pas été épargnées (i).

POLITIEN, *pag. 2465. col. 1. à la derniere ligne de la remarque A ôtez*, Barthius (e), *& mettez*, Barthius (e), & Mr. Crenius dans la preface qu'il a mise au devant de la nouvelle (k) édition de l'*hellenismus* de Caninius.

PORCIUS, *pag. 2492. col. 1. à la fin de la derniere note marginale ajoûtez:* Codinus (c'est Vigneul Marville qui parle pag. 70. du 3. tome de ses mélanges édit. de Roüen 1701.) dans le recit qu'il fait des ceremonies qui se gardoient à la table des Empereurs de Constantinople, me fait suer à la vuë de tant de mysteres.

PORTUGAL, *pag. 2494. col. 2. à la marge à la fin de la citation ‡ ajoûtez:* Consultez sur cette revolution un livre anonyme qui fut imprimé à Paris l'an 1689. sous le titre d'*histoire de la conjuration de Portugal.* Elle a été composée par Mr. l'Abbé Vertot, & n'a pas été moins estimée que l'histoire des revolutions de Suede qu'il publia l'an 1695.

PRIDEAUX, *pag. 2505. col. 2. à la lig. derniere de la remarque B ajoûtez:* Il est aussi auteur de la vie de Mahomet, que j'ai tant citée dans l'article de la Mecque. * J'ai oui dire qu'il est Chanoine de Norwich.

PRIOLO, *pag. 2509. col. 1. au second alinea effacez depuis* Auberi *exclusivement jusqu'à* politique *inclusivement, & lisez ainsi*, & dans la vie du Prince de Condé, & dans quelques autres livres. *A la fin du même alinea ajoûtez:* Il paroît par les ouvrages du Comte Galeazzo Gualdo Priorato, & par les memoires particuliers de la Regence qu'il fut emploié à des negociations.

PRODICUS, *pag. 2515. col. 1. à la marge à la fin de la citation k ajoûtez:* J'observerai ci-dessous dans la remarque H de l'article *Zoroastre*, que les paroles de Clement d'Alexandrie sont équivoques.

(i) *Cet éclaircissement m'est venu de la bibliotheque Mazarine.*

(k) *Faite à Leide l'an 1700.*

QUEL-

QUELLENEC, *pag.* 2532. *lig.* 12. *après* marge γ. *ajoûtez:* Au reste comme l'époque des coutumes qui ont quelque chose de singulier & d'extravagant, est un fait dont les curieux sont bien aises d'être instruits, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de marquer ici ce que les auteurs nous aprenent (G) touchant celle du congrés.

Pag. 2531. col. 1. à la fin de la note marginale b ajoûtez: Voiez le dernier alinea de cette remarque E.

Pag. 2532. col. 1. avant la remarque F ajoûtez:

Depuis l'impression de ceci une (a) personne de merite m'a fait sçavoir, 1. que le Baron d'Argenton (b) marié avec Magdelaine de la Chastre étoit celui pour lequel Roulliard publia son Capitulaire. On peut conoitre par là ce que signifient ces paroles de la lettre de Juste Lipse à cet Avocat : *Quid autem ille Baro? te patrono vir erit, aut fiet? . . . . Unum tamen etiam quæro, vel te augure (c) Comineos nobis radicula hæc propagabit? Cui tamen favere me fateor, ob sacrum illud nobis nomen. Illius autem misereor, qua tua opera fortasse Tantali aliquo fato contabescat.* 2. Qu'il y a une édition du Capitulaire de Roulliard laquelle est plus ample que celle dont je me suis servi. La mienne est in 8. & ne contient que 47. pages: l'autre est en grand in 12. & contient 139. pages. *Il y a sur la page 139. un sonnet de la façon de l'autheur, & sur une autre page qui n'est point chiffrée, il y a cette épigramme,*

Ad Lectorem.

Hæc si scripta putes parum severè
Frustra te mihi præbeas severum.
Nam quis schemate ni Thalassionis
Innumbrare queat Thalassionem?
Ergo quamlibet obstrepente Momo
Fas sit porrigier manu pudica
Quod solum datur auribus pudicis.

A la même page 2532. col. 1. avant la remarque Z ajoûtez:

(G) *Ce que les auteurs nous aprenent touchant* l'époque *du congrés.*] Nous avons (d) vu celle de son abolition pour le ressort du Parlement de Paris. On la peut fixer certainement au 18. de Fevrier 1677. Mais celle de son introduction est incertaine. Il y a des auteurs qui disent que c'est une chose qui n'a commencé que vers le milieu du 16. siecle, & que les anciens ne s'en servoient pas. Nous avons refuté le medecin qui s'étoit imaginé que Justinien l'avoit abolie. Cet Empereur „ (e) au Code (1) *de repudiis*, dit que si un mary „ & une femme ont demeuré deux ans ensemble, (f) „ sans consommer le mariage, il en faut prononcer „ la dissolution. Dans (g) la Novelle 22. il prolonge „ ce terme de deux ans à trois, à compter du jour de „ la celebration du mariage. Cette Novelle ajoûte „ une raison remarquable qui nous peut faire connoistre, que l'on ne doit pas forcer la nature par „ une épreuve non seulement honteuse; mais quelquefois precipitée, *edocti namque sumus ex iis quæ ante hoc provenerunt, quosdam amplius quam biennium temporis non valentes, postea potentes ostensos ministrare filiorum procreationi.* C'est-là tout ce que „ nous remarquons dans le Droit Civil touchant l'accusation d'impuissance, on n'y voit ny la visite, ny „ le congrés. Le Droit Canonique s'est conformé au „ Droit Civil, & toutes ses decisions sur cette matiere se renferment en deux especes differentes. . . . „ (h) Il s'y est pourtant meslé une autre sorte de preuve, qui est la visite; elle a esté receuë par plusieurs „ Constitutions, & particulierement par le chapitre „ *litteras de frigidis:* mais on doit faire sur cela deux reflexions importantes. La premiere... La seconde... „ qu'apres la visite, si elle est favorable à l'état du mariage, on n'a plus besoin de la confirmer par aucune autre preuve. C'est la decision de la glose sur „ le chap. *proposuisti de probationibus*, & encore pour „ cette visite, voicy comment on y procede. Le „ mary est visité le premier: si il paroist puissant, il „ n'en faut pas davantage, on impose silence à la femme, malgré elle on épargne sa pudeur, à laquelle „ la temerité de sa pretention n'a déja que trop donné d'atteinte. Mais quand par la visite du mary on „ a quelque doute de sa puissance, la femme est visitée, pourveu qu'elle n'ait point esté dans un mariage precedent. Le Canon (2) *requisisti* passe plus „ avant, il decide qu'apres la visite avantageuse du „ mary, on ne le sçauroit démarier, avoüast-il luy „ mesme son impuissance. . . . . Ce sont là toutes „ les preuves que nous trouvons dans les Loix Civiles „ & Canoniques sur les accusations d'impuissance. „ Dans le Droit Civil, le *triennium:* Dans le Droit „ Canonique l'affirmation des parties avec celle de „ sept parens; & à toute extremité, l'inspection des „ personnes: Les Loix n'en demandent pas davantage. Il n'y est parlé en aucune maniere du Congres. . . . ; (i) Le Congrés . . . . ne doit sans „ doute son origine, qu'à la temerité de quelque jeune homme, qui l'ayant demandé en Justice, les „ Juges surpris de la nouveauté de cette demande, „ s'imaginerent d'abord qu'elle ne luy pouvoit estre „ refusée: De sorte que comme un exemple donné „ lieu à un autre, l'erreur du Congrés s'est étably insensiblement. C'est ainsi qu'en parlent tous les (3) „ Auteurs qui ont traité de cette matiere, & entre „ autres Antoine Hotman, fameux Avocat du Parlement de Paris, sur la fin du dernier siecle. Il asseure que cette pratique ne s'estoit establie au temps „ qu'il ecrivoit, que quarante ans auparavant. . . . . „ Les Livres des Anciens ne nous fournissent que deux „ exemples qui puissent l'appuyer, & encore ces deux „ exemples sont également ridicules. L'un est dans „ Lucien, qui rapporte, qu'un nommé Bagoas, voulant estre admis dans une assemblée de Philosophes, „ comme on doutoit qu'il fust homme, quelqu'un dit „ qu'il faloit l'éprouver par cette voye. Proposition „ certainement digne de l'impudence, que cet Auteur reproche tant de fois aux faux Philosophes. „ L'autre exemple est dans Petrus Ancharanus, sur le „ Chapitre *Littera.* (4) où il dit, qu'un certain Official „ de Venise voulant éprouver un impuissant, le fit „ enfermer avec une femme débauchée, sur le rapport de laquelle il le démaria. Ancharanus n'a pas „ dit que cet exemple fust à imiter, aussi ne l'a-t'on „ point suivy dans son pays, ny dans le reste de l'Italie, non plus qu'en Espagne & dans les Pais-Bas. „ Toutes les Nations ne reconnoissent que la visite „ dans les accusations d'impuissance; & nous ne voyons „ point par les écrits de leurs Jurisconsultes, que le „ Congrés soit en usage parmy eux. „

(a) *Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris.*

(b) *Lipsius ubi supra pag.* 698.

(c) *Tout le monde sait que Philippe de Comines étoit Baron d'Argenton.*

(d) *Ci-dessus pag.* 2529.

(e) *Journal du Palais cinquième partie, pag.* 23.

(1) *L.* 10.

(f) *Les paroles de la loi sont,* si maritus coire minime propter naturalem imbecillitatem valeat.

(g) *La novelle apelle cela* agere quæ à natura viris data sunt, *& en Grec* προέσθαι τὰ παρὰ τῆς φύσεως ἀνδράσι δεδόμενα. *Je tiens cette remarque de Mr. Marais.*

(h) *Journ. du Palais ibid. pag.* 24.

(2) *Quæst.* 33.

(i) *Ibid. pag.* 25.

(3) *Vincent Tagereau. Antoine Hotman. Peleus. Anne-Robert.*

(4) *Aux Decretales* de frigidis.

Le calcul chronologique que l'on vient de nous donner comme pris d'un livre d'Antoine Hotman, y est plus vague qu'on ne le raporte. Voici les paroles de cet auteur : (k) *L'argument que l'on prend pour authoriser* le congrés, *sur la practique du passé, ne se peut tirer de plus loin que de trente ou trente cinq ans. Et y a bien apparence qu'il ait esté introduit, non tant de l'ordonnance des Juges, que par appointement des parties, quand elles mesmes s'y sont offertes, auquel cas on dit* nolait esse judicis partes. l. si convenerit. De jud. *Et ceste pratique (sous correction de meilleur advis) ne doit point tourner en coustume pour estre authorisée, ains au contraire si elle a esté tolerée par le passé, il est meilleur de la corriger, comme il a esté faict en beaucoup de semblables affaires.* Quand au congres, dit-il (l) en un autre lieu, „ introduict depuis trentecinq ou quarante ans, „ Encores qu'il semble de prime face pouvoir servir à „ l'esclaircissement de la verité en ces proces d'impuissance de l'homme, & (par maniere de dire) reparer „ la faute qui pourroit avoir esté faicte en la visitation, „ sans lequel (peut estre) on ne l'eust si tost ordonnée, „ Neantmoins cest acte estant bien consideré, non à „ la volée ou avec passion: Outre ce qu'il est deshonneste, voire brutal, est aussi inutile, à cause de ses „ circonstances qui en rendent l'effect & exécution „ impossibles. „ L'auteur qui parle de la sorte mourut l'an 1596. Mais je ne sçai point la vraie date de son ouvrage, (m) je n'en ai que l'édition de Paris 1610. C'est pourquoi je ne puis fixer l'époque que nous cherchons. Tout ce que je puis dire est qu'en admettant le temoignage de cet avocat, on ne peut la faire monter au delà de l'an 1540. Vous avez pu voir qu'il soutient la même these que Tagereau a soutenuë. Il se declare hautement contre le congrés, & il allegue bien des choses qui se lisent dans le traité de Tagereau. Il le surpasse même à l'egard des obscenitez; de sorte que nous avons ici un nouvel exemple, & fort illustre de la liberté que l'on a de s'exprimer salement lors que la matiere que l'on traite le demande, & lors que l'on tâche de faire cesser un abus impur, & très-contraire à l'honnêteté publique. On dit qu'Hotman composa ce livre (n) *pour servir à un parent qui estoit appellant du congres,* & qui perdit sa cause. C'est Roulliard qui lui a fait ce reproche dans l'édition in 12. de son capitulaire. La perte de ce procés devoit être reprochée aux juges, & non pas à l'avocat qui allegua tant de raisons contre le nouvel usage, qu'il meritoit bien que l'on prononçât conformement à ses conclusions. Il n'oublia point de dire que la procedure du congrés est la matiere d'une infinité de sots discours dans toutes les compagnies. „ (o) Les mieux avisez ont tousiours „ recherché les plus doux & moins honteux remedes, „ au lieu qu'il semble qu'aujourd'huy, oublians & „ l'honneur, & la pudeur, & toute espece d'honnesteté,

(k) *Antoine Hotman, traicté premier de la dissolution du mariage pour l'impuissance & froideur de l'homme ou de la femme pag.* 59.

(l) *Id. au* 2. *traicté pag.* 58.

(m) *Voiez la remarque B de l'article* Robert.

(n) *Journal du Palais ubi supra pag.* 20.

(o) *Antoine Hotman traicté premier pag.* 63.

„tere, on vueille favoriser les brutales impudences: „& qui est encores plus honteux, c'est que en quelques procés les hommes ont visité la femme, & au „contraire les femmes ont esté admises à visiter l'homme: qui a esté cause d'une si grande irrition & moquerie, que telles procedures ont servy de comptes „joyeux, & plaisans discours en beaucoup d'endroits, „au lieu que ce qui est du fait de la Justice doit estre „traité serieusement, & avec crainte & reverence.„ Entre plusieurs autres raisons, il allegue celle-ci, (a) qu'on n'a point vu que les experts *ayent rapporté.* mulierem fuisse carnaliter à viro cognitam. *au congrés: bien dit-on, estre arrivé en un ou deux, que la femme crioit comme si son mary luy eust faict grande douleur, & que les assistans oyans cela, conseillerent aux parties de s'accorder & retourner ensemble, ce qu'elles firent, & oncques puis la femme ne se plaignit: qui est à dire, que les parties s'estans accordées depuis le procès intenté, & la visitation faicte, on leur enseigna cest expedient, par le moyen duquel il parut que la femme ne s'estoit plainte sans raison estant encores vierge & rapportee telle, & que le mary aussi n'avoit tord d'avoir soustenu qu'il n'estoit impuissant, & le rapport de l'integrité de la femme estoit sauvé & tenu pour veritable, & ainsi chacun fut content.* Il ne condamne pas moins fortement la visite que le congrés, sans pourtant faire mention des (i) *attestes infinies* que l'Edit du preteur *de ventre inspiciendo* avoit reçuës *dans la suite.*

(a) *Id. au 2. traicté pag. 63.*

(i) *Journ. du Palais ubi supra pag. 20.*

RADZIWIL, *pag. 2543. lig. 13. avant* il eut *ajoûtez:* Le premier Synode des Reformez fut tenu sous ses auspices à Vilna au mois de Decembre 1557 †. *Lig. dern. du texte après* changement *ajoûtez:* D'autres le ‡ nomment Nicolas, & disent qu'il étoit cousin germain de celui qui est le sujet de cet article, & frere de Barbe Radziwil qui épousa Sigismond Auguste Roi de Pologne, & qui mourut le 12. de Mai 1551. Ils remarquent que le temple qu'il fit bâtir aux Reformez dans la ville de Vilna dont il étoit Palatin, fut honoré d'un beau privilege par le Roi Etienne Battori l'an 1579. & qu'il mourut le 27. d'Avril 1584. que Nicolas & Christophle RADZIWIL ses deux fils persevererent dans la religion où il les avoit fait instruire, & que leur posterité (F) conserva precieusement ce sacré depôt *.

† *Regensvolsc. hist. Eccles. Slavonicar. pag. 142.*

‡ *Voiez la remarque E à la fin.*

* *Ex eodem Regensvolscio ibid. pag. 144. 145.*

A la 1. col. de la même page 2543. lig. 6. avant la remarque C ôtez, Jerusalem de, *& mettez* Jerusalem de (b) Nicolas. *A la lig. suivante après* ce *ajoûtez,* Nicolas. *Quatre lignes plus bas après* 1601. *ajoûtez:* Celui qui avoit fait ce voiage (c) mourut l'an 1616. au mois de Fevrier, & fut enterré en habit de pelerin au college des Jesuites de Nieswiez. Il avoit éte fait Prince de l'Empire, & il laissa quatre fils (d), de l'un desquels, si je ne me trompe, étoit descendu le Prince Stanislas Albert RADZIWIL (e) *Duc en Olyka & Niefwiez, Chancelier du Grand Duché de Lithuanie,* & auteur d'un panegyrique de nôtre Dame de Czestochovie. Il florissoit au tems que Mr. le Laboureur publia la relation d'un voiage de Pologne, c'est-à-dire l'an 1647.

A la même page col. 2. lig. 16. après es *ajoûtez:* La lettre qu'il reçut de Lippoman & la reponse qu'il lui fit (f) furent imprimées à Konisberg l'an 1556.

Pag. 2544. col. 1. avant la remarque A ajoûtez:

Regenvolscius (g) apelle Nicolas Radziwil celui que la decouverte d'une imposture monachale acheva de determiner à renoncer au Papisme l'an 1564. mais il ne dit rien ni de ce voiage de Rome, ni de ces reliques. Il dit seulement que les Moines de (h) Czenstochovie avoient suborné un pretendu demoniaque, pendant que Nicolas Radziwil accomplissoit le pelerinage qu'il avoit voüé après une grande victoire obtenuë sur les Moscovites.

(F) *Leur posterité conserva precieusement ce sacré depot.*] Nicolas RADZIWIL Palatin de Novogrod fut pere de George qui mourut Castellan de Troki l'an 1614. & ne laissa point d'enfans. Christophle RADZIWIL frere de ce Nicolas fut Palatin de Vilna, & mourut l'an 1604. Il laissa deux fils Janussius & Christophle. Janussius Duc de Bierze, & Castellan de Vilna mourut l'an 1621. à l'âge de 42. ans. Il laissa de son épouse qui étoit fille de l'Electeur de Brandebourg un fils nommé Bogeslaus. Son frere Christophle Palatin de Vilna, grand Marechal de Lithuanie mourut le 19. de Septembre 1640. à l'âge de 55. ans, & laissa un fils unique qui se nommoit Janussius, & qui fut grand Chambellan de Lithuanie. Ce Bogeslaus, & ce Janussius RADZIWIL, cousins germains étoient en vie, & professoient la Religion Protestante lors que l'auteur (k) que je cite composoit son livre environ l'an 1650. Les gazettes nous aprirent au commencement de l'annee 1681. que la Princesse Louise RADZIWIL, âgée de 14. ans épousa le Prince Louis second fils de l'Electeur de Brandebourg à Konisberg le 7. de Janvier 1681. & qu'elle étoit fille unique du feu Prince Bogeslaus, & qu'elle possedoit en Lithuanie un Duché qui contient plus de 40. lieuës de pais sur la frontiere de Livonie, avec deux places fortes. Elle étoit de la religion, mais après la mort du Prince Louis de Brandebourg elle se remaria en 1688. avec un fils de l'Electeur Palatin, & se fit Catholique Romaine. On avoit parlé de la marier avec le Prince Jaques fils de Jean Sobieski Roi de Pologne.

(b) *C'est le même que le fils aîné de nôtre Nicolas Radziwil.*

(c) *Starovolsc. in bellator. Sarmatia pag. 176.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Le Laboureur relat. de Pologne 3. part. pag. 25.*

(f) *Regenfvolscius histor. Eccles. Slavonicar. pag. 142.*

(g) *Regenfvolsc. ibid. pag. 145.*

(h) *Voiez touchant l'image miraculeuse de la sainte Vierge honorée en ce lieu-là Mr. le Laboureur relat. de Pologne 3. part. pag. 18. & suiv.*

(k) *Regenfvolscius ubi supra pag. 145. 146.*

RAMUS, *pag. 2552. à la fin de la 2. col. ajoûtez:*

UNE lettre (l) de Languet datée de Paris le 1. de Fevrier 1562. nous aprend que Ramus se mit à la tête (m) de quelques supôts de l'Université qui firent savoir à Catherine de Medicis, qu'ils n'avoient aucune part à la requête presentée au Parlement par le recteur au nom de toute l'Université, aux fins que l'on ne publiât pas l'édit de Janvier, & qu'au contraire ils en demandoient la publication. Il est certain que le recteur n'avoit point deliberé sur cela avec ceux qu'il savoit afectionnez à l'Eglise Reformée (n).

(l) *La 68. du 2. livre edit. de Hall 1699.*

(m) Eorum qui Rectorem accusant dux est Petrus Ramus. *Languet. epist. 68. lib. 2. pag. 201.*

(n) *Id. ib.*

RAPIN, *pag. 2559. lig. 4. après* celebre *ajoûtez:* & profés du quatriéme vœu. *Lig. 5. effacez,* fit profession du quatriéme vœu, & y. *Lig. 6. ôtez* harangues, *& mettez* pieces. *Lig. 10. après* reçus *ajoûtez:* les traitez de literature aiant été publiez en divers tems furent reünis en un corps, & imprimez à Paris l'an 1684. en 2. volumes *in* 4. & à Amsterdam en 2. volumes *in* 12. l'an 1686. On en donna de longs extraits dans le 1. tome de la Bibliotheque Universelle, & dans le β Journal de Leipsic. Les traitez de pieté furent presque tous reünis ensemble ↓ dans l'édition d'Amsterdam 1695. *Lig. 13. ôtez* tourné. *& mettez* tourné, & de la façon du Pere Bouhours.

A la 1. col. de la même page lig. 1. de la remarque A effacez harangues Latines.] En voici les titres, *& mettez* pieces Latines.] Voici le titre de quelques-unes. *Là même à la 1. lig. de la remarque B ôtez,* Voiez, *& mettez:* Outre les pieces mentionnées dans la remarque precedente voiez. *A la marge de la même colonne lettre b ôtez* precepteur, *& mettez* prefet des études. *A la 2. col. de la même page avant la remarque C ajoûtez:*

IL Y A des gens qui disent qu'il a été un peu trop flatté dans les jugemens de Mr. Baillet, & que les Jesuites pretendent que ses vers n'aprochent pas de la delicatesse & de la pure Latinité de ceux du Pere Commire, ni de la grandeur & de la majesté de ceux du Pere de la Ruë, ni de la facilité & de la netteté de ceux du Pere Cossart, pour ne rien dire de ceux du Pere Hoschius, & du Pere Vallius; que ses jardins sont le meilleur de ses poëmes; & qu'après cet ouvrage il avoit vecu sur sa reputation. On les a rimprimez à Naples, & ils ont été traduits en Anglois par J. Evelyn. Cette version fut dediée à Mylord Arlington, & imprimée à Londres in 8. l'an 1673.

β *Pag. 192. & 263. & seq. anni 1686.*

↓ *Voiez le Journal de Leipsic 1695. pag. 387.*

REIHING, *pag. 2564. col. 2. effacez à la marge la note qui est dans quelques exemplaires & qui se raporte à* l'in mundo *de la ligne* 8. *avant la remarque C, & lisez:* C'est une phrase de Plaute qui signifie la même chose qu'*in numerato*, ou qu'*in promptu*.

RITTANGELIUS, *pag. 2583. lig. 10. après* 212. *ajoûtez:* Mais quelques personnes croient qu'il ne fit jamais (B) profession du Judaïsme.

Pag. 2584. col. 1. avant la remarque A ajoûtez:

(B) *Quelques personnes croient qu'il ne fit jamais profession du Judaïsme.*] On m'a communiqué une lettre manuscrite datée du 10. de Septembre 1701. de

laquelle

laquelle je m'en vais donner quelques extraits qui plairont sans doute à tous les curieux.

L'auteur de cette lettre a conu très-particulierement nôtre Rittangel. Il observe I. Qu'Hornius, Mr. Wagenseil & plusieurs autres écrivains ont assuré que cêt homme avoit été Juif, & peut-être même de naissance. II. Que l'auteur anonyme du *bilibra veritatis* assûre, (1) que Rittangel aiant été élevé dans la communion Romaine, embrassa la foi des Juifs qui le circoncirent à Hambourg, dit-on, qu'ensuite il fut baptizé à Dantzic par le Sieur Nigrinus, & s'attacha à la foi Chretienne. III. Que Christophle Hartknoch Professeur à Thorn (2) raporte, que Rittangel à ce qu'on dit, né Chretien & initié par le baptême au Christianisme, embrassa ensuite le Judaïsme, & fut circoncis à Hambourg; qu'après cela il se fit Papiste, & puis Calviniste, & enfin Lutherien; que contre l'usage il fut créé Professeur extraordinaire en langue Hebraïque dans l'Academie de Konisberg, sans avoir soutenu aucune dispute preliminaire; qu'il fut favorisé en cela par Mr. le grand Marechal; & qu'une querelle s'étant élevée entre Latterman, & Mislenta, il s'attacha au parti de Latterman.

(1) *Pag. 69.*

(2) *Dans son histoire Ecclesiastique de Prusse pag. 641. edit. 1686.*

L'auteur de la lettre fait d'abord une remarque sur l'incertitude qui paroit dans ces écrivains, & sur leurs variations, qui sont telles que si les uns ne se trompent pas, il faut de toute necessité que les autres disent un mensonge. Il raporte ensuite l'extrait d'une lettre qu'un senateur de Dantzic lui avoit écrite le 22. d'Avril 1700. Cet extrait porte que le Sieur Hartknoch parlant sans doute du même Nigrinus à qui il attribuë d'avoir baptisé Rittangel, raconte (3) que Nigrinus de Lutherien devint Calviniste, & predicateur à Dantzic, & puis Papiste à la suggestion du Capucin Valerien Magni, & qu'avant cela il avoit dit plusieurs choses selon les principes des Sociniens touchant la nativité de Jesus-Christ. On avoit prié ce senateur de s'informer s'il se trouve quelque document de ce pretendu baptême conferé à Rittangel à Dantzic par Nigrinus, & on lui avoit marqué qu'une telle ceremonie auroit été faite avec éclat, & enregitrée pompeusement dans les archives du temple, vû le merite & l'érudition du nouveau Chretien. Il repondit que Nigrinus fut appellé en 1630. pour être Pasteur des Reformez à l'Eglise de saint Pierre à Dantzic, & que la fonction de baptizer étant affectée dans cette ville-là aux Diacres à l'exclusion des Pasteurs, il n'est pas possible que Nigrinus ait conferé le baptême à Rittangel. On n'avoit pas eu le tems de rechercher s'il avoit contribué à la conversion de ce proselyte. L'auteur de la lettre conclut de toutes ces choses, qu'il est faux que ce personnage-là ait été ou baptisé ou rebaptisé à Dantzic, ce qui prouve, dit-il, qu'on se trompe en disant qu'il étoit né Juif, ou qu'il l'etoit devenu. Je m'étonne, continuë-t-il, que tant de celebres écrivains aient negligé de s'instruire de la verité du fait, ce qui ne leur eût pas été dificile pendant la vie de Rittangel, homme qui a eu & beaucoup d'amis, & aussi beaucoup d'ennemis. On s'est contenté de se copier les uns les autres en publiant des discours vagues, sans se donner la peine de s'informer exactement s'ils étoient fondez en raison.

(3) *Ibid. pag. 824.*

Il raconte qu'aiant demeuré en Prusse l'an 1649. & les deux années suivantes, & aiant été logé pendant quelques mois chez Mr. Ahasuerus Brand grand Marechal & l'un des quatre conseillers de la Regence, il eut occasion de conoitre le sieur Rittangel, & de lier avec lui une amitié très-étroite. Le grand Marechal étoit son patron, & le prioit assez souvent à dîner Lui & plusieurs autres personnes d'honneur & de probité ont dit à l'auteur de la lettre, que Rittangel étoit né Catholique, dans la forteresse de Forcheim en Franconie, au diocese de Bamberg; qu'aiant étudié les Humanitez il s'en alla à Constantinople, où il frequenta beaucoup les Rabins pendant douze ans; qu'à son retour il embrassa la religion reformée, & qu'ensuite il se transporta à Konisberg, où l'Electeur de Brandebourg lui donna la charge de professeur extraordinaire en Hebreu, n'y aiant alors que les Lutheriens qui pussent être promus à la charge de professeur ordinaire dans cette Université; qu'il n'y avoit personne qui s'imaginât qu'il fût né Juif, mais qu'on soupçonnoit pourtant qu'il l'avoit été.

Le même auteur de la lettre raconte, qu'un jour le Baron d'Eulenbourg gendre du grand Marechal railla Rittangel sur le chapitre de la circoncision à la table de son beau-pere, qui en fut fâché; que Rittangel couvert de honte s'excusa modestement, & se plaignit que contre toute verité on eût de lui cette pensée. Après le dîner l'auteur de la lettre lui temoigna son deplaisir de l'afront qui lui avoit été fait. Rittangel fondant en larmes, & poussant de profons soupirs lui protesta qu'il étoit très-faux qu'il eût été circoncis. Le même auteur assûre qu'un Pasteur d'Elbing venerable par sa probité & par sa science lui avoit fourni une bonne preuve. Ce pasteur avoit pris toutes les peines imaginables pour retablir la concorde dans le logis de Rittangel. Ce malheureux homme s'étoit marié à une femme qui (c) le maltraitoit, & qui étoit soutenuë dans ses caprices par ses parens qui demeuroient à Elbing. Ce pasteur travailla de toutes ses forces à calmer ces dissentions, & fut temoin des emportemens de la femme, & en tira un bon argument contre l'opinion commune touchant la circoncision du mari, car il raisonnoit de cette maniere; cette femme pendant ses emportemens disoit avec toute sorte d'effronterie tout ce qui pouvoit contribuer au dommage & au deshonneur de son mari, & neanmoins elle ne l'a jamais accusé d'être circoncis, il faut donc qu'il ne le soit pas.

(c) *L'auteur de la lettre m'a dit que la cause de la mauvaise humeur de cette femme étoit, que Rittangel soit par temperament, soit à cause de son âge, avoit le don de continence plus qu'il ne faloit pour l'inclination de son épouse.*

L'auteur de la lettre ajoûte une autre raison. Je ne sache point, dit-il, que pendant la vie de Rittangel aucun de ses adversaires lui ait fait un tel reproche dans quelque livre. Ils furent pourtant en bon nombre, & quelques-uns d'eux firent paroître beaucoup d'aigreur. Il ne les menagea point, & il attaqua vivement dans ses écrits plusieurs celebres auteurs, & nommément (d) Mislenta la colonne du Lutheranisme à Konisberg, & les Buxtorfes qu'il accusa de crasse ignorance dans l'Hebreu.

(d) *Docteur en Theologie.*

Enfin l'auteur de la lettre s'imagine, que les soupçons se fonderent sur ce que Rittangel n'avoit frequenté que des Juifs pendant son sejour à Constantinople, & sur ce qu'il avoit toutes les manieres, & tout l'air d'un vrai Rabin. Mais ce ne sont pas des preuves qu'il eût effectivement embrassé le Judaïsme. Il avoit pu le faire esperer aux Juifs, afin qu'ils lui expliquassent plus soigneusement le plus fin de leur literature, & puis il avoit pu se retirer avant que de leur tenir parole (e).

Pag. 2584. *col.* 2. *lig.* 22. *ôtez* liberté d'expressions, *& mettez* liberté (f) d'expressions.

(e) *Tiré d'une lettre scripta à Medico Germano T. L. K. ad Medicum Hollandicum P. B.*

(f) *Voiez la remarque G de l'article* Quellenec.

ROBERT, *pag.* 2584. *lig.* 9. *avant* J'ignore *ajoûtez*: & j'en parlerai (C) encore ci-dessous.

A la fin de la 2. col. de la même page ajoûtez:

(C) *Et j'en parlerai encore ci-dessous.*] Ce Pierre Robert étoit (a) Parisien: Voions ce qu'on dit de lui dans le dialogue des Avocats du Parlement de Paris. Il (b) „se faisoit plus valoir que les susnommez, non „qu'il fust par advanture plus sçavant que ses com„pagnons, car je croy qu'il n'en sçavoit pas tant: „mais il estoit homme d'une belle presence, voix & „action, disoit assez heureusement, & se faisoit plus „estimer par son sens naturel, que par son estude & „son travail. Il s'advança principalement par deux „actions: l'une & la premiere fut la plaidoirie qu'il „fit pour le President d'Oppede en cette cause de „Cabrieres & Merindol, dont l'histoire est si bien „descrite par M. de Thou, que je n'ay que faire de „vous en parler d'avantage. Feu M. Clement du Puy „avoit esté premierement chargé de cette cause, mais „estant devenu malade de la maladie dont il deceda, „le President d'Oppede eut recours à Robert, lequel „il instruisoit de jour en jour de ce qu'il avoit à dire. „L'autre cause de l'advancement de Robert vint de „ce que s'estant fait de la Religion Pretenduë Refor„mée, il fut employé par feu Monsieur le Prince de „Condé, Ayeul de Monsieur le Prince, au faict de „la Declaration de son innocence: depuis lequel „temps il fut tousiours recherché par ceux de cette „Religion; ce qui luy cousta la vie; car il fut tué le „jour de la S. Barthelemy.

(a) *Loisel, dialogue des Avocats pag. 517. 556.*

(b) *Id. ib. pag. 519.*

RONSARD, *pag.* 2596. *lig.* 7. *ajoûtez*: Disons aussi que le lieu commun des (O) railleries que les poëtes sont mal logez, a été mis en usage contre Ronsard.

Pag. 2595. col. 2. avant la remarque L ajoutez:

On trouveroit plus excusable la dureté, & l'obscurité de Ronsard, s'il eût été le premier qui eût defriché la poësie Françoise; mais il n'a tenu qu'à lui de la voir pleine de charmes & d'agremens naturels, & à deux pas de la perfection dans les écrits de Marot. Quels secours ne pouvoit-il pas y prendre? Raportons le sentiment de Mr. de la Bruyere. „(g) Marot par son tour & par son stile semble „avoir écrit depuis Ronsard: il n'y a gueres entre „ce premier & nous, que la difference de quelques „mots. Ronsard & les Auteurs ses contemporains

(g) *La Bruyere caracteres au chap. des ouvrages de l'esprit pag. m. 81.*

„ ont plus nui au stile qu'ils ne luy ont servi : ils l'ont „ retarde dans le chemin de la perfection, ils l'ont exposé à la manquer pour toûjours & à n'y plus revenir. Il est étonnant que les ouvrages de MAROT si „ naturels & si faciles n'ayent sçû faire de Ronsard d'ailleurs plein de verve & d'enthousiasme un plus grand „ Poëte que Ronsard & que Marot. „ Mais comment eussent-ils produit ce bon effet sur un homme de si peu de goût, qu'il ne les consideroit que comme un amas de boüe mélée de quelques grains d'or ? Il avoit (a) *toujours en main*, comme nous l'aprend l'auteur de sa vie, *quelque Poëte François . . . . & principalement . . . . un Jean le Maire de Belges, un Romant de la Rose, & les Oeuvres de Clement Marot, lesquelles il a depuis appellé, comme on lit que Virgile disoit de celles d'Ennie, les nettayeures dont il tiroit comme par une industrieuse laveure de riches limures d'or.* Mr. de la Bruyere n'auroit pas trouvé fort industrieuse cette lavure; il eut dit que Ronsard prenoit la terre & jettoit l'or.

Pag 2597. col. 2. avant la remarque A ajoûtez :

(D.) Le lieu commun des railleries, que les poëtes sont mal logez, a été mis en usage contre Ronsard.] Sa condition à cet égard-là étoit pire que de loger au troisieme étage, puis qu'on pretend qu'il étoit posté comme un fanal au haut d'une tour, ou comme ces sentinelles qui prenent garde toute la nuit si le feu attaque quelque maison. On ajoûte qu'il reste encore un monument de cette triste demeure, puis qu'on continuë de donner son nom à la tour qui lui servoit de logis. C'est à quoi sans doute il ne s'étoit pas attendu; on n'aime point l'immortalite par de tels endroits: & l'on seroit bien marri de leur pouvoir apliquer cette pensée d'Horace,

Exegi (e) monimentum ære perennius
Regalique situ pyramidum altius.

Le temoin que j'ai à produire s'est exprimé de la maniere que l'on va voir ; (f) *Ronsard qui n'eût, dit-on, osé attaquer* Rabelais *vivant par écrit, quoi-qu'ils se picotassent souvent à Meudon chez les Princes de la maison de Lorraine, ne l'a attaqué que dans une Epitaphe où il le traite fort mal, parceque Rabelais ne le regardoit que comme un Poëte impecunieux, & miserable, au point qu'il se tenoit fort-heureux de loger en une échauguette, appellée encore, à present la Tour de Ronsard à Meudon, d'où il alloit faire sa cour au Château, & où il trouvoit souvent en son chemin Maître François Rabelais qui ne l'epargnoit gueres, car après tout s'il n'étoit pas si fameux Poëte que lui, il ne laissoit pas d'être né Poëte comme Medecin, (1) incomparablement plus sçavant que ce Prince des Poëtes de son tems, & entendant bien mieux raillerie.* Le livre dont ces paroles sont tirées fut imprimé à Paris l'an 1697. L'auteur (g) n'y mit pas son nom : mais il fit assez entendre dans l'épitre dedicatoire qui il étoit. Il avoit pratiqué la medecine pendant 50. ans, & ne laissoit pas de se trouver pauvre. Sa mauvaise fortune l'avoit rendu satirique, & il n'emploioit enfin son loisir qu'à critiquer. Cela paroît dans ses suplémens à l'histoire de la medecine, dans son Antimenagiana, & dans le livret qu'il publia sous le faux nom de Pepinacourt, & sous le titre de *reflexions, pensées, & bons mots anecdotes.* Il mourut à Paris le 18. de Mai 1698.

(a) *Binet, vie de Ronsard p. m. 121.*

(e) *Horat. od. 30. lib. 3.*

(f) *Jugement & nouvelles observations sur les œuvres de Rabelais pag. 52. 53.*

(1) *Ex utroque Apollo.*

(g) *Il s'appelloit Jean Bernier & étoit natif de Blois.*

ROTAN, *pag. 2617. lig. 4. avant Mr. ajoûtez :* Il avoit reçu le bonnet de Docteur en Theologie à Heidelberg l'an 1573. Zanchius qui fit la ceremonie temoigne que ce candidat † s'étoit exilé pour la religion depuis 15. ans, & qu'il suportoit avec plaisir la perte qu'il avoit faite d'un patrimoine considerable.

† Exilium quod propter Domini Jesu Christi caussam, annos jam totos quindecim, cum non parva suorum bonorum, eorumque non tenuium jactura conjunctum, æquissimo semper animo tulit, imò magnæ gloriæ loco habuit. *Zanch. epist. lib. 2. pag. 603.*

SAINT-CYRAN, *pag. 2642. lig. 20. après* Trente *ajoûtez :* Il fut fort mal traité dans un livre de Mr. de Raconis Evêque de Lavaur. Ses amis accuserent ce Prelat d'avoir fait cela * pour complaire au Pere Joseph. Il les accuse à son tour de β *canoniser des-ja* cet Abbé *comme s'ils estoient Papes, & qu'il eust des-ja fait quantité de miracles aussi veritables, que ridiculement ils en font publier de supposés.*

* *Raconis de la primauté de saint Pierre pag. 10. édit. de Paris 1645. in 4.*

β *Id. ib.*

SAINTE-ALDEGONDE, *pag. 2649. à la fin de la 1. col. ajoûtez :*

Louis Vives Catholique Romain avoit suivi les mémes maximes que Lambert Daneau a étalées. Je le cite selon la version Françoise de Pierre de Changy: „ (b) Nous avons en noz citez chrestiennes escolles pour „ apprendre a dancer, que lon permet comme les bordeaulx pour luxurier : ce que les infideles ne souffriroient jamais, pour les contractations impudiques „ & baisiers immoderes qui si font. A quelle fin peu„ vent venir tant de deosculations, pour ensuyr les co„ lumbes fecondes en amour ? Anciennement aux seulz „ proches parens estoit licite baiser les vierges, main„ tenant chacun sen mesle. Nous sommes freres & „ seurs par le baptesme, mais amitie & charite peult „ consister & estre entre nous sans telles approches. „ Quel plaisir ou proffit vient de saulter plus hault que „ la corpulence de la fille ne peult porter, a estre en„ tre deux hommes eslevee, & avancee des bras, ou „ tripudier toute la nuict sans satiete. . . . (c) De telz „ sabbatz proviennent (comme dit est) baisiers deshon„ nestes : puis regardz & atouchemens impudicques, „ avec propos lubriques. Lon se desguise en barbare. „ Lune est descoiffee, lautre descouverte, joincte en„ tre deux huys, ou sollicitee, par serrer les mains ou „ autres signes, par ce tant est le mestier traystre, que „ on ne sen peult saulver. Se le corps est eschauffe, „ le desir inflamme, le cueur palpite, le vouloir est „ en doubte, & lors y a danger, que qui seroit en lieu „ commode, quon ne passast oultre. Somme lon nen „ scauroit faire bon latin, entre femmes & filles ayans „ leur honneur en singuliere crainte & recommanda„ tion, parquoy est decent eviter le peril, pour non „ sucomber en icelluy. „ Le traduction d'Antoine Tiron imprimée chez Plantin à Anvers l'an 1579. n'est pas tout-à-fait (h) conforme à l'autre. Voici ce que l'on y trouve : (i) *La danse est la derniere compagne qui suit les banquets excessifs, les lieux de plaisances & les delices : parquoy il fault bien dire que la danse est quasi le comble de tous vices. * Et toutes-foys nous avons en Chrestienté des Escholes pour apprendre à danser, en quoy les Gentils nous surmontent par leur honnesteté : Car ils n'ont la cognoissance de ceste nouvelle maniere de danse dont nous usons, qui est une amorce de lubricité, pleine d'attouchemens & baisers impudiques Que veulent dire tant de baisers ? Il estoit anciennement licite de presenter seulement un baiser aux parentes ; maintenant la maniere est par tout en Bourgoigne & en Angleterre de baiser qui on veut. Il est vray, c'est le baptesme qui faict cela, à fin qu'on voye (si Dieu veut) que nous sommes tous freres. Quant à moy, je voudroye bien sçavoir de quoy sert tant baisoter : comme si l'amour ou amitié ne se povoit par autre moyen entretenir avec les femmes ; mais c'est le commencement d'une ordure, laquelle je ne veux declarer. Pour en parler rondement, il m'est advis que c'est une maniere du tout villaine & barbare. Mais je poursuivray mon propos de la danse. A quoy servent tant de saults que font ces filles, soustenues des compagnons par soubs les bras ; à fin de regimber plus hault ? Quel plaisir prennent ces sauterelles a se tormenter ainsi & demener la pluspart des nuicts sans se fouler ou lasser de la danse ?* Tout le reste du chapitre est rempli de moralités, & fronde terriblement les mascarades.

(b) *Vives de l'institution de la femme Chrestienne ch. 13. fol. 33 de la traduction de Pierre de Changy edit. de Paris 1543.*

(c) *Ibid. fol. 34.*

(h) *Plantin assûre dans sa preface, que le premier traducteur* n'avoit suivi le Latin, sinon autant qu'il luy avoit pleu: & que ledict livre ainsi reduict estoit plus tost ung abrege, ramas, ou changement; que traduction dudict Latin de Louis Vives.

(i) *Id. de la traduction d'Antoine Tiron pag. 128. 129.*

SANCHEZ, *pag. 2658. lig. derniere du texte après* remarque, *ajoûtez :* Il est fort loüé dans le Patiniana γ, où l'on trouve qu'il étoit *né de parens Juifs*, & qu'il mourut à Toulouse *âgé de soixante & dix ans l'an 1632.*

γ *Pag. 72. 73. edit. de Paris 1701.*

SILVE, *pag. 2697. col. 2. à la 3. lig. de la remarque B effacez depuis* Bertaud *jusqu'à* suivante *inclusivement, & lisez* Bertaud (k).

(k) *Dans le livre dont on fait mention au commencement du second alinea de la 1. col. de la page suivante.*

SIMONIDE, *pag. 2726. lig. 9. après* crimes †, *ajoûtez :* Il conseilloit de traiter toutes les choses de cette vie comme un jeu ⱡ, & de ne s'apliquer serieusement à quoi que ce fût.

ⱡ Παίζειν ἐν τῷ βίῳ καὶ περὶ μηδὲν ἁπλῶς σπουδάζειν. Ut ludamus in vita, neque ulli rei studeamus serio. *Theo, progymn. c. 5. p. m. 84.*

SOCIN, *pag. 2741. col. 2. lig. 55. & 56. ôtez,* bona quoque eorum fisco publico sunt applicata, *& mettez,* bona (d) quoque eorum fisco publico sunt applicata.

(d) *Cela ne se doit entendre que des biens qu'ils n'auroient pas vendus dans le terme qu'on leur prescrivoit.*

Pag. 2743. col. 1. trois lign. avant la fin ajoûtez :

JE NE croi point qu'on ait soutenu encore parmi les Sociniens qu'il est bon, & juste de prendre les armes contre son Prince. C'est qu'ils n'ont pas eu besoin

soin de justifier leur secte sur ce point-là. Elle a encore sa virginité à cet égard, & ne ressemble point à plusieurs autres qui pourroient dire comme la courtisane de Petrone, *numquam memini me virginem fuisse*, &c. Aparemment les conjonctures de les imiter à propos lui ont manqué.

Pag. 2744. col. 1. avant la remarque H ajoûtez :

J'ai sçu de bonne part que les gentilshommes Polonois Sociniens alloient à l'armée lors que les loix du Roiaume le demandoient, & que même quelques-uns d'eux s'attachoient à la profession des armes, sans que la necessité d'obeir aux loix de la Republique de Pologne l'exigeât ; leur secte n'aprouvoit point leur conduite en ce dernier cas.

Pag. 2745. col. 2. lig. 14. avant la fin ôtez, Jean Sartorius, *& mettez* Jean (i) Sartorius.

(i) *C'est ainsi qu'Hoornbeeck & Voetius ci-dessous pag. 2746. lettre b le nomment ; mais il faloit dire Jean Statorius.*

Spifame, *pag. 2765. lig. 6. après* Issoudun *ajoûtez :* Il est certain que lors que les Reformez firent la cêne dans la maison de ville de Bourges vers le commencement de l'année 1562. ce fut lui qui officia. Il y étoit allé d'Issoudun, avec une escorte de 150. cavaliers †. L'auteur qui m'aprend ce fait avoit dit dans une lettre datée de Paris l'onziéme de Decembre 1561. que Spifame avoit été apellé par l'Eglise Reformée de Lion afin d'y être Ministre, & que quatre années auparavant il avoit été accusé de Lutheranisme, ce qui lui auroit été mortel s'il ne se fût sauvé à Geneve très-promptement *.

† *Hub. Languetus epist. 67. lib. 2. pag. 197.*

* *Id. epist. 64. ejusd. libri pag. 184.*

Stilpon, *pag. 2797. col. 2. lig. 8. avant la fin ajoûtez :*

Si nous consultons la metaphysique d'Aristote à l'endroit où il examine ce qui concerne l'unité de l'être, l'on comprendra que la question des universaux étoit entourée de mille dificultez extrêmement embarassantes. Il n'oublie point cette objection, si l'être & si l'unité sont quelque chose, comment y aura-t-il plusieurs êtres outre cette chose? comment y aura-t-il plus d'un être? car ce qui difere de l'être n'est rien, & ainsi il faudra conclure comme Parmenide que tous les êtres ne sont qu'un, puis que s'il y en avoit plusieurs ils seroient diferens de l'être, c'est-à-dire qu'ils ne seroient rien. (a) Εἰ δ' ἔστι τι αὐτὸ ἓν καὶ αὐτὸ ὄν, ἀναγκαῖον οὐσίαν αὐτῶν εἶναι τὸ ὂν καὶ τὸ ἕν. οὐ γὰρ ἕτερόν τι καθόλου κατηγορεῖται, ἀλλὰ ταῦτα αὐτά. ἀλλὰ μὴν εἴ γ' ἔσται τι αὐτὸ ὂν καὶ αὐτὸ ἕν, πολλὴ ἀπορία πῶς ἔσται τι παρὰ ταῦτα ἕτερον. λέγω δὲ πῶς ἔσται πλείω ἑνὸς τὰ ὄντα. τὸ γὰρ ἕτερον τοῦ ὄντος οὐκ ἔστιν. ὥστε κατὰ τὸν Παρμενίδου συμβαίνειν ἀνάγκη λόγον ἓν ἅπαντα εἶναι τὰ ὄντα, καὶ τοῦτο εἶναι τὸ ὄν. *Quod si quid est ipsum unum, & ipsum ens, necesse est, eorum substantiam esse unum, & ens: non enim aliquid aliud universaliter predicatur, sed eadem ipsa. At verò si quid erit ipsum ens, & ipsum unum, magna dubitatio est, quo nam modo aliquid aliud præter hæc erit. Dico autem quomodo entia erunt plura uno. Quod enim aliud ab ente est, non est. Quare secundum Parmenidis rationem, necesse est accidere omnia entia, esse unum, & hoc esse ens.* On ne voit pas qu'Aristote ait bien pu resoudre la difficulté.

(a) *Aristot. metaphys. lib. 3. cap. 4. pag. m. 663. C.*

Tavernier, *pag. 2839. lig. 3. après* Hollandois *ajoûtez :* Il y en a d'autres qui sont un plagiarisme (CΔ) tout pur.

A la 2. col. de la même page avant la remarque D ajoûtez :

(CΔ) *Qui sont un plagiarisme tout pur.*] Mr. Hyde (b) aiant raporté un fort long passage de la relation de cet auteur nous avertit, (c) que Tavernier en pur plagiaire avoit pris cela d'un livre imprimé à Lion l'an 1671. in 8. & composé par un homme qui avoit demeuré en Perse pendant 30. ans. (d) *Sciendum est Tavernierum ad instar Plagiarii hocce de* Gavris *Paragraphum (& fortè multa alia) desumpsisse ex alio Itinerario Gallico* ed. Lyons 1671. *in* 8. *cujus Autor est P. G. D. C. i. e.* Pere Gabr. de Chinon, *qui 30 annos in Persiâ transegit.*

Tellier, *pag. 2847. col. 1. lig. 11. de la remarque A ôtez* son autre, *& mettez* l'un de ses autres. 19. *lign. plus bas ôtez,* Il n'est pas besoin, *& mettez,*

Voiez aussi Mr. Cousin (e) touchant la these de philosophie soutenuë par cet Abbé le 24. d'Août 1692. & touchant l'acte de Vesperie (f) qu'il soutint en Sorbonne le 17. de Mars 1700.

Il n'est pas besoin.

Thais, *pag. 2854. col. 2. lig. 16. ôtez* selon, *& mettez :* Diodore de Sicile (g) observe que Thais après le Roi fut la premiere qui mit le feu, & que toutes les maisons autour du palais roial furent consumées. Il la qualifie *ἑταίρα*, mot qui peut être interpreté par celui de courtisane. Notez que selon.

Tiresias, *pag. 2900. col. 1. avant la remarque E ajoûtez :*

Y aiant eu des gens qui ont dit que j'ai eu tort de suposer que cette question pouvoit être renvoiée aux medecins, il faut que je leur montre qu'elle a été effectivement agitée & discutée dans des ouvrages de medecine. Je le pourrai justifier avec d'autant plus de liberté, que toute ma citation sera ou en Italien ou en Latin. (h) *Questo suo donare nasce dalla sfrenata sua libidine, e dal prendere maggior piacere nel atto venereo, che gli huomini non pigliano, e non sentono: come prova Avicenna nel libro nono, e ventesimoprimo de gli animali, & Hali-Abbate nel sesto libro della sua Teorica in questo proposito disse* Duplicia est in fœmina concubitus voluptas, quia præter seminis motum, & orificii vulvæ in suggendo quoque nascitur oblectatio, vulva ipsâ diversimode motâ *il che conferma anco Galeno nel quarto libro* de morbis, & symptomatis. *E lo dimostra il giuditio di Tiresia, secondo i Poeti. . . . . E lo confermò anco Pietro Aponense sopra il decimo quinto problema d'Aristotile ; benche Polibio in quel suo libro de genitura provi il contrario, facendo due voluttà ; voluttà intensiva, & estensiva, voluttà intensiva chiamando l'ultima, & estrema nel mandare fuora il seme genitale, & in questa vuole, che si diletta più l'huomo: estensiva intende quella, la quale si piglia innanzi l'emissione nel maneggiarsi : & in questa vuole si dilesta più la donna, onde Gorreo Parisino medico dottissimo nelle annotationi al libro di Polibio scrisse le seguenti parole à favor delle Donne.* Tametsi maribus semen calidius acrius copiosiusque insit, motuquè ipsi majore quam fœminæ in coitu concutiuntur, plusque multò caloris, & spiritus obtinent, quamobrem ex his major esse maris quam fœminæ videri possit. Verum in fœmina alia privatim considerare oportet, quæ inter præcipuas, & potissimas voluptatis venereæ caussas esse possunt. Si quidem ejus uterus magno virili Seminis desiderio tenetur, ipsumque mirum in modum appetit, & attrahendo, sugendo, concipiendoque impensissimè delectatur, est enim ea in re uterus ventriculo similis, sicut enim iste suavibus cibis, potibusque gaudet, eosque avidissimè amplectitur ; ita ille semen amat, habetque gratissimum. *Mario Equicola nel quarto libro* de natura amoris. *Dice, che se ciò fosse vero, che le donne havessero maggior piacere che gl'huomini non hanno nell' atto venereo sempre le femine ricercherebbono i maschi, del che (dice egli) si vede tutto il contrario.*

(b) *Hyde de religione veterum Persarum in Appendice pag. 535. & seq.*

(c) *Id. ib. pag. 545.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Journ. des Savans du 8 Sept. 1692. pag. 623. édit. de Holl.*

(f) *Ibid. 5. Avril 1700. pag. 271.*

(g) *Diodor. Sicul. lib. 17. cap. 72.*

(h) *Giuseppe Passi de l'Academie de* Signori Riccourati di Padoua, & Informi di Ravenna, *à la page 33. & 34. du livre qu'il a intitulé* I donneschi difetti, *edition de Venise 1618. in 4. c'est la quatriéme édition.*

Tristan, *pag. 2912. col. 2. lig. 7. ôtez* couchent dehors, *& mettez,* couchent (l) dehors.

Tullie, *pag. 2920. col. 2. à la marge à la fin de la derniere citation ajoûtez :* Voiez ci-dessous la remarque B de l'article *Xenophanes* vers la fin.

Vergerius, *pag. 2954. col. 1. lig. 11. ajoûtez :* Par une lettre de Hubert Languet écrite de Paris le 9. d'Octobre 1561. on aprend que le Duc de Wittemberg avoit envoié en France nôtre Vergerius l'homme du monde le plus propre à brouiller les choses. On trouvoit étrange que ce Prince voulût fourrer parmi les dogmes de la reformation de France, l'ubiquité & les autres fantaisies de Brentius. (m) *Miror etiam Virtembergensem nobis velle obtrudere ubiquitatem & alias nugas Brentii, nec religionis apud nos infantiam considerare, quæ non sit obruenda istis spinosis & futilibus disputationibus, quas ne quidem intelligunt qui eas proponunt, sed omni indulgentia fovenda, & tanquam lactis potu alenda, donec magis in Christo adolescant. Praterea huc misit Vergerium hominem, quo nullus est magis idoneus ad res turbandas.* Languet écrivit une autre lettre huit jours après, & fit sçavoir que Vergerius n'étoit point encore venu à la Cour de France, mais qu'on disoit (n) qu'il y seroit envoié bientôt, ou qu'au moins travailloit-il pour cela. Je voudrois, ajoûte-t-on, qu'il se tint chez lui.

(k) *Lettre 61. du Comte de Bussi Rabutin 1. part. pag. 166. édit. de Holl.*

(l) *Cela me fait souvenir de ces paroles du Pere Garasse pag. 63. de la doctrine curieuse: „Ils sont „de l'advis „de ce Parasite du „vieux „Comique „Cæcilius, „que le „plus „grand „tourment „qu'on „puisse „donner à „un escornifleur, „tels qu'ils „sont pour „la plus „part; c'est,* „Affligere „cum domicœnio, „*le convier „à souper „en son „logis,* „si tamen „lares habet.„

(m) *Languet. epist. 57. lib. 2. pag. 143.*

(n) Dicitur mittendus brevi, aut saltem hoc agere ut mittatur. Cuperem eum manere domi. *Id. epist. 60. pag. 151.*

Pag. 2956. lig. 1. ajoûtez l'article suivant.

VERSORIS (Pierre de) Seigneur de Fontenai le Vicomte, de Marilli, & en partie de Montoger, & chef du Conseil de Messieurs de Guise ‡, au XVI. siecle, fut Avocat au Par-

‡ *Memoire manuscrit.*

Parlement de Paris, & l'un des plus fameux & des plus illustres de sa profession. Il nâquit ‡ à Paris le β 16. de Fevrier 1528. d'une famille (*A*) noble & considerable depuis long tems. Il γ *avoit esté destiné par son pere, pour estre Officier en Cour Souveraine, mais ayant despensé mal à propos dans sa jeunesse l'argent destiné à cela, il se mit en devoir de reparer cette faute par un grand travail, avec lequel . . . .* il devint *un des premiers Advocats de son temps. Il avoit tellement presentes les choses qui luy estoient necessaires, qu'il ne se servoit quasi point de livres.* Il plaida pour les Jesuïtes l'an 1564. dans le fameux procés qu'ils eurent avec l'Université de Paris, & à proprement parler il gagna la cause. Il fut deputé aux Etats de Blois l'an 1576. & il porta la parole pour le tiers Etat. Il ne fut pas moins propre aux δ consultations, qu'aux plaidoiez. ζ *Il se passionnoit pour ses parties, particulierement pour la maison de Guise . . . . & de faict il mourut en moins de quatre ou cinq heures* le 25. de Decembre 1588. *de regret & de deuil* (*B*) *qu'il eut apres avoir entendu la mort de Mr. de Guise qui fut tué à Blois.* On dit qu'il ne lui servoit de conseil que pour des afaires domestiques *, mais non pas pour les cabales d'état. On verra ci-dessous (C) en quoi consistoient ses talens. ‡ *Mornac luy a fait un éloge* dans son *feria forenses.* Nous parlerons (*D*) de ses descendans.

(*A*) *D'une famille noble & considerable depuis long-tems*] La preuve de cela m'est fournie par Mr. Joly dans ses notes sur l'indice alphabetique des Avocats, imprimé avec divers opuscules d'Antoine Loisel l'an 1652. Maistre Pierre Versoris, dit-il (*a*), ,, Advocat en Parlement estoit issu de noble famille venuë originairement de Gentils-hommes en Normandie, ez environs de Falaize, ainsi qu'il a luy-mesme remarqué dans sa Genealogie qu'il escrivit de sa main pendant le loisir que luy bailla la maladie contagieuse qui fut en 1582. s'estant lors retiré en sa maison de Clichy la Garenne pres Paris. Leur nom estoit le Tourneur, qu'ils ont changé depuis en celuy de Versoris. Jean le Tourneur dit Versoris estant venu le premier à Paris, environ le regne de Charles VII. fut un des premiers Docteurs de l'Université, & composa plusieurs Ouvrages en Latin, quelques-uns desquels cette Genealogie remarque se trouver en la Bibliotheque des Minimes de Nigeon. Il changea son nom de le Tourneur François en celuy de Versoris Latin, comme avoient lors accoustumé de faire les gens de lettres. Il attira son neveu pres de lui, le mit dans le Barreau, & le maria à Jeanne Fournier, de bonne famille & proche parente du Lieutenant civil Charmoluë. De ce mariage tous les Versoris sont descendus, qui ont la plus part exercé avec estime dans le Palais & le Chastelet la charge d'Advocat. ,, Il manque quelque chose à ce recit de Mr. Joly; on n'y voit pas que le neveu que Jean le Tourneur attira se nommoit Federic le Tourneur, & qu'à l'imitation de son oncle il prit le nom de Versoris. Il laissa un fils Guillaume VERSORIS, qui fut Seigneur de Garge & un fameux Avocat, & pere de nôtre Pierre Versoris (*b*). C'est sans doute le Guillaume Versoris qu'on voit dans la liste (*c*) *des Advocats plaidans en la court de Parlement en* 1524. & qui (*d*) *mourut à vingt-cinq ans apres avoir esté marié cinq fois, ainsi qu'a remarqué M. Pierre Versoris en la Genealogie qu'il a faite des Versoris en* 1582. Mr. Blanchard fait mention de cette famille dans son catalogue des Conseillers du Parlement de Paris. Elle porte pour armes, d'argent à trois ancolies d'azur deux en chef & une en pointe avec une fasce de gueulles au milieu.

(*B*) *Il mourut . . . . de regret & de deuil qu'il eut apres avoir entendu la mort de M. de Guise.*] Mr. Joly raconte cela de cette façon: Pierre Versoris (*e*) ,, fut chef du Conseil de M. de Guise, & gardoit ses Sceaux, & estoit fort affectionné à toute sa maison, sans y avoir neantmoins aucune part ny communication que de ses affaires domestiques; tellement que le propre jour des Barricades en 1588. il fut le matin en coche le trouver à l'Hostel de Guize pour luy parler à l'ordinaire, ne sçachant rien de ce qui se passoit, & retourna chez luy sans l'avoir veu, M. de Guise ayant bien lors à songer à des choses plus pressantes. Il mourut la mesme année le matin du jour de Noël, ayant appris le soir precedent en faisant sa collation la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Blois, dont il fut fort touché, deplorant les malheurs où il voyoit que l'on alloit tomber, & dit mesme ces paroles avec douleur: *que ces Princes* (parlant de Messieurs de Guise) *estoient bien aymez, & que si le Roy n'y avoit bien pourveu, il auroit bien des affaires.* Il ne laissa pas neantmoins de garder une tranquillité toute entiere, & se coucha en resolution de communier à la Messe de minuict, s'estant desia confessé: mais n'ayant peu y aller s'estant trouvé mal, M. de Verthamon Conseiller en Parlement son gendre, & ses filles, l'estans venu voir au retour sur les cinq heures du matin, le trouverent mort dans son lict. L'aisné de ses fils Federic Versoris estoit encore jeune, & fut receu Conseiller en la Cour long-temps depuis: Ses deux Gendres M. Rancher Maistre des Requestes, & M. de Verthamon aussi Conseiller en la Cour deslors en charge, suivirent tousiours pendant ces mouvemens la personne & les interests du Roy, tant aux Estats de Blois que dans le Parlement seant à Tours. ,,

(*C*) *On verra . . . . en quoi consistoient ses talens.*] Antoine Loisel a fait une espece de parallèleentre Jean le Maistre & Pierre Versoris. Le premier, dit-il (*f*), *estoit de verité un fort & puissant Advocat, resolu en points de Droict, de Coustumes & de pratique, fort prudent & advisé en ses causes, selon qu'il a fait paroistre tant au Barreau qu'en l'exercice de ces Estats. Depuis ayant resigné celuy de President à M. de Sillery, il voulut vivre & mourir privé en sa maison, en laquelle il consultoit sans aller au Palais, & estoit souvent employé aux arbitrages.* Aprés cela il ajoute: ,, Ce qui n'estoit pas tout à fait de mesme en M. Pierre Versoris; car encores que l'on allast à luy, c'estoit principalement pour r'habiller les fautes qui se font quelquesfois en l'instruction des procez, comme de verité il estoit plain de belles & subtiles inventions, & si fort entendu aux affaires du Palais; qu'encores qu'il l'eût par maniere de dire quitté, toutesfois le Palais ne le quitta jamais, sa maison estant un autre Palais; jusques-là qu'il luy falloit demander non seulement les jours, matinées ou apresdinées, mais aussi les heures, lesquelles il distribuoit tellement aux uns & aux autres, qu'il y avoit perpetuellement des attendans en sa grande salle, pendant qu'il consultoit en la petite. Et comme il estoit ainsi recherché sur les dernieres années pour les consultations, aussi avoit-il esté employé en ses jeunes ans plus que nul autre de son temps aux plaidoiries, comme celuy qui parloit avec une eloquence vive, prompte & naturelle, (1) & avec une grande facilité & persuasion; ce qui le faisoit charger des plus grandes & plus belles causes de son temps, comme de celle des Jesuites, (2) que nous plaidasmes ensemble, luy pour eux, (3) & moy pour l'Université de Paris, dont je ne vous diray rien, d'autant que chacun en peut faire jugement, nos deux plaidoiers estans imprimez, sinon qu'ayant leu le sien depuis quelques années en çà, je ne l'ay pas tant estimé à beaucoup prés, que j'avois fait lors que nous plaidasmes: ce qui vient de la grace & de la force & poids qui est donné au discours par la voix & par l'action, mesmement par la sienne qui estoit belle & agreable, au prix d'une simple lecture morte, muette & inanimée. Vray est qu'il avoit un vice, qui est, qu'il prononçoit ordinairement un A pour un E, & un E pour un A; & si connoissoit-on en ce qu'il alleguoit des Auteurs d'humanité, qu'il n'y estoit gueres versé: neantmoins à tout prendre c'estoit un grand Advocat. ,,

(*D*) *Nous parlerons de ses descendans.*] Il fut marié à Marguerite Coignet dont il laissa deux fils & deux filles, Federic, Jaques, Catherine, & Marie. Celle-ci fut femme de François de Vertamont Conseiller au Parlement de Paris, & mourut au mois d'Août 1625. Catherine fut mariée le 5. de Septembre 1580. avec Antoine Rancher Seigneur de la Foucaudiere Conseiller au Parlement, maître des Requêtes, & puis President au Parlement de Paris.

Federic de VERSORIS Conseiller au Parlement le 19. Fevrier 1601. laissa entre autres enfans François Prederic Seigneur de Fontenai, le Vicomte (qui n'a laissé qu'une fille) & Louïs Seigneur de Marsilli Lieutenant aux Gardes, qui ne laissa que deux filles. Elles sont mortes sans posterité. La cadete fut mariée le 10. de Septembre 1689. avec son cousin issu de germain, & mourut le 6. de Novembre 1691.

Jaques

‡ *Opuscules de Loisel pag.* 556.

β *Memoire manuscrit.*

γ *Opuscules de Loisel pag.* 751.

δ *Voiez la remarque* C.

ζ *Ibid. pag.* 527.

* *Voiez la remarque B.*

‡ *Ibid. pag.* 752.

(*a*) *Opuscules d'Antoine Loisel pag.* 751.

(*b*) *D'un memoire manuscrit.*

(*c*) *Elle est à la page* 574. & 575. *des Opuscules de Loisel.*

(*d*) *Opuscul. de Loisel pag.* 750.

(*e*) *Opuscul. de Loisel pag.* 751. 752.

(*f*) *Ibid. pag.* 526.

(1) *M. du Vair le compare ainsi avec M. Mangot au commencement de son Traité de l'Eloquence Fran*[*çoise*]. Nous avons oüy, *dit-il*, au mesme temps Messieurs Mangot & Versoris: mais l'un estoit plustost un subtil Jurisconsulte qui s'expliquoit aisement avec une parole pressée & aigue, que non pas un grand Orateur. L'autre ne manquoit pas d'une parole pleine & aisée, d'un grand & beau jugement: mais ayant donné tout son esprit aux procez, il n'estoit pas à beaucoup prés parvenu, jusques où sa nature cultivée par l'art & sollicitude l'eust peu aisement porter.

(2) *Pasquier en sa premiere lettre du liv.* XXI. *à M. de Sainte-Marthe descrit amplement, comment il fut chargé de cette cause, & tout ce qui s'y passa.*

(3) M. Pierre Versoris, *dit-il sur la fin de cette lettre, p.* 675. grand Advocat, plaidoit contre moy pour les Jesuites,

ai lé des memoires que luy administroit Caigord Jesuite, né natif du pais d'Auvergne, l'un des plus braves solliciteurs que jamais le Palais ait eu, & pour tel l'ay-ie veu pleuvir par feu Monsieur le Cardinal de Lorraine.

Jaques de VERSORIS l'autre fils de nôtre Avocat, fut Seigneur de Coulommiers, Conseiller & Secretaire du Roi, & pere de Pierre de VERSORIS Seigneur de Coulommiers, Beauvoir & Malmusse, maître d'Hotel ordinaire du Roi. Ce Pierre de Versoris laissa cinq enfans, trois filles qui sont religieuses, & deux fils Charles & Pierre. Charles de VERSORIS Seigneur & Patron d'Agi, & de Beauvoir a eté marié premierement avec sa cousine issuë de germain fille de Louis de Versoris Lieutenant aux Gardes, & puis le 3. de Mars 1695. avec Genevieve Bourgoin, dont il n'a point d'enfans. Pierre de VERSORIS Seigneur de Beauvoir a épousé Mademoiselle Tonnelier à Orleans le 22. de Fevrier 1700 (a).

USSERIUS, *pag.* 3000. *col.* 1. *lig.* 7. *après* 568. *ajoûtez:* Vous noterez en passant qu'on fut si persuadé dans l'ancienne Rome, qu'il y avoit des charmes magiques qui pouvoient faire passer d'un lieu en un autre les fruits de la terre, que les loix des douze tables établirent une grosse peine contre ces pretendus enchanteurs. Mr. Gravina qui a joint à la politesse de la literature la science du droit, se moque très-justement de cette erreur puerile. *Sequitur*, dit-il (d), *frugum incantatae. Cùm enim veteres illi, omnium bonarum artium & disciplinarum rudes, putarent fruges carminibus magicis vel averti posse vel traduci (ut enim Tibullus ait,*

Carmen vicinis fruges traducit ab agris.)

ideo Decemviri pro sua puerili ac ridicula superstitione sanxerunt, ut qui fruges excantassit, *sive carminibus magicis crescere prohibuerit, aut segetem alienam pellexerit, Cereri sacer esset.*

WECHEL, *pag.* 3010. *col.* 2. *lig. derniere après* Barthelemi *ajoûtez:* Tout cela n'empêche point qu'il ne soit très-veritable qu'André Wechel étoit à Paris pendant cette cruelle journée. Il s'étoit sauvé en Allemagne l'an 1569. lors qu'on lui eut fait les afaires que Melchior Adam raconte, & dans lesquelles il eut peri (e) si le President de Harlai ne lui eut rendu de bons offices. Il retourna à Paris, & dès (f) le commencement de Juin 1571. il y avoit retabli son imprimerie. Il raconte (g) lui-même le grand danger où il se trouva la nuit du massacre, & comment il fut sauvé par le moien d'Hubert Languet qui étoit logé chez lui. Il lui en temoigne sa reconnoissance dans l'épitre dedicatoire du *Vandalia* d'Albert Krantz.

XENOPHANES, *pag.* 3042. *lig.* 3. *avant* il y a *ajoûtez:* Je m'étonne que le Rabin Maimonides qui avoit & beaucoup de science, & beaucoup de jugement, & qui étoit un assez bon philosophe, ait pu (DΔΔΔΔ) croire qu'il avoit bien refuté la doctrine dont je parle.

A la même page col. 1. avant la remarque E ajoûtez:

(DΔΔΔΔ) *Je m'étonne que le Rabin Maimonides . . . . . ait pu croire qu'il avoit bien refuté la doctrine dont je parle.*] Il avoué que les Paiens, & même quelques Rabins ont fait des declamations sur la superiorité du mal, & il les traite d'insensez & de ridicules. *Sapissimè*, dit-il (b), *solent in cordibus hominum imperitorum ejusmodi cogitationes exsurgere, ac si longè plura essent in Mundo Mala quàm Bona: ita ut in multis poëmatis & cantilenis Gentilium hac & similia reperiantur;* Miraculi instar esse, quando in Tempore boni aliquid invenitur: Mala autem esse multa & perpetua. *Atque hic error non solùm in Vulgo obtinuit, verùm etiam apud eos, qui Sapientes haberi volunt, & apud ipsum* Alrasi *in libro illo celebri, quem* Sepher Elohuth *h. e.* Theosophiam *nominavit, in quo multa ex deliriis & stolidatibus suis congessit, è quibus & istud est, quòd plura exstant Mala quàm Bona; eò quòd, si comparationem instituas inter recreationes & voluptates Hominis, quas tempore tranquillitatis percipit, cum doloribus, cruciatibus, perturbationibus, defectibus, curis, sollicitudinibus & afflictionibus, deprehendatur, vitam Hominis aliorum bonorum respectu, esse Vindictam magnam & Malum magnum.* Il dit que la (c) cause de leur erreur extravagante est, qu'ils s'imaginent que la nature n'a été faite que pour eux, & qu'ils ne comptent pour rien ce qui est distinct de leur personne, d'où ils inferent que quand il arrive quelque chose contre leur gré, tout va mal dans l'Univers. Il ajoûte que si l'on consideroit la petitesse de l'homme eu égard à l'Univers, on comprendroit avec évidence que la superiorité du mal n'a point de lieu parmi les Anges, ni parmi les corps celestes, ni parmi les elemens, & les mixtes inanimez, ni parmi plusieurs especes d'animaux. Cette remarque de Maimonides ne va point au but, car ceux qu'il refute n'entendent autre chose sinon que parmi les hommes le mal surpasse le bien. A quoi sert-il donc de dire pour les convaincre d'erreur, que le mal ne surpasse pas le bien dans le reste de la nature? Tous les corps inanimez sont incapables de bien & de mal, ils ne doivent donc point être mis en ligne de compte quand il s'agit de cette question; & il n'y a personne qui ne fût en droit de soutenir, que tout ce en quoi nous mettons l'ordre, la beauté, & la perfection des corps celestes &c. étant changé, ce ne seroit point un mal à l'égard de l'univers, encore que l'homme ou quelque autre creature particuliere en soufrit quelque dommage. Si le soleil & les planetes étoient dans les mêmes variations que les vaisseaux qui vont & viennent de Marseille à Naples, tantôt en moins de jours & tantôt en plus de jours sans aucune regle fixe, ne pourroit-on pas pretendre qu'eu égard à tout l'univers ce n'est pas un mal, une imperfection & un desordre?

Après cela Maimonides dit que les maux de l'homme se peuvent reduire à trois classes: la premiere comprend ceux qui procedent de ce que l'homme a un corps: la seconde ceux qui procedent de ce que les hommes machinent les uns contre les autres: la troisieme ceux que l'homme se fait à lui-même par sa propre cupidité. Il fait de belles remarques sur tout cela, mais il sort de la question; car il ne s'agit pas de la cause du malheur des hommes, il s'agit de ce point de fait, si les maux qu'ils soufrent surpassent les biens dont ils jouissent. On a beau nous dire que nous sommes nous-mêmes la cause de nos infortunes, & que fort souvent nous nous afligeons sans sujet, & que les plaisirs de la vie sont innombrables, & quelquefois même fort longs; tout cela est incapable de resoudre la dificulté. Un grain de mal, pour ainsi dire, (h) gâte cent degrez de bien; un petit morceau de fer chaud au 7. degre brûle mieux que cent pieds de fer chaud au quatriéme degre. Nul mal n'est petit lors qu'il est senti comme grand, & rien n'accable davantage un homme chagrin que de savoir qu'il n'a pas raison d'être chagrin. Il y a, dit Mr. de saint Evremont (i), „une sorte de „chagrin dont je ne puis deviner la cause; & comme „on n'en sçauroit bien conoître le veritable sujet, je „trouve qu'il est malaisé de l'adoucir, ou de s'en defen„dre ... Cette espece de chagrin est commun à tous les „hommes; ce sont de ces chagrins qui nous broüillent „avec nous-mêmes, & qui nous faisant connoître que „nous n'avons aucune raison d'être fâchez, nous for„cent malgré nôtre amour propre, de nous avoüer „que nous sommes injustes & déraisonnables.„

ZENON, *pag.* 3058. *col.* 2. *avant la remarque E ajoûtez:*

Mais quelque incroiable que ceci paroisse disons neanmoins que les suites du Pyrrhonisme, ont pu engager à soutenir bien des choses extravagantes, & (k) moderons un peu les afirmations que l'on vient de lire. Disons aussi que peut-être nôtre Zenon ne soutint qu'il n'y a rien, qu'en argumentant sur les principes qu'il vouloit combattre. Il se pourroit faire que d'un argument *ad hominem* on eut conclu, qu'il enseignoit positivement & absolument cela, quoi qu'il ne l'eut avancé que comme un dogme qui resultoit de l'hypothese dont il avoit entrepris de montrer la fausseté. Nous savons qu'il a raisonné de cette maniere; s'il y a un être il est indivisible, car l'unité ne sauroit être divisée; or ce qui est indivisible n'est rien, puis qu'il ne faut point compter entre les êtres ce qui est de telle nature qu'étant ajoûté à un autre il ne produit point d'augmentation, & qu'étant retranché d'un autre il ne cause point de diminution; il n'y a donc point un être. Ce raisonnement est raporté par (l) Aristote qui le traite de ridicule. Laissons le Grec, & mettons plutôt ici la paraphrase de Fonseca, qui nous aprend que Zenon attaquoit ainsi un dogme de Platon: (m) *Posterior ratio, quam affert* (Aristoteles) *pro opinione Naturalium contra Platonem, erat Zenonis Eleata Parmenidis discipuli, qui hunc in modum argumentabatur. Ipsum unum separatum si datur est omnino indivisibile, ergo nihil est: unde sequitur, non tantùm illud non esse substantiam rerum, sed neque omnino quicquam, quod ad eas pertineat. Consequentiam verò ex eo firmam putabat Zeno, quia nihil esse credebat, nisi quod aliquam magnitudinem haberet: quam ob causam sæpe utebatur hoc quasi principio,* Quod nec additum facit majus, nec detractum reddit minus, nihil est. *Quocirca dicebat, nihil esse, quod omni ex parte esset unum, nisi corpus, quando quidem solum corpus additum, secundum quamcumque dimensionem facit majus, siquidem linea addita non facit majus, nisi secundum longitudinem, nec superficies, nisi secundum longitudinem & latitudinem. Unde sequebatur, unitatem abstractam, qualem ponebat Plato, itemque punctum nihil omnino esse, quia nequeant rem ullam majorem facere.*

AUX DISSERTATIONS, *page* 3105. *col.* 1. *lig.* 24. *avant la fin ôtez* de l'amour, *& mettez* de l'amour (n).

Pag. 3106. *lig.* 15. *inserez* (DΔΔΔ) *après* à toutes. *Vers la fin de la page ajoûtez:*

(DΔΔΔ) *Peuvent servir de reponse generale à toutes les plaintes de même nature.*] Et cependant on voit peu de Catholiques Romains François qui ne disent qu'assuré-

(a) *Tiré d'un memoire manuscrit.*

(b) *Moses Maimonides in More Nevochim parte 3. cap. 12. p. m. 354. 355.*

(c) Caussa erroris fatui illius Hominis & omnium ipsius sociorum, est quod &c. *Id. ibid. pag.* 355.

(d) *J. Vincentius Gravina in specimine prisci juris pag.* 53. *opusculorum edit. de Rome* 1696. *in* 12.

(e) *Languet. epist.* 42. *ad Camerarium patrem pag. m.* 80.

(f) *Idem epist.* 57. *ad eund. pag.* 104.

(g) *Dans l'épitre dedicatoire du* Vandalia *d'Albert Krantz edit. de Francfort* 1575.

(h) *L'eau de la mer dont Palmerinus est insupportable contient* 40. *ou* 42. *fois plus de parties douces que de parties salées.*

(i) *Saint Evremont au discours des ennuis & des deplaisirs: je le cite sur l'extrait de l'anonyme qui a critiqué cet auteur, pag.* 137. *car mon édition (au tome* 4. *pag.* 45.) *qui est celle de Hollande* 1693. *ne contient qu'une partie de ce que le critique raporte.*

(k) *Voiez ci-dessous pag.* 3153.

(l) *Aristot. Metaphys. lib.* 3. *cap.* 4.

(m) *Fonseca in Aristot. Metaphys. ibi. pag. m.* 473. 474.

(n) *Voiez les reflexions de Mr. de saint*

Evremont sur la religion au 2. tome de ses oeuvres mêlées pag. 125. de l'edition de Hollande 1693. Vous y trouverez ces paroles La Religion Chrétienne fait joüir, *des maux*, & on peut dire serieusement sur elle ce que l'on a dit galamment sur l'Amour. *Tous les autres plaisirs ne valent pas ses peines.*

surément Messieurs les Etats ne sont point fâchez de la licence que se donnent les libraires de publier toutes sortes de satires contre ceux qui sont oposez aux interets du païs, les unes en plusieurs pages, les autres sur des morceaux de papier longs & etroits, toutes, disent-ils, pleines de mensonges atroces, durant la derniere guerre principalement. Voilà des coups d'état, ajoûtent-ils; on étoit bien aise de fomenter l'animosité & l'esperance du peuple, afin qu'il supportât plus patiemment toutes les charges de la guerre, & que par la haine d'une autre domination il s'afectionât à la patrie. Les Atheniens se servoient de la même politique, & si nous avions tout ce qu'ils disoient & qu'ils publioient contre les Perses & contre les Macedoniens, nous verrions que les Magistrats prêtoient la main à cela, afin d'inspirer plus de zéle pour la conservation d'un gouvernement qui outre les jeux publics, & tant d'autres choses agreables à la multitude, procuroit la joie de composer, & de lire une infinité de libelles contre l'ennemi. C'etoit de plus un bon moien de purger les satiriques en dissipant les humeurs peccantes, qui eussent pu causer des fluxions sur les parties interieures; car si on les eut gênez à l'égard des etrangers, ils eussent vomi leur fiel sur leurs propres maitres. C'est ce que disent ces François, sans oublier que leur nation s'étoit maintenuë pure & nette de cette licence, & que c'étoit l'un de ses plus beaux triomphes. Mais on leur fait entendre raison sur tous ces mysteres de politique dont ils parlent, qui ne sont que des idées. On leur montre qu'il se faut arrêter à la simple constitution des etats libres, où il est essentiel quo chaque habitant soit à couvert de la rigoureuse perquisition qui s'exerce dans les Monarchies. Quoi qu'il en soit citons un auteur qui a fait des plaintes. (*a*) „ L'on imprime en Hollan-„de depuis quelques annees quantité de Libelles „ contre la France; il y a des Histoires satyriques „ contre les personnes les plus illustres de la Cour. „ Il seroit à-propos que quelques-uns de nos Au-„teurs détrompassent en general le public là-dessus, „ & fissent connoistre que ces sortes d'Histoires „ sont supposées. Ce sont de miserables Auteurs „ qui les composent, pour tirer quelque argent „ d'un avide Imprimeur, & écrivent tout ce qui „ vient au bout de leur plume. Comment ces gens-„là pourroient-ils avoir sçû toutes les particularitez „ secretes qu'ils rapportent? Qui leur a donné les Let-„tres qu'ils ont l'effronterie de faire imprimer com-„me veritables? A peine les gens qui sçavent le mieux „ la carte de la Cour, & qui y sont depuis plusieurs „ années, pourroient-ils rapporter tous ces détails. „ Quelle apparence qu'un pauvre Ecrivain logé dans „ un galetas, sans autre commerce que celuy qu'il a „ avec un Libraire affamé d'argent, fût si bien instruit „ de ces sortes d'avantures, si elles etoient veritables? „ Feu Monsieur de Mezeray, dont l'Histoire de Fran-„ce est avec raison tant estimée, ne pouvoit souffrir „ ces sortes d'Histoires & de nouvelles, il vouloit ou „ tout vray, (*b*) ou tout faux; le meslange de l'un & „ de l'autre luy paroissoit monstrueux, & mesme de „ dangereuse consequence pour l'avenir; en effet, „ que sçait-on si dans deux ou trois cens ans ceux qui „ écriront l'Histoire de nostre tems ne prendront pas „ ces Livrets satyriques (*d*) pour des Memoires origi-„naux & autentiques, faits par des Auteurs contem-„porains, & ausquels on doit ajouster foy? Comme „ on ne peut exterminer ces pestes de l'Histoire, du „ moins faut-il en avertir ceux qui viendront aprés „ nous, afin qu'ils n'y soient pas trompez. „

(a) Diversitez curieuses, dixiéme partie pag. 173. 174. édit. de Holl. 1699.

(b) Conferez avec ceci la remarque C de l'article Nidhard.

(d) Conferez avec, ceci ce qu'on a dit ci-dessus pag. 3100. remarque A.

Il faut avouër qu'il y a de très-bonnes choses dans ce passage, & que l'auteur a raison de dire qu'il seroit bien à-propos que l'on refutât ce qui se pourroit refuter, car que voulez vous que jugent nos descendans lors qu'ils liront tant de choses qui auront couru sans l'opposition de personne? Pourront-ils s'empêcher de croire qu'elles étoient veritables? Ne diront-ils pas que si elles ne l'avoient pas été, on les auroit refutees pour l'honneur de ceux qu'elles fletrissoient? Combien y a-t-il de gens aujourd'hui que les satires du XVI. siecle detiennent dans l'illusion? Celles de nôtre tems ne seront pas moins actives dans les siecles a venir, & il ne faut pas s'imaginer sous pretexte qu'elles disparoissent dans les boutiques des libraires au bout de deux ou trois mois qu'elles n'auront pas une longue vie. Elles se conserveront dans les plus fameuses bibliotheques, où l'on a eu soin de les recueillir. Je ne pretens pas qu'on soit obligé de refuter tous les libelles, ce travail seroit infini, & souvent très-superflu. Il sufiroit de refuter ce qui a un peu le caractere d'histoire, & de donner des principes generaux sur les moiens de discerner la verité, & de se precautioner contre la hardiesse des satiriques. Il faudroit par exemple qu'une personne de poids, & bien instruite critiquât le livre (*e*) qui s'intitule *Annales de la Cour & de Paris pour les années* 1697. & 1698. Si l'on convainquoit de fausseté seulement cinq ou six faits des plus notables, tout le reste tomberoit, & sur tout en cas que l'on avertit les lecteurs que pour croire raisonnablement ce que ces sortes d'écrivains avancent, il faudroit qu'on vit dans leurs relations un tel & un tel amas de caracteres, sans quoi l'on doit suposer que leurs contes ne sont qu'un recueil des entretiens des auberges, & des tabagies, & des cafés. Ces lieux-là sont les étapes & les magazins des fausses nouvelles, & ne sauroient être mieux comparez qu'avec la mythologie de Natalis Comes. Un ouvrage tel que la refutation dont je parle serviroit de preservatif d'ici à cent ans, & seroit d'une grande force entre les mains de ceux qui travailleroient à la recherche des veritez historiques.

(e) Imprimé l'an 1701.

L'auteur que j'ai cité oublie une reflexion necessaire. Il devoit se plaindre de la France presque autant que de la Hollande; car c'est en France principalement que se debitent les écrits dont il se plaint. Si les François n'en lisoient aucun, & n'en achetoient aucun, les libraires ne les imprimeroient pas, & ainsi l'avidité des François contribuë autant que tout autre chose à la production des libelles. Les menteurs & les credules se nourrissent reciproquement, ils vivent sur la bourse les uns des autres.

Pag. 3119. col. 2. effacez la note marginale m & mettez: Je ne croi pas que cette version soit imprimée, mais je sçai que la traduction Italienne faite par le Pere Bacchini a vu le jour. Elle est sans notes.

Aux Eclaircissemens, *pag.* 3160. *lig. 6. avant la fin après* grasses? *ajoûtez:* Dirai-je qu'Isaac Vossius étant Chanoine de Windsor quand il publia un ouvrage où il y a bien des ordures, son Doien & ses collegues ne s'assemblerent point en chapitre afin de lui infliger pour le moins la plus legere de toutes les peines, qui est celle d'être admonêté?

Pag. 3169. *lig.* 17. *après* consistoit *ajoûtez:* Je pense que l'Inquisition (CD) en use à-peu-près de même.

Vers la fin de la même page ajoûtez:

(CD) *Je pense que l'Inquisition en use à-peu-près de même.*] Je ne croi pas qu'elle fasse lire publiquement les abjurations qui contiennent des obscenitez horribles, mais pendant le cours du procés elle en salit les oreilles de ses assesseurs, & le papier de ses secretaires, & enfin elle les fait lire à haute voix dans quelque lieu particulier. C'est ainsi qu'elle en usa l'an 1698. envers Frere Pierre Paul de saint Jean l'Evangeliste, Augustin dechaussé, convaincu de profanations, & d'impietez, & d'impuretez abominables. J'ai une copie de l'abjuration demi-publique, *abjura semipublica*, qu'il fit dans une chapelle *al sacello di Casa Gransi*, & j'y ai lu qu'entre autres choses on lui declara ceci: (*c*) *Dicesti haver tu mostrato e rimostrato alle tue sopradette devote con le quali tu proseguivi gl' abbracciamenti in parte nascoste che tu per la dolcezza di quelli eri rapito in estasi, e sentivi un godimento infinito dell' amor divino, e che tu t'internavi in quell' estasi. . . . . Hai detto haver bacciate alcune donne le parti vergognose, e che doppo haverle cosi bacciate e toccate l'hai benedette & li hai aperti li meati, e pregavi dio che li conservasse in tutto quello benedetto claustro verginale. . . . . Hai detto che alcune donne ti hanno lavato le parti basse tre volte, la prima per purgarsi dalle colpe mortale, la seconda dalle veniali, e la terza dalle imperfettioni. Hai detto che alcune volte in godere delle donne tu sentivi specie di martirio . . . che un giorno parimente l'hai fatte radunare e ad una per una invocare e bacciare il tuo membro genitale.*

(c) J'ai suivi l'orthographe de la copie manuscrite que Mr. Silvestre me donna à son retour de Rome l'an 1700.

Il ne faut point douter que l'Inquisition ne fit imprimer ces choses, s'il s'agissoit de desabuser une cabale terrible, & une populace irritee qui soutiendroit que pour de legeres fautes on auroit puni rigoureusement un Religieux. C'est ainsi que l'on se crut oblige de publier les informations faites contre les Templiers; on aima mieux salir l'imagination, & faire horreur aux oreilles les moins chastes, que de laisser croire qu'on avoit extermine cet ordre sans un sujet legitime.

Commencé d'imprimer pour la seconde fois le 26. de Mai 1698. & achevé le 27. de Decembre 1701.

TABLE

TABLE
du Dictionaire Historique & Critique.

L'Auteur n'aiant pu travailler à cette Table, elle a été donnée à faire à une personne très-habile ; mais de peur qu'on ne la fit trop longue sans necessité, on y a mis rarement ce qui apartient aux matieres dans leurs propres articles: par exemple, presque tout ce que l'on a marqué de Cesar dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'article de Cesar. Notez que ceci convient un peu moins à la Table de cette seconde édition, qu'à celle de la premiere.

Pour l'usage de cette Table il faut remarquer, que le chifre étant seul indique le texte, & que lors qu'il est suivi de la lettre a, ou b, il indique la premiere ou la seconde colonne des remarques ; & que si l'on y ajoûte la lettre n, on indique quelque note marginale de la même colonne.

Afin que le lecteur conoisse sans peine en quel tome il faudra chercher, on marque ici que le II. Tome commence à la page 1097. & que le III. commence à la page 2171. On marque cela au revers de chaque feuillet de la Table au haut de la marge, afin d'épargner au lecteur la peine de consulter cette page-ci.

A.

ABarbanel, *ses livres sont remplis de venin contre les Chretiens.* 32 a. *Son impieté sur le motif de la defense de toucher a un des fruits du jardin d'Eden.* 1192 b.

Abbaie *de St. Denys. La Cour avoit d'autant plus d'autorité sur elle, que les Moines en étoient debauchez.* 21 b. *Abbaie donnée pour recompense d'un sonnet.* 319 n.

Abbez *de Cour comparez à des bichons.* 2002 b.

Abbot [*George*] *Archevêque de Cantorberi. On jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par un meurtre involontaire.* 6.

Abbreviateurs *ont besoin d'un bon goût.* 53 b. & 390 b. *Ne doivent point suprimer des faits singuliers.* 315 b. *Nous donnent souvent du galimatias.* 1083 a. *Voiez aussi* Abregez.

Abderame *comparé à Alexandre & à Scipion eu égard à sa continence.* 9 a. *Il n'a point pillé la ville de Tours.* 1189 a. *Comment il disposa de la fille d'Eudes Duc d'Aquitaine.* 2162.

Abdere, *ville de Thrace, on y devoüoit à certains jours une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre.* 13. *Ses loix portoient note d'infamie contre ceux qui avoient mangé leur patrimoine.* 1025 a.

Abderites, *la maladie qu'ils eurent.* 13 a. *Le jugement qu'ils firent de Democrite.* 13 b. *S'ils écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Democrite.* 1027 b. *Ce que Ciceron entend par un Abderite.* 1031 a.

Abdias [*le livre d'*] *source de plusieurs contes fabuleux.* 1636 b.

Abdissi, *Patriarche des Nestoriens, s'il écrivit au Concile de Trente.* 1485 b.

Abeilles, *ce qu'on conte de leur odorat.* 1026 a.

Abel [*Leonard*] *est envoié au Levant avec le caractere de Nonce Apostolique.* 1485 b. *Il a composé un ouvrage de l'état des Chretiens Orientaux.* ibid.

Abelard, *le tour de son esprit.* 19 a. *Son propre étoit la vanité.* ibid. *Eut envie de se retirer chez les Infideles, pour se garantir des poursuites des Inquisiteurs.* 150 a. *Catalogue de ses manuscrits.* 186 a. *L'impression ne lui en a point fait d'honneur.* ibid. b. *Liste de ses sentimens particuliers, tant veritablement que faussement imputez.* 561 b. *Il demeure chargé des erreurs qui lui ont été imputées.* 562 a. *St. Bernard tâche de prevenir tout le monde contre lui.* 572 b. *On se moque de son apologie.* 955 b. *Son érudition lui attire des auditeurs de toutes parts.* 1264 b. *Il est reduit à l'indigence par les femmes.* 1265 a. *Il fait une perte irreparable.* 1266 a. *On deplore son infortune.* 1267 a. *Sa femme fut tout va jusqu'à en murmurer contre la providence.* 1268 b. *Deux de ses assassins furent punis.* 1269 a. *On n'emploie pas toujours de bonnes raisons pour le consoler.* 1266 a. *Il ne vouloit rien croire que par des raisons naturelles.* 2015 a. *Est persecuté, par qui & pourquoi.* 2294.

Abensperg, *ville, quel nom elle a porté dans l'histoire Romaine.* 411 b.

Abiram, *on pretend que les Paiens ont fait allusion à l'avanture de Coré, Datan & Abiram.* 2052.

Abyssins, *pourquoi leurs Empereurs ont porté le nom de Prêtre Jean.* 26.

Ablancourt [*Fremont d'*] *faits qui le concernent.* 2385 a. *Examen d'une de ses pensées que les Princes doivent sçavoir le Latin.* 2386 a.

Ablancourt [*Perrot d'*] *retouchoit six fois les ouvrages qu'il vouloit donner au public.* 364 a.

Abnepos, *les Grammairiens ne s'accordent pas sur la signification de ce mot.* 1081 a.

Abraham, *sa dissimulation.* 27 a. *Est le Patriarche des refugiez.* 32 a. *On dit qu'il devint controvertiste.* 33 a. *Vaines traditions sur les plus considerables circonstances de sa vie.* 32 a. jusqu'à 34 b. *Trace de ses pieds honorée par les Sarrazins.* 93 a. *On lui a suposé le livre de la creation.* 130 a. *S'il a autorisé une loi de Solon touchant le mariage.* 936 a. *S'il craignit plus la mort que le deshonneur conjugal.* 1666 a. *Couche avec Agar pour obeïr à Sara.* 2669 a. b. & 2670 a. b.

Abram [*le Pere*] *ses notes sur la Paraphrase de Nonnus.* 35 a. *Tire une étrange consequence d'un passage de Ciceron, au sujet des Lupercales.* 1932 a.

Abregez : *qualité d'un bon abrégé.* 384 a. *Demande beaucoup de discernement.* 390 b. *Avis à ceux qui en font.* 1063 a. *On y trouveroit bien des fautes, s'ils étoient comparez avec l'ouvrage dont ils sont pris.* 1077 a.

Absolution *fort dure.* 70 b.

Abu-Gabshan, *se defait d'un poste important pour une bouteille de vin.* 2083 b.

Abus, *en quel cas on croit qu'on les doit tolerer dans l'Eglise.* 848.

Academie, *le fondateur de la Moienne.* 304 b. *Le fondateur de la troisiéme qui ne differoit point de la seconde.* 810 a. *Voiez aussi* 1744 a.

Academie *de Leide, se rehabilite par raport au Doctorat.* 179. *Prononce un jugement digne de remarque.* 182 a. *Reflexion sur ce jugement.* ibid.

- - - *Françoise, traitée injurieusement.* 2141 b. *Son histoire a toujours passé pour un chef-d'œuvre.* 2340. *Contradiction entre deux listes de ses membres.* 468 a.

Academies, *debauche qui a regné dans quelques-unes.* 185 a. *Leurs interêts doivent être preferez à ceux des Eglises.* 191. *La concorde y est fort rare entre les collegues.* ibid. *Bien des gens se vantent d'avoir connu familierement dans les Academies tel ou tel, quand il se rend celebre par ses Ecrits.* 783 b. 869 b. *La plupart des querelles qui divisent les Academies, sont ridicules.* 1071 a. b. *Il y a très-peu d'Academies avec lesquelles les Jesuites n'aient eu des demêlez.* 1074 b. n. *Luther se moquoit des Academies & de leurs Docteurs.* 1947 b. *Plaintes contre leur multitude.* 2790 b.

Acamantis, *c'est ainsi qu'on apelloit autrefois l'Ile de Cypre.* 39 b.

Acarie, *Maître des comptes, apellé* le Laquais de la Ligue, *& pourquoi.* 2130 a.

Acatalepsie *cherchez* incomprehensibilité.

Accent *provincial fait tort à l'eloquence d'un homme.* 2754 a.

Acciaioli, *ses filles mariées aux depens du public.* 42.

Accidens, *Pierre d'Ailli les expliquoit comme Descartes.* 114 b. *Idée que les Philosophes nous en don-*

Tome II. 1097.
Tome III. 2171.

ment. 2786 a. Ne sont point distincts des substances. 1637 a. Leur conservation sans sujet dans l'Eucharistie. 1998 b.

Accissare ou ἀκκίζεσθαι, signification de ce terme. 47 b.

Accius [Lucius] son caractere. 46 a.

Accords [le Sieur des] cité pag. 260 a. pag. 1072 b.

Accouchees, pratique impertinente observée en divers païs à leur égard. 2876 a.

Accouchemens, les femmes n'y sont pas si scrupuleuses en France, que dans les autres nations. 1560 a. Fictions des anciens sur la divinité qui y presidoit. 1695 b. & 1701. Quel en est le terme selon le sentiment des anciens. 95 b. n. Où une femme montre un courage extraordinaire. 2192 a.

Accusateurs, on a trop d'indulgence pour eux. 245 b. Devroient subir la peine du talion quand ils accusent à faux. ibid. Ceux qui sont les plus à craindre sont les Prêtres. 348 b. Les accusateurs de profession étoient bass parmi les Païens, & dans un tems où l'accusation donnoit lieu aux jeunes Avocats de qualité de s'exercer. 834 b. Reflexion sur cela. ibid. Les accusateurs ont toujours pris garde aux raisonnemens que l'on fait sur les nouvelles, pour en faire le fondement de leurs accusations. 1018 a. Accusateurs d'heresie, quel est leur caractere. 2512 a.

Accusations, admirables chefs d'accusation. 293 a. Qui sont ceux qui y ont le privilege d'impunité. 560 b. Il est presque inutile de la combatre par des raisons de vraisemblance, lors qu'elle est accompagnée de circonstances de fait. 752 a. Accusations de crimes d'Etat, artifice ordinaire aux persecuteurs. 21 a. Il n'étoit point permis de recevoir des accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la Republique. 263 a. 825 b. Si on est toujours obligé de repousser les accusations pour s'en purger. 578 b. Moien sûr de conoître si elles sont calomnieuses. 589 a.

Accusez, leur silence ne conclud rien en certains cas. 578 b. Doivent être crus, quand ils nient publiquement des choses qu'il est facile de prouver, & qu'on ne prouve pas. 2113 a.

Accurse [Marie Ange] Explication d'un passage de cet auteur. 23 a. Pourquoi il traite Salluste de compatriote. 49 a.

Achille. ce nom se donnoit autant aux champions de Venus, que de Mars. 59 b.

Achille apparut à Homere avec tant de lumiere, qu'il n'en put soutenir l'éclat. 62 b. Les oiseaux balaioient tous les jours le temple d'Achille. 63 a. Si l'amour entroit dans son caractere. 702 b. Ne vouloit pas qu'aucun autre que lui tirât sur Hector. 1351 b. Comment il s'apelloit sous l'habit de fille. 2435 a. Comment ses desseins sur Hemithea furent arrêtez. 2851 a. Quelle devoit être sa destinée. ibid. b.

Achillée, fontaine. Si ce nom est substantif ou adjectif. 63 a.

Achilleum argumentum, ce que cela signifie, & pourquoi. 60 a.

Achilleus Index de Mr. Drelincourt enrichi de beaucoup dans la 2. édition. 703 b.

Acidalius, pourquoi on lui attribue la dissertation mulieres non esse homines. 65 a.

Aconce, ce qu'on a dit de lui & de son livre des stratagêmes de Satan. 68 a. b.

Acrotate, les acclamations naïves que lui firent les femmes & les vieillards de Lacedemone, après qu'il eut repoussé les assauts de l'ennemi. 948.

Acte qui a été ôté des registres du Parlement de Paris. 1443 b.

Actes publics, en quel tems ils commencerent d'être dressez en langue vulgaire en France & en Espagne. 851 b. Voiez aussi. 1285 b. & en Allemagne. 1286 a. Ont été faits en Latin pendant plusieurs siecles presque dans tout l'occident. 944 a. Les Espagnols, les Allemans & les François n'y ont emploié leur langue que fort tard. ibid. b.

Acteurs de theatre. leur avantage sur les Avocats. 45 b.

Action d'un Gentilhomme Catholique la plus singuliere, & la plus étrange qui se soit jamais vuë. 658 b.

Actions, il y en a de bonnes dont on trouve des exemples dans chaque païs, dans chaque siecle, & dans chaque religion. 421 a.

Actuarius, dignité affectée aux medecins à la cour de Constantinople. 72 b.

Acugna [Don Antonio de] jusqu'où il porta sa fougue dans la guerre civile de Castille. 2283 b.

Adam. combien de tems il demeura dans l'état d'innocence. 15 a. Rêveries des Rabins sur son dueil pour la mort d'Abel, & sur sa separation de lit d'avec Eve. ibid. b. Et sur sa science. 75 a. Ce que les Talmudistes disent de sa taille. 76 b. Quelle fut la cause de sa chute selon Agrippa. 116 b. S'il étoit hermaphrodite. 1193 a. Hypothese qui n'est guere propre à disculper la providence par raport à sa chute. 1194 a.

Adam [le Pere] ce qu'il disoit de saint Augustin & de saint Paul. 78 b. Un de ses sermons donna lieu à un bon mot. 80 b.

Adam [Melchior] censuré de plusieurs anachronismes. 111 a. Il n'examine pas bien ce qu'il compile. 2996 b.

Adamites, étoient calomniez. 83 a. S'il s'en trouve encore en Angleterre & en Italie. 83 b. Leur erreur à l'egard de la nudité, renouvellée & outrée dans le XV. siecle. 2414. Leurs impuretez. 2515.

Additions, il est mal aisé d'en faire à un livre. 2014 a.

Adiatorix massacre lâchement une Colonie de Romains. 954 b. Mais il en est puni par Auguste. ibid.

Adjectifs, si ceux qui se terminent en é masculin, se peuvent mettre devant leurs substantifs. 2589 a.

Adolphide, poëme épique, dedié à Christine Reine de Suede. 1316 b.

Adonis du Cavalier Marin, critiqué & defendu. 2902.

Adoptions, quel en étoit autrefois l'usage. 244 b.

Adrien [Matthieu] Juif converti, fut le premier Professeur en langue Hebraique dans le College des trois langues de Louvain. 749 a.

Adversaire accusé d'une fausse doctrine ne sauroit faire un plus grand depit à ses ennemis que de paroître autre qu'ils ne disent. 486 b. On ne doit jamais nier ses bonnes qualitez en affectant des airs dedaigneux. 514 a. Il y a des gens qui sont marris de n'avoir pas assez d'adversaires. 254 b. & 255 b. On a toûjours cherché de tourner en ridicule la doctrine des adversaires & leurs personnes. 1745 a. Il est de la prudence, quand on a le dessus sur eux, de se contenter d'un mediocre avantage. 1833 b. On ne consulte quasi jamais leurs écrits. 2424 b. Cherchez Antagoniste.

Adversaires de Religion, on ne se doit jamais faire un merite de leur haine. 1070 a. Pourquoi cela. ibid.

Adversite, inconstance des raisonnemens qu'on fait à l'égard de l'adversité & de la prosperité. 1991 b. Fausses consequences que l'on tire de l'adversité & de la prosperité. 1995 a. Voiez aussi. 2112 a. C'est une condition incomprehensible de la vie humaine. 2293 a.

Adultere, s'il se peut commettre innocemment pour sauver la vie du mari ou de la femme. 66 b. Femmes prises sur le fait, comment punies chez les anciens Romains. 441 b. Et par qui cette coutume fut abolie. ibid. Adultere souhaité par imprecation. 757 a. 1105 a. Suport que l'on a pour ce crime. 2643 b. Reflexions sur un procés d'adultere. 2698 b. Punition bien singuliere qu'on faisoit souffrir anciennement aux adulteres. 144 a. Et qui sert à expliquer un passage de Catulle. ibid. Comment on punissoit ceux qu'on surprenoit en flagrant delit. 1267 a. Adulteres punis de mort dans Orleans, & les reflexions des gens de Cour sur cette punition. 2643 a. A quoi les condamnoient les loix Romaines. 2699 a.

Ædesius donne un soufflet à un Gouverneur d'Egypte. 1553 b.

Æliens, les Antonins Empereurs de Rome, étoient sortis de cette Maison. 1754 b.

Aëtius, la methode qu'il suivoit en expliquant le Catechisme. 352 a.

Ætna, ville bâtie par Hieron Roi de Syracuse. 1166 b. 1168 b.

Affaires, quelle sorte de gens les grandes affaires demandent. 135 a. Il y a fort peu de grandes affaires qui ne réüssissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. 439 a.

Affaires d'Etat, il y a des gens qui vous rendent suspect si vous raisonnez autrement qu'eux sur ces affaires. 504 b.

Afrique, dessein d'y envoier secretement pour s'informer de l'état du Christianisme. 1616 b.

Agamemnon, son temperament amoureux fait douter de la verité du serment qu'il fit à Achille. 702 a.

Agar est introduite au lit d'Abraham par sa femme. 2669 a. b. & 2670 a. b.

Agathion, son discernement à l'égard d'un vase plein de lait qu'on lui presenta. 1026 b. Ce qui lui fit donner le nom de divin par Philostrate. ibid.

Agathocles ne cache point la bassesse de son extraction. 2709 a. Ses bonnes & ses mauvaises qualitez. 1880 b. Timée ne le devoit point méler dans son histoire. 2883 a.

Agathon, quelques-unes de ses sentences. 94 a.

Age, ce ne sont pas seulement les femmes qui le cachent. 1346 a. C'est la seule chose dont elles ne font point de confidence. 1427 a. n. Il y a peu de personnes qui voulussent payer pour en avoir plus qu'elles n'en ont. 2864 b. Les Princesses ne peuvent pas le cacher. 2199 b.

Agesilaus meprisé des Egyptiens à cause de sa petite taille. 2824 a. Pourquoi ses ruses de guerre lui étoient inutiles 2430 a. a.

Agesilaus vivoit dans une grande simplicité. 97 a. Theorie de ce Prince. 97 b. Aimoit mieux que les Perses violassent la treve. 98 a. Ce qu'il repondit à celui

qui

qui le surprit à cheval sur un baton. ibid. Regrette la perte d'Agesipolis. 100 b. Belle reponse d'Agesilaus. 147 a. Aparie avec Conon. 967 b.

Agesipolis II. ce qu'il repondit à ceux qui lui dirent qu'il avoit été en otage. 100 b.

Agetoridas va à Memphis. 156 b.

Aggresseur, si dans les reproches personnels il doit laisser sans repartie les écrits du defendeur. 514 b.

Agis, est le premier Roi de Lacedemone qui ait été mis à mort dans la ville. 203 b.

Agnés [veuve de Henri III.] question qu'elle fit à Pierre Damien. 1271 b.

Agnus Castus, quelle est la vertu de cette herbe, & pourquoi on en mettoit dans les lits des femmes Greques, en de certaines solemnitez. 2865 a.

Agreda [Marie d'] extraits d'un imprimé sur la condamnation de son livre. 103 b.

Agricola [Jean] fut fondateur de la secte Antinomiene. 105. Fut un de ceux qui dresserent l'interim. 106 b.

Agrigente [ville] quand & par qui fondée. 1329 a. En quel état elle étoit lors que les Romains s'y établirent. ibid. Jusqu'où alloit la devotion de ses habitans pour la statuë d'Hercule. ibid. b. Quelles étoient les qualitez de son sel, & quel usage saint Augustin faisoit de ces qualitez. ibid.

Agrippa gendre d'Auguste, taxe les Troiens à une amende. 2675 a.

Agrippa [Henri Corneille] n'avoit pas grand credit auprés des Demons. 111 b. Regardoit au commencement Luther comme un liberateur des oprimez. 112 a. b. N'auroit point voulu d'érection d'autel contre autel. 116 b. Predit que le Connetable de Bourbon seroit encore victorieux l'an 1526. dont il est disgracié. 1249 a.

Agrippine, femme de Germanicus ce qu'elle dit à l'orateur Afer 89 b. S'étoit defaite des defauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. 294 a. Loüange qu'un historien Romain lui a donnée. 1115 b.

Agrippine, mere de Neron, toutes ses rivales auprès de l'Empereur Claude furent reduites à deux. 1857 a. Elle en fait tuer une dans le lieu de son exil 1858 a.

Agrippine [piece de Cirano Bergerac] interdite à cause de quelques impietez. 1167 b.

Aguirre [Cardinal de] a écrit contre les decisions du Clergé de France assemblée en 1682. 118 b. Son zéle pour la Cour de Rome l'a fait devenir ce qu'il est, de Moine qu'il étoit auparavant. ibid.

Ajax, ce qu'il repondit à son pere qui lui recommandoit de prier Dieu. 120 b. Invoqué par les Grecs. 121 a. Avoit la taille semblable à celle du Roi Saul. 121 b. De quelle maniere le crime qu'il commit envers Cassandre fut expié par les Locriens. 821 b. Lui & son fils sont fort honorez des Atheniens. 2843. Sa posterité n'a pas été illustre. 2843 a.

Ayesha, histoire de cette femme. 1988 a. b.

Ail, ceux qui en avoient mangé ne devoient point entrer dans le temple de la mere des Dieux. 2795 b.

Ailes, dont on s'est servi pour voler. 1000 b.

Ailli [Pierre d'] entêté de l'astrologie judiciaire. 123 a. Condamnoit plusieurs dogmes de l'Eglise Romaine. 124 a.

Air, etoit le principe de toutes choses selon quelques philosophes. 1055 a. & 1707 b.

Airain, contes populaires sur une certaine tête d'airain. 446 a.

Akiba, est accusé d'avoir alteré le texte Hebreu. 1302.

Albe [le Duc d'] ce qu'il repondit à Henri II. 898 a. Trait de son humeur farouche. 1426 a.

Albert le Grand, on a dit que son cadavre a été preservé de corruption. 138 b. Il etoit si petit, qu'étant debout on le crut à genoux. 139. Sa sagacité lui fit reconoitre la faute de sa servante par le ton de sa voix. 1026 a.

Albert [l'Archiduc] l'auteur de son histoire imprimée à Cologne en 1693. a trés-peu d'exactitude. 693 b.

Alberti [Leandre] sa description de l'Italie. 1718 a.

Albigeois, il n'est pas vrai qu'ils aient été Manichéens. 2027

Albret [un Seigneur d'] tué dans sa tente, entre les bras de sa maitresse. 2174 a.

Alburnea, Déesse adorée par les Paiens. 2878 b.

Alcadinus (professeur en philosophie & en medecine) fort souhaité de plusieurs Princes. 2499 a.

Alcandre [le Grand] l'histoire de ses amours imprimée avec des notes. 755 b.

Alcée, ne parle que de casques, & de bouclier en decrivant sa maison. 318 a.

Alciat [André] a uni les belles lettres, & le droit civil. 48 a. Comment il se justifie de son humeur inconstante 147 a. Aprend par l'action d'un paisan le sens d'un passage de Plaute. 1326 b. Parle assez cavalierement du Pape, dans une lettre à un de ses amis. 1658 a. Son erreur, au sujet du tems auquel Marc Antoine se servit d'un attelage de lions. 1811 a.

Alcibiade, par qui rapellé à Athenes. 982 a. Menoit toûjours deux courtisanes avec lui. 1748 b. Etoit l'homme du monde qui aimoit le plus ses plaisirs, & qui y renonçoit le plus volontiers, quand ses affaires le vouloient. 1529 a.

Alcinoi menta, & Alcinoi Apologus, sont deux differens Proverbes. 151 b.

Alcyonée, tragedie fort estimée. 2579 b.

Alcmene, on a conté qu'elle disparut pendant les funerailles, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. 156. Portoit trois lunes sur son front, & pourquoi. 211 a. Est un exemple fort propre, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe. 155 a. A quelle condition elle s'offre pour épouse. 2845 a. Difference de sentimens là-dessus. ibid.

Alcoran, son texte corrigé par Bibliander. 594 a. Jusqu'à quel point il est respecté des Turcs. 1983 a. S'il est vrai que Mahomet ait declaré à quelques-uns, qu'il n'y en avoit que le tiers de veritable. 1987 b. De quelle maniere il a été composé. ibid. Son chapitre de l'élephant. 2084 a.

Alcoran des Cordeliers, orné de notes marginales. 432. Ce que c'est. 1272 b. 1274 a.

Aldegonde [le Sieur de Sainte] a commission de travailler à une nouvelle version de la Bible en langue Flamande. 1078 a.

Aldhelme [Saint] comment il se prenoit pour amortir sa convoitise. 1271 a. Et comment aussi il s'exposoit au peril pour faire enrager le Diable. ibid. Ce qu'il exigeoit de l'une de ses devotes pour s'éprouver. 1429 a.

Aldobrandin [Thomas] fait trois fautes en parlant du temple de Venus Lamia. 1758 a.

Aleandre [Cardinal] s'il étoit Juif. 162 a.

Alegambe [le Pere] debite un mensonge touchant Theodore de Beze. 538 a. Fait une faute dont Mr. Ogier auroit dû demander reparation. 1311 b. Alegambe & son continuateur, ont ignoré les deguisemens d'un des écrivains de leur Ordre. 1713 b. Alegambe n'est pas toûjours aussi exact qu'on se l'imagine. 2012 a.

Alençon [le Duc d'] il y avoit une grande antipathie entre lui, & le Roi son frere. 1524 a. Poussé à des desseins fort criminels par deux de ses Favoris. 2626 a.

Alexandra, statue, pourquoi nommée ainsi. 823 a.

Alexandra, poëme qui a fort exercé les critiques. 1809 a.

Alexandre le grand, sa reponse à celui qui lui offroit la lyre de Paris. 60 b. Belle reponse qu'il fit à une Reine qui lui envoia des rafraichissemens delicieux. 74. Est allarmé sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare. 73 b. Veut voir & honorer le tombeau d'Ajax. 121 a. S'il étoit chaste. 275 a. S'il a été traité comme on le dit par Apelles. ibid. & 282 b. Il étoit fort superstitieux & fort attaché aux devins. 332 b. Retiroit plus de service de son devin que d'aucun de ses Generaux. ibid. Il prête quelquefois la main aux devins pour faire reüssir leurs predictions. 333 a. Il les rebute quelquefois aussi. ibid. Il ne faut pas être trop surpris de sa superstition. ibid. Il avoit beaucoup de lumieres pour la medecine theoretique & pratique. 346 a. Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait 877 a. Democrite n'a pu se moquer de lui. 1026 b Dit que s'il n'étoit Alexandre il voudroit être Diogene. 1050 b. Il avoit eu envie de revenir en Europe, & pourquoi. 1483. On lui envoioit des livres en Asie, & particulierement des poëtes. ibid. a. S'il avoit deja bu la coupe d'Hercule quand il tomba malade. 1541 a. La consolation qu'il donne au Roi son pere affligé d'une blessure qu'il avoit reçuë dans un combat. 1588 b. Arrache de la bouche de la Prêtresse de Delphes ces paroles: Mon fils vous êtes invincible. 1645 b. Par quelle invention son precepteur se rendit agreable. 1835 a. Oposition entre son caractere & celui de son pere. 1956 b. S'il a pu avoir des raisons pour suprimer des miracles faits en sa faveur. 2400 a. Par où les autres Rois tâchoient de l'imiter. 2436 a. Ruine Persepolis. 2854 a. Pensée sur le jour de sa naissance. 1255 b. Voi aussi 2881 a.

Alexandre [Empereur] avoit l'image d'Apollonius mêlée avec celles de Jesus-Christ. 285 b. Avoit dans son oratoire les images d'Apolonius, de Jesus-Christ, d'Abraham, d'Orphée &c. & leur rendoit des cultes religieux. 286 a.

Alexandre VI. Pape, meurt d'un poison qu'il avoit fait preparer pour un autre. 1459 a. Il n'y avoit en lui ni verité, ni foi, ni religion. 1789 b. Journal de sa vie. 3106.

Alexandre VII. Pape, conte qu'on debite touchant sa religion. 917 a. Desaprouve la conduite du Duc de Savoie envers les Vaudois. 918 a. Il parle à des Anglois avec beaucoup de douceur. ibid. Il leur debite des maximes que Mr. Jurieu a loüées, sans songer qu'il auroit à les combatre un jour. ibid. a. b. Il est trompé vilainement par trois libraires de Hollande,

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

qu'il avoit attirez à Rome. 919 a. Il étoit bien plus aimé des Jesuites que des Jansenistes. 919.

Alexandrie, on y celebroit la fête d'Adonis du tems de saint Cyrille. 86 a. Son école depravée par les subtilitez des disputeurs. 200. Un philosophe Payen y enseigne publiquement l'éternité du monde au VI. siecle. 201 b. Ses habitans deputent à Caligula pour se plaindre des Juifs. 280. Sa Chronique debite une assez plaisante chimere sur la fille d'Aquila. 1455 b.

Alfonse X. Roi de Castille. Critique qu'on lui attribue des œuvres de Dieu. 852 a.

Alfonse, deux Rois de ce nom ont été confondus, & plusieurs choses ont été transportées de l'un sur l'autre. 853 a. Aucun d'eux n'a pourtant pris la peine de compiler lui-même le commentier. 852 b.

Alfonse, Roi de Naples, jusqu'où il a marqué l'estime qu'il faisoit d'Ovide. 2273 a.

Alfonsines, tables astronomiques, qui est l'auteur de cet ouvrage, & quelle depense on y fit. 851 b.

Alypius, deconseilloit le mariage à saint Augustin. 422 a. Quel étoit le caractere de son esprit 867 a. n.

Allatius, personne n'a porte plus loin que lui l'autorité du Pape. 174 a b. Plaisante reponse qu'il fit à Alexandre VII. sur ce qu'il n'embrassoit point le Sacerdoce. ibid. b. Le jugement que Mr. Claude fait de cet auteur. 1617 b.

Allemagne, plusieurs de ses Princes Catholiques deputent à Louis XIII. pour lui recommander les interêts de leur religion 699 a. Quelle ville d'Allemagne a été apellée le Paradis. 1161. a. Quelle est la source de la guerre qui l'a desolée depuis l'an 1618. jusqu'à la paix de Munster. 1713 a.

Allemans veulent qu'on marque dans les éloges jusqu'à l'heure de la naissance 887 b. Mais Roland Des-Marets les en blame. ibid. n. Qui a été le plus ancien historien qui soit sorti de cette nation. 1106. Allemans atrapez un jour par le Pape Jules II. 1676 a.

Alliance monstrueuse entre le culte des Dieux, & les plus sales passions. 445 a. b.

Alliances, reflexion sur celles qu'on fait avec les heretiques ou avec les infideles. 303 a. Reproches que les François, & les Espagnols se font mutuellement au sujet de leurs alliances avec les heretiques. 810 a. Le Pape en peut traiter en bonne conscience avec les infideles. 820 a.

Allusions ridicules d'un passage de saint Bernard. 367 b.

Almachius tué par les gladiateurs. 173 b. On croit pourtant que ce saint est imaginaire, & pourquoi. 174 a.

Almanach, ce mot étant abregé, a été pris pour un nom d'homme dont on a fait un martyr. 174 a.

Almanach, Leon Morgard condamné aux galeres à cause des predictions qu'il avoit mises dans le sien. 1949 b. Mepris du medecin Sylvius pour l'Almanach. 2719 a.

Almanon, Calife, trouble la devotion des Musulmans. 2830.

Almuchefi, miroir, quelle est sa vertu. 446.

Alopo [Pandolfo] on lui tranche la tête, & pourquoi. 2178 a.

Altieri, Cardinal, n'aprenoit qu'avec chagrin les conquêtes de Louis XIV. sur les Hollandois. 1116 b.

Alting, réponse qu'il inventa sur le champ. 179 b. Sa fuite comparée a celle de saint Athanase. 179 b. n.

Alun, s'il a la vertu de rendre le bois incombustible. 316 b.

Amadæus Guimenius de qui étoit ce livre. 2549 a.

Amand Flavien, faux nom d'auteur. 613.

Amans, se doivent servir de la clef du cœur pour arriver à la possession de leurs belles. 338 a Leurs impertinentes galanteries. 1863 a. Histoire d'un mari & d'une femme que l'on a toûjours apellez les deux amans. 1506 b Amant qui par ses caresses guerit sa maitresse pestiferée 1212 b.

Amaseus [Romulus] n'a pas bien entendu un passage de Pausanias au sujet de l'epitaphe d'Eschyle 1168 b.

Amasis, passage de son ame dans le corps d'un lion. 287.

Amastris, histoire de cette Princesse. 1034 a. & de la ville qui porta son nom. ibid. b

Amaulri, heretique condamné à Paris, & pourquoi. 76. a. Sa doctrine touchant la reünion des deux sexes. 76. a.

Amauri, Roi de Jerusalem, donne du secours à Dergan. 2236.

Amazones, leur impieté punie par Achille 62 b.

Ambassade, sa denomination ne se prend point du lieu où l'ambassadeur a audience, mais seulement de celui où il est envoié. 744 b

Ambassadeur des Provinces Unies, qui le premier fut reconnu pour tel a la Cour de France. 382.

Ambassadeurs Exemple de leurs fourberies. 534 a. b. Un des points de leur catechisme. 534 b. L'épée leur est aussi necessaire que la langue. 537 a. Compliment que fit un Ambassadeur d'Espagne à Jaques I. Roi d'Angleterre. 537 b. Ambassadeurs sont faits les uns comme les autres, de quelque religion qu'ils soient. 644 a. Debitent de fausses nouvelles qu'ils forgent eux-mêmes. 711 a. Les lettres de Busbec leur sont un modèle de bien écrire. 746 a. Ambassadeurs qui ne veulent point faire leur cour à des femmes galantes. 886 b. Leurs enfans sont censez nez non dans le lieu où ils exercent leur ambassade, mais dans le lieu où ils resideroient s'ils n'etoient point ambassadeurs. 1929. b. Doivent être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. 2645 a. Tours qui leur sont ordinaires. 2646 a.

Ambassadrice extraordinaire, quelle Dame fut revêtuë de ce caractere. 1417.

Ambitieux, est dans la servitude. 886 b.

Ambition confonduë pour avoir été trop rafinée. 1099 b. N'en avoir point est souvent un bon asyle 1548 b. Etouffe les sentimens de la nature. 1705 b.

Amboise [François d'] se trompe quand il croit qu'Acurse a parlé d'Abelard. 23 a.

St. Ambroise, son apologie de la conduite de Sara & d'Abraham. 2670 a. Comment il en usa envers Theodose. 442 b.

Ambrosiens, titre que quelques sorciers de Nanci en Lorraine se donnaient 1305 b.

Ambrun [l'Archevêque d'] presente une requête au Roi contre les Jansenistes. 2500. a.

Ame humaine, convertie en astre par les Paiens. 261 b. Elle est un être aërien selon Anaxagoras. 228. & selon Diogene le Physicien. 1055 b. & une portion de la substance de Dieu selon Cesalpin. 876 a. Le dogme de la propagation des ames duroit encore à la fin du XI. siecle. 259 a C'est une question très-obscure que celle de l'origine de l'ame. 416 b. Sa mortalité enseignée par Averroës. 418 a. Ce que c'est selon le même Averroes. 804 a. Ce que saint Bernard a cru de son état lors qu'elle est separée du corps. 572. De quelle nature est la preuve tirée de l'aparition d'une ame pour son immortalité. 641 a. b. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison necessaire entre son immortalité & la providence de Dieu. 880 a. Diversitez notables de sa force. 904 b. Les plus fortes preuves de son immortalité sont tirées de la parole de Dieu. 907 a. Si l'on peut soutenir son éternité en suivant les sentimens d'Aristote. 979 b. Objection contre Dicearque qui ne vouloit point qu'elle fût distincte du corps. 1043 a. Objections à l'objection contre Dicearque. 1046 a. Est distincte de toutes les modifications du corps, qui soient venuës à nôtre connoissance. 1047 a. Où il faudroit chercher le principe des plus grandes ames sans la revelation. 1056 a. S'il est possible que l'ame étant separée du corps, souffre la même douleur, que l'on souffre quand on se brûle. 1134 a. Sentimens impies sur sa mortalité. 1511. a. La plûpart des philosophes Payens supposoient qu'elle est corporelle. 1708 b. Etoit composée de plusieurs parties selon la doctrine d'Epicure. 1805 a. D'autres philosophes se sont partagez sur ce sujet. 1806 b. Dès qu'on nie qu'elle soit une substance distincte de la matiere, on raisonne pueriliment, si l'on ne supose pas que tout l'univers est animé. 1921 a. Ce qu'elle devient quand l'homme meurt selon le systême d'Epicure. 1918 b. Si elle est sujette à certaines maladies tout comme le corps. 1944 a. Opinion de Luther sur l'état de l'ame après cette vie. ibid. b. Si elle se separe localement du corps, dans le moment que l'homme expire. 2188 b. Elle a d'étranges inegalitez. 2190 b. Les anciens philosophes l'ont cruë materielle dans les hommes & dans les bêtes. 2353 a. Pensées sur son immortalité. 2387 a. Si Dieu crée une nouvelle ame, ou s'il reproduit la même. 2431 a. Si l'on peut prouver son immortalité par de bonnes raisons naturelles. 2470 b & 2472 a. & 2473. b. & 2474 a. & 2476 b. Si le dogme de sa mortalité porteroit les hommes à toutes sortes de crimes. 2476 a. Idée que les Paiens en avoient. 2517 b. Si l'ame en s'unissant avec la matiere, se peut bâtir elle-même un logis organisé. 2701 a. Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques philosophes. 2780 a. Si un Spinoziste la doit croire immortelle, & sujette aux caprices de quelque persecuteur invisible. 2782 b. Sa capacité à se tourner alternativement d'un côté & d'autre. 2821 a.

Ame des bêtes, Anaxagoras disoit qu'elle étoit intelligente, & lui donnoit le même nom qu'il avoit donné à Dieu 219 b. Cesalpin disoit qu'elle étoit une portion de la substance de Dieu. 876 a. Auteurs qui ont cru qu'elle est raisonnable. 2608 b.

Ame du monde, le dogme n'en est pas nouveau. Il faisoit la principale partie du systême des Stoïques. 2768 a. b.

Amelot n'a pas bien traduit un passage de Fra-Paolo. 1597 a.

Americains,

Americains, la depravation de leurs mœurs. 1793 a.

Amerique, premier voiage qui a été fait en ce païs là sous les auspices de la France. 1801 a.

Amyniaa, comment il toucha les Juges qui vouloient condamner son frere. 1167 b.

Amyntas, ce qu'il fit en faveur d'Antoine, & comment il en fut recompensé. 1019 a.

Amyot tromte Vigenere dans l'explication d'un passage de Plutarque. 54 b. S'il avoit changé de religion. 193 a. Est censuré d'avoir mal traduit des passages de Plutarque. 603 b. 922 b. 1253 a. 3070 a. n. 3079 a. n. Comment il fut fait grand Aumonier. 1461 a. Il n'entend point un passage de Plutarque au sujet de Lais. 1750 b. N[illegible]as entendu un autre passage de Plutarque, où il est parlé de Lysimachus. 1756 b.

Amyraut, se reconcilie avec ses plus ardens adversaires. 194 b. Sa fermeté contre un arrêt du Conseil d'état. 197 b. A été estimé de Mr le Duc de Longueville 917 b. & grand imitateur de Cameron. 787 a.

Amis, quel jugement on doit faire de ceux qui gardent jusqu'aux moindres billets de leurs amis, pour s'en servir en cas de rupture. 1631 b. Les illusions ausquelles les amis sont sujets. 2153 a. Bon conseil donné à deux amis. 2727 b.

Amitié, exemples d'une tendre amitié. 396 a. Il est fort rare qu'elles durent long tems. 598 a.

Ammien Marcellin, Marie Ange Accurse pretend avoir corrigé cinq mille fautes dans cet historien. 50. Cité. 172 a. Se moque des Avocats de son tems. 171 a. Est critiqué au sujet des Mosfus, qu'il confond l'un avec l'autre. 2137 b.

Ammonius, excellent maître en philosophie. 2455.

Ammonius [Saccas] pourquoi il fut apellé Theodidacte. 200 a. On a perdu tous ses ouvrages, si l'on s'en raporte à Henri Valois. 201 a.

Amour, quelle est son origine selon Platon. 75 b. Qui a introduit le premier la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. 154. En quel tems on commença d'introduire les avantures d'amour dans les pieces de theatre. 234. Les grandes afaires élevent bien plus les femmes au dessus de la passion d'amour, que les hommes. 394 a. Vive peinture de l'amour. 595 b. Regne dans les climats les plus glacez. 651 a. Est cause des plus noires perfidies. 815 b. De toutes les declarations d'amour, la verbale est celle qui coûte le plus à une Reine. 802 a. Amour heroïque, ce qu'il faut entendre par là. 805 b. Amour pour les femmes, pourquoi bronche-t-on plus souvent à cet égard, qu'à l'égard des autres devoirs du Christianisme. 853 b. Et pourquoi les Rois sont plus en danger sur cet article, que les particuliers. ibid. L'amour fournit aux femmes bien plus d'inventions pour se satisfaire, que la jalousie n'en fournit aux hommes pour les en empêcher. 955 a. Son œuvre detesté par Democrite. 1028 a. & 1030 b. Ses plus violens accès ont été apellez une petite épilepsie. 1032 a. & 1272 a. Un homme qui a toûjours la plume, & les livres à la main ne sçauroit trouver assez de tems pour s'y attacher. 1160 a. Extension de son empire. 1166 b. Un de ses caprices. 1194 b. Quel en est le grand mobile. 1220 a. Il n'y a rien sur quoi les poëtes du Paganisme eussent pu philosopher plus profondément que sur l'amour. 1231 a. Sa rage & sa brutalité. 1253 b. Un de ses triomphes. 1337 a. Il laisse ordinairement l'honneur dans tous ses droits. 1503 b. On se guerissoit de cette maladie par le saut de Leucade. 1803 a. Noms de ceux qui ont fait ce saut. ibid. a. b. La difference qu'il y a entre l'amour poëtique & l'effectif. 2016 a. 2925 a. Il n'est point besoin d'autre sortilege que lui-même pour faire commettre cent desordres. 2282 a. Se fourre par tout. 2420 b. Si tout iroit en decadence dans son empire si les femmes attaquoient, & si les hommes se defendoient. 2654 a. L'amour est une passion divine qui cause les enthousiasmes les plus violens. 2652 a. b. Les malheurs que cette passion traine à sa suite. 2696 b.

Amour propre, rafinement de cette passion. 100 b. Reflexion sur l'amour propre. 342 b. Fait quelquefois mepriser les richesses. ibid.

Amours du palais roial, ordre d'en acheter tous les exemplaires, & de les brûler sur les lieux. 2320 b. Si Bussi Rabutin est l'auteur de cet ouvrage. 3108 b.

Amphiaraus, etoit nommé le Roi prophete. 207 a. Remporte le prix de la course par la chute de Polynice. 332 a.

Amphilochus joignit ensemble la roiauté & la prophetie. 209.

Amphitheatre d'honneur, ouvrage contre l'autorité roiale fait par un Jesuite. 166 a.

Amphitryon, celui de Moliere surpasse celui de Plaute. 210 b. Observations sur la piece qui porte ce nom. 2846 a.

Ampoule de Reims, Paul Emile n'en a rien dit. 1121 a.

Anabaptisme, pourquoi il a fait tant de progrés. 230 b. Commencement de ses fureurs. 653 a. Une femme de cette secte fait une reflexion judicieuse. 2561 a.

Anabaptistes, refutez par un Protestant de la même maniere que les Catholiques refutent les Protestans. 231 a. Raisons de les tolerer dans les Provinces Unies. 232 a. On leur impute une doctrine extravagante. 233 b. Comment ils repondent, quand on leur demande que deviendroit la Magistrature si tout le monde etoit de leur sentiment. 1333 b. Qui fut leur premier Patriarche dans les Païs-Bas, & dans la basse Allemagne. 1582 a. Leur severité dans la morale. 2019 b. Quelques rêveurs d'entre eux renouvellent les extravagances des Adamites, & en sont punis de mort. 2474 b.

Anachorete qui se vante d'avoir vu l'endroit où le ciel & la terre se touchent. 2448 b.

Anachronismes, la plupart des éloges des hommes illustres en sont tout pleins. 868 b. Les Annales n'en sont pas exemptes non plus. ibid.

Anacreon, ses dereglemens excusez par le Fevre. 500 a. Sa statue mise auprès de celle de Xanthippe dans la forteresse d'Athenes. 2664 a. Quelle étoit sa patrie. 1852 a.

Anagrammes, qui en a été le premier restaurateur. 1011. Et qui lui en a fourni la tablature. ibid.

Anarchie, il y a une source d'anarchie dans le genre humain, que l'on ne sauroit boucher 373 b.

Anatomie, doute proposé aux Casuistes sur une curiosité d'anatomie 81 a.

Anaxagoras, sa negligence par raport aux biens de la terre. 214 a. & 1025 a. Ce qu'il enseignoit touchant la premiere formation des hommes, & des animaux. 216. & 310 a. Sa fausse suposition en établissant ses homogeneitez. 217 a Fut surnommé νοῦς ou l'esprit ibid. Son sentiment developé. 218 a. Fut le premier qui suposa une intelligence pour la production du monde. ibid. & 219 a. & 220 b. & 1708 a. Fut surnommé Athée. 220 a. Sa doctrine des homœomeries est pleine de contradictions 221 a. Fut accusé d'impieté & presque lapidé comme un athée. 224 b. & 225 a. Voi aussi 2366 b. & 2377 a. & 2379 a. Ses bons mots. 225 b. Souffre persecution pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire. 1200. Inspiroit une religion raisonnable, en expliquant par des causes naturelles, ce qui paroissoit extraordinaire. 2365 b. Accusé d'irreligion, à cause qu'il expliquoit les meteores par des raisons philosophiques. 2377 a.

Anaximenes, son hypothese corrigée. 221 a. Enseignoit que l'air étoit le principe de toutes choses. 1707 b.

Anciens, il y en avoit beaucoup qui n'ajoûtoient pas foi aux fables. 54 b. Anciens auteurs n'étoient point assez feconds. 86 a. Dispute élevée depuis quelque tems, sur leur superiorité ou inferiorité. 210 b. S'ils revenoient au monde, ils verroient qu'on trouve dans leurs écrits bien des choses ausquelles ils ne songerent jamais. 236 b. Reflexion sur le parallele des anciens & des modernes. 970 a. Pourquoi on est si prodigue de loüanges ou de suport pour eux. 2257 a. Quelle difference il y a entre eux & les modernes, pour les pieces comiques. 2481 a. La maladie de n'admirer qu'eux, ne regnoit pas moins autrefois qu'aujourd'hui. 2977 a.

Ancre [Marechal d'] morceau de son procès. 297 b. Maudit par le Dieu de Seine. 693 a.

Ancyranum monumentum, inscription très-curieuse & très-instructive, mais qui n'est point entiere. 745 a.

Andradius, auteur fort rare, & neanmoins fort souvent cité. 243 a. Comment cela. ibid b.

Andre [Valere] critiqué au sujet de Busbec & de ses ambassades. 745 a.

Andrinople bâtie par Oreste, dont elle porta le nom. 248 b.

Androgynes Platoniques, espece d'hermaphrodites. 75. b. Ce qu'ils étoient, ce qu'ils entreprirent, & ce qu'ils devinrent. 2635 a.

Androïde, ce que c'est 1138 a.

Andromaque, fondateur d'une ville de Sicile. 2879 b.

Andromaque, tragedie, piece propre à crever les acteurs. 249. b.

Andromede comedie d'Euripide. Effets de sa representation. 12 b.

Andronic, Empereur, ce qu'il faisoit pour reprocher aux habitans de Constantinople l'infidelité de leurs femmes. 1694 a.

Ane d'une attention merveilleuse pour la poësie. 199. Conte qu'on fait de l'ane d'un charbonnier. 1884 a.

Ane de Buridan, quelle est l'origine de ce proverbe. 741 b.

Ane d'or, qui est l'auteur de sa premiere traduction Françoise.

Tome II. 1097. Tome III. 2171.

Françoise. 296. *C'est une satire continuelle.* ibid. *On pourroit faire sur ce Romam un bon commentaire.* ibid. *Quelques gens croient qu'il renferme les mysteres du grand œuvre.* ibid.

Aneau [*Barthelemi*] *est tué dans un tumulte de Religion.* 1688 b.

Anecdotes, *quelles en sont les sources.* 270 b. *Fait curieux pour ceux qui en cherchent.* 536 a.

Angelocrator, *il y avoit peu de gloire à le critiquer, pourquoi cela.* 1508 a.

Angerone, *étoit la Deesse patrone du silence.* 2754 b.

Angers, *corruption de cette ville.* 1256.

Anges, *il y avoit deux sortes d'Anges mauvais selon Athenagoras.* 401 a. *Rien n'est plus inutile que de disputer si lors qu'ils aparoissent ils se forment un corps humain.* 2780 b.

Anges tutelaires ou gardiens, *doctrine des Paiens touchant ces Anges.* 758 b. *Et de quelques Protestans.* 1665 a. *Le dogme de ces Anges est plus ancien que le Christianisme.* 2456 a.

Angevins, *qui a été le plus savant d'entre-eux.* 1427 a.

Anglara, *ville de Toscane confonduë par Mr. de Thou avec la ville d'*Angleria *qui est dans le Milanez.* 790 b. *Quensteat donne à-peu-près dans la même erreur.* ibid.

Angleterre, *le bois y étoit rencheri à cause du grand nombre d'heretiques qu'on y brûloit tous les jours.* 203 a. *Son Parlement exerce un pouvoir arbitraire.* 633 b. *On y brûloit les Lutheriens & les Papistes en même tems.* 725. *Dessein d'y reformer toutes les Ecoles de la Nation, traversé par la guerre civile.* 957. *En quoi la Noblesse y surpassoit autrefois, & surpasse encore aujourd'hui celle des autres païs.* 1151 a. b. *Quelle difference il y avoit entre les repas des gens d'Eglise & ceux des Mylords.* ibid. b. *Les sçavans de ce païs-là n'ont pas été si faciles à duper, que les sçavans de France sur le sujet d'Euripide.* 1205 a. *L'Empereur Hadrien fait construire une muraille en Angleterre, & pourquoi.* 1456. *Richard Smith y est envoié en qualité d'ordinaire sur tous les Catholiques: mais les Jesuites le contraignent d'en sortir.* 1719 b. *Cruautez qui s'y exercerent de la part des Romains & des Bretons tour-à-tour.* 2810 b. *Eloge de ses Academies.* 2991 b.

Anglois, *comment convertis au Christianisme.* 1381 b. *Pris pour des Dieux par les habitans de la nouvelle Albion: pourquoi cela.* 2371 b. *Anglois s'ils ont presque conquis autrefois la France.* 909 b. *S'ils l'ont renduë tributaire.* 1102 b. *Leurs Theologiens sont accusez de pancher vers le* Pelagianisme *& le* Socinianisme. 487 b. *Anglois Catholiques font mille imprecations contre leur patrie.* 1613 a.

Anicet, *sa lâcheté & sa scelerateſſe.* 2247 b.

Animaux, *comment ils ont été produits selon Anaxagoras & Archelaus.* 216 & 310 a. *Voiez aussi* 1708 b.

Anjou [*Foulque Rechin Comte d'*] *abandonne de sa femme.* 1257 b. *Lui fait mille lâches soumissions.* 1258 a.

Anjou [*Charles d'*] *creé Roi de Naples & de Sicile par le Pape, n'en fut paisible possesseur que par la defaite de Mainfroi, & de Conradin.* 2172 b.

Annaliste, *il est bon qu'il ait plusieurs copies de ses Annales, & qu'il en confie quelques-unes à ses amis.* 782 b.

Annat [*le Pere*] *parallele entre sa conduite & celle du Pere Nidhard.* 2227 b.

Anne [*Sainte*] *combien elle a eu de maris & d'enfans.* 115 a. *Ni l'Ecriture sainte, ni les écrits des trois premiers siecles de l'Eglise n'en font aucune mention.* 258. *Les contes ridicules qu'on en debite.* 1647 b. 1648 a. b.

Anne *fille de Phanuel. Si elle étoit Nonne.* 258 b.

Anne d'Autriche, *Reine de France, trouvoit de fort bon goût les fruits qui venoient de Pompone.* 364 a. *Le Roi ne pouvoit consentir à la declarer regente.* 1894 b. *Voiez aussi* 1905 b. *Fait detruire au Parlement de Paris les dernieres volontez du Roi.* 1905 b.

Annibal, *compliment qui lui fut fait après avoir negligé l'occasion de prendre Rome.* 877 a. b. *Ce qu'il representoit au General des Romains.* 1514 a. *Par quel stratagême il gagna une bataille navale.* 2361 b. *Qui etoient, selon lui, les plus grands Capitaines.* 2436 b. *Ne savoit pas profiter de ses victoires.* 2437 a. *La faute qu'il fit apres la bataille de Cannes.* 28 9 b.

Anon, *qui le premier mit en vogue la chair de cet animal.* 2502 b.

Annonymiana *cité.* 2815 b. & 2861 b.

Anselme [*le Pere*] *beaucoup moins intelligible que Mr. le Laboureur, dont il est l'abbreviateur.* 697 b. *Ce Pere se trompe sur la restitution des biens de la Maison de Bourbon.* 1860 b. *Son erreur au sujet de l'âge de Madame de Rohan.* 2303 a.

Antagoniste, *si l'on ne doit pas avoir autant de soin de faire valoir ses raisons, que les siennes propres.* 923 a. b. & 924 a. b.

Antechrist, *opinion fort singuliere sur cet article.* 688 a. *Comment il se devoit emparer des villes fortifiees.* 2148 a.

Anti-Anicien, *livre qui n'a jamais été imprimé, & pourquoi.* 256 a.

Anti-Baillet, *passage de ce livre examiné & critiqué.* 725 b.

Antyllus *fiancé avec la fille d'Auguste, mais massacré à cause de sa robe virile.* 1301 b.

Antimondori, *qui on a apellé de ce nom, & pourquoi.* 2016 a.

Antinomiens, *c'est ainsi qu'on appella les sectateurs de Jean Agricola.* 1666. *Bouffonneries du Pere Garasse sur ce sujet.* ibid. b.

Antioche, *la fête d'Adonis s'y celebroit encore lors que Julien l'apostat y fit son entrée.* 85 a.

Antiochide, *se voiant sterile recourt à une supposition de part.* 797 b.

Antiochus le grand, *vaincu par les Romains.* 2361 a.

Antiochus *tombe malade d'amour pour sa belle-mere.* 2662 a.

Antipater, *ses disputes avec Carneade.* 812 b. *Comment ce philosophe definissoit la Divinité.* 2371 a.

Antipathie *est la veritable cause des querelles du mari & de la femme.* 1717 b.

Antiperistase *de religion.* 1944 b.

Antipodes *mis au rang des chimeres pernicieuses à la Religion, par le Pape Zacharie.* 1977.

Antiquaires, *on leur tend souvent des pieges.* 1378 b.

Antiquité *ne sçauroit servir de bonne preuve à un dogme, à moins qu'on ne fixe la durée qui suffit pour distinguer les erreurs & les veritez.* 1775 a.

Antisthene, *si dans le tems qu'il avoit Diogene pour disciple, il a pu être celui de Socrate.* 1049 a. *Comment il fit sentir aux Atheniens l'abus qui se commettoit dans les promotions aux emplois publics.* 1677 b.

Antocles, *quelle santé il but avec Epicles.* 2370 b.

Antoine [*Cajus*] *les duretez qu'il essuie de la part de son neveu.* 1298 a.

Antoine [*Cajus*] *frere du Triumvir, quelle a été sa fin, & quelle en a été la vengeance.* 1594 a.

Antoine [*Lucius*] *à qui il étoit redevable & de son autorité, & de son triomphe.* 1295 a.

Antoine [*Marc*] *fait signifier à Cleopatre de se rendre dans la Cilicie, pour y justifier sa conduite.* 1022. *La debauche de sa femme empêcha que la ville de Rome ne tombât dans une affreuse confusion.* 1059. *La reponse de Marc Antoine à Jules Cesar, qui lui avoit demandé compte de la vente des biens de Pompée.* 1059 b. *Ses differens avec Dolabella.* 1059 a. b. *Il harangua le Senat sur la paix, & sa harangue charma les honnêtes gens.* 1060 a. *Il envoia son fils en ôtage aux conjurez, qui n'osoient descendre du Capitole.* ibid. *De quel spectacle il se repaissoit à table du tems des proscriptions.* 1296 b. *Comment s'apelloit sa premiere femme.* ibid. *Comment s'apelloit sa seconde, & pourquoi il la repudia.* 1297 b. *Il commet à Rome mille extorsions.* 1300 b. *Il a même l'audace de mettre à l'encan les biens de Pompée.* ibid. *Il n'a point épousé Cytheris.* 1301 a. *Fait atteler des lions à son carosse.* 1810 a. *La tromperie qu'il fait à sa femme, & l'interpretation qu'on y donne.* 1811 b. *Il se fit aggreger dans la Communauté des Luperques.* 1931 a. *Fait mourir Arsinoé par complaisance pour Cleopatre.* 2520 a.

Antoine Roi de Navarre, *leurre dont on se servit pour le detacher de la religion.* 1533 a. & 1602 b. *Affectionné à la Religion Reformée pendant un tems.* 2193 b. & 2194 a. *Change de religion.* ibid. *On forme le dessein de l'opprimer.* 2195 a.

Antoine, *Ministre de Geneve, passe du Christianisme au Judaïsme, & seme des objections parmi les Proposans de Geneve.* 2763 a.

Antonia, *si cette famille étoit Patricienne ou Plebeienne.* 267 a. *Comment on la doit diviser.* ibid. *Et quels noms on doit donner à ses branches.* ibid.

Antoniana Margarita, *ce livre est devenu fort rare.* 2350 a.

Antonio [*Don Nicolas*] *fautes de cet auteur critiquées.* 39 a. jusqu'à 42 b. *Sa meprise censurée par Mr. Amelot de la Houssaie.* 163 b.

Antropophagie *exercée dans l'Amerique.* 1793 b.

Anvers, *comment s'apellent les cinq bastions de sa citadelle.* 2283 a. *On conseille au Roi d'Espagne de faire brûler cette ville.* 2835 b.

Aparences *sont trompeuses.* 94 a. *Preuves de la temerité des jugemens qui ne sont fondez que sur les premieres aparences.* 544 b.

Aparition, *si l'on peut tirer quelque preuve de l'aparition d'une ame pour son éternité.* 641 a. b. *Aparition*

peut

peut causer une maladie mortelle. 1086 a. Il y a des aparitions contre lesquelles les guerriers les plus ardens ne feroient pas à l'épreuve. 1086 a. Observations sur quelques-unes. 1874 a. Cherchez fantomes.

Apelles, son avanture à la cour d'Egypte. 275 a.

Apelles, comedien, crioit d'un ton harmonieux quand on le fouettoit. 2188 a.

Apellicon, sa bibliotheque transportée à Rome. 251 a. Son histoire. 2897 a.

Aphrodisée [Alexandre d'] s'il a cru la mortalité de l'ame. 979 a.

Apicius Cœlius, qui est l'auteur de ce livre, & de quoi il traite. 278.

Apion debite une fable au sujet d'un tireur d'horoscope. 277 b. Se vantoit de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ses ouvrages. 280 a.

Apocalypse, ce qu'on a vu au sujet d'une explication de ce livre. 4 a. Ceux qui font esperer de grands succès comme promis dans ce livre, sont sujets à se tromper. 95 a. On trouveroit malaisément des cautions pour en garantir les explications. 142 b. Travail inutile de ses Commentateurs. 142 b. Jugement de Calvin sur ce livre. 770 a. On a cru que ce n'étoit pas l'ouvrage de saint Jean. 870 b. Voiez aussi 1664 b. Ses commentateurs ne perdent rien de leur credit, pour avoir abusé cent fois le peuple. 959 b. Pourquoi cela. ibid. Ses explications les plus chimeriques peuvent être d'un grand usage à remuer les peuples. 1068 b. Les Souverains menagent ordinairement les interpretes de ce livre. 1578 b. Le jugement qu'on doit faire de ceux qui varient dans son explication selon le train des affaires. 1988 a. Etoit écrite en broderie sur un habit. 2270. Il y a toujours des gens qui se vantent d'en avoir connu les secrets. 2598 b. Ceux qui se mêlent de l'interpreter, voudroient que les Ministres d'Etat quittassent toutes leurs affaires pour les entendre, ou pour lire leurs ecrits. 2685 a.

Apollon, surnommé Hyperboréen. 1 a. Merveilles du dard dont il avoit tué les Cyclopes. ibid. Comment il recouvra ce dard. 1.

Apollon, on lui fait des reproches pour avoir aprouvé un poete qui avoit écrit mille sotises. 318 b. Temple & oracle de ce Dieu à Daphné rendus fort celebres, par la superstition & par la debauche. 443 b. Agissoit à la marchande; il ne faisoit rien pour rien. 765 b. La Prêtresse d'Apollon a Delphes devoit être vierge. 820 b. La vertu de sa salive. 821 a. Apollon fait un mensonge dans l'oracle qu'il prononça sur la destinée d'Euripide. 1199 b. Qui lui bâtit un temple à Clares. 2028 a. Pillé sur mer & sur terre par les Atheniens. 2410 b. Pourquoi il est apellé Smintheus. 2849 a. Pourquoi épargné par Verres. 2851 b.

Apollonius, poete, excusé d'avoir suivi la foule au sujet de Chiron. 57 a.

Apollonius de Tyane, avoit fait le singe du fils de Dieu. 285 a. Comment il conjure les Atheniens. 652 b. Ce qu'on conte de lui par raport à l'assassin de Domitien. 3087.

Apologia pro Puritanis, ce que c'est que ce livre. 1061.

Apologiste, on donne souvent quelque sujet de croire qu'on se scandalise plus de l'aigreur d'un apologiste, que de celle de l'aggresseur. 514 a.

Apologues, à qui apartient la gloire de les avoir inventez. 1172 a. Si les anciens en ont cru l'origine celeste. 1175 a.

Apopompæus, nom que les Juifs donnoient à une de leurs victimes. 2545 a. 2548 b.

Apotheose, par quel chemin on y parvenoit le plus sûrement. 2371 b.

Apothetes, ce que c'étoit chez les Lacedemoniens. 1815 a.

Apulée, s'il etoit magicien son crime étoit moindre que celui des magiciens d'aujourd'hui. 292 a. Les Paiens comparoient ses miracles a ceux de JESUS-CHRIST. 295 a.

Aquaviva [André Mathieu] mis en parallele avec Mr. de Montausier. 297 a.

Aquaviva, General des Jesuites, s'il a aprouvé le livre de Mariana De institutione Principis. 2053 a.

Aquila, ville bâtie des ruines d'Amiterne. 49 a.

Aquin [Thomas d'] savoit un peu de cabale. 688 b. Etoit apellé bœuf muet par ses camarades d'Ecole, & pourquoi. 1150 b. Critiqué par Vogelsang. 2583 b.

Aquitaine [Eudes Duc d'] comment s'apelloit sa fille. 2161 a. Comment elle tomba au pouvoir du Calife des Sarrazins. 2162.

Aquitains étoient autrefois l'ornement & la gloire des Gaules en fait d'esprit & d'éloquence. 2708 a.

Arabes, ce qu'ils disoient de la taille de nos premiers peres. 76 b. Ce qu'ils disent des livres d'Adam. 77 a. Adoroient une pierre. 92 b. Leurs Philosophes aiment mieux s'éloigner des sentimens de leur prophete Mahomet, que de contredire a Aristote. 350 a. Les Arabes ont introduit quantité de choses dans la medecine, qui sont contraires aux preceptes de Galien & d'Hippocrate. 703. Gardent fort exactement la coutume de se marier avec des femmes de leur tribu. 1971 a. Il y a de leurs auteurs qui se vantent d'avoir vu un exemplaire de l'Evangile où il étoit parlé de Mahomet. 1987 b.

Arabie, les femmes y ont beaucoup de pudeur. 1977 a.

Aragon [Ferdinand d'] depouille injustement Jean d'Albret de son Roiaume. 1687 b.

Arbitre [le franc] differentes idées que l'on s'en forme. 491 a. Il y a certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas après celui du franc arbitre. 561 a. La definition du franc arbitre proprement dit. 742 a. N'empêche pas que tous les actes de la volonté ne soient des suites inevitables du destin. 930 a. Etoit inexplicable selon le systême d'Epicure. 1141 b. Son mouvement de declinaison ne servoit de rien à cela. 1142 b. Carneade invente une solution plus subtile. 1143 a. Il y a eu des personnes qui ont douté que l'homme en fut doué. 1497 a. Les Thomistes, les Jansenistes & les Calvinistes soutiennent la même chose dans cette matiere. 1626 b. Difficultez sur ce sujet. 2026 a. S'il peut servir de quelque chose à resoudre les difficultez sur l'origine du mal. 2039 b. & 2040 a. Voiez aussi 2260 a. & 2326 a. b. & 2333 b. & 2334 a. & 2518 a. Les Labyrinthes d'Ochin a ce sujet. 2241 a. Doctrine qui semble le ruiner. 2513 b. S'il est une bonne preuve de la difference specifique qu'il y a entre nôtre ame & celle des bêtes. 2605 a. On fait des objections victorieuses pour & contre. 2731 a. Combatu par la raison. 2774 b. On ne sauroit comprendre son accord avec la qualité d'un être tiré du neant. 2778 b.

Arbre de science de bien & de mal, ce que signifioit la defense de manger de cet arbre. 1193 a.

Arbre extraordinaire planté par Abraham. 34 a. Longue vie de certains arbres. 209 a. Arbres étoient l'objet de la religion des gentils, quand ils les croioient fort vieux. 1478 b.

Arbrissel [Robert d'] comment il se conduisoit avec les femmes de son Abbaïe. 1158 b.

Arcadie, on y immoloit des hommes à Jupiter. 1709 b.

Arcadius se tient debout & decouvert devant son precepteur par ordre de Theodose. 380.

Arcesilas, étoit Pyrrhonien sans en porter le nom. 303 b. & 304 b. A été le premier perturbateur du repos public des philosophes. 305 a. Pourquoi il embrassa le parti de l'époque. 305 a. b. Il poussa plus loin l'hypothese de l'incertitude que Socrate. ibid. Faisoit du bien & ne vouloit pas qu'on le sçut. 307 b. Ce qu'il dit à Carneades l'Epicurien. 308 a. Ariston de Chios étoit son antagoniste sur l'hypothese de l'incertitude. 344 a. S'il a nié absolument l'existence des veritez. 811 a. Quelle difference il y avoit entre ses opinions, & celles de Pyrrhon. 2430 a. S'il revenoit au monde, il feroit terrible aux Theologiens. ibid. b.

Archagatus a été le premier medecin qu'on ait vu à Rome. 831 b.

Archambaut, Archevêque de Bourdeaux, est deposé, & devient ensuite Seigneur de saint Maixent. 2302.

Arche, si les fonctions matrimoniales furent suspenduës pendant qu'on vecut dans l'Arche. 888 b.

Archelaus, sous quelles conditions Pompée lui donne le Pontificat de Comane. 954 a.

Archelaus, Roi de Macedoine, bon mot de ce Prince. 311 b. Ce qu'il dit en faisant donner une coupe d'or à Euripide. 1203 a. Livre Decamnichus à la discretion d'Euripide, & pourquoi. ibid. Un de ses chiens sacrifié & mangé. 1204 b.

Archelaus philosophe, ce qu'il enseignoit touchant la production de l'homme & des animaux. 310 a.

Archidamie, entre l'épée à la main dans le Senat de Lacedemone, pour s'y plaindre de la mauvaise opinion que l'on avoit du courage des femmes. 948.

Archidamus condamné à l'amende par les Ephores, & pourquoi. 96 a.

Archilochus, se piquoit plus d'être soldat, que d'être poete. 318 a. Où fut envoié celui qui l'avoit tué. 2853 a.

Archontes, qui a été le dernier perpetuel. 157.

Arci [le Marquis d'] commet un assassinat dans Frejus, qui inquieta fort le Prince de Condé & l'Amiral. 940.

Arene, ville, d'où lui vient ce nom, & par qui batie. 1360.

Areopage ne pouvoit souffrir ni les athées, ni les impies. 982 b. Procès qui lui est renvoié. 1060 b.

Areopagites, font ajourner Menedeme & Asclepiade. 396 a.

Aretin [Pierre] si ses livres de devotion sentent un homme bien converti. 326 b.

Arezzo, ses habitans obligez de se mettre à genoux devant un lion de pierre, & pourquoi. 1023 a.

Argenis, livre fameux, mis en Italien pour satisfaire à

Tome II. 1097. Tome III. 2171.

la curiosité des Dames. 478 b. Lu continuellement par le Cardinal de Richelieu. 479 b. Fort estimé aussi de Balzac. ibid. Il est pourtant ecrit en mechant Latin. ibid.

Argent, sa comparaison avec la poix. 1665 b. Moiens illegitimes d'en amasser. 2738 a.

Argentier, Jurisconsulte, ecrivoit tout ce qu'il pouvoit aprendre en conversation. 1316 b.

Argentocoxus, comment sa femme excusoit les adulteres qui se commettoient dans la Grand' Bretagne. 1680 b.

Argentum purum putum, la signification de ces mots. 171 a.

Argonautes, leur arrivée & leurs exploits dans l'Ile de Lemnos. 1569.

Argonautes du peintre Cydias, combien vendus. 1591 a.

Argos, le temple de Junon y fut entierement brulé par la negligence de la Prêtresse. 931. Ses habitans firent un vœu à Apollon, lors qu'ils pillerent la ville de Thebes. 2027.

Argument, d'où vient qu'on apelle le principal son Achille. 60 a. Argument negatif, en quel cas il a de la force. 689 b. Vaut en plusieurs rencontres une demonstration. 862 b. On a fait des livres pour & contre son autorité. 1563 a. n.

Argumentum, bevuë inexcusable de ceux qui ont pris argentum pour argumentum dans Aningrile. 60 a.

Arianisme, son etenduë, son éclat, sa durée. 355 a. b. Difficultez insurmontables où s'est jetté à cet egard un Theologien Protestant. ibid. Son extirpation dans l'Espagne par Recarede. 356 b.

Ariens, ont eu, ce semble, plus de tolerance que les Orthodoxes. 356 b.

Arioste, le jugement que le Cardinal Hippolyte d'Est fit de l'une de ses pieces. 1788 b. Bulle publiée en faveur de ses poesies. ibid. S'il a logé en chambre garnie. 2912 a.

Aristagoras, s'il y a eu un philosophe de ce nom qui ait été precepteur de Socrate. 1040 a.

Aristarque, s'il a eté traité de prophete ou de devin. 336 a.

Aristée [fils d'Apollon] disparoit. 339. Est mis au nombre des Dieux. ibid. b. Conformitez de son histoire avec celle de Moïse. 340.

Aristée [Proconnesien] parut au monde trois siecles après avoir composé un poeme. 341 a. Se vantoit que son ame etoit sortie de son corps pour faire diverses courses. ibid.

Aristenet, ce qu'il conte de son amie. 1749 b.

Aristide, ses filles mariées aux depens du public. 42. Sa vertu. 207 a. Par quel principe il contribuë à la gloire de Cimon. 936 b.

Aristippe, ce que son valet lui disoit au sujet de Laïs. 1053 b.

Aristodeme, les Rois de Lacedemone descendoient de lui. 97 a.

Aristomene, le plus grand Heros qui eût été parmi les Messeniens. 1038 a.

Aristophane, pourquoi il composa la comedie des nuées selon quelques-uns. 312 a. A qui le public est redevable de la premiere édition de cet auteur. 2170. Comment il parloit des veilles de devotion. 2867 b.

Aristote, sa science a été comparée à celle d'Adam. 74 b. Se moque de Xenocrate. 84 a. Ce qu'il enseigne de la necessité d'un principe moteur de la matiere. 218 a. Observe qu'Anaxagoras emploioit une intelligence à la construction des choses comme un Dieu de machine. 219 b. S'il a été proselyte de justice ou même Juif. 347 a. b. Ce qu'il repondit quand on lui demanda la cause de sa retraite. 349 a. Ses ouvrages furent aportez à Rome pour la plûpart avec la Bibliotheque d'Apellicon. 351 b. On en fit plusieurs copies pleines de fautes. ibid. On y joignit les indices que l'on a presentement, après les avoir mis en ordre. ibid. Sa Morale par qui paraphrasée. 352 a. On a voulu le faire servir à l'eclaircissement des veritez de la Religion. 254. Sa philosophie a été violemment secouée dans le 17. siecle. 346. Mais fortement soutenuë par les Theologiens Protestans & Catholiques. ibid. Loüanges outrées qu'on lui a données. 349 a. Sa conformité avec Spinoza. 351 & 875 a. & 876 a. S'il a cru l'eternité de l'ame & la Trinité, & s'il a eu des pressentimens de l'incarnation du Verbe. 351 a. Voiez aussi 2470 b. & 2472 a. & 2473 a. S'il doit être mis au nombre des refugiez. 351 b. S'il s'est precipité dans l'Euripe. 353 a. Il y a bien moins de raison dans les Professeurs qui se sont entêtez de ses hypotheses, que dans les Parlemens qui ont proscrit toutes les autres. 350. Quelques auteurs ont cru que sa doctrine alloit à l'atheïsme. 351. Ce qu'on dit de ses conversations avec un Juif, ne paroit pas fondé. 346 b. Il n'y a pas d'aparence non plus qu'il en ait si mal usé avec Platon, qu'on le dit. 447 b. Ni qu'il ait été un impie & un idolatre dans ses amours. 348 a. On doute qu'il ait reconnu l'immortalité de l'ame. 351 a. On ne sçait de quel genre de mort il a fini. 353 a. Il a été extremement honoré dans sa patrie. 351. Qui le premier, & presque le dernier des modernes, a compris les sentimens de ce Philosophe. 875 a. Sa doctrine d'un intellect universel, qui est le même dans tous les hommes. 978 a. S'il a brulé tous les livres de ceux qui avoient philosophé devant lui & les livres de Salomon. 1031 b. Ses conte des Juifs à cet égard. ibid. A trouvé absurde le mouvement éternel de la matiere. 1139 a. Fort maltraité par Luther. 1947 a. Quand & comment la nature forme les femmes, selon ce Philosophe. 1319 b. C'est avec juste raison qu'il parle mal des Lacedemoniennes. 1817 b. A qui il compare ceux qui abandonnent la Philosophie, pour s'attacher aux autres sciences. 2348 a. Quelle a été son opinion touchant l'ame des bêtes. 2352 b. 2353 a. 2354 b. C'est en vain que l'on cherche dans ses écrits, des semences de l'opinion de Descartes touchant l'ame des bêtes. 2354 b. On a soutenu publiquement tout le contrepied de ce qu'Aristote avoit enseigné, ce qui excita de grans troubles. 2550 a. L'histoire de la destinée de ses ouvrages. 2895 a. Ce qui est pour lui d'une glorieuse consequence, mais ce qui fait aussi douter de ses ecrits. 2896 b. Est censuré mal-à-propos par l'auteur de l'Art de penser, en faveur de Parmenide. 3035 a. Avance des faits qu'on ne pourroit pas confirmer. 1315 b.

Aristoteliciens, accord de cette secte avec celle des Platoniciens. 200 a.

Arles, son Academie ne reçoit personne qu'on ne le demande. 2286 a.

Arliquiniana cité. 555 a.

Armée spirituelle, qui devoit être levée par l'avis & l'inspiration du saint Esprit, & commandée par le Roi de France, pour exterminer les impietez & les heresies. 2041 b. Reflexion d'un Jansenisté là-dessus. 2043 b.

Armes, gens qui ont confessé qu'ils avoient jetté leurs armes en fuiant. 143 a. Quelles étoient celles de l'Eglise des premiers siecles, quand elle étoit persecutée. 442 a. S'il est permis à un particulier de les porter contre les alliez de son Souverain, lors qu'il ne depend que de lui de s'enroler ou de ne s'enrôler pas. 736 a.

Arminianisme est de nature à s'infecter de lui-même. 2991 a.

Arminiens, ne devoient pas remuer les bornes des reformateurs, leur hypothese ne peut pas lever les principales difficultez sur les matieres de la predestination. 359 a. b. Ils recusent le Synode de Dordrecht. 1144. Ils sont deposez & bannis. ibid. Les peuples les maudissent comme la premiere cause des troubles & de l'Eglise & de l'Etat. 1143 b. Ils se retirent à Anvers pendant la treve. 1144 a.

Arminius, conjecture sur ses contestations avec Gomarus. 508 b. Ses recommandations & celles d'Uytenbogard nuisent à Drusius. 1078 a. Nie que ses sentimens soient ceux des Pelagiens. 1343 a. Ils n'ont rien de fondamental. ibid. Ce qu'il repondit touchant des écrits qu'il avoit ordre de refuter. 1728.

Armoise, plante, d'où lui vient ce nom. 394 a.

Arnauld [Antoine] Avocat, s'il a été de la religion. 361 b. & 362 a. Emploie dans son plaidoié contre les Jesuites les paroles de Lepidus. 1950.

Arnauld [Antoine] Docteur de Sorbonne, origine de ses brouilleries avec les Jesuites. 364 b. Ne meritoit pas d'être apellé un certain Arnold. 366 a. Secret pour le faire taire. ibid. b. Raisons qu'il a données de son silence par raport à deux livres publiez contre lui. 370 a. Sa dispute avec le Fevre docteur de Sorbonne. 1264 b. Pretenduë lettre du Roi de France à ce docteur. 1662 b. Blame mal-à-propos Quistorpius. 1405 b. Repoussé par Mr. Claude au sujet d'Allatius & d'Hottinger. 1617 b. Se retracte à l'égard de Mr. Mallet, au sujet des impertinences dont il l'avoit cru le premier auteur. 1834 b. Reçut un petit chagrin au sujet d'une citation de Luther. 1945 b. Cité. 2475 a.

Arnobe a debité des erreurs très-dangereuses. 375 a. Fonde sur un mensonge une très-mauvaise objection. 931 b. Raille les Paiens sur les neuf nuits que Jupiter emploia à faire un enfant. 1540 b. Son raisonnement contre les adulteres de Jupiter. 1705 a. Pousse à bout le Paganisme. 1706 a. Comment il repond aux Paiens, quand ils accusent le Christianisme d'être cause de tous les malheurs arrivez à l'Empire. 2265 a. Il est moins orthodoxe sur la matiere considerée comme un des principes, que les Stoïciens. 2330 a. Il a fort bien refuté les deux especes de Dieux, bienfaisans & malfaisans. ibid. Mais il est allé trop loin. ibid. Son sentiment sur l'ame de l'homme. 2602 a. Examen d'un de ses passages. 2640 b. Ce qu'il observe touchant la nature de Dieu. 2725 a. Son avis touchant ceux qui nient la Divinité ou la Providence. 2782 b. Quelle a été sa pensée quand il a dit, que les Paiens representoient l'Amphitryon de Plaute pour apaiser Jupiter. 2847 a. Sa reponse à ceux des Paiens

qui

qui demandoient. qu'on abolit quelques livres de Ciceron. 2986 a.

Arnolcus, version d'un passage de cet auteur censurée. 35 b.

Arras, traité d'Arras concernant la soumission de Charles VII. Roi de France. 675 a.

Arreilographes, jugement que Mr. de Maussac fait des modernes. 975 b.

Arrêts, contiennent souvent des honnêtetez, qui ne sont à proprement parler que des complimens. 2067 a.

Arriaga cité. 2349 b. 2787 b. 3060 a. 3067 a.

Arrie se tuë pour donner exemple à son mari. 2390.

Arrien, son extrême credulité pour les fables. 62 a.

Arsinoé fait tuer Achillas. Elle est reçuë chez Megabyse. Marc Antoine la fait mourir par complaisance pour Cleopatre. 2510 a.

Art, le droit veut que l'on donne la vie à celui qui excelle en quelque art, bien qu'il ait merité de la perdre. 1363 b.

Art de medire, il y en a un selon Scaliger. Ceux qui l'ignorent se font plus de tort qu'aux autres. 257 b.

Art militaire, étoit autrefois fort éloigné de la perfection où il est à present. 122.

Art poëtique, examen d'une de ses regles. 2483 a.

Artemidore cité au sujet des songes, & de leur signification. 3 a.

Artillerie, par qui inventée. 138 b.

Artistes fameux, sont sujets à être capricieux. 275 b. & ont souvent lieu de s'en repentir. 282.

Arundel, ses marbres. 2505 a.

Asiatiques, ont été les aggresseurs dans les premieres guerres qu'ils ont euës avec les Européens. 1455 a. Leur credulité pour les plus ridicules traditions. 1635 a.

Asyles fort rares. 823 a. On fit à Rome la recherche des faux. 2358 a.

Asmodée se transforme en Ange de lumiere, pour surprendre les devotes. 685 a.

Aspasie, abregé de son histoire. 941 a. Maltraitée par les poëtes, & sur le theatre. 2368 b. Son histoire. 2376 b. jusqu'à 2378.

Asprenas accusé d'avoir empoisonné 130. conviez avec un seul plat. 832 b.

Assassins des Rois, leurs panegyristes recompensez par les Espagnols. 667 a.

Assemblées de religion, il ne faut pas croire de leger tout ce qu'on impute à celles des heretiques. 83 a.

Asterites, pierre que les raions du soleil peuvent mettre en feu. 1177 a.

Astrée, Roman, ce que l'on y trouve à redire. 1862 b.

Astres, les anciens poetes en faisoient souvent la matiere de leurs metamorphoses. 261 b. En quel endroit du monde on a commencé à les considerer. 1332. S'il faut leur attribuer les revolutions de religion. 1943 b.

Astrologie judiciaire, vanité de cette science. 123 b. Si elle a pu predire la naissance, & les miracles de Jesus-Christ. ibid. Selon ses regles un homme doit mourir quelquefois plusieurs années avant sa mort. 146 b. Gens qui en ont été infatuez. 446 b. & 1658 b. & 1684 b. & 1884 b. & 2806 b. Ses regles se trouvent fausses. 807 a. Jugement qu'en fait Castellan. 1518 b. Il y a des conjonctures fortuites qui en cachent quelquefois la vanité. 1549 a. Ses funestes effets. 1596 b. Les plus grands hommes s'en laissent infatuer. 2144 a. Bien souvent au desavantage des peuples. 2145 a. Reflexion sur ses horoscopes. 2230 a. Seroit une espece de Magie, si elle decouvroit l'avenir. 2628 a. Voi aussi 862 a.

Astrologue qui aime mieux se laisser mourir, que de survivre à la fausseté de ses predictions. 807 a. Astrologue qui fait peur à Mrs. de Guise. 1868 b. La plupart des Astrologues ne se menagent pas assez dans leurs predictions. 1547 a. Savent tourner leurs horoscopes au profit de leur religion. 1933 b. Astrologues envoiez aux Galeres, & pourquoi. 2144 a. Leur vanité & leurs fourberies. 2145 a. Leurs échappatoires quand leurs predictions se trouvent fausses. 2147 a. Ils aiment mieux raconter des histoires peu avantageuses pour eux, que de taire les raisons qu'ils en peuvent donner selon leurs principes. 2149 b. Astrologues relevez par Gassendi. 2339 a. Astrologues confondus. 2798 b. jusqu'à 2801 a. Il n'est pas facile de les decrediter. 2799 b. Il y en a peu qui se hazardent à faire des horoscopes retrogrades. 2838 a. Pourquoi ils ne peuvent voir dans les astres les galanteries de leurs femmes. 2856 a.

Astronomes, devoient être épurez de la sensualité. 215 b. De quelle maniere Ovide & Pline en parlent. 1567 b.

Astronomie, Socrate en deconseilloit l'étude. 228 a.

Atellanes, quelle sorte de comedie c'étoit. 2022.

Athées, quelle a été, selon eux, la cause & l'origine des loix établies parmi les hommes. 982 b. Leur systeme. ibid. & 983 b. Ceux qui le sont de systême, ne s'amusent point à dogmatiser pour l'impieté. 1036 b. Voi aussi 2924 a. S'ils peuvent être magiciens. 2629 a. On est accusé de l'être, si-tôt qu'on ne veut pas recevoir tous les articles particuliers de sa secte. 1574 a. Quand on commence à le devenir, & comment cela. 1792 a. Athée pendu & brûlé en Greve. 2558 b. Qui sont ceux au dire de quelques-uns, qui écrivent le mieux contre les athées. 1310 b.

Atheïsme, ne donne point d'idées plus fausses de la nature de Dieu que le Paganisme. 98 b. Si c'est un moindre mal que le Paganisme. 286 b. Si ce n'en est pas un d'admettre un premier moteur, & de soutenir en même tems que le monde est eternel. 421 b. N'a presque point d'exemple parmi les femmes. 474 b. Il faut un certain degré de force d'ame maniaque pour y tomber. 903 b. Voi aussi 1036 b. Ce n'est point par des satires qu'il le faut combatre. 1310 b. Il y en a de trois sortes. 2857 b. Quand il a commencé à paroître en France & en Italie. 2830 b.

Athenagoras, s'il presenta son apologie à la cour Imperiale en qualité de deputé pour les Chretiens. 400 a. Avoit des sentimens heterodoxes. 401 a.

Athenée critiqué d'une faute contre le bon sens. 86 b. A qui le public est redevable de la premiere édition de cet auteur. 2170. Il fait dire à Herodote ce qu'il ne dit pas, au sujet des Prêtres Egyptiens. 2519 a.

Athenée le philosophe, ce qu'il dit après avoir été mis en liberté par Auguste. 405 a.

Athenes, dispute entre Neptune & Minerve à qui nommeroit cette ville. 331. On y couroit risque de la vie quand on avoit certains sentimens sur les astres. 225 a. Elle étoit feconde en delateurs. 348. Nous n'avons plus que le beau de cette Republique, qui dans le fond étoit dans l'esclavage des Demagogues. 2379 a. On y proposa d'ajoûter une nouvelle tribu aux dix anciennes. 2359 b. Recueil des decrets du peuple d'Athenes, ouvrage qui s'est perdu, & dont on doit regretter la perte. 975 b. l'Areopage d'Athenes étoit redoutable aux Athées & aux impies. 982 b.

Atheniens, font des sacrifices pour tous les Grecs. 2 b. Leur devotion pour le Dieu Borée. 650 b. Font entrer des fictions & des sornettes dans le systême de leur religion. 652 b. Quand & par qui ils furent delivrez de la domination des 30. Tyrans. 966 b. Jusqu'où ils portoient le prix de leur bourgeoisie. 973 a. Ils secourent Aristagoras, & l'aident à brûler la ville de Sardes. 1001 b. Ce qu'ils font contre Diagoras. 1039 a. & 1040 a. Explication de leur decret touchant les tragedies d'Eschyle. 1069 a. Font une loi pour defendre aux femmes & aux esclaves d'étudier la medecine. 1559. Histoire curieuse sur ce sujet. ibid. a. Atheniens censurez de leur peu de courage par Demetrius. 1757 a. Leurs loix abolies par le Christianisme. 2051 b. Comment gueris d'une frayeur qu'une eclipse de soleil leur avoit causée. 2366 a. Ils font mourir très-injustement six de leurs generaux. 2378 b. Ils pillent Apollon par mer & par terre. 2410 b. Defendent aux Sophistes de plaider des causes. 2515 a. Permettoient à un homme d'épouser sa sœur de pere, mais non sa sœur uterine. 2665 a.

Athenion, comment devenu tout puissant dans Athènes. 2897 a.

Athletes leur abstinence. 107 a. Avoient des ceintures parmi les anciens Grecs & parmi les Romains. 1814 a.

Atia, mere d'Auguste, quelle étoit sa patrie. 2246 a. N'ose aller au bain, & pourquoi. 2253 b.

Atlas, la côte de Tenckira est apellée son logis inhabité. 2137 b.

Atômes, quelle difference il y avoit entre ceux de Democrite, & ceux d'Epicure. 1132 b. Utilité de la supposition qu'on feroit qu'ils sont animez. 1132 b. & 1143 a. & 1805 a. Leur mouvement de declinaison ne servoit de rien aux deux usages qu'Epicure en vouloit tirer. 1142 a. Absurdité d'un tel mouvement. ibid. b. Qui en a été l'inventeur. 1803 b. Sont admis avec le vuide par quelques philosophes orientaux. 1806 b. Observation sur cette hypothese. 2276 b. Leur mouvement seul n'est pas capable de produire la regularité qui se trouve dans les plantes. 2148 b.

Atomistes ne sont pas si absurdes dans leur systême, que les Spinosistes dans le leur: raison de cela. 1031 b.

Attention singuliere & profonde. 1000 a. Voi aussi 1027 a.

Atticus [Pomponius] plus ses lettres étoient longues, & plus elles étoient belles. 319 a. On lui érigea des statuës à Athenes. 406 a. Il étoit de la secte d'Epicure, & neanmoins fort honnete homme. 407.

Attila se tuë le jour de ses noces à force de boire. 1586 b. Adouci par une harangue s'en retourne au delà

Tome II. 1097.
Tome III 2171.

du Danube. 1784 b. Sa severité envers un de ses panegyristes. 2079.

Attilius, s'il doit être mis au rang des poëtes tragiques ou comiques. 45 a.

Avarice, sentence de Bion touchant ce vice canonisée par saint Paul. 604 a. Mauvaises excuses de ce vice. 2726 b. Sordide avarice d'un professeur en medecine. 2717 b.

Avaux [Mr. d'] envoie à Paris plusieurs exemplaires du livre Lux in tenebris, &c. 1730 b.

Aubertin, plan de son livre de l'Eucharistie. 410 a.

Aubeterre [le Vicomte d'] quel metier il faisoit à Geneve pour subsister. 2757 a.

d'Aubigné a trop encheri sur un passage de Mr. de Thou. 89 a. Critique d'un de ses passages. 526 a. Examen d'un conte qu'il raporte. 708 a. Il rend ses historiettes suspectes par ses traits satiriques. ibid. a. b. Son erreur au sujet du lieu où Goudimel fut massacré. 1363 a. S'il descend de Jeanne d'Albret Reine de Navarre. 2198 b. Ce qu'il dit d'un livre des Taxes. 2427 a. Remarques sur deux de ses passages. 3088.

Audebert, Jesuite, offre de la part de sa communion de relâcher beaucoup de choses pour le bien de la paix. 196 b. Negocie secretement avec quelques Ministres, pour la reünion des deux religions. 1303 b.

d'Audiguier cité. 694 a. 1446 a. 1843 b.

Auditeurs, leur memoire est redoutable aux predicateurs & aux avocats qui se contredisent. 264 b.

Avenir, ceux qui se mêlent de le predire sont heureux, quand ils servent un Prince destiné à de grandes choses. 333 a. Un homme sage ne se doit jamais mêler de le penetrer. 554 a. & 688 b. Difficultez qu'il y a à le predire à moins qu'il ne depende d'une cause necessaire. 815 a. Ceux qui se mêlent de le predire, sont les plus dangereuses pestes du genre humain. 1459 a.

Aventin [Jean] les Protestans ont publié ses Annales sur un manuscrit non tronqué. 412 a. Son sort peut être comparé avec celui de Fra-Paolo. 413 b. Accusé de plusieurs suppositions, pour medire des Papes. 1395 a.

Aventin [le mont] la populace mutinée s'y retire. 1590 a.

Averroës, étoit l'émule & l'ennemi d'Avicenne. 415 a. Son opinion touchant l'ame ou l'entendement universel, commun à tous les entendemens particuliers. ibid. b. & 804 a. & 978 a. & 2610 a. On ne perd plus le tems à le lire. 417 a. Son irreligion. ibid. b. & 418 a. & 419 b. Souhaitoit que son ame fût parmi les philosophes. 2467 b.

Aveugle-né gueri par Hadrien. 1457 a.

Augsbourg, les Magistrats de cette ville y érigent une école qu'ils nomment de sainte Anne. 1320 b. Quand & comment sa bibliotheque fut enrichie de bons manuscrits. 1579 b. Quelle charge c'est que celle de Duumvir & de Preteur de cette ville. 1944 a. Le Papisme en est chassé. 2163 a.

Augures, raisons contre la science des augures. 1020 a. Les Dames Romaines en alloient chercher sur leur mariage. 2101 b.

Auguste remet cent talens aux habitans de l'île de Cos pour la Venus anadyomene. 276 b. Un de ses bons mots. 834 b. Est le premier qui prend connoissance des libelles diffamatoires, pour en punir les auteurs. 832 a. 833 b. Son dessein de marier sa fille Julie avec Cotison Roi des Getes, & de se marier lui-même avec la fille de ce Cotison. 974 a. Il choisit dans l'armée ennemie ceux qu'il voulut admettre à sa plus grande familiarité. 1022 b. Les poëtes de sa cour étoient animez du même esprit que les poëtes d'aujourd'hui. 1085 b. Avoit une tendresse singuliere pour Drusus. 1087 a. Comment il voulut qu'on apellât la suprême autorité. ibid. Il fait dresser une bibliotheque dans le temple d'Apolon Palatin. 1216 b. Jusqu'où alloit sa foiblesse par raport aux songes. 2009 b. On lui predit l'empire étant enfant nouveau né. 2229 b. Reflexion sur cette prediction. 2230 a. Ce fut sous lui que la danse des Pantomimes parvint à sa perfection. 2425 a. Belle ordonnance de cet Empereur pour la conservation de la chasteté des filles. 2867. b.

Augustin [saint] raison qu'il donne pourquoi Adam ne consomma son mariage qu'après la chûte. 15 a. Censuré de son relâchement dans la morale sur un point capital 66 b. En quoi il fait consister l'ouverture des yeux de nos premiers parens. 74 a. Est traité d'Africain échauffé, & de Docteur bouillant. 78 a. D'obscur en ses écrits, & d'inconstant dans ses sentimens sur les matieres de la grace. ibid. b. Maltraité par quelques Protestans. 81 b. Aprouve une raillerie de Ciceron au sujet d'un culte qui consistoit à pleurer. 85 a. Son exclamation sur le concubinage d'Abraham. 91 b. Il a trouvé l'apologie des persecuteurs des sectes, dans le traitement que Sara fait à Agar. ibid. Relancé comme il faut dans le commentaire philosophique. ibid. Passage de ce Pere contre la persecution. 231 b. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane. 286 b. & d'Apulée. 295 a. Son autorité parmi ceux de l'Eglise Romaine. 350 a. Le portrait qu'il nous fait de son enfance. 421 b. S'abandonne de bonne heure à l'impureté. 422 a. Son systême que l'Eglise Romaine s'est engagée de respecter la jette dans l'embarras. 423 a. & 424 b. Demande à Dieu la continence, mais il a peur d'être pris au mot. 684 a. Il a refuté solidement les dogmes de Democrite. 1031 a. & nous a montré la difference qu'il y a entre ce philosophe & Epicure. ibid. Demande à Dieu la grace d'être delivré de certains songes. 1266 b. Rudement reprimandé par un auteur moderne, au sujet de quelques pensées sur la pratique des Cyniques. 1564 b. Comment il apuie les miracles de l'Ecriture contre les Paiens. 1651 b. Rejette la faute sur Julien d'une paix honteuse que Jovien avoit faite. 1661 b. Tourne en ridicule le Paganisme. 1702 a. Examen d'une de ses objections. 1916 a. Ce fut un grand bonheur de ce qu'il abandonna la secte des Manichéens. 2024. Est censuré mal-à-propos par Mr. le Fevre, au sujet de la licence du theatre. 2368 a. A été plus heureux que sage, dans son sentiment sur l'ame des bêtes. 2600 a. Ses exaggerations sur la caducité de Sara. 2669 a. N'a pas fait une bonne apologie de la conduite de Sara & d'Abraham. ibid. b. On n'a pas bonne opinion de la science des Religieux de saint Augustin. 2794 a. Choisit mal ses exemples pour persuader aux Paiens la virginité de la mere de JESUS-CHRIST. 3118.

Augustin [Antoine] critiqué au sujet de la famille d'Hortensius. 1589 b.

Avignon vendu au Pape pour une somme très-modique. 2174. 2176.

Aulugelle un de ses chapitres raporté. 95 a. Son apologie pour Virgile examinée. 747 b. & 748 a. b. Sa pensée sur les chimeres qu'on attribuë à Democrite. 1028 b. & 1029 b. N'a point entendu une sauterelle par le mot saltatricula. 1591 a. Est mal corrigé au sujet de Lavius. 1808. a.

Aumônes, mauvaises raisons pour se dispenser d'en faire. 685 b. & 687 a.

Aumônier, quand ont commencé les titres de grand Aumônier du Roi, & de grand Aumônier de France. 862 b. Depuis quand, & à quelle occasion les grans Aumôniers de France sont nez Commandeurs de l'Ordre. 191 a.

Aunoi [Madame de] citée. 2226 b.

Avocats, qui est leur idole. 47 b. Ils sont sujets à se contredire, & pourquoi. 264 a. 1017 b. Voi aussi 2531 b. C'est même un droit que Ciceron leur donne. 264 b. Plaisante reponse d'un avocat au sujet des mauvaises causes dont il s'étoit chargé. 169 b. Leur metier est plus dificile que celui des predicateurs. 45 b. Leur peine ne leur sert de rien contre la temerité d'un juge. 169 b. Ce que dit Ammien Marcellin contre ceux de son tems. 171. a. Font servir à leur cause tout ce qu'ils peuvent. 823 b. Le desavantage de ceux d'aujourd'hui comparez avec ceux de l'antiquité. 1091 b.

Avortemens prematurez sont de veritables parricides. 2316 a. Ont été pratiquez depuis fort long tems. 2317 b.

Avortons, combien le nombre en est grand. 2314 b. 2316 a.

Avoüé, nom donné au gendre de Hugues Capet, & pourquoi. 5.

Aurele [Marc] l'ouvrage qu'on lui attribuë n'est point l'histoire de sa vie, comme l'a cru Naudé. 807. Ce qu'il repondit à ceux qui lui conseilloient de repudier sa femme. 1875 a.

Aurelien, la severité de sa morale n'étoit propre que pour les Montanistes. 427 a. Comment on le nommoit. 430 a. Son éloge. ibid. Comment il se justifie d'avoir triomphé d'une Reine. 3055 a.

Ausone, s'il étoit Chretien. 435 a. b. Voiez aussi 437 b. Censuré au sujet du cadavre d'Hector. 59 a. Epigramme de ce poëte jusqu'à quel point admirée. 1012 b. Son adresse à prevenir une objection, dans son remerciment à Gratien. 1291 b.

Auspices, raisons contre la science des auspices. 1020 a. Qui en fut l'inventeur. 2901.

Austeritez de quelques philosophes Indiens. 689 b.

Australiens, comment ils sont faits. 2633. Quel est leur sentiment sur le repos éternel. 2634 a. Pourquoi ils ne parlent jamais de Dieu. ibid. Quelle a été leur origine, & ce qu'ils pensent de celle des Européens. ibid. b.

Auteur partagé en trois, & ses ouvrages aussi. 7. Quand on veut faire connoître quelque auteur par ses parens, il faut citer des parens connus. 485 a. En quel tems on peut dire qu'un auteur fleurit, & de-

viens

vient illustre. 665 b. Son âge se concit aux traits de sa plume, aussi bien qu'aux traits de son visage. 2455 b. Auteurs qui ne citent point esperent qu'on les citera eux mêmes. 13 a. Se moulent les uns sur les autres. 16 a. Ne doivent point être citez pour des conjectures que d'autres ont avancées. 47 a. Doivent faire leur retraite de bonne heure. 90 a. & 1012 b. Avoüent mal aisement une faute. 121 b. Il n'y en a point qui se citent si souvent eux-mêmes, que ceux qui supriment leur nom. 137 a. Plusieurs falsifient les faits pour s'en pouvoir servir. 141 a. Il y en a qui à force de travailler à être bons auteurs, demeurent toûjours privez de la qualité d'auteur. 150 b. Auteurs qui n'étoient riches qu'en paroles. 247 b. On ne peut trop fronder ceux qui amplifient ce qu'ils citent. 253 b. Ils ne doivent jamais suprimer les circonstances principales d'un fait. 279 a. Il seroit d'un grand usage de critiquer leur fausse logique. 295 b. Assignent quelquefois leur paiement sur le premier livre qu'ils dedieront 329 a. Leurs ruses. 336 b. & 497 b. & 1031 b. Leurs manieres rudes & grossieres d'autrefois, quand ils étoient en guerre les uns avec les autres. 387 b. Ils causent beaucoup d'obscurité par leur relachement à mettre les mots dans leur ordre naturel. 449 a. Ils changent de maximes selon leurs besoins, mais principalement les Theologiens. 459 b. Moralité qui peut servir de consolation aux petits auteurs. 517 b. Il est très-utile de recueillir les exemples de leur mauvaise foi. 593 a. Les auteurs doivent être toûjours en garde contre les distractions d'esprit 561 a. Les profanes peuvent être consultez pour éclaircir la chronologie de l'Ecriture Sainte. 573 b. Doivent prendre connoissance des écrits les plus communs, & des pieces les plus fugitives. 660 b. Il y a des choses que les auteurs ne publient jamais, quand ils sont bien instruits de leur devoir. 770 b. Il y en a qui n'auroient jamais fait des livres, si on ne les eut attaquez. 812 a. Bien des gens se vantent d'avoir connu familierement sans que cela soit vrai, un auteur qui devient celebre. 783 b. & 869 b. Il faudroit établir des chambres ardentes contre quelques-uns. 904 a. Les auteurs qui sont laïques ont plus de liberté, que les predicateurs de dire ce qu'ils pensent. 906 b. Il y en a qui ne composent pas chaque partie d'un ouvrage selon son ordre. 921 b. Raportent avec mille alterations, ce que les anciens nous aprenent. 957 b. Ne sauroient presque éviter que les siecles à venir n'interpretent de plusieurs façons contraires ce qu'ils ont dit. 999 a. Voi aussi 1509 b. & 1555 b. Les diverses circonstances où ils se trouvent, contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins celebres. 945 a. Leurs disputes ne manquent jamais de produire des effets funestes à leur reputation de gens de bien. 990 a. Gens qui ont traité des auteurs de même nom. 1024 b. Souffrent avec peine qu'un autre coure sur leurs brisées. 1062 a. Illusion de ceux qui se font un merite d'être haïs des autres sectes. 1070 a. Auteurs Protestans s'ils ont été haïs des Catholiques, pour avoir bien defendu la bonne cause. 1070 a. Les auteurs qui ne citent personne, ne meritent pas d'être citez. 1131 b. Moien propre à refrener ceux qui sont medisans. 1148 a. Ceux du premier rang devroient mourir dès que leur gloire est parvenuë à son comble. 1167 b. Il est dangereux quelquefois de leur prodiguer des loüanges. 1408 b. Leur tendresse pour leurs ouvrages est excessive. 1505 a. Leur destinée est deplorable, en ce que lors qu'ils croient apliquer le plus fortement leur attention, ils prenent mal le sens des passages les plus faciles. 1827 a. Oublient dans un endroit du même livre, ce qu'ils ont dit dans un autre. 1221 a. Il y en a qui composent des traitez qui ne sont bons qu'à être posthumes. 1345 a. Il y en a qui semblent écrire avec la derniere facilité, qui écrivent avec une peine extrême. 1416 a. Voi aussi 2018 b. & 2019 a. b. Doivent quelquefois preferer leurs lumieres à celles d'autrui. 1472 b. Ce qu'ils devroient faire pour obtenir des recompenses du public. 1475 a. Source de leurs meprises qui a plus de cours qu'on ne se figure. 1558 b. Il y en a qui corrigent trop leurs écrits. 1825 a. Il y en a qui ont plus de peine à se contenter au commencement de leur ouvrage, que dans la la suite. 1826 a. Il y en a d'autres à qui la revision d'un ouvrage qu'ils veulent faire rimprimer, coute plus que la premiere composition. ibid. Il y en a qui ne sont savans que dans leurs recueils. 2098 b. Une des causes qui en ont produit de chimeriques. 2250 a. Il n'y en a gueres qui ne se plaignent de l'ingratitude du siecle. 2286 b. Il est impossible que ceux qui ont beaucoup d'adversaires, ne contractent l'habitude du style injurieux. 2298 a. Ils se doivent defier de leur memoire, & ne rien alleguer sans le revoir. 2368 a. Donnent rarement en fait de loüanges rien pour rien. 2390 b. Ont le droit de forger de nouveaux mots. 2482 b. Il seroit à souhaiter qu'ils ne fussent ni pauvres ni riches. 2595 a. En quel sens ceux qui trafiquent de leurs ouvrages sont loüables, & en quel sens ils sont blâmables. 2556 a. Qui ont écrit des proverbes. 2766 b. On n'est point en peine de la religion de ceux qui écrivent presentement. 2794 a. Leur mauvaise maniere de citer. 2858 b. Auteurs de reputation remportent de la gloire pour des ouvrages assez mediocres. 2870 b. Reflexions sur la conduite de ceux qui font proscrire les livres de leurs adversaires. 2872 b. & sur les consequences que l'on peut tirer de leurs écrits à leurs mœurs. 2924 b. Il y en a qu'il seroit fort mal aisé d'enrichir. 2913 b. Auteurs modernes ne doivent rien avancer qu'ils ne trouvent dans des temoins dignes de foi. 1028 a. Maxime qu'ils doivent consulter soigneusement. 3093 a.

Automates, leur hypothese est la seule voie de se tirer d'embaras. 1132 b. Si, & jusqu'où Descartes en a été l'inventeur. 2350 a. Si les anciens ont enseigné que les bêtes n'étoient que des automates. 2355 b. Ce qui incommode le plus ce systême. 2606 a. & 2610 a. Automates de Descartes sont très-favorables à la vraie foi. 2600 a.

Automne est beau dans les belles personnes. 1203 b.

Autorité [la voie de l'] on y revient après l'avoir decriée. 181 a. Voi aussi 2297 b. Sans elle on est sujet à une infinité de divisions. 230 b. S'il y a de la difference entre l'Eglise Romaine, & l'Eglise reformée à l'égard de cette voie. 2003 a. Ses difficultez. 2223 a. & 2342 a. Conduit les particuliers à être toûjours de la religion nationale. 2521 a. Pour suivre cette voie dans la recherche de la verité, il faut premierement examiner où elle reside. 2342 a.

Autriche [Maison d'] d'où descenduë selon les Benedictins. 256. Qui a remis cette maison dans son premier éclat en Allemagne. 1068. Elle negocie finement à Munster. 1067. a. Ses prosperitez en depit des menaces de quelques pretendus prophetes. 1733 b.

Autriche [Anne d'] sa reponse à un libraire. 409 a. Cherchez Anne.

Autriche [Don Juan d'] fils naturel de Philippe IV. est Chef d'un parti oposé à la Reine Regente. 2226.

Auvergnats se vantoient d'avoir l'épée de Cesar. 881 a. Quand, & par quel moien ils ont paru à la Cour de France, dans des postes glorieux. 360 a.

Auvergne [le Comte Dauphin d'] tué en presence du Roi & en son Conseil. 909 a.

Auxerre, rebellion de cette ville. 191 b.

Axtius [medecin] condamné à se retracter publiquement d'une calomnie qu'il avoit debitée. 2319 a.

Azizus, Roi des Emeseniens se fait circoncir pour épouser une Juive. 1075.

Azote, la longueur de son siege. 2520.

B.

BAbyloniens, se vantoient d'être plus anciens que le monde. 444 a. Correction du Pere Hardouin touchant un passage de Pline sur l'antiquité des lettres chez eux. ibid. b.

Bacchus, la celebration de sa fête vouloit qu'on passât la nuit dans la continence. 1932 b. Etoit adoré des Paiens sous un nom infame. 2716 a. Empiete moins sur Venus au midi, que Venus sur Bacchus dans le septentrion. 1166 a.

Bade, comment les Suisses y prennent les bains. 2926 b.

Bague, d'où vient que les anciens en portoient une à la main gauche, au doigt le plus voisin du petit. 281 a. Bague venduë dans un encan, pensa perdre la Republique de Rome. 1083 b.

Baguette, cause de plusieurs belles decouvertes. 1 b. Reflexion sur son utilité. 4 a. b. Où est-ce que celle de Jaques Aymar a perdu sa reputation. 4 a.

Bajazeth met à rançon le Comte de Nevers. 670 b. Envoit à Rome le fer de la lance, qui avoit percé le corps de nôtre Seigneur. 1643 b. Avoit de l'inclination pour les sciences. 1764 b.

Baïf [Lazare] va jusqu'à Rome pour y assister aux leçons d'un Professeur Grec. 2170 b.

Baigner, la bienseance chez les Paiens ne permettoit pas qu'un pere & un fils se baignassent en un même lieu. 422 a. Voiez Bade.

Baillet cité. 165 a. b. & 1716 b. & passim alibi. Loüé de son honnêteté & de son équité. 590 a. Son jugement sur ce qui se passa dans la conference de Ratisbonne. 1619 b. Il a oublié un Anti dans la collection qu'il en a faite. 1747 b. Son honnêteté envers l'auteur de ce Dictionaire est un excès de ceremonie, prejudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la Republique des lettres. 2352 b. Son discours sur la vie des saints. 2934 b.

Bian, cherchez Baigner,

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Baiser, il y a eu des païs où l'on supposoit que le premier qu'une fille recevoit de son galant etoit celui des fiançailles. 2020 b. Les Romains avoient coutume de baiser leurs parentes, afin de connoitre si elles avoient bu du vin. 2493 a. La force que Socrate attribuë à un baiser. 2524 b. Quand, & en quelles occasions il est permis de baiser les femmes & les filles. 2524 b. Parallele entre les baisers & les danses. 2649 b.

Bal, dangereux à la chasteté. 2648 b.

Balde prompte repartie qu'il fit. 459 a.

Baldus Lupatinus sur un soupçon d'heresie est jetté dans la mer, après vingt années de prison. 1637 a.

Bâle, toutes ses reliques furent portées pendant le Concile en la place des Evêques absens. 134. On y fait beaucoup d'honneur à la memoire d'Erasme: preuves de cela. 1152 a. On y brûle douze charetées d'images devant la maison de ville. 1158 b.

Balyra, riviere du Peloponnese, d'où lui vient ce nom. 2859 a.

Balquhane, une des maisons d'Ecosse. 1801.

Baluze, l'histoire de ses differens avec l'Abbé Faget. 2031 b. Il a fourni divers memoires à l'auteur. 2268. 2697. 2955.

Balzac, sa plaisanterie au sujet d'Alexander ab Alexandro. 169 a. Balzac & Balsac sont fort differens. 463 b. Piece curieuse, qui donne lieu de soupçonner que Balzac avoit voulu se faire Huguenot en Hollande. 465 a. Fort maltraité par Theophile. ibid. Ses railleries sur l'impatience des femmes modernes, qui ont des maris trop froids. 650 b. Cité. 829 a. & 2864 b. Il regardoit comme un suplice l'obligation de loüer tous les livres nouvellement imprimez. 1013 a. Se moque d'un grammairien qui faisoit le Rodomont contre la divinité. 1037 a. Sa critique au sujet d'Alexandre, critiquée par Costar. 1051 a. Ce qu'il dit de quelques devotes d'Espagne. 1272 b. On sent que ses productions lui coutoient beaucoup. 1417 a. Voiez aussi 2018 b. L'origine de ses differens avec Phyllarque. 1368. Ce qu'il a contribué à la politesse qui s'est repanduë en France. 1840 a. Se dechaine contre Montmaur. 2135 a. Vouloit qu'on crut qu'il estoit auteur d'un ouvrage qu'il n'avoit pas fait. 2159 a. Ce qu'il dit de la contrarieté des pieces qui composent l'homme. 2278 b. Il avoit trop de vanité. 2286 b. Il s'exprimoit trop éloquemment sur ses maladies. 2288 a. De quelle maniere il parle du Prince de Condé, eu égard à une guerre civile. 2307 b. Dit qu'il aimoit fort les Protestans. 2336 b. Il ne peut supporter le mot de Pangloffie. 2339 a. Raporte un bon mot de Caton le Censeur. 2491 b. Fait un petit larcin à Famianus Strada, au sujet de Quinte-Curce. 2535 a. Jugement sur ses ouvrages. 2875 a.

Bandel raporte un éloge donné à Luther par Leon X. 1790 b.

Bangius, savant Danois, n'accepte une profession en Hebreu qu'à condition qu'il ira à Paris se perfectionner sous Gabriel Sionite. 2311 a.

Baram, interprete des songes à la Cour du Roi de Perse. 64.

Barberousse [Frideric] s'il fut foulé aux pieds par le Pape. 871 a.

Barberousse, Roi d'Alger, prend Fondi d'assaut, & pourquoi. 1357 a.

Barcochebas, passe pour le Messie. 130 b.

Barnes editeur d'Euripide, examen de l'explication qu'il donne à la balance de Lucien. 1201 a.

Barnevelt, ce qu'il dit à Gomarus & à Arminius en presence des Etats de Hollande. 1343 a. Un de ses fils fut decapité à la Haie, & pourquoi. 1883 a.

Baronius n'ose decider entre Theodoret & Socrate, sur un des Rois de Perse. 7 b. Est critiqué au sujet de sainte Anne. 258 b. Trompe les Protestans au desavantage de sa communion sur l'idée d'un livre de Damien. 994 b. Pourquoi il n'a jamais nommé, lors même qu'il les refutoit, les Centuriateurs de Magdebourg. 1031 b. D'où vient qu'il confirme certaines medisances des Payens. 1225 b. Il commet une faute de chronologie, que Mr. du Pin n'a pas reconnuë. 1381 a. Est l'ennemi des Souverains, & ses Annales sont pleines de mensonges. 2683 b. Il esperait de devenir Pape après Paul V. 2686 b. Continuation de ses Annales. 751 b.

Barreau, ses chicanes sont degoutantes. 1091 b.

du Bartas, sa Semaine est attaquée avec quelque sorte de respect. 1308 a.

Barthelemi [massacre de la St.] apologie de Charpentier pour ce massacre. 900 a. b. Ses causes faussement raportées. 2464 b.

Barthius s'engage dans une refutation superfluë touchant la moüelle des lions. 54 b. Il ne s'accorde pas avec lui-même. 55 a. Sa fausse crainte de mourir sans posterité. 492 b. Il censure plusieurs grans hommes de ce qu'ils ont mis un poete moderne au rang des anciens. 949 a. Sa bevuë au sujet d'une courtisane, qu'il prend pour une autre. 1747 b. Est censuré au sujet de Patrice de Sienne. 2321 a.

Bartole, demande du tems pour repondre à une objection. 458 b.

Basiaires question s'il y aura jamais une telle secte entre les Anabaptistes. 2010 a.

Basile [saint] ne vouloit pas qu'on se fiât aux mutilations des eunuques. 955 a. Comparaison qu'il allegue pour cela. ibid. b. Repond mal aux Manicheens 2325 a.

Basilides [le grand Duc] pille le quartier des Livoniens. 624 a.

Basnage cité. 795 b. 1940 a. 2022 b. 2027. Voiez aussi la Dissertation sur Junius Brutus pag. 3098.

Bassompierre cité. 1447 a. Voiez aussi 3005 a. 3006 a. Le chef de cette maison est issu du commerce d'une femme avec un esprit. 2254 a. L'histoire de quelques-unes de ses galanteries. 2905 a. b.

Bassora [le Prince de] se vante d'être le premier des Favoris de Mahomet, & de donner par son credit telle ou telle place dans le Paradis. 2047 b.

Bataille, c'est en vain qu'on se vante de l'avoir gagnée, quand cela n'a point de suite. 876 a. b. La cause la plus ordinaire de son inutilité, c'est lors que le Commandant de l'armée victorieuse craint la paix. 877 a. a.

Batard, si c'est un deshoneur que de l'être. 1759 b.

Batards ont ordinairement de l'esprit. 743.

Batême, on le recevoit nud anciennement de quelque âge & de quelque sexe qu'on fût. 1467 a. Et plusieurs differoient de le recevoir jusqu'au dernier moment de leur vie. 2809 a.

Bâton, si le Demon l'a érigé en une de ses causes occasionnelles. 1 b. & 4 a.

Bats [Violente de] fait assassiner son mari par ses adulteres. 2695 a.

Baudouïn, Roi de Jerusalem, meurt empoisonné par son medecin. 2236.

Baudouïn [Jurisconsulte] change de Religion comme de chemise. 509 b. Conseil qu'il donna pour rendre inutile la conference de Poissi. 511 a. Fait un traité des moiens de parvenir à une bonne reformation. 515 a. Ses reponses à Calvin & à Beze. 1614 a. b.

Baudrand censuré au sujet d'Antinoé. 260 a. Il parle de la ville d'Azote dans un ordre renversé. 440 b.

Baviere [Louis de] effacé du catalogue des Empereurs, mais retabli par une retractation publique. 750 a. Son regne est compté pour rien par Rainaldus, qui ne le traite que de Bavarois. ibid. Son Apologie par Herward condamnée par l'Inquisition, & pourquoi. ibid. b. Qui est l'auteur des Annales de Baviere. 1244 a.

Bearn, mis en meilleur état qu'il n'étoit. 2185 b. Progrés que la religion reformée y fait. 2193 a. L'exercice de la religion Romaine y est aboli. 2028 a. & 2194 b.

Beatitude de l'homme, quelle en est la cause formelle & efficiente. 1133 b. Examen du sentiment de Mr. Arnauld sur cette beatitude. ibid.

Beauté, portrait d'une beauté parfaite. 298 a. D'une longue durée. 299 b. & 942 a. Nous blesse de loin. 1260 a. Trente choses necessaires pour la rendre parfaite. 1489 a. En quoi consiste sa force. 1499 a. Celle des femmes ne touche plus tant les maris au bout d'un certain tems. 1705 a. L'automne en est agreable aussi bien que le printems. 2125 a. Il y a eu des villes où non seulement les femmes, mais aussi les hommes disputoient de la beauté. 2849 b.

Beauvoisines, privileges qui leur sont accordez. 679 b.

Becanus, ses calomnies & ses fausses consequences contre le Calvinisme. 2940 a.

Behme a été un fanatique. 1729 a.

Bela, Roi de Hongrie, de quelle maniere il reconoît les secours d'argent des Frangipani. 1288 a.

Belino [Gentile] fameux Peintre Venitien, revient de la Cour du grand Seigneur chargé de presens. 1994 a.

Bellai, Messieurs du Bellai concourent à favoriser le divorce de Henri VIII. 530 a. Mariage de conscience du Cardinal. 536 b. Subterfuge dont Guillaume du Bellai se servoit envers les Protestans d'Allemagne. 534 a. 644 a. & 767 a. Faits qui concernent Martin du Bellai. 535 a.

Bellai [l'Evêque du] son embarras au sujet du pouvoir attribué à la sainte Vierge. 1275 a.

Bellantes [Antoine] noble Siennois, accusé de plusieurs malversations. 2289.

Bellarmin, ses contradictions. 264 a. Un professeur Protestant se retracte de ce qu'il lui avoit imputé. 539 a. b. Une de ses paroles ordinaires. 543 b. Le vœu qu'il fit au cas qu'il devint Pape. 544 b. Disoit qu'il y avoit trop de Chretiens. 3000 b.

Belleforest, fait scrupule de traduire ce qu'un religieux avoit écrit de Ramonet. 469 a.

Bellievre, son ambassade pour sauver la Reine d'Ecosse, ne fut qu'une comedie. 1118 a.

Bel-

Bellievre [Pompone de] premier Presidens au Parlement de Paris, restituë aux écoliers en Droit canonique la faculté de postuler. 1476 b.

Bellone, ce que ses Prêtres avoient de commun avec les Prêtres de Cybele. 954 a.

Beloi [Jean] represente aux Ligueux que les loix canoniques defendent de se mêler des intrigues de la succession, pendant la vie du Prince. 1949 b.

Belon cité. 1978 a. Ses observations. 1779 a.

Bembus [Cardinal] les questions qu'il fit à Sabinus. 2096 b. S'embarrasse en parlant du tour du monde par l'orient & par l'occident. 3123.

Benedictins, de quelle famille étoit le fondateur de leur Ordre. 256. Accusez d'être des faussaires. 1306 b.

Benefices, les Ministres de Venise à la Cour de Rome n'oseroient en accepter. 472. Ce que repondit le Pape Hadrien VI. à la contradiction qu'on lui objecta touchant leur pluralité. 1466 a. Benefices ecclesiastiques donnez à des poëtes, pour les recompenser des vers sales & profanes qu'ils avoient composez. 2596 b.

Beneficier depouillé de tous ses revenus, parce qu'il ne prononçoit pas la lettre q comme les autres. 2552 a.

Benerque, ville où les circonvoisins s'assemblent en armes le 25 d'Avril 2402 a.

Bengy, Professeur a Bourges, particularitez qui le concernent. 2428 b.

Bennon, ses miracles. 554 a.

Benoit [René] s'il est auteur d'un livre qui justifie les Protestans d'heresie. 2233 a.

Benserade, reponse qu'il fit n'aiant que 7. ou 8. ans. 554 a. Autre reponse à un homme de la Cour. 557 a. Se contredit dans son sonnet sur Job. 1816 b. Un de ses Rondeaux raporté. 2912 a.

Bensyrah, grand Cabaliste, comment conçu dans le ventre de sa mere. 688 b.

Beotie, de quelle maniere on en usoit là avec les banqueroutiers. 1197 a.

Berchere [de la] memoires envoiez pour la vie de ce president. 196 a.

Berenice, sa lubricité. 566 b. Renvoiée par Titus. 567 a. Sa jalousie contre sa sœur Drusille. 1075 a.

Berenice, piece de theatre, jugement qui en a été fait. 568 a.

Bergier, son traité du point du jour. 3119 a. & 3120.

Berigardus consideré comme un fauteur du Pyrrhonisme, & de l'impieté. 570 a.

Bernard [saint] son caractere. 560 a. b. & 571 b. Prêche la Croisade, & promet de tout autres succés que ceux qu'on eut. 1877 a.

Bernart [Jean] critique mal-à-propos Pline au sujet d'un Roi d'Egypte. 2441 a.

Berne, les Eglises de ce Canton desaprouvent qu'on ait aboli à Geneve le pain levé, les fons baptismaux, & les fêtes. 769 a.

Bernier sa bevuë au sujet d'un passage de Gassendi. 2499 a. Cité. 1984 a. 2146 b. 2768 b.

Beroalde, combien ridicule quand il tâche de justifier Martial & ses pareils. 2925 a.

Bertelier, nouvelle refutation de son pretendu Acte. 637 b.

Bertier libraire, ce que la Reine Mere lui repondit. 409 a.

Bertrade, Reine de France, son histoire. 1257 b. Sa mort. 1258 a.

Bertrand [le President] se mecompte fort au sujet du Cassius si renommé pour son integrité. 827 a.

Besa, nom d'une ville, & du Dieu particulier qu'on y adoroit. 261 b. L'oracle de ce Dieu subsistoit encore sous l'empire de Constantius. 26 a.

Besançon, Thomas Buyrette reçu Ministre à l'âge de 19. ans, y établit une Eglise secrette. 1068 b.

Bessarion, Cardinal, disoit que les nouveaux saints le faisoient douter des vieux. 1772 a. Comment il fut empêché de parvenir au Papat. 2383 a.

Bête apocalyptique, decouverte de son nombre. 533 b.

Bêtes, grands inconveniens des moralitez prises de leur conduite. 475 a. Ces moralitez sont sujettes à être éludées par la raillerie. ibid. b. Si elles pourroient se determiner à la presence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté l'autre de l'autre. 742 a. Anaxagoras leur attribuoit une ame intelligente à laquelle il donnoit le même nom qu'à Dieu. 219 b. Leurs actions sont peut-être un des plus profonds abimes sur quoi nôtre raison se puisse exercer. 476 a. Plusieurs ont été celebrées par les beaux esprits. 1373 a. Si Descartes peut passer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eue sur leur sujet. 2350 a. 2351 a. b. Quel a été le sentiment des anciens Philosophes touchant leur ame. 2354 a. Si les anciens ont enseigné qu'elles n'étoient que des automates. 2355 b. Les faits que l'on allegue des bêtes n'embarassent pas moins les sectateurs d'Aristote, que les sectateurs de Descartes. 2599 b. Catalogue de ceux qui ont cru que leur ame étoit raisonnable. 2601 b. 2608 b. Suites fâcheuses de l'opinion qui leur donne une ame sensitive. 2603 a. Bêtes exposées en spectacle aprés leur mort, pour contenir les autres bêtes dans leur devoir. 2606 a. Auteurs qui ont cru que leur ame est raisonnable. 2608 b. Leurs actions attribuées à un principe externe. 2609 b. Auteurs qui ont soutenu qu'elles ne sont que des automates, ou qui ont écrit contre cela. 2610 a. Diverses opinions sur leur ame. 2701 a.

Beton [David] Archevêque de saint André, est tué dans les revolutions d'Ecosse. 1720 a.

Beuningen [Conrad van] ce qu'il disoit pour la tolerance des Mennonites dans les Provinces unies. 231 a. Son sentiment sur le livre des Espagnols contre les pretensions du Roi de France. 2837 b.

Beurrieres [remercimens des] c'est le nom d'une satire qui fut une des suites de l'Anti-Coton. 1371 a.

Beze [Theodore de] traite Josephe comme il le merite. 28 a. Une de ses lettres a pû servir de fondement au pretendu Mahometisme de Paul Alciat. 149 b. Purgé de l'infamie abominable dont on l'a accuse. 411 a. & 590 a. Ses demelez avec Baudouin. 513 a. S'il est demeuré d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les auteurs Protestans. 538 a. Invective sanglante de Scioppius contre lui. 551 b. Calomnié. 582 b. & 591 b. Etant jeune entretenoit une femme sous promesse de mariage executée en suite. 583 b. & 590 a. N'explique pas toutes les raisons de sa sortie de Lausanne. 584 a. On lui reproche les frequentes corrections qu'il faisoit dans les editions de son Nouveau Testament. ibid. Un livret macaronique lui est attribué. 586 b. Le vindiciæ contra tyrannos aussi. 3090. 3091. Nullité du temoignage de Bolsec contre lui. 635 b. & 637 a. b. Est bien plus croiable que Maimbourg & Varillas sur l'ordre des voiages de Calvin, quand cela ne fait ni bien ni mal à la gloire de ce dernier. 768 a. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ses ennemis. 840 a. Son épigramme sur le portrait d'Erasme critiquée. 1156 b. Garde une loüable moderation en parlant de la mort de Henri II. 1518 a. Est attaqué de la peste. 1651 a. Quatrain fait à cette occasion. ibid. Il regarde la hierarchie ecclesiastique comme un abus fondamental. 1710 b. Ce qu'il dit des mœurs de Marot. 2071 a. & 2072 b. Sa version de 100. Pseaumes. 2073 a. Ne repond pas bien aux objections de Dudithius, touchant la sentence de Zurich contre Ochin. 2240 a. Ce qu'il raporte d'une femme & de ses deux filles. 2584 b.

Bias maxime de ce philosophe. 1670 a. Son dilemme sur le mariage, on pourroit le tourner autrement. 2557 b.

Bible, alteration du texte Hebreu par raport à l'âge des Patriarches. 130 a. Dessein de la publier traduite en Irlandois, extremement traversé. 531 b. Question qu'on dit que fut faite à Bochart touchant ce saint livre. 623 a. Traduite en langue vulgaire en Espagne. 851 b. Commission expediée de travailler à une nouvelle version en langue Flamande. 1078 a. La version de Luther & celles du Pais-bas jugées defectueuses. ibid. Detestable reversion, faite aux depens des auteurs de ce saint livre. 2232 b. Ce qu'on accuse Politien d'en avoir dit. 2467 a. Traduite en langue Polonnoise. 2543 a.

Bible Françoise imprimée pour la premiere fois à la requête de Charles VIII. 378 b. & falsifiée tant par voie de supression, que par voie d'addition. ibid. Cherchez aussi Ecriture.

Bible de Zurich, par qui revuë, & imprimée. 594 b.

Bibliotheque, par qui a été bâtie celle du College de Navarre. 123 a. Bibliotheque des auteurs Jesuites, par qui commencée, & par qui continuée. 165 a. Qualitez requises pour faire une bonne bibliotheque, & defauts ordinaires de ceux qui y travaillent. ibid. Reflexion sur le destin de quelques bibliotheques. 239 a. Bibliotheque des auteurs, combien difficile à composer. 411 b. Bibliotheque parlante, qui a été apellé de la sorte. 1033 a. Bibliotheque dressée par les ordres d'Auguste dans un des temples de Rome. 1216 b. Bibliotheque où il y avoit autant de livres qu'il y a d'étoiles au ciel. 1294 a. Defaut où tombent leurs directeurs. 1946 a. Quelques-unes de magnifiques. 2357 b.

Bibliotheque universelle, citée. 87 a. & passim alibi.

Byblos, les Egyptiens y envoioient une tête de carton sans autre façon que de la jetter dans la mer. 86 a.

Bibulus, Consul, ne s'apliquoit qu'à faire des pasquinades. 317 b.

Bien, surpassé par le mal selon Xenophanes. 1176 b. S'il surpasse le mal dans la nature des choses. 3036 a.

Biens, s'il y a plus de perfection à les rendre communs

Tome II. 1097. Tome III. 2171.

dans les societez, qu'à conserver chacun les siens pour en faire part aux autres selon leurs besoins. 1130 a. *Reponse semblable à celle du philosophe, qui se vantoit de porter sur soi tous ses biens.* 2725 b. *On attribuë aux biens terrestres tous les defauts que les Payens attribuoient à la fortune.* 2889 a.

Bienfait, *recevoir un bienfait c'est perdre sa liberté.* 670 a.

Bienséance, *les personnes les plus dereglées en observent souvent les loix.* 2253 a.

Bigames *exclus du sacerdoce par les canons.* 723 a. & 734 b. *Cherchez* Noces.

Bigot [*Emeri*] *ce qu'il disoit à un homme qui attendoit les 2 éditions.* 239 b.

Bigots, *leurs artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de devotes.* 685 a. *Justifient toutes les passions aux depens de la Religion.* 1586 a.

Bile, *est fort propre à soutenir de certaines maximes.* 2763 b.

Bilia *parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui étoit punais, fût en cela different des autres hommes.* 1093.

Billon *cité.* 534 a. 1429 a. & 2221 b.

Binche, *l'Empereur Charles-Quint y est magnifiquement regalé.* 1582 b. *Henri II. brule entierement le magnifique palais qui y étoit.* 1583 b.

Binet [*Etienne*] *Jesuite, se declare, quoi qu'en tremblant, pour le salut d'Origene, dans la revision des pieces de son procés.* 2258 a.

Binet [*Claude*] *critique au sujet d'une froide hyperbole sur la naissance de Ronsard.* 2591 b.

Bion, *sa reponse à Antigonus.* 601 a.

Bionei Sermones, *ce que l'on doit entendre par là.* 601 a.

Biroat *convaincu d'ordures, selon Jarrige.* 80 b.

Biron [*le Marechal de*] *reçoit une terrible reprimende du Duc d'Anjou, & pourquoi.* 1347 a. *Il rend de grands services à Henri IV.* ibid. b. *Fait trop sentir qu'il est necessaire.* ibid. *Il ne peut souffrir que l'on viole la foi aux Huguenots.* 1348 b. *Il étoit propre à toutes sortes d'emplois.* 1349 a. *Il aimoit trop le vin.* ibid. *Et ne vouloit point finir la guerre.* ibid. *Il devient credule & superstitieux.* ibid. b.

Biron [*le Marechal-Duc de*] *fait un souhait impie.* 1351 a. *Il affecte de haïr les Huguenots.* ibid. b. *Il est d'une vanité insupportable.* ibid. *On le confond avec son pere pour la science.* 1352 a. *Henri IV. lui sauve trois fois la vie.* ibid. b. *Son duel avec Clarenci.* 1841 b.

Bitter, *contes des Rabins touchant la tuerie des Juifs à la prise de cette ville par les Romains.* 482 b.

Blæsus [*Junius*] *Tibere lui accorde l'honneur du triomphe.* 2823 b.

Blancanus, *Jesuite, censuré d'une double meprise.* 37 b.

Blanche [*la Reine*] *exposée à la medisance en plus d'une maniere.* 2868 a.

Blandrata, *fait une confession de foi très-orthodoxe.* 606 a.

Blasphêmes *horribles d'un fanatique.* 1454 a. *Blasphême horrible & singulier.* 1992 b.

Blefkenius *raporte des Irlandois plusieurs faits faux, soit touchant les sortileges, soit touchant l'impudicité.* 1653 b.

Blois, *ses Etats proposent de donner l'exclusion au Roi de Navarre.* 595 b.

Blondel [*David*] *le caractere de son esprit & de sa memoire.* 609 a. b. *Critique mal à propos Suidas au sujet de la Sibylle Lampusa.* 760 b. *A oublié plusieurs auteurs qui ont affirmé le fait de la Papesse Jeanne.* 1270 a.

Blondel [*François*] *son portrait.* 614 b. & 615 a.

Blount [*Charles*] *ses écrits condamnez.* 287. *Sa traduction de Philostrate* ibid. a. *Sa fin tragique.* ibid. a.

Bobowski, *en Latin* Bobovius & Bohonius, *c'est le même que Hali-Beig dans le Dictionaire.* 1475 b.

Boccace *aime une Princesse, & fait deux excellens livres pour elle.* 2174 b. 2176 a.

Boccalin, *contre qui il auroit dû feindre qu'Apollon tenant ses grans jours, convoque le Ban & l'Arriereban du Parnasse.* 952 a. *Il se plaint ingenieusement de ceux qui ont aporté le mal de Naples.* 2122 b.

Bochart *a mal lu un passage de Strabon, au sujet de* Telmesse. 2848 b. *Sa conjecture sur celui de Suidas où il est parlé des écrevisses de Tenedos, est une de ses meilleures.* 2849 b.

Bodin, *une des raisons pour lesquelles il a fait sa demonomanie.* 289 b. *Son éloge.* 625 a. & 628 a. & 629 a. *A fait un dialogue des religions, où il donne l'avantage à la religion Juive.* 625 b. *A passé pour un homme sans religion.* 629 a. b. *Reponse ingenieuse que lui fit un Anglois.* 631 a. *Critique au sujet du prêt de la femme de Caton.* 1593 b. *Cité.* 1520 b. & 2317 a. *Ses tours de souplesse pour sauver l'honneur des astrologues.* 2800 b.

Boheme, *proscription de tous les Ministres de ce Roiaume.* 957. *Faits concernans sa revolution.* 2691 a. & 2692 a.

Boheme [*le Roi de*] *Electeur Palatin, on voit ses thêmes à Rome dans le Vatican.* 179 a.

Bohemiens *divisez en trois sortes de sectes.* 2415 a.

Boire, *maniere dont on buvoit à Lacedemone.* 984 b. *Ce que Demosthene dit à ceux qui donnoient à Philippe Roi de Macedoine la loüange de boire beaucoup.* 1001 a.

Bois *rencheri en Angleterre par le grand nombre d'heretiques qu'on y brûloit.* 203. *Si l'alun le peut rendre incombustible.* 316 b.

Boisleduc, *édit portant defense d'y exercer publiquement la Religion Romaine.* 1627 a. *Disputes dont cet édit fut la source.* ibid. *Les Magistrats y tolerent une Confrairie de la Vierge, & s'y enrôlent aussi.* 2046 b.

Boissieu [*le President de*] *reprend justement Casaubon & Corradus au sujet de Pyrrhus, & du lieu où il fut enterré.* 2436 a.

Bolduc, *Capucin, il n'y a rien de plus scandaleux que ce qu'il pense de la maladie de Job.* 1649 a.

Boleyn [*Anne*] *ses mauvaises qualitez.* 633 b. & 634 b.

Bolsec *temoin suspect, même aux Catholiques Romains.* 638 a. *Insulte Calvin sur les frequentes corrections de son Institution.* 768 a. *Toutes ses sotises contre Calvin sont adoptées par le Cardinal de Richelieu.* 770 a. *Et le seront éternellement par les adversaires des Calvinistes, si l'on en excepte les auteurs graves.* ibid.

Bona, *Cardinal, entrepris par un auteur, parce qu'il ne l'avoit pas cité.* 1591 b.

Bonanni *Jesuite, travaille au catalogue des écrivains de sa Compagnie.* 165 a. *Cité.* 2738 b. *Soutient une espece de paradoxe touchant Moschus.* 601 a.

Bond *eloge de son commentaire sur Perse.* 2392 b.

Bonet [*Honoré*] *Docteur en decret, est l'auteur de* l'Arbre des batailles. 1270 b. *Il affirme le fait de la Papesse Jeanne.* ibid. *Plusieurs fautes qui concernent cet écrivain.* ibid.

Bongars *cité.* 643 b. *Ce que Velser vouloit qu'on lui reprochât est assez vraisemblable.* 644 a. *L'auteur de la nouvelle traduction de ses lettres censuré.* 1327 b. 3010 b. *Bongars étoit un peu credule.* 1743 b. *Faussement accusé d'être l'auteur de* l'Idolum Hallense. 1826 b.

Bonheur, *en quoi Anaxagoras & Carneade le faisoient consister.* 215 & 615 a. *En quoi le mettoit Epicure.* 1133 b. *S'il y en a un dans la vie humaine independemment de la prudence.* 2888 a. b. & 2889 a. b. & 2890 a. b. *Voiez* 2892 b. *On nomme ainsi & l'on impute à la fortune ce qui est quelquefois un effet de la prudence.* 2892 a.

Boniface *VIII. sollicité par un des partis qui dechiroient Florence, engage Charles de Valois à mettre ordre aux confusions de cette ville.* 791 b.

Bonifacius [*Balthasar*] *critique temerairement Athenée au sujet de Democrite, & de la maniere dont il prolongea sa vie.* 1027 a.

Bonne *Sforce, Reine de Pologne, fait causer d'elle.* 301 b. *Est fort irritée contre son fils de ce qu'il avoit épousé Barbe Radzivil.* 1836 a. *Les reproches mutuels qu'ils se font à ce sujet.* ibid.

Bonnivet [*Amiral*] *son attentat contre Marguerite de Valois.* 536 b. & 2190 b.

Bonté, *quelle est l'idée que nous devons avoir d'une bonté parfaite.* 2259 a. & 2261 a.

Bordels, *Cayet accusé d'avoir fait leur apologie.* 753 a. & 756 a.

Borée, *fort ardent en amour.* 651 a.

Borel [*Pierre*] *son erreur au sujet de Despautere.* 2344 b. n.

Borri [*le Cavalier*] *son étrange pensée sur la conception de la sainte Vierge.* 1648 a.

du Bosc [*Ministre*] *ce que fit un gentilhomme Catholique à son occasion.* 658 b.

Bossu [*le Comte de*] *sa trahison.* 1181 a. *Pourquoi il n'en fut pas puni.* ibid. b.

Bossuet, *Evêque de Meaux, son erreur au sujet de l'ubiquité, & des premiers auteurs de ce dogme.* 3017 b. *Cité.* 2003 b. & passim alibi.

Bouc *consacré à un poete par ses amis, un jour de carnaval.* 1650 a. *De quelle maniere on interpreta ce divertissement.* ibid. b.

Bouchel, *sa bibliotheque du droit François citée.* 2736 a.

Boucher, *si ce mot doit être pris litteralement ou non, dans la satire de Dante contre la troisieme Race des Rois de France.* 792 a.

Boucherat *reçoit une commission extraordinaire, pour presider aux procés d'empoisonnement & de sortilege.* 825 b.

Bouhours, *ses sages avis sur la Langue Françoise.* 1129 b. *Cité* 2882 b.

Bouil-

Bouillon [le Duc de] s'engage à abjurer sa religion, en épousant Mademoiselle de Berghes. 2045 b.
Boulai [Du] commet des fautes, au sujet de Faunus & d'Omphale. 1932 b. Sa meprise, au sujet d'une Dame Romaine, qu'il croioit avoir été Vestale. 2993 a. Cité. 2712 b.
Boulduc [le Pere] sifflé sur ses monasteres érigez à Charan. 33 b.
Boulogne, sa colonie fut établie quatre ans avant celle de Pisaure. 46 a.
Boulogne [Claude Dormi, Evêque de] est traité de rebelle & mis en prison. 2142.
Bouraq, quelle sorte d'animal c'est. 1984 a.
Bourbon [Antoine de] Roi de Navarre, sollicité de moienner une concorde de religion. 510 b. Voi Antoine.
Bourbon [le Connétable de] excité au siege de Rome par des predictions. 111 a. Se sauve sur des chevaux ferrez à rebours. 360. Conspire contre l'Etat. 2458. b. Comment cette conspiration fut decouverte. 2459 b.
Bourbon [le Cardinal de] se porte, à la sollicitation de la Ligue, pour legitime successeur au Roiaume de France. 1612 a.
Bourbon [Françoise de] fille aînée du Duc de Monpensier, professe ouvertement la Religion Reformée. 1861.
Bourbon [Jaques de] mis en prison par sa femme dans le chateau de l'Oeuf. 2178 b. Il se sauve à Tarente, où il est assiegé: il rend la place, & va en France pour se faire Moine. ibid.
Bourbon [Nicolas] cité. 2133 b.
Bourdeaux, son Parlement censuré. 1606 a. Refuse de renvoier à la Chambre mipartie deux Capitaines Reformez qu'il avoit condamnez à la mort. 787 a. Et condamne au feu une lettre ecrite sur ce sujet. ibid. b.
Bourel, qui est cet auteur dans la traduction de l'histoire de Mr. de Thou. 750 a.
Bourg [Anne du] ce que lui dit Henri II. 1517 b. Desavoüé son avocat qui lui veut sauver la vie par un mensonge officieux. 2061 a.
Bourgeoisie Romaine, ceux qui l'obtenoient prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. 454 b.
Bourg fontaine, assemblée chimerique de Bourg fontaine. 363. 367 a.
Bourgogne [Jean Duc de] après avoir fait assassiner le Duc d'Orleans frere de Charles VI. est lui-même assassiné par un coup de trahison. 909 a.
Bourgogne [la Branche de] toujours liguée avec les plus grands ennemis du nom François. 909 a. Cette maison s'agrandit beaucoup. 677 a. Les Etats de la Province de Bourgogne resolvent de s'opofer à l'édit du Roi. 533 b.
Bourgoing [Edme] religieux, apostrophe en chaire Jaques Clement, & l'apelle Martyr de JESUS-CHRIST. 1670 a.
Bourignon [Antoinette] ses visions touchant Adam. 75 b. Esprit dont elle étoit menée. 686 b. Qui est le savant qu'elle a le plus estimé. 960 b. Comment elle decouvrit que Jean Roche n'étoit qu'un faux prophete. 1739 b. Si elle avoit predit le bombardement de Bruxelles. 2590 a. Ce qu'elle a cru de l'état parfait de l'homme quant à sa faculté d'engendrer. 2633 a.
Bourignonisme, fait quelque bruit dans l'Ecosse. 688 b.
Boursault, passage d'une de ses lettres. 1036 a. 2532 a.
Bouthillier de Rancé [Armand] Abbé de la Trape, entendoit les poëtes Grecs à l'âge de dix ans. 213 b.
Braccio, les habitans de Perouse le choisirent pour leur Prince. 789 b.
Brachmanes portoient toujours un bâton & un anneau. 2 a.
Brandebourg [l'Electeur de] ce qu'il écrit à Richard Cromwel touchant l'invasion des Suedois dans la Pologne. 960 a.
Brandon [Charles, Duc de Suffolk] ses amours avec la Princesse d'Angleterre. 1278 a.
Brantome cité. 189 b. & 441 b. & 536 b. & 671 a. & 2657 b. & 2867 b. Ce qu'il dit de la beauté de Donna Maria d'Aragon. 299 b. & de la naissance de Don Juan d'Autriche. 607 b. Mechant raisonnement de cet auteur sur les enfans des grands Seigneurs. 608 a. En loüant François I. il parle avec trop de mepris des autres Princes qui s'oposerent à Charles Quint. 891 b. Il cite mal-à-propos l'apologie du Prince d'Orange au sujet des sentimens de Charles Quint sur la religion. 896 a. Sa relation touchant Marie d'Angleterre Reine de France, est differente de celle de Mezerai & de Varillas. 1278 b. Selon lui, il est fort possible qu'une Reine supose un enfant au milieu d'une grosse Cour. ibid. & 1279 a. Fait deux fautes au sujet d'une tasse qu'Helene fit faire sur la forme de l'un de ses tetons. 1488 b. Passage de cet écrivain fort curieux, touchant certain Prince & certaine Demoiselle dit par le monde. 1284 a. Ce qu'il dit de la liberalité du Cardinal de Lorraine, envers les pauvres & envers les Dames. 1869 a. Ce qu'il pense des Dames qui suivirent leurs maris dans la guerre sainte. 1876 b. 1877 a. n. Dit quatre choses, au sujet de Jeanne de Naples, qui sont toutes quatre fausses. 2170 b. Aplaudit aux complaisances de Henri II. pour la Duchesse de Valentinois. 2462 b. Son erreur, au sujet de Laurence Strozzi, Religieuse Dominicaine. 2804 b.
Bravoure, s'il y a quelque liaison machinale entre elle & l'impudicité. 1530 a. b. Est de toutes les vertus la seule qui soit sujette à des transports fanatiques. 2439 a. Jointe avec la molesse & avec le panchant au plaisir. 2819 b.
Bredenbourg [Jean] accusé d'être Spinosiste, & pourquoi. 2774 a. Il meurt pourtant avec de vifs sentimens de religion. ibid. b.
Brefs, quelques faiseurs de brefs. 271 a.
Bregi, Ambassadeur de France en Pologne, quelles furent ses pretensions. 1417 b.
Brentius ardent Ubiquitaire, ne veut pas qu'on tolere les Zuingliens. 736.
Brerlejus [Jean] si lui, & ceux qu'il cite, ont calomnié Jean Knox. 1721 b.
Bresil, les sauvages de ce païs-là n'ont point de religion. 1799 a.
Bretagne [le Duc de] meprise sa femme fille du Roi d'Ecosse, & devient amoureux d'Antoinette de Maillezé femme du Seigneur de Villequier. 910 a. Un de ses plus fideles serviteurs lui en fait des remontrances inutilement. ibid.
Bretagne [Anne de] devient sterile, & meurt enfin par l'ignorance des matrônes qui reçurent son dernier enfant. 1231 b.
Bretons, leurs barbaries contre les Romains. 2814 a.
Breviaire de Burgos, sa correction. 2011 b.
Brezé [le Marechal de] fait prier Dieu pour lui au temple de Saumur. 196 a. Met l'épée à la main contre le Marechal de Chatillon: pourquoi. 1898 b.
Brezé [Jaques de] punit l'infidelité de sa femme. 697 a.
Brianville [l'Abbé de] auteur d'un jeu de cartes pour le Blazon. 1250.
Briet [le Pere] ses fautes au sujet de Collatius. 949 b. Commet huit fautes en huit lignes, au sujet de Lucrece. 1919 b.
Brissac, son zêle pour la gloire de la Monarchie Françoise. 1513 b.
Brisson [Barnabé] cité. 2643 b.
Brixen, ville du Tirol, l'assemblée y declare Gregoire VII. dechu du Pontificat. 1395.
Broderie d'or, qui en a été l'inventeur. 2362 b.
Brogitarus, achete le Pontificat de Pessinunte, & on l'en met en possession. 1019 b. Mais il en fut chassé comme un usurpateur. ibid.
Brosse [René de] decapité par arrêt du Parlement. 1180 a. Comment son fils Jean rentra en possession des biens de son pere. ibid.
Broukolakas, ce que les Grecs entendent par là. 381.
Browne [Thomas] ce qu'il pense sur la maniere dont se fait la propagation du genre humain. 2634 b.
Brueys, de quelle maniere il pousse Mr. Jurieu sur ses propheties. 1734 a. En quoi il est blâmable sur cet article. 1735 b. Ses reflexions sur l'humeur enjoüée de Mr. Jurieu. 1948 b.
Bruges [Luc de] ce qu'il dit des Scribes. 2636 a. Observation qu'il fait. 2639 b.
Bruyere [La] touche delicatement la curiosité du sexe pour les nuditez. 1814 a. Cité. 691 b. 1893 b. n.
Bruits de ville, sont peu conformes d'ordinaire à l'état naturel des faits. 182 a.
Brun, en Latin Brunsius, sa reponse au livre de Mr. Stoupp. 2771 a.
Brune [La] n'a pas été assez sur ses gardes dans ce qu'il a publié du Nonce Chigi. 917 b.
Brunehaut loüée excessivement par Gregoire le Grand. 1384. b.
Brunswic [l'Electrice de] designée Reine d'Angleterre. 2763 b.
Brusquet, fameux bouffon du Roi. 1051 a.
Brutum Fulmen, erreur de Mr. de Thou & du Sieur Dekher sur ce livre. 1612 b. Comment l'auteur en fut recompensé. 1613 b.
Brutus [Decimus] bon juge des ouvrages d'esprit. 45 a.
Brutus & Ciceron n'avoient pas le même goût pour l'éloquence. 718 a.
Brutus [Lucius Junius] condamne lui-même ses propres enfans. 715 a.
Brutus [Marc Junius] son intrepidité. 2485 a.
Brutus [Etienne Junius] dissertation sur cet auteur masqué. 3087.
Brutus [Jean Michel] n'est pas du sentiment des autres historiens, touchant Constance Reine de Sicile. 1513 a. Cité. 2714 b.

Tome II. 1097. Tome III. 2171. Bruxelles, si son bombardement avoit été predit par Mademoiselle Bourignon. 2590 a.

Bucer demandoit, dit-on, la supression des ouvrages de saint Thomas, pour pouvoir detruire l'Eglise Romaine. 352 b. Conjecture sur le pretexte qu'on a pu avoir de l'accuser de Judaïsme. 723 b. Son écriture étoit fort mauvaise. 2163 a. Tache de persuader que le sentiment de Luther, & celui de Zuingle sur la Cene étoient au fond la même chose. 2691 b.

Bucerisme ce que c'étoit. 721 a.

Buchanan, medisances afreuses de Garasse & de Barclai contre lui. 726 b. & 727 a. Si ses maximes de politique, ne sont pas les maximes des Protestans. ibid. On ne sauroit nier qu'il n'ait été philosophe pour le moins une fois en sa vie. 729 b. Accusé d'avoir noirci la Reine Marie. 781 a. & 782 a.

Budé, comparé à Badius. 448 a. Deputé en Allemagne. 585 a. Se represente comme marié à deux femmes. 731 b. S'étoit rendu fort redoutable. 733 b. A donné du goût pour l'union des belles letres & du droit civil. 48 a. Comment son corps fut porté en terre. 2558 b.

Budos [Louïse de] femme du Duc de Montmorenci, écoute des propositions de mariage avant la mort de son mari. 1352 b.

Bucil, batard du Comte de Sancerre, tué dans Orleans, par qui, & pourquoi. 2588.

Buyrette [Thomas] tombe entre les mains des massacreurs de Paris. 1068 b.

Bulgarie, l'heresie Manichéenne y jette de profondes racines. 2323 a.

Bulgarus, une leçon qu'il fait aprête à rire à ses auditeurs 734 b.

Bulles, qui a été designé par le Porteur de Bulles. 163 a. Bulle où la situation des mots, & l'omission d'une virgule cause de l'obscurité. 451 b. Bulle qui ne declaroit le Roi de Navarre, dechû de la succession qu'à cause de son heresie. 547 b.

Bupali odium, & Bupali pugna, si ce sont des proverbes, & ce qu'ils signifient. 741 a.

Burchard, son journal. 1299 b.

Burdeus [Pierre Arias] Moine Augustin, est pendu & écartelé pour adultere & pour meurtre. 2695 a.

Burlesque sa defense. 1005 a.

Burnet, examen de ses differens avec Mr. Varillas au sujet de l'histoire de Camden. 783 a. Ce qu'il dit des Theologiens nommez pour revoir la liturgie d'Edouard. 1641 b.

Burrhus, par quelle raison il detourna Neron du dessein de repudier Octavie. 1875 a.

Busbec, ses lettres sont un modele de bien écrire pour les ambassadeurs. 746 a. Cité. 3004 a.

Buste ôté de dessus un tombeau par un trait de vanité. 479 a.

Butas devenu Plutarque à force de corrections. 749 b.

Buveurs, les grands buveurs étoient estimez parmi les Perses. 1001 a.

Buzanval très-mal reçu à la Cour de la Reine Elizabeth, & pourquoi. 1113 a.

Bzovius, si l'on a bien repondu aux censeurs de ses annales. 751 b.

C.

CAbale trouve tout dans chaque texte de l'Ecriture. 131 b. & 132 a. Ce qu'elle enseigne touchant l'alliance des habitans des élemens avec nôtre espece. 235 b. Ses sectateurs font grand cas du livre de la Creation. 130 a.

Cabale a decidé de tout tems du sort des pieces. 1202 a. Quels sont ses artifices ordinaires. 572 b. Rien n'est plus commode selon le monde, que d'être toûjours de la plus forte. 2802 b.

Cacus, fils de Vulcain, pourquoi les Romains disoient qu'il jettoit feu & flâme par la bouche 2662 a.

Cadavres qu'on dit avoir été exempts de corruption. 138 b. & 897 a. & 1074. Voiez aussi 1394 b.

Cadenet aspire à l'alliance du sang roial, après avoir été refusé de la veuve d'un professeur. 985 b.

Cajado, poëte Portugais, trompe le public par une imposture. 1378 b.

Cajetan, son sentiment sur la formation des femmes. 1319 b.

Caille [Jean de la] ses meprises au sujet de Badius. 449 a. & de Wechel. 3010 a.

Caïn, pourquoi Dieu vouloit conoître immediatement par lui même de la cause de ce meurtrier. 757 a. Force visions sur la marque que Dieu lui imprima. ibid.

Cala, interdiction du culte qui lui étoit rendu. 1645 a.

Calanus se fait mourir à la suite d'Alexandre, pour éviter l'ignominie. 1333. Voiez aussi 1955 b. n.

Calais, depuis quand entre les mains des Anglois, & quand prise par Henri II. 1229 a.

Calcagnini accusé de fausseté au sujet de Venus. 276 b. Attaque Ciceron. 2006 a. A fait des vers sales. 1916 a. n.

Calchas meurt de regret, & pourquoi. 2138.

Calderinus [Domitius] a été mal placé par les Protestans parmi les temoins de la verité. 761 a.

Calendrier, sa reformation. 2801 a.

Calepin composé ou corrigé sans exactitude. 402 b. Pline y est faussement cité au sujet des Lamies. 1756 a. Jugement qu'on a fait du dictionaire de Calepin. 2383 a.

Caligula prend pour un reproche une inscription, que l'on avoit faite pour lui plaire. 90. Est charmé d'une piece qu'il avoit composée. 90 b. Demande qu'il fit à un comedien. 277. Surpris en flagrant delit avec sa sœur. 269. & 762 b. & 1076 a. Son impieté. 763 b. & ses extravagances pour honorer la memoire de Drusille. 1076 b. Fait mourir son cohertier. 1088 a. Les Juifs refusent de placer sa statuë dans le Temple de Jerusalem. 280 b. Ce qu'il disoit à son frere. 561 a. Il rehabilite plusieurs écrits, qui avoient été suprimez à cause de leurs invectives. 835 a. Comment il perit. 836 b. A quel âge il prend la robe virile. 1076 b. Se plaint de ce que sous son empire il n'arrivoit pas de grands malheurs. 1545 a. N'étoit pas superstitieux. 1955 b. De quelle maniere Macron tâche de s'insinuer dans sa faveur. 1966 a. Son ingratitude. ibid. b. & 1967 a. Il disoit que sa mere étoit née de l'inceste d'Auguste avec sa fille Julie. 2272 b. Dans la fleur de sa jeunesse devient éperdument amoureux de Cesonie, qui n'étoit plus jeune. 2459 b.

Callimachus avoit pour maxime qu'un grand volume est toûjours un grand mal. 950 b.

Callipedie, quel jugement on doit faire de cet ouvrage, & de son auteur. 2532 b.

Callisthene, ce que Suidas dit de lui. 2881 b.

Callonge, baronnie érigée en marquisat. 2573 b.

Calomniateur public, tout homme qui se reconoît tel sur des choses importantes, doit disparoître aux yeux des hommes. 1633 a.

Calomniateurs, on les traite avec trop d'indulgence. 245 b. Il n'y a point d'artifice honteux dont ils ne soient capables. 294 b. La meilleure maniere de s'en vanger est quelquefois de ne leur point repondre. 579 a. Moien de conoître si quelcun est calomniateur. 589 b. Leurs obliquitez. 529 a. b. Il y a par tout des Escobars & des Baunis pour les absoudre. 711 b. La politique trouve qu'il est de son interêt de ne les punir pas toûjours. 1018 a. Bon mot de Simonide touchant les calomniateurs. 1093 a. De quelle maniere ils étoient traitez du tems de Gregoire le grand. 1383 b. 1384 a. Comment il leur faut fermer la bouche. 1969 b. Ils n'ont rien à craindre quand ils sont puissans. 2215 a. b. Jettent quelquefois ceux qu'ils calomnient dans de grandes perplexitez. 2802 b. En matiere d'heresie ils ne reçoivent presque jamais la peine qu'ils meritent. 2990 b.

Calomnie, son esprit. 294 b. En quel cas on doit mepriser les calomnies. 367 b. Celles qui se peuvent refuter facilement rendent du service à ceux qu'on veut diffamer. 539 a. Cherchez Medisances. Calomnies grossieres & diaboliques, qui n'ont pas laissé d'être avantageuses à leurs auteurs. 1281 a. Utilité des calomnies dans les disputes de religion. 2030 b. Ce que la calomnie faisoit penser à saint Basile. 2690 b. Credulité du peuple par raport à elle. 2691 b.

Calprenede, ce qu'il dit de sa Cassandre & de sa Cleopatre. 2096 a.

Calvaire, on croit qu'Adam y fut enterré. 77 a.

Calvin, sa querelle avec Baudouin. 512 b. Nullité du temoignage de Berthelier contre lui. 577 a. & 637 b. De quel poids peut être le temoignage de Bolsec. 635 b. & 637 a. b. Ecrit des lettres contre Blandrata. 605 b. Ce que Bucer lui écrivit. 722 b. Accusé de faire Dieu auteur du peché, plaide lui-même sa cause à Berne, mais on n'y voulut rien definir sur sa doctrine. 636 b. Ne fut jamais prêtre. 766 a. Ne savoit pas qu'il y avoit eu deux Seneques. ibid. b. Quand & pourquoi il publia son institution. 767 a. 1283 b. Refuse de se soumettre aux reglemens du Synode du Canton de Berne. 769 a. Loué de n'avoir pas commenté l'Apocalypse. 770 a. Sots contes qu'on a fait courir de lui. 770 b. & 771 a. Son desinteressement. 773 a. Ses demêlez avec Castalion. 839 b. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui couroient de ses ennemis. 840 a. Il ne parle gueres plus fortement contre les Papes & la Cour de Rome, que Castelan. 845 a. S'il a été en Angleterre. 1048 a. Se trouve à Paris au retour de ses études de Droit. 2186 b. Avoit maltraité des personnes que la Reine de Navarre protegeoit. 2188 a. Juge

ge vendement de la conduite de Sara & d'Abraham. 2669 a. & 2670 b. Se sert de phrases sur la Cene lesquelles semblent admettre une presence corporelle. 2691 b. Calomnié par un Lutherien. 3017 b.

Calvinisme, l'auteur de l'histoire veritable du Calvinisme censuré de ses vetilles. 590 b. Si le Calvinisme favorise nos passions. 1181 b. Le jugement qu'en font quelques Lutheriens. 1578 b.

Calvinistes, violences exercées contre eux par les Lutheriens. 1619 a. Leur martyre regardé comme un faux martyre par quelques Lutheriens. 1623 b. Sont accusez faussement d'avoir voulu établir l'égalité des conditions. 2614 a.

Calvino-Turcismus cité. 585 a. 591. a. Par qui ce livre a été composé. 1822 a.

Calvinus Judaizans, l'histoire de ce livre. 1620 b.

Cambel [Alexandre] Dominicain, sa fin tragique. 166 b.

Cambyses, à quoi il compare les nouvelles ruses de guerre. 96 b.

Cambles mange sa femme, & puis se tuë. 2364 a.

Cambrai, il s'y fait une puissante ligue contre les Venitiens. 1890 a.

Camden, son temoignage touchant la repentance de Buchanan, n'est pas des plus solides. 727 a. Il est pourtant preferable à celui de Mr. du Puy raporté par Varillas. ibid. b. Eloges qu'on lui a donnez. 780 a. Un gentilhomme casse le nés à la statuë de Camden. 784 a. Comment une partie des memoires dont il s'etoit servi, fut perduë. ibid.

Camerarius ne croit pas que François I. ait mis en deliberation dans son Conseil, s'il feroit prisonnier ou non Charles-Quint. 893 b. Donne le change en defendant Herodote qui avoit attribué de l'envie, & de la jalousie à Dieu. 2373 b.

Cameron, sa conference avec Tilenus. 784 b. Ce qu'il gagna à prêcher l'obeissance passive. 785 a. Croioit que la reformation n'avoit pas tout reformé. 786 b.

Camille, la plus belle de ses actions. 788. S'il est vrai qu'il ait contraint les Gaulois à rendre l'argent qu'on leur avoit donné, lors qu'ils assiegerent le Capitole. 1081.

Campagnolle [Madlle de] niece de Balzac, histoire de son mariage. 464 a.

Campian, sa dispute avec Whitaker. 1937 a. b.

Cana [noces de] qui en étoient le fiancé & la fiancée. 1636 b. Et s'ils consommerent leur mariage. ibid.

Canathe, quelle vertu avoit cette fontaine. 1697 b.

Candale [le Duc de] apellé en duel par Cerisantes. 872 b.

Canicule, ses ardeurs adoucies par Aristée. 340 a.

Canonisations, depenses qu'on y fait. 1466 b.

Canons Evangeliques, à qui on les doit attribuer. 201 a. Leur difference d'avec l'harmonie d'Ammonius. ibid.

Cantel [le Pere] sa fausse citation au sujet d'un Lucius Cassius. 825 b.

Canterus [André] fut un prodige de science dès ses plus tendres années. 1379 b.

Cantique des Cantiques [Livre du] jugement de Castalion sur ce livre. 838 b.

Cantiques spirituels. Si on en doit composer sur des airs profanes. 357 b.

Cantorbery [St. Thomas de] adoré par son persecuteur. 1878 b.

Capilupi son cento Virgilianus. 3115 b.

Capistran [Cordelier] oblige les Juifs à porter sur eux la lettre Thau. 2180 a.

Capitaines, quelles qualitez leur sont necessaires pour reussir dans les grandes entreprises. 877 b. Plusieurs ont redouté le souverain juge du monde, en se souvenant du sang qu'ils avoient repandu dans des guerres qu'ils croioient justes. 879 a. Capitaines notez d'infamie, & pourquoi. 1432. Il y en a qui aiment leurs plaisirs, mais qui aiment encore plus la gloire. 1523 a.

Capitole, les chiens qui le gardoient, ne devoient point aboier en plein jour contre les personnes qui venoient au temple pour y faire leurs devotions. 572 a. Aplication de cela aux chiens mystiques. ibid.

Cappadoce, quand reduite en Province de l'Empire Romain. 315 b.

Cappadoces fort superstitieux. 797 b.

Capree, les fauts de cette île immortalisez. 1964 b.

Capucins, quand cet Ordre de moines a commencé à s'établir. 2237 b. Jusqu'où alla la colere du Pape Paul III. contre tout l'Ordre, & pourquoi. 2239 a. Capucins de Paris furent malheureux dans une inscription en faux 1854 b.

Caracalla. On veut regarder comme le modele de la saint Barthelemi une tuerie qu'il fit. 386. Il n'est point vrai qu'il ait épousé sa belle-mere. 1681 a. b. Il n'étoit pas moins fils de Julie que Geta. ibid. b. Il fait mourir 4. Vestales, de l'une desquelles il avoit joui. 1681 a. Il tue son frere Geta entre les bras de sa mere. 1682. Quand, & à quelle occasion il est proclamé par les soldats participant de l'Empire 1683 b. Jusqu'où alloit son zêle pour Alexandre le grand. 1955 b.

Caractères rends dans l'imprimerie, par qui apertez en France. 447 b.

Caractères veritables des esprits turbulens. 530 b.

Carben [Victor de] Rabin converti au Christianisme. 3011 b.

Cardan, il y a, selon lui, douze esprits sublimes qui ont excellé dans les sciences. 144. Ses plus grands malheurs. 803 a. Plus superstitieux qu'Esprit fort. ibid. b. Plus fanatique qu'athée. 804 a. Fou. 807 a. Ce qu'il dit des écoles de magie qui avoient été en Espagne. 2479 a.

Cardinal de qualité, juge competent en matiere de beauté. 298 a. Pourquoi il y en a si peu de saints selon Bellarmin. 543 b. Il est très-rare que leurs suffrages soient uniformes dans les élections des Papes. 915. Commencent à donner dans le luxe. 1197 b.

Carême, reproche que l'on fait souvent aux predicateurs qui prêchent pendant ce tems-là. 2405. Superstition qui l'accourciroit un peu. 3120. Ne commence à Milan que quatre jours après le mecredy des Cendres. ibid. b.

Cariens sont les prémiers qui ont mis des crêtes sur les casques. 2519 b.

Carlos [Don] livre de ses opiniâtretez & bizarreries. 662 a. b.

Carmel, oracle du Dieu de ce nom. 2957. b.

Carmes, sur quoi ils fondent l'antiquité de leur ordre. 2957 b.

Carnaval, pour le continuer jusqu'au premier dimanche de Carême, on n'a qu'à se transporter à Milan. 3120 b.

Carneade, critique un lieu commun de consolation, reponse à sa critique. 208 b. Aporte quelque modification à l'incomprehensibilité enseignée par Arcesilas. 305 b. Numenius l'a fort mal traité. 811 a. Avoit des doctrines pour ses amis, & d'autres pour son école. ibid. On ne pouvoit conoître ce qui lui paroissoit le plus vraisemblable. ibid. & 817 a. On a dit qu'au tems de sa mort le soleil s'obscurcit. 817 b. Ce qu'il disoit de Chrysippe. 922 b. Renverse de fond en comble une invention de Chrysippe. 928 b. Comment il plaisantoit, quand il tomboit sur quelques disputes subtiles. 1057 b. S'il a philosophé en même tems qu'Epicure. 1130 b. Comment il expliquoit la liberté humaine. 1143 a. Refutoit la justice. 813 b. Voi aussi 2489 a.

Caroli, quelques-uns de ses traits. 1221 a. b.

Carosse, la science ne contribuë gueres à le faire rouler. 1080 a.

Carpocratiens se vantoient d'avoir l'image de Jesus-Christ faite par Pilate. 352 a.

Carranza, suspect d'heresie est cause qu'on en soupçonne aussi Charles-Quint. 818 a. Reflexion sur la justice que le peuple rend à sa memoire. 819 a. Faits qui le concernent. 896 a.

Carrouzels, loi qui s'y observe. 1447 b.

Cartels remarquables. 672 a.

Cartesianisme, ce qui en arrête le progrés. 352 b. Combiné avec les disputes de Theologie. 1071 a.

Cartesiens, jugement de la Bourignon sur un de leurs principes. 686 b. Les plus habiles d'entr'eux sont contraints de reconoître des intelligences moiennes. 760 a. Explication du dogme de quelques-uns d'entr'eux sur la formation des corps. 760 a. Cartesien traité de docte, pour avoir dit que cette proposition, deux & deux font quatre, ne souffre aucune difficulté. 859 b. Les argumens de ces philosophes contre les formes substantielles prouvent trop. 2701 b. Leur principe pour prouver l'immortalité de l'ame n'est pas évident à tout le monde. 2474 a. Ce qui les incommode le plus dans le systême des automates. 2606 a. & 2610 a. Avantages qu'ils procurent aux Pyrrhoniens. 2430 b.

Carthaginois, qui le premier des Romains les defit par mer. 1093.

Cartigni, possedé de Savoie éprouvé en seize langues. 1375 a.

Casa [Jean de la] pourquoi les Protestans ont tant crié contre ses vers. 2124 a. Il écrit contre Vergerio, & pourquoi. 2255 a. Quel a été son but dans son abominable capitolo del forno. 2926 a. Plusieurs l'ont condamné sans l'avoir lu. 2926 b. Poëme qu'il adresse aux Allemans. 2952 b. Son écrit contre Vergerio. ibid.

Casaubon [Isaac] omission considerable de cet auteur. 391 a. Sa conjecture sur un passage de Strabon aprouvée. 1022 b. Censure mal-à-propos Xiphilin au su-

Tome II. 1097.
Tome III. 2171.

fet de la genealogie d'Hadrien. 1455 a. S'étoit affranchi de la servitude de copier & de vanter. 2019 a. S'il contredit au grand Jules Scaliger, ce n'est qu'en s'humiliant aux pieds de son thrône. 2392 a. Son sentiment sur les quatre vers attribuez à Neron, est surprenant. 2391 b. Il est justement repris au sujet du lieu où Pyrrhus fut enterré. 2436 a. Est cruellement dechiré dans une satire. 2687 b.

Casaubon [Meric] son observation sur Homere, au sujet du bien & du mal qu'il y a dans la nature. 3036 a. En quoi il regarde Euripide comme un Ecrivain inspiré. ibid.

Caselius, professeur à Helmstad, ceux qui vouloient aspirer aux emplois ecclesiastiques, n'osoient étudier sous lui. 2132 a.

Caspie [la mer] prise pour le Pont-Euxin. 2449 a.

Cassander, sa consultation. 511 a. Compose un écrit Latin, qui est l'origine d'une furieuse querelle. 512 b. De qui il avoit pris l'esprit de pacificateur. 3019.

Cassius [Lucius] son tribunal étoit appellé l'écueil des accusez. 263 & 825 a. Sa maxime cui bono. 626 a. b.

Cassius Longinus [Cajus] harangue ses soldats. 829 b.

Cassius Severus [Titus] se plaisoit à accuser. 834 a. Fut l'occasion des reglemens d'Auguste contre les libelles diffamatoires. 3096.

Cassiolus ne peut repondre à ce qu'on lui demande. 459 a.

Castabala, Diane y avoit un temple, dont les Prêtresses marchoient pieds nuds sur la braise. 1571 b.

Castalion deguisé sous le nom de Martinus Bellius écrivit contre le suplice des heretiques. 584 b. Debita quelques sentimens fort particuliers. 837 b. Donnoit de beaux exemples de moderation. 840 b. Son indigence. 841 b. S'il est auteur d'un dialogue contre le droit que l'on donne au Magistrat de faire mourir les heretiques. 1740 b.

Castellan, plaisante reponse qu'il fit à François I. qui lui avoit demandé s'il étoit gentilhomme. 843 a. Debauche la fille de son hôte. 844 b. De quelle maniere il relança les reproches d'un Cardinal au sujet de Dolet. 2062 b. Ce qu'il dit de l'astrologie. 1518 b.

Castello [Jaques de] étoit de si petite taille, que Boniface VIII. lui dit de se lever, le croiant à genoux. 245 a.

Castille, quand & à quelle occasion les Rois de ce Roiaume commencerent à mettre les mains sur les revenus ecclesiastiques. 851 a. Et qui le premier permit que tous les actes publics y fussent dressez en langue vulgaire. 851. Desordres de ce Roiaume causez par le songe d'une femme. 2283 a.

Castor & Pollux font une irruption dans l'Attique. 39 a.

Castor, si celui qui est auteur de plusieurs livres, est le même que le gendre de Dejotarus. 1021 a. Trois raisons pour la negative. ibid. Il y a eu encore un autre Castor qui étoit un excellent botaniste. ibid. b.

Castration, peine qu'on infligeoit aux adulteres. 1267 b. Quelles autres gens on y condamnoit. 1269 b.

Castricius, sa reponse au Consul Carbon a été faite par d'autres. 855 b. Quel est le sens de cette reponse. ibid.

Castro [Alfonse de] censuré pour deux raisons au sujet de Damascene & du tems où il a vécu. 991 a.

Casuistes, on leur propose un doute par raport à une leçon d'anatomie. 81 b. Ils sont dans la necessité de travailler sur des sujets remplis d'ordures, pour la resolution des cas de conscience. 137 b. Leurs livres temoignent qu'il y a des femmes mariées qui tâchent de se faire avorter. 802 b. Leurs livres contiennent l'art de chicaner avec Dieu. 1853 a. Rien n'échape à leur curiosité sur les causes matrimoniales. 2661 a. Casuistes relâchez se prevalent fort de la conduite d'Abraham à l'égard de Sara. 2666 b.

Catalans, ce qu'ils firent pour obtenir du ciel la guerison de Mr. de Marca. 2030 a.

Catalogistes d'heretiques, nation moutonniere, s'il y en eut jamais. 562 a.

Catalogue des temoins de la verité, par qui compilé. 124 a. Occasion de ce livre. 1639 a.

Catechisme expliqué selon la methode des Categories d'Aristote. 352 a.

Catechisme de Calvin, critiqué par Jean d'Espagne. 1179 a.

Categories, question sur cela. 2936 b.

Catherine de Medicis, Reine de France, ses conferences avec le Duc d'Albe. 89 a. Fait la mercuriale à Charles IX. 191 a. On lui opose les mêmes artifices dont elle se servoit. 1534 b. Ce que lui repondit un jour Henri le grand. 1536 b. On dit qu'elle faisoit son étude particuliere du Prince de Machiavel. 1962 a. Lettre qui lui fut écrite. 2074 b. Fables debitées dans son oraison funebre. 2657 b. Reflexion sur sa conduite. 2806 b. Son insensibilité pour les medisances. 3108. 3109. Maxime qu'on lui attribuë. 3100 b. 3101 b.

Catherine de Navarre, sœur de Henri le grand, ne veut point se marier à condition d'aller à la Messe. 2197 a. Ne trouve pas beaucoup de douceurs dans son mariage. ibid. b. Demeure ferme dans sa religion. 2198 a.

Catholicon, qui le premier s'est servi de ce titre à la tête d'un Dictionaire. 458 a.

Catholicon, passage de ce livre, touchant la procession de la Ligue. 2130 b.

Catholique d'Etat, ouvrage fort estimé, qui en est l'auteur. 1242 b.

Catholiques & Protestans se reprochent les uns aux autres d'avoir des Adamites dans leurs païs. 83 b. Il y a eu plusieurs Catholiques qui ont fait profession toute leur vie de la catholicité, encore qu'ils souhaitassent la reformation. 489. Ne sont nullement delicats, quand il s'agit des conquêtes qu'ils font sur les Reformez. 756 a. A quoi bon le signe de croix qu'ils font sur leurs personnes. 1010 b. Catholiques Anglois, leurs menaces & leurs imprecations contre leur patrie. 1613 a. D'où vient qu'on sonne parmi les Catholiques des coups de cloche à midi. 1990 a. L'exercice libre de leur religion leur est promis en Hollande. 1727 a.

Catilina, par quelle voie on commença à decouvrir ses desseins. 1296 a. Et comment il a pu passer pour un des maris de Fulvie. ibid.

Caton le censeur, chasse du Senat un Manlius, & pourquoi. 29 a. Dit que Dieu n'exauce point les faineans. 69 a. Ce qu'il disoit pour se moquer de l'école d'Isocrate. 458 b. On a dit de lui que personne n'osoit lui demander une chose injuste. 613 a. Les offres qu'il fit au Roi Ptolomée pour l'engager à ceder l'Ile de Cypre aux Romains. 938. Les égards que le peuple eut pour lui aux jeux Floraux, & la raillerie de Martial. 1251 b. Prête sa femme Marcia, & la reprend après la mort de celui à qui il l'avoit prêtée. 1593 a. Harangue vigoureusement contre les femmes qui prenoient la liberté de s'attrouper. 2504 a. Ce qu'il jugea des trois philosophes Ambassadeurs d'Athenes. 813 a. Et pourquoi il conseilla de les renvoier au plutôt. 2489 a. Ses origines. 2488 a. Son aversion pour toute la litterature Greque. 2489 a. Raillerie qu'on fit contre lui. 1935 a.

Caton d'Utique, aimoit mieux être honnête homme que de le paroître. 882 a. Partie de son histoire. 2484 a. & 2490 a. Sa surprise à la lecture d'une lettre. 2707 a.

Cattho [Angelo] son don prophetique. 861 a. b.

Catulle fait des vers contre Cesar. 2020 b.

Cavales, leur chaleur excessive. 3114. Des Dames passent une nuit à faire des sentinelles ridicules autour d'une cavale. 3118. Qui s'éventoient & qu'on pretendoit devenir fecondes. 3116 a. b.

Cause, les scholastiques se tourmentent pour en assigner une à chaque effet. 742 a.

Cause premiere, ce que quelques philosophes ont enseigné sur ce sujet. 1055 a. b. & 1056 a.

Causes, il y en a de fort aisées à defendre encore qu'on ait un peu de tort. 293 a. La meilleure se pourroit perdre dans certaines circonstances. 2562 a. Causes que l'on apelle grasses. 2582 a.

Causes occasionnelles, si le Demon se sert du bâton comme d'une cause occasionnelle. 1 b. & 4 a. Reflexions sur cette hypothese. 760 a. Son usage. 1123 b. Il n'y en a point de plus capable, que celle-là de donner raison des évenemens. 2456 b. Pourroient être de quelque usage au sujet des songes. 2008 b. Et pour expliquer les phenomenes corporels. 2025 a. Si elles ont produit les miracles de l'ancienne loi. 2401 b. Ce systême ne fait pas intervenir l'action de Dieu par miracle. 2610 b. Si elles pourroient être de quelque usage pour resoudre quelques difficultez touchant la Providence. 2890 b.

Caussin à quoi il compare saint Paul & saint Augustin. 81 b. Sa sympathie avec le soleil. 868 b. Et le pronostic qu'Henri IV. en fit. ibid. Fait un detail de particularitez, qu'il n'a tirées que de son cerveau. 1224 b. Condamne une censure qu'avoit fait Longin. 2861 a.

Cea ile, ses habitans mirent Aristée fils d'Apollon au nombre des Dieux. 339 b. Voiez l'article Zia.

Cedrenus n'entre pas bien dans le sens de Xiphilin au sujet de l'extraction d'Hadrien. 1455 a.

Ceilan, plaisante pretension des habitans de cette île touchant les larmes d'Eve. 75 b. Montagne de cette île nommée le Pic d'Adam, & pourquoi. 76 b.

Celestin III. [Pape] ce qu'il fit, pour faire voir qu'il pouvoit donner la couronne Imperiale à qui il voudroit. 1512 b.

Celibat, Agrippa declamoit contre la loi du celibat. 117 b. Cette loi a des suites affreuses, & est une source inepuisable d'impuretez & de desordres. 970 b. & 993 a.

993 a. Voiez aussi 1220 b. & 1386 b. & 2128 b. Le vœu qu'on en fait est temeraire. 1220 a. Le nombre des Ecclesiastiques qui trouvent ce joug trop rude est innombrable. 1396 b. Si les philosophes le doivent preferer au mariage. 1503 a. S'il est possible de le garder. 1665 a. Sa supression étoit à charge aux grandes maisons des Protestans d'Allemagne. 1763 a. Ne peut être defendu par les desordres de quelques personnes mariées. 2929 a.

Celsus a élevé les bêtes au dessus de l'homme. 2608 b.

Celtes, d'où leur vient ce nom. 15 b.

Censeurs, il ne sied pas bien de faire le censeur à qui est tout plein de defauts. 158 b.

Censeurs des livres, leur peu d'attention. 74 a. Gardent long tems les manuscrits, & y effacent beaucoup de choses. 1155 b.

Censure, inclination que l'on a pour la censure. 514 a. Les censures qui sont indiscretes & grossieres causent de grands maux. 282 b. Inconvenient de celles qui tombent sur un tas de propositions d'une maniere vague & sans qualifier chaque proposition en particulier. 255 a. & 451 b. Ses funestes effets quand elle n'est pas bien menagée. 1569 a.

Centule, ville, pourquoi ainsi apellée. 5 a.

Centuriateurs de Magdebourg, ce qu'ils content touchant Gregoire le grand merite d'être rejetté. 1387 b. Le traitement qu'on leur fit. 1669 a. b. Quelques faits qui concernent leur ouvrage. 1639 b. & 1669 a. Leur épitre dedicatoire à la Reine Elisabeth. 1640 b.

Cepion favorise la cause des Chevaliers contre les pretensions du Senat. 1082.

Ceramique, c'est ainsi qu'on apelloit une des ruës & un des fauxbourgs d'Athenes, mais pour differentes raisons. 2208 b.

Cercle, gens qui ont pretendu d'en avoir trouvé la quadrature. 1859 a. Selon les Mathematiciens, elle ne peut exister qu'idealement. 3062 a.

Cercueil, s'il seroit possible de suspendre un cercueil de fer entre deux aimans. 1984 a.

Cerdagne pris pour l'île de Sardaigne par un habile Jurisconsulte. 910 b.

Ceremonies sacrées ne doivent pas être divulguées. 1379 a.

Ceres, de quels bienfaits on lui étoit redevable. 2865 a. Comment on celebroit sa fête en qualité de Legislatrice. ibid. Comment Baubo la fit revenir de sa melancolie. 2867 a. Et ce que cela produisit dans la suite. ibid.

Cerisante a fait de jolis vers citez par Menage. 1288 b. n.

Cesar [Jules] si l'on doit entendre de lui ce que dit Val. Maxime touchant Accius. 44 a. Fut poëte de fort bonne heure. ibid. On a feint que son ame avoit été convertie en astre. 261 b. Il meritoit la mort, mais ce n'étoit point à trois ou quatre particuliers d'entreprendre de le faire mourir. 717 a. De quelles armes ses assassins se servirent pour le tuer, & pour se faire tuer eux-mêmes. 828 a. Il n'y a que Valere Maxime qui parle de son aparition à Cassius. ibid. b. S'il est retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. 863 b. Sa moderation. ibid. Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait. 877 a. Les trois mots celebres qu'il écrivit à un ami. 878 a. Divers jugemens sur ses commentaires. 879 b. Faits qui concernent le même livre. 885 a. Qui l'a le premier publié en Grec. 1684. Ne daigne pas se lever devant le Senat. 883 a. Voiez aussi 2910 b. Tentatives de ses favoris pour lui faire donner le nom de Roi. 881 a. Pourquoi il ne decida rien dans la cause de Dejotarus. 1017 b. Disoit qu'il ne craignoit pas les gens aussi gras & aussi bien peignez que Dolabella & Marc Antoine. 1059 b. Quels amis il choisissoit selon Ciceron. ibid. L'effet que produisit sur lui la harangue de Ciceron pour Ligarius. 1821 a. Il aime trop à discourir sur le metier des autres. 1866 a. Il s'empare du thresor que l'on gardoit dans le temple de Saturne. 2104. Il suprime cet endroit de son histoire. ibid. a. Choisit Pompée pour son gendre. 2160 a. Il n'oublioit rien que les injures. 2307 b. n. Reçoit une lettre d'amour dans le Senat. 2707 a. Permettoit à ses soldats toutes sortes de debauche après la victoire. 2819 b. Souhaitoit une mort subite. 2939 b. On montroit son épée en Auvergne. 881 a.

Cesarius, lettre de saint Chrysostome à ce Moine. 598 a.

Cesi-Bancy, à quelle condition il épousa la Comtesse de Moret. 1420 a.

Cesonie, femme de Caligula, faits qui la concernent. 763 b. Tuée avec sa fille par Lupus. 837.

Chabot [Jeanne] professe hautement la religion Protestante, sans quitter son habit de Religieuse. 2294.

Chaines, pourquoi on chargeoit de chaines d'or ou d'argent les têtes couronnées. 388 b.

Chaise [le Pere de la] satire contre lui. 257 b.

Chalcondyle a parlé des Bohemes sur de mauvais memoires. 793 b.

Chambre [l'Abbé de la] sur quoi il a bâti l'Oraison funebre de la Reine de France. 1670 a.

Chambres de l'Edit, quand accordées aux Reformez. 1328 b.

Chameau, cet animal est en veneration parmi les Turcs. 1982 a. Selon eux il ressuscitera. ibid. b.

Chameleon, qui est auteur du livre qui traite des qualitez occultes de cet animal. 1028 b.

Chamier, meurt comme Zuingle l'épée à la main. 890 a. Son caractere. ibid.

Champignons, quatre personnes meurent pour en avoir mangé. 1202 b.

Champion des Dames, qui est l'auteur de ce poëme. 1269.

Chanaan, la cause de sa mechanceté, & les premieres marques qu'il en donna. 888 b.

Change, il faut demeurer où l'on est si l'on ne gagne rien au change. 2234 b.

Chansons peuvent être utiles aux états. 2645 b. Chansons spirituelles sur l'air de Daye d'en Daye, par qui composées. 357 b.

Chantre fameux du pont neuf à Paris. 1002 b.

Chantres, comment ils vivoient anciennement. 1386 a.

Chanvalon galant de la Reine Marguerite. 3004 b.

Chaos, qui le premier des philosophes supose une intelligence pour le debrouiller. 218 a. & 219 a. Les anciens philosophes remontoient jusqu'au chaos & aux premiers principes. 221 a. Si les idées des anciens qui en ont parlé ont été justes, & s'ils ont pu dire que cet état ne subsistoit plus. 223 b. Voiez aussi 2274 a. Diverses significations de ce mot. 2856 b. Ce que c'étoit selon Platon. 3080 a.

Chapitre de Paris, sa tyrannie envers les Pastoureaux châtiée. 854 b. Ce qui rendit fort communs certains affranchissemens. 855 a.

Chappuzeau [Samuel] cité. 1282 b. Il convainc Mr. Jurieu d'avoir medit des Hollandois plus que Tavernier. 2840 b.

Char de triomphe attelé de quatre chevaux blancs, devoit être, selon les Romains, reservé en propre au souverain maître des Dieux. 787 b.

Charbonnier, conte que l'on fait de l'ame d'un Charbonnier. 1884 a.

Charenton, son Synode National de 1631. demande par ses Deputez de ne point haranguer le Roi à genoux, non plus que les autres Ecclesiastiques du Roiaume. 193 b. Ce qui fut beaucoup contesté. ibid. Et enfin accordé. 194 a. On y tente inutilement l'établissement d'un College. 1064. En quel cas on prêchoit dans la cour du Temple. 1070 b.

Charges, le merite, le credit, la puissance sont souvent des obstacles pour y parvenir. 265 b. & 544 b. & 892 a. Il vaut mieux y renoncer, que d'y arriver & de les exercer aux depens de sa conscience. 406 a. & 438 b. Esprit mercenaire de ceux qui les possedent. 1474 b.

Chariclès se rend infame par sa conduite au sujet du tombeau de Pythionice. 1483 b.

Charlemagne, sa vie attribuée à Plutarque par Wicelius. 42. Comment cet Empereur decouvrit les amours de sa fille avec son Secretaire, & comment il se conduisit après cette decouverte. 1107 a. S'il créa les Pairs de France. 1471 a.

Charles-Quint, s'il se servoit des conseils d'Agrippa. 114 a. Accusé auprès des Princes & états de l'Empire Henri II. d'avoir des liaisons avec Soliman. 302 a. Il se dispose avec le Pape de l'en accuser en plein Concile. 303 a. Excellente parole de ce Prince. 438 b. Ce qu'il disoit de la plume de Langei. 534 a. Ce qui a contribué autant à faire dire qu'il étoit mort dans les sentimens de Luther. 818 a. & 895 b. Offre un duel à François I. 892 b. S'il fut fort chaste. 896 b. Qui l'a assisté à ses dernieres heures. 818 a. Et dans quels sentimens il est mort. ibid. Faits concernant son Confesseur. ibid. b. Par quelle raison il l'emporta sur son competiteur à l'Empire. 892 a. Par quelles intrigues il sauva sa personne & son armée. 1181 a. Et reduisit la Cour de France à d'étranges embaras. ibid. Dont il ne sut pas profiter. ibid. Ses impostures contre François I. produisirent tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. 1280 a. Se repent d'avoir negligé la langue Latine. 1460 b. Violente la nature en deux mariages d'une maniere fort oposée. 1816 a. Un Seigneur des Païs-Bas fit sauter en l'air la maison où il avoit regalé cet Empereur. 1982 b. Action genereuse de ce Prince. 1946 a. Se saisit du Milanez. 2712 a.

Tome II. 1097. Charles VI. Roi de France, misere & desordre de la France sous ce Prince. 676 b.

Tome III. 2171. Charles VII. Roi de France, mauvaise reputation de la Reine sa mere. 673 a. Arrêt rendu contre lui. 674 a. Fait une espece d'amende honorable. 675 a. b. S'il avoit eu assez de courage & de genie, il n'eût pas prostitué son honneur autant qu'il fit. 676 b. Ce qu'en dit Mezeras. 1879 b.

Charles VIII. Roi de France, on publia qu'il avoit été supposé. 1472 a. Son éducation. 1879 b. Etoit extrement foible de corps & d'entendement, pourquoi cela. 1891 a. Avant lui la verole étoit inconnuë en France. 2373 a. Un chirurgien se met à genoux devant sa statuë, & pourquoi. ibid.

Charles IX. Roi de France, ce qu'il dit à l'Amiral de Coligni. 8 b. Harangue son Parlement en des termes graves & menaçans. 189 b. Voiez aussi 1606 b. Il n'estime point la poësie d'Amyot. 192 a. Et lui reproche son avarice. 190 a. A qui doivent être imputées ses mauvaises qualitez. 938 b. 939 a. Politique dont il se servoit a l'égard des Poëtes. 1011 a. Et des beaux esprits. 2595 a. Fait des menaces au Roi de Navarre & au Prince de Condé. 1533 b. Tiroit lui-même par la fenêtre de sa chambre, sur les Huguenots qui se sauvoient du massacre. 2195 a. C'est à tort qu'on a dit qu'il n'aimoit pas les femmes. 2906 a.

Charles I. Roi d'Angleterre, sa mort imputée au parti Presbyterien, & cause de mille consequences odieuses contre les Protestans de France. 197 a. Son suplice condamné par plusieurs Ecrivains Protestans. 1540 a. On a supposé qu'il est mort membre de l'Eglise Romaine, dans un livre dedié à son fils. 2111 b. N'étoit pas l'auteur d'un ouvrage qu'on lui attribuoit. 2116 a. Sa priere pour le tems de captivité. 2117 b.

Charles II. Roi d'Angleterre, papiers qui furent trouvez dans son cabinet concernant la controverse. 1074 b. Livre qui lui fut dedié par la Milletiere. 2111 a.

Charles II. Roi d'Espagne, à quoi on a attribué sa convalescence. 2218 a.

Charlevois, par quelles embûches on tâche de le perdre. 1419 a.

Charpentier se trompe dans une harangue. 1707 a.

Charron, mis par Garasse dans le catalogue des Athées. 903 a. Cité 905 a. b. On a dit qu'il étoit plus dangereux que Montagne. 906 b. Ce qu'il enseigne touchant l'incomprehensibilité de la nature divine. 2724 b.

Chartée, si une chartée de peaux fut l'origine de la guerre du Duc de Bourgogne & des Suisses. 680 b.

Chartreux, plaisante reponse d'un Chartreux à Philippe de Comines. 1385 a. Chartreux condamnez à deux mille pistoles d'amende, par qui, & pourquoi. 1623 a.

Chassanee, ce qu'il raporte touchant la Vierge. 2531 b. Insigne plagiaire. 2898 b.

Chastelet [du] cité. 1896 a. & 2062 a.

Chasteté n'a pas habité long tems sur la terre. 285 a. Rare exemple de cette vertu. 268 a. Chasteté non seulement immanente, mais transitive ou penetrative. 684 a. Pourquoi les particuliers bronchent plus à cet égard, qu'à l'egard des autres vertus. 853 b. Le plus ardent amour de cette vertu n'exclud pas necessairement les dispositions machinales de l'incontinence. 971 a. Voiez aussi 1287 a. Pour la garder il faut souhaiter une proprieté pareille à celle des Hirpes. 1266 a. N'est point incompatible avec la bravoure. 1530 a. Accompagnée d'une circonstance incroiable. 1354 b. Les idées de l'honneur ont été effacées dans quelques nations par raport à cette vertu. 1654 a. Voiez aussi 1680 b. & 1793 a. Cherchez Continence.

Châtel [Jean] son apologie. 665 a.

Châtel [Jean du] devin & faiseur d'horoscopes, deposé contre Conchine & sa femme. 1306 a.

Chatellard, gentilhomme François, decapité en Ecosse pour avoir attenté à l'honneur de la Reine. 2596 b.

Châtillon [le Marechal de] source de sa division avec le Marechal de Brezé. 1898 b.

Châtillon [l'Amiral de] designé dans une harangue seditieuse prononcée au nom du Clergé. 2538 b.

Châtrer, gens qui se châtrent par complaisance. 957 a.

Chavagnac, observations sur ses memoires. 1761 a.

Chaumont, sa negligence quand il lisoit les ouvrages qu'il refutoit. 987 a.

Chelonis se tire d'un embarras très-delicat. 912 b.

Chemin de saint Jaques, comment formé. 1698 b.

Chemnitius traité de redoutable adversaire par Don Nicolas Antoine. 243 a.

Chenailles, maison agreable sur la Loire. 1035 b.

Chene de Mamré, ce qu'on en a dit. 34 a.

Chenix, ce que c'est que ne s'asseoir pas sur le chenix. 2443 a.

Cherestrata, mere d'Epicure, pourquoi cette femme ne pouvoit manquer de former un sage. 2129 b.

Cherifs sont en telle estime parmi les Turcs, qu'eux seuls portent le turban verd. 1982 a.

Chersecoglis se fait Mahometan par depit. 1765 a.

Cheval dont Pline a parlé. 90 a. Chevaux qui hannissent à la vuë d'un cheval peint. 277 a. Cheval Sejan, fatalité qu'on disoit lui être attachée. 828 a. Chevaux qui devenoient meilleurs en vieillissant. 801 b. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour. 3113.

Chevalier, par quel moien & en quel tems les Chevaliers Romains devinrent Senateurs. 1083 b. Leur Ordre deshonoré en deux manieres. 1742 b. Chevalier qui donne ce titre à un autre. 1430 a.

Cheveux, leur perte prejudicie à la beauté. 213 a. & 1498 b. Homme qui avoit la faculté de les remuer, sans faire aucun mouvement ni de la main ni de la tête. 1542 a. S'il est permis aux hommes de les porter longs. 1967 b.

Chevre, maîtresse de quelque general Italien. 500 b. Chevres de tout un pais brûlées, & pourquoi. ibid. Si la noirceur dans une chevre peut donner quelque qualité à son lait, & s'il est possible aux hommes de s'apercevoir de cette qualité. 1026 a. Son sang bu fait devenir pâle. 1083 a.

Chevreau [Urbain] s'embrouille en s'apuiant sur le temoignage d'Herodote. 51 b. Est redressé sur le martyre de saint Babylas. 443 b. Conjecture fort vraisemblable sur une erreur qui se trouve dans son histoire. 831 a. Ce qu'il dit des vieillards qui se marient. 2021 a. Et d'un procés d'adultere. 2698 b. Son jugement sur la querelle de Girac & de Costar. 2875 a.

Chevreuse [le Duc de] épouse comme procureur du Roi de la grand' Bretagne la Princesse Henriette Marie de France. 1445 b.

Chevreuse [la Duchesse de] desordres qu'elle cause. 1448 b.

Chicocius, auteur inconu à Guy Patin. 2671 b.

Chiens, si le chien d'Agrippa n'étoit pas un chien naturel. 113 a. Pensée de Ciceron, touchant les chiens du Capitole. 572 a. & 846 a. Voiez aussi 2010 a. N'entrent jamais ni dans les Eglises ni dans les Mosquées de Misitra. 1543 a. Les bons abboient contre toutes sortes d'inconus, amis ou ennemis de la maison de leurs maîtres. 2010 a. Sermon sur les diferentes especes de chiens. 2002 a.

Chievres, Gouverneur de Charles-Quint, s'il est vrai qu'il detourna son élêve de l'étude du Latin. 1461 a.

Chiffres, sont fort commodes & fort incommodes. 186 b.

Childeric, conte qu'on fait de lui & de Basine. 496 b.

Chiliastes, essuient une grande mortification par la paix de Pise. 2047 a.

Χιλιὸς, signification de ce mot. 56 a.

Chymistes, arrêt rendu contre eux par le Parlement de Paris. 350 a.

Chine, les Lettrez de ce païs-là sont Athées, n'étant Idolatres que par dissimulation. 2016 a. Si l'on agit prudemment lors qu'on y accorde un édit de tolerance aux Catholiques Romains. 2119 a.

Chinois, secte qui a cours parmi eux. 691 b. De combien de figures les Chinois se servent en écrivant. 1341 b. La plupart sont fort attachez à l'opinion de la metempsychose. 1476 b. Quelle est la religion de leurs gens de lettres. 2751 a. 1782 a. Theologie d'une secte qui est parmi eux. 2769 a. Hypothese qui est fort en vogue parmi eux. 2782 b.

Chios, reponse que fit Ciceron aux habitans de cette Ile. 2878 a.

Chirocmeta, remarques touchant ce livre. 1029 a.

Chiron & Phenix ne peuvent avoir été tous deux precepteurs d'Achille. 57 b. La naissance de Chiron. 2406 b.

Choquer, on ne sait pas qui l'on choque quand on traite les gens avec hauteur. 282 b.

Chretiens, grande defaite de Chretiens par les Sarrasins. 9 a. En quel tems ils disputerent le plus efficacement contre les Juifs. 130 b. Leurs devoirs, quand ils sont persecutez. 197 a. Ils ne sont point en droit d'insulter aux philosophes Païens, touchant la foi promise. 285 a. Ont renoncé depuis long tems à la patience & à la soumission. ibid. Leur devise. 2729 b. En quel lieu il s'en trouve qui n'entendent pas un seul mot de leur religion. 1058 a. Qui est l'auteur d'une sanglante invective faite contre eux, & raportée dans Minutius Felix. 1293 b. Il y en avoit du tems de saint Gregoire, qui doutoient de l'immortalité de l'ame & de la resurrection des morts. 1388 b. Chretien digne de ce nom, est la chose du monde la plus rare. 1342 b. Si on peut l'etre sans embrasser aucune Communion particuliere. 1405 b. A bien plus de peine à se bien servir

vir

vir de ses richesses, qu'à s'en passer. 1770 b. Quadrat & Aristide presentent des Apologies pour les Cretiens. 1458. Ceux du IV. siecle faisoient souvent mention de l'antiquité de leur noblesse. 1500 b. Prevention de leurs communions les unes contre les autres. 1652 a. Il est étrange que les Chretiens aiant un systéme de Religion si pur, ils vivent neanmoins avec tant de dereglement. 1707 a. Il s'en est trouvé parmi les Senateurs mêmes, qui tâcherent de maintenir la celebration des Lupercales. 1931. Les Chretiens n'ont rien à reprocher aux Infideles, sur le chapitre des mœurs. 1976 b. Ils ont été infiniment plus cruëls, que les sectateurs de Mahomet. 2323 a. Etoient accusez d'être la cause de tous les malheurs publics. 2949 b. Et à leur tour ils accuserent leurs ennemis de la même chose. ibid.

Chrysippe n'aprouvoit point qu'on detournât les hommes du peché par la peur de la justice de Dieu, & pourquoi. 47. Refuté par Carneade. 812 a. Aimoit à composer beaucoup par l'envie qu'il portoit à Epicure. 921 b. & 922 a. Ramasse tant de raisons pour l'incertitude qu'il ne peut ensuite les refuter. 922 b. Avance une fausse maxime & se contredit. 923 a. b. Est accusé par Plutarque de faire Dieu auteur du peché. 925 a. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'empire de la philosophie. 929 a. Sa comparaison de Dieu avec le Roi Dejotarus. 1018 b. Se precautionne vainement pour établir ce qu'on apelloit Fatum. 1142 a. S'amuse trop à expliquer les traditions poëtiques. 1706 b. Voiez aussi 1710 a.

Chrysopolis, ville, d'où lui vient ce nom. 919 b.

Chrysostome [St.] loué mal-à-propos le courage & la prudence d'Abraham. 27 a. & l'obeïssance de Sara. ibid. Rend la pareille aux gentils sur leur renoncement au monde. 214 b. Il s'est trompé sur la cause de la mort de saint Babylas. 442 a. Il paroît qu'il n'a gueres consulté l'histoire sur ce sujet. ibid. & b. Il avance plusieurs faussetez de bonne foi. ibid. Le fondement general de quelques-unes de ses meprises. 443 a. Sa lettre à Cesarius formellement contraire à la Transubstantiation. 598 a. Il ne raisonne pas mieux que Bion (ou Bias) sur le mariage. 603 a. Maltraité par Erasme 1159 b. Pourquoi il ne comparut point au Synode de Theophile. 2211 a. Ses exaggerations sur la caducité de Sara. 2668 b.

Christ, s'il se devoit manifester après le cours de six mille ans. 130 b.

Christianisme, on le traite comme un vieux palais qui a besoin d'étançons de toutes parts. 69 a. Ce qu'en disoit Averroes quand il faisoit reflexion sur la pratique de la communion Romaine. 417 b. Scandale des divisions qui y regnent. 907 b. Different de soi-même par raport à divers tems. 1629 b. Animé de l'esprit de persecution. ibid. Son établissement seul suffit pour prouver sa divinité. 1849 a. S'est établi dans ces derniers siecles par d'autres voies, que dans les trois premiers siecles de l'Eglise. 1975 a. Sa verité est mal prouvée par son étenduë. 1976 a. & par sa prosperité. ibid. b. Inconvenient qui arriva à sa naissance. 1987 a. Il s'y est glissé des abus semblables aux desordres du Paganisme. 2381 b. Pourquoi on y a vu plus souvent des sectes impudentes, que sous le Paganisme. 2921 a.

Christien, Electeur de Saxe, bien moins rigide Lutherien que son pere. 1832.

Christien IV. Roi de Dannemarc, voulant repudier sa femme, les Juges prononcerent contre lui. 2676. Ses amours, son mariage, & son divorce avec Christine de l'ancienne maison de Monck. 2981 a.

Christine de Pise. Ce qu'elle raporte de Novella. 244 a. b.

Christine, Reine de Suede, écrit au General des Jesuites, pour avoir deux Religieux de sa Compagnie. 1952 a. Comment on la retira d'un lac où elle étoit tombée. 2334 b. Il ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages de Tacite. 2826 b.

Chroniqueurs, copient souvent les uns des autres les mêmes mensonges. 21 a.

Chronologie, s'il ne faut suivre d'autre guide que l'Ecriture sainte dans la doctrine des tems. 573 b. Il n'en faut jamais admettre, sans une extrême necessité, qui choque les aparences. 715 b. Il y en a peu dans la plupart des historiens Grecs & Latins. 801 b. Plusieurs auteurs ont negligé de l'observer, quand il ne s'est point agi de marquer le tems où les gens avoient vécu. 831 b.

Chronologues, il y en a qui ne sont pas exacts dans leur propre histoire. 291 b. Voiez aussi 1002 b.

Ciceron blâme ceux qui meprisent leur propre langue, & les auteurs de leur nation. 45 a. Sa raillerie sur le culte d'Adonis. 85 a. Aprouvée par saint Augustin. ibid. Passage de cet orateur, corrigé au sujet d'Albutius. 140 a. Un autre expliqué. 141 a. Son traité de Gloria. 152 a. Comment il se defend des contradictions qu'on lui reproche. 264 b. On lui attribuë les lettres à Cerellia. 295 b. Ce qu'il dit des lettres de son ami Atticus. 319 a. Se moque des interpretes des songes. 333 b. Redoutoit les coups d'ongle d'Atticus. 337 a. On trouve dans ses lettres à Atticus l'histoire du tems, & la prophetie de ce qui devoit arriver. 407 a. Sa pensée touchant les chiens du Capitole. 572 a. & 846 a. Son éloquence n'étoit pas au goût de tout le monde. 718 a. Va commander dans la Cilicie. 799 a. Demande quartier à Carneade. 814 a. Il y a de certains faits à l'égard desquels son autorité n'est pas decisive. 823 b. Ce fut, selon lui, une insigne flêtrissure pour la Maison Junia d'avoir produit un Orateur qui exerçoit le metier d'accusateur. 834 b. Se moque des enfers. 827. Devoit penser ce qu'il disoit de Cesar, s'il ne le pensoit pas. 884 a. On lui reproche comme une faute inexcusable d'avoir parlé Grec dans un Senat Grec. 943 b. Tira beaucoup de choses d'un livre de consolation de Crantor, quand il composa un semblable livre. 975 b. Tombe en contradiction. 1017 b. Il deploie son éloquence au sujet de la vente du Pontificat de Pessinunte. 1019 b. Ce qu'il juge d'un dogme de Democrite. 1031 a. Sa deference pour l'autorité de Dicearque. 1043 a. N'a pas entendu la doctrine de ce philosophe, ou celui-ci s'est contredit. 1045 b. Ses tours de Rhetoricien. 1059 a. Il rend de très-mauvais temoignages à Jules Cesar sur le choix des bons amis. ibid. b. Sa femme lui signifie de la part des Vestales, qu'il eût à executer ses desseins pour le salut de la patrie. 1108 a. Son jugement sur une hypothese d'Epicure. 1142 b. Pour se perfectionner dans l'action, il se mit sous la discipline de deux Comediens celebres. 1177. Il fut tué lors qu'il lisoit la Medée d'Euripide. 1205 a. S'il fut refuté demonstrativement par son ami Atticus, au sujet de Fannius l'historien. 1216 a. Il n'a pas le même goût que Plutarque, au sujet d'une pensée qui regarde la naissance d'Alexandre. 1255 b. Lâche & brutale vengeance exercée contre lui. 1296 b. Son inclination pour la paix. 1609 a. Reproche aux Philosophes d'avoir introduit des Dieux destituez de vie & de connoissance. 1710 a. Son principe qu'une doctrine qui vieillit est veritable. 1774 b. & 1775 a. Sa harangue pour Ligarius. 1820 b. Sa contradiction au sujet de Lucilius. 1912 a. Le tort que son Affranchi lui fit, en publiant après sa mort un recueil de ses railleries. 1936 b. Un de ses passages que saint Augustin nous a conservé. 2279 a. Ses ouvrages perdus étoient des plus beaux qu'il eût composez. 2322 b. N'eut rien de bon à repondre à Cotta sur cette question, si la faculté de raisonner dans l'homme est un present des Dieux. 2326 b. Selon lui la providence travaille pour les voluptez du genre humain. 2372 a. Son goût par raport à l'histoire d'un tyran grand fourbe. 2408 a. S'il a enseigné que les bêtes n'étoient que des automates. 2355 b. Reflexion sur ce qu'il dit de la divinité de Romulus. 2674 a. Il est accusé d'incongruité & de barbarismes. 2684 a. Sa raillerie au sujet d'une des filles de Servilie. 1707 a. Avoit la religion dans le cœur plus que dans l'esprit. 2774 b. Il admiroit les vers de Pacuve, au sujet de Telamon irrité contre Teucer. 2853 a. Ce que Pline raporte de lui comme un bon mot. 2878 a. De qui il se servit pour mettre sa Bibliotheque en ordre. 2897 b. Il repudia sa femme Terentia plusieurs années avant que de mourir. ibid. Il menage Dolabella. 2916 b. Il veut aller avec lui en Syrie en qualité de son Lieutenant. 2917 a. Il declame fortement contre lui après la mort de Trebonius. ibid. b. Il est inconsolable après la mort de sa fille. 2918 a. On l'accuse de l'avoir aimée criminellement. ibid. b. Il voulut lui bâtir un temple. ibid. Il ignoroit la raison pourquoi Dieu nous met au monde. 2919 a. Il auroit mieux goûté dans son affliction Arnobe, que Lactance. 2920 b. Les idolâtres demandoient que quelques-uns de ses livres fussent abolis par l'autorité du Senat. 2986 a. Ce qu'il a remarqué de l'ancienne Comedie Greque. 3099 b.

Ciceroniens, pourquoi apellez de la sorte. 1152 a. Entêtement & superstition de cette secte. 2006 b.

Cid, comment ce poëme a été reçu du public. 2408 b.

Cydias [Peintre] combien ses Argonautes furent vendus. 1591 a.

Ciel, les grands de Rome en font une loterie. 1084 a.

Cieux, objection contre leur mouvement. 614 b. S'ils sont animez. 2578 a.

Cyllene, quelle est la hauteur de cette montagne. 1045 a.

Cymbalum mundi, qui a été apellé de la sorte. 208 a. On ne sçait pas bien ce que signifie cette expression, quand on l'opose à tympanum famæ publicæ. ibid.

Tome II. 1097. Cymbalum mundis extraits de ce livre. 2380 b.
Cimon avoit emploié le stratagéme dont Agesipolis se servit. 99 b.
Tome III. 2171. Cynegire, il ne faut croire de son action que ce qu'Herodote en dit. 1169 b.
Cyniques, secte de philosophes, qui en est l'auteur. 1049 a. Debitoient de bons preceptes de morale. 1054 a. Pourquoi apellez de la sorte. 1564 b. Leurs sophismes pour la defense de leurs infamies. ibid.
Cinyras, il y en a qui veulent que ce soit Noë. 938 a.
Cynisca, fut la premiere femme qui gagna aux jeux olympiques le prix de la course des chevaux. 98 b.
Cynisme étoit, selon les Stoiciens, la plus courte voie pour arriver à la vertu. 1054 b.
Cinqmars, source de son aversion pour le Cardinal de Richelieu. 1903 a. b. Son execution. 2062 b.
Cypre, cette île s'apelloit autrefois Acamantis. 39 b.
Cyprés apellez les Pucelles, & pourquoi. 158 b. D'où vient qu'on mettoit autrefois des cyprés dans les maisons des morts. 1266 b. n.
Cypsele, on lui attribuë la premiere institution de la tyrannie. 2363 a.
Cyran [Abbé de saint] le cas qu'il fait de la Societé des Jesuites. 1311 a. Sa critique de Garasse est un ouvrage merveilleux. ibid.
Circe, vertu de sa baguette. 2 a.
Circonstances, combien il importe d'être situé entre de certaines circonstances. 945 a.
Cyrenaiques, secte de philosophes. 1538 b. En quoi differens des Cyniques. ibid.
Cyrille [saint] censuré par l'Empereur. 2211 a. Ses irregularitez en égard à Nestorius. ibid. Il ne merite point qu'on le menage. 2587 a.
Cyrille Lucar, sa confession conforme aux sentimens de Geneve. 382.
Cyrus, ce qu'il pensa touchant Aspasie. 941 b. Pour quelle raison il se croioit plus digne du sceptre que son aîné. 1001 a.
Citateurs rangez en deux classes. 1132 a. S'ils ont plus de peine à composer que ceux qui ne citent rien. ibid.
Citations, reflexion sur celles que l'on falsifie. 1368 a. Il seroit fort utile de faire un recueil des mal choisies. 2036 a. Ce qu'on devroit observer dans les citations. 2504 a. Il est dangereux de s'y fier quand on ne les verifie pas sur l'original. 2807 a.
Citeaux, Abbaïe, par qui fondée. 855 b. n.
Citer, on se doit tenir religieusement aux termes de ceux que l'on cite. 253 b. Voiez aussi 527 a & 2106 a. C'est une mauvaise coutume que de ne point citer. 337 a. & 809. b. Ce que demande une exactitude achevée lors qu'on cite. 1024 a. Vanité de ceux qui citent les Platons & les Aristotes pour prouver une pensée commune à tous les siecles & à toutes les Nations. 2108 a. Avis à ceux qui citent. 2121 b. Reflexion sur une certaine maniere de citer. 2235 a. Mauvaise maniere de citer les auteurs. 2858 b.
Cytheris, de quelle maniere Marc Antoine, dont elle étoit concubine, en usoit avec elle. 1300 a. Il ne l'a pourtant point épousée. 1301 a. Voiez Lycoris dans le Dictionaire.
Clarence [Duc de] genre de sa mort. 1102 b.
Claude, salué Empereur dans le camp des Cohortes Pretoriennes. 837. Le Senat est obligé bon-gré mal-gré d'aprouver cette élection. ibid. Comment sa mere le traitoit. 268 b. Ne sçavoit rien des infamies de Messaline sa femme, lors que tout le monde sçavoit qu'elle s'etoit prostituée dans des lieux publics. 1502 b. Toutes les Dames qui avoient de la naissance & de la beauté, entrerent en concurrence pour être la femme de Claude. 1658 a.
Claude, Reine de France, comment infectée d'un vilain mal qui avance ses jours. 1279 b.
Claude, Ministre à Charenton, reproche aux Jansenistes de souffler le chaud & le froid. 136 a. Sa dispute avec Mr. Arnauld. 368 b. Accuse saint Augustin d'avoir passé du blanc au noir sur les loix penales contre les heretiques. 424 b. Son sentiment là-dessus eût pu l'exposer à la censure. ibid.
Claudien, Marie Ange Accurse disoit qu'il y avoit corrigé environ sept cens passages. 49 b. Reflexions sur les doutes de Claudien au sujet de la providence. 2623 b.
Claudin, fameux Musicien. 1363 a.
Claros, qui y bâtit un temple à Apollon. 2028 a.
Cleanthe, disoit qu'Arcesilas detruisoit les devoirs par ses paroles, mais qu'il les établissoit par ses actions. 308 a.
Clearque, ce qu'il raporte touchant les conversations d'Aristote avec un Juif. 346 b. S'il merite d'être cru 347 a.
Clefs, ne tombent jamais en quenouille dans l'Eglise. 329 b. Celles de saint Pierre jettées dans le Tibre. 2672 b.
Clemence, est souvent exercée à contre-tems. 952 a.
Clement d'Alexandrie, ce qu'il a cru touchant Diagoras & quelques autres qui ont passé pour athées. 2042 b.
Clement VII. Pape, réponse qu'il fit à Pompée Colonna. 953 a. Et lors qu'on lui demanda une dispense pour quelques Dames. 2730 a.
Clement VIII. Pape, offre liberté de conscience à un professeur, afin de le porter à accepter une chaire à Boulogne. 1327 a.
Clement [Jaques] assassine Henri trois, sur une vision aprouvée par un Religieux. 1670 a. Il y a de l'aparence que les predicateurs de la ligue avoient eu communication du dessein de son parricide. 665 b. On a osé soutenir qu'il ne tua pas le Roi Henri III. 1527 b. & 1528 b. Voiez 1670 a. Est loüé par les Jesuites. 2051 a.
Clenard envoié à Braga pour y dresser une école. 1767 a.
Cleopatre, en quoi consistoit la force de ses charmes. 1022 a. & 1498 b. Avoit un mauvais commerce avec Dellius. 1022 b. & 1023 a. Elle ne nourrissoit pas bien ceux qui lui rendoient des services d'amour. 1022 b.
Cleopatre, sœur d'Alexandre, avoit beaucoup de credit auprès de lui, & auprès d'Olympias leur mere. 1033 b.
Cleostrate, correction de son Cycle. 1481 a. b.
Clerc [le] sa lettre à Mr. Jurieu au sujet d'Episcopius 1145 a. Reflexions sur cette lettre & sur ses suites. ibid. b.
Clergé, ses debauches sont agreables à la Cour. 21 b. Il est plus dangereux de l'offenser, que d'offenser la religion. 349 a. Est un veritable imperium in imperio. 709 b. Son concubinage. 965 a. Et sa mauvaise vie. 1465 a. b.
Clergé d'Afrique, sollicite le bras seculier contre les sectateurs de Pelage. 173 a.
Clergé de France, s'est servi des raisons de saint Augustin pour justifier la persecution. 425 a. Cherchez Ecclesiastiques. Fait une plainte mal fondée contre les Protestans. 2301 a. Ce qu'il propose à la Cour pour l'extirpation des heretiques. 2538 a.
Clermont en Auvergne, histoire de deux personnes mariées, que les habitans de cette ville nomment les deux amans. 1506 b. La Synagogue des Juifs y est renversée. 1382 a.
Clitarque n'est point un écrivain fidele. 1957 a.
Clitomachus, ce qu'il disoit de Carneade. 811 a. & 817 a. Son livre de consolation. 814 b.
Clodia, Maîtresse de Catulle. 863 b. Elle étoit publique. ibid. Accuse Cœlius de plusieurs crimes. 2103 a. Elle fut surnommée Quadrantaria. ibid. C'est elle que Catulle apelloit Lesbia. ibid.
Clodius vend le Pontificat de Pessinunte. 1019 b. Ce qui donna lieu à Ciceron de deploier son éloquence. ibid.
Cloitres, ce qu'Erasme en pensoit. 203 a. Ont donné lieu à un proverbe. 2648 b.
Clovis, si Aimoin est le premier qui a couvert d'opprobre la naissance de ce Prince. 496 b. Il n'y a presque rien de vrai dans ce qu'on raporte des Rois de France avant lui. 2978 a. n.
Clovis, poëme epique, par quelle assistance l'auteur l'a achevé & repoli. 2041 a.
Co, Auguste decharge les habitans de cette île de cent talens sur le tribut qu'ils lui devoient, & pourquoi. 276 b.
Cochleus, quelle sorte de machine il emploia, mais inutilement, contre les Lutheriens. 1319 a. Ses accusations contre Luther. 1938 b.
Cochon de Troie, qu'est-ce que les anciens Romains entendoient par là. 2903 a.
Coconas, son crime, & son suplice. 2626 a. Ce qu'il avoit repondu dans la question. 2630 a. Sa tête par qui enterrée. 3001 b.
Cocu volontaire. 750 b. Un tel cocu excite l'indignation de tout le monde contre lui. 636 b. Disputes sur ce mot. 1693 a.
Cocuage, lieu commun de consolation contre cette disgrace. 517 a. On le souhaitoit anciennement aux malfaiteurs. 757 a. Souhaité par forme d'imprecation. 1105 a. On s'aprivoise avec cette disgrace en divers climats, ibid. b. Si l'on doit le porter au greffe d'un Parlement. 1184 a. 2698 b. En quel cas un mari peut publier le sien sans infamie. 1186 a.
Codes, compilation de divers Codes. 853 a.
Codinus [George] qui le premier mit au jour son livre de Officiis. 1690 a.
Coeffeteau se plaint de du Plessis Mornai au sujet de Gregoire VII. 1391 b. Bien embarrassé dans un endroit de sa reponse a du Plessis. 1643 a. Repond mal à du Plessis, au sujet des louanges que Longin donne à Luther. 1760 a. b. Il prend une ville pour un homme.

2499 b. Eſt relevé par Rivet, au ſujet de Turpin & du Pape Calixte. 1922 b. Il ne repond pas ſolidement à du Pleſſis, au ſujet de Jean de Weſalia. 3012 b.

Cœlius Apicius, de quoi traite ce livre, & qui en eſt l'auteur. 278.

Cœlius defendu par Ciceron contre les accuſations de Clodia. 2103 a.

Cœur, caractere d'un bon cœur. 345 b. Il n'eſt pas permis de fouiller dans ſes intentions, pour juger mal d'une action qui eſt bonne en elle-même. 2370 b.

Coglione, mignon de Jeanne II. Reine de Naples. 2180 a.

Coiffé, d'où eſt né le proverbe, il eſt né coiffé. 1659 a.

Colbert, ſa moderation à l'égard d'un ſonnet où il étoit fort maltraité. 1511 b. Empêche que pluſieurs livres contre la Maiſon d'Autriche ne ſoient imprimez. 1790 b.

Colier fatal à tous ceux qui le portoient. 765 a. Par qui fait, & de quelle matiere. ibid. Funeſtes effets de celui que Menelas conſacra dans le temple de Delphes. 1455 b.

Coligni [l'Amiral de] ne veut point être homme d'Egliſe. 558 b. & 559 b. Illuſions de celui qui a écrit ſon hiſtoire. 2460 b. Comment tué. 552.

Coligni [le Comte de] ſe bat en duël avec le Duc de Guiſe. 1449 a. Rapt de ſon frere. 1490 b.

Colin tombe dans la diſgrace de François I. & perd ſa charge de Lecteur. 845 b. Comment cela. ibid. & 846 a.

Collectes faites pour les Egliſes d'Allemagne en general, & pour celles du Palatinat en particulier. 180.

Collection de pluſieurs importimens livres. 1834 b.

College, fondation de celui de Navarre. 741 a. Conſtruction de ſa bibliotheque. 123 a. College de la Sapience de Rome, par qui acheyé de bâtir, & orné d'une magnifique bibliotheque. 919.

Colletet, ce qu'en dit Chevreau. 2913 b. Voiez auſſi 701 a.

Colloque de Poiſſi, intrigue deſtinée à le rompre. 510 b. & 511 a. Les Miniſtres de ce colloque conſultez ſur la queſtion s'il falloit rebatiſer les enfans batiſez par une femme. 520 b. Scandale pris par les Prelats de ce colloque. 585 b.

Cologne, ſes Theologiens cenſurez par Luther au ſujet de la doctrine d'Ariſtote. 350 b. On y éleve dans un College les jeunes gens qui ſe ſont Catholiques. 2132 b.

Cologne [l'Electeur de] l'entretien qu'il eut avec un païſan au ſujet de ſon train. 1791 b.

Colomiés cité. 192 b. Blâmé d'avoir debité un certain conte ſur la foi d'Iſaac Voſſius. 494 b. Ce qu'il raporte touchant un livre de Grotius. 1406 b.

Colomne de marbre élevée en l'honneur de Jules Ceſar, reçoit des honneurs divins. 1060 a. Qui étoient celles que l'on apelloit roſtratæ. 1093. Colomnes dont on contoit des miracles. 104 a.

Colomne de feu, qui marchoit devant les Iſraëlites n'a rien de commun avec le feu que Timoleon vit en ſonge. 2885 a.

Colonies portoient ordinairement les armes de leur ville mere. 35 b.

Colonius ſoupçonné d'éterodoxie, à cauſe de ſa moderation du tems des diſputes Arminiennes. 1486.

Colonne [Marc Antoine] contribuë à l'empriſonnement de ſon pere pour crime d'Etat. 299.

Colonne [le Connetable] ſon fils ne peut obtenir la fille du Prince Marc Antoine Borgheſe. 914. Il épouſe une niece du Cardinal Mazarin. 915 a. C'a été un mauvais mariage. ibid.

Colophon, ville ruinée par Lyſimachus. 1797 b. Par qui bâtie. 1028 a.

Coloſſe de Rhodes, diſtraction de Scaliger lors qu'il en ſupputa le poids. 860 a.

Com, ville de Perſe, quelle Sainte y eſt venerée par les Muſulmans. 1222 b. On y donne à la ſainte Vierge le nom de Lela. ibid.

Comane, le Pontife de ce lieu en étoit auſſi le Souverain. 314 a.

Combats, inegalité de leurs ſuccès quoi que la juſtice paroiſſe ſemblable. 1446 a.

Combinaiſon remarquable du moral & du phyſique, telle que l'a conçuë le Pere Mallebranche. 604 b.

Comedien condamné pour avoir nommé Accius ſur le theatre. 46 a. Les depenſes & le luxe d'un autre Comedien. 1177 b. Les richeſſes qu'il laiſſe en mourant. 1178. Juſqu'à quel point il ſe paſſionnoit. ibid. Comediens peuvent être enterrez en terre Sainte. 246 a. Ont fourni un Martyr à la Religion. 2306 b.

Comedies, dans quelles ſortes de gens elles font de plus vives impreſſions. 13 a. Les Romains avoient coutume d'en apliquer les penſées aux perſonnes de leur tems. 45 a. En quel tems on commença à introduire les avantures d'amour ſur le theatre. 234. Comedie favoriſée d'un prodige. 2172 b. Repreſentée à la Rochelle en preſence du Roi & de la Reine de Navarre. 2192 a. En quoi conſiſte la diference des anciens & des modernes, eu égard à la Comedie. 2481 a. Comedie emploiée à repreſenter les abus du Papiſme. 2679 b. Comedie Greque ſa licence à medire. 1296 b. Vers de Polition contre ceux qui condamnoient les Comedies qu'on repreſentoit dans les Colleges. 1308 a.

Comenius, ſon portrait reſſemble fort à quelques autres fanatiques. 959 a. Combatu par la crainte de deſobeïr à Dieu, & de s'expoſer à la raillerie, comment il ſortit de cet embaras. 1067. Deputé en Hongrie. 1067 a. Son Janua linguarum traduit en Grec par Theodore Simon. 1627 b. Il eſt ſuſpect de machinations politiques. 1732 b.

Cometes, étrange ſentiment ſur les Cometes. 630 a. Ne ſont regardées que comme de mauvais preſages. 688.

Comines [Philippe de] jugement qu'en fait du Haillan. 1471 a.

Commendon arrête une grêle d'écritures. 450 a.

Commentaires & notes marginales ſont fort utiles pour l'intelligence des ſatires. 25 a.

Commentateurs, quel eſt le but qu'ils ſe doivent propoſer. 1245 b.

Comminges [de] ce qu'il dit à Mr. Amyraut. 196 b.

Commiſſaire general de la Cavalerie, charge inconnuë dans les Païs-Bas avant l'an 1567. p. 499 b.

Commiſſaires ſont toûjours ſuſpects, & pourquoi. 2129 a. Arrêt du Parlement de Paris ſur ce ſujet. ibid.

Commode, Empereur Romain, expoſe un homme aux bêtes pour avoir lû la vie de Caligula. 2815 a.

Communion, effet des guerres civiles qui s'excitent dans une Communion. 183 a. Ses interêts temporels ne demandent pas que tous les eſprits y ſoient raiſonnables. 1080 a.

Compagnie, il n'y a rien de pire que la mechante compagnie. 208 a.

Comparaiſon des eſprits avec les pommes. 45 b. Des habiles gens avec les victimes. 458 b. Remarque ſur le but des comparaiſons. 2882 a.

Compilateurs manquent ſouvent d'exactitude, & pourquoi. 45 a. Il y a tel Compilateur dont on ne fait nul cas dans nôtre ſiecle, qui pourra être admiré d'ici à mille ans. 404. Paſſage qui leur doit ſervir d'epouvantail. 746 b. Exemple des alterations que ſouffrent les faits en paſſant par leurs mains. 1150 a. Font beaucoup de tort à la reputation des grands hommes, en compilant tout ce qu'ils ont dit ſans diſcernement. 1936 a.

Compilations, leurs defauts ordinaires. 165 a. En quelles occaſions on les regarde comme de precieux threſors. 404. Ceux qui les continuent, & qui les ampliſient, cauſent ſouvent du deſordre par leur negligence. 458 a. Si elles plaiſoient par tout aux mêmes gens elles ne ſeroient pas bonnes. 1472 b.

Complimens, exemple des menſonges dont on les remplit ordinairement. 2030 a.

Conchine & ſa femme ſe ſervent de la Cabale & des livres des Juifs, pour des operations myſterieuſes. 297 b.

Concile de Bâle. Les reliques de Bâle furent miſes un jour à la place des Evêques abſens. 134.

Concile de Conſtance. On y preſente un projet de Reformation. 124 a. Ses menagemens pour le Duc de Bourgogne. 2398 b.

Concile de Trente, ce qu'en diſoit l'Abbé de S. Cyran. 25 b. Voiez auſſi 2641 b. Eſprit de ce concile. 520 a. Qui en fut apellé le bras droit. 2167 b. Raiſons pourquoi on declare à Vergerius qu'il n'y peut aſſiſter. 2950 a.

Conciles, quand a été tenu celui de Soiſſons & de Sens. 21 a. Si pluſieurs volumes de Conciles ſont propres à convertir les heretiques. 449 b. Deſcription ſatirique de celui qui condamna Abelard. 559 b. Quelles gens ſont les plus propres à en dreſſer les deciſions. 519 b. Les Papes ne peuvent rien contre leurs Canons. 1772 b. Comparez avec les Etats Generaux. 2060 b. Pourquoi il eſt neceſſaire que le ſaint Eſprit y preſide. 2211 b. Ils n'ont ſervi qu'à rendre les heretiques opiniâtres, quand ils les ont oprimez par l'autorité imperiale. 2213 a. Si les Conciles generaux étant legitimement aſſemblez, peuvent errer dans les points de foi. 1664 b.

Conclave, il n'y a rien de ſi rare que d'être aſſûré de ſon élection au Papat, avant que d'entrer au Conclave. 1671 b. Combien les intrigues y ſont confonduës. 271. b.

Conclaviſte, plaiſante reponſe d'un à qui on vouloit diminuer la portion, pendant le Concile de Bâle. 134 b.

TABLE DES MATIERES.

Tome II. 1097. Concordat passé entre Leon X. & François I. & les abus qu'il amena. 2499 b.

Concorde, quel livre c'est. 1409 a.

Tome III. 2171. Concorde des Lutheriens & des Calvinistes, pourquoi elle n'a pu reüssir, pourquoi vraisemblablement elle ne reüssira jamais. 1616 a. Par quel embléme les anciens ont representé le pouvoir de la concorde. 2122.

Concubinage, il a été un tems où il ne passoit plus pour malhonnête entre les Prêtres. 1847 a.

Concubine n'est pas ordinairement la même chose que putain. 803 b. Le credit des concubines des Princes ne scandalise que les personnes qui ne lisent presque rien. 2282 b.

Condé [Louis I. Prince de] condamné à perdre la tête. 1434 b. n. 2195 a.

Condé [Louis II. Prince de] par qui arrêté, & par qui conduit au Bois de Vincennes. 139. S'il se mesallia en épousant la fille du Marechal de Brezé. 699 b. Particularitez qui font honneur à sa memoire. 701 a. Ecrit de sa propre main peu avant sa mort, pour recommander la Princesse son épouse au Roi. ibid. b. La declaration qu'il fit en mourant de son orthodoxie. 2318 b. Comment il s'interessa dans l'afaire de l'auteur des Preadamites. 2338 a. Jugement de quelques-uns sur sa conduite dans la bataille de Senef 2760 a. Mande Spinoza, & confere avec lui. 2772 a.

Condé [Henri Jules Prince de] ses lumieres sont fatales aux imposteurs. 4 a.

Condé [la Princesse de] blessée par un de ses domestiques. 701 b.

Condere, ce qu'il signifie. 188 a.

Conditions, il n'y en a point de plus deplorable, que celle de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. 1457 b. Celles-là sont souvent les plus heureuses qui le paroissent le moins. 216 a.

Conducteurs ecclesiastiques. Si les peuples leur feroient à craindre, au cas d'une grande capacité. 423 a.

Conduite, exemple d'une conduite très-uniforme. 434 a.

Conecte, comment il triompha des coifures & des ajustemens des femmes. 2441 a.

Conference, les Ministres ont regardé comme des pieges toute proposition de conference. 946 b. Manquée & renoüée, au sujet de la Duchesse de Bouillon. 2614 b. Conference entre le Cardinal du Perron, & le Sr. Beraud, & son issuë. 2616 b.

Confesseurs ne pourroient remedier aux desordres de leurs penitens, s'ils n'étoient instruits de toutes les matieres sales. 137 a. S'il ne faut pas que d'autres qu'eux sachent les ordures du confessional. ibid. b.

Confession par lettres soutenuë par Suarés, & condamnée par Clement VIII. 491 a.

Confessionaux, combien sont énormes les saletez qu'on y entend. 2661 a.

Confucius, est aussi aveugle que les autres Lettrez de la Chine, à l'égard du vrai Dieu 2016 a.

Congrés, combien ce moien de decouvrir l'impuissance d'un homme est incertain & honteux. 2527 a. b. Justification de ce qui en a été raporté dans ce Dictionaire. 2530 a. Voi aussi 2584 a.

Conjectures, on peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile. 333 b.

Conjonctions de planetes, combien il y en a eu de grandes depuis que le monde est creé. 123 b.

Conoitre, la maniere dont nous connoissons les choses est fort abstruse. 416 b.

Conquerans, la raison veut qu'ils s'arrêtent, & qu'ils ne s'arrêtent pas. 8 b. Leur gloire a un grand pouvoir sur les autres. 2752 b.

Conrart, son sentiment sur les traductions d'Amyot & de l'Abbé Tallemant. 235 a. Consulte Laurent Drelincourt sur la langue Françoise. 1069 a. Consulté par d'Ablancourt. 2387 a. Voi aussi 2220 a.

Conscience, doute sur un cas de conscience. 81 a. On ne doit pas la risquer pour se pousser. 169 b. On est toûjours obligé d'en suivre les mouvemens. 1252. Ceux qui avoient le plus d'interêt à defendre cette maxime, se sont avisez de la combatre depuis quelque tems. ibid. On ne sauroit être trop reservé, quand il s'agit d'accuser les gens de pecher contre leur conscience. 848 a. Si elle peut être contrainte à embrasser la bonne religion. 1382 b. Contradictions où tombent ceux qui le pretendent. ibid. Ceux qui la dirigent ne doivent avoir que de courtes conversations avec leurs devotes. 1392 a. Ses lumieres ne sauroient tenir bon contre la plûpart des passions. 1498 a. Sa liberté. 1727 a. & 1728 a. Comparaison de ses forces, avec celles du point d'honneur, pour retenir les femmes dans leur devoir. 2315 b. Une conscience delicate s'afflige même d'une faute qui est purement materielle. 2620 b.

Conscience errante, ses droits. 125 a. On n'en a rien dit de plus sensé que ce qu'en dit Archelaus. 311 b. Auteur qui se refute lui-même en écrivant sur ce sujet. 918 b.

Conscientiaires, secte d'athées. 1724.

Conseil de guerre, par quelle sorte de preuves on soutent quelquefois l'opinion qu'on y a eué. 388 a.

Conseiller qui s'endormoit quelquefois sur les fleurs de lis. 560 a. Qui brûle le procés des parties. 1035 b.

Conseils ou preceptes Evangeliques, abus qu'on en peut faire par une enfilade de consequences. 545 a.

Conseils, il est dangereux d'en donner sur les affaires publiques. 2523 a.

Consequences oposées, tirées d'un même principe, mais solidement refutées par Seneque. 603 b.

Consolateurs sont importuns, quand ils ne savent pas prendre leur tems. 977 a.

Consolation, lieu commun de consolation examiné. 208 b. Carneade le refutoit. ibid. Maxime pernicieuse de consolation. 319 a. Lieu commun de consolation. 517 a. autre lieu commun. 975 a. autre lieu commun 1267 a.

Conspiration demande de la promptitude, laquelle nuit aussi souvent. 887 a. Il y a des gens qui s'y laissent entrainer par des motifs de conscience. 970 b. Loi qui soumet à la peine capitale ceux qui n'y ont d'autre part que celle de n'avoir pas revelé ce qu'ils en savoient. 1882 a.

Constance, Reine de Sicile, devient grosse à 52. ans, & veut acoucher publiquement. 1512 b.

Constantin, disparate de son arrêt contre les Ariens. 354 a. Sa donation. 998 a. b. Ses cruautez. 1224 a. b. A quoi les Paiens attribuoient sa conversion. 1225 a.

Constantin [Copronyme] salit les fonds baptismaux sans y penser. 883 a.

Constantin [la] sage-femme. Ses crimes & son suplice. 2314 b.

Constantinople, son Patriarche étranglé pendant la tenuë du Concile de Florence. 198.

Constantius se met dans une colere horrible. 26 a.

Consul, s'il redescendoit à la Prêture. 826 a. Consuls depouillez de leur consulat pour n'avoir pas respecté une lettre du Senat. 788 b.

Consulat, deux freres l'exercent ensemble contre la coutume. 256. Qui des étrangers a été honoré le premier du consulat chez les Romains. 455 b. Il n'y a point eu deux degrez de cette dignité. 456 b. Cause de l'erreur de ceux qui l'ont cru. ibid.

Conte peut être immortalisé par certains hommes, quel qu'il soit vrai ou faux. 599 a. La justesse est necessaire quelque ridicule que soit le conte que l'on refute. 1484 b. Contes que l'on forgeoit dans les siecles d'ignorance pour de bonnes fins. 2405 a.

Conti [le Prince de] son jugement sur deux sonnets. 556 b.

Continence, bel exemple de cette vertu. 9 a. Assortie avec le mariage. 24 a. Est un état trop violent entre un homme & une femme qui ont d'ailleurs toutes choses communes. 32 a. Rare exemple de cette vertu. 268. Nuit quelquefois à la santé du sexe. 292 b. Ce don n'est pas une chose sur quoi l'homme puisse compter. 1220 a. De quelle maniere se doivent conduire ceux qui en font vœu. 1259 b. Ceux qui s'y destinent doivent souhaiter une proprieté semblable à celle des Hirpes. 1266 a. Ce qu'elle doit faire pour être une veritable vertu. 1685. Est plutôt une qualité de temperament qu'une vertu. 2199 a. Cherchez Fornication.

Contradictions, les Theologiens controversistes & les avocats y sont fort sujets. 264 a. Ceux-ci ont assez de bonne foi pour en convenir, mais non pas ceux-là. ibid. b. Excuses dont Balde les coloroit. 459 b. C'est un mauvais caractere que l'esprit de contradiction. 849 b. Si elles sont de quelque usage. 1312 b.

Contrain-les d'entrer, reflexion sur cette maxime. 1242 a.

Contraire, de deux choses contraires, on peut sentir l'une, sans avoir jamais senti l'autre. 2324 a.

Contrarietez de Josephe & de Tacite sur des choses très-capitales, quoi que voisines de leurs tems. 386 a.

Contretems doivent être évitez, quand il s'agit de se presenter devant les grands. 1429 b.

Controverses, ceux qui les manient disent trop d'injures à leurs adversaires, & dissimulent leurs plus fortes raisons. 532 a. Methode pour les bien manier. ibid. b. Qui leur a donné la meilleure forme. 545 a. Il y en a où l'on ne peut faire la paix ni la guerre qu'à sa honte. 1274 b. On ne peut les vuider par des formulaires vagues, équivoques, & embarrassez, où chaque parti trouve son compte. 2164 a.

Controversistes, exemples qui embarrassent ceux du parti Romain. 135 a. Deux de leurs plus grands defauts.

532

532 b. *Sont de grands menteurs.* 583 a. *Leur zèle étouffe bien souvent leurs lumieres & leurs vertus.* ibid. *Un historien ne doit jamais rien fonder sur les injures qu'ils disent.* 589 a. *La plupart exaggerent le mal de l'autre parti, & extenuent le mal de leur cause.* 695 b. *Ils se plaignent tous reciproquement de la mauvaise foi de ceux qui écrivent contr'eux.* 925 a. *Ceux des Protestans qui ont gardé dans leurs disputes les mesures de gens d'honneur, n'ont jamais été odieux aux Catholiques Romains.* 1070 a. *Quel est le poids du temoignage d'un controversiste sur un fait qui flétrit l'autre parti.* 1789 a. *Il ne faut pas se laisser surprendre à leurs airs de triomphe.* 1996 a. *La plupart sont enclins à tourner les choses malignement.* 2059 a. *Cherchez* Dispute.

Contzen, *Jesuite, fait une description des violences des Lutheriens contre les Calvinistes.* 1619 a.

Conversations, *ceux qui ont l'adresse de les remettre quand elles languissent, sont d'un grand secours.* 518 b. *Il y a des gens qui écrivent ce qu'on y dit.* 1326 b. *Ces gens-là sont fort à craindre.* ibid. *Gens qui y sont fort agreables.* 2386 b. *Servitude qui les accompagne, quand on a la reputation d'y exceller.* 2470 a.

Conversions, *ceux qui se mêlent d'en parler tombent en contradiction.* 356 b. *Conversions à la Dragonne seront éternellemant l'horreur des honnêtes gens.* 2341.

Converti *est presque contraint de dire du mal du parti qu'il quitte.* 695 b.

Copistes, *s'abiment en mille grossieres bevuës quand ils se hâtent.* 157 b. *A combien de fautes ils sont sujets.* 404 a. *L'auteur ne raporte plusieurs choses que pour leur servir d'épouvantail.* 746 b. *Conte qu'on fait d'une erreur de copiste.* 2694 b.

Coppenius [*Barthelemi*] *ne peut obtenir la permission d'aller disputer contre les Jesuites.* 2010 a.

Coq, *les Juifs en offrent un pour leurs pechez à la fête de reconciliation.* 1305 b. *Quelles ceremonies accompagnent cette oblation.* ibid.

Coquettes, *la destinée des gens depend bien souvent de leurs caprices.* 1180 b. *A quoi on les peut reconoitre.* 2454 b.

Coras, *celebre Professeur en Jurisprudence à Toulouse.* 1065.

Coras, *Ex-Ministre, une partie de ses avantures.* 1653 a.

Cordes *à faire des disciplines, il en fut vendu dans une seule ville, & dans une seule semaine sainte, pour deux mille écus.* 2184 a.

Cordemoi, *examen de ce qu'il dit d'Eudes & de Martel.* 9 a. *Son jugement sur la hardiesse des auteurs modernes.* 11 a.

Cordier [*Maturin*] *la fraude pieuse qu'il fit à ses écoliers.* 2373 a.

Coryciana, *recueil de vers imprimé à Rome.* 49 a.

Corythus *donne de la jalousie à Paris, & en est tué.* 2249 a.

Corinthe, *de quelle maniere Venus y étoit servie & honorée.* 1746 a. *Les femmes de cette ville se rendent par l'ordre du tyran dans le temple de Junon, où on les depouille, & on brûle leurs habits.* 2364 a.

Corinthiens, *ce qu'ils font pour se decharger de l'infamie d'avoir tué les fils de Medée.* 1207 a.

Cornarius [*Jean*] *a mal traduit un passage de Parthenius.* 39 a.

Cornelie, *sa fidelité pour Pompée la perdit.* 2161 a.

Cornelius à Lapide, *son emportement contre certains auteurs.* 29 a. *Il attribuë ses propres pensées aux Juifs.* 77 b.

Cornelius Nepos, *Verone & Catanée disputent entre elles à qui aura l'honneur de l'avoir produit.* 835 b.

Cornelius [*Antoine*] *nom emprunté pour cacher le veritable auteur d'un ouvrage, que le Pere Garasse traite d'impie.* 3009 a.

Cornes *metaphoriques, on en souhaitoit anciennement aux malfaiteurs.* 757 a. *Contestations fort curieuses sur cette matiere.* 1693 b.

Cornets [*Corneille*] *à quelle condition il épouse la fille de Dideric de Groot.* 1402 a.

Cornuel [*Madame*] *son ingenuité en voiant un homme qu'on lui avoit dit être impuissant.* 956 b.

Corps, *explication du dogme de quelques Cartesiens sur la formation des corps.* 760 a. *Comment les vivans different des non vivans selon Descartes.* 1046 a. *Sont incapables de penser.* 1047 a. *Voi aussi* 1132 b. *Celles de leurs qualitez qui frapent nos sens, ne sont que des aparences.* 2430 b.

Corradus *fait une faute pour n'avoir point entendu Asconius.* 827 b. *Prend mal le sens de Plutarque au sujet de Lucullus, & de la guerre sociale.* 1592 a.

Correcteurs *d'imprimerie sont fort souvent innocens des fautes que l'on rencontre dans les ouvrages.* 1716 a.

Corriger, *on gâte quelquefois un livre à force de le corriger.* 1825 b. *Voi aussi* 2597 a. & 2717 a. *Il faut prendre les avis de ses amis pour corriger ses ouvrages.* 2386 b.

Corruption *n'est pas si universelle, que quelqu'un ne lui ait echapé.* 1424 a.

Corsaires Turcs *aprevoisez par le jeu d'Echecs.* 631.

Corunna, *ce que l'on dit de sa fondation n'est qu'une fable.* 1543 b.

Cosmetique, *quel est l'objet & l'utilité de cet art.* 985 a.

Cosroes, *Roi de Perse, ce qu'il fait pour chagriner l'Empereur Heraclius.* 2213 b.

Costar *accusé mal-à-propos d'une grossiere ignorance par Girac.* 54 a. *Tiroit le fond de ses recueils des œuvres de Bacon.* 447 a. *Il n'a point penetré dans la pensée d'Horace au sujet de Catius.* 860 a. *Censure justement Balzac qui avoit critiqué Alexandre.* 1051 a. *Cité* 1416 a. & 1936 b. *Il cite mal-à-propos Erasme au sujet de Bilia.* 1093 b. *Il a ignoré ce que les anciens ont dit de cette Dame Romaine.* ibid. *Est censuré par Girac au sujet de la morsure que Pompée fit à sa Maitresse.* 1253 a. *Censuré pour avoir allegué un des bons mots de Frangipani.* 1288 b. *Est accusé de crime d'Etat par Girac.* 1516 a. *Censuré au sujet d'Hercule, & de l'attitude avec laquelle il voulut être peint.* 1542 b. *Ce qu'il repondit à un politique qui lui soutenoit, que les Princes les plus dangereux étoient ceux qui etoient trop souverains.* 1902 a. *Il censure avec raison Girac, au sujet des tombeaux de Jupiter.* 2024 a. *Est raillé sur une explication de quelques vers d'Horace.* 2716 a. *Histoire de ses demêlez avec Girac.* 2871 a. & suiv. *Est fortement poussé sur ses plaisanteries galantes.* 2873 a. *Jugement sur sa dispute avec Girac.* 2874 b. & 2875 a. *N'aprouve pas une pensée de Longin.* 2881 b. *Recherche les raisons pourquoi Sylla se voulut donner le surnom d'heureux.* 2886 b. *Se trouve embarrassé, quand il lui faut rendre compte d'une chose qu'il avoit avancée.* 2911 b.

Cotin [*l'Abbé*] *cité.* 69 a. *Ce qu'il dit sur une épitaphe qu'avoit fait Menage.* 1672 a.

Coton [*le Pere*] *les vacarmes qu'il eut à essuier au sujet d'une possedée.* 1377 b. *Justifié d'une accusation d'impureté.* 1850 a. *Decouvroit par l'odorat ceux qui avoient violé les loix de la chasteté.* 2049 a.

Cotta [*Pontife*] *son objection contre la providence.* 1084 a. *Sa reponse à ceux qui ne le paioient que de quelques bruits publics.* 1775 a. *Accable Ciceron de ses argumens, contre ceux qui disent que ce sont les Dieux qui ont fait à l'homme le present de la faculté de raisonner.* 2326 b. *Pourquoi, selon lui, il étoit perilleux de nier qu'il y eût des Dieux.* 2795 b.

Cottibi [*Ministre*] *écrit contre un certain jûne, après avoir changé de religion.* 80. *Plaisant conte qu'il fait* 988 a. *Donne la qualité de* saint *à Origene, dont il est relevé par Mr. Daillé.* 2255 a.

Couleurs *ne sont point dans les corps.* 2430 b.

Coupes *d'une excessive grandeur.* 1370 a.

Cour, *obliquitez des cours.* 73 b. *Leur conduite inegale* 674 a. *Cour sans femmes est quelque chose d'absurde.* 2217 b. *La cour est le grand modele de la plupart des religions.* 2218 a. *Description des divers personnages que l'on fait, quand on y sollicite des affaires.* 2287 b. *Combien on y est dificile dans le choix des hommes.* 2924 a.

Cour de Rome, *sa corruption.* 845 a. *Les courtisans se plaignirent qu'elle avoit été deshonorée dans la diete de l'Empire.* 1465 a. *Trempa dans le crime de Jaques Clement.* 1528 b. *Tyrannie qu'elle exerce.* 2198 a.

Cour de France, *sa corruption.* 2197 a. *Voiez aussi* 2200 a.

Cours de justice, *leurs arrêts contiennent souvent des honnêtetez, qui ne sont que des deguisemens.* 2067 a.

Courage, *si on peut meriter la mort pour en avoir manqué.* 1255 b.

Courcelles *censuré.* 613 a. *Extraits d'une de ses lettres écrite au Sieur Sorbiere, touchant le Pape Alexandre VII.* 918 a. *Il s'engage à faire irruption sur Des-Marêts.* 990 a.

Couronne roiale, *satire contre le Roi Jaques.* 820 a.

Courtisans, *exemple de leurs obliquitez ordinaires.* 73 b. *Tour d'un fin courtisan.* 436 a. *Ne doivent pas dans leurs devotions de cour imiter les Huguenots, qui n'invoquent que Dieu seul.* 1004 b. *Comparez à l'Euripe.* 1660 b. *Sont d'ordinaire plus ambitieux que jaloux.* 1966 a. *De quel talent ils ont le plus de besoin.* 2246 b.

Courtisanes, *ont été & sont encore la voie des avancemens.* 886 a. *& du gain des procès.* 912 a. *Mettent leurs galans à l'aumône.* 1265 b. *Courtisane qui deshonoroit & honoroit en même tems les lettres.* 1742 a. *Comment elles devoient mourir, selon les principes des Paiens.* 1748 a. *Quoi que vieilles ne laissent pas d'avoir quelquefois un grand pouvoir sur le cœur d'un*

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

homme. 2459 a. Leurs portraits consacrez dans les temples. 1254 a. Courtisanes consciencieuses. 2380 a.

Cousin [le President] nie une chose du President Ferrier & du Chancelier de l'Hôpital, qui paroît fort vraisemblable. 1240 a. Cité. 1377 b.

Coutume, son autorité. 332 a. Il importe de se conformer à celles du lieu où l'on est. 1032 b. Pourquoi elle émousse les sens. 2314 b. Peut rendre innocent dans un pais, ce qui est contraire à la bienséance dans un autre. 2649 b.

Couvens, leur institution attribuée au Diable. 203 a. Ce n'est pas là que regne l'esprit de l'Evangile. 684. On y étoit étrangement corrompu dans le XV. siecle. 777 b.

Cosà, c'est le precepteur du Sultan. 2266 b.

Cragius critiqué, au sujet des habits des Lacedemoniennes. 1818 a.

Crantor, son livre de consolation. 975 a.

Craon [le Baron de] ce que produisit sur lui une predication. 1256.

Crapula, quel pouvoit être le sens de ce mot du tems de saint Augustin. 426 a.

Crassus, l'orateur, ne souhaite ni des juges tout-à-fait ignorans, ni des juges très-savans. 2388 b.

Crassus raille Dejotarus, mais sa raillerie est repoussée. 1021 a. Sa defaite & sa mort. 2821.

Cratea, commet inceste avec son fils. 2363 b.

Crates, ce qu'il fit pour detourner une fille du dessein qu'elle avoit de l'épouser. 1563. Où, & comment il celebra ses noces. ibid. b.

Cratippus, son entrevuë avec Ciceron & Nigidius. 2230 b.

Creation, il y a un livre de la creation attribué à Abraham. 33 b. Tous les philosophes sont contraints de l'admettre. 222 b. Ceux qui la nient doivent necessairement reconoitre dans l'Univers des Genies bien-faisans, & d'autres mal-faisans. 760 a. Importance de ce dogme. 1140 b. Il faut admettre celle de la matiere. 1555 a. & celle du mouvement si l'on veut concevoir que Dieu ait bâti le monde. 2275 b.

Creatures, leur puissance obedientielle, selon les scholastiques. 1047 a. Leur conservation est une creation continuelle. 2587 b.

Credulité étouffée par sa propre fecondité. 63 b. Est la source de la multiplication des miracles. ibid. Est blâmable dans les Orthodoxes aussi-bien que dans les heretiques. 149 a. Reflexion sur le penchant que les peuples y ont. 1170 b.

Cregut, son apologie. 1665 b.

Crellius, son sentiment sur l'ame des bêtes. 2603 b.

Cremutius Cordus, mis à mort par Tibere, & pourquoi. 833 b.

Crequi [Marechal de] jugement qu'il fit d'un Prieur après l'avoir entretenu pendant 15. jours. 848 a.

Crequi [Duc de] Ambassadeur à Rome y reçoit une insulte dont on dit que la galanterie étoit la source. 914 a. Un Legat à latere vient à Paris pour en faire satisfaction. ibid. n.

Crescentius veut retenir pour lui la souveraine puissance dans Rome. 2269. Comment il en fut puni. ibid. b.

Crespy, raisons qui faciliterent le traité de paix qui y fut conclu. 1284 a. Protestations du Dauphin contre cette paix. ibid.

Cresus renvoie Solon sans lui donner aucune marque d'estime, & pourquoi. 1174 a. Fait consacrer des tuiles d'or au temple de Delphes. 2411 a.

Crimes. S'il est permis de sauver sa vie, ou celle de quelque autre par un crime. 66 a. b. Crimes d'Etat sont ordinairement mêlez dans les accusations des ecclesiastiques. 21 a. Crimes se maintiennent par les crimes. 1099 b. On n'en commet point, sans en attendre quelque profit. 826 b. Il y en a qui ne peuvent être commis que par les grands hommes. 1388 b. Excuse ordinaire de ceux qui en commettent de très-grands. 1843 a. Crime de non conformité, à qui on en attribuë l'invention. 2858 a.

Crinitus [Pierre] critiqué sur le nom d'une tragedie. 57 a. Ses meprises au sujet de Cassius Severus. 835 b. Il brouille un passage de Suetone, au sujet de Cesar & de Catulle. 863 b. A fait des vers à la loüange d'un assassin. 1758 b.

Crispus, mis à mort par Constantin. 1224 a. b.

Critias étoit athée. 582 b. & 984 a

Critique, cette etude est tombée. 166 b. En se prevalant d'une expression équivoque, ne doit point omettre le sens favorable. 313 a. Fatalité qui en est inseparable. 1127 a. Il est permis d'y plaisanter, mais non pas d'y mal raisonner. 1694 a.

Critiques, sont sujets à debiter bien des chimeres. 25 a. Leur goût est souvent fort émoussé. 312 b. Exemple des desordres qu'ils aportent assez souvent dans la Republique des lettres. 408 b. Ils sont rarement d'accord sur la maniere de lire les manuscrits. 409 a. Ils en changent quelquefois les leçons selon leurs besoins, & quand ils ne les entendent pas. ibid. Il est surprenant que deux des plus excellens d'entre eux aient ignoré un fait que peu de gens lettrez ignorent. ibid. Rien ne repand plus de faussetez dans leurs écrits, que lors qu'ils prennent la licence d'étendre plus qu'il ne faut les autoritez. 830 a. Critiques des ouvrages, ne doivent point être confondus avec les faiseurs de satires & de libelles. 859 b. Pourquoi cela. ibid. Les critiques du livre de Usu Patrum en sont les panegyristes. 989 a. Les plus habiles sont sujets à nous donner de très-fausses corrections. 1023 b. Leurs illusions. 1024 a. Mettoient un morceau de cire sur les endroits d'un ouvrage, qui leur paroissoient obscurs. 1029 a. Les querelles des critiques sont utiles dans un sens, & scandaleuses dans un autre. 1411 b. Si ceux qui sont auteurs sont plus à craindre que les autres. 1472 a. Il s'en faut beaucoup que leur goût ne soit uniforme. 1657 a.

Critolaus Peripatecien, envoié à Rome. 813 a.

Croire, Des-Barreaux pretendoit qu'il n'y a rien de si difficile à un homme d'esprit que de croire. 1037 a.

Croisade ne reüssit pas, & pourquoi. 2869.

Croisez, pourquoi ils ne reüssirent point. 572 b.

Croix, on dit que l'écriteau de la croix fut trouvé à Rome sous Innocent VIII. 1643.

Crotone, reforme de son luxe & de sa debauche. 2441 a.

Cruautez justifiées. 525 b.

Cruquius, sa bevuë au sujet de Stobée dans un passage où il parle d'Epicure. 1128 b. Autres bevuës du même auteur. 1129 a.

Cujas, quelle a été la conduite de sa fille. 2796 a.

Cui bono, de qui est cette maxime. 826 a. Et sur quel principe elle est fondée. ibid. b.

Cuisine, histoire d'un livre de cuisine. 278 a.

Cuisiniers, quels sont les plus excellens. 74.

Culte de religion, qui consistoit à pleurer. 85 a. & dont le dueil finissoit par la joie. ibid. & 86 a. & 87 a. Quel est le meilleur que l'on rende à Dieu. 803 b. Combien il est difficile d'en corriger les abus. 1774 b.

Cuneus maltraite Aristote pour une faute qu'il n'a pas commise. 347 a. Lettre anecdote de lui. 3008 b.

Cunilago, quelle est la vertu de cette plante. 2865 a.

Curateur de l'Academie de Leide, à qui cette charge se donne ordinairement. 581.

Curé qui ne pouvoit lire les plus grosses lettres des livres de l'Eglise, & voioit fort bien les caracteres des plus petits dez. 1787 b. Comment celui de Mediano fut excité à prier Dieu pour Charles-Quint. 2284 a. Curé qui refuse de prier Dieu pour la santé d'un malade, & pourquoi. 2307 a. Curez de Paris en procês contre les Jesuites. 125 b.

Curion [Augustin] se brouille extremement en parlant des Sarrasins. 9 a.

Curiosité excessive des particuliers, censurée. 162.

Cusa [le Cardinal] cité. 459 b.

D

DAcier borne l'épithete d'Achemenides au tems de Darius fils d'Hystaspes. 52 b. Critique Vossius sur ce qu'il a confondu un orateur avec un poëte. 833 b. Examen de cette critique. ibid. Sa distraction. 858 b. 1912 a. Ce qu'il dit sur la genealogie de Drusus & de Tibere. 1085 a. Ce qu'il dit de Lollius. 1857 b. Il fait voir son bon goût en se declarant pour Horace contre Quintilien, au sujet de Lucilius. 1912 b.

Dacquin, Juif converti, depose contre Conchine & sa femme. 1305 b.

Daillé, le pere, sa reponse au Pere Adam est demeurée sans replique. 80 a. Ce qu'il dit des Peres en general, & de saint Augustin en particulier. 81 a. Ses livres sont loüez par l'Archevêque de Paris. 196 b. Son livre de l'usage des Peres. 989 a. Sa reponse touchant les invectives de quelques Lutheriens passionnez. 1380 a. N'a pas suivi toute la suite de la dispute de Campian & de Whitaker. 1937 b. Les reproches que Cottiby & le Pere Adam lui font au sujet de Mr. Morus. 2155 a. Jugement que Mr. Morus faisoit de lui. 2157 a. Comment il releve la qualité de saint donnée à Origene par Cottiby. 2255 a. Ce qu'il dit de Tertullien. 2722 a. Dans quelle vuë il lisoit les relations des voiageurs. 2930 a.

Daillé, le fils, cité touchant un livre de son pere. 80. a.

Daimachus, si Ephore a pû être son plagiaire. 1127 b.

Dalechamp, medecin celebre, & fort en pratique. 404 a. Malheur à ceux qui le donnent pour caution en qualité d'auteur. 279 b. A fait des fautes d'omission & de commission dans la traduction des vers d'Ibycus citez par Athenée. 2122 a.

Damagetus, Roi de Jalyse, pour quelle raison il demanda

manda

manda à Aristomene une de ses filles en mariage. 1038 a.

Dames, *quand elles deviennent amoureuses de leurs inferieurs, sont obligées de faire toutes les avances.* 2362. *Celles qui vivent dans le grand monde, demeurent rarement veuves sans faire parler d'elles.* 268 a. *Deification poëtique d'une Dame.* 298 a. *Merite éclatant d'une Dame.* 576 b. *Dames Romaines consacrent tous leurs bijoux à faire un vase d'or, pour envoier à Delphes.* 788 a. *Honneur qui leur fut accordé en reconnoissance de ce sacrifice.* ibid. *Il n'y a point de principe plus dangereux pour les Dames, que de croire qu'il y a des conjonctures où l'on peut negliger les dehors de l'honneur.* 853 b. *Maxime Espagnole touchant les belles Dames.* 942 b. *Explication de cette maxime.* ibid. b. n. *Ce ne sont pas ordinairement les plus jeunes qui font le plus de fracas dans les Cours des Princes.* 1022 a. *Si elles nourrissent bien ceux qui les servent.* ibid. b. *Quand elles commencerent à frequenter la Cour, & les maux qui en arriverent.* 1282 b. *Desordre qu'elles aporterent à la Cour de France.* 1285 b. *Celles d'aujourd'hui ne sont pas du goût de Didon.* 1317 a. *Sont la peste d'une Cour quand elles se fourrent dans les intrigues d'Etat.* 1449 b. *Cherchez* Femmes. *Quel est l'outrage auquel elles sont le plus sensibles.* 1522 a. *Elles sont sujettes à toutes les superstitions augurales dont les bourgeoises s'infatuent.* 2101 b. *Vilaine coutume que celles de Rome avoient.* 2713 a. *Dames galantes deviennent enfin devotes: effet que cela produit.* 3007 b.

Damien [*Pierre*] *de quelle maniere il répondit à la question que lui fit Agnés veuve de l'Empereur Henri III.* 1271 b.

Damnez, *ce que Prudence a cru de leur état & de leur nombre.* 2517 a.

Damophila, *ses hymnes en l'honneur de Diane.* 2363.

Danaë, *Courtisane, condamnée à mort, meurt en murmurant contre les Dieux.* 1798 a.

Daneau [*Lambert*] *cabale contre l'autorité des Etats de Hollande en faveur de l'Angleterre.* 1065 b. *Commet des fautes au sujet de Marcion.* 2035 a.

Danhawerus *renverse l'entreprise pacifique de l'Electeur Palatin.* 1616 a.

Daniel [*le Pere*] *son hypothese sur l'ame des bêtes refutee.* 2606 b. *Cité.* 497.

Dannemarc, *quel y étoit le pouvoir du grand Maître.* 1981 a.

Danois *defaits en Ecosse par la valeur d'un païsan.* 1467.

Danoises, *ce qu'on en dit dans les memoires de Beaujeu.* 1164 b. 1165 a.

Danse, *condamnée avec raison par les Eglises reformées.* 2648 b.

Dante *poëte, comment il se vange du Prince Charles de Valois, & pourquoi.* 791 b. *Sa comedie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis.* 996 b. & 997 a. *Fournit des preuves à ceux qui disent qu'il étoit bon Catholique, & à ceux qui disent qu'il ne l'étoit pas.* 999 a. *Reponse qu'il fit au Prince de Veronne.* ibid. b.

Darius, *ses diverses inquietudes sur le chapitre de sa femme.* 1954 b.

Darmstat *bien defendu, mais pris d'assaut durant la guerre de Smalcalde.* 1507 a.

Darnalt, *cité.* 2401 b. 2402 a. 3003 a.

Dassoucy, *on l'apelloit heretique en fait d'amour.* 1003 b. *Son zéle pour la Duchesse de Savoie.* 1004 b. *Maltraité par Loret.* 1006 a. *S'attire la colere des femmes de Montpellier.* 1522 b.

Date *doit être exactement observée dans les prefaces.* 368 b.

Dathenus [*Pierre*] *obtient de l'Electeur Palatin une retraite à Frankenthal.* 1488 a.

David; *si deux familles de sa race passerent en Espagne du tems que l'on detruisoit le premier Temple.* 29 b.

David *Predicateur du Roi de Navarre cité.* 2192 a. & 2193 a.

Davila, *ses calomnies contre François I. sont par malheur trop faciles à refuter.* 1383 a. *Lui & Maimbourg entierement oposez dans leur narration, au sujet du Duc de Guise.* 1439 a. *Accuse faussement un Ministre, d'avoir prêché que les François ne devoient point obeir au Roi, & qu'ils le pouvoient tuer legitimement.* 2613 b. *Cité & critiqué.* 2613 b. 3003 b.

Davisson *renonce à l'astrologie, pour s'attacher à la medecine.* 2142 b.

Dauphin de France, *on lui donne à lire les lettres de Bongars.* 643 a.

Dauphiné, *combien est considerable la charge de Greffier civil & criminel du Parlement de cette Province.* 2344 b.

Daurat *compare le Parlement de Paris à l'Androgyne de Platon.* 1868 a.

Debauchez *sont en mepris & en horreur, quand ils ne gardent pas les bienseances.* 2122 a.

Decalogue, *est impraticable dans l'état où l'homme se trouve.* 640 b. *Depravation du sens du sixiéme commandement.* 753 a.

Decameron de Bocace, *faits concernant ce livre.* 619 a. b. *Son vieux traducteur.* 1135 b.

Decamnichus *conspire contre Archelaus pourquoi.* 1203 a.

Decemvirs *abrogez, & pourquoi.* 263.

Decimator, *critique de ses fautes au sujet du precepteur d'Achille.* 56 a. *Stace ne lui peut aporter aucun secours.* 57 b.

Decisif, *on s'expose quand on est trop decisif.* 55 a.

Decius, *n'a point été exclus de l'entrée de l'Eglise par saint Babylas.* 442 a.

Decius [*Philippe*] *jusqu'où alla la jalousie de profession entre lui & Mainus.* 2004 b.

Declamations *qui se faisoient sur des sujets imaginaires.* 636 a.

Decorum *est toûjours gardé par les plus criminels, quand il leur est inutile de le violer.* 2734 b.

Decrets *academiques, synodaux, &c. maniere dont on les extorque quelquefois.* 103 b. & 104 a. & 529 b.

Deesses, *tradition qui couroit touchant les mortels qui couchoient avec elles.* 235 b.

Defauts, *il y en a qui ont donné des noms à d'illustres familles.* 454 a. *Reflexion sur les defauts cachez.* 461 b.

Defiance *est souvent necessaire.* 51 a.

Deification *poëtique d'une illustre Dame.* 298 a. *Toutes sortes de langues y concourent.* ibid.

Dejotarus *cache ses veritables pensées à Cesar.* 1017 a. *Vers qu'il apliquoit à deux nouvelles reçuës en même tems.* 1018 b. *Ne veut pas avoüer que la science des Augures dont il étoit entêté fut trompeuse.* 1020 a. *Reflexions de Ciceron là-dessus.* ibid. *Comment ce Roi repoussa la raillerie de Crassus.* 1021 a. *Ses Ambassadeurs dupez par Marc Antoine.* 1299 a.

Deisme *en quel tems on commença d'en faire mention.* 2969 b. *Cherchez* Impies.

Dekher, *son erreur sur le livre intitulé* brutum fulmen. 1612 b. *Et sur l'écrit d'Optatus Gallus.* 2029 b.

Delateurs, *la religion leur sert souvent de pretexte.* 224 b. *Un homme innocent & sage ne doit point souhaiter d'autre victoire sur eux, que d'échaper de leurs mains sain & sauf.* 575 a. *Caracteres de ces sortes de gens.* ibid. *Si les peuples étoient raisonnables, ils se feroient craindre à eux.* ibid. b. *Il y en a qui ne veulent ni se retracter, ni prouver leur accusation.* 761 a. *Delateurs comparez aux chiens, qu'il faut pour le bien public laisser aboier après tout le monde.* 846 a. *En quoi le sort de l'homme est tout-à-fait deplorable.* ibid. *Ils devroient être punis severement, quand ils subornent les domestiques pour deposer contre leurs maîtres.* 1018 a. *Prenent garde à la maniere dont on raisonne sur les nouvelles.* ibid. *Cherchez* Accusateurs. *Il n'y a rien dont ils ne soient capables, pour rendre leurs adversaires odieux.* 1743 a.

Delos, *ses habitans furent les premiers qui s'aviserent de faire engraisser les poules.* 1214 b.

Delphes, *son temple est pillé.* 2410. *On en tire la valeur de dix mille talens.* 2411 a.

Delphiens, *ce qu'ils firent pour se delivrer de la peste & de la famine, dont ils furent punis pour la mort d'Esope.* 1174 a.

Del-Rio *refuté sur la magie d'Agrippa.* 114 b.

Deluge, *il est impossible de penetrer au delà sans l'aide de Moïse.* 1192 a.

Deluge, *les allarmes que l'on eut par tout de la prediction d'un deluge universel.* 2798 b.

Demades *propose aux Atheniens de mettre Alexandre au nombre des grands Dieux.* 2252 a.

Δημαγωγὸς, *comment il faut traduire ce mot.* 1084 b.

Demagogues *tenoient la Republique d'Athenes dans un vrai esclavage.* 2379 a.

Demander, *on est souvent refusé par ce qu'on est trop prompt à demander.* 312 a.

Demetrius *censure les Atheniens de leur peu de courage.* 1757 a. *Sa pensée a été desfigurée par le traducteur d'Athenée.* ibid. *Il demande aux Atheniens 250. talens pour le savon de ses courtisanes.* ibid. *Il étoit facile à s'engager à de nouveaux mariages.* 2437 a.

Democrite, *le jugement que les Abderites faisoient de lui.* 13 b. *Voiez aussi* 1017 b. *Neglige les biens de cette vie.* 1025 b. *Conte qu'on fait de sa sagacité.* 1026 a. *Fut crû digne des honneurs divins à cause de quelques-unes de ses predictions.* 1029 b. *Se moquoit de toute la vie humaine.* 1030 b. *Ce qu'on doit juger de son sentiment sur la nature, qu'il apelle Dieu.* ibid. *S'il est fort different du Pere Mallebranche.* 1031 a.

Digitized by Google

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

1031 a. Et si les petits Esprits sont capables de l'imaginer. ibid. Son systême des atomes n'est pas si absurde que le Spinozisme. ibid. b. Comment il definit l'acte venerien. 1030 a. Attribuoit toutes choses à un destin necessitant. 1141 b. Semble avoir reconnu une ame dans chaque atome. 1805 a.

Demon, singe des œuvres de Dieu. 2 a. Si le bâton lui sert de cause occasionnelle. 1 b. & 4 a. En quel cas il vaudroit mieux haranguer les Demons, que les hommes. 367 b. Demons examinez. 516 a. Plusieurs ont cru qu'ils peuvent engendrer. 688 a. Pacte fait avec le Demon. 753 b. 755 a. Si les Demons peuvent être sujets passifs & actifs d'aucune generation. 1111 a. La victoire qu'il remporta sur la femme n'étoit pas fort glorieuse. 1190 b. Leur origine selon les Rabins. 1193 a. Si la consequence est bonne de l'existence des Demons à celle de Dieu. 2628 b. Etendue de l'empire du Demon. 3036 b. Doctrine des Payens touchant les Demons. 3032 b.

Demonstratif, pourquoi les harangues d'éclat ont été attribuées au genre demonstratif. 2514 a.

Demonstration morale, sa vraie nature. 523 b.

Demosthene, plus ses harangues étoient longues & plus elles étoient belles. 319 a. Bon mot de cet Orateur à ceux qui donnoient a Philippe la loüange de boire beaucoup. 1001 a. Feint une esquinancie, afin de n'être point obligé de haranguer. 1482 b. Son apostrophe à Minerve. 2379 b. Est raillé sur ce que ses harangues sentoient l'huile. 2449 b. Traduit par Mr. de Tourreil. 3101 a. n.

Dempsterus, il faut se defier des autoritez qu'il cite. 2347 a.

Denys le Tyran, comment il s'exprimoit quand il vouloit dire, qu'il ne faloit jamais se defaire de la puissance tyrannique. 2365 a.

Denys d'Halicarnasse, son bon goût par raport aux narrations. 1025 a. Ce qu'il raporte touchant la religion que Romulus établit. 1917 b.

Denys faussement crû l'Areopagite cité. 1058 b.

Denombrement qui se fit sous Cyrenius. 2541.

Denores maltraite fort les auteurs des Tragi-comedies pastorales. 1414 a.

Des-Adrets, ce qui fut la cause qu'il embrassa le parti des Protestans. 528 a. Il imite la salutation de saint Paul. ibid. b.

Des-Barreaux étoit un fameux libertin. 1037 a.

Descartes, son épitaphe. 226 a. Accusé d'irreligion. 245 b. Son argument de l'existence de Dieu. 259 a. Voiez aussi 3049 b. Ses sectateurs n'ont point eu assez de retenuë. 352 b. De qui il a emprunté quelques-unes de ses idées. 713 a. On vient exprés de Paris en Hollande pour le voir. 1035 b. Loüé dans une Oraison funebre par l'ordre du premier Magistrat d'Utrecht. 1123 a. Son desinteressement. 1475 a. Le jugement qu'il fait de l'astrologie. 1596 b. Qui a été son maître en optique. 1715 b. En quoi il n'a fait que renouveller les idées des autres philosophes. 1084 a. Reflexion sur le doute qu'il exige pour mieux s'assûrer de la verité. 2015 b. Sa modestie toute philosophe. 2149 a. Sa maxime touchant la suspension de nos jugemens, ne doit pas être transportée dans la Religion. 2224 b. Sa pensée touchant la maniere dont le monde eut pû être fait. 2276 b. Il fait des objections contre un ouvrage de Mr. de Fermat. 2304 a. Mr. de Roberval repond à ces objections. ibid. S'il peut passer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eüe touchant l'ame des bêtes. 2350 b. & suiv. Si l'on trouve dans les Anciens des semences de son dogme des automates. 2355 b. Avouë que cette maxime, Dieu ne peut être trompé ni tromper, souffre beaucoup d'exceptions. 2581 a. Voiez aussi 2583 a. Son dogme sur l'ame des bêtes nous delivre de mille difficultez. 2600 a. Il est pourtant abandonné à cet égard de plusieurs de ses sectateurs. 2601 a.

Desirs, il leur faut donner des bornes étroites. 738 b.

Deslandes Abbé, debite un conte apocryphe touchant Charnacé. 900 a. & touchant Fernel. 1229 a.

Deslyons [Jean] Doien & Theologal de Senlis, a fait quelques traitez contre la fête du Roi-boit. 2172.

Despautere, quelques-uns de ses vers pris pour des conjurations. 707 b.

Despœne, titre d'honneur que les Grecs donnoient aux Princesses chretiennes de l'Orient. 1991 a.

Despence [Claude] auoşie un conte contre Calvin. 771 a.

Despreaux, ses satires ont déjà besoin de commentaire. 25 a. & 1003 a. Sa satire du sexe. 474 b. Fausse comparaison de sa biche en rut. 476 a. Il a parfaitement bien traduit ce qu'Horace & Juvenal ont dit de la guerre que les hommes se font. 475 a. Ce qu'il met au nombre des impossibilitez morales. 1037 b. Critiqué par Des-Marets au sujet d'Alexandre. 1957 a. On ne peut être de son sentiment touchant les quatre vers qu'il dit être de Neron. 2391 a. Examen d'une observation de son art poëtique. 2483 b. S'excuse de ce qu'il ne chante point les victoires du Roi. 1882 a. Ne s'est point contredit sur Moliere. 2482 a.

Destin, la doctrine des Stoïques touchant le Destin faisoit Dieu auteur du peché. 925 b. & 926 a. Comment ils tachoient de l'accorder avec la liberté humaine. ibid. Ce dogme n'exclud pas tous les souhaits. 1924 b. Invectives des Paiens contre le Destin. 1535 a.

Destinées, les Paiens croioient qu'un mot suffisoit pour les changer. 761 b.

Dettes, les Princes ne se font pas toûjours scrupule de paier leurs dettes. 670 a. b.

Devins courent ordinairement le monde. 3 a. Difference entre ceux qui predisoient en forme d'oracle, & les autres devins. 205 b. Devin qui rend plus de services à un Prince, qu'aucun de ses Generaux. 332 b. Est heureux quand il sert un Prince que la providence destine à de grandes choses. 333 a. Il ne faut pas être surpris s'ils se vantent de posseder la science des songes. 392 a. Combien sont vaines leurs reponses. 408 a. Anciennement les armées ne marchoient jamais sans en avoir quelqu'un. 780. Pensée fausse dont on se sert pour prouver qu'ils ont predit certainement l'avenir. 2088 b. Plusieurs ont eu une triste destinée. 2138 b.

Devoir conjugal, regles touchant ce devoir. 378 a. Voiez aussi 1272 a. Ce que les Cyniques enseignoient touchant ce point-la. 1052 b. Voiez aussi 1564 b.

Devotion, quel est le motif le plus capable de l'entretenir dans le cœur de l'homme. 1136 a. Devotions trop mystiques sont dangereuses. 2020 a.

Devots, les faux se servent d'accusations d'impieté, pour se maintenir dans leur injuste domination. 281 a. Quel est leur subterfuge ordinaire. 2539 a. Leur jargon, & leurs phrases mystiques. 2619 a. Vie devote conforme aux interêts même temporels de l'homme. 3105 a.

Deuteroses ou traditions Judaïques, par qui compilées. 131 a. Leur observance s'étend jusqu'à la chaise percée. ibid.

Dexippus, son amour pour sa patrie. 2082 b.

Dhona maison illustre. 2763 a.

Diables, il est étonnant que des Juges Chretiens aient reçu leur temoignage comme veritable, & rejetté comme nulles les causes de recusation fournies contre eux. 1376 a. Diable s'opose aux veritez que Dieu fait annoncer aux hommes. 1987 a. D'où vient qu'il s'est oposé à l'etablissement du Mahometisme. ibid. On ne peut accorder avec l'Ecriture la rejection du pouvoir du Diable. 2628 b. Jusqu'où vont les progrés de ses armes. 3036 b. Il regne bien plus pendant la guerre, que pendant la paix. 3037 b. Martin del Rio raisonne peu consequemment sur quelques faits extraordinaires qu'il leur attribuë. 3051.

Diacettin conspire contre le Cardinal Julien de Medicis. 1958 b.

Diagoras Rhodien, fameux athlete. 563 b. Compliment que lui fit un Lacedemonien, diversement raporté par Ciceron & par Plutarque. 1038 b. Etoit fils de Mercure. 1039 a.

Diagoras surnommé l'athée, ce qui l'entraina dans son impieté. 1039 b. Publia les motifs de son apostasie. 1041 a. Il a eté veritablement athée. 1042 b.

Dialectique comparée par Ciceron à Penelope. 929 b. Cherchez Logique.

Dialogue, quelles en sont les loix. 1156 a. Titre d'un dialogue fort plaisant, contre les écrivains qui aiment à se servir de termes surannez. 50 a.

Diamant vendu à un très-vil prix 681 a.

Diane, qui l'eleva. 134 a. N'eut point une vierge pour victime dans la personne d'Iphigenie. 61 a. Comment elle se vangea d'une femme. 151. Statuë admirable de cette Deesse. 740. Cotys pretend l'epouser. 972 a. Plusieurs villes Paiennes se vantoient d'avoir la vraie statuë de cette Deesse. 953 a. En quel lieu ses Prêtresses pouvoient marcher impunement sur la braise. ibid b. Pensée d'un historien sur ce qu'elle laissa brûler son temple d'Ephese. 1255 b. Voiez aussi 2252 b. & 2881 a. Où & en quel tems on chantoit les hymnes que Damophila avoit composez en l'honneur de cette Deesse. 2363.

Diane de Poitiers, faits qui la regardent. 2075 a. b.

Dias [Jean] de quelle maniere massacré par son frere. 1072 a

Dicearque combattoit l'immortalité de l'ame. 1043 b. Raisonnement contre son systême. ibid. Objections contre ce raisonnement. 1046 a.

Dictateur, qui le premier des Romains mourut dans cette dignité. 1589.

Dictio-

Dictionaires, rien n'y doit être suprimé. 58 b. Avis à ceux qui y font des additions. 63 b. C'est un malheur quand on en compose, de n'avoir pas les livres necessaires. 248 a. Censurez d'une omission qu'on ne devoit jamais faire. 298 a. Dictionaire Italien de l'Academie della Crusca, trouve presqu'autant de censeurs que de lecteurs. 553 a. Dictionaires Historiques ne debrouillent point assez le chaos des faits qu'ils raportent. 569 a. Le dessin des Dictionaires est de se perfectionner à force d'être imprimez. 779 b. Dictionaire de la Bible, observations sur un de ses articles. 1009 b. L'auteur de ce Dictionaire Historique a eu dessein de travailler pour toutes sortes de gens, & pour toutes sortes de goûts. 1343 a. Pourquoi il donne quelquefois plus d'etenduë à ses remarques, que le texte ne le demande. 1866 b. Les auteurs des Dictionaires sont souvent copiez par des personnes qui en sçavent plus qu'eux. 2313 b. Observation generale contre les censeurs de celui-ci. 2483 b. Il n'y a guere de gens à qui il convienne moins de faire les prudes qu'à ceux qui en composent. 2713 b. On devroit mettre dans les Geographiques les noms adjectifs des habitans. 2794. On ne doit pas trouver étrange que dans celui-ci on fasse voir quelquefois que la raison nous met à bout sur les mysteres de l'Evangile. 3064 b. Si Messieurs de l'Academie nous en vouloient donner un qui comprit tous les arts ils se tailleroient bien de la besogne. 3103 a. Ceux qui en font prenent plus à tâche de composer de nouvelles choses, que de corriger les fautes des precedens. 3112 a.

Didier [Archevêque de Vienne] aigrement repris par saint Gregoire, & pourquoi. 1385 b.

Didius [Julianus] Empereur, faisoit brûler tous ceux qui consultoient les devins sur la fortune de l'Empereur. 1949 a.

Didon n'a pas plutôt vu Enée, qu'elle oublie toutes ses belles resolutions. 1356 b. Aplication de cela. ibid.

Dieppois, la precaution de Louis XIV. ne leur a de rien servi. 616 b.

Dieu [Louis de] comment il s'excusa envers le Prince Maurice. 1048 a.

Dieu, doctrine des Scholastiques touchant le caractere distinctif de Dieu & des creatures. 102 b. Son nom tetragramme. 183 b. Ce que plusieurs Paiens pensoient d'un Dieu qui auroit été mort. 209 a. A les idées d'une infinité de mondes differens, mais reguliers au souverain degré. 227 b. Ne le point conoitre est un moindre mal, que de lui attribuer ce que les Gentils attribuoient à leurs Dieux. 286 b. Sa vengeance est moins redoutée que celle des hommes. 324 b. On ne peut mieux sentir sa grandeur qu'en desesperant de l'entendre. 343 b. Si l'incomprehensibilité de sa nature doit faire negliger le service divin. 344 a. Gens qui ont crû qu'il ne falloit recourir à lui que quand on se defioit de la terre. 428 b. Sa prescience établit la liberté de la creature, bien loin de la detruire. 491 a. Si les choses qui n'ont jamais été & qui ne seront jamais lui sont possibles. 561 b. & 562 b. Prend des manieres d'homme dans l'écriture, & on lui repond de telle sorte qu'il semble qu'on le prend pour un homme. 756 b. Obeïr à ses loix contre le plus fort panchant de la nature, & par le respect qu'on lui porte, est le meilleur de tous les cultes qu'on lui puisse rendre. 803 b. Critique de ses œuvres audacieuse & blasphematoire. 852 a. De quelle maniere l'auteur de cette critique en fut puni. ibid. Incertitude de ce que la tradition a debité là-dessus. ibid. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison necessaire entre sa providence, & l'immortalité de l'ame. 880 a. Les Sadducéens en sont une preuve. ibid. On peut croire en lui, & être persuadé que la bonté n'est fondée que sur un droit positif. 1053 b. Toute objection faite contre son existence, ne persuade pas qu'il n'existe point. ibid. Jusqu'à quel point sa gloire a été prostituée par les Poëtes du Paganisme. 1105 a. Le plus parfait amour que l'on puisse avoir pour lui, c'est lors qu'on l'aime pour l'amour de lui-même. 1133 a. En quel sens on peut dire qu'il est soumis à des loix. 1567 b. Ceux qui nient son existence sont moins en droit de rejetter la magie & la diablerie, que les autres. 1574 b. Grande efficace de sa parole. 1689 a. Sa spiritualité prouvée. 1806 a. La foi de son existence, sans la foi de sa providence, ne peut être ni un motif à la vertu, ni un frein contre le vice. 1924 b. Reponse faite à un Prince qui en demandoit la definition. 2721 a. b. Auroit pu faire les choses autrement qu'il ne les a faites. 2730 b. & 2731 b. Objection contre cela, & la reponse. 2751 a. & suiv. Si-tôt qu'il fait annoncer aux hommes une verité, le Diable s'y opose. 1987 a. Il a toujours été permis & même très-necessaire de prouver son existence. 2015 a. A une bonté parfaite. 2259 a. & 2261 a. Voiez aussi 2371 a. & 2518 a. Ne peut être sujet à la jalousie & à l'envie. 228 b. & 2373 a. Il est infiniment plus avantageux de croire qu'il est, que de croire qu'il n'est pas. 2308 a. L'envie de le disculper, eu égard aux crimes de l'homme, a obligé les Theologiens à se tourner en cent manieres. 2331 b. Si la doctrine qui le feroit auteur du peché, conduiroit à l'atheisme. ibid. Le systéme qui le met dans son plus haut degré d'élevation & de gloire, doit être preferé à tous les autres. 2332 b. Il se fait conoitre aux hommes, par des choses oposées. 2371 b. Examen de ce que l'on dit qu'il ne faut point mesurer ses droits & ses devoirs a l'aune des nôtres. 2431 b. S'il lui est aussi facile de créer à tout moment une nouvelle ame, que de reproduire la même. 2432 a. Il n'y a que lui qui soit sage. 2446 b. Il n'est pas sûr d'en examiner la nature en presence des ignorans. ibid. Comment on lui peut ressembler. ibid. S'il peut mentir ou tromper. 2581 a. Si la consequence est juste de l'existence de Dieu à celle des Demons. 2628 b. Reflexion sur l'incomprehensibilité de sa nature. 2634 a. Son immutabilité est incompatible avec la nature de l'étenduë. 2775 b. Il ne peut pas être le sujet d'inherence des pensées de l'homme. 2776 a. Il faut necessairement qu'il soit heureux. 2777 b. S'il est la cause immanente des changemens de l'univers. 3044 b. Reflexion sur les consequences de l'éternité ou du commencement du mouvement par raport à l'existence de Dieu. 3047 b. S'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puisse prouver l'existence d'un moteur separé de la matiere. 3048 b. Faits qui prouvent qu'il est permis aux orthodoxes de disputer sur les argumens de son existence. 3049 b. Exerce toujours la geometrie selon la maxime de Platon. 3070 a.

Dieux, leurs amours. 338 b. Leur pederastie. 920 a. Reflexion sur le systéme Paien de la multitude des Dieux. 759 a. Les Hebraïsans soutiennent qu'ils ont tous été pris de la tradition Judaïque. 689 a. Fausses preuves des Peres pour ruiner leur culte. 931 b. Chimeres sur leur origine. 1056 a. Les Paiens les accusoient de nous pousser au mal. 1497 a. Leur condition étoit très-miserable. 1701 b. Voiez aussi 1140 a. De grands Philosophes leur ont donné pour cause un être qui n'étoit point Dieu. 1707 b. D'autres leur ont été la vie & la conoissance. 1710 a. b. Ciceron dit qu'ils ont été autrefois des hommes. 2919 a. Cherchez Divinité. La science leur principal privilege. 3044 a. Les Romains étoient moins jaloux de l'honneur de leurs Dieux que de celui de leurs compatriotes. 3109.

Difficultez, il n'y a que les petits esprits qui n'en trouvent nulle part. 2457 a.

Dignitez, quand un honnête homme les doit refuser. 406 a. Ceux qui ont de l'indifference pour elles sont meprisez, & on admire ceux qui les recherchent. 739 b.

Digressions, effets de l'esprit de digression. 1496 a. Sont un defaut dont on peut faire un bon usage. 2408 b. On n'est pas toûjours équitable dans la censure qu'on en fait. 2861 b.

Dijon, miracle d'un Senateur de cette ville. 1506 b.

Dilemme contre le mariage, qui en est l'auteur. 602 b.

Dina femme Danoise, convaincuë de calomnie, & condamnée comme telle à perdre la tête. 1981 b.

Dinant, ville, traitée avec la derniere rigueur. 678 b.

Diocles, sa surprise la premiere fois qu'il vit Epicure dans un Temple. 1136 a.

Diocletien, disoit qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien regner. 429 a.

Diodore de Sicile, ce qu'il dit de l'erreur des historiens. 2880 a.

Diodore le Sophiste, plaisante reponse que lui fait le medecin Herophile. 3067 b.

Diogene Laerce, ne sçavoit ce qu'il disoit la plupart du tems en abbregeant la vie des philosophes, 217 b. Quoi qu'Epicurien, ne blâme point le peccavi de Bion. 602 b. Il ne conoissoit pas toutes les ruses de la guerre des auteurs. 1031 b.

Diogene d'Apollonie, ce qu'il enseignoit touchant la cause premiere. 1055 a. b. Son systéme ne differoit presque point du Spinozisme. ibid. Comment-il philosophoit sur la production du monde. ibid.

Diogene le Cynique, sa reponse à Antisthene qui prend le bâton pour le chasser. 1049 b. Et à Alexandre. 1051 b. Son éloquence. 1052 b. Faisoit l'apologie des plus abominables impuretez. ibid. Voiez 1564 b. S'il étoit athée. 1053 b. Est pris par un Corsaire, & tire de son esclavage une preuve contre la providence. 1483 b. Quel a dû être son sentiment touchant l'ame des bêtes. 2351 a. Il n'étoit pas si éloigné du Platonisme qu'on le croit ordinairement. ibid. b. Il travailla à se rendre insensible. ibid. S'il repondit bien au philosophe qui nioit le mouvement. 3067 a.

Tome II. 1097. Diogene Stoïcien, *envoié à Rome.* 813 a. & 1057 b. *Prêcha d'exemple sur la patience.* ibid.

Tome III. 2171. Diomede, *explication de la fable qui dit qu'il donnoit la chair de ses bêtes à manger à ses cavalles.* 1755 b.

Dion, *fausse observation de cet Ecrivain sur une formule de lettre omise par Hadrien.* 483 a. *Dion & Tacite ne s'accordent pas sur la raison qui porta Auguste à faire des loix contre les libelles.* 834 a. *Dion peche ou en qualité de geographe, ou en qualité d'historien, touchant le voiage de Tibere vers Drusus.* 1086 b. *Il donne à Ciceron une harangue qu'il a forgée lui-même.* 1297 b. *Il y falsifie deux choses qui doivent jetter ses lecteurs dans la defiance sur plusieurs autres.* ibid.

Directeurs *de conscience sont assez souvent consultez par les Chretiens, mais peu obeis.* 880 b. *Ne s'ennuient pas avec leurs devotes.* 2544 b. *Sont fort occupez.* 3000 b.

Discipline, *effets terribles de cet instrument.* 1074 b.

Discipline ecclesiastique, *est tombée dans un grand relâchement.* 168 b.

Discipline militaire, *fort exacte & fort severe.* 427 a.

Discourir, *gens qui ont moins de peine à bien discourir sur le champ, qu'à composer un bon livre.* 978 b. *Voiez aussi* 2136 b.

Discours, *mauvais effet de ceux qui sont un peu trop libres.* 1816 a. b.

Dise, *ou plutôt d'*Yse, *Ministre.* 1664.

Disgrace, *on doit menager lors même qu'ils sont en disgrace ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir.* 315 a. *Disgrace de front & la mort ont un même lieu commun de consolation.* 517 a.

Dispense de mariage, *extraits du resultat d'une congregation tenuë à Rome pour ce sujet.* 2418 a.

Dispute, *ce que produit la chaleur de la dispute.* 66 a. & 126 a. *On est ordinairement plus fort dans l'offensive, que dans la deffensive.* 445 b. *Il n'y a point d'exercice philosophique, où la mediocrité soit plus necessaire qu'en celui-là.* 1186 a. *On perd la verité à force de contester.* ibid. b. *Dispute de 27. ans entre deux Theologiens.* 1833 a. *Rien n'est plus commode pour s'en bien tirer que quelque trait de plaisanterie.* 2470 a. *Quelles sont les loix de la dispute.* 2624 a. *Ses mauvais effets.* 2790 a. b. & 2802 a. *Quelles furent les disputes de Caïn & d'Abel selon le Thargum de Jerusalem* 16 b. *En quoi doit consister presentement leur scandale.* 183 a. *Leur sort est que l'on n'a presque jamais une entiere liberté de se servir des maximes universelles.* 369 b. *Quand les disputes degenerent en personnelles, elles ne manquent jamais de faire un tort extrême à la reputation des disputans,* 990 b. *Elles sont pour eux, un des plus dangereux pieges que leur mauvais genie leur puisse tendre.* ibid. *D'où vient que celles, qui regardent la grace universelle ne passent plus pour importantes.* ibid. *C'est un inconvenient dans les disputes de religion, que les mêmes personnes y soient juges & parties.* 2121 a. *Cherchez* Controverses. *Combien y en a-t-il qui cesseroient, si les disputans vouloient s'entendre.* 2211 a.

Distillatio, *explication de ce mot, quand il est pris pour une maladie.* 461 a.

Distractions, *remarque sur les effets qu'elles produisent dans les plus grands hommes.* 858 b. 860 a.

Dyteutus, *sa generosité.* 954 b.

Divertissemens *publics sont des écoles d'impureté.* 1415 a.

Divination, *comment Cratippe raisonnoit sur ce sujet.* 978 a.

Divinité, *argument pour prouver son existence.* 259 a. *Les plus scelerats dont l'histoire fasse mention, en ont reconnu une.* 764 b. *Les Paiens s'imaginoient qu'il y avoit des divinitez jalouses des prosperitez des hommes.* 787 b. *Priere heroique faite à cet égard.* ibid. *Divinité qui étoit d'autant plus devotement respectée qu'on ne la reconoissoit point.* 880 a. *Il faut un certain degré de force d'ame maniaque pour en nier l'existence.* 903 b. *Voiez aussi* 1036 b. *Il y a de deux sortes d'incredules par raport à l'existence, ou à la non existence de la Divinité.* 1036 b. *Pourquoi mieux connuë, selon Lucain, en Grece & en Italie, qu'à Marseille.* 1058 b. *Les Paiens se fondoient beaucoup sur la tradition pour en prouver l'existence.* 1206 a. *Si les idées de son existence étant effacées on ne peut pas retenir les idées de l'honnêteté.* 1724 a. *Il y a des nations qui n'en ont aucune conoissance.* 1799 a. *Les Divinitez du second rang étoient mortelles selon la doctrine de quelques Paiens.* 1478 b. *Les Paiens la representoient sous l'idée d'un être qui punissoit les criminels, en les poussant à de nouveaux crimes.* 2120 a. *Numa ne voulut pas qu'on la representât par des images.* 2446 b. *Trois moiens de lui ressembler.* 2447 a. *Les Divinitez tutelaires, étoient évoquées des places qu'on assiegeoit & qu'on croioit de prendre.* 2755 a. b. *Cherchez* Dieu, Dieux.

Divisibilité *à l'infini empêche toute contiguité.* 3061 a. *Diverses difficultez contre les demonstrations geometriques de la divisibilité à l'infini.* 3062 a. *Elle supposeroit la penetration des dimensions.* 3061 b.

Division, *il y a des cas où elle ne detruit pas les societez.* 2152 a.

Divorce, *s'il est vrai que tous les Theologiens anciens & modernes soient d'accord sur cette matiere.* 2113 b.

Divorce satyrique, *ouvrage du Sr. d'Aubigne, cité.* 2200 b. & 2206 a. 3001 b. 3002 a.

Docte, *on peut l'être beaucoup, sans pouvoir repondre sur le champ à beaucoup de questions.* 848 a. *Reflexion sur la posterité des gens doctes.* 1327 a.

Docteurs, *humeur coureuse de quelques-uns.* 147 a. *Sont obligez de s'abstenir d'une maxime ambiguë, ou de prevenir les fausses gloses.* 344 b. *Les anciens avoient des doctrines pour tout le monde, & d'autres pour les disciples initiez aux mysteres.* 352 b. *On les prendroit souvent pour de grands comediens, s'il étoit permis de juger des pensées d'autrui.* 423 a. *Il y en a qui sont heureux de ce que les peuples se laissent mener selon leur train accoutumé.* ibid. *Il y en a que l'on peut comparer à ces dogues d'Angleterre, dont parle le Pere Maimbourg dans un de ses Sermons.* 572 a. *Ne meritent pas d'être blamez s'ils ne sont pas tendus dans les conversations.* 978 b. *Voiez* 2136 b. *Docteurs en Droit, quand, où, & à quelle occasion commença la coutume d'en créer dans les Academies.* 1663. *Docteurs emportez, comment on se venge d'eux.* 1624 a. *Il est bien rare de voir des Docteurs qui soient exemts de toute ambition & de toute avarice.* 1770 a. *Docteurs contraints à renoncer à une thêse, où ils soutenoient que* ego amat *étoit aussi bien dit que* ego amo. 2552 b.

Doctrine, *il y a une infinité de gens qui rencontrent admirablement le foible d'une doctrine, & qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort.* 380 a. *On ne peut guere mieux l'attaquer qu'en la tournant en ridicule.* 2645 b. *Voiez aussi* 2969 a. *Ceux qui s'entêtent de doctrines particulieres, regardent comme autant de faux freres tous ceux qui les combattent.* 547 b. *Doctrines fort oposées à la vraie foi.* 712 a. *Ce qu'il faut sçavoir pour bien qualifier une doctrine.* 2792 a.

Dogmatiques, *leur écueil ordinaire & inevitable.* 305 a. *Ne proposoient pas avec la même force les argumens des deux partis.* 924 a. *Ont trop de presomption pour être bons Chretiens.* 2432 a.

Dolabella, *pourquoi traversé par Marc Antoine.* 1298 a. *Ses mœurs, sa conduite, & les troubles dont il fut la cause.* 2916 a. *Il fait pourtant une belle action, dont il est fort loué.* 2917 a.

Domaine, *il n'y en a point de plus inalienable que celui qui est fondé sur les passions machinales.* 954 a. *Les Etats Generaux en France ne veulent point consentir à l'aliener.* 1525 a.

Domestique, *regle que tout le monde y devroit observer.* 181 a. *Ceux qui ont plus d'interêt à être avertis de ce qui s'y passe, sont les derniers qui le sçavent.* 1503 a.

Domestiques, *il faudroit prendre le soin de les marier.* 1359 b. *Comment Caton le censeur regloit les siens.* 2490 b.

Domination, *deux choses necessaires pour l'aquerir & pour s'y maintenir.* 882 a.

Domine non sum dignus, &c. *paroles du Centenier dont un Ambassadeur d'Espagne regala Jaques I. Roi d'Angleterre.* 537 b.

Dominicains *sont toûjours en guerre avec les Franciscains.* 751 a. *L'empressement de leurs generaux à publier le* Pugio fidei. 2077 b.

Dominique [*Saint*] *au raport de Mayer avoit la conoissance de la pierre philosophale.* 137 b. *S'il donna des coups de broche à saint François d'Assise.* 1273 a. *Vu par une Religieuse en extase, lui aportant de l'onguent dont il lui frota la jambe.* 2057 b.

Domitien, *redonne la dignité d'imperatrice à une femme qui s'étoit prostituée à un farceur.* 1063 a. *Faisoit faire par d'autres ses lettres, ses harangues & ses Edits.* 1455 b. *Ce qu'on raporte d'Apolonius de Tyane touchant son assassin.* 3087

Dommage, *si l'on est toujours obligé de le reparer par restitution ou autrement.* 8 a.

Domna, *quel nom c'étoit.* 1683 a.

Donatistes, *leur erreur sur le Batême condamnée dans un Concile general.* 1774 a.

Dons *sont ordinairement separez, les uns tombent sur une ame, & les autres sur une autre.* 2494 b.

Dordrecht, *son Synode ne veut admettre les Remontrans que comme des gens citez.* 1143. *Voiez aussi* 2010 b. 2988 a. 2991 b. 2992 a.

Dorieus, *fils de Diagoras, son histoire.* 1038 b.

Dorothée, *s'il y a eu à Tyr un Evêque de ce nom qui ait souffert le martyre.* 1118 a.

Dot, *recevoir une grande dot c'est perdre sa liberté.* 670 a.

Doo-

Douleur, les controverses des Stoiciens & des Peripateticiens sur sa nature n'etoient qu'une dispute de mots. 1537 b. On en peut sentir sans avoir jamais senti de plaisir. 2324 a.

Diabicius, on faisoit esperer qu'il baptiseroit le grand Turc. 1068 a. Si ce nom etoit connu en France. 1730 b. Il ne dit rien de Tekeli. 1731 a. Sa fin tragique. 1732 b.

Dracon avoit écrit ses loix avec du sang, que veut dire cela. 1818 b.

Dragonnades seront éternellement l'horreur des honnêtes gens, de quelque nation & de quelque religion qu'ils soient. 2341.

Drelincourt [Charles] Ministre, la reponse qu'il fait à un Evêque. 378 b. Prêcha sept fois en un jour. 1070 b. Defend le Rituel des Protestans contre les Missionaires, par les sentimens d'un celebre Cordelier. 1244 b. Repond à une remontrance du Clergé de France. 2301 a. Reproche qu'il fait à l'Evêque de Belley. 2427 b. Extrait de sa reponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse. 2543 b. Cité. 1421 a. 2219 a.

Drelincourt, Professeur en Medecine, son éloge. 53 n. Ses avis sur un des Akakia. 129 b. Son portrait. 1069 b. Voiez aussi les p. 251 b. 703 b. 1070. 2314. 2319 b. n. 2984. & passim alibi.

Drielenburg [Vincent] s'érige en prophete. 486 a.

Droit ne se mesure dans les Etats, que par l'utilité qui leur en revient. 97 a. Droit naturel n'étoit point admis par quelques philosophes. 310. Ce que c'est. 614 a. S'il y a un tel droit qui fasse discerner à tous les hommes le bien & le mal. 1654 a. Voiez aussi 1680 b. Ignoré parmi certains peuples. 1799 a.

Droit civil, il n'y avoit que trois villes dans tout l'Empire Romain qui eussent des écoles de droit. 570 b. Qui le premier a renouvellé la profession du Droit Romain depuis l'invasion des Barbares. 1663.

Drusille, fille d'Agrippa, si elle abjura la religion Juive. 1075 a.

Drusille [Julie] son inceste avec son frere Caligula. 1076 a. Impietez commises après sa mort pour honorer sa memoire. ibid. b.

Drusius, jugement que Mr. Simon en fait. 1077 b. On disoit qu'il n'étoit point de la religion, ce qu'il repondoit. 1078 b. & 1079 a. Sa fille unique est reduite à une grande misere. ibid. b.

Drusus [Marc Livius] belle reponse qu'il fit à un architecte. 1084 b.

Drusus, frere de Tibere, on dit qu'il garda la foi conjugale. 268 a. & 269 a. Son éloge. 1085 a. & 1087 a.

Drusus, fils de Tibere, son amitié pour Germanicus. 1088 b.

Drusus, fils de Germanicus & d'Agrippine, on fait courir un bruit qu'il étoit échapé de prison. 1089 b.

Dualistes, mages qui admettent deux principes coéternels. 3082 a.

Duaren, on a dit qu'il étoit Protestant. 1090 b. Il donne une raison pourquoi il avoit senti diminuer la passion de se retirer chez les Protestans. 1093 a.

Dubravius, ce qu'il nous aprend d'une mode aportée de France en Boheme. 1818 b.

Ducheri [Gilbert] son épigramme contre Jules II. 1672 b.

Duel fameux de 22. contre 22. 693 b. Effet d'une predication contre cette sorte de combat. 1223 b.

Duellistes, pourquoi ils se font justice eux-mêmes. 2588 b.

Duncan, particularitez touchant cette famille. 872 a. b. & 874 b.

Du-Pleix [Scipion] cherchez Pleix.

Duprat, le sage conseil qu'il donna au Comte d'Angoulême. 1278 a.

Duræus, n'aiant pu reünir les Reformez & les Lutheriens entreprend de reünir toutes les sectes Chretiennes. 1096 b. Sa conference avec Ferry & Ancillon. 1236 b. Devient un peu visionnaire. ibid. Erreur de Mr. Amyraut sur le tems de sa mort. ibid. b. Et du Catalogue d'Oxford qui le confond avec un Jesuïte. ibid.

Duronius pendant son Tribunat casse la loi contre les depenses immoderées des festins. 263.

Durazzo, histoire des Princes de ce nom. 2177.

Durazzo [Charles de] pendu, & pourquoi. 2174.

Durazzo [Louïs de] est emprisonné & empoisonné dans le château de l'Oeuf. 2177 b.

Durazzo [Robert de] Prince de la Morée, vient mourir en France les armes à la main. 2177 b.

E.

EAu, qui a apris aux hommes à la mêler avec le vin. 211 b. Eau d'une merveilleuse proprieté. 1209 a. Etoit le principe de toutes choses selon Thales. 1708 a. & 2856 b. Santé bue & portée avec un grand verre d'eau. 2875 b.

Ebraïsans, selon eux tous les Dieux des Paiens ont été pris de la tradition Judaïque. 889 a. Preuve qu'ils en alleguent. ibid.

Eburones, quels peuples on doit entendre par là. 2550 a.

Ecclesiastiques, leurs desordres sont mis à profit par les souverains. 21 b. Aiment à changer de poste. 41 b. Les Ecclesiastiques du XVI. siecle exerçoient leur tyrannie sur l'esprit & sur la conscience. 112 a. Enclins à flater les Puissances. 176 b. Sont à craindre quand on les a pour accusateurs. 348 b. & 349 a. Sont heureux que leurs peuples n'aient point de capacité. 423 a. Ecclesiastiques qui ont fait des vers galans. 469 b. Il y en a peu d'habiles qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde. 531 a. S'il est important de leur tenir la bride courte. 661 b. Le même esprit qui leur a procuré tant de biens & tant d'honneurs, avoit déja éclaté dans le Paganisme. 954 a. Jusqu'où alloit à leur égard la rigueur des anciens Canons. 1383 a. Ils loüent tous ceux qui sont liberaux envers l'Eglise. 1384 b. Plusieurs aiment mieux demeurer interdits du Pape, que de se separer de leurs femmes. 1390 a. Ceux du Septentrion ont plus de peine à recevoir la loi du celibat, que ceux du Midi. ibid. b. Le nombre de ceux qui trouvent le joug du celibat trop rude est innombrable. 1396 b. Leurs vices incurables. 1465 a. b. Qui a introduit la coutume de deposer ceux qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. 1499. On ne leur devroit point permettre d'avoir de jeunes servantes, quand ils ne sont pas mariez. 1769 a. Il est dangereux de s'en prendre à eux. 2935 b. Cherchez Clergé.

Echecs, on promet un ouvrage touchant ce jeu. 631 b. Fameux joueur de ce jeu. 1334 a.

Eclipses, qui le premier en devina le tems. 1567 b. Eclipse de soleil qui arriva au tems de la passion de nôtre Seigneur. 2412 b. Eclipse de lune cause la ruine d'une flote aux Atheniens. 2366 b.

Ecoles, ceux qui y enseignent & qui y disputent le plus, ne sont pas les mieux persuadez des veritez évangeliques. 37 a. Pour faire valoir l'école il faut s'attacher tout entier à sa profession. 252 b.

Ecoliers, les maitres qui en veulent avoir, ne doivent point s'apliquer à faire des livres. 252 b. Ecolier qui a de l'esprit, & qui aime la dispute donne de la peine à son maitre. 1014 a. Les Ecoliers passoient autrefois pour fort avancez, quand ils entroient en Philosophie à l'âge de vingt ans. 1299 b. Belle leçon pour les porter à l'étude. 2032 a.

Ecosse delivrée du joug des Danois par la valeur d'un paisan. 1467. Combien de Rois y ont regné, & comment traitez. 1722 b.

Ecossois qui se fait battre pour l'obeïssance passive. 785 a.

Ecrevisses dont l'écaille representoit une hache. 2849 b.

Ecrire, expedient dont se servoient les anciens Arabes pour écrire. 2084 b. Gens qui écrivoient toute une harangue quelque rapide que pût être la prononciation de l'orateur. 2535 b. Gens qui ont excellé en cet art. 2585 a.

Ecrits qu'on pourroit nommer un ouvrage de marqueterie. 142 a. Ecrits posthumes, on ne peut guere s'y fier sur tout quand ils viennent de loin. 2549 a. Bonheur de quelques écrits. 3121 a.

Ecriture Greque qui sert d'original à graver les caracteres de cette langue. 2954 b. & 2955 a.

Ecriture sainte, doctrine qui attaque son autorité. 79 a. Comment Alabaster l'expliquoit. 131 a. Si elle peut fournir des materiaux & des principes pour toutes sortes de sciences & d'arts. 177. Si sa lecture n'en a pas été interdite aux laïques selon l'esprit de l'Eglise Romaine. 370 b. La simplicité de son style degoute saint Augustin. 422. Si les laïques sont obligez d'en entendre les originaux. 446 b. Son interpretation doit être accommodée au tems selon certains controversistes. 459 b. Si sa divinité ne peut être prouvée. 522 a. Bedell fait travailler à une version de l'Ecriture en langue Irlandoise. 531 b. Saumaise trouva l'Ecriture plus obscure qu'Eschyle. 1169 b. Indignement traitée par quelques docteurs Catholiques Romains. 1597 a. b. Pensée de l'historien Matthieu sur la maniere de l'enseigner. 1619 b. De quelle maniere un visionaire auroit voulu qu'on la lût au peuple. 1725 a. Ne doit pas être interpretée toûjours selon les regles de la Grammaire. 2566 a. Elle a été traitée dans le Christianisme à-peu-près comme on traite le Code de Justinien. ibid. Il s'y trouve des choses capables de demonter toute la metaphysique. 2581 b. Ce que disent les libertins de l'esprit qui l'a dictée. 2656 b. Ne craint pas de blesser la chasteté en s'exprimant naturellement & sans circuits. 2714 b. Cherchez Bible.

Ecrivains, on a mis dans les anciens écrivains bien des cho-

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

choses à quoi ils ne penserent jamais. 236 b. Plusieurs s'accommodent du bien d'autrui sans nommer leur bienfaiteur. 296 b. Voiez aussi 650 a. Debitent des choses incompatibles d'une même personne. 396 a. Il y en a qui plaisent d'abord pour leur nouveauté, & enfin à cause de leur antiquité. 417 a. Doivent narrer tellement les choses, qu'on n'ait pas besoin de raisonnemens pour les entendre. 625 a. Un des defauts d'un écrivain. 725 a. Est bien negligent quand il ne fait que citer d'une maniere vague le titre d'un livre. 700 b. Ni les écrivains François ni les Espagnols n'ont gueres songé à l'avenir, dans ce qu'ils ont écrit les uns contre les autres. 820 a. Aplication d'un vers de Virgile à ce sujet. ibid. Ecrivains trop feconds & qui travaillent trop à la hâte. 1264 a. Quand la passion les gouverne ils ne pensent jamais à l'avenir, & fournissent ainsi des armes contre leur propre parti. 1612 a. Il y en a beaucoup qui citant un auteur, lui font dire tout ce qu'ils croient qu'il devoit dire. 1697 b. Les écrivains bannissent souvent la moderation & la bonne foi de leurs écrits, quand ils sont de diverse religion. 1994 a. Comment on doit interpreter les plaintes qu'ils poussent contre l'ingratitude du siecle. 2286 b. Jugement touchant les plus celebres de l'ancienne Rome. 2510 a. Il y en a qui sont bien aises que leurs ouvrages paroissent dans l'Index. 2544 b. Echantillon de la bonne foi de plusieurs. 3030 b. Cherchez Auteurs.

Ecueil des accusez, qui fut apelé de la sorte. 126 & 825 b.

Edesse [Josselin de Courtenai, Comte d'] meurt dans les fers à Alep. 2236.

Edimbourg, en quel tems sa forteresse fut construite. 1799.

Edit. Quel étoit celui de Janvier 1562. & dans quelle situation étoient alors les affaires de la Religion Romaine. 1602 b. Le Parlement de Paris refuse de le verifier. 1604 a. Voiez aussi 1607 a. Edit de Juillet 1562. ses restrictions. 1602 b. Edit de Nantes, par qui dressé. 890. Edits contiennent souvent des honnêtetez qu'il ne faut pas prendre à la lettre. 2067 a.

Editions, ce que Loysel disoit des premieres. 239 a. Indolence de ceux qui attendent les secondes. ibid. b. Il n'y en a aucune dont on ne puisse faire quelque profit. 240 a. Il y a bien des auteurs à qui une seconde édition coûte plus que la premiere. 466 b. Voiez aussi 1826 a.

Edouard [saint] sa simplicité contribua beaucoup à le faire mettre dans le Calendrier. 1123 a. Il se fit donner la discipline, & pourquoi. ibid. b.

Edouard I. Roi d'Angleterre, fait irruption en Ecosse. 1467 b.

Edouard III. Roi d'Angleterre, fâché d'une inscription mise au chateau de Windsor. 3019 a. Sa maitresse pouvoit tout sur lui, & son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce Prince. 3022 b.

Edouard VI. Roi d'Angleterre, sa mort cause beaucoup de joie à Rome, mais les raisons de cette joie cesserent bientôt. 1679 a. On trouve mauvais à Rome qu'on lui ait donné la qualité de Roi. 1686.

Education, succombe sous le poids de la nature. 58 a.

Effigie, quelques-uns ont dit qu'ils n'avoient jamais eu plus de froid que le jour qu'on avoit brûlé leur effigie. 654 b.

Egarement, exemple de ceux dont l'esprit humain est capable. 75 b. & 76 a.

Egypte, les Doiens des Prêtres y étoient apellez prophetes. 261 a. Qui a fourni aux frais de la plus celebre Pyramide de l'Egypte. 1254 b. Quand & en quelle occasion des gens d'une autre langue y vinrent s'établir pour la premiere fois. 2519. Lequel de ses Rois but le premier du vin. 2520.

Egypte [Sortie d'] piece tragique, qui en est l'auteur. 1171 b.

Egyptiens meprisent Agesilaus. 96 a. & 97 a.

Eglise, on a dit qu'elle avoit commencé en Abel. 16 a. Si elle auroit manqué de quelques articles de foi sans Aristote. 349 b. Si elle n'a jamais emploié le bras seculier contre les sectes. 356 a. On ne peut soutenir son infaillibilité à l'égard des faits. 369 b. Ne peut pas subsister sans Liturgie & sans Discipline. 687 a. Quand il y faut tolerer les abus. 848 b. Le même esprit qui a enrichi les gens d'Eglise sous le Christianisme, avoit deja regné sous le Paganisme. 954 a. Ceux qui occupent de grans postes dans l'Eglise, donnent facilement le large à leurs passions. 1385 a. Un visionaire enseignoit qu'il n'y avoit aucune Eglise sur la terre qui fût pure. 1725 b. Ce qui en rendoit la reformation difficile, & même impossible. 1737 a. Quel usage on doit faire de ses biens. 2152 b. Ce qu'elle a le plus à craindre. 2297 b.

Eglise militante, ceux qui l'apellent de la sorte, ont plus de raison qu'ils ne pensent. 619 b.

Eglise [Systême de l'] d'où vient que ce livre de Mr. Jurieu, qui a tant d'imperfections, a été regardé comme le chef-d'œuvre de son auteur. 2225 a.

Eglise Romaine, si on peut l'accuser d'avoir condamné la doctrine de saint Augustin. 453 b. & 454 a. Reçoit dans son sein tout ce qui se presente à elle. 756 a. Il y a de l'aparence que plusieurs de ses abus y dureront aussi long tems qu'elle. 1277 a. Junius croioit qu'on se peut sauver dans sa communion. 1691 b. Semble avoir adopté la religion du Dieu Terminus. 1775 a. Est plus habile en fait de vangeance, que le monde. 1645 a. Avec quelle vigilance elle s'aplique à l'affaire des conversions. 2232 b. Si l'on a eu raison d'abandonner sa communion. 2234 a. Cherchez Papisme.

Eglise Gallicane, son origine obscurcie par le faux zéle des Moines. 661 a.

Egnace [Baptiste] comment il repondit à la critique que Robortel avoit faite de ses ouvrages. 1569 b.

Eguillette, savoir si le Diable peut faire ce qu'on apelle nouër l'eguillette. 27 b.

Εἴδωλα, qu'est-ce qu'Epicure entendoit par là. 858 a. Et comment interpreté par les Scholastiques. ibid.

Elegie composée en l'honneur de ceux qui avoient perdu la vie à la journée de Marathon. 1168 a.

Elemens, si la guerre qu'ils se font cessa dès que le chaos fut debrouillé. 2177 a.

Eleonor [Heritiere de Guienne] son divorce avec le Roi de France. & son mariage avec le Roi d'Angleterre. 1875 a. Son commerce avec Saladin. ibid. b. Ses jalousies, ses vengeances, & le châtiment qu'elle en reçut. 1877 b. Sa fin. 1878 a. A été mise dans le catalogue des femmes savantes. ibid.

Elephans, honnêteté de ces animaux. 476 a. Les blancs sont en grande veneration dans l'orient. 1628 a. Quand vus des Romains pour la premiere fois. 2438 a.

Elephantis étoit une courtisane qui avoit composé des livres remplis d'impudicitez. 1749 a.

Eleusinia sacra patefacta, qui est l'auteur de ce livre. 2426 a. n.

Elide, loi severe de ses habitans contre les femmes qui oseroient se couler aux jeux Olympiques. 563 Cette ville accorde à tous les Philosophes le privilege d'immunité. 2433 a.

Elie, si sa plainte est d'un homme inspiré. 79 a.

Elien excuse Anacreon. 212 b. Debite une morale depravée. 1041 b. Son injuste partialité en qualité d'historien. ibid. Lui ou ses copistes ont écrit Pericles pour Epicles. 2370 b.

Elisabeth, Reine d'Angleterre, comment elle apelloit Bodin. 628 b. Pourquoi sous son regne on n'a pas tâché de justifier sa mere. 632 b. Difference qu'il y avoit entr'elle & Agrippine. 1116 a. Discours qu'elle tint sur le sujet du Comte d'Essex. 1350 b. Un fanatique fait mille imprecations contre elle. 1454 b. Quel Prince elle avoit le plus souhaité de voir. 1515 a. La reformation qu'elle procura. 1641 a.

Ellebore, pris pour faire bien mediter. 812 a. Il y en a une espece apellée melampodium. 2089 a.

Eloges, il ne doit pas être plus permis à un faiseur d'éloge de mentir, qu'à un historien. 512 b. Eloge tiré du defaut d'érudition. 558 a. Mauvaise coutume de ceux qui en font. 761 a. On doit être reservé sur ce chapitre. 1855 a. Cherchez Panegyriste. L'envie de donner des éloges fait faire ordinairement beaucoup de fautes. 1589 a.

Eloquence, jalousie d'éloquence. 238 a. Voiez aussi 1591 b. Paroit ordinairement plus grande aux auditeurs qu'aux lecteurs. 836 a. Effets surprenans de cet art. 794 b. & 848 a. Quelle en est la force. 2367 a. Est pour l'ordinaire separée de la vaste érudition. 2494 a.

Eloquent, on peut l'être bien qu'on recite des discours composez par un autre. 1526 b.

Elpinice, pourquoi rebutée en sollicitant pour son frere Cimon. 2376 a. Entretenue par son propre frere. ibid.

Elus chez les Manichéens ne devoient point cultiver la terre. 2027 b.

Emeritus, personne ne devroit être declaré tel, tandis qu'il fait des enfans. 1012 a.

Emile, auteur d'une histoire de France, ne peut pas aller de pair avec les Salustes & les Tites Lives. 1121 b.

Emilia Lepida, ses crimes & sa fin. 1089 b.

Emilius [Antoine] refuse une profession. 1579 a.

Emmeric a été autrefois une bonne Ecole. 634.

Empedocle partagé en deux. 1329 a. N'avoit pas raison d'associer aux quatre élemens l'amitié & l'inimitié. 2277 b. Ce qu'en dit Aristote. 3041 b.

Empire Romain, il ne s'y faisoit pas toûjours tant de desordres qu'on se figure, depuis que les soldats se furent accoutumez à créer & à tuer les Empereurs. 428 a. Il n'y avoit que trois villes dans toute son étenduë qui eussent la permission d'avoir des écoles de droit. 570 b.

Em-

Digitized by Google

Empiricus [*Sextus*] *la subtilité & l'inutilité de sa Logique.* 2432 a. *Ses moiens de l'epoque.* ibid.

Emplois *publics. Il faut avoir égard à la vigueur, & non à l'âge des personnes qu'on y veut engager.* 2515 b.

Enchantemens, *certaines gens n'ont rien cru de ce que l'on en conte.* 2472 b. *Cherchez* Magie.

Ἐν χυρῷ τόμῳ, *quel est le sens de cette expression.* 318 b.

Enchanteurs *sont beaucoup plus rares que les Sorciers.* 753 b.

Eneide, *distique sur l'ordre de brûler ce poëme.* 281 b.

Enfance, *une ambition qui commence à se montrer dès l'enfance merite d'être redoutée.* 1082 b.

Enfans, *leur sort inevitable d'être de la religion de ceux qui les élevent.* 32 b. *La coutume de leur faire peur est fort ancienne.* 47 b. *Chansons avec quoi on les endort.* 49 b. *On étoit autrefois persuadé que leur nourriture faisoit partie de leur éducation.* 854 a. *Preuve de cela tirée d'un fait bien singulier.* ibid. *Leur éducation.* 929 b. *On leur persuade tout ce qu'on veut.* 1704 b. *S'il vaut mieux les faire étudier chez soi, que de les envoier dans les Academies.* 1717 a. *Quel est leur caractere.* 1893 b. n. *Il y en a d'infirmes, qui deviennent robustes.* 2043 b. *Enfant celebre par l'étude des belles lettres.* 1079 b. *Enfant celebre à ajouter à ceux de Mr. Baillet.* 1235 b. *Enfans illustres.* 2090 a. *Enfant qui crois de trois coudées en trois ans, & qui decrois de même.* 2828 b. *On supose que Tapper n'avoit jamais oui dire de quelle façon les enfans viennent au monde.* 2836 b. *Maxime sur leur éducation.* 3033 b.

Enfant supose. *Agesilaus pretend que Leotychide est un enfant supose.* 95 b. *Voiez aussi* 1278 b. 1513 b.

Enfantement *spirituel causant les mêmes tranchées que l'enfantement corporel.* 685 b.

Enfers, *le chemin des enfers n'est pas plus loin d'un lieu que d'un autre.* 225 b. *Ce qu'on dit de ses tourmens traité de fable par Ciceron.* 880 a. *Voiez aussi* 1774 b. *Et par Urceus.* 2993 a. *Plus petits que leur vestibule.* 2316 b. *Prudence a cru que les damnez y ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où Jesus-Christ en sortit.* 2517 a. *Si Spinoza eût raisonné consequemment il n'eût point traité de chimerique la peur qu'on en a.* 2781 b.

s'Engager, *si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé.* 373 b.

Engastrimythes, *ce qu'ils sçavent faire.* 1834 b.

Enlevemens, *reflexion sur ceux des Heroïnes de Roman.* 1490 a. *Voiez aussi* 2421 a.

Ennemis, *il n'y en a pas de pires, que ceux qui sont prodigues de loüanges.* 349 b. *Il faut rabatre de la signification des termes quand un ennemi parle de son ennemi.* 381 a. *Il ne faut condamner personne sur leur temoignage.* 1630 a. *Il ne faut pas toûjours s'oposer à leurs conquêtes.* 1886 a. *Il n'y a rien plus dangereux que de les mepriser dans un tems difficile.* 2647 a.

Ennius, *ce que Quintilien en disoit.* 2076 a.

Enoch, *les Hebraïzans peuvent dire que les Paiens ont fait allusion à son histoire.* 205 b.

Enochia, *comparaison de cette ville avec celle de* Ponecropolis. 757 b.

Ἐντελέχεια, *mot essentiel à la Physique d'Aristote, mais presque inintelligible.* 473 a.

Entendement, *suposé premier moteur de toutes choses par Anaxagoras.* 218 a. *Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques philosophes.* 415 b. & 876 a. & 978 a. *Absurdité de cette doctrine.* 416 a. *Laquelle n'a pû neanmoins tomber que dans de grands genies.* ibid. b. *Cherchez* Esprit.

Entendre, *il ne faut condamner personne sans l'entendre.* 560 a.

Entêtez *sont un mal necessaire à un parti.* 1080 a.

Enthousiasmes, *s'ils sont compatibles avec l'opinion de ceux qui disent que l'ame n'est point distincte du corps.* 1045 b.

Envie, *ses tortures.* 1703 b.

Enzinas, *auteur d'une traduction Espagnole du Nouveau Testament.* 1072 b.

Eparque, *Evêque de Corfou, avoit ramassé de très-excellens manuscrits, dont la bibliotheque d'Augsbourg fut enrichie.* 1579 b.

Epernon [*le Duc d'*] *conserve sa fierté jusques dans le lit de la mort.* 1436 a. *Present que lui fit la ville de Rouen.* 1525 b. *Se joüoit de la fortune.* 2889 a.

Ephemeride *de Cesar, c'est autre chose que ses commentaires.* 456 b.

Ephesiens, *une de leurs loix.* 238 b. *Leur credulité pour les traditions les plus ridicules.* 1635 a.

Ephore *historien le caractere de son genie.* 2860 a.

Ephores, *les Rois dependoient de leurs caprices.* 96 a. & 101 a.

Epyaxa *use de toute sorte de courtoisie envers Cyrus.* 940 b.

Epicharme, *belle doctrine d'Epicharme.* 205 a.

Epicles, *quelle sorte de santé il but avec Autocles.* 2370 b.

Epictete, *combien fut venduë sa lampe.* 1936 b.

Epicure *s'est plus aproché de la verité qu'aucun ancien Philosophe.* 641 b. *Il y a eu de ses sectateurs qui ont été fort reglez dans leurs mœurs.* 827. *Quelle étoit la volupté qu'il recommandoit.* 858 a. *L'hypothese des presages & de la fortune, est directement oposée au systême de ce Philosophe.* 881 a. *Il se fit tort en n'avoüant pas les obligations qu'il avoit à Democrite.* 1030 b. & 1804 a. *Son honnêteté & sa debonnaireté.* 1130 a. *D'où vient la mauvaise opinion que l'on a de lui & de sa secte.* 1136 b. *On feint qu'il dispute contre un Platonicien.* 1138 b. *Et contre un prêtre Paien.* 1141 a. *Prend une precaution inutile.* ibid. b. *Epicure auroit reconu des Esprits, s'il avoit raisonné consequemment.* 1921 a. *S'il a pu accorder son systême avec le culte public, & tromper les Atheniens.* 1924 a. *Critiqué par Plutarque.* 1926 a. *Et par Muret.* ibid. b. *L'hypothese de l'existence des Dieux est l'endroit foible de son systême.* 1928 b. *S'il a reconnu la providence.* 1929 a. *Son objection touchant le mal qui arrive dans le monde, mal refutée par Lactance.* 2324 a. *Rejette la geometrie & les autres parties des Mathematiques.* 3068 b.

Epicuriens *ne vouloient rien reconnoitre de surnaturel dans les songes.* 62 a. *S'il étoit permis aux uns de railler les autres, & en quoi.* 859 a. *Il y en a qui sont plus reglez dans leurs mœurs que la plupart des idolatres.* 827. *Voiez aussi* 2910 a. 2911 a. *Leur union.* 1130 a.

Epidemies, *l'esprit n'y est pas moins sujet que le corps.* 12 b.

Epigones, *comment il faut traduire ce mot.* 87 b.

Epigramme *recompensée de mille muids de blé.* 319. *Une autre rudement censurée.* 486 a. b. *Une d'Ausone admirée par Daurat.* 1012 b. *Quelles en doivent être les qualitez.* 2225 a.

Epilepsie, *qui a defini l'acte venerien* une petite épilepsie. 1032 a.

Epinac [*Pierre d'*] *Archevêque de Lion, fameux antiroialiste, aux conferences de Surene.* 2656.

Epines *fabuleuses, dont les fleurs étoient en forme de couronne.* 26 b.

Epiphane [*saint*] *ne dit point qu'il se fit des impuretez dans les assemblées des Adamites.* 82 b. *S'est fondé sur une fausse tradition sur le mugissement d'un veau d'or.* 1118 a.

Epirotes *reduits presqu'à rien par la famine, & pourquoi.* 2440.

Epistolæ obscurorum virorum, *effet de leur lecture.* 1158 a. *Qui est l'auteur de cet ouvrage.* 1577 a.

Epitaphes *trompeuses.* 11. 79. *Mal entenduë.* 163 a. *Celle d'une comedienne enterrée en terre sainte.* 247 a. *Une qui cause bien du bruit.* 372 a. b. *Quand on en raporte quelqu'une, il n'y faut pas changer la moindre lettre.* 1743 b. *Epitaphe pleine de presomption & d'orthodoxie.* 2292 b. *Il y en a beaucoup qui ne sont que des jeux d'esprit, & qui n'ont jamais été gravées sur les tombeaux.* 326 a. *Regles à observer pour ceux qui en raportent.* ibid. *Les épitaphes sont plus croiables pour les jours mortuaires que les historiens.* 1071 b.

Epitres dedicatoires, *lieu commun de cette sorte d'épitres.* 260 a. *Ne produisent plus rien,* 1222 a. *Preparées pour ceux qui recompenseroient mieux l'auteur.* 2556 b. *C'est un defaut de ne les point dater.* 2807 b.

Eponges *benites envoiées par le Pape à Eudes Duc d'Aquitaine, & pourquoi.* 10 b.

Epopée, *souffroit autrefois des naïvetez.* 58 b. *N'en souffre plus aujourd'hui.* 250 a.

Epoque, *à qui en apartient l'invention.* 305 a. *Sentiment des Academiciens sur ce sujet.* 810 a. b.

Epoque *d'un évenement, mal marquée par le terme vague de cette année.* 38 a. & 247 a.

Epouses, *il y en a qui prenent des drogues pour avorter.* 802 b. *Epouse qu'un homme porte à l'Eglise aux épousailles.* 2191 b. *Jeune & belle n'est guere commode à un voiageur.* 2161 a. *Celles qui sont galantes adoucissent ordinairement par leurs flateries le tort qu'elles font à leurs maris.* 2496 b.

Erasistrate, *comment il reconnut la maladie d'Antiochus brûlant d'amour pour sa belle-mere.* 2662 a.

Erasme *critiqué au sujet d'un proverbe Grec.* 11 a. *Et sur le sens d'un passage de Ciceron.* 12 b. *Pourquoi il n'embrassa point la reforme.* 105 a. *Pronostic qu'Agricola fit de lui.* 108 a. *Regardoit au commencement Luther comme un liberateur.* 112 a. b. *Maltraite Aleandre.* 163 a. b. *Passe pour fauteur des Lutheriens.* ibid. *Ses lettres sont souvent mal datées & mal*

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

rangées. 202 a. & 810 a. Les conseils qu'il donne à un de ses amis, pour lui faire avancer fortune. 202 a. Ne haissoit pas le vin. ibid. b. Il censure les poësies d'Andrelinus. 247 b. Il raporte mal un fait tiré d'Elien au sujet d'Alexandre. 275 b. Ses contestations avec Beda. 529 a. b. Sages conseils qu'il donnoit à Berquin. 575 a. Cité. 576 b. Une de ses lettres qui n'avoit pas vu le jour. 649 b. Ne peut obtenir la grace d'être cité par Budé. 733 a. Est maltraité par Egnatius. ibid. b. Ses ouvrages étoient corrigez par Castellan. 844 a. La langue Greque n'étoit pas son fort. ibid. Mettoit trop peu de tems à composer ses livres. ibid. Son erreur au sujet de la chirurgie impure de Diogene. 1053 a. Sa dispute avec Eppendorf. 1146 b. Pourquoi la vieillesse lui étoit agreable. 1159 b. Ses sentimens heroiques envers un de ses adversaires. 1247 b. Est devenu poltron à l'égard de la Cour de Rome. 1321 a. Il ne veut pas qu'on exhorte les puissances à ôter aux Moines les grands biens qu'ils possedent. ibid. Comment il explique ce proverbe, gardez vous de l'homme aux fesses noires. 1542 a. Ses Imprimeurs lui font une sanglante piece. 1584 a. Il est étrange qu'il n'eût point lu ce que les auteurs avoient dit de Jupiter changé en coucou, pour jouir de Junon. 1699 b. Ecrit une fausse nouvelle de l'accouchement trop prompt de la femme de Luther. 1948 a. Il ouvre par ses railleries la voie de la reformation. 1699 b. & 1948. Il a mieux entendu une sentence d'Aristophane, que Valere Maxime. 2375 b. Les Magistrats de Bâle veulent acheter sa statue. 2618 b. Ce qu'il dit de l'utilité de l'histoire. 2815 a. On tâcha de faire perir tous ses ouvrages. 2836 a. Fait une chose qui doit servir de modele à tous les auteurs. 2978 a.

Erfort, la Confession d'Augsbourg & l'Hebreu s'enseignent dans cette Academie du consentement des Professeurs, qui à la reserve d'un étoient tous Catholiques. 1071.

Eric Roi de Suede dethrôné. 1314 b.

Eryngium blanc, quelle est la vertu de cette plante. 2399 b.

Erpenius n'a point entendu un passage d'Elmacin. 39 a. Il envoie un present au Roi de Maroc. 1340 b.

Errans, il faut une superiorité de raison & de genie pour savoir plaindre leur malheur. 2191 a.

Errata, en quel endroit du livre on le doit mettre quand on agit de bonne foi. 1340 b. Fort ample d'un livre fort petit. 2950 b.

Erreur, si les erreurs des anciens sont plus dignes d'excuse que celles des modernes. 375 b. Servile menagement qu'il faut avoir pour l'erreur. 661 a. Quand elle est agreable vaut mieux en de certains cas, qu'une verité fâcheuse. 844 b. Tous les particuliers ont le droit du glaive par raport à l'erreur. 859 b. Combien il est difficile à l'homme de l'éviter. 2344 b.

Erreurs populaires, s'il faut regler sa conduite là-dessus. 504 a.

Erreurs de Religion s'enracinent d'avantage par accident quand on les attaque. 2216 b.

Errol, une des maisons particulieres d'Ecosse, sa grandeur & son origine. 1467.

Erudition, si elle est en decadence. 166 a. b. Les guerres d'érudition sont quelquefois violentes & de durée. 242 a. Portrait d'un fanfaron d'érudition. 282 a. Est tombée dans le decri. 2108 a. La France paroit trop degoûtée de tout ce qui sent l'érudition. 2930 b.

Eschyle, combien furent vendües ses tablettes. 1936 b.

Eschines, orateur, essuie mille honteux reproches, & pourquoi. 1129 a. Conte qu'il fait. 2673 b.

Esclaves, pratique des anciens Romains en les afranchissant. 664 b. Qui donnerent lieu à un proverbe. 796 b.

Esope, comedien, son fils avale une perle de grand prix. 2101 a.

Espace, si ce n'est autre chose que l'immensité de Dieu. 3065 b.

Espagne, on y a fabriqué plusieurs fausses chroniques pour se jouër de la credulité des gens. 272 a. Les femmes de ce païs-là ne sont pas fâchées d'être seules avec un homme, & qu'il leur demande jusqu'à la derniere faveur. 613 a. Vive repartie d'un ambassadeur de cette Cour au Pape. 917 a. Son ambassadeur sollicite en Angleterre du secours pour Mr. le Duc de Rohan. 1515 a. Il y a dans le roiaume un couvent qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & qui en sort à la vuë de tous les assistans. 1572 a. Son ascendant sur la France dans le XV. & le XVI. siecle. 2180 b. Qui les premiers en decouvrirent les tenebres. 2477 b.

Espagnols, leurs plaintes contre la France de ce qu'elle contractoit des alliances avec les Etats Protestans. 820 a. Et les reponses que l'on y fit. ibid. On leur reproche d'avoir fait ce qu'ils avoient tant blâmé dans la France. 1113 b. Quelle est la cause de leur antipathie avec les François. 1888 b. Leur stratagême pour reprendre Maestricht. 2232 b. Espagnols pris pour des Dieux par les Americains. 2371 b.

Especes intentionelles, comment apellées par Democrite & par Epicure. 858 a. Sont la honte des scholastiques 1031 a.

Espions, ont de tout tems pris garde à la maniere dont on raisonne sur les nouvelles. 1019 b.

Esprit [le saint] pourquoi il differa de dix jours sa venuë au monde. 484. Basse & indigne reponse à cette question. ibid. On apelle fils du saint Esprit parmi les Turcs certaines gens, qui naissent d'une mere vierge. 2210 a.

Esprits, temoin qui se vante d'avoir logé dans une maison où il revenoit des esprits. 170 b. Voi aussi 947 b. & 1027 b. Si l'on ne pourroit pas dire qu'il y en a de plus bornez que l'homme. 392 a. S'il n'y a que celui de l'homme qui soit sujet au changement 1123 b. Principes de Hobbes ne sont nullement propres à en faire nier l'existence, & les operations. 1574 b. & 1921 a. Ni les principes de Spinoza non plus. 2780 a. Cherchez Fantômes.

Esprits familiers, quelle étoit la doctrine de Platon, sur ces sortes d'Esprits. 1456 b.

Esprits incubes, hypotheses touchant ces esprits. 688 a.

Esprit humain, sujet aux maladies épidemiques aussi bien que le corps. 12 b. & à de grans égaremens. 75 b. Voi aussi 1453 b. Il en faut refrener la subtilité. 358 a. Ses inegalitez & ses caprices. 674 a. D'un tour singulier. 805 a. & 806 a. & 878 b. S'il en faut moins pour apliquer, que pour inventer. 1132 a. Preuve de son mauvais goût. 1545 a. Passe par les mêmes vicissitudes que le corps. 2455 b. Il ne depend point de nous de le tranquilliser. 2567 b. Sa beauté peut faire oublier la laideur du corps. 2576 b. Les Cartesiens soutiennent que nous n'en avons point d'idée. 2723 a. Cherchez Ame, Entendement. Il y a des esprits pesans qui se developent peu-à-peu. 933 a. Extraordinaires. 2127 b. Il entre un caractere de folie, dans le caractere des grands esprits. 807 a. En quoi consiste leur mouvement selon les Cartesiens. 2165 a. Esprits forts, si en niant qu'il y ait de la force dans le tour de leur esprit, on les en pourroit faire convenir. 905 a.

Esprit de Mr. Arnauld, l'histoire de ce livre. 366 b. Ses calomnies. 368 a. Son auteur ne sçait ce que c'est que la bonne raillerie. 951 a. Il parle fort desobligeamment de Mrs. les Episcopaux. ibid. b. Promesses qu'il fait au Roi de France au nom de Drabicius, & au nom de tous les reformez. 958 a. Ne sçait pas bien son Scaligerana. 1079 a. Ne se fait aucun scrupule de mentir. 2748 a. n. Il est accusé & convaincu de Socinianisme par ses propres raisonnemens. 2749 b. Il n'a pu donner aucune preuve d'une accusation atroce qu'il a publiée contre Mrs. de Port-roial. 2750 a. Il est étonnant que l'auteur de cet ouvrage soit demeuré impuni. 2840 a.

Esprit des Cours de l'Europe, l'auteur de ce livre cité. 1395 b.

Esprit [N.] quand reçu à l'Academie Françoise. 2923 b. Examen d'un passage de cet auteur. 2279 a.

Essars [Charlotte des] son histoire. 1610 a.

Estampes, les auteurs n'en doivent point mettre de fausses dans leurs livres. 665 a.

Essex [Comte d'] s'il est vrai que la Reine Elisabeth ait montré sa tête au Marechal de Biron. 1350 a.

Estrix. Jesuite, est l'auteur du livre De fraudibus Hæreticorum. 2560 a.

Etampes [le Duc d'] sa justification sur l'enquête contre sa femme. 1183 b.

Etampes [la Duchesse d'] prie le Roi François I. de retirer d'entre les mains de Madame de Chateau-Briand les joiaux qu'il lui avoit donnez. 908 b. Reflexions sur son Calvinisme, & sur les motifs pour lesquels Varillas dit qu'elle l'embrassa. 1182 a. Son pretendu Lutheranisme. ibid. b. Son mari fait faire une enquête de sa conduite, & pourquoi. 1183 a. Elle forme une faction pour l'oposer à celle de Diane de Poitiers. 1518 a.

Etaples [Faber d'] arraché des mains des inquisiteurs par la Reine de Navarre. 767. Voiez l'article Fevre.

Etat d'innocence combien il dura. 15 a.

Etats, on n'observe gueres d'autre loi que celle qui contribuë à leur agrandissement. 97 b. Ceux qui les gouvernent se trouvent souvent engagez à faire des injustices. 334 b. Les grandes revolutions qui y arrivent n'ont bien souvent qu'une bagatelle pour principe. 1083 a. Temperament dont il faut souvent user dans leur gouvernement. 1602 a. On prefere ordinairement leur bien temporel à la religion. 2410 a.

Etats Generaux de France, limitent à certains égards l'autorité roiale. 1515 a. S'il est utile de les convoquer. 2060 a.

Etats

Etats Generaux. *ou Provinces Unies du Païs-Bas, font un édit pour defendre l'exercice public de la religion Romaine à Boisleduc.* 1627 a. *Disputes dont cet édit fut la cause.* ibid. *Ils envoient en Ambassade à Muley Zidan Roi de Maroc.* 1340 b. *Ce qu'ils font en faveur des Grecs.* 1342 b. *Comment ils se justifient sur les libelles.* 3106.

Etenduë. *si nous avons l'idée d'une espece d'étenduë qui soit immaterielle.* 2723 a. *L'étenduë est composée de parties qui sont chacune une substance particuliere.* 2775 a. *Objections contre son existence.* 3060 a. 3061 b. *Voi aussi* 3066 b. *S'il y en peut avoir de deux sortes, l'une divisible, mobile & impenetrable, & l'autre immobile, indivisible & penetrable.* 3065 a.

Eternité, *la definition qu'en donne Boëce est plus incomprehensible que le dogme de la transubstantiation.* 3050 b.

Eternité *des peines, considerations sur ce dogme.* 2747 b.

Ethelrede, *Roi d'Angleterre ne veut ouïr les Missionaires du Pape qu'en pleine campagne, & pourquoi.* 1381 b. *Il se convertit au Christianisme, & son exemple est suivi de la plupart des Anglois.* ibid.

Ethiopie, *c'est là que la science des astres a commencé.* 1332.

Etienne [*Charles*] *a debité un faux fait qui est allé de Dictionaire en Dictionaire.* 765 b. *Meurt au Chatelet accablé de dettes.* 1820 b. *Sa bevuë au sujet de Pyrrhus.* 2436 a. *Il n'a point entendu un passage de Philostrate.* 2515 a.

Etienne [*Robert*] *sa maison étoit remplie de gens qui parloient toûjours Latin.* 448 b. *Protegé par Castellan contre les Sorbonistes, puis abandonné en proie à leurs poursuites.* 846 b. *Persecuté par les Sorbonistes, se retire à Geneve.* 1820 b.

Etienne [*Henri*] *de quelle maniere il s'exprime en parlant de la bonne chere des gens d'Eglise.* 1160 b. *Ses chicaneries sur la mort de Lucrece.* 1915 a. b. *Justifie mal Herodote qui avoit attribué de l'envie, & de la jalousie à Dieu.* 2373 a.

Etienne [*Nicole*] *femme savante.* 1820 a.

Etoile *qui mena les sages à Bethléem n'a rien de commun avec la torche de feu que Timoleon vit en songe.* 2885 a. *Ce que l'on entend par la longitude & la latitude des étoiles.* 1567 a.

Etre, *s'il convient univoquement à Dieu & aux creatures.* 365 a. *Doctrine generale des philosophes touchant son idée.* 2785 b.

Etrée [*Gabriele d'*] *ce qu'elle dit en voiant les portraits de deux Princesses, lors qu'on parloit de marier l'une ou l'autre avec Henri IV.* 2906 a.

Etrurie, *les anciens Prêtres de ce païs attribuoient à Jupiter de deux sortes de foudres.* 2372 b.

Etude, *les plus libertins & ceux qui n'ont aucune inclination pour elle, ne laissent pas d'y reüssir quelquefois.* 421 b. *Aplication extrême à l'étude.* 845 a. & 1027 a. *Ruse d'un pere pour obliger son fils à reprendre ses études.* 1065 a. *Si l'étude excite à l'impudicité.* 1414 b.

Etudier, *methode d'étudier.* 240 a.

Eu [*le Comte d'*] *ses belles & bonnes qualitez.* 1861 a. *Son mariage.* ibid. *Il est infidele à sa femme.* ibid. b. *Sa mort.* ibid.

Evagrius, *ce qu'il raporte de certains Moines.* 83 b.

Evangile *de saint Jean, le commencement en a été cité par un Païen, pour confirmer la doctrine de Platon.* 189.

Evangile *nouveau, plusieurs des maximes du Cardinal Palavicin y sont censurées.* 1463 b.

Evangiles *publiez en langue Anglo-Saxone.* 1691 b. *Et en langue Gothique.* 1692 b. *Ce qu'on accuse Luther d'avoir dit des trois premiers Evangiles.* 1937 a. *Voi aussi* 1938 b.

Evarige, *Roi des Goths, comparaison de l'un de ses Conseillers avec Apollonius.* 287 b.

Eubates, *sa femme lui fait ériger une statuë, pour recompenser sa fidelité.* 1750 a.

Eubulide *fut l'inventeur de divers sophismes.* 1185 b.

Eucharistie, *La maniere dont le corps de* Jesus-Christ *y est n'a point été definie par l'Eglise d'Angleterre.* 532 a. *Beze calomnié sur cette matiere.* 591 b. *Comment Dieu y conserve les accidens sans sujet.* 1998 b. *Phrases de Calvin sur ce sujet lesquelles semblent admettre une presence corporelle.* 2691 b. *Les transubstantiateurs abusent des mots,* changement, conversion, *ou* transelementation. 2784 b.

Euchrocia *engrossée par un heretique.* 2511 a. *Elle est punie du dernier suplice.* ibid. b.

Eudes, *Duc d'Aquitaine, jouoit au plus fin avec Charles Martel.* 9 b. *N'a point attiré l'irruption des Sarrasins.* 10 a. *Les soupçons en devoient bien plutôt tomber sur Charles Martel.* ibid b. *Auquel de ces deux chefs apartient la gloire de les avoir vaincus.* ibid. b.

Eudoxia *envoie secretement vers Giseric, & le conjure de venir venger la mort de Valentinien.* 1785 a.

Eve, *quelle étoit sa pensée quand elle donna le nom de* Seth *à un de ses fils.* 16 a.

Evêché *procuré par les Muses.* 178 b.

Evenemens, *ce que devroient faire ceux qui content des évenemens mysterieux.* 857 a. & 862 a. *Il y en a sur lesquels on pense beaucoup & on parle peu.* 866 b. *Les plus considerables peuvent dependre d'une vetille.* 883 a. *Il est de la derniere importance de les trouver rangez dans leur ordre naturel.* 1114 b. *C'est dans leur arrangement que consiste la principale difference entre les relations des Catholiques & celles des Protestans.* ibid. *Les grans sont fort du goût de nôtre esprit.* 1545 a. *Les anciens ont dit que la prudence de l'homme y a moins de part, que son bonheur ou son malheur.* 2887 b. *On ne juge guere des choses que par l'évenement.* 2692 a.

Evêques *d'Orient sujets du Roi de Portugal, ne reconnoissent aucun Patriarche.* 15. *Il y a des Evêques qui après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, ne prêchent plus dès qu'ils sont Evêques.* 178 b. *Evêques* de Carême-prenant, *qui sont ceux qui furent apellez de la sorte, par qui, & pourquoi.* 519 a. *Quelle est la dignité des Evêques, & quelles leurs fonctions en Angleterre.* 1117 b. *Evêque qui étoit d'un caractere apostolique.* 1262 b. *Evêques étoient en veneration parmi les Païens mêmes, quand ils etoient de bonnes mœurs.* 2033 b. *Ils deshonorent leur caractere quand ils s'érigent en delateurs.* ibid.

Evidence, *si elle est la marque, & la mesure de la verité.* 2431 a. *Voi aussi* 3042 b.

Eumenes *Roi de Pergame, étoit de bon accord avec ses freres.* 2360 a. & 2362 b.

Eumenius, *Rhetoricien, avoit de gages quinze mille écus par an.* 147 b.

Eunapius *eût voulu que l'on eût intitulé l'Histoire d'Apollonius,* La descente d'un Dieu sur la terre. 286 b.

Eunuques, *si les femmes commises à leur garde sont en sureté.* 22 b. *Voi aussi* 955 a. & 956 a. *Ce qu'en dit saint Basile.* 956 a. 1253 b. *Deux sortes d'Eunuques.* ibid. *Comparez aux bœufs ausquels on coupe les cornes, & qui ne laissent pas de donner des coups de tête.* 1504 b. *Leur impuissance pour les femmes n'est d'aucune consequence pour les autres qualitez des grans hommes.* 1513 a. *Peuvent être fort braves.* 1530 a.

Eunus, *artifice dont il se servit pour inspirer la rebellion.* 481 a.

Euphorbie, *plante, d'où lui vient ce nom.* 1667 b.

Euphormion, *livre, critiqué fortement, & par qui.* 479 b. *Condamné par l'inquisition.* ibid. *Ce qui n'empêcha pas l'auteur d'être caressé à Rome, & de recevoir des bienfaits pour ce livre-là même.* 480 a.

Euphorus, *s'il y a eu un auteur nommé de la sorte.* 1127 a.

Euphrate, *quand il servit de bornes à l'Empire.* 1456 a.

Evremont [*Saint*] *auteur d'une satire contre l'Academie Françoise.* 43 b. *Cité.* 2311 a. 2405 a. 2525 b.

Eurymedon, *comment puni par Jupiter, & pourquoi.* 1693 a.

Euripide, *trouvoit beau un axiome d'Agathon.* 94 b. *Energie d'une de ses sentences.* 98 a. *Disoit que Dieu se mêle des grandes choses, & laisse faire les petites à la fortune.* 227 a. *Sa coutume étoit d'amener des personnages sur la scène, qui debitoient des impietez.* 983 b. *L'argument* ad hominem *qu'une courtisane lui fit.* 1750 a.

Europe, *les Chretiens y sont fort sujets à l'ivrognerie & à l'impudicité.* 1163 b.

Europeens, *ce fut seulement par represailles qu'ils enleverent la fille du Roi de Tyr.* 1495 a.

Eusebe, *ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane examiné.* 286 b. *Place mal un passage de Porphyre qu'il nous a conservé.* 1128 a. *Comment il refute les medisances d'Hieracles contre la religion Chretienne.* 1553 a. b. *Ce qu'il cite de Phlegon.* 2412 a.

Euthymenes, *combien son fils crut en trois ans, & ce qui lui arriva en suite.* 2829 b.

Euthymius Zigabenus, *contes qu'il nous fait d'une pierre.* 92 b.

Eutychius, *son narré touchant la brouillerie de Caïn & d'Abel.* 16 b.

Eutrope, *si un passage de cet écrivain a été bien traduit par l'Abbé de Marolles.* 763 a.

Exactions *imposées sous divers pretextes.* 882 a.

Examen [*la voie de l'*] *quand on n'en a plus à faire on revient à la voie de l'autorité.* 181 a. *Ses difficultez.* 2223 a. *Voi aussi* 2342 a. *Il y a des gens qui disent que personne ne se sert de cette voie.* 2342. b. *Quels sont les obstacles qui empêchent le plus de faire un bon examen.* ibid. *Lieu commun contre cette voie.* 2940 a. *Cherchez* Autorité.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Excommunication *plus rude quelquefois que les peines afflictives.* 69 b.

Excuses, *quelque bonnes qu'elles soient, c'est toûjours le mieux de n'en avoir pas besoin.* 1145 a.

Exemple *dont s'est servi un auteur moderne, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe.* 1552. *Exemple de la mauvaise coutume d'interesser la religion dans les disputes des savans.* 704 a. *On devroit punir severement ceux qui donnent de mauvais exemples.* 1964 a. *Contagion des mauvais exemples.* 3105 b.

Exercices *spirituels, qui est l'auteur de ce livre.* 1845 a.

Exil, *il y a eu des gens qui s'en sont felicitez.* 474 a.

Exilez *difficiles quelquefois à contenter.* 67 a.

Exorcisme, *un Despautere presenté à une Demoniaque comme un formulaire d'exorcisme.* 707 b.

Exorcistes, *emploi vil & mercenaire parmi les Paiens.* 1129 a. *De quelle maniere on l'exerçoit.* ibid. *Sur quoi les exorcistes questionnent ordinairement les possedez.* 1377 b.

Exploits, *plusieurs n'en raportent à Dieu la gloire que par politique.* 2886 b.

Expressions, *il y en a qui offencent encore qu'elles ne signifient rien, qui ne soit signifié par des expressions qui n'offencent pas.* 585 b. *On peut tomber dans l'illusion en s'arrêtant au premier sens qu'elles offrent à l'esprit.* 999 a.

Extraits *infideles.* 529 b.

Ezechiel, *ce qu'un Rabbin assûre touchant son tombeau.* 3014 a.

F.

FAbles *des anciens sont très-mal concertées.* 58 a. *Ils en apliquoient le denoüement à trop de sujets.* 86 a. *Personne ne veut être desabusé des fables, quand elles sont avantageuses.* 272. *A qui en apartient l'invention & la perfection.* 1172 a. *Quelle difference il y a entre fable & narration fabuleuse.* ibid. b. *Egarement de Freinshemius sur ce sujet.* ibid. *Quelles fables sont les plus utiles de toutes celles de l'antiquité.* 1174 b. *Comment Strabon en fait l'apologie.* 1175 a. & 1176 a. *Comment Seneque a pu dire que les Romains ne s'étoient point apliquez à en composer.* 1176 a. *On ne les doit jamais emploier pour expliquer les mysteres de la religion.* 2596 a. *Conjecture sur l'origine des anciennes fables.* 2832 a. *Fables Judaïques au sujet d'un faux Messie.* 481 b.

Faciendaire, *vieux mot expressif, & qui meriteroit qu'on l'eût conservé.* 2424 a.

Facilité, *il y a une facilité réelle, & une aparente de composer.* 1415 b. *Voiez aussi* 2018 b. & 2019 a. b.

Fænefte [*Baron de*] *une de ses avantures plaisamment contée par d'Aubigné.* 753 b.

Faërne, *ses Fables.* 2403 a.

Faget [*l'Abbé*] *ses differens avec Mr. Baluze.* 2031 b.

Faisit [*l'Abbé*] *de quelle maniere il parle de l'auteur des memoires de M. L. C. D. R.* 2678 a.

Faits, *il y en a qu'on peut dire faux par cela même qu'ils sont douteux.* 48 b. *Pour être temoin digne de foi dans certains faits, on n'a besoin que de la verité de relation.* 54 a. *Cause de leur falsification.* 141 a. *S'il suffit toujours de nier un fait quand l'adversaire ne le prouve point.* 150 b. *D'où vient qu'on les raporte si diversement.* 225 b. *L'exactitude à les narrer est inseparable d'un detail fatiguant.* 251 b. *Contrarieté des narrations.* 614 a. *Il y a des faits très-remarquables que nous ne connoissons que sur un raport unique.* 818 b. *Il y en a qui mettent à bout la philosophie.* 862 a. *Il y en a dont on ne blâme la publication, que parce qu'ils sont veritables.* 1322 b. *Il faudroit en matiere de fait suivre le conseil, que Descartes donne à l'égard des speculations philosophiques.* 1368 b. *On rend douteux un fait en arrangeant mal les circonstances, quelque veritable qu'il soit en lui-même.* 1387 b. *Comment il arrive qu'on en change les circonstances.* 1453 a. *Il y a quelquefois de l'illusion à le prouver par une raison de droit.* 2639 b. & 2640 b.

Famagouste, *les Turcs prennent cette ville.* 1968.

Familles, *il n'y en a point à qui on ne puisse reprocher quelque avanture.* 366 b. *Famille ancienne de Rome illustre par la chasteté.* 789 a. *Traditions fabuleuses qui se conservent dans les anciennes.* 1081 a. *Voi aussi* 2911. *Genealogie fabuleuse de plusieurs.* 2959 a. *Cherchez* Genealogistes.

Fanatiques *d'Amsterdam qui couroient tout nuds.* 84. *Combien ces gens sont dangereux dans les Etats.* 481 b. *Sont des boutefeux.* 705 a. & 959 b. *Leurs defauts ordinaires.* ibid. a. *Leurs premiers ouvrages sont le renversement des derniers.* 959 a. *Ils sont piquez jusqu'au vif, quand on leur reproche ces sortes de contradictions.* ibid. *Ils sont alertes sur les évenemens, afin de rajuster les pieces de leurs predictions selon les nouvelles de la Gazette.* ibid. *Ils n'ont souvent point d'autre but que de soulever les peuples.* ibid. *Ils aiment mieux commettre l'autorité des écritures, que d'avouer qu'ils s'étoient trompez.* ibid. *Ne perdent rien de leur credit pour avoir cent fois abusé le peuple.* 960 a. *Ne demeurent jamais court.* 1067 b. *Leur obstination à chercher des échapatoires.* ibid. & 1068 a. b. *Ils auront toûjours des partisans, pourvû qu'ils aient l'adresse de s'accommoder aux passions regnantes.* 1068. *Il y en a de deux sortes, lesquels sont les plus suspects.* 1733 a. *A quoi l'on peut conoitre s'ils le sont de bonne foi.* 1979 a. *Ils ne peuvent repondre d'eux-mêmes, pourquoi cela.* 2042 b. *Ils ne s'embarassent pas des plus grandes difficultez.* 2043 a. *Le XVII. siecle a été fecond en ces sortes de gens.* 2151 a.

Fanatisme, *sa varieté prodigieuse.* 1741. *C'est un mal plus contagieux qu'on ne pense.* ibid.

Fanfaron d'érudition, *son caractere.* 282 a. 761 a.

Fannia, *en quel tems fut établie la loi qui porte ce nom.* 2902 b.

Fantômes, *il y en avoit un qui tourmentoit une maison.* 170 b. *Un autre aparoit à Brutus.* 829 a. *Peuvent causer une maladie.* 1086 a. *S'il n'est pas possible qu'ils se produisent devant nous.* 1574 b. *Conte qui les concerne.* 2479 a. *Si Spinoza étoit en droit de nier qu'il y en eût.* 2780 b. *Cherchez* Esprits.

Fardella, *sa logique.* 3064 a.

Farel, *deputé en Allemagne.* 585 a. *Sa dispute à Bâle.* 1217 b. *Son zéle un peu trop bouillant.* 1218 a. *Son intrepidité.* ibid. b. *Erasme l'a fort maltraité.* 1218 a. & 1221 a. *Son mariage.* 1219 b.

Farellistes, *secte chimerique.* 1221 b.

Farnabe *critiqué au sujet d'une épigramme contre Fulvie.* 1334 b.

Fatalité, *les Paiens l'ont attachée à certaines choses inanimées.* 762 a.

Fatum *des Stoïques.* *Cherchez* Destin.

Faveur, *ce qu'en dit Regnier.* 1890 a.

Faula, *putain d'Hercule, on lui rend des honneurs divins.* 1252 b.

Favoris, *on recherche les filles d'un favori quelque pauvres qu'elles soient.* 342 b. *Judicieuse reflexion d'un bel esprit à cet égard.* 343 a. *S'apliquent à se faire donner ou à leurs parens les plus grands emplois de l'Etat.* 1903 a. *Favori peut mettre tel habillement, & telle viande qu'il veut, à la mode.* 2502 b. *On se plait à imputer aux favoris plus de crimes qu'ils n'en commettent.* 2993 b.

Faure [*Antoine*] *son jugement sur les plus grands Jurisconsultes de son tems.* 1366 a.

Fausseté, *il y a plusieurs choses dont on fait voir la fausseté en les rapertant simplement.* 183. *Si elle peut paroitre sous la même idée que la verité.* 305 b. *Faussetez notoires, on en a publié de tout tems.* 257 b.

Fausta, *ses impudicitez.* 2101 b.

Faustine, *jusqu'où elle portoit son impudicité.* 1875 b.

Fautes *des livres.* *Voiez* Livres.

Fauvette, *c'est ainsi que Juvenal apelle un homme dont la femme étoit infidele, pourquoi cela.* 1693 b.

Felix *ne va en Judée qu'après la condamnation de Cumanus.* 1076 a. *Il a été le mari de trois Reines.* ibid. a.

Femmes *ont été de tout tems la cause de plusieurs guerres.* 16 b. *Elles sont faciles à gagner par les vers & par la musique.* 19 a. *Femme qui prostitue son honneur par le consentement de son mari, pour lui sauver la vie.* 66. *Morale relâchée de saint Augustin à cet égard.* ibid. a. *Femme apliquée à la question sur ce qu'elle étoit fille d'une Sorciere.* 210 b. *Les femmes sont quelquesfois obligées d'essuier dans de certains procés plusieurs choses desagreables.* 292 b. & 293 b. *Quelles sont les parties de leur felicité.* 298 a. *Et quel le plus dangereux écueil pour leur gloire.* 301. *Dogme plus extravagant que la communauté des femmes.* 233 b. *Conte de la femme deux fois portée en terre.* 397 a. *Reflexion sur les qualitez de belle & de riche, ou de pauvre & de laide par raport au mariage.* 413 a. *Femmes adulteres comment punies chez les anciens Romains.* 441 b. *Donnent peu dans l'Atheisme.* 474 b. *Il ne leur étoit pas permis d'assister aux jeux Olympiques.* 563 a. *Aiment fort la curiosité des habits & des ornemens.* 664 a. 1353 b. & 1647 a. *Si c'est une loüange qu'on donne à une femme, lors qu'on dit qu'elle a resisté à des propositions impudiques.* 613 a. *Comment une honnête femme fut vangée de son seducteur.* 681 b. *Il y en a qui ne sont ni belles ni jeunes, qui ne laissent pas d'inspirer autant ou plus de passion, que celles qui sont pourvuës de ces qualitez.* 763 b. *Celles qui sont d'une qualité éminente sont contraintes de faire les premieres avances en amour à leurs inferieurs.* 802 a. *Causent bien des malheurs.* 919 b. *Courage de celles de Lacedemone.* 948 a. *Le mepris des avances qu'elles font aux*

hommes

hommes est une offence mortelle pour elles. 956 b. Voi aussi 1225 b. & 1226 a. Femme qui se sert d'un étrange remede pour amortir la concupiscence. 971 b. Voi aussi 1287 a. Une autre se coupe la langue avec les dents, & la crache au visage d'un tyran. 971 b. Espece de nudité de quelques-unes. 997 a. & 1032 b. De fort petite taille. 1001 b. & 1002 a. Les Romains leur defendirent l'usage du vin. 1165 b. & 1816 b. & 2493 a. & ils laissoient la punition de leurs crimes à la discretion de leurs maris & des parens. ibid. Celles qui ont de la cruauté, & de l'ambition surpassent les hommes en ces deux defauts. 1198 b. Il les faut fuir pour éviter la tentation. 1260 a. b. Plainte que fit un jour une femme. 1268 a. Un des plus surs moiens d'attirer les femmes, c'est d'établir des Confrairies d'une austere reformation. 1289 a. Gens qui couchoient avec elles pour éprouver leur continence. 1290 a. De quelle maniere celles de Maience marquerent leur douleur de la mort d'un auteur, qui avoit comblé leur sexe d'éloges. 1291 a. On a soutenu qu'elles ne sont pas de l'espece humaine. 1319 a. b. & qu'elles n'étoient pas faites à l'image de Dieu. 1320 a. Un Pape permet d'en avoir deux en même tems. 1337 a. Ce que les femmes peuvent pour l'établissement ou le renversement des opinions dans la religion. 1382 a. Il y en a de très-savantes. 1408 b. Trente choses necessaires pour les rendre parfaitement belles. 1489 a. Ont moins de honte en France dans leurs acouchemens, que parmi les autres nations. 1560 a. Quel est le plus grand éloge qu'on puisse donner à une femme. 1670 a. Sont capables de bien regner. 1582 b. Femme chaste fait peur à la calomnie. 1670 b. Lors qu'elles ont part au gouvernement, elles sont beaucoup plus honorées & respectées que leurs maris mêmes. 1697 b. Qui la premiere a prophetisé chez les Grecs. 1755. Les anciens Grecs établirent qu'elles n'assistassent point aux festins. 1816 a. Celles qui aiment l'étude ne devroient pas se marier. 1840 a. Elles vendent quelquefois bien cher leur pudicité à leurs maris. 1892 b. Elles sont fort mal menagées par la loi de Mahomet. 1977 a. Livres publiez sur l'excellence de leur sexe. 2067 b. On ne doit pas mettre entre leurs mains l'autorité souveraine. 2252 b. Voi aussi 2996 a. Loi severe contre celles qui auroient caché leur grossesse ou leurs couches. 2315 a. Si la religion a plus de force sur elles que le point d'honneur, pour les engager à la continence. ibid. b. Elles sont soupçonnées d'intrigues amoureuses si-tôt qu'elles temoignent de l'affection à un homme. 2468 a. Femme pauvre qu'on épouse n'est pas pour cela moins fiere bien souvent. 2490 b. On fut contraint d'abolir à Rome une loi, qui leur defendoit la braverie. 2504 a. Privileges qui leur sont accordez. 679 b. Comment elles se laissent seduire à des heretiques impurs. 2511 b. Action devergondée de quelques-unes. 2713 b. Femme qui passa la Seine à nage toute nuë. 2907 a. Supposition touchant leurs ames. 2719 b. On devroit faire un recueil de celles qui ont été le deshonneur de leur sexe & de leur païs. 2996 a. Cherchez Filles. Elles ne commettroient que rarement du mal, si les hommes ne les y excitoient point. 2929 b. La confession de leurs pechez est toujours defectueuse. 3008 b.

Femme de chambre, jeune homme deguisé en femme de chambre. 301.

Fer chaud, de quelle maniere on s'en servoit pour conoître la verité dans les accusations que l'on intentoit. 1123 a. Reflexion sur cet usage. ibid. b.

Ferdinand I. assiege Bude, & son armée est taillée en pieces par Soliman. 1584.

Ferdinand II. à son avenement à l'Empire, se vit depouillé de deux Roiaumes. 1897 b.

Feria [Duc de] meurt de desplaisir à cause du mauvais procedé d'Aldringer. 159 b.

Feronniere, aimée de François I. pourquoi infectée par son mari. 1279 a.

Ferrand est à plaindre de s'être engagé dans l'apologie de saint François. 1273 b. Cité 2036 b.

Ferrare [Renée de France, Duchesse de] retire à Montargis tout ce qu'elle peut de refugiez. 2762 b.

Ferrier [le Pere] Confesseur du Roi, a composé un petit livre de l'opinion probable. 2002 a.

Ferrier [Arnoul] celebre Professeur en Jurisprudence à Toulouse. 1065.

Festin, somptuosité prodigieuse d'un qui fut fait à Rome par un financier du Pape. 913 a. Autre d'une singuliere depense. 1177 b. Loi pour reprimer les depenses excessives des festins cassée par Duronius. 263. Reglemens pour en moderer la depense. 1214 b. Les Romains ne souffroient pas que les filles y assistassent, & les anciens Grecs n'y souffroient pas même les femmes. 1816 a. b.

Fœtus, sa formation est l'ouvrage le plus exquis d'une intelligence. 223 a.

Feu, est souvent tombé sur les sacrifices. 17 a. Les Paiens se sont vantez d'avoir eu cette marque de l'approbation du ciel. ibid. Qui fut l'inventeur des divinations par le feu. 206 b. Epreuve du feu. 302. Des Prêtresses se vantoient de marcher dessus sans rien craindre. 953 b. Heureux presage quand il s'allumoit de lui-même sur les autels. 1108 a. Ce qui pourtant n'étoit pas toujours certain. ibid. Quels sont les plus beaux feux de joie, que l'on puisse allumer aux yeux des peuples. 1456 b. Histoire de gens qui marchoient dessus le feu sans en souffrir aucune douleur. 1570 b. Etoit le principe de toutes choses selon Heraclite. 1857 a.

Feuardent, impertinences de ce Cordelier. 1111 a. Comment il fait l'apologie du culte de la sainte Vierge. 1275 a. Accusations qu'il intente à Calvin. 1669 a.

Feves, qui fut le premier qui s'en abstint. 206 b. Les Egyptiens s'en abstenoient. 2443 a. Les Pythagoriciens s'en abstenoient aussi, pourquoi. ibid. L'école de Salerne defend d'en manger. 2444 b. Si elles peuvent être changées en sang. ibid.

Feuilland [le petit] voiez dans le Dictionaire Montgaillard. 2130. & suiv.

Fevre [Tanaquil le] qui sont les gens qui peuvent juger de ses livres. 142 b. Repris d'avoir cité Platon & Herodote au sujet d'Anacreon. 212 a. Ce qu'il dit à un journaliste. 336 b. Nous donne un morceau d'anecdotes. 500 b. Lieu commun dont il s'est servi. 551 b. Critiqué par Mr. Dacier avec peu de succès. 858 b. En quoi a-t-il bien montré les meprises des interpretes d'Horace au sujet de Catius. 859 a. Il prononce mal-à-propos un arrêt definitif sur un passage de Plutarque, au sujet de Critias & de son atheïsme. 984 a. Censure injustement saint Augustin, au sujet de la licence que les poëtes comiques se donnoient. 2368 a. Lui & Madlle. sa fille critiquez, au sujet d'Anacreon & de ses contemporains. 2661 b.

Fevre [Madlle. le] a mieux entendu que Cresollius un passage de Platon touchant Prodicus. 2514 b.

Fiancée qui ne se marie point à son fiancé ne trouve pas aisément un autre mari. 2931 a.

Ficin [Marcile] ce qu'on doit entendre par ses commentaires. 1455 b. Voiez Marcile Ficin.

Fille, si une fille qui feroit des leçons avanceroit, ou si elle retarderoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. 144 a. Ses avantages sur une veuve. 194 a. Filles qui sont vieilles racontent volontiers qu'elles ont été recherchées en mariage. 685 a. Les Grecs & les Romains apelloient ainsi une femme qui avoit un mari, ou qui avoit eu des enfans. 703 b. Traits d'une novice. 941 b. Il n'est pas vrai qu'elle suive toujours les traces de sa mere, en quelque sens que ce quolibet se prenne. 1076 a. Fille qui dedit son pere d'une chose qu'il promettoit pour elle. 1413 a. Voi aussi. 2020 b. & 2525 a. S'il est bon de les marier dans une trop grande jeunesse. 1815 b. Les Romains ne soufroient pas qu'elles assistassent à des festins. 1816 a. b. A quoi l'on peut conoître si elles ont eu des enfans. 2318 a. Cherchez Dames. De quelle utilité elles sont quelquefois dans les familles. 2656 a. Une fille deflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix. 1295 b.

Fille d'honneur d'une Reine, est une charge mal-aisée à exercer. 1820.

Filleau Avocat du Roi à Poitiers, faisoit gloire de persecuter les Protestans en toute rencontre. 2301 b. Sa relation touchant ce qui s'étoit passé à l'Assemblée chimerique de Bourg-Fontaine. 387 a.

Filles Repenties, maison où l'on renferme des personnes qui ne sont très-souvent ni l'un ni l'autre. 847 a.

Fils censuré de ce qu'il produisoit les lettres d'amour de sa mere. 291 a.

Fin, en quoi Anaxagoras & Carneade mettoient la derniere fin de l'homme. 215. & 815 a. Ce n'est qu'un principe de theorie que celui des Chretiens sur la derniere fin de la vie. 739 a. Cherchez Bonheur.

Financier, la probité est rarement associée avec cet emploi. 2956 a.

Finlandie, qui le premier a traduit le Nouveau Testament en la langue de ce païs. 106.

Fitz-Simon, Jesuite, cité 1114 b. 1935 a. 1942 a. S'il a disputé avec Usserius. 3001 a.

Flaccus, surnom repandu dans plusieurs villes d'Italie. 2393 b.

Flacius [Mathias] un Catholique Romain l'aiant loüé sans le conoître, eut regret à ses loüanges après l'avoir conu. 2708 b. Voiez Illyricus.

Flamans, si leurs écrivains sont passionnez. 893 b. Ce que Comines en disoit. 1886 a.

Flaminius, peu s'en fallut qu'on ne lui refusât d'entrer en triomphe, pour n'avoir ouvert une lettre du Senat qu'après avoir mis les ennemis en fuite. 788 b.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Flaminius [Lucius] fait mourir un criminel en sa presence pendant qu'il dinoit, & pourquoi. 1963 b.

Flaterie, effets qu'elle doit naturellement produire dans l'esprit des Princes. 764 a. Estrange exemple de ce vice. 1384 b. Est une des pestes de l'histoire. 2063 a. Flaterie surannée. 262 a.

Flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre. 176 b. Leurs filouteries. 2271 a.

Fleau, qui a été nommé le fleau des Princes, & pourquoi. 325.

Fleche volante. 1 a.

Flessingue, ville de Zelande, chasse sa garnison. 2281.

Fleury [Abbaie] plusieurs bons manuscrits y furent trouvez par les Protestans, quand ils la saccagerent. 643 b. Les uns furent vendus à la Reine de Suede, & les autres sont allez au Vatican. ibid.

Fleuve, dont les eaux rendent immortels ceux qui en boivent, mais qui est toujours couvert d'une nuit obscure. 912.

Floraux [Jeux] de quelle maniere on les celebroit. 1251 b. Ce qui se passa un jour entre le peuple & Caton à l'égard de cette celebration. ibid. Quand, & par l'autorité de qui celebrez pour la premiere fois. 1252 a. Où l'on prit dequoi en faire les frais. ibid.

Florentins, leurs gestes & leurs demarches ridicules, representez dans une comedie. 1958 a.

Florilegium, qui en est l'auteur, & de quelle utilité il peut être. 1761 a.

Floron [Esprit de l'Ordre des Cherubins] ce qu'il repondit quand on lui demanda ce que c'étoit que les taches de la lune. 932 a.

Florus censuré d'une lourde faute, que l'on n'avoit point relevée dans le Variorum de Hollande. 715 a. Commet une faute de geographie, au sujet de la ville d'Heraclée. 2437 b.

Focaria, l'usage qu'on a fait de ce mot dans la basse Latinité. 1769 a.

Foe, fut le premier fondateur d'une secte parmi les Chinois. 2769 a.

Foi, il y a une foi locale & une foi à tems. 356 a. Jugement de Bucer sur cette these, que nous sommes justifiez par la foi seule. 722 a. Ce qui la fait devenir un bon acte de religion. 1047 b. Voi aussi 2388 a. & 2475 b. Il n'y a qu'elle qui nous puisse prouver qu'il y a des corps. 2430 b. n.

Foix, college à Toulouse, n'a ni Professeurs ni Regens. 661 b.

Foix [Paul de] pourquoi refusa de voir à Ferrare François Patrice. 352.

Foix [Gaston de] vrai foudre de guerre. 1890 b.

Folembrai, maison roiale bâtie par François I. entierement brûlée, par qui, & pourquoi. 1583 b.

Folie, il en entre toujours un grain dans le caractere des grands esprits. 807 a. Comme le grand esprit se trouve aussi quelquefois mêlé avec la folie. ibid. Son éloge par Erasme est très-bien reçu du public, & principalement des personnes de qualité. 1156 b. On l'a imprimé environ cent fois, plus ou moins. ibid. C'est être sage quelquefois que de la contrefaire. 2889 b.

Fondateurs d'ordres ont eu ordinairement des devotes qui s'attachoient à eux. 1848 b.

Fondy assiegé & pris d'assaut par Barberousse Roi d'Alger. 1357 a.

Fontaine [la] cité sur la jalousie des sœurs. 1075 b. Fait un sophisme pour la defense de ses ouvrages. 1414 a. Est critiqué au sujet de la vie d'Esope donnée par Planude. 1172 a. Il n'a pas si bien ajusté les contes dans un ouvrage historique, que Madlle. de Scuderi dans un Roman. 1173 b. Il auroit pu mieux reussir dans le conte qui regarde la traduction que Socrate a donnée des fables d'Esope. 1174 a. Qui sont ceux qu'il reconoit pour maitres. 2071 a.

Fontaines d'une proprieté singuliere. 1704 b. & 1709 a.

Fontanges, leur antiquité. 249 b. & 964 a.

Fontevraud, complaisance qu'on a eue pour une Abesse de cette Abbaie. 1262 b.

Forbes [Jean] voiez dans le Dictionnaire l'article de Leslie. 1801.

Force [Jaques de la] de quelle maniere conservé au massacre de la saint Barthelemi. 1348 b.

Formes substantielles, Reflexion sur ce dogme. 759. b. Difficultez inexplicables de cette doctrine. 1362 a. Voi aussi 1487 b. A combien d'absurditez elles engagent ceux qui les soutiennent. 2148 b. Consequences pernicieuses qu'on en peut tirer. 3049 a.

Formulaires, plus ils sont conçus dans une grande generalité, & plus ils sont propres à éviter les schismes. 532 a. Il est mal aisé d'en dresser un qui coupe chemin à toute dispute. 1510 a.

Fornication, si le Magistrat a le droit de la punir. 167 a. Tolerance qu'on a pour ce vice. ibid. b. & pourquoi. 168 a. Cherchez Impudicité.

Forts, il n'est rien de tel que d'être toujours du côté des plus forts. 2802 b.

Fortune, il ne faut pas abuser de ses faveurs. 51 a. On aquiert plutôt ses faveurs par des voies illegitimes que par des legitimes. 169 b. Artifices pour faire fortune. 202 a. On ravale tant qu'on peut la naissance de ceux qu'elle éleve au sommet des dignitez. 262 b. On se plaint souvent à tort de ce qu'on apelle ses caprices. 515 b. Le systême des athées est incompatible avec ce qu'on dit d'un tel être. 881 a. & 893 b. Voi aussi 1992 b. Elle ressemble aux femmes, en ce qu'elle aime mieux les jeunes gens que les vieillards. 893 b. Scioppius fait mal-à-propos le Theologien là-dessus. ibid. Ne hait pas qu'on lui ravisse ses faveurs. 1099 b. N'est jamais tant honorée, que lors qu'on l'injurie. 1542 b. C'est une Déesse qui a parmi ses creatures des élus & des reprouvez. 2287 a. Comment on se doit conduire à son égard. ibid. Plaintes contr'elle. 2300 a. Sacrifice que lui faisoient les Dames Romaines. 2712 b. Ce que les anciens ont dit sur son influence. 2887 b. Si elle favorise les uns independamment de leur prudence, & si elle persecute les autres independamment de leur imprudence. 2888 a. b. & 2889 a. b. & 2890 a. b. Voi 2892 b. Il est difficile de sçavoir ce que c'est. 2890 b. Idée que les Payens s'en formoient. 2888 b. On lui impute souvent ce qu'on devroit imputer à son imprudence. 2891 a. Mais en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute, n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir. ibid.

Forum, il a été un tems qu'on n'y pouvoit avoir ses statuës que par un privilege particulier. 788 a.

Fosseuse, ses galanteries avec Henri le grand. 2202 a.

Foucher chanoine de Dijon, cité. 814 b.

Foux, gens qui ont contrefait les foux. 315 a. Pechent impunément. 762 a.

France, ses Prelats n'ont pas la liberté de proposer ce qu'ils veulent dans leurs assemblées 118 a. Entretenoit des intelligences avec le Comte Tekeli. 128 b. A mieux aimé faire la guerre à l'édit de Nantes qu'à la maison d'Autriche. 274 a. La tige d'où ses Rois sont sortis selon quelques-uns. 399 a. A été pleine de predicateurs seditieux. 661. & 665 a. b. A vû d'horribles factions. 672 b. A été autrefois assez semblable à l'empire d'Alemagne. 683 a. La Cour de France depêche aux Etats Generaux, pour leur recommander les interêts de la maison d'Orange. 711 a. Ses Rois n'étoient autrefois majeurs qu'à l'âge de 21. ans accomplis. 853. La France dupée & trahie honteusement dans un traité de paix. 899. Sa Monarchie s'est vuë à deux doigts de sa ruine par l'ambition de la branche de Bourgogne. 909 a. Fait une paix qui lui est honteuse à certains égards. 1102 b. Marche à grands pas sur la maxime Divide & impera. 1838 b. Ses loix ne permettent pas à ses Rois d'épouser des batardes. 1878 b. Fait une paix plus utile que glorieuse avec l'Angleterre. 1880. b. Fut plus chargée sous Louis XI. que sous aucun de ses predecesseurs. 1886 b. Pourquoi ses sujets sont plus soumis aujourd'hui, qu'ils ne l'ont jamais été. 1893 a. C'est une servitude très fâcheuse à cette cour, que d'avoir besoin des bulles du Pape pour établir des Evêques. 2029 b. Quelles sont ses limites dans le Comté de Roussillon. 2031 a. Elle a joué de malheur dans le XV. & le XVI. siecle. 2180 a. L'office de son premier Ministre, comparé à une nasse où tous les esprits sous se viennent prendre. 2685 a. Il n'y a presque rien de veritable dans ce qu'on raporte de ses Rois avant Clovis. 2978 a. n.

Francfort, harangue effacée du catalogue de ses foires, & pourquoi. 1340 a. L'Eglise Flamande y est dissipée par la persecution. 1342. Les Juifs en sont chassez par des émotions populaires. 1507.

Francfort sur l'Oder, quand son Academie fut érigée. 1621.

Franckenstein commet une faute dans ses remarques sur Priolo. 1420 a.

Franciscains sont toujours en guerre avec les Dominicains. 751 a. Bien embarrassez au sujet d'un livre. 1274 b. N'observent pas les regles de leur institut. 1276 a. Prêchent des extravagances touchant leur fondateur. ibid. b.

Franco-Gallia, jugement de ce livre. 1611 b.

François sont ordinairement fort negligens à marquer les circonstances de la vie d'un parent illustre. 521. & 890. Il est faux qu'ils aient battu les Hollandois à Bodegrave. 614 a. François assiegez au Petit-Leith, sont forcez de capituler; & sortent pour jamais d'Ecosse. 707. Après s'y être rendus odieux. ibid. a. Desfigurent tellement les noms, qu'ils en sont meconoissables. 1760 a. Sont chassez d'Italie. 1790 a. Ils ont extrémement prôné la part qu'ils ont eue à la defaite des Turcs, au passage du Raab. 1808 b.

Leur folie

folie opposée à la sagesse des Venitiens. 1892 b. Il s'en faut beaucoup qu'ils soient aussi idolâtres de leurs Monarques, qu'on le publie. 1893 a.

François I. Roi de France, harangué sur le champ par Alciat. 146 b. S'il a demandé ce que c'étoit qu'un philosophe Aristotelicien. 598 b. Il fait un voiage sur les côtes de Normandie en 1540. pour chercher quelque fraicheur. 631. Subterfuge dont il se servoit pour briguer l'amitié des Protestans. 767 a. Son indignation à la lecture d'un passage de Dante. 792 a. Son ame va tout droit en Paradis, sans s'arrêter dans le Purgatoire. 846 b. Son Maitre d'hôtel en rend une plaisante raison aux Deputez de Sorbonne. ibid. Il disoit qu'il n'avoit point vu de sçavant dont il n'eut épuisé la science en deux ans. 848 a. Mal paié de toutes les brigues dont il se servit en faveur des amours de Henri VIII. 891 b. Il redemande des joiaux à une de ses Maitresses, mais les aiant reçus en lingot, il les lui renvoie en aprouvant sa conduite. 900 a. Ce qu'on disoit de ses amours pour la Comtesse de Château-Briand. 908 b. Ce que l'on doit penser de la protestation qu'on lui impute, au sujet de la Duchesse d'Etampes. 1184 b. Ses murmures contre la providence. 1279 b. Le sage conseil qui lui fut donné, n'étant pas encore Roi, par Gouffier Boisy, ou par Du Prat, ou par Grignaux. 1278 a. Mal servi par sa propre mere. 1280 a. Les calomnies dont on le noircit. ibid. La malediction qu'il donne à ses enfans au cas qu'ils ne le vengent. 1284 b. Jugement sur les histoires qui ont été faites de son vivant ou du tems de Henri son fils. 1470 a. Devenoit de méchante humeur en vieillissant. 1513 a. Il avoit très-mal reüssi dans le choix de ses Ministres. ibid. Il disgracie son favori Anne de Montmorenci, dans le même tems que Soliman disgracie & fait mourir son favori Hibrahim Bascha. 1656 b. Trouva bonne la traduction des Pseaumes de Marot. 2072 b. & 2075 a. & 2076 a. Fait prier Melanchthon de venir en France. 2091 a. Voiez 2095 b. Reçut de grands services de sa sœur, & eut pour elle une consideration singuliere. 2185 a. b. Fut aucunement ébranlé sur la proposition d'une Messe à sept points. 2186 b.

François II. auroit absolument detruit la reformation en France, si son regne avoit été plus long. 1518 a.

François de Paule, faux miracle qui lui a été attribué. 1284 b.

Francker, par les soins de qui le jardin de cette Academie fut aggrandi. 2941. Qui y fit le premier des leçons. ibid. a.

Fra-Paolo, la joie qu'il eut en voiant Mr. de Sommerdyk à Venise. 382 b. Plus imbu de la foi Reformée que de la Romaine. 531 a. Son amitié pour Mr. Daillé. 987 b. Critiqué par Palavicin au sujet des lettres que le Concile de Trente devoit expedier. 1250 a. Sa pensée sur les circonstances qui favoriserent la reformation. 1943 b. Etrange maxime de ce grand homme. 2641 b. Son narré de l'entrevuë de Vergerius avec Luther. 2947. b. Et de l'assistance du premier à l'assemblée de Worms. 2948 b. On pretend qu'il s'est fort servi des livrets de Vergerius. 2951 a.

Frassen Cordelier, auroit bien de la peine à repondre à Spinoza. 18 a.

Fraternité fondée sur l'adoption, ne mettoit pas moins d'obstacle aux mariages, que la fraternité naturelle. 1665 b.

Fraudes pieuses. 538 b. & 575 b. & 587 b. & 590 b. & 724 b.

Frederic II. Roi de Dannemarc, fait rejetter le livre de la concorde. 1509 a.

Fregose, Envoié de France, on le tuë, & on lui impute de fausses instructions. 1280 b.

Frere lai qui est cause qu'on met en feu tout un convent. 1432 a.

Freres. Proverbe des Anciens touchant la haine des freres. 1075 b.

Frideriksbourg, les Unitaires qui y avoient été reçus, en sont chassez par l'ordre du Duc de Holstein. 1908.

Frisons, leurs auteurs debitent force fables. 1125 a.

Froc ne nous guerit pas de nôtre panchant. 259 b.

Froila, Roi des Asturies, si sa femme étoit fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. 2161 b.

Froissard met dans la bouche de la Reine Jeanne de Naples, une harangue pleine de faussetez. 2175 b. Cité. 2597 a.

Fromage, qui inventa le secret de le faire. 338 b.

Frontoniens, secte d'Orateurs. 1292.

Frugalité remarquable d'Agesilaus. 97 a. Exemple bien remarquable de cette vertu. 1211 a.

Fruterius, que devinrent ses manuscrits après sa mort. 1330 a.

Fuir, gens qui ont confessé qu'ils avoient jetté leurs armes en fuiant. 143 a.

Fulnec, petite ville, érige une école. 957. Elle est pillée par les Espagnols. ibid.

Fulvie traite fort durement les Dames Romaines, qui vouloient avoir recours à son intercession contre les Triumvirs. 1589.

Fulvius, origine de cette famille. 1297 a.

Furetiere est tombé dans une grosse erreur touchant Cassius. 828 a. Les traits de satire qu'il lance contre les écrivains qui trafiquent de leurs livres. 2556 b.

Furius de Catulle est bien different de celui d'Horace. 864 b. Vossius critiqué à cet égard. ibid.

Furmerius, le fait qu'il allegue pour prouver la longue vie des anciens Rois des Frisons, est tout à fait malfondé. 408 b.

Furstemberg [le Prince de] son enlevement dissipe les conferences de la paix generale, qui se traitoit à Cologne. 2046 b.

G.

GAbalis [le Comte de] si ce livre est original. 655 b. Cité. 688 a. Morceau de sa comedie au sujet de Noé & de sa femme. 889 a.

Gaguin defend mal Jeanne Reine de Navarre, contre les calomnies dont on la noircissoit. 741 a. Mal aparié avec Paul Emile. 1121 b.

Gaillard [Gilles] embrasse la Religion Reformée, & publie les motifs de sa conversion. 2585 b.

Gain, l'amour du gain fait faire bien des bassesses. 146 b.

Galanterie, quel est le plus grand crime dans son empire. 1004 a.

Galanteries des Rois de France, l'auteur de cet ouvrage a copie plusieurs erreurs de Varillas, & les a mêmes renduës pires. 2461 b. La premiere édition de cet ouvrage a plus l'air d'une veritable histoire, que la seconde. 2907 a.

Galatin [Pierre] Cordelier, accusé d'avoir pillé Porchet Salvage. 2078 a.

Galba, tout le monde l'auroit cru capable de l'Empire s'il n'avoit jamais été Empereur. 1521 b. Sa complaisance pour Mecenas. 1966 a.

Galeas [Jean] meurt pour avoir été empoisonné, & non pour avoir trop caressé sa femme. 299 b.

Galien, son objection contre les atômes animez. 1132 b. Trouve étrange que Chrysippe s'amusât à expliquer soigneusement les traditions poëtiques. 1706 b. Qui le premier a traduit ses œuvres en Latin. 1795.

Galissard [Pierre] commet deux bevuës au sujet de Jean Damascene. 991 b.

Gallois [le] censuré de plusieurs erreurs au sujet du plagiat de l'Aretin. 324 b.

Gallucci [le Pere] se brouille dans la narration d'un combat. 995 b.

Gamme, d'où est venu ce mot. 322.

Gands de Frangipane, d'où leur vient ce nom. 1288 b.

Ganges [le Roi de] tué par les Gymnosophistes. 1332 b. Les malheurs qui suivirent cette mort. ibid.

Gantois, mis à la raison par Philippe le Bon Duc de Bourgogne. 677 a.

Gap, son Synode National ordonne que l'on inserera dans la Confession de foi un nouvel article, portant que le Pape est proprement l'Antechrist. 1240 b.

Garasse, une de ses calomnies contre Beze refutée par un Catholique Romain. 591 b. Defaite dont il se servit. 592 b. Son portrait. 593 b. Impertinent conte de sa doctrine curieuse. 725 a. Autre encore plus impertinent. 726 b. Il publie une fausseté contre Calvin à l'occasion de Servet. 769 b. Est un calomniateur. 838 b. Tirade de ses impertinences. 1050 a. Son jugement touchant Democrite & Diogene fortement censuré. 1051 b. Ses bouffonneries au sujet des Antinomiens. 1666 b. Sa licence à changer des faits dans l'histoire d'Athenaïs. 1794 a. Comment il abuse de l'autorité de Prateolus pour calomnier les Calvinistes. 1934 b. Il censure Pâquier, & raporte par occasion des exemples d'une ridicule ignorance. 1913 a. Il commet diverses fautes au sujet de quelques Magiciens. 2629 b. Il publie deux satires violentes sous le nom d'André Scheppius. 2587 b. Est convaincu d'erreur grossiere, au sujet de Lucain & de Tacite. 2827 b. Traite d'athée l'anonyme qui s'est caché sous le nom d'Antoine Cornelius. 3009 a. Examen d'une imagination de ce Jesuite. 2999 a.

Garces mettent toute la Grece en guerre. 2377 a.

Garderobbe, rares preceptes de garderobbe. 131 a.

Gardie [de la] calomnié par Typot. 2893 a.

Gassarus [Achille] medecin, etoit un veritable helluo librorum. 1294.

Gassendi abandonne le dessein de critiquer Aristote par la peur de la persecution. 350 b. Censuré de ce qu'il a pris une loüange ironique d'Horace pour une loüange serieuse. 859 b. Son eloge. ibid. S'il s'est laissé tromper par le traducteur Latin de Plutarque, au sujet de Corniade & de Leontium. 1134 b. Personne n'a si bien ecrit que lui pour Epicure. 1136 a. En quoi il

 diffe-

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

differe de Descartes. 1805 a. Il ne s'est jamais si bien porté, que dans le tems qu'il devoit mourir suivant les predictions des Astrologues. 2146 b. Etoit redoutable adversaire des Astrologues. 2339 a. Mr. de Peiresc le prie d'écrire sur une operation astronomique touchant la ville de Marseille. 2449 a. A combatu les raisonnemens de Descartes pour l'immortalité de l'ame. 2474 a. b. Son sentiment sur la conservation des creatures est insoutenable. 2588 a. Ce qu'il observa touchant les mathematiciens, & sur tout les geometres. 3069 a.

Gassion [le Marechal de] on defend de faire son éloge. 1549 a. Comment il refuta les reflexions de l'Abbé de la Riviere au siege de Courtrai. 2286 b. Apophthegme de ce Marechal. 2859 b.

Gauden, est l'auteur de l'Icon Basilica. 2116 b.

Gaultier [Jaques] multiplie tant qu'il peut les sectes Protestantes. 891 a.

Gauric [Luc] ce qu'il declara à Henri II. dans son horoscope. 1518.

Gautruche [le Pere] critiqué avec d'autant plus de soin, qu'il est dans les mains de tout le monde. 56 a.

Gaza, ce qu'il fit pour Argyropyle. 330.

Gazetiers, il ne faut pas se fier à leurs relations. 10 a. Il n'y en a point de si chetif qui ne se puisse prometre l'immortalité pour tous les contes qu'il invente. 770 a. & 792 a.

Gazettes anterieures plus croiables que les posterieures en certains cas. 10 a. Leur invention n'est pas le premier moien dont on s'est servi pour tromper le public. 96. Si les Princes Catholiques font bien d'y laisser mettre leurs vœux & leurs pelerinages pour le succés de leurs armes. 120 b. Celles d'Amsterdam n'ont pas accoutumé de celebrer les loüanges des Papes. 918 a. Elles louënt pourtant Alexandre VII. ibid. Observation sur les nouvelles qu'elles debitent. 1423 b. 1991 a. Utilité d'une charge qu'on pourra établir par raport à la Gazette. 3102 a. Jugement de Guy Patin sur la Gazette. ibid. Voiez aussi 3102 a.

Gediccus n'a point penetré la veritable intention de l'auteur qui a mis en question, si les femmes étoient des creatures humaines. 1318 b.

Gela, par qui cette ville a été bâtie. 1329 a. Ses habitans envoient une colonie à Acragas. ibid.

Geminius [Livius] son infame flaterie, & ses horribles imprecations. 1076 b.

Genealogies, vanité de la plupart de celles des Juifs. 29 b. Les figures ne sont guere plus necessaires en matiere de Geometrie, qu'en matiere de Genealogie. 697 b.

Genealogistes, leurs impertinences. 2428 b. Voiez aussi 2958 b. Cherchez Familles.

Genebrard traite Josephe d'impie, pour avoir comparé le passage de la mer de Pamphylie par Alexandre, avec celui de la mer rouge par Moïse. 2401 a.

Generation, les plus excellens Physiciens n'avoient point admis de generation proprement dite devant Aristote. 350 b. Raports que les medecins trouvent entre ses organes & le gosier. 1026 b.

Generaux d'armée, fournissent quelquefois des ressources à l'ennemi. 565 b. Il y en a un très-grand nombre dont les victoires n'ont point d'autre fruit, que de faire vendre des crêpes & du drap noir. 876 b. Les Romains en changeoient souvent. 877 a. Combien il leur importe d'être diligens. ibid. b. Ils avancent bien souvent plus leurs affaires par des coups de Politique, que par leur grande capacité dans l'art militaire. 966 b. Leurs ruses pour se rendre toûjours necessaires. 2709 b. Il n'y a personne a qui il importe autant qu'à eux d'être delivrez des superstitions de l'astrologie judiciaire. 2807 a. Trop de precaution leur nuit quelquefois. 2811 b.

Generosité, exemple fort rare de cette vertu. 360 b.

Genes, ville, apellée plutôt Janua que Genua, dès le tems de Luitprand, & pourquoi. 457 a. Elle demande Charles VII. pour son Seigneur. 910 a.

Genest [St.] a fini ses jours par une Tragedie. 2306 b. n.

Geneve, faux augure de Scaliger touchant cette ville. 588 b. Les desordres y regnoient, nonobstant la reformation des dogmes. 769. Le Consistoire Italien y dresse un formulaire de foi. 1324 b. Son Academie ne veut point souffrir d'autre systême que celui d'Aristote. 2554 b.

Genevois [le Prince de] pourquoi apellé de la sorte. 1317 a. Il devient prisonnier de sa mere en voulant se saisir de Beauvais. ibid.

Genies, s'ils ne pourroient pas conserver leur espece par la generation. 641 b. S'ils existent. 829 a. Doctrine Païenne touchant le Genie particulier de chaque homme. 758 b. Ce que Cardan dit de son Genie particulier. 805 b. Echantillon de la doctrine Platonique touchant les Genies. 2456 a.

Gennadius, Patriarche de Constantinople, reçoit la Crosse des propres mains de Mahomet II. 1993 a.

Gens de lettres. Cherchez Auteurs, & Ecrivains, & Lettres.

Gentils, on ne sçait à quoi les Peres songent dans quelques-uns de leurs argumens contr'eux. 931 b. Leur absurde & infame Theologie rend croiables les choses mêmes les plus incroiables. 972 a.

Gentilshommes, ceux de France pour la plupart sont d'un village. 1313 b.

Gentius, Roi d'Illyrie, mené en triomphe à Rome. 255 b.

Geometres, la moindre distraction peut causer beaucoup de mecomptes dans leurs calculs. 858 b.

Geometrie, maxime de Platon que Dieu l'exerce toûjours. 3070 a.

Georgiens, quelles sont leurs mœurs. 1977 a.

Gerard [Balthasar] sur quel exemple il se fonde pour assassiner Guillaume I. Prince d'Orange. 1670 a.

Germain [St.] Evêque d'Auxerre, retabli dans le Calendrier par arrêt du Parlement. 1856 b.

Germanicus, à qui ce nom a été donné, & pourquoi. 1086. Ses bonnes qualitez. 1088 b. Ce qu'en dit Tacite en decrivant son triomphe. 1922 b.

Gesner s'est si mal exprimé au sujet de Tortellius, qu'il pourroit être cause de plusieurs grosses fautes. 323 a. Inattention de cet écrivain. 704 a. Donne des esperances à l'égard d'un auteur, qui sont prises pour des choses effectuées. 1349 a.

Getes, leurs Ambassadeurs allant traiter de paix ou de treve avec des gens irritez, se presenterent à eux joüant de la lyre. 60 a. Ils étoient les plus belliqueux de tous les hommes, & pourquoi. 1333 a. Ils font en cela honte aux Chretiens. ibid.

Gibets, taille demesurée de quelques-uns, & pour quelle vuë. 441 a.

Giesse, le Landgrave de Hesse y érige un College, auquel l'Empereur confera l'année suivante le titre d'Université. 1507.

Gifanius, resolution des difficultez proposées sur son sujet. 1274 b. C'est lui qui a composé la vie de Lucrece. 2299 b.

Gyges, quelle étoit sa maxime touchant les femmes qui se depouilloient de leurs habits. 1467 a.

Gil [le Pere] Jesuite, n'avoit jamais connu de visage aucune femme. 2049 a.

Gymnosophistes, il y en avoit de deux especes. 690 b.

Girac censure très mal-à-propos Costar. 54 a. Ne critique pas avec exactitude. ibid. Il ne raisonne pas consequemment. ibid. b. Il ignore ce qu'il ne devoit pas ignorer. ibid. Il explique mal Plutarque. ibid. Il refute mal les faits de la Mythologie Païenne. ibid. Cité. 192 a. & 1159 a. Son jugement sur la traduction de Plutarque par Amyot. 413 a. Convertit en crime d'Etat un endroit de la Replique de Costar. 1516 b. Est censuré avec raison par Costar, au sujet des deux tonneaux de Jupiter. 2024 a. Histoire de ses demêlez avec Costar. 2871 a.

Giseric, Roi des Vandales, prend Rome &c. 1785 a.

Gladiateurs, leurs jeux furent abolis par Honorius. 173 b. Se louoient au premier venu afin de s'entretenir. 736 a.

Glandorp censuré d'avoir fait deux Consuls d'un seul. 456 b. Critiqué pour avoir fait deux Poëtes d'un. 832 b. Il critique mal-à-propos Rutilius au sujet de la guerre des Parthes. 827 b. Sa pensée sur le tems auquel la loi Fannia fut établie, ne s'accorde nullement avec ce qu'en dit Pline. 1214 b. Il trompe deux fois le lecteur au sujet de Fulvie. 1301 b. Son erreur au sujet d'un Hortensius Lieutenant general de Sylla. 1590 b.

Glaphyra, son songe, & les moralitez que Josephe en tire. 1336 a.

Glycera courtisane raille Stilpon. 2798 a.

Gloire, l'homme en est fort avide. 794 a. Elle est inseparable de l'utile dans les affaires de la guerre. 877 b. Ceux qui aspirent à la même gloire peuvent bien s'estimer, mais ils ne s'aiment point. 1202 a. Le desir qu'on en a est la derniere chose qu'on depouille. 2858 a. Il n'y a rien de plus extraordinaire que de sçavoir joüir tranquillement de celle qu'on a aquise. 2886 a.

Glossateurs sont tombez dans plusieurs bevuës par l'ignorance des belles lettres. 48 a. L'autorité surprenante des Glossateurs de Droit. ibid. Qui fut le premier des Jurisconsultes François qui chassa la barbarie des Glossateurs. 1090.

Gnostiques, on peut croire sans peine qu'ils admettoient ces vertus & ces principes qu'on leur attribuë. 759 b. Impertinence de leurs contes au sujet des ames qui montent dans le ciel. 1111 a. Tournoient en ridicule tous ceux qui souffroient le martyre. 2036 b.

Gobelet du monde, qu'est-ce que les Philosophes Arabes entendent par là. 350 a.

Godeau, ce qu'il dit de la facilité à composer. 1416 b. Poussé par un Critique au sujet d'une hymne. 1901 b.

Gol-

Goldast [Melchior] son frere massacre une Demoiselle dans le grand chemin de Strasbourg. 1339 a.

Golius [Jaques] étoit un bon Protestant. 1508. Sa grande capacité dans la profession des langues Orientales. 1615.

Golius [Pierre] voiage dans le Levant, où il est fort bien traité en consideration de son frere. 1509 a.

Gomarus, pronostic de ses contestations avec Arminius. 508 b.

Gombauld, est raillé de n'être pas bien logé. 2912 b.

Gomes [Ruy] par quelle ruse il aquit l'amitié de Philippe II. 2859 a. n.

Gomorrhæus, quel livre c'est. 993 a.

Gonzague [Cecilie de] méprise les plaisirs du monde pour se consacrer à Dieu. 969.

Gonzague [Louise Marie de] un astrologue lui promet une couronne, & la prediction eut son effet. 2148 a.

Gordien, Empereur, Philippe le fit deposer & puis tuer. 443 a.

Gordius, quel presage il eut de la roiauté. 2847 b.

Gorgias, de qui il a été le modele pour l'élevation de l'eloquence. 982 a. Haranguoit sans preparation, & pourquoi. 2515 a.

Gortys, ville de Crete, par qui bâtie. 1208 a.

Goudron [le Marquis de] épouse une coureuse devenuë riche par les bienfaits du Duc de Vitry. 2315 a.

Gouffier de Boisy mis pour Duprat dans plusieurs Relations. 1278 a. n.

Gouin, reponse qu'il fit à un passage qu'on lui avoit critiqué, examinée. 387 a.

Goût, exemple de ses caprices. 2892 b.

Gracches ôtent aux Senateurs tous les tribunaux de justice, pour en gratifier les Chevaliers. 1082 b.

Grace, saint Augustin, Calvin, Jansenius, les Thomistes ont au fond le même sentiment sur cette matiere. 78 a. & 423 a. & 1626 b. Bellarmin étoit aussi du même sentiment. 540 b. Il n'y a point de methode qui leve toutes les difficultez qui se rencontrent sur cette matiere. 359 b. Son inamissibilité decidée par le Synode de Dordrecht. 1264 b. Ce que quelcun a dit des matieres de la grace. 1626 b. L'endroit foible de ce dogme. 2559 b. On peut errer sur ces matieres par de bons motifs. 2729 a. C'est un scandale que les disputes de la grace produisent tant de divisions. 2730 a.

Grace universelle, il s'en faut bien que cette methode contente la raison. 194 a. Differens qu'elle a excitez. ibid. Et qui sont regardez presentement d'un autre œil qu'autrefois. 990 b. Cherchez Predestination.

Gracian, deux sortes de lecteurs se plaignoient de ses ouvrages. 2284 b.

Grammaire, l'ignorance d'une de ses regles fait renvoier un sçavant homme à ses rudimens. 869 a.

Grammaire Françoise, est plus exacte que la Greque & la Latine. 53 b. & 1859 b.

Grammaire Irlandoise, par qui a été faite la premiere. 531 a.

Grammairien, devenu Empereur. 281. Grammairien qui estimoit que c'étoit perdre le tems que de disputer des questions de Theologie. 732 b. Grammairiens censurez de ce que recherchant les malheurs d'autrui, ils ignorent leurs propres desordres. 1054 b. Grammairiens & Philologues sont faciles à se facher, & difficiles à s'apaiser. 2299 a.

Grammont [le Marechal de] comment il parloit de la Religion Reformée. 2156 b. On a cru qu'il perdit exprès une bataille. 1255 b.

Grandeur, nôtre esprit est peu capable de connoître la veritable. 2442 b.

Grandier, ce qu'on dit de lui dans les memoires d'Artagnan. 1874 a.

Grands, ne sont pas aussi heureux qu'on pense. 681 a. Voiez aussi 3039 b. En quelque lieu qu'on soit il en faut toûjours parler avec respect. 1113 a. Il faut observer les momens propices pour se presenter devant eux. 1419 b. S'accordent aisément dans leurs differens. 2462 a.

Gratitude, n'est pas soumise entre les souverains aux mêmes regles qu'entre des particuliers. 1114 a.

Gravure, sert quelquefois à la falsification de l'histoire. 665 a.

Grece merite l'épithete de menteuse, de fabuleuse, & de male feriata. 53 a. L'histoire generale de la Grece est un livre plein de fautes. 2379 a.

Grecs, quel titre ils donnoient au Roi de Perse. 98 b. Ordre qui leur fut adressé de vivre en paix, d'honorer les Muses, & de terminer leurs differens selon les regles de l'équité. 157 b. On leur a reproché qu'ils etoient toûjours enfans. 652 b. Decriez pour leurs faux temoignages. 796 b. Leur affection pour leur langue. 944 a. Comment la guerre de Troie leur fut utile. 1455 b.

Grecs se plaignent du peu d'affection que l'Eglise Romaine a pour eux. 381 b. Ils regloient leurs sentimens sur saint Jean Damascene, plus que sur aucun autre Pere. 992 b. Leurs Prêtres se vantent faussement d'un miracle à toutes les fêtes de Pâques. 1108 a. Quelle a été la cause des maux qu'ils souffrirent à la prise de Constantinople. 1995 a. Quatre sçavans de cette nation chercherent un asyle en France sous le regne de Charles VII. 2079 a.

Gregoire de Nazianze, son apologie touchant le genre de mort d'Aristote. 353 a. Ce qu'il disoit de son pere. 1764 a. Voiez Nazianze.

Gregoire le Grand, s'il a été moine Benedictin. 1306 b. Par quel miracle il fut trouvé dans sa solitude. 1381 a. S'il a été obligé de revoquer la loi du celibat. 1386 b. Il a douté de la resurrection. 1388 b.

Gregoire V. Pape comment proche parent de l'Empereur Othon. 2269 a.

Gregoire [Pierre] n'a point entendu l'Auteur qu'il cite au sujet de Diagoras. 1042 a.

Grim [Egbert] cite le temoignage de 135. Auteurs contre la Papesse Jeanne. 1270 b.

Groningue, qui prêcha le premier la Reformation dans son territoire. 179 a. Et dans la grande Eglise après la reduction de cette place au pouvoir des Etats Generaux. ibid. Les Lutheriens en chassent tous ceux qui avoient embrassé la Reforme de Calvin. 1124. Cette ville s'associe avec les Provinces-Unies. ibid. Elle érige son College en Academie. ibid.

Grotius, s'il est étonnant qu'il ait pris Caligula pour cet homme de peché dont parle saint Paul. 764. Il a eu tort de n'avoir pas envoié à ses amis une copie de son histoire. 782 b. Ce qui fit refoudre au Roi Gustave de se servir de lui. 1406 b. Son livre de la verité de la Religion Chretienne. 1512 a. Ce qu'il dit au sujet du secours que l'Ambassadeur d'Espagne sollicitoit en Angleterre pour le Duc de Rohan. 1515 a. Ce qu'il a dit des Jesuites. 1856 a. Son observation pour combatre le Mahometisme. 1972 a. Est accusé de n'avoir pas parlé avec assez de menagement des droits des Rois. 2045 a. Etoit, disoit-on, de la religion des doctes ou des prudens. 2568 a. Ce qu'il a dit d'une intelligence externe par raport à quelques actions des bêtes. 2609 b.

Gruterus, traité desobligeamment par Bandius. 1412 a. Et d'une maniere atroce par Philippe Pareus. ibid. b. Combien d'injures atroces il dit à l'un de ses adversaires. 1299 a.

Guast [Marquis du] exhorte l'Aretin à ne le point épargner sur ses defauts. 325 b.

Guast [du] étoit un scelerat. 1843 a.

Guastala [la Comtesse de] fondatrice d'une Confrairie, où l'on tâchoit de vaincre la chair par un moien fort singulier. 2929 a.

Gueinceſtre, sa fureur & ses calomnies contre Henri III. 1440 a.

Gueldre [la Province de] érige une Academie à Harderwyk. 1487.

Guerche [Silvestre de la] Evêque ignorant, mais aimant les Sçavans. 1256 b.

Guerchi [Mademoiselle de] l'histoire de ses amours & de sa mort. 2314 b.

Guerre, quelles sont ses fureurs ordinaires. 179 a. Effet de celle qui s'excite dans une communion. 183 a. Si dans une guerre la justice donne lieu d'esperer un bon succès. 208 a. Ses loix sont fort cruelles. 390 b. Ce qui fait que ses auteurs sont desolez. ibid. Mauvaise guerre causée par la vangeance du Duc de Montpensier. 441. Si tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi declaré. 711 b. L'un de ses malheurs. 713 b. Avantage des veuves dont les maris y avoient été tuez. 787. Il n'est rien de tel que la langue des Orateurs pour la faire commencer, ou pour la faire durer. 966 b. C'est une idée Platonique qu'une guerre conduite selon les loix de la religion. 939 b. Dicparque disoit qu'elle fait perir plus d'hommes que toute autre chose. 1043 b. Ceux qui devroient deconseiller les guerres à cause de leur profession, en sont bien souvent les instigateurs. 1157 b. Il n'y a que la mechanceté de quelques particuliers, & la sotise des peuples qui les produisent presque toutes. ibid. C'est une honte de revenir d'une longue guerre les mains vuides. 1514 b. Reflexions sur les guerres que les Ecclesiastiques conseillent de faire. 1866 b. Guerre Cardinale, ce que c'étoit. 1868 a. Quand on n'a apris le metier de la guerre que par la lecture, on s'en doit tenir à la theorie. 1961 a. Guerre sacrée, qui la fit naître. 2409. La guerre a des maximes qui deviennent funestes, quand on les transporte dans les affaires de religion. 2083 a.

Guerres civiles, il en resulte quelquefois des utilitez. 431 a. Si le parti du Prince se donne moins de licence que les revoltez. 526 b. Scrupules de Bongars par rapport

Tome II. 1097. port à ces guerres des Protestans. 644 b. Protestations ordinaires qui les accompagnent. 942 b.
Guerres de Religion sont horribles. 481 b. D'où sortit la premiere en France. 1607 a.
Tome III. 2171. Guerres litteraires 1839. sont quelquefois violentes & de durée. 242 a. Hostilitez qui s'y commettent. 893 a. Ressemblent beaucoup à celles des Princes. 1147 b.
Guerriers, il y en a beaucoup qui sçavent vaincre, mais peu qui sçachent profiter de leurs victoires. 876 b.
Guevarra [Antoine de] impose à des gens d'esprit, par ses mensonges. 1751 a. Les sanglans reproches qu'il fait à l'Evêque de Zamora. 2283 b. Il a publié une infinité de faussetez. 2619 b.
Guicciardin [François] la version Latine de cet historien mise dans l'index. 1424 b. Et pourquoi. 1425 a. Avoit un grand éloignement des plaisanteries. 1426 a.
Guicciardin [Louis] mis en prison. 1426 a.
Guienne [Eleonor heritiere de] est recherchée par le Roi d'Angleterre, aprés avoir été repudiée pour ses débauches par le Roi de France. 1875 a. Suite de ses aventures. 1876 a.
Guillaume le Conquerant, ses loix condamnoient à la castration ceux qui forçoient les femmes. 1269 b.
Guillaume I. Prince d'Orange, se sert de Baudouin. 511 b. Son Manifeste. 1726 b.
Guilleminot [Jean] ses efforts inutiles touchant les formes substantielles. 1487 b. n.
Guillet, justifie mal deux grands hommes du reproche de jalousie. 794 a. Ne devoit point faire l'apologie de la nudité des filles de Lacedemone. 1817 a.
Guyon [Louis] son jugement temeraire au sujet du portrait de Jeanne d'Aragon par Niphus. 298 b. N'a sçu se servir de ce qu'il deroboit à Bodin. 1798 b.
Guise [Messieurs de] la qualité de Prince leur est refusée. 1433 a. S'ils ont deliberé de se faire Protestans. ibid. b. Jusqu'où alloit la haine des Huguenots contre eux. 1434 b.
Guise [le Chevalier de] tué les Barons de Lux pere & fils. 1446 a.
Guise [François Duc de] pourquoi sa mort aporta un grand changement dans le Concile de Trente. 1866 b.
Guise [Henri Duc de] tué à Blois. 1524 b. 1841 b.
Guitaut, ce qu'il dit à Madame de la Trimouille. 196 b.
Guitmond Auteur de trois livres contre Berenger, confondu avec Guy Aretin par Vossius. 322 b.
Gustave [Adolphe] Roi de Suede, conte qu'on fait de lui. 699 a. Accorde une treve de 15. jours aux Princes Catholiques liguez. ibid. Le cas qu'il faisoit de l'un des ouvrages de Grotius. 1406 b. Convoque une Assemblée de Lutheriens & de Calvinistes à Leipsic, pour faire travailler à leur accommodement. 1578 a. Eut quelques échecs en Allemagne. 3039 b.
Gustave [Charles] Roi de Suede, n'en vouloit point au Papisme, lors qu'il entra en Pologne. 960 a.

H.

HAberkorn, son anti-valerien. 3095.
Habit, le luxe des habits interdit aux femmes. 663 b. Un homme dechire son habit & pourquoi. 713 b. Comment étoit fait celui des filles de Lacedemone. 1818 a. Mode de les porter courts. 1818 b.
Habsbourg [Rodolphe Comte de] est élu Empereur par la reünion des suffrages qui avoient été partagez entre deux autres Princes. 850. Est reconnu par le Pape qui oblige par menace Alfonse de Castille à renoncer à ses droits. ibid.
Haddarschan, ce qu'il conte d'Abraham. 32 b.
Hadrien, Empereur Romain, se paie d'une flaterie surannée. 262 a. Brusqué par un architecte en presence de Trajan. 282. Disperse les Juifs d'une maniere desolante. 482 a. Les Juifs le tiennent pour un des plus grands destructeurs de leur nation. ibid. b. S'il étoit en personne à cette guerre. ibid. Comment il voiageoit. 1458 b. Sa reconnoissance envers sa bienfaitrice. 2458 b. Fit empoisonner sa femme. 2816 a.
Hadrien VI. comment il fut élu Pape. 1424 a. Etoit trop scrupuleux. 544 a. & 1463 b. Persiste dans son premier sentiment, que le Pape peut errer, même dans les choses qui regardent la foi. 1464 b. Grand Reformateur du luxe de son predecesseur, se contente de douze palefreniers. 1787 b. Comment il fut detourné de renverser la statue de Pasquin. 3107.
Haerlem assiegé, & pris par les Espagnols. 1686.
Haemstede, d'où descend cette Maison. 1617 b.
Hay [Alexandre] Jesuite est banni par arrêt du Parlement de Paris, & pourquoi. 1468 a.
Hailbrunner fait semblant d'être malade, pourquoi cela. 188 a.
Haillan [du] reproches que Du-Pleix lui fait. 1473 a.
Haine, la fraternelle est grande, mais celle des sœurs va peut-être plus loin. 568 a.
Halicarnasse, qui en ont été les Tyrans. 2042 a.
Halicarnasse [Denys d'], ses meprises en censurant celles de Fabius Pictor, au sujet des Tarquins. 2834 b.
Hall [Joseph] cité. 1943 a.
Hambourg, ses Magistrats sont fort embarassez, à cause des disputes de leurs Theologiens, qui partagent tout le peuple. 1600 a. Quand cette ville a commencé d'avoir des Syndics ordinaires. 1736 b.
Hameston, l'unique asyle des fidelles pendant un certain tems. 1720 a.
Hamilton [Patricius] éloge de ce Martyr. 166 b.
Hamilton [Jean] Archevêque, s'il est vraisemblable que Cardan lui ait predit qu'il seroit pendu. 804 b.
Hammon, ce Dieu avertit le Roi Tementhes de se donner garde des coqs. 2519 b.
Haran frere d'Abraham. Comment il mourut, & pourquoi. 32 b.
Harangue abregée dans fort peu de tems. 471 a. Effacée du catalogue de la foire de Francfort, & pourquoi. 1340 a. Qui le premier s'est avisé d'écrire des harangues avant que de les reciter. 2368 b. Quoi que mediocre, elle peut enlever le monde, si elle est recitée par un excellent Orateur. ibid.
Harangueurs deplaisent souvent à ceux mêmes qu'ils louent. 1900 b. Ce qu'en disoit Louis XIII. ibid.
Hardouin [le Pere] il a eu raison de corriger, comme il a fait, un passage de Pline au sujet de Lucilius. 2389 a. Il fait une supposition au sujet de Pythagore, qui est combatuë par Herodote. 2441 a. Il prefere Plutarque à Varron & à Verrius, au sujet de quelques monumens. 2832 a.
Harma, ce qu'on contoit de ce village touchant Amphiaraus. 204 a.
Harmonie évangelique, qui court sous le nom d'Ammonius est differente des canons évangeliques. 201 a. Si elle est d'Ammonius. ibid.
Harpocration, passage de cet auteur corrigé par Maussac, & dont Vossius debite la correction comme si elle venoit de lui. 199 a.
Hart [Von der] son sentiment sur le crime de Cham. 889 b. Il peut faire tort aux narrations de Moïse. ibid.
Hasenmullerus [Elie] abandonne l'Ordre Jesuitique, pour se faire Lutherien. 1633 b.
Hautefort [Madame de] calomniée par un auteur satirique. 2678. Mais justifiée par Mr. l'Abbé Faydit. ibid. a. Suite de son histoire. 2679 b.
Havard, Amiral d'Angleterre, est cause de la mort du Comte d'Essex, & pourquoi. 1117 b.
Hazart, Jesuite, son credit contre le parti des Jansenistes. 1405 a.
Hebe, quel étoit son emploi auprès des Dieux, & pourquoi elle le perdit. 1309 b. 1698 a.
Hebreu de la Bible, quand & pourquoi alteré par les Juifs. 130 a.
Hecatomythium, ce que c'est. 35.
Hegesippus, tendoit peut-être des pieges aux oracles. 99 b.
Hegire, ce que signifie ce mot. 1972 a. Est l'ére ou l'époque des Mahometans. 3123.
Heidegger n'a pas bien penetré la pensée du P. Mersenne au sujet d'Hottinger. 1615 b. Il raconte une plaisante histoire au sujet de saint Germain & de Loyola. 1855 a.
Heidelberg, desordres commis dans cette ville prise d'assaut par Tilli. 179 a. Les Professeurs de cette Academie se retirent à Neustad, & pourquoi. 1342 n. Ils y sont rapelez. ibid. Dissipation de la bibliotheque électorale. 1410 b. Le Commissaire du Pape a ordre d'en transporter tous les manuscrits à Rome. ibid. Ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur, & pour lui avoir été fidele. 2298 b. Est saccagé par les troupes de Tilli. 2311.
Helene, conduite pire que la sienne. 496 a. Bien des gens parlent d'elle sans qu'ils sachent qu'elle a été penduë. 1451 a. Elle commit un inceste dont peu de gens font mention. 2249 b.
Helencion, quelle étoit la vertu de cette herbe. 1451 a.
Heliogabale livroit à ses Magiciens de jeunes enfans pour les sacrifier. 260 b. Mangeoit souvent des langues de paon & de rossignol. 278 a.
Hellenisme, quel ouvrage merite d'en être apellé le thresor. 791.
Heloïse, quelle fut sa douleur quand elle aprit le malheur d'Abelard. 1268 a. Ce que font les Religieuses du Paraclet, pour ne pas oublier qu'elle savoit beaucoup de Grec. 2294.
Hemsbac, à quelle occasion la Reformation s'y établit. 2296 a.
Henao [Gabriel] ses pensées sur le bonheur du Paradis. 1853 b.
Hennins, coiffure haute que les femmes des Païs-Bas portoient autrefois. 964 a. De quel moien se servit

vit un Predicateur pour en faire passer la mode. ibid.

Henri IV. Empereur, privé par le Pape de la dignité imperiale. 1391 a. Traité avec la derniere indignité. 1392 a. Deposé de nouveau. 1393 a. Mais aiant enfin le dessus sur son ennemi. 1393.

Henri II. Roi de France, envoie ses protestations contre le Concile de Trente. 190 b. Propose inutilement aux Suisses un renouvellement d'alliance. 736. Se rend maître de la ville de Mets. 899 a. Subit un interrogatoire en faveur du Duc d'Etampes. 1183. Se fait apeller protecteur de la liberté Germanique. 1515 a. & 1520 a. Brûle la belle maison de Binche, & pourquoi. 1583 b. Il veut marier une de ses filles avec Jean Sigismond. 1586 a. Faits qui le regardent. 2075 a. b. Ses demélez avec Paul IV. Pape. 2418 a. Fait un édit contre les mariages clandestins. 2420 b. Aux conseils de qui doit être attribuée la persecution que les Reformez souffrirent sous son regne. 2463 a. Emploie contre le Pape un homme qu'il auroit fait brûler en France. 2951 b.

Henri III. Roi de France, traité de sa juste deposition. 665 a. Censure les Theologiens de Paris. 666 b. Son indiscretion le rendit odieux à la Duchesse de Montpensier. 764 b. Cherche à decouvrir l'auteur qui avoit écrit sous le nom de Stephanus Junius Brutus. 1366. Pieces curieuses touchant le procés qu'on lui intenta. 1441 a. N'etoit apellé que frere Henri en certain Conclave. 1526 a. Mysteres qu'on a cherchez dans les circonstances de sa mort. 1529 a. Faits touchant la maison où il fut assassiné. ibid. Quarante-cinq Gentilshommes furent choisis pour sa sûreté. 1841 b. Savoit faire paroître de la fermeté & de la grandeur. 1842 b. Etoit reduit à recompenser les trahisons de ses sujets. 1843 a. Jamais Prince ne s'est fait plus dissemblable à soi-même que lui. 2055 a. Son inconstance en fait de religion. 2199 b. Sa jalousie contre son frere. 2201 b. Fait un sanglant affront à sa sœur Marguerite Reine de Navarre. 2104 a. Satire de sa Cour, sous la fiction d'une Ile d'Hermaphrodites nouvellement decouverte. 2655 a. Evenement des plus honteux de son regne. 2806 a.

Henri IV. Roi de France, les ligueux traitoient de libelle ce qu'on écrivoit en sa faveur. 547 b. Erreur de Perefixe quand il a dit que ce Prince étoit entré à Geneve. 587 b. Ceremonies de son absolution. 664 b. & 1533 a. Raillerie du Sr. d'Aubigne sur cette absolution. 665 a. Sermons seditieux faits contre lui. 666 a. De quelle maniere on lui fit tenir l'avis qu'on lui donnoit de venir en diligence à Paris. 970 a. Son apologie au sujet de l'Edit de Nantes. 1373 a. Bon mot de ce Prince à l'occasion de certains papiers que l'Ambassadeur de Venise brûla en sa presence. 1456 b. Met le Duc de Savoie à la raison. 1523 a. Sa conversation avec Mr. de Rôni sur les qualitez qu'il vouloit dans une épouse. 1532 b. Ce qu'on lui fait dire touchant sa femme. 2100 b. & 2206 a. Etoit indigne d'avoir une épouse fidele. 2101 b. Demande reparation de l'affront fait à sa femme. 2204 a. Et ne l'obtient point. 2205 a. Par quels motifs il pardonna à quelques ligueux qui avoient merité la mort. 2651 a. Il ne peut obtenir de ses sujets la liberté de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience. 2657 a.

Henri II. Roi d'Angleterre, comment il promet d'expier sa part du crime commis dans l'assassinat de saint Thomas de Canterbery. 1539 b. Il ne tient point sa promesse, & pourquoi. ibid.

Henri VII. Roi d'Angleterre, caprice de ce Prince. 1824 b.

Henri VIII. Roi d'Angleterre, censuré dans un endroit du livre de la Vanité des sciences. 112 b. Protestans & Catholiques couroient également risque sous son regne. 203 a. Avis des Theologiens de Wittemberg sur son divorce. 488 a. b. Dessein qu'eut François I. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour ce divorce. 530 a. & 534 b. Calvin se plaint de ce qu'on l'avoit apellé chef suprême de l'Eglise. 776 b. Lui & Charles-Quint font entr'eux le partage de la France. 891 b. Sa mort afflige mortellement François I. quoi qu'il dût plutôt s'en rejouir. 1183.

Henri d'Albret II. du nom Roi de Navarre, commence à goûter la Reformation. 2186 b. Voiez aussi 2188 a.

Henriciade, poëme, quel jugement on a fait de cet ouvrage. 1533 a.

Henriques [Louis] ses pensées sur les occupations des saints dans le Paradis. 1853 b.

Heraclide, passage de son traité des Republiques éclairci. 318 b.

Heraclides, il leur étoit defendu de faire des enfans à une femme étrangere. 101 b.

Heraclite disoit qu'une même chose étoit & n'étoit point. 380 b. Cache ses écrits dans le temple de Diane, & pourquoi. 1200 b. Dit que les parties du monde vivent de la mort les unes des autres. 2333 b. N'admettoit que le feu pour principe de toutes choses. 2857 a.

Heraclius recouvre par un traité de paix la croix que les Perses avoient enlevée. 1539 a. Ce qu'il fait pour faire depit à Cosroës Roi de Perse. 2213 b.

Herbert, Baron, grand Deïste. 287 a. Notes scandaleuses tirées de ses écrits. ibid.

Hercule, divers sentimens des Anciens touchant ce qu'il executa contre Diomede & ses cavales. 11 b. La longueur de son pied fit juger de la grandeur de sa taille. 76 b. Est apellé le lion de trois nuits, & pourquoi. 155 b. Il est introduit injuriant la vertu, par un Poëte Grec. 716 b. Sa statue mise en morceaux par un athée. 1041 a. La devotion que les Agrigentins avoient pour sa statuë. 1329 b. Quelle étoit la grandeur de sa coupe. 1370 a. Il y a eu six personnes de ce nom selon Ciceron, & quarante quatre selon Varron. 1540 a. Censure les Argonautes de s'abandonner aux voluptez. 1781 a. Fouissant la terre fait sortir la source d'un fleuve. 2673 a. Lieux où il etoit principalement honoré. 2877 a.

Heresiarques, si l'on leur doit faire un crime particulier des methodes qu'ils emploient pour instruire leurs catechumenes selon leurs fausses lumieres. 356 b. Heresiarque fait une espece de miracle à Rome. 655 a.

Heresie, si son caractere est l'opiniâtreté. 356 b. Contradiction où tombent à cet égard les ecrivains qui veulent parler de conversions. ibid. Quelles étoient autrefois les plus dangereuses au jugement de la Cour de Rome. 965. Defauts qui regnent dans le catalogue de celles du XVI. siecle. 2791 b. Lieu commun qu'elles sont la cause des fleaux de Dieu. 2962 a.

Heretiques, on avale tous les sots contes qu'on en fait, & on en debite mille fables dans toutes les sectes: on fait courir cent fraudes pieuses sur leur mort, & l'on y fait bien des reflexions. 37 a. & 149 b. & 538 b. & 575 b. & 590 b. & 847 b. & 1062 b. Heretiques qui faisoient un mélange des doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. 188. Tout est bon à certaines gens pourvu qu'ils les diffament. 233 b. Si les Princes orthodoxes peuvent faire des alliances avec les heretiques, pour la sureté de leurs états. 303 a. Quelles sortes de voies ont été emploiées contre eux par les Empereurs orthodoxes. 396 a. Ignorance ou contradiction d'un Theologien Protestant à cet égard. ibid. Il est dangereux de disputer contre les heretiques, à moins qu'on ne soit fort éclairé & fort habile. 422 b. Si les Magistrats doivent les punir. 584 b. Reproches que les François & les Espagnols se font reciproquement au sujet de leurs alliances avec les heretiques. 820 a. On ne paroit l'être en plusieurs rencontres que par la maniere de s'exprimer. 907 a. Reflexion sur les peines qu'on pretend leur devoir infliger. 1321 b. Si l'on doit avoir pour eux la même tolerance que pour les Infideles. 1382 b. Scrupules de l'Eglise Romaine touchant leur eloge. 1549 a. Ceux qui en font des Catalogues, commettent ordinairement trois sortes d'injustice. 1552 b. Heretiques tolerez par l'Empereur Jovien. 1660 b. Usage des loix penales contre eux. 2027 a. Dispute entre Mr. Jurieu, Mr. Maimbourg & Mr. Ferrand, sur le nombre de leurs martyrs. 2036 a. Examen de toutes les pieces de cette dispute. 2037 b. Utilitez de cet examen. 2039 a. Histoire des methodes mises en usage pour convertir les heretiques. 2233 a. On suppose toûjours qu'ils font une fin tragique. 2212 b. S'ils peuvent être disculpez par la comparaison des juges & des medecins. 2621 a. & 2622 a. S'il n'est pas permis d'ecrire contr'eux d'un style honnête & de reconoître leurs bonnes qualitez. 2809 b. Les Souverains n'ont point de conduite liée à l'égard des heretiques. 2952 a.

Hermaphrodites, leur origine, & les moralitez qu'on en peut tirer. 2653 b. Moine hermaphrodite qui acoucha. 2633 b.

Hermaphroditus, piece abominable. 2293 a.

Hermesianax, poëte ancien, a écrit des vers d'amour. 1796 a. Il a aussi composé un poëme sur la ville de Colophon. 1797 b.

Hermite qui laisse tomber son breviaire à la vuë de deux personnes qui se caressoient. 1271 b.

Hermonymus se mêloit d'expliquer des auteurs qu'il n'entendoit pas. 729 b.

Herodote, son imagination n'a jamais pris tant d'essor, que lors qu'il s'est agi d'Artaban. 384 b. Attribuë de l'envie & de la jalousie à la Divinité. 2373 a. Ce qu'en dit Ciceron. 2862 a.

Heroïnes, celles de Roman sont souvent enlevées. 1490 a.

Heroïsme mal connu d'Homere. 59 a.

Heros d'un poëme épique ne doit point être enseveli dans le poëme même. 59 b. Anciens Heros dangereux compagnons de voiage. 2844 a.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Heshusius, *esprit turbulent & seditieux.* 71. *Distique qu'on fit courir contre lui.* 72.

Hesycastes, *Moines du mont Athos.* 65. *Ressembleut aux Quietistes.* ibid.

Heliode *devient poëte en gardant ses moutons.* 2540 b. *Sa genealogie des Dieux.* 1707 b.

Hesse [*Maurice, Landgrave de*] *recompense par une épigramme la dedicace d'un livre d'épigrammes.* 1873 a. *Voiez* Maurice.

Hesse [*Philippe, Landgrave de*] *son temperament l'oblige à demander la permission d'épouser une seconde femme.* 1939 a. *Suites de cette affaire.* 1940 a.

Heucourt [*le Baron de*] *desavoue une lettre écrite contre Mr. Arnauld.* 3621 a.

Hyccara [*ville de Sicile*] *prise, & ses habitans vendus* 1745 b.

Hyde, *professeur à Oxford, a écrit de la religion des anciens Perses.* 3081 a.

Hierarchie, *Bucer ne condamnoit pas celle d'Angleterre.* 721 a.

Hierocles, *pourquoi il apelle Ammonius theodidacte.* 200 b. *Fait un parallèle de* Jesus-Christ *avec Apollonius.* 185 b.

Hygin, *passage de cet auteur proposé aux lecteurs, pour en avoir l'intelligence.* 1695 a. *Quels conseils il veut que Minerve ait donnez à Penelope.* 2348 b.

Hilarion de Coste, *ses omissions touchant la Reine Marguerite.* 3003. *Cité* 1356 a. 1584 b. *& alibi.*

Hylobiens, *sorte de philosophes Indiens.* 690 b. *Pourquoi apellez ainsi.* ibid.

Hypocrites, *on ne gagne rien à les peindre & à les faire connoitre.* 1369 a.

Hippias *ne portoit rien que ses mains n'eussent fait.* 1132 b.

Hippocrate, *si certaines lettres qu'on trouve parmi les siennes touchant Democrite, sont veritables ou supposées.* 1027 b. *Avoüé qu'il s'est trompé.* 3130.

Hippomanes, *dissertation sur ce sujet.* 3112.

Hipponax, *poëte d'une figure meprisable.* 740. *Et representé sous une forme ridicule.* ibid.

Hippone, *ses habitans forcent Pinianus à leur promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise chez eux.* 173.

Hirpes, *gens qui marchoient sur le feu.* 1570 b.

Hystaspes, *pere de Darius, s'attacha à la magie.* 3077 b. 3078 a.

Histoire, *ses droits.* 76 a. & 1565 b. & 3099. *Ses deux grands statuts.* 2570 b. *Ceux qui en composent en sont crus sur leur parole.* 257 a. 3100. *Pourroit éclaircir cent choses particulieres sans être guere plus longue.* 315 b. *Histoire universelle, entreprise bien difficile.* 444 a. *Preuve de cela.* ibid. *Defaut ordinaire de ceux qui l'écrivent.* 2631 a. *S'il n'est pas permis de raporter des veritez infames dans l'histoire.* 616 a. *Peu de choses suffisent pour la metamorphoser en satire.* 714 b. *Les lumieres qu'on aquiert en voiageant sont utiles à ceux qui composent une histoire.* 719 b. *Il y a bien des occasions où les veritez de l'histoire ne sont pas moins impenetrables, que celles de la physique.* 963 b. *Il faut s'en defier quand elle est écrite par un domestique comblé de faveurs.* 1322 b. *Quelles regles on doit suivre pour en discerner les faits faux d'avec les veritables.* 1422 a. *Inconveniens qu'il y a à écrire celle des Monarques morts depuis peu de tems.* 1470 a. *En quels cas il est permis de faire une histoire traitée par d'autres.* ibid. b. *Reflexions sur de certains faits qui la rendent incertaine en mille choses importantes.* 1841 a. *En quoi consiste l'art de la bien écrire.* 2049 b. *Si les flateurs la corrompent plus que les satiriques.* 2063 a. *N'est autre chose que le portrait de la misere de l'homme.* 2266 a. *Il n'est point permis de rien changer à celles qui sont consignées dans les meilleurs livres de l'antiquité.* 2405 a. *Voiez aussi* 2406 a. *Si l'art oratoire est utile à sa composition.* 2860 a. *Il y a des auteurs qui n'auroient jamais songé à en composer, si des mecontentemens personnels & des passions à la mode ne les y eussent determinez.* 2883 b. *Par qui elle devroit être écrite; grand abus en cela.* 3099. *Respect que les anciens Romains avoient pour elle.* 3103.

Histoire genealogique, *precedée presque toûjours du tems fabuleux, est souvent entrecoupée par des periodes du tems obscur.* 555 a.

Histoire ecclesiastique, *il y a peu d'ordre & d'exactitude.* 355 a.

Histoire Romaine, *l'abregé qu'en a fait Paterculus est très-curieux.* 2313 a.

Histoire de France, *qui le premier en composa un corps en François.* 1469 b.

Histoire fabuleuse, *pleine de contradictions.* 58 a.

Historiens, *ceux qui supriment de certains faits devroient être traitez comme les vendeurs à reticences.* 8. *Ne s'attachent pas toûjours assez exactement à la verité.* 11 a. & 1121 a. *Les anciens ont été trop libres à corriger & à amplifier leurs memoires.* 28 a. *Voiez aussi* 1224 b. *Les anciens avoient trop pour maxime de ne raporter que le gros des choses.* 315 b. *Historien se doit extremement defier de tout ce qui a l'air de fraudes pieuses.* 575 b. *Les historiens tûent tous les faits qui les incommodent.* 633 b. *Les loix qui leur sont prescrites sont impraticables.* 640 b. *S'exposent en disant la verité.* 784 a. *Il y a peu de chronologie dans la plupart des Grecs & des Latins.* 801 b. *On les voit quelquefois dans des contrarietez.* 830 a. *que les commentateurs ont neglige d'aprofondir.* ibid. b. *Donnent plus souvent dans le sophisme* à non causa pro causa, *que les Peripateticiens.* 868 b. & 969 a. *Historiens particuliers d'une Province sont plus croiables que les autres, quand il n'y a rien d'apologetique.* 909 a. *Les historiens manquant de bien circonstancier les choses, nous jettent dans une incertitude d'où l'on ne peut sortir.* 910 b. *Voiez aussi* 1588. *Les anciens historiens n'égalent pas quelques-uns de nos modernes.* 968 b. *Les historiens se contredisent quelquefois si fort, qu'on ne sait ce qu'on doit choisir.* 1025 b. *Ils ne doivent jamais rien suprimer de ce qui sert à caracteriser les vices & les vertus.* 1063 a. *Il est bon qu'entre leurs variations les jeunes gens s'accoutument a chercher la raison des plus grandes vraisemblances.* 1093 b. *Ils commettent un crime qu'on ne leur peut pardonner, quand ils supriment de certains faits.* 1117 b. *Ne sont guere dignes de foi quand ils racontent des prodiges.* 1126 b. *Il y a du peuple parmi eux, comme parmi la plus petite bourgeoisie.* 1188 b. *Il leur arrive la même chose qu'à un voiageur.* 1302 b. *Leur devoir par raport aux evenemens qu'ils ne jugent pas veritables.* 1388 a. *Il y a eu beaucoup d'abus dans les harangues qu'ils ont raportées.* 1425 b. *Une des sources de leurs variations.* 1453 b. *Vrai caractere d'un historien.* 1471 a. *Voiez aussi* 1570 a. 2571 a. *La plupart sont credules & menteurs.* 1531 b. *Ne debitent souvent que des fantaisies de leur cerveau pour avoir lieu de mettre leurs recueils à profit.* 1533 b. *Aiment à avoir de grands évenemens à decrire.* 1545 a. *Il est rare que l'on dispute de quelle Religion ils ont été.* 2033 b. *Doivent être desinteressez.* 2142 b. *Leurs variations sur les avantures les plus memorables.* 2485 a. *Ne doivent pas deguiser les choses par une fausse prudence.* 2714 b. *Ce qui charme le plus dans un historien.* 2813 b. *Et ce qu'il y a de plus penible dans ses fonctions.* 2814 a. *S'il doit suprimer les impuretez de ceux dont il fait l'histoire.* 2814 b. *Voiez aussi* 2815 b. *Quand c'est que leur erreur est digne d'excuse, & quand c'est qu'elle ne l'est pas.* 2880 a. *Un esprit satirique est incapable d'en bien remplir les fonctions.* 2883 a. *Pervertit quelquefois les caracteres les plus essentiels d'un fait.* 2884 b. *Les modernes sont trop prolixes & les anciens sont trop courts.* 3097. *Plusieurs perpetuent le mensonge.* 3101 *& suiv.* *Une des sources de leurs illusions.* ibid. *S'ils doivent avoir de la gratitude.* 3005 b.

Historiettes *sont propres à entretenir agreablement une compagnie.* 494 b.

Historiographe, *on se peut malaisément fier à lui.* 696 a. *Historiographe fameux avoüoit ingenument, qu'il ne savoit pas en quel siecle vivoit Philippe le Bel.* 848 a.

Hobbes [*Thomas*] *il n'y a point de principes qui soient plus mal propres que les siens à combattre la magie.* 1574 b. *Comment il s'y prit pour degouter les Anglois de l'état republicain.* 2379 a.

Hollande, *la propreté qu'on y voit en plusieurs endroits, n'auroit pas été du goût d'Horace.* 141 b. *Ses Etats font condamner une chose concernant la souveraineté.* 1065 a. *Hollande & Zelande offrent de reconoître la Reine Elisabeth pour leur souveraine.* 1111. *On y promet aux Papistes l'exercice libre de leur religion.* 1727 a. *On y fait des disputes touchant la religion.* ibid. b. *C'est la grande Arche des fugitifs.* 1738. *Ce qu'en disoit un Empereur Turc.* 1886 a. *Il est dificile d'y trouver des imprimeurs qu'à de certaines conditions.* 2299 b.

Hollandois *accusez d'avoir fait perir l'armée de France, comment justifiez.* 1899 b.

Homœomeries, *la juste idée qu'on s'en doit former.* 216 b. & 217 b. & 218 a. *Sont sujettes à une fâcheuse consequence.* 216 b. *Cette hypothese peut être ruinée par son fondement.* 227 a. *Et fourmille de contradictions.* 221 a. *Si leur formation ne requiert pas une intelligence.* 223 a.

Homere *critiqué touchant le discours de Phenix.* 57 b. *Un de ses episodes a servi de modele à Virgile, pour l'un des plus beaux morceaux de son Eneïde.* 58 b. *Homere n'avoit aucune idée de l'Heroïsme.* 59 a. *Il obtient par ses offrandes qu'Achille se montre à lui, mais il ne peut soutenir l'eclat qui l'environne.* 62 b. *Il y a trois vers dans son Iliade qu'on pretend n'être point de lui.* 118. *Anaxagoras fut le premier qui su-*

posa

pose que les poësies d'Homere sont un livre de morale. 224. Il étoit trop grand parleur & trop naïf. 250 a. Mysteres qu'on dit qu'il a renfermez dans les deux premieres lettres de son Iliade. 280 b. On s'est servi d'évocations magiques, pour savoir le lieu de sa naissance. ibid. Arcesilas l'appelloit son mignon. 304 a. Sa revision par Aristarque Grammairien. 335 b. Et la division de ses deux grands poëmes par le même Aristarque. 336 a. Tradition touchant sa mort. 353 a. Les autres poëtes qui sont venus après lui se sont servis de ses inventions. 635 b. Les idées de la raison étoient bien confuses de son tems. 702 b. A introduit mille maux par ses impietez poëtiques. 1312 a. Voiez aussi 2563 b. Ne designe personne par des noms empruntez des meres. 2181 b. Sa naïveté. 2209 a. Il ne fait pas parler Telemaque assez respectueusement à sa mere. 2346 b. Deux grandes Provinces disputent à qui l'aura. 2389 b. Il compare les hommes aux feuilles, aux oiseaux, & aux mouches. 2433 b. D'où vient qu'on a tant eu de peine à marquer le lieu de sa naissance. 2617 b. S'il a fait mention des Juifs. 2847 a.

Homicide de soi-même. 1916 a. Doctrine furieuse touchant l'homicide de soi-même & de son prochain. 2641 b. Autorisé par des loix publiques. 3075 b.

Homme, les Paiens ont reconu qu'il est composé de deux parties qui retournent chacune à son principe. 205 a. Sentimens de quelques philosophes touchant la formation des premiers hommes. 310 a. & 875 a. & 1708 b. C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. 397 a. De quelle maniere on pourroit le definir. 700 a. Hommes vendus à un vil prix. 797 a. Combien diversifiez par les loix de l'union de l'ame & du corps. 905 a. Donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite, & gardent pour eux les veritables. 1093 a. L'homme est un animal indisciplinable. 1175. Jusqu'à quel degré les hommes sont méchans. 1572 b. Leurs passions sont cause que les plus beaux systêmes de politique sont inutiles. 1573 a. Par quel moien il peut devenir un Dieu. 2371 a. Il est semblable à une petite Republique, qui change souvent de Magistrats. 2434 a. Son état & sa condition est un des plus incomprehensibles mysteres. 2092 a. & 2293 a. Son état deplorable. 2791 a. Voiez aussi 2830 b. Souffre une guerre continuelle au dedans de lui. 2278 a. S'il est moins parfait que les plantes, dans la maniere de produire son semblable. 2633 a. Rien n'est plus humiliant que de se representer que l'on est homme. 2725 b. Ses prerogatives decrites par Socrate. 3041 a. Hommes celebres, n'aiment point à parler de leur basse naissance. 190 a. Leur memoire les trompe souvent. 277 b. Il y a des hommes dont l'étoile a la force d'immortaliser un conte, quelque peu aparent qu'il puisse être. 599 a. Les hommes sont plus dignes de satire que les femmes. 2919 b.

Homonymi, ce qu'il faut entendre par là. 175 a. Les Anciens ont écrit de homonymis aussi bien qu'Allatius. 287 b.

Hongrie [Louis, Roi de] perd la bataille contre les Turcs, & est suffoqué dans un marais. 1866 b.

Hongrie [André, fils de Charles Roi de] étranglé, comment & pourquoi. 2173 a. Comment traité après sa mort. 2177 a.

Honneur, ses loix regardées comme des chimeres par une coquette. 371 a. On en voudroit jouir, & de la gloire de la mepriser en même tems. 504 a. Quelles sont les forces du point d'honneur sur les femmes. 2042 a.

Honorius, Alypius lui presente une requeste du Clergé d'Afrique. 173 a.

Honsdorf, ou Hondorf, Compilateur d'exemples de la justice divine contre certains pecheurs. 1650 a. Cité 1336 b.

Honte, il y a une espece de honte portée à l'excès qui merite nôtre admiration. 683 b. N'est gueres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. 1560 a.

Hoornbeek, juste plainte de ce Theologien contre quelques Antitrinitaires. 606 b.

Horace, donne à Homere des éloges qu'il ne merite pas. 57 b. Est cité au sujet des poëtes qui travaillent en leur vieillesse. 90 a. Est justifié de sa censure contre Agamemnon au sujet d'Ajax. 121 a. D'où vient qu'il a eu assez de bonne foi pour confesser, qu'il avoit jetté ses armes en se sauvant du combat. 142 a. Il s'est moqué d'un homme qui faisoit deux cens vers par heure. 493 a. Fait un raisonnement pitoiable. 702 b. & 822 b. Est mal entendu touchant les loix contre les satires. 833 b. Si étant Epicurien il a pû railler ses confreres. 859 a. Attaque par un Sorites les admirateurs des Anciens. 928 b. Pourquoi il insulte la nation Juive, en parlant des miracles que la Pierre d'Egnatia faisoit. 1107 b. Passage de ce poëte touchant Fannius, bien difficile à entendre. 1216 b. Application d'une de ses pensées à la race de Mrs. de Guise. 1438 b. n. Quelle chose il auroit preferée à la reputation de bon auteur. 2482 b. Ce qu'il dit des gens qui courent après les phrases surannées. 2547 a.

Horantius publie un écrit contre Baïus. 453 b.

Hornius, erreur de cet Ecrivain. 605 a.

Horoscopes, gens qui ont fait celle de Jesus-Christ. 123 b. & 806 a. Leur vanité. 1518 a. b. & 1519 a.

Hospital [Michel de l'] sa messe tournée en proverbe. 1601 b. Traité d'athée par quelques-uns. 1604 b. Etoit de la Religion Reformée dans son ame. 1605 a. Remplissoit bien son devoir de Chancelier. 1607 b. Ses rares qualitez le rendent le soutien de la Monarchie Françoise. 1861. Ressembloit à Aristote. 2319 a.

Hostie, miracle qu'on dit qui parut sur une hostie. 1828 a.

Hotman [François] mal defendu par Beze. 1614 b. Sa raillerie sur une question que Calderin fit à sa femme, & sur la réponse qu'elle lui fit. 244 b. Critiqué au sujet d'une épigramme sur Jules II. 1673 a.

Houlieres [Madame des] citée. 1511 b. Ce qu'elle dit de la raison. 2278 b. Balade de cette Dame. 2318 b. L'élevation & la profondeur de sa Morale. 2454 b. Elle succombe elle-même aux foiblesses qu'elle blâme. ibid. b.

Houssaie [Amelot de la] ne veut pas reformer le langage de Dossat. 2268 a.

Huber, son apologie pour les Hollandois, contre les accusations du Cavalier Nani. 1899 b.

Huberus [Samuel] Ministre d'un village proche de Berne, se fait chasser par sa hardiesse à contredire quelques-unes des opinions de Beze. 1619 a. Il se retire à Wittemberg, & en est chassé pour ses sentimens sur l'élection. ibid. Se retire à Ratisbonne, où s'opiniâtrant dans ses erreurs, il est entierement destitué. ibid. b. Avoit les deux principales qualitez d'un bon disputeur. 2690 a.

Huët, Evêque d'Avranche, pourquoi il n'acheva pas de traduire en Latin un certain Roman composé en Grec. 1862 a. Ce qu'il pense du caractere de ces sortes d'écrits. ibid. b.

Huguenots, quels sont les Sermons qu'ils aiment le plus. 946 b. Huguenots de parti & Huguenots d'etat. 1241 a. Quels étoient les avis des uns & des autres dans l'assemblée de Saumur, & qui les chefs de ces avis. ibid.

Huile, qui inventa le secret de la faire. 338 b.

Huitres envoiées à Trajan au païs des Parthes. 304.

Humilité n'accompagne pas toûjours le bâton & la besace. 1050 a.

Humoristes, combien leur Academie est estimée à Rome. 2339 b.

Hunaud se soumet à Charles Martel, & on lui laisse le Duché d'Aquitaine. 1189.

Hurtado, ses écrits sont pleins de solecismes. 2545 b.

Hus [Jean] conseil qui lui fut donné avant que d'être jugé. 124 a. Par qui condamné au suplice. ibid. Relation de son suplice faite par Pogge. 778 b.

Hutten [Jean] tué par le Duc Ulric de Wirtemberg. 1621. Est deterré quatre ans après, & saigne quand on le touche. ibid. b.

Hutten [Ulric] publie une invective contre Aleandre, 162 b.

I.

JAcheus, subtil Peripateticien, rend celebre dans l'Academie de Leide la question des formes substancielles. 1487.

Jacobins de Cologne, comment reduits à la raison par le Comte de Nevenar. 1576 a. Quelcun a dit que les Jacobins sont plus à craindre par leur canif, que par leur plume. 1774 a.

Jaldabaoth, ce que c'est selon quelques anciens heretiques. 1189 b.

Jalousie, effet singulier de cette passion. 778 a. Celle des hommes n'est pas d'une aussi grande étenduë dans ses inventions, que l'amour des femmes. 955 a. Porte les hommes à decrier tout le sexe. 1194 b. Tortures qu'elle livre à ceux qui en sont possedez. 1703 b. Si elle est necessaire dans la societé. 1814 b. N'est pas toûjours uniforme dans ses causes & dans ses effets. 1988 b. Consideration sur cette passion. 2696 b.

Jaloux, ceux qui le sont le plus commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. 22 a.

Iambiques, espece de vers, qui les a inventez. 1568 b.

Jansenisme, où il est né en Hollande, & qui en a été

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

l'Apôtre. 374 a. Quel est son endroit foible, selon les Molinistes. 2559 b.

Jansenistes, plainte de l'un d'eux contre l'Archevêque d'Aix. 25 b. Publient un écrit contre le Pere Adam. 78 a. S'exposent eux-mêmes à la censure en critiquant Oderic Raynaldus. 135 a. Guerre excitée entr'eux & les Jesuites. 372 b. Quelques-uns d'entre eux sont attirez dans le Noordstrant, ce qui fut suivi de grands procès. 686 a. L'origine de leur guerre avec les Jesuites. 1311 a. Les bulles des Papes ne leur ôterent pas le moien de disputer. 1510 a. Leurs Deputez retournant de Rome à Paris, passent à Zurich où ils visitent Hottinger. 1616 a. Ils sont fort empressez à faire publier deux decrets de la Cour de Rome. 1645 a. Reflexion du Pere le Tellier là-dessus. ibid. Jansenistes comparez dans un sermon aux dogues d'Angleterre. 2002 b. De Marca leur fut fort contraire. 2030 b. Sont accusez de Calvinisme, pourquoi. 2048 a. Ils se designent ordinairement par on: pourquoi cela. 2310 b.

Janua [Joannes de] si c'est le même auteur que Jaques de Voragine. 457 a. Fautes sur cela. ibid. b.

Janua coelorum reserata, ce qu'on montre dans ce livre touchant l'Arianisme. 355 b. En style de philosophie Peripateticienne, on y attaque & renverse le système de l'Eglise. 960 b. Quel pretexte on a pris pour n'y point repondre. 961 a.

Janua linguarum reserata, combien de fois imprimé, & en combien de langues. 957 b.

Japonois, s'il est étonnant qu'ils aient persecuté les Chrétiens. 1629 b.

Jaqueline de Baviere, son histoire. 674 b.

Jaques [Epitre de saint] comment Luther l'a traitée. 1937 a. Fut suspecte à bien des gens dans l'ancienne Eglise. 1938 b.

Jaques I. Roi d'Angleterre, est fort indigné contre Mr. de Thou au sujet de son histoire. 781 a. Ordonne à Camden de lui envoier un catalogue de fautes concernant les troubles d'Ecosse. ibid. S'il fit mutiler les Annales de Camden. 781 a. & 782 b. Fait brûler par la main du bourreau le commentaire de Pareus sur l'Epitre aux Romains. 2297 a. Est cruellement dechiré dans une satire. 2523 b. Son zèle contre les heretiques. 2981 a.

Jardins d'Adonis, ont passé en proverbe. 85 a. & ceux d'Alcinous aussi. 151 a. b.

Jarrige cité 80 b.

Jason, chef des Argonautes. 1570 a. On lui propose la conquête de la toison d'or. 2339 b.

Jason, Jurisconsulte, a donné un mechant exemple aux docteurs en droit. 147 b.

Ibycus, quelle étoit sa pensée, en apellant les filles de Lacedemone, Phœnomerides. 1818 a.

Icarius fait ériger une statuë à la pudeur. 2385 a.

Icon Basilica, l'auteur de ce livre. 2116 b.

Iconoclastes, leur procedé contre les images diminuë la cruauté de la vengeance de leurs ennemis. 940 b. Ceux qui ont écrit contre eux, ont rendu par leurs contes leurs histoires fort suspectes. 992 a.

Idées, la doctrine de Mallebranche que nos idées sont hors de nôtre entendement, est ancienne. 189. Voi aussi 416 b. & 1031 a. Quelle difference il y a entre nos idées, & nos sentimens. 1134 a.

Idem, ce mot se prend quelquefois pour celui de simile. 2679 b.

Idoles, qui commença à en faire d'argille. 32 a. Ce que Democrite & Epicure entendoient par ce mot. 858 a.

Jean [Saint] ne veut point entrer dans le même bain où étoit un heresiarque. 870 b. Son Evangile cité par Amelius. 189.

Jean le Jûneur, Patriarche de Constantinople. Son ambition est la source d'une grosse querelle avec l'Evêque de Rome. 1385 a.

Jean XXIII. Pape, sa deposition conseillée. 3045.

Jean sans terre delivre sa mere assiegée dans Mirebeau, fait le Prince Artus prisonnier, & le massacre quelque tems apres. 1878 a.

Jeanne de France. Les prodiges qui parurent, selon le Pere Bony, quand elle fut repudiée. 1889 b.

Jeanne II. Reine de Naples, comment elle decouvre son amour. 802 a. On lui peut apliquer la fable de la jument. 2180 b.

Jeremie, passage de sa lettre telle qu'elle est inserée dans le livre de Baruc. 445 a.

Jerôme [Saint] son amitié pour Paule fit causer les medisans. 22 a. Disoit que pour éviter les pieges des belles personnes il faloit les fuir. 1260 a. Ses maximes sur le mariage en general, & sur les secondes noces en particulier. 1358 b. Comment il entend ce qui est dit de David auprès duquel on faisoit coucher la Sunamite. 1429 a. Ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de sa propre nudité. 2713 a. Ne vouloit pas que les jeunes filles s'éloignassent jamais de leurs meres, dans les fêtes de devotion. 2867 b. Ses invectives contre Vigilance, s'il faut se fier à l'idée qu'il nous donne des opinions de cet homme. 2960 b. & 2961 a.

Jerusalem, ses ruines sont un puissant argument contre les Juifs. 130 b. Ce fut en vain qu'on entreprit de rebâtir son temple. 172. La description de son temple est une matiere très-épineuse. 460 b.

Jesuites, pourquoi ils plaisent moins aux Venitiens que les autres moines. 21 b. Quelques-uns méprisent saint Augustin. 81 b. S'emparent des jeunes gens dont on leur a confié l'éducation. 126. Voiez aussi 477. Reponse de leur procureur. 126 b. Leur Societé a été jusqu'à present la plus savante de toutes les Societez regulieres. 165 b. Auteurs de plusieurs libelles. 166 a. S'ils sont aussi habiles qu'autrefois. ibid. Harangues sanglantes prononcées contre eux. 187. Leur Catechisme, par qui composé. 361 b. Ils étoient redoutables malgré l'arrêt de leur bannissement. ibid. La guerre se rallume entr'eux & les Jansenistes. 372 b. S'ils ont manqué de prudence en faisant suprimer les éloges, & les portraits d'Arnauld & de Pascal. 373 a. C'est leur rendre service que de publier contre eux des calomnies qui se refutent d'elles-mêmes. 539 a. Tirent de l'utilité de quelques Anti-Molinistes qu'ils souffrent dans leur corps. 540 a. Qui le premier d'entre eux enseigna la philosophie à Paris. 994. Certain Jesuite rend un bon office à un Reformé. 1048 a. Il y a bien peu d'academies avec lesquelles les Jesuites n'aient eu des differens. 1074 b. n. Leurs intrigues pour empêcher l'examen de leurs livres. 1311 a. Satire publiée contr'eux. 1642 a. Disputent contre des autres Catholiques sur la jurisdiction épiscopale. 1720 b. Si leur institut est fondé sur le Fanatisme, aussi bien que celui des autres Moines. 1845 b. Ils ont été apellez Theatins, & pourquoi. 1847 a. Ont été diffamez dès le commencement de leur établissement. 1848 a. Les choses les plus horribles & les moins prouvées de ce qu'on a dit, vraisemblables contre eux. 1850 a. Ils savent profiter de la haine publique. 1852 a. Les doctrines qui les ont rendus odieux étoient nées avant eux: ils n'ont fait qu'entasser consequences sur consequences. ibid. Pourquoi on les a entrepris nommément là-dessus. 1853 a. S'il y en a de deux especes les uns mariez, les autres non mariez. 1856 a. Et s'ils ont grand credit à la Cour Imperiale. ibid. b. Par quel motif ils enseignent la conception immaculée de la sainte Vierge. 1931 a. De quelle maniere ils poussent Etienne Pâquier, au sujet d'un plaidoier fait contre eux. 2014 b. Jusqu'où quelques-uns d'entre eux ont poussé l'amour de la chasteté. 2049 a. Et par quel moien ils disoient en Espagne qu'ils se conservoient toujours chastes au milieu des Dames. ibid. b. Les defauts du gouvernement de leur compagnie communément publiez. 2054 a. Ils decrient à Mons & à Liege les Peres de l'Oratoire, comme des Nestoriens. 2213 b. Comment ils se justifient quand on les accuse de corrompre la morale Chretienne. 2297 a. Il y en a peu qui se fassent Protestans. 2565 a. Leur pretension que la veritable religion a duré long tems parmi les Chinois, & que les honneurs de Confucius ne sont que civils, peut être apuiée sur ce que Mr. Hyde avance touchant les Perses. 3083 a.

Jesuïtisses, c'étoit une communauté de femmes & de filles qui prenoient ce nom. 1970 b.

JESUS-CHRIST, sa nature humaine fut produite par Adam selon Antoinette Bourignon. 76 a. Si sa nativité & ses miracles ont pu être predits par l'astrologie. 123 b. Voi 806 a. Explication de sa demeure de 3. jours & 3 nuits dans le ventre de la terre. 131 b. Les Paiens faisoient un parallele entre lui, & Apollonius de Tyane. 285 b. & 286 a. Ils comparoient aussi ses miracles avec ceux d'Apulée. 295 a. Les Carpocratiens avoient son image qu'ils disoient avoir été faite par Pilate. 352 a. Si sa naissance imposa silence aux oracles du Paganisme. 443 b. Quels auteurs ont été assez profanes pour faire son horoscope. 806 a. En quel sens il est apellé la parole, & l'image. 898 a. Ne se servoit, selon Arnobe, que d'une langue, que chacun des auditeurs prenoit pour celle qui lui étoit naturelle. 944 a. Son histoire composée en Persan par le Jesuite Jerôme Xavier. 1048 b. On a enseigné qu'il est mort selon sa nature humaine, & selon sa nature divine. 2165 a. S'il n'est nôtre mediateur que selon sa nature humaine. 2789 a. b. & 2792 a.

Jeunesse, doit avoir plusieurs superfluitez à émonder. 45 a. Les folies de cet âge sont souvent reprochées aux gens qui viennent à se distinguer. 2478 a. Observations sur les ouvrages que l'on compose dans sa jeunesse. 2870 a.

Jeux Olympiques, il étoit defendu aux femmes d'y assister. 563 a. Voi aussi 1814 a.

Igby [Chevalier d']. 2542.

Ignace

Ignace [saint] sa sympathie avec saint Augustin. 1951 a.

Ignorance, ce qu'en dit Hesiode. 306 a. Est un des boucliers impenetrables aux traits des Pyrrhoniens. 2330 b. Si celle qu'on nomme invincible disculpe. 2580 a. Voi aussi 2620 a. Peut produire de grands maux. 2791 a. Distinguée de l'erreur. 2891 b.

Iliade, le dialogue d'Andromaque avec Hector est un de ses meilleurs morceaux. 250 a. Il a pourtant trop de naivetez. ibid. Mysteres contenus dans les deux premieres lettres de ce poëme. 280 b. Observation sur les deux premiers livres de l'Iliade. ibid.

Iliade [petite] c'est Pindarus Thebanus qui en est l'auteur. 59 a.

Illyricus [Flacius] sa faute d'omission reparée par les autres compilateurs, au sujet des temoins de la verité. 1737 a. N'auroit pas voulu sacrifier un surplis au bien de la paix. 2091 a.

Images, les objets de la devotion y sont representez selon la figure, & l'air qu'il plait aux ouvriers de leur donner. 275 a. & 276 b. Voi aussi 1095 a. 1254 a.

Images de cire emploiées pour causer de l'amour ou des maladies. 2626 a. 2627 b. 2629 b.

Imma, fille de Charlemagne, l'histoire de ses amours avec le Secretaire de l'Empereur son pere. 1107 a.

Immortalité, ce n'est point par le grand nombre d'ouvrages que l'on y parvient. 2392 b. Si celle de nôtre ame peut être prouvée par les principes d'Aristote. 3042 a. Cherchez Ame.

Immutabilité, idée qu'on s'en doit former. 2784 a.

Impies se dementent de leur bravoure au lit de la mort. 602 a. & 1036 a. Cherchez Incredules.

Impieté, traits d'impieté. 120 b. & 518 a. Impietez touchant les miracles de Moïse, & generalement toute l'Ecriture Sainte. 712 a. b. La grande impieté & la grande pieté sont aussi rares l'une que l'autre. 904 b.

Impossible, si ce qui n'est point, qui n'a jamais été, & qui ne sera jamais est impossible. 929 b.

Imposteurs publics, rien ne seroit plus utile que de les châtier severement. 583 a. Utilitez que les factieux tirent des imposteurs. 1089 b.

Imprecation, effet singulier d'une imprecation. 420 a.

Imprimerie, en quel tems elle fut inventée. 150 b. & 124 b. N'a été en usage dans l'Europe que vers le milieu du 15. siecle. 432 b. Ceux qui manquent d'érudition jugez incapables d'exercer cet art. 559 a. Gens illustres qui en ont été correcteurs. 790 b. & 844 a. & 1766 a. & 2170 a. & 2557. Abus qu'on en fait. 3110. 3111.

Imprimeurs fameux. 448 b. Leurs fautes sont quelquefois de consequence. 471 a. Comment multipliez les écrivains. 961 b. Ce qui est une source d'erreurs pour les compilateurs. ibid. Desordre causé par une de leurs fautes. 1098 a. b. Les auteurs s'en chagrinent. 3040 b. On ne doit pas toûjours mettre sur leur compte les fautes qui se trouvent dans les livres. 1716 a.

Imprudence, il y a beaucoup de succés qu'on ne lui doit point attribuer. 274 a.

Impudicité, Diogene le Cynique tâchoit de justifier ce vice. 1052 b. Si elle regne plus dans les païs chauds que dans les païs froids. 1164 a. Tolerance que l'on a dans Rome pour ce peché comparée avec celle que l'on a ailleurs pour l'ivrognerie. ibid. Sa liaison avec la bonne chere. 1165 b. Moien pour la vaincre. 1354 a. Voi aussi 1360 a. & 2688 a. Remede emploié à Rome pour en corriger le dereglement. 2817 a. Si la bravoure & elle dependent d'un principe machinal qui leur soit commun. 1530 a. b. Il n'y a point de passion plus incorrigible, ni plus brutale que celle-là. 2966 a. Cherchez Incontinence.

Impuissance comptée pour un très-grand malheur. 803 a. Femme qui cache cette infirmité de son mari, & qui l'en console. 1355 a. Combien il est deshonnête aux femmes d'intenter des procés là-dessus. 1526 a.

Impunité rend les gens plus fiers & plus entreprenans. 735 b.

Imputetez, il y en a qu'on ne doit jamais decrire sous quelque pretexte que ce soit. 2659 a. b.

Imputer, regle que doivent suivre ceux qui imputent quelque chose à un auteur. 484 a.

Incarnation, son premier prelude. 75 a. Si Aristote en a eu des pressentimens. 351 a. Argument ad hominem contre les Rabins en faveur de ce dogme. 2025 a.

Incomprehensibilité de toutes choses enseignée par Arcesilas plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait. 305 b. Jusqu'où poussée par les Academiciens. 810 a. b. Conte que l'on fait contre ce dogme. 1744 b. Ce n'est pas la mediocrité de l'esprit qui fait arriver à ce dogme. 3043 b. Remarque qui peut fortifier ce dogme. 3066 a. Cherchez Pyrrhoniens. Pyrrhonisme.

Incontinence, est la plus ferme colonne de l'empire de la galanterie. 1004 a. Est une qualité de temperament. 2199 a. Cherchez Chasteté.

Incontinens, exemple qui leur est proposé. 507 b.

Incredules, il y en a de deux sortes par raport à l'existence, ou à la non existence de la divinité. 1036 b.

Incredulité, on n'y est pas toûjours porté par des motifs d'amour propre. 829. Elle n'a peut-être jamais été si grande que dans le XVI. & le XVII. siecle. 1389 a. Cherchez Libertins.

Independans ne veulent point que l'Eglise ait droit d'excommunier. 69 b.

Indes, jusqu'où connuës du tems de Ptolomée. 2533 a.

Index de l'inquisition de Rome, mauvais discernement de ses censeurs. 2475 a. Ordonne d'effacer toutes les louanges données à un heretique. 1549 a. Cherchez Inquisition.

Indices ont été apellez l'ame des livres. 240 a. Pensée sur les indices. 271 b. Doivent être composez par les auteurs mêmes. 271 a.

Indiens, leur inclination pour le vin. 1955 b. Leurs solitaires écartent avec le bâton à la main toutes les pensées impures. 2049 b.

Indifference en fait de religion, choque plus que le faux culte, & pourquoi. 71 b.

Indiscretion ne se pardonne jamais, quand il s'agit de bonnes fortunes. 1022.

Indolence, ce que Crantor disoit contre ce dogme des Stoïques. 975 a.

Indulgences, quatrain sur ce sujet. 105 a. Leur credit n'est guere diminué dans l'Eglise Romaine. 1277 a. Jusqu'où on en porta les abus dans la Cour de Rome. 1790 a.

Infaillibilité de l'Eglise, est insoutenable à l'égard des faits. 369 b.

Infamie, on n'en doit flétrir personne que le moins qu'on peut. 2316 a.

Infideles moins craints que les promoteurs d'orthodoxie. 150 a. Si les Princes Chretiens doivent traiter alliance avec eux pour le bien de leurs Etats. 303 b. S'ils doivent être contraints comme les heretiques à embrasser la verité. 1382 b.

Ingratitude, celle des enfans envers leurs peres est la plus énorme. 894 b. Produite par les services qu'on ne peut reconoitre. 1160 b.

Injure, tombe d'elle-même si on la meprise, & si l'on s'en fache on la fait valoir. 3098.

Injurier, c'étoit une regle de Bion de suporter avec la même tranquilité ceux qui nous injurient, que ceux qui nous traitent honnêtement. 604 a.

Injustice, ceux qui en commettent quelqu'une tâchent ordinairement de la justifier par quelqu'autre. 531 b. Si c'est un moien de prosperer. 717 a. Son apologie par Carneade. 813 b.

Inlaudatus, observations de Grammaire touchant ce mot. 747 a.

Innocence justifiée par l'épreuve du feu. 302. Innocence oprimée trouve tôt ou tard des protecteurs. 1135 b. Il n'y en a point à l'épreuve du choix des Juges. 1375 b. C'est la qualité la plus necessaire à ceux qui accusent. 2512 a. b.

Innocent X. Pape, étoit un grand comedien à ce que disoit le Duc de Guise. 915 b.

Innocent XI. Pape, sa mauvaise humeur contre la Cour de France suffisoit seule pour l'obliger à desaprouver la Dragonnade. 918 a. Il craignoit plus l'agrandissement de la France, qu'il ne souhaitoit l'agrandissement du Catholicisme. 1116 b. Sa partialité contre la France a fait du bien aux Protestans. 1170.

Innovateurs se vantent toûjours d'être les imitateurs des anciens. 1392 a. Maxime foudroiante contr'eux. 2850 b.

Innovations sont une peste dans les Academies & dans les Etats. 181 a. Il faudroit se contenter de s'oposer aux fondamentales. 182 a. Il y en a qui sont de durée, & il y en a qui ne durent pas. 2216 b.

Inpromptus d'un enfant de dix ans. 270 a. b.

Inquietudes, remede criminel emploié souvent à les adoucir. 3041 b.

Inquisiteurs de quelque religion qu'ils soient, font deserter la science des villes dont ils s'impatronisent. 111. Les peuples ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre eux. 116 b. Leur indulgence partiale. ibid. b. C'est un grand triomphe de leur échaper. 575 a. Reflexion de Mr. Arnauld sur ce qu'ils font à l'égard de certains livres. 619 b. Si pour le bien public il faut user d'indulgence envers eux. 846 a. Quel est leur pouvoir. 1573 b. On leur en donne souvent à garder en fait des livres qu'on veut faire passer. 2836 a. Demêlez que Valla eut avec eux. 2936 a. Leurs bassesses & leurs injustices. 2949 a.

Inquisition est demeurée muëte à l'égard d'un livre plein

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

de risions. 104 b. De quelle maniere on en devroit user envers ce tribunal, toutes les fois qu'il lui arrive de prononcer des jugemens semblables à celui qu'il prononça contre Carranza. 819 a. C'est une veritable abomination introduite dans les lieux saints. ibid. Ses iniques procedures sont quelquefois condamnées. 1042 b. Son introduction empêchée en France. 1061 b. Quelcun a dit qu'elle est fondée dans l'Ecriture Sainte, & qu'elle fut exercée même dans le Paradis terrestre. 1952 a. En quoi principalement on pourra toûjours tourner l'inquisition en ridicule. 2513 a. La conduite de ce tribunal n'est pas uniforme. 3018 b. Cherchez Index.

Inscriptions, jalousie qu'elles ont causé quelquefois. 3019 a. b.

Insectes, leurs organes sont infiniment plus delicats que ceux des hommes. 1026 a.

Inspiration, s'il est necessaire de la reconoître par raport aux expressions de l'Ecriture, aussi bien que par raport aux choses. 78 b. Ceux qui s'en vantent sont à craindre dans un Etat. 481 b. Les personnes qui y donnent n'ont rien de lié dans leur systême. 687. Ceux qui s'en vantent sont ordinairement d'un orgueil énorme. 959 a. Il n'y a pas beaucoup de gloire à les critiquer. 1508 a.

Instabilité combien grande dans les choses humaines. 425 a.

Institution de Calvin, l'épitre dedicatoire de ce livre est une des trois ou quatre prefaces que l'on admire le plus. 767 a. Histoire de ses diverses corrections & éditions. ibid. b. Insultes de Bolsec à cet égard. ibid.

Intelligences, preposées à divers emplois dans l'univers. 759 b.

Interêt de parti l'emporte presque toûjours sur l'amour pour la verité. 610 b. Interêt public est la loi de la politique, & la jurisprudence de l'état. 1114 a.

Interim, par qui dressé. 106 b. Il ne contenta ni les Protestans, ni les Catholiques. ibid. Rejetté courageusement par les Ministres du voisinage du Comté de Hanaw. 1869. Interim d'une forme nouvelle. 1725 a.

Interpretes, les negocians de Rome en entretenoient cent trente dans une des villes de la Colchide. 1058.

Intolerance en fait de religion, les Lutheriens l'exercent contre Alting. 180 b. L'utilité qu'on en tire est peu de chose en comparaison du mal qu'elle produit. 584 b. Condamnée. 1727 a. & 1728 a. En quel cas devroit être permise. 2334 b.

Intolerans en fait de religion, inconveniens où ils tombent. 8 b. Ressemblent à Cesar qui ne vouloit point de maitre, & puis à Pompée qui ne vouloit point de compagnon. ibid. Ils voudroient bien que JESUS-CHRIST eût permis de s'autoriser de l'exemple d'Elie. 1110 b. Leur injuste bizarrerie. 2203 a. Cherchez Loix penales en matiere de conscience. Poussez à bout ils ont recours à l'artifice, pour rendre odieux leurs adversaires. 2251 b. & 2252 a. Leur principe détruit toutes les regles de l'équité naturelle. 1399 a.

Intrigues, exemple des mieux entenduës. 879 a.

Invocation des morts, fort usitée dans le Paganisme. 1086 b.

Invention, deux personnes sans être aidées en rien l'une de l'autre peuvent pretendre à l'invention d'une même chose. 2000 b.

Joannes Januensis, cherchez Janua.

Joconde, jugement d'un fin critique sur deux pieces de ce nom. 556 b.

Joie, effet singulier de cette passion. 1034 a. Ceux qui en meurent, meurent tout-d'un-coup. 1790 a. Joies de ce monde, plaisante opinion d'une Princesse là-dessus. 2900 b.

Joyeuse [Amiral de] donna une Abbaïe pour un sonnet. 319.

Joinville, on a eu tort de changer quelques vieux mots dans son livre. 2268 b.

Jon [Guillaume du] annobli pour ses bons services. 1687 a.

Jon [Denys du] fait une action hardie, qui lui attire la haine des Cordeliers, & qui le fit massacrer. 1687 b.

Jonas, comment il passa trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine. 131 b.

Joseph le Patriarche, lieu où l'on disoit qu'il fut enseveli. 26 b.

S. Joseph, avoit le don d'infrigidation. 684 a. On l'a fait martyr d'un nouvel ordre. 820 b. Refutation des profanes pensées debitées là-dessus. ibid.

Josephe, historien Juif, dement Moïse. 27 b. & 18 a. Plusieurs critiques s'éleverent contre ses antiquitez Judaïques. 181 a. Prête une autre reponse à la mere de Samuel, que celle que lui donne l'Ecriture. 258 b. Traduction de Mr. d'Andilli. 364 a. Josephe a suprimé un miracle du livre des Nombres. 379 b. Raisonne en Juif qui semble avoir oublié les élemens de sa religion. 757. Ne trouve point un recit de Moïse assez circonstancié. 2055 b. Censuré d'avoir comparé le passage d'Alexandre avec celui de Moïse. 2401 a. Dit que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham. 2670 b. Ce qu'il raporte touchant une querelle des Juifs & des Samaritains. 2851 a.

Joram [Roi] si Elie lui a écrit du ciel. 1211 b.

Joubert [Claude] se trompe quand il s'imagine avoir connu Camden à Padouë. 283 b.

Joubert [Laurent] ce qu'il disoit touchant sa science. 1655 b.

Jove, refuté au sujet de la magie d'Agrippa. 113 a. Cherchez Paul Jove.

Jovien [Empereur] si avant lui ni Empereur ni Consul n'avoit cedé un pouce de terre aux ennemis. 1456 a. Les Chretiens & les Païens travaillent les uns à le decharger de blâme, & les autres à l'en charger au sujet d'une paix honteuse qu'il avoit faite. 1661 a.

Jour, dissertation sur ce sujet. 3118. Remarques sur la definition du jour naturel & artificiel. ibid. Nations qui ont compté par nuits. 3119. Du jour civil & astronomique. ibid. Inconveniens de la ligne du point du jour. 3120. Ceux qui font le tour du monde gagnent ou perdent un jour. 3121. 3122. Comment deux lieux contigus peuvent differer de vint quatre heures quant au commencement du jour. 3122.

Journal des Sçavans censuré. 35 b. A parlé avec un peu de precipitation du Traité de Equuleo. 784 b. Qui sont les Auteurs de ce Journal. 2319 b.

Journal de Trevoux, ce qu'il remarque sur l'analyse des infiniment petits. 3069 a. Cité. 3049 b.

Journalistes citez touchant un livre de la vie de la sainte Vierge. 102 a.

Iphigenie n'étoit point vierge, lors qu'elle fut offerte à Diane. 60 a. Deux villes de la Cappadoce se vantoient d'avoir son vrai couteau. 955 a.

Irlande, ce que quelqu'un disoit après sa reduction. 274 b.

Irregularité est quelquefois un defaut heureux dans un ouvrage d'esprit. 2408 b.

Irreligion, quelle en est la source. 475 a. Nous prive de mille consolations. 1138 a.

Isabelle de Baviere, Reine de France, sa mauvaise reputation. 673 b.

Isabelle Villamarini, Princesse de Salerne, son amour pour son mari. 793 a.

Isac, sa conduite justifiée par saint Augustin. 29 a.

Isai, conte que des Rabins font de lui. 1007 a.

Islandois calomniez par Blefkenius. 1653 b.

Ismaël, de quelles gens il a été l'emblême. 91 b. Quelle fut sa moquerie. ibid. A quel âge chassé par Abraham. 92 b. Il y a de la difficulté en ce que l'Ecriture dit de lui. ibid. Il y a une pierre à la Meque qui passe pour être son sepulchre. 93 b. On conte qu'une source d'eau fut produite sous ses pieds lors qu'il mouroit de soif. 2086 a.

Ismaelites, quelle étoit anciennement leur Divinité. 92 b.

Isocrate, excuse qu'il allegua pour ne point discourir en étant prié. 337 a. N'a jamais eu le dessein de faire le Panegyrique de Busiris. 748 a. Inexactitude de Servius à cet égard. ibid. b.

Israëlites, contes qu'en raportent quelques historiens d'Egypte. 2450.

Issel, par qui cette riviere fut jointe avec le Rhin. 1086 b.

Issoudun, le Gardien des Cordeliers de cette ville prêcha effrontement contre la Reine de Navarre, comment puni. 1687 b. On y commet mille violences contre les Reformez. ibid. On ordonne que ses murailles soient demolies, mais cet arrêt fut changé par le credit de Cipierre. 1688 a.

Italie, étoit la terre de promission des anciens Poëtes. 237. Qui le premier y a retabli l'éclat de la langue Greque. 322 b. La plupart de ses Moines ne songent à rien moins qu'à prier Dieu. 1037 b.

Italiens envoiez en France par le Pape, leurs debauches. 501 a. Ce qui est arrivé à quelques-uns pour vouloir trop bien parler Latin. 549 a. & 642 b. Ne derogent point de leur noblesse en exerçant la marchandise. 2521 a.

Ithacius, son caractere. 2512 a. Declaré absous dans un Conciliabule. 2513 a.

Jubilé, ce que c'est parmi les moines qu'un Religieux Jubilé. 558 a. Auteur Jubilé. ibid. Guy-Patin se moque des Jubilez. 3102 b.

Jugement dernier, plusieurs font leur testament, quoi qu'ils crussent que ce jugement devoit arriver la même année. 1798 b.

Jugemens temeraires, deux sources d'où ils procedent. 413 b.

Juger, il y a une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. 551 a.

Juges,

Juges, ne sont pas tous de la même humeur. 46 a. Toutes les peines que l'on se donne à étudier la Jurisprudence, ne peuvent rien contre la temerité d'un mauvais Juge. 169 a. Les honnêtes gens ne se veulent jamais être malgré les parties. 366 a. Comment ont été apellez ceux qui etoient bien rigides. 827 a. Doivent être Ministres de la loi. 1882 b. On n'est point prevenu en faveur de l'integrité de ceux qui sont créez par des commissions. 2062 b. Voiez aussi 2129 a. Si ceux dont les sentences sont iniques malgré eux sont dignes d'excuse. 2621 a. Ceux des ouvrages de l'esprit ne s'accordoient guere mieux anciennement qu'aujourd'hui. 2881 a.

Juifs, leurs rêveries sur la maladie d'Abimelech. 27 b. Sont contraints de sortir dans un même jour des états du Roi Catholique au nombre de trois cens mille. 30 a. Selon eux Adam, Abraham, & David n'ont eu qu'une même ame, qui sera aussi celle du Messie. 33. Bizarrerie de leur sentiment sur la creation d'Adam. 75 a. Leur Religion, leurs fêtes, leurs ceremonies etoient, selon Plutarque, à-peu-près ce qu'on faisoit dans la Grece pour Bacchus. 85 b. Ils ne croient pas qu'un mari doive habiter avec sa femme après dix ans de sterilité. 91 b. Sont accusez auprès de Caligula par ceux d'Alexandrie. 280 b. Ils sont les seuls qui refusent d'adorer cet Empereur. ibid. Quelques gens leur donnoient la même origine qu'aux Gymnosophistes. 347 a. Reglemens pour ceux qui se convertiroient. 353 a. Les Juifs inquietez sur la circoncision de leurs enfans. 481. Leur coutume quand il leur naissoit un fils ou une fille. 481 a. Grande destruction de ce peuple. 482 a. Leur horreur pour la foire du Terebinthe. ibid. Il leur est defendu d'aprocher de Jerusalem. ibid. Et même d'entrer dans la Judée. ibid. On leur coupe les oreilles, & on les transporte en Espagne. ibid. Ce qu'ils disent d'Aristote. 1031 b. Leurs rêveries au sujet d'Elie & d'Elisée. 1118 b. Leurs rêveries sur Ezechiel & sur son tombeau. 1169 b. Il y a long tems qu'ils pratiquent l'invocation des Saints. 1170 b. Les Juifs du VI. siecle ne sont pas plus croiables que ceux du XVII. touchant les traditions venuës de vive voix, & qui regardent les Patriarches & les Prophetes. 1173 a. Ils sortent tous de Rome par l'ordre de Tibere, & pourquoi. 1302 b. Sont forcez à recevoir le Baptême. 1382 a. Quelles Synagogues on leur doit laisser selon les loix. ibid. Chassez de Francfort par des émotions populaires. 1507. Sont faussement accusez d'avoir piqué une hostie pour en tirer du sang. 1828 a. Leurs rêveries touchant certains procés, qu'ils disent avoir été jugez par Alexandre en leur faveur. 1956 b. Pourquoi ils sont si fort haïs des Turcs. 1991 a. Ils sont obligez de porter la lettre Thau. 2180 a. S'ils n'ont pas cru le dogme d'une vie à venir comme un article de foi. 2636 b. Ils ont eu quelquefois un Saducéen pour leur grand Sacrificateur. 2640 a. Ce qu'un Rabbin a conté de leur ancienne bibliotheque. 3014 a.

Jules II. Pape, comparé à Jules Cesar. 1676 a. Ennemi de la France. 1892. Par quelles intrigues il se tira d'affaire, après que les François eurent remporté la victoire à Ravenne. 1891 a.

Julia, origine de cette maison. 884 a.

Julie, femme d'un Marc Antoine, malheureuse en maris. 265 b. Ce qu'elle fit pour sauver son frere. ibid.

Julie, fille d'Auguste, ce qu'elle repondit à ceux qui s'étonnoient que ses enfans ressemblassent à son mari. 2675 a. Pensa perir sur une riviere. ibid.

Julien l'apostat entreprend de faire relever le temple de Jerusalem. 172.

Julis, ville de l'Ile de Cea, a été la patrie de plusieurs grands hommes. 1684.

Julius [Canus] ce que Seneque raconte de lui. 641 a.

Jûne est difficile à suporter aux peuples Septentrionaux. 1392 b. Systême selon lequel on pourroit éluder les loix de l'Eglise touchant les jours de jûne. 3120.

Junia, raillerie de Ciceron au sujet de Junia. 827 b.

Junianus Majus, étoit l'Artemidore de son siecle. 170 b.

Junon, son temple d'Argos brûlé. 931. Ce qu'elle fit par amitié pour Combabus. 957 b. Junon Lacinia, merveilles de son temple. 1700 a. b.

Ivoire, s'il y a quelque autre chose que les dents de l'élephant qui en soit la matiere. 2878 a.

Jupiter, quelles ont été ses premieres & ses dernieres amours. 155 b. & 1039 a. Quelle étoit son occupation selon Esope. 1175 a. Ravit Ganymede pour contenter sa pederastie. 1308 b. Jupiter Celtes, c'est le plus ancien des Jupiters. 1545 a. Où & comment Jupiter appaisoit les transports de sa passion. 1692 b. Jupiter Hammon, pourquoi il portoit des cornes sur sa tête. 1693 b. De quelle ruse Jupiter se servit pour faire revenir Junon. 1695 a. Ce qui rendoit ses adulteres plus blâmables. 1705 a. S'il chassa toute la racaille des Dieux. 1771 b. Sa conduite à l'égard des punitions & à l'egard du bien qu'il vouloit faire. 2218 a. & 2372 b. On reconnoissoit bien mieux sa Divinité dans le tonnerre, que dans la distribution des faveurs. 2371 a.

Juret critiqué par le Pere Sirmond, & defendu, au sujet de Hildebert 1560 b.

Jurieu, son sentiment sur l'inspiration des Prophetes critiqué. 79 b. Difficultez où il s'est jetté dans son Systême de l'Eglise. 355 b. Dans son Preservatif contre le changement de Religion. 356 a. Et dans ses Lettres Pastorales. ibid. Il a bien refuté les calomniateurs de Theodore de Beze. 411. Il a changé de sentiment sur les loix penales contre les heretiques. 425 a. Pourquoi il en a changé. ibid. Declamation du Pere Tellier contre lui. 579 a. Il fournit des armes aux Infideles par la maniere dont il rejette un certain miracle. 992 a. Ce qu'il pense des sentimens des Remontrans, & de leur condamnation au Synode de Dordrecht. 1343 b. Son paralogisme au sujet de l'autorité des Conciles, pour la decision des controverses. 2003 a. Dispute entre lui & Mr. Maimbourg sur le martyre pretendu des heretiques. 2036 a. Ce qu'il pense de ceux qui voulurent apeller la Sainte Vierge Mere de Dieu. 2214 b. Est accablé des difficultez qui regardent le peché & la prescience de Dieu. 2327 b. Il fait une vive satire de ceux qui écrivent des chimeres touchant les reliques. 2805 a. Il attribuë aux Peres un sentiment aussi impie que celui de Spinoza. 3044 b. n.

Jurisprudence, on l'a quelquefois avilie. 1185 a.

Ivrognerie, horrible debordement de ce vice dans l'Academie de Franeker. 185 a. Par qui reprimée. ibid. Plus detestée que la fornication. 1166 a.

Justice, si dans une guerre elle donne lieu d'esperer un bon succès. 208 a. La rigueur des loix va quelquefois au delà de la justice. 235 b. Voiez aussi 2317 a. Roule sur toutes les choses qui deviennent propres au tems. 459 b. Si c'est une chose bien reelle & non un fantôme. 716 b. Comment Carneade la refutoit. 813 b.

Justifier, jugement de Bucer sur cette these que nous sommes justifiez par la foi seule. 722 a.

Justin Martyr, justifié au sujet de la mort d'Aristote. 353 a.

Justin, est un historien d'un petit jugement. 384 a. Justifié des accusations de Freinshemius. 564 b. Il commet un anachronisme au sujet de la fameuse bataille de Cnide, & du tems où les Atheniens commencerent à recouvrer leur liberté. 966 b. & suiv.

Justinien comparé à un âne, & pourquoi. 1542 b.

Juvenal, explication d'un de ses passages. 568 b.

Ixion, pourquoi & comment puni par Jupiter. 1698 a.

K.

KAlendrier, en quoi il a plus besoin de reformation. 1772 a.

Kamea, ce que les Juifs entendent par là. 1305 b.

Karmatiens, secte qui s'étant élevée dans l'Arabie, ravagea la Meque, & en profana le temple. 36. Veulent jetter des scrupules dans les esprits. ibid. b.

Καθαρμὸς, signification de ce mot. 2089 a.

Καλαφυγεῖν ne doit point être preferé à καλαφυγεῖν dans un passage de Nicander. 86 b.

Kempis [Thomas à] son Imitation de J. C. traduite en Arabe, & par qui. 1341 a.

Kircher, sa contestation avec le Pere Maignan. 2000 a.

Knox, accusé d'avoir varié sur la dispute de la monarchie des femmes. 1723 b.

Konig censuré de ce qu'il renvoie ses lecteurs à des livres qu'il n'avoit pas vus lui-même. 411 b. Il a fait trois personnes d'une. 753 b. n. Censuré au sujet de Patrice. 2320 b. Au sujet de Pereira. 2350 a. De Rorarius, & de sa patrie. 2608 b.

Konigsberg, en quel tems fut érigée son Academie. 168.

Kortholt [Christien] son livre de tribus impostoribus magnis. 2774 b.

Kortholt [Sebastien] cité. 2773 a. 2781 b.

Κύριος, ce nom a été donné à Dieu par un Paien. 1176 a.

L.

LAbadie, Ministre schismatique, & suivi comme un Apôtre. 383. Quel étoit l'esprit dont il étoit mené selon la Bourignon. 686 a. Conte que l'on fait de lui. 2020 a. Soutenoit que Dieu veut tromper, & qu'il peut tromper. 2582 b.

Labbe [le Pere] renversement de presque tout son Pharus Galliæ antiquæ. 6 b. Son emportement contre Rivet. 14 a. Est censuré au sujet d'Ammonius. 200 b. Passage de Zanchius qu'il raporte. 3054 b.

N Labe-

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Laberius, reflexion sur la cause qui selon lui obligea Democrite à s'aveugler. 1030 a.

Labienus, ses écrits condamnez au feu. 833 b. Il veut mourir, pour ne point survivre aux productions de son esprit. ibid.

Labyrinthes, quatre édifices de cette nature. 1778 b.

Labyrinthes du franc arbitre. 2241 a.

Labyrinto d'amore, nouvelle traduction Françoise de cet écrit. 620 a.

Laboureur [le] passage de cet écrivain critiqué. 526 b. Censuré au sujet de Dolet. 1062 b. Il n'a pas parlé rondement au sujet de l'Ambassadeur de France en Pologne. 1417 b. Ce qu'il dit de l'impertinence des genealogistes. 2428 a. Reflexion qu'il fait sur certains predicateurs. 2479 b. Dit quelque chose de fort considerable au sujet de la conspiration de Poltrot. 2756 b. Il declame fortement contre ceux qui prennent les noms des terres qui ne sont plus dans leurs familles. 2757 b.

Lacedemone, ses Rois descendoient d'Aristodeme. 97 a. Veneration que ses ennemis avoient pour ses Rois. 203 b. Courage des femmes de Lacedemone. 948 a. La coutume que l'on y observoit à l'égard des festins. 984 b. D'où vient que les femmes & les filles de cette ville étoient si lascives. 1812 b. Comment on y punissoit les enfans desobeïssans. 1815 b. En quels termes fut conçu son decret pour la deïfication d'Alexandre. 2252 a.

Lacedemoniens, ôtent une couronne pour des raisons frivoles. 95 b. Etoient les meilleurs maris du monde. 100 b. Leur dialecte étoit rude. 154 b. Qui d'entre eux a été le seul qui ait eu deux femmes à la fois. 234. En quel tems ils commencerent à vaincre les Tegeates. ibid. a. Et pourquoi. ibid. Redevables de leur gloire & de leur prosperité aux oracles d'Apollon, se confederent avec ceux qui saccagent son temple. 2410 b. Ils pouvoient épouser leurs sœurs uterines, mais non leurs sœurs de pere. 2665 a.

Lacs dont l'eau portoit les hommes sans qu'ils nageassent. 1329 b.

Lactance, témoigne qu'on honoroit encore Apollonius au commencement du IV. siecle. 286 a. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane & d'Apulée. 295 a. Comment il pretend ruiner toute la philosophie. 306 a. b. Et en particulier l'acatalepsie. ibid. Pretend avoir demontré qu'il n'y a aucune science en l'homme, & il confesse cela à l'égard de la physique. ibid. Sa réponse à Carneade pour la justice. 813 b. Reproche aux Paiens des cultes infames. 954 a. Se sert d'un paralogisme de Ciceron contre Dicearque. 1044 a. Se trompe dans une objection qu'il fait aux Paiens. 1251 a. Raille les Paiens, sur ce que le plus grand de leurs Dieux cessa de faire des enfans. 1543 b. Comment il répond à Hierocles touchant les medisances qu'il avoit publiées de la Religion Chretienne. 1553 a. b. Il n'entend point du tout le sens d'Aristippe au sujet de ces paroles, Habeo & non habeor. 1747 a. Il fait de mauvaises objections contre le systême des atômes. 1804 b. N'a pas raison de reprocher à Lucrece de s'être contredit. 1928 a. Repond mal à une objection d'Epicure, touchant le mal qui arrive dans le monde. 2324 a. Son opinion sur l'ame des bêtes. 2602 a. Ce qu'il pense du livre de consolations de Ciceron. 2919 a. Il censure la pensée qui y sert d'exorde. ibid. b. S'est moqué de ce que Xenophanes croioit que la lune est un païs habité. 3035 b. Comment il tâchoit de persuader aux Paiens la virginité de la Mere de JESUS-CHRIST. 3117 b.

Lælius, sa chasteté. 2484 b.

Laerce [Diogene] peu exact dans ses raisonnemens & dans ses recits. 1130 b.

Lætus [Jean] censuré. 605 a. & 2529 a.

Layette prise pour un homme. 1951 a.

Laïs, fameuse courtisane, servoit de modele aux plus excellens peintres. 275 b. Reponse d'Apelles touchant Laïs. ibid. De quelle maniere elle en usoit avec Diogene. 954 a. Sa courtoisie pour Diogene le Cynique. 1053 b. Si Apelles enleva son pucelage. 1748 a.

Lambert [St.] tué, par qui, & pourquoi. 176 a.

Lambin corrige mal-à-propos un passage de Plutarque. 96 b. Se connoissoit peu en delicatesse sur le chapitre de la pudeur. 1922 a. Il n'a point entendu un passage de Pausanias au sujet de Sappho. 2664 a.

Lami [Guillaume] accusé d'heresie pour avoir disputé contre le mouvement des cieux. 614 b. En faisant une leçon d'anatomie il fortifie ses auditeurs contre tout évenement, eu égard à la virginité des filles qu'ils épouseront. 844 b. Cité. 227 b. Examen d'une de ses pensées sur l'hypothese d'Epicure. 2276 b. Raporte deux marques à quoi l'on peut connoître si une femme a eu des enfans. 2318 a.

Lampagia, femme d'Amnon Roi de Saragosse, si elle est fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. 1161 b.

Lancastre [le Duc de] soupçonné de quelque mauvais complot. 3021 a. S'il avoit été supposé. ibid. b.

Lance qui devient un arbre. 104 b. Celle qui avoit percé le corps de nôtre Seigneur envoiée à Rome. 1643 b. & 1959 b.

Langage, on n'emploie aujourd'hui le vieux que par plaisanterie. 47 a. On l'a apauvri à force de le changer. 1378 a. Voiez 2482 b. On ne doit rien changer dans celui des anciens auteurs François. 2268 a.

Langius interprete mal un passage de Ciceron. 58 a.

Langres, le Conseil du Roi s'opose à l'établissement de l'Eglise reformée. 1069 a.

Langue, un garçon ne laisse pas de parler sans langue. 874 b. C'est une belle victoire que de la sçavoir maitriser. 895 b.

Langue. Jugement que Ciceron fait de ceux qui méprisent leur propre langue. 49 a. Zéle de plusieurs Princes pour la langue de leur païs. 408 b. & 943 a. b. & 944 a. Jugement sur diverses langues. 892 a. Il n'y en a point qui ne se puisse plaindre de sa sterilité. 2556 a.

Langue Latine, auteurs qui aiment à en debiter les plus vieilles phrases. 47 a. & 549 a. & 642 b. Qui en a été le Vaugelas. 1458 a. Si ceux qui la parlent facilement, la parlent purement. 2254 a. On étoit plus libre dans l'usage des termes de cette langue qu'on ne l'est dans la Françoise. 703 b. Il est mal aisé d'écrire clairement en cette langue. 498 b. Voiez aussi 1061 a. Plutarque temoigne que de son tems il n'y avoit guere de gens qui ne la parlassent. 943 b. D'où derivée. 1427.

Langue Françoise, nous jette dans les tenebres dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots. 449 a. 698 b. Est en vogue depuis fort long tems chez les étrangers. 743 a. Est fort estimée. 892 a. Son avantage sur la Greque. 1019 b.

Langue Gothique est la mere de toutes les langues Teutoniques. 1691 b.

Langue vulgaire, si l'on s'en doit servir dans les ouvrages sçavans. 548 b.

Langues mortes perdent beaucoup de leur grace par la traduction. 163 a. Elles sont obscures, & pourquoi. 449 a.

Langues vivantes, leur inconstance. 1372 b.

Lanuvium, droit de bourgeoisie Romaine donné à ses habitans. 1700 a.

Laodice fait mourir Danaé. 1798 a.

Laomedon refuse de recompenser Neptune, & en est puni. 1544 a.

Larchonius met en évidence dans son Janua cœlorum reserata, les defauts du nouveau systême de l'Eglise. 2225 a. Il auroit bien mieux poussé son Adversaire, s'il avoit ajoûté à ses raisons celle de Mr. Saurin. 2257 b.

Latomus comparoit l'Eglise Chretienne à un petit ours. 2836 a.

Lavardin, maison illustre du Vendomois. 1561 b.

Laudice, fait perir cinq de ses enfans par le poison. 798 b. & 800 b.

Launoi [Jean de] vacarmes des Provençaux contre lui. 271. Meprises de ce sçavant homme. 600 a. Il n'entendoit point le Grec. ibid. Inutilité de ses peines pour le decri des fausses devotions. 1774 b. Fort blamable d'avoir repandu tant de loüanges sur un Prelat qui avoit fait amende honorable 2613.

Lausanne, son Synode fait des reglemens ausquels Calvin refuse d'acquiescer. 769 a.

Lea, si elle commit adultere la premiere fois que Jacob la connut, & non pas Jacob. 2346 a.

Lecteurs ne sont jamais guere mortifiez quand ils n'entendent point un auteur, & pourquoi. 164 b. La plupart ne s'aperçoivent guere des fautes de raisonnement. 312 b. Quels sont ceux qui sont les plus ardens à critiquer. 1492 a. Il ne faut pas qu'ils soient ni ignorans, ni sçavans. 1911 a.

Lecture, la plus utile de toutes est celle qui nous instruit des foiblesses du cœur humain, & qui nous aprend les mauvais effets des prejugez de religion. 579 b.

Leer, son école devient plus illustre que celle de Norden, & pourquoi. 1124.

Legat, ignorance de celui qui presida à la condamnation d'Abelard. 562 a. La raillerie qu'un Docteur en fit. ibid.

Legendaires, leur faux zéle a farci de fables l'histoire des saints. 1553 a. Jugement qu'en a fait Melchior Canus. 2357 a.

Legendes, la source des fausses legendes des martyrs. 2994 a.

Legislateurs, ordonnent & defendent les mêmes choses selon les tems. 499 b. Sont plus dignes de nôtre estime que les plus grands conquerans. 1442 b.

Leibniz est un homme extremement rare. 2392 a. Il est étonnant qu'il écrive aussi purement en François qu'il fait. ibid. Quelque belles que soient ses ouvertures sur l'ame des bêtes, on a de la peine à preferer son hypothese à celle de Descartes. 2607 a. Notes sur ses

ses reflexions. 2610 b. *Reflexions sur ses reponses.* 2612 a.

Leicester *forme une faction en Hollande, & tache de s'y ériger en souverain.* 1065 a.

Leide, *jugement que rendirent ses Theologiens.* 182 a. *En quel tems fut érigée son Academie.* 1401. *Voiez* Academie. *Les Curateurs de cette Academie font un decret qui est critiqué.* 1481 a. *Quand le College de Theologie y fut érigé.* 1738. *Projet de raretez fait à cette Academie.* 3026 a.

Leipsic, *son Academie divisée au sujet de la Philosophie de Ramus.* 1070. *Les Lutheriens & les Calvinistes s'y assemblent par l'ordre du grand Gustave, pour tâcher de s'accommoder.* 1998 a. *Journal de Leipsic* ou Acta eruditorum Lipsiensia, *son éloge.* 369 a. *Cité.* 2769 b. & passim alibi.

Lela, *nom que l'on donne ordinairement aux grandes Dames de l'Afrique.* 1222 b. *C'est aussi un titre d'honneur que les Mahometans donnent à la sainte Vierge.* ibid.

Lemnos, *massacre de tous les hommes de cette île, & sa cause.* 1589 b.

Leo Judæ, *ce que Mr. de Thou a voulu entendre par là.* 594 b.

Leon Hebreu, *ce qu'il dit des deux sexes d'Adam.* 1193 a. b.

Leon I. Pape, *refute un sentiment que l'on a canonisé dans la personne de saint Augustin.* 2513 a.

Leon X. Pape, *s'il est vrai qu'il ait expedié un monitoire contre l'Electeur de Saxe.* 1424 b. *Par quels moiens on s'insinuoit dans ses bonnes graces.* 1463 b. *Il assistoit quelquefois à la comedie.* 1958 a. *Il est le premier des Papes qui ait menacé de l'excommunication ceux qui liroient un livre defendu.* 1960 b. *Sa Bulle contre ceux qui disoient que toutes les ames n'étoient qu'une.* 2780 a.

Leon l'Isaurique *surprend la credulité du Calife des Sarrasins par une insigne fausseté.* 991 b.

Leontium, *courtisane, sa lettre à Lamia est suposée.* 1134 b. *Elle étoit au pis aller la concubine de Metrodore.* ibid.

Leontius *souffre le martyre sous l'empire de Vespasien.* 1455 a.

Leopoldsdorff [*Jerôme Beck de*] *aporte de Constantinople les Annales Turques.* 1794 a.

Leotychide *exclus du thrône fort injustement par les Lacedemoniens.* 93 b.

Lepreus, *grand mangeur.* 1540 b.

Lerida [*Evêque de*] *ses vacarmes contre la Congregation de l'Index au sujet d'un Catechisme Espagnol.* 819 b.

Lesbia, *c'est la même que Clodia, femme de Metellus Celer.* 2103 a.

Lescalopier [*le Pere*] *pose un faux fait, & raisonne contre lui-même en raisonnant contre Diogene.* 1484 b. *Ce qu'il entend par la maladie sacrée.* 1814 b. *Ce qu'il observe sur l'incomprehensibilité de Dieu.* 2723 b.

Lesché, *ce que c'étoit chez les Lacedemoniens.* 1815 a.

Lesdiguieres, *par quelles intrigues il tâcha de priver d'une bonne tête l'Assemblée des Reformez.* 890 b.

Lesna, *ville brûlée par les Polonois, & pourquoi.* 960 a.

Lettre Pastorale *suprimée.* 3100 a.

Lettres, *antiquité de leur usage chez les Assyriens.* 444 a. *Le changement d'une seule lettre a flétri la memoire d'un grand homme.* 455 b. *Deux suprimées par une faute d'impression ôtent quatre ans de gloire à un auteur.* 471 a.

Lettres, *un trop grand commerce de lettres accable les sçavans.* 460 b. *Difference entre celles qu'on écrit à d'autres touchant un homme & celles qu'on écrit à cet homme.* 247 b. & 2157 a. *Voiez aussi* 3028 a. *Lettres que les amis s'écrivent, doivent être un secret inviolable.* 1836 b. *Servitude que s'imposent ceux qui ont la reputation de bien écrire une lettre.* 2469 b.

Lettres [*les belles*] *accusées de causer bien des desordres.* 649 b. & 730 b. *Leur retablissement en Italie.* 1413 b. *Leur decadence.* 2108 a. *Leur restauration a preparé le chemin à la Reformation.* 2830 b.

Lettres [*gens de*] *ceux qui écrivent leurs vies ne manquent jamais de louer leurs femmes sur leur tendresse conjugale.* 590 a. *L'arrogance leur sied mal.* 629 a. *Leur esprit mercenaire.* 1474 b. *Ce leur est un grand bonheur d'être exemts d'ambition & d'avarice.* 2092 b. *Reflexion sur leurs defauts.* 2567 b.

Lettres historiques *citées.* 3103 a. & alibi.

Lettres Provinciales, *diverses choses concernant ce livre.* 2308 b.

Leucade, *on guerissoit de la maladie d'amour en sautant de dessus son promontoire.* 1803 a. *Noms de ceux qui y ont sauté.* ibid. b. *Son promontoire s'apelloit le saut des amoureux.* 2663 b.

Leve [*Antoine de*] *s'il avoit des liaisons avec Agrippa.* 113 b. *Où il prit de l'argent pour paier ses soldats.* 2284 a.

Levi, *la maison de ce nom est des plus nobles qui soient en France.* 2382 a.

Leviathan, *quel est le but de cet ouvrage.* 1373 a.

Levites, *pourquoi apelez ainsi selon Plutarque.* 85 b.

Liban, *mont où il y avoit un temple de Venus.* 597 a.

Libelles diffamatoires, *on feroit grace à ceux qui en écrivent de les en croire sur leur serment.* 257 a. *Avis qu'on leur donne.* ibid. b. *Ce qu'on disoit de ceux de l'Aretin.* 325 a. *Auguste fut le premier qui fit informer contre ces écrits.* 832 a. & 833 a. b. *Et qui les envelopa sous les crimes de leze Majesté.* 3096. *Pourquoi.* 3097. *Tibere maintient cette innovation d'Auguste.* 3098. *Pourquoi il n'est pas permis d'en publier.* 859 b. *Ils ne produisent que de méchans effets.* 1498 a. *Ne sont ordinairement composez que par des gens sans nom & sans caractere.* ibid. *Il est important de faire connoitre l'impudence de ceux qui les écrivent, & la credulité de ceux qui les lisent.* 2691 b. *Leurs auteurs ne sont point d'attention à une chose.* 2953 b. *Cherchez* Medisances. *Desaveu de ceux de quelques particuliers.* 3093. *Dissertation sur ces libelles.* 3096. *Ne doivent pas demeurer impunis.* 3098. *Ce qu'il faut repondre à ceux qui en font l'apologie.* 3099. *Tous les Legislateurs se sont accordez à les punir severement.* 3107. *Leur punition attribuée au tribunal de l'Eglise par le Concile de Trente.* 3110. *S'ils sont les causes des seditions & des guerres.* ibid. *Remarques contre ceux qui les distribuent ou qui les aprouvent.* 3111.

Liberalité, *effets singuliers de liberalité.* 307 b. 1456 a. *Se doit exercer envers ses ennemis.* 919 a.

Liberté. *Il y en a qui aiment non la liberté, mais la personne de celui qui se declare pour la liberté.* 716 b. *Liberté d'indifference n'est point un attribut essentiel à la creature.* 2605 a.

Liberté humaine. *Cherchez* Arbitre [*franc.*]

Libertez de l'Eglise Gallicane, *histoire de cet ouvrage.* 2028 b.

Libertins, *en fait de religion sont de deux sortes.* 1036 b. *Il faut bien prendre garde de leur donner à rire, quand on écrit contre eux.* 1310 b. *Reflexion sur les plaintes qu'on fait que l'on pousse trop leurs objections.* 3010 a. *Cherchez* Moqueurs en fait de religion.

Libraires, *ce qu'ils font pour relever le prix des livres.* 620 b. 1156 a. *Voiez aussi* 393 a. 619 a. *Libraires qui trompent le Pape Alexandre VII.* 919 a. *Ont coutume de faire imprimer plusieurs titres d'un même livre.* 949 a. *Voiez* 1425 b. *Ce n'est pas à eux qu'il s'en faut prendre s'ils impriment de méchans livres.* 976 a. *Quelques-uns de leurs finesses.* 1014 a. *Voiez aussi* 1156 a. *S'il faut faire fond sur les éloges qu'ils donnent aux auteurs qu'ils impriment.* 1120 b. *Font des éditions corrigées des auteurs François quant aux phrases qui ont vieilli.* 2268 a. *Les desordres qu'ils causent, en reimprimant la premiere page des livres.* 2298 b. *Les Libraires Allemans ajoûtent ordinairement de bonnes tables aux livres qu'ils impriment.* 2314 a. *Libraires sont souvent ruinez par les auteurs.* 2549 b. *Un de leurs usages fait illusion aux bibliographes.* 3015 b.

Lycée, *merveilles qu'on contoit de ce mont.* 1105 a.

Lycée, *école d'Aristote, sa doctrine aura toûjours le dessus sur toutes les autres.* 349 b. *On l'enseigne en Perse & dans le Mogol.* 350 a.

Lyciens *aimoient à porter les cheveux longs.* 2682 a.

Lycophron, *sa Cassandre est très-obscure.* 2392 b.

Liege, *ville traitée cruellement.* 679 a.

Ligue, *qui en fut nommé le Postillon.* 532 a. *Emportement des Predicateurs du tems de la ligue.* 661. & 665 a. b. *Ce qui lui servit de pretexte.* 1524 a. *Ce que le deputé de la ligue eut ordre de representer au Pape.* 1527 b. *Le crime de Jaques Clement fut celui de toute la ligue.* 1528 b. *Met en tête au Cardinal de Bourbon de se porter pour successeur legitime au Roiaume de France.* 1612 a. *Qui en ont été les Avocats.* ibid. b. *Qui en a été apellé le laquais.* 2130 a.

Ligueurs en France, *traitent de libelle diffamatoire ce qu'on écrivoit en faveur du Roi de Navarre.* 547 b. *Obtinrent bien plus de charges sous Henri IV. que ses anciens serviteurs.* 898 a. *Etablissent le Duc de Maienne pour leur chef.* 1443 b.

Limbe des enfans, *c'est le vestibule des enfers.* 2316 b. *Virgile l'a connu.* 2317 a.

Lindanus, *s'est érigé en createur d'une infinité de sectes.* 583 a.

Lindenbrouch *en veuloit fort à Whower.* 3027 b. & 3028 a.

Lionne [*de*] *par quelle voie il parvint aux premieres charges de l'Etat.* 2532 b.

Lions, *s'ils sont sans moüelle.* 54 b. *L'histoire du lion d'Androcle n'est connuë que par le recit d'Apion.* 281 a. *Quoi qu'en dise Tertullien, les lions sont peres plus*

Tome II. 1097. d'une fois. 333 b. *Qui le premier d'entre les Romains attela de ces animaux à son carosse.* 1810 b. *On en attache en croix dans l'Afrique, afin d'étonner les autres.* 1606 a.

Tome III. 2171. Lipse [*Juste*] *conseil qu'il donne aux jeunes gens.* 45 b. *Et a Baudius.* 502 b. & 504 a. *Son jugement sur l'histoire de France de Paul Emile.* 1120 b. *Ce qu'on a cru avoir été une des causes principales de sa defection au Papisme.* 1725 b. *Maltraité dans un livre, garde le silence.* 1826 b. *On a dit qu'il composa des ouvrages pour éloigner les soupçons qu'on avoit de lui sur le chapitre de la religion.* 1829 a. *Voiez* 1830 a. *Il adresse des vers à la planete de Venus, en faveur de son jardin.* 1923 b. *Il écrit une lettre pleine de malignité contre la Hollande.* 2523 a. *Aprouve le capitulaire de Rouillard touchant la validité d'un mariage.* 2530 b. *Ses fautes au sujet de Tacite.* 2826 b. *Sa protestation au sujet de la lecture qu'il faisoit de Petrone.* 2971 b.

Lyre, *les Ambassadeurs des Getes se presentoient joüant de la lyre.* 60 a.

Lis, *ce qu'on conte d'un lis que Charles-Quint avoit planté.* 898 b.

Lysander, *son caractere.* 95 b. *Detourne le sens d'un oracle.* 96 a.

Lysimachus, *fils de la fille d'Aristide, gagnoit sa vie à interpreter des songes.* 392 b.

Lysimachus, *fait mourir deux Princes qui s'étoient defaits de leur mere.* 1034 b.

Lysimachus, *se bat contre un lion, & remporte plusieurs plaies de ce combat.* 1796 b.

Lystrius, *son commentaire sur l'éloge de la folie deplait à beaucoup de gens, & pourquoi.* 1196 b.

Litanies, *expressions que les devots indiscrets y avoient fait couler condamnées par Bellarmin.* 540 b.

Live [*Tite*] *voiez* Tite Live.

Livie, *Imperatrice, étoit d'une humeur trop commode pour Auguste.* 249 a.

Livie, *fille de Neron Claude Drusus, son histoire.* 1087 a.

Liville *sa mort.* 269 a.

Livre de la creation, *sert aux Cabalistes à faire des miracles.* 130 a.

Livre des sentences, *condamné au feu sous le nom d'Abelard.* 563 a.

Livre de tribus impostoribus, *n'a peut-être jamais existé.* 325 b. *Voiez aussi* 2569 a. & 3009 b. *Quelques-uns disent qu'Averroës en a fourni les materiaux.* 418 a.

Livres, *leurs fautes doivent être remarquées principalement quand elles peuvent tromper beaucoup de gens.* 56 a. *Le livre qu'un feroit de la religion d'un Souverain feroit d'un bon debit.* 97 b. *Il y en a que les zelateurs laissent long tems en repos.* 115 a. *Ceux qui les augmentent ne changent pas toûjours les particules qui marquent les dates du tems.* 115 b. *On ne change point ce qu'il faut changer quand on les abrege, ou quand on transplante leurs passages.* 118 b. *Les premieres éditions qui s'en font servent à mettre au net les ouvrages des auteurs.* 239 a. *Il ne s'en fait aucune édition dont on ne puisse tirer quelque profit.* 240 a. *On en doit toûjours raporter les titres dans la langue dont l'auteur s'est servi.* 258 a. *Les suppressions qu'on y fait ne servent qu'à attirer l'attention.* 373 a. & 661 a. *Trompent quelquefois par les fausses estampes qu'on y met.* 665 a. *Les fautes des livres ne sont pas excusables quand elles tombent sur le sujet principal.* 433 a. *Celles des grands hommes sont cause que d'autres grands hommes en font après eux.* 394 b. *Sont comme les étincelles.* 498 b. *Consideration qui doit faire éviter jusqu'aux plus petites.* 609 a. *Livres apellez* Messieurs *dans un compliment.* 467 b. *On se trompe aisément par raport à l'attribution des livres.* 505 a. *Voiez aussi* 2909 b. *Il y en a tant contre lesquels on ne diroit rien, si l'on étoit obligé de les inserer tout du long dans sa reponse.* 611 b. *Livre d'une admirable utilité, si l'on en juge par le titre.* 749 b. *Mr. Bochard le cite quelquefois.* ibid. *Il y en a qui deviennent meilleurs à force d'être retouchez & rimprimez.* 779 b. *Beau passage de Mr. Smith à ce sujet.* ibid. *Les livres ne peuvent jamais être bons, quand on ne les compose que pour vivre.* 807 a. *Defauts qui s'y rencontrent souvent.* 809 b. *Condamnez au feu.* 834 a. *Livre dedié à nôtre Seigneur* Jesus-Christ. 986 a. *Il n'y en a point de si meprisable dont on ne puisse tirer quelque usage.* 989 a. *Le premier qu'un homme publie est quelquefois une piece très-achevée.* ibid. b. *On en fait courir sous des noms celebres, & principalement en matiere de magie.* 1029 a. b. *Considerations sur les livres qui sont pleins de citations.* 1131 b. *Ceux qui en sont les censeurs gardent long tems les manuscrits & y effacent beaucoup de choses.* 1155 b. *Il y en a eu de suprimez, d'autres forgez, d'autres ajoûtez comme on a voulu.* 1262 b. *Ce qui arrive quand on n'en juge que par les titres.* 1311 b. *Livres impurs combien dangereux.* 1414 b. *Il est bon d'en écrire plusieurs sur les mêmes matieres quand elles sont importantes.* 1470 b. *Si la condamnation d'un livre par un Synode, empêche qu'il ne soit lu.* 1499 b. *Sont pour la plupart des extraits & des copies des autres.* 1575 a. *On les gâte souvent à force de les retoucher.* 1825 b. *Livres posthumes à quoi ils sont sujets.* 1836 b. *Zèle aveugle de ceux qui en retranchent ce qui ne leur plait pas.* 1944 a. *Il est plus mal aisé qu'on ne pense d'y faire des additions.* 2014 a. *Livre qui ne contenoit autre chose que les injures dont deux professeurs se sont chargez reciproquement.* 2047 a. *Comment étoient faits ceux des anciens Arabes.* 2084 b. *C'est un cocuage volontaire de vouloir passer pour auteur d'un livre qu'on n'a point fait.* 2159 b. *Raisons qui doivent empêcher la plupart des auteurs de publier beaucoup de livres.* 2311 b. *Le plus souvent ne disent rien de nouveau.* 2386 a. *Ceux qui en font ne les devroient composer qu'après avoir lu Quintilien.* 2537. *Ce que Pline dit du titre pompeux de quelques-uns.* 2632 a. *Si tout terme qu'on n'oseroit prononcer devant une honnête femme en doit être banni.* 2715 a. *Il y en a d'imprimez depuis long tems qui sont inconnus aux plus habiles écrivains.* 2954 b. *Si les gens non mariez étudient mieux & font plus de bons livres que les mariez.* 3000 a.

Livres de devotion, *il n'apartient point à un mechant homme d'en composer.* 327 a.

Livres des heretiques, *si ceux qui en defendent le debit, doivent permettre que les objections de ces heretiques paroissent dans les écrits des orthodoxes qui les refutent.* 924 b.

Livres apocryphes, *on retorque les objections que l'on fait contre ces livres.* 1669 b.

Lloyd *attribuë à Apollonius plusieurs choses, au sujet de l'isle de Taphe, qu'on n'y trouve pas.* 2845 b.

Locke [*le docteur*] *ce qu'il repond au blâme qu'on lui avoit donné pour avoir dit que les lumieres naturelles ne prouvent point l'éternité de l'ame.* 2388 a. *En quoi il fait consister la difference entre les hommes & les bêtes.* 2609 b. *Cité* 3066 a.

Locriens, *comment ils apaisent Minerve.* 821 b. *De quelle maniere ils expierent le crime d'Ajax.* 822 b.

Loessenius [*Michel*] *fait des recueils de tout ce qu'il y a de seditieux dans les livres des Jesuites.* 1713 a.

Logicien, *un bon logicien est plus rare qu'on ne pense.* 1042 a.

Logique, *est d'un grand secours pour les autres sciences.* 122 b. *Voiez aussi* 2094 a. *Il seroit d'un grand usage de critiquer la fausse logique des auteurs.* 295 b. *Cherchez* Dialectique.

Loi orale, *de qui les Juifs l'ont aprise.* 131 a.

Loi Salique, *est établie sur de bons fondemens.* 2153 a. *Si Pharamond l'instituа.* 1471 a. *Les Etats qui ne l'ont point admise sont exposez à de grands desordres.* 1996 a.

Loi de Lamego, *exclud de la couronne les Princesses du sang roial de Portugal, qui épousent des étrangers.* 2498 b.

Loix, *il n'y en a point que les factieux n'éludent pour parvenir à leurs fins.* 96 a. *Loix comparées au pain & aux œufs.* 168 b. *Aux maximes des medecins dans leurs changemens.* 459 b. *Vont quelquefois au delà de la justice.* 235 b. *Etoient la source du bien moral & du mal moral selon quelques Philosophes.* 310. *Leur empire.* 332 a. *Il y en avoit une de fort étrange dans Babylone.* 445 a. *Trois sortes de gens ne font presque aucun usage des loix qu'ils prescrivent aux autres.* 620 b. *Quand, par qui & à quel dessein la loi* Agraria *fut proposée.* 824 a. *Loi Tabellaria, quel en est le but, & par qui proposée.* 825 b. *En permettant certaines choses les loix ne delivrent pas du blâme ceux qui les commettent.* 935 b. & 936 a. *Sous quel pretexte on abrogeoit à Rome celles qui ne plaisoient pas.* 1084 a. *L'utilité des loix ne doit pas être suspenduë sous pretexte de quelques inconveniens.* 2317 a. *Voiez aussi* 2421 b. *On les renverse pour un peu de tems, afin de leur procurer une durée très-longue.* 2584 a. *Sont souvent inexecutées à cause de la grandeur du mal.* 2643 b.

Loix penales, *en matiere de conscience sont la derniere raison des Theologiens.* 230 a. *Si l'Eglise ne s'en est jamais servie contre les sectes.* 356 a.

Loix somptuaires, *comment empêchées.* 1591.

Loix de l'union de l'ame & du corps, *diversitez qu'elles causent dans les hommes.* 905 a.

Lombard [*Pierre*] *le premier qui fut créé Docteur en Theologie dans l'Université de Paris.* 1663. *A quel prix le mettoit Stancarus.* 2789 a.

Londel [*le Pere du*] *ses fastes critiquez.* 3105 b.

Lon-

Longin, le jugement qu'il fait de quelques Philosophes. 189. Etoit d'un jugement exquis, & d'une penetration judicieuse. 2457 a. Ce qu'il dit de Theopompe. 2860 b. Endroit où son goût n'est pas reconnoissable. 2881 b.

Longitudes, plusieurs ont cru les avoir trouvées. 2145 b.

Loredano son ouvrage de la vie d'Adam. 1194 b. Censure. 2934 b.

Lorraine [la] aprouve la revolte des sujets, & les attentats de la Cour de Rome sur le temporel des Princes. 477 a.

Lorraine [Charles Cardinal de] ce qu'on a dit de lui. 90 b. & 510 a. Ce qu'en dit Brantome. 1434 b. Voiez aussi 1869 b. Se fait un merite de la haine des Protestans. 1437 a. Description ridicule des tribulations de ce Cardinal. 2653 a.

Loüange, est rarement le but unique de ceux qui ne se contentent pas du temoignage de leur conscience. 207 b. Les loüanges outrées font plus de tort que d'honneur. 448 a. On y renonce malaisément. 793 b. On ne peut pas dire qu'on en soit digne, quand on ne fait autre chose que de ne point commettre une perfidie. 893 a. Pour en donner aux gens il faudroit attendre qu'ils fussent morts. 2271 b.

Loudun [la Cordonniere de] Libelle contre le Cardinal de Richelieu. 1375 a.

Loudun, toute la Diablerie des Religieuses possédées interdite par l'Abbé Quillet. 1375 b.

Louis VII. Roi de France, ses scrupules de conscience. 1878 b. Se dessaisit pleinement des Etats de son épouse repudiée. 2995 a.

Louis IX. Roi de France, étrange servitude où ce Prince s'assujettissoit pour plaire à la Reine sa Mere. 854 a.

Louis XI. Roi de France, oposé toûjours à Charles Duc de Bourgogne. 678 a. Ne voulut point faire épouser à son fils l'heritiere de Bourgogne. 682 b. Avoit moins de courage que de finesse. 683 a. Sa haquenée le portoit avec tout son Conseil. 696 a. Il laisse passer plusieurs années avant que de rembourser les sommes avancées pour les funerailles de Charles VII. 910 a. Bonne pensée de ce Prince. 1100 b. A peur que les Anglois ne se repentent d'avoir fait la paix. 1103 a. b. Menace le Parlement de Paris. 1942 a.

Louis XII. Roi de France, genereux sentimens de ce Prince. 314 b. Voiez aussi 1855 a. Meurt pour avoir trop caressé sa femme. 1278 a. Bon mot de ce Prince. 1604 a. Pourquoi il se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, de la Suisse, & de l'Espagne. 1675 a. Il assiste à une leçon de Jurisprudence, & embrasse le Professeur. 2004 b.

Louis XIII. Roi de France, exhorte les Princes Catholiques d'Allemagne à se detacher de l'Empereur. 699 a. Sa conduite envers la Reine sa mere, 866 b. & 867 a. Qui travailla à lever la sterilité de la Reine sa femme. ibid. b. Et à le reunir avec elle. ibid. b. Voiez aussi 1894 b. Son esclavage sous le Marechal d'Ancre. 962 b. Declare qu'il n'a point compris les Reformez dans la protestation qu'il avoit faite à son sacre, d'emploier son épée pour l'extirpation des heresies. 1372 a. Il craint fort le Diable. 1375 b. Desordres où le Roiaume fut exposé sous sa minorité. 1446 b. Bon mot de ce Prince. 1900 b. On avoit promis son histoire. 2142 a. Fausse prediction du jour de sa mort. 2144 b. Il tombe, & ne veut pas qu'on le dise à son Astrologue. ibid. Son respect & sa jalousie pour sa maitresse. 26[illegible] b.

Louis de Baviere, quelques-uns l'ont effacé du catalogue des Empereurs. 750 a.

Louvain, qui fonda le College des trois langues dans cette Université. 749. Et qui le premier y enseigna la langue Hebraique. ibid. a.

Lubbertus est porteur de 50. chefs d'accusation contre un de ses collegues au Synode de Dordrecht. 2010 b. Grand ennemi des nouveautez. 2297 a.

Lubec, son Ecole dechet, & pourquoi. 1717 b.

Lubin [le Pere] son chagrin contre Messieurs de l'Academie Françoise. 2793 b. Et contre la nation Hollandoise. 2794 a.

Lucain, assure d'une maniere profane, que les Dieux n'ont de colere que contre les malheureux. 880 a. Pour quelle raison il s'imaginoit que la Divinité étoit bien mieux connuë en Grece & dans l'Italie, qu'à Marseille. 1058 b. Son erreur en cela. ibid. Pourquoi il s'associa avec les conspirateurs de Neron. 2392 a.

Lucar [Cyrille de] Mr. Rivet étoit depositaire de plusieurs de ses lettres. 3025 b.

Lucien, reponse qu'il fait faire à une courtisane. 41 a. Ce qu'il dit avoir vû à Biblos. 86 a. Ce qu'il dit de la foudre lancée contre Anaxagoras. 225 a. Censuré d'une meprise au sujet du tableau de la calomnie attribué à Apelles. 276 a. Quelque parti que l'on prenne, on n'échape point aux coups de gens faits comme lui. 691 a. Il ne paroit pas avoir été de bon goût sur l'article de Sthenobée & de Phedre. 956 b. Fait un joli conte touchant Democrite. 1027 b. Caractere qu'il donne à ce Philosophe. 1028 b. Se moquant des faux Dieux ne laisse pas d'être digne de detestation. 2381 b. Dialogue qui a passé pour un de ses ouvrages. 2944 a.

Lucilius [poëte satirique] n'eut aucune raison de l'offense qu'un comedien lui avoit faite sur le theatre. 46 a. Redoutoit également les juges tout-à-fait ignorans, & les juges très-savans. 2388 b.

Lucrece, une de ses raisons contre le dogme des homœomeries. 216 b. Ne s'avisa pas d'une objection qui eût ruiné le fondement de ce systême. ibid. Ne refute pas mal une reponse d'Anaxagoras. 221 b. Sa sentence sur la disposition des mourans n'est pas toûjours vraie. 1436 a.

Lucullus, fait la cour à une femme galante pour arriver aux emplois. 886 a.

Lucumon, à quel presage sa femme jugea de sa fortune. 2831 a.

Lude [Comte du] de quelle nature étoient les coups qu'il portoit au gouvernement. 1418 b.

Ludolfus [Jobus] connoissoit admirablement bien l'Ethiopie. 1616 b.

Lumieres, c'est un crime d'avoir plus de lumieres que le peuple. 225 a.

Lune, pensée du Cavalier Marin, sur les taches qu'on y voit. 84 b. Les femmes de ce païs-là font des œufs, d'où il nait des hommes quinze fois plus grands que ceux qui habitent la terre. 1453 a. S'il est vrai qu'on y puisse lire les choses que l'on écrit dans un miroir. 2445 a. Si elle est habitée. 3035 b.

Lusignan [frere Etienne de] raille de sa rare érudition. 39 b.

Luçon [Evêque de] voiez le Cardinal de Richelieu. Il écrit en termes fort soumis au Marechal d'Ancre. 1372 a.

Luther, sa reputation étoit fort chere. 106 a. Regardé comme un heros par de grands genies de la communion Romaine. 112 a. Accuse Aleandre d'être Juif. 162 a. Apelloit Anaxagoristes les Theologiens qui trouvoient tout dans chaque texte de l'Ecriture. 222 a. N'aprouve pas la rebellion des Anabaptistes. 229 a. Ce qu'il reproche aux Theologiens de Cologne & à ceux de Louvain. 350 b. Reflexion sur ce qu'on affecte de dire qu'il épousa une tres-belle religieuse. 646 a. Faits concernant son mariage. 646 b. & 647 a. b. & 649 a. On refond de lui repondre vigoureusement pour arrêter ses manieres emportées. 735 b. Sa version de la Bible. 1078 a. En quel état il etoit lors qu'il se vit au ban de l'Empire. 1424 a. L'efficace de ses predications predite environ trente ans auparavant. 1562 a. Accusé par Cochleus d'avoir publié des prefaces injurieuses à l'Ecriture. 1938 b. S'il lui étoit seant de s'amuser à des goguenarderies. 1948 b. Il dissipe en Espagne & en Allemagne des Ecoles de Magie. 2901 a. Son entrevûë avec Vergerius. 2947 b.

Lutheranisme, ce qui rendoit quelqu'un suspect de Lutheranisme. 846 b. Qui en a été apellé le bouclier & l'épée. 1380 b. Sa conservation au milieu des schismes qui le desoloient. 2152 a.

Lutheriens, grand nombre d'entre eux refusent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. 532 a. L'histoire de leur onziéme schisme. 1552 a. A quelle occasion s'éleva le troisiéme schisme qu'il y a eu parmi eux. 1579 b. Quelle a été la cause de leur quatorziéme schisme. 1619 a. Jugement que les rigides font du Calvinisme. 1828 b.

Luxe, par quels degrez il s'est acru chez les Romains. 1081 b. Quand il est grand, on traite de fables tout ce que les histoires nous disent de la frugalité des anciens. ibid. Innocent XI. Pape entreprend de le reformer. 1646 b.

Luz, incorruptibilité de cet os selon les Juifs, & sa vertu pour la resurrection des corps. 483 a.

M.

M, cette lettre mal imprimée a été cause d'une grande erreur. 623 b.

Mabillon [le Pere] son indignation au sujet d'un homme illustre enterré sans épitaphe. 778 b. Fait curieux qu'il nous a fait savoir, & qui avoit été retranché d'un manuscrit. 1023 a. Est blâmé au sujet des éloges qu'il avoit donnez à Episcopius. 1145 a. Il y a une fausseté dans une histoire qu'il a publiée de la guerre sainte, au sujet des Turcs. 1982 a.

Macerata, en quel tems son Academie fut fondée. 1641 a.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Machiavel cité 1879 a. Ce qu'il dit de Pierre & de Hierome Riario. 2737 b.

Macrin envoie à Julie les cendres de Caracalla, & lui écrit une lettre pleine d'honnêtetez. 1683 b. Mais ensuite il lui donne ordre de sortir d'Antioche. ibid.

Macrobe renvoie aux nourrices tous les Romans semblables à l'Ane d'or. 295 b. Confond les places des Chevaliers avec celles des Senateurs. 1742 a. Quel cas on doit faire des histoires qu'il raconte. 2503 b.

Mænius punit severement un baiser que son affranchi avoit donné à sa fille. 2525 a.

Maffee, Jesuite, disoit son Breviaire en Grec, pourquoi. 2254 b.

Magdebourg, si son saccagement a été predit par un poëte. 388 b. Ouvrage publié sous le nom des habitans de cette ville. 3091.

Magdelonnettes, Convent destiné à la retraite des femmes debauchées qui se convertiroient. 1847 b.

Mages de Perse, leurs fourberies pour porter leur Roi à detruire le Christianisme. 8 a.

Magiciens, si la misere d'un homme est fort propre à prouver qu'il soit magicien. 114 a. b. Leurs accusateurs tombent quelquefois en contradiction. 289 a. Debitent force bableries. 1028 b. Ils font entre eux assaut de reputation. 1030 a. Si on les peut accuser en toute sûreté, & quand cela. 1375 a. Si les contes que l'on en fait sont veritables, ou chimeriques. 1680 a. Quelle difference il y a entre eux & les sorciers. 1902 a.

Magie, gens qui en ont été accusez. 109 a. & 288 a. & 292 a. & 293 b. & 446 a. & 630 a. Voiez aussi 1374. & 1393 a. & 1394 a. & 2229 b. & 2444 b. & 2689 a. Si les livres qui en traitent sont necessaires. 138 a. Qui sont ceux qui ont effleuré la magie naturelle & permise. 144. Il a été un tems que la magie demandoit de beaux jeunes enfans pour victimes. 261 a. Qui en a été l'inventeur, & comment elle a passé de l'ancien au nouveau monde. 888 b. On fait courir des livres sous des noms celebres principalement en fait de magie. 1019 a. b. Beaucoup de Chretiens s'en moquent sans cesser de reconoitre la divinité de l'Ecriture. 2640 b. Cherchez Sortileges.

Magistrats. Le Magistrat a le droit de punir la fornication. 167 a. Magistrats illustres & bons Catholiques traitez d'heretiques dans la bibliotheque des Peres Jesuites. 165 b. Font divers édits contre les Anabaptistes. 229 b. S'ils doivent punir les heretiques. 584 b. Leur facilité à se laisser entrainer par des cabales. 704 a. Declamer contr'eux est un bon moien de plaire à la populace. 835 a. Il est impossible que le genre humain s'en puisse passer. 1724 a. Ils doivent être fort reservez à infliger une note d'infamie, & pourquoi. 2316 a. On se jette dans mille absurditez quand on soumet les opinions à leur glaive. 2513 b. Quand les gens de lettres y ont recours dans un combat d'erudition, c'est une marque qu'ils se defient de leur plume. 2687 a.

Magni [Valerien] son judicium de Acatholicorum & Catholicorum regula credendi. 3095 a.

Mahomet de glorieuse memoire, si un Chretien peut parler si honorablement de cet imposteur. 1119. Traité de paix entre lui & les Chretiens. 1980 b. N'étoit pas de vile extraction. 2083 b. Ne savoit ni lire, ni écrire. 2084 b. Subjugue la Mecque. ibid. Va en pelerinage à la Mecque. 2085 a. Prophetise en mourant, & prophetise juste. 2113 a.

Mahomet II. reproches que l'on lui fait de sa naissance illegitime. 254.

Mahometans, leur religion souffre une grande affliction. 36 a. Ne peuvent s'imaginer qu'un homme puisse mourir Chretien. 37 a. Quelques-uns de leurs sectaires s'apellent hommes de verité. 38 b. S'il est vrai que leurs femmes n'esperent pas l'entrée du paradis. 1466 a. Les Mahometans sont allarmez d'une certaine prediction. 1984 a. Ils font des legs à un Prophete inconu, qui doit venir delivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrist. 2047 b.

Mahometisme honore aussi bien que le Papisme l'Assomption des Vierges. 1213 a. Doit bientôt être detruit selon les propheties de plusieurs. 1984 b. Par quels motifs ces propheties ont été debitées. 1985 a. Il y a sujet de s'étonner qu'il ait été si peu avantageux au sexe. 1989 a. Les influences du sexe sur sa fondation. ibid.

Maience detruite par le Pape. 3011 b.

Maienne [le Duc de] établi chef de la ligue. 1443 a. b.

Mayer [Jean Frideric] Professeur en Theologie, sa dissertation sur Catharine Bore. 648 b. Cité. 541 b. 543 b.

Maimbourg, fausseté qu'il avance. 515 a. Censuré. 589 a. Anachronisme de cet auteur. 605 b. Ses emportemens contre les Calvinistes au sujet de Cayet. 754 b. Il commet une grosse faute de chronologie au sujet de Gregoire le Grand. 1381 a. Il releve une faute de Pierre du Moulin au sujet du même Pape. ibid. b. Son caractere. 1386 a. Il donne le dementi à Davila au sujet du Duc de Guise, après qu'il eut été tué dans le chateau de Blois. 1437 a. Temoin recusable quand il s'agit des Protestans. 1514 b. Critiqué mal à propos par l'auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, au sujet de la haine que les Dames avoient pour Henri III. 1522 b. Maimbourg trouve moien de fourrer dans son histoire du Lutheranisme, un épisode sur les affaires de la regale. 1561 a. Est censuré au sujet de Jean Sigismond. 1586 a. Il s'est trompé sur un fait insigne au sujet de la sepulture de Luther. 1942 b. Etant copiste de Paul Jove il tombe dans la même contradiction que lui, au sujet de l'atheisme de Mahomet II. 1992 b. Est censuré au sujet des maux que les Grecs souffrirent sous Mahomet II. 1995 a. Il n'a pas été fidele historien à l'égard de Jeanne Reine de Naples. 2175 b. Il n'est nullement exact en parlant d'Ochin. 2239 a. Est critiqué au sujet de ceux des Calvinistes qui furent accusez de trahir leur cause. 2617 b. Et de Lelius Socin. 2741 a. Examen d'un endroit de son histoire du Calvinisme. 2963 a.

Main, ce qu'Anaxagoras disoit de nôtre main. 220 a. Mains envoiées en peinture, pour aprendre ce qu'elles presageoient. 1829 b.

Maine [la Croix du] jugement de Daurat sur ses travaux. 1011 a.

Mainferme [le Pere de la] une Papesse Jeanne pourroit trouver son apologie dans celle qu'il a faite pour le fondateur de Frontevaux. 1258 a.

Major [Jean] fait des vers contre les Theologiens de Wittemberg, qui le firent chasser de l'Academie. 1833 b.

Majorque [Jaques, Infant de] sa femme lui fait couper la tête pour adultere. 2174 a.

Maire de Belges [Jean le] cité. 1672 a. 1704 a. Voiez aussi 1072 a.

Maisons Patriciennes, quelques-unes sont devenuës Plebeiennes. 724 b.

Maitresse, ses imperfections sont excusées par un amant 55 b. Maitresse de trente ou quarante ans soutiendra mieux son regne par sa routine, qu'une jeune par sa beauté. 763 b. Telle Dame qui se feroit une honte de passer pour la maitresse d'un particulier, se feroit une gloire de passer pour la maitresse d'un Roi, ou d'un Empereur. 437 b. Ceux qui les épousent après les avoir deshonorées, ne laissent pas de demeurer exposez aux satires. 935 a. La bravoure d'un galand lui sert d'une puissante recommandation auprès d'elle. 1443 a. Voiez aussi 1530 b. Qualité plus douce que celle de femme. 1505 b. Plusieurs ne sont aimées qu'à cause de leur nom & de leur qualité. 2101 a.

Mal forgé par des poëtes, a servi d'apologie à un mal réel. 40 b. Ce qui arrive à ceux qui jugent des maux combinez. 69 b. Telle est la condition du genre humain qu'il n'a qu'à choisir entre le mal & le pire. 674 b. Comment Dieu le reprime. 1099 b. S'il surpasse le bien. 1176 b. Voiez aussi 2557 b. & 2921 a. & 2927 a. & 3036 a. S'il n'est rien. 1185 a. Bien des gens se plaignent de celui qu'ils endurent, & ne disent rien de celui qu'ils ont fait auparavant. 1145 b. Reflexion sur ce que les Païens disoient que les Dieux y poussoient les hommes. 1497 a. & 2279 b. Mal physique ne se doit jamais guerir par un mal moral. 1815 a. Les difficultez sur l'origine du mal sont fort anciennes. 2023 a. On ne pourroit les resoudre sans l'aide de la revelation. 2024 b. & 2025 a. b. & 2039 a. b. Son origine est incomprehensible. 2323 b. & 2333 a. & 2334 a. Voiez aussi 2517 b. & 2625 b. & 2778 b. Si l'on pouvoit fermer la bouche aux Manichéens touchant son origine par les principes d'Origene. 2259 a. & 2263 b. Si on le doit empêcher quand on le peut. 2431 b. Comment quelques-uns excusoient la providence par raport à son origine. 3036 a. Cherchez Principes (dogme des deux). Ceux qui l'aprouvent sont dignes de la même peine que ceux qui le commettent. 3111.

Malades, tromperies qu'on leur fait quelquefois. 1676 a. Si l'on doit prier Dieu pour leur santé, quand la maladie les rend plus gens de bien. 2306 b.

Maladie pediculaire, le Philosophe Pherecydes en mourut. 159 a.

Maladies, l'esprit est sujet aussi bien que le corps aux maladies épidemiques. 12 b. 1944 a. Il y a des gens qui attendent à croire en Dieu que la maladie les presse. 602 a. & 1036 a. Si elles sont du dessein primitif de la providence selon Chrysippe. 930 b. Les Medecins les faisoient fort dependre autrefois de l'influence.

fluence des astres. 1685 a. Maladies feintes ont sauvé la vie à quelques gens. 2502 a.

Maldonat relevé sur l'injure qu'il fait aux Calvinistes, en disant que leurs principes conduisent à l'atheisme. 2940 a. Voiez aussi 2943 a. Envoié dans le païs Messin, pour y faire des conversions. 2615 a.

Malefice, posture qui étoit prise pour un malefice. 156 b.

Malherbe, bevuë de ce poëte suivie par Sarrazin, & corrigée dans ce dernier par Menage. 58 b. Il a fort bien rencontré sur le precepteur d'Achille. 56 b. Il introduit le Dieu de Seine donnant sa malediction au Marechal d'Ancre. 963 a. N'estimoit & ne loüoit presque personne. 1840 a. Ce qu'il dit à l'occasion d'un livre de Meziriac. 2107 a. Il n'auroit pas été content des vers où Mr. Despreaux parle de lui. 2391 a. De quoi il étoit le plus inconsolable. 2900 b. Son épitaphe. 2913 a.

Malheur, s'il n'y en a point dans la vie humaine independemment de l'imprudence. 2888 a. b. & 2889 a. b. & 2890 a. b. Voi 2892 b. On apelle ainsi & l'on impute à la fortune ce qu'on devroit imputer à son imprudence. 2891 a.

Mallebranche, sa doctrine que nos idées sont hors de nôtre entendement, & que nous voions toutes choses en Dieu est ancienne. 189. Ce n'est qu'un developement du dogme de Democrite. 1031 a. A établi un principe qui avoit été ébauché par Chrysippe. 930 b. Refute ceux qui nient la creation. 1141 a. Ce qu'il dit touchant l'existence des corps. 3063 b.

Malo, Ministre, refuse la Communion à Madame de Montpensier, pourquoi cela. 1860 b.

Mamaca, château où l'on pretend que les Rois de la race Merovingienne se retiroient par faineantise. 1106 b.

Mandeville, la relation de ses voiages est fabuleuse. 352 a.

Manducus, quel usage les Romains faisoient de ce mot. 47 b.

Manege, est la seule chose que les jeunes Princes aprenent exactement. 817.

Manes écorché vif, & pourquoi. 2022 b.

Manger, mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les hommes, mais sur tout aux gens de lettres. 3302. C'est une folie de manger ce qu'on adore. 417 b. On sent je ne sçai quelle aversion naturelle pour ceux qui mangent beaucoup. 1001 a. Renaud de Beaune mangeoit prodigieusement, sans en être appesanti. 2657 b.

Manichéens renouvellent un des dogmes les plus fondamentaux de Zoroastre. 330. Deviennent puissans sous le nom de Pauliciens. 2322. On les persecute cruellement. ibid. a. Leur heresie ne laisse pas de se repandre en plusieurs endroits. ibid. Ils ne peuvent être bien refutez que par des raisons à posteriori. 2323 b.

Manicheïsme, produit par le contraste des passions qui tiraillent l'homme. 1415 b. On a été surpris que l'on ait dit qu'il pouvoit faire des objections embarrassantes. 2092 a.

Manilius degradé. 2491 a. & 2494 a.

Manlius chassé du Senat par Caton, & pourquoi. 29 a.

Mansfeld, comment delivré de l'embaras d'un mariage très-facheux. 1743 a.

Mansur, si c'est la même personne que Mesué. 992 b.

Mantinée, quelles étoient ses loix, & qui en étoit l'auteur. 1041 a.

Mantouë, par qui fondé. 2028.

Mantreville mis pour Esmandreville. 1172 a.

Mantuan, son poëme intitulé Alphonsus. 2733 a.

Manuce [Aldus] Inscription qu'il fit mettre sur la porte de son cabinet. 1998 a.

Manuce [Paul] refutation de son sentiment sur la signification de cette phrase : Quærere conditiones. 1299 a. Se trompe, quand il dit qu'Atius & sa fille n'étoient point d'Aricia. 2246 a. Chagrins que sa fille lui causa. 2796 b.

Manuscrits, sont le joüet de la fortune. 395 b. Voiez aussi 2549 a. On en change les leçons à proportion qu'on entend, ou qu'on n'entend pas une chose. 409 a. Il y en a d'anciens qui ne contienent pas tout ce qui se trouve dans d'autres, & où neanmoins on n'a laissé rien en blanc. 983 a. Catalogue de ceux que l'Empereur a dans sa bibliotheque de Vienne. 1752 a.

Mar, signification de ce terme. 37 b.

Marâtre, c'est une qualité qui inspire beaucoup de mauvaise humeur. 1356 b.

Marca, jugement qu'on a fait de lui à l'égard d'un de ses livres. 2030 a.

Marcellus [Claude Marc] sa mort prematurée, reflexion de Virgile là-dessus. 1922 b. Son éloge, & l'effet qu'il produisit. ibid.

Marcellus empêche par sa moderation que la populace n'assomme l'heretique Manes. 2038 b.

Marcia, fut trouver Caton pour le suplier de la reprendre après la mort d'Hortensius à qui Caton l'avoit prêtée. 1593 b.

Marcile Ficin, fait savoir de ses nouvelles de l'autre monde. 640 b.

Marcion, ni lui ni ses sectateurs n'ont connu le fort & le foible des Orthodoxes. 2039 b.

Marechal de Salon, des particuliers ne sauroient decouvrir certainement son histoire. 857 b.

Marescot, de quoi il étoit redevable à la medecine. 2319 a.

Marêts [Samuel des] sa methode & son autorité. 181. Prolegomenes de sa dispute contre Daillé. 990 a. b. Son hydra Socinianismi expugnata. 2985 b. Il blâme les Anglois de leur indulgence pour les Sociniens. 2986 a.

Marêts [Jean des] visionaire. Ses fourberies pour faire donner un autre visionaire dans le panneau. 2150 b.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, se trouve reduite au pouvoir d'une troupe de voleurs. 696 a.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I. intercede pour un Cordelier qui avoit prêché contre elle. 1681 b. Transformée en furie dans une Comedie. 2186 b. Son heptameron. 2189 b. Son heroïsme. 2191 a.

Marguerite sœur de Henri II. & femme du Duc de Savoie, étoit savante, & aimoit les savans. 1365 b. Soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions. 1515 a. Soupçonnée aussi d'avoir feint une grossesse. ibid. Elle dupe la France d'une maniere avantageuse pour le Duc de Savoie son mari. 1516 a. Tout le monde en murmure. ibid. b.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de Charles IX. eut beaucoup de repugnance à épouser Henri IV. à cause de la diversité de religion. 2199 b. Son temperament. 2200 b. La chronique scandaleuse porte qu'elle fut aimée criminellement de deux de ses freres. 2201 b. Etoit presque l'accoucheuse des maîtresses de son époux. 2202 b. Contrebaterie qu'elle opose à sa mere Catherine de Medicis. 1554 b. Son humeur galante. 2205 b. & 2206 a. b.

Marguerite, fille de l'Empereur Maximilien, qui a été son mari effectif. 1460 b.

Mari, en quel cas il commet un crime d'impudicité quand il s'aproche de sa femme. 2497 a. Mari auteur peut être un mari commode & un mari incommode. 2898 a.

Mariage, assorti avec la continence. 24 a. Quel est son principal attribut. 24 b. Les anciens Legislateurs defendoient aux hommes de soixante ans & aux femmes de cinquante de le contracter. 90 a. Son efficace. 168 b. & 332 a. A quoi il sert de remede. 292 b. Regles touchant le devoir conjugal. 378 a. Voiez aussi 1272 a. & 1555 b. Il est fort propre à faire des experiences. 412 b. Sentimens de Socrate, de Diogene & d'Euripide sur le mariage. ibid. a. Reflexion sur les qualitez de belle & de riche, ou de pauvre & de laide de la femme qu'on prendra. 413 a. Faux dilemme contre le mariage. 603 a. S'il n'est pas permis de choisir une belle femme. 646 a. Si c'étoit une recommandation dans le parti au commencement de la reforme. 723 a. Voiez aussi 1220 b. Est un état necessairement incommode. 856 a. Harangue de Metellus pour recommander le mariage. 856 a. Si les fonctions en ont été sursises & suspenduës, pendant tout le tems que l'on fut dans l'arche. 888 b. Permis entre les freres & les sœurs non uterines par les loix d'Athenes, & par les loix de Lacedemone entre les freres & les sœurs uterines. 936 a. Diverses réveries sur le mariage d'Adam & d'Eve. 1190 b. Illusion des heretiques qui faisoient profession de se l'interdire. 1259 a. La theorie en est connuë avant l'âge de puberté. 1354 b. S'il est convenable aux Philosophes. 1503 a. Divinité qui en avoit l'intendance selon les poëtes. 1701 a. Coutume qui s'y observoit parmi quelques nations. 1793 a. Etrange superstition des Dames Romaines sur ce sujet. 2101 a. Est quelquefois si pesant que pour s'en delivrer on iroit au bout du monde. 2183 b. Mariages clandestins devroient être annullez. 2420 b. Le droit canon en favorise les abus. 2486 b. Ceux qui épousent une femme pauvre esperant qu'elle sera plus complaisante se trompent souvent. 2490 a. Reflexion sur ses suites. 2557 a. Reflexions sur un passage de saint Paul, où il semble commander le mariage aux Evêques. 2565 b. Ne se pouvoit contracter entre des freres & des sœurs d'adoption. 2665 b. Vilaines coutumes qu'on y a observées. 2713 a. Quels sont les inconveniens du mariage. 2928 a. S'il est un bon remede contre l'impureté. ibid. b. Il est dangereux aux gens de lettres. 3055 b.

Mariamne, tragedie qui couta la vie à un Comedien. 2911 a.

Tome II. 1097. Tome III. 2171.

Marie Stuart, Reine d'Ecosse, comment il faut juger des satires qui ont été publiées contr'elle. 726 a. & 727 b. & 1118 a. Ce qui entretient le Pyrrhonisme historique à l'egard de ses avantures. 782 a.

Marie de Bourgogne, vouloit épouser le Dauphin de France. 1885 a. Se tue à la chasse en tombant de cheval. 1583 a.

Marie de Medicis, Reine de France, scrupules jettez dans l'ame de Louis XIII. sur les duretez exercées envers cette Princesse. 866 b. & 867 a. Ceux qui formerent des factions auprès de cette Reine étoient indignes d'excuse. 2063 b. Reponse qu'elle fit publier. 2140 b.

Marie Magdelaine, si c'est la même que Marie sœur de Lazare & la femme pecheresse. 1247 b.

Se Marier, si un homme sage se doit marier. 471 b. On ne pouvoit pas se marier autrefois passé un certain âge. 90 a.

Mariez, quel est l'avantage de ceux qui le sont mal. 603 a. Si les gens qui ne le sont point étudient mieux & font plus de bons livres que ceux qui le sont. 3000 a.

Marigni rend des temoignages très-avantageux à la vertu du Prince de Condé. 701 a. L'insensibilité qu'il donne à un Gouverneur des Païs-Bas à l'égard des Dames. 2915 b.

Marillac [le Marechal de] si on ne le fit mourir pour autre sujet que parce qu'il deplaisoit au Cardinal de Richelieu. 1896 a. & 2061 a. b.

Marin [le Cavalier] sa pensée sur les taches de la lune. 84 b.

Maris, nos loix ne souffrent pas qu'ils vangent l'infidelité de leurs femmes en les tuant elles & leurs adulteres. 697 b. Ne doivent pas s'absenter trop long tems de leurs femmes. 1106 a. Ceux qui sont deshonorez par leurs femmes, nous sont representez extremement debonnaires par l'antiquité. 1451 a. Ils ignorent fort souvent les galanteries de leurs femmes, quoi qu'elles soient connuës du public. 1502 b. Ne sont plus si touchez de la beauté de leurs femmes après un certain tems. 1705 a. Ils aiment mieux leurs femmes quand ils ne les voient qu'à la derobée. 1814 b. Sont debonnaires envers leurs épouses. 2116 a. Ceux qui sont impuissans doivent être pour le moins humbles & complaisans envers elles. 2496 b. Droit qu'ils avoient anciennement sur leurs femmes. 2929 b.

Marmiton, dialogue d'un marmiton avec Louïs XI. Roi de France. 1883 a.

Maroc [le Roi de] admire la requête que lui presenta l'Ambassadeur des Provinces Unies. 1340. Il paroit fort content du present d'Erpenius. 1341.

Marot, declare qu'il avoit apris en Italie à ne parler jamais de Dieu. 2071 a. S'il faut reprocher aux Protestans l'usage de sa version, sous pretexte qu'il auroit été puni de ses adulteres. ibid. Ce que Cayet en conte n'est point vraisemblable. 2071 a.

Mars, étoit le patron du païs des Alains. 133 b. En quelle occasion les Romains ont pretendu que ce Dieu a combatu visiblement pour eux. 1211 a.

Marseille, on y gardoit un breuvage empoisonné pour ceux qui souhaitoient de s'ôter la vie. 3075 b.

Marseillois, ne pouvoient pas ignorer ce que c'étoit que Narbonne. 5 b. Se rejouissent de ce que Cesar fait abatre un bois sacré, parce qu'ils s'imaginent qu'une si grande impieté ne demeurera point impunie. 880 a. Pensée profane de Lucain à cet égard. ibid. Avoient plus de respect & de crainte pour les Dieux inconnus, que pour ceux qu'ils croioient conoitre. 1058 b. Interrogez touchant la Bretagne, envoient pour la reconoitre. 2449 a.

Marsus [Octavius] miserable Senateur Romain. 982 b.

Marteau [Pierre] observation sur les livrets imprimez par cet imprimeur chimerique. 896 b.

Martel [Charles] & son fils Pepin eurent bien de la peine à subjuguer le Duc d'Aquitaine. 10 a. Les soupçons d'avoir attiré les Sarrasins auroient dû plutôt tomber sur lui que sur ce Duc. 10 b. On a publié qu'il étoit damné. 1752 b.

Martel, Professeur en Theologie à Montauban. 940.

Martia punie du dernier suplice, pour avoir violé son vœu de Vestale. 1808.

Martial supose un faux fait au sujet de Catulle. 290 a. Il se moque justement de la conduite de Caton au sujet des jeux Floraux. 1251 b. Un Gentilhomme Venitien brule solennellement ses œuvres, pour en faire un sacrifice aux manes de Catulle. 2272 b. Souhait de Martial sur le sujet d'une femme. 2512 a. Qui s'avisa le premier de le repurger de ses saletez. 2717 a.

Martin [Jean] Medecin celebre. 129.

Martin [saint] refuse de communiquer avec quelques Evêques, pourquoi. 2512 b. Il se relâche ensuite, pourquoi. 2513 a.

Martin [Bernardin] auteur de quelques traitez de medecine, & de diverses relations. 2941 b.

Martyre, est une marque équivoque qu'on possede la verité. 2262 b.

Martyrologes, on trouve quelques Anabaptistes dans celui de Geneve. 231 a.

Martyrs, il court cent fraudes pieuses sur leur mort. 575 b. Il en est sorti un d'entre les comediens. 2306 b. n. Quelle est la source des fausses Legendes qu'on en a. 2934 a. Desordre qui arrivoit dans leurs basiliques lors que les fideles s'y assembloient. 2961 b.

Martius, va de l'enterrement de son fils au Senat. 906 a.

Mascati, avantage de ses habitans au dessus des autres Musulmans. 1989 b.

Massacre de la saint Barthelemi. Cherchez Barthelemi.

Masson [Papyre] mal traduit par le Laboureur. 2906 b.

Mathematiciens ne sont pas pour l'ordinaire fort versez dans la conoissance des faits. 1567 a. Ils n'ont pas beaucoup de devotion. 2306 b.

Mathematiques, gens qui les ont aprises sans que personne leur en eût fait des leçons. 2000 a. Voi 2001 b. Ont leur foible aussi bien que les autres sciences. 3068 b. Leur objet. 3069 b.

Mathias Corvin, Roi de Hongrie, attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les magiciens. 642 b. Maltraité par Bonfinius. ibid. a.

Mathilde [la Comtesse] sa liberalité envers les Papes. 1663 a.

Matiere, Parallele de ses dimensions avec la Trinité. 20 b. Qui des philosophes suposa le premier une intelligence pour la mouvoir. 218 a. & 219 a. Ceux qui veulent qu'elle soit incréée sont bien embarrassez. 222 b. Voi 1555 a. Est incapable de penser. 1047 a. Voiez aussi 1708 b. & 1805 a. & 2473 b. & 2474 a. Toute l'antiquité a cru qu'elle étoit incréée. 1138 b. Voiez aussi 2783 a. Son existence éternelle posée, les physiciens ne pouvoient admettre la providence sans raisonner plus mal, que ceux qui ne l'admettoient point. 1138 b. Son mouvement éternel est absurde selon Aristote. 1139 a. Avoit un vice réel selon les Platoniciens qui a été un obstacle au projet de Dieu. ibid. b. Avoit aussi une ame selon les mêmes Platoniciens avant la structure du monde. 1143 a. Si elle étoit éternelle on ne concevroit pas que Dieu eût pu ni dû lui donner du mouvement. 2175 b. & si elle se mouvoit independemment de Dieu, on ne concevroit pas non plus qu'il eût été besoin de son ministere pour la construction du monde. ibid. Si les maux physiques sont des suites inévitables de ses dispositions. 2333 b. Si l'on peut comprendre qu'elle soit éternelle & differente de Dieu, & qu'elle ait été créée de rien. 2778 a. En quel sens divisible à l'infini. 3099 a. Absurdité de ce sentiment. 3060 b. Son existence ne peut être prouvée par aucune bonne demonstration. 3063 b.

Matrice, scellé apose chez Abimelech sur toute matrice. 27 b. Ce que l'Ecriture entend par la clôture, & par l'ouverture de la matrice. 333. b.

Matrones jurées, curieux formulaires d'attestations faites par elles, après un ordre de justice. 1674 b.

Matthieu [Pierre] ses reflexions sur l'Ecriture Sainte, au sujet de la conference de Ratisbonne. 1619 b.

Maurice, Empereur de Constantinople, est livré à Phocas. 1384 a.

Maurice, Landgrave de Hesse, fait des vers en l'honneur de la jeunesse qui prenoit le degré de Bachelier. 1126 b. Quelles santez il buvoit avec d'autres Princes. ibid.

Mausolée, a été l'une des sept merveilles du monde. 395.

Maussac censure mal-à-propos Dalechamp sur la traduction d'un passage d'Athenée. 972 a. Voiez aussi 976 b.

Maxime est defait par Theodose, & tué dans Aquilée par des soldats. 2513 a.

Maxime de Tyr, ce qu'il raporte d'Achille & de sa demeure. 62 a. Son explication de l'origine du mal. 2333 a.

Maximes, ne se battent guerres moins entr'elles que les erreurs & les veritez. 579 a. & 613 b. Recueil de quelques-unes. 2510 a.

Maximes d'état, ce qui en est la petite oie. 505 a.

Maximilien I. trompé par le Pape Leon X. 1622 a. Son combat d'homme à homme. 2089 b.

Mazarin [la Duchesse] expression imitée de ses memoires, & justement emploiée. 1067 b.

Mazarin [le Cardinal] veut conoître Amyraut. 196 b. Une de ses maximes. 461 b. Justifié de l'accusation d'avoir trafiqué de livres dans l'hôtel d'Evrée. 2081 a. Faisoit trainer long tems l'execution de ses promesses. 2259 b.

Sa facilité à pardonner une injure. 2532 b. Pourquoi il ne repondoit pas à toutes les lettres qu'on lui écrivoit. 2685 a. Ne vouloit pas qu'on le regalât d'une fausse genealogie. 2959 a.

Meaux [l'Evêque de] semble avoir copié un passage de Mr. Daillé pour en faire la base d'un de ses livres. 989 b. Voi aussi 2836 b. Voiez Bossuet. Un de ses passages examiné. 1080 a. b. Une de ses reflexions. 1510 a. Sur l'enfant prodigue. 3007 b.

Mecaniques, surprenant effet de cette science. 353 b.

Mecene, de quelle raison il se servit pour obliger Auguste à retenir l'empire. 2364 b.

Mechans, leur prosperité a fait de tout tems murmurer contre la conduite de Dieu. 2623 b.

Medailles, il y a des auteurs qui en fabriquent de fausses. 1361 b. Medailles qui representent deux visages sur un même coin, ce qu'elles signifient. 2850 b.

Medecine ne peut avoir de succès sans l'assistance de Dieu. 1719 a. Recepte de medecine. 737 b.

Medecins, doivent profiter de la sentence d'Agathon. 95 a. Serment qu'ils font en prenant leurs degrez. 298 b. Quels sont les privileges de leur art. ibid. Faisoient anciennement le metier d'Apotiquaire. 346 a. Medecin qui fait une gageure surprenante. 397 a. De quelle maniere les petites gens se servoient autrefois des medecins. 1227 b. n. Leur pratique constante dans le XVI. siecle étoit de faire saigner du côté oposé à la pleuresie. 703. Guerre civile excitée parmi eux dans le Portugal pour soutenir cette pratique. 704 a. Panchant de l'Empereur a la favoriser, sans la mort de Charles III. Duc de Savoie. ibid. Qui fut le premier medecin qui vint à Rome. 831 b. La pratique des medecins de Paris est de saigner beaucoup. 1070 b. Avoient autrefois une bibliotheque publique dans leurs écoles. 1595. Les medecins donnoient autrefois beaucoup aux influences des astres en raisonnant sur les maladies. 1685 a. Leur multitude fait mourir le malade. 2060 b. Bannis de Rome. 2489 b Si ceux dont les remedes sont mortels malgré leur bonne foi, & leur science meritent d'être châtiez. 2622 a.

Medée, ce qu'elle fit de ses enfans. 1207 a. Ses enchantemens pour rajeunir les gens. 2340 a.

Mediane, comment le curé de ce village se conduisit dans la sedition de Castile. 2284 b.

Mediateurs font quelquefois injure aux partis qu'ils veulent reünir. 432 a.

Medicis [le Cardinal Jean de] se divertissoit aux querelles des savans 1522. N'avoit que quinze ans quand il fut nommé au Cardinalat. 662 b. Par quelle avanture il fut fait Pape. 1786 b.

Medicis [le Cardinal Julien de] on conspire contre sa personne. 1958 b.

Medicis [Laurens de] rempli de confusion & de desespoir, comment & pourquoi. 2122 a. Sa bibliotheque. 1764 b. Lui & son frere Julien attaquez par des assassins dans une Eglise, au milieu du service. 2733 a.

Medicis [Pierre de] ce qu'il fit pour faire paroitre d'avantage la magnificence de son équipage. 1324 a.

Medicis [Alexandre de] Duc de Florence, assassiné. 1804 a.

Medicis [Catherine de] guerie de sa sterilité, & comment. 1230 a. Sa liberalité pour recompense de cette guerison. ibid. b. Fait retenir le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, & pourquoi. 1532 a. Elle ne chatioit point la debauche de ses filles d'honneur, mais le peu d'adresse à la cacher. 1822 a. Peu s'en est fallu qu'elle n'ait été Calviniste. 2756 a. Suportoit les satires. 3108. 3109.

Medicis [Marie de] n'a pas baisé une seule fois le Roi son fils pendant les quatre années de sa regence. 2349 a. Voiez 1894 a. 2063 b.

Medina [Michel] suspect pour avoir defendu Ferus. 1245 a. Il retranche des écrits de ce Cordelier plusieurs choses. ibid.

Medisance n'épargne pas même les plus grandes actions. 8. b. Celle d'Archilochus a donné lieu à des proverbes. 117 a. Elle est à craindre pour tout le monde, & pourquoi. 366 b. Il est impossible que des personnes de different sexe aient ensemble de frequentes conversations, sans y être exposées. 1123 a. Ses funestes effets. 1569 a. Les grands hommes la meprisent par politique & par grandeur d'ame. 2368 b. Medisances vraisemblables sont bien mal-aisées à refuter 2458 a. Ne doivent pas être cruës legerement. 2966 a. Cherchez Satires. Princes qui les ont meprisées. 3108. Sont à craindre quand elles sont accompagnées de bons mots. ibid.

Medisans, ne s'épargnent pas quelquefois eux-mêmes. 318 a.

Megabyze censuré de ce qu'il vouloit parler d'une chose qu'il n'entendoit pas. 275 a.

Megrin [Saint] par qui assassiné, & pourquoi. 1442 b.

Meibomius, ses recueils touchant la tyrannie, 2364 b.

Meynier, Jesuite, harangue dont on l'a cru auteur. 1209 a.

Meiac, s'il a un dogue pour esprit familier. 113 b.

Melampus, comment il aquit le don d'entendre le langage des oiseaux. 821 a. Voiez aussi 2899 a.

Melanchthon, s'il lui étoit seant de gogmenarder. 1948 b. Etoit d'un esprit pacifique. 2091 a. & 2092 a. & 2093 a. Se veut retirer dans la Palestine. ibid. Etoit contraire à Luther & à Calvin sur les matieres de la grace. 2728 a. Souhaitoit de mourir. 2803 a.

Melissus eût été embarassé des objections de Zoroastre, contre ceux qui ne reconoissoient qu'un seul principe de toutes choses. 2328 b. Preuve dont il se servoit contre l'existence du mouvement. 3064 b.

Mellerstat, medecin celebre de Frideric Electeur de Saxe. 3026.

Melos, tous les habitans de cette île avoient la reputation d'être athées, & pourquoi. 1040 a.

Melquites, c'est le nom que les Eutychiens donnerent aux Catholiques, pourquoi cela. 2213 a.

Melun. Amyot regardoit cette ville comme un rabatjoie. 190 a. Quelques Prelats & quelques Docteurs s'y assemblent, pour preparer l'instruction de ceux qu'on deputeroit au Concile de Trente. 846. Varillas refuté au sujet de cette assemblée. 849 a.

Memoire prodigieuse d'Alcandre. 162 a. Celle des auditeurs est redoutable pour les orateurs qui sont sujets à se contredire. 264 b. La plus vaste ne sçait pas tout ce qui est assez commun, exemple de cela. 413 b. Exemples de plusieurs qui par defaut de memoire sont demeurez court. 733 a. Gens qui l'ont euë fort courte les dernieres années de leur vie. 1016 b. Gens d'une prodigieuse memoire. 162 a. & 609 a. & 662 a. & 770 a. & 1033 a. & 1109 a. & 1125 a. & 1256 a. & 1590 b. & 2099 b. & 2134 a. & 2166 b. & 2721 a. Est le premier mourant dans un homme docte. 2099 b. Nous peut faire des ennemis. 2134 a. Memoire locale à qui l'on en a attribué l'invention. 2720 b.

Memoires de M. L. C. D R. imprimez en 1687. Leur auteur censuré. 700 a. 2678 a.

Menage a fait une fausse remarque sur les poësies de Malherbe. 56 b. Censure justement Malherbe au sujet d'une équivoque. 58 b. Sa genealogie. 126 b. Il sçavoit extremement bien profiter de ses lectures. 328 b. Trouve étrange de voir un predicateur en chaire avec un chapeau sur la tête. 660 b. Critique fort justement Horace. 702 a. Censure mal-à-propos Mr. Baillet touchant la Pleiade de Ronsard. 1012 b. Cité sur des preuves produites contre Robert d'Arbrissel. 1261 b. Il n'a pas connu tous les ecclesiastiques qui ont composé des vers d'amour, & dont il a donné une liste. 1291 a. Il n'est point vrai, selon lui, que le Pere Sirmond se soit repenti d'avoir publié une lettre de Geofroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel. 1261 b. Censure Vossius au sujet du poëte Hermesianax. 1796 a. Sonne le tocsin contre Montmaur. 2132 a. & 2135 a. S'excuse d'avoir composé une piece satirique. 2134 a. Jugement sur quelques-unes de ses poesies. 2135 b. Censure avec raison Marsile Ficin, au sujet de Prodicus 2513 b.

Menage, ce qu'il faudroit pour en faire un bon. 2292 a.

Menager, on doit menager lors même qu'ils sont en disgrace, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. 315 a.

Menagiana, bon mot oublié par ceux qui l'ont publié. 450 a. Bon mot de ce livre. 956 b. L'éloge de cet ouvrage, & de ceux qui l'ont publié. 2098 b. Ce recueil cité au sujet du congrés. 2529 b. Cité encore. 2698 a. Ce qu'on y raconte d'un certain Blunet. 2898 a. Faute de la suite de cet ouvrage. 3094.

Menêtrier [le Pere] cité. 1447 b. 2056 a. 2818 a.

Menjot, medecin celebre, s'exprime librement dans son traité de la sterilité. 1921 b.

Mennonites. Voi Anabaptistes.

Mensonges, il n'y en a point de si ridicule qui ne passe de livre en livre & de siecle en siecle. 792 a. Il y en a qui mettent en colere, & d'autres qui font rire. 728 b. S'il est permis d'en dire. 2079 a. Comment ils se perpetuent. 3100 & suiv.

Menteur, sophisme qui n'est qu'une subtilité puerile, 2406 a.

Menteurs, quel est leur sort ordinaire. 149 b.

Mepris, il n'en faut jamais avoir pour qui que ce soit, 270. 282 b. 314 b.

Meque, par qui son temple fut commencé à bâtir. 34 a. Et par qui profané & desolé. 36. Quel a été le modele de son oratoire. 34 a. Pierre qui y étoit suspenduë en l'air. 1984 a.

Mer, si elle doit être soumise, aussi bien que la terre, à l'empire de certains états. 1379 b.

Mercerus ne conoissoit que les livres Hebreux. 2556 a.

Mercure, description & vertu de sa verge. 2 a. Fait

Tome II. 1097. *un enfant à une femme.* 1039 a. *Tombe dans un étrange defaut de memoire.* 2347 b.

Tome III. 2171. Mercure historique & politique, *son auteur a fait un acte d'honnête homme, que l'on devroit imiter.* 1679 a.

Mercurial *cité.* 1800 a.

Mere, *qui empêche son fils & sa bru de se rendre le devoir conjugal.* 854 a. & 855 a.

Meré [*le Chevalier de*] *observations sur une de ses lettres.* 3069 a. *Cité.* 1496 b. 3108 a.

Merite *nuit souvent à ceux qui aspirent aux grands emplois.* 265 b. & 544 b. & 892 a. *Exemples d'un rare merite.* 434 a. & 576 b. *Pour être superieur à un autre en vertu on ne l'est pas en merite.* 342 a.

Merlus, *plusieurs gens à Rome firent cas de ce poisson, par complaisance pour le Pape.* 1463 b.

Messe *apellée* l'erreur populaire, & *par qui.* 761 a. *Si ceux qui n'y croient pas, y peuvent assister comme à une comedie.* 1112 a. *C'est la Cêne du Seigneur deguisée, & qui s'est faite religieuse.* 2241 a.

Messie, *il doit discerner selon les Juifs l'innocent d'avec le coupable par l'odorat.* 483. *S'il n'est pas encore venu sous les principaux caracteres que les Prophetes lui attribuent.* 723 b. *Recueil de passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaïque croioit sa Divinité.* 2583 b. *Ce qu'en disoit Laurent Valla.* 2937 a.

Messine, *s'il est vrai que la Sainte Vierge ait écrit aux habitans de cette ville.* 1641 b.

Mesué, *si c'est la même personne que* Mansur. 992 b. *Ses livres quand, où, & sous quel nom imprimez.* ibid.

Metaphores, *s'il n'y a rien de réel dans les metaphores.* 891 a.

Metaphoristes, *secte chimerique.* 891 a.

Metapont, *ses habitans sacrifient en commun à Apollon & à Aristée.* 341 b.

Metaux & *Mineraux, comment formez dans la terre.* 2703 a.

Metempsycose *cruë par quelques Juifs.* 33. *Differente de celle de Pythagoras.* 38 b. *Elle est dans le fond la même chose que le Spinozisme.* ibid. *Detruit l'enfer.* 2442 b. *C'est des Egyptiens que Pythagoras l'a aprise.* 2446 a.

Methodes *diverses de convertir les heretiques.* 2233 a.

Methodius, *sa revelation est une chimere.* 15 b.

Metier, *il faut se mêler de celui que l'on entend.* 618 a. *Tous ceux qui excellent en quelqu'un meritent quelque distinction.* 1334. *On aime souvent mieux discourir sur le metier d'un autre, que sur le sien propre.* 1866 a.

Mets *depouillée de sa liberté par Henri II.* 899 a. *Le Roi permet la demolition de son temple.* 950. *On y suprime la jurisdiction des Juges qu'on apelloit* Treizes. 1235 a.

Mezerai *critiqué au sujet du siege d'Aiguillon.* 122 a. *Jugement sur la premiere & sur la seconde édition de son abbregé.* 239 b. *Conduite tout-à-fait indigne de cet illustre historien.* 589 a. *Il se trompe souvent aux noms de batême.* 1172 a. *Il rejette comme un conte ce que l'on dit de la raison pour laquelle Charles-Quint ne fut point arrêté en France.* 1180 a. *Sa remarque sur une qualité qui nous sert de recommandation auprès du sexe.* 1442 b. *Voiez aussi* 1530 b. *N'a pas pris le bon parti, au sujet de Munuza & d'Abderame.* 2162 b. *Est critiqué au sujet de Jeanne II. Reine de Naples.* 2178 b. *On s'étonnera peut-être quelque jour qu'il ait pu se faire tant estimer.* 2187 b. *Son erreur, au sujet du Baron du Pont, & du procès d'impuissance qu'il eut à soutenir.* 2303 b. & 2526 a. *Est censuré au sujet de la Duchesse de Valentinois.* 2463 a.

Meziriac *repond mal à l'objection qu'il se fait, sur les loüanges qu'Homere donne à Penelope.* 2348 a.

Miel, *qui inventa le secret de le tirer.* 338 b. *Sa vertu pour la conservation de la santé.* 1028 a.

Migonitis, *nom donné à Venus, & pourquoi.* 1452 b. *Temple bâti à Venus sous ce nom.* ibid.

Milan [*le Duc de*] *enfermé dans une cage de fer, sans avoir la consolation ni de lire ni d'écrire.* 1892 a.

Milanez, *abandonné par les François.* 1673 b.

Milanois *regardent avec horreur les Cardinaux de l'Assemblée de Pise.* 1786 a. *Ruinent leur propre dessein de se mettre en liberté.* 2711 a.

Milesiens *entrent dans une des embouchures du Nil, y font descente, & y bâtissent une muraille.* 2107 a.

Milet, *étranges phrenesies des filles de cette ville.* 12 b.

Milichius *cité.* 3077 a. 3125.

Mille ans, *doctrine de Cerinthus touchant le regne de mille ans.* 870 a. *Quand devoit commencer le regne de mille ans selon Comenius.* 959 a. b.

Millenaires, *n'ont pour but que de soulever les peuples.* 959 b. *Si leur dogme est propre à cela.* 2047 a. *Ne perdent rien de leur credit pour avoir cent fois abusé le peuple.* 960 a.

Millicus, *sa description du Cantique de Moïse.* 2056 a.

Milon *sensible à la perte de la force de ses bras.* 60 a.

Milton, *ses principes de tolerance.* 2118 a. *Il en exclud les Papistes.* 2119 a.

Mimes, *quel but on s'y proposoit.* 1742 b.

Minerve, *vertu de son bâton.* 2 a. *Donne à Penelope des conseils indignes d'une Déesse.* 2348 b. *Image miraculeuse de cette Déesse.* 2732. *Cherchez* Diane.

Ministere Evangelique, *ses fonctions demandent un homme tout entier.* 241 a. b.

Ministres, *leur éloquence & leur sçavoir les font manier quelquefois à de bons partis.* 377 a. *Entrepris de ce qu'ils se qualifioient pasteurs.* 409 b. 621 b. *En quel cas il leur est permis d'aller aux coups.* 890 a. *Ils ne pouvoient être estimez de leurs Eglises, & être agreables à la Cour de France.* ibid. *Ils regardoient comme des pieges toutes les propositions qu'on leur faisoit en France, de disputer ou de conferer.* 946 b. *Ceux qui avoient plus de talens étoient plus exposez aux insultes des Missionaires & des juges.* 1238 a. & b. *Passage dont on a abusé pour faire accroire qu'ils sont meprisez par les Protestans.* 2165 b. *Ministres accusez de vouloir travailler à un projet frauduleux.* 2616 b. *Quelles doivent être les qualitez des Ministres de l'Evangile.* 181 a. & 241 a. b. *Voiez aussi* 739 a. *Rien n'est plus capable de les flétrir que l'esprit altier & vindicatif.* 2153 a.

Ministres d'état, *quelque grands qu'ils soient par eux-mêmes, il leur importe beaucoup de se trouver dans un tems plutôt que dans un autre.* 877 b. *Leur devoir.* 1607 b. *Lors qu'ils sont hais du peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'ils font punir soient coupables.* 1965 b.

Minuties, *il n'est pas inutile de s'y attacher.* 801 b. *Sont inseparables de la critique.* 1127 a.

Minutius Felix, *ce qu'il dit de la nature de Dieu.* 2725 a.

Miracles, *la credulité les multiplie, & leur multiplication les detruit.* 64 a. *L'Eglise Romaine s'est conduite en cela comme le Paganisme.* ibid. *C'est faire voir la fausseté de quelques-uns, que de les raporter simplement.* 184. *Les Paiens comparoient ceux de* JESUS-CHRIST *avec ceux d'Apollonius & d'Apulée.* 285 b. & 286 a. & 295 a. *Miracle d'humilité oposé à tous les miracles de Lessius.* 452 a. *Ce que Montagne dit de quelques-uns.* 709 a. *Faux miracle refuté par une raison qui n'est pas moins forte contre les vrais miracles de Moïse & de Jesus-Christ.* 992 a. *Comment les Peres de l'Eglise prouvoient les miracles de l'Ecriture contre les Paiens.* 1651 b. *La moitié du monde se moque de l'autre sur ce point-là.* 1989 b. *Si ceux de l'ancienne loi ont été produits à l'occasion des volontez de quelque creature.* 2401 b. *Ce que l'on doit entendre par là, & s'ils sont possibles.* 2780 b.

Miroir, *étoit une des principales pieces de l'équipage de guerre d'Othon.* 293 b. *Fables concernant les miroirs.* 2445 a.

Myron, *ce qu'il fit pour obtenir d'une courtisane ce qu'elle lui avoit deja refusé.* 1751 a.

Mirrha, *quelques-uns disent qu'elle se servit des artifices des filles de Lot pour coucher avec son pere.* 84.

Myrthe *interdit dans la fête de la bonne Déesse.* 749 b.

Missionaires, *jusqu'où va leur mauvaise foi.* 991 a. *Où ils puisent les plus fortes invectives qu'ils debitent contre les Reformez.* 1380 a.

Mysteres. *Les mysteres allegoriques devroient être pour la plupart inconnus à tout le monde.* 29 a. *Mysteres exposez à la raillerie des profanes, par l'impertinence de quelques Docteurs.* 820 b. *Si les reponses des Theologiens sur les mysteres peuvent être aussi claires que les objections des philosophes.* 908 a. *Leur explication en augmente les obscuritez.* 992 b. *Les Paiens ne vouloient pas qu'ils fussent divulguez.* 1379 a. *Si leur rejection est un bon moien pour se faire beaucoup de sectateurs.* 2744 a. *Ce que les Paiens en disoient.* 2745 a.

Mystiques *sont, eu égard à la voie unitive, plagiaires des Platoniciens.* 2457 a.

Mythologie, *de quelle maniere il faut refuter ce qu'on en emprunte.* 54 b. *Ne garde point d'uniformité.* 120 a. *Voi aussi* 2087 a. & 2340 b. & 2341 a. *Sa principale difference d'avec nos Romans.* 1570 a.

Mythologistes, *leurs defauts les plus ordinaires.* 1477 a. *Leurs variations.* 1453 a.

Mithra, *comment honoré par les anciens Perses.* 3082 b. 3083 a.

Mithridate, *sa trahison.* 798 b.

Modalitez *demandent des sujets distincts, quand elles sont incompatibles.* 2765 b.

Modernes, *reflexion sur le parallele des anciens & des modernes.* 970 a. *La difference qu'il y a entre eux & les anciens, eu égard aux pieces Comiques.* 2481 a.

Modes,

Modes, ont leur flux & leur reflux. 964 a.

Modes, ce que les philosophes entendent par là. 2785 b.

Modestie, vertu rare parmi ceux qui ont de grands talens. 531 a. Cette vertu est souvent un obstacle à la fortune. 1688 b.

Mœurs, si elles changent selon nos diverses aventures. 2370 b. Il ne faut pas juger de celles d'un homme par ses écrits. 2391.

Moyne [Etienne le] Professeur à Leide, sortit de France par permission de la Cour. 623 b. Ses remarques au sujet de Scaliger & de Saumaise. 1680 a.

Moines, on leur peut apliquer ce que Pline disoit des Essoniens. 24 b. Il y en a eu qui ne portoient qu'une ceinture pour tout vêtement, & qui s'étoient rendus insensibles pour les femmes. 83 b. Les moines du XVI. siecle étoient ignorans & voluptueux, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les belles lettres. 112 a. L'habit de moine ne change pas les inclinations de celui qui le prend. 259 a. Le faux zéle des moines a été la premiere cause des traditions fabuleuses. 661 a. Moine de saint Sabas à Jerusalem, impose à un de ses disciples un perpetuel silence. 992. Comment il le châtie pour ne l'avoir point gardé. ibid. Leur commerce mutuel de certains bons offices. 1257 a. Persuadent à leurs devotes tout ce qu'ils veulent. 1466 b. Parallèle entre ceux de l'orient & ceux de l'occident. 1628 a. Ils n'ont point de privileges qui les empêchent de reconoitre la jurisdiction des Evêques. 1771 a. Ce qu'il faut faire pour obtenir d'eux des louanges & de bonnes attestations. 1878 a. Convertis ne demeurent pas dans le celibat faute de trouver avec qui se marier. 2243 b. Composent avec peu de jugement les chroniques de leurs ordres. 2243 b. Quelques-unes de leurs impostures. 2543 b.

Moise, sa verge a été l'origine de ce que les poëtes ont chanté de plusieurs autres verges. 2 a. Est accusé de renverser la religion naturelle. 70 a. De quel bois il se servoit pour adoucir les eaux ameres. 77 b. Quelques-uns disent qu'il devoit sçavoir la chymie en perfection. 379 a. Il est ridicule de vouloir penetrer au delà du deluge sans l'aide de cet historien. 1192 a. Parallèle entre lui & Hercule. 1544 b. Comment sa mere fut choisie pour le nourrir par la fille de Pharao. 2055 b. Ce que content de lui quelques historiens d'Egypte. 2450.

Mole [la] son crime & son suplice. 2626 a. Ce qu'il avoit repondu dans la question. 2629 b. Sa tête par qui enterrée. 3001 b.

Moliere preferé à Plaute pour ses finesses & pour ses murs. 210 b. N'avoit besoin que de son genie, pour imaginer des incidens. 2124 a.

Molinisme combatu par trois sortes de gens, qui ne veulent pas avouër qu'ils ont les mêmes sentimens. 1626 b.

Molinosisme, abjuration que l'on fit faire à un moine qui en étoit coupable. 1834 a. Sa conformité avec l'Origenisme charnel. 2263 a.

Mollerus, sa reflexion contre ceux qui rendent leurs ennemis suspects d'atheïsme. 1724 a.

Mommorenci, d'où descend cette maison. 256 a.

Mommorenci [Anne de] Connetable, son peu d'habileté, & le mal qu'il fait à la France. 1513 a. Sa conduite en égard à la Duchesse de Valentinois, fort blâmée par Mr. de Thou. 2463 a.

Mommorenci [François] poursuit une dispense de mariage en Cour de Rome. 2417 b. Sa mauvaise foi. 2419 a. & 2410 a. Est traversé par la maison de Guise. 2421 b.

Mommorenci [Henri de] Connetable, sa femme écoute, lui vivant, des propositions de mariage. 1352 b.

Mommorenci [le Duc de] demande des honneurs insitez pour sa femme. 1373 b. Decapité à Toulouse pour crime de felonie. 1895 a. Jusqu'à quel point il étoit aimé. ibid. Si ses juges pouvoient faire autrement que de le condamner à la mort. 1897 a.

Mommouth [le Duc de] il y a eu des gens en Angleterre qui ont soutenu qu'on ne l'avoit pas pris. 1089 b.

Mompensier [le Duc de] comment il traitoit ses prisonnieres. 441 b. Veut avoir une conference de Docteurs & de Ministres, pour tâcher de ramener sa fille ainée. 1861 a. Sa fille Charlotte se sauve en Allemagne, & y abjure le Papisme. 1861. Il est fort cruel envers les Reformez. ibid. Se persuade que la Duchesse de Bouillon abandonnera le Calvinisme, pourveu qu'elle veuille écouter le Docteur Vigor. 1614 b.

Mompensier [la Duchesse de] veritable cause de sa haine contre Henri III. 964 b. On disoit qu'elle étoit amoureuse de son neveu le Duc de Guise. 1445 a.

Monarchie, foible de ce gouvernement. 674 b. Sans qu'une monarchie mixte y puisse remedier. ibid. Est preferable au gouvernement democratique en certains cas. 717 b. Son parallèle avec l'état Republicain par raport aux desordres qui peuvent naitre. 1571 b. S'il est bon que les Parlemens y aient beaucoup d'autorité. 1607 b.

Monarchie Françoise, à deux doigts de sa ruine par le crime des Princes du sang. 909 a. Les Reines y gardent presque toûjours le cœur etranger qu'elles y aportent. 962. Ce qui a pensé la renverser plusieurs fois. ibid.

Monarchie des femmes, il y eut une dispute sur ce sujet au XVI. siecle. 1723 b.

Monarques, doctrines contradictoires sur leur autorité. 630 a. b. Sont sujets à des jalousies furieuses contre leur propre sang. 1087 a. S'il est bon que la puissance soit partagée entre le Monarque & les grands Seigneurs. 1446 b. & 1447 b. Inconveniens qu'il y a à écrire l'histoire de ceux qui sont morts depuis peu de tems. 1470 a. Leurs mauvaises qualitez sont quelquefois compensées par d'autres qualitez. 1882 a. Ne tournent pas toûjours leurs passions selon le vent de leur interêt. 1885 b. Lors que le Monarque est haï du peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'il punit soient coupables. 1965 b. Comment les Monarques se doivent conduire à l'égard des peines qu'ils infligent, & à l'égard des graces qu'ils distribuent. 2218 a. & 2372 b. Cherchez Princes.

Monasteres, étrange corruption de ces lieux dans le XV. siecle. 777 b.

Monconis aprenoit dans ses voiages plusieurs secrets de guerison. 57 a. Cité. 76 b. Il decouvre la fourberie de la Superieure des Ursulines de Loudun. 1376 b. Les idées qu'il avoit de la Divinité. 1574 b.

Monde, calcul de sa durée selon la Bible Greque preferé au calcul du texte Hebreu. 123 b. Combien il y a eu de grandes conjonctions depuis sa creation. ibid. Son éternité enseignée publiquement dans Alexandrie au VI. siecle par un philosophe Paien. 201 b. On ne sçauroit demontrer par des raisons particulieres que chaque corps est au meilleur état qu'il étoit possible. 227 b. Un œuf avoit servi à sa production selon la Theologie Paienne. 331 a. S'est trouvé trop petit pour deux freres. 758 b. Hypotheses touchant son origine & sa production. 692 b. & 1055 b. Voiez aussi 1138 b. Une moitié du monde se moque de l'autre. 1071 a. Tout y est un veritable jeu de bascule. 1175 a. 2374 b. N'a point eu deux principes collateraux, eternels & independans l'un de l'autre. 1555 a. Tradition sur sa fin. 1798 a. Marque de sa depravation. 2017 a. Il ne va pas de mal en pis. 2177 a. Pour bien raisonner sur sa production il faut reconoitre que Dieu est l'auteur de la matiere, & le premier & le seul principe du mouvement. 2275 b. Sa fin predite sur ce que JESUS-CHRIST naquit sous la triplicité aquatique. 1798 a. Un astrologue en predit la fin, après quoi il assure que toutes les puissances tomberont entre les mains des Turcs. 2801 a. Les principes des philosophes Paiens sur sa production étoient mal liez. 2857 a. Equivoques qui se trouvent dans la controverse de son éternité. 3050 a. b.

Mongommeri, reprend les états de la Reine de Navarre. 2195 a. Un article de la capitulation qu'il accorda ne fut point observé. 2196 a.

Monliard, historien, on retablit une chose qu'il avoit été obligé de suprimer. 1529 a.

Monluc, Marechal de France, mis en parallèle avec Des-Adrets. 526 b. Ses impudens discours touchant la Reine de Navarre. 2195 a. Fait bien du carnage au mont de Marsan. 2196 a.

Monluc, Evêque de Valence, de quels moiens il se servit, pour negocier l'élection du Duc d'Anjou chez les Polonois. 2553 a.

Monod [le Pere] Confesseur de la Duchesse de Savoie. 867 a.

Mons [la version de] censurée par Mallet. 1635 a.

Monstres, il y en a cinq qu'on doit combatre à outrance. 2443 a.

Montagne, cité touchant Mahomet II. 40 b. Cité encore. 535 a. touchant les memoires de du Bellai. Cité encore. 842 a. & 1058 a. & 1100 b. & 1166 a. & 1272 b. & 2888 a. Sa reflexion sur l'education des enfans. 98 a. Son jugement sur un éloge donné à l'Aretin. 315 a. Belle observation de cet écrivain contre les faux miracles. 709 a. Avoit une affection particuliere pour Charron. 901 b. Ce qu'il dit des mauvais effets de la dispute. 1186 b. Ce qu'il pense des femmes qui se marient à des vieillards. 1260 a. Comment il se moque des Catholiques, au sujet de certaines maximes qui changent selon les tems. 1613 a. Il n'a pas bien sçu l'origine d'une avanture qu'il tire de Platon. 1696 a. Avoit naturellement de l'aversion pour le mensonge. 2510 a. Ce qu'il dit des baisers usitez dans les salutations. 2525. a. Et de la capacité de l'ame à se mettre alternativement dans des situations oposées. 2821 a.

Montalte [le Cardinal de] disoit qu'il ne mepriseroit jamais un homme à soutane & à petit colet. 270.

Tome II. 1097. Montalto, *Juif renommé, vent faire à Paris une ouverte profession du Judaïsme.* 1305 a.
Montargis *fert de retraite aux Protestans.* 1233 a. *D'où pourtant ils sont obligez de sortir.* ibid. b.
Tome III. 2171. Montauzier [*le Marquis de*]. *son éloge en deux vers.* 197 a. *Veut sçavoir où Balzac a pris ce qu'il dit de Penelope.* 2349 a.
Montbeliard, *la conference qui s'y fit fut plus l'effet de la politique que de toute autre chose.* 587 a.
Montbrisson, *fauts de Montbrisson.* 524 b.
Montecuculi [*Sebastien*] *empoisonne le fils aîné de François I.* 1283 b.
Montecuculi, *triomphe de toutes les ruses de Mr. de Turenne.* 2761 a. *Ce de quoi il fut cause par la prise d'une seule ville.* ibid.
Montenay [*Mathieu de*] *grand magicien & fort experimenté.* 1306 b.
Montjoye [*Guillaume*] *grand ami d'Erasme.* 1561 a.
Montmaur, *plus mal traité par Feramus que par aucun autre de ceux qui écrivirent contre lui.* 2133 a. *On ne pouvoit lui tenir tête avec la langue.* 2134 a. *Ses bonnes & ses mauvaises qualitez.* 2136 a.
Montmor, *ou plutôt* Mommor, *épigramme qu'il fit sur un poëte.* 2911 a.
Montmorisme, *ce qui fut ainsi apellé.* 2132 b.
Montpellier *est une des premieres villes de France où le droit Romain ait été lu publiquement.* 48 b.
Monumens publics, *il faut bien prendre garde que les imprimeurs ne les falsifient.* 1072 b. *Emploiez souvent à prouver des mensonges.* 1337 a.
Moquerie, *quelle étoit celle d'Ismaël.* 92 a.
Moqueurs, *trouvent à mordre sur toutes choses.* 691 a.
Moqueurs en fait de religion, *leurs railleries font plus de mal qu'une refutation serieuse.* 602 a. *Etant tombez malades ils passent dans une autre extremité.* ibid. *Cherchez* Spinoza, Spinozisme.
Moral, *combinaison du moral avec le physique.* 604 b.
Morale pratique, *si Mr. Arnauld est l'auteur du second tome de cette morale.* 369 a.
Morale, *maximes qui la renversent.* 25 b. *Morale impure chantée publiquement parmi les Chretiens.* 1251 b. *C'est une flétrissure pour celui qui relâche le premier la pratique de la Morale.* 1360. *De quelle maniere on s'y doit prendre pour la bien connoitre.* 1853 a. *Il est necessaire pour chaque particulier, qu'on enseigne une morale très-propre à intimider la conscience.* 2745 a.
Moralistes *doivent être reservez à faire des reflexions sur les maladies & sur la mort des grands hommes.* 64 b. *Ne doivent point regler leurs opinions sur l'usage du Droit Civil, quand il s'agit de relâchement.* 1941 a.
Moralitez, *inconveniens de celles qui sont prises de la conduite des bêtes.* 475 a.
Morellus, *Ministre, étoit de la cabale qui vouloit changer la discipline.* 3092.
Moret [*la Comtesse de*] *distique sur la perte de ses yeux.* 155 b. *A quelle condition elle épousa le Comte de Cesi-Sancy.* 1420 a.
Morgues [*Matthieu de*] *ce qu'un bel esprit pensoit de lui.* 2142 a. *N'étoit guere propre à faire l'histoire du Cardinal de Richelieu.* ibid.
Morhof, *on n'a pas bien entendu sa pensée dans l'extrait qu'on a donné de son livre.* 2523 b.
Morgard [*Leon*] *faiseur d'Almanachs, condamné aux galeres à cause de ses propheties.* 1949 b.
Mornac, *fauts de Mornac.* 524 b.
Mornai [*du Plessis*] *cité.* 998 a. *Refute solidement la reponse de Coeffeteau au sujet de Gregoire VII.* 1392 a. *Sa lettre à Montagne.* 2205 a. b. *Cruellement traité dans une satire.* 2683 a. *Tort que lui fait d'Aubigné.* 3088.
Morsures impudiques, *les orateurs en ont parlé aussi bien que les poëtes.* 1253 b.
Mort, *il faut faire peu de fond sur les bruits qui courent de la mort des grands hommes, & des auteurs distinguez.* 64 a. & 487 a. *Les moralistes doivent être reservez là-dessus.* 64 b. *Quelle devroit être la disposition des hommes à l'aproche de la mort.* 163 a. *Pensée d'Arcesilas sur la mort.* 307. *Gens qui ont promis de se faire revoir après leur mort.* 470. & 640 b. *Lieu commun de consolation pour la mort.* 517 a. *Mort extraordinaire attribuée à un juste jugement de Dieu, tant par les orthodoxes que par les heterodoxes.* 606 b. *On fait des reflexions precipitées sur celle des heretiques.* 847 a. *Ce qu'en ont dit quelques Paiens.* 880 a. *Louis XI. Roi de France avoit defendu de lui prononcer ce mot.* 1884 a. *Voiez* 1887 a. *Voiez aussi* 2188 b. *Examen des consolations qu'Epicure & Lucrece donnoient contre la mort.* 1926 b. *Les Spinozistes n'ont point de solide consolation contre elle.* 1928 a. *Les arrêts qui condamnoient à la mort, ne devoient être executez que dix jours après, pourquoi.* 1950 a. *Dogme des Paiens touchant ses caracteres.* 2517 b. *Reflexions sur la mort subite.* 2939 a. b. *Comment les Paiens se recommandoient à Dieu à l'article de la mort.* 3076 a.
Morus [*Thomas*] *ses vers contre un astrologue cocu.* 1856 a.
Morus [*Alexandre*] *bon mot de ce Ministre.* 946 b. *Cité.* 3127.
Moschus, *s'il est l'inventeur des atômes.* 1803 b.
Moscovie [*le grand Duc de*] *de quelle maniere se fait le choix de la femme qu'il doit épouser.* 1299 b. a.
Moscovites *rendus effeminez par les Allemans & par les Livoniens.* 624 a.
Mothe le Vayer. *Voiez* Vayer.
Motif. *Ceux qui meprisent les richesses sont plus loüables que les avares, quoi qu'ils agissent par un même motif.* 342 b. *Motifs singuliers & rafinez, pour ne point faire de charitez.* 685 b. 687 a.
Mots, *on court plus après les nouveaux qu'après les vieux.* 47 a. *Mots dont on se servoit pour faire peur aux enfans.* ibid. b. *Leur signification peut varier d'un tems à un autre.* 426 a. *Plaintes qu'on a faites contre leur changement, & qui ne sont pas trop mal fondées.* 1372 a. b. *La comedie est fort propre à en forger de nouveaux.* 2482 b. *Dialogue où l'on se moque de ceux qui se servent des mots surannez.* 50 a. *Voiez aussi* 2546 b. *Il faut avoir de la delicatesse sur leur arrangement.* 2859 b. *On aime à en raporter non pas tels qu'ils ont été dits, mais selon la forme qu'on croit la meilleure.* 343 a. *On ne peut se resoudre à en perdre aucun.* 1054 a. *Voiez aussi* 2959 a. *Gens qui ont excellé en bons mots.* 225 b. & 516 b. & 557 a. & 2491 b. *Bons mots de Bion.* 601 b. *Defaut ordinaire de la plupart des bons mots.* 602 a. 1699 b.
Motte-Aigron, *declare qu'il ne pourroit souffrir qu'on lui fit ses livres.* 466 a.
Moudre, *quelle est la signification de ce mot chez les Hebreux.* 2658 b.
Moüelle, *sçavoir si les lions en ont.* 54 b. *C'est dans la moüelle que se trouvent les parties specifiques de l'animal.* 55 a.
Moulin [*Pierre du*] *sa conference avec Cayet.* 754 b.
Moulin [*Louis du*] *ce qu'il avança touchant l'histoire de Camden.* 781 a.
Mourans, *si leurs sermens doivent faire preuve.* 633 b. 635 a. *On leur fait souvent dire ce qu'ils n'ont point dit.* 1436 a. *Les Paiens apliquoient leur bouche à celle des mourans.* 2057 a.
Mourir, *c'est quelque chose de bien triste que de ne pouvoir mourir quand on le souhaite.* 1457 b. *Une Demoiselle meurt en plaisantant.* 1824 b.
Mouvement, *difficulté contre le mouvement.* 60 a. *Voiez* 3059 a. b. 3062 b. *Aristote y a mal repondu.* 3059 b. *Ne se peut produire que par voie de creation.* 222 b. *Si Dieu n'en étoit pas le premier & le seul principe, on ne concevroit pas que le monde eût eu besoin de lui pour sa construction.* 2275 b. *Reflexion sur les consequences de son éternité ou de son commencement par raport à l'existence de Dieu.* 3047 b. *S'il n'y a que son éternité qui puisse prouver l'existence d'un moteur separé de la matiere.* 3048 b. *On ne l'a point jusqu'ici bien defini.* 3062 b. *Reflexion sur l'incomprehensibilité du mouvement.* 3063 a. *Preuve qu'il n'y en a point de reel par l'impossibilité du vuide.* 3065 a.
Mufti, *le destin des Sultans depend de lui.* 2267 a.
Mules *qui n'étoient point steriles.* 796. *Mule entretenuë chez les Atheniens aux depens du public.* 1747 b.
Mulieres non esse homines, *c'est une dissertation qui excita bien des tempêtes.* 65 a.
Munster, *faits concernant la paix de ce nom.* 915 b. *Ses Chanoines se piquent de noblesse & de milice.* 2641 a.
Munuza, *Capitaine Maure, se souleve contre les Sarrazins, qui lui avoient confié la Cerdaigne.* 1184. *Est reduit à la necessité de se tuer.* 9.
Muret *fait croire à Scaliger, que des vers qu'il avoit composez lui-même étoient des vers de Trabeas.* 831 b. *Son invective contre Suetone.* 2814 b. & 2815 b. *Supercherie qu'il fait à Scaliger.* 1908 b.
Murtola, *comment il se vangea d'une satire que le Cavalier Marin avoit faite contre lui.* 1569 b.
Musarium, *reponse que Lucien fait faire à cette courtisane.* 41 a.
Musculus, *personne ne lit plus ses ouvrages.* 2164 a.
Musæus [*Jean*] *Professeur Lutherien, pourquoi il s'engagea à refuter un athée.* 1724 b.
Muses *procurent quelquefois de grosses pensions.* 248 a. *C'étoit dans leur temple que les gens de lettres s'assembloient à Alexandrie.* 403 a. *Le service qu'on leur rend sympathise avec le service qu'on rend aux Dames.* 1013 a. *Devroient inspirer à leurs sectateurs un veritable desinteressement.* 1474 b. *Les heros ont besoin d'elles, & elles d'eux.* 1545 b. *A qui elles doivent leur naissance.* 1709 b. *Mises à loüage.* 1726 b. 3103.
Musicien, *ce qu'un Musicien dit un jour à Philippe.* 334 a. *Musiciens sont gens à bonne fortune.* 2247 a.

Musi-

Musique, ses six notes par qui inventées. 322. Et d'où empruntées. ibid. Ses effets surprenans. 1363 a. Attachement que Neron y avoit. 2956 b.

Musso, fut nommé le Chrysostôme des Italiens. 2166 b. Et regardé comme le bras droit du Concile de Trente. 2167. b.

Mustapha, Empereur des Turcs, comment élevé sur le throne. 2266 a. Et pourquoi deposé. ibid. b.

N.

NAerden saccagé par les Espagnols. 1596.

Naissance, peu de gens sont bien aises qu'on parle de l'obscurité de leur naissance. 190 a. & 2709 a. De tous tems on a aimé à ravaler celle de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignitez. 262 b. Voiez aussi 2709 b. & 2759 a. La basse naissance ne peut être un vice. 270 b.

Nani [le Cavalier] juge des mœurs des Hollandois par les mœurs des Italiens. 1899 b.

Nantes [Edit de] par qui dressé. 890 a. Ce que le Cardinal Mazarin dit au sujet de cet édit. 196 b. Voiez Edit.

Naples [Jeanne II. du nom, Reine de] par quels services on obtenoit d'elle les grans emplois. 802. Comment elle decouvrit un jour sa passion. ibid. a.

Naples [Ladislas, Roi de] meurt empoisonné dans le sein de la volupté. 2179 a.

Naples, qui le premier y exerça l'imprimerie. 2007 b. Il s'y éleve du trouble à cause de l'Inquisition qu'on y vent établir. 2238 a. Ce que l'on y apelloit le portique. 2292 a. Fables concernant cette ville. 2974 b. & suiv.

Narni [le Pere] qui est l'auteur de la traduction de ses sermons. 658 a.

Nations, il y en a qu'on prendroit pour des bêtes brutes. 133 b.

Nature, n'écoute point les loix. 235 a. Si elle nous incline à certaines choses, on n'en guerit pas sous le froc. 259 a. Nature corrompuë se dedommage toujours par quelque endroit. 1385 a. Les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un évenement contingent, à moins qu'une intelligence particuliere ne les destine à cette fin. 2365 a. Ses secrets sont impenetrables. 2430.

Navarre [le Roi de] avoit des procés & un Conseil dans trois des Parlemens de France. 1239 b. Voi Henri IV.

Navarre [Jeanne Reine de] calomniée & mal defenduë. 741 a.

Navarre [Marguerite Reine de] ravit les Ambassadeurs de Pologne par sa beauté. 1982 b. Voi Marguerite.

Naudé, il ne paroit pas qu'il ait jamais cru ce que l'on conte des sorciers & des magiciens. 754 a. Cité. 889 a. 3106. Ce qu'il raporte touchant l'exaltation du Pape Hadrien VI. 1461 b. Critiqué sur le chapitre de la deification d'Alexandre. 2252 b. Qui étoit son auteur favori. 2291.

Naufrage, il est agreable d'en voir quelqu'un quand on ne le craint pas. 1977 b.

Navire, ce que les anciens disoient de l'arbre qui servit à construire le premier. 2224 b.

Nazianze [Gregoire de] l'opinion qu'il a des Conciles. 2211 b. Voiez Gregoire.

Nearque, Tyran d'Elée, divers sentimens des Auteurs sur ce qui lui arriva avec Zenon. 3056 b.

Nectanebe, quand chassé de son Roiaume. 2363 b.

Negoce, quelle est la science requise pour y reüssir. 617 a.

Neméens, jeux instituez en l'honneur d'Archemore. 332.

Nemesis, pourquoi nommée Adrastée. 88 b.

Nemours [le Duc de] Prince d'un merveilleux talent pour attirer les hommes dans son parti. 526 a. Sort de France, & pourquoi. 1316. Il est rapellé, & sert contre ceux de la Religion. ibid. Comment il en est recompensé de la Cour de Rome. ibid.

Nepenthes, ce que c'étoit. 1496 a.

Nepos, ce qu'il signifie dans la belle Latinité. 470 b. 1360 b. Peut avoir le même sens en Italien que dans la bonne Latinité. 1413 b.

Nepotisme, il y a des tems où le grand & le petit ne regnent pas tous deux à la fois. 257. Quand il a ramassé toutes ses forces. 2270 b.

Neron, plusieurs ont pris faussement ce nom. 386 b. Les dernieres heures de ceux que ce Prince avoit fait mourir, par qui composées. 1217 a. N'avoit point composé lui-même l'oraison funebre de Claudius qu'il recita. 1455 b. Pourquoi les sages fermoient les yeux sur ses desordres. 2247 a. Si les quatre vers qui commencent par Torva Mimalloneis, sont de lui. 2391 a. Son attachement à la musique. 2956 b. Fut assez patient pour les libelles. 3098.

Nerva, son regne pire que celui de Domitien, & pourquoi. 1199 b. Apophthegme très-solide dont il sçut profiter. 1293 a. Meurt peu après avoir adopté Trajan, pensée de Pline là-dessus. 1543 b.

Nestor, quelle étoit la grandeur de sa coupe. 1370 a.

Nestorianisme, le Sr. Moni croit que ce n'est qu'une heresie de nom. 77 b. Voiez aussi 2219 a.

Neubourg, par quels motifs un Prince de cette maison changea de religion. 2564 a.

Nevenar [le Comte de] plaisante maniere dont il reduisit le superieur d'un convent à lui faire satisfaction. 1576 a.

Nevers [le Duc de] on lui reproche d'avoir voulu se signaler aux depens du Roi son maitre. 1515 b. Qui a été le premier Duc de Nevers. 1610 b.

Neuhausel cedé aux Turcs par un traité. 1808 a.

Neutralité, ses inconveniens pendant les guerres civiles soit d'état, soit de Religion. 1148 a.

Nicarete, courtisane illustre par sa naissance & par son sçavoir 2795 a.

Nicée, moderation de son Concile au sujet d'Arius. 354 a.

Nicephore est un écrivain fabuleux & sans jugement. 1648 b.

Nicias, fraieur qu'il eut d'une éclipse de lune. 2366 b.

Nicodemites, sont quelquefois plus de mal qu'un ennemi declaré. 628 a.

Nicoile, emploie toutes les mêmes objections, que les Missionaires du plus bas étage. 1941 b. Pourquoi il ne repond qu'à une des parties d'un ouvrage de Mr. Jurieu. 2342 a. Ses objections conduisent au Pyrrhonisme. ibid.

Niger [Pescennius] Empereur, ce qu'il dit au sujet d'un panegyrique qu'on lui vouloit reciter. 1470 a.

Nimes, son Synode donne à l'Eglise de Zurich toutes sortes d'éclaircissemens. 73 b.

Nymphes, il y en avoit qui surpassoient en longueur de vie toutes les autres natures mortelles. 1478 a.

Ninus, quelle fut la derniere de ses victoires. 3077 a.

Niphus, étoit d'une complexion fort amoureuse. 298 b. Est censuré d'une faute de jugement. ibid. Et d'une contradiction. ibid. Ecrit contre Pomponace. 2471 b.

Nobilis familia, comment il faut entendre ces mots dans les éloges Latins. 187 a.

Nobilis & Plebeius n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome. 1589 b.

Nobles, les maisons nobles debitent ordinairement des chimeres sur leurs premiers fondateurs. 2590 a.

Noblesse, invective contre ceux qui s'en piquent. 270 b. Celle du pere est ordinairement plus aisée à prouver, que celle de l'aieul ou du bisaieul. 554 b.

Noces, les premiers Chretiens condamnoient les secondes noces. 401 b. Ce que dit saint Jerôme contre les secondes. 1358 b. & 2526 a. Elles ont été sujettes & le sont encore à des peines canoniques. 1359 a. Qui la premiere des femmes du Peloponnese y convola pour la seconde fois. 1360. Ceux qui marioient leurs filles exigeoient de leurs gendres un present de noces. 2087 a. Sentences contre les secondes. 2486 a. Cherchez Bigames.

Noé, par quel moien il put reconnoitre que c'étoit Cham qui avoit revelé sa nudité. 888 b. Quelle fut l'injure qu'il reçut de Cham selon Mr. von der Hardt. 889 b.

Noels, leurs airs profanes reprochez. 2074 b.

Noyon, procession solennelle de ses Chanoines pour remercier Dieu de la mort de Calvin. 769 b.

Nombre d'or, qui est l'auteur de ce Cycle. 1481 a.

Noms affectez à tous les Rois d'un certain païs. 28 b. Noms propres, les moindres fautes qu'on y commet, peuvent faire illusion au lecteur. 80 a. Milantia disoit que si les noms se vendoient, il faudroit acheter les plus beaux. 244. Noms intraitables par raport aux rimes. 462 b. Nom peu prevenant peut nuire à un auteur. 463 b. Nom changé par vanité. 842 b. Coutume que l'on avoit autrefois de se donner un nom. 869 a. & de le changer. 128 a. & 2299. Noms malpropres pour la poësie. 1201 a. Il y a des noms dont on devroit se defaire. 1367 b. Il y en a qui semblent influer quelque chose dans les mœurs des personnes qui les portent. 1681 a. Defense d'en changer. 2563 a. Devoient être emploiez librement selon les Stoiques. 2469 a.

Nom tetragramme, ce qu'Alting en a dit. 183 b.

Nonnus, l'histoire de la femme adultere qui manquoit dans sa paraphrase a été suplée par le Pere Abram. 34 b.

Notables, assemblez à Fontainebleau. 2059 b.

Notariat, charge qui dans le XIV. siecle n'étoit pas indigne d'un Gentilhomme. 1776.

Novateurs, sont quelquefois necessaires. 431 a. Affectent d'avoir des devotes, & de se servir de leurs intrigues. 1971 b.

Novella, pourquoi Jean André nomme ainsi un de ses commentaires. 244 a.

Novella, fille d'un professeur en Droit Canon, faisoit des leçons en la place de son pere. 244. Elle se cachoit

Tome II. 1097. le visage quand elle montoit en chaire. ibid. a. Ce qui peut faire la matiere d'un joli problême. ibid.
Novice, ce qu'un novice dit un jour à Charles-Quint. 894 a.
Tome III. 2171. Nouvel Abfçalon, &c. à qui on attribuë ce libelle. 3087 a.
Nouvellistes, sont sujets à caution. 10 a. Voiez aussi 1991 b. & 2086 b. N'ont pas besoin d'être exhortez à reconoître les bontez de Dieu. 1212 a. Grossissent les choses. 2343 a. 2978 a. Se doivent souvenir d'une sentence d'Agathon. 95 a. Font une espece de guerre avec leurs armes de plume. 3101 b.
Nouvelles, une fausse nouvelle cruë trois jours est capable de perdre un état ou de le sauver. 679 a. Voiez aussi 3100. Il y a des gens qui sçavent toutes celles d'une ville, excepté celles qui blessent leur domestique. 1503 a. Comparées à l'enchere des encans. 1529 b.
Nud, il y a eu des solitaires qui alloient nuds. 83 b. Pourquoi l'impudence d'aller nud s'est si souvent renouvellée parmi les Chretiens. 1921 a.
Nudité, opinion de quelques solitaires sur la nudité. 84 a. Espece de nudité de quelques femmes. 997 a. & 1032 b. Nuditez en peinture, defenduës au sexe chez toutes les nations civilisées. 1814 a. La curiosité des femmes pour les nuditez originales. ibid. Vilaines coutumes par raport à la nudité. 2713 a.
Numa Pompilius, defend à toutes les femmes debauchées d'entrer dans un temple de Junon. 1700 a. Reduisit mieux que Lycurgue, les filles à la bienseance de leur sexe. 1813 a. S'il a introduit la communauté des femmes. 1815 a. Il ne vouloit pas qu'on representât la Divinité par des images. 2446 b.
Numenius, dit qu'Arcesilas se fixa dans l'inconstance Pyrrhonienne. 303 b. Et il le maltraite fort. 306 a. Il en a dit pourtant des choses fort avantageuses. 307 a.

O.

Obedience, comment on peut se sauver dans deux obediences. 135 a.
Obeïssance passive, fortement soutenuë. 197 b.
Ο'θελίζειν, d'où est venu que ce mot signifie condamner. 335 b.
Objections, il seroit à souhaiter que nous eussions une regle generale pour discerner celles qui ne procedent que de la chair & du sang. 523 b. On s'est plaint que Bellarmin proposoit mieux celles des heretiques qu'il ne les refutoit. 542 a. Les reponses d'un Theologien ne peuvent pas toûjours être aussi claires que les objections d'un philosophe. 908 a.
Obligations, il y a peu de gens qui puissent aimer ceux à qui ils ont trop d'obligations. 1967 b.
Obscenitez, s'il n'est pas permis d'en raporter. 1237 b. Voiez aussi 2715 a. & 2814 b. & 2815 a. b. Apologie de celles que l'on trouve dans quelques endroits de ce Dictionaire. 1565 b. Voiez 2530 a. & 2531 b. & 2532 a. & 2584 a. La plupart des poëtes réüssissent mieux quand ils tournent leur poësie de ce côté-là. 2072 b. Ecrites par une Reine sage & vertueuse. 2790 a. Preservatif contre celles des anciens poëtes. 2688 a. La Mothe le Vayer fait l'apologie de celles qu'il a repanduës dans ses livres. 2924 b.
Obsequens [Julius] prodige qu'il raporte. 2818 a.
Ocean septentrional, qui des Generaux Romains s'y embarqua le premier. 1085.
Ocrisia, comment elle devint grosse, & de qui elle accoucha. 2832 a.
Octave jure qu'il n'a point consommé son mariage avec la fille de Fulvie. 1295 b.
Octavius de Minutius Felix, ce livre a été donné à Arnobe. 376 a.
Odes, procés intenté pour quelques odes derobées. 2595 b.
Odium Theologicum, cette passion trouve des heresies par tout où elle souhaite d'en trouver. 450 b. Une de ses plus fines touches. 478 b.
Oecolampade, avis qu'il donne à Farel. 1217 b.
Oenomaus, reproche à Apollon d'avoir reconnu Archilochus pour client des Muses. 318 b.
Oeuf, servit à la generation des choses selon la doctrine des anciens. 74 a. & 331 a. Son raport avec les expressions de Moïse dans l'histoire de la creation. ibid. Autre œuf qui couvé par une colombe, a produit Venus & l'amour. ibid. Sens mysterieux qu'y trouve le Docteur Burnet. 331 a.
Oeuvres, du merite des bonnes œuvres. 712 a.
Ogier [le Prieur] censure le Pere Garasse. 591 b. 732 a. Une de ses oraisons funebres citée. 1982 b.
Ogier [Charles] ce qu'il dit de l'incontinence des gens du Nord. 1165 a. La relation de son voiage de Dannemarc & de Suede est curieuse. 2984 a. Citée. 2133 b. 2620 a.
Oie amoureuse d'un garçon. 210 b. Une autre aimoit un philosophe. 1744 a.
Oiseaux qui balioient chaque jour le temple d'Achille. 63 a. Oiseau qui peut enlever en l'air un cheval & son chevaucheur. 1310 a. Oiseaux detruisirent l'armée des Ethiopiens. 2084 a. Leur langage entendu par quelques gens. 2088 b. Adorez dans Lemnos. 1782 b. Langage des oiseaux. 2899 a. b.
Oliva, on y traite de la paix. 1908.
Olivarez [le Duc d'] favorise les amours de Philippe IV. 440 a. Mis en parallele avec le Cardinal de Richelieu. 2892 a.
Olympias, ce qu'elle dit à une belle que Philippe aimoit. 294 a.
Olivier, comment & à quelle occasion produit par Minerve. 330.
Olivier, Chancelier de France, disoit que les François ressemblent aux guenons. 1608 b.
Olonne [Madame d'] ses amours ont fourni de la matiere aux auteurs du XVII. siecle. 2102 b.
Ombre qu'on disoit qui venoit persecuter toutes les nuits. 947 b.
Omissions, il y en a qui sont des crimes impardonnables dans un historien. 1117 b. Omission pure, plusieurs philosophes soutiennent qu'elle n'est jamais libre. 2891 b.
On, pourquoi certains écrivains se designent ordinairement par là. 2310 b.
Onesicrite fort consideré d'Alexandre, le suivit dans ses guerres, & y eut des emplois de distinction. 1072 b.
Opera, premier essai des opera. 972 a. Qui en a été le premier auteur. 1818 a.
Opinatteurs, quelles sortes de gens sont-ce. 1124 a.
Opiniâtres, ce qui leur arrive quand ils sont tombez dans quelque lourde faute. 2015 a.
Opinions, leur diversité causée bien souvent par des meprises. 211 b. C'est par l'opinion seule que l'on juge de toutes choses dans le monde. 1254 b.
Oracles du Paganisme, plusieurs étoient consultez sur les mêmes cas. 99 a. Et le plus grand des Dieux ne conservoit pas sa superiorité à cet égard. ibid. Difference entre les devins qui predisoient en forme d'oracle & les autres devins. 205 b. Plutarque confesse que tous ceux de la Beotie avoient cessé. 206 a. Celui d'Amphiaraus étoit fort reveré. ibid. b. S'ils cesserent par l'établissement de la foi Chretienne. 209 a. Si l'on y doit reconoître aucune operation diabolique. 243 b. Ne faisoient rien pour rien. 765 b. Etoient pleins de galimatias. 1800 b. Oracle reduit au silence. 2901.
Oraisons funebres, quand & à quelle occasion l'honneur en fut accordé aux femmes Romaines par le Senat. 788 a.
Orange, les cruautez que l'on exerça dans cette ville, ont precedé les faits de Mornas & de Montbrisson. 525 a. Les horribles cruautez qui s'y commirent, quand elle fut prise d'assaut par Serbellon. 2704 b.
Orange [Guillaume I. Prince d'] Brantome cite mal-à-propos l'Apologie de ce Prince au sujet de Philippe II. & de son ingratitude envers son pere. 896 b. Va à Strasbourg, pour y vendre toute sa vaisselle d'argent, & ses meubles. 2677 b.
Orange [Frideric Henri Prince d'] comment disposé à l'égard du Cardinal de Richelieu. 1899 b. La Princesse sa femme piquée contre le Cardinal Mazarin, travaille à la paix particuliere de la Hollande. 710 b.
Orateurs, s'ils doivent affecter de passer pour sçavans. 265 a. Se soucient peu que les faits qu'ils avancent soient certains. 718 a. Etoient rares en Cappadoce. 801 b. Ne font point scrupule d'exténuer ou d'amplifier les choses, selon l'interêt de leur cause à laquelle ils font servir tout ce qu'ils peuvent. 824 a. & 934 b. On trouve bien des falsifications chez eux. 871 a. Servent beaucoup pour faire commencer, ou pour faire durer une guerre. 966 b. Ils ne sont pas assujettis à des regles aussi étroites que les historiens. 967 a. Orateur qui se donne bien des mouvemens pour satisfaire l'envie qu'il avoit de haranguer. 1324 a. Leur art depend presque tout de l'action. 2367 b. Definition d'un orateur. 2379 a. 2571 a. Se laissent facilement gagner par l'argent. 2482. Leur langue peut faire beaucoup de mal dans une Republique. ibid. C'est une espece de miracle, quand deux fameux Orateurs vivent en bons amis. 1591 b. Ils sont toûjours prêts à se declarer pour le parti qui triomphe. 1705 b. Ceux qui sont vehemens, excitent des tempêtes pour rien. 2301 b.
Oratoire [les Peres de l'] decriez à Mons & à Liege. 2213 b.
Ordre du saint Esprit, qui en a dressé l'office. 191 b.
Ordres sacrez, qui étoient ceux qui y pouvoient être admis selon les anciens canons. 1383 a.
Oreilles, catalogue de gens qui ont eu la faculté de les remuër. 1542 a.
Oreste, la longueur de son tombeau & de ses os. 234 b.
Orgueil, il en peut entrer dans nos plus louables actions, 342 b.

342 b. C'est la passion ordinaire de ceux qui ne sont pas voluptueux. 1385 a. Apelle la maladie sacrée. 1804 b. C'est le vice ordinaire des grands esprits. ibid.

Organisation, si les loix generales du mouvement y peuvent suffire. 2700 a.

Orichovius, avoué qu'il avoit épousé une femme étant Prêtre, mais non pas qu'il eût rompu avec l'Eglise Romaine. 1793 a.

Orientaux, echantillon de leur Legende. 36. Ils sont excessifs dans leurs éloges. ibid. Pourquoi. ibid. Ils avoient coutume de consacrer des figures d'or, qui representoient les parties du corps dans lesquelles ils avoient été incommodez. 87 a. Disoient que ceux qui étoient gueris d'une grande maladie, ou échapez d'un grand peril avoient été tirez du tombeau. ibid. Tournoient leurs faces en priant vers un certain point du ciel. 1083 a. Considerations sur leur religion. 2629 a.

Origene, son opinion touchant les livres occultes du Prophete Elie, relancée par saint Jerôme 1111 b. Ce qu'il repond aux Manichéens sur l'origine du mal. 2039 b. Voiez aussi 2259 a. & 2263 b. Avoit un grain de Spinozisme. 2264 a. S'il doit être mis entre les mains de tout le monde. ibid. Lui & les autres Peres ont regardé la question de l'origine du mal, comme une des plus embarassantes. 2333 a. Choisissoit mal ses preuves pour établir la virginité de la Mere de Jesus-Christ. 3117 b.

Origenisme étoit double, l'un charnel & l'autre spirituel. 2263 a.

Originaux, confusion où tombent ceux qui ne les consultent pas. 744 a.

Orleans, étranges desordres des Prêtres qui étoient dans ce Diocese. 847 a. Qui le premier y établit la Bibliotheque de la nation Allemande. 1330.

Orleans [Louis de France, Duc d'] assassiné dans Paris par son oncle le Duc de Bourgogne. 1879 a.

Orleans [Louis d'] Avocat de la Ligue, ce qu'il fait dire aux Catholiques Anglois. 1613 a.

Orleans [le Pere d'] beaucoup plus équitable que Sanderus. 634 b. Cité. 1099 b. Ce qu'il dit de la penitence tardive. 3022 b.

Orope, fut un sujet de dispute entre les Atheniens & les Thebains. 204 b. Ses habitans furent les premiers qui deifierent Amphiaraus. 205 b. Pillée par les Atheniens. 813 a.

Orphée mis en pieces par les femmes de Thrace, & pourquoi. 85 b.

Orthodoxe, chaque orthodoxe ne doit pas se mêler de la dispute. 422 b. Il n'y a rien qui fasse tant perdre l'envie de l'être, que de se voir persecuté par les autres orthodoxes. 2990 b. En quel sens les orthodoxes semblent admettre deux premiers principes. 2330 b.

Orthodoxie, grands inconveniens où se jettent ceux qui la veulent établir en emploiant le bras seculier. 8 a. Ceux qui en sont les promoteurs sont quelquefois plus à craindre que les infideles 150 a. Trois choses dont aucune ne peut être une marque d'orthodoxie. 230 b. Si pourvu qu'elle triomphe, il n'importe par où ni comment. 904 a. Il y en a une philosophique & une autre theologique. 1047 b. Comment elle se conserve contre les attentats de l'heresie. 1909 a.

Orthographe, combien il est necessaire de l'observer exactement. 497 a.

Oriz, Penitencier du Pape, envoié à Ferrare pour y être le Convertisseur de la Duchesse. 1234 a.

Os, ce que les Juifs content d'un petit os. 483 a.

Osanna, sainte fort venerée à Mantoue. 1235 b.

Osiander, ce qu'il enseignoit touchant la mediation de Jesus-Christ. 2791 b.

Osiris, en quel lieu étoit son tombeau. 16. On n'emploioit aucune musique aux sacrifices qu'on lui offroit. ibid. b. On sacrifioit à ses Manes tous les rousseaux que l'on rencontroit. 747.

Ossat [le Cardinal d'] gagne les Jesuites, au sujet de Marthe Brossier pretenduë possedée. 2585 b.

Ostentation, peu de sçavans s'en garentissent. 819 b.

Ostracisme, qui en fut l'inventeur. 53. Pourquoi on infligeoit cette peine. 934 a.

Othon, Empereur Romain, son miroir étoit une des principales pieces de son équipage de guerre. 293 b. Vaincu par Vitellius. 2812 a. Disparate de sa vie. 2821 b. Sa generosité. 3024 a. Maxime qu'il allegua en mourant. 3076 a.

Othon III. Empereur, aimoit les pelerinages. 635 b.

Othon IV. Empereur, fut charmé de la chaste reponse d'une fille. 1413 a. Voiez 2010 b.

Ottomans, Empereurs Turcs, il n'y a rien de plus fragile que leur autorité, quoi qu'elle semble la mieux appuiée. 2267 a.

Ovide, cité touchant les couches d'Alcmene. 156 a. Etoit un maître pointre en fait d'amour. 595 b. N'observe pas assez la vraisemblance, au sujet d'Oenone. 2249 a.

Oui-dire, il ne faut raporter des oüi-dire que dans deux cas. 458 b. Il faut se defier des contes qui ne sont fondez que sur l'ouïdire. 917 b.

Ouvrages, quand un adversaire les attaque par la voie du bras seculier, cela ne fait qu'augmenter la bonne opinion qu'on en a deja. 409. Il y en a d'excelens qui ont de très-grands defauts. 556 a. De quelle maniere on doit juger de certains ouvrages. 779 b. Ouvrages posthumes ne manquent jamais d'être defectueux, quand ils sont augmentez sur les memoires informes des auteurs. 888 a. Il est difficile qu'un ouvrage quelque fort qu'il soit, ne quelque force dans les fragmens qu'un adversaire en allegue. 925 a. Ouvrage dont la perte doit être extremement regrettée. 975 b. Les ouvrages ne se doivent point comparer par morceaux à d'autres ouvrages, pour bien juger de leur prix; mais il en faut comparer le tout au tout. 970 a. Les premiers ouvrages qu'un homme publie peuvent être des pieces très-achevées. 989 b. Il faut parler avec beaucoup de retenue d'un ouvrage qu'on ne connoit que par le raport d'autrui. 994 b. On se trompe souvent dans le nom de leurs veritables auteurs. 1154 b. Ouvrages dont on est la dupe. 1397 a. Il est juste de bien étudier les regles avant que de prononcer s'il est bon ou mauvais. 1472 b. Il y en a d'une telle nature qu'il n'est pas possible de n'y pas broncher. 1687 a.

Ouvrier, le droit vent qu'on donne la vie à celui qui excelle en quelque art bien qu'il ait merité de la perdre. 1363 b.

Oxford, qui le premier a été professeur en histoire dans cette Academie. 783. On y confere le titre de Maître ès Arts à ceux qui ont fourni la carriere de sept années. 779 a. Fondation de son college. 3021 b.

P.

PAdouë, se soumet à la Republique de Venise. 3049.

Paets, son grand merite. 580 b.

Paganisme, donnoit des idées aussi affreuses de la Divinité que l'Atheïsme. 98 b. Les Philosophes & non les Prêtres écrivoient en sa faveur. 189 a. Si c'est un moindre mal que l'Atheïsme. 186 b. Qui fut la cause du silence de ses Oracles. 443 b. Ses Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incredules & des curieux. ibid. Il s'y faisoit une monstrueuse alliance entre les cultes des Dieux, & les passions les plus sales. 445 b. S'est formé sur les jeux d'esprit de quelques poëtes. 652 b. Voiez aussi 1701 b. & 1710 a. Rien n'est plus mal lié que son systême. 810 b. Avoit dans ses temples des tableaux horribles. 927 a. En quoi il faisoit consister une partie de son culte. 974 a. Qui en étoient les Pharisiens. 1134. Poussé à bout par Arnobe. 1705 b. Venalité de ses Oracles. 2252 a. Ses ceremonies avoient plus pour but de detourner les malheurs, que de s'attirer des faveurs. 2371 a. Ses Prêtres recevoient de bon cœur les offrandes des courtisanes. 2577 b.

Page, action hardie d'un page. 527 a.

Paiens, ont bien connu la verité. 207 a. Ce que plusieurs ont cru du salut des Paiens. 243 a. b. Raisonnoient peu consequemment sur les réalitez de la vertu. 716 b. Leur doctrine sur les Anges tutelaires. 758 b. Reflexion sur leur systême de la multitude des Dieux. 759 a. Ils pouvoient mieux répondre que les Chretiens aux objections des Manichéens. ibid. b. & 2328. La plupart se conduisoient comme font les Chretiens qui ont la foi sans la charité. 886 b. Leur distinction entre Dieux connus & Dieux inconnus, ressembloit fort à la distinction des Peripateticiens entre les qualitez manifestes & les qualitez occultes. 1058 a. Leurs Dieux étoient si ridicules, qu'on pouvoit bien s'en moquer sans être athée. 1200 a. La contradiction de leur conduite envers ces mêmes Divinitez. ibid. On leur a reproché justement la derniere infamie du plus grand de leurs Dieux. 1309 a. Craignent que le Christianisme ne soit toleré publiquement, & pourquoi. 1458 b. Un des effets de leur prevention. 1652 a. On peut dire à leur gloire, que plusieurs ont été plus sages & plus purs que leurs Dieux. 1707 a. Ceux qui se piquoient de la plus pure orthodoxie n'étoient dans le fond que des athées. 1711 a. Ils ne pouvoient pas rejetter sur les poëtes les abominations qu'on publioit de leurs Dieux. 1746 a. Ils ont été plus faciles à convertir que les Turcs. 1983 a. Les idées que les anciens avoient de la Divinité, s'accordent avec la bonne Theologie. 2371 b. Les Paiens pechoient autant en pillant le temple d'Apollon, que les Juifs eussent peché en pillant le temple de Salomon. 2411 a. Ils se peuvent vanter d'avoir eu, aussi bien que les Chretiens, des Rois qui guerissoient des maladies. 2439 b. Avoient apris aux Juifs le dogme d'une vie à venir selon l'hypothese de Luc de Bruges. 2636 b. Se prevaloient

Tome II. 1097. Tome III. 2171.

loient des endroits de l'Ecriture qui semblent attribuer à Dieu quelque imperfection. 2641 a. *Leur opinion touchant les statues des Dieux.* 2795 b. *On ne trouve pas qu'ils aient demandé aux Dieux le pardon de leurs pechez à l'article de la mort.* 3076 a.

Paillardise, *si le Magistrat peut & doit la punir.* 167. *Voiez* Fornication.

Pain *de Chapitre, ce que c'est.* 1160 b.

Pairs de France, *si l'on doit raporter leur creation à Charlemagne.* 1471 a.

Paisan, *qui fait present d'une rave à Louis XI. Roi de France.* 1883 b.

Païs-Bas, *perdus par les jalousies & les autres passions cachées de Philippe II.* 439 a. *Projet de paix qui leur est proposé.* 1302 a. *A été le theatre de la guerre pendant deux siecles.* 1886 a.

Paix, *il y a des circonstances où chacun des Princes qui la concluent encourent le blâme de tout le monde.* 1103 a. *Peine que l'on souhaitoit anciennement à ses infracteurs.* 1105 a. *Se fait aisement quand les parties ont besoin de faire cesser la guerre.* 1280 a.

Paladins, *les fables que l'on a écrites d'eux, se sont introduites dans la Religion.* 125.

Palais Anglois, *maison proche du Vatican, pourquoi apellée de la sorte.* 1459 b.

Palatin [*l'Electeur*] *retabli par la paix de Munster.* 1406 b. *Promet retraite aux Sociniens dans sa ville de Manheim.* 1910. *Fait imprimer les pieces qui concernent l'affaire du Landgrave de Hesse, à cause du besoin qu'il en a lui-même.* 1939 b.

Palatinat, *où se trouve son Histoire Ecclesiastique.* 180 b. *La revolution qui y arriva par la mort de Frideric III.* 2997.

Palavicin [*le Cardinal*] *pensée qu'il emprunte d'Aristote.* 94 b. *Son aveu touchant les decisions du Concile de Trente.* 520 b. *Contretems qui lui arrive.* 916 a. *Bien moins prudent en refusant Fra-Paolo, que Baronius en refusant les Centuriateurs de Magdebourg.* 1031 b. *Il n'a pas su le changement de Religion du President Ferrier.* 1240 a. *Plusieurs de ses maximes censurées dans l'Evangile nouveau.* 1463 b.

Palestine, *quelques-uns de ses Moines avoient renoncé aux habits & aux sentimens de l'homme.* 83 b. *Il y a une montagne d'or promise aux Chretiens, quand ils auront surmonté les Turcs.* 2685 a.

Palladium, *par qui fait, & de quelle matiere.* 3.

Pan *puni par Venus, pour avoir jugé contre elle.* 53 b. *Sa conception.* 2347 b. *De qui fils, & d'où vient qu'il a des pieds de chevre.* 2348 b.

Pancrates, *basses complaisances de ce poëte pour Hadrien, & la recompense qu'il en eut.* 261 b.

Panegyriques, *le moien d'en composer un facilement.* 1163 b. *Leur multitude ne sert qu'à desfigurer les histoires.* 1753 a.

Panegyristes *outrez font plus de mal que de bien à ceux qu'ils louent.* 349 b. *Se jettent trop volontiers sur les grands mots.* 480 b. *Envelopent ce qui pourroit rendre odieuse la personne de leur Heros.* 509 b. *Des assassins des Rois recompensez par les Espagnols.* 667 a. *Panegyristes des mechantes choses, Isocrate n'est pas de leur nombre.* 748 a. *Les Panegyristes modernes poussent leurs idées beaucoup plus loin que ne faisoient les anciens.* 1085 b. *Sont fort sujets à se contredire.* 2312 b. *Aiment à encherir les uns sur les autres.* 2384 b. *Cherchez* Eloge. *Les Panegyristes sont bien plus ingenieux que les Princes qu'ils louent, à relever tout ce qui peut les rendre glorieux.* 2400 b. *Les éloges d'un Panegyriste, ne tirent point à consequence pour ses autres discours.* 2863 a.

Panetius *grand Philosophe de la secte des Stoïques.* 1215.

Panglossie, *Balzac temoigne beaucoup de mepris pour un ouvrage qui avoit ce titre.* 2339 a.

Pansophie, *qui est l'auteur de cet ouvrage, & de quoi il traite.* 957.

Panstracie, *ouvrage de Chamier, comment nommée par l'auteur de la Bibliotheque de Dauphiné.* 890 b.

Pantomimes, *quand introduits sur le theatre.* 501 a. *Leurs danses ont été, selon Zosime, une des causes de l'ébranlement de l'Empire.* ibid. *Elles remuoient terriblement la concupiscence.* 501. *C'est sous Auguste que leurs danses eurent leur perfection.* 2424. *Comment les anciens ont representé leur langage manuel.* 2425 b.

Paons, *qui le premier des Romains s'avisa de faire aprêter de ces oiseaux dans les repas.* 1590. *Ces oiseaux etoient d'un grand prix chez les anciens Grecs.* 2369 a.

Papauté, *combien il est difficile de l'exercer.* 1642 b.

Pape-broch *a chassé du Kalendrier plusieurs saints.* 1772 a. *Cité* 1466 b. 1551 a. 2957 b.

Papes, *comment on se peut sauver sous deux obediences.* 135 a. *Privileges que leur attribuent leurs flateurs.* 174 b. *Exemple d'une grande soumission pour leurs censures.* 450 b. *C'est un article de foi pour les Catholiques, que le Pape puisse deposer les Souverains.* 487 b.* *Le milieu que Bellarmin avoit pris au sujet du pouvoir du Pape sur le temporel des Rois n'accommode aucun des partis.* 543 a. b. *S'il faut qu'il soit scrupuleux & devot.* 544 a. *Interregne des Papes cause bien des desordres.* 750 b. *Concourent avec les Princes à l'extension de la langue Latine.* 943 b. *Ne doivent pas s'oposer par les armes temporelles aux entreprises des Empereurs.* 993 a. *Ni s'élever sur le temporel des Rois.* 998 a. *Entant que Souverains suivent les principes de la religion du Souverain.* 1116 b. *Leur autorité dans Rome est tout autrement admirable, que celle de ses anciens Empereurs.* 1388 b. *Qui les a tirez de la servitude des Empereurs.* 1389 a. *Si l'établissement de leur pouvoir excessif a dû être difficile.* 1389 b. & 1395 b. *Pour être bon Pape ce n'est pas assez d'avoir toutes les vertus d'un bon Ecclesiastique.* 1463 a. *Corruption des mœurs de quelques-uns.* 1465 a. *Quelle gloire ils peuvent se promettre s'ils veulent reformer les abus.* 1466 b. *Le premier qui se vanta d'avoir des bâtards.* 1643 a. *Ne peuvent rien contre les Canons des Conciles.* 1772 b. *La coutume de leur baiser la main changée en celle de baiser leurs pieds.* 1785 a. *Aveu que fit un Pape.* 2419 a.

Papesse, *si jamais l'Eglise Romaine en crée une, elle trouvera son apologie dans les écrits du Pere de la Mainferme.* 1258 a.

Papesse Jeanne, *scandale causé par le livre de Blondel touchant cette Papesse.* 610 b. *Faits concernans ce livre.* 611 a. *Mr. Spanheim a écrit pour tâcher de la retablir.* 611 b. *Vers en vieux langage composez sur son histoire.* 1269 b.

Paphnuce, *convertit une fille de joie.* 2855 a.

Papisme *a reparé l'une de ses breches en France.* 2277 a. *Conduite du Clergé Romain qui contribua beaucoup à sa destruction.* 1969 a. *Cherchez* Religion Romaine.

Papistes, *apariez autrefois aux Turcs & aux Paiens dans les prieres publiques des Reformez.* 2100 b.

Pappus, *professeur à Strasbourg, ce qu'il demandoit à Dieu pour les Reformez de France & pour toutes les Eglises persecutées.* 2809 a.

Paraclet, *comment il faut prononcer ce mot.* 2294 b.

Paracelse, *son sentiment touchant nos premiers parens.* 76 a.

Paradis, *les Grands de Rome en distribuent les places pour de l'argent.* 1084 b. *On pretend que Machiavel a dit qu'il aimeroit mieux être envoié aux enfers aprés sa mort, que d'aller en paradis.* 1962 a. *Si celui que Mahomet promettoit fut une des causes qui lui attira tant de sectateurs.* 1974 a. b. *Ce qu'on a dit des occupations du paradis.* 1853 b.

Paradis de Seneque, *union qui pourroit être nommée ainsi.* 692 b.

Paradis perdu, *ouvrage de poësie écrit en Anglois, & fort estimé.* 2115 a.

Parasite, *qui court un bon morceau.* 913 b. *Le plus celebre de son tems.* 2132 a. & 2133 b. & 2137 a.

Parasitisme, *ce qui en est la boussole & l'étoile polaire.* 2137 a.

Parchemin, *son invention.* 2357 b.

Pardaillan [*Segur*] *son Ambassade vers les Princes Protestans, & la cause de cette Ambassade.* 705 a.

Pardies [*le Pere*] *pourquoi soupçonné de n'avoir pas eu un veritable dessein de combatre Descartes.* 2601 b.

Pardonner, *on pardonne plus mal aisement une parole offençante qu'une action injurieuse.* 2885 a.

Paresse, *irrite le Ciel qui n'exauce point les faineans.* 69 a.

Pareus [*Daniel*] *son* medulla historiæ profanæ *est un ouvrage d'Alting.* 180 b.

Parieurs, *ce qui est bon pour les attraper.* 55 a.

Paris *étoit fort effeminé.* 1443 a. *Son jugement sur la beauté des trois Deesses.* 1703 b. *Devient jaloux de Corythus, & le tue.* 2249 a.

Paris, *comedien, fut tué par les ordres de Domitien.* 1063 a.

Paris, *ce que dit de cette ville le Sainte-Tremoniana.* 2278 a. *Jusqu'où va la corruption de cette ville, eu égard aux femmes.* 2314 b. *On croit qu'elle est pourtant moins corrompue que la plupart des capitales de l'Occident.* 2316 a.

Parisiens, *quel jugement ils font des livres composez par un auteur qui travaille dans sa Province.* 2284 b. *Sedition où ils se porterent en 1648. pag.* 2307 b

Parjure *impuni changea un superstitieux en Athée.* 1039 a.

Parlemens *ont trop d'éclat pour la petitesse des causes dont ils decident.* 1091 b. *Parlemens de France, leur roideur est quelquefois prejudiciable à l'Etat.* 1606 a. *Voiez aussi* 2942 b. *Ne doivent jamais se separer du Roi dans les affaires d'Etat.* ibid. *Si le bien du Roiau-*

me demande qu'ils aient plus d'autorité qu'ils n'en ont. 1607 a. Ont été exclus depuis long tems du partage de la souveraineté. 1902 b.

Parlement de Paris, son Arrêt contre les Chymistes. 350 a. Et sur des thefes contre la doctrine d'Aristote. 350 n. Acte qui fut ôté de ses registres. 1443 b. Refuse de verifier l'édit de Janvier. 1604 a. Comment Charles IX. lui parle. 1606 b. Rudement mortifié. 1902 a. Rend un arrêt fort remarquable, au sujet des Commissions. 2129 b. Remontrances qu'il fait à Louis XI. 2942 a.

Parlement de Bourdeaux, le Chancelier de l'Hôpital lui lave la tête comme il faut. 1606 a.

Parme [le Duc de] tache d'amuser la Reine Elisabeth par de secretes propositions de paix. 1047 b.

Parmenides, son sentimens sur l'Univers. 3035 a. Quel étoit son systême. 3043 a.

Paroisses, il faudroit faire produire à chacune les preuves de ses devotions. 2358 b.

Paroitre, gens qui ont mieux aimé être vertueux que de le paroitre. 207 a. & 882 a. Voiez aussi 1744 a. & 1764 a.

Paroles sont quelquefois autant que l'épée. 2438 b.

Parrhasiana cité. 1407 b. Examen de ce qu'on y avance qu'un Origeniste pourroit fermer la bouche aux Manichéens touchant l'origine du mal. 2259 a. & 2263 b.

Parthes, conduite qui fait voir qu'ils meritoient le nom de barbares que les Grecs & les Romains leur donnoient. 2821 b. Assiegent Antioche, levent le siege, & leur General est tué. 827. Se battoient en fuiant. 1613 a.

Parti, il est difficile de se conserver l'estime & l'affection des deux partis. 405 b. Si quelcun represente de bonne foi toute la force du parti contraire il s'attire des reproches. 541 b. & 542 a. & 908 a. & 924 a. Si l'on doit proposer foiblement les raisons du parti contraire. 923 a. b. & 924 a. S'il est utile d'emploier pour la defense de son parti toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises. 1080 a. Chaque parti a ses contrepoids qui servent reciproquement de ressource à l'autre. 1949 a.

Particularisme, grande dispute excitée à ce sujet. 1942.

Particules, celles qu'on apelle causales jettent dans de grandes illusions. 2754 b.

Partisans, la probité les accompagne difficilement. 2956 a. Auroient mis à la taille la plupart des Dieux si on les avoit laissé faire. 209 a.

Pascal, son heureuse naissance pour les Mathematiques. 2000 a. Ce qu'en dit l'Abbé du Mas. 2310 a. Un de ses apologistes seroit peut-être embarrassé par plusieurs remarques de l'histoire des cinq propositions. ibid. b. Pourquoi il differa de communier dans une maladie, où il s'étoit deja confessé. 2344 a. n. Ce qu'il estimoit le plus dans la philosophie de Mr. Descartes. 2352 b. Meprisa les Mathematiques avant même qu'il s'attachât à la devotion. 3069 a.

Pasquier censuré de plusieurs inexactitudes considerables. 17 a. Il n'a rien compris dans un passage d'Abelard. 20 a. Querelle qui lui fut faite. 497 a. Cité 587 a. b. & 1517 a. & 1526 b. & 2915 a. Censure de la maniere dont il vouloit excuser Dante au sujet du mot boucher. 792 a. Il ne raisonne pas juste dans l'aplication qu'il fait d'une chose generale à Pyrrhus & à Cesar, au Pape Leon & au Pape Nicolas. 877 a. Est vengé par ses enfans contre les medisances d'un Jesuite. 1311 a. Son jugement de ceux qui ont écrit sur le droit. 1366 a. Se moque plaisamment d'un homme, qui fut invoqué peu de tems après. 1846 b. Ce qu'il conte des Jesuites. 1856 a. Comment un anachronisme relevé par Garasse, & fort mal defendu par ses fils. 1913 a. Refuté sur un endroit de son plaidoier contre les Jesuites. 2014 b. & suiv. Critiqué par Garasse au sujet du mot de Paraclet. 2294 b. Ce qu'il dit des mariages clandestins & du rapt. 2420 b. Ce qu'il repond pour la defense de Mercerus accusé de brigue. 2555 b.

Passage remarquable retranché d'une seconde édition, mais conservé par Usserius. 661 a. Destinée des passages qu'on copie dans le premier écrivain moderne que l'on rencontre. 817 a. Passage curieux retranché d'un manuscrit quand on le voulut imprimer. 1023 a. Il faut se defier de ceux qu'on ne raporte qu'à demi. 2878 a.

Passer, ce que signifie ce mot de Catulle dans Martial. 2902.

Passerat, ce qu'il dit contre certains antiquaires de grammaire. 2547 a. Et contre ceux qui meprisoient Ovide. 2272 b.

Passereau qui par son chant avertit les autres oiseaux qu'un paisan avoit repandu du mil vers la porte Majeure. 1393 a. n.

Passions, ressemblent à des animaux qui cherchent leur nourriture. 596 a. Se couvrent d'un pretexte specieux. 615 a. Il faut bien prendre son heure si l'on veut travailler heureusement à les guerir. 977 a. Leurs premiers mouvemens ne sont pas volontaires. 1034 a. Leur utilité après le peché. 1192 b. Nous font suprimer des circonstances qui ne nous plaisent pas. 1449 b. La plupart sont involontaires aussi bien que leurs suites, & la raison est trop foible pour les detruire. 1497 b. & 1498 a. Voiez aussi 2278 b. & 2279 a. & 2567 b. On n'a guere moins de besoin d'être au dessus d'elles pour connoitre certaines veritez, que pour agir vertueusement. 2191 b. Si on les avoit deracinées on n'auroit point de peine à pratiquer la vertu. 2279 a. Ne peuvent convenir aux bêtes selon les Stoiciens. 2355 b.

Pasteurs, cherchez Ministres.

Pastor Fido a produit de mechans effets. 1414 b.

Pastorales, Tragi-Comedies, pieces inventées contre les regles de l'ancienne poësie. 1414 a.

Pastorales, Roman sur les amours de Daphnis & de Chloé, quels en sont les defauts. 1862 b.

Pastoureaux, nom de certains Visionaires, on ne connut point d'abord ce qu'ils avoient de pernicieux. 854 b. Reflexion très-judicieuse d'un historien à cet égard. ibid.

Patience, exemples d'une grande patience. 419 a. & 1056 b. 2306 b. Qui va au delà des bornes. 545 b.

Patin [Guy] sa liberté Cynique. 129 a. Son erreur sur de certains vers de Pasquier. 587 a. Cité 701 a. & 772 a. & 1037 b. & 2021 b. Son jugement sur l'esprit & sur la science de Calvin. 772 a. On lui est redevable de la publication de la vie que Papyre Masson avoit composée de ce Reformateur. ibid. Comment il parle dans une de ses lettres de Mr. Tardieu & de sa femme. 1242 b. Necessité de rectifier ses lettres par des notes. 1420 a. Refutation de ce qu'il a dit de la mort de Mr. de Thou. 1904 a.

Patin [Charles] la cause de sa disgrace. 2320 b.

Patiner, on patine plus dans les petites, que dans les grandes villes. 2288 a.

Patins, femmes qui en portoient de fort grands. 1001 b. & 1002 a.

Patriarche de Constantinople étranglé pendant la tenuë du Concile de Florence. 198.

Patricius, ce mot est équivoque. 2422 b.

Patrie, d'où vient que celle des grands hommes qui sont nez dans un chetif lieu est inconnue. 426 b.

Patrimoine, des Philosophes ont renoncé à leur patrimoine avant la doctrine du fils de Dieu. 214 b. Le mepris de son patrimoine est un bien plus considerable que le patrimoine même. 292 b. Les loix d'Abdere portoient note d'infamie contre ceux qui l'avoient depensé. 1025 a.

Pavin [saint] libertin fameux, dont la conversion a été mise au rang des impossibilitez morales. 1037 b.

Paul [saint] s'il a pretendu que le mari peut disposer du corps de sa femme en faveur d'un autre homme. 67 a. Accusé d'avoir outré ses expressions. 75 b. 78 b. 81 b. Comparé à une grande mer qui s'enfle par impetuosité. ibid. Est traité fort irreveremment des Italiens. ibid. Ses épitres comment traitées par Bembus. 549 b. Eut besoin d'un correctif afin que l'excellence de ses revelations ne lui donnât de l'orgueil. 2887 b.

Paul de Samosate protegé par Zenobie. 3056 a.

Paul [le Pere] sa raillerie contre une des Sessions du Concile de Trente. 349 b. Cherchez Fra-Paolo.

Paul Jove se plait trop à ramasser les traditions populaires. 1210 a. Cité fort mal-à-propos au sujet d'Hadrien VI. 1464 b. Censuré par Nonnius au sujet des colomnes d'Hercule. 1543 b. Ses fautes au sujet de l'ouvrage qui a pour titre Epistolæ obscurorum virorum. 1577 a. Est critiqué, au sujet des caracteres qu'il donne à Ajacetus, & à Alamanus. 1969 a. Censuré de sa negligence, au sujet d'Alfonse Roi de Naples. 2182 a.

Paul II. Pape, traite cruellement une troupe de savans, & pourquoi. 1209 b. Casse tous les Abbreviateurs. 2452. Ils lui presentent une requête, mais il y repond durement. ibid. a. En quel sens il condamnoit le mot d'Academie. ibid. b.

Paul III. Pape, sa colere contre tout l'Ordre des Capucins. 2239 a. Ce qu'Alciat en dit. 1658 a.

Paul IV. Pape, refuse une dispense de mariage pour des interêts particuliers de sa famille. 2418 a. & 2422 a. Son aveu. 2419 a.

Paule Malateste, Dame très-illustre. 1353 a.

Paulline portoit sur ses habits & à sa coiffure pour quatre millions de pierreries. 1859 b.

Paume, antiquité de ce jeu. 2208 b.

Pausanias, assassine Philippe Roi de Macedoine. 2251 b. Quelles furent les suites de cet assassinat. ibid.

Peché, celui d'un particulier puni sur toute une Nation. 119 a. Quel fut le premier peché d'Eve. 1194 a. Comment on combat avec succès celui de l'impureté. 1259 b.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

1259 b. Si c'est un accident de l'ame. 1637 a. Peché de non-conformité. 1674 a. Origine du peché expliquée par une nouvelle hypothese. 1910 a. La difficulté qu'il y a d'en trouver l'origine. 2313. & suiv. Utilitez de cette dispute. 2328 a. Il n'y a point de sectes qui ne detestent la doctrine qui fait Dieu auteur du peché. 2332 a. La question sur celui d'ignorance est entourée de precipices. 2581 a. Cherchez Ignorance.

Peché originel, explication peu conforme à cette doctrine. 1007 a. Doctrine qui n'en differe qu'à l'égard des circonstances. 2919 b.

Peché philosophique, maxime qui l'étendroit aussi loin qu'il se peut. 1750 b.

Pecher, si un homme qui peche mortellement cesse de croire les veritez de l'Evangile. 724 b.

Peculat, s'il doit être puni de mort. 2064 a.

Pedant, son caractere. 280 a. & 281 a.

Pederastie, anciennement on n'attachoit point à cette espece d'amour une note d'infamie. 112. Reprochée aux Dieux du Paganisme. 920 a.

Pedobaptisme, comment Cassander l'établissoit. 231 b.

Peindre, gens qui n'ont pas voulu se laisser peindre. 732 b. & 2687 a. & 2946 b.

Peines, considerations sur leur éternité. 2747 b.

Peintres dont les tableaux trompoient les hommes & les bêtes, n'en étoient pas plus excellens pour cela. 277 a. 3073 a. Qui faisoient les Déesses semblables à leurs maitresses. 1254 a.

Peyrat reproche aux Lutheriens d'avoir suprimé tous les exemplaires d'un certain Missel. 1637 b. Les raisons qu'il allegue pour fonder ce reproche ne sont point solides. 1638 b.

Pelage II. Pape, envoie à Constantinople pour demander du secours contre les Lombards. 1381.

Pelagiens, édits severes contre-eux. 173 a.

Pelasges enlevent les femmes Atheniennes. 1781 b.

Pelion, quelle est la hauteur de cette montagne. 1045 a.

Pelisson, reflexion sur quatre vers qu'il fit. 881 b. Ce qu'il dit de la difficulté qu'il y a à composer d'un air aisé & facile. 1416 b. Sa reflexion sur l'injustice de ceux qui condamnent les occupations d'autrui. 2556 b. Etant à Toulouse y forme le plan d'une compagnie de beaux Esprits. 2907 b.

Pellevé [Cardinal] contretems qui lui arrive dans une harangue qu'il avoit preparée. 3121.

Peloponnese, son expedition par les Heraclides precede le tems historique. 751 a. Si toutes ses villes étoient maritimes. 1043 a. La guerre n'en est guere connuë, pourquoi. 2370 a.

Pelops, les merveilles de l'une de ses côtes. 2832 b.

Penelope se gouverne bien plus prudemment qu'Helene. 1451 b.

Penetration, bien des gens se rendent ridicules à force d'en affecter. 2454 a.

Penitence, exemple d'unë dure penitence. 70 a. Renvoiée au lit de la mort aussi bien que l'extrême Onction. 518 b. Est suspecte. 3022 b.

Penitenciers, leurs plaintes à Mr. le premier President de Paris. 2314 b.

Pennafort, General des Dominicains, leur fait ordonner dans un Chapitre de s'apliquer à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. 2077. Il veut repurger l'Espagne du Judaisme & du Mahometisme. ibid.

Pennetier [Henri] Ministre apostat. 1768 a.

Pensée, c'est une matiere très-difficile que celle de la formation de la pensée. 416 b. Si c'est une modification du corps, il s'ensuit que tous les corps sont des substances qui pensent. 1044 a. & 1046 a. b. & 2780 b. Ne peut être l'effet du seul arrangement des organes. ibid. Est distincte de toutes les modifications du corps qui soient venuës à nôtre connoissance. 1047 a. Voiez aussi 1132 b. Ne peut convenir qu'à un être indivisible. 1805 b.

Pensées, il faut moins d'esprit à les apliquer, qu'à les trouver. 1132 a. Pensée pour être belle, doit être vraie. 1156 b. Il n'y en a point dont il faille plus se defier que de celles qui ont un tour éblouissant & majestueux. 1888 b. Il y en a qui étant essentiellement bonnes, sont trouvées bonnes par tous & en tous tems. 2481 a.

Pensionaires, avarice de ceux qui en tiennent dans les Universitez. 1338 b.

Pensionaires d'Etat, ne jouissent pas de leurs pensions sans soin & sans chagrin. 1345 a.

Pensions, assignées sur les revenus de l'Eglise. 556 a. Si les grosses aquierent de l'estime aux personnes & à leurs ouvrages. 1475 a.

Pepin de raisin, étrangle Anacreon. 213 a.

Pepin, s'il repudia Plectrude, & s'il epousa Alpaïde. 1753 a.

Peratia, les Prêtresses de ce lieu là se vantoient de marcher impunement sur la braise. 953 b.

Perdrix, conte qu'on fait de la perdrix. 1092 a.

Pere, qui donne à son fils une bonne éducation. 2491 b. La nature a donné beaucoup de force à l'amitié d'un pere. 2421 b.

Peres de l'Eglise, quelques-uns ont ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie, ni celle de son prochain, par un crime. 27 a. Ont ainsere dans leurs ouvrages les plus affreuses impuretez. 76 b. Ont crû communément qu'Adam a été enterré sur le Calvaire. 77 a. Si ceux des trois premiers siecles ont enseigné implicitement l'Arianisme. 356 a. On les menage plus ou moins, selon que l'on est plus ou moins dans leurs sentimens. 423. Raisonnent quelquefois pitoiablement contre les Gentils. 931 b. Voi aussi 1252 b. Avoient raison de reprocher aux Paiens les amours execrables de Jupiter. 1309 a. Comment ils repoussoient les railleries des Paiens sur l'avanture de Jonas. 1651 b. Theologie de ceux des trois premiers siecles sur le dogme de la Trinité. 2395 b.

Pericles, fait part de ses richesses à Anaxagoras. 215 b. On le rend suspect d'atheisme. 224 b. Reponse qu'il fit lors qu'il se laissa pendre au col un remede de vieille femme. 1037 b. Jetté par terre en lutant persuadoit aux spectateurs, qu'il n'étoit pas vrai qu'il fut tombé. 1510 a. Offre qu'il fait aux Atheniens. 3019 b.

Peril, on oublie après le peril les vœux qu'on a faits à Dieu. 1037 a.

Peripateticiens, reflexion sur leurs formes substantielles. 760 a.

Peripatetisme, pourquoi il trouve tant de protecteurs. 352 b. Etoit incapable de prouver l'immortalité de l'ame. 2473 b.

Perpetuité de la foi, qui est l'auteur de ce livre. 369 a.

Perault, son jugement sur Homere, & sur son dialogue d'Andromaque avec Hector. 250 a. Est obligé à suprimer quelques éloges. 373 a. Se moque d'un endroit de l'Iliade. 919 a. Ses vers touchant le desavantage de nos Avocats comparez avec ceux de l'antiquité. 1091 b. On n'a point encore repondu à son parallele. 2481 a.

Perron [le Cardinal du] Faisoit toujours imprimer ses ouvrages deux fois. 239. Ce qu'il jugeoit des controverses de Bellarmin. 541 b. Son excuse envers une Princesse devant laquelle il est contraint de parler assis. 883 a. Particularitez qui le concernent. 2128 a. La malignité de sa reflexion contre les Reformez. 1244 a. Il lance un cruel trait de satire contre Madlle. de Gournai. 1370 b. Il ne laissoit pas d'avoir de l'estime pour elle. 1371 a.

Perse, les Chretiens y sont persecutez. 7 b. Artifices de ses mages pour detruire la religion Chretienne. 8 a. D'où descendoient ses Rois. 51 b. Comment on apelloit le Roi de Perse. 387 a. & 941 b. Ce que les Rois de Perse ont fait pour leur langue. 1342 a. Quel titre les Grecs donnoient au Roi de Perse. 97 b. Les femmes y sont belles 1978 b. Quel est en ce païs le sentiment des gens de lettres touchant la nature de l'être souverain. 2768 b.

Persecuteurs de religion, leurs finesses. 615 a. Les plus belles maximes de la morale Chretienne deviennent des sornettes dans leur bouche. 1436 b. Leur conformité soit qu'ils aient été Paiens ou Chretiens. 1554 b. Exemple de leur mauvaise foi. 1689 b. Leur differente conduite selon la diversité des tems. 2538 b. Sont fort embarrassez à defendre leur conduite, sur tout quand ils se plaignent eux-mêmes de la persecution qu'ils ont soufferte. 2648 a.

Persecution pour cause de religion, combien elle est injuste. 180 b. Beau passage de saint Augustin contre la persecution. 231 b. Si en tems de persecution, il ne faut pas témoigner exterieurement la verité. 492 a. Cherchez intolerance en fait de religion.

Persepolis, qui fut la cause de sa ruine. 2854 a.

Perses, d'où leur vient ce nom, & quelle est l'origine de leurs premiers Rois. 51 b. Ils sont redevables de leur philosophie à Zoroastre. 330. Quel est le bonheur qu'ils attendoient de leurs principales Divinitez. 331. Ils estimoient beaucoup tous ceux qui pouvoient bien porter le vin. 1001 a. Croient que Mahomet Mahadi n'est point mort, & qu'il doit reünir un jour tous les hommes à une même creance. 2047 b. Leur ancienne religion. 3081. & suiv.

Petau [le Pere] pourquoi il ne veut pas repliquer à un Ministre. 986 b. Est tombé en contradiction en representant la doctrine des trois premiers siecles. 2395 b.

Peters [le Pere] satire contre lui. 257 b.

Petronille, Abbesse de l'Ordre de Frontevaux, accompagnoit quelquefois Robert d'Arbrissel dans ses voiages. 1259 b.

Peuple, sa sotise. 116 b. Souvent puni pour les fautes des souverains. 119 a. 822 a. A un sot attachement

mens à ce qu'il trouve établi. 262. *Seroit à craindre aux ecclesiastiques en cas d'une grande capacité.* 413 a. *Ne demande que du pain, & des spectacles.* 419 a. *A besoin d'être nourri d'une haine aveugle & machinale pour les ennemis de l'état.* 505 a. *Ses droits fortement soutenus par Bodin.* 626 b. *Rend quelquefois justice à l'innocence oprimée.* 819 a. *Il y a de certains articles où il aime qu'on le trompe.* 960 a. *Mutiné est incapable d'entendre raison.* 962 a. *Il n'y a aucun fond à faire sur sa fidelité.* 1008 b. *Se tiendra coi si quelque force exterieure ne l'agite.* 1104 a. *En quoi les peuples sont par tout semblables.* 1342 b. *Leur naturel capricieux & inegal.* 674 a. & 1559 b. *Voi aussi* 2397 b. *Sont destinez à porter les peines de la folie de bien des gens.* 1583 a. *Jusqu'où va leur foiblesse quand ils sont prevenus par des persecuteurs.* 1689 b. *Leur disposition ordinaire par raport aux traitez de paix & à la guerre.* 1660 a. *Le peuple comparé à des coquettes.* 1879 a. *A plus à cœur ses interets particuliers, que les loix de l'état.* 2397 a. *Le droit des peuples a de beaux côtez, il en a aussi de laids.* 3094. *Ce qu'un Cardinal disoit du peuple.* 3100. *Croit aisément ce qui le flate.* ibid. b.

Peuples libres, *s'accoutument aisément à la servitude pourvu qu'on ne la nomme pas ainsi.* 881 a.

Phalaris, *les lettres qui portent son nom sont un ouvrage fait à plaisir.* 2 a. *Voiez* 3057 a. *A quelle condition il auroit abdiqué la tyrannie.* 2364 b. *Conseil qu'il donne à Stesichore.* 2728 a. *Son taureau.* 2880 a. *En quel tems il a vécu.* 3057 b.

Phalere, *port des Atheniens avant que le Pirée fût bâti.* 1175 b.

Pharamond, *s'il institua la loi Salique.* 1471 a. *On n'est pas assuré qu'il ait jamais existé.* 1473 a.

Phare, *ruse de celui qui le construisit.* 3020 a.

Pharisiens, *étoient moins honnêtes gens que les Saducéens.* 2639 a. b.

Pharsalie, *mise en pieces par de jeunes gens.* 2411 a.

Phavorin, *ses railleries contre un jeune homme amateur des vieux mots.* 2546. b.

Pheaques, *menoient une vie fort voluptueuse.* 152 a.

Pherecydes, *mourut d'une maladie pediculaire.* 159 a.

Pheroras *aime une servante.* 702 b.

Phidias, *son plus excellent ouvrage.* 1782 b. *Sous quel pretexte, & par quel motif il attiroit les Dames chez lui.* 2369 a.

Philæterus *son histoire.* 2357 a.

Philelphe, *avis qu'il donne à Laurent Valla.* 2935 b.

Philippe, *Roi de Macedoine, le songe qu'il fit après avoir épousé Olympias, diversement expliqué par ses Devins.* 333 b. *Si l'on peut soupçonner qu'il eût lu la sainte Ecriture.* ibid. *Il reçoit la louange de boire beaucoup.* 1001 a. *Bon mot de Demosthene à cet égard.* ibid. *L'histoire de ce Prince entreprise pour l'usage des Provinces Unies.* 1124 b. *Par qui tué, & pourquoi.* 1758 a.

Philippe, *autre Roi de Macedoine, chanson faite contre lui.* 143. *Comment il se defend contre Alcée.* 144 a.

Philippe, *consul, souffre une grande violence.* 1083 a.

Philippe, *Empereur, s'il étoit Chretien.* 442 b.

Philippe I. *Roi de France, excommunié dans les Conciles d'Autun & de Clermont, & pourquoi.* 1257 b.

Philippe de Valois, *Roi de France, confirme une chevalerie donnée à un autre par un chevalier.* 1430 a.

Philippe de Bourgogne, *fils naturel de Philippe le bon, n'étoit guere chaste.* 1322 b.

Philippe II. *Roi d'Espagne, sa jalousie & sa mysterieuse politique lui faisoient quelquefois du mal.* 439 a. *Ce que l'on pensa de lui après avoir fait brûler l'effigie de Constance Ponce.* 818 b. *Par quel motif après avoir ainsi terni la memoire de son pere, il ne voulut pourtant pas qu'on lui fit son procès comme à un heretique.* ibid. *Sa reponse au Cardinal de Granvelle au sujet de la retraite de Charles-Quint.* 894 b. *Son ingratitude envers son pere.* 894 b. *Il se fait aporter le fouet de son pere, & le met entre les mains de son fils.* 895 a. *Fait une paix qui lui est honteuse.* 1535 a.

Philippe III. *Roi d'Espagne, censuré comme un Prince faineant.* 2050 b.

Philippe IV. *Roi d'Espagne devint amoureux d'une comedienne.* 440 a.

Philistins *étoient de terribles gens sur le chapitre de l'amour.* 29 a. *Ils respectoient neanmoins le mariage.* ibid.

Philologues *se fâchent facilement, & s'apaisent difficilement.* 2299 a. 2682 b.

Philon, *veut decouvrir des mysteres qu'il faut laisser sous le voile.* 91 b. *Son ambassade vers Caligula.* 280 b. *Condamne trois sortes de legislateurs touchant le mariage.* 936 a.

Philosopher, *il est impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées.* 350 b. *Il y faut garder un juste milieu.* 1186 a. *Suite naturelle de l'esprit dialecticien & disputeur.* 1187 a.

Philosophes du *Paganisme n'étoient pas des impies.* 189 a. *Etoient les seules plumes que les Chretiens eurent à combatre.* ibid. *Il y en a eu qui ont renoncé à tous leurs biens.* 214 b. *Les anciens remontoient jusqu'au chaos, & aux premiers principes.* 221 a. *Se plaignent que tout est rempli de tenebres.* 223 b. *Le premier qui a publié des livres.* 226 b. *C'est un axiome des scholastiques, qu'ils ne doivent point recourir à Dieu pour l'explication des effets de la nature.* 227 a. *Ne sont gueres en état de juger de la machine du monde.* ibid. b. *Si ceux qui ont emploié toutes leurs forces pour connoitre le vrai Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la foi qui fait vivre le juste.* 243 a. *Portrait veritable d'un philosophe parfait.* 287 b. *Parmi leurs disciples il y en avoit un qui étoit le bien-aimé de son maître.* 303 b. *Leur histoire a été laissée par les anciens dans un état pitoiable.* 310 a. *Philosophe de pratique & non de profession.* 345 b. *Ils doivent tremper leur plume dans le bon sens.* 349 b. *On a dit qu'il n'y a rien de si absurde, qui n'ait été soutenu par quelque philosophe.* 616 a. *L'antiquité avoit de deux sortes de philosophes, les uns ressembloient aux avocats, & les autres aux raporteurs d'un procés.* 924 a. *On s'est plu à repandre sur leur histoire autant d'avantures prodigieuses que sur celle des Paladins.* 1026 a. *Ceux qui étoient bien persuadez de l'existence d'un Dieu, ne pouvoient ne point se moquer des superstitions Paiennes.* 1053 b. *Philosophes & Rhetoriciens chassez de Rome.* 1214. *Il y a bien des choses que les loix defendent aux philosophes & qu'elles permettent aux autres.* 1333 b. *Portoient la peine de la sotise des Prêtres.* 1702 b. *La difficulté qu'il y a pour eux d'expliquer la conduite de la providence.* 1910 b. *Les anciens ont cru l'ame materielle dans les hommes, aussi bien que dans les bêtes.* 2353 a. *Il y en a eu qui n'ont point mis de distinction entre la pensée & le sentiment* 2354 a. *Le peuple ne pouvoit souffrir qu'ils traitassent des causes naturelles.* 2366 b. *Philosophes qui n'étoient d'aucune faction particuliere.* 2568 a. *Philosophes toûjours accusez d'irreligion.* 2830 a.

Philosophes Indiens, *austeritez de quelques-uns d'entr'eux.* 689 b.

Philosophie, *detruira les erreurs & les veritez, si on la laisse faire.* 71 a. *Voi aussi* 1186 b. & 1565 a. *En quel sens elle doit, & ne doit pas recourir à Dieu pour expliquer les effets de la nature.* 227 a. *Comment Lactance pretend ruiner toute la philosophie.* 306 a. b. *& en particulier l'acatalepsie.* ibid. *Qui fut le premier qui la transporta à Athenes.* 308 b. *Ne s'accorde guere avec la Theologie sur le reglement des limites.* 352 b. *Ne peut conduire l'homme qu'à lui faire enfin avouër qu'il sçait seulement, qu'il ne sçait rien.* 740 a. *Si sans elle la Theologie ne peut subsister.* ibid. *Ses procès ressemblent à celui de l'huitre.* 922 b. *Strabon dit qu'elle ne sçauroit nous conduire à la foi.* 1175 a. *On l'a quelquefois avilie.* 1185 a. *Si un dogme faux en philosophie, peut être vrai en Theologie.* 1580 a. & 1819 b. *Voiez aussi* 1946 b. & 1947 a. *Cherchez* Raison. *Philosophie Peripateticienne n'est propre qu'à fomenter les divisions des Theologiens.* 1637 a. *Si on doit lui assujettir la Theologie.* 2262 a. *La philosophie est à bout contre les objections des Manichéens, eu égard à leurs deux principes.* 2330 b. *Elle est le remede de l'impieté & de la superstition.* 2831 a. *Est defigurée par les vaines subtilitez des scholastiques.* 2870 a.

Philosophie occulte, *histoire de ce livre.* 115 a. *Quelle en est la clef.* 116 b.

Philtre *preparé pour une personne, & pris par une autre.* 1870.

Phinées, *s'il est encore en vie dans le Paradis terrestre.* 1110 b. *Voiez aussi* 2715 a.

Physiciens, *n'admettoient point d'intelligence pour premier moteur avant Anaxagoras.* 220 b. *D'où vient cela.* 221 a.

Physique, *on seroit ridicule de refuser par là les fables de l'antiquité.* 54 b. *On croit qu'Alcmeon fut le premier qui écrivit sur cette science.* 158. *Lactance confesse qu'à l'égard de la physique, il n'y a aucune science.* 306 b. *Quelle est la source du defaut de celle d'Aristote.* 350 b. *Combinaison du moral avec le physique.* 604 b. *Aucun évenement dont elle donne la raison, ne peut être un presage d'un avenir contingent.* 2366 a.

Phocas, *son usurpation, & ses cruautez.* 1384 a. *Les louanges que le Pape lui donne.* ibid. b.

Phocéens *s'empatent du Temple de Delphes, pour pouvoir faire la guerre aux Thebains.* 2410. *Ils sont*

TABLE DES MATIERES.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

soutenus dans cette guerre par les Atheniens & par les Lacedemoniens. ibid. a.

Phocion, *ce qu'il dit aux Magistrats lors que quelqu'un lui eut craché au visage.* 343 a. *Son integrité.* 1482 b.

[illegible] *mal rendu par le terme* importunius. 601 b.

Photius, *ce qu'il raporte d'un homme nommé* Oe. 74 a. *Fait dire à Josephe ce qu'il n'a point dit au sujet d'Antipater.* 262 b. *Son traducteur n'est point entré dans sa pensée, au sujet des chastes amours de Theagene & de* Chariclée. 1500 b. *Qui le premier a mis au jour sa bibliotheque.* 1579 a.

Phrygiens *adoroient pour la mere des Dieux une simple pierre.* 92 b.

Phryné, *courtisane, offre qu'elle fit aux Thebains.* 3020 a. *Ne peut triompher de la chasteté de Xenocrate.* 3029 a.

Pibrac, *sa harangue mal reçuë au Concile de Trente.* 177. *Etoit l'amant de Marguerite de Valois Reine de Navarre.* 1554 b. & 2206 b.

Pic [*Jean*] *Comte de la Mirandole, est repris pour avoir eu bonne opinion du salut d'Origene.* 2255 a.

Picardie, *tout y est mis à feu & à sang.* 679 a.

Pictor [*Fabius*] *sa negligence censurée par Denys d'Halicarnasse, au sujet de Tanaquil & de deux des Tarquins.* 2833 a.

Pie II. *Pape, sa lettre à Mahomet.* 1995 b.

Pie IV. *Pape, pourquoi il ne voulut pas terminer lui-même une dispute de preseance.* 2372 b. *De quelle famille il etoit.* 2703 b.

Pie V. *Pape, cherche à signaler les commencemens de son regne par le suplice de quelque heretique.* 2289. *Son Bref touchant les enfans batisez par les Novateurs.* 2650 b.

Pierre noire *enlevée du temple de la Meque par les Karmatiens.* 36. *Puis renvoiée.* ibid. *Comment on a reconnu si c'etoit la veritable.* ibid.

Pierre *honorée par les Sarrazins.* 92 b. *Autre adorée par les Arabes.* ibid.

Pierres, *chutes de pierres predites & venerées.* 224 a. *Transparentes.* 797 a. *Pierres miraculeuses que l'on se vantoit anciennement d'avoir en plusieurs endroits.* 1107 b. *Il tombe une pluie de pierres pour assommer les Liguriens.* 1546 a.

Pieté, *il n'apartient pas à un profane de traiter des matieres de la pieté.* 327 a. *La grande pieté & la grande impieté sont aussi rares l'une que l'autre.* 904 b.

Pigenat, *jusqu'où il porta l'esprit de sedition contre Henri III.* 1440 a.

Pighius *combat le Concile de Constantinople, & pourquoi.* 2213 a. *S'il a été orthodoxe dans l'article de la justification.* 2423 a. *Voi aussi* 2424 b.

Pignerol. *la France a été heureuse d'avoir cette place au tems de la ligue de 1690. pag.* 1523 b.

Pylade, *inventeur avec Bathyllus d'une nouvelle maniere de danser toutes sortes de pieces sur le theatre.* 501 a. b. *Ce qu'il repondit à Auguste.* 502 a.

Pilate [*Leonce*] *quel homme c'etoit.* 618 a.

Pin, *secretaire du Roi de Navarre, le traitement qu'il fait aux Catholiques.* 2202 b.

Pin [*du*] *jugement de ce docteur sur les miracles raportez par saint Gregoire.* 1388 a. *Sa dispute contre l'Abbé Anselmi, au sujet de quelques écrits de saint Prosper attribuez au Pape Leon.* 1785 b. *Ses retractations.* 2218 b. *On a trouvé mauvais qu'il publiât en notre langue une nouvelle bibliotheque des auteurs ecclesiastiques.* 2284 b. *Censure de quelques obscuritez, au sujet d'Haeschelius, & de Persona.* 2393 b.

Pinczovie, *a passé pour l'Athenes de la Pologne.* 2543 a.

Pindarus *Thebanus, il est l'auteur de la petite Iliade.* 59 a.

Pineda, *Jesuite Espagnol, sa pensée scandaleuse au sujet de Job.* 1649 a.

Pinedo *critiqué sur l'explication d'un proverbe.* 11 b.

Pinet [*du*] *fait deux gentilshommes Romains de deux especes de marbre.* 2499 a. *Censuré.* 2716 b. 2999 b. n.

Pinianus, *on extorque de lui une promesse, mais il ne la tient point.* 173.

Pyramides, *la principale fut bâtie avant le regne d'Amasis.* 2576 b.

Piraterie literaire, *ne ressemble point en tout à celle des armateurs.* 1128 a.

Pirée, *quand bâti.* 1175 b.

Pyrenées [*la paix des*] *fut concluë sans l'intervention du Pape.* 916 b. *Desavantageuse à la France.* 1905 b.

Pirot [*le Pere*] *il est plus aisé de sentir que son apologie des Casuistes est mauvaise, qu'il n'est aisé d'en resoudre les objections.* 1853 a.

Pyrrhoniens *s'exposent aux insultes, & aux railleries des goguenards.* 305 a. *Avoient une theorie favorable à la vertu.* 308 a. *Se prevalurent d'une invention de Chrysippe.* 918 b. *Exemple dont ils se servent.* 1020 b. *Democrite leur a fourni tout ce qu'ils ont dit contre le témoignage des sens.* 1030. *On a toujours cherché de les tourner en ridicules.* 1745 a. *Favorisez par ceux qui montrent qu'il y a du vuide.* 1807 b. *S'oublient quelquefois dans l'exercice de leurs dogmes.* 2434 a. *Sous pretexte de ne combatre que les raisons des dogmatiques, ils renversoient le dogme de l'existence d'un Dieu.* 2625 b.

Pyrrhonisme, *est quelquefois mal attaqué & mal defendu.* 344 a. *Regne sans qu'on le sache dans la plupart des disputes.* 613 b. *Objections Pyrrhoniennes.* 1531 a. 1538 a. *Ce qui est capable d'y faire donner* 2093 a. *Avantages qu'il tire de la nouvelle Philosophie & de la Theologie.* 2430 a. *Si c'est un bon moien pour arriver à la foi.* 2432 a. *Ce qui semble lui avoir servi de berceau.* 3043 a. *Seneque en raporte tous les degrez.* 3058 a. *Cherchez* Incomprehensibilité de toutes choses.

Pyrrhonisme historique, *observations qui le pourroient fortifier.* 88 b. 766 a. 782 a. 1588 b. *En quel cas il est le parti de la sagesse.* 1173 a. *Abus qui le favorise.* 3103.

Pyrrhus, *ce qu'il dit quand il eut été reconoître l'armée Romaine.* 384 b. *Comparé à des joueurs à qui le hazard fait venir beau jeu, mais qui ne sçavent pas s'en servir.* 877 b. *Assiege inutilement la ville de Sparte.* 948 b. *Son medecin offre aux Romains de l'empoisonner: variations des auteurs sur ce sujet.* 1211 b. *Combien il y a eu de batailles entre ce Prince & les Romains.* ibid. b. *Fondement chimerique de ses esperances.* 2437 b.

Pisaure, *sa Colonie ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne.* 46 a.

Piscopia Cornara [*Helene*] *voulut marcher sur les traces de Minerve.* 1717 a.

Pise, *son Concile envoie l'écrit du Cardinal Cajetan à la Faculté de Theologie de Paris, afin qu'elle le refute.* 175. *Ce Concile declaré* pretendu *par Louis XII.* 1673 a.

Pythagoras, *fait une petite malice à Abaris.* 1 b. *Son esprit prophetique, & sa vertu à faire des prodiges.* 3 b. *Ce qu'il dit des transmigrations ausquelles il a eu part.* 2378 a.

Pytheas, *quel homme c'étoit.* 5 b.

Pytheas l'orateur, *prompte repartie de ce personnage.* 2449 b.

Pythias, *servante, ce qu'elle repondit à Tigellin.* 2247 a.

Pithon *est loué dans Athenes pour un assassinat, mais il en rend toute la gloire a une Divinité, dont il disoit n'avoir été que l'instrument.* 972 b.

Pittacus, *sa moderation.* 143 b.

Placcius *n'a jugé du* Rabelais Reformé, *que sur le titre: ce qui l'a fait tomber dans l'erreur.* 1311 b. *A ignoré bien des choses sur les noms deguisez.* 2548 b.

Placette, *son jugement sur la methode de Mr. Nicolle.* 2342 a.

Plagiaire *pris dans un sens impropre.* 621 a. *Fautes où les plagiaires tombent ordinairement.* 1064 a. *Comparez avec les perdrix.* 1092 a. *Plagiaire d'un livre qui lui fit avoir une pension.* 1962 b.

Plagiarisme *en fait de livres, quand c'est qu'on s'en rend ou qu'on ne s'en rend pas coupable.* 719 b. *Observations sur les diverses manieres de l'exercer.* 1128 a. *Examen d'une justification de plagiarisme.* 2235 a. *Plagiarisme aprouvé par Strigelius.* 2803 a. *Plagiarisme considerable d'Alcyonius.* 152 b. *D'Alstedius.* 177. *De Daniel Pareus.* 180 b. *De Jean André, de Durant.* 245 a. *De Leonard Aretin.* 323. *De Gerard Vossius.* 777. *Grand procés sur cette sorte de vol.* 1061 b. *Si c'est un peché, & si un homme de bonne vie le peut commettre.* 2169 b.

Plaisans, *ceux qui s'érigent en plaisans se trouvent engagez à divertir les gens à leurs depens.* 1001 b.

Plaisanter, *combien est forte l'habitude de plaisanter* 555 b.

Plaisanteries, *examen de quelques-unes.* 951 a. b. *Cherchez* Railleries.

Plaisir *se peut sentir, sans qu'on ait jamais senti la douleur.* 2325 a. *Plaisirs des sens, s'ils peuvent être spirituels.* 1134 a.

Planche [*Regnier de la*] *quel homme c'étoit.* 2463 a.

Plane, *dont tout le monde veut avoir de la race, & pourquoi.* 1208 b.

Planetes, *refutation de ceux qui disent que chaque planete est un Dieu.* 3032 a.

Planude, *sa crasse ignorance sur un fait de chronologie.* 1173 a.

Platine, *son erreur en parlant des Conciles de Soissons & de Sens.* 21 a. *Cité.* 1385 a. 1992 a.

Platon, *distique de sa façon tout-à-fait tendre.* 95 a.

Sa

Sa doctrine confirmée par le commencement de l'Evangile selon saint Jean. 189. Emploioit la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de cahos. 222 a. Pourquoi il n'a jamais cité Democrite. 1031 b. Donnoit une ame à la matiere devant la construction du monde. 1143 a. 3080 a. b. Ce qu'il dit de la licence des poëtes. 1312 a. S'il n'a point admis deux principes éternels, colateraux & independans l'un de l'autre. 1555 a. Le mepris qu'il fit de l'adresse d'Anniceris. 1957 b. Cité. 2367 b. Ses loix concernant les deux sexes. 2529 a. Comment il jugeoit d'Aristote & de Xenocrate. 3029. Il impute à tort à Zenon d'avoir été le mignon de Parmenide. 3056 a. Dont il est blâmé par Athenée. ibid. b. Son sentiment sur Palamede. ibid. Admettoit deux ames du monde. 3080 a. b.

Platoniciens, accord de cette secte avec celle des Aristoteliciens. 200 a. Attribuoient aux bons Genies, ce que l'on n'attribuë aujourd'hui qu'aux mechans. 291 a. Disoient qu'il y a eu dans la matiere un vice réel, qui a été un obstacle au projet de Dieu. 1139 b. Leur hypothese touchant l'origine du mal. 2333 a.

Plaute, facheuse alternative pour lui. 156 a. Cité. 3036 b.

Plebeiens, en quel an de Rome ils obtiennent l'entrée au Consulat. 823.

Plebeius & Nobilis n'étoient pas oposez dans l'ancienne Rome. 1589 b.

Pleiade imaginée par Ronsard. 1012 b. Qui sont les personnes qui y furent comprises. ibid.

Pleix [du] sa retractation au sujet d'Arnauld Avocat. 361 b. Il est mal recompensé d'avoir été si partial pour les Jesuites. 362 a. Ce qu'il a publié de la femme de Henri IV. 3004 b. 3005 a. Justifié de cela contre ceux qui l'ont blamé. 3005 a. & b.

Plenipotentiaire à l'âge de quatre vingt quinze ans, est une chose beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans. 910 b.

Plessis Mornai [du] écrit à Fra-Paolo, & lui recommande ses petits fils & leur Gouverneur. 987 b. Il est fort mal reçu à la Cour d'Angleterre, & pourquoi. 1113 a. Cité. 1393 a. & alibi passim.

Plessis Pralin [du] pour quelle entreprise il fut fait Marechal de France. 2613.

Pleureuses à loüage, crioient plus que les parens du defunt. 1829 a.

Pline cité. 91 a. & 224 a. & 761 b. & 3038 b. & passim alibi. Ne faisoit qu'effleurer les sujets qu'il traitoit. 160. Un de ses passages corrompu. 444 a. Hermolaus Barbarus y corrige près de cinq mille passages. 471 b. Le lieu de sa naissance. 473 b. Ce qu'il apelle des hableries de Magicien. 1028 b. Ne devoit pas croire que plusieurs ouvrages, qui couroient sous le nom de Democrite fussent de lui. ibid. De quelle maniere il parle des astronomes. 1567 a. Ce qu'il raporte touchant Apelles. 1825 b. Et touchant la cause de l'amour de Sappho pour Phaon. 2663 b. Semble condamner ceux qui écrivent des histoires. 2715 a. Critiqué sur le tems où il a placé Zeuxis. 3070 b. Plusieurs de ses fautes en peu de mots. 3122.

Pline le jeune, peu s'en faut qu'il n'ait épuisé dans son panegyrique toutes les idées de la perfection d'un souverain. 1163 b. Il y pourroit bien avoir outré de certaines choses. 2458 a.

Plomb, Philetas en mettoit à ses souliers, de peur que le vent ne l'emportât. 2405 b.

Plume qui a servi quarante ans. 175 a. Plume trempée dans le bon sens. 349 b. Plumes consacrées à la sainte Vierge. 460 a. Grands effets de la plume. 534 a.

Plumes venales, il n'y a rien de si execrable, qu'elles n'entreprennent de justifier. 1115 b.

Plutarque raporte deux faits ridicules. 40 b. Aplique les faits tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre. 60 b. Raison qu'il donne pourquoi les Juifs s'abstenoient du porc. 85 b. Fait une reflexion impie & contradictoire. 219 a. Sa contradiction sur la mort de Cassius. 828 b. N'est pas un bon guide de chronologie. 937 b. Cité. 1018 b. & 1137 b. Il attribuë à un Roi de Libye des choses qui ne regardent que Dejotarus. 1020 b. Faisoit servir une même historiete à divers usages. 1203 b. Jugement qu'il faisoit des poëtes. 1312 b. Comment il parvint à l'intelligence des historiens Latins. 1361 b. N'a rien compris dans un passage de Tite Live, au sujet de Camille & de Junon. 1699 a. En quoi il a dementi Aristote, quand il s'est agi des loix de Lacedemone. 1816 b. Plein de Sophismes. ibid. Son paralogisme au sujet de Sylla, & de la raison pour laquelle il avoit repudié Cœlia. 2102 a. Il pretend qu'il vaudroit mieux dire que Jupiter manque de puissance, que de dire qu'il manque de bonté. 2329 a. Il refute solidement les Stoiciens touchant les utilitez du vice. ibid. Il a cru que les bêtes raisonnoient. 2353 b. Examen d'un de ses passages, qui porte qu'au dire de Diogene les bêtes ne sentent pas. 2355 b. Il defend d'une maniere specieuse le dogme vulgaire des presages. 2365 a. Sa reflexion sur la difficulté qu'il y a de decouvrir la verité dans l'histoire. 2370 a. Il ne reconnoit dans la Divinité qu'une providence bienfaisante. 2371 a. Mais son goût en cela n'étoit pas le plus commun. 2371 b. Accuse Herodote d'impieté. 2373 a. Plutarque critiqué au sujet de certains monumens que l'on voioit au temple de Sancus. 2832 a. Quelle idée il donne de la Dialectique de Zenon. 3056 b.

Plutarque de la France, qui a été apellé de la sorte 2923. & pourquoi. 2930 a.

Pocok, il est étonnant qu'il ne soit pas un guide sûr en fait d'érudition orientale. 37 b. Ce qu'il raporte touchant la pierre noire que les Sarrazins honoroient. 93 a.

Poëme recompensé d'un sac d'argent, que l'auteur avoit peine à porter. 247 a. Poëmes où il ne manquoit qu'une seule syllabe. ibid. b. Un poëme doit être bon quand on le donne à un excellent poëte. 983 a. Poëme dont on ne veut paier que la moitié du prix promis à l'auteur. 2720 a.

Poëme épique, Homere n'en soutenoit pas la majesté. 57 b.

Poesie, oposée à l'aquisition des richesses. 617 b. Poësie d'une nouvelle sorte ajoûtée aux anciennes. 556 b. Si elle ne doit songer qu'à divertir. 850 a. Jugement que fait Dassouci de celle qui est impertinente au souverain point. 1005 a. A introduit mille impietez. 1312 a. Si les impietez qu'on y debite sont aussi condamnables que si on les debitoit en prose. ibid. Poësies des anciens Paiens brûlées à l'instigation des Prêtres. 2210 a.

Poesie galante, qui a passé pour le pere de cette poësie. 154. Sa licence profane. 556 b. N'étoit pas du tems d'Auguste ennemie de toutes idées grossieres. 3114.

Poësie iambique, par qui inventée. 319 a.

Poëte roial, qui a été honoré d'un tel titre. 1011 b.

Poëte heteroclite de Monseigneur frere unique de sa Majesté, qui se qualifioit de la sorte. 2372 b.

Poetes anciens ont très-mal concerté leurs calculs. 58 a. Les poëtes doivent quiter de bonne heure le service d'Apollon. 90 a. & 1013 a. Portoient autrefois leurs fictions fort loin sur le theatre. 119 a. Poëte qui fournit un exemple singulier. 247 a. Tous ceux qui se plaisent aux vers ne sont pas des poëtes. 281 b. Trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. 389 a. S'ils recitoient autrefois dans une maison de loüage. 403 a. Sterilité de leur metier. ibid. Il y en a plusieurs qui ont une plume à deux mains. 485 a. 864 a. Ils exaggerent bien souvent leurs besoins. 599 b. Leur tendresse pour leurs ouvrages. 746 a. Les licences qu'ils s'y donnent. 748 a. Se donnent une grande jurisdiction sur le tems. 859 a. Leur entêtement pour leurs productions. 864 a. Mal propres à prouver un fait. 934 b. Ils touchent avec trop de liberté aux grands mysteres, par des metaphores trop hardies. 963. Comment Charles IX. traitoit les poëtes. 1011 b. Poëte François qui preparoit des sonnets pour les livres à venir. 1013 a. Poëte de Cour ne renonce à l'hyperbole fabuleuse, que quand il n'en a plus de besoin. 1085 b. Poëte dont les vers rendent un grand service à des soldats vaincus. 1201 b. Ils ne se doivent jamais mêler de prophetiser. 1255 a. Gambara les met sous un rude joug. 1307 b. Produisent de mauvais effets en France. 1460 a. Ils se mettent facilement en colere. ibid. b. Sont toûjours prêts à se declarer pour le parti le plus fort. 1705 b. Leurs fantaisies transportées dans la Theologie des Paiens. 1702 b. Voi aussi 1710 a. D'où vient qu'ils paroissent tous si passionnez d'amour dans leurs vers. 1870 b. Poëtes Physiciens ont plus de liberté que les autres, pour parler des choses naturelles 1921 b. Ce que l'on doit juger des maitresses des poetes. 2016 a. Sont en possession de se loüer. 2019 b. La plupart ne reüssissent jamais mieux, que quand ils se mettent au dessus de la pudeur. 2072 b. L'envie de placer une érudition leur a souvent extorqué des choses mal-à-propos. 2087 b. Ne se font point un scrupule des anachronismes. 2089 a. Se vantent quelquefois de leurs bonnes fortunes en amour, qui ne sont que des jeux de leur esprit. 2271 a. Poëtes qui ont fait les mêmes vers. 2542 a. Peuvent faire des vers passionnez, sans être amoureux de la personne qui en est le sujet. 2594 b. Leurs secondes pensées ne valent pas souvent les premieres. 2596 b. Poëtes de l'antiquité loüoient jusqu'à leurs femmes. 1673 a. Preservatif contre leurs obscenitez. 2688 a. On plaisante ordinairement sur leur pauvreté. 2911 b. Ce qui en fait tomber plusieurs dans la pauvreté. 2913 a. Si ceux dont les vers ne sont point chastes, doivent être condamnez d'impudicité. 2925 a.

Tome II. 1097. Poëtes Italiens, *il a regné parmi eux beaucoup de licence.* 2124 b.
Tome III. 2171. Pogge, *Florentin, un de ses contes facetieux.* 244 a. *Frape à droit & à gauche dans son dialogue contre les hypocrites.* 777 a. *Il fait la relation du suplice de Jean Hus.* 778 b.
Poyet [*le Chancelier*] *la cause de sa disgrace.* 1180 b.
Point, *on a pretendu faire voir qu'il n'est pas possible de trouver le point fixe, qui determine precisément la nature de chaque chose.* 928 a.
Pointes *sont maintenant une monnoie decriée.* 1010 b.
Points, *si ceux que l'on donne au nom tetragramme lui sont propres.* 183 b. *Dispute excitée pour cela.* ibid.
Poiret, *ce qu'il a écrit sur la dispute de l'éternité du monde.* 3050 a. b.
Poissi. *Voiez* Colloque de Poissi.
Poisson, *qui portoit des pendans d'oreille.* 268.
Poitiers *assiegé par ceux de la religion.* 794 b.
Poitiers [*Diane de*] *chef d'une faction oposée à celle de la Duchesse d'Estampes.* 1518 a. *Cherchez* Diane de Poitiers.
Poitiers [*Apologie de l'Evêque de*] *quel est l'auteur de cette piece, & comment elle a été apellée.* 2641 a.
Pol [*Saint*] *tué par le Duc de Guise.* 1445 a.
Polemon, *sa conversion.* 3031 a.
Polyander, *Professeur en Theologie à Leide, étoit le plus moderé des adversaires des Arminiens.* 486 a.
Polyanthea, *l'histoire de cet ouvrage.* 1761 a.
Polybe, *ce qu'il raporte de Prusias.* 2358 b. *Jugement de Casaubon sur une traduction qui en fut faite par Perot.* 2382 a. *Ce qu'il dit du devoir d'un historien.* 2880 b.
Polycrate, *fait raser Smerdias.* 213 a.
Polygamia triumphatrix, *comment l'auteur de ce livre explique ces paroles*, Croissez & multipliez. 1754 b.
Polygamie, *il y en a une spirituelle où tombent les gens d'Eglise.* 42 a. *La polygamie permise par un Pape.* 1337 a. *Soumise au dernier suplice par Henri II.* 1521 b. *Les nations qui la pratiquent se font une idée affreuse du Christianisme à cet égard.* 1997 a.
Polygamites *n'ont point fait de secte.* 2242 b.
Politien, *vers Latin retrograde de Politien.* 757 b. *Reproche que lui fit Jean Lascaris.* 2468 a. *Comment sa vanité fût rabatuë.* 2739 a. *Cité.* 2815 a.
Politique, *se sert des pretextes les plus ridicules.* 40 b. *Est cause souvent du manquement de parole.* 313 a. *La plus fine veut que l'on menage souvent des personnes disgraciées.* 315 a. *On lui sacrifie toutes choses.* 667 a. *Celle des Princes a quelque chose de bizarre, quand elle consiste à debaucher les sujets les uns des autres.* 837 a. *Pourquoi les plus beaux systêmes de cette science sont courts dans la pratique.* 1573 a. *Elle veut quelquefois que l'on se declare de bonne heure ennemi du parti le plus fort.* 1646 a. *De quelle maniere elle a été definie par quelcun.* 3102. *Elle a un langage à part.* 3103 a.
la Politique du Clergé de France, *jugement sur ce livre.* 366 b.
Politiques *sont bien aises que les prêtres & les moines se rendent meprisables par leur mauvaise vie.* 21 b. *Doivent imiter ceux qui voguent sur la mer.* 1602 a.
Polyxene *étend sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement.* 633 b. 2253 a.
Pollio [*Asinius*] *son jugement sur les Commentaires de Cesar.* 879 b. *Plaida moins bien dès le moment qu'il eut aquis la facilité de plaider.* 2254 a.
Pologne, *érigée en roiaume.* 635 b. *Intrigues pour faire tomber la couronne de cet état sur la tête du Duc de Longueville.* 128 b. *Ceux qui y voulurent commencer l'ouvrage de la reformation, firent une grande faute en s'oposant au mariage de Sigismond Auguste.* 1835 b.
Pologne [*la Reine de*] *travaille à faire élire un successeur du vivant du Roi.* 1839 a. *Elle donne deux mille écus pour l'édition d'un livre d'astrologie.* 2147 b.
Pomme d'or *ajugée à Venus* 1704 a.
Pompea, *mit Cesar dans la même categorie, où il mettoit tant d'autres maris.* 884 b.
Pompée, *on ne croioit pas qu'il en eût bien usé s'il eût gagné la victoire.* 718 b. *Voulant épargner l'effusion du sang, perd l'occasion de finir la guerre.* 868 b. *On a observé qu'il ne commença d'être malheureux, que quand il soutint le bon parti.* 977 b. *Ce que Flora disoit de lui.* 1253. *Il est aimé des femmes.* 1254 a. *Ses biens vendus à l'encan par l'ordre de Marc Antoine.* 1300 b. *Ignoroit les galanteries de sa femme, quoi qu'on en parlât publiquement.* 1502 b. *Ce qu'il fit pour s'agrandir.* 2160 a. *Ne fut pas heureux en mariage.* ibid. b. *Se refugie en Egypte.* 2161 a. *Son habileté s'éclipsa dans la journée de Pharsale.* 2891 b.
Pomponius Lætus, *on lui fait un crime à Rome de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens.* 2452 b.
Ponce [*Constantin*] *sa conviction a donné lieu à des soupçons touchant Charles-Quint.* 818 b. *S'il a été confesseur de cet Empereur.* ibid. *Sa mort.* ibid. *Faits qui le concernent.* 896 a.
Poncet, *ce qu'il prêchoit à Paris contre une nouvelle confrairie.* 1526 a.
Ponctuation, *la mauvaise ponctuation d'un passage a fait dire qu'Aristote étoit Juif.* 347 b. *On n'y peut être trop exact.* 1077 a.
Poneropolis, *ville qu'un Roi de Macedoine fit bâtir.* 757 b.
Pons [*l'Evêque de St.*] *estimé par les Protestans, & pourquoi* 2130 a.
Pons [*Antoine de*] *Comte de Marennes, son changement après la mort de sa premiere femme.* 2302 a. *Sa maison jugée aussi ancienne que celle d'Aest.* ibid. b.
Pontanus [*Jovien*] *ce qu'il raconte d'un moine Espagnol.* 857 b. *Ce qu'il dit de la fortune.* 2890 b. *Vers qu'il fit sur une fille qui montroit sa gorge.* 1925 b.
Ponthieu, *qui est l'auteur de l'histoire genealogique de ses Comtes.* 6.
Pontifes, *qui avoient un très-grand pouvoir parmi les Payens.* 953 b.
Pontifical, *Grassis est fâché qu'il soit devenu public.* 1379 b.
Pontius [*Herennius*] *ce qu'il declara sur la conduite de son fils.* 543 b.
Popeliniere, *fait un mauvais parallêle.* 1121 a. *Pensa être écrasé pour certaines choses qu'il avoit narrées.* 2571 a. *Cité.* 2979 b.
Poppée, *tuée d'un coup de pied par Neron.* 763 b.
Populace mutinée, *jusqu'où capable de porter sa fureur.* 962 a. 1241 b.
Porc, *pourquoi les Juifs n'en mangent point, selon Plutarque.* 85 b.
Porcien [*Prince de*] *ce qu'il exigea de sa femme, étant sur le point de mourir.* 1442 a.
Porphyre, *sa prevention.* 200 a. *Sur quoi fondée.* ibid. b. *Ne parle que des dogmes de philosophie d'Ammonius.* ibid. *S'il a crû que les bêtes n'étoient que des automates.* 2356 a. *Aiant fait dessein de se tuer, en est detourné par son maitre.* 2436 b. *Il a cru que les bêtes ont la faculté de raisonner & de parler.* 2747 b. *Ce qu'il dit de Theopompe.* 2864 a. *Accuse les Chretiens d'avoir suposé des livres.* 3083 b.
Portique, *il passa en proverbe que sans Chrysippe le Portique ne seroit point.* 927 b.
Port-Roial, *faits historiques touchant ce monastere.* 362 b. *Si on y laissoit lire les livres des Sociniens à des enfans de qualité de douze ou treize ans.* 368 b. *De quels moiens Messieurs de Port-Roial se servent pour porter Mr. de Turenne à changer de religion.* 944 b. *Avoient des écoles, mais elles ont été cassées.* 2225 b.
Portugal [*Sebastien Roi de*] *donne à la sollicitation des Jesuites bataille contre les Mores, qui étoient trois fois plus forts que lui.* 1666 b.
Posidonius, *il ne faut pas s'arrêter à son temoignage, au sujet de l'invention des atômes.* 1803 b. *De quelle maniere il fut honoré par Pompée.* 2004 b.
Possedez *qui n'entendent ni le Grec ni le Latin.* 708 b. *Observation sur l'intelligence des langues qu'on leur attribuë.* 1374 b.
Possevin, *anachronisme de cet auteur.* 484 a. *Fait condamner par l'Inquisition un livre qu'il n'avoit jamais lu.* 1961 a.
Possible, *si une chose qui n'a jamais été, & qui ne sera jamais, est possible.* 561 b. & 562 b. & 929 b.
Postes, *qui les a établies en France.* 1882.
Posthumes, *modele proposé à ceux qui publient des œuvres posthumes.* 2390.
Poules, *quel peuple s'avisa le premier de les engraisser.* 1214 b.
Poumon marin, *ce que c'est.* 2448 b.
Pours, *Ministre Wallon, cité.* 1466 a. & 2073 b.
Pousser, *d'où vient que tous ceux qui ont de grands talens ne se poussent pas toûjours.* 516 a.
Pragmatique sanction, *il n'y avoit pas moins d'abus sous elle, qu'il y en a eu depuis le Concordat.* 2501 a.
Prateolus *critiqué par raport à la chronologie.* 66 a. *Impute aux Anabaptistes une doctrine extravagante.* 233 b. *Met dans son alphabet un très-grand nombre de sectes qui n'ont jamais existé.* 582 b.
Pré spirituel, *ses visions.* 2258 b.
Préadamites, *quelques unes de leurs difficultez.* 756 a.
Préadamites, *qui est l'auteur de ce livre.* 2337 a. *Et ce qui arriva à l'un & à l'autre.* ibid. b.
Prêcher, *maniere de prêcher singuliere.* 786 a.
Precisistes, *secte bien caracterisée.* 181 a.
Predestination, *il n'y a point d'hypothese sur les matieres de la predestination qui leve toutes les difficultez.* 359 b. *La doctrine de saint Augustin, de Jansenius, de Calvin, & des Thomistes est entierement la même sur ce sujet.* 423 a. *Bellarmin ne suivoit pas*

la doctrine des Jesuïtes sur cette matiere. 540 a. Bolsec declame contre ce dogme. 636 a. Les disputes touchant ce point avoient lieu parmi les anciens philosophes. 815 b. Les disputes qu'elle cause aujourd'hui auroient donné de grands avantages aux Manichéens, si elles avoient été de leur tems. 2326 b. Predestination absoluë, on ne doit pas commencer par là à prêcher l'Evangile aux infideles. 2559 b. On peut errer sur ces matieres par de bons motifs. 1729 a. C'est un scandale que les disputes de la predestination produisent une haine si envenimée. 2730 a. Cherchez Grace.

Predicateur, ignorance d'un predicateur. 74 a. Un autre s'afflige de ce qu'on lui dit qu'il fatigue ses auditeurs. 786 a. Un autre produit des effets surprenans. 794 b. & 848 b. Un qui étoit extraordinairement couru. 963 b. Predicateur qui dans une conjoncture extraordinaire prêcha sept fois en un jour. 1070 b. Un qui toussoit par compas & par mesure. 1223 b. Qui composoit en Latin les Sermons qu'il devoit prononcer en François. 1827 a. Predicateur brouillon & factieux ne merite point le nom d'orateur, pourquoi. 2379 a. Un qui boit en chaire. 2478 b. Un autre dont la maniere de prêcher tenoit un peu du burlesque. 2479 b. Les predicateurs ont un grand avantage sur les avocats. 45 b. Sont à craindre. 65 b. Sont fort mal traitez. 485 b. Rien de plus funeste à un état que des predicateurs emportez. 661. Les predicateurs aiment fort à voir les temples pleins d'auditeurs. 687 b. Ils ne gagnent rien de s'opiniâtrer contre le torrent des modes. 964 b. Si l'on doit prendre à la lettre tout ce qu'ils disent. 1854 a. Il y en a qu'on peut comparer au rossignol. 2166 b. Si ceux qui ont de la reputation doivent faire imprimer leurs sermons. 2184 a. Tycho-Brahé souhaitoit qu'il y en eût un bon nombre qui fussent mathematiciens. 2450 b. Les predicateurs qui sçavent entrer dans les interêts du peuple sont à redouter. 2479 b. Les plus celebres ordinairement ne sont pas profonds & sçavans. 2494 b. Il y en a qui aiment mieux se faire exiler, ou ne prêcher point du tout, que d'être courts dans leurs predications. 2495 b.

Predications, ce qu'en disoit quelqu'un. 325 a.

Predictions à quoi sont semblables les poëtiques. 588 b. Predictions astrologiques, quoi qu'elles ne soient en soi que des chimeres, ne laissent pas de produire des maux très-réels. 852 b. Ce qui s'en raconte met à bout la philosophie. 862 a. Ceux qui les debitent ne prenent pas assez de precautions contre l'incredulité. ibid. Dilemme contre ceux qui se mêlent de faire des predictions. 1392 b. Les plus chimeriques ont eu des merveaux que l'évenement a confirmez. 1582 a. Quel est l'esprit universel de ceux qui en font. 2042 b. Comment un d'eux repondit à une objection que lui fit la Reine de Pologne. 2043 a. Fausseté du raisonnement qu'on fait pour en établir la certitude. 2088 b. Reflexion sur les contes qu'on en fait. 2230 a. Il y a des predictions dont il seroit fort utile de tenir registre. 2271 b. Il ne faut point s'étonner si plusieurs de celles qui sont faites par de faux prophetes arrivent. 2598 a.

Predire, ceux qui se mêlent de predire l'avenir sont heureux quand ils servent un Prince destiné à de grandes choses. 333 a. Si on ne peut predire l'avenir à moins qu'il ne depende d'une cause necessaire. 815 a.

Prefaces & épitres dedicatoires ne doivent jamais être retranchées dans les Variorum. 170 a. Prefaces doivent être datées avec exactitude. 368 b. Il y a des mensonges de preface qui ne doivent point passer pour des pechez veniels. 372 a. C'est un plus grand defaut qu'on ne s'imagine de ne les pas lire. 704 b. Prefaces qu'on admire le plus. 767 a. C'est un defaut de ne les point dater. 2807 b.

Prejugez, font trouver du mal ou du bien par tout. 215 a. Un de leurs effets. 1652 a. Combien il est difficile de les surmonter dans la recherche de la verité. 2343 b. Leurs mauvaises suites. 2729 a.

Prejugez de religion, leurs mauvais effets. 579 b.

Prejugez legitimes contre le Calvinisme, qui est l'auteur de ce livre. 369 b.

Prelats, avis que la maitresse d'un Prelat lui donna un jour. 1106. a. Quand ils commencerent à frequenter la Cour, & le mal qui en arriva. 1282 b. Leur residence dans leurs Evêchez n'est d'aucune efficace pour la reformation des mœurs & des abus. 1658 b. Ils sont souvent sacrifiez au Pape dans les demêlez que les Princes ont avec lui. 1673 b.

Premontré, le Fondateur de cet ordre convertit beaucoup d'heretiques. 2834.

Presages, leur vanité. 899 a. Raisons contre la doctrine des presages. 1020 a. Reflexion sur ce que l'on en pense communément. 2365 b.

Prescience de Dieu nullement contraire à la liberté des creatures. 491 b.

Prescription, est quelquefois une preuve invincible de la fausseté d'un fait. 637 b.

Prêtres sont les plus à craindre de tous les accusateurs. 348 b. Il n'y a rien, selon Montagne, de plus ridicule que leur bonnet quarré. 660 a. Prêtre qui se rend delateur contre une Abbesse dont il étoit amoureux. 778 a. Il y en a beaucoup de coureurs, & qui s'offrent de porte en porte à dire des Messes à bon marché. 847 a. Ce qu'ils oposoient à l'éloquence de Farel. 1218 b. Les Prêtres du Septentrion ont plus de peine à subir le joug du celibat, que ceux du Midi. 1390 b. Il a été un tems où le concubinage ne passoit pas pour malhonnête parmi eux. 1847 a. Prêtre qui batit tant Viret qu'on le crut mort. 2968 b.

Prêtres Saliens, ce que Quintilien en disoit. 2076 a.

Preture, quand instituée dans Rome. 788 a. Si un Consul redescendoit à cette charge. 826 a. En quel cas cela est arrivé quelquefois. ibid.

Prevention, exemples étonnans de ce defaut. 1986 b. Voiez Prejugé.

Preuil [St.] s'il ne fut executé pour autre raison que parce qu'il avoit deplû au Cardinal de Richelieu. 1896 b.

Preux, expedition des sept preux. 87.

Priam, en quoi consistoit son bonheur selon Tibere. 1088 b. Où, comment, & par qui tué. 2435 a.

Prideaux cité. 1987 b. 2083 a.

Prier, c'étoit la coutume de tous ceux du Levant de tourner le visage en priant vers un certain point du ciel. 2083 a.

Prieres, sont combatuës par des contreprieres. 120 b. Dogme des Peripateticiens sur les prieres & les sacrifices. 348 b. Celles des faineans sont desagreables à Dieu. 1066 b. Il y a des difficultez à examiner sur leur efficace. 2752 a.

Princes, reponse d'un Prince. 97 b. Un Prince ne sauroit user d'une maniere de commandement plus absoluë que celle de la priere. 436 a. Il en coute cher quelquefois de l'avoir dechiré par des libelles. 678 b. La bonté des Princes contribuë plus à les renverser du thrône que leur mechanceté. 203 b. & 665 a. Voiez aussi 1102 a. Ne sçavent pas tout ce qui est dans les livres qu'on leur dedie. 254. On doit menager les jeunes Princes. 282 b. Ce qu'on considere comme leur malheur n'est qu'un moindre mal. 681 b. On ne doit pas trouver étrange qu'ils n'aient pas tout le merite qui leur conviendroit. 764 a. Bizarrerie de leur politique de debaucher les sujets les uns des autres. 837 a. Bien plus malheureux que glorieux par la necessité où ils sont reduits de faire certaines choses. 879 a. Ils n'ont pas de plus grands ennemis que les flatteurs, les Poëtes, les Panegyristes, les Devins & les Astrologues. 893 a. Negligent ceux dont ils sont assurez, & travaillent à gagner ceux dont ils se defient. 897 b. Voiez aussi 1535 b. Feroient plus en un mot que tous les sermons pour la reformation des modes. 964 b. Il ne suffit pas de leur faire la cour pour en obtenir quelque chose, si on ne la fait aussi à leurs favoris. 1004 a. Sont servis avec plus de zêle que Dieu, & sont pourtant bien souvent esclaves de leurs esclaves. ibid. b. La plupart des grands Princes sont malheureux dans leurs familles. 1008 b. Se jouënt du public. 1034 a. Ils commandent aux peuples, mais l'interêt leur commande. 1113 b. Il faut souhaiter de bons Princes, & tolerer les mechans. 1137 a. Leur gloire est souvent sacrifiée aux interêts d'un Ministre. 1256 b. Sont exposez à de grands inconveniens par des édits de persecution. 1514 b. Leur mauvaise foi desaprouvée par Henri le Grand. 1537 a. Ils sortent rarement à leur honneur de leurs demêlez avec les Papes. 1673 a. Il n'y a point de petits ennemis pour eux. 1758 b. Ils ont eu le droit de faire des loix sur les obstacles du mariage, & personne ne le leur a ôté. 1773 a. S'il est bon qu'ils soient scrupuleux. 1878 b. Leur entrevuë aporte plus de dommage que de profit. 1889 a. Leurs jalousies. 1895 a. Ils ne peuvent pas gouverner leurs états avec le chapelet à la main. 1960 a. On peut dire par raport à eux, qu'on quitte ordinairement le soleil couchant & qu'on regarde le soleil levant. 1966 b. Leurs édits contiennent souvent des honnêtetez qui ne sont que des mensonges. 2067 a. Il y en a qui sont encore plus embarrassez que les autres hommes sur le parti à prendre quand leurs femmes sont impudiques. 2205 b. Ils ne doivent jamais exposer leur majesté desarmée. 2269. Peuvent partager les soins du gouvernement avec un Ministre. 2312 b. Il n'est presque pas possible d'être sincere quand on parle d'eux de leur vivant, ou du vivant de leurs fils. ibid. Les bons se plaisent à distribuer eux-mêmes les graces, & laissent à leurs Ministres le soin de châtier. 2372 b. Se font la guerre, & s'accordent quand ils veulent. 2462 a. Cherchez Rois. Il est dangereux de leur donner des avis. 2523 b. Ils ne doivent jamais offenser personne par des railleries. 2824 b.

Tome II. 1097.
Tome III. 2171.

Princesses, *sont obligées de faire les premieres avances en amour à leurs inferieurs.* 802 a. *Ne peuvent guere cacher leur âge.* 2199 b. *Ne pourroient faire reussir une intrigue de galanterie, si elles n'avoient des confidentes.* 2201 b.

Principautez electives, *ceux qui y montent sont ordinairement fort ambitieux.* 273 a.

Principe, *divers sentimens sur le principe de toutes choses.* 793 a.

Principes, *pour en embrasser un il ne faut pas attendre qu'il soit à couvert de toute difficulté.* 181 a. *La plupart des gens changent de principes à mesure qu'ils changent de païs & d'interêts.* 477 a. *Les hommes ne se conduisent gueres selon leurs principes.* 1981 b.

Principes [*dogme des deux*] *l'un bon l'autre mechant, origine de ce dogme.* 2335 b. & 2371 a. *Empedocle commença de supposer ce dogme.* 3041 b. *Cherchez* Mal.

Priolo [*Benjamin*] *ce qu'il dit de la Princesse de Condé.* 701 a. *Et au sujet de la Marechale de Guebriant.* 1419 a. *Et de quatre Dames de la cour.* ibid. b.

Priscilien *souffre le dernier suplice pour ses heresies.* 1784 a.

Prise d'armes, *Mr. Amyraut condamne la prise d'armes des sujets contre leur Prince.* 197 a. b

Probite, *comment Seneque le pere definit cette vertu.* 140.

Procession *faite par François I. pour expier l'attentat des heretiques.* 732 b.

Proclus, *s'il a cru que les bêtes n'étoient que des automates.* 2356 b.

Procope, *qui le premier a mis au jour son histoire en Grec.* 1579 a.

Proculus, *sa lubricité.* 1530 b.

Procureurs, *il n'y en a jamais eu de Saints.* 2306 a.

Prodicus, *étoit le fondateur des Adamites.* 82 a.

Prodiges *multipliez par la facilité des Païens.* 334 a.

Προηρόσια, *sacrifices que les Atheniens firent pour tous les Grecs.* 2 a. *Et pourquoi.* ibid. b.

Profanation *horrible de plusieurs choses saintes sous Hadrien.* 482 a.

Professeurs, *les bassesses de quelques-uns, & leur amour sordide pour le gain qui les fait courir de poste en poste.* 41 b. & 146 a. & 147 b. & 1014 b. *Professeur qui fit un aveu peu ordinaire.* 365 a. *Professeurs en philosophie dans les Universitez de France n'expliquent point la politique.* 598 b. *La mort d'un seul Professeur peut retablir la paix dans les societez.* 615 a. *Il y a des professeurs qui gardent la solution des plus grandes difficultez, pour ceux qui leur donnent le plus d'argent.* 785 b. *La plupart ont leur écrit sous les yeux quand ils font leçon.* 1090 a. *Ce que quelques-uns faisoient mettre sur la porte de leur auditoire.* 1197 b. *Il y en a qui permettent tout à leurs pensionnaires, pourquoi cela.* 1717 b. *Livre qui ne contenoit autre chose que les injures que deux professeurs ont publiées l'un contre l'autre.* 2047 a. *Plaintes contre leur multitude.* 2790 b.

Profession, *avis important à ceux qui en exercent quelqu'une.* 252 b. *On doit se tenir dans les bornes de sa profession.* 843 a.

Prognostics, *credulité des peuples à cet égard.* 1890 a.

Promethee, *pourquoi & comment puni par Jupiter.* 1693 a.

Prononciation, *qui avoit de grands agrémens.* 2299 b.

Prophetes, *disproportion de leurs lumieres.* 208 b. *On nommoit ainsi ceux qui dans les colleges des prêtres d'Egypte en étoient comme les doiens & les chefs.* 261 a. *Les illusions & les échapatoires des prophetes modernes.* 1067. *Les Princes qui s'en moquent le plus, s'en servent pourtant avec beaucoup de fruit.* 1068 b. *D'où vient qu'ils sont si souvent seduits.* 1547 b. *Pierre de touche pour conoître les veritables.* 1987 b. *On tâche de justifier les nouveaux aux depens des vieux dont nous parle l'Ecriture.* 2590 a. b.

Propheties, *ceux qui les interpretent ne veulent jamais avoir tort.* 4 b. *De quelle maniere saint Bernard excusoit la fausseté de ses propheties.* 572 b. *On en supose pour les besoins d'un état.* 857 a. *Exemple des fourberies prophetiques.* 858 a. *Echantillon des fraudes qui se commettent par des propheties.* 898 b. *Les plus chimeriques peuvent amener sur la scène les grandes revolutions.* 1068 b. *On en a toujours supose, quand on a voulu porter les peuples à la revolte.* 1735 a.

Propositions *condannées doivent avoir toutes leur note particuliere.* 255 a. *Reflexion sur la censure vague qu'on en fait.* 255 a. & 451 b. *Methode de les extraire quand on veut faire censurer un livre.* 450 b. *Si deux propositions contradictoires sont quelquefois veritables & quelquefois fausses.* 380 b. *S'il s'ensuit que toute proposition étant vraie ou fausse, tout arrive fatalement.* 1141 b.

Propreté, *en quoi consiste la veritable.* 141 b.

Proprietez *des choses, on n'en peut rendre raison, que lors que ces choses ont été faites librement par une cause qui a eu ses raisons en les produisant.* 1032 a. *Il y en a plusieurs de naturelles qu'on a attribuées à des causes miraculeuses.* 1704 b.

Prosperité, *si elle est la marque de la vraie Eglise.* 1976 a. & 1991 a. *Exemple du neant de la prosperité.* 1893 b. *Inconstance des raisonnemens qu'on fait à l'égard de la prosperité & de l'adversité.* 1991 b. *Fausses consequences que l'on tire de la prosperité & de l'adversité.* 1995 a. *Voiez aussi* 2112 a.

Protagoras, *mettoit en problême la religion.* 1039 b.

Protectores domestici, *il falloit être de bonne maison pour entrer dans ce corps.* 2033.

Protestans, *quand & où leur ruine a été projettée.* 89 a. *On a dit qu'après avoir secoüé le joug papal ils trouvoient que le joug de la puissance seculiere n'est pas plus doux.* 161. *Ils ont toujours soutenu qu'il n'étoit pas besoin de miracles pour justifier la reforme.* 1770 a. *Sont surpris assemblez à Paris en 1557. au nombre de quatre cens dont sept furent brûlez.* 585 a. *Ils obtiennent presque tout ce qu'ils veulent après la fuite de Charles-Quint devant le Duc Maurice.* 895 a. *Bannis par l'Empereur ils esperent de retourner dans leur patrie.* 1067 a. *Leurs affaires ne peuvent manquer d'être dans une heureuse situation, & pourquoi.* 1116 b. *Combien l'émulation de deux grands Princes leur a été utile.* 1176 a. *Le Duc d'Orleans second fils de François I. leur offre de faire prêcher leur religion.* 1285 a. *Favorisez par des Princes Catholiques.* 1515 a. & 1520 a. *Leur dessein de se liguer contre les entreprises des Jesuites.* 1600 b. *Ils ne calomnient point les Catholiques, en leur reprochant des miracles qui se trouvent dans leurs Legendes.* 1972 b. *On traite de leur reünion.* 2164 a. *Devroient cesser de faire des livres de controverse les uns contre les autres.* 2451 a. *Ils se defient fort des Jesuites qui veulent embrasser leur religion.* 2564 b. *Informations contre quelques-unes de leurs assemblées à Paris.* 2584 b. *Il n'y avoit rien de captieux dans la clause de la confession qu'ils presenterent au Roi à Poissi.* 2651 b. *Pourquoi un Pape augura, qu'ils ne seroient pas de longue durée.* 2744 a. *Pensionnez par le Cardinal de Lorraine.* 1869 b.

Protestantisme, *il y a des gens qui souhaiteroient que son histoire n'eût été composée ni par un Catholique Romain, ni par un Protestant.* 2570 b.

Protogene, *peintre, n'étoit jamais content de ses ouvrages.* 1825 b. *Voiez aussi* 2716 b.

Provençaux, *leurs vacarmes contre Mr. de Launoi, pour avoir voulu les guerir de quelques erreurs.* 271.

Proverbe, *origine du proverbe* Græcum est, non potest legi. 48 a.

Providence, *la vanité de l'homme la lui fait revoquer en doute.* 16 b. *Axiôme d'un auteur moderne sur la providence.* 69 a. *Est superieure à tous nos desseins les mieux concertez.* 271 b. & 274 a. *Si on peut être honnête homme sans la craindre.* 407. & 1130 a. *On dispose d'elle avec un peu trop de temerité.* 574 a. *Et on s'ingere trop dans ses conseils.* 1995 a. *Voiez aussi* 2112 a. *Si en faisant le monde elle a fait aussi les maladies & les vices à quoi les hommes sont sujets.* 930 b. *Les poëtes en parlent sous des metaphores trop hardies.* 963 a. *La prosperité des mechans ne nous en fait guere douter quand nous nous ressentons de cette prosperité, ou que du moins nous n'en recevons aucun mal.* 1039 b. *Les raisons que l'on emprunte de son train ordinaire pour la prouver, ne sont pas bonnes pour toutes sortes d'incredules.* 1042 a. *On a dit que le châtiment de quelques impies étoit une sentence d'absolution pour elle.* 1053 b. *On voit souvent que ceux-là s'en defient qui croient avoir des inspirations.* 1066 a. *N'exauce point les faineans.* ibid. *Si ceux qui la nient ne peuvent pas vivre en societé.* 1130 a. *En quels cas on en est toujours content.* 1212 a. *Ses decrets viennent à bout de tout.* 1439 b. *Murmure contr'elle à cause de la prosperité des mechans.* 1484 a. *Opinion qui la nie, & qui va plus loin que celle d'Epicure.* 1629 a. *Jusqu'où elle éleve & abaisse les hommes, quand il lui plaît.* 1776. *Les mauvaises qualitez des hommes sont quelquefois plus propres à l'accomplissement de ses decrets, que les bonnes.* 1941 b. *Si l'on peut dire qu'elle renverse les prosperitez mondaines pour faire montre de sa puissance.* 2374 a. *Est revoquée en doute à cause de la prosperité des mechans.* 2624 a. *Voiez aussi* 1053 b. *Considerée d'un certain côté n'est pas propre à porter les mondains à la vertu.* 2751 b. *Combien ce dogme est capable de nous rendre gens de bien, & de nous consoler.* 2859 a. *Aveugle quelquefois les hommes.* 2891 b.

Province, *d'où depend la gloire d'une Province en certains tems.* 360 a.

Provinces-Unies, qui le premier fut leur Ambassadeur à la Cour de France, 382. Et quel rang y fut donné depuis ce tems-là à leurs Ambassadeurs. ibid. Les affaires y allerent toûjours de mieux en mieux, depuis qu'un Visionnaire les eut menacées de la vengeance du ciel. 1740 a. Elles sont les boulevards de l'Empire, les plus fermes apuis des Païs-Bas, les Mediateurs & les Garands de la paix. 1838 b. Voiez Etats Generaux.

Provincial [lettres au] voiez Lettres Provinciales.

Provinciaux jouez par Moliere, & pourquoi. 142 a. Sont de grands patineurs. 2288 a.

Prudence, si elle permet de resister aux esprits violens. 735 b.

Prudence, abregé de la vie de ce poëte. 2517. a.

Prusse, érigée en Roiaume. 2763 b.

Psammenitus ne pleure point la misere de ses enfans, & pleure celle de l'un de ses amis. 2369 b. n.

Psammitichus s'assujettit tout le Roiaume d'Egypte. 2208 a.

Pseaumes mis en vers François, sur quels airs on les chanta. 357 a. Faits concernant la version de Marot. 2073 a. Et de Beze. ibid. Voiez aussi 2075 a. & 2076 a. L'Eglise de Geneve qui s'étoit servie la premiere de la version de Marot & de Beze, a été la premiere à l'abandonner. 2075 b. Postposez ou égalez à Pindare. 2467 b. La version de sainte Aldegonde a eu le même sort que celle de Conrart. 2645 b. Changement de goût par raport à ces cantiques. 2944 a.

Pterelas, quelques remarques sur sa tasse. 2845 a.

Ptolomée, embaras de son systême touchant les spheres celestes. 852 a.

Puberté, quand on a cessé d'en juger par l'inspection des parties. 2519 a.

Public étoit trompé long tems avant l'invention de la Gazette. 96. Son ingratitude. 160 a. Il est necessaire pour le bien public de faire reconnoitre les grands hommes par leurs bons & par leurs mechans côtez. 423. Ses caprices & ses bizarreries à l'égard des Ouvrages des Savans. 467 a. 950 a. Merite du respect. 495 b. Si les vices lui sont quelquefois aussi utiles que les vertus. 1439 b. Esprit mercenaire de ceux qui le servent. 1474 b.

Publicain, qualité decriée dans l'Evangile & dans les auteurs profanes. 2956. a.

Pucelle, les Grecs & les Romains donnoient à ce mot un sens plus étendu que nous ne faisons. 703 b. Ce qu'Agur en a dit. 844 b.

Pucelle d'Orleans, son histoire. 1471 b.

Pudeur ne revient gueres quand elle est perduë. 685 a. Icarius lui érige une statuë, & pourquoi. 2345 a.

Puer, on pouvoit être apellé ainsi à l'âge de vint trois ans, dans la belle Latinité. 2080 b. & 2390 a.

Puissance, la seculiere & l'ecclesiastique ont besoin l'une de l'autre. 182 b. Voiez aussi 2992 a.

Punir, toute une nation punie pour le crime d'un particulier. 119 a. Ce que Bion disoit sur ce qu'on remarque que la justice divine punit quelquefois sur les enfans les fautes des peres. 601 b. Les Païens se representoient leurs Dieux comme punissans le crime en poussant le criminel dans un nouveau crime. 2120 a.

Purgatoire, ce qu'un rieur dit de François I. au sujet du purgatoire. 846 b.

Puristes, ont trop apauvri la langue. 1372 b.

Puritains, d'où leur vient ce nom. 189 b.

Purum putum, que veut dire cette expression. 171 a.

Putanisme de Rome, les auteurs de ces sortes de livres ne sont pas auteurs originaux. 198 b.

Puteanus [Erycius] a écrit du point du jour. 3121. S'est mal exprimé en parlant de ceux qui font le tour du monde par l'Orient. 3122. Refuté par Michaler qui oublie de lui objecter une chose. 3120 a.

Q.

Q, Un beneficier est depouillé de ses revenus, pour la prononciation de cette lettre. 2552 a.

Qualitez, effet des proportions & des disproportions entre les qualitez d'un même homme. 515 b. La difference qu'il y a entre celles qu'on nomme manifestes & celles qu'on apelle occultes. 1058 a.

Qualitez corporelles, ne sont point dans les objets. 2430 b.

Quercetanus mal traité par Patin. 1997 b.

Quernus promû à la dignité d'Archi-poëte, & couronné solennellement. 1788 a.

Question, il est presqu'impossible d'en vuider aucune par des disputes de vive-voix. 2455 a.

Question, inconveniens de cet usage. 1399 a.

Questure, les personnes Consulaires ne refusoient pas cette charge, quoi qu'au dessous de la Preture. 826 a.

Qui pro quo, on en voit souvent dans les auteurs. 57 a.

Quick loüé pour son recueil des Synodes de France. 498 b.

Quietisme, pensées qui en aprochent fort. 117 a. Sa conformité avec l'Origenisme spirituel. 2263 b. On en trouve les semences dans Platon. 2457 a. Enseigné dans l'Orient & dans l'Occident. 2769 b. Voiez aussi 2841 b.

Quietistes, échantillon de leurs visions. 691 b. & 692 a. Voiez aussi 1057 b. Pretendent que leurs principes sont aussi anciens que la Theologie mystique. 1058 b. Ce qu'ils disent de la fausseté des notions sous lesquelles on represente la divinité, est approuvé par des Philosophes. ibid.

Quinaut, vers à son sujet. 2911 a.

Quinquina, comment on l'apelloit au commencement. 1990 b.

Quinte-Curce valut mieux pour la guerison d'un malade qu'Avicenne, & les autres auteurs medecins. 2181 b.

Quintilien, jugement qu'il fait de Pacuvius & d'Accius. 45 b. Nous a conservé une pensée de bon sens. ibid. Ce qu'il dit d'un accusateur de profession. 834 a. Et de la facilité d'écrire. 1416 b. Et d'un écrit qu'on ne cesse de retoucher & de refondre. 1825 b. Censure les Ecrivains qui ne peuvent jamais se contenter. 2019 a.

Quolibet sauve la vie à un soldat. 524 b. Observation sur un quolibet Latin. 1076 a.

R.

RAbec, son martyre. 2765 b.

Rabelais, ce qu'en dit Girac. 2348 a.

Rabelais reformé, ce que c'est que ce livre, & par qui composé. 1311 b.

Rabins, comment quelques-uns d'entre eux expliquent le 7. vers. du Pseaume 51. p. 1007 a. En quoi ils semblent avoir connu la doctrine du peché originel. ibid. Ce qu'ils ont imaginé pour expliquer les variations de la nature. 2025 a. Ce qu'ils disent d'un petit os qu'il y a dans le corps de l'homme, & qu'ils apellent Luz. 2439 b. Sentiment de quelques-uns d'eux, sur l'ame des bêtes. 2602 b.

Rabutin [Bussi] cité. 332 a. Ce qu'un Abbé lui écrivit. 1337 a. Epigramme Latine contre lui. 2099 a. Faits qui le concernent. 3104. 3105. Ce qu'il dit de la contrarieté des pieces qui composent l'homme. 2278 b. S'il est l'auteur des amours du palais roial. 3104. Aveu qu'il fait. 3106.

Racan, ce qu'il estimoit le plus en lui. 2900 b.

Racovie, quand & à quelle occasion le College des Unitaires y fut demoli. 2741 b. & 2746 b.

Ragguagli du Parnasse, qui en est l'auteur. 621 a.

Ragotski [Sigismond] ce qui lui est signifié de la part de Dieu. 1066 b. Ses perplexitez sur la guerre qu'on vouloit qu'il fit. 1067. On debite après la mort de ce Prince des revelations qui le supposoient encore vivant. ibid. b.

Ragotski [George] initié aux mysteres de Drabitius. 1068 a.

Ragueneau, satire contre ce poëte. 1005 b.

Rajeunir, s'il est d'un homme sage de vouloir rajeunir. 2492 a.

Railleries, de gens qu'on brûloit en effigie. 654 b. Ne sçauroient être bonnes si elles n'ont d'autre fondement que des mensonges. 951 a. & 1500 a. & 1694 a. Cherchez Plaisanteries. Il y en a de si fines, qu'elles fâchent sans qu'on s'en puisse plaindre. 2509 a.

Railleurs, ce que sont ceux qui ont de l'esprit. 96 a. & 518 a. Preferent leurs railleries à leurs amis. 141 b. Ne doivent jamais fonder leurs plaisanteries sur des faits évidemment faux. 951 b. Sacrifient toutes choses à la passion de dire un bon mot. 2058 b.

Raynaud [Theophile] deguisé sous le nom de Stephanus Emonerius. 490 a. Accusé d'avoir censuré le Symbole des Apôtres. 1319 a.

Rainold [Guillaume] ce qu'on conte de lui & de son frere. 2822 b.

Raison a diverses faces. 504 b. S'il faut consulter ses lumieres. 686 b. Sa vanité & sa foiblesse. 1148 a. & 2026 b. Voiez aussi 2191 a. & 2325 a. Reflexions sur ses foiblesses. 1565 a. Elle n'est propre qu'à nous decouvrir nos tenebres, nôtre impuissance, & la necessité d'une revelation. 2016 b. Est en guerre continuelle avec le corps & les sens. 2278 a. Est incapable de nous faire faire ce qu'elle nous fait aprouver. 2279 b. Les Philosophes ont reconnu son esclavage, & soupçonné la cause qui le produit, & n'ont point ignoré que le pouvoir de la raison s'est perdu, & que sa lumiere s'est neanmoins conservée. 2279 a. b. Combien sa destinée est deplorable. 2325 a. Il est fort utile de l'humilier. 2328 a. Sa foiblesse nous doit conduire aux lumieres de la revelation. 2331 b. Ce que Cotta en dit. 2326 b. Est une source d'illusion aussi bien que les sens. 2387 b. Voiez aussi 3042 b. Ce

Tome II. 1097.
Tome III. 2171.

n'est pas elle mais la foi qui nous fait Chrétiens. 2387 b. Si l'évidence qui est son non plus ultra, peut être ce qu'on apelle criterium veritatis. 2431 a. Voiez aussi 3042 b. Si en suivant ses lumieres, & secouant le joug de la tradition, on est conduit à l'atheisme. 2940 b. Cherchez Philosophie. Les meilleures raisons perdent leur force dans la bouche d'un miserable. 2562 b.

Raisonnemens, il y en a qu'on peut éluder par un trait de plaisanterie. 475 a.

Rambouillet [l'Hotel de] son éloge. 1346 a.

Rambouillet [Madame de] quelle étoit sa vertu. 2016 b.

Ramisme combiné avec les disputes de Theologie. 1071 a. Fleurit en Suisse. 1555 b.

Ramistes. leurs disputes combinées avec celles des Theologiens. 1071 a. On se moque aujourd'hui de leurs querelles avec les Peripateticiens. ibid. b.

Ramus, épigramme faite contre lui. 2298 a. Etoit un pilier de la cabale qui vouloit changer la discipline. 3092.

Rapin [le Pere] juge que le XVII. siecle est superieur au precedent en lumieres & en habileté. 67 b. Est relevé de plusieurs erreurs concernant les études & les divers emplois d'Aristote. 346 a. Il ne se donnoit pas la peine de consulter les originaux. 352 a. Belle pensée de cet auteur sur les grands hommes. 461 b. Son égarement sur un passage de Plutarque, où il est parlé d'Epicure. 1129 b. Cité. 1187 a.

Rapt, puni de mort en France. 2421 a. Ne peut être justifié. ibid. b.

Ratan, ulcere très-malin. 18 a.

Ratisbonne, histoire de sa conference. 1619 b.

Ravaillac, s'il a pu être porté à assassiner Henri IV. par la doctrine des Jesuites. 2052 a. Ce qui le porta à commettre son parricide. 2053 b.

Ré [l'ile de] confonduë avec l'ile de Rié, est cause d'un anachronisme. 2757 b.

Real [l'Abbé de saint] injustement censuré, au sujet du Squittinio della liberta Veneta. 2946 a. Cité 1887 b. & 2886 b.

Rebatiser, s'il faut rebatiser les enfans batisez par une femme. 520 b.

Rebelles, s'ils font tout ce qu'ils peuvent, au lieu que ceux du parti du Prince ne font que ce qu'ils doivent. 926 b. Leurs artifices. 197 a. Leur protestation ordinaire qu'ils n'en veulent point au Roi. 1099 a.

Rebellion. celui qui en est le chef demande plus de soumission que le vrai maitre. 1445 a.

Rebenstock, ses colloquia mensalia. 1936 a.

Recit, le premier qui se soit fait a été infidelle. 1189 b. Ce qui étoit un funeste presage pour l'avenir. 1190 a.

Recommander, on se trouve très-mal de recommander un plus habile que soi. 846 a.

Recompenses, il faut chercher la recompense d'une belle action dans l'action même. 345 a. Ce qu'un auteur devroit faire pour en obtenir du public. 1475 a.

Reconciliation, fête que les Juifs celebrent par l'oblation d'un coq, & autres ceremonies. 1305 a.

Recueils, ceux des gens de lettres tiennent du naturel de la renommée. 12 b. Recueil de chansons spirituelles sur des airs tout-à-fait burlesques. 357 a.

Reformateurs ont crié contre le Peripatetisme, & pourquoi, selon le Pere Rapin. 352 b. Le style mordant de deux d'entre-eux leur a été fort utile. 637 b. Reproche qu'on leur faisoit d'avoir entrepris la guerre contre Rome, comme les Grecs contre Troie, afin d'avoir une femme. 771 a. Le temperament bilieux de quelques-uns a été jugé necessaire. 1218 a. Blâmez tacitement d'avoir outré bien des choses. 1264 a. Les calomnies que l'on débite contre eux sont destituées de toute vraisemblance. 1935 a. Impertinences fabuleuses que l'on publioit contr'eux. 1945 b.

Reformation de l'Eglise, ce qui en degoûta plusieurs. 105 a. Et en retarda le progrés. 129 a. Gens qui ont fait toute leur vie profession du Papisme encore qu'ils souhaitassent la reformation. 489. Baudouin fait un traité des moiens de parvenir à une bonne reformation. 515 a. Cameron trouvoit qu'il y avoit bien des choses à reformer tout de nouveau. 786 b. On peut croire que l'Eglise en a besoin, sans aprouver une certaine maniere de la reformer. 847 b. De quelle maniere quelques-uns en jugerent au commencement. 1147 b. & 1152 a. & 1157 a. Gens qui n'en étoient pas éloignez dans l'ame, mais qui desaprouvoient la conduite de ceux qui l'établissoient. 1148 b. Se maintint par l'émulation de François I. & de Charles-Quint. 1283 b. Celle que la Reine Elisabeth établit. 1641 a. Attaquée en Hollande. 1727 a. Ne pouvoit s'entreprendre dans un tems plus favorable. 1943 b. & 1948 b. Voiez aussi 2969 a. Inconvenient qui arriva à sa naissance. 1987 a. De quelle maniere Erasme & autres auroient voulu qu'on y procedât. 2060 a. Melanchthon n'en aprouvoit pas toutes les manieres. 2093 a. Favorisée par la Reine de Navarre. 2186 a. Voiez aussi 2187 a. & 2188 a. & 2191 a. Ses progrés par le moien du Roi & de la Reine de Navarre. 2193 a. La restauration des belles lettres lui a preparé un chemin. 2830 b. Projet qui en fut dressé à Cologne. 3023 b.

Reformation des mœurs n'est pas de durée. 2216 b.

Reformer, l'entreprise de reformer des abus peut quelquefois avoir des motifs criminels. 2953 b.

Reformez traitez de gens soupçonneux par Mr. de Thou. 89 a. Quelques-uns eussent adopté les medisances qui coururent contre Beze, s'il avoit écrit contre le parti. 591 a. Il s'en fallut peu qu'ils ne gagnassent le dessus en France. 1602 b. S'ils prirent alors les choses sur un trop haut ton. 1603 b. A quoi ils attribuent la persecution qu'ils souffrirent sous le regne de Henri II. 2462 a.

Refuge, cherchez Asyles.

Refugiez, Abraham est leur patriarche. 32 a. Esperent que leur rapel seroit un article de la paix de Munster. 1067 a.

Refuter, il y a des gens qui se plaisent plus à refuter ce que les autres ont dit, qu'a etablir quelque chose de certain. 462 b. Methode de refuter un livre, franche & de bonne foi. 2985 b.

Regens d'école, qui ne sont pas devenus pedans. 728 a. Servitude de leur condition. 3093 b. Regens d'école qui fait une action de courage. 1032 b.

Regis, sa maxime quand il est question de parler de Dieu avec exactitude. 2982 a.

Regius, Professeur à Utrecht, harcelé pour une these touchant l'union de l'ame avec le corps. 1361 b.

Regius [Raphaël] alloit aux leçons Greques à l'âge de 70. ans. 2168 a.

Regle d'équité que l'on doit suivre, quand on impute certaines choses à un auteur. 484 a. Regle pour bien conoître si c'est par impuissance, ou par mepris, qu'on ne repond point à un adversaire. 658 a. L'aplication des regles est plus mal aisée que l'art d'en bien discourir. 620 b.

Regner, l'envie de regner étouffe tous les sentimens de l'humanité. 853 a. Pourquoi il est dificile de bien regner. 429 a.

Regnier, quelques-uns de ses vers. 1610 b. Examen de ce qu'il dit que nous sommes les artisans de nôtre fortune. 2888 b. Cité. 2913 a. 3040 b.

Regulus, sa maxime doit être suivie, sur tout quand il s'agit de la maniere dont on doit traiter les heretiques. 584 b.

Reines, ce qu'elles devroient faire pour mettre leur sexe en bonne odeur. 1892 a. Considerations sur leurs amours illegitimes. 2179 a. Reine nourrice de son fils. 854 a.

Reines doüairieres, font souvent des cabales au prejudice de leurs enfans. 2359 b.

Reines d'Espagne, qui ont été élevées en France, ou en Allemagne tombent dans une espece de servitude. 2228 b.

Relations, s'il y faut suprimer les veritez qui pourroient choquer la pudeur. 616 a. Broderies qu'on y ajoûte. 871 a. La fausseté de celles qu'on publie dans les disgraces publiques servent de fondement aux historiens. 3101 b.

Religieux, il y en a eu qui ont couché avec le femme pour remporter une victoire plus pleine sur la concupiscence. 1261 a. Voiez aussi 1290 a.

Religieuses, dont on tâche de reprimer les dereglemens. 663 a.

Religion soumet les Souverains aux peuples, bien loin de soumettre les peuples aux Souverains. 7 b. Elle n'est point une invention humaine. ibid. Les disputes que l'on a sur son sujet causent d'étranges desordres. 16 b. La politique n'en ose pas commettre le soutien à Dieu uniquement. 69 a. L'indifference en fait de religion est fort odieuse. 71 b. Les hommes sont facilement trompez en fait de religion. 93 b. Se gâte en vieillissant. 168 b. Sert souvent de pretexte aux déloieaux. 224 b. Ceux qui s'en moquent sont capables de gâter les jeunes esprits. 602 a. Si c'est loüer quelcun que de dire qu'il a resisté aux tentations d'en changer. 613 b. La Religion se fourre par tout, & même jusques dans les duels les plus farouches. 694 a. Mauvaise coutume de l'interesser dans les querelles des savans. 704 a. On ne juge pas de sa bonté par le bon ou mauvais succés d'une bataille. 735. Ce que Charron en a dit. 906 a. & 907 a. Morceau de parallèle entre les religions. 911. Les bons mots d'un homme pour ou contre la Religion, ne prouvent pas manifestement qu'il en ait ou qu'il n'en ait point. 1054 a. Il est plus commun qu'on ne pense de n'y entendre rien. 1058 a. b. Il n'y arrive guares de revolutions, sans avoir demandé pour soi une tolerance

rance que l'on refuse aux autres. 1321 b. La Religion est divisée en factions tout de même que les Republiques. 1342 b. Inconveniens des disputes que les Theologiens excitent à son occasion. 1486 a. Il n'y a qu'elle qui puisse fournir de bonnes armes contre les sophismes des Cyniques. 1565 a. On s'exile pour elle sans renoncer à ses vices. 1662 a. Inconvenient de son unité. 1702 b. Disputes qui se font en Hollande touchant la religion. 1727 a. Maximes de latitudinaire sur ce chapitre. 1797 a. Il y a des peuples qui n'en ont point. 1799 a. Si les grands changemens que s'y font quelquefois doivent être imputez aux constellations. 1943 b. Les disputes de Religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens. 1944 b. Qui sont ceux qui doivent faire attention aux maux que les guerres civiles de Religion ont causez. 1964 a. On y a representé le ciel comme semblable à la terre. 2217 a. On ne doit jamais changer de Religion, si l'on ne gagne au change. 2234 a. Il est beaucoup plus avantageux de croire ce qu'elle enseigne, que de ne le croire pas. 2308 a. En quel desordre de cœur & d'esprit elle laisse l'homme quand elle est fausse. 2363. & 2364. Il y en a une qu'on apelle des prudens. 2568 a. La fausse reduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes. 2674 a. Il y a des gens qui l'ont dans l'esprit & non dans le cœur, & il y en a d'autres qui l'ont dans le cœur & non dans l'esprit. 2774 b. Gens qu'on a accusez de n'en frequenter point les exercices. 2808 b. Le dessein d'en changer a quelque chose qui étonne, & l'on a quelquefois de la peine à l'executer lors même qu'on y est tout resolu. 3011 b.
Religion dominante, a ses coups d'état aussi bien que les Princes de la terre. 1944 b. Maxime contre un homme qui entreprend de la combatre. 2850 b.
Religion du Souverain, cherchez Souverain.
Religion naturelle, une fausse raison la pourroit faire nier. 71 a. Ce que c'est. ibid.
Religion Chretienne, les Celses & les Porphyres l'eussent combatuë par les armes que Marie d'Agreda leur fournit. 103 a. Ce que Hierocles écrivit contr'elle. 1553 a. b.
Religion Romaine, l'exercice en est defendu en Bearn. 2194 b. Cherchez Eglise Romaine.
Religion Reformée, temoignage qu'un Libertin se sent obligé de lui rendre. 1036 a.
Religion Juive, Bodin lui donne l'avantage sur les autres religions. 625 b.
Religion Mahometane profanée. 36 a. De combien elle est plus étenduë que la Chretienne. 1964 a.
Religion du Medecin, ce que l'auteur de ce livre pense de la maniere dont les hommes engendrent leurs semblables. 2634 b.
Religieuses, si elles peuvent entendre une leçon d'Anatomie par raport aux parties qui servent à la generation. 81 a. Les Religieuses devoient être partagées en deux classes selon quelques Peres. 1257 b. En quel état sont aprés leur mort ceux qui ont eu à faire avec elles. 2049 a.
Reliques, plusieurs villes Paiennes se vantoient d'avoir les mêmes. 953 a. Ce que Pomponace en disoit. 2472 b. Perduës & d'autres substituées en leur place. 2543 b. Ramassées avec soin perdent leur prix par la reforme de Luther. 2952 b.
Se Remarier, reponse de quelques Dames lors qu'on leur parla d'epouser un second mari. 1356 a. Voiez aussi 1358 a.
Remede, c'en est un pour bien des gens que de decharger leur bile sur le papier. 31. Il y a des remedes qui font plus de mal que les desordres ausquels on veut remedier. 2376 a.
Remond [Florimond de] ce qu'il conte touchant un projet de reünir la Suede à l'Eglise Romaine. 1315 a. Cité touchant les Pseaumes. 2073 a. Ce qu'on lui repond touchant la conformité des airs de quelques Pseaumes avec des chansons vulgaires. 2074 a. Est le munitionaire general des écrivains Catholiques qui parlent des Reformateurs du XVI. siecle. 2243 a.
Remontrans, leurs sentimens ne sont point regardez comme fondamentaux. 1343 b.
Renaudie [la] harangue ses complices. 1432 a.
René Roi de Sicile, étoit peintre. 2178 b.
Rennes, desordres de ce Diocese. 1256.
Renommée, cherchez Reputation.
Repas, il y en a qui sont plus perilleux pour de certaines gens, qu'une bataille pour un Colonel. 1832 a.
Repondre, s'il vaut mieux repondre à certains temperamens fougueux, que ne le pas faire. 735 b.
Represailles necessaires dans la guerre. 525 a. b.
Reprobation absoluë, pourquoi Arminius y vouloit insister dans ses disputes avec Gomarus. 1344 a.
Republique Romaine, à quoi Cesar l'avoit reduite. 881 b.
Republique des lettres a aujourd'hui de plus habiles gens, qu'elle n'en avoit dans le siecle passé. 88 a. Voiez aussi 859. De quelle sorte de liberté on y doit jouir, & jusqu'où elle doit s'étendre. 2352 b.
Republiques, se corrompent en vieillissant. 168 b. C'est dommage pour elles que quelques philosophes se soient entierement adonnez à étudier la nature. 215 a. Le changement de gouvernement y sera inevitable si elles s'amusent à conquerir. 717 b. Ne peuvent souffrir un merite distingué. 966 b. Ont un avantage que les Roiaumes n'ont pas. 1535 a. Sont sujettes quelquefois à d'horribles confusions. 1559 a. & 1571 b. & 2379 b. Comment on y peut conserver quelque ombre de liberté quand la Monarchie s'en empare. 2104 a.
Reputation, stratagême pour montrer combien vaut une bonne reputation. 322 a. Une grande reputation de probité en quelcun deplait à bien des gens. 342 a. A de grandes influences pour avancer ou pour reculer les évenemens. 373 b. Est à charge aux gens de lettres. 466 b. Il est difficile d'en avoir une grande, sans être exposé aux coups de langue des medisans. 2869 b.
Requête des Dictionaires, Menage suprima cette requête. 462 a. Citée. 1372 b.
Requêtes, il y a une infinité de requêtes des Protestans de France, qui n'ont jamais été presentées au Roi. 400 b. Qualitez dont elles doivent être acompagnées si l'on veut obtenir quelque chose dans une Cour. 1475 b.
Res, quelle étoit la signification de ce mot parmi les Latins. 1812 a.
Resident d'une Cour, qui a querelle avec quelcun, & qui le fait apeller. 872 b.
Ressusciter, se prenoit quelquefois chez les Egyptiens & chez les Pheniciens pour revenir d'une grande maladie. 87 a.
Restitution, si l'on s'en peut dispenser sous quelque pretexte que ce soit. 8 a.
Resurrection, les Juifs content qu'il y a un petit os dans l'homme, dont Dieu refera notre corps. 483 a. Sa possibilité enseignée par Chrysippe. 930 b. Il semble que Democrite ait promis la resurrection aux cadavres qu'on auroit ensevelis dans du miel. 1028 a. Pensée singuliere là-dessus. 2235 b. Cruë par de savans hommes entre les Païens. 2863 b.
Retraite, peu de gens de lettres la font à propos. 89 b. Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligens à la faire. 90 a. 1013 a.
Reuchlin, l'histoire de ses demêlez avec Hochstrat. 1575 a.
Revelation, sans elle la raison ne nous peut servir de rien, pour sortir des difficultez sur la religion. 2026 b.
Reünion des Lutheriens & des Calvinistes tentée inutilement. 1096 a. b. Duræus disoit qu'il n'y avoit que quelques Ministres qui s'oposassent à cet ouvrage. 1136 b.
Reünion des Catholiques & des Protestans, livre fait pour y parvenir. 1664 a.
Reünion des religions, gens qui en ont été entêtez. 2110 a. b. & 2121 a.
Reünis à l'Eglise Romaine, sont scandalisez de la censure pleine de mollesse de la cité mystique de Marie d'Agreda. 104 b.
Revolutions d'état, les plus grandes n'ont la plupart du tems pour principe qu'une bagatelle. 1083 a. Leurs principes & leurs ressorts. 1104 a. Leurs preparatifs ordinaires. 1314 b. Quelle est presque toujours la chaine & l'analyse des plus grandes. 2160 a. Supercheries qu'on y emploie pour les faire reüssir. 2958 a.
Rhescuporis, sa perfidie. 973 b.
Rhetoriciens, il leur est permis de se servir de raisons fausses & captieuses, & pourquoi. 856 a. Exemple de leurs tours de passe-passe. 1059 a. Les Commentaires les devroient faire sentir. ibid. Rhetoriciens & Philosophes chassez de Rome. 1214.
Rhetorique, une de ses figures fait perdre un procés. 140 a. A des regles peu conformes aux loix de l'histoire & de la bonne foi. 822 b.
Rhodes, erreur de calcul sur le poids de son Colosse. 860 a. Son changement d'état par le credit de Mausole. 1485. L'histoire des violences & des debauches qui y furent exercées ensuite. 1486 a. Sa Democratie changée en Aristocratie, dans la guerre sociale. 2082.
Rhodiens, envoient des Ambassadeurs au Roi Ptolomée. 50 b. Avoient si fort esperé de vaincre les Romains, qu'ils avoient preparé des chaines pour ceux qu'ils prendroient. 828 b. Leurs temples pillez par Cassius. ibid.
Rhodiginus profite des travaux d'Erasme avec ingratitude. 1158 b. Convaincu de faux au sujet d'Euripide. 1207 a. Accusé d'avoir fait un solecisme. 3072 a.
Riario, ce qu'on a dit de Pierre & de Hierôme de ce nom. 2737 b.

Tome II. 1097. Tome III. 2171.

Ribadeneira, ses retractations au sujet des miracles du Fondateur des Jesuites. 1849 b.

Ricaut, son erreur sur l'esperance des femmes Mahometanes. 1476 a. Il a mal entendu Busbeque, au sujet de l'ignorance des Turcs dans la Chronologie. 1648 b.

Richard [l'Abbé] cité. 993 b. 1948. 3013 a.

Riche, reponse de Simonide qu'il vaut mieux être riche que d'être savant. 2725 b.

Richelieu [le Cardinal de] veut conferer avec Amyraut. 194 a. Aimoit qu'on ne lui demandât rien. 312 a. Ne pardonnoit jamais. 364. On a debité qu'il ne cessoit de lire l'Argenis. 479 b. Fait bien un éloge. 485 b. Il est étrange qu'il fasse valoir l'acte pretendu de Bertelier contre Calvin. 578 b. & 638 b. Et les calomnies de Bolsec contre le même Calvin. 770 a. Emploie quelques-unes des rhapsodies des calomniateurs de Beze. 993 b. Il vouloit beaucoup de complaisance de ceux qui lui apartenoient. 698 b. Intrigues pour le chasser de la Cour. 867 b. Sa methode. 944 b. Ce que lui dit Louis XIII. après la mort du Marechal d'Ancre. 962 b. Ses amours pour Marion de Lorme. 1035 b. Son dessein d'accorder les deux Religions, traversé par sa mort. 1236 a. Ses amis & ses ennemis ont perdu des batailles, ceux-ci pour lui nuire, & ceux-là pour lui rendre service. 1255 b. Les Ministres de Languedoc lui font la reverence, & lui marquent le peu d'aparence qu'il y avoit de reünir les Religions. 1303 b. Fort liberal envers les Muses. 1345 b. Les reproches qu'il fait aux Reformez au sujet de la Majesté Roiale, & les reponses qu'on fait à ces reproches. 1721 b. S'il y eut des gens qu'on fit mourir sous son ministere dont toute la faute consistoit dans le malheur de lui deplaire. 1896 a. & 2061 a. Voi. 2541 b. Sa puissance dura plus que sa vie. 1903 a. Etoit fort bas. 2061 b. Il étoit delicat & fier. 2018 b. Quelles étoient ses occupations, après avoir travaillé aux affaires de l'état. 2040 b. Il étoit de l'interêt de Louis XIII. que ses troupes fussent commandées par les amis de ce Cardinal. 2066 a. Etoit fort sensible aux satires. 2140 b. Avoit besoin de semer des pieges par tout. 2141 a. Discours que Gueret lui fait tenir. ibid. b. Ceux qui ont eu des relations à ce Cardinal nous en ont laissé de mauvais portraits. 2142 a. Les malheurs de l'Europe lui sont tous imputez. 2143 b. Il fait chercher la Pierre Philosophale, sur les écrits de Sylvius. 2145 b. Ce qu'il disoit à un Capitaine aux Gardes. 2890 a. N'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence. 2892 a. Fait avoir une pension à un genealogiste plagiaire. 2962 b.

Richeome, commet une erreur qui est utile à son but. 2014 a. Cité. 1950 a. 2015 a. 2621 b.

Richeriens, secte chimerique. 2577 b.

Richesses, des Philosophes y ont renoncé avant la doctrine de Jesus-Christ. 214 b. On les meprise quelquefois par un principe d'amour propre. 342 b. Il faut beaucoup de grandeur d'ame pour les mepriser. 773 a. Il nous est bien plus aisé d'y renoncer qu'aux louanges. 793 b. Elles ont quelquefois tenu lieu de crime à d'illustres personnages. 830 b.

Ridicule, on ne l'est jamais, quand on ne fait que suivre l'usage. 951 a.

Rigorisme, ce que c'est. 2579 b.

Riiswick, la paix de ce nom avantageuse aux alliez. 1733 b.

Rio [Martin del] censuré de plusieurs faussetez au sujet d'Agrippa. 114 b. Cité. 3051 a.

Rituel, celui des Juifs contient de rares observances. 131 a.

Rivet, aigrement critiqué par le Pere Labbe. 14 a. Son sentiment sur la maladie d'Abimelech. 27 b. Sa reflexion contre saint Augustin au sujet de son relâchement dans la Morale. 67 a. Il est étonnant qu'un homme comme lui ait ignoré que Calvin a été pere. 771 a. Son jugement sur un ouvrage de Sedulius. 1274 b. Voiez aussi 1275 b. De quelle maniere il refute la reponse de Coeffeteau à du Plessis Mornai, au sujet des louanges données à Luther, par Langius. 1760 b. 1761 a. N'a pas suivi toute la suite de la dispute de Campian & de Whitaker. 1937 b. Est de ceux qui citent après les Modernes, sans consulter les originaux. 2754 a. Il étoit depositaire de plusieurs lettres du Patriarche Cyrille. 3029 b.

Rivieres, peuvent être aujourd'hui fort dissemblables à ce qu'elles étoient anciennement. 2675 a.

Rivinus, recourt aux Magistrats contre Reinesius. 2567 a.

Robe, procés intenté pour le derangement des plis d'une robe. 1591 a.

Robert d'Arbrissel. Voiez Arbrissel.

Roberval repond aux objections de Mr. Descartes contre Mr. de Fermat. 2304 a.

Rochefoucaut [le Duc de la] ses memoires seront toujours estimez meilleurs, que ceux de Cesar. 879 b.

Rochelle, son Synode National. 736. Il n'est pas permis à cette ville d'avoir d'autres Pasteurs, que ceux qui y seroient nez. 1069 a. Est assiegée par le Duc d'Anjou. 1347 a. Resolutions tumultueuses de l'assemblée de la Rochelle. 2109 b.

Rodon [David de] n'enseignoit certains sophismes qu'à ceux qui les paioient. 2514 b.

Rohault, decrit les effets que produit la methode de philosopher contractée dans les écoles. 1187 a. Ce qu'il dit des Guises. 1444 a.

Roiaume divisé contre soi-même, &c. jusqu'où cette maxime de Jesus-Christ est veritable. 2192 b.

Roiaumes, ceux qui tombent en quenouille sont sujets à bien des inconveniens. 2180 a.

Roiauté, est une chose de grande depense. 2492 a.

Roye [Eleonore de] meurt de deplaisir. 1822 b.

Rois, plusieurs ont porté le titre de grand Roi. 387 a. Le titre de Roi des Rois étoit moins propre que celui de grand Roi à flater l'orgueil des Orientaux. 387 b. Leurs ennemis ont eu de la veneration pour eux. 203 b. Leur autorité peu respectée quelquefois en France. 533 b. Il y a des peuples qui ne s'en sauroient passer. 797 a. Si l'on n'en voit pas plus souvent de dethrônez, c'est que leurs peuples n'ont pas été sollicitez à la revolte par des intrigues assez bien conduites. 1008 b. Les services qu'ils ne peuvent reconnoître les rendent d'ordinaire ingrats. 1100 a. b. La facilité & la bonté des Rois est plus prejudiciable à leurs états, que la severité & la mauvaise humeur. 1520 b. Voiez aussi 1525 b. Roi dont la condition étoit bien malheureuse. 2157 b. Il est difficile de juger de leur conduite. 2196 a. Cherchez Souverains. Roi qui a des freres & des enfans, a plus de peine à gouverner sa famille qu'à gouverner son Roiaume. 2360 a. On change de principes sur leur droit. 3094.

Roland, en quel lieu on lui érige des statuës. 1400 a.

Romains accoutumez à faire des aplications de certaines pensées de Comedie aux personnes de leur tems. 45 a. Comparaison de leurs dernieres conquêtes avec les premieres. 122 b. N'aprouvoient pas qu'un Magistrat superieur fut accusé par un subalterne. 140 b. Sont cruellement insultez par les Parthes. 388. Qui sont ceux qu'on a nommez les derniers Romains. 716 a. Qui des Romains a été apellé le dernier. 827. Les anciens n'avoient pas sur la debauche, les regles de politesse que nous avons aujourd'hui. 863. Ils faisoient bien moins de cas de ceux qui gagnoient des batailles, que de ceux qui achevoient la guerre. 876 b. C'est pour cela que leur politique étoit de changer souvent de Generaux. 877 a. Leur ambition par raport à la propagation de leur langue. 943 a. Par quels degrez ils ont passé de la frugalité au luxe. 1081 b. Aimoient mieux perdre la vie que la virilité. 1268 a. Peu religieux observateurs des traitez de paix. 1660 a. N'accordoient l'honneur du triomphe qu'à ceux qui reculoient les frontieres. ibid. Voiez aussi 1661 b. Leur politique pour avancer leurs conquêtes. ibid. Traitez de loups ravisseurs, par Telesinus General des Samnites. 1737 a. Les anciens Romains étoient aussi fous qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre des genealogies. 1755 a. La difference qu'il y a entre les anciens & les modernes, & d'où vient cette difference. 1990 b. Les Romains portent la guerre en Afrique, pour sauver l'Italie. 2083 a. Ils defendent aux poëtes de medire des Magistrats, mais ils leur permettent de medire des Dieux. 2368 a. Quand ils se porterent à l'abolition de certaines fêtes nocturnes. 2867 b. Evoquoient les Dieux tutelaires des villes qu'ils assiegeoient & qu'ils croioient de prendre. 2755 a. b. Leurs cruautez contre les Bretons. 2811 a. Tâchent de flechir Venus Verticordia pour faire cesser l'impudicité. 2817 a. Plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux. 3109.

Roman de Theagene & de Chariclée, la source & le modele de presque tous les autres Romans. 1499 a. Railleries contre son auteur. ibid. b.

Romans, leurs grotesques ont fait irruption dans la religion. 125. * Reflexion sur les enlevemens des heroines de Roman. 1490 a. Voiez aussi 2421 a. En quoi consistent les principales differences qui se trouvent entre les Romans, & les anciennes Mythologies. 1570 a. Ceux de la nouvelle mode perdent le goût des jeunes gens. 1631 a. Auteurs de Roman manquent fort souvent de jugement dans leurs fictions. 1452 a. Ceux d'aujourd'hui repandent mille tenebres sur l'histoire. 2227 a. Comment la vertu d'une heroïne y doit être menagée. 2041 b. Une heroïne grosse ou accouchée y fait un étrange personnage. 1862 a.

Rome, on y aprend la fin d'une guerre plutôt que le commencement. 255 b. Qui le premier de ses Senateurs embrasse l'Evangile. 256 a. Sa Monarchie metamor-

tamorphosée en République. 714. Ses premiers habitans avoient besoin d'un Monarque. 716 a. Et elle ne pouvoit plus s'en passer lors que Jules Cesar fut assassiné. 717 b. Qui a été apellé son second Fondateur. 787. Qui le premier y a exercé l'art de la Medecine. 831 b. Qui de ses Generaux s'embarqua le premier sur l'Ocean septentrional. 1085. Les bornes de son empire reculées contre le presage des idolâtres. 1456 a. Raillerie de saint Augustin là-dessus. ibid. Se soumit dès les premiers jours aux volontez de Cesar. 2103 b. Conformité entre sa fondation & celle de l'univers. 2266 a. Jugement touchant les plus celebres écrivains de l'ancienne Rome. 2510 a. Les statuës de ses divinitez étoient dans les commencemens de vile matiere. 2618 a. Avoit deux noms l'un connu & l'autre inconnu. 2754 b. & 2755 a. b. Son horoscope retrograde. 2837 a. N'étoit presque pas connuë en Grece du tems d'Alexandre. 2861 b. Pourquoi les filles y étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille quand elles se marioient. 2832 a. Jusqu'où on y avoit porté l'excès de l'ivrognerie. 2903 a.

Rome Chretienne, qui fut le premier des Grecs qui y enseigna la philosophie. 330 a. Dureté de la Cour de Rome pour le Patriarche de Babylone. 78. Recompenses de cette Cour pour ceux qui se declarent en sa faveur. 118 b. Etrange corruption de ses Papes & de ses Cardinaux, decrite par une personne non suspecte. 845 b. Cette Cour n'est pas moins interessée que les autres à maintenir l'equilibre entre toutes les Puissances de l'Europe, soit Catholiques soit Protestantes. 2116 b. & 1117 a. Son avarice & son impureté. 1269 a. La Monarchie des Papes y est plus admirable que celle des Cesars. 1388 b. On peut apliquer à la nouvelle Rome ce que Virgile a remarqué touchant l'ancienne. 1396 b. Cette ville allarmée d'une Bulle que l'on devoit publier contre les Sodomites. 1464 a. Lettre fort piquante écrite contre la Cour de Rome. 1561 a. Description de cette ville en vers. ibid. Son changement de coutumes à l'égard des femmes. 1564 a. La Cour de Rome a autant à craindre de certains Princes Catholiques, que des Protestans. 1646 a. Rome nonobstant la residence de ses Evêques, est plus corrompuë que les autres villes. 1658 b. Rome saccagée par les troupes de l'Empereur Charles-Quint. 1676 a. La Cour de Rome maintient ses droits avec plus de politique, que la Cour de France. 1773 b. Rome consternée par la victoire de Ravenne. 1891 a. Les Partisans de la Cour de Rome allarmez par le volume des libertez de l'Eglise Gallicane. 2028 b. Cette ville accorde à une femme le droit de bourgeoisie, à cause de ses rares qualitez. 2126 a. A quoi monte le revenu que le Pape y tire des courtisanes. 2737 a. Ses aquisitions dans les Indes, par le grand nombre de Chretiens qu'il y avoit. 2817 a.

Romorantin, édit de ce nom. 1601 b.

Romulus, loix qu'il établit touchant le service divin selon le temoignage de Denys d'Halicarnasse. 1917 b. Son horoscope retrograde. 2837 a.

Rondel [du] l'auteur de ce Dictionaire lui propose un point de Chronologie à éclaircir. 604 a. Quelle est sa profession, & quels sont ses ouvrages. 1135 a. b. Il est digne des loüanges de tous les Journalistes. ibid. Examen de deux remarques qu'il fait. 1917 b. Envoie un memoire à l'auteur de ce Dictionaire, touchant l'ame des bêtes. 2351 a. Son objection contre la necessité de croire une providence pour embrasser la vertu, & fuir le vice, & la reponse à cette objection. 2751 a. Son jugement sur Balzac. 2875 a.

Ronsard, son sonnet sur les privileges des medecins auprès du sexe. 299 a. Sa truelle crossée. 1863 b. A quelle occasion il fit un poëme contre les athées. 2558 b.

Roque [l'Abbé de la] attribuë au Pere le Tellier ce qu'il ne dit point, au sujet de Quinte-Curce. 2533 b. Censuré. 2129 a. Cité. 2706 b. & alibi.

Roquelaure, ce qu'il dit en entendant lire une satire contre Henri IV. 2304 a.

Rose [Roman de la] qui en est l'auteur. 19 b. A été composé cent ans après Abelard. 1502 b.

Roses, d'où produites. 1986 a.

Rosier [Du] Ministre, change de Religion pendant le massacre de la saint Barthelemi. 2011 b. Et contribuë beaucoup à l'abjuration de plusieurs grands Seigneurs. 2012 a.

Rosier des guerres, ce que c'est que ce livre. 1179 b.

Rosni, fait tout ce qu'il peut pour detacher Henri IV. de Madelle. d'Entragues. 2905 a.

Rossane [la Princesse de] veuve du Prince Borghese. 915 b.

Rothe [Jean] fanatique, sectateur & ensuite schismatique de Labadie. 1739 a.

Rovere, illustre Maison du Piemont, qui y possedoit un étrange privilege. 2737 a.

Rouillard [Sebastien] refuté au sujet d'Amyot & de son voiage à Trente. 190 b. Son capitulaire touchant la validité d'un mariage. 2530 b.

Rousseaux sacrifiez aux Manes du Roi Osiris. 747.

Ruarus, ses conjectures au sujet du pretendu Mahometisme d'Alciat. 149 b.

Rufinus [Cornelius] degradé de la dignité de Senateur Romain pour cause de luxe. 1082 a. 1211.

Ruys [Moines de] depoüillez de leurs biens à cause de leurs debauches, par un Seigneur Breton. 21 b.

Ruzé [le Docteur] ne peut souffrir que des Ministres commencent une conference par la priere. 2614 b.

S.

SAbine [imperatrice Romaine] empoisonnée par l'ordre de son mari. 2816 a.

Sacerdoce, ce qui en excluoit au tems même que les gens mariez n'en étoient pas exclus. 402 a.

Sacrement, celui de penitence renvoié au lit de mort, aussi bien que celui de l'extrême-onction. 518 a. Les laïques ont droit de les administrer dans certains cas de necessité. 1421 a.

Sacrificateur, reflexion sur ce que le souverain sacrificateur des Juifs ne pouvoit se marier qu'avec une fille. 401 b.

Sacrifices, les Paiens se sont vantez que le feu du ciel tomboit sur leurs sacrifices. 17 a. Dogme des Peripateticiens sur les sacrifices & les prieres. 348 b. Cherchez Victimes.

Sadi, Prince des poëtes Turcs & Persans. 2578 b.

Sadolet, Cardinal, écrit une lettre aux Genevois. 769.

Saducéens, s'ils nioient entierement la providence. 2637 a. & 2639 a. & 2640 b. Un de leur secte a été quelquefois grand sacrificateur parmi les Juifs. ibid. a.

Sagacité, preuves d'une sagacité extraordinaire. 1025 b. Elle seroit odieuse à tout le genre humain, si elle étoit telle. 1026 a.

Sage, il n'y a que lui qui soit exempt de la servitude. 886 b. S'il se doit marier. 1503 a. Quelle doit être son insensibilité. 2443 a. Divers sens de ce mot. 2663 a.

Sages-femmes, pourquoi ainsi nommées. 2663 a. Sage-femme penduë à Paris, pour avoir fait avorter plusieurs femmes. 2314 b.

Saints. Saint creé par ignorance & par le hazard. 2102. On conte qu'il y en a une infinité en Turquie qui ont chacun leur metier. 911 b. Leur invocation est depuis long tems en pratique parmi les Juifs. 1170 b. Sont toujours beaux dans leurs portraits. 1254 a. Leur credit n'est guere diminué dans l'Eglise Romaine. 1277 a. Precipitation avec laquelle on entasse les miracles dans leur Legende. 1284 b. Voiez aussi 2357 a. Ceux qui ont compilé leurs Vies, ont été les plus hardis des auteurs. 1636 b. On a mis en question à Rome si les saints du Vieux Testament meritent le culte que l'on rend aux canonisez. 1649 b. Les anciens sont plus incertains que les modernes. 1772 a. Ce n'est pas par les miracles que les Saints ont faits, mais par la charité qu'ils ont euë, qu'il faut juger de leur sainteté. 1849 a. Inconveniens qui se trouvent quelquefois dans le culte qu'on leur rend. 1855 a. Comment leur culte s'est introduit. 2217 a. Pensée sur leur invocation. 2235 a. Il y en des Saints de toutes sortes de metiers, excepté de procureurs. 2306 b.

Sainte-Aldegonde, écrit aux Etats la fausse nouvelle du mariage du Duc d'Alençon avec la Reine Elizabeth. 2645 a. Voiez Aldegonde.

Saint-Evremoniana. Voiez Evremont.

Sais, ville, où située. 2205 a.

Saladin, son commerce avec Eleonor de Guienne femme de Louis VII. 1876 a.

Salamine, comment cette île vint en propre aux Atheniens. 2843 a.

Salamine, ville de Cypre, pourquoi apellée de la sorte, & quand cessa la coutume d'y immoler des hommes à Jupiter. 2853 a.

Salerne [l'Ecole de] defend de manger des féves. 2444 b.

Sales [François de] propose l'élephant pour un exemple de pureté. 476 a.

Salian [le Pere] censuré de plusieurs épitaphes. 77 b. Censuré par Noldius au sujet de Juba. 1335 a.

Saliens, ce que Quintilien disoit des Prêtres Saliens. 2076 a.

Salique [la Loi] condamne à la castration les esclaves surpris en adultere & en larcin. 1269 a. Voiez Loi Salique.

Sallo, ce qu'il dit du goût d'Allatius. 175 a. Pensée de ce Journaliste. 1031 b. Sa reflexion sur le livre des Libertez de l'Eglise Gallicane. 2029 b.

Tome II. 1097. Salluste, *une de ses maximes dementie par la maniere dont Sanches Roi de Castille usa d'une autorité usurpée,* 851 a. *Comment il fut traité chez Fausta.* 2101 b.
Tome III. 2171. *A été peut-être critiqué trop severement d'avoir employé de vieux mots.* 2547 a. *Il ne lui sied pas bien de declamer contre la corruption de son siecle.* 2924 b.

Salmeron *accusé de plagiat.* 1245 b.

Salomon, *les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent qu'il entendoit le langage des oiseaux.* 2899 a.

Saltatricula, *ce mot d'Aulugelle est mal traduit par celui de* sauterelle. 1591 a.

Saluces [*Marquisat de*] *est une partie du Piemont.* 604 a.

Salvien, *son opinion touchant les impuretez du Theatre.* 1661 a.

Samaël, *devient amoureux d'Eve.* 1192 b.

Samos, *île, pourquoi apellée Parthenia.* 1696 b.

Sanar, *Soudan d'Egypte, depossedé par Dorgan.* 2236.

Sanchez *met au rang des pechez veniels l'inspection de sa propre nudité, & au rang des pechez mortels l'inspection de la nudité des autres.* 84 a.

Sanction, *il n'y avoit pas moins d'abus sous la Pragmatique sanction, qu'il y en a depuis le Concordat.* 2501 a.

Sanctuaire, *les grotesques de nos vieux Romanciers y ont fait irruption.* 125. *S'il est plus exempt des caprices de la fortune, que les autres choses.* 452 a.

Sancus, *de qui étoient certains monumens que l'on voioit dans son temple.* 2832 a.

Sanderus, *ses medisances contre Anne Boleyn.* 634 a.

Sandis [*Edwin*] *cité.* 81 b.

Sandoval *n'est pas comparable à Mr. de Thou sur les loüanges de Charles-Quint.* 897.

Sanson [*Nicolas*] *son erreur sur la capitale du Ponthieu.* 5 a. *Critiqué sur un point de chronologie, au sujet de Pytheas.* 2448 a. *Il repond au Pere Labbe.* ibid.

Santeul, *fait des vers qui le brouillent avec les Jesuites, & avec les Jansenistes.* 372 a.

Saocondarius, *comment s'apelloit sa ville capitale.* 1019 b.

Sapores, *Roi de Perse, son fils meurt entre les bras de Manes.* 2022 a.

Sara, *sa dissimulation loüée par des Peres de l'Eglise.* 27 a. *On pretend qu'elle étoit une convertisseuse.* 33 a. *Mise en parallèle avec la femme de Dejotarus.* 1020 b.

Saramita [*André*] *fanatique impie.* 1429 a.

Sarasin, *son sonnet fameux.* 1194 a. *Cité.* 1490 b.

Sarrau, *suprime une circonstance desavorable au Comte de Coligni.* 1449 b.

Sarrazins, *combien étoit vaste leur domination.* 8 b. *Prodigieuse defaite des Chretiens par eux.* 9 a. *Ils honorent une pierre qu'ils nomment Brachthan.* 92 b. *Sont defaits devant Toulouse.* 1188. *Ils detruisent la ville d'Aix.* ibid b. *Ont moins repandu de sang dans toutes leurs persecutions contre les Chretiens, qu'il n'en a été repandu dans les seuls massacres de la saint Barthelemi.* 1981 a.

Satires *ont besoin de commentaires dès le tems qu'on les compose.* 25 a. *On fait beaucoup d'honneur à ceux qui en composent, quand on les en croit sur leur serment confirmé par des temoins.* 257 a. *Funestes effets des satires.* 317 b. *Conditions necessaires à ceux qui en font.* 539 a. *Satire peut être aisément metamorphosée en histoire.* 714 b. *Est une des pestes de l'histoire.* 2063 a. *C'est un trait de satire que de raporter le detail des richesses de certaines gens.* 963 b. *Qui en ont été les premiers auteurs.* 1911 a. *On y debite mille choses qu'il est impossible qui soient venuës à la connoissance de l'écrivain.* 3105. *Reponse generale à ceux qui se plaignent de celles qu'on publie en Hollande.* 3106.

Satiriques *ne depensent pas assez en espions.* 505 b. *Avancent souvent des medisances faciles à refuter.* 634 a. *Leur impudence à mentir.* 700 a. *Leur methode.* 708 b. *On ne doit pas les laisser impunis.* 952 a. *Ne doivent pas être moins soumis que les autres aux loix du raisonnement.* 2057 b. *Ne se piquent d'aucune exactitude.* 2058 b. *Il ne faut point s'y fier.* ibid. *Il arrive quelquefois que les Magistrats qui negligent de les châtier portent la peine de leur nonchalance.* 2136 a. *Empoisonnent les actions les plus pieuses.* 2953 b. *Cherchez* Calomnie. *Portrait fidele de ces écrivains.* 3106. *Tous les legislateurs se sont accordez à les punir severement.* 3107. *Attenteroient à la vie de leurs ennemis, s'ils en avoient les mêmes commoditez que d'attenter à leur honneur.* 3112.

Saturne *dethrôné, souffre en cela la peine du talion.* 226 b. *Ses impuretez.* 2406 b.

Savans *nient quelquefois les choses les plus aisées à savoir.* 55 b. *On peut affecter par politique de ne passer point pour savant.* 264 b. *Savans pauvres ou malheureux.* 447 a. & 841 b. & 1011 a. & 1064 a. 1249 a. & 1858 b. & 1963 a. & 2170 a. *Un de leurs malheurs quand ils se distinguent, c'est que tôt ou tard les fautes de leur jeunesse leur sont reprochées par leurs ennemis.* 459 a. *Qui se sont faits admirer de bonne heure.* 493 a. *Il leur importe de se faire imprimer.* 662 b. *Ceux qui le sont le plus, ne sont pas les plus propres à negotier les affaires delicates.* 731 a. *Il y en a qui sont avares de leur science.* 785 b. *Ceux qui sont nez dans quelque bourg, se qualifient ordinairement de la ville la plus voisine.* 843 a. *Rien n'est plus redoutable pour eux qu'un grand Seigneur qui aime les sciences.* 848 a. *Il y en a qui ne veulent pas avouer d'être redevables de quelques lumieres à leurs censeurs.* 935 b. *Savant dont la fille unique est reduite à une grande misere.* 1079 b. *Lesquels entre les savans peuvent être comparez à des diamans bruts.* 1033 a. *Il y en a peu qui veuillent s'exposer au jugement des temeraires.* 1080 b. *Ils ne devroient jamais marquer de la curiosité pour les nouvelles de ville.* 1412 a. *Marque de l'esprit studieux de quelques-uns* 1460 a. *Savans frustrez de leur attente eu égard aux gratifications.* 1464 b. *Leurs éloges & leurs épitaphes disent toûjours qu'ils ont bien vécu avec leurs femmes, mais il ne s'y faut pas fier.* 1547 b. *Les femmes les peuvent bien aimer à cause de leur science, sans aimer pourtant la science même.* 1566 a. *Quel cas ils font quelquefois des productions de leur esprit.* 1714 a. *C'est un grand malheur pour eux d'avoir à faire aux Intendans des Finances.* ibid. *Savans qui savent tout, excepté ce qu'ils devroient le mieux savoir.* 1843 b. *La plupart ne sont propres qu'à cultiver les terres defrichées.* 2032 b. *D'où vient que plusieurs d'entre eux ne veulent pas parler Latin.* 2254 b. *On met trop de minuties dans les journaux que l'on fait de leur vie.* 2311 b. *Qui sont les auteurs du Journal des Savans.* 2319 b. *Savans deshonorez par les impuretez de leurs femmes ou de leurs filles.* 2796 a. *Courent après les choses éloignées, & laissent ce qu'ils ont sous la main.* 3090. *Cherchez* Auteurs & Ecrivains.

Saül *Roi d'Israël, on est surpris de voir qu'il ne connoit point David, qui marche contre Goliath.* 1007 b.

Saumaise *a savamment corrigé une épigramme inserée dans Plutarque.* 154 a. *Il s'est souvent abusé pour s'être trop fié à sa memoire.* 278 b. *Il reprend Solin d'une faute, & tombe lui-même dans une autre.* 317 a. *Etrange bevuë dont il parle.* 487 a. *N'a point répondu au traité de Blondel sur la Papesse Jeanne après s'y être engagé.* 611 a. *Trouve Eschyle plus obscur que l'Ecriture Sainte.* 1169 b. *Ses contradictions au sujet de Grotius.* 1406 b. *De qui il fut l'épouvantail.* 1428 a. *Aime mieux mal raisonner, que de perdre ses decouvertes.* 1457 a. *Comment un de ses adversaires se vante de lui avoir fait perdre la vie.* 2113 a. *Vers qu'il fit sur une chose que l'on a dite des singes.* 2394 a. *A cru que les animaux étoient doüez de raison.* 2609 a.

Savoie, *un de ses Ducs a depensé cent mille écus à chercher des enchanteurs.* 753 b. *Le Duc de Savoie est en dispute avec la Republique de Venise sur la preseance.* 1378. 1379 b.

Savoie [*Charles Emanuel Duc de*] *monnoie qu'il fit battre.* 1523 a.

Savoir, *s'il est vraisemblable qu'aucun philosophe ait jamais soutenu, qu'il ne savoit pas s'il y avoit quelque chose.* 2105 b.

Saurin *cité.* 79 b. & 375 b. *Sa dispute touchant le principe de la foi.* 522 a. *Ce qu'il dit de l'ignorance invincible.* 2581 a.

Sauterelles *d'eau de Minturne sont aussi grosses que sur les côtes d'Afrique.* 279 b. *Plaisante histoire à ce sujet.* ibid.

Saxon [*Jean*] *Recteur de l'Academie de Wittemberg, debite dans un programme des faussetez indignes de la Gazette.* 1282 a.

Scaliger [*Jules Cesar*] *ne parle pas fort obligeamment de ceux de Naples.* 178 b. *Jugement qu'il faisoit de Cardan.* 805 a. *Est blâmé de n'avoir écrit que par la demangeaison de contredire.* 807 b. *& de plusieurs fautes fort considerables.* 808 a. *Origine de sa haine contre Dolet.* 1061 b. *Livre qu'il se vanta d'avoir lu.* 1122 a. *Ses emportemens pour la defense des Ciceroniens.* 1152 a. *Il se piquoit d'avoir été à la guerre.* 1153 b. *L'histoire de ses harangues contre Erasme.* 1154 a. *Il n'a pas compris la pensée d'Horace, au sujet des Mimes de Laberius.* 1742 b. *Son invective contre le gouvernement d'Athenes.* 2379 b. *Il n'est qualifié dans ses lettres de naturalité, que de medecin natif de Verone.* 2955 b. *S'embarrasse en parlant du tour du monde par l'orient & par l'occident.* 3123.

Scaliger [*Joseph*] *a ramassé une érudition très-curieuse de Jacob.* 95 a. *On ne doit pas faire fond sur tout ce qu'il dit.* 105 b. *Sa temerité à juger des pensées du cœur.* 543 a. *Sa prediction se trouve fausse.* 588 b.

Sa distraction lors qu'il supputa le poids du Colosse de Rhodes. 860 a. Commet de grosses fautes au sujet d'Helene. 1494 b. Est apellé le heros des critiques. 1826 b. Son jugement n'étoit pas toûjours sûr. ibid. Etant prês à rendre l'ame il temoigne l'horreur qu'il avoit pour le style affecté. 1832 b. Examen d'une de ses pensées. 2198 a. Se trompe quand il pretend que Jules Cesar n'est jamais retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. 863 b. Fait un conte ridicule. 1080 a. Debite de son propre pere des faits qui sont refutez par des pieces originales & publiques. 1153 a. & 1154 a. Il est loüable d'avoir suprimé certaines lettres de son pere contre Erasme. 1153 b. Il a écrit de la quadrature du cercle. 1249 a. Critiqué par le Pere Morin & par Mr. de Maussac, au sujet de Raimond Martini. 2078 a. Il écrit de sa propre main les injures les plus grossieres sur les livres de Junius. 1690 b. Reproche que Scioppius lui fait. 2688 b. Attrapé par Muret. 2908 b.

Scaligerana, ce livre est écrit avec peu d'exactitude. 1011 a.

Scandale, on n'en prend pas assez des écrits que les uns publient contre les autres. 183 a.

Scanderbeg, son siege de Belgrade. 2183 a.

Scarron cité sur une avanture burlesque. 236 b. & 1704 a.

Scazons, espece de vers, qui en a été l'inventeur. 1568 b.

Sceptiques, Scepticisme. Cherchez Pyrrhoniens, Pyrrhonisme.

Scepus, le Baron Gregoire Hormath y érige un nouveau College. 1380 a.

Scevola [Mutius] sa plaisanterie. 140 a.

Schedia, ville, où située. 2105 a.

Schenck surpris par le Comte d'Embden. 1898 a.

Schlusselburgius, nomme apostasie le changement de Lutherien en Calviniste. 1828 b. Cité. 585 a. 1669 a. 2809 a.

Σχολαστικὸς du tems d'Aristote ne signifioit point encore un écolier. 347 a.

Scholastiques apellent especes intentionelles, ce que Democrite & Epicure apelloient εἴδωλα. 858 a. Qui le premier parmi les Grecs a traité les matieres selon la methode des scholastiques. 992. La religion n'a pas besoin de leur jargon, pour la defense de ses points fondamentaux. 1362 a. Leurs qualitez chimeriques sont bannies 1804 b. Ils agitent plusieurs questions inutiles sur des faits qui n'arrivent jamais. 2661 a. Leur retorsion contre les Cartesiens, au sujet des formes substantielles. 2701 b. Ils ne cherchoient que l'art de faire des objections & d'y repondre. 2870 a.

Schomberg son memoire. 1527 a.

Schoockius poursuivi par Descartes en reparation de calomnies atroces. 245 b. Illusion de cet auteur, censurée. 461 a. Cité touchant la danse. 2649 b.

Schucker, coupe la tête à son frere. 229 b.

Schurman, modestie de cette Demoiselle. 2067 b.

Sciences, Lactance pretend avoir demontré qu'il n'y a aucune science dans l'homme. 306 b. L'entreprise de les combatre toutes est la plus hardie qu'on puisse former. 307 a. La science enfle, mais il y a un autre talent qui enfle encore d'avantage. 358 a. Ses bornes 1655 b. Rendoit les personnes suspectes à la Cour de Rome. 730 b. Il y a des gens qui voudroient que la clef n'en fut pas communiquée au peuple. 2415 b. Une chose qui est propre à les faire mépriser. 2567 b. Sont incapables de dissiper les tenebres de l'idolâtrie. 2674 a. Plaintes contr'elles. 2790 b. Accusées de porter de mauvaises influences sur la religion. 2830 a. Science est le principal caractere ou privilege des Dieux. 3044 a.

Science moienne, ne guerit de rien contre les objections des Manichéens. 2327 b.

Scioppius fait très-mal à-propos le Theologien sur un bon mot qu'on donne à Charles-Quint. 893 b. Il raille Strada sur le bonët de Charles-Quint, qu'il disoit être encore teint de son sang. 895 a. Insulte les deux Scaligers. 1122 a. Il étoit fort satirique. 1163 a. Ses fraudes & ses larcins par raport à Gifanius. 1331 b. Ses exaggerations. 1339 b. Son blasphême contre l'Ecriture Sainte. 1597 a. Sa plaisanterie sur un endroit d'un Sermon de Pierre Dexa. 1854 b. Il dechire le Roi Jaques I. dans une satire. 2524 a. Calomnié par Ogier. 2681 b.

Scythes, ce qu'ils representent à Alexandre. 2371 a.

Scythien, Arabe, ses impietez. 2022 a.

Scotistes, leur sentiment sur la nature des Universaux, n'est qu'un Spinozisme non developé. 18 a. & 876 a.

Scribere, ce qu'on doit entendre par ce mot. 263 b. & 267 b.

Scriverius, ce qu'il cite de Scaliger. 2909 a.

Scuderi [Madlle. de] a tiré de sa tête tous ses ouvrages. 1131 b. Ses complaintes. 1345 b. Elle est la premiere qui a changé l'économie des Romans, en faisant garder plus de bienseance au sexe. 1863 a. Sa conversation sur les auteurs qui aiment à dedier leurs livres. 2556 b. Est apellée la Sappho de nos jours. 2661 b.

Sculpteurs qui n'étoient jamais contens de leurs ouvrages. 2716 b.

Scultet, avoit fort à cœur la reünion des Lutheriens & des Reformez. 2451 a.

Sebaste change son nom en celui d'Eleuse. 314 b. Conjecture sur ce changement. ibid.

Seckendorf, particularité qu'il a trouvée concernant Aleandre. 162 b.

Secret revelé qui plut à beaucoup de gens. 25 b.

Sectaires, quand ils se brouillent s'entre-haïssent bien plus, qu'ils ne haïssent ceux dont ils se sont separez. 149 b.

Sectes, prevention qui regne dans toutes les sectes. 37 a. Voi aussi 149 b. Une secte peut devenir bien-tôt dissemblable à celui qui l'a fondée. 83 a. Voies pour les empêcher de s'aggrandir assez semblables par tout. 231 b. & 232 b. Pourquoi tolerées dans les Provinces Unies. 232 a. On en peut embrasser une par l'envie de se vanger. 1232 b. Sectes tolerées, on leur fait ordinairement l'injustice de les soupçonner de mauvaises intentions. 1244 a. Il est naturel à une secte mal traitée de se rejouir des embaras où se trouve l'état. 1514. Il n'y en a point qui triomphe pleinement des autres. 2606 a. Changent d'esprit & de maximes à mesure qu'elles changent d'état & de condition. 2949 b. Voi aussi 2962 a.

Seculaires [Jeux] quand furent celebrez les cinquiémes. 865 b. Vossius avance sans aucun fondement qu'on en celebra au commencement du VIII. siecle de Rome. ibid.

Seditieux, combien coupables devant Dieu. 2307 b.

Sedition arrêtée par le silence d'un Pythagoricien. 2085 a.

Segrais cité. 2973 a. Voiez aussi 2975 b. n.

Seguin [Pierre] medecin celebre dans la Faculté de Paris. 129.

Segur-Pardaillan, deputé vers les Princes Protestans. 705 a. & 706 a.

Sejan, entretenoit un commerce criminel avec la femme de Drusus. 1087 b. Ses artifices. 1088 b. Loüé excessivement. 2313 a.

Sejan, fatalité d'un cheval de ce nom. 828 a.

Sein, severité des Anabaptistes contre l'atouchement du sein d'une maitresse. 2019 b.

Selim, Empereur des Turcs, étoit peintre. 2179 a.

Semence, si celle de tous les êtres vivans, est animée. 2699 b.

Semiramis, étoit de la derniere lasciveté. 394 a. Si elle avoit bâti Babylone. 445.

Senat Romain depouille deux Consuls de leur charge pour n'avoir pas respecté une lettre qu'il leur avoit envoiée. 788 b. Rend Cesar superbe par les honneurs qu'il lui confere, & puis le hait quand il est devenu superbe. 882 b. Obligé à toutes les loix établies par le peuple. 1590 a.

Senateurs censurez pour n'être pas en habit decent. 856 a. Ils rentrerent en possession des tribunaux de justice. 1083 b.

Senef, particularitez de la bataille de ce nom. 2760 a.

Seneque, se sert d'une pensée d'Agathon. 94 b. Comment definit la probité. 140. Belle morale de ce philosophe. 207 b. Pensée de ce philosophe. 337 a. Est censuré d'avoir donné à Aristide, ce qu'il falloit donner à Phocion. 345 b. Recommandoit la pauvreté au milieu de l'opulence. 555 b. Critique judicieuse de ce philosophe. 921 a. Ne regardoit que comme une fraude pieuse ce que les anciens ont dit de la foudre de Jupiter. 983 b. Son anachronisme au sujet d'Alexandre & de sa conversation avec Diogene. 1050 b. Ce qu'il dit de l'historien Ephore, & en general de tous les historiens. 1126 b. Cité. 1186 a. Comment il a pu poser en fait qu'aucun Romain ne s'étoit apliqué à composer des Apologues. 1176 a. Ses regles touchant la chasteté des femmes. 1670 b. En quel cas il croit qu'un mari couchant avec sa femme est adultere. 2346 a. Il s'est refuté lui-même dans ses écrits, en parlant de l'ame des bêtes. 2353 a. Selon lui, on ne peut être homme de bien, sans l'assistance de Dieu. 2372 a. Il se moque de la multitude des livres, qui avoient été faits sur le sophisme apellé le menteur. 2406 a. Raporte tous les degrés du Scepticisme. 3058 a.

Sens, si leurs plaisirs ne sont point spirituels. 1134 a. Pourquoi la coutume les émousse. 2324 a. Si leur évidence se prouve par ces paroles de JESUS-CHRIST, voiez moi, touchez moi. 3064 a.

Sens commun, il y a des gens qui le perdent par raport à certaines choses, & qui neanmoins font paroitre leur jugement dans tout le reste de leur conduite, 2915 a.

TABLE DES MATIERES.

Tome II. 1097. Sentences frapent beaucoup. 343 a. Doivent être incorporées dans le discours d'une façon imperceptible. 2859 b.

Tome III. 2171. Sentiment, si c'est un mode du corps, sous les corps sont des substances qui sentent. 1044 a. & 1046 a. b. Ne peut être l'effet du seul arrangement des organes. ibid. Est distinct de toutes les modifications du corps, qui soient venuës à nôtre conoissance. 1047 a. Voi aussi 1132 b. S'il depend de nôtre franc arbitre. 3111.

Sepher Jezirah, livre d'un grand poids chez les Cabalistes. 130 a.

Sepulture refusée par zéle de religion. 105 b. Etoit indifferente à Diogene le Cynique. 1051 a. On ne la doit jamais refuser aux ennemis. 2098 a.

Sequar, accident étrange, causé par la prononciation de ce mot dans une Tragedie. 131.

Serarius [Pierre] deposé du ministere pour ses erreurs. 2047 a.

Serena [femme de Stilicon] marie ses deux filles à l'Empereur, lesquelles meurent vierges. 1596 b.

Sermens, un d'une forme singuliere. 50 b. Si ceux d'un mourant doivent faire preuve. 633 b. & 635 a. Doivent être faits sans équivoques. 1205 a. Les Magistrats d'Athenes en dispensent Xenocrate. 2030 b.

Sermons, quels sont ceux qui ont le plus d'aprobation parmi les Reformez. 946 a. Sermons sanguinaires. 1868 b. Sermons prononcez sur la lettre O. 2545 b.

Serpens, diverses rêveries sur celui qui tenta nos premiers parens. 1189 a. Faculté qu'on leur attribuë. 2088 b. Serpens qui s'aprivoisent avec des femmes & des enfans. 2250 b. Plusieurs ont passé pour peres de plusieurs grands hommes. 2254 a.

Servantes, gens qui se sont mariez avec leurs servantes. 412 b. & 702 b. & 1012 a. Voi aussi 2913 b. Sont plus sujettes que les autres à être debauchées, & sont plutôt punies que les autres. 2317 b.

Servet, en quelle année il fut brulé à Geneve pour ses heresies. 2238 b.

Services qu'on ne peut reconoitre produisent l'ingratitude. 1100 b.

Servien s'emporte dans l'assemblée des Etats Generaux. 710 b.

Sesterce, sa valeur reduite à nôtre monnoie. 1178 b.

Sethiens, Heretiques, debitoient une Apocalypse d'Abraham. 33 b.

Severe [l'Empereur] se plaint au Senat des honneurs rendus à Clodius Albinus. 295 b. De quoi il s'informoit principalement, lors qu'il se vouloit marier. 1679 b. Pourquoi il supportoit si patiemment les debauches de sa femme. 1680 b.

Severe [Sulpice] desaprouve hautement le suplice des heretiques. 1778 a.

Severité étrange d'un pere envers son fils. 824. Diversité de relations à cet égard. ibid.

Seville, en quel tems l'Amirauté y fut établie. 271.

Sexes, moine qui avoit les deux sexes. 2633 b.

Sforce [Louis] sa malice & sa cruauté. 300 a. b. & 301 a. Tombe entre les mains des François. 1890 a. n. Ne vouloit point à son service de soldat bel esprit. 2286 b.

Sforce [Bonne] douairiere de Pologne meurt dans la pauvreté & dans l'infamie. 301 b.

Sforce [Blanche] tombe en chassant de dessus son cheval, & se tuë. 1583 a.

Sforce [Galeas] assassiné, par qui, & pourquoi. 1758 a.

Siam [Roi de] renversé du thrône pour avoir trop favorisé les Missionnaires Chretiens. 8 a.

Siamois ne reconoissent aucune Divinité, quoi qu'ils craignent l'aparition des esprits. 2629 a. Par quels motifs ils peuvent être portez à embrasser la vertu & à fuir le vice. 2751 a. Croient que Jesus-Christ ne differe point de Thevatat 2753 b.

Sibylle de Cumes tentée par Apollon. 820 b.

Siecles, le nôtre est à-peu-près aussi dupe que les autres. 4 a. Parallele du XVI. & du XVII. en fait de belles lettres. 67 b. & 166 a. b. Dans chaque siecle on a de la peine à croire, ce que les histoires disent des anciens tems, qui paroit trop éloigné de l'esprit moderne. 1081 b.

Siffleurs, reglemens pour reprimer leur fureur. 2425 a.

Sigeth assiegé & pris à la vuë de l'Empereur, par Sultan Suleyman. 1798 a.

Sigismond [Auguste] son dessein de travailler à la reformation de la Pologne, devenu à rien. 1836. S'il bannit de la Pologne tous les Antitrinitaires. 1525 b.

Sigismond [Jean] embrasse la doctrine des Sociniens. 607 a.

Silence efficace pour apaiser une sedition. 285 a. Justifié par un galimatias. 560 b. S'il le faut garder avec les gens d'un temperament fougueux. 735 b. C'est la chose la plus difficile à garder pour un auteur attaqué. 2553 b.

Silene, ce qu'il pensoit de la vie. 2920 b.

Sylla, fait porter à Rome la bibliotheque d'Apellicon. 215 a. Son bibliothecaire permet aux libraires de faire des copies des ouvrages d'Aristote. ibid. b. Ce qu'il dit touchant Cesar. 879 a. Quoi que fort éloigné de l'atheisme, il ne respecte aucune des choses sacrées quand il y va de son utilité. 880 b. Ne savoit rien des galanteries de sa femme, quoi qu'on les chantât dans Athenes. 1503 a. Il traite fort rudement la ville d'Athenes, & pourquoi. 2101. Il enfraint hautement les loix somptuaires qu'il avoit établies lui-même. 2102. Voulut se donner le surnom d'heureux. 2886 b.

Syllogisme, quel est son fondement. 811 b. Carneade le renversoit. ibid. Chrysippe en sapoit le fondement. 929 a.

Sylva nuptialis, histoire de ce livre. 2221 a. b.

Silvanus [Plautius] accusé d'avoir tué son épouse, se fait mourir lui-même, pour éviter la condamnation. 2993.

Silvestre II. Pape, sa genealogie. 751 a.

Sylvius, chymiste, condamné pour ses crimes. 2145 b. Le Cardinal de Richelieu se sert de ses écrits pour faire chercher la pierre philosophale. ibid.

Symbole des Apôtres, s'il a été composé piece à piece par les Apôtres. 2936 b.

Simon [Richard] cité touchant la version Flamande de la Bible. 184 a. Voiez aussi 424 a. Jugement qu'il fait de saint Augustin. 423 b. Et des commentaires de le Fevre sur l'Ecriture. 1248 b. Et d'un livre du Pere Petau. 2395 a. Ce qu'il dit des Benedictins. 1306 b. Et d'un pretendu disciple de Port-Roial. 2750 b. Cité. 2012 b. 2013 b. 2241 b. & passim alibi.

Simonide, un de ses bons mots. 1093 a. Voiez aussi 2430 b. n.

Simonette conseille au Pape de n'envoier point à Trente de nouveau Legat, pourquoi cela. 1597 a.

Sympathie merveilleuse. 1451 a.

Simplicius, la difficulté de l'origine du mal lui a paru très-importante. 2336 a.

Synagogue, morceau de ses ceremonies. 70 b. Quelles sont les Synagogues que les loix veulent qu'on laisse aux Juifs. 1382 a.

Synagogue d'Amsterdam, on a suposé qu'elle avoit écrit une lettre à Mr. Jurieu. 723 b.

Singe, quel Cardinal fut apellé de la sorte, & pourquoi. 1676 b.

Singes étouffent leurs petits par leurs caresses. 84 b. Apologue d'un singe. 2394 a.

Synode de Dordrecht, decision de ce Synode. 2002 b. Ses correspondances avec la Cour. 2991 b.

Synode Wallon fait des plaintes au Synode de l'Ile de France, & pourquoi. 990 a. Il ne regarde plus la grace universelle comme un sentiment dangereux, & pourquoi. ibid. b.

Synodes, tentatives pour les depouiller de leur autorité. 2553 b.

Synodes de France, leur decret touchant les langues Orientales. 184 b. La table en étoit composée de quatre personnes. 197 b. Synode National de Charenton, charge ses Deputez d'instructions, pour ne point haranguer le Roi à genoux. 193 b. Ce qui après plusieurs contestations leur fut accordé. ibid. Grande difference entre le Synode de la Rochelle en 1581. & celui de Middelbourg de la même année. 705 b. Synode de l'ile de France fait un acte pour defendre les jeux d'imagination, dans l'exposition de la parole de Dieu. 2155 b.

Synodicon in Gallia reformata, remarques sur ce livre. 498 a.

Sinope, ville de Paphlagonie & ville de Pont tout à la fois. 2040 a.

Sionita [Gabriel] Maronite, ses differens avec un de ses confreres. 1097 a. S'ils ont pû être de quelque poids pour Mr. Claude dans sa dispute contre Mr. Arnauld. ibid. Professeur à Paris n'a pas trois auditeurs, quoi que sa reputation s'étendit jusques dans les païs les plus éloignez. 2311 a.

Syracon, fait assassiner Sanar, & s'empare de l'Egypte. 2236.

Syracusains, font mourir deux tyrans. 2885 a.

Syracuse, confusions qui y arrivent. 1559 a. Voi aussi 1571 b.

Sirmond [le Pere] comment il apelloit Blondel. 615 a. S'il s'est repenti d'avoir publié une certaine lettre de Geofroi de Vendôme. 1261 b.

Syrnacham étoit un interprete des songes. 64.

Sisenna, Orateur, affectoit de se servir de mots hors d'usage. 46 b.

Systême de l'Eglise, ce livre justifie pleinement l'Eglise Romaine. 355 b.

Systêmes n'ont rien de lié s'ils ne sont bons. 158. En quittant celui d'un Createur libre du monde, il faut necessairement donner dans la multiplicité des principes.

pes. 1031 b. Ce qui rend le systême des atômes bien moins absurde que le Spinozisme. ibid. Commodité du systême des causes occasionnelles pour fondre certaines difficultez. 1123 b. Inconveniens & motifs de la reforme des systêmes. 1859 b. Ont besoin de deux choses pour être bons. 2025 a.

Sixte IV. Pape, les premiers soins de son exaltation. 663 a. Sa reponse à Wesselus qui ne lui demandoit qu'un exemplaire de la Bible. 2019 a.

Sixte V. Pape, bon mot de ce Pape. 24 b. Sa Bulle contre le Roi de Navarre & contre le Prince de Condé. 645 a. Son sentiment & ses desirs touchant Elisabeth Reine d'Angleterre. 1116 b. Et touchant les affaires du Roi d'Espagne & de la Ligue. 1117 a. Ce qu'il disoit de Henri III. 1529 a. Aime mieux favoriser Henri IV. & la Reine Elisabeth, que de laisser augmenter la puissance du Roi d'Espagne. 1646 a.

Sleidan, justifié des accusations de Maimbourg. 534 a. Son histoire. 2807 b. Voiez aussi 2836 a.

Smalcalde [la Ligue de] son armée ruinée par Charles-Quint dans la bataille de Mulberg. 1871 b.

Smerdias rasé par un effet de jalousie. 212 b.

Smetius [Martin] parcourt toute l'Italie pour ramasser des inscriptions. 1410 a. Il est pendu à Bruxelles par les soldats. ibid.

Smith [Richard] Evêque de Chalcedoine, est envoié en Angleterre, & est obligé d'en sortir, pourquoi cela. 1719 b.

Smyrne, une femme de cette ville empoisonne son mari, & pourquoi. 1060 b. On y voit un grand olivier sauvage, que les Turcs disent être le bâton de saint Polycarpe. 1543 b.

Sobieski, Roi de Pologne, vient de deux ou trois cens lieues détruire un Lion qui étoit sur le point de penetrer. 1731 a.

Sobre, si on le peut être & boire beaucoup. 3029 b.

Societez, il faut que dans toutes il y ait un tribunal qui prononce en dernier ressort sur les disputes des particuliers. 2003 a.

Societez Religieuses, comment on les conserve pures. 1909 b.

Socinianisme, commença de s'établir dans la Pologne & dans la Transilvanie. 604 b. Pourquoi on ne doit pas craindre que les Princes l'embrassent. 2744 a. Il n'est propre qu'à quelques personnes. ibid. Il n'y a pas aparence que ses auteurs aient été des fourbes. ibid. b. D'où il naquit en Pologne. 2790 a.

Sociniens, embarras où ils sont tombez en niant la creation. 1140 b. Leur systême n'est point propre à refuter les difficultez des Manichéens touchant l'origine du mal. 2261 b. En niant la prescience ils ne sentent point de l'inconvenient qui fait Dieu auteur du peché, & avilissent son gouvernement. 2328 a. Ont tiré de grands avantages d'un livre du Pere Petau. 2395 a. Leur sentiment sur l'ame des bêtes. 2602 b. Ils louent dans les Hollandois une conduite que Socin avoit fort blâmée. 2743 a. Objection generale qu'on leur fait. 2750. Leurs livres brûlez à Amsterdam. 2981 a. Ils tirent avantage de ce qu'on defend la lecture de leurs écrits. 2986 a. Leur sentiment touchant la mutabilité d'une nature éternelle. 3044 b.

Socrate, folâtroit avec ses enfans. 98 b. Voie qu'il propose pour parvenir à la vertu. 207 b. Se moque des Sophistes de son tems. 214 b. Dit que les fanatiques ressemblent aux poëtes. 221 a. Sa censure d'un ouvrage d'Anaxagoras. 226 b. Et la reponse à cette censure. 227 a. Son esprit étoit de disputer de part & d'autre. 304 b. Ce qu'il disoit à l'occasion de l'embellissement du Palais d'Archelaus. 311 a. Refuse d'aller à la Cour de Macedoine. ibid. b. Sa maxime quod supra nos nihil ad nos. 344 a. On lui imputoit à tort les defauts de ses disciples. 981 a. Pourquoi surnommé Melion. 1040 a. Ce qu'il fit pour obeir au Dieu des songes, qui lui avoit ordonné de s'apliquer aux Muses. 1173 b. Si Euripide l'a eu en vuë dans son Palamedes. 1207 a. Ce qu'il disoit de la beauté. 1260 a. Ce qu'il faisoit pour faire provision de patience. 1333 a. Ce qu'il dit d'un baiser donné à un beau visage. 2524 b. Pourquoi son mariage avec Xantippe n'interrompit point ses leçons. 2739 a. Description qu'il fait des prerogatives humaines. 3041 a.

Sodomie, exercée dans des temples comme une action de pieté. 1793 b. S'il est vrai qu'on ait presenté à Sixte IV. une requête, pour obtenir de lui la permission de l'exercer pendant quelques mois de l'année. p. 2730 a. S'il est vrai que Jean de la Casa ait eu dessein d'en faire l'éloge dans son detestable Capitolo del forno. 2916 a.

Sœurs, leur haine est plus violente que celle des freres. 1075 b.

Soldat, à qui un quolibet sauve la vie. 924 b.

Soleil, ce que c'est selon Anaxagoras. 216 a. Exemple d'une merveilleuse sympathie avec cet astre. 868 b. Les historiens Espagnols disent qu'il s'arrêta en faveur de Charles-Quint. 898 a. Il y a bien des gens pour qui le soleil est un Dieu sensible. 902 a.

Soliman taille en pieces l'armée de Ferdinand qui assiegeoit Bude. 1584. Il fait mourir son Favori Ibrahim Bascha. 1656 b.

Solipses, ou monarchia Solipsorum. 1643 a.

Solitaire, Abbaïe dans le Comté de Hainaut, comment reformée. 1869.

Solitude, ce que quelques-uns ont jugé de l'amour de la solitude. 435 a.

Solliciteur en matiere d'amour, se paie ordinairement par ses propres mains. 1023 a.

Solon, ce qu'il repondit à Pisistrate. 895 b. Il étoit mal gouté de Cresus, & pourquoi. 1174 b. Ce qu'il repondit à ceux qui lui representoient que ses larmes ne servoient de rien. 1267 a. Examen d'une de ses maximes. 1796 b.

Songes, Ciceron se moque de leurs interpretes. 333 b. Raisonnemens fort sensez sur les songes. 384 b. Leur vanité. 391 b. Une des manieres d'enseigner indignes des intelligences, à la direction desquelles on les attribuë. ibid. Noms de divers auteurs qui ont travaillé à leur explication. 390 a. Observations sur un songe. 1871 a. b. & 1872 a. b. Combien ils apliquent quelquefois l'esprit. 1001 b. Reflexion sur ce qu'ils peuvent renfermer de faux ou de veritable, & s'ils sont envoiez comme des avertissemens. 2008 a. & suiv. Il y en a qui embarassent plus les esprits forts qu'ils ne le temoignent. 2013 a. Songe d'une femme cause d'étranges desordres dans tout un Roiaume. 2283 a. Songe philosophique. 2798 a.

Sonnet, ce qu'en dit Mr. Despreaux. 1346 b. Sonnet recompensé d'une Abbaïe. 319. Sonnet de Job mis en parallele avec celui d'Uranie. 756 a. Sonnets preparez pour les livres à venir. 1013 a. Sonnet devot. 1036 a. Sonnet de l'avorton de qui il est. 1910 b.

Sophisme, celui qu'on apelloit le menteur n'étoit qu'une vaine subtilité. 1189 b. & 2406 a.

Sophocle, circonstances de son triomphe sur Eschyle. 1167 b. Pourquoi il n'introduisoit sur le theatre que d'honnêtes femmes. 1202 b. Se rejouïssoit de ce que la vieillesse l'avoit arraché des mains du sexe. 2017 b.

Soracte, montagne où les Hirpes marchoient tous les ans une fois sur le feu. 1571 a.

Sorberiana, on y avance un fait faux touchant Bagni. 449 b.

Sorbiere, cité. 655 b. Plaintes poussées contre sa relation d'Angleterre. 779 a. Il ne voit rien à Rome dont il ne soit édifié. 918 a. Extrait d'une lettre qu'il a écrite sur ce sujet mal raporté par l'auteur du preservatif contre le changement de religion. 918 b. Ce qu'il dit des distractions des poëtes. 2913 a.

Sorbonne, sa censure des ouvrages de Marie d'Agreda sous la mollesse. 103 a. Livres sur cette censure. ibid. b. N'osa la publier sans y joindre des preservatifs. 104 a. Censurée par Agrippa à l'occasion du divorce de Henri VIII. 113 a. A enseigné comme un article de foi la conception immaculée de la sainte Vierge. 1013 a. Elle censure le livre des Curiositez inouïes. 1303 a. Son decret contre Henri III. 1440 b. Censure fortement trois sermons sur la beatification de Loyola. 1853 b. Pere de Marca contr'elle. 2070 b. A qui il est permis de proposer des argumens contre les theses qu'on y soutient. 2157 a.

Sorcelerie, une femme en est accusée & apliquée à la question. 110 b.

Sorcier est un abonnement d'escamoteur. 1 a. Sorciers sont en beaucoup plus grand nombre que les enchanteurs. 753 b. Quelle difference il y a entre eux & les magiciens. 1902 a. Sorciers volent des enfans, & les consacrent au Demon. 1179 b.

Sorel, son jugement sur l'histoire de France de Paul Emile. 1120 b. Desaprouve ceux qui alterent le langage des anciens Auteurs François. 2268 b.

Sorites, sophisme qui embarrassoit beaucoup les philosophes. 928 a. Ce que c'étoit que ce sophisme. 1186 a.

Sortileges, peu dignes qu'on y ajoûte foi. 463 a. Les philosophes les plus incredules sont fort embarassez sur cette matiere. 1377 b. Ce que fit un citoien Romain qui en étoit accusé. 1999 b. Cherchez enchantement.

Sorts qu'on consultoit parmi les Païens. 2877 a.

Sotade, ancien poëte meprisé, & pourquoi. 357 a.

Sots, sont quelquefois incapables d'être trompez par un homme d'esprit. 2726 a.

Sotuel [le Pere] latinise très-mal un mot. 80 b. Il ne lisoit gueres les livres de controverse. ibid. Est au dessous d'Alegambe. 165 a. & 166 a.

Souches [de] étoit bien François, mais non General des François. 1808 a.

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

Souhait digne d'un philosophe. 420 b.

Soupçons, on leur lâche aisément la bride. 358 a.

Sourcils joints étoient chez les Phrygiens un assortiment de beauté. 703.

Soutane, on ne doit jamais mepriser ceux qui en portent, quelque rampans qu'ils soient. 270.

Souveraineté, si les droits en apartiennent aux peuples. 177 b. Voiez aussi 374 b.

Souverains, la religion énerve leur autorité. 7 b. Voiez aussi 1688 a. Si on ne leur doit pas rendre ce qu'on leur a pris. 8 a. On feroit un bon livre de la religion des souverains. 97 b. & 341 b. & 895 a. Commettent des fautes, dont leurs sujets sont punis. 119 b. Ne se reglent pas dans les peines qu'ils infligent sur ce que Dieu est offencé. 168 a. La prise d'armes contr'eux condamnée par Amyraut. 197 a. b. On ne doit jamais mepriser ceux qui le peuvent devenir. 315 a. Les auteurs les interessent à leurs petites querelles. 497 b. Un des articles de leur religion. 534 b. Quelle est leur religion. 1113 b. & 1283 b. Ils sont souvent trompez par leurs Generaux. 565 b. La necessité du tems les dispense de la religion même du serment, selon les loix de la politique. 676 a. Leur dependance inevitable de leur Clergé. 709 b. Si un particulier doit porter les armes contre son souverain. 736 a. Cas où les souverains peuvent être deposez. 762 a. Sont souvent malheureux dans leur famille. 1008 b. S'ils doivent faire fond sur la fidelité de leurs sujets. ibid. b. Leur gratitude n'est pas soumise aux mêmes regles que la gratitude des particuliers. 1114 a. Leurs passions sont bien differentes de celles des particuliers. 1350 b. Sacrifient à leurs interêts temporels les interêts de leur religion. 1396 a. & 1515 a. & 1520 b. Voiez aussi 2952 a. Ils ne se mesurent pas toujours dans leurs recompenses, selon l'étenduë de leurs états. 1426 b. Ont été de tout tems curieux de sçavoir ce qui se passoit dans les maisons. 1458 b. On a vû que sur leur droit les Protestans & les Catholiques Romains ont changé de maximes. 1723 b. Cherchez Monarque. Ils peuvent être bons entant que tels, & être mechans entant qu'hommes. 1791 a. C'est un crime que de consulter l'avenir sur leur vie. 1949 a. Ils sont la plupart malheureux dans leur domestique. 2457 b. Soit qu'ils aient des enfans, soit qu'ils n'en aient pas, leur condition est toujours à plaindre. 2495 a. Quel est leur privilege lors que leur vie se trouve interessée. 2982 a.

Spanheim [Ezechiel] son érudition & ses grands emplois. 2763 b. Voiez aussi 3132.

Sparte, Spartiates. Voiez Lacedemone, Lacedemoniens.

Spectres, de quelle maniere on les chassoit parmi les Paiens. 1129 a. Cet emploi étoit regardé comme vil & mercenaire. ibid.

Speusippus, son zéle pour Platon. 347 b.

Spiegel traduit en Allemand les Annales Turques, aportées de Constantinople par Jerôme Beck de Leopoldsdorf. 1794 a.

Spinoza, sa conformité avec Aristote. 351. & 875 a. & 876 a. Et avec les Scotistes. ibid. Ce qu'il dit d'un homme qui feroit dans le cas de l'âne de Buridan. 742 b. Il n'y a point de systême qui se puisse moins dispenser que le sien, de reconnoitre ce qui se dit des bons & des mauvais Anges parmi le peuple. 760 a. 876 a. Il n'y a presque point de siecle, où ses sentimens n'aient été enseignez. 2455 a. Liste de ceux qui ont eu les mêmes sentimens. 2367 a. Et de ceux qui les ont refutez. 2774 a. & 2779 a. Ses replis & ses équivoques. 2774 b. Selon lui, Dieu & l'étenduë sont la même chose. 2775 a. Nous ôte un principe sans lequel il est inutile de raisonner. 2788 a. Demonstration contre son systême tirée des principes de Xenophanes. 3054 a.

Spinozisme non developé. 18 a. Hypotheses qui n'en different point ou qui n'en different guere. 39 a. & 1055 b. & 1628 b. Voiez aussi 2756 a. & 3034 a. Opinion qui est plus dangereuse. 3043 b. Comment on le refute invinciblement. 416 a. Est plus absurde que le systême des atomes. 1031 b. Etoit enseigné dans le fond par quelques philosophes, & presque dans tous les siecles. 1708 a. & 2455 a. Origene en avoit un grain. 2264 a. Est incompatible avec l'hypothese du vuide. 3066 b.

Spinozistes, en quoi consiste leur illusion. 18 a. Embarras où les jette leur hypothese. 930 a. S'accommoderoient aisement d'une pensée de Seneque. 984 a. Seroient bien embarrassez, si on les forçoit d'admettre les demonstrations de Mr. Newton. 1807 b. N'ont point de solide consolation contre la mort. 1928 a. Peuvent se prevaloir de la doctrine de la transubstantiation, & peut-être auront-ils recours au mystere de la Trinité. 2787 b.

Spiritualitez heteroclites, titre d'un livre. 2549 a.

Spizelius, ce qu'il raporte d'un impie, pour donner quelque idée de son impieté. 2719 b.

Spon ne vouloit pas que l'on crût que l'étude de l'antiquariat fût sa principale affaire. 252 b.

Sponde, refutation de cet écrivain sur un dessein premedité qu'il impute à Theodore de Beze. 574 a. Il dispose tout autant qu'un autre de la providence particuliere de Dieu. ibid. Ce qu'il fait apres avoir decouvert l'artifice des historiens Espagnols au sujet de Charles-Quint & de Carranza. 818 a. Se montre tout à fait Ultramontain. 998 a. Son erreur au sujet d'Illyricus & de son Catalogus testium veritatis. 1639 a. Sort des bornes de l'historien, au sujet des conseils que le Roi Jaques donna à son fils. 1721 a. Ses negligences au sujet d'Ochin & de ses avantures. 2138 b.

Squittinio della liberta Veneta, opinions sur l'auteur de cet ouvrage. 2945 a.

Stace se felicite d'avoir composé en deux jours deux cens soixante dixhuit Hexametres. 493 a.

Stancarus, Calvin & lui se disoient les mêmes injures. 2791 a. Avoit épousé une femme pendant sa prêtrise. 2793 a.

Statius [Achille] pourroit bien avoir fait pour essaier le jugement du public, ce que Muret a fait depuis pour essaier le jugement de Scaliger. 831 b.

Statuës. Statuë dont le visage paroissoit à ceux qui entroient dans le temple, tout autre qu'à ceux qui en sortoient. 740. Statuës des hommes illustres ne pouvoient être mises dans le Forum que par un privilege special, pendant les premiers siecles de la Republique. 788 a. Il y a eu des villes desolées pour avoir fait des insultes aux statuës d'un souverain. 1049 a. Statuës suspenduës en l'air par la force de l'aiman. 1983 a. Reponse de Caton le censeur à quelques-uns qui étoient surpris de ce qu'on ne lui en avoit point dressé. 2488 a.

Sterilité, les Juifs disent qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme lors que pendant dix ans il l'a éprouvée sterile. 91 b. Obstacle au mariage d'une veuve. 294 b. Philosophes qui se vantoient de la guerir. 1333 a.

Stesichore perd la vuë, & la recouvre, pourquoi, & comment. 1451 b.

Stetin assiegé inutilement par les troupes de l'Empereur & par celles de Brandebourg. 1901 a.

Style, affectations par raport au style. 46 b. Il a été un tems que la barbarie du style étoit fort en regne. 321 b. On ne divertit pas beaucoup quand en le changeant on quitte son élement. 326 b. Style pompeux n'est pas ordinairement le style d'un homme de qualité. 535 a. Style de haute lice & resplendissant, qui s'est vanté de l'avoir tel. 733 a. Illusion des preuves tirées de la conformité du style. 1158 a. Il faut éviter celui qui est trop concis & par cela même obscur. 1408 a.

Stoiciens, aucuns philosophes ne se sont tant éloignez de la verité qu'eux. 641 b. Refutez sur le chapitre de la religion. 814 a. Accusez par Plutarque de pervertir plus que les Academiciens les communes conceptions du sens commun. 929 a. Disoient que le Cynisme étoit la plus courte voie pour arriver à la vertu. 1054 b. La douleur qu'ils ressentent de leurs maux, est la meilleure objection qu'on leur puisse faire. 1533 a. Parloient de l'empire de la raison avec trop de faste. 2279 a. Sont solidement refutez par Plutarque sur les utilitez du vice. 2329 b. Ils étoient plus orthodoxes qu'Arnobe sur la matiere considerée comme un des principes de toutes choses. 2330 a. Leur maxime dans l'emploi des noms. 2469 a.

Stoupp auteur d'un livre intitulé la Religion des Hollandois. 2770 b. Il fut tué à la journée de Steenkerken. ibid.

Strabon, ses solides reflexions sur les simulacres miraculeux que les villes se vantoient d'avoir. 2732 a.

Strasbourg, indulgence de ses Magistrats pour la fornication. 167 b. Son école. 2808 a.

Stratocles persuade aux Atheniens de sacrifier aux Dieux pour les remercier d'une defaite des ennemis qu'il sçavoit être fausse. 3101 a.

Stratonice, Reine de Syrie, pour quelles raisons elle s'enivra. 955.

Stratonice conseille à Dejotarus son mari de se servir d'une autre femme. 1020 b.

Streinnius, pourquoi son livre intitulé Anti-Anicien n'a jamais été imprimé. 256 a.

Stuart [Marie] Reine d'Ecosse, Pyrrhonisme historique où l'on a sujet d'être à l'égard de ses avantures. 782 a. De quelle maniere elle éluda le dessein que son oncle avoit de retenir ses pierreries. 1868 a.

Stupidité, n'est pas un aussi grand malheur que l'on s'imagine. 358 b.

Sturmius, écrit des choses desavantageuses à Hotman. 1614 b. Avoit passé plusieurs années sans faire la céne. 2809 b.

Sua-

Suarez ne se croioit pas capable de jamais réüssir en philosophie, quand il eut fait son cours. 1150 b.
Substance, idée que l'on s'en forme selon les philosophes. 2785 b.
Subtilitez sophistiques ne sont propres qu'à gâter l'esprit. 2798 a.
Succes, celui d'une entreprise ne repond pas toûjours aux aparences. 274 a. La vanité n'empêche point que l'on n'avouë que Dieu a été la cause d'un bon succés. 794 a. Plusieurs n'en raportent à Dieu la gloire que par politique. 2886 b. On juge souvent des choses par le succés. 2890 a.
Suede, ce que conte Maimbourg d'un traité de reduction de cet état à l'obeïssance de l'Eglise Romaine. 1315 a.
Suedois se rendent maitres de la Pologne. 1618. Ils font tant de conquêtes sur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignent de leur ceder trois belles Provinces. ibid. Ils n'avoient pas bonne opinion des intentions de l'Empereur, lors qu'il leur offrit sa mediation. 1839 a.
Suessa, il y avoit deux villes de ce nom. 1910 a.
Suetone [Tranquille] sa candeur & sa sincerité. 2814 a.
Sueur Angloise, quelle maladie c'étoit. 202 a.
Suffridus Petri, sa credulité. 26. & 1125 a.
Suidas, celui d'aujourd'hui est trop estropié pour s'y fonder. 32 a. Son ignorance crasse au sujet de Dejotarus. 1019 b. Est mal entendu au sujet de la cause qui obligea Eschyle de se retirer en Sicile. 1168 a.
Sujets n'aiment pas que leur Prince repande sans mesure les thresors & les faveurs sur la tête de ses amis. 427 b. Leur obeïssance proposée avec trop d'indiscretion. 508 a. S'ils ne doivent pas prendre les armes pour se delivrer de la tyrannie, mais attendre que leurs voisins les en viennent delivrer. 630 b. Maximes sur leur obeïssance. 884 a. Ceux qui sont fideles sont ordinairement negligez. 897 b. & 1535 b. Sujet ne peut se faire craindre à son maitre sans avoir commis mille injustices. 961 b.
Suisses, raisons de leur severité contre les Anabaptistes. 232 b. Sacrifient la vie de leurs sujets aux querelles d'autrui justes ou injustes. 736 a. Rejettent le renouvellement d'alliance proposé par Henri II. ibid. Bonne reponse de leurs Ambassadeurs aux Thresoriers de Henri III. 1522 a. Suisses honorez de plusieurs titres. 1673 b. Enflez de la victoire de Novarre ils assiegent Dijon, mais ils s'en retournent après une negociation. 1891 b. Absurditez d'un Ministre, qui les avoit louëz, de ce qu'ils ne souffroient point que de nouvelles sectes prissent naissance chez eux. 2652 a. Leurs Eglises jugent à propos de rompre le silence contre Luther. 735.
Sulmone respectée d'Alfonse Roi de Naples, & pourquoi. 2273 a.
Sulpitius [Servius] surpassa ses maitres. 457 a.
Sultans, qui d'eux tous a été le seul qui ait osé faire passer des troupes reglées en Italie. 1990 b.
Sunamite, comment il faut entendre son histoire selon saint Jerôme. 1429 a. Voiez 1864 b.
Superfœtation, exemple de superfœtation souvent allegué. 211. Qui en a été un exemple fameux. 250.
Superieurs, leur mauvaise vie est bien imitée, mais non pas leur bonne. 1505 b.
Superstition, rien ne coûte à ceux qui y sont adonnez. 379. Combien elle est utile à un General, quand il s'en sert ou pour exciter, ou pour moderer l'ardeur de ses soldats. 408 a. Ceux qui en sont entêtez ne font pour l'ordinaire aucune difficulté de commettre les plus grands crimes. 1019 b. Est plus difficile à extirper lors qu'elle est une source de gain aux particuliers. 2085 b. Ruine le bon sens. 2674 a. C'est dommage que nous ne sçachions toutes les superstitions des anciens Romains. 1705 a. Il y a deux manieres de s'en moquer, l'une bonne & l'autre mauvaise. 2381 b.
Suposer, bien des gens suposent à d'autres personnes des pieces qu'ils ont faites. 831 b.
Supositions, ressorts qui font joüer certaines supositions. 1089 b.
Supralapsaires & Infralapsaires soutiennent au fond la même chose. 2332 b.
Sura prête sa plume à l'Empereur Trajan, pour la composition de ses harangues. 1455 b.
Surene, quels fruits on peut tirer des actes de sa conference. 2657 a.
Surintendant des Finances, aveu sincere & ingenu de la femme d'un tel Surintendant. 2642 b.
Surnom, quel étoit son usage chez les Romains. 267 a. Plusieurs familles ont tiré leur surnom de quelque defaut. 454 a.

T.

Tabac, quand & par qui connu en Italie. 2650. Poëme sur cette plante. 2875 b.
Tabellaria, quel est le but de cette loi, & par qui établie. 825 b.
Tablo, celle d'Alcinous a passé en proverbe. 151 b.
Tableau d'Adam & d'Eve, loüé par deux vers. 1094 a.
Tableau de l'amour consideré dans l'état de mariage, qui est l'auteur de ce livre. 1654 b. Cité. 2528 a.
Tables alphabetiques. Voiez Indices.
Tables astronomiques, apellées Alfonsines couterent l'empire d'Allemagne à leur auteur. 851 b.
Tables chronologiques, critiquées par Mr. le Fevre de Saumur. 1508 a.
Tabulæ novæ, ce que c'étoit chez les anciens Romains. 1059 a.
Tachard cité. 2753 a.
Tacite, partage de sentimens au sujet d'une traduction Espagnole de cet historien. 136 a. Ce qu'il dit de Brutus & de Cassius dont les images ne parurent point dans une pompe funebre. 373 a. & 661 a. Donnoit dans le merveilleux. 390 b. Son style est trop concis & obscur. 1408 a. Quelle est, selon lui, la plus forte inclination de la Divinité par raport à l'homme. 2371 b. S'il a été beaucoup plus scrupuleux que Suetone à decrire des impuretez. 2814 b. Jugement sur cet historien. 2862 a.
Tacite, Empereur, le discours qu'il fait dans le Senat. 430 a.
Taffin, Ministre de Mets, consulte les Ministres du Colloque de Poissi, sur le batême des enfans batisez par des femmes. 520 b.
Taille, gens qui ont été de fort petite taille. 139 a. & 245 a.
Talens, conte des talens multipliez. 35 a. Il y a un certain mélange qui fait que les plus beaux talens ne sçauroient nous avancer. 516 a. C'en est un fort considerable & fort commode, que de pouvoir ressusciter les conversations. 518 b.
Talmudistes, leur sentiment sur la taille d'Adam devant & après le peché. 76 b. Sont si obscurs, qu'ils en sont inintelligibles. 2392 b.
Talon, Avocat general, reproche aux Jansenistes d'avoir apuïé la cause des Papes. 1644 b.
Tamerlan fait instruire ses filles dans l'art magique, pour avancer plus facilement ses conquêtes. 2630 a.
Tandeme, chef de secte. 2415.
Tapyres, ils avoient une loi selon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. 1593 b.
Tapisseries, depuis quand on croit qu'elles furent connuës à Rome. 2362 b.
Tapper [Ruard] comment il s'écria un jour au sujet de la doctrine de Baïus. 452 b.
Tardieu, Lieutenant criminel à Paris, assassiné avec sa femme. 1242 b.
Tarente [Louis, fils de Philippe Prince de] meurt pour avoir trop caressé sa femme. 2174 a.
Tarentins se broüillent mal-à-propos avec les Romains. 2437 b.
Targum de Jerusalem, expose quelle fut la dispute de Caïn & d'Abel. 16 b.
Tarphan interprete des songes à la Cour du Roi d'Egypte. 64.
Tarquin, Roi de Rome, étoit un tyran à double titre. 715 b. Lui & son frere étoient fort differens dans leurs mœurs. 2833 a.
Tasse [le] étoit sujet à des accés de folie, qui ne l'empêchoient pas de faire d'excellens vers. 1920 a. A gâté son ouvrage en le corrigeant. 2597 a. S'il a logé en chambre garnie. 2912 a.
Tassoni [le] cité. 1747 a. 1793 a. 2550 a.
Tatien ne raisonne pas juste contre les Gentils. 1040 b.
Tavannes confident du Duc d'Orleans frere de Henri II. fait un exploit considerable sur la garnison de Calais. 1518 a. Voiez aussi 1518 b. 1963 a. & b.
Taulere loüé excessivement par Luther. 2841 a.
Taxe de la Chancellerie de Rome, faits concernant ce livre. 2426 b.
Taxites, coutume qu'ils observoient à l'égard de leurs filles. 2713 a.
Teiens ont bâti la ville d'Abdere. 11 a.
Tekeli, intelligences que la France entretenoit avec lui. 128 b. Ses malheurs. 1733 b.
Telamon ne rioit jamais. 2853 a.
Telemachus, son entreprise, son courage, & son martyre. 173 b.
Telesinus, General des Samnites, par quels motifs il vouloit detruire la ville de Rome. 1737 a.
Tellier [le Pere le] tire du profit des contes que l'on fait courir sans sçavoir s'ils sont vrais ou faux. 539 a. Ses

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

reflexions sur l'empressement des Jansenistes à faire imprimer deux decrets de la Cour de Rome. 1645 a.

Tementhes averti par le Dieu Hammon de se donner garde des coqs. 1919 b.

Temenus chef des Heraclides dans l'expedition du Peloponnese. 751 b.

Temerité, si elle ne merite point ce nom lors qu'elle est heureuse. 2890 a.

Temoins, ce qu'on dit des temoins de certains païs. 796 b. Temoin qui a vu, est bien different d'un qui a oui dire. 1080 b. On ne devroit point faire valoir leurs retractations, & pourquoi. 1497 a.

Temperament, peut beaucoup sur l'esprit. 904 b. Effet de son empire bizarre. 1088 b. Est presque toûjours le principal mobile de ceux-là même qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. 1218 a.

Temperament, les voies de temperament ne contentent pour l'ordinaire aucun des partis oposez. 1602 a.

Temperance, une leçon sur cette vertu convertit un fameux débauché. 3030 b.

Tempête, reponse d'un athée à ceux qui lui reprochoient qu'il en étoit la cause. 1042 a.

Temple de Jerusalem ne peut être rebâti par Julien l'Apostat. 172 a. La description qu'Ezechiel nous en a laissée est une matiere épineuse. 460 b.

Temple de la terre, faits concernant ce Temple. 825 a.

Temple d'Ephese, pensée d'un historien sur ce que Diane laissa brûler ce temple. 1255 b. Voiez aussi 2252 b. & 2881 a. Comment les Ephesiens éluderent le desir d'Alexandre qui vouloit s'aproprier toute l'inscription de cet édifice. 3020 a.

Temples, privilege de quelques-uns de Londres. 2421 b.

Temporel absorbe toûjours le spirituel, quand on les joint ensemble. 1791 b.

Tems, c'étoit le mal emploier, selon un Grammairien, que de disputer de questions importantes de Theologie. 732 b. Il est dificile d'averer les choses qui se sont passées dans des tems reculez. 857 b. Si le tems est divisible à l'infini. 3058 b.

Tenebres, celles dont parle Moïse n'ont été dissipées qu'à l'égard des yeux. 123 b. Celles qu'il y eut pendant la passion de nôtre Seigneur. 2412 a.

Terceres, sanglant affront que les François reçûrent dans ces iles. 2806 a.

Terebinthus heritier des biens & des impietez de Scythien, perit d'une façon tragique. 2022 a.

Terence, loüé de n'avoir jamais fait de tragedie. 44 b. Qui est l'auteur des vers qui sont à la tête de ses comedies. 281 b. Comment il écrivoit ses comedies. 621 a.

Terentia repudiée par Ciceron. 2898 b.

Terme, Dieu des Païens, craint plus Hadrien que Jupiter même. 1456 a. Raillerie de saint Augustin sur ce sujet. ibid.

Terre, Aristarque est un des premiers qui ont soutenu qu'elle tourne. 334 a. Si elle est animée. 1715 a. Si ses entrailles sont divisées en trois regions, comme l'air. 2142 b.

Terre qui avoit de grandes vertus. 1779 a.

Tertullien allegue un miracle d'Achille contre les Epicuriens. 62 a. Son triomphe imaginaire sur les sages du Paganisme, eu égard au fait sur lequel il le fonde. 1030 b. Ce qu'il dit de la liaison de la gourmandise & de l'impudicité. 1165 b. Et des privileges que le Paganisme accordoit aux femmes qui n'avoient été mariées qu'une fois. 1359 a. Examen de ce qu'il avance que le plus petit artisan Chretien trouve Dieu & le montre. 2721 b. & 2722 a. b. Reproche qu'il fait aux Païens. 2949 b.

Testament [le nouveau] quelcun a dit qu'il ne contient pas un iota qui ne soit tiré des antiquitez Judaïques. 2584 a.

Tête de carton envoiée tous les ans par les Egyptiens à Byblos. 86 b.

Têtes d'airain, histoire de plusieurs qu'on pretend avoir parlé. 138 a. & 446 a.

Têtes chaudes, combien sujettes à juger temerairement. 1243 b.

Tetragramme, si les points, que l'on donne à ce nom, lui sont propres. 183 b. Injures debitées à cette occasion. ibid.

Texte Hebreu, si les Juifs l'ont alteré. 130 a.

Thales, s'il a reconu un Dieu qui ait formé toutes choses. 219 a. Voiez aussi 2855 b. & 2857 a. Enseignoit que l'eau étoit le principe de toutes choses. 1708 a. Reponse qu'on lui attribuë touchant la definition de Dieu. 2721 b.

Thalie [Poëme] quelle en est la matiere & la forme. 356 b.

Thammus, dans Ezechiel étoit Adonis selon saint Jerôme. 86 a.

Thaïré, quelques Peres de l'Eglise ont crû qu'il n'a été fidele, ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. 33 a.

Thargelie, gagne par sa beauté & par son esprit les principaux Grecs de l'Ionie. 2376 b.

Thaumasie, merveilles qu'on contoit de ce mont. 2105 a.

Theagene, Heros de Roman, donne un soufflet à son heroïne. 1499 b. Voiez Roman.

Theatins, leur querelle avec les Jesuïtes. 1847 a.

Theatre, il en falloit condamner les impuretez, sans les decrier. 2661 a. Qui le premier a pratiqué la regle qui ne veut pas qu'on l'ensanglante. 2757 b. On n'y pouvoit reciter aucunes pieces, sans avoir été aprouvées. 2837. Le theatre est plus delicat aujourd'hui, qu'autrefois. 2843 a.

Thebains, il ne leur étoit pas permis de s'endormir dans le temple d'Amphiaraus. 206 a.

Thebes apellée cité du soleil par les Egyptiens. 747.

Thêmes du Roi de Boheme conservez au Vatican. 1792.

Themistocle, sa reponse à un habitant de Seriphe 877 b. L'envie qu'on lui portoit fut une des causes de l'avancement de Cimon. 936 b.

Theocrite, ce qu'il repondit étant interrogé pourquoi il n'écrivoit pas. 337 a.

Theocrite, passage du poëte de ce nom corrigé par Mr. de Longe-Pierre. 84 b.

Theocrite de Chio, son jugement sur les harangues d'Anaximenes, exprimé plaisamment. 247 b.

Theocrite, sophiste, sa raillerie en aprenant la mort d'Alexandre. 2252 a.

Theodore l'athée, nioit tout court qu'il y eût des Dieux. 1039 b. De quelle maniere il repondit à une objection qu'une femme lui fit dans un festin. 1566 a.

Theodoret, decide en mauvais Theologien. 8 a. Reprochant aux Païens les honneurs divins qu'ils rendoient à Helene, se devoit fonder sur Isocrate. 1452 a. Il cite un temoin qui depose contre lui, au sujet des impuretez de Prodicus. 2515 a. Ce qu'il dit contre les loix de Platon concernant les deux sexes. 2529 a.

Theodose, Empereur, se fâcha de voir son fils Arcadius assis, pendant que le Precepteur qui lui faisoit leçon, étoit debout. 380. Edit de cet Empereur. 3108.

Theodose le jeune, Empereur, son promt changement à l'égard de Nestorius donne lieu de croire ce qu'Acace de Berée raconte. 2212 a. b.

Theologie, ce qu'Accurse en disoit. 48 b. Ne s'accorde guere avec la philosophie sur le reglement des limites. 352 b. Ne peut subsister sans la philosophie. 740 a. Ses disputes combinées avec le Ramisme & le Cartesianisme. 1071 a. Les sciences humaines sont ses servantes. 1072. Les Zelateurs veulent que dans les matieres de Theologie on soit plus decisif que Bartole. 1078 b. Si ce qui est vrai en Theologie peut être faux en Philosophie. 1580 a. & 1819 b. & 1946 b. & 1947 a. b. On ne doit point l'assujettir à la philosophie. 2262 a.

Theologie Mystique, échantillon de cette doctrine. 2841 b. Voiez aussi 2619 a.

Theologie Païenne, ce qu'elle persuada à un Tyran. 972 a.

Theologiens, jugement sur leurs contestations mutuelles. 182 a. Leurs disputes causent bien des maux. 194 a. Leurs reponses ne peuvent pas être toûjours aussi fortes que les objections d'un philosophe. 908 a. Leurs disputes ont toûjours fort embarassé les Princes & les Magistrats. 1600 a. Il faut les reduire aux simples fonctions d'Avocat, quand il s'agit de conclure. 1616 b.

Theologiens controversistes, sujets à se contredire. 264 a.

Theologiens de Cour, se mêlent un peu trop des affaires politiques. 2691 b.

Theon le sophiste, precepte de rhetorique qu'il donnoit. 822 b. Ce qu'il raporte d'Ephore. 1127 a.

Theophile, Poëte François, reproche à Balzac deux ou trois avantures mal plaisantes. 465 a. On pretend qu'il étoit amoureux de Des-Barreaux. 1035 a.

Theophraste, une femme debauchée écrit contre lui, ce qui donna lieu à un proverbe. 1798 a.

Theopompe, sa duplicité de langue & de plume. 2082 a. Sa vanité. 2864 a. Aparié avec Timée en fait de satires & de fables. 2880 a.

Theorie, oposée à la pratique. 97 b. & 308 a. & 620 a. & 813 b. Theorie qui engage un Docteur à la pratique. 734 a.

Theriaque, qui l'a inventée. 250. 251 a.

Thesée, une de ses femmes a été multipliée en quatre. 2844 a. Il est obligé de fournir des preuves de son extraction. ibid. b.

Thespesius, mena une bonne vie après sa resurrection. 210 b.

Thessalie étoit fort decriée sur le chapitre des sortileges. 2847 b.

Thetis, fait l'office de maquerelle pour son fils. 61 a.

Thevathat, histoire de cet homme. 2753 a.

Thevet, refuté au sujet de l'accusation de magie qu'il intente à Agrippa. 113 b. Faute de jugement de cet

auteur dans la recommandation de certains livres. 124 a. Son procedé mal honnête. 546 a. Il censure l'ingratitude des Grands, qui ont laissé dans la misere plusieurs savans distinguez. 1249 a.

Thomas d'Aquin, son autorité parmi ceux de l'Eglise Romaine. 350 a. Critiqué. 2583 b.

Thomas de Cantorbery, adoré par celui-là même qui l'avoit persecuté. 1878 b.

Thomasius [Jaques] sa harangue touchant les prédictions des nouveaux prophetes. 1547 b.

Thomasius [Christien] il travaille a l'apologie de ceux qui ont été exposez, sans cause, à l'accusation d'athéisme. 1724 b. Voiez aussi 2856 b. n.

Thomassin [Louis] une de ses pensées examinée. 220 b. Sa pensée sur l'origine des Manichéens, des Nestoriens, & des Eutychéens, qui sont en Asie. 2323 b.

Thonis, courtisane Egyptienne, fait assigner un jeune homme, & pourquoi. 1757 b.

Thornax, montagne de la Laconie, pourquoi apellée Coccygius ou Coccyx. 1694 b.

Thou [de] passage de cet écrivain retabli. 15 a. Traite les Reformez de gens soupçonneux. 89 a. Son fils tombe malade d'un reproche que le Roi Jaques lui fit avec beaucoup d'aigreur. 727 b. Cet historien oublie une chose essentielle au sujet de Busbec. 745 b. Examen de ce qu'on dit que Camden lui avoit fourni des memoires differens de ce que lui Camden publia ensuite dans ses annales. 781 a. Precaution qu'il prit pour empêcher que son histoire ne fût suprimée. 782 b. Il admire le jugement que Jules Cesar Scaliger a fait de Cardan. 805 a. Une de ses pages sur Charles-Quint vaut mieux qu'un volume de Sandoval. 897. Se trompe dans le jugement qu'il fait du Brutum fulmen. 1612 a. Sa contradiction au sujet de Charlotte fille du Duc de Montpensier. 1861 a. Ne vouloit point parler Latin. 2254 b. Parle fortement contre la conduite du Connétable de Montmorenci, eu égard à la Duchesse de Valentinois. 2463 a.

Thou [François de] Particularitez de son procès. 1882. Voiez aussi 1904 a. b.

Thrône, ceux qui y sont ont plus de besoin que les autres du secours du temperament pour devenir saints. 1123 a.

Thucydide, si son style a été imité ou non par les écrivains de son tems. 981 b.

Tyane, ses habitans bâtirent un temple à leur Apollonius. 285 b.

Tiare Papale, si le nom de mystere y a été écrit. 1080 a. b.

Tibere [l'Empereur] cache un piege très-dangereux sous les aparences de la bonne foi. 315 a. Est fort maltraité par Artaban II. Roi des Parthes. 385 b. Il fait mourir un auteur, pour avoir donné des loüanges à Brutus & à Cassius. 834 b. On le flatte en plein Senat. 835 a. Une de ses intrigues le mieux conduites. 973 b. Etoit sans affection naturelle. 1088 a. Sort de sa dissimulation ordinaire. 1089 a. Rejette durement une requête, & sa dureté deplait au Senat. 1594. Ce qu'il faisoit pour ne paroître pas l'auteur de la mort des accusez. 1966 b. Loüé excessivement. 2313 a. Accorde l'honneur du triomphe à Blesus & le refuse à Dolabella. 2823 b.

Tiburnus étoit une Divinité des Païens. 2877 b.

Tycho-Brahé s'établit dans la Boheme. 1714. Souhaitoit qu'il y eût un bon nombre de Predicateurs mathematiciens. 2450 b.

Tigrane puni du dernier suplice par Tibere. 1336 a. Autre Tigrane fait Roi d'Armenie par Neron. ibid.

Tigre, fature qui causa la mort à deux personnes. 1437 a. Reflexions sur cela. ibid. b.

Tilenus confere avec Cameron. 784 b. Son avertissement à l'assemblée de la Rochelle. 2109 b.

Tillet [Louis du] engagea Calvin à composer de courtes exhortations chretiennes, pour les faire lire au Prone. 766 b.

Tilli, general d'armée étoit fort chaste. 1530 a. Voiez aussi 2879.

Timanthe, comment il peignit le visage du pere d'Iphigenie, pour en representer la tristesse. 2320 a.

Timée, ce qu'il a dit de la boutique d'Aristote. 346 a.

Timocrate, ses medisances contre Epicure. 1135 a.

Timoleon, éloges que Timée lui donna. 2881 a. Songe qu'il fit. 2884 b. Ce qu'il repondit quand quelques-uns l'accuserent à Syracuse. 2885 b.

Timothée, de quelle maniere il repondit à ceux qui lui reprochoient la mauvaise vie de sa mere. 967 a. Ce que Plutarque raporte de ce General Athenien. 2887 a.

Tyndarides, conte qu'on fait de leur aparition. 2720 a.

Tincium, d'où vient que les épines qui croissoient autour de son temple, passoient pour être toûjours fleuries. 26 b.

Tyr, la cruauté d'Alexandre contre les habitans de cette ville. 1955 b.

Tyrannie, en l'ôtant on en établit souvent une plus grande. 1559 a. & 1571 b. Qui a inventé la plupart des moiens qui l'établissent, & qui la maintiennent. 2363 a. Un des plus grands malheurs qui y sont attachez, c'est celui de ne la pouvoir quitter. 2365 a. Tyrannie exercée sans armes. 2367 a.

Tyrans, s'il ne leur faut pas garder la foi. 716 a. Il y en a qui haïssent le tyran mais non pas la tyrannie. 718 b. Voudroient que l'on craignit jusqu'aux murailles & jusqu'aux planchers des chambres, comme autant de temoins tout prêts à deposer. 1018 a. Ne peuvent pas compter sur la fidelité de leurs peuples. 1314 b.

Tiraqueau, faisoit tous les ans un enfant & un livre. 1717 a. Cité. 2712 a. Voiez aussi 2898 a.

Tite Live, ce qu'il disoit de la republique Romaine. 104 a. La diference qu'il y a entre lui & Valere Maxime, au sujet des tuiles de marbre qui avoient été prises sur le temple de Junon Lacinia. 1700 b. Il se contredit au sujet d'Alexandre. 1957 a. On vend une terre pour acheter cet historien. 2292 b. Cité. 2487 a. Ses maximes enchassées dans la narration. 2659 b.

Titres, combien on aime les plus pompeux. 720 b. & 721 a.

Toison d'or, occasion de l'établissement de cette chevalerie. 677 b.

Tolede, les mouches n'entrent point dans sa boucherie, & pourquoi. 1543 a. Son cinquiéme Concile fait des decrets contre ceux qui s'informent de l'avenir, touchant le successeur du Souverain. 1949 b.

Tolerance en fait de religion, justification de celle qu'on a dans les Provinces unies pour les Mennonites. 232 a. Comparaison de celle des Mahometans avec celle des Chretiens. 1981 a. 2212 b. Principes de Milton là-dessus. 2118 a. Si le Papisme en doit être exclus. 2119 a. Celle qu'on a eüe pour les Saducéens étoit excessive. 2639 b.

Tolerans, il n'est point vrai qu'ils ôtent aux Souverains le glaive que Dieu leur a mis en main. 1321 b.

Tombeaux, on contoit des choses miraculeuses de celui d'Ajax. 121 a. Et de celui d'Alcmene. 156 b. Les Païens croioient qu'on ne les pouvoit pas remuer impunément. 157 a. Tombeau memorable. 158 b. La foudre qui tombe dessus est regardée comme un accident glorieux. 1204 a.

Torigni, confidente de Marguerite de Valois Reine de Navarre est éloignée de cette Reine. 2201 a.

Torture, si l'usage en devroit être permis. 1399 a.

Toulouse, son Inquisition y châtie de certains heretiques à cause de leurs impuretez. 1429 a.

Tour de bois qui defendoit le Pirée. 316 b. Et que l'on pretendoit avoir été incombustible. ibid. Architecte qui savoit transporter d'un lieu en un autre une tour de pierre toute entiere. 353 b.

Tour que l'injustice populaire donne quelquefois aux choses. 2647 a.

Tournebu, fait une harangue contre un athée. 2578 b.

Tournoi, il n'est pas de la majesté d'un Monarque d'être l'un des tenans. 1517 a.

Tours [Gregoire de] cité touchant un fils de Cham. 3078 b.

Tout, ce mot a deux sens, l'un collectif, & l'autre distributif. 217 b.

Tractatus de libertatibus ecclesiæ Gallicanæ, qui est l'auteur de ce livre. 118 a. b.

Traditionaires, qui en a été le chef parmi les Juifs. 131 a.

Traditions, on ne sauroit trop se defier de celles qui ne sont fondées que sur quelques oui-dire. 917 b. Si l'on doit s'y fier quand elles viennent de trop loin. 1173 a. Combien le Paganisme s'apuioit sur la tradition quand il s'agissoit des preuves de l'existence divine. 1206 a. Si l'on doit avoir des égards pour les fabuleuses. 1774 a. b. Longue durée des plus fabuleuses. 1779 a.

Traditive, entêtement de l'homme pour la commune traditive. 704 a.

Traducteurs, se donnent souvent un droit qu'ils n'ont pas. 55 b. Ils sement quelquefois la zizanie lors qu'ils y pensent le moins. 154 a. Regle qu'ils doivent observer. 384 a. Ne doivent point paraphraser ou abandonner tant soit peu leur original, sans savoir à fond la matiere dont il s'agit. 624 b. Ils sont ordinairement les Panegyristes des auteurs qu'ils traduisent. 995. On ne peut guere s'y fier. 2079 a. Comment ils sont sujets à de grandes bevuës. 2901 a.

Traductions, il ne faut bien souvent qu'un point ajoûté ou ôté, ou changé, pour en produire de tout oposées. 395 b. Demandent plus d'habileté qu'on ne pense. 2579 b. Combien elles sont difficiles. 2917 b.

Tragedie, le dernier mot d'une tragedie cause un terrible accident. 131. Les changemens qui y furent apor-

Tome II. 1097.

Tome III. 2171.

tez du tems des anciens. 1167 a. *Plusieurs femmes grosses se blesserent à la representation de celle des Eumenides.* ibid. b. *Ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des anciens.* 1205 b. *On ne doit point attribuer à l'auteur tous les sentimens qui y sont debitez.* 1206 b. *Platon ne veut pas que l'on en joüe où les Dieux soient maltraitez.* 1167 b. *On n'y doit point chercher les faits qui doivent entrer dans l'histoire.* 2437 a. b. *Comment elle a été definie par Gorgias.* 2726 a. *Tragedies sur des controverses de Religion.* 2172 b.

Trajan, *lequel est le plus magnifique de ses ouvrages.* 282.

Traitez de paix, *leur destin est d'être critiquez.* 1535 b. *Les anciens Romains étoient peu scrupuleux a les violer.* 1660 a.

Transfuges, *ne sont pas pour l'ordinaire fort croiables contre le parti qu'ils quittent.* 1135 a.

Transitions, *sont difficiles à menager.* 2408 a.

Transubstantiateurs, *bouleversent l'idée des choses & la signification des mots.* 2784 a. *Voiez aussi* 2786 a.

Trappe [*l'Abbé de la*] *ses prodigieux progrés dans l'intelligence des poëtes Grecs.* 233 b.

Trebonius *tué par trahison dans Smyrne.* 1060 a.

Tremblemens de terre, *sacrifices que les Romains faisoient dans ces conjonctures.* 2756 a.

Trente [*le Concile de*] *on en voulut faire la clôture par des acclamations.* 1866 a. *Voiez* Concile de Trente.

Treseniens *mangeoient leurs fruits trop verts, que vouloit dire cela.* 1815 b.

Treslon, *indigné contre le Duc d'Albe, & pourquoi.* 2281.

Tribunaux, *favorables à la fornication.* 168 a. *Dans toutes sortes de Tribunaux les gens d'honneur se recusent eux-mêmes, dès le moment qu'ils sont suspects.* 366 a. *Les peuples presument toûjours en faveur des tribunaux.* 454 a. *Tribunal qui étoit apellé* l'ecueil des accusez. 825 a.

Tribunat *du peuple, charge affectée aux familles Plebeiennes.* 267 a.

Tribunicienne [*la Puissance*] *nom qu'Auguste donna à sa suprême autorité.* 1087 a.

Tribuns *du peuple, les ordonnances faites à leur requisition, n'étoient point apellées* loix, *mais seulement* plebiscita. 1590 a.

Tribus, *une des Tribus d'Athenes fut nommée Acamantide.* 40 a. *Une autre d'Athenes portoit le nom d'Ajax.* 121 a.

Tribut, *on lui donne quelquefois le specieux titre de pension.* 407 b.

Tricessius, *homme docte & de qualité, repand clandestinement des semences de reformation à Cracovie.* 1835.

Trimouille *pretensions de cette maison au Roiaume de Naples.* 2183 b.

Trinité, *la plupart ne veulent pas se paier de paroles sur ce mystere.* 20 a. *Comparaison de ce dogme avec les trois propositions d'un syllogisme.* 10 b. *Et avec les trois dimensions de la matiere.* ibid. *Trinité des Personnes Divines connuë par Aristote, selon quelques auteurs.* 351 a. *Quelle a été la croiance des Peres des trois premiers siecles sur ce mystere.* 356 a. *Recueil de passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaique croioit ce mystere.* 2583 b. *Les Spinozistes recourront peut-être à cette doctrine pour sauver leur hypothese.* 2787 b. *Ce qui ouvrit la porte en Pologne au renversement de ce mystere.* 2790 a.

Triomphe, *qui des étrangers en fut honoré le premier chez les Romains.* 455 a. *Goût different de celui qui souhaitoit d'en avoir vu quelcun à Rome.* 1704 b.

Triomphe naval, *auquel des Romains il fut accordé le premier.* 1093.

Tripoli *assiegé, & pris par les Turcs.* 302.

Tristan, *broncho sur un passage de Lampridius au sujet de l'Empereur Hadrien.* 1456 b. *Son erreur, au sujet de Julie femme de l'Empereur Severe.* 1679 b. *Censuré par Mr. Perizonius, au sujet de la mere de Marcellus.* 2246 a. b.

Tritheme [*l'Abbé*] *son catalogue.* 1639 a. *Convaincu de mensonge, au sujet de Platine & de sa prison.* 2453 a.

Triumvirat, *depossedoit de leurs terres ceux qui les avoient cultivées.* 239 b.

Triumvirat *dans la Republique des lettres, de qui composé.* 1422 a.

Triumvirs *condamnent* 1400. *Dames Romaines à declarer les biens qu'elles possedoient.* 1589.

Troie, *tous les malheurs de la guerre de Troie furent causez par des femmes.* 931 a.

Troiens, *de quelle maniere ils traitoient les filles de Locres.* 821 b. *Taxez à une amende.* 1675 a.

Tromper, *on trompe quelquefois les gens en leur declarant ses veritables intentions.* 96 a. *Rien n'est plus facile que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé.* 551 a. *Il est permis de tromper les enfans & les malades.* 1457 a.

Trop, *la maxime* de rien trop *souffre de grandes varietez quand il est question de mettre des bornes entre le trop & la suffisance.* 567 a.

Trophée, *la religion defendoit de le violer.* 395 b. & 881 a.

Tserclas. 2879.

Tudele [*Benjamin de*] *fait David contemporain de Romulus.* 2499 a.

Tuer, *si l'on doit s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort.* 736 a. *En combien de cas un celebre auteur a pretendu, qu'on se pouvoit tuer soi-même innocemment.* 2641 b.

Tullius [*Servius*] *quel fut le presage de son élevation à la dignité roiale.* 2831 b.

Tunique de Jesus-Christ, *Bajazeth s'est vanté de l'avoir.* 2959 b.

Turcs, *ne sauroient voir sans rire l'image de saint George dans les temples des Chretiens.* 912. *Fort entêtez de l'excellence de leur langue.* 944 b. *Ils ont plus de livres qu'on ne se l'imagine ordinairement.* 1341 a. *Il y en a qui croient la metempsycose.* 1476 a. *Font intervenir le ministere de la religion dans le dessein de faire des conquêtes.* 1661 b. *Leur defaite.* 1733 b. *Turcs defaits au passage du Raab.* 1808 a. *Ils haïssent plus les Juifs, qu'aucun autre peuple du monde.* 1982 a. *Plusieurs d'entre eux se font crever les yeux après avoir vu la Meque.* ibid. *Ils ont beaucoup d'égards & de veneration pour le Chameau.* ibid. *Qui de leurs Empereurs a été apellé le premier* le Grand Seigneur, *par les Nations d'Occident.* 1990 a. *Qui sont ceux qu'on apelle parmi eux, les Fils du saint Esprit.* 2210. *Ils n'ont rien de moderé dans leurs sentimens pour leurs Princes.* 2266 a. *Sacrifient à celui qui regne la vie ou la liberté de tous ses freres.* 2360 a. *Quand & pourquoi ils maudissent les Chretiens solennellement.* 2904 a.

Turenne [*le Marechal de*] *s'entête de la reünion des religions.* 521 b. *Assiegé par Messieurs de Port-Roial pour l'engager à changer de Religion.* 944 b. *Il ne se piquoit point de science.* 946 b. *Impertinence d'un Provincial en parlant de ce grand Capitaine.* 1128 b. *En quelle occasion on a causé de ses galanteries.* 1419 b. *Ses repas trouvez trop courts.* 2657 b.

Turenne [*Madame de*] *son caractere.* 2198 b.

Turin, *par qui & quand sa citadelle fut bâtie.* 2281 a.

Turinge, *les Archevêques de Maience renoncent à leurs droits sur ce païs.* 1160.

Turnebe, *en quoi il étoit superieur à Bodin.* 625 a.

Turreau [*Pierre*] *Regent à Dijon, entrepris en qualité de Devin, mais defendu par Castellan, & absous par ses juges.* 843 a.

Tzetzes *auteur trop nouveau venu pour être suivi, à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les auteurs anciens.* 57 b.

V.

VAche d'airain, *qui donnoit de l'amour.* 3115.

Vayer [*La Mothe le*] *cité sur les oracles des Paiens.* 99 a. *Critiqué au sujet de Socrate & d'Alcibiade.* 100 b. *Il commet plusieurs fautes au sujet de Stratonice & de Combabus.* 956 b. *Sa reponse aux invectives de Garasse contre deux philosophes.* 1051 b. *Critiqué au sujet du successeur d'Auguste.* 1894 a. *Il traduit mal un passage de Quintilien, au sujet du mepris qu'eut Alexandre pour un homme fort adroit.* 1957 b. *Il commet une bevuë dans l'explication d'un passage d'Homere, au sujet d'Ulysse & de Penelope.* 2346 a. *Il est dans l'erreur au sujet de Pyrrhon.* 2433 a. *Ses bevuës au sujet de Tacite, & son anachronisme au sujet de Thucydide & de Demosthene.* 2827 b. *Il a bien fait du bruit pour rien contre Alciat & contre Ferret, au sujet de Tacite.* 2828 a.

Vaincre, *il y a des Capitaines qui savent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire.* 876 b.

Vair [*du*] *un des arrêts prononcez par ce President.* 2485 b. *Ce qu'il allegue de saint Jerôme.* 2526 a.

Vaisseau *qu'on transporte par terre.* 2360 b.

Val [*Du*] *Medecin, envoié aux galeres, & pourquoi.* 1949 a.

Valentine de Milan, *soupçonnée d'être empoisonneuse.* 669 b.

Valentinien, *Empereur, quoi que très-chaste composa une piece de poësie bien gaillarde.* 436 a.

Valere Maxime, *on voit une de ses pensées dans une satire contre l'Academie Françoise.* 44 a. *N'est pas fort*

fort exact dans ses compilations. 821 a. Il a parlé trop negligemment du temple de la Terre. ibid. b. N'est rien moins qu'un compilateur exact. 824 a. Il ne peut être excusé sur ce qu'il a dit des richesses du pere de Democrite. 1025 a. Il a pris Diagoras pour Protagoras. 1040 a. Sa meprise au sujet de Junon Moneta. 1699 b. Son erreur au sujet d'Aristophane. 2375 b. Ce qu'il fait pour mettre à profit un jeu d'antitheses & de paralléles. 3030 b.

Valerien, Empereur, n'ose mettre son fils sous la direction d'Aurelien. 427 a.

Valerius [M.] pourquoi surnommé Corvinus. 788 a.

Valesiana cité. 1646 b. & 1772 b. & 2132 a.

Valeur extraordinaire d'un jeune Chevalier combatant contre les Sarrasins. 700 a.

Valery, comment cette terre a passé dans la Maison des Princes de Condé. 1822 a.

Valette [le Duc de la] condamné à perdre la tête, & pourquoi. 1255 b.

Valiere [Madame de la] de quelle famille elle étoit. 2904 b.

Valle [Laurens] loüable pour sa retenuë. 889 b. Conte qu'on lui aplique. 2394 b. Plaisanterie qu'on fit après sa mort. 2935 a.

Vallier [saint] de quelle Maison il étoit. 2458 b. Condamné à perdre la tête, où & par quel moien il reçut sa grace. ibid. b. Sa peine de mort commuée en une prison perpetuelle. 2464 a.

Valois [le Prince Charles de] apaise, y aiant été engagé par le Pape, les troubles de Florence. 791 b.

Valois [Henri] censuré. 73 b. Sa defense d'Herodote qui avoit attribué à Dieu une humeur jalouse. 2374 a.

Van-Dale, sa reponse à une objection. 209 b. Fournit des remarques à l'auteur. 2265 b. 3009 a.

Vanini, ce qu'il vouloit que l'on fit dans les grandes villes. 1018 b.

Vanité ridicule des hommes par raport à la providence. 16 b. Vanité des occupations humaines, en quoi elle consiste principalement. 1054 a. Ne se trouve que trop dans les personnes les plus pieuses. 2198 b. Combien elle fait commettre de crimes. 2452 a. Vanité qui achete de l'encens par un legs testamentaire. 3028 a.

Vanité des sciences, livre qui fit crier bien des gens. 115 a.

Vannozzi, dit que les Ecrivains Italiens ne doivent pas decouvrir la vergogne de leur mere. 1425 a.

Vardes, Gouverneur de la Capelle, condamné à mort par contumace, & ensuite justifié. 1417 a.

Vardes [Marquis de] disgracié pour quelques intrigues. 1417 a.

Variations, l'histoire du X. siecle en est toute pleine. 2170 a.

Varillas critiqué au sujet de sa paraphrase d'un passage de Paul Jove. 43 a. Il commet plusieurs fautes remarquables au sujet d'Agricola. 108 a. Et des beaux Esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. 152 a. Ce qu'il y a dit au sujet du livre de Gloria, est incompatible avec ce qu'il en dit dans la vie de Louis XI. ibid. b. Il a mal traduit un passage de Paul Jove. 153 a. Cité. 300 a. b. & 1324 a. & passim alibi. Sa retenuë louée, & la liberté de l'auteur de la deuxiéme édition du Menagiana, censurée. 438 a. Est censuré de plusieurs meprises au sujet de Calvin. 638 b. Et de Luther. 648 a. Il commet plusieurs fautes dans la confession publique qu'il fait d'une qu'il avoit commise. 700 b. Est relevé sur une question de fait & sur une question de droit. 729 a. Ses erreurs au sujet d'un des Ouvrages de Calvin. 766 a. Elles sont si énormes qu'elles sont capables de faire renoncer à l'étude de l'histoire. ibid. Il avance des choses indignes de refutation. 770 b. Il n'a osé publier son sentiment sur une des fables debitées contre Calvin. 771 b. Examen d'un passage de cet auteur concernant la vie de ce Reformateur composée par Papyre Masson. 772 b. On ne comprend pas de quelle maniere cet Ecrivain lit les livres qu'il consulte. ibid. b. Examen de ses differens avec le Docteur Burnet, au sujet de l'histoire de Camden. 782 b. Est relevé sur deux fautes au sujet de Castellan & de l'Assemblée de Melun. 849 a. Reflexions sur son narré concernant le Calvinisme de la Duchesse d'Estampes. 1182 a. Ses fautes touchant le motif, pour lequel le mari de cette Dame fit faire contre elle une enquête juridique. 1183. Est censuré au sujet d'un voiage de Calvin vers la Duchesse de Ferrare. 1232 a. Et des motifs qui porterent cette Princesse à quitter le Papisme. ibid. b. Il commet plusieurs fautes au sujet de Madelle. de Rohan & du Duc de Nemours. 1317 b. Il n'a pas connu tous ceux qui ont écrit la conjuration du Comte de Fiesque. 1362 b. Il fait une observation curieuse sur le massacre de Goudimel qu'il nomme mal Claudin. 1363 b. Soutient contre les historiens Espagnols, que Charles-Quint n'a point ignoré la langue Latine. 1461 a. Est critiqué au sujet du commerce de lettres, que Henri II. étant Dauphin, avoit avec le Connetable de Montmorenci. 1513 b. Cet auteur s'est exposé à la critique, au sujet d'une certaine harangue qu'on dit avoir été prononcée par Pompée Colonne contre les Papes. 1675 b. D'où viennent toutes ses differentes hypotheses. 1860 b. N'auroit pas raison de se plaindre que son histoire de l'heresie eut été prise pour un Roman. 2096 a. Ses embellissemens Romanesques sur l'article de Musurus. 2169 b. Il prend un Alfonse pour un autre, dans sa preface des Anecdotes. 2182 b. Il raporte un fait fort singulier, mais fort douteux, au sujet de Macrin. 1965 a. Il debite plusieurs faussetez au sujet d'Ochin. 2242 a. Il n'a point compris qu'une certaine satire regarde Henri IV. 2304 a. Est critiqué au sujet de Platine. 2454 a. Et au sujet de la haine des Calvinistes pour la Duchesse de Valentinois. 2460 a. Il est capable de gâter une infinité d'esprits. 2461 a. Il n'épargne point la mere de Charles IX. 2529 b. On ne sait pourquoi il a ôté le Comte de Laval de la genealogie de Montmorenci, après l'y avoir mis. 2588 b. Il a mis dans son histoire de l'heresie une note marginale, qui a été un piege pour d'habiles gens. 2614 a. Est critiqué au sujet de Charles IX. & de la cause de sa mort. 2906 b. Aime à dire ce qui ne se trouve pas dans les histoires ordinaires. 3100 a.

Variorum, ceux qui en donnent ne doivent jamais retrancher ni les épitres dedicatoires, ni les prefaces. 170 a.

Varron, ce qu'il disoit des noces des filles & des noces des veuves. 1359 a. On lui aparioit Nigidius. 2229 a. Contes qu'on lui attribue. 2230 b.

Varus [poëte tragique] fait reciter comme son ouvrage, une tragedie, qui n'étoit point de lui. 2971 b.

Vases precieux, mis en pieces & pourquoi. 973 b.

Vassi, à qui on doit imputer le massacre qui y fut fait des Huguenots. 1435 a.

Vassor [le] ce qu'il raporte touchant le Duc d'Orleans second fils de François I. 1285 a. Voiez aussi 2750 b.

Vatican, grand mepris de ses foudres. 851 b. Sa Bibliotheque par qui fondée. 3014 b.

Vavasseur [le Pere] oubli de cet auteur, dans son traité du style burlesque. 263 a. Connoissoit des auteurs qui auroient mieux aimé renoncer aux plus grands avantages, qu'à la loüange qu'ils croioient avoir meritée par leurs Romans. 1501 a.

Vaudois, femmes levées pour eux. 1665 b.

Vaugelas, ses sages conseils sur la langue Françoise. 1129 b.

Vautier, veut créer une charge d'astrologue de Cour. 2144 a.

Ubiquité, qui ont été les premiers auteurs de ce dogme. 2165 a. 3017 b.

Udalric, sa lettre merite d'être rejettée. 1387 b.

Veau d'or, les Rabbins disent que la poudre de ce veau que Moïse fit avaler s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avoient adoré. 378 b. Et fit le même effet à-peu-près que les eaux de jalousie. 379 a.

Veilles, il se commettoit bien des impuretez dans les veilles qui s'observoient dans l'ancienne Eglise. 2961 a.

Venator, le portrait qu'il fait des Theologiens. 1409 b.

Vendeur, il ne faut pas se prevaloir de son ignorance, quand il ne sçait pas le juste prix de sa marchandise. 1550 b. Loi pour punir les reticences des vendeurs. 8.

Vendôme [Geofroi Abbé de] s'il est vrai qu'il donna à Robert d'Arbrissel des avis sur sa conduite envers les femmes. 1259 a.

Vendôme [le Duc de] Henri IV. a dessein de lui laisser la Couronne. 1352 a.

Vengeance, celle des hommes est souvent plus redoutée que celle de Dieu. 324 b.

Venise, pourquoi son Senat aime les dereglemens du Clergé. 21 b. Son Senat trouve mauvais que le Pape (Innocent VIII.) veuille disposer du Patriarchat d'Aquilée, sans l'en consulter. 470 b. Ses loix defendent à tous ses Ministres à la Cour de Rome d'accepter aucun benefice. 472. Il est inflexible là-dessus. ibid. Cette Republique dispute de preseance avec le Duc de Savoie. 1379 b. Son ambassadeur brûle en presence de Henri IV. les papiers où ce Prince se reconoissoit redevable. 1456 b. Les ambassadeurs de cette Republique vont en Angleterre, pour feliciter le Roi Guillaume. 2319 a. n.

Venitiens, chargent leurs ambassadeurs de faire des offres fort avantageuses à l'Empereur Maximilien 1425 b. Plusieurs Potentats se liguent ensemble pour les humilier. 1890 a. Ils repoussent l'Empereur Maximilien qui avoit assiegé Padoue. 2168 b. Animez à la

Tome II. 1097. la guerre contre les Turcs, ils empêchent que l'Empereur ne fasse la paix avec la Porte. 2270. La coutume des nobles de cette nation n'est pas d'avoir des
Tome III. 1171. amours d'attache. 2507 b.

Vent, on a observé qu'il est continuel d'oriant en occidens dans la zône torride. 3125.

Venus sortant de la mer, peinte sur le modele d'une des concubines d'Alexandre. 276 b. Doute sur cette Venus. 277 a. Critique du temple de Venus bâti par Hadrien. 282 b. Elle avoit un temple sur le mont Liban. 597 a. Comment on étoit initié à ses mysteres. 938 b. Ce que les Peres ont dit de celle qui étoit honorée dans l'île de Cypre. ibid. Venus la Paphienne, quand & pourquoi son sacerdoce commença d'être entre les mains d'un Prince du sang. 939. La vengeance de Venus contre Diomede & contre Clio. 1105 a. Miracle continuel qui se faisoit dans l'un de ses temples. 1108 b. Empiete plus sur Bacchus dans le septentrion, que Bacchus sur Venus au midi. 1166 a. Venus Migonitis, où est le temple de cette Déesse, & par qui bâti. 1452 b. Origine de la pretendue divinité de Venus. 1497 b. Emporte la pomme d'or. 1704 a. Il y en avoit une surnommée Melanis. 1746 b. Venus la mieux servie de toutes les Divinitez du Paganisme. 1747 b. Le temple de Venus homicide, ce que c'est. 1748 a. Venus Uranie, son temple pillé par quelques Scythes. 2520. Ce qui est capable de la matter. 2688 b. Sacrifice que lui faisoient les Dames Romaines. 2712 b. Venus Verticordia, honneur qu'on lui fait pour arrêter le torrent de l'impudicité. 2817 a.

Vercel [Dulcinius de] fanatique impie. 1429 a.

Vercingentorix vient au secours d'Alezia à la tête de trois cent mille hommes. 878 a. Il est defait par Cesar. ibid. Belle observation de Plutarque sur cette defaite. ibid.

Verdier [Claude du] censeur general, censuré. 291 a. Se met en colere contre Lycophron, au sujet de Penelope. 2347 b.

Verge, celle de Moïse a été le modele des singeries du Demon. 2 a.

Vergerius [Pierre Paul] defie un Nonce Apostolique à une dispute publique. 1828 b. Raisons pourquoi on lui declare qu'il ne peut assister au Concile de Trente. 2950 a. Son abregé de l'anatomie de la Messe. ibid b. Son livre contre l'indiction du Concile. 2951 a. Ses écrits perdirent bientôt tout leur credit. ibid. b. Chagrinoit fort la Cour de Rome. ibid. & 2952 a.

Verité, est concentrée dans un gouffre d'où elle ne sort jamais. 233 b. L'évidence ne peut être sa regle, & sa mesure, ou ce que l'on apelle son criterium. 2431 a. Voi aussi 3042 b. S'il ne la faut pas professer exterieurement en tems de persecution. 491 a. Il y a des veritez contre lesquelles une personne la plus prevenuë, & la plus passionnée ne dispute point. 524 a. Il faut avoir de l'adresse pour dire aux gens leurs veritez sans qu'ils aient lieu de s'en fâcher. 557 a. Ses depositaires comparez aux chiens du Capitole. 572 a. Les veritez qu'on nomme maximes ne se battent guere moins entre elles que les erreurs & les veritez. 579 a. Ce sont deux choses differentes qu'aimer la verité en elle-même, & qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le veritable. 610 b. Il importe peu qu'il y en ait si nous n'avons point de regle pour la discerner de la fausseté. 811 a. Si l'on doit la suprimer. 904 a. Elle se perd par trop disputer. 922 a. N'a pas besoin d'être defendue par de mauvaises voies. 1252 b. Il y a des gens qui la conservent comme un vase de porcelaine. 1909 b. L'ame s'y attache plus par le poids des passions que par l'attrait de la lumiere. 2093 b.

Veritez historiques, ne sont pas moins impenetrables en bien des rencontres que les veritez physiques. 963 b. Qui sont ceux qui furent apellez les trois piliers de la verité en Espagne. 2477 b. La supression d'une verité est un mensonge effectif, quand on a dessein de faire faire de faux jugemens à celui qui interroge. 2667 b.

Verolez, qui en est le Patron dans l'Eglise Romaine. 1649 a.

Veron, Missionnaire, ne savoit rien, selon Mr. Rivet, ni en Grec ni en Hebreu. 622 a.

Verre, c'étoit la coutume des amans d'apliquer en buvant les levres au même endroit, où leurs maîtresses les avoient apliquées. 1863 a.

Vers tendres & bien chautez, sont de grande efficace pour toucher le cœur des femmes. 19 a. Vers sur la perte d'une bataille, mais qui choquent les vainqueurs aussi bien que les vaincus. 143. Ce n'est pas assez d'aimer les vers pour être poëte. 281 b. Vers amoureux jettez au feu. 420 b. Ecclesiastiques qui ont fait de tels vers. 469 b. Ce n'est pas une bonne preuve qu'un homme qui en compose de tels soit Paien. 436 a. Facilité surprenante à en faire. 493 a. Ephore en fait dans le lieu même, où il condamne la cadence, & les nombres du discours. 1127 a. Le recit de quelques vers inspira de l'humanité à des vainqueurs. 1201 b. Des hexametres n'avoient point lieu dans les tragedies. 2391 b. Vers qui ont été faits par plusieurs poëtes. 2542 a. Vers composez à quatre francs le cent, & d'autres à quarante sols. 2579 b. Vers sales & profanes recompensez par des biens d'Eglise. 2996 a.

Vers de ballet, Benserade étoit original en ce genre. 556 b.

Vers à soie, qui inventa l'art de filer leur ouvrage. 3074 b.

Versions, il y a des auteurs qui ne consultent que les versions. 154 b.

Vertu, la belle reputation ne la suit pas toûjours. 207 b. Les vertus savent l'art de s'allier avec les vices. 308 a. Vertu distinguée attire toûjours l'envie. 342 a. Bonne foi d'un Athenien à cet égard. ibid. Il faut l'aquerir à la sueur de son visage. 428 b. Si elle n'est qu'un vain nom: la plainte de Brutus examinée. 716 b. Voi aussi 1639 a. Une des plus grandes victoires qu'elle puisse remporter sur la nature. 773 a. Ne peut être sans combat. 1685. Voi aussi 1848 b. Il est plus facile quelquefois d'en avoir la realité que l'aparence. 208 a. & 1671 a. Il n'y en a point où il n'y a point de victoire remportée sur les passions. 1848 b. C'est en degoûter les gens, que de lui ôter ses recompenses temporelles. 1892 b. Ses mauvais effets en quelques rencontres. 2093 b. Qui sont ceux qui disent que l'on doit embrasser la vertu à cause de son excellence. 2771 b.

Vertueux, il ne sert de rien de l'être, si l'on n'a pas l'art de criailler. 342 a.

Verus [Ælius] Empereur, quelles étoient ses lectures les plus ordinaires. 1414 b.

Vespasien, les Orateurs étoient assez bien paiez de son tems. 147 b.

Vestales condamnées pour crime d'inceste. 825 b. Beau morceau d'histoire perdu à cet égard. ibid. Les Pontifes commettoient certaines Dames, pour avoir soin des Vestales, que quelque maladie obligeoit de sortir. 1213 b. Il est étonnant qu'elles succombassent à l'incontinence. 1809 a.

Veuves, combien on doit rabatre de leurs richesses, quand elles n'ont point eu d'enfans. 294 b. Avantage de celles dont les maris étoient morts à la guerre. 787. Celles qui n'ont point voulu se remarier ont été toûjours plus admirées. 1358 a.

Veuves des Rois de France, ce qu'elles devoient faire jusqu'à ce que leurs maris fussent enterrez. 1868 b. 1905 b.

Viande, les Brachmanes n'en mangeoient point. 689.

Vic [de] le caractere de son esprit. 1161 b.

Vices n'ont pas entre eux autant de liaison qu'on se l'imagine. 175 b. 1088 b. Leurs utilitez n'empêchent pas qu'ils ne soient mauvais. 120 a. Voi aussi 2093 b. Il y en a de toute religion, de tout païs, & de tout siecle. 420 b. Il y en a qui sont des vices de climat, & non des vices de religion. 1164 a. Si sans le vice il ne pourroit pas y avoir de vertu. 2329 a. Si l'adversité l'accompagne toûjours sur la terre. 2639 a.

Vicissitude des choses humaines, combien est étonnante. 1626 b.

Victimes humaines, plaisoient aux Dieux. 1709 b. Cherchez Sacrifices.

Victoires, il y en a très-peu qui soient capables de decider, par le fruit qu'elles produisent, les disputes des Gazetiers. 876 b. Plusieurs en remportent, mais peu en savent profiter. 1952 b.

Victoria ou Victorina, apellée dans ses armées la mere du camp. 1984 a.

Vie, raisonnemens peu communs sur sa brieveté. 384 b. Sentimens philosophes touchant la longue vie. 729 b. Le principe des Chretiens sur sa derniere fin n'est qu'un principe de theorie. 739 a. Un petit bout de vie qu'on a de reste, n'est pas la peine de faire un faux pas. 855 b. Etoit un suplice & la peine d'un peché commis devant la naissance selon quelques philosophes. 975 b. & 2279 b. Voi aussi 2919 b. Democrite se moquoit de toute la vie humaine. 1030 b. Si ses biens surpassent ses maux. 1176 b. Voi aussi 2577 b. & 2911 a. & 2927 a. & 3036 a. Quelles sont les bornes de sa durée selon Hesiode. 1478 b. Passion demesurée de Louis XI. Roi de France de prolonger sa vie. 1883 b. Voi aussi 1887 a. La vie est très-miserable. ibid. b. Peu de gens sages en voudroient recommencer le rôle. 2927 a.

Vie à venir, ce que les Japonois en croient. 1628 b. Les Paiens l'auroient revelée aux Juifs, si l'on s'en raportoit à Luc de Bruges. 2636 b.

Vies, ceux qui en composent devroient faire la vie des grands criminels. 2996 a.

Vieillards, ne veulent jamais mourir. 91 a. Se marient autant pour leurs voisins que pour eux. 1012 a. Leur lit est contagieux pour une jeune personne. 1864 b. Im-

b. *Imprudence de ceux qui se marient.* 2021 a. *Loi qui ordonnoit de les precipiter.* 2876.

Vieillesse, *il n'y a pas beaucoup de gens qui y trouvent l'agrément qu'Erasme y trouvoit.* 1159 b. *Trouve de la consolation dans la lecture.* 2416 a. *Quelques-unes de ses incommoditez.* 2726 b.

Vienne, *un de ses Evêques change de maximes, si-tôt qu'il devient Ministre d'Etat.* 1960 b.

Vierge, *les anciens faisoient un tout autre usage de ce mot que nous ne faisons aujourd'hui.* 703 b. *On apelle fils du Saint Esprit parmi les Turcs certaines gens qui naissent d'une mere Vierge.* 2210 a.

Vierge [*la sainte*] *ses devots indiscrets ne sont pas seulement des Moines.* 25. *Ouvrage plein de visions sur la sainte Vierge.* 102 a. *D'où vient qu'on n'a pas dit encore qu'elle seule gouverne le monde.* 103 a. *Perils où l'on s'expose en desaprouvant les erreurs qui amplifient ses honneurs.* 104 a. *Son épithete de* Mere de Dieu, *conduit à de fâcheuses consequences.* ibid. b. *Voi.* 2219 a. *On est quelquefois sauvé avec plus de promtitude en invoquant son nom, qu'en invoquant celui de* Jesus-Christ. 149 a. *Expressions de ses devots indiscrets condamnées par Bellarmin.* 540 b. *Elle est mise pour quatrieme personne de la Divinité.* 656 a. *Avoit une chasteté penetrative.* 684 a. *De quelle efficace sont les prieres qu'on lui adresse le premier jour du mois d'Avril à huit heures du matin.* 803 b. *Sa conception immaculée reçuë comme un article de foi par la Faculte de Theologie de Paris.* 1012 b. *Voi* 2227 b. *Representée d'après les femmes qu'il plait aux ouvriers.* 1095 a. *Voiez aussi* 2254 a. *Embarras où l'on se trouve à justifier son culte.* 1275 a. *Si elle a écrit aux habitans de Messine.* 1639 b. *Et à saint Ignace.* ibid. *Livre où l'on adresse des oraisons à toutes les parties de son corps.* 1646 b. *Vaines traditions touchant son pere & sa mere.* 1687 b. *De quelle source sont sortis les excès d'honneur que tant de Chrêtiens lui rendent.* 1697 b. *Contract fait en sa faveur par Louïs XI. Roi de France.* 1887 b. *Si l'exemption du peché originel est comprise dans la qualité de Mere de Dieu.* 1930 a. *Par quel motif les Jesuïtes enseignent sa conception immaculée.* ibid. b. *Les Protestans s'enrôlloient dans une de ses confrairies.* 2046 a. *Les abus que l'on a commis à son égard étoient autant à craindre en l'apellant mere de* Jesus-Christ, *qu'en l'apellant mere de Dieu.* 2211 a. 2215 b. *Conjecture sur les causes du progrés de son culte.* 2217 a. *On lui est redevable de tous les biens, & non pas à Dieu.* 2218 a. b. *Ce qu'en dit Clement Alexandrin.* 2531 b. *Elle n'a pas été exemte de calomnie.* 2679 b. *Il n'est pas vraisemblable, selon Mr. Patin, que saint Luc ait fait son portrait autant de fois qu'on le dit,* 2732 b. *Comment les Peres de l'Eglise prouvoient sa virginité.* 3117 b.

Vigenere *se trompe sur un passage de Martial.* 12 a. *Voiez aussi* 54 b. *Passage curieux de cet auteur touchant une entreprise des Amazones.* 62 b.

Vigneul Marville *cité.* 1319 b. *Ce qu'il raconte d'un philosophe.* 2610 a. *Juge trop durement des ouvrages de la Mothe le Vayer.* 2930 b.

Villavicentius *accusé de plagiat.* 1562 b.

Ville, *apellée sainte parmi les Paiens.* 956 a. *Les villes qui s'oposent à des édits onereux ne font qu'empirer leur condition.* 2216 b.

Villegaignon *son caractere.* 2577 a. *Fait mourir trois Protestans.* 2963 b. & 2965 a.

Villena [*Henri de*] *fable qui court en Espagne touchant ce Marquis.* 2967 b.

Villennes [*le Marquis de*] *se méloit d'astrologie.* 2146 a.

Villon *affiche des theses contre la doctrine d'Aristote.* 2145 b.

Vin, *qui a apris aux hommes à y mettre de l'eau.* 211 b. *Mis en usage pour la guerison des malades.* 397 a. *C'est une bonne qualité physique, que de le pouvoir bien porter, mais qui entraine presque toûjours un dereglement moral.* 1001 a. *Vin Theologal, ce que c'est.* 1160 b. *Effets du vin par raport à l'impureté.* 1165 b. *Les Romains en defendirent l'usage aux femmes.* ibid. & 1816 b. *Voi aussi* 2493 a.

Vincent, *Ministre de la Rochelle, sa reflexion sur une comedie.* 2192 a. & 2680 a.

Vindingius, *erreur de cet auteur adoptée par celui des* Nouvelles de la Republique des Lettres. 488 a.

Violenter, *en quel cas on devroit violenter les gens.* 2334 b.

Viret, *methode dont il se servit pour combatre le Papisme.* 2969 a. *Il tourna aussi ses armes contre le Deïsme.* ibid. b.

Virgile *a pris un des épisodes d'Homere pour modele.* 58 b. *Personne n'avoit dit avant lui ce qu'il dit du cadavre d'Hector.* 59 a. *Precepte de ce poëte apliqué aux vieux auteurs.* 90 a. *Avoit donné ordre de brûler son Eneïde.* 281 b. *Est critiqué & defendu au sujet du mot* inlaudatus. 747 a. *On a fait des centons de ce poëte.* 793 a. *De quelle secte de philosophes il étoit, & qui a été son maitre.* 860 a. *On tache de le justifier à quelque prix que ce soit.* 1307 a. *On disoit que quelques-unes de ses paroles avoient la vertu de chasser les Demons.* 1849 b. *Suplément de son Eneïde.* 2944 a. *Malatesta fait abatre sa statuë.* 2947 a. *Honneur que le peuple Romain lui fit un jour.* 2972 b.

Virgile [*Polydore*] *son livre* de inventoribus rerum *contient plusieurs choses qui ont deplu à l'inquisition.* 2979 a.

Virginite, *si sa perte peut aporter quelque changement dans l'exterieur.* 1026 a.

Visage, *quelques personnes se le sont desfiguré, afin qu'il ne tentât point le prochain.* 684 b.

Vision, *peut causer une maladie mortelle.* 1086 a.

Vision ratifiée, *ce que c'est.* 688 a.

Visionnaires, *chimeres d'un visionnaire.* 653 b. & 654 a. *Les visionnaires & interpretes de prophesies, sont fort souvent des imposteurs & des incendiaires.* 705. *Quels sont leurs veritables caracteres.* 958 b. & 959 a. *Ils seront toûjours bien reçus, pourvu qu'ils sachent s'accommoder aux passions du tems.* 1068. *Ils ne demeurent jamais courts.* 967 b. *Nôtre siecle semble leur être plus terrible, que les precedens.* 1740 a. *Jusqu'où ils portent leurs fourberies, ou leur aveuglement.* ibid. b. *Et leur extravagance.* 1741 b.

Visionnaires [*les*] *piece de theatre fort aplaudie, qui en est l'auteur.* 2041 b.

Visites *sont à charge aux sçavans.* 467 b.

Vitellius *prevoioit l'elevation de ceux que la fortune vouloit favoriser.* 2246 b. *Gagne la bataille contre Othon.* 2812 a.

Vitesse à la course, *étoit autrefois une qualité heroïque.* 55 b.

Vitex, *quel nom on lui donne presentement.* 2865 a.

Vitruve, *son sepulchre trouvé auprès de Formium.* 2181 a. *Particularitez concernant son livre.* 2818 b.

Vives [*Louis*] *ce qu'il dit du faux zéle des legendaires.* 1753 a.

Vivre, *il ne faut travailler qu'à vivre tranquillement.* 738 b.

Ulysse, *comment furent punies ses servantes.* 2348 a.

Ulmus, *auteur d'un traité* de barba humana, *cité.* 1272. b.

Unitaires *exclus de l'amnistie accordée aux autres non Catholiques, dans la Pologne.* 1908. *L'histoire de leur établissement, de leur accroissement, & de leur destruction dans la Pologne.* 2741 a. *Les diverses tentatives qu'ils ont faites pour s'établir dans les Provinces Unies.* 2745 b.

Universaux, *le danger qu'il y a d'en nier la realité.* 3012 b.

Université de Paris, *son histoire.* 667 a. b.

Universitez d'Angleterre, *leur éloge.* 2991 b.

Voetius, *ses querelles avec Des-Marêts.* 1046 a. b. *Cité.* 2381 a. & passim alibi.

Vœux monastiques *font tort à l'état.* 723 a.

Vogelsang, *refute une explication de Wolzogue.* 2583 a.

Voiage *fort singulier tant par sa promptitude que par sa lenteur.* 1086 a.

Voiageur, *ce que repondit un voiageur à ceux qui lui reprochoient son humeur ambulatoire, & ce qu'on répondit à un autre voiageur.* 406 b.

Voiture, *on a dit de lui qu'il avoit le visage un peu niais, mais agreable pourtant.* 1010 b. *Le grand air de facilité qu'il repandoit dans ses ouvrages lui coutoit beaucoup.* 1416 a. *Ce qu'il écrivit au Duc d'Enguien.* 1777 a. *Ce qu'il auroit fait s'il avoit donné lui-même ses ouvrages au public.* 1936 b. *Ses partisans menaçoient d'execution militaire, ceux qui oseroient le critiquer.* 2874 a.

Voix, *une belle voix a beaucoup de force sur le sexe.* 19 a. b. *Une des plus belles du monde.* 492 a.

Vol, *étoit permis dans l'ancienne Egypte.* 345 b.

Voleurs, *deux fameux voleurs.* 2766 a. *Peuvent meriter quelque estime physiquement parlant.* 2556 a.

Volonte, *n'est point distinguée de l'entendement selon Spinoza, & n'a point de liberte.* 2773 b.

Volume, *Callimachus disoit qu'un grand volume est toûjours un grand mal.* 950 b.

Volumnius, *faits concernant sa vie.* 1810 a.

Voluptueux, *il leur est indifferent par quelle voie ils goutent les plaisirs, pourvu qu'ils les goutent.* 1974 b. *Comment ils se servent des richesses.* 2020. *Comment ils tachent de se disculper.* 2653 b. *Peuvent être braves & laborieux.* 2819 b.

Voragine [*Jaques de*] *si c'est le même auteur que Jean de Janua.* 457 a.

Vossius *est fort singulier dans son apologie pour les Ab-derites.*

écrites. 12 b. Il censure Pline. 59 b. Instruction de cet auteur. 42 a. & 46 a. Il se refute lui-même en refutant Corradus. 44 a. Comment une faute en censurant celle de Sigismond Gelenius. 1753. Il consulte Grotius sur une objection contre le changement de religion. 1254 a. Critiquant Quintilien au sujet des questions qui furent faites à la femme de Xenophon, il se trompe à son tour. 1377 b. Il deplore le nombre de bevues qu'il a trouvées dans les anciens & dans les modernes. 1389 a. Est relevé sur une chose, que Sandius n'a pas relevée. 2394 a. Relevé pour ses licences en fait de citations. 1514 b. Il fait Rhodoman au sujet de Geinus, & fait les mêmes fautes. 1541 a. Critique très-judicieusement l'humeur contrariante de Jules Cesar Scaliger. 807 b. Il avance au sujet de Craterus une conjecture qui n'est pas vraisemblable. 976 b. Faute d'attention il tombe dans une méprise, au sujet d'un passage de Lactance. 1252 b. Pourquoi il ne voulut pas justifier son beau-père, contre les méprises de Mr. de Thou. 1691 a.
Ur, ce mot a donné lieu à bien des fables. 33 a.
Vrai, ce qui nous le paroît aujourd'hui peut ne nous le pas sembler une autrefois. 1093 b.
Vraisemblable, aphorisme d'Agathon sur le vraisemblable. 94 a.
Urbain VI. Pape, se rejouit de la mort de Charles de Durazzo. 2177 a.
Urbain VIII. Pape, fait des vers à la louange d'Aldrovandus. 161 a. Fit mourir de douleur un poëte en lui reprochant son impudence. 1569 b. Se plaint au Roi de France de son alliance avec les Suedois. 1697 a.
Urfé [le Marquis d'] censuré par Astrée, de ce qu'il l'a exposée toute nue aux yeux de Celadon. 1861 b.
Urraca l'Eternité opprobre de l'Espagne. 1995 a. Voi aussi 1996 a. Les Ambassadeurs de France ne voulurent point choisir pour leur maitre une fille de sa suite. 1995.
Usage, son autorité. 332 a. Ses caprices. 1024 a.
Usserius, sa méprise au sujet de Lollius Paulinus. 764 a.
Usurpateur, on ne voit presque jamais que ceux qui l'élevent sur le thrône, jouissent long tems de ses bonnes graces. 1500 a.
Utrecht, les François enlevent un livre de sa bibliotheque. 2124 a.
Vue, ce que repondit un philosophe sur la perte de sa vue. 396 b.
Voide, admis avec les atômes par quelques philosophes orientaux. 1806 b. Gagne peu-à-peu le dessus contre Descartes. 1807 a. Ceux qui demontrent qu'il y a du vuide font plaisir aux Pyrrhoniens. ibid. b. Raisons contre son existence. 3065 a.
Vulcain, à quelle condition il fait des armes pour Achille. 58 b. Est precipité du ciel en terre. 1778 b. Qu'est-ce que c'étoit que le vase dont il fit present à Pelops lors qu'il se maria. 1791 a.
Vulgaire, se laisse facilement tromper. 708 b.
Vulgate, son autorité n'est point preferée à celle des originaux. 164. Son auteur loüé par Louis de Dieu. 1048 b.

W.

WEsselus, sa vie n'est guere connuë. 3014 b.
Whitaker, se retracte d'une partie de son inscription en faux contre Campian. 1937 b.
Wiclef, chassé de l'Academie d'Oxford. 3022 b.
Wicquefort, une de ses pensées. 96 b. Son jugement de la plupart de ceux qui se mêlent d'écrire l'histoire des Provinces Unies sans permission. 128 a. Sa morale est bien plus pure & bien plus évangelique, que celle de quelques Theologiens. 711 b.
Wier, son témoignage touchant un chien noir d'Agrippa. 113 a. Et touchant un quatriéme livre attribué au même Agrippa. 115 b.
Willis, ce qu'il a enseigné de l'ame des bêtes. 2609 a.
Winchester, fondation de son College. 3021 a.
Windsor, qui dirigea la construction de ce palais. 3019 a.
Wirtemberg [Ulric Duc de] tuë le Marechal de sa Cour. 1621. Il s'empare de la ville Imperiale de Reutlingen, ce qui le fit chasser de ses états. 1622.
Wirtemberg [le Duc de] promet d'abandonner les Calvinistes de France. 1435 a.
Wisigoths avoient une loi qui condamnoit à la castration les pederastes. 1269 b.
Wittemberg, ses Theologiens ne raisonnent point du tout consequemment sur le divorce de Henri VIII. 881 a. Qui le premier introduisit dans cette Université, l'étude de la chymie. 1699.
Wolzogue, avance cette proposition que Dieu pourroit tromper s'il vouloit. 1582 a.
Wormes, son Concile declare nulle l'élection du Pape Hildebrand. 1390 b.
Wouwer, desapprouvoit en plusieurs choses la reformation de Luther & de Calvin. 3017 a.

X.

XAnthippus est le premier à médire de son propre pere. 1369 a.
Xeniades, ce qu'il dit aiant acheté Diogene. 1052 b.
Xenocrate, sa continence le fait appeller statuë. 1750 a.
Xenocrate [le Carthaginois] ne nioit pas que Dieu ne fût connu des bêtes. 2602 b.
Xenophanes, ses principes dans toute leur liaison. 3042 a. Son grand mepris à tort par Aristote. 3043 b.
Xenophon, continuë le sacrifice nonobstant la nouvelle de la mort d'un fils. 506 a. Disoit que Dieu éleve les grands, & qu'il abaisse les petits. 2373 b.
Xerxes, bon mot de ce Prince. 393 b.
Xiphilin, ne devoit pas supprimer la feinte folie d'Archelaus. 315 b.

Z.

ZAbarella [François] son livre de schismate. 3045 a.
Zaleucus, sa loi contre les innovateurs. 2851 a.
Zanchius [Jerôme] se sert d'une reservation mentale dans la signature d'un formulaire. 3053 a. Confession qu'il dressa. 3054 a. Passage rapporté par le Pere Labbe où Zanchius dit beaucoup de mal des Ecrivains Protestans. ibid. b.
Zapoliha [Jean] fait la débauche à l'occasion d'un fils qui lui étoit né, & en meurt. 1584 b. Soliman vient voir cet enfant, & lui fait de riches presens, & de grandes caresses. ibid. & suiv.
Zelateurs de religion sont de dangereux ennemis. 22 a. La plupart d'entr'eux ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. 367 b. Caractere d'un grand nombre de ces gens-là. 530 b. Veulent que l'on soit decisif quand il s'agit d'embrasser ou d'anathematiser un sentiment. 1078 b. Leurs passions sont bien plus redoutables aux Souverains, que les armes des infideles. 1688 a. Condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. 2961 b.
Zéle, inconsideré, combien funeste à l'Eglise. 8 a. b. Effets du faux zéle. 105 b. & 410 b. & 583 a. & 756 a. & 2565 a. b. & 2466 a. Laisse souvent long tems en repos des impietez, veritables ou pretenduës. 349 a. Zéle de religion jusqu'à quelle fureur il va quelquefois. 410 b. La plupart de ceux qui ont un grand zéle deviennent credules & soupçonneux. 560 b. De quoi est cause le zéle contre les heretiques. 1146. b. Reflexion sur les effets du faux zéle. 1688 a. Zéle de religion jusqu'où ne va-t-il pas, quand il est faux. 1943 a. Ce qui est capable de le temperer. 2093. b. Exemple d'un zéle furieux. 2132 a. Etrange exemple de sa bizarrerie. 2462 b.
Zemzem, puits sacré de la Mecque. 2086 a.
Zenon, le chef des Stoïques, étoit le contemporain d'Arcesilas. 305 a. Il n'y avoit guere de justesse dans l'un de ses dogmes. 344 b.
Zenon d'Elée, difficulté qu'il proposoit contre le mouvement. 60 a.
Zenon Epicurien. 1925 a.
Zieglerus ne gagna rien en mutilant les Annales d'Aventin. 412 a.
Zindikites [Secte Mahometane] quels sont leurs sentimens, & d'où leur vient ce nom. 2767 b.
Zototota, île, la religion de ses habitans. 1057 a.
Zones, sont toutes torrides par rapport à l'amour. 691 a. & 1166 b.
Zoroastre enseigne la philosophie aux Perses. 330. Il pose deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. ibid.
Zosimianus ancien heretique. 188.
Zurich, les demêlez dont le concordat, qui y fut fait entre les Lutheriens & les Calvinistes, a été l'occasion. 3017 a.

Fin de la TABLE.

On avertit le lecteur que cette table aiant été imprimée avant les quatre éclaircissemens, & avant les additions, ne comprend rien de cela.

Digitized by Google

Digitized by Google